00035266

00035266

Digitized with financial assistance from

Observer Research Foundation

on 22 February, 2020

L'ART DE VÉRIFIER LES DATES

DES FAITS HISTORIQUES, DES CHARTES, DES CHRONIQUES, ET AUTRES ANCIENS MONUMENS

DEPUIS LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR,

TOME II.

35266

TTa 6

L'ART DE VÉRIFIER LES DATES

DES FAITS HISTORIQUES,

DES CHARTES,

DES CHRONIQUES, ET AUTRES ANCIENS MONUMENS,

DEPUIS

LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR,

Par le moyen d'une Table Chronologique, où l'on trouve les Olympiades, les années de J. C., de l'Ere Julienne ou de Jules César, des Eres d'Alexandrie & de Constantinople, de l'Ere des Séleucides, de l'Ere Césaréenne d'Antioche, de l'Ere d'Espagne, de l'Ere des Martyrs, de l'Hégire; les Indictions, le Cycle Pascal, les Cycles Solaire & Lunaire, le Terme Pascal, les Pâques, les Epactes, & la Chronologie des Eclipses;

AVEC

Deux Calendriers perpétuels, le Glossaire des Dates, le Catalogue des Saints, le Calendrier des Juifs; la Chronologie historique du Nouveau Testament; celles des Conciles, des Papes, des quatre Patriarches d'Orient, des Empereurs Romains, Grecs; des Rois des Huns, des Vandales, des Goths, des Lombards, des Bulgares, de Jérusalem, de Chypre; des Princes d'Antioche; des Comtes de Tripoli; des Rois des Parthes, des Perses, d'Arménie; des Califes, des Sultans d'Iconium, d'Alep, de Damas; des Empereurs Ottomans, des Schahs de Perse; des Grands Maîtres de Malte, du Temple; de tous les Souverains de l'Europe; des Empereurs de la Chine; des Grands Feudataires de France, d'Allemagne, d'Italie; des Républiques de Venise, de Gênes, des Provinces-Unies, &c.

TROISIEME ÉDITION.

PAR UN RELIGIEUX BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE S. MAUR.

TOME SECOND.

568
Vol II

A PARIS,
Chez Alexandre Jombert jeune, rue Dauphine, près du Pont-Neuf.
M. DCC. LXXXIV.

1784

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

V.
F6 / 1902
Rel/Art
35266

AVERTISSEMENT.

Malgré le soin que nous avons eu de nous restreindre autant que la clarté de l'Histoire le permet, il s'en faut bien que nous soyons parvenus au terme de la carriere que nous nous étions engagés à parcourir dans l'espace de deux volumes. Nous n'avons pu même encore sortir de la France, par où nous avons commencé la Chronologie historique des grands Fiefs de l'Europe. Nous entrerons de là dans les Pays-Bas, d'où nous passerons en Allemagne. Les principaux Fiefs de ce vaste pays, géographiquement suivis, nous conduiront en Italie, dont une des extrémités, le Royaume de Naples et de Sicile, sera celle de notre ouvrage.

Personne n'ignore que depuis l'établissement du gouvernement féodal, les Etats qui l'ont adopté se sont trouvés partagés en différentes Seigneuries ou Principautés plus ou moins étendues, relevant du même Souverain, mais ayant chacune leurs loix particulieres, fondées sur des usages que la violence a souvent introduits et que le tems a consacrés. Les propriétaires de ces diverses portions d'un même corps politique, presque toujours divisés entre eux par des intérêts opposés, ne connoissoient que la voie des armes pour faire valoir leurs droits ou leurs prétentions. Le Chef de la nation interposoit en vain son autorité pour terminer les différends, s'il n'avoit pas la force en main pour appuyer son jugement. De là tant de guerres des vassaux entre eux et des vassaux mêmes avec le Souverain, enfantées par l'anarchie féodale. Comment donc pourroit-on se flatter de posséder l'histoire d'un Etat ainsi gouverné, sans la connoissance détaillée de ceux qui ont partagé l'autorité souveraine avec le Chef? C'est ce qui a porté un grand nombre d'Erudits françois et étrangers à faire sur les grands Feudataires de leurs pays respectifs de laborieuses et profondes recherches, qui ont répandu un grand jour sur l'histoire féodale qu'ils s'étoient proposé d'éclaircir. Mais il faut avouer que les rayons de la vérité n'ont pas encore pénétré dans toutes les parties de cet immense terrein, et qu'il en reste encore plusieurs couvertes d'ombres épaisses que le flambeau de la critique n'a pu encore dissiper. Notre devoir a été de profiter des lumieres qu'elle nous a procurées sur cette matiere et de les étendre à de nouveaux objets du même genre. Si le public approuve la maniere dont nous avons traité les Fiefs que renferme ce volume, nous osons lui promettre qu'il ne sera pas moins satisfait de notre travail sur ceux qui paroîtront dans le troisieme volume. Cette assurance est fondée non sur notre propre industrie, mais sur les secours abondans qui nous ont été fournis par d'habiles étrangers que nous avons consultés touchant l'histoire des contrées qu'ils habitoient, ou qui ont même eu la générosité de nous prévenir.

Plusieurs de nos Lecteurs seront peut-être surpris de voir que nous avons changé de caractere dans l'impression de notre cinquieme livraison. Pourquoi, diront ceux qui trouvoient mal assorti à leur vue le petit romain, n'a-t-on pas employé dès le commencement ces nouveaux caracteres? Notre réponse est facile : c'est qu'ils n'étoient pas encore gravés. Nous les avons mis en œuvre aussitôt qu'ils ont été fondus. Serrés comme ils sont, ils ne chassent guere plus que ceux auxquels on les a substitués, et plaisent beaucoup plus à l'œil.

RÉPONSE AU JOURNALISTE DE LUXEMBOURG.

Jusqu'ici notre empressement pour terminer ce volume ne nous a pas permis de nous occuper des différentes attaques qui nous ont été livrées par un censeur aussi plein d'amertume que de suffisance. Distraits encore au milieu de ce travail par les soins que nous avons été obligés de donner à la publication du XIII[e] volume de la

Collection des Historiens de France, il ne nous a pas été possible de donner notre attention à d'autres objets : quoique ce volume, à dire vrai, soit moins notre ouvrage que celui de D. Brial, notre collégue dans cette entreprise ; car c'est lui qui a fait le choix des pieces, qui a composé une partie des notes, dressé les tables, et travaillé avec nous à la préface.

Mais enfin, plus libres aujourd'hui de partager notre application, nous profitons du premier moment de loisir dont nous jouissons pour repousser les traits envenimés d'un censeur qui triomphe peut-être de la longue durée de notre silence. Animé du même esprit et formé à la même école que les premiers adversaires de l'*Art de vérifier les dates*, le Journaliste de Luxembourg a fait de la troisieme édition de cet ouvrage l'objet de plusieurs de ses déclamations, sans présenter la plus légere idée de ce qu'elle renferme. Notre dessein n'est pas de répondre aux injures dont il nous charge ; elles ne méritent que du mépris. La plupart de ses raisonnemens ne sont guere plus dignes de considération. Mais apprenant que, répétés par ses confreres des Pays-Bas, ils y ont fait impression sur quelques esprits légers, nous croyons devoir en faire sentir le faux par une réfutation courte et précise. Nous ne reviendrons pas cependant, quoiqu'il les renouvelle, sur les accusations formées par les Journalistes de Trévoux contre la premiere édition de cet ouvrage. Elles ont été si victorieusement détruites par les deux lettres que D. Clemencet y opposa, que ces Aristarques trahirent eux-mêmes leur cause, au jugement du public, par les tergiversations et les fausses subtilités qu'ils mirent en œuvre dans leur réplique. (*Voyez là-dessus les pages xvij et xviij de notre préface.*) C'est donc à ce qui nous concerne personnellement que nous devons borner notre défense.

Le premier reproche que nous fait le Journaliste, c'est d'avoir dit, p. 223, col. 2, de notre premier volume, que » le Pape S. Etienne outra le zele, s'il est vrai qu'il retrancha de sa communion ceux qui n'admettoient pas » son sentiment sur le baptême des Hérétiques ». Qu'y a-t-il donc de répréhensible dans cette hypothese ? Seroit-ce d'avoir paru soupçonner que S. Etienne eût réellement excommunié, comme il les en avoit menacés, les Evêques qui rejettoient avec S. Cyprien le baptême administré hors de l'Eglise ? Mais ce que nous n'avons osé décider, Baronius l'affirme positivement (*ad. an.* 258, *num. XIV et XVII*) ; et cette assertion, quoique nous ne l'adoptions pas, n'est point dépourvue de fondement. Elle a pour garant sur-tout le Chef des Eglises de l'Asie, S. Firmilien, Evêque de Césarée en Cappadoce, qui dans sa lettre à S. Cyprien n'hésite pas, apostrophant S. Etienne lui-même, de lui dire qu'en séparant de sa communion des Eglises aussi nombreuses que celles d'Asie et d'Afrique, il s'étoit retranché lui-même de la société des fideles : *Peccatum verò quàm magnum tibi exaggerasti, quando te a tot gregibus scidisti. Exscidisti enim te ipsum, noli te fallere.* La conséquence qui résulte de là s'offre d'elle-même, que le Pape Etienne outra le zele en se séparant de ceux qui ne pensoient pas comme lui sur le baptême des Hérétiques. Mais, puisque nous n'avons pas adopté le fait, de quel front le censeur ose-t-il dire, à l'occasion du doute que nous avons élevé sur ce point, » Chez nos auteurs le blâme » est toujours pour les Pontifes romains » ? Nous appellons de cette calomnie à notre Chronologie historique des Papes. On y verra cent endroits où nous avons pris hautement leur défense contre leurs détracteurs, soit Hétérodoxes, soit Catholiques. Dans quel écrit public avant nous, par exemple, le Pape Vigile avoit-il été vengé des accusations atroces formées contre lui par les Acéphales, et adoptées par les auteurs les moins suspects ?

Mais il ne suffit pas au Journaliste de nous inculper dans nos assertions, il veut encore nous mettre en opposition avec nous-mêmes. Dans la Chronologie des Conciles on a dit, p. 140, col. 2, que le Pape Libere signa la troisieme formule de Sirmich ; et parmi les Papes, p. 227, col. 2, on dit au contraire que ce fut la premiere de ces formules qu'il souscrivit. Au lieu d'appercevoir ici de la contradiction, un esprit équitable auroit regardé la seconde opinion comme la correction de la premiere, et d'autant plus qu'il s'agit d'une matiere où les plus savans ont peine à se décider : *Qua in controversia*, dit M. Bossuet, *doctissimi quique dubitare se potiùs quàm certi aliquid tenere fateantur* (*Defens. Cleri Gallic. part.* 3, *c.* 35.)

La contradiction est encore moins réelle entre notre article du Pape Gelase I et le portrait que nous avons fait d'Acace parmi les Patriarches de Constantinople. » Gelase, avons-nous dit p. 257, fit paroître dans la défense de ce que Félix, son prédécesseur, avoit fait contre Acace, une fermeté qu'il auroit peut-être mieux » fait de modérer. Acace en effet étant mort en 489, étoit-il indispensable de poursuivre sa mémoire, comme » fit Gelase, jusqu'à refuser la communion à ceux qui faisoient difficulté, par ménagement, de la condamner, » quelque purs que fussent d'ailleurs leurs sentimens sur la foi » ? Mais à l'article d'Acace, p. 242, nous n'hésitons pas à dire que ce Patriarche, » esprit fourbe, intrigant, altier, ambitieux, ne fut occupé qu'à flatter » le Prince qu'il devoit instruire, qu'à vexer les Catholiques qu'il devoit appuyer, qu'à composer avec les Hé- » rétiques qu'il devoit réprimer ». On voit, dans le premier de ces deux textes, que nous ne proposons qu'un doute sur la rigueur avec laquelle Gelase exigea la condamnation d'Acace, jusqu'à refuser la communion à ceux qui faisoient difficulté de rayer son nom de leurs diptyques. Ces opposans n'étoient pas de simples particuliers, mais toute l'Eglise de Constantinople, ayant à sa tête le Patriarche Euphémius. Si la maxime de S. Augustin est vraie, que, hors le cas de l'hérésie, la sévérité, c'est-à-dire l'excommunication, ne doit point s'exercer contre la multitude, *severitas in paucos exercenda est*, comment ne seroit-il pas permis de douter si Gelase fit prudemment d'employer cette voie contre le principal des quatre Patriarches d'Orient et toute son Eglise ? Acace étoit un méchant homme, on l'avoue ; mais c'étoit un hypocrite rusé, qui, par sa conduite arti-

ficieuse, avoit tellement fasciné les esprits de ceux qui lui étoient subordonnés, qu'ils ne croyoient y appercevoir que droiture et sincérité. Le Pape saisit mieux à la vérité son caractere, et fit très bien de retrancher son nom des diptyques romains. Mais le Patriarche Euphémius, qui, en suivant cet exemple, auroit occasionné une sédition dans Constantinople et un schisme dans toute l'étendue de son Patriarchat, étoit-il absolument condamnable de n'avoir pas voulu se conformer, dans une conjoncture si critique, aux volontés du Pape (1)? (Bolland. T. I, *Aug.* p. 54.) Macédone, son successeur, hérita de ses dispositions et persista comme lui dans le refus de proscrire la mémoire d'Acace; ce qui n'a pas empêché l'Eglise grecque, depuis l'extinction du schisme, de conserver dans ses diptyques les noms d'Euphémius et de Macédone et d'honorer même le second d'un culte public, du consentement tacite des Papes, comme l'avouent les Bollandistes. Au reste, dans cette déplorable rupture, on doit reconnoître avec le sage Tillemont un effet singulier de la divine Providence; car elle paroît ne l'avoir permise que pour nous apprendre que, sans sortir du sein de l'Eglise catholique, on peut être quelquefois hors de la communion immédiate de celle de Rome.

Le Pape Symmaque étant accusé de divers crimes par les partisans nombreux de l'antipape Laurent, le Roi Théodoric ordonna, l'an 503, la tenue d'un Concile pour examiner ces accusations. Symmaque alors se trouvoit réduit à l'alternative ou de protester contre la compétence de cette Assemblée, ou d'y comparoître pour se justifier. N'osant suivre le premier parti, qui l'auroit compromis avec le Prince, ce fut une nécessité pour lui de prendre le second; et voilà ce que nous avons entendu (T. I, p. 258, col 2) en disant qu'*il fut obligé de se justifier dans un Concile.*

Pour laver la mémoire du Pape Honorius I de l'accusation de Monothélisme, il n'y a point d'autre expédient que de qualifier de surprise faite à sa religion l'espece d'approbation qu'il parut donner à cette erreur, en répondant à la lettre du Patriarche Sergius. C'est aussi ce que nous avons fait en termes formels à l'article de ce Pape. » Sergius, avons-nous dit, T. I, p. 250, col. 2, . . . écrivit à ce sujet au Pape Honorius la » lettre la plus séduisante et la plus propre à lui faire prendre le change sur le véritable état de la question. » Dire qu'en J. C. il n'y a qu'une seule volonté, ou dire qu'il y en a deux, rien, selon lui, de plus indifférent, dès qu'on reconnoissoit en J. C. deux natures. Le meilleur seroit même, ajoutoit-il, d'imposer si» lence sur cette matiere aussi abstraite qu'inutile ». Jusqu'ici nous sommes d'accord avec les Apologistes les plus zélés d'Honorius. Mais nous ajoutons que sa réponse a les caracteres d'une vraie décrétale; et voilà ce qui choque le Journaliste avec tous les Ultramontains. Cependant le P. Labbe n'a pas fait difficulté de ranger cette réponse, sans aucune observation préliminaire, dans son recueil auquel il a donné pour titre, *Honorii epistolæ et decreta.* Et pouvoit-il la regarder autrement que comme une décrétale, puisqu'il reconnoît luimême que, consultés sur les matieres de foi ou de discipline, les Papes, dans les beaux tems de l'Eglise, ne donnoient jamais leur décision qu'après avoir pris l'avis de leur Clergé? Honorius a-t-il donc employé, dans la réponse dont il s'agit, une formule différente de celles dont il fait usage dans ses autres lettres, et de celles qu'on voit dans les lettres de ses prédécesseurs, publiées sous le titre de Décrétales, quoique plusieurs d'entre elles roulent sur des sujets beaucoup moins importans? Sur quel fondement les Ultramontains peuventils donc refuser ce titre à la réponse qu'Honorius fit à Sergius? N'étoit-ce pas en effet à toute l'Eglise d'Orient qu'elle s'adressoit dans la personne de ce Patriarche, puisque celui-ci lui avoit mandé, non son sentiment particulier, mais celui d'un Concile nombreux, où il avoit approuvé la décision d'un autre Concile, dans lequel Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, avoit proscrit, conformément aux intentions d'Athanase, Patriarche d'Antioche, la distinction des deux volontés en J. C.?

On ne s'arrêtera pas ici à réfuter Marchesius, Dominicain du dernier siécle, dont le Journaliste s'appuie pour accuser d'interpolation les actes du VI^e Concile dans l'anathême qu'il prononce contre Honorius. M. Bossuet nous a prévenus à cet égard dans sa défense du Clergé de France, T. II, part. 3, l. 7, c. 26.

Reconnoître avec le Pape Pascal II lui-même qu'il avoit agi contre sa conscience, et par conséquent fait une faute en accordant les investitures à l'Empereur Henri V, c'est une calomnie de notre part au jugement du Journaliste. C'en est une autre, à l'entendre, d'avoir dit que ce Pape étoit en liberté lorsqu'il ratifia cette concession. Sur le premier chef nous nous en rapportons au jugement de tout Lecteur équitable. Sur le second, notre réponse est que Paschal, dégagé de ses liens et ramené par l'Empereur à Rome, étoit beaucoup plus libre, quoique peut-être il ne fût pas exempt de crainte, que dans sa premiere situation. Il est faux que l'Empereur tînt les portes de l'Eglise fermées lorsqu'il lui fit ratifier le Traité. Il falloit dire les portes de la ville; ce qui devoit plutôt rassurer le Pape que l'effrayer, puisque l'armée impériale étant hors des murs, les Romains ne l'auroient pas admise dans Rome pour faire violence au Pape, qu'on ne leur avoit enlevé la premiere fois que par surprise. Du reste le Journaliste, par une mauvaise foi visible, change l'état de la dispute entre le Pape et l'Empereur, en disant : » Qu'avoit-il donc permis (le Pape) par ce Traité? Que l'Empereur » donnât *l'investiture de la verge et de l'anneau aux Evêques et aux Abbés* de son Royaume, élus libre» ment et sans simonie »? Non, ce n'étoit point par la verge ou le sceptre, mais par le bâton pastoral, ou

(1) Euphémius eut, à la vérité, la foiblesse de signer l'Hénotique de Zénon; ce qui nous a fait dire que *sa conduite sembloit favoriser les Hérétiques;* sur quoi le Journaliste observe que *ces deux propositions auront bien de la peine à se trouver d'accord.* Mais l'une et l'autre se rencontrent dans les Bollandistes, qui, avouant comme nous la foiblesse de ce Patriarche, ne laissent pas de dire à la suite des preuves qu'ils donnent de la pureté de ses sentimens: *Hinc liquet Euphemium fuisse apprimè Catholicum.* (*Ibid. num.* 242.)

la crosse, que Pascal permit à l'Empereur d'investir les Prélats; et c'est là précisément ce qu'il croyoit contraire à la loi divine, s'imaginant (faussement à la vérité) que l'Empereur conféroit l'autorité spirituelle à ceux qu'il investissoit de la sorte.

» Elisabeth, avons-nous dit (T. I, pp. 335-336) à l'art. du Pape Paul IV, étant montée sur le trône d'An» gleterre, avoit chargé, quoique Protestante dans le cœur, le Chevalier Karne, Ambassadeur de la feue » Reine Marie sa sœur (à Rome), de reconnoître son obédience. La réponse du Pape fût que l'Angleterre » étant un Fief de l'Eglise romaine, et Elisabeth une bâtarde à qui de légitimes concurrens disputoient le » sceptre, elle n'auroit pas dû le prendre sans le consentement du Siége apostolique; qu'elle devoit suspendre » les fonctions de la royauté et s'en rapporter au jugement du Souverain Pontife. Une réponse, ajoutons-nous, » aussi dure et aussi peu attendue fit qu'Elisabeth, considérant le danger qu'il y avoit pour elle d'adhérer au » Pape, se précipita dans l'hérésie, et donna tous ses soins pour cimenter le schisme en Angleterre (1) »; sur quoi le Journaliste fait l'observation suivante : » Il faut avouer que si Elisabeth exerça tant de massacres et » d'horreurs sur ses sujets catholiques *à cause d'un manque d'égards pour son Envoyé à Rome*, cette Reine » étoit bien la plus détestable femme qui jamais monta sur le trône. Mais ses dispositions étoient connues avant » la plaisante époque de nos Cénobites. Les motifs de son apostasie, ces traits divers de son caractere perfide, » altier, violent, ombrageux, n'ont échappé qu'à ceux qui n'ont de l'admiration que pour les *ennemis* de l'E» glise ». Quoique nous soyons assurément bien éloignés de vouloir affoiblir les traits qui forment le véritable caractere d'Elisabeth, pouvons-nous n'être pas indignés du peu de sincérité que montre ici le Journaliste? Quoi! les reproches de bâtarde et d'usurpatrice du trône, faits par le Pape à Elisabeth, en réponse à ses avances, n'étoient qu'un simple manque d'égards! et un traitement si injurieux, si propre à irriter un esprit vindicatif, n'étoit pas trop capable de l'aliéner à jamais du S. Siége! Au reste, pour détruire toutes les calomnies de cet Ecrivain, nous renvoyons à l'article que nous avons donné d'Elisabeth, T. I, p. 825 et suiv.

C'est d'après le Diction. hist. en 8 vol. in-8°, qu'on a dit (T. I, p. 333) » qu'une fausse politique, tou» jours dirigée par l'intérêt, fut le mobile des démarches du Pape Clément VII, et la source de ses malheurs ». On oppose à cela Voltaire, Raynal, et l'Abbé Beraud, qui ont entrepris de justifier la conduite de Clément VII envers le Roi Henri VIII. Mais bien des gens, malgré ces autorités, s'étonneront encore, avec le P. Daniel, qu'*une affaire de cette importance fût terminée dans un seul Consistoire, et la Sentence d'excommunication fulminée avec toutes les cérémonies ordinaires en pareille rencontre.* Ils ne cesseront de déplorer que le Collége des Cardinaux s'étant *assemblé diverses fois pour tâcher de trouver remede au mal que leur précipitation avoit causé, ils n'en aient point trouvé, le parti des Cardinaux contraires au Roi d'Angleterre ayant fait conclure à ne rien changer.* (*Hist. de France*, T. IX, pp. 409-410.)

La sévérité de Pie V dans l'exercice de la charge d'Inquisiteur avant son Pontificat est connue de tous les Historiens. C'étoit en lui l'effet, non d'un caractere sanguinaire, mais d'un zele ardent pour la pureté de la foi et d'un attachement inviolable aux regles du Tribunal auquel il étoit préposé. C'est ainsi qu'on voit souvent des Magistrats tendres et compatissans par tempérament et par vertu faire céder ce sentiment à la voix impérieuse de la loi qui exige la punition du crime. Cette sévérité rendit Pie redoutable (2) non seulement à ceux qui se sentoient coupables d'hérésie, mais à ceux qui avoient des ennemis capables de les en accuser, quoiqu'innocens, par la difficulté de se soustraire aux recherches de l'Inquisition lorsqu'on lui étoit dénoncé, et d'échapper de ses mains lorsqu'on lui étoit livré. Mais, en satisfaisant à ce qu'exigeoit de nous la vérité, nous n'avons point attaqué la sainteté de Pie V. On peut voir à son article, pp. 337-338 de notre premier volume, la justice que nous lui rendons dans l'éloge que nous avons fait de ses vertus.

Ce fut sous le Pontificat de Paul V et le régne de Jacques I qu'éclata, l'an 1605, la fameuse conspiration des poudres en Angleterre. On sait, et nous l'avons dit nous-mêmes (T. I, p. 826, col. 1), que, voulant faire cesser la persécution que cette malheureuse affaire occasionna contre les Catholiques, et s'assurer en même tems de la fidélité de tous ses sujets, le Roi Jacques, au serment de suprématie, que nul Catholique ne peut prêter, substitua le serment d'allégeance, plus assorti à la doctrine orthodoxe. Le Journaliste, d'après Bellarmin et les Ultramontains, taxe d'erreur ce serment, qui fut effectivement condamné par le Pape, en ce qu'il lui ôte toute autorité sur le temporel et la vie des Rois. Mais, 1° l'Archiprêtre Blackwell, à la tête d'un grand nombre de Catholiques anglois, ne fit pas difficulté de le signer; 2° M. Bossuet n'hésite pas à justifier leur

(1) M. Bossuet, après avoir dit que Burnet rapportoit cette réponse, ajoute : » De tels discours, s'ils sont véritables, n'étoient » guere propres à ramener une Reine. Elisabeth, rebutée, s'éloigna » aisément d'un Siége dont aussi bien les Décrets condamnoient sa » naissance, et s'engagea dans la nouvelle réformation ». Plus haut il avoit dit : » La démarche qu'elle avoit faite du côté de Rome in» continent après son avénement à la couronne, avoit donné sujet de » penser ce qu'on a publié d'ailleurs de cette Princesse, qu'elle ne se » seroit pas éloignée de la religion catholique si elle eût trouvé dans » ce Pape des dispositions plus favorables ». (*Hist. des variat.* l. 10, *num.* 1.)

(2) Nous avons dit, p. 337, que, » devenu Pape, il continua de » rechercher ceux qui avoient des sentimens suspects, que plusieurs » furent amenés et brûlés à Rome par ses ordres ». Le Journaliste nous demande la preuve de ce que nous avançons ici. M. de Thou lui répondra pour nous. *Initio statim Pontificatûs magnæ severitatis exempla edidit, præcipuè in causa religionis, conquisitis passim per Italiam criminis hujus suspectis et Romam attractis. Julium Zoannetum, qui Patavii domicilium contraxerat, ob eam causam a Senatu veneto impetravit, et Romæ crudeli ignis supplicio affecit.* (l. 37, p. 285, *edit. Paris. an* 1606.) C'est du même auteur que nous avons tiré ce que nous avons dit des regrets que causa le supplice d'Oléarius Paléarius brûlé sous le même Pontificat, sans prétendre néanmoins l'absoudre des crimes qui lui étoient imputés.

conduite; 3° soixante Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, consultés sur ce point, donnèrent, le 16 Avril 1680, la déclaration suivante : » Nous, Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, sommes » d'avis que les Catholiques anglois peuvent, sans blesser la foi et intéresser leur conscience, faire le serment » marqué si, dans la proposition qui est condamnée comme hérétique, on joint ensemble ces deux chefs, » *de déposer les Rois, et de les mettre à mort*, parceque la proposition est hérétique matériellement et » contraire à la parole de Dieu, en ce qu'elle affirme que les Rois peuvent être déposés, et qu'elle est héré- » tique formellement, en ce qu'elle ajoute qu'on peut les mettre à mort (1) ».

Il ne tient pas au Journaliste que nous ne soyons coupables de fausseté pour avoir accusé de falsification l'article du Concile romain tenu sous Benoît XIII, en ce qu'il donne à la Bulle *Unigenitus* le caractere de regle de foi. Mais ce que nous avançons à cet égard est attesté par une lettre du Cardinal de Polignac, écrite de Rome au Cardinal de Noailles, et prouvé par le P. Patuzzi dans sa défense de la fameuse Encyclique de Benoît XIV (2); défense approuvée par ce Pape avant qu'elle parût, comme le témoigne le P. Sidonius, p. xviij, à la tête de l'éloge de Patuzzi, qui précede son *Ethica christianâ*.

En écrivant l'histoire de Philippe II, Roi d'Espagne, il y a deux écueils à éviter, dont presque aucun de ceux qui l'ont traitée ne s'est garanti, l'adulation et la satyre. Nous croyons cependant nous être écartés de l'un et de l'autre en ce que nous avons dit des vertus et des vices de ce Prince. (T. I, pp. 768-771.) Mais le contraste que forme ce mélange paroît une contradiction au Journaliste. En parlant avec éloge de la justice que Philippe, parcourant l'Espagne en 1576, rendit par-tout, et des réformes utiles qu'il y fit, nous avons démenti, selon ce Critique, les rigueurs outrées que nous lui imputons contre les Maurisques d'Espagne, celles qu'il autorisa dans le Duc d'Albe envers les Sectaires des Pays-Bas, l'affreuse politique que nous lui attribuons dans les efforts qu'il fit pour envahir le trône de France en fomentant les troubles de ce Royaume et secondant de tout son pouvoir les fureurs de la Ligue. A l'en croire, nous sommes également en opposition avec nous-mêmes pour avoir blâmé sa conduite plus que sévere envers son fils D. Carlos, puisque, de notre aveu, ce jeune Prince, étant mort dans la prison où son pere l'avoit fait enfermer, fut peu regretté, *parce que la hauteur et la violence de son caractere faisoient craindre qu'il ne retraçât une partie des vices de son pere;* c'est-à-dire que, pour satisfaire le Journaliste, nous eussions dû toujours mettre le bon droit et les procédés *équitables du* côté de Philippe II en tout ce qu'il a fait, soit dans le gouvernement de ses Etats, soit dans ceux de ses voisins, et toujours le tort du côté de ses ennemis domestiques et étrangers.

Ce seroit abuser de la patience de nos Lecteurs que de nous occuper sérieusement à réfuter les autres chicanes de notre adversaire. Que prétend-il, par exemple, quand il nous accuse de plaisanterie indécente pour avoir dit (T. I, p. 770, col. 1) que notre Roi » Henri IV, en allant à la messe, fit perdre à Philippe II, » en un quart d'heure, tout le fruit de ses longues et noires intrigues »? Est-ce donc que l'assistance à la messe n'est pas une marque assurée du retour d'un Protestant à l'Eglise catholique? On peut voir à notre art. de Henri IV (T. I, p. 662-663) si nous avons regardé cet acte de religion comme un jeu de politique dans ce Prince.

Une expression équivoque qui nous est échappée suffit au Journaliste pour nous faire un procès. » Les » Flamands, avons-nous dit (T. I, p. 824, col. 2), *persécutés* pour cause de religion par le Duc d'Albe ». Sur ce mot *persécutés* il se récrie et nous renvoie au Dictionnaire. Nous ouvrons celui de Trévoux, ouvrage de ses confreres, et nous y trouvons : » *Persécuter*, verbe actif, tourmenter, affliger les gens ». Et plus bas : » *Persécuter* signifie aussi importuner, tourmenter quelqu'un ». Et ensuite, » *Persécution*, peine, tourment, » incommodité, qu'on fait souffrir.... Les persécutions contre les impies ne sont pas injustes ». Nous convenons que l'Académie, dans son Dictionnaire, a restreint le mot de *persécution* aux mauvais traitemens faits à des innocens; mais cela n'a pas empêché des auteurs modernes, très estimables, d'étendre la signification de ce mot au sens opposé. C'est ainsi que le nouvel Historien de France dit, T. XIV de l'édition in-4°, p. 360, *persécution contre les Réformés;* et p. 372, *suite des persécutions* (contre les mêmes).

Arrêtons-nous ici, et finissons en souhaitant au Journaliste plus de justesse dans ses raisonnemens, plus d'honnêteté dans ses expressions, plus d'équité dans ses jugemens, moins d'emportement et de déraison dans ses critiques. C'est le seul moyen pour lui de donner le démenti à ceux qui, le voyant de près, osent le taxer, même dans des écrits publics, *de cerveau troublé par un délire incurable.*

(1) L'Inquisition de Rome ayant condamné cette déclaration, M. Bossuet en écrivit à M. Dirois en ces termes : » On m'a dit que » l'Inquisition avoit condamné le sens favorable à cette indépendance » (des Rois), que quelques Docteurs de la Faculté de Théologie de » Paris avoient donné au serment d'Angleterre. On perdra tout par » ces hauteurs. Dieu veuille donner des bornes à ces excès! Ce n'est » pas par ces moyens qu'on rétablira l'autorité du S. Siége ». (*OEuv. de M. Bossuet, nouv. édit.* T. IX, p. 440.)

(2) Tel est le titre de l'ouvrage de Patuzzi : *Lettera enciclica del Sommo Pontefice Benedetto XIV, diretta all' Assemblea generale del Clero gallicano, illustrata e difesa da Eusebio Eraniste contro l'autore de' dubbi o quesiti proposti ai Cardinali e Theologi della Sacra Congregazione di Propaganda.* Cet ouvrage, partagé en cinq lettres, a été traduit en françois et imprimé à Utrecht.

TABLE DES ARTICLES

contenus dans ce volume.

AVERTISSEMENT, page j
Chronologie historique des Empereurs d'Occident et des Rois de Germanie, 1
des Rois de Hongrie, 49
Princes de Transylvanie, 60
des Rois de Pologne, 67
Ducs de Curlande, 75
des Rois de Danemarck, 83
Rois de Danemarck = Rois de Suede, 86
des Grands Princes, Ducs, ensuite Tsars, ou Czars, maintenant Empereurs de Russie, 107
Principes de la Chronologie chinoise, 135
Table de la correspondance des années chinoises à celles de Jésus-Christ, 139
Chronologie historique des Empereurs de la Chine, 141
Lexique topographique de l'Empire chinois, 197
Descriptions sommaires des seize provinces de la Chine, 209
Gouvernement, mœurs, sciences, arts, industrie et population de la Chine, 212
Chronologie historique des Empereurs du Japon, 216
Discours préliminaire sur l'origine, les progrès et la décadence du Gouvernement féodal, 227
Chronologie historique des Ducs de France, 245
des Rois françois de Toulouse et d'Aquitaine, 249
des Comtes ou Ducs de Gascogne, 253
des Vicomtes et Princes de Béarn, 257
des Sires, puis Ducs d'Albret, 261
des Comtes de Cominges, 265
des Comtes de Bigorre, 268
des Comtes de Fézenzac, 271
des Comtes d'Armagnac, 272
des Vicomtes de Fézenzaguet, 278
des Vicomtes de Lectoure et de Lomagne, 280
des Comtes d'Astarac, 282
des Comtes de Pardiac, 286
des Comtes, ou Ducs de Toulouse = Ducs et Marquis de Septimanie = des Comtes de la Marche d'Espagne ou de Barcelone, 289
des Comtes de Rouergue, 302
Comtes particuliers de Rodez, 303
des Comtes et Vicomtes de Carcassonne et de Rasez, 305
Comtes de Foix, 306
des Vicomtes de Narbonne, 315
des Comtes de Maguelone, de Substantion et de Melgueil, 320
des Seigneurs de Montpellier, 322
des Comtes de Roussillon, 328
des Comtes de Cerdagne = Comtes de Bésalu, 332
des Comtes de Roussillon et de Cerdagne de la Maison d'Aragon, apanagés, 334
des Comtes d'Ampurias, 338
des Comtes d'Urgel, 343
des Comtes de Poitiers, et Ducs d'Aquitaine ou de Guienne = des Comtes d'Auvergne = Dauphins d'Auvergne, 348
des Comtes d'Angoulême = de Périgord = de la Marche, 374
des Vicomtes de Limoges, 390
des Vicomtes de Turenne, 399
des Comtes et des Vicomtes de Bourges, 405
des Comtes de Sancerre, 407
des Sires ou Barons, puis Ducs, de Bourbon, 411
des Rois de Bourgogne, 421
des Rois de Provence, 427
des Rois de la Bourgogne Transjurane, 430
des Rois d'Arles, *ibid.*
des Comtes de Provence, 433
des Comtes de Forcalquier, 446
des Comtes et Princes d'Orange, 448
des Comtes et Dauphins de Viennois, 454
des Comtes de Valentinois et de Diois, 460
des Comtes de Lyonnois et de Forez, 466
des Sires ou Barons de Beaujolois, 473
des Seigneurs de Bresse, 481
des Comtes de Mâcon, 484
des Ducs = Comtes de Bourgogne, 492
des Comtes de Châlon-sur-Saône, 526
des Sires de Salins, 532
des Comtes de Neuchâtel en Suisse, 537
des Comtes de Montbéliard = de Ferrette, 543
des Comtes d'Auxerre = des Comtes et Ducs de Nevers = des Comtes de Tonnerre, 555
des Barons de Donzi, 585
des Comtes de Bar-sur-Seine, 588
des Comtes de Sens = Comtes de Joigni = Sires de Joinville, 593
des Comtes de Champagne = de Blois, 610
des Comtes, puis Ducs, de Réthel, 630
Comtes de Grand-Pré, *ibid.*
des Comtes de Corbeil, 640
des Barons, puis Ducs, de Montmorenci, 643
des Sires ou Châtelains de Montlhéri, 658
des Comtes de Dammartin, 661
des Barons, Comtes, puis Ducs, d'Etampes, 666
des Comtes de Dreux, 670
des Barons, puis Comtes, de Montfort-l'Amauri, 675
des Comtes de Vexin, 680
des Comtes de Meulent, 685
des Vicomtes héréditaires de Meulent, 696
des Comtes de Clermont en Beauvoisis, 697
des Comtes de Vermandois = des Comtes, puis Ducs, de Valois, 700
des Sires, ou Barons, de Couci, 715
des Comtes de Soissons, 726
des Comtes de Rouci, 737
des Princes de Sedan, puis Ducs de Bouillon, 744
des Comtes de Ponthieu, 750
des Comtes de Boulogne, 760

des Comtes d'Artois, 768
Comtes d'Hesdin, *ibid.*
des Comtes de Saint Paul, 773
des Comtes de Guines, 785
des Comtes, puis Ducs, d'Aumale, 790
des Comtes d'Eu, 797
des Comtes d'Evreux, 803
des Comtes, puis Ducs, de Vendôme, 809
Sires de Baugenci, 810
des Ducs de Normandie = des Comtes, puis Ducs, d'Anjou = des Comtes du Maine, 827
des Ducs de Touraine, 858
des Sires, puis Comtes, de Laval, 864
des Comtes, puis Ducs, d'Alençon = des Comtes du Perche, 876
des Rois, Comtes, puis Ducs, de Bretagne, 890
Barons de Fougeres, 895
des Comtes, puis Ducs, de Penthievre, 915
Additions et corrections pour ce volume, 923

TABLE ALPHABÉTIQUE DES GRANDS FIEFS contenus dans ce volume.

Albret (Sires, puis Ducs, d'), page 261
Alençon (Comtes, puis Ducs, d'), 876
Ampurias (Comtes d'), 338
Angoulême (Comtes d'), 374
Anjou (Comtes d'), 827
Aquitaine (Rois françois d'), 249
Aquitaine (Ducs d'), 348
Arles (Rois d'), 430
Armagnac (Comtes d'), 272
Artois (Comtes d'), 768
Astarac (Comtes d'), 282
Aumale (Comtes, puis Ducs, d'), 790
Auvergne (Comtes d'), 348
Auvergne (Dauphins d'), 358
Auxerre (Comtes d'), 555

Barcelone (Comtes de), 289
Bar-sur-Seine (Comtes de), 588
Baugenci (Sires de), 810
Béarn (Vicomtes et Princes de), 257
Beaujolois (Sires ou Barons de), 473
Bellême (Comtes de), 839
Bésalu (Comtes de), 332
Bigorre (Comtes de), 268
Blois (Comtes de), 610
Bouillon (Ducs de Bouillon), 744
Boulogne (Comtes de), 760
Bourbon (Sires ou Barons, puis Ducs de), 411
Bourges (Comtes et Vicomtes de), 405
Bourgogne (Rois de), 421
Bourgogne Transjurane (Rois de la), 430
Bourgogne (Ducs et Comtes de), 492
Bresse (Seigneurs de), 481
Bretagne (Rois, Comtes et Ducs de), 890

Carcassonne (Comtes et Vicomtes de), 305
Cerdagne (Comtes de), 332
Châlon-sur-Saône (Comtes de), 526
Champagne (Comtes de), 610
Chartres (Comtes de), 622
Clermont en Beauvoisis (Comtes de), 697
Cominges (Comtes de), 265
Corbeil (Comtes de), 640
Couci (Sires ou Barons de), 715

Dammartin (Comtes de), 661
Diois (Comtes de), 460
Donzi (Barons de), 585
Dreux (Comtes de), 670

Espagne (Comtes de la Marche d'), 289
Etampes (Barons, Comtes, puis Ducs, d'), 666
Eu (Comtes d'), 797
Evreux (Comtes d'), 803

Ferrette (Comtes de), 543
Foix (Comtes de), 306
Forcalquier (Comtes de), 446
Forez (Comtes de), 466
Fézenzac (Comtes de), 271
Fézenzaguet (Vicomtes de), 278
Fougeres (Barons de), 895
France (Ducs de), 245

Gascogne (Comtes ou Ducs de), 253
Gothie (Ducs et Marquis de), 289
Grand-Pré (Comtes de), 630
Guienne (Ducs de), 348
Guines (Comtes de), 785

Hesdin (Comtes de), 768

Joigni (Comtes de), 593
Joinville (Sires, ensuite Princes de), 593

Laval (Sires, puis Comtes, de), 864
Lectoure (Comtes et Vicomtes de), 280
Limoges (Vicomtes de), 390
Lomagne (Vicomtes de), 280
Lyonnois (Comtes de), 466

Mâcon (Comtes de), 484
Maguelone (Comtes de), 320
Maine (Comtes du), 827
Marche (Comtes de la), 374
Marche d'Espagne (Comtes de la), 289
Melgueil (Comtes de), 320
Meulent (Comtes de), 685
Montbéliard (Comtes de), 543

Montfort l'Amauri (Barons, puis Comtes, de), 675
Montlhéri (Sires ou Châtelains de), 658
Montmorenci (Barons, puis Ducs, de), 643
Montpellier (Seigneurs de), 322

Narbonne (Vicomtes de) 315
Neuchâtel en Suisse (Comtes de), 537
Nevers (Comtes, puis Ducs, de), 555
Normandie (Ducs de), 827

Orange (Comtes et Princes d'), 448

Pardiac (Comtes de), 286
Penthievre (Comtes, puis Ducs, de), 915
Perche (Comtes du), 876
Périgord (Comtes de), 374
Poitiers (Comtes de), 348
Ponthieu (Comtes de), 750
Provence (Rois de), 427
Provence (Comtes de), 433

Rasez (Comtes et Vicomtes de) 305
Réthel (Comtes, puis Ducs, de), 630
Rodez (Comtes particuliers de), 303
Rouci (Comtes de), 737
Rouergue (Comtes de), 302
Roussillon (Comtes de), 328

Saint Paul (Comtes de), 773
Salins (Sires de), 532
Sancerre (Comtes de), 407
Sedan (Princes de), 744
Sens (Comtes de) 593
Septimanie (Ducs et Marquis de), 289
Soissons (Comtes de), 726
Substantion (Comtes de), 320

Tonnerre (Comtes de), 555
Toulouse (Rois françois de), 249
Toulouse (Comtes ou Ducs de), 259
Touraine (Ducs de), 858
Transjurane (Rois de la Bourgogne), 430
Troyes (Comtes de), 610
Turenne (Vicomtes de), 399

Valentinois (Comtes de), 460
Valentinois (Ducs de), 464
Valois (Comtes, puis Ducs, de), 700
Vannes (Comtes de), Voy. *les Ducs de Bretagne*, 891
Vendôme (Comtes, puis Ducs, de), 809
Vermandois (Comtes de), 700
Vexin (Comtes de), 680
Viennois (Comtes et Dauphins de), 454
Urgel (Comtes d'), 343

B. L. Prevost del. et Sculp. 1783.

CHRONOLOGIE

HISTORIQUE

DES EMPEREURS D'OCCIDENT

ET DES ROIS DE GERMANIE.

L'Empire d'Occident ayant été renversé, l'an 476, par Odoacre, Roi des Hérules, le titre en demeura éteint jusqu'à la fin du VIII^e^ siecle. L'Italie, durant cet intervalle, fut assujettie successivement, sous le titre de Royaume, aux Hérules, aux Goths & aux Lombards. Charlemagne, après avoir détruit la domination de ces derniers, & conquis l'Allemagne, se vit à la tête de la plus vaste & de la plus florissante Monarchie qui eût été depuis les Romains en Europe. Tous les peuples, que le droit de sa naissance, ou la force de ses armes, lui avoient soumis, obéissoient docilement à ses loix; la paix régnoit universellement dans ses Etats. Telle étoit la situation de ce Prince l'an 800 de J. C. Cette année est l'époque du rétablissement de l'Empire d'Occident. Charlemagne, supérieur en puissance aux derniers Empereurs d'Orient, fit revivre en Occident la dignité impériale, dont il fut le premier revêtu. Elle se maintint dans sa famille l'espace d'un siecle, ou environ, & passa ensuite aux Princes Allemands, qui l'ont conservée jusqu'à nos jours.

Dans la suite chronologique que nous allons donner des Empereurs, on en verra plusieurs, dont les uns ne sont qualifiés que Rois d'Italie, d'autres que Rois de Germanie, par la plûpart des Historiens, accoutumés à ne donner le titre d'Empereur qu'à ceux qui avoient reçu la Couronne impériale de la main du Pape.

CHARLEMAGNE, PREMIER EMPEREUR FRANÇOIS.

L'an 800, ou 801 en commençant l'année à Noël, comme faisoient alors les François, Charles, dit Charlemagne, étant à Rome se rend à la Basilique de S. Pierre, le jour de Noël, revêtu de l'habit de Patrice, c'est-à-dire d'une longue tunique avec un manteau traînant dont un pan retroussé étoit rattaché sur l'épaule droite. Le Pape Léon III, après avoir célébré la Messe en sa présence, s'approche de lui, comme il s'inclinoit devant l'autel pour partir, & lui met sur la tête une couronne très précieuse. En même tems le Clergé & le peuple s'écrient: *Vie & victoire à Charles Auguste, couronné de la main de Dieu, grand & pacifique Empereur des Romains.* C'étoit l'acclamation usitée à la création des Empereurs. Elle fut répétée trois fois en cette occasion. Léon le consacra ensuite avec l'huile sainte ainsi que Pepin, son fils, Roi d'Italie, après quoi celui-ci se prosterna devant son pere, le reconnoissant pour son Seigneur & son Souverain. « C'est ainsi, dit Muratori, que le bon Roi Charles se vit établi Empereur des Romains. » Que la chose eût été concertée entre le Pape & les principaux de Rome, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute. Le Concile de Rome, tenu au commencement du même mois de Décembre, annonce que le projet en avoit été formé dès lors, & comme Charlemagne étoit l'ame de cette Assemblée, il est également hors de doute qu'il y donna son consentement. (Voy. *les Conciles.*)

Nous ne pouvons donc ajouter foi au témoignage d'Eginhart, quelque respectable que soit d'ailleurs l'autorité de cet Historien, lorsqu'il dit que » Charles ayant reçu à Rome le nom d'Auguste & d'Empereur, cela d'abord lui déplut si fort, qu'il assura » que bien que ce jour là fût une très grande fête, » il ne seroit point entré dans l'Eglise, s'il avoit pu » prévoir le dessein du Pape. » C'est ici un mensonge politique qu'en qualité de Secrétaire de Charles Eginhart avoit charge d'écrire, & qu'on eut soin de répandre afin que ce Prince parut garder quelques mesures avec les Empereurs d'Orient, dont jusqu'alors il n'avoit été que le Vicaire à Rome & dans toute l'Italie impériale. Ces Empereurs en effet furent très irrités de ce que les Romains avoient osé créer un Empereur d'Occident. Charlemagne toutefois n'en fit pas moins valoir les droits de la nouvelle dignité dont les Romains l'avoient revêtu. Jusqu'alors les Rois de France, ainsi que ceux de Bourgogne, d'Espagne, d'Italie, &c. avoient reconnu dans les Empereurs d'Orient une espece de supériorité, comme on le voit par les titres de *Pere* & de *Seigneur* qu'ils leur donnoient en leur écrivant. Mais Charlemagne, depuis l'époque de son couronnement impérial, traita d'égal avec l'Empereur grec, & ne l'appella plus que *frere*, suivant le témoignage d'Eginhart, dans les lettres qu'il lui adressa. Le 25 Avril suivant, après avoir employé l'hiver à régler les affaires de Rome & de l'Italie, il reprend la route de France. Sur la fin de ses jours Charles pensa à transmettre sa dignité à celui que la nature lui avoit désigné pour héritier. Dans cette intention, au mois d'Août 813, il tint, à Aix-la-Chapelle, une grande Assemblée à laquelle il proposa de donner le titre d'Empereur à Louis, qui restoit seul de ses fils; proposition qui fut reçue avec applaudissement, comme une inspiration divine. Le lendemain, Louis étant à l'Eglise, prit de ses propres mains, par ordre de son pere, la couronne sur l'autel, & se la mit sur la tête, pour montrer par là qu'il ne prétendoit la tenir que de Dieu. Charlemagne mourut l'année suivante 814, le 28 Janvier, à l'âge de 72 ans, dans la 14e année de son régne, comme Empereur. (*Voy.* Charlemagne *parmi les Rois de France.*) Les bornes de l'Empire de Charlemagne étoient, au Nord l'Océan & l'Eyder, à l'Ouest l'Océan & l'Ebre en Espagne, au Sud la Méditerranée, à l'Est le Raab & les pays au-delà de l'Elbe, & au Nord-Est les embouchures de l'Oder.

LOUIS, DIT LE DÉBONNAIRE.

814. LOUIS, dit le DÉBONNAIRE, succéda, le 28 Janvier 814, à Charlemagne, son pere, & mourut le 20 Juin 840. Ce Prince rendit aux Eglises la liberté des élections, & conféra aux Evêques, ainsi qu'à plusieurs Abbés, les droits régaliens, comme celui de battre monnoie. Il eut pour les Etats une telle déférence, qu'il s'engagea de ne rien faire sans leur conseil; il leur céda même plusieurs domaines de la Couronne: premiers fondemens de la puissance des Etats. (*Voy.* Louis le Débonnaire *parmi les Rois de France.*)

LOTHAIRE I, EMPEREUR.

840. LOTHAIRE I, fils aîné de Louis le Débonnaire, associé à la dignité impériale le 31 Juillet 817, mis en possession du Royaume de Lombardie, l'an 820, avant le mois de Mars, selon Muratori, vers la fin de Mai, suivant Pagi, couronné Empereur par le Pape Pascal I, le jour de Pâque, 5 Avril de l'an 823, succéda, le 20 Juin 840, à son pere dans l'Empire. Non content de son partage, il veut envahir celui de ses freres. L'an 841, le 25 Juin, il perd contre eux la célebre bataille de Fontenai, dans l'Auxerrois. (*Cet événement sert d'époque à quelques chartes.*) L'an 843, les trois freres s'étant réconciliés, font à Verdun, dans le mois d'Août, un nouveau partage, en vertu duquel Lothaire eut l'Empire, l'Italie & (en termes exprès) la ville de Rome, avec les Provinces situées entre le Rhin, le Rhône, la Saône, la Meuse & l'Escaut. Ce Traité est la grande époque qui fit de la Germanie & de la France deux Etats indépendans l'un de l'autre. L'an 849, suivant le P. Pagi, Lothaire déclare son collégue dans l'Empire Louis, son fils aîné, entre le 19 Mai & le 30 Octobre; & l'année suivante il l'envoie à Rome où il est couronné par Léon IV le 2 Décembre. L'an 855, le 28 ou le 29 Septembre, Lothaire meurt après avoir régné 15 ans, 3 mois & 8 jours, depuis la mort de son pere. Six jours avant que de mourir il s'étoit retiré à l'Abbaye de Prum en Ardennes, où, renonçant au monde, il avoit pris l'habit monastique. » Fils ingrat & rebelle, dit un éloquent Moderne, mauvais » frere, Monarque injuste, toujours occupé de ruses, d'artifices, de complots, » il chercha sans cesse à envahir & ne jouit jamais. En abusant de son pouvoir, » il en hâta la décadence, & assura la ruine de celui de ses successeurs. » D'HERMENGARDE, fille de Hugues, Comte d'Alsace & non de Provence (Schoepflin), qu'il avoit épousée au mois d'Octobre 821, il laissa 3 fils, Louis qui suit, Lothaire auquel il donna la portion de ses Etats qui fut appellée du nom de ce fils la Lorraine; & Charles qui eut le Royaume de Provence. Lothaire laissa aussi 4 filles, savoir, Beltrude, mariée à un Comte nommé Bérenger; Ermengarde, enlevée, l'an 846, par Giselbert, qu'on fait sans fondement Duc d'Aquitaine; Rotrude dont nous ignorons le sort; & Berte, Abbesse, à la priere de laquelle son pere donna, l'an 855, à un Clerc-Médecin, vingt-quatre bonnieres de terre. (*Deuxieme Cartulaire de Hainaut, fol. 23.*) (*Voy.* Lothaire, *Roi de Lorraine*, & Charles, *Roi de Provence*, *pour le détail de leur partage.*) L'Abbaye de S. Hubert dans les Ardennes conserve le portrait de ce Prince à la tête d'un Pseautier en lettres d'or, dont il fit présent à cette maison. Il est représenté assis sur un siége, dont un lion & une lionne forment les deux bras; sa chaussure est composée de

Rois Carlovingiens en Germanie, non Empereurs.

LOUIS LE GERMANIQUE.

826. LOUIS, 3e fils de Louis le Débonnaire & d'Ermengarde, nommé Roi de Baviere l'an 817, arrive en ce pays, l'an 826, avec son épouse. L'an 840, il s'attire les armes de son pere, contre lequel il s'étoit révolté pour la 3e fois. Mais la mort de l'Empereur, arrivée sur la route, sauve au fils rebelle le châtiment dont il étoit menacé. L'an 843, nouveau partage fait entre lui & ses freres, Lothaire & Charles, à Verdun, par lequel Louis devient propriétaire de toutes les Provinces situées sur la rive droite du Rhin, & de quelques unes sur la rive gauche. Ce Traité, dit M. Pfeffel, est la premiere époque du droit public de l'Allemagne. Charles

EMPEREURS D'OCCIDENT ET ROIS DE GERMANIE.

bandelettes qui se croisent. Son habit est une courte tunique & par dessus une clamyde agrafée sur l'épaule gauche. Il a la couronne en tête, tenant d'une main son épée dans le fourreau, & de l'autre un long bâton en forme de sceptre. Son visage a de la dignité, & sa taille paroît avantageuse. (*Voy.* cette figure gravée dans le 2e voyage littéraire de D. Martenne, p. 136.)

On distingue 4 époques du régne de l'Empereur Lothaire dans ses Diplômes; ce sont celles que nous venons de marquer au commencement de son article. Depuis la mort de son pere il joignoit ordinairement les 2 dernieres. Celle de son régne en Italie commence l'an 820, & celle de son régne dans une partie de la France l'an 840; de sorte que les années du régne italien précedent toujours de 20 ans celles du régne françois. Muratori (*Ann. d'Ita.* T. IV, p. 512,) remarque qu'à Rome on datoit de l'an 817 la premiere année de l'Empire de Lothaire, tandis que le reste de l'Italie ne la datoit que de l'an 818. Le Blanc, dans son Traité des monnoies (p. 102, *éd. de Hol.*), en produit plusieurs frappées sous Louis le Débonnaire, sur lesquelles on lit: LUDOVICUS IMPERATOR, dans le monogramme, ROMA, & sur le revers, SCS PETRUS. Il en produit aussi d'autres de Lothaire, qui, au revers, ont pareillement SCS PETRUS; ce qui prouve la souveraineté de ces deux Princes à Rome.

LOUIS II, EMPEREUR.

855. LOUIS II, fils aîné de l'Empereur Lothaire, né vers l'an 822, associé à l'Empire & au Royaume d'Italie l'an 849 (Murat.), & sacré, le 2 Décembre 850, à Rome, par le Pape Léon IV, succéda, l'an 855, à son pere dans les dignités qu'il partageoit avec lui. Il est à remarquer, d'après les Annales de S. Bertin, qu'il prétendoit que l'Empire lui avoit été substitué par Louis le Débonnaire, son aïeul, pour demeurer attaché à la personne des aînés de sa Maison, même par droit de représentation. Borné par ses possessions aux Etats situés au-delà des Alpes, il établit sa Cour à Pavie, au lieu d'aller résider à Rome, vraisemblablement parce qu'il ne se croyoit pas assez opulent pour étaler dans la capitale du monde le faste convenable à son rang. Ce qui est certain, c'est qu'il se plaignit, mais en vain, à ses oncles, Louis le Germanique & Charles le Chauve, de n'avoir pas été, lui qui étoit Empereur, mieux partagé que ses freres dans la succession paternelle. Lothaire, son frere, néanmoins ayant besoin de son secours contre Louis le Germanique, leur oncle, & pour appuyer d'autres desseins qu'il méditoit, lui céda, vers la fin de l'an 858, plusieurs places au-delà du Mont-Jura, telles que Genève, Lausanne, Sion en Valais, & quelques autres dépendances de sa Couronne. Louis ne fut pas ingrat, & porta même la reconnoissance au-delà des bornes du devoir. Les Archevêques, Gonthier de Cologne & Theutgaud de Treves, déposés par le Pape Nicolas I, pour avoir favorisé le divorce de Lothaire, étant venus le trouver l'an 864, il s'engagea, pressé par l'Impératrice, à les faire rétablir. Mais après avoir exercé pour cet effet à Rome les violences les plus indignes d'un Prince chrétien, sans pouvoir fléchir le Pape, il fut obligé, par une maladie qu'il regarda comme une punition du ciel, d'abandonner la cause des deux Prélats, de les renvoyer comme ils étoient venus, & de se réconcilier avec le Pape qui avoit pris la fuite.

Les Sarasins ayant fait une invasion, l'an 866, dans la Calabre & les terres voisines, Louis, à la priere de Landolphe, Evêque de Capoue, marche contre eux. Mais il est trahi par ce Prélat qui fait manquer l'expédition. Pour se venger, l'Empereur assiége cette ville qui se rend au bout de trois mois à Lambert, fils de Gui, Duc de Spolete. Ses habitans & leur territoire sont traités avec la derniere rigueur. Louis remporte quelques avantages sur les Infideles l'année suivante, avec le secours de Lothaire, son frere. L'an 868, il vient mettre le siége devant Bari. La place résiste pendant trois ans; enfin elle est emportée le 3 Février 871. Les perfidies *étoient alors fréquentes entre les Princes. Cette même année, le* 28 Août, Louis est *fait prisonnier en trahison par le Duc de Bénévent*, qui ne le relâche que le 17 *Septembre suivant. Pendant son éloignement*, Charles le Chauve & Louis le Germanique, *ses oncles, avoient partagé entre eux le Royaume de* Lorraine après la mort de Lothaire, *arrivée le 8 Août 869. En vain il s'étoit récrié* contre cette usurpation, & avoit employé l'autorité du Pape Adrien II pour se faire rendre justice. Enfin, l'an 872, ayant obtenu de Louis le Germanique une conférence à Trente, il y envoie l'Impératrice, sa femme, qui vint à bout d'engager ce Prince à se désister de sa portion de la Lorraine. (*Annal. Bertin.*) L'Impératrice *ayant ensuite fait demander à Charles le Chauve une entrevue à S. Maurice, elle ne put l'obtenir, ce Monarque n'étant nullement disposé à se dessaisir de sa proie. (Murat.) L'Empereur Louis étant venu la même année à Rome, y fut couronné Roi de Lorraine le jour de la Pentecôte par le Pape* Adrien II. L'an 875, il meurt, *le 12 Août, dans le territoire de Brescia*, d'où son corps fut transporté à Milan. Ce Prince ne laissa d'INGELBERGE ou ANGILBERGE, son épouse, dont on ignore la naissance (mariée en 856, encore vivante en 882,) qu'une fille, nommée Ermengarde, qui épousa Boson I, Roi d'Arles ou de Pro-

Rois Carlovingiens en Germanie, non Empereurs.

& Louis travaillent ensuite à se dépouiller mutuellement. L'an 870, ils se réunissent pour partager la succession de Lothaire, leur neveu, au préjudice de l'Empereur Louis, son frere. Par le Traité qu'ils firent à ce sujet, au mois d'Août, sur la Meuse, au pays de Liége, Charles eut pour sa part les districts de Vienne en Dauphiné, de Lyon, de Besançon, & tout ce qui est situé à la gauche du Mont-Jura, des Vosges, de la Moselle & de l'Ourte, petite riviere du Luxembourg qui se jette dans la Meuse près de Liége; & tout ce qui est à la droite de ces limites, échut à Louis le Germanique, nommément les villes de Metz, de Treves, de Cologne, & les pays-Bas. Mais il rendit le tout à l'Empereur Louis, son neveu, suivant les Annales de S. Bertin; ce qui indisposa fort, disent-elles, les Seigneurs Lorrains qui, s'étant donnés à lui de bonne grace, trouvérent fort mauvais qu'il eût disposé d'eux sans leur consentement. L'an 875, après la mort de l'Empereur, son neveu, décédé sans postérité mâle, il rentra dans la portion des Etats de Lothaire, qu'il lui avoit abandonnée. La jouissance en fut courte. L'an 876, il termina sa carriere à Francfort, le 28 Août, dans la 70e année de son âge, laissant de sa femme, nommée par quelques uns EMMA, 3 fils, Carloman, Louis & Charles, auxquels il avoit partagé ses Etats de son vivant, & 2 filles, Hildegarde & Berte, successivement Abbes-

EMPEREURS D'OCCIDENT ET ROIS DE GERMANIE.

vence. » Les Historiens d'Allemagne, dit M. de S. Marc, prétendent » sans preuve que l'Empereur Louis II, soit par testament, soit de » quelque autre maniere, avoit disposé de ses Etats en faveur de Car- » loman, fils aîné de Louis le Germanique. » On blâme cet Empereur, qui avoit d'ailleurs d'excellentes qualités, d'avoir laissé prendre à sa femme trop d'empire sur son esprit. Ce fut elle qui, après la mort de son époux, procura, par ses intrigues, le Royaume d'Arles à Boson. L'Empereur Charles le Gros, en 880, la tira d'un Couvent d'Italie où elle s'étoit retirée, & l'envoya prisonniere en Allemagne, où elle mourut après avoir vainement employé la recommandation du Pape Jean VIII pour être renvoyée à Rome.

Il faut distinguer exactement 4 époques du régne de l'Empereur Louis II. La premiere est de l'an 844, lorsqu'il fut déclaré Roi d'Italie, & envoyé à Rome au sujet de l'élection & de l'ordination du Pape Sergius, faite sans la participation de l'Empereur. Sergius alors le couronna Roi des Lombards le 25 Juin ; la seconde époque est de l'an 849, lorsqu'il fut associé par son pere à l'Empire ; la troisieme est du 2 Décembre 850, jour auquel il fut sacré Empereur ; enfin la quatrieme est de l'an 855, lorsqu'il succéda à son pere. On ne distingue pas assez ces époques, & l'on confond sur-tout la seconde avec la troisieme.

CHARLES II, DIT LE CHAUVE, EMPEREUR.

875. CHARLES II, dit le CHAUVE, Roi de France, dernier fils de Louis le Débonnaire, ayant appris la mort de l'Empereur Louis, son neveu, marche en diligence vers l'Italie pour s'emparer de sa succession. Louis de Germanie envoie successivement ses deux fils, Charles & Carloman, pour empêcher cette usurpation. Charles le Chauve les amuse, & ils s'en retournent l'un & l'autre sans avoir rien fait. Ce Prince arrive, le 17 Décembre 875, à Rome, où il est reçu avec de grands honneurs par le Pape Jean VIII, qui l'y avoit invité. Le jour de Noël suivant, Jean le couronne Empereur. Charles ayant quitté Rome le 25 Janvier 876, se rend à Pavie, où il est proclamé Roi d'Italie dans une Diete tenue au mois de Février. Ce fut dans cette Assemblée qu'il déclara Boson, frere de sa femme, Duc de Lombardie, & lui donna la couronne ducale : *Bosone uxoris suæ fratre Duce ipsius terræ constituto & CORONA DUCALI ornato.* (*Annal. Bertin.* ad an. 876.) C'est le premier Duc couronné qu'on voit dans l'histoire. Charles de là repasse en France, d'où il revint l'année suivante en Italie. Mais il en est chassé par Carloman, son neveu, & va mourir au pied du Mont-Cenis le 6 Octobre

CARLOMAN, ROI DE BAVIERE.

876. CARLOMAN, succéda à Louis le Germanique, son pere, dans le Royaume de Baviere, auquel il joignit la Pannonie, la Carinthie, avec les Royaumes des Sclaves, des Bohémiens & des Moraves. Avant que de parvenir au trône, il avoit donné bien de l'exercice à son pere par ses révoltes. Les remords qu'elles lui causerent ensuite furent si vifs, que de tems en tems il en perdoit la raison. L'enfer s'ouvroit pour le recevoir ; il voyoit les démons prêts à l'enlever & les flammes où il alloit être dévoré. Jamais sa tête ne se remit bien de cette violente commotion. L'an 877, il passe en Lombardie pour faire valoir ses droits sur ce Royaume, dont Charles le

LOUIS, ROI DE SAXE, DIT LE GERMANIQUE.

876. LOUIS, second fils de Louis le Germanique, lui succéda dans les Etats de Saxe, de Thuringe, de la France Teutonique, de Frise & de la moitié de la Lorraine, par le Traité de partage conclu avec ses freres à Saalfeld. Charles le Chauve étant entré dans cette derniere province pour s'en emparer, Louis vint à sa rencontre, lui livra bataille près d'Andernac, le 8 Octobre 876, le battit & le mit en fuite. Louis se montra plus équitable envers ses freres. Loin de vouloir faire des entreprises sur eux, il leur fit part, l'an 877, de la Lorraine par portions égales. Carloman rendit la sienne à Louis qui la partagea, l'an 878, avec Charles le Gros. Ainsi la Lorraine Teutonique se trouva alors entre les mains de ces deux freres. Louis ne marqua pas la même générosité, l'an 879, envers les 2 fils de Louis le Begue, Roi de France, Louis & Car-

CHARLES LE GROS, ROI DE SUABE.

876. CHARLES, dit le GROS ou le GRAS, 3[e] fils de Louis le Germanique, né vers l'an 832, eut pour sa part les Etats de Suabe & d'Alsace, avec quelques villes en Lorraine. L'an 879, au mois de Septembre, il est associé au Royaume d'Italie par Carloman, son frere. S'étant rendu sur les lieux, il en fut proclamé Roi dans une Diete tenue entre le 6 Octobre & le 11 Novembre de la même année, & couronné à Milan le 6 Janvier suivant. De là il va trouver en France les deux Rois, Louis & Carloman, fils de Louis le Begue, pour concerter avec eux les moyens de détruire Boson, Roi d'Arles, dont il veut réunir les Etats aux siens. Il retourne aussitôt en Italie, laissant aux deux Princes le soin de faire la guerre à cet ennemi commun. Il arrive à Rome, où le Pape Jean VIII lui offre enfin la couronne impériale, qu'il ne pouvoit plus lui refuser. Charles l'avoit sollicitée jusqu'alors inutilement, parce que le Pape vouloit la faire tomber, avec celle d'Italie, sur la tête de Boson. L'Empire étoit vacant depuis la mort de Charles le Chauve.

LE MÊME CHARLES LE GROS, EMPEREUR.

881. CHARLES LE GROS, est cou-

Rois Carlovingiens en Germanie, non Empereurs.

ses de Zurich, Abbaye que leur pere avoit fondée, & qui devint célebre par son opulence & sa jurisdiction. Quelques uns le font encore pere d'Engelberge, femme de l'Empereur Louis II. Mais ce qui prouve qu'elle n'étoit pas sa fille selon la nature, c'est un Diplôme où il se dit son parrain en l'appellant sa fille spirituelle : *Dilecta ac spiritualis filia nostra Engilperga.* (Murat. *Antiq. ital. Diss. XI.*) Louis le Germanique fut enterré à l'Abbaye de Lauresham. Ses fils, après sa mort, firent un nouveau partage à Saalfeld en Thuringe.

Ce Prince datoit ses Diplômes suivant diverses époques. La premiere est de la fin de 825 ; la seconde de l'an 833 ou 834 ; la troisieme de l'an 838 ou 839 ; la quatrieme de l'an 840, après la mort de son pere. Il est surprenant qu'il n'ait employé dans ses Diplômes ni l'époque de l'an 817 où il fut établi Roi de Baviere par son pere, ni celle de 821, où cette dignité lui fut confirmée au Parlement de Nimegue.

CHARLES LE CHAUVE, Empereur.

Octobre 877, n'ayant régné comme Empereur qu'un an & 9 mois. (*Voy.* la Chronolog. *des Rois de France.*) L'Empire vaqua trois ans depuis sa mort.)

CARLOMAN, Roi de Baviere.

Chauve s'étoit emparé. Charles prend la fuite à son arrivée, & le laisse maître du pays où il est proclamé Roi sans contradiction. Voulant ensuite se faire couronner Empereur après la mort de Charles, il en écrit au Pape Jean VIII, promettant de favoriser l'Eglise romaine plus que n'avoit fait aucun de ses prédécesseurs. Le Pape lui rend promesses pour promesses, & ne cherche qu'à le tromper. Carloman obligea néanmoins ce Pontife de le reconnoître Roi d'Italie, Seigneur de Rome & Avoué du S. Siége. L'an 878, de retour en Baviere, il est attaqué d'une maladie de langueur qui dégénéra, l'année suivante, en paralysie, & le conduisit enfin au tombeau le 22 Mars 880. Il laissa de Litwinde, sa concubine, fille d'une bonne Maison de Carinthie, un fils nommé Arnoul, qui fut Comte de Carinthie, & parvint ensuite à l'Empire.

LOUIS, Roi de Saxe.

loman, parce qu'il regardoit leur naissance comme illégitime. Tandis que ces deux Princes étoient occupés à se défendre contre les Normands, il envahit la Lorraine françoise, qu'ils lui céderent ensuite par le Traité de Verdun. Il n'en demeura point là; excité par sa femme & invité par un parti qu'il avoit en France, il entre à main armée, l'an 880, dans ce Royaume, à dessein de l'unir au sien. Mais cette expédition ne tourna qu'à son déshonneur. Repoussé vigoureusement par ceux qu'il vouloit dépouiller, il reprit la route de Saxe en désordre. Bientôt néanmoins il fut dédommagé de cet échec par l'acquisition de la Baviere, que la mort de Carloman, son frere, arrivée l'an 880, lui procura. Alors il laisse l'Italie à Charles, son autre frere, & donne la Carinthie à son neveu Arnoul, bâtard de Carloman. Il remporta, l'année suivante, une victoire complete sur les Normands, près de Thin ou Tinnin, dans la forêt Carbonniere; mais quelque tems après il fut défait à son tour par ces mêmes Barbares, à Ebsdorff, dans le pays de Lunébourg. L'action fut terrible. Brunon, son beau-frere, deux Evêques, douze Comtes, & dix-huit Officiers du Palais y périrent. Louis mourut du chagrin que lui causa ce revers, le 20 Janv. 882, & fut inhumé à l'Abbaye de Lorsch ou de Lauresham, au diocèse de Mayence. Ses panégyristes le représentent sous les traits les plus aimables, & le peignent comme un Prince qui réunissoit les plus belles qualités sans presque aucun mélange de vices ni de foiblesse. On conserve de lui une lettre très affectueuse à Louis le Begue, Roi de France, qu'il qualifie son très cher frere & intime ami, rejettant la dissension qui avoit régné entre leurs peres sur la mauvaise volonté des Seigneurs françois. Il accompagna cette lettre du présent d'un beau cheval & d'un riche pavillon. Ce Prince avoit épousé, l'an 865, sans le consentement de son pere, la fille du Comte Adelard, dont il fut obligé de se séparer. Devenu Roi, il épousa Luitgarde, fille de Ludolfe, Duc de Saxe, dont il eut un fils qui mourut d'une chûte à Ratisbonne, peu de tems avant lui. Louis eut encore un fils naturel nommé Hugues, qui fut tué, l'an 881, à la premiere bataille contre les Normands. Il avoit de sa premiere femme une fille nommée Hildegarde, qui se signala par la part qu'elle eut à la déposition de Charles le Gros. M. le Comte du Buat, (*Orig. Boicæ*, *part.* 2, p. 11,) lui donne encore une autre fille, mariée, selon lui, en premieres noces, à *Liutpold*, Duc de Baviere.

CHARLES LE GROS, Empereur.

ronné Empereur à Rome par le Pape Jean VIII, suivant les Annales de S. Bertin, à Noël de l'an 880, c'est-à-dire 879, selon notre maniere de compter, l'année commençant alors à Noël. Mais d'autres autorités plus fortes, produites par Muratori, (*Antiq. d'Ital. Dissert.* 8 & 41,) prouvent que ce couronnement doit être renvoyé à l'un des deux premiers mois de l'an 881. A l'égard de ceux d'entre les Modernes qui le retardent jusqu'à Noël de cette année, ils sont démentis par une lettre de Jean VIII à Charles, en date du IV des Calendes d'Avril (29 Mars), Indiction XIV (881), lettre où l'on voit que dès lors ce Pontife reconnoissoit Charles pour Empereur, & lui avoit imposé la couronne impériale. Une nouvelle fortune survient à Charles au mois de Janv. 882; il succede par mort aux Etats de Louis, son frere, Roi de Saxe. Dans le printems suivant, il marche contre les Normands qui dévastoient le Royaume de Lorraine. Etant venu à bout de bloquer les deux Rois de ces Barbares, Godefroi & Sigefroi, dans leurs retranchemens, il fait avec eux une paix dont ils dictent eux-mêmes les conditions, comme s'ils eussent été vainqueurs. Charles par ce Traité s'oblige à leur payer deux mille quatre-vingts livres pesant d'argent, & cede à titre de Duché la Frise occidentale à Godefroi, qui, de son côté, s'engage à défendre contre ses compatriotes les embouchures du Rhin, de la Meuse & de l'Escaut. Godefroi s'étant fait baptiser, épouse Gisele, fille de Lothaire, Roi de Lorraine, & de Valdrade. D'un ennemi dangereux il devient un fidele allié; mais on use de perfidie envers lui. L'an 884, Charles le fait assassiner dans l'Isle de Betau, où il lui avoit indiqué une conférence pour répondre à la demande qu'il lui faisoit de quelques vignobles près de l'embouchure de la Moselle & du Rhin. Vers le même tems, par une semblable trahison, il fait crever les yeux dans Gondreville à Hugues, fils de Lothaire & de Valdrade, qui demandoit le Royaume de Lorraine. Hugues après cela fut mené à l'Abbaye de Prum, dans les Ardennes. « C'est moi-même, » dit l'Historien Réginon, qui lui coupai les cheveux, étant alors Abbé de » ce Monastere, & il y mourut peu de » tems après. » Charles appellé à la Couronne de France au mois de Décembre 884, après la mort du Roi Carloman, réunit par là dans sa main toute la succession de Charlemagne. Mais le fardeau étoit au-dessus de ses forces, & le poids de sa propre domination l'accabla. L'an 887, dans un Parlement qu'il tient à Tribur ou Tewer, au pays de Darmstad, il donne des marques de folie qui déterminent les Seigneurs d'Allemagne, déjà indignés de

CHARLES LE GROS, EMPEREUR.

sa lâcheté, à l'abandonner. Ils le déposent dans la même Assemblée le 11 Novembre, & mettent à sa place Arnoul, Duc de Carinthie, fils naturel du Roi Carloman. Charles se trouve réduit à n'avoir pas de quoi vivre, & à demander sa subsistance à son successeur, qui lui donna par compassion quelques terres en Allemagne. L'Italie n'ayant point pris de part à la déposition de Charles, continua de le regarder comme Empereur & comme Roi. Charles mourut, suivant tous les Auteurs contemporains, le 12 ou le 13 Janvier de l'an 888, étranglé, disent quelques uns, par ses propres domestiques. Cependant M. le Moine, dans sa *Diplom. prat.*, rapporte un Diplôme de ce Prince, daté de l'an 890. Mais cet Acte est apparemment une copie où les dates auront été altérées. Le corps de Charles fut inhumé à l'Abbaye de Richenau en Suabe. Marianus Scotus dit que ce Prince avoit les jambes tordues. Il avoit eu deux femmes dont il ne laissa point d'enfans. La premiere, dont on ignore le nom, étoit fille du Comte Erkanger; la seconde s'appelloit RICHARDE, Princesse d'Ecosse, à ce qu'on prétend, qu'il répudia, sur quelques soupçons d'infidélité, après dix ans de mariage, protestant publiquement qu'il ne l'avoit jamais touchée. Ce Prince ne laissa qu'un fils naturel nommé Bernard, qu'il avoit voulu faire son successeur à l'Empire, & qui mourut dans l'état de simple & pauvre particulier. (*Voy.* Charles le Gros, *Roi de France.*)

Charles est le premier qui ait ordinairement daté ses Diplômes des années de l'Incarnation. Avant lui l'usage de cette date étoit rare dans les lettres royaux. Il employa successivement diverses époques, dont la premiere commence au partage qui fut fait des Etats de Louis le Germanique au mois d'Août 876. La seconde se prend de l'an 879, quand Charles fut proclamé Roi de Lombardie. La troisieme commence vers la fin de Février 881; on a rendu raison ci-dessus de cette époque. La quatrieme est du 20 Janvier 882, date de la mort de Louis, son frere. La cinquieme est de l'an 884, auquel Carloman, Roi de France, mourut. Remarquez encore que pendant les années 882 & 883 on data quelquefois en France les Actes par celles de son régne, soit à cause de sa qualité de premier Prince de la famille royale, soit qu'on le regardât comme tuteur du jeune Roi Carloman.

Après la mort de Charles le Gros, différens Princes s'emparerent des Royaumes qu'il avoit possédés, ce qui causa une grande division, & fit répandre beaucoup de sang.

BÉRENGER, EMPEREUR.

888. BÉRENGER, fils d'Everard, Duc de Frioul, & petit-fils de Louis le Débonnaire par sa mere Gisele, reconnu Roi d'Italie par une partie de la Noblesse du pays vers la fin de Février 888, se fait couronner, dans le mois suivant, par Anselme, Archevêque de Milan. Ce fut alors, suivant Muratori, que l'on commença à faire usage de cette couronne de fer qui servit depuis au couronnement des Rois de Lombardie. Arnoul, Roi de Germanie, instruit de cet événement, se met en marche pour détrôner Bérenger. Celui-ci va le trouver à Trente, lui fait hommage de ses Etats, & l'engage à lui en confirmer la possession. A peine a-t-il conjuré cet orage, qu'il est accueilli d'un autre. Gui de Spolete s'avance contre lui à la tête d'une armée; mais il est battu sous les murs de Brescia. L'an 889, défait à son tour par Gui sur les bords de la Trebbia, dans le Plaisantin, Bérenger va se cantonner dans le Véronois, & abandonne le reste du pays à la discrétion de son rival. L'an 895, étant venu trouver le Roi de Germanie à Lucques, il est arrêté par ce Prince, & dépouillé de ses Etats. Sa détention fut courte; il retourna presque aussitôt dans le Véronois. Dans le cours de la même année, ses armes lui regagnent une partie de ce qu'il avoit perdu. L'an 896, il fait

GUI, EMPEREUR.

889. GUI, fils, non de Lambert, mais d'un autre Gui, Duc de Spolete, suivant Erkempert, Auteur du tems, &, à ce qu'on croit, d'Adélaïde, fille de Pepin, Roi d'Italie, fut proclamé Roi l'an 889, dans une grande Diete qu'il assembla à Pavie après la bataille de la Trebbia. Son ambition ne se borne point là. L'an 891, étant venu à Rome à main armée, il s'y fit couronner Empereur, & même Roi de France, par le Pape Etienne V, le 21 Février, comme le marque Sigonius. L'an 894, Gui meurt d'un vomissement de sang au mois de Décembre. Il avoit épousé AGILTRUDE, fille d'Adelgise, Prince de Bénévent, dont il eut un fils qui suit. (Sigonius, *de Regno Ital.* Muratori, *Ann. d'Ital.* T. IV.)

Ce Prince suivoit, du moins quelquefois, dans ses Diplômes le calcul pisan. On en voit un dans le 2[e] Tome des Historiens d'Italie (p. 416) daté de l'an 892, premier de son Empire, Indiction IX. Suivant cette maniere de compter, l'Indiction marquée appartient à l'an 891 de l'Ere vulgaire.

LAMBERT, EMPEREUR.

894. LAMBERT, fils de Gui & d'Agiltrude, associé, par son pere, à l'Empire l'an 891, dans un âge tendre, & couronné au mois de Février 892, lui succede vers la fin de l'an 894, sous la conduite de sa mere. Cette Princesse soutint en

ARNOUL, EMPEREUR.

887. ARNOUL, fils naturel de Carloman, & neveu de Charles le Gros, élu Roi de Germanie, comme on l'a dit, à la Diete de Tribur, se rend, le 11 Novembre, à Ratisbonne, où les Seigneurs de Baviere, de Saxe & de la France Teutonique, lui prêterent serment de fidélité. Paisible possesseur de la Germanie-Transrhénane, il forme le dessein de se faire déclarer successeur de Charles le Gros pour l'Italie & pour la France. L'an 891, il taille en pieces, le 1 Septembre, sur la Dyle, à l'endroit où est aujourd'hui Louvain, une armée de Normands, qui, peu de tems auparavant, avoient battu ses troupes sur le torrent de la Gule, non loin de Maëstricht. L'an 894, étant passé au mois de Janvier en Lombardie, il emporte d'assaut la forte ville de Bergame, dont il fait pendre le Gouverneur Ambroise, & par cet exemple de sévérité il fait rentrer dans le devoir les autres villes rebelles du pays; après quoi il revient en Allemagne par la Bourgogne Transjurane, qu'il désole. L'année suivante, au mois de Septembre, par le conseil de ses Evêques, Arnoul repasse les Alpes, à la sollicitation du Pape Formose. Il prend Rome d'assaut l'an 896, par un hazard très singulier. Ses troupes, campées devant cette

BÉRENGER.

à Pavie une espece de partage avec l'Empereur Lambert. L'an 899, premiere descente des Hongrois en Italie dans le mois d'Août. Bérenger va au devant d'eux. Son armée est taillée en pieces par ces barbares le 24 Septembre de la même année, & non de la suivante, comme le marque Réginon. L'an 900, un autre rival se présente pour lui disputer la Couronne d'Italie. C'est Louis, Roi de Provence, que quelques Seigneurs mécontens, du nombre desquels étoit Adalbert, Marquis d'Ivrée, & gendre de Bérenger, avoient appellé. Il triomphe, & se fait couronner à Rome. Mais, l'an 905, Bérenger ayant surpris ce rival dans Vérone, lui fait crever les yeux & le renvoie en Provence. L'an 906, nouvelle irruption des Hongrois en Italie. Trop foible pour leur résister, Bérenger achete d'eux la paix, qu'il entretient par la suite au moyen d'une espece de tribut. L'an 915, aux fêtes de Noël, & non l'an 916 à Pâque, Bérenger se fait couronner Empereur à Rome par le Pape Jean X. C'est de cette année 915 qu'il faut compter celles de son Empire, qui fut de 8 ans, 2 mois & demi. Mais il ne jouit pas tranquillement de cette dignité. L'an 921, un nouveau parti formé par Lambert, Archevêque de Milan, & le Marquis d'Ivrée, offre la Couronne d'Italie à Rodolphe, Roi de la Bourgogne Transjurane. Il arrive, les villes à l'envi se donnent à lui; il est couronné à Pavie dans les derniers mois de la même année; mais il est battu quelques mois après par son rival. Les Seigneurs, qui avoient appellé Rodolphe, lui relevent le courage par leurs discours & par les secours qu'ils lui fournissent. Bérenger, le 29 Juillet 923, livre une nouvelle bataille à Rodolphe, & la perd sans même trouver le moyen de s'enfuir. Alors il quitte ses habits, & se couche ventre à terre parmi les morts, couvert de son bouclier de la tête jusqu'aux cuisses. Un soldat ennemi passe, lui pique la jambe de sa lance, & voyant qu'il ne remuoit pas, le croit mort & le laisse. La nuit arrivée, Bérenger se releve, & gagne la ville de Vérone, la seule qui lui reste fidele. L'an 924, pour derniere ressource, il fait venir les Hongrois à son secours. L'arrivée de ces Barbares lui aliene les cœurs des Véronois. Il est assassiné au commencement de Mars de la

LAMBERT.

héroïne, l'an 896, le siége de Rome contre Arnoul, Roi de Germanie, pour la défense des droits de son fils. Voyant la ville prête à se rendre, elle se retira secretement à Spolete, d'où elle passa ensuite à Fermo. On prétend qu'Arnoul étant venu l'assiéger dans cette derniere place, elle trouva moyen de corrompre par argent un des domestiques de ce Prince pour lui faire donner un breuvage empoisonné dont il eut la tête dérangée, & qui lui causa enfin la mort. Mais ce sont-là vraisemblablement, dit Muratori, de ces fables qui prennent aisément faveur parmi le peuple, trop enclin à regarder comme des effets de la malice humaine les maux qui arrivent aux Princes. Quoi qu'il en soit, Lambert conserva ses partisans, qui reprirent le dessus dès qu'Arnoul eut quitté l'Italie pour retourner en Allemagne. L'an 898, il bat, près de San-Donino, Adalbert II, Marquis de Toscane, qui vouloit lui disputer l'Empire, le prend & l'envoie prisonnier à Pavie. La même année, au mois d'Octobre, Lambert meurt à la chasse d'une chûte de cheval, dans la forêt de Marengo. Ce Prince étoit doué, suivant Liutprand, des plus belles qualités, & donnoit les plus grandes espérances, s'il eût régné plus long-tems.

On a de Lambert un Diplôme en faveur des Chanoines de Parme, daté de l'an 899 de l'Incarnation, VI de son Empire, Indiction I; ce qui ne peut se concilier que dans le calcul pisan, & en rapportant cet Acte à l'an 898. (Murat. *Antiq. Ital. Diss.* 34.)

LOUIS III, EMPEREUR.

900. Louis III, dit l'AVEUGLE, fils de Boson, Roi d'Arles, ou de Provence, étoit passé en Italie, l'an 899, pour s'emparer de ce Royaume. La présence de Bérenger, qui vint à sa rencontre, l'effraya. Il fit sa paix avec lui, & s'engagea par serment à ne plus revenir. Mais apprenant à son retour la victoire complete que les Hongrois avoient remportée sur Bérenger, il oublia sa promesse, & fit de nouveaux préparatifs pour rentrer en Italie. Il y reparut sur la fin de l'an 900, mit en fuite Bérenger, & s'avança jusqu'à Rome où il se fit couronner, le 12 Février 901, par le Pape Benoît IV. Il étoit encore en cette ville le 2 Mars. Le sort des armes lui fut si favorable, que, durant le cours de l'année 901, il força Bérenger à se refugier en Baviere,

ARNOUL.

ville, étoient excédées de fatigues. Leurs Chefs insistoient pour leur faire prendre quelques jours de repos. Elles demandoient au contraire qu'on les menât à l'assaut pour terminer au plutôt leurs travaux & en recevoir le prix. Dans ce débat un lievre sort du milieu du camp, les soldats le poursuivent à grands cris du côté de la ville. Les Romains s'imaginant qu'on vient à l'assaut, la terreur les saisit, ils abandonnent la garde des portes & des murailles, & les Germains profitant de leur désordre montent à l'escalade, entrent dans Rome, & s'y établissent sans coup férir. Maître de la ville, Arnoul s'y fait couronner Empereur par Formose, vers le milieu d'Avril au plutôt, puisqu'on a de lui deux Diplômes expédiés sur la fin de ce mois à Rome, où il ne resta, selon Réginon, que l'espace de 15 jours. (Murat. *Ann. d'Ital.* T. V, p. 219.) De Rome il s'achemina vers Spolete dans le dessein de terminer la guerre par la captivité d'Agiltrude & de Lambert. Mais dans le cours de cette expédition ayant été attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'inaction, il ne songea plus qu'à rentrer dans ses Etats d'Allemagne. S'étant arrêté à Ratisbonne, lieu de sa résidence, il y traîna une vie languissante pendant près de 3 ans, au bout desquels il mourut le 29 Novembre de l'an 899, & fut inhumé à l'Abbaye de S. Emmeram. Ce Prince avoit régné 3 ans & environ 3 mois comme Empereur. Il eut d'ODA ou UTADE, son épouse, fille de Theudon, Comte en Baviere, un fils qui lui succéda, & deux filles, Hedwige, qui fut mariée à Otton le Grand, Duc de Saxe; & Glismonde, femme de Conrad de Fritzlar, Comte de Franconie & de Véteravie. Helingarde, sa concubine, lui donna 2 autres fils, Zuentibolde, qui fut Roi de Lorraine, & Ratholde, avec une fille, Berthe, femme de Luthard, que l'on fait Comte de Cleves.

Arnoul datoit ses Diplômes de trois manieres. 1° Des années de son régne en Germanie; 2° de son premier passage en Lombardie, ajoutant les années de ce nouveau régne à celui de son régne germanique; 3° des années de son Empire.

LOUIS IV, ROI DE GERMANIE.

899. Louis IV, né l'an 893,

BÉRENGER.

même année, comme il sortoit de sa maison pour aller, suivant sa coutume, à l'Office de la nuit. (Muratori, *Ann. d'Ital.* T. V.) Après la mort de Bérenger, l'Empire d'Occident fut vacant jusqu'à l'an 962, qu'Otton I fut couronné Empereur. Bérenger avoit de grandes qualités, & sur-tout une grandeur d'ame admirable. Il ne s'éleva jamais dans la prospérité, & jamais il ne se laissa abattre dans l'adversité. Il avoit épousé, en premieres noces, BERTILE, fille, à ce qu'on croit, de Suppon, Duc de Spolete, femme débauchée, qui fut empoisonnée, l'an 910 au plutôt, pour ses infidélités. Elle donna 2 filles à ce Prince, Gisele, femme d'Adalbert, Marquis d'Ivrée, & Berthe, qui devint Abbesse de Sainte Julie de Brescia. Bérenger eut pour seconde femme, ANNE, dont on ignore l'origine. Les Hongrois, que Bérenger avoit fait venir à son secours, firent de grands ravages en Italie immédiatement après sa mort. Ils brûlerent 43 Eglises dans Pavie, avec l'Evêque de la ville & celui de Verceil, & passerent au fil de l'épée tous les habitans, à l'exception de deux cents; ce qui arriva le 12 Mars 924.

Bérenger, dans ses Diplômes, suit quelquefois le calcul pisan. On continua de dater des années de son Empire en plusieurs endroits d'Italie, dans le tems même que le Roi Rodolphe étoit maître du pays.

RODOLPHE, ROI D'ITALIE.

922. RODOLPHE, Roi de la Bourgogne-Transjurane, couronné Roi d'Italie sur la fin de l'an 922, garda ce dernier Royaume trois ans & quelques mois. L'an 926, voyant qu'il se formoit une conjuration contre lui dans l'Italie, il la quitta & revint dans ses Etats de Bourgogne. (*Voy.* Rodolphe II, *Roi de Bourgogne.*)

HUGUES, ROI D'ITALIE.

926. HUGUES, Roi de Provence, fils de Thibaut, Comte d'Arles, & de Berthe, fille de Lothaire, Roi de Lorraine, & de Valdrade, appellé à la Couronne d'Italie par la Noblesse du pays, lasse de la domination de Rodolphe, arrive par mer à Pise au printems de l'an 926; de là il se rend à Pavie, où il est proclamé Roi de Lombardie dans une Diete générale, d'un consentement unanime. Conduit ensuite à Milan, il y est couronné, le 21 Juillet, par l'Archevêque

LOUIS III.

auprès du jeune Roi Louis, fils d'Arnoul. L'an 902, il repasse en Provence après le 12 Février. Bérenger profite de son éloignement pour rentrer en Italie, où il recouvre en peu de tems ses Etats particuliers avec toute la Lombardie. Il étoit maître de Pavie avant la mi-Juillet. Depuis ce tems, dit M. de S. Marc, jusqu'en 905, on ne trouve point d'Acte qui fasse voir que durant cet intervalle on reconnût dans le Royaume d'Italie l'autorité de l'Empereur Louis. L'an 905, Louis, rappellé par Adalbert, Marquis de Toscane, & d'autres Seigneurs italiens jaloux de la puissance de Bérenger, rentre en Italie avec des forces considérables, & soumet de nouveau la Lombardie presque sans coup férir. Il s'arrête à Vérone que le Gouverneur lui avoit livrée en l'absence de Bérenger qu'une maladie avoit obligé d'en sortir. Trompé par un faux bruit de la mort de son rival, que celui-ci avoit lui-même fait courir, il licencie une partie de son armée, & en distribue l'autre dans la campagne. Mais Bérenger, dit Muratori, ne tarda pas à lui donner des signes de vie. Informé de l'état des choses par l'Evêque de Vérone, il s'achemine pendant la nuit avec un corps de troupes vers les murs de la place, où il est introduit par le Prélat à la pointe du jour. La garnison surprise fait une foible résistance. Louis est pris dans une Eglise, où il avoit été se cacher, & amené à Bérenger qui, après lui avoir reproché sa mauvaise foi, lui fait crever les yeux, après quoi il le laisse aller en liberté. Nous suivons ici la Chronologie de M. de S. Marc préférablement à celle de Sigonius, qui met en 902 l'aveuglement de Louis, & à celle de D. Vaissette qui le rapporte à l'année suivante. Muratori avoue que ce point est fort embrouillé; mais sans déterminer l'année précise où Louis fut privé de la vue, il pense qu'il faut mettre un grand espace de tems entre le retour de Bérenger en Italie & cet événement. (*Annali d'Ital.* T. V, p. 248.) Louis, mis hors d'état de nuire désormais à son rival, est ramené en Provence, où il continua de se parer du vain titre d'Empereur jusqu'à sa mort arrivée au plutôt en 929. (*Voy.* Louis, *Roi d'Arles ou de Provence.*)

LOUIS IV.

suivant les Annales de Fulde, à Oetingen, fils d'Arnoul, lui succede, à l'âge de sept ans sans opposition. L'an 900, Louis est reconnu solemnellement Roi de Germanie à Forcheim, selon les uns, à Thionville, suivant les autres, au commencement de l'année. Peu de tems après il est proclamé Roi de Lorraine par quelques Seigneurs mécontens du gouvernement de Zuentibolde, son frere naturel, qui fut surpris le 13 d'Août, sur la Meuse, & périt avec les deux tiers de son armée. Le régne de Louis fut très agité par les divisions des Seigneurs & des Ecclésiastiques; ce qui contribua beaucoup à sa mort arrivée le 21 Novembre de l'an 911, ou, selon d'autres, le 21 Janvier 912. Louis est le dernier Prince de la race masculine de Charlemagne en Germanie. Il n'avoit point été marié. Le trône, qu'il laissoit vacant, ayant toujours été jusqu'alors héréditaire en même tems qu'électif, devoit revenir à Charles le Simple, l'unique descendant mâle de Charlemagne. Mais le mépris où il étoit tombé parmi les François, qu'il ne pouvoit ni défendre ni contenir, fit méconnoître ses droits, & détermina les Seigneurs allemands à prendre un Roi dans leur nation. Pour ne paroître pas avoir entiérement négligé le sang de Charlemagne, ils s'accorderent à élire l'un d'entre ceux qui remontoient par les femmes à ce Monarque. D'après cette délibération leur choix tomba sur

CONRAD I, ROI DE GERMANIE.

912. CONRAD I, fils de Conrad de Fritzlar, Comte de Franconie & de Vétéravie, & de Glismonde, fille de l'Empereur Arnoul, fut élu Roi de Germanie le 19 Octobre 912, au refus & par l'avis d'Otton, Duc de Saxe, descendant comme lui de Charlemagne par les femmes. La générosité d'Otton fut d'autant plus remarquable en cette occasion, qu'il étoit l'ennemi personnel de Conrad. Le régne de ce Prince fut traversé par des révoltes dont les principaux Chefs furent Henri, Duc de Saxe, fils d'Otton, & Arnoul, Duc de Baviere. Ce dernier, réduit à se sauver chez les Hongrois, les amena pour se

HUGUES, Roi d'Italie.

chevêque Lambert. On le voit quelque tems après à Mantoue, où le Pape Jean X vint au devant de lui. Hugues avoit trouvé le champ libre à son arrivée, par la retraite de Rodolphe dans ses Etats de Bourgogne. L'an 927, il député à Romain Lecapene, Empereur d'Orient, le pere de l'Historien Luitprand, pour faire alliance avec lui. Entre les présens que l'Ambassadeur étoit chargé de lui remettre, se trouvoient deux dogues de la plus belle espece. Romain, le jour qu'il lui donna audience, parut avec une espece de pelisse qui le couvroit de maniere qu'à peine appercevoit-on son visage. (C'étoit par conséquent en hiver.) Les chiens le prenant pour une bête fauve, se jettent sur lui, & l'eussent mis en pieces si les assistans ne les en eussent arrachés, non sans beaucoup de peine. (Liutprand, L. 3, c. 5.) Le Royaume d'Italie ne remplissoit pas l'ambition de Hugues. L'an 931, après s'être fait donner, au mois de Mai, son fils Lothaire pour collegue, il part pour Rome dans le dessein de se faire couronner Empereur. Pour y réussir, il épouse, l'an 932, la fameuse Marozie, veuve en secondes noces de Gui, Duc de Toscane, son frere utérin, femme toute puissante dans Rome; mais la brutalité de Hugues fait échouer les projets de son ambition. Albéric, fils de Marozie, outré d'un soufflet qu'il avoit reçu du Roi, son beau-pere, souleve contre lui toute la ville. Hugues est assiégé dans le Mole d'Adrien, aujourd'hui le Château S. Ange, d'où, s'étant échappé durant la nuit, il retourna, couvert de honte, en Lombardie. L'an 933, il revient avec une armée devant Rome pour tirer vengeance de l'affront qu'il y avoit reçu. Les Romains lui ferment leurs portes; il est obligé de se retirer après avoir fait le dégât autour de la ville. A son retour il apprend que les Lombards, dégoûtés de son gouvernement, se disposent à rappeller Rodolphe. Il les prévient par un accommodement qu'il fait avec ce Prince: il lui en coûte une partie de ses Etats de Provence, c'est-à-dire la Bourgogne Cisjurane, qu'il cede à son rival; en échange de quoi Rodolphe lui transporte tous ses droits sur le Royaume d'Italie, qu'il abdique en sa faveur. L'an 934, les Italiens lui opposent un nouveau concurrent dans la personne d'Arnoul le Mauvais, Duc de Baviere. Hugues lui fait repasser les Monts après un premier combat. L'an 936, il vient une seconde fois assiéger Rome; ne pouvant s'en rendre maître, il fait avec Albéric une paix simulée, pour sûreté de laquelle il lui donne en mariage Alda ou Adar, sa fille d'un premier lit. Albéric, malgré cette faveur, ne lui permet pas l'entrée de Rome. En revenant, Hugues s'arrête dans la Toscane, dont il s'empare sur le Duc Boson, son frere. L'an 944, les Hongrois se présentent sur les frontieres de Lombardie. Hugues les éloigne à force d'argent. C'étoit les inviter à revenir; ce qu'ils firent la même année. Une partie de la Lombardie fut en proie aux ravages de ces Barbares. A peine se sont-ils retirés, qu'un nouvel ennemi se présente à Hugues. C'étoit Bérenger, Marquis d'Ivrée, qui, retiré depuis cinq ans en Allemagne, pour se soustraire à la haine de Hugues, arriva subitement, l'an 945, à la tête d'une armée à Vérone. Toute l'Italie se déclare en sa faveur. Il passe à Milan où les Seigneurs viennent lui rendre hommage. Hugues, se voyant abandonné, consent d'abdiquer la Couronne d'Italie, pourvu qu'on la conserve à son fils. Sa demande lui est accordée. L'an 946, il repasse en Provence, au mois de Mai, avec tous ses trésors. Il y forme de nouveaux

CONRAD I, Roi de Germanie.

venger en Allemagne. Conrad, dans un combat qu'il leur livra, reçut une blessure dont il mourut à Quedlimbourg le 23 Décembre 918, sans laisser d'enfans de Cunégonde, sa femme, veuve de Liutpold, Duc de Baviere. Les uns mettent sa sépulture à Limbourg sur la Lahn, les autres à Fulde. Conrad, avant que de mourir, imita la générosité d'Otton à son égard, en désignant, pour son successeur, ce même Henri de Saxe, qui s'étoit révolté contre lui. Le Moine Witikind fait en peu de mots un bel éloge du Roi Conrad. *Erat*, dit-il, *vir fortis & potens, domi militiaque optimus, largitate serenus, & omnium virtutum insigniis clarus.*

Le régne de Conrad I fait une époque mémorable dans l'Histoire & le Droit public d'Allemagne. » Les Duchés & » les Comtés que leurs Titulaires avoient administrés jus- » qu'alors par simple commission passagere, changeant de » nature, devinrent des fiefs héréditaires. Peu à peu la No- » blesse & les Etats des Duchés, qui, dans les premiers » tems, ne reconnoissoient que la souveraineté immédiate » du seul Roi, furent réduits sous la dépendance de leurs » Ducs & contraints à recevoir d'eux, en arriere-fiefs, » les terres qui mouvoient auparavant en droiture de la » Couronne. Enfin, pour consommer la catastrophe de » l'Empire germanique, ces mêmes Officiers s'emparerent » insensiblement des domaines que les Rois s'étoient ré- » servés dans chaque Province, & y détruisirent totalement » leur jurisdiction. » (M. Pfeffel.)

L'Italie ne connut point le Roi Conrad; aussi dans ses Diplômes il ne se dit ni Empereur, ni Roi d'Italie: il compte seulement les années de son régne sous plusieurs formules différentes, à la vérité, mais qui se rapportent au même sens. Il a soin d'y marquer toujours les années de l'Incarnation & de l'Indiction.

HENRI I, dit L'OISELEUR, Roi de Germanie.

918. Henri I, Duc de Saxe, né l'an 876, surnommé l'Oiseleur, étoit à la chasse à l'oiseau lorsqu'Eberhard, frere du Roi Conrad, lui apporta les ornemens royaux. Le choix que Conrad avoit fait de sa personne, fut confirmé, l'an 919, par les Grands & le peuple, à Fritzlar. Henri fut un des plus grands & des plus heureux Rois de Germanie. Il réduisit quelques Seigneurs qui s'étoient soulevés, dompta plusieurs peuples, les Hongrois, les Danois, les Sclaves, les Bohémiens, fit de très belles Ordonnances, rétablit la discipline parmi les troupes, bâtit & fortifia plusieurs villes; & pour tenir en bride les Barbares, il établit des Margraves ou Marquis dans les Provinces de Brandebourg, de Misnie, de Lusace & de Slefwick. L'an 923, il ajouta le Royaume de Lorraine à ses Etats par la cession que Charles le Simple, Roi de France, lui en fit pour avoir son appui contre les Seigneurs de France qui l'avoient déposé. C'est depuis cette époque, postérieure au 15 Juin 923, qu'il compte les années de son régne en Lorraine. Henri méditoit en 936 une expédition en Italie, pour délivrer ce pays des tyrans qui l'opprimoient; mais la mort l'enleva le 2 ou le 4 Juillet de cette année à Memleben en Thuringe. Il étoit âgé pour lors de 60 ans, & en avoit régné 17. Peu de tems avant sa mort il réussit à faire agréer aux Princes la nomination qu'il avoit faite de son fils Otton pour lui succéder. Il avoit été marié deux fois, 1° avec Hatburge, fille d'Ervin, Seigneur

HUGUES, Roi d'Italie.

projets sur l'Italie, dont il se prétendoit toujours Souverain, malgré son abdication; mais la mort l'empêcha de les exécuter. *Elle le surprit le 22 ou le 24 Avril 947, après 20 ans, 9 mois & 3 jours de régne.* Liutprand, tout enclin qu'il est à la satyre, ne lui reproche que son incontinence qui étoit extrême, le représentant d'ailleurs comme un bon politique, un grand capitaine, & un protecteur zélé de la Religion & des Lettres. » Pour » moi, dit Muratori, je le regarde comme un petit » Tibere, un fourbe insigne, *una solennissima volpe*, » & un franc hypocrite. »

» J'ai trouvé, dit le même Critique, des contradictions dans les » Diplômes de ce Prince (sur les dates de son régne) soit par la » faute des copistes, soit parce que quelques uns de ces monumens » paroissent originaux dans les archives au premier coup-d'œil, quoi- » qu'ils ne le soient pas en effet, & que quelques uns soient l'ouvrage » des faussaires. *A cela se joint la confusion occasionnée par trois* » différentes Eres de l'Incarnation, savoir, l'Ere vulgaire commen- » çant à Noël, ou au premier Janvier, l'Ere de Pise & celle de Flo- » rence. » Ajoutez encore l'embarras des Indictions qu'on changeoit dans un endroit en Septembre, & dans un autre en Janvier.

LOTHAIRE, Roi d'Italie.

945. Lothaire, fils du Roi Hugues & d'Ada, associé, dès la fin de Mai 931, au trône d'Italie, fut élu de nouveau pour le remplir seul, l'an 945, après l'abdication de son pere; *mais il n'eut que le titre & les honneurs de la royauté.* Toute l'autorité demeura entre les mains de Bérenger, marquis d'Ivrée. Lothaire passa de la sorte environ cinq ans & demi, au bout desquels il mourut, *le 22 Novembre 950*, du poison, suivant le bruit public, que Bérenger lui avoit fait donner. Son corps fut inhumé à Milan. Il avoit épousé, l'an 947, Adélaïde, fille de Rodolphe II, Roi de Bourgogne, âgée pour lors de 17 ans, & fiancée avec lui 10 ans auparavant. Quelques Modernes rapportent ce mariage à l'an 938, en quoi ils semblent l'avoir confondu avec les fiançailles. Quoi qu'il en soit, il est certain, par S. Odilon, dans la vie d'Adélaïde, que cette Princesse ne vécut que trois ans avec Lothaire. Il n'eut d'elle qu'une fille nommée Emme, qui épousa, l'an 966, Lothaire, Roi de France.

On voit des Diplômes donnés conjointement par les Rois Hugues & Lothaire en 941 & 942, sur les sceaux desquels ces deux Princes sont représentés avec des couronnes ornées de fleurs de lis. (*N. Tr. de Dipl.* T. IV, p. 189.)

BÉRENGER II et ADALBERT,

950. Bérenger II, fils d'Adalbert, Marquis d'Ivrée, & petit-fils de l'Empereur Bérenger par Gisele, sa mere, fut élu Roi d'Italie conjointement avec Adalbert, son fils, le 15 Décembre 950. Ayant demandé, l'année suivante, pour ce fils, la main d'Adélaïde, veuve du Roi Lothaire, il essuie un refus dont il veut triompher par la violence. Après avoir fait à la Reine plusieurs traitemens indignes sans pouvoir vaincre sa répugnance, il la fait enfermer, le 20 Avril 951, dans le Château de la Garde. Délivrée, le 20 Août suivant, par l'adresse d'un Prêtre, elle se refugie au Château de Canosse, dans le territoire de Reggio, dont Albert Azzon, Marquis d'Est, étoit Seigneur. De-là elle implore le secours d'Otton I, Roi de Germanie, qui accourt pour la défendre. Bérenger à son arrivée prend la fuite. Otton s'étant rendu maître du pays, revient en Saxe. Bérenger vient l'y trouver en 952, conduit & présenté par Conrad, gendre d'Otton, qui l'avoit laissé en Italie à son départ. Le Roi dépouillé redemande humblement ses

HENRI I, Roi de Germanie.

d'Altslat, veuve d'un premier mari, après la mort duquel elle s'étoit renfermée dans un Monastere d'où Henri l'avoit tirée. L'Evêque d'Halberstat, scandalisé de cette alliance, fulmina contre Henri, l'an 911, une excommunication que le Roi Conrad cassa de son autorité, mais à laquelle néanmoins Henri se soumit en renvoyant Hatburge dans son couvent. La même année 911, il épousa en secondes noces Mathilde, fille de Thierri, Comte de Ringelheim, arriere-petit-fils du fameux Duc Witikind, & sœur de Sigefroi, premier Margrave de Brandebourg, morte le 14 Mai 968. Du premier lit il eut un fils, Tancmar, dont il sera parlé sous le régne suivant, & une fille mariée à ce même Sigefroi dont on vient de parler. Du second lit sortirent Otton qui suit; Henri, Duc de Baviere; Brunon, Archevêque de Cologne, & deux filles, Gerberge, mariée à Giselbert, Duc de Lorraine, l'an 929, puis à Louis d'Outremer, Roi de France, en 939; & Hatwin, ou Hatwide, femme de Hugues le Grand, Duc de France, & mere de Hugues Capet.

Quoique plusieurs Auteurs donnent à Henri le titre d'Empereur, il ne l'a jamais pris dans ses Diplômes, ni même celui de Roi de Germanie. Schannat en a publié un, tiré de l'Abbaye de Fulde, dans lequel il se dit *Advocatus Romanorum.* On en trouve un autre où il est qualifié *Franciæ Orientalis Rex.* Henri joignit à ses Etats une partie de la Lorraine en 923, & le reste en 925; ce qui fait deux époques nouvelles de son régne. Nous remarquerons encore que dans ses Diplômes, quelquefois l'année courante de son régne, & celle où il a commencé de régner, n'entrent point en ligne de compte, c'est-à-dire qu'on n'y fait état que des années completes; mais quelquefois aussi les années completes & incompletes y sont également admises.

Henri I doit être regardé comme le grand fondateur des villes en Allemagne. L'Empire étoit alors désolé, comme on l'a vu, par les Hongrois & d'autres peuples barbares. Henri, dans le dessein d'arrêter leurs ravages, engagea ses sujets à s'établir dans les villes qu'il multiplia & fortifia par des murailles & des tours. Il ordonna & persuada à une partie des Nobles d'y transporter leur domicile, & rendit ainsi la condition des Citoyens plus honorable qu'elle ne l'avoit été auparavant. Depuis cette époque le nombre des villes ne fit que s'accroître; elles devinrent plus peuplées & plus riches, mais elles n'acquirent pas toutefois sitôt la liberté & la jurisdiction municipales. (Robertson.)

Henri est le premier qui ait fondé des Chapitres pour les filles nobles. Les guerres des Hongrois ayant emporté un nombre prodigieux de peres de famille, il rassembla toutes les orphelines dans plusieurs Maisons qu'il soumit à la régle de S. Augustin. Ces Religieuses ou Chanoinesses ne furent point liées par des vœux perpétuels. Henri leur laissa la liberté de sortir & de se marier quand elles voudroient.

Quelques Auteurs rapportent à Henri l'Oiseleur l'institution des Tournois, & prétendent qu'il les établit à Gottingen, l'an 934, après une célebre victoire qu'il remporta cette année à Mersbourg sur les Hongrois. M. Pfeffel le nie, & soutient que Géofroi de Preuilli, qui vivoit en France dans le XIe siecle, fut l'instituteur de ces jeux. Mais il y a bien de l'apparence que les Tournois sont plus anciens que Géofroi, qui peut-être ne passe pour les avoir inventés, que parce qu'il dressa les régles qu'on y observa depuis.

OTTON, dit le Grand, EMPEREUR.

936. Otton, fils de Henri I & de Mathilde, né le 22 Novembre 912, élu Roi de Germanie à Aix-la-Chapelle au mois de Juillet 936, fut couronné dans le même lieu le jour ou le lendemain de son élection par l'Archevêque de Mayence. Il débuta sur le trône par des actes de sévérité

BÉRENGER II ET ADALBERT, Rois d'Italie.

Etats, & n'obtient d'abord rien ; mais bientôt après ils lui sont rendus dans la Diete d'Ausbourg, à condition de les tenir en fief de la Couronne de Germanie, & d'en faire hommage. A peine y est-il rentré, qu'il marche contre Albert Azzon, Marquis d'Est, & l'assiége dans Canosse pour se venger de la retraite qu'il y avoit donnée à la Reine Adélaïde. Le Marquis s'y défend l'espace de trois ans. Otton, instruit de sa détresse, envoie pour l'en tirer, l'an 956, son fils Ludolphe. Bérenger leve le siége aux approches de ce Prince, & va s'enfermer dans la forteresse de S. Jule. Adalbert, son fils, plus brave, livre une bataille à Ludolphe qui le fait prisonnier, & ensuite le renvoie généreusement. Bérenger, qui lui est amené peu de jours après par ses gens qui le haïssoient, éprouva le même traitement. La perte de ses Etats fut néanmoins le prix de sa liberté. Mais il les recouvra l'année suivante, après la mort de Ludolphe, arrivée le 6 Septembre 957, à Piombi, dans le Novarois. Ses disgraces ne l'avoient point corrigé. Il continua de tyranniser ses sujets qui porterent contre lui de nouvelles plaintes au Roi de Germanie. L'an 961, il est déposé vers le mois d'Octobre avec son fils, dans la Diete de Pavie, en présence d'Otton. Il reparoît après le départ d'Otton, & va se renfermer avec sa femme & ses filles dans le Château de la Roche S. Léon, où il se fortifie. Il y est pris avec sa famille, l'an 964, après un long siége. Otton les envoie à Bamberg, où Bérenger mourut l'an 966. Sa femme, nommée WILLE, fille de Boson, Marquis de Toscane, Princesse aussi méchante que son époux, se fit Religieuse après sa mort. Elle lui avoit donné 3 fils, Adalbert, Gui & Conon. Le premier, après la derniere déroute de son pere, erra pendant 3 ans sur les mers, & vint ensuite mourir à Autun, suivant Bonizon ; le second périt, l'an 965, dans une bataille contre Otton : le dernier, après avoir suivi constamment son aîné dans ses courses maritimes, passa, l'an 968, à la Cour de Constantinople, où il mourut. Adalbert laissa de GERBERGE, son épouse, fille de Lambert, Comte de Châlon, un fils en bas âge, nommé Otte-Guillaume, qui fut adopté par Henri le Grand, Duc de Bourgogne, & devint Comte de Nevers & de Bourgogne ; & une fille nommée Gerberge, comme sa mere, qu'Aledran, Marquis de Montferrat, épousa.

OTTON LE GRAND, Empereur.

qui imposerent aux Grands & leur apprirent à respecter son autorité. Eberhart, Duc de la France-Rhénane, ayant fait le dégât en Saxe, il le condamne, dans une Diete tenue l'an 937, à une amende de cent talens, & à l'exil. Ses complices subissent diverses peines, suivant la diversité de leurs états. Le *Harnescar* fut la punition de la haute Noblesse : c'étoit de porter un chien sur les épaules jusqu'à une ou deux lieues ; la petite Noblesse fut condamnée à porter une selle de cheval, le Clergé un gros missel, & la Bourgeoisie une charrue, à pareille distance. Otton ne fut point prodigue envers ses proches. Tancmar, son frere consanguin, lui demande le Comté de Mersbourg, sur lequel il prétendoit avoir des droits du chef de sa mere. Otton ne trouvant pas ses prétentions fondées, se refuse à sa demande. Tancmar, irrité de ce refus, se révolte, & entraîne dans son parti le Duc Eberhart, qui avoit sa propre injure à venger. Ils se rendent maîtres de la forteresse d'Ersbourg ; mais les troupes d'Otton la reprennent ensuite par assaut. Tancmar poursuivi se sauve dans une Eglise où il est tué. Plusieurs de ses complices sont condamnés au dernier supplice & exécutés. Les autres obtiennent leur pardon. L'an 943, il s'éleve une grande dispute en Allemagne sur cette question, savoir si la représentation doit avoir lieu entre les oncles & les petits-fils. Otton convoque une Assemblée à Stella en Westphalie pour décider ce point ; les Etats n'ayant pu s'accorder sur les principes, Otton ordonne un duel judiciaire dont l'événement fut favorable à la représentation. Alors il fut statué par un Décret perpétuel, dit Witikind, Abbé de Corvei, qu'elle auroit lieu dans toute l'Allemagne. Otton faisoit la guerre alors à la Boheme depuis l'an 938. Ayant achevé de la subjuguer l'an 950, il la rend tributaire & chrétienne. Cette expédition finie, il passe en Lombardie à la priere de la Reine Adélaïde, veuve de Lothaire, que le Roi Bérenger II persécutoit. Dès qu'il paroît, il se rend maître du pays sans tirer l'épée, est proclamé Roi dans Pavie au commencement d'Octobre, comme on le voit par ses Diplômes, épouse, aux fêtes de Noël, la Princesse qui l'avoit appellé, & l'emmene en Saxe au mois de Février suivant. Une guerre domestique s'*allume, l'an 953, en Allemagne*, entre Ludolphe, fils d'Otton, appuyé de Conrad, son beau-frere, & Henri, Duc de Baviere, frere d'Otton, qui prend le parti du dernier. L'Archiduc Brunon se rend médiateur entre les parties belligérantes, & vient à bout, l'an 955, après avoir terminé leurs querelles, de faire rentrer en grace Ludolphe & Conrad avec le Roi, son frere. (*Voy.* Conrad le Roux, *Duc de la France-Rhénane.*) Le Roi Bérenger II ayant fait sa paix avec Otton, étoit rentré en Lombardie, & continuoit d'en opprimer les peuples. Otton, sollicité par le Pape Jean XII & par les Seigneurs du pays, passe les Monts en 961, & met en fuite, comme la premiere fois, par sa seule présence, le tyran qu'il dépose dans une Diete. Il est ensuite couronné de nouveau Roi d'Italie à Milan, vers le mois de Novembre. De-là il retourne à Pavie d'où il étoit venu à Milan. Après y avoir passé les fêtes de Noël, il s'achemine avec la Reine Adélaïde vers Rome, où ils reçoivent la couronne impériale des mains du Pape Jean XII le 2 Février 962. C'est ainsi que l'Empire d'Occident passa aux Princes allemands, qui l'ont toujours possédé depuis. Otton quitte Rome pour revenir à Pavie, après s'être fait prêter serment de fidélité par le Pape sur le corps de S. Pierre. Mais à peine est-il sorti, que Jean XII travaille à faire revenir Bérenger pour le couronner Empereur. Otton retourne, l'an 963, à Rome, d'où le Pape s'étoit sauvé avec ses complices. Les Romains lui prêtent un nouveau serment de fidélité, par lequel ils s'engagent en même tems à ne plus élire de Pape & à ne plus en permettre la consécration sans son consentement. Otton assemble un Concile où il fait déposer Jean XII & mettre Léon VIII à sa place. (Voy. *les Conciles.*) Jean se fait recevoir dans Rome après le départ de l'Empereur, & il y meurt le 14 Mai 964. Les Romains, après sa mort, pleins de l'esprit de révolte qu'il leur avoit inspiré, chassent Léon VIII, & font un autre

Pape ſous le nom de Benoît V. Otton reparoît avec ſon armée devant Rome qui lui ferme ſes portes. Il eſt obligé d'en faire le ſiége. La ville, preſſée par la famine, implore ſa clémence. Il y rentre le 23 Juin 964, rétablit Léon, & emmene Benoît en Allemagne. (Voy. *la Chronologie des Papes.*) L'an 967, nouveau voyage d'Otton à Rome. Les mauvais traitemens que les Romains avoient faits au Pape Jean XIII, en étoient le motif. Otton punit les coupables d'une maniere terrible à la vérité, mais néceſſaire, quoiqu'en diſe Muratori, pour contenir une ville que les actes réitérés de clémence n'avoient rendue que plus diſpoſée à la révolte. (Voy. *le Pape Jean XII.*) Otton voulant marier ſon fils de même nom que lui, demande pour ce jeune Prince à l'Empereur d'Orient, Romain II, ſa fille Théophanie. La Princeſſe étant accordée, on l'embarque avec un nombreux cortege pour l'Italie. Mais à la deſcente, les Grecs, par une inſigne perfidie, font main-baſſe ſur la Nobleſſe & la milice qu'Otton avoit envoyées au devant d'elle pour la recevoir. Cette atrocité ne reſta pas impunie. Otton, l'an 969, paſſe en Calabre pour en tirer vengeance, & ravage ce pays. Romain, pour l'appaiſer, lui fait remettre, l'an 972, ſa fille. L'an 973, Otton meurt à l'Abbaye de Memleben en Thuringe, le 7 Mai, dans la 61[e] année de ſon âge, après avoir régné 36 ans comme Roi de Germanie & 11 comme Empereur. Son corps fut inhumé dans l'Egliſe de Magdebourg, qu'il avoit érigée en Métropole. Otton mérita le ſurnom de Grand par ſa valeur, ſa fermeté, ſon amour pour la juſtice, & ſa piété. Il eut la gloire de rétablir l'Empire de Charlemagne; mais il ne l'aſſit pas ſur des fondemens auſſi ſolides que ce Prince avoit fait. Les conjonctures n'étoient plus les mêmes. Ce fut beaucoup que ne pouvant détruire le gouvernement féodal & l'adminiſtration ducale, il parvint à corriger les principaux vices du premier, & les inconvéniens les plus nuiſibles de l'autre. Il eut même le bonheur de réunir tous les Duchés dans ſa Maiſon. Mais loin de diſſimuler les écarts de ceux auxquels il les diſpenſa, il punit ſévérement les abus qu'ils firent de l'autorité, ainſi que les ſoulévemens dont ils ſe rendirent coupables, & rétablit, pour les contenir par une autorité collatérale, l'ancien Office des *Mis* royaux, ſous le nom de Comtes palatins provinciaux. Ce Prince combla le Clergé d'honneurs & de richeſſes; mais il manqua de politique en lui donnant les grands fiefs avec la même autorité que les Seigneurs laïcs y pouvoient exercer. Il eſt vrai que pour contenir les Prélats dans la ſubordination, il leur joignit des Avoués, eſpeces d'Adminiſtrateurs temporels, dont il ſe réſerva la nomination. Mais le Clergé ne tarda gueres à ſecouer ce frein. Otton protégea les Lettres quoiqu'il ne ſut pas même lire. L'Archiduc Brunon, ſon frere, établit à ſa Cour une Académie où ce Monarque aſſiſtoit, & apprit même un peu de latin. Otton juroit, dit-on, par ſa barbe qu'il faiſoit croître ſuivant la mode du tems, & qui lui deſcendoit juſqu'à la ceinture. Il avoit épouſé, 1°, l'an 930, ÉDITHE, fille d'Edouard, Roi d'Angleterre, morte le 26 Janvier 947; 2°, l'an 951, ADÉLAÏDE, fille de Rodolphe II, Roi de Bourgogne, & veuve de Lothaire, Roi d'Italie, morte le 16 Décembre 999. Ce fut la premiere Impératrice qui reçut les honneurs du couronnement. Du premier lit vinrent Ludolphe, né l'an 934, déſigné ſucceſſeur de ſon pere l'an 947, Duc de Suabe en 950, mort l'an 957; & Luitgarde, mariée à Conrad le Sage, Duc de la France-Rhénane & de Lorraine. Trois fils & deux filles ſortirent du 2[e] lit; Otton qui ſuit; Henri & Brunon, morts jeunes; Adélaïde & Mathilde, Abbeſſes. Guillaume, Archevêque de Mayence, fut le fils naturel de l'Empereur Otton.

Dans les Diplômes d'Otton I, les années de ſon régne ſe prennent tantôt de la mort de ſon pere, tantôt du commencement de l'an 936. Avant l'an 9·1, il datoit ſeulement des années de ſon régne de Germanie; mais depuis 9;1, il joignit à cette date celle de ſon régne d'Italie, & depuis ·62, celle de ſon Empire; ſouvent même il n'employa que la derniere. L'Abbé de Gotwic obſerve de plus qu'Otton ſe contenta quelquefois de marquer les années completes de ſon Empire, ſans faire attention aux mois & jours de ſurplus. » C'eſt ainſi, dit-il, qu'on voit un » Diplôme de ce Prince daté du 23 Décembre 9·6, la IV an- » née de ſon Empire, quoique la V fut déjà bien avancée. » Le même Auteur (T. I, p. 189,) cite un Diplôme d'Otton où la Férie IV eſt marquée parmi les notes chronologiques; ce qu'il obſerve comme une ſingularité pour ce tems là. Muratori (*Ant. It.* Diſſ. 34,) rapporte un autre Diplôme d'Otton daté XI *Kal. Feb. an. Dom. Incar.* D. CCCC. LXIX, *Imperii verò Ottonis* VIII, *Ind.* XIII. » Ici l'an 969, dit-il, doit s'entendre ſuivant » le calcul de Florence, où l'on commençoit l'année au 25 » Mars ».

M. de Hontheim (*Hiſt. Diplom. Trevir*, T. I, p. 275,) en produit un autre de l'an 936, qui eſt daté de la 2e année du régne d'Otton, ce qu'il explique en diſant d'après Witikind que quoique Otton n'ait été élu Roi de Germanie qu'en 936 après la mort de Henri, ſon pere, celui-ci néanmoins l'avoit déſigné Roi dès l'an 935, & que dès lors il en porta le titre.

Pluſieurs villes d'Allemagne obtinrent d'Otton un gouvernement libre, & pluſieurs perſonnes diſtinguées les titres de Comte, de Marquis, ſous la dépendance de l'Empire.

OTTON II.

973. OTTON II, dit le ROUX, fils d'Otton I & d'Adélaïde, né l'an 955, *déſigné* Roi de Germanie, & couronné Roi de Lorraine, le 26 Mai 961, à Aix-la-Chapelle, élu Roi d'Italie vers la fin de 961, couronné Empereur à Rome par le Pape Jean XIII, le jour de Noël 967, ſuccéda, le 7 Mai 973, à ſon pere. Sa mere, Adélaïde, prit en main les rênes de l'Empire, que ſa jeuneſſe & ſon inexpérience ne lui permettoient gueres de manier heureuſement dans les circonſtances critiques où l'on ſe trouvoit. Mais bientôt il ſe laſſa de la dépendance où elle le tenoit, & l'obligea d'abandonner la Cour d'Allemagne. A peine a-t-elle diſparu, que la guerre civile s'allume. Henri Ezelon, Duc de Baviere & couſin d'Otton, ſouleve contre lui le tiers de l'Allemagne, & ſe fait couronner à Ratisbonne, ſi l'on en croit les Hiſtoriens Bavarois modernes, par l'Evêque de Friſingue. Le Danemarck, la Pologne, la Boheme, & les Sclaves, entrent dans ſon parti. Otton bat *ſucceſſivement* ces différens ennemis, les oblige à demander la paix, dépouille Henri de ſon Duché l'an 976, & l'envoie en exil.

L'an 977, Lothaire, Roi de France, redemande la Lorraine à l'Empire, comme une uſurpation faite ſur la France. Otton, pour l'appaiſer, donne la Baſſe-Lorraine à Charles, frere de Lothaire. Celui-ci n'eſt point ſatisfait de cette ceſſion. Il veut les deux Lorraines. Guerre à ce ſujet entre l'Empereur & le Roi de France (*V.* Lothaire *parmi les Rois de France.*) Elle finit en 980 par un Traité qui aſſure la Lorraine à l'Empire. Otton, après cet accommodement, paſſe en Italie vers la fin de Septembre de la même année. Etant à Pavie, il ſe réconcilie, par l'entremiſe de S. Mayeul, Abbé de Cluni, avec l'Impératrice ſa mere, & la fait revenir à ſa Cour. Cette Princeſſe s'étoit retirée, deux ans auparavant, à Vienne, dans

les Gaules, auprès du Roi Conrad, son frere. L'an 981, Otton arrive, dans le mois de Janvier, à Rome, où il passe le reste de l'hiver & le printems, jusqu'au mois de Mai suivant. Pendant ce séjour il fait préparer au Vatican un grand repas où il invite les Seigneurs les plus suspects d'infidélité, avec les Magistrats & les Députés des villes d'Italie, qui étoient à sa Cour. Mais à peine se fut-on mis à table, qu'une troupe de gens armés entre brusquement dans la salle du festin, & se jette sur ceux dont les noms étoient marqués dans une liste qu'on lut à haute voix. Ils sont traînés hors de la salle, & tués à coups de poignards. On apprit avec horreur la nouvelle de ce massacre, & on donna publiquement à Otton l'odieux surnom de *Sanguinaire*, qui lui est resté. De Rome il conduit son armée en Calabre. Otton revendiquoit cette Province, dit M. Pfeffel, moins aux droits de sa femme qui n'y en avoit aucun, que par droit de convenance, & pour mettre l'Italie à couvert des incursions des Sarasins, que les Grecs de la Pouille fomentoient. Après plusieurs combats heureux, Otton, le 13 Juillet 982, tombe dans une embuscade des Infideles & des Grecs réunis, qui taillent en pieces la plus grande partie de son armée. Il n'échappe lui-même qu'avec peine : il fut même pris, suivant plusieurs Historiens ; mais n'étant point reconnu, il se racheta. On prétend que, malgré la surprise, il eût été vainqueur dans cette occasion sans la trahison des Italiens qui étoient dans ses troupes, ceux-ci l'ayant abandonné pour se venger du massacre de Rome. L'an 983, comme il se disposoit à réparer cet échec, il tombe malade à Rome, & y meurt le 7 Décembre, après avoir régné 10 ans, 7 mois moins 5 jours, depuis la mort de son pere. Son corps fut inhumé, le 8 du même mois, dans l'Eglise de S. Pierre. Il avoit épousé, comme on l'a dit, l'an 972, Théophanie, fille de Romain le Jeune, Empereur grec, laquelle mourut à Rome le 15 Juin 991. Il laissa de cette Princesse, Otton, qui suit ; Mathilde, femme d'Ezon, Comte Palatin du Rhin ; Sophie & Adélaïde, Abbesses ; la premiere de Gandersheim, la seconde de Quedlimbourg.

Les Diplômes d'Otton II s'accordent avec les Historiens contemporains, sur le commencement de son régne & celui de son Empire. Il s'en trouve où les années de l'un & de l'autre sont tellement jointes ensemble, qu'elles forment une seule Chronologie respective. On en voit deux cités par Muratori (*Annali d'Ital.* T. V, p. 469,) où l'on fait concourir la 26ᵉ année du régne d'Otton II & la 16ᵉ de son Empire avec l'an 983 de J. C. ce qui fait commencer son régne en 957. Le docte Critique avoue qu'il n'a pu découvrir le fondement de cette époque.

OTTON III.

983. Otton III, fils d'Otton II & de Théophanie, né l'an 980, désigné Roi par son pere dans la Diete de Vérone en 983, fut couronné le jour de Noël de la même année à Aix-la-Chapelle, par l'Archevêque de Ravenne, Légat du Pape, assisté de Villigise, Archevêque de Mayence, au défaut de celui de Cologne. L'an 984, Henri le Quereleur, Duc de Baviere, se saisit du jeune Prince, sous prétexte de lui servir de tuteur, & l'emmene à Magdebourg ; mais les *Seigneurs Allemands* l'arrachent de ses mains. Otton est rendu à sa mere & à son aïeule, que l'on charge, l'une & l'autre, de la Régence. Le soin de son éducation fut confié à S. Bernouard, depuis Evêque d'Hildesheim, & au célebre Gerbert, que la reconnoissance de son éleve porta depuis sur le S. Siége. L'Impératrice Adélaïde passe quelque tems après en Lombardie, & établit à Pavie sa résidence pour contenir par sa présence la Noblesse du pays disposée à se soulever. Mais elle ne pouvoit étendre de là sa vigilance jusqu'à Rome où l'amour de l'indépendance & l'oisiveté entretenoient les esprits dans une continuelle fermentation. L'an 989, l'Impératrice Théophanie apprenant que cette ville est menacée d'une révolte prochaine, y arrive aux approches de Noël qu'elle y célébra. Il est remarquable qu'en Italie, cette année & la suivante, on ne datoit point encore des années du régne d'Otton III. Au lieu de cette date on employoit celle des années du régne de Théophanie, prises, non de la mort d'Otton II, son époux, comme le pensoit D. Mabillon, mais de son mariage contracté l'an 972 avec ce Prince, ainsi que le prouve Muratori d'après l'Abbé de Gotwic. On voit aussi que pendant le séjour que Théophanie fit en Italie, d'où elle ne partit qu'après le milieu de l'an 990, elle tint des plaids & fit d'autres actes d'autorité souveraine dans l'Exarcat de Ravenne, sans qu'on sache comment il étoit sorti des mains du Pape ; & ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'Otton devenu grand, fit bâtir à Ravenne un Palais pour lui & ses successeurs. L'an 996, Otton se rend à Rome, où le Pape Grégoire V son parent, qu'il venoit de faire élire, le couronne Empereur, le 21 Mai, jour de l'Ascension. Il y tint ensuite un plaid dans lequel il condamna au bannissement le Consul Crescentius ou Cincio, pour les excès qu'il avoit commis envers le Pape Jean XV. Mais Grégoire obtint qu'il lui fît grace. En revenant il reçoit, vers la fin de l'automne, à Milan, la Couronne de Lombardie, qu'il avoit déjà reçue l'année précédente à Monza, comme l'atteste Bonincontro Morigia. Les Sclaves, pendant son enfance, s'étoient emparés du Margraviat de Brandebourg. L'an 997, il le reprend sur eux après les avoir battus. Sur la fin de la même année, il repasse en Italie, célebre à Pavie les Fêtes de Noël avec le Pape Grégoire V, chassé de Rome par Crescentius, ramene ensuite le Pontife à Rome, le rétablit sur son Siége au mois de Février 998, assiége Crescentius, après Pâque, dans le Mole d'Adrien, où il s'étoit renfermé, l'engage à se rendre, en lui promettant la vie sauve ; & malgré cette promesse, il lui fait trancher la tête le 29 Avril, & à douze de ses gens. Rome se réjouit de la mort de ce tyran. Aussi ennemi de la Religion que de l'Etat, il ne tendoit à rien moins qu'à renverser le trône & l'autel. Ses partisans, répandus dans toute l'Italie, excitoient les peuples à secouer le joug des Rois de Germanie pour se donner à lui. Mais ses cruautés inouies n'étoient gueres propres à prévenir les esprits en faveur de sa domination. Il fit asseoir sur la Chaire de S. Pierre des hommes perdus d'honneur & sacriléges comme lui. L'an 1000, Otton entreprend un pélérinage au tombeau de S. Adalbert, Evêque de Prague, son ami, martyrisé l'an 997, & fonde à Gnesne un Archevêché en faveur du frere de ce Martyr. La même année, dans une Diete tenue à Aix-la-Chapelle il fait ouvrir le tombeau de Charlemagne, d'où il tire la croix qui lui pendoit au cou, sa couronne, son sceptre, son cimeterre, & une partie de ses vêtemens. Otton revient en Italie au mois de Janvier de l'an 1001, pour s'opposer aux Sarasins. Au retour de cette expédition, qui fut courte & heureuse, il s'arrête à Ravenne, où on le voit depuis le commencement du Carême jusqu'au mois de Novembre suivant. Ce fut pendant ce séjour qu'il vit S. Romuald, entre les mains duquel il fit la confession de ses pé-

chés. Par le conseil du Saint, il entreprit nu pieds le pélérinage du Mont-Gargan. Otton, dit un Moderne, menoit avec lui sa maîtresse Stéphanie, veuve de Crescentius, & couchoit avec elle sur une natte de jonc. C'est une de ces calomnies que l'Auteur a toujours prêtées pour décrier les actes de piété. Otton va passer les fêtes de Noël à Todi avec le Pape Silvestre II, & de là se rend à Paterno dans la Campanie, où il meurt le 23 Janvier 1002, à l'âge de 22 ans, dans la 19^e année de son régne en Germanie, & la 6^e de son régne en Lombardie & de son Empire. » Otton fut regretté, dit le P. Barre; ses vertus & ses » grandes qualités le firent surnommer *la merveille du* » *monde*. » Il ne laissa point d'enfans & n'avoit pas même été marié, suivant Pagi & Muratori, qui traitent de fable son prétendu mariage avec Marie d'Aragon. Ce Prince s'étoit fait faire un habit d'un goût fort singulier. On y voyoit toute l'Apocalypse en broderie. (Barre.) Dans une Charte, expédiée en 1001 au château de Paterno, il prend le titre de *Serviteur des Apôtres*.

Les Historiens Allemands font commencer le régne d'Otton III en Germanie à Noël 984, parce qu'alors l'année commençoit ce jour-là en Allemagne. Muratori (*Annal. d'Ital.* T. V, p. 510,) cite un Diplôme de ce Prince, du 1 Mai 996, daté de la 2e année de son régne en Italie, ce qui donne lieu de croire qu'il avoit été couronné Roi d'Italie pour la premiere fois au mois d'Avril 995.

HENRI II, DIT LE SAINT ET LE BOITEUX.

1002. HENRI, Duc de Baviere, fils du Duc Henri le Jeune, & arriere-petit-fils de Henri l'Oiseleur, né le 6 Mai 972, élevé par S. Volfgang, Evêque de Ratisbonne, est élu Roi de Germanie, le 6 Juin 1002, dans la Diete de Mayence, couronné le lendemain par Villigise, Archevêque de cette ville, & peu de jours après, une deuxieme fois, à Aix-la-Chapelle, par Héribert, Archevêque de Cologne. Herman, Duc de Suabe, son compétiteur, leve des troupes pour lui enlever la Couronne. Henri le bat, & l'oblige à faire la paix. Cependant les Italiens, pour se soustraire à la domination des étrangers, avoient élu Roi d'Italie Ardouin, Marquis d'Ivrée, nommé Hardwig par Dithmar, & par Arnoul, Historien du Milanois, qualifié Marquis *d'Hippo-regio*, fils, suivant d'anciens titres, de Dodon ou d'Otton, & l'avoient fait couronner à Pavie le 15 Février 1002. L'an 1004, (Muratori) Henri passe les Monts pour aller combattre ce rival. Ardouin prend la fuite à son arrivée. Les Seigneurs Lombards viennent au devant de Henri, & le conduisent en triomphe à Pavie, où il est proclamé Roi de Lombardie le 14 Mai, puis couronné le lendemain. Ardouin reparoît après son départ; plusieurs villes le reconnoissent pour Souverain; ce qui ne se fit pas en vain, puisqu'il y conserva le titre & l'exercice de la royauté pendant environ 9 ans. (Muratori.)

Le Comté de Bamberg en Franconie étant venu à vaquer, l'an 1006, par la mort du Comte Renaud, Henri au lieu de le réunir au domaine de sa Couronne, en destine les biens pour fonder un Evêché dont Bamberg fut le Siége. Mais l'Evêque de Würtzbourg s'oppose à cette fondation qui restreignoit l'étendue de son diocèse. Pour le dédommager, Henri lui accorde 150 manses ou familles de serfs. Telle étoit alors en Germanie & dans le nord la maniere d'estimer les terres. On spécifioit la valeur du terroir, non par son étendue mais par la quantité des paysans qui y étoient attachés. Le Pape Jean XVIII ne montra pas plus de désintéressement en cette occasion que l'Evêque de Würtzbourg. Pour confirmer la fondation il exigea une redevance annuelle de cens marcs d'argent avec un beau cheval équippé en guerre. Ce tribut fut racheté, l'an 1052, par la cession que fit Henri III de la ville de Benevent au S. Siége. Henri II n'étoit pas disposé à laisser Ardouin en paisible jouissance du Royaume de Lombardie. L'an 1013, il passe de nouveau les Alpes, & met en fuite cet usurpateur qui offre en vain de lui remettre la Couronne moyennant un simple Comté auquel il se restreint. Henri, après avoir célébré les fêtes de Noël à Pavie, s'achemine vers Rome où il est couronné Empereur avec sa femme, un Dimanche, 14 Février 1014, par Benoit VIII qu'il avoit rétabli sur son Siége. On prétend, dit M. Pfeffel, que le globe impérial, qui fait partie du trésor de l'Empire, a servi pour la premiere fois à ce sacre. Pendant son séjour à Rome, Henri s'apperçoit qu'on ne chante point le symbole à la Messe & en demande la raison aux Prêtres. On lui répond que l'Eglise de Rome n'ayant jamais été infectée d'aucune hérésie, elle n'a pas besoin de déclarer sa foi par le symbole. L'Empereur néanmoins peu satisfait de cette réponse persuade au Pape de le faire chanter. C'est Bernon, Abbé de Richenaw, qui rapporte ce fait, comme témoin oculaire. Il est cependant vrai que dans les plus anciens Ordres Romains, publiés par D. Mabillon le *Credo* se trouve marqué pour être chanté après l'Evangile, ce qui est confirmé par les témoignages des Papes Léon III & Jean VIII, & des célebres Liturgistes, Amalaire & Walafride Strabon. Mais il paroît qu'au X^e siecle & au commencement du suivant, le Célébrant se contentoit de réciter avec ses Ministres le Symbole sans que le chœur le chantât. De Rome l'Empereur s'en retourne en Allemagne, & prend sa route par la France. Etant à l'Abbaye de S. Vanne de Verdun, il veut y embrasser la vie monastique. L'Abbé Richard feint d'y consentir, puis il lui ordonne, en vertu de l'obéissance que les Moines doivent à l'Abbé, de continuer à gouverner l'Empire. Ardouin cependant recommençoit la guerre en Lombardie depuis le départ de l'Empereur. Mais réduit bientôt à l'inaction par une maladie de langueur, il se retire à l'Abbaye de Frutare en Piémont, où il meurt le 29 Octobre 1015.

L'an 1021, nouvelle expédition de l'Empereur en Italie. Les Grecs faisoient des conquêtes dans ce pays, & menaçoient de venir jusqu'à Rome. Henri met le siége devant Troie dans la Pouille, qu'il force à se rendre au bout de 3 mois. Toutes les autres places, enlevées par les Grecs, reviennent d'elles-mêmes à son obéissance. Il subsistoit toujours un levain de dissention entre l'Empire & la France. L'an 1023, Henri, dans une entrevue qu'il a sur le Chiers, près du Luxembourg, avec le Roi Robert, termine, par une paix solide, toutes les difficultés qui divisoient leurs Etats respectifs. La même année, l'Empereur dispense par un Diplôme l'Abbé de S. Maximin de Treves d'assister aux Dietes de l'Empire, & commet le Palatin pour voter en sa place. C'est peut-être, dit M. Pfeffel, le plus ancien vestige d'un suffrage par commission. Au reste *la fréquentation des Dietes étoit une véritable charge dans ce siecle, où les Empereurs parcourroient* l'Allemagne, & appelloient souvent les Etats d'une frontiere à l'autre. L'an 1024, Henri meurt de la pierre à Grone en Saxe, la nuit du 13 au 14 Juillet, à l'âge de 52 ans, après avoir régné 23 ans, 1 mois 8 jours comme Roi de Germanie, 20 ans

2 mois comme Roi d'Italie, 11 ans 4 mois 1 jour comme Empereur. Il n'eut point d'enfans de CUNÉGONDE, fille de Sigefroi, Comte de Luxembourg, qu'il avoit épousée en 1003. On prétend qu'il avoit fait vœu de continence; & les Bollandistes appuient d'assez bonnes preuves cette assertion. Henri fut inhumé à Bamberg. Sa piété qui ne se démentit jamais, l'a fait mettre au rang des Saints par le Pape Eugene III, dans le siecle suivant. Ses vertus politiques & militaires lui méritent un rang parmi les héros. En lui finit la branche des Empereurs de la Maison de Saxe. Sa veuve s'étant retirée à l'Abbaye de Kaffungen, qu'elle avoit fondée près de Cassel, y mourut saintement le 3 Mars 1033, suivant Lambert d'Aschaffembourg. (*Voy.* Robert, *Roi de France*, & Boleslas Chrobri, *Duc de Pologne.*)

Henri, après avoir été couronné à Pavie, s'appelloit Roi des François & des Lombards. Parvenu à l'Empire, il prit le titre d'Empereur des Romains. Avant & depuis son couronnement, il se qualifia souvent Roi des Romains; titre inconnu avant lui, & que ses successeurs ont substitué à celui de Roi d'Italie. L'Abbé de Gorwic remarque que dans ses Diplômes il se dit Henri II, *Empereur*, quoique le premier Henri n'ait pas été couronné à Rome; preuve, selon cet Auteur, que ce Prince ne faisoit pas dépendre de cette cérémonie la dignité impériale. D. Mabillon dit avoir vu des Diplômes de Henri II, où la date du jour n'est point marquée. Dans le Bullaire du Mont-Cassin (T. II, p. 68,) on voit une Charte datée du 8 Janvier 1009, *Imperante nemine.* C'est qu'alors Ardouin & Henri se disputoient l'Empire, & qu'en plusieurs endroits on ne reconnoissoit ni l'un ni l'autre. Ce fut Henri qui introduisit l'usage du grand sceau de l'Empire, appellé le sceau de Majesté, *Sigillum Majestatis.* L'autorité des Etats prit un tel accroissement sous son régne, qu'on ne put dans la suite traiter aucune affaire publique & la définir sans leur intervention.

CONRAD II, SURNOMMÉ LE SALIQUE.

1024. CONRAD II, dit le SALIQUE à cause de sa haute naissance, fils de Henri, Duc de Franconie, & d'Adélaïde d'Egisheim, fille d'Eberhart, Comte d'Alsace, fut élu Roi de Germanie par les Etats tenus entre Worms & Mayence, & couronné, le 8 Septembre 1024, à Mayence. A peine est-il sur le trône, qu'il se forme une conjuration dans le sein de sa propre famille, pour l'en faire descendre. C'étoit un autre Conrad, son cousin, qui avoit concouru avec lui dans l'élection, qu'on vouloit lui substituer. (*Voy.* Gothelon I, *Duc de la Basse-Lorraine.*) D'un autre côté les Italiens, las de la domination allemande, offrent (l'an 1025) la Couronne impériale à Robert, Roi de France, pour son fils Hugues, & sur son refus, à Guillaume V, Duc d'Aquitaine, qui d'abord l'accepte, ensuite instruit par l'Evêque de Verceil qu'on le trahissoit, la refuse pareillement. Conrad le Salique ayant assemblé la Diete d'Ingelheim, y fait mettre au ban de l'Empire Ernest II, Duc de Suabe, son beau-fils, qui étoit à la tête de la ligue teutonique. C'est ici l'un des premiers exemples de cette proscription qui devint fréquente dans la suite, & fut un des moyens dont les Empereurs se servoient pour augmenter leur domaine & affermir leur autorité. Un Moderne, qui n'a pour guide en histoire comme en poésie que son imagination, nous dit que la formule en étoit conçue en ces termes : *Nous déclarons ta femme veuve, tes enfans orphélins, & nous t'envoyons, au nom du Diable, aux quatre coins du monde.* On demanderoit vainement à l'Auteur dans quels monumens il a puisé cette anecdote. Elle est purement de son invention. Les Italiens, quoique rejettés des Princes auxquels ils s'étoient offerts, cherchoient toujours les moyens de se soustraire à la domination des Allemands. Conrad le Salique ne leur donna pas le loisir d'exécuter leurs projets de révolte. L'an 1026, après avoir pacifié les troubles de l'Allemagne, il passe les Alpes au printems, arrive à Milan, où il se fait couronner Roi d'Italie, va réitérer la même cérémonie à Monza, pour renouveller, disoit-il, l'usage introduit par Charlemagne; de là il s'avance vers Ravenne, force en passant le Château de la Motta, où les rebelles s'étoient renfermés; revient de Ravenne en Lombardie, célebre la fête de Noël à Ivrée, puis se met en route pour Rome, où il est couronné Empereur avec la Reine, sa femme, par le Pape Jean XIX le jour de Pâque (26 Mars) 1027, en présence de Canut, Roi d'Angleterre, & de Rodolphe, Roi de Bourgogne. De-là étant passé dans la Pouille, il permet aux Normands de s'y établir. L'an 1033, devenu héritier de Rodolphe, dont il étoit neveu par sa femme, il est couronné Roi de Bourgogne le 2 Février à Payerne. Eudes, Comte de Champagne, lui dispute, les armes à la main, cette succession pendant l'espace de 5 ans. Ce rival ayant été tué l'an 1037, dans une bataille donnée contre le Duc Gothelon, sa mort assura la jouissance paisible de la Bourgogne à Conrad. Ce dernier étoit alors en Italie, où les nouveaux troubles, qui régnoient dans ce pays, l'avoient rappellé. Après y avoir employé environ 18 mois, avec assez peu de succès, à faire rentrer dans le devoir les villes rebelles, & sur-tout Milan, soulevée par Héribert, son Archevêque, la peste l'obligea, vers le milieu de l'an 1038, à ramener en Allemagne les débris de son armée qu'elle avoit presque entièrement détruite. Dans la même année, il tint à Soleure une Diete où il se démit du Royaume de Bourgogne en faveur de son fils, qu'il fit sacrer & couronner en sa présence. Il parcourut ensuite une partie de l'Allemagne, & delà se rendit à Utrecht, où il mourut d'une attaque de goute le 4 Juin 1039, après avoir régné, comme Roi de Germanie, 14 ans, 8 mois & 26 jours, comme Roi d'Italie environ 13 ans, & comme Empereur 12 ans 2 mois & demi. Son corps fut inhumé à Spire. GISELE, fille d'Herman II, Duc de Suabe, & de Gerberge, fille de Conrad, Roi de Bourgogne, & veuve d'Ernest I, Duc de Suabe, qu'il avoit épousée l'an 1016 (décédée le 14 Février 1043,) lui donna un fils, qui suit, avec deux filles, Béatrix dont on ne sait que le nom, & Mathilde, décédée l'an 1034, lorsqu'elle devoit épouser Henri I, Roi de France, à qui elle étoit fiancée. Les Loix & les Ordonnances que Conrad fit dans l'Empire, l'ont fait regarder comme l'Auteur du Droit féodal écrit. Il est le premier Empereur, suivant la remarque de l'Abbé de Gotwic, qui ait cité des témoins à la fin de ses Diplômes. Il est aussi le premier Empereur qui ait donné des Lettres d'investiture; du moins on n'en trouve point avant lui. (M. Pfeffel.) Ce Prince, son fils & son petit-fils, firent leur résidence principale à Goslar.

HENRI III, SURNOMMÉ LE NOIR.

1039. HENRI III, dit le NOIR de la couleur de sa barbe, fils de l'Empereur Conrad & de Gisele, né le 28 Octobre 1017, élu Roi de Germanie en 1026, & couronné le jour de Pâque 1028, à Aix-la-Chapelle, par l'Archevêque de Cologne, succéda, l'an 1039, à son pere. Conrad, en quittant l'Italie avoit chargé les Comtes & les Marquis du pays de réduire l'Archevêque Héribert qui avoit soulevé, comme on l'a dit, les Milanois. En exécution de cet ordre, plu-

sieurs d'entre eux se réunirent pour faire la guerre au Prélat, & ne mirent bas les armes que lorsqu'ils apprirent la mort de Conrad. Ce fut dans le cours de cette guerre qu'Heribert inventa le *Carrocio* qui, dans les siecles suivans, fut si fort en usage & si célebre en Lombardie. C'étoit un char qui, traîné par des bœufs, portoit un mât droit, terminé par une pomme dorée, dans laquelle étoient plantés deux étendards blancs avec une croix entre deux. Un détachement des gens les plus braves étoit chargé de la garde de ce char qui, placé dans le milieu de l'armée, augmentoit par sa vue le courage des combatans. L'an 1040, Heribert étant venu trouver Henri au Château d'Ingelheim, lui fait ses soumissions & se réconcilie avec lui. Henri, l'an 1046, se met en route pour l'Italie. Ce voyage des Empereurs allemands étoit toujours annoncé un an & six semaines avant d'être entrepris, & tel en étoit l'objet ordinaire: Tous les Feudataires de la Couronne étoient obligés de se rendre dans la plaine de Roncaille, près de Plaisance, pour y être passés en revue. Les Seigneurs conduisoient avec eux leurs arriere-vassaux. Les Vassaux de la Couronne, qui ne comparoissoient pas, perdoient leurs Fiefs aussi bien que les arriere-vassaux qui ne suivoient pas leurs Seigneurs. Henri, après avoir fait quelque séjour en Lombardie, s'achemine vers Rome. Il se trouvoit alors dans cette capitale du monde chrétien trois Papes à la fois, Benoît IX, Silvestre III & Grégoire VI, qui se maintenoient les uns contre les autres. Henri les fait déposer tous les trois dans le Concile de Sutri, comme Simoniaques, & mettre à leur place Clément II, qui le jour de Noël de la même année (1046), le couronne Empereur avec la Reine Agnès, sa femme, dans l'Eglise de S. Pierre. Le Sénat & le peuple romain lui avoient déféré, avant la cérémonie, le titre de *Patrice*. Les Historiens remarquent, dit M. Pfeffel, que Henri porta depuis avec une sorte de complaisance le manteau verd, le diadême d'or, & l'anneau d'or, qui étoient la marque de cette dignité (*Voy.* dans la chronologie des Conciles, p. 176, col. 1, celui de Sutri en 1046, & dans celle des Papes, p. 276, Benoît IX, Grégoire VI, & Clément II.) Le Pape Léon IX s'étant rendu, l'an 1050, à Toul pour y faire la translation du corps de S. Gerard, l'un de ses prédécesseurs dans cette Eglise, vint delà trouver l'Empereur avec lequel il célébra la fête de la Purification l'année suivante à Ausbourg. C'étoit vraisemblablement pour lui demander du secours contre les Princes Normands, dont les progrès en Italie lui causoient de vives alarmes. Quoi qu'il en soit, il étoit de retour à Rome au mois de Mars suivant. L'Empereur passa lui-même en Italie, l'an 1055, dans la vue de prévenir les suites fâcheuses que lui faisoit appréhender le mariage de Godefroi le Barbu, Duc de Lorraine, son ennemi, avec Béatrix, Marquise de Toscane. Ce qu'il y eut de plus mémorable dans ce voyage, ce fut la Diete générale des Princes d'Italie, qu'il tint le 5 Mai dans la plaine de Roncaille. En s'en revenant, il fiança, aux fêtes de Noël, à Thourgau, dans la Suisse, Henri, son fils, encore enfant, avec Berthe, fille d'Otton, Marquis de Suze. L'entrevue qu'il eut l'année suivante à Yvoi dans le Luxembourg, avec Henri I, Roi de France, ne fut rien moins que pacifique. Le Monarque françois y fit au Chef de l'Empire de sanglans reproches de ce qu'il retenoit depuis long-tems une partie considérable du Royaume de France (la Lorraine) que ses ancêtres avoient usurpée par surprise. L'Empereur offre de vuider le différend par le duel. Le Roi de France ne juge pas à propos d'accepter le défi, & la nuit suivante il se retire avec précipitation, si l'on en croit Lambert d'Aschaffembourg. La même année, au commencement de Septembre, l'Empereur Henri reçoit à Goslar le Pape Victor II. Sa santé dépérissoit alors & menaçoit une ruine prochaine. Il meurt entre les bras de ce Pontife le 5 Octobre suivant, à Botfeld, sur les confins de la Saxe & de la Thuringe. Son corps fut inhumé à Spire. C'est lui qui, le premier en Allemagne, s'empara de la collation des Bénéfices, prétendant qu'elle lui appartenoit, en vertu du droit d'investiture que ses prédécesseurs lui avoient transmis. Il eut de longues guerres avec différens Princes, avec Bretislas, Duc de Boheme, avec Aba, Roi de Hongrie, avec Godefroi le Barbu, à l'occasion du Duché de Lorraine dont il l'avoit privé, & avec Baudouin V, Comte de Flandre, grand partisan de Godefroi. (Voy. *les Ducs de Boheme*, *les Rois de Hongrie*, *les Ducs de Lorraine & les Comtes de Flandre.*) Les soulévemens des Sclaves lui donnerent aussi beaucoup d'exercice dans les dernieres années de son régne. Les efforts qu'il fit pour les réprimer ne furent pas toujours heureux. Il perdit ses meilleures troupes & ses Généraux les plus habiles, en combattant contre ces rebelles; ce qui joint aux fléaux qui désoloient alors l'Allemagne, tels que la famine & la peste, lui causa une profonde mélancolie dont on regarda comme une suite la maladie qui le mit au tombeau. Il avoit épousé, 1°, l'an 1036, CHUNELINDE, fille de Canut le Grand, Roi d'Angleterre & de Danemarck, morte le 18 Juillet 1038; 2°, le 1 Novembre 1043, à Besançon, AGNÈS, fille de Guillaume V, Duc d'Aquitaine. Du premier lit vint Béatrix, Abbesse de Gandersheim; du 2e, Conrad, Duc de Baviere; Henri, qui suit; Mathilde, femme de Rodolphe, Duc de Suabe, élu Anti-César; Sophie, mariée, 1° à Salomon, Roi de Hongrie; 2° à Ladislas, Roi de Pologne; & deux autres filles. Herman le Contract rapporte qu'aux noces de Henri III & d'Agnès il accourut une foule d'Histrions & de Jongleurs à Ingelheim, où elles se célébroient, dans l'espérance d'y être bien accueillis, & de recevoir de grandes marques de la libéralité du Prince; mais ils furent tous, dit-il, congédiés honteusement, *le ventre & les mains vuides*, les sommes & les vivres qu'ils espéroient ayant été distribués aux pauvres. Henri III fut un des plus grands Princes qui remplirent le trône impérial. A la valeur il joignit la prudence, l'humanité, le zele pour la Religion & l'amour des Lettres. Agnès, sa veuve, se remaria à Géofroi-Martel, Comte d'Anjou.

Henri dans ses Diplômes, joint aux années de son régne & de son Empire celles de son Ordination; de maniere que la formule constante de sa Chronologie est de nommer d'abord l'année de son Ordination, puis celle de son régne, ensuite celle de son Empire. Par son Ordination, il entend son premier couronnement, & par son régne, son gouvernement actuel; sur quoi Malinkrot observe que Henri changea, à cet égard, la coutume de ses prédécesseurs qui comptoient les années de leur régne, non du commencement de leur administration, mais du tems où ils avoient été associés à la royauté.

HENRI IV.

1056. HENRI IV, fils de Henri III & d'Agnès, né le 11 Novembre 1050 (Pagi), baptisé par le Pape Léon IX, élu Roi de Germanie en 1053 & couronné l'an 1054, succéda, le 5 Octobre 1056, à son pere, sous la tutele de sa mere. La jalousie de plusieurs Princes d'Allemagne, sur-tout des Saxons qui souffroient impatiemment que le sceptre eût passé de leur

Maison

Maison dans celle de Franconie, & les troubles d'Italie, occuperent les premieres années de son régne. L'an 1061, les Romains, suivant Benzon, lui envoyerent, par une députation solemnelle, les ornemens du Patriciat; savoir, la clamyde, la mitre, l'anneau & le cercle patricial. Les Seigneurs Allemands souffroient impatiemment d'être gouvernés par une femme. L'an 1062, Annon, Archevêque de Cologne, enleve Henri à l'Impératrice, sa mere, & se rend maître du gouvernement avec Adalbert, Archevêque de Brême. L'Impératrice reçut cette disgrace avec beaucoup de constance & de résignation. Elle quitta l'Allemagne pour se retirer à Rome, où elle vécut saintement, sous la direction de Pierre de Damien, jusqu'à sa mort arrivée le 14 Décembre 1077. Des flatteurs s'étant insinués dans l'esprit du jeune Prince, lui corrompent le cœur & l'entraînent dans le désordre. L'Archevêque Adalbert, l'un de ceux qui favorisoient ses mauvais penchans, souleve contre lui tous les Seigneurs distingués par leur mérite, & se voit obligé d'abandonner la Cour. Henri, comme nous l'avons vu, avoit été fiancé, l'an 1055, par son pere à Berthe, fille d'Otton, Marquis de Suze. Annon lui fit épouser cette Princesse en 1066. Mais Berthe, dont la main n'étoit pas de son choix, ne put réussir à lui plaire. Il entretint plusieurs concubines à la fois, attenta à l'honneur des femmes dont la beauté frappa ses yeux, & pour en jouir librement fit périr secretement leurs maris. Ses revenus n'étant pas suffisans pour fournir à ses débauches, il mit à prix d'argent les investitures des Bénéfices, dont il faisoit un commerce public. Il éloigna la Reine sa femme dont la présence lui devenoit de jour en jour plus insupportable, & convoqua, l'an 1069, un Concile à Mayence pour faire casser son mariage. Mais le Légat Pierre de Damien, qui se trouvoit à cette Assemblée, lui défendit, de la part du Pape Alexandre II, d'exécuter son dessein. Berthe fut rappellée de Laureshamn où il l'avoit reléguée; mais il continua de la mépriser & de la maltraiter. Toute l'Allemagne murmura contre la conduite de Henri, l'injustice de ses Ministres & la licence de ses troupes. L'an 1073, commencerent les longues & fameuses guerres des Saxons & des autres mécontens contre Henri. Vers le même tems s'éleva la querelle, non moins fameuse, entre ce Prince & le Pape Grégoire VII, touchant les investitures des Bénéfices. (Voy. *dans la Chronol. des Papes*, p. 279, Grégoire VII, *& dans celle des Conciles*, p. 179, col. 2 *& suivantes*, *ceux qui se sont tenus à cette occasion, depuis celui de Worms, du 23 Janvier* 1076, *jusqu'à celui d'Autun du 16 Octobre* 1094.) L'an 1075, Henri gagne une grande bataille sur les Saxons, le 8 Juin, près de l'Unstrut; mais cette victoire n'aterra point les rebelles. (*Marian. Scot.*) Excités par le Pape, ils tiennent à Forcheim, le 15 Mars 1077, une Diete où ils élisent Roi de Germanie, à la place de Henri, qu'ils avoient déposé deux jours auparavant, Rodolphe, Duc de Suabe, son beau-frere, qui fut couronné le 26 du même mois. Les deux Princes rivaux se livrerent deux batailles en 1078. Henri, battu dans la premiere, eut sa revanche dans la seconde donnée le 7 Août. Semblable alternative en 1080. Rodolphe, le 27 Janvier, attaqué par Henri, remporte la victoire à Flatcheim en Saxe. La nouvelle de cet événement étant venue à Rome, Grégoire confirma l'élection de Rodolphe, sur laquelle il avoit hésité jusqu'alors, & lui envoya, en signe d'investiture, une couronne d'or, autour de laquelle étoit écrit ce vers : *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodulpho.* Mais, le 15 Octobre suivant, Henri fut vainqueur à son tour, & d'une maniere plus décisive, à la bataille donnée à Wolksheim, près de Géra dans la Thuringe. Rodolphe y fut blessé mortellement par Godefroi de Bouillon, d'un coup de lance porté dans le bas ventre, & par un soldat, d'un coup de sabre qui lui emporta la main droite. Dans cet état il se fait porter à Mersbourg, où il mourut dans de grands sentimens de repentir. Le même jour qu'il expira, les troupes de Henri battirent encore celles de la Comtesse Mathilde. C'est ainsi que le Ciel démentoit les malédictions que Grégoire donnoit aux armes de ce Prince. Henri, l'an 1081, passe les Monts au commencement de Mars, & va se présenter vers la Pentecôte devant Rome dont il trouve les portes fermées. N'osant entreprendre de les enfoncer, il se retire, & laisse l'Antipape Guibert, qu'il avoit fait élire le 25 Juin de l'année précédente, avec des troupes qui ravagent le pays. Les rebelles d'Allemagne, malgré la derniere victoire remportée sur eux, persistoient toujours dans leur révolte. Le 9 Août de la même année (1081) & non pas de la suivante, comme le marque Pagi d'après Marianus Scotus & la Chronique d'Hildesheim, s'étant assemblés en Diete à Goslar, ils procedent à l'élection d'un nouveau Roi. Les suffrages tombent sur Herman de Luxembourg, Comte de Salm, qui fut couronné le 26 Décembre suivant par l'Archevêque de Mayence. Henri avoit toujours à cœur la prise de Rome, dans le dessein de se rendre maître de la personne du Pape & d'imposer par là à ses ennemis. Etant revenu, l'an 1082, devant cette ville, il en forme le siége qui traîne en longueur. Enfin l'an 1084, il entre par intelligence dans Rome le 21 Mars, un jeudi, avec l'Antipape, qu'il fait intronisér le Dimanche suivant, sous le nom de Clément III, reçoit de ses mains la couronne impériale le jour de Paque, 31 Mars, assiége ensuite Grégoire VII dans le Château S. Ange où il s'étoit renfermé. Robert Guiscard, Duc de la Pouille, interrompt ses conquêtes sur les Grecs pour venir au secours du Pape. Henri, à son approche, quitte Rome, se retire en Lombardie pour faire la guerre à la Comtesse Mathilde, sa cousine, déclarée pour Grégoire VII, & de-là repasse en Allemagne. Les affaires de l'Anticésar Herman ne prospéroient pas mieux que celles de l'Antipape Guibert. L'an 1088, se voyant méprisé des Saxons, il fait sa paix avec Henri, & retourne dans son Comté de Salm. Il y est tué peu de tems après en faisant, par maniere de divertissement, le siége d'un Château pour exercer ses troupes & éprouver leur courage. (Helmolde & Albert de Stade disent qu'il fut écrasé par un des battans de la porte qui se détacha de ses gonds.) Sa retraite ne rendit point à Henri la supériorité sur ses ennemis. Vers la fin de la même année, il est entiérement défait par les rebelles, & n'échappe qu'avec peine du combat. Malgré ce revers, le desir de se venger de la Comtesse Mathilde, lui fait entreprendre, l'an 1090, une nouvelle expédition au-delà des Monts. Il investit au mois de Juillet la ville de Mantoue, appartenante à la Comtesse, & s'en rend le maître, après un siége ou blocus de 9 mois, le 11 Avril, jour du Vendredi-Saint de l'année suivante. Les affaires d'Allemagne le rappellant, en 1092, il laisse en Italie Conrad, son fils aîné, pour

continuer la guerre : l'événement lui prouva qu'il ne pouvoit être plus mal remplacé. Ce jeune Prince, séduit par Mathilde, arbore l'étendard de la révolte, & se fait couronner Roi des Romains, en 1093, à Monza, puis à Milan. Le prétexte dont il couvroit l'atrocité de cette conduite, étoit les outrages que l'Empereur faisoit à l'Impératrice Praxede, sa seconde femme, qu'il tenoit en prison, & maltraitoit au point, disoit-on, de permettre à ses favoris de l'insulter & de lui faire violence. Pour s'affermir sur le trône, Conrad épouse Mathilde, fille de Roger I, Comte de Sicile. Il a ensuite une entrevue à Crémone avec le Pape Urbain II, qui lui promet de le couronner Empereur à condition qu'il renoncera aux Investitures ecclésiastiques. Vers la fin de l'an 1098, l'Empereur, son pere, étant à la Diete d'Aix-la-Chapelle, le fait mettre au ban de l'Empire, & déclare son successeur Henri, son 2e fils, après lui avoir fait jurer qu'il ne s'ingéreroit, du vivant de son pere, dans le gouvernement que par ses ordres. La suite fera voir comment il tint parole. Conrad meurt, l'an 1101, à Florence au mois de Juillet, méprisé de la Comtesse Mathilde, sa tante, qui l'avoit porté à se révolter. Le bruit se répandit qu'il avoit été empoisonné, & un zele outré fit publier qu'il s'étoit opéré des miracles à ses funérailles, sans doute pour faire accroire au peuple ignorant que le Ciel avoit autorisé la révolte de ce fils dénaturé. L'Empereur Henri trouva depuis un nouvel ennemi dans celui qui lui restoit. L'an 1104, Henri, ce dernier fils, étant avec lui à Fritzlar pour aller combattre les Saxons, s'échappe de nuit le 11 Décembre, & passe en Baviere où la Noblesse révoltée du pays le reçoit avec empressement. De Ratisbonne il députe quelques jours après au Pape Pascal pour le consulter sur le serment qu'il avoit fait à son pere de ne jamais prendre la couronne sans son aveu. Le Pape l'absout de cet engagement, & le confirme dans l'abominable dessein où il est de détrôner l'auteur de ses jours. L'année suivante, il se met à la tête des rebelles, & prend le titre de Roi des Romains. L'Empereur, après l'avoir fait inutilement solliciter de rentrer dans son devoir, après avoir temporisé autant que la prudence le permettoit, marche enfin contre lui pour le réduire par la force. Les deux armées se trouvent en présence au mois d'Août, séparées par la riviere de Régen, près de Ratisbonne. Le jeune Henri vient à bout de corrompre les Chefs de l'armée de son pere. Sur le point de livrer bataille, ils déclarent qu'ils ne veulent point en venir aux mains avec leurs freres. Le 13 Décembre suivant, entrevue du pere & du fils à Binghen. Ils conviennent de tenir une conférence à Mayence le jour de Noël, pour aviser aux moyens d'appaiser Rome, & de mettre fin aux troubles de l'Empire. L'Empereur croyant alors n'avoir plus besoin de son armée, la congédie. S'étant rendu ensuite à Binghen en s'acheminant vers Mayence, son fils vient encore l'y trouver un vendredi, 22 Décembre, pour lui dire qu'excommunié comme il est, l'Evêque de Mayence ne le souffrira point dans sa ville pendant la solemnité prochaine; sous ce prétexte il l'emmene dans un Château voisin où il le laisse renfermé avec trois personnes seulement de sa suite. Un Prince de l'Empire, nommé Wigbert, vient le lendemain de la part de ce fils perfide lui redemander les ornemens impériaux sur peine de la vie. Il les rend parce qu'il n'est pas en force pour les refuser. La Diete s'assemble après les fêtes de Noël à Ingelheim. On y fait venir l'Empereur, & aussitôt qu'il paroît on le somme avec de grandes menaces de renoncer à l'Empire. » Si je le fais, dit-il, » aurai-je au moins la vie sauve ? » Le Légat du Pape, qui étoit présent, lui répond qu'il n'y a point de sûreté pour lui à espérer, à moins qu'il ne reconnoisse avoir injustement persécuté Grégoire VII & mis à sa place l'Antipape Guibert. Il promet de s'en rapporter là-dessus au jugement des Princes de l'Empire, assemblés en lieu & jour indiqués, après qu'ils auront oui ses moyens de défense. Le Légat refuse de lui assigner une autre Assemblée que celle où il se trouve, pour satisfaire le S. Siége. » Hé » bien, dit-il, si je confesse dès à présent tous mes » torts prétendus, m'accorderez-vous l'absolution? » » Je n'en ai pas le pouvoir, replique le Légat; c'est » à Rome qu'il faut que vous alliez pour vous faire » absoudre par le S. Pere. » Là-dessus la Diete se sépare, & le fils en partant prie son pere de l'attendre dans ce même lieu où il doit venir le rejoindre sous quelques jours. Mais des amis de l'Empereur viennent l'avertir que s'il reste là, le parti est pris de l'y retenir en prison le reste de ses jours, ou même de lui trancher la tête. Le malheureux pere ayant trouvé le moyen de s'évader, va chercher un asyle à Cologne, puis à Liége, d'où il écrit au Roi de France, son fidele allié, une longue lettre pour lui faire le récit de ses malheurs. (C'est de là que nous avons tiré les dernieres circonstances que nous venons de rapporter.) L'hypocrisie manifeste du fils, & son inflexible dureté, rendirent quelques partisans au pere. La guerre recommence; mais après avoir remporté quelques avantages, l'Empereur, battu sans ressource, voit son parti entièrement dissipé. Réduit à l'excès de la misere, il demande, si l'on en croit Helmolde, à l'Evêque de Spire une prébende qui lui est refusée. Enfin il meurt à Liége le 7 Août 1106, âgé de 56 ans, après un régne de près de 50 ans. Peu de jours avant sa mort parut une comete terrible, qui, au jugement de nos Astronomes modernes, étoit la même qui avoit paru l'an 531 ou 532, du tems de l'Empereur Justinien, qui précédemment avoit encore été observée immédiatement après la mort de Jules César, & qui reparut enfin l'an 1681, de maniere qu'on [compte] toujours le même espace de 575 ans & demi entre ces différentes apparitions. Mais du tems de Henri IV une comete ne passoit pas dans l'esprit des peuples pour un phénomene naturel, & l'apparition de celle-ci fut regardée comme l'annonce de sa mort. La haine de ses ennemis le poursuivit au-delà du trépas. L'Evêque de Liége l'ayant inhumé dans sa Cathédrale avec pompe, fut obligé de l'exhumer & de le transporter dans une Chapelle non consacrée du Mont-Corneille près de cette ville, où il resta sans sépulture, à cause de son excommunication, jusqu'au mois de Septembre suivant; après quoi il fut porté à Spire, où il demeura encore près de deux ans avant d'y être déposé dans le caveau de ses ancêtres. (*Chron. Hildesheim.*) On grava ce vers sur sa tombe :

Patrem & avum, proavumque atavumque hoc continet antrum.

(Albéric.)

Ce Prince à de grands défauts & des vices qu'on ne peut excuser, réunissoit d'éminentes qualités, dont la principale étoit une valeur singuliere. Il avoit toujours commandé ses armées, & s'étoit

trouvé à 66 batailles, d'où il sortit victorieux toutes les fois qu'il ne fut pas trahi. La source de ses malheurs fut l'abus intolérable qu'il faisoit du pouvoir usurpé de conférer les Bénéfices, en les vendant sans pudeur, & cela pour fournir à ses débauches qui étoient excessives. Il alluma par là le zele des Papes qui, voulant couper le mal par la racine, entreprirent de lui ôter, & la collation des Bénéfices & l'investiture des Bénéficiers. BERTHE, sa premiere femme, étant morte en 1087, il avoit épousé en secondes noces, l'an 1089, PRAXEDE ou ADÉLAÏDE, fille de Usevolod, Prince en Russie, veuve de Henri le Long, Margrave de Brandebourg, qu'il fit enfermer l'an 1093, comme on l'a dit, & qui, s'étant échappée de sa prison l'an 1097, retourna en Russie, où elle mourut dans un Monastere en 1109. Il eut de la premiere les deux fils nommés ci-dessus, & deux filles, Agnès, femme, 1° de Frédéric, Duc de Suabe, 2° de Léopold II, Margrave d'Autriche; & Adélaïde, femme de Boleslas III, Roi de Pologne.

Dès l'an 1059, Henri prenoit le titre de Roi des Romains, quoiqu'il n'ait été créé Patrice de Rome & n'ait reçu la couronne patriciale qu'en 1061. Il se nomme dans ses Diplômes tantôt Henri III, tantôt Henri IV, Roi des Romains. Il suivoit la méthode de son pere, qui étoit, comme on l'a dit, de compter diversement les années de son Ordination, celles de son régne & celles de son Empire. La premiere de ces époques est du 17 Juillet 1054, la seconde est du 5 Octobre 1056, la troisieme du 31 Mars 1084. On voit néanmoins des Actes où l'on compte les années de son Empire dès le tems de son Ordination. (Voy. *Mém. sur l'orig. de la M. d'Autriche, par M. le B. de Zurlauben*, p. 8.) Quelquefois il ne compte dans ses Diplômes que les années completes, & supprime l'année courante.

HENRI V.

1106. HENRI V, dit aussi CHARLES-HENRI, fils de Henri IV & de Berthe, né le 11 Août 1081, associé, par son pere, vers la fin de 1098, à la royauté, & couronné en qualité de collegue le 6 Janvier suivant, déclaré Roi de Germanie à Noël 1102, couronné le 6 Janvier 1106, après avoir détrôné son pere, lui succéda le 7 Août de la même année. L'espece d'anarchie où l'Empire s'étoit trouvé dans les dernieres années de Henri IV, avoit donné lieu aux Seigneurs des grands fiefs, de s'affermir dans le droit de souveraineté. Henri V, à son avénement, les trouvant peu disposés à recevoir la loi de lui, fut obligé de les ménager. L'an 1107, il reprit la guerre que le Comté d'Alost avoit occasionnée entre l'Empereur, son pere, & Robert Comte de Flandre. La campagne ayant fini par un accommodement, il tourna ses armes contre la Hongrie, qui s'étoit soustraite à la souveraineté que les Empereurs prétendoient avoir sur ce Royaume. Il échoua dans cette expédition. Il ne fut pas plus heureux contre la Pologne. L'an 1109, étant entré dans la Silésie à dessein de l'enlever aux Polonois, il est battu par Boleslas III, près de Breslau. Henri ne s'étoit pas encore fait voir en Italie. L'an 1110 au mois d'Août, il passe les Monts à la tête d'une puissante armée. Arrivé dans la plaine, il fait camper son armée, & ordonne à chaque chambrée de soldats d'avoir de la lumiere devant sa tente pendant la nuit, spectacle, dit Otton de Frisingue, qui ne contribua pas peu à répandre la terreur dans le pays. Toutes les villes de Lombardie, suivant Donizon, lui envoient de riches présens, à l'exception de Milan, qui ne veut pas le reconnoître pour Seigneur, ni lui payer aucune contribution. Il n'est donc pas vrai, comme Sigonius & d'autres Modernes le prétendent, qu'il se fît couronner Roi des Romains en cette ville. Henri célebre les fêtes de Noël à Florence. Arrivé, le 5 Février 1111, à Aquapendente, il y rencontre les Députés du Pape Pascal II, qu'il avoit prévénu par ses Ambassadeurs du dessein où il étoit d'aller recevoir la Couronne Impériale à Rome. On lui propose pour préalable de renoncer aux Investitures dont Pascal avoit lui-même renouvellé la condamnation aux Conciles de Guastalle en 1106, & de Troie en 1107. Henri le refuse, disant qu'il n'est pas de moindre condition que ses prédécesseurs qui lui ont transmis ce droit. On insiste de part & d'autre; enfin on convient que le Prince abandonnera les Investitures & reprendra les Régales, c'est-à-dire les Fiefs, les Comtés, les Châteaux, les Vassaux, les Péages, les Avoueries des villes Impériales, & généralement parlant tous les droits régaliens que le Clergé avoit obtenus des Empereurs depuis Charlemagne. Le 9 Février, Henri signe le Traité à Sutri & le scelle de son serment. Arrivé le 12 à Rome, il est reçu dans la Basilique du Vatican, où le Pape avoit assemblé une espece de Concile pour ratifier leurs conventions. Mais d'un côté les Evêques réclament les Régales qu'on veut leur enlever, & le Pape de l'autre presse le Monarque d'exécuter sa promesse, comme si elle eût été sans conditions. Sur ces entrefaites, il s'éleve dans la ville un tumulte qui trouble l'Assemblée & la rompt. Les Romains font main-basse sur les Allemands qui les avoient attaqués les premiers. Henri, après avoir couru risque de la vie, se retire avec précipitation, emmenant le Pape, qu'il fit dépouiller de ses ornemens, lier avec des cordes, & traîner après lui avec un grand nombre de Romains captifs. Le 8 Avril suivant, il relâche le Pape, après en avoir obtenu une Bulle, qui lui accorde les Investitures. Il revient à Rome où Pascal, le 13 du même mois, le couronne Empereur. Le Pape ayant révoqué, l'année suivante, dans le Concile de Latran, le privilege que Henri lui avoit extorqué, les brouilleries recommencent entre le Sacerdoce & l'Empire. Un grand nombre de Prélats & de Seigneurs Allemands, l'Archevêque de Mayence & celui de Cologne à leur tête, mécontens de la hauteur & de la dureté de l'Empereur, forment une ligue contre lui, & menacent de lui faire subir le sort de son pere. Le Cardinal Thierri, Légat du S. Siége, qui se trouvoit pour lors à Cologne, excitoit les esprits, & n'oublioit par le prétexte de la Religion pour les armer contre leur Souverain légitime. Pendant trois ans que dura cette guerre, Henri ne cessa de faire le dégât sur les terres des Confédérés qui lui rendirent la pareille avec usure. L'an 1115, la mort de la Comtesse Mathilde, arrivée le 24 Juillet, donne ouverture à une nouvelle querelle entre le Pape & l'Empereur. Ce Monarque, sans égard pour la donation que la Comtesse avoit faite de tous ses biens au S. Siége, prétend lui succéder comme Chef de l'Empire dans tous ses fiefs, & comme plus proché héritier dans tous ses alleus. Il passe, l'an 1116, en Italie pour effectuer ses prétentions. Tandis qu'il est occupé à réduire quelques villes qui lui refusoient l'obéissance, il députe au Pape l'Abbé de Cluni pour lui faire des propositions de paix. Pascal ne les ayant pas acceptées, il s'achemine vers Rome pour se saisir une seconde fois de sa personne. Le Pape à son approche s'enfuit au Mont-Cassin. Henri, maître de Rome, veut s'y faire couronner une seconde fois, alléguant que son premier couronnement ne pouvoit être censé plus valide que la Bulle des Investitures, que Pascal

avoit révoquée. Les Consuls, le Sénat & les Grands de Rome, qu'il avoit gagnés par ses présens & ses promesses, applaudirent à cette résolution, & lui donnerent des assurances de leur fidélité. Au défaut du Pape, Henri se fait couronner le jour de Pâque par Maurice Bourdin, Archevêque de Brague. C'étoit un Prélat qu'il avoit débauché à Pascal qui l'avoit envoyé pour négocier avec lui. Avant de quitter Rome, il donne par reconnoissance à Ptolomée Ottavio, fils du Consul de même nom, Berthe, sa fille naturelle, en mariage, & lui laisse, en partant pour la Toscane, un corps de troupes allemandes pour repousser les Normands que le Pape avoit appellés à son secours. Pascal, étant mort au mois de Janvier 1118, fut remplacé par Gelase II. Henri, apprenant que le nouveau Pontife est aussi mal disposé que son prédécesseur touchant les Investitures, revient à Rome, y fait élire Antipape, le 9 Mars de la même année, Maurice Bourdin, sous le nom de Grégoire VIII, & reçoit encore une fois de ses mains la couronne impériale le jour de la Pentecôte. Enfin, l'an 1122, la concorde est rétablie entre le Sacerdoce & l'Empire par l'accord que l'Empereur fit avec les Députés du Pape Calliste II, le 8 Septembre, dans l'Assemblée de Worms, & que le Pontife ratifia, le 23 du même mois, à Rome. Par ce Traité l'Empereur renonce à l'usage que ses prédécesseurs lui avoient transmis de donner les Investitures par la crosse & l'anneau, & le Pape lui permet de les conférer par le sceptre ou une simple verge, comme faisoient les Rois de France & d'Angleterre; c'est-à-dire qu'au lieu d'un bâton recourbé il lui permit d'user d'un bâton droit pour cette cérémonie. Voilà donc où aboutit cette longue & fameuse querelle qui causa tant de ravages, fit répandre tant de sang, enfanta tant de crimes, & flétrit également la sainteté du Siége apostolique & la majesté du trône impérial. Dans ce dénouement singulier, si toute la gloire fut pour Calliste à qui son amour pour la paix le suggéra, l'avantage fut tout entier pour l'Empereur qui ne perdit rien du fond de ses prétentions, & demeura aussi maître des élections qu'il l'étoit auparavant. Ce Prince meurt, l'an 1125, d'un ulcere au bras à Utrecht, le 23 Mai, dans la 44e année de son âge, la 19e de son régne depuis la mort de son pere, & la 15e de son Empire. Son corps fut porté à Spire. En lui finit la branche des Empereurs de la Maison de Franconie, qui étoit montée sur le trône en 1024. Aux vices que nous avons déjà fait remarquer dans ce Prince, il faut ajouter une extrême négligence à rendre la justice, un mépris impudent de l'estime publique, & une insatiable avarice qui lui fit accumuler par toutes sortes de voies des richesses sans lui permettre d'en faire usage. Il avoit épousé, le 7 Janvier 1114, MATHILDE, fille de Henri I, Roi d'Angleterre, âgée seulement pour lors de dix ans, & fiancée dès l'an 1110, dont il n'eut point d'enfans. Cette Princesse se remaria, l'an 1129, à Géofroi Plantagenet, Comte d'Anjou. (*Voy.* Louis le Gros, *Roi de France.*)

Henri V, dans ses Diplômes, se nomme tantôt Empereur des Romains, tantôt Empereur des Allemands. Il y a trois époques dans ses Diplômes, celle de son Ordination, celle de son régne & celle de son Empire. La premiere est du 6 Janvier 1099; la seconde du 6 Janvier 1106; la troisieme du 13 Avril 1111. Depuis qu'il eut détrôné son pere jusqu'à son couronnement impérial, il prit le titre de Roi des Romains qu'il introduisit dans sa Chancellerie. Cet exemple fut suivi par tous ses successeurs jusqu'à Maximilien I. Henri V avoit tant à cœur le Traité qu'il avoit fait avec Pascal II, au sujet des Investitures, qu'il en faisoit mention dans ses dates.

LOTHAIRE II.

1125. LOTHAIRE II, Duc de Saxe, fils de Gebhart, Comte de Querfurt & de Suplembourg, & de Hadwige, fille de Frédéric, Comte de Formbach en Baviere, petit-fils d'Otton, Comte Palatin du Rhin, né l'an 1075, fut élu Roi de Germanie dans la Diete de Mayence, composée de 60 mille hommes, le 30 Août 1125, en présence des Légats du Pape. Il eut pour concurrens, dans cette élection, Conrad, Duc de Franconie & Frédéric, Duc de Suabe, neveux de l'Empereur Henri V, par sa sœur Agnès; Léopold, Margrave d'Autriche, qui avoit épousé la sœur de Henri V, & Charles le Bon, Comte de Flandre. Les deux premiers pour se venger de la préférence qu'on avoit accordée sur eux à Lothaire, causerent dans la suite beaucoup de troubles dans l'Empire. Lothaire, fut couronné Roi de Germanie, le 13 Septembre suivant, à Aix-la-Chapelle, par l'Archevêque de Cologne, qui couronna ensuite Richilde, femme de Lothaire, dans sa ville métropolitaine. Le nouveau Roi de Germanie envoie une ambassade au Pape Honorius II, pour lui notifier son élection. C'étoit un acte de déférence & de pure honnêteté. La Cour de Rome le regarda comme un acte d'obéissance, & s'en fit un titre pour exiger des successeurs de Lothaire la même notification, comme un devoir indispensable. L'an 1128, Conrad de son côté se fait couronner Roi des Romains à Monza le jour de S. Pierre, & ensuite à Milan. Le Pape déclare nul ce sacre, & excommunie Conrad. Lothaire, l'an 1132, passe les Monts vers le mois de Septembre, & met en fuite Conrad; mais il n'est pas vrai qu'il se soit fait alors couronner à son tour Roi des Romains, le 29 Mars, par l'Archevêque de Milan. (Muratori.) Enfin l'an 1133, le Pape Innocent II, qu'il avoit ramené à Rome, le couronna Empereur, avec la Reine Richilde, le 4 Juin, dans l'Eglise de Latran, & non dans celle de S. Pierre, dont l'Antipape Anaclet étoit maître pour lors. Lothaire jura auparavant de défendre l'Eglise, & de conserver les biens du S. Siége. La Cour de Rome se prévalut dans la suite de ce serment, pour prétendre que l'Empire étoit un fief relevant du S. Siége; témoin ces deux vers qu'on voyoit au bas du tableau, où elle avoit fait représenter la cérémonie du couronnement de Lothaire :

Rex venit ante fores jurans prius urbis honores,
Post homo fit Papæ sumit quo dante coronam.

Le parti d'Anaclet ne tarda pas à se relever après le départ de Lothaire. L'an 1136, après avoir tenu, le 15 Août, une Diete à Würtzbourg, ce Prince, à la priere d'Innocent, se remet en marche pour l'Italie, afin d'éteindre en ce pays jusqu'aux dernieres étincelles du schisme, & de réduire en même tems les villes rebelles à l'Empire. Il traverse en Conquérant toute la Lombardie, la Romagne, la Marche d'Ancone & le Duché de Spolete; de-là il passe dans la Pouille, dont il enleve toutes les places au Duc Roger, ramene ensuite le Pape à Rome dans le mois de Septembre 1137, après quoi s'étant acheminé pour retourner en Allemagne, il tombe malade à Vérone, & meurt au village de Bretten, près de Trente, la nuit du 3 au 4 Décembre 1137, ayant régné 12 ans, 3 mois & quelques jours comme Roi, depuis son élection, & 3 ans & demi comme Empereur. Son corps fut porté au Monastere de Liutern en Suabe. Henri le Superbe, Duc de Baviere,

son

son gendre, qui l'avoit accompagné dans l'expédition d'Italie, reporta les ornemens impériaux en Allemagne. Gertrude, mariée à ce Prince, fut le seul fruit du mariage de Lothaire avec RICHENSE, ou RICHILDE, fille unique de Henri le Gras, Duc de Saxe sur le Weser, & Comte de Northeim, qu'il avoit épousée en 1113, morte le 24 Novembre 1141, suivant la Chronique manus. de Rolduc. Richense apporta de grands biens à son époux, Henri son pere, qui périt, l'an 1101, de la main de ses sujets, ayant hérité de toutes les terres de la Maison des Ottons (*Voyez* Lothaire, *Duc de Saxe.*)

Lothaire se dit souvent dans ses Diplômes, *Lotharius tertius Romanorum Rex*, apparemment à cause de Lothaire, fils de Hugues, Roi de Provence. Les Italiens souvent aussi le nomment de même. Dans la Chronologie de ses Diplômes, tantôt il ne fait état que des années completes de ses régnes, tantôt il met en ligne de compte l'année courante. On prétend que ce fut sous le régne de Lothaire que les Pandectes furent découvertes à Amalfi. *Voyez* sur ce sujet l'art. de Roger I, *Roi de Sicile.*

CONRAD III.

1138. CONRAD III, Duc de Franconie & de la France-Rhénane, fils de Frédéric de Hohenstauffen & d'Agnès, fille de l'Empereur Henri IV, né l'an 1093, ou 1094, fut élu Empereur à la mi-Carême (& non à la mi-Février) 1138, dans une Diete tenue à Coblentz, en présence & par les intrigues de Théodouin, Légat du Saint Siége, qui le couronna, le 13 Mars, à Aix-la-Chapelle. Henri le Superbe, Duc de Baviere & de Saxe, & gendre de Lothaire, voulut s'opposer à cette élection, attendu que ni les Etats de Saxe ni ceux de Baviere n'y avoient assisté; il refusa en conséquence de rendre les ornemens impériaux qu'il avoit apportés d'Italie après la mort de Lothaire, & prétendit lui-même à l'Empire, disant que l'Empereur défunt l'avoit désigné pour lui succéder. Conrad le fit mettre au ban de l'Empire, & le dépouilla ensuite de ses Etats. Telle fut, dit Muratori, la récompense des services que Henri avoit rendus en Italie au Siége apostolique. Depuis long-tems, ajoute le même auteur, il régnoit entre la Maison de ce Prince & celle de Conrad une émulation d'où prirent naissance les factions si fameuses des Guelfes & des Gibelins, qui dans la suite déchirerent si long-tems & si cruellement la malheureuse Italie. Les premiers étoient attachés à la Maison de Henri, & les seconds à celle de Conrad. (*Voy.* Léopold, *Duc de Baviere.*) Mais depuis la réconciliation de ces deux Maisons, on nomma Gibelins les partisans de l'Empereur, & Guelfes ceux qui lui étoient opposés. L'an 1142, Conrad rétablit le Roi Wladislas dans la Boheme, dont ses sujets l'avoient chassé. Conrad donna des preuves de son humanité, l'an 1146, à l'occasion suivante. Un Moine, nommé Rodolfe, s'étant avisé de prêcher sans mission la Croisade publiée par ordre du Pape Eugene III, exhortoit les peuples d'Allemagne à faire main-basse sur les Juifs comme les plus grands ennemis de la croix. Il ne fut que trop obéi; mais plusieurs de ces malheureux trouverent un asyle à Nuremberg & dans les autres villes qui appartenoient en propre à l'Empereur. (*Otto Frising. de Gest. Frider.* L. 2.) Cette même année, Conrad tient à Spire, dans les fêtes de Noël, une Diete à laquelle S. Bernard s'étant trouvé, le détermina à se croiser pour la Terre-Sainte. Il part l'année suivante, le 28 Mai, jour de l'Ascension, à la tête de 70 mille cavaliers & d'une infanterie innombrable, après avoir fait élire & couronner Roi des Romains Henri son fils aîné. Conrad perdit en Asie la meilleure partie de ses troupes par la perfidie des guides que lui avoit donnés l'Empereur Manuel, beau-frere de sa femme, & par le fer des Sarrasins. Il arriva, l'an 1148, en Palestine, d'où il revint, l'an 1149, avec les débris de son armée, sans aucun fruit de cette expédition. Ce Prince mourut, le 15 Février de l'an 1152, à Bamberg, dans la 59^e^ année de son âge & la 14^e^ de son régne. On prétend qu'il fut empoisonné par les artifices de Roger, Roi de Sicile, auquel il se disposoit à faire la guerre. Il fut inhumé dans la Cathédrale de Bamberg. Sa femme, GERTRUDE, fille de Bérenger, Comte de Sultzbach, morte en 1166, lui donna Henri, mort en 1150; Frédéric, enfant à la mort de son pere, créé Duc de Suabe, & mort en 1167; & Judith, mariée en 1150 à Louis II, Landgrave de Thuringe.

Conrad n'ayant point reçu le sacre impérial, se faisoit un scrupule de prendre absolument le titre d'Empereur dans ses Chartes. Il ne s'y nomme que Roi simplement, ou Roi des Romains, excepté dans ses Lettres aux Empereurs de Constantinople, où il se dit Empereur, pour traiter de pair avec eux. Il s'appelle tantôt Conrad II, tantôt Conrad III. M. Robertson prétend que ce fut sous Conrad III que s'établit en Allemagne l'hérédité des Fiefs. Mais il y a des preuves, & M. Pfeffel les fournit, qu'elle avoit lieu dès le tems de l'Empereur Henri IV.

FRÉDÉRIC I, SURNOMMÉ BARBE-ROUSSE.

1152. FRÉDÉRIC I, né, l'an 1121, de Frédéric, Duc de Suabe, frere de l'Empereur Conrad, & de Judith, fille de Henri le Noir, Duc de Baviere, avoit été désigné Empereur par Conrad lui-même, au préjudice de Frédéric, son propre fils, trop jeune alors pour être en état de gouverner. En conséquence de cette disposition, il fut élu, par les Seigneurs, à Francfort, le 4 Mars 1152, puis couronné le 9 du même mois (Dimanche *Lætare*) à Aix-la-Chapelle. Les Chartes s'accordent avec cette époque, & servent à corriger quelques auteurs, dont les uns mettent le couronnement de Frédéric en 1151, d'autres en 1153 & 1154. Frédéric porta sur le trône impérial une ambition démesurée avec des préjugés assortis à cette passion. Sa chimere étoit de se croire le successeur des Césars, & de vouloir à leur exemple traiter tous les Princes de la terre comme ses Lieutenans ou ses vassaux. Il desiroit sur-tout de subjuguer l'Italie, qu'il regardoit comme le patrimoine des Empereurs, & qui dans sa décadence étoit encore la plus riche portion de son Empire. Plein de ces vues, il passe les Alpes, au mois d'Octobre 1154, à la tête d'une puissante armée, accompagné de Henri le Lion, son cousin, Duc de Baviere & de Saxe. Après un séjour en Lombardie, qui devint funeste à plusieurs villes rebelles, il se rend à Rome, dont les habitans ne consentent de lui ouvrir leurs portes qu'à deux conditions : la premiere, de reconnoître leur Etat républicain; la seconde, de leur faire don de cinq mille marcs d'argent pour prix de son admission dans leurs murs, & pour récompense du consentement qu'ils accorderont à son couronnement. Frédéric indigné rejette avec hauteur ces honteuses conditions, force les foibles obstacles qu'on lui oppose, & se fait couronner, le 18 Juin 1155, par le Pape Adrien IV, après avoir rempli toutefois une formalité qu'exigea le Pontife, & qui dut coûter à sa fierté; ce fut de lui tenir l'étrier lorsqu'il monta sur sa mule pour aller faire cette cérémonie. Les Députés du peuple romain, mandés par ce Prince pour lui prêter serment, osent lui dire : » Nous

» vous avons fait notre citoyen & notre Prince d'étranger que vous étiez. Vous devez donc de votre côté nous promettre la confirmation de nos privileges ». Frédéric alors prenant le ton de maître, » Rome, leur dit-il, n'est plus ce qu'elle a été. Sa » puissance a passé premiérement aux Grecs, puis » aux François. Il n'est pas vrai que vous m'ayez appellé, ni fait votre Prince & votre citoyen. Charlemagne & Otton vous ont conquis par les armes, &c. Sachez que ce n'est pas aux sujets à faire » la loi au Souverain ».

L'Empereur, de retour d'Italie, tient une Diete à Worms, où il condamne à la peine du harnescar le Palatin Herman & dix autres Comtes. Mais le premier en fut dispensé à raison de ses infirmités. Mécontent de la Cour de Rome, Frédéric, l'an 1157, défend à tous les Ecclésiastiques de ses Etats de s'y adresser, soit pour la collation des Bénéfices, soit pour tout autre sujet. Deux Légats envoyés par Adrien pour se plaindre de cette défense, viennent trouver l'Empereur à Besançon. Dans la lettre qu'ils lui remettent, le Pape sembloit dire qu'il lui avoit conféré l'Empire à titre de Bénéfice. Un des Légats a l'imprudence d'appuyer cette interprétation, & la témérité de la défendre; sur quoi le Comte Palatin de Witelsbach tire son épée pour le tuer. L'Empereur arrête le Comte & renvoie les Légats au Pape. Dans ce même séjour l'Empereur tient une Diete où il se fait prêter serment de fidélité par les Seigneurs du Royaume d'Arles, qu'il avoit distrait l'année précédente de celui de la haute Bourgogne, les soumet à un tribut annuel, & exige d'eux la promesse de le suivre à la guerre; au moyen de quoi il leur abandonne les investitures ordinaires, ne se réservant que les droits régaliens. Il nomme ensuite l'Archevêque de Vienne Archichancelier du Royaume d'Arles, & en donne la Lieutenance générale, sous le titre d'Exarchat, à l'Archevêque de Lyon.

L'an 1158 (& non pas 1157 comme le marque M. Schoepflin), nouvelle expédition de Frédéric en Lombardie. Plusieurs villes de ce pays, à l'instigation des Milanois, avoient formé entre elles une confédération pour maintenir leur liberté aux dépens de l'Empire. Frédéric assiége Brescia dont il se rend maître au mois de Juillet. Il marche ensuite contre Milan, où il entre victorieux, le 8 Septembre, après un mois de siége, & dont il change le gouvernement. A la S. Martin suivante, il préside à une célebre Diete assemblée dans la plaine de Roncaille. Il s'y montre avec l'appareil le plus imposant, & dépouille des droits régaliens les villes & les Seigneurs, Clercs & Laïques, qui les possédoient sans titres valables. Le Pape s'oppose vainement à ces actes de souveraineté. Frédéric, informé des complots qu'il trame contre lui avec les Milanois, abroge, pour se venger, l'ancien formulaire des Lettres que la Chancellerie impériale expédioit aux Souverains Pontifes, avec ordre de ne leur parler qu'à la seconde personne du singulier, & de ne les nommer dans la suscription qu'après l'Empereur (Pfeffel): vengeance basse & peu digne d'un grand Prince

Le gouvernement municipal de Milan déplaisoit sur-tout à Frédéric. L'an 1159, il envoie son Chancelier Renaud, le même qui fut depuis Archevêque de Cologne, avec Otton, Palatin de Baviere, pour y abolir les Consuls & leur substituer un Podestat. Les Milanois, irrités de cette innovation formellement contraire à la derniere capitulation, veulent mettre en pieces les Commissaires & leur laissent à peine la ressource de la fuite. Dans le même tems Frédéric fait sommer les Crémasques, alliés des Milanois, d'abattre leurs murs. Il n'est pas mieux obéi. Le Pape, à ce qu'on croit, les excitoit sous main. Il y avoit intérêt, parce que l'intention de Frédéric étoit d'exercer l'autorité souveraine sur le patrimoine de S. Pierre, & d'y percevoir les mêmes droits que sur les terres de l'Empire. Le Pape & l'Empereur étoient sur le point d'en venir à une rupture ouverte, lorsqu'Adrien mourut le 1 Septembre 1159. Frédéric prit alors des mesures pour avoir un Pape à sa dévotion. N'y ayant point réussi, il fit élire trois Antipapes consécutifs, & n'oublia rien pour les faire reconnoître dans l'Empire. Ses armes cependant prospéroient contre les villes rebelles. L'an 1160, le 27 Janvier, il se rend maître de Crème, qu'il tenoit assiégée depuis le 7 Août précédent. Ce siége, entrepris à la sollicitation & avec le secours des Crémonois & des Lodigians, est un des plus mémorables du 12e siécle. Otton Moréna, qui en a fait la relation, parle d'une tour de bois haute de cent pieds, que les assiégeans éleverent avec un pont-levis pour descendre sur les murs. » Mais les assiégés, dit-il, lancerent avec leurs mangonneaux, sur cette machine, de grosses pierres » qui la mirent en danger de se briser. Alors, pour-suit-il, Frédéric eut la cruauté de faire placer sur » sa tour les ôtages des Crémasques avec quelques » prisonniers milanois, afin que, touchés de compassion pour leurs enfans & leurs parens, les assiégés missent fin à cette horrible tempête en se rendant. Mais ceux-ci, surmontant les mouvemens de » la tendresse, continuerent le même genre de défense, en sorte qu'il y eut neuf des Nobles crémasques & beaucoup d'autres de leurs gens écrasés sur la tour ». Frédéric, revenu à des sentimens plus humains, fit retirer ceux qui avoient échappé au désespoir de leurs compatriotes. Il n'appaisa point par là les assiégés. Furieux de la perte de leurs proches, ils égorgent sur leurs murs, à la vue de l'armée ennemie, plusieurs des prisonniers allemands, crémonois & lodigians qu'ils avoient faits. L'Empereur, usant de représailles, fit pendre les Crémasques & Milanois qui étoient entre ses mains, & les assiégés lui rendirent encore la pareille. Ces scenes affreuses cesserent enfin par la désertion du principal Ingénieur des assiégés. Cet Officier, s'étant sauvé dans le camp ennemi, les laissa dans l'impuissance de faire une plus longue résistance. Ce fut pour lors une nécessité pour eux de recourir à la clémence de l'Empereur qu'ils avoient si cruellement outragé. Le Patriarche d'Aquilée se rendit médiateur. Mais tout ce qu'il put obtenir fut que les assiégés auroient la liberté de sortir avec ce qu'ils pourroient emporter sur le dos. Le 11 Février de la même année 1160, Frédéric tient un Concile à Pavie, où il fait reconnoître l'Antipape Victor. L'un & l'autre sont excommuniés par Alexandre III (vrai Pape) le 24 Mars, jour du Jeudi-Saint. L'an 1162, Frédéric fait de nouveau la conquête de Milan, après un siége ou blocus de sept mois, par la soumission volontaire des habitans. Ils étoient venus le trouver au nouveau Lodi le 1 Mars, ayant des sabres nus pendus à leur cou, s'avouant coupables envers lui du crime de lese-majesté, & abandonnant pleinement & sans réserve leurs personnes, leurs biens & leur ville à sa discrétion. Frédéric, faisant difficulté de s'appaiser,

ils revinrent le 4 du même mois avec toute leur milice, leurs étendards, toutes leurs armes, & toutes leurs machines de guerre, qu'ils lui remirent ainsi que les clefs de la ville & les ornemens de la magistrature, avec offre de quatre cens personnes des plus distinguées de la ville pour ôtages. L'Empereur commença pour lors à se laisser fléchir. Deux jours après, troisieme voyage des Milanois à Lodi. Ils amenoient cette fois leur grand Caroccio, sur lequel étoit planté l'étendard de S. Ambroise; ouvrage d'une beauté, d'une richesse & d'une grandeur merveilleuses. Chacun d'eux tenoit une croix à la main, implorant la miséricorde du Prince. Frédéric leur fit grace de la vie, leur remit leurs biens allodiaux, & consentit au rappel des exilés. Mais, le 26 du même mois, étant arrivé à Milan, il en fait démolir les portes, les tours, une partie des murs, tous les édifices publics (à l'exception de quelques Eglises), & presque toutes les maisons des particuliers. C'est ce qu'il mande au Comte de Soissons dans une Lettre publiée par D. Luc d'Acheri. (*Spicil.* T. V, p. 569.) Ptolomée de Lucques ajoute (ce qui n'est pas vraisemblable) qu'on passa la charrue sur la ville & qu'on y sema du sel. Toutes les autres villes, effrayées par cet exemple de sévérité, viennent se soumettre, & toutes sont condamnées à détruire leurs fortifications.

Après le départ de l'Empereur, les Gouverneurs allemands qu'il avoit laissés en Lombardie soulevent de nouveau les villes par leurs traitemens inhumains. Frédéric passe les Monts en 1164 pour la troisieme fois. Il trouve en Lombardie une nouvelle ligue, formée pour réprimer son pouvoir, ou plutôt les rapines de ses Commissaires, & plus difficile à domter que les précédentes révoltes. Il prend & détruit quelques places dans le Véronois. Mais l'armée des confédérés s'étant mise en marche pour venir à lui, il ne juge pas à propos de l'attendre, & se retire à Pavie. Ce qui le rendit timide en cette rencontre, ce fut la défiance où il étoit des Italiens qui faisoient une partie de son armée, sachant qu'ils étoient plus affectionnés à leurs compatriotes qu'aux Allemands.

L'an 1166, quatrieme expédition de Frédéric en Italie. Il arrive avec l'Impératrice & une florissante armée au mois de Novembre dans le Bressan, où il se comporte comme dans un pays ennemi. De là il passe à Lodi, puis à Pavie où il célebre la fête de Noël. De retour à Lodi, il part, le 11 Janvier 1167, pour s'acheminer vers Rome. Il prend sa route par le Bolonnois qu'il dévaste jusqu'aux portes de la capitale, & cela pour venger la mort de son Ministre Boson, que le peuple dans une sédition y avoit fait périr. Non content de ces dégâts, il exige des Bolonnois une somme considérable avec cent ôtages qu'il envoie sous bonne escorte à Parme. Il traverse ensuite la Romagne, mettant toutes les villes où il passe à contribution. Sa marche fut aussi lente que funeste. Il n'arriva qu'au commencement de Juillet devant Ancone, ville appartenante aux Grecs, dont il entreprit le siége, qu'il leva trois semaines après au moyen d'une somme que les habitans lui offrirent. Pressé par l'Antipape Pascal, il paroît enfin, le 24 Juillet, aux portes de Rome, prend la ville Léonine par capitulation, après sept jours de siége, & se fait couronner une seconde fois, le 1 Août, dans l'Eglise de S. Pierre, avec Béatrix, sa femme, par ce faux Pontife. Obligé de se retirer par une maladie épidémique qui emporta une grande partie de son armée, il retourne en Lombardie, où il trouva une nouvelle ligue formée contre lui. Les Milanois, auparavant en butte à la haine de leurs voisins, étoient à la tête des confédérés. L'intérêt de la cause commune avoit dissipé les antipathies, & tous s'étoient réunis dès le 27 Avril de cette année pour relever les murs de Milan. Frédéric étant arrivé vers la mi-Septembre à Pavie, met au ban de l'Empire, le 21 de ce mois, toutes les villes qui composoient la ligue, & jette en l'air son gant en signe de défi. Cette bravade, mal assortie à la foiblesse de son armée, ne servit qu'à le rendre ridicule aux yeux de ses ennemis. Après avoir fait contre eux diverses tentatives infructueuses, il part pour l'Allemagne au printems de l'an 1168, & prend sa route par la Savoie. Les villes confédérées fondent cependant une nouvelle ville dans le Milanois, qu'ils nomment Alexandrie, en l'honneur du Pape Alexandre III. Les Allemands la nommerent par dérision Alexandrie *de la paille*. Elle mit néanmoins 15000 hommes sur pied l'année suivante; & Frédéric, de retour pour la cinquieme fois, l'ayant assiégée le 29 Octobre 1174, fut contraint, par la longue & courageuse résistance des habitans, de se retirer le 13 Avril 1175, après avoir perdu devant cette place une grande partie de ses troupes par la désertion & la mortalité. Ses armes dans la même contrée n'eurent pas un meilleur succès en 1176. Le 29 Mai de cette année, il est totalement défait près de Come par les Milanois, qui consacrent ce jour à une fête perpétuelle. (Murat.) Ce revers causa la ruine de la puissance des Empereurs en Italie, & obligea Frédéric à penser sérieusement à la paix. On tient à ce sujet des conférences à Bologne entre les Ambassadeurs de Frédéric, le Pape, & les Députés des villes de Lombardie. Alexandre de là s'étant rendu à Venise, l'Empereur vient l'y trouver, reconnoît solemnellement son obédience, le 24 Juillet 1177, devant l'Eglise de S. Marc, &, le 1 Août suivant, ratifie les articles de paix arrêtés à Bologne.

Les prédécesseurs de Frédéric avoient pour la plupart négligé leur couronnement en qualité de Rois d'Arles. Cette cérémonie étant propre à imposer aux peuples, il se rend, l'an 1178, dans la capitale de ce Royaume, &, le 30 Juillet, il s'y fait couronner par l'Archevêque Raymond.

Son autorité au-delà des Monts étoit toujours chancelante malgré le Traité de pacification qu'il avoit fait avec les villes confédérées d'Italie. Pour la raffermir, il en conclut avec elles un nouveau le 25 Juin 1183, dans la Diete de Constance. Par celui-ci tous les privileges & toutes les immunités accordés aux principales villes d'Italie par les Empereurs précédens sont renouvellés & confirmés. On regarda depuis ce Traité comme un article si important de la jurisprudence du moyen âge, qu'on avoit coutume de le joindre au livre des fiefs à la fin du corps du droit civil. Mais, ce qui est étonnant, quoiqu'il assurât à l'Empire un degré considérable de puissance & de jurisdiction, il ne tourna par le fait qu'à l'avantage des communautés. Elles persévérerent avec tant de vigueur dans les efforts qu'elles firent pour étendre leurs privileges, & les conjonctures leur furent si favorables, que la plupart des grandes villes d'Italie, avant la fin du XIII^e^ siécle, avoient secoué toute espece de subordination, & s'étoient érigées en Républiques souveraines & indépendantes.

Frédéric voulut avoir aussi part aux expéditions des Chrétiens contre les Musulmans. L'an 1188, dans une Diete tenue le 27 Mars à Mayence, il se croise

pour la Terre-Sainte avec Frédéric, son fils, Duc de Suabe, & 68 Seigneurs tant Clercs que Laïques. Il part l'année suivante, le 23 Avril, fête de Saint George. L'Empereur grec & le Sultan d'Iconium se concertent pour le traverser sur la route. Il est souvent obligé de s'ouvrir le passage l'épée à la main. Il bat deux fois le Sultan, & l'assiége dans sa capitale, qu'il emporte d'assaut. Arrivé en Cilicie, il se baigne dans la riviere de Salef & s'y noie, le 10 Juin 1190, à l'âge de 69 ans, dans la 39e année de son régne & la 37e de son empire. D'autres disent qu'il y fut saisi d'un refroidissement dont il mourut quelques momens après avoir été retiré de l'eau. Ses chairs furent inhumées à Tarse & ses os à Tyr. Frédéric, Duc de Suabe, son fils, prit le commandement de l'armée après sa mort, & mourut lui-même au bout de 7 mois devant Acre, sur la fin de Janvier 1191. L'Empereur Frédéric avoit épousé, 1°, l'an 1149, Adélaïde, fille de Thibaut, Margrave de Vohbourg, qu'il répudia, l'an 1153, pour cause de parenté, dans la Diete de Constance, du consentement des Etats; 2°, l'an 1156, Béatrix, fille & héritiere de Renaud, Comte de Bourgogne, qu'il fit couronner Reine de Bourgogne, le 8 Septembre 1178, à Vienne en Dauphiné, suivant Raoul *de Diceto* (*Imag. hist.*), morte le 15 Nov. 1185. Il eut de celle-ci Henri, son successeur; Frédéric, Duc de Suabe, mort, comme on l'a dit, en 1191; Conrad, Duc de Franconie & de Suabe, mort en 1196; Otton, Comte de Bourgogne, mort en 1200; Philippe, qui devint Empereur; & Sophie, mariée à Guillaume III, Marquis de Montferrat. Frédéric gouverna despotiquement l'Allemagne, en feignant de se conformer en tout aux délibérations des Dietes qu'il assembloit fréquemment & dont il disposoit toujours à son gré. Il n'usa pas de la même politique en Italie, & n'y fut, après bien des guerres sanglantes, qu'un Chef de République. Les Historiens de ce Prince font l'éloge de son zele pour l'administration de la justice, & du soin qu'il eut de choisir, pour la rendre, des personnes recommandables par leur science & leur probité. Il prit à ce sujet une précaution très sage qui s'observe encore de nos jours en Italie : ce fut de ne placer jamais un Juge dans le lieu de sa naissance. (*V.* Henri le Lion, *D. de Bav.*)

Ce Prince est le premier dont les Diplômes aient le sceau pendant. Dans plusieurs de ces Diplômes il ne fait mention ni des années de son régne ni de celles de son empire. Il en est où il date de la destruction de Milan, d'autres où il fait mention de son régne de Bourgogne, dont il fut couronné Roi, comme on l'a dit, le 30 Juillet 1178. C'est en cette année que l'Archevêque de Mayence commença à prendre le titre d'Archi-Chancelier de l'Allemagne. L'Archevêque de Cologne avoit pris celui d'Archi-Chancelier de l'Italie dès l'an 1156. C'est sous le régne de ce Prince, suivant M. Pfeffel, que les grandes Charges de la Couronne sont devenues héréditaires. L'Empereur auparavant les faisoit, dit-il, exercer selon son bon plaisir.

HENRI VI.

1190. Henri VI, fils de Frédéric I & de Béatrix, né l'an 1165, fut élu Roi des Romains dans les premiers jours de Juin 1169, par la Diete de Bamberg, & couronné sur les lieux, suivant la Chronique de Reichersperg, le 8 du même mois, jour de la Pentecôte, par l'Archevêque de Mayence, en présence des Légats de l'Antipape Calliste. Il succéda, l'an 1190, à son pere, dont il apprit la mort presque en même tems que celle de Guillaume II, Roi de Sicile, neveu de Constance, son épouse. Par-là il se trouvoit à la fois maître de l'Empire & héritier de la Sicile. Au mois de Novembre de la même année, après quelques expéditions en Allemagne, il passe en Italie à la tête d'une puissante armée. Il arrive à Rome dans la Semaine-Sainte de l'année suivante, & s'y fait couronner Empereur, avec sa femme, le lendemain de Pâque, 15 Avril, par le Pape Célestin III. Après cette cérémonie, il livre au Pape, suivant une des conventions préliminaires, l'ancienne ville de Tusculum. Le Pape la remet aux Romains, qui exercent leur fureur sur ses malheureux habitans, depuis long-tems leurs ennemis, & la détruisent ensuite de fond en comble. De Rome, l'Empereur marche contre Tancrede, qui s'étoit emparé du Royaume de Sicile. Il lui enleve plusieurs villes; mais il échoue devant *Naples*, & retourne en Allemagne. Henri, quelques années après, se déshonora par un trait d'avarice dont on n'auroit pas cru capable un Prince chrétien. *Léopold*, Duc d'Autriche, avoit arrêté sur ses terres, vers la fin de l'an 1192, Richard, Roi d'Angleterre, son ennemi, comme il revenoit de la Terre-Sainte. Henri, voulant avoir part à la proie, le contraint, au bout de trois mois, de lui remettre cet illustre prisonnier pour une modique somme, dont il comptoit bien se faire rembourser avec usure. Son espérance ne fut point trompée. Après avoir retenu dans les fers près d'un an le Monarque anglois, il lui vendit sa liberté aussi chérement qu'auroit pu faire un Musulman. La rançon que l'Empereur tira de Richard lui servit pour aller faire la conquête de la Sicile. Cette expédition fut prompte & heureuse. La minorité de Guillaume, fils & successeur du Roi Tancrede, en facilita le succès. Henri, l'ayant dépouillé, se fit couronner Roi de Sicile à Palerme le 23 Octobre 1194. Au commencement de l'année suivante il reprit la route d'Allemagne, chargé de la haine des Siciliens, qu'il s'étoit attirée par ses cruautés. La révolte de ce peuple le rappella sur les lieux en 1196. Après avoir fait mourir un grand nombre de rebelles, il mourut lui-même à Messine, le 28 Septembre 1197, dans la 32e année de son âge, la 9e de son régne en Allemagne, la 8e de son empire, la 3e de son régne en Sicile. Il n'est pas vrai qu'il soit mort formellement excommunié, comme plusieurs le prétendent. Il avoit encouru à la vérité l'excommunication, suivant les privileges des Croisés, pour l'emprisonnement & la rançon du Roi Richard; mais on ne voit nulle part que cette peine ait été prononcée contre lui. Constance, fille de Roger, Roi de Sicile, qu'il avoit épousée en 1186, quoiqu'âgée pour lors de près de 40 ans (morte le 27 Novembre 1198), lui donna Frédéric, qui lui succéda. Henri avoit eu le dessein de rendre la Couronne impériale héréditaire dans sa Maison; & pour y faire consentir les Seigneurs qui avoient droit aux élections, il avoit offert d'incorporer le Royaume de Sicile à l'Empire germanique, d'ériger en Seigneuries héréditaires & purement allodiales tous les fiefs mouvans de sa Couronne, & de renoncer à la dépouille des Clercs. Plus de cinquante Princes s'étoient laissé gagner par ces offres, & le Pape lui-même avoit paru s'y prêter avec empressement. Mais rien ne put vaincre les oppositions du Duc de Saxe & du Margrave de Brandebourg. Le Pape profita de cet incident pour retirer le consentement qu'il avoit donné à un projet qui auroit privé le S. Siége du droit qu'il s'étoit attribué de confirmer les élections des Empereurs. (Pfeffel.) (*Voy.* Henri, *Roi de Sicile.*)

FRÉDÉRIC II.

1198. Frédéric II, surnommé Roger, fils de Henri VI & de Constance, né le 26 Déc. 1194, (& non pas 1193) à Jessi dans la Marche d'Ancone, élu Roi des Romains vers le milieu de 1196, avant son baptême, (Murat.) fut proclamé de nouveau peu de tems après la mort de son pere, dans la campagne d'Erfort, par l'Archevêque de Mayence & le plus grand nombre des Princes d'Allemagne. Il étoit déjà Roi de Sicile; mais il ne commença de régner en Germanie qu'après la révolution occasionnée par l'excommunication d'Otton IV. Alors les Princes d'Allemagne, assemblés à Bamberg, proposerent de mettre à sa place Frédéric, qui fut effectivement élu pour la 3^e^ fois Roi des Romains dans une Diete tenue, l'an 1211, à Coblentz. L'an 1212, Frédéric part de Sicile, vient à Rome pour s'aboucher avec le Pape Innocent III, le promoteur de son élection, de-là se rend en Allemagne, où il est couronné le 6 Décembre dans la Diete de Mayence. Le 19 du mois précédent, étant à Toul, il avoit fait avec Philippe-Auguste, Roi de France, un Traité d'alliance, par lequel il s'engageoit à ne faire ni treve ni paix sans son consentement, avec Otton, ni avec le Roi d'Angleterre. (Etiennot, *Fragm. Aquitan.* T. III, p. 327.) Frédéric porté sur le trône de Germanie par la faveur d'Innocent, avoit contracté envers lui les mêmes obligations qu'Otton s'étoit imposées en re-

PHILIPPE DE SUABE.

1198. Philippe, 5^e^ fils de l'Empereur Frédéric I, créé Marquis de Toscane en 1195, & Duc de Suabe en 1197, étoit en route pour aller joindre l'Empereur Henri VI, son frere, en Sicile, lorsqu'il apprit sa mort à Montefiascone, près de Viterbe. A cette nouvelle il rebroussa chemin pour retourner en Allemagne. Mais sur sa route les Italiens se vengerent des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus de son frere, par divers outrages qu'ils lui firent, jusque-là qu'il courut plus d'une fois risque de la vie, & perdit quelques uns de ses gens qu'ils massacrerent. Arrivé en-deçà des Monts, il tint à Jestershausen en Thuringe une Assemblée de Seigneurs, dans laquelle il se fit décerner la Régence de l'Empire & la tutele de son neveu le jeune Frédéric, âgé seulement de quatre ans, & élu Roi des Romains du vivant de son pere. Ayant obtenu ce point, il travaille à se faire élire lui-même Roi des Romains, sous prétexte de donner à sa Régence plus d'autorité. Il convoque pour ce sujet une nouvelle Assemblée à Mulhausen en Thuringe. Elle fut plus nombreuse que la premiere. On y vit les Archevêques de Tréves & de Magdebourg avec plusieurs autres Prélats, les Ducs de Saxe & de Baviere, beaucoup de Comtes & d'autres Seigneurs, qui tous s'accorderent, le vendredi 6 Mars 1198, à lui déférer la royauté. Il s'agissoit après cela de le couronner. L'Archevêque de Cologne que cette fonction regardoit, ennemi de Philippe, refuse son ministere, alléguant l'excommunication dont ce Prince avoit été frappé par Céléstin III, pour des usurpations qu'il avoit faites en Italie sur les terres du S. Siége. Celui de Tréves ayant fait de même, & celui de Mayence étant à la Terre Sainte, Philippe gagne l'Archevêque de Tarantaise, Légat du Pape en Allemagne, qui, l'ayant absous, le couronne à Mayence dans l'Octave de Pâque. C'est l'époque du régne de ce Prince dans tous ses Diplômes. Il s'y nomme Philippe II, comptant pour le premier, Philippe, Empereur Romain, successeur de Gordien. Le Pape Innocent III fut très offensé de cette promotion & de ce couronnement. Il ne vouloit ni de l'oncle ni du neveu pour Empereur. Le premier lui étoit odieux par la hauteur de son caractere, qu'il avoit déjà manifestée en Italie. Il rejettoit le second, parce qu'il ne convenoit pas aux intérêts du S. Siége que la couronne de Sicile, dont Frédéric étoit héritier, & la couronne impériale fussent réunies sur la même tête. Il ordonna en conséquence une nouvelle élection, qui tomba, par le choix des ennemis de la Maison de Suabe, sur Otton de Brunswick. Philippe ne fut point déconcerté par cet événement. Il poussa vivement la guerre contre son compétiteur & remporta sur lui divers avantages. L'an 1205, il se fait élire de nouveau & couronner, avec son épouse, à Aix-la-Chapelle, le 6 Janvier, par l'Archevêque de Cologne, avec lequel il s'étoit réconcilié. Le Pape Innocent excommunie le Prélat pour ce fait, le dépose & oblige le Chapitre de Cologne à lui donner un successeur. Philippe continue de faire des progrès. L'an 1206, il remporte une grande victoire sur Otton, & l'année suivante, il fait sa paix avec le Pape, en lui promettant, suivant l'Abbé d'Usperg, de

OTTON IV.

1198. Otton, C^te^ de Poitou, 3^e^ fils de Henri le Lion, Duc de Brunswick, & de Mathilde, né vers 1175, est élu Roi des Romains à Cologne par quelques Princes, au refus de Berthold de Zeringhen, sur lequel ils avoient d'abord jetté les yeux, & couronné à Aix-la-Chapelle, le 4 Juillet 1198, par Adolphe, Archevêque de Cologne. Cette élection se fit, en conséquence des plaintes d'Innocent III, contre celle de Philippe, & des ordres qu'il donna pour en faire une nouvelle. Les Princes alors se partagerent entre les deux élus, & causerent, par leurs divisions, la ruine de l'Allemagne. L'an 1199, le Pape se déclara ouvertement pour Otton, & trouva fort étrange que son élection souffrît des contradictions. Rien n'y manquoit, à l'entendre, ayant été faite par la plûpart de ceux à qui compétoit essentiellement le droit d'élire le Roi des Romains, l'élu ayant été couronné par l'Archevêque de Cologne, qui seul avoit ce droit par la dignité de son Siége, & ayant été reconnu par le Pape à qui l'élection des Empereurs appartenoit dans son origine & dans son actroissement, puisque c'étoient les Papes qui avoient transféré l'Empire des Grecs aux Latins & qui donnoient au Roi des Romains la Couronne impériale. Tels étoient les préjugés d'Innocent & le sujet de ses plaintes. On y eut peu d'égard. Il fallut décider la querelle des Contendans par la voie des armes. L'an 1206, Otton, entiérement défait par Philippe & contraint de prendre la fuite, se retire, lui quatrieme, en Angleterre, auprès du Roi Jean, son oncle. Il y attend le retour de la fortune, & son espérance ne fut point vaine. L'an 1208, après la mort de Philippe, il est reconnu Roi des Romains à Francfort, dans une nombreuse Diete, tenue à la S. Martin. Pour imprimer le dernier sceau à cette élection, Innocent, l'an 1209 (le 27 Septembre, suivant les uns, le 4 Octobre, selon les autres) couronne Empereur Otton à Rome, après lui avoir fait promettre de rendre au S. Siége le fameux héritage de la Comtesse Mathilde. La joie de cette cérémonie fut troublée par un combat des Romains & des Allemands, dans

FRÉDÉRIC II.

cevant la Couronne impériale, c'est-à-dire, de remettre le S. Siége dans la possession tranquille des allodiaux de la Comtesse Mathilde, d'abolir le droit de dépouille & de rétablir les appels en Cour de Rome, que l'Empereur Henri VI avoit prohibés. Frédéric satisfit à ses promesses par sa fameuse Constitution d'Egra. L'an 1215, il renouvella son couronnement le 25 Juillet à Aix-la-Chapelle. Le désastre des affaires d'Otton avança les siennes. Délivré de ce rival l'an 1218, il donna ses soins pour rétablir la paix & la police en Allemagne. L'an 1220, il arrive à Rome, où le Pape Honorius III *le couronne Empereur, avec son épouse*, le 22 Novembre, après lui avoir fait renouveller le vœu qu'il avoit fait deux ans auparavant d'aller à la *Terre-Sainte*. L'an 1224 (& non 1220) il publie, le 22 Février, une Constitution contre différens hérétiques qu'il soumet à la peine de mort. (C'est la premiere fois, dit-on, que cette peine a été décernée en matiere d'hérésie. Mais sans parler des Edits sanglans du Tyran Maxime contre les Priscillianistes & des Empereurs d'Orient contre les Manichéens, Robert, Roi de France, avoit condamné au feu, plus de deux cens ans avant Frédéric, des hérétiques découverts à Orléans.) Pour montrer que sa constitution doit avoir lieu en tout tems, Frédéric la date *anno Imperii nostri prœterito, prœsenti & futuro*. L'amour de l'indépendance animoit toujours les villes d'Italie. L'an 1226, les principales d'entre elles s'étant confédérées, signent, le 2 Mars, une ligue contre l'Empereur, & se donnent elles-mêmes le nom de *Societas Lombardorum*. Frédéric étant au mois de Juin à Borgo-San-Doningo, les met au ban de l'Empire: il fait ensuite fulminer contre elles, par l'Evêque d'Hildesheim, une excommunication, dont elles se moquerent. L'Empereur sollicite le Pape Honorius III d'appuyer cet anathême des foudres du Vatican. Le Pontife plus modéré prend le parti de la négociation, & réussit à réconcilier les villes révoltées avec l'Empereur, par un Traité signé le 1 Février 1227. Honorius étant mort le 18 Mars suivant, eut pour successeur Grégoire IX, dont un des premiers soins fut de presser l'Empereur d'acquitter son vœu de la Croisade. Frédéric, ne pouvant plus reculer, va s'embarquer, le 8 Septembre (& non le 11 Août) 1227, au port de Brindes. (Murat.) Mais lorsqu'il est en mer, la navigation l'incommode au point qu'il est obligé d'aller relâcher à Otrante. Grégoire, prenant cette indisposition pour une feinte, déclare l'Empereur excommunié par une Bulle du 29 du même mois. Il renouvelle cette excommunication à la S. Martin suivante, & la confirme encore le Jeudi-Saint de l'an 1228, par une nouvelle Bulle datée de Pérouse, où les Romains, soulevés contre lui, l'avoient contraint de se retirer. Frédéric enfin se rembarque au mois d'Août suivant, sans s'être fait relever des censures; il arrive en Chypre, & de-là va descendre, le 7 Septembre, au port d'Acre. Grégoire envoie deux Freres Mineurs après lui, pour défendre aux Chrétiens du Levant de lui obéir. Il fait en même tems publier une Croisade, pour lui enlever la Pouille, & met à la tête de cette expédition Jean de Brienne, beau-pere de Frédéric. Tandis que ce Prince fait la guerre aux ennemis de J. C., il apprend que le Chef de la

PHILIPPE DE SUABE.

donner une de ses filles au neveu de sa Sainteté. Il se croyoit alors au comble de ses vœux; mais il touchoit, sans qu'il s'en doutât, au terme de ses jours. L'an 1208, ce Prince, âgé de 30 ans, est assassiné, le 23 Juin, à Bamberg par Otton de Witelsbach, pour le refus qu'il faisoit de lui donner en mariage sa fille qu'il lui avoit fiancée. Philippe avoit épousé, l'an 1196, Irene, fille de l'Empereur Grec Isaac l'Ange, & veuve de Roger, fils de Tancrede, Roi de Sicile. Cette Princesse, morte l'an 1208, lui donna 4 filles; Cunegonde, fiancée à Otton de Witelsbach, puis mariée à Wenceslas, Roi de Boheme; Marie, femme de Henri, Duc de Brabant; Ethisa, mariée à Ferdinand III, Roi de Castille; & Béatrix, mariée à L'Empereur Otton IV.

» On a, dit M. de S. Marc, deux Diplômes du Roi Philippe (de Suabe), datés d'Aix-la-Chapelle, la sixieme année » de son régne, le 2 des Ides (le 12) de Janvier 1204, c'est-» à-dire 1205, parce que dans le Royaume de Lorraine, » dont Aix-la-Chapelle est la capitale, on comptoit les années » comme l'Eglise Gallicane, qui commençoit l'année à » Pâque. Ces deux Diplômes furent accordés à l'occasion » de ce que Philippe fut alors sacré par Adolphe d'Altena, » Archevêque de Cologne ». (*Abr. chron. de l'Hist. d'Ital.* T. VI, p. 71, col. 2.) M. de S. Marc se trompe; la 6e année du régne de Philippe couroit encore au mois de Janvier 1204, selon notre maniere de compter. Ainsi l'année commençoit alors en Lorraine à Noël, comme dans l'Allemagne.

OTTON IV.

lequel ces derniers furent très maltraités. L'Empire ne remplit pas les vues ambitieuses d'Otton. L'an 1210, vers le commencement de Novembre il entre à la tête d'une puissante armée, dans la Pouille, à dessein d'enlever à Frédéric le Royaume de Sicile. Le Pape désapprouve cette expédition comme un attentat contre les droits du S. Siége, de qui relevoit ce Royaume. Indisposé d'ailleurs contre Otton pour les terres allodiales de Mathilde, qu'il refusoit, malgré son serment, de restituer, il prend le parti la même année de l'excommunier. Otton, l'an 1211, au mois de Nov., quitte la Pouille, où il avoit fait de grands progrès, pour aller appaiser les troubles que son excommunication, publiée par l'Archevêque de Mayence, avoit excités en Allemagne. Il n'y réussit pas; il avoit contre lui le Clergé dont il ne cessoit de violer les immunités, & ce corps si puissant alors avoit entraîné la plûpart des Etats. En vain ce Prince, dans la Diete de Nuremberg, entreprend de se justifier contre les reproches du Pape, en vain soumet-il sa cause au jugement des Etats & dépose entre leurs mains toute l'autorité du gouvernement. Cette démarche généreuse ne sert qu'à enhardir les mécontens. L'imprudence d'Otton lui suscite encore un nouvel ennemi. L'an 1213, il se ligue avec le Roi d'Angleterre, son oncle, & le Comte de Flandre, contre le Roi de France. Il est battu l'année suivante & mis en fuite par ce dernier, le 27 Juillet, à la bataille de Bouvines, près de Cisoin. Cet échec ruina ses affaires, & ne lui permit plus de songer à celles de l'Empire. Abandonné de tout le monde, il se retira dans ses terres de Brunswick. Il meurt, l'an 1218, sans enfans, le 19 Mai, au Château de Hartzbourg, dans la 43e année de son âge, la 20e depuis sa premiere élection, la 10e depuis la deuxieme, la 9e depuis son couronnement impérial. Il avoit épousé, 1°, l'an 1212, Béatrix, fille de Philippe, son rival, morte deux jours après ses noces; 2°, l'an 1214, Marie, fille de Henri IV, Duc de Brabant, qui lui survécut.

Marie, dont on vient de parler, et

FRÉDÉRIC II.

religion envahit ses terres. A cette nouvelle, il se presse de conclure, avec le Soudan d'Egypte, un Traité qui fut signé le 18 Février 1229. Maître de Jérusalem par cet accord, il y entre le 17 Mars, & le lendemain étant allé à l'Eglise du S. Sepulcre, il y prend lui-même la couronne sur l'autel, aucun Evêque ne s'étant présenté pour la lui donner. Frédéric se remet en mer le premier Mai suivant pour retourner en Europe. L'an 1230, le 9 Juillet, il fait sa paix avec le Pape, & obtient, le 28 Août, l'absolution des censures. Frédéric, l'an 1234, reçoit un nouveau sujet de chagrin dans le sein de sa famille. Henri, son fils, qu'il avoit fait élire Roi des Romains en 1220, à l'âge de sept ans, & couronner en 1222, se révolte pour la seconde fois en Allemagne, pendant le séjour de son pere en Italie. De retour en Allemagne l'année suivante, après Pâque, Frédéric le fait dégrader dans la Diete de Mayence, tenue au mois d'Août, & le relégue dans un Château de la Pouille, où il mourut au mois de Février 1242, suivant la Chronique de Richard de S. Germain, & non 1236, comme le marque celle du Moine de Padoue. Ce jeune Prince avoit épousé, l'an 1225, MARGUERITE, fille de Léopold, Duc d'Autriche, dont il eut deux fils jumeaux qui moururent sans alliance. Sa déposition ne fut pas la seule opération de la Diete de Mayence. Cette Assemblée, l'une des plus brillantes, dit M. Pfeffel, qu'il y eût eues depuis long-tems, se rendit fameuse par nombre d'excellentes loix qu'elle porta relativement au maintien de la paix publique; elles furent publiées pour la premiere fois en langue allemande. Les jugemens palatins ayant cessé depuis long-tems, chaque particulier s'étoit arrogé le droit de se faire justice par la voie des armes. Pour remédier à ce désordre, Frédéric créa un Juge de Cour, nommé *Hofrichter* & *Frymann*, dont les fonctions étoient de juger chaque jour de la semaine & de juger toutes les causes qu'on portoit à sa connoissance; il n'y avoit d'exception que pour celles qui concernoient la personne, la vie, la dignité & les fiefs des Princes, dont l'Empereur se réserva la décision. La charge de Frymann se soutint jusqu'au régne de Maximilien I. Ses fonctions alors furent confondues avec celles de la Chambre impériale & du Conseil aulique.

Les villes de Lombardie n'obéissoient cependant qu'à regret, pour la plûpart, aux Officiers que l'Empereur y avoit établis. Le Pape lui-même, si l'on en croit la plûpart des Historiens, les excitoit sourdement à s'affranchir de la domination teutonique. Ce fut alors qu'on vit éclater l'animosité la plus grande entre les Guelfes & les Gibelins, dont les premiers tenoient pour les Papes, & les seconds pour l'Empereur. Frédéric, instruit de ces mouvemens, se rend sur les lieux en 1236, réduit plusieurs villes rebelles, échoue contre d'autres, & s'en retourne la même année, laissant son armée au fameux Eccelin, tyran de Padoue, qui feignoit de tenir cette ville au nom de l'Empereur, & y exerçoit, ainsi qu'aux environs, les plus grandes cruautés. (Muratori.)

L'amour paternel & le desir de conserver le trône impérial dans sa Maison, porta Frédéric à faire encore élire Roi des Romains, l'an 1237, dans la Diete de Spire, Conrad, son 2e fils, âgé de 9 ans. Il est remarquable que ce furent les seuls Princes, qu'on nomma depuis Electeurs, qui choisirent Conrad, & que les autres Princes ne firent que donner leur consentement à ce qu'avoient arrêté ces *Peres & ces Luminaires de l'Empire*; c'est ainsi que les appelle la Bulle d'élection, en les comparant aux sept chandeliers mystérieux de l'Apocalypse; ce qui semble insinuer qu'ils étoient fixés dès lors au nombre de sept. (Pfeffel.) Frédéric veut aussi pourvoir à l'établissement d'Entius, son fils naturel. Après l'avoir marié avec Adélaïde, fille de l'un des Juges ou Princes de Sardaigne, il le crée, l'an 1238, Roi de cette Isle. (Murat.) Le Pape réclame contre cette disposition, prétendant que la Sardaigne appartient au S. Siége. Frédéric maintient ce qu'il a fait. En conséquence, Grégoire l'excommunie de nouveau le 24 Mars 1239. Il fait ensuite offrir la Couronne impériale à S. Louis, Roi de France, pour le Comte Robert, son frère. L'offre est refusée, de l'avis des Barons de France. L'Empereur cependant continue la guerre en Italie. Il passe tout l'hiver dans la Toscane, dont toutes les villes, à l'exception de Florence, se soumettent volontairement à lui. Son fils Entius faisoit les mêmes progrès dans la Marche d'Ancone. L'an 1240, l'Empereur entre, au mois de Février, dans le Duché de Spolete, & de-là s'avance vers Rome sans rencontrer d'obstacle. Les Romains, dont les principaux étoient d'intelligence avec lui, sont disposés à se rendre plutôt que de soutenir un siége. Le Pape, dans cette détresse, indique une procession générale où il fait porter les corps des Saints Apôtres, & publie en même tems une Croisade contre Frédéric. Cette pieuse cérémonie attendrit les cœurs & ranime le courage des Romains. Ils prennent tous la croix à l'envi, tant Laïques qu'Ecclésiastiques, résolus tous de sacrifier leur vie pour la défense du Pape & de Rome. L'Empereur, qui ne s'attendoit pas à cette résolution, passe dans la Pouille, pour faire des hommes & de l'argent. Après avoir fait le dégât dans le territoire de Bénévent & ordonné le siége de la ville, une contre-marche le conduit dans la Romagne. Il prend Ravenne le 22 Août, & assiége ensuite Faënza, qui fait une longue & vigoureuse résistance. L'argent lui manquant durant l'hiver devant cette place, il fait frapper de la monnoie de cuir, dont il s'engage de rendre la valeur qu'il y met. Il tint parole : son Trésorier changea cette monnoie pour des *agostares* d'or, valant chacun un florin d'or & un quart. Faënza capitule enfin le 14 ou le 15 Avril 1241. Bénévent se rend, dans le même mois, à l'armée que Frédéric avoit laissée l'année précédente pour en continuer le siége. Le 3 Mai suivant, sa flotte, commandée par son fils Entius, bat celle des Génois, & fait prisonniers la plûpart des Cardinaux & des Evêques qui s'étoient embarqués pour venir au Concile indiqué par le Pape contre lui. Frédéric ne les relâcha que l'an 1243,

OTTON IV.

la premiere Impératrice qui ait eu un sceau particulier & affecté à son usage. Les femmes des Empereurs précédens se servoient de celui de leurs maris. (Heumann.) Otton IV ne commença à se servir du sceau royal que lorsque l'Evêque de Spire, Chancelier d'Allemagne, lui eut apporté les ornemens impériaux, après l'assassinat de son rival. Auparavant les Diplômes qu'il faisoit expédier comme Chef de l'Empire, n'étoient munis que d'une empreinte de la croix. Ce fut sous le régne d'Otton IV que l'on commença dans les Dietes à parler Allemand, & à rédiger les Actes en cet idiôme. L'autorité des Etats fit de grands progrès sous ce régne. (Pfeffel.)

FRÉDÉRIC II.

après la mort de Grégoire, pour faciliter l'élection de son successeur, qui fut Innocent IV. L'an 1244, Traité signé à Rome, le 31 Mars, entre Innocent & Frédéric, qui bientôt s'en repent & refuse de l'exécuter. Pour se venger, l'an 1245, Innocent prononce, le 17 Juillet, une sentence d'anathême & de déposition contre Frédéric, en présence, mais non avec l'approbation du Concile général de Lyon. (Voy. *les Conciles.*) L'Empereur apprenant ce jugement à Turin où il s'étoit rendu pour s'approcher du Concile, se fait apporter la cassette où se conservoient les ornemens impériaux; il en tire sa couronne. *La voilà donc*, dit-il en la regardant, *cette couronne qu'Innocent veut me ravir:* alors l'enfonçant sur sa tête; *il ne me l'a point encore ravie*, ajoute-t-il, *& il ne l'aura pas qu'il n'en coûte bien du sang.* Rendu à lui-même, il envoie promptement son fils Conrad en Allemagne avec des Lettres aux Princes de l'Empire, pour les mettre dans ses intérêts. *Que ne devez-vous pas craindre*, leur disoit-il, *d'un tel Pape, chacun en particulier, puisqu'il ose entreprendre de me déposer, moi qui suis couronné Empereur de la part de Dieu? .... Vous en êtes vous-mêmes la cause en vous soumettant à ces hypocrites dont l'ambition n'a point de bornes.* Il se déchaînoit ensuite contre les vices de la Cour de Rome. Frédéric écrivit aussi à S. Louis, Roi de France, pour remettre entre ses mains la décision de son différend avec le Pape. Le Monarque françois n'approuvoit pas la déposition de l'Empereur. Il fit ce qui dépendoit de lui pour le réconcilier avec le S. Siége. Il alla trouver le Pape à Cluni, avec la Reine, sa mere, ses trois freres & plusieurs Seigneurs, & tint pendant sept jours des conférences avec lui sur ce sujet. Mais l'inflexibilité d'Innocent rendit ses soins inutiles, & excita son indignation. Le Pontife cependant travailloit avec toute l'ardeur que lui inspiroit sa haine pour Frédéric, à lui faire donner un successeur. Enfin par ses intrigues, l'an 1246, Henri Raspon, Landgrave de Thuringe, est élu Roi des Romains au mois d'Août, dans la Diete de Hocheim, près de Würtzbourg, par les Archevêques de Mayence, de Cologne & de Treves. On l'appella *le Roi des Prêtres.* Ce Prince étant mort au carême de l'année suivante, Guillaume, Comte de Hollande, fut élu pour lui succéder. Vers ce tems, ou peut-être plus tard, Frédéric fait arrêter Pierre des Vignes, son Chancelier & son homme de confiance; & après lui avoir fait crever les yeux, il le livre aux Pisans, ennemis déclarés de ce Ministre, pour en disposer à leur gré. Les Historiens sont fort partagés sur la cause de cette disgrace. Quoi qu'il en soit, les Pisans, ravis de posséder l'objet de leur aversion, enferment Pierre des Vignes dans une étroite prison, où, quelque tems après, soit d'ennui, soit par la crainte d'un plus grand supplice, il se cassa la tête contre une colonne à laquelle il étoit attaché. La guerre s'allume entre les deux rivaux de l'Empire. L'an 1248, Frédéric, s'obstinant au siége de Parme, est battu sur la fin de Février, & obligé de se retirer après avoir perdu sa caisse militaire & ses trésors. Thadée de Sessa, qui avoit été son Avocat au Concile de Lyon, périt en cette journée. Nouvel échec pour l'Empereur l'année suivante en Lombardie. Son armée, commandée par Entius, son fils, est taillée en pieces, le 26 Mai, par les Bolonnois, & le Général fait prisonnier, avec Buoso, Chef des Crémonois, alliés de Frédéric. Conduit dans les prisons de Bologne, Entius y resta jusqu'à sa mort arrivée le 14 Mars 1272. Les affaires de Frédéric n'alloient pas mieux en Allemagne, où Conrad, son fils, étoit vivement pressé par le Roi Guillaume. Enfin se voyant sans ressource, Frédéric se retira dans la Pouille, & mourut à Fiorenzuola, entre les bras de l'Archevêque de Salerne, le 4 Décembre 1250, dans la 57^e^ année de son âge. Les Guelfes & les Gibelins ont fait, chacun à leur maniere, le portrait de Frédéric II. Les premiers ont employé pour le peindre les couleurs les plus noires. Les seconds lui ont prêté tous les traits d'un héros accompli. Le pinceau de ceux-ci nous paroît s'éloigner le moins de la vérité. Ce Prince en effet étoit doué des plus rares qualités du corps, de l'esprit & du cœur. Une taille avantageuse, un port majestueux, une physionomie noble & spirituelle, annonçoient en lui le premier Souverain de l'Europe. Les talens répondoient à la figure. Il possédoit, outre le grec & le latin, la plûpart des langues vivantes. Il étoit versé dans les arts, protégeoit les Savans, & composa lui-même un Traité de la fauconnerie qu'il mit à la mode parmi les Seigneurs allemands. Les Universités de Vienne & de Naples le reconnoissent pour leur fondateur. Il fit traduire en latin, sur des manuscrits grecs & arabes, les œuvres d'Aristote. A l'égard de son caractere, il avoit le courage & la grandeur d'ame en partage. Fidele à ses amis, il ne maltraita que des sujets rebelles qui ne l'auroient pas épargné s'il fût tombé entre leurs mains. Ferme dans les contre-tems & inépuisable en ressources, il sut toujours maintenir son autorité malgré dix excommunications dont il fut frappé. L'incontinence est le seul vice qu'on puisse avec fondement lui reprocher. Car pour l'imputation d'impiété dont les Papes le chargerent, elle est si absurde qu'elle se détruit d'elle-même, & ne sert qu'à manifester l'excès de la haine qu'ils lui portoient. Frédéric reçut avant sa mort l'absolution de l'Archevêque de Palerme, & fut enterré à Montréal. Ce Prince avoit régné 53 ans comme Roi de Sicile, 35 ans, 5 mois & 12 jours comme Roi des Romains, à compter du 25 Juillet 1215, 30 ans 23 jours comme Empereur, à compter du 22 Novembre 1220, époque de son couronnement, enfin 20 ans 10 mois moins 5 jours comme Roi de Jérusalem, à compter du jour qu'il se couronna lui-même. Il faut bien distinguer,

GUILLAUME.

1247. GUILLAUME, Comte de Hollande, élu Roi des Romains par les sept Grands Officiers de l'Empire à Wéringen, près de Cologne, le 29 Septembre 1247, s'empara, l'année suivante, d'Aix-la-Chapelle, où il fut couronné, le 1 Novembre, par l'Archevêque de Cologne, en présence du Cardinal Guillaume, Evêque de Sabine, & de plusieurs Ducs, Comtes & Nobles du pays. A cette cérémonie, Louis, Comte Palatin, présenta au nouvel Empereur la pomme d'or avec ces paroles remarquables, rapportées par Trithême: *Accipe globum sphæricum ut omnes terræ nationes Romano Imperio subjicias & Augustus gloriosus valeas appellari.* L'an 1250, après la mort de Frédéric, le Pape Innocent lui confirma ce titre, dont il se montra digne par plusieurs avantages qu'il remporta sur Conrad, son nouveau compétiteur. En 1252, il avoit déjà réuni tous

FRÉDÉRIC II.

pour entendre ses Chartes, les quatre époques de ses régnes. Frédéric avoit épousé, 1°, l'an 1208, CONSTANCE, fille d'Alfonse II, Roi d'Aragon, & veuve d'Eméric, Roi de Hongrie, morte le 23 Juin 1212; 2°, l'an 1225, YOLANDE, fille de Jean de Brienne, Roi de Jérusalem, morte en 1228; 3°, le 20 Juillet 1235, ISABELLE, fille de Jean, Roi d'Angleterre, morte le 10 Décembre 1241. Il eut du premier lit Henri, dont on a parlé; du second, Conrad qui suit; du troisieme, Henri, Roi titulaire de Jérusalem, mort en 1254; & Marguerite, femme d'Albert, Margrave de Thuringe & de Misnie. Entius, mort à Bologne, l'an 1272, dans la prison où les Bolonnois l'avoient mis après sa défaite du 26 Mai 1249; & Mainfroi, Roi de Sicile, furent ses deux fils naturels. Anne, aussi fille naturelle de Frédéric, épousa, l'an 1244, Jean Vatace, Empereur grec. On voit dans l'Eglise des Dominicaines de Montargis le tombeau de Dame Blanchefleur, qualifiée fille de l'Empereur Frédéric II, & morte le 20 Juin 1279.

On remarque dans les Diplômes de Frédéric II quatre époques, savoir l'année de son régne en Sicile, qui commence à l'an 1198; celle de son régne en Germanie, dont l'année 1212 est la premiere; celle de son Empire, qui se prend de son couronnement fait à Rome au mois de Novembre 1220; & celle de son régne à Jérusalem, dont l'Abbé de Gotwic fixe le commencement à l'an 1226. On a de ce Prince quelques Diplômes datés suivant l'Ere pisane. Ce sont ceux qu'il fit expédier en Italie.

Depuis un tems immémorial les Empereurs étoient en possession de soumettre les Etats de l'Empire à des Princes puissans, soit à titre d'hypotheque, soit par une cession simple & perpétuelle. Mais la Diete de 1216 restreignit cette liberté, sans toucher néanmoins aux villes, lesquelles n'étoient pas encore regardées comme Etats de l'Empire.

C'est sous Frédéric II qu'on trouve le premier vestige d'un droit singulier que les Empereurs exercerent de tems en tems dans les villes impériales. Il consistoit ce droit à marier à leur fantaisie les enfans des principaux citoyens. Un Héraut alloit crier dans tous les carrefours que l'Empereur avoit fiancé la fille d'un tel à un tel; dès lors tout étoit arrêté, & le mariage s'accomplissoit l'année suivante à pareil jour. L'Empereur Henri VII renonça à ce droit en faveur des citoyens de Francfort par ses Lettres-Patentes de l'an 1332. (Pfeffel.)

Ce fut aussi sous le régne de Frédéric II que prit naissance, l'an 1241, la Ligue hanséatique, ou Hanse teutonique, qui, dans son origine, n'étoit qu'une confédération de la ville de Lubeck avec quelques villes voisines pour donner la chasse à des pirates qui infestoient la mer baltique. Le succès de cette alliance y fit entrer de proche en proche toutes les villes commerçantes depuis le Rhin jusqu'à la Vistule. Des loix mercantiles, politiques & militaires, cimenterent leur union; & par leur fidélité à les observer, elles attirerent en Allemagne toutes les richesses du Nord, dont elles échangerent le superflu contre celles des autres contrées de l'Europe. Leur marine, en même tems commerçante & militaire, les mit en état de faire la loi plus d'une fois aux Rois de Danemarck & de Suede. La découverte des Indes qui ouvrit une nouvelle route de commerce, fit tomber celui de la Hanse après une prospérité toujours soutenue durant l'espace d'environ trois siecles. Cette décadence entraîna celle de la confédération dont les liens formés par l'intérêt se relâcherent à mesure qu'il diminua. Depuis long-tems il n'existe plus qu'une ombre de la Hanse dans les privileges dont jouissent les villes de Lubeck, Breme & Hambourg, qui seules ont conservé le nom de villes hanséatiques. Enfin plusieurs rapportent au commencement du régne de Frédéric II la publication du *Speculum Juris Saxonici*, qui est le plus ancien original du Droit d'Allemagne.

CONRAD IV.

1250. CONRAD IV, fils de Frédéric II & d'Yolande de Brienne, né l'an 1228, au mois d'Avril, couronné Roi des Romains au mois de Janvier 1237, prit le titre d'Empereur aussitôt qu'il eut appris la mort de son pere. L'an 1251, il passe les Monts pour se mettre en possession de ses Etats d'Italie. Mais pendant qu'il triomphe des troupes que le Pape Innocent IV avoit envoyées contre lui dans le Royaume de Naples, l'Anticésar Guil-

GUILLAUME.

le nord de l'Allemagne sous son obéissance. Ces succès, qu'il devoit moins à la force de ses armes qu'aux intrigues de la Cour de Rome & de ses émissaires, l'enhardirent à convoquer une Diete à Francfort, dans laquelle il fit condamner à la perte de leurs fiefs & dignités les vassaux de la Couronne germanique, qui ne s'étoient point encore présentés à l'Investiture. La mort de Conrad, arrivée l'an 1254, le mit entièrement à l'aise; car il ne se trouva plus personne qui lui disputât l'Empire. Ce fut alors qu'il commença de régner, & que son droit au trône impérial cessa d'éprouver des contradictions. Son premier soin fut d'assembler une Diete à Francfort. Il y porta des loix très sages pour le rétablissement de la paix en Allemagne, où régnoit l'anarchie avec tous les désordres qu'elle enfante, depuis la naissance des querelles du Sacerdoce & de l'Empire. Mais les Seigneurs, armés les uns contre les autres à la faveur du schisme, étoient trop animés du désir de s'entredétruire pour se prêter aux vues du nouveau Souverain. Il ne désespéroit pas néanmoins d'y faire entrer les plus raisonnables par la persuasion & les autres par la force. Mais il vouloit auparavant réduire les Frisons, peuple excessivement jaloux de sa liberté, dont il ne pouvoit obtenir l'hommage ni en qualité de Comte de Hollande, ni comme Chef de l'Empire. Ayant rassemblé une petite armée de Hollandois, il pénétra dans leur pays en hiver avec plus de valeur que de prudence. Pour aller plus droit à eux il voulut traverser un marais glacé; mais la glace rompit sous les pieds de son cheval qui s'enfonça. Tandis que Guillaume faisoit des efforts pour se dégager, des ennemis, qui étoient en embuscade, l'assommerent. Ainsi périt ce Prince, digne d'un meilleur sort, le 28 Janvier 1256, à l'âge de 29 ans. (*Voy.* Guillaume, *Comte de Hollande.*)

La mort du Roi Guillaume laissa l'Allemagne plongée dans une espece d'anarchie qui avoit commencé dès les dernieres années de Frédéric II. A la faveur des troubles excités par la Cour de Rome, les Princes & les Etats germaniques avoient secoué le joug de la dépendance & s'étoient érigés en Souverains, ne regardant l'Empereur ou le Roi des Romains que comme le Chef d'une République. Ainsi déprimée, la Couronne d'Allemagne étoit devenue un fardeau qu'aucun Prince de la nation n'ambitionnoit, parce qu'elle exigeoit, pour la porter avec splendeur, des dépenses auxquelles nul d'entre eux n'auroit pu suffire. Il faut néanmoins excepter le jeune Conradin, héritier des vastes domaines de sa Maison. Mais outre qu'il n'avoit encore que deux ans, le Pape Alexandre IV lui avoit donné l'exclusion d'une maniere formelle & irrévocable. Ce qui augmentoit encore la confusion, c'étoit la captivité de l'Electeur de Mayence, que le Duc de Brunswick retenoit dans ses prisons. Dans ces conjonctures, l'Electeur de Cologne, sur qui rouloient les préliminaires de l'élection du nouveau Roi des Romains, en l'absence de

CONRAD IV.

laume fait de grands progrès en Allemagne. Conrad, l'an 1254, comme il se préparoit à retourner en Allemagne, meurt empoisonné, dit-on, par Mainfroi, son frere naturel, avec son autre frere, Henri, Roi de Jérusalem, & Henri, son neveu, le 21 Mai, dans la Pouille, à l'âge de 26 ans. Son corps fut inhumé à Foggia. Ce Prince avoit épousé en 1246 ELISABETH, fille d'Otton, Duc de Baviere & Comte Palatin du Rhin, qui le fit pere de Conradin. Elle se remaria, l'an 1259, à Mainard, Comte de Tirol, & mourut en 1270. (*Voyez Conrad & Conradin parmi les Rois de Sicile, & parmi les Ducs de Suabe & de Franconie.*)

GUILLAUME.

l'Electeur de Mayence, s'avisa, de concert avec ses collégues, de vendre à un étranger cette même Couronne que nul Prince allemand n'étoit en état ni en disposition d'accepter. S'étant adressé pour cet effet à Richard, Comte de Cornouailles, frere de Henri III, Roi d'Angleterre & beau-frere de Frédéric II, il traite avec lui du prix des suffrages qui devoient l'élever sur le trône des Césars. Mais comme il ne les taxa pas tous également, les Electeurs qui avoient à se plaindre de cette inégalité, se séparerent de Richard, & offrirent leurs voix à un autre Prince.

RICHARD D'ANGLETERRE.

1257. RICHARD, 2e fils de Jean, Roi d'Angleterre & d'Isabelle d'Angoulême, Comte de Cornouailles, né, le 5 Janvier 1209, fut élu solemnellement Roi des Romains le 13 Janvier 1257, à Francfort, par l'Archevêque de Cologne, votant en son nom & en celui de l'Archevêque de Mayence, détenu prisonnier à Brunswick, & par leurs adhérens. Ce fut le premier qui le couronna le jour de l'Ascension de la même année avec SANCIE, sa femme, à Aix-la-Chapelle. Il avoit apporté des sommes immenses avec lesquelles il récompensa ses partisans & en acquit de nouveaux. Après les avoir épuisées, il retourne en Angleterre pour faire de nouveaux fonds. Le Pape Alexandre IV, l'an 1259, le reconnoît pour légitime Roi des Romains, l'invite à venir recevoir à Rome la Couronne impériale, & promet de l'aider à réduire les Etats d'Italie. Les conjonctures ne permirent point à Richard de répondre à l'invitation du Pontife. L'an 1264, en combattant pour le Roi d'Angleterre, Henri III, son frere, contre ses sujets rebelles, il fut fait prisonnier avec lui par Simon de Montfort, Comte de Leicestre, à la bataille de Lewes, donnée le 14 Mai. Richard, l'an 1269, délivré depuis 4 ans de sa captivité, revient en Allemagne & s'occupe à y rétablir le bon ordre. Il convoque une Diete à Worms où les Etats s'engagent par serment de courre-sus à tous ceux qui oseroient exiger des péages illégitimes, troubler la sûreté du commerce & des grands chemins, ou violer la paix publique. Richard étant retourné en Angleterre, mourut le 2 Avril 1271, à Berkemsted de la douleur que lui causa la mort de Henri, son fils aîné, qui fut assassiné à Viterbe par Gui de Montfort, fils de Simon, Comte de Leicestre. Ce Prince fut inhumé à l'Abbaye d'Hoyle. Il avoit épousé, 1°, l'an 1231, ISABELLE, fille de Guillaume, Comte de Pembrock & veuve de Gilbert Clare, Comte de Glocestre, morte en 1240; 2°, l'an 1243, SANCIE, fille de Raymond-Bérenger, Comte de Provence, décédée le 9 Novembre 1261; 3°, le 16 Juin 1269, BÉATRIX DE FALKENSTEIN, cousine de l'Archevêque de Cologne, morte en 1277. Il laissa du 2e lit, Edmond, Comte de Cornouailles, Régent d'Angleterre, en 1272, mort en 1308, & Richard, tué en 1296, au siége de Barwick.

ALFONSE DE CASTILLE.

1257. ALFONSE, Roi de Castille X du nom, petit-fils, par Béatrix, sa mere, de l'Empereur Philippe, fut élu Roi des Romains le jour des Rameaux, dans la ville de Francfort, par l'Electeur de Treves, le Roi de Boheme, le Duc de Saxe, le Margrave de Brandebourg, le Duc de Baviere, & le Comte Palatin du Rhin. Mais la guerre, qu'il avoit avec les Maures, ne lui permit pas de sortir d'Espagne pour venir prendre possession de cette Couronne. C'est ce qu'alléguent les Ecrivains espagnols pour l'excuser de n'avoir jamais paru en Allemagne. Il ne laissa pas d'écrire après son élection à Richard pour le sommer de déposer la Couronne germanique; mais il en reçut une réponse encore plus fiere que la sommation. Le Pape Alexandre IV, qui avoit intérêt de ménager les deux rivaux, lui fit insinuer qu'avant toute chose il devoit se mettre en état de recevoir la Couronne germanique, qui étoit, selon lui, l'arrhe de l'Empire, *arrha Imperii*. Alfonse, l'an 1263, fait de nouvelles instances auprès du Pape Urbain IV, pour obtenir la Couronne impériale. Le Pontife cite à son tribunal les deux contendans par un bref daté d'Orviete, le 27 Août. Mais il mourut l'année suivante avant l'expiration du terme fixé par la citation. Après la mort de Richard, Alfonse fit quelques efforts pour s'assurer le trône de Germanie. Mais se voyant abandonné, il oublia l'Allemagne pour se livrer entierement au soin de son Royaume de Castille.

RODOLPHE DE HABSBOURG.

1273. RODOLPHE I du nom, dit le CLÉMENT, Landgrave d'Alsace, fils d'Albert le Sage, Comte de Habsbourg, & de Hedwige de Kibourg, né le 1 Mai 1218, fut élu Empereur le 29 Septembre 1273, dans une Diete à Francfort, par Louis le Severe, Comte Palatin, Duc de Baviere, à qui les autres Electeurs s'en étoient rapportés sur ce choix, faute de pouvoir s'accorder. Reconnu ensuite par ces mêmes Electeurs, à l'exception du Roi de Boheme, il fut couronné le 24 Octobre suivant, un mardi, par l'Archevêque de Cologne, à Aix-la-Chapelle. Rodolphe, du côté paternel, descendoit de Gontran le Riche, Comte en Argeu, en Alsace & en Brisgau dans le 10e siecle, & par lui d'Etichon, Duc d'Alsace au 7e siecle, souche commune de la Maison de Habsbourg-Autriche & de celle de Lorraine. Le Pape Grégoire X confirma, l'an 1274, l'élection de Rodolphe, après que ce Prince lui eut confirmé, à lui-même, la possession de l'Exarcat de Ravenne, de la Marche d'Ancone & du Duché de Spolete. La même année il est reconnu Roi d'Italie par les Milanois dans une Ambassade solemnelle qu'ils lui envoient. Pour tranquilliser Grégoire X sur les engagemens que Rodolphe avoit pris avec lui, il étoit à propos qu'ils se vissent & conférassent ensemble. L'an 1275, ils eurent, le 18 Octobre, à Lausanne, l'entrevue que le Pape désiroit. Rodolphe y confirma de nouveau la cession qu'il avoit faite au S. Siége de toutes les terres mentionnées ci-dessus, prit la croix des mains du Pape, & promit d'aller recevoir à Rome la couronne impériale à la Toussaint de l'année suivante. Mais il n'observa ni la 2e, ni la 3e de ces conventions, & n'alla jamais, ni à la Terre-Sainte pour combattre les Infideles, ni à Rome pour se faire couronner. (Rodolphe pensoit que le couronnement fait par le Pape avoit toujours été funeste à ses prédécesseurs, dont les uns n'étoient point revenus en Allemagne, les autres avoient cédé par force à la Cour de Rome leurs droits les plus légitimes. Il comparoit le Pape au lion de la fable, lequel, feignant d'être malade, dévora tous les animaux qui étoient venus lui rendre visite.) Il ne tint gueres plus de compte des cessions qu'il avoit faites au S. Siége, & continua d'exercer son autorité dans la Romagne. Mais enfin, sur les instances & les menaces du Pape Nicolas III, il envoya, l'an 1278, un Officier en Italie, qui mit, le 4 Mai, le S. Siége en possession de la Romagne. Rodolphe étoit alors en guerre avec Ottocare, Roi de Boheme, qui lui refusoit l'hommage. La même année, il gagna,

le 26 Août, une grande bataille sur ce Prince qui périt dans l'action. Le fruit de cette victoire fut la conquête de l'Autriche avec ses dépendances, dont Rodolphe investit, l'an 1282, Albert, son fils, par Lettres-Patentes du 27 Décembre, dans la Diete d'Ausbourg. De-là les Comtes de Habsbourg ont pris le nom de ce Duché, & fondé la 2e Maison d'Autriche. Rodolphe ne réussit pas également à faire élire ce même Albert, Roi des Romains. L'ayant proposé, l'an 1290, à la Diete de Francfort, il ne put obtenir son consentement. Rodolphe termina ses jours l'année suivante, le 15 Juillet, selon M. Pfeffel, le 30 Sept. suivant M. de Zurlauben, à Germersheim, sur le Rhin, dans la 74e année de son âge & la 18e de son Empire. Son corps est enterré à Spire dans la sépulture impériale. Rodolphe, suivant un ancien Historien, avoit sept pieds de hauteur, la taille mince, la tête petite & presque chauve, le visage pâle, le nez aquilin. (Urstit. *Rerum Germ. par.* 2, p. 37.) Reste à savoir, pour bien juger de sa hauteur, quel rapport avoit alors le pied d'allemagne avec notre pied de roi. Ce Prince réunissoit aux vertus sociales, qui font l'honnête homme, les qualités qui font l'homme d'Etat & le héros. En montant sur le trône, il avoit trouvé l'Allemagne plongée dans la plus affreuse anarchie. La licence y avoit pris la place des loix; tout étoit permis à la force, parce que nulle autorité n'étoit capable de la réprimer. Rodolphe, par sa prudence & sa valeur, vint à bout de rétablir le bon ordre & la tranquillité. Habile à manier les esprits, il sut contenir les Grands par leur propre intérêt dans le devoir, & resserrer l'union prête à s'anéantir entre le chef & les membres. Il fonda la grandeur de sa Maison par une politique adroite qui, quelquefois à la vérité, côtoya la justice, mais en observant toujours exactement les formes. Il avoit épousé, 1°, en 1245, GERTRUDE, (nommée ensuite ANNE) de HOHENBERG, morte, le 16 Février 1281, après lui avoir donné onze enfans, 7 garçons, dont Albert fut le seul qui survécut à son pere, & 4 filles, dont trois lui survécurent, qui sont Mathilde, femme de Louis le Sévere, Comte Palatin du Rhin & Duc de Baviere; Agnès, femme d'Albert II, Duc de Saxe; & Hedwige, mariée à Otton IV, Margrave de Brandebourg. Rodolphe épousa, 2°, l'an 1284, ELISABETH, aussi dite AGNÈS, fille de Hugues IV, Duc de Bourgogne (& non pas Agnès, fille de Robert II, fils & successeur de Hugues, comme le prouve Dom Plancher contre M. Schoepflin,) dont il eut Judith, femme de Wenceslas IV, Roi de Boheme, & Clémence, mariée à Charles-Martel, Roi de Hongrie. Elisabeth n'avoit que 21 ans à la mort de Rodolphe, & cette perte l'affecta au point qu'elle passa dans le veuvage le reste de ses jours, qui finirent en 1313.

Jusqu'à Rodolphe, les fils aînés des Princes en Allemagne succédoient seuls à leur pere, & les cadets ne recevoient que de modiques apanages. Mais depuis ce régne, aveuglés par une tendresse paternelle bien déplacée, ces Princes commencerent à démembrer leurs Etats pour en faire des parts à chacun de leurs fils. Il arriva de-là que l'Allemagne se vit accablée sous une foule de petits Souverains. Les Princes reconnoissent aujourd'hui les inconvéniens de ces partages multipliés à l'infini, & il y a peu de Maisons présentement en Allemagne, où l'ancien droit d'aînesse n'ait été rétabli, soit par des dispositions testamentaires, soit par des pactes de famille, confirmés par les Empereurs.

Rodolphe exerça le droit de premieres prieres. Ce droit consiste en ce que chaque Empereur nomme un Chanoine ou un Religieux dans tous les Chapitres séculiers ou réguliers immédiats de l'Allemagne, à moins qu'ils ne soient exceptés de cette charge par un privilége particulier. Il paroît par les termes du premier brevet que Rodolphe fit expédier à ce sujet l'an 1273, que ce droit étoit connu long-tems avant son régne, puisqu'il le fonde sur une ancienne coutume. Mais il n'en subsiste aucun vestige antérieur à Rodolphe, & ses successeurs ont continué de l'exercer, mais non pas toujours sans contradiction.

On prétend que Rodolphe ordonna, du consentement des Etats, qu'on n'emploieroit plus que la langue allemande dans les Actes publics, afin que tout le monde fût en état de les entendre. Mais c'est une erreur réfutée par le docte Spener, qui montre que ce Prince n'a fait aucun Acte en allemand, & que depuis lui plusieurs Diplômes impériaux sont écrits en latin. (*Tom.* III, p. 446 & 447.) C'est avec aussi peu de fondement qu'on avance que sur la fin de son régne Rodolphe vendit la liberté aux villes d'Italie qui voulurent bien l'acheter. » Florence, dit-on, donna » 40 mille ducats d'or. Lucques 12 mille, Genes & Bologne six » mille ». Un Moderne fameux, auquel on ne sauroit toujours se fier, est le premier garant de cette assertion.

ADOLPHE DE NASSAU.

1292. ADOLPHE de NASSAU, fils de Waléran, Comte de Nassau, & d'Adélaïde de Hatzen-Elnbogen, fut élu Roi des Romains, le 1 Mai 1292, à la Diete de Francfort, par les intrigues de Gérard, Archevêque de Mayence, son parent, & couronné à Aix-la-Chapelle, non le 25 Juin suivant, comme le marquent les Modernes, mais le 1 Juillet, selon un Diplôme de ce Prince, donné ce jour-là *in die coronationis nostræ*. (Voy. *la nouvelle Hist. d'Aix-la-Chapelle.*) Adolphe s'attira le mépris des Grands de l'Empire, en recevant de l'argent du Roi d'Angleterre pour faire la guerre à la France. Il acquit de cet argent, l'an 1293, la Thuringe, dont les Etats refuserent de le recevoir. Tandis qu'Adolphe étoit occupé à subjuguer ce pays, on tint une Diete à Mayence, dans laquelle il fut déposé, le 23 Juin 1298, par les menées de ce même Archevêque de Mayence, son parent, qui avoit procuré son élection. On élut à sa place Albert d'Autriche. Bataille entre les deux compétiteurs, le 2 Juillet suivant, à Gelheim, près de Worms (& non de Spire.) Adolphe y perdit la vie par les mains d'Albert. Il avoit épousé, l'an 1285, IMAGINE, fille de Gerlac, Comte de Limbourg, en Vétéravie, dont il laissa Gerlac, Comte de Nassau, de qui descendent les Princes de Nassau-Usingen, de Saarbruck & de Weilbourg, & Mathilde, femme de Rodolphe, Electeur Palatin. (*Voy.* Philippe le Bel, *Roi de Fr.*)

ALBERT I D'AUTRICHE.

1298. ALBERT I D'AUTRICHE, fils de l'Empereur Rodolphe & d'Anne de Hohenberg, né vers 1248, élu Empereur, le 23 Juin 1298, par une partie des Princes mécontens d'Adolphe, se fit élire une 2e fois, après la mort de son rival, par tous les Electeurs, le 9 Août suivant, & fut couronné le 24 du même mois à Aix-la-Chapelle. Le Pape Boniface VIII se déclara d'abord contre Albert, dont il désapprouva l'élection, alléguant, pour motifs de son opposition, qu'il avoit assassiné son Souverain légitime, qu'il étoit borgne & laid de visage, & qu'il avoit épousé une femme de sang de vipere, *sanguine viperali*, la fille de la veuve de Conrad IV. En conséquence il prit la qualité de Vicaire-Général de l'Empire, & donna aux Ambassadeurs d'Albert leur audience de congé, assis sur un trône, ceint d'une épée & la couronne de Constantin le Grand sur la tête, en leur disant: » C'est moi, c'est moi qui suis César, c'est » moi qui suis l'Empereur : » *Io, io son Cesare, io l'Imperadore;* après quoi il ordonna aux Electeurs de Mayence & Palatin de procéder incessamment à une nouvelle élection. (Benevenuto da Imola.) Mais Albert ayant depuis trouvé moyen de le gagner, il le reconnut pour légitime Roi des Romains, par une Bulle

du 30 Avril 1303, dans la vue de l'engager à prendre son parti contre Philippe le Bel, Roi de France. Quatre ans auparavant (l'an 1299), Albert avoit eu avec ce Monarque une conférence à Vaucouleurs, dans laquelle ils étoient convenus de faire mettre des bornes d'airain dans la riviere de Meuse, & des bornes de pierre sur ses bords, pour marquer la séparation de l'Empire & du Royaume de France. La borne monstrueuse, dit un Moderne, que l'on voit à Milli, devant Dun, & dont on ne connoît pas l'origine, pourroit bien être l'une de celles que l'on planta alors pour cet objet.

Ce fut sous le régne d'Albert que commença, l'an 1307, le soulévement des Suisses contre les Gouverneurs autrichiens, qui les traitoient avec inhumanité. Le 17 Octobre de cette année, les trois Cantons de Schewitz, d'Ury & d'Untervalden, ayant pour Chefs Werner Stauffacher, Walter Furst, & Arnoul de Melchthal, projettent une ligue dans la plaine de Greutti, au canton de Schewitz, pour défendre leur liberté. Ils mettent à mort Gesler & Landeberg, deux de leurs tyrans, chassent les autres, & détruisent les forteresses bâties pour les tenir en bride. Albert instruit de cette révolte, marche, avec une grosse armée, pour la réprimer. Il est tué, le 1 Mai 1308, par Jean d'Autriche, Prince de Suabe, son neveu, en passant sur un bac la riviere de Russ, près de Windisch en Argeu (l'ancienne *Vindonissa* des Romains.) Le motif qui porta Jean d'Autriche à cet assassinat, étoit l'injustice que lui faisoit Albert en retenant une partie des biens qui devoient lui revenir de la succession de son pere. Le corps de cet Empereur, déposé d'abord à l'Abbaye de Wettingen en Argeu, fut transporté l'année suivante dans la sépulture impériale de la Cathédrale de Spire, & inhumé auprès de celui d'Adolphe, son compétiteur. ELISABETH, fille de Mainard, Duc de Carinthie, qu'il épousa vers l'an 1282, & qui mourut à Vienne le 28 Octobre 1313, lui donna onze enfans, dont les principaux sont, Frédéric I, Duc d'Autriche & Landgrave d'Alsace, qui disputa l'Empire à Louis de Baviere; Rodolphe, élu Roi de Boheme en 1307, & mort le 4 Juillet de la même année sans enfans de son mariage avec Blanche, sœur de Philippe-le-Bel, Roi de France; Léopold célebre par son courage & par ses exploits; (celui-ci épousa, par contrat passé à Zurich le 20 Avril 1310, Catherine, 2^e^ fille d'Amédée V, Comte de Savoie, & mourut le 28 Février 1326, laissant de ce mariage deux filles, Catherine, mariée depuis à Enguerrand VI, Sire de Couci, & Agnès, femme de Boleslas, Duc de Schweidnitz en Silésie); Albert II, dit le Sage, souche de la Maison d'Autriche; Elisabeth, femme de Ferri IV, Duc de Lorraine; & Agnès, mariée à André III, Roi de Hongrie. Dans l'endroit où l'Empereur Albert expira, son épouse fonda le Monastere de Kœnigsfeld pour des Claristes, où elle eut sa sépulture. (Voy. *les Ducs d'Autriche.*)

HENRI VII, DE LUXEMBOURG.

1308. HENRI VII, fils aîné de Henri III, Comte de Luxembourg, & de Béatrix de Hainaut, né l'an 1262, fut élu, préférablement à plusieurs concurrens, Roi des Romains, 1° à Rentz le 15 Novembre 1308; 2°, d'une maniere plus solemnelle, à Francfort le 27 du même mois. Son couronnement se fit à Aix-la-Chapelle le 6 Janvier 1309. Cette même année on tint une Diete à Spire, où il est fait mention, pour la premiere fois, des trois Colléges des Electeurs, des Princes & des Villes. L'année suivante, Henri passe en Italie avec une armée considérable. Il y trouve ce pays déchiré par les factions des Guelfes & des Gibelins. Il fait, le 23 Décembre, son entrée à Milan, & y reçoit la Couronne d'Italie le 6 Janvier 1311. Les habitans de Monza réclamerent contre le passe-droit qui leur étoit fait par ce couronnement qui auroit dû se faire, disoient-ils, dans leur ville, quoiqu'il y eut déjà plus d'un exemple du contraire. Henri leur donna satisfaction par un Diplôme où il reconnoissoit leur droit. Après avoir soumis les villes rebelles de Lombardie, il arrive, le 7 Mai de l'an 1312, à Rome, où il eut à combattre les troupes de Robert, Roi de Naples, qui s'étoient emparées de la Cité léonine & du Vatican. N'ayant pu les en déloger, il se fit couronner Empereur, le 29 Juin, dans l'Eglise de Latran, par les 3 Cardinaux que Clément V avoit envoyés d'Avignon pour cette fonction. De-là il se rend à Pise pour faire la guerre aux Florentins, sourdement excités par le Pape. Il y convoque les Princes d'Italie, & fait citer nommément Robert, Roi de Naples, comme feudataire de l'Empire. Sur son refus de comparoître, il le met au ban de l'Empire le 25 Avril 1313; il part, le 9 Août suivant, à la tête de son armée, pour aller faire exécuter son jugement sur les lieux. Mais il tombe malade à Buonconvento en Toscane, & y meurt le 24 Août 1313, à l'âge de 51 ans, dans la 5^e^ année de son régne, & la 2^e^ de son Empire. Son corps fut enterré dans la Cathédrale de Pise, où on lui fit de magnifiques obséques. Le bruit se répandit que son Confesseur Dominicain l'avoit empoisonné en lui administrant la communion sous l'espece du vin. Mais cinq Auteurs contemporains cités par Muratori (*Ann. d'Ital.* T. 8, p. 72,) attestent qu'il mourut d'une fievre pestilenciele. Jean, Roi de Boheme, fils de l'Empereur Henri, déchargea pareillement les Dominicains, par une déclaration authentique, du crime qu'on leur imputoit, sans parler d'une Bulle qu'ils obtinrent aussi d'Innocent VI au même effet. Henri fit admirer en sa personne l'alliance qu'il avoit su faire des vertus chrétiennes avec la prudence des plus habiles politiques, l'autorité des maîtres les plus absolus & la valeur des plus redoutables conquérans. Ses sujets l'aimoient comme un pere, le respectoient comme un grand homme, & le craignoient comme le soutien des loix & de la justice. Il avoit épousé, l'an 1292, MARGUERITE, fille de Jean I, Duc de Brabant, morte à Gênes le 11 Décembre 1311, dont il eut Jean, qui devint Roi de Boheme en 1310; Béatrix, alliée à Charles, Roi de Hongrie; & Marie, femme de Charles le Bel, Roi de France.

Après la mort de Henri VII la division se mit parmi les Electeurs pour le choix de son successeur, ce qui occasionna un interregne de quatorze mois, & produisit ensuite une double élection.

LOUIS V, DE BAVIERE.

1314. LOUIS V, fils de Louis le Sévere, Comte Palatin & Duc de Baviere, & de Mathilde, fille de l'Empereur Rodolphe I, né l'an 1287, fut élu à Francfort, le 20 Octobre

FRÉDÉRIC III D'AUTRICHE.

1314. FRÉDÉRIC III, Duc d'Autriche & Landgrave d'Alsace, surnommé LE BEL, fils de l'Empereur Albert, fut élu à Saxen-

LOUIS V, DE BAVIERE.

1314, par cinq Electeurs, & couronné le 26 Novembre suivant, à Aix-la-Chapelle, par l'Archevêque de Mayence. Il avoit un compétiteur dans Frédéric d'Autriche, qu'il mit hors d'état de lui nuire en le faisant prisonnier à la suite d'une bataille gagnée sur lui. L'an 1323, le Pape Jean XXII, qui jusqu'alors avoit gardé le silence sur les deux élections, les casse par sa *Bulle* du 9 Octobre, avec ordre à Louis de Baviere de se désister, dans trois mois, de l'administration de l'Empire. Louis & les Etats d'Allemagne protestent contre cette Bulle. Jean XXII ne savoit pas reculer. *Par une autre Bulle du* 11 Juillet 1324, *il déclara Louis contumace, le priva de* tout le droit qu'il pouvoit prétendre à l'Empire en vertu de son élection, & le cita à comparoître devant lui dans le premier Octobre suivant. La Diete de Ratisbonne déclara cette citation nulle, avec défense d'y avoir égard. Les Facultés de Bologne & de Paris, les plus célebres Jurisconsultes, & les Freres *Mineurs*, défendirent à l'envi la cause de l'Empereur. Ces derniers, que Jean XXII avoit mortellement offensés en condamnant l'opinion outrée où ils étoient touchant l'étendue de leur vœu de pauvreté, furent peut-être les plus utiles à Louis par le crédit qu'ils avoient sur l'esprit du peuple. L'an 1327, Louis se fit couronner le 31 Mai à Milan. Le Pape l'excommunia le 23 Octobre suivant, & délia ses sujets du serment de fidélité. Louis brava cet anathême, & l'an 1328, étant arrivé le 7 Janvier à Rome, où le parti des Gibelins dominoit alors, il y fut reçu avec acclamations, & couronné le 17 par les Evêques de Venise & d'Aléria. (Murat.) Il tint, le 18 Avril suivant, dans la place de S. Pierre, un grand Parlement, où il déclara Jacques de Cahors (Jean XXII) déchu de la Papauté. Après cette opération, il fit élire Antipape, le 12 Mai, Pierre de Corbiére, qu'il couronna lui-même le 22, & par la main duquel il fut couronné à son tour le même jour. Le parti des Guelfes ayant tout-à-coup repris le dessus à Rome, Louis en sortit le 4 Août, n'y étant plus en sûreté. Ses affaires allant toujours depuis en décadence, il fit diverses démarches pour se réconcilier avec la Cour d'Avignon; mais ce fut en pure perte. Elle vouloit absolument ou sa déposition ou son abdication volontaire. Enfin, l'an 1333, il prend le parti de la satisfaire, & jette les yeux sur Henri son cousin, Duc de la basse Baviere, pour le faire élire en sa place. Henri se tenoit si assuré du suffrage des Electeurs, qu'il fit d'avance, le 7 Décembre 1333, un Traité avec Philippe de Valois, Roi de France, par lequel il lui cédoit tous les droits de l'Empire sur l'ancien Royaume de Bourgogne, sur celui d'Arles & de Provence, sur l'Evêché de Cambrai, pour la somme de trois cents mille marcs d'argent; & cela, dit-il, de l'avis & du consentement de la plus grande partie des Princes d'Allemagne, à qui appartient le droit d'élire le Roi des Romains. *Habito super hoc tractatu consilio & consensu majoris partis principum Alemanniæ, ad quos jus electionis Regis Romanorum dignoscitur pertinere;* à quoi il ajoute que le motif de cette aliénation est de se procurer des fonds pour une expédition qu'il médite à la Terre-Sainte. (*mss. du Roi*, n° 467.) Mais les Etats s'opposerent à la résolution désespérée de l'Empereur Louis, & la lui firent abandonner. Jean XXII, étant mort sur la fin de l'an 1334, Louis envoie, l'an 1335, des Ambassadeurs à Benoît XII, son successeur, pour négocier de nouveau sa paix. Benoît fait paroître de bonnes intentions. Les mêmes Ambassadeurs reviennent l'année *suivante*. Mais la négociation échoue par les intrigues des Cardinaux, attachés aux Rois de France & de Boheme, ennemis de l'Empereur. Les Princes de l'Empire désapprouvoient cependant l'autorité que le Pape s'attribuoit sur leur chef. S'étant assemblés, l'an 1338, à Rentz, près de Coblentz, ils déclarent, par un Acte du 15 Juillet, l'Empire indépendant du Pape; déclaration que la Diete de Francfort confirma, le 8 Août suivant, par sa Pragmatique Sanction.

FRÉDÉRIC III D'AUTRICHE.

hausen, près de Francfort le 19 Oct., un jour avant l'élection de Louis de Baviere, son cousin germain, par l'Archevêque de Cologne, le Comte Palatin, frere de Louis de Baviere, & deux autres Princes de race électorale. Son couronnement se fit le 25 Nov. suivant. Mais la guerre s'éleva bientôt entre les deux rivaux. L'an 1322, Frédéric perd, le 28 Sept., près de Muldorff, une grande bataille contre Louis, qui le fait prisonnier, & l'envoie au Château de Trausnitz, près de Ratisbonne, pour y être renfermé. L'an 1325, il recouvre sa liberté en renonçant à l'Empire. Fidele à sa parole jusqu'à sa mort, il refusa la couronne que le Pape Jean XXII lui offrit pendant les démêlés de ce Pontife avec Louis de Baviere. C'est ainsi que presque tous les Historiens anciens & modernes racontent la délivrance de Frédéric, ses conditions & ses suites. Mais la Reine de Hongrie, Marie Thérese d'Autriche, dans sa réponse à la *Déduction* de la Maison de Baviere (T. 2, p. 448,) a produit un Traité, passé à Ulm le jour de la Nativité de la Vierge (8 Sept.) de l'an 1325, entre Louis de Baviere & Frédéric d'Autriche, par lequel ils s'unissent & *s'engagent à perpétuité à posséder, régir & gouverner conjointement & également, comme une seule & même personne, l'Empire Romain.... Nous prendrons tous deux*, y est-il dit, *le titre de Roi des Romains, toujours Auguste.... Si l'un faisoit quelque affaire en l'absence de l'autre, il devra, telle qu'elle soit, la faire au nom de tous les deux, mettant le titre de l'absent à la tête, afin que l'on ne croie pas que l'affaire regarde plus celui qui l'aura faite que l'autre, rien ne se devant faire que conjointement par nous, & non séparément.* Cet Acte est fait en présence de douze témoins qualifiés, du nombre desquels sont les deux Confesseurs des deux Princes. La Chronique de Konigshoven, écrite du vivant de Frédéric d'Autriche, confirme ce qui est contenu dans ce Traité. Elle rapporte (ch. 15) que Louis de Baviere, ayant inutilement assiégé, l'an 1325, la ville de Burgau, songea à délivrer Frédéric de sa prison; que dans cette vue il arriva inopinément le jour de S. Georges au Château de Trausnitz, où Frédéric étoit renfermé, qu'ils firent entre eux un Traité secret, au moyen duquel Frédéric, qui étoit détenu depuis 3 ans, sortit de prison. » Ces deux Princes, ajoute-t-» elle, s'appellent tous les deux Rois, man-» gent, boivent & couchent ensemble, & » sont en si parfaite intelligence, qu'ils ont » résolu de marier ensemble leurs enfans, ce » qui paroît étonnant aux peuples; chacun » d'eux s'écrit & s'appelle Roi des Romains » jusqu'à présent. » On a des preuves d'ailleurs que Frédéric fit usage de l'autorité royale depuis qu'il eut recouvré la liberté. Cuspinien rapporte deux Diplômes, l'un dressé à Munich en 1325, l'autre à Ulm en 1326, qui prouvent que les deux Rois ont

LOUIS V, DE BAVIERE.

L'an 1343, Clément VI, nouveau Pape, recommence les procédures contre l'Empereur. Ce Prince lui offre, par ses Ambassadeurs, de se soumettre à toutes les conditions qu'il voudra lui imposer. Clément en exige de si dures & de si injurieuses à la dignité impériale, qu'elles sont unanimement rejettées par les Dietes de Francfort & de Rentz. L'an 1346, le 13 Avril, il fulmine une nouvelle Bulle de déposition contre Louis, dans laquelle il charge ce Prince & sa famille des plus affreuses malédictions. Il mande en même tems aux Electeurs de procéder à l'élection d'un nouveau Chef de l'Empire. En conséquence de cet ordre, cinq de ces Princes, gagnés par argent, s'assemblent à Rentz, élisent Roi des Romains, le 19 de Juillet, Charles de Luxembourg, & le font couronner à Bonn le 25 Novembre suivant, par l'Archevêque de Cologne. On ne peut gueres acquérir une couronne par des voies plus honteuses que celles qu'avoit employées Charles pour parvenir à celle d'Allemagne. Le Pape Clément VI, qui avoit noué l'intrigue de son élection, exigea de lui pour conditions les promesses suivantes; 1° qu'il aboliroit tous les Actes de Louis de Baviere; 2° qu'il abandonneroit à jamais & sans retour au S. Siége la ville de Rome, le Duché de Ferrare, l'Etat ecclésiastique & ses prétentions sur les Royaumes de Naples, de Sicile, de Sardaigne & de Corse; 3° qu'il n'exerceroit aucun acte de souveraineté dans la Lombardie ni dans la Toscane sans l'agrément du Pape; 4° qu'il ne mettroit les pieds dans Rome que pour son couronnement impérial; 5° qu'il accorderoit sans difficulté les Investitures accoutumées aux Prélats munis des Provisions apostoliques de la Cour d'Avignon. Charles n'avoit pas rougi de dégrader la majesté de l'Empire en acceptant ces ignominieuses conditions. Une bassesse aussi marquée donnoit sur lui de grands avantages à Louis. Celui ci remporta de grands avantages sur son rival; mais un accident termina leur querelle. Louis tombe de cheval en poursuivant un ours à la chasse, & meurt de sa chûte le 21 Octobre 1347. Il étoit dans la 63e année de son âge & la 33e de son régne. Son corps fut enterré à Munich. (*V*, Louis, *Duc de Baviere.*)

Louis de Baviere s'intituloit dans ses Diplômes Louis IV, ne comptant point apparemment Louis, fils d'Arnoul, au nombre des Empereurs. Il datoit ses Diplômes des années de son régne & de celles de son Empire, dont il faisoit concourir la premiere avec la quatorzieme de l'autre. Quelquefois il désignoit l'année de l'Incarnation par ces mots: *Anno Christianæ libertatis.* Ce Prince fut le premier Empereur qui fit sa résidence dans ses Etats. Avant lui les Rois & Empereurs germaniques ne paroissent pas même avoir eu de résidence fixe & de préférence. Il est aussi le premier & le seul Empereur qui ait employé deux aigles dans ses sceaux.

Louis V s'étoit mis sur le pied de dispenser des empêchemens dirimans du mariage. Il accorda une de ces dispenses entre autres au Marquis de Brandebourg, Louis I, son fils, pour épouser Marguerite de Carinthie, qui étoit sa parente dans un degré prohibé. Cependant les parties contractantes, pour plus grande sûreté, firent confirmer la dispense par l'Evêque de Frisingue. Eusebe Amort tâche de justifier cette conduite de l'Empereur en disant que les Princes qui avoient établi des empêchemens de mariage, en dispensoient avant que l'Eglise en eût autrement disposé par des loix générales, & que les Décrétales des Papes eussent passé en droit public.

CHARLES IV.

1347. Charles IV, fils de Jean, Roi de Boheme, Comte de Luxembourg, Marquis de Moravie, & petit-fils de l'Empereur Henri VII, né à Prague le 16 Mai 1316, élu Roi des Romains dans la Diete de Rentz le 19 Juillet 1346, du vivant de Louis V, couronné à Bonn dans le mois de Novembre suivant, fut rejetté, après la mort de ce Prince, par les Electeurs qui n'avoient pas approuvé son élection. Ces Princes lui opposerent successivement quatre compétiteurs, Edouard III, Roi d'Angleterre, qui refusa l'Empire, comme plus onéreux qu'utile; Frédéric, Margrave de Misnie & Landgrave de Thuringe, qui vendit son droit à Charles Gonthier de Schwartzbourg, lequel étant tombé en apoplexie, le revendit à Charles de Luxembourg, & mourut peu de tems après; enfin, Louis, Margrave de Brandebourg, fils du dernier Empereur, qui, n'étant point assez fort pour vendre ses prétentions, les céda pour rien. Tandis que ces choses se passent en-deçà des Alpes, Nicolas Rienzi, fils d'un Meûnier, mais homme à talens, s'érige en Souverain à Rome, où il s'étoit fait élire Tribun du peuple, & ose citer à son tribunal les contendans à l'Empire, pour y recevoir la loi. Louis de Baviere, Louis, Roi de Hongrie, & Jeanne, Reine de Naples, lui envoient des Ambassadeurs. Il forme une ligue qu'il nomme du *bon état*, dans laquelle il fait entrer plusieurs Princes & plusieurs villes d'Italie. Avec les troupes que ses confédérés lui fournissent, il purge Rome & l'Italie de brigands. Mais bientôt son ambition le trahit, & montre à découvert un tyran dans ce prétendu libérateur du peuple romain. Il est chassé au commencement de l'an 1348. Ce ne fut pas le terme de ses aventures; mais ce fut celui de sa gloire. Etant revenu, l'an 1354, à Rome, il fut assiégé dans le Capitole par le peuple, le 8 Septembre, pour quelques violences qu'il avoit commises; &, obligé de prendre la fuite, il fut poignardé par ceux qui l'atteignirent. (Murat.)

Charles de Luxembourg n'ayant plus de rival parmi les Princes d'Allemagne, se fait sacrer de nouveau, l'an 1349, à Aix-la-Chapelle, par l'Archevêque de Cologne. L'un des premiers actes d'autorité que Charles exerça fut d'accorder, dans la Diete de Prague, la qualité de Prince de l'Empire à la Maison de Meckelbourg. Le 13 Mai 1354, étant à Metz, il érigea en Duché le Comté de Luxembourg en faveur de Wenceslas, son frere. Au mois d'Octobre suivant il passa les Alpes, & fut couronné Roi de Lombardie, le 6 Janvier 1355, à Milan; de là il se rendit à Rome, où il reçut la Couronne impériale le jour de Pâque, 5 Avr. des mains du Cardinal-Evêque d'Ostie, nommé pour cette fonction

FRÉDÉRIC III D'AUTRICHE.

régné ensemble sous les mêmes auspices, tant que Frédéric à vécu. M. Schoepflin (*Alsat. illus.* T. II, p. 502.) dit aussi que Frédéric, ayant été pris l'an 1322, fut rétabli, l'an 1325, par le Traité d'Ulm; à quoi il ajoute qu'il mourut le 13 Janv. 1330, & fut enterré dans la Chartreuse de Maurbach en Autriche. » On doit, dit-il, l'appeller parmi » les Rois de Germanie, Frédéric III, parce » que les Diplômes & privileges par lui ac» cordés aux villes d'Alsace, tant avant qu'a» près sa captivité, prouvent clairement sa » qualité de Roi des Romains. » Frédéric avoit épousé, l'an 1315, Isabelle, fille de Jacques I, Roi d'Aragon (morte le 20 Juillet 1330) dont il eut deux fils morts en bas âge, & deux filles. (Voy. *les Ducs d'Autriche.*)

par le Pape Innocent VI. Après la cérémonie s'étant promené par les rues avec tout l'appareil de la majesté impériale, il crée sur le pont du Tibre 1500 Chevaliers, puis s'en retourne le même jour coucher à San-Lorenzo, malgré les instantes prieres que lui firent les Romains de prolonger son séjour dans leur ville & de la revendiquer au nom de l'Empire. Loin de se rendre à leurs desirs, il remit au Légat, en partant, un Acte par lequel il renonçoit à toutes les prétentions qu'il pouvoit former sur Rome, l'Etat ecclésiastique, le Duché de Ferrare, & les Royaumes de Naples, de Sicile, de Sardaigne & de Corse, avec promesse de ne plus revenir en Italie sans l'agrément du Pape. Ayant ainsi consommé sa honte & l'avilissement de l'Empire, il reprend la route d'Allemagne, maltraitant sur son passage les Gibelins, comblant de caresses les Guelfes, & se faisant également mépriser de l'un & de l'autre parti. Il traversa ainsi l'Italie au milieu des insultes qu'on lui prodiguoit, mais dont il se consoloit au moyen des sommes immenses qu'il avoit amassées en trafiquant des droits de la Couronne impériale. Charles ayant repassé les Alpes, trouva toute l'Allemagne fort agitée. L'ambition d'une multitude de Princes, dont les uns vouloient dominer, les autres ne vouloient pas céder, étoit une source intarissable de désordres. La force régloit tous les droits. On ne savoit pas même auxquels des Princes appartenoit exclusivement celui de concourir à l'élection du Roi des Romains. Charles, pour remédier à cette confusion, publia, le 29 Décembre 1356, dans la Diete de Nuremberg, la fameuse *Bulle d'or*; production attribuée mal-à-propos au Jurisconsulte Bartole. C'est proprement la premiere loi fondamentale du corps germanique : c'est l'époque à laquelle il faut remonter si l'on veut suivre les progrès du gouvernement d'Allemagne jusqu'à nos jours. On y fixe au nombre de sept celui des Electeurs, en l'honneur, y est-il dit, des sept chandeliers de l'Apocalypse. On y regle leurs fonctions, leurs droits & leurs priviléges, la maniere dont se doit faire l'élection du Roi des Romains, & en général tout ce qui parut nécessaire pour mettre quelque ordre dans le gouvernement de l'Empire.

L'autorité impériale étoit presque anéantie dans le Royaume d'Arles. Charles, voulant la faire revivre, se rend, l'an 1365, à la Cour d'Avignon pour en conférer avec le Pape Urbain V, & de son avis il va se faire couronner Roi d'Arles le mercredi après la Pentecôte, dans la Cathérale de cette capitale, par l'Archevêque Guillaume de la Garde, en présence du Duc de Bourbon & du Comte de Savoie. Charles voulut faire jouir aussi sa femme des honneurs du couronnement impérial. L'an 1368, les deux époux étant venus trouver, le 17 Octobre, Urbain V à Viterbe, l'emmenent à Rome, où l'Impératrice fut couronnée le jour de la Toussaints par l'Evêque d'Ostie. L'Empereur dans ce voyage fit un commerce infame des droits de l'Empire, en vendant la souveraineté des villes d'Italie à ceux qui les gouvernoient, & des immunités aux petites Républiques qui s'étoient formées des débris du domaine impérial. Il fit à peu près de même en Allemagne. Uniquement occupé des intérêts de sa Maison, il trafiqua des villes de l'Empire avec les Princes, pour agrandir ses Etats héréditaires. Celles de Suabe ne souffrirent pas qu'on les vendît impunément, & annullerent le marché par leur résistance.

La dévotion fut le motif, si l'on en croit Charles IV, qui l'engagea à faire un voyage en France. Il arriva, le 4 Janvier 1378, à Paris, dans la vue, disoit-il, d'acquitter un vœu qu'il avoit fait à S. Maur. Etant allé à S. Denis, il demanda sur-tout à voir les tombeaux de Charles le Bel & de Philippe de Valois, en disant à l'Abbé & aux Religieux : *J'ai été nourri dans mon jeune âge ez hotels de ces bons Rois, qui moult de biens m'ont fait ; je vous requiers affectueusement de bien prier Dieu pour eux.* (*Voy.* Charles V, *Roi de France*) L'Empereur Charles mourut à son retour, le 29 Nov. de la même année, à l'âge de 62 ans & demi, dans la 31e année de son régne, depuis la mort de Louis de Baviere, & dans la 24e de son Empire. Ce Prince étoit savant; il possédoit cinq langues, & a laissé de bons mémoires de sa vie. L'Université de Prague est son ouvrage; il la fonda sur le modele de celle de Paris, & la divisa, comme celle-ci, en quatre nations. Charles aimoit extrémement la pompe & les représentations; & néanmoins il digéroit très facilement les outrages faits à sa personne & à sa dignité. Son ambition effrénée & prodigue acheva de dissiper les foibles restes des revenus impériaux. Voulant, en 1376, engager les Electeurs à choisir Wenceslas, son fils, pour Roi des Romains, il leur promit à chacun cent mille couronnes; mais comme il n'étoit pas en état de payer une si grosse somme, il aliéna en faveur des trois Electeurs ecclésiastiques & du Comte Palatin les pays que la Couronne impériale possédoit encore sur les bords du Rhin, avec les droits & les terres que les Empereurs percevoient dans ces districts. Depuis cette époque, les débris des anciens revenus de l'Empereur devinrent un objet si peu considérable, qu'ils ne suffisoient pas pour payer les frais des postes établies dans l'Empire. (Robertson.) On a dit de Charles IV, qu'il avoit ruiné sa Maison pour acquérir l'Empire, & ruiné l'Empire pour élever sa Maison. (*Voy.* Charles I, *Roi de Boheme.*)

Charles datoit ses Diplômes des années de son Royaume de Boheme, commencé à la fin d'Août 1346, & de celles de son Empire, dont il fixoit l'époque à son couronnement fait le 5 Avril 1355. Ce Prince, dans son sceau, réduisit à un aigle à deux deux têtes les deux aigles employés par Louis de Baviere dans le sien, & son exemple a été suivi par tous ses successeurs.

WENCESLAS.

1378. Wenceslas, fils de l'Empereur Charles IV, & d'Anne de Schweidnitz, né le 26 Fév. 1361, Roi de Boheme en 1363, élu Roi des Romains à Francfort le 10 Juin 1376, succéda, l'an 1378, à son pere. Sa vie, fut un tissu de débauches, de cruautés & de bassesses. S'étant ruiné de bonne heure par son luxe & ses profusions, il continua, sur le modele de son pere, d'aliéner, pour faire ressource, les droits & les villes de l'Empire. Celles de Suabe & du Rhin firent une ligue, pour défendre leur liberté contre les Seigneurs qui les acqueroient. Le feu des discordes civiles se communiqua de proche en proche, & embrasa presque toute l'Allemagne. Wenceslas, pour régner, *selon la maxime des tyrans*, en divisant, prit soin de l'entretenir, loin de s'occuper à l'éteindre. Mais l'énormité de ses vices lui fit manquer le but de sa perfide politique. L'an 1394, les Seigneurs de Boheme voyant croître les excès de ce Prince en tout genre, l'enferment dans une prison comme une bête féroce. Il s'échappe peu de tems après, & reprend le gouvernement. L'an 1395, il crée Duc de Milan Jean Galéas, son beau-frere, moyennant une somme de cent mille florins d'or,

& l'année suivante, il lui abandonne pour une autre somme la souveraineté de presque toutes les villes de Lombardie qui relevoient de l'Empire. Les trois Electeurs ecclésiastiques & le Comte Palatin du Rhin voyant l'Empire se précipiter vers sa ruine, s'assemblent, vers le 20 Août de l'an 1400, à Francfort, & y déposent Wenceslas; de-là s'étant transportés à Rentz, ils élisent en sa place Frédéric, Duc de Brunswick-Eimbeck. Mais au bout de deux jours celui-ci fut tué près de Fritzlar par le Comte de Waldeck. (Il n'est point compté parmi les Empereurs, parce que son élection ne fut point publiée.) Le 24 Août de la même année, nouvelle Assemblée des mêmes Electeurs auxquels se joint celui de Baviere avec plusieurs Princes, à Laenstein, où l'on confirme la déposition de Wenceslas. Quatre jours après on élit pour Empereur, à Boppart, Robert Comte Palatin du Rhin. Wenceslas protesta contre sa déposition, & conserva jusqu'à sa mort le titre d'Empereur avec un assez grand nombre de partisans; il n'eût même tenu qu'à lui de les augmenter, s'il eût voulu mettre plus de régle & de vigueur dans sa conduite. Mais sa nonchalance le retint en Boheme, où il continua de régner jusqu'à sa mort arrivée le 16 Août 1419, à l'âge de 58 ans, après un régne de 22 ans comme Empereur, & de 55 ans comme Roi de Boheme. Il fut enterré à Prague, auprès de son pere. (*Voy.* Wenceslas, *Roi de Boheme.*)

ROBERT.

1400. Robert, Comte Palatin du Rhin, fils aîné de Robert le Tenace, & de Béatrix de Sicile, né l'an 1352, élu Empereur, après la déposition de Wenceslas, le 21 Août 1400, vint aussitôt se présenter devant les murs de Francfort, où il campa l'espace de six semaines, défiant chaque jour son rival. Ayant fait ensuite son entrée solemnelle dans la ville, il s'achemina de là vers Aix-la-Chapelle, dont les habitans exigerent, pour l'admettre dans leurs murs, les mêmes formalités qu'il avoit observées devant Francfort. N'ayant point voulu s'y soumettre, il se rendit à Cologne où il fut couronné le 6 Janvier 1401. La même année, excité par le Pape Boniface IX, les Florentins & les Lucquois, il passe les Alpes pour retirer le Milanez des mains de Jean Galéas Visconti. Bataille près du lac de Garde, le 17 Octobre, où Facino Cane, Général de Galéas, défait l'armée de Robert. Ce Prince abandonné de ses alliés, se retire à Venise, d'où il retourna, vers le mois de Mai 1402, en Allemagne. (*Voy.* Jean Galéas, *Duc de Milan.*) Les Vénitiens & les Florentins, après sa retraite, s'emparent de plusieurs villes de Lombardie. Wenceslas cependant travailloit à regagner une partie de ceux qui l'avoient déposé, & il y réussit. L'an 1404, les Electeurs de Mayence & de Saxe, le Duc de Baviere & le Margrave de Misnie, se liguent avec les Rois de France & de Pologne pour le rétablir sur le trône de l'Empire. Cette ligue, quoique fortifiée depuis par l'accession d'autres Princes & des villes de Suabe, demeura sans effet. Robert, l'an 1409, gagné par Grégoire XII, se déclare le protecteur de ce Pape & du Concile qu'il avoit convoqué à Ciudad d'Austria, pour l'opposer à celui de Pise, qui travailloit à sa déposition. Ce Prince fait défense en même tems, par ses Ambassadeurs, au Concile de Pise, de rien faire au préjudice de Grégoire. Mais cette Assemblée, qui reconnoissoit Wenceslas pour Empereur, n'en déposa pas moins Grégoire & Benoît son rival. L'an 1410, nouvelle confédération des Princes d'Allemagne contre Robert. Il meurt, avant que leurs desseins éclatent, à Oppenheim le 18 Mai 1410, après un régne de 10 ans: il fut enterré à Heidelberg. (*Voy.* Robert III, *Comte Palatin*, & Galéas Visconti.) Robert, avec des talens, du savoir, de la franchise, des mœurs & de l'application, ne put jamais réussir à se faire aimer ni respecter. L'outrage qu'il avoit fait à son prédécesseur en le supplantant, retomba sur lui-même. L'autorité impériale qu'il avoit foulée aux pieds pour s'en emparer, perdit en sa personne ce qu'elle avoit d'imposant. La médiocrité de son patrimoine & l'épuisement où il trouva les finances de l'Empire acheverent de ternir l'éclat de sa dignité. Empereur pauvre & regardé comme intrus, comment pouvoit-il, dans un tems où l'esprit de division régnoit par-tout, éviter la haine & le mépris? Ce fut sous Robert que le droit féodal des Lombards s'introduisit dans les tribunaux d'Allemagne.

SIGISMOND.

1410. Sigismond, fils de l'Empereur Charles IV & d'Elisabeth, né, le 28 Juin 1368, Margrave de Brandebourg en 1373, Roi de Hongrie depuis le 10 Juin 1386, fut élu Empereur, le 20 Septembre 1410, par une partie des Electeurs à Francfort. Mais dix jours après (le 1 Octobre) l'autre parti élut, dans la même ville, Josse de Luxembourg, Marquis de Moravie, âgé pour lors de 60 ans. Il y eut donc alors trois Empereurs, (car Wenceslas se portoit toujours pour tel, & avoit toujours son parti) comme il y avoit trois Papes; & ce qu'il y a de plus remarquable, ces trois Empereurs étoient de la même Maison. Sigismond, informé de l'élection de Josse, lui écrivit pour savoir s'il acceptoit l'Empire. Josse lui répondit: « Je pars pour Francfort »; à quoi Sigismond répliqua: « Et moi, je vais en Moravie. » Mais la mort de Josse, arrivée le 8 Janvier 1411, & l'acquiescement de Wenceslas à l'élection de son frere, terminerent promptement le schisme impérial. Tous les Electeurs, s'étant réunis, élurent de nouveau Sigismond le 21 Juin 1411. Il reçut, l'an 1414, la couronne d'argent le 8 Novembre à Aix-la-Chapelle; delà il se rendit au Concile de Constance, où il arriva la veille de Noël. Il s'y rendit le maître en mettant des soldats autour de la ville pour la sûreté des portes. L'Hérésiarque Jean Hus étoit venu au Concile sous la foi d'un sauf-conduit que l'Empereur lui avoit donné. Cette garantie ne le sauva pas. Ayant refusé de condamner ses erreurs, il fut livré, par Sigismond, à l'Electeur Palatin qui le fit brûler vif le 6 Juillet 1415. Jérôme de Prague, son disciple, subit le même supplice le 1 Juin de l'année suivante. Sigismond, étant parti de Constance le 21 Juillet 1415, alla trouver Benoît XIII à Perpignan, pour l'engager à déposer la tiare, à l'imitation de Jean XXIII. Mais il ne put rien gagner sur cet esprit opiniâtre. Il fut plus heureux dans la conférence qu'il eut à Perpignan avec Ferdinand, Roi d'Aragon, & les Ambassadeurs des Rois de Castille, de Portugal & de Navarre. Tous ces Princes consentirent à se détacher du parti de Benoît, à reconnoître le Concile de Constance, & à permettre aux Prélats de leurs Royaumes de s'y rendre. Sigismond, après avoir heureusement terminé sa négociation auprès des Princes espagnols, se rend par Avignon & Vienne à Lyon, d'où il passe à Cham-

beri pour ériger en Duché le Comté de Savoie. Delà il prend la route de Paris où il est reçu avec de grands honneurs. Le Roi Charles VI, l'ayant prié de ménager sa paix avec le Roi d'Angleterre, il passe en cette Isle, où, *par une insigne perfidie*, il se ligue secrètement avec *le Roi Henri V, contre la France*. Il sacrifia en cette occasion l'honneur à l'intérêt, les malheurs où il avoit trouvé ce Royaume plongé, lui faisant espérer qu'en s'alliant avec l'Angleterre il pourroit facilement recouvrer les Provinces du Royaume d'Arles. Mais ses vastes projets n'eurent point de suite, & il ne lui en resta que la honte d'avoir trahi la confiance d'un Roi malheureux. Il revint à Constance le 17 Janvier 1417, & fit travailler au procès du Pape Benoît XIII. L'an 1419, il succéda, par la mort de son frere Wenceslas, à la Couronne de Boheme. (*Voy.* à l'art. de Boheme *les guerres qu'il eut avec les Hussites.*) L'an 1431, le 25 Novembre, il reçut la couronne de fer (1) à Milan, & l'an 1433, le 31 Mai, celle d'or à Rome, des mains du Pape Eugene IV. Sigismond termina ses jours, le 9 Décembre 1437, à Znaïm en Moravie, à l'âge de 70 ans, après en avoir régné 27 comme Empereur, 18 comme Roi de Boheme & 51 comme Roi de Hongrie. Ce Prince fut presque toujours malheureux à la guerre; mais il avoit d'ailleurs d'excellentes qualités de corps & d'esprit. (*Voy.* Sigismond *parmi les Rois de Boheme & les Rois de Hongrie.*)

Sigismond datoit de trois & quelquefois de quatre époques, outre celle de l'Incarnation, savoir, de son régne en Hongrie, de son régne en Boheme, de son élection à la dignité de Roi des Romains, & de son couronnement à Rome.

ALBERT II, DIT LE GRAVE ET LE MAGNANIME.

1438. ALBERT II, Duc d'Autriche, fils d'Albert IV, & de Jeanne de Baviere, fille d'Albert, Duc de Baviere & Comte de Hollande, né l'an 1394, reçut, après la mort de l'Empereur Sigismond, son beau-pere, trois Couronnes, dans le cours de l'an 1438; celle de Hongrie le 1 Janvier, celle de l'Empire le 30 Mai, après une élection unanime faite, le 18 Mars précédent, à Francfort, & celle de Boheme, le 29 Juin suivant. C'est-là proprement l'époque de la grandeur de la Maison d'Autriche. Albert, après ses couronnemens, indiqua, au 25 Juillet, une Diete à Nuremberg, où l'on fit plusieurs réglemens utiles. L'Allemagne y fut partagée en quatre Cercles, chacun sous un Directeur, chargé de maintenir la paix & la sûreté dans son département; on permit, dans les querelles des Princes entre eux, ou avec leurs vassaux, ou avec les villes libres, de choisir des *Austregues* ou Juges arbitraires pour les terminer; enfin on y réforma la procédure de la Cour Westphalique ou Vehemique (& non pas Vehenique) dont on a parlé ci-devant, T. I, p. 555. col. 1. C'étoit, comme on l'a dit, un Conseil secret qui, sur de simples rapports, condamnoit à mort, sans instruire l'accusé du crime dont on le chargeoit, sinon au moment de l'exécution. On tint à quelque tems de-là, au même lieu, une seconde Diete, où l'Allemagne fut distribuée en *six Cercles*. Après avoir de la sorte affermi la tranquillité publique, Albert se mit en marche pour aller au secours du Despote de Bulgarie contre le Sultan Amurat II. Mais une violente dyssenterie, causée par une indigestion de melons, l'enleva de ce monde dans le cours de cette expédition, le 27 Octobre 1439, à Langendorff, entre Vienne & Gran, à l'âge de 49 ans. Il fut inhumé à Weissembourg en Hongrie. Ce qu'il fit dans le peu de tems qu'il régna donnoit de grandes espérances & lui mérita de justes regrets. ELISABETH, sa femme, lui survécut trois ans, & mourut le 20 Déc. 1442. (Voy. *les Rois de Boheme & les Rois de Hongrie.*)

FRÉDÉRIC IV.

1440. FRÉDÉRIC, *né, le* 23 Décembre 1415, d'Ernest, *Duc d'Autriche*, & de Zimpurge de Mazovie, fut élu Roi des Romains, le 2 Février 1440, à Francfort. Albert II, & après sa mort le College électoral pendant l'interregne dont elle fut suivie, avoient adopté le systême de la neutralité dans la querelle d'Eugene IV & du Concile de Bâle. Frédéric, au lieu de suivre ce parti, se hâta d'envoyer une Ambassade au Pape pour lui notifier son élection & le prier de suppléer à ce qu'elle pourroit avoir de défectueux, par la plénitude de sa puissance apostolique. Ayant obtenu d'Eugene ce qu'il désiroit, il alla se faire couronner à Aix-la-Chapelle le 17 Juin 1442. Son exemple n'entraîna pas tout-à-coup la nation germanique dans le parti d'Eugene. Ce ne fut qu'en 1446 qu'elle consentit à le reconnoître pour légitime Pape.

Il manquoit encore deux Couronnes à Frédéric, celle de Lombardie & celle de l'Empire. N'osant aller demander la premiere à Milan, parce que François Sforce y dominoit, il se met en route au commencement de 1452 pour recevoir l'une & l'autre à Rome. Des voleurs l'attaquent en chemin, pillent son bagage, & peu s'en faut qu'ils n'attentent à sa vie. Arrivé dans la capitale du monde chrétien, il y est couronné, le 15 Mars, Roi de Lombardie, & trois jours après Empereur, par le Pape Nicolas V. ELÉONORE DE PORTUGAL, qu'il n'avoit encore que *fiancée en passant à Sienne, fut* couronnée Impératrice avec lui. (Frédéric III est le dernier Empereur qui ait été couronné à Rome.) Dans le même tems il ratifia le célebre Concordat germanique, qu'il avoit dressé, l'an 1447, avec le Cardinal Carvajal, Légat du Pape, *puis fait approuver*, le 19 Mars 1448, par Nicolas V, & accepter la même année par la Diete d'Aschaffembourg. (Ce Concordat porte en substance, 1° que l'élection canonique sera rétablie dans tous les Chapitres; 2° que le S. Siége n'accordera plus de provisions ni d'expectatives; 3° que le Pape nommera aux Bénéfices d'Allemagne quand ils vaqueront par la déposition & la translation des possesseurs, faites par autorité apostolique, ou quand l'élection ou la postulation des Bénéficiers aura été annullée ou cassée par le S. Siége; 4° que le Pape nommera aux canonicats pendant six mois à l'alternative avec les Chapitres, à commencer en Janvier; 5° aux Annates, qui furent abolies, on substitua une taxe payable en deux ans par les nouveaux *Bénéficiers.*) Tel est ce fameux Concordat qui s'est observé jusqu'à nos jours en Allemagne. De Rome, Frédéric se rend à Naples avec l'Impératrice, pour voir le Roi Alfonse, oncle de cette Princesse. Ses courtisans trouvant mauvais qu'un Empereur fît une visite à un Roi, *Vous avez raison*, leur dit-il, *un Empereur ne doit pas aller voir un Roi, mais Frédéric doit aller voir Alfonse.* En s'en retournant, il crée à Ferrare, Duc de Modene, le

(1) *Cette couronne n'est appellée de fer que parce qu'elle a un cercle intérieur de ce métal. Elle est d'argent pour le surplus.*

Marquis Borso d'Est, le 18 Mai, jour de l'Ascension. Frédéric, en créant de nouveaux Ducs ajoutoit des égaux en dignité aux aînés de sa Maison. Pour assurer la prééminence à ceux-ci, il érigea, par Lettres-Patentes du 6 Janvier 1453, l'Autriche en Archiduché. Mais afin que ce ne fût pas un vain titre, il y joignit tant de prérogatives, qu'un Archiduc ne le cédoit qu'à l'Empereur. Cependant la nonchalance de Frédéric laissoit un libre cours aux abus & aux désordres. Les Electeurs, après lui avoir fait d'inutiles représentations, s'assemblerent successivement, l'an 1457, à Nuremberg & à Francfort, & le menacerent d'élire un Roi des Romains qu'ils chargeroient du gouvernement de l'Empire, s'il ne donnoit pas plus de soin aux affaires de l'Etat. Ils se plaignoient sur-tout de son asservissement à la Cour de Rome, & de la facilité avec laquelle il lui permettoit de déroger sans cesse au *Concordat germanique*. On conserve encore aujourd'hui le cahier des griefs qu'ils lui présenterent au nom de la nation. Mais tout cela ne put le tirer de son engourdissement. Frédéric ne fut pas également indifférent sur ses intérêts personnels. L'an 1458, après la mort de Ladislas le Posthume, Roi de Hongrie & de Boheme, il entreprend de lui succéder dans ces deux Royaumes électifs. Mais les Bohémiens donnent la préférence à Podiebrad, & les Hongrois à Matthias Corvin. Frédéric étoit dépositaire de la couronne de S. Etienne, dont il s'étoit emparé pendant la minorité de Ladislas; & sachant la valeur que les Hongrois attachoient à ce dépôt, il refusa de s'en dessaisir. Matthias lui déclara la guerre à cette occasion. Enfin, l'an 1464, il renvoie ce *palladium* à son rival moyennant la somme de 60 mille florins qu'il reçoit; &, le 19 Juillet, il fait avec Matthias le Traité remarquable d'une succession éventuelle pour le Royaume de Hongrie.

Ce fut dans la Diete de Nuremberg, tenue l'an 1467, que les Etats de l'Empire furent distribués pour la premiere fois en trois Colléges, des Electeurs, des Princes & des Villes. Frédéric, l'an 1477, augmenta la grandeur de sa Maison & la rendit la plus riche & la plus puissante de l'Allemagne, par le mariage de Maximilien, son fils, avec Marie, héritiere de Bourgogne & des Pays-Bas. La guerre recommença, l'an 1482, entre l'Empereur & le Roi de Hongrie: elle ne produisit que des événemens honteux pour Frédéric. Matthias se rendit maître de Vienne le 1 Juin 1485, s'empara de tous les pays autrichiens les années suivantes, & réduisit l'Empereur à mener une vie errante, avec une suite de quatre-vingts personnes, sans avoir de domicile qui lui fût propre. Dans cette détresse, il répétoit sans cesse ces paroles qui doivent être dans le cœur d'un Philosophe, mais non dans celui d'un Monarque: *Rerum irrecuperabilium summa felicitas oblivio*. Frédéric rentra dans Vienne, l'an 1490, après la mort de Matthias, & mourut à Lintz, le 19 Août 1493, à l'âge de 78 ans. Son corps fut enterré à Vienne. Ce Prince déshonora le trône impérial par son indolence, son avarice & sa lâcheté. Il avoit épousé, l'an 1452, après son retour d'Italie, ÉLÉONORE, fille d'Édouard, Roi de Portugal, morte le 1 Septembre de l'an 1467, après lui avoir donné Maximilien, qui suit, & Cunégonde, femme d'Albert le Sage, Duc de Bavière.

Frédéric III datoit ses Diplômes de son élection à la dignité de Roi des Romains, de son couronnement impérial, & de son régne en Hongrie.

Ce Prince, soit par tempérament, soit par aversion pour le vin, ne buvoit que de l'eau. Il avoit pris pour devise les cinq voyelles A. E. I. O. U. qu'il expliquoit ainsi: *Austriæ est imperare orbi universo*. Assurément jamais Prince de cette Maison ne mérita moins une devise aussi fastueuse.

Nous remarquerons encore que le dernier Tournoi fut célébré en Allemagne l'an 1487.

MAXIMILIEN I.

1493. MAXIMILIEN I, né à Gran, le 22 Mars 1459, de l'Empereur Frédéric IV & d'Eléonore de Portugal, élu Roi des Romains le 16 Février 1486, & couronné, le 9 Avril suivant, à Aix-la-Chapelle, succéda, l'an 1493, à son pere. Il avoit épousé à Gand, le 20 Août 1477, MARIE, héritiere de Bourgogne. Ce mariage occasionna la guerre entre ce Prince & Louis XI, Roi de France, dont il défit les troupes à Guinégaste au mois d'Août 1479. La mort lui ayant enlevé Marie, sa femme, le 27 Mars 1482, il épousa, par Procureur en 1489, Anne, héritiere de Bretagne; mais Charles VIII, Roi de France, le supplanta, & eut la Princesse en mariage. Ce coup de politique fut d'autant plus sensible à Maximilien, que ne s'y attendant point il avoit refusé la main de Béatrix, Douairiere de Hongrie, qui lui eût en même tems assuré ce Royaume. Ladislas, Roi de Boheme, l'ayant obtenue, Maximilien, pour ne pas tout perdre, fit, en 1491, avec lui un Traité de succession éventuelle pour la Hongrie. Un intérêt sordide lui fit contracter, en 1494, un mariage bien différent de celui qu'il avoit manqué, & commettre en même tems une injustice des plus criantes. A l'appétit de 500 mille ducats que Louis Marie Sforce lui offrit, il investit du Duché de Milan, au préjudice de Jean-Galéas Sforce, le véritable héritier, & consentit d'épouser Blanche, niece du premier. Tous les Princes d'Allemagne furent blessés de voir leur Chef s'allier à la petite-fille d'un soldat de fortune & d'une bâtarde. Leurs noces toutefois furent célébrées avec la plus grande magnificence. (Voy. *les Ducs de Milan*.) Les progrès des armes françoises en Italie engagerent Maximilien, en 1495, à convoquer une Diete à Worms, à l'effet d'en obtenir du secours pour les réprimer. Ce fut dans cette Assemblée que l'on dressa la célebre Constitution pour la conservation de la paix publique. Elle fut publiée le jour de S. Jacques, premier Mai, avec grande solemnité. Mais voici une anecdote qui prouve que si l'esprit national étoit changé sur les guerres privées, l'esprit particulier ne quittoit qu'à regret les anciens préjugés à cet égard. Tandis que l'Assemblée délibéroit sur l'abolition du droit de défi, on vit arriver à Worms un Gentilhomme françois, nommé Claude de Battré, qui venoit défier lui seul tous les Allemands. Maximilien crut que l'honneur de punir son audace étoit réservé au Chef de l'Empire. Il entra avec lui en champ clos, & à la face de toute la nation il engagea un combat singulier dont il sortit vainqueur. Sa victoire fut célébrée comme un fait d'armes éclatant. On ne sait, dit un homme d'esprit, ce qui doit le plus étonner, d'un Législateur qui dans les circonstances où Maximilien se trouvoit, s'abaissoit à devenir un champion, ou d'un peuple de Princes & d'hommes libres, qui pouvoit voir ce spectacle & y applaudir. Dans la même Diete, on établit à Francfort sur le Mein une Chambre impériale, pour décider souverainement toutes les questions civiles qui s'éleveroient parmi les Etats de l'Empire, & juger

toutes les causes criminelles qu'on peut regarder comme liées au maintien de la paix publique. Cette Chambre fut depuis transférée à Spire, & ensuite à Wetzlar, où elle est encore présentement.

Maximilien mit le comble à la fortune de sa Maison en faisant épouser à Philippe, son fils, le 21 Octobre 1496, Jeanne, fille de Ferdinand, Roi d'Aragon, & d'Isabelle, Reine de Castille; mariage qui porta les Royaumes d'Espagne dans la Maison d'Autriche. Ce Prince n'avoit pas renoncé à ses prétentions sur le Duché de Bourgogne. L'an 1498, il y entre, avec une armée composée d'Allemands & de Suisses. Ceux-ci l'ayant abandonné au milieu de la campagne, il leur déclare la guerre l'année suivante. Malheureux dans huit combats que ses troupes leur livrerent, il fit la paix avec eux, la même année, à Basle, par la médiation du Duc de Milan. L'an 1500, Diete d'Ausbourg où l'on augmente le nombre des Cercles, afin d'y maintenir plus sûrement la tranquillité publique, & d'y faciliter l'exécution des Arrêts de la Chambre impériale. Au Directeur chargé de la conduite des affaires concernant la paix du Cercle, on joignit un Duc pour les expéditions militaires & pour veiller à l'entretien des châteaux fortifiés. Sur l'exemple de la Chambre impériale, Maximilien, l'an 1501, établit en sa Cour un Conseil permanent pour ses Etats héréditaires, & lui confia l'exercice de ses réservats impériaux. C'est la premiere origine du Conseil aulique de l'Empereur & de l'Empire. Ce tribunal juge concurremment avec la Chambre impériale; mais au lieu que l'autorité de cette Chambre est renfermée dans l'Allemagne, celle du Conseil aulique s'étend en Italie. Les prédécesseurs de Maximilien avoient laissé tomber l'autorité impériale au de-là des Monts. Dans la vue de la relever, il se met en marche au commencement de l'an 1508, pour aller se faire couronner à Rome. Arrivé à Trente, au mois de Février, il fait demander aux Vénitiens le passage sur leurs terres. Ils l'accordent pourvu qu'il ne se fasse pas suivre par son armée. Cette condition équivalant un refus, Maximilien met le Doge & la République au ban de l'Empire. Ayant entrepris ensuite de forcer le passage, il pénetre jusqu'à Vicence. Mais il est repoussé par l'Alviane, Général Vénitien, & Trivulce, Gouverneur de Milan, pour la France, qui le défont entièrement dans le territoire de Capoue. Cette victoire, est suivie de la conquête de l'Istrie & du Frioul que les Vénitiens enlevent à la Maison d'Autriche. Maximilien alors pour toute ressource enjoint par une lettre circulaire à tous les Etats de l'Empire de lui donner le titre *d'Empereur romain élu*, titre que ses successeurs ont toujours pris depuis à leur avénement. L'usage auparavant n'accordoit le nom d'Empereur qu'à ceux qui avoient été couronnés à Rome. Le Pape Jules II approuva lui-même le parti que Maximilien avoit pris dans sa lettre. Ce Pontife avoit besoin de lui pour le mettre à la tête de la grande confédération qu'il préparoit contre les Vénitiens. Il n'eut pas de peine à le faire entrer dans ses vues, irrité comme il l'étoit de l'affront & des pertes que ces Républicains venoient de lui faire essuyer. Le 10 Décembre 1508, Maximilien représenté, par Marguerite, sa fille, Gouvernante des Pays-Bas, munie de ses pleins pouvoirs, conclut avec les Ambassadeurs du Pape, de Louis XII, Roi de France & de Ferdinand, Roi d'Aragon, la fameuse ligue de Cambrai contre les Vénitiens. Mais l'Empereur ne fut pas d'un grand secours à ses alliés. Il se détacha même de la ligue en 1512, & en forma une autre avec le Pape, l'Espagne & l'Angleterre contre la France. L'an 1513, il vient au siége de Terrouene se joindre aux Anglois. On vit alors le Chef du corps Germanique servir, en qualité de soldat volontaire, dans l'armée du Roi d'Angleterre, & recevoir, en cette qualité, cent écus par jour pour sa solde. L'an 1516, l'Empereur fait une descente dans le Milanez pour l'enlever aux François. Les Suisses, qui étoient dans son armée, se soulevent faute de paiement. Maximilien s'enfuit, de peur qu'ils ne le livrent à ses ennemis.

L'Hérésie de Luther commençoit alors à mettre l'Allemagne en combustion. Pour éteindre cet incendie naissant, Maximilien assemble, l'an 1518, une Diete à Ausbourg. L'Hérésiarque, sur la citation qui lui fut faite, y comparoît, défend sa doctrine en présence du Légat Cajetan; puis craignant d'être arrêté, il s'évade pendant la nuit, après avoir fait afficher un placard où il appelle au Pape, appel qui fut suivi d'un autre au Concile. Maximilien, au retour de cette Assemblée, tombe malade, & meurt l'année suivante à Wels, le 12 Janvier, à l'âge de 60 ans, après un régne de 25 ans & 5 mois. Son corps fut inhumé à Neustadt, d'où il fut ensuite transporté à Inspruck dans l'Eglise des Cordeliers, où l'Empereur Ferdinand I, lui fit ériger un superbe mausolée. Ce Prince avoit eu l'envie d'être Pape, & cette envie n'avoit pas été un mouvement passager. Il avoit demandé sérieusement à Jules II d'être nommé son Coadjuteur, & sur son refus, il s'étoit lié avec Louis XII, pour la convocation du Concile de Pise, dans la vue d'y faire déposer Jules, & de se faire élire en sa place. A l'ambition du pontificat il joignit celle de la canonisation. On le voit par une de ses lettres à Marguerite, sa fille, où il lui prédit qu'il va devenir Prêtre, Pape, Saint, & qu'après sa mort elle se verra dans l'heureuse nécessité de lui rendre un culte, chose dont il sera bien glorieux. S'il fût effectivement parvenu à l'honneur de la canonisation, on l'eût mis à côté de S. Christophe; car on dit qu'il avoit près de huit pieds de hauteur. On eût aussi pu le surnommer le Silentiaire, ayant été jusqu'à l'âge de dix ans sans parler, & tout le reste de sa vie fort taciturne. » Quelques Historiens, dit M. l'Abbé de Mabli, ne font » pas assez d'attention à Maximilien. Ils se lassent de » suivre un Prince dont le trésor est toujours épuisé, » & qui semble échouer toutes les fois qu'il voulut lever des armées. Maximilien ne cherchoit pas l'éclat. » Profond dans ses vues, habile dans l'art de manier » ses intérêts, il avoit le génie & les ressources d'un » grand homme. Il agissoit toujours, & sa politique » inquiéte & ennemie du repos divisoit ceux qu'il ne » pouvoit vaincre, & n'étoit pas moins redoutable » que les armes d'un autre Prince ». Il étoit d'ailleurs versé dans les Lettres, chose très rare & presque unique parmi les Princes de son tems. On conserve à la Bibliotheque impériale divers écrits de sa façon, & sur-tout des Commentaires allemands de sa vie & de celle de son pere. (Lambecius, *Bibl. Cæsar. T. II, p. 967 & seqq.*) De son mariage, avec Marie de Bourgogne, il eut Philippe, Roi d'Espagne, François, mort enfant, & Marguerite, femme de Jean, fils de Ferdinand le Catholique, puis de Philibert, Duc de Savoie. Blanche-Marie, fille de Galéas-Marie Sforce, Duc de Milan, qu'il épousa le 16 Mars de l'an 1494, ne lui donna point d'enfans. Cette Princesse mourut le 31 Décembre 1510. Les

Historiens contemporains allemands qui mettent sa mort en 1511, commençoient l'année à Noël.

Ce Prince, dans ses Diplômes, prenoit le titre de *Pontifex Maximus*, à l'imitation des Empereurs Païens. Il introduisit aussi dans la Chancellerie impériale celui de Roi de Germanie. Les Postes furent établies en Allemagne sous son régne, par les soins de François de la Tour-Taxis.

Le titre de Roi des Romains, depuis Maximilien, ne fut plus affecté qu'aux successeurs éventuels du trône impérial, élus du vivant des Empereurs.

CHARLES V, DIT CHARLES-QUINT.

1519. CHARLES, né à Gand, le 24 Février 1500, de Philippe, fils de Maximilien, & de Jeanne, Infante d'Espagne, fut élu Empereur, le 28 Juin 1519, à Francfort, sur le refus de Frédéric, Electeur de Saxe, & par préférence à François I, Roi de France. Charles étoit alors en Espagne, où il régnoit depuis l'an 1516. Le 23 Octobre 1520, il fut couronné par l'Archevêque de Cologne à Aix-la-Chapelle. La rivalité de Charles V & de François I, qui avoit commencé à la Diete de Francfort, continua durant toute la suite de leurs régnes. Elle alluma la guerre en 1521, entre la France & l'Empire; l'Italie en fut principalement le théâtre. L'an 1522, Lautrec, Général françois, après avoir laissé prendre Milan, perd la bataille de la Bicoque, ce qui entraîne la perte du Milanez. Charles, l'année suivante, forme une ligue avec l'Angleterre, & les Républiques de Venise, de Florence & de Lucques, contre la France. Le Connétable de Bourbon, traître par dépit envers son Roi & sa patrie, passe dans la même année, au service de l'Empereur. Il gagne avec les Généraux de Charles, le 24 Février 1525, la célebre bataille de Pavie contre François I, qui, ayant été fait prisonnier, fut conduit en Espagne. L'Empereur, qui étoit à Madrid, apprend l'excès de son bonheur, & dissimule celui de sa joie. Il pousse la feinte jusqu'à défendre les marques de l'alégresse publique. *Les Chrétiens*, dit-il, *ne doivent se réjouir que des victoires qu'ils remportent sur les Infideles*. Mais Charles ne sait point profiter du succès de ses armes. Il reste à Madrid au lieu d'aller se mettre à la tête de ses armées pour achever la conquête de l'Italie, & envahir la France, consternée de l'emprisonnement de son Roi. Délivré l'année suivante, François I forme une ligue contre Charles, à la tête de laquelle étoit le Pape Clément VII. Mais le Pontife, voyant les forces de l'Empereur prêtes à l'écraser, conclut, le 15 Mars, 1527, avec Lannoi, son Général, une tréve pour huit ans; elle n'eut point lieu parce que le Connétable de Bourbon ne voulut pas y entendre. La guerre lui étoit nécessaire pour maintenir son crédit. Cependant il manquoit d'argent, & les soldats, faute de paie, étoient prêts à l'abandonner. Pour les retenir, il leur propose le pillage de Rome. Comme ils étoient la plupart Luthériens, l'offre est acceptée avec des transports de joie. Il marche, pille en chemin quelques villes, & arrive devant Rome qu'il se met en devoir aussitôt de prendre par escalade. Mais il périt dans cette entreprise, après avoir essuyé une grêle de mousquetades de la part de ses soldats mêmes, gagnés, à ce qu'on prétend par les Généraux espagnols. Le Prince d'Orange le remplace. Rome est prise le 6 Mai, pillée & saccagée avec plus de barbarie qu'elle ne le fut autrefois par les Goths & les Vandales. Le Pape se retire dans le Château S. Ange, où il est assiégé. L'Empereur, à la nouvelle de cette expédition, joue encore la comédie. Tandis que ses gens tiennent le Pape comme prisonnier, il fait faire en Espagne des processions pour sa délivrance. Mais il n'envoya pas d'ordres pour arrêter la licence des vainqueurs, & faire cesser la profanation des choses saintes. Le sac de Rome dura neuf mois, & le pillage fut estimé au-delà de 17 millions d'écus. Les Allemands s'y enrichirent; mais presque tous y périrent de débauche.

Deux motifs engagerent l'Empereur à convoquer, l'an 1529, une Diete à Spire: le besoin de secours contre les Ottomans qui dévastoient la Hongrie, & la nécessité de prendre un parti définitif touchant les affaires de religion. L'Assemblée se tint au mois d'Avril; on y donna à l'Empereur sur le premier objet la satisfaction qu'il désiroit. Sur le second, on statua, le 13 Avril, la peine de mort contre les Anabaptistes, ennemis déclarés du gouvernement. Mais on y accorda la liberté de conscience jusqu'à la tenue du Concile général, à la réserve des dogmes de Luther sur la Cene, qu'on défendit de recevoir, & d'enseigner. Les Chefs du parti luthérien protesterent, le 19 du même mois, contre cette exception; de-là vient le nom de *Protestans*, qui ne commença néanmoins d'être donné aux Réligionnaires qu'en 1541. Ce nom a été dans la suite adopté par les Calvinistes, & cela pour être traités plus honorablement qu'ils ne l'étoient par d'autres titres qui ne leur plaisoient pas. Il est cependant vrai que les vrais Protestans ne sont gueres moins leurs ennemis que les Catholiques mêmes.

Il manquoit à Charles une double cérémonie pour remplir toutes les formalités que ses titres exigeoient. Il y satisfit, l'an 1530, en se faisant couronner par le Pape Clément VII à Bologne, le 22 Février, Roi de Lombardie, & le 24 du même mois Empereur. (Muratori.) Il s'étoit réconcilié, le 29 Juin de l'année précédente, avec ce Pontife, par un Traité de paix & d'amitié signé à Barcelone. Charles, de retour en Allemagne, après un séjour d'environ 18 mois en Italie, ouvrit, le 13 Juin 1530, la fameuse Diete d'Ausbourg. Ce fut là que les Protestans dresserent, avec la plume de Mélancthon, leur corps de doctrine, qu'ils présenterent, le 25 du même mois, à la Diete, & qu'on appella depuis *la Confession d'Ausbourg*. L'Empereur, l'ayant réprouvée de concert avec les Princes catholiques, par un Décret du 22 Septembre suivant, les Princes qui l'avoient adoptée se déterminent à la défendre par la voie des armes. Ils s'assemblent à cet effet dans la ville de Smalkalde au Comté de Henneberg, & signent, le dernier jour de cette année, une ligue qu'on doit regarder comme la mere de toutes les guerres de religion.

On a parlé à l'art. *des Rois d'Espagne* de l'expédition que Charles fit, l'an 1535, en Afrique, & de la liberté qu'il rendit à 22 mille esclaves chrétiens, après être entré victorieux dans Tunis. S'il fit preuve alors de sa valeur & de sa religion, il ne montra pas de même, l'année suivante, sa modération envers le Roi François I, son rival. Etant arrivé, le 5 Avril, à Rome, il se rendit au Consistoire, & y déclama avec autant d'indécence que de chaleur, contre ce Prince. Les plus sensés de cette Assemblée ne durent pas applaudir à un discours où la passion faisoit oublier à l'Empereur ce qu'il se devoit à lui-même & à celui qui en étoit l'objet. Ayant concerté ensuite avec le Pape Paul III la convocation d'un Concile général à Mantoue, il part de Rome, non le 8, mais le 18 Avril de la même année. De-là il porte la guerre en

Provence, d'où il retourne, avec les pitoyables restes d'une armée entièrement défaite, sans avoir pu combattre. Parmi ses pertes, il regretta beaucoup son Général Antoine de Leyva ou de Lewes, qui mourut devant Marseille dont il faisoit le siége.

Les querelles étoient fréquentes, mais les haines n'étoient pas irréconciliables, entre Charles & François I. On le vit bien, l'an 1539, à la magnifique réception que le second fit au premier lorsqu'il traversa la France pour aller châtier la révolte des Gantois. (Voy. *François I.*)

L'an 1546, fut l'époque de la mort de Luther, décédé le 18 Février, & de la guerre de l'Empereur contre la ligue de Smalkalde. Le 24 Avril 1547, il gagna sur elle la bataille de Mulberg, où il fit prisonnier l'Electeur de Saxe, qui ne recouvra sa liberté qu'en perdant son Électorat. Charles publie, le 15 Mai 1548, dans la Diete d'Ausbourg, le fameux *Interim*; c'est un Formulaire de foi & de discipline qu'il prescrit, en attendant la décision du Concile. Mais il ne peut le faire adopter ni aux Catholiques ni aux Protestans. On le compara de part & d'autre à l'Hénotique de Zénon & à l'Ecthese d'Héraclius. Ceux d'entre les Luthériens qui s'y soumirent, furent appellés par les autres *Adiaphoristes*, c'est-à-dire Indifférens. Charles, dans la même Diete, fait incorporer les Pays-Bas au corps germanique sous le nom de Cercle de Bourgogne. Après la mort de François I, Charles trouva dans Henri II, son successeur, un nouveau rival qui ne fut pas moins ardent à réprimer son ambition. Henri étant entré, l'an 1551, par Traité du 5 Octobre, dans la ligue des Princes d'Allemagne, lui déclara la guerre au mois de Janvier de l'année *suivante. La conquête rapide qu'il fit des trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, détermina* l'Empereur à *s'accommoder avec les Princes* alliés de la France, afin d'être en état de pousser la guerre avec vigueur contre cette Puissance. On conclut d'abord une treve à Lintz, puis, le 2 Août 1552, une transaction à Passau, par laquelle Charles abolit l'*Interim*, laissa une entiere liberté de conscience jusqu'à la prochaine Diete, & consentit que les Assesseurs de la Chambre impériale de Spire fussent tirés des deux communions. On dit en proverbe encore aujourd'hui; *c'est la transaction de Passau; chacun garde ce qu'il a.* L'Empereur, ainsi rassuré du côté de l'Allemagne, se met incontinent en marche, &, le 31 Octobre, il met le siége devant Metz avec toutes ses forces. Mais, le 20 Janvier suivant, il est contraint par le Duc de Guise, renfermé dans la place, de se retirer, après avoir perdu 30 mille hommes à ce siége. Les Satyriques changerent alors en *plus citra* le *plus ultra* qui étoit la devise de l'Empereur (1). Charles se dédommage de cet échec au printems sur Terrouenne, qu'il prend, & fait raser de fond en comble, exploit plus digne d'un Prince ottoman que d'un Empereur chrétien.

Pour donner quelque satisfaction aux Protestans, Charles assemble, l'an 1555, une Diete à Ausbourg, où l'on assure la liberté de conscience à tous ceux qui professent le Luthéranisme, & non à d'autres sectaires. Mais le Roi des Romains, en son absence, a le crédit d'y stipuler, au grand regret des Protestans, le fameux *Réservat ecclésiastique*; c'est une clause en vertu de laquelle tout Bénéficier Catholique, qui embrasse la nouvelle religion, perd son Bénéfice, qui retourne à la disposition du Collateur. Le Recès de cette Diete fut signé le 25 de Septembre. Charles, le 25 du mois suivant, dans une grande Assemblée tenue à Bruxelles, cède les Pays-Bas à Philippe, son fils. En faisant sa démission, il lui dit, entre autres choses, ces paroles remarquables: *Je vous laisse un pesant fardeau; car depuis que je l'ai mis sur mes épaules, je n'ai pas été une heure entiere exempt de soucis & d'inquiétudes.* L'an 1556, il conclut à Vaucelles, le 5 Février, par la médiation du Cardinal Polus, une treve de cinq ans avec Henri II, Roi de France. L'Acte porte l'an 1555, parce qu'il est daté, dit Muratori, suivant le calcul Florentin. On peut dire également qu'il l'est suivant le style de France, puisque nous commencions alors l'année à Pâque. Le lendemain, 6 Février, (*idem*,) il se démet publiquement, ou plutôt il rend publique la démission qu'il avoit faite, le 16 Janvier, de tous ses Royaumes en faveur de Philippe; &, le 7 Septembre suivant, il envoie, de Sudbourg en Zélande, le sceptre & la couronne impériale à Ferdinand, son frere, avec l'Acte de sa renonciation à l'Empire. Il s'embarque à Flessingues, le 17 du même mois, pour l'Espagne, & aborde, le 28, au port de Larédo. Le 24 Février 1557, Charles se retire au Monastere de S. Just dans l'Estramadoure. Il mourut dans cette retraite, le 21 Septembre 1558, âgé de 59 ans 6 mois & 27 jours, après avoir régné comme Empereur 37 ans 2 mois & 23 jours, & comme Roi d'Espagne 44 ans.

Il est remarquable que tous les Actes dans l'Empire furent promulgués au nom de Charles-Quint jusqu'à l'année de sa mort. La raison qu'en donnent les Historiens allemands, c'est qu'encore qu'il eût déclaré aux Etats de l'Empire, le 2 Septembre 1556, la résolution qu'il avoit prise d'abdiquer la dignité impériale, l'ambassade solemnelle qui devoit notifier cette abdication au collége des Electeurs, ne le fit que le 24 Février 1558 à Francfort. (Voy. *pour ses femmes & ses enfans*, Charles I, *Roi d'Espagne.* Voy. *aussi* François I, *Roi de France*, & Soliman II, *Empereur ottoman.*)

Charles V datoit ses Diplômes des années de ses régnes & de celles de son Empire. La différence de ces deux époques étoit de quatre années commencées. Néanmoins on trouve dans Goldast, (T. II, p. 562,) une Constitution de ce Prince, donnée le 22 Août 1548, laquelle porte: *Anno Imperii nostri 27, & regnorum nostrorum 37.*

FERDINAND I.

1558. FERDINAND I, né à Alcalà de Henarès en Castille, le 10 Mars 1503, de Philippe d'Autriche & de Jeanne de Castille; Roi de Boheme le 24 Février 1527, & de Hongrie le 28 Octobre suivant, élu Roi des Romains le 5 Janvier 1531, couronné à Aix-la-Chapelle le 13 du même mois, prit vers la fin de Septembre 1556, le titre d'Empereur, après que Charles-Quint, son frere, y eut renoncé; mais il ne fut reconnu par les Electeurs, en cette qualité, que le 12 Mars 1558, à Francfort, où la renonciation de Charles-Quint avoit été admise le 24 du mois précédent. Le Pape Paul IV refusa de reconnoître Ferdinand pour Chef de l'Empire, & lui défendit même

(1) Tout le monde sait que la devise de Charles-Quint, devise imaginée par Louis Marliano, Milanois, qu'il fit Evêque pour sa récompense, étoit les colonnes d'Hercule avec cette épigraphe, *plus ultra*. Par là il vouloit exprimer le projet qu'il avoit conçu d'une monarchie universelle, et dont il poursuivit l'exécution avec une ardeur constante, jusqu'à ce que les revers l'eussent convaincu qu'il couroit après une brillante chimere.

de prendre le titre d'Empereur, sur ce que le consentement du S. Siége n'étoit pas intervenu à son élection ni à la démission de Charles-Quint. Ferdinand protesta contre cette prétention; & depuis ce tems les Empereurs ont cessé de demander la confirmation du Pape. Charles-Quint se repentit lui-même d'avoir cédé le trône impérial à son frere, & tenta vainement d'obtenir de lui un Acte d'abdication. Il ne fit par là qu'affoiblir le lien qui devoit unir les deux branches de sa Maison. Dès lors elles commencerent à se regarder d'un œil jaloux, ou du moins à ne plus confondre leurs intérêts. La puissance de Charles-Quint étant divisée, l'Allemagne respire sous un joug plus léger. Ferdinand par caractere, ou du moins par nécessité, gouverna l'Empire & ses Royaumes avec beaucoup de modération & d'équité. Dans les conférences tenues, l'an 1559, pour la paix entre la France & l'Espagne, à Cateau-Cambresis, les Plénipotentiaires de Philippe II, avoient insisté, au nom de l'Empereur, sur la restitution des villes de Toul, Metz & Verdun, & la décision de ce différend avoit été renvoyée à la Diete prochaine de l'Empire. Elle s'ouvrit, le 25 Février 1560, à Ausbourg, & les Ambassadeurs de France y furent introduits. Mais, au lieu de prononcer sur l'objet qui les y avoit appellés, on se contenta de leur dire que la bonne intelligence subsisteroit difficilement entre l'Empire & la France, tant que celle-ci retiendroit ces trois villes. Le Concile de Trente étoit alors suspendu. Pie IV, successeur de Paul IV, voulant en reprendre les sessions, envoya, l'an 1561, ses Nonces aux Princes protestans assemblés à Naumbourg en Misnie, avec des Lettres pour chacun d'eux. L'adresse portoit: *A notre très cher fils le Duc ou le Comte de, &c.* Mais ces Princes ne voulant point s'avouer enfans du Pape, les rendirent aussitôt toutes cachetées. L'Empereur envoya au commencement de l'année suivante ses Ambassadeurs au Concile. Les demandes qu'ils y firent sur la réformation de plusieurs points de discipline, furent renvoyées au Pape. Ferdinand pourvut dans la même année à la tranquillité de l'Allemagne & de la Hongrie par une treve de huit ans qu'il conclut avec le Turc. Il travailloit aussi à concilier les Protestans avec les Catholiques, lorsqu'une hydropisie l'enleva de ce monde à Vienne, le 25 Juillet 1564, après environ huit ans de régne depuis la retraite de son frere, à l'âge de 61 ans. Ce Prince avoit épousé, le 5 Mai 1521, ANNE, fille de Ladislas, Roi de Hongrie & de Boheme, morte le 27 Janvier 1547, après lui avoir donné quinze enfans, dont les principaux sont Maximilien qui suit; Ferdinand, Comte de Tirol; l'Archiduc Charles, souche de la branche de Carinthie, de Stirie, &c., pere de l'Empereur Ferdinand II; Catherine, mariée, 1°, en 1549, à François, Duc de Mantoue, 2°, en 1553, à Sigismond-*Auguste, Roi de Pologne;* Eléonore, femme de *Guillaume, Duc de Mantoue;* Barbe, femme d'Alfonse, Duc de Ferrare; Jeanne, mariée, en 1565, à François, Grand-Duc de Toscane. (*Voy.* Ferdinand I, *parmi les Rois de Boheme & ceux de Hongrie.*)

MAXIMILIEN II.

1564. MAXIMILIEN II, fils de Ferdinand & d'Anne de Hongrie, né à Vienne le 1 Août 1527, élu Roi des Romains le 24 Novembre 1562, fut couronné, contre l'usage, à Francfort le 30 du même mois. A cette cérémonie on n'omit aucune des formalités prescrites par la Bulle d'or de Charles IV. L'Electeur de Brandebourg, comme Grand-Echanson, étant monté à cheval, alla prendre, à une table posée au milieu de la grande place, un bassin d'or & une serviette, revint dans la salle du festin, & présenta à laver à l'Empereur & au Roi des Romains. Le bassin, la serviette, & le cheval, furent remis au Comte de Zollern, à qui ils appartiennent par un ancien droit. L'Electeur de Saxe, comme Grand-Maréchal, monta aussi à cheval, & courut à un tas d'avoine dont il remplit un boisseau d'argent. Le boisseau & le cheval furent remis à Frédéric de Pappenheim, Vicaire du Grand-Maréchal. L'Electeur Palatin, comme Grand-Maître d'Hôtel, vint à cheval à la cuisine, prit deux plats, revint à la salle du festin, descendit de Cheval, servit les plats sur la table de l'Empereur, & l'Electeur de Saxe porta devant lui un grand bâton. Le cheval & les plats d'argent furent donnés au Vicaire du Palatin. Les trois Electeurs Ecclésiastiques parurent ensuite, & comme Archichanceliers de l'Empire, ils présenterent leurs sceaux que le Roi des Romains leur passa au cou. Pour ne rien laisser échapper de l'ancien usage, on fit rôtir dans la place, à une broche de bois, un bœuf farci de plusieurs autres animaux. On en servit un morceau sur la table du Roi des Romains, & le reste fut abandonné au peuple. Maximilien succéda, le 25 Juillet 1564, à tous les Etats de son pere, aussi-bien qu'à ses bonnes qualités. Ce Prince fut occupé, pendant tout son régne, à prévenir toutes les divisions qui pouvoient s'élever en Allemagne. Il accorda aux Protestans d'Autriche la liberté de conscience, & ne voulut prendre aucune part aux guerres de religion, qui troubloient la France & les Pays-Bas. Il avoit en horreur la persécution. *Ce n'est point*, disoit-il, *en rougissant du sang hérétique les autels qu'on honore le pere commun des hommes.* Maximilien mourut à Ratisbonne le 12 Octobre 1576, à l'âge de 50 ans, après un régne de 12 ans 2 mois & 17 jours. Ce Prince avoit appris six langues, & il s'en servit utilement pour entretenir des correspondances avec tous les Princes chrétiens de l'Europe. Humain, politique, connoissant les affaires & les hommes, pour être un grand Empereur, il ne lui manqua que du bonheur & de l'activité. Il avoit épousé, le 18 Sept. 1548, MARIE, fille de l'Empereur Charles V, morte à Madrid le 24 Fév. 1603, dont il eut 15 enfans. Les principaux sont Rodolphe, qui suit; Mathias, aussi Empereur; Maximilien, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique; Ernest, Gouverneur des Pays-Bas; Albert, Gouverneur aussi des Pays-Bas; Wenceslas, Grand-Prieur de Castille; *Anne, mariée en 1570 à Philippe II, Roi* d'Espagne; *Elisabeth, femme de Charles IX, Roi* de France. *Maximilien laissa de plus une fille* naturelle nommée Hélene, qu'il avoit eue de la fille d'un Comte d'Oostfrise. Deux amans, un Cavalier espagnol recommandable par sa naissance, sa force, sa taille & sa valeur, & le Baron de Talberg qui ne lui *cédoit* en rien, rechercherent Hélene avec la même *ardeur.* Maximilien, pour les accorder, la promit *à celui* des deux qui auroit l'adresse de mettre son *rival dans* un sac. L'Allemand y mit l'Espagnol, & *devint* en conséquence gendre de l'Empereur. (*Valvasor*, *Carniolæ Ducatûs gloria.*) De-là peut-être est venu le proverbe, *mettre un homme au sac.* Le droit de primogéniture paroît avoir été établi sous Maximilien II dans la Maison d'Autriche, ses fils cadets n'ayant point eu de part à sa succession. (Pfeffel.) *Voy.* Maximilien *parmi les Rois de Hongrie, & parmi les Rois de Boheme.*)

RODOLPHE II.

1576. Rodolphe II, fils de l'Empereur Maximilien II, né à Vienne le 18 Juillet 1552, Roi de Hongrie en 1572, de Boheme en 1575, élu Roi des Romains à Ratisbonne le 27 Octobre 1575, couronné dans la même ville le 1 Novembre suivant, succéda, l'an 1576, à son pere. Ce Prince mena sur le trône une vie privée, & s'occupa plus de tournois, de méchanique, de chymie & d'astronomie, que des affaires de l'Etat. Indifférent pour les intérêts même de sa Maison, il laissa partir, sans s'y opposer, l'an 1578, Mathias, son frere, pour aller prendre le gouvernement des mécontens des Pays-Bas, c'est-à-dire pour aller commander à des sujets révoltés contre Philippe II, Roi d'Espagne, son oncle. Mathias, éclipsé par le Prince d'Orange, n'acquit aucune considération dans ce poste, & fut obligé, l'an 1581, de s'en revenir. Rodolphe, son frere, n'étoit guères plus respecté dans l'Empire. Les Princes, sous son régne, acheverent de se rendre indépendans. Ils eurent des guerres entre eux, auxquelles il ne prit point de part. Celle des Turcs avoit recommencé dès l'an 1579 en Hongrie; elle fut soutenue avec avantage par la Noblesse du pays l'espace d'environ 13 ans, pendant lesquels on fit des Traités de paix qui furent violés par les Infideles, dès que l'occasion favorable s'en présenta. Rodolphe, l'an 1592, voyant la Hongrie près de succomber sous les efforts redoublés des Turcs, envoie Mathias, son frere, avec d'habiles Généraux & des troupes pour défendre ce Royaume. L'an 1594, Diete de Ratisbonne, & non d'Ausbourg, commencée au mois de Juin, où l'Empereur obtient des secours contre les Turcs. Un Moderne dit, *qu'il y fut ordonné que dans les Provinces, les villes, les bourgs & les villages d'Allemagne, on mettroit un tronc à la porte des Eglises, & que les Curés & les Prédicateurs exciteroient le zele des peuples à contribuer aux frais de la guerre contre les Infideles.* C'est une méprise. Dans le recès ou résultat de la Diete, il n'est parlé de tronc qu'au § 18; & & voici ce qu'il porte : *Nous voulons & ordonnons que dans tous les pays & lieux de la nation allemande, il soit mis à la porte des Eglises paroissiales un tronc ou coffre, & que le peuple soit exhorté, par les Curés ou Prédicateurs, d'accorder ses secours & aumônes, pour procurer dans les Hôpitaux un meilleur entretien aux blessés & malades qui ont servi pour le bien commun de la Chrétienté dans les assauts, dans les camps & dans les batailles.* Le même ordre est répété au § 44 du recès de la Diete de 1598. Il n'est donc pas vrai que ces Dietes aient ordonné des troncs pour subvenir aux frais de la guerre contre les Turcs. L'an 1606, Traité de paix conclu pour 20 ans à Situatoroc, le 9 Nov. entre Rodolphe & Achmet I. L'Archiduc Mathias, qui avoit pris sur lui jusqu'alors tous les soins de la guerre, veut en recueillir le fruit. Il engage, l'an 1607, les Seigneurs Hongrois à l'élire pour leur Roi; & l'Empereur, tout indigné qu'il est de cette élection, la ratifie, le 27 Juin 1608, à Débritz, près de Prague. *Mathias*, l'an 1611, l'oblige encore à lui céder la Boheme. *Rodolphe*, consumé de peines & de chagrins, meurt à Prague, le 20 Janvier 1612, dans la 60e année de son âge, & la 37e de son Empire, sans avoir été marié. Ce fut sous ses yeux que Ticho-Brahé & Kepler, son disciple, célebres Astronomes l'un & l'autre, dresserent leurs tables, qui, pour cette raison, furent appellées *Rudolphines.* Le premier, qui se mêloit aussi d'astrologie, lui ayant recommandé de se défier de ses proches, il suivit ce conseil, & alla même au-delà; car il ne permit ni à ses parens, ni à aucun étranger d'approcher de sa personne. (*Voy.* Rodolphe *parmi les Rois de Boheme & parmi les Rois de Hongrie.*)

MATHIAS.

1612. Mathias, fils de Maximilien II, né le 24 Février 1557, couronné Roi de Hongrie le 19 Novembre 1608, Roi de Boheme le 23 Mai 1611, fut élu Empereur à Francfort le 13 Juin 1612, & couronné le 24 du même mois. L'an 1615, il érigea la charge de Directeur-Général des Postes en fief de l'Empire, & en investit Lamoral, Baron de Taxis: source de plusieurs différends; les Etats de Saxe, de Brandebourg & de Hesse ont substitué dans leurs terres des postes particulieres aux postes impériales. Mathias, l'an 1616, se voyant sans enfans, ainsi que ses freres Maximilien & Albert, adopte son cousin Ferdinand, & se démet, en sa faveur, du Royaume de Boheme en 1617. Les troubles qui s'éleverent dans ce pays l'année suivante, donnerent naissance à une guerre cruelle qui désola toute l'Allemagne pendant le cours de 30 ans. Ce furent les Protestans de Boheme qui l'exciterent pour la défense de leur religion. Parmi ces troubles, Ferdinand, qui prenoit sur Mathias le même empire que celui-ci avoit pris sur Rodolphe, l'oblige à lui faire encore cession de la Couronne de Hongrie. Ce n'étoit pas l'avis du Cardinal Klesel, Evêque de Vienne & premier Ministre de l'Empereur, qu'il se laissât ainsi dépouiller. Ferdinand, pour se venger, fit enlever ce Prélat au milieu de Vienne, & le fit conduire secrètement dans une forteresse du Tirol, d'où il ne sortit qu'en 1623, sur les instances menaçantes du Pape. Cette violence de Ferdinand mit le comble aux chagrins de Mathias. Il en mourut accablé, le 20 Mars 1619, à l'âge de 62 ans, après 6 ans 7 mois & 7 jours de régne. Il avoit épousé, en Décembre de l'an 1611, Anne d'Autriche, fille de Ferdinand, Comte de Tirol, morte sans enfans le 14 Décembre 1618. (*Voy.* Mathias *parmi les Rois de Hongrie & de Boheme.*)

FERDINAND II.

1619. Ferdinand II, fils de Charles, Archiduc de Gratz, Duc de Carinthie, de Carniole, de Stirie, &c., & de Marie-Anne de Baviere, né, le 9 Juillet 1578, Roi de Boheme le 29 Juin 1617, Roi de Hongrie le 1 Juillet 1618, fut élu Empereur, le 28 Août 1619, à Francfort, & couronné le 30 Septembre suivant. Les Etats de Boheme s'opposerent à son élection, révoquerent celle qu'ils avoient faite de lui pour leur Roi, & en firent une autre en faveur de Frédéric V, Electeur Palatin. Ce fut un nouvel aliment pour la guerre déjà commencée. L'an 1620, les Impériaux, commandés par Maximilien, Duc de Baviere, défirent entiérement, près de Prague, le 8 Novembre, l'armée des Bohémiens. Pendant les trois années suivantes, Tilli, Général des troupes impériales & bavaroises, remporta de si grands avantages sur Frédéric & les Princes de son parti, que le premier fut obligé de sortir de l'Allemagne. Son Electorat fut donné, l'an 1623, au Duc de Baviere, dont la Maison date de cette époque le commencement de sa grandeur. L'an 1626,

le Comte de Walstein, autre Général de l'Empereur, gagna une grande bataille, le 25 Avril, contre le célebre Comte de Mansfeldt. Tilli, le 27 Août suivant, mit en déroute Christiern, Roi de Danemarck, à Lutter, & le poursuivit jusques dans le Juthland. La victoire avoit toujours accompagné les armes de Ferdinand jusqu'en 1629. Le 6 Mars de cette année, il donne un Edit pour la restitution des biens d'Eglise, usurpés par les Protestans depuis l'an 1555. Quelques villes obéissent; les Electeurs de Brandebourg & de Saxe, d'autres Princes & plusieurs villes refusent de s'y soumettre. Abandonnés du Roi de Danemarck, qui fit sa paix avec l'Empereur dans le même tems, ils appellent Gustave Adolphe, Roi de Suede, à leur secours. Ce Prince étant entré dans l'Allemagne en 1630, y fit de rapides progrès. Le 7 (& non le 17) Septembre 1631, il gagna la bataille de Leipsick, où Tilli fut blessé, pris par un Colonel suédois, & délivré ensuite par Rodolphe, Duc de Saxe-Lawenbourg. Cette victoire mit l'Empereur aux abois. Gustave poursuit ses conquêtes, pénetre jusqu'à Mayence, parcourt en conquérant l'Alsace & la Souabe, & gagne une seconde bataille, le 5 Avril 1632, sur les bords du Lech contre Tilli; ce Général ayant reçu dans sa fuite un coup de canon au-dessous du genou, va mourir de sa blessure trois jours après à Ingolstadt. Gustave, après cette victoire, entre en Baviere, dont il soumet les principales villes, & enfin périt, le 16 Novembre 1632, à la bataille de Lutzen, au commencement de l'action. Sa mort n'empêcha pas les Suédois de remporter la victoire. Ils continuerent leurs progrès en Allemagne, sous la conduite du Duc de Saxe-Weimar. L'Empereur se plaint au Comte de Walstein, son Général, de n'avoir pas de quoi payer ses armées. *Je ne vois qu'un remede à cela*, dit Walstein, *c'est de les doubler. — Eh! comment pourrois-je entretenir cent mille hommes*, dit l'Empereur, *puisque je suis hors d'état d'en entretenir cinquante mille? — Cinquante mille hommes*, repliqua Walstein, *tirent leur subsistance du pays ami. Cent mille le tireront du pays ennemi.* L'an 1634, ce même Walstein, violemment soupçonné d'avoir voulu se faire Roi de Boheme, est assassiné, le 25 Février, dans Egra, par la trahison de Gordon, sa créature. Le 6 Septembre suivant, le jeune Ferdinand, Roi de Hongrie, bat les Suédois, commandés par le Général Horn, à Nordlingue, & par là rétablit les affaires de son pere. L'an 1635, l'Empereur, voyant la France déclarée contre lui, fait la paix, le 30 Mai, avec l'Electeur de Saxe. Mais Bannier, Général suédois, met en déroute, le 4 Oct. 1636, près de Wistock, les Impériaux & les Saxons. L'année suivante, l'Empereur Ferdinand meurt à Vienne, le 15 Février, à l'âge de 59 ans, dans la 19^e^ année de son régne. Son corps fut inhumé dans le cimetiere de l'Eglise de S. Gilles de Gratz, auprès de celui de MARIE-ANNE DE BAVIERE, sa 1^ere^ femme, morte le 7 Mars 1616, & repose sous un mausolée remarquable par son architecture & ses ornemens. Ferdinand fit la guerre de son cabinet, & la fit en habile politique. Les revers qu'il éprouva servirent à faire voir l'élévation de son génie. Toujours grand, toujours fécond en ressources, il fut supérieur aux événemens, & trouva, dans ses pertes même, les moyens de parvenir à ses fins. (Voy. *pour ses femmes & ses enfans*, Ferdinand II, *Roi de Boheme.* Voy. *aussi les Rois de Hongrie.*)

FERDINAND III.

1637. FERDINAND III, né le 20 (& non le 13) Juillet 1608, de Ferdinand II & de Marie-Anne de Baviere, Roi de Hongrie le 8 Déc. 1625, proclamé Roi de Boheme le 25 Nov. 1627, élu Roi des Romains le 28 Déc. 1636, succéda, l'an 1637, à son pere. La bataille de Nordlingue, qu'il avoit gagnée en 1634, lui avoit acquis une grande réputation. Elevé sur le trône impérial, il continua la guerre avec différens succès contre la Suéde, la France & les Protestans. Le Duc de Saxe-Weimar, après avoir battu ses Généraux, s'empara de Brisac le 19 Décembre 1638. Bannier & Torstenson eurent presque toujours l'avantage sur les Impériaux & les Saxons. Picolomini, Général de l'Empereur, gagna, le 7 Juin 1639, la bataille de Thionville sur le Marquis de Feuquieres, Général François, qui assiégeoit cette place. Feuquieres, en cette occasion, eut lieu d'être mécontent d'une grande partie de son armée; mais il ne voulut jamais accuser personne. Quand on lui demanda de la part du Roi les noms des plus coupables, il répondit: *J'ai toujours combattu à la tête des troupes; je ne puis rendre compte de ce qui s'est passé derriere moi.* L'an 1644, bataille de Fribourg gagnée par le Duc d'Enghien, ayant sous lui les Maréchaux de Turenne & de Guiche, contre les Bavarois commandés par le Général Merci. Il s'agissoit de les forcer dans leurs lignes. On n'en vint à bout qu'après trois combats très savans & très meurtriers, donnés les 3, 5 & 9 Août. Au dernier, le Général françois ayant jetté son bâton de commandement dans les retranchemens, les soldats à l'envi font les plus grands efforts pour empêcher que ce bâton ne tombe entre les mains des Allemands, & ils réussissent à le retirer. Peut-être sans cet héroïque stratagême, le Prince auroit-il échoué dans cette entreprise aussi difficile qu'importante. Merci a sa revanche l'année suivante; il surprend, le 5 Mai, l'armée du Maréchal de Turenne aux environs de Mariendal, & enleve les quartiers les plus éloignés. Mais le Duc d'Enghien, secondé de Turenne, bat les Allemands commandés par le même, le 3 Août suivant, près de Nordlingue. Merci, l'un des plus grands Capitaines de son siecle, est tué dans l'action. On l'enterre dans le champ de bataille avec cette épitaphe gravée sur sa tombe: STA, VIATOR, HEROEM CALCAS. Turenne & Wrangel, le 17 Avril 1648, remportent sur les Impériaux à Sommershausen, près d'Ausbourg, une autre victoire, qui oblige le Duc de Baviere à se retirer à Saltzbourg. Enfin, le 24 Octobre de la même année, la paix, à laquelle on travailloit depuis sept ans, fut conclue à Munster entre toutes les Puissances belligérantes. La France y gagna la Souveraineté de l'Alsace avec ses dépendances, dont elle étoit déjà en possession, sans parler des trois Evêchés enclavés dans la Lorraine. La Suéde, & plusieurs Princes protestans de l'Empire, y obtinrent des domaines considérables en Allemagne, la plûpart aux dépens de l'Eglise à qui on enleva des Evêchés & des Abbayes qui furent sécularisés. Ce fut alors qu'on accorda aux villes impériales un suffrage décisif à la Diete. Enfin on y admit les trois religions dans l'*Empire*, *la Catholique*, *la Luthérienne & la Calviniste*, *avec l'égalité de droit* entre elles. Ce Traité si célebre, appellé *la Paix de Westphalie*, a servi de base à tous les Traités faits depuis. L'Espagne fut la seule des Puissances belligérantes qui refusa d'y accéder. La Diete de Ratis-

bonne, tenue l'an 1654, mit le dernier sceau à la pacification de Westphalie. L'an 1657, le 2 Avril, Ferdinand meurt à Vienne, âgé de 49 ans, après un régne de 20 ans 1 mois & quelques jours. M. de Zurlauben met sa mort au 23 Mars en suivant le vieux style. Ce Prince avoit beaucoup de générosité, de tendresse pour ses peuples, de bonté d'ame, de douceur & de religion. Il fut le protecteur & le rémunérateur des talens & du mérite dans tous les genres. Mais il manqua de discernement dans le choix de ses conseillers & de ses favoris. De là tant de fausses mesures prises dans son Conseil, qui furent cause en partie de ses plus grands revers. Son corps, avec celui de sa 2^e femme, fut inhumé à Gratz, capitale de Stirie, dans l'Eglise de S. Gilles, sous un mausolée remarquable par son architecture & ses ornemens. (Voy. *pour ses femmes & ses enfans*, Ferdinand III, *Roi de Boheme.*)

LÉOPOLD.

1658. Léopold, né, le 9 Juin 1640, de Ferdinand III & de Marie-Anne d'Espagne, couronné Roi de Hongrie le 27 Juin 1655, & Roi de Boheme le 14 Septembre 1656, fut élu Empereur, le 18 Juillet 1658, à Francfort, & couronné le 1 Août suivant. Ce Prince continua l'alliance faite par son pere avec la Pologne, le Danemarck & le Brandebourg, contre Charles-Gustave, Roi de Suéde. Celui-ci étant mort le 23 Février 1660, son fils, Charles XI, conclut, le 23 Mai suivant, la paix avec l'Empereur & la Pologne, à l'Abbaye d'Oliva, près de Dantzick. L'an 1663 donna commencement à la Diete perpétuelle de Ratisbonne. Les Princes, qui composoient auparavant ces Assemblées, n'y assistent plus que par Députés de même qu'au sacre de l'Empereur. Léopold s'y étant rendu, l'an 1664, obtint des secours avec lesquels les Impériaux remporterent, le 1 Août de l'an 1664, une victoire éclatante sur les Turcs, à S. Gothard en Hongrie. Les Hollandois, prêts à voir leur République anéantie par les armes victorieuses de la France, ayant imploré, le secours de Léopold, ce Prince, par Traité signé le 25 Juillet 1672, s'engage à leur fournir des secours contre cette Puissance. Par-là il attira sur le Rhin une guerre qui fut très vive & très glorieuse à la France jusqu'à la mort de Turenne, arrivée le 27 Juillet 1675. Mais nos armes n'eurent pas les mêmes succès depuis cet événement. Les Alliés battirent, à Consarbrück, le 11 Août suivant, le Maréchal de Créqui, qui fut fait prisonnier dans Tréves le 6 Septembre de la même année. Enfin, la paix de Nimegue, en 1678, rendit la tranquillité à toute l'Europe; elle ne fut signée avec l'Empire que le 5 Février 1679. Vienne se vit sur le point de tomber en 1683, au pouvoir des Turcs, qui l'assiégeoient avec toutes les forces de leur Empire. Deux Héros, Jean Sobieski, Roi de Pologne, & Charles Duc de Lorraine, se sont immortalisés en la délivrant, le 12 Septembre de la même année. L'Empereur avoit voulu partager avec eux les dangers & l'honneur de cette journée; mais Sintzendorff, le plus accrédité de ses Ministres, l'en détourna. Arrivé le lendemain à la vue de sa capitale, Léopold entend un grand bruit d'artillerie sur les remparts, & on lui dit que ce sont des réjouissances pour la victoire de Sobieski. Alors se tournant vers Sintzendorff: *La foiblesse des conseils que vous m'avez donnés*, lui dit-il en colere, *est cause de la honte que je reçois aujourd'hui:* paroles qui donnerent un tel saisissement au malheureux ministre, qu'il en mourut le lendemain.

La guerre continuoit toujours entre la France & la Maison d'Autriche. Le Pape Innocent XI & les Princes d'Allemagne engagerent l'Empereur à la terminer pour être en état de réunir toutes ses forces contre le Turc. L'Espagne entra dans les mêmes dispositions; & la France n'en étant pas éloignée, les Plénipotentiaires des trois Puissances conclurent à Ratisbonne une tréve de 20 ans, qui fut signée le 16 Août 1684. Mais les intrigues du Prince d'Orange, Stathouder de Hollande, ennemi irréconciliable de Louis XIV, ne permirent point qu'elle eût cette durée. Ce fut lui qui suscita contre la France, & fit signer, le 21 Juin de l'an 1686, la fameuse ligue d'Ausbourg, composée de l'Empereur, du Roi d'Espagne, du Roi de Suede, & d'autres Princes, auxquels se joignirent bientôt les Etats-Généraux. Les hostilités néanmoins ne recommencerent qu'en 1688, mais ce ne fut pas à l'avantage des Alliés. Les armes de la France furent presque toujours victorieuses, sur-tout dans les Pays-Bas & en Italie, où le fort de la guerre fut porté. Elle ne procura, cette guerre, d'autre avantage à l'Empereur que celui d'avoir renversé Jacques II du trône d'Angleterre, pour y placer le Stathouder de Hollande; révolution qui entraîna la ruine de la religion catholique dans ce Royaume. Les hostilités cesserent enfin, l'an 1697, par la paix de Riswick, dont le Traité fut signé, le 20 Septembre, par les Alliés, &, le 30 Octobre, par l'Empereur. Cette paix fut plus avantageuse à Léopold qu'il n'eût semblé devoir l'espérer. Celle qu'il conclut à Carlowits, le 26 Janvier 1699, avec le Turc, le fut encore plus. Elle lui assura toute la Hongrie en-deçà de la Save, la Transylvanie & l'Esclavonie. La mort de Charles II, Roi d'Espagne, arrivée le 1 Novembre 1700, ralluma la guerre en Europe. Charles, par son testament, avoit appellé Philippe Duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, à la Couronne d'Espagne. Léopold y prétendoit comme le plus proche agnat & en vertu des pactes de famille. Il envoya, l'an 1701, le Prince Eugene en Italie. Ce Général y gagna les combats de Carpi & de Chiari. Le 15 Août 1702, il perdit la bataille de Luzara contre les François, qui, le lendemain, s'emparerent du Château de ce nom. Le 28 ou le 30 Septembre suivant, Léopold engage la Diete de Ratisbonne à déclarer la guerre à la France. L'Electeur de Baviere, Gouverneur des Pays-Bas espagnols, & son frere l'Electeur de Cologne, n'eurent aucune part à cette délibération. Le premier étoit hautement déclaré pour la France, dont il avoit reçu les garnisons dans les places de son gouvernement. Le second protesta qu'il garderoit la neutralité. Léopold, fortifié de l'alliance de l'Angleterre & de la Hollande, donne, le 12 Septembre 1703, à l'Archiduc Charles, son 2^e fils, le titre de Roi d'Espagne. Ce jeune Prince étant parti sur une flotte angloise & hollandoise, arrive, le 9 Mars 1704, à Lisbonne. L'Espagne devint alors l'un des théâtres de la guerre qui se faisoit en même tems dans les Pays-Bas, en Allemagne, & au-delà des Monts. Au milieu de cet embrasement d'une grande partie de l'Europe, Léopold meurt à Vienne le 6 Mai de l'an 1705, à l'âge de 65 ans, dans la 47^e année de son régne. Ce Prince, destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, avoit reçu une éducation conforme à cette vocation prématurée. Il porta sur le trône une piété sincere qui ne se démentit pas

dans tout le cours de sa vie, & des connoissances littéraires qui le rendirent capable de figurer parmi les Savans, mais peu de lumieres sur l'art de régner. De-là vint la nécessité où il se trouva de s'en rapporter pour les affaires du gouvernement à ses Ministres, dont il fit presque toujours un bon choix. En suivant leur direction, il vint à bout, malgré les fautes qu'ils lui firent commettre, de se rendre le maître dans l'Allemagne, & d'obtenir par des voies simples & douces ce que Charles-Quint n'avoit pu emporter par sa politique tortueuse & la terreur de ses armes. Mais il ne tint pas une conduite aussi modérée en Italie ni en Hongrie. Dans la guerre, qui se termina par la paix de Riswick, il mit à contribution tout ce qui au-delà des Monts n'étoit pas soumis à l'Espagne, Gênes, Venise, la Toscane, & même les Etats du Pape. Il proscrivit le Duc de Mantoue, & donna au Duc de Savoie, son allié, le Montferrat Mantouan. La dureté de son gouvernement en Hongrie y excita des révoltes que la sévérité des châtimens n'étouffa point. Léopold avoit épousé, 1°, le 12 Décembre 1666, MARGUERITE-THÉRESE, fille de Philippe IV, Roi d'Espagne, morte le 12 Mars 1673, après lui avoir donné Marie-Antoinette, Electrice de Baviere; 2°, le 15 Octobre 1673, CLAUDE-FÉLICITÉ, fille de Ferdinand, Archiduc d'Inspruck, morte sans enfans le 8 Avril 1676; 3°, le 14 Décembre 1676, ELÉONORE-MADELAINE, fille de Philippe-Guillaume, Comte Palatin de Neubourg, morte le 19 Janvier 1720. De ce mariage naquirent les Empereurs Joseph & Charles VI; Marie-Elisabeth, Gouvernante des Pays-Bas en 1725, morte en 1741; Marie-Anne, femme de Jean V, Roi de Portugal, &c. Par une convention faite, l'an 1703, avec ses deux fils, il avoit réglé que les filles de Joseph, l'aîné, précéderoient toujours & en toute occasion celles de Charles, suivant l'ordre de la primogéniture. L'Electeur de Saxe, Gendre de l'Empereur Joseph, s'est prévalu depuis de cette convention contre la Reine de Hongrie, fille de Charles. (*Voy.* Léopold, *Roi de Boheme & de Hongrie.* Voy. *aussi* Louis XIV.)

JOSEPH I.

1705. JOSEPH, fils aîné de Léopold & d'Eléonore-Madelaine, Princesse Palatine, né à Vienne le 26 Juillet 1678, couronné Roi de Hongrie, le 9 Décembre 1687, élu Roi des Romains dans la Diete électorale d'Ausbourg le 24 Janvier 1690, & couronné le 26, succéda, le 6 Mai 1705, dans l'Empire à son pere. Etant Roi des Romains, il se signala aux deux siéges de Landau, qu'il prit en 1702 & 1704. Ce Prince soutint le systême que son pere avoit embrassé. L'esprit du fils, dit M. Pfeffel, étoit plus vif & plus entreprenant, plus éloigné des finesses & de la politique italienne, plus propre à brusquer les événemens qu'à les attendre; consultant ses Ministres, & agissant par lui-même. Son régne fut glorieux, par les victoires que les Alliés remporterent sur les François en Italie & dans les Pays-Bas. Les Electeurs de Cologne & de Baviere étant déclarés pour la France, Joseph les mit au ban de l'Empire le 29 Avril 1706, les dépouilla de leur Electorat dont il donna les fiefs à ses parens & à ses créatures, & retint les enfans du Bavarois, auxquels il ôta jusqu'à leur nom; tout cela en vertu d'un simple Decret du Conseil aulique. Plusieurs Princes de l'Empire protesterent contre cette violence, & ne furent point écoutés.

Depuis la honteuse levée du siége de Turin les affaires des François alloient toujours en dépérissant au-delà des Monts. Obligés, l'an 1707, d'évacuer la Lombardie par capitulation du 13 Mars, ils laisserent à l'Empereur, par leur retraite, la liberté de suivre ses projets sur le Royaume de Naples. Le 12 Mai suivant, le Comte de Daun part du Piémont avec un détachement de l'armée impériale, & le 7 Juillet il arrive devant Naples, qu'il trouve sans défense, le Duc d'Escalone qui en étoit Viceroi, s'étant, à son approche, retiré à Gaëte. Il y entre sans coup férir, & le peuple le reçoit avec une telle allégresse, que dans les transports de sa joie il met en piéces la statue équestre de bronze de Philippe V, qui étoit au milieu de la grande place, & la jette dans la mer. Les autres places du Royaume suivirent l'exemple de la capitale, à l'exception de Gaëte qui soutint un siége & fut emportée d'assaut le 30 Septembre de la même année. La flotte des Alliés fit, au mois d'Août de l'année suivante, la conquête de la Sardaigne avec la même facilité. l'Empereur entreprend alors de faire revivre les droits de l'Empire sur les grands fiefs d'Italie, qui en avoient autrefois relevé. Les Républiques & les Princes ne combattent ses prétentions que par des écrits, & sont provisionellement contraints de payer les taxes qu'il leur impose, comme aussi, de recevoir les troupes qu'il envoie chez eux en quartier d'hiver. Le Pape Clément XI, osa lui opposer une armée commandée par le Comte de Marsigli. Mais voyant d'un côté sa ville de Ferrare investie par les Impériaux, & de l'autre les côtes de l'Etat ecclésiastique menacées par les flottes angloise & hollandoise, il commence à sentir sa foiblesse & à demander la paix. Le Marquis de S. Prié, Plénipotentiaire de l'Empereur, s'étant transporté à Rome, oblige le S. Pere à licencier son armée, à nourrir les troupes impériales, à leur abandonner Commachio, & à reconnoître l'Archiduc Charles Roi d'Espagne. Amis ou ennemis, tout ressentit le pouvoir de Joseph. Il eut porté la gloire de l'Empire aussi loin qu'Otton I, s'il eût aussi long-tems régné. Mais la petite vérole l'enleva au monde l'an 1711, le 17 Avril, (& non le 27, comme le marque d'Avrigni), dans la 33^e^ année de son âge, & la 6^e^ de son régne. Il avoit épousé, le 24 Février 1699, GUILLELMINE-AMÉLIE, fille de Jean Frédéric, Duc d'Hanovre, morte le 10 Avril 1742, & laissa d'elle Marie-Josephe, mariée à Frédéric Auguste III, Roi de Pologne; & Marie Amélie, femme de Charles-Albert, Electeur de Baviere & Empereur. Sans égard pour les droits de ces deux Princesses, Joseph, par son testament, institua l'Archiduc Charles, son frere, héritier de tous les Etats appartenans à la Maison d'Autriche.

CHARLES VI.

1711. CHARLES VI, deuxieme fils de l'Empereur Léopold & d'Eléonore-Madelaine, né le 1 Octobre 1685, reconnu Roi d'Espagne par les Alliés, apprit à Barcelone la nouvelle de la mort de l'Empereur Joseph, son frere. Cet événement fit changer de systême aux Alliés, qui ne vouloient pas voir réunies sur une même tête les Couronnes d'Espagne & de l'Empire. Charles part de Barcelone, le 27 Sept., pour aller recevoir la derniere. Il est élu Empereur à Francfort le 12 Oct. 1711, & couronné, au même lieu, le 22 Déc. suivant. Deux jours après, les Electeurs lui font signer une capitulation très étendue, dont un des articles porte que tous les Princes dé-

pouillés de leurs Etats par force ou autrement, seront rétablis dans leurs droits; par où l'on voit qu'ils n'approuvoient pas le Ban fulminé par Léopold contre les Electeurs de Baviere & de Cologne. L'an 1712, Charles reçut la couronne de Hongrie le 21 Avril à Presbourg. Ce Prince continua la guerre dans les Pays-Bas. Mais les Anglois ayant retiré leurs troupes, le combat de Dénain fit prendre une autre face aux affaires. Les Alliés firent leur paix, le 11 Avril 1713, à Utrecht. Charles refusa d'accepter les articles stipulés pour lui. Mais après la perte de Landau & de Fribourg, il fit son Traité avec la France à Radstad, le 6 Mars 1714. Charles y gagna les Pays-Bas espagnols, les Royaumes de Naples & de Sardaigne, le Milanez & les côtes maritimes de Toscane, qui lui furent cédés. Ensuite, après 13 mois & demi de négociations, l'Empereur conclut avec les Etats-Généraux, le 15 Novembre 1715, par ses Ministres à Anvers, le Traité qu'on nomma des Barrieres. Il est compris en 29 articles, par l'un desquels, l'Empereur consent que les Hollandois mettent garnison de leurs troupes dans certaines villes des Pays-Bas autrichiens.

La déclaration de guerre, que le Sultan Achmet III fit, l'an 1715, aux Vénitiens, fut un motif pour l'Empereur de lui en faire une semblable à lui-même le 5 Juin de l'année suivante. Cette entreprise fut glorieuse. Mais au milieu des victoires que le Prince Eugene remportoit sur les Infideles, les Espagnols font une descente, le 1 Juillet 1718, en Sicile après s'être emparés de la Sardaigne. Cet acte imprévu d'hostilité *oblige l'Empereur d'interrompre le cours de ses progrès contre les Turcs & de faire la paix avec eux, le* 21 *Juillet* à Passarovitz, paix qui *donna à la Maison impériale le Bannat de* Temeswar, *Belgrade & la Servie.* L'Empereur après cela *fait passer* une partie de ses troupes en Italie, pour être à portée de Naples & de Sicile. Le 2 Août suivant, on conclut à Londres la quadruple alliance, entre l'Empereur, la France, l'Angleterre & la Hollande. Cette derniere Puissance n'y accéda néanmoins que le 16 Février de l'année suivante. L'objet de cette alliance étoit de maintenir les Traités d'Utrecht & de Bade, & d'accommoder les affaires d'Italie. La disgrace du Cardinal Albéroni, Ministre d'Espagne, arrivée le 5 Décembre 1719, fut un grand acheminement à la paix. Le Roi Philippe V, delivré de ce Conseiller dangereux, entra lui-même dans la quadruple alliance le 25 Janvier 1720. Le Duc de Savoie, par un article de ce Traité, fut dépouillé de la Sicile en faveur de l'Empereur, & eut en échange la Sardaigne. Le 25 Octobre de la même année, les Etats de Silésie reçurent la Pragmatique-Sanction que l'Empereur avoit faite l'année précédente : c'étoit un réglement, par lequel Charles appelloit à sa succession, au défaut d'enfans mâles, sa fille aînée, ensuite ses autre filles, puis ses nieces, &c. (La Pragmatique fut adoptée, par les Etats des Pays-Bas autrichiens, le 7 Avril 1723; l'Angleterre & la Hollande en promirent la garantie le 16 Mars 1731, l'Espagne le 22 Juillet suivant; l'Electeur de Saxe le .... 1733, la France le 3 Oct. 1735. Les Maisons de Baviere & Palatine furent les seules qui protesterent contre ce réglement.)

L'Empereur ayant rétabli la paix dans ses Etats héréditaires, donna ses soins pour y faire régner l'abondance. L'an 1728, il visite en personne les côtes de l'Istrie autrichienne, & après avoir reconnu que cette Province est très bien située pour le commerce, il établit à Vienne une Compagnie du Levant, fait faire en Istrie plusieurs grandes routes pour faciliter le transport des marchandises à Vienne & à Carlstadt en Hongrie, fait construire des vaisseaux à Porto Ré des bois du pays très propres à la marine, rend le port d'Istrie franc, établit des manufactures dans tous les Etats autrichiens, & par tous ces moyens rend le commerce de l'Istrie très florissant. Les mesures qu'il prit pour étendre le commerce des Pays-Bas jusqu'aux Indes, n'eurent pas le même succès. La Compagnie qui avoit été établie par Léopold à Ostende dès 1718, avoit excité la jalousie des Puissances maritimes. Charles, pour déférer à leurs plaintes réitérées, promit, en 1731, de suspendre les octrois qu'il avoit accordés à cet établissement.

Le trône de Pologne étant venu à vaquer par la mort du Roi Frédéric-Auguste I, la Cour de Vienne réunie à celle de Russie emploie l'intrigue & la force pour y placer le fils du Roi défunt, au préjudice du Roi Stanislas que la France vouloit y rétablir. Mais l'Empereur, en réussissant dans son projet, occasionne entre lui & la France une guerre sanglante qu'il termina, dans le mois d'Octobre 1735, par un Traité de paix, dont il n'eut pas lieu de s'applaudir. Il y perdit une partie du Milanez, qui fut adjugée au Roi de Sardaigne, allié de la France, avec les Royaumes de Naples & de Sicile, qui furent cédés à Don Carlos. Par le même Traité, le Duc François, gendre de l'Empereur, se vit contraint d'abandonner ses Duchés de Lorraine & de Bar au Roi Stanislas, moyennant la succession éventuelle qu'on lui assura du grand Duché de Toscane. (*Voy.* Louis XV.) Délivré de cette guerre, l'Empereur se voit entraîné, l'an 1737, par ses engagemens avec la Russie, dans une autre contre les Turcs. Il n'avoit plus alors, pour être mis à la tête de ses armées, l'illustre Prince Eugene de Savoie, la terreur de l'Empire ottoman, décédé le 20 Avril 1736 (& non pas le 27 Avril 1737, comme M. D. le marque.) Les Généraux qui remplacerent ce héros, ne soutinrent point en Hongrie la réputation des armes impériales. Après trois campagnes malheureuses, Charles fit une paix désavantageuse avec les Turcs le 22 Septembre 1739. (Journ. de Louis XV.) Mais au moment où ce Prince alloit mettre la derniere main à la Pragmatique-Sanction, en faisant élire Roi des Romains son gendre, le Grand Duc de Toscane, il meurt, le 20 Octobre 1740, à Vienne, dans la 55e année de son âge, & la 29e de son régne, sans laisser d'enfans mâles. Avec lui s'éteignit la Maison d'Autriche, dont il fut le dernier Empereur. Elle avoit gouverné l'Allemagne pendant plus de 300 ans. Charles avoit épousé, le 1 Août 1708, Elisabeth-Christine de Brunswick Wolfembutel, morte le 21 Décembre 1750, dont il laissa Marie-Thérese, son héritiere, née le 13 Mai 1717, mariée à François, Duc de Lorraine, depuis Empereur, & Marie-Anne, Gouvernante des Pays-Bas, femme de Charles de Lorraine, morte en 1744. (*Voy.* Charles, *Roi de Boheme & Roi de Hongrie.*)

CHARLES VII.

1742. Charles VII, né, le 6 Août 1697, de Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, & de Cunegonde Sobieski, successeur de son pere dans l'Electorat, fut un des principaux prétendans à la succession autrichienne après la mort de Charles VI,

& fit valoir ses prétentions par les armes. S'étant rendu maître de Prague, avec le secours de la France, il y fut proclamé Roi de Boheme le 7 Décembre 1741. Il se rendit à Francfort, accompagné du Maréchal de Belle-Isle qui prit le titre d'Ambassadeur de France, & il y fut élu Empereur le 24 Janvier 1742, & couronné le 12 (& non le 22) Février suivant. Son régne ne dura que trois ans, pendant une guerre continuelle, dont il ne vit pas la fin, étant mort, le 20 Janvier 1745, à Munich, dans la 48^e^ année de son âge. (*Voy*. Charles-Albert, *Electeur de Baviere.*)

FRANÇOIS.

1745. FRANÇOIS DE LORRAINE, né, le 8 Décembre 1708, de Léopold, Duc de Lorraine, & de Charlotte d'Orléans, Duc de Lorraine le 27 Mars 1729, marié, le 12 Février 1736, avec MARIE-THÉRESE, fille de l'Empereur Charles VI, Grand-Duc de Toscane le 9 Juillet 1737, déclaré Co-Régent de tous les Etats autrichiens en 1741, fut élu Empereur à Francfort le 13 Septembre 1745, malgré l'opposition de l'Electeur Palatin & du Roi de Prusse qui disputoient à la Reine, son épouse, l'exercice du suffrage électoral du Royaume de Boheme. Cette Princesse, s'étant rendue à Francfort, y fut témoin de l'entrée triomphante de son époux en cette ville. Elle avoit, près d'Heidelberg, un camp de 60 milles hommes dont elle alla ensuite faire la revue. Le nouvel Empereur fut couronné le 4 Octobre suivant. La tranquillité ayant été rendue à l'Europe, l'an 1748, par le Traité de paix conclu le 18 Octobre à Aix-la-Chapelle, l'Empereur François donna ses soins pour rétablir l'harmonie parmi les membres du corps germanique & réparer les maux que la guerre avoit causés dans l'Empire. Mais, l'an 1756, une nouvelle guerre qui s'éleva dans l'Allemagne, renversa l'ouvrage qu'il avoit commencé. Elle finit par la paix d'Hubertsbourg, conclue, le 15 Février 1763, entre l'Impératrice-Reine, le Roi de Pologne & le Roi de Prusse. (*V.* Marie-Thérese, *Reine de Hongrie*, Frédéric-Auguste II, *Electeur de Saxe*, & Frédéric II, *Roi de Prusse.*) Une mort inopinée enleva, le 18 Août 1765, l'Empereur François au milieu des fêtes qu'il donnoit à Inspruck pour le mariage de l'Archiduc Pierre-Léopold, son second fils avec l'Infante Marie-Louise d'Espagne. L'Impératrice-Reine & toute son auguste famille furent témoins de ce terrible événement qui les plongea dans un deuil qu'il seroit difficile d'exprimer. Ce Prince avoit hérité des grandes qualités du Duc Charles V, son aieul & du Duc Léopold, son pere, dont la mémoire vivra éternellement dans le cœur des Lorrains. Affable, bienfaisant, magnanime, comme eux, il doit être mis au nombre des meilleurs Princes qui aient gouverné l'Empire. Marie-Thérese, sa veuve, pour atester d'une maniere chrétienne ses régrets à la postérité, fonda, pour le repos de son ame, dans la ville d'Inspruck un Chapitre noble de douze Chanoinesses. Ce Prince laissa de son mariage quatre Archiducs, Joseph, qui suit; Pierre-Léopold, Grand-Duc de Toscane; Ferdinand, Gouverneur de la Lombardie autrichienne; Maximilien, Grand-Maître de l'Ordre teutonique, Coadjuteur-Electeur-Archevêque de Cologne & Evêque de Munster; avec sept Archiduchesses, qui sont, Marie-Anne, née l'an 1738, Abbesse du noble Chapitre de Prague; Marie-Christine, mariée, le 8 Avril 1766, avec Albert-Casimir, Prince de Saxe-Teschen, Gouverneur des Pays-Bas; Marie-Elisabeth, née le 13 Août 1743; Marie-Amélie, femme de Don Ferdinand, Duc de Parme; Charlote-Louise, femme de Ferdinand IV, Roi des deux Siciles; Marie-Amélie-Josephine-Gabriele, morte le 15 Octobre 1767; Charlotte-Louise-Marie-Antoinette, Reine de France. (*Voy.* Louis XV, *Roi de France.*)

JOSEPH II.

1765. JOSEPH II, né le 13 Mars 1741 de François de Lorraine, Empereur, & de Marie-Thérese d'Autriche, élu Roi des Romains le 27 Mars 1764, couronné le 3 Avril suivant, parvint à l'Empire le 18 Août 1765, après la mort de son pere. La même année il fut déclaré, par sa mere, Co-Régent des Etats héréditaires de sa Maison. Il a épousé, 1°, le 6 Octobre 1760, MARIE-ELISABETH, fille de Don Philippe, Duc de Parme, & de Louise-Elisabeth de France, morte de la petite vérole, le 27 Novembre 1763, dont il a eu une fille morte le 23 Janvier 1770, dans sa 8^e^ année; 2°, le 23 Janvier 1765, JOSEPHINE-ANTOINETE DE BAVIERE, fille de l'Empereur Charles VII, & de Marie-Amélie d'Autriche, décédée le 28 Mai 1767.

CHRONOLOGIE

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES ROIS DE HONGRIE.

La Hongrie s'étend sur une partie de l'ancienne Pannonie, de la Dacie & du pays des Jazyges. Les Huns, l'ayant conquise sur les Romains après le milieu du 4^e^ siecle, furent obligés de la céder aux Goths, appellés Gépides, après la mort d'Attila. Ces derniers en furent chassés à leur tour par les Lombards, qui peu après l'abandonnerent aux Abares ou Avares, pour passer en Italie. Ceux-ci furent subjugués, l'an 799, par Charlemagne, après une guerre cruelle de 8 ans, où périrent tous leurs Chefs avec une grande partie de la nation. Ce pays demeura sous la domination des Princes carlovingiens, jusqu'à la mort de Charles le Gros. Sur la fin du 9^e^ siecle, il devint la proie d'un nouveau peuple sorti, comme les Huns & les Avares, de la Scythie Asiatique ou Tartarie, & composé d'Onigours & de Madgiares. Les Panno niens leur donnerent le nom de Hongrois qui n'est qu'une corruption de celui d'Onigour. Telle est l'opinion de M. de Guignes. M. Jean Eberhard Fischer, Professeur en Histoire à l'Académie de Pétersbourg, dans un petit ouvrage in-12, imprimé à Gottingen l'an 1770, sous ce titre : *Quæstiones petropolitanæ*, donne une origine un peu différente aux Hongrois. Ce peuple, selon lui, fut d'abord connu sous le nom de Jugres (*Jugri*) dont par corruption on a fait Hugres, Hungres & Hungares. Leur premiere habitation, dit-il, fut dans les pays situés autour de la ville de Turfan, à l'Occident de la Chine, d'où, après de longs circuits, ils vinrent s'établir en Baskirie. Chassés de-là ensuite par les Petscheneges ou Patzinaces, après un long intervalle de tems, ils se réfugierent sur les terres des Romains, & fixerent leur demeure en Pannonie. Du reste cette nation étoit entiérement différente des Huns, pour les mœurs, la figure, la maniere de se vêtir, & par le langage. Leur idiôme, selon le même Ecrivain, étoit composé en grande partie du Tartare & du Scythe, & sur-tout du dialecte des Tartares Vogules. Le Chef de la conquête qu'ils firent en Pannonie, fut Almus ou Almon, nommé par les Orientaux Salmuts, qui se prétendoit issu d'Attila. Il eut un fils nommé Harpad, qui, lui ayant succédé, transmit ses Etats, l'an 907, à son fils Zulta ou Zoltan. Les armées de celui-ci se répandirent dans l'Europe, & ravagerent l'Allemagne, l'Italie & la France orientale. Zulta céda ses Etats à son fils Toxun, dont le gouvernement fut le contraste de celui de son pere. La paix, que ce Prince établit dans ses Etats, en ouvrit l'entrée aux étrangers. Ce fut par leur ministere que Géisa, son fils & son successeur, connut & embrassa la religion chrétienne. Ce dernier eut de Sarolth son épouse, nommée Jécha par Albéric, l'an 969, ou selon d'autres, l'an 977, un fils nommé Etienne, par où commence la Chronologie des Rois de Hongrie, & deux filles, N. mariée à Otton Orséolo, Doge de Venise, & Sama, femme d'Aba, qui viendra ci-après.

ETIENNE I.

L'an 997 Etienne I, fils du Duc Géisa, baptisé avec lui le jour de S. Etienne de l'année précédente, par S. Adalbert, Evêque de Prague, suivant l'Auteur de sa vie, ou par S. Brunon, Apôtre de la Prusse, selon Adhémar de Chabannois, fut reconnu Waivode, ou Duc de Hongrie, après la mort de son pere. Héritier de ses vertus, il obligea les Hongrois à recevoir le baptême. Son zele occasionna des révoltes dont sa valeur triompha. L'an 1000, les Hongrois lui déférerent le titre de Roi dont il demanda au Pape Silvestre II la confirmation. Le Pape y ajouta celui d'Apôtre de la Hongrie, avec le pouvoir de régler & disposer les affaires ecclésiastiques de Hongrie, présentes & à venir, & de nommer aux grands & petits Bénéfices du Royaume comme tenant la place du Pontife Romain : c'étoit lui donner l'équivalent du titre de Légat perpétuel du S. Siége. La Bulle, qui contient ces priviléges, fut confirmée long-tems après au Concile de Constance, à la demande de l'Empereur Sigismond, Roi de Hongrie. L'Empereur Henri II scella de son approbation, l'an 1008, la royauté d'Etienne, en lui donnant sa sœur Gisele en mariage. Etienne établit dans ses États dix Evêchés, dont Gran ou Strigonie fut la Métropole. La religion d'Etienne fut un motif pour Giula, son oncle, Duc de Transylvanie, & idolâtre fanatique, de lui déclarer la guerre. Etienne, plein de confiance dans le secours du Ciel, marcha contre lui, le vainquit & ajouta à la Monarchie Hongroise, dit Thwrocz, ses vastes & riches Etats : *Universum regnum ejus latissimum & opulentissimum Monarchiæ Hungariæ adjunxit.* Etienne, dit le même Auteur, tourna ensuite ses armes contre Kean, Duc des Bulgares & des Sclaves, qu'il tua de sa main dans une bataille, non sans avoir éprouvé bien des difficultés pour pénétrer dans son pays, défendu, comme il étoit, par de hautes montagnes. Le vainqueur donna ce Duché à Zulta, son bisaïeul, qui vivoit encore, & après la mort duquel il le réunit à ses Etats. Etienne, ajoute Thwrocz, remporta de son expédition de grandes richesses qui lui servirent à doter les Eglises qu'il avoit fondées. Conrad le Salique Roi de Germanie & depuis Empereur, ayant donné, l'an 1027, la Baviere à son fils Henri, le Roi de Hongrie lui envoya, l'année suivante, une ambassade pour réclamer ce Duché au nom de Gisele, sa femme, & d'Eméric, son fils unique, Duc de la Russie rouge. La demande d'Etienne étoit fondée, Eméric étant le plus proche héritier de l'Empereur Henri II, son oncle, dont la Baviere étoit le patrimoine. Sur le refus que fait Conrad de lui rendre justice, Etienne se prépare à la guerre. L'an 1030, il entre dans la Baviere, où il fait de grands dégâts. Mais Eméric étant venu à mourir l'année suivante, il conclut la paix avec le fils de l'Empereur, en renonçant à ses prétentions. Ce Prince, après avoir policé la Hongrie par des loix où sa piété, pour ne rien dissimuler, brille quelquefois plus que son discernement, mourut à Bude le 15 Août 1038, à l'âge de 60 ans. Son corps fut inhumé dans le magnifique Temple qu'il avoit fait bâtir à Albe-Royale. L'Eglise l'a placé au nombre des Saints, ainsi que son fils Eméric. Sa fête se célébroit autrefois le 20 Août; Innocent XI l'a mise au 2 Septembre. La mémoire de S. Etienne est tellement en vénération chez les Hongrois, qu'ils se servent de sa couronne pour le sacre de leurs Rois, & la regardent comme essentielle à cette cérémonie.

Le gouvernement féodal étoit établi avant Etienne en Hongrie, et ce Prince l'y maintint. Les Comtes et les Barons qui en possédoient les grands domaines, avoient deux sortes de vassaux nobles, les Chevaliers terriens, *Milites prædiales*, qui tenoient des fiefs dans leur mouvance, et des Chevaliers servans, *Milites servientes*, qu'ils soudoyoient pour les suivre à la guerre.

PIERRE SURNOMMÉ L'ALLEMAND.

1038. Pierre, Allemand de naissance, fut élu pour succéder au Roi S. Etienne, par les intrigues de la Reine Gisele, sa pa-

rente. La nation bientôt eut à se repentir de ce choix. Pierre donna la préférence aux Allemands pour les places, accabla les Hongrois d'exactions, & persécuta ceux qui réclamoient l'autorité des loix. Une conduite si tyrannique excita un soulevement général. Les Etats s'assemblent l'an 1041 ou 1042, déposent Pierre, & l'obligent de retourner en Allemagne. La Reine Gisele, par les conseils de laquelle il s'étoit conduit, éprouva d'une maniere encore plus sévere le ressentiment des Hongrois, s'il est vrai, comme le dit Albéric de Trois-Fontaines, qu'ils la mirent à mort, en punition des maux qu'elle leur avoit causés.

ABA, ou OWON.

1041 ou 1042. ABA ou OWON, mari de SAMA, sœur de S. Etienne, fut substitué au Roi Pierre qui l'avoit exilé. Ce choix ne répondit pas encore aux espérances des Hongrois. Aba, lorsqu'il se crut affermi sur le trône, fit éclater les mêmes vices qui avoient occasionné la ruine de son prédécesseur. Les Hongrois irrités appellent l'Empereur Henri III à leur secours. Ce Prince, après trois descentes faites dans trois années consécutives en Hongrie, défait près de Javarin les troupes d'Aba le 3 Juin, (& non le 13 Juillet, comme le marque un Moderne) de l'an 1044, suivant Herman le Contract & Lambert d'Aschaffenbourg, ou 1045 selon Marianus Scotus. Les uns disent qu'Aba fut tué dans la mêlée, les autres qu'ayant pris la fuite il fut arrêté dans un village, & amené au Roi Pierre qui lui fit trancher la tête. L'Annaliste saxon assure qu'Aba, l'an 1042, avoit provoqué l'Empereur par une irruption en Baviere pour se venger de l'asyle que ce Prince avoit donné à son rival.

PIERRE *rétabli.*

1044 ou 1045. PIERRE étant remonté sur le trône ne fut occupé qu'à tirer vengeance de ceux qui l'en avoient fait descendre. Une nouvelle conjuration ne tarda pas à se former contre lui. André, Béla, & Leventha, fils de Ladislas le Chauve, de la famille de S. Etienne, viennent de la Pologne où ils s'étoient retirés, pour se joindre aux mécontens. L'an 1047, Pierre, après s'être défendu pendant trois jours comme un lion dans le village de Zamur, y est pris & amené devant André qui lui fait crever les yeux. Ayant été jetté ensuite dans une prison, il y meurt la même année. Sa femme, dont on ignore le nom, étoit sœur, suivant Otton de Frisingue, d'Albert, (dit le Dévot) Marquis d'Autriche. Deux choses avoient principalement soulevé les Hongrois contre le Roi Pierre depuis son rétablissement : l'hommage qu'il avoit rendu à l'Empereur avec la cession des districts situés en-deçà de la riviere de Leitha, & la protection qu'il accordoit aux Ecclésiastiques. On fondit sur ceux-ci, & on fit des Martyrs, du nombre desquels fut un Evêque qui fut précipité dans le Danube.

ANDRÉ I.

1047. ANDRÉ I, parent de Pierre, lui fut donné pour successeur. Il avoit promis aux Seigneurs hongrois de rétablir l'Idolâtrie. Il fit le contraire & protégea hautement la religion chrétienne & ses Ministres. Le premier acte par lequel il montra sur le trône sa persévérance dans le christianisme, fut celui-ci. Quatre Evêques, à la tête desquels étoit Gérard, Evêque de Chonad, instruits de la promesse sacrilege qu'il avoit faite, s'étoient mis en route pour le détourner de l'exécuter. Arrivés près d'Albe-Royale, une troupe de soldats, commandés par le Duc Vatha, les investit, & massacre Gérard avec deux de ses compagnons; mais le nouveau Monarque étant survenu dissipa cette troupe, & sauva le quatrieme Evêque. Béla, son frere, qu'il avoit fait Duc de Hongrie, en lui cédant le tiers du Royaume, comptoit lui succéder, suivant la convention faite entre eux. André, pour le désabuser, fit couronner Salomon, son fils, à l'âge de 5 ans. La guerre fut alors déclarée entre les deux freres. Elle fut longue. Enfin se voyant renforcé par des troupes qu'il avoit reçues de l'Empereur & du Duc de Boheme, André livre bataille, l'an 1061, suivant Lambert d'Aschaffenbourg, à Béla sur les bords de la Teisse; mais les Hongrois de son parti ayant lâché le pied, il fut pris dans le combat: les gardes qu'on lui donna lui facilitant par leur négligence le moyen de s'échapper, il le saisit, mais il n'améliora pas son sort par son évasion. Car, s'étant sauvé dans la forêt de Bokon, il y mourut de chagrin & de misere la même année. Son corps, ayant été trouvé, fut porté à l'Eglise de S. Agnan de Tihon, qu'il avoit bâtie sur les bords du lac Balaton, & y fut inhumé. (Thwrocz, Bonfinius). D'ANASTASIE, son épouse, fille du Grand-Duc de Moscovie, (Dlugoff) il eut, outre Salomon, David & Adélaïde, femme d'Uratislas, Roi de Boheme.

BÉLA I.

1061. BÉLA I, vainqueur d'André, son frere, se fit couronner à sa place. La conduite qu'il tint sur le trône couvrit le vice de son usurpation. Il fut attentif aux besoins de ses sujets, procura l'abondance, & pourvut à la sûreté publique par de sages réglemens. Il rappella les partisans de Salomon, son neveu, & les rétablit dans leurs biens. Voulant se rendre populaire, il convoqua, près d'Albe-Royale, une Assemblée générale du peuple, au nombre de deux députés par chaque village, pour aviser avec eux à la réformation de l'Etat. Ils y vinrent en bien plus grand nombre, & se croyant assez forts pour donner la loi, ils oserent demander la permission *de retourner au Paganisme, de lapider les Evêques, d'exterminer les Prêtres, d'étrangler les Clercs, de pendre les Décimateurs, de détruire les Eglises, & de briser les cloches.* Le Roi les voyant près d'en venir à une sédition, demanda trois jours pour délibérer. Il employa cet intervalle à rassembler des troupes, à la tête desquelles ayant reparu le 3ᵉ jour, il fit subir divers supplices aux Chefs de ces insolens, & par là fit rentrer le reste du peuple dans le devoir. Le régne de ce Prince ne fut que de trois ans. Etant à son Palais de Demès, la chûte d'un plancher le froissa tellement, qu'ayant été porté de-là demi-mort à Canise, il y expira l'an 1064. Son inhumation se fit au Monastere de S. Sauveur, qu'il avoit bâti dans un lieu dit Zewkzard, qu'il appella ainsi, dit Thwrocz, par allusion à sa tête chauve & à son teint basané. Ce Prince laissa de N. son épouse, fille de Micislas II, Duc de Pologne, 3 fils, Géisa, Ladislas & Lambert, avec deux filles au moins, Sophie, mariée 1° suivant l'Annaliste saxon & Lambert d'Aschaffenbourg, à Guillaume de Wimmar, Marquis de Misnie, 2° à Udalric I. Marquis (mais non Duc) de Carinthie & d'Istrie, mort en 1070, 3° à Magnus, Duc de Saxe; & N. femme de Zuonimir, Roi de Croatie & de Dalmatie, lequel étant mort sans postérité, laissa son Royaume à sa veuve. Béla eut encore un fils nommé Johas, mort avant lui, qui procura le mariage de Sophie, sa sœur, avec le Marquis de Misnie, suivant les deux Auteurs cités.

SALOMON.

1064. SALOMON, fils du Roi André, fut ramené de la Cour impériale où il s'étoit retiré, par l'Empereur Henri IV, son beau-frere, en Hongrie, après la mort de Béla. Henri le fit couronner en sa présence une 2ᵉ fois dans Albe-Royale; mais il exigea pour prix de ce service qu'il lui rendît hommage de la Hongrie, comme d'un fief de l'Empire. A leur arrivée, Géisa, fils du Roi défunt, avoit pris la fuite. Il revint lorsque l'Empereur fut parti, fit la guerre à Salomon, & la termina, l'année suivante, par un accommodement qui assura le trône à son rival, & à lui-même la 2ᵉ place dans l'Etat, c'est-à-dire celle de Duc. Cette paix, conclue le jour de S. Fabien & de S. Sébastien, suivant Thwrocz, fut l'ouvrage des Evêques. Elle fut si sincere de la part de Géisa, que, se trouvant avec Salomon le jour de Pâque suivant, dans la ville des Cinq-Eglises, il lui mit lui-même la couronne sur la tête, au milieu d'une grande Assemblée, & le conduisit ensuite à l'Eglise des S. S. Apôtres pour y entendre la messe. Géisa & Ladislas, son frere, furent d'un grand secours à Salomon dans les guerres qu'il eut à soutenir contre les étrangers. Ce fut par leur valeur qu'il repoussa les Bohémiens & les Valaques, qui firent successivement des irruptions dans la Hongrie. Les Bulgares, commandés par des Officiers grecs, (car ils étoient alors soumis aux Empereurs d'Orient) parurent ensuite sur une flotte qu'ils avoient fait construire à Belgrade, & avec laquelle ils remontoient la Save. Avant leur débarquement, ils rencontrerent, celle de Salomon qui triompha d'eux, sous les ordres de Géisa & de Ladislas, malgré le feu grégeois qu'ils avoient employé pour la réduire en cendres. Salomon, après cette victoire, vint mettre le siége devant Belgrade. Ce fut un des plus meurtriers par la vigoureuse défense des assiégés, & les fréquentes sorties qu'ils firent sur les Hongrois. Il duroit depuis près de trois mois, lorsqu'une jeune Hongroise, captive dans la ville, s'avisa de mettre le feu à son quartier, d'où l'incendie se propagea dans toute la place; cet accident en facilita la prise aux assiégeans par la consternation où il jetta les habitans & la garnison. Les Hongrois poursuivirent les Bulgares fugitifs & reprirent sur eux le butin qu'ils avoient fait dans leurs excursions. Mais ces dépouilles furent une pomme de discorde entre le Roi & le Duc Géisa. Salomon, par le conseil du Comte de Vid, accusa le Duc de s'en être approprié la plus grande partie, & voulut le contraindre à faire un nouveau partage. On s'échauffa de part & d'autre, & on se sépara avec des projets réciproques de vengeance. La guerre est bientôt déclarée entre ces deux Princes. Salomon vainqueur par une perfidie dans un premier combat, est vaincu à son tour dans un second avec une perte si considérable que, désespérant de la réparer, il s'enfuit à Presbourg abandonnant le reste du Royaume à son rival. Sa femme, SOPHIE, fille de l'Empereur Henri III, qu'il avoit

épousée en 1063, le suivit dans sa retraite. C'est à ce Prince que Grégoire VII, ce Pontife qui vouloit soumettre toutes les couronnes à sa tiare, écrivit le 28 Octobre 1074: *Vous avez dû apprendre de vos ancêtres que la Hongrie est un domaine de l'Eglise de Rome. Sachez que vous éprouverez son indignation si vous ne reconnoissez que vous tenez votre autorité du S. Siége.* L'hommage que Salomon avoit rendu à l'Empereur étoit le motif qui avoit engagé Grégoire à lui écrire sur ce ton.

GÉISA I.

1075. GÉISA I, devenu maître de la Hongrie par la retraite de Salomon, se fit couronner, l'an 1075, dans Albe-Royale. Sa prudence & sa valeur rendirent inutiles les efforts que Salomon fit pour remonter sur le trône. Le régne de Géisa ne fut que d'environ 3 ans, ce Prince étant mort le 25 Avril 1077 (Thwrocz, Pagi.). Il laissa deux fils en bas âge, Coloman & Almus, dont le premier devint Roi de Hongrie, avec une fille, Pyrisca, mariée à l'Empereur grec Jean Comnene.

LADISLAS I.

1077. LADISLAS I, fils de Béla I, fut élu à l'âge de 46 ans, malgré lui, pour succéder à Géisa, son frere. Il ne prit que le titre d'Administrateur, & protesta qu'il ne se feroit jamais couronner tant que Salomon vivroit. Il rappella ce Prince, & le combla d'honneurs & de bienfaits; mais Salomon ne paya que d'ingratitude une si grande générosité. Ladislas s'étant apperçu qu'il cherchoit à le perdre, prévint ses desseins, l'an 1081, en le faisant enfermer à Vicegrad. Sa captivité fut de courte durée; Ladislas, au bout de quelques mois, lui rendit la liberté, persuadé qu'il avoit changé de dispositions à son égard. Il se trompoit: Salomon ayant formé des liaisons avec le Chef des Valaques & les Grecs, assemble une armée & déclare la guerre à Ladislas. Mais, vaincu dans une premiere bataille, il va se jetter avec ses Alliés sur la Bulgarie, où les Généraux grecs qui commandoient en cette Province, lui font essuyer une nouvelle déroute; ayant alors perdu toute espérance, il se retira dans une solitude, où il finit ses jours, sous le régne de Coloman, dans les œuvres de la Pénitence, suivant les Historiens hongrois: Thwrocz, *le plus ancien d'entre eux*, ajoute qu'il fut inhumé à Pole, dans l'Istrie; *mais* Berthold *de Constance dit au contraire, sur l'an 1087,* que Salomon ayant fait une expédition contre les Grecs, (c'est apparemment celle dont on vient de parler) *périt dans une bataille qu'il leur livra, après avoir tué une multitude incroyable de soldats, post incredibilem hostium stragem & ipse viriliter occubuit.* Les Valaques étant revenus dans la Hongrie, sous la conduite d'un nouveau Chef, nommé Kopulch, furent de nouveau défaits dans une bataille, où ils perdirent leur Général avec un grand nombre des leurs. Ladislas eut ensuite affaire aux Russes, aux Polonois, aux Bohémiens, & à d'autres peuples, qui, étant venus successivement l'attaquer, furent tous repoussés, & ne remporterent que de la honte de leurs expéditions. Ces victoires rendirent Ladislas respectable à tous ses voisins. Les Hongrois avoient une telle vénération pour sa vertu qu'ils ne l'appelloient que le Saint Roi. Ladislas avoit, dit-on, fait vœu de continence, vœu très permis à un Souverain dans un Royaume électif. M. Schœpflin lui donne néanmoins deux femmes, GISELE, fille, selon lui, de Berthold de Carinthie, & ADÉLAÏDE. M. le Beau y ajoute une 3e femme nommée SYRADENE, fille de Théodule Syradene, Seigneur riche & puissant en Asie, laquelle, dit-il, après la mort de son mari qu'elle avoit épousé l'an 1078, revint en Orient. Ce fut à Ladislas, selon quelques Historiens, qu'on déféra le commandement de la premiere Croisade. Mais sa mort, arrivée le 29 Juillet (un Dimanche) de l'an 1095, obligea, disent-ils, de choisir un autre Chef de cette expédition. Quoi qu'il en soit, il fut universellement regretté des Hongrois. Les Historiens nationaux disent qu'il augmenta ses Etats des Royaumes de Croatie & de Dalmatie, qui lui furent cédés par sa sœur, veuve du Roi Zuonimir, mort sans lignée au plutôt l'an 1087. Mais Jean Lucius (*Hist. regn. Dalm & Croat.* L. 3, c. 1,) soutient que Ladislas ne posséda que la Croatie, & que les Vénitiens s'emparerent de la Dalmatie. Ce qui est constant, selon Du-Cange, (*Famil. Byzant.* p. 299,) c'est que Vital Falieri, ou Faledro, qui parvint au Dogat de Venise en 1084, & mourut en 1096, est le premier Doge qui se soit qualifié Duc de Dalmatie. Ladislas, en 1078, suivant Albéric de Trois-Fontaines, avoit fondé en Hongrie l'Abbaye de Sentigis, où l'on ne devoit recevoir que des François, preuve de l'estime qu'il faisoit de cette nation. Il fut enterré à Waradin où son corps se garde encore aujourd'hui. Ses miracles déterminerent le Pape Célestin III à le canoniser en 1198. Il est honoré le 27 Juin par les Hongrois sous le nom de S. Lalo, & par les François sous celui de S. Lancelot.

COLOMAN.

1095. COLOMAN, fils aîné de Géisa, frere de Ladislas, succéda, l'an 1095, à son oncle. Plusieurs Modernes prétendent qu'il étoit pour lors Evêque de Varadin; mais ce trait n'est avancé qu'en doutant par quelques Anciens, & Bonfinius le regarde comme très suspect. Quoi qu'il en soit, les Hongrois, en lui décernant la Couronne, firent un très mauvais choix. Coloman fut un Prince mal fait de corps & d'esprit. L'an 1096, il vit arriver, sur ses terres, la premiere bande des Croisés, conduite par Gautier, Gentilhomme françois, dit *Sans avoir*, parce qu'il n'avoit d'autre bien que son épée. Il leur accorda le libre passage, & leur permit le commerce des vivres. Mais ses sujets n'en userent pas tous de même envers ces pélerins. Seize d'entre ceux-ci s'étant arrêtés en-deça de la Save, à l'insu de leur Chef, pour acheter des armes, les gens du pays, qui les trouvent éloignés de leur armée, se jettent sur eux, les volent, les dépouillent & les renvoient absolument nus. Bientôt après le départ de Gautier & de sa division, paroît en Hongrie Pierre l'Hermite, l'Apôtre de la Croisade, à la tête d'une nouvelle bande composée de 40 mille hommes armés. Ayant traversé paisiblement ce Royaume avec ses gens jusqu'à Malleville (1) à l'embouchure de la Save, ils voient suspendues aux murs de la ville, comme un trophée, les dépouilles des seize hommes dont on vient de parler. Ce spectacle met en fureur l'armée ainsi que son Chef. Pour tirer vengeance de cet outrage, on marche à la ville enseignes déployées. Elle ferme en vain ses portes; on la prend par escalade; on poursuit les habitans qui s'étoient sauvés au nombre de sept mille sur une montagne voisine au-delà du fleuve; ils sont forcés dans ce retranchement, & quatre mille sont égorgés; après quoi les Croisés étant revenus à Malleville, la pillent pendant cinq jours. Pierre, averti que la nation hongroise s'assembloit pour tomber sur lui, passe la Save avec son butin, & perd au passage un bon nombre de ses gens qui furent tués par les Hongrois & les Patzinaces, postés en embuscade. La Hongrie n'en fut pas quitte pour la visite de ces deux bandes de Croisés. Une troisieme survint la même année, ayant pour Chef un Prêtre du Palatinat, nommé Godescalc, qui l'avoit formée en Allemagne, au nombre de 15 mille hommes. Son insolence la fit écharper par les Hongrois, & le Prêtre se trouva trop heureux de pouvoir regagner son pays, avec quelques fuyards. Cet exemple ne rendit pas plus sage une 4e division de 200 mille hommes François, Anglois, Flamands, Lorrains, auxquels s'étoit joint, avec 12 mille hommes, Emilcon, Comte, dans le voisinage du Rhin. Coloman leur ayant refusé le passage, ils veulent l'obtenir de force, & subissent le sort de ceux qui les avoient immédiatement précédés. Enfin, le 20 Septembre, parut sur les frontieres de l'Autriche & de la Hongrie la belle armée de Godefroi de Bouillon, dans laquelle étoient renfermées toutes les forces de la premiere Croisade. Coloman s'aboucha avec les Chefs, & leur ouvrit la route par ses Etats, après s'être justifié des hostilités exercées contre les troupes qui les avoient devancés, sur la nécessité où elles l'avoient mis de réprimer leurs brigandages. L'histoire rapporte qu'il les escorta jusqu'aux bords de la Save, où il prit congé d'eux, parfaitement satisfait de leur conduite. De retour dans sa capitale, il ne tarda pas à se brouiller avec son frere Almus, sur de faux rapports qu'on lui avoit faits contre ce Duc. Les deux freres en vinrent à une guerre civile. Mais comme ils étoient près de se livrer bataille, les Grands, de part & d'autre, en refusant de combattre, les contraignirent de faire la paix. Almus, craignant toutefois le ressentiment de son frere, prit le parti de se retirer en Allemagne. Coloman, ennemi du repos, chercha ensuite à troubler celui de ses voisins. Ayant levé une armée, il la conduisit sur les terres des Russes, avec lesquels il n'avoit rien à démêler. La Duchesse de Russie, que Thwrocz nomme Lanca, surprise de cette irruption vint audevant de lui, & s'étant jettée à ses pieds le supplioit, avec larmes, d'épargner un peuple qui ne lui avoit donné aucun sujet de plainte. Mais le féroce Monarque eut la barbarie, suivant le même Historien, de la repousser avec le pied, en disant *que la majesté du trône ne devoit point être souillée par les larmes d'une femme.* Lanca s'étant retirée le dépit dans le cœur, implore le secours des Valaques, qui, toujours prêts à marcher contre la Hongrie, viennent se ranger en foule autour d'elle sous la conduite de leur Chef nommé Mircode. Les Hongrois dans une bataille sont défaits, taillés en pieces, & ce qui en resta fut réduit à une telle extrémité, que, manquant absolument de vivres, ils se virent obligés de manger le cuir de leurs souliers. Coloman se trouva trop heureux de pouvoir regagner la Hon-

(1) C'est le nom que donnerent les Croisés à cette ville qu'on ne rencontre sous cette dénomination dans aucun Géographe.

grie avec les tristes débris de son armée. Un revers si terrible lui fit perdre pour un tems le goût des conquêtes; mais ce fut aux dépens de ses sujets, auxquels il fit sentir tout le poids de sa puissance par l'usage tyrannique qu'il en fit. L'an 1106, le Duc Almus ayant ménagé sa paix avec lui, revint en Hongrie, & quelque tems après partit pour la Terre-Sainte. Nouvelles brouilleries, l'an 1112, entre les deux freres. Almus, étant retourné en Allemagne, engage l'Empereur Henri V à venir l'année suivante en Hongrie pour contraindre son frere à lui accorder la paix. Coloman feint de déférer aux désirs de l'Empereur. Mais à peine ce Prince est-il parti, qu'ayant fait arrêter Almus & Béla, son fils, il leur fait crever les yeux, puis les relégue au Monastere de Demés qu'Almus avoit fondé. Peu de tems après, étant tombé dangereusement malade, il envoya un Officier pour égorger Almus, dans la crainte qu'il ne lui succédât. Les Moines défendirent leur fondateur, & empêcherent l'exécution de l'ordre sanguinaire & barbare de son frere. Ce fut le dernier crime de Coloman. Il mourut le 3 Février de l'an 1114, & fut inhumé dans Albe-Royale. Il avoit épousé, 1°, l'an 1095, N. fille de Roger I, Comte de Sicile, 2° une autre femme dont on ignore également le nom & de plus la naissance. Du premier lit il laissa Etienne qui suit, & Adélaïde, femme de Sobieslas I, Roi de Boheme. Sa 2e femme ayant mis au monde un fils nommé Borich, il ne voulut point le reconnoître, prétendant qu'il n'étoit point de lui; c'est ce Borich que nous verrons figurer sous les régnes suivans. Miechovitz donne encore au Roi Coloman un fils de même nom que lui, qu'il prétend avoir épousé la fille de Boleslas III, Roi de Pologne, qui le fit, dit-il, Duc d'Halitz en considération de ce mariage. Mais on ne trouve ce Coloman fils, soit légitime, soit naturel du Roi Coloman ni dans Dlugosz, antérieur à Miechovitz, ni dans aucun Historien hongrois.

ÉTIENNE II, SURNOMMÉ LE FOUDRE.

1114. ÉTIENNE II fut élû à l'âge de 8 ans pour remplir le trône de Hongrie, après la mort du Roi Coloman, son pere. L'atrocité de sa conduite envers ses sujets & envers ses voisins lui fit donner le surnom de FOUDRE. Il paroît que ses Tuteurs favoriserent ses penchans, puisqu'on ne voit point qu'ils aient fait usage de l'autorité que leur donnoit leur emploi, pour les réprimer. L'an 1120, il fait une irruption subite dans l'Autriche, d'où il remporte un grand butin. Mais le Marquis Léopold étant tombé à son tour sur les frontieres de la Hongrie, les ravagea par le fer & par le feu. (*Otto Frising.*) Étienne, l'an 1122, déclara la guerre au Duc de Boheme, & fit presque aussitôt la paix avec lui. Il porta ensuite ses armes en Russie, en Pologne, en Bulgarie, en Grece, & laissa par-tout des traces de sa férocité. Ses débauches ne le rendirent pas moins odieux. Il parut néanmoins se repentir sur la fin de ses jours. Etant tombé malade dans la ville d'Agria, il remit le sceptre à Béla, que Coloman avoit fait aveugler, se fit revêtir de l'habit monastique, & mourut, l'an 1131, la 18e année de son régne & la 26e de son âge. Thwrocz & Ranzan lui donnent pour femme la fille de Robert Guiscard, Duc de la Pouille, & Pastorius JUDITH, fille de Boleslas III, Duc de Pologne. Il peut avoir épousé successivement l'une & l'autre. Il fut pere de Géisa qui viendra ci-après, & de N. femme d'Albert le Dévot, Margrave d'Autriche.

BÉLA II.

1131. BÉLA II, fils d'Almus, ce Prince que Coloman avoit traité si cruellement pour l'exclure du trône, y fut élevé après la mort d'Etienne, par les soins de son épouse. Tout aveugle qu'il étoit, il gouverna sagement ses Etats. Il fit tête à Borich fils de Coloman, qui entreprit de lui enlever le sceptre. L'an 1135, les Comtes de la Marche orientale de Baviere (l'Autriche) prennent la ville de Presbourg par surprise & sans déclaration de guerre. Béla sur cette nouvelle accourt à la tête d'une armée nombreuse, pour reprendre la place. Pendant le siége, quelques-uns de ses Officiers s'étant abouchés avec les assiégés, leur demanderent la raison de cette invasion, à quoi ils répondirent que c'étoit pour les intérêts de Borich qui s'étoit réfugié en Baviere. Mais ceux-ci n'espérant point de secours, rendirent la place. Béla, piqué contre Henri le Superbe, Duc de Baviere, entre dans ses Etats, lui livre bataille & le met en fuite. C'est ce que nous apprend Vite d'Arnepeck dans sa Chronique de Baviere. (*Apud Bernard. Pez.* T. III, *Anecd.* col. 201, 202.) Béla fit, l'an 1138, la conquête de la partie de la Servie, arrosée par la riviere de Rama, qui se jette dans celle de Naro dont l'embouchure est dans le Golfe de Venise. Alors aux titres de Roi de Hongrie, de Croatie, de Dalmatie, il ajouta celui de Roi de Rama. (Lucius, *de regno. Dalmat.* p. 203.) Nous ne dissimulerons pas un vice auquel étoit sujet Béla, c'étoit l'ivrognerie. Elle fut cause de la mort de deux Seigneurs, qu'il ordonna dans les fumées du vin, au milieu d'un repas somptueux, à la sollicitation de leurs ennemis. Ce Prince eut de son épouse HÉLENE, fille d'un Seigneur grec, quatre fils, Géisa, Ladislas, Etienne & Almus, avec deux filles, Gertrude, femme de Micislas III, Roi de Pologne, & N. femme de Conrad II, Duc de Boheme. Son régne fut de 10 ans. Il mourut un jeudi 13 Février de l'an 1141, & fut enterré dans l'Eglise d'Albe-Royale.

GÉISA II.

1141. GÉISA II, fils de Béla II, fut couronné Roi de Hongrie, le 16 Février, 1er. Dimanche de Carême, trois jours après la mort de son pere. Prince brave & vertueux, il maintint le bon ordre dans ses Etats, & repoussa vigoureusement les attaques de Borich qui vouloit faire revivre ses prétentions sur le trône de la Hongrie. Géisa, l'an 1147, reçoit l'Empereur Conrad au passage de ce Prince & de son armée pour la Terre-Sainte. Borich saisit cette occasion pour mettre l'Empereur & les Seigneurs allemands dans ses interêts. Conrad, qui avoit eu quelques différends avec Géisa, y étoit assez porté, ainsi que plusieurs des Grands de sa suite. Mais les présens que leur fit le Monarque hongrois, empêcherent l'effet des sollicitations de son rival, qui n'avoit que des promesses à donner. Après le départ des Allemands, arriva l'armée françoise, ayant à sa tête le Roi Louis le Jeune. Borich étoit connu de ce Prince par une députation qu'il avoit envoyée au Parlement d'Etampes, pour engager le Roi & les Seigneurs qui se croiseroient à venir à son secours. Quand il vit notre armée sur les terres de Hongrie, il se glissa secretement parmi les soldats françois pour épier le moment favorable de parler au Roi. Cependant Géisa vint au devant de Louis, avec des présens considérables en chevaux, en ustensiles & en habits. Les deux Monarques, après une entrevue des plus affectueuses de part & d'autre, se séparent en se jurant une éternelle amitié. Peu de tems après, Géisa instruit que Borich est caché dans l'armée françoise, écrit au Roi de France pour demander qu'il soit livré aux Ambassadeurs chargés de sa lettre. Borich étoit couché pour lors; car la lettre arriva *pendant la nuit. Eveillé par le bruit qu'on fit en le cherchant, il se sauve en chemise, & ayant rencontré hors du camp un Ecuyer fort bien monté, il l'attaque pour s'emparer de son cheval. Aux cris de celui-ci les gardes avancées étant accourues saisissent Borich comme un voleur*, & l'amenent à la tente du Roi. *Borich s'étant fait reconnoître non sans peine*, (car il ne savoit pas notre langue, & le Roi n'avoit point alors d'interprête), Louis commande qu'on lui donne des habits, & qu'on le garde jusqu'au jour. La nouvelle de cette capture parvient bientôt aux oreilles de Géisa qui n'étoit pas éloigné. Il envoie sur le champ demander le prisonnier. Mais Louis, jugeant indigne de son rang de le livrer à une mort certaine, prend le parti, après avoir fait des excuses au Roi de Hongrie, de l'emmener hors du pays. Tel est le récit d'Odon de Deuil, témoin oculaire. On peut le comparer, pour en sentir la différence, avec celui des Historiens modernes. Borich, échappé de ce danger, se retira à la Cour de Manuel, Empereur de Constantinople, qui lui donna de l'emploi dans ses armées, & lui fit épouser une de ses parentes. Les Serviens & les Dalmates attaqués, l'an 1150, par Manuel, demandent du secours à Géisa, qui leur envoie un corps de troupes considérable sous la conduite d'un Général nommé Bacchin. Manuel, ayant atteint l'armée ennemie sur les bords du Drin qui sépare la Servie de la Bosnie, fond sur elle avec l'impétuosité qui lui étoit ordinaire dans les combats, va droit au Général hongrois, abattant tout ce qui se rencontre sur son passage, & le fait prisonnier après en avoir reçu un coup de sabre qui lui emporta la visiere de son casque. Géisa cependant faisoit la guerre aux Russes. Manuel profite de son absence, l'an 1151, pour mener son armée en Hongrie. Ayant passé la Save, il laisse une partie de ses troupes à Théodore Vatace, son beau-frere, pour faire le siége de Zeugmine, & s'avance entre la Save & le Danube, portant par-tout le ravage. Une armée de Hongrois marchoit pour couvrir le pays. Dès qu'elle fut en présence, se voyant inférieure en nombre, elle prit la fuite. Manuel, après avoir fait prisonniere une partie de son arriere-garde, revient devant Zeugmine qu'il oblige de se rendre à discrétion. Le Roi de Hongrie retournoit de Russie chargé de dépouilles, lorsqu'il apprit ces revers. Impatient de les réparer, il partage son armée en deux corps, donne le commandement du premier à Belosis, son oncle, avec ordre de le précéder & se met à la tête du second. L'Empereur épargne à Belosis une partie du chemin. Mais ce dernier, à la vue de l'ennemi, passe le Danube en diligence, & va camper dans un lieu avantageux où il étoit difficile de l'attaquer. Borich étoit dans l'armée impériale. Manuel le détache avec ordre de passer le Termès & de faire le dégât dans

toute la contrée. Borich s'acquitte avec zele & intelligence de sa commission. Géisa, qui se trouvoit de ce côté-là avec ses troupes, se met à sa poursuite. Mais il lui échappe à la faveur des ténébres, & revient au camp avec un grand butin. Le Roi de Hongrie évitant d'en venir aux mains avec l'Empereur, repasse le Danube, & souffre qu'il prenne & pille plusieurs villes sans leur porter du secours. Ces pertes & les approches d'une bataille que Manuel se préparoit à lui livrer, le déterminent à députer à ce Monarque pour lui demander la paix; mais il ne peut obtenir qu'une tréve pour le reste de l'année. L'Empereur après cela reprend le chemin de CP. où il rentre avec un riche butin & une infinité de prisonniers. L'an *1152*, *Géisa*, d'intelligence avec Andronic, cousin de l'Empereur Grec, rompt la tréve, & vient assiéger Branisoba, place voisine du Danube, dont il n'est pas d'ailleurs aisé de fixer la position. Il taille en pieces les troupes de Basile Zinziluc, qui étoit venu l'attaquer & continue le siége. Mais, l'année suivante, effrayé du grand armement que l'Empereur préparoit pour pénétrer jusqu'au centre de la Hongrie, il lui envoie demander la paix, & l'obtient en restituant ce qu'il avoit pris sur les Grecs en hommes & en butin. Ces derniers événemens, rapportés par Cinname, L. 3, ch. 10, 12, 13, & par Nicétas, L. 2, c. 7, ont échappé aux nouveaux Historiens de Hongrie. Le Roi Géisa mourut dans la 21[e] année de son régne, un mercredi 31 Mai de l'an 1161, & fut enterré dans Albe-Royale. Il avoit épousé, suivant Bonfinius, la fille de Miroslaf, Duc en Russie, dont il eut entre autres enfans, Etienne & Béla, qui suivent, Emeric, Elisabeth femme de Frédéric, Duc de Boheme, & Hélene, femme de Léopold, Duc d'Autriche. Une espece de Chronique, dit M. d'Anville, inscrite sur le mur de l'Eglise de Brassou, ou Cronstat, en Transylvanie, porte, sous l'an 1145, que ce fut Géisa II, pere du Roi Etienne, qui fit entrer les Saxons dans le pays. Cette remarque, ajoute-t-il, est de quelque conséquence. Elle fait voir que c'est mal à propos que dans quelques cartes on a compris la Transylvanie dans les limites de l'Empire de Charlemagne.

ETIENNE III.

1161. Etienne, fils aîné du Roi Géisa, & non, comme le dit un Moderne, de Béla II, monta sur le trône par le choix de la nation, & fut couronné dans Albe-Royale. S'étant ligué, l'an 1171, avec l'Empereur Manuel, il entra dans la Dalmatie dont il enleva aux Vénitiens quatre places importantes, Spalatro, Sebenico, Zara & Trau. Mais Zara fut recouvrée peu de tems après par le Doge Vital Michel. Deux oncles d'Etienne, tous deux fils de Béla, entreprirent cette même année de renverser leur neveu du trône pour s'y placer eux-mêmes, & y réussirent. Le premier fut Ladislas, qui mourut le *1 Février 1172*, *après avoir joui six mois de son usurpation*. Etienne, *le 2[e]*, *s'étant fait couronner le* 20 du même mois, fut défait le *19 Juin suivant*, puis chassé du Royaume, & mourut au Château *de Zemlen sur le Rodrog*, à trois lieues de Cassovie, le 13 Avril 1173. Le Roi Etienne III, son neveu, l'avoit précédé au tombeau de 40 jours, étant décédé le 4 Mars de la même année. Son corps fut inhumé à Gran ou Strigonie. Voilà en substance ce que les Historiens hongrois nous apprennent du régne d'Etienne III. Le récit des Grecs est bien différent. Selon Cinname & Nicetas Choniate, auteurs contemporains, les deux oncles qu'on vient de nommer, prétendant que, suivant la loi du pays, ils devoient être préférés pour le trône à leur neveu, allerent trouver l'Empereur Manuel pour le mettre dans leurs intérêts. Ravi de trouver l'occasion de porter la guerre en Hongrie, dans l'espérance d'y faire des conquêtes, Manuel entre dans leurs vues; &, pour se les attacher par des liens *plus étroits*, il veut les marier dans sa famille. Ladislas se refuse à cette offre dans la crainte de déplaire aux Hongrois. Etienne accepte la main de Marie, niece de l'Empereur, qui députe aussitôt aux Hongrois pour leur représenter le droit des deux oncles. Lui-même se transporte à Sardique afin d'appuyer sa recommandation. Mais bientôt convaincu, par la réponse des Hongrois, qu'il n'obtiendroit rien que par la force, il donne ordre à son neveu Alexis Contostephane & aux deux Prétendans qui l'accompagnoient, d'assiéger le Château de Chrame, qui ne fit pas grande résistance. La *prise de cette place* & l'argent que des émissaires secrets répandirent *parmi les Seigneurs hongrois, servit* à former un puissant parti *qui obligea le Roi* Etienne à céder le trône à Ladislas, son oncle, dont le *frere fut* en même tems déclaré *Wrum*, c'est-à-dire héritier *de la Couronne*. Elle ne tarda pas à passer sur sa tête, Ladislas étant mort au bout de six mois, dans le cours de l'an 1163. Le nouveau Roi se comporta si mal, que les Hongrois, irrités de ses vexations, le chasserent dans la même année, & replacerent son neveu sur le trône. Contostephane ramene l'oncle fugitif, & le rétablit. Mais à peine les Grecs sont-ils partis, qu'il est chassé de nouveau. L'Empereur s'appercevant enfin qu'il ne pourroit jamais vaincre l'aversion des Hongrois pour son protégé, l'abandonna & tourna ses vues sur Béla, frere puîné du jeune Etienne. Comme il n'avoit point de fils, son dessein étoit de lui donner en mariage sa fille Marie, afin de réunir sur sa tête & de rendre par la suite indivisibles & l'Empire & le Royaume de Hongrie. Les Hongrois, pour éviter la guerre, consentirent à cet arrangement qui fut cimenté par les fiançailles de Béla & de Marie, en attendant qu'ils fussent parvenus à l'âge nubile. Le vieux Etienne, retiré à Anchiale sur le Pont-Euxin, n'avoit pas cependant renoncé à ses prétentions. Etienne, son neveu, lui donna occasion de les faire revivre & de regagner la protection de l'Empereur en s'emparant de l'apanage que le Roi Géisa avoit assigné à Béla. Il reparoît en Hongrie, & bientôt après l'Empereur y arrive lui-même à la tête de son armée. Le jeune Etienne ne fut point pris au dépourvu. Il avoit appellé à son secours divers Princes d'Allemagne. Le plus sage d'entre ces Alliés étoit Vladislas, Roi de Boheme. Voyant que pour engager Manuel à se retirer, il ne s'agissoit que de restituer à Béla *son apanage, il détermine Etienne le Jeune à cet acte de justice*, & va trouver ensuite l'Empereur pour lui en porter la nouvelle. *L'accommodement entre Manuel & le* Roi de Hongrie *ne souffrit plus alors de difficulté*. L'Empereur quitte la Hongrie, *laissant au vieux Etienne*, qu'il essaya vainement d'emmener avec *lui*, *quelques troupes*, *pour ne paroître* pas l'avoir entiérement abandonné. Celui-ci aima mieux se retirer à Sirmium, d'où il seroit plus à portée de pratiquer des intelligences en Hongrie. Poursuivi dans cette retraite, il passe à Zeugmine que le Roi, son neveu, vient assiéger. Il y est fait prisonnier, & quelque tems après il meurt (l'an *1165*) des suites d'une saignée qu'on lui avoit faite, dans une légere maladie, avec une lancette empoisonnée. Manuel, irrité de ce noir forfait & non moins de la perte de Zeugmine, reprend la guerre contre le Roi de Hongrie. Ayant assemblé son armée, l'an *1166*, sous les murs de Sardique, *il la* mene devant Zeugmine qu'il fait rentrer sous ses loix après un siége long & meurtrier. Etienne se dédommage de ce revers par une victoire que Denis, son Général, remporta, l'an 1167, sur ceux de l'Empereur grec. Léon Vatace & Jean Ducas, autres Généraux de Manuel, font perdre à Etienne le fruit de cet avantage, en désolant la Hongrie septentrionale. L'an *1168*, bataille de Zeugmine, gagnée par Andronic Contostephane, Général grec, sur les Hongrois commandés par Denis. Presque toute l'armée de ces *derniers y périt*. *Cette victoire* termina la guerre de Hongrie qui *depuis 18 ans n'étoit interrompue* que par de courts *intervalles*. *L'an 1171*, *Manuel* depuis deux ans devenu pere *d'un fils nommé Alexis*, *lui transporte le* titre d'héritier présomptif de l'Empire, qu'il avoit accordé à Béla, & retire en même tems à celui-ci sa fille qu'il lui avoit fiancée. La rupture de cette alliance fut sensible à Béla. Pour le consoler, l'Impératrice Marie d'Antioche lui fit épouser sa sœur utérine, fille de Renaud de Châtillon & de Constance. Tel est le précis des événemens du régne d'Etienne III d'après les Historiens grecs. Il avoit, comme on l'a dit, épousé, l'an *1166*, Agnès, fille de Henri, premier Duc d'Autriche, qui mourut en 1182, sans lui avoir donné d'enfans.

BÉLA III.

1174. Béla, frere d'Etienne III, étoit à la Cour de Constantinople lorsque celui-ci mourut. A la nouvelle de cet événement, Manuel le fit partir avec un cortege magnifique, après lui avoir fait jurer qu'il ne se départiroit jamais du service de l'Empereur & de l'Empire. A son arrivée en Hongrie la Couronne lui fut déférée d'un consentement unanime. Son couronnement se fit, selon Thwrocz, un Dimanche 13 Janvier 1174. Les troubles du dernier régne ayant rempli le Royaume de brigands, Béla donna ses soins pour en purger la Hongrie. Eméric, son frere, *lui* donna aussi de l'exercice par son ambition. Ce Prince, battu par Béla, se retira en Boheme. Mais le Duc Sobieslas le livra au Roi, son frere, qui le fit enfermer. Sous le régne de Béla, l'an 1181, la ville de Zara en Dalmatie, s'étant soustraite à la domination des Vénitiens, se donna pour la quatrieme fois à la Hongrie. Béla sut conserver cette place importante, malgré les efforts que fit la République pour la recouvrer. On attribue à Béla III la distribution de la Hongrie en Comtés; mais on le blâme d'avoir accordé trop d'autorité aux Comtes. Ils en abuserent sous les régnes suivans, & ce ne fut pas sans peine qu'on vint à bout de les réprimer. Il y avoit au-dessus d'eux, & avant leur institution, un Comte Palatin de Hongrie, dont les fonctions embrassoient le militaire & le civil.

L'an 1182, Volodimir, Duc de Halicz, dans la Russie

rouge, chassé par son frere Micislas appuyé du Roi de Pologne, vient chercher une retraite en Hongrie. Trois ans après (l'an 1185) les Boyards de Halicz ayant empoisonné Micislas, députent en Hongrie pour rappeller Volodimir. Le Roi Béla retient le Prince Russe, & envoie sur les lieux son second fils André, sous prétexte de lui préparer les voies & de soutenir son parti contre Romain, autre frere de Micislas, que le Roi de Pologne avoit nommé au Duché d'Halicz. André s'étant rendu maître d'Halicz, mit une garnison hongroise dans le Château, se fit prêter serment de fidélité par les habitans, & prit le gouvernement en son nom : *Jurare omnes in verba sua coegit*, dit Cromer (p. 114, col. 2.) Informé de ce succès, le Roi Béla fait enfermer Volodimir dans une prison. Mais celui-ci ayant trouvé moyen de s'évader en 1188, alla se jetter entre les bras du Duc de Pologne, qui lui donna une armée avec laquelle il chassa le Prince hongrois, & se remit en possession du Duché d'Halicz. Tel est le récit des Historiens polonois, dont nous ne trouvons, il faut l'avouer, nulle trace dans ceux de Hongrie, à l'exception de Pierre de Rewa, Ecrivain moderne. Le Roi Béla III mourut le Jeudi-Saint, 18 Avril, de l'an 1196, suivant Albéric de Trois-Fontaines. Son corps fut inhumé dans l'Eglise d'Albe-Royale. Il avoit épousé, 1° AGNÈS, fille, comme on l'a dit, de Renaud de Châtillon, & de Constance, Princesse d'Antioche; 2°, l'an 1185, MARGUERITE DE FRANCE, fille du Roi Louis le Jeune, & veuve de Henri au Court-Mantel, fils de Henri II, Roi d'Angleterre. La Reine Marguerite, suivant Bernard le Trésorier, après la mort de son 2e époux, vendit son douaire qui étoit considérable, & passa en la Terre-Sainte, menant avec elle un grand nombre de Chevaliers & de Sergens : mais elle mourut à Acre huit jours après son arrivée. Béla laissa d'elle deux fils, Éméric & André, qui régnerent après lui, & une fille, Marguerite, femme de l'Empereur grec Isaac l'Ange.

ÉMÉRIC.

1196. ÉMÉRIC, ou HENRI, fils de Béla III, monta sur le trône par le vœu unanime de la nation, après la mort de son pere. André, son frere, entreprit plusieurs fois, mais toujours en vain, de l'en faire descendre pour s'y placer lui-même. Éméric ne fut pas également heureux contre les Vénitiens qui lui enleverent, à l'aide des Croisés, la ville de Zara le 24 Novembre 1202, après 14 jours de siége. Il ne survécut pas long-tems à cette perte, étant mort des suites d'une longue maladie qui l'avoit empêché de venir en personne au secours de la place. On ne peut assurer si ce fut à la fin de l'an 1203 ou au commencement de l'année suivante. On voit une Lettre d'Innocent III, datée du 5 Novembre, de la 6e année de son Pontificat, c'est-à-dire l'an 1203, par laquelle il confirme la réconciliation d'Éméric & de son frere André, procurée par les soins de G. Légat du S. Siége, ce qui suffit pour réfuter les Historiens hongrois, qui placent la mort d'Éméric en l'an 1200. Ce Prince laissa de CONSTANCE, son épouse, fille d'Alfonse II, Roi d'Aragon, un fils en bas âge, nommé Ladislas, qui lui succéda. La veuve d'Éméric se remaria, l'an 1208, avec Frédéric, Roi de Sicile, puis Empereur, IIe du nom. (Voy. *le 3e tome de la Collection des Historiens de Hongrie*, p. 246 & 252.)

LADISLAS II OU III.

1204. LADISLAS, que son pere Éméric avoit fait couronner de son vivant, monta sur le trône, l'an 1204, sous la tutelle d'André, son oncle. Il régna, non pas six mois, comme le disent les Historiens hongrois, mais fort peu de jours, une courte maladie l'ayant enlevé presque aussitôt après la mort de son pere.

ANDRÉ II, SURNOMMÉ LE JÉROSOLYMITAIN.

1204. ANDRÉ II, *deuxieme fils de Béla III*, devint le successeur de Ladislas, son neveu, dans le Royaume de Hongrie. On vit sous ce régne un crime vengé d'une maniere éclatante par un autre. L'an 1212, suivant Thwrocz, ou 1213, suivant Albéric de Trois-Fontaines, la Reine GERTRUDE, femme d'André, fut égorgée dans son Palais par Baneban, Palatin de Hongrie, pour avoir facilité la violence que le frere de cette Princesse avoit faite à la femme de ce Seigneur, dont il étoit devenu éperdument amoureux. Albéric dit que Jean, Archevêque de Strigonie, consulté sur cet assassinat, fit une réponse amphibologique, qui le mit à l'abri de l'excommunication du Pape. On ignore de quelle maniere André vengea la mort de la Reine. Les Boyards de Galicie ou Halicie ayant chassé leur Duc Micislas-Micislavicz, demanderent au Roi de Hongrie, l'an 1214, un de ses fils pour les gouverner. André leur accorda Coloman, son second fils, auquel il ordonna, en le faisant partir, de se faire couronner Roi de Galicie, titre qu'il prenoit déjà lui-même. Il écrivit au Pape Innocent III, pour le prier de permettre à l'Archevêque de Strigonie de faire la cérémonie de ce couronnement, ce qu'il obtint. A la tête de sa lettre il se qualifie *Andreas Hungariæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Rasciæ, Serviæ, Galiciæ Ludomeriæque Rex.* (Raynaldi, *ad an.* 1214, n° 8.) Mais la royauté de Coloman alarma les Russes de Galicie, & son sacre, administré par un Evêque latin, leur fit craindre pour leur vie. Les Boyards rappellerent Micislas, ce qui occasionna une guerre entre les deux rivaux. Coloman, forcé dans le Château de Halicz, est fait prisonnier avec sa femme Salomé, fille de Lesko le Blanc, Roi de Pologne, & enfermé dans le Château de Torezsko. Dlugosz dit que le Roi de Hongrie obtint la liberté de Coloman au bout d'environ deux ans de prison, en promettant que son 3e fils André épouseroit Marie, fille du Duc de Miceslas-Micislavicz, lequel s'engagea de son côté, ajoute-t-il, à donner en dot le Duché d'Halicie à sa fille. Le Pape Honorius III, dans une Lettre au Roi André, datée de la 6 année de son Pontificat, parle en effet de ces conditions apposées à la délivrance de Coloman. (Raynaldi, *ad an.* 1222, n° 42.) Mais le mariage n'eut point lieu. Le Roi André, l'an 1217, se mit à la tête des Croisés & se rendit en Palestine, non par terre, comme l'assure Bonfinius, mais sur des galeres que lui fournirent Venise & les autres villes situées sur le Golfe adriatique. (Voy. *la Collection des Historiens de Hongrie*, T. III, p. 258.) C'étoit pour accomplir un vœu de son pere qu'il entreprenoit ce voyage, sur les menaces de censures que le Pape Honorius III lui avoit faites, s'il différoit plus long-tems. Bonfinius & Blondus disent qu'il n'en revint qu'au bout de trois ans. Mais Jacques de Vitry, témoin oculaire, atteste (*Histoire orient.* L. 3,) qu'il reprit la route de Hongrie au commencement de l'année suivante; retour qui mortifia extrêmement les Rois de Jérusalem & de Chypre, les Ducs de Baviere & d'Autriche, & les autres Chefs de la Croisade, qui employerent inutilement les remontrances & les prieres pour l'engager à les accompagner au siége de Damiette, qu'ils méditoient alors. L'excommunication dont le frappa ensuite le Patriarche de Jérusalem ne fit pas plus d'effet. Il paroît que la nouvelle de quelques mouvemens excités dans son Royaume, avoit hâté son retour. Ce fut dans ce voyage, soit en allant, soit en revenant, qu'André fit épouser à son fils aîné, Béla, une fille de Théodore Lascaris, Empereur grec, résidant à Nicée, & qu'il fiança à son cadet, André, la fille de Livon, Roi d'Arménie, dans l'espérance que le Prince hongrois succéderoit à son beau-pere. Ce Traité des deux Rois, juré par eux, fut confirmé par le Pape Honorius III, qui ne voulut jamais dans la suite accorder au Roi de Hongrie la dispense qu'il lui demanda de son serment. Coloman, l'an 1220 ou environ, rentra de nouveau dans Halicz par l'expulsion de Micislas qui mourut peu de tems après. Mais il en fut chassé à son tour par Daniel Romanovicz, & ne reparut plus dans la Galicie. Pour s'attacher plus étroitement la Noblesse & le Clergé, le Roi André, l'an 1222, confirma & augmenta les priviléges que le Roi S. Etienne leur avoit accordés. Un des articles du Diplôme où ils sont énoncés, porte que le Roi ni aucun de ses successeurs ne pourra se saisir de la personne d'un Gentilhomme s'il n'a préalablement été cité & juridiquement convaincu. Par un autre article il promet de n'imposer aucune taxe sur les Nobles & les Clercs sans leur consentement; & pour empêcher ses successeurs de donner atteinte à la présente constitution, André consent que si lui ou les Rois qui viendront après lui veulent s'opposer à l'exécution de ces priviléges, il soit permis de lui résister & de se défendre à force ouverte, sans pouvoir être taxé de rebellion. C'est ce que les Hongrois appellent la BULLE D'OR, parce que cet Acte fut scellé d'un sceau de ce métal. On en fit sept exemplaires, dont un fut remis au Pape, un envoyé au Palatin. Ce Prince mourut le 7 Mars de l'an 1235. Il avoit épousé, 1° GERTRUDE, dont on vient de parler, fille de Berthold IV, Duc de Méranie, & non pas Duc de Carinthie & de Moravie, comme le dit un Moderne; 2° YOLANDE, fille de Pierre de Courtenai, Empereur de CP.; 3°, le 14 Mai 1234, BÉATRIX, fille d'Aldrovandin, Marquis d'Est. M. de S. Marc dit qu'il l'épousa en revenant de la Terre-Sainte. Il y auroit donc fait un second voyage inconnu aux Historiens de Hongrie. Quoi qu'il en soit, il eut du premier lit Béla qui suit; Coloman, Duc d'Halicz, comme il a été dit ci-dessus, qualifié Roi des Russes dans une Lettre d'Honorius III à Berthold, Patriarche d'Aquilée (Ughelli, *Ital. sac.* T. V, p. 89.); & André dont on vient de parler; avec une fille, Elisabeth, mariée à Louis, Landgrave de Thuringe & de Hesse, & morte en odeur de sainteté le 19 Novembre 1231. Du 2e lit sortirent Yolande, femme

de Jacques I, Roi d'Aragon; du troisieme lit vint Etienne dit le Posthume.

BÉLA IV.

1235. BÉLA IV, fils aîné d'André II, fut couronné dans Albe-Royale le 14 Octobre 1235. Mais il faut qu'il ait été associé au Roi, son pere, près de dix ans auparavant, puisque dans la Lettre du Pape Honorius ci-dessus citée & datée de la 13e année de son Pontificat, il est qualifié Roi de Hongrie. Sous son régne, l'an 1241, les Tartares, commandés par Batou, petit-fils de Genghizkan, entrerent dans la Hongrie, obligerent le Roi de se retirer en Dalmatie, & ravagerent le pays durant trois ans, dans le dernier desquels il perdit Coloman, son frere, qui périt dans un combat qu'il leur livra. La peste & la famine qu'ils avoient causées par leurs massacres & leurs brigandages, les ayant obligés d'abandonner le pays, Béla y revint, & au lieu d'un Royaume florissant qu'il avoit quitté, il ne retrouva qu'un affreux désert, où, si l'on en croit une ancienne chronique, dans un espace de quinze journées à peine rencontroit-on un homme. Il y a vraisemblablement de l'exagération dans ce récit; car dès la même année (1243) Béla se trouva assez en force pour déclarer la guerre à Frédéric le Belliqueux, Duc d'Autriche. Différens Auteurs modernes ont donné différentes causes de cette levée de bouclier. La véritable est le divorce que Frédéric avoit fait avec Agnès, sa 2e femme, cousine de Béla. (*Fasti Campilienses*, T. II, p. 900.) L'an 1246, bataille près de Neustadt entre ces deux Princes. Frédéric la gagne, mais il périt au sein de la victoire. Béla veut s'emparer, l'an 1252, de l'Autriche; mis il est battu par Ottocare I, Roi de Boheme, fait prisonnier & obligé d'accepter la paix. L'an 1259, le Pape Alexandre IV, par son Bref du 26 Mai, adressé à l'Archevêque de Strigonie, fait sommer ce Prince de comparoître à Rome par Procureur, pour s'excuser de son retardement à payer une rente annuelle de mille marcs d'argent, à laquelle son pere s'étoit obligé envers l'Ordre de la Chevalerie de S. Jean de Jérusalem. (Sebastiano Paoli, *cod. diplom.* T. I, p. 277.) On ignore l'effet que produisit cette sommation. Béla ayant recommencé la guerre en 1260, perd une nouvelle bataille, le 13 Juillet, contre Ottocare II. Ce revers lui fit perdre le goût des conquêtes; alors il se livra tout entier au bien de son Royaume, & vint à bout d'y rétablir l'abondance & la sûreté qui en étoient bannies depuis long-tems. Béla, suivant Thwrocz & Ranzan, mourut le 7 Mai 1275; mais Sponde prouve que sa mort arriva l'an 1270. Il avoit épousé MARIE, fille de l'Empereur Grec Théodore Lascaris I, & non de Mislaf, Duc de Russie, comme le dit un Moderne. Marie lui donna deux fils, Etienne qui lui succéda, & Béla, mort avant lui; avec quatre filles, Marguerite, Religieuse Dominicaine, décédée en odeur de sainteté l'an 1271, à l'âge de 28 ans; Cunégonde, femme de Boleslas le Chaste, Duc de Pologne; Constance, mariée à Premislas II, Roi de Boheme, & Elisabeth, femme de Henri, Duc de la Basse-Baviere.

ETIENNE IV ou V.

1270. ETIENNE IV ou V monta sur le trône après la mort de Béla IV, son pere. Il eut guerre avec les Bohémiens, les Autrichiens & les Bulgares, & obligea ces derniers à lui payer tribut. Depuis ce tems les Souverains de Hongrie joignirent à leurs titres celui de Roi de Bulgarie. Ce Prince méditoit de nouveaux exploits lorsque la mort le surprit, l'an 1272, vers le 1 Août, dans la 3e année commencée de son régne. Il laissa un fils qui lui succéda, & deux filles, Anne, mariée à Andronic Paléologue II, Empereur de Constantinople, & Marie, femme de Charles II, Roi de Sicile.

LADISLAS III ou IV, SURNOMMÉ LE CUMAIN.

1272. LADISLAS III fut élu pour succéder au Roi Etienne, son pere. Il continua la guerre contre les Bohémiens avec avantage, suivant les Historiens hongrois. Mais il n'est pas vrai qu'il tua de sa main dans une bataille, comme le dit Thwrocz, Ottocare, leur Roi. Il eut ensuite affaire aux Cumains. Ceux-ci, après trois ans de guerre, le battirent en 1285, & ravagerent la Hongrie jusqu'à Pesth. Après cet échec Ladislas se réconcilia avec les Cumains, de maniere qu'il adopta leurs coutumes, donna sa confiance aux principaux d'entre eux, & prit pour concubines trois femmes cumaines, toutes païennes qu'elles étoient, au mépris de la religion & de son épouse légitime. Il paya cher son attachement pour cette nation. Ces mêmes Cumains ayant conspiré contre lui pour quelques sujets de mécontentement qu'il leur avoit donnés, l'assassinerent dans son Château de Kereczeg le 19 Juillet de l'an 1290. Ce Prince ne laissa point de postérité de MARIE, sa femme, fille de Charles I, Roi de Sicile.

ANDRÉ III, SURNOMMÉ LE VÉNITIEN.

1290. ANDRÉ III, proclamé Roi par le plus grand nombre des Seigneurs hongrois, fut couronné le 4 Août, 16 jours après la mort de Ladislas. Il étoit né à Venise du mariage d'Etienne, fils posthume du Roi André II, & de Thomassine Morosini. Les avantures de son pere sont singulieres. Né dans la ville d'Est en Italie, où Béatrix, sa mere, s'étoit retirée après la mort de son époux, Etienne à peine étoit sorti de l'enfance qu'il entreprit de détrôner le Roi Béla IV, son oncle. Mais n'ayant pu réussir dans ce projet ambitieux, il alla cacher sa honte en Espagne. Quelque tems après il revint en Italie, où la ville de Ravenne l'élut pour Préteur. L'imprudence de sa conduite ayant soulevé les habitans contre lui, il se retira à Venise, où il fit le mariage dont André fut le fruit. Cet enfant, amené par sa mere en Hongrie, plut au Roi Ladislas qui le reconnut pour son héritier & le nomma en conséquence Duc de Hongrie, titre qui donnoit le même droit à ce Royaume que celui de César à l'Empire. Il étoit absent lors que Ladislas mourut. Passant par les Etats d'Albert, Duc d'Autriche, pour aller prendre possession du trône auquel il étoit appellé, il fut arrêté, contre le droit des gens, par les ordres de ce Prince, & ne put recouvrer sa liberté qu'en lui promettant d'épouser Agnès, sa fille. De retour en Hongrie, non seulement il refusa de tenir la parole qu'on lui avoit extorquée, mais il se disposa à tirer vengeance de l'affront qu'il avoit reçu. L'Empereur Rodolphe, instruit de son dessein, lui suscita, pour l'occuper, un concurrent dans la personne d'Albert lui-même, son fils. Il en avoit déjà un autre dans Charles-Martel, fils de Charles II, Roi de Naples. André, après avoir pris les mesures nécessaires pour arrêter ces deux Antagonistes, porta ses armes dans l'Autriche, où, pendant 5 années consécutives, il répandit la désolation par les ravages & les conquêtes qu'il y fit. Mais, l'an 1296, rappellé dans ses Etats par les troubles qui s'y éleverent, il se hâta de faire la paix avec le Duc Albert, & la cimenta par son mariage avec la Princesse AGNÈS, sa fille, dont le mérite *reconnu avoit surmonté les répugnances qu'il avoit d'abord fait paroître à l'épouser.* Il n'eut pas *la satisfaction de rétablir le calme dans la Hongrie. Peut-être ne lui manqua-t-il* que de plus longs jours pour y *réussir. Mais son régne ne fut que* de 11 ans. Il mourut à Bude, le 14 Janvier 1301, suivant le nécrologe de Koënigsfelden, & fut enterré dans l'Eglise des Freres Mineurs de la même ville. Il fut le dernier Roi de la famille de S. Etienne, n'ayant laissé de son mariage qu'une fille nommée Elisabeth, qui s'étant consacrée à Dieu dans le Couvent des Dominicaines de Toeff en Suisse, y mourut en odeur de sainteté. La Reine Agnès de son côté s'étant retirée, après la mort de son époux, à l'Abbaye de Koënigsfelden, dont elle est regardée comme la seconde fondatrice, y finit ses jours le 13 Juin 1364, à l'âge de 84 ans.

CONCURRENS.

1290. La nouvelle de la mort du Roi Ladislas étant arrivée à Naples, Marie, sœur de ce Prince & épouse de Charles II, Roi de Naples, fit valoir les droits de son fils aîné, CHARLES MARTEL, sur la Couronne de Hongrie. Le Pape Nicolas IV entra dans les intérêts de ce jeune Prince âgé pour lors de 18 ans, & le fit couronner, selon Villani, le 8 Septembre de l'an 1290, à Naples, par ses Légats; cérémonie que le Pape Célestin V renouvella, selon Madius, l'an 1294. D'un autre côté l'Empereur Rodolphe mit sur les rangs son fils Albert d'Autriche pour la même couronne. Mais bientôt (l'an 1291) Rodolphe & Marie s'accommoderent par le mariage de Clémence, fille du premier, avec Charles Martel; au moyen de quoi s'évanouirent les prétentions d'Albert. Malgré cela Charles Martel ne fut qu'un Roi titulaire, n'étant jamais sorti d'Italie pour aller prendre possession de ses Etats. Il mourut à Naples, l'an 1295, à l'âge de 23 ans, (d'Egli) laissant de son épouse un fils en bas âge, nommé Charles Robert, ou par abréviation Charobert, avec deux filles, Clémence qui épousa, l'an 1315, Louis Hutin, Roi de France, & Béatrix, femme de Jean II, Dauphin de Viennois.

CHAROBERT.

Sur la fin de l'an 1300, du vivant du Roi André, CHAROBERT, fils de Charles Martel,

CONCURRENS.

L'an 1301, au mois de Juillet,

CONCURRENS.

les Seigneurs du parti d'André, craignant de perdre leur liberté, disoient-ils, en recevant un Roi de la main de l'Eglise, déferent la Couronne à Wenceslas IV, Roi de Boheme, petit-fils, par Constance sa mere, du Roi Béla IV. Ce Prince cede ses droits à son fils WENCESLAS, âgé de 12 ans, qui est couronné dans Albe-Royale, où l'on change son nom en celui de Ladislas. Mais comme on ne lui laissoit que le titre de la royauté, sans pouvoir ni domaines, & que le Pape d'ailleurs s'opposoit à son élection, son pere prend le parti de le rappeller en Boheme l'an 1304.

Nouveau Roi l'an 1305; c'est OTTON DE BAVIERE, élu par un petit nombre de Seigneurs, & couronné la même année dans l'Eglise d'Albe-Royale. Ce Prince étoit fils d'Elisabeth, sœur d'Etienne IV, & fille de Béla IV. Il étoit riche & magnifique. L'an 1307, l'envie d'étaler son faste dans toutes les provinces de son Royaume, l'ayant conduit en Transylvanie, il y fut arrêté par le Vaivode Ladislas, qui le resserra dans une étroite prison, d'où il ne sortit qu'en renonçant à la royauté.

CHAROBERT.

& arriere-petit-fils d'Etienne IV, par Marie son aïeule, femme de Charles II, Roi de Sicile, âgé de 8 ans, arrive en Hongrie où il est reconnu Roi par quelques Seigneurs. (*Collect. Histo. Hung.* T. III, p. 303.) Le Pape Boniface VIII, qui jusques là s'étoit vainement déclaré pour lui, reprend alors ses intérêts avec hauteur. L'an 1303, il fait citer à son tribunal Charobert, & son compétiteur Wenceslas pour y plaider leur cause, décide en faveur du premier, & par une Bulle datée d'Anagni, le 30 Mai de la même année, lui adjuge le sceptre en vertu de son titre de premier Prince du Sang royal, déclarant le trône de Hongrie, héréditaire & non électif. Ce procédé ne servit qu'à aigrir de plus en plus les esprits. Charobert demeure en Hongrie avec des prétentions qu'il ne peut réaliser. L'an 1307, le Pape Clément V donne une nouvelle Bulle, datée de Poitiers le 10 Août, en faveur de ce Prince. Il envoie, l'année suivante 1308, le Cardinal Gentil de Montefiore en Hongrie, pour la faire exécuter. Ce Légat, avec de la patience, de l'adresse & de la fermeté, réussit peu-à-peu dans sa négociation. Enfin les Etats s'étant assemblés l'an 1310, près de la ville de Pesth, s'accordent unanimement à reconnoître Charobert pour leur Roi. La même année il est couronné dans l'Eglise d'Albe-Royale, un jeudi 27 Août. Le régne de ce Prince fut très florissant. La douceur & la sagesse de son gouvernement lui concilierent l'amour & la vénération de ses sujets. Sa valeur recula les limites de la Hongrie, & le fit respecter de ses voisins. Il ne fut pas cependant exempt de revers. L'an 1326, un Seigneur hongrois, nommé Félicien Zachaz, forma, l'on ne sait par quel motif, l'affreux dessein d'exterminer la famille royale. Etant entré dans le Château de Vicegrad où elle résidoit, il la trouve rassemblée dans la chambre du Roi qu'il frappe le premier; dès qu'il l'apperçoit, d'un coup de sabre à l'épaule; mais la blessure fut légere. Il court ensuite à la Reine sur laquelle il décharge un coup qui lui emporte quatre doigts, ces doigts, dit Bonfinius, qui n'étoient occupés qu'à travailler pour l'ornement des Eglises & l'habillement des pauvres. La croyant morte il veut se jetter sur les enfans; mais leurs Gouverneurs s'étant mis devant eux leur font une barriere de leurs corps, & leur facilitent le moyen de s'évader. Enfin un Officier de la Reine étant accouru au secours de ses maîtres, les venge de ce monstre qu'il met en pieces. Le Roi devenu par cet accident soupçonneux & défiant, prête facilement l'oreille aux délations. Des ennemis de Bazarat, Vaivode de Valachie, persuadent à Charobert qu'il trame un complot contre lui. Aussitôt il leve une armée avec laquelle il fait une irruption en Valachie. Le Vaivode, surpris de cette attaque imprévue, en demande en vain la cause; on ne lui répond que par des saccagemens : mais il a bientôt sa revanche. Etant tombé sur les Hongrois engagés dans les gorges de ses montagnes, il en fit une telle boucherie qu'à peine le Roi put s'échapper avec un petit nombre de cavaliers. Un Prince habile trouve dans son génie de quoi réparer ses pertes. Celle que fit Charobert en cette occasion, ne l'empêcha pas de se rendre tributaires par la suite les Souverains de Servie, de Transylvanie, de Bulgarie, de Bosnie, de Moldavie, & même celui de Valachie. Mais il dut moins ces succès à la force de ses armes qu'à la dextérité de sa politique. La durée de son régne fut d'environ 40 ans, ce Prince étant mort à Vicegrad, l'an 1342, un mardi 16 Juillet, dans la 50e année de son âge. Son corps fut inhumé dans le tombeau des Rois de Hongrie, à Albe-Royale. Il avoit épousé, 1°, l'an 1306, MARIE DE POLOGNE, fille de Casimir II, Duc de Teschen en Silésie, morte à Temeswar le 15 Décembre de l'an 1377, sans enfans; 2°, l'an 1318, BÉATRIX DE LUXEMBOURG, fille de l'Empereur Henri VII, morte la même année, 3°, l'an 1320, ELISABETH, fille d'Uladislas Loketek, Roi de Pologne, mere de 4 fils, dont les deux qui survécurent à leur pere, sont Louis qui suit, & André qui fut Roi de Naples.

LOUIS I, SURNOMMÉ LE GRAND.

1342. LOUIS I, né, le 5 Mars 1326, du Roi Charobert & d'Elisabeth, fut élu, l'an 1342, pour succéder à son pere. La Transylvanie ayant pris occasion de sa grande jeunesse pour se révolter, il y porta la guerre, & la força de reprendre le joug. Alexandre, Vaivode de Valachie, qui s'étoit soustrait à l'obéissance de Charobert, frappé des vertus héroïques de Louis, vient de lui-même lui rendre hommage. L'an 1344, Louis envoie des troupes en Pologne pour secourir le Roi Casimir, contre Jean, Roi de Boheme, fait lever à ce dernier le siége de Cracovie, & le contraint de retourner en ses Etats. Peu de tems après cette expédition, il bat les Tartares qui étoient entrés en Transylvanie, & les chasse du pays. Il tourne ensuite ses armes, l'an 1345, contre les Croates subjugués par son pere, & soulevés par deux Seigneurs auxquels ils s'étoient soumis. Ces rebelles domptés par André, son Général, il vole au secours de la ville de Zara, qui, s'étant donnée pour la 7e fois à la Hongrie, étoit assiégée par les Vénitiens. Mais après avoir fait tous ses efforts pour dégager la place, il est obligé de se retirer. Zara retomba au pouvoir des Vénitiens, le 13 Décembre 1347, après deux ans & demi de siége. La même année, le 3 Novembre, Louis part de Hongrie pour aller venger la mort tragique d'André, son frere, Roi de Naples, étranglé le 18 Septembre de l'an 1345. Il arrive à Bénévent le 11 Janvier 1348. Quatre jours après, la Reine Jeanne, veuve d'André, soupçonnée d'avoir trempé dans le meurtre de son époux s'enfuit de Naples en Provence. Louis entre, le 24 du même mois, dans Averse, se fait conduire dans la galerie où l'on avoit étranglé son frere, & y fait massacrer à ses yeux Charles de Duras, convaincu d'avoir fait exécuter cet assassinat. Maître de presque tout le pays, il demande au Pape Clément VI la condamnation de la Reine Jeanne, & la Couronne de Naples. Mais la peste oblige Louis de reprendre la route de Hongrie sur la fin d'Avril 1348. Il revient dans le Royaume de Naples l'an 1350, s'en rend le maître comme la premiere fois, & l'abandonne presque aussitôt, après avoir fait une tréve avec Jeanne. En s'en retournant il dirige sa marche vers Rome à l'occasion du Jubilé. Le Tribun du peuple vient au devant de lui à quatre milles de la ville, avec 100 des premiers de Rome, tous vêtus uniformément de pourpre, & une musique composée de divers instrumens. Il trouve, en traversant la ville, toutes les rues tapissées sur son passage. (*Script. rerum Hungar.* T. I, p. 185.) L'an 1356, il recommence la guerre contre les Vénitiens, s'empare, le 17 Septembre 1357, de Zara, & réunit ensuite toute la Dalmatie à son domaine. Il marche, l'an 1362, contre Strascimir II, Roi des Bulgares, qui refusoit de lui payer le tribut qu'il avoit imposé au Roi Alexandre, son pere, le fait prisonnier dans une bataille, & le renvoie au bout de douze jours. (Voy. *les Rois Bulgares.*) L'an 1370, il succede à son oncle Casimir, Roi de Pologne. Louis meurt à Tyrnau, dans le Comté de Néitra, le 11 ou le 12 Septembre 1382, dans la 57e année de son âge. Il fut inhumé au milieu des regrets & des gémissemens de ses sujets, dans l'Eglise d'Albe-Royale. Ce Prince avoit épousé, 1° MARGUERITE, fille de Charles de Luxembourg, Marquis de Moravie, morte sans enfans; 2°, l'an 1363, ELISABETH, fille d'Etienne, Ban de Bosnie, & non pas de Bogislas, Duc de Poméranie, comme l'avancent plusieurs Modernes. Ce fut à Cracovie que ce mariage se célébra le jour de carnaval, aux dépens de Casimir, Roi de Pologne, en présence de l'Empereur Charles IV, qui avoit noué cette alliance, de Waldemar III, Roi de Danemarck, & de Pierre, Roi de Chypre, & d'un grand nombre de Seigneurs. De ce mariage sortirent trois filles, Catherine, morte l'an 1376; Marie, femme de Sigismond, Marquis de Brandebourg, puis Empereur; & Hedwige, mariée à Jagellon, Duc de Lithuanie, puis Roi de Pologne. Le Roi Louis aimoit les Gens de Lettres; il les entretenoit familierement & se plaisoit sur-tout à chercher avec eux la source des erreurs politiques, & les moyens d'y remédier. Le même désir de s'instruire le portoit souvent à se déguiser en homme de commerce. Dans cet état, confondu parmi le peuple, il apprenoit des vérités qui pour le malheur des Rois ne parviennent jamais jusqu'au trône. Il en tiroit cet avantage de connoître ce qu'on jugeoit de répréhensible dans sa conduite, & de pouvoir soulager les besoins de cette classe de citoyens, qu'un aveugle & funeste préjugé fait regarder

comme indigne de l'attention du gouvernement. Ce Prince fut si regretté, que les Hongrois, selon Cromer, porterent le deuil de sa mort pendant trois ans, s'abstenant de tout jeu & de tout divertissement. (*Voy.* Louis, *Roi de Pologne.*)

MARIE, SURNOMMÉE LE ROI MARIE.

1382. MARIE, fille de Louis le Grand, fut couronnée dans Albe-Royale, l'an 1382, sous le nom de ROI-MARIE. Comme elle étoit trop jeune pour gouverner par elle-même, la régence du Royaume fut décernée à la Reine Elisabeth, sa mere. Nicolas de Gara s'empara de l'esprit des deux Princesses, & gouverna tyranniquement sous leur nom; ce qui excita les murmures des Hongrois. L'an 1385, Charles le Petit, Roi de Naples, attiré par les mécontens, arrive à Bude, se saisit du gouvernement & se fait couronner Roi de Hongrie dans Albe-Royale le 31 Décembre de la même année. Le 6 Février suivant, il est assassiné à Bude par ordre & en présence d'Elisabeth. Le 1 Mai, & non le 25 Juillet (Sponde) de l'an 1386, Jean Horwath, Ban de Croatie, zélé partisan de Charles, surprend dans un voyage les deux Reines avec Nicolas de Gara, massacre celui-ci tandis qu'il est occupé à les défendre, fait noyer Elisabeth la nuit suivante, & emmene Marie prisonniere en Croatie. Sigismond, Marquis de Brandebourg, vole à cette nouvelle pour délivrer Marie à laquelle il étoit fiancé; il la joint à Albe-Royale où elle avoit été ramenée par Horwath lui-même, l'épouse dans cette ville, & s'y fait couronner Roi de Hongrie, le 10 Juin, jour de la Pentecôte, à l'âge de 20 ans. La même année le Ban de Croatie, arrêté par ses ordres, expie ses forfaits dans des tourmens affreux. Ce fut Marie elle-même qui détermina le genre de son supplice, malgré la promesse d'impunité qu'elle lui avoit faite pour recouvrer sa liberté. Sigismond étendit sa vengeance sur tous ceux qui avoient aidé ce Gouverneur de leurs armes ou de leurs conseils. Une mort infâme fut la peine de tous ceux qui tomberent entre ses mains. La sévérité de ce Prince n'effraya pas Etienne, Vaivode de Valachie, qui avoit secoué le joug de la Hongrie avant le couronnement de Sigismond, jugeant indigne de sa nation qui avoit succédé aux Daces & aux Getes, d'obéir à une femme. Sigismond, l'an 1387, entre dans la Valachie avec une puissante armée, force tous les obstacles que la nature du terrein & l'art des Valaques lui opposoient, chasse ces rebelles de poste en poste, & réduit Etienne à venir lui demander grace. Mais la suite fit voir que cette soumission n'étoit que l'effet de la nécessité. L'an 1392, les Valaques, excités & secondés par Bajazet I, Sultan des Turcs, reprennent les armes. Sigismond à cette nouvelle se met en marche, vole à la rencontre des armées ennemies; & les ayant mises en déroute au premier choc, fait un grand carnage des Turcs & des Valaques. Il va mettre ensuite le siége devant la petite Nicopoli, séparée de la grande par le Danube, & s'en rend maître après une assez vigoureuse résistance. Mais tandis qu'il s'en retourne triomphant en Hongrie, il apprend que la Reine, sa femme, vient d'expirer à Bude. Elle fut inhumée à Waradin. (*Bonfinius.*)

SIGISMOND.

1392. SIGISMOND eut un concurrent pour la Hongrie après la mort de son épouse. Ce fut Uladislas V, Roi de Pologne, qui entreprit alors de faire valoir les droits de son épouse Hedwige sur cette Couronne. L'Archevêque de Strigonie mene sur la frontiere une armée dont la présence fait évanouir ses projets. Sigismond, devenu sombre, inquiet & soupçonneux, fait faire des recherches de tous ceux qui avoient eu part aux séditions élevées sous le régne d'Elisabeth & de Marie. Les plus coupables erroient dans les montagnes & les forêts, & avoient pour Chef Etienne Conthus, personnage distingué par sa naissance & ses richesses. Il fut pris avec 32 autres Gentilshommes, & tous eurent la tête tranchée publiquement sous les yeux de Sigismond, sans qu'aucun d'eux témoignât le moindre repentir. Ce spectacle excita l'admiration & les larmes des assistans. L'Ecuyer de Conthus éclata sur tous par ses cris lamentables. Le Roi, touché de cet attachement, l'invite à passer à son service. Il rejette cette offre avec outrage, & pour sa récompense il est condamné à partager le supplice de son maître. L'an 1393, nouveau soulévement des Valaques qui se donnent aux Turcs. Sigismond étant rentré sur leurs terres, dévaste les villes & les campagnes; mais les Turcs, comme il s'en retournoit, tombent sur son armée & la taillent en piece. (Herman. Connerus.) Alarmé des progrès des Infideles, Sigismond implore le secours des Princes Chrétiens. La France & l'Angleterre lui envoient des troupes. Bataille de Nicopoli la Grande, donnée le 28 Septembre, un jeudi veille de S. Michel, 1396, entre Sigismond, & Bajazet, Empereur des Turcs. Les Hongrois sont mis en déroute par la témérité des François qui étoient venus à leur secours. Sigismond, à peine échappé du combat, est obligé d'errer pendant 18 mois hors de ses Etats. A son retour en Hongrie il est fait prisonnier dans la citadelle de Sokles ou Ziklos par les Seigneurs mécontens, le jour de S. Vital, 28 Avril 1401. La Couronne de Hongrie est offerte ensuite à Ladislas, Roi de Naples, fils de l'infortuné Charles le Petit. Ce Prince l'accepte par les conseils du Pape Boniface IX. Le 5 Août de l'an 1403, il est couronné Roi de Hongrie à Raab ou Javarin, par le Cardinal Acciaioli. Peu de jours après, Sigismond délivré de sa prison par les petits-fils du Palatin Nicolas de Gara, sous la garde desquels il avoit été mis, comme étant ses plus grands ennemis, passe en Boheme, d'où il amene des troupes avec lesquelles il met en fuite son compétiteur, & le contraint de retourner à Naples. Sigismond, l'an 1411, est élevé à l'Empire. L'an 1412, il est battu par les Turcs près de Séméndria. Il meurt le 8 ou le 9 Décembre de l'an 1437, à Znaïm en Moravie, à l'âge de 70 ans, laissant une fille unique, Elisabeth, mariée, l'an 1422, à Albert d'Autriche qui lui succéda. (*Voy.* Sigismond, *Empereur & Roi de Boheme,* & Bajazet II.)

ALBERT.

1438. ALBERT, élu Roi de Hongrie le 19 Décembre 1437, est couronné solemnellement avec Elisabeth, son épouse, le 1 Janvier 1438, dans Albe-Royale. Ce Prince obtient deux autres Couronnes dans le cours de la même année, celle de Boheme le 6 Mai, celle de l'Empire le 26 ou le 27 Juin. Vanité des grandeurs humaines! La dyssenterie enleve ce triple Monarque le 27 Octobre de l'année suivante 1439, à Niesmel, près de Gran ou Strigonie, comme il alloit s'opposer aux incursions d'Amurath II, Empereur des Turcs. Les Allemands établis en ce pays avant son arrivée, & ceux qu'il y avoit amenés, essuyerent sous son régne une terrible catastrophe qu'ils s'étoient attirée par une perfidie insigne. Un Seigneur hongrois des plus accrédités, nommé Enthus, s'opposoit avec force aux nouveautés qu'ils vouloient introduire. L'ayant surpris secrètement, ils l'enfermerent dans une étroite prison, d'où, après lui avoir fait souffrir des tortures inouies, ils le tirerent & le jetterent de nuit dans le Danube, enfermé dans un sac, une pierre au cou. Le cadavre, retrouvé huit jours après, excita dans Bude un soulévement universel des Hongrois. Le peuple court aux armes, fait main-basse sur tous les étrangers, Allemands, Italiens, Bohémiens, sans distinction d'âge, de sexe ni de condition. Le carnage fut horrible, & ne cessa que lorsque les Hongrois furent rassasiés du sang de leurs ennemis, & que leurs bras lassés de frapper ne purent plus servir leur aveugle fureur. Albert, dans l'impuissance de punir cette sédition, eut la prudence de la pardonner. Cet acte de modération lui gagna les cœurs des Hongrois, & les nouveaux priviléges qu'il leur accorda rendirent sa mémoire chere à cette nation. (*Voy.* Albert, *Roi de Boheme & Empereur.*

ULADISLAS, ROI DE POLOGNE, *dit en Hongrois* LADISLAS IV OU V.

1440. Albert ayant laissé la Reine Elisabeth enceinte, les Seigneurs, dans le doute si elle mettroit au monde un fils, offrirent la Couronne à Uladislas, Roi de Pologne, qui l'accepta. Cependant la veuve d'Albert accoucha, le 22 Février 1440, d'un fils qui fut nommé LADISLAS. Le quatrieme mois de sa naissance l'ayant fait porter à Albe-Royale, elle le place dans son berceau sur une espece de trône; &, sans Diéte, sans convocation, elle le fait couronner par le Cardinal Zéech, puis l'emmene en Autriche, & le met sous la protection de l'Empereur Frédéric III. Le Roi de Pologne arrive sur ces entrefaites, & se fait couronner Roi de Hongrie à son tour. Comme Elisabeth avoit emporté avec elle la couronne de S. Etienne, on prend pour cette cérémonie celle qui étoit sur la tête de la statue du Saint. Guerre entre les deux partis. Le Sultan Amurath II profite de ces conjonctures pour attaquer la Hongrie. Il met le siége devant Belgrade défendue par Jean, Prieur d'Aurane; mais après sept mois de tranchée, il est obligé de se retirer. (Bonfinius.) Ce fut à ce siége que les Turcs firent usage pour la premiere fois de la poudre à canon. (Alex. Ducas & Bonfin.) Amurath passe en Bulgarie. Il est battu devant Sofia, au mois de Septembre 1442, par le célebre Jean Corvin Huniade, Vaivode de Transylvanie. D'autres avantages considérables que ce héros, dans les deux années suivantes, remporte sur les Turcs, déterminent Amurath à demander une tréve. Elle est accordée pour 10 ans, & signée avec des sermens réciproques du Sultan sur l'Alcoran & de Ladislas sur

l'Evangile, à Segedin, vers la mi-Juin 1444. Mais elle est violée incontinent par le Roi de Hongrie, sur les instances de l'Empereur grec & des Etats d'Italie, & sur les pressantes représentations du Cardinal Julien Césarini, Légat d'Eugene IV, au nom duquel il donne au Roi l'absolution de son serment. Le Pape, de concert avec les Vénitiens & les Génois, arme une flotte de 70 voiles, dont il donne le commandement à son neveu le Cardinal Condolmieri. Le Sultan, malgré cette flotte qui devoit lui fermer l'entrée de l'Europe, trouve moyen de pénétrer en Thrace avec son armée. Bataille donnée le 10 Novembre 1444, près de Varne en Basse-Mésie, entre Ladislas à la tête de 18000 hommes, & Amurath qui en avoit plus de 60 mille. La victoire, long-tems disputée, se déclare enfin pour les Infideles. Ladislas, après avoir fait des prodiges de valeur, périt en cette journée à l'âge de 20 ans, avec le Cardinal Julien dont on raconte la mort diversement : » Toute » l'Europe, dit un Moderne, pleura la mort du premier, & » la Hongrie plaint encore le malheur de ce Prince, qui causa » sa ruine & celle de l'Empire grec. » Pierre de Réva nous a conservé l'épitaphe de Ladislas, qui mérite d'être rapportée.

Romulidæ Cannas, ego Varnam clade notavi;
Discite, mortales, non temerare fidem.
Me nisi Pontifices jussissent rumpere fœdus,
Non ferret Scythicum Pannonis ora jugum.

(*Voy.* Uladislas VI, *Roi de Pologne.*)

INTERREGNE.

Après la mort de Ladislas IV, les Etats de Hongrie députent à l'Empereur Frédéric III, pour le prier de leur renvoyer Ladislas, fils d'Albert, & la Couronne de S. Etienne, sans laquelle on croyoit en Hongrie qu'un Roi ne pouvoit être légitimement couronné. N'ayant obtenu ni l'un ni l'autre, ils nomment, le 16 Mai 1445, Jean Huniade, Régent du Royaume. L'une de ses premieres opérations fut de tirer vengeance de la perfidie de Dracula, Vaivode de Valachie, lequel après la malheureuse journée de Varne étoit tombé sur l'armée hongroise, & l'avoit harcelée dans sa retraite. S'étant rendu maître de sa personne, ainsi que de celle de ses enfans, après avoir dévasté son pays, il lui fit trancher la tête, traita de même son fils aîné, & fit crever les yeux au second. Huniade, l'an 1446, entre à main armée sur les terres de l'Empereur pour le contraindre à rendre le jeune Ladislas. Frédéric voit ses pays désolés & demeure inflexible. L'an 1448, tandis que le Sultan Amurath fait la guerre en Albanie aux fameux Scanderberg, Huniade renouvelle la guerre contre la Turquie. Le Sultan revient en diligence, & ayant atteint l'armée hongroise dans la plaine de Cassovie ou Caschave, il lui livre, dans la semaine sainte, un combat furieux, dont le succès incertain l'oblige à recommencer le lendemain. Les Hongrois, à cette seconde action, sont mis en déroute, après avoir fait des prodiges de valeur. Huniade, emporté par son cheval, erre pendant trois jours sans boire ni manger. Le quatrieme jour n'ayant alors ni armes, ni monture, il est arrêté par deux voleurs. Mais pendant qu'ils se disputent une croix d'or qu'ils lui avoient prise, s'étant saisi du sabre de l'un il le tue & met l'autre en fuite. Un berger qu'il rencontre ensuite, le conduit, après lui avoir donné à manger, au Despote de Rascie, qui, l'ayant reconnu, le retient prisonnier, & ne lui rend la liberté qu'après lui avoir fait promettre de marier son fils Matthias à sa fille. De retour en Hongrie, Huniade rassemble une nouvelle armée qu'il mene en Rascie, pour se venger de la perfidie qu'il y avoit éprouvée. Les ravages qu'il y commet obligent le Despote à demander la paix, en lui renvoyant son 2e fils Ladislas, qu'il l'avoit contraint de lui donner en ôtage. La guerre continue entre Huniade & les Turcs. Tantôt victorieux, tantôt battu, ses défaites même causent aux ennemis de si grandes pertes, qu'Amurath déclare à la fin qu'il seroit fâché d'obtenir de nouvelles victoires à si haut prix. L'an 1452, le fils d'Albert est enfin renvoyé dans ses Etats.

LADISLAS V, OU VI, DIT LE POSTHUME.

1453. LADISLAS, âgé de 13 ans, arrive à Bude, le 13 Février 1453, accompagné d'Ulric, Comte de Cillei, son grand-oncle, & d'un grand nombre de Seigneurs hongrois qui étoient venus au-devant de lui. Le Comte s'empare des affaires & fait tomber le crédit d'Huniade dans l'esprit du Roi. La disgrace de ce grand homme ne sert qu'à faire éclater sa générosité. L'an 1456, le Sultan Mahomet II, ayant assiégé Belgrade avec une armée de 150 mille hommes, Huniade se met à la tête des Hongrois, défait l'ennemi, le 14 de Juillet, entre dans la ville, & oblige Mahomet à lever le siége le 22 du même mois, jour de la Madeleine, suivant S. Antonin & Nauclere, après lui avoir fait perdre 40 mille hommes. Quelques-uns mettent cette action au 6 Août, à cause de la fête de la Transfiguration, que le Pape Callisté III, institua ce jour-là, en mémoire d'un si heureux événement. La belle défense de Belgrade fit appliquer à Jean Huniade ces paroles de l'Evangile : *Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes.* Ce Héros meurt le 10 Septembre suivant, dans le bourg de Zemplin, assisté de Jean Capistran, Cordelier, envoyé par le Pape en Hongrie pour y prêcher la Croisade. Ladislas, fils aîné de Jean Huniade, instruit des mauvais desseins que le Comte de Cillei formoit contre lui, se détermine, pour les prévenir, à l'assassiner. Cette résolution s'exécute le 11 Novembre 1456, dans le Palais d'Albe-Royale, tandis que le Roi entend la messe dans l'Eglise de S. Martin. Le Monarque, tout jeune qu'il est, fait dissimuler la douleur que lui cause la mort de son grand-oncle. Il comble de caresses Ladislas & Mathias, son frere, fait avec eux un pacte de fraternité, & jure sur la sainte Eucharistie qu'il ne vengera jamais ce meurtre. Pleins de confiance en sa parole, les deux freres l'accompagnent à Bude ; mais à peine y sont-ils arrivés qu'on les arrête par son ordre avec un grand nombre de leurs amis. Ils sont enfermés séparément, & trois jours après, le 8 Mars, Ladislas est décapité dans la place publique. On rapporte qu'il reçut jusqu'à cinq coups, & qu'au troisieme n'étant pas encore blessé mortellement il se releva en invoquant les loix qui ne permettent pas de donner plus de trois coups ; mais que le Roi qui étoit à une fenêtre, inspiré par les ennemis du patient, envoya dire au bourreau de l'achever. Toute la Hongrie fut indignée d'un traitement aussi perfide & aussi barbare fait au fils de son libérateur, & ne regarda plus le Roi que comme un tyran. Menacé d'une conspiration, il sort du Royaume pour se rendre en Boheme, sous prétexte de son mariage avec Madeleine, fille de Charles VII, Roi de France. Mais à son arrivée à Prague il y meurt subitement le 23 Novembre 1457, à l'âge de 18 ans, non sans soupçon d'avoir été empoisonné. Thwrocz & Bonfinius se trompent, comme le prouve Odéric Rainaldi, en rapportant sa mort à l'an 1458. (*Voy.* Uladislas, *Roi de Boheme.*)

MATHIAS I, DIT CORVIN.

1458. MATHIAS I, 2e fils de Jean Huniade, fut proclamé Roi de Hongrie le 24 Janvier 1458, par les Etats assemblés dans la plaine de Rakos, près de Pesth, à l'âge de 16 ans, par les soins de son oncle Zilagi. Arrêté avec son frere aîné pour raison de l'assassinat du Comte de Cillei, il étoit alors prisonnier à Prague, sous la garde de Georges Podiébrad, qui l'avoit tiré de Vienne où il avoit été d'abord envoyé. A la nouvelle de son élection, Podiébrad lui rend la liberté, moyennant une somme d'argent, & à condition d'épouser sa fille. Mathias, arrive à Gran sur la fin d'Avril ; mais il ne peut se faire couronner, l'Empereur Frédéric retenant toujours la Couronne de S. Etienne, & refusant de la rendre. Ses premiers soins furent de rétablir la paix dans ses Etats. Il en vint à bout, assisté des conseils d'Elisabeth, sa mere, & de Zilagi, son oncle. L'Empereur qui regardoit la Hongrie comme un fief de l'Empire, ayant déclaré la guerre, l'an 1462, à Mathias qu'il qualifioit d'intrus, celui-ci tombe sur l'Autriche qu'il subjugua toute entiere en très peu de tems, à l'exception de Vienne. La rapidité de cette conquête oblige l'Empereur à lui demander la paix. La restitution de la Couronne de S. Etienne fut promise moyennant la somme de 60 mille écus d'or. (Un orfevre n'en eût pas donné le quart.) Les Turcs ayant recommencé la guerre, Mathias arrête leurs progrès, & reprend sur eux, le 16 Décembre 1463, la ville de Jaycsa, capitale de Bosnie. Vingt-sept villes au bruit de cette conquête ouvrirent leurs portes aux Hongrois. Furieux de ces pertes, Mahomet arrive, au mois de Janvier suivant, avec 30 mille hommes devant Jaycsa, & fait des efforts incroyables pour y rentrer. Dans un assaut qu'il livre, les habitans s'étant joints à la garnison, soutiennent sur la breche un combat opiniâtre, & parviennent à déloger les Turcs. On remarque sur-tout l'action d'un soldat chrétien qui, voyant un Turc arborer son étendard sur une des tours, s'élança sur lui, & l'ayant embrassé par le milieu du corps, se précipita du haut en bas avec l'homme & le funeste drapeau. Mathias survient & sa présence met en fuite les Musulmans. Ayant enfin retiré des mains de l'Empereur la couronne de Saint Etienne en payant le prix dont ils étoient convenus, il s'en fait couronner le 29 Mars 1464, dans Albe-Royale. La même année, avec le secours d'une Croisade que le Pape fait publier, il entreprend, vers l'automne, le siége de Zoynich, ville de Rascie, fameuse par ses mines d'argent. Mais après deux mois de travaux non interrompus devant cette place, il décampe & se retire honteusement sur la fausse nouvelle que Mahomet vient à lui avec une armée de 40 mille

hommes. (Bonfinius.) Il marche, l'an 1467, contre Etienne, Vaivode de Moldavie & de Valachie, qui s'étoit soumis au Turc, ravage son pays, & l'oblige à rentrer sous la domination hongroise. L'an 1468, à la sollicitation du Pape & de l'Empereur, il déclare la guerre à Georges Podiébrad, & parvient à se faire proclamer Roi de Boheme en 1469. De retour en Hongrie l'an 1471, il en chasse Casimir, 2e fils du Roi de Pologne, que les mécontens, pendant son absence, avoient appellé pour le faire Roi. L'an 1475, il reprend la guerre contre les Infideles, & mene son armée devant Savatz, dont la Save baigne les murs; c'étoit une place qui passoit pour imprenable. Mathias, pendant la nuit, s'étant mis dans une barque sous l'habit d'un goujat avec un rameur & un falot, fait le tour de la place pour en observer les fortifications. Il est reconnu par une sentinelle qui devine son dessein. Sur l'avis qu'elle en donne, un coup de canon part des murailles, frise la barque & éteint le falot. Mathias continue ses observations, & quelques jours après il se rend maître de la place. S'étant de nouveau brouillé, l'an 1477, avec l'Empereur Frédéric, sur le refus qu'il fit de lui donner en mariage Cunégonde, sa fille, il entre à main armée dans l'Autriche, & pénetre jusqu'en Baviere, saccageant tout ce qui se rencontre sur sa route. Frédéric, n'ayant point d'armée à lui opposer, se voit réduit à lui demander la paix. Mathias l'accorde à deux conditions; 1° qu'on lui remboursera les frais de la guerre, qu'il fait monter à 120 mille ducats; 2° que l'Empereur lui donnera l'investiture de la Boheme, comme il l'avoit accordée à Uladislas, son compétiteur, pour cette Couronne. Cependant les Turcs menaçoient la Hongrie. Mathias demande au Pape & aux Vénitiens le secours qu'ils avoient coutume de lui fournir. Ces deux Puissances le refusent. Mathias, en habile politique, trouve moyen de détourner sur la République de Venise les coups que les Infideles destinoient à ses Etats. L'an 1479, les Turcs, vainqueurs des Vénitiens, dirigent leur marche vers la Transylvanie. Le Vaivode, Etienne Batthori, sans attendre Mathias, leur livre une sanglante bataille, où ils sont entiérement défaits. Les Généraux de Mathias remporterent dans les quatre années suivantes des avantages considérables sur les Infideles. Mathias dans ces conjonctures critiques, loin d'être secouru par l'Empereur, étoit occupé à veiller sur ses démarches, & à réprimer les incursions que les Allemands faisoient de tems en tems sur ses frontieres. Délivré de la guerre des Turcs, il tourne ses armes, l'an 1485, contre l'Autriche, & vient se présenter devant Vienne dont il se rend maître, le 1 Juin de cette année, sans beaucoup d'efforts. Il s'empare, les années suivantes, de tous les pays autrichiens, & réduit l'Empereur à mener une vie errante jusqu'à sa mort. L'an 1487, Jean Corvin, fils naturel de Mathias, chasse de la Croatie, dont il étoit Souverain, Yacoub, Général ottoman, après avoir taillé en pieces l'armée avec laquelle il y étoit entré. Mais Yacoub étant revenu au printems de l'année suivante, défait à son tour les Croates, dont 15 mille resterent sur le champ de bataille. Le vainqueur, pour attester au Sultan le carnage qu'il avoit fait, lui envoya les nez qu'il avoit fait couper à tous ces morts. L'an 1490, Mathias, frappé d'apoplexie le Dimanche des Rameaux 4 Avril, meurt le mardi suivant à Vienne, d'où son corps fut transporté à Albe-Royale. Il avoit épousé, 1°, l'an 1452, Catherine, fille de Podiébrad, morte en 1464; 2°, l'an 1476, Béatrix, fille de Ferdinand I, Roi de Naples. Il ne laissa point d'enfans de ces deux femmes, & n'eut que le fils naturel dont on vient de parler, qu'il fit héritier de ses biens, & qui le fut aussi de ses vertus. Mathias réunissoit toutes les qualités qui font les grands Rois; brave, généreux, politique, zélé pour la religion, ami des Arts & des Lettres, homme lettré lui-même, & d'un esprit fécond en saillies & en reparties vives. Il employa les meilleurs Peintres d'Italie, & attira plusieurs Savans de différentes contrées de l'Europe à sa Cour. Il fonda une magnifique Bibliothéque à Bude, & la meubla des meilleurs Livres grecs & latins. (*Voy.* Podiébrad & Uladislas, *Rois de Boheme.*)

LADISLAS VI ou VII.

1490. Ladislas VI, *Roi de Boheme, fils de Casimir IV, Roi de Pologne, est proclamé Roi de Hongrie le 15 Juillet* 1490, *par préférence à quatre concurrens redoutables, son* frere Jean Albert, *depuis Roi de Pologne; Maximilien, fils de* l'Empereur Frédéric; Ferdinand, Roi de Naples; & Jean Corvin, fils naturel du Roi Mathias. Ce fut la Reine Douairiere qui décida cette élection. Les Hongrois ne pouvant s'accorder sur le choix d'un Souverain, s'en étoient reposés sur elle, & lui avoient juré qu'ils reconnoîtroient pour Roi le Prince qu'elle choisiroit pour époux. Elle offrit sa main à Maximilien qui la refusa, parce qu'il avoit pris des engagemens avec l'héritiere de Bretagne. Elle l'offrit ensuite à Ladislas Roi de Boheme, qui feignit de l'accepter, & fut aussitôt reconnu Roi par les Etats de Hongrie. Son couronnement se fit dans Albe-Royale le 21 Septembre de la même année 1490. Jean Albert, son frere, & Maximilien, lui déclarerent la guerre tour à tour. Après divers combats, il abandonna, l'an 1491, la Silésie à son frere, & sa portion de l'Autriche à Maximilien l'année suivante, avec substitution du Royaume de Hongrie en faveur de la Maison d'Autriche, au défaut de la postérité de Ladislas. Mais tandis qu'il étoit encore occupé à se défendre contre l'Archiduc, Jean Albert, sur la fausse nouvelle qui courut de sa mort, étoit rentré à main armée dans la Hongrie. Jean Zapolski, Vaivode de Transylvanie, envoyé contre lui, le fait prisonnier après l'avoir battu. Casimir, pere de Ladislas & de Jean-Albert, étant mort, l'an 1492, le Roi de Hongrie rend la liberté à son frere, fait alliance avec lui, & consent qu'il monte sur le trône de Pologne. L'an 1493, Eméric Dreucene, autre Général de Ladislas, occasionne une nouvelle rupture entre la Hongrie & la Porte. Ali-Bek, Gouverneur de Sindérovie, revenant d'une expédition qu'il avoit faite en Croatie par ordre du Sultan Bajazet, traversoit pacifiquement la Hongrie pour s'en retourner. Dreucene vient à sa rencontre pour l'arrêter, & le force, malgré ses remontrances, d'en venir à une bataille qui se donna le 9 Septembre. Le Général hongrois la perd avec la liberté. Amené au vainqueur les mains liées derriere le dos, il en est accueilli honnêtement. Mais tandis qu'il est à table avec lui, on apporte au Bacha les têtes sanglantes du fils & du neveu de Dreucene, tués dans le combat. Ce spectacle le met en fureur. Il désire la mort, & provoque le Bacha à la lui donner. Ali-Bek a la modération de se contenir, & l'envoie au Sultan, lequel, après l'avoir retenu quelque tems en prison, le relégue dans une Isle où il mourut au bout de trois mois. Ladislas eut sa revanche l'année suivante. Kinis, son Général, prend & pille dans la Servie, sur la fin de 1494, deux citadelles des Turcs, où étoit le dépôt des richesses enlevées aux Chrétiens. Ayant fait alliance avec les Vénitiens contre les Infideles, il repousse, l'an 1501, les troupes que Bajazet II avoit envoyées contre lui, & porte la désolation dans la Bosnie. L'an 1514, à la persuasion du Cardinal Thomas Erdod, Archevêque de Strigonie, il consent à la publication d'une Croisade contre les Turcs. L'événement ne répondit pas aux espérances dont on l'avoit flatté. Les paysans, armés pour cette expédition, se révoltent contre leurs Seigneurs, dont plusieurs perdent la vie dans cette sédition. Jean Zapolski, marche contre ces brigands & les taille en pieces près de Témeswar. Leurs Chefs, Georges Sekel (ou le Sicule), & Grégoire, son frere, tombent entre les mains des vainqueurs, & périssent dans les plus affreux tourmens. Mais cette exécution ne sert qu'à irriter la fureur des Croisés. Toute l'habileté des Généraux de Ladislas suffit à peine pour l'étouffer. L'an 1516, le 4 ou plutôt le 13 Mars, ce Prince meurt à Bude dans sa 61e année. Ce fut par ses ordres que les loix & les coutumes de Hongrie furent recueillies & rédigées en un corps, sous le titre de *Jus consuetudinarium Hungariæ*. Le Jurisconsulte Verbeuzy en fut le rédacteur. Ladislas avoit promis, comme on l'a dit, à Béatrix, veuve de Mathias, de l'épouser pour prix du trône qu'elle lui avoit procuré. La raison d'Etat rompit cet engagement. Ladislas, au mépris de sa parole, donna sa main, l'an 1502, à Anne, fille de Guillaume, Comte de Candale, & petite-fille, par Catherine sa mere, de Gaston, Comte de Foix, & de Madeleine, fille de Charles VII, Roi de France. Anne le fit pere d'une fille de même nom qu'elle, mariée à Ferdinand I d'Autriche, qui viendra ci-après, & d'un fils qui suit, qu'elle mit au monde, l'an 1506, en mourant. La Reine Béatrix, sa rivale, lui survécut deux ans, & finit ses jours, l'an 1508, dans l'Isle d'Ischia, au Royaume de Naples, où elle s'étoit retirée après avoir fait retentir la Hongrie de ses plaintes contre la perfidie de Ladislas. (*Voy.* Uladislas, II *Roi de Boheme;* Bajazet II, & Selim I, *Ottomans.*)

LOUIS II.

1516. Louis II, né le 1 Mai de l'an 1506, n'avoit que 10 ans lorsqu'il succéda au Roi Ladislas, son pere, qui l'avoit fait couronner de son vivant le 4 Juin 1507. Incapable de gouverner par lui-même, il devint le jouet des Grands du Royaume, qui ne lui laisserent que le titre de Roi. Les factions naquirent de cette espece d'anarchie. Soliman II, Empereur des Turcs profite des troubles de la Hongrie pour y faire des conquêtes. Ce n'étoit peut-être pas son intention; mais le trait suivant l'y détermina. Sélim, son prédécesseur, avoit conclu une tréve avec le Roi Ladislas. Soliman envoya une ambassade à Louis pour lui offrir la prorogation de ce Traité à certaines conditions onéreuses. Louis, ou plutôt ses Ministres, non seulement reçurent avec mépris les Ambassadeurs, mais ne crai-

gnirent pas, dit-on, de violer en leurs personnes le droit des gens, en leur faisant couper le nez & les oreilles. Le Sultan, furieux de cette atrocité, rassembla toutes ses forces pour en tirer vengeance. L'an 1521, il met le siége devant Belgrade, & la prend le 9 Août, selon les Historiens turcs, ou le 20 du même mois, suivant les Chrétiens, après 6 semaines de tranchée. Cette prise est suivie de celle de Salankemen, de Peter-Varadin, & de plusieurs autres places tant de la Hongrie que de la Croatie. L'an 1526, le 29 Août, bataille entre Louis & Soliman, dans la plaine de Moatz, près de Cinq-Eglises. Louis la perd avec la vie à l'âge de 20 ans. On donna des larmes à la mort de ce jeune Prince dont mille belles qualités naissantes faisoient concevoir les plus grandes espérances, & dont l'âge excusoit la témérité. Mais on ne plaignit pas également les sept Evêques qui périrent dans cette journée, où ils commandoient autant de corps, & dont les têtes furent portées à Soliman. On regretta encore moins Paul Tomory, Evêque de Colocza, qui, depuis long-tems, exercé dans les combats, faisoit dans celui-ci, qu'il avoit engagé, les fonctions de Général avec une confiance qui précipita avec lui son maître & son armée. Cette victoire des Ottomans leur ouvrit les portes de Bude où ils entrerent le 10 Septembre, & firent un butin immense. C'est dans ce déplorable sac que fut brûlée la fameuse bibliothéque que Mathias avoit amassée avec tant de soins & à si grands frais. Le corps du Roi Louis ne fut trouvé que deux mois après la bataille dans un marais où son cheval s'étoit englouti avec lui. Il avoit épousé, l'an 1521, MARIE, sœur de Charles-Quint, dont il n'eut point d'enfans. (*Voy.* Louis, *Roi de Boheme*, & Soliman II.

JEAN ZAPOLSKI, *Concurrent.*

1526. JEAN, fils d'Etienne Zapolski, ou de Zapol, Vaivode de Transylvanie, est élu Roi de Hongrie, le 11 Novembre, par les Etats assemblés à l'ordinaire dans la plaine de Rakos, près de Pesth. Obligé, l'an 1528, par son concurrent, Ferdinand d'Autriche, à prendre la fuite, il se retire vers le Roi de Pologne, son beau-frere. De là il implore, par le moyen de Jérôme de Laszki, Palatin de Siradie, le secours du Sultan Soliman, & l'obtient en promettant de se rendre son vassal & de lui payer tribut. Soliman arrive en Hongrie, la traverse en conquérant, & va droit à Vienne qu'il assiége le 26 Septembre 1529. Il échoue devant cette place, & leve le siége le 14 Octobre suivant. En retournant, il s'arrête à Bude dont il remet en possession le Roi Jean. La guerre continue entre ce dernier Prince & Ferdinand avec des succès divers. Elle finit en 1536 par un accord qui assure à l'un & à l'autre la possession de ce que les armes leur avoient acquis, mais à condition que toute la Hongrie reviendra à Ferdinand après la mort de son rival. Le Roi Jean meurt le 21 Juillet de l'an 1540, âgé de 53 ans, à Hermanstad en Transylvanie. Peu de jours avant sa mort, ELISABETH, sa femme, fille de Sigismond, Roi de Pologne, qu'il avoit épousée en 1539, accoucha d'un fils nommé par les Historiens Jean Sigismond, quoiqu'il eût reçu au baptême le nom d'Etienne. Cette Princesse, après la mort de son époux, étoit disposée à céder la Hongrie à Ferdinand conformément au Traité fait entre lui & le feu Roi. Mais le Prélat Martinusius, Régent du Royaume, s'y oppose au nom du jeune Prince, & implore la protection de Soliman. C'étoit appeller le loup au secours de l'agneau. Soliman, à son arrivée dans ce Royaume, fit bien voir qu'il ne travailloit que pour son compte. Ses Généraux venoient de s'emparer de Bude sur les Autrichiens, l'an 1541, après un siége des plus meurtriers, qui fut couronné par le massacre des prisonniers. Cela fait, il leva entiérement le masque en ordonnant à la Reine de se retirer en Transylvanie avec son fils, & confirmant Martinusius dans sa qualité de Régent pour ce pays seulement.

FERDINAND I D'AUTRICHE.

1527. Louis étant mort sans postérité, FERDINAND I, Archiduc d'Autriche, beau-frere de Louis par Anne, sa femme, revendique le Royaume de Hongrie en vertu du Traité fait entre l'Empereur Maximilien & le Roi Ladislas. Etienne Batthori, Palatin de Hongrie, s'étant déclaré pour Ferdinand, assemble à Presbourg une Diéte où il le fait proclamer Roi. Cet événement est du commencement de l'an 1527. Ferdinand, à la nouvelle de son élection, entre en Hongrie, & débute par se rendre maître de Bude, le 20 Août, sans coup férir. Après y avoir fait un séjour de deux mois, il s'achemine vers Albe-Royale où il est couronné par l'Archevêque de Strigonie, Paul Vardan, le même qui avoit couronné Jean Zapolski, son rival. Obligé de retourner à Vienne, il donne ordre en partant à ses Généraux de poursuivre ce dernier qui s'étoit retiré à Tockai sur la Teisse avec François Bodon qui commandoit ses troupes. L'armée de Ferdinand s'étant présentée devant la place, Bodon en sort pour lui livrer bataille. Il la perd après avoir long-tems disputé la victoire. La Transylvanie ayant fourni à Zapolski de nouvelles troupes, il revient attaquer les Autrichiens, tandis qu'ils sont occupés à battre la forteresse de Tockai. Nouvelle défaite qu'il éprouve par la lâcheté de sa cavalerie, & qui l'oblige à fuir hors du Royaume. Le brave Bodon, pris dans l'action, est conduit à Ferdinand qui le fit périr sur le refus qu'il fit de le reconnoître. (*Istuanf.*) L'an 1536, par un Traité fait à Weitzen, Ferdinand abandonne à Zapolski, son concurrent, la partie du Royaume, que celui-ci possédoit à condition qu'elle lui reviendroit après sa mort. Les Hongrois murmurerent de cet arrangement comme donnant atteinte à leur liberté. Zapolski étant mort l'an 1540, les Seigneurs de son parti font couronner Jean Sigismond, son fils, sur les fonts de baptême. Soliman, sous le prétexte d'appuyer cette élection, passe en Hongrie à la tête d'une armée. Son Grand-Visir, l'an 1541, bat les troupes de Ferdinand devant Bude que les Hongrois avoient reprise & que ce dernier assiégeoit. On fait état de plus de 20 mille Chrétiens qui demeurerent sur la place; le reste prit la fuite, abandonnant canons, tentes & bagage. Soliman entre dans cette ville le 30 Juillet, & ordonne à la Reine Elisabeth de se retirer en Transylvanie avec son fils, jusqu'à sa majorité. Mais il laissa bientôt appercevoir que son dessein étoit de s'approprier ce Royaume. Par son ordre les Eglises de Bude furent converties en mosquées, les Officiers & les Magistrats changés. Tout prit une nouvelle forme. Après ces dispositions faites à Bude, il entreprit la conquête de toute la Basse-Hongrie, d'où il envoya des troupes, l'an 1544, ravager l'Autriche, la Silésie & la Moravie. L'an 1545, il prit Strigonie, Cinq-Eglises, Albe-Royale, & poussa ses conquêtes fort avant dans la Haute-Hongrie. Les Turcs, l'an 1551, après avoir inutilement assiégé Témeswar, se rendent maîtres de Lippa, qui est reprise la même année par les Allemands. Nouvelle irruption des Turcs l'année suivante en Hongrie, où ils prennent enfin Témeswar & d'autres villes; mais ils échouent devant Agria. L'an 1563, Ferdinand cede la Hongrie à son fils Maximilien. Ce Prince, dès l'an 1543, avoit fait un testament auquel il ne dérogea point par ses dernieres volontés, & qui jetta de loin, dit un homme d'esprit, la semence de la guerre qui a troublé l'Europe durant 200 ans. Ce testament appelloit ses filles à la succession des Royaumes de Hongrie & de Boheme au défaut des héritiers de ses fils. C'est d'après cette disposition qu'en 1740 la Maison Electorale de Baviere a formé ses prétentions sur ces deux Royaumes, l'Archiduchesse Anne, fille de Ferdinand, ayant épousé Albert V, Duc de Baviere. (*Voy.* Ferdinand I, *Empereur*, & Soliman II.)

PRINCES DE TRANSYLVANIE.

LA TRANSYLVANIE est une grande & riche Province, bornée au nord par la Pologne, à l'orient par la Moldavie & la Valachie, au midi par la Valachie, & à l'occident par la haute & la basse Hongrie. Le blé qu'elle produit en abondance passe pour le meilleur de l'Europe. Ses vins ont à-peu-près la même réputation. Trois nations différentes habitent cette Province, les Sicules qui descendent des Huns qu'Attila conduisit en Pannonie; les Saxons qui s'y établirent du tems des Croisades; & les Hongrois, sous le nom desquels on comprend aussi les Moldaves, les Valaques & les Arméniens établis dans ce pays. Hermenstad en est la capitale, & Albe-Julie le Siége de l'Evêque unique de Transylvanie.

JEAN SIGISMOND ZAPOLSKI.

PAR le Traité conclu, l'an 1536, entre Jean Zapolski et Ferdinand, il étoit dit que dans le cas où le premier auroit un fils, la Transylvanie seroit démembrée de la Hongrie, pour faire à ce fils une Principauté. Le cas étant arrivé, l'an 1540, par la naissance de Jean Sigismond, cet enfant est reconnu presqu'en venant au monde, Prince de Transylvanie. Son pere, en mourant, le laissa sous la tutele de sa mere, et la régence de George Martinusius, Evêque de Varadin. Ce Prélat, plus connu sous le nom de Moine dans les histoires de Hongrie, parce qu'il avoit été tiré d'un Couvent des Hermites de S. Paul, près de Bude, joignoit aux qualités qui font les

MAXIMILIEN.

1563. MAXIMILIEN, fils de l'Empereur Ferdinand & d'Anne, sœur du Roi Louis II, est couronné Roi de Hongrie, le 8 Septembre 1563, à Presbourg. Les Hongrois réclament toujours la liberté d'élection, & toujours la Maison d'Autriche se prévaut du pacte fait avec le Roi Ladislas VI. Les Turcs font de nouveaux progrès en Hongrie sous le régne de Maximilien. (*Voy.* Soliman II, *Empereur ottoman.*) L'an 1572, il abdique la Couronne de Hongrie en faveur de Rodolphe, son fils. (*Voy.* Maximilien II, *Empereur.*)

RODOLPHE.

1572. RODOLPHE, fils de Maximilien, élu le 2 Février pour la forme, est couronné Roi de Hongrie, le 25 Septembre, selon Isthuansius, le 1 Octobre, suivant Struvius, à Presbourg, comme le furent ses successeurs. L'an 1583, il conclut une tréve de 9 ans avec le Sultan Amurat III. Mais elle fut très mal observée par les Musulmans. Saswan, leur Général, ayant recommencé les hostilités, Rodolphe lui opposa le Comte de Sérin, qui remporta sur lui, l'an 1587, une victoire éclatante. Le Général vaincu, s'étant sauvé à Constantinople, y prévint, en s'empoisonnant, le fatal cordon qui lui étoit préparé. Peu de tems après les Hongrois gagnent contre les mêmes ennemis, près de Putnock, une nouvelle bataille, dont ils durent principalement le succès à Sigismond Batthori, que nous verrons Prince de Transylvanie. Mais, l'an 1592, le Pacha de Bosnie se rend maître de Wichts ou Bihacz, ville forte de Croatie. Le 9 Juin de l'année suivante il ouvre la tranchée devant Sisseck, ville située au confluent du Kulp & de la Save, & regardée comme le boulevard de la même Province. L'Archiduc Ernest vole au secours de la place avec Montécuculli, nom dès-lors fameux dans l'Empire. Le Pacha vient au devant d'eux. Le combat s'engage près d'un pont sur le Kulp. Les Turcs sont taillés en pieces ou précipités dans le fleuve. Le Pacha fut du nombre de ces derniers. Le Sultan Amurath, à la nouvelle de cette défaite, déclare la guerre à l'Empereur, & commence par faire mettre aux fers son Ambassadeur. Sisseck, le théâtre de la gloire des Hongrois, devient celui de leur honte. Elle ouvre ses portes, le 24 Août 1683, au Beglierbei de Grece. Les Hongrois effacent cette tache par une grande victoire qu'ils remportent sur les Turcs, le 24 Octobre, près d'Albe-Royale, & par la prise de Filleck, qui la suivit de près. Lan 1596, le Sultan Mahomet arrive en Hongrie à la tête d'une armée formidable. Il met le siége devant Agria, dont il se rend maître par composition le 13 Octobre, après avoir éprouvé la résistance la plus opiniâtre. L'Archiduc Maximilien, frere de Rodolphe, répare cette perte par la prise d'Hatwan. Une victoire qu'il remporte ensuite sur les Turcs, près du village de Kerestes, non loin d'Agria, fut suivie, le 26 Octobre, de la déroute de son armée, que l'avidité du butin avoit mise aux prises avec elle-même, & livrée aux Turcs qui observoient ses mouvemens. Les François volent au secours de la Hongrie. Javarin, dont les Turcs s'étoient emparés, est repris, le 29 Mars 1598, par le Baron de Schwartzemberg, secondé du génie de Vaubecourt, Gentilhomme françois. Siége de Canise formé par les troupes de Mahomet III le 6 Septembre de l'an 1600. La place est emportée le 22 Octobre suivant, malgré les efforts du Duc de Mercœur à la tête de 25000 hommes pour la délivrer. Enfin, le 23 Juin de l'an 1606, l'Empereur, pour calmer les mécontentemens des Hongrois, dont s'autorisoient les Turcs, fit avec les premiers le fameux Traité connu sous le nom de *Pacification de Vienne.* Les étrangers y sont exclus des emplois dans le Royaume, les priviléges des villes rétablis, & les droits de la nation confirmés. Le 9 Novembre suivant, tréve conclue pour 20 ans entre le Sultan Achmet & Rodolphe. Ce fut alors que les Turcs s'engagerent à donner le titre d'Empereur à Rodolphe & à ses successeurs, au lieu de celui de *Ré di Bet*, Roi de Vienne, qu'ils lui avoient donné jusqu'alors, ainsi qu'à ceux qui l'avoient précédé. L'an 1608, Rodolphe céda, le 27 Juin, le sceptre de Hongrie à son frere l'Archiduc Mathias, que les Etats avoient élu pour leur Roi le 14 Octobre 1607. (*Voy.* Rodolphe II, *Empereur*, & *les Ottomans.*)

PRINCES DE TRANSYLVANIE.

grands Ministres, la hauteur et la fierté qui caracterisent les Despotes. Il eut de fréquentes altercations avec la Reine Elisabeth, qui implora contre lui le secours tantôt du Roi Ferdinand, tantôt de Soliman. Martinusius, par son adresse et sa fermeté, para tous les coups qu'elle lui porta, et se maintint dans le poste que le feu Roi lui avoit confié. Cette Princesse, l'an 1551, se voyant près de succomber ou sous la puissance de la Maison d'Autriche, ou sous celle du Turc, lasse d'ailleurs de se voir maîtriser par le Régent, se détermine à céder, au nom de son fils, à Ferdinand la Transylvanie, pour les Principautés de Ratibor et d'Oppelen en Silésie, que celui-ci donna en échange au jeune Prince. Le Marquis Castaldo, Général de Ferdinand, fut le négociateur de ce Traité, dans lequel Martinusius eut soin que ses intérêts ne fussent pas oubliés. Il fut convenu que Ferdinand lui confirmeroit le gouvernement de la Province, avec le titre de Vaivode, et quinze mille ducats d'appointemens, outre le tiers des salines de Torda, qui faisoient le plus liquide des revenus de la Hongrie. En attendant la ratification de ce Traité, Castaldo engagea la Reine à se retirer avec son fils à Cassovie. Soliman, apprenant ce qui venoit de se passer, entre en fureur, et fait passer une armée considérable en Hongrie, sous la conduite du Beglierbei de Grece. Le Marquis et le Prélat réunissent leurs forces pour faire tête à l'ennemi. La conquête la plus considérable des Turcs fut celle de Lippe, qui fut ensuite reprise sur eux. Pendant le cours de cette guerre, Ferdinand obtient du Pape, le 12 Octobre 1551, le chapeau de Cardinal pour Martinusius, et presque dans le même tems lui procure l'Archevêché de Strigonie. Castaldo et le Prélat entrent en défiance l'un de l'autre. Le premier se croyant assuré que Martinusius entretient des correspondances avec la Porte, en donne avis à son maître, et reçoit un ordre de se défaire de lui. Sforce Pallavicini, Marc-Ant. Ferraro, Campeggio-Monino, Piacentino et Scaramoncia, tous Italiens, se chargent de l'exécution. Ils vont trouver le Cardinal au Château de Winitz, près de Sassebes, lui présentent des papiers à lire, et tandis qu'il commence à les parcourir, Ferraro le frappe à la gorge d'un coup de poignard. Le Cardinal a la force de le repousser; Sforce accourt, et d'un coup de cimeterre le renverse sur le carreau; quatre arquebusiers l'achevent. Ainsi périt, le 19 Décembre 1551, à l'âge de 70 ans, cet homme que ses talens illustrerent beaucoup plus que ses vertus. Son corps resta 70 jours sans sépulture, pendant que les assassins étoient occupés à piller ses trésors. Il est à remarquer, qu'ils finirent tous par une mort tragique. Les Turcs ayant pris Pallavicini, le firent expirer dans des tourmens cruels. Campeggio-Monino perdit la tête à S. Germain en Piémont; Ferraro fut pendu à Alexandrie, Scaramoncia fut écartelé en Provence; Piacentino, après avoir perdu dans un combat singulier la main dont il avoit frappé le Cardinal, fut tué par un sanglier, sous les yeux mêmes de Ferdinand. Ce Prince ne recueillit pas le fruit qu'il avoit espéré de la mort du Cardinal. Soliman se mit en devoir de la venger. Méhemet Beglierbey de Romélia vint par son ordre avec une nouvelle armée en Hongrie, assiégea Témeswar dont il se rendit maître, s'empara ensuite de Zolnock, et échoua devant Agria. Les Autrichiens, en défendant ce pays, soulevoient contre eux-mêmes les habitans, par la dureté de leur conduite. Les Transylvains, plus maltraités, ou moins endurans, prirent le parti, l'an 1554, de rappeller la Reine Elisabeth et son fils, à qui Ferdinand refusoit de livrer les Duchés qu'il leur avoit promis. Dès qu'ils reparurent, la Noblesse du pays leur jura une fidélité à l'épreuve de la séduction de Castaldo, de la puissance de Ferdinand, et des caprices de la fortune. Les Turcs viennent à leur appui, et prennent diverses places en Transylvanie. L'an 1559, la Reine Elisabeth meurt le 20 Septembre, à l'âge de 40 ans; Princesse continuellement exercée par des revers qu'elle soutint avec le courage d'une héroïne, et la résignation d'une chrétienne. Jean Sigismond, son fils, eut à se défendre non-seulement contre les Autrichiens, mais contre ses propres sujets. Les Sicules exciterent en Transylvanie une violente sédition, qu'il vint à bout de réprimer par sa fermeté. Ferdinand ayant cédé, l'an 1563, la Hongrie à Maximilien, son fils, il continua la guerre contre ce dernier, et remporta sur lui quelques avantages. Les Tartares, qui étoient venus à son secours, devinrent, par les cruautés qu'ils exercerent en Hongrie et en Transylvanie, de nouveaux ennemis qu'il eut à combattre. L'an 1568, il leur livra une bataille où 20 mille de ces barbares furent taillés en pieces. Enfin, l'an 1570 il fit la paix par la médiation du Roi de Pologne, et à l'insu des Turcs, avec Maximilien. Par le Traité qui fut conclu entre eux, il renonça au titre de Roi, pour ne prendre désormais que celui de Prince Sérénissime. La Transylvanie intérieure lui fut abandonnée comme son patrimoine, et il fut dit qu'après sa mort, l'ultérieure, dont il jouiroit pendant sa vie, retourneroit à l'Empereur. Enfin le dernier article portoit qu'au cas qu'il mourût sans postérité, les Etats de Transylvanie éliroient un Prince qui seroit dépendant de la Maison d'Autriche. Jean Sigismond mourut effectivement sans lignée, et sans même avoir été marié, à Albe-Royale, le 12 Mars 1571. Il avoit eu le malheur de se laisser infecter de l'hérésie socinienne, qui avoit fait des progrès en Hongrie et en Transylvanie à la faveur des troubles.

ETIENNE BATTHORI.

1571. ETIENNE BATTHORI, Seigneur puissant, brave, vertueux, affable et d'une taille avantageuse, fut élu, le 21 Mai 1571, par les Etats de Transylvanie, pour succéder au Prince Jean-Sigismond. Son élection fut confirmée par les deux Cours de Vienne et de CP. à la charge de se reconnoître vassal de la premiere, et tributaire de la seconde. Etienne avoit d'abord été attaché à l'Empereur Ferdinand; il perdit même la liberté en combattant pour lui. Mais son attachement et

MATHIAS II.

1608. MATHIAS II, deuxieme fils de Maximilien, est couronné Roi de Hongrie à Presbourg, le 19 Novembre (& non Janvier, comme le marque un moderne) de l'an 1608. Mais avant cette cérémonie les Hongrois l'obligerent d'ajouter aux précédentes capitulations plusieurs articles, dont les principaux sont l'exclusion des étrangers pour les charges du Royaume, l'élection d'un Palatin pour gouverner en l'absence du Roi, le libre exercice de la religion prétendue réformée, & l'expulsion des Jésuites. Mathias, l'an 1615, renouvelle avec le Sultan Achmet la tréve assez mal observée jusqu'alors. Les conjonctures fâcheuses où se trouvoit alors le Sultan occupé à étouffer des révoltes qui s'étoient élevées en Arabie, en Géorgie, & ailleurs, l'avoient déterminé à s'accommoder avec la Cour de Vienne, qui dicta elle-même les conditions du Traité. Elles ne pouvoient être plus avantageuses pour elle. Presque toutes les conquêtes que les Turcs avoient faites en Hongrie lui furent restituées, & spécialement Canise, Albe-Royale, Pesth, Bude, outre la démolition qu'elle obtint de plusieurs Châteaux, & la restitution aux propriétaires des domaines dont ils avoient été dépouillés. L'an 1618, Mathias se démet, le 16 Juin, du Royaume de Hongrie en faveur de son cousin, Ferdinand d'Autriche. (*Voy.* Mathias, *Empereur.*)

PRINCES DE TRANSYLVANIE.

ses services furent payés d'ingratitude. Le Prince Jean-Sigismond l'attira ensuite à sa Cour, et le chargea d'une commission importante auprès de l'Empereur Maximilien II, qui le fit arrêter sous prétexte qu'il avoit contrevenu à la tréve. Il passa dans sa prison trois années qu'il employa à s'instruire par la conversation des Savans, l'étude de l'histoire et la lecture des bons livres. Tel étoit le Prince que les Transylvains se donnerent. Son mérite étoit trop brillant pour ne point offusquer des yeux jaloux. L'an 1575, Etienne fut obligé de prendre les armes contre un Seigneur nommé Béquessi, qu'il avoit eu pour compétiteur dans le tems de son élection, et qui, ne pouvant lui pardonner la préférence qu'il avoit eue, ne cessoit de cabaler et d'exciter la Transylvanie à la révolte. Béquessi, assiégé dans son Château, prit honteusement la fuite, et assura par sa retraite la tranquillité de la Transylvanie. Elevé la même année sur le trône de Pologne, Etienne cede, l'an 1576, la Transylvanie à son frere, sous le bon plaisir des Etats. (Voy. *les Rois de Pologne.*)

CHRISTOPHE BATTHORI.

1576. CHRISTOPHE BATTHORI est élu Prince de Transylvanie à la place d'Etienne, son frere. Les infirmités de ce Prince rendirent son régne assez court et très languissant. Il mourut l'an 1581, laissant un fils nommé Sigismond, qui lui succéda, et une fille appellée Grisilde, qui fut mariée à Zamoski, Chancelier de Pologne.

SIGISMOND BATTHORI II.

1581. SIGISMOND BATTHORI, fils de Christophe, lui succéda, l'an 1581, par le choix des Etats. L'an 1595, ligué avec l'Empereur Rodolphe contre les Turcs, par un Traité conclu le 4 Mars, il bat le Visir Sinan, devant le Château de S. Georges en Esclavonie, prend cette place d'assaut, emporte quelques autre villes, et revient au mois de Novembre de la même année dans ses Etats, couvert de gloire et chargé de butin. Sigismond, en s'alliant avec Rodolphe, n'avoit pas oublié ses intérêts. S'il y eût jusqu'alors quelque doute sur la souveraineté et l'indépendance de la Transylvanie, il fut levé par la Diete tenue cette année à Presbourg, où dans l'art. 3 le Prince de Transylvanie est reconnu Prince libre, avec le titre d'*Illustrissime.* Il accompagna, l'an 1596, l'Archiduc Maximilien dans la campagne de Hongrie, et eut la plus grande part dans ses expéditions. Mais l'année suivante, la crainte de tomber entre les mains des Turcs lui fit prendre le parti de mettre entre eux et lui un intervalle qu'il ne leur seroit pas aisé de franchir. S'étant rendu à Prague, il traite avec l'Empereur de l'échange de ses Etats contre les Principautés d'Oppelen et Ratibor en Silésie. On célébra cette abdication comme un acte d'héroïsme à Vienne. On s'en moqua dans le reste de l'Europe, comme de l'effet du caprice et d'une étrange pusillanimité. L'événement justifia ce dernier jugement. L'an 1598, en exécution de ce Traité Sigismond se rend en Silésie au mois de Juin. Le regret le saisit aussitot; il en part au mois d'Août suivant pour retourner en Transylvanie. Nouveau trait de la légéreté de ce Prince. L'an 1599, il remet, avec l'agrément des Etats assemblés au mois de Mars, la Transylvanie à son cousin André, Cardinal et Evêque de Varmie en Pologne. André ne jouit pas long-tems de cette Principauté; la même année il est battu, le 28 Octobre, près d'Hermanstadt, par George Basta, Général de l'Empereur, et trois jours après les ennemis l'ayant surpris dans sa fuite, lui tranchent la tête. Sigismond veut encore reprendre le gouvernement de la Transylvanie. Battu plusieurs fois, mais sur-tout le 2 Août 1601, à Moitin, il y renonce de nouveau, l'an 1602, et se retire au Château de Lobkovitz, que l'Empereur lui avoit assigné pour sa retraite. Depuis, ayant encore voulu remuer, il fut arrêté et envoyé prisonnier à Prague, où il mourut le 20 Mars 1613, sans avoir eu d'enfans de son épouse CHRISTINE, fille de Charles II, Archiduc d'Autriche, qu'il avoit épousée le 6 Août 1595, (morte le 6 Avril 1621.)

L'EMPEREUR RODOLPHE.

1602. L'Empereur RODOLPHE, devenu maître de la Transylvanie par la derniere cession de Sigismond Batthori, établit une espece de Triumvirat pour gouverner l'Etat. L'an 1603, les Transylvains, mécontens de ce gouvernement, se donnent à Moïse, Prince des Sicules. Moïse entre, le 9 Juin de la même année, dans Veissembourg, ou Albe-Julie, qui lui avoit volontairement ouvert ses portes. Mais, au mois de Septembre suivant, il est battu par les Impériaux, et tué dans le combat. L'an 1604, nouvelle révolte de la Transylvanie, et d'une partie de la Hongrie, sous la conduite d'Etienne Botskai, Noble hongrois. Le 5 Décembre, Etienne livre bataille au Comte de Belle-Joyeuse, Général des Impériaux, et le bat à plate-couture.

ETIENNE BOTSKAI.

1605. ETIENNE BOTSKAI, Protestant de Religion, se fait reconnoître, au mois d'Avril 1605, Prince de Transylvanie par les Etats du pays. (Sponde.) Le Sultan, sous la protection duquel il s'étoit mis, le confirme, au mois de Novembre suivant, dans cette Principauté, comme dans celles de Moldavie et de Valachie, dont il s'étoit pareillement emparé. Il y ajouta le titre de Roi. L'an 1606, par le Traité, conclu le 23 Juin entre la Cour de Vienne et la Porte, Botskai se fait reconnoître par l'Empereur Prince de Transylvanie, Comte des Sicules et Palatin de Hongrie; dignités qui se perpétueront, est-il dit, dans sa race masculine, jusqu'à son extinction; après quoi la Transylvanie doit retourner à l'Empereur, ou plutôt à la Maison d'Autriche. Etienne meurt à Cassovie empoisonné, dit-on, par son Secrétaire, à la sollicitation des Turcs, le 28 Décembre de la même année, sans laisser d'enfans de son épouse CATHERINE, fille du Comte Hagorassi.

SIGISMOND RACOCZI.

1607. SIGISMOND DE FELSOE VADAS, Prince de Racoczi (et non Ragotski) dont la valeur s'étoit signalée en Hongrie contre les Turcs, est élu, malgré lui, Prince de Transylvanie dans un âge avancé, le 22 Février 1607, par les Etats assemblés à Clausembourg. L'Empereur, à qui cette Principauté devoit revenir après la mort de Botskai, suivant le Traité fait avec lui, dissimule cette élection. Racoczi, l'an 1608, abdique à raison de ses infirmités, et se retire à Sarrente, où il mourut l'an 1613, dans une heureuse obscurité, laissant un fils nommé George qui viendra ci-après.

GABRIEL BATTHORI.

1608. GABRIEL BATTHORI succéda, par le choix des Etats et la faveur des Turcs, à Sigismond Racoczi. Informé que l'Empereur se prépare à faire valoir ses droits sur la Transylvanie, il le prévient par une députation dont le succès fut un Traité par lequel il étoit reconnu Vaivode de Transylvanie, à condition de recevoir garnison allemande dans les villes de sa domination. La Porte instruite de ce Traité par Béthlem-Gabor, qui aspiroit à sa place, envoie contre lui deux corps de troupes, commandés, l'un par Sandar Bassa, l'autre par Ogly. Batthori poursuivi de place en place, et se voyant sans ressource, se fait donner la mort a Vallenese par un de ses soldats, le 27 Octobre de l'an 1613.

BETHLEM ou BETLÉEM GABOR.

1613. BETHLEM-GABOR, ou GABRIEL BÉTLÉEM, Noble hongrois et Calviniste, persécuteur de *Gabriel Batthori*, qui l'avoit comblé de bienfaits, est *déclaré Prince de Transylvanie, le* 30 Octobre 1613, par Sandar Bassa, *titre que les Etats assemblés* à Hermanstadt lui confirment. L'an *1619*, *il se déclare le protecteur* des rebelles de Boheme, *et conclut une ligue avec eux.* Tandis que l'Empereur Ferdinand est *occupé à réduire ce pays*, il entre, au mois de Septembre, *dans la haute Hongrie à la tête d'une armée*, faisant porter devant lui un étendard sur lequel on avoit peint deux Chevaliers qui unissoient leurs mains, et au bas desquels on lisoit cette devise: *Confœderatio et concordia.* Ne trouvant presque point de résistance, il s'avance jusqu'à Presbourg, dont il se rend maître le 20 Octobre, et s'y fait reconnoître Prince de Hongrie. Vienne croyoit déjà le voir sous ses murs, et en trembloit d'effroi. Mais la disette de vivres l'oblige de revenir sur ses pas. S'étant arrêté à Neuhausel, il y convoque une Assemblée des Etats de Hongrie, de *Silésie* et de Lusace, dans laquelle *il fut résolu de le déclarer Roi de Hongrie.* Mais la proclamation et *le couronnement furent* remis à un autre tems. Le Comte de Buquoi *reprend* Presbourg le 10 Mai. 1621, et met ensuite le siége devant Neuhausel, où il est tué le 10 Juillet. L'an 1624, le 8 Mai, (*Mercure françois*) Gabor conclut à Vienne, par ses Députés, un Traité de paix avec l'Empereur Ferdinand II, par lequel il est reconnu Prince de Transylvanie, en renonçant au titre de Roi de Hongrie, et obtient les Duchés d'Oppelen et de Ratibor en Silésie. L'an 1629, sur la nouvelle que Gustave-Adolphe, Roi de Suéde, se prépare à pénétrer en Allemagne, il

FERDINAND II.

1618. Ferdinand II, fils de Charles, Duc de Styrie, est couronné Roi de Hongrie, le 1 Juillet 1618, à Presbourg. Les occupations que ce Prince eut en Boheme, donnerent occasion à Betlem Gabor, Prince de Transilvanie, d'entrer en Hongrie, d'y faire des conquêtes, & d'y exercer de grandes inhumanités contre les Catholiques, par zele pour le Calvinisme, dont il faisoit profession. Il fit la paix, le 8 Mai 1624, avec Ferdinand, & se retira. L'an 1625, Ferdinand, après avoir confirmé la tréve avec le Sultan Amurath III, transmet le sceptre à son fils Ferdinand, âgé de dix-sept ans. Il avoit épousé, le 23 Avril 1600, Marie Anne, fille de Guillaume V, Duc de Baviere, née le 18 Décembre 1574, morte le 7 Mars 1616, après lui avoir donné six enfants, dont les principaux sont Ferdinand, depuis Empereur; Léopold-Guillaume, Evêque de Strasbourg; Marie-Anne, femme de Maximilien, Electeur de Baviere, son oncle; & Cécile, mariée à Uladislas VII, Roi de Pologne. (*Voy.* Ferdinand II, *Empereur.*)

FERDINAND III.

1625. Ferdinand III, fils de Ferdinand II, est couronné Roi de Hongrie le 8 Décembre 1625 (& non 1627, comme le marque un Moderne), dans la Diete d'Oedenbourg. Les Protestans de Hongrie se soulevent, l'an 1637, pour la défense de leurs priviléges & de leur religion. Georges Racoczi, Prince de Transylvanie, se met à leur tête en 1644, & fait plusieurs conquêtes en Hongrie. Ferdinand, après huit ans de guerre, donne quelque satisfaction aux mécontens, & fait une paix désavantageuse avec leur Chef. L'an 1647, il cede la Couronne de Hongrie à Ferdinand, son fils aîné. Mais pour obtenir le consentement des Etats du Royaume, il est contraint de confirmer les priviléges des Protestans, qui faisoient un parti considérable en Hongrie, & de leur rendre le libre exercice de leur religion. (*Voy.* Ferdinand III, *Empereur.*)

FERDINAND IV.

1647. Ferdinand IV, fils de Ferdinand III, est couronné, à l'âge de 13 ans, Roi de Hongrie, le 16 Juin 1647, à Presbourg. Après la cérémonie il monte à cheval, traverse à pas lents le fauxbourg de la ville, & lorsqu'il est arrivé à la colline qui domine le Danube, il la monte au galop, tire son sabre sur le sommet de cette espece de montagne, & forme quatre croix en l'air, en se tournant vers les quatre parties du monde. En tout cela Ferdinand ne fit que se conformer à un ancien usage dont les Hongrois ne dispensent jamais leurs Rois à leur couronnement. Sous son régne, la Hongrie jouit de quelque tranquillité, malgré les murmures des Protestans, qui se plaignoient, mais en vain, de l'inexécution des promesses qui leur avoient été faites à l'avénement de ce Prince au trône. Avant de parvenir à celui-ci, Ferdinand avoit été couronné Roi de Boheme l'an 1646. Il fut élu Roi des Romains l'an 1653. Ce Prince mourut de la petite-vérole le 9 Juillet 1654.

LÉOPOLD.

1655. Léopold-Ignace, 2^e^ fils de Ferdinand III, élu Roi de Hongrie le 22 Juin 1655, & couronné le 27 du même mois, devint Empereur en 1658. L'an 1660, le 27 Août, Varadin est pris par les Turcs, après 47 jours de siége. La garnison hongroise, animée par un Ministre protestant, avoit refusé de recevoir un secours d'Allemands, que le Comte de Souches vouloit jetter dans la place. Kémeni Janos, Prince de Transylvanie, fit trancher la tête à ce Prédicant. L'Empereur, à la nouvelle affligeante de cette prise, fait appeller son Ministre Portia. Celui-ci s'étant fait apporter une carte, l'examine, & dit froidement à Léopold: « La perte n'est pas grande; ce n'étoit » qu'une étable à porcs ». Léopold n'est pas le seul Prince mal instruit à qui un Ministre ait osé en imposer de la sorte. L'an 1663, nouveaux progrès des Turcs en Hongrie, sous le commandement de Mahomet Kioprili. Ce Général se rend maître de Neuhausel, le 27 Septembre, après 36 jours de siége, & la perte de 15000 hommes que cette conquête coûta aux Turcs. La place étoit défendue par le Comte Adam de Forgatz, qui ne la rendit que lorsque le magasin à poudre eut sauté. L'an 1664, le 1 Août, Montécuculli, Général des Impériaux, à l'aide des François, commandés par les Comtes de la Feuillade & Coligny, bat Mahomet Kioprili sur les bords du Raab, près du village

PRINCES DE TRANSYLVANIE.

fait de son côté des préparatifs pour entrer en Hongrie. Mais une hydropisie qui lui survient fait évanouir ce projet. Il meurt de cette maladie au mois de Novembre de la même année. On dit que sentant approcher sa derniere heure, il fit un testament par lequel il donnoit à l'Empereur un cheval de prix richement enharnaché et 40 mille ducats. Il y avoit un legs semblable pour le Roi de Hongrie, et un autre de la même espece pour le Sultan Amurat IV. La bisarrerie de ce testament ne démentoit point la conduite que le Vaivode avoit tenue dans l'administration de ses affaires. Son caractere étoit un mélange d'avarice et de générosité, de valeur et d'inconstance, de vertus et de vices, qu'il seroit difficile de définir. On peut regarder le tableau de sa vie comme une suite de singularités, sur laquelle on ne sauroit asseoir de jugement solide. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il joignoit un peu de folie à de grandes qualités. Sa femme, Catherine de Brandebourg, dont il ne laissa point d'enfans, lui survécut. Elle gouverna la Transylvanie jusqu'à la tenue des Etats.

GEORGES RACOCZI I.

1631. Les Etats de Transylvanie, après avoir élu pour leur Prince, l'an 1630, à Varadin, Etienne Betléem, proche parent de Gabor, révoquent cette *élection en 1631, et proclament* Georges Racoczi, vulgairement appellé Ragotzi. Résolu de se rendre indépendant, il ne ménagea ni l'Empereur ni le Sultan, et s'allia aux Suédois avec lesquels il dévasta la Pologne. Les Protestans de Hongrie trouverent en lui un défenseur ardent. Attaqué, l'an 1636, par les Turcs, protecteurs de la Maison de Bethléem qu'il maltraitoit, Racoczi leur fait face, et les repousse vigoureusement. L'an 1644, pour faire diversion aux forces de la Maison d'Autriche, employées en Allemagne contre les Suédois, il fond sur la haute Hongrie, pille quantité de bourgs ou de villages, emporte d'assaut Cassovie, au mois de Mars, et plusieurs autres places dans le cours de cette année et de la suivante. Paix entre ce Prince et l'Empereur conclue le 26 du *Juillet 1645, à des conditions trop avantageuses pour le premier. L'an 1648, il se met sur les rangs pour la Couronne de Pologne, et se présente à la tête de 30 mille hommes*, pour combattre, s'il est élu, contre les Cosaques, avec lesquels la République étoit alors en guerre, ou se joindre à eux s'il est rejetté. Cette alternative, proposée avec indécence, lui fait donner l'exclusion. Il meurt le 24 Octobre de la même année, après avoir été marié deux fois; la premiere à Sophie, fille d'Etienne Betléem, dont il eut Georges Racoczi, qui lui succéda; la deuxieme à Suzanne Lorentza, qui lui donna Sigismond, dans la suite Duc de Mongatz, et mort en 1652. Ce Prince en mourant laissa ses Etats augmentés des deux Valachies qu'il avoit conquises, et de grands trésors que l'ambition démesurée de son successeur trouva moyen de dissiper en pure perte.

GEORGES RACOCZI II.

1648. Georges Racoczi, est élu vers la mi-Octobre 1648, pour succéder au Prince Georges, son pere. La Pologne, en 1655, se vit plongée dans une grande confusion, le Roi Casimir ayant été poussé jusque sur la frontiere par quelques Palatins qui avoient appellé le Roi de Suede à leur secours. Racoczi croit l'occasion favorable pour se faire reconnoître lui-même Roi de Pologne. L'an 1657, au mois de Janvier, il entre dans ce pays pour joindre ses armes à celles du Roi de Suede. Battu le 14 Juillet suivant par les Polonois et les Impériaux réunis, il est obligé de reprendre la route de ses Etats, après avoir subi la loi du vainqueur dans un Traité de paix qu'il signa au mois d'Août, et s'en revient avec 30 domestiques, reste malheureux d'une armée de 25 a 30 mille hommes qu'il avoit menée en Pologne. Le Grand Seigneur irrité de son irruption dans ce Royaume, mande aux Transylvains de lui donner un successeur. Racoczi feint de se démettre de sa Principauté le 12 d'Octobre 1658, pour éviter une déposition dans les formes. Les Etats lui substituent le Comte Redei; mais Racoczi chasse peu après ce rival. Il entre aussitôt en négociation pour mettre la Transylvanie sous la protection de l'Empereur. La chose ayant réussi, les Impériaux et les Hongrois viennent en foule se ranger sous ses drapeaux. Il marche à leur tête contre le Pacha de Bude, qui s'étoit mis en campagne à la tête d'une nombreuse armée, et le met en déroute près d'Arad. Cependant le Grand Visir s'avançoit avec une autre armée de cent mille hommes. Les Etats de Transylvanie lui députent pour désavouer la conduite de leur Prince. Il arrive sur les lieux, dépose Racoczi, et nomme Acasio Barczai, ou Barczai Acas, pour le remplacer. Racoczi rentre en Transylvanie, après le départ du Visir, et fait de nouveaux efforts pour recouvrer ses Etats. L'an 1660, il meurt à Varadin, le 26 Juin, des blessures qu'il avoit reçues le 27 Mai dans une bataille donnée entre Guile et Coloswar, contre les Turcs. (D'Avrigny, de Saci.) M. Pfeffel dit qu'il fut tué devant Clausembourg. Il eut de Sophie Batthori, son épouse (morte en 1679) François, qui eut part aux troubles de Hongrie, et mourut en 1676, laissant de sa femme Hélene d'Esdrin, fille de Pierre, Comte de Sérin, un fils nommé François Léopold, et Julie-Barbe, mariée, en 1691, à Ferdinand Gobert, Comte d'Apremont-Reicheim. Helene d'Esdrin, mere de ces deux enfans, épousa en secondes noces le fameux Eméric Tekéli, Chef des mécontens de Hongrie.

de S. Gothard; mais il ne tire pas de sa victoire l'avantage qu'elle sembloit lui promettre. Tréve conclue pour 20 ans le 17 Septembre suivant, à Temeswar, entre Léopold & Mahomet IV, à des conditions que ce dernier n'avoit pas lieu d'espérer. Le Comte Nicolas de Sérin blâma hautement cette tréve, & fit un écrit pour montrer que la Hongrie étoit en état de se défendre par elle-même; mais il mourut le 23 Novembre de la même année. (d'Avrigny.) L'Historien de Tékéli met ce Traité dix jours, & M. Pfeffel huit jours seulement après la bataille de S. Gothard. L'an 1668, le 5 Avril, l'Empereur étant en Hongrie court risque d'être empoisonné dans un festin que le Comte Nadasti lui avoit préparé. La Comtesse Nadasti, qui sauva la vie de ce Monarque, périt de la main de son époux par le même genre de mort. (*Mém.* du Comte Bétlem Niklos.) Les Hongrois nient ce fait & d'autres semblables imputés à Nadasti. L'an 1670, sédition des Protestans de Hongrie, ayant à leur tête François Racoczi; elle s'appaise la même année par la soumission du Chef. L'Empereur ayant découvert, l'an 1671, une conjuration formée par les Comtes, Nadasti, dont on vient de parler, Pierre Szerini ou Sérin, François Christophe Frangipani & Tattembach, pour soulever la Hongrie, les fait arrêter, & nomme une commission pour instruire leur procès. Les trois premiers sont condamnés, le 24 Avril, à perdre la tête sur un échafaud. Nadasti fut exécuté à Vienne, le 30 du même mois, Serin & Frangipani à Neustadt. Tattembach ne fut jugé & mis à mort que le 1 Décembre suivant. Après ces exécutions, l'Empereur regardant la Hongrie, dont il tenoit toutes les places fortes, comme un pays de conquête, supprima la charge de Palatin, & lui substitua celle de Viceroi, dont il revêtit Jean Gaspard d'Ampringen, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Les Hongrois voyant leur liberté anéantie, résolurent de faire les derniers efforts pour la recouvrer. La Cour de Vienne, informée de cette résolution, met à prix les têtes de ceux dont elle pouvoit craindre les entreprises. Ce cruel expédient ne sert qu'à faire éclater plutôt le soulévement. Le Comte Eméric Tékéli, dont le pere étoit mort l'an 1673, en défendant contre les Impériaux son Château de Kus, se rend en Transylvanie auprès du Prince François Racoczi, gendre du feu Comte de Sérin, qui avoit armé treize Comtés de la haute Hongrie pour procurer la délivrance, & ensuite pour venger la mort de son beau-pere. Plusieurs Seigneurs viennent l'y joindre. Ils eurent bientôt une armée capable de faire tête aux Impériaux. Mais leurs exploits se réduisirent pendant quelques années à des courses dont les succès étoient contrebalancés par des pertes. La défection de François Racoczi qui se donna à l'Empereur, ne les déconcerta pas. Pour se remettre en forces, ils appellerent de Pologne à leur secours, l'an 1677, le Comte de Bohun, qui leur amena six mille Polonois que le Roi Jean Sobieski avoit licenciés après la paix de Zurawno. Le Général Smith ayant attaqué ce corps à Nialap, près de Tibisk, fut défait, & laissa sur le champ de bataille plus de 1000 Impériaux, outre 800 qui se noyerent, & environ autant qui furent faits prisonniers. Les mécontens ayant joint le vainqueur, leur armée se trouva forte de 18000 hommes. Mais la division s'étant mise pour le commandement entre Vesselchi & Tékéli, retarde leurs progrès. Tékéli à la fin triompha de son rival & l'envoya prisonnier à Clausembourg. La Cour de Vienne le voyant alors pleinement libre, l'amuse par des tréves qu'elle n'observe pas. Pour la contraindre à s'exécuter, il a recours à la Porte ottomane, dont il obtient une promesse d'être secouru. L'Empereur alors consent de tenir une Diéte pour discuter les griefs des mécontens. Elle s'assembla, l'an 1681, à Oedembourg au mois d'Avril, & voici quel en fut le résultat. On y créa d'abord un Palatin qui fut le Comte Paul Esterhasi. Le gouvernement légitime, conforme aux loix & au serment des Rois, qui avoit duré 800 ans, fut rétabli, après une interruption de 10 ans, le prétendu droit des armes aboli pour jamais, & toutes les injustices passées solemnellement rétractées. Tékéli n'assista point à cette Assemblée. Engagé trop avant avec la Porte pour reculer, il continua ses hostilités, muni des secours qu'elle lui fit passer. Le 14 Août, il prend la ville de Cassovie, dont un Lieutenant avec qui il entretenoit des intelligences, lui avoit livré le Château. Leubschet & le Fort de Sipt se rendent le 18; Eperies & Tockai tombent pareillement, la premiere entre ses mains, l'autre dans celles des Turcs. Il étoit déjà maître de la Forteresse importante de Mongatz, ou Munkatz, dans le Comté de Pereczas, par son mariage avec Hélene d'Esdrin, fille du feu Comte Sérin, & veuve de François Racoczi. Le 16 Septembre, le Bacha de Varadin oblige Fillek à se rendre après trois jours de tranchée & divers assauts. La place fut rasée à l'occasion de la dispute qui s'éleva entre lui & les mécontens à qui y mettroit garnison. (d'Avrigni.) Tékéli faisoit cependant la conquête des villes de la montagne. Comme sa Hautesse l'avoit déclaré Prince de Hongrie, il y fit battre de la monnoie, dont l'empreinte portoit d'un côté ces paroles : *Hemericus, Comes Tekeli, Princeps Hungariæ*, & sur le revers : *Pro Deo, pro patriâ, pro libertate. (Idem.)* La tréve entre la Cour de Vienne & la Porte étant expirée l'an 1683, celle-ci refuse de la prolonger, & déclare ouvertement la guerre à l'Empereur. Ce Monarque vient à bout, non sans peine, de conclure une ligue offensive & défensive avec Jean Sobieski, Roi de Pologne. Ce fut le salut de l'Empire. Le Grand-Visir Kara Mustapha ayant traversé la Hongrie à la tête de 200 mille hommes, vient se présenter devant Vienne. Tandis qu'il fait le siége de cette ville, le Duc de Lorraine s'empare de Presbourg qui s'étoit mis sous la protection de Tékéli. Le 7 Octobre, après la levée du siége de Vienne, le Roi de Pologne livre bataille aux Turcs à la vue de Barkan, près de Strigonie, & la perd, avec risque de la vie, par trop de précipitation. Deux jours après, il prend sa revanche au même endroit; secondé du Duc de Lorraine, il taille en pieces l'armée ottomane. La guerre continue les années suivantes avec de nouveaux succès pour les Chrétiens. L'an 1684, le Duc de Lorraine défait 15000 Turcs, le 27 Juin, près de Weitzen. Tékéli cependant, après avoir vainement tenté un accommodement, continuoit à se défendre avec une partie des mécontens, qui lui étoit restée fidele. Le 18 Septembre, à la pointe du jour, il est surpris par le Général Schultz, & se sauve en chemise jusqu'à Cassovie. Schultz crut qu'Eperies tiendroit peu après, cet avantage. Le froid néanmoins & la disette l'obligerent d'en lever le siége. Mais l'ayant repris l'année suivante, il se rendit maître de la place le 11 Août, après 22 jours de tranchée ouverte. Le 19 du même mois, le Duc de Lorraine emporta d'assaut Neuhausel. Au mois d'Octobre suivant, le Seraskier Heitam, Bacha de Varadin, fait arrêter Tékéli sur des soupçons que Caraffe, Général des Impériaux, lui avoit inspirés. A la nouvelle de sa détention, ses troupes indignées vont se rendre pour la plûpart à l'armée impériale. Cassovie, & d'autres places qui tenoient pour lui, ouvrent leurs portes aux Allemands. Tékéli est relâché par ordre du Sultan qui le reçoit avec des marques d'une distinction particuliere. Mais sa liberté, dit le P. d'Avrigny, ne fit pas à beaucoup près autant de bien que sa détention avoit fait de mal. L'an 1686, le 2 Septembre, le Prince de Lorraine force Bude. On y trouva renfermée dans une cage de fer la tête du Grand-Visir Kara Mustapha, que le Grand-Seigneur avoit fait étrangler trois ans auparavant, & on la porta à Vienne au Cardinal Colonits, dont le Visir avoit lui-même promis d'apporter la tête à son maître. L'armée turque, qui

PRINCES DE TRANSYLVANIE.

KEMENI JANOS, ou JEAN KEMIN.

1660. Kémeni Janos, Général des troupes de Rakoczi, lui succéda, l'an 1660, par le choix des Etats assemblés à Bistricz. Barczai lui céda ses droits sur cette principauté moyennant une pension; mais peu après Kemeni lui fait trancher la tête, ou selon le Comte Bétlem Niklos, le fait assassiner dans une partie de chasse sur des soupçons de trahison. L'an 1661, les Turcs déposent Kemeni qui s'étoit mis sous la protection de l'Empereur, et nomment à sa place Michel Abaffi, qui ayant été pris en guerre par les Tartares avoit été pendant quelque tems leur esclave. Kemeni périt, le 1 Février 1662, écrasé sous les pieds des chevaux dans une bataille contre son compétiteur.

MICHEL ABAFFI I.

1662. Michel Abaffi devient paisible possesseur de la Transylvanie par la mort de Kémeni. L'an 1664, après avoir servi jusqu'alors les Turcs en Hongrie, il se fait comprendre dans la treve de 20 ans, conclue à Temeswar entre la Cour de Vienne et la Porte. Il y est reconnu par ces deux Puissances Vaivode de Transylvanie, avec confirmation des anciennes limites, loix et privilèges de la Province. Mais son penchant fut toujours pour les Turcs et les mécontens de Hongrie, qui trouverent souvent des secours et un asyle chez lui. Le Duc de Lorraine ayant pénétré, l'an 1687, dans la Transylvanie, soumet cette Province sans la ravager. Abaffi avoit pris la fuite à son approche. Consterné de la perte de ses Etats, il alla se jetter aux pieds de l'Empereur qu'il vint à bout de fléchir, en lui promettant de le servir fidèlement et de rompre toute intelligence avec le Turc. L'Empereur non seulement lui rendit sa Principauté, mais consentit que son fils lui succédât, et accorda aux Transylvains quelques conditions qui flattoient leur orgueil: (ceci est du 8 Mai.) Depuis ce tems Abaffi vécut tranquille jusqu'à sa mort arrivée au mois d'Avril 1690, dans la 58e année de son âge. D'Anne Bomemiern, son épouse, il laissa un fils, nommé comme lui, qui le remplaça.

étoit venue au secours de la place, s'enfuit aussitôt qu'elle fut prise. Le Prince ne la poursuivit pas pour deux raisons, 1° parce qu'il est très difficile d'atteindre les Turcs quand ils se retirent, 2° parce que pour peu qu'on dérange ses rangs en les poursuivant, ils reviennent avec une telle précipitation & une telle furie, que les meilleures troupes courent risque d'être culbutées. (*Mém. de Bervick.*) L'an 1687, le 12 Août, les Ducs de Lorraine & de Baviere mettent en déroute dans la plaine de Mohatz une armée de 80 mille Turcs, commandée par le Grand-Visir. Le fruit de cette victoire fut la réduction de l'Esclavonie sous les loix de Léopold. Le Duc de Baviere eut beaucoup de part à presque tous ces exploits. Fier de tant de prospérités, Léopold assemble les Etats à Presbourg, y fait déclarer, le 31 Octobre 1687, la Couronne de Hongrie héréditaire dans sa Maison, & cede en même tems cette Couronne à son fils aîné l'Archiduc Joseph. Les Etats, si jaloux auparavant de leur liberté, ne savent alors qu'obéir. Un échafaud dressé depuis le 5 Mars dans la ville d'Eperies, & teint du sang des mécontens, avoit préparé les esprits, par la terreur, à cette soumission. (*Voy.* Léopold, *Empereur, & les Ottomans.*)

JOSEPH, ARCHIDUC.

1687. Joseph, Archiduc d'Autriche, âgé de 9 ans, est couronné Roi de Hongrie, le 9 Décembre 1687, à Presbourg. L'an 1688, la Princesse Tékéli capitule, le 17 Janvier, dans Montgatz, après plusieurs années de blocus. Par le Traité il fut stipulé qu'il y auroit amnistie pour la garnison & les habitans, que la Princesse & les enfans qu'elle avoit de Racoczi, son premier mari, seroient conduits à Vienne, & qu'on leur rendroit leurs biens, meubles & immeubles. En conséquence la mere & sa fille furent menées à Vienne, où elles furent renfermées dans un couvent, & le fils, François-Léopold, envoyé chez les Jésuites à Prague. Le Comte Caraffe prend, le 19 Mai, Albe-Royale, après une longue défense. Le 6 Septembre suivant, l'Electeur de Baviere emporte, l'épée à la main, Belgrade assiégée depuis le 21 Août. Cette ville est reprise par les Turcs, le 8 Octobre 1690, à la faveur de l'incendie d'un magasin de poudre. L'an 1691, bataille de Salenkemen, donnée, le 19 Août, par le Prince de Bade, contre les Turcs. Le carnage fut grand de part & d'autre, & le succès douteux. Le Grand-Visir Kioprili périt dans l'action avec l'Aga des Janissaires. L'an 1697, le 11 Septembre, victoire du Prince Eugene sur les Turcs à Zenta. Vingt mille de ces Infideles, avec le Grand-Visir, & dix-sept Pachas, resterent sur la place, outre dix mille qui se noyerent, & plus de trois mille qu'on fit prisonniers. Le butin fut immense. Mais la gloire dont Eugene se couvrit à cette journée, ne le mit pas à l'abri des traits de l'envie. L'Empereur lui avoit fait défendre d'engager une affaire générale. Ceux qui avoient sollicité cette défense obtinrent qu'à son retour à Vienne il fût mis aux arrêts. Lorsqu'on lui demanda son épée, *La voilà*, dit ce Héros, *puisque l'Empereur la demande : elle est encore fumante du sang de ses ennemis. Je consens à ne plus la reprendre, si je ne puis l'employer pour son service.* Léopold fut si touché de cette générosité, qu'il donna au Prince un écrit qui l'autorisoit à se conduire à la guerre comme il le jugeroit à propos, sans qu'il pût jamais être recherché. L'an 1699, Traité de paix signé à Carlowitz, les 25 & 26 Janvier, entre l'Empereur & les Turcs. Par ce Traité, l'Empereur rentra en possession de la Transylvanie, de l'Esclavonie & de toute la Hongrie en-deça de la Save; & les Turcs conserverent Temeswar avec la Hongrie au-delà de la Save. Le Prince François-Léopold Racoczi, fils de François Racoczi & petit-fils de Georges II Racoczi, s'échappe le 9 Novembre 1701, de la prison de Neustadt, où l'Empereur l'avoit mis, & va former un nouveau parti en Hongrie. La France lui envoie du secours en 1705. Diéte d'Onod, tenue au mois de Juin 1707, dans laquelle Racoczi fait déclarer le trône de Hongrie vacant. Il est battu, l'an 1708, le 3 Août, par le Général Heister, à la vue de Trenskin. L'an 1711, il est obligé d'abandonner la Hongrie Le 17 Avril de la même année, mort de l'Empereur Joseph. Le 29 du même mois, l'Impératrice, sa veuve, conclut, avec les mécontens, un Traité de paix, par lequel on leur rend les anciens privileges conservés en 1690 au corps de la nation. Racoczi, & quelques autres, protestent contre ce Traité; mais l'acceptation des plus sages lui assura son effet pour le moment, qui étoit critique.

CHARLES.

1712. Charles d'Autriche, Empereur, est couronné Roi de Hongrie à Presbourg le 21 Avril 1712. A l'occasion de ce couronnement, les Hongrois lui firent présent d'un gobelet de vermeil, haut, dit-on, d'une aune & demie, & d'une bourse remplie de 100 mille ducats. L'an 1716, il se ligue avec les Vénitiens contre les Turcs. Ses Généraux, le Prince Eugene à la tête, battent ces derniers entre Peter-Varadin & Salenkemen, le 5 Août, & emportent, le 13 Octobre suivant, Témeswar, la derniere place que ceux-ci possédoient en Hongrie. L'an 1717, bataille de Belgrade où les Turcs sont défaits le 16 Août. La ville se rend aux Impériaux le 18 du même mois. Paix signée à Passarovitz le 21 Juillet 1718, entre l'Empereur & la Porte. L'Empereur y gagne les villes & bannats de Témeswar & de Belgrade, avec une partie de la Servie. La guerre recommence, l'an 1737, en Hongrie contre les Turcs. Nissa, pris le 28 Juillet par les Impériaux, est repris par les Turcs le 21 Octobre suivant. Orsova est forcé par ces derniers le 9 Août 1738. Défaite des Impériaux à Krotzka, le 22 Juillet 1739. Siége de Belgrade formé par le Grand-Visir. Tandis qu'il est devant cette place, M. de Villeneuve, Ambassadeur de France à la Porte, chargé de la médiation du Roi son maître, entre en négociation avec lui. Il vient à bout de le déterminer à re-

PRINCES DE TRANSYLVANIE.

MICHEL ABAFFI II.

1690. Michel Abaffi II, né l'an 1677, est mis en possession des Etats de son pere au mois de Mai 1690, sous des tuteurs que l'Empereur lui donna à cause de sa minorité. Les Turcs, de leur côté, nomment à cette Principauté le Comte Emeric Tekeli, qui s'y rend aussitôt à la tête de 24 mille hommes. Après avoir conquis plusieurs places, il est obligé de les rendre la même année et d'évacuer le pays. Alors il se retire à Constantinople, où il vécut en particulier jusqu'au 13 Septembre 1705, qu'il mourut Catholique près de Nicomédie. L'an 1694, Abeffi, mandé à la Cour de Vienne, est contraint de céder ses Etats à l'Empereur, moyennant une pension, et le titre de Prince de l'Empire. Depuis ce tems la Transylvanie est demeurée sous la puissance de la Maison d'Autriche, malgré les efforts que les mécontens ont encore faits depuis pour l'en retirer. Abaffi mourut à Vienne le 1 Février 1713, et son épouse, Catherine Bétléem, le 4 Janvier 1725, dans la même ville.

Il nous reste cependant à parler encore d'un nouveau Prétendant au trône de Transylvanie et des efforts qu'il fit sans succès pour y parvenir; quoiqu'on les ait déjà touchés sur les Rois de Hongrie.

François-Léopold Racoczi (*c'est ainsi qu'il signoit lui-même, et non pas Ragotzi*) *né, le 27 Mars 1676, de François-Racoczi et d'Helene-Aurore-Véronique, fille du Comte Pierre Szerini (Sérin), décapité à Neustadt en 1671, avoit à peine six mois lorsqu'il perdit son pere.* On a vu, *à l'article de Hongrie, la part* que celui-ci eut aux troubles de ce Royaume. *Sa veuve s'étant retirée au* Château de Mongats ou Munkats avec *son fils et Barbe-Julie, sa fille*, née en 1672, se remaria l'an 1682, au mois d'Août, à Emeric Tekeli ou Theokeoli, dont le pere, Etienne Tekeli, l'un des Chefs des mécontens de Hongrie, mourut en 1673, dans son Château de Kus, tandis que la garnison capituloit avec les Impériaux qui en faisoient le siége. Emeric marcha sur les traces de son pere, et l'effaça par l'éclat de ses actions. La Princesse, son épouse, ne lui cédoit point en courage. Obligée, le 17 Janvier 1688, de rendre aux Impériaux le Château de Mongats, après s'y être défendue pendant plusieurs années, elle fut conduite à Vienne avec sa fille dans un couvent d'Ursulines, tandis qu'on menoit son fils aux Jésuites de Prague pour y être élevé. François-Léopold se plaint amérement dans ses confessions de la cruelle indulgence avec laquelle ses Instituteurs traitoient les maladies de son ame, et du peu de soin qu'ils prenoient de le retirer des impuretés secretes dans lesquelles il tomboit fréquemment, jusqu'à lui laisser même ignorer la gravité de ces sortes de péchés, tandis qu'ils l'amusoient de pratiques minutieuses d'une dévotion superficielle. L'an 1693, il quitta ces maîtres qui auroient bien souhaité l'agréger à leur corps, mais qu'il n'aimoit ni n'estimoit assez pour se livrer à eux, et se mit à voyager en Italie. A son retour, il épousa, le 26 Septembre 1694, à Cologne, la Princesse Charlote-Amélie, fille de Charles, Landgrave de Hesse-Rhinfelds, auteur de la branche de Hesse-Wanfried, et d'Alexandrine de Liningen. La Cour de Vienne ne vit pas avec satisfaction cette alliance des deux Maisons de Racoczi et de Hesse. Le Cardinal Colonitz, et le Comte Kinski, ennemis de François-Léopold Racoczi, augmentent les défiances de la Cour impériale, en le faisant passer pour auteur du soulévement des Hongrois et des Transylvains. On lui attache des espions, et sur le rapport qu'ils font des correspondances qu'il entretenoit avec le Ministre de France à Vienne, il est arrêté, le 10 Avril 1701, dans son Château de Saaros, par ordre de l'Empereur, et conduit à Neustad. Un Capitaine de dragons lui ayant facilité son évasion le 9 de Novembre suivant, il se sauve en Pologne et rencontre à Varsovie le Comte Beresini avec lequel il se lie. De-là ils passent ensemble en Russie, bien décidés l'un et l'autre à mettre tout en œuvre pour se tirer, ainsi que leurs compatriotes, de l'oppression de la Maison d'Autriche. Une Diete tenue, l'an 1705, dans le mois d'Août, à Weissembourg ou Albe-Julie, élit Racoczi

noncer à la continuation de ses conquêtes, & même à celle de Belgrade. » Mais la précipitation du Ministre de l'Empereur » rend cette bonne disposition inutile. Il consent imprudemment à la reddition & cession de Belgrade. Les préliminaires » de la paix sont signés avec cette condition, dans le camp » des Turcs, par le Grand-Visir & le Comte de Neuperg. On » livre aux Turcs une des portes de Belgrade, sans attendre la » ratification de l'Empereur, & les hostilités cessent. La négociation se suit : le médiateur continue ses bons offices : & » pour reparer la faute du Ministre allemand, il réussit au moins » à obtenir que la citadelle & les fortifications de Belgrade seront démolies. Enfin, le 22 Septembre, le Traité est conclu & signé. Les Impériaux y cédent Belgrade, toute la Servie » & la Valachie, & les Turcs se désistent de toutes leurs prétentions sur la Hongrie, abandonnent le Bannat de Témeswar, » consentent que le Danube & la Save servent à l'avenir de » bornes aux deux Empires. » (Journal de Louis XV.) L'Empereur, par une Lettre circulaire à ses Ministres dans les différentes Cours, se plaint amérement de la conduite des Comtes de Wallis & de Neuperg dans cette affaire. Mais il n'en témoigne pas moins de disposition à maintenir le Traité de paix, & en effet l'échange des ratifications de ce Traité se fit, le 5 Novembre suivant, à Constantinople, dans le Palais de l'Ambassadeur de France. (*Journal de Verdun.*) Charles fait arrêter ces deux Généraux, & établit une Commission pour instruire leur procès. Mais pendant le cours de la procédure, il meurt le 20 Octobre 1740. (*Voy.* Charles VI, *Empereur.*)

MARIE-THÉRESE D'AUTRICHE.

1741. MARIE-THÉRESE-WALPURGE-AMÉLIE-CHRISTINE, fille de l'Empereur Charles VI, née le 13 Mai 1717, mariée, le 12 Février 1736, à François, Duc de Lorraine, puis Empereur, fut couronnée Reine de Hongrie, le 2 Juin 1741, à Presbourg, dans le tems qu'une grande partie de l'Allemagne, appuyée de la France, travailloit à la dépouiller. Ayant assemblé les quatre Ordres de l'Etat, elle parut au milieu d'eux, tenant entre ses bras son fils aîné encore au berceau, & leur parlant en latin, elle leur dit avec cette grace, cet air de grandeur & de majesté qui ont toujours accompagné cette Princesse : *Abandonnée de mes amis, persécutée par mes ennemis, attaquée par mes plus proches parens, je n'ai de ressource que dans votre fidélité, dans votre courage & dans ma constance. Je remets entre vos mains la fille & le fils de vos Rois, qui attendent de vous leur salut.* Tous les Palatins attendris tirent leurs sabres, en s'écriant avec transport : *Moriamur pro Rege nostro Theresia.* Marie étoit enceinte alors, & il n'y avoit pas long-tems qu'elle avoit écrit à la Duchesse de Lorraine, sa belle mere : *J'ignore encore s'il me restera une ville pour faire mes couches.* Dans cet état, elle excitoit le zele de ses Hongrois, elle ranimoit en sa faveur l'Angleterre & la Hollande, elle négocioit avec le Roi de Sardaigne, & ses Provinces lui fournissoient des soldats. La Hongrie, dit un Auteur que nous copions, qui n'avoit été pour ses ancêtres qu'un théâtre éternel de guerres civiles, de résistance & de punition, devint dès ce moment pour elle un Royaume uni, peuplé de ses défenseurs. Trois mille Gentilshommes hongrois, qui avoient servi en Silésie sous le Comte de Neuperg, montent à cheval. Leur exemple entraîne tout le reste de la Noblesse. Les Etats de Croatie fournissent 12 mille hommes, & promettent de lever de nouveaux régimens. La Reine, accordant la liberté à tous les serfs qui prendront les armes pour sa défense, un nombre infini accourt de tous côtés se ranger sous ses drapeaux. Le Clergé lui fournit généreusement des sommes considérables. Son nom déjà célebre, dit un autre Ecrivain, & l'histoire de ses malheurs portée jusqu'au fond de l'Esclavonie, & sur les bords de la Drave, enflamment les habitans de ces tristes contrées de l'enthousiasme martial qui anime tous ses sujets. Il sort de ces pays sauvages des armées de troupes légeres, si connues depuis sous le nom de Pandours & de Tolpatsches, dont la bravoure étonnante, l'habillement singulier & l'air affreux jettoient par-tout l'épouvante, & graverent pour longtems dans la mémoire des ennemis de leur Reine le souvenir de leur figure & de leurs actions. On vit même jusques chez l'étranger des preuves non équivoques du vif intérêt que des particuliers y prenoient à la situation de Marie-Thérese. Les principales Dames angloises, assemblées par la Duchesse de Marlborough, se cottiserent pour lui offrir une somme de cent mille livres sterlings, en forme de don gratuit. Elle eut la générosité de la refuser, ne voulant d'autres subsides que ceux qu'elle attendoit de la nation assemblée en Parlement. Son courage la secourut autant que ses propres sujets & ses alliés. Enfin après une guerre de huit ans, elle parvint à faire une paix avantageuse, qui lui assura la possession de l'immense héritage que ses ancêtres lui avoient transmis. Cette illustre Princesse, la gloire de son sexe, le modele des Reines, des épouses & des meres, par sa piété sincere & éclairée, par sa grandeur d'ame, par la sagesse de son gouvernement, par son amour conjugal, par sa tendresse maternelle, par sa bonté compatissante pour les malheureux, succomba, le 29 Novembre 1780, malgré tous les efforts de l'art, à un catarre qui l'enleva à sa famille & à ses peuples dont elle étoit adorée, dans la 64e année de son âge & la 40e de son régne. Son corps fut inhumé dans le tombeau de ses ancêtres aux Capucins de Vienne, son cœur aux Augustins Déchaussés de la même ville, & ses entrailles dans l'Eglise Métropolitaine. (*Voy.* Marie-Thérese, *Reine de Boheme*, & Louis XV, *Roi de France.*)

PRINCES DE TRANSYLVANIE.

Prince souverain de Transylvanie. Racoczi, au mois de Septembre suivant, en convoque une nouvelle où il est une seconde fois proclamé Prince de Transylvanie, Duc et Chef de toute la Hongrie, et pere de la patrie. *Pour soutenir ces titres il n'eut d'abord que 500 hommes de pieds et 50 cavaliers. Mais cette petite armée* dans l'espace de trois ans s'accrut jusqu'à 75 mille guerriers, et par les progrès rapides qu'elle fit, porta la terreur jusqu'aux portes de Vienne. Par les Traités conclus avec Georges-Racoczi I, la France avoit garanti le maintien de la Maison de Racoczi dans la principauté de Transylvanie en cas d'élection. François, ayant rappellé à cette Cour ces engagemens, en lui notifiant son élection, Louis XIV donna ordre au Marquis Desalleurs de le reconnoître pour Prince de Transylvanie, pourvu que les Confédérés renonçassent formellement à la domination de la Maison d'Autriche. La condition fut remplie, dans le mois de Mars 1707, par les Etats d'Onod. Au mois d'Octobre suivant, Auguste, Roi de Pologne, ayant été renversé du trône, les Polonois, à la sollicitation du Czar, veulent y placer le Prince de Transylvanie. Mais Racoczi refuse cet honneur incompatible avec les engagemens qu'il a pris envers sa patrie. Il avoit des traîtres parmi ses principaux Officiers dont le plus dangereux, Ladislas Octaï, fut cause de la défaite totale qu'il essuya, l'an 1708, auprès du Château de Trenskin. Le Pape Clément XI acheve la ruine de Racoczi, l'an 1709, par la défense qu'il fait au Clergé de Transylvanie de reconnoître d'autre Souverain que l'Empereur. La Noblesse catholique ayant suivi l'exemple du Clergé, Racoczi quitte brusquement son armée, le 2 Février 1710, passe en Pologne et de-là en Russie. Pendant son absence, Karoly, Général des Confédérés, et quelques uns de leurs députés, signent à Karol un Traité de paix, conforme aux désirs de la Maison d'Autriche. Racoczi arrive en France l'an 1712, et y est reçu avec affection par Louis XIV. Ses talens, ses manieres nobles et son caractere plein de franchise, le firent extrêmement goûter à la Cour de France. Mais en même tems qu'il recherchoit l'amitié des Grands, il pensoit à se rendre agréable à Dieu par de fréquentes retraites chez les Camaldules de Grosbois à quatre lieues au-dessus de Paris. Il y fixa enfin sa demeure, l'an 1715, après la mort de Louis XIV. Cependant le Turc lui laissant entrevoir quelque ressource, il part, l'an 1717, autorisé par une consultation de Sorbonne, mais contre l'avis du Régent de France et celui du Czar, et se rend à Andrinople. A son arrivée, les intérêts du Sultan n'étoient plus les mêmes. La Porte ne voit plus dans celui qu'elle avoit appellé comme un allié important, qu'un ami peu intéressant, et à la fin qu'un hôte qui est à charge. Il sollicite la permission de revenir en France ; le Régent la refuse. La Princesse, son épouse, est néanmoins reçue à Paris, où elle mourut le 8 Février 1722, et fut enterrée chez les Carmes Déchaussés. Racoczi, abandonné des hommes, tourna toutes ses pensées vers le Ciel. Il se donna entiérement à la pénitence. Dans sa retraite, il composa lui-même ses Mémoires, imprimés en 1739, dans les révolutions de Hongrie. Son testament politique et moral qu'on a mutilé en le mettant au jour, l'an 1751, est un autre fruit de sa retraite. On a aussi de lui en manuscrit des Méditations, des Soliloques, et un Commentaire sur le Pentateuque. Enfin il dressa les Confessions de sa vie sur le modele de celles de S. Augustin. Les originaux de quelques uns de ces ouvrages sont à la Bibliotheque de S. Germain Des-Prés. Tels furent les principaux exercices de Racoczi pendant sa longue retraite qu'il termina par une mort édifiante le 8 Avril 1735, à Rodosto dans la Romanie. Son cœur fut apporté chez les Camaldules à Grosbois et placé dans le cimetiere de ces Religieux, suivant ses intentions. Il avoit eu de son mariage trois enfans, Joseph, mort à CP. le 7 Novembre 1728 ; George, connu sous le nom de Marquis de Sainte Elisabeth, marié à Marguerite Susanne Pinthereau de Bois-Lisle, Dame de Cleri en Vexin, mort à la Chapelle-lez-Paris en Juin 1756, sans laisser d'enfans de sa femme qui mourut à Cleri le 23 Décembre 1768 ; et Charlotte, décédée sans alliance.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES DUCS ET ROIS DE POLOGNE.

La Pologne, ancienne patrie des Sclaves & des Sarmates, s'étendoit, avant le démembrement qui en a été fait en 1772, sur 240 lieues en longueur, & environ 200 en largeur. Au Nord, elle avoit pour limites la Mer baltique, la Livonie & la Russie, qui la bornoit aussi au Levant; la petite Tartarie, la Valachie, la Transylvanie & la Hongrie la terminoient au Midi, & l'Allemagne au Couchant. Dans cette étendue se trouvoit compris le Grand-Duché de Lithuanie, qui eut autrefois ses Souverains particuliers, & ne fut uni à la Pologne, comme on le verra dans la suite, que vers le commencement du XVI^e^ siecle. Les limites de la Pologne étoient autrefois beaucoup plus reculées. Il fut un tems où ce Royaume comptoit entre ses possessions la Silésie, la Lusace, la Poméranie, la Livonie, les Duchés de Smolensko, de Séverie, de Czernichovie, & presque tout le Palatinat de Kiou en Ukraine. On sait que chaque Province de Pologne se subdivise en Palatinats, & ceux-ci en districts auxquels on donne le nom de Starosties.

La Couronne de Pologne est élective. C'est la Noblesse qui en dispose par ses Députés appellés Nonces. Ce corps, divisé en deux Ordres, celui des Sénateurs & l'Ordre équestre, possede le pouvoir législatif, & ne laisse au Souverain que celui de faire exécuter les loix auxquelles il est lui-même soumis. Ainsi le gouvernement de la Pologne est aristocratique plutôt que monarchique. Le Roi cependant dispose des charges & des honneurs, qu'il dispense à son gré, pourvu que ce soit à des nationaux. La servitude est la condition de tous les paysans en Pologne. Ils travaillent cinq jours de la semaine pour le compte de leurs maîtres, qui ont, ou s'arrogent le droit de vie & de mort sur eux. Les Bourgeois des villes sont à la vérité libres sans être Nobles; mais ils ne peuvent posséder de biens-fonds qu'à une lieue autour de leur cité. Les Evêques, qui ne sont qu'au nombre de 17, font partie de la Noblesse, & ont entrée dans le Sénat, ainsi que les Palatins, les Starostes, & les Castellans ou Gouverneurs de places. La Langue des Polonois est un dialecte du Sclavon, & differe de celle des Lithuaniens qui est un dialecte du Sarmate.

L'Archevêque de Gnesne est le Primat du Royaume, & en cette qualité il exerce dans l'interregne les droits de la Royauté. L'élection du Roi se fait à une lieue de Varsovie par toute la Noblesse polonoise assemblée à cheval *dans un champ qu'on nomme Kolau, dans le milieu duquel s'éleve un vaste bâtiment de bois, dit la Szopa, ou la Salle du Sénat. Les Nonces ou Députés des Palatinats assistent à ses délibérations pour les porter aux Palatinats. Le champ électoral est entouré d'un fossé avec trois portes, l'une pour la grande Pologne, l'autre pour la petite, & la troisieme pour la Lithuanie.*

Les Polonois regardent, *comme le fondateur de leur Monarchie, Lech I, qui commença à régner l'an 550, & dont les descendans occuperent le trône de Pologne, sous le titre de Ducs, l'espace d'environ 300 ans,* jusqu'à Popiel II. Mais tout ce qu'on raconte de ces Princes est si rempli de fictions, qu'on a peine à y discerner aucun trait de vérité. Nous passerons donc sous silence cette Dynastie pour venir à la seconde qu'on nomme celle des Piasts.

PIAST.

L'an 842, Piast, simple habitant du village de Cruswic en Cujavie, fut élu Duc de Pologne par la nation, pour mettre fin au long & fâcheux interregne qui avoit suivi la mort de Popiel II. Ce choix extraordinaire fut justifié par l'événement. Piast rétablit, par sa prudence, la paix & le bon ordre en Pologne. On s'accorde à mettre sa mort en 861. Piast étoit d'une taille grosse & courte, d'où lui vient son nom, qui signifie en *Polonois le moyeu d'une roue.*

ZIÉMOVIT.

861. Ziémovit, *fils de Piast, lui* succéda. Ce Prince fut belliqueux; mais il n'employa ses armes que pour repousser les attaques de ses voisins. Il les mit bas dès qu'il leur eut appris à les respecter. Ce fut lui qui montra les régles de l'art militaire aux Polonois. Auparavant ils n'avoient que leur courage pour guide dans les combats. Ce Prince mourut l'an 892.

LESKO IV.

892. Lesko, fils & successeur de Ziémovit, n'hérita point de ses vertus. *On le dépeint comme un Prince indolent & timidé, qui laissa dans ses sujets la valeur sans exercice, & le mérite sans récompense. Il mourut l'an 913. (Florus Polon.)*

ZIÉMOMISLAS.

913. Ziémomislas succéda au Duc Lesko, son pere, & fit à-peu-près le même personnage que lui sur le trône. Il mourut l'an 964.

MICISLAS, ou MIÉCISLAW I.

964. Micislas, ou Miécislaw, fils de Ziémomislas, étoit né presque aveugle; mais, ayant recouvré la vue à l'âge de sept ans, lorsqu'on fit la cérémonie de lui couper les cheveux, fut choisi par la nation polonoise pour lui succéder. C'est la premiere fois qu'elle exerça le droit d'élire ses maîtres. Les grandes qualités de Micislas répondirent à ce choix & le justifierent. Quelques Missionnaires étant venus en Pologne au commencement du régne de Micislas, l'engagerent à embrasser le Christianisme, sous la promesse qu'ils lui firent d'un gouvernement heureux. Alors il répudia sept concubines qu'il entretenoit, & dont aucune ne l'avoit fait pere, reçut le Baptême, & épousa Dambrouka, fille de Boleslas I, Duc de Boheme. Cette Princesse fut conduite en Pologne par Philippe Persztin, tige de la Maison de Lesczinski. L'an 968, ou environ, le Pape Jean XIII, instruit de la conversion de Micislas, envoya de nouveaux *Missionnaires en Pologne, qui fonderent des Eglises dans le pays. Mais il n'est pas vrai, comme l'avancent les Ecrivains polonois, qu'on y érigea dès lors deux Archevêchés.* (Pagi.) La ferveur des *Polonois nouvellement convertis* fut telle, qu'aux jours *d'abstinence établis dans l'Eglise*, ils ajouterent les mercredis de toute l'année, & commencerent le Carême à la Septuagésime. Manger de la viande les jours défendus étoit un crime qu'ils punissoient en faisant arracher les dents au coupable, à moins qu'il ne fût en état de se racheter de ce supplice par une grosse amende. On peut juger par là combien le zele de ces nouveaux Chrétiens tenoit encore de la férocité de leurs anciennes mœurs. De ces deux pratiques, la premiere subsiste encore de nos jours, à la peine près. L'autre a été abolie sous le pontificat d'Innocent III. Mais un point sur lequel on n'a jamais pu convertir les Polonois, c'est le divorce qu'ils se sont toujours cru permis, avec la liberté d'épouser une autre femme

du vivant de la précédente, malgré les Canons & les Bulles des Papes, qui proscrivent cet abus. On rapporte encore au tems de l'établissement du Christianisme en Pologne l'usage que conservent encore quelques vieux Nobles de cette nation, de tirer le sabre à la Messe pendant la lecture de l'Evangile, pour marquer la disposition où ils sont de répandre leur sang pour la défense de la Foi. Micislas eut quelques démêlés avec ses voisins. Deux Princes saxons lui ayant déclaré la guerre, il alla les attendre sur ses frontieres, & remporta sur eux une victoire complette. Ceci dut arriver dans les premieres années de son régne, puisque ce fut l'Empereur Otton I qui fit la paix entre Micislas & les Saxons. Long-tems après il fut attaqué par les Bohémiens qui donnerent beaucoup d'exercice à ses armes. Il paroît qu'il fut soutenu dans cette guerre par l'Empereur Otton III, qui l'obligea de se reconnoître vassal de l'Empire. Micislas termina ses jours, selon Dithmar, l'an 992. D'autres mettent sa mort en 999. Il avoit épousé en secondes noces, l'an 977, suivant le nouvel Historien de Brandebourg, ODA, fille de Thierri, Margrave de Brandebourg, & en troisiemes noces N..., veuve de Gontier, Margrave de Misnie, qui le fit pere de Boleslas qui suit. (Eccard, *Orig. Misn.*)

BOLESLAS, DIT CHROBRI.

992. BOLESLAS I, dit CHROBRI, ou l'INTRÉPIDE, successeur de Micislas, son pere, reprit Cracovie, dont les Bohémiens s'étoient emparés. L'Empereur Otton III étant venu, l'an 1000, à Gnesne (qu'il avoit fait ériger en Métropole l'an 999,) pour visiter le tombeau de S. Adalbert, Evêque de cette ville, accorda, dit-on, le titre de Roi à Boleslas, & le couronna même, à ce qu'on ajoute, de sa main; mais cela n'est appuyé sur l'autorité d'aucun Ecrivain du tems. La Chronique de Quedlimbourg sur l'an 1025, Vippon, sur la même année, Otton de Frisingue, L. 6, disent même formellement que Boleslas ayant appris le décès de l'Empereur Henri II, voulut s'arroger le titre de Roi, mais que sa mort suivit de près cette entreprise téméraire. Boleslas, sous prétexte de venger le meurtre de S. Adalbert, ayant déclaré la guerre aux Prussiens, conquit la plus grande partie de leur pays, dans lequel étoit comprise une partie de la Silésie, qu'il réduisit en Province de Pologne. Les Bohémiens soulevés contre Boleslas III, leur Duc, implorerent, l'an 1005, le secours du Duc de Pologne. Celui-ci, affectant des dispositions pacifiques, invite le Duc de Boheme à se rendre à Cracovie pour conférer avec lui sur les moyens de le réconcilier avec ses sujets; mais par une insigne trahison, dès qu'il l'eut en sa puissance, il le fit aveugler. Tel est le récit des Historiens de Boheme. Ceux de Pologne racontent la chose avec des circonstances qui en diminuent l'atrocité. L'an 1005, l'Empereur Henri oblige Boleslas, les armes à la main, d'abandonner la Boheme, dont il s'étoit emparé. Mais Boleslas, après la retraite de l'Empereur, ravage les frontieres de l'Allemagne, & pénetre jusques dans le cœur de la Saxe, malgré la rigueur de l'hiver. Henri, au printems de l'année suivante, revient contre lui, & l'ayant atteint sur les bords du Pober en Silésie, remporte sur lui une victoire qui l'oblige à demander la paix. Boleslas, l'an 1015, se vit engagé dans une nouvelle guerre avec la Boheme pour obliger le Duc Udalric à lui faire rendre Micislas, son fils, qu'il avoit livré à l'Empereur après l'avoir fait prisonnier dans une entrevue où il étoit venu pour l'engager à faire alliance avec son pere. Il fait la paix, l'an 1018, avec le Duc de Boheme, & avec l'Empereur qui lui rend son fils. La Pologne, par le Traité, fut affranchie de l'hommage auquel elle étoit assujettie envers l'Empire. Boleslas, la même année, entreprend de rétablir Sviatopolk I, Duc de Kief, ou Kiovie, chassé par Jaroslaf, son frere. Les Historiens polonois disent qu'il rendit alors la Russie tributaire. Les Ecrivains russes n'en conviennent pas, & disent seulement que Boleslas réunit la Russie rouge à ses Etats, après avoir remis Sviatopolk sur le trône. (*Voy.* Sviatopolk, *Duc de Russie.*) Jaroslaf, après le départ de Boleslas, ayant de nouveau chassé Sviatopolk, qui ne reparut plus, se hasarda, l'an 1022, de faire une irruption en Pologne. Mais il ne remporta de cette expédition que la honte d'une déroute. Boleslas mourut le 28 Octobre 1025, après avoir épousé, selon Dithmar, trois femmes, 1° N. fille de Rigdaw ou Ricdag, Marquis de Misnie, qu'il répudia; 2° ODDA, fille d'Eckard, aussi Marquis de Misnie, à qui il fit le même affront, quoiqu'elle lui eût donné un fils nommé Bresper, qui mourut avant lui; 3° CONILDE, fille d'un Seigneur nommé Dobremir, Princesse vertueuse, dont il eut Micislas qui suit, & Dobremir, avec trois filles, dont la 3e fut mariée au Duc Sviatopolk, dont on vient de parler. Boleslas fut enterré dans la Cathédrale de Posnanie, & emporta dans le tombeau les regrets de ses sujets qu'il avoit gouvernés avec sagesse & défendus avec valeur. Ce Prince ordonna par un Edit, en 1002, à ses troupes de chanter un hymne religieux avant de livrer bataille. C'est la plus ancienne loi écrite que l'on connoisse en Pologne. Il n'est point parlé à cette époque d'Assemblées nationales ou de Dietes. Les ordres & les réglemens que faisoient les Souverains avec les Palatins, avoient force de loix.

MICISLAS II.

1025. MICISLAS II, ou MESICO, fils aîné de Boleslas Chrobri, hérita de son pere du Duché de Pologne. Sa nonchalance & son peu de courage lui firent perdre une partie des conquêtes que Chrobri avoit faites en Allemagne. RICHENSE, son épouse, fille d'Ezzon ou Ehrenfroi, Comte Palatin du Rhin, indignée de ses débauches, fit divorce avec lui en 1036, suivant la Chronique de S. Pantaléon. (Eccard, *Corp. Hist. Germ.* T. I, p. 901.) La même chose est assez expressément marquée dans la vie d'Ezzon. (Boll. *ad diem* 21 *Maii*, n° 19.) Les Auteurs polonois se trompent donc en mettant la mort de Micislas au 15 Mars 1034. Elle doit être différée jusqu'en 1037. De son mariage il laissa un fils en bas âge, nommé Casimir, & une fille, mariée à Béla I, Roi de Hongrie.

INTERREGNE.

1037. RICHENSE, veuve de Micislas II, prit la conduite de la Pologne pendant la minorité de Casimir, son fils. Mais la mauvaise administration de cette Princesse ayant soulevé les Nobles, elle fut obligée, sur la fin de 1037, de se retirer en Saxe, avec son fils, auprès de l'Empereur Conrad, son parent: elle envoya de-là Casimir à Paris pour y faire ses études. Mais le jeune Prince, s'étant retiré quelque tems après à Cluni, il y fit profession, & reçut dans la suite l'Ordre de Diacre. La Pologne resta l'espace de 4 ans sans Chef, déchirée par les guerres intestines des 24 grands vassaux qui en possédoient autant de portions, & exposée aux incursions de ses voisins, sur-tout des Bohémiens.

CASIMIR I, DIT LE PACIFIQUE.

1041. CASIMIR I, fils de Micislas II, fut rappellé, l'an 1041, de l'Abbaye de Cluni par les Polonois, avec la permission du Pape Benoît IX, qui lui accorda dispense de ses engagemens, moyennant un tribut, appellé *le denier de S. Pierre.* Ce Prince répondit aux espérances de ceux qui avoient procuré son retour. Un Gentilhomme, nommé Mazos, avoit profité de l'anarchie pour s'emparer de plusieurs cantons de la Pologne, dont il s'étoit fait un petit Etat, nommé Mazovie. Casimir les recouvra sur cet usurpateur, après l'avoir défait en deux batailles; c'est la seule guerre qu'il ait eue, suivant les Auteurs polonois: mais ceux de Boheme ajoutent qu'il fut battu en Silésie par le Duc Brétislas, qui rendit ce pays tributaire. Nous remarquerons ici qu'il est souvent très difficile de concilier les Historiens des deux nations, à raison de leur partialité, qui les porte réciproquement à dissimuler ce qui est au désavantage de leur patrie. Le régne de Casimir fut de 18 ans. Il mourut le 28 Novembre 1058, laissant de MARIE DOBROGNEVA, sa femme, 4 fils, Boleslas & Uladislas, ses successeurs; Micislas & Odon, avec une fille, Zuatava, femme d'Uratislas II, Roi de Boheme. Richense, mere de Casimir, étoit morte en Allemagne, & fut inhumée à Sainte Marie de Cologne, le 22 Avril 1063, suivant la vie d'Ezzon, son pere. (n. 24.)

BOLESLAS II, ROI, DIT LE HARDI.

1058. BOLESLAS II, successeur de Casimir I, son pere, fut l'asyle & le vengeur des Princes malheureux qui vinrent implorer son secours. L'an 1061, & non 1065, il prit le parti de Béla, Duc de Hongrie, contre le Roi André, son frere, & lui fit gagner une bataille, qui le rendit maître du trône. Il eut guerre, en 1062, avec Uratislas II, Roi de Boheme, pour la défense de Jaromir, frere de ce Roi, qu'il avoit reçu dans ses Etats. Il y ouvrit de même, l'an 1067, un asyle à Isiaslaf, Duc de Russie, chassé par ses sujets, & deux mois après le ramena triomphant à Kief. Isiaslaf ayant été contraint par ses freres, l'an 1073, de retourner en Pologne, ne put obtenir les mêmes secours de Boleslas, occupé alors de différentes guerres qui ne lui permettoient point de diversion. Mais après les avoir terminées glorieusement, le Roi de Pologne crut qu'il étoit de son honneur de rétablir une seconde fois le Duc de Russie. Il y réussit, l'an 1077, sans effusion de sang par la seule terreur que son nom inspira & la présence de son armée. Mais le long séjour qu'il fit en ce pays lui corrompit le cœur, & son exemple entraîna ses soldats dans la licence & la débauche. Ils en furent punis par les infidélités de leurs femmes qui, s'ennuyant de leur absence, permirent à des amans de les remplacer. A la nouvelle

de ce qui se passoit dans leurs foyers, la plûpart abandonnerent leurs drapeaux pour s'en retourner. Forcé par là de ramener son armée en Pologne, Boleslas se vengea de cette nécessité sur les déserteurs en les faisant massacrer, & sur leurs femmes en les obligeant d'exposer les fruits de leurs adulteres & d'allaiter publiquement en leur place de petits chiens. Ce Prince dans le même tems voyant les guerres intestines des Allemands, dont la Pologne avoit été jusqu'alors tributaire, secoua le joug, l'an 1077, prit le titre de Roi, & s'imposa lui-même la Couronne, suivant Berthold de Constance & Lambert d'Aschaffembourg. Les déportemens de Boleslas le rendoient de plus en plus odieux à ses sujets dont il étoit le scandale par ses mœurs & le fléau par sa tyrannie. Stanislas Szezapanowski, Evêque de Cracovie, épuisa vainement la voie des remontrances pour le ramener à son devoir. Le voyant incorrigible, il en vint à l'excommunication. Boleslas, irrité de la vigueur du Prélat, le tua d'un coup de cimeterre à l'Autel, le 7 Mai 1079. Le Pape Grégoire VII, instruit de ce meurtre, lança de nouveaux anathêmes, l'année suivante, contre Boleslas, mit son Royaume en interdit, délia ses sujets du serment de fidélité, & supprima en Pologne le titre de Roi. Le malheureux Prince, détesté de ses sujets, & agité par ses remords, prit la fuite en 1081, & mourut (on ne sait comment) en 1083. Il laissa de sa femme Wicislava, fille d'Isiaslaf, Duc de Russie, un fils nommé Micislas, qu'Uladislas Herman, son oncle, fit emprisonner en 1089.

ULADISLAS-HERMAN, DUC DE POLOGNE.

1081. Uladislas-Herman, 2e fils de Casimir I, succéda au Roi Boleslas, son frere; mais il ne prit que le titre de Duc, pour ne pas déplaire au Pape, qui avoit proscrit en Pologne celui de Roi. Son premier soin fut de lui envoyer une ambassade pour obtenir la levée de l'interdit qu'il avoit jetté sur la Pologne. Grégoire lui accorda comme une grace que ses sujets pourroient désormais remplir les devoirs extérieurs du Christianisme. Les Russes s'étant soulevés, l'an 1092, contre les troupes polonoises qui étoient restées sur leur territoire, les massacrerent, & se rendirent maîtres des forteresses qu'elles y occupoient. La nouvelle de ce soulevement éveilla le courage & la férocité des Prussiens & des habitans de la Poméranie orientale. Les Polonois, craignant sur-tout les Prussiens, dirigerent contre eux toutes leurs forces. Cette guerre dura cinq ans, & finit par une victoire que Sieciech, Palatin de Cracovie, remporta sur les rebelles le 16 Août 1097. Uladislas ne fut pas également heureux contre Brétislas II, Duc de Boheme, qui vint ravager la Silésie, pour obtenir le paiement du tribut que la Pologne lui devoit. Il fallut composer avec Brétislas, lui payer les arrérages, & lui donner des assurances pour l'avenir. Uladislas, l'an 1098, fut obligé d'exiler, malgré lui Sieciech, dont on vient de parler, pour satisfaire Boleslas, son fils légitime, & Sbignée, son fils naturel, que les hauteurs de ce Palatin, favori du Duc, avoient portés à se soulever. L'an 1102, Uladislas-Herman termine sa vie le 26 Juillet. Il avoit épousé, 1°, l'an 1083, Judith, fille d'Uratislas, Duc de Boheme, dont il eut Boleslas, son successeur; 2°, en 1088, Sophie, fille de l'Empereur Henri III, & veuve de Salomon, Roi de Hongrie, morte sans enfans. Ce fut sous le régne de Uladislas que la Pologne fut divisée en gouvernemens; ce qui produisit l'anarchie féodale sous laquelle ce Royaume gémit encore de nos jours.

BOLESLAS III, surnommé KRZYWOUSTY.

1102. Boleslas III, né l'an 1086, succéda au Duché de Pologne en 1102, à l'exception de trois Palatinats & de la Poméranie, qui furent le partage de Sbignée, son frere naturel. Boleslas eut presque toujours les armes à la main. Sbignée, par ses révoltes multipliées, lui donna de l'exercice pendant 14 ans. Battu, pris, emprisonné, relâché plusieurs fois, à la fin il contraignit le Duc, son frere, de le faire assassiner. L'an 1135, Boleslas, étant venu trouver l'Empereur Lothaire à Mersbourg, lui fait hommage de la Poméranie orientale, le jour de l'Assomption, & lui paie douze années d'arrérages du tribut annuel de 50 marcs d'argent, dont il lui étoit redevable. Il porte ensuite l'épée impériale devant Lothaire dans la marche solemnelle de ce Prince à l'Eglise. (*Annalista saxo. & Alberic. ad hunc an.*) Averti, l'an 1136, que Jaropolk, Duc de Kief ou Kiovie, se dispose à lui faire la guerre, il le fait enlever par ruse & amener en Pologne, où il resta près d'un an prisonnier. Jaropolk, délivré, se venge sur la ville de Wislica, qu'il saccage, après s'en être rendu maître par trahison. Boleslas prit sa revanche dans une incursion qu'il fit en Russie. Une nouvelle trahison ayant ouvert, l'an 1138, les portes d'Halicie aux Russes, Boleslas accourt pour les en chasser. Il les attaque; mais abandonné par le Palatin de Cracovie au milieu de l'action, il est battu. C'est la seule bataille qu'il perdit, de 47 où il s'étoit trouvé. Il en mourut de chagrin la même année, suivant l'Annaliste saxon. Boleslas avoit épousé, 1° Adélaïde, fille de l'Empereur Henri IV, mariage qui fut le sceau de la paix qui se fit, l'an 1109, entre l'Empereur Henri V & la Pologne; 2° Sbislava, fille de Michel, Duc de Kiovie, dont il eut Uladislas, Boleslas & Micislas, ses successeurs & Henri; 3° Salomé, fille de Henri, Comte de Bergen, suivant les Annales de Zwifalt, qui lui donna 3 enfans, du nombre desquels étoit Casimir qui viendra ci-après. Boleslas avant sa mort avoit partagé, l'an 1138, ses Etats entre les 4 premiers de ses fils; mais à la charge d'être soumis à l'aîné comme à leur Suzerain. Ce partage qu'il avoit imaginé pour empêcher les dissensions dans sa famille, fut justement ce qui les excita. Sous le régne de ce Prince les Palatins, qui commandoient les armées, prirent le nom de Waiwodes. Ces armées n'avoient d'autre solde que le butin qu'elles faisoient sur l'ennemi.

ULADISLAS II.

1138. Uladislas II, fils aîné de Boleslas III, né l'an 1104, eut dans son partage les Palatinats de Cracovie, de Lencici, de Siradie, la Poméranie orientale & la Silésie avec la suzeraineté sur ses freres. Excité par sa femme Christine, fille de Frédéric II, dit le Borgne, Duc de Suabe, il prit le titre de Roi, & voulut envahir toute la succession de son pere. Boleslas & Micislas, ses freres, qu'il attaqua subitement l'an 1142, furent obligés de prendre la fuite, & se refugierent à Posnanie qui étoit dans l'apanage de Henri, leur autre frere. Uladislas vint les y assiéger l'an 1146. Il se flattoit d'emporter aisément la place. Mais sa confiance excessive l'aveugla. Les assiégés s'appercevant de la licence qu'il permettoit à ses troupes, font de nuit une sortie pendant qu'elles étoient plongées dans le vin, mettent le feu à leurs tentes, massacrent tout ce qui ose leur résister & poursuivent les fuyards au loin. Uladislas, au lieu de se retirer à Cracovie, où il auroit pu rétablir ses affaires, se sauve en Allemagne, abandonnant son impérieuse épouse à la vengeance de ses freres qu'elle avoit outragés. Mais ces Princes ne l'estimant pas assez pour la craindre, lui laissent la vie, & la renvoient à son lâche époux avec ses enfans.

BOLESLAS IV, dit LE FRISÉ.

1146. Boleslas IV, après la retraite de son frere Uladislas, se mit en possession du trône de Pologne. L'Empereur Conrad III, sensible au malheur d'Uladislas réfugié à sa Cour, députe en Pologne, mais sans succès, pour demander son rétablissement. Etant parti, l'an 1147, pour la Croisade, il laissa au jeune Henri, son fils, Roi des Romains, le soin de poursuivre cette affaire. Henri en écrivit au Pape Eugene III. Le Pontife envoya du Concile de Reims un Légat à Boleslas pour le presser de rendre à son frere le Duché qu'il lui avoit enlevé. Sur son refus le Légat l'excommunia, & mit la Pologne en interdit. On n'y tint compte de ces censures. Conrad, à son retour, se mit en marche pour réduire la Pologne. Mais Boleslas l'étant venu trouver dans son camp, l'engagea par ses raisons & ses présens à s'en retourner. Frédéric, successeur de Conrad, reprit le dessein de rétablir le Duc détrôné. Ayant assemblé une armée considérable, l'an 1157, il passa l'Oder, entra dans la Pologne, & poursuivit les troupes de Boleslas, qui fuyoient devant lui, quoique renforcées par les Prussiens, les Poméraniens & les Russes, saccagea la grande Pologne, & réduisit Boleslas à venir lui demander grace dans la posture la plus humble. Fléchi par ses soumissions, Frédéric lui accorda la paix à condition de lui payer à lui-même 2000 marcs d'argent, mille autres aux Princes de sa suite, & 20 marcs d'or à l'Impératrice, tout cela en punition de ce qu'il ne s'étoit point rendu à la Cour impériale pour y prêter serment de fidélité. (Mais il ne fut nullement question, à ce qu'il paroît, du rétablissement d'Uladislas.) Voilà ce qu'à son retour Frédéric mandoit à Wibaud, Abbé de Stavelo. (Marten, *Ampliss. coll.* T. II, p. 594.) Récit bien différent de celui que les Modernes font de cette expédition. Les Historiens de Pologne ajoutent que Boleslas s'étant réconcilié avec son frere, lui céda la Silésie qui fut dès lors démembrée de la Pologne, & devint un fief de l'Empire. Mais si cet arrangement fut réel, la nation polonoise ne le ratifia pas. L'an 1163, Boleslas porta ses armes en Prusse. Déjà plusieurs fois les Polonois avoient tenté de subjuguer ce pays, dont les peuples idolâtres & féroces étoient aussi ennemis du Christianisme que jaloux de leur liberté. Après quatre ans d'une guerre sanglante, l'armée de Boleslas, engagée par des guides infideles dans des marais, fut entiérement détruite, & lui même n'échappa qu'avec peine. La Pologne se ressentit long-tems de cette malheureuse expédition. Boleslas passa dans un repos forcé le reste de ses jours, qu'il termina le

30 Octobre 1173, laissant d'ANASTASIE, sa femme, fille de Vladimir II, Duc de Russie, un fils nommé Lesko, qu'il fit Duc de Mazovie, & une fille, Mathilde, femme de Pribislas, dernier Roi des Obodrites.

MICISLAS III, DIT LE VIEUX.

1173. MICISLAS III, reconnu pour successeur de Boleslas, son frere, lassa bientôt les Polonois par la dureté de son gouvernement. *Gédéon, Evêque de Cracovie, le voyant sourd aux remontrances qu'il lui faisoit, engagea les Polonois à le déposer.* Micislas, après avoir tenté vainement de se maintenir, se retira à Ratibor en Silésie, où il finit ses jours. Il eut entre autres enfans de GERTRUDE, son épouse, fille de Béla II, Roi de Hongrie, Ludomille, femme de Ferri I, Duc de Lorraine.

CASIMIR II, DIT LE JUSTE.

1177. CASIMIR II, né l'an 1138, fut proclamé Duc de Pologne, en 1177, à la place de Micislas, son frere. Celui-ci, pendant le régne de Casimir, fit diverses tentatives pour remonter sur le trône. Casimir les rendit infructueuses par sa valeur, & à la fin il désarma Micislas par sa générosité, lui ayant accordé des terres considérables pour subsister avec honneur. Le soin qu'il prit de faire observer la justice dans ses Etats, lui mérita le titre de JUSTE. Ce Prince mourut le 4 Mai 1194, âgé de 56 ans. Il avoit épousé, l'an 1168, HÉLENE, fille de Vozevold, Duc de Belz, dont il eut Lesko, son successeur; Conrad, Duc de Mazovie, tige de la branche de Mazovie, qui finit en 1426; & Salomé, femme de Coloman, fils d'André, Roi de Hongrie. (Dlugoss.)

LESKO V, DIT LE BLANC.

1194. LESKO V, fils aîné de Casimir, lui succéda dans un âge encore tendre, sous la régence d'Hélene, sa mere. Cette minorité parut à Micislas une occasion favorable pour recouvrer le trône. Il leve des troupes avec lesquelles il livre bataille, l'an 1196, à son rival, sur les bords de la Mazgava, à 7 lieues de Cracovie. Cette action, où il perdit son fils, Boleslas, fut très sanglante, mais nullement décisive. L'an 1201, il obtient par l'artifice ce qu'il ne pouvoit se promettre par la force. La Duchesse Régente lui cede le trône de son fils, sur la promesse qu'il lui fait d'adopter ce Prince au préjudice de ses propres enfans Mais à peine est-il rétabli, qu'il désavoue cet engagement. La Duchesse se voyant abusée, forme une conspiration qui chasse de nouveau Micislas. Il trouve moyen de remonter encore une fois sur le trône; mais ce fut pour peu de tems. La mort l'en fit descendre l'an 1202. D'EUDOXIE, sa premiere femme, fille de Uladimir, Duc en Russie, il eut Otton & Etienne, & de GERTRUDE, la seconde, fille, suivant quelques-uns, de Béla III, Roi de Hongrie, Mescon & Uladislas. Ce dernier après la mort de son pere, se fit proclamer Duc de Pologne par un parti considérable. Il fit la guerre à Lesko pendant quatre ans avec des succès variés, & se désista enfin, l'an 1206, de ses poursuites. Lesko gagne, l'an 1207, une grande bataille sous les murs de Zavichost contre les Russes. L'an 1217, il est assassiné dans le bain le 11 Novembre, par les Satellites de Suantopulk, Gouverneur de la Poméranie orientale, qu'il avoit fait citer à la Diete de Pologne pour crime de rebellion. Sous son régne se forma l'Ordre militaire des Chevaliers Porte-Glaives, destiné à subjuguer les Livoniens idolâtres. Il laissa de GRZIMISLAVA, son épouse, fille de Jaroslaf, Duc de Russie, Boleslas qui suit, avec Adélaïde, femme de Henri Burwin, Duc de Mecklenbourg, & Salomé, femme de Coloman, Roi de Galicie ou Halicie.

BOLESLAS V, DIT LE CHASTE.

1227. BOLESLAS V, né l'an 1219, fut proclamé Duc de Pologne à l'âge de 7 ans, sous la tutele de Conrad, son oncle. Conrad eut dans cet emploi pour compétiteur Henri le Barbu, Duc de Breslau, qu'il contraignit à se désister après l'avoir fait prisonnier dans Cracovie dont il s'étoit emparé. L'an 1230, les Prussiens font irruption dans la Province de Culm, qu'ils dévastent & où ils brûlent plus de 250 Eglises. De-là étant entrés dans la Province de Mazovie, ils y commettent les mêmes ravages. Le Régent Conrad, réduit à la seule ville de Plosko, appelle à son secours les Chevaliers Teutoniques, auxquels il assigne pour établissement le Château de Dobzrin avec ses dépendances. Quelque tems après, satisfait de leurs services, & en espérant encore de plus grands, il leur cede le territoire de Culm & tout le pays situé entre la Vistule, la Moera & la Drwencza. Ce fléau étoit à peine détourné que le Duc de Breslau revient à main armée en Pologne où il fit des progrès qui obligerent Conrad à lui remettre la Régence. L'habileté avec laquelle il en remplit les fonctions, fit oublier la violence qu'il avoit employée pour l'obtenir. Boleslas étant enfin parvenu, l'an 1238, à l'âge de majorité, prit en main les rênes du gouvernement. Dans les conjonctures critiques où la Pologne se trouva bientôt, elle avoit besoin d'un Chef plein de force & de courage. Ces qualités manquoient à Boleslas. Les Tartares ayant fait irruption, l'an 1240, dans la Pologne sous la conduite de Batou-Khan, il abandonna lâchement ce pays & se réfugia en Hongrie, d'où il passa peu de tems après en Moravie. Ces barbares s'étant retirés l'année suivante, les Polonois, indignés de la fuite de leur Duc, penserent à le détrôner. Conrad, son oncle, *voulut* profiter de ces dispositions pour usurper la Couronne. Guerre entre l'oncle & le neveu, qui finit, l'an 1246, par la mort du premier. Boleslas vit dans la suite de son régne les Grands de ses Etats aux prises les uns avec les autres, sans prendre part à leurs querelles. Ce Prince, surnommé *le Chaste*, à cause de la pureté de ses mœurs, mourut le 10 & non le 20 Décembre 1279, sans laisser d'enfans de CUNÉGONDE, son épouse, fille de Rostilaf, Duc de Russie, suivant Dlugoss, mais plutôt de Béla IV, Roi de Hongrie, selon les Historiens hongrois.

LESKO VI, SURNOMMÉ LE NOIR.

1279. LESKO VI, petit-fils de Conrad, Duc de Mazovie, fut reconnu Duc de Pologne après la mort de Boleslas V, qui l'avoit désigné pour son successeur. L'Evêque de Cracovie, qui s'étoit opposé à cette élection, ne cessa, pendant sept ans, de susciter des ennemis à Lesko. L'an 1287, nouvelle irruption des Tartares en Pologne. Lesko se retire en Hongrie & y reste jusqu'à leur départ. L'an 1289, il perd une grande bataille contre son cousin Conrad, Duc de Mazovie, qui cherchoit à le supplanter. Il en meurt de chagrin la même année, sans laisser d'enfans de GRYPHINE, sa femme.

INTERREGNE.

Après la mort de Lesko VI, plusieurs Concurrens se présenterent pour occuper le trône. La Pologne fut déchirée pendant six ans par des factions opposées. On élut, on chassa plusieurs Souverains. Uladislas Loketek, frere de Lesko, & Przemislas, Duc de Posnanie, se disputerent long tems la Couronne qui resta enfin à Przemislas.

PRZEMISLAS II, ROI DE POLOGNE.

1295. PRZEMISLAS II prit le titre de Roi dans une Diete sans en avoir prévenu Rome, & se fit sacrer, le 26 Juin 1295, par l'Archevêque de Gnesne. La même année, après la mort de Mistewin, Duc de la Poméranie orientale, décédé sans enfans, il se mit en possession de ce pays, dont les Etats lui avoient assuré la succession éventuelle dès l'an 1290. Barnime II & Bogislas IV, Ducs de la Poméranie citérieure & parens de Mistewin, firent de vains efforts pour lui ravir cette proie. Elle demeura annexée à la Pologne. Dans le même tems que Przemislas faisoit tête à ces Princes, il arrêtoit par sa valeur les progrès qu'Otton, Marquis de Brandebourg, avoit faits sur la Pologne à la faveur des troubles. Otton, prévoyant ce qu'il avoit à craindre d'un ennemi si redoutable, eut recours, pour s'en défaire, à l'expédient des lâches. L'an 1296, accompagné de deux de ses parens & d'un nombre de satellites, il l'assassina dans son lit, à Rogozno, le jour des Cendres, 8 Février. Ainsi mourut Przemislas à l'âge de 38 ans, Prince capable, s'il eût régné plus long-tems, de rétablir la Pologne dans son ancienne splendeur. Il avoit épousé, 1°, l'an 1273, LUCCARTIS, fille de Henri, Prince des Obodrites, qu'il fit étrangler, si l'on croit Valentin d'Eichstet, à cause de sa stérilité; 2° RICHSA, fille de Waldemar I, Roi de Suede, dont il eut Elisabeth ou Richsa, femme de Wenceslas, Roi de Boheme & de Pologne.

ULADISLAS LOKETEK.

1296. ULADISLAS LOKETEK, frere de Lesko VI, monta sur le trône après la mort de Przemislas. *Il ne prit que le titre de Duc, & le soutint même si mal*, que la nation indignée de sa conduite licencieuse & tyrannique, le déposa dans une Diéte l'an 1300.

WENCESLAS, ROI DE BOHEME ET DE POLOGNE.

1300. WENCESLAS, Roi de Boheme, fut élu Roi de Pologne par la même Diéte qui avoit déposé Loketek. La conduite des Gouverneurs qu'il mit dans ce Royaume, dégoûta

bientôt les Polonois de ce nouveau Souverain. L'an 1304, Loketek, rappellé de Hongrie où il s'étoit retiré, chassa les Bohémiens de Pologne, & remonta sur le trône.

LOKETEK, *rétabli.*

1304. Uladislas Loketek ne fut point rétabli sans opposition. Henri III, Duc de Glogau, soutenu des Posnaniens, travailla pendant six ans, mais sans succès, à le supplanter. La guerre que Loketek eut avec les Chevaliers teutoniques, & qui dura tout le cours de son nouveau régne, ne fut pas également heureuse. Ils enleverent à la Pologne Dantzick avec une partie de la Poméranie, & ravagerent plusieurs Palatinats. Loketek prit le titre de Roi, l'an 1320, & se fit sacrer à Cracovie, après en avoir obtenu la permission du Pape Jean XXII. Ce Prince, accablé de fatigues, que des guerres presque continuelles lui avoient causées, mourut le 10 Mars 1333, laissant d'Hedwige, son épouse, fille de Boleslas, Duc de Posnanie, Casimir qui suit; Elisabeth, femme de Charobert, Roi de Hongrie; & Cunégonde, mariée à Conrad, Duc de Schweidnitz.

CASIMIR III, DIT LE GRAND.

1333. Casimir III, fils & successeur d'Uladislas Loketek, s'étoit distingué dans les guerres que son pere avoit eues à soutenir. Monté sur le trône, il céda, pour avoir la paix, ses droits sur la Silésie à Jean de Luxembourg, Roi de Boheme, qui s'en étoit fait reconnoître Suzerain sous le régne précédent. Il eut ensuite avec les Chevaliers Teutoniques de grands démêlés que nous développerons à l'article de ces derniers. Casimir, l'an 1343, au mépris du Traité qu'il avoit fait avec le Roi de Boheme, se jette sur la Silésie dont il envahit plusieurs places. La consternation que répandit dans la Province cette irruption subite, détermina les Princes de Silésie à lui demander la paix. Il l'accorda; &, plus généreux qu'on ne l'espéroit, il ne retint de ses conquêtes que la ville de Fraunstadt. Le Roi de Boheme étant venu, l'an 1344, assiéger Cracovie, Casimir, avec le secours du Roi de Hongrie, l'oblige à se retirer. L'arrivée des Tartares en Pologne donna un nouvel exercice aux armes de Casimir. Loin d'être effrayé de leur multitude, il marche fiérement à leur rencontre, les arrête sur les bords de la Vistule dont il leur dispute le passage, & les force à s'en retourner. L'an 1345, le Roi de Boheme, accompagné du Duc de Glogau, conduit une armée en Pologne pour venger la derniere invasion que Casimir avoit faite en Silésie. Il étoit alors privé de la vue, & comptoit pour rien la vie, *disoit-il*, pourvu qu'il pût toucher de ses mains les murs de Cracovie. Il arriva effectivement devant cette place dont il fit le siége. Mais ses troupes s'étant séparées en deux corps pour subsister, les Polonois tomberent sur elles avec tant de concert & d'avantage, que le plus grand nombre expira sous le fer, ou fut obligé de se rendre. Le Roi de Boheme & le Duc de Glogau, contraints de prendre la fuite, ne ramenerent que quelques bataillons dans leur pays. Casimir donna, l'an 1347, un Code de loix à la Pologne, qui en manquoit jusqu'alors. Ce Code servit à modérer l'autorité royale qui jusqu'à ce moment avoit été presque arbitraire. Casimir associa le corps de la Noblesse à l'exercice du pouvoir législatif, & lui accorda d'autres privileges. Mais il restreignit l'autorité arbitraire qu'elle exerçoit sur les paysans, & permit à ceux qui étoient opprimés de vendre leurs biens & de changer de patrie sans crainte d'être poursuivis par leurs maîtres. L'an 1361 (Sponde), il fonda l'Université de Cracovie, & fit venir des Docteurs de Paris pour y donner les premieres leçons. Il soumit, l'an 1366, quatre Provinces de la Lithuanie, qui se révolterent presque aussitôt; mais Casimir, l'an 1368, les fit rentrer sous sa domination. Il arracha aussi à la Russie quelques Provinces qu'elle avoit envahies sur la Pologne. Ce Prince mourut, le 8 Novembre 1370, d'une chûte de cheval, à l'âge de 61 ans. Il avoit épousé, 1°, vers l'an 1325, Anne, fille de Gedimin, Grand Duc de Lithuanie, dont il eut Elisabeth, femme de Bogislas IV, Duc de Poméranie; 2°, l'an 1341, Adélaïde, fille de Henri *de Fer*, Landgrave de Hesse, qu'il répudia ensuite, & relégua dans un Château d'où son pere la retira en 1356; 3°, l'an 1357, Hedwige, fille de Henri, Duc de Glogau, qui lui donna deux filles. Esther, de race juive, fut une de ses concubines, & la plus chérie. Casimir, en sa considération, accorda aux Juifs de Pologne plusieurs privileges dont ils jouissent encore de nos jours. Ce Prince mérita le titre de *Grand* par des qualités éminentes qui lui concilierent les cœurs de toute sa nation. Affable, complaisant, libéral, protecteur du mérite, mêlant la clémence le zele pour la justice, il punissoit en pere & récompensoit en Roi. D'ailleurs brave, bon politique; il ne lui manqua pour faire un Prince accompli que la tempérance & la chasteté. En lui finit la Dynastie des Piasts en Pologne, après y avoir subsisté 528 ans. Ce n'est pas qu'elle fût entiérement éteinte. Il en subsistoit encore un rejetton dans la personne d'Uladislas, neveu de Loketek par Casimir le Blanc, son pere, Duc de Gniewkow. Le Roi Casimir lui ayant préféré, comme on va le voir, un étranger, dans le choix qu'il fit de son successeur, il abandonna de dépit la Pologne, alla chercher une retraite en France, & fut mal accueilli à la Cour où il se présenta. On y étoit alors tout occupé de la guerre contre les Anglois qui désoloient ce Royaume. N'y trouvant point les ressources qu'il avoit espérées, il se rendit à l'Abbaye de Cîteaux, où il fit profession, l'an 1356, en qualité de Religieux Convers, ne sachant point apparemment la langue latine. Mais, dégoûté bientôt des austérités qu'on pratiquoit en ce Monastere, il fit part de ses regrets à son Abbé. Celui-ci voyant bien qu'il ne pourroit le retenir, va trouver l'Evêque de Langres pour concerter avec lui les moyens de procurer à son Religieux une vie plus douce & des devoirs plus faciles à remplir. L'Evêque le plaça dans l'Abbaye de S. Benigne de Dijon, où il lui fit avoir l'Office d'Hôtelier, avec deux Prébendes de Prêtre, & un domestique. (*Archiv. de S. Benigne.*)

LOUIS.

1370. Louis, Roi de Hongrie, fut proclamé Roi de Pologne après la mort de Casimir, son oncle, qui l'avoit fait reconnoître pour son successeur dès l'an 1355. On lui fit jurer alors certaines conventions, qui sont le fondement du gouvernement républicain de Pologne, tel qu'il subsiste encore à présent. Louis, après avoir pris possession de ce Royaume, commença l'exercice de son autorité par des actes qui signalerent son ingratitude envers son bienfaiteur. Il cassa le testament de Casimir, relégua ses filles en Hongrie après les avoir fait déclarer illégitimes, ôta aux propriétaires les Domaines & les Palatinats qu'ils tenoient de la munificence de ce Prince, pour les donner à ses créatures, & s'aliéna par cette conduite si peu réfléchie les cœurs de ses nouveaux sujets. Il ne tarda pas à s'en appercevoir. Chéri au contraire des Hongrois, il se hâta d'aller les rejoindre après avoir confié la Régence de la Pologne à la Reine Elisabeth, sa mere. Cette Princesse acheva de soulever les Polonois par sa mauvaise administration. On en vint à une sédition qui l'obligea, l'an 1376, de retourner auprès de son fils. Les Chefs de la révolte n'en resterent point là. Sachant qu'Uladislas, fils du Duc Casimir le Blanc & cousin du Roi Casimir le Grand, demeuroit à S. Benigne de Dijon, ils lui écrivirent pour l'engager à venir prendre possession du trône de Pologne qui lui avoit été injustement enlevé. Cette invitation, accompagnée de promesses d'un puissant secours, réveilla l'ambition du Cénobite. Il part furtivement, & trouve à son arrivée en Pologne ses partisans disposés à faire les plus grands efforts pour lui. Mais la fidélité des Gouverneurs que Louis avoit mis dans les places fit échouer le projet. Contraint d'abandonner une seconde fois la Pologne, Uladislas revint à S. Benigne, où depuis ce tems il fut appellé le *Roi Lancelot* (1). Peu de tems après son départ un autre ennemi plus redoutable profita des troubles de la Pologne pour y faire des conquêtes. C'étoit Jagellon, Duc de Lithuanie. Louis repassa dans ce Royaume, l'an 1377, pour s'opposer à ses progrès, & réussit à les arrêter. L'an 1382, Louis meurt, le 14 Septembre, à Tyrnau, pleuré des Hongrois, & peu regretté des Polonois qu'il avoit en effet trop négligés. (*Voy.* Louis, *Roi de Hongrie.*)

INTERREGNE.

Après la mort de Louis, Sigismond, Marquis de Brandebourg, qu'il avoit désigné pour son gendre, & fait reconnoître pour son successeur en Pologne, obtint la Couronne sans opposition. Mais la fierté de son caractere souleva bientôt la nation, qui le déposa dans la Diéte de Williska. Le parti d'Uladislas subsistoit toujours en Pologne. L'expérience des deux derniers régnes n'avoit servi qu'à le grossir & le fortifier. On

(1) M. Hardion dit que Louis fit avec Uladislas un accommodement moyennant dix mille florins, et lui donna de plus une riche Abbaye de l'Ordre de Citeaux pour y passer le reste de ses jours. Raynaldi et Sponde avoient dit à-peu-près la même chose avant lui; mais les monumens de S. Benigne doivent l'emporter sur ces autorités.

sentoit de plus en plus le tort qu'on avoit eu de préférer des étrangers à un Prince national dont la Maison avoit occupé le trône de Pologne depuis son établissement jusqu'alors sans interruption. D'après ces dispositions, les amis d'Uladislas lui écrivirent de nouveau pour le presser de revenir, en l'assurant que pour cette fois le sceptre ne pouvoit lui échapper. Uladislas, avant de partir, voulut se mettre en regle. Il fit solliciter & obtint du Pape Clément VII un Bref daté d'Avignon le 4 Juillet 1382, Bref par lequel ce Pontife lui ordonnoit d'aller prendre possession du Royaume de Pologne qui lui étoit offert. Non content de cet ordre, il alla trouver le S. Pere qui lui fit expédier, le 13 Septembre de la même année, un Bref de sécularisation, dans lequel toute sa vie se trouve décrite. Muni de ces patentes, il se met en route avec la ferme persuasion qu'il va régner en Pologne, & dans le dessein de ne rien négliger pour y réussir. En arrivant, il fut reçu avec acclamation de ses partisans qui tous lui jurerent fidélité, & promirent de répandre leur sang pour le faire monter sur le trône de ses ancêtres. La Princesse Hedwige, fille du Roi Louis, étoit le seul antagoniste qu'on lui opposât. Mais elle avoit indisposé la plûpart des Polonois contre elle par le mariage qu'elle projettoit de faire avec un Prince de la Maison d'Autriche. Hedwige, à la vue du péril qui la menaçoit, change de disposition, & fait déclarer à la nation par ses Ambassadeurs (car elle étoit en Hongrie) qu'elle s'en rapporte à elle pour le choix de son époux & pour les conditions qu'on voudroit lui imposer en le plaçant sur le trône. Ce fut un coup de partie pour cette Princesse. La Diéte dans son enthousiasme la proclame Reine. A la nouvelle de cette proclamation, Hedwige part de la Hongrie, où les incertitudes de sa mere la retenoient, pour venir jouir à Cracovie de son triomphe. Bientôt il fut complet. Uladislas voyant le nombre de ses partisans diminuer de jour en jour, poursuivi par sa rivale, prend honteusement la fuite. Il paroît que ne sachant que devenir, il erra l'espace d'environ trois ans en Allemagne. Enfin résolu de retourner en son Monastere, il est arrêté à Strasbourg par une maladie qui le conduit au tombeau l'an 1388. En mourant il fit un testament par lequel il ordonnoit à ses serviteurs de reporter son corps à S. Benigne, & léguoit 2500 florins à ce Monastere pour deux anniversaires. Ses dernieres volontés furent exécutées. On voit encore son tombeau dans la nef de S. Benigne (1). Nous nous sommes un peu étendus sur l'histoire de ce Prince, parce que les Ecrivains polonois modernes, non plus que ceux de Bourgogne, ne l'ont point connu du-tout, & que les anciens n'en ont parlé que superficiellement & sans exactitude. Pour nous, ce que nous venons d'en rapporter, nous l'avons, avec le secours de Dom Villevieille, tiré des archives de S. Benigne, où l'on conserve en original les deux Brefs que nous venons de citer.

HEDWIGE ET JAGELLON, DIT ULADISLAS V.

1385. HEDWIGE, née l'an 1371, fut couronnée Reine de Pologne à Cracovie peu de jours après son arrivée en ce Royaume. Recherchée en mariage par plusieurs Princes, elle donna la préférence à JAGELLON, Grand-Duc de Lithuanie, Prince païen, après l'avoir obligé à se faire baptiser. Jagellon prit au Baptême le nom d'Uladislas, & épousa la Reine le 17 Février 1386. Les Lithuaniens, à l'exemple & par les exhortations de leur Prince, demanderent le Baptême; & comme il eût été trop long de baptiser chacun en particulier, on les sépara en diverses troupes, de l'un & de l'autre sexe, pour recevoir ce Sacrement par aspersion sous un seul nom Chrétien qui fut donné à chaque troupe. Jagellon, depuis son baptême, étonna, par la douceur de ses mœurs, les Polonois qu'il avoit effrayés, n'étant encore que Duc de Lithuanie, en faisant mourir son oncle. Changé tout-à-coup, en commandant à un peuple libre, il sentit l'heureuse nécessité d'être bon. Mais il ne le fut pas jusqu'à faire céder la justice à la bonté. L'an 1388, un Gentilhomme, nommé Dalewick, ose flétrir l'honneur de la Reine par ses accusations. La calomnie étant découverte, il est condamné à la punition que subissent encore aujourd'hui en Pologne les calomniateurs. Tel est ce châtiment : tout homme convaincu de ce crime juridiquement, est amené dans la salle du Sénat, où il est obligé de se coucher à terre sous le siége de celui qu'il a offensé; & là, dans cette humiliante situation, de prononcer à haute voix qu'il se repent amérement des bruits injurieux qu'il a malignement répandus contre la réputation de tel ou tel, & qu'il *en a menti comme un chien;* après quoi il faut qu'il contrefasse par trois fois l'aboiement d'un chien. C'est par où finit cette scene singuliere. L'innocence de Hedwige étant ainsi reconnue le Roi lui rend toute sa tendresse. La perte qu'il fit de cette Princesse en 1399 le plongea dans une douleur si profonde que, reconnoissant tenir d'elle le trône de Pologne, il voulut en descendre pour se retirer dans ses terres de Russie. La Lithuanie ne lui appartenoit plus, il en avoit fait cession à Vitolde, son cousin, en 1392, à la charge de l'hommage. Les Grands de Pologne, instruits & consternés de la résolution du Roi, viennent le trouver, &, à force de prieres & de soumissions, l'engagent à reprendre les rênes du gouvernement. La Couronne de Boheme lui ayant été offerte, l'an 1402, par les Seigneurs du Royaume, que la conduite insensée de leur Roi Wenceslas avoit soulevés, il a la générosité de la refuser, disant qu'il ne peut recevoir de leurs mains sans injustice un bien dont ils n'ont pas le pouvoir de disposer. L'an 1410, mécontent des Chevaliers teutoniques, il entre dans la Prusse avec Vitolde, son cousin, à la tête de 150 mille hommes; &, leur ayant livré bataille le 15 Juillet, il leur taille en pieces, suivant les Historiens polonois, 40 mille hommes, parmi lesquels se trouvent le Grand-Maître & 300 Chevaliers. Cette victoire fut suivie de la conquête de plusieurs places, & pensa causer la ruine entiere de l'Ordre. Ce fut pendant cette guerre qu'on vit pour la premiere fois des troupes étrangeres à la solde de la Pologne. Vitolde, Duc de Lithuanie, étant mort l'an 1430, Suidrigelon, frere de Jagellon, se rend maître de Vilna, & d'autres villes de ce Duché qu'il ravage. Il a même la témérité d'arrêter le Roi au retour des obséques de Vitolde. Mais bientôt après il le relâche, par la crainte des mouvemens que se donnoit la République pour venger cet attentat. Jagellon remis en liberté, accorda généreusement la Lithuanie à son frere. Mais la mauvaise conduite de celui-ci le fit déposer en 1432. Sigismond, son frere, & non son cousin, (*Florus Polon.*) fut nommé pour le remplacer Jagellon étoit toujours en état de guerre avec les Chevaliers Teutoniques depuis l'échec qu'il leur avoit fait essuyer en 1410. Il venoit de conclure une tréve de 12 ans avec eux, lorsqu'il mourut le 31 Mai 1434, à l'âge de 80 ans. Ce Prince étoit brave, politique, religieux & bienfaisant. Il avoit épousé, 1°, comme on l'a dit, HEDWIGE, morte en 1399; 2°, en 1401, ANNE DE CILLEI; 3°, en 1417, ELISABETH PILETSKA; 4°, l'an 1427, SOPHIE, fille d'André, Duc en Russie. Il laissa de la 3e Uladislas, son successeur, & de la 4e Casimir que nous verrons aussi régner, & Elisabeth, femme d'Eric, Duc de Poméranie. C'est sous le régne de Jagellon que se tint, l'an 1404, la premiere Diéte générale en Pologne. Voici quelle en fut l'occasion. Il s'agissoit de payer aux Chevaliers teutoniques une somme de 500 mille florins. Mais le Roi Louis ayant renoncé, lorsqu'il fut élevé sur le trône, au droit de faire de nouvelles impositions, il fallut que la nation répartît elle-même cette somme sur chaque Palatinat. On jugea donc à propos que chaque Palatin dans son district tînt des Assemblées particulieres, & on ordonna à la Noblesse, après les délibérations, d'envoyer des Députés à la Diéte générale. Telle fut l'origine des Assemblées particulieres ou Diétines, & de l'Assemblée nationale appellée Diéte.

ULADISLAS VI.

1434. ULADISLAS VI, né le 31 Octobre 1424, succéda, par une élection qui devint unanime, après avoir été vivement débattue, à Jagellon, son pere, sous la conduite de plusieurs Régens. (On prétend qu'il y en eut autant qu'il y avoit de Provinces.) Suidrigelon, son oncle paternel, appuyé de l'Empereur, continua de ravager la Pologne, comme il avoit fait sous le régne précédent. Ce Prince, abandonné de son protecteur & battu par les Polonois en 1437, est obligé de s'expatrier. L'an 1440, Uladislas est élu Roi de Hongrie. Il périt, l'an 1444, dans une bataille donnée, le 10 Novembre, contre les Turcs. (*Voy.* Ladislas IV, *Roi de Hongrie.*

CASIMIR IV.

1445. CASIMIR IV, Duc de Lithuanie, né le 29 Novembre 1427, fut élu, l'an 1445, pour succéder au Roi Uladislas, son frere. Il refusa d'abord; mais ensuite voyant qu'on offroit la Couronne a d'autres, il se repentit de son refus, & se fit élire une seconde fois en 1446. Après son couronnement, qui se fit le 26 Juin 1447 a Cracovie, il retourna en

(1) Voici l'épitaphe de ce Prince telle qu'on la lit sur sa tombe au milieu de la nef de S. Benigne : *Hic jacet vir illustris et devotus Dominus Uladislaus, quondam Dux altus Poloniæ, Monachus hujus Monasterii per plures annos existens, post modùm dispensatus per Papam pro successione Regni Poloniæ. Obiit in civitate Argentina, hic eligens sepeliri anno 1388 Calendas (Calendis) Martii. Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

Lithuanie où il continua de faire son séjour, ce qui occasionna de vifs démêlés entre ce Prince & les Polonois dans les Diétes. L'an 1454, il marche au secours des Prussiens révoltés contre les Chevaliers teutoniques. Le résultat de cette guerre, qui dura 12 années, fut un Traité de paix conclu le 18 Octobre 1466, par lequel l'Ordre teutonique céda la Poméranie avec ce qui compose aujourd'hui la Prusse royale, à la Pologne, & conserva l'autre partie de la Prusse comme un fief de cette Couronne, & à la charge de lui en faire hommage. L'an 1592, Casimir finit ses jours le 7 Juin à Grodno, nullement regretté des Polonois dont il avoit toujours bravé les clameurs & les remontrances dans les Diétes, se souciant peu de mériter leur affection & leur estime. Sous son régne furent établis, l'an 1466, les *Nonces terrestres*, ou Députés de chaque Palatinat aux Diétes. Ils devinrent en Pologne ce que les Tribuns étoient à Rome. Casimir eut de sa femme ELISABETH, fille de l'Empereur Albert II, qu'il avoit épousée le 10 Février 1454, Uladislas, Roi de Boheme & de Hongrie; Casimir, mort, l'an 1483, en odeur de sainteté; Jean Albert, Alexandre & Sigismond, ses successeurs; Frédéric, Archevêque de Gnesne; Hedwige, femme de Georges, Duc de Baviere; Sophie, femme de Frédéric, Marquis de Brandebourg; Barbe, mariée à Georges de Saxe; & deux autres filles. La Reine Elisabeth mourut le 30 Août 1505.

JEAN ALBERT.

1492. JEAN ALBERT, troisieme fils de Casimir, né l'an 1459, fut proclamé Roi de Pologne, non par le choix du Sénat & des Nonces, mais par les voix tumultueuses du peuple, dont il avoit gagné l'estime par quelques actions de valeur. Le Ministre qu'il choisit fut l'Italien Philippe Buonacorsi, qui avoit été son précepteur, & s'étoit donné le nom de Callimaque, prétendant imiter l'élégante simplicité de ce Poëte grec. C'étoit un de ces beaux esprits qui furent déférés comme Pirrhoniens au Pape Paul II, & obligés, pour la plûpart de s'expatrier. La grande connoissance qu'il avoit acquise des affaires sous Pie II, prédécesseur de Paul II dont il avoit été Secrétaire, le fit surnommer l'*Esperiente*. Il ne fit point preuve de son habilité dans le Ministere de Pologne. Uniquement appliqué à dominer & à s'enrichir, il bouleversa l'Etat & négligea l'instruction du Roi, pour satisfaire ces deux passions. Par ses conseils, Jean Albert s'engagea témérairement, l'an 1496, dans une guerre ruineuse contre Hellei, Vaivode des Valaques, qui ne l'avoit point provoqué. Il pensa y périr au commencement avec toute son armée. Les hostilités finirent, l'an 1499, par un Traité de paix qui ne le dédommagea point des pertes qu'il avoit faites. Buonacorsi n'existoit plus alors: mais il fut remplacé par d'autres favoris qui prirent le même ascendant que lui sur l'esprit du Roi. L'an 1500, Jean Albert implora le secours de Schah Mattei, Khan des Tartares de la Bulgarie asiatique, située entre le Jaick & le Volga, contre les Russes qui menaçoient d'envahir le Duché de Smolensko. Les Députés du Khan s'étant rendus à la Diéte de Petrickow, tremperent la pointe de leurs sabres dans l'eau suivant la coutume des Tartares, & jurerent au nom de leur maître qu'il viendroit avec cent mille hommes joindre le Roi sur les bords du Boristhene. Dans le même tems arriverent les Députés d'Etienne, nouveau Vaivode des Valaques, pour redemander Pierre, fils de son prédécesseur & son rival, qui étoit venu chercher une retraite en Pologne. On refusa de le rendre; mais on lui fit couper la tête en présence des Valaques & des Tartares. Cette cruauté révoltante passa dans l'esprit de ceux-ci pour une preuve de la fidélité des Polonois à garder leurs promesses. Schah Mattei ne manqua pas à la sienne; mais s'étant transporté avec son armée au lieu du rendez-vous, il n'y rencontra aucun Polonois. Le Roi de Pologne, pendant que le Khan étoit en route, avoit fait secrètement la paix avec les Russes; ce qui jetta le Khan dans un embarras dont il eut peine à se tirer. Le Roi Jean Albert mourut d'apoplexie à Thorn le 17 Juin 1501, sans avoir été marié.

ALEXANDRE.

1501. ALEXANDRE, Grand Duc de Lithuanie, fut élu pour succéder à Jean Albert, son frere. Après qu'il eut été proclamé, on procéda aux funérailles du feu Roi. Car tel est encore l'usage en Pologne de différer cette cérémonie jusqu'à l'élection du nouveau Roi, qui est obligé d'y assister, afin d'apprendre au moment de son élévation quelle est la fragilité des grandeurs humaines. Les singularités de cette pompe funebre sont remarquables. On y voit un guerrier, armé de toutes pieces, entrer à cheval dans l'Eglise, & courir au grand galop vers le catafalque, pour briser dessus un sceptre, au son des timbales & des trompettes. La couronne & le globe sont brisés avec les mêmes formalités par deux autres guerriers; puis il en arrive trois autres qui rompent, le premier un cimeterre, le second un javelot, le troisieme une lance. (*Anecd. polon.*) Alexandre confirma la réunion de la Lithuanie à la Pologne. Il eut la guerre avec les Russes & avec les Tartares. Il fit une tréve de six ans avec les premiers. Glinski, Gouverneur de Lithuanie, marcha contre les seconds. Alexandre, devenu paralytique, se fit porter au milieu de l'armée, fut témoin de la victoire des Polonois, & expira, le 19 Août 1506, un moment après le combat, en rendant graces au ciel. Sa femme, HELENE, fille d'Ivan Vassili IV, Grand-Duc de Russie, ne lui donna point d'enfans.

SIGISMOND I.

1506. SIGISMOND I, frere d'Alexandre, fut élu par acclamation, le 20 Octobre 1506, à Petrickow, Roi de Pologne, & couronné le 24 Janvier suivant à Cracovie. (*Aug. Liver.*) Glinski, fier de la victoire qu'il avoit remportée sur les Tartares, voulut s'ériger en Souverain de Lithuanie. Déféré pour ce sujet au Sénat, il assassine son accusateur, & se sauve chez les Russes avec un grand nombre de Lithuaniens. Ce fut une occasion pour Sigismond de déclarer la guerre aux Russes sur lesquels il répétoit plusieurs villes qui avoient autrefois appartenu à la Pologne, & qu'ils refusoient de rendre. Le Czar Vassili, à l'aide des Lithuaniens fugitifs, soutint si vigoureusement les efforts des Polonois, suivant les Ecrivains russes, qu'il obligea Sigismond, l'an 1509, à demander la paix. Le Roi de Pologne en l'obtenant ne demeura pas moins ennemi des Russes. N'osant les attaquer ouvertement, il suscita contre eux le Khan de Crimée. Vers le même tems il fit arrêter & enfermer, on ne sait par quel motif, la Reine, veuve de son frere Alexandre & sœur du Czar qui sollicita vainement sa délivrance. Elle mourut en prison l'an 1512. La guerre alors fut de nouveau déclarée entre la Pologne & la Russie. Vassili étant venu faire le siége de Smolensko, échoua devant cette place l'an 1513. Mais, l'année suivante, ayant repris ce siége, il vint à bout de gagner les habitants de Smolensko, la plûpart Russes, au moyen des intelligences que Glinski y entretenoit, & de les engager à lui ouvrir les portes de la ville. Le Czar y fut reçu comme un libérateur. La guerre continua encore neuf ans entre les deux Couronnes, & finit, ou fut suspendue, l'an 1523, par une tréve de cinq ans. (Voy. *les Russes.*) Albert, Grand-Maître des Chevaliers teutoniques, s'étant fait Luthérien, rendit en 1525, avec le consentement du Roi Sigismond, son oncle, la Prusse ducale héréditaire dans sa Maison. L'an 1531, victoire mémorable de Tarnouski, Général de l'armée polonoise, sur les Valaques qui étoient venus ravager la Pokutie, province de la Pologne. Sigismond termina sa vie le 1 Avril, jour de Pâque, de l'an 1548, à l'âge de 82 ans. Ce Prince, le plus accompli, suivant les Historiens nationaux, qui eût occupé jusqu'alors le trône de Pologne, lui donna une nouvelle face par le soin qu'il prit de polir les mœurs de ses sujets, de leur inspirer le goût des sciences & des arts, de fortifier les places de guerre, & d'embellir les principales villes: Sa force étoit extraordinaire & l'a fait comparer à Hercule. On dit qu'avec les mains il brisoit les métaux les plus durs. Ce Prince avoit épousé, 1°, le 2 Oct. 1512, BARBE, fille d'Etienne Zapol, Palatin de Transilvanie (morte l'an 1515.) 2°, l'an 1518, BONNE, fille de Jean Sforce, Duc de Milan (morte en 1559). Il eut du premier lit Hedwige, femme de Joachim II, Electeur de Brandebourg; & du 2e Sigismond-Auguste, qui suit; Elisabeth, femme de Jean Zapol, Roi de Hongrie; Catherine, mariée à Jean III, Roi de Suede; Anne, femme d'Etienne Batthori, Roi de Pologne; & Sophie, mariée à Henri, Duc de Brunswich.

SIGISMOND-AUGUSTE II.

1548. SIGISMOND, surnommé AUGUSTE, parcequ'il étoit né au mois d'Août, désigné Roi de Pologne dès l'an 1530, succéda, l'an 1548, à Sigismond, son pere. Au repas de son couronnement, qui se fit un mercredi, jour consacré chez les Polonois à l'abstinence, comme on l'a dit plus haut, il fit servir de la viande; ce qui donna dès lors une opinion fort mauvaise de sa religion. Aucun des convives, dit-on, n'osa toucher aux mets défendus. Mais, l'année suivante, on voulut lui faire rompre un engagement fondé, non sur une institution humaine, mais sur la loi divine. Veuf depuis 1545 d'ELISABETH, sœur de l'Empereur Ferdinand I, qu'il avoit épousée en 1543, il venoit de donner sa main, sans avoir consulté le Sénat, à BARBE RADZIWIL, fille de George Radziwil, Castellan de Vilna. Les Polonois trouvant ce mariage disproportionné, pressent le Roi, avec menaces, dans la Diéte tenue à Petrickow, de le rompre. Il objectoit l'indissolubilité du mariage, article

sur lequel les Polonois n'ont jamais voulu entendre raison. L'archevêque de Gnesne ne craignit pas de se charger du péché au cas qu'il y en eût, & protesta que toute la Diéte étoit dans la même disposition. Raphaël Lesczinski, Palatin de Brzescie, le plus jeune des Sénateurs, parla avec plus de noblesse & de force. » Avez-vous donc oublié, dit-il, adressant au Roi la parole, » à quels hommes vous prétendez commander ? Nous sommes » Polonois, & les Polonois, si vous les connoissez, se font au- » tant de gloire d'honorer les Rois qui respectent les loix, que » d'abaisser la hauteur de ceux qui les méprisent. Prenez garde » qu'en trahissant vos sermens vous ne nous rendiez les nôtres. » le Roi, votre pere, écoutoit nos avis ; & c'est à nous à faire » ensorte que désormais vous vous prêtiez à ceux d'une Répu- » blique dont vous paroissez ignorer que vous n'êtes que le pre- » mier citoyen. » Sigismond tint ferme, & en jettant une pomme de discorde parmi les Nobles, il fit cesser leurs importunités. L'an 1556, il porta la guerre en Livonie, pour délivrer l'Archevêque de Riga, son neveu, que Guillaume de Furstemberg, Grand-Maître de l'Ordre des Portes-Glaives en Livonie, avoit emprisonné, pour avoir fait son Coadjuteur le Duc de Mecklembourg. L'Empereur & le Roi de Danemarck prévinrent les suites de cet incendie naissant, en faisant relâcher le Prélat Les Russes tomberent ensuite sur la Livonie, d'où ils emmenerent captif, l'an 1559, le Grand-Maître, avec un nombre très considérable de Livoniens & d'Allemands. La Livonie, désolée par les vainqueurs, est cédée, l'an 1561, à la Pologne. Gothard Kettler, nouveau Grand-Maître des Portes-Glaives, qui fit cette cession, retint seulement la Curlande & le Semigalle, qui furent érigés en Duché mouvant de la Pologne, pour le transmettre à ses descendans. Car il s'étoit marié, comme, nous le disons ailleurs, après avoir embrassé le Luthéranisme. Le sort de la Livonie ne devint pas meilleur entre les mains de ses nouveaux maîtres. La Suede & la Russie, également jalouses de cette acquisition, firent leurs efforts, chacune de son côté, pour en arracher la portion qui étoit à sa bienséance. Le Czar Ivan, cherchant une épouse, jetta les yeux sur Catherine, fille de Sigismond Auguste. La demande qu'il en fit par ses Ambassadeurs, fut rejettée d'une maniere trop grossiere pour en croire là-dessus les Historiens russes. Quoiqu'il en soit, la guerre recommença, l'an 1563, entre la Pologne & la Russie. Le Czar, étant entré dans la Lithuanie, emporta d'assaut la ville de Polocz, ou Polotsk, dont il envoya prisonniers à Moskou l'Evêque, le Commandant & les principaux bourgeois. (Voy. *les Russes.*) Depuis long-tems il y avoit une loi établie en Pologne, qui excluoit des charges, dignités & Conseils d'Etat, tous ceux qui n'étoient pas de la communion de l'Eglise romaine, ou qui avoient encouru l'excommunication, soit du Pape, soit des Evêques. Sigismond-Auguste, dans la Diéte tenue, l'an 1563, à Vilna, engagea la Noblesse à rendre à tous ses membres leur égalité naturelle, par un privilége donné le 16 Juin, & conservé dans les archives du Grand Duché de Lithuanie. Le Souverain y parle en ces termes : » Non seulement les Nobles & les Seigneurs qui » sont de la communion romaine, mais en général tous ceux de » l'Ordre équestre & des Nobles, Lithuaniens ou Russes d'o- » rigine, *pourvu qu'ils soient Chrétiens*, seront admis en » commun & d'une maniere égale aux honneurs & aux di- » gnités tant du Sénat que de la Couronne, & à toutes les » charges nobles. » Malgré les murmures qu'excita cette loi parmi les Catholiques, Sigismond-Auguste la fit confirmer, l'an 1568, par la Diéte de Grodno & par celle de Vilna tenue l'année suivante. (M. de Keralio.) Sigismond-Auguste, l'an 1569, mit la derniere main au grand ouvrage de la réunion du Duché de Lithuanie à la Pologne. Pour rendre cette réunion durable, il se départit de tous les droits que la famille des Jagellons avoit eus jusqu'alors sur la Lithuanie, & voulut que ce Duché fût regardé comme appartenant à la République & non à un Seigneur particulier. Mais les Lithuaniens ne consentirent à cet arrangement que sous la condition que leur patrie conserveroit tous ses droits, & que cette espece de gouvernement particulier seroit dans une parfaite égalité avec la Pologne ; c'est ce qu'on a appellé *Coæquatio jurium*. Dès cette même année tous les Grands Officiers de Lithuanie furent inscrits dans la matricule du Sénat, chacun selon son rang. Il fut réglé que le gouvernement de Pologne & celui du Grand Duché formeroient deux gouvernemens différens sous un même Chef. Les hostilités, tantôt manifestes, tantôt sourdes, continuoient toujours entre la Pologne & la Russie. L'an 1571, ces deux Puissances, également fatiguées du mal qu'elles se faisoient réciproquement, conviennent d'une tréve de trois ans. Sigismond-Auguste n'en vit pas la fin, étant mort le 7 Juillet 1572, à Knyssin dans la Podlaquie, à l'âge de 52 ans. Les opinions des nouveaux Sectaires firent de grands progrès en Pologne sous le régne de ce Prince qui les favorisoit secrètement. En lui, faute de postérité, finit la Dynastie des Jagellons, après avoir durée 186 ans. Il avoit épousé en troisiemes noces, l'an 1553, CATHERINE, sœur de sa premiere femme, & veuve de François de Gonzague, Duc de Mantoue. (*Florus Polonicus.*) Ce Prince cultiva les Lettres & favorisa les Savans. Il exécutoit ses projets avec vivacité, mais il les formoit avec lenteur ; ce qui lui fit donner le nom de *Roi du lendemain.* Il étoit affable, populaire, & ne parloit que pour dire des choses obligeantes & gracieuses. (*Anecd. de Polog.*)

INTERREGNE.

Après la mort de Sigismond-Auguste, plusieurs Princes se mirent sur les rangs pour obtenir la Couronne de Pologne. Mais de tous ces Candidats, il n'y eut qu'Ernest, fils de l'Empereur Maximilien, & Henri, Duc d'Anjou, frere de Charles IX, Roi de France, qui partagerent les suffrages de la nation dans la Diéte, ouverte le 5 Avril 1573. Enfin, le Duc d'Anjou, par l'éloquence & les soins de l'Evêque Jean de Montluc, Ambassadeur de France, emporta la pluralité des voix, & fut élu le 9 Mai, veille de la Pentecôte. (Les Polonois avoient regardé jusqu'alors leur Couronne comme moitié héréditaire & moitié élective ; mais depuis cette époque elle a toujours été purement élective.) Le 18 Août suivant arrivent à Paris les Ambassadeurs de Pologne, pour apporter au Prince le décret de son élection. Henri, le 10 Septembre, signe à Paris, dans l'Eglise de Notre-Dame, les *Pacta conventa*, ou les conditions auxquelles on l'avoit élu. Les Polonois les avoient faites telles qu'ils avoient voulu, parce qu'ils s'étoient apperçus que Catherine de Médicis vouloit à toute force qu'ils eussent son fils pour Roi. *Nous eussions exigé*, dit un Ecrivain de cette nation, *que les François fissent faire un pont d'or massif sur la Vistule, qu'ils s'y seroient engagés.* La plus remarquable de ces conditions, toutes onéreuses, portoit que le Prince relevoit ses nouveaux sujets du serment de fidélité, s'il manquoit aux engagemens qu'il venoit de jurer. Tous les *Pacta conventa*, signés depuis à l'avénement des Rois de Pologne, ont eu celui-ci pour modele, & la derniere clause n'a pas été omise. Henri, se voyant lié par la multitude des sermens & des promesses qu'on lui avoit fait faire, se repentit d'avoir accepté un trône auquel on avoit attaché tant de chaînes. Il fit naître mille obstacles à son voyage, dans le dessein de rebuter par ses lenteurs les Ambassadeurs de la République. Mais après avoir épuisé tous les moyens plausibles de retarder son départ, obligé à la fin de partir, il quitte la France les larmes aux yeux, prend sa route par la Lorraine, traverse l'Allemagne, où il reçut plus d'un affront de la part des Protestans, & rencontre à l'entrée de la Pologne trente mille chevaux rangés en bataille.

HENRI DE VALOIS.

1574. HENRI DE VALOIS fut couronné Roi de Pologne à Cracovie le 24 Février 1574. C'est la date marquée par Sponde, Labbe & le *Florus Polonicus*, que nous suivons préférablement au Chevalier de Solignac, qui met ce couronnement au 21 Février, à Calvisius qui le place au 18 de ce mois, & à le Ragois qui le rapporte au 15 Janvier. Au moment où cette cérémonie commença, elle fut interrompue par un accident qui pensa y jetter de la confusion. Henri, par un des articles des *Pacta conventa*, s'étoit engagé à maintenir dans le libre exercice de leur culte les Dissidens (c'est ainsi qu'on nomma pour la premiere fois tous ceux qui n'étoient pas de la communion romaine) Mais on connoissoit son aversion pour les nouvelles sectes. Tirlei, Grand-Maréchal de la Couronne & zélé Protestant, se leve, & par une harangue véhémente s'oppose au couronnement à moins que le Roi ne jure de nouveau ce qu'il a promis au sujet de la religion. L'Ambassadeur de France (Gui du Four Pibrac), qui étoit assis auprès du Roi, prévint les suites de cette opposition par sa présence d'esprit. *Le Roi vous ordonne*, dit-il, en s'adressant au Primat, *de continuer la cérémonie. Sa Majesté, de concert avec le Sénat, réglera le reste.* Ce ton de fermeté & de confiance fit taire les clameurs des Protestans, & la cérémonie s'acheva sans trouble. Henri, refusant toujours de satisfaire les Protestans, passa des jours fort tristes en Pologne. Il y avoit la plus grande apparence que la Pologne alloit être plongée dans les horreurs de la guerre civile, lorsqu'il apprit au bout de 5 mois de résidence la mort du Roi Charles, son frere. A cette nouvelle il part furtivement le 18 Juin, comme un captif qui s'échappe de sa prison, & reprend sa route de France. Les Polonois, après avoir attendu 13 mois son retour qu'il avoit fait espérer, déclarent, le 15 Juillet 1575, dans la Diete de Stenezice, le trône vacant. (*Voy.* Henri III, *Roi de France.*)

ETIENNE BATTHORI.

1575. ETIENNE BATTHORI de SOMLIO, Prince de Transylvanie, fut élu Roi de Pologne, le 15 Décembre 1575, à condition d'épouser la Princesse ANNE, sœur de Sigismond Auguste, ce qu'il exécuta. La même Diete, qui l'élut, nomma seize Sénateurs pour le suivre & l'aider de leurs conseils; c'est l'origine des Sénateurs résidens. L'an *1576*, Etienne & sa femme sont couronnés le premier Mai à Cracovie. L'Ambassadeur d'Espagne présente à Etienne de la part de son maître le collier de l'Ordre de la Toison d'Or. Etienne étant Prince de Transylvanie, en avoit fait faire un dans lequel on voyoit un Souverain armé de dents menaçantes (ce sont encore aujourd'hui les armes de Transylvanie.) *Voilà mon Ordre*, dit-il, *j'accepterai le vôtre, quand mon frere, le Roi d'Espagne aura reçu le mien.* Délivré des guerres qu'il avoit été obligé de soutenir contre les partisans de Maximilien son antagoniste, Etienne tourna ses armes contre les Russes qui s'étoient emparés de la Livonie & d'une partie de la Lithuanie. Ayant mis le siége devant Polocz, il s'en rend maître le 30 Août 1576. Batthori s'étant ligué ensuite avec le Roi de Suede pour attaquer la Livonie, tous deux conviennent de garder chacun les conquêtes qu'il y fera. Les progrès des armes polonoises étonnent le Czar, qui, poussé à bout, s'adresse au Pape Grégoire XIII, pour obtenir par sa médiation la paix. Le Jésuite Possevin, envoyé de Rome à Moskou, se rend de-là au camp du Roi de Pologne, qui faisoit le siége de Pleskou qu'il emporta. Il conclut en 1582, au nom du Czar avec ce Prince, une paix de dix ans moyennant l'abandon qui est fait de la Curlande à la Pologne. Etienne s'appliqua depuis à discipliner les Cosaques, peuple adonné au brigandage; il en forma un corps de cavalerie pour l'opposer aux Tartares. Il termina ses jours à Grodno, le 13 Décembre 1586, à l'âge de 54 ans, sans postérité. Ce fut par ses soins que l'Ukraine, dévastée au 13ᵉ siecle par les Tartares, & réduite à une très grande solitude, commença à se repeupler. On lui doit aussi l'établissement du grand Tribunal de la Couronne. Les causes de la Noblesse de la grande Pologne se jugent à Petrickow, celles des Nobles de la petite Pologne à Lublin, celles des Nobles lithuaniens alternativement de six mois en six mois à Vilna & à Novogrodeck ou à Minski. C'est encore Etienne Batthori qui fit passer en loi perpétuelle qu'aucun rôturier ne pourroit être ennobli sans le consentement de la Diete. (*Fastes de Pologne.*)

SIGISMOND III.

1587. SIGISMOND III, fils de Jean III, Roi de Suede, & petit-fils, par sa mere, de Sigismond I, Roi de Pologne, fut proclamé Souverain de ce Royaume le 9 Août 1587. L'Archiduc Maximilien, son concurrent, qui avoit eu des voix à l'election, fait ses efforts pour s'emparer du trône. Il est battu par le Palatin Zamoski. Sigismond arrive à Cracovie, où il est couronné, le 27 Décembre, à l'âge de 21 ans. Le 22 Janvier 1588, Zamoski remporte une nouvelle victoire sur Maximilien, près de Witzen en Silésie. L'Archiduc s'étant retiré dans la place, y est pris, & n'obtient sa liberté, le 28 Juillet de l'année suivante, qu'en renonçant au trône de Pologne, par acte du 19 Mai 1589. Sigismond, l'an 1593, fut appellé à la Couronne de Suede, qu'il perdit en 1604. (Voy. *les Rois de Suede.*) L'an 1609, à la faveur des troubles dont la Russie étoit agitée, il se rend maître de la Séverie. La Couronne de Russie lui est offerte l'année suivante pour son fils Uladislas. Au lieu de l'envoyer sur les lieux pour prendre possession de cette Couronne, il s'attache au siége de Smolensko, qu'il prend le 13 Juillet 1611. (Voy. *les Russes.*) La guerre s'allume, l'an 1621, entre la Pologne & la Turquie, au sujet des pillages que les Polonois & les Cosaques exerçoient sur les bords de la Mer noire. Elle finit, le 9 Octobre de la même année, par un Traité de paix qui rendit Choczin aux Turcs. L'an 1632, Sigismond meurt le 29 Avril, près de Varsovie. Il avoit épousé; 1°, l'an 1592, ANNE, fille de Charles d'Autriche, morte le 10 Février 1598; 2°, en 1605, le 4 Décembre, avec dispense du Pape Clément VIII, CONSTANCE, sœur de la précédente. Les Sénateurs scandalisés de cette alliance avec les deux sœurs, écrivirent au Pape, si l'on en croit un Moderne, qu'ils ne souffriroient pas une pareille union, même dans leurs haras. Ils en avoient déjà cependant un exemple dans Sigismond-Auguste. Du premier lit Sigismond III, eut Uladislas, son successeur, & du second Jean Casimir, successeur d'Uladislas; Jean Albert, Evêque de Cracovie & Cardinal; Charles Ferdinand, Evêque de Breslau, & Alexandre-Charles.

ULADISLAS VII.

1632. ULADISLAS VII, né le 9 Juin 1595, de Sigismond III & d'Anne d'Autriche, fut élu Roi de Pologne le 13 Novembre 1632, & couronné le 18 Février suivant. A ce couronnement il arriva une chose singuliere. Le Primat ayant demandé à la Noblesse si elle agréoit Uladislas pour son Roi, un simple Gentilhomme s'avisa de répondre, non. On lui demanda quel reproche il avoit à faire à ce Prince. *Aucun*, dit-il, *mais je ne veux pas qu'il soit Roi.* Il tint ce langage pendant plus d'une heure, & suspendit la proclamation. Enfin il alla se jetter aux pieds du Roi, & dit qu'il avoit voulu voir si sa nation étoit libre, qu'il étoit content & qu'il approuvoit le choix qu'on avoit fait de Sa Majesté. Uladislas marcha, l'an 1632, contre les Russes qui faisoient le siége de Smolensko, & les contraignit après être restés deux ans devant cette place, de se retirer. Les Turcs cependant faisoient une diversion en Moldavie pour soutenir les Russes leurs alliés. Uladislas vole au devant de ces Infideles & remporte une victoire complete. Une longue & funeste guerre commença, l'an 1637, entre la Pologne & les Cosaques de l'Ukraine. Le crime de ce peuple, aux yeux des Seigneurs polonois, étoit d'avoir donné retraite aux paysans de Pologne, que l'excès des impôts & des corvées avoit obligés de déserter. Bogdan Kmielnicki noble cosaque, dont Jatinski, Gouverneur polonois de la ville de Czehcin, avoit pillé les moulins & mis à mort la femme, après l'avoir fait fouetter luimême publiquement, se met à la tête des Cosaques, &, avec le secours des Tartares, soutient les attaques des Polonois, dont il fait une horrible boucherie dans la forêt de Korsum. L'an 1648, Uladislas meurt à Meretz en Lithuanie le 19 Mai,

DUCS DE CURLANDE.

LA CURLANDE, en latin Curonia, *faisoit autrefois partie de la Livonie, dont elle est séparée par la Duna. Elle en fut détachée lorsque Gothard Kettler, maître des Chevaliers teutoniques de Livonie, après avoir embrassé le Luthéranisme, céda ses droits & les privileges de son Ordre, avec la ville de Riga, capitale du pays, au Roi de Pologne Sigismond Auguste. Ce Prince érigea la Curlande avec le Sémigalle en Duché, pour être possédés par Kettler & ses descendans, sous la protection de la Pologne. Goldingen est la capitale de la Curlande, & Mittau celle du Semigalle; mais cette derniere ville est la résidence du Duc.*

1561. GOTHARD KETTLER, d'une Maison illustre du Duché de Berg, nommé Duc de Curlande en 1559, en reçut l'investiture du Roi Sigismond-Auguste, en 1561. Il demeura neutre et vécut en paix au milieu des guerres de la Pologne avec la Suede. On met sa mort au *17 Mai 1587. Il avoit épousé, l'an 1566*, ANNE, fille d'Albert, Duc de Mecklembourg-Schewrin (*morte en 1602*) dont il eut deux fils et deux filles. *Les Princes sont Frédéric et Guillaume*; les Princesses, Anne, mariée, l'an 1586, au Prince de Radziwil; et Elisabeth, alliée, en 1595, avec Adam-Wenceslas, Duc de Teschen en Silésie.

1587. FRÉDÉRIC, fils de Gothard, lui succéda dans le Duché de Curlande. Il seconda la Pologne contre la Suede; mais il s'en trouva mal, et courut risque de perdre ses Etats. Frédéric mourut, le 17 Août 1641, sans enfans d'ELISABETH-MADELEINE, son épouse, fille d'Ernest-Louis, Duc de Poméranie-Wolgast.

1641. GUILLAUME, succéda dans le Duché de Curlande à Frédéric, son frere, auquel il survécut à peine deux ans, étant mort en 1643. Il avoit épousé SOPHIE, 2ᵉ fille d'Albert-Frédéric, Duc de Prusse et Marquis de Brandebourg, et de Marie-Eléonore de Cleves, sœur aînée de Jean Guillaume, dernier Duc de Cleves, Juliers, &c. De ce mariage sortit un fils qui suit.

1643. JACQUES, né l'an 1610, hérita de Guillaume, son pere, le Duché de Curlande. Pacifique de son caractere, il voulut, à l'exemple de son pere, se ménager entre la Suede et la Pologne, par une exacte *neutralité*; *mais il n'y gagna rien*. Les Suédois l'enleverent dans Mittau, l'an 1658, et le retinrent prisonnier à Jwanogrod jusqu'à la paix d'Oliva, conclue en 1660. Jacques mourut le 31 Décembre 1682, et non pas 1680, comme le marque Moréri. Il avoit épousé, le 30 Septembre 1645, LOUISE-CHARLOTE, fille de George-Guillaume, Electeur de Brandebourg, dont il laissa Frédéric et Ferdinand qui suivent; Alexandre, tué au siége de Bude en 1686; et Marie-Amélie, femme de Charles, Landgrave de Hesse-Cassel. Le Duc Jacques avoit eu trois autres enfans décédés avant lui, savoir Charles-Jacques, né l'an 1654, mort à Berlin en 1677; Louise-Elisabeth, femme de Frédéric de Hesse-Hombourg; et Charlote-Sophie, Abbesse de Herford.

1683. FRÉDÉRIC-CASIMIR, succéda au Duc Jacques, son pere. Il mourut le 22 Janvier 1698, à l'âge de 48 ans, étant né l'an 1650.

suivant la Gazette de France, à l'âge de 53 ans, sans lignée. Sa mort ouvrit les yeux aux Polonois qui l'avoient peu respecté durant sa vie. On reconnut, mais trop tard, le tort qu'on avoit eu de lui donner des entraves comme à un Tyran. On célébra les grands avantages qu'il avoit procurés à la nation, & on regretta ceux dont on s'étoit privé par le peu de liberté qu'on lui avoit laissé. Il avoit épousé, 1°, l'an 1637, CECILE, fille de l'Empereur Ferdinand II, morte en 1644; 2°, l'an 1646, MARIE-LOUISE, fille de Charles de Gonzague, Duc de Nevers, de Rethel & de Mantoue.

JEAN CASIMIR V.

1648. JEAN CASIMIR V, 2e fils de Sigismond III, né l'an 1609, fut proclamé Roi de Pologne le 20 Novembre 1648, & couronné le 17 Janvier suivant. Cet homme, dit l'Historien moderne de Hongrie, sembloit destiné à donner au monde le spectacle bizarre de tous les caprices de la fortune. Le Roi Uladislas, son frere, l'ayant envoyé négocier en Espagne dans le tems où cette Puissance étoit en guerre avec la France, il fut arrêté à Marseille, comme il étoit sur le point de s'embarquer, & enfermé dans la tour du Bouc, d'où il ne sortit qu'au bout de deux ans. De-là s'étant rendu à Rome, il entra dans la Société des Jésuites, & parvint ensuite au Cardinalat. Il eut pour concurrens, dans la Diete qui l'éleva sur le trône de Pologne, le Czar de Russie & le Prince de Transylvanie, qui, tous deux, furent rejettés à l'unanimité. En prenant le sceptre, il fut obligé presque aussitôt d'endosser la cuirasse, & fit ses premieres armes comme un Général exercé dans ce métier. Après divers avantages remportés sur les Cosaques, il conclut avec eux, l'an 1649, un Traité de paix le 17 Août. La guerre recommença, l'année suivante, avec ces peuples, par l'entêtement de la Noblesse polonoise à vouloir les subjuguer. Jean Casimir, à la tête de 100 mille hommes, bat, le 30 Juin 1651, une armée de 300 mille Cosaques & Tartares près de Bérétesko en Volhinie. L'an 1652 est l'époque du pouvoir qu'ont les Nonces d'arrêter, du seul mot *veto*, les délibérations d'une Diete (1). Sidzinski, Nonce d'Upits en fit usage le premier. On voulut le mettre en pieces, & il n'échappa que par la fuite. Dans la suite on en eût fait autant à celui qui auroit proposé l'abolition de ce privilége. Charles Gustave, Roi de Suede, voulant profiter des dissensions de la Pologne, entre à main armée, l'an 1655, dans ce pays, & oblige, par ses progrès, Jean Casimir à se retirer en Silésie, d'où il revint en Pologne la même année. L'an 1656, combats sanglans donnés les 28, 29 & 30 Juillet, entre les Polonois & les Suédois qui rentrent dans Varsovie d'où ils avoient été chassés. Dans le même tems, la Pologne étoit pressée par le Brandebourg, la Russie, & la Transylvanie. Plusieurs Princes se réunissent aux Polonois contre les Suédois qui perdent deux batailles, après quoi Gustave, est obligé, le 23 Mai 1660, de conclure avec la Pologne le fameux Traité d'Oliva, près de Dantzic. L'année suivante, l'armée polonoise remporte en Lithuanie, le 5 Novembre, une grande victoire sur les Russes à Glembokia (d'Avrigni); mais elle se prévaut de cet avantage pour se déchaîner contre les Ecclésiastiques & se révolter contre son Souverain. Casimir soumet par tout les rebelles. Ce Prince, l'an 1665, dégoûté du trône par les contradictions qu'on lui fait essuyer, pense à se donner un successeur, & jette les yeux sur le Duc d'Enghien, fils du Grand Condé. Le Grand Maréchal Lubormiski s'oppose à cette entreprise au nom de la nation, dont elle attaque la liberté. C'étoit violer ouvertement le serment que fait le Prince élu de ne jamais nommer son successeur. » On ne » vous permettroit pas pour votre propre fils, dit le Grand-» Maréchal au Roi, ce que vous tentez pour un étranger. » Casimir, irrité de cette résistance, fait accuser de rebellion Lubormiski devant le Sénat. On le cite à comparoître, & sur son refus ce zélé citoyen est condamné à perdre les biens, l'honneur & la vie. Protestation des Nonces contre ce jugement. Casimir passe outre, & dispose des biens & des charges de Lubormiski; la fuite seule met ses jours en sûreté. Lubormiski, l'an 1666, rentre en Pologne, rappellé par un parti puissant à la tête duquel il force Casimir, après divers avantages remportés sur lui, d'en venir à un accommodement. Toujours grand, toujours plein de zele pour la patrie, Lubormiski ne repete ni les biens ni les honneurs dont on l'a dépouillé. il exige seulement que le Roi renonce au dessein de se donner un successeur, & que l'arrêt de proscription lancé contre lui soit revoqué. Il se retire après cela, & va mourir, le 3 Juillet 1667, à Breslau. Casimir eut dans la suite d'autres démêlés avec la Noblesse, où le tort ne fut pas également de son côté. Cependant les Tartares profitant de ces divisions vinrent au nombre de 100 mille hommes ravager la Podolie & la Volhinie. Les Cosaques se joignirent à eux, voyant le Royaume dépourvu de troupes. C'en étoit fait de la Pologne, si Jean Sobieski, Grand-Maréchal, n'eût entrepris de la sauver. Il leve à ses dépens une armée de vingt mille hommes sur ses terres, & la mene à l'ennemi. Ce fut alors qu'il écrivit à sa femme : *Tel jour je m'enfermerai avec douze mille hommes dans un camp retranché devant Podahiec, place que le Cosaque Doroscensko veut assiéger. Le lendemain & les jours suivans je ferai des sorties sur les ennemis; j'ai disposé des embuscades sur tous les passages, & je compte bientôt ruiner cette grande armée.* Le Grand Condé lut cette lettre, & douta du succès. Cependant il fut tel que Sobieski l'avoit prédit. Une bataille, qui dura 17 jours, (la plus importante & la plus décisive souvent n'a pas duré quatre heures) rendit Sobieski vainqueur des Tartares qui laisserent vingt mille hommes sur la place, & se retirerent en désordre pour ne plus reparoître. Délivrés de ce fléau, les Seigneurs polonois recommencent à contester avec le Roi. Enfin, l'an 1668, Casimir, las de ces conflits qu'il voit continuellement renaître, abdique, le 16 Septembre, dans la Diete de Varsovie, quitte la Pologne & se retire en France, où le Roi Louis XIV lui donne l'Abbaye de S. Germain-des-Prés de Paris. Modeste dans sa retraite, il ne voulut pas qu'on lui donnât à Paris le titre de *Majesté*, qui lui rappelloit sa gloire & ses chaînes. L'an 1672, il meurt à Nevers, le 16 Décembre, suivant son épitaphe qu'on voit à Saint Germain-des-Prés, où l'on conserve son cœur. Son corps, après être resté en dépôt dans l'Eglise des Jésuites de Paris jusqu'en 1675, fut porté à Cracovie. Il avoit épousé, l'an 1649, la veuve du Roi, son frere, (morte en 1667) dont il n'eut point d'enfans. Les Polonois, à qui jamais on n'a pu persuader que le divorce fût défendu par la loi divine, furent néanmoins scandalisés de cette alliance quoique munie d'une dispense du S. Siége, & ne pardonnerent jamais au Roi d'avoir épousé sa belle-sœur. (C'étoit néanmoins la seconde fois que cela arrivoit sur le trône de Pologne.) Etant en France, & trois mois avant sa mort, Casimir fit un mariage secret (le 14 Septembre 1672) avec Françoise

DUCS DE CURLANDE.

Il avoit été marié deux fois, 1°, l'an 1675, à SOPHIE-AMÉLIE, fille de Henri, Comte de Nassau-Siegen, morte en 1688; 2°, l'an 1691, à ELISABETH-SOPHIE, fille de Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg. Du premier lit il laissa Louise-Amélie, mariée, le 6 Mars 1703, à Frédéric-Guillaume, Prince de Nassau-Siégen; du 2e vint, le 9 Juillet 1692, un fils qui suit. Elisabeth-Sophie, 2e femme de Frédéric-Casimir, lui survécut, et prit une 2e alliance, le 30 Octobre 1703, avec Christian-Ernest, Marquis de Brandebourg-Bareith, et une 3e, le 3 Juin 1714, avec Ernest-Louis, Duc de Saxe-Meinungen.

1698. FRÉDÉRIC GUILLAUME, fils de Frédéric Casimir, né le 19 Juillet 1692, lui succéda sous la Régence de Ferdinand, son oncle. Son pays souffrit beaucoup de la part des Suédois, des Polonois et

(1) » Les Diétes sont les Assemblées générales des Etats de la nation. Le Roi seul a le droit de les convoquer. Elles sont de plusieurs espèces. Les ordinaires, qu'on nomme *Seym*, se tiennent » tous les deux ans. Les extraordinaires sont convoquées lorsque » l'Etat est en danger. Outre les Diétes, qu'on nomme en latin *Comitia togata*, il y en a qu'on nomme *Comitia paludata*, ou Diétes à » cheval. On a coutume de les tenir en rase campagne, et l'on y argumente le sabre à la main. Pendant l'interregne le Primat indique » deux Diétes, dont l'une s'appelle Diéte de convocation, et l'autre » Diéte d'élection... Les Diétes ordinaires, que le Roi est obligé » de convoquer tous les deux ans, commencent le lundi après la » S. Barthelemi, et durent six semaines. Elles se tiennent deux fois » de suite à Varsovie, et une troisieme à Grodno... Les Diétes » sont toujours précédées par les Diétines: ce sont des Assemblées » provinciales où les Nobles de chaque Palatinat élisent les *Nonces* » ou les Députés qu'ils doivent envoyer à l'Assemblée générale... » Il y a trois sortes de Diétines. Celle qui précede la Diéte se nomme » *ante Comitates*. La seconde, qui se tient après la Diéte, s'appelle » *post Comitates*: les Nonces y font le rapport de ce qui s'est passé à » la Diéte générale. La troisieme espece de Diétine est celle où l'on » choisit les membres du Sénat... L'élection d'un Maréchal est la » premiere opération de la Diéte. La fonction de cet Officier est de » présider aux délibérations et d'y entretenir le bon ordre: il donne » la permission de parler et impose silence... Les constitutions du » Royaume voulant que les loix soient établies *nemine contradicente*, » un seul membre des Diétes peut les dissoudre par ces seuls mots, » *sisto activitatem*. C'est ce funeste privilége dont les Nobles polonois sont si jaloux, qui a causé tous les malheurs de la République. » (*Hist. univers.* T. 42, p. 97.)

Mignot,

Mignot, veuve de François de l'Hôpital, Maréchal de France, morte en 1711. L'histoire de cette femme est singuliere. Elle avoit d'abord été Blanchisseuse à Grenoble, avoit épousé un Conseiller au Parlement de cette ville, ensuite le Maréchal de l'Hôpital qui commandoit en Dauphiné, enfin un Roi. Tout cela, dit-on, lui avoit été prédit. On avoit ajouté qu'elle mourroit pauvre & misérable; c'est ce qui arriva encore. Car le Roi, son dernier mari, l'avoit ruinée. L'Auteur d'un ouvrage périodique très connu, dit faussement que Casimir descendit du trône de Pologne, *pour se faire moine en France.* Mais il rapporte au même endroit avec plus de vérité l'extrait du discours que ce Prince fit aux Etats assemblés, lorsqu'il leur annonça la résolution où il étoit d'abdiquer la Couronne, morceau précieux, où l'on voit combien étoit grande & sûre la prévoyance de Casimir. » Je prévois, disoit-il, les malheurs qui » menacent notre patrie, & plût à Dieu que je fusse un faux » prophete ! Le Moscovite & le Cosaque se joindront au peuple » qui parle la même langue qu'eux, & s'approprieront le Du- » ché de Lithuanie. Les confins de la Grande Pologne seront » ouverts au Brandebourg, & la Prusse elle-même fera valoir » des Traités, ou le droit des armes pour faire la guerre sur » notre territoire. Au milieu de ce démembrement de nos Etats, » la Maison d'Autriche ne laissera pas échapper l'occasion de » porter ses vues sur Cracovie. Chacun de nos voisins aimera » mieux s'emparer, à main armée, d'une portion de la Pologne » que d'attendre de posséder peut-être un jour un Royaume » que ses anciens privilèges garantissent des entreprises d'une » puissance étrangere ». L'événement n'a que trop vérifié de nos jours cette prédiction.

MICHEL CORIBUT WIEÇNOWIEÇKI.

1669. Michel Coribut Wieçnowieçki, du sang des Jagellons, fils de Jéremie Wieçnowieçki & de Grisilde Zamoyska, né l'an 1638, fut élu Roi de Pologne, le 19 Juin 1669, préférablement à plusieurs illustres compétiteurs du nombre desquels étoit Christine, ci-devant Reine de Suede. Un Gentilhomme, qui connoissoit l'incapacité du sujet, ayant voulu s'opposer à son élection, des Polonois de l'autre parti le mirent en pieces à coups de sabre. C'est ici l'un des premiers exemples de ces meurtres si souvent renouvellés dans les Diétes de Pologne, effets presque inévitables de l'absurde loi du *Liberum veto.* (Williams) Michel n'étoit point présent à son élection; retiré dans un Monastere, il en reçut la nouvelle avec une surprise mêlée d'affliction. Le Roi Casimir n'en fut pas moins étonné, lorsqu'il l'apprit. *Quoi*, dit-il, *ils ont élu ce pauvre homme !* (*Fastes de Pologne.*) Michel ne tarda pas à faire repentir les Polonois de leur choix par la maniere peu judicieuse dont il gouverna. L'an 1671, les Cosaques, excités par le Grand Duc de Russie, menacent la Pologne. On emploie inutilement la voie de la négociation pour détourner la guerre. Les Cosaques veulent être égaux aux Polonois; ce qu'on s'obstine à leur refuser. Jean Sobieski, chargé de les réduire, commence par semer entr'eux la division. Il les attaque ensuite, & leur arrache les villes de Bar, de Nimirow, de Braclaw, & tout le pays qui est entre le Bog & le Dniester. Le Grand Seigneur Mahomet IV, dont les Cosaques venoient de se rendre tributaires, entre, l'an 1672, en Podolie à la tête de 150 mille hommes, & prend Kaminieck, capitale de la Province, le 26 Septembre, après 12 jours de siége, par la trahison du Gouverneur de la place, qui refusa de recevoir les troupes que lui envoyoit Sobieski. Pour entendre ceci, il faut savoir qu'au moment que le Turc se mit en marche vers la Pologne, le Roi Michel dès-lors menacé par la nation d'être détrôné, assembla sur les bords de la Vistule une armée de cent mille Gentilshommes de la Basse-Noblesse, tandis que les troupes de la Couronne se confédéroient de leur côté sous le Général Sobieski. Michel, à l'instigation de Czarneski, son Général, osa mettre à prix la tête de Sobieski & celle du Primat, sans considérer qu'outre l'armée formidable des Turcs, qui s'approchoit, cent mille Tartares commençoient déjà à dévaster la Pologne. Michel, à l'arrivée des Turcs, va se renfermer dans Lublin, & son armée découragée par sa fuite se dissipe. C'en étoit fait de la Pologne, si Sobieski n'eût fait tête à l'ennemi. *S'étant mis à la poursuite des Tartares, il les défait en vingt combats, & remporte sur eux une victoire complete qui valut la liberté à 30 mille Polonois qu'ils emmenoient captifs. Ce fut dans ces entrefaites que Kaminieck se rendit. Mahomet détacha ensuite de son armée un corps de 40 mille hommes, sous la conduite du Pacha d'Alep, pour faire le siége de Léopol, capitale de la Russie rouge, qui fit peu de résistance.* Michel, apprenant de sa retraite que Sobieski, vainqueur des Tartares, s'avance pour combattre les Turcs, se hâte de conclure, par la médiation du Khan des Tartares, la paix avec Mahomet, pour ne pas devoir le salut de la patrie à son ennemi personnel. Par le Traité, signé le 18 Octobre à Bondchaz, il abandonne aux Turcs la Podolie avec l'Ukraine, & s'oblige à un tribut annuel de 20 mille rixdales envers la Porte. L'an 1673, la Diéte de Varsovie, entraînée par l'éloquence martiale de Sobieski, conclut à déclarer nul le Traité de Bondchaz. La guerre recommence avec les Turcs. Sobieski va chercher l'ennemi retranché sous la ville de Choczin. Ayant pratiqué des intelligences avec les Princes de Moldavie & de Valachie, irrités contre le Séraskier Chuzain, dans l'armée duquel ils se trouvoient, il force de nuit les retranchemens de l'ennemi par l'endroit qu'on lui avoit marqué le plus accessible, lui taille en pieces 20 mille hommes, en oblige autant à se jetter dans le Niester pour se sauver à la nage, prend 4 mille prisonniers, qu'il fait ensuite égorger de sang froid, & met en fuite le reste qui va se réfugier à Kaminieck. Cette victoire, que suivit la prise de Choczin, fut remportée le 10 Novembre, le jour même ou la veille de la mort du Roi Michel, qui mit fin par là aux intrigues qui se tramoient pour le détrôner. Il avoit épousé, le 27 Mai 1670, contre le gré des Polonois, Eléonore-Marie, fille de Ferdinand III, Empereur, dont il n'eut point d'enfans. Elle se remaria ensuite à Charles V, Duc de Lorraine.

JEAN SOBIESKI.

1674. Jean Sobieski, Grand-Maréchal de Pologne, né le .... 1629 de Jacques Castellan de Cracovie dont il étoit le second fils & de N. Zolkiewska, fille du Grand Chancelier de Pologne, fut proclamé Roi le 2 Mai 1674, dans une Diéte où il eut jusqu'a dix compétiteurs dont les principaux étoient le Prince de Condé, le Duc de Lorraine & le Duc de Neubourg. Quoique la Couronne semblât être due au mérite de Sobieski & aux grands services qu'il avoit rendus à l'Etat, cependant il fut obligé de l'acheter. Car outre les *pacta conventa* qu'on lui fit jurer, on exigea qu'il promît de payer le douaire assigné à la Reine Eléonore, de remettre à la République une prétention de 150 mille florins, de racheter de ses deniers les pierreries de la Couronne engagées pour 338 mille florins, de fonder une Ecole militaire, & de faire fortifier deux villes. Sobieski avoit alors 45 ans; » & si le trône se donnoit à l'avantage de la figure, il » l'eût encore mérité par cet endroit. Une taille haute, un vi- » sage plein, des traits réguliers, un nez aquilin, des yeux » pleins de feu, une physionomie noble & ouverte ; c'est son » portrait. » (M. l'Ab. Coyer.) Le Grand-Visir Cuprogli ayant appris son élection & sachant par expérience à qui il auroit affaire, donne ordre aux Tartares d'entrer en Ukraine, & fait partir 12 mille Janissaires pour renforcer leur armée. Sobieski marche à leur rencontre. Mais le Grand-Général de Lithuanie, Paç, dont la jalousie ne pouvoit lui pardonner son élection, l'abandonne avec ses Lithuaniens, & par cette espece de défection l'oblige à se renfermer dans Braclau. L'an 1675, Kara Mustapha, nouveau Grand-Visir, envoie contre la Pologne une armée considérable sous la conduite du Séraskier Ibrahim, beau-frere de Kuprogli. Mais ce Général, au lieu d'aller droit à Sobieski qu'il pouvoit écraser par le nombre, s'amuse à faire le siége de quelques bicoques sur les confins de l'Ukraine. Ce fut alors que Sobieski dit : *Puisqu'il n'en fait pas davantage, je lui rendrai bon compte de sa grande armée avant la fin de la campagne.* Il tint parole. Le Séraskier, après avoir perdu bien du tems & du monde, s'avisa enfin de faire marcher contre lui un détachement de Tartares, fort supérieur à sa petite armée.

DUCS DE CURLANDE.

des Moscovites, qui s'en emparerent tour à tour. Ce Prince mourut le 21 Janvier 1711, sans laisser d'enfans d'Anne Ivanovna, fille du Prince Ivan, son épouse, qui lui survécut, et monta sur le trône de Russie.

Ferdinand Kettler, 4e fils de Jacques, Duc de Curlande, après la mort du Duc Frédéric-Guillaume, son neveu, voulut se mettre en possession de la Curlande. Mais le Czar Pierre le Grand, sous prétexte d'assurer le douaire de la Duchesse Anne, sa niece, envoya des troupes qui s'emparerent de Mittau. Ferdinand en demande en vain l'investiture à la République de Pologne. Elle différa toujours dans la vue de réunir la Curlande à la Couronne.

Ce dessein ayant éclaté, l'an 1726, les Etats de Curlande s'assemblerent et élurent, le 28 Juin, pour successeur de Ferdinand, le Comte Maurice de Saxe, fils naturel du Roi de Pologne et de la Comtesse de Konigsmarck. Cette élection fut également réprouvée par la Russie et la Pologne. La Duchesse Douairiere, Anne Ivanovna, qui l'avoit procurée dans l'espérance d'épouser le Comte, la soutint de tout son crédit. Elle alla même à Riga et à S. Péters-

A la vue de l'ennemi, les Polonois moins effrayés pour eux que pour leur Roi, le conjurent de mettre au moins sa personne en sureté : *Vous me mépriseriez*, leur dit-il, *si je suivois votre conseil.* Le combat s'engage ; 12 mille Polonois tuent plus de 15 mille Tartares, & mettent en fuite ceux que la nuit enveloppe de ses ombres. Cette victoire fut suivie de la levée du siége de Tramboula, que plus de 40 mille hommes Turcs & Tartares avoient formée. L'an 1676, le Roi Jean Sobieski est couronné le 2 Février ; la Reine sa femme le fut aussi avec lui. Ce n'étoit pas une simple formalité pour elle ni pour son époux. » Le couronnement pour les Rois de Pologne est un acte solemnel & » nécessaire qui leur donne l'exercice de la souveraineté. L'intervalle de l'élection à cette cérémonie est une suite de l'interregne, qui laisse encore le gouvernement dans les mains » du Primat. Le nouveau Roi ne peut dater son régne que du » jour où il reçoit la couronne, & il a les mains liées jusqu'à ne » pouvoir signer simplement *Roi*, il faut qu'il ajoute *élu.* » (M. l'Abbé Coyer.) Il en est de même à-peu-près des Reines en Pologne. Sans le couronnement elles ne peuvent jouir des honneurs attachés à leur dignité ; & lorsqu'elles deviennent veuves, elles perdent leur titre & deux mille ducats de rente que la République leur assigne pour leur douaire.

A l'ouverture de la campagne de 1676, deux cens mille Turcs commandés par un autre Ibrahim dit Shaitan ou le Diable, parce qu'il faisoit la guerre avec cruauté, paroissent sur les bords du Niester. Le Roi de Pologne, qui n'a que 38 mille hommes à leur opposer, quoique la République lui en eût promis cent mille, passe ce fleuve assez loin de l'ennemi, & va se retrancher près de Zurawno, bourgade de Pokutie, dans un camp déjà fortifié par la nature. Bientôt il s'y voit presque assiégé par l'armée turque qui l'entoure. Les Polonois tremblent. *Ne vous ai-je pas sauvés*, leur dit Sobieski, *au camp de Podahiec, où nous n'étions que 24 mille hommes ? La couronne auroit-elle affoibli ma tête ?* Les Turcs s'efforcent d'approcher en conduisant des tranchées ; Sobieski tâche de les éloigner par des contre-tranchées. C'est peut-être la premiere fois que deux armées en pleine campagne se sont approchées ainsi l'une de l'autre. Sobieski par son intrépidité & par la médiation des Puissances amies de la Porte, obtient, le 27 Octobre, un Traité de paix, qui assure à la Pologne les deux tiers de l'Ukraine avec une partie de la Podolie, dont Kaminieck fut excepté. L'Empereur Léopold menacé d'une nouvelle guerre par le Turc, en 1682, sollicitoit ou faisoit solliciter les secours de toutes les Puissances chrétiennes. Le plus prochain étoit celui de la Pologne. Mais Sobieski, mécontent de Léopold, qui lui refusoit le titre de Majesté, refusoit à son tour de s'allier avec lui. Enfin le Comte Walenstein, secondé par la Reine qui avoit beaucoup d'ascendant sur l'esprit de son époux, l'engage à signer, le 31 Mars 1683, une ligue avec l'Empereur. Ce fut le salut de l'Empire. Apprenant que Vienne est assiégée par les Turcs au nombre de 200 mille hommes sous les ordres de Kara Mustapha, Sobieski vole au secours de la place, suivi de 20 mille hommes qu'il avoit laissés à deux cens lieues de lui sous les ordres du Grand-Général Jablonowski. Cette armée le rejoignit avec une promptitude qui étonna les Allemands & les Turcs ; la cavalerie attiroit l'admiration ; l'infanterie étoit moins brillante : quelques bataillons même étoient à peine vêtus. On conseilla au Roi de ne leur faire passer un pont que pendant la nuit. *Non*, dit le Prince ; & lorsque l'infanterie fut en partie sur le pont, il ajouta : *Regardez-la bien ; c'est une troupe invincible qui a fait serment de ne jamais porter que les habits de l'ennemi : dans la derniere guerre ils étoient tous vêtus à la turque.* » Si » ces paroles ne les habilloient pas, dit énergiquement un de » nos Ecrivains, elles les cuirassoient. » Le Duc de Lorraine vient le joindre à Olle-Brun, le 31 Août, avec environ 30 mille hommes ; l'Electeur de Baviere l'attendoit avec un pareil nombre. Il arrive à la vue de l'ennemi le 11 Septembre. Après avoir considéré sa position du haut d'une montagne, *cet homme*, dit-il, en parlant du Visir, *est mal campé : je le connois ; c'est un ignorant présomptueux. Nous n'aurons point d'honneur à cette affaire, par la facilité qu'il y aura d'y réussir.* Le lendemain l'escarmouche commence à la pointe du jour. On se bat jusqu'à l'entrée de la nuit. Tout plie enfin, tout fuit devant l'armée chrétienne ; les Turcs laisserent dans leur camp des richesses immenses. Le Roi de Pologne écrivant à sa femme, lui mande : *Vous ne me direz pas ce que disent les femmes tartares, quand elles voient leurs maris revenir sans butin : Vous n'êtes pas un homme, puisque vous rentrez les mains vuides ; car le Grand-Visir m'a fait son légataire universel.* Conduit en triomphe à l'Eglise métropolitaine de Vienne, il y entonne lui-même le *Te Deum*, & reste prosterné pendant qu'on le chante. Un prédicateur monte en chaire & prend pour texte : *Fuit homo missus à Deo.* L'Empereur, par un retardement affecté, arrive de Passau après la cérémonie. Il s'agissoit, pour lui, d'une entrevue avec le libérateur de Vienne. Elle se tient, pour éviter le cérémonial, en pleine campagne, les deux Princes étant à cheval. A peine celui qui devoit tout à Sobieski, daigne-t-il y prononcer le mot de reconnoissance. On se sépare en moins d'un quart d'heure avec un mécontentement réciproque. L'armée des Ottomans s'étoit réfugiée à Javarin, & delà à Bude. Sobieski se met à leur poursuite avec ses Polonois seuls au commencement d'Octobre. Il est battu, le 7 de ce mois, à Barkan, près de Gran, par un corps de leurs troupes, & obligé de fuir avec tant de précipitation qu'il en perd bientôt haleine, parce qu'il étoit devenu fort replet. Dans cet état on le descend de cheval & on l'étend à terre pour le faire respirer. Dès qu'il a repris ses sens, il demande si le Prince, son fils, est prisonnier. On le lui amene ; la présence du fils rend la vie au pere. Il remonte à cheval. Deux jours après il eut sa revanche au même lieu. Ce ne fut pas néanmoins sans de grands efforts qu'il remporta la victoire, quoique son armée fût double de celle des Infideles, qui laisserent sur la place plus de 18 mille hommes. Le P. d'Avrigni dit que 40 mille Turcs & Tartares furent encore battus le 4 Décembre de cette année, près de Tilgrotin. L'Historien de Sobieski ne fait point mention de ce dernier avantage. Ce qui est certain c'est que Sobieski n'ayant pu obtenir de l'Empereur des quartiers d'hiver pour son armée en Hongrie, la ramena à travers les glaces & les neiges des monts Krapach en Pologne, & arriva le jour de Noël à Cracovie où la Reine son épouse l'attendoit.

Sobieski avoit sauvé l'Empire ; mais il n'avoit rien fait pour la Pologne. La nation le sollicitoit, le pressoit de recouvrer l'importante place de Kaminieck. S'étant mis en marche, l'an 1684, pour cette expédition, il débuta par la prise du Château de Jaslowieck qui fit peu de résistance. De-là il s'avance vers Kaminieck qu'il se contenta d'observer sans oser en faire le siége. Outre dix mille hommes de garnison, qui défendoient la place, une armée considérable de Turcs s'approchoit pour la secourir. Sobieski voulut du moins élever une citadelle contre Kaminieck pour en préparer la chûte dans un tems plus favorable. Il en vint à bout en six semaines de tems, malgré les efforts des ennemis pour le traverser. Prêt à rentrer en campagne l'année suivante, une maladie le retint & le contraignit de remettre le commandement de l'armée au Grand-Général Jablonowski. Attaqué par les Turcs dans la forêt Bucovine où il s'étoit engagé, ce Général triompha d'eux, le 9 Octobre, avec une armée fort inférieure en nombre, & termina là son expédition.

Sobieski, l'an 1686, ne recevant aucun secours de l'Empereur, étoit près d'accepter l'offre que lui faisoit de Kaminieck le Grand-Seigneur, pour le détacher de la ligue chrétienne. Léopold rompit cette négociation en promettant à Sobieski de l'aider à faire la conquête de la Moldavie & de la Valachie, pour rendre ces deux Principautés héréditaires dans sa Maison. Le Roi de Pologne, préférant à l'intérêt de la patrie celui de sa famille, oublia Kaminieck pour se jetter dans la Moldavie, & n'eut presque besoin que de sa présence pour la subjuguer. Il en

DUCS DE CURLANDE.

bourg solliciter en faveur de Maurice. Mais s'étant depuis apperçue d'une infidélité qu'il lui avoit faite, elle l'abandonna, et travailla à faire tomber le Duché sur la tête du Prince Menzikof, favori de Catherine, Impératrice de Russie.

L'an 1727, Menzikof envoie huit cents Russes en Curlande, qui investissent et assiégent le Palais du Comte à Mittau. Maurice se défend avec 60 hommes, de maniere qu'il oblige les Russes à lever le siége. La Pologne cependant arme de son côté. Le Comte, retiré dans l'Isle d'Usmeitz, fait tête avec trois cens hommes à 4000 Russes qui veulent le forcer dans cette retraite. Le Général Russe désespérant d'y réussir, substitue la perfidie à la force et tente de surprendre le Comte dans une entrevue. Instruit de ce complot, Maurice le fait rougir de sa lâcheté, rompt la conférence et passe dans l'Isle de Memmel, attendant de ses sujets des secours qui ne viennent point. Enfin, obligé de céder à la force, il quitte, au mois d'Août, la Curlande pour retourner en France d'où il étoit venu.

L'an 1737, le Duc Ferdinand meurt à Dantzick sans laisser d'enfans mâles. Il étoit convenu entre la Pologne et la Russie que ce cas avenant le Duché de Curlande et de Semigalle retourneroit sous l'obéissance de la Pologne. Mais la Czarine Anne parvint à faire élire Duc de Curlande, le 13 Juillet, Jean Ernest de Biren, son favori, petit-fils du premier Palfrenier de Jacques, Duc de Curlande, qui avoit pris en entrant à la Cour de Russie le nom et les armes de la Maison des Ducs de Biron en France. Son élection forcée fut confirmée le 17 Juillet par le Roi de Pologne ; et il prit possession de ses Etats sans contradiction manifeste, mais non toutefois sans mur-

fut de même de la Valachie. Mais cette double conquête, que la terreur avoit procurée, fut aussi fragile que rapide. Sobieski employa vainement, pour la consolider, les cinq campagnes suivantes dont la derniere fut le terme de ses exploits militaires. Les infirmités que 40 ans de guerre, où il avoit toujours payé de sa personne, lui avoient occasionnées, l'obligerent de résigner le commandement des troupes au Grand-Général pour ne s'occuper que de l'administration intérieure : ouvrage encore qui passoit ses forces. Enfin après avoir langui l'espace d'environ cinq ans, une apoplexie l'emporta, le 17 Juin 1696, dans la 66^e^ année de son âge & la 23^e^ de son régne. Quelque tems avant cet accident, un Evêque, à l'instigation de la Reine, l'exhortoit, en lui proposant son exemple, à faire un testament. *Vous avez fait un testament*, répondit-il! *O Medici, mediam pertundite venam!* (Juvenal.) *O Médecins, ouvrez lui la veine du front pour lui rendre son bon sens! Il s'imagine que les vivans ne sauront point s'arranger sans le consentement des morts.* Parlant ensuite plus sérieusement, il ajouta : *Un testament de ma part ne serviroit à rien. Ne voyez-vous pas que tous les Polonois ont la tête renversée & le cœur corrompu? Puis-je me flatter de rétablir le bon ordre en faisant un testament? Que sont devenus ceux des Rois mes prédécesseurs? Si j'en faisois un, j'embrouillerois davantage les affaires de la nation.* Ce Prince, le modele des héros, l'émule & le protecteur des gens de Lettres, fut plus regretté des étrangers que de ses sujets. Charles XII versa des larmes en voyant son tombeau, & s'écria : *Un si grand Roi ne devoit pas mourir.* On ne lit pas qu'aucun Polonois ait montré la même sensibilité pour sa mémoire. Il avoit épousé, le 6 Juillet 1665, Marie Casimire de la Grange, veuve de Jacques Radziwil, Prince de Zamoski, Palatin de Sendomir, & fille de Henri de la Grange, Marquis d'Arquien, que le Pape fit Cardinal sur le refus que le Roi de France lui fit du titre Ducal. Cette Princesse, après la mort du Roi, son époux, s'étant retirée à Rome, y resta jusqu'en 1714, qu'elle en sortit pour aller demeurer à Blois, où elle mourut le 30 Janvier 1716, à l'âge de 7, ans. Son corps fut transporté à Varsovie. Elle fit Jean Sobieski pere de 3 fils; Jacques, mort en 1737; Alexandre, mort à Rome, le 19 Novembre 1714, à l'âge de 37 ans, peu de jours après avoir pris l'habit de Capucin; & Constantin, avec une fille, Cunégonde, mariée, en 1694, à Maximilien, Electeur de Baviere.

INTERREGNE.

Après la mort du Roi Jean Sobieski, plusieurs Candidats se présenterent pour remplir le trône vacant. Les plus renommés furent le Prince Jacques, fils aîné du Roi défunt, le Prince de Conti, & Frédéric-Auguste, Electeur de Saxe. La haine que l'on portoit à la Reine fit bientôt donner l'exclusion au premier. Les deux autres furent élus le même jour 27 Juin 1697. Conti part de France à cette nouvelle, le 6 Septembre, & vient mouiller à la rade de Dantzick le 26 du même mois. Il attend en vain ses partisans qui lui manquent de parole. La ville & les troupes s'opposent à son débarquement. Enfin le 6 Novembre, il reprend la route de France.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE I.

1697. Frédéric-Auguste I, Electeur de Saxe, fut couronné Roi de Pologne, le 15 Septembre 1697, après avoir abjuré le Luthéranisme. Mais sa femme ne le fut point, parce qu'elle ne voulut pas changer de religion. Cependant le nouveau Roi ne fut universellement reconnu que le 16 Mai 1698. L'année suivante, par le Traité de paix de Carlowitz, où il entra, les Turcs rendirent Kaminieck & la Podolie à la Pologne, qui leur abandonna la Moldavie. Auguste s'étant depuis ligué avec le Czar contre Charles XII, Roi de Suede, fait irruption, le 12 Février 1700, en Livonie; Flemming, son Général, met le siége devant Riga : mais, le 15 Mai suivant, il est obligé de le lever aux approches des Suédois. Charles XII, étant entré lui-même en Livonie, bat les Saxons, le 19 Juillet 1700, près de Riga. Après cette victoire il s'empare de la Curlande, soumet en passant la Lithuanie, & entre victorieux dans Birgen, où quelque tems auparavant le Czar & le Roi de Pologne avoient fait une ligue contre ce Monarque. Il s'avance jusqu'à Varsovie où il fait son entrée au mois de Mai 1702, comme il eût fait dans Stockholm. Combat de Clissow, le 19 Juillet suivant, où les Saxons, abandonnés des Polonois, sont mis en déroute par les Suédois. Charles XII, l'an 1704, fait assembler une Diéte près de Varsovie, où Frédéric-Auguste est déposé le 15 Février. Le 28 du même mois, un parti de Saxons enleve les Princes Jacques & Constantin Sobieski, & les conduit à Leipsick. Charles jette les yeux sur le Prince Alexandre Sobieski pour le placer sur le trône de Pologne, & lui en fait la proposition. *A Dieu ne plaise*, répond Alexandre, *que je profite du malheur de mon aîné pour obtenir une Couronne à laquelle il a plus de droit que moi de prétendre.* Le Palatin Stanislas Leczinski vient ensuite, de la part de l'Assemblée de Varsovie, pour traiter avec Charles de l'élection d'un nouveau Roi. La physionomie ouverte du Député, ses manieres nobles, son éloquence forte, mais simple, l'amour patriotique dont les élans échappent malgré lui, frappent le Monarque suédois & fixent son attention. *Comment pourrons-nous faire une élection*, dit Stanislas, *tandis que les Princes Jacques & Constantin Sobieski sont captifs?* — *Comment délivrera-t-on votre République*, répliqua le Roi, *si on ne fait pas une élection?* Dès lors le choix du nouveau Roi de Pologne est déterminé dans l'esprit de Charles.

STANISLAS I.

1704. Stanislas Leczinski, Palatin de Posnanie, né à Léopol, ou Lemberg, dans la Russie rouge, le 20 Octobre 1677, fils de Raphaël Leczinski, Palatin de Russie, & d'Anne Jablonowska, fille d'un des plus grands hommes qu'ait eus la Pologne, fut élu Roi de Pologne, le 12 Juillet 1704, sur la désignation du Roi de Suede, par la Diéte des Confédérés. Le 31 Août suivant, le Roi Auguste, toujours poursuivi par le Roi de Suede, trompe la vigilance de son ennemi, & rentre subitement dans Varsovie, d'où Stanislas n'eut que le tems de se sauver avec sa famille. Au mois de Novembre suivant, Auguste se rend à Cracovie; mais il y resta peu. Instruit que les deux Rois, Charles & Stanislas, s'approchoient, il prend la poste, se sauve par la Silésie & la Boheme, & arrive, le 13 Décembre, à Dresde. Stanislas, l'an 1705, est couronné, le 4 Octobre, à Varsovie avec Catherine de Bnin Opalinska, son épouse, en présence du Roi de Suede qui assista *incognito* à la cérémonie. Schulembourg, Général des Saxons, continue à défendre son maître. Mais il est mis en déroute, le 13 Février 1706, par Renschild, Général suédois, à Frawstad. Cette action ruina entiérement le parti d'Auguste. Au mois de Septembre suivant, Charles entre en Saxe, & soumet, par sa seule présence, tout l'Electorat. Auguste s'avoue alors vaincu, & demande la paix. Elle est conclue, le 24 du même mois, à Alt-Raenstadt. Les principales conditions furent qu'Auguste renonceroit à la Couronne de Pologne & à l'alliance des Russes. Le Roi exige de plus, pour comble d'humiliation, qu'il écrive à Stanislas une lettre de félicitation sur son avénement au trône. Mais la bataille de Pultawa, gagnée, le 8 Juillet de l'an 1709, sur les Suédois par les Russes, changea entiérement la face des affaires en Pologne comme en Suede. Auguste alors désavoue le Traité d'Alt-Raenstadt, rentre en Pologne vers la fin d'Août, oblige Stanislas à se retirer dans la

DUCS DE CURLANDE.

mures secrets. La Noblesse curlandoise avoit été jusques-là très remuante, et sur-tout très libre dans ses discours. Le nouveau Duc trouva, *dit M. le Comte de Manstein*, un moyen tout particulier, d'arrêter les *discours. Ceux qui étoient convaincus ou soupçonnés* d'en avoir *tenu, étoient arrêtés par des gens masqués, jettés* dans une voiture *couverte, et transportés en Sibérie.* L'an 1740, après la mort de l'Impératrice Anne, Biron étant tombé dans la disgrace, fut arrêté la nuit du 19 au 20 Novembre, par ordre de la Princesse Anne, mere du nouvel Empereur Ivan VI, transporté au Château de Schlusselbourg, puis exilé en Sibérie. (*Voy.* Iwan VI, *Czar de Russie.*)

L'an 1741, les Etats de Curlande regardant l'exil de Biron comme une mort civile le raient de la liste de leurs Ducs, et à la recommandation de la Princesse, mere du Czar, élisent, d'une voix unanime, à sa place, Louis Ernest de Brunswick-Bevern, beau-frere de cette Princesse. Après cette élection, ils envoient une députation solemnelle au Roi de Pologne pour lui en demander la confirmation, et le supplier d'accorder au Prince élu l'investiture du Duché de Curlande et de Sémigalle à titre de fief. Mais la révolution qui arriva peu de tems après en Russie, fit que le Roi et la République différerent de ratifier cette élection. La Curlande fut gouvernée par les Etats jusqu'en 1759.

L'an 1758, l'Impératrice de Russie, Elisabeth, ayant déclaré, par son Ministre, aux Etats de Curlande que, par des raisons politiques, elle ne permettroit jamais au Duc de Biron, ni à sa postérité mâle de sortir de son Empire, ils députent au Roi de Pologne,

Poméranie suédoise, & se remet en possession du trône. Le Sénat, assemblé à Thorn le 2 Octobre suivant, le reconnoît de nouveau pour son légitime Souverain par une Déclaration qu'il rend publique.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, *rétabli.*

1709. Frédéric-Auguste, rétabli solemnellement sur le trône, eut à combattre, pendant quelques années, les restes du parti de Stanislas, commandés par le Palatin de Kiow. Tous les Princes du Nord s'étoient cependant ligués pour partager les dépouilles de Charles XII que sa défaite avoit obligé d'aller chercher une retraite en Turquie. Stanislas, fidele à son protecteur, quitte la Pologne inondée par les Russes, pour aller s'opposer au démembrement de la Suede. Stralsund, Rostock, Stettin & Gustrow, furent les théâtres, sinon de ses succès, au moins de sa valeur. Ne pouvant se maintenir en Poméranie, il passe en Suede, & vient à bout d'y étouffer les révoltes naissantes. Il eût bien souhaité pouvoir de même rendre la paix à sa patrie par une abdication volontaire; mais sa délicatesse ne lui permettoit pas de faire cette démarche sans le consentement du Roi de Suede. Pour l'obtenir, il part, l'an 1713, & va trouver Charles XII à Bender en Bessarabie. L'inflexible Roi de Suede ne veut consentir à aucun Traité entre Auguste & Stanislas. Celui-ci l'ayant quitté, traverse l'Allemagne, & arrive, l'an 1714, à Deux-Ponts qu'on lui avoit assigné pour sa demeure, avec les revenus de ce Duché. Ce fut là qu'il rassembla sa famille. Nouveaux troubles, l'an 1715, en Pologne. La Noblesse les excite au sujet des contributions que le Roi Auguste exigeoit pour les besoins de l'Etat & la solde des troupes étrangeres répandues dans le Royaume. On prend les armes de toutes parts. Les Confédérés ne les mirent bas qu'en 1717. La mort de Charles XII, arrivée le 11 Déc. de l'année suivante, délivra Auguste d'un ennemi qu'il avoit encore, malgré ses malheurs, à respecter. Elle prive en même tems Stanislas de son unique appui. La France ouvre alors un asyle à cet infortuné Prince. Il quitte, l'an 1719, le Duché de Deux-Ponts, & va faire son séjour à Weissembourg, dans l'Alsace françoise. Auguste, la même année, par la négociation du Comte Poniatowski, conclut avec Ulrique-Eléonore, Reine de Suede, un Traité de paix dont les conditions furent qu'elle reconnoîtroit Frédéric-Auguste, Electeur de Saxe, pour Roi légitime de Pologne, que Stanislas garderoit le titre & les honneurs de la royauté, que tous ses biens héréditaires lui seroient rendus, que les Polonois lui accorderoient un revenu proportionné à sa dignité, & que ses partisans rentreroient dans les biens, titres & prérogatives dont ils avoient été dépouillés pendant les troubles de l'Etat. Mais ce Traité ne fut publié qu'en 1720.

Frédéric-Auguste n'ayant plus d'ennemis au dehors, ne cessa point d'en avoir dans la Pologne. Il eut besoin de toute sa prudence pour contenir les esprits factieux & appaiser les murmures qu'excitoient la jalousie des Polonois contre les Saxons, & les inimitiés des différentes sectes qui partageoient la Pologne. Il se vit même obligé, l'an 1726, de s'opposer à l'élection que la Noblesse de Curlande avoit faite de Maurice, Comte de Saxe, son fils, pour leur Duc. Une maladie emporta ce Monarque, le 1 Février 1733, à Varsovie, dans le tems qu'il se préparoit à faire un voyage pour les besoins de l'Etat. Il fut plus regretté des Saxons qu'il avoit ruinés pour acquérir le Royaume de Pologne ou pour s'y maintenir, que des Polonois dont il avoit acheté les suffrages à prix d'argent, & payé les autres services par de grands bienfaits. (Voy. *les Electeurs de Saxe.*)

INTERREGNE.

A la nouvelle de la mort du Roi Frédéric-Auguste, Stanislas part de Chambord, où il résidoit depuis 1725, pour la Pologne, arrive, le 8 Septembre 1733, à Varsovie; & le 12 du même mois il est de nouveau proclamé Roi par la Diéte, à l'unanimité. L'Impératrice de Russie envoyoit cependant un corps de 30 mille Russes, commandé par Lasci, pour faire élire Roi de Pologne le nouvel Electeur de Saxe. La Diéte, à leur approche, se dissipe, & Stanislas, avec une partie de ceux qui lui étoient attachés, se retire à Dantzick. Une faction, à la tête de laquelle étoit le Prince Wieçnowieçki, s'assemble près de Praage, & y proclame Roi, le 5 Octobre 1733, Frédéric-Auguste, fils du Roi défunt. Ce Prince est couronné, le 17 Janvier 1734, avec son épouse, à Cracovie. L'armée des Russes, au mois de Février suivant, vient assiéger Stanislas à Dantzick: il s'y défend l'espace de six mois en Héros. Les ressources lui manquent à la fin. Près de tomber entre les mains des Russes, qui avoient mis sa tête à prix, il s'échappe au commencement de Juillet, & passe, à la faveur de plusieurs déguisemens, en Prusse, au travers de mille dangers. Après un séjour de près d'un an à Konigsberg, il revient en France au mois de Juin 1736. (*Voy.* Stanislas, *Duc de Lorraine.*)

FREDÉRIC-AUGUSTE II.

1734. FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, fils de Frédéric-Auguste I, élu, comme on l'a dit, Roi de Pologne le 5 Octobre 1733, & couronné le 17 Janvier suivant, ne fut universellement reconnu que dans la Diéte de pacification, ouverte à Varsovie le 23 Juin 1734, & terminée le 9 Juillet suivant. Stanislas depuis sa retraite avoit toujours un parti puissant qui, ayant reçu des mortifications du Roi Auguste, murmuroit contre le gouvernement. Le Prince fugitif, apprenant qu'ils étoient prets à prendre les armes, les exhorta, par une lettre très touchante & très affective, à imiter sa résignation à la volonté divine. Le régne de son rival fut une suite continuelle de contradictions & de traverses. Jamais les Diétes ne furent plus orageuses, plus importantes par les objets différens de leur convocation, plus inutiles par l'entêtement de leurs membres & leur rupture précipitée, que sous le gouvernement du Roi Frédéric-Auguste II. On vit des Diétines se déchirer avant la Diéte générale; on vit des Diétes où il ne fut pas possible d'élire un Maréchal; on en vit où les sabres étincelerent, où le sang coula avant même qu'on eût agité aucune affaire, & jamais on ne connut mieux le danger du *liberum veto.* (*Hist. univ.*) Les dissensions qui troubloient la Pologne firent néanmoins un bon effet; ce fut d'empêcher la nation de prendre parti dans les guerres de ses voisins. En vain dans celle qui s'éleva pour la succession de l'Empereur Charles VI, les émissaires de la Reine de Hongrie, ceux du Roi de Prusse, ceux de la Baviere & ceux de la Saxe, prodiguerent-ils l'argent, les promesses & les menaces, pour attirer la Pologne dans l'un de ces partis. Jamais ils ne purent la réunir en faveur d'aucune des Puissances belligérantes, & le résultat des Assemblées qu'on tint à ce sujet, fut toujours de garder la neutralité, faute de pouvoir s'accorder. Tandis que le Royaume entier de Pologne étoit dans la plus grande confusion à cause de l'élection des Nonces pour la Diéte extraordinaire, le Sénat apprit la mort de Frédéric-Auguste II, arrivée à Dresde le 5 Octobre 1763. Ce Prince, à la paix d'Hubertsbourg, conclue le 15 Février de la même année, étoit retourné dans son Electorat, d'où 6 ans auparavant l'invasion du Roi de Prusse l'avoit obligé de sortir pour se retirer en Pologne. Son autorité peu respectée dans ce Royaume par la constitution, y devint moins imposante encore par ses malheurs. (Voy. *les Electeurs de Saxe.*)

INTERREGNE.

Le nouvel Electeur de Saxe, après la mort de son pere, écrit au Primat & au Sénat de Pologne, pour demander la Cou-

DUCS DE CURLANDE.

M. Schepping, pour lui représenter que, d'après cette déclaration, ils doivent regarder comme vacant le trône de Curlande: et cela avec d'autant plus de fondement que jamais le Duc de Biron n'a résidé parmi eux ni reçu leur serment de fidélité. En conséquence ils supplient Sa Majesté de leur donner pour Duc le Prince CHARLES-CHRISTIAN, son 3 fils. Le Roi, de l'avis du Sénat, déférant à leur demande, investit ce Prince du Duché de Curlande et de Sémigalle par son Diplôme du 8 Janvier 1759, revêtu du sceau de la Couronne et de celui du Grand-Duché de Lithuanie. Charles Christian, aussitôt qu'il eut reçu l'investiture, adressa à la Régence du pays les Lettres reversales qu'elle l'avoit obligé de promettre avant son élection; Lettres par lesquelles il s'engageoit à maintenir en Curlande la Confession d'Ausbourg de maniere à ne jamais permettre aux Catholiques d'y faire l'exercice public de leur culte. Tout étant réglé à la satisfaction des Etats, le nouveau Duc partit pour Mittau, d'où il se rendit à S. Pétersbourg afin d'y consommer ce qui restoit à décider par rapport à la levée du séquestre du Duché et aux moyens de pourvoir d'une maniere convenable les enfans de l'ex-Duc de Biron. Mais la fortune n'avoit pas abandonné ce dernier sans retour.

L'an 1763, le Duc de Biron, rappellé de son exil par la nouvelle Impératrice de Russie, Catherine II, est remis en possession du Duché de Curlande, le 22 Janvier, jour de son entrée solemnelle à Mittau. Le Prince Charles, soutenu par une partie des Nobles de Curlande, proteste contre la nouvelle prise de possession de Biron, et se maintient dans le Palais ducal de Mittau, contre les troupes Russes jusqu'au 27 Avril de la même année. Mais, ne recevant point

ronne.

ronne. Mais, au milieu de ses espérances, il meurt de la petite-vérole le 17 Décembre de la même année 1763. Le Prince Xavier, son frere, se mit ensuite sur les rangs. Mais ses vues furent traversées par l'Impératrice de Russie & le Roi de Prusse, qui se concerterent pour faire élire un Piast. On tint, dès le mois de Février 1764, des Diétines, dont plusieurs furent très tumultueuses. Celle de Graudentz le fut par dessus toutes. Un corps de troupes russes, que la Czarine avoit envoyé dans cette ville, sous prétexte de garder un magasin qu'elle y avoit établi, y occasionna une querelle qui coûta la vie à quelques personnes. La Diéte d'élection s'ouvrit le 27 Août 1764, & le 6 Septembre, le nouveau Roi fut élu avec une unanimité très rare dans les annales de la Pologne.

STANISLAS-AUGUSTE.

1764. STANISLAS-AUGUSTE, Grand-Pannetier de Lithuanie, né, le 17 Janvier 1732, de Stanislas-Cioleck, Comte de Poniatowski, Grand-Trésorier de la Couronne de Pologne, & de Constance Czatorinska, *élu Roi de Pologne* le 6 Septembre 1764, fut proclamé le lendemain, & couronné le 25 Novembre suivant. Huit jours après son élection (le 14 Septembre) les Ministres du Roi de Prusse lui présentent, de la part de leur maître, un mémoire en faveur des *Dissidens*; c'est ainsi qu'on nomme en Pologne tous les Chrétiens qui ne sont pas de la communion romaine. Semblable mémoire présenté le 19 du même mois par les Ministres de Russie. L'affaire est renvoyée à la Diéte prochaine. Elle se tient, l'an 1766, à Varsovie. Les Rois d'Angleterre, de Danemarck, de Suede & de Prusse, réunis à l'Impératrice de Russie, y demandent par leurs Ministres que les Dissidens soient égalés au reste des citoyens. La demande est rejettée. Les Dissidens, l'année suivante, forment une confédération entre eux pour assurer l'effet de leurs prétentions. Les Catholiques se confédérent de leur côté pour les traverser. Nouvelle Diéte qui s'ouvre le 5 Octobre de la même année 1767. Le Prince Repnin, Ambassadeur de Russie, fait entourer la ville par ses troupes, & le 13 du même mois les Evêques de Cracovie & de Kiovie sont enlevés par ses ordres, pour être transportés en Russie. Plusieurs Sénateurs essuient le même traitement. Le 21 du mois suivant l'affaire des Dissidens est terminée à leur avantage. Plusieurs Magnats & autres Nobles réclament contre la violence dont on avoit usé à l'égard de la Diéte. Le Maréchal de la Confédération de Lithuanie proteste contre tout ce qui s'est passé ou se passera sous l'influence des troupes étrangeres; il sort incontinent de l'Assemblée, quitte ensuite la Pologne & se retire à Rome pour se mettre à l'abri de toutes poursuites. Il avoit eu la précaution de vendre avant cette démarche tous ses biens. La Diéte, contenue par la présence des troupes russes, ne prit aucune part à la protestation du Maréchal, & continua tranquillement ses opérations jusqu'au 5 Mars 1768, qu'elle tint sa derniere séance. En terminant cette Assemblée on déclara que la Confédération générale des Etats, ainsi que celle des Dissidens, étoit rompue. C'étoient les deux grandes Confédérations nationales dans lesquelles s'étoient fondues, l'année précédente, toutes les petites associations. Le calme paroissoit rétabli par la Diéte. Mais il ne tarda pas à être troublé. Les Confédérations particulieres se renouvellerent; les unes formées par les Dissidens qui se plaignoient d'être vexés par les Catholiques, les autres composées de ceux-ci pour réprimer les violences, jusqu'alors inouies, qu'exerçoient les Russes. La premiere, & l'une des plus considérables, fut celle de Bar en Podolie. Elle portoit cette devise sur ses drapeaux, *Pro religione & libertate*. Elle attaqua les troupes de la Couronne en Podolie, & mit en fuite le Commandant après leur avoir débauché deux mille hommes. Chaque jour vit bientôt paroître des manifestes publiés par les Confédérations, & des contre-déclarations au nom du Roi. Les troupes polonoises refusoient de combattre les Confédérés quand elles les rencontroient. Souvent elles passoient sous leurs drapeaux par régimens entiers. Au milieu des troubles & des massacres qui désolerent la République, il ne paroît pas, dit M. Williams, qu'il y ait eu une seule goutte de sang répandue dans un combat entre les troupes nationales & les Confédérés; ce qui montre, ajoute-t'il, que la nation entiere étoit favorable aux Confédérations. Mais il se passoit à peine un jour sans qu'il y eût des escarmouches entre les Russes & les Confédérés. L'animosité étoit devenue si grande entre les deux nations, que les simples particuliers en venoient aux coups par-tout où ils se rencontroient: chaque jour produisoit des meurtres & des cruautés abominables. La plupart des Confédérations n'étoient pas moins ennemies du Roi que des Russes. Un de leur parti pilla & brûla la ville de Zaleswick, afin de mortifier ce Prince qui avoit pris beaucoup de peine à y établir différentes manufactures. La Confédération d'Halics, commandée par le Staroste Potocki, avoit mis sur ses drapeaux une croix rouge avec cette devise: *Victoire à l'aide de cette croix.* Weisman, Colonel russe, battit Potocki, & le poursuivit jusqu'en Moldavie, où il entra lui-même. Le Prince Moldave & le Pacha de Choczin lui représenterent qu'en entrant sur les terres du Grand-Seigneur il enfreignoit les Traités. Le vainqueur répondit qu'ils les avoient enfreints eux-mêmes en donnant retraite aux vaincus. Bientôt après on vit paroître (le 30 Octobre 1768) un manifeste de Mustapha III, par lequel il déclaroit la guerre à la Russie. Le Roi Stanislas-Auguste y étoit traité avec le plus injurieux mépris. L'Impératrice Catherine II répondit à ce manifeste par un écrit où elle justifioit sa conduite, & finissoit par déclarer la guerre aux Turcs. On vit alors, d'un côté, arriver en Pologne de nouvelles troupes envoyées par la Russie, & de l'autre, des Turcs se joindre aux Confédérés.

Bientôt les Confédérations désunies entre elles se disputerent la prépondérance. Les Maréchaux Sziananski & Malezeuski en vinrent aux mains à la tête de leurs troupes entre Gnesne & Tremesen. Le nom de Confédéré devenant odieux, les rebelles prirent, en 1770, celui de nouveaux Croisés, & se signalerent par les mêmes désordres & les mêmes fureurs que les anciens.

Les Cours de Vienne & de Berlin n'avoient pris jusqu'alors aucune part aux troubles de la Pologne. Mais, en 1771, elles commencerent à faire avancer leurs troupes sur les terres de la République. Une partie des Prussiens alla camper sous les murs de Thorn, & l'autre occupa le Palatinat de Posnanie. Les Autrichiens pénétrerent dans celui de Cracovie & dans le district de Sendomir. Les Généraux des troupes de ces deux Puissances ne dissimulerent pas les prétentions de leurs maîtres sur quelques parties de la Pologne. Les rebelles s'en prirent au Roi. N'ayant pu réussir à le faire déposer, ils oserent attenter sur sa personne. Le Monarque, retournant le soir à son Palais, le 3 Novem. 1771, son carosse est tout-à-coup attaqué dans l'obscurité au coin d'une rue de Varsovie, par six hommes à cheval, qui, après avoir tiré sur la voiture, avoir fait au Prince deux blessures à la tête, & lui avoir tué ou blessé dangereusement ses Heiduques & ses Pages, l'enlevent & l'emmenent hors de la ville, en le faisant marcher à pied entre deux cavaliers qui le tiennent par la main. En traversant un bois ils se demandent plusieurs fois s'il est tems d'immoler la victime. Trois fois Stanislas-Auguste vit les sabres levés sur sa tête. Ils le conduisoient à Modzin; mais les cris continuels des Russes qui cherchoient le Roi, & le bruit du canon les ayant déconcertés, ils prennent la fuite, & laissent le Monarque entre les mains de Koscinski. Cet Officier, touché de compassion, descend de cheval, se jette aux pieds du Roi, lui demande pardon & le mene, à travers une forêt & des marais, à un moulin, d'où il fut reconduit à Varsovie par des troupes du Général russe qu'il avoit fait avertir.

Ce fut en 1772 que les Cours de Vienne & de Berlin manifesterent ouvertement le dessein qu'elles avoient de démembrer la Pologne. Le Roi de Prusse, dès l'année précédente, avoit enlevé de la Grande Pologne plus de douze mille familles & les avoit envoyées peupler les sables stériles & déserts de ses pays héréditaires; il continuoit de lever des contributions excessives dans la Prusse polonoise; il avoit établi autour des villes de Dantzick & de Thorn des douanes, où l'on percevoit des droits exorbitans sur toutes les choses nécessaires à la vie; ses Officiers enrôloient de force les jeunes gens capables de porter les armes. Les Autrichiens se comportoient avec plus de modération. Ils saisirent à la vérité, le 9 Juin, les salines royales qui faisoient

DUCS DE CURLANDE.

de secours du Roi, son pere, il abandonne la Curlande et retourne à Warsovie. Le 1 Juillet suivant, le Duc de Biron, toujours soutenu des Russes et appuyé d'un *Conclusum* de la Diete de Pologne du 30 Juin précédent, se fit prêter le serment de fidélité par les Curlandois. Le Sénat de Pologne le confirma, l'année suivante, dans son Duché. Le 31 Décembre de la même année, le Roi Stanislas II, donne à Pierre de Biron l'investiture de la Curlande et du Sémigalle, pour lui et pour le Duc Jean Ernest, son pere. La Noblesse de Curlande, attachée au Prince Charles, refuse de les reconnoître, et fait citer, l'an 1765, le Duc de Biron, pere, au Tribunal de *Rélation*, établi à Warsovie, pour répondre sur huit chefs d'accusation. Ce Tribunal s'ouvrit le mercredi 30 Octobre, en présence du Roi, et ne fut fermé qu'au bout d'un an. Mais il n'en sortit aucun jugement définitif. La Noblesse de Curlande, intimidée par la Czarine, s'est désistée à la fin, et a pris le parti de rentrer sous l'obéissance du Duc de Biron. Ce Prince déjà octogénaire remit, l'an 1769, les rênes du gouvernement à son fils aîné, et mourut, l'an 1772, à Mittau le 28 Décembre, à l'âge de 82 ans. Il avoit épousé, en 1722, BENIGNE GETTLIEBE de TROTTA, dite de TREYDEN, dont il eut Pierre qui suit, Charles-Ernest, marié avec une Princesse de Po-

un des grands revenus de la Couronne, mais ils n'obligerent pas les Magiſtrats des lieux dont ils ſe rendirent maîtres, à prêter ſerment de fidélité à l'Impératrice Reine. Le 18 Septembre, les Miniſtres de Pétersbourg & de Berlin déclarerent au Roi & au Sénat, par un manifeſte, que leurs Souverains reſpectifs étoient déterminés à faire valoir d'anciens droits ſur une partie des domaines de la République. Le 26 du même mois, l'Envoyé de l'Impératrice Reine fit la même déclaration Les trois Puiſſances ſpécifierent enſuite dans des mémoires particuliers les cantons qu'elles vouloient s'approprier en vertu de leurs droits prétendus, & commencerent par en prendre poſſeſſion. Le Roi & le Sénat de Varſovie publierent, le 17 Octo. une contre-déclaration qui excita d'autant plus l'indignation des trois Cours, qu'elle faiſoit une impreſſion contraire dans le public. Ces trois Puiſſances demandoient la convocation d'une Diéte nationale. On différoit de la convoquer; mais les alliés profiterent de ces délais pour rapprocher vers le centre les cordons de leurs troupes. La Diéte enfin s'ouvrit le 19 Avril 1773. Ce jour même les Députés de Podolie & de Volhinie eurent le courage de publier un manifeſte par lequel ils proteſtoient contre tout ce qui ſe feroit. Alors il ſe forma ſous les auſpices des trois Cours une confédération à laquelle le Roi & les Nobles furent obligés d'accéder. C'étoient les derniers efforts de la liberté expirante. La ceſſion exigée par les trois Puiſſances fut conſommée ſans retour le 13 Mai 1773. Toute la Pruſſe royale, avec ſes fiefs & dépendances, fut abandonnée à la Maiſon de Brandebourg. On fit cependant une exception en faveur des villes de Dantzick & de Thorn, qui reſterent villes libres. Le Roi de Pruſſe eut de plus la Varmie & cette partie de la Pologne & de la Poſnanie qui ſe trouve entre la Poméranie & la riviere de Nottée ou de Nezze. Le lot de la Maiſon d'Autriche fut toute la rive droite de la Viſtule depuis Biala juſqu'au confluent de la Vierpz dans la Viſtule, les Palatinats de Lublin, de Belz & de Ruſſie, & une partie de la Podolie juſqu'à Kaminieck. Enfin la Ruſſie eut dans ſon partage le Palatinat de Livonie, la plus grande partie de celui de Polock, les Palatinats entiers de Witebs & de Mſciſlava, & partie de celui de Minsk. Ce n'étoit pas aſſez au gré des Puiſſances alliées de démembrer la Pologne; elles vouloient encore changer ſa conſtitution, parce qu'elle étoit réellement vicieuſe & qu'en pluſieurs points elle avoit beſoin de réforme. C'eſt à quoi elles enjoignirent à la Diéte de travailler. Mais comme cette Aſſemblée, dont la durée eſt fixée à ſix ſemaines, étoit ſur le point de ſe ſéparer, on nomma parmi les Nonces des Commiſſaires pour cette opération qui les occupa durant tout l'hiver de 1773 à 1774, & une partie de l'été ſuivant. Le réſultat de leur travail fut l'établiſſement d'un Conſeil permanent, préſidé par le Roi & composé de trois Evêques, auxquels ſera toujours adjoint le Primat, d'onze Conſeillers ſéculiers de l'Ordre des Sénateurs, de quatre Miniſtres, d'un Maréchal & de 18 Conſeillers de l'Ordre équeſtre. On laiſſe au Roi la liberté de convoquer les Diétes; ſon nom doit paroître à la tête de toutes les Ordonnances; il peut donner audience aux Miniſtres étrangers; mais il ne peut rien conclure ſans le concours du nouveau Conſeil. On lui ôte le pouvoir de nommer les Evêques, les Palatins, les Miniſtres, à moins qu'il n'y ait une nomination de trois ſujets propoſés par le Conſeil permanent. Dans ce cas il pourra choiſir l'un des trois Candidats. Les biens royaux ne ſeront plus à ſa diſpoſition. Les Diſſidens ſont exclus du Conſeil permanent, & la religion catholique ſera toujours la religion dominante que le Roi ſera tenu de profeſſer. Telle eſt en précis la conſtitution actuelle de la Pologne.

DUCS DE CURLANDE.

ninski: et Hedwige, mariée, en 1761, au Baron Alexandre de Tscherkassow, Chambellan de l'Impératrice de Russie.

1769. Pierre, fils aîné du Duc Jean Ernest de Biron, né, le 15 Février 1724, succede à son pere, le 22 Novembre 1769, dans le Duché de Curlande par la démission de ce Prince. Il avoit épousé la Princesse Caroline-Louise de Waldeck dont il se sépara l'an 1772, par un acte signé des deux parties, et prit en secondes noces, l'an 1774, Eudoxie Jousoupow dont il se sépara de même, mais simplement *quoad thorum et mensam*: convention qui a été garantie par l'Impératrice le 21 Février 1778, et qui fut ratifiée par le Consistoire de Mittau le 27 Août suivant.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
ROIS DE DANEMARCK.

Le Danemarck, borné au Midi par le Holstein, au Nord & au Couchant par la Mer d'Allemagne, & au Levant par le détroit de Sund & la Mer baltique, est composé d'une grande presque-Isle, nommée le Juthland, & de plusieurs Isles. Celles-ci étoient anciennement habitées par les Teutons, & le Juthland par les Cimbres; ce qui lui fit donner, par les Romains, le nom de Chersonese cimbrique.
Les Historiens danois font remonter l'origine de leur monarchie aux tems les plus reculés. Mais, suivant la remarque de D. Vaissette, nous ne connoissons, d'une maniere bien certaine, la succession des Rois de Danemarck que depuis le IX^e^ siecle. On ne commence même d'en avoir une suite non interrompue qu'au X^e^. S. Anschaire, Moine de Corbie en France, porta la Foi dans ce pays en 826. Dieu bénit sa mission par la conversion d'un grand nombre de Danois; mais un plus grand nombre resterent dans les ténebres de l'infidélité. Odin étoit pour ces peuples ce qu'étoit Jupiter pour les Grecs & les Romains. Ils avoient, comme eux, des Dieux subalternes. Le Christianisme ne triompha de ces superstitions que dans le X^e^ siecle. On sait que les Danois faisoient la plus grande partie de ces pirates, appellés Normands, qui désolerent, pendant deux siecles, la France & les Royaumes voisins. Nous parlons de leurs principales descentes en traitant des pays où elles se firent. Venons maintenant à la Chronologie des Rois de Danemarck, que nous commencerons par Harald II.

HARALD II, DIT BLAATAND, OU A LA DENT BLEUE.

L'AN 935, HARALD II, dit AIGROLD ou HAGROLD par les anciens Chroniqueurs françois, succede dans le Royaume de Danemarck à Gormond le Vieux, son pere, qui lui avoit abandonné depuis plusieurs années les rênes de l'Etat. Il avoit un frere, nommé Canut, Comte de Holstein, dont on l'accuse de s'être défait en le faisant assassiner. L'an 945, il vient en France au secours de Richard, Duc de Normandie, que le Roi Louis d'Outremer vouloit dépouiller. Louis, fait prisonnier, n'obtient sa liberté qu'en promettant de laisser Richard en possession de son Duché. Harald, l'an 950, fait une descente en Norwege, d'où il chasse Haquin, usurpateur de ce Royaume, & rétablit sur le trône Harald Grafeld, fils aîné d'Eric Blodoxe, que Haquin avoit dépouillé. Douze ans après, Harald Grafeld ayant été tué par ses ennemis, le Roi de Danemarck revint en Norwege dont il donna une partie à un jeune Prince du sang royal, nommé Harald Granski, une autre plus grande à un Comte nommé Haquin, se réservant le reste, & soumettant le tout à un tribut annuel envers le Danemarck. L'an 962, il envoie de nouveaux secours à Richard I, Duc de Normandie, attaqué par Lothaire, Roi de France, & Thibaut, Comte de Blois, qui lui avoient déjà enlevé la ville d'Evreux. Les Danois, par les ravages qu'ils firent sur les terres du Monarque & du Comte, les contraignirent à faire la paix avec le Duc, en restituant ce qu'ils avoient pris. Plusieurs d'entre eux s'étant fait baptiser, s'établirent dans le pays. Les autres, étant remontés sur les vaisseaux, allerent piller les côtes d'Espagne. (*Roman de Rou.*) L'an 964, Harald, excité par Wichman, Seigneur allemand, révolté contre l'Empereur Otton I & fugitif, fait une irruption en Allemagne pendant l'absence de ce Prince, & ravage entiérement la Marche de Sleswich. Otton, de retour l'année suivante, repousse à son tour les Danois, les poursuit jusques dans le Juthland, & leur accorde la paix sur la promesse que font Harald & *Suénon*, son fils, de se faire baptiser; ce qu'ils exécutent peu de tems après. Une partie de la nation danoise suivit l'exemple de son Prince, instruite par le Prêtre Poppon qu'Otton avoit amené avec lui, & par d'autres Missionnaires envoyés par l'Archevêque de Hambourg. Harald, l'an 974, prend le parti de Henri de Baviere contre l'Empereur Otton II, son neveu, & se jette sur la Saxe à son instigation. Otton, débarrassé de Henri, conduit son armée dans le Juthland où il fait le dégât. La plûpart des Historiens confondent les deux expéditions d'Harald contre les Empereurs; & d'autres placent la premiere, sans fondement, en 948. (Mallet.) Ce qui a trompé ces derniers, c'est qu'ils ont cru devoir faire honneur à Otton I de l'établissement de la religion chrétienne en Danemarck, & des premiers Evêchés qui y ont été fondés. Mais on sait qu'en 948 un Prince de Juthland, nommé Frothon, vassal du Roi Harald, & converti à la Foi par Adalgaude, Archevêque de Hambourg, fit revivre en ce pays le Christianisme prêché par S. Anschaire, répara les Eglises de Sleswick & de Rypen, en construisit une nouvelle à Aarhus, & obtint, par ses Envoyés à Rome, que trois Evêques fussent préposés à ces trois Eglises, qui furent soumises à l'Archevêché de Hambourg. (*Torfæus.*) Suénon, fils d'Harald, impatient de régner, se révolte contre son pere, & met dans ses intérêts la plûpart des Danois de la Cour idolâtres, sous la promesse qu'il leur fait de rétablir le paganisme. Persécuté par son fils, trahi par ses sujets, le malheureux Harald se voit obligé d'abandonner ses Etats, & d'aller chercher une retraite en Normandie. Le Duc Richard, qui lui avoit de si grandes obligations, le reçut avec honneur, & lui donna le Cotentin, en attendant qu'il fût en état de le rétablir. Il ne perdit point de vue cet objet. Harald en effet remonta sur le trône quelques années après, avec les secours que Richard lui fournit. Mais il ne jouit pas long-tems de son rétablissement. Suénon, oubliant le pardon que son pere lui avoit accordé, forma de nouvelles trames contre lui. Il opposa une flotte à celle d'Harald; &, bien que battu, il ne laissa pas de triompher par la perfidie de Palna-Toko, Seigneur étranger & son ami, lequel ayant abordé secrétement en Sélande avec une flotte, surprit Harald dans une forêt où il étoit accompagné de peu de monde, & le tua d'un coup de fleche, l'an 985, à l'âge de 90 ans. De GYZITE, son épouse, (Helmolde la nomme GUNILDE) fille de Biornon, Roi de Suede, il eut deux fils; Haquin, mort avant lui; & Suénon, avec deux filles, Gunilde, mariée à un Seigneur anglois; (elle périt dans le massacre que les Anglois firent des Danois en 1002,) & Thyra, femme d'Olaüs, Roi de Norwege.

SUÉNON I, DIT TUISKEG, OU A LA BARBE FOURCHUE.

985 SUÉNON I, fils d'Harald, lui succéda par élection. Il abolit dans ses Etats, autant qu'il fut en lui, l'exercice de la religion chrétienne, & y rétablit toutes les superstitions du paganisme. L'an 994, après diverses descentes faites en Angleterre par les pirates danois depuis le commencement de son régne, il conduit lui-même une flotte dans cette Isle, accompagné d'Olaüs, Roi de Norwege. Ethelred, Roi d'Angleterre, s'étant soumis à leur payer un tribut, les deux Rois retournent dans leurs Etats. L'an 1000, excité par sa femme, il déclare la guerre à Olaüs; &, s'étant allié avec Eric, Roi de

Suede, il fait une descente avec lui en Norwege. Olaüs, défait par ces deux Princes, se précipite, à ce qu'on dit, dans la mer, de désespoir. Ses Etats sont distribués par les vainqueurs à trois Comtes, & ce partage dure 16 ans. C'est ce qu'on nomme, dans l'histoire de Norwege, *le régne des Comtes.* L'an 1002, le 13 Novembre, massacre des Danois qui étoient restés en Angleterre. Suénon, à cette nouvelle, revient sur les lieux pour venger le sang de ses compatriotes. Il en part, l'an 1005, après y avoir mis tout à feu & à sang. Informé, l'an 1013, des troubles qui régnoient parmi les Anglois, il retourne en ce pays dont il se rend maître, & s'y fait proclamer Roi, l'an 1014, après la mort d'Ethelred. Il y termina ses jours lui-même l'an 1015, laissant de GUNHILDE, sa premiere femme, deux fils, Harald & Canut; & de SIGRITE, veuve d'Eric, Roi de Suede, une *fille*, Marguerite, alliée; 1° à Richard, frere du Duc de Normandie; 2° à Ulph, Seigneur anglois, pere de Suénon II. (*Voy.* Suénon, *Roi d'Angleterre.*)

CANUT II, DIT LE GRAND.

1015. CANUT II, successeur de Suénon I, son pere, en Angleterre, s'empara du Danemarck sur Harald, son frere, avant qu'il en eût pris possession. Après avoir réglé les affaires de ce Royaume, il repassa en Angleterre dont le séjour lui plaisoit davantage, & où il croyoit d'ailleurs sa présence plus nécessaire qu'en Danemarck. Mais sa longue absence faisant murmurer les Danois, il fut obligé de revenir pour prévenir les suites de ces murmures. Il passa l'hiver entier, de l'an 1025, en Danemarck. Rappellé en Angleterre au printems suivant, soit par la nature des affaires de ce Royaume, soit par son inclination, il crut pouvoir faire agréer son départ aux Danois ou du moins les contenir en leur laissant son fils, Hardi-Canut, âgé de dix ans, sous la régence du Comte Ulph, son beau-frere. Mais à peine eut-il disparu, que les plaintes recommencerent; & des plaintes on en vint aux menaces. Ulph, loin d'employer son autorité à réprimer les saillies des mécontens, profita de leurs dispositions pour les engager à transporter la Couronne à son pupille. Canut, à cette nouvelle, prépare un grand armement pour aller punir cette révolte. Ulph, ne trouvant pas les Danois disposés à la soutenir, se rend en Angleterre avec le jeune Prince pour solliciter aux pieds du Roi leur grace commune. Canut pardonna facilement à son fils une faute qui pouvoit à peine lui être imputée. A l'égard d'Ulph, résolu de tirer vengeance de sa perfidie en tems & lieu, des raisons de politique l'obligerent à user de dissimulation pour le moment. La flotte que Canut faisoit équiper n'avoit pas seulement pour objet de calmer les troubles du Danemarck; elle étoit aussi destinée à faire la conquête de la Norwege. Le Roi Olaüs, prévenu de ce dessein, avoit fait alliance avec le Roi de Suede; & tous deux, s'étant mis en campagne les premiers, avoient commencé les hostilités en Scanie. Canut ayant abordé peu de tems après en cette province, leur livra un grand combat dans lequel il fut battu & forcé de prendre la fuite. Mais il répara bientôt cet échec, & remporta tant d'avantages sur ses ennemis, qu'il contraignit le Roi de Suede de renoncer à son alliance avec le Roi de Norwege, & celui-ci de se réfugier en Russie après s'être vu abandonné de son allié & méprisé de ses sujets. Pendant l'absence d'Olaüs, il soumit paisiblement le Royaume qu'il avoit abandonné, & revint triomphant en Danemarck dans l'automne de l'an 1028. Ce fut alors qu'il satisfit son ressentiment contre le Comte Ulph, en le faisant assassiner sous un autre prétexte dans l'Eglise de Roschild en Sélande. Olaüs étant rentré, l'an 1030, dans la Norwege, avec quelques troupes que les Russes lui avoient fournies, ranime le zele de ses sujets en sa faveur. Canut repasse en ce pays, & termine la guerre par une bataille livrée le 29 Juillet, dans laquelle Olaüs, après avoir fait des prodiges de valeur, eut la jambe coupée d'un coup de hache; accident dont il mourut au bout de quelques jours. (Il est honoré comme Saint le 29 Juillet.) Canut depuis ce tems régna tranquillement sur les trois monarchies, de Danemarck, de Norwege & d'Angleterre. La sagesse de son gouvernement le fit également respecter & chérir dans ces trois Royaumes. Il mourut, selon Swaning, le 12 Novembre de l'an 1036, laissant d'EMME, sa femme, fille de Richard, Duc de Normandie, & veuve du Roi Ethelred, Canut, son successeur; & Gunilde ou Chunélinde, femme de l'Empereur Henri III. Il eut aussi deux fils naturels; Suénon, qui régna en Norwege; & Harald, qui parvint au trône d'Angleterre. Ce fut Canut le Grand qui, le premier, introduisit la monnoie dans le Nord, & en fit battre en Danemarck. Les Scandinaves, avant lui, ne connoissoient que quelques monnoies étrangeres qu'ils rapportoient de leurs courses maritimes. Ils préféroient d'échanger leurs marchandises, ou d'employer l'or & l'argent au poids. (*Voy.* Canut le Grand, *Roi d'Angleterre.*)

CANUT III, DIT HARDI-CANUT.

1036. CANUT III fut reconnu Roi de Danemarck, tandis qu'Harald, son frere naturel, se mettoit en possession de l'Angleterre. Dans le même tems, Magnus, fils d'Olaüs détrôné par Canut le Grand, enleva à Suénon la Norwege, où il se maintint, malgré les efforts de Canut pour l'en chasser. Harald, Roi d'Angleterre, étant mort, l'an 1040, Canut lui succéda. Il décéda, le 8 Juin 1042, en Angleterre, sans laisser de postérité. Robert du Mont & Albéric se trompent également en mettant la mort de ce Prince, l'un en 1040, & l'autre en 1041, quoique ce dernier soit appuyé de la Chronique saxonne d'Angleterre. (*Voy.* Hardi-Canut, *Roi d'Angleterre.*)

MAGNUS DIT LE BON.

1042. MAGNUS, dit LE BON, fils d'Olaüs, Roi de Norwege, devint le successeur de Canut III au Royaume de Danemarck, en vertu d'un Traité qu'ils avoient fait entre eux. Suénon, neveu de Canut le Grand, qu'il avoit fait Viceroi de Danemarck, comme l'avoit été Ulph, son pere, sous ce même Canut, entreprend, l'an 1043, avec l'aide des Suédois, de lui enlever ce Royaume pendant qu'il réside tranquillement en Norwege. Dans le même tems les Vandales, peuple féroce à qui on avoit tenté inutilement de faire embrasser le Christianisme, pénetrent avec une armée innombrable dans le Sleswick. Pressé de deux côtés par des ennemis également animés & redoutables, Magnus court d'abord aux Vandales; &, quoique fort inférieur en nombre, il remporte sur eux la victoire la plus complete. Délivré de cet ennemi, il passe en Scanie pour attaquer Suénon qu'il bat & oblige de prendre la fuite. Suénon revint jusqu'à trois fois en Danemarck, toujours avec de nouvelles forces qu'il avoit tirées de Suede, son asyle ordinaire. Mais bien que toujours défait il ne renonça pas néanmoins à son dessein, & substitua la voie de l'intrigue à celle des armes pour le faire réussir. Harald, frere utérin de S. Olaüs, se trouvoit alors en Suede. Ce Prince, après avoir vaillamment combattu à la bataille où son frere périt, étoit passé à la Cour de Constantinople, où par mille beaux exploits il s'étoit fait un grand renom & avoit acquis d'immenses richesses. De-là étant venu à la Cour de Jaroslaf, Duc de Russie, il y avoit épousé Elisif ou Elisabeth, fille de ce Prince & sœur d'Anne, femme de Henri I, Roi de France. Suénon, connoissant le desir qu'il avoit de monter sur le trône de Norwege, se lie d'intérêt & d'amitié avec lui. Ils forment ensemble une ligue contre Magnus, & font une nouvelle descente en Danemarck. Magnus craignant la séduction que les largesses d'Harald pouvoient produire, beaucoup plus que la force des armes, lui fait offrir de partager la Norwege avec lui, à condition qu'il lui céderа la moitié de ses trésors. L'offre est acceptée. L'or & l'argent d'Harald sont partagés au poids. Ils étoient en si grande quantité, que plus de dix ans après, si l'on en croit l'Annaliste saxon, ce trésor, entre autres choses, renfermoit encore une masse d'or que douze hommes des plus forts avoient peine à lever. Suénon, abandonné de son allié, se retire encore une fois en Suede, & laisse, pour un tems, son rival en repos. Magnus & Harald vécurent dans une grande intelligence. Le premier employa le loisir que lui procura la paix à policer son peuple. Se voyant sans enfans, il eut la générosité de désigner pour son successeur ce même Suénon qui avoit travaillé avec tant d'obstination à le détrôner, & qui venoit encore récemment de perdre une bataille contre lui. Il mourut en Juthland l'an 1047, emportant dans le tombeau le titre de BON que sa bienfaisance lui avoit mérité.

SUÉNON II.

1047. SUÉNON II, fils du Comte Ulph, & neveu de Canut le Grand par Marguerite sa mere, succéda au Roi Magnus dans le Danemarck. L'an 1049, il est attaqué par Harald, qui s'étoit emparé de toute la Norwege après la mort de Magnus, & prétendoit encore au Danemarck. Ces deux Princes, l'an 1064, font une paix solide, après une guerre longue & sanglante. Suénon, apprenant que la dureté du gouvernement de Guillaume le Conquérant faisoit regretter aux Anglois le joug des Danois, charge Esbern, son frere, l'an 1069, d'aller avec une flotte considérable faire une descente en Angleterre, dans la vue d'envahir ce Royaume. Esbern met ses troupes à terre dans le Northumberland, & voit presqu'aussitôt accourir autour de lui une foule de mécontens, Anglois, Danois, Ecossois, avec le secours desquels il se rend maître de la ville d'Yorck. Le Roi Guillaume, craignant les suites de cette premiere invasion, engage le Prince danois, par ses présens & la permission qu'il lui

accorde de piller certaines côtes de l'Angleterre, à s'en retourner au printems suivant. Esbern part au tems marqué, laissant les Northumbres exposés à la vengeance de leur Roi. Mais il perd sur mer les dépouilles immenses qu'il remportoit, par le naufrage des vaisseaux qui en étoient chargés. Arrivé en Danemarck, il fut très mal accueilli de son frere, & peu s'en fallut qu'il ne payât de sa tête le mauvais succès de son expédition. Suénon exerça, l'an 1072, un acte de vengeance qui manifesta la violence de son caractere. Quelques Seigneurs ayant mal parlé de lui, il les fit massacrer le jour de la Circoncision dans l'Eglise de Roschild. Le Dimanche suivant, Guillaume, Evêque de cette ville, sachant qu'il venoit à l'Eglise, l'arrête sur le pas de la porte avec sa Crosse, en appuie la pointe contre l'estomach du Prince, le traitte de bourreau, & lui défend d'entrer. Suénon reconnoissant sa faute retourne à son palais, se dépouille de ses ornemens royaux, & vient de nouveau se présenter à la porte de l'Eglise, en posture de suppliant. L'Evêque, satisfait de la bonne disposition du Roi, lui fait reprendre l'habit royal, le conduit jusqu'à l'autel au milieu des acclamations du peuple, & continue la messe qu'il avoit interrompue. Suénon, à l'instigation d'Adalbert, Archevêque de Breme, entra, l'an 1073, dans la ligue de l'Empereur Henri IV, contre les Saxons. Mais ses troupes, après avoir passé l'Elbe, refuserent de combattre contre les anciens amis de leur nation, & l'obligerent de renoncer à la ligue. Ce Prince mourut le 28 Avril de l'année suivante au village de Suldetorp, dans le Juthland, avec les sentimens d'un Prince religieux & pénitent, & fut enterré à Roschild, comme il l'avoit ordonné par son testament. On dit qu'à ses funérailles l'Evêque Guillaume fit apporter deux cercueils, un pour le Roi, l'autre pour lui-même, & qu'effectivement Guillaume mourut le même jour. Suénon avoit épousé Guda, fille de Jacob Amand, Roi de Suede, dont l'Archevêque Adalbert l'obligea de se séparer pour cause de parenté avant qu'il en eût des enfans, & il ne se maria plus depuis. Mais au défaut de postérité légitime il laissa 13 bâtards mâles, dont 5 occuperent successivement le trône après lui. Ce Prince avoit fondé dix Evêchés nouveaux en Danemarck. Adam de Breme, qui l'avoit vu, fait l'éloge de sa douceur envers ses sujets, de son éloquence & de son savoir. Sa mort fut suivie d'un interrégne de quelques années.

HARALD III, dit HEIN, ou PIERRE-MOLLE.

1077. Harald III, l'aîné des fils naturels de Suénon II, fut élu, après de longs débats, dans la Diéte tenue à Sora l'an 1077, pour lui succéder. Il abrogea plusieurs loix barbares, entre autres celle qui ordonnoit l'épreuve du fer chaud, ou le duel, au défaut de témoins, & y substitua le serment. Du reste ce fut un Prince pacifique. Il mourut le 17 Avril de l'an 1080, dans la 3^e année de son régne. (Mallet.)

CANUT IV, dit LE SAINT.

1080. Canut IV, 2^e fils naturel de Suénon II, fut rappellé de Suede, où il s'étoit retiré pendant le régne de son frere, pour lui succéder. Pendant son séjour en Suede, occasionné par la crainte du Roi, son frere, à qui il avoit disputé le trône, il s'étoit occupé à faire la guerre aux Païens de Livonie. Il la termina heureusement au commencement de son régne par la conquête de cette Province qu'il ajouta au Danemarck. Ce Prince montra beaucoup de zele pour la propagation de la foi dans ses Etats, & donna lui-même l'exemple de la plus sincere piété. Mais s'étant obstiné à vouloir établir la dixme en faveur du Clergé, cette nouveauté souleva le peuple contre lui. Poursuivi par les rebelles, & trahi par ses officiers, Canut fut égorgé, le 10 Juillet 1086, dans l'Eglise d'Odensée en Fionie, où il s'étoit retranché. Il est honoré comme Martyr. Benoît, son frere, qui périt en le défendant, n'a gueres moins de droit que lui à la vénération publique. D'Adele, son épouse, fille de Robert le Frison, Comte de Flandre, Canut laissa un fils nommé Charles, que sa mere emmena en Flandre après la mort de son époux; (*Voy.* Charles le Bon, *Comte de Flandre.*) & 2 filles. Cette Reine se remaria à Roger, Duc de Pouille & de Calabre.

OLAUS IV, dit LE FAMÉLIQUE.

1086. Olaus, 3^e fils naturel du Roi Suénon II, fut reconnu pour successeur de Canut IV, son frere. Il étoit alors prisonnier chez le Comte de Flandre, à qui le Roi Canut l'avoit envoyé, & comme vendu pour le punir d'une conjuration qu'il avoit formée pour lui enlever le trône. Nicolas, son frere, alla le délivrer, & se mit en sa place avec les Seigneurs de sa suite, jusqu'au paiement de sa rançon taxée à dix mille marcs. Mais l'ingrat & avare Monarque ne se mit pas en peine de procurer la liberté de ces ôtages, en satisfaisant à ses engagemens. Du reste il gouverna tranquillement ses Etats. Ingerthe, sa femme, Princesse Norwégienne ne lui donna que des filles. Il mourut le 18 Août 1095, après avoir régné 8 ans & 9 mois. Une grande famine, arrivée sous son régne, lui fit donner le surnom de Famélique.

ÉRIC I, dit LE BON.

1095. Éric I, 4^e fils naturel de Suénon II, monta sur le trône en 1095, après la mort d'Olaüs, son frere. Apprenant que les Vandales donnoient asyle à deux scélérats qui, bannis de Scanie pour leurs crimes, infestoient les mers par leurs pirateries, il alla faire le siége de Wollin, principale ville de Vandalie; &, l'ayant prise, la rasa jusqu'aux fondemens. Les Vandales, pour se venger, étant entrés dans le Danemarck, Eric fondit sur eux, & les poursuivit jusques dans leur pays, où il mit tout à feu & à sang. Ce Prince, après un régne de 7 ans, mourut en Chypre le 11 Juillet 1103, dans un voyage qu'il fit à la Terre-Sainte. Botilde, sa femme, qui l'avoit accompagné, le suivit de près au tombeau, & fut enterrée auprès de lui. Il eut de cette Princesse Pierre Canut, Roi des Abodrites, & Suénon, qui, étant venu à la suite de son pere avec 1500 hommes dans le voyage de la Terre-Sainte, fut tué par les Turcs en traversant l'Asie peu de tems après la prise de Nicée, c'est-à-dire en 1097. (*Alb. Aqu.* l. 3, c. 54.) Eric eut aussi d'une concubine, Harald, qu'il établit Vice-Roi pendant son absence, & que le peuple déposa pour sa mauvaise conduite; Eric qui parvint à la Couronne de Danemarck; & Cécile, femme d'Haquin, & mere du Roi Eric III. Le surnom de Bon fut donné avec justice à Eric I. *Il vécut avec ses peuples*, dit une ancienne Chronique, *comme un pere avec ses enfans, & personne ne le quittoit sans consolation.* Ce fut sous son régne que Lunden fut érigé en Archevêché pour les Eglises des trois Royaumes de Danemarck, de Suede & de Norwege. Liemar, Archevêque de Breme, dont elles dépendoient auparavant, donna lieu à cette érection par une excommunication injuste dont il frappa, ou voulut frapper Eric. Ce Prince ayant été plaider sa cause à Rome contre le Prélat, obtint de Pascal II (on ignore en quelle année) que les Eglises du Nord seroient soumises à une métropole choisie entre elles pour faciliter l'expédition de leurs affaires, & celle de Lunden fut jugée la plus propre à ce dessein. Mais cette affaire ne fut consommée que sous le régne suivant.

NICOLAS.

1105. Nicolas, 5^e fils naturel de Suénon II, remplaça, l'an 1105, après deux ans d'interregne, le Roi Eric, son frere, au préjudice des enfans de ce Prince, & au refus d'Ubbon, son aîné, à qui la Couronne fut offerte. L'an 1126, Henri, son neveu, fils de sa sœur Estrithe, Prince des Vandales, lui déclara la guerre. Canut ou Pierre Canut, son autre neveu, fils du Roi Eric I, Duc de Sleswick, & Roi des Abodrites, (c'étoit le nom des Sclaves occidentaux) marche contre Henri, & le réduit à demander la paix. Ce service ne fut pas le seul que Canut rendit à Nicolas. Harald, frere du premier & son aîné, que ses vices avoient fait exclure du trône de Danemarck, ravageoit impunément ce Royaume, & infestoit les mers par ses brigandages & ses pirateries. Canut s'étant joint à Eric, son autre frere, vint à bout de le réprimer & de rétablir la tranquillité dans le Danemarck. La gloire que procurerent à Canut ses exploits & ses vertus, excita la jalousie de Magnus, fils du Roi Nicolas. Il persuade à son pere que ce Prince, devenu Roi des Vandales après la mort de Henri, porte encore ses vues sur le trône de Danemarck. Canut, accusé par le Roi dans une Assemblée des Etats, se justifie de maniere que Nicolas lui-même reconnoît son innocence, & lui rend ou feint de lui rendre son amitié. Magnus se réconcilie aussi en apparence avec lui. Mais, excité par sa belle-mere, il forma le plus lâche des complots pour le perdre. Canut, à son invitation, l'étant venu trouver à Ringstadt en Sélande, pour terminer leurs différends, il le tire à part dans une conférence & lui abat la tête d'un coup de sabre le 7 Janvier 1130. Harald & Eric, freres de Canut, se mettent en devoir de venger sa mort. Le peuple se joint à eux, & demande que l'on fasse justice du meurtrier. Nicolas le promet. Magnus se sauve en Suede; mais il reparoît quelque tems après. Le peuple alors ne gardant plus de mesures dépose le Roi Nicolas, & met Eric à sa place. Guerre entre les deux concurrens. Lothaire, Roi de Germanie, vient au secours d'Eric. Mais quatre mille marcs d'or que Nicolas & son fils lui font offrir, l'engagent à s'en retourner. Eric abandonné dans le même tems par Harald, son frere, n'a de ressource que dans son génie & l'attachement des plus fideles Danois. La guerre continue pendant trois ans avec des succès partagés. Un massacre commis

par Harald sur les Allemands établis à Roschild & dans les lieux voisins, pour avoir favorisé le parti d'Eric, souleve toute cette nation. Lothaire, au retour de son expédition d'Italie, passe en Danemarck, l'an 1134, pour en tirer vengeance. Nicolas le désarme en se reconnoissant vassal de l'Empire. Bataille donnée en Scanie, le 26 Mai 1135, entre Eric & son rival. Magnus, fils de ce dernier, y périt. Nicolas, après avoir déclaré Harald son successeur, va chercher une retraite dans le Duché de Slefwick. Il ne pouvoit faire un choix plus agréable aux Danois, ni se procurer un asyle moins sûr. Sa présence dans ce pays le plus attaché à la mémoire de Canut, y ranima toute l'horreur qu'avoit inspirée l'assassinat de ce Prince déja canonisé par la voix publique. Le 25 Juin les habitans de Slefwick ayant enfoncé les portes du Château, massacrent Nicolas avec sa suite, deux mois après la mort de son fils. Il avoit épousé 1°, MARGUERITE, fille d'Ingon, Roi de Suede, dont il eut Magnus; & un autre fils mort avant lui; 2°, ELVILDE, Princesse norwégienne, qui ne lui donna point d'enfans. Celle-ci se remaria depuis à Suercher, Roi de Suede.

ROIS DE DANEMARCK ET DE SUEDE.

ERIC II, DIT EMUND.

1135. ERIC II, déjà maître de la plus grande partie du Danemarck, & couronné par le parti vainqueur, continua de régner après la mort du Roi Nicolas, son oncle. Son premier soin fut de se faire prêter serment par ceux des Fioniens & des Juthlandois qui étoient demeurés attachés à son prédécesseur. Quoiqu'il n'eut éprouvé en cela aucune contradiction, il ne se crut point en sûreté, tant qu'Harald, son frere aîné, & sa postérité vivroient. Il se défit du pere par trahison, & fit noyer ou massacrer onze de ses fils. Un seul, nommé Olaüs, eut le bonheur d'échapper à la faveur d'un déguisement, & fut conduit en Suede. Eric, après cette affreuse exécution, porta la guerre chez les Vandales, qu'il força d'embrasser la religion chrétienne. A son retour il parcourut les Provinces de son Royaume, rendant par-tout la justice avec autant de sévérité que d'impartialité. Mais un Gentilhomme de Juthland, irrité d'un jugement qu'il avoit prononcé contre lui, le tua d'un coup de lance au milieu de l'Assemblée des Etats de la Province, le 18 Septembre de l'an 1137. Il ne laissa qu'un fils naturel nommé Suénon, qui parvint dans la suite au trône de Danemarck.

ERIC III, DIT L'AGNEAU.

1137. ERIC III, petit-fils, par sa mere, d'Eric le Bon, fut préféré, pour remplacer Eric II, aux trois jeunes Princes qui restoient du sang royal en Danemarck, à raison de leur âge qui les rendoit incapables d'exercer les fonctions de la royauté. Olaüs, fils d'Harald, ayant appris cette élection en Suede, repassa en Danemarck pour disputer le trône à Eric; mais bientôt après, faute d'argent & de troupes, il est obligé de s'en retourner. Nullement rebuté par ce revers, il revient en forces, & remporte deux victoires en Scanie contre l'Archevêque de Lunden, qui défendoit ce pays au nom du Roi. Les Scaniens, effrayés de ces succès, plient, la plûpart, sous le joug du vainqueur. Eric sort enfin de l'inaction où il avoit été jusqu'alors, passe lui-même en Scanie avec une nombreuse armée, & met en déroute celle d'Olaüs. Mais, tandis qu'il séjourne en Scanie, Olaüs va faire une descente en Sélande, & coupe lui-même la tête à l'Evêque de Roschild qui veut lui résister. Le retour du Roi l'obligea de se retirer. Il n'abandonna cependant point la partie. Des amis secrets qu'il avoit en Scanie lui faciliterent les moyens d'y rentrer. Il s'y soutint long-tems contre le Roi, jusqu'à ce qu'enfin il fut vaincu & tué dans une bataille donnée l'an 1143. Eric, l'année suivante, se transporte en Vandalie pour châtier des pirates qui troubloient la sûreté de la mer. Cette expédition ne lui réussit pas: il fut repoussé avec perte; & les Vandales, fiers de cet avantage, continuerent avec plus d'insolence leurs pirateries. L'an 1147, Eric, se voyant méprisé de ses sujets, abdique & se retire dans un Monastere. Il mourut la même année à Odensée sans laisser d'enfans de LUITGARDE, sa femme, sœur d'Hartwic, Archevêque de Breme.

SUÉNON III ET CANUT V.

1147. *SUÉNON III, fils naturel d'Eric-Emund,* fut élu Roi de Danemarck par la plus grande partie de la nation; mais il eut un antagoniste redoutable dans la personne de CANUT, fils de Magnus, qui eut les suffrages de l'autre partie. Les deux contendans, après s'être livré divers combats où Suénon eut presque toujours l'avantage, conviennent enfin, l'an 1153, de s'en rapporter au jugement de l'Empereur Frédéric I, & comparoissent devant lui à la Diéte de Mersbourg. La Couronne y fut adjugée à Suénon, & l'Isle de Sélande à Canut. Mais Frédéric, pour prix de l'avantage qu'il faisoit au premier, exigea de lui qu'il se reconnût vassal de l'Empire; & en qualité de Suzerain il lui mit de sa main la Couronne sur la tête. Schatenius rapporte un Diplôme que Suénon signa dans cette occasion en ces termes: *Sueno, Rex Danorum, qui re-*

ROIS DE SUEDE.

LE Royaume de Suede, dont les premiers habitans furent les Cimbres, colonie des Cimmeriens, étoit anciennement composé de deux parties, qui tantôt avoient chacune leur Roi particulier, tantôt étoient réunies sous un même Souverain. Outre ces deux Provinces, dont la premiere se nomme la Gothie, ou le Gothland, patrie des Goths, l'autre la Suede, proprement dite, il comprend aujourd'hui la Scanie, la Bothnie, la Finlande, la Laponie suédoise, l'Isle de Rugen, avec un grand nombre d'autres Isles, & la Poméranie. La Suede reçut les premiers rayons de la Foi dans le même tems que le Danemarck, & par le ministere des mêmes Prédicateurs, S. Anschaire & le Moine Vitmar. On fonda, pour le premier, en 830, l'Archevêché de Hambourg. Gaubert, parent d'Ebbon, Archevêque déposé de Reims, vint ensuite sur les traces de ces Missionnaires en Suede. Il y fit quelques progrès; mais il en fut de la Suede comme du Danemarck: le Christianisme n'y fut bien établi qu'au X siecle.

Les Historiens suédois le disputent, avec ceux du Danemarck, sur l'antiquité de leurs Monarchies. On ne peut disconvenir qu'elles ne soient, l'une & l'autre, très anciennes, sans les faire néanmoins remonter aussi haut que ces Ecrivains le prétendent. Mais pour avoir une Chronologie exacte & suivie des Rois de Suede, il faut descendre, avec l'Abbé de Vertot jusqu'au milieu du XII siecle, & commencer par Eric IX. La langue suédoise vient, ainsi que la danoise, de l'ancien langage de Scandinavie. Dans les tems du paganisme, les Suédois se servoient de caracteres particuliers que l'on nommoit Runor. *La preuve nous en est fournie par les* pierres runiques *érigées près des tombeaux des anciens païens, & que l'on trouve encore dans presque toutes les provinces de Suede; ainsi que les* aunes runiques *sur lesquelles sont gravés en caracteres runiques des Almanachs ou calendriers perpétuels avec les calculs qui y ont rapport.*

ERIC IX, DIT LE SAINT.

L'AN 1150, ERIC IX, ou HENRI, fils de Jeswar, fut élu, par les Suédois, pour leur Roi; mais dans le même tems les Goths éleverent sur le trône Charles, fils de Suercher. Grands débats sur cette double élection. Enfin les deux partis convinrent qu'Eric régneroit seul sur les Goths & les Suédois, qui ne feroient plus qu'une même nation, que Charles lui succéderoit après sa mort, & qu'ensuite leurs descendans occuperoient le trône, chacun à leur tour. Eric, attaqué par les Finlandois en 1154, gagna sur eux une grande bataille qui le rendit maître de leur pays. Ils étoient idolâtres. Eric leur envoya des Missionnaires à la tête desquels il mit S. Henri, Archevêque d'Upsal, dont le siége avoit été érigé en Métropole, l'an 1148, par le Pape Eugene III. (Pagi.) Ce Prélat gagna la couronne du martyre dans sa mission, l'an 1157 (& non pas en 1151, comme Jean Magnus le marque dans son histoire de Suede.) Eric s'appliquoit en même tems à policer ses Etats par de bonnes loix. On a de lui un Code qui porte son nom. Le zele de ce Prince pour le bon ordre, & sa piété lui firent des ennemis, qui l'assassinerent le jour de l'Ascension, 17 Mai de l'an 1161. Il est honoré comme Martyr. (Pagi.) Eric avoit fait dresser le Code d'Uplande, dont la base se trouve dans les anciennes loix de Wiger Spas. Il en retrancha seulement ce qui tenoit au paganisme. Ce Code fut tellement estimé qu'on avoit coutume de dire: *La loi de Dieu & de S. Eric,* & que cela passa en proverbe. Il composa & publia lui-même un Code divisé en plusieurs chapitres, sous le titre de *Gardstratte.*

CHARLES VII.

1161. CHARLES VII, fils de Suercher, succéda au Roi S. Eric, suivant les conventions faites entre eux. Il marcha sur les traces de son devancier, & rendit, à son exemple, la Reli-

ROIS DE DANEMARCK.

guum suscepit de manu Regis; & après lui signa Canut : *Alter Danus qui regnum de manu domini Regis refutavit.* Mais Suénon à son retour protesta contre ce que la nécessité lui avoit fait faire au préjudice de l'indépendance de son Royaume. Il ne tint pas plus de compte du jugement de Frédéric; & au lieu de la Sélande, dont il refusa de se désaisir, il obligea Canut à se contenter de certaines terres qu'il lui offrit dans trois Provinces du Danemarck. Ayant ainsi terminé ou plutôt suspendu la guerre civile, Suénon donna cours à ses passions, & foula son peuple pour satisfaire son luxe & sa prodigalité. L'an 1154, il fait une expédition en Suede pour venger l'outrage fait par le Prince Jean, fils du Roi Suercher, au Préfet de Halland, dont il avoit enlevé la femme & la fille. Les Suédois mirent à mort leur Roi; & son fils, étant tombé entre les mains des Danois, eut le même sort. Mais l'armée de Suénon s'étant engagée dans des défilés, fut tellement défaite par les paysans, qu'il n'en ramena que de foibles débris en Scanie. La rigueur avec laquelle il exigeoit les impôts dans cette Province, y causa une sédition dans laquelle il eût péri sans un officier nommé Tichon, homme fort accrédité dans le pays, qui promit qu'on supprimeroit les impôts. Résolu de venger l'affront qu'il avoit reçu, Suénon revint l'année suivante avec une armée en Scanie, où il mit tout à feu & à sang. Tichon, son libérateur, fut une des premieres victimes qu'il immola à sa fureur; procédé qui fit horreur à tous les gens de bien. Un autre trait d'ingratitude lui suscita, l'an 1156, un nouveau rival dans la personne de Waldémar, fils de S. Canut. Ce jeune Prince lui avoit été attaché jusqu'alors, & l'avoit servi très utilement contre Canut. Pour sa récompense Suénon cherche à le perdre sur quelques soupçons qu'il avoit conçus de sa fidélité. Waldémar se tourne alors du côté de Canut, & l'un & l'autre de concert prennent le titre de Roi de Danemarck. Suénon appelle à son secours Henri le Lion, Duc de Saxe, Hartwic, Archevêque de Breme, & les Vandales mêmes, ces cruels ennemis des Danois. Après quelques hostilités réciproques, on convient, par un Traité de paix conclu à Roschild l'an 1157, que le Danemarck sera partagé en trois parts, que Suénon aura la Scanie, Canut les Isles, Waldémar le Juthland, outre le Duché de Sleswick qu'il avoit hérité de son pere. Ce Traité fut suivi d'un festin dans lequel Suénon fait assassiner Canut, & d'où Waldémar n'échappa qu'à la faveur des ténebres. C'est une erreur de la plûpart des Historiens, dit M. Mallet, de croire que la famille de Canut s'éteignit avec lui. Il laissa des fils, dont l'un, nommé Nicolas, mourut en odeur de sainteté. (C'est lui qu'on appelle S. Nicolas d'Aarhus.) Un autre, nommé Harald, fut Chef d'un parti de mécontens en Scanie. Il laissa de plus un fils naturel appellé Waldémar, qui fut Evêque de Sleswick; une fille, nommée Hildegarde, que Waldémar le Grand donna en mariage à Jaromir, Prince de Rugen; une autre, nommée Judith, qui épousa Bernard, Duc de Saxe. Le Roi Waldémar, de retour en Juthland, leva promptement une armée avec laquelle, étant venu attaquer Suénon, il lui livra divers combats, dans le dernier desquels il le mit en déroute. Suénon, dans sa fuite, s'étant engagé dans un marais, y fut tué par les soldats qui le poursuivoient, le 23 Octobre 1157. Ce Prince détestable avoit épousé, l'an 1153, Adélaïde, fille de Conrad le Pieux, Margrave de Misnie & de Lusace, dont il laissa un fils qui vécut & mourut dans l'obscurité; & une fille, Lutgarde, mariée à Berthold, Marquis en Baviere. La Reine Adélaïde survécut à son époux, & se remaria, suivant la Chronique de Pétersberg ou du Mont-Serin, à un Comte Albert, fils d'un Marquis de même nom. Ce fut sous le régne de Suénon III, vers l'an 1154, que les Eglises de Norwege & de Suede furent soustraites à la jurisdiction de l'Archevêque de Lunden, & eurent chacune leur Archevêque particulier. Drontheim fut la Métropole de Norwege.

WALDÉMAR I, DIT LE GRAND.

1157. Waldémar I, fils posthume de S. Canut, Roi des Abodrites, fut reconnu Roi de tout le Danemarck, à l'âge de 26 ans, après la mort de Suénon. L'an 1160, après divers combats donnés cette année & les précédentes, il purgea les mers qui l'environnoient, des pirates qui infestoient les côtes de ses Etats. Ces pirates étoient toujours les Vandales qui, ne pouvant s'accoutumer à cultiver les terres, n'avoient d'autre moyen de subsister que le brigandage. Non content de les avoir réprimés, Waldémar porta la guerre chez eux; fortifié du secours de Henri le Lion, Duc de Saxe, avec lequel il avoit fait alliance, il leur rendit amplement le mal qu'ils avoient fait en Danemarck. Invité, l'an 1162, par l'Empereur Frédéric I

ROIS DE SUEDE.

gion florissante dans ses Etats. Canut, fils de S. Eric, persuadé qu'il avoit eu part à la mort de son pere, lui déclara la guerre pour venger cet assassinat. On en vint, l'an 1168, à une bataille où Charles perdit la vie. Sa veuve, après sa mort, se retira en Danemarck, avec ses enfans encore mineurs.

CANUT, DIT ERIC-SON.

1168. Canut, fils de S. Eric, parvint au trône de Suede après la mort du Roi Charles VII. Waldémar, Roi de Danemarck, fit de vains efforts pour l'en faire descendre, & y placer l'aîné des enfans du Roi défunt. Canut remporta sur ce Prince une grande victoire, qui le rendit maître de toute la Suede. Son gouvernement fut équitable. Il mourut à Friesberg dans la Gothie occidentale, l'an 1192.

SUERCHER III.

1192. Suercher III, fils du Roi Charles VII, fut élu pour succéder à Canut Eric-Son. Eric fils de ce dernier, voulut d'abord lui disputer la Couronne; mais ensuite il se contenta d'être désigné son successeur. Suercher étoit soupçonneux & timide; il devint bientôt cruel & tyran. Ce Prince fit mourir tous les parens de son prédécesseur, dans la crainte qu'ils ne voulussent le supplanter, ou selon d'autres, pour venger la mort de son pere. Eric seul eut le bonheur d'échapper à sa cruauté. Il prit les armes, & tua Suercher dans une 3e bataille, qu'il gagna sur lui l'an 1210.

ERIC X CANUT-SON.

1210. Eric Canut-Son, ou fils de Canut, devint Roi de Suede par la mort de son rival. Il renouvella l'ancien Traité avec les enfans de Suercher I, & désigna, pour son successeur, Jean, fils de ce Prince. Eric, après avoir régné paisiblement l'espace de 10 ans, mourut l'an 1219. De sa femme, Richsa, fille de Waldémar I, Roi de Danemarck, qu'il avoit épousée en 1210, il laissa Eric, qui devint Roi dans la suite; Hélene & Merette, mariées, l'une & l'autre, à deux Seigneurs de la Maison de Falkunger, l'une des plus puissantes de Suede; & Ingeburge, femme de Birger, Seigneur suédois.

JEAN I.

1220. Jean, fils du Roi Suercher, monta fort jeune sur le trône de Suede après la mort d'Eric, & eut pour tuteur Olaüs, Archevêque d'Upsal. Il envoya, par le Conseil de ce Prélat, des Missionnaires aux Esthoniens, qui les chasserent. Ces peuples s'étant joints ensuite aux Careliens, aux Vandales & aux Prussiens, inonderent la Gothie, & massacrerent, auprès de Linkoping, le Duc Charles, avec un grand nombre de Seigneurs & l'Evêque du lieu. Jean, peu de tems après cet événement, fut emporté par une maladie l'an 1223. Les rayons de sagesse, qu'il fit briller dans la courte durée de son régne, lui mériterent le surnom de Bon.

ERIC XI, DIT LE BEGUE.

1223. Eric, fils du Roi Eric Canut-Son, succéda au Roi Jean, en vertu du Traité de succession alternative, conclu sous les régnes précédens. Canut, de la Maison de Falkunger, beau-frere d'Eric, osa lui disputer le trône, &, vainqueur dans une premiere bataille, l'obligea de fuir en Danemarck. Eric, étant revenu peu de tems après, livra une seconde bataille à son rival qui périt dans la mêlée. Eric, quoique begue & paralytique, montra beaucoup de sagesse & de prudence dans le gouvernement. Il mourut sans enfans le 2 Février 1250. L'Université d'Upsal le regarde comme son fondateur.

WALDÉMAR I.

1251. Waldémar I, fils du Comte Birger, & neveu d'Eric le Begue par sa mere, fut élu Roi de Suede, au préjudice des Princes de la Maison de Suercher. Comme il étoit fort jeune, Birger, son pere, prit en main les rênes du gouvernement. Waldémar eut pour antagonistes les Falkungers jaloux de voir la Couronne dans une autre famille que la leur. On en vint aux armes; mais comme on étoit près de livrer bataille, Birger, ayant attiré les Chefs des Falkungers dans une conférence sous prétexte de vouloir traiter à l'amiable avec eux, les fait arrêter & leur fait trancher la tête. Birger s'attacha par la suite à effacer les impressions odieuses que sa perfidie avoit laissées dans les esprits. Il protégea la religion, bâtit & dota des Eglises, fonda & fortifia la

ROIS DE DANEMARCK.

à la Diéte qu'il avoit convoquée à Metz pour terminer le schisme qui déchiroit l'Eglise, il s'y rend contre l'avis d'Absalon, Evêque de Roschild, qui soupçonnoit quelque piége qu'on vouloit lui tendre. L'Empereur, l'ayant en sa puissance, veut le contraindre à se reconnoître son vassal. Après bien des contestations, Frédéric obtient qu'il reconnoisse tenir de l'Empire, *mais sans aucune charge*, la Vandalie dont il promet de l'aider à faire la conquête. *C'étoit bien là marchander la peau de l'ours avant de l'avoir pris.* L'an 1164, provoqué par de nouvelles incursions des Vandales, il va faire une descente dans l'Isle de Rugen, *tandis que le Duc de Saxe*, le Comte de Holstein, le Margrave de Brandebourg, & *plusieurs Princes de Poméranie*, ses alliés, agissent contre ces barbares du côté de la terre. Il lui fallut quatre ans pour soumettre cette Isle, la rendre tributaire, & y établir le Christianisme. D'autres corsaires étant venus, l'an 1175, sur les traces des Vandales ravager les côtes du Danemarck, Waldémar arme contre eux & *leur donne la chasse*. Résolu ensuite de punir la ville de Julin en Poméranie, qui leur servoit d'asyle, il va faire le siége de cette place. L'ayant emportée d'assaut, Waldémar la pille, en livre une partie aux flammes, & fait abattre ses murs: désastre dont elle n'a jamais pu se relever. (*Voy.* Bogislas I, *Duc de Poméranie.* L'an 1179, Eskil, Archevêque de Lunden, après avoir joué un grand role en Danemarck, abdique & se retire à l'Abbaye de Clairvaux. Waldémar contraint, par l'autorité du Pape, Absalon, Evêque de Roschild, qui étoit en même tems son Ministre & son Général d'armée, à remplir le siége vacant. Les Scaniens s'étant révoltés contre ce Prélat, à l'occasion des dixmes qu'il vouloit exiger, le Roi vient à son secours, & défait les rebelles dans plusieurs combats. Il leur pardonna ensuite après avoir engagé Absalon de renoncer à ses prétentions. L'an 1181, séduit par les insinuations de l'Empereur Frédéric, il s'unit avec lui pour dépouiller Henri le Lion, son ancien allié. Après avoir aidé Frédéric à lui enlever la ville de Lubeck, il a dans cette ville une entrevue avec ce Prince, dans laquelle il attire les regards & l'admiration des Allemands par la hauteur de sa taille, son port majestueux & la magnificence de ses équipages. A son retour il se disposoit à châtier les Vandales pour de nouvelles courses qu'il avoient faites dans le Juthland. Mais une *maladie qui le surprit à Wordingsbourg*, l'emporta, le 12 Mai 1182, dans la 49 année de son âge. *Ses vertus & ses exploits lui ont mérité* le surnom de Grand. Le Danemarck lui doit une partie des loix qui le régissent encore de nos jours. On lui rapporte la fondation de la ville de Dantzick & les commencemens de Copenhague qui ne fut d'abord qu'un simple Château. Il avoit épousé Sophie, fille, dit M. Mallet, *d'un Roi de Russie*, dont il eut 2 fils, Canut, & Waldémar; avec 7 filles, Walburge, mariée à Bogislas, Duc de Poméranie; Sophie, alliée, en 1181, à Sigefroi, Comte d'Orlamunde; Ingeburge, femme de Philippe-Auguste, Roi de France; Helene, mariée en 1202 à Guillaume le Gros, fils de Henri le Lion; Richsa, femme d'Eric X Canut-Son, Roi de Suede; & deux Religieuses. La veuve de Waldémar se remaria à Louis le Débonnaire, Landgrave de Hesse.

CANUT VI, DIT LE PIEUX.

1182. Canut VI, fils de Waldémar I, associé par son pere à la royauté l'an 1170, lui succéda le 12 Mai de l'an 1182. (Meursius.) Harald, Prince du sang royal, essaya, mais en vain, de lui disputer le sceptre. L'an 1184, il prit la défense de Jarimar, Prince de Rugen, son vassal, attaqué par Bogislas I, Duc de Poméranie. Après trois ans de guerre contre ce dernier, il le réduisit a venir lui demander grace, si l'on en croit les Auteurs danois, & à se reconnoître son vassal pour l'obtenir. (Voy. *les Ducs de Poméranie.*) L'an 1187, tandis que Henri Burevin & Niclot, son frere, se disputent le Duché de Mecklenbourg, Canut ordonne au Prince de Rugen & au Duc de Poméranie, d'entrer dans ce pays pour le soumettre à sa Couronne. Les deux freres sont faits prisonniers & amenés au Roi, qui partage entre eux le Mecklenbourg, & les renvoie après les avoir obligés de lui faire serment de fidélité comme à leur Souverain. Canut, l'an 1192, accorde en mariage Ingeburge, sa sœur, à Philippe Auguste, Roi de France. Si l'on en croit Guillaume de Neubridge, *les Ambassadeurs du Monarque françois* déclarerent au nom de leur maître qu'il ne vouloit rien pour la dot de la Princesse, sinon qu'on lui cédât l'ancien droit que les Rois de Danemarck avoient sur l'Angleterre, & qu'on lui fournît un secours de vaisseaux pour le faire valoir. Mais, ajoute cet Historien, les Danois, ne voulant pas s'engager dans une guerre avec les Anglois, aimerent mieux offrir une somme d'argent pour la dot d'Ingeburge, & Philippe qui désiroit la Princesse ardemment (passion qui s'évanouit bientôt) ne laissa pas de l'accepter à ces conditions. Canut, la même année, ayant conféré le Duché de Sleswick à Waldémar, son frere, l'Evêque de Sleswick nommé aussi Waldémar, fils naturel de Canut V, en prit occasion de se révolter, prétendant que non seulement ce Duché qu'il gouvernoit depuis plusieurs années, mais aussi le Royaume de *Danemarck*, devoit *lui* appartenir. Adolphe, Duc de Holstein, Otton II, Margrave de Brandebourg & les Evêques de Norwege se déclarerent pour le Prélat, & lui amenerent des troupes. Mais ils s'en retournerent sans avoir rien fait, par les sages précautions que Canut avoit prises pour les mettre dans l'impuissance d'avancer & d'agir. L'Evêque de Sleswick fut arrêté par surprise, l'année suivante; ce qui n'empêcha pas Adolphe de continuer la guerre. Elle lui devint funeste, ayant été fait prisonnier en 1201, après avoir perdu en détail tous ses Etats. (*V.* Adolphe III, *Duc de Holstein.*) Le 21 Mars de cette année, Canut perdit son Ministre Absalon, Archevêque de Lunden. Ce Prélat que la nature avoit formé pour les grands emplois, fut à la fois grand politique, grand Général, & grand homme de mer, sans négliger le gouvernement de son Diocèse, la propagation de la Foi dans les pays qu'il conquéroit, & le maintien de la Religion dans l'intérieur du Royaume. Ce fut lui qui rendit uniforme en Danemarck la célébration de l'office divin, dans lequel les Missionnaires, envoyés de différens pays avoient introduit des usages différens. Il eut pour Secrétaire Saxon le Grammairien, auteur d'une histoire très élégante des Danois. Le 6 Avril suivant, le Danemarck fit une autre perte dans la personne de l'Abbé Guillaume, qui, 30 ans auparavant, avoit été tiré de l'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris, pour venir établir en ce Royaume la vie des Chanoines Réguliers. Canut fut enlevé

ROIS DE SUEDE.

ville de Stockholm qui devint la capitale du Royaume de Suede, & publia au nom du Roi, son fils, plusieurs loix très sages. On remarque sur-tout celle qui admet les femmes à la succession de leurs parens, dont elles avoient été jusqu'alors exclues; il fut ordonné qu'elles jouiroient à l'avenir de la 3e partie des biens en ligne directe & de la moitié en ligne collatérale. Birger, après 15 ans d'administration, s'étant retiré, l'an 1266, dans un Monastere, Waldémar sortit alors de tutelle. Il entreprit, l'an 1272, le voyage de la Terre-Sainte, pour expier le commerce incestueux qu'il avoit eu avec sa belle sœur, & laissa la Régence du Royaume à Magnus, son frere, Prince de Gothie. A son retour, l'an 1276, il conçoit de la jalousie contre Magnus, l'accuse publiquement d'aspirer à la Souveraineté, & *lui* déclare la guerre. Magnus, secouru par Eric, Roi de Danemarck, se défendit, & battit son frere en plusieurs rencontres. L'an 1279, Waldémar, se voyant méprisé de ses sujets & des étrangers, prit le parti de céder la Couronne à Magnus. Il avoit épousé, l'an 1263, à Jenekoping, Sophie, fille d'Eric VI, Roi de Danemarck, dont il eut un fils & une fille, Richsa, mariée à Przémislas II, Roi de Pologne.

MAGNUS I, DIT LADÉLAS.

1279. Magnus monta sur le trône: par la cession que lui en fit le Roi Waldémar, son frere, & prit le titre de *Roi des Suédois & des Goths*, que ses successeurs ont toujours conservé. La préférence qu'il donna aux étrangers sur les Suédois, excita la jalousie des Falkungers & de plusieurs autres Seigneurs qui poursuivirent leurs rivaux, & massacrerent Ingemar, beau-frere du Roi. Magnus, résolu de venger cet attentat, dissimule son ressentiment: il arme en secret, surprend les Chefs des mécontens, & leur fait trancher la tête. Rien ne résista plus à son autorité; Waldémar, son frere, vivoit toujours. S'étant apperçu qu'il travailloit à remonter sur le trône, il le fait enfermer, l'an 1288, dans le Château de Nicoping, où il mourut au bout de 4 ans. Magnus le précéda lui-même au tombeau. Ce Prince y descendit le 18 Décembre 1290, laissant d'Hedwige, son épouse, fille de Gérard I, Comte de Holstein (morte en 1290) 3 fils, Birger, Eric, & Waldémar, avec Ingeburge, femme d'Eric VI, Roi de Danemarck. Magnus, naturellement généreux & magnifique, plein de douceur & d'équité, aussi sage Roi que brave guerrier, se fit aimer & respecter de ses sujets. Il doit son surnom de *Ladelas* à une Ordonnance qu'il publia & qui décernoit les peines les plus graves à quiconque enleveroit quelque chose de la maison d'un paysan sans payer. Il seroit exempt de reproche s'il fût parvenu au trône par des voies légitimes.

BIRGER II.

1290. Birger II, fils aîné de Magnus, fut reconnu pour son successeur a l'âge de 11 ans. Torkel Canut-Son, chargé de la régence pendant sa minorité, s'acquitta de cet emploi l'espace de 13 ans avec une dureté qui souleva les

ROIS DE DANEMARCK.

lui-même le 12 Novembre de l'année suivante, dans la 40e année de son âge, après un régne de 21 ans, qui n'avoit été qu'un enchaînement de victoires & de conquêtes. Il mérita le surnom de PIEUX par son attachement à la religion & son exactitude à en remplir les devoirs. Le titre de *Grand* lui étoit également dû, si l'on considere les grandes choses qu'il fit en Danemarck. Le Royaume prit en effet une nouvelle face sous son régne, & ces Danois qui auparavant vivoient & s'habilloient comme les matelots, commencerent par ses soins à se civiliser, à cultiver les lettres, & à prendre les mœurs & les usages des nations les plus policées. Canut ne laissa point d'enfans de RICHENSE, son épouse, fille de Henri le Lion, Duc de Brunswick, morte en 1221.

WALDÉMAR II, DIT LE VICTORIEUX.

1202. WALDÉMAR II, appellé quelquefois le IIIe, suivant la remarque de M. Mallet, fut reconnu Roi de Danemarck, après la mort de Canut, son frere, & couronné le jour de Noël 1202, à Lunden en Scanie. Aussitôt après son couronnement il se rendit à Lubeck, & s'y fit reconnoître en qualité de Roi des Vandales ou Sclaves, & de Seigneur de la Nordalbingie, titre que les Rois de Danemarck & de Suede ont conservé jusqu'à nos jours. L'an 1203, il relâche Adolphe III, Duc de Holstein, après l'avoir obligé de renoncer à ce Comté, & reçu de lui des ôtages. La même année, il met sur le trône de Norwege Erling, concurrent de Guthorm, & rend ce pays tributaire de sa couronne. Il élargit, l'an 1205, Waldémar, Evêque de Sleswick, à condition qu'il sortira du Royaume & s'éloignera de tout endroit où il pourroit lui donner de l'ombrage. Le Prélat se retire à Bologne. Mais l'année suivante, voyant l'Archevêché de Breme vacant, il brigue pour l'obtenir, & emporte la pluralité des suffrages contre Burchard, Grand Prévôt de cette Eglise, son compétiteur. Le Pape Innocent III, à la sollicitation du Roi de Danemarck, casse cette élection; mais Philippe, Roi de Germanie, donne des troupes au Prélat avec lesquelles il se met en possession de l'Archevêché. Le Roi de Danemarck survient à la tête d'une armée, & fait triompher à son tour le parti de Burchard. La mort de Philippe, arrivée l'an 1208, acheve de ruiner les affaires de son protégé. Guerre du Roi Waldémar contre les Comtes de Schewrin, qui lui avoient donné des sujets de mécontentement. Le ravage de leur pays les oblige à rentrer dans le devoir. Waldémar porte ses armes, l'an 1210, dans la Poméranie orientale, aujourd'hui la Prusse royale, soumet cette grande Province, reçoit l'hommage du Duc Mistwin, & recouvre la ville de Dantzick, bâtie & perdue par son pere. L'an 1214, Diplôme de Frédéric II, daté de Metz, par lequel il cede au Danemarck toutes les Provinces que Waldémar possede en Allemagne, c'est-à-dire toutes les Provinces septentrionales depuis l'Elbe, en suivant le bord méridional de la mer Baltique, jusqu'aux embouchures de la Dwina, & jusqu'en Livonie. Ces vastes Etats dont la possession rendoit le Roi de Danemarck l'arbitre souverain du commerce maritime d'Allemagne, composerent ce qu'on appella le Royaume des Venedes ou des Vandales. Tel fut le prix du service que Waldémar rendit à ce Prince en se déclarant pour lui contre Otton, son rival à l'Empire, dont il avoit auparavant embrassé le parti. Otton pour se venger de cette désertion, fait une ligue avec Henri, son frere, Comte Palatin du Rhin, Albert, Margrave de Brandebourg, & l'Evêque Waldémar qui se soutenoit toujours à Breme, pour enlever au Monarque danois ce que Frédéric lui avoit cédé. Ils fondent sur le Holstein qu'ils désolent, & prennent la ville de Hambourg. Mais Waldémar étant venu dans le pays en forces, dissipe la ligue, reprend Hambourg, chasse l'Evêque Waldémar & l'oblige de céder le siége de Breme à Gerhard, Evêque d'Osnabruck. L'an 1217, il fait une descente en Esthonie pour aider les Chevaliers Porte-glaives à soumettre les Idolâtres du pays. Il y construit à son arrivée le Château de Revel, lequel, étant devenu bientôt une ville, a donné son nom à la Province; ayant ensuite attaqué les Esthoniens, il remporte une victoire signalée sur eux, met un Evêque à Revel & s'en retourne après avoir laissé une forte garnison dans cette place. Dispute après son départ entre les Missionnaires danois & l'Archevêque de Riga, sur la propriété du temporel & du spirituel de l'Esthonie. Waldémar la termine après plusieurs conférences, par un partage entre lui, le Prélat & les Freres Porte-épées. L'an 1223, au retour d'une partie de chasse, Waldémar est enlevé la nuit du 5 au 6 Mai, dans la petite Isle de Lyæ, sur la côte méridionale de Fionie, par Henri, Comte de Schewrin. Le motif qui avoit porté le Comte de Schewrin à cette violence, étoit le desir de venger son honneur & celui de sa femme, à qui Waldémar avoit fair le dernier outrage. Le Monarque est emmené d'abord au Château de Daneberg, sur la rive opposée de Mecklenbourg, ensuite au Château de Schewrin où il est retenu prisonnier l'espace de deux ans & demi. Ce fut l'Empereur Frédéric, à ce qu'on prétend, qui fit sous main prolonger sa captivité, malgré les mouvemens que le Pape & le Sénat de Danemarck se donnerent pour lui faire rendre la liberté. Enfin après bien des négociations, il l'obtient, le 17 Novembre 1225, par l'entremise du jeune Henri, Roi des Romains, à des conditions très dures, qui sont de renoncer à la possession des Etats usurpés sur l'Allemagne, & de payer pour sa rançon cent mille marcs d'argent. Waldémar, l'an 1226, reprend les armes pour recouvrer ce que la nécessité lui avoit fait abandonner. Il surprend Rensbourg, & soumet sans résistance toute la Dithmarsie. Mais il succombe, par la trahison des Dithmarses, dans une bataille livrée près de Bornhoveden, aux Confédérés du Comte de Schewrin le 22 Juillet 1227, & perd un œil dans l'action. La ville de Lubeck se prévaut de cet échec pour se mettre en liberté, & devient dans la suite la premiere & la plus puissante des villes anséatiques. Waldémar fit de vains efforts, en 1234, pour la faire rentrer sous ses loix. Ce Prince, l'an 1240, publie au mois de Mars, le recueil des anciennes loix cimbriques. (Swaning.) Il meurt le 28 Mars 1241, avec le surnom de VICTORIEUX, que ses premiers exploits lui avoient acquis. De toutes ses conquêtes & de celles de son pere, il ne conserva que la ville de Revel en Esthonie & l'Isle de Rugen, avec le vain titre de Roi des Vandales qu'il transmit à ses successeurs au Royaume de Danemarck, & que les Rois de Suede partagent avec eux depuis l'union de Calmar & le régne d'Eric X. Il avoit épousé, 1°, en 1205, MARGUERITE, fille de Prémislas, Roi de Boheme, dont il eut Waldémar, mort en 1231; 2°, en 1214, ELÉONORE, fille d'Afonse II, Roi de Portugal, morte en 1221, qui lui donna Eric,

ROIS DE SUEDE.

peuples & les propres freres du Roi. Birger, l'an 1304, lui fait couper la tête pour appaiser les mécontens. Ce sacrifice ne les satisfit pas. Birger fut arrêté, la même année, par ses freres, & mis dans une prison, où il resta près de trois ans. Délivré, l'an 1307, il est obligé de se contenter de la portion du Royaume, qu'on veut bien lui accorder, c'est-à-dire environ du tiers, le reste ayant été adjugé à ses deux frères, pour en faire deux Duchés indépendans, suivant la délibération des Etats-Généraux tenus à Arboga. Birger ne tarda pas à se mettre en devoir de recouvrer ce qu'on lui avoit enlevé. Il fit alliance dans ce dessein avec les Rois de Danemarck & de Norwege. Ces Princes lui ayant amené des troupes, firent peu de progrès contre les deux Ducs qui tenoient les meilleures places de la Suede. On fit, l'an 1310, un accommodement par lequel les deux freres du Roi se soumettoient à lui faire hommage de leurs terres en qualité de vassaux de la couronne. Ce traité n'étouffa point dans le cœur de Birger le désir de la vengeance. Mais la puissance de ses freres & les divers mouvemens qui s'éleverent dans le Royaume l'obligerent long-tems d'user de dissimulation. Enfin, l'an 1317, ayant attiré ces deux Princes à sa Cour sous prétexte d'une grande fête qu'il vouloit leur donner, il les fait arrêter & les jette dans une prison où il les laisse mourir de faim. Leur mort ne resta pas impunie. Les Suédois prennent les armes pour la venger. L'an 1319, Birger, défait en plusieurs batailles, se sauve dans l'Isle de Gothland & de-là en Danemarck, dont le Roi, son beau-frere, lui donne le Château de Spicabourg pour sa retraite. Il y meurt de chagrin, l'an 1326. Birger avoit eu de MARTHE, son épouse, fille d'Eric V, Roi de Danemarck, un fils, Magnus, à qui les Suédois firent trancher la tête en 1320. Ce Monarque avoit publié un Code de loix, qui fut appellé *la loi du Roi Birger.*

MAGNUS II, DIT SMÉECK.

1320. MAGNUS, fils du Duc Eric & d'Ingeburge de Norwege, fut placé sur le trône, après la fuite du Roi Birger, son oncle. Les habitans de Scanie opprimés par Gerhard, Comte de Holstein & engagiste du Roi de Danemarck, se donnent au Roi de Suede, par Traité conclu l'an 1332, à Calmar. Seize ans après, il en arriva de même à Magnus; les Suédois, mécontens de sa conduite déférerent, l'an 1348, la Couronne, à son fils, Eric. Guerre entre le pere & le fils. Des médiateurs les engagent, l'an 1354, à partager le Royaume entre eux. L'an 1357 (& non pas 1356, comme un Moderne le marque,) la Reine BLANCHE, fille de Jean, Marquis de Namur, femme de Magnus & mere d'Eric, qui avoit tué un de ses favoris, empoisonne ce fils, suivant Puffendorf, avec la jeune Reine BÉATRIX, son épouse, dans un festin où elle les avoit d'abord accablés de caresses. Il expira, dit cet Historien, après 20 jours de tourmens, en disant: *Celle qui m'a donné la vie, me l'a aussi ôtée.* Mais plusieurs Ecrivains aussi graves que Puffendorf, justifient la Reine de ce crime, & attribuent la mort de son fils, à quelques uns de ses sujets que le

ROIS DE DANEMARCK.

son successeur ; Abel, Duc de Slefwick ; Canut, Duc de Blecking ; Christophe, Duc de Halland ; & Sophie, femme de Jean I, Margrave de Brandebourg. Les Modernes lui donnent pour 3e femme, INGEBURGE, fille de Henri le Lion ; mais ce Prince n'eut point de fille de ce nom.

ERIC IV.

1241. ERIC IV, fils aîné de Waldémar II, lui succéda au Royaume de Danemarck. Abel, son frere, Duc de Sleswick, veut se rendre indépendant & refuse de lui rendre hommage. Guerre à cette occasion. Les autres freres du Roi prennent le parti d'Abel, & soutiennent pour leurs fiefs les mêmes prétentions. De part & d'autre on déploya toutes les fureurs qui semblent caractériser les guerres fraternelles. Abel, vaincu & mis hors de mesures, fut enfin obligé, l'an 1249, de prêter l'oreille aux propositions d'accommodement que des Princes neutres faisoient depuis long-tems ; il consentit à tenir le Duché de Sleswick en fief mouvant de la Couronne. Canut, son frere, en fit autant pour le Comté de Blecking ; Christophe les avoit prévenus, l'année précédente, par une soumission semblable qu'il fit pour recouvrer la liberté qu'il avoit perdue dans un combat. Les Comtes de Holstein furent compris dans le Traité de paix qui fut conclu entre le Roi & ses freres. Mais l'année suivante, Eric reprit les armes contre ces Comtes au sujet de Rendsbourg qu'ils prétendoient devoir leur revenir par le Traité. Ayant envoyé devant lui ses Généraux pour investir la place, il fut invité sur sa route par Abel, son frere, à venir le visiter à Slefwick. C'étoit un piége qu'on lui tendoit ; il y donna imprudemment. Maître de sa personne, Abel le fit mettre dans un bateau sur la Slye à dessein de le faire noyer. Un Gentilhomme danois, ennemi personnel d'Eric, l'ayant poursuivi dans un autre bateau l'atteignit, lui coupa la tête & jetta le cadavre dans la riviere, la nuit du 9 au 10 Août 1250. Des pêcheurs le retirerent quelque tems après & le porterent dans un Monastere voisin. Telle fut la fin tragique d'Eric IV, que tous les Historiens louent pour son zele à faire rendre la justice avec impartialité, & son amour pour la religion. Ce Prince ne laissa de sa femme JUDITH, fille d'Albert I, Duc de Saxe, que des filles, dont l'aînée, Sophie, épousa Waldémar, Roi de Suede ; Ingeburge, la 2e, fut mariée à Magnus, Roi de Norwege ; Judith & Agnès, les deux autres, embrasserent l'état monastique.

ABEL.

1250. ABEL, fut élu pour succéder à son frere, après avoir affirmé & fait affirmer avec serment par 24 de ses Barons qu'il n'avoit aucune part à la mort de ce Prince. Il fit la paix avec les Comtes de Holstein, abandonna aux Chevaliers teutoniques une partie de ce qu'il possédoit en Livonie, céda l'Isle d'Oesel à l'Evêque du lieu, & s'appliqua ensuite à liquider les dettes de l'Etat. Ayant établi pour cet effet une imposition générale, il n'éprouva d'opposition que de la part des Frisons qui refuserent hardiment de payer. Abel marcha contre eux pour les réduire, & les battit dans une premiere campagne. Mais étant revenu l'année suivante, il fut défait à son tour. Les vainqueurs le poursuivirent dans sa fuite, & l'ayant atteint dans un marais où il s'étoit engagé, ils l'y massacrerent le 29 Juin 1252. MATHILDE, fille d'Adolphe, Comte de Holstein, qu'il avoit épousée en 1236, lui donna Waldémar, Eric, Abel, né posthume ; & une fille, mariée à Bernard, Comte de Bernebourg. La Reine Mathilde, après la mort du Roi, son époux, entra d'abord dans un cloître, & s'y étant bientôt ennuyée elle se remaria à Birger, Régent du Royaume de Suede.

CHRISTOPHE I.

1252. CHRISTOPHE I, frere d'Abel, fut reconnu pour son successeur, au préjudice de Waldémar, fils aîné d'Abel, qui l'avoit désigné pour occuper le trône après lui. Waldémar étoit alors prisonnier de l'Archevêque de Cologne qui l'avoit fait arrêter en 1250, (on ne sait sous quel prétexte ni à l'instigation de qui) lorsqu'il passoit chez lui en revenant de faire ses études à Paris. Les Rois de Suede & de Norwege, le Margrave de Brandebourg & les Comtes de Holstein, s'étant ligués en faveur des enfans d'Abel, & pour leurs intérêts propres dévastent le Danemarck. Christophe s'accommode avec eux par la médiation du Duc de Poméranie. Le Prince Waldémar remis en liberté arrive, l'an 1254, en Danemarck, & reçoit de Christophe le Duché de Sleswick, dont il se contente. Christophe se brouille, l'an 1256, avec Jacob Erlandsen, Archevêque de Lunden, au sujet de l'autorité ecclésiastique que ce Prélat vouloit étendre au-dela de ses justes bornes. L'an 1258, après bien des contestations, le Roi prend le parti de le faire arrêter. Trois Evêques partisans de l'Archevêque, se voyant menacés du même traitement prennent la fuite, & du lieu de leur retraite lancent sur le Royaume un interdit qui le met en combustion. Christophe s'étant rendu, l'an 1259, à Rypen pour conférer avec l'Evêque Diocesain, sur les moyens de pacifier les troubles, y meurt subitement le 29 Mai, empoisonné, à ce qu'on prétend, par un Prêtre fanatique, nommé Arefast. Ce Prince laissa de MATHILDE, son épouse, fille de Jean I, Margrave de Brandebourg, Eric, son successeur ; & Mechtilde, mariée avec Albert de Brandebourg.

ERIC V.

1259. ERIC V, fils du Roi Christophe, lui succéda malgré le Clergé, à l'âge de dix ans, sous la tutele de sa mere. L'Evêque de Roschild retiré dans l'Isle de Rugen, excite Jarimar, Prince de cette Isle, à faire une descente en Danemarck, pour favoriser la prétention d'Eric, second fils du Roi Abel, qui se croyoit plus proche héritier du trône que le fils du Roi défunt. Ces deux Princes étant passés en Sélande accompagnés du Prélat, prennent d'assaut & pillent Copenhague, après une bataille gagnée à Nestved sur les troupes de la Reine. Jarimar est assassiné, l'an 1260, par une femme en Scanie, au milieu des conquêtes qu'il faisoit en ce pays. Délivrée de cet ennemi, la Reine le voit presque aussitôt remplacé par les Comtes de Holstein. Elle remet en liberté l'Archevêque de Lunden pour le gagner, & ne peut y réussir. Au lieu de retourner à son Siége

ROIS DE SUEDE.

caractere violent & cruel de ce Prince, avoit soulevés contre lui. L'an 1359, Magnus fiance Haquin, son autre fils, qu'il avoit fait Roi de Norwege, avec Marguerite, fille de Waldémar III, Roi de Danemarck. Ce mariage, à raison de la jeunesse des parties, ne fut consommé que le 9 Avril de l'an 1363. Mais la restitution de la Scanie, du Halland & du Blecking, que le Roi de Danemarck se fit faire pour prix de cette alliance & des secours que Magnus lui avoit demandés, irrita les Suédois contre leur Souverain. Pour se venger des habitans de l'Isle de Gothland, qui refusoient de payer les impôts dont il les avoit chargés, Magnus, l'an 1361, engage le Roi de Danemarck à faire une descente à main armée dans cette Isle. Wisby, qui en est la capitale & l'une des villes les plus commerçantes du Nord, est pillée par les Danois, & 18 cens paysans sont passés au fil de l'épée. Le Roi de Danemarck porte encore la désolation dans l'Isle d'Oëland. Les Suédois poussés à bout supplient Haquin, fils de Magnus & Roi de Norwege, de prendre l'administration de la Suede. Magnus est arrêté & renfermé à Calmar, d'où il s'échappe l'année suivante. Les Suédois avoient exigé d'Haquin qu'il rompit toute alliance avec le Monarque danois, & épousât Elisabeth, fille de Henri II, Comte de Holstein. La Princesse s'étant embarquée pour se rendre en Suede, est jettée par une tempête sur les côtes de Danemarck, & tombe entre les mains du Roi Waldémar qui la retient prisonniere dans son palais. Waldémar persuade au Roi de Norwege de donner sa main à MARGUERITE, sa fille, suivant la promesse qu'il lui en avoit faite ; ce qui fut exécuté à Copenhague, l'an 1363. Mais ce mariage souleve les Suédois & les détermine à offrir la Couronne au Comte de Holstein. Sur le refus de ce Prince & par son conseil ils choisissent, l'an 1365, Albert, fils du Duc de Mecklenbourg, qui arrive aussitôt en Suede. On fit alors le procès en forme au Roi Magnus, & sur les chefs d'accusation qui furent proposés, on le déclara déchu à jamais de la royauté. La même sentence fut rendue contre son fils, Haquin, comme étant son complice, disoit-elle, à plusieurs égards.

ALBERT.

1365. ALBERT, 2e fils d'Albert, Duc de Mecklenbourg & d'Euphémie, sœur de Magnus, est proclamé Roi de Suede à Stockholm dans la même Assemblée, qui avoit déposé son oncle & son cousin. Il restoit cependant à ces deux Princes un parti considérable en Suede, lequel ayant été renforcé des troupes de Norwege & de Danemarck, se trouva en état de faire tête au nouveau Roi. Bataille entre Albert & les deux Princes déposés. La victoire se déclare pour le premier. Haquin blessé dans l'action se sauve par la fuite, & Magnus fait prisonnier, est conduit à Stockholm où il est renfermé. Albert, après avoir attaqué diverses places qui firent une vigoureuse résistance par les secours qu'elles recevoient du Danemarck, prend le parti, l'an 1366, de s'accommoder avec le Roi Waldémar. Il obtient la paix de ce Prince en lui cédant plusieurs Pro-

ROIS DE DANEMARCK.

le Prélat se retire en Suede, d'où il souffle le feu en Danemarck, & appelle Rome à son secours. La Reine & son fils, battus dans la plaine de Lohæde au Duché de Sleswick, *le 28 Juillet 1261*, sont faits prisonniers, & adjugés, la Reine aux Comtes de Holstein, & le Roi au Duc Eric. Albert, Duc de Brunswick, s'intéresse à leur sort, porte la guerre dans le Holstein, & obtient la délivrance de la Reine. Celle du Roi fut plus tardive. On l'avoit fait passer entre les mains de Jean I, Margrave de Brandebourg. Il est enfin relâché, l'an 1264, à condition d'épouser la fille du Margrave. Un Légat, envoyé de Rome, l'an 1266, pour terminer la querelle du Roi & de l'Archevêque de Lunden, indispose, par sa partialité, le Monarque qui appelle au S. Siége d'une citation injurieuse qu'il lui avoit faite. Le Légat s'étant retiré à Lubeck avec l'Archevêque, trois des Suffragans de celui-ci osent y fulminer une sentence d'excommunication contre le Roi, la Reine, & leurs partisans. Le droit de justice étoit jusqu'alors en Danemarck une prérogative incommunicable de la royauté. Eric, l'an 1269, l'accorde à la Noblesse & au Clergé dans leurs terres. Ce Prince épouse, l'an 1273, Agnès de Brandebourg, conformément à la convention passée dix ans auparavant avec le Margrave Jean, pere de la Princesse. La paix se fit enfin l'an 1275, entre le Monarque & l'Archevêque Erlandsen, par les soins du Concile Général de Lyon; au moyen de quoi l'interdit du Royaume fut levé après avoir duré 17 ans, à compter de la détention du Prélat. Celui-ci meurt dans l'Isle de Rugen la même année, avant d'être rentré dans son Siége. Le Danemarck jouit d'une assez grande tranquillité pendant les dix années suivantes. Mais un nouvel orage est près d'y éclater l'an 1285. Waldémar, fils & successeur d'Eric, Duc de Slesvick, dresse à la Cour du Roi le plan d'une ligue contre lui, dans laquelle il fait entrer le Roi de Norwege & plusieurs Seigneurs danois. Il est arrêté à Elseneur comme il étoit sur le point de s'embarquer pour la Norwege. Mais les Comtes de Holstein s'étant intéressés pour lui, le font relâcher l'année suivante à de certaines conditions. Waldémar se réconcilie sincérement avec le Roi. Mais la ligue qu'il avoit formée ne fut pas anéantie par sa désertion. Quelques uns de ses membres secrets étant à la suite du Roi, assouvissent la haine qu'ils lui portoient, en l'assommant à coups de massue, pendant qu'il dormoit, dans le village de Finderap, près de Wibourg, au retour de la chasse. Cet événement tragique est de la nuit du 21 au 22 Novembre 1286. Eric étoit dans sa 37^e année, & en avoit régné 26. Il laissa de sa femme, qui se remaria avec Gerhard II, Comte de Holstein, Eric & Christophe, qui lui succéderent l'un après l'autre; & Waldémar, mort à Rostock en 1302; avec deux filles, Marthe, femme de Birger, Roi de Suede; & Rikissa, mariée à Nicolas de Verle, de la Maison de Mecklenbourg.

ÉRIC VI.

1286. Éric VI, à l'âge de 12 ans succede à son pere Éric V, sous la tutele de Waldémar, Duc de Slesvick, son plus proche parent, du consentement de la Reine, sa mere. Waldémar se met en devoir de venger la mort du défunt Roi. Mais les assassins de ce Prince préviennent le châtiment par la fuite, & trouvent un asyle à la Cour d'Haquin, Roi de Norwege. Ce dernier, à leur instigation, fait une descente, l'an 1288, à Elseneur, qu'il brûle, pille Amac & Wéene, & commet ailleurs d'autres ravages. Cette guerre, dont le principal prétexte étoit la dot d'Ingeburge, mere du Norwégien, & fille d'Éric IV, dot qu'il répétoit depuis long-tems, dura l'espace de 19 ans, & ne fut interrompue que par quelques treves assez courtes. *Eric, l'an 1294, fait* arrêter & jetter dans un cachot Jean Grandt, pour être monté *sur le Siége de Lunden sans avoir pris sa confirmation*. Ce Prélat s'étant évadé l'année suivante, passe dans l'Isle de Bornholm, dépendante de son Diocèse, où il est reçu à bras ouverts. Rome prend hautement sa défense. L'an 1298, le Légat Isarn déclare le Roi excommunié jusqu'à ce qu'il ait payé à l'Archevêque la somme de 49 mille marcs d'argent; à quoi le Pape Boniface VIII l'avoit condamné par un jugement contradictoire. Les brouilleries ne discontinuant pas entre le Monarque & l'Archevêque, le Pape consent, l'an 1303, que le dernier quitte son Siége, & par la retraite de ce brouillon le calme est rétabli dans l'Eglise de Danemarck. Il est remplacé par le Légat Isarn. La guerre que se faisoient Eric & Haquin sembloit plus *difficile à terminer*; guerre de chicane qui ne servoit qu'à nourrir & augmenter leurs haines sans produire aucun avantage décisif. Enfin las également l'un & l'autre de ces hostilités infructueuses, ils s'accordent ensemble, l'an 1308, & font une paix solide. Il restoit encore à Éric un ennemi domestique à désarmer. C'étoit Christophe, son frere. Ce Prince, après différentes alternatives de rupture & de réconciliation avec le Monarque, sort du Royaume & va exciter contre lui le Duc de Poméranie, le Margrave de Brandebourg, d'autres Seigneurs, & les villes de Stralsund & de Gripswald. Le Roi, pour faire tête à cette ligue, s'allie de son côté avec le Duc de Saxe, les Comtes de Holstein, les Comtes de Schewrin, & Henri, Prince de Mecklenbourg, qu'il déclare Généralissime de ses troupes. Après avoir chassé son frere, qui étoit venu faire une descente en Danemarck, *il entreprend le siége de Stralsund, où il échoue, & livre ensuite une* bataille dont le succès est incertain. La paix se fait en 1317 à Wordingbourg en Sélande. Les coffres du Roi se trouvant épuisés, il est obligé d'engager la Fionie pour trois ans aux Comtes de Holstein, pour les services qu'ils lui avoient rendus. Le Roi de Suede, Birger, son beau-frere, étoit alors en guerre avec ses sujets révoltés. Éric, l'an 1318, lui envoya des secours qui ne l'empêcherent point de succomber à la rebellion. Birger ayant *été obligé, l'année suivante, d'abandonner la Suede*, Éric lui ouvrit généreusement un asyle dans ses Etats, où il finit ses jours au bout d'environ sept ans. (*Voy.* Birger II, *Roi de Suede.*) L'an 1319, Éric mourut à Roschild le 13 Novembre, peu de tems après la Reine Ingeburge, sa femme, fille de Magnus I, Roi de Suede. Il en avoit eu quatorze enfans, tous morts avant lui, du nombre desquels étoit Sophie, 3^e femme de Conrad I, Margrave de Brandebourg.

CHRISTOPHE II.

1320. Christophe II, second fils d'Éric V, retiré en Suede pendant le régne d'Éric VI, son frere, obtient, *le 25 Janvier 1320, le Royaume de Danemarck à force de soumissions & de promesses*. Il fut couronné *l'année suivante avec Éric, son fils, dans les fêtes de Noël à Wibourg.* Les prodigalités qu'il avoit *faites au commencement de son régne*, l'ayant appauvri, le mirent dans la nécessité d'établir *de nouveaux impôts & de les étendre à tous les Ordres* de l'Etat. Il occasionna par là une révolte qui éclata, l'an 1323, *& dont il triompha les armes à la main*. Ce succès l'ayant enhardi à surcharger encore son peuple, les troubles se renouvellerent en 1326, & l'on en vint jusqu'à le déposer. Son fils Éric marcha contre les rebelles qui, l'ayant vaincu, le firent prisonnier. Le pere, obligé d'abandonner le Royaume, se retire à Rostock. On lui substitue le jeune Waldémar, Duc de Sleswick, sous la régence & la tutele de Gerhard, Comte de Holstein. Mais en décernant à Waldémar la royauté, les factieux lui ôterent son Duché qu'ils partagerent entre eux, ainsi que les plus beaux domaines de la Couronne. Christophe, dans sa retraite, trouva moyen de se faire un parti à l'aide duquel il tira son fils de la forteresse où il étoit renfermé, rentra dans le Royaume & remonta sur le trône en 1330, après avoir fait la paix avec Gerhard. Mais s'étant brouillés de nouveau l'an 1331, ils se livrent, le

ROIS DE SUEDE.

vinces de la Suede. Mais Haquin n'en est pas moins déterminé à faire de nouveaux efforts pour recouvrer, ou du moins faire recouvrer à son pere la Couronne qu'on lui avoit enlevée. L'an 1371, il rentre en Suede, & vient assiéger Stockholm. Albert a recours à la négociation. Il est stipulé que Magnus sortira de prison, & vivra désormais en simple particulier avec les revenus de certaines Provinces qu'on lui assigne pour sa subsistance. Magnus accepte ces conditions, renonce au trône, & se retire en Norwege avec Blanche, son épouse, fille de Jean, Comte de Namur, à laquelle il s'étoit allié, l'an 1336. Il ne vécut pas long-tems dans sa retraite, s'étant noyé par accident, vers l'an 1373, dans un gué près de Lingholm. Albert, après avoir rétabli l'ordre & cimenté la paix en Suede, fait des tentatives pour recouvrer la Scanie. Il emporte, l'an 1380, la ville de Laholm; mais à la nouvelle d'une armée de Danois qui s'avance, il se retire. Albert vouloit être absolu dans son Royaume. Ce dessein ayant éclaté, l'an 1385, le brouilla avec les Seigneurs & le Clergé de ses Etats, sur les droits ou prétentions desquels il vouloit empiéter. Le peuple, qu'il favorisoit, se déclara pour lui. Mais la Noblesse plus forte, après avoir fait au Roi d'inutiles remontrances, lui signifia qu'elle renonçoit au serment qu'elle lui avoit fait. En même tems elle passe en Danemarck, & se donne à la Reine Marguerite, qu'elle reconnoît pour Reine de Gothie & de Suede par Traité passé le Dimanche des Rameaux (22 Mars) 1388; Traité auquel accéda le Sénat de Suede, le 20 Mai suivant. Albert, pour se maintenir appelle à son secours les Princes de Holstein & de Mecklenbourg, qui lui amenent un renfort de troupes bien disciplinées. A la vue de ces milices, Albert, se

ROIS DE DANEMARCK.

30 Novembre, non loin de Sleswick, une bataille où le Roi fut mis en déroute. Eric, son fils, tomba de cheval en fuyant, & mourut de sa chûte quelques jours après. Christophe, pour regagner Gerhard, lui confirma l'engagement qu'il lui avoit fait de la Scanie & d'autres portions du Royaume. Mais les Scaniens, irrités des mauvais traitemens que les Officiers du Comte leur faisoient, secouerent, l'an 1332, le joug de sa domination, & se donnerent à la Suede. La paix n'étoit pas bien cimentée entre Christophe & Gerhard. Deux Gentilshommes danois, croyant faire plaisir au second, arrêtent le premier en 1333, & le conduisent dans une forteresse appartenante au Comte. Mais celui-ci eut la générosité de rompre les fers du Monarque & de le renvoyer dans ses Etats. Christophe ne survécut pas long-tems à cette disgrace. L'an 1334, il mourut de chagrin, le 15 Juillet, à Nicoping, dans l'Isle de Falster, excommunié, dit-on, par le Pape, pour avoir fait emprisonner un Evêque. Son régne fut un enchaînement de malheurs qu'il s'étoit attirés par l'imprudence de sa conduite. D'EUPHÉMIE, son épouse, fille de Bogislas IV, Duc de Wolgast, & non de la Maison de Brandebourg, comme le marquent presque tous les Modernes, il eut trois fils, Eric dont on vient de parler; Otton & Waldémar; avec une fille, Marguerite, femme de Louis I, Margrave de Brandebourg. Après la mort de Christophe il y eut un interregne de 6 ans. (*Voy.* Gerhard, *Comte de Holstein.*)

WALDÉMAR III.

1340. WALDÉMAR III, 2^e^ fils du Roi Christophe, élevé depuis 12 ans à la Cour de l'Empereur, revint en Danemarck l'an 1340, & monta sur le trône à l'âge d'environ 15 ans, après six années d'anarchie. Son élévation fut l'ouvrage des Etats assemblés qui le préférerent au Prince Otton, son frere aîné, parce que celui-ci étoit retenu prisonnier par les Comtes de Holstein. Le premier soin de Waldémar fut de délivrer son frere, en faisant la paix avec ces Comtes & le Duc de Sleswick. Par un des articles, il s'engagea d'épouser Hedwige, sœur du Duc, & par un autre il laissa aux Comtes la Fionie avec partie du Juthland, jusqu'au remboursement d'une somme de 76 mille marcs dont il leur restoit redevable en vertu des précédens Traités. La Noblesse danoise pendant l'interregne avoit envahi la plupart des domaines du Roi. Waldémar en retira de ses mains une grande partie par les voies juridiques. Mais il confirma au Roi de Suede, l'an 1343, la possession de la Scanie, moyennant une somme de 49 mille marcs. Les Idolâtres ayant fait irruption en Esthonie, Waldémar se rendit au mois d'Avril 1345, dans ce pays pour le défendre. Ayant trouvé les choses pacifiées à son arrivée, il partit de Revel avec Eric, Duc de Saxe, pour la Terre-Sainte, d'où il revint dans ses Etats au commencement de l'hiver 1346. Toutefois (chose étonnante !) il fut excommunié par le Pape Clément VI, pour avoir entrepris ce pélerinage sans sa permission. S'étant fait absoudre l'an 1347, il vendit cette même année par contrat du 24 Juin, l'Esthonie, au Grand-Maître *de l'Ordre teutonique, pour 19 mille marcs* d'argent. De cette somme il racheta *des Comtes de Holstein la moitié de la Fionie & plusieurs places de Sélande* qui leur étoient engagées. *Waldémar étoit ami de Louis le Romain, Margrave de Brandebourg. Apprenant* qu'un imposteur, *suscité par l'Empereur Charles IV, vouloit le supplanter, il marche, l'an 1350,* à son secours. Son intérêt propre, *le brouilla ensuite avec les Princes de Holstein. Il entra en guerre avec eux,* l'an 1356, & y gagna les Isles de Femeren & de Langeland. S'étant fait céder, l'an 1359, la Scanie par Magnus, Roi de Suede, il y passe aussitôt, & se rend maître des principales forteresses. La ligue des Princes de Holstein, renouvellée en son absence, interrompt ses progrès en le rappellant en Danemarck. Ayant bientôt mis les Confédérés à la raison, il revient achever sa conquête, à laquelle il joint celle du Bleking, qu'Eric fils & Collegue de Magnus, lui avoit enlevé quelque tems auparavant. Magnus, l'année suivante, implore son secours pour contraindre les habitans de l'Isle de Gothland à payer les impôts dont il les avoit chargés. Waldémar y ayant fait une descente, pille la ville de Wisby, d'où il emporte de grandes richesses. Les villes anséatiques dont les effets étoient en dépôt dans cette place, les réclament. N'étant point écoutées, elles se liguent avec le Comte de Holstein & le Duc de Mecklenbourg, contre Waldémar. Mais après deux ans d'hostilités, ces alliés sont obligés de faire la paix. Marguerite, fille de Waldémar, avoit été fiancée avec Haquin, Roi de Norwege, fils de Magnus, Roi de Suede. Mais les Suédois, comme on l'a dit sous Magnus, l'avoient ensuite obligé de préférer à cette Princesse Elisabeth, fille de Henri, Comte de Holstein. Celle-ci ayant été jettée, l'an 1362, sur les côtes de Danemarck en allant épouser Haquin, Waldémar la retient, & engage le Monarque norwégien à épouser Marguerite; alliance qui fut célébrée à Copenhague, le 9 Avril 1363. La même année, sur la fin de l'été, il se rend à Cracovie, pour assister au mariage de l'Empereur Charles IV, & d'Anne de Poméranie. De-là il va trouver le Pape Urbain V à Avignon, & revient dans ses Etats, au milieu de l'été de l'année suivante. Le Roi Magnus ayant été déposé par ses sujets, Waldémar lui envoie, l'an 1363, des secours pour se rétablir. Albert substitué à Magnus, est obligé d'en venir à un accommodement avec Waldémar & d'acheter de lui la paix au prix de l'Isle de Gothland & de plusieurs Provinces de Suede, qu'il lui abandonne. La guerre recommence, l'an 1368, entre Waldémar & les villes anséatiques soutenues du Roi de Suede, du Duc de Mecklenbourg & du Comte de Holstein. Waldémar pendant les hostilités s'absente de ses Etats, laissant un Conseil de Régence pour veiller à leur défense. Il voyage en différentes Cours, & ne rentre en Danemarck qu'en 137.. La paix y régnoit alors au moyen de la cession de plusieurs places de Scanie, que la Régence avoit faite aux villes confédérées. Depuis ce tems l'occupation principale de Waldémar fut d'acquitter ses dettes, & de retirer les villes & les Provinces, des mains de ceux qui les tenoient en gage. Cette conduite *ne fut point du goût de la Noblesse : mais il sut la contenir par sa fermeté.* Ce Prince mourut de la goute au Château de Gurve, près d'Elseneur, le 25 Octobre 1375, dans la 60 année de son âge, *sans laisser d'enfans mâles* D'HEDWIGE, *son épouse, fille d'Eric II,* Duc de Sleswick. Ingeburge, sa fille aînée, épousa Henri, Prince de Mecklenbourg. Marguerite la cadette, eut d'Haquin, Roi de Norwege, Olaüs qui suit. Waldémar joignoit à de grandes qualités des vices qui les rendoient souvent dangereuses. Il savoit commander, & étoit incapable de plier à propos. Il étoit brave, mais emporté; politique, mais trop peu scrupuleux; actif, mais impétueux & colere. Ce mélange de bien & de mal lui fit plus d'ennemis que d'amis en Danemarck; mais la postérité s'accorde à le regarder comme le restaurateur de son pays. Il est le premier qui ait joint à ses titres celui de Roi des Goths, titre que ses successeurs ont continué de prendre à son imitation. Sur un des sceaux de ce Prince, qui est de l'an 1340, on voit un écu chargé de trois lions couronnés. Sur un autre qui est de 1364, une grande croix blanche divise l'écu bordé de petites croix. Depuis Waldémar III, les Rois de Danemarck ont fait mettre la même croix sur leurs sceaux.

OLAUS.

1376. OLAUS, fils d'Haquin, Roi de Norwege & de Marguerite, fille de Waldémar III, fut proclamé Roi de Danemarck, à l'âge d'environ cinq ans, par les intrigues de sa mere, à Slagelse en Sélande, le 13 Mai 1376, dans l'Assemblée des Etats-Généraux. Albert, Duc de Mecklenbourg, qui aussitôt, après la mort de Waldémar, avoit fait prendre à son petit-fils, Albert, le titre de Roi de Dane-

ROIS DE SUEDE.

croyant invincible, jure de ne point mettre son bonnet qu'il n'ait vaincu Marguerite. L'événement dut le faire repentir de ce ridicule serment. L'an 1389, bataille de Falcoping en Westrogothie, donnée le 24 Février, entre Albert & Ivar Lycke, Général de Marguerite. Albert la perd avec la liberté. Il est conduit prisonnier, avec son fils, Eric, au Château de Lindholm en Scanie. Cette mémorable journée acheva ce que la soumission volontaire d'une partie des Suédois avoit commencé. A la réserve de Stockholm & d'un petit nombre d'autres places fortes qui tenoient encore pour Albert, tout reçut la loi de Marguerite. Les Allemands qui dominoient dans Stockholm, exercerent leur fureur contre les citoyens suédois qu'ils croyoient disposés à se livrer à Marguerite. Jean de Mecklenbourg vient au secours de cette place assiégée par les troupes danoises, & la délivre. Après avoir continué la guerre en Suede pendant six ans, il entre en conférence avec Marguerite, & conclut avec elle à Lindholm, le 17 Juin 1395, un Traité par lequel il est réglé que le Roi Albert & son fils, seront remis en liberté, à condition que si dans l'espace de 3 ans, ils ne peuvent en venir à un accord final avec la Reine, ils se constitueront de nouveau prisonniers, ou bien se rançonneront soit en payant à la Reine 60 mille marcs d'argent, soit en lui livrant Stockholm avec tout ce qu'ils possédoient en Suede, & en renonçant à la Couronne. Conformément à cet accord, Albert & son fils sont remis entre les mains des Députés des villes anséatiques qui s'étoient rendues garantes de ces stipulations. (Mallet.) Marguerite bien convaincue qu'Albert étoit dans l'impuissance de payer la somme à laquelle sa rançon étoit taxée, travaille dès-lors à faire tomber la Couronne de Suede sur

ROIS DE DANEMARCK.

marck, se mit en devoir de faire valoir ses droits par les armes. Ils étoient bien fondés ; car outre que le jeune Albert étoit issu de la fille aînée de Waldémar III, il y avoit un Traité fait entre le Monarque & le Duc Albert, par lequel, au cas que le premier mourût sans enfans mâles, le Royaume devoit appartenir aux enfans de sa fille Ingeburge. La flotte que le Duc & ses alliés mirent en mer pour entrer en Danemarck, ayant été battue par la tempête, on mit l'affaire en arbitrage, & depuis ce tems il n'en est plus parlé dans l'histoire. Marguerite eut soin de gagner tous ses voisins par des Traités, au moyen de quoi son fils, resta en possession du Danemarck. Etant devenue veuve l'an 1380, cette Princesse se trouva chargée du gouvernement de deux Royaumes, & montra par sa conduite que ce lourd fardeau étoit encore au dessous de ses forces. L'an 1387, Olaüs, meurt à Falsterbo en Scanie, le 3 Août, dans la 17e année de son âge, fort regretté de ses sujets pour les belles espérances qu'il donnoit. (*Voy.* Henri II & Gérhard I.I, *Comtes de Holstein*).

MARGUERITE, REINE DE DANEMARCK, DE NORWEGE ET DE SUEDE.

1387. MARGUERITE succéda à son fils Olaüs dans les Royaumes de Danemarck & de Norwege, du consentement de tous les Ordres de ces deux Etats. Mais ceux de Norwege, en lui accordant le sceptre sa vie durant, statuerent qu'après sa mort il passeroit au jeune Éric, son petit-neveu, fils de Wratislas, Prince de Poméranie, & de Marie, fille d'Ingeburge, sœur aînée de Marguerite. Cette clause donnoit dès lors à Eric le titre de Roi de Norwege. Marguerite, comme veuve d'Haquin mort l'an 1380, joignoit aux siens celui de Reine de Suede ; ce qui attira de mauvaises plaisanteries à cette Princesse de la part d'Albert qui s'étoit mis en possession de ce Royaume. Elle ne tarda gueres à lui faire sentir qu'elle n'avoit pas pris en vain ce titre. La Noblesse de Suede lasse du gouvernement d'Albert, s'étant déterminée, l'an 1388, à le déposer, offrit la Couronne à Marguerite, qui l'accepta. Albert, battu & fait prisonnier le 24 Février, de l'année suivante, par les troupes de Marguerite, est amené avec son fils à Bahus devant cette Princesse qui les envoie l'un & l'autre au Château de Lindholm en Scanie. Marguerite ne garda que 8 ans la Couronne de Suede. Ayant assemblé, l'an 1396, les Etats de cette Monarchie dans la plaine de Mora-Steen, près d'Upsal, elle en fait proclamer Roi, le 23 Juillet, ÉRIC, son petit-neveu.

ROIS DE SUEDE.

Éric, fille de Wratislas VII, Duc de Poméranie, & petit-fils de sa sœur Ingeburge. Ayant assemblé pour cet effet les Etats du Royaume dans une plaine voisine d'Upsal, elle les détermine, par son éloquence, à proclamer, le 23 Juillet 1396, ce jeune Prince Roi de Suede, sous l'administration de Marguerite. (*V.* Albert II, *Duc de Mecklenbourg.*)

ERIC VII, ROI DE DANEMARCK, DE NORWEGE ET DE SUEDE, SOUS L'ADMINISTRATION DE MARGUERITE.

La Couronne de Suede ne fut pas la seule que Marguerite fit passer sur la tête d'Éric. Ayant convoqué à Calmar dans le Smaland, les Etats des trois Royaumes de Danemarck, de Suede & de Norwege, elle les engagea à le reconnoître pour unique Souverain, & le fit couronner en leur présence, le 17 Juin 1397, par l'Archevêque de Lunden & un Evêque de Suede. Dans une harangue qu'elle adressa ensuite à l'Assemblée, elle y fit approuver l'union perpétuelle des trois Couronnes du Nord. Cette union dont l'acte fut dressé le jour de Sainte Marguerite (8 Juillet), portoit principalement sur trois bases : la premiere que le Roi continueroit d'être électif (c'est-à-dire choisi dans la Maison régnante tant qu'elle subsisteroit) comme il l'avoit toujours été dans les trois Royaumes ; la 2e, qu'il seroit obligé de faire tour à tour son séjour dans les trois Royaumes, & de consumer dans chacun les revenus qu'il en tireroit ; la 3e, que chaque Royaume conserveroit son sceau, ses loix & ses privilèges. » Le projet de » Marguerite, dit M. l'Abbé de Mably, étoit très utile, mais impraticable. Cette Princesse n'avoit pas détruit l'antipathie qui » régnoit entre ses sujets. Elle n'avoit pas tenté d'adoucir leurs mœurs, & de leur donner quelques vertus de citoyens, ni de pré» venir par de sages loix les désordres qu'une liberté licencieuse & sans regle produisoit en Suede & en Danemarck. N'ayant pas » même l'habileté d'affecter une exacte impartialité entre ses sujets, elle favorisa souvent les Danois, & il n'en fallut pas davan» tage pour porter les Suédois & les Norwégiens à se repentir de l'union de Calmar. Marguerite contint cependant les esprits. » Le Roi Albert avoit engagé Wisby, capitale du Gothland, à l'Ordre teutonique. Marguerite, résolue de recouvrer cette place importante, la fit assiéger en 1398. Le siége traînant en longueur, les parties s'en rapportent au jugement de l'Empereur Wenceslas, qui ordonne que la Reine paiera 9000 Nobles à la Rose pour le rachat de Wisby & de toute l'Isle de Gothland. Marguerite avoit des ennemis appliqués à la traverser. L'an 1399, ils apostent un fourbe, qui ose se donner pour le Roi Olaüs, fils de la Reine, mort 12 ans auparavant. Après quelques progrès il est arrêté, convaincu d'imposture, & brûlé vif. Albert étoit un autre ennemi, qui, bien que foible, donnoit toujours de l'inquiétude à Marguerite. L'an 1405, elle obtient enfin de lui une renonciation, en forme à la Couronne de Suede, en consentant qu'il conserve le titre de Roi. Cette Princesse appuyoit dans le même tems la Comtesse de Holstein, contre l'Evêque d'Osnabruck, son beau-frere, qui lui disputoit la régence de ses Etats. Mais en lui prêtant les sommes d'argent dont elle avoit besoin, Marguerite avoit soin de se faire donner l'une après l'autre les villes du Sleswick pour sûreté de ses avances. A la fin ces deux Princesses se brouillerent, & en vinrent à une guerre ouverte. Elle finit, l'an 1411, par une tréve de cinq ans, dont Marguerite ne vit pas la fin. Etant venue à Flensbourg, elle mourut subitement, le 27 Novembre de l'an 1412, à bord du vaisseau sur lequel elle se disposoit à retourner en Danemarck. Elle étoit dans la 60e année de son âge. Ses qualités héroïques & les grandes choses qu'elle fit pendant 37 ans qu'elle exerça l'autorité royale, lui ont mérité le titre de Sémiramis du Nord. Ses mœurs n'étoient pas à l'abri de la critique, mais elle en couvroit les taches aux yeux de la multitude par ses libéralités envers les Eglises. (Voy. *les Comtes de Holstein.*) Marguerite après l'union de Calmar fit mettre trois Couronnes dans son écu.

LE MÊME ÉRIC, SEUL.

1412. ÉRIC, couronné Roi des trois Royaumes du Nord depuis 15 ans, n'avoit commencé à mettre la main au timon du gouvernement que peu de tems avant la mort de Marguerite. Son caractère fut le contraste de celui de cette Princesse. Autant elle avoit été prudente & circonspecte dans ses démarches, habile à manier les esprits, féconde en moyens & en ressources dans les conjonctures critiques ; autant il fut présomptueux & inconsidéré dans sa conduite, borné dans ses vues, & ennemi des voies de conciliation. Il rompit la tréve avec les Princes de Holstein en se faisant adjuger par le Sénat de Danemarck, l'an 1414, le Duché de Sleswick dont ces Princes avoient recouvré la plus grande partie. La guerre ayant recommencé avec eux dura jusqu'en 1435. Éric fut obligé de la terminer à son désavantage pour se défendre contre ses propres sujets que les procédés de ses Officiers avoient révoltés. C'étoit en Suede qu'étoit le foyer de la rebellion. Les Gouverneurs danois qu'il y avoit mis, se comportoient en vrais tyrans. Deux Gentilshommes du pays, Engelbrecht & Puke, se mirent à la tête des mécontens, l'an 1433, & ayant pris les armes ils soumirent en peu de tems diverses Provinces de Suede. Ayant assemblé, l'an 1435, les Etats de Suede, Engelbrecht les engage à déposer le Roi dans les formes. Éric à cette nouvelle, passe en Suede, & arrive, non sans avoir essuyé de grands dangers sur sa route, à Stockholm. Engelbrecht s'étant présenté presque aussitôt devant cette ville, on convient d'une tréve, pendant laquelle il se fait déclarer Généralissime des troupes suédoises, & Administrateur du Royaume. Les Etats-Généraux s'assemblent, le 3 Mai, à Helmstat dans le Halland, & l'on y confirme l'union de Calmar, sur la promesse que fait l'Archevêque d'Upsal au nom du Roi, de redresser les griefs de la nation. La Diéte de Suede tenue à Stockholm au mois de Novembre suivant, ratifie non sans quelque répugnance, cette délibération. Éric après cela passe en Danemarck, laissant sur sa route des traces de son ressentiment contre les Suédois, & de la résolution où il est de ne point tenir ses engagemens. Il propose aux Danois d'agréer pour son successeur, Bogislas, Prince de Poméranie, son cousin germain. La demande est rejettée par les Etats. Indigné de ce refus, il se retire en Prusse. Une députation qui lui est envoyée l'engage à revenir. Les troubles recommencent en Suede. Engelbrecht est assassiné par ordre de Charles Canut-Son, qui s'empare de toute l'autorité. Mais la conduite tyrannique de celui-ci souleve les Suédois contre lui, & les rapproche de leur légitime Souverain. Le 17 Juillet 1436, Diéte de Calmar, où le Roi confere avec les Députés des trois Royaumes. On y renouvelle la fameuse union avec quelques changemens & quelques additions. Éric de-là passe dans l'Isle de Gothland, où il reste tout l'hiver sans qu'on apprenne s'il est vif ou mort. Charles Canut-Son, profitant de cette incertitude, re-

ROIS DE DANEMARCK, DE SUEDE ET DE NORWEGE.

prend sa premiere autorité. Éric, au printems suivant, fait voile pour le Danemarck. On lui adresse des plaintes contre les Officiers allemands qu'il y avoit placés. Au lieu de révoquer ces tyrans, il s'obstine à les maintenir. La Noblesse s'irrite, & menace d'une guerre civile. L'an 1438, Éric, fatigué des contradictions qu'il essuie, retourne, au mois de Mai, dans l'Isle de Gothland, avec ses meilleurs effets, dans la résolution de s'y fixer. Les Danois, l'an 1439, après l'avoir vainement sollicité de revenir, offrent la Couronne à Christophe de Baviere. Ce Prince étant arrivé à Lubeck au mois de Juin, y reçoit les hommages des Députés de la nation. Les Etats de Suede assemblés par Canut-Son, déclarent de leur côté le trône vacant par la désertion d'Éric. Lui-même se regardant comme déchu de la royauté, ne mena plus depuis ce tems-là qu'une vie privée. Après être resté dix ans à l'Isle Gothland, il en sortit l'an 1449, chassé par le Roi Canut-Son, pour se retirer à Rugenwald en Poméranie, où il vécut encore dix ans dans l'obscurité & le mépris. Il avoit épousé, l'an 1406, PHILIPPINE, fille d'Henri IV, Roi d'Angleterre. Cette Princesse, d'un mérite supérieur, quitta son mari, l'an 1408, pour les mauvais traitemens qu'elle en recevoit, & alla finir ses jours au Monastere de Waldstena en Suede. Sur les sceaux de ce Prince, la croix de Danemarck remplit l'écu triangulaire. Dans le premier angle il y a neuf cœurs placés devant trois lions figurés les uns sur les autres. Trois couronnes remplissent le deuxieme angle. Ce sont, dit un Moderne, les plus anciennes armes des Monarques danois. Il se trompe. (*Voy.* Waldémar III.)

CHRISTOPHE, ROI DE DANEMARCK, DE SUEDE ET DE NORWEGE.

1440. CHRISTOPHE, petit-fils de l'Empereur Robert par Jean son pere, Comte Palatin du Rhin, & neveu du Roi Eric, par Catherine sa mere, étant arrivé, sur la fin de 1439, en Danemarck, y fut élu Roi solemnellement à Wibourg en Juthland, le 9 Avril 1440. Les choses n'allerent pas si vîte en Suede & en Norwege. Il fallut composer avec Charles Canut-Son, pour l'engager à renoncer à ses prétentions au trône, & gagner les Norwégiens toujours attachés au Roi Éric. Enfin, l'an 1441, Christophe s'étant rendu à Calmar où les Etats étoient assemblés, y fut proclamé Roi le 8 Sept., & de-là s'étant rendu à Upsal, il y fut couronné avec les cérémonies usitées. De Suede il passa, l'an 1442, en Norwege, dont il fut sacré Roi à Opslo (aujourd'hui Christiana) par l'Archevêque de Drontheim. De retour en Danemarck, il se fit répéter la même cérémonie pour ce Royaume, le 1 Janvier, par l'Archevêque de Lunden. Christophe répondit aux espérances des trois Monarchies, & réalisa les magnifiques promesses qu'il leur avoit faites. Peu de tems après son dernier couronnement, il réunit à la Couronne la ville de Copenhague, qui jusqu'alors avoit appartenu au siége de Roschild, moyennant quelques terres qu'il donna en échange à l'Evêque. Il résolut d'y faire à l'avenir sa résidence, & lui donna des loix & des priviléges. Jaloux de la puissance & du commerce florissant des villes anséatiques, il fit de grands préparatifs & forma une ligue puissante pour les attaquer. Mais avant qu'il en vînt à l'exécution, il fut surpris de la mort à Helsimbourg en Scanie, le 6 Janvier 1448, sans laisser d'enfans de DOROTHÉE, fille de Jean l'Alchymiste, Margrave de Brandebourg, qu'il avoit épousée, l'an 1445. Sa mort fut l'époque de la désunion des trois Royaumes.

CHRISTIERN ou CHRÉTIEN I, ROI DE DANEMARCK.

1448. CHRISTIERN, fils de Thierri, Comte d'Oldembourg, & d'Hedwige de Holstein-Slesvick, fut élu par le Sénat, Roi de Danemarck à Hattersleben, le 1 Septembre 1448, sur la présentation d'Adolphe, Comte de Holstein, son oncle maternel, à qui la Couronne avoit été d'abord offerte comme à l'héritier le plus proche. Adolphe en effet descendoit du Roi Éric V, dont la 2ᵉ fille, Richissa, femme de Nicolas, Seigneur de Verle, devint mere de Sophie, mariée à Gerhard le Grand, Comte de Holstein. Christiern après son élection, s'étant rendu à Lunden, y fut reçu & proclamé, le 28 du même mois. Les Suédois avoient déjà disposé de leur trône en faveur de Charles Canut-Son. La Norwege ne s'étoit pas encore déclarée. L'an 1449, les Etats de ce Royaume assemblés à Opslo, décernerent la Couronne à Christiern. Mais Canut-Son étant arrivé dans ce Royaume, fit casser cette élection, & engagea les Etats à l'élire lui-même pour leur Roi, le 21 Octobre de la même année. Le 28 du même mois, Christiern, est couronné à Copenhague à l'âge de 23 ans, & épouse en même tems DOROTHÉE DE BRANDEBOURG, veuve du Roi Christophe. Etant passé, l'an 1450, en Norwege, il y fait annuller à son tour l'élection de Canut-Son, & se fait couronner le 29 Juillet à Drontheim. De-là il se rend à Bergen, où les Sénats de Danemarck & de Norwege, renouvellent par un acte authentique l'union des deux Royaumes. L'an 1457, il obtient au mois de Juin la Couronne de Suede par la déposition de Canut-Son. Deux fois le parti de Christiern prévalut dans ce Royaume, & à la fin il abandonna la Suede, fatigué de la mésintelligence & des soulévemens continuels des Suédois. (*Voy.* Charles Canut-Son & Stenon-Sture.) Adolphe, Duc de Slesvick & Comte de Holstein, étant mort l'an 1459, Christiern, son neveu du côté maternel, recueillit sa succession comme plus proche héritier. Mais comme le Comte de Schawenbourg, quoique parent d'Adolphe dans un degré plus éloigné, étoit de la ligne masculine, Christiern fut obligé de composer avec ce Prince & de lui accorder un dédommagement pour éviter une guerre dont il étoit menacé. (*Voy.* Christiern I, *Comte de Holstein.*) L'an 1469, il fait reconnoître pour son successeur à la Couronne par les Etats, Jean, son fils, âgé de 14 ans. Ayant fait un vœu d'aller à la Terre-Sainte, il s'en repent, & part au mois de Janvier 1474, avec un nombreux cortege, pour en aller demander dispense au Pape. L'Empereur Frédéric III, qu'il visite en passant à Rothembourg, érige en sa faveur le Holstein en Duché. Le Duc de Milan & d'autres Princes d'Italie, lui font une réception pompeuse à son passage sur leurs terres. Il arrive à Rome dans les premiers jours d'Avril, & obtient de Sixte IV, la grace qu'il étoit venu demander, à la charge de fonder un Hôpital à Rome. En retournant il a des conférences importantes à Ausbourg avec l'Empereur & d'autres Princes. Ami des lettres, il fonde, l'an 1478, à Copenhague, une Université suivant la permission qu'il en avoit

CHARLES CANUT-SON, ROI DE SUEDE.

1448. CHARLES CANUT-SON, Maréchal de Suede, voyant le trône de Suede vacant par la mort de Christophe, renouvella ses efforts pour y parvenir. Dans cette vue il revint de Finlande, où il résidoit pendant le dernier régne, à Stockholm, & fit tant par ses intrigues, ses promesses & ses menaces, que les Etats assemblés par son ordre en cette ville le proclamerent Roi de Suede, le 20 Juin, à la pluralité des voix. Son couronnement se fit, le 28 du même mois, avec les cérémonies usitées. Un de ses premiers soins fut de venger la Suede des pirateries que le ci-devant Roi Éric depuis sa retraite dans l'Isle de Gothland ne cessoit d'exercer sur les côtes de Suede comme sur celles de Danemarck. Éric se voyant pressé par Canut-Son, eut recours à Christiern, Roi de Danemarck, traita avec lui de l'Isle de Gothland, & après l'avoir mis en possession de la citadelle, se retira en Poméranie, où il finit ses jours, l'an 1459. Les Généraux de Christiern acheverent dans la suite la conquête de l'Isle qui fut perdue pour la Suede. Canut-Son fut dédommagé de ce revers par le bonheur qu'il eut de se faire élire Roi de Norwege, le 21 Octobre 1449, après avoir fait annuller l'élection de Christiern faite peu de tems auparavant. Le 20 Novembre suivant, il fut couronné par l'Archevêque de Drontheim. Mais, l'an 1450, son rival anéantit ce triomphe, en se faisant lui-même sacrer à son tour Roi de Norwege, & Canut-Son fut obligé de renoncer à cette Couronne par les Etats de Suede. Tel étoit l'effet des intrigues de l'Archevêque d'Upsal, toujours occupé à traverser ses desseins. Ce Prélat engage le Roi de Danemarck à porter la guerre en Suede, l'an 1451. Lui-même en 1457, sur de légers prétextes, la déclare à Canut-Son, après avoir signifié à ce Prince qu'il renonçoit au serment de fidélité qu'il lui avoit fait. L'ayant surpris à Strangrass, il le bat, l'oblige d'aller se renfermer à Stockholm, & vient l'investir dans cette place Canut-Son ne s'y trouvant pas en sûreté, s'enfuit à Dantzick avec ses meilleurs effets. Les Bourgeois après sa retraite ouvrent leurs portes à l'Archevêque qui fait déclarer le trône vacant, & dispose les esprits à y placer le Roi de Danemarck pour rétablir l'union de Calmar. Christiern arrive à Stockholm, dont on lui remet aussitôt les clefs; de-là il se rend à Upsal, où il est élu Roi de Suede le 24 Juin 1457, & couronné 5 jours après. Ce Prince, l'an 1463, s'étant brouillé avec l'Archevêque d'Upsal, à l'occasion d'une révolte qu'il étoit soupçonné de fomenter, s'assure de sa personne, & l'emmene à Copenhague. Les freres du Prélat & l'Evêque de Lincoping, son neveu, l'ayant en vain redemandé levent des troupes, excitent les peuples à la rebellion, s'emparent de quelques places, & viennent mettre le siége devant Stockholm. Christiern repasse en Suede l'an 1464, livre bataille à l'Evêque de Lincoping en Westmanie, la perd, se retire à Stockholm, y est assiégé durant une partie de l'été par le Prélat; & se voyant hors d'état de le repousser, reprend la route de Danemarck. Les mécontens rappellent alors Canut-

ROIS DE DANEMARCK.

obtenue du Pape pendant son séjour à Rome. La même année, il fait épouser à Jean, son fils, Christine, fille aînée d'Ernest, Electeur de Saxe ; &, à l'occasion de ce mariage, les Etats proclament une seconde fois ce jeune Prince successeur de son pere. C'est à cette occasion qu'il institua l'Ordre ou Confrairie de l'Eléphant, qui, dans la suite, devint un Ordre de Chevalerie. La mort enleva ce Prince, l'an 1481, à Copenhague le 22 Mai, à l'âge de 55 ans, & dans la 33e année de son régne. Son corps fut porté à Roschild ; & inhumé dans la Chapelle dite du Roi, qu'il avoit fait bâtir lui-même. La Reine Dorothée, qui lui survécut jusqu'au 25 Novembre 1495, le fit pere de quatre fils, dont les deux premiers moururent très jeunes; Jean, le 3e, lui succéda; Frédéric, le 4e, fut Duc de Slefwick & de Holstein, & parvint dans la suite au trône de Danemarck. Il eut aussi de son mariage une fille nommée Marguerite, qui épousa, l'an 1469, Jacques III, Roi d'Ecosse. Cette alliance termina la longue querelle qui régnoit entre les Monarques des deux Royaumes, au sujet des Isles Orcades, qui relevoient de la Norwege. Elles furent laissées au Roi d'Ecosse en hypotheque de la dot de Marguerite; & depuis ce tems elles sont demeurées attachées à ce Royaume. Christiern mérita l'amour de ses sujets par sa vigilance, sa modération, son équité, son respect pour les choses saintes, & son zele pour l'observation des loix.

ROIS DE SUEDE.

Son, qui arrive à Stockholm dans le mois d'Août avec une multitude de gens de guerre & de vaisseaux. Christiern, à cette nouvelle, se réconcilie avec l'Archevêque d'Upsal, & le renvoie en Suede. Les affaires y changent de face à l'arrivée du Prélat. Il poursuit Canut-Son, & le force, l'an 1465, à donner sa renonciation au trône moyennant le gouvernement de Finlande qu'on lui accorde pour sa vie. Cet acte ne rétablit pas le calme en Suede. L'Archevêque & Éric Axelson, de l'illustre Maison de Tott, se disputent le titre d'Administrateur. Le second l'emporte. Le Prélat étant mort l'an 1467, Axelson offre de nouveau la Couronne à Canut-Son. Ce Prince revient de Finlande, & arrive le 12 Novembre de la même année à Stockholm, où on lui prête un nouveau serment de fidélité. L'an 1469, Christiern, dont le parti étoit encore puissant en Suede, passe en ce Royaume & remporte d'abord plusieurs avantages sur son rival; mais divers échecs que lui font essuyer l'année suivante les Sture, parens de Canut-Son, l'obligent à retourner en Danemarck. Peu de tems après son départ, Canut-Son meurt le 15 Mai 1470, à l'âge de 61 ans. Trop de confiance dans la prospérité; &, ce qui en est la suite, trop peu d'attention à ménager les esprits, rendirent ce Prince le jouet des caprices de la fortune. Il laissa plusieurs filles & un fils en bas âge qui ne lui survécut pas long-tems.

STENON-STURE I, Administrateur.

1470. Stenon-Sture, neveu de Charles Canut-Son, désigné par ce Prince, peu de momens avant sa mort, Administrateur de la Suede, fut confirmé dans cet emploi par les Etats en attendant qu'ils pussent s'accorder pour l'élection d'un Roi. Il gouverna la Suede avec une prudence singuliere, au milieu des dissentions dont elle étoit agitée. L'an 1477, en vertu d'un Bref obtenu du Pape Sixte IV le 28 Février de l'année précédente, il fonde l'Université d'Upsal, dont l'ouverture se fit au mois d'Octobre. Il appella en Suede, l'an 1482, l'art de l'Imprimerie, qui donna pour son coup d'essai, l'année suivante, un volume sous ce titre : *Dialogus creaturarum optime moralisatus omni materiæ morali jocondo & ædificativo modo applicabilis, incipit fœliciter.* Stenon Sture, malgré l'élection du Roi de Suede, faite en 1483, trouva moyen, comme on va le voir, de se maintenir dans son emploi jusqu'en 1497. Obligé enfin d'y renoncer, il reçut en dédommagement la dignité de Maréchal du Royaume avec une portion de la Suede pour sa vie.

JEAN, ROI DE DANEMARCK, ET IIe DU NOM, ROI DE SUEDE.

1481. Jean, fils aîné du Roi Christiern I, né l'an 1455, reconnu deux fois, du vivant de son pere, héritier du trône de Danemarck, y monta, après la mort de ce Prince, sans aucune difficulté. Ayant convoqué, l'an 1483, les Députés des Sénats de Suede & de Norwege à Helmstat dans le Halland, il y fut élu, le 14 Janvier, Roi de Norwege par les seconds, malgré la réclamation des Suédois inspirés par l'Administrateur Stenon-Sture. Le 18 Mai suivant, il fut couronné Roi de Danemarck à Copenhague par l'Archevêque de Lunden; & quelque tems après il reçut à Drontheim la couronne de Norwege. Enfin Stenon-Sture ayant consenti à une conférence à Calmar avec ce Monarque, le reconnut pour Roi de Suede à la tête de 15 Députés suédois, le 14 Août de la même année. Mais on refusa de consentir à son couronnement jusqu'à ce qu'il eût restitué l'Isle de Gothland à la Suede. Cette Isle n'étoit plus en son pouvoir, ayant été engagée par son pere à Ivar Axelson pour des avances que ce dernier lui avoit faites. Jean vint à bout de la retirer des mains de cet engagiste par un accommodement. Mais l'Administrateur ne pouvant se déterminer à quitter son emploi, fit naître d'autres difficultés pour en prolonger la durée. Elles continuerent l'espace de 14 ans, pendant lequel toute l'autorité demeura entre ses mains. Le Monarque, à la fin, après avoir inutilement épuisé les voies de négociation, eut recours à la force pour se mettre en possession du trône de Suede. Etant passé dans ce pays, l'an 1497, avec une armée considérable, il vint mettre le siége devant Stockholm que l'Administrateur défendit en personne. Alors on parla d'accommodement. Stenon-Sture, moyennant la Finlande, les deux Bothnies & quelques Châteaux qu'on lui accorda pour sa vie, remit au Roi la place, & se démit du gouvernement de l'Etat. Peu de tems après on convoqua tous les Ordres du Royaume, & le Roi Jean fut couronné en leur présence à Stockholm, le 26 Novembre, par l'Archevêque d'Upsal. Le Prince Christiern, fils aîné du Roi, fut dans cette occasion reconnu pour son successeur au trône de Suede, comme il avoit été précédemment reconnu pour héritier de ceux de Danemarck & de Norwege par les Etats de ces deux Royaumes. Le Roi Jean, de retour en Danemarck, conclut, l'an 1498, une triple alliance défensive avec le Roi de France Louis XII & Jacques IV, Roi d'Ecosse. L'an 1499, il repasse en Suede, & fait couronner la Reine, son épouse, à Upsal. Il en part l'année suivante pour aller faire la guerre aux Dithmarses; guerre malheureuse où il pensa périr, & d'où il ne ramena que les débris d'une florissante armée qu'il avoit conduite en ce pays. (Voy. *les Ducs de Holstein.*) Nouveau voyage de ce Prince en Suede. Il assemble, l'an 1501, les Etats à Stockholm. Stenon-Sture, après des invitations réitérées, s'y rend de Finlande avec une suite nombreuse qui donne de justes sujets de défiance au Roi. Il y fait des plaintes mal fondées contre le Gouvernement, & ne laisse pas de se faire un parti puissant. Le Roi, qui n'étoit pas en forces pour lui résister, se retire, après avoir congédié l'Assemblée, dans la citadelle de Stockholm. Des affaires le rappellent en Danemarck. Il laisse dans la place la Reine, son épouse. Les murmures augmentent après son départ, & le nombre des mécontens grossit. La Reine est assiégée par Sture au commencement de l'hiver. Après s'être défendue pendant huit mois, elle capitule le 27 Mai 1502, & se retire au Couvent de Wadstena. Les restes du parti danois s'évanouissent en Suede. Le Roi Jean employa vainement la voie de la négociation & celle des armes, les secours de ses amis, l'autorité de l'Empereur, & la médiation même du S. Siége, pour recouvrer ce Royaume. Il fut perdu sans retour pour lui. Peut-être néanmoins ne lui manqua-t-il que de longs jours pour le recouvrer. Il étoit en effet sur le point d'y rentrer, appellé par une puissante faction opposée au nouvel Administrateur Stenon-Sture II, lorsqu'il mourut à Albourg en Juthland, des suites d'une chûte de cheval, le 21 Février 1513. Les Danois le regretterent, & ce fut avec justice. Il étoit modéré, pieux, équitable, ennemi du faste & bon économe. Son caractere le portoit à la paix; & ce fut toujours la nécessité qui lui mit les armes à la main. De Christine, fille d'Ernest, Electeur de Saxe, qu'il avoit épousée en 1478,

STENON-STURE I, *Administrateur une seconde fois.*

1502. Stenon-Sture, piqué de ce que le Roi lui avoit retiré une partie des gratifications qu'il lui avoit faites, forme un parti pour le chasser de Suede. Y ayant réussi, il reprend, l'an 1502, le titre & les fonctions d'Administrateur de Suede. Le Roi fit de vaines tentatives pour le regagner. Ses efforts ne furent pas moins inutiles pour le réduire par la voie des armes. Mais la mort le délivre de ce dangereux rival le 13 Décembre 1503. Si ce fut un sujet de triomphe pour ce Prince, il s'évanouit rapidement. Stenon-Sture avoit communiqué aux Chefs de son parti toute la haine dont il étoit animé contre le Roi Jean.

SWANTE-NILSON-STURE, Administrateur.

1503. Swante-Nilson-Sture, Maréchal du Royaume de Suede, dont les dispositions & la capacité étoient déja éprouvées, fut choisi pour succéder au dernier Administrateur, & le remplaça parfaite-

ROIS DE DANEMARCK.

il laissa un fils qui suit ; & Elisabeth, mariée à Joachim, Margrave de Brandebourg.

CHRISTIERN II, Roi de Danemarck.

1513. Christiern II, né le 2 Juillet 1481, reconnu pour successeur du Roi Jean, son pere, dès l'an 1486, lui succéda réellement en 1513 aux Royaumes de Danemarck & de Norwege. L'année suivante, il fut couronné, dans le mois de Mai, Roi de Danemarck à Copenhague par l'Archevêque de Lunden, & ensuite Roi de Norwege à Opslo par l'Archevêque de Drontheim. Il épousa, le 12 Août 1515, Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint, Princesse âgée pour lors de 15 ans. Ce fut à l'occasion de cette alliance qu'il fit venir des Pays-Bas un nombre de paysans pour apprendre aux Danois à préparer le laitage & à cultiver les légumes. Christiern les plaça dans l'Isle d'Amac, vis-à-vis de Copenhague ; & d'une lande sabloneuse, ils en firent bientôt, comme elle est encore aujourd'hui, un jardin d'un aspect riant & d'un excellent produit. Ayant perdu, l'an 1517, sa maîtresse Dyvecke, il fait décapiter Torben-Oxe, Gouverneur de Copenhague, soupçonné d'être l'auteur de sa mort. Sigebrite, mere de Dyvecke, conserve le pouvoir que sa fille lui avoit procuré sur l'esprit du Roi. Elle devint la principale cause des malheurs de ce Monarque par les conseils pernicieux qu'elle lui donna. Cette même année, Christiern commence à se former un parti en Suede par les intelligences qu'il entretient avec Gustave Troll, Archevêque d'Upsal. L'an 1518 & l'an 1519, il fait plusieurs expéditions infructueuses en ce Royaume. Mais il fut dédommagé de ces revers, l'an 1520, par une bataille où Stenon-Sture reçut une blessure dont il mourut au mois de Février de la même année.

ROIS DE SUEDE.

ment. Il acheva de briser le joug étranger, & rompit, par son adresse autant que par sa valeur, toutes les mesures que prirent les Danois pour obliger la Suede à le reprendre. Il sut fixer en sa faveur l'inconstance des Suédois, & les retenir dans son obéissance, malgré les pertes que les armes de son rival lui firent de tems en tems essuyer. Le 2 Janvier 1512 fut le terme de ses jours. Il emporta dans le tombeau les regrets de sa nation comme eût fait le meilleur Roi.

STENON-STURE II, Administrateur de Suede.

1512. Stenon-Sture, fils de Swante-Nilson-Sture, fut élu, le 21 Juillet 1512, pour lui succéder dans la charge d'Administrateur. Cette élection ne fut rien moins qu'unanime. Il avoit eu pour concurrent Éric Troll, homme d'âge & d'expérience, que tous les Prélats & les plus graves d'entre les Nobles appuyoient de leurs suffrages. Mais les jeunes Sénateurs & le reste de la Noblesse, déclarés pour Stenon-Sture, l'emporterent après de longues & vives contestations. L'an 1516, Stenon-Sture, pour regagner l'amitié d'Éric-Troll, procure à Gustave, son fils, l'Archevêché d'Upsal. Mais il n'obligea dans ce dernier qu'un ingrat. Gustave fut à peine installé qu'il se ligua contre son bienfaiteur avec le Roi de Danemarck. Bientôt ils en vinrent à une guerre ouverte. Le Prélat refuse de lui prêter serment de fidélité ; l'Administrateur l'assiége dans son Château de Steke : l'Archevêque de Lunden prend la défense de celui d'Upsal ; & sur une commission obtenue du Pape Léon X par le Roi de Danemarck, il excommunie, l'an 1517, l'Administrateur comme chef de rebelles & comme tyran du Clergé. Celui-ci n'en continue pas moins le siége. L'Archevêque d'Upsal entre en négociation avec lui à dessein de le tromper. Pendant les conférences, une flotte de Danois débarque près de Stockholm. Stenon vole pour leur donner la chasse, revient triomphant devant Steke, dont il se rend maître, & contraint le Prélat de renoncer à son siége. L'année suivante, le Roi Christiern ayant fait une descente près de Stockholm, Stenon va au devant de lui, & le bat, le 22 Juillet, dans un lieu nommé Benkirka. Christiern lui demande des ôtages pour conférer avec lui ; &, les ayant obtenus, au lieu d'aller au rendez-vous, il les emmene en Danemarck. Du nombre de ces captifs étoit Gustave Éric-Son, de la Maison de Vasa, destiné par la Providence à venger la mauvaise foi dont on usoit à son égard. Christiern, l'an 1519, après avoir fait la conquête de l'Isle d'Ocland, est battu devant la ville de Calmar. Ayant reçu l'année suivante divers renforts d'Allemagne, de France & d'Ecosse, il fait une nouvelle descente en Suede au mois de Janvier. Otton Krumpen, son Général, rencontre, près de Bogesund en Westrogothie, l'armée de l'Administrateur, & lui livre un combat où ce dernier reçoit une blessure dont il mourut au mois suivant. L'armée victorieuse traverse la Suede & ne rencontre que de foibles obstacles sur sa route. Les Etats destitués de Chef s'assemblent à Upsal. L'Archevêque Gustave Troll y comparoît avec les marques de sa dignité, & détermine l'Assemblée à se soumettre au vainqueur. Cette délibération fut prise le mardi après le Dimanche *Reminiscere* (6 Mars) de l'an 1520.

Le même CHRISTIERN, ROI DE DANEMARCK, DE NORWEGE ET DE SUEDE.

1520. Christiern, reconnu Roi de Suede par les Etats assemblés à Upsal le 6 Mars, ratifie à Copenhague, le 7 Avril suivant, les conditions auxquelles on lui défere cette Couronne. En conséquence Krumpen, son Général en Suede, accorde des Lettres de sûreté à tous ceux qui en demandent soit pour leur personne, soit pour leurs biens. Christine Gyllenstierna, veuve du dernier Administrateur, refuse d'accéder à la convention d'Upsal ; & s'étant renfermée dans Stockholm, elle ranime le courage des citoyens, & se met en état de soutenir un siége. La ville de Lubeck, jalouse des progrès de Christiern, envoie du secours à cette héroïne, dont l'exemple enhardit les paysans & les excite à reprendre les armes contre les Danois. Christiern, apprenant les avantages qu'ils remportent sur ses troupes, met à la voile, arrive devant Calmar qui refuse de lui ouvrir ses portes, & va relâcher près de Stockholm vers le milieu de Mai. Cette ville, après trois mois de siége, s'étant laissé gagner par les sollicitations de deux Evêques, & par les promesses magnifiques du Roi, consent, malgré les représentations de Christine, à capituler. Christiern y fait son entrée, le 7 de Septembre, avec beaucoup de pompe, & au milieu des acclamations publiques. Le 4 Novembre suivant il est couronné par Gustave Troll, Archevêque d'Upsal. Mais la joie de cette cérémonie se change bientôt en deuil. Christiern, réfléchissant qu'il ne peut être assuré du trône de Suede, tant que les principales familles de ce Royaume subsisteront, prend le parti de saisir l'occasion où elles se trouvent toutes rassemblées sous sa main pour les exterminer. Cette résolution affreuse est approuvée de son Conseil, dont les membres étoient aussi vils par l'obscurité de leur naissance que par la bassesse de leurs sentimens. Pour garder néanmoins quelque forme, il fait déférer en plein Sénat, par l'Archevêque d'Upsal, ceux qu'il dévouoit à la mort, comme coupables d'hérésie, & cela en vertu de l'excommunication prononcée deux ans auparavant par l'Archevêque de Lunden contre l'Administrateur & ses adhérens. Les accusés sont aussitôt arrêtés & condamnés à perdre la vie par une Commission établie à ce sujet. Le lendemain (8 Novembre) ils sont amenés dans la place publique au nombre de 94, ayant deux Evêques à leur tête, & décapités à la vue du peuple qui fond en larmes. Le Roi défend qu'on leur donne la sépulture, comme il avoit empêché qu'on ne leur donnât des Prêtres pour les préparer à la mort, & ordonne qu'ils soient jettés sur un bûcher pour être réduits en cendres. Etant sorti après cela de Stockholm, il fait dresser des gibets dans toutes les villes qu'il traverse, pour y attacher les ennemis que ses défiances lui nomment. Les Historiens suédois font état de 600 personnes qu'il fit périr à la suite de son couronnement. De retour en Danemarck, l'an 1521, il nomme au Siége vacant de Lunden, Dideric Slagheck, l'un de ses Ministres & celui principalement qui l'avoit porté à répandre tant de sang. C'étoit un homme de néant, Westphalien de naissance, & Barbier de sa premiere profession. Les troubles qu'il excita en Suede, après le départ du Roi, par ses rigueurs, ses extorsions & son impudente tyrannie, déterminerent ce Prince à le rappeller & à l'envoyer prendre possession de son Siége. Sur ces entrefaites arrive un Nonce du Pape pour se plaindre de l'exécution des Ecclésiastiques enveloppés dans le massacre de Stockholm. Christiern, pour s'excuser, en rejette la faute sur les conseils de Slagheck ; & pour expier son crime aux yeux du Pape, il fait brûler vif cet homme, le 24 Janvier 1522, dans le marché de Copenhague, sûr en cela de ne point violer de nouveau les immunités ecclésiastiques, parce que Slagheck n'avoit point encore reçu ses bulles de Rome. Gustave Vasa, l'un des cinq ôtages que Christiern avoit emmenés, l'an 1518, de Suede en Danemarck, s'étoit échappé depuis long-tems de sa prison. De retour en sa patrie, il travailla à la délivrer de la tyrannie de Christiern. Après avoir couru bien des dangers, il avoit enfin trouvé un asyle en Dalécarlie dont les peuples s'étoient dévoués à sa fortune. Ils lui formerent une petite armée à la tête de laquelle il parcourut la Suede & soumit diverses places. Son

parti grossissant de jour en jour, il se trouvoit au printems de 1522 presque égal en forces aux Danois. Ce fut alors qu'il prit le titre d'Administrateur de Suede. Les Lubeckois vinrent à son secours & lui fournirent des vaisseaux. Christiern restoit cependant en Danemarck où il étoit retenu par la crainte d'une révolte qui se tramoit sourdement en Juthland. Elle éclata, l'an 1523, par une lettre que les Etats de cette Province, assemblés à Wibourg, écrivirent au Roi, le 20 Janvier, pour lui déclarer qu'ils renonçoient à son obéissance. Dans le même tems ils députent au Duc de Holstein, Frédéric, oncle du Roi, pour lui offrir la Couronne. Ce soulévement s'étant communiqué rapidement aux autres Provinces, Christiern, après avoir tenté inutilement de l'appaiser, prend le parti de la fuite, & s'embarque, le 24 Avril, au port de Copenhague, emmenant avec lui Sigebrite, la cause de ses malheurs & l'instigatrice de ses crimes. Il est remarquable que ce qui occasionna la révolte des Juthlandois ce fut un Edit de ce Prince qui auroit dû lui mériter leur estime. Par cette loi, datée du Dimanche de la Trinité (15 Juin) 1521, Christiern défendoit de piller, comme on avoit coutume, les effets des vaisseaux qui avoient fait naufrage, & ordonnoit à ses Officiers de les recueillir avec soin pour les rendre fidèlement aux propriétaires. On peut juger par là de la barbarie où étoient encore les Danois, & des motifs qui les animoient contre le Roi Christiern. Ce Prince, après avoir erré pendant huit ans en Allemagne & dans les Pays-Bas, fit, l'an 1531, à l'aide des Hollandois, une descente en Norwege, où il eut d'abord quelques succès. Mais, assiégé l'année suivante dans Opslo par les Danois, il obtint de leurs Généraux un sauf-conduit pour aller trouver le Roi, son neveu. Ce dernier, sans avoir voulu le voir, le fit conduire prisonnier au Château de Sonderbourg dans l'Isle d'Alsen. Il y passa dix-neuf ans, au bout desquels il fut transféré dans celui de Callandbourg en Sélande où il mourut le 25 Janvier 1559, laissant une mémoire si odieuse, qu'on l'a surnommé le Néron du Nord. Il faut néanmoins avouer que son gouvernement fut beaucoup moins odieux au peuple qu'à la Noblesse. C'étoit sur elle que portoient presque tous ses coups; & souvent elle se les étoit attirés par son indocilité, par son esprit factieux, par la tyrannie qu'elle exerçoit sur le peuple, dont Christiern se donnoit pour le vengeur. ISABELLE, épouse de ce Prince, partagea fidelement ses disgraces tant qu'elle vécut, & montra, dans l'une & l'autre fortune, *toutes les* vertus qui convenoient à son sexe, à son rang & à sa situation. Elle mourut dans un Château près de Gand le 19 Janvier 1526. De son mariage sortirent trois enfans; Jean, né l'an 1518, élevé par le fameux Corneille Agrippa, & mort en 1532; Dorothée, femme de Frédéric II, Electeur Palatin; & Christine, mariée en premieres noces à François Marie Sforce, Duc de Milan, puis à François I, Duc de Lorraine.

FRÉDÉRIC I, DIT LE PACIFIQUE, ROI DE DANEMARCK ET DE NORWEGE.

1523. FRÉDÉRIC, Duc de Slesfwick-Holstein, né, suivant M. Mallet, l'an 1471, & selon Hubner, l'an 1456, s'étant rendu à Wibourg où les Etats de Juthland étoient assemblés, y fut proclamé Roi de Danemarck & de Norwege dans le mois de Janv. 1523, après avoir signé une capitulation dont un des articles accordoit aux Nobles le droit de vie & de mort sur leurs paysans. La Sélande & la Scanie furent les seules Provinces qui refuserent de le reconnoître. Etant passé dans la premiere, il investit, le 10 Juin, Copenhague avec le secours des Lubeckois qui en tinrent le port bloqué. Il fit en même tems le siége de Malmoé dans la Scanie. L'une & l'autre places se rendirent le 6 Fév. de l'année suivante. Le 10 Août de celle-ci, Frédéric est couronné à Copenhague par Gustave *Troll*, Archevêque d'Upsal. Peu de tems après il a une entrevue à Malmoé avec Gustave, Roi de Suede, dans laquelle il obtient la restitution du Blecking dont les Suédois s'étoient emparés. Il eût aussi desiré celle de l'Isle de Gothland. Mais elle étoit alors entre les mains du Général Norby qui la défendoit contre l'un & l'autre Monarque, & exerçoit de là le métier de pirate sur la mer Baltique. Cet usurpateur fut contraint de la rendre l'année suivante au Roi de Danemarck qui lui donna en échange le Gouvernement de Solwisbourg en Scanie. La religion éprouva, l'an 1525, une grande révolution en Danemarck. Frédéric ayant embrassé le Luthéranisme, autorisa la liberté de conscience par un Edit portant *que chacun se conduisît en sa croyance comme devant en rendre raison à Dieu.* Ayant assemblé, l'an 1527, les Etats à Odensée, il y fit confirmer son Edit malgré la réclamation des Evêques, permettant aux Religieux d'abandonner leurs cloîtres pour rentrer dans le siecle, & aux Prêtres de se marier, avec défense aux Prélats de s'adresser à d'autre tribunal qu'à celui du Roi pour les affaires ecclésiastiques. La ville de Malmoé fut la premiere qui renonça publiquement à l'obéissance qu'elle avoit rendue jusqu'alors à l'Eglise romaine. Les autres villes de Danemarck ne tarderent pas à suivre son exemple. L'an 1533, Frédéric meurt le 3 Avril à Gottorp, où il fit sa résidence pendant presque tout le cours de son régne. Son corps fut déposé dans la Cathédrale de Slesfwick. Il avoit épousé, 1°, le 19 Août de l'an 1500, ANNE, fille de Jean, Electeur de Brandebourg (morte le 25 Mai 1514) dont il laissa un fils qui suit; & Dorothée, née l'an 1504, mariée, l'an 1525, à Albert, Duc de Prusse; 2° SOPHIE, fille de Bogislas IX, Duc de Poméranie, qu'il

GUSTAVE, DIT WASA, ROI DE SUEDE.

1523. GUSTAVE, fils d'Éric Wasa, Duc de Gripsholm, qui avoit péri dans le massacre de Stockholm, fut élu Roi de Suede, le 6 Juin 1523, par les Etats du Royaume assemblés à Stregnesz. Il tenoit pour lors Stockholm assiégé avec le secours des Lubeckois. Etant revenu devant cette place après son élection, il la pressa de maniere que les garnisons de la ville & du château la conferent aux troupes de Lubeck pour la remettre au Roi de Danemarck : mais elles la rendirent à Gustave. Devenu maître par là de tout le Royaume, il commença par imposer de rudes taxes aux Eglises pour entretenir ses troupes & payer les dettes de l'Etat. Cette conduite excita des murmures parmi ceux qu'elle grévoit; mais elle fut applaudie de ceux qu'elle soulageoit, & sur-tout des Luthériens qui s'étoient introduits & multipliés en Suede à la faveur des troubles. Gustave, avec le penchant qu'il se sentoit pour abaisser le Clergé & lui ravir ses richesses, goûta fort la doctrine de Luther, si favorable à ses vues. Il ne jugea pas néanmoins à propos de l'embrasser d'abord ouvertement, & se contenta de la protéger. Il conféra même l'Archevêché d'Upsal au Nonce Jean Magnus, après que ce Ministre, envoyé de Rome pour pacifier les esprits, eut déclaré l'Archevêque Gustave Troll justement déposé. L'an 1525, il publia trois Edits pour restraindre la puissance ecclésiastique portée en Suede au-delà de ses bornes, & la subordonna en divers cas à l'autorité civile. Gustave ayant convoqué, l'an 1526, le Sénat à Stockholm, y rend un nouvel Edit par lequel il s'attribue les deux tiers des dixmes, toute l'argenterie & les cloches des Eglises. Les paysans, irrités de l'exécution de cet Edit, & excités par les plaintes du Clergé, forment le complot d'une révolte à la foire d'Upsal. Le Roi, qui l'avoit prévue, se rend sur les lieux avec une bonne escorte, & oblige les séditieux à demander grace. Mais peu de tems après il s'éleve un imposteur nommé Hans, qui se donne pour fils de l'Administrateur Stenon-Sture II, quoique la mort eût enlevé ce fils un an auparavant. Il fait d'abord quelques progrès en Dalécarlie; mais, poursuivi par Gustave, il se sauve en Norwege; &, chassé de là par le Roi de Danemarck, il passe à Rostock, dont le Magistrat, l'année suivante, pour complaire à Gustave, lui fait trancher la tête. Gustave, l'an 1527, dans les Etats qu'il tient à Arbusen, ou, selon d'autres, à Westeraas, propose aux Evêques de lui céder de bonne grace leurs Châteaux. L'Evêque de Lincoping & le Grand-Maréchal s'y opposent. La proposition du Roi est convertie en un ordre consigné dans un Edit. L'Archevêque Magnus, refusant de s'y soumettre, est persécuté sous divers prétextes. Voyant qu'il falloit obéir ou sortir du Royaume, il prend ce dernier parti, & se retire à Dantzick. L'Evêque de Lincoping, de son côté, va chercher un asyle en Pologne. Les autres Prélats, cachés dans leurs maisons, demeurent dans le silence, tandis que le Roi parcourt les Provinces pour faire exécuter le dernier Edit. Ce Prince étant arrivé en Dalécarlie, y dissipe un parti que le Grand-Maréchal, accompagné de l'Evêque de Scara & de plusieurs Nobles catholiques, s'y étoit formé. Gustave, voyant les progrès rapides de la prétendue réforme, leve enfin le masque, fait profession publique du Luthéranisme, & nomme Olaüs Petri, fameux disciple de Luther, Pasteur de Stockholm, & Laurent Petri, non moins ardent Luthérien, Archevêque d'Upsal. Ce fut par ce dernier que Gustave se fit couronner à Upsal le 12 Janvier 1528. L'année suivante il tient une espece de Concile national à Oerebro, capitale de Nericie, dans lequel il fait recevoir la Confession d'Ausbourg, & abolit la religion catholique. Dès lors il s'empare de tous les biens du Clergé, qu'il réunit à son domaine. Une nouvelle révolte s'étant élevée, l'an 1533, en Dalécardie, Gustave vient à bout de l'étouffer par des actes de sévérité. Les Etats assemblés, l'an 1544, à Westeraas, déclarent, à sa demande, le Royaume héréditaire dans sa Maison. La même année, il engage le Sénat à s'obliger, par serment, de ne souffrir dans l'Etat que la religion luthérienne, & de n'en point tolérer d'autre. « Cependant » les Suédois, suivant la remarque d'un Moderne, ont moins changé dans la » religion que les autres Luthériens : car ils ont des Evêques, des Prêtres & des » Diacres mariés. Leurs Eglises sont peu différentes des nôtres; ils ont une

ROIS DE DANEMARCK.

épousa en secondes noces l'an 1518 (morte en 1568) lui donna trois fils; Jean, né l'an 1521, mort le 2 Octobre 1580, à Hatersiebe, où il faisoit sa demeure, avec la jouissance d'un tiers du Holstein; Adolphe, Duc de Sleswick & de Holstein-Gottorp; & Frédéric, né l'an 1529, Evêque d'Hildesheim & de Sleswick, mort le 27 Octobre 1556. Du même lit Frédéric eut aussi deux filles; Elisabeth, née le 14 Octobre 1524, mariée, 1°, en 1543, à Magnus, Duc de Mecklenbourg; 2°, en 1556, à Ulric, Duc aussi de Mecklenbourg; & Dorothée, femme de Christophe, autre Duc de Mecklenbourg. On remarque que ce fut depuis le régne de Frédéric I seulement que la plûpart des familles nobles de Danemarck se sont distinguées par un surnom. Auparavant chacun se contentoit de s'appeller de son nom de baptême & de celui de son pere, joint à celui de *Son* ou de *Sen*, qui veut dire *fils*. Les familles nobles ne se distinguoient que par leurs armoiries. Frédéric est le premier Roi de Danemarck qui ait fait mettre dans les siennes un lion sautant par dessus neuf cœurs.

INTERREGNE.

1533. Après la mort du Roi Frédéric, l'intérêt de la religion divisa les Danois en deux partis touchant l'élection de son successeur. Christiern, son fils aîné, avoit pour lui les Luthériens dont il avoit embrassé les opinions. Les Catholiques portoient Jean, son second fils, attaché à la religion de ses peres. Les divers Ordres de l'Etat s'étant assemblés, le 24 Juin, à Copenhague, les Evêques y prennent le dessus, & font rendre le jeudi après la Visitation (3 Juillet) un Décret favorable à la religion catholique. Mais ces Prélats & leurs partisans ayant insisté à ce que les Députés de Norwege fussent appellés pour le choix d'un Souverain qui devoit leur être commun, l'affaire est renvoyée à la S. Jean de l'année suivante, par le Sénat qui demeure, pendant cet intervalle, maître du Gouvernement. La Régence de Lubeck voyant le Danemarck sans Chef & ses membres divisés, forme le projet de se rendre maîtresse du commerce de la mer Baltique. Marc Meyer, qui de serrurier de Hambourg étoit devenu Bourg-Mestre de Lubeck, & George Wullenwever qu'il avoit fait entrer dans la Magistrature, s'intriguent pour faire interdire ce commerce aux Hollandois tant en Danemarck qu'en Suede. Ces deux hommes s'étoient rendus maîtres du Gouvernement de Lubeck, après en avoir altéré la constitution. N'ayant pu entraîner le Sénat de Danemarck dans leurs vues, ils feignent de vouloir rétablir le Roi Christiern II, arment en sa faveur, & mettent à la tête de leurs troupes de terre Christophe d'Oldenbourg, son parent. Ce Général, après avoir ravagé le Holstein, passe dans l'Isle de Sélande, & s'empare de Roschild, tandis que la flotte de Lubeck tient bloquée celle des Danois dans le port de Copenhague, dont les bourgeois s'étoient déclarés pour leur maître détrôné. Après quelques sommations, les portes de cette capitale lui sont ouvertes. Il y entre triomphant, & fait prêter serment de fidélité à Christiern II. De là il se rend à Malmoé dont la conquête ne demandoit que sa présence. Maître de la place aussitôt qu'il a paru, il assemble les Etats, & y fait proclamer Roi de nouveau Christiern II. A cette nouvelle le Sénat, assemblé à Rye en Juthland, précipite son élection, & décide entre les deux Princes qui avoient jusqu'alors partagé les suffrages.

CHRISTIERN III.

1534. CHRISTIERN III, Duc de Holstein-Sleswick, né l'an 1502, est proclamé Roi de Danemarck, par le Sénat, à Rye, le 4 Juillet 1534. Après avoir reçu le serment de fidélité de la Noblesse & du Clergé de Juthland, il conduit une armée dans l'Isle de Fionie, dont Christophe d'Oldenbourg venoit de conquérir la plus grande partie. Il la soumet sans peine; mais aussitôt qu'il a tourné le dos, le Comte d'Oldenbourg y ayant reparu avec une petite armée, la fait rentrer sous ses loix. De là il envoie un de ses Officiers, nommé Clément, à la conquête du Juthland. Clément fait des progrès dans cette Province dont la Noblesse & le haut Clergé se réfugient à Randers. Mais le nouveau Monarque étant survenu, force Clément dans Albourg; &, l'ayant pris, il le fait décapiter. Le Juthland après cela ne fut pas difficile à recouvrer. Les paysans de cette Province, qui avoient favorisé l'invasion de Clément, sont punis par la diminution de leurs droits. La Noblesse depuis ce tems acquit sur eux une autorité peu différente de celle des maîtres sur leurs esclaves. L'an 1535, les armes du Roi font des progrès en Scanie à la faveur d'un secours que le Roi de Suede lui avoit envoyé. Meyer, ce chef des Lubeckois, est

ROIS DE SUEDE.

» Liturgie assez semblable à celle de l'Eglise romaine; aux » grandes fêtes ils vont à confesse, & se mettent quelquefois » dix ou douze aux pieds de leurs Ministres pour recevoir la » pénitence. » (Fleuri, *contin.* L. 132.) Gustave, après quelques hostilités commises contre la Russie, avoit fait, l'an 1537, avec cette Puissance un Traité de paix pour 70 ans, & l'avoit confirmé en 1554. Mais il le rompit l'année suivante, & fit attaquer Orchez dont il fut obligé de lever le siége. Les Russes s'étant ensuite jettés dans la Livonie, Gustave marcha au secours de cette Province qu'il défendit avec succès, suivant les Historiens suédois. Les Russes disent le contraire. Quoi qu'il en soit, Gustave ayant fait la paix, l'an 1557, avec la Russie, passa le reste de ses jours dans le repos. Ce Prince les termina, le 29 Septembre 1560, à Stockholm, âgé de 70 ans. » Gustave, » dit l'Abbé de Vertot, ne dut la Couronne de Suede qu'à sa » valeur. Il régna avec une autorité aussi absolue que s'il fût » né sur le trône. Il disposa à son gré de la religion, des loix » & des biens de ses sujets, & cependant il mourut adoré du » peuple & révéré par la Noblesse. » Il laissa son Royaume en paix avec tous ses voisins, fortifié par l'alliance de la France & enrichi par le commerce de toutes les nations de l'Europe, le domaine royal beaucoup augmenté, son épargne remplie, ses arsenaux fournis abondamment, une flotte considérable dans ses ports, les places frontieres fortifiées, en un mot la Suede redoutable à ses ennemis & en état de se faire considérer par ses alliés. Il avoit épousé, 1°, l'an 1531, CATHERINE DE SAXE-LAWEMBOURG, dont il eut Éric, son successeur; 2°, en 1536, MARGUERITE, fille d'Abraham de Laholm, Gouverneur de Sudermanie, qui lui donna Jean, Duc de Finlande; Magnus, Duc de Gothie; & Charles, Duc de Sudermanie; avec cinq filles; 3°, en 1552, CATHERINE, fille de Gustave-Olaüs de Torpe, morte sans enfans.

ÉRIC XIV.

1560. ÉRIC, né le 13 Décembre 1533, élevé d'abord par Norman, disciple de Luther, ensuite par Buri, Calviniste venu de France, & enfin par Pehrson, autre sectateur de Calvin & fils d'un Moine apostat de Westmanie, monta sur le trône de Suede après la mort de Gustave Vasa, son pere. Un mélange de folie & de cruauté forma son caractere & mit le Royaume en combustion. Dès l'an 1561 sa conduite souleva l'Esthonie, qui secoua le joug de la Suede pour se donner à la Russie. Le Duc Jean, son frere, ayant épousé la fille du Roi de Pologne, ennemi de la Suede, Éric, irrité de cette alliance, vient l'assiéger dans Abo l'an 1563, le force de se rendre au bout de trois mois, l'envoie prisonnier avec sa femme au Château de Gripsholm, & fait exécuter à mort plusieurs de ses gens dont il égorgea même quelques uns de sa main. Éric pensoit lui-même alors à se marier. Il rechercha tour à tour la main d'Elisabeth, Reine d'Angleterre, & celle de Marie, Reine d'Ecosse. Se voyant amusé par l'une & par l'autre, il tourna ses vues sur Christine, fille du Landgrave de Hesse. Mais une lettre galante qu'il écrivoit à la Reine d'Angleterre, ayant été interceptée, & remise au Landgrave dans le tems que les Ambassadeurs d'Éric venoient lui faire la demande de sa fille, ceux-ci essuyerent un refus, & furent ignominieusement congédiés. La guerre étoit alors déclarée entre la Suede & le Danemarck, & ne finit qu'en 1570, après des succès variés. Dans cet intervalle, Éric n'ayant pas eu sur les Danois tout l'avantage qu'il espéroit à la bataille du Swastera, donnée l'an 1566, s'en prend à Nilson-Sture, de la famille du dernier Administrateur de Suede, & l'accuse de s'être comporté en lâche dans cette rencontre. Sur ce prétexte il le fait promener dans les rues de Stockholm avec une couronne de paille sur la tête, au milieu des huées de la canaille. Mais il offense par là toute la Noblesse qui se sent outragée dans la personne de ce Seigneur. Éric s'en apperçoit & veut dédommager Nilson-Sture de cet affront en le nommant Ambassadeur auprès du Duc de Lorraine. Un bon mouvement ou la crainte d'une révolte le porte vers le même tems à rendre la liberté au Duc Jean, son frere. Mais il revint bientôt à ses premiers sentimens. Nilson-Sture étant de retour de son ambassade en 1567, il prend de nouveaux ombrages contre lui; &, l'ayant rencontré fortuitement, il lui enfonce un poignard dans le sein. Nilson-Sture l'ayant retiré, le baise & le présente au Roi, qui, loin d'être touché de cet acte de soumission, le fait achever par ses gens. La mort de cet infortuné fut suivie du massacre de ses parens au nombre de 26. Éric, agité de remords, se sauve dans les bois où il resta caché pendant trois jours sous l'habit de paysan. On le cherche, & sa maîtresse le ramene dans son palais. Pehrson, après l'avoir élevé comme on l'a dit, étoit devenu son Ministre & son Favori. Il calme ses agitations & le rend à sa férocité naturelle. Éric envoit tou-

ROIS DE DANEMARCK.

pris dans Helſimbourg où il s'étoit réfugié, & conduit à Varberg dont il a l'adreſſe de ſe rendre maître après en avoir fait égorger la garniſon. Deſcente du Roi dans l'Iſle de Fionie. Il y fait quelques progrès ; mais la place d'Aſſens, qu'il aſſiége, lui oppoſe une vigoureuſe réſiſtance. Une bataille qu'il y gagne ſur les ennemis le met en poſſeſſion de l'Iſle entiere. Il paſſe en Sélande, & forme le ſiége de Copenhague. Pendant le cours de cette entrepriſe, l'une des plus longues & des plus mémorables dans l'hiſtoire du Nord, il prend diverſes places aux environs de Copenhague, va trouver enſuite le Roi de Suede, ſon beau-frere, avec lequel il fait un Traité d'alliance ; & à ſon retour il trouve ſes affaires ſi avancées, qu'il ne lui reſte plus que deux places importantes à ſoumettre, Copenhague & Malmoé. Meyer, forcé dans Varberg, avoit été conduit en Sélande où il avoit été décapité. L'an 1536, conférence de Hambourg entre les Députés du Roi & ceux de Lubeck. On y conclut, le 14 Février, un Traité de paix entre ce Prince & la Régence qui retire en conſéquence les troupes qu'elle avoit au ſervice des rebelles. Le ſiége de Copenhague continue malgré cette défection. Malmoé ſe rend a compoſition le 6 Avril. Enfin Copenhague, après avoir vainement attendu des ſecours de la Reine Marie, Gouvernante des Pays-Bas, & de Frédéric, depuis Electeur Palatin, gendre du Roi dépoſé, & avoir éprouvé dans cette attente toutes les horreurs de la famine, prend le parti de capituler le 29 Juillet, & obtient du Roi le pardon avec la confirmation de ſes priviléges. Au mois d'Octobre ſuivant, Chriſtiern ayant aſſemblé les Etats de Danemarck dans cette ville, y fait abolir par un Recès du lundi après la S. Simon (30 Octobre) la religion catholique dans toute l'étendue du Royaume. Les Evêques en conſéquence ſont deſtitués, & on nomme à leur place, ſur l'avis de Luther qu'on avoit conſulté, des Surintendans qui reprirent dans la ſuite le titre d'Evêques. L'an 1537, Chriſtiern eſt couronné, le 12 Août, à Copenhague, avec de nouvelles cérémonies, par Jean Bugenhag, Paſteur luthérien de Wittemberg & Profeſſeur de cette Univerſité. Ce Miniſtre fut chargé enſuite de dreſſer un Formulaire de foi & de diſcipline, lequel, ayant été approuvé par Luther, fut revêtu d'un Décret du Roi & du Sénat, puis envoyé dans tout le Royaume pour y être obſervé. Dans une Diete qui ſe tint la même année à Copenhague, on dreſſa un Recès dont le principal article porte que la Norwege ſera déſormais & pour toujours incorporée au Danemarck. Dès ce moment la Norwege perdit ſon Conſeil d'Etat, fut regardée comme Province du Danemarck, & adminiſtrée par des Gouverneurs danois. Chriſtiern conclut à Fontainebleau, par ſes Ambaſſadeurs, le 29 Novembre 1541, un Traité d'alliance avec le Roi François I ; Traité dans lequel ils ſe donnerent pour la premiere fois ce titre de *Freres*, devenu depuis ſi commun & ſi vain entre les Princes. (Mallet.) Il n'y avoit point encore alors en Danemarck de verſion de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire. Chriſtiern, l'an 1545, chargea les Profeſſeurs de l'Académie de Copenhague de la traduire en danois. Cette verſion fut faite ſur la traduction allemande de Luther. L'an 1559, ce Prince meurt à Colding, le 1 Janvier, à l'âge de 56 ans. Il laiſſa de DOROTHÉE DE SAXE, ſon épouſe, morte en 1571, Frédéric, ſon ſucceſſeur ; Magnus, & Jean, Ducs de Holſtein ; Dorothée, femme de Guillaume le Jeune, Duc de Brunſwick ; & Anne, mariée, en 1548, à Auguſte, Electeur de Saxe. Chriſtiern III, perſuadé que la vraie gloire des Souverains conſiſte à faire le bonheur de leurs peuples, donna toute ſon application à ce grand objet. Ce fut dans cette vue qu'il protégea les arts, les ſciences, l'agriculture, l'induſtrie & le commerce ; qu'à l'éclat des exploits militaires il préféra la voie moins brillante des négociations, qu'il abrégea les longueurs de la procédure, corrigea & réduiſit en un meilleur ordre les loix du Danemarck : heureux s'il n'eût pas touché à la religion.

FRÉDÉRIC II.

1559. FRÉDÉRIC II fut reconnu ſans contradiction pour ſucceſſeur de Chriſtiern, ſon pere, qui l'avoit fait couronner Roi de Danemarck, ſuivant le rit de la nouvelle réforme, l'an 1542. Dès qu'il eut commencé à manier les rênes du Gouvernement, il forma le projet de réduire les Dithmarſes, peuple jaloux de ſa liberté & réſolu de tout ſacrifier pour la maintenir. Adolphe, Duc de Holſtein, ſon oncle, ſe joignit à lui pour cette expédition, dans l'eſpérance d'en partager le fruit. Elle fut heureuſe. Les deux Princes, après avoir emporté d'aſſaut la ville de Meldorp, gagnerent, près de Heide, une ſanglante bataille qui força les Dithmarſes à recevoir la loi des vainqueurs. Frédéric, l'an 1563, déclara la guerre à la Suede. Elle dura l'eſpace de 7 ans, & finit l'an 1570, au mois de Novembre, par un

ROIS DE SUEDE.

jours à ſes freres leurs appanages. Pour les en dépouiller il chercha à les faire périr, & choiſit pour l'exécution de cet abominable projet le jour où il devoit épouſer ſa maîtreſſe. Avertis à propos, ils le préviennent & l'aſſiégent dans Stockholm où il ſe défend juſqu'au 30 Septembre 1568. Obligé de capituler, il eſt de plus contraint de renoncer à la Couronne, après quoi il eſt renfermé dans le Château de cette capitale. Pehrſon, qu'il avoit précédemment ſouſtrait à un arrêt de mort prononcé contre lui par le Sénat, n'évita point cette fois le châtiment qu'il avoit mérité par ſes pernicieux conſeils. Il expira dans un ſupplice affreux qu'on lui fit ſubir.

Éric dans ſa priſon conſerva des partiſans qui dans le cours de neuf années tenterent pluſieurs fois, mais toujours ſans ſuccès, de le rétablir ſur le trône. A la fin, le Roi, ſon frere, pour mettre fin à ſes inquiétudes ſe délivra de lui par le poiſon le 22 Février 1578. (De Thou.) CATHERINE, ſa maîtreſſe, dont il fit ſa femme malgré l'obſcurité de ſa naiſſance, lui donna deux enfans, Guſtave, mort priſonnier en Ruſſie l'an 1607, après avoir parcouru différentes Cours de l'Europe ; & Sirie, mariée à un Baron de Finlande. Ce fut ce Prince qui créa le premier (en 146·) des Comtes & des Barons en Suede. Les Marquis vinrent enſuite.

JEAN III.

1568. JEAN III, né, le 21 Décembre 1537, de Guſtave I, & de Marguerite, parvint à la Couronne de Suede le 30 Sept. 1568, après la renonciation forcée d'Éric, ſon frere. La guerre commencée, l'an 1563, entre la Suede & le Danemarck, fut terminée, l'an 1570, par un Traité de paix conclu à Stettin. Ce Prince avoit épouſé, 1°, l'an 1562, CATHERINE, fille de Sigiſmond, Roi de Pologne. A la ſollicitation de cette Princeſſe il entreprit de rétablir la religion catholique en Suede ; mais il ne put y réuſſir, parce qu'il s'y prit mal. Une nouvelle Liturgie de ſa compoſition, dans laquelle il permettoit aux Prêtres & aux Evêques mariés de garder leurs femmes, accordoit aux laïques la communion ſous les deux eſpeces, & autoriſoit la célébration de l'office divin en langue vulgaire, fut rejettée du Pape Grégoire XIII, auquel il la fit préſenter, & ne fut pas mieux accueillie des Proteſtans qui la trouverent trop favorable aux dogmes catholiques. Le Roi Jean, toujours entêté de ſon ouvrage, employa la violence & la perſécution pour le faire adopter, & vint à bout de faire paſſer en loi cette Liturgie dans les Etats tenus l'an 1582, avec peine capitale décernée contre les contrevenans. Peu s'en fallut qu'il n'occaſionât par là dans le Royaume un ſoulevement à la tête duquel Charles, ſon frere, étoit près de ſe mettre. Mais les deux Princes en vinrent à une compoſition qui laiſſa chaque parti libre de ſuivre ſa religion. La Reine Catherine étant morte l'an 1583, le Roi Jean retourna au Luthéraniſme qu'elle lui avoit fait abjurer. Il épouſa en ſecondes noces GUNILDE, fille de Jean de Bielke, morte en 1598. Du premier lit il eut Sigiſmond, ſon ſucceſſeur, élu Roi de Pologne en 1587, & du ſecond, Jean, Duc d'Oſtrogothie, mort en 1618. Le Roi Jean ceſſa luimême de vivre le 17 Nov. 1592. Outre ſes enfans légitimes, ce Prince eut une fille naturelle, Sophie, mariée à Pontus de la Gardie, Gentilhomme languedocien, qui commanda ſes troupes dans les guerres qu'il eut avec la Ruſſie. (Voy. *les Czars Ivan IV & Chouiski.*)

SIGISMOND.

1592. SIGISMOND, Roi de Pologne, né le 20 Juin 1566, ſuccéda, l'an 1592, au Roi Jean, ſon pere, dans le Royaume de Suede. En attendant ſon arrivée, le Duc Charles, ſon oncle, prit en main les rênes du Gouvernement. L'an 1594, il eſt couronné à Upſal, par l'Archevêque, le 19 Février. On l'oblige de promettre à ſon ſacre de conſerver la Confeſſion d'Auſbourg. Tout ce qu'il put obtenir en faveur de la religion catholique, fut de pouvoir la faire exercer dans la chapelle du Château qu'il occuperoit en Suede. La méſintelligence commença dès-lors entre ce Prince & le Duc Charles, zélé Luthérien. Elle alla toujours en croiſſant, & aboutit enfin à la dépoſition de Sigiſmond, qui fut prononcée aux Etats tenus à Nicoping le 6 Février 1604. Sigiſmond, avec plus de prudence & moins de hauteur & de dureté dans le gouvernement, auroit pu éviter cet affront. (*V.* Sigiſmond, *Roi de Pologne.*)

CHARLES IX.

1604. CHARLES IX, Duc de Sudermanie, troiſieme fils du Roi Guſtave Vaſa, né le 4 Octobre 1550, fut reconnu Roi de Suede, le 29 Mars 1604, par les Etats aſſemblés à Nicoping. L'an 1605, le 27 Septembre, il eſt défait par les Polonois devant Riga qu'il aſſiégeoit. Son couronnement ſe fit, l'an 1606, à Upſal. Le régne de ce Prince fut agité par des guerres conti-

ROIS DE DANEMARCK.

Traité de paix avantageux au Danemarck. Frédéric, dans la suite de son régne, ne s'occupa qu'à procurer le bien de ses Etats. Il mourut, âgé de 54 ans, à Anderscow le 4 Avril de l'an 1588, laissant de LOUISE DE MECKLENBOURG, qu'il avoit épousée le 20 Juin 1552 (morte le 4 Octobre 1631) Christiern, son successeur; Jean, mort à Moscow l'an 1600, sur le point d'épouser Axanie, fille du Czar Boris; Ulric, Evêque de Schwerin; Anne, femme de Jacques VI, Roi d'Ecosse; Hedwige, mariée, en 1602, à Christian II, Electeur de Saxe; & d'autres enfans.

CHRISTIERN IV.

1588. CHRISTIERN IV, né le 12 Avril 1577, succéda au Roi Frédéric, son pere, à l'âge de 11 ans, sous la conduite de quatre Régens. Devenu majeur, il fut couronné le 19 Août (N. S.) de l'an 1596. Il refusa, la même année, de prendre part à la guerre de l'Espagne contre la Hollande, malgré les sollicitations qu'on lui fit de part & d'autre pour obtenir son alliance. L'amitié lui fit entreprendre, l'an 1606, un voyage en Angleterre pour voir la Reine, sa sœur, & le Roi Jacques, son beau-frere. S'étant brouillé, l'an 1611, avec la Suede, il lui déclara la guerre, & se mit à la tête de son armée avec laquelle il se rendit maître de Calmar: il fit en ce Royaume d'autres conquêtes qui furent rendues à la paix conclue le 28 Janvier de l'an 1613.

La découverte du Cap de Bonne-Espérance ayant ouvert aux peuples de l'Europe le commerce des Indes orientales, Christiern voulut s'y faire un établissement. Il fit partir dans ce dessein, l'an 1618, pour l'Inde une Escadre dont le Chef acquit, sur la côte de Coromandel, un territoire où l'on a bâti depuis la ville de Tranquebar & la forteresse de Danebourg. Christiern fonda, l'an 1623, à Soroë une Académie pour la Noblesse, & y attacha de grands revenus. Il bâtit, la même année, dans l'Isle d'Amac la ville de Christianhafen, ou *Port de Christiern.* L'an 1625, il devint Chef de la ligue formée pour le rétablissement de l'Electeur Palatin. Il fut battu, le 27 Août 1626, par Tilli, près de Lutter, & obligé, dans la même année, par Walstein, de regagner le Holstein, après avoir été chassé du Brandebourg, de la Silésie & du Mecklenbourg. L'année suivante, ses troupes, commandées par le Marquis de Bade-Dourlach, s'étant laissé enfermer par ce même Walstein le 25 Septembre, furent taillées en pieces ou faites prisonnieres, à l'exception du Général & d'un petit nombre d'Officiers qui se sauverent par la fuite. Le Holstein presque tout entier devint le prix de cette victoire. Glukstadt & Krempen furent les deux seules places qui résisterent aux vainqueurs. Christiern, l'an 1629, fait la paix, le 27 Mai, avec l'Empereur à Lubeck. Ce fut en 1639 qu'une paysane, appellée Catherine Swens, trouva, près du village de Galbus au Comté de Schackenbourg, dans le Juthland, la célebre corne d'or de Tondern, en donnant du pied contre cette corne qui sortoit de terre. On la conserve aujourd'hui dans le Cabinet royal des curiosités de Copenhague. Elle a dans sa courbure environ cinq quarts d'aune, & en droite ligne seulement une aune de long. Le gros bout a de diamètre cinq pouces. Elle est de l'or le plus pur, & son poids est de sept livres cinq onces & demie. On l'estime 1200 écus de l'Empire. L'explication des figures tracées entre les sept cercles dont elle est garnie, a souffert bien des difficultés & causé bien des disputes littéraires. On trouva, l'an 1737, une pareille corne dans la même contrée. Outre la quantité de figures qui y sont tracées, on y lit une inscription en langue gothique-runique, qui signifie, suivant l'explication de Graner, *pour indiquer les heures.* C'est donc une espece de cadran solaire. (Busching.) L'an 1643, nouvelle rupture du Danemarck avec la Suede. Ce fut Christiern qui fit la premiere déclaration de guerre; en quoi il fut désapprouvé par les Etats du Royaume. Il comptoit sur les secours de l'Empereur Ferdinand. Mais les succès des François & des Suédois en Allemagne ne permirent pas à Ferdinand de partager ses forces. Christiern voulut en vain intéresser la Pologne dans sa querelle. Un Ambassadeur envoyé de France au Roi Uladislas VII, l'empêcha de se rendre aux sollicitations du Danois. Les Suédois, par une irruption subite, se rendirent maîtres, en 1643, du Juthland & d'une partie du Holstein. Christiern, l'année suivante, ayant armé une flotte qu'il commanda en personne, présenta la bataille aux Suédois, & reçut deux blessures dans l'action: la nuit sépara les combattans. Dans un autre combat, livré le 23 Octobre de la même année, entre les Isles de Fémeren & de Laland, la flotte danoise fut entiérement défaite. La France s'étant rendue médiatrice, engagea les deux Couronnes à conclure, le 23 Août 1645, un Traité de paix qui valut aux Suédois la ville de

ROIS DE SUEDE.

nuelles qu'il eut à soutenir contre le Danemarck, la Pologne & la Russie. La Diete lui ayant refusé, l'an 1609, les secours qu'il demandoit pour faire tête à ces trois Puissances qui le menaçoient à la fois, il en conçut un tel chagrin, que son corps & son esprit en furent affectés le reste de ses jours. Il mourut, le 8 Novembre 1611, à Nicoping, à l'âge de 61 ans. Un Auteur plus récent met sa mort au 30 Octobre de la même année, en comptant selon le vieux style. Il avoit épousé, 1°, en 1579, ANNE MARIE, fille de Louis, Electeur Palatin, dont il eut Catherine, femme de Jean Casimir, Comte Palatin, pere de Charles X; 2°, en 1592, CHRISTINE DE HOLSTEIN, qui lui donna Gustave-Adolphe, son successeur; Charles-Philippe, né l'an 1600, mort en 1625; & deux filles. (Voy. *la Russie.*)

GUSTAVE-ADOLPHE, DIT LE GRAND.

1611. GUSTAVE-ADOLPHE, né le 9 Décembre 1594 (V. S.), succéda au Roi Charles, son pere. Ce Monarque l'avoit déclaré majeur quelques mois avant sa mort en présence des Etats. La valeur du jeune Prince étoit au-dessus de son âge. Déja pour son coup d'essai il avoit enlevé la ville de Christianstadt aux Danois par un stratagême qui donna dès-lors une grande idée de sa capacité. Parvenu au trône, il continua la guerre contre les trois Puissances qui avoient attaqué la Suede sous le régne de son pere. Ce régne n'avoit pas été favorable à la Noblesse. Gustave, par les conseils d'Axel Oxenstiern, Chancelier de Suede, pour s'attacher ce corps important & précieux à l'Etat, le rétablit dans les droits & privileges dont Charles IX l'avoit dépouillé. Sa politique ne fut point trompée. Les Nobles le suivirent avec ardeur à la guerre, & furent les principaux instrumens de ses victoires. Celles qu'il remporta sur le Danemarck obligerent cette Puissance à conclure, par la médiation de l'Angleterre, un Traité de paix avec Gustave, le 28 Janvier 1613, à Knarad, moyennant un million d'écus qu'il offrit pour recouvrer Calmar, Elfsbourg & le Fort de Risby, dont les Danois s'étoient emparés. Gustave se fit couronner, le 12 Octobre 1617, par l'Archevêque d'Upsal. L'an 1629, maître de la Prusse, il fait, le 15 Septembre, une treve de 6 ans avec Sigismond, Roi de Pologne. Délivré de cet ennemi, Gustave tourne ses armes contre l'Empereur, à la sollicitation de la France, & sur les plaintes des Protestans. Il débarque avec huit mille hommes, le 24 Juin 1630, dans l'Isle de Rugen, où commencent les hostilités. De là il passe dans l'Allemagne qu'il parcourt en conquérant. L'an 1631, le 7 Septembre, bataille de Leipsick, qu'il gagne sur Tilli, Général des Impériaux. Cette victoire lui ouvre le chemin jusqu'à Mayence, qu'il prend le 29 Décembre suivant. L'an 1632, le 5 Avril, il passe le Lech malgré la résistance de Tilli. Ce Général perd, en cette occasion, 12 mille hommes, & meurt trois jours après des blessures qu'il y avoit reçues. Le 17 Mai suivant, Gustave entre dans Munich. Le 16 Novembre de la même année (1632) il livre bataille aux Impériaux, commandés par Walstein, à Lutzen en Saxe. Il y perd la vie (on ne sait comment), *après avoir fait voir dans cette action fameuse*, dit le Chevalier Folard, *tout ce que la guerre a de plus profond & de plus digne de l'admiration des experts.* Le Duc Bernard de Saxe-Weimar soutint le combat, à la tête des Suédois, contre Papenheim, qui étoit arrivé de Hall avec des troupes fraîches. Ce dernier fut blessé à mort dans l'action. Gustave avoit épousé, l'an 1620, ELÉONORE, fille de Jean-Sigismond, Electeur de Brandebourg, dont il ne laissa qu'une fille, Christine qui suit. Ce Prince est regardé comme le créateur de l'art militaire en Europe. Ses vertus répondoient à ses talens. On ne lui reproche que deux défauts, l'emportement & la témérité. Il défendit le duel sous peine de mort, & fut exact à faire observer sa loi. On raconte que deux Officiers supérieurs lui ayant demandé permission de vuider une querelle qu'ils avoient, l'épée à la main, il le refusa d'abord, mais qu'ensuite il y consentit, & voulut être lui-même témoin du combat. Arrivé sur la place, il fit environner les deux champions par un corps d'infanterie, qu'il avoit amené; puis, adressant la parole au bourreau de l'armée: *Mon ami*, lui dit-il, *dans l'instant qu'il y en aura un de tué, coupe devant moi la tête à l'autre.* A ces mots les deux Officiers s'étant jettés à genoux aux pieds du Roi, lui demandent pardon, & se jurent l'un à l'autre une éternelle amitié. Depuis ce tems on n'entendit plus parler de duel dans les armées suédoises. Le Roi Louis XIII avoit tant d'estime pour Gustave-Adolphe, qu'il portoit toujours sur lui le portrait de ce Héros, & ne cessoit d'exalter ses vertus en présence des Grands de sa Cour. (Voy. *les Empereurs, les Czars, les Rois de Danemarck & de Pologne.*)

ROIS DE DANEMARCK.

Wisby, le Halland, & plusieurs Isles que le Danemarck leur céda pour caution du Traité. Christiern mourut le 9 Mars (V. S.) 1648 : heureux s'il n'eût jamais suivi que ses goûts pacifiques. Ce fut lui qui bâtit, en 1600, Christianstadt en Scanie. D'Anne Catherine de Brandebourg, qu'il avoit épousée le 27 Novembre 1597 (morte le 29 Mars 1612) il laissa Frédéric, son successeur. Christine Munk, sa maîtresse, lui donna trois fils & trois filles. Christiern fut brave, mais il manqua de politique, & traita durement ses sujets.

FRÉDÉRIC III.

1648. Frédéric III, né le 18 Mars 1609, fut élu par les Etats pour succéder à Christiern, son pere, malgré les brigues du Comte Waldémar, son beau-frere. Mais la Noblesse qui n'avoit consenti qu'avec peine à cette élection, mit des bornes si étroites à l'autorité royale, qu'elle ne laissa presque subsister que le titre de Roi. Frédéric sut bien dans la suite se tirer des entraves où on l'avoit mis. L'an 1657, le 3 Juin, il déclare la guerre à la Suede. Mais il est forcé, l'année suivante, à demander la paix, & conclut, le 28 Février, à Roschild, un accommodement désavantageux avec le Roi Charles-Gustave, qui étoit venu camper devant Copenhague. Les hostilités entre ces deux Princes recommencent presque aussitôt. Copenhague, le 11 Août 1658, est assiégé par les Suédois. Les bourgeois font la plus belle défense; &, le 11 Février 1659, après avoir repoussé un assaut donné à leurs remparts, ils obligent les Suédois à lever le siége. Frédéric, l'an 1660, signe à Copenhague, le 6 Juin, un nouveau Traité de paix avec la Suede, par lequel il lui cede la Scanie, l'Isle de Rugen, le Halland & le Blecking. Mais voici un événement plus mémorable de la même année pour le Danemarck. Les Etats assemblés, le 23 Octobre, à Copenhague, déferent au Roi le pouvoir absolu, & déclarent le trône héréditaire dans sa famille. Cette étonnante révolution, l'une des plus singulieres qu'offrent les annales des peuples, & peut-être la plus imprudente, fut le résultat de la délibération d'un instant. Le Clergé & le peuple, également blessés de la supériorité que la Noblesse s'attribuoit, la forcent tour-à-coup de remettre entre les mains d'un seul le pouvoir législatif dont elle abusoit. Depuis cette époque célebre jusqu'à la mort de Frédéric, le Danemarck jouit d'un calme bien nécessaire après les orages qui l'avoient troublé. Ce Prince termina ses jours à Copenhague, le 19 Février 1670, à l'âge de 61 ans, laissant le Royaume dans un état

ROIS DE SUEDE.

CHRISTINE.

1633. Christine, née le 18 Décembre 1626, succéda, le 14 Mars 1633, à Gustave-Adolphe, son pere, par le choix des Etats. La gloire militaire que les Suédois s'étoient acquise sous le régne de ce Prince, ne s'éclipsa point sous celui de sa fille. Appuyés de la France & de la plûpart des Princes protestans de l'Empire, ils continuerent la guerre en Allemagne sous la direction du Chancelier Oxenstiern, & firent des progrès cette année, vers le Bas-Rhin, en Franconie & dans le Palatinat. Mais le sort des armes ne leur fut pas toujours favorable. Gustave Horn, l'un de leurs Généraux, fut battu, le 6 Septembre 1634, à Nordlingue, par le Roi de Hongrie. Ce revers ne les abattit point. L'an 1636, Bannier, autre Général suédois, défit les Impériaux, le 4 Octobre, près de Wistock. Il entra l'année suivante dans la Saxe qu'il désola. Il donna la loi dans le Brandebourg & étendit ses conquêtes jusques dans la Poméranie. L'Empereur ayant convoqué, l'an 1640, une Diete à Ratisbonne, Bannier tenta de la rompre; mais il manqua son coup, & mourut le 20 Mai de l'année suivante, âgé d'un peu plus de 40 ans, après avoir déclaré que Torstenson lui succéderoit dans le commandement de l'armée. Ce nouveau Général marcha sur ses traces, remporta divers avantages sur les Impériaux, défit l'Archiduc Léopold & le Général Picolomini, le 13 Octobre 1642, & prit Leipsick. L'an 1643, il ravagea la Silésie & la Moravie. Etant entré en Boheme, il remporta, le 6 Mars 1645, une victoire complete sur les Impériaux à Jankau ou Janowits, au-dessous de Thabor. Le siége de Brinn en Moravie, qu'il alla faire ensuite, jetta la terreur dans Vienne que l'Empereur fut sur le point d'abandonner. Mais la goute obligea Torstenson; la même année, de quitter le commandement de l'armée à l'âge de 39 ans. Charles Gustave Wrangel le remplaça. Les Impériaux, l'an 1648, sont battus, le 17 Avril, par ce Général réuni au Vicomte de Turenne, à Zusmarhausen, près d'Ausbourg. Enfin la paix de Westphalie, signée à Munster le 24 Octobre de la même année, rendit la paix à l'Allemagne, & termina les conquêtes des Suédois, qui, par ce Traité, demeurerent en possession de l'Archevêché de Brême, de l'Evêché de Verden, de la Poméranie citérieure, de l'Isle de Rugen, &c. Salvius, le second des Plénipotentiaires de Christine au Congrès ne contribua pas médiocrement à la conclusion de cette importante affaire. La Reine, pour sa récompense, l'éleva, quoiqu'il fût sans naissance, au rang de Sénateur. On en murmura, parce que l'entrée du Sénat n'étoit ouverte qu'aux personnes de la premiere qualité. Christine répondit qu'un mérite éminent l'emportoit sur seize quartiers de noblesse, & devoit en tenir lieu. Cette Princesse, tandis que ses Généraux étonnoient l'Europe par le bruit de leurs exploits militaires, se livroit tranquillement à l'étude des sciences & des beaux arts au milieu des Savans les plus distingués qu'elle avoit appellés de divers pays. Grotius & Descartes étoient ses principaux guides, l'un pour l'érudition, & l'autre pour la philosophie. Ce goût, peu compatible avec les occupations du trône, lui avoit inspiré l'amour de la vie privée comme aussi de l'aversion pour le mariage. Les Etats la sollicitant de se donner un époux, *Ne me forcez pas*, leur répondit-elle, *de me marier; il pourroit naître aussi facilement de moi un Néron qu'un Auguste.* Pour montrer qu'elle avoit irrévocablement pris son parti sur ce point, elle assembla, l'an 1650, les Etats, & y fit reconnoître, le 18 Octobre, pour son successeur Charles Gustave, son cousin. Cette démarche faite, elle laisse encore mûrir, l'espace de quatre ans, le dessein où elle étoit d'abdiquer. Enfin, l'an 1654, le 16 Juin, lasse de commander à un peuple qui n'étoit que soldat, elle se démet solemnellement de la Couronne en faveur de Charles Gustave dans l'Assemblée des Etats, tenue à Stockholm, se réservant un revenu de 240 mille rixdales sur des terres qu'elle se fit céder à titre d'apanage. Ayant fait ensuite transporter ses meubles & sa bibliotheque à Gothembourg, elle quitte la Suede à l'âge de 27 ans, traverse le Danemarck & la Hollande, travestie en homme, & arrive à Bruxelles où sa conduite & ses discours, pendant le séjour qu'elle y fit, scandaliserent beaucoup les Flamands. De là s'étant rendue à Inspruck, elle y fit publiquement abjuration du Luthéranisme. Elle assista le même jour à une piece de théâtre, que la ville fit jouer pour elle; sur quoi les Protestans dirent que *Christine ayant donné le matin la comédie aux Catholiques, il étoit bien juste que ceux-ci la lui donnassent à leur tour* (1). Son dessein étoit d'aller s'établir à Rome : ce qu'elle exécuta. Mais le desir de voir Paris & la Cour de Louis XIV, lui fit entreprendre deux voyages en France, l'un en 1656 & l'autre en 1657. Dans le premier elle fut reçue avec de grands honneurs, & fit son entrée à Paris le 8 Septembre. On ne lui fit pas le même accueil dans le second qu'elle fit vers le milieu de l'année suivante. On l'obligea de s'arrêter à Fontainebleau, où elle resta long-tems seule. Ce fut dans cette solitude qu'elle fit massacrer, le 8 Novembre 1657, Monaldeschi, son Grand-Ecuyer, *pour des perfidies & des cruautés*, disoit-elle, *envers sa personne.* C'est tout ce qu'on a pu savoir des crimes de cet Officier. Son supplice fut généralement désapprouvé. Le Roi, la Reine-Mere & le Ministre en furent indignés; mais on crut devoir user de dissimulation. Christine, après avoir à peine obtenu la permission de se rendre à la Cour qui étoit à Compiegne, partit de France dans les premiers jours du Carême de 1658, pour retourner à Rome. Les arts qu'elle continua d'y cultiver ne lui firent pas oublier le trône qu'elle avoit quitté. Elle vérifia la prédiction que son Chancelier Oxenstiern lui avoit faite, qu'elle se repentiroit de cette démarche. (Voy. *ci-dessus*, Michel Coribut, *Roi de Pologne.*) Enfin elle termina le cours de sa vie à Rome le 19 Avril 1689, dans la 63e année de son âge. Peu de Princesses ont prêté plus à l'éloge & à la satyre que Christine. Avec la haine de son sexe qu'elle détestoit, elle en avoit la plûpart des défauts. Bisarre dans ses goûts, capricieuse dans ses choix, inégale dans sa conduite, singuliere dans son ajustement, elle étoit d'autant plus femme, qu'elle affectoit plus de ne point le paroître. D'un autre côté, avide de connoissances, instruite, au moins superficiellement, de tout ce qui est à la portée de l'esprit humain, protectrice des Lettres, elle réunissoit le génie étendu de Julien, & le caractere bienfaisant de Mecene. (Voy. *les Empereurs & les Rois de Danemarck.*)

(1) Un manuscrit où l'on révoquoit en doute sa conversion, lui étant tombé entre les mains, elle y mit cette apostille : *Chi lo sa non scrive, chi lo scrive non lo sa.* Celui qui le sait ne l'écrit pas, celui qui l'écrit ne le sait pas.

ROIS DE DANEMARCK.

florissant. Il avoit épousé, le 18 Octobre 1643, Sophie-Amélie, fille de Georges, Duc de Lunebourg, morte le 20 Février 1685, dont il laissa Christiern, son successeur; Georges, qui fut marié avec Anne, Reine d'Angleterre; Anne-Sophie, femme de Jean-Georges, Electeur de Saxe; Frédérique-Emilie, femme de Christiern-Albert, Duc de Holstein; Guillelmine-Ernestine, femme de Charles, Electeur Palatin; & Ulrique-Eléonore, mariée à Charles XI, Roi de Suede.

CHRISTIERN V.

1670. Christiern V, né le 18 Avril 1646, déclaré, dès l'an 1655, successeur du Roi Frédéric III, son pere, lui succéda l'an 1670. Ce Prince ayant appris, l'an 1675, la défaite des Suédois par l'Electeur de Brandebourg, obligea le Duc de Holstein-Gottorp, qu'il avoit attiré à Rendsbourg, de consentir, par Traité signé le 10 Octobre, à recevoir garnison danoise dans ses places. Tranquille du côté du Holstein, Christiern déclara la guerre à la Suede. Elle dura quatre ans, & finit, l'an 1679, par une paix signée à S. Germain-en-Laye le 2 Septembre, avantageuse aux deux Puissances. L'une & l'autre se réunirent, l'an 1691, pour conclure avec la France un Traité de commerce dont elles ont retiré de grands avantages. Le Duc de Holstein rompit cette union, l'an 1697, en s'alliant avec la Suede, pour se tirer de la domination du Danemarck. Christiern, instruit de cette négociation, se jette sur le Holstein, & s'empare des Forts de Holm & de Sorcher. Mais ses infirmités ne lui permirent pas de pousser plus avant ses conquêtes. Il mourut à Copenhague le 4 Septembre 1699, dans la 54e année de son âge, laissant de Charlotte-Amélie de Hesse-Cassel, sa femme, Frédéric, son successeur; Charles, mort le 8 Juillet 1729; Guillaume, mort le 23 Novembre 1705; & 2 filles. Le Code, qui est actuellement en vigueur pour le Danemarck, fut publié par Christiern V. Ce Prince fondit en un seul corps les diverses loix qui étoient en usage auparavant, & rendit la Jurisprudence uniforme dans ses Etats. Il avoit fait bâtir dans sa capitale, en 1672, le Palais de Charlottembourg.

FRÉDÉRIC IV.

1699. Frédéric IV, né le 21 Octobre 1671, succéda, le 4 Septembre 1699, au Roi Christiern, son pere. Presque aussitôt il se ligue avec le Roi de Pologne, Auguste, & le Czar, Pierre le Grand, contre Charles XII, Roi de Suede. Il déclare en même tems la guerre au Duc de Holstein, à l'occasion de l'Evêché de Lubeck dont Christiern, frere de ce dernier, s'étoit mis en possession. Charles XII vient, l'an 1700, au secours du Duc, son beau-frere, accablé par

ROIS DE SUEDE.

CHARLES-GUSTAVE, Xe du nom de CHARLES.

1654. Charles-Gustave X, né, le 8 Novembre 1622, à Upsal, de Jean Casimir, Duc de Deux-Ponts-Clebourg, & de Catherine, fille de Charles IX, succéda, le 16 Juin 1654, à la Reine Christine dont il étoit cousin. L'an 1655, il déclare la guerre à la Pologne qu'il soumet presque toute entiere dans le cours de cette année. Les Polonois, soutenus de la Maison d'Autriche, du Danemarck & de la Russie, se releverent de leurs pertes dans les années suivantes. Charles néanmoins fit face à toutes ces Puissances. Il fit la guerre au Roi de Danemarck presque sans relâche pendant les trois dernieres années de son régne, pénétra, en passant d'Isle en Isle sur la mer glacée, jusques dans le cœur de ses Etats, assiégea sa capitale dont il fut sur le point de se rendre maître, & lui enleva plusieurs places importantes, dont les principales sont Helsimbourg & Cronembourg. Une maladie violente, lorsqu'il méditoit la conquête de ce Royaume, le mit au tombeau, le 23 Février 1660, à Gottembourg. Ce Prince laissa d'Hedwige-Éléonore d'Holstein, son épouse, Charles qui suit. On prétend qu'il avoit dessein d'établir le despotisme en Suede. L'impétuosité de son caractere le portoit assez à ce genre de domination. (Voy. *la Pologne*.)

CHARLES XI.

1660. Charles XI, né le 24 Novembre 1645, succéda, le 23 Février 1660, au Roi Charles Gustave, son pere, sous la régence d'Hedwige, sa mere, & d'un Conseil. Le 3 Mai suivant fut signé le fameux Traité de paix entre la Suede & la Pologne, à l'Abbaye d'Oliva: l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg y furent compris. La Suede se réconcilia, le 7 Juin suivant, avec le Danemarck par un Traité signé entre le camp des Suédois & la ville de Copenhague. On y suivit celui de Roschild, excepté que Drontheim & Bornholm retournerent aux Danois moyennant un équivalent pour les Suédois. Mais la paix ne fut pas durable entre ces deux Couronnes. Charles, excité par la France, envoie, l'an 1675, au mois de Janvier, le Général Wrangel avec une armée dans le Brandebourg. Le Danemarck & la Hollande viennent au secours de cet Electorat. La flotte hollandoise, commandée par l'Amiral Tromp, s'étant combinée avec celle de Danemarck, attaque, le 11 Juin, au Sud d'Oëland, la flotte suédoise, & remporte une victoire signalée qui fut suivie de la prise de quelques places. Charles se met alors à la tête de ses troupes, & gagne pour son coup d'essai, le 14 Décembre, la fameuse bataille de Lunden en Scanie: le Roi de Danemarck y fut mis en fuite, après avoir laissé 7 mille hommes sur la place. Charles remporta d'autres avantages, & n'en perdit pas moins les places qu'il avoit en Poméranie. Elles lui furent rendues par la paix signée à S. Germain-en-Laye le 2 Septembre 1679, entre la Suede, le Danemarck & le Brandebourg. Charles ayant convoqué, l'an 1680, les Etats-Généraux à Stockholm, y réduit, avec le consentement extorqué de l'Assemblée, le Sénat à n'être que le Conseil du Prince, & les Sénateurs à n'avoir que voix consultative. Deux ans après, dans une Diete tenue extraordinairement au même lieu, le Clergé, les Bourgeois & l'Ordre des paysans, pour humilier la Noblesse trop dominante, conférent au Roi l'autorité absolue, & lui soumettent toutes les loix, en le laissant le maître d'employer les moyens qu'il croira les plus convenables dans l'administration du Royaume. Charles usa despotiquement de ce pouvoir, & traita ses sujets avec la dureté d'un tyran. Pour quelques abus qu'il réforma, il en introduisit d'autres plus criants, tel que celui de hausser arbitrairement le prix des monnoies pour acquitter les dettes de l'Etat. Touchée des plaintes du peuple accablé par les impôts, la Reine ose lui faire des remontrances à ce sujet. » Madame, lui dit-il, nous vous avons prise » pour nous donner des enfans, & non pour nous donner des avis. « Une adresse que la province de Livonie, dépouillée de ses privileges, lui présenta au mois de Juin 1692, produisit encore un plus mauvais effet. Patkul, chargé de présenter cette piece, l'appuya par un discours éloquent & pathétique, où il représentoit au Roi les maux de sa patrie & la nécessité de révoquer ses arrêts. Charles feignit d'approuver son zele patriotique; mais peu de tems après il condamna à la mort & le porteur de l'adresse & les cinq Landraths ou Conseillers d'Etat qui l'avoient signée. Patkul échappa au supplice par la fuite, & se retira en Pologne. La peine des Landraths, à force d'intercessions, fut commuée en une prison de 6 ans. Ce Prince meurt, l'an 1697, à Stockholm, le 15 Avril. Il avoit épousé, le 16 Mai 1680, Ulrique-Éléonore, fille de Frédéric III, Roi de Danemarck, morte le 5 Août 1693, dont il eut Charles qui suit; Hedwige, femme de Frédéric, Duc de Holstein; & Ulrique-Éléonore, mariée au Prince Héréditaire de Hesse-Cassel, & depuis Reine de Suede. Charles XI avoit succédé, l'an 1681, au Duc Frédéric-Louis dans le Duché de Deux-Ponts. (*Voy. ces Ducs.*)

CHARLES XII.

1697. Charles XII, né le 27 Juin 1682, succéda, le 16 Avril 1697, au Roi Charles XI, son pere, sous la Régence de la Reine Hedwige-Éléonore, son aïeule. Impatient de régner par lui-même, il se fait déclarer majeur à l'âge de 15 ans, le 27 Novembre de la même année, par les Etats, & le 24 du mois suivant il est couronné. A cette cérémonie on remarqua qu'il arracha la couronne des mains de l'Archevêque d'Upsal, & se la mit sur la tête avec un air de grandeur & de fierté qui imposa à toute l'Assemblée. La grande jeunesse de Charles parut à ses voisins une occasion favorable pour faire des conquêtes sur la Suede & en détacher les portions qui étoient à leur bienséance. Dans cette vue les Rois de Danemarck & de Pologne se liguent avec le Czar, l'an 1699, contre le Roi de Suede. Le premier étoit en guerre avec le Duc de Holstein, & cherchoit à le dépouiller. Charles vole, l'année suivante, au secours du Duc, son beau-frere, dissipe la flotte danoise, pénetre dans le cœur du Danemarck, & ne se retire qu'après avoir forcé le Roi de Danemarck à donner pleine satisfaction au Duc de Holstein. De retour dans ses Etats, il bat, le 30 Novembre de la même année, avec 8 mille hommes, une armée de 80 mille Russes, devant Narva dont elle faisoit le siége. Les Officiers russes ayant à leur tête le Duc de Croy, leur Général, viennent se rendre au vainqueur qui les reçoit d'un air doux & humain, leur fait rendre leurs épées, & pousse la générosité jusqu'à leur faire distribuer de l'argent. A l'occasion de cette victoire on fit frapper à Stockholm une médaille où d'un côté l'on voyoit un Russe, un Danois, un Polonois, enchaînés, & de l'autre un Hercule avec sa massue, foulant aux pieds un cerbere avec cette inscription: *Tres uno contudit ictu.*

ROIS DE DANEMARCK.

le Monarque danois ; & en moins de six semaines il contraint, par le Traité de Travendal, du 18 Août, Frédéric à restituer toutes les places qu'il avoit prises dans le Holstein. Frédéric, le 21 Fév. de l'an 1702, rend la célebre ordonnance par laquelle il statue qu'il n'y aura plus d'hommes attachés à la glebe, dits Vornedes, dans ses Etats. « Avant » que de faire un aussi grand changement, ce Prince crut devoir » prendre des précautions pour empêcher que les paysans, séduits » par leur nouvelle liberté, n'abandonnassent la culture des terres. Ce fut autant pour les retenir dans la dépendance de leurs » Seigneurs que pour augmenter » les forces de l'Etat, qu'il institua » la milice nationale par ordonnance du 21 Février 1701. Par » une autre ordonnance du 30 Décembre 1702, il est statué que » tous les garçons qui naissent dans » une terre, doivent être enregistrés » dans les rôles de la milice depuis » l'âge de 14 ans jusqu'à celui de » 35, & qu'ils ne pourront plus » quitter leur demeure où le service de l'Etat les retient. Ainsi » c'étoit attacher de nouveau le » paysan à la culture des terres, » mais par des motifs qui devoient » lui paroître plus nobles, & qui » tournoient en même tems au profit du Royaume. « (*Lettres sur le Danemarck.*) Frédéric n'étant que Prince Royal, avoit commencé à voyager dans les Cours étrangeres. Rappellé par son pere après un an de séjour à Paris, au moment où il alloit passer en Italie, il avoit conservé le desir de voir ce pays. Il le satisfit en 1708, sous le nom de Comte d'Oldembourg. Après 14 mois d'absence il rentra dans ses Etats, & arriva dans sa capitale le 25 Septembre 1709. L'un de ses premiers soins, à son retour, fut de profiter de la déroute que Charles XII avoit essuyée à Pultawa, pour recouvrer la Scanie. Il passe dans cette Province, & se rend maître d'Helsimbourg au mois de Novembre de la même année. Mais, l'an 1710, ses troupes, commandées par Rantzau, sont défaites devant cette place, le 10 Mars, par le Général Steembok. Nouvelle victoire du même Général sur le Roi de Danemarck, le 20 Décembre 1712, à Gadebusch en Poméranie. Frédéric a sa revanche l'année suivante. Steembok, investi par les Danois, en venant au secours de Tonningen au Duché de Slefwick, est obligé de se rendre prisonnier, avec toute son armée, le 16 Mai. La garnison de Tonnin-

ROIS DE SUEDE.

Le Czar & le Roi de Pologne, sans être rebutés par leur défaite, resserrent plus étroitement les nœuds de leur alliance. Dans une entrevue qu'ils ont ensemble, ils concertent, au milieu des festins & de la débauche, un nouveau plan d'attaque contre le Roi de Suede. Mais l'activité de Charles prévient leurs opérations. Il entre dans la Livonie, passe la Dwina, & bat les Saxons: de là il vole dans la Curlande, emporte Mittau & les autres villes de ce Duché avec une impétuosité que rien ne peut arrêter. S'étant ensuite jetté dans la Lithuanie, il arrive dans cette ville de Birsen où peu de tems auparavant ses ennemis avoient conjuré sa perte. Tout fait joug devant lui. Il forme alors le dessein de détrôner le Roi de Pologne, & joint ses armes, pour l'exécuter, aux intrigues du Cardinal-Primat Radjowski. La République lui ayant envoyé des Ambassadeurs pour traiter de la paix, il répond qu'il ne veut traiter avec eux qu'à Varsovie. Cette ville, dès qu'il se présente, lui ouvre ses portes au mois de Mai 1702. Là il déclare, par un manifeste qui se répandit dans toute la Pologne, qu'il ne sortira point du Royaume que le Roi Auguste, son ennemi & celui de toute la République, ne soit retourné en Saxe, & qu'on ne lui ait donné un successeur. S'étant mis ensuite en marche avec 10 mille hommes pour aller au Roi de Pologne, il le trouve posté avec 22 mille hommes à Clissow, à quelques lieues de Cracovie. Le combat s'engage le 19 Juillet, & la victoire se déclare pour les Suédois. Une Diete s'assemble à Varsovie, l'an 1703, pour enlever la Couronne à l'infortuné Roi de Pologne. Les armes de Charles font cependant de nouveaux progrès. Le 1 Mai, combat de Pultausk sur le Naren, où il défait cinq mille cavaliers saxons qui firent peu de résistance. Il va faire ensuite le blocus de Thorn, puis au bout de trois mois il assiége la place dans les formes, & s'en rend maître le 14 Octobre.

L'Assemblée de Varsovie ayant déclaré, le 15 Février 1704, Auguste inhabile à la Couronne, Charles fait élire, pour le remplacer, le 12 Juillet, Stanislas Leczinski. Mais ce nouveau Roi, le 31 Août, est chassé de Varsovie par son rival. Le triomphe d'Auguste fut néanmoins de courte durée. Charles ramene, le 29 Octobre suivant, Stanislas à Varsovie. Auguste, poursuivi par les deux Rois, prend la poste le 7 Novembre, & arrive à Dresde le 13 du mois suivant. Charles, marchant toujours de succès en succès, réduit Auguste, l'an 1706, à demander la paix. Elle lui est accordée, le 24 Septembre, par le Traité d'Alt-Raenstadt, dont les principales conditions furent, 1° qu'Auguste, en cédant le trône à Stanislas, conserveroit le nom & les honneurs de Roi; 2° qu'il romproit toute alliance avec le Czar; 3° qu'il remettroit en liberté les Princes Jacques & Constantin Sobieski; 4° qu'il livreroit tous les déserteurs qui avoient passé à son service, & nommément Jean Patkul, ce brave Livonien dont nous avons parlé sous le régne précédent. Celui-ci ayant passé du service du Roi de Pologne à celui du Czar, étoit alors Ambassadeur de ce Prince auprès d'Auguste. Charles, l'ayant en son pouvoir, le fait rouer vif & écarteler contre le droit des gens & sans égard pour le titre dont il étoit revêtu. La postérité ne pardonnera jamais ce trait de barbarie au Héros de la Suede. Il étoit alors en Saxe où il passa toute l'année 1707 (1). Etant rentré l'année suivante en Pologne, il forma le dessein, après en avoir chassé les Russes, d'aller attaquer le Czar jusques dans le cœur de ses Etats. Deux chemins le conduisoient en Russie, l'un par la Livonie où tous les secours de la Suede étoient à portée de le joindre par mer: c'étoit la route de la nouvelle ville que le Czar fondoit alors sur la mer baltique; l'autre chemin traversoit l'Ukraine, & conduisoit à Moscow par des déserts impraticables. Charles se décida pour ce dernier. L'an 1709, il arrive, vers la fin d'Avril, avec une armée victorieuse, mais épuisée par la disette, devant Pultawa sur la Worskla, dont il forme aussitôt le siége. Le Czar vient à sa rencontre. Mais à peine a-t-il passé la riviere de Pultawa, à une lieue de la ville, que Charles, étant sorti de son camp pour aller à lui avant qu'il ne formât le sien, lui livre bataille, le 8 Juillet, à la tête de 21 mille hommes, porté sur un brancard à cause d'une blessure qu'il avoit reçue au talon le 27 Mai précédent, rompt & enfonce la cavalerie ennemie, & se croit, ainsi que ses troupes, assuré de la victoire. Mais le lendemain Pierre le Grand ayant rallié sa cavalerie, revient à la charge, & met en déroute les Suédois, dont 9 mille sont tués sur le champ de bataille, & 6 mille faits prisonniers. Charles, réduit à fuir après avoir perdu son armée, prend le parti d'aller chercher un asyle chez les Turcs. Il passe le Boristhene, gagne Oczakow, & de là se rend à Bender sur le Niester en Bessarabie. Le Grand-Seigneur, instruit de son arrivée, ordonne qu'il y soit défrayé, avec sa suite, aux dépens de la Porte. Charles forme des intrigues à la Cour ottomane pour obtenir une armée avec laquelle il puisse rétablir ses affaires. Il n'y réussit pas; mais il vint à bout d'engager la Porte à déclarer la guerre, le 20 Novembre 1710, à la Russie. Le Czar, l'année suivante, environné dans son camp par l'armée des Turcs, se rencontroit sur les bords du Pruth dans la même position où le Roi de Suede s'étoit trouvé à Pultawa. L'habileté de sa femme le tira de ce mauvais pas. Il fit la paix, le 23 Juillet, avec les Turcs au grand regret de Charles qui, étant arrivé le lendemain, accabla le Visir de reproches. Enfin, après un séjour de trois ans & demi auprès de Bender, le Roi de Suede reçoit, le 11 Février 1713, un ordre du Grand-Seigneur de partir le lendemain pour retourner en ses Etats. Sur son refus, il est assiégé par les Janissaires dans son Palais. Charles s'y défend avec ses domestiques. On met le feu à l'édifice. Le Roi, pressé par les flammes, sort & se jette au milieu des ennemis le sabre à la main. Il fait une chûte qui donne occasion de le saisir. On l'emmene à Andrinople où le Sultan lui fait un accueil favorable. De là il est conduit à Demir-Tocca. Cette retraite n'étant pas de son goût, il résolut de passer au lit tout le tems qu'il y seroit. Il resta couché dix mois, feignant d'être

(1) Pendant une marche qu'il fit en ce pays, comme il passoit assez près de Dresde, l'envie singuliere lui prit de se détacher de son armée pour aller prendre congé du Roi qu'il avoit détrôné. « Il » entre dans la ville, et marche droit au Palais de l'Electeur, n'ayant avec lui que trois ou quatre Officiers. Auguste surpris, comme » on peut le penser, d'une pareille visite, eut à peine le tems de » songer aux avantages qu'il pouvoit retirer de l'imprudence de son » ennemi. Charles, après avoir déjeuné avec lui sans façon, se fit » montrer les fortifications. Il étoit aussi tranquille et parloit d'un » ton aussi impérieux que s'il se fût promené dans sa capitale. Il refusa même fort séchement la grace d'un Livonien proscrit de » Suede, que le Roi Auguste lui demandoit. Enfin, après avoir satisfait sa curiosité, il prit congé de l'Electeur, en l'embrassant » amicalement, et rejoignit son armée qui étoit dans la plus grande » inquiétude. Le lendemain Auguste assembla un Conseil extraordinaire dont on plaisanta beaucoup dans l'armée suédoise. Ce fut » à ce sujet que le Baron de Stralenheim, fameux par ses bons mots, » dit en riant : Auguste délibere sur ce qu'il devoit faire hier. « (*Anecd. suéd.*)

ROIS DE DANEMARCK.

gen ne laissa pas néanmoins de se défendre jusqu'à l'année suivante, & ne se rendit que par la plus honorable capitulation. Les armées de Saxe & de Prusse, réunies aux Danois, s'approchent, le 13 Juillet 1715, de Stralsund. Le Roi de Suede, qui s'y étoit enfermé, s'échappe furtivement, & le 22 Décembre la place se rend. L'an 1720, paix conclue entre le Danemarck & la Suede, le 14 Juin, à Stockholm. Frédéric alors mit bas les armes pour ne plus les reprendre le reste de son regne. La capitale du Danemarck éprouva, l'an 1728, un grand désastre dont les Lettres se ressentirent. Le 10 Octobre, un incendie terrible consuma un grand nombre d'édifices, & entre autres la Bibliotheque publique qui contenoit 20 mille manuscrits, avec une quantité prodigieuse de livres imprimés : tout cela devint la proie des flammes. Frédéric ne survécut que deux ans à ce malheur, étant mort à Odensée le 12 Oct. 1730, âgé de 59 ans. C'est à ce Prince que le Danemarck est redevable de l'ordre actuellement établi dans ce Royaume : ordre si sage, que le Roi de Danemarck est peut-être de tous les Princes celui qui est servi avec le plus d'économie, & dont les revenus entrent avec le moins de frais dans ses coffres. Frédéric avoit épousé, 1°, le 15 Novembre 1695, LOUISE DE MECKLENBOURG, dont il eut Christiern, son successeur, & Charlotte-Amélie; 2° ANNE-SOPHIE de REVENTLAU, le 4 Avril 1721, dont il ne laissa point d'enfans.

CHRISTIERN VI.

1730. CHRISTIERN VI, né le 30 Novembre ou 10 Décembre (N. S.) de l'an 1699, succéda au Roi Frédéric IV, son pere, & fut couronné le 6 Juin 1731. Son régne fut paisible & florissant. L'an 1732, il posa les fondemens du magnifique Palais de Copenhague, qui fut habité, l'an 1740, par la famille royale. Dans le même tems il acquit pour un million, du Duc de Holstein, le Duché de Sleswick. Il établit la même année une Compagnie des Indes, avec privilege exclusif de négocier depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'à la Chine. Les succès de cette Compagnie furent assez grands pour alarmer les Hollandois & les Anglois. Ils en témoignerent leur mécontentement à Christiern. C'étoit se plaindre à un pere de la prospérité de sa famille. Le Monarque, dont les forces étoient dans un état respectable, ne tint compte de ces remontrances, & continua sa protection à ses sujets établis à l'autre extrémité du monde. Une nouvelle facilité que Christiern procura, l'an 1736, au commerce, en augmenta considérablement l'activité. Par Lettres-Patentes du 29 Octobre, il accorda un octroi pour l'établissement d'une banque à Copenhague. Le Roi y donne cours, dans toutes ses recettes, aux billets

ROIS DE SUEDE.

malade. Ses ennemis cependant profitoient de son absence pour détruire ses armées & lui enlever non seulement ses conquêtes, mais celles de ses prédécesseurs. Il partit enfin de Demir-Tocca, le 1 Novembre 1714, avec trois compagnons seulement, & arriva, le 22 au matin, à Stralsund en Poméranie. (d'Avrigni.) Les Rois de Danemarck & de Prusse, qui lui avoient déclaré la guerre long-tems auparavant, continuent de la lui faire. L'un des grands succès de leurs armes combinées fut la conquête de l'Isle de Rugen, dont ils se rendirent maîtres le 17 Novembre 1715. Fortifiés des troupes de Saxe, ils mettent ensuite le siége devant Stralsund. Charles, voyant la perte de cette place inévitable, passe à Carloscroon. Stralsund se rend le 22 Décembre suivant. La conquête de la Norwege fut l'objet que se proposa ce Prince l'an 1718. Mais étant venu faire le siége de Frédéricshall, il y est tué d'un coup de fauconeau, le 11 Décembre, à l'âge de 36 ans & demi. Charles XII est appellé, par les uns, l'Alexandre, & par les autres, le Don Quichotte du Nord. La premiere dénomination paroît outrée; la seconde est indécente. Il n'eut ni le génie ni la politique d'Alexandre le Grand; mais il lui ressembla par la valeur & l'ambition. Il avoit gouverné la Suede avec l'autorité la plus absolue, ne reconnoissant d'autre loi que sa propre volonté. Le Sénat, après sa mort, se vengea de l'humiliation où il l'avoit réduit, sur le Baron de Gortz, son premier Ministre. On lui fit son procès, & il eut la tête tranchée le 2 Mars 1719. (Voy. *les Rois de Danemarck & le Czar Pierre le Grand.*)

ULRIQUE-ÉLÉONORE, ET FRÉDÉRIC I.

1719. ULRIQUE-ÉLÉONORE, sœur de Charles XII & 2e femme de Frédéric, Prince de Hesse-Cassel, monta sur le trône de Suede le 31 Janvier 1719. Elle y parvint, non en vertu du droit de succession héréditaire, mais par le choix libre des Etats; parce qu'on prétendit qu'ayant épousé un Prince étranger, elle avoit perdu son droit d'hérédité. Ulrique, loin de les contredire, leur offrit elle-même de les remettre en possession de leurs anciennes prérogatives. Cette offre généreuse ayant été acceptée, la Reine en conséquence publia, le 21 Février, une déclaration solemnelle sous le titre d'*Assurances gracieuses données par Sa Majesté aux Etats assemblés en Diete à Stockholm*, dans laquelle elle se dépouilloit elle-même du pouvoir souverain & absolu. Les Etats établirent alors une nouvelle forme de gouvernement, qui, sans anéantir l'autorité royale, y mit les bornes qu'on jugea nécessaires. Ulrique fut couronnée, le 28 Mars suivant, à Upsal. L'an 1720, le 1 Février, (le Journal de Louis XV dit le 21 Janvier, en suivant le V. S.) paix de Stockholm entre la Suede & la Prusse. Par ce Traité, la riviere de Peine sert de limite à la Poméranie suédoise. Le même jour, la Suede, par la médiation de la France, conclut une alliance défensive avec l'Angleterre. Le 4 Avril de la même année, la Reine, avec l'agrément des Etats, associe au trône le Prince, son époux. Frédéric fut couronné, le 14 Mai suivant, à Stockholm, après avoir confirmé, le 22 Mars précédent, les engagemens contractés par la Reine avec les Etats. Le 14 Juin, il signe la paix avec le Danemarck. Il ne restoit plus qu'à réconcilier la Suede avec la Russie. Frédéric en vint à bout, le 30 Août 1721, par le Traité de Nystadt. La Suede y perdit la Livonie, l'Esthonie, l'Ingermanie, & quelques autres Provinces, Isles & Places qu'elle céda à la Russie : mais le Duché de Finlande lui fut rendu. Frédéric employa les 20 années de tranquillité qui suivirent, à réparer les maux qu'une guerre de 22 ans avoit causés.

Les Académiciens françois, envoyés au Nord en 1735 pour déterminer la figure de la terre, furent reçus avec distinction par le Roi de Suede, qui leur procura toutes les facilités nécessaires pour leurs opérations. Son successeur, en 1755, fit élever une pyramide à Torneo, dans la Bothnie occidentale, pour consacrer à la postérité la mémoire de leurs travaux. La France étoit depuis long-tems en traité d'alliance avec la Suede. Elle le renouvella, l'an 1738, moyennant un subside de deux millions qu'elle s'obligea de lui payer. (*Anecd. suéd.*)

Une nouvelle rupture s'éleva encore, l'an 1741, entre la Suede & la Russie. Elle éclata par une déclaration de guerre que Frédéric fit au Czar Ivan VI le 24 Juin : il eut lieu de s'en repentir. Le 3 Septembre suivant, un corps de Suédois fut battu, près du Fort de Wilmanstrandt, après s'être vigoureusement défendu. La place tomba ensuite au pouvoir des vainqueurs qui firent main-basse sur la garnison. La mort de la Reine, arrivée le 5 Décembre de la même année, à l'âge de 54 ans, fut un nouveau malheur pour la Suede. Cette Princesse emporta dans le tombeau les regrets bien mérités de ses peuples. La campagne de 1742 fut encore plus funeste aux Suédois que la précédente. Leur armée, poursuivie par les Russes, se laissa renfermer dans Helsingfort, sans munitions & sans espérance de secours. On croyoit voir, dit M. l'Abbé de Mably, les Romains aux fourches caudines : elle fut obligée de capituler, & reçut, comme une faveur, la permission de rentrer en Suede, en abandonnant la Finlande à ses ennemis. Enfin la paix se fit entre les deux Couronnes par la médiation de l'Angleterre, & fut signée, le 17 Août 1743, dans la ville d'Abo. Les conditions en furent plus avantageuses à la Suede qu'elle n'avoit sujet de l'espérer. Elle recouvra la Finlande; mais elle crut devoir se venger du mauvais succès de la guerre sur les deux Généraux, Buddembroeck & Leuwenhaupt, qui en avoient eu la conduite. Condamnés par le Sénat, ils furent décapités, le premier le 27 Juillet, l'autre le 5 Août 1743.

Frédéric rendit, l'an 1748, une ordonnance par laquelle il exemptoit de toutes taxes, pendant l'espace de 24 ans, les terres qui, étant restées incultes, seroient défrichées par le Clergé, par les Officiers de la Couronne, & par toutes les personnes ayant des Seigneuries annexées à leurs charges. L'Agriculture, jusqu'alors négligée en Suede, a reçu par là un encouragement qui s'est accru sous les régnes suivans. Frédéric termina ses jours à Stockholm, le 5 Avril 1751, à l'âge de 75 ans, sans lignée. Il avoit épousé en premieres noces, le 31 Mai 1700, DOROTHÉE DE BRANDEBOURG, morte en 1705. Ce Prince eut besoin de toute sa prudence pour contenir deux partis qu'il vit s'élever dans l'Etat, & dont les efforts opposés tendoient également à envahir l'autorité souveraine. On donnoit le nom de *Bonnets* à l'un, & celui de *Chapeaux* à l'autre. Les premiers étoient entretenus par la Russie dont ils secondoient les vues, & les seconds par la France. Ce fut sous le régne de Frédéric I que les Calvinistes & ceux de la religion anglicane obtinrent, par Edit de 1741, la liberté d'exercer leur religion dans les places maritimes, à l'exception de Landskroon en Scanie. Ce Prince, dans les dernieres années de sa vie, institua, ou fit revivre trois Ordres de Chevalerie, savoir celui des Séraphins, celui de l'Epée & celui de l'Etoile polaire.

ROIS DE DANEMARCK.

qu'elle créera sans obliger personne à les recevoir. En conséquence on ouvre, dans le mois de Novembre suivant, à Hovécus, une souscription de mille actions, qui est aussitôt remplie. La banque, dès le 11 Mars 1737, commença ses opérations. Elle prêta à 4 pour 100 sur les meilleurs effets, & parvint bientôt à réduire à ce prix dans le Royaume l'intérêt de l'argent, qui étoit de 5 à 6 pour 100 auparavant. La Reine de son côté signala sa bienfaisance en fondant, l'an 1738, au château royal de Walloë, près de la petite ville de Kioge, dans l'Isle de Sélande, une Abbaye pour 16 Demoiselles, dont l'Abbesse doit être toujours une Princesse & la Prieure une Comtesse. Leur marque est un ruban rouge qu'elles portent de droite à gauche, & au bout duquel pend une croix avec l'image de la sainte Vierge & de l'enfant Jesus. Christiern défendit, l'an 1741, les draps venant du dehors, l'année suivante les chapeaux étrangers, &, l'an 1744, les ouvrages des Tissutiers-Rubaniers; tant l'industrie avoit fait de progrès sous son régne! Ce Prince, digne d'un long régne, n'occupa le trône que 16 ans, & mourut à Christianbourg le 6 Août 1746, dans sa 47e année, laissant de Sophie-Madeleine de Brandebourg-Culmbach, qu'il avoit épousée le 7 Août 1721, Frédéric, qui lui succéda, & Louise, mariée, le 1 Octobre 1749, à Ernest-Frédéric, Duc de Saxe-Hilburgausen, morte le 4 Août 1756.

FRÉDÉRIC V.

1746. Frédéric V, né le 31 Mars 1723, successeur du Roi Christiern, son pere, fut couronné le 4 Septembre 1747, & mourut le 13 Janvier 1766. Ce Prince donna sa principale attention au progrès de l'industrie & à l'avancement du commerce. Il peupla l'Isle de Tassing d'environ 400 Allemands occupés à fabriquer de petites étoffes de laine. A son avénement au trône, le nombre des Fabricants dans Copenhague n'alloit pas au-delà de 1200; à sa mort il étoit au moins de 4000. Les forces de l'Etat augmenterent en proportion; & le Danemarck qui, au XVIe siécle, n'entroit point dans le systême politique de l'Europe, se trouva, sous le régne de Frédéric, en état d'entretenir 30 vaisseaux de guerre & une armée de 40 mille hommes. Frédéric en mourant dit à son fils qui alloit monter sur le trône: *C'est une grande consolation pour moi à mon dernier moment de n'avoir jamais offensé personne, & de n'avoir pas une goutte de sang sur les mains;* paroles qu'il seroit à souhaiter que pussent dire tous les Souverains en déposant le sceptre. Ce Prince avoit épousé 1°, le 11 Décembre 1743, Louise, fille de Georges II, Roi d'Angleterre; 2°, le 8 Juillet 1752, Julie-Marie de Brunswick-Wolfenbutel. Il eut du premier lit Christiern, qui suit; Sophie-Madeleine, mariée, en Octobre 1766, à Gustave, Prince Royal de Suede; Guillelmine-Caroline, alliée, le 1 Septembre 1764, à Guillaume, Prince

ROIS DE SUEDE.

ADOLPHE-FRÉDÉRIC II.

1751. Adolphe-Frédéric de Holstein-Eutin, Evêque de Lubeck, né, le 14 Mai 1710, de Christiern-Auguste & d'Albertine-Frédérique de Bade-Dourlac, élu par la Diete le 3 Juillet 1743 pour succéder au trône de Suede, fut proclamé Roi le 6 Avril 1751, & couronné le 7 Décembre suivant. Peu de Princes ont été plus gênés que lui dans l'exercice de l'autorité royale, & ont moins mérité de l'être. Toutes ses vues tendoient au bien de l'Etat, & furent presque toujours traversées par les factions des Bonnets & des Chapeaux. L'une & l'autre fondoient leur opposition sur la nature du gouvernement dont on ne pouvoit se dissimuler le vice, mais que personne n'osoit attaquer, parce qu'il y alloit de la vie à vouloir y donner atteinte. On le vit en 1756. Un caporal du régiment des Gardes ayant dénoncé à la Diete un complot tramé pour changer la forme du gouvernement, le Comte de Brahé, le Baron de Horn & plusieurs autres furent arrêtés comme auteurs ou complices de ce dessein, & décapités, le 13 Juillet, par sentence du Comité secret. En vain le Roi & la Reine descendirent-ils aux supplications les plus humiliantes pour obtenir leur grace: ils furent refusés avec une dureté révoltante. Ce ne fut pas le seul affront que les Etats firent essuyer à la Reine. Ayant appris qu'on avoit mis en gage à Hambourg une partie des pierreries de cette Princesse, sœur du Roi de Prusse, ils en prirent occasion d'exiger d'elle un inventaire des diamans de la Couronne. La Reine, choquée de ce procédé, répondit qu'elle feroit séparer ses propres diamans de ceux de la Couronne, après quoi elle feroit remettre aux Etats ceux-ci, s'estimant trop pour jamais les porter davantage. Cette réponse irrita la Diete. Elle s'en prit au Roi, avec lequel elle ne garda plus de ménagement. Ce ne fut pas assez pour les Etats d'attaquer sa prérogative royale, ils entreprirent sur son autorité paternelle en se rendant maîtres de l'éducation du Prince Royal, dont ils changerent les Instituteurs sans aucun motif connu.

Le Roi cependant ne négligeoit rien pour les besoins & la sûreté de l'Etat. La disette s'étant fait sentir dans plusieurs provinces de Suede en 1757, il y pourvut par une grande quantité de grains qu'il fit venir de la Russie. La Suede étoit alors en traité d'alliance avec cette Puissance contre le Roi de Prusse à qui elle avoit déclaré la guerre le 14 Mars 1757, sans égard pour Adolphe-Frédéric, qui n'étoit point de cet avis. Au mois de Septembre suivant, on vit arriver dans la Poméranie prussienne le Feldt-Maréchal d'Ungern-Sternberg à la tête de quinze mille hommes, que le Feldt-Maréchal Lehwald força bientôt après de se retirer. Le Comte de Rosen, Sénateur de Suede, prit alors le commandement des troupes, qu'il laissa, le 28 Juin, dans les mains du Comte de Hamilton. Celui-ci le remit, le 21 Novembre, au Baron de Lantingshausen, qui fut Général en chef. Les opérations de l'armée suédoise ne furent pas décisives, quoique souvent heureuses.

La mort de l'Impératrice Elisabeth, arrivée le 5 Janvier 1762, changea la face des affaires en Suede comme en Russie. Les Etats commencerent à faire des observations sur la conduite du Sénat, & la déclaration de guerre ne fut point approuvée. Quelques Sénateurs se démirent volontairement de leurs charges, d'autres furent déposés, & d'autres rappellés. Le Prince étant entré, le 5 Avril, dans le Sénat, y fit conclure, deux jours après, une suspension d'armes avec le Roi de Prusse. Elle fut suivie, le 22 Mai, d'un Traité de paix, dont on fut redevable aux bons offices de la Reine.

C'étoit la faction des Chapeaux, favorable à la France, qui avoit dominé jusqu'alors dans les Etats. Celle des Bonnets, portée pour l'Angleterre qui en soudoyoit les Chefs, reprit à son tour le dessus. On vit, pour la premiere fois, au mois d'Avril 1764, un Ministre britannique à Stockholm admis par le Sénat. Son premier soin fut de travailler à faire rompre l'alliance qui étoit entre la France & la Suede, & d'engager celle-ci à renoncer au subside de deux millions que l'autre lui faisoit, ainsi qu'à douze millions d'arrérages qui lui étoient dus. Mais comme l'Angleterre n'offroit point de compensation d'un si grand sacrifice, la négociation échoua. Les Bonnets revinrent néanmoins à la charge; &, dans la Diete de 1766, ils insisterent de nouveau pour une rupture avec la France. Le Roi, poussé à bout par les contradictions qu'ils ne cessoient de lui susciter, se détermina enfin à offrir son abdication par une lettre écrite au Sénat le 12 Décembre 1768, à moins qu'on ne voulût convoquer une Diete extraordinaire, qui lui paroissoit indispensable dans la confusion où les affaires se trouvoient. On fut obligé de la convoquer. Elle s'ouvrit au mois d'Avril suivant; &, le parti des Chapeaux y ayant prévalu après de longs & vifs débats, le résultat fut que l'on maintiendroit l'alliance avec la France comme très avantageuse à la Suede. Pour la cimenter, le Prince Royal & le Prince Frédéric-Adolphe partirent de Stockholm le 7 Novembre 1770, & arriverent à Versailles dans le mois de Janvier suivant. Bientôt après ils y reçurent la funeste nouvelle de la mort de leur pere, décédé presque subitement le 13 Février 1771. Ce Prince, recommandable par la bonté de son caractere, ami des talens, qu'il protégea & encouragea, zélé pour l'observation des loix qu'il avoit commencé à réformer, & par les progrès du commerce, digne enfin à tous égards d'être placé au nombre des bons Princes, avoit épousé, le 17 Juillet 1744, Louise-Ulrique, sœur, comme on l'a dit, du Roi de Prusse régnant, dont il eut Gustave, qui suit; Charles, Duc de Sudermanie, né le 7 Octobre 1748; Frédéric-Adolphe, Duc d'Ostrogothie, né le 18 Août 1750; & Sophie-Albertine, née le 8 Octobre 1753, Coadjutrice de l'Abbaye de Quedlinbourg en 1767. L'Académie des Belles-Lettres, établie à Stockholm, est l'ouvrage d'Adolphe-Frédéric II. Il la fonda l'an 1753, la même année que le nouveau style fut introduit en Suede, à commencer du 1 Janvier.

GUSTAVE III.

1771. Gustave, fils aîné d'Adolphe-Frédéric II, né le 24 Janvier 1746, marié, le 4 Novembre 1766, à Sophie-Madeleine, fille de Frédéric V, Roi de Danemarck, née le 3 Juillet 1746, ayant appris en France la mort de son pere, se met en route pour la Suede, débarque à Carlescrone le 18 Mai, & fait le 30 son entrée à Stockholm avec le Prince Frédéric-Adolphe, son frere & le compagnon de son voyage. Le Sénat, pen-

ROIS DE DANEMARCK.

Héréditaire de Hesse-Cassel; Louise, mariée, le 30 Août 1766, à Charles, Prince de Hesse-Cassel. Du second lit vint Frédéric, Coadjuteur de l'Evêché de Lubeck, élu en 1756. Cet Evêché, depuis 1586, est occupé par des Princes issus de la branche ducale de Holstein. Le zele avec lequel ils s'opposerent à la sécularisation de cette Eglise, engagea le Chapitre à s'obliger, en 1747, envers l'Evêque Jean de Holstein à choisir successivement 6 Evêques dans sa branche.

CHRISTIERN VII.

1766. CHRISTIERN VII, né le 29 Janvier 1749, succéda à Frédéric, son pere, le 13 Janvier 1766. Il épousa, le 1 Octobre de la même année, CAROLINE-MATHILDE d'Angleterre, sœur du Roi Georges III: les deux époux furent couronnés le 1 Mai 1767.

Ce Prince, frappé des abus & des conséquences funestes qui résultoient des mariages illicites & clandestins, avoit déjà rendu, le 8 Décembre 1766, une Ordonnance qui déclaroit nulles ces sortes d'alliances, & conservoit aux peres & meres le droit de déshériter leurs enfans qui en contracteroient de semblables sans leur consentement. Convaincu de l'utilité des voyages pour étendre la sphere de ses connoissances, il se mit en route au commencement de Mai 1768, dans la vue de parcourir les Etats de l'Europe les plus renommés. Arrivé dans le Holstein, il y fit de sages réglemens pour la liquidation des dettes dont ce Duché se trouvoit accablé. De là il se rendit, sous le nom de Comte de Travendhal, à Berlin, & traversa ensuite la Hollande pour aller s'embarquer à Calais. Ayant fait voile le 11 Août, il arriva le même jour à Londres. (*Gaz. de Fr.*) Après avoir soigneusement examiné tout ce que cette capitale peut offrir de plus remarquable aux yeux d'un Monarque observateur, & parcouru la plus grande partie de l'Isle, il s'embarqua à Londres, pour la France, le 14 Octobre, & arriva le 21 à Paris. Rien n'y fut oublié par les Princes & les autres personnes du premier rang pour lui témoigner la joie qu'on avoit de le posséder; & rien de sa part ne fut omis pour répondre à ce brillant accueil. Il partit de Paris le 9 Décembre suivant, retourna par l'Allemagne dans ses Etats, & rentra, le 13 Janvier 1769, dans Copenhague, le même jour que, trois ans auparavant, il étoit monté sur le trône. Christiern en voyageant avoit cherché des exemples; il en donna lui-même qui malheureusement n'ont été gueres suivis. La peine de mort contre le vol fut abolie; les voleurs furent condamnés aux travaux publics, & leur supplice devint utile à la patrie; on transporta les cimetieres hors des grandes villes, & la nuit seule fut destinée aux convois funebres. Le Roi fonda une Ecole vétérinaire pour remédier aux maladies épizootiques, assez communes dans le Nord. Tout sembloit calme & paisible, lorsqu'en 1772 une révolution subite donna aux Danois étonnés un spectacle jusqu'alors inconnu dans leur patrie. Le 18 Janvier, le Comte Struensée, qui de Médecin du Roi étoit devenu son ministre & son favori, le Comte Brandt, & seize autres personnes d'un rang distingué sont arrêtés. La Reine, avec la Princesse sa fille, est conduite au château de Cronembourg, & le Prince Royal remis entre les mains d'une gouvernante. Huit Jurisconsultes des plus habiles ayant été nommés pour instruire les procès de ces prisonniers, le jugement qui intervient condamne Struensée à perdre la vie, après avoir eu le poing coupé, pour *avoir fait tort de six millions à la caisse royale, pour avoir falsifié une assignation sur le trésor royal, pour avoir fait des arrangemens suspects dans la capitale.* Brandt fut condamné au même supplice *pour forfaits commis par lui directement contre la personne sacrée du Roi.* Celui-ci joua de la flûte dans sa prison pendant tout le tems que dura son procès. Tous deux lurent eux-mêmes leur sentence d'un œil tranquille; tous deux dormirent paisiblement la nuit qui précéda l'exécution; tous deux subirent la mort avec le même courage. Leurs complices furent condamnés à diverses autres peines. La Reine sortit du Royaume. Elle est morte le 10 Mai 1775. Les enfans nés de son mariage sont Frédéric & Louise-Auguste.

ROIS DE SUEDE.

dant son absence, avoit convoqué une Diete qui s'assembla le 13 Juin. Le 25, le Roi harangua lui-même les Etats, ce qui n'étoit point arrivé depuis le grand Gustave, tous les successeurs de ce Prince n'ayant parlé aux Etats que par la bouche de leurs Chanceliers. Gustave III les a toujours harangués lui-meme. On auroit cru que l'esprit d'animosité & de parti devoit cesser sous un Prince né Suédois & qui dès sa plus tendre jeunesse avoit donné des preuves de ses sentimens patriotiques. Mais le contraire arriva. L'Aristocratie qui, sous le régne précédent, avoit réduit presque à un vain titre la Royauté, dégénéra, au commencement de celui-ci, en Anarchie, par la désunion qui s'introduisit dans les Etats & dans le Sénat. Les conflits des différens partis que le Roi s'occupa vainement à réconcilier, firent différer son couronnement jusqu'au 29 Mai 1772. La disette se faisoit cependant sentir en différentes parties de la Suede, & y causa des soulévemens. La Scanie, excitée par le Gouverneur de Christianstadt, secoua hautement le joug du Sénat, & reconnut le Roi pour seul Souverain. Le Sénat s'en prit à Gustave de ces émeutes, & résolut de s'assurer de sa personne. Gustave, instruit qu'il devoit être arrêté la nuit du 19 au 20 Août, & qu'il étoit déjà consigné aux barrieres de peur qu'il ne s'échappât, prend ses mesures pour détourner ce coup. S'étant rendu, le 19 au matin, à l'Arsenal pour voir défiler le détachement du régiment de ses Gardes qui devoit monter au château, il y est entouré d'un grand nombre d'Officiers; &, les ayant emmenés au château, il les assemble dans le corps-de-garde, & leur expose pathétiquement le danger auquel il est exposé. Tous, à l'exception de trois, promettent de le défendre au prix de leur sang. Le même enthousiasme se communique aux soldats & passe à la milice bourgeoise. Le Sénat s'étant assemblé, on met une garde devant la salle pour l'empêcher de sortir, avec promesse de ne lui faire aucun mal. Le Roi parcourt la ville à cheval; & par-tout où il passe, le peuple se précipite au devant de lui & le bénit. L'alégresse est unanime & générale dans la ville, & tout retentit des cris de *vive le Roi.* Gustave ayant assemblé, le 21, les Etats, le Secrétaire de la Révision y fait lecture, par son ordre, de *la forme de gouvernement* qu'il avoit rédigée. C'étoit presque la même qui avoit été observée depuis Gustave-Adolphe jusqu'à la fin du régne de Charles XI mort en 1680. Tous y applaudirent, & chaque membre de l'Assemblée la signa avec un serment dont le Roi dicta la formule. Ainsi finit en moins de trois jours, sans aucune effusion de sang, cette étonnante révolution. Le même jour, 21 Août, le Roi cassa le Sénat, & en créa un nouveau composé comme l'autre de dix-sept Sénateurs, dont il limita l'autorité. Le 9 Septembre, le Roi congédia les Etats avec promesse de les convoquer au bout de six ans. A la fin de l'année, on commençoit à craindre une révolution dans la Norwege. Le Roi s'y rendit, &, par sa présence seule, il dissipa tous les desseins des mal-intentionnés. Il fit, en 1777, un voyage à Pétersbourg, & rétablit la confiance entre les deux Cours. Il en fit un autre à Copenhague dans la même vue de cimenter la paix de la Suede avec le Danemarck, & y réussit également. Les Etats s'assemblerent le 19 Octob. & le Roi les harangua le 30. Tout s'y passa tranquillement. La réformation des loix tant civiles que criminelles, la tolérance des religions & la sanction des loix fondamentales, consignée dans un nouvel acte d'assurance, rendront à jamais mémorable cette Diete dont la clôture se fit le 26 Janvier 1779. Cette année & les suivantes, tant que dura la guerre entre l'Angleterre, la France & l'Espagne, le Roi tint une escadre armée pour la sûreté de sa flotte marchande. En 1780, le Ministre de Suede signa, le 21 Juillet, à Pétersbourg, un Traité de neutralité entre sa Cour & celle de Russie; à quoi le Danemarck accéda. En 1783, le Comte de Creutz signa, le 4 Avril, à Paris, un Traité de commerce entre la Suede & les Etats-Unis d'Amérique. Gustave-Adolphe, Prince Royal de Suede, né le 1 Novembre 1778, est le seul fils qui reste à ce Monarque.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES GRANDS PRINCES, DUCS (1), ENSUITE TSARS, OU CZARS, MAINTENANT EMPEREURS DE RUSSIE.

Ce vaste pays, qu'on nomme Russie depuis le milieu du IXe siecle, & Moscovie, du nom d'une de ses principales Provinces, occupe la plus grande partie du Nord de l'Europe & toute la partie septentrionale de l'Asie. La différence du sol & des climats qu'embrasse sa domination, lui procure une grande variété de richesses, & un commerce d'exportation qu'aucune autre Puissance ne peut égaler. Cet immense Royaume étoit autrefois habité par un peuple particulier qu'on appelloit Russe. Ce peuple dans la suite s'est confondu avec les Slaves, comme il est prouvé par la langue, les usages & les anciens monumens historiques. Les uns & les autres, c'est-à-dire les Russes & les Slaves, étoient, ainsi que tous les peuples connus, sortis de l'Orient. D'Herbelot & les Auteurs qu'il cite font descendre les Slaves de Seklab ou Saklab, & les Russes de Rouss, tous deux fils de Japhet, 3e fils de Noë. Tous les Orientaux rendent témoignage à leur antiquité. Il n'est pas douteux qu'ils se répandirent, comme tant d'autres peuples, en différentes contrées. Mais on ne peut pas dire aussi certainement qu'ils ont peuplé la Médie, qu'ils étoient les peres de ces vaillans guerriers qui soutinrent le mémorable siége de Troie, ou de ces Hénetes, Vénetes, ou Vénedes, qui, chassés de la Paphlagonie, vinrent, après la ruine de Troie, se réfugier au fond du golfe adriatique, & donnerent au pays où ils s'établirent le nom de Vénétie, aujourd'hui Venise. Toutes ces conjectures & autres semblables souffrent des contradictions qu'il est trop difficile de lever. Ce qui paroît constant, c'est qu'ils resterent en grand nombre en Russie. Les Anciens les ont confondus avec les Scythes, ou plutôt ne les ont point connus. La terre, habitable du tems de ces premiers auteurs, n'avoit point pour eux de limites aussi reculées. Les Slaves, que nous nommons par corruption Sclaves, Slavons, ou Esclavons, n'ont commencé à être connus en Europe que dans le IVe siecle. Ce n'est même que par la Chronique de Nestor, (in-4°, Pétersb. 1767,) Moine de Percherski de Kief, au commencement du XIe siecle, que nous avons pu savoir que ces Russes ou Slavons formoient dans la Russie, au IVe, une nombreuse population, divisée en plusieurs tribus distinguées par des noms différens; Volyniens, dans la Volynie; Polianes, sur les bords du Dnepre, Dniéper, Niéper, (autrefois Boristhene) &c. Mais ceux qui resterent dans la Russie conserverent leur nom de Slaves, jouissoient d'une grande puissance, & imposoient tribut aux nations qui habitoient depuis la Lithuanie jusqu'aux montagnes qui bornent la Sibérie, & depuis Bielo-Ozero, & le lac de Rostof, jusqu'à la mer blanche. Il ne faut point confondre ces peuples avec les Varaigues, ou Vareges, dont l'origine est toute différente : ceux-ci en effet ne formoient point un peuple particulier, mais étoient un assemblage d'individus de divers pays. Nestor dit qu'ils étoient Suédois, Normands, Anglois; nations qui, comme on sait, venoient de race gothique, habitoient les bords de la mer baltique, y exerçoient la piraterie sous la conduite de leurs Princes, & l'ont exercée au moins jusqu'au XIIe siecle. Les Russes de Kief semblent aussi faire une classe à part : & il faut avouer qu'il n'est pas possible de rapporter à la langue slavonne le nom de Kii, fondateur de Kief, ni ceux de ses freres, non plus que ceux des derniers Princes de ce pays. Il est bien plus raisonnable de donner avec plusieurs Savans une origine hunique à ces Princes. La vraisemblance historique se convertira en preuve, si l'on se rappelle qu'à-peu-près dans le tems où Kief sortoit de ses fondations, les Huns, vainqueurs des Alains auprès du Tanaïs, descendirent vers l'Occident où ils battirent & repousserent les Goths. Il est très possible, & fort naturel, que quelques hordes de ces vainqueurs se soient arrêtées sur les bords du Boristhene, & y aient fondé une ville. Les Russes de Kief donnoient à leur Souverain le nom de Kagan. Or, c'est le titre que portoit le Prince des Khosars : peuple incontestablement de la race des Turcs ou des Huns. Les voisins de ces Russes appelloient le pays de leur domination Khunigard, c'est-à-dire le pays des Huns: l'endroit où furent enterrés les Souverains de Kief s'est nommé long-tems Ougorskoïe, c'est-à-dire la place des Huns, comme l'Ougorie signifie le pays des Huns. Il paroît donc assez certain que les Russes dont nous parlons étoient de l'immense famille des Huns. Et comme les Onigours, les Ougres, ou les

(1) Le titre de Duc étoit absolument inconnu aux anciens Russes. Ceux des derniers tems ont emprunté ce nom de la langue allemande, & ne le donnent qu'à des étrangers. Ils appelloient autrefois *Veliki-Kniaz* (grand Prince) leur Tsar ou Empereur, & nomment encore aujourd'hui *Veliki-Kniaz* l'héritier présomptif du trône, que nous appellons mal à propos *Grand Duc*.

Huns, (car ces noms sont synonymes) se sont certainement établis autrefois sur les bords de la mer baltique, il s'ensuit que les Varaigues Russes se rapprochent autant de l'origine des Russes de Kief, qu'ils s'éloignent les uns & les autres de celle des Slaves. Ces Slaves, sur-tout ceux de Novgorod, se gouvernerent long-tems par eux-mêmes, recevant le tribut des nations qui les environnoient. Ils étoient si redoutables, qu'on disoit communément : Qui oseroit s'attaquer à Dieu & à Novogorod la grande? Les hommes sont rarement paisibles s'ils ne sont enchaînés. La liberté devint funeste aux Slaves. Pour secouer le joug de leurs ennemis, ils furent obligés de se donner aux Russes Varaigues. C'est à cette époque que commence l'histoire de Russie. Celle du culte religieux de ces peuples seroit seule capable de faire connoître leur caractere & leurs mœurs, puisqu'il est vrai que par-tout où les hommes se sont fait à eux-mêmes leur Dieu, ils l'ont fait, comme pour user de représailles, à leur image & à leur ressemblance. M. Levesque a donné une description bien exacte & bien détaillée des cérémonies religieuses de ces Slaves Russes. On y voit, non sans surprise, que l'imagination de ces peuples ne fut pas moins féconde que celle des Grecs & des Romains, ni moins absurde. L'histoire politique des Russes ne renferme pas à beaucoup près autant de contes & de contradictions que celle de leur culte religieux. Cependant elle a aussi ses fables, & conséquemment beaucoup d'obscurité. Il falloit le courage, la patience & le discernement de M. Levesque pour consumer, sur les lieux mêmes & bien loin de sa patrie, le plus beau tems de sa vie à déchiffrer les *chroniques originales*, *les pieces authentiques*, *les meilleurs Historiens de la nation*, & pour en composer l'*Histoire de la Russie* (7 vol. in-12.) C'est à la peine qu'a prise cet estimable Historien de débrouiller un chaos d'absurdités plus grossieres les unes que les autres, que notre Littérature est redevable d'une lumiere qui lui manquoit. Nous lui devons nous-mêmes presque tous les changemens & les additions que nous avons faits à notre Chronologie historique de la Russie. M. le Clerc, qui a écrit peu après M. Levesque, nous a appris par son exemple à marcher sur les pas d'un si bon guide dont il ne s'écarte gueres pour la substance des faits, mais seulement par la maniere de les rendre & de les apprécier. L'un & l'autre Historien démontrent qu'on a eu jusqu'à présent une fausse idée des Russes; que cette nation, dès son origine, se disposoit à mériter les regards de l'Europe entiere, & que Pierre I n'a fait que l'aider à se développer & à se faire connoître pour ce qu'elle étoit long-tems avant lui. Le grand nombre de villes déjà renfermées dans la Russie quelques siecles avant ce Prince, prouve que l'état social y avoit fait de grands progrès. Kii, Prince du pays de Kief selon les uns, & selon d'autres simple batelier qui passoit dans une petite barque les voyageurs & les marchandises d'une rive du Dniéper à l'autre, avoit jetté, l'an 430, les fondemens de Kief, Kiovie, ou Kiow en Lithuanie, & ceux de Novogardie, ou Novogorod, très grande ville de Moscovie, à 50 lieues de la mer baltique. Mais on ignore l'histoire de ce premier Prince & fondateur, & les noms même de ses successeurs jusqu'à Rurik.

PREMIERE DYNASTIE DES PRINCES DE RUSSIE.

RURIK.

RURIK n'est pas un nom slavon, mais gothique. Il est possible que quelqu'un de cette famille & de ce nom ait obtenu par son courage la puissance souveraine sur quelques tribus russes. Quoi qu'il en soit, Rurik & ses freres jouissoient de la plus grande autorité sur les Russes Varaigues, ou Vareges, établis dans l'Ingrie; & les Slaves de Novogorod, long-tems oppresseurs, étoient alors opprimés par leurs voisins. Gostemislas, qui croit les maux de la République désespérés, persuade à ses concitoyens de Novogorod d'appeller les Princes Varaigues à leur secours. L'an 861, des Députés partent pour l'Ingrie, & y sont bien accueillis. L'année suivante 862, Rurik & ses deux freres, Cinaf & Trouvor, se rendent à Novgorod. Les Novogorodiens, qui entendoient se donner des protecteurs & non des maîtres, permirent à Rurik de se bâtir une ville pour les défendre contre les peuples des côtes maritimes. Cette ville fut construite auprès du fleuve Ladoga, & en prit le nom: on l'appelle le vieux Ladoga depuis que Pierre I en a fait élever une autre de même nom à peu de distance de l'ancienne. On permit à Cinaf de s'établir sur la rive septentrionale du lac blanc, & il y bâtit la ville de Bielozero. Vladimir la transporta dans la suite à l'embouchure de la Chesna. Trouvor fit sa résidence dans la ville d'Izborsk, qu'il construisit auprès de Pleskof, & qui devint un rempart assuré contre les Tchoudes, depuis nommés Livoniens. Le Triumvirat produisit d'abord tous les bons effets qu'on en attendoit. Cinaf & Trouvor moururent deux ans après leur arrivée à Novogorod, & ne laisserent point d'enfans. L'ambition s'empara de l'ame de Rurik. Il donna atteinte aux privileges des Novogorodiens, & oublia les conditions auxquelles on lui avoit confié le souverain pouvoir. Vadime, citoyen de Novogorod, surnommé le Valeureux, se mit à la tête des vengeurs de la patrie. On en vint aux mains; les plus braves d'entre ceux-ci périrent presque tous les premiers : Vadime lui-même tomba, l'an 865, sous les coups de Rurik. Les droits, les privileges, & les personnes des Slaves, demeurerent à la discrétion du vainqueur. Tous ceux qui avoient pris part à la rébellion furent punis de mort. La victoire & la vengeance de Rurik lui assurerent des sujets dociles au joug. Les terres & les villes furent les récompenses de ses principaux guerriers, ou de la fidélité de ses amis particuliers. Les places qui défendoient ses frontieres devinrent l'apanage des Grands dont il estimoit le plus la valeur. Il les intéressa à les garder en les leur conférant à titre de fiefs amovibles. Oskhold & Dir, son frere, Princes varaigues, qui avoient suivi la fortune de Rurik en Russie, ne voulurent pas, disoient-ils, être les complices ou les esclaves du despote. Ils se retirerent à Kief, y travaillerent à discipliner des troupes, & s'en servirent pour faire quelques conquêtes chez les Cosaques & sur la Pologne. Leurs premiers succès leur inspirerent l'audace de porter leurs armes jusques dans le cœur de l'Empire. Ayant traversé le Pont-Euxin sur 200 barques, ils entrerent dans le détroit, & vinrent se présenter devant Constantinople, tandis que l'Empereur Michel l'Ivrogne étoit occupé à faire la guerre aux Sarasins. Michel, rappellé dans sa capitale par le bruit des ravages que les Russes faisoient dans les Isles voisines, implora le ciel dans sa détresse, & fit, accompagné du faux Patriarche Photius & de tout le peuple, une procession solemnelle à l'Eglise de Blaquernes, à l'issue de laquelle une violente tempête, qui s'éleva tout-à-coup, submergea la flotte des ennemis dont il ne put réchapper qu'un très petit nombre. Ce sont les Historiens de la Bizantine qui nous ont transmis cette anecdote sur laquelle les Chroniques russes gardent le silence. Les mêmes Ecrivains racontent que les Russes, dans les diverses courses qu'ils firent, sous le régne de Michel, sur les terres de l'Empire, (car ils ne s'en tinrent pas à une seule) ayant eu occasion de connoître la religion chrétienne, Basile le Macédonien, successeur de Michel, profita de cette ouverture pour faire un Traité de paix avec eux. Le Patriarche Ignace, ajoutent-ils, apprenant leurs bonnes dispositions, leur envoya un Archevêque qui, en ayant converti un grand nombre, les engagea à reconnoître l'Eglise grecque pour leur mere; mais le Prince (c'étoit sans doute Rurik) & le gros de la nation demeurerent encore long-tems attachés à l'idolâtrie. Ce fut à Novogorod que Rurik fixa sa résidence. Il fortifia cette ville d'un rempart de terre, soutenu d'une forte charpente, & vit sans inquiétude les Varaigues & les Slaves se donner aux Princes

de Kief. Ceux qu'il avoit conquis perdirent sous son régne le nom de Slaves, & ne sont plus connus que sous celui de Russes. Ce Prince, après avoir gouverné dix-sept ans la Russie, mourut l'an 879, ne laissant qu'un fils âgé de quatre ans, qui suit.

IGOR RURIKOVITCH.

879. Igor (c'est le nom du fils de Rurik) ne pouvant, à raison de son bas âge, régner par lui-même, son pere lui avoit désigné son parent Oleg pour tuteur. Le premier soin du Régent fut d'étendre la domination de son pupille, ou plutôt la sienne. La possession de Kief, qu'il convoita d'abord, pouvoit le conduire à de plus grandes entreprises. Mais il n'étoit pas facile de se rendre maître de cette place à force ouverte. Ayant eu recours à la ruse, il laissa derriere lui la plus grande partie de ses troupes, & cacha le reste dans des barques qui le conduisirent, comme un simple Marchand qu'Oleg & Igor, déja liés par le commerce avec les Grecs, envoyoient négocier à Constantinople : il arrive à quelque distance de Kief. Des Officiers présentent ses excuses aux deux Princes, Oskhold & Dir, freres, sur ce qu'une indisposition ne lui permet pas d'aller conférer avec eux. Ces Princes se rendent auprès de lui sans aucune défiance. Dès qu'ils paroissent, les soldats, cachés dans les barques, en sortent & les entourent. Oleg lui-même prend le jeune Igor dans ses bras, & regardant les Princes de Kief d'un œil farouche & menaçant: *Vous n'êtes*, leur dit-il, *ni Princes, ni de race de Princes, & voici le fils de Rurik, seul Souverain de Russie.* Ces paroles prononcées d'une voix terrible, les soldats frappent les deux freres, qui tombent morts aux pieds d'Oleg. Oskhold avoit heureusement embrassé le christianisme quelque tems auparavant. La ville de Kief, n'osant ou ne pouvant résister, se rend, l'an 883, au perfide vainqueur. Il y établit le siége de sa domination, & fonde de nouvelles villes. L'an 886, il rend tributaires les Drevliens, les Sévériens, les Radimitches, & différentes autres nations. Ce n'étoit encore là qu'une légere esquisse des projets ambitieux du Régent: Constantinople en étoit l'objet principal. Laissant Igor à Kief, Oleg, avec 80 mille combattans montés sur 2 mille barques, entre, l'an 904, dans le Pont-Euxin par le Boristhene, après avoir franchi treize écueils ou cataractes (*parogui*) qui, pendant l'espace de 15 lieues, embarrassent le cours de ce fleuve. De là il passe dans le détroit, force l'entrée du port de la ville impériale que les Ecrivains russes nomment *Tsargrad*, (la ville des Césars) malgré les fortes chaînes qui le fermoient, & livre au pillage, au fer & au feu les environs de cette superbe capitale de l'Empire. Léon VI, dit le Philosophe, qui s'amusoit à des études vaines au lieu de s'appliquer aux devoirs d'un Souverain, achete la paix au prix qu'on veut lui imposer. Il la jure sur la croix; les Russes l'ayant jurée sur leurs épées & sur leurs dieux Pérovn & Volofs, s'en retournent dans leur pays, chargés de dépouilles précieuses, de vins & de fruits délicieux de la Grece. Ce succès, estimé supérieur à la valeur ordinaire, fait recevoir Oleg dans Kief avec la vénération qu'on avoit pour les magiciens. Une paix avantageuse & facile invite à une nouvelle guerre. Oleg, l'an 912, demande aux Grecs de nouveaux articles. Léon le Philosophe étant mort, l'Empire, dans le trouble qui l'agitoit, ne put les refuser. Nestor les a conservés; & ils sont un témoignage contre les Historiens russes qui datent leurs premieres loix d'un siecle après Oleg. Ce nouveau Traité de paix, signé par des Ministres dont aucun nom n'appartient à la langue slavone, prouve que les Varaigues seuls étoient en possession du gouvernement chez les Slaves de Novogorod. On est étonné d'y voir que ces peuples encore si barbares avoient un code écrit qui mettoit une juste proportion entre le crime & la peine, donnoit part aux femmes dans la fortune de leurs époux, ne punissoit pas la veuve & l'orphelin d'un crime du pere de famille dont ils étoient innocens, ôtoit aux riches coupables l'espérance de l'impunité, défendoit l'héritage des citoyens contre la cupidité du Souverain, & leur accordoit la faculté d'en disposer par testament, même en faveur de l'amitié. Oleg avoit donc ajouté à la gloire de soumettre à des loix justes un peuple courageux, la satisfaction d'avoir fait trembler les successeurs des Césars, & chargé de la honte du tribut ceux qui se prétendoient les maîtres du monde. Oleg, toujours vainqueur dans les combats, fut terrassé par un vil reptile, qui, l'ayant mordu à la jambe, lui donna la mort l'an 913. Voilà l'histoire. La fable y ajoute des circonstances merveilleuses qu'il faut renvoyer aux livres de contes. Ce Prince étant mort, tous les peuples voisins croient avoir recouvré leur liberté. L'audace & la témérité succedent à la crainte; ils refusent le tribut à Igor. Les Drevliens, qui se soulevent les premiers, sont punis par l'imposition d'un nouveau tribut plus pesant que le premier. Les Ouglitches disputent plus long-tems leur liberté contre le Voevode Sventeld. Péréfetchen, l'une de leurs principales villes, soutient le siége pendant trois ans, & se soumet enfin au tribut d'une martre noire par feu. Les Petchénegues étant sortis, l'an 919, des bois voisins du Jaick & du Volga, se jettent sur la Russie. Igor, surpris, ou trop foible, fait la paix avec eux. Cinq ans après il leur livre une bataille qui les met, du moins pour un tems, hors d'état de l'inquiéter. Des pauvres, en se battant avec des misérables n'en deviennent pas plus riches; Igor vouloit le devenir. L'an 941, il court avec dix mille barques exercer le brigandage dans l'Empire d'orient. Ses troupes dévastent la Paphlagonie, le Pont, la Bythinie. Les flammes & de longues traces de sang marquent par-tout le passage des Russes & la rage d'un vainqueur féroce qui n'a pas trouvé d'ennemis. Toutes les troupes de l'Empire étoient dispersées. Elles se rassemblent; & les Russes, enveloppés de toutes parts, paient de leur sang celui que leur fureur a répandu. Igor revient dans son pays à peine avec le tiers de son armée. L'espoir du butin l'aveugle sur sa propre foiblesse. Il rassemble de nouvelles forces; soudoie même les Petchénegues, ses ennemis naturels, & repart, l'an 944, pour la Grece: mais il ne s'avance que jusqu'à la Chersonese Taurique. L'Empereur Constantin Porphirogenete lui offre le tribut qu'Oleg avoit imposé aux Grecs. Igor l'accepte, se retire, & envoie les Petchénegues ravager les terres des Bulgares. L'avidité de ses Officiers le détermine à tourner ses armes contre les Drevliens, qui lui accordent un tribut plus considérable que le premier. Mais, lorsqu'à la tête d'une petite troupe il entreprend de tirer d'eux une nouvelle contribution, il tombe dans une embuscade; les Drevliens l'enveloppent & le massacrent l'an 945, à l'âge de 70 ans, après en avoir régné 32 depuis la mort d'Oleg. Il avoit épousé Prescrasnaia, qui prit le nom d'Olega par reconnoissance pour Oleg qui l'avoit élevée dans son enfance & lui avoit procuré la main d'Igor.

SVIATOSLAF IGOREVITCH.

945. Sviatoslaf, fils unique d'Igor, lui succéda sous la tutele d'Oléga, sa mere. Cette Princesse, aidée par les conseils & la valeur de Sventeld, ce brave Général qui avoit si bien servi son époux, commence par venger la mort d'Igor sur les Slaves Drevliens, ravage leur pays, &, au bout d'un an de siége, livre aux flammes Korostene, leur capitale, après avoir fait main-basse sur tous les habitans, sans réserver un seul prisonnier. Oléga, l'an 947, voulant se mettre au fait de l'état de la Monarchie russe, en visite les différentes contrées dont elle régla les impôts, & y fait construire des bourgs & des villes. Ce fut cette Princesse, & non Domont, Prince lithuanien, vivant au XII[e] siecle (comme l'ont dit quelques Ecrivains) qui fonda la ville de Pskof, dite vulgairement Pleskof ou Pleskou, sur les bords de la Valiga, dans l'endroit où elle se jette dans un lac qui a donné son nom à la ville. De retour à Kief, où depuis le baptême d'Oskhold il restoit toujours quelques Chrétiens, Oléga s'étant fait instruire des dogmes de la religion chrétienne, conçoit le desir de l'embrasser. Pour mieux s'en instruire, elle fait, l'an 955, le voyage de Constantinople à l'âge d'environ 70 ans. L'Empereur Constantin Porphyrogenete la tint sur les fonts de baptême, & lui donna le nom d'Hélene. Elle revint comblée de présens par l'Empereur; mais elle ne put engager son fils à suivre son exemple. Il commençoit alors à manier les rênes du gouvernement. Quoiqu'il n'eût point de guerre à soutenir, il avoit néanmoins rassemblé autour de lui une armée moins redoutable par le nombre que par le courage féroce de ceux qui la composoient. Pour l'exercer, il la conduisit, l'an 965, chez les Kosares; peuple autrefois si célebre, qui, étant descendu au VI[e] siecle du Mont-Caucase, s'étoit emparé de tout le bord oriental du Pont-Euxin, & occupa depuis les contrées méridionales de la Russie, de même que la Chersonese taurique. Les Viatitches, nation slave qui habitoit les bords de l'Oka & du Volga, leur payoient le tribut. C'étoit pour s'approprier ce tribut que le Prince de Kief prit les armes contre les Kosares. Ils firent d'inutiles efforts pour se défendre. Sviatoslaf les battit en plaine, emporta Starkel, leur capitale; & depuis ce tems il n'est plus parlé des Kosares; les débris de ce peuple s'étant apparemment perdus & confondus avec les Turcs. Sviatoslaf, avide de combats, vendit son assistance, l'an 967, à Nicéphore Phocas. Il prit pour lui-même les villes des Bulgares voisines du Danube, & forma le dessein d'établir sur les bords de ce fleuve, & dans la ville de Péréiaslavets (Jamboli) le siége de son Empire. Pendant qu'il s'occupe des conquêtes nécessaires à l'exécution de ce projet, les Petchénegues ravagent la Russie, & font, l'an 968, le siége de Kief: la mere & les enfans du Prince y étoient enfermés. Les habitans, réduits à l'extrémité de choisir entre la famine ou le fer de l'ennemi, avoient pris la résolution de se rendre. Un jeune homme propose au Conseil d'aller lui-même avertir le

Général Prititch, posté sur la rive opposée, du pressant besoin que la ville avoit de son secours. Il sort, une bride à la main, sans être apperçu, se mêle parmi les ennemis, & demande s'ils n'ont point apperçu son cheval. Parlant très bien la langue des Petchénegues, ceux-ci le prennent facilement pour un des leurs. Le jeune citoyen traverse l'armée ennemie sans obstacle; chacun le suit des yeux. Arrivé sur le bord du fleuve, il se dépouille de ses habits, & se jette à la nage. La tromperie est reconnue : une grêle de fleches le menace; aucune ne l'atteint. Les Russes le reçoivent dans des barques. Prititch profite de l'avis. Les cris des soldats, le son des trompettes, les instrumens militaires des assiégés, portent la terreur dans l'ame des assiégeans. Ils croient que toute l'armée de Sviatoslaf est à leurs trousses : la ville est délivrée. Le Prince de Kief arrive, défait les Petchénegues, les poursuit, & leur accorde promptement la paix afin de retourner à son entreprise sur les bords du Danube. Dans ces entrefaites il perd la Reine, sa mere, décédée dans un âge fort avancé, le 11 Juillet 969. C'est elle que l'Eglise russe honore sous le nom de Sainte Helene. Sviatoslaf étant entré dans la Bulgarie y trouva plus d'obstacles qu'il ne s'étoit imaginé : sa valeur opiniâtre néanmoins les surmonta & le rendit maître des places qu'il attaqua. Zimisquès, successeur & assassin de Nicéphore Phocas, se persuada qu'à sa réquisition le Prince de Kief évacueroit la Bulgarie conformément au Traité fait avec l'Empereur défunt. Le Prince russe ne daigne pas seulement écouter son Envoyé. Il prévient même Zimisquès, pénetre dans la Thrace, brûle, ravage tout ce qu'il rencontre, & établit son camp devant Andrinople. Une ruse du Commandant délivra la ville. Zimisquès vouloit encore chasser les Russes de Péréiaslavets. La ville ayant été emportée d'assaut, 8 mille Russes se jettent dans la citadelle qui passoit pour imprenable. Mais les Grecs parviennent à y mettre le feu. Plusieurs des assiégés se précipitent du haut du rocher : un grand nombre périt dans les flammes; le reste reçoit des fers. Sviatoslaf tient encore la campagne, & donne un exemple de férocité en faisant égorger trois cens Bulgares qui lui étoient suspects. L'Empereur poursuit sa victoire. Dourostole sur le Danube, la plus considérable des villes qui restoient aux Russes, est bloquée par mer & par terre. Le Conseil de Sviatoslaf l'engage à demander la paix. Le Prince préfere la mort. Le lendemain les assiégés ayant fait une sortie générale, toutes les portes aussitôt sont fermées. Les Russes n'ont plus d'espérance ni de ressource que dans la victoire. Battu & mis en déroute, Sviatoslaf demande enfin la paix, & l'obtient, même à des conditions avantageuses pour lui. Alors il décampe pour retourner dans ses Etats, & s'embarque sur le Boristhene qu'il entreprend de remonter. Les Petchénegues, instruits de la route qu'il devoit tenir, l'attendent vers les écueils que forment les fameuses cataractes de ce fleuve. La mauvaise saison l'oblige de passer l'hiver sur les bords du Boristhene. Il y éprouve toutes les horreurs de la famine. Au retour du printems de l'an 973, il essaie de s'ouvrir un passage à travers l'ennemi. Il est vaincu & tué : on lui coupe la tête, & son crâne, orné d'un cercle d'or, sert de tasse au Prince des Petchénegues. Héros avide de gloire, de sang & de ravages, conquérant sans art, mais plein de valeur, Sviatoslaf avoit vécu 40 ans, & commandé pendant 17 des troupes sans discipline, sans crainte, & presque sans besoins, présidées par des Chefs féroces qui ne risquoient que leur vie, & n'avoient à perdre aucune de ces superfluités devenues nécessaires à des peuples amollis. Il laissa trois fils de ses femmes ou de ses concubines, auxquels il avoit fait longtems avant sa mort le partage de ses Etats. Iaropolk, l'aîné, fut Prince de Kief; Oleg, le 2e, eut le pays des Drevliens; & Vladimir, le 3e, la ville de Novogorod avec ses dépendances.

IAROPOLK-SVIATOSLAVITCH.

973. IAROPOLK, fils aîné de Sviatoslaf & son successeur, trouva dans Svenald, l'ancien ami d'Igor, le Conseiller d'Oléga & le compagnon de Sviatoslaf, un Ministre habile & fidele. Mais Oleg étoit ennemi de Svenald. Apprenant un jour que le fils de ce Ministre chassoit sur ses terres, il court à lui en fureur, le saisit & le massacre. Le malheureux pere, ne respirant que la vengeance, excite l'ambition d'Iaropolk, & réussit à lui faire prendre les armes pour envahir les domaines de son frere. Le Prince de Kief étant entré, l'an 975, sur les terres des Drevliens, les armées des deux freres se rencontrent. On en vient aux mains; Oleg est mis en fuite; &, traversant un pont, il est renversé dans la riviere, noyé & étouffé par les hommes & les chevaux qui tombent sur lui. Les remords déchirent alors le cœur d'Iaropolk. Il se précipite en pleurant sur les restes insensibles de ce frere. Il s'accuse, il accuse Svenald; & néanmoins il s'empare de la succession de celui qu'il pleuroit. Vladimir effrayé se retire chez les Varaigues. Iaropolk prend encore possession des Etats que son frere abandonne, & les distribue à ses Voevodes. Vladimir, avec le secours des Varaigues, rentre dans ses biens, & les Voevodes ne lui opposent aucune résistance. Une nouvelle querelle s'allume, l'an 980, entre les deux freres. Iaropolk avoit demandé en mariage la fille de Rogvold, Prince de Poltesk, ou Polotsk (Polocski, capitale du Palatinat de ce nom.) Vladimir veut l'avoir aussi pour épouse. La jeune Princesse, consultée, répond qu'elle ne veut point déchausser le fils d'une esclave : (les mariées déchaussoient alors leurs époux le premier jour de leurs noces.) Vladimir, irrité de cette réponse, marche contre le Prince de Polotsk, le défait, le tue de sa main lui & ses deux fils, & force la jeune Princesse de recevoir sa main encore toute fumante du sang de son pere & de ses freres. Il s'avance ensuite vers Kief. Le courage des habitans lui résista long-tems. Bloud, Voevode d'Iaropolk, comblé de ses bienfaits, rend suspects à son maître ses concitoyens, & lui persuade de prendre la fuite. Les Kievliens, abandonnés de leur Prince, reçoivent son rival. Vladimir le poursuit, le serre de près, le réduit à toutes les horreurs de la famine. Le perfide Bloud persuade à son Souverain de se remettre entre les mains de Vladimir au lieu de se retirer chez les Petchénegues. Des Varaigues le massacrent pendant qu'il se jette entre les bras de son frere.

VLADIMIR I, SVIATOSLAVITCH, SURNOMMÉ LE GRAND.

980. VLADIMIR, après la mort d'Iaropolk s'étant mis en possession de ses Etats, prit sa veuve pour 2e femme, & adopta l'enfant qui étoit dans son sein. Pendant trois jours il comble d'honneurs Bloud, cet infâme & faux ami d'Iaropolk, pour reconnoître les succès criminels dont il lui avoit obligation; mais ensuite il lui donne la mort en prononçant ces paroles : *J'ai rempli ma promesse; je t'ai traité comme mon ami; tes honneurs sont montés au-delà de tes desirs. Aujourd'hui, comme Juge, je punis le traître & l'assassin de son Prince.* L'année suivante, Vladimir s'occupe du soin de faire rentrer sous sa domination les peuples qui s'y étoient soustraits, rend d'autres nations tributaires, fait des conquêtes sur Metchislaf ou Micislas, Duc de Pologne, remporte des victoires sur les valeureux Iatviges, qui habitoient alors vers le Bog, & force, l'an 985, les Bulgares, établis dans le pays appellé aujourd'hui Kazan, à lui prêter serment de fidélité. Toujours heureux dans ses entreprises, Vladimir n'oublioit pas d'en rendre graces aux Dieux; mais c'étoit en leur immolant des prisonniers de guerre, & même des victimes choisies entre ses propres sujets, lorsque la superstition l'aveugloit davantage. Un Grec, qualifié Philosophe par les Chroniques, lui ayant parlé de la religion de son pays, lui inspire le desir de la connoître. Après avoir renvoyé cet étranger comblé de présens, il charge des hommes, renommés par leur sagesse, d'aller à Constantinople vérifier son récit. Ces Députés sont dans l'admiration du culte qu'ils observent dans la grande Eglise de Sainte Sophie. Sur leur rapport, Vladimir se détermine à embrasser le Christianisme suivant le rit grec. Mais en attendant le moment d'exécuter ce projet, il assemble une armée nombreuse qu'il conduit, en 988, dans la Chersonese, sous les murs de Théodosie (aujourd'hui Kafa.) La conquête de cette place n'étoit pas aisée. Le siége duroit depuis six mois, & les Russes y avoient perdu plusieurs milliers d'hommes sans aucun progrès. Un citoyen perfide s'avise de lier un billet autour d'une fleche, & la lance du haut des remparts. Les Russes apprennent par cet écrit qu'une fontaine, sise derriere leur camp, fournit, par des tuyaux souterrains, de l'eau douce aux assiégés. On trouve cette fontaine; les canaux sont rompus, & la ville, livrée au supplice de la soif, est obligée de se rendre. Vladimir, maître de Théodosie, l'est bientôt de toute la Chersonese. Cette conquête allume dans son cœur l'ambition de s'unir par les liens du sang aux maîtres de Bysance. Il leur fait demander leur sœur en mariage. Basile & Constantin, n'osant la lui refuser, se restraignent à demander pour condition que Vladimir se fasse Chrétien. Le conquérant se soumet volontiers à cette condition, reçoit le baptême des mains du Patriarche de Constantinople, Nicolas Chrysoberge, avec le nom de Basile, épouse Anne, rend à ses beaux-freres les conquêtes qu'il a faites sur eux, & ne remporte d'autre prix de sa victoire que des Archimandrites, des Popes, des vases sacrés, des livres d'Eglise, des images & des reliques. Ce mariage est l'époque de l'introduction de la vaisselle d'argent en Russie, & du goût du luxe qui bientôt y devint la passion dominante. De retour à Kief, le Prince renverse les idoles qui avoient fait auparavant l'objet de ses adorations. Les Russes, à son exemple, abandonnent leur culte. L'instruction qu'ils reçoivent des Missionnaires grecs, jointe à l'exemple du Souve-

verain, eut tant de succès, qu'en peu de tems, sans violence, ni persécution, toute la Russie se trouva chrétienne. C'est alors vraisemblablement, c'est-à-dire en 989, qu'elle adopta l'Ere du monde suivant le calcul de Constantinople. Elle a conservé, comme on l'a dit ailleurs, cette maniere de compter jusqu'à la fin du siecle dernier, où elle lui a substitué l'Ere de l'Incarnation suivant le calendrier Julien non réformé. On rapporte aussi à cette année la fondation de la ville de Vladimer, dans le territoire de Suzdal, où le Prince établit sa résidence l'année suivante. Le Souverain de Kief eut de fréquentes guerres à soutenir dans la suite de son régne, sur-tout contre les Petchénegues. L'an 993, dans une des incursions de ce peuple, les deux armées étoient près de combattre. Le Prince s'avance, & propose à Vladimir de vuider la querelle, par un combat singulier, entre deux champions. Le Prince russe accepte la proposition; mais il étoit fort embarrassé du choix de son combattant. Nestor, & les Polonois après lui, racontent qu'un vieillard, qui se trouvoit à l'armée avec quatre de ses fils, offrit le cinquieme, qui étoit resté à la maison, comme capable par sa force prodigieuse de soutenir l'honneur de sa nation & de son Prince. Le jeune homme paroît, & pour échantillon de sa valeur il arrête dans sa course un taureau vigoureux & irrité, l'abat & en déchire la peau & les chairs. Vladimir l'avoue pour son champion, & en conçoit la plus heureuse espérance. Le moment du combat arrive. Le Petchénegue ne peut retenir un souris dédaigneux en voyant devant lui un adversaire qui n'a point encore de barbe. Mais aussitôt, attaqué, saisi, pressé, comme dans un étau, entre les bras du jeune Russe, il est étendu expirant sur la poussiere. Les Petchénegues épouvantés prennent la fuite. Les Russes, au mépris des conventions, les poursuivent & en font un grand carnage. Le champion victorieux, fils d'un simple corroyeur, est mis, ainsi que son pere, au nombre des Boyars, c'est-à-dire des Grands, & donne son nom de Péréiaslavle à la ville que le Prince bâtit sur le champ même du combat. Trois ans après, les Petchénegues reprennent les armes & assiegent une ville des Russes. Vladimir veut la secourir; mais, vaincu & blessé, il ne sauve sa vie qu'en se cachant sous un pont. La mort d'un fils, celle d'une épouse, & la rébellion d'Iaropolk, l'un de ses autres fils, empoisonnent ses derniers jours. Forcé de marcher contre un enfant rebelle qui refusoit de payer le tribut de vassalité pour la Principauté de Novogorod, & qui avoit imploré contre son pere le secours des Varaigues, Vladimir meurt en chemin, le 15 Juillet 1015, plus accablé de douleur que de fatigues & d'années. Il avoit régné 45 ans. Ses sujets durent le regretter comme un pere. Tous ceux qui pouvoient se rendre au Palais, y recevoient ce qui leur étoit nécessaire. Des voitures établies pour cela portoient aux malades les secours dont ils avoient besoin. Il faisoit défricher des déserts par des colonies, & les y établissoit. C'est sous son régne que les Russes prirent quelque connoissance de la fonte des métaux & de la sculpture en bois. Il éleva des villes, outre celle de son nom qui appartient aujourd'hui à la Pologne avec toute la Volynie; embellit son pays d'Eglises, de palais, d'édifices publics, avec l'aide des Artistes de l'Orient; érigea des Evêchés dont Kief devint la Métropole & eut pour premier Evêque Michel Syrus; fonda des maisons où la jeune Noblesse étoit élevée par les plus habiles maîtres de la Grece. Sa patrie reçut par ses soins toute la lumiere & l'instruction que son siecle pouvoit fournir. Avant sa conversion au Christianisme, Vladimir avoit cinq épouses & un nombre prodigieux de concubines. Après son baptême il ne garda que la Princesse ANNE. Il lui restoit à sa mort dix enfans mâles & deux filles. L'aîné des garçons étoit Sviatopolk, cet enfant dont la veuve d'Iaropolk étoit enceinte lorsque Vladimir l'épousa. Sviatopolk par conséquent étoit véritablement le neveu de Vladimir & le cousin germain de Boris, de Gleb, &c. & non leur frere ni le propre fils du Prince de Kief, comme le disent & le répetent les Historiens les uns après les autres. Sept de ces enfans avoient des apanages considérables. Les successeurs de Vladimir ayant morcellé comme lui leur domination, l'affoiblirent beaucoup & introduisirent par là le gouvernement féodal, différent néanmoins de celui des autres parties de l'Europe, en ce que les Chefs n'étoient pas simples Seigneurs, mais Princes Souverains du Sang de Rurik. Vladimir, Païen, n'avoit point eu horreur de tremper ses mains dans le sang de son frere. Devenu Chrétien, il eut besoin que les Evêques lui représentassent l'obligation où il étoit, même comme Prince chrétien, de punir par la mort les grands criminels. La Chronique, signée par Nicon (évidemment supposée, puisqu'elle fait reconnoître à Vladimir qu'il a reçu le Métropolite de Kief des mains du Patriarche Photius, mort 100 ans avant son baptême), donne une étendue exorbitante à la jurisdiction & aux immunités ecclésiastiques depuis la conversion du Prince de Kief. La grande piété de ce Prince rend vraisemblable qu'il favorisa beaucoup les Ministres de l'Eglise; & l'on peut présumer que la foiblesse humaine abusa souvent de cette faveur dans un tems où presque tous ceux qui avoient du pouvoir en rapportoient l'exercice à leurs intérêts, à leur ambition, &c. L'histoire n'a point fait un crime à Vladimir de n'avoir pas eu plus de lumiere que son siecle; & elle distingue encore ce Prince de ceux qui ont porté le même nom, par le surnom de Grand. L'Eglise russe le compte au nombre de ses Saints, & en célebre la fete le 15 Juillet.

SVIATOPOLK I, VLADIMIROVITCH, ou IAROPOLKOVITCH.

1015. SVIATOPOLK, neveu de Vladimir & son fils adoptif, s'empara de Kief après la mort de ce Prince au préjudice & en l'absence de Boris, fils aîné de Vladimir qui l'avoit chargé d'une expédition contre les Petchénegues. Boris étant de retour, ses troupes lui offrent de le placer sur le trône. Mais la crainte d'allumer une guerre civile l'engage à un refus. Son pere l'ayant fait Prince de Rostof, il s'en tient à ce département. Les soldats ne pouvant vaincre sa résistance, se dispersent & le laissent accompagné de quelques domestiques. Sviatopolk ne tarda pas à se faire haïr de ses sujets dont toute l'affection se tournoit du côté de Boris Il en conçut de la jalousie, & crut ne pouvoir dissiper que par la mort de ce Prince les ombrages qu'il lui causoit. Quatre assassins s'étant chargés de servir sa fureur, pénetrent dans la tente de Boris au moment qu'il n'avoit auprès de lui qu'un domestique hongrois. Ce fidele serviteur, à leurs regards farouches, s'appercevant de leur dessein, couvre de son corps celui de son maître, dont il ne fait par là que retarder la mort en avançant la sienne. L'ayant poignardé, ils lui coupent la tête pour avoir une chaîne d'or & une médaille que Boris lui avoit données pour gage de son estime. Le Prince, sans défense, tombe ensuite percé de plusieurs coups. On le charge sur un char pour le présenter au barbare Sviatopolk, qui le fait achever par un Varaigue. Cette victime ne suffisoit pas à une ame aussi atroce. Gleb, autre fils de Vladimir, devint encore suspect à Sviatopolk, parce qu'il étoit en état de venger la mort de son frere. Il étoit tranquille à Mouzom, ignorant encore le trépas de son pere. Sviatopolk lui fait dire que Vladimir, atteint d'une maladie mortelle, voudroit le voir avant de fermer les yeux. Gleb s'étant mis aussitôt en route, une chûte de cheval lui casse la jambe & l'oblige à continuer son voyage dans une barque. A quelque distance de Smolensko, un courier dépêché par Predslava, sa sœur, vient lui apprendre la mort de leur pere. Un autre survient de la part de Sviatopolk pour lui annoncer l'assassinat de Boris. Tandis qu'il délibere sur le parti qu'il doit prendre, d'avancer ou de revenir sur ses pas, il voit arriver de nouveaux émissaires du Prince de Kief, qui lui déclarent qu'il faut mourir. Son propre cuisinier, comptant sur une récompense, s'offre de lui-même à faire en cette occasion l'office de bourreau. L'ayant saisi par les cheveux, le traître l'égorge avec son coutelas. Sviatoslaf, Prince des Drevliens, apprenant les malheurs de sa famille, prend la fuite, & se sauve, disent les Ecrivains modernes, chez André I, Roi de Hongrie, qui avoit épousé sa sœur Premyslava. Mais il y a ici un anachronisme. André ne monta sur le trône de Hongrie au plutôt que l'an 1046, suivant les Historiens allemands, ou 1047 selon Thwrocz & les autres Ecrivains hongrois. C'étoit par conséquent auprès du Roi S^t Etienne que Sviatoslaf voulut se réfugier. Mais les satellites envoyés par Sviatopolk l'ayant atteint sur les monts Krapaks, le mirent à mort au moment même où il commençoit à croire ses jours en sûreté. L'Eglise russe, ainsi que celle de Rome, ont placé dans leur martyrologe, au 24 Juillet, Boris & Gleb, l'un sous le nom de Romain, l'autre sous celui de David. Iaroslaf, leur frere, Prince de Novogorod, ce fils rebelle de Vladimir, étoit menacé du même sort. Les Varaigues, qui l'avoient aidé dans sa révolte, se prévalurent du besoin qu'il avoit d'eux pour se défendre contre son frere, & porterent le désordre & le ravage dans Novogorod. Les habitans de cette ville, irrités de l'insolence de ces étrangers, firent main-basse sur eux & en tuerent un grand nombre. Les Varaigues demanderent justice de ce massacre à Iaroslaf qui, dans la crainte de les avoir pour ennemis, se mit en devoir de les satisfaire. Ayant imaginé un prétexte pour rassembler les Novogorodiens qui s'étoient soulevés, il leur rendit le mal qu'ils avoient fait aux Varaigues. Il s'aliéna par là les cœurs de ses sujets sans regagner ceux de ses auxiliaires. Ne voyant plus autour de lui que des ennemis prêts à le livrer à son frere, il court à la place, assemble le peuple; &, par ses prieres & ses larmes, il l'engage à oublier la tragédie de la veille & à redoubler de zele pour son service dans la conjoncture cruelle où il se trouve. Assuré de la bonne volonté des Novogorodiens, il marche à leur tête au devant de son

frere qui venoit à lui en forces dans la confiance de se rendre maître de sa personne & de son pays. Les deux armées, égales à-peu-près en nombre, arrivent à la fois sur les deux bords du Nieper. Pendant trois mois ni l'une ni l'autre n'ose traverser le fleuve. Un Voevode de Sviatopolk crie aux soldats novogorodiens qu'ils ressemblent à des charpentiers que leur Prince gambillard (boîteux) amene sans doute pour bâtir des maisons à Kief. L'armée, insultée, entre en fureur, veut combattre, & menace de massacrer ceux qui refuseroient de marcher à l'ennemi. Iaroslaf ne laisse pas refroidir cette ardeur. Ses soldats passent le fleuve pendant la nuit. Le Prince, pour les forcer à vaincre, fait brûler les barques. L'horrible Sviatopolk qui fait ordonner des assassinats, boire & s'enivrer, ne sait pas combattre. Il fuit avant la fin de l'action, & se refugie auprès de Boleslas, son beau-pere, Roi de Pologne. Iaroslaf, victorieux, entre sans obstacle dans Kief : un incendie l'avoit réduite en cendres. L'an 1018, il la rebâtit, l'embellit, & l'étend. Les Petchénegues l'attaquent; il les repousse heureusement. Boleslas saisit cette occasion pour rentrer dans quelques conquêtes de Vladimir sur la Pologne, & donne aussi du secours à son indigne gendre. Les deux armées rivales se trouvent encore une fois en présence, séparées seulement par le Bog. Un Voevode tourne en ridicule l'embonpoint extraordinaire de Boleslas, & c'est encore le signal d'un combat. Le Roi de Pologne saute le premier dans le fleuve; son armée le suit : celle des Russes ne peut soutenir l'impétuosité des Polonois. Iaroslaf prend la fuite, accompagné seulement de trois hommes. Boleslas prend Kief par la famine, s'empare de ses richesses, remet la ville & le trône à Sviatopolk, & y distribue ses troupes en quartier d'hiver. Quoiqu'il les y maintienne dans la plus exacte discipline, Sviatopolk néanmoins les fait égorger. Boleslas, irrité de cette atrocité, s'empare des trésors du perfide, séduit ou enleve les principaux Boyars & habitans, emmene la Princesse Predslava dont il avoit abusé ou de gré ou de force, & qu'il épousa depuis si l'on en croit les Chroniques russes, réunit la Russie rouge à sa domination, laisse le trône de Kief à son infâme gendre, & retourne dans ses Etats. Iaroslaf, encouragé par les conseils de ses amis, les promesses, les contributions volontaires, & le zele de ses sujets, soudoie des Varaigues dont la paie consistoit en troupeaux, rassemble une nouvelle armée, & se présente aux portes de Kief qui lui sont bientôt ouvertes par la fuite précipitée de Sviatopolk.

IAROSLAF I, VLADIMIROVITCH, IOURI, ou GEORGES.

1019. IAROSLAF, maître du trône de Kief par la fuite de Sviatopolk, ne tarda gueres à le voir reparoître avec une armée de Petchénegues, qu'il avoit rassemblée à la hâte. Il fallut en venir à une bataille qui dura trois jours avec une fureur égale de part & d'autre. La victoire se déclare enfin pour Iaroslaf. Sviatopolk n'a pas le tems de se retirer chez son beau-pere; la terreur affoiblit son corps & sa raison; ses jambes ne peuvent le soutenir; les plus sombres imaginations troublent son esprit; il voit continuellement le fer vengeur levé sur son sein. Cette cruelle agitation devient son supplice. Il meurt en forcené & en criant : *Ils m'ont frappé ! ils m'ont frappé !* Cette mort n'assure pas encore le repos d'Iaroslaf. Polotsk, son neveu, se jette, l'an 1021, sur Novogorod, entre dans la ville où il fait un butin considérable, & emmene un grand nombre de prisonniers. Iaroslaf le poursuit, l'atteint, lui enleve tout ce dont il s'étoit emparé, & ne le punit qu'en ajoutant deux villes à l'apanage dont ce Prince jouissoit. Polotsk devient un allié dont le zele & la fidélité pour son oncle ne se démentirent jamais. Mstislaf, autre frere d'Iaroslaf, Prince de Tmourakan, avoit défendu avec valeur & succès les terres de son apanage contre ses voisins. Fier de ses victoires, il vient attaquer Kief en 1022; &, ayant été repoussé, il se replie sur Tchernigof, dont il s'empare sans effusion de sang, & en fait la capitale de ses Etats. Iaroslaf, qui avoit à cœur l'affront & les revers qu'il avoit essuyés sur les bords du Bog, attaque Boleslas, Roi de Pologne, qui lui fait essuyer une nouvelle défaite. Humilié, affoibli, il fait la paix avec son frere, & lui accorde la partie de la Russie qui est au Levant & au Midi du Boristhene. L'an 1026, une comete à queue paroît à Kief. Ce phénomene n'étoit pas de bon augure en ce tems là. Néanmoins Iaroslaf marche, en 1028, contre les Tchoudes en Livonie, les asservit, & bâtit dans leur pays la ville de Derpt en 1030. Profitant ensuite des troubles où la Pologne étoit tombée après la mort de Boleslas par la foiblesse & l'imprudence de son fils Micislaf, le Prince de Kief, aidé de son frere, reprend sur les Polonois, l'an 1031, la Russie rouge, & un assez grand nombre de prisonniers dont il peuple les parties désertes de ses Etats. Enfin il repousse les Petchénegues qui avoient osé bloquer sa capitale lorsqu'il étoit à Novogorod dont il venoit de donner l'investiture à Vladimir, l'aîné de ses fils. Mstislaf étant mort, l'an 1032, sans héritier, sa domination est réunie à celle de Kief. Peu de tems auparavant, les Novogorodiens avoient porté leurs armes jusqu'aux *portes de fer*, non les portes caspiennes, voisines de Derbent, mais les monts Oulraks, connus des anciens Russes sous le nom de Riphées, roches ou ceintures de fer, qui protégeoient la Russie contre les attaques imprévues des nations orientales. Cette expédition des Novogorodiens ayant fait périr le plus grand nombre de ceux qui l'avoient entreprise, Iaroslaf n'est pas tenté d'en faire une nouvelle jusqu'à ce qu'il y soit forcé par quelque bonne raison. Il demeuroit en paix avec les Grecs, lorsque quelques marchands de cette nation prirent querelle avec des Russes commerçans sur les terres de l'Empire d'Orient. Un Russe, qu'on croit même avoir été un Ambassadeur du Prince de Kief, est tué dans ce débat. Iaroslaf se croit obligé de venger cette insulte. Une armée de cent mille hommes, sous le commandement de Vladimir, son fils, entre par mer, l'an 1043, dans la Grece. Constantin Monomaque, voulant conserver une alliance utile, offre des satisfactions convenables. Elles sont rejettées. La guerre devient inévitable. Le combat s'engage dans un port de la mer noire près du détroit de CP. Le feu grégois consume plusieurs bâtimens russes, & met les autres en désordre. Une tempête furieuse, qui s'éleve dans le même tems, fait peu de mal aux vaisseaux grecs, mieux construits & mieux gouvernés que ceux des Russes, qu'elle bat, disperse, brise contre les rochers ou jette sur le rivage. Les Grecs tuent jusqu'à 15 mille Russes. Les vainqueurs, après la tempête, reviennent à la charge avec 24 galeres : mais ils n'y trouvent pas leur compte. Les Russes enveloppent cette escadre, prennent quatre bâtimens; les autres se brisent contre les rochers. La plûpart des Grecs tombent sous le fer ou dans les liens. Ceux qui peuvent retourner à CP. y arrivent nus & mourant de faim. Plusieurs d'entre les Russes regagnoient par terre leur patrie comme victorieux, quoiqu'après beaucoup de pertes. Les Grecs les attaquent, l'an 1044, dans la Mésie, les battent, & ont la barbarie de crever les yeux à leurs prisonniers. Les désastres communs aux Grecs & aux Russes leur procurent une treve volontaire : elle dura trois ans, pendant lesquels tout commerce étoit suspendu entre les deux nations. Leur besoin mutuel les ramena à la paix en 1047. Iaroslaf avançoit en âge; & lorsqu'il se flattoit de voir son fils jouir paisiblement de sa succession, la mort lui enleve ce jeune Prince l'an 1052. Il meurt lui-même, le 7 Fév. 1055, âgé de 77 ans, dans la 35 année de son régne. Il eut de sa femme ENGUERHERDE, fille d'Olaüs, Roi de Norwege (& non pas de Danemarck) six fils, Vladimir, Isiaslaf, Sviatoslaf, Vsevolod, Igor, Viatcheslaf; & trois filles; Anne, mariée en 1051 (& non pas 1044) à Henri I, Roi de France; Elisabeth, dite par contraction Elisif, femme d'Harald le Vaillant, Roi de Norwege; & Anastasie qui épousa André, Roi de Hongrie. Le pere de ces enfans rendit son régne cher à ses alliés, à ses amis, à ses sujets, & même à ses ennemis, par sa générosité, son application au bonheur public, sa franchise, sa bravoure & sa fidélité. Sa révolte contre son pere est la seule tache de sa vie. L'histoire n'en dit pas les motifs. Une étude assidue de jour & de nuit avoit répandu de grandes lumieres dans l'esprit de ce Prince. Grand nombre de copistes lui fournissoit des traductions des meilleurs ouvrages de la Grece. Il déposa ces livres dans l'Eglise qu'il bâtit à Kief sous le titre de Sainte Sophie, & qu'il enrichit d'or, d'argent & de vases précieux. Trois cens enfans de Starostes & de Prêtres étoient élevés & instruits gratuitement par ses bienfaits dans les Lettres à Novogorod. Il fonda beaucoup d'Eglises & assura des revenus honnêtes aux Ecclésiastiques, à condition qu'ils donneroient tous leurs soins à l'instruction du peuple. La Foi chrétienne s'étendit beaucoup en Russie sous le régne d'Iaroslaf; mais ce fut par son exemple & par la persuasion qu'il multiplia le nombre des fideles. Il ne porta aucune loi de rigueur contre ceux qui persistoient dans l'erreur du paganisme. Toutes celles qu'il donna pendant son régne & qu'on a rassemblées sous le titre de *Rouskaia pravada* (vérités russes) portent l'empreinte de la sagesse, de l'humanité & de la justice. Elles le firent regarder en ce tems-là comme un grand législateur. On a vu d'ailleurs, par les alliances qu'il contracta, combien son nom étoit fameux & respecté dans la Grece & jusques dans l'Occident. Il est aisé d'en conclure que Voltaire étoit fort mal informé lorsqu'il appelle Iaroslaf *Prince inconnu d'une Russie ignorée.*

ISIASLAF I, IAROSLAVITCH, CONNU EN EUROPE SOUS LE NOM DE DÉMÉTRIUS.

1055. ISIASLAF, nommé au baptême DMITRI (Démétrius), régne après son pere sur les deux principales dominations de la

Russie, Kief & Novogorod. Viatcheslaf, le dernier de ses freres, étant mort en 1057, il tient conseil, en 1059, avec les cinq autres pour délivrer de prison Soudislaf, leur oncle, que leur pere avoit fait renfermer, on ne sait pourquoi. Ce Prince infortuné, privé pendant 24 ans de sa liberté, n'en profite que pour en faire le sacrifice volontaire dans un Monastere où il prit l'habit religieux en 1060. Ses neveux, qui ne restoient plus que quatre, Igor ayant de près suivi son pere au tombeau, étoient destinés à une vie plus orageuse. Vsévolod, qui possédoit en apanage la ville de Péréiaslavle sur le Dnieper, avoit déjà combattu avec succès les Turcs, ses voisins, l'année même de la mort de son pere. Les quatre freres ayant ensuite réuni leurs forces, descendirent le Dnieper pour les attaquer. Les Turcs épouvantés prennent la fuite, & deviennent presque tous les victimes du froid, de la faim & de la peste. Les restes de cette nation passerent vraisemblablement au service des vainqueurs. Les Russes depuis & long-tems après eurent en effet des Turcs parmi leurs soldats. Les Tatars ou Tartares descendans de ces Turcs, se rendirent bien autrement formidables aux Russes qui les appellerent Polovtsi (Chasseurs.) Ils ne vivoient effectivement que de brigandage & habitoient entre le Don & le Jaïk. Peut-être cette nation ne faisoit-elle qu'un même peuple avec les Petchénegues : au moins n'est-il plus parlé de ceux-ci dans l'histoire depuis le moment où l'on voit ces Polovtsi tomber, en 1061, sur la Principauté de Péréiaslavle. Vsévolod, qui ne s'attendoit point à cette irruption, est défait & obligé de se renfermer dans sa ville. Les Barbares s'en étant rendus maîtres, la pillent, détruisent tout ce qu'ils ne peuvent emporter, & se retirent chargés de butin. Les Chroniques russes parlent, sous l'an 1062, d'une comete qui se montra pendant sept nuits en Russie, & n'en parlent que comme d'un événement naturel, sans tirer de ce phénomene aucun mauvais augure; ce qui fait voir que l'ignorance des Russes les avoient au moins préservés des illusions de l'astrologie judiciaire. Cependant leurs divisions intestines leur préparoient les malheurs qui devoient les faire passer sous le joug des Polovtsi. Vseslaf, fils de ce Prince polotsk, traité avec tant de magnanimité par Iaroslaf, son oncle, entreprend la guerre en 1066, sans aucun sujet connu de se plaindre contre ses cousins & les fils du bienfaiteur de son pere. Il entre, après une foible résistance, dans Novogorod, & y porte presque par-tout la flamme sans respect pour les biens des particuliers ni pour les trésors des Eglises. Isiaslaf & ses freres, Sviatoslaf & Vsévolod, se mettent en campagne malgré les rigueurs de l'hiver, ravagent la Souveraineté de leur agresseur, & le défont lui-même en bataille rangée; après quoi ils l'invitent à une conférence, jurant sur la croix qu'il ne lui seroit fait aucun mal. Vseslaf, se fiant à leur serment, se rend dans la tente d'Isiaslaf qui le fait arrêter & jetter à Kief dans une étroite prison. La guerre étoit à peine terminée par ce lâche moyen, que les Polovtsi firent une nouvelle irruption sur les terres des Russes. Les habitans de Kief, irrités des ravages qu'ils exerçoient après une victoire remportée sur les trois freres, demanderent des armes pour les repousser; & sur le refus que leur en fait le Voevode par défiance de leur bonne volonté, ils se dispersent dans la ville. Les uns vont au palais du Prince qui avoit pris la fuite ainsi que le Voevode; les autres courent aux prisons d'où ils tirent Vseslaf dont ils font leur Souverain & leur vengeur. Isiaslaf est trop heureux de pouvoir se réfugier auprès de Boleslas II, Roi de Pologne. Son rival a le bonheur de délivrer l'Etat des Polovtsi. Mais au bout de six mois Isiaslaf est ramené par le Roi de Pologne qui le rétablit sur le trône de Kief. Croyant devoir user de clémence, il pardonne à ses sujets leur révolte. Mais son fils Mstislaf, moins indulgent, fait donner la mort ou crever les yeux à 70 habitans plus coupables que les autres : conduite que le pere désapprouve, au moyen de quoi tout rentre dans le calme. Vseslaf, retiré dans sa Principauté de Polotsk, s'y croyoit à l'abri du ressentiment d'Isiaslaf. Mais bientôt celui-ci le détrompa. Etant venu l'attaquer en 1069, il le dépouilla de ses Etats dont il investit Mstislaf son fils. Ce jeune Prince étant mort peu de tems après, fut remplacé par Sviatopolk, son frere. Vseslaf n'avoit pas néanmoins renoncé à son patrimoine : & l'an 1071 il vint à bout de le recouvrer. L'ambition de Sviatoslaf, Prince de Tchernigof, troubla la paix dont jouissoit Isiaslaf, son frere. Ayant persuadé à Vsévolod, son autre frere, que le Prince de Kief s'étoit concerté avec Vseslaf pour les dépouiller tous les deux, il l'engage, l'an 1073, à réunir leurs forces pour faire la guerre à leur frere aîné. Isiaslaf, n'osant confier sa défense à ses sujets, prend la fuite avec sa femme & ses enfans, emportant avec lui de grandes richesses. Ses deux freres étant entrés sans opposition dans Kief, l'an 1074, Sviatoslaf se met en possession du trône. Boleslas, Roi de Pologne, chez lequel le Prince fugitif vint encore chercher une retraite, avoit alors trop d'affaires en Bohême & en Hongrie pour être en état de le venger de la perfidie de ses freres. Isiaslaf, ayant imploré aussi vainement le secours de l'Empereur Henri IV, eut recours au Pape Grégoire VII, & lui envoya son fils qui fut bien accueilli. Flatté de l'occasion qui se présentoit d'étendre son autorité, Grégoire, par un Bref de l'an 1075, donne au fils du Prince de Kief la souveraineté de la Russie après la mort de son pere, sous la condition du serment de fidélité. Il mande en même tems au Roi de Pologne de rendre à la Russie tout ce qu'il avoit pris sur elle, parce que cet Etat appartiendroit désormais à S. Pierre. Sviatoslaf étant mort dans ces entrefaites, fut remplacé par son fils Vsévolod. Mais la jouissance de celui-ci ne tarda pas à être troublée. Boleslas ayant réussi dans ses expéditions de Hongrie & de Bohême, conduisit, l'an 1077, en Russie ses troupes victorieuses, dont la seule présence obligea, sans combat, Vsévolod à retourner dans sa Principauté de Tchernigof. Boris & Oleg, ses neveux, fils de Sviatoslaf, aidés par les Polovtsi, viennent l'y attaquer, le défont, & se rendent maîtres de sa ville. Dans son désastre il éprouva la générosité d'Isiaslaf, son frere, qui, non content de lui ouvrir un asyle, arme pour sa défense & reprend Tchernigof. On en vient ensuite à une bataille où, combattant à la tête d'un corps d'infanterie, Isiaslaf est tué dans les bras de la victoire, l'an 1078, à l'âge de 53 ans. Boris y éprouva le même sort, qu'Oleg n'évita que par la fuite. Isiaslaf, célebre par ses malheurs, emporta au tombeau les larmes de ses sujets, qu'il avoit méritées par son courage, sa douceur & sa magnanimité. Il laissa deux fils, Sviatopolk & Iaropolk, dont il sera parlé dans la suite. C'est sous le régne d'Isiaslaf que Nestor, Moine du Monastere de Pertcharski à Kief, écrivit sa Chronique, le premier monument de l'histoire russe.

VSÉVOLOD I, IAROSLAVITCH.

1078. Vsévolod, frere d'Isiaslaf, lui succéda sans contradiction au préjudice des deux fils de ce dernier, & cela conformément à l'esprit national qui étoit de choisir dans la Maison régnante le Prince le plus âgé, comme étant le plus expérimenté, pour remplacer le Souverain défunt. La paix régna long-tems entre Vsévolod & ses neveux, au moyen des apanages qu'il leur donna pour les dédommager du trône qu'ils avoient manqué. Iaropolk, second fils d'Isiaslaf, ayant été dépouillé de sa Principauté par un de ses parens, Vsévolod envoie son fils Vladimir, qui le rétablit après avoir chassé l'usurpateur. Malgré cet important service, Iaropolk, guidé par de mauvais conseils, prit les armes, l'an 1085, contre son oncle. Il eut tout lieu de s'en repentir. Vladimir s'étant mis en marche contre cet ingrat dont il venoit de sauver les Etats, le contraignit de prendre la fuite. Sa femme & ses enfans qu'il avoit laissés dans une petite ville, tomberent entre les mains du vainqueur. Lui-même, après avoir été vainement implorer le secours du Roi de Pologne, vint se jetter dans les bras de Vladimir qui, du consentement de son pere, lui rendit sa Principauté. Il n'en jouit pas long-tems, & fut assassiné dans un voyage qu'il avoit entrepris. Vsévolod, son oncle, régna 15 ans à Kief où il mourut, le 13 Avril de l'an 1093, à l'âge de 64 ans, avec la réputation d'un Prince humain & vertueux, mais peu ferme dans le gouvernement. Ce fut sous son régne qu'Ephrem, Métropolite de Kief, établit la fête de la translation des reliques de S. Nicolas à Bari. Une Bulle du Pape Urbain II, qui avoit envoyé ces reliques par un Evêque nommé Théodore, fixoit la célébration de cette fête au 9 Mai, jour auquel les Russes la célebrent encore aujourd'hui. Les Grecs ne l'ont jamais célébrée, ce qui prouve que la Russie alors avoit plus de commerce avec l'Eglise romaine qu'avec l'Eglise grecque.

MICHEL SVIATOPOLK II, ISIASLAVITCH (1).

1093. Michel Sviatopolk, fils d'Isiaslaf, fut reconnu Grand Prince de Kief après la mort de Vsévolod, du consentement de Vladimir, qui déclara que le trône lui appartenoit comme à l'aîné de la famille. Son début sur le trône ne fut point heureux. Les Polovtsi lui ayant fait demander la continuation de la paix qui régnoit entre eux & la Russie sous le

(1) Jusqu'ici nous avons ajouté, d'après les Historiens modernes, aux noms des Grands Princes de Russie celui de leur pere. Mais Vsévolod est le premier qui ait introduit cet usage qui depuis lui s'est perpétué, sur-tout parmi les Nobles, les Grands, les Princes et Princesses du sang royal.

dernier régne, il prit cette démarche pour un aveu de leur foiblesse, & fit mettre en prison leurs Ambassadeurs. Il reconnut bientôt son erreur en apprenant qu'ils étoient en marche pour tirer vengeance de cet outrage. N'étant pas en forces pour leur résister, il relâche les Ambassadeurs & demande la paix. Ne pouvant l'obtenir, il se hâte de faire venir à son secours Vladimir qui lui amena ses troupes. Déjà les ennemis s'étoient avancés dans la plaine de Kief. Les armées combinées des deux Princes s'en étant approchées, le combat s'engage à la demande des Officiers de Sviatopolk & contre l'avis de Vladimir qui vouloit qu'on offrît encore la paix les armes à la main. L'issue fut telle qu'il l'avoit prévue. Le centre des Russes ayant été enfoncé, les deux ailes ne purent se défendre, & furent heureuses de pouvoir faire une retraite. Vladimir reprit la route de Tchernigof après avoir perdu une grande partie de ses Boyars & de ses troupes. Le fruit de la victoire des Polovtsi fut la prise d'une ville nommée Tortchesk, qu'ils réduisirent en cendres après en avoir emmené prisonniers les habitans qui périrent tous de misere en chemin. Alors Sviatopolk humilié demanda la paix en suppliant à ces barbares, & eut le bonheur de l'obtenir, l'an 1094, en épousant la fille de Taigorkan, l'un de leurs Chefs.

La tranquillité rétablie par là en Russie ne fut pas de longue durée. L'ambition des Princes qui s'envioient réciproquement leurs apanages, ne tarda pas d'y ramener le trouble. Oleg, dont le pere avoit possédé la ville de Tchernigof, prétendoit qu'à ce titre elle devoit lui appartenir. Ayant mis dans ses intérêts les Polovtsi, il en chasse, l'an 1094, avec leur aide, Vladimir qui se retire à Péreiaslavle. Des conseils perfides engagent ce dernier à tirer une vengeance honteuse & basse des Polovtsi. Il feint de vouloir traiter de la paix avec eux, & donne en ôtage son fils qui se rend dans leur camp. Itlar, l'un de leurs Chefs, entre à Péreiaslavle pour régler les conditions du Traité. Tandis qu'on l'amuse, Slavata, l'un des Conseillers de Vladimir, arrive de nuit, accompagné de quelques Turcs, au camp des Polovtsi, d'où il enleve le fils de ce Prince, après avoir massacré tout ce qui se rencontre sous sa main. Du nombre des morts fut Kitan, autre Chef des Polovtsi. Ibber, son Collegue, subit le même sort à Péreiaslavle avant d'avoir appris le malheur de ses compatriotes. Vladimir, après cette horrible perfidie, sentit ce qu'il avoit à craindre des Polovtsi. Le plus sûr étant pour lui de les prévenir, il marcha contre eux avec Sviatopolk. Le sort des armes fut plus favorable aux Princes russes qu'ils n'avoient droit de l'espérer. Ils battirent les Polovtsi, firent sur eux beaucoup de prisonniers, & revinrent chargés de butin. Mais les vaincus, nullement découragés par leur défaite, rentrerent, presque sur les pas des vainqueurs, en Russie, & ne se retirerent qu'après avoir brûlé la ville d'Toures en Ukraine. La discorde cependant continuoit d'agiter la Russie par les entreprises que les Princes faisoient sur les domaines les uns des autres. Sviatopolk & Vladimir, pour les accorder, les invitent à une conférence qui doit se tenir à Kief. C'étoit une espece de Diete où les Evêques, les Abbés, & les principaux bourgeois des villes étoient appellés : preuve que le gouvernement alors n'étoit rien moins que despotique en Russie. Elle n'eut point lieu par le refus que fit Oleg, le plus remuant de ces Souverains, de s'y trouver. Mais il s'en tint une autre, l'an 1096, à Loubitch, dans la Principauté de Tchernigof, où ce Prince, réduit aux dernieres extrémités par Mstislaf, fils de Vladimir, fut contraint de se rendre. On y fit de nouveaux partages entre les Princes qui jurerent de s'y conformer & de vivre entre eux dans la plus parfaite union : vains sermens qui furent violés presque aussitôt que prononcés. Sviatopolk avoit un frere nommé Iaropolk, qui fut assassiné. David, fils d'Igor & petit-fils de Vladimir le Grand, lui persuade que Vasilko, fils de Rotislaf Vladimirowitch, est auteur ou instigateur de ce meurtre. Vasilko, passant chez lui au retour de Kief, est arrêté par ses gens, qui, après l'avoir cruellement tourmenté en présence de David, lui arrachent les yeux & le transportent à Volodimer dans la Volhinie. Vladimir, instruit de cet attentat, se ligue avec d'autres Princes russes pour en tirer vengeance. Sviatopolk obtient la paix en promettant de se joindre à eux pour aller attaquer David, le principal auteur du traitement fait à Vasilko. Il tint parole. Après avoir essuyé plusieurs défaites, David fut dépouillé de son apanage & réduit à quelques petites villes qu'on lui laissa pour le faire subsister.

La guerre recommença, l'an 1103, entre les Polovtsi & les Russes. Ceux-ci furent les agresseurs, & eurent presque toujours l'avantage pendant neuf campagnes que les hostilités durerent. Sviatopolk mourut à Kief, l'an 1113, avec la satisfaction de voir la paix régner dans sa patrie & l'union entre les Princes de son sang. Pendant son régne les Juifs s'étant emparés du commerce de la Russie, amasserent de grandes richesses au moyen des usures exorbitantes qu'ils exerçoient sur le peuple. Les Chrétiens, après la mort de Sviatopolk, se soulevérent contre eux & en massacrerent un grand nombre, pour se venger de la misere où les avoient réduits leurs exactions.

On a parlé ci-devant (p. 51, col. 1,) d'après Thwrocz, à l'article de COLOMAN, Roi de Hongrie, d'une expédition que ce Prince fit en Russie vers le commencement du 12e siecle, contre une *Duchesse* que cet Historien nomme *Lanca*, & de la déroute qu'elle fit essuyer à cet injuste aggresseur, après avoir inutilement employé les plus humbles prieres, pour l'engager à lui accorder la paix. Mais les Chroniques russes gardant un profond silence sur cet événement, on ne peut marquer la partie de la Russie où régnoit cette prétendue Duchesse dont le titre étoit alors inusité dans cet Empire. On n'y connoissoit encore que des Princes & des Princesses parmi les Souverains.

VLADIMIR II, VSEVOLODOVITCH, DIT MONOMAQUE.

1113. VLADIMIR, fils puîné de Vsévolod, Prince de Kief, fut choisi malgré lui & par préférence à Iaroslaf, son frere aîné, pour succéder à Sviatopolk. Ce furent les exploits par lesquels il s'étoit distingué sous le régne précédent qui déterminerent son élection. Dès qu'il fut sur le trône il arreta l'acharnement du peuple contre les Juifs; mais considérant que leurs usures étoient pernicieuses à l'Etat, il les bannit à perpétuité de la Russie, où jamais depuis ils n'ont été tolérés. Quatre de ses fils, de huit qu'il avoit, Mstislaf, Iaropolk, André & Iouri-ou Georges, soutinrent la gloire de son nom par différentes expéditions. Le premier fit des conquêtes dans la Tchoude, nommée à présent la Livonie; le 2e défit les Polovtsi près du Don, & leur prit trois villes : ce qui prouve que ces peuples n'étoient pas nomades; André ravagea les frontieres de Pologne; Iouri remporta une victoire complete sur les Bulgares. Le pere de ces Princes, qui furent tous apanagés, maintint parmi eux la concorde par sa prudence & la fermeté de son gouvernement. Il mourut, l'an 1125, à l'âge de 71 ans.

MSTISLAF VLADIMIROVITCH.

1125. MSTISLAF, fils aîné de Vladimir, fut son successeur dans la grande Principauté de Kief. Les Polovtsi ayant tenté une nouvelle irruption en Russie au commencement de son régne, furent repoussés par Iaropolk, son frere, quoique inférieur en forces. Les Chroniques de Russie parlent, sous les années suivantes, de plusieurs victoires que remporterent les Russes sur ces mêmes ennemis, sur la Tchoude & sur les Lithuaniens. Mstislaf termina ses jours au milieu de ces succès l'an 1132.

IAROPOLK II, VLADIMIROVITCH.

1132. IAROPOLK, frere de Mstislaf, le remplaça dans la Principauté de Kief par le choix des habitans. Fidele à sa mémoire, il eut soin des Princes ses enfans qu'il lui avoit recommandés en mourant. Vsévolod, l'aîné de ceux-ci, étoit le seul pourvu d'un apanage : son pere lui avoit donné la Principauté de Novogorod. Iaropolk assigna à ses autres neveux des Souverainetés dont ils eurent lieu d'être satisfaits. Mais comme celle de Novogorod avoit presque toujours été unie à la Principauté de Kief, Iaropolk la retira à Vsévolod, & lui donna en échange Péreiaslavle. Ce don excita la jalousie d'Iouri qui en dépouilla Vsévolod le même jour qu'il le reçut. Bientôt néanmoins il fut obligé de le restituer; mais l'échange fut ensuite rompu. Un bruit vrai ou faux s'étant répandu en Pologne que les Russes se disposoient à faire une invasion dans ce Royaume, le Sénateur Vlostovicz s'offre au Roi Boleslas III de détourner ce coup en enlevant le Grand Prince : (c'est ainsi qu'on qualifioit alors celui de Kief.) Il y réussit au moyen d'une ruse qu'il imagina. S'étant rendu à la Cour de Iaropolk, il s'y donne pour un homme injustement persécuté par le Roi de Pologne qu'il peint comme un tyran détesté de ses sujets tout prêts à le livrer à la premiere Puissance qui viendra l'attaquer. Il mit tant d'artifice dans ses discours que le Grand Prince l'admit dans sa plus intime confiance, & s'ouvrit à lui des desseins qu'il avoit sur la Pologne. Maître de son esprit, il l'engage un jour dans une partie de promenade à la campagne; &, l'ayant tiré adroitement à l'écart, il le fait enlever par des gens apostés qui l'amenent prisonnier à Cracovie. Pour le délivrer il fallut que ses freres payassent une rançon proportionnée à l'importance du captif. Mais il eut quelques années après sa revanche. Iaroslaf, fils naturel de Vladimir Monomaque, ayant été chassé de Halicz, dans la Russie rouge, qu'il avoit en apanage, s'étoit réfugié auprès de Boleslas. Les habitans, gagnés par Iaropolk, redemandent leur Prince au Roi de Pologne, & l'exhortent à

le ramener lui-même, l'assurant qu'ils sont non-seulement disposés à le recevoir, mais déterminés à le défendre contre ceux qui s'opposeroient à son retour. Des Nobles hongrois, établis dans la Russie rouge, appuient les instances de ces habitans, & décident Boleslas à venir le rétablir, avec promesse de leur secours. Il part avec une armée assez foible, & trouve en arrivant les Hongrois réunis aux habitans qui s'ouvrent pour laisser défiler sa troupe. Mais dès qu'elle est passée, ils enveloppent le Roi qui voit paroître Iaropolk avec une armée considérable. Il se livre alors un combat entre les troupes de Boleslas & les Russes, d'où le premier n'échappa, couvert de blessures, qu'après s'être défendu avec la plus étonnante valeur. Honteux d'avoir donné dans le piége, il en mourut de chagrin la même année 1138. (Voy. *les Rois de Pologne.*) Iaropolk, après s'être vengé du Roi de Pologne, eut à soutenir les attaques de divers Princes de sa Maison, & sur-tout des fils d'Oleg, qui étant issus de Sviatoslaf, souffroient impatiemment de se voir exclus du trône par la postérité de Vsévolod, c'est-à-dire la branche cadette. Iaropolk, ayant triomphé, non sans de grandes difficultés, de ses rivaux, termina ses jours, l'an 1140, avec la réputation d'un Prince humain, juste & bienfaisant.

VIATCHESLAF VLADIMIROVITCH.

1140. Viatcheslaf, frere d'Iaropolk & son successeur, n'eut pas la force de se maintenir sur le trône de Kief où les vœux unanimes de la nation l'avoient placé. Vsévolod, fils d'Oleg, étant venu l'attaquer, le força d'en descendre au bout de douze jours. Le Prince dépossédé retourna à Tourof, son premier apanage.

VSÉVOLOD II, OLEGOVITCH.

1140. Vsévolod, fils aîné d'Oleg, dès qu'il se vit maître du trône de Kief par la cession de Viatcheslaf, forma le dessein de dépouiller de leurs apanages tous les Princes de la race de Vladimir Monomaque. Il excita par là de grands troubles en Russie. La ville de Novogorod, qui se gouvernoit en forme de République, montra le plus d'opposition à ses vues ambitieuses. Après avoir chassé plusieurs des Gouverneurs qu'il lui avoit successivement donnés, elle le fit consentir à lui accorder Sviatopolk, mari de sa sœur & fils de Mstislaf Vladimirovitch. Vladislas II, Roi de Pologne, travailloit dans le même tems à reprendre sur ses freres les apanages que leur avoit assignés Boleslas III, leur pere. Les ayant réduits à se renfermer dans la ville de Posnanie, il engagea Vsévolod à lui envoyer du secours pour les forcer dans cet asyle. Mais les troupes combinées des Russes & des Polonois s'étant livrées à la débauche dans leur camp, y furent taillées en pieces dans une sortie des assiégés, sans pouvoir se défendre, plongées comme elles étoient dans l'ivresse & le sommeil. Ce revers, qui est de l'an 1146, fut suivi de la fuite de Vladislas, & bientôt après de la mort de Vsévolod.

IGOR II, OLEGOVITCH.

1147. Igor, frere de Vsévolod, fut élu pour lui succéder, & débuta par manquer à la promesse qu'il avoit faite de supprimer une partie des impôts que son prédécesseur avoit établis. Le mécontentement que causa cette infidélité, s'accrut par le mauvais choix qu'il fit de ses Ministres, gens corrompus qui fouloient les peuples & vendoient la Justice. Les Kievliens, bientôt las d'un gouvernement aussi tyrannique, firent venir Isiaslaf, fils de Mstislaf pour les en délivrer. Igor s'étant mis en campagne pour le repousser, fut abandonné des siens & obligé de prendre la fuite après un régne de six semaines.

ISIASLAF II, MSTISLAVITCH.

1147. Isiaslaf s'étant mis en possession du trône de Kief après la fuite d'Igor, envoya des troupes à sa poursuite afin de s'assurer de sa personne. On le trouva caché dans un marais d'où il fut amené au nouveau Souverain qui le fit jetter dans un cachot. Viatcheslaf, tranquille jusqu'alors, sentit tout-à-coup son ambition se réveiller en voyant Isiaslaf placé sur le trône dont il avoit été renversé. Il leva des troupes pour y remonter, & fit des conquêtes rapides qui sembloient lui promettre celle de la premiere Souveraineté de Russie : mais ses revers furent aussi prompts que ses succès. Il perdit à la fin de la même campagne non-seulement ce qu'il venoit de conquérir, mais encore sa Principauté de Rostof dont Isiaslaf investit l'un de ses fils.

Le malheureux Igor, du fond de sa prison, causoit toujours de l'inquiétude à celui qui l'avoit supplanté. Il avoit un frere zélé pour ses intérêts, Sviatopolk, Prince de Novogorod-Severski, qui brûloit du desir de le venger. Isiaslaf envoya contre lui une armée considérable qui porta le ravage dans ses Etats & le réduisit à demander la paix. Mais la condition ignominieuse qu'on y mit en la lui offrant ne lui permit pas de l'accepter : c'étoit d'abandonner son frere. Il aima mieux s'expatrier & se retirer chez les Viatitches. Igor, apprenant dans sa retraite les malheurs de son frere, fit demander au Prince de Kief la permission d'embrasser la vie monastique. On s'imagine aisément qu'elle ne lui fut point refusée. Mais son changement d'état ne rendit pas la paix à la Russie. Bientôt après on y vit reparoître Sviatoslaf avec de nouvelles forces. Isiaslaf se met en marche pour aller à sa rencontre, & charge en partant Vladimir, son frere, qu'il avoit établi Gouverneur de Kief en son absence, de lui envoyer du secours. Les Kievliens déclarent qu'ils sont prêts à secourir leur Prince ; mais ils exigent en même tems la perte d'Igor, la cause innocente de cette guerre. Transportés de fureur, ils courent en foule au Monastere de cet infortuné, l'enlevent au pied de l'autel où l'on célébroit la messe, & le traînent jusqu'au portail. Vladimir survient pour le retirer de leurs mains. On se l'arrache tour à tour ; & enfin son protecteur parvient à l'amener dans la cour du Palais dont les portes sont aussitôt fermées. Le peuple les enfonce, voit Igor dans le vestibule, le saisit, le renverse, le traîne & le massacre. Sviatoslaf, résolu de venger la mort de son frere, continua la guerre avec une nouvelle ardeur. Elle se termina, l'an 1149, par une bataille donnée près de Péreiaslavle, où l'armée du Prince de Kief fut mise en déroute après une action des plus sanglantes, quoique de peu de durée. Alors s'étant sauvé dans sa capitale, il en emporta ce qu'il avoit de plus précieux, & alla chercher avec sa femme & ses enfans un asyle à Volodimer qu'il venoit de donner à son frere en apanage.

IOURI I, ou GEORGES VLADIMIROVITCH.

1149. Iouri, Prince de Suzdal, fils de Vladimir, placé sur le trône de Kief après la fuite d'Isiaslaf, vit bientôt reparoître son rival accompagné des Rois de Hongrie & de Pologne, ses alliés par le sang. Mais, appuyé du secours de Viatcheslaf, son généreux frere, il met en fuite les ennemis, & va faire le siége de Loutchisk, où Vladimir, frere d'Isiaslaf, s'étoit renfermé. André, fils d'Iouri, se fit admirer par la valeur avec laquelle il repoussa les assiégés, n'ayant que deux hommes avec lui, dans une sortie qu'ils firent. Mais ce qui mit le comble à sa gloire ce fut le conseil qu'il donna à son pere de consentir à la paix qu'Isiaslaf lui demanda. Il fut convenu que chacun resteroit en possession de ce qu'il avoit au moment de la pacification. Iouri, croyant alors n'avoir plus d'ennemis, se livre aux plaisirs & à la débauche. Les Kievliens, indignés de cet état d'indolence, engagent Isiaslaf à revenir. Dès qu'il paroît sous les murs de Kief, Iouri, sans oser risquer le combat, se retire. Mais Vladimirko, Prince de Halitz, lui ayant rendu le courage, le ramene avec une armée dont la seule présence met en fuite son rival. Celui-ci néanmoins, assuré de l'attachement des Kievliens, ne désespere point du retour de la fortune. Ayant eu l'adresse de mettre dans ses intérêts Viatcheslaf & d'obtenir de Hongrie un secours de dix mille hommes, il va se présenter devant Bielgorod, que Boris, fils d'Iouri, abandonne à son approche. Le vainqueur de là s'avance vers Kief dont les portes lui sont ouvertes dès qu'il paroît. Iouri, averti de la prise de Bielgorod, avoit prévenu son arrivée par la fuite.

ISIASLAF, *rétabli.*

1150. Isiaslaf en remontant sur le trône de Kief y fit asseoir à côté de lui par reconnoissance son oncle Viatcheslaf. Mais celui-ci, content de l'honneur d'être son Collégue, lui abandonne les rênes du gouvernement. Isiaslaf ne les laissa pas flotter à l'exemple de son rival. La disgrace néanmoins avoit rendu le courage à ce dernier ; & il n'oublia rien pour effacer la honte de sa fuite. André, son fils, & le Prince Vladimirko seconderent avec ardeur les efforts qu'il fit pour son rétablissement. Mais ni les plus sages mesures, ni les stratagêmes les mieux ourdis, ni les batailles livrées pour sa défense, n'eurent un heureux succès. Obligé d'aller se renfermer à Péreiaslavle, il se trouva trop heureux d'obtenir la paix d'Isiaslaf qui étoit venu l'assiéger. Elle fut jurée & presque aussitôt violée de sa part. Isiaslaf, informé qu'il sollicitoit le Prince de Halitz à faire de nouveaux préparatifs contre Kief, & mendioit le secours des Polovtsi, appelle de son côté les Hongrois qui arrivent au nombre de 12 mille hommes. Mais ces troupes mal disciplinées furent surprises, comme elles étoient plongées dans l'ivresse, & taillées en pieces par Vladimirko. Cette défaite, disent les Chroniques russes, fut bien vengée l'année suivante par Etienne, Roi de Hongrie. Mais c'étoit alors Geysa II qui régnoit en ce

pays. Quoi qu'il en soit, les entreprises continuelles d'Iouri & les incursions des Polovtsi, ses alliés, dit un Auteur moderne, obligerent Isiaslaf d'avoir toujours les armes à la main jusqu'à sa mort arrivée l'an 1154.

ROSTISLAF MSTISLAVITCH.

1154. ROSTISLAF, frere d'Isiaslaf & Prince de Smolensko, fut préféré, comme l'aîné de sa Maison, à Mstislaf, fils du Prince défunt, pour le trône de Kief. Ce fut Viatcheslaf, vivant encore alors, qui détermina ce choix. Ayant pris des ombrages contre Isiaslaf, Prince de Tchernigof, il alla l'attaquer contre l'avis de ses Boyars. Mais Isiaslaf s'étant présenté avec des forces prépondérantes, la frayeur saisit l'armée du Prince de Kief, dont, une partie l'ayant abandonné, il fut contraint de prendre la fuite; & par sa retraite il laissa le trône à son rival.

ISIASLAF III, DAVIDOVITCH.

1154. ISIASLAF, à la demande des Kievliens, prit possession du trône abandonné par Rostislaf. Mais Iouri, qui n'y avoit pas renoncé, l'obligea presque aussitôt d'en descendre. Alors il retourna dans sa Principauté de Tchernigof qu'Iouri, qui déjà s'en étoit emparé, consentit à lui rendre.

IOURI VLADIMIROVITCH, *pour la 2e fois.*

1154. IOURI rétabli dans Kief à l'âge de 63 ans comme il l'avoit ardemment désiré, n'y goûta pas les douceurs de la tranquillité. Les Polovtsi, qui l'y avoient amené, exercerent sur la route, en s'en retournant, des brigandages qui souleverent contre eux les Russes. Ceux-ci les ayant surpris de nuit dans leur camp, leur rendirent, par un horrible massacre, le mal qu'ils en avoient reçu. Les Polovtsi, vindicatifs & brigands comme ils étoient, ne manquerent pas de revenir l'année suivante pour prendre leur revanche. Iouri marche en personne contre eux; mais les deux armées, lorsqu'elles furent en présence, se trouvant en forces égales, n'oserent risquer le sort d'une bataille. Le Prince de Kief, plus timide, offrit aux barbares des présens avec lesquels ils reprirent la route de leur pays, laissant toujours sur leur passage des traces de leur avide férocité. Iouri avoit donné pour Prince aux Novogorodiens Mstislaf, son fils. Apprenant en 1157 qu'ils l'avoient chassé, il se préparoit à punir cette révolte, lorsque la mort vint terminer ses jours. Ce Prince avoit de grandes qualités mêlées de beaucoup de vices. Les villes qu'il bâtit sont des monumens qui perpétuent sa gloire. Les deux principales sont Volodimer sur la Kliasma, qui devint bientôt la capitale de l'Empire, & Moskou sur le confluent de la Moskua & de la Neglina.

II. DYNASTIE.

GRANDS PRINCES DE VOLODIMER.

ANDRÉ I, IOUREVITCH.

1157. ANDRÉ, fils d'Iouri, pour la défense duquel il avoit souvent signalé, comme on l'a vu, sa valeur, étoit Prince apanagé de Suzdal du vivant de son pere, & y avoit joint Volodimer où il s'étoit fait bâtir un Palais. A la mort d'Iouri, les habitans de ces deux villes s'accorderent à le choisir pour leur Souverain indépendant & absolu. D'autres villes & plusieurs Princes apanagés lui déférerent le même honneur. A cette époque la Souveraineté de Suzdal s'étendoit sur Volodimer, Rostof & Moskou: elle touchoit d'un côté à Kief & de l'autre aux confins de la grande Bulgarie située à l'Est du Volga. Dès lors la domination de Kief, moins puissante & moins étendue, continua de s'affoiblir par diverses causes, dont les principales furent les fréquens changemens de régne, qui furent tels que dans le cours de quatre années elle changea neuf fois de Souverains, les guerres intestines & les incursions des Polovtsi. La décadence de cette ville lui fit perdre le titre de capitale, qui fut transporté à Volodimer. Les Souverains de celle-ci furent depuis regardés comme les Grands Princes de Russie. André, soigneux d'entretenir la paix avec les Princes de son sang, tourna ses armes contre les grands Bulgares. C'étoit un peuple qui s'enrichissoit par l'industrie & le commerce. Sa prospérité piqua la jalousie des Russes, & paroît avoir été le principal motif qui porta le Grand Prince à lui déclarer la guerre. Il la fit heureusement & revint triomphant de cette expédition, chargé du butin qu'il avoit fait à la prise de Barkimof, capitale de la Bulgarie, & de trois autres villes qu'il réduisit en cendres. Cependant Kief commençoit à se relever de ses pertes sous le gouvernement de Mstislaf Isiaslovitch, dont le fils, Roman, étoit devenu Prince de Novogorod par le choix libre des habitans. André, craignant qu'elle ne reprît son ancienne prééminence, rassembla une puissante armée que onze Princes apanagés vinrent renforcer, & l'envoya sous les ordres de Mstislaf, son fils, contre le Prince de Kief. La ville, après une vigoureuse défense, est emportée d'assaut, l'an 1168, & pillée durant trois jours. Son Souverain avoit eu le bonheur de s'échapper par la fuite, mais avec tant de précipitation, qu'il avoit laissé sa femme & un de ses fils à la merci du vainqueur qui les fit mettre aux fers. Kief ne put de long-tems se relever de ce désastre. La justice rigoureuse qu'André se crut obligé d'exercer contre un de ses beaux-freres, coupable d'un crime capital, fut l'occasion de sa mort. Les parens de celui qu'il avoit condamné au dernier supplice, ayant formé entre eux un complot, l'assassinerent, l'an 1170, au milieu de la nuit, dans son Palais à Bogo-Lioubski, ville qu'il avoit bâtie & qu'il s'occupoit à embellir.

MIKHAIL, OU MICHEL, IOUREVITCH.

1175. MIKHAIL, fils d'Iouri, parvint au trône de Volodimer après une anarchie d'environ cinq ans, pendant laquelle plusieurs prétendans se disputerent cette Principauté. Son régne fut court & ne dura qu'un peu plus d'un an. Il laissa en mourant un fils, nommé Gleb, qui ne lui succéda point.

VSÉVOLOD III, IOUREVITCH.

1177. VSÉVOLOD, frere de Mikhail & son successeur dans la Principauté de Volodimer, débuta sur le trône par la recherche des assassins d'André, qu'il fit noyer dans des corbeilles d'osier. Une victoire qu'il remporta huit jours après la mort de son frere sur Mstislaf, Prince de Rostof, & les succès qu'il eut ensuite sur d'autres Princes russes, répandirent la terreur de son nom dans Novogorod. Cette République si remuante & si portée à se révolter contre ses maîtres, vint au devant du joug d'un conquérant à qui rien n'avoit encore pu résister, & rechercha son amitié par tous les moyens propres à l'obtenir. Vsévolod, joignant la clémence à la valeur, s'opposa à la fureur de son peuple qui vouloit crever les yeux aux Princes qu'il avoit vaincus. Pour les soustraire aux regards de ces forcenés, il les fit renfermer en attendant l'occasion de les renvoyer en sûreté chez eux. La Russie depuis plusieurs années jouissoit d'un calme profond, lorsqu'elle vit subitement reparoître en corps d'armée les Bulgares déterminés à venger leurs dernieres défaites. Cette irruption, à laquelle on ne s'attendoit pas, eut tout le succès qu'ils s'en étoient promis. Ils pillerent & massacrerent impunément. Mais en se retirant ils laisserent les Russes bien déterminés à prendre leur revanche. Vsévolod n'oublia rien pour la rendre complete. Fortifié du secours de plusieurs Princes russes, il leva une armée considérable que les Polovtsi vinrent renforcer, & la mena, l'an 1184, devant la capitale de Bulgarie, dont il emporta les principales fortifications. Mais ayant perdu son neveu dans une sortie des assiégés, cet événement le consterna ainsi que toute son armée qui comptoit beaucoup sur la valeur & l'habileté de ce jeune Prince. L'entreprise en demeura là: on convint de part & d'autre de quelques articles préliminaires de paix, & l'armée russe se retira. Les faits qui se passerent depuis cette époque jusqu'à la fin du régne de Vsévolod ne méritent point, dit M. le Clerc, d'être rapportés. Ce Prince mourut l'an 1212, quelques jours après avoir donné la Souveraineté de Volodimer à son fils Iouri, quoi qu'il ne fût pas l'aîné, & avoir apanagé chacun de ses autres fils au nombre de cinq.

IOURI, OU GEORGES II, VSÉVOLODOVITCH.

1212. IOURI, fils puîné de Vsévolod, devenu Grand Prince par un choix de son pere, contraire à l'usage établi, indisposa par là Constantin, son aîné, Prince de Rostof. Mais, apprenant qu'il se préparoit à faire valoir les droits de sa naissance par la voie des armes, il le prévint, & l'effraya tellement qu'il le força à demander la paix. Mstislaf, ou Micislas, jouissoit alors de la Principauté de Halitz, ou de Galicie. Les habitans, mécontens de son gouvernement, obtinrent, pour le remplacer, d'André II, Roi de Hongrie, Coloman, son fils, qui, s'étant rendu sur les lieux, chassa Mstislaf, & se fit couronner, l'an 1214, Roi de Galicie. Mais à peine fut-il en possession de cette Souveraineté, qu'il se crut tout permis. Il débuta par proscrire le rit grec & chasser le Clergé russe. Il fit venir des Ecclésiastiques latins, & persécuta tous ceux qui ne voulurent pas entrer dans la communion romaine. Par ce zele imprudent il souleva ses nouveaux sujets qui rappellerent Mstislaf retiré à Smolensko. Bataille entre les deux rivaux. Mstislaf la perdit avec la liberté qu'il ne recouvra qu'au bout de deux ans. (*Voy.* André II, *Roi de Hongrie.*) Mstislaf, rétabli dans sa Principauté d'Halitz, se joignit, l'an 1217, à Constantin dont l'ambition s'étoit réveillée pour recommencer la guerre contre

Iouri. Celui-ci ayant été défait dans une bataille, s'enfuit presque nu jusqu'à Volodimer, où les deux Princes victorieux le poursuivent, mais à pas lents par commisération. Iouri, les voyant près d'investir la ville, vient se remettre à leur discrétion, & ne demande que la vie & la liberté. Constantin, trop généreux pour abuser du malheur de son frere, lui fait présent d'un apanage où ce Prince & sa famille trouverent une honnête retraite.

CONSTANTIN VSÉVOLODOVITCH.

1217. CONSTANTIN, frere d'Iouri II, devenu maître de Volodimer, en partit après s'être fait prêter serment de fidélité par les habitans, pour aller réduire Iaroslaf, son autre frere, qui prétendoit lui enlever cette Principauté. Iaroslaf, renfermé dans Péreiaslavle, ne vit pas plutôt arriver, contre son attente, l'armée de Constantin, qu'il demanda la paix. Elle lui fut accordée de bonne grace. Mais la mauvaise constitution de Constantin lui permit à peine de jouir du succès de ses armes. Il rapporta chez lui une maladie de langueur, qui le conduisit, l'an 1218, au tombeau. Avant que d'y descendre, il fit venir son frere Iouri, & lui rendit ses Etats, en lui recommandant ses enfans qu'il avoit apanagés.

IOURI, *rétabli*.

1218. IOURI, en remontant sur le trône de Volodimer, y reporta la même stupidité & la même présomption qui avoient occasionné sa chûte. L'an 1223, sur les menaces d'une irruption des Tartares mogols, commandés alors par Genghizkhan, les Princes de Russie s'assemblent à Kief, d'où ils envoient demander au Prince de Volodimer des secours pour résister à ces ennemis. Les Tartares, instruits de la délibération de cette Assemblée, envoient aux Princes russes des Ambassadeurs pour leur demander la paix, en protestant qu'ils n'en veulent qu'aux Polovtsi. On soupçonne de mauvaise foi ces Députés, & sur ces soupçons ils sont massacrés. La guerre est alors déclarée aux Russes par les Tartares qui passent des terres des Polovtsi, où ils avoient déjà pénétré, sur celles de Russie. *Mstislaf*, Prince de Halitz, le plus brave & le plus entreprenant de ceux de sa nation, apprenant qu'ils ont un corps d'observation non loin du Nieper, traverse ce fleuve avec un détachement de mille hommes, & va surprendre l'ennemi qu'il bat & met en fuite. Son armée, forte de 20 mille hommes, étant venue le joindre, accompagnée de celle des autres Princes & des troupes des Polovtsi, remporte une nouvelle victoire sur les Tartares qui disparoissent & fuient avec tant de précipitation, qu'en les poursuivant on fut huit à dix jours sans pouvoir les rencontrer. Mais, s'étant postés dans un terrein avantageux non loin de l'embouchure du Don ou Tanaïs, ils y attendirent l'armée des Russes, qui, les ayant attaqués témérairement & sans concert entre les Chefs, fut mise en déroute avec une perte si considérable, que de cent mille hommes dont elle étoit composée il ne s'en sauva pas la dixieme partie. Les Tartares, après cette victoire, s'étant répandus dans la Russie, la dévasterent impunément, & ne se retirerent que lorsqu'ils furent las de piller & de massacrer. Délivrés de ces ennemis, les Princes russes s'en firent de nouveaux entre eux par leurs dissentions. L'indolent Iouri n'y prit point de part; lui qui, en qualité de Grand Prince de Russie, auroit dû employer son autorité pour les calmer. Il n'avoit point participé non plus à la déroute du Tanaïs, parce que ses troupes, qu'il n'osa conduire en personne, étant parties trop tard, apprirent ce malheur sur la route. Iouri, dont la vue ne se portoit jamais sur l'avenir, se flattoit, sur-tout depuis la mort de Genghiskhan, que la retraite des Tartares étoit sans retour. Mais, l'an 1236, tandis qu'il célebre avec pompe les noces de deux de ses fils, il apprend que les Tartares, au nombre de six cens mille, sont rentrés dans la Russie sous la conduite de Batou-Kan, neveu du Grand Khan Octai, & commencent le siége de Rezan. Les assiégés lui demandent un prompt secours; il temporise, & la place est emportée d'assaut avant que les troupes qu'il y envoyoit n'arrivent. Kolomna & Moskou subissent ensuite le même sort. Enfin les vainqueurs viennent se présenter sous les murs de la capitale abandonnée par son lâche Souverain. Ils en forcent les portes après une foible résistance, & se répandent dans les différens quartiers le fer & la torche à la main. Les Princes & les Princesses, l'Archevêque & tout ce qu'il y avoit de plus distingué, s'étoient réfugiés dans la Cathédrale. Ils y périssent dans les flammes. Ce désastre, qu'apprend Iouri dans sa retraite, ranime son courage. Il attendoit l'ennemi avec un corps de troupes. Dès qu'il le voit paroître, la bataille s'engage. Les Russes, animés par l'exemple de leur Prince, font balancer la victoire. Iouri se précipite à travers les dangers; ses soldats le suivent; mais il tombe sous les coups de l'ennemi : dès lors rien ne résiste aux Tartares. Une petite ville, nommée Torjocz, qu'ils assiégent ensuite, soutient leurs efforts avec une valeur qui leur fit perdre quatre mille hommes pour s'en rendre maîtres. Ce fut le terme de leur funeste expédition. Rassasiés de sang, chargés de butin, ils retournent vers les bords du Volga, dans le pays des anciens Bulgares, séjour qu'ils s'étoient choisi.

IAROSLAF II, VSÉLODOVITCH.

1237. IAROSLAF, Prince de Novogorod & frere d'Iouri, dès qu'il apprend sa mort & la retraite des Tartares, remet sa Principauté à son fils Alexandre, & court se mettre en possession des cendres & des décombres de Volodimer. Il commençoit d'en relever les ruines, lorsqu'en 1239 Batou rentra dans la Russie méridionale, où il prit sans efforts Péreiaslavle qu'il traita humainement, & saccagea Tchernigof qui lui avoit résisté. De retour au Kaptchak où il avoit établi sa horde, il renvoie, l'année suivante, en Russie Mangou pour achever la désolation de cette malheureuse contrée. Mikhail, Prince de Kief, sommé par Mangou de venir lui faire ses soumissions, fait mettre à mort le Député, & prend la fuite. Il est remplacé par Rostilaf dont le Namestrick ou Lieutenant défend la place contre les Tartares avec une valeur qui les étonne. Elle est emportée à la fin & saccagée. Mais Batou, qui étoit venu à ce siége, rend justice à la bravoure du Namestrick & le traite avec honneur. D'autres villes éprouvent le même sort que Kief; & pour comble de malheur la Russie, après le départ des Tartares qui étoient passés en Pologne & de là en Hongrie, voit fondre sur elle une armée de Suédois, commandée par leur Roi Eric le Begue, que les Chevaliers porte-glaives de Livonie avoient excité, dit-on, à cette incursion. Alexandre, Prince de Novogorod, marcha au devant de ces ennemis, quoique inférieur en forces, & leur livra, sur les bords de la Neva, une bataille qui les obligea de regagner en diligence les vaisseaux qui les avoient amenés. Cette victoire, dont l'histoire de Suede ne fait point mention, valut à celui qui l'avoit remportée le surnom de Nevski. Iaroslaf, son pere, jouissoit cependant de la tranquillité à Volodimer. Gaiouk-Khan ayant succédé, l'an 1246, à son pere Oktai, le Prince de Volodimer fut sommé par Batou d'aller lui rendre ses hommages à Carocorom, sa capitale. Il s'acquitta de ce devoir, & fut bien accueilli du Grand Khan. Mais il mourut sur la route en s'en revenant.

SVIATOSLAF.

1247. SVIATOSLAF ayant appris la mort de Iaroslaf, son frere, vint se mettre en possession du trône de Volodimer. Mais il en fut presque aussitôt renversé par Mikhail, son neveu, 5e fils de Iaroslaf. L'usurpateur ne tarda gueres à recevoir luimême la punition de son attentat. Les Lithuaniens étant venus l'attaquer, il périt dans la bataille qu'il leur livra. Ceux de ses freres qui possédoient des apanages dans la Principauté de Souzdal, vengerent sa mort en chassant les Lithuaniens après les avoir défaits. Le Prince Alexandre, dont les Tartares n'avoient point entamé la Principauté, ne se hâtoit pas d'aller faire ses soumissions au Grand Khan. Mais, craignant qu'un trop long délai n'occasionnât sa perte, il se rendit à Carocorom avec André, son frere, & charma, par sa figure & ses manieres nobles, le Tartare. Non content de lui confirmer la domination sur le Nord de la Russie, le Khan y joignit la Russie méridionale, & donna en même tems au Prince André la Souveraineté de Volodimer, avec promesse de lui fournir des troupes pour s'en mettre en possession. Il tint parole; &, avec le secours des Tartares, André, l'an 1249, contraignit Sviatoslaf, son oncle, de lui céder le trône qu'il occupoit. Mais, l'an 1251, ayant encouru (on ne sait pour quel sujet) la disgrace de ses protecteurs, il fut réduit à chercher son salut dans la fuite, après avoir perdu contre eux une sanglante bataille.

ALEXANDRE I, IAROSLAVITCH NEVSKI.

1251. ALEXANDRE apprit dans la grande horde des Tartares où il étoit resté, le malheur d'André, son frere. Nommé par le Grand Khan pour aller le remplacer, il se rendit à Volodimer dont il rassembla les familles que la crainte des Tartares avoit dispersées. Il se démit en même tems de la Principauté de Novogorod en faveur de Vassili, son fils; Prince rempli de valeur, qui bientôt après la défendit successivement contre une irruption des Lithuaniens réunis aux Livoniens, & contre les artifices de Iaroslaf, son oncle paternel, appliqué par jalousie à lui débaucher ses nouveaux sujets. Batou-Khan étant mort l'an 1258, eut pour successeur dans la horde de Kaptchak Bereké, son frere, dont l'avénement au trône fut annoncé aux Russes par des Officiers qu'il avoit chargés de faire le dénombrement des différentes Principautés russes, d'y prendre

connoissance des différentes fortunes, & d'y imposer un tribut. Les Novogorodiens, ayant Vassili à leur tête, s'opposerent à ce dénombrement & à toute imposition de tribut. Le soulévement fut tel qu'Alexandre, pour en prévenir les suites, s'étant rendu sur les lieux, déposa son fils & le chassa. Ce ne fut point assez pour calmer les esprits irrités, ni pour détourner les effets de la vengeance des Tartares. Alexandre fut obligé d'employer la sévérité des châtimens contre les Novogorodiens rebelles, & de faire plusieurs voyages à la horde de Kaptchak pour fléchir la colere du Kkan. Il eut l'habileté d'y réussir. Mais il mourut en rapportant la paix en Russie l'an 1264. L'Eglise russe l'a mis au nombre des Saints.

IAROSLAF III, IAROSLAVITCH.

1264. Iaroslaf qu'Alexandre, son frere, avoit chassé de Novogorod dont il s'étoit emparé, & qui avoit trouvé moyen d'y rentrer pendant le dernier voyage d'Alexandre à la grande horde, devint son successeur à Volodimer. Un Prince lithuanien, nommé Domant, s'étant retiré à Pleskof avec sa famille pour y recevoir le baptême, les habitans, touchés de son zele, lui déférerent leur Principauté, du consentement des citoyens de Novogorod dont Pleskof étoit une dépendance. Iaroslaf voulut en vain faire casser cette élection. Ceux qui l'avoient faite la maintinrent, & n'eurent pas lieu de s'en repentir. Domant, à la tête de ses nouveaux sujets, porta la guerre en Livonie, & la fit avec succès. Les Livoniens voulurent, l'an 1269, reporter chez les ennemis les maux qu'ils en avoient soufferts. Mais, voyant avancer contre eux l'armée de Novogorod, ils ne penserent plus qu'à demander la paix, & se crurent trop heureux de l'avoir obtenue. On désapprouva cette paix à Novogorod, & Iaroslaf se joignit à la République pour continuer la guerre. Mais, après quelques hostilités, désarmé par les supplications des Livoniens, il confirma le Traité que Domant avoit fait avec eux. Fier d'avoir inspiré de la terreur à des étrangers, Iaroslaf crut pouvoir de même en imposer aux Novogorodiens, & étendre parmi eux sa puissance, en resserrant leur liberté. Mais ses premieres tentatives les ayant soulevés, ils lui déclarerent qu'ils ne vouloient plus demeurer soumis à son gouvernement. En vain pour les réduire appella-t-il à son secours les Tartares. Ceux-ci, après s'être mis en marche, reconnoissant que l'autorité du Khan n'étoit point compromise dans cette querelle, rebrousserent chemin, & laisserent aux parties intéressées le soin de la vuider. Enfin, l'an 1270, elle fut terminée par les soins charitables du Métropolite de Kief, qui engagea les Novogorodiens à se rendre aux soumissions que Iaroslaf leur envoya faire, & à ouvrir leurs portes à ses Députés. Peu de tems après il fut obligé de faire un voyage à la grande horde, d'où il ne revint pas, étant mort sur la route.

VASSILI IAROSLAVITCH.

1272. Vassili, ou Basile, qui s'étoit déclaré pour les Novogorodiens contre Iaroslaf, son frere, fut reconnu pour son successeur après sa mort. Il comptoit régner également à Novogorod comme avoient fait plusieurs des Princes de Volodimer. Mais les Novogorodiens jugerent à propos de se donner au Prince Dmitri, son neveu. Guerre entre les deux rivaux. Dmitri fit d'abord face à son oncle. Mais les Tartares ayant ensuite pris les intérêts de Vassili, obligerent le neveu de lui abandonner sa Principauté. L'oncle ne jouit pas long-tems de sa fortune, & mourut à la fleur de l'âge l'an 1276.

DMITRI I, ALEXANDROVITCH.

1276. Dmitri, ou Démétrius, fils du Prince Alexandre, fut reconnu pour successeur du Prince Vassili, son oncle. André, son frere, piqué de jalousie & dévoré d'ambition, cherche aussitôt les moyens de le supplanter. S'étant transporté à la horde du Kaptchak, il y représente le nouveau Prince de Volodimer comme un ennemi dangereux qui fait des préparatifs en secret pour s'affranchir de la dépendance des Tartares. La calomnie prit faveur, & André rapporta en Russie un ordre de Mangou-Timour aux différens Princes de réunir leurs forces à celles des Tartares qu'il envoyoit sur les lieux, pour chasser le Prince de Volodimer. Dmitri, voyant l'orage prêt à fondre sur lui, n'apperçoit point d'autre abri que celui de la retraite. Mais, après le départ des ennemis, il reparoît; &, s'étant adressé à une autre horde de Tartares, établie par Nogai-Khan dans la Russie méridionale, il en obtient du secours pour se rétablir. La paix s'étant faite entre les deux freres, la Russie jouit durant plusieurs années d'une assez grande tranquillité. Mais André, dont l'ambition n'étoit pas éteinte, y ramena le trouble & la désolation, l'an 1293, avec une nouvelle armée de Tartares que Toktagou, fait depuis peu Khan du Kaptchak, lui avoit accordée dans une visite pleine de soumissions, qu'il en avoit reçue. Ce fut encore un orage passager auquel succéda la sérénité. Mais elle fut courte pour Dmitri que la mort enleva l'an 1294.

ANDRÉ III, ALEXANDROVITCH.

1294. André, après la mort de Dmitri, son frere, monta sur le trône de Volodimer, qui avoit été l'objet de son ambition & le sujet des guerres cruelles qu'il avoit excitées pour y parvenir. Il avoit un frere nommé Daniel, Prince de Péreiaslavle, dans le département duquel se trouvoit Moskou. André, trouvant cette ville à sa bienséance, voulut s'en emparer; & par cette tentative il souleva contre lui plusieurs Princes qui vinrent au secours de celui qu'il vouloit opprimer. Obstiné dans son dessein, l'aggresseur alla mendier la protection de la horde. Mais heureusement pour la Russie, qui se voyoit à la veille d'être replongée dans les horreurs de la guerre civile, il mourut l'an 1303, en s'en retournant.

MIKHAIL IAROSLAVITCH.

1304. Mikhail, fils de Iaroslaf, fut élevé, par le vœu de la nation & le jugement du Khan des Tartares, sur le premier trône de Russie, après l'avoir disputé pendant huit mois avec Georges, Prince de Moskou. Celui-ci ne lui pardonna point la préférence qu'il avoit obtenue. Tokhtagou, Khan du Kaptchak, étant mort, l'an 1313, après un régne glorieux de six ans, eut pour successeur Usbek, son fils, qui donna son nom à sa horde. Le Grand Prince s'étant rendu, suivant l'usage, auprès du nouveau Khan pour le féliciter, eut lieu d'être satisfait de l'accueil qu'il en reçut. Mais pendant son absence les habitans de Novogorod s'étant soulevés contre ses Officiers, à l'occasion d'une famine, se donnerent au Prince de Moskou. Mikhail apprit cette révolte à la Cour du Khan; & sur les plaintes qu'il lui en porta, il obtint un ordre à l'usurpateur de se rendre à la horde, & un corps de troupes avec lequel il fit rentrer dans le devoir les Novogorodiens. Georges obéit à la citation du Khan, & fit sa paix avec ce dominateur intéressé, au moyen des présens qu'il lui porta. Deux ans après, dans un second voyage qu'il fit à la horde, il s'insinua si avant dans les bonnes graces du Khan, qu'il obtint sa sœur en mariage. Devenu beau-frere d'Usbek, il l'engagea facilement à lui accorder le titre de Grand Prince avec la Principauté à laquelle ce titre étoit attaché. Mais il ne lui fut pas également aisé de déposséder son rival, malgré les secours qu'Usbek lui avoit fournis. Etant venu avec Kagvadi, Général des Tartares, assiéger Tver, où le Grand Prince faisoit sa résidence ordinaire, il fut repoussé, poursuivi, atteint & vaincu, perdit la plus grande partie de ses troupes, & vit sa femme tomber entre les mains du vainqueur. Cette Princesse étant morte peu de jours après, Georges & Kagvadi accuserent Mikhail de l'avoir empoisonnée. Cité sur cette accusation à la horde, il s'y rendit, quelques remontrances que sa famille & ses amis plus clairvoyans que lui dans l'avenir, lui eussent faites pour l'en détourner. L'événement vérifia leurs craintes. Après être resté six semaines à la horde, sans éprouver aucun mauvais traitement, le Grand Prince fut tout-à-coup remis entre les mains d'une Commission établie pour lui faire son procès. Ses Juges, à la tête desquels étoit le Général Kagvadi, sans égard pour ses moyens de défense, le condamnerent unanimement à la mort qu'il subit dans de longs & affreux tourmens l'an 1320.

IOURI, ou GEORGES III, DANILOVITCH.

1320. Iouri par ses intrigues criminelles devint possesseur du premier trône de Russie. Il fit preuve de valeur contre les Suédois, qui étoient entrés dans le domaine de Novogorod. Non content de les avoir repoussés, il pénétra dans la Finlande, & forma le siége de Vibourg dont il ne put se rendre maître. A son retour il fit bâtir dans l'Isle d'Orckhof, à l'embouchure du lac d'Onéga dans la Neva, la ville nommée aujourd'hui Schlusselbourg, pour empêcher les Suédois & les Livoniens de remonter par cette riviere, comme ils avoient coutume, dans la Russie. Le Prince Mikhail avoit laissé plusieurs fils, dont l'aîné, Dmitri, en faisant la paix avec Iouri, lui avoit confié le tribut qu'il devoit aux Tartares. Instruit qu'Iouri s'étoit approprié ce dépôt, il entreprit le voyage de la horde pour informer le Khan de cette infidélité. Il obtint pour sa récompense la Principauté de Volodimer, dont Georges fut dépouillé.

DMITRI II, MIKHAILOVITCH.

1323. Dmitri étant de retour en Russie avec une armée de Tartares, que le Khan lui avoit fournie, prit possession du trône

de Volodimer sans opposition. Mais, apprenant l'année suivante qu'Iouri étoit à la horde, il y retourne pour rompre les mesures de cet esprit artificieux. Les deux rivaux s'étant rencontrés, leur haine mutuelle se ranime. Celle de Dmitri monta au point qu'il assassina Iouri dans la cour du maître devant lequel il étoit venu plaider sa cause. Cet attentat ne pouvoit rester impuni. Usbek eut néanmoins la modération de suspendre pendant deux ans le châtiment du coupable. Ce ne fut qu'en 1326 qu'il le fit mourir.

ALEXANDRE II, MIKHAILOVITCH.

1324. ALEXANDRE, frere de Dmitri, étant à la horde avec lui, fut pourvu de sa Principauté en désapprouvant le crime qui l'avoit fait déposer. De retour en Russie, il établit à Tver sa résidence à l'exemple de son pere. Mais, ayant été bien ou mal informé que l'armée tartare, qui l'avoit ramené, devoit faire main-basse sur tous les Princes russes pour leur substituer des Princes de sa nation, il prévint, de concert avec les habitans de Tver, ce coup, peut-être imaginaire, en faisant massacrer tous les Tartares renfermés dans la ville. Usbek, à la nouvelle de cette catastrophe, se livre aux mouvemens de fureur, qu'elle devoit lui inspirer. Ivan, frere d'Iouri, s'offre à servir sa vengeance. Ayant reçu du Khan une armée commandée par cinq Princes tartares, il la conduit à Moskou, & de là les Tartares se rendent à Tver où ils mettent tout à feu & à sang. Alexandre ne les avoit pas attendus. S'étant enfui à Pleskof, il y fut reçu avec affection par les habitans qui le reconnurent pour leur Prince.

IVAN I, DANILOVITCH.

1328. IVAN, surnommé KALITZ ou LA BOURSE, s'étant mis en possession des Principautés de Volodimer, de Novogorod & de Moskou, à son retour en Russie, y fut confirmé par les lettres d'Usbek; mais la Principauté de Tver fut donnée à Constantin, frere d'Alexandre. Ce dernier, sommé de comparoître à la horde, hésita quelque tems s'il obéiroit. Mais, par le conseil de ses amis, il prit le parti de la fuite, & se réfugia en Livonie. Il y passa environ deux ans, après quoi, cédant aux instances de ses sujets dont il étoit aimé, il revint à Pleskof. Ivan, le voyant de retour & prêt à se défendre en cas d'attaque, va trouver le Souverain du Kaptchak pour lui demander du secours. Mais il n'en put obtenir, Usbek ayant alors besoin de ses forces contre les Persans avec lesquels il étoit en guerre. Cependant Alexandre voyant que sa fermeté l'entraîneroit enfin à sa perte, conçut quelque espérance de fléchir Usbek, & lui envoya Fédor, son fils. Le jeune Prince fut bien accueilli, & renvoyé à son pere avec un Député, pour l'engager à venir se justifier lui-même. S'étant déterminé à faire le voyage périlleux, il n'eut pas lieu de s'en repentir. Le Khan, enchanté de sa bonne mine & satisfait de ses soumissions, lui permit de retourner dans sa Principauté. Mais son bonheur devoit être de bien courte durée. Des ennemis qu'il s'étoit fait parmi ses Boyars, en leur préférant des Allemands pour les charges & les grades, s'étant joints à Ivan, se transporterent à la horde, & par leurs accusations firent revivre toute la haine du Tartare contre lui. Mandé de nouveau, il envoya devant lui Fédor, son fils, & le suivit de près. Il apprit de lui en arrivant le sort funeste qui leur étoit préparé à l'un & l'autre; & ils ne tarderent pas à le subir. Tous deux eurent la tête tranchée, l'an 1338, par ordre du Khan. Le Prince Ivan leur survécut trois ans, & mourut à Moskou, qu'il avoit fait embellir, le 31 Mars 1341.

SEMEN, OU SIMÉON IVANOVITCH.

1341. SEMEN, l'aîné des fils d'Ivan, fut nommé Grand Prince de Russie, après la mort de son pere, par le Khan des Tartares auprès duquel il s'étoit rendu. Il fut témoin, sans y prendre part, de plusieurs guerres sanglantes que se firent divers Princes apanagés de Russie. Mais il ne fut pas de même spectateur tranquille d'un fléau terrible qui désola ce pays. C'étoit la peste qui l'emporta lui-même en 1353, à l'âge de 36 ans.

IVAN II, IVANOVITCH.

1353. IVAN, frere de Semen, lui succéda dans la dignité de Grand Prince par jugement du Khan d'Ianibek, rendu entre lui & son compétiteur Constantin Vassilievitch, Prince de Souzdal. Son régne, qui fut de six ans, n'offre aucun événement remarquable. Il mourut, l'an 1359, à l'âge de 33 ans.

DMITRI III, CONSTANTINOVITCH ET DMITRI IV, IVANOVITCH DONSKI.

1360. DMITRI, Prince de Souzdal, fils de Constantin Vassilievith, se mit en possession de la Principauté de Volodimer & de Moskou après un an de vacance occasionnée par les troubles qui s'étoient élevés parmi les Tartares. Ce n'étoit plus un seul Prince qui du Kaptchak étendoit sa domination sur toute la Tartarie occidentale. Avdoul régnoit sur les Tartares du Volga, & Amurat sur ceux de Sarai, ville située au Nord & à deux journées de la mer caspienne. Dmitri avoit pour concurrent un autre Dmitri, fils du Grand Prince Ivan. Amurat, au jugement duquel ils s'en rapporterent, prononça en faveur du second sans égard pour sa grande jeunesse, par la raison générale que le fils devoit hériter de son pere. Mais Dmitri Constantinovitch fut soutenu par le Tartare Mamai qui faisoit & défaisoit les Khans. Les deux Grands Princes rivaux se disputerent le trône pendant 18 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1380, avec des succès alternatifs. Mais enfin Dmitri Ivanovitch prévalut, & resta possesseur du trône de Moskou, que dès lors on commençoit à regarder comme la capitale de la Russie. Il ne tarda pas néanmoins à se faire un nouvel ennemi dans Oleg, Prince de Rezan, pour lui avoir enlevé la ville de Kolomna. Oleg ayant mis dans ses intérêts Jagellon, alors Prince de Lithuanie & depuis Roi de Pologne, tous deux font alliance avec Mamai; &, lui ayant amené toutes leurs forces, ils marchent avec lui vers Moskou. Dmitri passe le Don avec une armée de 400 mille hommes pour aller à leur rencontre. On en vient à une bataille où les Tartares furent défaits avec perte de 360 mille hommes. Les Tartares, irrités de leur défaite, abandonnent Mamai, & vont se mettre sous la protection de Taktamych, Khan de la horde bleue. Mamai, apprenant que celui-ci est en marche, pour lui faire la guerre, se sauve à Kaffa où il est assassiné. Taktamych, proclamé Khan des Tartares de Sarai & du Volga, déclare aux Princes russes qu'il veut vivre en paix avec eux. Mais au bout de deux ans il change de dispositions, fait massacrer tous les Russes qui commerçoient parmi les Tartares de Kazan; &, s'étant emparé des bâtimens marchands, il remonte le Volga avec des troupes pour aller surprendre Moskou. Dmitri, à son approche, abandonne la ville où régnoit l'anarchie, & va se renfermer dans Kostroma. Moskou, mal défendu, se rend aux Tartares qui l'inondent du sang de ses habitans. Plusieurs villes voisines éprouvent le même sort. Dmitri, après la retraite des Tartares, revient à Moskou dont il s'occupa à relever les ruines jusqu'à sa mort arrivée, l'an 1389, dans la 40^e^ année de son âge. Avant lui cette ville n'étoit bâtie qu'en bois. Ce fut lui qui fit construire en pierre le quartier des Souverains, appellé *Kremlin*, c'est-à-dire forteresse. Le surnom de Donski, ou victorieux, lui vint de la grande victoire qu'il avoit remportée sur les Tartares. En mourant il laissa de sa femme EUDOKIE, fille de Dmitri III, six fils, dont l'aîné fut Vassili qui suit.

VASSILI II, DMITRIEVITCH.

1389. VASSILI, ou BASILE, fils aîné de Dmitri Donski, fut confirmé par le Khan Taktamych dans la dignité de Grand Prince, qui lui étoit acquise par le droit de sa naissance. Dans un voyage qu'il avoit fait à la horde du vivant de son pere, il y avoit été retenu comme prisonnier; &, s'étant échappé furtivement, il étoit tombé entre les mains de Vitolde, petit-fils de Guidimin, Grand Duc de Lithuanie, qui l'avoit obligé d'épouser SOPHIE, sa fille. La succession paternelle ne remplit pas son ambition; il voulut réunir dans sa main toutes les Principautés de Russie. Boris, frere de Dmitri, Prince de Souzdal, occupoit Nijni-Novogorod. Vassili obtient de Takhtamych un ordre à Boris d'abandonner sa ville au Grand Prince, & des troupes pour l'y contraindre. Boris, trahi par ses sujets, est livré à son rival qui le charge de chaînes, & disperse sa femme & ses enfans en différentes villes. Tandis que le Grand Prince travaille à étendre sa domination, Tamerlan, maître de toute la Perse, fait trembler la Russie & semble prêt à l'envahir. Il y avoit déjà pénétré fort avant l'an 1395, à la tête de 400 mille hommes, sans éprouver de résistance, & paroissoit diriger sa marche vers Moskou, lorsque tout-à-coup il retourne sur ses pas. C'est contre les Tartares qu'il tourne ses armes, & travaille par là, sans y penser, à la restauration de la liberté des Russes. Sa retraite ne rendit pas néanmoins le calme à la Russie. Vitolde, Prince de Lithuanie, ambitionnoit la Principauté de Smolensko. Ayant attiré dans son camp le Prince Sviatoslaf & les Grands de cette Souveraineté, il les fait tous arrêter, s'empare de Smolensko, & y établit son *Namestrik* ou Lieutenant. Georges, fils aîné de Sviatoslaf, secondé par Oleg, Prince de Rezan, son beau-pere, va faire par représailles le ravage en Lithuanie. Il rentre ensuite dans Smolensko, perd de nouveau cette place; &, s'étant souillé d'un crime atroce qui le rend odieux à tout le monde, il va finir ses jours dans la solitude. L'an 1409, Iediguei, Général du Tartare Boulat-Sultan, vient

se présenter avec une armée sous les murs de Moskou. Le Grand Prince effrayé se sauve avec sa famille à Kostroma. La discorde régne dans Moskou. Des scélérats, à la faveur des troubles, y exercent le pillage. La ville cependant est défendue par les meilleurs citoyens avec autant de succès que de valeur. Le Général tartare, rappellé dans son pays dévasté par Tamerlan, se retire après avoir inondé la campagne du sang de ses cultivateurs. Délivré de la crainte des Tartares, Vassili se brouille, l'an 1415, avec la ville de Novogorod au sujet d'un nommé Photius ou Focius, qu'il avoit nommé Métropolite de la Russie. Les Novogorodiens rejettent ce Prélat, ne voulant reconnoître que la jurisdiction de leur Archevêque. Photius prêchoit le schisme avec l'Eglise romaine. Le Grand Prince, par le conseil de Vitolde, son beau-pere, assemble un Synode qui dépose Photius, & lui substitue un nommé Grégoire. Mais Photius continue d'être reconnu dans la grande Russie où bientôt il fait prévaloir le schisme. Vassili termine sa carriere, le 27 Février 1425, à l'âge de 55 ans, après un régne de 36 ans. De SOPHIE, sa femme, il laissa deux fils, Vassili & Ivan, avec trois filles, dont l'aînée, Anne, fut mariée à Jean Paléologue, Empereur de Constantinople.

VASSILI III, VASSILIEVITCH TEMNOI.

1425. VASSILI III à l'âge de dix ans est placé, suivant les dernieres intentions de Vassili II, son pere, sur le trône de Moskou par les soins de Sophie, sa mere, qui fait prévaloir la voix de son époux défunt sur les anciens usages Mais Iouri, ou Georges, oncle de Vassili & Prince de Halitz, se prévaut de ces usages pour l'emporter sur son neveu. Après sept ans de contestations, l'un & l'autre conviennent en 1432 de s'en rapporter au jugement du Khan Oulou-Mahmet. Celui-ci adjuge le trône à Vassili. Iouri, mécontent de cette décision, rassemble des troupes qu'il conduit, l'an 1433, à Moskou. Vassili marche à la rencontre de son oncle avec des troupes mal disciplinées & dont la plûpart étoient ivres. Il est mis en fuite avec perte de son bagage où l'on trouve une grande quantité d'hydromel, la seule liqueur enivrante qu'il y eut alors en Russie. Le vainqueur poursuit sa victoire, & prend Vassili dans Kostroma, où il s'étoit retiré Par le conseil de Morosof, son favori, il lui donna Kolomna pour apanage. Vassili étoit aimé. Toute la Noblesse de Moskou se rend auprès de lui. Iouri, délaissé, remet volontairement sa conquête à son neveu, & retourne dans sa Principauté de Halitz. Mais Vassili, à peine rétabli dans Moskou, leve des troupes & va saccager les terres de son oncle. Iouri ne tarde pas à se venger de cette perfidie. Ayant atteint son neveu, il le défait, emmene captives sa mere & son épouse, & rentre une seconde fois en vainqueur & en Souverain dans Moskou. Vassili, réfugié dans Novogorod, va solliciter à la horde la protection des Tartares. Pendant qu'il est en chemin son oncle meurt. Deux de ses cousins, fils d'Iouri, vont au devant de lui, le reconnoissent pour Grand Prince, & le ramenent à Moskou. Mais un 3e fils d'Iouri (c'étoit l'aîné) prend les armes pour lui disputer le premier trône. Il est surpris & fait prisonnier par le Grand Prince qui lui fait crever les yeux. Vassili, barbare, comme on l'a vu, envers son cousin, se rend coupable d'ingratitude envers le Khan Oulou-Mahmet, son bienfaiteur. Celui-ci venoit d'être détrôné. Au lieu de le secourir dans sa fuite, il envoie contre lui, l'an 1438, quarante mille hommes commandés par ses deux cousins qui, malgré le traitement cruel fait à leur frere, lui étoient toujours restés fideles. Le Khan, retranché dans une ville de glace qu'il avoit fait construire pour hiverner, se défend en désespéré avec trois mille hommes mal armés qu'il avoit avec lui, & remporte une victoire complete. Tous les Russes qui peuvent s'échapper par la fuite, ou périssent de misere ou tombent dans les chaînes des Tartares. Le vainqueur passe le Volga, releve les ruines de Kasan, & fonde une domination nouvelle. Le Concile de Florence étoit alors assemblé. Le Métropolite Isidore étant disposé à s'y rendre, le Grand Prince le laissa partir en lui recommandant de ne consentir à aucune union avec l'Eglise romaine. Isidore néanmoins, à l'exemple de 29 Grecs, tous constitués en dignité, signa, dans le mois de Juillet 1439, le Décret d'union. A son retour il est saisi, par ordre du Grand Prince, au pied de l'autel. Un Concile assemblé le dépose & le fait enfermer dans un Monastere. Isidore, s'étant évadé, se retire auprès du Pape Eugene IV qui le fait Cardinal. Pendant que Vassili satisfait sa colere contre un Pontife qui s'étoit rendu aux lumieres d'un Concile général, Mahmet, poursuivant sa vengeance, vient mettre le feu, l'an 1441, dans Moskou, & emmene un grand nombre de captifs. Ses deux fils, l'an 1445, portent le ravage dans la ville de Mourom & les environs. Après avoir été battus par les troupes du Grand Prince, ils le battent à leur tour & le font prisonnier avec plusieurs autres Princes. Vassili, couvert de blessures, privé de trois doigts de la main droite, ayant la gauche percée, & près d'expirer, est amené à Mahmet qui admire son courage, & le renvoie en 1446 sur la promesse qu'il fait d'une rançon. Pendant sa captivité, Chemiaka, Prince de Halicz, travailloit par des impostures à le supplanter. Le voyant de retour, il le fait enlever, l'an 1448, dans une Eglise où il rendoit graces à Dieu de sa délivrance. On lui creve les yeux, & on le conduit avec son épouse à Ouglitch. Vassili Iaroslavitch, son beau-frere, forme un parti pour le délivrer. Il surprend Moskou dans l'absence de l'usurpateur qui va se renfermer, à la nouvelle de cette révolution, à Kargapol, renvoie à Vassili sa mere qu'il tenoit captive, demande la paix & l'obtient. Mais l'ayant enfreinte presque aussitôt, il est encore vaincu, mis en fuite, poursuivi & dépouillé de sa Principauté. Il meurt, l'an 1450, empoisonné, dit-on, à Novogorod où il avoit trouvé un asyle. D'autres Princes de Russie, intimidés par son exemple, renoncent à leurs projets de révolte. Vassili passa le reste de ses jours en paix, & mourut le 28 Mars 1462, à l'âge de 47 ans, après un régne de 37. MARIE, son épouse, fille d'un Prince Iaroslaf, lui donna cinq fils, Ivan, Georges, André, Boris & un autre André, avec une fille nommée Marpha.

IVAN III, VASSILIEVITCH, DIT LE MENAÇANT.

1462. IVAN, successeur de Vassili, son pere, à l'âge de 23 ans, forma, dès qu'il fut monté sur le trône, le projet de secouer entiérement le joug des Tartares, qui ne lui sembloit plus tenir qu'à un foible chaînon, & de réunir à la tige principale les branches séparées de la domination russe. L'an 1468, pour se venger de la captivité que son pere avoit essuyée à Kazan, il envoie dans ce pays une armée dont les chevaux périrent de froid, & les hommes, pour la plûpart, de misere. Nullement rebuté par ce revers, il en fait marcher une 2e au mois de Janvier 1469, contre les Tcheremisses, peuple kasanois, dont elle remplit le pays de carnage & de cendres. Les freres du Grand Prince vont faire l'année suivante le siége de Kasan, & réduisent le Khan Ibrahim à se reconnoître tributaire de la Russie. Mais pendant qu'il triomphe chez l'étranger, la République de Novogorod, séduite par une femme puissante & artificieuse, est sur le point de se donner à la Pologne. Le Grand Prince y vole, &, par des actes de sévérité, fait rentrer les séditieux dans le devoir. La révolte ayant recommencé l'an 1475, est reprimée par de nouveaux châtimens, & la République perd ses privileges pour être réduite au niveau des autres villes. Akmet, Khan de la horde dorée, ayant sommé le Grand Prince de lui payer le tribut ordinaire, voit arriver sur ses terres une armée de Russes dont la seule présence le met en fuite. Après quelques années de paix, s'étant allié à Casimir IV, Roi de Pologne, & à deux freres du Grand Prince, André & Boris, il recommence la guerre. Mais tandis qu'il entre en Russie, les Nogais pénetrent dans son pays qu'ils parcourent impunément le fer & la torche à la main. Etant accouru pour les repousser, il est tué dans un combat qu'il leur livre. En lui finit la horde dorée que Batou-Khan, avoit fondée l'an 1237, & qui avoit tant pesé sur la Russie. Le Roi de Pologne ayant attaqué la Russie en 1482, n'eut pas lieu de s'applaudir de cette levée de bouclier. Les Russes battirent les Polonois, & obligerent les principaux des prisonniers qu'ils firent, d'entrer à leur service. Tant de succès du Grand Prince dans ses entreprises faisoient rechercher sa protection. Thomas, frere de Constantin Paléologue, dernier Empereur grec, lui fit proposer en mariage Sophie, sa fille, par le Pape. Ivan, veuf alors, accepta la main de la Princesse dans l'espérance d'acquérir par là un droit, pour lui ou pour ses descendans, au trône impérial. Sophie avoit été élevée dans la religion catholique. Alliée à un Prince schismatique, elle changea de religion. A l'occasion de ce mariage le Grand Prince prit pour armoiries l'aigle noir à deux têtes, au lieu de S. Georges à cheval, qui est encore à présent l'empreinte de plusieurs monnoies russes. La puissance de Kasan commençoit à se relever de sa chûte sous le Khan Alei. Il ose défier le Grand Prince par une incursion qu'il fait dans la Russie. Son armée est taillée en pieces, l'an 1487, dans une bataille donnée sur les bords de la Sviaga, où il est lui-même fait prisonnier. Sa mere, sa femme & deux de ses freres sont pris ensuite dans Kasan. Ivan ayant tourné ses armes, l'an 1492, contre les Livoniens, gagne sur eux, près de Pleskof, une grande bataille, après laquelle il bâtit dans leur pays, sur une montagne escarpée vis-à-vis de Narva, la ville d'Ivanogorod. Ses conquêtes s'étendirent depuis dans les pays septentrionaux où nul Prince russe n'avoit encore pénetré. Il parvint, toujours accompagné de la victoire, jusqu'au 65e degré de latitude. Séduit par SOPHIE, sa 2e femme, il reconnoît, l'an 1497, pour l'héritier du trône, le Prince Vassili qu'il avoit eu d'elle, au préju-

dice de Dmitri, petit-fils de MARIE, sa premiere femme. Usé par les travaux plus que par les années, Ivan mourut, après de longues souffrances, le 7 Octobre 1505, âgé de 66 ans, après un régne de 43, qui fut l'époque de la liberté, de la puissance & de la splendeur de la Russie. Moskou vit pour la premiere fois de son tems des Ambassadeurs du Pape, des Sultans de Constantinople, de la République de Venise, du Roi de Danemarck. Ivan signa des Traités avec toutes ces Puissances. Il attira dans ses Etats, par les récompenses, des ouvriers d'Italie où les arts commençoient à renaître. Ce Prince exerça sur son peuple le pouvoir le plus absolu. Il soumit les habitans de la campagne, autrefois libres, à la servitude de la glebe, & les Nobles, même ceux de la premiere classe, à des châtimens qui n'avoient lieu chez les peuples policés que pour les esclaves. Tels étoient le knout & les batogues, deux sortes de fustigations, dont la premiere faisoit ruisseler le sang dès le premier coup. L'une & l'autre sont encore en usage pour toute sorte de conditions en Russie.

VASSILI IV, IVANOVITCH.

1505. VASSILI ayant succédé sans opposition à son pere Ivan III, commença son régne par des Traités qu'il conclut avec Alexandre, Roi de Pologne, & avec Mildi-Guerei, Khan de Crimée. Mais, instruit de la guerre que Mahmet-Amin, Khan de Kasan, méditoit contre la Russie, il résolut de le prévenir. Le succès ne répondit point à ses espérances. Une armée de cent mille hommes qu'il envoya sous les ordres de Dmitri, son frere, se laissa surprendre devant Kasan par les Tartares, les surprit à son tour lorsqu'ils célébroient, par des festins, la victoire qu'ils avoient remportée sur elle; & par une récidive impardonnable, s'étant laissé de nouveau surprendre, fut taillée en pieces, & réduite à sept mille hommes qui s'en revinrent couverts de honte & de blessures. Michel Glinski, Gouverneur de Lithuanie, poursuivi par le Sénat de Pologne, ayant trouvé un asyle en Russie, ce fut une raison pour le Roi Sigismond de déclarer la guerre aux Russes sur lesquels il répétoit d'ailleurs plusieurs domaines qui avoient autrefois appartenu à la Pologne. Le Grand Prince, si l'on en croit les Ecrivains de sa nation, soutint si vigoureusement les attaques des Polonois, qu'il obligea Sigismond, l'an 1509, à demander la paix. Le Roi de Pologne, après l'avoir obtenue, n'en demeura pas moins ennemi des Russes. Il provoqua de nouveau le Grand Prince en faisant enfermer Hélene (1), sa sœur, veuve d'Alexandre, frere du premier. La Princesse étant morte dans sa prison l'an 1512, Vassili, furieux de cet événement, se met en devoir d'en tirer vengeance. L'an 1513, il va faire le siége de Smolensko, ville appartenant aux Polonois depuis la conquête qu'ils en avoient faite en 1403. Obligé de se retirer, il revient l'année suivante devant cette place dont il se rend maître par la révolte de la plus grande partie des habitans contre la garnison. C'étoient des Russes qui souffroient impatiemment de se voir assujettis au rit latin. Le Grand Prince y fut reçu comme un libérateur. Les hostilités ayant continué l'espace de neuf ans entre la Russie & la Pologne, furent suspendues, l'an 1523, par une treve de cinq ans. Elle étoit nécessaire au Grand Prince pour agir avec plus de vigueur contre Kasan. C'étoit Sip-Guerei, fils de Mildi-Guerei, Khan de Crimée, qui occupoit alors cette Principauté après l'avoir enlevée à Chikh-Alei, que le Grand Prince avoit substitué à Mahmet-Amin mort en 1508. Vassili ayant rassemblé une armée de 150 mille hommes, en fit deux divisions, dont il envoya l'une par terre & l'autre par eau. Celle-ci ayant été détruite sur le Volga par un stratagême des Tchérémisses, l'autre, après l'avoir inutilement attendue sur les bords de la Sviaga, fut attaquée par les Tartares qu'elle repoussa vigoureusement. Mais c'est à quoi se termina cette expédition. L'artillerie des Russes & leurs provisions de bouche ayant péri avec leur flotte, non seulement ils se trouverent hors d'état de rien entreprendre, mais leur armée se fondit par la famine, & il n'en revint que quelques débris à Moskou. Le Grand Prince, abattu de ses pertes, demeura six années dans un repos involontaire, attendant avec impatience le moment de satisfaire sa vengeance & sa haine. Enfin, l'an 1530, croyant avoir réparé ses forces, il fit marcher une armée commandée par trente Voevodes contre Kasan. Un stratagême des assiégeans, qui, pendant la nuit, vinrent à bout de mettre le feu aux remparts formés de pieux & de poutres, & aux maisons, devoit les rendre maîtres de la place. Cependant ils ne la prirent pas, & leurs Voevodes n'eurent pas honte, à la tête d'une armée redoutable, de faire la paix avec les assiégés réduits à 14 mille hommes. La mauvaise santé du Grand Prince ne lui permettant pas de faire de nouvelles entreprises, il reçut les satisfactions que les Tartares lui firent, & confirma la paix que ses Généraux avoient conclue avec eux. Le 4 Décembre 1533 fut l'époque de sa mort. Il avoit épousé, 1° SALOMONÉE, qu'il répudia pour cause de stérilité, l'an 1525, contre la discipline de l'Eglise russe qui ne permet pas le divorce, à moins que la femme n'entre en religion; 2° HÉLENE, niece de Michel Glinski qui depuis 1514 languissoit dans les fers pour des intelligences qu'on avoit découvertes entre lui & le Roi de Pologne. Ce mariage valut à Glinski la liberté. Les Ecrivains étrangers ont donné le titre de Tzar à Vassili IV, qui le prit quelquefois lui-même sur la fin de son régne; mais les nationaux ne l'accordent qu'à ses successeurs. Il laissa d'Hélene deux fils, Ivan qui suit, & Iouri.

IVAN IV, VASSILIEVITCH, PREMIER TSAR OU CZAR.

1533. IVAN fut reconnu successeur de Vassili, son pere, à l'âge de quatre ans, & commença de régner sous la tutele d'Hélene, sa mere, à qui son époux avoit donné en mourant Glinski pour conseil. Les galanteries de cette Princesse avec le Knias ou Knée Obolenski dit Outchina ayant excité du scandale, Glinski en fit de fréquens reproches à sa niece qui, loin de se corriger, lui fit crever les yeux, en lui supposant de mauvais desseins contre l'Etat; supplice dont il mourut peu de tems après. Vassili avoit laissé deux freres, Georges & André, qui tous deux prêterent serment à leur neveu. Mais le premier, choqué de la conduite de la Régente, voulut ensuite faire revivre l'ancien usage qui l'appelloit au trône. Sa partie étant mal faite, il échoua, fut pris & mourut dans les fers. André, soupçonné de vouloir venger sa mort, devient en butte à la Cour. Poussé à bout, il leve une armée qu'il abandonne sur le point de livrer bataille, pour se remettre à la discrétion de ses ennemis qui lui font subir le même sort qu'à son frere. Siméon Belski, l'un des Seigneurs mécontens de la Cour, se retira vers le même tems en Pologne où le Roi Sigismond lui fit un apanage. Ce fut un motif pour la Régente de déclarer la guerre à la Pologne. Elle fut courte, & ne produisit aucun événement remarquable. Hélene mourut l'an 1538, laissant le Grand Prince, son fils, entre les mains de trois tyrans qui s'étoient emparés de sa personne & du gouvernement. Chouiski, le principal d'entre eux, proscrit ou dévoue à la mort tous ceux qui lui sont suspects. Siméon Belski, informé de ce qui se passe à Moskou, se rend auprès de Sip-Guerei, Khan de Crimée, pour l'exciter à rompre la paix avec la Russie. La guerre se rallume entre les deux nations. Mais l'armée des Tartares prend la fuite, avec une perte considérable, à la vue de l'armée des Russes. Ivan, parvenu à l'âge de 14 ans, ouvre les yeux sur la tyrannie de ceux qui gouvernoient en son nom. Il prononce leur arrêt de mort, & Chouiski est la premiere victime qu'il immole à sa justice. Délivré de ses oppresseurs, il n'en devient pas meilleur, & n'use de sa liberté que pour se livrer à l'impétuosité de ses passions avec des favoris qui s'étudient à les enflammer. Ce délire dura l'espace de deux ans. L'an 1545, il s'avise de se faire couronner solemnellement par le Métropolite; cérémonie inusitée jusqu'alors en Russie, & prend le titre de Tsar. Le couronnement fut suivi de son mariage avec ANASTASIE, fille de Roman Iourievitch. La Princesse, par l'exemple de ses vertus & ses insinuations douces & persuasives, ramene son époux de ses égaremens. Il change de conduite, & se donne tout entier au soin du gouvernement. Sa premiere attention porta sur la législation. Il publia dans une Assemblée des Nobles un nouveau Code qui fut appellé *Ioudebnik*. La réforme de la discipline militaire vint ensuite. Ivan établit la milice des Streelitz ou Archers, dont une partie forma sa garde, & le reste fut employé dans ses armées. Il substitua le fusil à l'arc. La Russie vit pour la premiere fois sous son régne des troupes réglées, des soldats toujours en armes, une milice prête à marcher à l'ordre du Souverain. Son but n'étoit point de faire une vaine parade de ses forces. Il avoit en tête d'abattre la puissance des Tartares, & de réduire cette nation sous le joug de la Russie qu'elle avoit si long-tems opprimée. Il crut devoir attaquer d'abord comme plus voisine la Principauté de Kasan où régnoit depuis un an, sur un trône mal affermi, Ediguer, fils de Kasim, Souverain d'Astracan. Les troubles qui agitoient la capitale favorisoient son dessein Pour l'exécuter il commença par faire élever, vis-à-vis de Kasan, une ville de bois dont toutes les pieces avoient été taillées & assemblées à Moskou (2);

(1) Ce fut Hélene, l'une des filles d'Ivan III, qui épousa Alexandre, Roi de Pologne. On l'a dite mal-à-propos ci-dessus, p. 73, col. 2, fille d'Ivan IV Vassili.

(2) On vend encore aujourd'hui en Russie, dans les marchés publics, des maisons de bois toutes construites; et ces maisons, entreposées dans une enceinte, y forment un bourg et des rues. On les achete sur le chantier; on les monte, on les démonte, on les prolonge à volonté; et il n'est pas rare d'y voir un palais construit dans le court espace d'un mois. (M. le Clerc.)

c'étoit pour y faire hiverner ses troupes au cas que la durée du siége de Kasan l'exigeât. Cette précaution fut superflue. La place, assiégée au printems de l'an 1552, fut emportée au mois d'Octobre suivant, après la plus funeste résistance & le plus horrible carnage des assiégés. Iediguer, qui les avoit animés par son exemple, tomba entre les mains du vainqueur en cherchant la mort les armes à la main, & trouva en lui un Prince généreux qui savoit estimer la valeur & la récompenser, loin de la punir, même dans un ennemi. Iediguer devint l'ami du Tzar & l'un des premiers de sa Cour, après avoir reçu le baptême sous le nom de Siméon. La prise de Kasan fut suivie de celle d'Astrakan en 1554, & celle-ci de la soumission presque entiere des Tartares qui s'empresserent à l'envi de venir rendre hommage au Tzar & reconnoître sa souveraineté. Gustave Vasa, Roi de Suede, avoit fait, l'an 1537, avec la Russie un Traité de paix qu'il confirma l'an 1554. L'ayant rompu l'année suivante, il le renoua l'an 1557. (Voy. *la Suede.*) Ivan éprouva, l'an 1563, dans la perte de son incomparable épouse, un revers dont la Russie partagea le dueil avec lui. Privé de cette Princesse, il revint à son caractere féroce dont elle avoit tempéré les rigueurs. Pour la remplacer, il fit demander au Roi de Pologne, Sigismond-Auguste, Catherine, sa fille, en mariage. Elle fut refusée; &, si l'on en croit les Historiens russes, au lieu de la Princesse on envoya au Tzar une jument superbement enharnachée. Quoi qu'il en soit, la guerre, à l'occasion de ce refus, se renouvella entre les deux Couronnes. Elle fut désavantageuse à la Pologne qui perdit la ville de Polocz en Lithuanie, dont le Tzar envoya l'Evêque & les principaux habitans prisonniers à Moskou.

Ce Prince donna, l'an 1568, un spectacle singulier à la Russie. Ayant convoqué une nombreuse Assemblée, il y déposa le rang suprême; &, comme ses fils étoient trop jeunes pour gouverner, il abandonna le titre de Tzar au Tartare Iediguer, son ami, ne se réservant que celui de Grand Prince. Iediguer, convaincu avec le public que ceci n'étoit qu'un jeu, laissa Ivan dans l'exercice de l'autorité souveraine, & reçut toujours ses avis comme des commandemens qu'il ne pourroit enfreindre sans s'exposer à perdre la tête.

Ivan, après cette abdication feinte, s'étant retiré dans un Palais voisin de Moskou, y forma un corps nombreux de satellites, toujours prêts à remplir ses ordres sanguinaires contre toutes les personnes qui lui étoient suspectes. Mais bientôt il reprit le timon des affaires sans quitter le lieu de sa retraite. Selim II, Sultan de Constantinople, excité par le Roi de Pologne, venoit de déclarer la guerre à la Russie, & faisoit marcher des troupes pour lui enlever Astrakan. L'entreprise ne fut pas heureuse, elle échoua par la trahison des Tartares de Crimée qui s'étoient vendus à l'armée turque. Vers le même tems Novogorod, le berceau de l'Empire de Russie, devint l'objet de la haine du Tzar sur les rapports empoisonnés qu'on lui fit des intelligences que cette ville entretenoit avec le Roi de Pologne. Ayant résolu sa perte, il y entra à cheval, accompagné de son fils & entouré de ses satellites, fit main-basse sur tout ce qu'il rencontra, & immola pendant cinq semaines à sa fureur, par divers supplices, au moins six cens citoyens par jour. Cette ville n'a jamais pu se relever de ce désastre, & se trouve aujourd'hui réduite à un simple village. Tver & quelques autres villes accusées du même crime que Novogorod, subirent le même châtiment. De retour à Moskou, Ivan y renouvella les scenes tragiques qu'il avoit exécutées dans son voyage. Ces cruautés le rendirent odieux non seulement à ses propres sujets, mais aux Princes voisins. Ivan, non moins habile que féroce, se maintint sur le trône dont on croyoit qu'il alloit décheoir, & fit face à tous ses ennemis. La guerre avec la Pologne n'étoit pas terminée, qu'une autre commençoit avec la Suede. La Livonie en étoit le sujet. Ivan, ne pouvant engager les Livoniens à se soumettre à la Russie, les engagea, pour les soustraire à la Suede, à recevoir de sa main pour Roi Magnus de Holstein, Evêque luthérien de Derpt. Mais ce ne fut qu'un Roi titulaire, que tous les efforts d'Ivan ne purent mettre en possession de la Livonie. L'armée russe étoit dans ce pays lorsque les Tartares de Crimée, à l'instigation de la Pologne, firent une irruption en Russie l'an 1571, & pénétrerent jusqu'à Moskou, dont ils brûlerent les fauxbourgs. Plus de cent mille hommes, dit-on, périrent dans cet incendie. Ivan eut sa revanche la même année dans une grande bataille que Vorotinski, son Général, gagna sur les Tartares. Ayant fait, peu de tems après, la paix avec eux, & ensuite avec la Pologne, il reprit la guerre contre la Suede. Elle duroit depuis six ans, & le Tzar se croyoit déja maître de la Livonie, lorsqu'en 1578 les Tartares de Crimée vinrent interrompre ses progrès par une nouvelle incursion en Russie. Les ayant engagés par un Traité de paix à se retirer, Ivan se voit attaqué, l'an 1579, par Etienne Batthori, Roi de Pologne, qui lui redemande les places qu'il occupoit tant en Lithuanie qu'en Livonie & en Curlande. La Suede se joint à la Pologne; & le Roi Jean III met à la tête des troupes, qu'il envoie contre la Russie, Pontus de la Gardie, Gentilhomme languedocien, mari de sa fille naturelle Sophie. Ce Général étant entré dans la Carelie, fut victorieux par-tout, tandis que les Tartares attaquoient d'un autre côté les Russes & remportoient des avantages sur eux. Le Tzar, effrayé des progrès de ses ennemis & de l'épuisement de ses ressources, s'avise d'implorer la médiation du Pape Grégoire XIII pour obtenir la paix avec la Pologne. Grégoire, flatté de cette occasion d'établir une correspondance du S. Siége avec la Russie, charge le P. Ant. Possevin, Jésuite, d'aller négocier un accommodement entre les deux Cours ennemies, avec ordre de donner en même tems ses soins pour réunir la Russie à l'Eglise romaine. Mais l'Ambassadeur n'eut aucun succès dans ce dernier objet de sa mission. On ne peut rien ajouter, suivant son propre récit, à l'accueil honorable que lui fit le Tzar avec toute sa Cour qui se trouvoit alors à Staritsa. De là il se rendit au camp de Batthori qui faisoit le siége de Pleskof. Il en rapporta en Russie des réponses qui n'étoient pas favorables. Enfin, après bien des allées & venues d'un Prince à l'autre, il parvint à leur faire conclure, le 15 Janvier 1582, non un Traité de paix définitif, mais une treve de dix ans. La Suede n'y fut point comprise, & continua la guerre avec la Russie.

Tandis que Possevin négocioit auprès du Roi de Pologne, un événement terrible remplit de deuil & d'effroi la Cour de Moskou. Le Tzar, soupçonnant son fils aîné d'avoir formé un complot pour le détrôner, punit du dernier supplice ceux qu'il regardoit comme ses complices; &, sans écouter ses moyens de justification, lui déchargea sur la tête un coup dont il mourut au bout de quatre jours. Le désespoir suivit de près cet acte de barbarie, & accompagna le malheureux pere jusqu'au tombeau où il descendit le 19 Mars 1584. Ce Prince fut un composé de qualités héroïques & de vices énormes. En valeur il eut peu d'égaux; & la discipline sévere qu'il établit dans ses armées, les rendit formidables aux Puissances voisines. La réforme qu'il fit dans la législation, fut aussi sage que les conjonctures le permettoient. Honteux de la grossiéreté de sa nation, il appella des étrangers pour l'instruire, appella de nouveaux arts, l'Imprimerie entre autres, dans ses Etats, & y fit briller quelques lumieres à travers les ténebres de l'ignorance. Mais sa cruauté ternit l'éclat de ses talens & de ses grandes qualités. On ne sauroit compter les victimes qui, sacrifiées à son ambition, à sa cupidité, à ses soupçons, à sa colere, à sa haine, périrent par le feu, par l'eau, par la roue, par les gibets, & souvent de la main du Prince. Ce fut sous son régne qu'Iermak, l'un des Hetmans, ou Chefs des Kosaques, commença, pour le compte de la Russie, en 1584, la conquête de la vaste contrée de la Sibérie.

FÉDOR I, IVANOVITCH.

1584. FÉDOR, ou THÉODORE, fils d'Ivan IV qui l'avoit désigné pour son successeur, fut couronné Tzar le 31 Juillet 1584, à l'âge de 35 ans, après une élection faite pour la forme. C'étoit un Prince foible de corps & d'esprit, à qui son pere avoit donné pour Ministres trois de ses plus habiles Généraux. Boris Godounof, frere de la Tzaritse IRENE, voyant l'incapacité du Monarque, travaille à se rendre maître de l'Etat, & y réussit après avoir fait écarter ou périr par ses calomnies tous ceux qui pouvoient s'opposer à son ambition. Déjà il se trouvoit à la tête des affaires, lorsqu'en 1586, on vit arriver à Moskou Jérémie, Patriarche déposé de Constantinople. Ce Prélat y venoit recueillir des aumônes pour racheter son Siége que le Visir avoit vendu à Théolepte. Boris saisit cette occasion pour demander l'érection d'un Patriarchat en Russie. Jérémie y consentit, & le Métropolite Job fut revêtu de cette dignité. La reconnoissance attacha le nouveau Patriarche aux intérêts de Boris; & son exemple entraîna le Clergé russe. Fédor avoit un frere unique nommé Dmitri, qu'Ivan, leur pere, avoit fait Prince d'Ouglitz. Boris, l'ayant fait reléguer, sous un prétexte spécieux, dans sa Principauté, l'y fit assassiner, & vint à bout de persuader à son imbécille maître que dans un délire violent il s'étoit lui-même coupé la gorge. Il ne restoit plus qu'un pas à ce Ministre pour monter sur le trône. La mort de Fédor, arrivée naturellement l'an 1598, lui aida à le faire. Ce Prince, également dépourvu de vices & de vertus, fut le dernier rejetton de la Maison de Rurik qui avoit fourni 52 Souverains à la Russie pendant le cours de 736 ans.

BORIS GODONOUF.

1598. BORIS, après la mort du Tzar Fédor, & la retraite de la Tsaritse Irene, sa veuve, qui préféra l'état religieux au trône

qu'on lui déféra, parvint à s'y faire élever dans une Assemblée des Seigneurs, dont il avoit gagné le plus grand nombre par ses libéralités. Le peuple, dont il s'étoit montré le protecteur sous le dernier régne, applaudit à cette élection. Boris répondit aux espérances de la nation dans les cinq premieres années de son régne. Pour assurer sa tranquillité au dehors, il renouvella les Traités de paix conclus avec la Suede & la Pologne. Il suivit le projet, formé par Ivan IV, d'attirer en Russie des Savans & des Artistes étrangers pour la civiliser. Il ouvrit ses ports aux villes anséatiques, avec exemption des droits de douane, pour rendre le commerce plus florissant en Russie. Il affectoit dans le même tems un grand zele pour la religion. Mais son hypocrisie n'en imposa pas aux Grands, & ne couvrit pas à leurs yeux le vice de son usurpation. S'étant apperçu qu'on le démasquoit, il imagina comme Tibere la voie de la délation pour se défaire de ceux qui lui faisoient ombrage. On vit alors des valets soudoyés dénoncer leurs maîtres pour crime d'Etat, des femmes accuser du même crime leurs maris, des enfans leurs peres. Les accusations étoient toujours suivies des tortures & de la peine de mort décernées contre les accusés, quelque victorieuse que fût leur justification qu'on ne daignoit pas même entendre. La crainte & la défiance s'emparerent alors de tous les esprits. Au milieu des troubles qu'excitoit en Russie cette horrible inquisition, parut un jeune homme qui se donnoit pour le Prince Dmitri que le tyran avoit fait secrètement assassiner. C'étoit un Moine basilien, dont le nom de famille étoit Otrépief, qu'il avoit changé en religion pour celui de Grégori. L'imposteur joua si bien son rôle qu'étant passé en Pologne il trompa les Princes Viecnoviecki, le Palatin de Sendomir, & d'autres puissans Seigneurs. Sous la promesse qu'il leur fit d'établir le rit latin en Russie & d'épouser la fille du Palatin, ils lui fournirent une armée pour aller détrôner Boris & se mettre à sa place. Les Kosaques du Don, également trompés, viennent se ranger sous ses drapeaux. Avec ces forces il entre en Russie, & y fait des progrès rapides qui jettent Boris dans la consternation. Prêt à se voir livré à son rival, une colique violente qu'il s'étoit, dit-on, procurée par le poison, l'enleve de ce monde, au milieu de ses frayeurs & de son désespoir, le 23 Avril 1605.

OTRÉPIEF OU LE FAUX DMITRI.

1605. Le faux Dmitri apprit en même tems la mort de Boris & l'élection tumultuaire qui avoit été faite de Fédor, son fils, encore adolescent, pour lui succéder sous la régence de la Tsaritse, sa mere. Des émissaires, qu'il envoie devant lui à Moskou, soulevent le peuple contre le nouveau Tzar, & font proclamer Dmitri. Fédor avec sa famille est arrêté; la mere & le fils sont mis à mort le 10 Juin, & la Tsaritse Axenia, sœur de Fédor est reléguée dans un couvent. Dmitri arrive, fait son entrée solemnelle à Moskou le 10 Juin, & le 5 du mois suivant il est couronné par le nouveau Patriarche Ignace. La Tsaritse, mere du vrai Dmitri, vivoit encore. L'imposteur l'ayant fait venir de Bielozero où Boris l'avoit confinée, l'engage, moins par les démonstrations affectées de tendresse & de respect qu'il lui prodigue, que par des menaces, à le reconnoître pour son fils. Tranquille possesseur du trône, il s'occupa de son mariage arrêté avec la fille du Palatin de Sendomir. Une ambassade brillante qu'il avoit envoyée pour en faire la demande, l'amene accompagnée de son pere & entourée d'un grand cortege de Noblesse polonoise, & le mariage s'accomplit le 3 Mai 1606. Cette alliance & l'inclination que le Tzar marquoit pour se réunir à l'Eglise romaine, commencerent à indisposer les Russes contre lui. Il s'éleve alors des voix de gens instruits ou mal intentionnés qui se disent à l'oreille qu'un imposteur occupe le trône. Le Boyar Chouiski, l'homme de Russie qui pouvoit le moins en douter, puisqu'il avoit examiné, dit-on, le corps du vrai Dmitri après sa mort, forme un parti pour attenter aux jours du Souverain. Le complot étant découvert, il est arrêté avec ses complices, & condamné à la mort. Le Tzar lui fait grace & par cette clémence travaille à sa propre perte. Chouiski renoue ses intrigues, & trame une nouvelle conspiration qui éclate la nuit du 17 Mai 1606. Le Tzar, forcé dans son Palais, saute par une fenêtre & se casse la jambe en tombant; il est pris dans cet état, chargé de chaînes; &, sur la déclaration de sa prétendue mere qu'il n'est point son fils, on lui casse la tête d'un coup de pistolet. On fit main-basse ensuite sur les Polonois qui étoient en grand nombre à Moskou, & dont le crédit à la Cour de Dmitri avoit irrité les Grands & le peuple contre lui.

Au reste nous avons suivi l'opinion commune dans ce qui vient d'être dit touchant l'imposture de Dmitri. Nous ne dissimulerons pas néanmoins que M. Levesque a répandu sur ce point des doutes capables de tenir en suspens des Lecteurs équitables & non prévenus. On peut le consulter, Tome III, p. 226 & suiv.

VASSILI CHOUISKI.

1606. VASSILI CHOUISKI fut proclamé Tzar quatre jours après la mort de Dmitri par préférence au Prince Galitsin qui avoit un parti considérable pour lui. Après son couronnement, qui suivit immédiatement sa proclamation, il pourvut à la sûreté des Polonois qui avoient échappé à la fureur des Russes, envoya le Palatin de Sendomir & la Tsarine Marina, sa fille à Iaroslaf, & fit partir un Ambassadeur pour aller rendre compte à Sigismond, Roi de Pologne, de ce qui venoit de se passer à Moskou. L'Ambassadeur s'en revint sans avoir obtenu audience. Chouiski avoit promis à son couronnement de ne point se venger des outrages qu'il avoit reçus étant simple particulier. Il fit le contraire, & débuta par une persécution qu'il fit à la famille des Galitsin & aux Boyars qu'il jugeoit opposés à ses intérêts. Cette imprudence eut des suites funestes. Les mécontens porterent leur ressentiment dans les différens lieux où ils se répandirent, & y exciterent des séditions. Un nouveau prétendu Dmitri, dont le nom étoit Nogoi, fils d'un maître d'école, ose se mettre à la place du premier, & vient à bout de persuader que celui-ci n'a pas été tué dans la révolte de Moskou, mais un Officier allemand en sa place. Les Polonois & les Cosaques du Don appuient l'imposteur, & s'étant joints à l'armée russe qu'il avoit rassemblée, ils remportent, au printemps de 1609, sur celle de Chouiski, une victoire complete suivie de la prise de plusieurs villes; après quoi ils marchent droit à la capitale près de laquelle ils établissent leur camp à la distance de dix versts, ou deux lieues & demie de France. Chouiski, pour désabuser le Roi de Pologne, prend alors le parti de lui renvoyer le Palatin de Sendomir avec Marina, sa fille, veuve du dernier Tzar. Ils sont arrêtés sur la route par les gens de son rival, que Marina, par erreur & par ambition, reconnoît pour son époux qu'elle croyoit mort. Cette aventure grossit le nombre des rebelles. Chouiski, pour leur faire tête, obtient de Charles IX, Roi de Suede, un corps de troupes qui fut amené par Pontus de la Gardie, dont on a parlé ci-devant. Ce Général & Mikhail Chouiski Skopin, neveu du Tzar, qui l'étoit venu joindre, parviennent, après plusieurs victoires, à la capitale où ils sont reçus comme les libérateurs de la Russie. La discorde se met alors dans le camp des rebelles. L'Hetman Ielgofski conseille aux Russes d'abandonner Nogoi & de demander pour Tzar au Roi de Pologne le Prince Uladislas, son fils. Les partisans de l'imposteur rejettent cet avis. On en vient aux mains; ils sont battus & mis en fuite par les Polonois: ceux-ci le sont à leur tour par les assiégés qui firent une sortie à la faveur de ce désordre. Le Tzar, excité par Catherine, sa belle-sœur, devient jaloux des succès de Skopin, son neveu, & des applaudissemens qu'ils lui attirent. Ce jeune Prince meurt de poison en allant défendre Mojaïsk contre les Polonois. Les Russes, à cette occasion, disent ouvertement: *Le Tzar a coupé sa main droite avec sa main gauche.* Il ne tarda pas à ressentir la vérité de ce mot. Une conjuration s'étant formée à Moskou pour le détrôner, il est enlevé de son Palais, l'an 1610, avec sa femme, & conduit dans un Monastere où l'on veut le contraindre à se faire Moine. Sur son refus persévérant on le transporte au camp de Sigismond, Roi de Pologne, qui faisoit le siége de Smolensko. Piqué de la fierté de son maintien, Sigismond lui ordonne de se prosterner. *Le malheur*, lui dit Chouiski, *ne m'a point fait oublier que je suis Souverain, & que je ne dois me prosterner devant personne. Ce n'est point ta valeur qui m'a fait ton esclave, mais la perfidie de mes sujets. En me voyant tombé dans l'état où je suis, tu dois trembler, toi qui n'es jamais monté aussi haut que moi.* Sigismond, loin d'admirer une réponse si noble, l'envoie avec sa famille à Varsovie où il ne vécut pas long-tems. Sa mort fut suivie de celle de ses freres. Le Roi les fit tous enterrer sur le bord d'une grande route. Une colonne de marbre fut élevée au milieu de leurs tombeaux avec cette inscription: *Ici repose Vassili Chouiski, Tzar de Russie: son corps est au milieu de ses Boyars.*

INTERREGNE.

1610. Après le détrônement de Chouiski la Russie tomba dans un état d'anarchie qui donna libre carriere aux déprédations des Polonois, des Cosaques & des Tartares. Zolkieski, Chef des premiers, après s'être emparé du trésor de l'Etat, abandonne la cause de l'imposteur Nogoi. Celui-ci, s'étant réfugié chez le Khan de Cazimof, s'apperçoit qu'il veut le livrer à ses ennemis. Il le prévient & le tue. Mais la mort du Khan est vengée par Ourozof qui tranche la tête au meurtrier. Sigismond étoit toujours devant Smolensko. Le 11 Septembre 1610, il reçoit une ambassade des habitans de Moskou, qui lui demandent pour Souverain Vladislas, son fils, avec promesse de lui prêter serment de fidélité après qu'il aura été rebaptisé. Si-

gismond exige des Ambassadeurs, pour leur accorder son fils, qu'ils lui fassent ouvrir les portes de la place assiégée. Le Métropolite Philaret, leur Chef, lui répond : » Nous n'avons ni » la volonté, ni le pouvoir de vous livrer Smolensko : votre » fils le possédera avec les autres contrées de Russie, dès qu'il » sera installé sur le trône. » Sigismond, irrité de cette résistance, envoya les Ambassadeurs chargés de chaînes en Pologne, où ils éprouverent une longue & dure captivité. Une trahison le rend enfin maître de Smolensko. Les Moskovites se tournent du côté de la Suede pour avoir un Souverain, & font demander à Charles IX Philippe son second fils. Charles l'accorde; mais étant mort l'an 1611, il est désavoué par Gustave-Adolphe, son successeur. Les Russes étant toujours partagés entre les deux Princes étrangers qu'ils ont demandés, sans pouvoir s'accorder, un troisieme parti à la tête duquel étoit le Métropolite de Moskou, s'éleve & propose un sujet national qui emporte la pluralité des suffrages.

III. DYNASTIE.

TZARS ET EMPEREURS DE LA MAISON DE ROMANOF.

MICHEL ROMANOF.

1613. Mikhail, connu chez les étrangers sous le nom de Michel Romanof, fut élu, à l'âge de 15 ans, vers la fin de Février 1613, dans une Assemblée solemnelle des Etats de Russie, pour remplir le trône de cet Empire. Il étoit fils de Fédor Romanof, Noble russe, qui, depuis la naissance de ce fils, s'étant séparé de sa femme Marie, dont l'origine remontoit à Rurik, entra dans un Monastere sous le nom de Philaret, & devint ensuite Métropolite de Rostof. C'est le même que Sigismond, Roi de Pologne, fit transporter, chargé de chaînes, l'an 1610, à Varsovie, avec les autres Ambassadeurs que la ville de Moskou lui avoit envoyés. Il étoit encore dans les liens à l'avénement de son fils au trône. Ce jeune Prince y fut porté d'un Couvent de Kolomna, où il avoit été élevé par sa mere qui s'y étoit retirée. Ce ne fut pas sans une grande répugnance & sans d'extrêmes frayeurs sur l'avenir, fondées sur le passé, qu'elle consentit à le remettre entre les mains de ceux qui l'avoient élu. Le nouveau Tsar n'arriva que le 18 Avril dans sa capitale, où il fut couronné sans délai par le Métropolite de Rezan, le Siége patriarchal étant alors vacant. Un Novice sorti du cloître ne paroissoit gueres propre à tenir le gouvernail d'un grand Etat agité par de violentes tempêtes. Le jeune Michel prouva par sa conduite qu'il méritoit une exception. Ce qui lui importoit le plus au commencement de son régne, pour réparer les maux qu'une longue anarchie avoit causés, c'étoit d'avoir la paix avec ses voisins. Il le comprit bien; mais ni le Roi de Suede, ni le Roi de Pologne, n'étoient disposés à mettre bas les armes. Celles du premier (Gustave-Adolphe) étant les plus redoutables, Michel ne négligea rien pour l'engager à renouveller les Traités conclus par son prédécesseur avec Chouiski. Il y réussit enfin; & par un nouveau Traité, dont les Ambassadeurs de France, d'Angleterre & de Hollande, furent les médiateurs, il fit la paix avec la Suede le 26 Janvier 1616, en lui abandonnant la Carelie & l'Ingrie, avec une renonciation formelle à la Livonie & à l'Esthonie, outre une somme d'argent qu'il donna pour les frais de la guerre. Mais les hostilités continuerent entre la Russie & la Pologne, & ne furent terminées, après des succès variés, qu'en 1618, par une treve de 14 ans. Ce fut alors, par l'échange qui se fit des prisonniers, que le Métropolite Philaret recouvra sa liberté. Rendu au Tsar, son fils, il fut aussitôt élevé à la dignité patriarchale & mis à la tête du ministere. Ses talens & ses vertus le rendoient également digne de ces deux places.

La treve avec la Pologne étant expirée l'an 1632, le Tsar recommença la guerre pour reprendre Smolensko, regardé comme une des barrieres de la Russie. Des Officiers françois & allemands accoururent avec des troupes pour avoir part à cette expédition. Mais ce fut ce renfort même qui la fit échouer. La place, après deux ans de siége, étoit sur le point d'être emportée d'assaut, lorsque la discorde se mit parmi les assiégeans. Les Russes disputant aux étrangers l'honneur de s'établir sur la breche, ceux-ci furent contraints par le Général Chein, non sans résistance, de se retirer. L'assaut n'eut point lieu; & le Roi de Pologne (Vladislas) ayant fait venir de nouvelles troupes, obligea, par famine, l'armée russe à capituler avec perte de son bagage & de sa caisse militaire. Le Général Chein, à son retour, expia sa faute sur l'échafaud. Le Tsar fit jouir la Russie des avantages de la paix pendant le reste de son régne, qu'une mort subite, causée par un coup de sang, termina dans le mois de Juillet 1645.

ALEXIS MIKHAILOVITCH.

1645. Alexis, fils du Tsar Michel & d'Eudokie, né l'an 1630, fut proclamé successeur de son pere dans la nuit même qu'il le perdit. Le Boyar Morozof qui avoit été son Gouverneur, le devint de l'Etat entier par le choix de son éleve. C'étoit un homme d'un jugement solide & d'un esprit pénétrant, mais d'une ambition démesurée & d'une avarice insatiable. Pour dominer sans contradiction, il écarta de la Cour, en leur donnant des gouvernements éloignés, tous ceux qui avoient joui de la faveur sous le dernier régne. Non content d'être le Ministre absolu du Souverain, il voulut encore être son beau-frere, & le devint huit jours après que le Tsar eût donné sa main à Marie Ilychna, en épousant la sœur de la Princesse. Alors sa tyrannie commença à se déployer. Il fit rendre la justice au gré de ses intérêts, augmenta les impôts, & en établit de nouveaux, même sur les denrées de premiere nécessité. Le peuple que la disette réduisoit au désespoir, s'attroupe autour du Tsar, comme il sortoit à cheval du Palais, & lui demande justice des vexations qu'il éprouve. Alexis promet de la rendre après l'examen des griefs. Mais quelques Boyars ayant eu l'imprudence de pousser leurs chevaux au milieu de la foule, comme elle se retiroit, & de maltraiter des Russes à coups de fouet, le peuple entre en fureur, lance des pierres contre les Boyars & les poursuit jusqu'au Palais dont il veut enfoncer les portes, demandant à grands cris la tête de Morozof & celles de ses coopérateurs en sous-ordre. Le Tsar, à force de prieres, obtient grace pour son Ministre, en donnant sa parole qu'il se corrigera. Mais il est obligé de livrer à la rage des séditieux les deux principales créatures de Morozof. L'émeute fut ainsi calmée, & le péril que le Ministre avoit couru, fut une leçon utile dont il profita.

Le trône de Pologne étant venu à vaquer, l'an 1648, par la mort de Vladislas VII, le Tsar se mit sur les rangs des candidats pour le briguer. Mais il fut rejetté par la raison qu'il étoit trop puissant pour commander à une nation libre, & Jean-Casimir obtint la préférence. Alexis n'oublia pas l'affront que la Pologne lui avoit fait. L'an 1654, il prit sous sa protection les Kosaques révoltés contre la République. (Ces Kosaques étoient Russes d'origine, sortis, vers le milieu du XIV^e^ siecle, de la Russie dont ils avoient conservé la religion & même la langue, quoiqu'avec la prononciation polonoise.) Kmielnicki, leur Chef, reçut du Tsar en fief l'Ukraine qui dès lors fut séparée pour jamais de la Pologne. Alexis ravagea l'année suivante la Lithuanie, & obligea, l'an 1656, le Roi Jean-Casimir à lui céder, par le Traité de Vilna, Smolensko avec toutes les autres places conquises sur les Russes par Vladislas VII.

Le Tsar, en paix avec la Pologne, tourne ses armes contre la Suede; il entre en Livonie avec une armée florissante, prend Derpt, Kolkenhausen, & d'autres places; manque Riga devant laquelle il perd beaucoup de monde, se retire, & fait la paix sur la fin de 1656 avec la Suede. Ce fut à l'occasion de cette courte guerre que le Roi de Suede, Charles Gustave, obtint de l'usurpateur Cromwel qu'il enverroit un Ministre à Moskou pour offrir sa médiation; mais le Tsar ne voulut point recevoir cet Envoyé. *Il ne vient pas*, dit-il, *de la part du légitime maître de l'Angleterre : je ne reconnoîtrai jamais le Protecteur ni la prétendue République.* Bel exemple qui ne fut pas imité par les autres Puissances de l'Europe. (*Fastes de la Russie.*)

La guerre se ralluma, l'an 1658, entre la Russie & la Pologne. La Lithuanie en fut le théâtre. Le Tsar assiégea Vilna dont il se rendit maître. Il ne la garda pas long-tems. Le Roi Jean-Casimir ayant fait la paix avec la Suede, tourna ses forces contre le Tsar, & lui arracha sa conquête. Il auroit poussé plus loin ses exploits si des troubles intestins, qui mirent la République de Pologne sur le penchant de sa ruine, ne l'avoient rappellé. Les deux Puissances néanmoins resterent toujours en état de guerre.

L'épuisement où se trouverent les finances en 1659, fit imaginer un expédient pour les rétablir. Ce fut de faire frapper en cuivre des kopeikes, ou pieces monnoyées, de la même forme que celles d'argent, & d'y attacher la même valeur. Tous les signes sont bons dans le commerce, quand ils sont appuyés de la confiance publique. Ainsi les nouvelles monnoies eurent cours tant qu'elles furent regardées comme équivalentes aux anciennes. Mais la confiance cessa lorsqu'on s'apperçut que la Cour attiroit à elle toutes les especes d'or & d'argent. Alors le prix des marchandises & des denrées haussa en raison du décri des kopeikes de cuivre, & décupla dans le cours de six années. Le peuple par là réduit à l'excès de la misere, demanda, les armes à la main, la punition des Ministres. Alexis n'ayant pu appaiser la sédition par ses discours, la réprima par un horrible carnage qui dut coûter beaucoup à son cœur.

L'Empereur Léopold, cherchant à établir une paix solide dans le Nord, fit partir pour Moskou, l'an 1661, en qualité d'Ambassadeur, le Baron de Mayerberg, qui eut son audience du Tsar le 27 Mai de la même année. (1). Son séjour en cette Cour fut d'un an, & le Traité de paix, qu'il étoit venu négocier entre la Russie & la Pologne, ne fut signé qu'après son départ.

L'année 1666 est mémorable en Russie par la déposition du Patriarche Nicon, prononcée dans un Concile que le Tsar avoit assemblé. Les crimes de ce Prélat, aux yeux de ses ennemis jaloux de son mérite, étoient d'avoir rendu à la version moskovite de la Bible son ancienne pureté, dans une édition qu'il en avoit fait faire à Moskou, d'avoir introduit dans son Eglise le chant en parties à l'exemple de l'Eglise grecque, d'avoir supprimé de vieilles images que le peuple idolâtroit, & aboli quelques autres abus; d'avoir enfin établi une école pour enseigner le grec & le latin. C'est sur ces graves motifs, empoisonnés par l'envie, que Nicon, la lumiere de l'Eglise de Russie, & peut-être le seul Prélat éclairé qu'elle eût alors, fut dégradé du Patriarchat qu'il avoit même abdiqué quelque tems auparavant (tant il y tenoit peu), & relégué dans le Monastere de Théropont. Il n'y resta pas oisif; car ayant rassemblé toutes les vieilles chroniques russes que le tems avoit épargnées, il en fit une compilation sans laquelle l'ancienne histoire de Russie demeureroit ensevelie dans une éternelle nuit. On lui rendit enfin justice sous le régne suivant; & le Tsar Fédor, l'ayant rappellé à Moskou, se disposoit à le faire rétablir sur son Siége. Mais Nicon mourut sur la route, à Iaroslavle, le 17 Août 1681. Il étoit le cinquieme Patriarche de Russie. Le Tsar Alexis, lorsque, séduit par une cabale, il travailloit à la déposition de ce Prélat, avoit une terrible guerre à soutenir contre les Kosaques du Don, que Stenko Rasin avoit soulevés pour se faire Roi d'Astrakan. C'étoit le Prince Georges Dolgorouki qui avoit occasionné cette révolte en faisant pendre le frere de Rasin, sur le refus qu'il fit avec ses camarades de rester aussi long-tems sous le drapeau que ce Général l'exigeoit. L'imagination ne peut rien ajouter aux horreurs que les rebelles exercerent pendant l'espace de cinq ans. Rasin devoit s'attendre à l'échafaud s'il manquoit le trône qu'il ambitionnoit. Telle fut en effet sa fin. Trahi par Iaroslaf, chef d'une autre horde de Kosaques, il fut envoyé, l'an 1670, au Tsar qui le fit pendre à Moskou.

Alexis, l'an 1672, se voyant menacé d'une guerre par le Sultan Mahomet IV, sollicita l'alliance de plusieurs Princes chrétiens. Il envoya même une Ambassade au Pape Clément X pour l'engager dans une ligue contre la Porte ottomane, sous les offres qu'il faisoit de procurer la réunion des deux Eglises. Mais les conditions qu'il y mettoit ne furent point acceptées, & l'Ambassade fut sans effet. La guerre de même n'eut point lieu. Alexis mourut le 8 Fév. (N. S.) 1676, laissant de Marie, fille de Miloslauski, Seigneur russe, sa premiere femme, Fédor qui suit & Ivan, avec quatre filles, Théodosie, Marie, Sophie & Catherine; & de Natalie, sa seconde femme, fille de Kirilof Nariçhkin, Colonel de Hussars, qu'il fit son premier Ministre, Pierre, qui viendra ci-après, & Natalie, morte en 1716. Ce Prince fit des efforts pour tirer sa nation de la barbarie où elle étoit plongée. Il fit imprimer un Code de loix, il agrandit Moskou, il peupla des déserts, vers le Volga & le Kama, des prisonniers qu'il avoit faits dans ses guerres; il fonda des bourgs assez considérables, établit quelques manufactures, fit traduire en langue russe plusieurs Livres qui traitoient des sciences, & entretint des armées de troupes régulieres tirées la plûpart de l'étranger; mais une mort prématurée ne lui donna pas le tems de rien perfectionner de ce qu'il avoit entrepris. » Comme ce Prince, dit M. Levesque, n'avoit pas » reçu une éducation bien soignée, il n'avoit pas appris à ré- » primer les premiers mouvemens de ses passions, ni à con- » server toujours la décence qui convenoit à son rang. Porté à » la colere, il frappoit du pied & de la main celui qui l'avoit » irrité. Mais son ressentiment ne survivoit pas à sa vengeance, » & sa bonté naturelle revenoit avec le calme de ses sens. »

» Les armoiries, dit M. le Clerc, ont pris naissance sous » Alexis Mikhailowitch. Ceux des Princes qui portent l'aigle à » une seule tête & un ange d'argent, descendent des Princes de » Tschernikof; ceux qui portent le canon, sont issus de la bran- » che de Smolensko; & ceux qui ont l'ours debout, ont pour » ancêtres les Princes de Iaroslavle ».

FÉDOR II, ALEXEIOVITCH.

1676. Fédor, né l'an 1657 du Tsar Alexis & de Marie sa premiere femme, monta sur le trône de Russie après la mort de son pere qui l'avoit fait reconnoître en 1675 pour son successeur. Ce Prince montra dans un corps languissant une ame élevée & capable de former & suivre les plus hardis projets. Sous le dernier régne, les Kosaques Zaporoïski avoient été contraints de céder à la Russie la ville de Tchiguirin. Les Turcs, s'étant confédérés, l'an 1677, avec les Tartares de Crimée s'en rendirent maîtres après un siége. Mais elle fut rendue, l'an 1681, par le Traité de paix que le Tsar conclut avec la Porte. Fédor trancha, l'année suivante, par un coup d'état les querelles interminables des nobles touchant le mérite de leurs ancêtres, d'après lequel ils se disputoient la prééminence à la Cour & à l'armée. Les ayant convoqués tous avec ordre d'apporter leurs chartes & leurs privileges, il s'empara de toutes ces pieces; &, de l'avis du Patriarche, des Métropolites & des Boyars, il les fit tous brûler, le 12 Janvier, en sa présence, déclarant en même tems qu'à l'avenir les distinctions entre ses sujets nobles seroient fondées uniquement sur leur mérite personnel, & non sur leur naissance. Depuis ce régne les honneurs & la considération se reglent sur le grade militaire. Fédor mourut le 27 Avril de la même année 1682 (d'Avrigni), à l'âge de 25 ans, sans laisser d'enfans de deux mariages qu'il avoit contractés, 1°, en 1680, avec Eufemie Ruteskie, ou, selon d'autres, Agathe Gruzeschka, Polonoise de naissance, morte peu de tems après son mariage; 2°, l'an 1682, un mois ou environ avant sa mort, avec Marie Eufrosine Marvfona, morte le 6 Janv. 1716. Fédor établit des haras dans les différentes Provinces de l'Empire, & fit venir à grands frais des Écuyers étrangers pour apprendre l'équitation aux Russes. Ses prédécesseurs portoient une calote & se faisoient raser la tête. Il laissa croître ses cheveux & s'habilla à la polonoise. La Cour suivit l'exemple du maître. Ce fut lui qui introduisit le plain-chant dans les Eglises. Sous son régne les Prédicateurs commencerent à réciter de mémoire.

IVAN, ALEXEIOVITCH, ET PIERRE I, ALEXEIOVITCH.

1682. Ivan, né, l'an 1663, du Tsar Alexis & de Marie, sa premiere femme, avoit dix-neuf ans à la mort de Fédor, son frere, & le droit le plus prochain au trône. Mais il étoit d'une santé chancelante, & son esprit se ressentoit de la foiblesse de son corps. Pierre, son frere consanguin, avoit des qualités bien différentes. Né de Natalie, le 11 Juin 1672, il donnoit, à l'âge de dix ans, les plus belles espérances. Les Grands & les Chefs du Clergé s'étant assemblés au mois de Juin 1682 pour l'élection d'un Souverain, se réunirent, après avoir été divisés quelque tems, en faveur de Pierre. La Princesse Sophie, sœur germaine d'Ivan & son aînée, ne vit qu'avec douleur un frere sous le nom duquel elle comptoit régner, écarté du trône, & par la préférence donnée au fils de Natalie, tous les projets qu'avoit formés son ambition, renversés. Bientôt son dépit éclate. Des inconnus, par elle, à ce qu'on croit, excités, courent à cheval dans les quartiers occupés par les Strelits, s'écriant que les Nariçkins (de la famille de Natalie) ont étranglé le Prince Ivan. Vingt mille hommes de cette milice, échauffés par ces cris, se rendent aussitôt, tambours battans & enseignes déployées, au Kremlin, demandant avec fureur qu'on leur livre *les traîtres, les meurtriers du Tsar Ivan.* Pierre, sa mere, son frere, & les Ministres, se montrent sur le vestibule; Ivan lui-même parle à ces forcenés dont il n'est ni entendu ni reconnu. Ils se précipitent dans le Palais, jettent par la fenêtre Aphanosi Nariçkin, frere de la Tsaritse, que leurs compagnons reçoivent sur le fer de leurs lances. De là ils se répandent dans la ville, & massacrent tout ce qui leur est suspect, prenant quelquefois l'un pour l'autre. Après avoir immolé le

(1) Voici la description qu'il fait de la salle d'audience dans la relation qu'il a dressée de son Ambassade. Il y avoit au milieu de la salle une colonne qui en soutenoit la voûte et qui en diminuoit beaucoup la beauté. On voyoit de vieilles peintures sur les murailles et des plaques d'argent contre les fenêtres. Autour de la salle étoient des bancs de bois, scellés dans le mur et couverts de tapis: on y montoit par un degré de quatre marches. Là, les Boyars étoient au côté droit du Tsar, la tête découverte. Le trône étoit placé dans un coin de la salle à la gauche de ceux qui entroient: il étoit de vermeil, élevé de trois marches au-dessus des bancs; mais il étoit si étroit et dans un lieu si obscur, qu'on n'en pouvoit découvrir toute la beauté. Au-dessus de la tête du Tsar pendoit une image qui représentoit la mere de Dieu; de l'autre côté, en face du trône, étoit une horloge faite en forme de tour; et dans le côté opposé il y avoit une pyramide qui soutenoit un globe d'or. Du haut de la voûte pendoient deux images de Saints, lesquelles étoient exposées à la vénération de ceux qui étoient dans la salle. Sur un banc, placé à la droite du Tsar, étoit un bassin, un pot à l'eau et une serviette, pour laver et essuyer sa main après que les Ambassadeurs l'avoient baisée. Le Tsar avoit sur sa tête un bonnet en pain de sucre, bordé de martres zibelines, et couvert d'une couronne d'or garnie de pierreries. (M. le Clerc.)

lendemain à leur rage l'autre frere de la Tsaritse & relégué son pere dans un cloître, ils remettent le gouvernement à Sophie, & ordonnent qu'Ivan partagera le trône avec son frere. Les deux Tsars ramenés du Couvent de la Trinité, à 12 lieues de la capitale, où ils avoient été transportés pendant les troubles, sont couronnés le 25 Juin (N. S.) par le Patriarche Adrien. Sophie connoissant le mérite du Prince Vassili Galitsin, Lithuanien de naissance & de l'illustre famille des Jagellons, l'associe aux fonctions de la Régence sous le titre de Ministre. Ivan, par leur choix, épousa vers la fin de l'an 1683, PROSKOVIA, fille de Fédor Soltykof, Gouverneur de la ville de Jeniseskoi en Sibérie. Mais le Tsar Pierre, par la perfide politique de la co-Régente, demeure livré à une troupe de flatteurs qui l'entraînent dans des débauches & des excès capables de ruiner sa santé & de déranger son esprit. Un seul homme renversa les projets de l'ambitieuse Princesse. Le Fort, natif de Geneve, Officier expérimenté, s'étant insinué dans les bonnes graces du Tsar Pierre, l'arracha quelquefois à ces plaisirs dangereux, & lui donna les premieres leçons de l'art militaire.

Les Strelits étoient tranquilles. Des ennemis secrets de Kouanski, leur Chef, l'accusent, par un placard affiché, l'an 1685, aux portes du Palais, d'avoir comploté la mort des Tsars, de leur famille & des personnes les plus éminentes de l'Etat. La Cour prend l'alarme sans aucun examen, & se réfugie au Couvent de la Trinité. C'étoit un lieu fortifié, comme plusieurs Monasteres l'étoient alors en Russie. La Princesse Sophie y ayant attiré Kouanski sous un prétexte spécieux, lui fait trancher la tête sans forme de procès. Les Strelits, apprenant cette exécution, prennent les armes, & menacent de porter le fer & le feu au Couvent où elle s'est faite. Les Boyars & les Gentilshommes accourent pour défendre leurs Princes. De toutes parts il arrive des troupes qui viennent se joindre à eux. Les séditieux, moins touchés des remontrances que le Patriarche leur fait, qu'intimidés par le nombre des ennemis qu'ils ont à combattre, déposent tout-à-coup leur fureur, & se rendent au Couvent deux à deux, portant un billot, & un troisieme précédant avec une hache; leurs Chefs les suivent la corde au cou; tous crient : *Nous présentons nos têtes, les Tsars sont nos maîtres.* La politique triomphe de la vengeance, & ils sont renvoyés absous. Mais Galitsin leur donne un Chef qui lui est entiérement dévoué.

Les troubles intérieurs étant appaisés, la Régente & le Ministre pensent à effectuer les engagemens qu'ils avoient pris, l'an 1684, en entrant dans la ligue des Princes chrétiens contre les Turcs. Mais avant de commencer les hostilités, ils ont soin de s'assurer par Traité conclu au mois de Novembre 1686, avec le Roi de Pologne, la possession perpétuelle des villes & seigneuries polonoises que les Russes tenoient en dépôt : c'étoient Smolensko, Kief, Tschernigof & le Duché de Severie. Un million payé comptant à la Pologne, & un autre qu'on lui promit, furent le prix de cette cession. (Coyer.) Les Russes tournerent alors leurs forces contre les Tartares de Crimée, dans la vue d'acquérir, en les subjuguant, l'empire de la mer noire. Mais les deux campagnes qu'ils firent en 1687 & 1688, sous les ordres de Boris Galitsin, n'eurent d'autre fruit que d'empêcher ces Tartares, ennemis naturels de la Russie, d'y pénétrer. Ces foibles avantages furent néanmoins célébrés comme des triomphes à la Cour de Moskou. Le Tsar Pierre en témoigna son indignation au Général qu'il accabla de reproches. Cependant le ressentiment des Galitsin étoit à craindre. Pierre, averti que sa liberté est menacée, se retire au Monastere de la Trinité pour s'y mettre en état de défense. Ses partisans étant venus l'y trouver en foule, il leur déclare que, touchant à l'âge de 17 ans, il est tems pour lui de prendre les rênes du gouvernement. Tous applaudissent à cette résolution. Dès qu'on en est instruit à Moskou, les choses changent entiérement de face. Les ordres du Prince y sont reçus comme des loix. Vassili Galitsin, arrêté avec sa famille, est relégué d'abord à Kargepol sur l'Onéga, & de là transféré à Poustozerskoi où il finit ses jours après 24 ans d'exil. La Princesse Sophie, dépouillée de son autorité, fut conduite au Novodevitchei-Monastir, où elle passa le reste de ses jours, traitée avec honneur, mais gardée sévérement.

Pierre, de retour à Moskou, trouva son frere Ivan disposé à lui remettre l'exercice de l'autorité souveraine. Il accepta l'offre, & dès lors il porta seul le titre de Tsar; mais il marqua toujours des égards respectueux à son aîné. Celui-ci termina ses jours le 26 Janvier 1696, laissant de son épouse, qui lui survécut jusqu'au 24 Octobre 1723, trois filles, Catherine, née le 15 Juillet 1692, mariée, le 19 Avril 1716, avec Charles-Léopold, Duc de Mecklenbourg-Schwerin; Anne, qui devint Impératrice de Russie; & Proscovia, morte sans alliance le 19 Octobre 1730.

PIERRE SEUL, DIT LE GRAND, PREMIER EMPEREUR DE RUSSIE.

1689. PIERRE faisoit sa résidence la plus ordinaire à Préobrajensko, bourg voisin de Moskou, pendant la Régence de Sophie. Initié, comme on l'a dit, par le Fort aux principes de l'art militaire, il les mit en pratique avec les jeunes Seigneurs qu'on avoit placés auprès de lui pour l'amuser, travestit ces *divertisseurs*, comme on les appelloit, en soldats vêtus à l'allemande, & les divisa par bandes commandées par des Officiers étrangers qui étoient venus lui faire la cour. Pour donner l'exemple, il voulut passer dans sa troupe par tous les grades militaires, & commença par celui de tambour. Il battit effectivement la caisse, » vécut de sa paie, coucha dans une tente » de tambour à la suite de sa compagnie, & fut ensuite élevé » au grade de Sergent, puis à celui de Lieutenant. » (*Vie de Pierre le Grand.*) Le nombre de cette milice s'étant accru peu à peu, il en forma, dès l'an 1690, deux régimens destinés à sa garde. Il n'avoit pas encore vu de siéges. Il s'en forma une idée en faisant bâtir un fort qu'une partie de sa troupe devoit attaquer & l'autre défendre. Lui-même se mit au nombre des assiégeans. La place, après une longue défense & des actions variées, non sans effusion de sang, fut enfin emportée d'assaut.

La Russie manquoit jusqu'alors de marine. Pierre s'étant transporté, l'an 1692, au port d'Archangel, où l'on ne voyoit que des barques de pêcheurs & quelques navires marchands étrangers, y fit construire, par le nommé Brandt, Hollandois, un grand vaisseau qu'il monta lui-même & avec lequel il navigea sur la mer blanche, escorté d'un convoi de vaisseaux anglois & hollandois. Telle fut l'origine de cette marine formidable qu'on a vue de nos jours faire le tour de l'Europe & porter la terreur jusqu'à Constantinople.

La premiere campagne de Pierre ne fut point heureuse. Excité par l'Empereur Léopold, il entreprit, l'an 1695, le siége d'Asoph, place appartenante aux Turcs, à l'embouchure du Don. La désertion du seul bon Ingénieur qu'il y eût dans son armée, fit échouer l'expédition. Il la reprit l'année suivante; & pour empêcher les Turcs de secourir Asoph par mer, il fit fermer l'embouchure du Don par des galeres que des ouvriers vénitiens avoient fabriquées par ses ordres. La place, serrée par mer & par terre, fut obligée de se rendre par capitulation le 28 Juillet 1696. Pierre, voulant élever l'ame des Russes par le spectacle des honneurs, fit entrer son armée victorieuse dans Moskou sous des arcs de triomphe & au milieu de tout ce qui put embellir cette fête.

Ce Prince dès-lors méditoit un voyage dans les différentes parties de l'Europe, pour s'instruire par ses yeux & par ses mains des arts qu'il vouloit établir dans ses Etats. Il part au mois d'Avril 1697 comme un simple Gentilhomme, accompagné de deux domestiques, & suivi de trois Ambassadeurs qu'il avoit nommés pour le représenter. C'étoient le Fort & les Boyars Alexis & Pierre Golokin. Ayant pris sa route par la Livonie, il y fut très mal accueilli par le Comte d'Alberg, Gouverneur de Riga, qui lui permit à peine d'entrer dans la ville, & lui refusa la liberté d'en examiner les fortifications. Il fut dédommagé de cet affront en Brandebourg par les honneurs que l'Electeur lui rendit à Konigsberg, où ils se virent. Après avoir parcouru l'Allemagne, il arrive en Hollande. Ses Ambassadeurs font une entrée magnifique, lui présent & mêlé dans la foule, le 26 Août, à Amsterdam. Pierre les quitte & va s'établir à Saardam, village à deux lieues de là, renommé par ses chantiers & ses magasins. Là il s'enrôle dans la compagnie des Charpentiers sous le nom de *Baas Peter Mikhaïlof*, maître Pierre, fils de Michel (1). Toujours appliqué à l'ouvrage, le Tsar devient en peu de tems un des plus habiles ouvriers & des meilleurs pilotes. Il prenoit en même tems, sous de savans Professeurs, des leçons d'anatomie & de physique expérimentale. Il vit à la Haye le Stathouder Guillaume de Nassau, Roi d'Angleterre, avec lequel il eut un entretien secret. Guillaume lui fit préparer des yachts, sur lesquels il passa, le 17 Février 1698, en Angleterre. On lui avoit préparé à Londres un superbe hôtel dans le quartier des Ministres étrangers. Il préféra un logement près du chantier du Roi. Il voulut tout voir dans cette immense & opulente ville; il interrogea toutes les sectes qui y régnoient; il visita tous les ateliers; il consulta tous les artistes sur leur profession; &, en ayant enrôlé plusieurs, il envoya les uns à Archangel, les autres à Moskou. Il quitta Londres le 25 Mai, après un séjour d'environ trois mois, &

(1) La terminaison en *of* est pour la roture, et la terminaison en *itch* pour la noblesse.

se rendit à Vienne, où ses Ambassadeurs firent leur entrée solemnelle le 26 Juin. (*Gaz. de Fr.*) Pierre comptoit de là prendre la route d'Italie. Mais la nouvelle d'une sédition des Strelits, excitée par la Princesse Sophie du fond de son cloître, le rappella promptement dans ses Etats. Les innovations qu'il avoit faites dans les usages & les mœurs de la nation, & celles qu'il menaçoit encore de faire, furent le prétexte de ce soulévement. Le Tsar arrive à Moskou, sans y être attendu, le 4 Septembre, & tire une vengeance éclatante des séditieux, dont jusqu'à 84 eurent la tête abattue de sa main. Les Boyars & d'autres Seigneurs furent obligés de faire à son exemple de semblables exécutions (1). La milice des Strelits fut cassée, & le Tsar pour la remplacer créa un nouveau corps composé de 18 régimens d'infanterie & de deux de dragons. (Les régimens en Russie sont de deux mille hommes.)

Pierre, après avoir inspiré la terreur, veut aiguillonner l'émulation de ses sujets par des distinctions méritées. A l'exemple des autres Cours de l'Europe, il institua, l'an 1698, un Ordre de Chevalerie dont il décora les Officiers qui s'étoient distingués au siége d'Asoph & dans les combats contre les Turcs. Le Patron de l'Ordre fut S. André. Le Fort, à raison du calvinisme qu'il professoit, ne fut point compris dans cette promotion. Il n'y survécut pas long-tems, étant mort le 12 Mars de l'année suivante, à l'âge de 46 ans, avec les dignités d'Amiral & de Général de terre dont il étoit revêtu depuis 1696. » Le Tsar l'honnora, dit M. le Clerc, d'une pompe funebre, telle qu'on en » fait aux Souverains. Il assista lui-même au convoi, une pique » à la main, marchant après les Capitaines au rang de Lieutenant, qu'il avoit pris au régiment de le Fort. »

Pierre avoit appris en Hollande l'art de faire communiquer entre elles les rivieres éloignées par le moyen des écluses. Cette connoissance lui servit à joindre le Don au Volga dans leur moindre distance qui est d'environ 25 lieues. Les finances furent un autre objet de son attention. Elles n'avoient jamais été réglées avant lui sur aucun systême. Les Nobles étoient en possession de lever sur leurs serfs des taxes arbitraires dont ils versoient ce qu'ils jugeoient à propos dans les coffres du Souverain. Pierre réforma cet abus, par des réglemens qui ont été perfectionnés sous les régnes suivans. Voulant que ses sujets se conformassent aux usages des autres peuples de l'Europe, il mit sur les barbes & les habits longs une taxe qui fut exigée à la rigueur.

L'année 1699 fait époque en Russie par le changement qu'on y fit au Calendrier. L'usage dans cet Empire, comme on l'a déja dit ailleurs, étoit de commencer l'année au 1 Septembre, & de compter les années par celles du monde, suivant le calcul de Constantinople ou l'Ere des Grecs. Pierre ordonna que désormais l'année commenceroit au 1 Janvier, & qu'on dateroit de l'Ere de l'Incarnation suivant le calcul Julien non réformé.

Pierre n'avoit pas oublié l'affront qu'il avoit reçu à Riga, & Auguste, Roi de Pologne, chez lequel il avoit passé en sortant de Livonie, n'avoit pas peu contribué à augmenter son ressentiment. Celui-ci, continuant de l'exciter à la vengeance, le détermine enfin, l'an 1700, à déclarer la guerre à Charles XII, Roi de Suede. Le Tsar étant venu mettre le siége devant Narva, Charles vole au secours de la place, attaque l'armée russe, quoique fort inférieur en nombre, & remporte sur elle, le 30 Nov. (N.S.), une victoire complete. Mais le Tsar prend sa revanche l'année suivante, & bat près de Derpt, sur la fin de Septembre (2) un corps de sept mille Suédois, commandé par Schlippenbach. Dans ce combat, de même qu'à la bataille précédente, il servoit, comme subalterne, sous le Général Scheméretof. Pour désabuser & encourager ses sujets qui regardoient les Suédois comme invincibles, Pierre fit faire de grandes réjouissances à l'occasion de cette victoire. Scheméretof soutint sa gloire & celle de son maître par une nouvelle victoire qu'il remporta, l'an 1702, à Pernau, sur le Général suédois. Cet avantage fut suivi de la prise de Marienbourg sur les confins de la Livonie & de l'Ingrie, qui se rendit, le 20 Août, par capitulation. Parmi les prisonniers qu'on y fit, se rencontra une jeune orpheline nommée CATHERINE, que la Providence destinoit à monter sur le trône de Russie. Le Tzar, à qui elle fut présentée, lui trouva des qualités de corps & d'esprit qui l'enchanterent; & après en avoir fait sa maîtresse, il l'épousa secrètement en 1707. (*Il se croyoit libre alors dans son choix, ayant répudié, dès l'an 1695, & contraint d'entrer dans un cloître, EUDOKIE LAPOUKIN, sa premiere femme, qu'il avoit épousée le 27 Janvier 1689, & dont il eut un fils qui deviendra fameux par la suite.*) La conquête de Marienbourg entraîna, le 14 Octobre de la même année, celle de Notenbourg, ville située dans une Isle au milieu de la Neva. Pierre, devenu par là maître non-seulement de cette riviere, mais encore du fleuve de Ladoga, fit réparer la place, & changea son nom en celui de Schlüsselbourg. La capitale de Russie, le 6 Décembre suivant, jouit une seconde fois du spectacle d'un triomphe où les prisonniers suédois marcherent à la suite du vainqueur. Pierre, obligé de suspendre ses travaux guerriers pendant l'hiver, employa ce tems à fonder des écoles de mathématiques & d'astronomie, & un hôpital spacieux d'où la misere & l'oisiveté sont également bannies. Le retour du printems de 1703 l'enleve à ces paisibles soins. Il fait sous le Général Scheméretof, avec la qualité de Capitaine des Bombardiers, le siege de Nientchantz, ou Kantzi, qu'il oblige de se rendre après six jours d'attaque, le 1 Mai. Cette conquête lui donna ce qu'il désiroit le plus ardemment, un port sur la mer baltique. Une escadre suédoise est enlevée deux jours après, pour s'être approchée de cette place avec trop de sécurité, la croyant encore occupée par les Suédois. Ce fut le 16 du même mois que le Tsar jetta dans une petite Isle voisine de l'embouchure de la Neva, les fondemens d'une nouvelle capitale de ses Etats. Il la nomma S. Pétersbourg, du nom de son patron; & personne n'ignore qu'elle est devenue l'une des plus grandes & plus belles villes de l'Europe. Pour la défendre des attaques des Suédois du côté de la mer, il fait construire, à 12 lieues de là, dans l'Isle de Kotlin, une forteresse qui reçoit le nom de Cronslot.

Adrien, Patriarche de Russie, étant mort l'an 1701, selon les Historiens modernes de Russie, l'an 1703, suivant le P. Le Quien, (*Or. chr.*) le Tsar jugea à propos de supprimer cette dignité qui faisoit ombrage à la sienne. Mais pour ne pas effaroucher les esprits, il déclara qu'il ne faisoit que la suspendre en attendant que ses grandes occupations lui permissent de faire choix d'un sujet capable de la remplir, & nomma pour en faire les fonctions dans cet intervalle le Métropolite de Rezan.

La campagne de 1704 s'ouvrit par un stratagême qu'employa le Tsar en commençant le blocus de Narva. Ayant fait habiller à la suédoise quelques-uns de ses régimens, il donna le change par là aux habitans qui, étant sortis en foule pour aller au devant de ces prétendus Suédois, qu'ils croyoient amenés à leur secours par Schlippenbach, furent la plûpart taillés en pieces. Mais n'ayant point encore son artillerie pour battre la place, Pierre, en l'attendant, alla faire le siége de Derpt qu'il prit le 13 Juillet, après dix jours d'attaque. Etant revenu ensuite devant Narva, son canon & ses bombes, qui l'avoient devancé, y firent un tel dégât qu'il réussit à prendre cette ville d'assaut le 9 Août. Il empêcha le massacre que ses soldats vouloient y faire pour se venger de la victoire que Charles XII, avec neuf mille Suédois, avoit remportée, à la conquête de la même place, le 30 Novembre 1700, sur une armée de 60 mille Russes.

Peu de Princes ont été moins effrayés que Pierre I de leurs pertes, & ont mieux su les réparer & en tirer avantage. Scheméretof ayant été défait le 28 Janvier 1705, à Gemavers en Curlande, par le Général suédois Levenhaupt, Pierre, un mois après, entra dans ce Duché, s'empara, le 14 Septembre, de Mittau, la capitale, & assiégea ensuite la cidatelle qui lui fut livrée au bout de quelques jours par capitulation.

L'accommodement ignominieux que le Roi de Pologne fit, l'an 1706, avec Charles XII, ayant rompu les mesures du Tsar, celui-ci fit porter, l'année suivante, des propositions de paix au second. *Je traiterai avec lui à Moskou*, répondit le Monarque suédois; sur quoi le Tsar dit: *Mon frere Charles veut faire l'Alexandre; mais il ne trouvera pas en moi un Darius*; & il le prouva bien. Au commencement de Décembre 1707, il abandonne son repos laborieux de Pétersbourg & se rend à Moskou. Dès le mois suivant il est sur la route de Pologne, & visite rapidement tous les endroits où ses troupes avoient leurs quartiers. Scheméretof, en reculant devant Charles XII, brûle les fourrages, détruit les magazins, dévaste les campagnes, afin d'affamer l'ennemi. Charles ayant pris sa route par l'Ukraine pour entrer en Russie, son Général-Major Rosen, qui le devançoit, est attaqué près d'un lieu nommé Dobro, par le Prince Galitsin qui lui tue deux mille hommes. Cet échec n'empêche pas le Roi de continuer sa marche vers la riviere de Desna. Mais il est harcelé par des partis de Kosaques & de Kalmouks, qui, ayant surpris son aile gauche, le mettent lui-même dans le plus grand danger : son cheval est tué sous lui, & deux

(1) Au lieu d'un billot pour l'exécution de ceux qui devoient avoir la tête coupée, on employa une longue poutre sur laquelle on obligea plusieurs des criminels à la fois de présenter leurs cous. Un d'entre eux voyant que les autres couvroient entièrement la poutre, les écarte en disant : *Eloignez-vous, et faites-moi place.* Le Tsar, frappé de ce trait de fermeté ou d'insensibilité, suspend la hache et lui fait grace.

(2) La Gazette de France, d'après une lettre datée de Moskou, met ce combat au 4 Octobre 1701.

de ses Officiers généraux, qui défendent sa vie aux dépens de la leur, tombent morts à ses côtés. Le Tsar cependant informé que Levenhaupt amenoit de Livonie un renfort de troupes & de munitions au Roi de Suede, vole à sa rencontre; & l'ayant atteint à Lesno, près de la Soja, remporte sur lui, le 28 Septembre, une victoire qui prépara tous les succès qu'il eut dans la suite contre la Suede. Enfin la fameuse bataille de Pultawa du 27 Mai 1709, où Charles est complètement défait par le Tsar, assure à ce dernier une supériorité que son rival, obligé d'aller chercher une retraite chez les Turcs, ne sera plus en état de lui disputer. Cette victoire étendit la domination du vainqueur depuis la mer glaciale jusqu'à la mer caspienne, & depuis le golfe de Finlande jusqu'à l'Océan pacifique; elle facilita de plus la conclusion d'un Traité d'alliance offensive & défensive entre la Russie, la Pologne rentrée sous la puissance d'Auguste, la Prusse & le Danemarck, contre la Suede. Charles XII, retiré à Bender, travailloit de son côté à s'allier contre la Russie avec la Porte. Celle-ci ne voyoit pas sans jalousie les progrès du Tsar. Ayant marqué cette disposition dans une insulte qu'elle fit au Ministre de ce Prince, elle s'attira de sa part une déclaration de guerre, qui fut publiée le 25 Janvier 1711. Mais avant de se mettre en campagne, Pierre fit reconnoître solemnellement, le 6 Mars, pour Tsaritse, Catherine qu'il avoit épousée secrètement, comme on l'a dit, en 1707, & dont il avoit deux filles, Anne & Elisabeth. Catherine l'accompagna, malgré lui, dans son expédition. Il eut bien lieu de lui en savoir gré. Arrivé sur les bords du Pruth en Moldavie avec une armée exténuée par les maladies, par la faim, par la soif, & réduite à 17 mille hommes, il se voyoit à la veille d'être enveloppé par une armée de 150 mille hommes, sans appercevoir aucun moyen d'échapper. Dans les convulsions dont il est agité pendant la nuit, Catherine ayant pénétré dans sa tente, malgré la défense qu'il avoit faite d'y laisser entrer personne, l'arrache à ses cruelles reveries, & le fait consentir à demander la paix. Une lettre, qu'elle fait écrire par Schemeretof, le 21 Juillet, (N. S.) au Grand-Visir Baltagi Mehemet, accompagnée de quelques présens, produit l'effet qu'elle désiroit. La paix est accordée moyennant la restitution d'Asoph & de quelques forteresses que Pierre avoit fait élever sur les bords de la mer noire. Pierre, étant rentré dans ses Etats, fait ses préparatifs pour la conquête de la Finlande, qu'il acheva l'an 1714. Pendant cette expédition où l'Amiral Apraxin eut la meilleure part, il élevoit à Pétersbourg le bâtiment de la fonderie des canons, ceux de l'Amirauté, des magazins du port, & appelloit dans cette ville le Sénat qu'il avoit établi, l'année précédente, à Moskou.

Le désir, non de perfectionner ses connoissances dans les arts, mais de s'instruire à fond des intérêts politiques des Cours & de la législation des Etats, engagea le Tsar, en 1716, à faire un second voyage en Europe. Il partit de Pétersbourg, le 26 Janvier 1716, avec la Tsaritse, son épouse. Le Nord de l'Allemagne & le Danemarck le retinrent jusques vers la fin de cette année. En s'acheminant vers la Hollande, il laissa sa femme à Vesel, où elle accoucha, le 14 Janvier 1717, d'un fils qui ne vécut qu'un jour. Cette Princesse l'étant venue rejoindre à Amsterdam, y resta par son ordre, tandis qu'il voyageoit en France. Pierre n'avoit pas jugé à propos de l'amener en ce Royaume pour éviter les embarras du cérémonial. Il arriva, le 7 Mai (& non le 26 Juillet) 1717, à Paris, où il fut accueilli avec les honneurs dus à son rang, & la galanterie ingénieuse (1) qui distingue la nation françoise. Il en partit, le 20 Juin suivant, (*Gaz. de Fran.*) emportant une haute idée de la Monarchie de France, des talens en tout genre que la capitale renfermoit, & de l'industrie qui les mettoit en œuvre. Il se rendit le 27 à Liege, & le lendemain aux eaux de Spa. Ayant quitté ce séjour le 25 Juillet, il arriva, le 2 Août, à Amsterdam, & de là il s'en retourna dans ses Etats par l'Allemagne. Le Roi de Prusse le reçut, le 18 Septembre, à Berlin, & Pétersbourg le revit le 21 du mois suivant. Le Tsarevitch Alexis, son fils, n'étoit plus en Russie. Ce jeune Prince élevé par ses instituteurs dans un attachement superstitieux aux anciennes coutumes, livré par tempérament à l'indolence & à la volupté, s'étoit attiré l'indignation de son pere par sa façon de penser & sa maniere de vivre. Le Tsar, après son départ, lui ayant mandé de venir le trouver à Copenhague, au lieu d'obéir, il avoit été chercher un asyle à Vienne auprès de l'Empereur Charles VI, son beau-frere. Obligé d'en sortir par ordre de ce Prince, il s'étoit enfui secrètement avec sa maîtresse à Naples. Il y fut découvert par deux émissaires du Tsar qui le ramenerent, le 15 Février, à Moskou, sous la promesse, que le Monarque avoit donnée lui-même par écrit, avec serment, de lui accorder son pardon. Mais celui-ci l'ayant en son pouvoir, commence dès le lendemain par le déshériter en plein Conseil par une Déclaration qu'il lui fait signer. L'ayant mené ensuite à la grande Eglise, il y fait lire une seconde fois cet acte en présence du Clergé rassemblé qui prêta le serment. Le Tsarevitch, en consentant à son exhérédation, croyoit s'être mis à l'abri de tout autre danger. Il se trompa. Le pere exigea, pour lui faire grace de la vie, qu'il dénonçât ses complices, tout ceux qui l'avoient entretenu dans son aversion pour les nouvelles institutions, tous ceux qui, dans le cas d'une exclusion du trône, avoient promis de prendre sa défense. Le malheureux fils satisfit pleinement, & au de là même de ce qu'il auroit dû faire, à ces questions; mais ses aveux, quoiqu'ils ne fournissent aucun indice d'un complot tramé contre le Tsar, ne servirent qu'à assurer sa perte & celle de ses partisans. Les principaux d'entre ceux-ci sont arrêtés, & de ce nombre fut Eudokie, mere du Tsarevitch, que l'espoir de régner bientôt avec son fils, espoir fondé sur les infirmités du Tsar, avoit portée à sortir de son cloître. On instruit le procès de ces prisonniers dont la plûpart sont condamnés à perdre la vie. L'Archevêque de Rostof expie sur la roue une prétendue révélation qu'il disoit avoir eue sur la mort prochaine du Tsar. Eudokie, ayant à peine échappé à la mort, est reléguée au Couvent de Ladoga, avec ordre de la faire fustiger par deux Religieuses. Glebof, son amant, fut empalé. Le jugement d'Alexis vint ensuite; ce fut un arrêt de mort signé le 24 Juin (5 Juillet) 1718 par 89 Officiers de différens grades militaires, 35 Ministres, & autres personnes de l'état civil. Le Tsarevitch expire le sur-lendemain dans les plus affreuses convulsions après avoir reçu dans cette extrémité la visite du Tsar, qui versa, dit-on, des larmes sur le sort déplorable de son fils. (Ce fut dans la forteresse de Pétersbourg, où le Prince avoit été transporté le 6 Avril, qu'arriva cette catastrophe.) Il avoit épousé, le 15 Octobre 1711, Charlotte-Christine-Sophie de Wolfenbutel, morte le 1 Novembre 1715, du chagrin que les mépris injustes de son époux lui causerent, après lui avoir donné Pierre qui viendra ci-après, & Natalie décédée, le 5 Décembre 1728, à l'âge de 14 ans.

Tandis que le Tsar donnoit à la Russie le spectacle effrayant dont on vient de parler, d'autres soins l'occupoient au dehors. Rapproché de Charles XII par l'adresse du Baron de Goerts, il étoit en voie de conclure avec lui un Traité d'alliance qui devoit changer la face politique de l'Europe. Mais la mort de Charles, arrivée le 11 Déc. 1718, fit évanouir ce grand projet. La Suede resta en état de guerre avec la Russie, & le Tsar lui en fit éprouver tous les malheurs. Ils ne cesserent qu'en 1721, par le Traité de paix (2) conclu le 30 Août à Neystadt, ou Neustadt, entre les deux Puissances. Ce furent les Plénipotentiaires du Tsar qui en dicterent les conditions: tout ce qu'il avoit conquis depuis les frontieres de la Curlande jusqu'au fond du Golfe de Finlande, & par-delà encore le long du pays de Kexholm, au Nord, lui fut cédé à perpétuité. » Ainsi, il resta Souverain reconnu de la Livonie,

(1) Pierre visita l'Arsenal, le jardin des Apothicaires, les Cabinets d'Anatomie, les ateliers des plus célebres artistes, » l'Observatoire, » la Manufacture des Gobelins, la Galerie des Plans, l'Hôtel des » Invalides, et presque toutes les Maisons royales depuis Meudon » jusqu'à Fontainebleau. Rien ne lui échappa de ce qui pouvoit exciter la curiosité d'un voyageur avide de s'instruire. Il alla voir » l'Académie des Sciences; il ne dédaigna pas d'être admis au nombre de ses membres; et pour mériter cet honneur, il corrigea » dans l'Assemblée les cartes de Russie, et sur-tout celle de la mer » caspienne. On lui ménagea de ces surprises agréables qu'inspire » une politesse ingénieuse, et le desir d'obliger et de plaire. Il dînoit (à Petitbourg) chez le Duc d'Antin, Ministre des Arts; à la » fin du repas il vit son portrait qu'on venoit de peindre (avec l'habit qu'il portoit ce jour-là) placé dans la salle comme s'il eût été » tracé en un instant par une main enchanteresse. Lorsqu'il alla voir » la galerie du Louvre, une médaille, qu'on frappoit, roule à ses » pieds; il la ramasse, et reconnoît sa tête: il voit sur le revers une » renommée posant un pied sur le globe: on lui explique la légende » formée de ces mots de Virgile: *Vires acquirit eundo*: et il ne peut » s'empêcher de s'en faire à lui-même l'application. On le conduisit à l'Eglise et à la Maison de Sorbonne. On assure qu'il embrassa » la statue du Cardinal de Richelieu, en s'écriant (dans sa langue, » car il n'entendoit pas le françois), *Grand homme, je t'aurois* » *donné la moitié de mes Etats pour apprendre de toi à gouverner* » *l'autre!* Les Docteurs de Sorbonne lui représenterent qu'il seroit » aisé de réunir l'Eglise russe à celle de Rome. Pierre leur fit sentir » que cette réunion n'étoit pas si facile qu'ils le pensoient; mais » que s'ils vouloient écrire au Clergé de Russie, il lui ordonneroit » de leur répondre. On a conservé la lettre des Docteurs (dressée » par le célebre Boursier) et les deux réponses des Prélats de Russie. » Mais, de retour en ses Etats, Pierre fit du Pape lui-même le principal personnage d'une fête burlesque. » (M. Levesque.)

(2) Lorsque les Plénipotentiaires russes eurent envoyé au Tsar le Traité qu'ils venoient de signer, il leur répondit dans les transports de sa joie: *Vous avez dressé le Traité comme si nous l'avions rédigé nous-mêmes et si nous vous l'avions envoyé pour le faire signer aux Suédois; ce glorieux événement sera toujours présent à notre mémoire.*

» de l'Esthonie, de l'Ingrie, d'une partie de la Carelie & de la » Finlande, du pays de Vibourg..... & de plusieurs Isles voi- » sines de sa nouvelle domination. » (M. le Clerc.) Cette paix, qui termina glorieusement une guerre de 21 ans, fut le plus beau des triomphes du Tsar. Des fêtes de toute espece signa- lerent la satisfaction des peuples dans tout l'Empire, & sur- tout à Pétersbourg. Ce fut alors que le Sénat & le Clergé dé- cernerent à Pierre I les titres de *Grand*, d'*Empereur* & de *Pere de la patrie*. Ces glorieux titres étoient dus non-seulement à ses exploits militaires, mais aux entreprises de tout genre qu'il faisoit pour l'avantage de ses peuples & la gloire de son Empire. Dans le tems qu'on instruisoit le procès du Tsarewitch, il créoit à Pétersbourg un Lieutenant-Général de Police à la tête d'un Tribunal dont l'inspection s'étendoit d'un bout de la Russie à l'autre; on pavoit par ses ordres la nouvelle capitale, & on commençoit à l'éclairer durant la nuit par ces fanaux que Louis XIV établit le premier à Paris. Tout ce qui regarde la sûreté, la propreté, & le bon ordre, les facilités pour le com- merce intérieur, les privileges donnés à des étrangers, & les ré- glemens qui empêchoient l'abus de ces privileges, tout fit pren- dre à Pétersbourg une face nouvelle: on peut en dire autant à- peu-près de Moskou. Un François forma, dans la premiere de ces deux villes, une manufacture de très belles glaces; un autre fit travailler à des tapisseries de haute lisse sur le modele de celles des Gobelins; un troisieme fit réussir les fileries d'or & d'argent. Pierre donna 30 mille roubles (135 mille livres de France) avec tous les matériaux & tous les instrumens néces- saires à ceux qui entreprirent les manufactures de draperies & des autres étoffes de laine. Cette libéralité le mit en état d'ha- biller ses troupes de draps fait dans le pays: auparavant on tiroit ces draps de Berlin & d'autres pays étrangers. On fit à Moskou d'aussi belles toiles qu'en Hollande, & à Pétersbourg on manufactura la soie aussi bien que dans Ispahan. (*Vie de Pierre le Grand.*)

Depuis 20 ans (ou du moins 17 ans) la Chaire patriarchale de Russie étoit vacante. La vénération religieuse pour cette place s'étant affoiblie dans ce long intervalle, Pierre crut pou- voir déclarer enfin, le 21 Janvier 1721, qu'elle étoit abolie pour toujours. Il créa, pour y suppléer en quelque sorte, un Tribunal nommé le Saint Synode, composé d'Evêques & d'Ar- chimandrites, tous de son choix, tous amovibles, & tous obligés de reconnoître, par serment de fidélité, pour Juge su- prême, le Souverain. C'est ainsi qu'il subordonna la puissance ecclésiastique à la sienne.

Il manquoit à la Russie une place forte sur la mer caspienne pour faciliter son commerce avec la Perse. Pierre, à la faveur des troubles qui agitoient ce Royaume que Mahmoud venoit d'enlever à Schah Hussein, se dispose à faire la conquête dont il avoit besoin. Mais avant de se mettre en campagne, afin que tout se ressentit de son despotisme, il change l'ordre de la succession au trône, & ordonne, par une Constitution du 16 Février 1722, » que le Souverain de Russie soit maitre à per- » pétuité de nommer à son gré son successeur, de révoquer son » choix & d'en faire un nouveau. Il oblige ses sujets de se sou- » mettre à cette loi funeste à la patrie sous peine d'être regardés » comme traîtres envers cette même patrie. C'est a cette im- » prudente loi qu'on doit attribuer toutes les révolutions qui » ont affligé la Russie. C'est Pierre I qui a ouvert dans son » Empire cette source abondante de troubles & de désolation. » (M. Levesque.) Pierre s'étant rendu le 8 Juillet 1722 avec l'Im- pératrice à Astrakan, il y assemble une armée considérable, dont l'infanterie s'embarque avec lui sous les ordres de l'Amiral Apraxin, tandis que la cavelerie va l'attendre au Golfe d'Agra- kan. L'ayant rejointe, il dirige sa marche vers la forte ville de Derbent dont le Nape ou Gouverneur lui apporte les clefs dès qu'il paroît. Cet événement, qui avoit été précédé d'une vic- toire complete remportée par le Tsar sur le Sultan Mahmoud- Undinisch, est du mois de Septembre. De retour à Moskou, le 22 Décembre, il y fit, le 29, une entrée triomphante. Peu de tems après il reçut des plaintes sur les concussions qu'avoit exer- cées pendant son absence Menzicof, ou Mentchikof, ce favori qu'il avoit tiré, l'an 1703, encore enfant, de l'état le plus ab- ject, pour l'élever par degrés au faîte des honneurs. Prince de Pleskof, Général de terre, Amiral, Régent de l'Empire toutes les fois que le Souverain en étoit éloigné, & tout cela sans sa- voir ni lire ni écrire, rien ne manquoit à sa fortune que l'art d'en user avec modération. Mais les profusions où l'entraînoit son penchant pour le luxe & les plaisirs, l'ayant réduit à fouler le peuple par des exactions, il en fut châtié de la main du Tsar (1) à coup de canne, & condamné de plus à une forte amende. Il resta néanmoins en place, après ce châtiment, & conserva toujours la même considération auprès du Souverain, parce qu'il étoit homme de ressource par son adresse, sa valeur & son génie.

L'Empereur sévit avec plus de rigueur dans une cause peut- être moins odieuse, contre Moens de la Croix & la Dame Balc, sa sœur, l'un Chambellan & favori de l'Impératrice, & l'autre sa Dame d'Atours. Tous deux convaincus d'avoir reçu des présens pour faire réussir des affaires, contre la défense que le Tsar en avoit faite sous peine de la vie à toute personne en place, par une loi formelle de l'an 1714, furent condamnés par les Juges, Moens à perdre la tête (2), & sa sœur à recevoir onze coups de Knout. L'Impératrice implora la grace de sa fa- vorite, & irrita par ses prieres le Monarque qui dans sa colere cassa une glace de Venise, en lui disant: *Tu vois qu'il ne faut qu'un coup de ma main pour faire rentrer cette glace dans la poussiere.* Il vouloit sans doute faire une allusion cruelle à la premiere fortune de son épouse, & lui faire sentir sa dépen- dance. Elle leva sur lui, avec une douceur attendrissante, ses yeux mouillés de larmes: *Vous avez cassé*, lui dit-elle, *ce qui faisoit l'ornement de votre Palais; croyez vous qu'il en de- vienne plus beau?* Ces paroles calmerent un peu l'Empereur; mais toute la grace que Catherine put obtenir de lui, fut que la Dame d'Atours, au lieu de onze coups, n'en recevroit que cinq.

La santé de Pierre le Grand alloit cependant en dépérissant. Ce Monarque, ayant réglé que Catherine, sa femme, lui suc- céderoit, voulut, pour la rendre plus respectable aux peuples, qu'elle fût solemnellement couronnée. La cérémonie se fit en grande pompe, le 7 Mai 1724, dans la principale Eglise. Mais, toujours jaloux de son despotisme, ce fut Pierre lui-même qui mit en main le sceptre à l'Impératrice, & qui lui imposa la cou- ronne en présence des Archevêques qu'il avoit appellés. Il ap- prochoit alors de sa fin. L'année suivante (1725) le jour de l'Epiphanie, jour consacré en Russie à la bénédiction des eaux, ayant assisté sur la Neva, pour lors glacée, à cette cérémonie qui fut très longue, il y prit une fluxion de poitrine dont il mourut, le 28 Janvier, à Pétersbourg, avec la gloire d'avoir entièrement renouvellé la face de la Russie. Ce pays lui doit tout, loix, police, discipline militaire, marine, commerce, sciences, beaux-arts; il a tout entrepris, & ce qu'il n'a pas achevé, s'est perfectionné selon ses vues. Ce Prince, en réfor- mant sa nation, ne put cependant, comme il l'avouoit lui- même avec une sorte de confusion, se réformer lui-même. Il étoit extrême dans son amitié, dans sa haine, dans sa ven- geance & dans ses plaisirs. De son second mariage il ne laissa que trois filles: Anne qui fut l'aînée, épousa, le 1 Juin 1725, Charles-Frédéric, Duc de Holstein-Gottorp, & mourut le 15 Mai 1728, après lui avoir donné Pierre, qui fut le troisieme de son nom Empereur de Russie. Elisabeth, seconde fille de Pierre le Grand & de Catherine, monta sur le trône, comme on le verra, l'an 1741. Natalie, la troisieme, née le 20 Août 1718, fut si touchée de la mort de son pere, que, quoique dans un âge si tendre, elle en tomba malade, mourut pendant qu'on ordonnoit les funérailles de ce Prince, & fut enterrée avec lui.

CATHERINE I.

1725. CATHERINE, 2[e] femme de Pierre le Grand, fut pro- clamée Impératrice régnante, comme tenant l'Empire du choix de son époux, dans une grande Assemblée du Sénat, du Synode, & de l'Etat général, convoquée par le Prince Menzikof. Elle se montra digne de succéder à un grand homme, en suivant son plan de gouvernement & en achevant ce qu'il avoit commencé. Il avoit projetté l'établissement d'une Académie des Sciences. Catherine la forma, & y fit entrer d'illustres étrangers qui la rendirent dès sa naissance la rivale des plus célebres de l'Europe. L'Ordre militaire de S. André, institué, l'an 1698, par son époux, n'admettoit que des Officiers supérieurs ou des hommes de la plus haute naissance. Elle établit l'Ordre militaire de S. Ale- xandre de Neuski en faveur des talens & des services qui ne pou- voient être récompensés par le collier de S. André. Elle con-

(1) Pierre le Grand se permettoit souvent, dans les accès de sa colere, des coups de main envers ses Officiers, même les plus dis- tingués, et s'en repentoit lorsqu'elle étoit passée. Un jour un Boyar, avec lequel il traversoit une riviere en bateau, l'ayant osé contredire aigrement dans la conversation, Pierre le saisit par le corps pour le jetter dans l'eau. *Tu peux me noyer*, s'écria le Boyar, *mais ton histoire le dira.* Le Tsar, frappé de ce mot, l'embrasse, et lui rend son amitié.

(2) Ce fut moins le zele de la justice, selon quelques-uns, que la jalousie, qui anima Pierre le Grand contre Moens. Ce Prince l'a- voit un jour surpris, dit-on, baisant la main de l'Impératrice, et cette liberté lui en avoit fait soupçonner d'autres.

ferva les mêmes alliances que Pierre avoit contractées, & en fit une nouvelle avec l'Empereur Charles VI & le Roi de Prusse, pour faire valoir les droits du Duc de Holstein, son gendre, sur le Duché de Sleswick. Ce fut en un mot, sous le régne de Catherine, le génie de Pierre le Grand qui étoit à la tête des affaires. Elle ne différa de son époux que par la clémence qui lui fit abattre, dès qu'elle fut sur le trône, les gibets & les échafauds qu'elle avoit trouvés encore tout dressés en prenant les rênes du gouvernement. Mais son régne fut malheureusement trop court. Un ulcere aux poumons l'enleva le 17 Mai 1727, à l'âge de 38 ans, 3 mois & 20 jours.

PIERRE II, ALEXEIEVITCH.

1727. PIERRE, fils du Tsarevitch Alexis & de Charlote-Christine-Sophie de Wolfenbutel, né le 23 Octobre (N. S.) 1715, succéda, le 17 Mai, à l'Impératrice Catherine & par le droit de sa naissance & en vertu du testament (1) de cette Princesse. Le Duc de Holstein & Menzicof, tous deux membres du Conseil qu'elle avoit nommé pour exercer la Régence pendant la minorité du jeune Empereur, se disputent la prépondérance, & le second l'emporte. Il s'empare du pouvoir au point de se rendre maître du Souverain lui-même qu'il loge dans son Palais. Un parti se forme pour élever sur le trône la Duchesse de Holstein. Il est écrasé par le sous-despote, & tous ceux qui le composoient sont recherchés, arrêtés & punis. Le beau-frere de Menzikof, qui étoit de ce nombre, est exilé en Siberie, après avoir reçu le knout. Le Duc de Holstein & son épouse cédant aux humiliations & aux dégoûts que Menzikof leur fait essuyer, prennent le parti d'abandonner la Russie & de retourner en Allemagne. Menzikof, nommé Généralissime des forces de terre & de mer, alloit, pour comble de bonheur, devenir le beau-pere de son maître, dont les fiançailles avec sa fille étoient déjà faites, lorsqu'une disgrace imprévue renversa tout l'édifice de sa fortune. Ce fut le jeune Dolgorouki, de même âge que l'Empereur & élevé avec lui, qui ouvrit les yeux à ce Prince sur la conduite insolente & perfide de son Ministre. Le sort de Menzikof dès-lors fut décidé. Deux Officiers de la Cour s'étant rendus à son Palais, le 19 Septembre 1727, par ordre du Souverain, lui cassent son épée & lui arrachent le cordon de S. André; après quoi ils l'emmenent, sous bonne escorte, à Raninbourg, ville qu'il avoit bâtie dans le Voronejc. De là il fut relégué, dans le mois de Novembre suivant, au fond de la Siberie, à la suite d'un jugement qui le déclaroit déchu de toutes ses dignités & le privoit de la plus grande partie de ses biens. (Voy. *les Ducs de Curlande*.) Il mourut dans son exil, laissant un fils & une fille qui avoient suivi sa fortune. Pierre II lui survécut peu de tems, étant mort de la petite vérole le 31 Janvier (N. S.) 1730. A son avénement au trône il avoit rappellé à la Cour son aïeule Eudokie, dont la mort arriva le 8 Septembre 1731.

ANNE IVANOUNA.

1730. ANNE, 2e fille du Prince Ivan, frere de Pierre le Grand, née l'an 1693, veuve, depuis le 21 Janvier 1711, de Frédéric-Guillaume, Duc de Curlande, fut élue par le haut-Conseil pour succéder à Pierre II, préférablement à Catherine, sa sœur aînée, Duchesse de Mecklenbourg, & à Pierre, encore enfant, né d'Anne, fille aînée de Pierre le Grand, & femme de Charles-Frédéric, Duc de Holstein. Cette élection, contraire au testament si récent de l'Impératrice Catherine, fut le fruit d'une intrigue menée par Vassili Loukitch Dolgorouki, qui avoit remplacé Menzikof dans la faveur sous le dernier régne. Mais avant de notifier à la Duchesse Anne son élection, l'Assemblée dressa plusieurs articles dont il fut résolu de lui faire promettre l'exécution. C'étoit autant de barrieres que l'on mettoit à l'exercice de sa puissance. Anne, à qui ces articles furent portés en Curlande par Dolgorouki & deux autres Députés, promit tout, bien résolue de rompre les chaînes qu'on lui donnoit, lorsqu'elle seroit placée sur le trône. C'est ce qu'elle ne manqua point d'effectuer. Encouragée par le Chancelier Osterman, qui, sous prétexte d'une maladie, s'étoit absenté de l'Assemblée, elle déchira publiquement l'écrit qu'on l'avoit obligée de signer, comme une surprise faite à sa religion & une atteinte portée à ses droits les plus légitimes par une cabale contre le vœu de la nation. La faction d'Osterman, composée de tous les ennemis des Dolgorouki, applaudit à cette réclamation, & entraîna les suffrages du public. Les Dolgorouki furent arrêtés sur plusieurs accusations assez vagues, & dispersés en différens endroits de la Siberie (2). Une des conditions apposées à l'élection d'Anne, étoit qu'elle n'appelleroit point, de Curlande en Russie, Biren, dit Biron, son favori. Elle fit le contraire, & Biren, établi à la Cour de Pétersbourg, y devint plus puissant qu'il ne l'avoit été à celle de Mittau. Par son impulsion, l'Impératrice, qui n'avoit pas envie de se remarier, pourvut à son successeur, l'an 1731, en adoptant sa niece, fille de Charles, Duc de Mecklenbourg-Schewrin, & de sa sœur Catherine Ivanovna; en lui faisant embrasser la religion russe, condition essentielle de son adoption, elle changea son nom de Catherine en celui d'Anne (3). La jeune Princesse épousa, non le 14 Juillet 1733, comme le marque constamment l'Almanach royal, mais le 15 Juillet 1739 (*Gaz. de Fr.*), Antoine Ulrich de Bevern.

Le trône de Pologne étant venu à vaquer le 1 & non le 11 Février 1733, l'Impératrice Anne se déclara pour le fils du Monarque défunt contre Stanislas de Leczinski, que la Diete avoit élu à l'unanimité, & parvint à le faire triompher de son rival. (Voy. *les Rois de Pologne*.)

Les incursions que les Tartares de Crimée faisoient sur les terres de Russie, & l'asyle que leur fournissoit la ville d'Asoph dans leur retraite, firent revivre le regret qu'avoit la Cour de Pétersbourg d'avoir cédé cette place aux Turcs. Le Général Lasci, chargé d'en faire le siége, ouvrit la tranchée le 15 Mai 1736; &, le 30 Juin suivant, Asoph se rendit par capitulation (*Journ. de Verdun*). Ce siége ne dura donc pas six mois comme quelques Historiens l'avancent. Cette conquête n'empêcha pas néanmoins les Tartares d'entrer sur les terres des Kosaques, d'où ils emmenerent captives jusqu'à mille familles. Le Comte de Munich étant venu se présenter, le 2 Juillet de

(1) Les dispositions de ce testament sont trop intéressantes pour qu'il soit permis de les passer sous silence. En voici le précis. « 1° Le » Grand Prince Pierre Alexeievitch, petit-fils du feu Empereur mon » époux, me succédera et gouvernera avec la même souveraineté » et le même pouvoir absolu que j'ai gouverné la Russie; et à lui » succéderont ses enfans légitimes. S'il meurt sans laisser de posté» rité, ma fille, Anne Petrovna, héritera en ce cas de la Couronne » de Russie, et après elle ses enfans. Au cas qu'elle mourût sans » enfans, le trône de Russie appartiendra à ma fille Elisabeth Pe» trovna, et à ses héritiers légitimes après elle; et s'il plaît au Ciel » de retirer de ce monde ma fille Elisabeth sans laisser de descen» dans, alors le trône échoira à la Princesse Natalie Alexeieuna, » petite-fille du feu Empereur, mon époux, et à ses descendans; » bien entendu que les personnes nommées dans mon présent testa» ment, ou leurs descendans destinés à porter la couronne impé» riale de Russie, n'y pourront parvenir s'ils portoient une cou» ronne ailleurs; outre ce il faut qu'ils professent la religion grec» que.

» 2° D'autant que le Grand Prince n'a pas encore l'âge de pou» voir régner par lui-même, il y aura un Conseil de Régence qui » gouvernera pendant sa minorité et qui aura soin de son éduca» tion. La pluralité des voix sera une loi irrévocable dans ce Con» seil qui consistera en neuf personnes, savoir ma fille aînée, Anne » Petrovna, sa sœur Elisabeth Petrovna, le Duc de Holstein, le » Prince de Mentchikof, et cinq autres Sénateurs. Ce Conseil de » Régence n'aura pas le pouvoir de changer quelque chose dans » l'ordre de succession, que j'ai trouvé bon d'établir par mon pré» sent testament, en forme de loi fondamentale et irrévocable.

» 3° Le Grand Prince assistera aux délibérations de ce Conseil, » dont le pouvoir décisif durera jusqu'à ce que le Grand Prince ait » atteint l'âge de 16 ans.

» 4° Les Princesses, mes filles, ayant cédé, comme elles céde» ront le droit à la succession de leurs pere et mere en faveur du » Grand Prince et de ses descendans, on leur comptera une fois » pour toutes un million de roubles (4 millions et demi de France), » outre leur dot qui sera de 300 mille roubles pour chacune, avec » une pension de 100 mille roubles... Elles hériteront seules de mes » joyaux, bagues, argenterie, meubles et équipages.

» 5° On prendra à cœur l'affaire de la restitution du Duché de » Sleswick au Duc de Holstein, &c. »

(2) Le Chef de cette famille *fut relégué* dans un endroit voisin de celui où résidoient le fils et la fille de Menzikof qu'il avoit supplanté. Ces deux enfans, après la mort de leur pere, avoient obtenu la permission d'aller le Dimanche à la ville pour y assister au service divin, mais non pas ensemble : l'un y alloit un Dimanche, et l'autre le Dimanche suivant. » Un jour que la fille revenoit, elle s'entendit ap» peller par un paysan qui avoit la tête à la lucarne d'une cabane, » et elle reconnut avec la plus grande surprise que ce paysan étoit » Dolgorouki, la cause du malheur de sa famille, et victime à son » tour des intrigues de Cour. Elle vint apprendre cette nouvelle à » son frere qui ne vit pas sans étonnement ce nouvel exemple du » néant des grandeurs. Peu de tems après Menzikof et sa sœur, rap» pellés à Moskou par la Tsarine Anne, laisserent à Dolgorouki » leur cabane et se rendirent à la Cour. Le fils y fut Capitaine des » Gardes, et reçut la cinquieme partie des biens de son pere. La » fille devint Dame d'honneur de l'Impératrice, et fut mariée avan» tageusement. » (*N D.H.*)

(3) Rien n'est si souple, pour le changement de religion, parmi la haute Noblesse d'Allemagne et du Nord, que les personnes nées hors de la communion romaine, lorsqu'un grand intérêt s'en mêle. C'est une réflexion du Protestant la Beaumelle (*Mém. de Maintenon*), justifiée par mille exemples auxquels on pourroit à peine en opposer un seul d'un Catholique à qui l'appât même d'une Couronne ait fait abandonner la religion de ses peres.

l'année suivante, devant Oczakou, emporta la place d'assaut le 13 du même mois. Choczin ouvrit ses portes au même Général le 29 Août 1739, après deux batailles qu'il gagna sur les Turcs, l'une sur les bords du Dniester, l'autre à Schavoutan. Iassi, capitale de Moldavie, lui envoya ses clefs le 14 du mois suivant, & quatre jours après les préliminaires de la paix furent signés par le Comte & le Visir. Il en coûta à la Russie la démolition d'Asoph, ce chef-d'œuvre d'architecture militaire, exécuté sous Pierre le Grand, & la Moldavie rentra sous la domination des Turcs.

Après après avoir langui pendant huit ans dans l'exil, la Maison des Dolgorouki croyoit toucher au terme de ses malheurs. On s'attendoit à les voir rétablis, lorsque tout-à-coup le Knias Serge, ou Serguei, Prince de cette Maison, fut arrêté sur la fin d'Octobre 1739, la veille de son départ pour aller résider à Londres en qualité d'Ambassadeur. Un ennemi secret venoit de former de nouvelles accusations contre les Dolgorouki, aussi peu fondées que les précédentes, qu'elles donnerent lieu de renouveller. Le résultat fut que les Princes Ivan & Vassili, qui avoient joui sous le régne précédent de la plus grande faveur, périrent du supplice de la roue, deux autres furent écartelés, & d'autres eurent la tête tranchée. Ainsi l'une des plus anciennes Maisons de Russie fut presque entièrement détruite; & tant de cruautés, dit M. Levesque, furent l'ouvrage du sanguinaire Biren. Peu de favoris ont plus abusé que lui de leur crédit. On compte plus de vingt mille objets de sa haine qu'il fit exiler en Sibérie. Ce parvenu s'étant fait élire Duc de Curlande en 1737, sans avoir pu se faire aggréger au corps de la Noblesse de Russie, voulut étendre son despotisme au-delà du tombeau de sa protectrice. L'an 1740, la voyant attaquée d'une maladie mortelle, il l'engagea à se donner pour successeur, par testament du 16 Octobre 1740, le Prince Ivan, fils de sa niece, Anne de Mecklenbourg, enfant d'environ deux mois, & à le nommer lui-même Régent pendant la minorité de ce Prince. L'Impératrice Anne mourut le 28 Octobre suivant, dans la 48e année de son âge. Elle avoit épousé, le 13 Novembre 1710, Frédéric-Guillaume Ketler, Duc de Curlande, mort sans enfans le 21 Janvier 1711. (Voy. *les Ducs de Curlande.*)

Quoique la liberté de conscience fût permise aux étrangers en Russie, elle ne s'étendoit pas aux sujets de cet Empire, nés dans la religion grecque. Les rigueurs exercées contre quelques-uns de ceux-ci pour l'avoir abandonnée en sont la preuve. En voici un exemple. Le Prince Galitsin avoit embrassé dans ses voyages la communion du S. Siége. » A son retour il fut condamné à être bouffon » (de la Cour), et il fut mis avec les Pages quoi qu'il eût 40 ans. » Sa femme mourut: (l'Impératrice) Anne le maria à une fille du » peuple, et fit les frais de la noce. C'étoit pendant l'hiver rigoureux de 1740, dont on se souvient encore en Europe. On éleva » un Palais de glace, où fut placée la couche nuptiale sur une couchette aussi de glace. Tous les meubles, tous les ornemens étoient » de glace, aussi bien que quatre canons et deux mortiers, qui furent placés devant ce Palais, et qui tirerent plusieurs coups sans » crever. Les Gouverneurs des différentes Provinces de l'Empire » eurent ordre d'envoyer quelques personnes des deux sexes de » toutes les nations soumises à la Russie. Elles furent habillées aux » frais de la Cour, suivant le costume de leur pays, et firent le principal ornement de la fête. Le cortege, composé de plus de 300 » personnes, passa devant le Palais de l'Impératrice et dans les principales rues de la ville. Les deux époux paroissoient les premiers, » renfermés dans une grande cage et portés sur un éléphant. Quelques-uns des convives étoient portés par des chameaux; les autres » étoient distribués deux à deux dans des traîneaux tirés par des » rennes, des bœufs, des chiens, des boucs, et même par des cochons. Le dîner étoit préparé dans le manege de Biren, qui avoit » été décoré pour cette fête. On servit à chaque nation des mets de » son pays. Le repas fut suivi d'un bal où chacun dansa les danses » de sa nation. Ensuite les deux époux furent conduits au Palais de » glace, salués de l'artillerie d'une nouvelle espece, qui avoit été » construite pour eux, et couchés dans le lit glacé qu'on leur avoit » préparé. Des sentinelles posées à la porte les empêcherent d'en » sortir avant le jour. » (M. Levesque.) C'est ainsi que le despotisme se jouoit de l'humanité.

IVAN VI, ANTONOVITCH.

1740. Ivan, *né, le 23 Août 1740*, d'Antoine Ulric de Brunswick-Bevern & d'Anne de Mecklenbourg, fut proclamé, le 29 Octobre, de la même année, Empereur de Russie, en vertu du testament de l'Impératrice Anne & par ordre du Duc de Biren, qui se fit reconnoître en même tems Régent de l'Empire. Le Maréchal de Munich, qui jusqu'alors avoit favorisé ses desseins, commença à prendre de la jalousie contre lui dès qu'il le vit revêtu de l'autorité suprême. Voyant la Duchesse de Bevern, mere de l'Empereur, & le Duc son époux, irrités des procédés hautains de Biren à leur égard & de ses menaces, il se concerte avec eux pour le perdre, & il y réussit. S'étant transporté avec un escorte, la nuit du 20 Novembre, au Palais du Régent, il le fait enlever de force & conduire à Schlüsselbourg où il resta prisonnier jusqu'au mois de Mai suivant, tandis que la Duchesse de Bevern, qui s'étoit fait reconnoître Grande Duchesse de Russie & Régente, faisoit instruire son procès. Convaincu de plusieurs violences atroces commises pendant son ministere sous le dernier régne, & durant le court espace de sa Régence, il fut condamné à mort par Arrêt du Sénat, rendu le 8 Février 1741; mais cette peine fut commuée en un exil en Sibérie. Sa chûte fut un véritable sujet de triomphe pour ceux mêmes qui s'étoient attachés à sa fortune.

L'exemple de Biren ne corrigea point l'auteur de sa disgrace. Non moins ambitieux que lui, ni moins altier, Munich prétendit succéder à tous ses emplois & les exercer avec la même indépendance. La Grande Duchesse cru sagement devoir les partager; & en accordant à Munich le titre de premier Ministre, elle donna au Grand Duc, son époux, la charge de Généralissime de terre & de mer, qui livroit toutes les forces de l'Etat à celui qui en étoit revêtu. Le Chancelier-Comte Osterman, fils d'un Pasteur luthérien de Westphalie, eut la direction des affaires du cabinet, & Golovkin, Vice-Chacelier, celle des affaires intérieures. Munich, réduit au département de la guerre, ne rabattit rien de son orgueil. Il se rendit odieux par sa non-seulement aux autres Ministres, mais au Grand Duc lui-même avec lequel il vouloit traiter d'égal. La guerre déclarée par la Suede à la Russie, à l'instigation de la France le 4 Août (& non le 24 Juin) 1741, lui fournit l'occasion de déployer son habileté. L'armée russe, dont il donna le commandement au Maréchal Lasci, fut victorieuse, le 3 (& non le 4) Septembre suivant, à Villemanstrand.

Il se formoit cependant en secret un parti en faveur de la Princesse Elisabeth, fille de Pierre le Grand, qui auroit dû succéder à l'Impératrice Anne, conformément au testament de l'Impératrice Catherine I.re L'indolente sécurité de la Grande Duchesse & de son époux, qui furent avertis du complot, ne leur permit pas de faire la recherche des conjurés. Ils dormoient tranquillement l'un & l'autre dans un même lit la nuit du 6 Déc. 1741, lorsqu'ils furent enlevés avec le Prince, leur fils, par 30 soldats à la tête desquels s'étoit mise Elisabeth. Cette révolution, préparée par M. de la Chetardie, Ambassadeur de France, se fit sans effusion du sang & sans même avoir éprouvé la moindre opposition. La douceur du gouvernement de la Grande Duchesse lui méritoit néanmoins des regrets.

ELISABETH PETROVNA.

1741. Elisabeth, 2e fille de Pierre le Grand & de Catherine, née, le 29 Décembre 1710, fut proclamée Impératrice, le 7 Décembre, par les Représentans de la nation, & reçut d'eux le serment de fidélité. La Grande Duchesse & son époux renvoyés d'abord en Allemagne, furent arrêtés sur la route de Riga & renfermés dans la citadelle où ils resterent 18 mois. De là ils furent transférés à Raninbourg où on les sépara d'Ivan, qui fut transporté à Schlüsselbourg. Eux mêmes furent conduits ensuite à Kolmogori dans une Isle de la Dvina, près de la mer blanche, à moins de trois degrés du cercle polaire. (La Grande Duchesse y mourut en couche l'an 1746, & son époux en 1780.)

Les Ministres Munich, Osterman, Golovkin, & deux autres, arrêtés le jour même de la révolution, furent exilés, par commutation de la peine de mort prononcée, le 29 Janvier, contre eux (1), en différens endroits de la Sibérie. Munich occupa à Pelym la maison dont il avoit tracé le dessein pour Biren.

Elisabeth, après la cérémonie de son couronnement, faite à Moskou par l'Archevêque de Novogorod le 7 (& non le 13) Mai 1742, jugea à propos de rappeller Biren de son exil. La surprise de celui-ci dut être grande & mêlée d'une joie maligne, lorsqu'en passant à Kasan pour s'en revenir, il rencontra fortuitement les nouveaux exilés, ses ennemis, & sur-tout Munich qui alloit prendre sa place.

Elisabeth, à son avénement au trône, avoit jetté les yeux sur son neveu Charles-Pierre-Ulrick de Holstein, pour en faire son héritier. Ce Prince, s'étant rendu, le 16 Février 1742, à Moskou, y fut déclaré, le 18 Novembre suivant, après avoir embrassé la religion grecque, Grand Duc de Russie, titre qui lui assuroit la succession au trône. Le lendemain arriverent des Ambassadeurs de Suede pour lui offrir la Couronne de ce

(1) Parmi les griefs allégués contre Munich dans l'instruction de son procès, on l'accusoit d'avoir fait périr beaucoup de monde dans ses expéditions. Il répondit : *On ne travaille pas le bois sans faire des copeaux.*

Royaume de la part du Roi Frédéric I, & de la Diete. Il la refusa. » Sa triste destinée le forçoit, dit M. Levesque, de régner » en Russie. » La guerre cependant continuoit toujours entre ces deux Puissances. Elle fut enfin terminée, l'an 1743, par le Traité d'Abo conclu par leurs Plénipotentiaires le 27 Juin, ratifié par la Russie le 14 Août suivant, & trois jours après par la Suede.

Ce Traité n'étoit pas encore conclu lorsque la Tsaritse découvrit une conspiration formée contre elle au milieu de sa Cour. C'étoit le Marquis de Botta, Envoyé pour lors de la Reine de Hongrie à Berlin, après avoir été son Ministre en Russie, qui dirigeoit la trame. La Dame Lapoukhin; son mari, Commissaire-Général de la Marine: la Dame Bestuchef, belle-sœur du Chancelier; le Chambellan Lilienfeldt & sa femme, étoient à la tête du parti. Ils furent surpris avant d'avoir un plan arrêté, & condamnés à l'exil en Sibérie après avoir eu un bout de langue coupé & reçu le knout. Elisabeth, persuadée que le Roi de Prusse étoit le chef muet des conjurés, embrassa, pour se venger, le parti de la Cour de Vienne contre lui. Le Feldt-Maréchal Apraxin, à la tête de l'armée russe, ayant pénétré, l'an 1757, dans la Prusse après une longue & pénible marche, contraignit la ville de Memel, le 5 Juillet, de capituler. Cette conquête fut suivie d'une victoire qu'il remporta, le 30 Août, sur le Feldt-Maréchal Lhévold, qui étoit venu l'attaquer près de Groff-Jagersdorff. On fut surpris de le voir, après ce double avantage, se replier vers la Pologne & la Curlande pour y prendre des quartiers d'hiver L'Impératrice, l'ayant fait emprisonner à Narva, nomma des Juges pour lui faire son procès. Il n'en vit pas la fin; une apoplexie l'emporta avant qu'il fût jugé. Le Général Fermer, qui le remplaça, fit preuve d'habileté, le 22 Janvier 1758, par la prise de Kœnisberg & du Fort de Pillau. S'étant ensuite rendu maître de Custrin, il défit, près de cette ville, l'armée prussienne, dans une bataille qui dura le 25 & 26 Août. Le Grand Duc, ami du Roi de Prusse, ne voyoit pas d'un œil satisfait les avantages que ce Général remportoit sur lui. Fermer s'en apperçut, & prétexta des infirmités pour obtenir sa retraite. Soltykof, qui prit ensuite le commandement, remporta, le 23 Juillet 1759, une victoire signalée sur Vedel, Général Prussien, près de Zulikhau, dans la Silésie, à une lieue de l'Oder. Les vainqueurs marcherent incontinent à Crossen, de là à Francfort sur l'Oder, dont ils s'emparerent, & pousserent leurs détachemens jusqu'aux portes de Berlin. Le Roi de Prusse voulant effacer la honte que venoit de recevoir son Général, attaque, le 12 Août, à Cunersdorf, à deux lieues de Francfort, l'armée russe réunie aux Autrichiens commandés par Laudon & Haddick. Après un combat de huit heures, soutenu de part & d'autre avec tout l'acharnement imaginable, les Prussiens prennent la fuite, laissant huit mille hommes des leurs étendus sur le champ de bataille, & Soltykof est vainqueur d'un Héros. La nouvelle de cette victoire, portée à Pétersbourg, valut à tout soldat russe, qui justifieroit s'y être trouvé, l'exemption de toute corvée pour sa vie.

L'année 1760 procura de nouveaux succès aux Russes. Une de leurs divisions, commandée par le Comte de Totleben, s'empara de Berlin le 9 Octobre, fit la garnison prisonniere, mit la ville à contribution, & se retira. L'avantage que leur procura la campagne suivante, fut la conquête de Colberg en Poméranie, qu'ils firent, sous les ordres du Général Romanzof, le 28 Déc. (N. S.), après un siége d'environ six mois. La joie que répandit à Pétersbourg la nouvelle de cet événement, fut bientôt changée en deuil par la mort de l'Impératrice, arrivée le 5 Janvier 1762 (N. S.), à l'âge de 51 ans. Le gouvernement de cette Princesse fit voir qu'elle avoit hérité du génie de Pierre le Grand comme de sa puissance. Elle y ajouta, comme sa mere, la clémence; vertu qui fut telle dans Elisabeth, que, pendant son régne, personne ne fut exécuté à mort, ainsi qu'elle en avoit fait vœu en montant sur le trône; & cependant son régne est l'époque où les crimes commencerent à devenir plus rares en Russie. Dans l'état le plus critique de sa derniere maladie, elle diminua l'impôt sur le sel, fit ouvrir les prisons à 13 ou 14 mille contrebandiers & à 25 mille débiteurs qui s'y trouvoient détenus, & ordonna même qu'on acquittât de ses fonds les dettes de ceux-ci, qui n'excéderoient pas la somme de 2500 roubles.

PIERRE III, FEDOROVITCH.

1762. Charles-Pierre Ulric, né, le 21 Février 1728, de Charles-Frédéric, Duc de Holstein-Gottorp, & d'Anne Petrovna, fille aînée de Pierre le Grand & de Catherine, sa seconde femme, fut proclamé Empereur de Russie, le 5 Janvier 1762, immédiatement après la mort d'Elisabeth, sa tante. Cette Princesse, en mourant, lui avoit recommandé de remplir fidélement les engagemens qu'elle avoit pris avec les Puissances alliées. Il fit le contraire, abandonna le parti de la Reine de Hongrie, fit la paix avec le Roi de Prusse, & renvoya les prisonniers faits sur lui, comblés de présens. Le dessein de ce Prince étoit d'établir en Europe une paix générale, & de balancer le pacte de famille de la Maison de Bourbon par une semblable alliance entre les trois branches souveraines de la Maison de Holstein, qui régnoient en Suede, en Danemarck & en Russie: alliance à laquelle les Rois d'Angleterre & de Prusse auroient été invités d'accéder. Il opposoit ainsi toutes les forces du Nord à celles de l'Occident & du Midi. Ce projet, mêlé de quelques idées bizarres, ne détourna point son attention de l'intérieur de l'Empire. Il se déclara le protecteur du commerce, en supprimant le droit de deux pour cent qu'on levoit sur les marchandises venant de Perse & sur celles qu'on apportoit d'Archangel: la Noblesse eut la liberté de voyager pour s'instruire, & de disposer de ses biens sans l'agrément du Souverain; la question fut supprimée dans les procès criminels; on publia des loix pour modérer l'excès du luxe. En tout cela Pierre III ne méritoit que des éloges. Mais il s'attira le mépris de la nation par sa vie crapuleuse, la haine des troupes en voulant les assujettir à la discipline militaire des Prussiens qu'elles avoient vaincus, & l'aversion du Clergé en confisquant ses biens pour le réduire à de simples pensions. L'indifférence qu'il marquoit ouvertement pour toute sorte de culte, donna même lieu de soupçonner qu'il vouloit donner atteinte à la religion dominante. Enfin le dessein, qu'il laissa transpirer dans les fumées du vin, de faire casser son mariage, de déshériter son fils, & de se donner pour successeur le Duc Georges-Louis de Holstein, son oncle, acheva d'indisposer contre lui tous les esprits. L'an 1762, une conjuration, à la tête de laquelle étoient des personnes du premier rang, éclate tout-à-coup, le 8 Juillet, (N. S.) dans Pétersbourg, & proclame l'Impératrice Catherine unique Souveraine de Russie. Pierre apprend cette révolution à Orienbaum où il étoit occupé à faire construire un temple pour les Luthériens. Après avoir beaucoup hésité sur le parti qu'il doit prendre, il s'embarque pour Cronstadt; mais le Commandant, prévenu par les ordres de l'Impératrice, menace de tirer sur lui. Il revient, & se laisse arrêter par un seul Général. Conduit à Péterhof, il signe, dans les termes les plus bas & les plus lâches, sa renonciation à l'Empire. On l'amene ensuite prisonnier au Château de Czarko-zelo, où 7 jours après (17 *Juillet*,) il meurt d'un accident hémorrhoïdal, suivant la Déclaration que l'Impératrice fit parvenir à toutes les Cours.

CATHERINE II, ALEXEIEVNA.

1762. Catherine (appellée à son baptême, Sophie-Auguste-Frédérique) née, le 2 Mai 1729, de Christian-Auguste, Prince d'Anhalt-Zerbst, & de Jeanne-Elisabeth de Holstein-Eutin, mariée, le 1 Septembre 1745, à Charles-Pierre-Ulrick, Duc de Holstein-Gottorp & depuis Empereur de Russie, est reconnue Souveraine Impératrice le 9 Juillet 1762, & son fils unique, Paul Pétrovitch, né, le 1 Octobre 1754, déclaré en même tems Grand Duc & héritier présomptif du trône. Pendant les derniers troubles on avoit arrêté le Duc Georges-Louis de Holstein. Dès qu'ils furent dissipés, Catherine le fit remettre en liberté & lui donna de plus l'administration des Etats de Holstein. Biren ayant été rappellé de son exil par Pierre III, elle le rétablit dans son Duché de Curlande & écrivit, le 3 Août, (V. S.) une lettre en sa faveur au Roi de Pologne, Auguste II, pour le remettre en possession de ses Etats. Charles, fils d'Auguste, étoit alors investi de ce Duché. Il fut contraint, par son pere, de le céder à ce rival. (Voy. *les Ducs de Curlande.*) Le Comte de Bestuchef, sur la fin du régne d'Elisabeth, avoit été dépouillé de la charge du Grand Chancelier. La nouvelle Impératrice, persuadée de son innocence, lui rendit cette dignité. Le 3 Octobre (N. S.) elle se fit couronner solemnellement à Moskou par l'Archevêque de Novogorod.

Ivan VI, ce fils du Prince de Brunsvick-Bevern & d'Anne de Mecklenbourg, fait Empereur, l'an 1740, à l'âge de deux mois, & déposé l'année suivante, vivoit toujours renfermé dans la forteresse de Schlüsselbourg. Quoique élevé dans une profonde ignorance &, à ce qu'on prétend, réduit presque à l'état d'imbécillité, c'étoit néanmoins un instrument propre à être mis en œuvre par des mécontens pour exciter une révolution. Le sort, toujours favorable à Catherine, la défit de cet épouvantail par l'extravagance la plus inconcevable d'un enfant perdu. Mirovitch, (c'est le nom du sujet dont il s'agit,) Ukranien de naissance & Sous-Lieutenant d'infanterie, homme plongé dans la débauche & ruiné par la dissipation, conçoit le dessein, sans avoir jamais vu le Prince Ivan, sans connoître ses dispositions, ni ses facultés naturelles, sans penser même à lui former un parti, conçoit, dis-je, le dessein de l'arracher de sa prison pour

le porter sur le trône, comptant par là parvenir à une haute fortune. Plein de cette idée plus que folle, il se rend à Schlüsselbourg, demande & obtient, malgré ses vices connus, le commandement de la garde qui se relevoit chaque semaine. Le voilà donc en état d'agir. La nuit du 4 au 5 Juillet (V. S.) 1764, à deux heures du matin, il éveille ses soldats, les range de front, & leur ordonne de charger à balles. Le Commandant, au bruit qu'ils font, sort de son quartier, & en demande la raison à Mirovitch. Pour toute réponse celui-ci lui décharge un coup de crosse de son fusil, & le fait arrêter. Il attaque ensuite, à la tête de sa troupe, le petit nombre de soldats qui gardoient le Prince; mais il est repoussé. Furieux, il revient à la charge avec une piece de canon qu'il avoit fait amener d'un bastion. Le Capitaine & son Lieutenant, s'imaginant alors qu'on leur oppose une force insurmontable, quoiqu'aucun de leur troupe n'eût encore reçu la moindre blessure, prennent le parti de poignarder le Prince qui leur est confié; & cela dans la crainte, ont-ils dit depuis, d'être punis comme traîtres, s'ils le laissoient prendre vif, & dans la vue des maux que sa délivrance attireroit sur la patrie. Mirovitch, à qui le cadavre sanglant est présenté, tombe, à cet aspect, de la fureur dans la pusillanimité, & ne fait aucun effort pour défendre sa liberté. Sa troupe, également consternée, rentre aussitôt dans le devoir. L'Impératrice, instruite de cet événement en Livonie où elle étoit pour lors, fait partir un Lieutenant-Général pour aller faire des informations sur les lieux. D'après son rapport, le Sénat, les trois premieres classes & les Présidens de tous les Colléges, condamnerent, par un jugement solemnel, qui fut exécuté, Mirovitch à perdre la tête sur un échafaud. Quelques uns de ses complices subirent différentes punitions, & furent ensuite transportés sur les frontieres de l'Empire pour y être incorporés à des régimens qui s'y trouvoient en garnison.

Assurée de la paix intérieure de l'Empire, Catherine tourna son attention sur les troubles dont la Pologne étoit agitée pour l'élection d'un nouveau Roi. Déjà l'étendard de la guerre civile y étoit déployé. Le Prince Radzivill ayant rassemblé sous ses ordres un corps de six mille hommes, la Noblesse de Lithuanie forma une confédération, & appella l'Impératrice de Russie à son secours. Catherine n'hésita point à se rendre à ses vœux qu'elle avoit elle-même inspirés. Bientôt la Pologne se trouve inondée de troupes russes. Le but de l'Impératrice & du Roi de Prusse, liés ensemble par un Traité d'alliance défensive, conclu le 13 Avril 1764, étoit d'obliger les Polonois à prendre un Roi dans la nation, au préjudice de la liberté que les constitutions de l'État leur donnoient de choisir un Souverain à leur gré, soit un Piast, ou naturel du pays, soit un étranger de quelque nation qu'il fût. Ce parti prévalut après quelques combats; & Stanislas Poniatouski, que portoient les deux Puissances alliées, fut élu Roi de Pologne le 6 Septembre 1764. On s'attendoit qu'ainsi satisfaite l'Impératrice retireroit ses troupes de la Pologne. Mais l'affaire des *Dissidens* & le démembrement de la Pologne, qu'elle méditoit dès lors, l'engagerent à les y laisser, & même à les augmenter, pendant le cours de neuf années, pour tenir la nation dans le respect, & l'amener par la contrainte au but qu'elle s'étoit proposé: politique plus adroite qu'équitable, qui, soutenue par la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse, enleva, l'an 1773, à la Pologne, comme on l'a déjà dit ci-devant & comme on le répétera encore ci-après, plus d'un tiers de son étendue, que partagerent entre elles ces trois Puissances. (*Voy.* Stanislas-Auguste, *Roi de Pologne.*)

La Cour ottomane n'avoit pas vu sans intérêt pour la Pologne les violences qu'y exerçoient les troupes russes. Les Confédérés ayant imploré sa protection, elle avoit ouvert un asyle dans ses Etats à ceux qui s'y étoient réfugiés. Mais ils y avoient été plus d'une fois poursuivis par les oppresseurs de leur liberté. Le Grand-Seigneur, irrité de cette violation du droit des gens, fit enfermer, l'an 1768, le Ministre de Russie dans le Château des sept tours. C'est la maniere, comme l'on sait, en Turquie de déclarer la guerre. Un manifeste, que la Russie ne laissa pas sans réponse, vint à l'appui de cette brusque déclaration. On fait de part & d'autre les plus formidables apprêts pour attaquer & pour se défendre: mais le succès couronna presque toujours les entreprises des Russes. Leurs premieres opérations furent contre Asoph, place démantelée en vertu du Traité de 1739, dont la conquête, faite sans efforts au mois d'Avril 1769, rendit très difficile aux Turcs l'entrée de la Russie par la mer noire. Une puissante armée des Russes, sous les ordres du Prince Galitsin, vint ensuite assiéger Choczin, place forte, appartenante aux Turcs, sur les frontieres de la Moldavie. Le siége, long & meurtrier, donna lieu à plusieurs actions entre les deux armées ennemies. Le 13 Juillet, celle du Séraskier de Romelie fut obligée de prendre la fuite devant les Russes. Malgré cet avantage, ceux-ci se voyoient à la veille d'échouer dans leur entreprise, lorsqu'un événement imprévu changea tout-à-coup la face des affaires. L'armée du Grand-Visir, qui marchoit au secours de la ville assiégée, entreprit, le 17 Juillet, de passer le Dniester sur un pont de bateaux, pour en venir aux mains avec les Russes. Le pont s'étant rompu par l'effet d'une crue subite des eaux du fleuve, les Russes profiterent de l'occasion pour tomber sur ce corps isolé qu'ils taillerent en pieces. Consternée de ce revers, la garnison de Choczin, évacue la place qui tombe, après sa retraite, au pouvoir de l'ennemi. On vit, dans le mois suivant, avec étonnement ce qui ne s'étoit pas encore vu, une flotte russe partir du fond du golfe de Finlande pour aller attaquer le Turc dans la méditerranée, où jamais vaisseau de cette nation n'avoit osé pénétrer. Arrivée au port de Copenhague, elle en partit, le 10 Septembre, pour continuer sa route par l'Océan. Après avoir passé le détroit de Gibraltar, elle alla relâcher à Port-Mahon, où elle passa l'hiver. Ayant remis à la voile au commencement de Février 1770, elle cingla vers la Morée. Mais une tempête, dont elle fut accueillie, obligea la plus grande partie de ses vaisseaux de se réfugier en différentes parties de l'Italie, de la Sicile & de la Sardaigne. Le Comte Orlof, commandant en chef de tout l'armement, parvint cependant le dernier jour de Février, avec trois vaisseaux de ligne, au Cap Matapan, l'ancien promontoire de Tenare, à l'extrémité méridionale de la Morée. Cet Amiral ayant débarqué ses troupes de terre à Maina, non loin du Cap & à 50 milles de Misitra, l'ancienne Sparte, les Mainotes, issus des Lacédémoniens, prennent sur le champ les armes, & viennent par milliers se joindre aux Russes. Une foule d'autres Grecs ne tarderent pas à suivre cet exemple. Toute la Morée est en mouvement. Les vaisseaux russes, que la tempête avoit dispersés, ayant ensuite débarqué à différens points, les Turcs se trouverent investis dans toutes les Isles de l'Archipel. Les Grecs, se livrant alors à toute la fureur de la vengeance, massacrent tous les Ottomans qui tombent entre leurs mains. Ceux-ci leur rendoient la pareille par-tout où ils se trouvoient les plus forts. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces horreurs, ni des combats qui se donnerent entre les armées ennemies, soit sur terre, soit sur mer. Le plus mémorable de ces exploits fut le suivant. Tandis que le Bacha de Bosnie défendoit la Morée contre les Russes avec des succès variés, leur flotte, commandée par l'Amiral Spiridof, fut renforcée vers le milieu d'Avril par l'escadre du contre-Amiral Elphinston, qui arriva d'Angleterre: (c'étoit un Officier anglois qui s'étoit mis au service de la Russie.) Après quelques avantages remportés sur les Turcs, il les poursuivirent dans l'Archipel où ils s'étoient retirés. Les deux flottes se trouverent en présence, le 5 Juillet, dans le canal de Scio. Les Turcs, supérieurs en forces, étoient couverts par des Isles & par les rochers du continent. Cependant l'Amiral russe ne craignit pas d'attaquer le Capitan-Pacha, montant la Sultane de 90 canons. Les deux vaisseaux s'accrochent: les Russes couvrent de grenades le bâtiment turc & y mettent le feu: mais atteints eux-mêmes par l'incendie qu'ils ont allumé, & enveloppés dans le désastre de l'ennemi, ils ne peuvent se détacher, & les deux bâtimens sautent à la fois. Il ne se sauva de part & d'autre que les Commandans & les principaux Officiers. La destruction effrayante de ces deux vaisseaux, & le danger de ceux qui les avoisinoient, suspendirent un moment la fureur de l'action. Elle recommença ensuite & ne finit qu'avec le jour. Les Turcs gagnerent alors une petite baie où leurs vaisseaux se trouverent si resserrés, qu'ils ne purent la plûpart manœuvrer. La flotte russe environne l'embouchure du havre, & deux Officiers anglois, le Commodore Greig & le Lieutenant Dugdale, ayant attaqué l'ennemi vers minuit, le premier avec quatre vaisseaux & deux frégates, le second avec des brûlots qu'il conduisoit, vinrent à bout de réduire en cendres la flotte ottomane, après un combat de six heures.

Ce succès inespéré rendit les Russes maîtres de la mer. Ayant ensuite bloqué le détroit des Dardanelles, ils intercepterent & ruinerent par là tout le commerce du Levant. Ils auroient forcé le passage & pénétré dans la Propontide, sans l'habileté d'un Ingénieur françois, le Baron de Tott, qui les arrêta. Chargé par la Porte de pourvoir à la défense du détroit & de mettre les Châteaux à l'abri de toute insulte, il s'acquitta si bien de cette commission difficile, qu'aux approches de l'hiver les flottes russes abandonnerent leur station près des Dardanelles. Telles furent en abrégé les opérations des Russes au Midi de l'Empire ottoman dans le cours de l'an 1770. Ils n'avoient pas ouvert avec un égal succès la même campagne au-delà du Danube. Obligés, le 25 Mars, d'évacuer Buchareft, capitale de la Valaquie, ils avoient ensuite abandonné la partie de la Moldavie, située sur la rive droite du Pruth. Mais la fortune ayant changé tout-à-coup, un corps nombreux de Turcs & de Tartares fut battu, le 18 Juillet, par le Comte Romanzof. Le même Général eut un

nouveau succès encore plus brillant le 1 Août. Il mit en déroute, sur les bordsdu Danube, l'armée du Grand-Visir, forte de 150 mille hommes, & se rendit maître d'Ismaïlof. Son exemple piqua d'émulation ses collegues dans le commandement. Le Comte Panin emporta d'assaut, le 27 Septembre, la ville & le château de Bender, & peu de jours après le Comte de Tottleben assaillit, avec le même bonheur, l'importante ville de Cotatis, capitale du petit Royaume d'Imerete, situé entre le Caucase, la Mer noire, la Province de Guriel & la Géorgie.

Le Prince d'Olgourouki se couvrit de gloire, l'an 1771, par la conquête qu'il fit de la Crimée en moins d'un mois, à commencer du 25 Juin, jour auquel il commença l'attaque des lignes de Précop, qui passoient pour imprenables, & que le Khan Selim-Guerai, défendoit à la tête de 50 mille Tartares & de 7 mille Turcs. Le Khan, désespéré de ce revers, en mourut de regret, peu de tems après, à Constantinople, où il s'étoit retiré.

L'expédition navale des Russes ne produisit rien d'intéressant en 1771 : & à en juger par les effets ce ne fut qu'une guerre de pirates. Elle acheva de ruiner le commerce du Levant, & ne fut pas moins funeste aux Chrétiens qu'aux Ottomans. La peste, qui infecta ceux-ci, se communiqua aux Russes qui la porterent dans leur patrie où elle fit de grands ravages, sur-tout à Moskou. Des imposteurs fanatiques de cette ville avoient persuadé au peuple que l'image d'un certain Saint guérissoit les pestiférés, & préservoit de la contagion ceux qui ne l'avoient pas encore contractée. Aussitôt on vit se rassembler autour de l'image & sains & malades en si grande foule que plusieurs y furent écrasés. Les pestiférés communiquerent leur mal à ceux qui ne l'avoient pas, tandis que les uns & les autres versoient leurs offrandes dans un tronc que les imposteurs avoient placé devant l'image. Ambroise, Archevêque de Moskou, voulant arrêter cet abus, fit enlever l'image & sceller le tronc. Le peuple en fureur court au Palais du Prélat, & de là dans un Monastere où il s'étoit réfugié. Il l'arrache de l'autel, qu'il tenoit embrassé, & le massacre. Un corps de troupes, arrivé trop tard, fait feu sur ces forcenés, & en tue un grand nombre; d'autres furent pris vifs, & condamnés à différentes peines.

Les campagnes de 1772 & de 1773 se passerent en guerres de chicane & en négociations pour la paix entre les Russes & les Turcs. On tint, l'an 1772, à Foczani, dans la Valachie, à 16 milles de Buchareft, un premier Congrès où les Ministres de Russie étalerent autant de faste que les Turcs montrerent de simplicité. Le Comte Orlof, Chef des Commissaires de Russie, y parut tout resplendissant de pierreries, faisant ostentation de ses plaques & de ses cordons. Osman Effendi, du côté des Turcs, avoit un doliman de camelot verd, bordé d'hermine, & rien ne le distinguoit des autres Commissaires ottomans qu'une canne à pomme d'or. Les conférences s'ouvrirent le 15 Juillet & finirent au mois de Septembre sans qu'on pût rien terminer. Elles se renouerent avec aussi peu de fruit, le 29 Octobre suivant, à Buchareft, entre le Reis Effendi pour les Turcs, & M. Obrescof, Plénipotentiaire de Russie.

Le Grand-Seigneur Musthapha III étant mort le 21 Janv. 1774, son successeur Abdoul Achmet, résolu de continuer la guerre, fit l'armement le plus considérable dont la révolte de Pugatcheu lui sembloit assurer le succès. Ce rebelle étoit un Cosaque du Don, qui, sans avoir aucune ressemblance avec le feu Tsar Pierre III, osa se donner pour ce Prince, disant qu'il n'étoit pas mort, comme le bruit en avoit couru, mais qu'il s'étoit retiré dans un hermitage. Ayant persuadé ce conte absurde aux Tartares du Royaume de Kasan, il eut bientôt une multitude infinie de sectateurs, & entre autres plusieurs Nobles du gouvernement d'Orenbourg & des pays voisins. La sédition qu'il excita parut si sérieuse à la Cour de Pétersbourg, qu'elle publia, le 23 Décembre 1773, un manifeste contre cet imposteur & ses adhérens, & fit marcher le Général Bibikof avec un corps de troupes contre ces fanatiques. Malgré les défaites sans nombre qu'essuya le parti de Pugatcheu, la révolte ne fit qu'augmenter. En vain la Cour fit-elle promettre par Bibikof cent mille roubles (450 mille livres), avec tous les Ordres de Chevalerie, à celui qui livreroit mort ou vif l'imposteur : il ne se trouva pas un seul homme parmi les Tartares, tout barbares qu'ils étoient, qui voulût mériter de si grandes récompenses par une perfidie. Mais ces sentimens d'honneur ne furent pas à l'épreuve des frayeurs de la mort. Des Cosaques du Jaik, faits prisonniers, le 25 Août, dans un combat où les séditieux furent entiérement défaits par les troupes du Comte Panin, offrirent de découvrir Pugatcheu, qui s'étoit sauvé avec cent hommes, & de l'amener en vie au Général, si on vouloit leur accorder leur pardon. L'offre ayant été acceptée, la condition fut remplie, & Pugatcheu fut remis, dans le mois de Septembre 1774, entre les mains du Général russe qui le fit conduire dans une cage de fer à Moskou. Il y expia sur la roue sa rebellion & les cruautés inouies qu'il avoit exercées contre les Nobles qui étoient tombés entre ses mains.

Revenons à la guerre contre les Turcs. Le Feld-Maréchal Romanzof, chargé de la campagne de 1774, ayant reçu un renfort de dix mille hommes, fit ses dispositions pour le passage du Danube. Le Comte Soltykof, fils du vainqueur de Frédéric, débarqua le premier avec sa division, près de Tutukai, la nuit du 16 au 17 Juin, malgré la résistance très forte que lui opposerent les Turcs sur le fleuve & à terre. Les Généraux Kamenski & Suvarof passerent également à la tête de leurs divisions. Ils furent suivis quatre jours après par Romanzof avec le reste de l'armée. Soltykof ayant été vivement attaqué, le 20 Juin, par le Pacha de Rusziek, les Turcs furent obligés d'abandonner le champ de bataille après avoir fait des prodiges de valeur pendant plusieurs heures. Ce fut la derniere journée où ils donnerent des preuves de vigueur. Le même jour, le Reis Effendi ayant marché pour arrêter les Généraux Kamenski & Suvarof, est défait sans coup férir, ses troupes, à la vue de l'ennemi, ayant abandonné lâchement leurs drapeaux pour s'enfuir chacun de son côté, de peur d'être pris. Tout le camp turc, avec une très belle artillerie de bronze, fondue sous la direction du Chevalier de Tott, fut la récompense de cette victoire qui coûta si peu. Dès ce moment le désordre & la mutinerie se mit parmi les armées ottomanes : elles refuserent l'obéissance aux Officiers qu'elles pillerent & massacrerent. On fait état de 140 mille hommes qui, ayant déserté, se retirerent vers l'Hellespont, marquant leur route par toute sorte d'horreurs. Le Visir, investi dans son camp de Schumla par Romanzof, se vit obligé de demander la paix & de souscrire, le 26 Juillet 1774, aux articles que ce Général lui prescrivit dans un nouveau Congrès. Ils furent plus modérés que la Porte, dans la détresse où elle se trouvoit, n'avoit lieu de l'espérer: aussi le Grand-Seigneur & le Divan n'hésiterent-ils point à les ratifier. La Cour de Pétersbourg rendit toutes les conquêtes qu'elle avoit faites pendant la guerre, à l'exception d'Asoph & de Taganrok. Mais elle se fit accorder la liberté de naviger sur toutes les mers dominées par le Turc, & le passage des Dardanelles, avec tous les privileges & toutes les immunités dont jouissent les nations les plus favorisées de la Porte ottomane. L'indépendance de la Crimée & des Hordes qui en relevent, fut encore une des clauses du Traité.

La guerre de l'Impératrice de Russie avec les Turcs ne l'avoit pas obligée de rappeller les troupes qu'elle avoit en Pologne. On s'attendoit qu'elles alloient évacuer ce pays, lorsqu'en 1772, on vit arriver en ce Royaume les troupes de la Reine de Hongrie & du Roi de Prusse, non pour les contraindre à désemparer, mais pour les renforcer. Ce fut alors que chacune des trois Couronnes de Vienne, de Pétersbourg & du Berlin, fit connoître les prétentions qu'elle formoit sur différentes portions de la Pologne. Abandonnés des Puissances alliées & garantes de leurs droits, les infortunés Polonois ne purent que se soumettre. » Le » Roi, la Diéte, rien n'osa résister, & la République ravagée, » ensanglantée depuis tant d'années, perdit en 1773 plus d'un » tiers de ses domaines, & ne put encore obtenir le repos au » prix de tant de sacrifices. Les Provinces qui composent aujourd'hui les gouvernemens de Polotsk & de Mohilof devinrent » le partage de la Russie. » (M. Levesque.)

Tandis que Catherine II étoit le plus occupée à défendre ses Etats & à les agrandir, elle donnoit ses soins pour les policer & les enrichir par de sages réformes & d'utiles institutions. Dès l'an 1767, elle publia des instructions, qui font l'admiration des connoisseurs, pour la confection d'un nouveau Code, qui n'a pas encore reçu la derniere main. En attendant qu'il s'acheve, elle a réformé plusieurs abus qui avoient lieu dans l'exercice de la justice. Catherine a mérité le titre de *mere des armées* par les réglemens qu'elle a faits pour leur approvisionnement, & pour assurer aux soldats vétérans la moitié de leur paie après leur retraite. Des établissemens qu'elle a faits pour l'éducation de la Noblesse de l'un & l'autre sexe, pour celle même des enfans de la bourgeoisie, des Hôpitaux qu'elle a fondés pour les enfans trouvés, les vieillards & les infirmes, sont des monumens qui perpétueront sa munificence envers tous les âges & toutes les conditions. Elle a considérablement soulagé ses peuples & augmenté ses revenus, en simplifiant la régie de ses domaines & la perception des impôts. Des foires, qu'elle a établies en divers lieux, facilitent à ses sujets le débit de leur superflu & la circulation des especes. Le commerce extérieur de la Russie s'accroît journellement sous son régne, & aujourd'hui le produit de l'exportation l'emporte de près de 40 millions sur celui de l'importation.

PRINCIPES DE LA CHRONOLOGIE CHINOISE.

La tradition ancienne & constante des Chinois, dit M. Freret que nous abrégeons, (*Mém. de l'Acad. des Inscrip. & B. L., T. XVIII, p.* 178 *& suiv.*) nous apprend que dès le tems d'*Yao*, c'est-à-dire plus de 2000 ans avant J. C., il y a eu à la Chine deux années différentes, une année civile qui étoit lunaire, & une année astronomique qui étoit solaire, & qui servoit à régler l'année civile. Cette année civile étoit composée de douze lunes, auxquelles on en ajoutoit de tems en tems une treizieme. Dès le tems même d'*Yao*, l'année solaire étoit supposée de 365 jours & 6 heures, égales à notre année julienne, & chaque quatrieme année étoit de 366 jours comme l'année bissextile; c'est un fait prouvé par le *Chou-king*; l'intercalation d'une treizieme lune dans l'usage civil est encore un fait prouvé par le même livre.

Les jours chez les Chinois, au rapport du P. Gaubil, étoient divisés en cent *ké*, chaque *ké* avoit cent minutes, chaque minute cent secondes. Cet usage a subsisté jusqu'au dernier siecle, où les Chinois, de l'avis du P. Schall, Président du Tribunal des Mathématiques, ont commencé à diviser chaque jour en 24 heures, chaque heure en 60 minutes, & chaque minute en 60 secondes, &c., de maniere que le jour n'est composé que de 96 *ké* & chaque *ké* équivaut à 15 minutes ou un quart d'heure suivant notre maniere de compter. Au surplus le jour civil commence à minuit & finit à minuit suivant.

On partage la durée d'une révolution solaire, depuis un solstice jusqu'à l'autre, en douze portions égales, chacune de 30 jours, 10 heures, 30 minutes; on donne à chacune de ces portions le nom de *Tzé*; & on la subdivise en deux parties distinguées par les noms de *Tchong-ki* & de *Tsié-ki* (1): le *Tchong-ki*, ou le *Ki*, placé au milieu des deux *Tsié* qu'il sépare, répond, dans notre méthode astronomique, au premier degré de chaque signe. C'est ce *Tchong-ki* qui détermine le nom de la lune dans laquelle il se trouve; ainsi la lune du solstice est celle pendant le cours de laquelle le soleil se trouve au *Tchong-ki*, ou au premier degré de *Caper*.

Depuis les *Han* (205 ans avant J. C.) jusqu'à présent, les Chinois ont commencé leur année civile par le premier jour de la lune, dans le cours de laquelle le soleil entre dans le signe qui exprime notre signe des Poissons. Les douze lunes de l'année civile sont distribuées en quatre classes, qui portent le nom des quatre saisons. La premiere lune a le nom de *Tching*, exprimé par un caractere qui signifie ce qui est juste, ce qui est conforme à la regle établie; & on ajoute ordinairement à ce caractere celui du printems: *Au printems lune Tching & au printems seconde* ou *troisieme lune*. Pour les trois autres portions, au nom de la saison on ajoute quelquefois, du moins dans les anciens Livres, le lieu de cette lune dans la saison, *premiere, seconde* ou *derniere de l'été*. Par exemple, quelquefois on désigne cette lune par le lieu qu'elle occupe dans l'année civile; *en été quatrieme lune, en automne septieme lune, neuvieme en hiver, dixieme lune*, &c.

M. Freret observe que le détail des anciens Calendriers est très peu connu, & qu'on ignore, 1° quel étoit l'ordre des intercalations par rapport aux années; 2° comment on distribuoit les mois de 30 & de 29 jours, ou les lunes *grandes & petites*, comme les nomment les Chinois. Il ajoute ensuite que sous les *Han*, on se servoit d'un cycle de 19 ans, dans lequel on intercaloit la 3^e^, la 6^e^, la 9^e^, la 11^e^, la 14^e^, la 17^e^, & la 19^e^ années; mais on n'a point de preuve que cet usage ait été suivi dans les tems plus anciens; on n'en a pas non plus du contraire.

Les Astronomes du tems des *Han* disent que la lune intercalaire étoit toujours la 9^e^ de l'année civile: ils ajoutent que les lunes étoient alternativement grandes & petites, c'est-à-dire de 30 & de 29 jours; mais sur ce pied-là, le cycle de 19 ans auroit été plus court de 7 jours 18 heures que les 235 lunaisons dont il est composé. En effet la révolution périodique de la lune se fait dans 27 jours, 32 *ké*. Or la lune fait 254 de ces révolutions, tandis que le soleil n'en fait que 19, mais il ne se trouve que 235 conjonctions de la lune & du soleil, qui font 6939 jours & 75 *ké*. Cette révolution s'exprime par le caractere *Tchang*. Une année commune a 12 mois lunaires, ainsi 19 années communes ont 228 mois lunaires. Dans 19 ans solaires il y a cependant 235 mois lunaires (2), la différence de 228 à 235 est 7; donc il doit y avoir dans un *Tchang* de 19 ans, sept mois intercalaires de 30 jours. La lune intercalaire ne pouvoit pas non plus être toujours la 9^e^; la raison en est simple. La différence du mois lunaire au mois solaire est de 90 *ké*, 66 minutes, 36 secondes. Prenez le moment où commence le *Tchang* ou cycle de XIX ans; ensuite à chaque conjonction ajoutez 90 *ké*, 66 minutes, 36 secondes; quand vous trouverez un nombre égal ou supérieur à celui du mois lunaire, il faut intercaler cette lune qui ne porte le nom d'aucun *Tchong-ki*, mais s'appelle *Jun*. En suivant cette méthode les lunes intercalaires sont, à la troisieme année, 9^e^ lune; à la sixieme année, 6^e^ lune; à la neuvieme année, 3^e^ ou 2^e^ lune; à la onzieme année, 11^e^ lune; à la quatorzieme année, 7^e^ lune; à la dix-septieme année, 4^e^ lune; & à la dix-neuvieme année, 12^e^ lune. Ainsi il y a plus d'apparence que l'intercalation dépendoit des Astronomes chargés de la confection du Calendrier, comme le conjecture M. Freret.

Les Chinois ont eu de très bonne heure, outre la distinction des *Tchong-ki*, ou signes dans l'année astronomique, & des lunes dans l'année civile, une méthode singuliere pour déterminer les jours & pour en marquer le quantieme. Dans leur Calendrier, les jours sont distribués par soixantaines, c'est-à-dire par des cycles de

(1) Il y a eu dans la suite quelques changemens dans l'usage de ces noms de *Tchong-ki* & de *Tsié-ki*, ce dernier ayant été employé pour marquer la premiere partie du *Tzé*.

(2) Les 19 révolutions solaires font 14 heures 32 minutes au-delà du nombre des jours; les 235 lunaisons, 16 heures, 32 minutes; c'est une erreur de 2 heures ou 2 heures 1 minute, dont les 235 lunaisons surpassent les 19 révolutions: différence qui n'alloit qu'à 1 jour en 228 ans dans le lieu de la vraie Syzygie.

soixante, de même que les nôtres le sont par semaines (1), ou cycles de sept jours : quelques changemens & quelques réformations qui aient été faits à ce Calendrier, soit pour les intercalations, soit pour la quantité des lunes, soit pour le lieu de la lune *Tching* dans l'année astronomique, on n'a jamais touché à l'ordre des jours. Ces jours ont eu dans le cycle de 60 l'ordre qu'ils auroient eu, s'il n'y avoit point eu de changement, à peu près comme il est arrivé dans notre Calendrier lors de la réformation grégorienne; le quantieme du jour dans le mois fut changé sans que l'on touchât à son quantieme dans le cycle hebdomadaire; c'est-à-dire que le jour, qui, sans la réformation, eût été le 5 Oct. 1582, fut compté pour le 15e de ce mois; mais ce jour demeura le 6e du cycle, ou le vendredi, comme il l'auroit été sans la réformation.

Nos Chronologistes ont éprouvé en bien des occasions de quel secours étoit pour eux, dans la vérification des Dates, le quantieme du mois joint au quantieme du cycle hebdomadaire; par là ils ont démontré qu'un événement marqué, par exemple, à un lundi 6 Janvier, ne pouvoit être arrivé dans telle année, & qu'il falloit le rapporter à une autre année. La méthode chinoise a le même usage dans la Chronologie; on désigne la date d'un événement en joignant au quantieme du cycle le nom de la lune dans laquelle s'est trouvé ce jour, & quelquefois même le quantieme de la lune; on y joint le nom du Prince qui régnoit alors, & ordinairement on marque l'année de son régne. En voici un exemple pris du *Chi-king*, ou du Livre des Cantiques. Sous le régne de *Yéou-vang*, Empereur de *Tchéou*, le premier de la dixieme lune, au jour *Sin-mao*, vingt-huitieme du cycle, il y eut une éclipse de soleil; la Chronique de *Tsou-chou* marque la sixieme année de *Yéou-vang*, laquelle est par son calcul de même que par celui de *Sse-ma-tsien*, l'an 776 avant J. C. Il faut examiner par le calcul si le premier jour de cette dixieme lune, ou de celle du signe de *Libra* du *Tchong-ki* de l'équinoxe d'automne, fut 1° le vingt-huitieme d'un cycle, 2° le jour d'une Syzigie écliptique. On trouve par le calcul, 1° que le 6 Septembre de cette année, fut le vingt-huitieme d'un cycle; 2° que le soleil étant au cinquieme degré de *Virgo* ou du neuvieme *Tchong-ki*, il y eut ce même jour une Syzigie écliptique. Cette dixieme lune dure 30 jours: ainsi ayant commencé au cinquieme degré de *Virgo*, elle finit au cinquieme degré de *Libra*, & elle contient l'entrée du soleil dans le dixieme *Tchong-ki*, ou dans celui de l'équinoxe d'automne.

On voit par là que ce cycle de 60 est d'un grand usage pour vérifier les époques dans la Chronologie chinoise. Il est vrai que dans les dates où le quantieme de la lune n'est pas déterminé, il peut y avoir une incertitude de quelques années; supposons, par exemple, que l'on marque un événement dans la premiere lune, au premier jour du cycle, sous le régne d'un Empereur, mais sans spécifier ni le quantieme de son régne, ni celui de la lune; supposons encore que le calcul nous donne pour une des années de ce régne le quantieme marqué du cycle au vingt-neuvieme de la lune; alors il arrivera que pendant quelques-unes des années suivantes, le même jour du cycle pourra se trouver encore dans la même lune : mais 1° cela n'ira qu'à quelques années; 2° il n'y a gueres d'époques dans lesquelles l'année du régne ne soit pas marquée; 3° la durée du total des régnes étant connue, il arrive rarement que toutes les années auxquelles le calcul peut convenir, se trouvent renfermées dans le même régne; 4° enfin si on n'avoit qu'une seule de ces dates on pourroit peut-être attribuer au hasard le rapport donné par le calcul; mais comme on en a plusieurs, & qu'il s'en trouve parmi elles qui sont peu éloignées les unes des autres, si on apperçoit dans toutes le même rapport, alors il n'est plus possible de l'attribuer au hasard.

Le cycle chinois de 60 a un autre avantage qu'il est bon de remarquer. Chaque année solaire ayant seulement cinq des soixante notes du cycle des jours qui reviennent sept fois, & les cinquante-cinq autres ne revenant que six fois, cette méthode l'emporte de beaucoup sur la nôtre, dans laquelle le même jour de la semaine revient jusqu'à 52 ou même 53 fois dans une seule année; ainsi le même jour de l'année julienne revient en général au même jour de notre semaine toutes les septiemes années, au lieu que ce n'est qu'à la 81e année que ce jour revient au même quantieme du cycle chinois de 60, parce que le plus petit des nombres divisibles par 60 que peuvent donner ces années, c'est celui de 29220 jours ou de 80 ans juliens. C'est déjà beaucoup, comme l'on voit; car le tems de l'événement dont on examine la date, étant rarement sujet à une incertitude de 80 ans, on sait certainement à laquelle de ces 80 années on doit le rapporter.

Mais il y a plus; les années civiles, employées dans l'Histoire pour la Chronologie, sont des années lunaires réductibles à des périodes de 27759 jours, ou 76 ans, supposés ramener les Syzigies au même jour de l'année solaire. Cette période, qu'on nomme *Pou*, contient 39 jours au-delà des cycles, & il faut 20 de ces périodes, ou 1520 ans, pour ramener les mêmes jours des lunaisons au même jour du cycle & de l'année astronomique. Je parle ici, dit M. Freret, en conséquence des fausses hypothèses des Astronomes chinois; car ces 1520 ans contiennent 11 jours 18 heures au-delà des révolutions solaires vraies, & 4 jours 21 heures au-delà des mois synodiques vrais: & pour trouver une période astronomique qui donnât le retour de tous ces mêmes caractères chronologiques, il faudroit lui donner une quantité de plusieurs milliers d'années.

Le cycle de 60 a encore deux usages dans le Calendrier chinois; le premier est de dater les années, par exemple, l'année 1783 est la 40e d'un cycle, l'année 1784 est la 41e, & l'an 1804 la premiere du cycle suivant; on marque à la tête du Calendrier de chaque année son quantieme dans le cycle, & cet ordre n'est jamais ni interrompu ni dérangé.

Le second usage du cycle de 60 est celui que l'on en fait pour désigner les lunes de l'année civile; cet usage est du tems des *Han* au plutôt, & les lunes intercalaires n'étant jamais comptées, mais seulement les lunes ordinaires, ce cycle se renouvelle tous les cinq ans, qui contiennent cinq fois douze ou soixante lunes régulieres. Ainsi la premiere lune de cette année 1783, ayant été la cinquante-unieme d'un cycle, les premieres lunes de toutes les sixiemes années, soit en remontant, comme 1778, 1773, &c., soit en descendant, comme 1788, 1793, &c., seront aussi les cinquante-uniemes d'un cycle.

(1) Les Chinois ont aussi un cycle de sept jours, suivant l'ordre des sept planetes, le même absolument que notre semaine, mais qui ne paroît pas aussi ancien que le cycle de soixante jours. (*Nouveaux Mémoires de la Chine.*)

Ce

M. Freret soutient d'après l'opinion commune & ancienne des Chinois, suivie du tems même de Confucius, ou du moins avant la destruction des anciens Livres, 1° que l'Empereur Hoang-ti avoit, le premier, réglé la forme de l'année; 2° qu'il avoit établi l'usage du Kia-tzè, ou cycle de 60 jours, qui servoit, dans l'usage civil & populaire, à distinguer les jours de la même maniere que les semaines y servent parmi nous; 3° que le jour duquel on avoit commencé à compter le premier des cycles, avoit été celui d'un solstice d'hiver; 4° qu'au commencement de ce premier jour des cycles, c'est-à-dire à l'heure de minuit, le soleil & la lune avoient été réunis au signe de *Caper* au point du solstice, & que ce moment avoit été celui d'une syzygie; 5° que vers l'an 400 avant J. C. on comptoit plusieurs mille ans depuis ce solstice; c'est-à-dire qu'il y avoit au moins 2000 ans. Ces trois derniers points sont rapportés dans l'ouvrage de Meng-tzè, qui vivoit plus de 300 ans avant J. C. Finalement M. Freret place le commencement du premier cycle & de l'Empereur Hoang-ti à l'an 2455 avant J. C.; il ajoute ensuite qu'ayant calculé pour toutes les années voisines du tems auquel a pu régner Hoang-ti, afin de découvrir si dans quelqu'une de ces années le solstice & la syzygie ont pu se trouver réunis vers l'heure de minuit d'un jour Kia-tzè commençant, il n'a trouvé que la seule année 2450 avant J. C. qui donnât cette réunion. Cette année 2450 étoit la sixieme du régne de Hoang-ti suivant la Chronologie du Tsou-chou; & c'est par cette raison que M. Freret place le commencement du cycle chinois à l'an 2455. Cependant il est évident par le calcul que cette année 2455 n'est que la troisieme année d'un cycle & non la premiere, puisqu'il est certain que l'année 1744 de J. C. est aussi la premiere d'un cycle. Ainsi le premier cycle aura dû commencer à l'an 2457 avant J. C., & on peut supposer que ce premier cycle, suivant M. Freret, précede de deux ans le régne d'Hoang-ti.

Le cycle de 60 est composé de deux autres cycles, l'un de dix & l'autre de douze caracteres, lesquels, combinés ensemble, reviennent toujours les mêmes de soixante en soixante ans. (*Hist. gén. des Huns*, T. I, pag. 46 & 47.

CYCLE DE X.	CYCLE DE XII.
1 Kia.	1 Tse.
2 Y.	2 Tcheou.
3 Ping.	3 Yn.
4 Ting.	4 Mao.
5 Vou.	5 Chin.
6 Ki.	6 Se.
7 Keng.	7 Ou.
8 Sin.	8 Ouy.
9 Gin.	9 Chin.
10 Quey.	10 Yeou.
	11 Su.
	12 Hai.

Le cycle de 60 ans est, dit-on, de la premiere antiquité. L'histoire chinoise que l'Empereur Kang-hi, mort à la fin de 1722, a fait traduire en Tartare, commence à mettre les caracteres du cycle à l'an 2357 avant J. C.; d'où l'on conclut que l'Empire chinois remonte au-delà de cette époque. Mais cette raison ne paroît point démonstrative : on a pu après coup, & depuis que ce cycle est inventé, l'appliquer aux années qui ont précédé son invention, comme nous avons appliqué l'Ere de J. C. à tous les siecles qui ont précédé Denis le Petit, qui en est l'inventeur. Ces caracteres sont *Kia-chin*, qui appartiennent à la 41e année d'un cycle. Ainsi il faut supposer que ce cycle a commencé l'an 2397, 40 ans avant le régne d'Yao. Dans le Tribunal des Mathématiques, c'est un usage immémorial de fixer la premiere année du premier cycle à la 81e année de l'Empereur Yao. Cet usage est une raison un peu meilleure; mais après tout, elle ne prouve pas qu'il soit de la premiere antiquité. Cette invention pourroit n'être que du premier siecle de J. C., ou plus tard même, & l'usage en être aujourd'hui immémorial. Pour décider cette question il faudroit savoir qui est le premier qui s'en est servi, & en quel tems il a vécu. L'an 1684, 23e de Kang-hi, étoit le premier du LXVIIe cycle de 60 ans dans le Tribunal. Ainsi dans cette hypothèse le commencement du premier cycle est de l'an 2277 avant J. C. Mais suivant l'histoire chinoise, déjà citée, traduite par ordre de Kang-hi, cette même année 1684 est la premiere du LXIXe cycle.

La Table suivante des cycles fait voir la maniere de réduire à nos jours & à nos années les jours & les années des Chinois.

Cycle de 60 jours, qui commence le 27 Février 1784.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Kia-tſe.	Y-tcheou.	Ping-yn.	Ting-mao.	Vou-chin.	Ki-ſe.	Keng-ou.	Sin-ouy.	Gin-chin.	Quey-yeou.
27 Février.	28	29	1 Mars.	2	3	4	5	6	7
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Kia-ſu.	Y-hay.	Ping-tſe.	Ting-tcheou.	Vou-yn.	Ki-mao.	Keng-chin.	Sin-ſe.	Gin-ou.	Quey-ouy.
8 Mars.	9	10	11	12	13	14	15	16	17
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Kia-chin.	Y-yeou.	Ping-ſu.	Ting-hay.	Vou-tſe.	Ki-tcheou.	Keng-yn.	Sin-mao.	Gin-chin.	Quey-ſe.
18 Mars.	19	20	21	22	23	24	25	26	27
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Kia-ou.	Y-ouey.	Ping-chin.	Ting-yeou.	Vou-ſu.	Ki-hay.	Keng-ſe.	Sin-tcheou.	Gin-yn.	Quey-mao.
28 Mars.	29	30	31	1 Avril.	2	3	4	5	6
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
Kia-chin.	Y-ſe.	Ping-ou.	Ting-ouy.	Vou-chin.	Ki-yeou.	Keng-ſu.	Sin-hay.	Gin-tſe.	Quey-tcheou.
7 Avril.	8	9	10	11	12	13	14	15	16
51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
Kia-yn.	Y-mao.	Ping-chin.	Ting-ſe.	Vou-ou.	Ki-ouey.	Keng-chin.	Sin-yeou.	Gin-ſu.	Quey-hay.
17 Avril.	18	19	20	21	22	23	24	25	26

Et ainſi de ſuite en recommençant un nouveau cycle.

La Table de la correſpondance des années chinoiſes avec celles de J. C. eſt dreſſée pour 30 cycles, c'eſt-à-dire depuis l'an 4 de notre Ere juſqu'à l'an 1803 incluſivement, & cela en faiſant remonter le commencement du premier cycle à l'an 2397 avant J. C. : cependant il y a des Hiſtoriens qui placent ce commencement à l'an 2697 (1).

La premiere colonne à gauche contient les 60 années du cycle chinois, & à côté de chaque année ſe trouve le caractere qui la déſigne.

Les chiffres romains, qui ſont en tête de la Table, indiquent l'ordre numérique de chaque cycle, & dans la colonne au-deſſous de ce chiffre ſe trouvent les années de Jéſus-Chriſt qui concourent avec chaque année du cycle chinois qui ſe trouve dans la premiere colonne à gauche.

On obſervera que le même caractere chinois revenant de 60 ans en 60 ans, les années de notre Ere correſpondantes, qui ſe trouvent dans les colonnes perpendiculaires, croiſſent de 60 ans ſur chaque ligne horizontale de la colonne précédente. Ainſi, par exemple, l'an 4 de J. C. eſt la premiere année du XLI^e^ cycle, & l'an 64 eſt la premiere du cycle ſuivant : il en eſt de même de toutes les autres colonnes qui ſuivent du haut en bas l'ordre numérique.

Il y a une autre maniere de compter les années, fort uſitée à la Chine, mais peu familiere aux Européens. Cette maniere, qui a commencé ſous le régne de Ouen-ti, l'an 163, avant l'Ere chrétienne, s'appelle *Nien-hao*. Un Empereur, à ſon avénement au trône, donne le nom aux années de ſon régne. Il ordonne, par exemple, qu'elle s'appellera *Ta-té :* en conſéquence de cet Edit l'année ſuivante ſera nommée *premiere année Ta-té ;* on continuera de nommer les autres années, *ſeconde*, *troiſieme année Ta-té*, *&c.*, juſqu'à ce qu'il plaiſe au même Prince ou à ſon ſucceſſeur de rendre un autre Edit en conſéquence duquel l'année ne s'appellera plus *Ta-té*, mais prendra le nom, par exemple, de *Hoang-kin*, ou tel autre qu'il plaira au Souverain de lui impoſer.

Comme les Ecrivains chinois depuis l'an 163 avant J. C. ne connoiſſent gueres d'autre méthode d'indiquer les époques, il eſt indiſpenſable pour ceux qui veulent étudier l'hiſtoire de la Chine dans les ſources, d'avoir continuellement ſous les yeux non-ſeulement une idée exacte du cycle chinois, mais encore un catalogue des *Nien-hao*, avec leur rapport aux années de notre Ere avant & depuis Jéſus-Chriſt. Cette tâche a été pleinement exécutée par M. Deshauterayes à la tête du douzieme volume de l'hiſtoire de la Chine du P. de Mailla. C'eſt là que nous renvoyons nos Lecteurs pour la table des *Nien-hao*, attendu qu'elle occuperoit trop d'eſpace dans un ouvrage où nous ſommes obligés de nous reſſerrer autant qu'il eſt poſſible.

(1) Quelques-uns ne comptent que 2396, attendu que l'année qui précede la premiere de l'Ere vulgaire eſt comptée parmi les Aſtronomes pour 0.

TABLE de la correspondance des années chinoises à celles de Jésus-Christ.

Années du cycle et caracteres chinois correspondans.	CYCLES XLI	XLII	XLIII	XLIV	XLV	XLVI	XLVII	XLVIII	XLIX	L	LI	LII	LIII	LIV	LV
	Années de Jésus-Christ.														
1 Kia-tse,	4	64	124	184	244	304	364	424	484	544	604	664	724	784	844
2 Y-tcheou,	5	65	125	185	245	305	365	425	485	545	605	665	725	785	845
3 Ping-yn.	6	66	126	186	246	306	366	426	486	546	606	666	726	786	846
4 Ting-mao,	7	67	127	187	247	307	367	427	487	547	607	667	727	787	847
5 Vou-chin,	8	68	128	188	248	308	368	428	488	548	608	668	728	788	848
6 Ki-se,	9	69	129	189	249	309	369	429	489	549	609	669	729	789	849
7 Keng-ou,	10	70	130	190	250	310	370	430	490	550	610	670	730	790	850
8 Sin-ouy,	11	71	131	191	251	311	371	431	491	551	611	671	731	791	851
9 Gin-chin,	12	72	132	192	252	312	372	432	492	552	612	672	732	792	852
10 Quey-yeou,	13	73	133	193	253	313	373	433	493	553	613	673	733	793	853
11 Kia-su,	14	74	134	194	254	314	374	434	494	554	614	674	734	794	854
12 Y-hay,	15	75	135	195	255	315	375	435	495	555	615	675	735	795	855
13 Ping-tse,	16	76	136	196	256	316	376	436	496	556	616	676	736	796	856
14 Ting-cheou,	17	77	137	197	257	317	377	437	497	557	617	677	737	797	857
15 Vou-yn,	18	78	138	198	258	318	378	438	498	558	618	678	738	798	858
16 Ki-mao,	19	79	139	199	259	319	379	439	499	559	619	679	739	799	859
17 Keng-chin,	20	80	140	200	260	320	380	440	500	560	620	680	740	800	860
18 Sin-se,	21	81	141	201	261	321	381	441	501	561	621	681	741	801	861
19 Gin-ou,	22	82	142	202	262	322	382	442	502	562	622	682	742	802	862
20 Quey-ouy,	23	83	143	203	263	323	383	443	503	563	623	683	743	803	863
21 Kia-chin,	24	84	144	204	264	324	384	444	504	564	624	684	744	804	864
22 Y-yeou,	25	85	145	205	265	325	385	445	505	565	625	685	745	805	865
23 Ping-su,	26	86	146	206	266	326	386	446	506	566	626	686	746	806	866
24 Ting-hay,	27	87	147	207	267	327	387	447	507	567	627	687	747	807	867
25 Vou-tse.	28	88	148	208	268	328	388	448	508	568	628	688	748	808	868
26 Ki-tcheou,	29	89	149	209	269	329	389	449	509	569	629	689	749	809	869
27 Keng-yn,	30	90	150	210	270	330	390	450	510	570	630	690	750	810	870
28 Sin-mao,	31	91	151	211	271	331	391	451	511	571	631	691	751	811	871
29 Gin-chin,	32	92	152	212	272	332	392	452	512	572	632	692	752	812	872
30 Quey-se,	33	93	153	213	273	333	393	453	513	573	633	693	753	813	873
31 Kia-ou,	34	94	154	214	274	334	394	454	514	574	634	694	754	814	874
32 Y-ouey,	35	95	155	215	275	335	395	455	515	575	635	695	755	815	875
33 Ping-chin,	36	96	156	216	276	336	396	456	516	576	636	696	756	816	876
34 Ting-yeou,	37	97	157	217	277	337	397	457	517	577	637	697	757	817	877
35 Vou-su,	38	98	158	218	278	338	398	458	518	578	638	698	758	818	878
36 Ki-hay,	39	99	159	219	279	339	399	459	519	579	639	699	759	819	879
37 Keng-se,	40	100	160	220	280	340	400	460	520	580	640	700	760	820	880
38 Sin-tcheou,	41	101	161	221	281	341	401	461	521	581	641	701	761	821	881
39 Gin-yn,	42	102	162	222	282	342	402	462	522	582	642	702	762	822	882
40 Quey-mao,	43	103	163	223	283	343	403	463	523	583	643	703	763	823	883
41 Kia-chin,	44	104	164	224	284	344	404	464	524	584	644	704	764	824	884
42 Y-se,	45	105	165	225	285	345	405	465	525	585	645	705	765	825	885
43 Ping-ou,	46	106	166	226	286	346	406	466	526	586	646	706	766	826	886
44 Ting-ouy,	47	107	167	227	287	347	407	467	527	587	647	707	767	827	887
45 Vou-chin,	48	108	168	228	288	348	408	468	528	588	648	708	768	828	888
46 Ki-yeou,	49	109	169	229	289	349	409	469	529	589	649	709	769	829	889
47 Keng-su,	50	110	170	230	290	350	410	470	530	590	650	710	770	830	890
48 Sin-hay,	51	111	171	231	291	351	411	471	531	591	651	711	771	831	891
49 Gin-tse,	52	112	172	232	292	352	412	472	532	592	652	712	772	832	892
50 Quey-tcheou,	53	113	173	233	293	353	413	473	533	593	653	713	773	833	893
51 Kia-yn,	54	114	174	234	294	354	414	474	534	594	654	714	774	834	894
52 Y-mao,	55	115	175	235	295	355	415	475	535	595	655	715	775	835	895
53 Ping-chin,	56	116	176	236	296	356	416	476	536	596	656	716	776	836	896
54 Ting-se,	57	117	177	237	297	357	417	477	537	597	657	717	777	837	897
55 Vou-ou,	58	118	178	238	298	358	418	478	538	598	658	718	778	838	898
56 Ki-ouey,	59	119	179	239	299	359	419	479	539	599	659	719	779	839	899
57 Keng-chin,	60	120	180	240	300	360	420	480	540	600	660	720	780	840	900
58 Sin-yeou,	61	121	181	241	301	361	421	481	541	601	661	721	781	841	901
59 Gin-su,	62	122	182	242	302	362	422	482	542	602	662	722	782	842	902
60 Quey-hay,	63	123	183	243	303	363	423	483	543	603	663	723	783	843	903

TABLE de la correspondance des années chinoises à celles de Jésus-Christ.

ANNÉES du cycle et caracteres chinois correspondans.	CYCLES LVI	LVII	LVIII	LIX	LX	LXI	LXII	LXIII	LXIV	LXV	LXVI	LXVII	LXVIII	LXIX	LXX
	ANNÉES DE JÉSUS-CHRIST.														
1 Kia-tse,	904	964	1024	1084	1144	1204	1264	1324	1384	1444	1504	1564	1624	1684	1744
2 Y-tcheou,	905	965	1025	1085	1145	1205	1265	1325	1385	1445	1505	1565	1625	1685	1745
3 Ping-yn.	906	966	1026	1086	1146	1206	1266	1326	1386	1446	1506	1566	1626	1686	1746
4 Ting-mao,	907	967	1027	1087	1147	1207	1267	1327	1387	1447	1507	1567	1627	1687	1747
5 Vou-chin,	908	968	1028	1088	1148	1208	1268	1328	1388	1448	1508	1568	1628	1688	1748
6 Ki-se,	909	969	1029	1089	1149	1209	1269	1329	1389	1449	1509	1569	1629	1689	1749
7 Keng-ou,	910	970	1030	1090	1150	1210	1270	1330	1390	1450	1510	1570	1630	1690	1750
8 Sin-ouy,	911	971	1031	1091	1151	1211	1271	1331	1391	1451	1511	1571	1631	1691	1751
9 Gin-chin,	912	972	1032	1092	1152	1212	1272	1332	1392	1452	1512	1572	1632	1692	1752
10 Quey-yeou,	913	973	1033	1093	1153	1213	1273	1333	1393	1453	1513	1573	1633	1693	1753
11 Kia-su,	914	974	1034	1094	1154	1214	1274	1334	1394	1454	1514	1574	1634	1694	1754
12 Y-hay,	915	975	1035	1095	1155	1215	1275	1335	1395	1455	1515	1575	1635	1695	1755
13 Ping-tse,	916	976	1036	1096	1156	1216	1276	1336	1396	1456	1516	1576	1636	1696	1756
14 Ting-tcheou,	917	977	1037	1097	1157	1217	1277	1337	1397	1457	1517	1577	1637	1697	1757
15 Vou-yn,	918	978	1038	1098	1158	1218	1278	1338	1398	1458	1518	1578	1638	1698	1758
16 Ki-mao,	919	979	1039	1099	1159	1219	1279	1339	1399	1459	1519	1579	1639	1699	1759
17 Keng-chin,	920	980	1040	1100	1160	1220	1280	1340	1400	1460	1520	1580	1640	1700	1760
18 Sin-se,	921	981	1041	1101	1161	1221	1281	1341	1401	1461	1521	1581	1641	1701	1761
19 Gin-ou,	922	982	1042	1102	1162	1222	1282	1342	1402	1462	1522	1582	1642	1702	1762
20 Quey-ouy,	923	983	1043	1103	1163	1223	1283	1343	1403	1463	1523	1583	1643	1703	1763
21 Kia-chin,	924	984	1044	1104	1164	1224	1284	1344	1404	1464	1524	1584	1644	1704	1764
22 Y-yeou,	925	985	1045	1105	1165	1225	1285	1345	1405	1465	1525	1585	1645	1705	1765
23 Ping-su,	926	986	1046	1106	1166	1226	1286	1346	1406	1466	1526	1586	1646	1706	1766
24 Ting-hay,	927	987	1047	1107	1167	1227	1287	1347	1407	1467	1527	1587	1647	1707	1767
25 Vou-tse.	928	988	1048	1108	1168	1228	1288	1348	1408	1468	1528	1588	1648	1708	1768
26 Ki-tcheou,	929	989	1049	1109	1169	1229	1289	1349	1409	1469	1529	1589	1649	1709	1769
27 Keng-yn,	930	990	1050	1110	1170	1230	1290	1350	1410	1470	1530	1590	1650	1710	1770
28 Sin-mao,	931	991	1051	1111	1171	1231	1291	1351	1411	1471	1531	1591	1651	1711	1771
29 Gin-chin,	932	992	1052	1112	1172	1232	1292	1352	1412	1472	1532	1592	1652	1712	1772
30 Quey-se,	933	993	1053	1113	1173	1233	1293	1353	1413	1473	1533	1593	1653	1713	1773
31 Kia-ou,	934	994	1054	1114	1174	1234	1294	1354	1414	1474	1534	1594	1654	1714	1774
32 Y-ouey,	935	995	1055	1115	1175	1235	1295	1355	1415	1475	1535	1595	1655	1715	1775
33 Ping-chin,	936	996	1056	1116	1176	1236	1296	1356	1416	1476	1536	1596	1656	1716	1776
34 Ting-yeou,	937	997	1057	1117	1177	1237	1297	1357	1417	1477	1537	1597	1657	1717	1777
35 Vou-su,	938	998	1058	1118	1178	1238	1298	1358	1418	1478	1538	1598	1658	1718	1778
36 Ki-hay,	939	999	1059	1119	1179	1239	1299	1359	1419	1479	1539	1599	1659	1719	1779
37 Keng-tse,	940	1000	1060	1120	1180	1240	1300	1360	1420	1480	1540	1600	1660	1720	1780
38 Sin-tcheou,	941	1001	1061	1121	1181	1241	1301	1361	1421	1481	1541	1601	1661	1721	1781
39 Gin-yn,	942	1002	1062	1122	1182	1242	1302	1362	1422	1482	1542	1602	1662	1722	1782
40 Quey-mao,	943	1003	1063	1123	1183	1243	1303	1363	1423	1483	1543	1603	1663	1723	1783
41 Kia-chin,	944	1004	1064	1124	1184	1244	1304	1364	1424	1484	1544	1604	1664	1724	1784
42 Y-se,	945	1005	1065	1125	1185	1245	1305	1365	1425	1485	1545	1605	1665	1725	1785
43 Ping-ou,	946	1006	1066	1126	1186	1246	1306	1366	1426	1486	1546	1606	1666	1726	1786
44 Ting-ouy,	947	1007	1067	1127	1187	1247	1307	1367	1427	1487	1547	1607	1667	1727	1787
45 Vou-chin,	948	1008	1068	1128	1188	1248	1308	1368	1428	1488	1548	1608	1668	1728	1788
46 Ki-yeou,	949	1009	1069	1129	1189	1249	1309	1369	1429	1489	1549	1609	1669	1729	1789
47 Keng-su,	950	1010	1070	1130	1190	1250	1310	1370	1430	1490	1550	1610	1670	1730	1790
48 Sin-hay,	951	1011	1071	1131	1191	1251	1311	1371	1431	1491	1551	1611	1671	1731	1791
49 Gin-tse,	952	1012	1072	1132	1192	1252	1312	1372	1432	1492	1552	1612	1672	1732	1792
50 Quey-tcheou,	953	1013	1073	1133	1193	1253	1313	1373	1433	1493	1553	1613	1673	1733	1793
51 Kia-yn,	954	1014	1074	1134	1194	1254	1314	1374	1434	1494	1554	1614	1674	1734	1794
52 Y-mao,	955	1015	1075	1135	1195	1255	1315	1375	1435	1495	1555	1615	1675	1735	1795
53 Ping-chin,	956	1016	1076	1136	1196	1256	1316	1376	1436	1496	1556	1616	1676	1736	1796
54 Ting-se,	957	1017	1077	1137	1197	1257	1317	1377	1437	1497	1557	1617	1677	1737	1797
55 Vou-ou,	958	1018	1078	1138	1198	1258	1318	1378	1438	1498	1558	1618	1678	1738	1798
56 Ki-ouey,	959	1019	1079	1139	1199	1259	1319	1379	1439	1499	1559	1619	1679	1739	1799
57 Keng-chin,	960	1020	1080	1140	1200	1260	1320	1380	1440	1500	1560	1620	1680	1740	1800
58 Sin-yeou,	961	1021	1081	1141	1201	1261	1321	1381	1441	1501	1561	1621	1681	1741	1801
59 Gin-su,	962	1022	1082	1142	1202	1262	1322	1382	1442	1502	1562	1622	1682	1742	1802
60 Quey-hay,	963	1023	1083	1143	1203	1263	1323	1383	1443	1503	1563	1623	1683	1743	1803

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES EMPEREURS DE LA CHINE DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'ERE VULGAIRE.

La Chine, désignée en général dans les Livres chinois sous le nom de Tien-hia, *ciel inférieur*, & de Tchong-koué, *royaume du milieu*, a porté successivement les noms des différentes familles impériales qui l'ont gouvernée. Celui de Chine que nous lui donnons, vient des Tartares & des Indiens qui le prononcent *Thsine;* & il est certain que c'est le nom que cet Empire portoit vers le milieu du III^e siecle avant J. C., dans le tems qu'il étoit gouverné par la famille de *Thsin*, qui trouva moyen d'en réunir les différentes parties sous sa puissance en détruisant les Princes qui les possédoient.

Cet Empire, dont la population surpasse de beaucoup celle de l'Europe entiere, dont l'antiquité remonte à des siecles fort reculés, dont le gouvernement a éprouvé pour la forme le moins de variations, s'étend aujourd'hui, & même depuis plusieurs siecles, sur une longueur de 750 lieues & une largeur de 500. Il est divisé en 16 grandes Provinces, savoir, *Pet-cheli*, dont la capitale, *Pékin*, est aujourd'hui celle de l'Empire, *Kiang-nan*, *Chan-si*, *Chan-tong*, *Honan*, *Chen-si*, *Tché-kiang*, *Kiang-si*, *Hou-kouang*, *Sse-tchuen*, *Fou-kien*, *Kouang-tong*, *Kouang-si*, *Yun-nan*, *Kouei-tcheou*, *Lea-tong*.

Les Chinois, de même que les Phéniciens, les Egyptiens, les Babyloniens, les Assyriens, & d'autres peuples de l'Orient, ont été policés, cultivés & savans dès leur origine, & ne remontent point comme les Grecs, les Romains, & les autres peuples de l'Europe, à des siecles d'ignorance & de barbarie.

A l'égard de leur origine, il est vraisemblable qu'ils étoient une des colonies de la dispersion qui fut occasionnée dans les plaines de Sennaar par la confusion des langues. Ce fut Yao (1) qui amena, dit-on, cette colonie dans la Chine, & qui fonda la Monarchie chinoise avec Chun, qu'il fit son collegue & qui devint son successeur.

Les Souverains qui, depuis *Chun*, ont possédé la Chine jusqu'à nos jours, se divisent en 22 dynasties ou familles, dont la premiere est celle des Hia qui a pour auteur Yu, surnommé Ta ou le Grand, & commence, suivant l'opinion la plus probable, à l'an 2198 (& non 2207) avant J. C.

Yu-Ta, que *Chun* s'étoit associé préférablement à ses propres enfans, fut le premier qui rendit la Couronne & le Sacerdoce qui y étoit joint, héréditaires dans sa famille. Depuis ce tems là il fut défendu, sous peine de la vie, à tout autre qu'à l'Empereur d'offrir des sacrifices (2).

A la dynastie des Hia, qui subsista 441 ans sous 17 Empereurs, succéda, l'an 1766 avant J. C., celle qui porta d'abord le nom de Chang, ensuite celui de Yng. Elle dura l'espace de 656 ans sous 30 Empereurs.

La 3^e dynastie, dont Ou-vang fut le Chef, nommée des Cheou ou Tcheou, subsista l'espace de 855 ans, depuis l'an 1110 avant J. C. jusqu'à l'an 255, sous 35 Empereurs qui, pour avoir érigé des Provinces en Royaumes tributaires, ne conserverent gueres que le titre & quelques prérogatives de la dignité impériale, sans être en état de se faire obéir par des vassaux devenus beaucoup plus puissans qu'eux.

La 4^e dynastie, nommée des Tsin, ne subsista que 43 ans, depuis l'an 246 avant J. C. jusqu'en 203, sous quatre Empereurs, dont le second, Tché-Hoang-Ti, successeur de Cheng-Siang-Vang, laissa un monument de sa puissance qui étonne encore aujourd'hui ceux qui le voient : nous voulons parler de cette fameuse muraille de briques, longue d'environ 500 lieues, qui sépare la Chine de tous les peuples qui l'environnent. Mais il ternit la gloire de cette entreprise par la guerre qu'il fit aux Gens de Lettres, & aux Livres d'histoire, de morale & de jurisprudence, qu'il vint à bout de supprimer presque entiérement. Ce fut lui qui éteignit les Royaumes tributaires & les remit dans leur premier état de Provinces.

La 5^e dynastie, appellée des Han, reconnoît pour fondateur Lien-pang, soldat de fortune, qui monta sur le trône, l'an 203, avant J. C. & prit le nom de Kao-Tsou. C'est sous son régne qu'on inventa le papier (de soie), l'encre & les pinceaux qui tiennent lieu de plumes à la Chine.

SUITE DE LA DYNASTIE DES HAN.

HAN-PING-TI.

Le trône impérial de la Chine, la premiere année de l'ere chrétienne (58^e année *Sin-yeou* du 40^e cycle) étoit possédé depuis deux siecles par la dynastie des Han, fondée par Kao-Tsou, lorsque Lieou-yen, fils du Prince de Tchong-chan & petit-fils de l'Empereur Han-yuen-ti, y fut placé à l'âge de neuf ans, après la mort de l'Empereur Han-ngai-ti, décédé sans enfans. Ce fut l'Impératrice Ouang-chi, veuve de Han-ngaï-ti, qui fit ce choix avec le premier Ministre Ouang-mang. Le jeune Prince à son inauguration prit le nom de Han-ping-ti, c'est-à-dire *Empereur Pacifique des Han.* Ouang-

(1) Tout ce qu'on raconte sur les tems qui ont précédé *Yao*, n'est, au jugement de tous les bons Critiques, qu'un amas de fables et de traditions obscures qui ne méritent aucune créance.

(2) La Chronologie chinoise, quoiqu'en disent ses partisans, n'est rien moins que certaine. C'est ce qu'avoue un habile Chinois de nos jours dans un savant Mémoire sur l'antiquité des Chinois. » Aussi un Lettré, dit-il, du siecle passé, quoiqu'infidele, a prouvé » que tous les fondemens de notre Chronologie, avant l'époque de » 841, (avant J. C.) portent en l'air, et vont flottant d'un systême » à l'autre, sans qu'on puisse les fixer faute de monumens authen- » tiques. Pour bâtir après avoir détruit, il imagine de recourir aux » livres des Européens et de s'aider de leur Chronologie pour fixer » la nôtre. »

mang, pendant sa minorité, fut chargé de la Régence; & comme il n'avoit pas moins d'ambition que de talens, il se servit de son autorité pour se frayer la route du trône. Kong-Kouang, qu'on avoit donné pour Gouverneur à l'Empereur, faisoit obstacle par sa vigilance & sa probité aux vues ambitieuses du Ministre. Mais la mort l'enleva la 5e année de notre ére. Ma-Kong, qui le remplaça, garda cet emploi peu de tems, & se retira. Le jeune Empereur, étant à la merci du perfide Ouang-mang, ne tarda pas à devenir la victime de sa scélératesse. Il mourut, l'an 6 de notre ére, du poison qu'il lui avoit fait donner.

L'an 2 de J. C., le 30e jour de la xe lune, et non pas de la ixe, 23 Novembre, arriva une éclipse de soleil.

On doit se rappeller que la regle que nous avons suivie pour vérifier l'ordre numérique des lunes chinoises, est fondée sur ce principe, que la premiere lune de l'année est celle pendant le cours de laquelle le soleil entre dans le signe qui répond à notre signe des Poissons. (Voy. *la forme de l'année chinoise*.) Nous avons supprimé plusieurs éclipses comme douteuses qui se trouvent rapportées dans la nouvelle Histoire de la Chine, par la raison que M. Pingré n'en fait pas mention dans sa Chronologie écliptique: les dates juliennes, que nous avons employées, sont d'après les calculs de ce savant Académicien.

YU-TSÉ-YNG.

L'an 6 de notre ére. (3e année *Ping-you*, du XLIe cycle.) Yu-tsé-yng, fils de Lieou-hien, n'avoit que 2 ans lorsque l'Impératrice douairiere, toujours vivante, le choisit, de concert avec Ouang-mang, pour l'élever à l'Empire. On ne le proclama pas néanmoins Empereur, & on se contenta de lui donner le titre de Prince héritier jusqu'à ce qu'il fût en état de régner. Ce fut Ouang-mang qui eut pendant l'interregne tous les honneurs de la représentation & toute l'autorité attachée à la dignité impériale. Son dessein & celui de l'Impératrice étoit de disposer par là les peuples à le reconnoître un jour pour véritable Souverain. Lieou-tchong, Prince de Nan-tchong, indigné de voir un étranger usurper la Couronne destinée à un rejetton de sa famille, invita, par un manifeste qu'il répandit, tous les descendans de Han-kao-ti à venger l'injure qu'on faisoit à sa dynastie, & à punir Ouang-mang de sa témérité. Ayant assemblé quelques milliers de soldats, il prit les armes; mais comme il ne fut pas soutenu, Ouang-mang l'eut bientôt écrasé avec toutes les forces de l'Empire. Tché-y, Gouverneur de Tong-Kiun, ayant ensuite opposé une armée de cent mille hommes au Régent, n'eut pas un meilleur succès. Ouang-mang la dissipa par un simple manifeste où il donna le démenti à ceux qui l'accusoient de vouloir supplanter son pupille. Rien n'étoit néanmoins plus réel. L'an 8 de notre ére, à la 12e lune, Ouang-mang, dans un Conseil des Grands qui lui étoient dévoués, fait arrêter que le sceau de l'Empire sera retiré de l'appartement du jeune Prince héritier pour lui être remis, que l'Empire ne s'appellera plus Han-tchao, ou l'Empire des Han, mais Sin-tchao ou l'Empire des Sin, & que l'Impératrice-Régente sera pareillement qualifiée Impératrice de la dynastie des Sin. Tout cela fut exécuté le premier jour de l'année suivante.

Eclipse du soleil sous le régne de Yu-tsé-yng, arrivée l'an 6 de J. C.

Le premier jour de la neuvieme lune et non pas de la dixieme, 11 Septembre.

OUANG-MANG.

L'an 9 de notre ére (6e année *Ki-se* du XLIe cycle.) Ouang-mang, s'étant mis en possession du trône de la Chine sans opposition, commence par faire descendre d'un degré tous les Princes de l'Empire, capables de lui nuire, au nombre de 212. Il fit plus à l'égard de ceux des Han, il les réduisit l'année suivante au rang du peuple. Ces changemens, quelque violens qu'ils fussent, ne produisirent néanmoins aucun trouble. Ouang-mang voulut ensuite s'assurer des Tartares. Mais le Tchen-yu, ou Khan des Tartares Kiong-nou, s'étant apperçu des embûches qu'il lui tendoit, se jette sur les frontieres de la Chine, qu'il dévaste impunément. Les peuples des Royaumes de l'Ouest font les mêmes dégâts de leur côté. Ouang-mang, après être resté quelque tems dans l'inaction, envoie contre eux des armées qui remportent d'abord quelques avantages, mais qui, foulant en même tems les Provinces qu'elles étoient venues défendre, les portent à se soulever. Le mécontentement se communique insensiblement à toutes les parties de l'Empire. Mais le silence que gardoient les Princes de la dynastie des Han empêche le gros de la nation d'éclater. A la fin trois fils de Lieou-kin, descendant de l'Empereur Han-king-ti, s'étant concertés avec leurs amis pour venger leur famille, leverent des troupes, l'an 22, & déclarerent la guerre à l'usurpateur. Après divers échecs qu'ils lui firent essuyer, les principaux du parti, n'ayant point encore de Chef proprement dit, s'assemblent le premier jour de la 2e lune de l'an 23, & mettent à leur tête Lieou-hiuen, sous le titre de Prince. Ouang-mang, poursuivi par les Confédérés dont les forces augmentoient de jour en jour, se retire dans Tchan-gngan, capitale alors de la Chine, où bientôt il se vit assiégé (1). Malgré sa vigoureuse défense, la place fut emportée d'assaut le premier jour de la 9e lune. Ouang-mang fut pris dans une tour par les soldats qui lui couperent la tête & la porterent à Lieou-hiuen, qui tenoit alors sa Cour à Ouao-hien.

Eclipses du soleil sous le régne de Ouang-mang.

L'an 14, le trentieme jour de la troisieme lune, 18 Avril.

L'an 15, le trentieme jour de la septieme lune, 2 Septembre.

LIEOU-HIUEN.

23. (20e année *Qney-ouy*, du XLIe cycle.) Lieou-hiuen, se voyant à la tête de l'Empire de la Chine avec le titre de Prince, transporta sa Cour à Lo-yang. Mais il ne put réussir à se faire reconnoître Empereur. Plusieurs des Chefs du parti qui s'étoit élevé contre Ouang-mang, dont le plus redoutable étoit Fan-tchong, ayant à ses ordres une faction appellée les *Sourcils rouges*, se maintinrent dans l'indépendance. On vit outre cela paroître un imposteur nommé Ouang-lang, qui se donnoit pour le Prince Tsé-yu, fils de l'Empereur Han-tching-ti. Il séduisit un grand nombre de personnes qui lui formerent une armée pour soutenir ce nom & les droits qu'il donnoit à l'Empire. Lieou-sieou, le plus distingué de la famille des Han par sa valeur, marcha contre cet aventurier; &, l'ayant forcé dans Han-tan où il s'étoit retranché, lui fit voler la tête d'un coup de sabre. Mais sa mort ne rétablit pas le calme dans l'Empire. Des troupes de brigands s'y répandirent & commirent de grands ravages. Lieou-sieou en détruisit une partie, & le Prince Lieou-hiuen, de son côté, remporta une victoire sur les *Sourcils rouges*. Ce revers n'abattit pas ces derniers. Ils s'en releverent bientôt, & devinrent plus formidables qu'auparavant. Les Seigneurs chinois, jugeant Lieou-hiuen incapable de leur résister, & regardant d'ailleurs le trône impérial comme vacant, contraignirent Lieou-sieou, après des refus réitérés, d'y monter.

KOUANG-OU-TI (2).

25. (22e année *Y-yeou*, du XLIe cycle.) Kouang-ou-ti fut le nom que prit Lieou-sieou lorsqu'il eut accepté l'Empire. Il débuta par assurer de son amitié Lieou-hiuen, & lui en donna des preuves en le créant Prince de Hoai-yang. Mais celui-ci rejetta fièrement cette faveur, & aima mieux se jetter dans le parti des *Sourcils rouges*. Il n'y trouva pas ce qu'il avoit espéré. Fan-tchong, leur Chef, ne lui témoigna aucune considération; & sur ce qu'on apprit qu'une faction se disposoit à le rétablir, un des Officiers de Fan-tchong l'assomma. Kouang-ou-ti continua la guerre contre les brigands, &, dans le cours de deux ans, il vint à bout de les dissiper entièrement. Des révoltes, qui s'éleverent ensuite, furent étouffées de même; &, l'an 37 de notre ére, la paix fut rétablie dans l'Empire. Mais elle ne dura que trois ans. Une femme du Tong-kin, nommée Tching-tsé, entreprit d'affranchir son pays de la domination des Chinois, devenue odieuse par la tyrannie des Gouverneurs qu'ils y envoyoient. Cette héroïne s'étant mise à la tête des mécontens, gagna sur les Impériaux une grande bataille, leur enleva 65 villes, & se fit proclamer Reine. Mais ayant été battue completement, l'an 42, dans une nouvelle action, son parti fut totalement détruit. La Chine depuis ce tems demeura tranquille jusqu'à la mort de Kouang-ou-ti, arrivée dans la 3e lune de l'an 57 de notre ére, la 33e de son régne, & la 63e de son âge. Il fut regretté de ses peuples qu'il avoit défendus avec valeur & gouvernés avec une sagesse égale.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 26, le premier jour de la premiere lune, 6 Février.

L'an 27, le trentieme jour de la sixieme lune, et non pas de la cinquieme, 22 Juillet.

(1) Dans le siége de Tchang-ngan le feu prit au Palais, et consuma tous les Livres d'histoire, chartes, mémoires, recueils de cartes, compilations de loix, mémoires sur l'agriculture, et manuscrits que les Empereurs de la dynastie des Han avoient pu rassembler pendant 180 ans. (*Mém. concer. les Chin.* T. I, p. 39.)

(2) Il est nommé dans les *Portraits des célebres Chinois* Han-koang-outi.

L'an 30, le trentieme jour de la dixieme lune et non pas de la neuvieme, 14 Novembre.

L'an 31, le trentieme jour de la quatrieme lune et non pas de la troisieme, 10 Mai,

L'an 40, le trentieme jour de la troisieme lune, 29 Avril.

L'an 41, le trentieme jour de la deuxieme lune, 19 Avril.

L'an 46, le trentieme jour de la cinquieme lune, 22 Juillet.

L'an 49, le trentieme jour de la troisieme lune, 20 Mai.

L'an 53, le premier jour de la deuxieme lune, 9 Mars.

L'an 55, le trentieme jour de la cinquieme lune, 13 Juillet.

L'an 56, le trentieme jour de la onzieme lune, 25 Décembre.

HAN-MING-TI.

57. (54e année *Ting-ſe*, du XLIe cycle.) HAN-MING-TI, fils de Kouang-ou-ti & ſon ſucceſſeur, commença ſon régne par faire revivre les cérémonies preſcrites dans les King ou Livres de la religion. Les Académies deſtinées aux exercices militaires & à l'étude de la morale lui durent auſſi leur établiſſement. Il en avoit une dans ſon Palais pour y élever les enfans de la premiere qualité, & il ne dédaignoit pas d'aſſiſter lui-même à leurs exercices. Ce Prince, par les ſoins qu'il eut d'éclairer la conduite des Mandarins & des autres Officiers publics, maintint la tranquillité dans l'intérieur de l'Empire; mais il refuſa d'entrer dans les querelles des Princes tributaires de la Chine, ſans ſouffrir néanmoins qu'ils attaquaſſent impunément ſes frontieres. Il eut cependant la foibleſſe de protéger la ſecte de Foé, qui, des Indes où elle étoit déjà fort ancienne, s'introduiſit en Chine, & y établit la doctrine de la métempſycoſe avec celle des deux principes, le néant & le vuide. Han-ming-ti finit ſes jours la 8e lune en automne de l'an 75, dans la 48e année de ſon âge & la 18e de ſon régne, emportant dans le tombeau la réputation d'un Prince vigilant, équitable & modéré. Entre ſes femmes il avoit donné la préférence à MA-CHI, en la nommant Impératrice; mais comme elle étoit ſtérile, il lui avoit fait adopter un fils qu'il avoit d'une autre femme, & qu'il deſtinoit pour être ſon ſucceſſeur.

Eclipſes du ſoleil arrivées ſous ce régne.

L'an 60, le trentieme jour de la huitieme lune, 13 Octobre.

L'an 65, le trentieme jour de la onzieme lune, et non pas de la dixieme, 16 Décembre.

L'an 70, le trentieme jour de la neuvieme lune, et non pas de la dixieme, 23 Septembre.

L'an 73, le trentieme jour de la sixieme lune, et non pas de la cinquieme, 23 Juillet.

HAN-TCHANG-TI.

75. (12e année *Y-hay*, du XLIIe cycle.) HAN-TCHANG-TI, fils & ſucceſſeur de Han-ming-ti, témoigna ſa reconnoiſſance envers l'Impératrice Ma-chi, ſa mere par adoption, en élevant au rang de Princes ſes freres, malgré les remontrances qu'elle lui fit pour l'en détourner. L'événement vérifia les craintes de l'Impératrice. L'élévation fit tourner la tête à quatre de ſes freres, au point que leur mauvaiſe conduite obligea l'Empereur de les reléguer dans leurs terres. Han-tchang-ti mourut à la premiere lune de l'an 89, laiſſant de ſa femme TEO-CHI, qu'il avoit déclarée Impératrice en l'an 78, un fils qui ſuit.

Eclipſes du ſoleil arrivées ſous ce régne.

L'an 75, le trentieme jour de la onzieme lune, 5 Janvier.

L'an 80, le premier jour de la deuxieme lune, 10 Mars.

L'au 81, le trentieme jour de la septieme lune, et non pas de la sixieme, 23 Août.

L'an 87, le trentieme jour de la neuvieme lune, et non pas de la huitieme, 15 Octobre.

HAN-O-TI.

89. (26e année *Ki-tcheou*, du XLIIe cycle.) HAN-O-TI, fils de Han-tchang-ti, lui ſuccéda à l'âge de dix ans ſous la Régence de TEO-CHI, ſa mere, qui s'aſſocia dans cet emploi Teou-hien, ſon frere. Celui-ci, pour ſe rendre maître entiérement des affaires, fit donner à trois de ſes freres les principales charges de l'Etat. Mais bientôt il abuſa de ſon pouvoir, & commit des injuſtices dont la conviction, acquiſe dans un Comité tenu par ordre de l'Impératrice, le fit condamner à perdre la vie. La Princeſſe commua la peine en celle d'aller faire la guerre aux Tartares Hiong-nou, d'où il n'y avoit pas d'apparence qu'il dût revenir. Mais il trompa l'attente du public par des victoires ſignalées qu'il remporta ſur les Tartares; ce qui rétablit ſon crédit à la Cour. Il ne tarda pas d'en abuſer de nouveau. L'Empereur, qui étoit majeur pour lors, irrité de ſon inſolence, lui ordonna de ſe donner la mort. Mais il le ſuivit de près au tombeau dans la 27e année de ſon âge & la 12e lune de l'an 105. Les heureuſes diſpoſitions qu'il faiſoit paroître lui mériterent des regrets.

Eclipſes du ſoleil arrivées ſous ce régne.

L'an 90, le trentieme jour de la deuxieme lune, 20 Mars.

L'an 92, le premier jour de la septieme lune, et non pas de la sixieme, 23 Juillet.

L'an 95, le premier jour de la cinquieme lune, et non pas de la quatrieme, 22 Mai.

L'an 100, le premier jour de la huitieme lune, et non pas de la septieme, 23 Août.

L'an 103, le trentieme jour de la quatrieme lune, 22 Juin.

HAN-CHANG-TI.

105. (42e année *Y-ſe*, du XLIIe cycle.) HAN-CHANG-TI, âgé ſeulement de cent jours à la mort de Han-o-ti, ſon pere, lui ſuccéda ſous la Régence de l'Impératrice, ſa mere, & mourut à la 8e lune de l'année ſuivante.

HAN-NGAN-TI.

106. (43e année *Ping-ou*, du XLII cycle.) HAN-NGAN-TI, neveu de l'Empereur Han-o-ti, devint le ſucceſſeur de Han-chang-ti à l'âge de 14 ans, par le choix de l'Impératrice, mere de ce dernier. Cette Princeſſe ambitieuſe conſerva la Régence, malgré les murmures des Chinois, juſqu'à ſa mort arrivée l'an 121. Han-ngan-ti ne lui ſurvécut que 4 ans, étant décédé dans la 3e lune de l'an 125. Comme il ne laiſſoit point d'enfans de l'Impératrice YEN-CHI, ſa femme, il avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur le fils qu'il avoit eu d'une Reine que Yen-chi fit mourir pour ſe délivrer d'une concurrente qui auroit pu lui enlever l'autorité. Ce crime ne ſuffit pas à Yen-chi; elle ſubſtitua un de ſes petits-fils au légitime héritier; & le fit couronner. Mais la mort ayant fait juſtice de cet intrus dans la 10e lune de la même année, rendit le trône à celui auquel il appartenoit de droit.

Eclipſes du ſoleil arrivées ſous ce régne.

L'an 107, à la troisieme lune, 11 Avril.

L'an 111, le premier jour de la premiere lune, 27 Janvier.

L'an 113, le trentieme jour de la quatrieme lune, 1 Juin.

L'an 114, à la troisieme lune, 22 Mai; et le premier jour de la onzieme lune, et non pas de la dixieme, 15 Novembre.

L'an 115, le trentieme jour de la neuvieme lune, 4 Novembre.

L'an 116, à la troisieme lune, 31 Mars.

L'an 117, le premier jour de la deuxieme lune, 21 Mars.

L'an 118, le premier jour de la huitieme lune, 3 Septembre.

L'an 119, le premier jour de la douzieme lune, 18 Janvier 120.

L'an 124, le trentieme jour de la neuvieme lune, 25 Octobre.

L'an 125, le premier jour de la quatrieme lune, et non pas de la troisieme, 21 Avril.

HAN-CHUN-TI.

126. (3e année *Ping-yn*, du XLIIIe cycle.) HAN-CHUN-TI, fils de Han-ngan-ti, ayant été reconnu pour Empereur malgré l'Impératrice, ſa belle-mere, commença par la condamner à une priſon perpétuelle pour venger la mort de ſa mere & l'injuſtice qu'elle lui avoit faite à lui-même en s'efforçant de l'exclure du trône. Mais il ſe repentit bientôt de ce traitement; &, l'ayant rappellée, il la rétablit dans les honneurs dont elle avoit joui. Mais la mort lui permit à peine de reparoître à la Cour. Han-chun-ti avec de belles qualités manqua de diſcernement dans le choix de ſes Miniſtres. Gouverné par les Eunuques du Palais, il mit par leurs conſeils, à la tête de pluſieurs Provinces, des Mandarins corrompus, qui, par leurs concuſſions, provoquerent de fréquentes révoltes. L'an 143, le pays de Leang-tcheou éprouva, pendant trois mois, de fréquens tremblemens de terre, où périt une infinité de monde. Effrayé du récit qu'on lui fit de ces déſaſtres, l'Empereur en tomba malade, & mourut l'année ſuivante à la 8e lune, dans la 31e année de ſon âge, laiſſant un fils, âgé de 2 ans, qui ſuit.

Eclipſes du ſoleil arrivées ſous ce régne.

L'an 135, le premier jour de la neuvieme lune, et non pas de la huitieme, 25 Septembre.

L'an 138, le premier jour de la douzieme lune, 18 Janvier 139.

L'an 140, le trentieme jour de la cinquieme lune, 2 Juillet.

L'an 141, le trentieme jour de la dixieme lune, et non pas de la neuvieme, 16 Novembre.

HAN-TCHONG-TI.

144. (21e année *Kiu-chin*, du XLIIIe cycle.) HAN-TCHONG-TI, fils de Han-chun-ti, fut porté dans ſon berceau ſur le trône, & mourut dans la premiere lune de l'année ſuivante.

HAN-TCHÉ-TI.

145. (22ᵉ année *Y-yeou*, du XLIIIᵉ cycle.) HAN-TCHÉ-TI, nommé à sa naissance Lieou-tsouon, fils du Prince de Poukaï & descendant de l'Empereur Han-tchang-ti, fut choisi par les Grands pour Empereur à l'âge de neuf ans. Il montroit dès-lors un grand sens & donnoit les plus belles espérances : mais le Prince Leang-ki, frere de l'Impératrice-Mere, les fit évanouir, en lui donnant du poison, dans la 2ᵉ année de son régne.

HAN-HOUON-TI.

147. (24ᵉ année *Ting-hay*, du XLIIIᵉ cycle.) HAN-HOUON-TI fut le nom que prit Lieou-tchi, Prince de Ping-yuen, après le choix que les Grands, de concert avec l'Impératrice, firent de lui pour remplir le trône. Sa proclamation se fit le premier jour de la premiere lune 147, jour remarquable par une éclipse de soleil. Comme il n'avoit que 15 ans, l'Impératrice garda la Régence jusqu'à la premiere lune de l'an 150, qu'elle lui remit le gouvernement. Des famines, causées par l'intempérie des saisons & entretenues par l'avarice des Mandarins, troublerent les premieres années de son régne par les révoltes qu'elles exciterent. Les Tartares voulurent profiter de ce désordre pour secouer le joug de la Chine; mais on vint à bout de les réprimer. Han-houon-ti se déshonora par sa vie molle & voluptueuse, par son luxe excessif, & par l'influence qu'il accorda aux Eunuques dans les affaires du gouvernement. Il entretenoit jusqu'à mille femmes dans le Palais & dix mille chevaux dans ses écuries. Ce Prince mourut sur la fin de l'an 167, dans la 30ᵉ année de son âge, sans laisser de postérité de l'Impératrice TEOU-CHI, sa femme.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 147, le premier jour de la premiere lune, 17 Février.
L'an 149, le trentieme jour de la cinquieme lune, et non pas de la troisieme, 23 Juin.
L'an 154, le premier jour de la huitieme lune, et non pas de la neuvieme, 25 Septembre.
L'an 157, le trentieme jour de la sixieme lune, et non pas de la quatrieme, 24 Juillet.
L'an 158, le trentieme jour de la cinquieme lune, 13 Juillet.
L'an 165, le trentieme jour de la premiere lune, 28 Février.
L'an 166, le premier jour de la premiere lune, 18 Février.
L'an 167, le trentieme jour de la cinquieme lune, 4 Juillet.

HAN-LING-TI.

168. (45ᵉ année *Von-chin*, du XLIIIᵉ cycle.) HAN-LING-TI (Lieou-hong), petit-fils à la 4ᵉ génération de l'Empereur Han-tchang-ti, fut proclamé Empereur à l'âge de 12 ans par les Grands, sur la présentation de l'Impératrice Teou-chi, qui prit les rênes du gouvernement, comme Régente, pendant sa minorité. Cette Princesse voulut d'abord maintenir les Eunuques du Palais dans le crédit dont ils jouissoient sous le régne précédent. Mais, forcée par les mécontens d'en livrer quelques-uns au Tribunal des crimes, elle devint la victime d'une cabale qui se forma contre elle & contre ceux qui l'avoient fait agir. Les Eunuques qu'elle avoit épargnés s'étant ligués ensemble, vinrent à bout de persuader au jeune Empereur qu'elle avoit comploté avec ceux qui s'étoient déclarés leurs ennemis, pour le détrôner. En conséquence ils firent expédier des ordres pour la faire renfermer & livrer au bras de la Justice ceux qui s'étoient montrés jaloux de leur crédit. Ces violences ne manquerent pas de causer des soulévemens; mais loin de déprendre le Prince de ses favoris, ils ne servirent qu'à le rendre plus docile à leurs conseils & plus ardent à les suivre. De là les proscriptions, les emprisonnemens décernés non-seulement contre les rebelles, mais contre ceux qui étoient soupçonnés de les favoriser. Les hommes de mérite, & sur-tout les Gens de Lettres, furent les principaux objets de la haine des Eunuques. On fait état de plus de dix mille personnes que ces tyrans sacrifierent à leur vengeance. Le Ciel, si l'on en croit le P. de Mailla, fidele disciple du P. le Comte, se déclara par des prodiges éclatans contre un gouvernement si atroce. » Le 15 de la » 4ᵉ lune, dit-il, de la 2ᵉ année du régne de Han-ling-ti, tous » les Grands étant assemblés dans la salle d'audience, à peine » l'Empereur fût-il monté sur son trône, qu'un coup de vent » furieux, sorti d'un des coins de la salle, vint le frapper. On » vit en même tems sortir de dessus la grande poutre un serpent » noir monstrueux, long de plus de 40 pieds, qui vint s'entortiller autour du siége du trône. L'Empereur en fut si fort » effrayé qu'il tomba évanoui. Les Mandarins d'armes coururent à son secours, & le transporterent hors de la salle. Le » serpent disparut, & quelques perquisitions qu'on en fit, il » fut impossible d'en découvrir les traces.) *Tome III*, p. 489.) Neuf ans après, les choses continuoient encore sur le même pied. Nouvel avertissement, selon le même Auteur. » L'an » 178 (après deux tremblemens de terre arrivés à la 4ᵉ lune) » on entendit, pendant plusieurs jours de suite, dans les cours » du Palais, les coqs chanter comme les poules & les poules » imiter le chant des coqs. A la 6ᵉ lune, une exhalaison noire, » qui répandit une odeur infecte, ayant la forme d'un dragon, » & longue de plus de cent pieds, apparut dans la salle d'audience, & environna le trône. A la 7ᵉ lune & en automne, » un arc en ciel embrassa de son cintre tout l'appartement de » l'Empereur. » Le Prince épouvanté commande aux Grands de lui expliquer la cause de ce phénomene. » La cause de ces » présages sinistres, lui répond Yangt-sé, n'est autre que l'abus de l'autorité entre les mains des femmes & des Ennuques. » Les gens les plus vils & les plus méprisables sont consultés » sur les affaires du gouvernement; n'est-ce pas obscurcir la » lumiere du soleil & de la lune?.... On ne voit dans les emplois que ceux qui prodiguent la flatterie ou l'argent aux » Eunuques...... Nous lisons dans le *Chou-king* que lorsque le » Tien (le Ciel) manifeste sa colere par de pareils avertissemens, le Prince doit renouveller la vertu dans sa personne » & dans l'Empire, &c. » (*Ibid.* p. 501.) Ainsi Dieu faisoit des miracles parmi les Chinois comme autrefois parmi les Juifs pour les faire rentrer dans le chemin de la vertu, lorsqu'ils s'en étoient écartés; & il se trouvoit chez les uns comme chez les autres des Sages qui donnoient la véritable explication de ces prodiges. Han-ling-ti, ajoute-t-on, fut frappé du discours de Yang-tsé; mais cette impression fut bientôt effacée par l'idée sinistre & fausse que les Eunuques lui donnerent de celui qui l'avoit causée. Le crédit de ces favoris alla même toujours depuis en croissant, & les troubles augmenterent dans la même proportion. L'an 184, un certain Tchang-kio, qui s'étoit fait un nom en traitant, par des opérations magiques, une maladie contagieuse, s'avisa de prétendre à l'Empire, & eut même assez de bonheur pour rassembler sous ses drapeaux jusqu'à 500 mille hommes auxquels il fit prendre pour livrée des bonnets jaunes. La mort de ce Chef, arrivée peu de tems après, ne détruisit point son parti. Deux de ses freres qu'il s'étoit associés, le releverent & donnerent de l'exercice aux armes de Han-ling-ti pendant tout le reste de sa vie, qu'il termina dans la 4ᵉ lune de l'an 189. En mourant il laissa de l'Impératrice HOCHI, sa femme, un fils âgé de 4 ans, nommé Lieou-pien, & de la Reine Ouang-mei un autre fils appellé Lieou-hiei. L'Impératrice après sa mort fit déclarer Empereur son fils; mais une révolution, dans laquelle périrent tous les Eunuques du Palais, changea la face des affaires. Le Général Tong-tcho, s'étant rendu maître du gouvernement, fit empoisonner l'Impératrice avec son fils, & placer sur le trône le fils de la Reine Ouang-mei.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 168, le trentieme jour de la onzieme lune, et non pas de la dixieme, 17 Décembre.
L'an 169, le trentieme jour de la dixieme lune, 6 Décembre.
L'an 170, le trentieme jour de la troisieme lune, 3 Mai.
L'an 171, le premier jour de la quatrieme lune, et non pas de la troisieme, 22 Avril.
L'an 174, le trentieme jour de la douzieme lune, 8 Février 175.
L'an 177, le premier jour de la onzieme lune, et non pas de la dixieme, 8 Décembre.
L'an 178, le premier jour de la onzieme lune, et non pas de la deuxieme, 27 Novembre.
L'an 179, le premier jour de la cinquieme lune, et non pas de la quatrieme, 24 Mai.
L'an 181, le premier jour de la neuvieme lune, 26 Septembre.
L'an 186, le trentieme jour de la cinquieme lune, 4 Juillet.
L'an 189, le premier jour de la quatrieme lune, 3 Mai.

LIEOU-HIEI.

190. (7ᵉ année *Keng-ou*, du XLIVᵉ cycle). LIEOU-HIEI commença son régne à l'âge de dix ans sous la Régence de Fong-tcho qui avoit procuré son élévation. Ce Ministre exerça dans son emploi le plus odieux despotisme. Il débuta par transférer la Cour à Tchang-ngang, & contraignit par des violences inouies les habitans de Lo-yang à s'y transporter eux-mêmes, après avoir mis le feu au Palais & à une partie des maisons de cette ville. Sa tyrannie ne manqua pas de soulever la plûpart des Grands contre lui. Ayant levé des troupes, ils lui livrerent des combats dont il sortit avec avantage. Mais au commencement de l'an 192, il reçut le prix de ses forfaits de la main de Liu-pou, son fils adoptif, qu'il avoit voulu percer de sa lance dans un accès de colere. Ce jeune homme, ayant esquivé le coup, l'attendit quelque tems après avec d'autres conjurés aux portes du Palais, & l'assassina comme il y entroit en grand cortége. Sa famille fut enveloppée dans son désastre, & ses biens

qui étoient immenses furent livrés au pillage. Tout scélérat qu'il étoit, il trouva des vengeurs dont la principale victime fut le Général Ouang-yun, l'instigateur de sa mort, qui fut massacré dans le Palais sous les yeux de l'Empereur. De nouveaux troubles succéderent par l'ambition des Grands, dont chacun se mit à la tête d'un parti dans la vue de se rendre maître de l'Empereur & de l'Etat. Ce Prince fut obligé de mener une vie errante pendant près de deux ans, jusqu'à ce que le Général Tsao-tsao, ayant pris le dessus, l'Empereur, pour lequel il s'étoit toujours déclaré, lui remit les rênes du gouvernement. Ce fut alors qu'on vit renaître le calme à la Cour; mais l'Empire resta plongé dans la même confusion. Les Gouverneurs des Provinces travaillerent non-seulement à se rendre indépendans chacun dans son département, mais à se dépouiller les uns les autres. Tsao-tsao eut pendant 26 ans les armes à la main pour les réduire. Le bonheur l'accompagna presque toujours dans les combats qu'il leur livra, quoiqu'il eût affaire à d'excellens Capitaines, tels qu'un Koan-yu, que les Chinois révérent comme leur Dieu Mars. Mais la gloire qu'il acquéroit par ses exploits ne rejaillissoit pas sur l'Empereur qui tomboit de plus en plus dans le mépris. Les courtisans à la fin presserent, l'an 219, le Ministre de prendre la place de son maître, dont il avoit entre les mains toute l'autorité. Mais il eut la politique & la générosité de se refuser à leurs sollicitations. S'il y eût consenti, il n'auroit pas joui long-tems du plaisir d'être assis sur le trône; car étant parti de Tchang-ngan pour Lo-yang, à peine y fut-il arrivé qu'il mourut à la premiere lune de l'an 220, avec la réputation de l'un des plus habiles Ministres & des plus grands Généraux que la Chine eût eus. Il laissa un fils, Tsao-pi, qui lui succéda dans le ministere & la principauté de Ouei, qu'il possédoit. Mais ce qui est plus important, ce fils avoit hérité de ses qualités sublimes. Les Grands, las de n'avoir qu'un fantôme sur le trône, le contraignirent d'accepter l'Empire, dont ils le mirent en possession avec les cérémonies usitées. Han-hien-ti, dans la crainte qu'on n'usât de violence pour lui arracher sa démission, fut des premiers à le reconnoître. Mais Lieou-pei, qui étoit de la race des Han, avantage que Tsao-pi n'avoit pas, prétendit que l'Empire lui appartenoit par le droit de sa naissance, & prit le titre d'Empereur, que son parti lui déféra. La Chine alors se trouva divisée en trois Empires, qui subsisterent en même tems, celui des Heou-han, celui des Ouei & celui des Ou; & c'est ce que les Chinois appellent San-Koué, ou les trois Royaumes.

La dynastie des Heou-han, qui étoient une branche des Han, posséda les seules Provinces de Pa & de Cho, & ne subsista que 43 ans, ayant fini l'an 265; celle des Ouei domina 45 ans dans la partie septentrionale de la Chine; celle des Ou posséda pendant 59 ans la partie méridionale de la Chine, & établit sa Cour à Tchang-son, puis à Nan-king. Ces trois Puissances furent abattues par les Tsin qui réunirent tout l'Empire sous leur obéissance, & fonderent la dynastie de leur nom, en 265.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 193, le premier jour de la premiere lune, 19 Février.
L'an 194, le trentieme jour de la sixieme lune, 4 Août.
L'an 200, le premier jour de la neuvieme lune, 26 Septembre.
L'an 201, le premier jour de la troisieme lune, 22 Mars.
L'an 208, le premier jour de la dixieme lune, 27 Octobre.
L'an 210, le premier jour de la deuxieme lune, 13 Mars.
L'an 212, le premier jour de la sixieme lune, 14 Août.
L'an 216, le premier jour de la cinquieme lune, 2 Juin.
L'an 219, le trentieme jour de la deuxieme lune, 2 Avril.
L'an 220, le premier jour de la deuxieme lune, 22 Mars.

VI^e DYNASTIE.

DES HEOU-HAN, OU HAN POSTÉRIEURS.

TCHAO-LIÉ-TI.

221. (38^e année *Sin-tchcou*, du XLIV^e cycle). TCHAO-LIÉ-TI, connu jusqu'alors sous le nom de Lieou-pei, Prince de Chou, descendant en ligne droite de Tchong-chan, fils de l'Empereur Han-king-ti, est regardé à la Chine comme le successeur *légitime* de l'Empereur Lieou-hiei préférablement à Tsao-pi, dont *l'élévation* a toujours passé chez les Chinois pour une *violence* & une *usurpation*. » Un de ses premiers soins, » après être monté sur le trône, fut de donner une nouvelle » vigueur au gouvernement civil de l'Etat & de faire revivre » toutes les loix que la foiblesse des derniers Empereurs & la li- » cence des armes avoient, pour ainsi dire, abrogés. Aidé de » Tchou-ko-leang, qu'il choisit pour son premier Ministre, il » vint bientôt à bout, sinon de rendre ses sujets heureux, du » moins d'adoucir leurs maux & de leur faire concevoir l'espé- » rance d'un avenir plus doux. Le long usage lui avoit fait con- » noître les hommes: il savoit les employer à propos, chacun » selon ses talens. Il donnoit des récompenses particulieres à » ceux qu'un mérite particulier distinguoit des autres; & per- » sonne n'en étoit jaloux, parce qu'il traitoit tout le monde » avec bonté. Lorsqu'il n'étoit encore que simple citoyen, il » s'étoit lié d'amitié avec Tcho-ko-leang; lorsqu'il fut sur le » trône, il vécut encore avec lui comme avec son ami. Sans » hauteur, sans caprice, sans défiance, sans soupçons, ils trai- » toient ensemble les plus grandes affaires, comme ils avoient » coutume de traiter auparavant celles de l'armée, lorsqu'ils » commandoient ensemble comme égaux ». (*Portr. des céleb. Chinois*). Un si aimable Souverain n'occupa le trône impérial qu'environ deux ans, & mourut dans la 4^e lune de l'an 223.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 221, le trentieme jour de la sixieme lune, 5 Août.
L'an 222, le premier jour de la premiere lune, 30 Janvier, et le trentieme jour de la sixieme lune, et non pas de la onzieme, 25 Juillet.

HAN-HEOU-TCHU.

223. (39^e année *Gin-yn*, du XLIV cycle). HAN-HEOU-TCHU, fils de Tchou-lié-ti, lui succéda, à l'âge de 17 ans, sous la Régence de Tchou-ko-leang, que son pere avoit désigné pour cet emploi. Le Régent ne perdit pas de vue le dessein qu'il avoit formé sous le régne précédent, de réunir toute la Chine sous l'obéissance des Han, en détruisant les deux Royaumes qui concouroient avec celui de son pupille. Il n'oublia rien pour le faire réussir. Le plus redoutable étoit le Royaume de Ouei, gouverné par Tsao-pi. Mais ce Prince avoit pour Général Ssé-ma-y, l'un des plus grand Capitaines de son tems. Tchou-ko-leang ne crut pas les forces de son pupille suffisantes pour attaquer un ennemi si redoutable. Il fit alliance avec Sun-kiuen, Prince de Ou. Mais Tsao-pi mourut sans enfans à la 5^e lune de l'an 226, laissant pour héritier de ses Etats Tsao-youi, son frere, qui prit à son imitation le titre d'Empereur & continua à Ssé-ma y le commandement de ses troupes. Tchou-ko-leang ayant fait ses préparatifs pour l'expédition qu'il méditoit, conduisit dans le pays d'Ouei, l'an 227, une armée considérable qu'il ramena, l'année suivante, sans avoir remporté aucun avantage. Jusqu'alors Sun-kiuen n'avoit pas encore pris le titre d'Empereur, quoiqu'il en exerçât toute l'autorité dans ses Etats. Il le prit enfin, l'an 229, de la maniere la plus solemnelle, & renouvella peu de tems après la ligue qu'il avoit conclue avec Tchou-ko-leang contre les Princes de Ouei. L'an 234, ils entrent chacun de son côté dans les Etats de Tsao-youi, que l'habileté de Séema-y ne leur permit pas d'entamer. La mort de Tchou-ko-leang, arrivée l'année suivante, plongea dans le deuil la Cour de Chou. (*Mém. des h. cel. de la Ch.*) Celle de Ou n'y fut pas moins sensible dans la crainte que cet événement n'enhardît Tsao-youi à recommencer les hostilités contre les deux Empereurs ses rivaux. Il envoya effectivement, l'an 238, Sée ma-y dans le Leao-tong, où il fit des progrès. Mais la mort de Tsao-youi les arrêta l'année suivante. N'ayant point d'enfant mâle, Tsao-youi avoit transmis ses Etats à son neveu Tsao-fang, âgé seulement de huit ans, dont la minorité fut orageuse par les querelles de ses deux Gouverneurs, Ssé-ma-y & Tsao-chuang. Mais le premier ayant prévalu, l'an 249, fit condamner son Collégue avec toute sa famille à perdre la vie. Il ne jouit pas long-tems de son triomphe, étant mort à la 8^e lune de l'an 251. Huit mois après, Sun-kiuen, Prince de Ou, le suivit au tombeau, laissant ses Etats exposés à de grands troubles par le choix qu'il fit de Sun-leang, son bâtard, pour le trône, préférablement à Sun-ho, son fils légitime. Ce dernier, par la valeur de Sun-tchin, Ministre de Sun-leang, fut obligé de céder. Mais le sort de Sun-leang n'en devint pas meilleur. Tyrannisé par son Ministre, il voulut s'affranchir du joug, & fut prévenu par celui-ci qui le fit déposer, l'an 258, & fit mettre à sa place Sun-hieou. Il préparoit par ce choix, sans le prévoir, le châtiment que méritoit sa perfidie. Sun-hieou, lorsqu'il se vit affermi sur le trône, vengea la déposition de son prédécesseur, en faisant couper la tête à Sun-tchin au milieu de son Palais, où il l'avoit mandé. Il arriva dans les Etats de Ouei, vers le même tems, une révolution à-peu-près semblable. Ssé-ma-tchao, Prince de Tçin & Ministre de Tsao-fang, irrité contre son maître qui vouloit le faire périr, le fit descendre du trône, & lui substitua, de l'avis des Grands, Tsao-mao, neveu de Tsao-youi. Après avoir étouffé les mouvemens qu'excita ce changement, Ssé-ma-tchao entreprit d'agrandir la puissance de son nouveau maître. Sachant que l'Empereur Han-heou-tchu négligeoit les affaires du gouvernement pour se livrer aux plaisirs, il envoya, l'an 263, le Général Teng-ngai avec une armée de 160 mille hommes pour faire irruption dans les Etats de Chou. Une victoire, remportée par ce Général, mit tellement hors de me-

fures l'Empereur, qu'il vint lâchement se remettre entre les mains du vainqueur, contre l'avis de son fils qui se donna la mort de désespoir. Teng-ngaï le reçut avec honneur. Telle fut la fin de la grande & illustre dynastie des Han. L'Empereur déposé mourut sans postérité dans la 11e lune avec le titre de Prince de Ngan-lo qu'on lui avoit accordé.

Mais Sſé-ma-tchao, loin de récompenser les services du brave Teng-ngaï, le fit assassiner, dans la crainte qu'il ne se prévalût de ses succès, comme il en étoit soupçonné, pour se révolter. Sun-hieou mourut dans l'année 264, ne laissant qu'un fils en bas âge nommé Sun-ouan. Les Grands préférerent à cet enfant Sun-hao qui étoit aussi de la famille royale, Prince que la nature sembloit avoir formé pour régner. Mais il ne soutint pas sur le trône les belles espérances qu'il avoit données. A peine y fut-il assis sous le nom de YEUN TI, qu'oubliant ses devoirs il se livra à la débauche, & passa de là à la cruauté. Pour réprimer les soulévemens que sa conduite occasionnoit, Sſé-ma-yen, successeur de Sſé-ma-tchao, mort l'an 265, contraignit, sur la fin de la même année, Yuen-ti de lui céder l'Empire.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 223, le trentieme jour de la onzieme lune, 8 Janvier 224.
L'an 232, le trentieme jour de la onzieme lune, 29 Décembre.
L'an 233, le premier jour de la sixieme lune, et non pas de la cinquieme, 25 Juin.
L'an 243, le premier jour de la cinquieme lune, 5 Juin.
L'an 244, le premier jour de la cinquieme lune, et non pas de la quatrieme, 24 Mai.
L'an 247, à la troisieme lune, 24 Mars, et non pas à la 2e.
L'an 260, le premier jour de la premiere lune, 30 Janvier.

VIIe DYNASTIE.

DES TÇIN.

TÇIN-OU-TI.

265. (22e année *Y-yeou*, du XLVe cycle.) TÇIN-OU-TI (c'est le nom que prit Sſé-ma-yen en montant sur le trône) employa les premieres années de son régne à renouveller le gouvernement. Sun-hao, Prince de Ou, craignant qu'il n'eût des vues sur ses Etats, lui députa Ting-tchon, l'un de ses premiers Officiers, pour lui demander son amitié. L'Ambassadeur fut bien reçu; mais à son retour, loin de rendre un compte fidele du succès de sa négociation, il n'oublia rien pour engager son maître à déclarer la guerre à Tçin-ou-ti. Sun-hao fut détourné par son conseil de suivre cet avis. Il laissa cependant transpirer des dispositions qui, rapportées à Tçin-ou-ti, lui firent juger que tôt ou tard ils en viendroient à une rupture ouverte. Il résolut donc de le prévenir. Mais avant que de provoquer ce Prince par des actes d'hostilité, il voulut commencer par régler tout sur les frontieres, afin d'écarter les troubles que les peuples pourroient y élever. La réduction des Tartares Sien-pi, ses voisins, l'occupa l'espace de 15 ans. Ayant triomphé d'eux en l'an 280, il envoya dans le pays de Ou une armée de 200 mille hommes, divisée en cinq corps. Sun-hao avoit prévu cette irruption; &, sachant que l'Empereur de Chou devoit l'attaquer par terre & par eau, il avoit fait barricader le fleuve de Kiang qui traversoit son pays, par de grosses chaînes & par des barres de fer terminées en pointes, qu'il y avoit enfoncées en différens endroits. Mais l'habileté de Ouang-siun, l'un des Généraux de l'Empire, surmonta ces obstacles, & rendit libre la navigation du Kiang. Deux victoires, qu'il remporta sur cette riviere & sur terre, jetterent une telle consternation dans la Principauté de Ou, que la plûpart des Commandans & des Gouverneurs de places vinrent se soumettre à l'Empereur. Sun-hao tenoit sa Cour à Kien-yé. Une nouvelle bataille, gagnée sur ses Généraux à Pan-piao, détermina Ouang-siun a faire le siége de cette capitale assise sur le Kiang. En conséquence il fait partir sur ce fleuve une flotte montée par 80 mille hommes, qui, secondée par un vent favorable, parut en peu de jours devant Kien-yé. Sſé-ma-tchao, de l'autre côté, n'en étoit pas éloigné avec un corps de troupes destiné à soutenir Ouang-siun en cas de besoin. Sun-hao, se croyant alors perdu, vint à ce dernier la corde au cou & son cercueil à ses côtés. Ouang-siun lui ôta ses liens, brûla son cercueil, & lui rendit tous les honneurs dus à son rang. Sun-hao lui donna le dénombrement de ses Etats qui consistoient en 4 grandes Provinces divisées en 43 départemens, 523 tant villes que bourgs & villages, & 230 mille soldats. Ayant été amené la 5e lune à la Cour de Chou, l'Empereur le déclara Prince de Kouei-mang & ses enfans Mandarins (1). Sun-hao s'étoit rendu odieux à ses peuples par divers actes de violence & par les impôts dont il les avoit surchargés. Tçin-ou-ti, réunissant sous sa puissance tout l'ancien Empire de la Chine, ne fut pas à l'épreuve des dangers d'une trop grande prospérité. N'ayant plus d'ennemis sur les bras, il abandonna le gouvernement à ses Ministres pour se livrer aux plaisirs. Il mourut, peu regretté, l'an 290, laissant l'Empire, suivant le desir de l'Impératrice YANG-CHI, à Sſé-ma-tchou, le 13e des 15 fils que les Historiens lui donnent.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 266, le trentieme jour de la deuxieme lune, et non pas de la sixieme, 24 Mars. Et le premier jour de la neuvieme lune, et non pas de la dixieme, 16 Septembre.
L'an 271, le premier jour de la onzieme lune, et non pas de la dixieme, 20 Novembre.
L'an 272, le premier jour de la dixieme lune, 8 Novembre.
L'an 273, le premier jour de la quatrieme lune, 4 Mai.
L'an 274, le premier jour de la quatrieme lune, et non pas de la troisieme, 24 Avril.
L'an 275, le trentieme jour de la septieme lune, 7 Septembre.
L'an 277, le premier jour de la premiere lune, 20 Février.
L'an 278, le premier jour de la premiere lune, 9 Février.
L'an 283, le premier jour de la troisieme lune, 15 Avril.
L'an 285, le premier jour de la neuvieme lune, et non pas de la huitieme, 16 Septembre.
L'an 286, le premier jour de la premiere lune, 11 Février.
L'an 287, le premier jour de la premiere lune, 31 Janvier.
L'an 288, le premier jour de la sixieme lune, 16 Juillet.

TÇIN-HOEI-TI.

290. (47e année *Keng-su*, du XLVe cycle.) TÇIN-HOEI-TI est le nom que Sſé-ma-tcheou prit en montant sur le trône. Borné dans les facultés de son ame, & incapable d'application, il se déchargea du soin de l'Etat sur Ouang-siun, son premier Ministre. Il éleva KIA-CHI, l'une de ses femmes, à la dignité impériale quoi qu'il n'en eût point d'enfans. Mais Siei-keou lui avoit donné long-tems auparavant un fils nommé Sſé-ma-yeou, que Ouang-siun fit déclarer héritier de l'Empire. Ce choix eut des suites funestes. L'Impératrice Kia-chi, Princesse jalouse, ambitieuse, violente & cruelle, vint à bout de faire périr par ses artifices & le Ministre & la mere du jeune Prince. Celui-ci, plusieurs années après, succomba encore aux embûches que sa marâtre lui dressa. Sſé-ma-lun, Grand-Général des troupes, fit enfin ouvrir les yeux à l'Empereur sur la méchanceté de cette Mégere; &, l'ayant d'abord fait dégrader, il la fit ensuite empoisonner dans le lieu qu'on lui avoit assigné pour sa retraite. Mais les intentions de Sſé-ma-lun n'étoient nullement droites. En se défaisant de l'Impératrice, il cherchoit à supplanter l'Empereur lui-même. Pour mieux voiler son ambition, il fit déclarer, à la 5e lune de l'an 300, Prince héréditaire Sſé-ma-tsang, fils de Sſé-ma-yeou. Mais, l'année suivante, il leva entiérement le masque; & le premier jour de cette année, s'étant rendu en pompe au Palais, il alla droit à la salle du trône, sur lequel s'étant assis, il déclara qu'il en prenoit possession, & reçut les hommages des Mandarins. Il conserva néanmoins à Tçin-hoei-ti le titre d'Empereur; mais il le fit sortir du Palais, & l'envoya à Kin-yong-tching, où il le fit garder. Les Princes de la Maison impériale ne manquerent pas de s'armer pour venger cet attentat. Vainqueurs en différentes batailles, dans l'espace de 60 jours, de la grande armée que l'usurpateur envoya contre eux, ils se rendirent à la Cour où ils trouverent l'Empereur rétabli sur la nouvelle de leur premier succès. Sſé-ma-lun avoit été lui-même arrêté par les siens, & mis dans une prison où les Princes le firent mourir. Sſé-ma-kiung, qui les avoit le mieux secondés, resta auprès de l'Empereur en qualité de Ministre: emploi dont il s'acquitta d'abord avec sagesse; mais il devint par la suite hautain, ambitieux, & insupportable même à ses proches. Comme l'Empereur n'avoit point de fils, il l'engagea à désigner Sſé-ma-tan, son petit-fils, âgé de huit ans, Prince héréditaire, & se fit en même tems nommer son Gouverneur. Croyant alors n'avoir plus rien à ménager, il irrita tous les Grands par ses procédés. Deux Princes de ses parens, Gouverneurs de Provinces, s'étant rendus avec des troupes à Lo-yang, l'assiégerent dans son hôtel; &, l'ayant forcé au bout de trois jours, ils le mirent à

(1) Il y a à la Chine neuf Ordres de Mandarins ou degrés de Noblesse, qui ont pour marque divers animaux. Le premier a une grue pour marque de son rang; le second un lion, le troisieme un aigle, le quatrieme un paon, &c. On compte en tout 32 ou 33 mille Mandarins à la Chine. Il y a des Mandarins de lettres, et des Mandarins d'armes; les uns et les autres passent par plusieurs examens. Depuis que les Tartares se sont rendus maîtres de la Chine, la plûpart des Tribunaux sont mi-partis, c'est-à-dire qu'au lieu d'un Président on en a établi deux, l'un Tartare, l'autre Chinois. (Le Comte.)

mort, l'an 302, avec sa famille & tous ses gens. Sſé-ma-y, qui le remplaça, quoique plus modéré, n'eut pas un meilleur sort. L'Empereur ayant substitué à celui-ci Sſé-ma-yng, Prince de Taï, son frere, se laissa ensuite prévenir contre lui, au point qu'il le confina dans une prison où il mourut tragiquement l'an 306. Tçin-hoei-ti le suivit au tombeau sur la fin de la même année.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 299, le premier jour de la onzieme lune, 10 Décembre.
L'an 300, le premier jour de la quatrieme lune, 5 Mai.
L'an 301, le premier jour de la quatrieme lune, et non pas de la troisieme, 25 Avril.
L'an 305, le premier jour de la premiere lune, 10 Février.
L'an 306, le premier jour de la septieme lune, 27 Juillet.

TÇIN-HOAI-TI.

307. (4e année *Ting-mao*, du XLVIe cycle.) TÇIN-HOAI-TI (Sſé-ma-tchi), frere de l'Empereur Tçin-hoei-ti, lui succéda par le choix des Grands. Ce fut son mérite qui détermina ce choix. Mais il ne lui suffit pas pour rétablir le calme dans l'Etat. Kisang, ancien Officier de Sſé-ma-yng, sous prétexte de venger la mort de son Général, leva le premier l'étendard de la révolte. S'étant joint à Ché-lé, Tartare Hiong-nou, il remporta d'abord quelques avantages qui furent suivis d'une défaite à la suite de laquelle il fut tué par ses gens. Ché-lé ramassa les débris de l'armée, & les amena à Lieou-yuen, Tartare comme lui, qui prenoit le titre de Roi de Han, s'arrogea même en 308 celui d'Empereur de la Chine, & se fit reconnoître en cette qualité dans tous les lieux de sa dépendance. Ses troupes, commandées par Ché-lé, firent de rapides conquêtes, & s'avancerent même jusqu'à Lo-yang: mais, divisées par le fleuve Hoang-ho, elles ne purent se réunir pour attaquer cette ville. Lieou-yuen étant mort en 310, son fils Lieou-tsong suivit ses desseins, & continua Ché-lé dans son emploi. Ce Général, après 12 batailles gagnées près de Lo-yang, força la porte principale de cette ville d'où l'Empereur n'eut que le tems de se sauver. Mais, ayant été pris dans sa fuite, il fut conduit à Ping-yang au Roi de Han, qui lui assigna un hôtel où il le fit servir par des Officiers sur lesquels il pouvoit compter. Les sujets les plus fideles de ce malheureux Prince ne manquerent pas de faire des efforts pour le rétablir. Mais les avantages qu'ils remporterent sur les Han ne servirent qu'à précipiter sa perte. Lieou-tsong, furieux d'une grande bataille qu'ils avoient gagnée sur ses troupes, condamna ce Prince à mort dans la premiere lune de l'an 313, deux jours après un repas où il l'avoit obligé de le servir en habit de deuil. Dès qu'on apprit à Tchang-ngan, autrefois capitale de l'Empire, cet événement, les Grands allerent saluer Sſé-ma-yé, qui, peu de mois auparavant, avoit été reconnu Prince héritier, & le déclarerent Empereur sous le nom de Tçin-ming-ti.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 307, le premier jour de la sixieme lune, et non pas de la onzieme, 16 Juillet.
L'an 308, le premier jour de la onzieme, et non pas de la premiere, 30 Novembre.

TÇIN-MING-TI.

313. (10e année *Quey-yeou*, du XLVIe cycle.) TÇIN-MING-TI fut à peine assis sur le trône, qu'il vit arriver aux portes de Tchang-ngan un corps de cavalerie des Han, qui ne lui laissa que le tems de fuir avec précipitation. La ville, quoique réduite à cent familles, ne fut pas cependant prise. Les ennemis se contenterent d'en brûler les fauxbourgs. Plusieurs des Officiers qui avoient défendu la dynastie des Tçin, persuadés qu'elle alloit finir, penserent alors à s'en détacher & à s'élever sur ses ruines. Ouang-tsiun, le plus puissant d'entre eux, songeoit à se former un Etat indépendant. Ché-lé, qui devina son dessein, lui fit offre de services par lettres, dans la vue de le tromper. L'ayant ainsi leurré, il se mit en marche avec ses troupes comme pour les lui amener, & arriva sans obstacle jusqu'aux portes de Ki-cheou, dont il se saisit & où il posa des gardes. De là étant allé droit au Palais il fait prisonnier Ouang-tsiun, & le fait conduire à Siang-koui, où il le fit mourir avec tous ceux de son conseil, puis envoya sa tête au Roi de Han. Celui-ci, l'an 316, envoie une armée devant Tchang-ngan. La place n'étant pas en état de soutenir un siége, Tçin-ming-ti écrivit à Joui-king, petit-fils de Sée-ma-y & Général des troupes de Ngan-toung de venir promptement à son secours. Mais, avant que d'obéir, Joui-king voulut s'assurer de la fidélité des peuples de la Province qu'il commandoit, afin de ménager une retraite à son maître en cas de malheur. Ce délai perdit tout: la ville fut prise, & l'Empereur fut emmené prisonnier à Ping-yang où Lieou-tsong tenoit sa Cour. Celui-ci lui fit essuyer l'accueil le plus humiliant, & continua dans la suite de l'accabler d'outrages qui se terminerent, vers la fin de l'an 317, par le faire assassiner. A la nouvelle de sa mort, les Grands assemblés à Kien-kang ou Nan-king, presserent & contraignirent Joui-king d'accepter l'Empire qu'il avoit gouverné pendant la captivité de Ming-ti. (*Mém. des H. cél. de la Ch.*)

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 316, le premier jour de la sixieme lune, 6 Juillet.
La même année, le premier jour de la douzieme lune, 31 Décembre.
L'an 317, le premier jour de la douzieme lune et non pas de la onzieme, 20 Décembre.

TÇIN-YUEN-HOANG-TI (1).

318. (15e année *Vou-yn*, du XLVIe cycle.) TÇIN-YUEN-HOANG-TI fut le nom que prit Joui-king à son installation. Tous ceux qui étoient affectionnés à la dynastie régnante, crurent son rétablissement prochain, quand ils apprirent que celui vers lequel tous les cœurs étoient tournés, étoit enfin revêtu de la sublime dignité de *fils du Ciel*. Ils eussent voulu que le nouvel Empereur se mît incessamment à la tête de ses troupes & allât attaquer le Roi de Han, lui enlever tout ce qu'il avoit usurpé sur les Tsin, & le traiter comme il avoit traité les Empereurs Hoai-ti & Ming-ti. Mais Joui-king ne voulut rien précipiter. La mort de Lieou-tsong, arrivée dans la 6e lune de l'an 318, lui offroit une belle occasion pour entrer dans ses Etats, avant que Lieou-tsan, fils aîné du défunt & son héritier eût le tems de s'affermir sur le trône. Mais il crut devoir encore temporiser, & laissa ralentir l'ardeur des siens dont plusieurs se tournerent contre lui. Lieou-tsan hérita de la valeur de son pere, de sa passion pour les femmes & de sa cruauté. Ce nouveau Roi débuta par le massacre de ses deux freres, que Ki-tchun, l'un de ses Officiers, lui avoit rendus suspects dans la vue de le perdre lui-même. Etant devenu son premier Ministre, Ki-tchun, à la tête d'une troupe de soldats déterminés, l'assassina dans le Palais; puis, après une recherche exacte de ceux qui étoient de la famille des Han, il les fit tous périr sans distinction d'âge & de sexe. Lieou-yao, qui prit la place de Lieou-tsan, fit exterminer à son tour Ki-tchun avec sa famille. Ayant rejetté ensuite avec outrage les offres de services que Ché-lé lui avoit faites, il s'en fit un ennemi qui lui enleva une partie de ses Etats. Ché-lé entreprit aussi sur ceux de l'Empereur Tçin-yuen-hoang-ti, qui, d'ailleurs affecté de la révolte de son Général Ouang-tun, tomba dans un chagrin qui le conduisit au tombeau dans la 11e lune (intercalaire) de l'an 322. Sſé-ma-tchao, son fils aîné, lui succéda sous le nom de Tçin-ming-ti.

L'an 318, le premier jour de la cinquieme lune, et non pas de la quatrieme, 16 Mai, arriva une éclipse de soleil.

TÇIN-MING-TI.

323. (20e année *Quey-ouy*, du XLVIe cycle.) TÇIN-MING-TI, en montant sur le trône, s'appliqua à gagner Ouang-tun en lui permettant de disposer de tous ses gouvernemens à son gré, pour lui ôter tout sujet de mécontentement. Mais cette faveur ne put faire perdre à cet ambitieux l'envie de s'élever à l'Empire. Tçin-ming-ti, instruit de ses mouvemens, se contenta de l'observer, craignant de se mesurer avec lui. Mais, l'an 325, apprenant qu'il étoit malade, il marcha contre son Général Ouang-han qu'il battit si complétement, que la nouvelle de cette victoire, étant parvenue à Ouang-tun, lui donna le coup de la mort. Ché-lé, dans le même tems, poussoit vivement la guerre contre Lieou-yao, qu'il contraignit de regagner Tchang-ngan où il tomba malade. L'Empereur Tçin-ming-ti auroit pu tirer avantage de cette discorde. Mais la mort l'enleva dans la 7e lune de la même année, à l'âge de 27 ans; Prince dont les belles qualités sembloient promettre qu'il releveroit l'Empire de l'état de foiblesse où il étoit tombé. Il laissa un fils, âgé de cinq ans, sous la Régence de l'Impératrice, sa mere. En élevant cet enfant sur le trône, on lui donna le nom de Tçin-tching-ti.

L'an 325, le premier jour de la douzieme lune, et non pas de la onzieme, 22 Décembre, arriva une éclipse de soleil.

TÇIN-TCHING-TI.

326. (23e année *Ping-su*, du XLVIe cycle.) TÇIN-TCHING-

(1) Il est appellé TOUNG-TSIN-YUEN-TI dans les *Portraits des célebres Chinois*.

TI commença son régne au milieu des troubles qui s'éleverent entre les trois Ministres que son pere avoit nommés pour seconder l'Impératrice Régente. Yu-leang, à la fin, l'emporta parce qu'il étoit soutenu par cette Princesse qui étoit sa sœur. Mais l'abus qu'il fit de son autorité ne tarda pas à le rendre odieux. Le Général Sou-tsiun, qu'il avoit voulu faire périr, étant venu l'attaquer avec ses troupes, l'obligea de prendre la fuite, & alla prendre sa place dans le ministere. Mais, l'an 328, Yu-leang étant revenu accompagné du brave Ouan-kiao, Prince de Sun-yang, chez lequel il s'étoit réfugié, livra une bataille à Sou-tsiun qui périt dans l'action. Ché-lé remporta, la même année, une grande victoire sur Lieou-yao. L'ayant en son pouvoir, il voulut l'obliger d'écrire à Lieou-hi, son fils & son successeur, de se soumettre à lui. Lieou-yao fit le contraire en présence de Ché-lé, qui, ne pouvant contenir sa fureur, lui fit abattre la tête sur le champ. Ché-hou, Général de Ché-lé, poursuit Lieou-hi & Lieou-yn qu'il prend, l'an 329, dans une grande bataille, & les fait ensuite mourir. Par la mort de ces deux Princes le Royaume de Han passa entre les mains de Ché-lé qui devint alors très puissant. Ché-lé, ayant encore fait depuis d'autres conquêtes, prit le titre d'Empereur en 330, à la sollicitation des Grands de sa Cour. Il mourut, l'an 333, laissant pour héritier Ché-hong, son fils, dont Ché-hou se déclara lui-même le premier Ministre. Ce dernier, décidé à régner, obligea, l'an 334, Ché-hong à lui céder l'Empire, & peu de tems après il le fit mourir avec sa femme. S'étant fait ensuite bâtir un Palais magnifique dans la ville de Yé, il y transporta sa Cour en 336. Depuis ce tems, pour se livrer aux plaisirs, il abandonna presque entièrement le soin des affaires à Ché-soui, son fils aîné, qu'il avoit institué son héritier. Mais ayant appris quelque tems après que ce fils ingrat & dénaturé conspiroit contre ses jours, il le fit mourir avec 26 de ses complices, & lui substitua Ché-siuen, son autre fils. Tçin-tching-ti maintenoit cependant la paix dans la portion de l'Empire de la Chine, que son pere lui avoit transmise. La mort l'enleva dans la 6 lune de l'an 342, à l'âge de 22 ans. Ssé-ma-yo, son frere, lui succéda sous le nom de Tçin-kang-ti.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 327, le premier jour de la cinquieme lune, 6 Juin.
L'an 331, le premier jour de la troisieme lune, 25 Mars.
L'an 341, le premier jour de la deuxieme lune, 4 Mars.

TÇIN-KANG-TI.

342. (39e année *Gin-yn*, du XLVIe cycle.) TÇIN-KANG-TI n'occupa le trône qu'environ deux ans, étant mort à la 9 lune de l'an 344, au même âge que son frere.

L'an 342, le premier jour de la huitieme lune, et non pas le jour de l'an, 17 Août, arriva une éclipse de soleil.

TÇIN-MO-TI.

344. (41e année *Kia-chin*, du XLVIe cycle.) TÇIN-MO-TI fut le nom qu'on donna à Ssé-ma-tan, fils de l'Empereur Tçin-kang-ti, lorsqu'on le porta sur le trône à l'âge de deux ans, après la mort de son pere. L'Impératrice, sa mere, reconnue Régente, nomma Ssé-ma-yu Grand-Général de l'Empire. Cette Princesse eut la satisfaction de voir rentrer sous la domination des Tçin la Principauté de Tching, que Houan-nun, Gouverneur de King-tcheou, lui remit l'an 347, après en avoir fait la conquête. Les troubles cependant agitoient la Cour de Ché-lé, Empereur de Tchao. Ché-siuen, qu'il avoit déclaré son héritier, fit tuer par jalousie Ché-tou, son frere; &, craignant ensuite la vengeance de son pere, il complota sa mort avec sa femme & ses gens. Ché-lé ayant découvert cette abominable intrigue, extermina Ché-siuen avec toute sa famille. Ce fut un de ses derniers actes. Il mourut l'an 349, laissant encore deux fils, dont le second, nommé Ché-ci, lui succéda par son choix. Mais Ché-tsun l'aîné, qu'il avoit fait Gouverneur de Koan-yu, étant survenu quelques jours après, le renversa du trône pour s'y placer lui-même, & le priva ensuite de la vie avec l'Impératrice, sa mere. Lorsqu'il crut sa puissance affermie, il voulut se défaire du Général Ché-min auquel il devoit son élévation, par la seule crainte que lui inspiroit sa valeur & son habileté. Mais Ché-min le prévint en le faisant poignarder dans son Palais. Ché-kien, qu'il lui substitua, le paya de la même ingratitude. A peine fut-il inauguré qu'il pensa à se défaire de son bienfaiteur. Ché-min, ayant mis en fuite les assassins envoyés contre lui, va droit au Palais, enleve Ché-kien, & l'enferme dans une prison où, l'année suivante, il le fait mourir; ensuite de quoi il exerce, l'an 350, la même vengeance sur la race de Ché-hou. Ainsi, délivré de tout ce qui lui faisoit ombrage, il monta sur le trône par les suffrages des Grands, & débuta par une perfidie en faisant assassiner Li-nong, au refus duquel il devoit son élévation. Ce forfait le fit généralement détester. Plusieurs districts de sa Principauté l'abandonnent pour se donner aux Tçin. D'autres Princes voisins lui déclarerent la guerre. Il se défendit en Capitaine aussi brave qu'expérimenté. Mais enfin, l'an 352, ayant perdu une grande bataille contre les Tartares, il fut pris en fuyant & conduit à Long-tchin où il fut mis à mort. L'Empereur Tçin-min-ti lui survécut environ neuf ans, étant mort à la 5 lune de l'an 361, dans la 19e année de son âge. On lui donna pour successeur Ssé-ma-pi, Prince de Lang-yé, fils aîné de l'Empereur Tçin-tching-ti, qui prit le nom de Tçin-ngaï-ti.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 351, le premier jour de la septieme lune, et non pas de la premiere, 8 Août.
L'an 352, le premier jour de la premiere lune, 2 Février.
L'an 356, le premier jour de la dixieme lune, 9 Novembre.
L'an 360, le premier jour de la huitieme lune, 28 Août.

TÇIN-NGAI-TI.

361. (58e année *Sin-yeou*, du XLVIe cycle.) TÇIN-NGAÏ-TI porta sur le trône de grandes vertus & une réputation sans tache. Mais les Tao-Ssé, espece de Magiciens, s'étant emparés de son esprit, vinrent à bout de lui persuader qu'ils le rendroient immortel au moyen d'une boisson qui étoit de leur composition. L'effet de ce breuvage, dont il faisoit un usage habituel, fut de le conduire au tombeau, l'an 365, à l'âge de 25 ans. Ssé-may, son frere, lui succéda sous le nom de Tçin-y-ti.

L'an 362, le premier jour de la douzieme lune, 2 Janvier 363, arriva une éclipse de soleil.

TÇIN-Y-TI.

365. (2e année *Y-tcheou*, du XLVIIe cycle.) TÇIN-Y-TI fut à peine sur le trône, qu'il se vit attaqué par Ssé-ma-yun, qui voulut se rendre maître du pays de Chou. Mais le brave Hoan-ouan qui vivoit encore & continuoit d'exercer les fonctions de premier Ministre, envoya contre lui une armée qui lui livra une bataille où il périt. L'an 369, ce Ministre échoue dans la tentative qu'il fait pour se rendre maître de la Principauté de Yen. Ayant voulu revenir à la charge l'année suivante, il est arrêté par le Conseil impérial qui n'approuve pas ce dessein. Pour se venger, il fait déposer, l'an 371, Tçin-y-ti, & y place Ssé-ma-yu qui est reconnu par tous les Grands sous le nom de Tçin-kien-ou-ti.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 368, le premier jour de la troisieme lune, 3 Avril.
L'an 370, le premier jour de la septieme lune, 8 Août.

TÇIN-KIEN-OU-TI.

371. (8e année *Sin-ouy*, du XLVIIe cycle.) TÇIN-KIEN-OU-TI ne monta qu'avec répugnance & en tremblant sur le trône. La mort l'en fit descendre à la 7e lune de l'année suivante, dans la 53e année de son âge. En mourant il laissa un fils, nommé Ssé-ma-tchang, qui lui succéda sous le nom de Tçin-hiao-ou-ti.

TÇIN-HIAO-OU-TI.

372. (9e année *Gin-chin*, du 47e cycle.) TÇIN-HIAO-OU-TI n'avoit que dix ans lorsqu'il parvint à l'Empire. Fou-kien, Prince de Tsin, profita de sa minorité pour continuer les conquêtes que ceux de sa dynastie avoient faites sur les Empereurs précédens. Il en fit effectivement de considérables; mais, l'an 384, les deux fils de Siu-ngan, premier Ministre de l'Empereur, remporterent sur lui une victoire complete, qui ruina entièrement ses affaires. Les vainqueurs l'ayant assiégé, l'année suivante dans Tchang-ngan, il fut obligé de s'évader par la fuite après une longue & vigoureuse résistance. Pour comble de malheur il tomba entre les mains de Yao-tchang qui le fit étrangler. L'Empereur Tçin-hiao-ou-ti se livroit cependant à la débauche, abandonnant le soin du gouvernement à son Ministre. La Princesse Tchang-chi, l'une de ses femmes, piquée d'une raillerie qu'il lui avoit dite, l'étouffa l'an 396, comme il dormoit plein de vin, dans la 35e année de son âge. Son fils, Ssé-ma-té-tsong, lui succéda sous le nom de Tçin-ngan-ti.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 375, le premier jour de la dixieme lune, 10 Novembre.
L'an 381, le premier jour de la sixieme lune, 8 Juillet.
L'an 384, le premier jour de la dixieme lune 31 Octobre.
L'an 392, le premier jour de la cinquieme lune, 7 Juin.
L'an 395, le premier jour de la troisieme lune, 6 Avril.

TÇIN-NGAN-TI.

396. (33e année *Ping-chin*, du XLVIIe cycle.) TÇIN-NGAN-TI, étant placé sur le trône, prit pour Ministre Ssé-ma-tao-tsé qu'il fit Prince de Kouei-ki. Se croyant par ce choix déchargé du poids du gouvernement, il s'abandonna tellement à l'oisiveté qu'il ne savoit pas même ce qui se passoit dans ses Etats. Il résulta de cette négligence une confusion extrême. Plusieurs Gouverneurs de Provinces s'érigerent en Souverains. Un pirate, nommé Sun-nghan, ravagea impunément les côtes de la Chine, & eut même la hardiesse d'envoyer des partis jusqu'aux portes de Kien-kang où résidoit la Cour depuis que l'Empire étoit réduit aux seules Provinces méridionales de la Chine. Mais le Général Lieou-lao-tchi, envoyé, l'an 400, contre lui, arrêta ses progrès. Cet Officier ne fut pas apparemment récompensé comme il l'espéroit; car peu de tems après il entra dans la révolte de Hoan-hieu, le plus puissant des Gouverneurs de l'Empire. Ils marcherent ensemble à Kien-kang où étant entrés sans résistance, ils se saisirent du Ministre que Hoan-hiuen fit mourir après s'être mis en sa place. Mais Lieou-lao-tchi n'étant pas satisfait des marques de la reconnoissance de Hoan-hiuen, se retira chez lui, & se pendit de désespoir. Il eut pour successeur, dans le commandement des troupes, Lieou-yu qui avoit été son Lieutenant & l'effaça par sa valeur & son habileté. Voyant Hoan-hiuen disposé à s'emparer du trône, Lieou-yu s'opposa ouvertement à son ambition. Après divers avantages remportés sur lui, il l'obligea, l'an 404, d'abandonner Kien-kang, & s'étant mis à sa poursuite, il arracha de ses mains l'Empereur qu'il emmenoit avec lui, & pensa le faire lui-même prisonnier dans un combat qu'il lui livra sur le fleuve qui traverse la Province de Kin-tcheou. Mais le rebelle, dans sa fuite, tomba entre les mains de Fong-tsien qui lui abattit la tête d'un coup de sabre. Lieou-yu, après avoir terrassé un autre rebelle nommé Tsiao-tsong, somma le Prince de Tsin de rendre à l'Empereur les villes de la Province de Nan-kiang dont il s'étoit rendu maître, & les obtint, sans tirer l'épée, par la seule terreur de son nom. L'an 413, il fit encore rentrer sous l'obéissance de l'Empereur tout le pays de Chou, dont s'étoit emparé Tsiao-tsong que le désespoir porta à s'étrangler. Il entreprit ensuite, l'an 416, de dépouiller entièrement Yao-king, nouveau Prince de Tsin, & l'obligea, l'année suivante, à venir se remettre à sa discrétion. On le retint à Kien-kang, & quelque tems après ayant été mis à mort comme rebelle, sa Principauté fut confisquée & réunie à l'Empire. La dignité de Prince du 3e ordre fut le prix que l'Empereur décerna aux services de Lieou-yu. Elle ne remplit point son ambition. Pour se venger, il complota la mort de Tçin-ngan-ti avec les Eunuques du Palais, qui, s'étant jettés sur lui comme il étoit seul, l'étranglerent avec sa propre ceinture, l'an 418. Il laissa un fils, nommé Ssé-ma-té-ouen, que Lieou-yu fit reconnoître sous le nom de Tçin-kong-ti.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 400, le premier jour de la sixieme lune, 8 Juillet.
L'an 403, le premier jour de la quatrieme lune, 7 Mai.
L'an 407, le premier jour de la huitieme lune, et non pas de la septieme, 19 Août.
L'an 414, le premier jour de la neuvieme lune, 30 Septembre.
L'an 415, le trentieme jour de la huitieme lune, et non pas de la septieme, 19 Septembre.
L'an 417, le premier jour de la premiere lune, 3 Février.

TÇIN-KONG-TI.

418. (55e année *Vou-ou*, du XLVIIe cycle.) TÇIN-KONG-TI n'occupa le trône qu'environ deux ans. Craignant les embûches que Lieou-yu lui dressoit, il prit le parti, l'an 420, pour mettre sa vie en sûreté, de lui résigner l'Empire en grande cérémonie.

L'an 419, le premier jour de la onzieme lune, 3 Décembre, arriva une éclipse de soleil.

VIIIe DYNASTIE.

LES SONG.

KAO-TSOU-OUTI (1).

420. (57e année *Keng-chin*, du XLVIIe cycle.) KAO-TSOU-OUTI fut le nom que Lieou-yu prit en montant sur le trône. Il voulut que la dynastie qu'il fondoit, portât celui de SONG; il distribua les Principautés les plus considérables de l'Empire à sa famille, & éleva aux plus importantes charges ceux qui l'avoient le mieux servi. L'an 421, après avoir nommé Prince héritier Lieou-yu-fou, son fils, il chercha à se défaire de Kong-ti par le poison, dans la crainte qu'après sa mort il ne travaillât à remonter sur le trône. Kong-ti ayant refusé plusieurs fois les breuvages empoisonnés qu'il lui envoyoit, des assassins apostés l'étoufferent dans la couverture de son lit. Kao-tsou-outi survécut peu à cette abominable action, étant mort à la 5 lune de l'an 422, dans la 67e année de son âge; Prince doué de toutes les qualités politiques & guerrieres, & affectant les dehors des vertus morales.

CHAO-TI.

422. (59e année *Gin-su*, du XLVIIe cycle.) CHAO-TI, successeur de Kao-tsou-outi, son pere, ne marcha point sur ses traces. To-pa-ssé, Prince des Ouei Tartares, le voyant livré aux plaisirs & à la chasse, envoya une puissante armée pour recouvrer Tchang-ngan que Kao-tsou-outi lui avoit enlevé, & faire sur les Song d'autres conquêtes. Son Général Ki-kin eut des succès d'abord assez rapides; mais le brave Mao-te-tso, ayant pris le commandement de l'armée impériale, les rallentit, & lui fit acheter bien cher quelques places qu'il emporta. Celle que Mao-te-tso défendit avec le plus de valeur, fut Hou-lao que To-pa-ssé vint assiéger en personne. Elle fut prise après deux cents jours d'assauts continuels, & Mao-te-tso, étant resté presque seul sur la breche, tomba vif entre les mains des vainqueurs. Mais To-pa-ssé mourut peu de jours après des fatigues du siége, & eut pour successeur To-pa-tao, son fils aîné. Chao-ti cependant prenoit aussi peu d'intérêt à cette guerre que si elle ne l'eût point regardé. Les Grands, indignés de cette indifférence, le déposerent à la 5e lune de l'an 424, le firent mourir ensuite, & mirent à sa place Lieou-y-tong, son frere puîné.

OUEN-TI.

424. (1re année *Kia-tse*, du XLVIIIe cycle.) OUEN-TI (Lieou-y-tong) proclamé malgré lui successeur de Chao-ti, son frere, à l'âge de 18 ans, après l'avoir pleuré se mit en devoir de venger sa mort par celle de ses assassins, & y réussit. L'an 430, il déclara la guerre à To-pa-tao, Prince de Oueï, dans la vue de recouvrer le pays de Honan, dont il se rendit maître en effet dès la premiere attaque, & que To-pa-tao reprit l'année suivante, après avoir conquis presque en entier la Principauté de Hia. La paix se fit à la fin de l'an 431, à la demande du Prince de Oueï, qui garda néanmoins toutes ses conquêtes. L'an 436, Ouen-ti étant tombé dangereusement malade, fit mourir Tan-tao-tsi, le meilleur de ses Généraux, sur des soupçons injustes qu'on lui inspira de sa fidélité. Ce Prince & To-pa-tao employerent le repos, que leur procura la paix, à faire fleurir les Lettres, chacun dans leurs Etats. Mais le dernier agrandit les siens sans tirer l'épée, par la seule réputation de son mérite. En 438, seize Principautés vinrent lui rendre hommage & se soumettre à sa domination. En 444, il donna un Edit pour proscrire les Samanes, espece de Religieux d'une superstition très austere, & leur doctrine. Les Brahmes soupçonnent que leur culte a succédé à celui de ces Sectaires dans le Malabar. L'an 450, To-pa-tao jugeant qu'une longue paix avoit énervé les troupes de l'Empire, y fait une irruption subite, & vient mettre le siége devant Hiuen-hou; mais il échoua dans cette entreprise par la valeur & l'habileté du Commandant Tchin-hien. La guerre continua avec peu de succès pour le Prince de Oueï jusqu'à sa mort arrivée à la 2e lune de l'an 452, par la perfidie de Tsong-ngaï, l'un de ses Généraux, qui l'étrangla dans son Palais, & se sauva. To-pa-yu, son petit-fils, que Tson-ngaï lui fit substituer, eut peu de tems après un semblable sort par la perfidie du même Ministre. Il fut remplacé par To-pa-siun, son cousin, qui fit mourir Tson-ngaï avec tous ceux qui avoient trempé dans les meurtres de To-pa-tao & de To-pa-yu. La Cour de l'Empereur Ouen-ti étoit cependant livrée aux plus grandes agitations. Lieou-chao, son fils, qu'il avoit déclaré Prince héritier, craignant d'être dégradé pour de justes sujets de mécontentement qu'il lui avoit donnés, porta la barbarie jusqu'à le faire assassiner en 453. Il ne jouit pas impunément de son crime. L'année suivante, To-Lieou-tsiun, son frere consanguin, fut élevé sur le trône après une victoire remportée sur lui & sa faction, & prit le nom de Ou-ti.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 427, le premier jour de la sixieme lune, 10 Juillet.
L'an 428, le premier jour de la douzieme lune, et non pas de la onzieme, 22 Décembre.
L'an 429, le premier jour de la onzieme lune, 12 Décembre.

(1) Il est appellé SOUNG-OUTI dans les *Portraits des célebres Chinois.*

L'an 435, le premier jour de la premiere lune, 14 Février.
L'an 438, le premier jour de la onzieme lune, 3 Décembre.
L'an 440, le premier jour de la quatrieme lune, 17 Mai.
L'an 442, le premier jour de la huitieme lune, et non pas de la septieme, 20 Septembre.
L'an 447, le premier jour de la sixieme lune, 29 Juin.

OU-TI.

454. (31e année *Kia-ou*, du XLVIIIe cycle.) OU-TI étoit dans son camp à la mort de Ouen-ti. Les Grands & le peuple s'empressant de le reconoître pour Empereur, Tsang-tchi, son Ministre, se rendit à Kien-kang pour prendre possession du trône en son nom. Il y rencontra Lieou-chao qu'il amena au nouvel Empereur, qui le fit mourir avec ses quatre fils & tous ceux qui avoient eu part à la mort de Ouen-ti. Tsang-tchi, quelque tems après, mécontent de Ou-ti, forme le dessein de détruire son propre ouvrage en le détrônant. Il se ligue avec Lieou-y-siuen, Prince de Nan-kiun, dont l'Empereur venoit de déshonorer la fille, & le fait proclamer Empereur dans Kiang-ling. Combat sur les bords du Kiang, où les rebelles sont défaits. Tsang-tchi est atteint en fuyant par le brave Siei-ngan-to, qui lui coupa la tête, & l'envoya par un courier à Kien-kang. Lieou-y-siuen n'eut pas un meilleur sort. Tchu-siou-tchi l'ayant surpris sur la route de Kiang-ling, le conduisit en cette ville, où il le fit mourir avec 16 de ses fils & tous ceux de son parti qui tomberent entre ses mains. Devenu paisible possesseur du trône, Ou-ti engage les Princes de sa famille à lui remettre l'autorité souveraine qu'ils exerçoient dans les vastes pays de leurs départemens. Il fit en conséquence une loi qui subordonnoit également à sa pleine puissance toutes les Principautés de l'Empire. Cette précaution n'empêcha pas la révolte de Lieou-tan, Prince du sang des Song, que l'Empereur provoqua par les ombrages qu'il prit de l'estime universelle dont il jouissoit. L'ayant envoyé à Kouang-ling en qualité de Gouverneur pour l'éloigner de sa Cour, il avoit mis autour de lui des espions qui se trahirent par leur indiscrétion. Lieou-tan les fit mourir, & l'Empereur par représailles fit massacrer les parens & amis de ce Prince jusqu'au nombre de mille. La guerre fut alors déclarée entre eux. Lieou-tan, s'étant vu abandonné de ses troupes, se renferme dans Kouang-ling, où il fut forcé, l'an 459, après deux mois d'une vigoureuse défense. Ayant pris alors la fuite, il fut atteint par un Officier de l'armée impériale, qui lui coupa la tête. Ou-ti, depuis ce tems, négligea le soin de l'Etat pour se livrer à des excès de débauches qui le conduisirent au tombeau dans la 5e lune intercalaire de l'an 464, à l'âge de 35 ans. Lieou-tsé-nié, son fils, âgé de 16 ans, lui succéda préférablement à 17 autres de ses freres, sous le nom de Fi-ti.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 454, le premier jour de la huitieme lune, et non pas de la septieme, 10 Août.
L'an 461, le premier jour de la neuvieme lune, 20 Septembre.

FI-TI.

464. (41e année *Kia-chin*, du XLVIIIe cycle.) FI-TI fut un monstre en débauche & en cruauté. Il mettoit ses délices dans les plus sales voluptés, & se faisoit un jeu d'immoler à sa haine les têtes les plus précieuses de l'Etat. Son précepteur fut du nombre des victimes de sa fureur. On ne manqua pas de conspirer contre lui. Mais le secret fut trahi par l'indiscrétion des complices dont on fit un massacre horrible. Le châtiment dû à un tyran si affreux ne fut néanmoins différé que de quelques mois. L'an 466, comme il étoit occupé à consulter des Magiciens sur des songes funestes qu'il avoit eus, un de ses Eunuques lui abattit la tête d'un coup de sabre. Ce Prince n'étoit âgé que de 19 ans. Il tenoit alors trois de ses oncles, freres de l'Empereur Ou-ti, en prison. Lieou-yu, l'un d'entre eux, fut aussitôt proclamé Empereur sous le nom de Ming-ti.

MING-TI.

466. (43e année *Ping-ou*, du XLVIIIe cycle.) MING-TI, reconnu pour Empereur à Kien-kang, ne le fut pas également dans tout l'Empire. Teng-ouan, qui avoit travaillé pour Lieou-tse-hiun, prétendit que ce Prince, étant fils de l'Empereur Ou-ti, l'Empire lui appartenoit de droit. Dix grands départemens se déclarerent pour ce dernier qui n'avoit alors que 12 ans. Mais, après divers échecs, s'étant renfermé dans Kiang-tcheou avec Teng-ouan, il eut le malheur de perdre son Général, tandis que les troupes impériales faisoient le siége de cette place. Celui qui avoit mis à mort Teng-ouan, ayant ensuite livré ce Prince au Général de l'Empereur, la guerre fut terminée par-là. La tête de Lieou-tse-hiun fut envoyée à Kien-kang avec celle de Teng-ouan. Mais dans la crainte de nouveaux soulévemens, Ming-ti fit périr, par une politique barbare, les 13 autres fils de Ou-ti, ses neveux.

La sévérité de Ming-ti, qu'il portoit jusqu'à la cruauté, lui aliéna plusieurs de ses Officiers qui passerent au service de To-pa-hong, Prince de Ouei, & l'engagerent, l'an 467, à lui déclarer la guerre. Elle dura deux ans, & finit par un Traité de paix, qui laissa To-pa-hong en possession des Provinces de Tsing-tcheou & de Ki-tcheou, qu'il avoit conquises l'année précédente. Ming-ti fit périr, par le poison, deux de ses freres, pour assurer le trône à Lieou-yu, né, l'an 462, d'un de ses favoris & d'une Princesse, qu'il avoit adopté pour son fils. Ce Prince, dans le même dessein, versa le sang de plusieurs Grands de l'Empire, & se préparoit à faire d'autres actes de cruauté lorsque la mort l'enleva dans la 4e lune de l'an 472, après avoir désigné Lieou-yu, l'un de ses fils adoptifs, âgé de 12 ans, pour son successeur, & fait promettre aux Grands, à qui il croyoit devoir plus de confiance, d'élever ce Prince à la dignité impériale; ce qu'ils exécuterent.

L'an 469, le premier jour de la dixieme lune, 21 Octobre, arriva une éclipse de soleil.

FI-TI II, OU LIEOU-YU.

473. (50e année *Quey-tcheou*, du XLVIIIe cycle.) FI-TI fut le nom que donnerent à Lieou-yu les Grands à qui son pere l'avoit recommandé en mourant. Lieou-hiou-fan, frere de Ming-ti, qui l'avoit épargné à cause de son peu d'ambition & de capacité, ne vit point sans envie l'élévation de cet étranger sur le trône de sa Maison. Guidé par les avis de Hiu-kong-yu, Chef du Conseil, il leva des troupes; &, s'étant approché de Kien-kang, il y jetta la terreur. Mais deux Grands de la Cour s'étant venu présenter à lui, comme pour embrasser son parti, l'assassinerent lâchement. L'an 475, un nouveau rival s'éleva contre l'Empereur. C'étoit Lieou-king-sou, le seul Prince qui restât de la famille des SONG. Il fut pris dans King-keou quelques jours après s'être déclaré, & paya de sa tête, ainsi que ses Officiers, cette levée de bouclier. L'Empereur ne méritoit nullement par sa conduite d'avoir des défenseurs. C'étoit un furieux qui comptoit pour rien la vie des hommes, couroit les rues, massacrant tous ceux qu'il rencontroit, & faisoit mille autres actions qui déshonoroient l'humanité. L'an 477, à la 7e lune, il périt par les ordres de Siao-tao-tching, son Ministre, qui, le lendemain, fit reconnoître Empereur, le 3e fils adoptif de Ming-ti, sous le nom de Chun-ti.

L'an 473, le premier jour de la douzieme lune, 4 Janvier 474, arriva une éclipse de soleil.

CHUN-TI.

477. (54e année *Ting-se*, du XLVIIIe cycle.) CHUN-TI, dont le nom propre étoit Lieou-tchun, monta sur le trône à l'âge de onze ans. Mais deux ans après Siao-tao-tching, qui l'y avoit élevé, l'obligea d'en descendre par une abdication forcée; &, s'y étant placé lui-même, il donna l'origine à une neuvieme dynastie qui fut celle des TSI.

L'an 478, le premier jour de la neuvieme lune, 12 Octobre, arriva une éclipse de soleil.
L'an 479, le premier jour de la troisieme lune, 8 Avril, arriva une éclipse de soleil.

IXe DYNASTIE.

DES TSI.

KAO-TI.

479. (56e année *Ki-ouey* du XLVIIIe cycle.) KAO-TI fut le nom que prit à son inauguration Siao-tao-tching. Il eut un compétiteur nommé Lieou-tchang, issu de la famille des SONG, qui donna de l'exercice à sa valeur à l'aide du Prince de Ouei, qu'il avoit mis dans ses intérêts. Kao-ti, après avoir triomphé de ses efforts, s'appliquoit à rétablir l'ordre dans l'Empire, lorsque la mort l'enleva, l'an 482, à la 3e lune, dans la 56e année de son âge. Siao-tsé, l'un des quatre fils qu'il avoit eus, lui succéda sous le nom de Ou-ti.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 480, le premier jour de la troisieme lune, et non pas de la neuvieme, 27 Mars.
L'an 481, le premier jour de la septieme lune, 11 Août.

OU-TI.

482. (59e année *Gin-su*, du XLVIIIe cycle.) OU-TI porta sur le trône des vertus, & sur-tout un grand amour du bien

public. Pour empêcher les malversations des Mandarins, il régla qu'ils n'exerceroient pas plus de trois ans la même charge, & qu'au bout de ce tems ils rendroient compte de leur conduite pour être élevés à de plus hauts grades, si elle étoit louable, ou punis s'ils avoient malversé. Regardant la guerre comme un fléau, il l'éloigna, autant qu'il lui fut possible, de ses Etats. To-pa-hong, Prince de Oueï, étoit dans les mêmes dispositions. Un brouillon cependant trouva moyen de mettre aux prises ces deux Monarques. Mais, après quelques hostilités, ils s'envoyerent réciproquement des Ambassadeurs qui rétablirent la paix entre eux. Ou-ti, n'ayant plus rien à craindre au dehors, abandonna le soin des affaires à Siao-tchong-mao, son fils, pour se livrer entièrement à sa passion pour la chasse. Ce jeune Prince avoit des vices qui le rendoient indigne de cet emploi. Heureusement il ne l'exerça pas long-tems, la mort l'ayant enlevé au commencement de l'an 493. Son pere le regretta plus qu'il ne méritoit. Le chagrin que lui causa cet évènement le conduisit lui-même au tombeau, dans la 7e lune d'automne de la même année, à l'âge de 54 ans, après avoir déclaré Prince héritier Siao-tchao-yé, son petit-fils, qui lui succéda.

L'an 483, le premier jour de la douzieme lune, 14 Janvier 484, arriva une éclipse de soleil.

SIAO-TCHAO-YÉ.

493. (10e année *Quey-yeou*, du XLIXe cycle.) Siao-tchao-yé, fils de Siao-tchang-mao, en montant sur le trône fut menacé d'une invasion par To-pa-hong, Prince de Oueï, qui avoit fait ses préparatifs du vivant de Ou-ti, & s'étoit déja avancé, à la tête de trois cens mille hommes, jusqu'à Loy-ang. Mais le mauvais état des chemins que la pluie avoit rendus impraticables, l'obligea de s'en retourner à Ping-tching d'où il étoit parti, & d'abandonner son entreprise. Siao-tchao-yé ne tarda pas à indisposer ses sujets par sa mauvaise conduite. Siao-loun, son parent, à qui son aïeul l'avoit recommandé en mourant, ne voyant en lui que des inclinations basses, conçut le dessein, après lui avoir fait d'inutiles remontrances, de le détrôner. L'Empereur, instruit de son dessein, voulut le prévenir. Mais Siao-loun étant entré dans le Palais à la tête d'une troupe de soldats, le poursuivit comme il fuyoit monté sur son char; &, l'ayant atteint dans le marché de l'Occident, il le fit mettre à mort. Alors il fit couronner Empereur le jeune Prince Siao-tchao-ouen, & prit pour lui-même le titre & la qualité de Grand-Général de l'Empire. Mais peu de jours après, de peur d'une nouvelle révolution, il fit mourir ce nouvel Empereur, & se mit à sa place sous le nom de Ming-ti.

MING-TI.

494. (11e année *Kia-su*, du XLIXe cycle.) Ming-ti ne fut pas reconnu Empereur sans contradiction. Mais il eut le bonheur de dissiper les factions que les Princes de la Maison impériale avoient formées contre lui. To-pa-hong, Prince de Oueï, crut l'occasion favorable de recommencer la guerre contre l'Empire. Mais des échecs continuels qu'il reçut, l'obligerent, l'an 495, à mettre bas les armes & à donner ses soins au rétablissement de la police & des Lettres dans ses Etats. Ming-ti, délivré de cette guerre, se livra à sa cruauté naturelle, & l'exerça contre tous ceux qui lui faisoient ombrage. Il n'excepta pas même le brave Siao-yu, qui l'avoit le mieux servi contre les Oueï. To-pa-hong, apprenant qu'il avoit fait mourir ce Général, lui déclara de nouveau la guerre. Elle dédommagea cette fois le Prince de Oueï des mauvais succès de la précédente. Le chagrin qu'en conçut Ming-ti lui causa une maladie qui, loin de le corriger, ne servit qu'à le rendre plus farouche. Les descendans des Empereurs Kao-ti & Ou-ti subsistoient encore en assez grand nombre. Voyant que les Princes de sa branche étoient foibles & peu en état de lui résister, il résolut de faire périr les premiers, & exécuta ce dessein sur dix d'entre eux, qui étoient Princes du premier ordre. La maladie cependant augmentoit & devint bientôt supérieure à tous les remedes. Il mourut enfin, l'an 498, dans la 40e année de son âge, après avoir désigné pour son successeur Hoen-heou, son troisieme fils, qui prit le nom de Pao-kuen.

L'an 494, le premier jour de la sixieme lune, 19 Juin, arriva une éclipse de soleil.

PAO-KUEN.

498. (15e année *Vou-yn*, du XLIXe cycle.) Pao-kuen monta sur le trône avec la résolution de continuer la guerre contre le Prince de Oueï, & l'espérance de réparer les pertes que son pere & lui avoient faites. Tchin-hien-ta, son Général, débuta par d'heureux succès; il battit les ennemis en diverses rencontres, & se rendit maître de la ville de Ma-kiuen, après 40 jours de siége. Mais une bataille ensuite gagnée sur lui par Yuen-hia, Général des Oueï, qui lui tua ou fit prisonniers 30 mille hommes, avec perte de son bagage, & l'obligea de fuir déguisé dans les montagnes, lui fit perdre toute la réputation qu'il avoit acquise. To-pa-hong, Prince de Oueï, étoit cependant réduit à l'inaction par une maladie qui empiroit chaque jour. Voyant qu'il n'en pouvoit revenir, il nomma pour son successeur Yuen-kio, son fils, & mourut à la 4e lune de l'an 499, emportant dans le tombeau l'estime & les regrets de ses peuples. L'Empereur Pao-kuen étoit bien différent de ce Prince. Corrompu dès son adolescence, il ne mit plus de frein à ses passions dès qu'il fut monté sur le trône. Pour s'y livrer plus librement, il abandonna le timon de l'Etat à ses Ministres qui jouissoient tous d'une autorité presque égale. La division ne tarda pas à se mettre entre eux. Ils s'accuserent réciproquement de mauvais desseins contre l'Empereur qui les fit tous mourir l'un après l'autre. Plusieurs autres Grands Officiers lui ayant été déférés, subirent le même sort. De ce nombre fut Siao-y, frere de Siao-yen, qui commandoit dans la Province de Yong-tcheou: l'Empereur ne doutant point que celui-ci ne se disposât à venger la mort de son frere, voulut le prévenir, & chargea Tching-tchi de le faire périr de quelque maniere que ce fut. Siao-yen fut averti de cet ordre, & sut peu de tems après par ses espions, que l'Empereur, ayant conçu des soupçons contre Siao-pao-yong, son propre frere, Prince de Nan-kang, vouloit lui retirer les troupes qu'il commandoit. Alors s'étant joint à ce dernier, il rassembla tous ses amis; &, ayant formé une nombreuse armée, il fit éclater sa révolte. L'Empereur à cette nouvelle fit marcher contre lui Tchang-tchong, Gouverneur de Yng-ching. Ouang-mao, Lieutenant de Siao-yen, l'ayant battu près du Kiang, l'obligea de se retirer, avec les débris de son armée dans Yng-ching, où il alla aussitôt l'investir. Cependant Siao-yen arriva à Kiang-lin avec Siao-pao-yong, & d'autres Officiers s'y étant rendus en même tems, s'accorderent à déposer Pao-kuen comme incapable de régner, & à proclamer Empereur en sa place Siao-pao-yong, qui prit le nom de Ho-ti.

HO-TI.

501. (18e année *Sin-se*, du XLIXe cycle.) Ho-ti ne fut point paisible possesseur du trône aussitôt qu'il y fut monté. Tchang-hin-taï envoyé contre lui de Kian-kang par l'Empereur déposé, ne servit ni celui qui l'employoit ni celui auquel on l'opposoit. Mais après avoir massacré ou mis en fuite les Officiers que Pao-kuen lui avoit adjoints, soit pour lui faire honneur, soit pour l'engager à bien faire son devoir, il s'avisa de déclarer Empereur Siao-pao-yn, autre frere de l'Empereur. Cette action le perdit. Abandonné de ses soldats, il fut pris & conduit à Kian-kang, où il subit le supplice dû à sa démarche téméraire & mal combinée. Pao-kuen fut servi plus fidelement par d'autres Généraux. Mais trop foibles contre Siao-yen, ils n'essuyerent que des revers, & lui laisserent, en faisant retraite, la liberté de pénétrer jusqu'aux portes de Kian-kang. Tandis qu'il en formoit le blocus, deux des principaux Officiers de Pao-kuen, avertis que ce Prince songeoit à se défaire d'eux, entrerent dans le palais, le poignarderent, & porterent sa tête à Siao-yen. Ce Général eut encore à combattre d'autres serviteurs fideles de Pao-kuen, ou plutôt de la famille impériale, qui s'appercevoient qu'il cherchoit à la détruire. Siao-yen en effet encouragé par Chin-yo, l'un de ses principaux Officiers, pour se frayer la route du trône, commença par se défaire, sous divers prétextes, de ceux qui pouvoient y prétendre; après quoi il prit le titre de Prince de Leang, nom de la Province où il commandoit. L'Empereur Ho-ti, s'appercevant du terme où il vouloit arriver, prit le parti, pour mettre ses jours en sûreté, de lui céder le trône, & se contenta du titre de Prince du premier ordre, que Siao-yen lui accorda. Mais peu de jours après ce compétiteur le fit étrangler. Ainsi fut éteinte la famille des Tsi l'an de notre ére 502.

Xe DYNASTIE.

DES LEANG.

LEANG-OU-TI.

502. (19e année *Gin-ou*, du XLIXe cycle.) Leang-Ou-ti fut le nom que prit Siao-yen à son inauguration. Le pas hardi qu'il venoit de faire en montant sur le trône, & le meurtre de l'Empereur Ho-ti, ne manquerent pas de lui faire de puissans ennemis. Le premier d'entre eux & le plus distingué fut Lieou-ki-lien, de la race des Han, Gouverneur de Yu-tcheou, Province éloignée de la Cour, dont il avoit dessein de former un Royaume. L'Empereur envoya contre lui Teng-yuen-ki, l'un de ses Généraux, qui l'assiégea dans Tching-tou, & réduisit la

place à un tel excès de famine, que les hommes se mangeoient les uns les autres. Lieou-ki-lien, dans cette extrémité, consentit à se rendre, sous la promesse qu'on lui fit de la vie privée. Yuen-kio, Prince de Oueï, prit occasion de ces troubles pour faire des excursions sur les terres de l'Empire; mais il ne les fit pas impunément. Après des succès variés, son Général Yuen-yng ayant assiégé, l'an 507, la ville de Tchong-li, sur le bord du Hoang-ho, fut attaqué par Oueï-joui, Général de Ou-ti, qui lui fit essuyer l'une des plus terribles défaites dont on ait jamais oui parler. Yuen-kio mourut l'an 51., & eut pour successeur son fils Yuen-hiu, qu'il avoit de son vivant déclaré Prince au préjudice de son fils aîné dont il étoit mécontent. La Reine Hou-chi, femme d'esprit & de tête, que Yen-hiu, son fils, éleva au rang d'Impératrice, prit au commencement de son régne les rênes du gouvernement, & les mania d'abord avec assez d'habileté. Mais au bout de cinq ans, la licence de ses mœurs donnant prise sur elle, deux favoris du Prince, Lieou-ting & Yuen-y, se prévalurent de son inconduite pour la supplanter. Le dernier même, quelque tems après, se rendit maître de toute l'autorité. Les choses n'en allerent pas mieux; elles empirerent au contraire; & les concussions journalieres que les Officiers du Prince exerçoient dans les Provinces, occasionnerent des révoltes. La Princesse Hou-chi profita de ces circonstances pour se venger du Ministre, & vint à bout de lui faire perdre la tête en 525. Elle avoit entamé la guerre avant sa disgrace contre l'Empereur Ou-ti; elle la reprit après son rétablissement, & la fit avec succès. Mais des révoltes qui s'éleverent ensuite, donnerent la facilité à l'Empereur de reprendre le dessus. Le Prince de Oueï cependant déja en âge de gouverner, commençoit à se lasser de la tutele où sa mere le tenoit. Des courtisans à qui le joug de la Régente ne pesoit pas moins, encouragerent leur maître à les en délivrer eux-mêmes en le secouant & dépouillant sa mere d'une autorité précaire dont elle abusoit. Dans cette disposition, Yen-hiu fit approcher son armée de Lo-yang. La Princesse Hou-chi s'étant apperçue de son dessein, le prévint; &, l'ayant fait enfermer, elle mit en sa place Yuen-chao, jeune enfant de trois ans, fils de Lin-tao, frere du Prince déposé dont elle ne tarda pas à se défaire par le poison. Cette révolution est de l'an 528. Mais le Général Ertchu-yong, indigné des procédés violens & dénaturés de la Princesse, fit proclamer & reconnoître par son armée Yuen-tse-yu, Empereur de Oueï; &, l'ayant amené à Lo-yang, il l'intronisa sans opposition; après quoi, s'étant mis à la poursuite de Hou-chi qui avoit pris la fuite avec l'enfant qu'elle avoit substitué à son fils, il les atteignit près du fleuve Hoang-ho, où il les fit précipiter l'un & l'autre. Le massacre qu'il fit faire ensuite de deux mille hommes des plus qualifiés de l'Empire, occasionna bientôt un soulévement contre lui & le Souverain qu'il avoit donné à l'Etat. A ce dernier une faction puissante opposa Yuen-hao, Prince de la Maison impériale, qu'elle proclama Empereur; mais la mauvaise conduite de ce rival, après quelques succès assez heureux, détacha de lui ceux qui avoient embrassé le plus hautement son parti. Se voyant abandonné, il se sauva à Lin-yng dont les habitans le mirent à mort l'an 529. Ertchu-yong, après avoir affermi l'autorité de l'Empereur qu'il avoit créé, vit son crédit décroître par les ombrages qu'on avoit donnés à ce Prince contre lui. Ayant osé les braver, il devint la victime de sa hardiesse, & fut mis à mort, l'an 530, avec Yuen-tien-mou, son ennemi le plus redoutable. Mais il laissoit des amis en grand nombre, qui se chargerent de venger sa mort. Ertchu-chi-long, son frere, s'étant mis à leur tête, fit reconnoître pour Empereur, dans une de leurs Assemblées, Yuen-yé, Prince de Tchang-kouang. Le Général Ertchu-chao s'avance en même tems avec son armée vers Lo-yang, dont la garnison ne fait qu'une très foible résistance. On charge de chaînes le Prince déposé qui est conduit dans un château voisin sur la route duquel Ertchu-chao le fait étrangler. Bientôt un parti se forme contre le nouvel Empereur. Le Général Kao-hoan, qui en étoit l'ame, fait proclamer, l'an 531, Empereur des Oueï, dans son camp, Yuen-lang, Gouverneur de Pou haï; & peu de jours après lui procure une victoire sur son rival, par la défaite de l'armée d'Ertchu-chao. Vainqueur encore l'année suivante dans une autre bataille, Kao-hoan, dégoûté de Yuen-lang, le force d'abdiquer, & lui substitue Yuen-siou. Deux ans après s'étant brouillé avec ce dernier, il fait décerner par sa faction le trône de Oueï à un enfant de onze ans, nommé Yuen-chan, dont il transporte la Cour dans la ville de Yé. Les Etats de Oueï se trouverent alors partagés en deux Royaumes; celui de Oueï oriental où régnoit Yuen-chan, & celui de Oueï occidental, dont le Prince Yuen-siou resta le maître. Les deux partis ne cesserent de se faire la guerre jusqu'à ce qu'épuisés, l'an 539, par une grande bataille qui leur fut également funeste, ils se déterminerent à rester en paix quelques années pour se refaire de leurs pertes.

L'Empereur Ou-ti, livré aux superstitions des Bonzes (1), ne profita point des troubles qui régnoient dans les Etats de Oueï pour reculer à leurs dépens les limites des siens. Son unique soin étoit d'écarter ce qui pouvoit altérer sa tranquillité. L'an 541, la foiblesse de son gouvernement enhardit les peuples de Kiao-tchi a secouer le joug de la Chine & à se mettre en liberté. L'Empereur envoya contre eux ses Généraux qui furent occupés six ans à les réduire.

Kao-hoan avoit repris les armes dans le même tems que les Kiao-tchi s'étoient révoltés, & continua la guerre l'espace d'environ six ans. Sa derniere expédition fut le siége de Ya-pi. Cette place, défendue par le Gouverneur Oueï-hiao-koan, fit la plus vigoureuse défense, & obligea Kao-hoan, apres 50 jours d'attaques, à se retirer épuisé de fatigues & malade du chagrin que ce mauvais succès lui avoit causé. Il mourut peu de jours après, laissant Kao-tching, son fils, héritier de ses emplois & de son ambition.

Heou-king, Gouverneur de la Province de Ho-nan, passa dans le même tems du service des Oueï occidentaux à celui de l'Empereur Ou-ti qui le déclara Prince de Ho-nan. Ce déserteur ne tarda pas à se brouiller avec son nouveau maître par ses infidélités. Ayant enfin mis bas entiérement le masque, il lui déclara la guerre, & vint l'assiéger dans sa capitale. L'Empereur étant peu en état d'agir, remit au Tay-tsée, ou Prince héritier (2), la défense de la ville, & se dépouilla de toute son autorité entre ses mains. Le jeune Prince soutint le siége avec beaucoup de valeur. Mais au bout de quatre mois les vivres commencerent à manquer dans la place. Les assiégans éprouverent la même disette dans leur camp. Heou-king, pour tromper l'Empereur, lui fit proposer une suspension d'armes. Ou-ti l'accepta; mais Heou-king n'en continua pas moins ses attaques; & étant parvenu à introduire ses troupes dans la ville, il alla saluer l'Empereur dans la posture la plus humiliante, se battant la tête contre le pavé, & témoignant le plus vif regret de sa révolte. Mais après cette vaine cérémonie, il changea la garde du Prince & de son fils, & se rendit maître du gouvernement. L'Empereur ne survécut pas à cet événement. Agé de 86 ans, il tomba malade, & mourut, accablé de chagrin, à la 5e lune de l'an 549. L'attachement de ce Prince à la doctrine extravagante de Foé & aux mystiques rêveries des Bonzes, lui fit négliger le soin de l'Etat pour se livrer aux pratiques superstitieuses de ces visionnaires, dont il imita l'abstinence au point de se priver de vin & non-seulement de viande, mais de tout aliment qui venoit d'animal vivant. Son vêtement étoit assorti à ce genre de vie; ce n'étoit que la toile la plus simple, & il n'en changeoit que lorsqu'elle ne pouvoit plus servir. Le P. de Mailla regrette qu'il ait abandonné *la saine doctrine* pour donner dans ces travers; faisant entendre par là que la religion ancienne des Patriarches s'étoit conservée pure & saine dans la Chine. Leang-ou-ti, environ neuf ans avant sa mort, avoit perdu un fils nommé Tchao-ming, qui, dès l'âge de cinq ans, savoit tous les King par cœur; c'est à-peu-près comme si l'on disoit chez nous qu'un enfant de cinq ans a retenu toute la Bible, & est en état de la réciter. Jusques là sa science ne différoit gueres de celle d'un peroquet; mais cinq ans après il sut rendre raison de tout, & expliquer même les endroits difficiles de l'Y-king, du Chou-king & du Ché-king. Il s'appliqua ensuite à l'histoire & y devint habile. Mais une maladie, causée par l'assiduité du travail, l'emporta à l'âge de 25 ans.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 506, le premier jour de la troisieme lune, 9 Avril.
L'an 516, le premier jour de la troisieme lune, 18 Avril.
L'an 520, le premier jour de la premiere lune, 5 Février.
L'an 522, le premier jour de la cinquieme lune, 10 Juin.
L'an 523, le premier jour de la onzieme lune, 23 Novembre.
L'an 534, le premier jour de la quatrieme lune, 29 Avril.
L'an 538, le premier jour de la premiere lune, 15 Février.
L'an 540, le premier jour de la sixieme lune, et non pas de la cinquieme, 20 Juin.
L'an 547, le premier jour de la premiere lune, 6 Février.
L'an 548, le premier jour de la septieme lune, 21 Juillet.

OUEN-TI.

549. (6e année *Ki-se*, du L^e cycle.) OUEN-TI fut le nom que prit Siao-y en succédant à l'Empereur Leang-ou-ti, son pere.

(1) Bonze à la Chine, Lama en Tartarie, et Talapoin dans le Royaume de Siam, ces trois noms signifient un Religieux ou un Prêtre.

(2) Tay-tsée est le titre que portent en Chine les Princes héritiers présomptifs de la Couronne. C'est comme en France le titre de Dauphin.

Il étoit alors en fuite depuis le massacre que Heou-king avoit fait de tous les Princes de la Maison impériale qui étoient tombés entre ses mains. Le Général Tchin-pa-sien s'étant déclaré pour lui, se mit en route, avec ce qu'il avoit de vieux soldats, pour aller le joindre; &, ayant forcé tous les passages, il poursuivit l'ennemi jusqu'à Nan-kang, dont il se rendit maître. Ce Général continua à gagner des batailles & à prendre des villes. Il se couvrit d'une gloire immortelle par une grande victoire qu'il remporta sur Heou-king, & par la prise de la ville de Ché-teou qui en fut le fruit. De toute l'armée formidable que Heou-king lui avoit opposée, il ne resta que quelques amis de cet usurpateur, qui chercherent leur salut dans la fuite; le reste fut tué ou fait prisonnier, ou se rangea du côté de Tchin-pa-sien. Peu de jours après, Heou-king lui-même fut atteint dans une barque, où il s'étoit jetté, & coupé en pieces. Ce fut alors que Siao-y prit les marques de la dignité impériale, & se fit reconnoître solemnellement sous le nom de

SIAO-YUEN-TI.

552. (9e année *Gin-chin, du 1e cycle.*) Ce nouvel Empereur n'avoit pas les qualités requises pour conserver l'Empire dans des tems si orageux. Un de ses freres, nommé Siao-ki, s'étoit réfugié chez les Tartares, au pays de Chou. Ayant appris la mort de Heou-king, il entreprit de ravir le trône à son frere; mais il fut vaincu par Fan-meng, Général des troupes impériales, qui, l'ayant pris, le fit massacrer. L'Empereur, après ce succès, crut n'avoir plus rien à craindre. Il envoya ses Généraux avec les meilleures troupes à des expéditions éloignées. Mais pendant leur absence, les Tartares, qui avoient donné du secours à Siao-ki, vinrent assiéger l'Empereur dans Kiang-ling, où ils l'avoient obligé de se refugier, après l'avoir battu en rase campagne. La place, après s'être défendue pendant un mois, fut emportée par l'infidélité d'un traître qui en ouvrit une des portes aux ennemis. Yu-kin, leur Général, fit mourir l'Empereur avec les Princes de sa famille, après quoi la ville fut saccagée. Ceci est de l'an 555. (de Mailla, & *Mém. des H. cél. de la Chine.*)

KING-TI.

555. (12e année *Y-hai*, du 1e cycle.) King-ti, dont le nom propre étoit *Siao-fang-tché*, fut celui que les Grands, assemblés à Kiang-ling après la retraite des Tartares, éleverent sur le trône impérial. Il étoit le seul des fils de Siao-yuen-ti qui eût échappé au massacre où périt ce Prince. Le Général Ouang-seng-pien, trouvant qu'il étoit trop jeune pour être mis à la tête de l'Empire, entreprit de le détrôner pour mettre à sa place Siao-yuen-ming, fils de Ouen-ti & oncle du jeune Empereur. Tchin-pa-sien s'opposa à ce dessein comme injuste, & vengea le bon droit de King-ti dans un combat où, vainqueur de Ouang-seng-pien, il le fit mettre à mort. Mais s'étant rendu ensuite maître du gouvernement, il obligea King-ti à lui résigner l'Empire.

XIe DYNASTIE.

DES TCHIN.

OU-TI.

557. (14e année *Ting-tcheou*, du 1e cycle.) Ou-ti fut le nom que prit Tchin-pa-sien en montant sur le trône dont il ne jouit pas tranquillement. Le Général Ouang-ling lui opposa Siao-tchuang, de la famille des Leang, qu'il fit reconnoître Empereur à la tête de son armée. Les offres avantageuses que Tchin-pa-sien fit faire à Ouang-ling pour l'attirer à son parti, suspendirent quelque tems les hostilités. Mais, l'an 559, Ouang-ling, ayant appris que Tchin-pa-sien avoit fait mourir l'Empereur King-ti, reprit aussitôt les armes. Celui qu'il attaquoit ne survécut gueres à ce renouvellement d'hostilités, étant mort dans la sixieme lune de la même année, à l'âge de 59 ans. Dans ses derniers momens, il avoit désigné pour son successeur Tchin-tsien, son neveu.

Kao-yang, Prince de Tsi, mourut dans la même année que Ou-ti, après avoir souillé le trône par ses débauches & ses cruautés. Il eut pour successeur Kao-yen, son frere, par les artifices de Lieou-chi, sa mere, qui le fit élire au préjudice de son neveu, fils du Prince défunt.

L'an 559, le premier jour de la sixieme lune, et non pas de la cinquieme, 21 Juin, arriva une éclipse de soleil.

OUEN-TI.

559. (16e année *Ki-mao*, du 1e cycle.) Ouen-ti fut le nom que prit Tchin-sien lorsque les Grands de la Chine l'eurent contraint d'accepter le trône impérial qu'il avoit d'abord résolu de refuser. Il étoit pour lors âgé de 38 ans. Le Général Ouang-lin fit de nouveaux efforts en faveur de Siao-tchuang, qu'il fut à la fin obligé d'abandonner.

L'an 561, à la onzieme lune, une chûte de cheval que Kao-yen, Prince de Tsi, fit à la chasse, le précipita dans le tombeau. Son fils, Kao-pe-nien, qu'il avoit désigné pour son successeur, fut supplanté par Kao-tchin, son frere, comme lui-même avoit supplanté son neveu. L'Empereur Ouen-ti, après avoir triomphé de Ouang-lin & de sa faction, en vit d'autres successivement éclore, qui ne lui permirent pas de jouir de la tranquillité qui étoit le grand objet de ses vœux. Elles n'eurent pas un meilleur succès que les premieres. Mais à peine en fut-il délivré, que la mort trancha le fil de ses jours, à la quatrieme lune de l'an 566, dans la septieme année de son régne & dans la quarante-cinquieme de son âge.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 561, le premier jour de la quatrieme lune, 30 Avril.

L'an 562, le premier jour de la dixieme lune, et non pas de la neuvieme, 14 Octobre.

L'an 563, le premier jour de la neuvieme lune, et non pas de la troisieme, 3 Octobre.

L'an 564, le premier jour de la deuxieme lune, 28 Février.

La même année, le premier jour de la neuvieme lune, et non pas de la huitieme, 21 Septembre.

PÉ-TSONG.

566. (23e année *Ping-su*, du 1e cycle.) Pé-Tsong succéda en bas âge à l'Empereur Ouen-ti, son pere. Mais le Prince Tchin-yu, son oncle, s'étant rendu maître du gouvernement par violence, le fit descendre du trône sur la fin de l'année suivante, & se mit à sa place. On donne au Prince déposé le titre de Lin-haï-ouang, c'est-à dire Prince de Lin-haï.

La mort de Kao-tchin, Prince de Tsi, concourut avec cet événement & délivra ses peuples d'un monstre en débauche & en cruauté. Son fils, dont on ne marque pas le nom, lui succéda.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 566, le premier jour de la septieme lune, et non pas de la premiere, 1 Août.

L'an 567, le premier jour de la septieme lune, et non pas de la premiere, 22 Juillet, et la même année une autre, le premier jour de la douzieme, et non pas de la onzieme, 16 Décembre.

SUEN-TI.

569. (26e année *Ki-tcheou*, du 1e cycle.) Kao-tsong-suen-ti fut reconnu solemnellement Empereur de la Chine le premier jour de l'an 569. Quelques révoltes qui s'éleverent au commencement de son régne, furent aisément réprimées par ses Généraux. L'an 573, se voyant possesseur tranquille de l'Empire, il fit demander au Prince de Tsi deux places qui étoient à sa bienséance; & sur son refus il lui déclara la guerre. Ou-ming-tché, son Général, battit l'armée du Prince de Tsi, beaucoup plus forte que la sienne; après quoi il entreprit le siége de Cheou-yang, ville importante où commandoit le fameux Ouang-ling, qui s'étoit retiré dans les Etats de Tsi. La place fut emportée malgré la brave défense de ce Commandant qui fut fait prisonnier & envoyé à Kien-kang. Ou-ming-tché, voyant tous les esprits agités à l'occasion de son malheur, craignit qu'ils ne fissent les derniers efforts pour obtenir sa délivrance: il envoya, pour les prévenir, un courier après lui, avec ordre de le mettre à mort; ce qui fut exécuté. D'autres conquêtes, qu'il fit dans la même campagne, surpasserent les desirs de l'Empereur, & l'engagerent à terminer la guerre. Peu sensible à ses pertes, le Prince de Tsi ne profita de la paix dont l'Empereur le laissa jouir, que pour se livrer à ses amusemens, dont le principal étoit celui de faire travailler à des jardins de plaisance, qu'il faisoit recommencer sans cesse. Ses Ministres, auxquels il abandonna le timon du gouvernement, abuserent bientôt de sa confiance, & exciterent un mécontentement universel par les différentes sortes de vexations qu'ils exercerent. Yu-ouen-yong, Prince de Tcheou, profita de ces conjonctures pour faire une invasion dans les Etats de Tsi, dont il se rendit maître dans le cours d'un an. Il survécut peu à sa conquête, étant mort, l'an 578, à l'âge de 36 ans. Yu-ouen-pin, son fils, qui lui succéda, fut un monstre en débauche & en cruauté. La mort l'ayant enlevé l'an 580, il laissa un fils en bas âge, que son premier Ministre, Yang-kien, extermina l'année suivante avec tous les Princes de la famille des Tcheou, qui n'avoit occupé le trône que 26 ans. La dynastie des Soui, qui la remplaça dans sa personne, éteignit quelques années après celle des Tchin, & se mit par là en possession de l'Empire entier de la Ghine. L'Empereur Suen-ti mourut à la premiere lune de l'an 582, dans la 52e année de son âge.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 570, le premier jour de la cinquieme lune, et non pas de la dixieme, 20 Mai.

L'an 571, le premier jour de la quatrieme lune, 9 Mai.
L'an 572, le premier jour de la neuvieme lune, 23 Septembre.
L'an 574, le premier jour de la deuxieme lune, 9 Mars.
L'an 575, le premier jour de la septieme lune, et non pas de la douzieme, 23 Juillet.
L'an 576, le premier jour de la sixieme lune, 12 Juillet.
L'an 580, à la dixieme lune, 24 Octobre.

HEOU-TCHU.

582. (39e année *Gin-yn*, du Le cycle.) HEOU-TCHU succéda à l'Empereur Suen-ti, son pere, qui l'avoit déclaré Prince héritier. Son goût pour le faste & les plaisirs ne tarda point à se manifester sur le trône. Il débuta par faire construire un nouveau Palais, composé de trois tours qui communiquoient ensemble par des galeries, & étoient assez vastes pour le loger lui, ses femmes & toute sa Cour. Ce fut dans ce domicile où il avoit rassemblé tout ce qui peut flatter les sens, qu'il se renferma pour se livrer à la mollesse & à la débauche, laissant à ses Eunuques le soin du gouvernement. Les murmures qu'excita cette conduite, réveillerent l'ambition de Yang-kien, Prince des Soui, & lui persuaderent que le tems étoit venu de réunir dans sa main toutes les parties de l'Empire de la Chine. Il commença, l'an 587, par enlever au Prince de la dynastie des Leang la ville de Kiang-ling où il tenoit sa Cour; ce qui fut suivi de la perte de tous ses Etats. Alors tournant toutes ses forces contre l'Empereur, il envoya une armée de 518 mille hommes, divisée en cinq grands corps sous la conduite d'autant de Généraux, pour entrer par cinq endroits différens sur les terres impériales. Tout plia sous des forces aussi redoutables. L'Empereur se voyant investi dans Kien-kang, alla se cacher, avec l'Impératrice, sa femme, & son fils, âgé de 15 ans, dans un puits d'où quatre soldats ennemis les ayant retirés, les garderent jusqu'à l'arrivée de Yang-kouang, Généralissime des Soui. Yang-kouang traita l'Empereur avec distinction; & après avoir fait ce que l'humanité lui suggéra pour le consoler dans son malheur, il rassembla tous les Grands de Kian-kang, & les fit conduire, ainsi que l'Empereur, à Tchang-ngan. Ainsi finit en 589 la dynastie des Tchin.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 583, le premier jour de la deuxieme lune, 28 Février.
L'an 584, le premier jour de la premiere lune, 17 Février.
L'an 585, le premier jour de la septieme lune, et non pas de la premiere, 1 Août.
L'an 587, le premier jour de la cinquieme lune, 12 Juin.

XIIe DYNASTIE.

DES SOUI.

OUEN-TI.

590. (47e année *King-su*, du Le cycle.) KAO-TSOU-OUEN-HOANG-TI, & par abréviation OUEN-TI, est le nom sous lequel l'Empereur Yang-kien est connu dans l'histoire. L'Empire de la Chine, depuis long-tems divisé, se trouva entièrement réuni sous ses loix. Ce Prince étoit d'un port majestueux. Il eut le talent de se faire craindre, & ses ordres étoient exécutés avec une diligence & une exactitude surprenantes. Sans cesse occupé des affaires de l'Etat, il ne s'en laissoit distraire par aucun amusement. L'agriculture & l'entretien des mûriers pour les soieries furent deux grands objets de sa vigilance. Son défaut le plus remarquable étoit la colere; mais il ne s'y livroit pas toujours aveuglément, & savoit quelquefois pardonner à propos. On lui reproche encore d'avoir été trop soupçonneux & trop facile à croire ceux qu'il honoroit de sa bienveillance. L'an 599, après avoir obligé, l'année précédente, par la terreur de ses armes, le Roi de Corée à reconnoître sa souveraineté, il envoya une armée considérable contre le Kohan ou Khan des Tartares Toukuieï, ou septentrionaux, pour se venger d'une insulte qu'il avoit faite cinq ans auparavant à ses Ambassadeurs. Le Kohan fut pris en fuyant après la perte d'une premiere bataille, & amené à l'Empereur qui envoya l'Officier qui avoit fait cette capture, se saisir de son pays. Ouen-ti n'étoit point homme de lettres, & ne faisoit pas grand cas de ceux qui les cultivoient. Croyant que la multitude des Colleges étoit onéreuse à l'Etat, il les supprima l'an 602, à l'exception de celui de la ville impériale. Les Lettrés lui firent en vain des représentations à ce sujet. Il tint ferme, & il n'y eut sous son régne aucun College de rétabli. Du reste il ne survécut que deux ans à cette suppression, étant mort au commencement de l'an 605, d'un accès de colere.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 591, le trentieme jour de la huitieme lune, et non pas de la deuxieme, 23 Septembre.
L'an 592, le trentieme jour de la deuxieme lune, et non pas de la septieme, 19 Mars.
L'an 593, le trentieme jour de la sixieme lune, et non pas de la septieme, 2 Août.
L'an 601, le premier jour de la deuxieme lune, 10 Mars.

YANG-TI ET KONG-TI.

605. (2e année *Y-tcheou*, du LIe cycle.) YANG-TI fut le nom que prit Yang-kouang en montant sur le trône après la mort de Ouen-ti, son pere. Résolu de transporter sa Cour à Lo-yang, il employa les trésors que son pere lui avoit laissés, à y faire construire un vaste & superbe Palais qui coûta des travaux immenses. Deux millions d'hommes, si l'on en croit le P. de Mailla, furent employés à conduire par eau pour cet édifice les bois les plus précieux du Kiang-lin & des Provinces voisines. Dans le même tems l'Empereur ordonna de faire des canaux pour joindre ensemble plusieurs rivieres, afin de faciliter la communication entre les Provinces de l'Empire pour le transport des marchandises. Un million d'hommes fut commandé pour creuser ces canaux qui avoient 40 pas de largeur, & dont quelques uns furent revêtus de pierres; mais tous furent bordés d'allées d'arbres. On prétend que tant ceux que Yang-ti fit à neuf que ceux qu'il refit & répara, formoient une étendue de plus de seize cens lieues. Par le moyen de ces canaux, dont quelques uns subsistent encore, le Hoang-ho ou fleuve Jaune, le Kiang, les rivieres de Kou-choui, de Lo-choui, & beaucoup d'autres communiquoient ensemble. Cependant comme l'Empereur ne vouloit pas abandonner Tchang-ngan, il fit bâtir plus de 40 châteaux sur la route de cette ville à Lo-yang. Tous ces ouvrages ne rendirent pas l'Empereur plus cher à ses peuples, parce qu'il en effaçoit le mérite par le déréglement de ses mœurs. Il s'éleva, l'an 616, jusqu'à six révoltes à la fois dans les différentes parties de l'Empire. Celle qui prévalut avoit pour Chefs Li-yuen, Prince de Tang, & Li-chi-min, son fils. De conquêtes en conquêtes ils parvinrent, l'an 617, jusqu'aux portes de Tchang-ngan, qu'ils assiégerent & qui ne fit qu'une foible résistance. S'en étant rendus maîtres, ils délibérerent avec les principaux Officiers de leur armée sur le choix d'un nouvel Empereur, & ne purent s'accorder. Yang-ti cependant retiré à Kiang-tou, y vivoit dans la plus grande insensibilité, livré entièrement à la crapule & à la volupté. Les Grands qui l'environnoient, irrités de son indifférence, prirent le parti, pour la plûpart, de l'abandonner à son mauvais sort. Il ne resta auprès de lui que les ministres de ses débauches. Les autres ayant assemblé des troupes, vinrent assiéger le Palais; &, l'ayant forcé après un rude combat, ils se saisirent de l'Empereur & l'étranglerent.

Li-yuen avoit déjà fait proclamer Empereur, sous le nom de KOUNG-TI, le jeune Prince Yang-yeou, petit-fils du fondateur de la dynastie. Mais il eut pour rival Siao-sien, Prince de Leang, qui, s'étant fait un parti considérable, prit aussi le titre d'Empereur, & établit sa Cour à Kiang-ling. Yang-yeou se trouvant hors d'état de lutter contre lui, prit le parti de descendre du trône, & le céda à Li-yuen qui l'y avoit placé. Celui-ci ne fit aucune difficulté de l'accepter, & ainsi finit la dynastie des Soui.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 616, le premier jour de la cinquieme lune, 21 Mai.
L'an 618, le premier jour de la dixieme lune, 24 Octobre.

XIIIe DYNASTIE.

DES TANG.

KAO-TSOU.

619. (16e année *Ki-mao*, du LIe cycle.) KAO-TSOU fut le nom que prit Li-yuen à son inauguration. Dès la premiere année de son régne, il éteignit les restes des Princes de Leang, de Tsin & de Oueï, & au bout de six ans il réunit sous son obéissance tout l'Empire, après avoir détruit les autres Princes qui pouvoient le lui disputer. Li-chi-min, son fils puîné, Prince de Tsin, fut celui qui contribua le plus à le faire triompher de ses ennemis. Ce jeune Prince étant entré victorieux dans Lo-yang, ne put retenir son indignation en considérant le magnifique Palais que Yang-ti y avoit fait élever. » *Tant de faste & d'orgueil*, s'écria-t-il, pouvoit-il se soutenir long-tems, & ne devoit-il pas » entraîner la chûte de ceux qui s'en occupoient, au lieu de » chercher à rendre leurs peuples heureux? » Les succès de Li-chi-min exciterent la jalousie de ses freres, & les porterent à conspirer, de concert avec les Reines, contre sa vie. Ayant échappé du poison qu'ils lui avoient donné, il se vit attaqué par eux & leurs gens à force ouverte; mais il fut vainqueur, & les deux Chefs des agresseurs périrent dans le combat. L'Empe-

rent, son pere, instruit de la maniere dont il s'étoit défendu, approuva sa conduite, & le déclara Prince héritier. Bientôt après se sentant affoibli par l'âge & ses fatigues passées, il lui remit le sceptre entre les mains, & le contraignit de l'accepter. Cette démission est de la 8e lune de l'an 626. Kao-tsou n'avoit cependant encore que 62 ans. Il vécut encore 9 ans, & mourut à la 5e lune, ou le 25 Juin de l'an 635. Ce fut sous son régne que Li-chi-min composa cette fameuse Académie d'où sont sortis tant d'hommes célebres en plusieurs genres, & qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Han-lin-yuen*. L'Empereur l'aggrégea au Conseil suprême, & voulut qu'elle devînt la pepiniere des Gouverneurs, des Magistrats, & de cette foule de Mandarins sur lesquels le Monarque se décharge de quelque portion de son autorité. (*Portraits des cél. Chin.*)

L'an 621, le premier jour de la huitieme lune, 22 Août, arriva une éclipse de soleil.

TAI-TSONG.

626. (23e année *Ping-su*, du LIe cycle.) TAÏ-TSONG fut le nom que Li-chi-min prit à son inauguration. Il commença son régne par congédier trois mille concubines du Palais, qu'il renvoya chez leurs parens. Il déclara ensuite Impératrice TCHANG-SUN-CHI, son épouse, Princesse vertueuse & modeste, qui se renferma toujours dans les bornes de son devoir. Taï-tsong se livra tout entier aux affaires du gouvernement, & ne chercha qu'à rendre ses peuples heureux & à se faire respecter de ses voisins. Les Tartares Tou-kiueï, ses vassaux, lui ayant refusé l'hommage, il marcha contre eux, & les fit rentrer dans le devoir, moins par la force que par la terreur de ses armes; car ils n'oserent jamais se mesurer avec lui dans une bataille rangée. L'an 643, ayant découvert une conjuration formée contre lui par le Prince héritier, son fils, il le déclara déchu de son rang, & punit de mort ses complices. Li-tchi, son troisieme fils, fut substitué, de l'avis de son Conseil, au Prince dégradé. Li-tchi accompagna son pere, l'année suivante, dans la guerre qu'il porta dans la Corée contre l'avis de ses plus sages Officiers, pour la défense des peuples du Royaume de Sin-lo, à qui le Roi de Corée vouloit ôter la communication avec la Chine. Cette expédition, qui l'occupa trois campagnes avec des succès variés, finit, l'an 646, par un siége qu'il fut obligé de lever, après avoir fait les plus grands efforts pour se rendre maître de la place assiégée. Le chagrin que cet échec lui causa, joint aux fatigues qu'il avoit essuyées dans cette guerre, le jetta dans un état de langueur dont il ne put relever. Après y être resté l'espace de deux ans, il mourut à la 6e lune de l'an 648, à l'âge de 53 ans, emportant dans le tombeau les regrets de ses sujets qui le pleurerent comme leur pere, Ce fut sous son régne que le Chou-king, le plus ancien des livres chinois & le premier de leurs livres classiques, fut publié l'an 640. Mais ce qui est plus remarquable, c'est sous ce même régne que la religion chrétienne pénétra en Chine & y fut prêchée par Olopen & ses compagnons. » On n'en trouve, il est vrai, aucune trace dans » l'histoire, quoi qu'il soit dit dans le monument trouvé dans » le Chen-si, que Taï-tsong envoya au devant d'Olopen & de » ses compagnons, qui apportoient les vrais livres saints. On » peut apporter plusieurs raisons pour expliquer ce silence de » l'histoire. La premiere est que Taï-tsong voulut qu'on ne » conservât de ses Ordonnances, Edits, &c. que ce qui pou- » voit être utile à ses sujets & à la postérité. Or les Lettrés » d'alors extrêmement attachés à l'ancienne doctrine du pays, » & ne voyant qu'avec regret les doctrines étrangeres s'établir » dans l'Empire, firent tous leurs efforts pour en arrêter les » progrès. Ils confondoient la religion chrétienne, par cela seul » qu'elle étoit étrangere, avec la religion que les Bonzes pu- » blioient; & loin de s'imaginer qu'elle fût utile, ils la regar- » doient comme funeste, en ce qu'elle tendoit à renverser des » usages reçus de pere en fils depuis un tems immémorial. Dans » cette persuasion, ils n'eurent garde d'insérer dans le recueil » qu'ils firent des principaux Edits du Prince, celui qui autori- » soit la religion enseignée par Olopen & ses compagnons. » Cependant malgré ce silence de l'histoire, silence qui n'est » qu'apparent, comme l'a prouvé M. de Guignes dans le sa- » vant Mémoire qui est à la fin du 30e tome de l'Académie » des B. L., on ne sauroit douter que le grand Tai-tsong n'ait » été favorable à la religion chrétienne, dont il permit l'exer- » cice dans la capitale de son Empire. On peut même conjectu- » rer que l'Impératrice, son épouse, la pratiquoit secrètement » dans l'enceinte de son Palais. Les vertus de cette illustre Prin- » cesse, ce qu'elle dit à son fils lorsqu'elle étoit sur le point de » mourir, & un assemblage de circonstances, fournissent quel- » ques lumieres sur ce point qui n'est pas d'une petite impor- » tance. » (*Portraits des célebres Chinois.*)

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 626, le premier jour de la dixiemè lune, 26 Octobre.
L'an 627, le premier jour de la troisieme lune, 21 Avril.
Même année, le premier jour de la neuvieme lune, 15 Octobre.
L'an 628, le premier jour de la troisieme lune, 10 Avril.
L'an 629, le premier jour de la huitieme lune, 24 Août.
L'an 630, le premier jour de la septieme lune, 13 Août.
L'an 632, le premier jour de la premiere lune, 27 Janvier.
L'an 634, le premier jour de la cinquieme lune, 1 Juin.
L'an 637, le premier jour de la troisieme lune, 1 Avril.
L'an 638, le premier jour de la deuxieme lune, 21 Mars.
L'an 639, le premier jour de la huitieme lune, 3 Septembre.
L'an 643, le premier jour de la sixieme lune, 21 Juin.
L'an 644, le premier jour de la dixieme lune, 5 Novembre.
L'an 646, le premier jour de la troisieme lune, 21 Avril.

KAO-TSONG.

648. (45e année *Vou-chin*, du LIe cycle.) KAO-TSONG est le nom que prit le Prince héritier Li-tchi en succédant à Taï-tsong, son pere. Rien de si beau que les commencemens de son régne. Après les cérémonies ordinaires il convoqua une Assemblée de tous les Grands & des Gouverneurs de Provinces, qui se trouverent à la Cour, pour leur dire qu'étant (lui) peu instruit de l'état des peuples, ils eussent à examiner ce qui pouvoit leur être à charge, afin de lui en faire leur rapport ou de bouche ou par écrit si l'affaire le demandoit; & chaque jour il travailloit avec dix de ses Grands plusieurs heures à chercher les moyens de les soulager. Tché-pi, Kohan ou Khan des Tartares Tou-kieï, ayant refusé de venir lui rendre hommage, il envoya contre lui une armée sous la conduite de Kao-kan, qui, l'ayant surpris, l'amena à Tchang-ngan, où il obtint grace de l'Empereur par ses soumissions. Pendant environ cinq ans Kao-tsou gouverna l'Empire avec une application & une prudence qui le firent chérir de ses peuples & respecter de ses voisins. Il avoit déclaré Impératrice, dès qu'il fut sur le trône, la Princesse OUANG-CHI, sa légitime épouse. Mais ayant apperçu dans un concert, l'an 654, la Princesse Ou-chi, l'une des femmes de son pere, il en devint amoureux, & voulut l'épouser malgré les remontrances de ses plus fideles Conseillers sur l'indécence de ce mariage. Ou-chi, femme ambitieuse & adroite, s'empara tellement de son esprit, qu'il devint l'esclave de ses volontés. Par ses calomnies elle vint à bout de supplanter l'Impératrice & de se faire nommer à sa place. Craignant ensuite que cette Princesse ne regagnât le cœur de son époux, elle la fit périr avec la premiere des Reines, & l'Empereur fut lui-même témoin en partie de l'exécution. Les Grands, qui s'étoient opposés à son élévation, devinrent aussi les victimes de sa vengeance. Elle n'épargna pas même le Prince héritier Li-tchong, fils aîné de l'Empereur, qu'elle fit descendre de son rang, & qu'elle contraignit même, quelques années après, de se donner la mort. Malgré le mécontentement que la conduite tyrannique de cette Princesse causa parmi les Grands, elle sut tellement les contenir, qu'aucun d'eux n'osa former un parti contre elle. Les Généraux d'armée qui avoient les forces de l'Empire entre les mains, ne les employerent que pour l'exécution de ses ordres. Elle en fut si bien servie, qu'ils firent pour elle la conquête du Royaume de Corée & de quelques petits Etats des Tartares septentrionaux. La tête de l'Empereur, à mesure qu'il avançoit en âge, alloit toujours en s'affoiblissant. Dans ses dernieres années il perdit presque entièrement la vue; & enfin, l'an 683, à la 12e lune, une maladie l'emporta dans la 37e année de son régne & la 56e de son âge. En mourant, il exhorta le Prince héritier, Li-tché, son fils, de consulter l'Impératrice Ou-heou, la même que Ou-chi, sa mere, dans toutes les affaires, & d'agir de concert avec elle, tant fut persévérant l'ascendant qu'elle avoit pris sur l'esprit de son époux.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 648, le premier jour de la huitieme lune, 24 Août.
L'an 660, le premier jour de la sixieme lune, 13 Juillet.
L'an 669, le premier jour de la premiere lune, et non pas de la sixieme, 6 Février.
L'an 667, le premier jour de la huitieme lune, 25 Août.
L'an 670, le premier jour de la sixieme lune, 23 Juin.
L'an 671, le premier jour de la onzieme lune, 7 Décembre.
L'an 672, le premier jour de la onzieme lune, 25 Novembre.
L'an 674, le premier jour de la troisieme lune, 12 Avril.
L'an 680, le premier jour de la onzieme lune, 27 Novembre.
L'an 681, le premier jour de la dixieme lune, 16 Novembre.
L'an 682, le premier jour de la quatrieme lune, 12 Mai.

TCHONG-TSONG.

684. (21e année *Kia-chin*, du LIIe cycle.) TCHONG-

TSONG fut le nom que prit le Prince Li-tché en montant sur le trône après la mort de son pere. Dès qu'il eut été reconnu, il déclara Impératrice OUEÏ-CHI, son épouse, & voulut élever le pere de cette Princesse à une des premieres dignités de l'Etat. On lui fit sur ce dernier article des remontrances qu'il n'écouta point. L'Impératrice Ou-heou, sa mere, prit le parti des remontrans; & protectrice de l'Empire, en vertu de sa qualité de mere & d'Impératrice, elle déclara son fils déchu du trône & réduit à la qualité de Prince de Liu-ling. Mais comme il falloit au moins un fantôme d'Empereur, elle lui substitua le Prince Li-tan, sans permettre qu'on communiquât aucune affaire à ce dernier. A l'égard de l'Empereur déposé, elle le craignoit si peu, qu'au lieu de le faire mourir, comme l'intérêt de son ambition sembloit le demander, elle se contenta de l'enfermer avec sa femme, & de les faire changer de tems en tems de prison. Résolue de faire passer le sceptre dans sa famille, elle écarta les Princes de la Maison impériale, avec les Grands qui pouvoient nuire à ce dessein, & les envoya tous comme en exil vers Yang-tcheou. Se voyant ainsi réunis, ils ne manquerent pas de se concerter pour tirer vengeance de leur disgrace; & bientôt ils mirent sur pied une armée de cent mille hommes. L'Impératrice leur en opposa le double, & fut si bien servie & par la mésintelligence qui régnoit entre eux & par la valeur de ses Généraux, que dans le cours de quatre années elle dissipa leur parti. Depuis ce tems elle régna sans contradiction. Les Chinois cependant regrettoient en secret leur Souverain légitime, & l'usurpatrice fit des tentatives inutiles pour les engager à recevoir un Empereur de sa famille. Enfin, l'an 701, avertie par l'âge de songer à la retraite, & sollicitée par la nation de rétablir Tchong-tsong sur le trône, elle fit revenir ce Prince avec sa femme, & se contenta d'abord de lui rendre son premier titre de Prince héritier sans l'associer au gouvernement. Elle le tint près de cinq ans dans cet état d'inaction, qu'il supportoit sans faire aucun mouvement pour en sortir. Un homme respectable par son âge, ses vertus & son rang, Tchang-kien-tchi, Président du Tribunal des crimes, las des délais qu'elle apportoit à se démettre, fit un parti pour l'y contraindre en lui ôtant ses deux Ministres qui faisoient son principal appui. C'est ce qu'il exécuta, l'an 705, par l'assassinat de ces deux hommes. Alors Ou-heou voyant, par la maniere dont lui parlerent ensuite les conjurés, qu'elle feroit de vains efforts pour se maintenir, remit Tchong-tsong sur le trône d'où elle l'avoit fait descendre. Le peuple en l'y voyant remonter témoigna une joie extraordinaire. Mais les belles espérances qu'il avoit conçues de son gouvernement, ne tarderent pas à s'évanouir. L'Impératrice Oueï-chi prit sur l'esprit de Tchong-tsong le même ascendant que Ou-heou avoit eu sur celui de son époux. Elle en fit encore un plus mauvais usage : plus débauchée, aussi méchante & moins habile que Ou-heou, elle ne garda aucune modération dans sa conduite. L'Empereur, averti des excès de sa femme & du mécontentement de la nation par différens placets, n'y répondit qu'en livrant les accusateurs à la vengeance de cette Princesse. Il n'ouvrit les yeux que lorsqu'il apprit qu'elle travailloit à lui enlever le sceptre pour le faire passer à un Prince de sa famille. Mais informée par ses espions de la disgrace qu'il lui préparoit, elle le prévint, l'an 710, en l'empoisonnant dans une sorte de pain qui lui étoit propre. Elle voulut ensuite, à l'exemple de Ou-heou, remplir, par un vain simulacre, le trône vacant. Mais Li-tan, frere de l'Empereur défunt, ayant rassemblé une troupe de soldats déterminés, les envoya, sous la conduite de Li-long-ki, son fils, au Palais, où ils mirent à mort l'Impératrice; après quoi Li-tan prit possession du trône que personne ne lui contesta.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 686, le premier jour de la deuxieme lune, 28 Février.
L'an 688, le premier jour de la sixieme lune, 3 Juillet.
L'an 691, le premier jour de la quatrieme lune, 3 Mai.
L'an 693, le premier jour de la neuvieme lune, 5 Octobre.
L'an 695, le premier jour de la deuxieme lune, 19 Février.
L'an 700, le premier jour de la cinquieme lune, 23 Mai.
L'an 702, le premier jour de la neuvieme lune, 26 Septembre.
L'an 703, le premier jour de la troisieme lune, 22 Mars.
L'an 707, le premier jour de la sixieme lune, 4 Juillet.
L'an 708, le premier jour de la douzieme lune, 17 Décembre.

JOUI-TSONG.

710. (47e année *Keng-su*, du LIIe cycle.) JOUI-TSONG fut le nom que Li-tan prit à son inauguration. Peu de jours après il déclara Prince héritier Li-long-ki, quoi qu'il ne fût que son 2e fils, & il le fit à la demande de l'aîné qui céda généreusement son droit de primogéniture à son frere, par estime pour son mérite. L'Empereur, l'ayant aussitôt associé au gouvernement, ne tarda pas à s'appercevoir qu'il étoit plus capable que lui d'en manier les rênes. Loin d'en être jaloux, il les lui remit en 713, & l'obligea, malgré ses refus réitérés, de les accepter. Li-long-ki prit alors le nom de Hiuen-tsong.

L'an 712, le premier jour de la neuvieme lune, 5 Octobre, arriva une éclipse de soleil.

HIUEN-TSONG.

713. (50e année *Quey-tcheou*, du LIIe cycle.) HIUEN-TSONG commença son régne par faire déclarer Impératrice la Princesse OUANG-CHI, son épouse. Cette promotion enflamma la jalousie de la Princesse Taï-pong, tante de l'Empereur, à qui elle ne pouvoit déjà pardonner son élévation au trône, après avoir fait tous ses efforts pour l'empêcher. Hiuen-tsong, convaincu, quelque tems après, qu'elle intriguoit pour le faire périr, lui fit signifier un ordre de se faire mourir elle-même : ce qu'elle exécuta. Ce Prince eut lieu dans la suite de se repentir de l'honneur qu'il avoit fait à sa femme dont il n'eut point d'enfans. Ayant appris, l'an 724, qu'elle pratiquoit certaines superstitions pour s'en procurer, il en fut si outré, qu'il la dégrada & la réduisit au rang de simple servante. Ouang-chi ne put survivre à cet affront qui lui causa un chagrin dont elle mourut. Hiuen-tsong avoit jusqu'alors maintenu l'Empire dans une profonde paix, & l'avoit entretenue avec ses voisins. Mais, l'an 727, piqué de la hauteur avec laquelle le Kohan des Tartares Kou-fan lui écrivoit, il lui déclara la guerre dans le dessein de l'humilier. Elle finit, l'an 730, par des excuses que le Kohan fit à l'Empereur. Mais elle recommença, l'an 738, avec moins de succès pour ce dernier. Son Général Ko-chu-han eut cependant la gloire de reprendre, l'an 749, l'importante ville de Ché-pou-tching que les Kou-fan avoient enlevée à la Chine. L'Empereur avoit alors pour Ministre d'Etat Li-lin-fou, & pour Grand-Général Ngan-lo-chan qu'il éleva à la dignité de Prince. Ces deux hommes, abusant de sa confiance, s'entendoient pour le tromper. L'an 755, Ngan-lo-chan, qui méditoit depuis long-tems une révolte, leva le masque, & se mit en campagne avec une armée de 120 mille hommes. Après avoir battu deux fois le Général Fong-tchang-tsing qu'on lui opposa, il marcha droit à Lo-yang dont il se rendit maître; ce qui fut suivi de la conquête de toutes les autres villes du Ho-nan, & de presque toutes les Provinces orientales. Ses progrès furent tels que l'année suivante l'Empereur ne se croyant plus en sûreté dans Tchang-ngang, sa capitale, prit le parti d'en sortir avec toute sa Cour pour se retirer dans le pays de Chou. La ville de Tchang-ngan ne tarda pas à se rendre aux rebelles après son départ. Le Prince héritier, son fils, l'accompagnoit dans sa fuite; mais sur les représentations qu'on lui fit dans la route, que tout abandonner c'étoit se mettre dans l'impossibilité de recouvrer la Couronne, il quitta son pere à Ma-oueï, & prit lui-même à Ling-ou, dans la 8e lune, le titre d'Empereur, donnant à son pere le titre de Chang-hoang-tien-ti, qui veut dire *au-dessus d'Empereur*, & changeant son propre nom en celui de Sou-tsong.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 715, le premier jour de la septieme lune, 4 Août.
L'an 719, le premier jour de la cinquieme lune, 24 Mai.
L'an 721, le premier jour de la neuvieme lune, 26 Septembre.
L'an 729, le premier jour de la dixieme lune, 27 Octobre.
L'an 732, le premier jour de la deuxieme lune, 1 Mars.
Même année, le premier jour de la huitieme lune, 25 Août.
L'an 733, le premier jour de la huitieme lune, et non pas de la septieme, 14 Août.
L'an 734, le premier jour de la douzieme lune, 30 Décembre.
L'an 735, le premier jour de la douzieme lune, et non pas de la dixieme, 19 Décembre.
L'an 738, le premier jour de la dixieme lune, et non pas de la neuvieme, 18 Octobre.
L'an 740, le premier jour de la troisieme lune, 1 Avril.
L'an 746, le premier jour de la cinquieme lune, 25 Mai.
L'an 754, le premier jour de la sixieme lune, 25 Juin.

SOU-TSONG.

756. (33e année *Ping-chin*, du LIIIe cycle.) SOU-TSONG, en prenant la place de l'Empereur Hiuen-tsong, son pere, rendit le courage aux fideles Chinois qui accoururent de toutes parts pour se ranger sous ses drapeaux. Cette révolution ne déconcerta pas toutefois Ngan-lo-chan. S'étant rendu à Tchan-ngan dès qu'il eut appris que ses troupes s'en étoient emparées, il en fit transporter à Lo-yang ce qu'il y avoit de plus rare, & surtout des chevaux, des éléphans, des rhinocéros, qu'on avoit dressés à faire divers tours. Il avoit d'une concubine deux fils, Ngan-king-siou & Ngan-king-nghen, dont il vouloit nommer le cadet son successeur au préjudice de l'aîné. Celui-ci, outré de dépit, se concerte, pour se venger, avec des mécontens, les-

quels étoit entrés dans la tente de Ngan-lo-chan, le poignarderent pendant la nuit au commencement de l'an 757. Ngan-king-siou prit la place de son pere : mais il ne la remplit pas, étant d'un esprit fort médiocre, & d'ailleurs adonné aux femmes & au vin. Ses affaires, malgré l'habileté de ses Généraux, allerent toujours en décadence. Cette même année les Impériaux, vainqueurs en deux batailles, reprirent les villes de Tchang-ngan & de Lo-yang. L'an 759, Ssé-ssé-ming, Grand Capitaine, que Ngan-king-siou avoit appellé à son secours, s'étant brouillé avec lui, le fit mettre à mort en sa présence, après lui avoir reproché son parricide. Ssé-ssé-ming, devenu par là Chef des rebelles, éprouva le même sort deux ans après, ayant été tué, l'an 761, par Tsao, son Capitaine des Gardes. Ssé-tchao, son fils aîné, qui avoit eu part à sa mort, par la crainte qu'il ne ne le fît mourir lui-même, fut aussitôt déclaré Empereur par Tchao, sans que personne osât s'y opposer. Sur ces entrefaites, l'Empereur Hiuen-tsong mourut dans son Palais à Tching-tou, a l'âge de 78 ans. Le chagrin que causa cette perte à Sou-tsong, son fils, lui fit prendre le parti d'abdiquer & de remettre l'Empire entre les mains du Prince héritier qui suit. Il mourut au commencement de l'année suivante.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 756, le premier jour de la dixieme lune, 28 Octobre.
L'an 761, le premier jour de la septieme lune, 5 Août.

TAI-TSONG.

762. (39e année *Gin-yn*, du LIIIe cycle.) TAÏ-TSONG, fils aîné de Sou-tsong, après avoir pris possession du trône, se mit en devoir de réduire Ssé-tchao qui poursuivoit les conquêtes de son pere. Il envoya contre lui d'habiles Généraux qui lui enleverent la plûpart des villes dont son pere s'étoit emparé, & remporterent sur lui, en deux campagnes, trois grandes victoires, dont la derniere, l'ayant mis hors de mesures, l'obligea de se pendre l'an 763. Sa mort causa la ruine de son parti qui se dissipa. Mais la paix, qui par là fut rendue à l'Empire, ne fut pas de longue durée. Comme la derniere guerre avoit obligé de dégarnir les frontieres de la Chine, les Tartares Tou-fan & les Tou-ko-ei rassemblerent leurs forces & pénétrerent sans obstacle jusqu'à Tchang-ngan, que l'Empereur, sur le bruit de leur marche, avoit abandonné. Après avoir pillé cette capitale qu'ils trouverent presque déserte, ils y mirent le feu & la réduisirent à l'état le plus malheureux. Le Général Kono-tsé-y, qui avoit triomphé de la révolte de Ssé-tchao, sauva encore la Chine de cette invasion. Il chassa les Tartares & rétablit l'Empereur à Tchan-ngan. Mais, l'an 764 (4e année *Kia-chin*), il fut obligé de marcher contre un nouveau rebelle. C'étoit Pou-kou-hoain-nghen qui, ayant mis les Tartares dans ses intérêts, eût causé peut-être une révolution funeste dans l'Empire, si la mort ne l'eût enlevé l'année suivante. Ses alliés ne laisserent pas de continuer la guerre pendant le cours de huit à neuf années, mais avec peu de succès, par l'effet de la mésintelligence qui se mit entre eux. L'an 779, l'Empereur Taï-tsong mourut à la 5e lune, de la 56 année *Ki-ouey*, & dans la 17e année de son régne, à l'âge de 54 ans.

» Les Chinois ont eu, dès le commencement de leur Monarchie, des tribunaux pour l'Histoire, dont le devoir est de recueillir les principales actions & les discours les plus instructifs des Empereurs, des Princes & des Grands, pour les transmettre à la postérité.... Ces Historiographes, animés du seul désir de dire la vérité, remarquent avec soin & écrivent sur une feuille volante, chacun en leur particulier, & sans le communiquer à personne, toutes les choses à mesure qu'elles se passent ; ils jettent cette feuille dans un bureau par une ouverture faite exprès ; & afin que la crainte & l'espérance n'y influent en rien, ce bureau ne doit s'ouvrir que quand la famille régnante perd le trône ou s'éteint, & qu'une autre famille lui succede. Alors on prend tous ces mémoires particuliers pour en composer l'histoire authentique de l'Empire. » (de Mailla.) Celle du régne de l'Empereur Taï-tsong, qui nous occupe, rapporte que ce Prince demanda un jour à Tchou-soui-leang, Président du tribunal des Historiens de l'Empire, *s'il lui étoit permis de voir ce qu'il avoit écrit de lui dans ses mémoires.—Prince*, lui répondit ce Président, *les Historiens écrivent les bonnes & les mauvaises actions des Princes, leurs paroles louables ou répréhensibles, & tout ce qui se commet de bien ou de mal dans leur administration. Nous sommes exacts & irréprochables sur ce point, & aucun de nous n'oseroit y manquer. Cette sévérité impartiale doit être l'attribut essentiel de l'Histoire, si l'on veut qu'elle serve de frein aux Princes & aux Grands, & qu'elle les empêche de commettre des fautes. Mais je ne sache point qu'aucun Empereur jusqu'ici ait jamais vu ce qu'on écrivoit de lui.—Eh quoi !* dit l'Empereur, *si je ne faisois rien de bon, ou si je venois à commettre quelque mauvaise action, est-ce que vous, Tchou-soui-leang, l'écririez aussi ? — Prince, j'en serois pénétré de douleur, mais étant chargé d'un emploi aussi important qu'est celui de présider le tribunal de l'Empire, est-ce que j'oserois y manquer ?* (de Mailla, *Préf.*)

L'an 775, le premier jour de la dixieme lune, 29 Octobre, arriva une éclipse de soleil.

TÉ-TSONG.

779. (56e année *Ki-ouey*, du LIIIe cycle.) TÉ-TSONG, fils de Taï-tsong, nommé Li-kou du vivant de son pere, lui succéda comme il l'avoit ordonné. Les deux premieres années de son régne furent paisibles. Mais, l'an 781, le refus d'une grace qu'un Officier Général avoit demandée à l'Empereur, occasionna une révolte qui obligea, l'an 783, ce Monarque & sa Cour d'abandonner Tchang-ngan dont les rebelles se rendirent maîtres. Tchu-tsé, qui les commandoit, fier de ce succès, prit le titre d'Empereur, & résolu d'exterminer la famille impériale des Tang, il en fit mourir 70 qui étoient restés dans la capitale. Après cette sanglante exécution, Tchu-tsé partit avec une puissante armée pour aller assiéger la ville de Fong tien où l'Empereur s'étoit retiré. Mais il échoua dans cette entreprise ; & après avoir essuyé d'autres échecs à la suite de celui-ci, il ne lui resta d'autre place que Tchang-ngan, dont le Général Li-chin vint faire le siége en 784. La ville fut emportée après une vigoureuse défense ; & Tchu-tsé, dans sa fuite, ayant été tué par un de ses Officiers, l'Empereur fut ramené dans sa capitale par le brave Hou-kien qui avoit fait la belle défense de Fong-tien contre ce rebelle. Avant que d'être étouffée, cette révolte en enfanta une autre qui donna encore de l'exercice aux armes impériales l'espace de deux ans. Les Tou-fan, à la suite de ces guerres intestines, recommencerent leurs courses sur les frontieres de l'Empire. Des mécontens se joignirent à eux, & la paix ne fut rendue à l'Empire, par leur entiere défaite, qu'en 802. L'Empereur finit ses jours a la premiere lune de l'an 805 (22e année *Y-yeou*, du 54 cycle), dans la 26 année de son régne & la 64e de son âge, Prince naturellement doux & ami de la paix.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 779, le premier jour de la septieme lune, 16 Août.
Même année, le trentieme jour de la douzieme lune, 10 Février 780.
L'an 787, le premier jour de la neuvieme lune, et non pas de la huitieme, 16 Septembre.
L'an 792, le premier jour de la onzieme lune, 19 Novembre.
L'an 796, le premier jour de la huitieme lune, 6 Septembre.
L'an 801, le premier jour de la cinquieme lune, 16 Juin.

TCHUN-TSONG.

805. (22e année *Y-yeou*, du LIVe cycle.) TCHUN-TSONG, fils & successeur de Té-tsong, ne fit que paroître sur le trône, y étant monté avec une très foible santé qui alla toujours en dépérissant. Se trouvant hors d'état de donner aux affaires l'application qu'elles demandoient, il remit le sceptre, à la 8 lune de l'an 805, entre les mains de Li-chun, son fils, qu'il avoit déclaré Prince héritier. Celui-ci prit alors le nom de Hien-tsong sous lequel il régna. Son pere mourut au commencement de l'année suivante.

HIEN-TSONG.

805. (22e année *Y-yeou*, du LIVe cycle.) HIEN-TSONG monta sur le trône après l'abdication de Tchun-tsong, son pere, & s'annonça d'abord par un grand mépris du faste & des vains amusemens. Le refus qu'il fit à Lieou-pi du gouvernement de Sitchuen, engagea cet Officier à une révolte qui fut étouffée l'année suivante par la prise & la mort de son auteur. A cette révolte en succéderent d'autres presque sans interruption pendant le cours du régne de ce Prince qui ne manquoit pas de sens & de bonne volonté. Mais il manqua de force, & donna trop de confiance aux Eunuques du Palais, qui desservirent souvent auprès de lui de bons Officiers, & les engagerent par là à se révolter. Une autre foiblesse de Hien-tsong fut de protéger la secte des Tao-ssé qui se vantoient d'avoir un breuvage qui donnoit l'immortalité. L'expérience qu'il fit de ce merveilleux secret le conduisit au tombeau à l'âge de 43 ans, dans les premiers mois de l'an 820.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 808, le premier jour de la septieme lune, 27 Juillet.
L'an 815, le premier jour de la huitieme lune, 7 Septembre.
L'an 818, le premier jour de la sixieme lune, 7 Juillet.

MOU-TSONG.

820. (37e année *Keng-tse*, du LIVe cycle.) MOU-TSONG, fils de Hien-tsong & son successeur, commença son régne par faire mourir le Tao-ssé qui avoit donné le breuvage funeste à son pere, & fit ensuite chasser de sa Cour tous ceux de la même secte. Au bout d'une lune, ou d'un mois, on fut très scandalisé de lui voir quitter le deuil qui est de trois ans à la Chine pour la mort des peres & des meres. Sa passion pour les richesses & les autres divertissemens lui fit oublier la bienséance & mépriser les avis qu'on lui donna pour l'y ramener. Hien-tsong n'avoit pas laissé un grand trésor. Mou-tsong employa ce qu'il trouva dans ses coffres, en dépenses folles & en libéralités indiscretes. Sa négligence laissant aux Ministres la liberté de régler les affaires à leur gré, les séditions & les révoltes ne tarderent pas à s'élever. Il fallut composer avec les rebelles pour avoir la paix. Les Tao-ssé, qu'il avoit bannis, trouverent moyen de regagner sa faveur & de se faire rappeller à la Cour. L'exemple de son pere, que ces imposteurs avoient fait mourir avec leur breuvage d'immortalité, ne l'empêcha point d'user de la même recette. Elle abrégea également ses jours qu'il termina dans la 4e année de son régne, à l'âge de 30 ans.

L'an 822, le premier jour de la quatrieme lune, 25 Avril, arriva une éclipse de soleil.

KIN-TSONG.

824. (41e année *Kia-chin*, du LIVe cycle.) KIN-TSONG, fils aîné de Mou-tsong & son successeur désigné par lui-même, marcha sur ses traces, préférant au devoir le plaisir, & gardant encore moins de décence que son pere dans ses divertissemens. Les Eunuques du Palais, qu'il maltraitoit & faisoit battre souvent pour des sujets légers, l'ayant saisi dans un moment d'ivresse (d'autres disent comme il changeoit d'habit au retour de la chasse), l'étranglerent secrétement un jour de la 11e lune de l'an 826 : il n'étoit encore âgé que de 18 ans. Ses assassins ne resterent pas impunis. Trois Officiers, s'étant mis à la tête d'une troupe de soldats, se jetterent sur ces scélérats & les massacrerent avec leurs complices.

OUEN-TSONG.

826. (43e année *Ping-ou*, du LIVe cycle.) OUEN-TSONG, nommé auparavant Li-han, 2e fils de Mou-tsong, monta sur le trône, après la mort de son frere, a l'âge de 17 ans. Bien différent de l'un & de l'autre, dès qu'il eut le pouvoir en main il s'occupa du soin de maintenir la paix dans l'Empire, d'en éloigner le luxe & la débauche, & commença par en donner lui-même l'exemple. Il renvoya plus de trois mille femmes du Palais, fit mettre en liberté tous les oiseaux de proie, & supprima ses meutes & tous les gens inutiles qui étoient à son service. Il chargea de la dépense du Palais les Censeurs de l'Empire, & se fit un devoir d'assister, tous les jours impairs du mois, au Conseil, suivant l'ancien usage négligé par Kin-tsong. Le plus grand obstacle à ses bonnes intentions étoit l'autorité que les Eunuques s'étoient attribuée, & dans laquelle ils se maintenoient par leurs créatures qu'ils avoient élevées aux premiers postes. L'amour de la paix, & la crainte d'exciter une révolution dangereuse, ne lui permirent pas d'attaquer des hommes si puissans. Il crut devoir les ménager en veillant sur leur conduite. Mais par cette politique il ne put contenir ceux qui désiroient leur perte, ni empêcher les intrigues & les cabales de renaître continuellement à la Cour. Les Eunuques s'étant apperçus qu'il vouloit enfin abaisser leur trop grande puissance, ne lui donnerent pas le tems d'exécuter ses projets : ils prirent eux-mêmes leurs mesures pour se rendre de jour en jour plus indépendans. Ils massacrerent les Ministres, toute la garde du Prince, & ceux des Grands dont ils croyoient avoir sujet de se défier. Ouen-tsong, se voyant sans autorité & comme prisonnier dans son Palais, mourut de chagrin, l'an 840, après un régne de 15 ans commencés. (*Portr. des cél. Chin.* T. V, p. 418.) Peu de jours avant sa mort il avoit nommé Prince héritier son fils. Mais à peine fut-il expiré, que les Eunuques, jaloux de ce qu'il avoit donné d'autres Conseillers qu'eux-mêmes à ce Prince, supposerent un nouvel ordre de lui pour déclarer son successeur Li-tchin, son frere. La fourberie ayant pris faveur, ils engagerent Li-tchin à faire mourir le Prince héritier & son frere. (de Mailla.)

L'an 834, le premier jour de la deuxieme lune, 14 Mars, arriva une éclipse de soleil.

OU-TSONG.

840. (57e année *Keng-chin*, du LIVe cycle.) OU-TSONG (c'est le nom que prit Li-tchin à son inauguration) donna ses premiers soins à se procurer de bons Ministres. Il travailloit avec eux, & se faisoit rendre compte des finances & des autres parties du gouvernement. Il établit une loi par laquelle tous les Grands Officiers & les Magistrats des premiers tribunaux de la capitale seroient appellés de cinq ans en cinq ans, ou de sept ans en sept ans, pour rendre compte de leur administration. Il établit encore une espece de confession que les Mandarins des différens tribunaux doivent faire au Souverain lui-même. Ceux qui sont en charge doivent s'accuser dans cette confession, qui est encore en usage aujourd'hui, de toutes les fautes qu'ils ont commises relativement à l'emploi dont ils sont chargés. L'Empereur donne une pénitence proportionnée à la griéveté des délits : les uns sont cassés, les autres sont abaissés seulement de quelques degrés. Comme il ne s'agit dans cette confession que des fautes extérieures, ceux qui sont coupables n'oseroient les pallier ni les excuser, parce qu'ils ont tout lieu de croire que le Prince est déjà instruit de ce qui les concerne. (*Portr. des cél. Chin.* T. V, p 418.) Ce sage Empereur fit aussi des réformes importantes dans la religion, abolit près de quatre mille temples d'idoles, n'en laissant qu'un seul pour chaque ville, & fit un retranchement proportionné parmi les Bonzes & Bonzesses employés à les desservir. Il étoit d'ailleurs bon soldat & grand capitaine. Il vainquit, à la tête de ses troupes, les Tartares, & les chassa de la Province de Chan-si, dont ils occupoient les plus importantes places. Mais il eut le malheur de donner dans les reveries des Tao-ssé & de se laisser leurrer par la promesse qu'ils lui firent de l'immortalité, malgré l'expérience funeste que ses prédécesseurs avoient faite de la prétendue recette qu'ils donnoient pour procurer ce bonheur. Il fit donc l'essai de leur breuvage, & fut comme eux la victime de sa crédulité, cette potion lui ayant causé la mort à la troisieme lune de l'an 846, dans la 33e année de son âge, après 6 ans de régne. (de Mailla.)

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 844, le premier jour de la deuxieme lune, et non pas de la troisieme, 22 Février.

L'an 845, le premier jour de la septieme lune, 7 Août.

SIUEN-TSONG.

846. (3e année *Ping-yn*, du LVe cycle.) SIUEN-TSONG, nommé auparavant Li-y, ou Li-tchin, 13e fils de Hien-tsong, monta sur le trône après Ou-tsong par la fourberie des Eunuques qui fabriquerent, comme on l'a dit, un ordre de Ou-tsong, portant que son fils étant trop jeune pour régner, il nommoit ce Prince son héritier. On ne douta gueres de la supposition de cet ordre ; mais le nouvel Empereur le prit sur un si haut ton en commençant, que personne n'osa contester la légitimité de son droit. Par son intégrité, sa vigilance, son attention à punir le crime & à récompenser les services, il maintint le bon ordre dans l'Empire, & empêcha que nul de ceux qui avoient le pouvoir en main n'en abusât. Il fit des tentatives pour ôter aux Eunuques l'influence qu'ils avoient dans les affaires publiques, & conçut même le dessein de les exterminer ; mais les conjonctures ne lui permirent pas d'en venir à l'exécution. Il fallut qu'il se bornât à les tenir en bride & à mettre en défaut leurs intrigues. Il profita des dissentions qui s'éleverent entre les différentes hordes des Tartares voisins de la Chine, pour étendre les limites de son Empire. On est étonné qu'avec le bon sens & le discernement qu'il fit paroître dans sa maniere de gouverner, il n'ait pas été en garde contre les impostures si grossieres & si décriées des Tao-ssé. Le desir de l'immortalité lui fit prendre le breuvage mortel qui, suivant ces charlatans, devoit la lui procurer. L'usage fréquent qu'il en fit lui causa des douleurs aiguës au milieu desquelles il expira vers la fin de l'an 859, dans la 50e année de son âge & la 14e de son régne. (de Mailla.)

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 846, le premier jour de la douzieme lune, 22 Décembre,

L'an 854, le premier jour de la septieme lune, et non pas de la premiere, 28 Juillet.

Y-TSONG.

860. (17e année *Keng-chin*, du LVe cycle.) Y-TSONG, parent, on ne dit pas à quel degré, de Siuen-tsong, commença, sous des auspices malheureux, son régne. Un certain Kieou-fou, qui avoit une grande réputation de valeur, prit les armes dans la Province de Tché-kiang, désola la campagne, & emporta de force la ville de Siang-chan, après avoir battu en plusieurs rencontres les troupes impériales. Mais ayant été renforcées, elles se mirent à sa poursuite. Il soutint leurs efforts dans cent combats qu'elles lui livrerent presque coup sur coup. A la fin s'étant retranché dans Yen-tcheou, il y fut pris & envoyé

à l'Empereur qui le condamna au dernier supplice. Cette révolte fut suivie, l'an 861, de la prise d'armes que fit le Prince de Nan-tchao, vassal de l'Empereur, mécontent du refus qu'on lui avoit fait du diplôme impérial pour le confirmer dans la souveraineté qu'il tenoit de ses ancêtres. Cette guerre, dont le Ngan-nan ou le Tong-kin fut le théâtre, dura 6 ans avec des succès variés, & finit en 866 à l'avantage de l'Empire par la conquête du pays où elle se fit. On a dû remarquer jusqu'ici que rien n'étoit plus facile à un Officier mal intentionné que d'exciter des révoltes à la Chine, & de rassembler des forces pour la soutenir. Quelques milliers de soldats tirés des garnisons de Siu-tcheou & de Ssé-tcheou pour être transportés dans le Ngan-nan, n'ayant pu, à la fin de la guerre, obtenir la permission de retourner en leur pays, se souleverent, l'an 868, à l'instigation de Kiu-ki, l'un de leurs Officiers, & se donnerent pour Général Pong-hiun, son ami, qui en peu de tems eut une armée capable de faire tête à celle de l'Empire. Il eût exercé long-tems l'habileté des Généraux qui furent envoyés contre lui, sans une bataille sanglante où il périt, l'an 869, après y avoir combattu en héros. A cette guerre en succéda une autre qui fut déclarée par le Roi de Ngan-tchao. Un Mandarin l'avoit provoquée en faisant assassiner l'Envoyé de ce Prince à la Cour impériale. On auroit pu la prévenir en punissant le coupable; mais l'Empereur donnoit si peu d'attention aux affaires de l'Etat, qu'il ne s'informa pas même de quel côté étoit le tort dans celle-ci. Livré entièrement à de vains amusemens, il entretenoit à sa Cour jusqu'à cinq cens Comédiens & Musiciens qu'il préféroit à ses Ministres. Y-tsong, quoique d'une complexion robuste, ne passa pas l'âge de 31 ans, étant mort à la 7e lune de l'an 874.

L'an 863, le premier jour de la huitieme lune, et non pas de la septieme, 18 Août, arriva une éclipse de soleil.

HI-TSONG.

874. (31e année *Kia-ou*, du LVe cycle.) HI-TSONG, fils aîné de Y-tsong, n'avoit que 12 ans lorsqu'il lui succéda. » Jamais, dit le P. de Mailla, l'Empire n'avoit eu plus besoin » d'un Prince éclairé pour le tirer du triste état dans lequel Y-» tsong l'avoit plongé par sa mauvaise administration; & mal-» heureusement son fils, trop jeune pour prendre les rênes du » gouvernement, les remit entre les mains des Grands, des » Eunuques, & d'autres qui, divisés de sentimens, exciterent » des troubles qui perdirent enfin la dynastie des Tang. » Presque tout le cours de son régne fut un enchaînement de révoltes qui naissoient les unes des autres, & souvent s'entre-détruisoient par la mésintelligence des Chefs; ce qui sauva l'Empereur, souvent prêt à voir le sceptre échapper de ses mains. Nous épargnerons à nos Lecteurs le détail de ces tristes événemens, où d'ailleurs les bornes fixées a notre travail ne nous permettent pas d'entrer. Hi-tsong finit ses jours dans la 27e année de son âge, le premier jour de la 3e lune (15 Avril) de l'an 888 de J. C.: époque mémorable par une éclipse totale de soleil. Comme il ne laissoit point d'enfans mâles, il désigna pour son successeur, avant sa mort, son septieme frere, à la sollicitation de l'Eunuque Yang-fou-kong, contre l'avis des Grands qui avoient désiré qu'il choisît Li-pao, son frere aîné, plus capable de régner.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 876, le premier jour de la cinquieme lune, et non pas de la neuvieme, 27 Mai.

L'an 877, le premier jour de la dixieme lune, et non pas de la quatrieme, 9 Novembre.

L'an 888, le premier jour de la troisieme lune, 15 Avril.

TCHAO-TSONG.

888. (45e année *Vou-chin*, du LVe cycle.) TCHAO-TSONG, frere puîné de Hi-tsong & son successeur, Prince bienfait & d'une physionomie heureuse, porta sur le trône un esprit mûr, solide & éclairé par l'étude, avec la résolution de rétablir le gouvernement, beaucoup déchu sous le dernier régne. Mais l'esprit d'indépendance qui animoit les Gouverneurs des Provinces & les inimitiés qui les divisoient, ne lui permirent pas d'effectuer ses bonnes intentions. Le mal alla même en croissant, & l'Empire n'avoit jamais été dans un plus grand désordre sous la dynastie des Tang qu'il le fut tandis que ce Prince en occupa le trône. Les gouvernemens devenoient la proie du plus fort; & après qu'on s'en étoit emparé, on en demandoit, pour la forme, l'agrément à l'Empereur qui n'osoit le refuser de peur de perdre encore cette ombre de dépendance. Il n'y eut que le pays de la Cour où l'on reçut ses ordres absolus; encore en les donnant falloit-il user de beaucoup de ménagemens. Les Eunuques avoient eu sous le dernier régne un grand pouvoir; & pour se maintenir, ils se donnoient des fils adoptifs auxquels ils faisoient prendre leurs noms. Le plus puissant d'entre eux étoit Yang-fou-kong. L'Empereur, pour diminuer son pouvoir, lui opposa Tchang-siun, son ennemi, qu'il nomma Ministre. Mais ce choix ne fut pas heureux; & le mauvais succès d'une guerre que Tchang-siun entreprit contre le Mandarin Li-ke-yong, obligea Tchao-tsong, l'an 891, à le destituer. Li-ki, fait ensuite premier Ministre, ne manqua pas d'avoir des jaloux. Li-meou-tchin s'étant ligué contre lui avec deux autres gouverneurs, ils s'avancent à la tête de leurs troupes jusqu'à la vue de Tchang-ngan. L'Empereur sort de la ville pour leur demander quel est leur dessein. Li-meou-tchin lui répond d'un ton menaçant, & l'oblige de souscrire à des conditions fort dures. Li-ké-yong, Prince Tartare, indigné de cette insolence, offre à l'Empereur ses services contre ces rebelles. Cependant les partisans de Li-meou-tchin semoient l'effroi dans la Cour impériale, & assiégerent même le Palais. Tchao-tsong ne se croyant pas en sûreté à Tchang-ngan, l'abandonne & se fait conduire à Ché-men-tchin. Li-ké-yong, averti du danger que court l'Empereur, lui envoie du secours. Li-meou-tchin, voyant que les affaires tournoient mal pour lui, fait sa paix avec l'Empereur. Ce Monarque ayant récompensé les services de Li-ké-yong par le titre de Prince qu'il lui donna, Tong-chang, Gouverneur de Yen-tcheou, croit l'avoir aussi mérité; mais l'ayant demandé, il essuya un refus; ce qui l'ayant porté à se révolter, il prit, à l'instigation de ses amis, le titre d'Empereur. Mais, l'an 896 (53e année *Pin-chin*, du 55e cycle), il eut la tête tranchée. Les quatre années suivantes se passerent en guerres que se faisoient les Gouverneurs de Provinces, en changemens de Ministres & en intrigues de Cour. L'Empereur au milieu de ces désordres ne montrant que de la foiblesse, on en vint au point, l'an 900, de l'arrêter & de reconnoître à sa place le Prince héritier. Mais ce parti ne fut point unanime. Plusieurs Mandarins se concerterent pour rétablir l'Empereur, & y réussirent. Ce succès les enhardit à demander à l'Empereur l'expulsion des Eunuques du Palais, comme des auteurs de tous les troubles. Tchao-tchong, après en avoir délibéré avec son Conseil, se contenta de restreindre leur autorité. Mais ceux-ci voyant que leurs ennemis s'acharnoient à leur perte, ameuterent leurs partisans, & exciterent par là de nouveaux troubles qui obligerent l'Empereur à transporter sa Cour à Fong-siang. Il y resta sous la puissance de Li-meou-tchin jusqu'en 903 (derniere année du 55e cycle) qu'il fut ramené à Tchang-ngan. Tchu-ouen, rival de Li-meou-tchin, s'étant rendu maître alors de la personne du Prince, le fit passer, l'an 904, avec sa Cour à Lo-yang. Ce fut là que ce perfide Ministre voyant un parti puissant déterminé à l'arracher de ses mains, prit le parti de le faire assassiner la même année, & de mettre un de ses fils à sa place. Ainsi périt Tchao-tsong dans la 38e année de son âge.

TCHAO-SIUEN-TI.

904. (premiere année *Kia-tse*, du LVIe cycle.) TCHAO-SIUEN-TI, 9e fils de Tchao-tsong, fut placé par Tchu-ouen sur le trône impérial à l'âge de 13 ans, après que tous ses freres eurent été mis à mort par ordre de ce Ministre. Pour faire accroire au public qu'il étoit innocent de celle de Tchao-tsong, il alla pleurer devant son cercueil, & condamna au dernier supplice son fils aîné, comme s'il eût été le seul de sa famille coupable de ce parricide. Maître de la personne du nouvel Empereur, il se fit donner le titre de Prince de Leang, & se défit de trente des premiers d'entre les Grands qu'il savoit être les plus opposés à son ambition. L'Empereur, tout jeune qu'il étoit, voyant les progrès qu'elle faisoit, s'apperçut bien qu'en lui résistant il en seroit tôt ou tard la victime. Il prit donc le parti, l'an 907, de céder le trône de bon gré à Tchu-ouen dans l'espérance d'en obtenir par là du moins un bon traitement. En conséquence il lui envoya l'acte de sa démission, signé de sa main, avec le sceau de l'Empire & les autres marques de la puissance suprême. Tchu-ouen les reçut à Ta-leang; & ayant déclaré Tchao-siuen-ti Prince titulaire de Tsi-yn, il l'envoya demeurer à Tsao-tcheou, dans une misérable maison où il le fit mourir au bout d'un an. Ainsi finit la dynastie des Tang.

L'an 906, le premier jour de la quatrieme lune, 26 Avril, arriva une éclipse de soleil.

XIVe DYNASTIE.

DES HEOU-LEANG, OU LEANG POSTÉRIEURS.

TAI-TSOU.

907. (4e année *Ting-mao*, du LVIe cycle.) TAÏ-TSOU fut

le nom que Tchu-ouen prit en montant sur le trône. Mais il s'en fallut bien qu'il fût universellement reconnu. L'Empire étoit alors divisé en dix parties, dont cinq avoient des Princes qui les gouvernoient d'une maniere absolue & indépendante. Le nouvel Empereur, désespérant de se les attacher, créa d'autres nouveaux Princes qui accepterent cet honneur sans embrasser ses intérêts. Li-ké-yong, Prince de Tçin, fut celui qui lui fut le plus opposé. Ce Prince, en mourant, l'an 908, désigna pour son successeur Lit-tsun-hiu, son fils, qui hérita aussi de sa valeur. Il le prouva bientôt en forçant l'Empereur, après lui avoir fait dans une surprise plus de dix mille prisonniers, d'abandonner le siége de Lou-tcheou, capitale du Ho-tong, devant laquelle il étoit depuis un an. Ce ne fut pas le seul avantage que Li-tsun-hiu remporta sur Taï-tsou. Les autres Princes ne lui donnerent pas moins d'exercice par leurs soulévemens. Enfin, l'an 912, Taï-tsou, épuisé de fatigues & voyant approcher sa fin, ordonna de faire venir Tchu-yeou-ouen, son fils aîné, pour lui remettre l'Empire. Tchu-yeou-koué, frere de celui-ci, l'ayant appris, entra furieux, accompagné des plus déterminés de ses Officiers, dans l'appartement de son pere, & le fit percer d'une lance à ses yeux par un esclave. Après cet assassinat, le parricide envoya un de ses confidens à son frere Tchu yeou-chin, avec un ordre supposé de l'Empereur de faire mourir Tchu-yeou-ouen, qui devoit succéder à l'Empire, afin, portoit cet ordre, de prévenir une révolte qu'il méditoit depuis long-tems. Tchu-yeou-chin, par un excès de crédulité, ne doutant point de la vérité de l'accusation, fit exécuter comme rebelle son frere aîné Tchu-you-ouen. Mais, ayant depuis reconnu son erreur, il assemble une troupe de soldats qu'il envoie, sous la conduite de braves Officiers, à Lo-yang, où son abominable frere, par une nouvelle fourberie, s'étoit déjà fait reconnoître Empereur. Fideles aux ordres qu'ils avoient reçus à leur arrivée dans cette ville, ils marchent droit au Palais impérial dont ils enfoncent les portes. Tchu-yeou-koué, voyant qu'il est perdu, se sauve dans une tour où il est poignardé avec sa femme par le misérable esclave dont il s'étoit servi pour assassiner son pere.

L'an 911, le premier jour de la premiere lune, 2 Février, arriva une éclipse de soleil.

MO-TI.

912. (9e année *Gin-chin*, du LVIe cycle.) MO-TI fut le nom que prit Tchu-yeou-chin en montant sur le trône impérial qui lui fut déféré par les Grands affectionnés à sa dynastie. Son inauguration se fit à Pien-tcheou, parce que sa famille y avoit pris naissance. Mais son élection ne fut point ratifiée par toute la nation. Le Prince de Tçin, inviolablement attaché à la famille des Tang, se déclara hautement contre lui & forma un parti très puissant pour le supplanter. Il y réussit après une guerre de onze ans où il donna toujours à la tête de son armée de grandes preuves de valeur & d'habileté. Mo-ti, au contraire, enfermé dans son Palais, décourageoit les siens par sa foiblesse & sa pusillanimité. Ils l'abandonnerent successivement, persuadés que la ruine de la dynastie des Leang étoit inévitable. Le Prince de Tçin, sollicité par les Grands de prendre le titre d'Empereur, y consentit à une condition qu'on accepta. Comme il n'avoit pris les armes que pour venger la dynastie des Tang, il déclara qu'il ne prétendoit pas en établir une nouvelle. Il voulut donc que sa famille, quoique d'une nation étrangere, conservât le nom de Tang qu'il donnoit à la dynastie qu'il fondoit. En conséquence, l'an 923, à la 4e lune, ayant assemblé les Grands à Oueï-tcheou, il y fut salué avec acclamation comme légitime Empereur.

L'an 921, le premier jour de la sixieme lune, 8 Juillet, arriva une éclipse de soleil.

XVe DYNASTIE.

DES HEOU-TANG, OU TANG POSTÉRIEURS.

TCHUANG-TSONG.

923. (20e année *Quey-ouy*, du LVIe cycle.) TCHUANG-TSONG fut le nom que le Prince de Tçin prit à son inauguration. Avant de partir de Oueï-tcheou pour aller à Tçin-yang faire les cérémonies superstitieuses à ses ancêtres, suivant la coutume, il changea le nom de la ville, où il venoit de monter sur le trône, en celui de Hing-tang-fou, & il y établit sa Cour orientale: il redonna à la ville de Tçin-yang, dont il fit sa Cour occidentale, son ancien nom de Taï-yuen-fou, & à la ville de Tchin-tcheou celui de Tchin-ting-fou, qu'il déclara sa Cour septentrionale. Il songea ensuite pour sa sûreté à détruire entièrement la famille des Leang. L'Empereur déposé avoit un parti considérable bien déterminé à le défendre, & pour Général Ouang-yen-tchang, le plus grand homme de guerre qu'il y eut alors à la Chine. Mais, après avoir remporté de grands avantages sur les Tang, ce Général fut supplanté par des envieux qui étoient incapables de le remplacer. Réduit au commandement d'un petit corps de troupes, il fit encore tête à l'ennemi, jusqu'à ce qu'abandonné des siens dans une attaque, il fut pris après avoir reçu une blessure & fait une chûte de cheval en fuyant. Tchuang-tsong fit marcher alors son armée droit à Ta-leang où résidoit Mo-ti, qui, voyant sa perte inévitable, se fit donner la mort par un de ses Officiers qui se la donna ensuite à lui-même. » Mo-ti, dit le P. de Mailla, étoit un excellent » Prince, d'un naturel doux & affable; réglé dans sa conduite; » il fuyoit les plaisirs, & étoit ennemi de la débauche; timide, » soupçonneux, trop crédule, d'un esprit borné & facile à tromper: ces défauts causerent sa perte & celle de sa famille. » Tchuang-tsong, pour se délivrer de toute inquiétude, fit exterminer tout ce qui restoit de la famille des Leang & tous ceux qui lui étoient attachés. Mais la sécurité le plongea dans l'oisiveté. Passionné pour la musique & la comédie, il remplit sa Cour de Musiciens & d'Histrions, donna même à l'un de ceux-ci, malgré les représentations de Ko-tsong-tao, son premier Ministre, un des meilleurs gouvernemens. Cependant les Princes de Chou & de Ou refusoient de reconnoître l'autorité de Tchuang-tsong. Le premier avoit même pris le titre d'Empereur, & s'en faisoit rendre les honneurs, sans avoir les talens pour soutenir cette dignité. L'an 925, son fils Li-ki-ki, Prince de Oueï, accompagné de Ko-tsong-tao, fit la conquête de cette Principauté, consistant en dix grands gouvernemens, ce qui fut l'ouvrage de 70 jours. Le Prince de Chou fut amené avec ses Mandarins, la corde au cou, les mains liées derriere le dos, au vainqueur qui les fit délier & leur accorda une amnistie. Mais le long séjour que Ko-tsong-tao fit en ce pays avec le Prince de Oueï, donna lieu aux Eunuques du Palais, ennemis du premier, de le rendre suspect à l'Empereur, comme s'il eût eu l'ambition de s'approprier cette conquête. L'Impératrice en conséquence manda, comme de la part de l'Empereur, au Prince Li-ki-ki, son fils, de faire abattre la tête à ce Général; ce qu'il exécuta sur le champ. Il fit plus; craignant le ressentiment des fils de ce Ministre, il les fit encore assassiner. Ces exécutions révolterent les troupes, & ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à les appaiser. Un écrit, que l'Empereur publia pour se justifier, aigrit de nouveau les esprits. Les soulévemens recommencerent dans plusieurs villes. Celle de Yé-tou donna le plus d'inquiétude à l'Empereur, parce qu'elle avoit une garnison nombreuse composée des meilleurs soldats, & commandée par d'habiles Chefs. Li-sse-yuen, que l'Empereur envoya contre ces rebelles, se vit abandonné de ses soldats, & obligé d'entrer en conférence avec le Commandant de la place. Instruit qu'elle ne vouloit reconnoître que lui pour maître, dans la crainte d'être exterminée en se rendant à l'Empereur, il écrivit à la Cour pour lui marquer l'état des choses, & n'en reçut point de réponse. Alors, craignant pour lui-même, il rassembla les troupes de son gouvernement & celles que ses amis lui fournirent, dans la vue de se justifier en sûreté. L'Empereur, apprenant qu'il est en marche pour venir à lui, quitte le séjour de Ta-leang pour se retirer à Lo-yang. Peu de jours après son arrivée, Ko-tsong-kien, l'un de ses Comédiens, qu'il avoit fait commandant d'un corps de troupes qui l'accompagnoit, veut se rendre maître de sa famille. L'Empereur en se défendant reçoit un coup de fleche qui le blesse dangereusement. On le porte au Palais où l'un de ses Officiers tire la fleche de sa plaie. Mais peu après l'opération il mourut d'un breuvage que l'Impératrice lui avoit envoyé.

L'an 923, le premier jour de la dixieme lune, 11 Novembre, arriva une éclipse de soleil.

MING-TSONG.

926. (23e année *Ping-su*, du LVIe cycle.) MING-TSONG fut le nom que prit Li-sse-yuen en acceptant le trône impérial qui lui fut déféré après la mort de Tchuang-tsong. Il étoit Tartare de nation; &, s'étant mis au service de Li-ké-yong, pere de Tchuang-tsong, il avoit mérité par sa conduite d'être déclaré son fils adoptif. Au commencement de son régne il fit de grandes réformes à la Cour. Les Tartares Khitan lui ayant déclaré la guerre pour avoir des terres au-delà du fleuve Hoang-ho, il la soutint avec avantage & la termina heureusement. Ming-tsong étoit un bon Prince; mais il avoit pour Ministre Ngan-tchong-hoeï, qui, par son extrême sévérité, causa plusieurs révoltes. Comme elles renaissoient à mesure qu'on les détruisoit, l'Empereur se vit obligé de sacrifier son Ministre aux rebelles, & lui fit abattre la tête en 931. Cette exécution ne

rendit pas néanmoins la paix à l'Empire. Les Khitan recommencerent leurs courses sur les terres de la Chine; & les Gouverneurs, qu'on vouloit déplacer, se servirent d'eux pour se maintenir dans leurs départemens. L'Empereur étoit cependant réduit à l'inaction par le mauvais état de sa santé qui dépérissoit de jour en jour. Li-tsong-jong, Prince de Tçin, l'un de ses fils, le voyant à l'extrémité, craignit qu'il ne lui préférât un de ses freres pour l'Empire; & dans cette pensée il rassembla un corps de troupes pour s'emparer du palais. L'Empereur envoya contre lui ses gardes qui dissiperent ce parti. Li-tsong-jong fut tué dans sa fuite avec son fils. L'Empereur leur survécut à peine, étant mort vers la fin de l'an 933.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 926, le premier jour de la huitieme lune, 10 Septembre.
L'an 927, le premier jour de la huitieme lune, 30 Août.
L'an 928, le premier jour de la deuxieme lune, 24 Février.
L'an 930, le premier jour de la sixieme lune, 29 Juin.

MIN-TI.

933. (30e année *Quey-sé*, du LVIe cycle.) MIN-TI, appellé auparavant Li-tsong-heou, l'un des fils de Min-tsong, fut reconnu pour son successeur. Ce Prince étoit, comme son pere, d'un caractere doux & facile; il s'étoit toujours bien accordé avec ses freres, & sur-tout avec Li-tsong-kou, Prince de Lou, l'un d'entre eux. Mais lorsqu'il fut monté sur le trône, des hommes pervers mirent la division entre eux par de faux rapports dont l'Empereur, à raison de sa jeunesse, ne put discerner la méchanceté. L'inimitié de Min-ti & de Li-tsong-kou fut portée au point que celui-ci vint à bout de détrôner son frere & de se faire proclamer Empereur à sa place en moins d'un an après la mort de leur pere. Min-ti n'en fut pas quitte pour cette disgrace. S'étant retiré chez le Gouverneur de Ouei-tcheou, il y fut mis à mort par l'ordre de celui qui l'avoit supplanté.

LOU-OUANG.

934. (31e année *Hia-ou*, du LVIe cycle.) LOU-OUANG fut le nom que prit Li-tsong-kou à son inauguration impériale. Ché-king-tang, Gouverneur du Ho-tong, & gendre de l'Empereur Ming-tsong, étoit depuis long-tems son rival. Ne pouvant s'accoutumer à fléchir le genou devant un homme dont il s'estimoit l'égal en services & en belles actions, il pensa à se révolter. Les incursions fréquentes des Tartares Khitan dans le Ho-tong obligeoient l'Empereur d'entretenir de nombreuses troupes dans cette Province. Le Gouverneur, sous prétexte de pourvoir à leur subsistance, contraignit, l'an 935, avec une dureté extrême & sans égard pour la mauvaise récolte, ce département à fournir son contingent de blé. Il en fit venir même d'autres côtés & en forma des magasins extraordinaires. Cette conduite donna de l'inquiétude à l'Empereur. Ce Prince afin d'ôter au Gouverneur les moyens de remuer, envoie Tchang-king-ta dans le Ho-tong avec qualité de Lieutenant-Général de la Province & de Commandant d'une bonne partie des troupes. Le reste de cette année se passe en effet assez paisiblement. L'année suivante 936, Ché-king-tang a plus d'une occasion de se persuader qu'on n'a pas en intention de le soulager seulement dans l'administration pénible d'une grande Province. Il demande son changement. Le Prince le lui accorde. Le Gouverneur décidé à lever le masque, déclare par écrit à l'Empereur qu'il ne veut plus se déplacer, ni obéir désormais au fils adoptif de Ming-tsong, qui ne régne qu'au préjudice de Li-tsong-y, Prince de Hiu, fils légitime & véritable héritier du trône. Lou-ouang casse aussitôt Ché-king-tang de tous ses emplois, envoie ordre au Lieutenant-Général de marcher contre lui, & fait mettre à mort, au commencement de la 7e lune, les fils & les freres du Gouverneur de Ho-tong, au nombre de quatre. De son côté le rebelle rassemble en diligence tout ce qu'il peut trouver de troupes. Satisfait de la promesse que lui fait le Gouverneur de se reconnoître son sujet & de lui céder la Province de Lou-long avec toutes les villes qui sont au nord de Jen-men-koan, le Roi des Khitan vient au secours, à la tête de 50 mille hommes, dans la 9e lune, & se range en bataille près de Hou-pé-kéou (la grande muraille au nord-nord-est de Pé-king.) Les Tartares avoient déjà engagé l'action contre la cavalerie impériale lorsque Ché-king-tang détacha un corps de troupes pour la soutenir. Les Impériaux sont battus, & perdent dix mille hommes. Les débris de l'armée impériale se retirent à Tçin-ngan. Ils y sont investis par les Tartares. L'empereur, informé de cette nouvelle, marche en personne, quoiqu'affligé d'une maladie sur les yeux, contre les rebelles. Les nouvelles troupes, qu'il conduit au blocus, ne peuvent établir aucune communication avec les anciennes. Une partie de ces troupes déserte; une autre partie est prête à abandonner son Prince au moindre mécontentement. Le peu de fidélité de la plûpart des Officiers rend inutiles ceux qui restent attachés à l'Empereur. Té-khouang, Roi des Tartares, ne doute point du succès de ses services, & offre déjà l'Empire de la Chine à son protégé. Le Gouverneur se fait un peu prier, & accepte enfin à la sollicitation de ses Officiers. Le Roi des Tartares Khitan fait expédier une longue patente où il donne à Ché-king-tang le trône de la Chine & le titre d'Empereur, sous le nom de Tçin, en mémoire sans doute du lieu où la victoire lui avoit inspiré tant de confiance en sa puissance. On procede aussitôt à l'inauguration du nouveau Souverain de la Chine. Le Roi se dépouille de ses propres habits & de son bonnet, & en revêt Ché-king-tang. Des mottes de terre, entassées les unes sur les autres, forment une espece de trône où l'on fait asseoir le nouvel Empereur. Tous les Officiers de l'armée saluent & reconnoissent comme tel Ché-king-tang. Le protecteur, ne tarda pas à demander le prix de ses bienfaits. Il n'y avoit point de sûreté à refuser ou à différer. Ché-king-tang, comme Empereur, comme maître de la Chine, cede à Té-khouang seize villes qui pour la plûpart servoient aux Chinois de barrieres contre les Tartares, & s'engage de donner, lorsqu'il sera paisible possesseur du trône, 300 mille pieces de soie à celui qui l'y a placé. Cependant l'armée impériale, toujours investie, manquoit de provisions, de fourages, & il ne lui arrivoit aucun secours. La plûpart des Officiers sollicitoient Tchang-khing-ta, ce Gouverneur & Lieutenant-Général que l'Empereur avoit substitué à Ché-king-tang dans le gouvernement de Ho-tong, de se soumettre aux Tartares. « Je n'ajouterai point, » répond cet homme vertueux, au crime de m'être laissé battre » par ma faute celui de me donner aux ennemis de mon maître. » J'attends du secours. Si l'espérance d'en recevoir se perd, alors » vous pourrez me tuer, & vous soumettre aux Tartares. » Quelques jours après, Yang-kouang-yuen, autre Lieutenant-Général, voyant qu'il n'y avoit plus de ressource pour l'armée bloquée, coupe la tête à Tchang-khing-ta, & va se donner au Roi des Khitan. Té-khouang le reçoit, puis se tournant vers les Officiers du nouvel Empereur; Vous avez devant les yeux, leur dit-il, & dans la personne de Tchang-khing-ta, un bel exemple de ce que vous devez être; il faut que vous tâchiez d'imiter son zele & sa fidélité. Le Monarque donna ensuite des ordres pour qu'on lui fît une sépulture honorable. Les autres corps de troupes impériales n'opposent plus qu'une impuissante résistance. Lou-ouang voit tout perdu pour lui & nulle sûreté pour sa personne. Pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis, il retourne à sa capitale, monte dans une des tours de son palais, s'y enferme avec les deux Impératrices, les Princes, ses fils, avec tous les attributs de la dignité impériale, & s'y brûle avec toute sa famille.

XVIe DYNASTIE.

DES HEOU-TÇIN.

KAO-TSOU I.

937. (34e année *Ting-yeou*, du LVIe cycle.) KAO-TSOU est le nom que se donna Ché-king-tang en montant sur le trône. Il étoit originaire de Chato, & s'étoit concilié l'estime & l'affection de Ming-tsong par sa bravoure & ses talens militaires. Le deuxieme Empereur de la dynastie des Tang postérieurs ne dédaigna pas même de lui donner en mariage la Princesse Tçin-koué-tchang, sa fille. Kao-tsou, parvenu lui-même à l'Empire par les moyens qu'on a vus plus haut, ne jouit pas tranquillement des honneurs & des avantages du trône. Plusieurs Gouverneurs & Commandans de places ne voulurent pas reconnoître le nouvel Empereur, ou ne lui rendirent qu'une obéissance simulée. Fan-yen-kouang, Gouverneur de Tien-hiong, fut du nombre de ces derniers. Les villes que l'Empereur avoit cédées au Roi Té-khouang ne portoient le joug qu'avec peine. Un ambitieux pouvoit trouver en elles de quoi seconder ses desseins. Ces considérations déterminerent Kao-tsou à transporter sa Cour à Tan-léang, comme la place d'où il seroit le plus à portée de contenir les villes dont on soupçonnoit la fidélité. Fan-yen-kouang ne tarda pas à se déclarer. A la 6e lune, aidé de Fan-yen, Gouverneur de Tchen-tchéou, Fan-yen-kouang fait passer le Hoang-ho à un corps de ses troupes, livre au pillage le bourg de Tsao-chi & le réduit en cendres. A la 7e lune, l'Empereur, sachant que l'armée du rebelle étoit à Li-yang-kéou, ordonne à Tchang-tsong-pin de l'y aller chercher & de l'amener à une action générale. Cet Officier principal entre lui-même dans le parti des révoltés, tue Ché-tchong-sin, un des fils de l'Empereur & Gouverneur de Ho-yang, y entre sans coup férir & se saisit de Ché-tchong-y, son frere. Partant de là, il arrive à Tan-choui. Té-kouang l'attaque vivement, & fait courir le bruit qu'il se propose d'éteindre entièrement la famille régnante. Cependant Tou-tchong-koeï, autre Général de l'Empereur, marche au secours de Tan-choui.

Il y trouve dix à douze mille hommes qu'il taille en pieces. Tchang-tsong-pin se noie en passant le Hoang-ho. Ses deux principaux Officiers sont envoyés à Ta-leang où ils sont décapités. Leurs familles sont condamnées à être éteintes ; mais celles de Tchang-tsuen-y qui avoit très bien servi l'Empire par son patriotisme & ses écrits, sont exceptées de cette condamnation. Fan-yen-kouang commence à désespérer du succès de ses entreprises. Il tente une réconciliation. L'Empereur, qui croit n'avoir plus rien à craindre, rejette ses supplications. Néanmoins il accordoit tout, or, présens les plus précieux, soumissions les plus basses, au Roi des Tartares, à sa famille & à ses Ministres. Cette année, Té-kouang, qui tendoit à se rendre maître de toute la Chine, introduit parmi ses Grands & ses Officiers les coutumes chinoises, & préfere les Chinois aux Tartares dans la distribution des emplois. Comme il avoit conquis tout le Leao-tong, ses Tartares abandonnent le nom de Khitan, prennent celui de Leao, & le donnent à leur dynastie. Les Princes de Ou se donnent le titre d'Empereurs & se font appeller les Tang méridionaux. Fan-yen-kouang, n'espérant plus de grace, se résout à vendre chèrement sa tête qui est mise à prix. Assiégé dans Kouang-tçin, il se défend pendant plus d'un an avec tant d'opiniâtreté, & tue aux assiégeans tant de monde, que l'Empereur envoie un de ses premiers eunuques lui offrir son pardon avec un des grands gouvernemens de l'Empire. Fan-yen-kouang perd la foi à l'horoscope qui lui avoit promis le trône, se soumet à son Prince & reçoit ses faveurs. L'année suivante 940, à la 2e lune, Fan-yen-kouang demande & obtient de l'Empereur la permission de se retirer dans sa patrie avec ce qu'il possédoit. Yan-kouang-yuen, qui avoit résolu sa perte, donne ordre à son fils de courir après lui à la tête d'une troupe de cuirassiers. Le fils n'obéit que trop bien à l'ordre de son pere, & fait jetter Fan-yen-kouang dans le Hoang-ho. On publie que le malheureux Officier s'est noyé lui-même. L'Empereur, qui redoute Yan-kouang-yuen, fait semblant de croire le bruit public ; mais diminue l'autorité de son Ministre, lui enleve tous les Officiers qui lui étoient attachés, comme pour les récompenser de leurs bons services attestés par le Ministre, & l'envoie lui-même gouverner la Province de Ping-lou. L'an 941, les Tartares Leao réclament auprès de l'Empereur contre les émigrations des Toukouhoen qui habitoient au nord du Yemen, l'une des contrées que Kao-tsou avoit cédées au Roi Té-kouang. L'Empereur envoie des troupes pour engager ou pour forcer ces peuples à se soumettre au Roi Tartare. Ngan-tchong-jong, Gouverneur de Tching-té, se met à la tête des mécontens. Mais la rencontre des troupes impériales le force de reculer & d'aller se renfermer dans Siang-tchéou. Quelque tems après, sachant que l'Empereur étoit à Ye-tou, il en prend la route dans le dessein de l'y surprendre. Le Général Tou-tchong-oueï le rencontre au sud-ouest de Tsong-tching, &, après trois batailles, l'oblige, l'an 942, à se sauver avec une partie de son monde dans la ville de Tchin-tchéou Cette place est aussitôt investie. Un Officier de la garnison fait entrer secrètement les troupes impériales par une fausse porte. L'intrépide Ngan-tchong-jong s'y défend avec la plus grande valeur. A la fin il est tué après avoir perdu 20 mille hommes. Le Commandant impérial ternit la gloire de cette journée, en faisant mourir, par une cruelle & basse jalousie, l'Officier qui l'avoit introduit dans la place. La tête du rebelle, présentée à Té-kouang, ne le satisfait point. Il se trouve offensé de ce que Lieou-tchi-yuen avoit reçu les soumissions des Toukouhoen qui ne vouloient point d'autres maîtres que les Chinois. Il en témoigne son ressentiment à l'Empereur en termes si outrageans, que ce Prince en tombe malade de chagrin, & meurt à la 6 lune de cette année, à l'âge de 51 ans, & la 7e année de son régne. Il avoit désigné Ché-tchong-joui, son fils encore en bas âge, pour son successeur. Le Ministre Tong-tao & King-yen-kouan, Commandant-Général des Gardes de l'Empereur, ne trouvent point convenable au bien de l'Etat de mettre un enfant sur le trône. Ils y appellent Ché-tchong-koué, neveu & fils adoptif de Kao-tsou. Il est proclamé le même jour sans la moindre contradiction.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 938, à la premiere lune, 3 Février.
L'an 939, le premier jour de la septieme lune, 19 Juillet.

TSI-OUANG.

942. (39e année *Gin-yn*, du LVIe cycle.) TSI-OUANG, reconnu sous ce nom par les Grands pour légitime successeur au trône de la Chine, sembloit pouvoir se promettre un régne heureux. Le rebelle Ngan-tsong tcin, assiégé depuis près d'un an dans Siang-tchéou, voyant sa ville emportée d'assaut, venoit de périr avec toute sa famille au milieu des flammes allumées par sa propre main. Mais le repos de l'Empire ne pouvoit être solide que par une paix constante avec les Tartares. Le nouvel Empereur ne voulut pas dégrader sa dignité, jusqu'à se dire comme son prédécesseur, sujet d'un Roi barbare. Dans sa lettre, de l'an 943, à Té-kouan, pour lui notifier la mort de Kao-tsou & son avénement à la Couronne, Tsi-ouang se qualifioit seulement petit-fils du Roi tartare. Le Monarque, qui se croit offensé, se dispose à se mettre en campagne. L'Empereur, sur le bruit qui s'en répand, retourne à la Cour orientale. La famine cependant affligeoit l'Empire, & le défaut d'especes augmentoit la calamité. Les Tartares, profitant du malheur des tems, investissent Peï-tchéou, l'an 944, sous les ordres de leur Roi Té-kouan. Chao-ko, Officier de garnison, mécontent de ce qu'on l'avoit cassé, fait mettre le feu au magasin d'armes, & introduit les ennemis dans la place par le poste même qu'il gardoit. Malgré cette trahison, les Tartares ne sont maîtres de Peï-tchéou qu'après avoir tué dix mille hommes de la garnison. Ou-loan, qui la commandoit en l'absence du Gouverneur, s'abandonne au désespoir & se précipite dans un puits. L'Empereur, consterné de cette perte, fait des tentatives pour obtenir la paix. N'étant point écouté, il ne songe plus qu'à se défendre des nouveaux malheurs qui le menacent. A l'aide de ses Généraux, il réussit à mettre en fuite les Tartares, après en avoir tué, noyé, ou fait prisonniers plusieurs milliers. Le Roi des Leao devient furieux à la nouvelle de cette déroute, & fait massacrer tous les prisonniers chinois qu'il avoit en son pouvoir. Le courage des Impériaux n'en devient que plus ardent Ils sont vainqueurs, sous la conduite de l'Empereur, après de grands efforts, dans une bataille donnée le premier jour de la 3 lune au nord de la ville de Tchen-tcheou. L'Empereur, de retour à Ta-leang après la retraite des Tartares, chargea Li-cheou-tchin d'aller réduire le rebelle Yang-kouang-yuen enfermé dans Tsing-tcheou. La place se défendit pendant 8 mois, au bout desquels elle fut rendue par le fils du rebelle à l'insçu de son pere. Les Tartares étant revenus l'année suivante sur les terres de la Chine, expierent, par une déroute que l'Empereur leur fit essuyer, les dégâts qu'ils y avoient faits. Mais, rappellé par ses plaisirs dans sa capitale, ce Monarque y apprit bientôt les plus funestes nouvelles de son armée qu'il avoit laissée sous le commandement de Tou-oueï. Le Roi tartare, par les avantages qu'il remporta sur elle coup sur coup, réduisit le Général & les principaux Officiers à se remettre à sa discrétion. L'Empereur averti de cette défection, vit presque aussitôt arriver un corps de Tartares, qui s'empara, sans coup férir, de sa capitale. Alors, dans son désespoir, il met le feu à son palais ; &, le sabre à la main, il oblige ses femmes & ses concubines à se jetter dans les flammes. Il vouloit s'y précipiter lui-même ; mais un de ses Officiers déserteurs le retint, le fit prisonnier, & mit ensuite le feu à la ville. Té-kouang n'usa pas de sa victoire avec insolence. Après avoir reçu de l'Empereur son abdication écrite dans les termes les plus humbles, il lui écrivit pour le consoler, & donna ordre qu'il fût traité avec toute sorte d'humanité. Il arriva lui-même le premier jour de l'an 947 à Ta-leang, dont il rassura les habitans effrayés par l'incendie & le pillage de leur ville, & livra à leur vengeance l'auteur de ces désordres. L'Empereur lui ayant été présenté, il le fit conduire avec toute sa suite dans un *miao* ou temple d'idoles, avec ordre de ne le laisser manquer de rien. Ayant ensuite assemblé tous les Grands, il dissipa leurs craintes, & les tranquillisa par un discours affectueux qu'il réalisa en diminuant les tributs & les corvées. Il prit même & fit prendre à ses Tartares l'habit des vaincus ; déclarant qu'il vouloit en tout se conformer au gouvernement chinois. Tous les Gouverneurs des villes & des provinces ayant reçu ses ordres, s'y soumirent, à l'exception d'un seul : mais tous ne le firent pas sincèrement. Lieou-tchi-yuen, Prince de Pé-ping & Gouverneur du Ho-tong, malgré ses démonstrations d'attachement pour le Roi des Leao, travailloit sourdement à venger la Chine du joug qu'il venoit de lui imposer. Toutes ses dispositions étant faites, il se fit proclamer Empereur par ses troupes dans le tems que Té-kouang se préparoit à retourner dans le nord, pour éviter, disoit-il, les chaleurs du midi. Celui-ci s'étant mis en route, fut attaqué d'une maladie qui l'emporta en peu de jours. A la nouvelle de cet événement, Lieou-tchi-yuen se met en marche pour Ta-leang. Il y fut reçu sans opposition ; & à la priere des Grands de la Maison de Tçin, qui étoient venus au devant de lui, il prit possession du palais & du trône impérial, déclarant qu'étant de la grande famille des Han, il vouloit que sa dynastie portât le même nom. Il établit sa Cour à Ta-leang.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 943, le premier jour de la quatrieme lune, 7 Mai.
L'an 945, le premier jour de la huitieme lune. 9 Septembre.
L'an 946, le premier jour de la deuxieme lune, 6 Mars.

XVIIe DYNASTIE.

DES HÉOU-HAN, OU HAN POSTÉRIEURS.

KAO-TSOU II.

947. (44e année *Ting-ouy*, du LVIe cycle.) KAO-TSOU fut le nom que prit à son inauguration Lieou-tchi-yuen. Les Princes & les Grands, dont plusieurs n'avoient d'abord vu dans lui qu'un usurpateur, se réunirent bientôt en sa faveur & lui rendirent leurs hommages à l'envi. Mais il ne jouit pas long-tems de l'autorité impériale & de la satisfaction d'avoir délivré sa patrie de l'oppression des Tartares. Etant tombé malade, il sentit que sa fin approchoit. Dans cet état il recommanda son jeune fils à quatre de ses principaux Mandarins, & mourut le premier jour de la 2e lune de l'année 948.

YN-TI.

948. (45e année *Vou-chin*, du LVIe cycle.) YN-TI, fils de Kao-tsou, placé sur le trône par les quatre Mandarins à qui son pere avoit confié ses dernieres volontés, ne sera plus connu dans l'histoire sous son premier nom de Lieou-tching-yeou. Trois freres, Sun-fang-kien, Gouverneur de You, Sun-hing-yeou, Gouverneur de Y-tcheou, & Sun-fang-yu, Gouverneur de Tsin-tcheou, tous trois pleins de valeur, reprirent sur les Tartares toutes les places que le Chef de la famille des Tçin leur avoit cédées, & les chasserent, après plusieurs combats heureux, de toute la Chine. Li-cheou-tchin, Gouverneur de Hou-koué, faisoit au contraire tous ses efforts pour dépouiller son Souverain. Tchao-ssé-ouen s'étant déclaré ouvertement pour lui, s'empara de Tchang-ngan, & lui envoya un habit pareil à celui de l'Empereur. Le Gouverneur de Hou-koué prit alors le titre de Prince de Tçin, & donna le commandement de ses troupes à Ouang-ki-hiun, l'un des plus grands Capitaines de son siécle. Les rebelles forcerent Tong-koan, Yong-hing, & Fong-siang. L'Empereur ayant fait marcher des troupes dans le Ho-tchong, elles furent toujours battues. Kouo-oueï, l'un de ces quatre Mandarins que Kao-tsou avoit jugés dignes de sa confiance, se transporta dans les Provinces occidentales avec tous les pouvoirs de l'Empereur, pour pacifier ces troubles. Sa sagesse, sa prudence & ses libéralités, lui gagnerent l'estime & l'affection des troupes impériales. Elles investirent la place où le Chef des rebelles s'étoit enfermé. Ho-tchong fut bloquée & tellement resserrée qu'il ne fut pas possible aux assiégés d'avoir aucune communication au dehors. Li-cheou-tching, après s'être vaillament défendu pendant plusieurs mois, après avoir été vainement secouru par le Prince de Chou, voyant le Général Kouo-oueï qui l'assiégeoit, maître des fauxbourgs, s'enferma dans son palais avec sa femme & ses enfans, & y périt avec eux dans les flammes qu'il avoit allumées. Le vainqueur étant entré dans la ville, fit conduire Li-tsong-yu, fils du Commandant avec quelques uns de ses Officiers à Ta-leang, où ils furent mis en pieces au milieu des rues. Tchao-ssé, le second rebelle, également poussé à bout dans Tchang-ngan, se livra à sa fureur qu'il exerça sur les enfans des bourgeois, & sur le refus qu'il fit du pardon qui lui fut offert par l'Empereur, il fut pris & massacré publiquement avec 300 de ses complices. Ouang-king-tsong, le troisieme rebelle, non moins obstiné que les deux autres, s'enterra, plutôt que de se rendre, sous les ruines de son palais qu'il réduisit en cendres. Enflé de ces succès, Yn-ti se livra à la débauche, nomma Kouo-oueï, l'an 950, Généralissime de ses troupes, avec les plus amples pouvoirs, & se déchargea du soin des affaires civiles sur d'autres Mandarins. Mais l'intégrité de ces Ministres indisposa contre eux les jeunes courtisans, qui, sans cesse appliqués à flatter les passions du Monarque, réussirent à lui rendre suspects ces graves censeurs de sa conduite. Yang-ping, ce Mandarin qui avoit joui de la confiance de Kao-tsou, fut le premier qu'ils immolerent à leur haine. Il fut mis à mort avec Ouang-tchang par une troupe de soldats, comme ils entroient l'un & l'autre dans le palais pour y faire les fonctions de leurs charges. L'Empereur donna ordre ensuite à Lieou-tchu d'exterminer les familles de ces deux Mandarins. Le brave Généralissime, menacé d'un semblable sort, cede aux instances de l'armée qui veut l'entraîner à la Cour pour dissiper les mauvaises impressions que l'Empereur avoit prises de lui. Le bruit de sa marche parvient à Ta-leang. L'Empereur sort de la ville avec un corps de troupes considérable pour aller le combattre. Mais au premier choc il est abandonné de presque tous ses soldats qui désertent ou se donnent à l'ennemi. Ayant voulu rentrer dans la ville, il en trouve les portes fermées, & se retire vers l'ouest. On le poursuit jusques dans un village éloigné, dont les habitans s'étant mis en devoir de le défendre, sont passés au fil de l'épée. L'Empereur est tué lui-même sans être connu. Ses trois Ministres, qui l'avoient accompagné, se donnent la mort pour ne pas tomber vivans entre les mains du vainqueur. Il arrive le lendemain à Ta-leang; &, s'étant rendu au palais de l'Impératrice, il l'invite à nommer, de concert avec les Mandarins, un successeur à l'Empire. Les suffrages se réunissent en faveur de Lieou-pin, neveu du défunt Empereur, qui l'avoit adopté. Mais bientôt le mécontentement qu'excite cette élection, oblige l'Impératrice à la révoquer. Elle nomme Kouo-oueï Régent de l'Empire en attendant qu'on en fasse une nouvelle. Mais tous les Grands & les Mandarins engagent celui-ci à s'asseoir dès ce moment sur le trône.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 948, le premier jour de la sixieme lune, 9 Juillet.

L'an 949, le premier jour de la sixieme lune, 28 Juin.

L'an 950, le premier jour de la douzieme lune, et non pas de la onzieme, 12 Décembre.

XVIIIe DYNASTIE.

DES HÉOU-TCHÉOU.

TAI-TSOU I.

951. (48e année *Sin-hay*, du LVIe cycle.) TAÏ-TSOU est le nom que prit Kouo-oueï à son inauguration. Elle avoit été précédée, le premier de l'an 951, d'un ordre de l'Impératrice, adressé à tous les Grands pour leur enjoindre de reconnoître pour Empereur celui qu'elle avoit nommé Régent de l'Empire. Le nouveau Souverain prétendant descendre d'une des branches de la grande famille des Tchéou, déclare que sa dynastie portera le nom de Tchéou. Taï-tsou, commença son régne par accorder une amnistie générale. Lieou-tsong, frere de l'Empereur défunt & pere de Lieou-pin, croit pouvoir se passer de cette grace. Il se soumet néanmoins en apparence à Taï-tsou; mais sur le refus qu'il fait de lui rendre son fils qu'il retenoit comme prisonnier, il se concerte avec le Roi de Léao pour lever l'étendard de la révolte. Taï-tsou, pendant que ses Généraux sont occupés à réduire ce rebelle, tombe dangeureusement malade, & voyant, malgré les sacrifices qu'il fait au Tenn & aux esprits, sa fin approcher, il désigne pour son héritier, Kouo-jong, Prince de Tçin, neveu de sa femme, qu'il avoit adopté pour son fils, faute de postérité. Il meurt dans la premiere lune de l'an 954, à l'âge de 53 ans, après avoir ordonné qu'on l'enterrât avec l'habit de Bonze; ce qui fut exécuté.

L'an 952, le premier jour de la quatrieme lune, 26 Avril, arriva une éclipse de soleil.

CHI-TSONG.

954. (la 51e année *Hia-yn*, du LVIe cycle.) CHI-TSONG, auparavant nommé Kouo-jong, fut à peine sur le trône, qu'il eut à se défendre contre Lieou-tsong, Prince des Han & frere de l'Empereur Yn-ti, qui vouloit remettre l'Empire dans sa famille. Aidé d'un corps de troupes que le Roi des Leao lui fournit, le Prince des Han livra, près de Kao-ping, une bataille sanglante à l'Empereur sans aucun succès décidé. Les Impériaux ayant ensuite pénétré dans les terres de Han, y firent des conquêtes rapides; mais ils échouerent devant Tçin-yang, dont Lieou-tsong les obligea de lever le siége. Accablé des fatigues qu'il y avoit essuyées, ce Prince en tomba malade & mourut à la 11e lune de l'an 954, après avoir remis ses Etats de Han à Lieou-tching-kiun, son fils. Celui-ci, naturellement pacifique, se borna au gouvernement de son patrimoine, & laissa Chi-tsong en paisible possession du trône impérial.

Les temples des idoles s'étoient prodigieusement multipliés à la Chine sous les derniers régnes. Chi-tsong, à la 5e lune de l'an 955, en détruisit jusqu'à 30 mille qui n'avoient point de fondations authentiques, en chassa les Bonzes & les Bonzesses, & défendit d'en recevoir à l'avenir sans le consentement par écrit des plus proches parens. La Chine malgré cette réforme ne laissa pas de compter encore 2694 temples habités par plus de 60 mille Bonzes ou Bonzesses.

L'Empereur voyant avec chagrin l'Empire partagé en une multitude de petits Etats, entreprit de les réduire en Provinces par la voie des armes. Dès qu'on s'apperçut de son dessein, les Princes de Chou, de Tang & les Han septentrionaux, formerent une ligue entre eux pour leur commune défense. Chi-tsong les attaqua successivement, & commença par les Etats de Chou, dont il conquit par ses Généraux les principales villes, non sans avoir éprouvé une vigoureuse résistance. Fong-tcheou, la plus importante de leurs places, ayant été emportée au bout d'un mois de siége par un des plus terribles assauts, le Commandant Tchao-tsong-po, fait prisonnier avec sa garnison, ne put survivre à son malheur, & se laissa mourir de faim. Chi-tsong tourne ensuite ses armes contre le Prince de Tang, & va continuer en

personne, l'an 956, le siége de Chéou-tcheou, dans le Hoai-nan, déjà entamé par son Général Li-kou. Informé que les habitans étoient disposés à prendre la fuite, il les prévient en les assurant qu'ils peuvent rester tranquilles dans leurs foyers sans crainte d'aucune violence. Lieou-gin-chen défend la place avec la plus grande valeur & la constance la plus inébranlable. Quoique malade du chagrin de ne point recevoir de secours, il ne cessa point de veiller à tout & de tenir sévérement la main au maintien de la discipline militaire. Son fils, pour l'avoir violée par un excès de bravoure, fut puni de sa désobéissance par un châtiment qui inspira la terreur à toute la garnison. Ayant osé traverser le fleuve Hoai-ho contre les ordres de son pere, pour aller surprendre l'ennemi, il fut arrêté & ramené dans la ville. Tout le monde s'intéressa pour ce jeune homme qui donnoit les plus belles espérances; mais le pere & la mere furent inflexibles, & l'infortuné coupable eut la tête tranchée. Le Commandant suivit de près son fils au tombeau. La défection d'un Officier Général des Tang, qui se donna avec ses troupes à l'Empereur, & une victoire signalée que ce Monarque remporta sur celles qui accouroient à la délivrance de la place, mirent le comble à ses chagrins & le réduisirent à l'extrémité. Son Lieutenant, voyant qu'il n'y avoit point d'espérance d'être secouru, prend le parti de se rendre, l'an 957, après 15 mois de siége, & fait porter à Kin-ling le Commandant moribond. l'Empereur voulut voir ce brave homme, & lui témoigna son estime en le nommant Prince du second ordre, comme il rendoit le dernier soupir. La longueur du siége de Chéou-tcheou, ayant réduit les habitans à une extrême disette, le généreux vainqueur leur fit distribuer des grains, après quoi il reprit la route de Ta-leang. Sur la fin de la 10 lune 957, il se remet en marche pour reprendre la guerre contre le Prince de Tang. Ses armes eurent dans cette expédition les mêmes succès que dans la précédentes. Il avoit sur le Hoai-ho une grande quantité de barques qu'il désiroit de transporter sur le Kiang pour faire le siége de Tsing-haï par terre & par eau. Mais une grande levée, construite entre les deux fleuves, n'en permettoit point la jonction. Chi-tsong surmonta cet obstacle qui paroissoit invincible; & par un canal qu'il pratiqua, fit entrer ses barques dans le Kiang, au moyen de quoi la place fut emportée en peu de jours. Ses progrès dans le Hoaï-nan furent si rapides, que le Prince de Tang lui fit offrir ce qui restoit à conquérir dans ce département, en demandant que le Kiang servit de limite aux deux Etats. L'offre acceptée, il quitta le titre de Grand Gouverneur, & se réduisit à celui de simple Gouverneur sous la dépendance de la dynastie impériale des Tcheou, dont il se reconnut tributaire. Chi-tsong ayant augmenté par là ses domaines de 60 villes du second ordre, fit ses préparatifs pour attaquer les Tartares de Léao. Han-tong, qu'il envoya devant lui, à la 4e lune de l'an 959, avec une partie de ses troupes de terre pour lui frayer le chemin, répandit la terreur dans plusieurs villes, qui se rendirent dès que l'Empereur parut sous leurs murs. Les Tartares, craignant pour Yeou-tcheou, la plus forte de leurs places, vers laquelle il s'avançoit, avoient fait approcher une nombreuse cavalerie pour la défendre. Mais Chi-tsong, dans sa marche, fut atteint d'une maladie qui l'obligea de retourner à Ta-leang. Il y mourut, l'an 959, à l'âge de 39 ans, après avoir désigné pour son successeur Kouo-tsong-hiun, son fils, Prince de Léang, âgé de sept ans, qu'il mit sous la conduite du brave Tchao-kouang-yn. La Chine compte Chi-tsong au nombre de ses meilleurs Souverains.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 955, le premier jour de la deuxieme lune, 25 Février.

L'an 958, le premier jour de la septieme lune, et non pas de la cinquieme, 19 Juillet.

KONG-TI.

959. (56e année *Ki-ouey*, du LVIe cycle.) KONG-TI, auparavant Kouo-tsong-hiun, fut mis en possession du trône sans opposition après la mort du défunt Empereur, son pere. Mais les Ministres, qui devoient manier pour lui les rênes du gouvernement, prirent ombrage du mérite, de la réputation & des exploits de Tchao-kouang-yn. Pour l'éloigner de la Cour & des affaires, ils l'envoyerent gouverner Song-tcheou, autrement Koué-té. Le jour de son départ, l'an 960, le peuple l'accompagna hors des murs de la ville. L'armée, qui l'y attendoit, se mit tout à coup à crier que Tchao-kouang-yn étoit digne du commandement & du trône. Un parhelie, qui parut le lendemain matin, fut interprétée par un astrologue en faveur de cette émeute. Les Officiers en conséquence déciderent que le Prince assis sur le trône étant trop jeune pour savoir estimer & récompenser le mérite, il étoit de l'intérêt de l'Etat de proclamer Empereur Tchao-kouang-yn. Forcé de céder aux vœux de la multitude, il se laisse conduire à Kai-fong-fou, où devoit se faire son couronnement. Les Ministres eux-mêmes, par la crainte d'être mis en pieces, donnent les mains à cette élection, & déterminent Kong-ti à descendre volontairement du trône, pour se réduire à l'état de Prince de Tching, qui lui fut accordé. On conserva aussi le titre d'Impératrice à sa mere.

XIXe DYNASTIE.

DES SONG.

TAI-TSOU II.

960. (57e année *Hen-chin*, du LVIe cycle.) TAÏ-TSOU fut le nom que prit Tchao-kouang-yn à son inauguration. Ayant été auparavant Gouverneur de Koué-té-chéou, qu'on appelloit aussi Song-tchéou, il donna par cette raison le nom de Song à sa dynastie. Quoique peu habile dans les Lettres, ce Prince aima les sciences, protégea ceux qui s'y appliquoient, rétablit les colleges & les pourvut de tout ce qui pouvoit y entretenir le bon ordre & exciter l'émulation. A la 2e lune, Tou-chi, sa mere, fut déclarée Impératrice. Elle étoit vraiment digne de l'être par la haute idée qu'elle avoit des devoirs des Souverains. Ce fut Taï-tsou qui, le premier, adopta le rouge pour la couleur impériale. Malgré tous les suffrages que recevoit journellement son élection, Li-yun, Gouverneur de Lou-tchéou, ne put être déterminé ni par carresses, ni par honneurs, à reconnoître le nouveau maître de l'Empire. Il leva des troupes, publia un manifeste dans lequel il accusoit l'Empereur de plusieurs crimes, envoya des gens affidés à Tçé-tchéou, qui s'emparerent de la place & en tuerent le Gouverneur. Lieou-kiun, Prince des Han du nord se déclara son protecteur, & marcha à son secours. Sur la fin de la 5 lune, l'Empereur se mit lui-même à la tête d'une nombreuse armée, dont une division, commandée par Ché-cheou-sin, rencontra le rebelle au sud de Tçé-tcheou, le battit complettement, & le poursuivit vivement jusqu'à Tçé-tcheou. Li-yun, investi & vigoureusement attaqué, met de désespoir le feu à son hôtel, & périt dans les flammes. Li-tchong-sin, Gouverneur du Hoai-nan, qui, ayant été le collegue de Tchao-kouang-yn, ne pouvoit le reconnoître pour son Souverain, se précipita de même dans les flammes avec toute sa famille au milieu de Kouang-ling où l'Empereur étoit venu l'assiéger. Tout fléchit sous la puissance de Taï-tsou, & les Tartares Nu-tchin, sauvages jusqu'alors indomptables, vinrent eux-mêmes lui apporter leur tribut qui consistoit en chevaux. L'Empereur pour prévenir les révoltes, diminua considérablement l'autorité des Gouverneurs de Provinces, & réunit plusieurs Principautés à son domaine. L'an 963, à la 4 lune, Ouang-tchu-no, Assesseur du Président des Mathématiques, composa un Calendrier réformé, qui fut admis sous le nom de Yng-tien-ly, & substitué à celui nommé Kin-tien-ly. Mong-tchang, Prince de Chou, ligué avec les Han du nord, ayant osé provoquer Taï-tsou, l'an 965, attira sur lui les armes de ce Monarque qui, dans l'espace de 66 jours, lui enleva 45 tcheou ou départemens, composés de 198 hien ou villes du 3e ordre, & de 5 millions trois mille 499 familles payant tribut. Mong-tchang, abattu par cette conquête, vient se présenter lui-même à Pien-tcheou avec sa famille & ses principaux Officiers, dans l'état le plus humble, devant l'Empereur qui l'acceuille avec bonté, & le congédie avec honneur, en le déclarant Prince du 3 ordre. Mais Mong-tchang ne survécut gueres à sa dégradation; & sa mere, désespérée de ce qu'il étoit mort sans gloire, se laissa mourir elle-même de faim. Taï-tsou subjugua avec le même succès d'autres Princes Tartares. La réunion qu'il fit, en 971, du Royaume de Nan-han, au domaine impérial, l'augmenta de 60 tcheou & de 240 hien, où l'on comptoit 17 mille 263 familles sujetes au tribut. L'une de ses dernieres expéditions fut la conquête du Kiang-nan, qu'il acheva l'an 975. Elle augmenta encore son domaine de 19 tcheou & de 180 hien. Mais le souvenir du sang répandu & des maux causés par la guerre troubloient la satisfaction qu'il avoit de voir tout l'Empire ne composer plus qu'une seule famille. Les Tartares de Léao, voyant la puissance de Taï-tsou prendre de tels accroissemens, se hâterent de faire la paix avec l'Empire. Taï-tsou apprenant que les Han commencoient à remuer, se disposoit à marcher contre eux, lorsqu'une maladie l'arrêta & suspendit les hostilités. Elle l'emporta dans la 10e lune de l'an 977, à l'âge de 50 ans. Ce Prince bon, affable envers tout le monde, actif, ennemi du faste, de la tromperie & de la fraude, n'étoit content de lui-même que lorsqu'il s'étoit bien acquitté des devoirs de sa place. Il regardoit ses sujets comme ses enfans, ne punissoit de mort que dans les cas les plus graves, & ne fut sévere qu'à l'égard des Mandarins qui fouloient son peuple.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 960, le premier jour de la cinquieme lune, 28 Mai.

L'an 961, le premier jour de la quatrieme lune, 17 Mai.
L'an 967, le premier jour de la sixieme lune, 10 Juillet.
L'an 970, le premier jour de la quatrieme lune, 8 Mai.
L'an 971, le premier jour de la dixieme lune, 22 Octobre.
L'an 972, le premier jour de la neuvieme lune, 10 Octobre.
L'an 974, le premier jour de la douxieme lune, 25 Février.
L'an 975, le premier jour de la septieme lune, 10 Août.

TAI-TSONG.

977. (14e année *Ting-cheou*, du LVIIe cycle.) TAÏ-TSONG, frere de l'Empereur défunt, en montant sur le trône de la Chine comptoit 297 tcheou ou grands départemens, & 1086 hien ou villes du 3e ordre, habités par 3 millions 90 mille 504 familles payant tribut, au lieu de 111 tcheou, 638 hien, & 967353 tributaires que son prédécesseur avoit trouvés sous sa domination au commencement de son régne. Jusqu'à celui de Chi-tsong, tous ceux qui appartenoient à la famille de Confucius étoient exempts des impôts & des corvées. Taï-tsong renouvella ce privilege à la 7e lune de l'an 979, & s'acquit par là l'estime des Chinois. Le Prince de Han, comme on l'a dit, faisoit ses apprêts pour une révolte sur la fin du dernier régne. L'Empereur envoie contre lui & contre ses alliés les Tartares de Leao, ses Généraux, qui parviennent jusques sous les murs de Taï-yen, après avoir passé sur le ventre de tous les ennemis qu'ils rencontrerent. L'Empereur arrive, à la 4e lune de l'an 980, & dans l'espace de 15 jours il réduit la place aux abois. Le Prince de Han prend alors le parti de la soumission. La guerre fut plus longue contre les Tartares de Leao. Elle eut des succès alternatifs, & la victoire pencha tantôt du côté des Chinois, tantôt du côté des Leao qui changerent de nom durant le cours de cette guerre, & reprirent celui de Khitan. Taï-tsong, pour les repousser au-delà de la grande muraille, joignit ses armes, l'an 985, à celles des Coréens, & fit entrer, l'année suivante, quatre corps d'armées dans leur pays. Après avoir essuyé différentes pertes, les Tartares deviennent tout à coup maîtres de la campagne, & reprennent ce qui leur avoit été pris en-deçà de la muraille. Ils font même de nouvelles conquêtes sur l'Empire. Mais, l'an 990, ils essuyerent un échec terrible qui les obligea de reculer au loin, & leur fit perdre l'envie de revenir si avant dans l'intérieur de la Chine. Les Nu-tchin, qu'ils attaquerent l'année suivante, se donnerent à eux sur le refus que leur fit l'Empereur des secours qu'ils demandoient. Taï-tsong perdit encore, l'an 992, un de ses alliés dans la personne du Prince de Corée qui se donna aux Khitan. Des révoltes qui s'éleverent ensuite en différentes parties de l'Empire, donnerent de l'exercice aux armes de Taï-tsong pendant le reste de son régne qu'il termina avec le cours de sa vie, dans la 3e lune de l'an 997, à l'âge de 59 ans. Les Chinois font l'éloge de son discernement, de son équité, & de la sagesse avec laquelle il distribuoit les récompenses & les châtimens. Peu de tems avant sa mort il avoit fait une nouvelle division de l'Empire en quinze Provinces.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 977, le premier jour de la onzieme lune, 13 Décembre.
L'an 981, le premier jour de la neuvieme lune, 30 Septembre.
L'an 982, le premier jour de la troisieme lune, 28 Mars, autre le premier jour de la neuvieme lune, et non pas de la douzieme, 20 Septembre.
L'an 983, le premier jour de la deuxieme lune, 17 Mars.
L'an 985, le premier jour de la douzieme lune, 13 Janvier 986.
L'an 991, le premier jour de la deuxieme lune intercal. 18 Mars.
L'an 993, le premier jour de la deuxieme lune, 24 Février.
Même année, le premier jour de la huitieme lune, 20 Août
L'an 994, le premier jour de la douzieme lune, 4 Janvier 945.

TCHIN-TSONG.

997. (34e année *Ting-yeou*, du LVIIe cycle.) TCHIN-TSONG, 3e fils de Taï-tsong, qui l'avoit désigné pour son successeur, fut inauguré sans contradiction après la mort de son pere. Les Khitan ayant recommencé leurs courses en 999, assiégerent & pillerent toutes les villes qui se rencontroient sur leur route. Pour les recouvrer, les Chinois furent obligés de faire des efforts extraordinaires de valeur & de courage. La présence de l'Empereur animoit ses troupes. Mais à peine fût-il de retour de cette expédition, que le Général Ouang-kiun, dont il avoit châtié la mauvaise conduite, se mit à la tête d'une révolte qui s'étoit élevée dans la Province de Ssé-tchuen, & prit le titre de Prince de Chou. Poussé à bout, ce rebelle se pendit de désespoir pour ne pas tomber vif entre les mains du vainqueur. La paix se fit enfin, l'an 1005, sous les murs de Tchan-tcheou, entre l'Empereur & le Roi des Khitan, au moyen de deux cens mille pieces de soie & cent mille taëls d'argent qui furent promis au second. Tchin-tsong bientôt après se repent de ce Traité qu'on lui avoit représenté comme honteux à l'Empire. Le chagrin qu'il en conçoit le jette dans une mélancholie qui le rend méconnoissable. Livré à des imposteurs, il ne s'occupe plus que de sacrifices aux esprits, de visions, de songes, de divinations, de livres descendus du ciel, de prodiges, &c. L'an 1014, dans la 12e lune, il ordonna un dénombrement des familles de son Empire sujetes au tribut. Il se trouva monter à 9 millions 9 cens 55 mille 729 familles, faisant 21 millions 96 mille 965 personnes. Tchin-tsong, l'an 1020, tomba dans un état de langueur qui ne lui permit plus de s'occuper du gouvernement. Il s'en déchargea sur l'Impératrice, & mourut à la 2e lune de l'an 1022, dans la 55e année de son âge & la 25e de son régne.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 998, le premier jour de la dixieme lune, 23 Octobre.
L'an 1000, le premier jour de la troisieme lune, 7 Avril.
L'an 1002, le premier jour de la septieme lune, 11 Août.
L'an 1004, le premier jour de la douzieme lune, 13 Janvier 1005.
L'an 1007, le premier jour de la cinquieme lune, 19 Mai.
L'an 1009, le premier jour de la troisieme lune, 29 Mars.
L'an 1012, le premier jour de la huitieme lune, 20 Août.
L'an 1015, le premier jour de la sixieme lune, 19 Juin.
L'an 1019, le premier jour de la troisieme lune, 8 Avril.
L'an 1021, le premier jour de la septieme lune, 11 Août.

GIN-TSONG.

1022. (59e année *Gin-su*, du LVIIe cycle.) GIN-TSONG fut le nom que Tchao-tcheou, fils de Tchin-tsong, prit à son inauguration, étant âgé pour lors de 13 ans. L'excellent naturel du jeune Prince donna lieu d'espérer que son régne seroit heureux. L'Impératrice, sa mere, pensa d'abord à soulager les peuples surchargés d'impôts. La superstition & le fanatisme ne leur causoient pas de moindre maux. La Régente donna ordre à tous les Gouverneurs de l'Empire de raser les temples où se faisoient les sortileges & toutes les opérations magiques dont le peuple s'étoit infatué sous le régne précédent. L'an 1024, l'Empereur, naturellement studieux, alla visiter le College impérial, & y salua publiquement Confucius comme son maître. Gin-tsong étant parvenu, l'an 1030, à l'âge de commander, ses Ministres le pressent de prendre les rênes du gouvernement. Mais le respect qu'il a pour sa mere ne lui permet pas de se rendre à leurs sollicitations. Cette Princesse, l'an 1033, à l'occasion d'une grande comete qui parut à la 2e lune, prit le bonnet & les habits impériaux; &, s'étant rendue avec un pompeux cortege dans la salle des ancêtres de la famille impériale, elle y fit les cérémonies que les seuls Empereurs avoient droit de pratiquer. Un mois après elle termina par sa mort un gouvernement de vingt ans, sévere, mais toujours réglé par les loix, & presque toujours heureux. L'Empereur & les Grands, pour se conformer aux dernieres volontés de cette Princesse, décernent le titre d'Impératrice à Yang-chi, concubine de Tchin-tsong, parce que l'Empire devoit avoir une mere. Gin-tsong se met dans le même tems en possession du gouvernement à la grande satisfaction de ses sujets. Il avoit une épouse légitime nommée Kouo-chi, Princesse altiere, qui, jalouse des faveurs que l'Empereur accordoit à deux de ses concubines, donne à Chang-chi, l'une d'entre elles, un soufflet en présence de ce Monarque. Il veut l'empêcher de redoubler, & reçoit lui-même un coup. L'affaire est mise en délibération dans le tribunal des Censeurs de l'Empire. Kong-tao-fou, descendant de Confucius, leur Chef, décide avec dix de ses collegues, qu'il faut réconcilier les deux augustes époux, suivant les beaux exemples laissés par les grands Empereurs Yao & Chun, & non les séparer d'après d'autres Empereurs désapprouvés en ce point par les plus sages de tous les tems. L'avis des opinans est mal reçu; ils sont cassés & éloignés de la Cour. La Reine est dégradée & confinée dans un palais qui lui sert de prison. Elle est remplacée à la 9e lune de l'an 1034 par la Princesse Tsao-chi, fille du brave Tsao-pin, que l'Empereur déclara son épouse légitime, & quelque tems après Impératrice.

L'an 1042, l'Empereur après avoir réprimé les entreprises des Tartares Hia, se voit inquiété par le Roi des Khitan qui lui redemande dix villes que l'Empereur Chi-tsong avoit reprises sur eux. On négocie, & à la 9e lune l'Empereur consent que le Roi des Khitan, en envoyant les présens accoutumés en argent & en soieries, se serve de la lettre *na* qui n'exprime que du respect, au lieu de celle de *hien* qui désigne la soumission.

Un fanatique de la lie du peuple, nommé Ouang-tcé, s'avisa, l'an 1046, de prédire l'avenir & de s'annoncer comme un homme inspiré par le Dieu Foé. Il eut bientôt une foule prodigieuse de sectateurs, à la tête desquels il prétendit fonder un nouveau Royaume qu'il nomma Ngan-yang, se donnant à lui-même le titre de *Pacificateur de l'Orient*. La Cour résidoit

alors à Taï-fong-fou. L'an 1048, elle envoya une armée pour étouffer cette révolte. L'imposteur est assiégé dans Pei-tcheou. Il est pris après un long siége, & mené à la ville impériale où il est mis en pieces. Gin-tsong mourut au printems de l'an 1063, à l'âge de 54 ans, dans la 41e année de son régne, peu de tems après avoir adopté, au défaut d'enfant mâle, le Prince Tchao-tsong-ché, fils de son frere.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1022, le premier jour de la septieme lune, 31 Juillet.
L'an 1026, le premier jour de la dixieme lune, 12 Novembre.
L'an 1028, le premier jour de la troisieme lune, 28 Mars.
L'an 1030, le premier jour de la huitieme lune, 31 Août.
L'an 1033, le premier jour de la sixieme lune, 29 Juin.
L'an 1040, le premier jour de la premiere lune, 15 Février.
L'an 1043, le premier jour de la cinquieme lune, 9 Juin.
L'an 1045, le premier jour de la quatrieme lune, 19 Avril.
L'an 1046, le premier jour de la troisieme lune, 9 Avril.
L'an 1049, le premier jour de la premiere lune, 5 Février.
L'an 1052, le premier jour de la onzieme lune, 24 Novembre.
L'an 1053, le premier jour de la onzieme lune, et non pas de la dixieme, 13 Novembre.
L'an 1056, le premier jour de la huitieme lune, 12 Septembre.
L'an 1058, le premier jour de la huitieme lune, 22 Août.
L'an 1059, le premier jour de la premiere lune, 15 Février.

YNG-TSONG.

1063. (40e année *Quey-mao*, du LVIIIe cycle.) YNG-TSONG fut le nom que prit à son inauguration Tchao-tsong-ché, fils adoptif de l'Empereur Gin-tsong & son successeur désigné. Etant tombé malade peu de tems après, il laissa la Régence à l'Impératrice mere, qui s'acquitta de cet emploi avec la plus grande capacité. Revenu en santé, l'an 1064, il reprit le gouvernement, & se conduisit comme l'Impératrice, suivant les maximes des anciens & par l'avis des Grands. Son régne ne fut que de quatre ans commencés. Il mourut à la premiere lune de l'an 1067, à l'âge de 36 ans, après avoir déclaré son héritier Tchao-yu, Prince de Yn, son fils aîné. Ce fut sous son régne que fleurit le célebre Colao-su-ma-quang, l'un des plus habiles Historiographes de l'Empire. Il est auteur d'un corps d'histoire, extrait de plus de mille volumes, qui commence à Hoang-ti, le 3e Empereur de la Chine.

L'an 1066, le premier jour de la neuvieme lune, 22 Septembre, arriva une éclipse de soleil.

CHIN-TSONG.

1067. (44e année *Ting-ouy*, du LVIII. cycle.) CHIN-TSONG (Tchao-yu), s'étant mis en possession du trône impérial, donna toute sa confiance à Ouang-ngan-ché. A la 10e lune, Ouei-ming-chan, qui dépendoit du Roi d'Hia, se soumet à l'Empire avec 15 mille familles & 10 mille hommes de troupes réglées. Tchong-ou, pour conserver à l'Empereur cette acquisition, veut bâtir une ville dans ce pays. Le Roi des Hia envoie des troupes pour s'opposer aux travaux. Elles sont battues & obligées de se retirer. Une nouvelle doctrine se débite à la Cour en 1068, & y prend faveur. Ce fut celle du fatalisme, qu'enseigna le Docteur Ouang-ngan-ché. Elle fut réfutée avec force, l'an 1069, par Fou-pié. L'Empereur ne laissa pas néanmoins d'élever Ouang-ngan-ché aux premieres charges de l'Etat, & de lui accorder sa confiance. Le nouveau Ministre change le gouvernement, exile ceux qui croisent ses vues, & révolte par ses innovations tous les gens en place, dont la plûpart vont chercher ailleurs de l'emploi. Les Tartares Kiang & les Tou-fan (Thibet) instruits de la fermentation que les nouveaux réglemens produisoient dans l'Empire, croient l'occasion favorable pour faire quelques courses sur les frontieres de la Chine. Par la bonne conduite des Généraux que le Ministre leur opposa, ces hostilités procurerent plus de bien que de mal à l'Empire. Les Kiang, battus, mettent bas les armes & se soumettent. L'année suivante 1074, Mou-tching, Chef des Tou-fan, après avoir perdu sept mille hommes, voyant son pays sur le point d'être entiérement dévasté par les armes impériales, vient avec 80 Chefs de peuplades se mettre à la discrétion de Ouang-chao, qui le fait conduire à la Cour impériale. Cet avantage ne console point l'Empereur d'un fléau qui affligeoit l'Empire dans le même tems. C'étoit une sécheresse qui dura l'espace de huit mois. Ce Prince revenu de sa prévention pour la doctrine de Ouang-ngan-ché, attribue ce désastre à une puissance supérieure. Il s'accuse lui-même d'avoir fait des fautes considérables dans le gouvernement, sur-tout en autorisant les nouveautés introduites par son Ministre. Un certain Tching-hia, que celui-ci avoit lui-même produit & avancé à la Cour, fait dans un Mémoire à l'Empereur la peinture des malheurs dont il avoit été témoin. Le Prince, sensible & vraiment ami de ses sujets, y voit avec la plus grande douleur que de pauvres habitans de la campagne ont été traînés la corde au cou dans les tribunaux, maltraités, estropiés, chargés de chaînes, que quelques uns ont même expiré au milieu des supplices, que d'autres se sont pendus de désespoir, d'autres en grand nombre ont quitté leurs terres, leurs maisons, leurs familles, pour se mettre à couvert des poursuites; que d'autres enfin ont été réduits à se nourrir de feuilles & d'écorces d'arbres, ou d'herbes sauvages; & tout cela par une suite des nouveaux réglemens, sur-tout par celui qui, au printems, prêtoit des grains au cultivateur sous la condition de rendre à l'automne plus que la quantité prêtée par le gouvernement. Ému de ce spectacle, l'Empereur casse dès le lendemain dix-huit articles des réglemens. Ce même jour il tombe, dit-on, une pluie abondante. Mais l'ascendant du Ministre fait que bientôt Tching-hia est livré à la justice pour être jugé, & l'ordre de suppression est révoqué. Cependant, pour appaiser les murmures du peuple & donner quelque satisfaction à l'Impératrice mere & à son frere, Chin-tsong, envoie Ouang-ngan-ché gouverner la ville de Kiang-ning-fou. Mais au bout de sept jours & au commencement de 1075, il sent qu'il ne peut se passer de son Ministre. Il le rappelle à la Cour, & personne n'est plus admis aux emplois que ceux qui se conforment à ses volontés. Ce retour de faveur ne fut pas néanmoins durable. Ouang-ngan-ché, s'appercevant qu'elle déclinoit, demanda sa retraite, & l'obtint avec un emploi médiocre. L'Empereur alors changea tous ses Ministres. Ou-tchong, le principal entre les nouveaux, se proposa de rétablir le gouvernement sur l'ancien pied, & pria le Prince de rappeller les Ministres qu'il avoit révoqués. Le fameux Tchao-yong n'avoit jamais voulu accepter ni ministere ni mandarinat, préférant la paix & la félicité qu'il goûtoit dans l'étude des lettres, à l'éclat des grandeurs. Il mourut l'an 1077, avec la réputation du plus habile Littérateur chinois. L'Empereur, contre l'avis de son Conseil, accorda, l'année suivante, aux Kiao-tché la restitution des villes que les Impériaux leur avoient enlevées. Il perdit, l'an 1079, à la 10e lune, l'Impératrice Tsao-chi, sa mere, Princesse estimable par les qualités du cœur & de l'esprit. Malgré son amour pour la paix, il se vit obligé, trois ans après, de prendre les armes contre les Tartares Hia. Cinq corps d'armée, sans compter les Tou-fan auxiliaires, entrerent par cinq endroits différens dans les Etats de Ping-tchang, l'an 1082, pour prévenir les entreprises de ce dangereux voisin ou sa réunion aux Khitan qui avoient repris le nom de Leao. Presque tout l'avantage de cette campagne fut pour ceux-ci. Depuis un tems immémorial l'Empire n'avoit point reçu d'échec aussi terrible que celui que les Chinois essuyerent au-delà du Hoang-ho, par l'imprudence de leurs cinq Généraux, ou le défaut de concert entre eux. Cette funeste expédition coûta à l'Empereur plusieurs centaines d'Officiers & plus de 200 mille soldats ou travailleurs, six places d'armes, tous ses magasins de vivres & sa caisse militaire qui étoit considérable. C'en étoit bien assez pour rappeller Chin-tsong à son inclination pacifique. Les Tartares Hia demeurerent après cela tranquilles. A la 12e lune de l'an 1083, fut achevé le nouveau dénombrement de l'Empire, qui faisoit monter le nombre des familles payant tribut à 17 millions 2[illegible]1 mille 7[illegible]3; ce qui fait presque le double de celui de 1014. L'an 1084, l'Empereur étant tombé malade le premier jour de la 3e lune, nomme son fils Tchao-yong son successeur, & déclare Régente l'Impératrice. Le mal augmentant de plus en plus, ce Prince meurt peu de jours après dans la 38e année de son âge & la 18e de son régne. Son fils monte sur le trône & prend le nom de Tché-tsong.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1068, le premier jour de la premiere lune, 6 Février.
L'an 1069, le premier jour de la septieme lune, 21 Juillet.
L'an 1073, le premier jour de la quatrieme lune, 9 Mai.
L'an 1075, le premier jour de la huitieme lune, 13 Septembre.
L'an 1078, le premier jour de la sixieme lune, 11 Juillet.
L'an 1081, le premier jour de la onzieme lune, 3 Décembre.
L'an 1082, le premier jour de la quatrieme lune, 30 Avril.
L'an 1083, le premier jour de la neuvieme lune, 14 Octobre.

TCHÉ-TSONG.

1085. (2e année *Hia-tsé*, du LIXe cycle.) TCHÉ-TSONG étoit le 6e fils de Chin-tsong & de la Princesse Té-fei, & non de l'Impératrice Régente qui n'avoit point eu d'enfans. Té fei, déclarée Impératrice mere par la Régente même, fut reconnue en cette qualité par tous les Grands. Mais la Régente tint les rênes du gouvernement pendant la minorité de Tché-tsong, & justifia par toute sa conduite la confiance que le feu Empereur lui avoit marquée. Son Conseil privé étoit composé de ce qu'elle connoissoit de plus sage & de plus habile. Cette Princesse, dont la Régence a été comparée aux régnes de Yao & de Chun, termina ses jours l'an 1094. Tché-tsong veut alors gouverner lui-même; mais au lieu de suivre la route que la Régente lui a tra-

cée, il en prend une toute opposée. Tous ceux qu'elle avoit appellés auprès d'elle pour rétablir l'ancien gouvernement, sont écartés de la Cour, & remplacés par ceux qu'elle en avoit éloignés à cause de leur attachement au systême de Ouang-ngan-tché. Le principal d'entre eux fut Tchang-tun, qui, ayant été fait Ministre d'Etat, prit un tel ascendant sur l'esprit du Prince, qu'il s'empara de toute l'autorité. Il fait condamner les anciens Ministres à l'exil, supprime tout ce qu'ils avoient écrit, & entreprend même de flétrir la mémoire de la feue Régente. Mais la colere & l'indignation de l'Impératrice mere font échouer ce noir dessein. Le Ministre réussit néanmoins à faire répudier l'Impératrice Mong-chi, que la Régente avoit donnée à Tché-tsong, & à faire mettre Lieou-tsieï-yu à sa place. Hia-tching, Roi des Tou-fan, Prince sanguinaire & turbulent, donnoit par ses mouvemens de l'inquiétude aux Chinois occidentaux. L'Empereur fait marcher, l'an 1099, contre lui Ouang-chan, Gouverneur de Ho-tcheou. Le Roi de Tou-fan, aux approches de l'armée chinoise, se voit abandonné de ses sujets dont il étoit détesté. Dans cette détresse il vient se donner au Général ennemi, & lui offre, pour avoir la paix, tout le pays de Tsing-tang. L'Empereur donne cette contrée à Ouang-chan, & par là tout l'occident de la Chine est en sûreté. La joie que ce succès inspire à l'Empereur, est comblée par la naissance d'un fils que Lieou-tsieï-yu lui donne à la 8[e] lune. Mais la mort ravit cet enfant au bout de deux mois, & l'Empereur est si vivement affecté de cette perte qu'il en tombe malade, & meurt à la premiere lune de l'an 1100, à l'âge de 25 ans, sans laisser de postérité. Tchang-tun, voulant encore après la mort de son maître donner la loi, fit ses efforts pour élever sur le trône Tsao-tché, Prince de Kien, ou Tchao-pi, son aîné, Prince de Chin, l'un & l'autre freres utérins de l'Empereur défunt. Mais l'Impératrice fixa son choix sur Tchao-ki, Prince de Touan, onzieme fils de l'Empereur Chin-tsong, que son épouse avoit eu intention de nommer son héritier. Les Grands éleverent aussitôt une estrade devant le cercueil de Tché-tsong, sur laquelle ils placerent un siége où ils firent asseoir Tchao-ki, & le saluerent Empereur. L'Impératrice, à la priere du jeune Prince & des Grands, consentit à se charger pour quelque tems du gouvernement. Tchao-ki déclara qu'il vouloit régner sous le nom de Hoeï-tsong.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1087, le premier jour de la septieme lune, 1 Août.
L'an 1091, le premier jour de la cinquieme lune, 21 Mai.
L'an 1094, le premier jour de la troisieme lune, 19 Mars.

HOEI-TSONG.

1100. (17[e] année *Hing-chin*, du LIX[e] cycle.) HOEÏ-TSONG commença son régne par des actes de vigueur. Il rétablit dans ses emplois Tséou-hao, qui seul avoit osé parler contre la répudiation de l'Impératrice Mong-chi, rendit à cette Princesse son rang d'Impératrice, répara la mémoire des Ministres & des Officiers que Tchang-tun avoit indignement flétrie, cassa enfin Tchang-tun lui-même de toutes ses charges & l'envoya en exil, ainsi que plusieurs de ses créatures. L'an 1101, à la premiere lune, l'Impératrice en titre meurt. Yéliu-hong-ki, Roi des Léao, finit aussi ses jours à cette même époque. Yéliu-yenhi, son petit-fils, lui succede. Hoeï-tsong, aussi jeune que lui, ne soutient déjà plus la fermeté qu'il avoit annoncée, & se livre aux courtisans. Ce Prince, naturellement curieux, aimoit les choses rares & bien travaillées. Tsaï-king, partisan de Ouang-ngan-ché & de Tchang-tun, grand ami de Toug-koan, homme adroit & rusé, veut mettre à profit le foible de son maître. Il ramasse avec grand soin tout ce qu'il peut trouver de plus rare, de plus précieux, de mieux fait en peintures, en diamans, en ouvrages méchaniques &c. & l'envoie à la Cour. Tong-koan sait faire valoir ces superfluités auprès de l'Empereur. Bientôt toutes les femmes & les eunuques du palais parlent de Tsaï-king comme d'un grand homme & n'en reconnoissent point d'autre dans tout l'Empire aussi capable du ministere. Enfin Tsaï-king revient à la Cour l'an 1102. Elevé à la dignité de Ministre d'Etat & jouissant de la plus haute faveur, il rétablit les loix & le gouvernement de Chin tsong. Un ordre de l'Empereur, gravé sur un marbre, condamne plus de 600 des premieres familles, qui avoient été dans les emplois, à rentrer dans le rang du peuple, & les déclare incapables de posséder jamais aucune place. Hoeï-tsong se voit comme forcé de dégrader de nouveau l'Impératrice Mong-chi. Ouang-ngan-ché, au contraire, est placé comme un homme incomparable dans la salle de Confucius. L'an 1106, à l'occasion d'une comete qui effraie l'Empereur, on abat les marbres diffamans élevés par Tsaï-king à la porte du Palais, les exilés sont rappellés, leur réputation réhabilitée, Tsaï-king lui-même est reconnu pour un méchant, un frippon, & chassé du ministere. Tchao-ting-tchi lui succede. Quelque tems après Oueï-yen-nao, Roi ou Chef de Li-tong, Royaume des Barbares du midi, se soumet à la Chine. On divise son pays, comme il étoit autrefois, en quatre départemens. Nouvelle révolution à la Cour impériale. L'an 1107, à la premiere lune, Tsaï-king rentre dans le ministere par une légéreté du Prince, qui le fait mépriser de ses sujets. Le premier usage que fait le favori de l'autorité, est de se venger cruellement de tous ceux qui avoient contribué à sa disgrace. Tchang-kang-koué, parvenu aux premieres charges par le crédit de Tsaï-king, se brouille avec son protecteur en désapprouvant sa conduite. Le protégé meurt subitement, & personne ne doute que cette mort ne soit l'effet de la vengeance du Ministre. On imagine une imposture pour en déprendre L'Empereur. Le Magicien Kouo-tien-siu, qui a supputé les Koua de l'Y-king, dit qu'il y a vu très clairement que Tsaï-king doit troubler l'Empire. Hoeï-tsong, très crédule aux Tao-ssé, renvoie encore une fois son Ministre; il lui laisse cependant une place honoraire à la Cour. Mais à la 5[e] lune de l'an 1110, le Prince cede aux instances de ceux qui demandent l'éloignement de Tsaï-king; il l'exile, sans emploi, à Hang-tcheou. Tchang-chang-yng lui est substitué. Ce nouveau Ministre ne pense qu'à soulager les peuples des impôts que son prédécesseur avoit établis pour fournir au Monarque des curiosités frivoles. Mais à la 8[e] lune de l'an 1111, une cabale le fait déposer. On propose à l'Empereur de détruire les Tartares Léao qui habitoient au midi de la grande muraille. Il adopte le projet. Mais il falloit pour cela faire alliance avec les Nu-tchin, & établir une communication entre eux & les Chinois par Teng-tcheou & Laï-tcheou. Le Conseil impérial s'oppose à l'ouverture de cette communication qui peut devenir dangereuse. Le Prince, qui n'aime point la contradiction, veut un Ministre qui entre dans toutes ses vues. Tsaï-king, l'an 1112, est encore rappellé à la Cour. On n'ose plus parler contre lui que tout bas.

L'an 1113, la secte des Tao-ssé commence à s'élever au dessus des autres. Ils obtiennent des Lettres-patentes qui leur permettent d'habiter les villes. L'Empereur, à la 11[e] lune, va faire un sacrifice au Tien dans le Nan-kiao, & se fait accompagner par une centaine de ces imposteurs. Il a lui-même une vision. On bâtit un Temple dans l'endroit où il croit avoir vu l'esprit du Ciel descendre sur son Empire. (C'étoient des vapeurs qui s'élevoient de la terre sous différentes formes & étoient mues en divers sens par les courans de l'air.) On recueille avec grand soin tous les livres des Tao-ssé, pour les distribuer dans leurs Temples. Trois de ces Sectaires, l'an 1114, entrent dans la plus grande faveur, & sont les Chefs de 26 sortes de grades qui leur sont subordonnés. A la 8[e] lune on acheve un magnifique palais commencé depuis plusieurs années. On eût dit qu'on y avoit rassemblé toutes les beautés de la terre pour en faire un nouveau Ciel. Yen-fo-kong (palais de la Félicité continuée) est le nom qu'on lui donne. Hoeï-tsong s'éloignant de plus en plus de la simplicité de ses prédécesseurs, & tout livré à la superstition ne s'occupoit plus de ce qui se passoit en Tartarie. Cependant les Kin (1) ou Niutchin, faisoient une terrible guerre aux Léao sous la conduite d'Akouta, leur Général. Volant de conquête en conquête, ils enleverent aux Léao, avec l'aide des Chinois leurs alliés, la plus grande partie de leurs places, & réduisirent leur Roi Ye-liu-yen-hi à mener une vie errante. La mort termina, l'an 1123, dans la 8[e] lune, les exploits d'Akouta toujours victorieux. Il fut remplacé par Ou-ki-maï, son frere, qui parvint, l'an 1125, à se rendre maître de la per-

(1) Ces Kin viennent originairement d'un certain OUKI, Chef d'une horde habituée dans le Royaume de Souchin. Ces Tartares, sous les Empereurs Chinois Oueï, se diviserent en 7 hordes. Sous la dynastie des Tang, Ouxi changea son nom, et prit celui de Moho, qu'il ajouta aux noms des autres hordes pour les tenir dans la soumission. Néanmoins sous la dynastie des Soui, les hordes Héchoui-Moho, et Soumo-moho, se retirerent dans la Corée. Lorsque Li-tsi fut battu, la horde de Soumo se saisit sur la Corée du Tong-méou, dont elle forma le Royaume de Pouhaï, et celle de Héchoui s'établit dans le Souchin. Au commencement du régne de l'Empereur Hiuen-tsong, les Héchoui se mirent sous la protection de la Chine. Dans la suite le Royaume de Pouhaï, devenu beaucoup plus puissant, soumit les Héchoui et rompit avec l'Empire. Alors les Léao détruisirent le Royaume de Pouhaï. Les Héchoui du sud se soumirent à eux et en reçurent le nom de Nutchin civilisés. Ceux du nord, qu'on appella Nutchin sauvages, se retirerent auprès de la riviere de Hong-tong-kiang. Sous le régne de Gin-tsong, un certain Hanpou, civilisé, s'établit chez les Sauvages dans une dépendance de la horde de Ouanyen. Il épousa la fille de Ouanyen, et en eut deux fils, Oulou et Oualou. C'est ce Hanpou que les Kin regardent comme le Chef de leur famille. Oulou, son héritier, eut pour fils Pahi qui succéda à son pere, et Pahi eut pour fils et suc-

sonne d'Ye-liu-yen-hi. Ce Prince infortuné mourut peu de tems après, épuisé de fatigues & accablé de chagrins, à l'âge de 56 ans, dans la 24e année de son régne. En lui finit la dynastie des Léao orientaux, fondée en 907. (Celle des occidentaux, dans le Kirman, subsistoit toujours, & ne fut éteinte qu'en 1201 dans la personne de Tchi-lou-kou.) Les Chinois ne tarderent pas à se brouiller avec les Kin à l'occasion des limites des deux Etats. Ceux-ci demandant que le Hoang-ho en fît la séparation, vouloient en conséquence qu'on leur cédât le Ho-tong & le Ho-pé, deux contrées que les Chinois n'étoient pas disposés à leur céder. On en vint aux armes. Le sort en fut si favorable aux Kin, que l'Empereur prit le parti d'abdiquer. Ayant obligé le Prince héritier de monter sur le trône, il se retira dans un autre palais, où il passa le reste de ses jours dans l'état de particulier.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1100, le premier jour de la quatrieme lune, 11 Mai.
L'an 1101, le premier jour de la quatrieme lune, 30 Avril.
L'an 1106, le premier jour de la septieme lune, 1 Août.
L'an 1107, le premier jour de la douzieme lune, et non pas de la onzieme, 16 Décembre.
L'an 1108, le premier jour de la cinquieme lune, 11 Juin.
L'an 1113, le premier jour de la troisieme lune, 19 Mars.
L'an 1115, le premier jour de la septieme lune, 23 Juillet.
L'an 1118, le premier jour de la cinquieme lune, 22 Mai.
L'an 1119, le premier jour de la quatrieme lune, 11 Mai.
L'an 1120, le premier jour de la dixieme lune, 24 Octobre.
L'an 1123, le premier jour de la huitieme lune, 22 Août.

KIN-TSONG.

1125. (42e année *Y-se*, du LIXe cycle.) KIN-TSONG (c'est le nom du nouvel Empereur) dès qu'il fut sur le trône envoya une ambassade au Roi des Kin pour lui demander son amitié. Mais celui-ci insistant sur la cession des deux départemens qu'il avoit demandés à Hoeï-tsong, la guerre continua. L'armée des Kin étant arrivée, l'an 1126, jusqu'aux portes de Caï-fong-fou, la capitale, l'Empereur, effrayé, députe au Général Ounlipou pour traiter avec lui de la paix. Le Tartare, pour l'accorder, exigea cinq cents mille taëls d'or, 50 millions de taëls d'argent, dix mille bœufs ou chevaux, un million de pieces de soie; & de plus que l'Empereur chinois rendît à celui des Kin le même respect qu'un frere cadet doit à son aîné. Quelques dures que fussent ces conditions, Kin-tsong se mit en devoir de les remplir; mais les fonds de son épargne ne se trouverent pas suffisans pour acquitter les sommes demandées. Le brave Li-kang cependant défendoit toujours Caï-fong-fou contre les attaques des Kin. Ces barbares s'étant enfin rendus maîtres par escalade des murailles & des portes de la ville, Kin-tsong prit le parti d'aller conférer avec leur Général à Tsing-tching. Celui-ci, non content des sommes qu'il avoit déjà reçues, imposa encore à l'Empereur, pour nouvelle taxe, les sommes de dix millions de petits pains d'or, de 20 millions de pains d'argent & de 10 millions de pieces de soie; de plus il tira de lui un écrit par lequel lui & l'Empereur, son pere, encore vivant, se soumettoient à Ou-ki-maï, Roi des Kin. Ce Prince, ayant reçu cet acte, fit signifier à la Cour de Caï-fong-fou qu'il privoit de leurs dignités les deux Empereurs, pere & fils, avec ordre de les amener en Tartarie avec toute la famille impériale. Des Officiers chinois, traîtres à leurs Princes & à la Patrie, exécuterent cet ordre avec la derniere rigueur. Plus de trois mille personnes de la famille impériale furent conduites avec leurs bagages, leurs bijoux & leurs trésors au camp des Tartares, & de là emmenés en Tartarie. Il ne resta que le Prince Kang-ouang, neuvieme fils de Hoeï-tsong, parce qu'il étoit éloigné de la Cour lorsque les Kin faisoient le siége de Caï-fong-fou. Ou-ki-maï, en dégradant les deux Empereurs avoit donné ordre de placer sur le trône de la Chine Tchang pang-tchang, qui feignit d'accepter cet honneur jusqu'au départ des Tartares. Dès qu'ils furent retirés, Tchang-pang-tchang dépêcha un courier au Prince Kang-ouang pour le presser de revenir. Il rappella aussi l'Impératrice Mong-ché, que les Tartares avoient négligée, parce qu'ayant été répudiée, elle n'étoit plus censée appartenir à la famille impériale.

KAO-TSONG.

1127. (44e année *Ting-ouy*, du LIX cycle.) KAO TSONG fut le nom que se donna Kang-ouang lorsque Tchang-pang-tchang l'eût obligé de monter sur le trône de la Chine. On déféra en même tems la Régence à l'Impératrice Mong-chi. Le nouvel Empereur partit de Tsing tcheou pour se rendre avec sa Cour à Yng-tien-fou, nommé depuis Nan-kin, dont il vouloit faire sa capitale. Mais, à la dixieme lune de la même année 1127, changeant de dessein, il alla s'établir à Yang-tcheou. Les Tartares cependant n'avoient pas entièrement désemparé la Chine; ils y avoient laissé plusieurs corps de troupes pour achever de la subjuguer entièrement. Ou-tcheou, qui les commandoit, voulut se rendre maître de Caï-fong fou. Mais l'habileté de Tsong-cé, Général des Impériaux, rompit sa marche, & ne lui permit pas d'arriver jusqu'à cette ville. Tsong-cé, par malheur, étoit le seul Chinois fidele qui fût en place. Le chagrin qu'il eut de voir les révoltes que la mauvaise conduite des Ministres occasionnoit, lui causa une maladie dont il mourut l'an 1128. Ce fut une perte irréparable pour l'Empire. Lorsque les Tartares apprirent sa mort, ils se disposerent à continuer leurs conquêtes à la Chine, & leverent plusieurs corps d'armée pour l'attaquer en même tems par plusieurs endroits. La plûpart des places, devant lesquelles ils se présenterent, se rendirent par la lâcheté ou par la trahison des Gouverneurs L'Empereur fut sur le point, l'an 1129, d'être enlevé dans Yang-tcheou, & n'eut que le tems de traverser le Kiang dans une barque avec un petit nombre de ses gens pour se retirer à Tchin-kiang.

Les eunuques s'étoient emparés des affaires, & disposoient de tout a leur gré. Les soulévemens qu'excita leur tyrannie obligerent l'Empereur d'abandonner les deux principaux à la fureur des mécontens qui les mirent en pieces. Mais la sédition n'en demeura pas là. On contraignit l'Empereur de céder le trône à son fils encore enfant, & l'Impératrice fut chargée de l'administration. Mais Tchang-siun, indigné de cet attentat, leva des troupes pour en tirer vengeance, & effraya tellement Miao-fou, Chef des rebelles, qu'il lui fit mettre bas les armes avec sa troupe, & l'obligea d'aller prier l'Empereur de remonter sur le trône. Heureusement les Tartares s'étoient retirés avant ces troubles. Etant revenus quelque tems après ils firent de nouvelles conquêtes dont la plus importante fut celle de Kien-kang. L'Empereur en fut si consterné qu'il alla se réfugier avec sa Cour à Ming-tcheou, port célebre de la Chine. Ou-tchou, Général des Kin, se mit en marche, l'an 1130, vers cette place dont l'Empereur, en se sauvant par la mer, laissa la défense à Tchang-tsiun. L'ayant prise, il poursuivit l'Empereur sur mer sans pouvoir l'atteindre.

Les Tartares n'obtinrent pas les mêmes succès du côté du nord. Ou-tchou néanmoins eut l'avantage dans une bataille que Tchang-siun lui livra, près de Fou-ping, à la tête de quatre cents mille hommes. Mais le Général chinois fit une retraite qui ne permit pas à l'ennemi de recueillir le fruit de sa victoire.

Les Tartares ayant regagné leurs pays, l'Empereur croyant n'avoir plus rien à craindre de leur part, descendit à terre & vint mettre sa Cour à Yueï-tcheou. Il se trompoit; ces barbares ne tarderent gueres à reparoître sous la conduite du Général Ou-tchou. Mais Ou-kiaï, Général chinois, leur fit essuyer un si terrible échec devant Ho chang-yuen, dans le Chen-si, qu'ils furent contraints d'abandonner ce pays. Ou-kiaï, l'an 1131, remporta sur eux dans le Sé-tchuen de nouveaux avantages qui ruinerent entièrement leur armée, & engagerent plusieurs d'entre eux, pour éviter la mort, à se donner à lui. Une autre armée des Kin fut battue la même année par Yo-feï, qui remit par là tout le pays de Siang-han sous l'obéissance de l'Empereur. Les Tartares reçurent la même année un 3e échec près du fleuve Hoang-ho, où la plûpart d'entre eux se noyerent en fuyant. Ce fut encore pour les Kin un grand revers que la mort d'Ou-ki-maï, leur Roi, arrivée à la premiere lune de l'an 1135, dans la 13e année de son régne. Ils perdirent en lui un de leurs plus grands Monarques. Sous son régne les Kin commencerent à se policer & à établir des loix. Dans le choix qu'il fit de son

cesseur Souhiko. Celui-ci se fixa à Haï-cou-choui, et fut le premier qui construisit des maisons et l'espece de ville de Nacouli. Son fils Chilou força les Nutchin à recevoir des loix, et en les poliçant il commença à les rendre formidables. Chilou laissa le gouvernement à Oucounaï, son fils. Oucounaï eut neuf enfans. Helipou, le 2e, fut son héritier et un grand et infatigable Capitaine. Il avoit onze fils, et choisit néanmoins Poulassou, l'un de ses freres, pour son successeur. Poulassou fut remplacé par son frere YNKOU. Celui-ci eut à combattre contre Asou, Chef de la horde Hechilieï, qui s'étoit révoltée. Asou, battu, se retira auprès du Roi des Léao qui le prit sous sa protection. YNKOU eut pour successeur son neveu Ouyassou, après lequel AKOUTA, son frere, généralement estimé de sa nation, s'empara du gouvernement. Il prit le titre de Toupoukilieï (c'est-à-dire Commandant-Général avec une autorité absolue.) Ce nouveau Chef des Kin désiroit la guerre avec les Léao, dont les Kin d'ailleurs n'avoient pas lieu d'être contens. AKOUTA fait redemander au Roi des Léao Asou ce rebelle qui s'étoit retiré auprès de lui. Le Monarque refuse de le remettre. Tel fut le sujet ou le prétexte d'une guerre qui ruina le Royaume des Léao, et fonda la Monarchie des Kin.

successeur, il préféra son fils Hola, ou Holoma. L'Empereur Hoeï-tsong, prisonnier des Tartares, qui avoit perdu l'Empire & la liberté par sa faute, Prince dépourvu de sens & rempli de présomption, mourut à la 4e lune de l'an 1135. L'Empereur son fils, Kao-tsong, fut près de deux ans sans apprendre sa mort. Les Tartares avoient opposé à Kao-tsong un rival dans la personne de Licou-yu, qui prenoit aussi le titre d'Empereur & régnoit sur une portion de la Chine. Le mauvais succès de la campagne qu'il fit en 1136, contre Tchang-tsiun, Général des Impériaux, qui ruina entièrement son armée, dégouta de lui les Tartares, & fit concevoir à Ou-tchou le projet de lui ôter l'Empire. Mais il étoit la créature de Niyamoho, Général & Ministre du Roi des Kin qui lui étoient redevables en grande partie de leur puissance. Cet appui lui manqua, l'an 1137, par la chûte de Niyamoho, qui, se voyant dégradé & réduit à l'état du peuple, s'empoisonna à la 7e lune de cette année. La déposition de Licou-yu suivit de près cet événement. Hola, Roi des Kin, devint alors plus traitable envers les Song, & consentit non-seulement à leur renvoyer les corps de l'Empereur Hoeï-tsong & de l'Impératrice, sa mere, mais encore de restituer le Ho-nan & le Chen-si. Mais les Lettres-patentes, qu'il fit expédier à ce sujet, corrompirent tout le fruit du bienfait, parce qu'elles donnoient à entendre que toutes les Provinces, situées au nord du Kiang, lui appartenoient, & que l'Empereur de la Chine ne tenoit celles du midi que sous la dépendance des Kin. Les plus sages du conseil de Kao-tsong étoient d'avis qu'on renvoyât ces Lettres. Mais, par le Conseil de Tsin-hoeï, son premier Ministre, il les accepta, & fit publier, au commencement de l'an 1139, un pardon général pour signaler la paix honteuse rendue à l'Empire. Plusieurs Gouverneurs aimerent mieux quitter leurs postes que de le publier. Cependant les Kin soutenoient une rude guerre contre une nouvelle horde de Tartares, qui, dès la fin de l'an 1135, avoit commencé à faire des courses sur leurs terres. C'étoit celle des Mongous ou Mon-kous. Ces barbares féroces voyoient, dit le P. de Mailla, de jour comme de nuit. Hou-cho-hou, envoyé contre eux par le Roi Hola, ne put les contraindre, pendant trois ans, d'en venir à une action générale. Obligé de s'en retourner faute de vivres, les Mongous, dès qu'il partit, se mirent à ses trousses, & taillerent son armée en pieces. La Cour des Kin, piquée de cette défaite, envoya contre eux une armée encore plus formidable. Dans le même tems, Hola, par le conseil de Ou-tchou, se détermina à se mettre, par la voie des armes, en possession des Provinces de Ho-nan & de Chen-si. Ou-tchou, chargé lui-même de cette expédition, en vint facilement à bout, parce que ces Provinces étoient dégarnies de troupes. Mais, ayant voulu pousser ses conquêtes plus loin, il eut en tête le brave Yo-fai, dont il avoit déja éprouvé la valeur. Une cabale de la Cour impériale le délivra de ce Général qu'elle fit périr par le poison. Le Ministre Tsin-hoeï, qu'elle avoit à sa tête, demanda la paix aux Kin, & l'obtint, l'an 1141, par un Traité qui réduisit l'Empire des Song aux deux parties du Tché-kiang & du Hoaï, aux Kiang-tong, Kian-si, Hou-nan, Hou-pé, au pays de Chou, au Fou-kien, au Kouang-tong, au Kouang-si & quatre départemens de la Province de Chen-si: le tout comprenant 185 villes du premier ordre & 703 Hien. Tout le reste fut cédé aux Kin.

La guerre duroit toujours entre les Kin & les Mongous. Le Général Ou-tchou fut obligé, l'an 1147, de faire la paix avec ces barbares en leur abandonnant 27 places, avec promesse de leur fournir annuellement un certain nombre de bœufs & de moutons. Ainsi cette nouvelle nation de Tartares commença dès lors à s'élever aux dépens & sur les ruines des Kin. Ceux ci perdirent, à la dixieme lune de l'année suivante, le Général Ou-tchou, le seul appui qu'ils eussent depuis la mort de Niyamoho, & deux autres Officiers. Hola, leur Roi, dont la cruauté alloit toujours en croissant, fut assassiné, l'an 1149, par Ticounaï, qui se mit en sa place, l'égala en férocité & le surpassa en lubricité. Ce nouveau Roi des Kin n'étoit nullement disposé à maintenir le Traité de paix conclu par son prédécesseur. Mais des révoltes qui s'éleverent dans ses Etats, l'obligerent de suspendre la guerre qu'il vouloit renouveller avec l'Empire. Il fit connoître d'ailleurs à Kao-tsong ses mauvaises dispositions par les apprêts qu'il faisoit pour rentrer sur les terres de l'Empire dès qu'il en auroit la liberté. Ce ne fut qu'en 1161, qu'il se vit en état d'exécuter son dessein. Mais cette même année fut le terme de ses jours. Plusieurs de ses Officiers, excédés par ses traitemens barbares, l'assassinerent dans sa tente. Il eut pour successeur Oulo, petit-fils d'Akouta, qui témoigna d'abord vouloir vivre en bonne intelligence avec l'Empereur. Mais des difficultés survenues entre les deux Cours pour le cérémonial, chose essentielle à la Chine, écarterent la paix, & firent prendre à Kao-tsong la résolution d'abdiquer; ce qu'il exécuta dans la 5e lune de l'an 1161, après avoir déclaré Tchao-oueï Prince héritier. Kao-tsong étoit un Prince doux, humain, affable, aimant véritablement son peuple. Mais il avoit peu d'esprit & ne donnoit pas assez d'attention au gouvernement qu'il abandonnoit à ses Ministres.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1129, le premier jour de la dixieme lune, et non pas de la neuvieme, 15 Octobre.
L'an 1135, le premier jour de la premiere lune, 16 Janvier.
L'an 1137, le premier jour de la onzieme lune, et non pas de la deuxieme, 15 Novembre.
L'an 1143, le premier jour de la douzieme lune, 6 Janvier 1144.
L'an 1145, le premier jour de la sixieme lune, 22 Juin.
L'an 1147, le premier jour de la dixieme lune, 26 Octobre.
L'an 1148, le premier jour de la quatrieme lune, 20 Avril.
L'an 1149, le premier jour de la troisieme lune, 9 Avril.
L'an 1154, le premier jour de la cinquieme lune, 12 Juin.
L'an 1155, le premier jour de la cinquieme lune, 1 Juin.
L'an 1160, le premier jour de la huitieme lune, 2 Septembre.
L'an 1161, le premier jour de la premiere lune, 28 Janvier.

HIAO-TSONG.

1161 (18e année *Sin-se*, du LXe cycle.) HIAO-TSONG fut le nom que prit Tchao-oueï à son inauguration. Son caractere modéré le portoit à désirer la paix. Tang-ssé-toui, son premier Ministre, la désiroit encore plus ardemment que lui, & comptoit pour rien les conditions humiliantes que les Kin avoient exigées jusqu'alors. Mais les autres Conseillers de l'Empereur vouloient qu'elle se fît sans dégrader la Majesté impériale. Pour mettre l'Empereur dans la nécessité de la conclure à quelque prix que ce fût, le Ministre fit avertir les Tartares que le meilleur expédient étoit pour eux de faire entrer sur ses terres une armée formidable. Ils suivirent cet avis, &, l'an 1164, ils livrerent aux Impériaux à Hoaï-yang, non loin du fleuve Hoaï-ho, une sanglante bataille dont ils sortirent vainqueurs. Oulo, Roi des Kin, ne s'enorgueillit point de ce succès, & se rendit aux propositions raisonnables qu'on lui fit pour obtenir la paix. Mais Tang-ssé-toui, convaincu de trahison, fut tellement effrayé du supplice dont il étoit menacé, qu'il en tomba malade & mourut peu après. L'Empire, dans la suite du régne de Hiao-tsong, jouit d'une paix profonde, & les Tartares vécurent en bonne intelligence avec les Song par la prudence & la sagesse de Oulo, le plus grand Prince qu'aient eu les Kin. Sentant la vieillesse approcher, il s'occupa sérieusement à prolonger au-delà de sa vie par de sages réglemens le bonheur de ses sujets. L'an 1175, il donna une preuve éclatante de son équité. Le Gouverneur de la partie occidentale du Royaume de Corée, révolté contre son Prince se déclara sujet des Kin avec 40 villes de sa dépendance. Oulo, non-seulement rejetta l'offre du Gouverneur, mais ayant fait saisir l'Officier qu'il lui avoit envoyé, il le fit conduire au Roi de Corée. Ce Prince, outré de la perfidie du Gouverneur, lui fit trancher la tête. Oulo mourut à la premiere lune de l'an 1189, extrêmement regretté de ses peuples, qu'il regardoit & traitoit comme ses enfans.

Hiao-tsong résolut la même année d'abdiquer l'Empire & de le céder à Tchao-chun, son fils, Prince de Kong. Après l'avoir placé lui-même sur le trône à la deuxieme lune, il lui abandonna le palais impérial & alla résider dans un autre qu'il avoit préparé.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1162, le premier jour de la premiere lune, 17 Janvier.
L'an 1163, le premier jour de la sixieme lune, 3 Juillet.
L'an 1164, le premier jour de la sixieme lune, 21 Juin.
L'an 1169, le premier jour de la huitieme lune, 24 Août.
L'an 1173, le premier jour de la cinquieme lune, 12 Juin.
L'an 1174, le premier jour de la onzieme lune, 26 Novembre.
L'an 1176, le premier jour de la troisieme lune, 11 Avril.
L'an 1177, le premier jour de la neuvieme lune, 23 Septembre.
L'an 1183, le premier jour de la onzieme lune, 17 Novembre.
L'an 1188, le premier jour de la huitieme lune, 24 Août.
L'an 1189, le premier jour de la deuxieme lune, 17 Février.

KOUANG-TSONG.

1189. (46e année *Ki-yeou*, du LXe cycle.) KOUANG-TSONG fut le nom que Tchao-chun prit à son inauguration. Il étoit alors âgé de 40 ans. Timide de son naturel & borné dans ses connoissances, ennemi du travail, & d'ailleurs valétudinaire, il fut toujours sous la tutele de Li-chi, son épouse, qu'il déclara trop tôt Impératrice. Les eunuques qu'il haïssoit, & dont il avoit projetté la perte, trouverent moyen de le brouiller avec l'Empereur, son pere, & d'inspirer à l'Impératrice les mêmes dispositions. Kouang-tsong, gouverné par sa femme, fut sourd à toutes les remontrances que les Mandarins

lui firent pour l'engager à se réconcilier avec l'auteur de ses jours. Il porta l'indifférence, où plutôt l'aversion, jusqu'à refuser, l'an 1194, de lui rendre visite dans sa derniere maladie, feignant lui-même une maladie qui ne lui permettoit pas de sortir du palais. Hiao-tsong, mourut à la sixieme lune de l'an 1194; & son fils refusa non-seulement d'assister à ses obseques, mais de prendre le deuil pour lui, alléguant toujours sa prétendue maladie. L'Impératrice, que les Mandarins supplierent de pourvoir elle-même à la pompe funebre de l'Empereur, usa de défaites qui les obligerent à se charger de ce soin. Hiao-tsong méritoit néanmoins plus de reconnoissance de sa famille; » car » de tous les Empereurs des SONG qui ont régné dans les Provinces méridionales, c'est lui qui a rendu de plus grands services aux siens. Vigilant, attentif, éclairé sur ses vrais intérêts, jamais aucun Ministre ne put lui en imposer comme à » Kao-tsong. Plein de fermeté & de zele pour l'honneur de » l'Empire, il ne voulut jamais faire la paix avec les Kin qu'il » n'eût effacé la honte dont des Ministres perfides l'avoient couvert. » (de Mailla.)

Les Grands voyant Kouang-tsong obstiné à ne vouloir point rendre les derniers devoirs à son pere, prierent l'Impératrice de l'engager à nommer Prince héritier son fils Tchao-kou, déjà Prince de Kia. Il y consentit, & le jeune Prince alla en habit de deuil, à la place de son pere, honorer de sa présence les funérailles de son aïeul. Koang-tsong renonça dès lors aux fonctions de la dignité impériale dont il ne conserva que les honneurs.

NING-TSONG.

1194. (51e année *Kia-yn*, du LXe cycle.) NING-TSONG fut le nom sous lequel Tchao-kou voulut régner. Les Lettrés étoient alors partagés entre eux au sujet du Docteur Tchû-hi, que les uns, & c'étoient les plus savans, regardoient comme le plus habile interprete des King, & que les autres traitoient de visionnaire. La chaleur des deux partis fut telle, qu'ils en vinrent à une espece de schisme qui menaçoit la tranquillité de l'Etat. Ning-tsong se déclara d'abord pour Tchu-hi, à l'exemple de son pere qui l'avoit nommé Mandarin & lui avoit accordé un logement dans le palais pour lui expliquer les livres classiques. Mais le Ministre Han-to-tcheou, ennemi de Tchu-hi & de sa doctrine, réussit par ses intrigues, à le faire congédier & à éloigner tous ses disciples de la Cour; ce qui ne contribua pas à calmer les disputes. Mais tandis qu'on s'échauffoit sur des subtilités métaphysiques, qui rouloient plus sur les mots que sur les choses, on négligeoit les sciences exactes, sur-tout l'Astronomie; & l'on peut dire qu'il n'y a point eu de dynastie si peu fertile en habiles Astronomes que celle des Song. (de Mailla.) Tchu-hi mourut à la 3e lune de l'an 1200, laissant un grand nombre d'écrits qu'il avoit composés dans sa retraite, & que ses disciples recueillirent avec grand soin. Sa mort, à la 6 lune de la même année, fut suivie de celle de l'Impératrice Li-chi, Princesse impérieuse, qui perdit Kouang-tsong, en lui faisant tenir, à l'égard de son pere, une conduite dénaturée, que l'Empereur, son fils, lui fit expier en s'abstenant pendant cinq ans de lui rendre visite. Kouang-tsong ne survécut que très peu de tems à son épouse, étant mort à la 8e lune de la même année.

La discorde cependant régnoit dans le Royaume des Kin. La Cour impériale voyant l'occasion favorable pour recouvrer les Provinces qu'ils lui avoient enlevées, fit des préparatifs pour recommencer la guerre. Les Kin s'en étant apperçus, malgré les prétextes allégués par les Ministres de l'Empereur pour couvrir l'objet de leur armement, se mirent en état de défense. Les Impériaux leverent enfin le masque, & commencerent, en 1206, les hostilités. Mais la campagne tourna si mal pour les agresseurs, qu'ils furent obligés, l'année suivante, de demander la paix. Les Kin ne consentirent à l'accorder qu'en exigeant, 1° la confirmation des anciens Traités; 2° une augmentation du tribut en argent & en soieries; 3° le remboursement des frais de la guerre; 4° la tête du premier Ministre Han-to-tcheou, l'auteur de la rupture de la paix. Ce fut une nécessité pour les Impériaux d'en passer par là; & tout ce qu'ils purent obtenir, fut une modération du surcroît de tribut exigé. Madacou, Roi des Kin, reçut, au milieu de sa Cour, l'an 1208, la tête de Han-to-tcheou, qu'il fit exposer sur le grand chemin; après quoi il ratifia la paix. Ce fut sa derniere opération. Il mourut peu de tems après, laissant le Royaume à Tchong-heï, qu'il avoit nommé son successeur.

Le fameux Temoutchin, ou Temoudgin, surnommé depuis Genghizchan ou Tchinkis-han, Chef de la horde des Mogols, ou Mongous, se distinguoit alors par ses exploits contre les Tartares. Après avoir subjugué par la force ou par la terreur de ses armes plusieurs de leurs hordes, il gagna, l'an 1204, une sanglante bataille contre Tayang-han, Roi des Tartares Naymans, qui périt dans la mêlée. Cette victoire le rendit maître des hordes de Toloupan, de Tatar, de Hadakin & de Sakiou. Il acheva la destruction des Naymans en 1208, & entra, l'année suivante, pour la premiere fois dans la Chine. Tchong-heï, Roi des Kin, l'ayant fait sommer, l'an 1211, de venir lui rendre hommage & lui payer tribut, Temoutchin, qui avoit pris alors le nom de Tchinkis-han, pour réponse se jetta sur ses terres à main armée, & lui fit essuyer en peu de tems des pertes multipliées. Houcha-hou, que Tchong-heï avoit mis à la tête de ses troupes, après avoir soutenu quelque tems les efforts des Mongous, se tourna contre son maître, &, l'ayant pris dans sa capitale, il le fit assassiner l'an 1213: mais il reçut peu de tems après la peine du talion. Un Officier, qu'il vouloit faire mourir pour s'être laissé battre par les Mongous, l'ayant assailli dans son palais, lui fit couper la tête par ses soldats, &, l'ayant portée à Outoubou, nouveau Roi des Kin, & frere de Tchong-heï, il obtint facilement son pardon. Outoubou, l'année suivante, accepta la paix que Tchinkis-han, déjà maître du Hopé & du Chan-tong, lui offrit; après quoi ce conquérant reprit la route de Tartarie; mais c'étoit dans le dessein de revenir à la premiere occasion pour achever de subjuguer les Kin. Le Roi des Kin la lui fournit en quittant le séjour d'Yen-kin, sa capitale, pour transporter sa Cour dans les Provinces méridionales. Regardant ou feignant de regarder cette retraite comme une marque de défiance & un dessein de recommencer la guerre, Tchinkis-han envoya la même année un corps de troupes à Canta, Chef d'une nouvelle révolte, pour l'aider à investir Yen-king. Mouholi, Général Mongou, se rendit maître bientôt après de la Cour orientale, par une tromperie, sans coup férir. Cette conquête valut aux Mongous plusieurs milles *ly* (1) de pays, cent mille soldats & une quantité prodigieuse de richesses. La prise d'Yen-king fut, l'an 1215, un nouveau sujet de triomphe pour les Mongous.

Jusqu'en 1216, l'Empereur Ning-tsong n'avoit pris aucune part à la guerre des Mongous contre les Kin, & s'étoit contenté de refuser à ceux-ci le tribut auquel ils l'avoient assujetti. Mais le Roi des Kin appréhendant qu'il ne se joignît tôt ou tard aux Mongous pour recouvrer les Provinces qu'il lui avoit enlevées, s'avisa de lui déclarer la guerre, & le fit d'abord avec désavantage. Il répara ensuite ses pertes, & fit plusieurs nouvelles conquêtes sur les Song. Elles ne compenserent pas néanmoins celles que le Général Mouholi faisoit sur lui.

Tandis que Mouholi se couvroit de gloire par les avantages continuels qu'il remportoit sur les Kin, Tchinkis-han, de son côté, faisoit de grands progrès dans les pays occidentaux, le Kaisme, l'Irac-Agemi (2), le Ghilan (3), le Tabristan (4), &c. Le Prince Toleï, son fils, se rendit maître, en 1222, de la grande ville de Thous dans le Korassan & de Rischabour dans la même Province, entra ensuite dans le Royaume des Moulaï, qu'il pilla; après quoi il alla rejoindre son pere avec lequel il emporta la ville d'Hieri, ou Herat.

Les Mongous & les Kin firent, chacuns de leur côté, l'an 1223, une perte considérable; les premiers, dans la personne du Général Mouholi, que la mort enleva dans la 3e lune; les seconds, dans la personne d'Outoubou, leur Roi, qui termina ses jours dans la 12e lune, à l'âge de 61 ans. L'Empereur Ning-tsong les suivit au tombeau dans la 8e lune de l'an 1224.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1200, le premier jour de la sixieme lune, 12 Juillet.
L'an 1202, le premier jour de la cinquieme lune, 23 Mai.
L'an 1203, le premier jour de la quatrieme lune, 12 Mai.
L'an 1210, le premier jour de la douzieme lune, et non pas de la quatrieme, 17 Décembre.
L'an 1211, le premier jour de la onzieme lune, 7 Décembre.
L'an 1214, le premier jour de la neuvieme lune, 5 Octobre.
L'an 1216, le premier jour de la deuxieme lune, 19 Février.
L'an 1217, le premier jour de la septieme lune, 4 Août.
L'an 1221, le premier jour de la cinquieme lune, 23 Mai.
L'an 1223, le premier jour de la neuvieme lune, 26 Septembre.

LI-TSONG.

1224. (21e année *Kia-chin*, du LXIe cycle.) LI-TSONG, fils adoptif de Ning-tsong, qui l'avoit désigné Prince héritier préférablement à son propre fils Tchao-hong, dans lequel il reconnoissoit peu de talens pour régner, monta sur le trône avec assez d'indifférence, après avoir rendu les honneurs funebres au cercueil de celui qui l'avoit nommé. Il étoit auparavant Prince de Y, & se nommoit Tching-tching-tchi. Son élévation fit des mécontens à la tête desquels se mit Pan-gin, riche par-

(1) Le *ly* est de 250 pas.
(2) Province dont Ispahan est la capitale.
(3) Province de Perse au bord de la mer Caspienne.
(4) L'ancienne Hircanie.

ticulier de la ville de Hou-tcheou. Ces rebelles étant entrés dans le palais du Prince Tchao-hong, le forcerent de prendre la couleur jaune & d'accepter le titre d'Empereur. Mais ce parti fut bientôt dissipé par les soins même de Tchao-hong, qui donna promptement avis à la Cour de la violence qu'on lui avoit faite. Cependant le Ministre Sse-mi-yuen, homme timide, craignant que l'exemple de cette révolte ne l'enhardît à exciter des troubles dans l'Empire, eut la cruauté de le faire étrangler secrètement.

L'an 1227, Tchinkis-han termina ses exploits militaires par la conquête du Royaume de Hia, qui subsistoit dans la même famille depuis Likitsien, son fondateur. Celui-ci s'étant révolté, l'an 989, contre l'Empereur Tai-tsong, avoit érigé ce pays, dont il étoit Prince, en Monarchie, & ses successeurs l'agrandirent considérablement. Ils durent l'indépendance dans laquelle ils se maintinrent si long-tems, à l'attention qu'ils eurent d'agir toujours suivant les circonstances, & de se déclarer à propos pour ou contre les Song, les Léao & les Kin; ils ne faisoient point difficulté de se dire tributaires des uns ou des autres, pourvu qu'il y allât de leur intérêt. Cette politique leur réussit, & ils ne se perdirent que lorsqu'ils s'en écarterent, en refusant de se joindre aux Kin contre les Mongous, qui détruisirent enfin leur puissance & celle des Léao. Tchinkis-han, après cette expédition, étant repassé au nord de la Chine, y mourut, le 12 de la 7e lune (24 Août,) de l'an 1227, à l'âge de 66 ans, laissant trois fils de neuf qu'il avoit eus. L'aîné de ces enfans, nommé Touschi, ou Tchoueï, mort avant son pere avec la réputation d'un grand Capitaine, transmit à ses trois fils les vastes Etats que Tchinkis-han lui avoit cédés. (*Voy.* l'art. de GENGHIZ-KHAN ci-dessus, T. I, p. 483.)

Ogotaï, ou Octaï, son fils, qu'il avoit nommé son successeur, étoit alors à Ho-pou. Touli, ou Toleï dit aussi Tulican, son cadet, fut déclaré Régent pendant son absence, & gouverna les pays orientaux avec beaucoup de prudence & d'équité. Ogotaï, étant de retour l'an 1229, Tchahataï, ou Zagataï, son frere aîné, déterminé par Toleï fut des premiers à lui rendre hommage. Résolu d'exterminer les Kin, dont le Roi Ninkiassou avoit succédé à Outoubou, son pere, il envoya contre eux, l'an 1230, Toleï, qui leur enleva plus de 60 places fortes dans le Chen-si. Antsar, son Général, lui soumit, l'année suivante, non sans de longs & pénibles efforts, la ville importante de Fong-siang, dont la perte entraîna celle de plusieurs autres; ce qui engagea Ninkiassou à transporter sa Cour à Caï-fong-fou, parce que le Hoang-ho & la forteresse de Tong-koan étoient comme des remparts sur lesquels les Kin fondoient leur tranquillité. Ogotaï avoit alors pour Ministre le sage Yeliu-tchoutsaï, que son pere lui avoit laissé. Par ses conseils il mit de l'ordre & de l'équité dans la perception des tributs, & adopta la sage doctrine de Tcheou-kong & de Confucius pour l'administration d'un Empire. On voulut perdre ce Ministre dans l'esprit de son maître, parce qu'il n'étoit pas favorable à l'ambition & à l'avidité des Grands; mais son innocence triompha de la calomnie.

Ninkiassou ne trouva pas à Caï-fong-fou la sûreté qu'il s'étoit promise en y transportant sa Cour. Les Mongous l'y poursuivirent, & firent sur la route plusieurs conquêtes pour y parvenir. L'an 1232, Soupataï, l'un de leurs Généraux, fit attaquer cette place durant 16 jours avec une telle ardeur qu'il périt de part & d'autre environ un million d'hommes. Voyant qu'il ne pourroit venir à bout de la réduire, il fit dire aux assiégés qu'il étoit inutile de se battre, puisqu'on tenoit des conférences pour la paix. Il promit de se retirer, & tint parole à la 4e lune, étant allé camper entre le Hoang-ho & le Lo-ho. La peste, après la retraite des Mongous, se mit dans la ville, & y fit tant de ravages, qu'en 50 jours qu'elle dura, il sortit de cette ville plus de 900 mille cercueils, sans compter un grand nombre de pauvres qui ne laissoient pas, après leur mort, de quoi s'en procurer.

Les conférences pour la paix furent rompues par le massacre que quelques soldats des Kin firent des Envoyés d'Ogataï à Caï-fong-fou, & par le refus que Ninkiassou fit de punir cette violation du droit des gens. Dans le tems qu'on recommençoit les hostilités, mourut le Prince Toleï, laissant huit fils, dont les quatre premiers, nommés Mengko ou Mongou, Houlagou, Coublaï & Ariboga ou Articbougha, hériterent de la valeur de leur pere, & dont nous verrons les deux premiers se succéder, l'un à l'autre dans l'Empire des Mongous.

Les Mongous étant revenus devant Caï-fong-fou, le Roi des Kin en partit avec sa Cour le dernier jour de l'an 1232, & se retira à Koué-té-fou, où il arriva le 16 Janvier suivant. Pour comble de malheur, ce Prince eut le chagrin de se voir trahi par deux hommes qu'il avoit jugés les plus dignes de sa confiance. Le Général Tsouili, qu'il avoit laissé pour la défense de Caï-fong-fou, loin de répondre à son attente, voulut profiter de l'extrémité où la ville étoit réduite, pour s'en rendre maître. Sur un ordre supposé de l'Impératrice mere, il nomma Régent de l'Empire le Prince Tsong-kio, & prit pour lui les emplois de premier Ministre & de Généralissime de l'Empire. Pour étayer son autorité chancelante il envoya sa soumission à Soupoutaï, Général des Mongous; &, l'étant venu trouver, il lui rendit tous les honneurs & toutes les déférences qu'un fils respectueux observe à l'égard de son pere. Rentré dans Caï-fong-fou, il s'y comporta en tyran, s'empara de tous les bijoux de la Couronne, qu'il envoya au Général Mongou, & enjoignit aux habitans de lui apporter tout ce qu'ils possédoient en or & en argent. Les violences qu'il employa pour faire exécuter cet ordre, coûterent la vie à un si grand nombre de citoyens, qu'en moins de huit jours on compta un million de cercueils qui sortirent de la ville par différentes portes. Tsouili étant ensuite sorti de la ville, les Mongous y entrerent, & firent main-basse sur toutes les richesses qu'il avoit amassées. La coutume de ces barbares étoit de mettre à feu & à sang les villes qui leur avoient résisté. Soupoutaï, sur les remontrances du Chinois Yeliu-tchou-tsaï, qu'il honoroit de sa confiance, écrivit à Ogotaï pour être dispensé de faire ce traitement aux habitans de Caï-fong-fou. Le Prince fut si frappé des raisons que le Chinois avoit suggérées à son Général, qu'il abolit la loi inhumaine de sa nation, & défendit non-seulement de verser le sang des habitans de Caï-fong-fou, mais de ceux de toute autre ville qui tomberoit en son pouvoir. On fait état de 14 cents mille familles à qui cette défense sauva la vie à Caï-fong-fou. Combien grande dut être donc la population de cette ville lorsque la Cour y résidoit!

Ninkiassou n'étoit pas mieux servi à Koué-té-fou qu'à Caï-fong-fou. Mayong & Poutcha-koannou, ses deux principaux Officiers, vivoient dans une mésintelligence dont le premier fut la victime, ayant été assassiné par ordre du second. Celui-ci, pour s'assurer l'impunité, fit mettre des gardes aux portes du palais, enleva les Mandarins qu'il enferma dans une espece de prison, fit massacrer le Gouverneur de la ville, & excita une sédition où périrent plus de trois mille personnes. L'infortuné Souverain, dans l'impuissance de punir ces forfaits, se vit réduit à laisser son autorité entre les mains du scélérat qui les avoit commis. L'abus énorme qu'il continua d'en faire épuisa enfin la patience de Ninkiassou, qui trouva moyen de s'en défaire, l'an 1233, en le faisant poignarder comme il entroit dans le palais où il étoit venu pour le braver.

Cependant l'Empereur Li-tsong, devenu l'allié des Mongous, avoit envoyé le Général Mong-kong pour se joindre à eux contre le Roi des Kin. Les avantages que ce Général remporta, ne laissant plus de sûreté à Ninkiassou dans Koué-té-fou, l'obligerent à se réfugier à Tsaï-tcheou. Après y avoir joui pendant quelques jours d'une assez grande tranquillité, il vit arriver les Mongous sous la conduite de Tatchar, fils de Porhou, l'un des quatre Généraux de Tchinkis-han, qu'on nommoit les intrépides. Les Song, commandés par Mong-kong, s'étant réunis aux Mongous, se rendirent maîtres des remparts de Tsaï-tcheou après un rude assaut dans la onzieme lune de l'an 1233. Le Roi des Kin, voyant alors tout désespéré, résigna sa Couronne, dans la premiere lune de l'année suivante, à Tching-lin, son parent, en présence des Grands qu'il avoit assemblés; après quoi il leur distribua ce qu'il avoit de plus précieux en meubles & en bijoux. Un nouvel assaut, donné à la place pendant l'inauguration du nouveau Prince, y ayant introduit les assiégeans, Ninkiassou se pendit dans une maison qu'il avoit fait entourer de matieres combustibles, avec ordre d'y mettre le feu dès qu'il auroit cessé de vivre. Dans le tems qu'on exécutoit ses dernieres volontés, Tching-lin fut tué dans un tumulte; & en lui finit la dynastie des Kin, après avoir duré 118 ans sous dix Princes.

Le but des Song, en s'unissant aux Mongous contre les Kin, étoit de rentrer en possession du Ho-nan, qu'on avoit promis de leur remettre après la destruction de ces derniers. Cependant lorsqu'on vint à fixer les limites respectives des deux Empires, il fut déterminé que les villes de Tchin-tcheou & de Tsaï-tcheou formeroient la ligne de partage; que ce qui étoit au sud-est de ces deux villes dans le Ho-nan appartiendroit aux Song, & que la partie du nord-ouest seroit aux Mongous. Li-tsong, mécontent de ce partage, se laissa engager par de mauvais conseils à le casser & à déclarer la guerre aux Mongous. Cette entreprise lui réussit mal. Au commencement de l'an 1235, la Cour impériale fut obligée d'envoyer traiter d'accommodement avec les Mongous; mais depuis cette époque il n'y eut plus de paix dans les pays situés entre le Hoang-ho & le Hohai-ho. Ogotaï, ayant divisé en cinq corps d'armée ses troupes, formant en tout quinze cents mille hommes, les confia à divers Généraux pour faire la guerre en même tems en différens pays. Cotouan, son 2e fils, fut envoyé avec six cents

mille hommes contre les Song dans le pays de Chou. Témou-taï & Tchang-jeou marcherent à la tête d'une autre armée dans le pays de Han ; deux autres Généraux en conduisirent une 3^e^ dans le pays de Kiang-hoaï. Ainsi on attaqua les Song par trois endroits. Ils se défendirent avec valeur & des succès alternatifs. Les hostilités duroient encore lorsque la mort enleva Ogotaï sur la fin de l'an 1241, à l'âge de 56 ans. Un excès de vin, défaut auquel il étoit sujet, abrégea ses jours. On prétendit néanmoins qu'il avoit été empoisonné par une de ses favorites ; & le Frere du Plan-Carpin, Cordelier, raconte qu'après le couronnement de Kouéyeou ou Gaiouk, son successeur, on fit mourir cette femme après lui avoir fait son procès pour ce crime. Ogotaï avoit, suivant le P. de Mailla, d'excellentes qualités, de la droiture, de la grandeur d'ame, beaucoup de courage. Yeliu-tchoutsaï, son Ministre, lui avoit inspiré le goût des lettres, l'amour du bon ordre & la science du gouvernement. Il laissa de ses diverses femmes cinq fils, Haïtou, Kouéyeou, Kotouan, Kutchou & Holarchu. Chelimen ou Schiramoun, son petit-fils, fut celui qu'il nomma son successeur. Cependant, au mépris de ses dernieres volontés, la Princesse Tourakina, l'une de ses femmes, dite aussi Naima-tchin-ssé, s'empara des rênes du gouvernement. Elle les mania l'espace de six ans, sous le titre de Régente, mais avec une foiblesse qui suspendit pour quelque tems les projets ambitieux des Mongous contre les Song. A la 7^e^ lune de l'an 1246, les Seigneurs Mongous, las de son administration, s'assemblerent pour donner un successeur à Ogotaï, & nommerent Kouéyeou ou Gaïouk dont le régne ne fut que d'un an & quelques mois. Ce Prince, selon l'estime de Plan-Carpin, pouvoit avoir 40 à 45 ans. Il étoit d'une taille médiocre, si grave & si sérieux dans son maintien, qu'on ne le voyoit presque jamais rire. Plan-Carpin, dit qu'à son inauguration il assista au moins quatre mille tant Princes qu'Ambassadeurs, qui apportoient des présens & des tributs. Il fit la guerre avec peu de succès aux Coréens qui s'étoient relevés des pertes que son pere leur avoit fait essuyer. Il avoit formé d'autres projets dont sa mort empêcha l'exécution.

Les Princes & les Seigneurs Mongous s'étant assemblés, l'an 1251, à Carocorom pour élire un nouveau Khan, donnerent leurs suffrages à Mengko ou Mangou, fils de Toleï, dont la bravoure étoit connue de tous les peuples que les Mongous avoient soumis à leur Empire. Chélimen, ou Schiramoun, prétendit faire valoir ses droits les armes à la main. Mais Meng-ko, s'étant assuré de sa personne, fit punir de mort ses complices. Houpilaï, nommé, par Mengko, son frere, Généralissime des Mongous & des troupes chinoises qui étoient au sud du Chamo, profita des lumieres de Yao-tchou, Seigneur chinois, qui avoit été son précepteur, par rapport aux pays dont on lui avoit confié le gouvernement. Plusieurs bourgs & villes du Ho-nan, du Hou-kouang & du Kiang-nan, étoient sans habitans depuis que les Mongous en avoient fait la conquête. Houpilaï, par les conseils de Yao-tchou, y attira des cultivateurs par les avances qu'il leur fit pour mettre les terres en valeur. Ce Prince, aimé & respecté des Chinois par la douceur de son caractere & la sagesse de sa conduite, eut des envieux qui le rendirent suspect au Grand Khan, comme ayant des vues sur sa Couronne. Meng-ko, naturellement ombrageux, crut à ces malignes insinuations. En conséquence il dépouilla Houpilaï de son gouvernement, l'an 1257, & lui substitua son Ministre Alantar, homme brusque & cruel, dont les peuples eurent beaucoup à souffrir. Heureusement pour eux Houpilaï vint à bout, la même année, de désabuser son frére qui le rétablit & révoqua le successeur qu'il lui avoit donné.

Meng-ko, dès l'an 1253, avoit envoyé son frere Houlagou dans le pays de Kichémi ou l'Iran, c'est-à-dire la Perse, où il avoit conquis plus de dix Royaumes, dont il eut pour sa récompense le gouvernement. Meng-ko, l'an 1258, après que ses Généraux lui eurent soumis le Tong-kin, déclara la guerre aux Song pour venger un de ses Ambassadeurs qu'ils avoient tué, & d'autres qu'ils avoient maltraités. Ayant pénétré par des conquêtes jusqu'aux portes de Ho-tcheou dans le Se-tchuin, il trouva cette place défendue par Ouang-kien, Officier expérimenté, qui brava tous ses efforts pendant près de six mois. Il périt, le 9 Août 1259, dans un assaut qu'il donna, ou de maladie selon les autres, à quelque distance de la ville. Il étoit alors dans la 52^e^ année de son âge & la 9^e^ de son régne. Ce Prince n'aimoit ni la débauche, ni les folles dissipations. Zélé pour le bon ordre, il fit revivre les sages réglemens établis par Ogotaï, & fut très rigide à les faire observer. Il étoit passionné pour la chasse comme ses ancêtres, & préféroit cet exercice à la mollesse & au faste des Princes étrangers. L'un de ses défauts les plus remarquables étoit son attachement pour les devins & les diseurs de bonne fortune, dont sa Cour étoit toujours pleine. Il n'entreprenoit jamais rien sans les avoir consultés.

Le brave Houpilaï, 4^e^ fils de Toleï, fut celui sur lequel les Mongous jetterent les yeux pour remplacer le Grand Khan Mengko. Il étoit alors occupé à faire la guerre contre les Song qu'il poussa jusques sur les bords du Kiang. Ayant contraint, après l'avoir passé, le Général Kia-ssé-tao de faire un Traité de paix qui rendoit les Song tributaires des Mongous, & fixoit au Kiang la limite des deux Empires, il arriva, dans la 3^e^ lune de l'an 1260, à Carping-fou dans la Tartarie, où tous les Princes Mongous devoient se rendre pour l'élection du Grand Khan. Il y réunit en sa faveur les suffrages de tous ceux qui étoient présens, & même celui d'un député de Houlagou qui faisoit alors la guerre en Perse. Mais Arighbouga ou Alipouco, frere aîné de Houpilaï, ayant appris à Holin, ou Caracorom, cette élection, souffrit impatiemment la préférence qu'on avoit donnée à son cadet sur lui. Ayant mis dans ses intérêts Alantar & d'autres Officiers Généraux, il les envoya avec un corps de troupes dans le pays de Ssé-tchuen ou de Chou. Mais Alantar ayant été tué dans une bataille que le Prince Hatan lui livra, toute son armée se dissipa, & le pays n'eut plus rien à craindre. Arighbouga, persistant néanmoins dans sa révolte, fut encore battu, l'an 1261, dans le pays de Simoutou par le Prince Hatan; après quoi il se retira fort avant dans le nord où le Khan ne jugea pas à propos de le poursuivre. A la fin, jugeant, par l'inutilité de ses tentatives, qu'il ne pouvoit disputer l'Empire des Mongous à son frere, il prit le parti d'implorer sa clémence, & vint le trouver avec les Princes qui avoient suivi son parti. Il obtint grace, mais ceux qui lui avoient conseillé sa révolte furent punis de mort.

Les Chinois, instruits de la paix honteuse que Kia-ssé-tao avoit faite avec les Mongous, refuserent d'en tenir les conditions, & résolurent, malgré leur foiblesse, de continuer la guerre. L'Empereur Li-tsong n'en vit pas la fin. Il mourut, l'an 1264, à la dixieme lune de la 40^e^ année de son régne, à l'âge de 62 ans. » Ce Prince fut à peu près du caractere de Gin-» tsong, avec cette différence que dans le nombre des Ministres » qui rendirent le régne de ce dernier malheureux, on en compte » cependant quelques uns qui ne furent pas sans mérite, au lieu » que Li-tsong n'en eut aucun, & que Kia-ssé-tao, qu'il fut à la » fin obligé d'exiler, fit lui seul plus de mal aux Song que les » Mongous. » (de Mailla.)

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1227, le premier jour de la sixieme lune, 15 Juillet.
L'an 1228, le premier jour de la sixieme lune, 3 Juillet.
L'an 1233, le premier jour de la neuvieme lune, 5 Octobre.
L'an 1237, le premier jour de la douzieme lune, 19 Décembre.
L'an 1242, le premier jour de la neuvieme lune, 26 Septembre.
L'an 1243, le premier jour de la troisieme lune, 22 Mars.
L'an 1246, le premier jour de la premiere lune, 19 Janvier.
L'an 1249, le premier jour de la quatrieme lune, 14 Mai.
L'an 1252, le premier jour de la deuxieme lune, 11 Mars.
L'an 1253, le premier jour de la deuxieme lune, 1 Mars.
L'an 1260, le premier jour de la troisieme lune, 12 Avril.
L'an 1261, le premier jour de la troisieme lune, et non pas de la deuxieme, 1 Avril.

TOU-TSONG.

1264. (1^re^ année *Kia-tse*, du LXII^e^ cycle.) TOU-TSONG fut le nom sous lequel monta sur le trône Tchao-ki, neveu de Li-tsong qui l'avoit déclaré son héritier. Ayant rappellé de son exil Kia-ssé-tao, il le rétablit dans le ministere; & ce fut une premiere faute qu'il fit dans le gouvernement. Il perdit peu de tems après un habile Officier dans la personne de Lieou-tching, qui, pour quelque mécontentement, passa au service des Mongous. Celui-ci voulant faire sa cour à Houpilaï en excitant son ambition, lui fit entendre que la ville de Siang-yang avoit autrefois fait partie de ses Etats, qu'usurpée injustement par les Chinois, elle étoit devenue l'une de leurs plus fortes places, au point même de donner de l'inquiétude : il ajouta que s'il pouvoit se rendre maître de cette ville, il le seroit bientôt de la riviere de Han qui se jette dans le Kiang, dont l'entrée, rendue par là très facile, lui assureroit infailliblement la conquête de toute la Chine. Houpilaï approuva ce dessein, & chargea Lieou-tching, auquel il joignit Assou, d'aller faire le siége de Siang-yang avec une armée dont il leur confia le commandement. Mais la place avoit pour Gouverneur Liu-ouen-hoan. Défendue par cet Officier, renommé par sa valeur & sa capacité, elle soutint un siége opiniâtre de cinq ans. Les Mongous assiégerent en même tems la ville de Fan-tching qui n'étoit séparée de Siang-yang que par la riviere. Ces deux places tomberent enfin, l'an 1273, sous la puissance des Mongous : mais la conquête de la derniere fut l'effet de la désertion du Gouverneur séduit par Houpilaï.

Le Khan Meng-ko avoit achevé de rendre tributaire la

presqu'Isle de Corée (1); entreprise commencée par Tchinkis-han. Ouang-tchi, Roi de ce pays, ayant été détrôné par les Grands qui avoient mis à sa place Ouang-tchang, son oncle, Ouang-tsen, son fils, vint porter ses plaintes de cet attentat, l'an 1269, à la Cour de Houpilaï. Celui-ci après avoir ajourné les deux rivaux devant lui, envoya sur les lieux une armée qui rétablit Ouang-tchi, & punit de mort les Conseillers de Ouang-tchang.

L'Empereur Tou-tsong, Prince fort adonné aux femmes & au vin, mourut à la 7e lune de l'an 1274, à l'âge de 35 ans, dans la 10e année de son régne: » indifférent pour le bonheur » de ses sujets, il déposa toute son autorité entre les mains de » Kia-ssé-tao & de ses autres Ministres, qui, à l'exemple de leur » maître, peu jaloux de soutenir l'honneur de l'Empire, faci- » literent la conquête des villes de Fan-tching & de Siang-yang, » en négligeant de les secourir. » (de Mailla.)

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1265, le premier jour de la premiere lune, 19 Janvier.
L'an 1267, le premier jour de la cinquieme lune, 25 Mai.
L'an 1268, le premier jour de la dixieme lune, 6 Novembre.
L'an 1270, le premier jour de la troisieme lune, et non pas de la deuxieme, 23 Mars.
L'an 1272, le premier jour de la huitiéme lune, 25 Août.

KONG-TSONG.

1274. (11e année *Kia-su*, du LXIIe cycle.) KONG-TSONG est le nom sous lequel fut placé sur le trône, à l'âge de quatre ans, Tchao-hien, second fils de Tou-tsong, par le Ministre Kia-ssé-tao, préférablement à Tchao-ché, son frere aîné, en faveur duquel tous les Grands penchoient unanimement. Le but du Ministre étoit de perpétuer l'autorité qu'il avoit usurpée sous le régne précédent, en mettant le sceptre entre les mains d'un enfant. Il fit en même tems déclarer l'Impératrice Sieï-tchi, mere du nouvel Empereur, Gouvernante & Régente durant sa minorité. Houpilaï, choqué de ce que les Song ne lui avoient pas annoncé la mort du feu Empereur selon l'usage pratiqué entre les têtes couronnées, leur déclara la guerre par un manifeste où il faisoit revivre tous ses anciens griefs contre cette Puissance. Ayant incontinent levé une armée de deux cents mille hommes, il la partagea en deux corps qu'il envoya, l'un dans le pays de King-nou sous les ordres de Peyen, l'autre dans le Hohaï-si sous le commandement de cinq autres Généraux. Ngan-lo-fou, ville située au nord de Hou-kouang, sur le bord du Han-kiang, fut la premiere place que Peyen attaqua. Il fit en même tems divers détachemens pour aller faire le siége d'autres villes des environs, dont ils se rendirent maîtres avec assez de facilité. Plusieurs des Gouverneurs de ces places, après une légere défense, se donnerent volontairement aux Mongous sur les offres avantageuses qu'on leur fit. Kia-ssé-tao, voyant que Peyen avoit passé le Kiang, se transporta sur les bords de ce fleuve à la tête de 150 mille hommes, non pour le combattre, mais pour lui faire des propositions de paix. Peyen lui manda qu'elles étoient trop tardives, & continua ses conquêtes le long du Kiang. Kia-ssé-tao, ayant pris la route de Yang-tcheou, envoya de tous côtés pour rassembler les soldats dispersés; mais dégoûtés de son service, ils ne lui répondirent que par des injures. La Régente, voyant ce Ministre poursuivi par la haine publique, prit enfin le parti de le casser de ses emplois, & peu de tems après un Mandarin délivra l'Empire de ce lâche & perfide sujet: mais ceux qui le remplacerent ne rétablirent point les affaires. La valeur des Généraux qu'ils employerent, ne put arrêter les progrès des Mongous. La Cour des Song s'étant transportée à Hang-tcheou, Peyen s'avança vers cette ville à grands pas. La Régente alors lui envoya le sceau de l'Empire comme un signe qu'elle se soumettoit. Le Général le fit porter à son maître qui résidoit à Chang-tou. Atahaï, son Lieutenant, étant entré dans Hang-tcheou, annonça à l'Empereur & à l'Impératrice Régente qu'il falloit se disposer à partir incessamment pour la Cour de Houpilaï. Ce jeune Prince & sa mere se prosternerent à genoux la face tournée vers le ciel, & firent, suivant l'étiquette, les neuf battemens de tête, comme si le Han eût été présent; après quoi on les fit monter sur un char, suivis de tous les Princes, des Grands, des Ministres, des Mandarins & du college des Lettrés, pour les conduire à la Cour du nord. Des Seigneurs chinois, zélés pour leur Souverain, formerent un parti de quarante mille hommes pour enlever l'Empereur sur la route. Ayant atteint le convoi, ils se battirent contre les troupes qui l'environnoient. Mais les efforts de leur courage furent inutiles, & l'Empereur, avec sa suite, fut amené devant Houpilaï. Ce Prince le reçut avec bonté, &, l'ayant créé Prince du 3e ordre, il l'envoya dans un Monastere de Lama.

L'Impératrice Régente, avant ce désastre, avoit eu la précaution d'éloigner de la Cour, pour les mettre en sûreté, les deux Princes du sang, Y-ouang, frere de l'Empereur Kong-tsong, & Sin-ouang, en faisant partir le premier pour la capitale du Fou-kien, & le second pour Siuen-tcheou, deux villes maritimes de la même Province, à la hauteur de l'Isle de Formose, où il leur étoit aisé de se réfugier en cas de nécessité. Lorsque les deux Princes furent parvenus à Fou-tcheou, capitale du Fou-kien, les Officiers, qui les avoient suivis en grand nombre, proclamerent Y-ouang Empereur des Song, sous le nom de TOAN-TSONG, à la 5e lune de l'an 1276. Ce fut comme un tocsin qui réveilla tous les Chinois fideles à leur patrie, & les rassembla autour de ce Prince. Les villes du Fou-kien chasserent les Mongous qui s'en étoient emparés, & celles qui ne les avoient pas encore admis leur fermerent leurs portes. On vit les campagnes couvertes de partis chinois qui en venoient souvent aux mains avec ces barbares, & presque toujours avec succès. Dans le cours de ces hostilités, Toan-tsong étant tombé malade dans l'Isle de Kang-tcheou, y mourut dans la 4e lune de l'an 1278, à l'âge de 11 ans.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1275, le premier jour de la sixieme lune, 25 Juin.
L'an 1277, le premier jour de la dixieme lune, 28 Octobre.

TI-PING.

1278. (15e année *Vou-yn*, du LXIIe cycle.) TI-PING, dernier fils de l'Empereur Tou-tsong, nommé d'abord Oueï-ouang, fut élevé sur un tertre après la mort de Toan-tsong, & salué comme Empereur. S'étant réfugié avec sa flotte dans un port excellent situé entre deux montagnes, à 80 *ly* au sud de Sien-hoeï-hien, Tchang-chi-kie, son Ministre, y fit construire en bois un palais & des maisons pour les gens de la suite du Prince qui avoit encore avec lui plus de 200 mille personnes. Ouen-tien-siang, son Général, après avoir été battu par les Mongous, avoit rassemblé les débris de son armée à Tchao-yang où deux Officiers l'étoient venu joindre avec des troupes nombreuses. Averti que les Mongous venoient à lui avec une armée fort supérieure à la sienne, il se retira à Haïfong. Cette précaution n'empêcha pas qu'il ne fût surpris par le Général Tchang-hong-tching, qui le fit prisonnier avec presque tous ses Officiers. Ayant été amené devant le vainqueur avec Lieou-tsé-siun, son ami, celui-ci voulut lui sauver la vie en prenant son nom, ne doutant point qu'on ne le fît mourir sur cette simple déclaration. Mais Ouen-tien-siang lui donna le démenti. Voyant ensuite qu'on brûloit à petit feu Lieou-tse-siun, il demanda la mort, & ne put l'obtenir, quoiqu'il eût refusé de battre de la tête en signe de soumission. On lui rendit même la liberté avec les effets qu'on lui avoit enlevés, tant on faisoit d'estime de sa générosité.

La flotte des Song étant rangée, l'an 1279, à l'ouest de l'Isle de Yaï, fut attaquée par celle des Mongous, commandée par Tchang-hong-fan. Un incident ayant rendu celle-ci pleinement victorieuse, Lou-sou-fou, l'un des Officiers Généraux de l'autre, dans son désespoir, commence par faire jetter à la mer sa femme & ses enfans; puis, ayant pris le jeune Empereur sur ses épaules, il s'y précipite avec lui, pour le soustraire à la honte de l'esclavage. Telle fut la fin de la dynastie des Song, qui avoit occupé le trône 320 ans.

XXe DYNASTIE.

DES MONGOUS, ou YEN.

HOUPILAI-HAN, ou CHITSOU.

1280. (17e année *Keng-chin*, du LXIIe cycle.) HOUPILAÏ, depuis long-tems maître de la Chine septentrionale, réunit cet Empire tout entier dans sa main par la mort de Ti-ping. Il prit alors le nom de CHITSOU; mais l'histoire le désigne plus communément sous son premier nom, même depuis qu'il fut parvenu à l'Empire. Cependant, malgré l'extinction de la dynastie impériale des Song, il s'élevoit encore des mécontens, qui, sous prétexte de soutenir des Princes qui n'étoient plus, tra-

(1) La Corée, large d'environ cent lieues, située entre la Chine et le Japon, tient par le nord au pays des Tartares Niutché, et à celui des Orançais par le nord-ouest. La riviere d'Yalo, à laquelle on donne trois lieues de largeur, la sépare du continent. On divise la Corée en huit Provinces. Sior en est la capitale. Les Coréens sont originaires de la Chine, dont ils ont conservé la langue, les mœurs et le gouvernement. Ils s'adonnent aux sciences et entendent fort bien la marine.

vailloient à satisfaire leur propre ambition, en soulevant les peuples. Celui qui se montra le plus redoutable, fut Tching-koué-long, qui, ayant débauché quelques dixaines de mille hommes dans le Fou-kien, s'empara de la forteresse de Kao-ngan-tchaï. Il fut battu par Ouen-tchetou avec perte de son armée. Mais il eut le bonheur de s'échapper, & ne reparut plus.

Houpilaï perdit, l'an 1181, à la 2e lune, l'Impératrice Hon-kilachi, son épouse, Princesse douée des plus belles qualités de cœur & d'esprit. Les trésors des Song ayant été transportés à la Cour des Mongous, Houpilaï l'avoit invitée à les venir voir. Mais elle ne fit que jetter dessus un coup-d'œil, & se retira. L'Empereur la suivit, & demanda ce qu'elle désiroit de ces trésors. » Les Song, lui dit-elle, les ont amassés pour leurs descendans, & ils ne sont à nous que parce que ces descendans » n'ont su les défendre : comment oserois-je en prendre la » moindre chose! » Lorsque l'Impératrice Régente des Song arriva dans le nord, elle se sentit incommodée par le changement de climat. Houkilachi pressa son époux de la renvoyer dans les Provinces du sud. Mais ne pouvant obtenir cette grace, elle employa tous ses soins pour rétablir sa santé & lui rendre sa captivité moins dure.

Depuis long-tems Houpilaï méditoit la conquête du Japon. L'an 1281, suivant le P. de Mailla, ou 1283, selon Kœmpfer, il envoya une flotte de quatre mille voiles & de 240 mille hommes dans ce Royaume. Mais cette expédition ne réussit pas. La flotte, à la hauteur de l'Isle de Ping-hou, fut battue par une violente tempête qui en submergea la plus grande partie. Les soldats qui purent échapper au naufrage, se sauverent dans l'isle où les Japonois les massacrerent à la réserve de trois qu'ils renvoyerent en Chine.

Le Royaume de Tchen-tching formant la partie maritime du Tonquin, s'étoit reconnu tributaire de Houpilaï dès qu'il eut achevé la conquête de la Chine. Mais les Mongous y ayant érigé un tribunal pour la perception des tributs, le Prince héritier de ce pays prit les armes pour s'y opposer; &, s'étant retranché dans une ville située sur un rocher, il obligea le Général Sotou, qui étoit venu l'assiéger, de se retirer après avoir vainement livré plusieurs assauts. Houpilaï, informé à Chang-tou en Tartarie, que ses troupes n'avoient pu réduire l'héritier de Tchen-tching, fit partir Tohoan son fils, accompagné du Général Liheng, avec une armée, pour faire rentrer les peuples de ce pays sous le joug qu'ils avoient secoué. Mais Tohoan ayant fait demander au Roi de Ngan-nan, contrée qui comprend le Tonquin & la Cochinchine, le passage sur ses terres, ce Prince le refusa & se mit en devoir de l'empêcher. Tohoan battit les troupes qu'on lui opposa. Mais les maladies s'étant mises dans l'armée des Mongous, ils furent contraints de revenir sur leurs pas, continuellement harcelés par les Ngan-nan dans leur retraite. Le Général Liheng, blessé d'une fleche empoisonnée, mourut sur la route.

Ce revers ne fit pas oublier à Houpilaï l'affront qu'il avoit reçu des Japonois à l'Isle de Ping-hou, & sans cesse il pensoit à en tirer une vengeance éclatante. Les préparatifs qu'il fit pour cette nouvelle expédition interrompant le commerce, occasionnerent plusieurs révoltes qu'il vint à bout de réprimer. La mort de Tchinkin, son fils aîné, qu'il avoit nommé Prince héritier, étant arrivée dans ces entrefaites, le plongea dans un deuil que tous les Ordres de l'Etat partagerent avec lui. Les Grands saisirent cette occasion pour lui remontrer le danger de l'entreprise qu'il projettoit, & ils le firent efficacement. Dès lors il n'y pensa plus. Mais, l'an 1287, il reprit la guerre contre le Ngan-nan. Tohoan, son fils, la fit d'abord heureusement. Vainqueur en plusieurs rencontres, il obligea à la fin le Roi de Ngan-nan à se sauver par la mer. Il auroit dû s'en tenir là, & prévenir par son retour l'incommodité des chaleurs du climat, auxquelles les Mongous n'étoient point habitués. En s'obstinant à y rester, il eut le chagrin de voir son armée dépérir par les maladies qu'elles y causerent. Le Roi de Ngan-nan, instruit de ce désastre, reparut, & remporta sur les Mongous une grande victoire qui le remit en possession de ses Etats. Il continua néanmoins de se regarder comme vassal de l'Empereur, &, en signe de dépendance, il lui envoya une statue massive d'or.

En 1289, Houpilaï fit ouvrir un grand canal qui commençoit, suivant le P. Martini, au nord de la ville de Sotsiuen, sur les bords du Hoang-ho, alloit à Tsi-ning, de là à Lit-sing où il se déchargeoit dans la riviere de Oueï. Ce canal, long de 150 *lv*, subsiste encore, & le P. Martini dit en avoir admiré vingt semblables, d'une grande beauté (1).

Le Prince Haïtou, Chef de la horde Palhou, avoit cependant élevé une grande révolte en Tartarie. Battu par le Général Peyen, il répara cet échec par une victoire qu'il remporta sur l'armée impériale. Mais Peyen le contraignit ensuite de se retirer dans les montagnes. Le Général Peyen continua de faire la guerre aux alliés de Haïtou. Depuis quatre ans Houpilaï avoit pour principal Ministre Sang-ko, qui désoloit les peuples par ses injustices & ses concussions. L'Empereur, après avoir plusieurs fois rejetté comme des calomnies les plaintes qu'on lui faisoit contre cet homme dangereux, ouvrit enfin les yeux sur sa conduite, &, l'ayant condamné à mort l'an 1291, il cassa tous les Mandarins qui avoient eu part à ses déprédations.

Peyen, ayant été desservi auprès de l'Empereur par des envieux, fut rappellé de Tartarie par ce Monarque qui fit partir Timour, son petit-fils, avec Yu-si-temour pour le remplacer. Mais à leur arrivée Peyen rechassa dans les montagnes Haitou qui avoit reparu; après quoi il remit le commandement au jeune Prince, qui le caressa beaucoup & lui fit de riches présens.

Le premier jour de l'an 1294, Houpilaï tomba malade, & mourut quatre jours après, dans la 80e année de son âge & la 35e de son régne. » Houpilaï, dit le P. de Mailla, doit être » considéré comme un des plus grands Princes qui ait existé, & dont les succès aient été plus constans. Il les dut au talent qu'il avoit de connoître ses Officiers & de les commander. Il porta ses armes dans les contrées les plus éloignées, & » rendit son nom si formidable, que plusieurs peuples vinrent » d'eux-mêmes se soumettre à son Empire; aussi n'y en a-t-il » jamais eu d'une si vaste étendue ». Cet Empire, selon la remarque de M. Deshautesrayes, comprenoit la Chine, la Tartarie chinoise, le Tibet, le Tongking, la Cochinchine; plusieurs autres Royaumes à l'occident & au midi de la Chine, ainsi que le Léao-tong & la Corée au nord, lui payoient tributs. Outre cela tous les Princes mogols qui régnoient en Perse, dans le Turquestan, dans la grande & petite Tartarie, depuis le Nieper jusqu'au détroit d'Anian, & depuis les Indes jusqu'à la mer glaciale, étoient ses vassaux & lui payoient tribut comme à leur Seigneur suzerain, en qualité d'Empereur des Mogols & de possesseur du trône d'Oloughiurt. « Houpilaï, ajoute-t-il, est loué d'avoir été fort modéré dans ses passions, d'avoir aimé & gratifié les gens de lettres de toutes les nations & de toutes les sectes, à qui il accorda plusieurs privileges & qu'il exempta de tributs & de subsides... Ce Prince rougit de la barbarie des Mongous, & adopta les mœurs des Chinois dont il étudia les livres & de qui il apprit le grand art de gouverner. Il ne négligea rien de ce qui pouvoit contribuer à la gloire de son Empire, au bonheur de ses peuples & à rendre son nom immortel. Les canaux qu'il fit creuser de toutes parts dans la Chine pour la jonction des rivieres & le transport des marchandises; les Académies & les Colléges qu'il fonda en grand nombre; les soins qu'il donna aux progrès de l'Agriculture, de l'Astronomie & des Mathématiques; les grands hommes en tout genre qu'il attira à sa Cour, & la multitude des livres étrangers qu'il fit traduire en Mongou, les manufactures qu'il encouragea, les ports qu'il ouvrit aux étrangers & la liberté du trafic qu'il leur accorda; les vaisseaux qu'il fit construire pour faire fleurir le commerce, enfin le code des loix qu'il fit publier: telles ont été les occupations de ce Prince, malgré la multitude de ses conquêtes & des guerres qu'il eut à soutenir en Tartarie contre des Princes de son sang. Ces occupations & les qualités particulieres qui distinguoient Houpilaï, font oublier les reproches qu'on lui a fait d'avoir été trop attaché à l'argent, aux femmes & aux Bonzes, & le font placer à juste titre au nombre des plus grands Monarques de la Chine. »

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1282, le premier jour de la septieme lune, 5 Août.

L'an 1287, le premier jour de la dixieme lune, 7 Novembre.

(1) De la jonction de plusieurs de ces canaux par le moyen des lacs et des rivieres où les uns commencent et les autres aboutissent, est formé le grand canal appellé *Yun-leang*, ou canal royal, dont le cours ouvre une communication facile d'une extrémité de la Chine à l'autre, de maniere qu'on peut voyager très commodément, et transporter avec facilité toutes sortes de marchandises depuis Péking jusqu'à Canton, c'est-à-dire dans l'espace de six cents lieues. On prétend que dans une si grande étendue de pays la terre s'est trouvée si molle et le terrein si uni, qu'il n'y a eu ni montagnes à applanir ni rochers à couper. Les Chinois ignorent l'art de nos écluses. Ils y suppléent par une invention assez grossiere, mais qui ne laisse pas d'avoir son utilité. Pour favoriser la jonction de deux canaux dont le niveau est quelquefois inégal de 12 à 15 pieds, ils élevent entre l'un et l'autre canal un massif de pierre, consistant en deux glacis ou plans inclinés. Lorsqu'on veut faire monter ou descendre un bateau, on le guinde par le moyen d'un cabestan sur une pointe de ce double glacis d'où on le laisse glisser dans le canal de la même maniere qu'on lance un vaisseau dans la mer. On a soin de mouiller auparavant le glacis. D'ailleurs on ne fait faire un tel saut qu'à des bateaux légers.

L'an 1289, le premier jour de la troisieme lune, 23 Mars.
L'an 1290, le premier jour de la huitieme lune, 5 Septembre.
L'an 1292, le premier jour de la premiere lune, 21 Janvier.

TIMOUR-HAN ou, TCHING-TSONG.

1294. (31e année *Kia-ou*, du LXIIe cycle.) TIMOUR, fils de Tchinkin & petit-fils de Houpilaï, étoit, à la mort de son aïeul, en Tartarie occupé à réduire des hordes rebelles. Peyen, que le feu Empereur avoit fait son premier Ministre, lui ayant mandé que ce Prince l'avoit déclaré son héritier, convoqua une grande Assemblée des Princes du sang & des autres Seigneurs Mongous pour y faire confirmer ce choix en présence de Timour lui-même. Ceux qui formoient des prétentions au trône n'étoient pas disposés à seconder les vues du Ministre, & trois mois se passerent en contestations sans qu'on pût rien conclure. Peyen, appuyé de Yésun-temour, mit fin à ces querelles en déclarant, d'un ton menaçant & le sabre à la main, que les dernieres volontés du feu Empereur sur son successeur étant connues, elles devoient s'exécuter. L'action de Peyen fit trembler les Princes, & aussitôt Canmala se mit à genoux devant Timour, son frere cadet; & les autres Princes ayant suivi cet exemple, Timour fut proclamé Empereur d'une voix unanime: c'est ce Prince qui est connu sous le nom de TCHING-TSONG. Ceci arriva dans la 4e lune de l'an 1294. Le nouvel Empereur, au lieu de se transporter à Yen-king, siége de son Empire, alla faire la visite de Sampoula. Mais sur les représentations de ses Conseillers, il revint bientôt dans cette capitale. A la 12e lune de la même année mourut Peyen, Général & Ministre, après avoir parfaitement rempli ces deux emplois. On le compte parmi les grands hommes de la Chine. Le Prince Haïtou persévéroit toujours dans sa révolte. L'Empereur apprenant qu'il s'étoit emparé de la ville de Palia, (Parin), fit marcher contre lui, l'an 1297, le Général Tchoangour, qui remporta deux victoires completes sur deux de ses Généraux, & l'obligea d'abandonner sa conquête. Mais Haïtou s'étant joint ensuite à d'autres Princes rebelles de Tartarie, il entra, l'an 1301, sur les terres de la Chine avec une armée formidable. Il y eut encore en tête le Général Tchoangour, qui, après une bataille sanglante, le contraignit d'aller chercher une retraite dans les montagnes, où peu de tems après il mourut de chagrin. Les armes de l'Empereur ne prospéroient pas également dans le Royaume de Papésifou, pays situé au sud-ouest de la Chine, où de mauvais conseils & le désir de rendre son nom célebre l'avoient engagé à porter la guerre. Il eut lieu de se repentir de cette expédition dont il avoit chargé son Général Lieouchin. Songlougtsi, qui se mit à la tête des barbares, remporta plusieurs avantages considérables sur les Impériaux; & Lieouchin étoit près de tomber avec toute son armée entre les mains de l'ennemi sans le secours que Yesoutaï lui amena. Celui-ci, ayant pénétré par divers chemins dans le pays des rebelles, parvint à les faire rentrer dans le devoir.

L'Empereur, étant tombé malade à la 12e lune de l'an 1306, mourut le 8 de la 1ere lune de l'année suivante, âgé seulement de 42 ans, dans la 13e année de son régne. Ce Prince étoit digne du trône qu'il occupoit. » Il eut la gloire, dit le P. de » Mailla, de voir toute la Tartarie réunie à son Empire. Sa » clémence, sa droiture, & sa libéralité, le rendirent cher à » ses peuples, convaincus qu'il ne travailloit qu'à leur bon- » heur. » N'ayant point laissé de postérité légitime ni nommé de Prince héritier, le droit de lui succéder appartenoit à ses deux neveux, Haïchan & Ai-yuli-palipata, fils de son frere Talamapala, mort avant lui. Le premier étoit en Tartarie, à la tête d'une grande armée, chéri & estimé des Princes de sa famille. Mais l'Impératrice veuve, qui ne l'aimoit pas, vouloit faire tomber la Couronne à Honanta, Prince de Ngan-si, fils naturel de son époux. Ses mesures étoient si bien concertées, qu'elles eussent réussi sans l'opposition du Ministre Halahasun. Celui-ci ayant mandé au Prince Haïchan & à son frere, de venir incessamment à Tatou (Péking) où l'élection devoit se faire, détermina le second, qui arriva le premier, à céder le trône qui lui fut offert, à son aîné qui étoit encore en route. Cette voix entraîna celles de toute l'Assemblée.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1294, le premier jour de la sixieme lune, 25 Juin.
L'an 1297, le premier jour de la quatrieme lune, 23 Avril.
L'an 1300, le premier jour de la deuxieme lune, 21 Février.
L'an 1303, le premier jour de la cinquieme lune, et non pas de la dixiem?, 15 Juin.
L'an 1304, le premier jour de la cinquieme, 4 Juin.

HAICHAN ou OUTSONG.

1307. (44e année *Ting-ouy*, du LXIIe cycle.) HAÏCHAN, à la nouvelle de son élection, se rendit à Tatou pour la cérémonie de son couronnement. Il prit alors le nom de OUTSONG, & donna le titre d'Impératrice à sa mere. Ses premiers soins furent ensuite d'honorer ses ancêtres dans le palais construit exprès, pour y placer leurs tablettes. Il reconnut la générosité de son frere envers lui, en le déclarant son successeur le premier jour de la 6e lune préférablement à son propre fils. A la 7e lune, il décerna de nouveaux honneurs à Confucius, alléguant pour motif que sans les soins que ce Philosophe a pris de faire connoître les anciens Sages, ils seroient demeurés dans l'oubli, & que les grands hommes, qui ont paru depuis, auroient été privés de si beaux modeles à imiter.

Haïchan n'étoit point exempt de défauts. Ses amis se plaignoient qu'il étoit trop adonné au vin & aux femmes. Un Mandarin lui ayant représenté qu'il ruinoit par là son tempérament, il reçut docilement ses remontrances, & le traita honorablement. On lui reprochoit aussi son trop grand attachement aux Lama; & à l'occasion de cette foiblesse, un des Historiens a remarqué que la dynastie des Han occidentaux ayant été renversée par les parens des Reines, celle des Han orientaux par les eunuques, celle des Tang par les grands Mandarins, celle des Song par de perfides Ministres, celle des Mongous le fut par les Lama. Haïchan pensa lui-même devenir la victime de son dévouement aveugle pour ces hypocrites. L'an 1310, Kokotchu, fils du Prince Toula que l'Empereur avoit condamné à mort l'année précédente pour cause de révolte, voulant venger la mort de son pere par un semblable crime, se fit un parti considérable dans lequel entrerent les Lama d'occident au nombre de 24. Le complot étant découvert, les Lama furent condamnés à mort, & Kokotchu envoyé en exil. Mais l'Empereur enveloppa dans la condamnation des premiers Tching Arslan, Capitaine de ses gardes, sur de pareilles accusations dont la vérité fut démontrée. Haïchan ne survécut gueres à ces exécutions, étant mort sur la fin de la premiere lune de l'an 1311. Il ne régna donc qu'environ quatre ans. » Mais, suivant l'usage assez » constamment suivi d'attribuer à un Empereur défunt l'année » entiere dans laquelle il meurt, l'année 1311 est censée ap- » partenir en entier à son régne. » (M. Deshauterayes.) Il laissa deux fils, Hochila & Tou-témour ou Daoutmour, qu'il avoit eus des deux Reines. Car l'Impératrice TCHENKO, son épouse, ne lui donna point d'enfans. Ces deux Princes parvinrent successivement au trône sous les noms de Ming-tsong & d'Ouen-tsong, après la mort de Yesun-temour. Le penchant excessif de Haïchan pour les plaisirs l'avoit distrait sur la conduite de ses Ministres, dont plusieurs abuserent de leur pouvoir & commirent des injustices pour s'enrichir.

AIYULIPALIPATA, ou GIN-TSONG.

1311. (48e année *Sin-hay*, du LXIIe cycle.) AIYULIPALIPATA ayant succédé, par le choix des Grands, à l'Empereur Haïchan, son frere, commença par faire justice des Ministres qui avoient malversé sous le dernier régne, en les cassant de leurs emplois, pour leur en substituer d'autres plus capables & mieux intentionnés. A son inauguration, qui se fit le 18 de la 3e lune, il prit le nom de GIN-TSONG. Ce Prince d'un naturel doux & bienfaisant, avoit l'esprit droit & solide; ennemi du faste & du luxe, il étoit modeste dans ses habits, affable, particuliérement à l'égard des personnes de mérite, & ne souffroit pas que ses courtisans se prévalussent de l'honneur qu'ils avoient d'approcher de sa personne, pour enfreindre les loix. Il accorda sa protection aux sciences, & rétablit l'examen des gens de lettres sur le même pied où il étoit sous la dynastie des Song. Il s'appliqua beaucoup à la lecture, & acquit une grande connoissance de l'histoire, sur-tout de celle des Mongous. Livré uniquement aux affaires, il marqua beaucoup d'éloignement pour la chasse, la promenade & les plaisirs. La paix dont jouit son Empire ne fut point capable de l'amollir, ni de le distraire de ses occupations utiles. Des marchands mahométans ayant apporté, l'an 1313, des bijoux à la Cour, il dit aux Grands ce que quelques uns de ses prédécesseurs avoient répondu en pareille conjoncture, que les seuls bijoux dignes de son estime étoient les hommes de mérite qui pouvoient l'aider dans le gouvernement. Depuis que les Mongous étoient maîtres de l'Empire, on n'admettoit que rarement des Chinois dans les tribunaux. Gin-tsong, pour tenir la balance égale entre les deux nations, voulut qu'il y en eût un pareil nombre dans chaque tribunal, & doubla pour cela les Offices. Il n'y avoit point, jusqu'à lui, de distinction extérieure entre les différens états. Les Mandarins & le peuple, les gens de lettres & ceux qui ne l'étoient pas, les maîtres & les esclaves, étoient confondus. L'Empereur remédia à cet abus, & fixa l'habit que chacun porteroit à l'avenir: Mandarins, Lettrés, soldats, peuple & esclaves, tout fut obligé de se conformer à ce nouveau réglement. Le

Prince Hochila, fils de l'Empereur Haïchan, parvenu à un âge mur, paroissoit fort mécontent de ce que son oncle avoit nommé Prince héritier Choutépala, son fils, contre la condition qu'on lui avoit imposée à son avénement à la Couronne, de la faire passer après lui sur la tête d'un de ses neveux. L'Empereur, commençant à se défier de ce Prince, le nomma Gouverneur de l'Yun-nan, & l'envoya résider en cette Province, la plus éloignée de la Cour, pour lui ôter ensuite toute espérance de lui succéder.

Malgré son zele pour le bien public & son attention à le procurer, Gin-tsong avoit pour premier Ministre un tyran, nommé Tiémoutier, qui ne s'étudioit qu'à exercer mille concussions sur le peuple. Les créatures de cette ame noire se permettoient, à l'abri de son autorité, les plus grands désordres & les injustices les plus criantes. Les Censeurs de l'Empire & les Mandarins les plus respectables, ayant présenté des Mémoires à l'Empereur contre la conduite atroce de ce Ministre, il consentit à lui donner des Juges. Mais l'Impératrice mere, auprès de laquelle il avoit trouvé un asyle, refusoit de le livrer & s'opposoit à sa condamnation. Le chagrin que causa cette contradiction au Monarque, lui occasionna une maladie qui le conduisit au tombeau le 11 de la 2e lune de l'an 1320, à l'âge de 33 ans. De l'Impératrice ANOCHÉLI, sa femme, Princesse de Honghila, il laissa, outre le Prince héritier, un autre fils nommé Outoussépouhoa. L'Impératrice, après la mort de son époux, s'empara du gouvernement jusqu'au couronnement du Prince héritier qui n'étoit occupé qu'à verser des larmes sur le cercueil de son pere. Tiémoutier, conservé dans son poste par cette Princesse, profita de l'interregne pour se venger de ses accusateurs, dont il fit mourir un grand nombre sous divers prétextes.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1312, le premier jour de la sixième lune, 5 Juillet.
L'an 1315, le premier jour de la quatrieme lune, 4 Mai.
L'an 1319, le premier jour de la deuxieme lune, 21 Février.
L'an 1320, le premier jour de la premiere lune, 10 Février.

CHOUTÉPALA ou YNG-TSONG.

1320. (57e année *Keng-chin*, du LXIIe cycle.) CHOUTÉPALA, fils aîné de Aiyulipalipata, s'étant fait couronner à la 3e lune de l'an 1320, prit à cette cérémonie le nom de YNG-TSONG. Le respect qu'il avoit pour sa mere ne lui permit pas de destituer le Ministre Tiémoutier à qui elle continuoit toujours sa protection. Mais il lui refusa sa confiance dont il honora Peï-tchou, qu'il lui avoit donné pour collegue. Celui-ci descendant du fameux Mouholi, qui avoit si puissamment secondé Tchinkis-han lors de la fondation de l'Empire des Mongous, étoit rempli de fermeté, zélé pour les intérêts de son maître, instruit, modeste & irréprochable dans ses mœurs. Tiémoutier, pendant une absence de Peïtchou, s'étant présenté aux portes du palais, dans le dessein de le supplanter, l'Empereur lui en fit interdire l'entrée. Confus de cet affront, il rentra chez lui presque sans vie. S'étant mis au lit, il n'en releva pas, & mourut dans la 8e lune de l'an 1322. L'Impératrice mere le suivit de très près au tombeau. L'Empereur libre, après la mort de sa mere, de rechercher les complices des violences de Tiémoutier, chargea Peïtchou de cette commission. Les plus coupables désespérant de pouvoir échapper au châtiment qu'ils méritoient, comploterent de s'affranchir de cette crainte en assassinant l'Empereur & son Ministre, & en élevant sur le trône Yesun-temour, petit-fils de l'Empereur Houpilaï. Yesun-temour, loin d'approuver ce dessein, en avertit l'Empereur. Mais la vigilance de ce Monarque ne put le soustraire au sort qui lui étoit préparé. S'étant mis en route pour retourner de Chang-tou à la Cour, il fut poignardé à Nanpo, dans son lit, par Tiéché, fils adoptif de Tiémoutier, escorté d'une troupe de soldats, l'an 1323. Il n'avoit encore que 21 ans, & ne laissa point d'enfans de SOUTOPOLA, son épouse, fille de l'Empereur Tcheng-tsong ou Timour. Il fut sincérement regretté de ses peuples, parce qu'il s'occupoit de leur bonheur. Le fidele Peïtchou fut massacré en même tems que son maître.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1321, le premier jour de la sixieme lune, 26 Juin.
L'an 1322, le premier jour de la onzieme lune, 9 Décembre.

YÉSUN-TEMOUR, ou TAI-TING.

1323. (60e année *Quey-hay*, du LXIIe cycle.) YÉSUN-TEMOUR reçut en Tartarie les marques de la dignité impériale, que lui apporterent deux Princes mongous après l'assassinat de Choutépala. Personne ne s'étant présenté pour lui disputer le trône, il en prit tranquillement possession sur les bords de la riviere de Lang-ku, où il avoit son camp. La lenteur & la mollesse avec laquelle il poursuivit d'abord les assassins de son prédécesseur & leurs complices, jetta quelques nuages sur son innocence à l'égard de ce crime. Mais on lui rendit justice ensuite, lorsqu'on le vit sévir contre ces scélérats. Son régne ne fut remarquable que par des famines que l'intempérie de l'air occasionna. On lui doit néanmoins la justice de dire qu'il ne fut pas insensible aux maux de ses peuples. Il y auroit plus efficacement pourvu, s'il avoit eu l'esprit plus fécond en ressources. Mais on convient qu'il eût été mieux à la tête d'une armée que sur le trône. Il mourut à la 7e lune de l'an 1328, dans la 36e année de son âge, à Chang-tou en Tartarie, où il avoit été passer les chaleurs de l'été, suivant la coutume de ses prédécesseurs. De PAPOUHAN, Princesse de Hongkila, sa femme, qui jouissoit du titre & des honneurs d'Impératrice, il laissa quatre fils, dont l'aîné, Asouképa, avoit été nommé quelques années auparavant, Prince héritier. Mais Yen-témour réclama le trône en faveur des deux fils de l'Empereur Haïchan, Hochila & Toutémour, qui tous deux étoient éloignés. Ayant mandé à Toutémour, qui étoit le plus voisin, de venir incessamment se mettre à la tête d'un parti considérable qu'il lui avoit fait, il indiqua, en l'attendant, une Assemblée de tous les Mandarins de Pé-king ou Tatou, dans laquelle il fit conclure à rétablir les fils d'Haïchan dans les droits dont on les avoit injustement dépouillés. Cependant l'Impératrice avoit fait déclarer Empereur Asouképa à Chang-tou. Mais cette démarche fut inutile. Toutémour étant arrivé du Hou-kouang à Pé-king ou Tatou, y fut reçu avec applaudissement, & donna ses soins aux affaires du gouvernement. Mais il déclara en même tems que le trône appartenoit à Hochila, son aîné, & qu'à son retour il comptoit l'en mettre en possession. Yen-témour lui remontra que dans les conjonctures présentes cette modération étoit hors de saison, & que le bien public exigeoit qu'il se fit proclamer. Il se rendit alors, mais en protestant qu'il n'acceptoit le trône que pour l'assurer à son frere. Ce fut dans cette disposition qu'il se fit couronner. Il y eut dès ce moment une guerre ouverte entre les deux partis. Celui de Tou-témour prévalut, & le Prince Asouképa fut tué, l'on ne sait en quelle occasion ni en quel lieu. Sa mere, à la prise de Chang-tou dont Yuélou se rendit maître, étant tombée entre les mains de ce Général, fut conduite prisonniere à la Cour avec plusieurs de ses plus illustres partisans. Tou-témour cependant souffroit avec impatience les retardemens de son frere. Ayant enfin appris qu'il étoit arrivé à Honing, il chargea Yen-témour de lui porter le sceau de l'Empire avec les habits & les ornemens impériaux.

L'an 1327, le premier jour de la neuvieme lune, 16 Septembre, arriva une éclipse de soleil.

HOCHILA, ou MING-TSONG.

1329. (6e année *Ki-se*, du LXIIIe cycle.) HOCHILA ayant dirigé sa route vers Chang-tou, son frere s'avance à sa rencontre jusqu'à Tcheouhouchatou où ils se virent le 6 de la 3e lune de l'an 1329. Le soir même, dans un grand repas que Hochila donna aux Princes & aux Grands de la Cour, il fut saisi d'une attaque violente d'apoplexie, qui l'emporta subitement dans la 30e année de son âge. Le bruit se répandit qu'il avoit été empoisonné, & le soupçon tomba sur Yen-témour qui s'étoit plaint hautement du peu de considération que les Grands lui avoient marqué lorsqu'il étoit venu apporter le sceau de l'Empire. Mais ces conjectures ne purent être vérifiées. Hochila avoit eu pour premiere femme MAILAÏTI, après la mort de laquelle il épousa PAPOUCHA qu'il déclara Impératrice. Celle-ci lui donna deux fils, Tohoan & Ilintchépan.

L'an 1329, le premier jour de la septieme lune, 27 Juillet, arriva une éclipse de soleil.

TOU-TÉMOUR, ou OUEN-TSONG.

1329. (6e année *Ki-se*, du LXIIIe cycle.) TOU-TÉMOUR, après l'inhumation de son frere, qui se fit à Chang-tou le 15 de la 8e lune, prit de nouveau possession de l'Empire sous le nom de OUEN-TSONG. Il étoit à peine sur le trône qu'il ordonna de faire une collection des coutumes de la dynastie des Mongous. Peu de tems après il supprima tous les Ministres d'Etat, & ne conserva que Yuen-témour. Une distinction si honorable pour celui-ci excita la jalousie des Grands, & les piqua d'autant plus vivement contre lui, qu'il traitoit tout le monde avec une hauteur révoltante. Plusieurs Seigneurs s'étant réunis pour le perdre, il fut informé du complot, &, les ayant fait arrêter, il les livra à la justice qui, par complaisance, non-seulement confisqua leurs biens, mais les condamna à mort par une sentence que l'Empereur eut la foiblesse de confirmer. Zélé

pour la secte de Foé ou des Hochang, ce Prince employa pour rebâtir leurs temples des sommes immenses qui épuiserent ses sujets.

A la Chine, le soin de transmettre à la postérité les événemens de chaque régne n'étoit point abandonné à toute sorte d'Ecrivains; mais de tems immémorial il y avoit un tribunal des Historiens dont tous les membres étoient chargés de consigner le jugement qu'ils portoient de la vie & des actions de l'Empereur régnant dans des Mémoires qui ne devoient s'ouvrir qu'après l'extinction de sa dynastie. Tou-témour s'étant rendu, l'an 1331, dans la 9e lune, à ce tribunal, témoigna le désir qu'il avoit de savoir ce qu'on avoit écrit sur sa personne. La crainte ferma la bouche aux principaux Officiers. Mais un subalterne osa représenter à l'Empereur qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit violé le dépôt des Mémoires de sa dynastie, & qu'il espéroit que sa Majesté ne seroit pas la premiere à enfreindre la loi qui défendoit d'y toucher. L'Empereur n'insista pas, & loua la fermeté de cet Officier & son exactitude à remplir son devoir. Il se mettoit néanmoins lui-même peu en peine de mériter les suffrages du public, livré, comme il étoit, au plaisir & donnant toute sa confiance à Yen-témour qui n'étoit occupé qu'à flatter ses goûts. Il fut en conséquence peu regretté, lorsqu'à la 8e lune de l'an 1332, une courte maladie l'enleva de ce monde à l'âge de 29 ans, dans la 4e année de son régne. Il avoit épousé, avant de parvenir au trône, Poutachéli, qu'il nomma Impératrice. Cette Princesse, dès la premiere année du régne de son époux, fit périr par jalousie l'Impératrice, veuve de Hochila, & reléguer Tohoan, son fils aîné, dans une Isle de la Corée.

L'an 1331, le premier jour de la onzieme lune, 30 Novembre. arriva une éclipse de soleil.

ILINTCHÉPAN, ou NING-TSONG.

1332. (9e année *Gin-chin*, du LXIIIe cycle.) Ilintchépan, 2e fils de l'Empereur Hochila, ou Ning-tsong, jeune Prince que Tou-témour, son oncle, avoit toujours considéré comme devant être son héritier, lui succéda effectivement à l'âge de sept ans par le crédit de l'Impératrice Poutachéli, & contre le gré du premier Ministre Yen-témour. Mais peu de jours après son inauguration il tomba malade, & étant décédé à la 11e lune de l'an 1332, il dérangea par là toutes les mesures de l'Impératrice. Sa mort fut de près suivie de celle de Yen-témour, que l'excès de ses débauches avoit avancée.

TOHOAN-TÉMOUR, ou CHUN-TI.

1332. (9e année *Gin-chin*, du LXIIIe cycle.) Tohoan-témour, fils aîné de Hochila, ayant été rappellé par l'Impératrice Poutachéli de l'une des Isles de la Corée, où elle l'avoit fait reléguer, fut proclamé Empereur, sous le nom de Chun-ti, à l'âge de 13 ans, dans la 6e lune de l'an 1332, après avoir promis à cette Princesse que le trône après lui passeroit au Prince Yentiékoussé, son neveu, fils de l'Empereur Tou-témour. La hauteur avec laquelle Peyen, son premier Ministre, fils du fameux Général de ce nom, traitoit ses égaux, & plus encore ses inférieurs, irrita Tankiché, son collegue, & fut la cause d'une guerre civile où ce dernier périt, l'an 1335, avec l'Impératrice Peyaou qui le protégeoit. L'audace de Peyen le rendant de jour en jour plus insupportable, ses propres parens se crurent obligés de faire ouvrir les yeux à l'Empereur sur sa conduite. Tohoan-témour, apprenant qu'il empiétoit sur son autorité jusqu'à faire mourir à son insçu les personnes qui avoient le malheur de lui déplaire, le relégua à Nan-ghan-tcheou sans vouloir l'admettre en sa présence avant qu'il partît. Peyen en conçut tant de chagrin qu'il tomba malade en route & mourut à Long-hing-y dans la Province de Kiang-si. La disgrace de ce Ministre, Mongou de naissance, n'éteignit pas dans le cœur des Chinois la haine que ses violences leur avoient inspirée contre sa nation, ni le désir d'en secouer le joug. L'entreprise très dispendieuse que l'Empereur fit, en 1351, de creuser un nouveau lit au fleuve Hohang-ho, pour réparer les dommages qu'il avoit causés aux peuples voisins, en rompant ses digues par une inondation, fit un nombre prodigieux de mécontens, & devint la source d'un soulévement presque général qui ne finit que par l'expulsion des Mongous. On vit des partis courir dans les Provinces, ravager les campagnes, conquérir les villes; des pirates écumer les grands fleuves & les mers, enlever les vaisseaux marchands, se rendre maîtres des ports & ruiner le commerce; des ambitieux prendre le titre d'Empereur dans les pays dont ils s'étoient emparés. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que la discorde se mit parmi les Ministres & les Généraux de Chun-ti, & facilita par là les progrès des rebelles. Le Ministre Toto fut celui qui servit Chun-ti avec le plus de sagesse & de désintéressement. Mais, s'étant fait donner Hama pour collégue, il n'éprouva de sa part que de l'ingratitude. Hama voyant l'Empereur décidé pour les vains amusemens & la volupté, ne s'occupa qu'à flatter ses goûts; &, s'étant rendu maître de son esprit, il parvint, l'an 1354, à faire exiler Toto, comme un censeur incommode, avec Yesien-Témour, son frere. Non moins habile à la tête des armées que dans le cabinet, Toto venoit de remporter sur le rebelle Tchang-tsé-tching une victoire qui avoit fait rentrer trois villes considérables sous l'obéissance des Mongous. Hama, craignant le retour de Toto, vint à bout de le faire périr l'année suivante. N'ayant plus alors de concurrent à redouter, il rougit de l'état où il avoit réduit l'Empire en plongeant Chun-ti dans des débauches qui l'avoient rendu stupide au point de ne pouvoir donner aucune attention aux affaires du gouvernement. Chargé par là de la haine publique qu'il ne pouvoit se dissimuler, il se mit en tête, pour la détourner, de détrôner l'Empereur & de mettre à sa place le Prince héritier son fils, qui joignoit à beaucoup d'esprit de la prudence & un grand discernement. Dans un entretien secret qu'il eut à ce sujet avec Toulon, son pere, il fut entendu de sa sœur, femme de Toulon-Témour, compagnon des débauches de l'Empereur. Ce Monarque, instruit du mystere par son favori, voulut d'abord faire mourir Hama & Suésué, son frere, comme les Mandarins l'en sollicitoient. Mais, étant revenu à des sentimens plus doux, il se contenta de les envoyer en exil. Cette espece de grace fut sans effet. Avant leur départ on les fit étrangler l'un & l'autre.

Tchu-yuen-tchang, qui de simple Lama étoit parvenu aux premiers grades militaires, s'opposoit alors avec succès aux progrès des rebelles, & préparoit en même tems l'établissement d'une nouvelle dynastie sur la ruine de celle des Mongous. La modération avec laquelle il usoit de ses victoires, & sa clémence envers les vaincus, lui fournirent sans violence un grand nombre de Provinces. Toutes celles du nord se rangerent d'elles-mêmes sous ses loix. Chun-ti voyoit cependant d'un œil indifférent la chûte de sa dynastie s'accélérer. Lieou-fou-tong, Chef du parti des *bonnets rouges* dans le Ho-nan, lui donna pour rival, en 1355, Han-lin-eul, qu'il fit reconnoître Empereur des Song sous le nom de Ming-ouang. Celui-ci, qui se prétendoit issu de l'Empereur Hoeï-tsong, établit sa Cour à Po-tcheou du Ho-nan, & se maintint, malgré la mésintelligence qui régnoit parmi les Song, l'espace de cinq ans. Mais le Général Mongou Tchahan-Témour étant venu l'assiéger dans Caï-fong-fou, dont il s'étoit emparé, ruina son parti en forçant la place, & laissa à peine le tems à ce faux Empereur de s'évader pour ne plus reparoître. La Cour de Pé-king ne profita point de cet avantage pour rétablir son autorité. Elle étoit pleine d'intrigues & d'intérêts particuliers qui ne lui permettoient pas de s'occuper du bien général de l'Etat. Le Prince héritier, conformément aux vues de l'Impératrice Ki, sa mere, se donnoit de grands mouvemens pour engager le Ministre Taï-ping à faire renoncer Chun-ti au trône en sa faveur. Ne pouvant le gagner, il fit des tentatives pour le perdre. Mais les Grands prirent le parti du Ministre, & le justifierent. Taï-ping néanmoins, las de se voir exposé journellement aux ressorts que l'intrigue faisoit jouer, prit le parti de la retraite à la 2e lune de l'an 1360. L'autorité après lui passa entre les mains de trois scélérats qui, ne pensant qu'à s'enrichir, acheverent de perdre l'Etat en laissant ignorer à Chun-ti, leur maître, tout ce qui se passoit. Les différens partis des Chinois n'étoient pas les seuls qui travailloient à enlever l'Empire aux Mongous. Ceux-ci, au lieu d'éteindre leurs haines particulieres & de se réunir contre leurs ennemis communs, s'armerent les uns contre les autres, & se firent une guerre ouverte. Toute la ressource de l'Empereur étoit dans la valeur & l'habileté du Général Tchahan-Témour, déja célebre par plusieurs victoires qu'il avoit remportées sur les rebelles Ayant fait rentrer, l'an 1361, le Ho-nan sous l'obéissance des Mongous, & soumis plusieurs villes du nord qui avoient secoué leur joug, il commençoit à faire renaître dans sa nation l'espérance de conserver l'Empire. De toute la Province de Chantong il ne lui restoit plus à réduire, au commencement de l'an 1363, que la ville de Ytou dont il alla lui-même presser le siége entamé par un de ses détachemens. Tienfong qui avoit excité la révolte du Chantong dont il étoit Gouverneur, vint en personne se joindre aux assiégeans, avec un corps de troupes, feignant d'avoir repris les intérêts de la cause commune. Mais le perfide, dont le camp étoit séparé de celui de Tchahan-Témour, l'ayant attiré dans sa tente, le fit lâchement assassiner; après quoi il se jetta dans la ville avec les siens. Koukou-Témour, fils adoptif de Tchahan-Témour, continua le siége; &, ayant forcé la place, il immola aux mânes de son pere l'auteur & les complices de sa mort. Mais il ne rétablit point, par cet acte de justice, la concorde parmi les Mongous. Leurs dissentions s'accrurent au contraire depuis qu'ils ne voyoient plus à la tête de l'armée impériale un Général capable de leur en imposer. Ce qu'il y eut de

plus déplorable pour eux, c'est que le Prince héritier au lieu d'employer son autorité pour éteindre le feu des dissentions, ne la fit servir qu'à l'attiser.

Le fondateur des Ming se conduisoit d'une maniere bien différente. Mesuré dans toutes ses démarches, il faisoit des conquêtes rapides, & d'autant plus solides que les peuples qu'il s'attachoit par sa clémence & ses bienfaits, s'empressoient de se mettre sous sa protection & lui demeuroient fideles. Ses Généraux, Su-ta & Tchang-yu-tchun, secondoient parfaitement ses vues. Ayant fait prisonnier dans Ping-kiang, en 1366, Tchang-ssé-tching, qui, depuis l'an 1354, se portoit pour Empereur des Mongous, & soutenoit ce titre avec habileté, ils ne trouverent presque plus d'obstacles aux progrès de leurs armes. Il arriva l'année suivante, pour combler le malheur des Mongous, que le Prince héritier, Ngaï-yuli-pata, s'étant brouillé avec le Général Koukou-Témour, le fit dépouiller de tous ses emplois. Les villes qui étoient restées fideles à l'Empereur, ne voyant plus alors de Chef capable de les défendre, ouvrirent leurs portes aux Ming dès qu'ils se présenterent. La seule présence de leurs Généraux ayant soumis, l'an 1368, les Provinces de Kouang-tong, de Ho-nan & de Kouang-si, ils ne trouverent de résistance que dans la ville de Tong-tcheou dans le Kiang-nan, dont le Gouverneur Pouyen-Témour se fit tuer en la défendant. Cette place n'étant qu'à 40 *ly*, ou environ 4 lieues de Pé-king, toute la Cour fut dans les plus vives alarmes. Chun-ti, malgré les remontrances des Ministres & des Grands, s'obstina à vouloir se retirer du côté du nord avec le Prince héritier & la famille impériale. Il partit de Pé-king, & le 20 de la huitieme lune de l'an 1368, les ennemis ayant attaqué une des portes de cette ville, s'en rendirent maîtres le lendemain. L'Empereur avoit pris sa route vers Chang-tou. Mais bientôt après son arrivée il en sortit à l'approche des ennemis qui le poursuivoient, & se réfugia à Yng-tchang-fou. Ce fut sa derniere retraite. Il y mourut dans la 4^e^ lune de l'an 1370, à l'âge de 52 ans. Ainsi finit la dynastie des Mongous ou Yuen, qui comptent, depuis Tchinkis-han leur fondateur jusqu'à la fin du régne de Chun-ti, 162 ans de durée, & 89 seulement depuis l'extinction entiere de la grande dynastie des SONG.

Eclipses du soleil arrivées sous ce régne.

L'an 1334, le premier jour de la quatrieme lune, 4 Mai.
L'an 1336, le premier jour de la huitieme lune, 6 Septembre.
L'an 1338, le premier jour de la septieme lune, et non pas de la huitieme, 18 Juillet.
L'an 1342, le premier jour de la quatrieme lune, et non pas de la huitieme, 5 Mai.
L'an 1343, le premier jour de la quatrieme lune, 25 Avril.
L'an 1344, le premier jour de la neuvieme lune, 7 Octobre.
L'an 1345, le premier jour de la huitieme lune, et non pas de la neuvieme, 26 Septembre.
L'an 1346, le premier jour de la deuxieme lune, 22 Février.
L'an 1347, le premier jour de la premiere lune, 11 Février.
L'an 1350, le premier jour de la onzieme lune, 30 Novembre.
L'an 1352, le premier jour de la quatrieme lune, 14 Mai.
L'an 1353, le premier jour de la huitieme lune, et non pas de la troisieme, 28 Septembre.
L'an 1358, le premier jour de la sixieme lune, 7 Juillet.
L'an 1360, le premier jour de la cinquieme lune, 15 Mai.
L'an 1364, le premier jour de la deuxieme lune, et non pas de la huitieme, 4 Mars.
L'an 1366, le premier jour de la septieme lune, 7 Août.
L'an 1367, le premier jour de la septieme lune, et non pas de la sixieme, 27 Juillet.

XXI^e^ DYNASTIE.

DES MING.

HONG-VOU.

1368. (45^e^ année *Vou-chin*, du LXIII^e^ cycle.) Tchu-yuen-tchang, fils d'un pauvre Laboureur, & devenu soldat, comme on l'a dit, après avoir demeuré parmi les Bonzes ou Lama, s'étoit avancé par son mérite aux premiers grades militaires. La mauvaise conduite des Généraux sous lesquels il servit contribua le plus à son avancement. S'étant soustrait à leur commandement, il se fit Chef de parti, dans la vue de détruire tous ceux qu'il voyoit se former pour la ruine de l'Empire. Devenu maître avec une rapidité surprenante des Provinces de Kiang-nan, de Kiang-si, de Hou-kouang & de Tché-kiang, ses Officiers le presserent de prendre le titre d'Empereur, lui représentant que c'étoit le seul moyen de réunir les esprits & d'épargner beaucoup de sang. Mais, ayant horreur du nom de rebelle, il se refusa à leurs instances, & se contenta du titre de Prince de Ou. Il arbora dès lors le cortege de Prince, & se donna des Officiers conformément à cette dignité. Dans un Conseil de guerre, qu'il tint peu de tems après, il nomma des Généraux pour aller conquérir les Provinces de Fou-kien, de Kouang-tong & de Kouang-si. Il partit lui-même pour aller joindre son armée du nord au commencement de la 7^e^ lune intercalaire, prit sur sa route, presque sans effort, plusieurs villes, & sur la fin de la même lune se présenta devant la ville de Tong-tcheou, qu'il emporta d'assaut après quelques jours d'attaque. L'Empereur des Yuen, ou Mongous, le voyant approcher de Yen-king, se sauva à Chang-tou, hors de la grande muraille, &, ne s'y croyant pas en sureté, il s'enfuit à Yng-chang-tou. Les deux villes abandonnées par Chun-ti, étant sans défense, le Prince de Ou alla prendre possession de la premiere, où il se fit reconnoître Empereur de la Chine par les siens & par ceux des Yuen qui s'étoient soumis à lui, donna le nom de MING à sa dynastie & celui de HONG-VOU aux années de son régne, & voulut que cette année fut comptée pour la premiere. Su-ta, son grand Général, qu'il fit marcher à la conquête de Taï-yuen, s'en rendit maître, après avoir fait prisonniers 40 mille hommes de cavalerie, qui couvroient la place. Cette victoire fut de près suivie de la soumission de tout le Chan-si. Hong-vou cependant ne demeuroit pas oisif à sa Cour. La premiere chose dont il s'occupa, fut d'empêcher le luxe de s'y introduire, en supprimant ce qui pouvoit y donner lieu, & il commença par sa famille. Les Yuen avoient fait construire à Yen-king un palais au milieu duquel s'élevoit une grande tour d'une architecture très riche & fort recherchée; on voyoit au-dessus deux statues qui sonnoient à chaque heure une cloche & battoient du tambour. Hong-vou eut la curiosité d'y monter avec une suite nombreuse; &, après avoir examiné en silence ce travail merveilleux, il dit d'un air pénétré : « Comment peut-on négliger les affaires les plus importantes pour ne s'occuper qu'à élever des édifices si magnifiques. Si les Yuen, au lieu de s'amuser à ces superfluités, s'étoient appliqués à contenter les peuples, n'auroient-ils pas conservé le sceptre dans leur famille? » S'adressant ensuite à quelques uns de ses Grands : « Je vous ordonne, leur dit-il, de faire abattre cette tour & qu'il n'en reste aucun vestige. » La plûpart des chars & des meubles de l'Empereur étoient ornés d'or & d'argent; il ordonna d'y substituer le cuivre.

Le Général Su-ta partit à la premiere lune de l'an 1369 pour la conquête du Chen-si. Li-ssé-tsi, qui en étoit Gouverneur, après avoir vainement défendu plusieurs places, prit le parti de la soumission. Su-ta, voyant les Provinces de Chan-si & de Chen-si subjuguées, remet le commandement de l'armée à Fong-tsong-y, & retourne dans la 9^e^ lune à la Cour où il est reçu comme en triomphe. Ouang-pao-pao, Général des Yuen, voulut profiter de son absence pour faire quelque entreprise; mais après de légers succès il échoua devant Lan-tcheou, défendu par Tchang-ouen. Su-ta part de la Cour, à la 2^e^ lune de l'an 1370, pour achever la conquête de ce qui restoit soumis aux Yuen. Les villes devant lesquelles ses Lieutenans se présentent, leur ouvrent leurs portes sans résistance. Chun-ti, dans le cours de cette expédition, étant mort à la 4^e^ lune, la guerre sembloit devoir être terminée. Mais le Prince héritier, Ngaï-yu-lipata, s'étant renfermé dans Yng-tchang, menaçoit d'y faire une longue & vigoureuse défense. La place néanmoins se rendit aussitôt que Li-ouen-tchong, envoyé contre elle avec un détachement, parut sous ses murs. Les Reines & les Princesses qui s'y trouverent, plusieurs Princes de la famille royale, & les Grands attachés à son service, furent tous conduits à la Cour des Ming. Le seul Prince héritier des Yuen eut le bonheur de s'échapper. Hong-vou marqua sa générosité envers Maïtilipala, l'un des prisonniers, petit-fils de Chun-ti. Les Grands demandoient qu'il fût immolé dans la salle des ancêtres de la famille impériale. Hong-vou, loin d'acquiescer à cette demande barbare, déclara Maïtilipala Prince du 3^e^ ordre, dont il lui assigna le cortége & les appointemens, & lui fit donner un palais pour lui & les Princesses.

Dans la même lune où Chun-ti mourut, le Général Su-ta força le camp de Ouang-pao-pao, qu'il mit dans un désordre effroyable, sans faire quartier à personne. On compta jusqu'à 84 mille hommes restés sur le carreau. Ouang-pao-pao, s'étant sauvé, alla joindre le Prince héritier des Yuen, qu'il fit déclarer Empereur de sa nation. Il eut une espece de revanche, l'an 1372, contre Su-ta, qui, l'ayant attaqué près de la riviere de Toula avec une armée inférieure à la sienne, fut battu avec perte de dix mille hommes. Ouang-pao-pao, mécontent du Prince héritier des Yuen, se retira depuis au nord de la montagne de Hin-chan, dans le département de Holanalahaï, où il mourut au commencement de l'an 1375. Ngaï-yu-lipata ne lui survécut que trois ans, étant mort l'an 1378. On lui donna pour successeur Toukous-Témour, son fils, qui fut préféré à Maïtilipala, sans que cette préférence causât de trouble. L'Empereur Hong-vou le reconnoissant lui-même Prince des Yuen, lui fit faire des complimens de condoléance sur la mort de son

pere, & de félicitation sur son élévation à la dignité de Prince des Mongous.

Cependant Hong-vou méditoit le dessein de réduire le Yun-nan par la voie des armes. Cette Province étoit alors divisée en 52 fou ou grands départemens, 53 tcheou ou départemens du second ordre, & 52 hien ou départemens du troisieme ordre. Des excursions que firent les Tartares sur les terres de l'Empire, l'obligerent de suspendre pendant trois ans l'effet de cette résolution. Mais, ayant rechassé ceux qui étoient venus insulter ses Etats, il assembla une armée de 300 mille hommes, qu'il fit partir sous la conduite de Fou-yeou-té pour cette expédition, dont il traça lui-même le plan. Elle fut pénible, mais heureuse; & en deux campagnes le Yun-nan tomba entièrement sous la puissance des Ming.

La mort du Grand Général Su-ta, arrivée à la 2e lune de l'an 1382, plongea l'Empereur dans un deuil qui lui fit suspendre toutes les affaires. Il avoit coutume de dire que ce Général étoit pour lui ce que les pieds, les mains & le cœur sont au corps. Pour honorer sa mémoire, il composa lui-même son épitaphe contenant l'éloge & le détail de ses exploits.

Le Prince des Yuen ne fut pas soigneux d'entretenir la paix avec l'Empire. Son Général Nahutchu, Capitaine expérimenté, ayant sous ses ordres plusieurs centaines de mille hommes, paroissoit décidé à venger l'honneur de sa nation. Trois cents mille hommes que l'Empereur envoya contre lui l'an 1386, le réduisirent à mettre bas les armes l'année suivante & à prendre le parti de la soumission avec toute sa horde. L'Empereur devant lequel il vint se présenter, le reçut avec distinction, & le créa Héou, avec les appointemens de cette dignité. Tokous-Témour, malgré cette défection, n'étoit point encore disposé à se rendre. Mais les nouvelles pertes qu'il fit ensuite l'ayant obligé de se réfugier chez Yessoutier, son parent, celui-ci le fit massacrer dans le dessein de se faire reconnoître Prince des Yuen. Il ne jouit pas tranquillement du fruit de sa lâche trahison : les Généraux de l'Empereur le harcelerent continuellement, & le mirent souvent à deux doigts de sa perte. Hong-vou termina son long & glorieux régne le dixieme jour de la 5e lune intercalaire de l'an 1398. » Ce Prince, dit le P. de Mailla, avoit » de grandes qualités & peu de défauts essentiels. Ennemi du » faste, ses habits & son train étoient des plus modestes; doué » d'un sens droit & de beaucoup de pénétration, il connoissoit » bientôt le génie & les talens de ceux qui l'approchoient : ce » discernement faisoit qu'il employoit chacun suivant sa capa- » cité, & qu'il étoit toujours bien servi. Il saisissoit avec une » justesse admirable les avantages & les inconvéniens d'une en- » treprise, & rarement il se trompoit. Persuadé que l'intérêt » personnel conduit toujours le peuple, il veilloit à ce qu'on ne » lui causât aucun dommage, & il donnoit tous ses soins à lui » procurer le nécessaire pour vivre en paix : cette conduite pleine » de bonté engagea les peuples à se soumettre facilement à sa » domination, & le fit réussir dans tout ce qu'il entreprit. »

KIEN-OUEN-TI.

1398. (15e année *Vou-yn*, du LXIVe cycle.) Tchu-ouen, petit-fils de Hong-vou qui l'avoit déclaré Prince héritier, lui succéda sous le nom de KIEN-OUEN-TI. Ses oncles, les Princes de Yen, de Tcheou, de Tsi, de Siang, de Taï & de Min, que la politique du feu Empereur, leur pere, avoit éloignés dans la vue d'éviter le trouble, reçurent la nouvelle de son élévation avec beaucoup d'humeur. Les Ministres Kitaï & Hoang-tsé-ting, informés que les deux premiers de ces Princes avoient conjuré leur perte afin de dépouiller leur neveu, lui conseillerent de s'assurer de leurs personnes, & de commencer par le second. L'avis fut suivi, & Li-king-long, envoyé avec un corps de troupes dans le Ho-nan, se saisit du Prince de Tcheou & de sa famille, qui furent amenés à la Cour. Le Prince, réduit au rang du peuple, fut ensuite exilé dans le Yun-nan. De semblables traitemens qu'on fit à d'autres Princes dont on se défioit, persuaderent à celui de Yen que son tour ne tarderoit pas à venir. Pour se mettre en défense, il prit les armes l'an 1400, feignant de n'en vouloir qu'aux deux Ministres, & protestant de les mettre bas dès que ces traîtres, comme il les appelloit, seroient mis à mort. Les victoires éclatantes qu'il remporta dans la même année sur les armées nombreuses qu'on lui opposa, & les conquêtes rapides qu'il fit, déterminerent les deux Ministres à demander eux-mêmes d'être renvoyés du ministere & éloignés de la Cour. Mais, quoique disgraciés en apparence, ils n'en eurent pas moins d'influence dans le gouvernement, & tout continua de se faire par leur ordre ou par leur conseil. Le Prince à qui ce jeu n'en imposa pas, & qui d'ailleurs portoit ses vues sur le trône, continua la guerre de son côté, & la fit d'autant plus heureusement, que les Généraux qu'on lui opposa ne l'égaloient point en habileté. Une grande bataille, qu'ils gagnerent sur lui vers la fin de 1401, sembloit néanmoins devoir le porter au parti de la soumission. Mais apprenant que l'Empereur, dans le transport de sa joie, avoit fait revenir à la Cour ses deux Ministres, ce rappel le décida plus que jamais dans sa révolte. L'an 1402, ayant battu le Général Chan-kié, le succès de cette bataille le rendit maître de la plûpart des villes du Houpé, & jetta l'Empereur dans la consternation. Pour regagner le Prince, il exila de nouveau ses Ministres, confisqua leurs biens & lui manda lui-même cette disgrace. La réponse du Prince à l'Empereur fut un doute affecté sur la sincérité de sa conduite, & des excuses sur le refus qu'il croyoit devoir faire de licencier ses troupes. C'étoit annoncer qu'il étoit disposé à poursuivre les hostilités. Ce fut ce qu'il fit en effet & avec tant de prospérité, qu'ayant passé le Kiang sans opposition l'an 1403, il arriva aux portes de Nan-king où résidoit la Cour. L'Empereur, perdant alors toute espérance, livra son palais aux flammes où l'Impératrice MA-CHI, sa femme, se précipita; pour lui, s'étant déguisé en Bonze avec quelques personnes de sa suite, il alla se cacher dans le Yun-nan où il mena une vie errante, pendant 38 ans, à la faveur de ce travestissement.

TCHING-TSOU, OU YONG-LO.

1403. (20e année *Quey-ouy*, du LXIVe cycle.) Tchutaï, Prince de Yen, étant entré dans Nan-king après la fuite de Kien-ouen-ti qu'il croyoit consumé dans les flammes avec sa femme, prit tranquillement possession du palais impérial où il se fit inaugurer sous le nom de TCHING-TSOU. Il est néanmoins plus connu sous celui de YONG-LO. Il choisit la ville de Péping pour y tenir sa Cour du nord, & substitua au nom qu'elle portoit celui de Chun-tien-fou, qu'elle a toujours conservé depuis. Au commencement de l'an 1405, il pourvut à l'établissement de ses fils, en nommant Prince héritier Tchu-kao-tchi, l'aîné, qu'il fit en même tems Prince de Yen, & en donnant la principauté de Han à Tchu-koo-hiu, le second, & à Tchu-kao-soui, le troisieme, celle de Tchao.

Le Ngan-nan, ou Ton-kin, faisoit anciennement partie du Royaume de Kiao-tchi ou de la Cochinchine. L'Empereur en ayant créé Roi Lit-sang à la 11e lune intercalaire de l'an 1404, Tchin-tien-ping vint lui faire, l'année suivante, des représentations à ce sujet, disant que Li-ki-mao, pere de Li-tsang, avoit usurpé à son préjudice le Ngan-nan, après avoir exterminé la famille royale dont lui seul étoit le dernier rejetton. L'Empereur, décidé à faire justice sur ce placet, fit partir pour le Ngan-nan une armée sous les ordres de Tchang-fou. Ce Général, après une grande victoire, amena, l'an 1407, Li-ki-mao & Li-tsang à l'Empereur qui se contenta de reléguer le pere dans la Province de Kouang-si, & retint le fils auprès de lui.

Yong-lo fit deux expéditions contre les Tartares, & mourut, en revenant de la seconde, le 18e jour de la septieme lune de l'an 1425, à l'âge de 65 ans. Son corps fut rapporté à Pé-king où il avoit transporté sa Cour. A la nouvelle de sa mort on voulut engager l'Empereur Kien-ouenti à remonter sur le trône; mais, content de la liberté que lui procuroit l'état de Ho-chang, il rejetta constamment les offres qu'on lui faisoit pour son rétablissement.

L'an 1413, et non pas 1414, le premier jour de la premiere lune, 1 Février, arriva une éclipse de soleil.

GIN-TSONG.

1425. (42e année *Y-se*, du LXIVe cycle.) Tchu-kao-tchi prit, en succédant à l'Empereur Yong-lo, son pere, le nom de GIN-TSONG. Nommé Prince héritier dès l'an 1405, il avoit administré les affaires avec beaucoup d'application & de capacité. Il débuta sur le trône par nommer Prince héritier son fils Tchu-kao-tchi, & l'envoya résider à Nan-king pour gouverner les peuples du midi, se réservant ceux du nord. L'Empereur Yong-lo, son pere, avoit proscrit un grand nombre de Mandarins à cause de leur attachement à l'Empereur Kien-ouen-ti. Convaincu de leur innocence, Gin-tsong donna un Edit pour réhabiliter leur mémoire : cette démarche lui fit le plus grand honneur. Toute sa conduite porta l'empreinte de son caractere équitable & bienfaisant. Mais il n'occupa le trône que dix mois, & mourut à Pé-king, le 12 de la cinquieme lune de l'an 1426, à l'âge de 48 ans.

SUEN-TSONG.

1426. (43e année *Ping-ou*, du LXIVe cycle.) Le nom que prit Tchu-kao-tchi, en succédant à Gin-tsong son pere, fut SUEN-TSONG. Le Prince Tchu-kao-chiu, son oncle, exilé sous le dernier régne à Lo-ngan pour cause de révolte, nourrissoit toujours dans son cœur les dispositions qui avoient causé sa dis-

grace. Une fausse démarche qu'il fit en voyant son neveu placé sur le trône, décéla ses pernicieux desseins. L'Empereur, en étant informé par le Général Tchang-fou qu'il avoit voulu mettre dans ses intérêts, vint l'investir avec un corps de troupes dans Lo-ngan au moment qu'il s'y attendoit le moins. Ne trouvant pas moyen d'échapper, il prit le parti de venir trouver en habit de deuil son oncle, & de lui déclarer les complices de la conspiration qu'il avoit formée pour le supplanter: l'Empereur l'ayant reçu avec bonté, le fit conduire à Pé-king, où il fut enfermé avec sa famille dans une maison commode & pourvue de tout ce qui étoit nécessaire à la vie. Cette révolte étouffée dès sa naissance ne laissa pas de coûter beaucoup de sang: les Officiers que le Prince avoit mis à la tête de ses troupes & ceux qui formoient son conseil, furent punis comme des rebelles.

L'Empereur Suen-tsong étant tombé malade le premier jour de l'an 1436, mourut le lendemain.

L'an 1433, le premier jour de la sixieme lune, et non pas de la septieme, 17 Juin, arriva une éclipse de soleil.

YNG-TSONG.

1436. (53e année *Ping-chin*, du LXIVe cycle.) YNG-TSONG, fils de Suen-tsong, fut reconnu pour son successeur à l'âge de huit ans, par les soins de l'Impératrice Tchang-chi, son aïeule, qui se fit en même tems décerner la Régence.

L'Empereur deposé, Kien-ouen-ti, fut découvert, l'an 1441, sous l'habit de Ho-chan, qu'on lui fit quitter; après quoi il fut renfermé dans un appartement du palais, où il passa le reste de ses jours, qui ne fut pas de longue durée. L'Impératrice Régente étant morte à la dixieme lune de l'an 1443, l'Empereur prit en main les rênes du gouvernement, & revêtit de la plus grande autorité l'eunuque Ouang-tchin, que cette Princesse avoit mis à la tête de son conseil, après avoir été sur le point de le faire périr pour ses infidélités. Ce Ministre continua d'exercer son despotisme en avançant, malgré leur indignité, ses créatures, & persécutant les gens de bien qui s'opposoient à ses volontés.

Sur la fin de 1444, on apprit que Tohoan, Prince tartare de Chunning, étoit mort & que son fils Yésien lui avoit succédé. Celui-ci, plus entreprenant que son pere, se faisoit bien plus craindre dans le nord de la Chine. Une armée de deux cens mille hommes, envoyée contre lui, n'osa pénétrer fort avant dans son pays de peur de le rencontrer, & s'en revint après avoir battu quelques partis. Un autre rebelle de Lu-tchuen, nommé Ssé-gin, fier d'une victoire qu'il avoit remportée sur les Chinois en 1438, avoit pris le nom de Fo-fa que portoient les Rois de Yun-nan. Il demeuroit tranquille dans cet Etat reculé & ne paroissoit pas disposé à pousser plus loin ses conquêtes. On apprit au contraire à la Cour que Yesien exerçoit continuellement ses troupes & mettoit tout en usage pour soulever les Tartares voisins de la Chine. Ouang-tching néanmoins, contre l'avis de l'Empereur & de son Conseil, s'obstina à vouloir avant tout exterminer Ssé-gin & sa famille. Il y réussit; une armée qu'il envoya contre le Roi de Mien qui le protégeoit, obligea ce Prince à le livrer à un Officier de la Cour, qui le chargea de chaînes pour l'amener à l'Empereur. Mais Ssé-gin, n'espérant point de grace, se donna la mort sur la route. Yésien, frappé du sort de ce rebelle, voulut faire la paix avec l'Empire, & pour la cimenter il fit demander en mariage une Princesse à l'Empereur. Mais elle lui fut ignominieusement refusée par le Ministre; ce qui alluma le désir de la vengeance dans le cœur d'Yésien. Ayant levé une armée considérable, il fit de nouvelles excursions sur les frontieres de la Chine. Le Ministre Ouang-tching lui opposa une armée de 500 mille hommes, dont il se fit donner le commandement par l'Empereur qui l'accompagna. Cette expédition fut très malheureuse par l'incapacité du Général. L'armée impériale étant venue camper à Tou-mou, à 20 *ly* de Hoaï-laï, dans un lieu où elle manqua d'eau, le Prince tartare, dans la 8e lune de l'an 1450, fondit sur elle & engagea un combat furieux où plus de cent mille Chinois périrent & le reste fut mis en déroute. L'Empereur lui-même tomba entre les mains des vainqueurs qu'il étonna par la tranquillité avec laquelle il soutint ce revers. Fantchong, Capitaine de ses Gardes, vengea sa captivité sur Ouang-tching qu'il défigura à coup de sabre. Yésien à qui ce Prince fut amené, le reçut avec respect, & lui donna la premiere place. Mais l'Impératrice, mere de Yng-tsong & son épouse, offrirent en vain leurs bijoux, qui montoient à des sommes très considérables, pour obtenir sa rançon. Yésien l'emmena avec lui en Tartarie. L'Impératrice mere avoit eu soin, dès qu'elle apprit la captivité de son fils, de signifier aux Mandarins que Tching-ouang, frere puîné de Yng-tsong, auroit soin du gouvernement jusqu'à son retour; & deux jours après elle avoit fait reconnoître Tchu-kien-tchin, fils de l'Empereur, âgé de deux ans, Prince héritier. Cette Princesse désespérant de revoir l'Empereur, son fils, crut important de ne pas laisser le trône plus long-tems vacant. Le 29 de la 8e lune de l'an 1450, elle adressa aux Grands un ordre portant, que le Prince héritier n'étant encore qu'un enfant & incapable de manier de long-tems les rênes du gouvernement, il falloit que le Prince Tching-ouang montât sur le trône. Les Grands, ravis de cet ordre, contraignirent le Prince Régent de céder aux desirs de l'Impératrice sa mere.

KING-TI.

1450. (7e année *Keng-su*, du LXVe cycle.) Tching-ouang, frere puîné de l'Empereur Yng-tsong, fut salué Empereur le 6 de la 9e lune 1450, par tous les Mandarins d'armes & de lettres, avec les cérémonies accoutumées. Le Tartare Yesien ne pouvant tirer de la captivité de Yng-tsong les avantages qu'il espéroit, recommença les hostilités; & ses troupes s'étant répandues comme un torrent dans le Pé-tché-li, remplirent de consternation la Cour de Pé-king. Le seul Yu-kien ne perdit point la tête. Ayant pourvu à la sûreté de Pé-king, il attendit Yésien qui fut obligé de se retirer après plusieurs assauts donnés à cette ville. Yésien fit ensuite des propositions de paix qui, ayant été jugées illusoires, furent suivies de combats dont les Chinois sortirent victorieux par la valeur & l'habileté du Général Ché-heng & de Ché-pien, son fils. Le Prince tartare avoit amené avec lui l'Empereur Yng-tsong. Désirant de s'accommoder avec la Chine, il invita lui-même ce Prince à retourner à Pé-king. La Cour impériale apprenant ces dispositions d'Yésien, & doutant encore de leur sincérité, lui envoya des Ambassadeurs qui en 17 jours arriverent à un endroit appellé *Chépator*, où ce Prince étoit campé. L'Empereur, sur le rapport qu'ils firent du succès de leur voyage, fit partir pour la Tartarie Yang-chen, homme habile & éloquent, avec un cortege magnifique & plein pouvoir d'agir suivant les circonstances. Peyen-tiémour, à la garde duquel Yng-tsong étoit confié depuis la bataille de Tou-mou, voyant le retour de ce Prince décidé, l'accompagne par honneur & par attachement une demie journée. Ils versent des larmes en se séparant, & l'Empereur continue sa route vers Pé-king avec une escorte de 500 chevaux, que le Prince lui avoit donnée. Le 16 de la 9 lune de l'an 1451, il arrive à Pé-king, & refuse les hommages que les Grands sont disposés à lui rendre, disant qu'il ne peut les recevoir après le déshonneur qu'il a fait à l'Empire & à ses ancêtres. S'étant retiré dans un hôtel particulier, il ne voulut se mêler aucunement des affaires de l'Etat, & persista plusieurs années dans cette disposition. L'Empereur King-ti, son frere, jouissoit tranquillement des fruits de la paix qu'il avoit conclue avec les Tartares. L'an 1454, Yésien ayant tué Toto-pouha, son *Kohan*, voulut s'assurer la jouissance du trône par une ambassade qu'il envoya, de concert avec les hordes qui lui étoient soumises, à la Cour impériale, pour lui prêter hommage & payer le tribut. King-ti perdit peu de tems après Tchu-kien-tsi, son fils, qu'il se proposoit de déclarer Prince héritier au préjudice de Tchu-kien-chin qui étoit en possession de cette dignité. Sa jalousie contre ses neveux & sa défiance envers son frere s'étoient déjà manifestées en diverses occasions. Les remontrances que plusieurs Mandarins oserent lui faire à ce sujet, furent punies du dernier supplice. Il occasionna par là une conspiration pour rétablir Yng-tsong sur le trône. L'an 1458, les partisans de ce dernier l'ayant fait entrer dans leur dessein, profiterent d'une maladie de King-ti pour le remettre en possession de l'Empire.

YNG-TSONG, *rétabli.*

1458. (15e année *Vou-yn*, du LXVe cycle.) YNG-TSONG ayant repris les rênes du gouvernement, tous les Mandarins vinrent le reconnoître dans la salle du trône & le féliciter sur son rétablissement. Ché-heng, qui avoit le plus contribué à cette révolution, fait exécuter à mort Yu-kien, Ministre de King-ti, sans égard pour les services importans qu'il avoit rendus à l'Etat. Son mérite faisoit tout son crime aux yeux jaloux de Ché-heng, qui n'eut pas de peine, aidé par Tchu-yeou-tchin, son collegue, à lui en supposer de plus réels. D'autres Grands, d'une conduite irréprochable, subirent un semblable sort par les artifices du même Ministre. King-ti, malade, apprenant sa déposition, en mourut de chagrin le 19 de la 2e lune de l'an 1459.

L'ambition de Ché-heng n'étoit pas satisfaite du haut rang où il étoit élevé. Sur les prédictions d'un magicien, il s'imagina que le trône lui étoit destiné ou à Ché-pien, son fils. Des Officiers qu'il avoit sous lui, ayant découvert le dessein où le pere & le fils étoient de se révolter, en avertirent la Cour. L'un & l'autre furent arrêtés, & s'empoisonnerent, l'an 1460, pour éviter une mort infame.

Au commencement de l'an 1465, Yng-tsong étant tombé malade, jugea lui-même que son mal le conduiroit au tombeau. S'étant fait apporter des pinceaux, il écrivit ses dernieres volontés, & mourut le 17 de la premiere lune, à l'âge de 38 ans.

HIEN-TSONG.

1465. (22e année *Y-yeou*, du LXVe cycle.) Tchu-kien-chin, déclaré depuis long-tems Prince héritier, prit possession du trône après la mort de son pere sous le nom de HIEN-TSONG. Le régne de ce Prince, qui fut de 23 ans, n'offre presque aucun événement remarquable. Adonné au culte des idoles, il en fit réparer les temples aux frais de l'Etat. Sans un mérite éminent, il sut entretenir le calme en dedans & la paix avec ses voisins. On le blâme néanmoins d'avoir accordé trop de pouvoir aux eunuques. La 15e année de son régne il établit un tribunal composé de cette espece d'hommes, auquel il donna le nom de Si-tchang, avec le droit absolu de vie & de mort sur tous ceux qu'on soupçonnoit de révolte. Ouang-ché, qui en étoit le Chef, & ses collégues, ne manquerent pas, comme on l'avoit prévu, d'abuser d'un pouvoir si exorbitant. L'an 1483, Su-yong, Censeur de l'Empire, ayant mis en évidence les crimes dont ils s'étoient rendus coupables, l'Empereur en fut si frappé, que, les ayant fait charger de chaînes, il les condamna tous au dernier supplice. Les Mandarins, qu'ils avoient injustement destitués, furent dans le même tems rétablis, & le tribunal Si-tchang aboli. Lin-sun, Mandarin du tribunal des crimes, ne réussit pas également à désabuser Hien-tsong de ses préventions en faveur des Tao-ssé & des Ho-chang: deux sectes d'imposteurs adonnés à la magie. L'Empereur, irrité de la hardiesse des accusations qu'il formoit contre eux, quoique bien prouvées, le fit mettre en prison & nomma une Commission pour instruire son procès. Les Juges ne trouvant dans son placet aucun motif de le condamner, Hien-tsong chargea l'eunuque Hoaï-nghan de le faire périr. Mais l'eunuque, sans être ébranlé par les menaces dont l'ordre étoit accompagné, refusa de l'exécuter. Etonné de sa fermeté, l'Empereur fit sortir de prison Lin-sun auquel il rendit son mandarinat. Ce Prince ayant perdu la premiere des Reines, ses femmes, en conçut un chagrin dont il mourut à la 8e lune de l'an 1487, dans la 23e année de son régne, & la 40e de son âge.

HIAO-TSONG.

1487. (44e année *Ting-ouy*, du LXVe cycle.) Tchu-yeou-tang, fils de l'Empereur Hien-tsong & de la Princesse Ki-chi, succéda, sous le nom de HIAO-TSONG, à son pere. S'étant fait représenter le placet de Lin-sun contre Li-tsé-tsong & les autres Ho-chang, il les trouva encore plus coupables, après d'exactes informations, que l'accusateur ne les avoit dépeints; &, voyant qu'ils persévéroient dans leurs désordres, il les fit tous mourir. Il n'en fut pas moins attaché toutefois à la doctrine des Tao-ssé, qu'il avoit sucée dès sa jeunesse. Ces charlatans continuoient toujours de vanter leur prétendu breuvage de l'immortalité, malgré les démentis que l'événement leur avoit si souvent donnés, & s'attribuoient, avec aussi peu de fondement, le secret de faire de l'or & de l'argent. Les Ministres voyoient avec chagrin l'Empereur attaché opiniâtrément à ces erreurs. Ils tâcherent de l'en déprendre dans un placet qu'ils lui présenterent. Mais l'Empereur se contenta de louer leur zele sans renoncer à ses opinions. Le régne de ce Prince fut de 18 ans. Une maladie l'emporta, l'an 1505, dans la 5e lune, à l'âge de 38 ans.

OU-TSONG.

1505. (2e année *Y-tcheou*, du LXVIe cycle.) Tchu-heou-tchao, fils de l'Empereur Hiao-tsong, qui l'avoit déclaré Prince héritier, lui succéda, dans sa 15e année, sous le nom de OU-TSONG. Huit eunuques du palais, dont le principal étoit Lieou-kin, qui avoit élevé le jeune Empereur, formerent le complot de le plonger dans la débauche, afin de le distraire par là des soins du gouvernement, & de se rendre maîtres de l'autorité. Ils n'y réussirent malheureusement que trop. Les Ministres d'Etat & les Grands, alarmés de la conduite du Prince, lui firent des remontrances fort vives par un placet dont la lecture le fit frémir. Mais les eunuques, qu'il avoit congédiés, trouverent bientôt moyen de le regagner, & déployerent leur ressentiment contre ceux qui les avoient desservis. Acharnés à les découvrir, ils eurent l'audace de faire publier, l'an 1507, un ordre supposé de l'Empereur, dans lequel ils inculpoient de soupçons de révolte 60 des premiers & des plus considérables de l'Empire, du nombre desquels étoient deux Ministres d'Etat, trois Présidens de tribunaux, douze Censeurs, qu'ils déclaroient tous incapables de posséder aucune charge. Ces hommes respectables furent remplacés par des gens, la plûpart obscurs & entiérement dévoués aux eunuques. La conduite atroce de ces derniers causa un soulévement général dans l'Empire. Du côté de Ning-hia dans le Chen-si, Tchu-chi-fan, de la famille impériale des Ming & Prince de Ngan-hoa, pensa à profiter des conjonctures pour s'élever au-dessus de son rang. Les troubles qu'il commençoit d'élever ayant donné l'alarme à la Cour, Yang-y-ting, Ministre d'Etat, imagina de se servir de l'eunuque Tchang-yong pour perdre Lieou-kin qui en étoit l'auteur. Le premier de ces deux eunuques étoit ennemi de l'autre depuis une querelle fort vive qu'ils avoient eue ensemble, & malgré les soins qu'on avoit pris de les réconcilier.

Comme le bruit de la révolte du Prince de Ngan-hoa demandoit d'être approfondi, le Ministre persuada à l'Empereur d'envoyer sur les lieux un homme de confiance, & fit donner cette commission à Tchang-yong. Celui-ci, à son retour, remet à l'Empereur un manifeste répandu par le Prince rebelle, contenant 17 chefs d'accusation contre Lieou-kin. Le Monarque, en ayant pris lecture, se détermine, après avoir hésité quelque tems, à faire arrêter ce favori, & ordonner de faire des perquisitions chez lui. Un prodigieux amas d'armes offensives & défensives qu'on y trouva, fournit la preuve du dessein qu'on lui imputoit d'exciter une révolution pour placer sa famille sur le trône impérial. On ne fut pas moins convaincu de ses déprédations à la vue de 240 mille pains d'or, pesant dix *taëls* chacun (1), de 57 mille huit cens *taël* monnoyés, en tout 24 millions 57 mille 800 *taëls* en or; de 251 millions 583 mille 600 *taëls* en argent, de deux mesures ou *teou* de pierres précieuses, & d'autres effets d'un prix inestimable, énoncés dans l'inventaire qu'on fit de ses meubles. Condamné d'une voix unanime par ses Juges, on le fit mourir dans la prison même où il étoit détenu, par la crainte qu'on eut que ses partisans n'entreprissent de le sauver.

Le parti du Prince de Ngan-hoa, quoique redoutable, fut promptement détruit par la sage conduite de Kieou-yueï, Officier subalterne, qui, l'ayant surpris avec une partie de ses gens, les fit conduire à la Cour où ils subirent le supplice dû aux rebelles. D'autres révoltes, qui s'éleverent dans le même tems en différentes Provinces, donnerent plus d'exercice aux armes de l'Empire. Pendant qu'on étoit occupé à les réprimer, Tchu-chin-hao, Prince de Ning, de la famille impériale des MING, se faisoit un parti dans le Kiang-si, sous prétexte de secourir le trône opprimé par les eunuques. Ou-tsong, en étant averti par ses Mandarins, veut le faire arrêter. Il éclate, l'an 1519, & prend le titre d'Empereur. Après s'être emparé de Nan-tchang, il s'attache à faire le siége de Ngan-king. On le laisse se morfondre devant cette place, & on lui enleve Nan-tchang dont les habitans eux-mêmes favoriserent la conquête. S'étant embarqué avec son armée sur le Kiang, sa flotte est battue par celle des Impériaux, qui, l'ayant fait prisonnier, le conduisent à Nan-tchang. L'Empereur, ayant appris cette victoire à Nan-king, dans la 8e lune de l'an 1519, y fait amener le Prince captif & les autres prisonniers. Son indolence naturelle & son éloignement pour les affaires le retiennent dans le Kiang-nan jusqu'à la 10e lune de l'an 1520. Pressé par ses Ministres, il part à la même lune, pour Pé-king, emmenant avec lui ses prisonniers. Condamnés tous à mort, ils sont exécutés, le Prince à leur tête, dans la 12e lune, au milieu des rues (2). Le 14 de la 3e lune de l'an 1521 Ou-tsong meurt sans laisser de postérité, & sans s'être choisi un successeur. Dès qu'il eut fermé les yeux, l'Impératrice Tchang-chi, de concert avec les Ministres, appella au trône, Tchu-yuen-tsong, l'aîné des enfans du Prince de Hien, second des fils de l'Empereur Hien-tsong, quoiqu'il ne fût point à la Cour.

CHI-TSONG.

1521. (18e année *Sin-se*, du LXVIe cycle.) Tchu-yuen-tsong, né à la 8e lune de l'an 1507, ayant appris par une ambassade, que l'Impératrice lui envoya, le choix qu'on avoit fait de lui pour succéder à l'Empereur Ou-tsong, partit de Ngan-lo-tcheou, capitale de la Principauté de son pere, où il résidoit, pour aller prendre possession du trône impérial. CHI-TSONG fut le nom sous lequel il voulut régner. Les Tartares, sous son régne, firent de fréquentes incursions sur les frontieres de la Chine, qu'ils désolerent malgré l'habileté des Généraux qu'on leur opposa. Mansour, Prince de Turfan, ne fut pas néanmoins heureux dans la premiere irruption qu'il fit en 1522.

(1) Le *taël* est une once chinoise qui est à l'once commune d'Europe comme 16 à 18.

(2) L'usage en Chine est d'exécuter les criminels à terre, et non sur un échaffaud.

Les Chinois, l'ayant rencontré devant Sou-tcheou qu'il vouloit attaquer, le battirent si complettement, qu'il fit courir le bruit que lui-même avoit été tué, afin qu'on ne le poursuivît pas. D'autres hordes, quoique divisées entre elles, semblerent avoir conspiré pour venger le Prince de Turfan. L'an 1529, à la 10e lune, Yen-ta, à la tête d'un corps de cavalerie, entra sur les terres du département de Taï-tong d'où il remporta un riche butin. A la 5e lune de l'année suivante, ayant passé le Hoang-ho avec Kisiang, il ravagea le pays de Ning-hia : ensuite, repassant ce fleuve, ils firent les mêmes dégâts sur le territoire de Suen-hôa-fou, qu'ils parcoururent avec tant de célérité, que les troupes impériales ne purent les atteindre. Le Chan-si & le Chen-si éprouverent leur fureur en 1531. Douze hordes, s'étant réunies sous leurs drapeaux, commirent tant d'horreurs en divers cantons, que les Mandarins, en 1542, promirent à celui qui apporteroit la tête de Yen-ta jusqu'à mille taëls, avec un Mandatinat du 3e ordre; mais personne n'osa tenter l'aventure. Il demanda cependant en 1547 d'être reçu à faire hommage & de payer tribut, & renouvella ces offres dans les années suivantes; on les rejetta toujours parce qu'on ne les crut pas sinceres. S'étant approché de Pé-king en 1550, il jetta l'effroi dans cette capitale. Mais, apprenant que les troupes des Provinces voisines se rassembloient pour lui donner la chasse, il fit sa retraite en si bon ordre, qu'il ne perdit aucune des riches dépouilles qu'il emmenoit. Etant revenu en 1557 avec deux cens mille chevaux, il emporta de force Yng-tcheou, ainsi que 40 petites places où il signala sa férocité. Le siége de Taï-tong, qu'il entreprit l'an 1558, ne lui réussit pas.

Outre cette guerre contre les Tartares, la Chine en soutenoit une autre sur terre & sur mer contre les pirates du Japon, qui ne lui causoient pas moins d'embarras. Leurs hostilités avoient commencé dès l'an 1370, seconde année de l'Empereur Hong-vou. Lanhoaï, leur Roi, sur les plaintes que l'Empereur de la Chine lui en porta, s'étoit reconnu, pour l'appaiser, tributaire de l'Empire. Mais cette démarche n'arrêta pas les pirateries des Japonois. L'avidité du butin les fit revenir plusieurs fois sur les côtes de la Chine sous les Empereurs suivans; mais ce fut avec peu de succès jusqu'au régne de Chi-tsong. Les Japonois ne laissoient pas cependant de commercer avec les Chinois. Une querelle qui s'éleva, l'an 1523, entre les trafiquans des deux nations, occasionna des actes d'hostilité qui ne tournerent pas à l'avantage des Chinois. Cet événement fit fermer la porte de la Chine aux étrangers, avec de séveres défenses d'y commercer avec d'autres qu'avec les régnicoles. Mais les Chinois ne laisserent pas de trafiquer sous main. Les vaisseaux étrangers se rendoient aux Isles voisines où les Chinois leur portoient leurs marchandises. Ce commerce interlope procuroit de grands avantages à l'Empire; cependant quelque considérable que fût le bénéfice des marchands chinois, l'envie de gagner, & leur mauvaise foi à l'égard des étrangers, causerent la guerre que les Japonois firent depuis sur les côtes de la Chine. Cette guerre commença l'an 1546, à l'occasion d'un marchand japonois, qui, après avoir livré son argent, ne put obtenir les marchandises de retour. Depuis cette époque jusqu'en 1564, les Japonois ne manquerent presque pas de faire chaque année des descentes sur les côtes de la Chine, qu'ils dévasterent, mais non pas toujours impunément. Deux défaites que le Général Tsi-ki-kouang leur fit essuyer en 1564, & auxquelles peu d'entre eux échapperent, leur fit perdre l'envie de revenir. L'Empereur cependant occupé du prétendu secret de l'immortalité dont le leurroient les Tao-ssé, paroissoit insensible aux maux que ces descentes occasionnoient. Un Mandarin lui ayant fait des remontrances dans un placet sur la chimere du secret qu'il recherchoit, il en fut si choqué que, dans un premier transport, il le fit mettre en prison chargé de chaînes. Revenu de sa précipitation, il l'en retira bientôt après & le rétablit dans son poste. Ce fut une de ses dernieres opérations. Etant tombé dangereusement malade à la 10e lune de l'an 1566, il connut qu'il touchoit à sa fin. Ouvrant alors les yeux, il fit dresser un écrit, pour être publié après sa mort, par lequel il demandoit pardon aux Grands & à ses peuples de s'être laissé tromper par des imposteurs & d'avoir négligé le soin de l'Etat pour s'adonner à leur vaine science. Il vécut encore quelques jours, & mourut dans la 60e année de son âge.

MOU-TSONG.

1567. (4e année *Ting-mao*, du LXVIIe cycle.) Tchu-taï-heou, fils de Chi-tsong, lui succéda sous le nom de MOU-TSONG à l'âge de 30 ans. Le Tartare Yenta, qui étoit resté tranquille pendant plusieurs années, s'imagina que dans un commencement de régne on seroit moins surveillant. Dans cette idée, il s'avança, l'an 1567, à la 5 lune, vers Taï-tong. Mais il y trouva Lieou-koué qui le contraignit de s'en retourner sans avoir osé rien entreprendre. Son petit-fils Pahan-naki, s'étant retiré avec dix autres à la Cour de l'Empereur, le desir de le ravoir l'engagea, l'année suivante, à faire la paix avec Mou-tsong, en se reconnoissant tributaire de la Chine. Dix-sept hordes de Tartares se joignirent par leurs Envoyés à l'ambassade qu'il envoya à la Chine pour faire les mêmes soumissions. Mou-tsong finit ses jours le 26 de la 5e lune de l'an 1572, justement regretté de ses peuples.

CHIN-TSONG.

1572. (9e année *Gin-chin*, du LXVIIe cycle.) CHIN-TSONG, fils de Mou-tsong, lui succéda en bas âge sous la régence de l'Impératrice, sa mere. Dès trois Ministres d'Etat, Tchang-ku-tching eut le plus de part à la faveur. Il n'en abusa pas, & se servit du pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du jeune Prince pour lui insinuer les vrais principes du gouvernement.

Le Tartare Yenta vivoit en paix avec l'Empire dont il s'étoit reconnu tributaire sous le dernier régne. Comme le principal & presque l'unique commerce de sa nation consistoit en chevaux, Pintou, son fils, sollicita à la Cour impériale l'établissement d'une foire de ces animaux à l'ouest du Hoang-ho. Sur le refus qui lui en fut fait, il se mit à ravager les frontieres occidentales du Chen-si. On fut obligé de lui accorder sa demande, & il cessa ses hostilités. Le commerce des Tartares avec la Chine ne se bornoit pas aux chevaux, ils apportoient aussi dans les foires des pelleteries & du ginseng, plante admirable, qui se trouve principalement en Tartarie & en Canada. Le Pere Martini se trompe en disant qu'elle se rencontre aussi à la Chine.

L'an 1583, arrivée du P. Matthieu Ricci, Jésuite italien, à la Chine, pour y prêcher l'Evangile. C'est le premier de sa Compagnie qui ait pénétré dans cet Empire (1). Après avoir essuyé bien des traverses, il fut reçu favorablement à la Cour impériale, graces à une montre à répétition & à une horloge dont il fit présent à l'Empereur. L'horloge fut placée sur une tour bâtie exprès par ordre de ce Prince. (M. Deshauterayes.) Chin-tsong lui ayant demandé une carte géographique, il la disposa de façon que la Chine se trouvoit située au milieu de la terre. On prétend que » pour que les Ministres de la religion chrétienne » ne choquassent point les Chinois, il plia la sévérité de l'E- » vangile aux maximes & aux pratiques du paganisme. Ce fut » par cette ruse, ajoute-t-on, qu'il obtint de faire bâtir une » Eglise. » (N. D. H.) Ricci mourut en 1610, à l'âge, non de 58 ans, mais de 88. Son nom en chinois étoit Li-ma-teou.

Popaï, Tartare d'origine & d'une naissance commune, s'étant attiré des affaires avec le Chef de sa horde, avoit échappé au châtiment en passant au service des Chinois. Intrépide dans les combats, il y étoit parvenu, par une suite de belles actions, au grade de Lieutenant-Général des troupes de l'Empire. Mais le Viceroi du Chan-si l'ayant irrité par ses mauvais procédés, il se révolta & entraîna dans son parti les troupes de Ninghia, avec lesquelles il se rendit maître de presque toutes les places d'armes du Hoang-ho. Pinglou, qu'il fit assiéger, l'an 1592, jusqu'à deux fois par ses Lieutenans, fut la seule place qui lui résista. La fortune par-tout ailleurs favorisa ses armes. Les Impériaux, après avoir été battus par ses troupes, se rassemblerent au nombre de 350 mille hommes autour de Ninghia où ils l'investirent. Repoussés dans un violent assaut, où ils étoient parvenus à se loger sur les remparts, ils imaginerent de construire une digue pour faire refluer les eaux du Hoang-ho dans la place. L'inondation ayant abattu une partie des murs, les Impériaux, par un nouvel assaut, se rendirent maîtres de la place où ils mirent le feu. Popaï, se voyant alors sans ressource, se précipita dans les flammes où il fut bientôt étouffé. Cet événement est du 5 de la 9e lune de l'an 1592.

A cette guerre en succéda une autre bien plus terrible dans la Corée contre les Japonois. Ceux-ci, sous la conduite de Ping-sieou-ki, soldat de fortune, avoient envahi, l'an 1592, ce Royaume. Li-fong, ou Li-pan, Roi de Corée, Prince voluptueux, s'étant retiré dans le Leao-tong, supplia l'Empereur de la Chine non-seulement de le recevoir comme son sujet, mais de réduire son Royaume en Province. Les Généraux japonois apprenant que les Chinois faisoient défiler une armée considérable en Corée, chercherent à gagner du tems, en déclarant que leur dessein n'étoit pas de subjuguer cette péninsule, mais qu'après avoir poussé leurs conquêtes jusqu'à la riviere de Ta-tong-kiang, ils retourneroient au Japon. Cependant ils ne laisserent pas de se fortifier dans Sior, capitale de Corée, & de mettre des garnisons

(1) S. François Xavier ne parvint point jusqu'à la Chine, et mourut, en y allant, dans l'Isle de Sancïan.

suffisantes dans les places les plus importantes. Dans le même tems Ping-sieou-ki se rendit maître du Royaume de Chao-ching, & prit le titre de Taï-ko. Les Chinois opposerent ruse à ruse, & firent entendre aux Généraux du Taï-ko qu'ils venoient au nom de l'Empereur pour créer leur maître Roi de Corée. Les Japonois étant venus près de la ville de Ping-iang pour les recevoir comme amis, reconnurent bientôt leur erreur. Li-yu-song qui commandoit les Chinois, après quelques attaques, ayant fait donner un assaut général, ses troupes y entrerent victorieuses le 8 de la premiere lune de l'an 1593. Ce ne fut que le prélude d'autres succès, qui furent tels qu'en peu de tems les Japonois perdirent quatre Provinces de la Corée. Nous n'entrerons pas plus avant dans le détail de cette guerre. La suite ne fut pas également heureuse pour les Chinois. Les hostilités durerent sept ans, & ne finirent qu'à la mort de Ping-sieou-ki, arrivée le 9 de la 7e lune de 1598 (1). Les Japonois évacuerent alors la Corée, dont toutes les places rentrerent ensuite sous l'obéissance de leurs anciens maîtres.

Les Princes tartares Mantcheous, de la famille actuellement régnante en Chine, rapportent le commencement de leur dynastie, comme Empereurs, aux dernieres années de Chin-tsong. Il paroît certain qu'ils étoient de la race des Nutchin ou Nutché de Nankoan. Le Chef de cette famille s'appelloit Hetourgala, auquel succéda Sing-ou-tchi-hoang-ti, ensuite King-tsou-y-hoang-ti, qui fut remplacé après sa mort par Sien-tsou & Hiuen-hoang-ti, prédécesseur de Taï-tsou. Ces quatre premiers Princes étoient Chefs d'une petite horde de Tartares, établie à Sing-king. Partagés entre la culture de leurs terres & le soin de leurs troupeaux, ces Tartares vivoient en paix avec la Chine. Les Mandarins ayant entrepris de les transférer par force dans le Leao-tong, ils prirent les armes, l'an 1616, sous la conduite de Taï-tsong qu'ils proclamerent Empereur. Vainqueurs des armées qu'on leur opposa, ils forcerent toutes les villes qu'ils attaquerent, & porterent la terreur jusques dans Pé-king. Ces désastres, joints à la perte de l'Impératrice Ouang-chi, causerent à Chin-tsong une maladie qui le conduisit au tombeau dans la 48e année de son régne, le 14 de la 7e lune de l'an 1620.

KOUANG-TSONG.

1620. (57e année *Keng-chin*, du LXVIIe cycle.) Taï-chang-lou, fils aîné de Chin-tsong, lui succéda, à l'âge de 39 ans, sous le nom de KOUANG-TSONG. Il avoit d'excellentes qualités; mais la foiblesse de son tempérament succomba en moins d'un mois a l'application qu'il donna aux affaires. Un de ses Médecins le voyant dangereusement malade, lui fit prendre le prétendu breuvage de l'immortalité, qui l'enleva le premier jour de la 9e lune de l'an 1620.

HI-TSONG.

1620. (57e année *Keng-chin*, du LXVIIe cycle.) HI-TSONG, fils aîné de Kouang-tsong, qui l'avoit recommandé, en mourant, à ses Ministres pour l'élever fur le trône après lui, refusa pendant quelques jours d'y monter. Cédant enfin aux représentations des Grands, il en prit possession le 6e jour de la 2 lune, à l'âge de 16 ans.

Les Tartares étant retournés chez eux paroissoient assez tranquilles. Mais, avertis que le Viceroi du Leao-tong faisoit fortifier les endroits par où ils pouvoient y rentrer, ils montent aussitôt à cheval, se jettent dans le Leao-tong; &, le 11 de la 2e lune de l'an 1621, ils attaquent la ville de Fan-yang, défendue par le Lieutenant-Général Hochi-hien, avec une forte garnison. Les assiégés, dans une sortie, sont completement battus par les Tartares auxquels s'étoient joints des Chinois déserteurs; après quoi les vainqueurs, poursuivant les fuyards, entrent pêle-mêle avec eux dans la ville où ils massacrent tous ceux qui ne veulent pas se mettre à leur service. Leao-yang, capitale de la Province, qu'ils assiégerent ensuite, subit le même sort, malgré la brave défense du Viceroi & les secours que lui porterent différens partis de Chinois, repandus dans la campagne. Après la prise de cette place, les Tartares publierent un Edit par lequel ils promettoient la vie à tous ceux qui voudroient se raser & s'habiller à la maniere des Tartares (2). » Ainsi un » grand nombre de Chinois, peu jaloux d'être victimes de leur » fidélité, s'empresserent de se conformer à l'Edit; & pour con- » vaincre leurs vainqueurs de la sincérité de leur soumission, ils » s'habillerent entièrement à la tartare. Cependant, malgré la » solemnité de leur promesse, les Tartares ayant permis aux » marchands des autres Provinces, qui se trouvoient alors à » Leao-yang, de se retirer & d'emporter leurs effets; à peine » furent-ils sortis, qu'ils tomberent sur eux & les pillerent après » qu'ils les eurent inhumainement massacrés. » (M. D. H.)

A la nouvelle de la prise de Leao-yang, la Cour impériale fit faire de nouvelles levées de troupes pour marcher au secours du Leao-tong. Mais le Viceroi du Ssé-tchuen ayant ordonné la réforme d'une partie de celles de ce département, sans leur faire donner la paie nécessaire pour retourner en leur pays, causa, par cette injustice, une sédition. Les mécontens, après avoir tué le Viceroi dans Yong-ning du Ssé-tchuen, s'emparerent de la plus grande partie de cette Province, excités & encouragés par Ché-tsong-ming, Gouverneur héréditaire du département de Yong-ning. La plupart des Mandarins se donnerent la mort pour ne pas survivre à la perte des villes dont la garde leur étoit confiée.

Dans ces entrefaites on vit une héroïne, Tsin-leang, Gouvernante de Ché-tchu, pendant la minorité de son fils, marcher, à la tête de ses troupes, au secours des Impériaux, &, après avoir couvert la ville de Tching-tcheou, s'emparer de celle de Ku-tang, pour avoir une communication avec un détachement qu'elle avoit laissé sur les bords du Kiang. De là elle vola au secours de Tching-tou, que les rebelles, fiers d'une victoire qu'ils venoient de remporter sur les Impériaux, assiégeoient avec toute l'ardeur que ce succès leur inspiroit. Ce seroit un détail curieux, mais trop long, que le récit des ruses de guerre & des nouvelles machines que les rebelles mirent en usage pour emporter la place, ainsi que de celles qu'employa le Gouverneur, Tchu-yé-yuen, pour triompher de leurs efforts. A la fin il y réussit, & délivra la ville d'un siége qui avoit duré cent deux jours. Pour récompense il obtint la Viceroyauté de la Province. De nouvelles défaites, qu'il fit essuyer aux rebelles, avec le secours de l'héroïne de Ché-tchu, obligerent Ché-tsong-ming, leur Chef, à se retirer à Tsun-y-fou avec ce qu'il put recueillir des débris de son armée.

Cette révolte étoit presque éteinte lorsqu'il s'en éleva une nouvelle dans le Kouei-tcheou, excitée par Ngan-pang-yen, d'une famille qui avoit le gouvernement d'un pays assez étendu, nommé Chouï-si, sur les confins de cette Province & de celle de Yun-nan. Des troubles dans le même tems, excités par Su-hong-iu, agiterent le Chantong. Ngan-pang-yen brava pendant deux ans les armées de l'Empire, envoyées contre lui, leur donna plusieurs échecs, & fit des siéges où il montra sa valeur & son habileté. C'est ainsi que les Chinois sembloient avoir conjuré, avec les Tartares, la ruine de leur Empire. Une trahison, sur la fin de 1622, arrêta les progrès de Su-hong-iu. Livré par les siens au Viceroi Tchao-yen, il fut exécuté au milieu des rues de Teng-hien. Le Général Ouang-san-chen de son côté poursuivoit avec vigueur le rebelle Ngan-pang-yen. Mais, trahi par un des émissaires de celui-ci, qui avoit passé à son service, il tomba dans une embuscade où il périt, l'an 1623, avec tout son monde, à l'exception de son frere & d'un autre Officier. Les rebelles cependant avoient été si maltraités, & leur pays étoit si dévasté, qu'ils ne furent plus en état de rien entreprendre.

Les Mantcheous, contens des conquêtes qu'ils avoient faites dans le Leao-tong, demeuroient tranquilles au milieu de ces troubles. L'an 1625, le 11 de la 8e lune, ils perdirent leur Empereur Taï-tsou, qui, ayant quitté la ville d'Otololi à l'Est de la montagne de Tchang-pi-chan, avoit transporté le siége de son Empire à Mougden, auparavant nommé Chin-yang. Son fils, Taï-tsong, lui ayant succédé, le Viceroi du Leao-tong l'envoya féliciter sur son avénement au trône. Le Tartare, dans une lettre qu'il remit aux Députés du Viceroi pour leur maître, détailla les griefs que sa nation avoit contre les Chi-

(1) Cette guerre est diversement racontée par le P. du Halde et par le P. de Mailla. L'Editeur de ce dernier laisse en doute auquel des deux est dûe la préférence.

(2) » Les Tartares se rasent dès que leurs cheveux commencent » à pousser, et s'arrachent les poils de la barbe jusqu'à la racine, » ne gardant que des moustaches; ils laissent croître derriere la tête » une touffe de cheveux, qui pend négligemment sur l'épaule en » forme de queue, et portent un bonnet de pluche rouge, ou d'un » tissu de crin, teint en noir ou en écarlate. Sa forme est ronde » avec une bordure de martre ou de castor.... Leurs habits, qui » descendent jusqu'aux talons, ont des manches semblables à celles » des Hongrois et des Polonois, mais pas tout à fait si larges que » celles des Chinois.... A leur ceinture pend de chaque côté un » mouchoir pour s'essuyer les mains et le visage, de même qu'un » couteau avec deux bourses où ils mettent du tabac. Ils portent, » comme nous, leur cimeterre à gauche, mais la poignée est re- » tournée, et ils le tirent du fourreau en passant la main droite der- » riere le dos. Leur chaussure est une espece de patins, dont la se- » melle unie et sans talons est épaisse de trois doigts. Leurs botines » sont faites de cuir de cheval, apprêté, ou bien d'étoffe de soie; » mais ils n'ont point l'usage des éperons. (M. Deshauterayes.)

nois; témoignant d'ailleurs un désir sincere d'établir une paix solide entre les deux Empires. Une réponse du Viceroi, peu satisfaisante, fut suivie d'une replique qui précéda de peu de jours la mort de l'Empereur Hi-tsong. Ce Prince, d'une complexion foible, finit sa carriere l'an 1627, dans la 8e lune, à l'âge de 23 ans, sans laisser de fils.

Ce fut sous ce régne que les Chinois commencerent à faire usage de l'artillerie. » Dès l'an 1620, la ville de Macao avoit » envoyé à l'Empereur Chin-tson trois grandes pieces avec des » canoniers: elles furent conduites à Pé-king où on les éprouva » en présence des Mandarins de la Cour & d'un concours prodigieux de spectateurs. Un accident changea en effroi l'admiration qu'elles causerent: un Portugais & quatre Chinois furent tués. L'effet de ces machines terribles fit juger qu'elles » seroient d'une grande utilité contre les Tartares, & on les » transporta sur les frontieres. Les Tartares, attirés par la curiosité, s'étant approchés pour les examiner, on leur lâcha » une bordée qui en renversa plusieurs; les autres prirent la » fuite; & depuis ils furent plus circonspects à éviter la portée » de ces machines dont l'effet leur avoit été si funeste la premiere fois. » (M. Deshauterayes.)

HOAI-TSONG.

1627. (4e année *Ting-mao*, du LVIIIe cycle.) Tchou-yeou-kien, frere puîné de l'Empereur Hi-tsong, lui succéda sous le nom de HOAÏ-TSONG. L'Empereur des Mantcheous, piqué du silence que le Viceroi du Leao-tong opposoit à sa derniere lettre, recommença la guerre contre la Chine. Mais, après avoir conquis trois villes & treize bourgades, il suspendit les hostilités pour donner le tems à la Cour de Pé-king d'entrer dans les vues pacifiques qu'il avoit proposées. Voyant qu'on continuoit à les dédaigner, il résolut de pousser la guerre avec toute la vigueur possible. On ne peut refuser des éloges aux précautions que son humanité lui suggéra pour prévenir les désordres que la guerre entraîne ordinairement après elle. Attentif à faire observer une discipline exacte parmi ses troupes, il ne leur permit d'exercer ni le massacre ni le pillage dans les villes dont il se rendit maître. Il invitoit même par des promesses, qu'il fut toujours fidele à remplir, les garnisons des places, soit avant d'en faire le siége, soit après les avoir conquises, à s'enrôler sous ses drapeaux: ce qui lui réussit beaucoup mieux que la force de ses armes. On vit les villes s'empresser à l'envi de lui envoyer leurs clefs, des armées entieres passer à son service. La désertion ne fut pas néanmoins universelle en Chine; & il se trouva des Viceroіs, des Généraux & des Mandarins, qui aimerent mieux se donner la mort que de manquer à la fidélité qu'ils devoient à leur Souverain. Mais ces exemples furent rares, & n'arrêterent pas la rapidité des conquêtes du Prince tartare. L'an 1629, le 17 de la 11e lune, son armée s'avança jusqu'à 20 *ly* de Pé-king; &, le 16 de la lune suivante, un de ses détachemens s'étant approché jusqu'à deux *ly* de cette capitale, lui rapporta qu'il avoit apperçu près des murs un corps retranché de 40 mille hommes. Taï-tsong, dès le soir même alla surprendre ce camp; &, l'ayant forcé dès la premiere attaque, il le joncha des cadavres des Chinois, & mit en fuite ceux qui purent échapper au glaive, ou les fit prisonniers. Il n'osa néanmoins tenter le siége de Pé-king, & se retira pour aller prendre d'autres villes.

Taï-tsong en subjuguant les Chinois prenoit leur gouvernement pour modele. Au commencement de l'an 1631 il établit six tribunaux semblables aux six tribunaux de Pé-kin, savoir le tribunal des Mandarins de l'Etat, celui des tributs, celui des rites & cérémonies, celui de la guerre, celui des corvées, & le tribunal des ouvrages publics.

Quoique la guerre que les Mantcheous faisoient à la Chine leur frayât le chemin pour s'en rendre un jour les maîtres, l'Empire avoit encore plus à craindre de la part des Chinois même. Dans la plûpart des Provinces on ne voyoit qu'émeutes, que séditions, que révoltes. Il est aisé de préjuger combien ces troubles favoriserent les progrès des Tartares. Ces progrès furent tels que l'an 1635, le 5 de la 3e lune, tous les Princes & Grands, Montcheous, Mongous & Chinois, s'étant assemblés au palais, chaque nation présenta à Taï-tsong un placet écrit en sa langue, par lequel elle le prioit de ne plus différer à se faire proclamer Empereur de la Chine. Ce Prince y consentit enfin; mais il voulut que son inauguration fût précédée par un sacrifice solemnel dans lequel on immoleroit une grande victime: ce qui s'exécuta dans la campagne le 11 de la même lune; après quoi Taï-tsong prit le titre d'Empereur, & donna le nom de Ta-tsing à sa dynastie. Le reste de cette année & les suivantes les Mantcheous ne cesserent de faire des courses dans la Chine; mais ils n'en devinrent maîtres que parce qu'ils y furent appellés comme auxiliaires contre des rebelles qui la désoloient. Entre les différens Chefs de ceux-ci, les deux plus redoutables étoient Tchang-hien-tchong & Li-tsé-tching. Le premier, après avoir causé beaucoup de mal dans le Chen-si, sa patrie, le Honan & le Hou-kouang, poursuivi par les Impériaux, s'enfuit dans le Kiang-nan, d'où il revint bientôt après avec de nouvelles forces qui le rendirent maître de plusieurs places dans le Honan. Mais le Général Tso-leang-yu l'ayant battu jusqu'à trois fois en 1640, le contraignit de se refugier dans les montagnes avec peu de monde. Les débris de son armée furent recueillis par Li-tsé-tching qui se vit avec ce renfort à la tête de 500 mille hommes. Il avoit nouvellement échoué devant Kaï-fong-fou. Mais ayant repris ce siége au commencement de 1642, il réduisit la place, en neuf mois d'attaques, aux horreurs d'une famine plus grande que celle du siége de Jérusalem. Le Général des Impériaux, pour derniere ressource, ayant fait couper les digues du Hoang-ho pour inonder le camp des ennemis, fit éprouver ce même désastre à la ville où plus de 200 mille hommes furent noyés. Le camp des rebelles souffrit beaucoup moins, parce qu'il étoit plus exhaussé que le fleuve. Devenus maîtres de Caï-fong-fou, ils firent réparer les dégâts du fleuve & écouler les eaux. Tandis que Li-tsé-tching pénétroit dans le Hou-kouang, Tchang-hien-tchong remplissoit de sang & de carnage divers départemens du Kouang-si. Ayant forcé Vou-tchang, il en fit jetter les habitans dans le Kiang, & porta même la barbarie jusqu'à les aller voir lutter contre les flots & les horreurs de la mort. Li-tsé-tchin, plus fort & plus habile que lui, étendoit plus loin ses conquêtes avec moins de férocité. L'an 1643, se voyant maître de plus du tiers de l'Empire, il se crut en état de succéder à la dynastie des *Ming*, & prit le titre d'Empereur. Pour le réaliser pleinement, il proposa dans un conseil de guerre les moyens d'achever la réduction du reste de l'Empire. Le résultat de la délibération fut, qu'ayant sous ses drapeaux un million d'hommes, il devoit choisir les plus braves & les mener par le Chan-si à la conquête de Pé-king. Il suivit cet avis; &, ayant passé le Hoang-ho, il soumit, avec plus ou moins de difficulté, toute les villes qui se rencontrerent sur son passage. Il ne douta plus alors qu'il ne vînt à bout de se rendre maître de la capitale de l'Empire. Un détachement qu'il envoya, s'étant approché de la place, mit le feu dans un des fauxbourgs. Les rebelles cependant ne l'auroient jamais prise, si elle avoit eu un homme de tête capable de la défendre. Cent cinquante mille hommes de troupes réglées; des provisions de guerre & de bouche suffisantes pour soutenir un long siége, & la présence du Souverain, auroient fait échouer l'entreprise. Mais l'Empereur lui-même ruina ses affaires par une confiance aveugle en ses Ministres. La moitié de ses troupes effectives ayant été placée hors des murs pour arrêter l'ennemi, jetta bas les armes dès qu'elle apperçut Li-tsé-tching à la tête de 300 mille hommes, & passa du côté des rebelles. Hoaï-tsong, apprenant quelques momens après que l'ennemi étoit déja maître des portes, se pendit de désespoir le 19 de la 3e lune de l'an 1644. Li-tsé-tching entra le même jour dans Pé-king; mais il rencontra le Général Li-koué-tching qui lui disputa le terrein de rue en rue. L'ayant accablé par le nombre & fait prisonnier, il lui proposa de passer à son service. Le Général y consentit à condition qu'il feroit enterrer avec les honneurs dûs à leur rang l'Empereur & l'Impératrice qui avoit précédé, par une mort également volontaire, la triste fin de son époux. Li-tsé-tching accorda la demande: mais après avoir assisté aux funérailles de ses maîtres, le Général se poignarda pour ne pas servir un rebelle. N'étant plus obligé à tenir la parole qu'il avoit donnée, Li-tsé-tching abattit le palais des ancêtres des *Ming*, & fit mourir tous ceux de cette famille qui se trouvoient à Pé-king. Maître de cette capitale, il ne mit plus de bornes à son ambition. Mais elle fut traversée par un brave Chinois, rempli de l'esprit patriotique. C'étoit Ou-san-koueï, Général des troupes impériales contre les Mantcheous qu'il contenoit par sa valeur dans les bornes de la Tartarie. Apprenant la mort de son Souverain, il appella pour la venger ces mêmes oppresseurs de sa nation. Les mantcheous n'avoient plus de Monarque depuis la mort de Taï-tsong, arrivée l'an 1636, & se gouvernoient par un conseil national. Avec leur secours, Ou-san-koueï va se présenter devant Pé-king, & fait une horrible boucherie des rebelles commandés par un Lieutenant de Li-tché-tching. Celui-ci l'ayant joint près de Yong-ping-fou le 2 de la 4e lune, avec une armée de 60 mille hommes, traînant avec lui le Prince héritier, deux autres Princes du Sang, & Ou-siang, pere de Ou-san-koueï, leur livra bataille sans hésiter. La mêlée fut terrible; mais, quoique supérieur en nombre, Li-tché-tching fut obligé de prendre la fuite, après avoir laissé 30 mille hommes sur le champ de bataille. S'étant retiré à Pé-king, les troupes qu'il y avoit rassemblées essuyerent devant cette ville une nouvelle défaite qui coûta la vie au pere du vainqueur. Li-tsé-tching, par une basse vengeance, fit couper la

tête à Oufiang, & la fit expoſer ſur les remparts, le 4 de la 4e lune 1644, à la vue du camp des Impériaux. Pour raffermir ſon autorité chancelante, il ſe fit ſaluer Empereur par tous les Mandarins qui ſe trouvoient dans la capitale. Il en ſortit enſuite, emportant les tréſors immenſes dont la poſſeſſion lui coûta tant de crimes.

Les Tartares, après le départ de Li-tſé-tching, ſe crurent autoriſés, par les ſecours qu'ils avoient donnés aux Chinois, à remplir le trône vacant de leur Empire, & y éleverent CHUN-TCHI, neveu de Taï-tſong, enfant de ſept ans, qui, dès lors, par ſes qualités naiſſantes, donnoit les plus grandes eſpérances. Mais les Mandarins de la Cour de Nan-kin ne pouvant ſe réſoudre à paſſer ſous une domination étrangere, oppoſerent à cette élection celle de Tchu-yeou-ſong, arriere-petit-fils de l'Empereur Chin-tſong.

CHI-TSOU-TCHANG-TI.

1644. (21e année *Kia-chin*, du LXVIIIe cycle.) Tchu-yeou-ſong, Prince de Fou, étant arrivé à Nan-kin, ſur une députation que les Mandarins lui avoient faite, fut ſalué Empereur le 5 de la 5e lune, ſous le nom de CHI-TSOU-TCHANG-TI, après avoir héſité 3 jours s'il accepteroit cette périlleuſe dignité. La Chine ſe trouva ainſi diviſée entre trois prétendans à l'Empire. Ou-ſan-kouei, contraint de diſſimuler l'entrepriſe des Tartares, tourna toutes ſes forces contre Li-tſé-tching, qu'il réduiſit, apres deux nouvelles victoires remportées ſur lui, à s'aller cacher avec une poignée de ſes gens dans la montagne de Lo-kong. La faim l'ayant obligé d'en ſortir, il fut tué avec ſa troupe par des payſans qui le reconnurent pour des rebelles. La mort de Li-tſé-tching éteignit la rebellion, & laiſſa aux Tartares la liberté d'étendre leur domination dans la Chine. La conduite pleine de ſageſſe, qu'ils tinrent conſtamment envers les regnicoles, y contribua plus que la force de leurs armes; & la peine de voir un Prince étranger aſſis ſur le trône de leur nation, fut bientôt adoucie par la maniere dont ils furent traités « La » Chine en changeant de maître ne changea ni de forme ni de » gouvernement. Les tribunaux de Pé-king ſubſiſterent ſur le » pied qu'ils avoient été établis; & on ſe contenta de doubler » les emplois afin d'avoir des places à donner aux Tartares..... » Les ſoldats chinois étoient incorporés dans les armées, & les » Officiers élevés à des grades proportionnés à leur capacité & » à leurs ſervices. » (*de Mailla.*)

La Cour de Nan-kin ſe conduiſoit d'une maniere bien différente. Guidés uniquement par leurs intérêts particuliers, & comptant pour rien l'utilité publique, les Grands qui la compoſoient n'étoient occupés qu'à ſe ſupplanter. Le Monarque, plongé dans la molleſſe, vivoit dans la même ſécurité que s'il n'eût eu aucun ennemi à redouter. Pour tout remede aux diſſentions & aux querelles qui s'élevoient parmi les courtiſans, il ſe contentoit de faire de continuels changemens dans les places, ſans faire aucun diſcernement des bons & des méchans, des hommes capables & de ceux qui ne l'étoient pas.

Les Tartares profiterent des troubles qui régnoient à la Cour de Nan-kin pour avancer leurs conquêtes. Maîtres de toute la partie ſeptentrionale de la Chine, ils paſſerent le Hoang-ho dans la 2e lune de l'an 1645, & après avoir ſoumis rapidement diverſes places, ils arriverent, le 24 de la même lune, devant Yang-tcheou. Le Général Sſé-ko-fou, qui avec des forces inférieures leur avoit inutilement diſputé le paſſage du fleuve, s'étoit jetté dans la place, où il fit la plus belle défenſe qu'on pouvoit attendre d'un Capitaine expérimenté. Mais, épuiſé de fatigues, couvert de ſang, environné de tous côtés par les ennemis qui avoient eſcaladé les murs, prêt à tomber entre leurs mains, il ſe tua lui-même: exemple qui fut ſuivi par pluſieurs Mandarins qui s'étoient renfermés dans Yang-tcheou. Maîtres de cette ville, les Tartares envoyerent des détachemens ſe ſaiſir de tous les poſtes qui étoient le long du Kiang. Le 10 de la 5e lune, un Officier dépêché de Tching-kiang à Nan-kin, apporta la nouvelle qu'ils s'étoient emparés du port. Le Prince épouvanté prend la fuite au milieu de la nuit avec un petit nombre de ſes courtiſans. Les Tartares paroiſſent le 14 ſous les murs de la ville dont les clefs ſont apportées au Général avant qu'on la ſomme de ſe rendre. On fait courir après le Prince fugitif, qui eſt atteint au moment qu'il alloit s'embarquer ſur le Kiang. Comme on eſt prêt à le ſaiſir, un de ſes courtiſans le prenant à braſſe-corps, ſe précipite avec lui dans le fleuve. Toute la famille des Ming ne fut point éteinte par ſa mort. Il en reſtoit pluſieurs Princes; mais preſque tous également jaloux d'occuper un trône environné de tant de précipices, ils paroiſſoient diſpoſés à ne point permettre qu'aucun d'entre eux y montât. Celui que les vœux des Grands & de la nation y appelloient, & qu'on regardoit comme le plus propre à réparer les malheurs de ſa dynaſtie, étoit le Prince de Lounngan. Poſſeſſeur des villes les plus riches & les plus puiſſantes de l'Empire, ayant ſes Etats placés près du théâtre de la guerre, tout ce qu'il y avoit de bons officiers & de braves ſoldats dans les armées du Prince de Fou, s'étoit retiré chez lui à Hang-tcheou, capitale du Tché-kiang, où il faiſoit ſa réſidence ordinaire. Ses qualités perſonnelles donnoient à la politique un nouveau motif qui devoit le faire préférer à ſes compétiteurs. Mais ni les prieres des Grands, ni les inſtances de toutes les perſonnes attachées à ſon ſervice, ne purent lui faire accepter un trône qu'il prévoyoit devoir lui être diſputé par les Princes de ſon ſang. Il fit plus, il ſe ſacrifia lui-même pour le ſalut de ſes ſujets. Les Tartares, dans le cours de leurs conquêtes, étant venus inveſtir Hang-tcheou, il conſentit à ſe remettre entre leurs mains, ſous la promeſſe qu'ils firent d'épargner la garniſon, les Mandarins & le peuple. Cette conduite étoit fondée ſur l'impuiſſance où il ſe trouvoit avec ſes propres forces de réſiſter à une armée très ſupérieure, n'ayant aucun ſecours à eſpérer des Princes de ſa famille, quoi qu'il les en eût très fortement ſollicités. Cette généroſité auroit dû lui concilier l'eſtime & l'admiration des vainqueurs. Mais la politique ne leur permit pas de laiſſer vivre un rejetton de la famille des Ming, à laquelle ils enlevoient l'Empire. Les Mandarins, honteux de ſurvivre à leur maître, ſe donnerent eux-mêmes la mort pour le ſuivre au tombeau.

Tandis que ces ſcenes d'horreur ſe paſſoient dans le Tché-kiang occidental, deux nouveaux prétendans à l'Empire, tous deux de la famille des Ming, le Prince du Lou & Tchu-tſing-kien, Prince des Tang, travailloient dans la partie orientale de cette province à faire réuſſir les projets de leur ambition. Oppoſés l'un à l'autre, le premier ſe contenta du titre de protecteur de l'Empire, & le ſecond prit hardiment celui d'Empereur. Ce dernier ayant attiré dans ſon parti le fameux Tching-tchi-long, lui fit quitter le métier de pirate qu'il exerçoit ſur les côtes de la Chine, pour le mettre à la tête de ſes troupes. Les entrepriſes du Prince des Tang proſpérerent tant qu'elles furent conduites par ce Général. Mais un événement les brouilla ſans retour. Le Prince de Lou ayant envoyé, l'an 1646, Tchen-kien, un de ſes Officiers, pour traiter avec le Prince des Tang, celui-ci fit mourir l'Ambaſſadeur ſur ce que dans l'audience publique qu'il lui acccorda, il ne lui donna que le titre en uſage parmi les Princes de l'Empire. Tchin-tchi-long, ami de Tchen-kien, jura qu'il vengeroit ſa mort. S'étant retiré à bord de ſa flotte, il offrit ſes ſervices au Prince de Lou. On vit depuis ce tems déchoir la puiſſance du Prince des Tang par l'incapacité des Généraux qu'il avoit ſubſtitués à Tchen-tchi-long. Obligé de fuir après avoir été abandonné des ſiens, devant les Tartares qui le pourſuivoient, il fut atteint à Ting-tcheou; & ſe voyant dans l'impoſſibilité d'échapper, il ſe précipita dans un puits où il périt miſérablement l'an 1646. La mort de ce Prince fut ſuivie de la perte du Fou-kien & du Kiang-ſi, qui tomberent au pouvoir des Tartares.

Le Prince des Tang laiſſoit un frere qui s'étoit ſauvé du Fou-kien, & prenoit le titre de Prince de Tchu-yué-ngao. A la nouvelle de la mort du premier, le ſecond étant arrivé à Kouang-tcheou, capitale du Kouang-tong, y trouva les Princes & les Grands de la Cour chinoiſe occupés à délibérer ſur le choix d'un ſucceſſeur à l'Empire, ſans pouvoir rien conclure, tant ils étoient diviſés de ſentimens. Sa préſence termina les différends, & réunit tous les partis en ſa faveur. Il fut proclamé ſolemnellement Empereur, & s'empreſſa de prendre poſſeſſion du trône. Mais dans le même tems Kiu-ché-ſſé, Viceroi du Kouang-ſi, appellé Thomas par les Chrétiens dont il avoit embraſſé la religion, ayant aſſemblé les grands Mandarins de ſon département, leur perſuada que Tchu-yeou-tcié, Prince de Yong-ming, étant petit-fils de l'Empereur Chin-tſong, avoit le droit le plus légitime à l'Empire. Auſſitôt il emporta l'unanimité des ſuffrages. Une députation qu'on lui fit pour lui annoncer ſon élection, l'ayant ſalué Empereur, il refuſa ce titre & ſe contenta de celui de Prince de Koueï. Tchu-yue-ngao lui ayant déclaré la guerre, les armées des deux compétiteurs ſe livrerent à Chang-foui une ſanglante bataille, dont celle du Prince de Koueï ſortit victorieuſe Il n'eut pas le même bonheur contre les Tartares qui, l'ayant battu près de Kouang-tcheou, l'obligerent de fuir de ville en ville. Mais Kiu-ché-ſſé qui avoit procuré ſon élévation, lui rendit le courage par une grande victoire qu'il remporta, l'an 1647, ſur les Tartares devant Koueï-lin, qu'ils aſſiégeoient ſous les ordres du Général chinois Li-tching-tong. Kiu-ché-ſſé lui procura l'année ſuivante un nouvel avantage encore plus éclatant ſous les murs de la même place. Cet événement fit un tel effet dans l'Empire, que les plus belles provinces vinrent faire leurs ſoumiſſions au Prince de Koueï. Ce fut Li-tching-tong lui-même qui fut le principal auteur de cette révolution. Mais la fortune ſe laſſa bientôt de favoriſer les armes du Prince de Koueï. Ses Généraux Kin-tchin-

hoan & Li-tching-tong ayant échoué, l'an 1649, au siége de Kan-tcheou dans le Kiang-si, eurent le malheur de se noyer tous les deux, mais non pas dans la même riviere, en fuyant devant les Tartares. Les affaires de ce Prince ne furent plus désormais qu'un enchaînement de pertes & de disgraces.

La Chine fut délivrée vers le même tems du rebelle Tchang-hien-tching, non moins redoutable aux Chinois qu'aux Tartares. Les ravages qu'il commit dans le Chen-si, le Ho-nan, le Ho-kouang, le Kiang-nan, le Ssé-tchuen, surpassent toutes les horreurs qu'on peut imaginer. Sa fureur éclata sur-tout dans le Ssé-tchuen. S'étant rendu maître de Tching-ton, capitale de cette province, il y attira les Lettrés, classe de gens qu'il haïssoit mortellement, sous prétexte de les élever à de nouveaux honneurs; & 32 mille s'y étant rendus, il les fit tous égorger. Il fit subir le même sort à 3 mille eunuques, & à tous les Hochan qui se trouvoient dans Tching-ton. Ce ne fut point encore là où se termina la barbarie de ce monstre dans le Ssé-tchuen. Ayant appris qu'un de ses Généraux, qu'il avoit envoyé contre les Tartares, avoit passé à leur service, il s'en prit à cette province dont il fit massacrer jusqu'à 6 cens mille habitans, comme s'ils eussent été complices du Général déserteur. Ses propres concubines furent les victimes de sa cruauté. Pour n'avoir aucun obstacle dans ses armées, & se préparer à repousser les Tartares qui venoient à lui, il fit égorger jusqu'à 280 de ces malheureuses, & persuada à ses soldats de faire le même traitement à leurs femmes, dont il périt dans cette boucherie jusqu'à 4 cens mille. Enfin, étant près de Han-tchong, il fut tué d'un coup de fleche par les soldats d'une armée de Tartares, qu'il étoit allé reconnoître.

L'an 1646, et non pas 1645, le premier jour de la premiere lune, 17 Janvier, il arriva une éclipse de soleil.

XX^e DYNASTIE.

DES TSING.

CHUN-TCHI.

1649. (26^e année *Ki-tcheou*, du LXVIII^e cycle.) Cette année est celle que les Chinois comptent pour la premiere de CHUN TCHI. Il entroit alors dans sa 14^e année. Ses oncles, qui exerçoient la Régence, jugeant à propos de le marier, lui chercherent une épouse parmi les Princes Mongous. L'ambassade qu'ils envoyerent pour en faire la demande étoit magnifique. Mais en passant à Taï-tong, les jeunes gens qui la composoient ayant enlevé la fille de l'un des plus distingués de la ville, qu'on menoit en pompe à son époux, exciterent parmi les citoyens un soulévement universel. Le Gouverneur Kiang-tsaï, s'étant vainement plaint de cet attentat au Chef de l'ambassade, fit main-basse sur tous les gens de sa suite. Il n'en demeura pas là. Il publia un manifeste pour exhorter la nation chinoise à la vengeance. Cet écrit produisit tout l'effet que le Gouverneur pouvoit espérer. Tout ce qu'il y avoit de plus brave & de plus courageux dans le Chan-si & le Chen-si accourut pour se joindre à lui. Il engagea même dans son parti le Prince Mongou, dont la fille avoit été l'objet de l'ambassade. La Cour de Pé-king vint à bout de détacher de la ligue ce Prince, & de renouer le mariage de sa fille avec le jeune Empereur. Mais Kiang-tsaï n'en fut pas moins ardent à poursuivre les Chinois. Deux grandes batailles qu'il gagna sur eux, répandirent l'alarme dans Pé-king. S'étant ensuite retiré dans Taï-tong pour y faire reposer ses troupes, il y fut investi par le Général Tsé-tching-ouang. Un fossé large & profond que celui-ci fit creuser autour de la place, sembloit fermer toute issue aux assiégés. Kiang-tsaï, à la tête de ses soldats, le force après un combat de quatre heures; mais en poursuivant l'ennemi, une fleche, dont il est atteint, lui enleve la victoire avec la vie.

Le Prince de Koueï, malgré les derniers revers qu'il avoit éprouvés, s'étoit fait reconnoître Empereur des provinces méridionales de la Chine. Mais ce titre ne le réconcilia point avec la fortune. Deux batailles qu'il perdit en 1650 contre les Tartares, furent suivies de la prise de Koueï-lin, sa capitale, qui, se trouvant alors dégarnie de troupes, & n'espérant aucun secours d'ailleurs, ne put être défendue par le Ministre Kiu-ssé-ché & le Grand Général Tchang-long-tchang, qui s'y étoient renfermés. Ce fut en vain que le Général ennemi proposa à l'un & à l'autre de passer au service des Tartares. Les trouvant inébranlables, il ne put refuser des éloges à leur fidélité : mais la politique ne lui permit pas de la laisser impunie. Tous deux, par ses ordres, subirent le dernier supplice. Les Tartares éprouverent plus de difficultés au siége de Kouang-tcheou, qu'ils firent ensuite. Secourue par une flotte que Tching-tching-kong, fils de Tching-tchi-long, lui avoit amenée, elle se défendit pendant huit mois, & n'eût vraisemblablement pas été prise si des traîtres n'en eussent ouvert une des portes aux ennemis.

L'an 1651 mourut le Prince Tsé-tching-ouang, Chef du Conseil de Régence à la Cour de Pé-king. Le jeune Empereur avoit tant de respect pour lui, qu'il ne le nommoit jamais que *Pere Prince.* Il lui étoit en effet redevable du trône & de la réunion de l'Empire sous ses loix. Chun-tchi après sa mort prit les rênes du gouvernement, & les mania avec une sagesse qui lui attira l'admiration générale. Toutes les provinces de la Chine lui obéissoient; mais il lui restoit à soumettre la mer que Tching-tching-kong infestoit avec d'autant plus de liberté que les Tartares n'avoient point de marine. Ce pirate leur avoit voué une haine mortelle depuis qu'ils retenoient prisonnier à Pé-king Tching-tchu-long, son pere, qu'ils y avoient attiré sous les promesses les plus flatteuses. Le fils avoit appris son métier du pere, qu'il surpassa en habileté comme en férocité.

On vit arriver en 1656 à Pé-king une ambassade des Russes nommés Oros par les Chinois. Elle avoit pour Chef une espece de Cosaque nommé Baikof, & pour objet l'établissement d'un commerce libre entre les deux nations. Le Czar Alexis avoit fait remettre à son Ambassadeur la valeur de 40 mille roubles tant en argent qu'en marchandises. A son arrivée celui-ci fut reçu avec honneur. On vint à sa rencontre, & on lui assigna un logement convenable & une table somptueuse. Mais son opiniâtreté à ne vouloir pas se soumettre aux usages & aux formalités du pays, rendit sa légation inutile (1). Il ne fut point admis à l'audience de l'Empereur; on lui renvoya ses présens, & il fut reconduit aux frontieres sans aucun honneur. (M. Levesque, *Hist. de Russie*, tom. III. p. 456.)

Le pirate Tching-tching-kong, fidele à sa haine contre les Tartares, continuoit de désoler les côtes de la Chine. La province de Fou-kien fut celle qu'il incommoda le plus par ses descentes. Il battit les Tartares en diverses rencontres, emporta plusieurs villes, & se rembarquoit toujours chargé de butin. Ce qui lui attachoit le plus les Chinois, c'étoit le zele qu'il montroit pour les intérêts du Prince de Koueï. Depuis ses derniers revers ce Prince s'étoit retiré dans le royaume de *Mien*, où il attendoit le retour de la fortune. Ayant appris, l'an 1658, qu'il s'élevoit un nouveau parti en sa faveur dans le Koueï-tcheou, il se mit en marche avec une petite armée pour s'y rendre. Mais en traversant le Yun-nan il fut pris avec son fils par le fameux Ousan-koueï qui les fit étrangler. Ils étoient les seuls qu'on reconnût alors pour être de la famille des Ming. En immolant ces deux victimes on ôtoit aux Chinois tout prétexte de révolte & l'espérance de rétablir cette dynastie. Tching-tching-kong cependant venoit de donner un rude échec sur mer aux Mantcheous. Honteux de le voir maître de la mer, sans avoir un seul vaisseau à lui opposer, ils s'étoient déterminés enfin à équiper une flotte qui fit voile vers les Isles du Fou-kien, où l'on s'attendoit à le rencontrer. Le pirate épargna aux Tartares la peine de venir le chercher. Etant allé au devant d'eux, il leur coula à fond plusieurs vaisseaux, en prit un plus grand nombre, & regagna triomphant une des Isles qui lui servoient de retraite. Là, s'étant fait amener quatre mille prisonniers, il leur fit couper le nez & les oreilles, voulant marquer par cette barbarie aux Tartares qu'ils n'avoient aucune paix à attendre de lui. Mais apprenant le triste sort du dernier des Ming, sous le nom duquel il avoit jusques-là fait la guerre aux Tartares, il cessa pour un tems d'infester les côtes de la Chine, & tourna ses vues du côté de l'Isle Formose, dans le dessein de s'y former un établissement solide. Cette Isle étoit possédée alors par les Hollandois nommés par les Chinois *Hong-mao*, à qui les Japonois l'avoient cédée. Tchong-tching-kong y ayant fait une descente en 1662, enleva aux Hollandois le Fort nommé *Castel Zelandia*, qu'ils y avoient bâti en 1634, & parvint à les chasser de l'Isle ainsi que de celle de Taï-ouan, dont il se forma un gouvernement sur le modele de celui des Chinois. Mais un an & quelques mois après il mourut, laissant pour successeur Tching-king-maï, son fils.

La petite vérole dans ces entrefaites emporta, l'an 1661,

(1) » Avant l'audience, qu'il se flattoit d'obtenir, il devoit commencer par rendre hommage devant le trône du vieux palais, où » l'on garde le trésor et le sceau impérial. Tous les Grands de la » Chine sont obligés de rendre leurs respects à ce trône avant que » de paroître aux yeux de l'Empereur ; et l'Empereur même, » avant son installation, n'est point exempt de cette cérémonie ... » Tous les Ambassadeurs y sont assujettis trois jours avant l'audience. Celui de Moscovie la regarda comme une dérogation à » la majesté du Czar, et refusa de s'y soumettre. Ce fut pour cette » raison qu'il partit sans avoir été reçu à l'audience. » (M. Deshauterayes.)

l'Empereur Chun-tchi. Le cours de sa vie ne répondit pas à la brillante aurore de ses premieres années. Sur la fin de son régne, étant devenu éperdument amoureux de la femme d'un de ses Officiers, il chercha querelle à celui-ci, & le maltraita de maniere qu'il en mourut de chagrin au bout de trois jours. L'Empereur ayant ensuite épousé sa veuve, en eut un fils dont la naissance fut célébrée par des réjouissances extraordinaires. Mais la mort de cet enfant, qui ne vécut que trois mois, fut suivie de près par celle de sa mere. Chun-tchi, s'abandonnant alors au désespoir, vouloit attenter à sa propre vie. Il ordonna d'appaiser les mânes de cette Princesse par le sacrifice de 30 hommes qui s'offriroient volontairement : coutume barbare que son successeur abolit. Il fit brûler son corps, à la maniere des Tartares, dans un cercueil de bois précieux richement orné. Les superstitions des Bonzes, qu'il avoit jusqu'alors méprisés, devinrent ses pratiques familieres ; il prit leur habit, embrassa leur regle, exhorta ses courtisans, de l'un & de l'autre sexe, à l'imiter. Livré entiérement au culte des idoles, il fit élever en leur honneur trois pagodes dans son palais. Ce fut en vain que le P. Adam Schall, Jésuite, qu'il avoit mis à la tête du tribunal des Mathématiques, sous le nom de Tang-jo-ouang, & qu'il n'appelloit jamais que *Ma-fa*, *respectable Pere*, tenta de rappeller ce Prince à lui-même. Il n'avoit que 24 ans lorsqu'il mourut. Il se fit néanmoins de grandes choses au commencement de son régne ; mais on en fut redevable aux qualités sublimes du Prince Ama-ouang, son oncle & son tuteur. » Ce Régent, dit M. Deshauterayes, prépara le régne brillant » de Kang-hi, comme on a vu chez nous dans le même tems » le Ministre de Louis XIII jetter, pour ainsi dire, les fonde» mens de la gloire & de la puissance de Louis XIV. »

Ce fut la premiere année du régne de Chun-tchi que les Jésuites Missionnaires apprirent aux Chinois la fabrique des armes & la fonte des canons qu'ils ignoroient. (de Mailla.)

KANG-HI.

1661. (38e année *Sin-tcheou*, du 68e cycle.) Kang-hi, fils de Chun-tchi, lui succéda, à l'âge de huit ans, sous la régence de quatre Grands qu'il avoit désignés en mourant. Leurs premiers soins furent d'exclure les eunuques de l'administration des affaires. Le Chef de ceux-ci les avoit rendus odieux par ses malversations : on lui fit son procès ; &, après avoir condamné ce perfide à mort & chassé du palais plusieurs milliers d'eunuques, on fit graver sur une plaque de fer d'un poids énorme, qui subsiste encore aujourd'hui, une loi qui déclare les eunuques incapables d'être élevés aux emplois & aux dignités. Il s'en fallut bien que la Régence tînt une conduite aussi sage vis-à-vis des prédicateurs de l'Évangile. Sous le dernier régne ils avoient joui d'une profonde paix, à la faveur de laquelle ils firent un grand nombre de prosélytes. L'enfer leur envia ces conquêtes, & suscita un homme accrédité, nommé Yang-kouang-sien, qui les dénonça à la Régence comme des ennemis secrets de l'Etat, qui souffloient l'esprit de révolte & de faction, en se servant, pour séduire les Chinois, du prétexte de les instruire de leur religion. Les temples où ils assembloient ceux de leur loi étoient, selon lui, des maisons fortes où ils se préparoient à faire une bonne défense en cas d'attaque. La calomnie, toute grossiere qu'elle fût, prit faveur. Les Régens publierent un Edit qui proscrivoit le christianisme, & enjoignoit, sous des peines très grieves, à tous ceux qui l'avoient embrassé d'y renoncer. Pour récompense de son zele, l'accusateur eut la place de Tang-jo-ouang qui fut mis en prison. Tous les Européens répandus à la Chine furent amenés à Pé-king, & le Tribunal des crimes s'assembla conjointement avec celui des rites, non pour vérifier les accusations, mais pour statuer sur la peine qu'on infligeroit aux accusés. Tang-jo-ouang, en sa qualité de Docteur de la loi chrétienne & de Chef des prosélytes, fut condamné d'abord à être étranglé, & ensuite, d'après une nouvelle délibération, à être mis en pieces. L'arrêt, confirmé par les Régens, alloit s'effectuer, lorsqu'un horrible tremblement de terre qui survint, dit le P. du Halde, saisit d'effroi les Juges, & les détermina à suspendre l'exécution. On accorda même un pardon général dont le seul Tang-jo-ouang fut excepté. Sony, l'un des quatre Régens & le plus ancien, ayant obtenu un nouveau sursis en sa faveur, fit sentir à ses collegues le danger auquel ils s'exposoient en faisant mourir un homme que le feu Empereur Chun-tchi avoit comblé d'honneurs. N'avoient-ils pas à craindre en effet, comme il leur fit observer, qu'un jour le jeune Empereur, devenu majeur & gouvernant par lui-même, ne leur demandât compte de leur conduite à l'égard d'un homme que son pere avoit protégé. En conséquence il leur conseilla de prendre l'attache de l'Impératrice, mere de Chun-tchi, afin que sa signature les disculpât si jamais ils venoient à être recherchés à ce sujet. Son avis fut suivi ; & la sentence ayant été présentée à l'Impératrice, elle en fut si indignée que, l'ayant déchirée, elle ordonna que le Missionnaire fût mis en liberté. Il en jouit peu, son grand âge & les maux qu'il avoit soufferts en prison, terminerent sa carriere le 15 Août 1666, à la 77e année de son âge, après avoir passé 44 ans dans les missions. La mort de Sony, son libérateur, précéda la sienne de quelques mois. C'étoit le seul des quatre Régens pour qui le jeune Empereur eut une véritable estime. Ce Prince étant entré vers le même tems dans sa 14 année, prit en main les rênes du gouvernement, après s'être fait déclarer majeur avec solemnité. Le premier usage qu'il fit de son autorité fut de casser le Conseil de Régence. Patourou-kong y avoit pris le dessus, & s'étoit asservi ses collégues de maniere que rien ne se faisoit que par ses ordres. Mais comme ils étoient dictés par la passion, il avoit fait un grand nombre de mécontens, qui, n'osant se plaindre ouvertement, gémissoient dans le silence, en attendant l'époque de la majorité du Prince. Dès qu'il fut parvenu à terme, des hommes respectables lui présenterent contre ce Ministre douze chefs d'accusation, dont chacun étoit digne de mort. Patourou-kong fut arrêté par ses ordres avec toute sa famille, complice de ses vexations. Le Tribunal des crimes ayant instruit leur procès, condamna le pere & le 3e de ses fils à être mis en pieces, & ses autres enfans, au nombre de sept, à être décapités, avec confiscation de tous leurs biens. L'Empereur, en confirmant l'arrêt, commua la peine du pere en celle d'être étranglé : & l'exécution suivit de près le jugement.

La jeunesse extrême de l'Empereur ne l'égara point sur ses devoirs. Méprisant les vains amusemens de son âge, il étoit continuellement appliqué à s'instruire soit dans la science du gouvernement, soit dans l'art militaire, soit dans l'étude des lettres ; & comme il étoit doué d'une grande pénétration d'esprit, bientôt il devança les plus habiles dans ces diverses carrieres.

Tang-jo-ouang, dans le tems qu'il présidoit au Tribunal des Mathématiques, avoit fait, de concert avec ses collégues & par l'autorité du gouvernement, une réforme considérable dans l'astronomie chinoise, d'après les principes qu'il avoit apportés d'Europe. Yang-kouang-sien, son délateur & son successeur, entreprit de détruire l'ouvrage de cet habile homme ; & dans cette vue, s'étant associé plusieurs Mandarins, il présenta une supplique à l'Empereur pour demander l'abolition de l'astronomie européenne, comme erronée, & le rétablissement de l'ancienne. L'Empereur ayant pénétré le motif de cette supplique, en fit examiner le contenu dans une Assemblée des divers Tribunaux, à laquelle il voulut présider lui-même après s'être mis au fait de la matiere. Nan-hoaï-gin (le P. Verbiest) & Yang-kouang-sien y comparurent par ses ordres. L'Empereur, après avoir parlé dignement de l'importance d'employer dans le Tribunal des Mathématiques une astronomie sure, leur demanda s'ils n'auroient pas quelque moyen sensible de faire voir à tous ceux qui étoient présens laquelle des deux astronomies marquoit avec plus de justesse les révolutions des astres. Yang-kouang-sien, gardant le silence, Nan-hoaï-gin répondit qu'il y avoit plusieurs moyens sensibles ; &, ayant prié l'Empereur de faire placer un gnomon devant l'Assemblée, il proposa à son antagoniste de supputer, chacun suivant sa méthode, à quel point l'ombre marqueroit le lendemain à midi ; alors on jugera, dit-il, laquelle des deux méthodes est la plus exacte. Yang-kouang-sien n'ayant pu donner aucune supputation satisfaisante, l'Européen détermina au juste les points qu'il avoit indiqués. Confus d'une légere réprimande que l'Empereur leur fit alors sur la précipitation de leur jugement, les Chefs des Tribunaux tournerent leur indignation contre Yang-ouang-sien, qu'ils accuserent de fourberie & d'imposture, demandant qu'il fût livré au Tribunal des crimes pour y être examiné à la rigueur. On fit droit sur cette plainte ; &, l'accusé convaincu de plusieurs injustices commises dans le Tribunal dont il étoit le Chef, fut condamné à la mort. Mais l'Empereur lui fit grace & se contenta de l'exiler à Oueï-tcheou, sa patrie. Il mourut peu de tems après son départ.

Nan-hoaï-gin, ayant obtenu la place de son antagoniste, donna, pendant cinq mois, des leçons de mathématiques à l'Empereur. Il se servit de sa faveur auprès du Monarque pour demander le rétablissement des Chrétiens. Mais tout ce qu'il pût impétrer, ce fut le rappel des Missionnaires avec une déclaration des Mandarins, qui portoit que la religion des Chrétiens n'enseignoit rien de mauvais ni de contraire à la tranquillité de l'Etat. Il fut néanmoins défendu aux Missionnaires de bâtir de nouvelles Eglises, & aux Chinois d'embrasser le Christianisme.

Ousan-koueï, qui avoit rappellé les Tartares en Chine pour l'aider à dompter les rebelles, avoit eu pour sa récompense la Principauté de Yun-nan, à la charge du tribut. Etant devenu assez puissant pour secouer le joug, il prit des mesures qui

donnerent de violens soupçons contre lui. L'Empereur, pour approfondir ses intentions, le fit inviter de se rendre à sa Cour. Ce fut alors qu'il déclara ouvertement sa révolte. Il avoit déja mis dans ses intérêts trois Provinces de son voisinage, auxquelles se joignit Tching-king-maï, Roi de Formose. Mais le défaut de concert entre les Confédérés fit que bientôt ils se séparerent. Battus en détail par les troupes impériales, ils firent, chacun à part, leur paix avec l'Empereur, & laisserent le Chef de la ligue exposé à la vengeance du Monarque. Le fils de Ousan-koueï avoit déja payé de sa tête une conjuration qu'il avoit formée à la Cour même de l'Empereur, où il étoit retenu comme en ôtage. Le pere, battu de tous côtés, alla mourir dans le Yun nan, cassé de vieillesse & accablé de chagrin, l'an 1679.

Tching-king-maï, peu de tems après avoir abandonné le parti de Ousan-koueï, étoit mort, laissant pour successeur dans le Royaume de Formose Tching-ké-san, son fils. Kang-hi, désirant recouvrer cette Isle, ainsi que celles de Pong hou, occupées par les Hollandois, commença par faire publier une amnistie pour tous ceux qui avoient quitté leur patrie pour s'attacher au rebelle Tching-ching-kong, aïeul de Tching-king-maï. Cette déclaration ayant fait revenir une grande partie de ces transfuges, une flotte considérable, envoyée par le Gouverneur du Fou-kien, vint attaquer les Isles de Pong-hou, dont elle s'empara malgré la brave résistance des Hollandois. Cette conquête abattit le courage du Prince de Formose. Mandé à la Cour de Pé-king, il s'y rendit après avoir fait quelques difficultés, & y passa le reste de ses jours avec la qualité de Comte qu'il transmit à son héritier.

Les progrès des Russes dans la Tartarie commençoient à donner de l'inquiétude à la Cour de Pé-king. Les deux Puissances étant convenues de fixer des limites entre les deux Empires, les Peres Gerbillon, François, & Pereira, Portugais, deux célebres Missionnaires, appellés en Chinois, le premier, Sugé-chin, l'autre, Tchang-tching, furent chargés, l'an 1688 (& non 1684), d'accompagner, en qualité d'interpretes, les Plénipotentiaires chinois, nommés pour cette opération. C'est de la relation de leur voyage qu'est tirée la description que le P. du Halde nous a donnée de la Tartarie occidentale. La ville de Selinga étoit désignée pour le lieu des conférences. Mais les Chinois n'y parvinrent point, ayant été rappellés par l'Empereur à l'occasion d'une guerre qui s'étoit élevée entre les Kalkas & les Eleutes. Mais l'année suivante la négociation s'effectua dans la ville de Nipchou; & les limites des deux Empires furent réglées entre les Plénipotentiaires de l'une & de l'autre nation. Par là fut terminée une guerre sourde qui duroit depuis 30 ans.

L'Empereur partit de Pé-king le 9 Mai 169·, pour aller tenir les Etats de la grande Tartarie. Son cortege étoit nombreux & composé de la plus grande partie de sa Cour. Outre les Officiers & les troupes de sa Maison, la plûpart des Grands de l'Empire, les principaux Princes du Sang, les Régules, les Ducs, &c. partirent en même tems avec beaucoup de troupes, & prirent une autre route pour se rendre au lieu de l'Assemblée qui se tint dans la plaine de Tolo-nor, ou des *sept réservoirs d'eau*, où il assit son camp, que le P. Gerbillon, qui étoit du voyage, fut chargé de tracer. Il y reçut en grande pompe les hommages & les présens des Princes Kalkas, ainsi que la visite du Grand Lama, qu'il lui rendit ensuite avec les cérémonies d'usage : après quoi il revint à Pé-king où il rentra le 14 Juin suivant.

L'Empereur dans son voyage n'avoit point pourvu à la sûreté des Kalkas contre les Eleutes. Après son retour il crut devoir donner à cet objet une plus grande attention. Le Kaldan ou Kan des Tartares Eleutes, Prince inquiet & entreprenant, étoit depuis long-tems en guerre avec les Kalkas. Mati, Officier du Tribunal, envoyé au Kaldan pour l'inviter à la paix, fut tué sur la route par les gens de ce Prince. L'Empereur lui écrivit pour se plaindre de cette violation du droit des gens, & menaça d'en tirer vengeance s'il ne recevoit une prompte satisfaction. Peu de tems après il fut attaqué d'une fievre maligne dont les Missionnaires Jésuites le guérirent en lui faisant prendre du quinquina contre l'avis des Médecins chinois. Kang-hi, par reconnoissance, donna aux Missionnaires une maison dans le Hoang-tching, ou enceinte du palais qui avoit appartenu au Gouverneur du Prince héritier qu'il avoit exilé. Cette maison où les Jésuites firent bâtir une très belle Eglise aux frais de l'Empereur, est la premiere qu'ils aient eue en Chine. Ce Monarque ayant fait venir ensuite les Missionnaires en sa présence, les assura de sa protection, & leur fit remettre des présens pour le Roi de France.

Le Kaldan, malgré les promesses qu'il avoit faites de vivre en paix avec ses voisins, continuoit de les troubler par les usurpations qu'il faisoit sur leurs terres. Kang-hi, pressé par les Kalkas, se détermina enfin à marcher en personne contre lui. Ayant assemblé pour cette expédition près d'un million d'hommes, il en forma trois armées qui devoient se rendre en Tartarie par différentes routes. Tout étant réglé pour son départ, il offrit un sacrifice solemnel au Tien, pour lui demander l'heureux succès de ses armes, & partit de Pé-king le 1 Avril de l'an 1696, accompagné de six de ses fils, & suivi des trois Missionnaires Jésuites, Gerbillon, Thomas, Péreira, dont le premier nous a laissé un Journal exact de la route que tint ce Monarque. Le Kaldan s'étant avancé jusqu'à la riviere de Kerlon, prit la fuite dès qu'il apprit que l'Empereur approchoit, & força sa marche jusqu'à ce qu'il fût hors d'inquiétude & de danger. Mais en fuyant devant l'armée impériale, il tomba, le 12 Juin, dans celle de Fiangu-pé, Général chinois. Déterminé à tout risquer, il commença lui-même le combat, qui fut long & d'autant plus sanglant, que l'espérance de retraite manquoit également aux deux partis. Le Kaldan, vaincu, prit la fuite avec 40 ou 50 hommes, tandis que le reste de ses gens cherchoit son salut par différentes routes, laissant leur bagage, leurs femmes, leurs enfans, & leurs troupeaux, à la merci du vainqueur. Cette grande nouvelle fut apportée par quelques uns des principaux Officiers du Kaldan, qui venoient implorer la miséricorde de l'Empereur au camp de Mao-lao-yé, Général du détachement que Sa Majesté avoit envoyé à la poursuite de l'ennemi. Ce Seigneur dépêcha aussitôt au camp impérial un courier par lequel on apprit que le lieu de la bataille se nommoit Terelgi. L'Empereur, après cette victoire qui mettoit le Kaldan aux abois, prit le parti de retourner à Pé-king. Un grand nombre de familles éleutes vinrent se ranger sous ses drapeaux, & plusieurs Princes & Princesses mongous & kalkas accoururent pour le féliciter sur sa route qu'il fit en chassant : exercice auquel il se plaisoit beaucoup. Il arriva enfin triomphant à Pé-king le 7 Juillet, suivi de son armée qui avoit beaucoup souffert de la faim, de la soif & de l'incommodité des chemins dans les déserts de la Tartarie.

La déroute du Kaldan n'éblouit point l'Empereur, & ne l'empêcha pas de prendre toutes les mesures convenables pour se défaire d'un ennemi toujours à craindre tant qu'il verroit le jour. A cet effet il envoya différens détachemens en Tartarie, avec ordre de le chercher & de le mettre à mort par-tout où ils pourroient se saisir de sa personne. Il lui écrivit cependant des lettres très pressantes pour l'amener à des sentimens de paix & l'engager à le venir trouver, avec assurance que s'il se rendoit à ses invitations il seroit traité favorablement. Mais voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur cet esprit farouche, il se résolut de le pousser à bout par une nouvelle expédition. Etant parti de Pe-king le 14 Octobre 1696, il reçut, le 25 Décembre, sur les frontieres des Eleutes, un Ambassadeur du Kaldan, avec une lettre de ce Prince, par laquelle il promettoit de se soumettre au cas qu'il pût obtenir son pardon. L'Empereur confirma les assurances qu'il lui avoit données ; &, comme la saison étoit rude, il prit le parti de retourner à Pé-king où il rentra, le 12 Janvier 1697, au milieu des acclamations.

L'Empereur fit, au mois de Février suivant, un nouveau voyage en Tartarie, sous prétexte de visiter les frontieres des Etats qu'il avoit en cette contrée, mais, dans le vrai, pour contraindre le Kaldan à venir lui faire ses soumissions. Etant à Chinmou, on lui amena le fils du Kaldan qui avoit été pris par la garnison de cette place. Son nom étoit Septenpartchour. » C'étoit, dit le P. Gerbillon, témoin oculaire de l'entrevue, » un enfant de 14 ans, assez bien fait. Il étoit vêtu d'une casaque de drap avec un bonnet de peau de renard ; son air » étoit triste & embarrassé. L'Empereur le retint assez long-» tems, toujours à genoux, & lui fit diverses questions. » Le Monarque le fit conduire en poste dès le lendemain à Pé-king. Kang-hi arriva, le 17 Avril, à Ning-hia, & n'en partit que le 5 Mai suivant, ayant passé le tems du séjour qu'il y fit à chasser & à régler les opérations des armées qu'il envoya en avant. Mais étant à Poudtou il y apprit la mort du Kaldan. Kang-hi, à cette nouvelle, ne put dissimuler la joie qu'il en ressentoit. » La guerre est enfin terminée, dit-il à ses Grands, & nous » allons goûter les douceurs d'une paix si ardemment désirée. » Ayant alors donné ses ordres à son armée pour retourner sur ses pas, il la précéda, & arriva le 4 Juillet à Pé-king, accompagné de l'Impératrice Douairiere & des Reines qui étoient venues au devant de lui.

Jusqu'en 1709, la paix, depuis que Kang-hi étoit assis sur le trône, avoit constamment régné dans la famille impériale. Cette année elle fut troublée par un événement imprévu. Le second fils de l'Empereur, qui l'avoit nommé Prince héritier parce qu'il étoit né d'une Impératrice, fut tout-à-coup chargé de fers ; ses enfans & ses principaux Officiers furent enveloppés dans sa disgrace ; & tout cela par les artifices de son frere aîné qui avoit le titre de premier Régule. Mais l'innocence du Prince accusé ayant été découverte, il fut rétabli dans ses honneurs, & ses calomniateurs subirent le châtiment qu'ils méritoient. Le Prince héritier, par la suite, fut néanmoins dégradé de nouveau

pour des fautes réelles envers la personne de son pere.

L'Empereur faisoit cependant travailler à la carte de la Chine & de la Tartarie. Trois Missionnaires Jésuites, Bouvet, Regis & Jartoux, auxquels se joignirent depuis leurs confreres Fabre-bonjours, Ant. Cordova & Frédeli, furent chargés de cette entreprise qu'ils commencerent en 1708, & dont ils vinrent à bout dans le cours de l'an 1715. » Quoique ce grand ouvrage, » dit le P. de Mailla, laisse encore beaucoup d'incertitude sur » plusieurs positions de différens endroits de la Tartarie, on » peut l'envisager néanmoins comme un excellent morceau de » géographie, qui donne de ces vastes contrées de la haute » Asie des connoissances beaucoup plus détaillées & plus exactes » que tout ce qu'on en avoit avant cette époque. »

L'Impératrice Mere ayant terminé ses jours le 11 Janvier 1717, on prit le grand deuil à cette occasion dans tout l'Empire, quoiqu'elle ne fût pas la mere de l'Empereur. Tous les Mandarins, non en chaise, mais à cheval, vêtus de blanc, & sans grande suite, allerent, pendant trois jours, faire les cérémonies ordinaires devant la tablette de la Princesse défunte.

Kang-hi tomba malade l'année suivante. Toute la Cour fut alarmée, parce qu'il ne s'étoit pas encore choisi de successeur, & qu'on craignoit qu'à sa mort les Princes ses fils ne causassent du trouble pour faire valoir leurs droits à la Couronne. Un des premiers Mandarins l'ayant fait pressentir par son fils sur ses dispositions, l'Empereur pardonna au fils son indiscrétion, & donna ordre de faire mourir le pere : exemple de sévérité qui obligea les Grands d'attendre en silence la déclaration de ses dernieres volontés. L'Empereur revint de cette maladie. Le 22 Novembre 1720, un Ambassadeur de Russie fit son entrée publique à Pé-king avec beaucoup de pompe & de magnificence. Il fut reçu à la Cour avec de grands honneurs. Cependant, par de bonnes & sages raisons, il n'obtint pas ce qui faisoit l'objet de son ambassade : c'étoit d'ouvrir la liberté du commerce entre la Chine & la Russie, & d'établir des comptoirs dans les principales Provinces de la Chine. Kang-hi jugea à propos d'en fixer le nombre à deux, l'un à Pé-king, l'autre à Chou-kou-paï-tsing, sur les frontieres des Eleutes.

Depuis 4 ans la Chine étoit en guerre avec les Tartares. L'an 1721, l'Empereur reçut les complimens de félicitation des Grands, à l'occasion d'une grande victoire que ses troupes venoient de remporter sur ces ennemis. Cette victoire valut aux Chinois la conquête de tout le Tibet.

Les Chinois de l'Isle Formose la même année s'étant révoltés à l'aide de ceux du Fou-kien, firent main-basse sur les troupes impériales, & égorgerent les Mandarins, à l'exception d'un seul qui eut le bonheur de se sauver. Les rebelles ne jouirent pas long-tems de l'impunité. De nouvelles troupes, envoyées par l'Empereur, les forcerent dans la capitale de l'Isle, & les dissiperent après un massacre horrible.

Kang-hi, l'an 1711, au retour d'un voyage de Tartarie, étant allé chasser au tigre près de Pé-king, fut surpris d'un vent du nord très froid. Porté dans son lit, il sentit qu'il n'en reviendroit pas. Son sang en effet s'étoit coagulé de maniere qu'aucun remede ne put le soulager. Peu de jours avant sa mort il fit son testament pour assurer la Couronne après lui au quatrieme de ses fils. Ce Monarque expira le 20 Décembre 1722, à l'âge de 69 ans.

» L'Empereur Kang-hi, dit l'Editeur de ses Observations de » Physique, est un des plus grands Princes qu'ait eus la Chine... » Homme de Lettres, savant Philosophe, grand politique, ci- » toyen, ami des hommes, & un peu guerrier; il réunissoit » dans un degré supérieur les talens, les qualités & les vertus » que tous les siecles ont destinés à l'admiration publique..... » Dès l'âge de huit ans il étoit plein d'ardeur pour s'instruire. » Il se levoit dans sa jeunesse à trois heures du matin pour » étudier.... Aussi devint-il un très habile Lettré. Eloquence, » poésie, histoire, jurisprudence, antiquité, tout étoit de son » ressort.... Il étoit si avare de son tems & si attentif à le bien » employer que quand on lit l'histoire de son régne on ne » comprend pas comment les soins qu'il donnoit aux affaires, » les détails où il entroit, les grandes choses qu'il a exécutées, » lui ont pu laisser le tems d'ouvrir des livres; & quand on » voit la collection de ses ouvrages dans tous les genres, on » comprend encore moins qu'il ait pu tenir le gouvernail d'un » si grand Empire.... Comme ce grand Prince étoit très avide » de connoissances & méditatif, il prenoit occasion de tout » pour s'instruire. En voyage comme dans son palais, il reve- » noit par ses réflexions sur tout ce qui l'avoit frappé, & s'en » rendoit compte à lui-même en les jettant sur le papier. Voilà » pourquoi il y régne si peu d'ordre; mais elles n'en peignent » que mieux son génie, & sont dès la plus curieuses. Le recueil » entier de ses observations seroit fort considérable : nous ne » donnons ici que celles qu'on trouve dans la quatrieme partie » de ses ouvrages, dont la collection entiere va à plus de cent » volumes. » (*Mém. concernant les Chinois*, tom. IV, p. 452.)

Pour ne pas interrompre par une trop longue digression le récit des événemens du régne de ce Prince, nous avons renvoyé à la fin de cet article ce qui concerne l'état où la religion chrétienne se trouvoit alors à la Chine. Mais il faut reprendre les choses de plus haut. Dès l'an 1556, Gaspar de la Croix, Dominicain Portugais, étoit entré à la Chine où il avoit préché l'Evangile. Mais bientôt, chassé par les Mandarins, il se retira dans l'Isle d'Ormus. L'an 1590, Jean Castro & Benavidez, du même Ordre, & quelque tems après, leurs confreres, Martin & Mayor, vinrent, par commandement du Pape Grégoire XIII, pour travailler à la conversion de ce grand Empire. Mais les Mandarins, gagnés, à ce qu'on prétend, par les Jésuites, les obligerent encore à vuider le pays. Le P. Ricci, Jésuite, & ses confreres, resterent maîtres de la mission. Des sentinelles, qu'ils avoient postées à Canton, empêchoient d'autres ouvriers évangéliques que ceux de leur compagnie de pénétrer à la Chine. Mais, en 1631, Ange Coqui, Dominicain, ayant trouvé moyen d'y entrer par l'Isle Formose, fut suivi par Jean B. Moralez, son confrere, & Antoine de Sainte-Marie, Franciscain. Ces trois Prédicateurs ne pouvant s'accorder avec les Jésuites sur les pratiques que ceux-ci permettoient à leurs prosélytes, furent bannis en 1638 par le Gouverneur de Fou-ngan, dans le Fou-kien, après avoir essuyé pendant cinq jours un supplice aussi cruel qu'ignominieux. Moralez se rendit à Rome l'an 1643, & obtint l'année suivante un Décret du S. Office, confirmé, l'an 1645, par Innocent X, portant défense, 1° de dispenser les Chrétiens des Commandemens de l'Eglise; 2° d'omettre dans le Baptême plusieurs cérémonies; 3° de tolérer l'usure; 4° de permettre aux Chrétiens de contribuer à la dépense des sacrifices & des fêtes des idoles; 5° d'autoriser les Gouverneurs des villes à se prosterner devant l'idole Chinchoam, en rapportant leurs adorations à une croix cachée dans le lieu du sacrifice; 6° de souffrir qu'on rende à Confucius (1) un culte

(1) » L'an 195, avant l'Ere chrétienne, dit M. Deshauterayes, » l'illustre fondateur de la dynastie des Han, revenant de Peï, sa » patrie, visita le tombeau de Confucius dans le pays de Lou, et il » fut le premier qui lui sacrifia un bœuf. Ce conquérant se soucioit » fort peu de ce Philosophe et de ses livres; mais il vouloit flatter » les Lettrés qui avoient fomenté la plûpart des troubles dont son » régne avoit été agité, et les empêcher de blâmer son gouverne- » ment en gagnant leur estime. Il est aisé de conclure de là que le » sacrifice qu'il offrit à Confucius en cette occasion étoit une affaire » de pure politique et qu'il n'en attendoit rien. Mais je ne pense pas » qu'on puisse en dire autant des Lettrés, qui éleverent depuis des » *miao* dans toutes les villes de la Chine, et réglerent le culte qu'ils » n'ont pas discontinué de lui rendre depuis le fondateur des HAN. » Ils lui font des offrandes deux fois l'année, ainsi qu'à la nouvelle » et à la pleine lune; et ils croient que son esprit, qu'ils invoquent, » se rend dans un magnifique cartouche appellé *le siége de l'esprit*, » sur lequel son nom est écrit en grandes lettres d'or, et qu'il ac- » cepte les grains, les fruits, les soieries et les parfums qu'on brûle » en son honneur, ainsi que le vin de félicité qu'on répand et les » chairs des animaux qu'on immole. Ils offrent toutes ces choses » après s'y être préparés et purifiés par l'abstinence et la continence, » dans l'espérance d'obtenir toutes sortes de prospérités et de biens. » Nos Théologiens concluent de ceci que, quand il seroit bien prouvé » que dans leur institution ces cérémonies eussent été purement po- » litiques, cela n'empêcheroit pas que de la maniere dont elles se » pratiquent aujourd'hui, elles ne soient superstitieuses et idolâ- » triques. A l'égard du Tien ou du *Chang-ti*, les anciens *King* ou » Livres classiques des Chinois, en parlent en termes si relevés, » qu'il paroît impossible au premier coup-d'œil de ne pas le con- » fondre avec le vrai Dieu. Il punit, il récompense, il place les Rois » sur le trône et les en fait descendre; il les avertit de se corriger à » la vue des phénomenes et des calamités qu'il leur envoie; il aime » les peuples &c.... Pour dire en deux mots mon sentiment, il me » semble que, si l'ancienne religion des Chinois n'est pas différente » de celle qu'ils observent aujourd'hui, on doit en conclure qu'ils » n'ont jamais reconnu de Substance distincte de la matiere, et par » conséquent que les noms de *Tien* et de *Chang-ti*, ceux de *Li* et de » *Taï-kié*, quelques attributs qu'ils leur donnent, ne peuvent être » confondus avec celui du vrai Dieu; que le culte rendu à Confu- » cius et aux ancêtres, quoique peut-être purement et simplement » civil dans ses commencemens, n'est pas plus exempt d'idolâtrie » que celui que les Romains rendirent d'abord à leurs Proconsuls « du tems de la République, et ensuite à leurs Empereurs. Enfin les » *Koueï-chin*, ou cette foule d'esprits subalternes, auxquels les » Chinois sacrifient, et qui président selon eux au ciel, à la terre, » aux forêts, aux montagnes, aux fruits &c., ne different pas de » ceux des Grecs et des Romains qui en avoient peuplé le ciel et la » terre. » (Note sur la page 301, du XI^e vol. de *l'Hist. génér. de la Chine.*) Remarquez d'après le même Auteur que le P. Visdelou, dont le témoignage, dit-il, doit être d'un grand poids, assure positivement dans sa notice de l'Y-king que la religion actuelle des Chinois n'est pas différente de l'ancienne. Le mérite de ce Jésuite fort attaché à M. de Tournon le fit élever à l'épiscopat et nommer Vicaire Apostolique en 1708, après 20 ans de séjour à la Chine.

pour obtenir de lui la science & la sagesse, & pour le remercier de les avoir obtenues; 7° d'offrir des sacrifices aux ancêtres pour en obtenir des prospérités; 8° de supprimer dans l'instruction des Catéchumenes le mystere de Jésus-Christ crucifié, & l'exposition du Crucifix dans les Eglises, pour ne pas irriter un peuple qui a la croix en aversion & la regarde comme une folie. Ce Décret ayant été apporté en Chine, l'an 1649, par Navarrete, Dominicain, & signifié au Provincial des Jésuites, *Nous assurons*, écrivit celui-ci au P. Moralez, *qu'en tout ce que nous pourrons, nous obéirons à tout ce que nous ordonne le S. Siége.* Cependant sur un exposé où ils changeoient en honneurs civils & cérémonies politiques le culte qui faisoit le sujet de la contestation, les Jésuites, le 23 Mars 1656, obtinrent du Pape Alexandre VII un Décret favorable en apparence à leurs prétentions, mais dont les Prêtres des missions étrangeres ont prouvé dans leur quatrieme Mémoire que le véritable sens portoit leur condamnation.

Nous supprimons, pour abréger, ce qui s'est passé dans cette grande affaire, jusqu'au Pontificat de Clément XI. L'an 1699, le 20 de la dixieme lune, Philippe Grimaldi, Jésuite, & trois autres de ses confreres, présenterent à l'Empereur un placet dans lequel ils disoient : » Nous avons toujours jugé qu'on honore Confucius en Chine comme législateur; que c'est en » cette seule qualité & dans cette unique vue qu'on pratique » les cérémonies établies en son honneur. Nous croyons que » les rites qu'on observe à l'égard des ancêtres ne sont établis » que dans la vue de faire connoître l'amour qu'on a pour eux, » & de consacrer le souvenir du bien qu'ils ont fait pendant » leur vie. Quant aux sacrifices au ciel, nous croyons que ce » n'est pas au ciel visible, qui est ce ciel que l'on sait au-dessus de nous, qu'ils sont offerts, mais au Maître suprême, » auteur & conservateur du ciel & de la terre & de tout ce qu'ils » renferment. Tels sont l'interprétation & le sens que nous » avons toujours donnés aux cérémonies chinoises; mais comme » des étrangers ne sont pas censés pouvoir prononcer sur ce » point important avec la même certitude que les Chinois eux-mêmes, nous osons supplier Votre Majesté de ne pas nous » refuser les éclaircissemens dont nous avons besoin. » L'Empereur, dit le P. de Mailla (T. XI, p. 303), lut ce placet avec attention, & l'approuva comme conforme en tous points à la doctrine religieuse des Chinois.

Cette réponse, que les Jésuites se garderent bien de divulguer, ne fut connue des Missionnaires des autres Ordres qu'après qu'elle eut été envoyée à Rome lorsqu'il n'étoit plus tems d'écrire en Europe. Elle n'en imposa pas cependant au Pape qui crut devoir envoyer sur les lieux un Légat à *latere*, pour connoître par ses yeux l'état de la religion à la Chine. Ce fut Thomas Maillard de Tournon, Archevêque Titulaire d'Antioche, qu'il nomma en même tems Patriarche des Indes. Arrivé le 8 Avril 1705 à Canton, avec un Décret de Sa Sainteté, du 24 Novembre 1704, contre les cérémonies chinoises, qu'il tint secret, il partit au mois de Septembre 1705, avec la permission de l'Empereur, pour Pé-king, & fut traité sur la route avec de grands honneurs. Kang-hi, dès la premiere audience qu'il lui donna, le goûta beaucoup, & parut avoir envie d'établir une étroite correspondance avec le Pontife qui l'envoyoit. Il accorda même au Patriarche qu'il y eût toujours à la Cour de Pé-king comme un Nonce, supérieur de tous les Missionnaires; mais bientôt après, par l'intrigue de ceux qui n'avoient pas intérêt d'être éclairés de si près, il fit entendre qu'un des Jésuites qui étoient à Péking, suffiroit pour y remplir les fonctions de Résident de la part du Pape. Des Mandarins demanderent ensuite, de la part de l'Empereur, au Légat, comment sa déclaration avoit été reçue en Europe. C'étoit un piége dont le Légat se tira en répondant qu'elle n'avoit point paru authentique à Rome. Le Légat voyant l'Empereur indisposé contre lui, demanda son audience de congé, & partit de Pé-king après l'avoir obtenue, le 28 Août 1706, pour Canton, laissant Charles Maigrot, Vicaire Apostolique du Fou-kien & Evêque de Conon, exposé au ressentiment de l'Empereur. Ce Prince l'ayant fait emprisonner chez les Jésuites, le condamna depuis à la bastonnade & à l'exil, pour le reste de ses jours, en Tartarie. Le Légat reconduit sur des barques de l'Empereur à Canton, ne put y arriver, par un retardement affecté de ses conducteurs, que long-tems après le départ des bâtimens européens pour leur pays. Deux Jésuites députés par l'Empereur, avoient pris les devans pour ne pas rencontrer de contradicteurs à Rome. Le Légat ne put parvenir que le 17 Décembre 1706 à Nan-kin où il fut retenu trois mois. Ce fut là qu'il eut connoissance de l'Edit de l'Empereur, daté du 13 de la 11e lune 1706, par lequel il étoit défendu aux Missionnaires de rester à la Chine sans une permission expresse & par écrit de la Cour, qu'ils n'obtiendroient qu'après avoir approuvé la doctrine de Confucius, & promis avec serment de ne plus retourner en Europe. Jusqu'alors il avoit tenu secret le Décret dont il étoit porteur. Il se détermina enfin à le publier le 25 Janvier 1707. C'étoit un coup de foudre pour ceux qui y étoient opposés. Ils ne s'attendoient pas à voir le Légat braver ainsi leur ressentiment & la colere de l'Empereur au milieu de la Chine. Un appel du Décret au S. Siége fut la ressource qu'ils imaginerent pour en suspendre l'effet. Le Légat étant arrivé, le 24 Mai, de Nan-kin à Canton, y reçut ordre d'aller attendre à Macao le retour des PP. Barros & Beauvolier, envoyés à Rome (1). Pendant le séjour qu'il y fit, le Capitaine Général, l'Evêque & les Missionnaires de Macao s'accorderent à lui faire essuyer mille indignités, & cela au nom, mais dans le fait à l'insu de l'Empereur, à l'égard duquel on prenoit les plus grandes précautions pour qu'il n'en fût pas instruit, non plus que la Cour de Rome. La promotion de M. de Tournon au Cardinalat, dont la nouvelle fut apportée à Macao le 17 Août 1709, acheva de perdre ce Prélat : on enferma dans la forteresse six Missionnaires chargés de la lui annoncer de la part du Pontife; & lui-même resserré plus étroitement que jamais, fut réduit pour toute nourriture à boire de l'eau de la mer qui entroit dans le puits de sa maison, & à ce qu'une femme âgée trouva le moyen de lui fournir en secret pendant quelque tems. Enfin il mourut d'un accident soudain qui avoit, dit-on, les apparences d'une apoplexie, le 8 Juin 1710. (M. Deshauterayes, *note sur le XIe vol. de l'Hist. de la Chine*, p. 309 & suiv.) Ses ennemis après sa mort s'emparerent de son corps, & saisirent tous les papiers de sa légation, dans l'espérance d'anéantir les preuves de leurs excès. Clément XI, instruit de ces violences, en témoigna son indignation, & parut vouloir en faire une justice exemplaire : mais les coupables trouverent moyen de l'appaiser. (*Anecd. de la Chine.*) L'inexécution de son Décret cependant lui tenoit au cœur; &, l'an 1715, il le confirma par sa Bulle *ex illa die* (2), qui ne fut pas mieux accueillie à la Chine par ceux qui rejettoient le premier Décret. Jugeant nécessaire d'envoyer sur les lieux un nouveau Légat, il jetta les yeux sur Charles Ambroise Mezzabarba, qu'il créa en même tems Patriarche d'Alexandrie. Ce Prélat étant parti de Rome le 19 Mai 1719, se rendit à Lisbonne, d'où il arriva, le 23 Septembre 1720, à la vue de Macao, où il fut reçu avec les plus grandes démonstrations de respect. De là étant passé à Canton, il mit à la voile, le 19 Octobre, pour Pé-king, aux frais de l'Empereur, dans une barque magnifiquement ornée. Après avoir éludé les questions insidieuses que lui firent, sur l'objet de sa mission, quatre Mandarins envoyés au devant de lui, il fut admis solemnellement, le 31 Décembre 1720, à l'audience de l'Empereur, & eut l'honneur de manger avec lui, mais dans une table séparée, ainsi que les Mandarins. Le Monarque se contenta pour cette fois de faire quelques questions qui firent juger au Légat combien il étoit prévenu de l'opinion des Missionnaires de Pé-king en faveur des cultes chinois. » Comment, lui dit ce Prince, le » Pape peut-il juger de la nature des cérémonies chinoises qu'il » n'a jamais vues? Aurois-je assez de présomption pour juger » des coutumes de l'Europe, qui me sont inconnues? » La réponse du Légat fut que le Pape ne prétendoit point juger des usages de la Chine, & qu'il se bornoit à régler ce que les Chrétiens établis à la Chine pouvoient pratiquer de ces usages sans blesser les principes de leur religion.

Ce ne fut pas la seule audience que le Prélat obtint de l'Empereur. Dans une autre (c'étoit la 4e qui lui fut accordée le 14 Janvier) ce Monarque parut consentir à la demande qu'il lui fit au nom du Pontife, de pouvoir annoncer l'Evangile dans sa pureté, & témoigna sa joie de l'union qui alloit, disoit-il, régner désormais parmi les Missionnaires. En le congédiant, il le chargea d'informer promptement le Pape de ce qui s'étoit passé. Tous les Missionnaires furent enchantés des discours de l'Empereur, à l'exception des Jésuites qui, étant plus accoutumés au manege de la Cour de Pé-king, ne purent se persuader que

(1) Ils périrent dans un naufrage en allant à Rome.

(2) A sa Bulle le Pape joignit un Formulaire que devoient signer tous les Missionnaires de la Chine. Il étoit conçu en ces termes : » Je N. Missionnaire envoyé à la Chine par le S. Siége ou par mes » Supérieurs suivant les pouvoirs à eux accordés par le S. Siége, » obéirai pleinement et fidelement au commandement apostoli- » que touchant les cérémonies de la Chine renfermés dans la Cons- » titution que N. S. Pere le Pape Clément XI a faite à ce sujet, où » la forme du présent serment est prescrite, et à moi parfaitement » connue par la lecture que j'ai faite en entier de ladite Constitu- » tion, et l'observerai absolument et inviolablement, et l'accom- » plirai sans aucune tergiversation. Que si, en quelque maniere que » ce soit, ce qu'à Dieu ne plaise, j'y contreviens, toutes les fois que » cela arrivera, je me reconnois et déclare sujet aux peines portées » par la même Constitution; je le promets, je l'avoue, et je le jure » de la sorte en touchant les SS. Evangiles. Qu'ainsi Dieu me soit » en aide et ses SS. Evangiles. Je N. de ma propre main. » (*Anecd. de la Chine*, T. I, Préf. p. xxiij.)

l'Empereur eût parlé férieufement. C'eft ce qu'ils firent obferver à Mezzabarba, lorfqu'ils le virent prêt à écrire au Pape pour lui rendre compte des difpofitions de l'Empereur. La lettre fut néanmoins faite ; mais ayant été portée à la maifon des Jéfuites françois, pour être traduite en chinois, elle y refta entiérement oubliée.

Les Jéfuites ne s'étoient point trompés. Le 18 Janvier, quatre Mandarins étant venus trouver le Légat, lui préfenterent un ordre du Prince, écrit en lettres rouges, au bas de la Conftitution du Pape. Ils en firent lecture à haute voix, & il portoit : » Tout ce qu'on peut dire en voyant ce Décret, eft de fe » demander comment des Européens, ignorans & méprifables, » ofent parler de la grande doctrine des Chinois ; eux qui ne » connoiffent ni les coutumes, ni les pratiques, ni les carac- » teres qui la font connoître..... Il n'eft pas à propos de per- » mettre aux Européens d'annoncer leur loi à la Chine ; il leur » faut défendre d'en parler, & par ce moyen on s'épargnera des » affaires & des embarras. »

A la lecture de ce fatal écrit, le premier mouvement du Légat fut de dreffer une requête pour demander la liberté de prêcher la doctrine chrétienne fans déguifement. Mais les Jéfuites lui ayant remontré qu'il ne feroit par là qu'irriter davantage le Monarque, l'exhorterent à fufpendre plutôt la Conftitution. A quoi il répondit qu'il préféreroit la mort à une pareille lâcheté. Les Jéfuites infifterent avec beaucoup de feu fur le parti qu'ils propofoient, foutenant que la Conftitution n'étoit qu'une loi eccléfiaftique qui ne régloit rien fur la Foi ; d'où ils concluoient qu'elle n'obligeoit point étroitement, fur-tout dans la conjoncture d'un danger éminent : ils ajouterent même que le Pape n'avoit pu la donner fans bleffer fa confcience. Morao & de Mailla fon confrere fe diftinguerent le plus dans cette difpute par leur emportement.

Dans la chaleur de cette fcene révoltante, le Mandarin Li-ping-tchong arriva brufquement ; & prenant le Légat par la gorge, l'accabla d'injures, fur ce qu'il l'avoit mis en danger de perdre la tête pour l'avoir traité avec trop de bonté. Les valets de ce Mandarin, joints à ceux des Miffionnaires, feconderent fes violences, & traiterent indignement le Camerier du Légat.

L'affliction où ce Prélat étoit plongé ne lui avoit pas permis de prendre de la nourriture depuis trois jours. Malgré fon trouble & fa foibleffe, fur une fommation que les Mandarins vinrent lui faire, le foir même de cette journée, de répondre à l'ordre de l'Empereur, il écrivit fur le champ à ce Monarque pour juftifier fa conduite ; & fa lettre finiffoit par ces mots : » Si V. » M. me le commande, j'irai me jetter aux pieds du Pape pour » lui expliquer les intentions de Votre Majefté. » Les Jéfuites, qui étoient préfens, le prirent au mot, & s'efforcerent de lui perfuader que le meilleur parti pour lui étoit de partir le plutôt qu'il pourroit, fans expofer fa dignité à de nouveaux outrages. L'Empereur acheva lui-même par fes menaces de le déterminer à ce parti. Mezzabarba reçut enfin, le 1 Mars, fon audience de congé. Kang-hi, qui jufqu'alors s'étoit plu à l'embarraffer par des queftions plaifantes & malignes, dont le fens étoit fouvent difficile à faifir, le combla de marques d'eftime & de careffes, jufqu'à lui ferrer les mains dans les fiennes, au grand étonnement des Chinois qui jamais n'avoient vu l'Empereur faire de pareils honneurs à perfonne, pas même à fes propres enfans. Kang-hi en le quittant lui fouhaita un prompt retour, & le pria d'amener avec lui des Gens de Lettres, fur-tout de bons Mathématiciens & un bon Médecin. Il lui recommanda auffi d'apporter avec lui des livres les plus eftimés en Europe, & les meilleures cartes géographiques. Mezzabarba quitta Péking deux jours après ; &, s'étant rendu à Macao le 27 Mai, il s'embarqua pour l'Europe le 8 Décembre, emportant avec lui les os du Cardinal de Tournon. » Le Journal de cette mé- » morable ambaffade, qui précéda l'expulfion des Miffionnai- » res, & acheva la ruine de la religion chrétienne à la Chine, » dit M. Deshauterayes que nous ne faifons qu'abréger, a été » écrit par Viani, Confeffeur du Légat, Vice-Chancelier de la » vifite apoftolique & témoin de la plûpart des événemens qu'il » rapporte. Il protefte en finiffant, pourfuit notre auteur, qu'il » n'a eu égard qu'à la vérité, & que fon ouvrage a été revu » avec attention par le Légat même qui lui avoit communiqué » toutes les pieces originales dont il eft parlé. Du Halde, ajoute- » t-il, fait l'aveu que la légation de Mezzabarba fut prudente » & modérée ; mais fi Viani repréfente fidelement la conduite » des Miffionnaires de Pé-king, & qu'il faille leur attribuer » toutes les intrigues dont on les accufe dans ces Mémoires » pour faire échouer la légation, on fera contraint d'avouer » auffi qu'en qualité de défenfeurs de l'idolâtrie chinoife, ils » pouvoient être envifagés comme *la bande d'Ifis*, ainfi qu'ils » étoient appellés par quelques uns de leurs confreres. »

YONG-TCHING.

1723. (40e année *Quey-mao*, du LXIXe cycle.) YONG-TCHING, 4e fils de Kang-hi, lui fuccéda, en vertu de fon teftament, à l'âge d'environ 40 ans, & fut inauguré le 20 de la premiere lune. Dès qu'il fut fur le trône il montra la même activité que Kang-hi dans le gouvernement. Un quatorzieme fils de Kang-hi, à la mort de ce Prince, commandoit en Tartarie contre le Roi des Eleutes. Yong-tching, prenant ombrage de l'eftime & de l'attachement que la nation lui portoit, fe hâta de le rappeller avec Po-ki, fon fils, au nom de l'Empereur défunt dont il ignoroit la mort : & l'ayant en fon pouvoir, il l'envoya garder la fépulture de Kang-hi. Morao, Jéfuite Portugais, travailloit cependant à faire un parti à Seffaké, neuvieme fils de Kang-hi, dans l'efpérance qu'il protégeroit la religion chrétienne. Ses intrigues ayant été découvertes, ils furent envoyés prifonniers l'un & l'autre en Tartarie, & quelques années après condamnés à perdre la vie (1). Le Mandarin Tchao-tchang, qui avoit fi bien fervi les adverfaires du Cardinal de Tournon & de Mezzabarba, convaincu d'avoir eu part à cette confpiration & du crime de péculat, fut condamné à porter la cangue (2) à une des portes de Pé-king, après que fes biens eurent été confifqués, & fa famille envoyée en exil. Leffihin, & fon frere Taï-tou-ban, ou Grand-Maître des équipages de l'Empereur, tous deux Princes du Sang, foupçonnés d'être complices de Seffaké, furent relégués au même lieu que lui, & reçurent le baptême dans leur exil. Ils fuivoient en cela l'exemple du Comte Jean, leur frere, non moins célebre, fous l'Empereur Kang-hi, par fon attachement à la vraie religion, que par fa fageffe & fon habileté dans la fcience militaire. Sou-nou, pere de ces Princes, n'approuvoit pas cependant leur converfion, & les en avoit même hautement blâmés. C'étoit d'ailleurs un perfonnage recommandable par les fervices importans qu'il avoit rendus à l'Etat dans les poftes de Général des troupes de la Tartarie orientale & de Gouverneur du Leao-tong. Mais la haine que l'on portoit à fes enfans, retomba fur lui & l'enveloppa dans leur difgrace. L'an 1724, au mois de Juillet, il reçut ordre de partir avec toute fa famille, fes femmes, fes fils & fes petits-fils, ce qui faifoit un nombre confidérable, pour Yeou-oué, à 90 lieues à l'oueft de Pé-king, au-delà de la grande muraille ; & bientôt après on les confina dans un hameau à 2 lieues de cette ville, avec défenfe d'en fortir. Sou-nou y mourut le 2 Janvier de l'année fuivante.

La perfécution étoit alors ouverte en Chine contre les Chrétiens. Dès le 7 Septembre 1723, Mouan-pao, Tfong-tou du Fou-kien, par un Edit, qui fut confirmé par l'Empereur, avoit profcrit, dans cette province, l'exercice du Chriftianifme, & ordonné que les Eglifes qu'elle renfermoit feroient converties en écoles publiques ou en *miao* deftinés à honorer les ancêtres (3). Les Miffionnaires alléguoient en vain, dans les pla-

(1) » L'an 1726, le 22 de la 6e lune (21 Juillet), le Tribunal » des crimes présenta à l'Empereur le résultat des aveux de Morao, » qu'il appelle le *compagnon de la révolte de Sessaké*, et le pria de » confirmer la sentence de mort qu'il avoit portée contre lui. Les » Missionnaires de Pé-king avoient écrit à la Cour de Lisbonne à » l'effet d'engager le Roi de Portugal à envoyer un Ambassadeur à » Yong-tching pour obtenir la grace de Morao, tandis que de leur » côté, à force de sollicitations et d'argent, ils retardoient les infor- » mations, et empêchoient qu'on en vînt à une sentence finale. » Don Alexandre Metello-Souza-y-Menesez s'embarqua pour la » Chine ; mais il arriva trop tard : la sentence avoit déjà été rendue ; » et, quoique l'exécution fût suspendue, le Général de Macao » ayant donné avis à l'Empereur de l'arrivée de Metello, ce Mo- » narque, pour n'être pas réduit au désagrément de refuser au Roi » de Portugal la grace qu'il vouloit lui faire demander par cet Am- » bassadeur, depecha un courier en Tartarie, avec l'ordre d'é- » trangler l'infortuné Morao, dont le corps fut ensuite brûlé et les » cendres jettées au vent, après que sa tête eut été exposée sur un » piquet. » (M. Deshauterayes, d'après les Anecdotes de la Chine. » Je les cite, dit-il, avec d'autant plus de confiance, que divers mo- » numens, qui m'ont été confiés, attestent la vérité des faits qu'elles » rapportent. »)

(2) Espece de pilori mobile composé de deux planches pesant jusqu'à 200 livres, et échancrées au milieu. On les joint ensemble après qu'on y a inséré le cou du coupable.

(3) Nous avons ci-devant appellé, avec le P. de Mailla, ces *Miao* salles des ancêtres. Mais il est certain que ce sont de véritables temples où les Chinois invoquent les esprits de leurs ancêtres, qu'ils croient résider dans des tablettes inscrites de leurs noms, et leur font différentes oblations, de même que les Grecs et les Romains invoquoient et honoroient les mânes des personnes qui leur étoient cheres. Les mânes de ceux-ci et les esprits des autres ne different que par le nom.

cets qu'ils firent parvenir à la Cour, deux Edits de l'Empereur Kang-hi, l'un de l'an 1692, qui permettoit l'exercice de la religion chrétienne; l'autre de 1711, par lequel on accordoit aux Missionnaires qui étoient munis du *piao* (patente impériale) la liberté de demeurer dans les provinces. Le tribunal des rites, à qui ces placets furent présentés, n'y eut aucun égard. Sa décision fut conçue en ces termes: « Les Européens » résidens à la Cour sont utiles pour le calendrier & rendent » encore d'autres services; mais ceux qui sont dans les pro- » vinces ne sont d'aucune utilité. Ils attirent à leur loi le peuple » ignorant, hommes & femmes; ils élevent des Eglises où ils » s'assemblent indifféremment sans distinction de sexe, sous » prétexte de prier. L'Empire n'en retire pas le moindre avan- » tage.... Quant aux Européens répandus dans le Pé-tché-li & » dans les autres provinces de l'Empire, il faut amener à la » Cour ceux qui peuvent être utiles, & conduire le reste à » Macao.... Que les Temples qu'ils ont bâtis soient tous chan- » gés en maisons publiques; qu'on interdise rigoureusement » cette religion: qu'on oblige ceux qui ont été assez aveugles » pour l'embrasser, de se corriger au plutôt. Si dans la suite ils » se rassemblent pour prier, qu'ils soient punis selon les loix.» L'Empereur confirma cette Sentence le 11 Janvier 1724, & écrivit dessus avec son pinceau rouge: « Qu'il soit fait ainsi » qu'il a été déterminé par le tribunal des rites. Les Européens » sont des étrangers; il y a bien des années qu'ils demeurent » dans les provinces de l'Empire. Maintenant il faut s'en tenir » à ce que propose le Tsong-tou du Fou-kien. Mais comme il » est à craindre que le peuple ne leur fasse quelque insulte, » j'ordonne aux Tsong-tou & Vicerois des provinces de leur » accorder une demi-année, ou quelques mois; & pour les » conduire ou à la Cour ou à Macao, de les faire accompagner » dans le voyage par un Mandarin qui prenne soin d'eux & les » garantisse de toute insulte. Qu'on observe cet ordre avec » respect. »

Le treizieme Prince, frere de l'Empereur, à qui les Missionnaires de Pé-king s'adresserent pour faire révoquer ce funeste Edit, ne put leur dissimuler que ce qui l'avoit occasionné, c'étoient les disputes qui s'étoient élevées entre eux & les autres Missionnaires sous le régne de son pere. « Elles sont mainte- » nant terminées », répondirent-ils. Le Prince n'en voulut rien croire, & il avoit raison. Les Missionnaires des autres Ordres, & même plusieurs Jésuites, persisterent dans leur opposition aux superstitions chinoises, & dans leur soumission aux Constitutions apostoliques rendues à ce sujet.

La haine du Christianisme étoit peut-être la seule tache qu'on remarquât dans le gouvernement de Yong-tching. Ce Prince étoit ennemi des vains amusemens & continuellement appliqué au travail, attentif à tout, toujours prêt à recevoir des mémoires & à y répondre, ferme & décisif, gouvernant entièrement par lui-même; jamais l'Empire n'eut de maître plus absolu, plus chéri & en même tems plus redouté. Apprenant, l'an 1725, que les pluies trop abondantes avoient ruiné les moissons & causé par là une disette extrême dans les provinces de Pé-tché-li, de Ho-nan & de Chan-tong, il en fut pénétré d'affliction, & donna des ordres très séveres aux Grands de contribuer avec lui au soulagement des peuples. On compte jusqu'à quarante mille pauvres qu'il nourrit à ses frais pendant quatre mois à Pé-king où ils s'étoient réfugiés. Après les avoir renvoyés dans leur pays, il voulut que tous les ans, en faveur des indigens qui se trouvoient à Pé-king, & indépendamment des tems de disette, on distribuât en cinq quartiers différens, depuis le premier de la 10^{e} lune jusqu'au 20 de la 3^{e} de l'année suivante, une quantité de riz suffisante pour la nourriture de six mille personnes.

Ce Monarque étoit si jaloux de remplir toutes les obligations du trône, & craignoit tellement d'avoir manqué à quelques unes, qu'il adressa, l'an 1726, le 5 de la 6^{e} lune, un ordre très pathétique à ses principaux Officiers, par lequel il les pressoit de déclarer, sans aucun déguisement, ce qu'ils trouvoient à reprendre en lui. « N'allez pas vous imaginer, disoit-il en » terminant cet écrit, que ce ne soit là que de belles paroles, » ou une pure cérémonie d'étiquette; ne craignez pas non plus » qu'il y ait rien à appréhender pour vous; expliquez-vous har- » diment: je l'attends de votre zele. Après ces précautions, si » vous gardez le silence, si vous déguisez vos sentimens, vous » agirez entièrement contre l'intention très droite & très sin- » cere que je vous expose. » Quel Monarque en Europe a jamais donné un pareil exemple!

Les trois années du deuil de l'Empereur Kang-hi étant expirées, Yong-tching, pour encourager l'agriculture, déclara que son intention étoit d'observer tous les ans l'usage établi par ses prédécesseurs, de labourer la terre de ses propres mains. La cérémonie fut fixée au 24 de la 11^{e} lune de l'an 1726. Après s'y être préparé durant trois jours par le jeûne & la continence, l'Empereur alla se prosterner dans le *miao* des ancêtres devant leurs tablettes, où les Chinois croient que leur esprit réside, pour les avertir du grand sacrifice qu'il devoit offrir le lendemain au ciel. Ce jour solemnel étant arrivé, l'Empereur, en habit de cérémonie, entra dans un vaste champ situé dans la ville chinoise de Pé-king, & y laboura, sous une tente faite avec des nattes, l'espace d'environ une demi-heure, tandis que les paysans, au son des instrumens, chantoient d'anciennes hymnes à la louange de l'agriculture. Sur le terrein labouré il sema ensuite cinq sortes de grains, du froment, du riz, du millet, des feves, & du *cao-leang*, autre espece de millet. Les Princes & les Grands, à l'exemple du Monarque, tracerent à leur tour en sa présence plusieurs sillons en d'autres parties du même champ, après quoi il offrit le sacrifice du printems, pour prier le *chang-ti* ou le ciel de faire croître & de conserver les biens de la terre.

La mort de Sou-nou n'avoit pas éteint la haine que Yong-tching portoit à ce Prince, ou *Peilé*, comme les Tartares l'appelloient, & à sa famille. L'an 1727, des Mandarins envoyés exprès de la Cour, firent venir ses fils & petit-fils du hameau de Sinpou-tsé, où ils étoient relégués, à Yeou-oué; & en vertu d'un ordre du Monarque qu'ils leur signifierent, les dépouillerent du rang & des prérogatives de Princes du Sang; après quoi leur ayant ôté la ceinture jaune, qui distingue la famille impériale, ils les renvoyerent à Sinpou-tsé, où ils furent confondus avec le simple peuple. Cette nouvelle disgrace loin de les affliger leur procura plus de liberté de vaquer aux devoirs du Christianisme. Leur dégradation fut suivie de la recherche des biens de Sou-nou, pour être mis en séquestre. Cette opération fut longue. Tandis qu'on y travailloit, trois fils de Sou-nou, savoir un quatrieme dont on ne marque point le nom, Lessi-hin & Our-tchen, nouvellement arrivés de l'armée de Tartarie, subirent un autre genre de peines. Le Général de Yeou-oué les ayant mandés, fit des reproches au quatrieme de n'être pas retourné à l'armée aussitôt que le deuil de son pere avoit été fini, & lui ordonna de partir sur le champ pour s'y rendre, avec défense de revenir avant la fin de la guerre. « Alors, ajouta-t-il, » vous vous rendrez à Sinpou-tsé. » A l'égard des deux autres, il les fit conduire, chargés de neuf chaînes, à Pé-king, où ils arriverent le 7 Juin 1725. Le troisieme Régule auquel ils furent livrés, les fit enfermer étroitement dans deux maisons séparées, où ils n'avoient de communication au dehors que par un trou pratiqué dans la muraille, par lequel des sentinelles leur passoient à manger. Le motif unique de la persécution qu'éprouvoient ces Princes, étoit, suivant le P. Parennin, le Christianisme qu'ils professoient hautement. Mais le P. de Mailla, suivi & appuyé par M. Deshauterayes, prouve que la religion ne fut que l'accessoire des griefs que l'Empereur avoit contre la famille de Sou-nou. Ce Prince en effet, comme on l'a déja dit, n'avoit jamais embrassé le Christianisme, & cependant après sa mort Yong-tching ordonna de déterrer son corps, de brûler ses os & d'en jetter les cendres au vent. Il n'exerça nulle rigueur au contraire envers San-kong-yé, ou le Comte Jean, l'un des fils de Sou-nou, quoique Chrétien, parce qu'il étoit d'une candeur & d'un esprit pacifique qui le mettoit à l'abri de tout soupçon. L'an 1727, on tira de prison les freres de ce dernier pour les incorporer dans des bannieres ou cohortes de Mongous, avec le rang de simples cavaliers. Mais ce ne fut pas là le terme des mauvais traitemens qu'on leur fit essuyer. Condamnés pour la plûpart ensuite par le tribunal des Princes, à perdre la vie, l'Empereur, par commutation de peine, ordonna qu'ils seroient exilés en différentes provinces, séparés les uns des autres; & pour comble de disgrace on leur enleva leurs femmes & leurs enfans qu'ils ne revirent jamais. Ils soutinrent ces épreuves avec une fermeté vraiment chrétienne. Ce fut en vain qu'on entreprit d'ébranler la foi de Ou-tchan & de Sourghien, son frere, par de nouvelles menaces. Elle demeura immobile, & ils y persévérerent jusqu'à la fin de leurs jours, dont l'époque n'est point connue.

Yong-tching, en proscrivant la religion chrétienne, n'en fut pas moins zélé pour le maintien du bon ordre, l'observation de la justice & la réformation des mœurs. Son attention sur la conduite des Mandarins les contint dans le devoir, dont très peu s'écarterent, & nul ne le fit impunément. C'étoit un ancien usage établi à la Cour impériale d'élever d'un ou de plusieurs degrés, à proportion de leur mérite, les Mandarins qui s'étoient distingués dans l'exercice de leurs charges, & d'abaisser également ceux qui avoient encouru le blâme par leur négligence ou leur infidélité; & ce qui étoit un puissant aiguillon pour l'émulation, c'est que les uns & les autres étoient obligés d'énoncer, dans les écrits qu'ils rendoient publics, les degrés où ils étoient parvenus, ou ceux dont ils étoient déchus. Ainsi, en publiant un Edit, ou quelque autre piece, un Mandarin, avancé en grade, mettoit à la tête: *Moi.... Gouverneur de....*

qui suis honoré de tant de degrés. De même celui qui étoit déchu ne pouvoit se dispenser, dans les pieces qu'il publioit, de faire part de sa honte en cette maniere : *Moi.... Gouverneur de.... qui ai mérité d'être abaissé de tant de degrés.* Jamais peut-être cet usage ne fut observé avec tant d'exactitude que sous le régne d'Yong-tching. A l'égard des mœurs publiques, comme les Empereurs à la Chine sont en même tems Souverains Pontifes, il crut, en l'une & l'autre qualité, devoir en faire l'objet capital de ses soins ; & de là vient que plusieurs de ses Edits renferment des leçons importantes de morale & des exhortations pathétiques à la vertu. Si l'on veut savoir quel effet son zele à cet égard produisit parmi les peuples, on peut en juger par l'exemple suivant. » En 1728, à la 4e lune, un Marchand du » Chen-si allant à Mong-tsing acheter du coton, perdit en » route sa bourse où il y avoit 170 onces d'argent. Un pauvre » Laboureur de Mong-tsing, nommé Chi-yeou, qui alloit travailler à la terre, eut le bonheur de la trouver. Dans l'intention de la rendre, il s'occupa toute la journée de son travail, » attendant que celui à qui elle appartenoit vînt la chercher : » personne ne parut. Sur le soir il retourna à sa maison ; & » montrant la bourse à sa femme, ils convinrent de chercher » celui qui l'avoit perdue & de la lui rendre. Cependant Tsing-taï (c'étoit le nom du Marchand) étant arrivé à l'auberge, » & s'appercevant de la perte de sa bourse, la fit afficher aux » portes & aux carrefours de la ville : il consentoit de la partager de bon cœur avec celui qui la lui remettroit. Le Laboureur Chi-yeou eut connoissance de ces bulletins : il alla trouver le Capitaine de son quartier ; & ayant fait venir le Marchand du Chen-si, qui répondit juste à toutes ses questions, » il jugea qu'elle lui appartenoit, & il la lui remit entre les » mains. Tsing-taï, transporté de joie, la prend & en tire l'argent dont il présente la moitié au Laboureur. Celui-ci, malgré sa pauvreté, la refusa. *Je n'ai aucun droit sur cet argent,* » lui dit-il ; *il est à vous, je n'en veux rien recevoir.* Le Marchand insista, mais inutilement. Ne sachant comment lui » marquer sa reconnoissance, il mit d'un côté 107 onces d'argent, & d'un autre côté 63. *Je ne vous dissimulerai pas,* dit-il au Laboureur, *que j'ai emprunté les 107 onces d'argent* » *pour mon commerce ; quant aux 63 onces, elles sont réellement à moi ; ainsi je vous prie de les prendre sans difficulté.* » — *Je n'ai pas plus de droit sur les 63 onces que sur le reste,* » répliqua le Laboureur : *emportez tout, puisque tout vous appartient.* Ce combat de générosité.... parvint aux oreilles... du » Viceroi du Ho-nan. Il envoya 50 onces d'argent au Laboureur pour récompenser sa vertu & celle de sa femme : il lui » fit donner en même tems un tableau avec une inscription en » quatre caracteres, contenant l'éloge de leur désintéressement » & de leur sincérité. Enfin le Gouverneur de Mong-tsing fit » élever par son ordre un monument de pierre, près la maison » du Laboureur, pour conserver un éternel souvenir de cette » action : ensuite il en donna avis à l'Empereur. Il saisit cette » occasion pour louer le Monarque dont la vertu égaloit, disoit-il, celle des Empereurs Yao & Chun, & dont le gouvernement surpassoit en bonté ceux de Fou-hi & de Chin-nong. » (de Mailla, T. XI, p. 483 & suiv.)

Il y eut en 1730 à Pé-king & dans les environs plusieurs tremblemens de terre, horribles & consécutifs, dans le premier desquels plus de cent mille hommes périrent en un instant sous les ruines des édifices. Yong-tchin fit preuve de son humanité par le soin qu'il prit de remédier à la misere que ce désastre avoit occasionnée. Sa compassion même s'étendit sur les Missionnaires de Pé-king, auxquels il fit présent de mille *taëls* pour aider à réparer leurs Eglises. Cela ne l'empêcha pas cependant quelque tems après de reprendre le projet d'expulser entièrement de la Chine les Missionnaires retirés à Canton. En 1732, les Mandarins Généraux de la province leur firent signifier, le 18 Août, un ordre de se retirer dans trois jours à Macao, avec défense de jamais reparoître à Canton. Ils présenterent inutilement des placets pour demander la révocation de cet ordre, ou du moins un plus long délai. Ils furent contraints de s'embarquer le 20 au soir pour Macao. Un Officier, envoyé par les Mandarins, étant arrivé aussitôt qu'eux en cette ville, fit descendre les Chrétiens & les domestiques qui les avoient suivis au nombre de 500, & les envoya chargés de chaînes à Canton, où 12 d'entre eux furent condamnés à vingt coups de bâton, & les autres à la prison. Les Européens résidens à Pé-king, persuadés que cet excès de rigueur venoit des Mandarins, firent de nouvelles instances auprès de l'Empereur pour faire conserver au moins trois ou quatre Missionnaires à Canton. Les motifs de politique qu'ils alléguoient ébranlerent le Monarque. Mais l'aversion des Mandarins pour le Christianisme traversa la négociation. Elle étoit encore suspendue lorsque la mort enleva Yong-tching le 7 Octobre de l'an 1735, dans une maison de plaisance voisine de Pé-king, à l'âge de 58 ans, dans la 13e année de son régne. Malgré les grands biens qu'il avoit faits à la nation, il fut en général peu regretté. La sévérité dont il avoit usé envers ses freres & les autres Princes du Sang qui avoient osé attenter à sa Couronne, lui avoit aliéné une grande partie des Chinois qui leur étoient attachés ; la proscription qu'il avoit prononcée contre la religion chrétienne en avoit indisposé beaucoup d'autres, & le reste de la nation ne rendit à sa mémoire que des honneurs de bienséance & de cérémonie. Il laissa trois fils de ses concubines & nul enfant de l'Impératrice, qui mourut avant lui.

KIEN-LONG.

1735. (52e année *Y-mao*, du LXIXe cycle.) KIEN-LONG, fils de Yong-tching, qui l'avoit déclaré Prince héritier en présence des Grands, lui succéda à l'âge d'environ 26 ans. Il apporta sur le trône un esprit cultivé par les Lettres, mais nulle connoissance du gouvernement, parce que son pere l'avoit toujours tenu dans l'éloignement des affaires. Ce fut donc une nécessité pour lui d'avoir des Ministres ; mais il ne leur donna pas une confiance aveugle, & sut les contenir dans la dépendance de ses volontés. Doux & bienfaisant par caractere, il ne tarda pas à faire ressentir à ses peuples, & sur-tout aux Princes de sa famille, les effets de ces heureuses dispositions. Les fils des huitieme & neuvieme Régules, ses oncles, étoient détenus en prison pour les fautes de leurs peres, auxquelles ils n'avoient point eu de part. Il donna ordre de les rétablir dans leur premier état. Voulant ensuite étendre la même grace à toute sa famille, il ordonna pareillement de faire la recherche des autres Princes du Sang, dégradés depuis long-tems & exilés soit en Tartarie, soit en différentes provinces de la Chine. Po-ki, fils du 14 fils de Kang-hi, que Yong-tching, dès le commencement de son régne, avoit fait enfermer avec son pere dans les prisons de *Tchang-tchun-yuen*, recouvra sa liberté d'une façon assez singuliere. Un Grand de la Cour étant venu le trouver, ne lui dit que ces mots : L'Empereur demande qui est celui qui vous retient ici ? Sortez. En disant ces mots il se retira, laissant les portes de la prison ouvertes. Po-ki avoit été quelque tems sous la garde de son frere aîné, mais frere consanguin seulement, qui l'avoit traité avec beaucoup de dureté. Le mauvais naturel de ce frere s'étoit aussi manifesté à l'égard de leur pere. Cité à ce sujet au tribunal des Princes, il y fut, après une réprimande sévere, dépouillé de sa qualité de Régule, qui fut transportée à Po-ki, & condamné à être renfermé dans un jardin dont il faisoit auparavant ses délices. Le pere de Po-ki, qu'on croyoit mort depuis long tems, fut ensuite remis en liberté, & fit une entrée triomphante à Pé-king, où le peuple le reçut à genoux, frappant la terre de la tête, & portant en main des baguettes allumées de bois odoriférans. Le même jour l'Empereur brisa les liens d'un autre Prince dont le frere aîné avoit perdu la vie dans la captivité.

Les Missionnaires, amis de tous ces Princes, se promettoient qu'ils feroient beaucoup pour eux à la Cour. Mais un enchaînement de circonstances fâcheuses fit évanouir leurs espérances. On vit sortir, le 24 Avril 1736, du tribunal des Ministres un Arrêt ratifié le même jour, qui ordonnoit aux Chefs des bannieres d'examiner ceux qui avoient embrassé la religion chrétienne, de les exhorter à y renoncer, & de les punir s'ils y persévéroient. A l'égard des Européens, il étoit dit que l'habileté de quelques uns dans les Mathématiques les faisoit tolérer à Pé-king ; mais il étoit recommandé au tribunal des rites de les empêcher d'attirer aucun Chinois à leur religion. La persécution fut alors ouverte. Les Missionnaires cependant trouverent moyen de faire parvenir à l'Empereur un placet dans lequel ils opposoient au nouvel Arrêt l'Edit de l'Empereur Kang-hi, rendu en 1692, par lequel il permettoit au peuple d'embrasser la loi des Chrétiens. Ce fut le Frere Castiglione, Jésuite, employé à peindre par l'Empereur, qui se chargea de le présenter, au refus des Princes & des Grands, dont aucun n'avoit voulu prendre sur lui cette commission hasardeuse. Le placet néanmoins, quoique présenté par une voie si peu réguliere, fit un meilleur effet qu'on ne sembloit avoir lieu de l'attendre. Le bruit s'étant répandu que l'Empereur en avoit été frappé, les Mandarins commencerent à user de modération envers les Chrétiens, & la persécution cessa entièrement au bout de deux mois : mais le calme fut de très peu de durée. Dès l'an 1737, il s'éleva contre les Chrétiens un nouvel orage dont les suites furent plus fâcheuses que celles du précédent. Un Chinois Chrétien, attaché aux Jésuites portugais, alloit dans les hôpitaux baptiser les enfans trouvés. Il fut arrêté comme faisant usage d'une eau magique qu'il versoit sur la tête des enfans en récitant certaines prieres. Le tribunal des crimes ayant instruit son procès, le condamna à recevoir cent coups de *pan-tsé* & à quarante autres, après avoir porté la cangue pen-

dant un mois. L'Arrêt fut exécuté malgré tous les mouvemens que les Européens, & sur-tout les Portugais, se donnerent pour appaiser cette affaire. On alla plus loin; &, le 27 Novembre, on afficha dans Pé-king de grands *cao-chi* ou placards, dans lesquels, en proscrivant la religion chrétienne, on enjoignoit de févir contre ceux qui la professoient, & de les livrer au tribunal des crimes pour être punis à la rigueur. L'Empereur étoit alors au tombeau de Kang-hi pour y faire les cérémonies chinoises. Les Européens à son retour lui présenterent une supplique où, rappellant à ce Monarque toutes les graces qu'ils avoient reçues de ses prédécesseurs, ils le prioient d'imposer silence à la calomnie qui les flétrissoit, & d'arrêter la fureur aveugle de leurs persécuteurs. Le tribunal des crimes, irrité de ce qu'on s'étoit pourvu contre un de ses jugemens devant l'Empereur, opposa à cette supplique un Mémoire rempli de fiel & d'artifice, pour soutenir ce qu'il avoit fait. La réponse que l'Empereur fit faire, par le Grand-Maître Haï-opang, aux Européens, fut que le tribunal des crimes s'étoit conformé aux réglemens; qu'on leur laissoit à eux seulement la liberté d'exercer leur religion; & que du reste ils n'avoient qu'à remplir leurs emplois à l'ordinaire. » Nous ne sommes pas venus » de six mille lieues, dirent sur cela les Européens, pour obtenir la permission de professer la religion chrétienne & d'en » exercer les fonctions. Le motif qui nous a amenés dans cet » Empire, a été de la prêcher & de rendre à l'Empereur tous les » services dont nous sommes capables. Cette religion a été en » divers tems examinée à la Chine, & jugée bonne, véritable » & exempte de tout mauvais soupçon. Elle n'a point changé » depuis. Pourquoi donc le tribunal des crimes fait-il emprisonner les Chrétiens & les punit-il? pourquoi fait-il afficher » des placards par toute la ville & dans les provinces, pour » obliger ceux qui en font profession à y renoncer? Si c'est » être criminel que d'être Chrétien, nous le sommes bien davantage, nous autres qui exhortons les peuples à embrasser » le Christianisme. Cependant on nous dit de continuer nos » emplois. » Ces plaintes furent rendues le lendemain, 14 Décembre, à l'Empereur par un des peintres que les Missionnaires avoient au palais. Kien-long, sans l'aveu duquel les tribunaux avoient prononcé & les Ministres avoient agi, fit dire aux Missionnaires, par le seizieme Régule, qu'il n'avoit point défendu leur religion. Cette réponse toutefois n'étant point rendue publique, le tribunal laissa subsister les affiches injurieuses à la religion chrétienne, & les Mandarins continuerent de tourmenter ceux qui en faisoient profession. De nouvelles instances que firent les Missionnaires auprès de l'Empereur, obtinrent à la fin de lui un ordre de supprimer ces placards. Mais comme il ne fut que verbal, plusieurs Mandarins y eurent peu d'égard. Ce ne fut qu'à Pé-king que les Chrétiens jouirent de l'exercice libre de leur religion. La province de Fou-kien fut celle où ils furent traités avec le plus de rigueur. L'Evêque de Mauricastre & quatre Dominicains espagnols qui s'y étoient introduits, furent condamnés, l'an 1747, à perdre la tête (1). » Dans le tems » que ces Européens furent pris, disent les Juges dans le préambule de l'Arrêt, & lorsqu'on les conduisoit enchaînés à la » capitale (de la province), on a vu des milliers de personnes venir à leur rencontre, & se faire un honneur de leur » servir de cortege: plusieurs s'appuyant sur le brancard de » leurs charrettes, leur témoignoient par des pleurs la vive » douleur dont ils étoient pénétrés: des filles & des femmes se » mettoient à genoux sur leur passage, en leur offrant des rafraîchissemens. Tous enfin vouloient toucher leurs habits, & » jettoient de si hauts cris, que les échos des montagnes en retentissoient. Un Bachelier, nommé Tching-sieou, a eu l'imprudence de se mettre à la tête de cette multitude pour exhorter ces Européens, en disant: *C'est pour Dieu que vous » souffrez; que la mort ne soit pas capable de vous ébranler.* Aussi son exhortation a-t-elle produit sur ces esprits » un tel effet, que, malgré la rigueur des examens & la terreur » des menaces, lors du jugement tous ont répondu unanimement qu'ils étoient résolus à tenir ferme, & ne changeroient » jamais de religion. » Le même Arrêt condamne un Chinois Chrétien à être étranglé pour avoir donné retraite à l'Evêque de Mauricastre. Il ajoute: » Quelques-uns des Chrétiens seront seulement marqués au visage, les autres seront seulement condamnés à un certain nombre de coups de bâton. » La persécution s'étendit dans les provinces voisines. Elle devint bientôt générale en vertu des ordres secrets que l'Empereur donnoit de tems en tems à tous les Tsong-tou (Gouverneurs-Généraux) de rechercher dans leurs départemens les Européens qui enseignoient la religion du Maître du Ciel (2). Les Missionnaires ne sachant où trouver d'asyle pour se soustraire aux poursuites du gouvernement, étoient errans sur les lacs & sur les rivieres; plusieurs s'exposerent à retourner à Macao au risque d'être arrêtés sur la route. Mais ils ne furent pas entièrement à l'abri de l'orage dans cette ville, quoique soumise aux Portugais. Un Mandarin y exerçoit son pouvoir sur les Chinois au nom de l'Empereur; & il fit sentir par de mauvais traitemens, aux réfugiés, le poids de son autorité.

Les Eleutes, peuple remuant & ennemi de la dépendance, avoient déja été plusieurs fois, comme on l'a vu, soumis par les Empereurs, & avoient toujours secoué le joug dès qu'ils s'étoient crus supérieurs en forces aux garnisons impériales établies sur leurs frontieres. Tsé-ouang-rabdan, qui s'étoit élevé parmi eux à la souveraine puissance, avoit trompé l'Empereur Kang-hi par de feintes soumissions. L'ayant engagé par là à retirer ses troupes, il leva le masque, porta le ravage de tous côtés; &, volant de conquête en conquête, il agrandit le pays de sa domination, & augmenta le nombre de ses sujets. Il dévasta plus d'une fois le Si-tsang, pays qui comprend toutes les hordes depuis les confins de la Chine jusqu'aux frontieres de la Russie. La connoissance parfaite qu'il avoit du pays, & les Forts qu'il y avoit élevés, rendirent inutiles les efforts des troupes que Kang-hi envoya pour le détruire. Battu à différentes reprises, il échappoit toujours, & jamais on ne put réussir à le faire entièrement succomber. Yong tching, successeur de Kang-hi, fut également dupe des artifices de Tsé-ouang-rabdan. Mais apprenant les dégâts qu'il faisoit dans le Si-tsang, il envoya, pour réprimer ses fureurs, un corps de troupes, auquel Ta-tsereng, chef de la principale horde du pays, joignit les siennes. Mais celui-ci, après être parvenu à se faire respecter des hordes voisines & redouter de Tsé-ouang-rabdan même, se crut assez fort pour l'imiter dans sa révolte. Ayant surpris les troupes impériales, il les massacra pour la plûpart, & s'enfonça ensuite dans le désert. Les différentes hordes du La-tsang, après son départ, envoyerent des députés à Yong-tching pour l'assurer de leur fidélité. L'Empereur se fiant à leurs promesses, rappella, comme inutiles, les troupes qu'il avoit envoyées sur leurs frontieres. Mais lorsqu'elles se furent mises en marche pour revenir, les Eleutes tomberent inopinément sur elles & en firent un grand carnage. Tchering, Prince Mongou, gendre de Yong-tching, le vengea de cette perfidie par différentes victoires qu'il remporta sur les rebelles dont il extermina les Chefs. Un nouveau Roi qu'ils s'étoient donné à l'avénement de Kien-long au trône impérial, prit le nom de Kaldan, & vint faire ses soumissions à ce Monarque. Il ne se départit point de la fidélité qu'il lui avoit jurée tant qu'il vécut; mais après la mort de Kaldan, les querelles se renouvellerent pour lui donner un successeur. Tandis que Tauoa-tsi se faisoit reconnoître d'un côté, Amoursana, à la tête d'une troupe qui lui étoit dévouée, se proclamoit insolemment Chef des Eleutes, & arboroit l'étendard royal devant sa tente. L'Empereur, par des raisons de politique, prit le parti de ce dernier, & le nomma Général des troupes qu'il envoya dans le pays. Tauoa-tsi, vaincu dans une bataille, fut pris & amené à Pé-king où Kien-long le traita plutôt en ami qu'en captif. Il l'éleva même à la dignité de Prince du premier ordre, & lui donna des revenus pour soutenir cette dignité. Amoursana pouvoit s'attendre aux mêmes honneurs à Pé-king où il étoit invité de se rendre. Mais résolu de soutenir les droits de sa royauté, dont on ne lui laissoit que le titre, il souleva les Eleutes & les Mongous, avec le secours desquels il massacra deux Généraux de l'Empereur. Il ne jouit pas long-tems de son triomphe. Abandonné de ses troupes à l'arrivée de deux autres Généraux de Kien-long, il se sauva chez les Cosaques qui lui faciliterent une retraite chez les Russes. Les troubles qui continuoient parmi les Eleutes lui faisoient encore espérer un retour de la fortune. L'an 1757, ayant rassemblé les débris de son armée, il la vit se grossir à mesure qu'il approchoit des campagnes de l'Ily. Il s'avançoit à grands pas, & se croyoit déjà remonté sur le trône des Eleutes, lorsqu'il vit Tchao-hoeï, Général des Impériaux, venir au devant de lui avec une partie des troupes nouvellement arrivées. N'osant se mesurer avec un guerrier si redoutable, il prit la fuite, & courut se cacher avec précipitation dans le pays de Taouan, & de là, ne s'y croyant pas en sûreté, il alla mourir dans les déserts de Sibérie. Le brave Fouté, Lieutenant de Tchao-hoeï, acheva de réduire les rebelles, & vint à bout d'assujettir au joug vingt-cinq hordes qui avoient jusques-là joui d'une pleine liberté.

Dès que Kien-long vit le pays des Eleutes hors d'état de lui

(1) L'Empereur ayant confirmé la sentence, l'Evêque fut exécuté le 26 Mai, et reçut le coup de la mort avec une fermeté digne des premiers Martyrs. Les quatre Dominicains, et leur Catéchiste, Ambroise Kb, furent marqués au visage avec deux caracteres qui désignoient le genre de supplice auquel ils étoient condamnés, et qu'ils subirent, le 28 Octobre, dans la prison.

(2) Les Chinois disent, *adorez le Ciel*, et les Chrétiens, *adorez le Maître du Ciel.*

résister, son amour de l'ordre & de la justice le porta à y rétablir l'ancienne forme de gouvernement. Il créa quatre Rois ou Han (on prononce Kan), & nomma 21 Chefs de hordes sous des titres plus ou moins relevés à proportion du nombre plus ou moins grand des familles qu'ils gouvernoient. Pour consolider le bonheur des Eleutes, Kien-long, bienfaisant de son naturel, leur fit distribuer de l'argent, des grains & les instrumens nécessaires à l'agriculture, afin qu'ils puissent se procurer par leurs mains une vie douce & tranquille. Mais, accoutumés au désordre & au brigandage, ils ne tarderent pas à rompre le lien social par lequel on vouloit les amener à des devoirs mutuels. Leur révolte éclata tout-à-coup par le massacre qu'ils firent des Officiers & des soldats qui servoient à les contenir. Cette cruauté perfide ne resta pas impunie. De nouvelles troupes, envoyées sur les lieux, firent subir aux plus coupables la peine du talion. Trois de leurs Han, qui les avoient sourdement excités, furent attaqués séparément; &, ayant été faits prisonniers, ils expierent leur ingratitude dans les supplices; tandis que leurs vainqueurs changeoient en désert une partie de leurs hordes, vingt mille familles des Eleutes (1) abandonnerent leurs demeures pour se transporter sur les terres de Russie. Ces châtimens ne dompterent pas néanmoins l'obstination des rebelles. L'Empereur cependant du fond de son cabinet dirigeoit les opérations de son armée d'après le compte détaillé que Tchao-hoeï, son Généralissime, lui envoyoit de ses projets & des mouvemens des ennemis. » J'ai fait, dit-il lui-même dans » le monument qu'il dressa de sa conquête, j'ai fait comme au » jeu d'échecs, j'ai placé toutes les pieces, je les ait fait agir à » propos. » Pour se conformer à ses intentions, Tchao-hoeï fut sévere envers les Officiers qui manquoient à leur devoir. Deux Seigneurs des plus distingués de l'Empire furent condamnés à mort pour des fautes de simple négligence; & toute la grace qu'il accorda à l'un d'eux fut de s'étrangler de ses propres mains. Un Officier, pour éviter la mort, s'étoit rendu aux ennemis, après avoir vu hacher en pieces le détachement qu'il commandoit. Le Général ne l'ayant point en son pouvoir pour le punir personnellement de sa lâcheté, envoya des gens en son pays, qui se saisirent de sa famille, confisquerent ses biens, & donnerent ses femmes & ses enfans à des Officiers en qualité d'esclaves; on fit un affront de plus aux garçons. Avant que de les livrer, on les revêtit d'habits de guerre; &, leur attachant une fleche à chaque oreille, on leur fit faire en cet état le tour du camp, en criant à haute voix : *C'est ainsi que sont traités les fils d'un lâche.* Tchao-hoeï, l'an 1760, au retour de cette expédition, fut reçu d'une maniere triomphante par l'Empereur qui vint au devant de lui, accompagné de toute sa Maison (2).

Les Tourgouts, branche des Eleutes, avoient quitté leur patrie sous le régne de l'Empereur Kang-hi, pour se donner aux Russes qui les avoient placés entre le Jaïck & le Volga. Dégoûtés ensuite de cette nouvelle domination par la différence des mœurs & du culte, peut-être encore par l'ingratitude du sol, ils partirent, au nombre de plusieurs centaines de mille, pour retourner sous l'empire de leurs anciens maîtres. » Harassés d'une route aussi longue & aussi pénible, & manquant de tout, on leur distribua des étoffes pour s'habiller, » des grains pour se nourrir pendant un an, des logemens conformes à leur maniere de vivre, des instrumens pour le labourage, & tous les ustensiles nécessaires pour les commodités de la vie. On divisa les terres, & on assigna à chaque famille une portion qui pût fournir à son entretien par la culture. On désigna aussi des pacages pour les bestiaux. Enfin » on fournit des bœufs & des moutons à ceux qui en manquoient, & même plusieurs onces d'argent pour suppléer à » leurs autres besoins. » (M. Deshauterayes.) Lorsqu'ils furent remis de leurs fatigues, Oubaché, leur Roi, fut mandé, avec ses principaux Officiers, à la Cour impériale, où ils reçurent le plus favorable accueil. Le reste de la nation des Tourgouts ne tarda pas à venir les rejoindre, & fut aussi bien traité. On vit arriver peu de tems après d'autres hordes fugitives des Eleutes, qui n'eurent pas moins à se louer de la générosité de Kien-long. Les Eleutes n'avoient point de villes; ils campoient sous des tentes, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Kien-long a fait bâtir sur les bords de l'Ily une ville qui devient de jour en jour plus peuplée. C'est là qu'on envoie aujourd'hui les Chinois & les Tartares qui ont mérité la peine de l'exil. (*Mém. conc. les Chinois.*)

Les confins du Ssé-tchuen sont bornés par une chaîne de montagnes qui s'étend au-delà des terres de la domination de la Chine. C'étoit là qu'habitoient les Miao-tsé, peuple barbare & jaloux à l'excès de sa liberté. Deux Chefs souverains, indépendans l'un de l'autre, les gouvernoient sous la dénomination de grand *Kin-tchouen* & de petit *Kin-tchouen.* L'Empereur, dont ils reconnoissoient en apparence l'autorité, leur faisoit des dons, & leur accordoit, pour les apprivoiser, des Mandarinats & d'autres dignités; il les confirmoit encore par des lettres-patentes, à chaque mutation de régne, dans leurs Souverainetés. L'apreté de leur séjour, presque inaccessible aux étrangers, couvert d'épaisses forêts, & entrecoupé d'affreux précipices, les mettoit dans la nécessité de descendre souvent dans la plaine pour se procurer les choses nécessaires à la vie. Des querelles qui s'éleverent entre eux & les Chinois en commerçant, occasionnerent des hostilités réciproques qui furent presque toujours à l'avantage des premiers. Ceux-ci, descendant de leurs montagnes par des défilés qu'ils connoissoient eux-seuls, faisoient sur les terres de leurs ennemis des excursions subites, d'où ils retournoient ordinairement chargés de butin. L'Empereur ayant en vain interposé son autorité pour arrêter ces brigandages, crut devoir les réprimer par la force des armes. Le Général Ouen-fou, qu'il envoya contre les Miao-tsé à la tête de dix mille hommes, les ayant surpris dans la

(1) *Le Royaume des Eleutes*, dit l'Empereur Kang-hi dans l'Histoire de la conquête qu'il en fit, *est un grand Royaume situé au Nord-est de la Chine. Son nom n'a pas toujours été le même. Quand ils érigerent leurs possessions en Royaume, ils se déclarerent nos vassaux. Le premier de leurs Rois, qui vint en cette qualité nous rendre hommage, se faisoit appeller Kousi-han. Il vint pour la premiere fois sous le régne de Chun-tché.* (Mém. conc. les Chinois, T. I, p. 331.)

(2) » Tchao-hoeï, dit un homme qui étoit sur les lieux, est celui » en particulier à qui l'Empereur doit le succès de ses armes. Ce » grand homme dirigeoit tout avec tant de sagesse, savoit si bien tirer parti de tout, possédoit dans un si haut degré l'art des ressources, avoit tant de fermeté dans les revers, tant de constance » à ne jamais perdre de vue son principal objet, qu'il a enfin couronné sa difficile entreprise des plus glorieux succès, contre l'attente universelle, et au-delà même de ce que son maître pouvoit » raisonnablement espérer de lui ou de tout autre qu'il eût pu choisir » en sa place. Cependant malgré tant de grandes qualités, il n'a pas » reçu de ses contemporains le tribut d'éloges dont il étoit digne. » J'ai vu ici (et je le rapporte avec plaisir pour la consolation des » personnes d'un mérite distingué...) j'ai vu la pâle envie, la basse » jalousie, et l'ignorance crasse, le taxer de témérité, ou tout au » moins d'imprudence, quand par une suite de certains événemens » qu'il lui étoit impossible de prévoir, mais dont il lui est toujours » revenu de la gloire, il s'est trouvé réduit aux extrémités les plus » fâcheuses, contraint de passer les rivieres à la nage, de traverser » les déserts, de franchir les montagnes, sans vivres, sans munitions, et presque sans soldats; l'accuser ensuite d'en vouloir imposer à son maître, lorsqu'avec une douceur de style et une clarté » qui lui étoient propres, il lui annonçoit les plus brillans succès. » On lui prodiguoit sans peine les épithetes de beau discoureur, de » fin courtisan, de bel esprit, d'homme aimable; mais on lui refusoit obstinément le titre qu'il méritoit le mieux, celui de grand » Général. Quelques réflexions sur la maniere dont il forma son » plan, dans des circonstances où tout paroissoit désespéré, sur » celle dont il l'exécuta, et sur les succès qui ont enfin couronné » son entreprise, auroient dû, ce semble, faire revenir sur son » compte ceux-là même qui étoient les plus défavorablement prévenus. Cet habile Général a trop bien réussi dans une guerre entreprise contre l'avis de tous les Princes et de tous les Grands; dans » une guerre qui a mis le deuil dans tant de familles des plus distinguées de l'Empire, dont les unes pleuroient des peres ou des enfans, et les autres des freres ou des neveux exécutés publiquement » comme coupables de crimes d'Etat : il a reçu trop d'éloges et de » bienfaits de la part de son maître pour qu'on ait pu être juste à » son égard. A son retour de sa glorieuse expédition, l'Empereur, » environné de toute la majesté du trône, alla au devant de lui jusqu'à une demi-journée de la capitale, le conduisit en triomphe » avec tout l'appareil des grandes cérémonies dans l'un de ses propres palais, l'éleva à la dignité de Comte de l'Empire, le mit au » nombre des Ministres d'Etat, et lui fit l'honneur de désigner une » Princesse de son sang, sa propre fille, pour être l'épouse de son » fils.

» Tchao-hoeï, tout entier dans les soins pénibles du ministere, » jouissoit en paix de la faveur de son maître et de toute sa gloire, » lorsqu'après deux ou trois années sa santé commença à s'altérer. » Il sentit ses forces diminuer sensiblement et prêtes à l'abandonner... Il mourut quatre jours après s'être absenté de la Cour, » pour aller jouir, disoit-il, d'un peu de repos dans son hôtel. » L'Empereur l'alla voir, quoi qu'il fût déjà mort; mais il voulut » qu'on supposât qu'il étoit encore en vie. On l'habilla, on l'assit » sur une chaise, et Sa M. en entrant dans son appartement dit : » *Je vous ordonne de rester comme vous êtes. Je viens vous voir* » *pour vous exhorter à ne rien oublier pour rétablir promptement* » *votre santé. Un homme tel que vous est encore nécessaire à l'Em*» *pire.* Après ces mots elle se retira. Quelques heures après on divulgua la mort de Tchao-hoeï : L'Empereur ordonna que son portrait seroit mis dans la salle des Grands hommes qui ont bien mérité de l'Empire. » (*Note d'un Missionnaire, placée au bas du* Monument de la conquête du Royaume des Eleutes, *dressé par l'Empereur Kien-long.* Mém. concernant les Chinois, Tom. I, p. 360 et suiv.)

plaine, les obligea de prendre la fuite. Mais la témérité qu'il eut de les poursuivre dans leurs montagnes lui coûta cher. Il y perdit presque tous les siens; & lui-même ayant été pris, fut conduit au Han qui, après l'avoir fait tourmenter pendant cent jours, le fit tuer à coups de fleches. Pour laver cet affront, l'Empereur jetta les yeux sur Akoui, Mantcheou, d'une race distinguée, & déjà célebre par divers exploits éclatans. Ce nouveau Général répondit à la confiance de son maître. S'étant fait instruire des défilés qui conduisoient aux retranchemens des ennemis, il y parvint après avoir surmonté des obstacles qui eussent rebuté un courage moins opiniâtre que le sien. Pour attaquer à armes égales les Miao-tsé, il falloit du canon. Akoui n'ayant pas trouvé moyen d'en faire traîner après lui, s'étoit muni de plusieurs pieces de métal qu'il fit fondre pour son artillerie sur la montagne. Alors il livra l'assaut aux Forts construits par les ennemis, & s'en étant rendu maître, non sans de grands efforts, il engagea différens combats dont les succès le rendirent maître du petit *Kin-tchouen* en moins d'un mois. Le Roi de ce pays alloit pour derniere ressource s'enfermer dans une espece de capitale, lorsqu'une maladie l'enleva sur la route. Les Miao-tsé, consternés, abandonnerent leurs foyers & se retirerent dans le grand Kin-tchouen. Ce fut là qu'ils firent la plus vigoureuse résistance. On vit jusqu'aux femmes s'armer contre les Impériaux. Comme ils s'avançoient au hasard dans un pays couvert & inconnu, ils trouvoient par-tout la mort. Les uns étoient écrasés par des quartiers de pierre qu'on faisoit rouler sur leurs têtes, d'autres étoient emportés par des coups de fusil sans voir d'où ils partoient & sans pouvoir s'en garantir. Des pelotons, enveloppés par le grand nombre, étoient taillés en pieces sans avoir le tems de se mettre en défense; quelques-uns étoient précipités du haut des rochers où ils avoient grimpé avec peine. Tous ces obstacles qu'on rencontroit à chaque pas, n'effrayerent pas Akoui, & ne le rendirent que plus ardent à les vaincre. Après avoir emporté tous les postes qui se rencontroient sur la route de la capitale de cet Etat, il fit fondre des bombes & du canon pour en faire le siége. Elle tomba sous ses coups. Il ne restoit plus alors a Sonom, Han du grand Kin-tchouen, d'autre asyle que Karaï, place très forte que son assiette & les ouvrages de l'art rendoient presque imprénable. Il s'y retira avec son armée qui en défendit les approches. Akoui, pour que le Han ne pût lui échapper, fit ses dispositions pour serrer la ville de toutes parts. Mais il lui fallut environner une montagne & fondre une nouvelle artillerie. Cela fait, il commença l'attaque qui n'aboutit d'abord qu'à écorner quelques rochers. Le Han cependant effrayé, demanda une suspension d'armes de quelques jours, & envoya sa mere, sa femme & ses sœurs pour garantes de sa fidélité, demandant qu'on lui laissât la vie & aux siens, avec la permission de gouverner ses sujets au nom de l'Empereur. Mais Akoui ayant exigé qu'il se livrât entre les mains de l'Empereur, il rejetta cette condition, & le Général continua de pousser vivement le siége. Le Han se défendit en désespéré pendant trois semaines; après quoi il fallut céder à la force & se rendre à discrétion. Le vainqueur amene le rebelle avec tous ses courtisans à l'Empereur qui vint au devant de lui, le 13 Juin 1776, jusqu'à huit lieues de Pé-king, avec un cortege magnifique. Les environs du palais étoient ornés de montagnes artificielles, de ruisseaux qu'on avoit fait serpenter dans les vallons, de galeries, de sallons variés à l'infini, qui offroient à la fois le spectacle le plus agréable & le plus superbe. Mais à cette fête, les deux jours suivans, on vit succéder une des cérémonies les plus capables d'inspirer la terreur. On la nomme *Hien feou*, & voici en précis comme elle s'exécuta. Sur les représentations du Président des rites, les Grands & les Ministres d'Etat s'étant assemblés par ordre de l'Empereur, procéderent, suivant un ancien usage interrompu depuis long-tems, à la détermination du genre de supplice dont les rebelles devoient être punis. Akoui en avoit fait conduire à Pé-king 250 tant de la parenté que de la Cour de Sonom. Ce Prince & 14 de ses parens ou de ses courtisans furent condamnés, comme les plus coupables, à être coupés en pieces, 19 autres à perdre la tête, 16 à une prison perpétuelle, 52 à l'exil chez les Eleutes de l'Ily pour leur servir d'esclaves, 45 des principaux Officiers envoyés aux Soloms pour être incorporés dans leurs troupes en qualité de soldats, 35 autres aux Tartares *San-sing*, & 58 donnés aux Officiers Mantcheous qui s'étoient le plus distingués. La Sentence ayant été confirmée par l'Empereur, les prisonniers, le 25 de la 4e lune 1776, furent présentés dans la salle des ancêtres, & conduits ensuite dans le *Ché-tsi-tan* pour faire amende honorable aux esprits qui président aux générations; après quoi le lendemain ils comparurent devant le trône qu'on avoit préparé au Monarque au-dessus de la porte *ou-men*, dans la galerie du palais. » La vaste cour que » domine cette galerie, étoit bordée à l'Orient & à l'Occident » par les drapeaux, les masses, les dragons, les figures symboliques, & toutes les autres marques de la dignité impériale » dont les porteurs étoient habillés de soie rouge brodée en » orangers sur deux lignes paralleles; les tribunaux de l'Empire » occupoient un rang, & les gardes de l'Empereur, armés » comme en guerre, en formoient un troisieme. Au-dessous de » la galerie étoient les Princes, les Régules, les Comtes, les » Grands Mandarins... Dans la cour avancée on voyoit les éléphans de la Couronne, chargés de leurs tours dorées, & à » côté d'eux les charriots de guerre.... On observoit un profond silence : il fut interrompu par le bruit effroyable des » instrumens les plus bruyans, & de la grosse cloche de Pé-king, qui annoncerent la présence de l'Empereur. Après que » ce Monarque eut reçu les félicitations de toute l'Assemblée, » Akoui lui présente les braves Officiers qui l'avoient aidé à faire » la conquête de deux *Kin-tchouen*; ensuite on fit avancer les » captifs. » (M. Deshauterayes.) Le Grand Général de Sonom demanda en vain grace pour ce Prince en considération de sa jeunesse. On le conduisit avec les autres de sa compagnie, après les avoir mis à la torture, dans des tombereaux à la place des exécutions où ils furent coupés en pieces. Nous terminerons ici le récit des événemens arrivés sous le régne de Kien-long. Ce Monarque, âgé de 76 ans, est encore vivant au commencement de 1785, & continue de faire les délices de la Chine par sa bienfaisance, par son application au gouvernement, par son amour pour les lettres, & par ses autres grandes qualités dignes du trône qu'il remplit avec tant de gloire & de majesté.

N. B. 1°. Quoique dans la note qui est au bas de la page 174, on ait dit, en parlant du canal royal, d'après le P. du Halde, Tome II, p. 157, qu'au moyen de la jonction des lacs & des rivieres on peut faire 600 lieues (il falloit dire encore davantage) par eau, d'une extrémité de la Chine à l'autre, il est cependant vrai que le canal royal proprement dit n'a que 300 lieues.

2°. En disant, pag. 194 & ailleurs, que les Chinois adorent le Ciel matériel, on n'a entendu parler que du gros de la nation, sans prétendre que cela ne souffre aucune exception. *Ce n'est point au Ciel visible & matériel*, dit l'Empereur Kang-hi dans son Edit de 1710, *que nous adressons des sacrifices, mais au Maître du Ciel.* Ajoutons qu'il s'est même trouvé des Lettrés parmi les Chinois, si l'on s'en rapporte aux nouveaux Mémoires venus de Pé-king, qui ont prouvé la nécessité d'admettre la création.

LEXIQUE

LEXIQUE TOPOGRAPHIQUE,

AVEC

LES LATITUDES ET LONGITUDES DES PRINCIPALES PLACES

DE L'EMPIRE CHINOIS,

déterminées dans les années 1710, jusques et compris 1716, par les Mathématiciens que l'Empereur Kang-hi chargea de dresser la carte de son Empire. Les longitudes sont prises de Pé-king.

AVERTISSEMENT.

Il est à propos de prévenir nos Lecteurs que les noms de Koué, de Fou, de Lou, de Kiun, de Tchéou et de Hien, donnés aux villes, en sont le distinctif.

Koué est le titre particulier qui désigne une principauté.

Fou indique la jurisdiction générale d'un grand département, de laquelle relevent plusieurs Tchéou. On remarque cependant que sur les limites de l'Empire certaines villes n'ont été élevées à ce titre de Fou qu'afin d'augmenter le nombre des Mandarins qui veillent à leur sûreté.

Lou, qui signifie proprement un chemin, est particulier à la dynastie des Yuen, qui désignoit par ce titre une jurisdiction à-peu-près semblable à celle des Fou, un peu moindre cependant.

Kiun indique une ville d'armes du premier ordre, où des Officiers généraux faisoient leur résidence ordinaire.

Tchéou est un titre qui se donne à des villes considérables, mais qui cependant dépendent presque toujours des Fou; on dit presque toujours, par la raison qu'il y a des Tchéou qui n'en dépendent pas, et relevent immédiatement des Officiers généraux de la province et des Tribunaux généraux de la Cour, ainsi que les Fou. La différence entre les Tchéou et les Fou ne se regle ni sur l'opulence et la population des unes ou des autres, ni sur l'étendue du terrein qu'elles occupent, puisqu'il se trouve des Tchéou plus considérables que des Fou, mais sur les titres et l'autorité des Mandarins qui les gouvernent.

Les Hien, ou villes du troisieme ordre, ont aussi leur jurisdiction qui dépend le plus souvent des Fou, et quelques-unes des Tchéou.

Les Tchin sont de gros bourgs dans lesquels on trouve des auberges où l'on peut loger.

Les Tching sont comparables aux Tchin, avec cette différence néanmoins que ces bourgades sont moins marchandes que les Tchin, et qu'on y trouve rarement des auberges.

Les Oueï et les Pao ne sont pour l'ordinaire occupés que par des soldats et gouvernés par des Mandarins d'armes. Les Pao ne sont proprement que des corps de garde renforcés. Les Oueï sont beaucoup plus considérables.

Les Pou sont des villes étrangeres soumises aux Chinois, soit volontairement, soit par la conquête qu'ils en ont faite. Aussi la plupart ont-elles bientôt changé de titre en passant sous leur gouvernement.

Les Koan sont des especes de forteresses élevées pour la garde des passages difficiles et des gorges de montagnes.

Les Tchaï sont aussi des forteresses sur le sommet des montagnes, défendues par des murailles ou par des palissades.

Les Tchang et les Chi sont de petites villes ou gros bourgs dans lesquels on fait commerce; savoir, de tems en tems dans les Chi, et toujours dans les Tchang.

Enfin les Y et les Tsun sont de simples villages; mais les Y sont les plus nombreux et les plus considérables.

Avec ces connoissances préliminaires on peut juger, à la vue seule, de la terminaison des noms des villes et de bourgades, &c. de quelle importance elles peuvent être, et quels sont les titres dont elles jouissent.

La plupart des villes du Léao-tong ne subsistent plus; cependant on en fait mention relativement à l'histoire des Khitans ou Léao et des Kin ou Nutché: Puissances tartares qui posséderent quelques provinces septentrionales de la Chine pendant le régne des Songs. En compensation on a négligé d'en faire connoître d'autres qui subsistent encore sur les limites de la Chine, mais qui ne sont d'aucune utilité pour la lecture de cette histoire.

Les terminaisons de ces noms tartares, soit Man-tchéou, soit Mongous, signifient, savoir, Oula, fleuve; Pira, riviere; Omo, lac ou étang; Sekim, source de riviere; Mouren, riviere; Nor, lac ou étang; Poulac, fontaine, source; Alin, montagne; Hata, roche; Hotun et Hoton, ville; Cajan, village; Païtchan, lieu fermé d'une enceinte; Tabahan, montagne ou passage de montagne.

Les Empereurs s'étant souvent donné la liberté, sur-tout dans les changemens de dynastie, de changer les noms de plusieurs villes, nous avons cru devoir rapporter dans les notes ces divers changemens qui jettent une grande confusion dans la topographie de la Chine.

Villes.		Latitudes.			Longitudes.			
Achto-kia-mon, ...	Tartarie occidentale,	45°	46′	48″	6°	13′	20″	or.
Agalkou-alin,	Tartarie occidentale,	41	42	56	1	34	0	oc.
Algaïtou-alin,	Tartarie occidentale,	41	11	24	6	21	40	oc.
Altan-alin,	Tartarie occidentale,	41	10	20	9	15	55	oc.
Aomili-cajan,	Tartarie orientale,	47	23	0	15	27	30	or.
Apkan-alin,	Tartarie occidentale,	48	7	12	12	45	36	oc.
Apka-hara-alin,	Tartarie occidentale,	40	38	10	4	12	53	oc.
Artchato-kiamon,	Tartarie occidentale,	43	49	12	0	21	15	or.
Arou-soumme-hata,	Tartarie occidentale,	41	36	51	4	29	41	oc.
Astaï,	Tartarie occidentale,	43	2	35	22	48	20	oc.

Villes.		Latitudes.			Longitudes.			
Caï-fong-fou (1), ...	province de Ho-nan,	34°	52′	5″	1°	55′	30″	oc.
Canton. Voy. Kouang-tcheou.								
Catchar-hocho,	Tartarie occidentale,	41	21	22	8	6	10	oc.
Cha-hou-kéou,	province de Chan-si,	40	17	0	4	12	0	oc.
Cha-ma-ki-téou,	Isle de Formose,	22	6	0	4	9	20	or.
Chan-haï-koan,	province de Pé-tchéli,	40	2	30	3	22	6	or.
Chang-tou-pouritou,	Tartarie occidentale,	45	45	0	2	24	20	or.
Chang-tsaï-hien,	province de Honan,	33	19	20	2	6	0	oc.
Chang-ssé-tchéou,	province de Kouang-si,	22	19	12	8	52	10	oc.
Chang-tchéou,	province de Chen-si,	33	51	25	6	35	0	oc.
Chang-yu-hien,	province de Tché-kiang,	29	59	14	4	25	7	or.
Chao-ou-fou (2),	province de Fou-kien,	27	21	36	1	8	0	or.
Chao-hing-fou (3),	province de Tché-kiang,	30	6	0	4	4	11	or.
Chara-omo,	Tartarie occidentale,	39	32	24	13	15	0	oc.
Chao-tchéou-fou (4),	province de Kouang-tong,	24	55	0	3	20	0	oc.
Cha-tching, ou Cha-ho,	province de Pé-tchéli,	40	25	25	0	6	36	oc.
Chan-tching-hien,	province de Ho-nan,	31	55	30	1	10	30	oc.
Cha-tching (Bouche de la riviere de)	province de Pé-tchéli,	39	1	40	1	18	5	or.
Ché-men-hien,	province de Hou-kouang,	29	30	30	5	5	27	oc.
Ché-ping-hien,	province de Koueï-tchéou,	27	0	20	8	26	40	oc.
Ché-tchéou-oueï,	province de Hou-kouang,	30	15	56	7	2	35	oc.
Ché-tching-hien,	province de Kouang-tong,	21	32	24	6	38	40	oc.
Ché-tsien-fou (5),	province de Koueï-tchéou,	27	30	0	8	18	40	oc.
Chin-mou-hien,	province de Chen-si,	38	55	20	6	22	30	oc.
Ching-hien,	province de Tché-kiang,	29	26	0	4	14	17	or.
Choui-king-hien,	province de Kiang-si,	25	49	12	0	27	16	oc.
Choui-tchang-hien,	province de Kiang-si,	29	49	12	0	44	40	oc.
Choui-tchéou-fou (6),	province de Kiang-si,	28	24	40	1	10	54	oc.
Congora-agirhan-alin,	Tartarie occidentale,	45	26	0	18	19	20	oc.
Couroumé-omo,	Tartarie occidentale,	47	51	36	4	1	50	oc.
Chun-king-fou (7),	province de Ssé-tchuen,	30	49	12	10	21	0	oc.
Chun-ning-fou (8),	province de Yun-nan,	24	37	12	16	18	35	oc.
Chun-té-fou (9),	province de Pé-tchéli,	37	7	15	1	49	30	oc.
Chun-té-hien,	province de Kouang-tong,	22	49	25	3	39	35	oc.
Ecouré-halha,	Tartarie occidentale,	47	37	0	5	15	52	oc.
Edou-cajan,	Tartarie orientale,	48	9	36	15	37	0	or.
Egué au Sélingué (Jonction de l'),	Tartarie occidentale,	49	27	10	12	22	15	oc.
Elgoui-poulac,	Tartarie occidentale,	45	14	12	19	40	25	oc.
Erdeni-tchao,	Tartarie occidentale,	46	57	36	13	5	25	oc.
Ergousteï,	Tartarie occidentale,	44	12	0	21	43	20	oc.
Fen-tchéou-fou (10),	province de Chan-si,	37	19	12	4	46	30	oc.
Fey-hiang-hien,	province de Pé-tchéli,	36	39	55	1	22	30	oc.
Fong-chan-hien,	Isle de Formose,	22	40	48	3	37	50	or.
Fong-hoan-tching,	province de Léao-tong,	40	30	30	7	45	30	or.
Fong-ting-y,	province de Fou-kien,	25	14	27	2	37	50	or.
Fong-tsiang-fou (11),	province de Chen-si,	34	25	12	8	58	55	oc.
Fong-yang-fou (12),	province de Kiang-nan,	32	55	30	1	1	26	or.
Fou-ngan-hien,	province de Fou-kien,	27	4	48	3	18	40	or.
Fou-ning-tchéou,	province de Fou-kien,	26	54	0	3	40	0	or.
Fou-tchéou-fou (13),	province de Fou-kien,	26	2	24	3	0	0	or.
Fou-tchéou-fou (14),	province de Kiang-si,	27	56	24	0	10	30	oc.
Fou-tsing-hien,	province de Fou-kien,	25	40	48	3	8	0	or.
Fou-yang-hien,	province de Tché-kiang,	30	4	57	3	27	7	or.
Gé-ho-hotun,	Tartarie occidentale,	41	3	36	1	30	0	oc.

(1) Ses noms anciens sont, Ta-leang, Leang-tchéou, Caï-fong; Pien tchéou, Tong-king, Nan-king, Nan-king-lou et Pien-leang-lou.

(2) Ses noms anciens sont, Tchaou-ou et Ping-tching.

(3) Ses noms anciens sont, Hoeï-ki, Yu-yuei, Ou-kiun, Tong-yang, Yuei-tcheou, Y-tching et Tchin-tong.

(4) Ses noms anciens sont, Chi-hing, Chi-king-tou-ouei, Tang-hing, Kouang-hing, Ping-tchin, Pan-tcheou et Tong-heng-tcheou.

(5) Ses noms anciens sont, Y-tcheou, Y-siuen et Ché-tsien.

(6) Ses noms anciens sont, Mi-tcheou, Tsing-tcheou, Kao-ngan et Choui-tcheou;

(7) Ses anciens noms sont, Ngan-han, Tang-kin, Yen-kiu, Pa-si, Nan-tchong, Ko-tchéou, Tchong-tchéou, Yong-ning, Tong-tchuen et Chun-king-lou.

(8) Son nom ancien est, Chun-ning.

(9) Ses anciens noms sont, Sin-tou-hien, Siang-koué, Hing-tchéou, Kiu-lou, Pao-y, Ngan-koué et Sin-té.

(10) Ses anciens noms sont, Si-ho-kiun, Si-ho-koué, Nan-sou-tchéou, Kiai-tchéou, Hao-tchéou et Fen-yang-kiun.

(11) On lui a donné les noms de Tchong-ti, Fou-fong, Tsin-koué, Tsin-ping, Yong-tching, Ki-tchéou, Ki-yang, Si-king, Koan-si, Tsin-fong et Tien-hing.

(12) Ses anciens noms sont, Tchong-li, Nan-yen, Si-tchou-tchéou, Hao-tchéou, Ting-yuen, Lin-hao et Tchong-ton.

(13) Noms anciens, Min-tchong, Tsi-ming, Min-yuei, Tçin-ngan, Tçin-ping, Fong-tchéou, Siuen-tchéou, Kien-tchéou, Min-tchéou, Tchang-lo, Hoeï-ou et Tchang-ou-kiun.

(14) Lin-tchuen-kiun et Chao-ou.

VILLES.		LATITUDES.			LONGITUDES.			
Haï-fong-hien, ...	province de Kouang-tong,	22°	54′	0″	1°	9′	36″	oc.
Haï-fong-hien,	province de Chan-tong,	37	50	51	1	16	36	or.
Haï-tan-tching,	province de Fou-kien,	25	33	24	3	33	50	or.
Haï-tchéou,	province de Kiang-nan,	34	32	24	2	55	47	or.
Haï-tchou-cajan,	Tartarie orientale,	47	59	0	18	45	0	or.
Hami,	Tartarie occidentale,	42	53	20	22	23	20	oc.
Han-alin,	Tartarie occidentale,	47	49	30	9	5	17	oc.
Han-tchong-fou (1),	province de Chen-si,	32	56	10	9	16	5	oc.
Hang-yang-fou (2),	province de Hou-kouang,	30	34	38	2	18	23	oc.
Hang-tchéou-fou (3),	province de Tché-kiang,	30	20	20	3	39	4	or.
Hang-tching-hien,	province de Chen-si,	35	30	30	6	4	57	oc.
Hara-omo,	Tartarie occidentale,	39	19	12	12	14	24	oc.
Harapay-chang,	Tartarie orientale,	42	18	0	4	3	0	or.
Hara-tou-houton-kiamon,	Tartarie occidentale,	41	44	11	2	56	50	or.
Hatamal-alin,	Tartarie occidentale,	40	45	9	6	40	20	oc.
Hen-tchéou-fou (4),	province de Hou-kouang,	26	55	12	4	5	30	oc.
Heng-chan-hien,	province de Hou-kouang,	27	14	24	3	50	40	oc.
Heng-tchéou,	province de Kouang-si,	22	38	24	7	31	30	oc.
Hi-fong-kéou,	province de Pé-tchéli,	40	26	10	1	37	13	or.
Hia-men-so, ou Emoui,	province de Fou-kien,	24	27	36	1	50	30	or.
Hiang-chan-hien,	province de Kouang-tong,	22	32	24	3	30	0	oc.
Hing-hoa-fou (5),	province de Fou-kien,	25	25	22	2	48	50	or.
Hing-koué-tchéou,	province de Hou-kouang,	29	51	36	1	22	48	oc.
Hing-ngan-tchéou,	province de Chen-si,	32	31	20	7	6	49	oc.
Hing-ning-hien,	province de Kouang-tong,	24	3	36	0	46	40	oc.
Hing-ning-hien,	province de Hou-kouang,	25	54	40	3	29	16	oc.
Ho-hien,	province de Kouang-si,	24	8	24	5	12	0	oc.
Ho-kien-fou (6),	province de Pé-tchéli,	8	30	0	0	18	0	oc.
Ho-ku-hien,	province de Chan-si,	39	14	14	5	27	0	oc.
Ho-nan-fou (7),	province de Ho-nan,	34	43	15	4	0	50	oc.
Ho-ping-hien,	province de Kouang-tong,	24	30	0	1	33	35	oc.
Ho-si-hien,	province de Yun-nan,	24	16	10	13	38	40	oc.
Ho-tchéou,	province de Ssé-tchuen,	30	8	24	10	4	30	oc.
Ho-tchi-tchéou,	province de Kouang-si,	24	42	0	8	45	20	oc.
Ho-yuen-hien,	province de Kouang-tong,	23	42	0	1	54	40	oc.
Hoa-ma-chi,	province de Chen-si,	37	52	45	9	25	30	oc.
Hoa-tchéou,	province de Kouang-tong,	21	37	12	6	17	20	oc.
Hoan-ku-hien,	province de Chan-si,	34	57	36	4	45	30	oc.
Hoang-tchéou-fou (8),	province de Hou-kouang,	30	26	24	1	39	35	oc.
Hoaï-king-fou (9),	province de Ho-nan,	35	6	34	3	28	30	oc.
Hoaï-ngan-fou (10),	province de Kiang-nan,	33	32	24	2	45	42	or.
Hoaï-yukéou,	Tartarie occidentale,	40	54	15	1	22	10	oc.
Hoaï-yuen-hien,	province de Kouang-si,	25	15	56	7	10	40	oc.
Hoeï-li-tchéou,	province de Ssé-tchuen,	26	33	36	13	32	25	oc.
Hoeï-ning-fou,	province de Koueï-tchéou,	26	43	15	12	12	0	oc.
Hoeï-tchang-hien,	province de Kiang-si,	25	32	24	0	46	1	oc.
Hoeï-tchéou,	province de Ssé-tchuen,	31	25	12	12	48	0	oc.
Hoeï-tchéou-fou (11),	province de Kouang-tong,	23	2	24	2	16	0	oc.
Hou-tchéou-fou (12),	province de Tché-kiang,	30	52	48	3	27	54	or.
Hong-hien,	province de Pé-tchéli,	39	1	5	0	18	27	oc.
Hong-hoa-pou,	province de Chan-tong,	34	35	26	2	18	0	or.
Hongta-hotun,	Tartarie orientale,	42	54	1	13	36	0	or.
Horaï-couré,	Tartarie occidentale,	43	0	40	0	25	22	or.
Houlé-cajan,	Tartarie orientale,	48	50	0	19	30	20	or.
Houptar-païtchan,	Tartarie occidentale,	42	21	30	19	30	0	oc.
Hourimto-keber,	Tartarie occidentale,	45	38	55	16	41	0	oc.
Houtchi-pira, (Source de la)	Tartarie orientale,	43	31	0	13	15	0	or.
Iao-tchéou-fou (13),	province de Kiang-si,	28	59	20	0	13	38	or.

(1) *Elle* a porté les noms de Leang-tchéou, Han-nan-tching, Y-tcheou-pou, Han-ning, Han-tchuen, Pao-tchéou et de Hing-yuen.

(2) Elle a porté les noms de To-yang et de Mien-tchéou.

(3) Ses anciens noms sont, Tong-ngan, Ou-kiun, Tsien-tang-kiun, Yu-hang-kiun, Ou-ching-kiun, Ta-tou-fou, Nan-tou-tou, Hiu-hang, Ou-yuei-koué et Ling-ngan-fou.

(4) Ses noms anciens sont, Siang-tong, Heng-yang, Siang-tchéou, Heng-tchéou, Tong-heng-tchéou, Heng-chan-kiun, et Keng-hou-nan.

(5) Elle portoit anciennement les noms de Pou-tchong, de Pou-tien, de Taï-ping, et de Hing-ngan.

(6) Ses anciens noms sont, Po-haï, Ho-kien, Yng-tchéou et Li-haï.

(7) Ses anciens noms sont, Lo-yang, San-tchuen, Ho-nan-kiun, Lo-tchéou, Tong-king, Yu-tchéou, Tong-tou, Si-tou, Si-king, Té-tchang-kiun, Tchong-king, Kin-tchang-fou et Ho-nan-lou.

(8) Elle a porté les noms de Si-ling-hien, Tchong-tching, Si-yang-koué, Si-yang kiun, Tsi-ngan, Heng-tchéou, Hoang-tchéou, Yong-ngan et Tsien-tchéou.

(9) Noms anciens, Ho-noui, Hoaï-tchéou, Nan-hoaï, Tsing-nan, Hoaï-mong et Hoaï-king.

(10) Ses noms anciens ont été, Chan-yang, Pé-yen, Tchou-tchéou, Tong-tchou-tchéou, Hoaï-yn et Chun-hoa.

(11) Ses noms anciens sont, Léang-hoa, Siun-tchéou, Long-tchuen, Haï-fong, Tching-tchéou et Polo.

(12) On l'a appellée Kou-tching, Ou-tching, Ou-hing et Tchao-king.

(13) Ses noms anciens sont, Po-yang, Ou-tchéou et Yong-ping.

Villes.		Latitudes.			Longitudes.			
Indamou-cajan,	Tartarie orientale,	46°	53′	20″	14°	12′	50″	or.
Iong-tsé-hien,	province de Ho-nan,	34	56	40	2	44	30	oc.
Iong-yang-hien,	province de Ho-nan,	34	52	40	2	54	0	oc.
Iu-kao-hien,	province de Kiang-nan,	32	26	33	3	57	45	or.
Iu-ning-fou (1),	province de Ho-nan,	33	1	0	2	7	30	oc.
Kaï-hoa-hien,	province de Tché-kiang,	29	9	15	2	7	18	or.
Kaï-tchéou,	province de Koueï-tchéou,	26	58	40	9	45	20	oc.
Kamnica-kiamon,	Tartarie orientale,	48	41	30	8	27	20	or.
Kan-tchéou,	province de Chan-si,	39	0	40	15	32	30	oc.
Kan-tchéou-fou (2),	province de Kiang-si,	25	52	48	1	40	54	oc.
Kao-ko-tchuang,	province de Pé-tchéli,	39	28	48	2	18	58	or.
Kao-tchéou-fou (3),	province de Kouang-tong,	21	48	0	6	2	15	oc.
Kao-tching-hien,	province de Ho-nan,	34	47	0	1	1	30	oc.
Kara-hotun,	Tartarie occidentale,	41	15	36	2	0	0	oc.
Kara-hotun,	Tartarie occidentale,	40	58	48	1	20	0	oc.
Kara-mannay-omo,	Tartarie occidentale,	40	18	12	8	4	30	oc.
Karak-sin-alin,	Tartarie occidentale,	40	59	52	4	45	53	oc.
Kécou-omo,	Tartarie occidentale,	46	24	0	15	36	48	oc.
Kerlon, (Bouche du)	Tartarie occidentale,	48	50	24	0	45	0	or.
Ki-lin-kéou,	province de Pé-tchéli,	40	12	0	2	53	31	or.
Ki-longtchaï,	Isle de Formose,	25	16	48	5	9	30	or.
Ki-ngan-fou (4),	province de Kiang-si,	27	7	54	1	34	5	oc.
Ki-tchéou,	province de Chan-si,	36	6	0	5	54	0	oc.
Ki-tchéou,	province de Hou-kouang,	30	4	48	1	10	20	oc.
Ki-tchéou,	province de Pé-tchéli,	37	38	15	0	46	30	oc.
Kia-hingfou (5),	province de Tché-kiang,	30	52	48	4	4	11	or.
Kia-tingtchéou,	province de Ssé-tchuen,	29	27	36	12	33	30	oc.
Kia-yu-koan,	province de Chen-si,	39	48	20	17	37	45	oc.
Kiaï-tchéou,	province de Chen-si,	33	19	12	11	23	33	oc.
Kiang-chan-hien,	province de Tché-kiang,	28	47	20	2	22	3	or.
Kiang-tchéou,	province de Chan-si,	35	30	32	5	15	0	oc.
Kiao-tchéou,	province de Chan-tong,	36	14	20	3	55	30	or.
Kien-ning-fou (6),	province de Fou-kien,	27	3	36	1	59	25	or.
Kien-ning-hien,	province de Fou-kien,	26	8	30	0	30	40	or.
Kien-tchang-fou (7),	province de Kiang-si,	27	33	36	0	12	18	or.
Kien-tchéou,	province de Ssé-tchuen,	30	25	0	11	51	0	oc.
Kien-yang-hien,	province de Fou-kien,	27	22	44	1	44	0	or.
Kiéou-kiang-fou (8),	province de Kiang-si,	29	54	0	0	24	0	oc.
Kiéou-lan-tchéou,	province de Yun-nan,	26	32	0	16	38	40	oc.
Kiéou-pi-tchéou,	province de Kiang-nan,	34	8	55	1	38	34	or.
Kin-hoa-fou (9),	province de Tché-kiang,	29	10	48	3	22	27	or.
Kin-men-so,	province de Fou-kien,	24	26	24	2	10	40	or.
Kin-té-tchin,	province de Kiang-si,	29	15	56	0	47	43	or.
Kin-tchéou,	province de Kouang-tong,	21	54	0	8	0	45	oc.
King-tong-fou (10),	province de Yun-nan,	24	30	40	15	24	30	or.
King-tchéou,	province de Léao-tong,	39	0	0	5	27	50	or.
King-tchéon,	province de Pé-tchéli,	37	46	15	0	6	30	oc.
King-tchéou-fou (11),	province de Hou-kouang,	30	26	40	4	23	40	oc.
King-yang-fou,	province de Chen-si,	36	3	0	8	46	0	oc.
King-yuen-fou (12),	province de Youang-si,	24	26	24	8	4	0	oc.
Kiong-tchéou-fou,	Isle de Hai-nan,	20	2	26	6	40	20	oc.
Kirin-ou-la-hotun,	Tartarie orientale,	43	46	48	10	24	30	or.
Kirsa-alin,	Tartarie occidentale,	48	8	0	8	14	5	oc.
Kisan-omo,	Tartarie occidentale,	41	15	36	8	42	0	oc.
Koan-yang-hien,	province de Youang-si,	25	21	36	5	29	20	oc.
Kogin-po-kiamon,	Tartarie orientale,	41	4	15	2	46	40	or.
Kong-ngan-hien,	province de Hou-kouang,	30	1	0	4	31	10	oc.
Kong-tchang-fou (13),	province de Chen-si,	34	56	24	11	45	0	oc.
Kotourantaï-alin,	Tartarie occidentale,	41	58	20	1	8	57	oc.

(1) Ses noms anciens sont, Junan, Hiven-hou, Yu-tchéou, Hing-taï, Tsong-koan-fou, Chou-tchéou, Tchin-tchéou, Tsaï-tcheou, Hoaï-kang et Tching-nan.

(2) Sous les Han on l'appelloit Kan-yu-tou, ensuite Nan-pou-tou, Nan-kang, Tchang-kong, Kien-tchéou et Chao-sin.

(3) Ses anciens noms sont, Chi-king-tou-ouei, Tang-hing, Kouang-hing, Ping-tchin, Pan-tchéou et Tong-heng tchéou.

(4) Ses anciens noms sont, Liu-ling, Ngan-tching et Ki-tchéou.

(5) Ses anciens noms sont, Ou-kiun, Hoeï-ki, Kia-ho et Siéou-tchéou.

(6) Elle a porté les noms de Hoeï-ki-nan-pou-tou-ouei, Kien-ngan, Kien-tchéou, Kien-ning, Tchin-ngan, Tchin-ou, Yong-ngan et Tchong-y.

(7) Anciennement, Lin-tchuen, Kan-kiang, Fou-tchéou, Kien-ou et Tchao-tchang.

(8) Anciennement, Sin-yang, Kiang-tchéou, Fong-hou, et Fing-kiang.

(9) Anciennement, Tçin-tchéou, Vou-tchéou, Tong-yang, Ou-tching, Pao-vou-tchéou, et Pao-ning.

(10) Anciennement, Ché-nan, In-seng, Kaï-nan-tchéou et Oueï-tchou-lou.

(11) Anciennement, Yng-tou, Pa-yng, Nan-kiun, Lin-kiang, Sin-kiun, Tchong-tchin, Kiang-ling, Yuen-ti-tou, Nan-tou, King-nan et King-hou-pé-lou.

(12) Anciennement, Ngao-tchéou, Yué-tchéou, Y-tchéou et Long-choui.

(13) Anciennement, Tien-choui, Siang-ou, Han-yang, Oueï-tchéou, Nan-ngan, Long-si, Tong-yuen et Kong-tchéou.

Villes.		Latitudes.			Longitudes.			
Kouang-nan-fou,	province de Yun-nan,	24°	9′	36″	11°	22′	35″	oc.
Kouang-ngan-tchéou,	province de Ssé-tchuen,	30	31	26	9	49	40	oc.
Kouang-ning-hien,	province de Kouang-tong,	23	39	26	4	29	35	oc.
Kouang-ping-fou (1),	province de Pé-tchéli,	36	45	30	1	34	0	oc.
Kouang-si-fou (2),	province de Yun-nan,	24	39	36	12	38	40	oc.
Kouang-sin-fou (3),	province de Kiang-si,	28	27	36	1	37	30	or.
Kouang-tchéou,	province de Ho-nan,	32	12	36	1	28	30	oc.
Kouang-tchéou-fou (4), appellé Canton par les Européens,	province de Kouang-tong,	23	10	58	3	31	29	oc.
Koué-hoa-fou,	province de Yun-nan,	23	24	30	12	6	45	oc.
Koué-ki-hien,	province de Kiang-si,	28	16	48	0	48	50	or.
Koué-tchéou,	province de Hou-kouang,	30	57	36	5	50	27	oc.
Koué-tchéou-fou (5),	province de Ssé-tchuen,	31	9	36	6	53	30	oc.
Koüé-té-fou (6),	province de Ho-nan,	34	28	40	0	37	30	oc.
Koué-ting-hien,	province de Koueï-tchéou,	26	30	0	9	22	20	oc.
Koué-tong-hien,	province de Hou-kouang,	26	3	36	2	54	30	oc.
Koué-yang-fou (7),	province de Koueï-tchéou,	26	30	0	9	52	20	oc.
Koué-yang-tchéou,	province de Hou-kouang,	25	48	0	4	5	27	oc.
Koueï-lin-fou (8),	province de Kouang-si,	25	13	12	6	14	40	oc.
Kouisson,	Tartarie occidentale,	43	32	6	4	16	40	or.
Kou-kia-tun,	Tartarie occidentale,	42	42	0	0	28	0	or.
Koulonchannien-cajan,	province de Léao-tong,	40	5	30	7	27	50	or.
Kou-pé-kéou,	province de Pé-tchéli,	40	42	15	0	39	4	or.
Kou-tchéou,	province de Hou-kouang,	26	29	48	4	42	10	oc.
Kou-tching-hien,	province de Hou-kouang,	32	18	0	4	48	30	oc.
Kou-yuen-tchéou,	province de Chen-si,	36	3	30	10	7	30	oc.
Koukon-hotun,	Tartarie occidentale,	40	49	20	4	45	15	oc.
Kouren-pouha,	Tartarie occidentale,	42	16	53	3	33	0	or.
Koutoucton-hotun,	Tartarie occidentale,	40	31	20	4	40	30	oc.
Koutoukontey-alin,	Tartarie occidentale,	42	7	14	1	24	45	oc.
Ku-tchéou-fou (9),	province de Tché-kiang,	29	2	33	2	35	12	or.
Kun-tsé-pou,	province de Pé-tchéli,	41	15	30	0	47	22	oc.
Ku-tsing-fou (10),	province de Yun-nan,	25	32	24	12	38	30	oc.
Laï-ngan-hien,	province de Kiang-nan,	32	25	10	1	57	9	or.
Laï-ping-hien,	province de Kouang-si,	23	38	24	7	22	40	oc.
Laï-tchéou-fou (11),	province de Chan-tong,	37	9	36	3	45	10	or.
Laï-yang-hien,	province de Hou-kouang,	26	29	48	3	47	42	oc.
Lay-choui-hien,	province de Pé-tchéli,	39	25	10	0	39	18	oc.
Lan-tchéou,	province de Chen-si,	36	8	24	12	33	30	oc.
Lao-ting-tchéou,	province de Kouang-tong,	22	55	12	5	33	30	oc.
Léang-tchéou,	province de Chen-si,	37	59	0	13	40	30	oc.
Léao-tchéou,	province de Chan-si,	37	2	50	3	1	0	oc.
Léou-tsé-yn,	province de Chan-si,	39	30	40	5	24	30	oc.
Ley-tchéou-fou,	province de Kouang-tong,	20	51	36	6	48	20	oc.
Li-choui-hien,	province de Kiang-nan,	31	42	50	2	38	0	or.
Li-kiang-fou,	province de Yun-nan,	26	51	36	16	1	10	oc.
Lien-ping-tchéou,	province de Kouang-tong,	24	19	12	2	10	59	oc.
Lien-tchéou-fou (12),	province de Kouang-tong,	21	38	54	7	29	40	oc.
Lien-tching-hien,	province de Fou-kien,	25	37	12	0	21	20	or.
Liéou-tchéou-fou (13),	province de Kouang-si,	24	14	24	7	20	0	oc.
Lin-hien,	province de Chan-si,	38	4	50	5	30	40	oc.
Lin-kao-hien,	Isle de Kaï-nan,	19	46	48	7	13	40	oc.
Lin-kiang-fou,	province de Kiang-si,	27	57	36	1	15	30	oc.
Lin-ngan-fou (14),	province de Yun-nan,	23	37	12	13	24	0	oc.
Lin-chan-hien,	province de Kouang-tong,	22	24	0	7	28	20	oc.
Ling-pi-hien,	province de Kiang-nan,	33	33	26	1	4	17	or.
Ling-tsing-tchéou,	province de Chan-tong,	36	57	15	1	28	30	or.
Lo-ouen-yn,	province de Pé-tchéli,	40	19	30	1	28	30	or.
Lo-ping-hien,	province de Chan-si,	37	37	50	2	43	30	oc.

(1) Anciennement, Ou-ngan et Ming-tchéou.

(2) Anciennement, Touan-men-tchéou, Kouang-si-lou, et Kouang-si-fou.

(3) Anciennement, Hiu-ou et Sin-tchéou.

(4) Anciennement, Yang-tching, Nan-haï-kiun, Kouang-tchéou, Pan-tchéou et Tsing-haï-kiun.

(5) Anciennement, Yong-ning, Pa-tong, Kou-ling, Pa-tchéou, Sin-tchéou, Yu-ngan, Tchin-kiang et Ning-kiang.

(6) Anciennement, Tang-kiun, Chang-kiéou, Leang-koué, Leang-kiun, Leang-tchéou, Song-tchéou, Soui-yang-kiun, Suen-ou-kiun, Koué-té-kiun, Nan-king, Song-tching et Koué-té-tchéou.

(7) Anciennement, Chun-yuen et Tching-fan-fou.

(8) Anciennement, Koueï-lin-kiun, Chi-ngan, Chi-kien-koué, Koueï-tchéou, Kien-ling et Tsing-kiang.

(9) Anciennement, Pi-kou-mié, Taï-mou, Sin-ngan, San-kiu et Long-yéou.

(10) Anciennement, Hing-kou, Si-tsuan, Nan-ning, Kiu-tchéou, Tsing-tchéou, Ché-tching, Mo-mi-pou et Kiu-tsing-lou.

(11) Anciennement, Tong-lay, Laï-tchéou et Ting-haï.

(12) Anciennement, Ho-pou, Tchu-koan, Yueï tchéou, Ho-tchéou et Tai-ping.

(13) Anciennement, Ma-ping, Long-tchéou, Siang-tchéou, Siang-kiun, Koen-tchéou, Nan-koen-tchéou et Long-tching.

(14) Anciennement, Lin-ngan, Nan-tchao, Tong-haï, Sieou-chan et Ho-pé.

Villes.		Latitudes.			Longitudes.			
Lo-ping-tchéou, ...	province de Yun-nan,	24°	58′	48″	12°	9′	20″	oc.
Lo-tching-hien,	province de Kouang-si,	24	44	24	7	50	40	oc.
Lo-yuen-hien,	province de Fou-kien,	26	26	24	3	16	30	or.
Long-han-koan,	province de Yun-nan,	23	41	40	18	32	0	oc.
Long-li-hien,	province de Koueï-tchéou,	26	33	50	9	36	0	oc.
Long-men-hien,	province de Kouang-tong,	23	43	42	2	24	40	oc.
Long-men-hien,	province de Pé-tchéli,	40	47	40	0	49	40	oc.
Long-nan-hien,	province de Kiang-si,	24	51	36	1	51	40	oc.
Long-ngan-fou (1),	province de Ssé-tchuen,	32	22	0	11	49	40	oc.
Long-suen-hien,	province de Tché-kiang,	28	8	0	2	40	37	or.
Long-tchéou,	province de Chen-si,	34	48	0	9	30	36	oc.
Lou-ngan-fou (2),	province de Chan-si,	36	7	12	3	28	30	oc.
Lou-y-hien,	province de Ho-nan,	33	56	50	0	54	0	oc.
Lu-kiang-hien,	province de Kiang-nan,	31	16	49	0	48	40	or.
Lu-tchéou-fou (3),	province de Kiang-nan,	31	56	57	0	46	50	or.
Ma-ha-tchéou,	province de Koueï-tchéou,	26	26	24	9	1	30	oc.
Ma-ou-fou (4),	province de Ssé-tchuen,	28	31	0	12	10	0	oc.
Ma-tching-hien,	province de Hou-kouang,	31	14	24	1	36	49	oc.
Merghen-hotun,	Tartarie orientale,	49	12	0	8	33	50	or.
Mi-yun-hien,	province de Pé-tchéli,	40	23	30	0	24	16	or.
Mien-tchéou,	province de Ssé-tchuen,	31	27	36	11	36	0	oc.
Mien-yang-tchéou,	province de Hou-kouang,	30	12	22	3	16	50	oc.
Ming-tsing-hien,	province de Fou-kien,	26	13	12	2	33	20	or.
Mohora-cajan,	Tartarie orientale,	47	18	45	14	40	40	or.
Mok-hocho,	Tartarie occidentale,	40	45	54	7	35	20	oc.
Moltchok-hocho,	Tartarie occidentale,	40	48	48	7	31	50	oc.
Mong-hoa-fou (5),	province de Yun-nan,	25	18	0	15	58	25	oc.
Mong-lien,	province de Yun-nan,	22	19	20	16	42	0	oc.
Mong-ting-fou,	province de Yun-nan,	23	37	12	17	14	40	oc.
Mong-tching-hien,	province de Kiang-nan,	33	22	50	0	9	0	or.
Mong-tsé-hien,	province de Yun-nan,	23	24	0	12	52	20	oc.
Moucden, ou Chin-yang,	province de Léao-tong,	41	50	30	7	11	50	or.
Mou-ma-pou,	province de Pé-tchéli,	41	4	20	0	21	6	oc.
Nan-fong-hien,	province de Kiang-si,	27	3	36	0	0	40	oc.
Nan-hiong-fou (6),	province de Kouang-tong,	25	11	58	2	33	20	oc.
Nan-kang-fou,	province de Kiang-si,	29	31	42	0	26	37	oc.
Nan-king,	province de Kiang-nan,	32	4	30	2	18	34	or.
Nan-ngan-fou (7),	province de Kiang-si,	25	30	0	2	28	38	oc.
Nan-ngao-tching,	province de Fou-kien,	23	28	48	0	48	20	or.
Nan-nin-fou (8),	province de Kouang-si,	22	43	12	8	25	30	oc.
Nan-tchang-fou (9),	province de Kiang-si,	28	37	12	0	36	43	oc.
Nan-yang-fou (10),	province de Ho-nan,	33	6	15	3	53	55	oc.
Naring-chorong-alin,	Tartarie occidentale,	41	55	19	9	30	0	oc.
Ngao-chan-oueï,	province de Chan-tong,	36	20	24	4	33	30	or.
Ngan-chan-fou,	province de Koueï-tchéou,	26	12	0	10	36	0	oc.
Ngan-hoa-hien,	province de Hou-kouang,	28	13	12	5	2	40	oc.
Ngan-king-fou (11),	province de Kiang-nan,	30	37	10	0	35	43	or.
Ngan-lang-tchin,	province de Koueï-tchéou,	25	3	36	10	56	20	oc.
Ngan-lo-fou (12),	province de Hou-kouang,	31	12	0	4	56	32	oc.
Ngan-ping-tchéou,	province de Kouang-si,	22	43	12	9	40	0	oc.
Ngan-su-hien,	province de Pé-tchéli,	39	2	10	0	42	0	oc.
Ngan-tong-oueï,	province de Chan-tong,	35	8	20	3	21	30	or.
Ngen-hien,	province de Chan-tong,	37	15	10	0	1	40	oc.
Nhin-hia-koan,	province de Tché-kiang,	27	11	45	4	10	9	or.
Niéou-tchuang,	province de Léao-tong,	41	0	25	6	13	20	or.
Niman-cajan,	Tartarie orientale,	46	55	20	17	44	15	or.
Ningouta-hotun,	Tartarie orientale,	44	24	15	13	16	0	or.
Ning-hia-oueï,	province de Chen-si,	38	32	40	10	21	0	oc.

(1) Anciennement, In-ping, Kiang-yéou, Long-tchéou, Ping-ou, Long-men, Tching-tchéou, Yng-ling et Long-nan.

(2) Anciennement, Chang-tang-kiun, Lou-tchéou, Tchao-y-kiun, Kouang-y, Ngan-y, Tchao-té et Long-té-fou.

(3) Anciennement, Liu-kiang, Ho-sey, Tong-tchin, Nan-yu-tchéou, Ho-tchéou, Pao-sin et Liu-tchéou.

(4) Anciennement, Tsang-ko.

(5) Anciennement, Mong-ché-tching, Yang-koua-tchéou, Kai-nan et Mong-hoa-tchéou.

(6) Hiang-tchéou, Nan-hiong-tchéou, Pao-tchang-kiun et Nan-hiong-lou.

(7) Anciennement, Heng-pou, Nan-ngan-kiun et Nan-ngan-lou.

(8) Anciennement, Ping-nan-ngao, Tçin-king, Siuen-hoa, Nan-tçin-tchéou, Y-tchéou, Lan-ning, Yong-tchéou, Yong-ning et Kien-ou-kiun.

(9) Anciennement, Yu-tchang, Kiang-tchéou, Hang-tchéou, Long-hing et Hong-tou.

(10) Anciennement, Nan-yang-kiun, Nan-yang-koué, King-tchéou-kiun, Yuen-tchéou, Teng-tchéou et Chin-tchéou.

(11) Anciennement, Hi-kiun, Yu-tchéou, Tçin-tchéou, Kiang-tchéou, Hi-tchéou, Tong-ngan, Tching-tang-kiun, Té-kin-kiun et Ning-kiang.

(12) Anciennement, Yng-tchong, Yuen-tchong, Yun-tou, Kin-ling, Ngan-tchéou, Ouen-tchéou, Kin-chan, Ché-tching, Yng-tchéou et Fou-choui.

Villes.		Latitudes.			Longitudes.			
Ning-koué-fou (1), . . .	province de Kiang-nan,	31°	2′	56″	2°	15′	33″	or.
Ning-po-fou (2),	province de Tché-kiang,	29	55	12	4	57	19	or.
Ning-tchéou,	province de Kiang-si,	29	0	45	1	58	20	oc.
Ning-tou-hien,	province de Kiang-si,	26	27	36	0	37	45	oc.
Ning-yuen-hien,	province de Hou-kouang,	25	32	54	4	40	59	oc.
Nouchon-cajan,	Tartarie orientale,	45	47	45	9	52	0	or.
Obtou-alin,	Tartarie occidentale,	40	23	5	4	26	50	oc.
Ochi-alin,	Tartarie occidentale,	40	56	57	5	13	33	oc.
Ongon, alin,	Tartarie occidentale,	40	59	6	4	38	20	oc.
Onnhin-chorong-alin,	Tartarie occidentale,	41	20	17	8	44	45	oc.
Ou-kang-tchéou,	province de Hou-kouang,	26	34	24	5	58	39	oc.
Ou-mong-fou,	province de Ssé-tchuen,	27	20	24	12	42	0	oc.
Ou-ning-hien,	province de Kiang-si,	29	15	56	1	26	37	oc.
Ou-ping-hien,	province de Fou-kien,	25	4	48	0	16	0	or.
Ou-taï-hien,	province de Chansi,	38	45	36	3	4	30	oc.
Ou-tchang-fou (3),	province de Hou-kouang,	30	34	50	2	15	0	oc.
Ou-tchéou-fou (4),	province de Kouang-si,	23	28	48	5	37	15	oc.
Ou-tchuen-hien,	province de Koueï-tchéou,	28	24	0	8	16	11	oc.
Ou-ting-fou (5),	province de Yun-nan,	25	32	24	13	56	0	oc.
Ouan-ngan-hien,	province de Kiang-si,	26	26	24	1	47	20	oc.
Ouan-tchéou,	Isle de Hai-nan,	18	49	0	6	36	0	oc.
Ouen-tchang-hien,	Isle de Hai-nan,	19	36	0	6	14	50	oc.
Ouen-tchéou-fou (6),	province de Tché-kiang,	28	2	15	4	21	7	or.
Oueï-haï-oueï,	province de Chan-tong,	37	33	30	6	2	0	or.
Oueï-koué-fou (7),	province de Ho-nan,	35	27	40	1	12	30	oc.
Oueï-lin-tchéou,	province de Kouang-si,	20	40	48	6	45	24	oc.
Oueï-lo,	Tartarie occidentale,	40	26	24	17	9	0	oc.
Oueï-tchéou,	province de Chansi,	39	50	54	1	52	30	oc.
Oueï-tchéou-fou (8),	province de Kiang-nan,	29	58	30	2	3	20	or.
Ouker-tchourghe,	Tartarie occidentale,	42	26	56	3	37	20	oc.
Oulan-hata,	Tartarie occidentale,	41	36	27	4	13	20	oc.
Oulan-houtoc,	Tartarie occidentale,	41	55	22	1	1	0	oc.
Oulan-poulac,	Tartarie occidentale,	48	22	48	1	8	20	or.
Ouloussou-moudan,	Tartarie orientale,	51	21	36	10	23	0	or.
Ourtou,	Tartarie occidentale,	44	50	35	21	38	20	oc.
Ourtou-poulac,	Tartarie occidentale,	43	48	0	23	0	0	oc.
Osoro-couré,	Tartarie occidentale,	42	49	12	0	24	12	or.
Pa-tchéou,	province de Kiang-nan,	33	37	50	0	34	43	oc.
Pa-tchéou,	province de Ssé-tchuen,	31	50	32	9	43	28	oc.
Païhongour-alin,	Tartarie occidentale,	41	7	30	5	54	20	oc.
Païsiri-pouritou,	Tartarie occidentale,	48	23	50	13	31	42	oc.
Pansé-hotun,	Tartarie orientale,	41	29	0	9	6	40	or.
Pao-kang-hien,	province de Hou-kouang,	31	54	0	5	12	18	oc.
Pao-king-fou (9),	province de Hou-kouang,	27	3	36	5	7	10	oc.
Pao-king-fou (10),	province de Ssé-tchuen,	31	32	24	10	30	0	oc.
Pao-té-tchéou,	province ds Chansi,	39	4	44	5	40	0	oc.
Pao-ting-fou (11),	province de Pé-tchéli,	38	53	10	0	52	31	oc.
Para-hotun,	Tartarie occidentale,	48	4	48	2	49	50	oc.
Parin,	Tartarie orientale,	43	35	0	2	15	0	or.
Payen-obo,	Tartarie occidentale,	41	57	19	4	6	12	oc.
Pé-su-tchéou,	province de Kiang-nan,	34	15	8	0	57	0	or.
Peï-tchéou,	province de Ssé-tchuen,	29	50	24	8	58	31	oc.
Pé-king (12),	province de Pé-tchéli,	39	55	0	0	0	0	...
Petounez-hotun,	Tartarie orientale,	45	15	40	8	32	20	or.
Pi-yang-hien,	Province de Ho-nan,	32	48	40	3	6	0	oc.
Piloutaï-hotun,	Tartarie occidentale,	40	37	12	7	0	0	oc.
Ping-hoa-hien,	province de Tché-kiang,	30	43	0	4	17	24	or.
Ping-kiang-hien,	province de Hou-kouang,	28	42	20	3	4	5	oc.
Ping-léang-fou (13),	province de Chensi,	35	34	48	9	48	0	oc.

(1) Anciennement, Tan-yang-kiun, Siuen-tching-kiun, Hoaï-nan-kiun, Nan-yu-tchéou, Siuen-tchéou et Ning-koué.

(2) Anciennement, Yong-tong, Yuei-tchéou, Ming-tchéou, Hiu-hao, Ouang-haï, Fong-koué et King-yuen.

(3) Anciennement, Ngo-koué, Hia-joui, Kiang-hia, Ou-tchang-tou, Yng-tchéou, Pé-jin-tchéou, Ngo-tchéou et Vou-tsing-kiun.

(4) Anciennement, Ping-pé-ngao, Tsang-ou et Kiao-tchéou.

(5) Anciennement, Koen-tchéou et Ta-tchéou.

(6) Anciennement, Tong-nghéou, Yong-kia, Tong-kia, Tsing-ngan, Tsing-haï, Yng-tao et Choui-ngan.

(7) Anciennement, Kou-oueï, Tchao-ko-kiun, Ki-kiun, Y-tchéou, Oueï-tchéou et Ho-ping-kiun.

(8) Anciennement, Tan-yang-kiun, Siuen-tching-kiun, Hoaï-nan-kiun, Nan-yu-tchéou, Siuen-tchéou et Ning-koué.

(9) Anciennement, Tchao-ling, Tchao-yang, Tchao-tchéou et Mey-tchéou, ou Min-tchéou.

(10) Anciennement, Pa-kiun, Pa-si-kiun, Pé-pa-kiun, Nan-léang-tchéou, Long-tchéou, Pan-long-kiun, Lang-tchong, Lang-tchéou et Ngan-té.

(11) Anciennement, Sin-tou, Tsing-yuen et Pao-tchéou.

(12) Chun-tien-fou, ou Pé-king, anciennement, Yéou-tou, Yéou-tchéou, Chang-kou, Yu-yang, Kouang-yang, Yen-koué, Fan-yang, Yen-kiun, Tcho-kiun, Sié-tçin-fou, Yen-chan-fou, Ta-hing-fou, Ta-tou, Péping-fou et finalement Chun-tien-fou.

(13) Anciennement, Ngan-ting, Ou-tchéou, Keng-yuen et Hing-oueï.

Villes.		Latitudes.			Longitudes.			
Ping-lo-fou (1),	province de Kouang-si,	24°	21′	54″	5°	59′	15″	oc.
Ping-tchéou,	province de Kouang-si,	23	13	12	7	52	20	oc.
Ping-yang-fou (2),	province de Chan-si,	36	6	0	4	55	30	oc.
Ping-yn-hien,	province de Chan-tong,	36	23	2	0	6	0	or.
Ping-yué-fou.	province de Koueï-tchéou,	26	37	25	9	4	52	oc.
Ping-yuen-tchéou,	province de Koueï-tchéou,	26	37	12	10	45	20	oc.
Podantou-alin,	Tartarie occidentale,	40	57	0	6	6	0	oc.
Pong-choui-hien,	province de Ssé-tchuen,	29	14	24	8	14	38	oc.
Pong-hou,	(Isle de)	23	34	48	3	1	0	or.
Pong-tsé-hien,	province de Kiang-si,	30	1	40	0	6	40	or.
Porota-kiamon,	Tartarie orientale,	44	16	48	0	30	0	or.
Poroto-cajan,	Tartarie orientale,	43	48	0	5	50	0	or.
Poro-erghi-kiamon,	Tartarie occidentale,	44	56	26	5	18	20	or.
Poro-hotun,	Tartarie orientale,	44	1	30	2	57	30	or.
Poro-pira,	Tartarie occidentale,	48	22	48	10	0	0	oc.
Poudan-poulac,	Tartarie occidentale,	46	18	30	2	45	0	or.
Pou-kéou,	province de Kiang-nan,	32	8	0	2	12	50	or.
Pou-men-so,	province de Tché-kiang,	27	15	36	4	6	58	or.
Pou-ngan-tchéou,	province de Koueï-tchéou,	25	44	24	11	49	20	oc.
Pourong-han-alin,	Tartarie occidentale,	49	36	24	11	22	45	oc.
Pou-tchéou,	province de Chansi,	34	54	0	6	13	30	oc.
Pou-tching-hien,	province de Fou-kien,	28	0	30	2	9	10	or.
Sahalien-oula-hotun,	Tartarie orientale,	50	0	55	10	59	0	or.
Sé-ma-tay,	province de Pé-tchéli,	40	41	30	0	48	22	or.
Sé-nan-fou (3),	province de Koueï-tchéou,	27	56	24	8	2	50	oc.
Sé-ngen-fou (4),	province de Kouang-si,	23	25	12	8	34	40	oc.
Serbey-alin,	Tartarie occidentale,	41	57	25	3	52	47	oc.
Sé-tching-fou (5),	province de Kouang-si,	24	20	48	10	10	40	oc.
Si-long-tchéou,	province de Kouang-si,	24	32	24	10	49	20	oc.
Si-ngan-fou,	province de Chan-si,	34	15	36	7	34	30	oc.
Si-ning-tchéou,	province de Chen-si,	36	39	20	14	40	30	oc.
Si-tchuen-hien,	province de Ho-nan,	33	5	0	5	1	20	oc.
Siang-tan-hien,	province de Hou-kouang,	27	52	30	3	46	38	oc.
Siang-chan-hien,	province de Tché-kiang,	29	34	48	5	13	57	or.
Siang-tchéou,	province de Kouang-si,	23	59	0	7	2	40	oc.
Siang-yang-fou (6),	province de Hou-kouang,	32	6	0	4	22	44	oc.
Siao-hien,	province de Kiang-nan,	34	12	0	0	44	51	or.
Sin-hien,	province de Chan-tong,	36	16	48	0	34	30	oc.
Sin-hoa-hien,	province de Hou-kouang,	27	32	24	5	18	48	oc.
Sin-hoeï-hien,	province de Kouang-tong,	22	30	0	3	55	40	oc.
Sin-ning-hien,	province de Kouang-tong,	22	14	24	4	16	20	oc.
Sin-tao-fou (7),	province de Chen-si,	35	21	36	12	30	0	oc.
Sin-tchang-hien,	province de Kiang-si,	28	18	0	1	50	27	oc.
Sin-tien-tsé,	province de Léao-tong,	41	16	30	5	13	20	or.
Sin-tchéou-fou (8),	province de Kouang-si,	23	26	28	6	37	20	oc.
Sin-yang-tchéou,	province de Ho-nan,	32	12	25	2	28	30	oc.
Sin-yé-hien,	province de Ho-nan,	32	4	25	4	3	30	oc.
Sing-y-hien,	province de Kouang-tong,	22	6	0	6	1	20	oc.
Siran-y-jousaï-po,	Tartarie orientale,	42	15	36	1	58	20	or.
Sirolin-pira,	Tartarie occidentale,	41	52	12	3	5	0	or.
Siuen-hoa-fou (9),	province de Pé-tchéli,	40	37	10	1	20	2	oc.
Song-kiang-fou (10),	province de Kiang-nan,	31	0	0	4	28	34	or.
Song-pan-oueï,	province de Ssé-tchuen,	32	35	40	12	52	30	oc.
Song-tsé-koan,	province de Ho-nan,	31	27	50	1	0	0	oc.
Soroto-anga,	Tartarie occidentale,	44	54	0	22	25	0	oc.
Soroto-poulac,	Tartarie occidentale,	47	2	20	2	11	50	or.
Sou-tchéou,	province de Chan-si,	39	25	12	4	1	30	oc.
Sou-tchéou,	province de Chen-si,	39	45	40	17	21	30	oc.
Sou-tchéou-fou (11),	province de Kiang-nan,	31	23	25	4	0	25	or.
Sou-tsien-hien,	province de Kiang-nan,	34	0	50	2	2	51	or.
Soui-ki-hien,	province de Kouang-tong,	21	19	12	6	42	30	oc.
Soui-tchéou,	province de Hou-kouang,	31	46	48	3	12	18	oc.
Soui-tchéou-fou (12),	province de Ssé-tchuen,	28	38	24	11	42	52	oc.

(1) Anciennement, Chi-ngan, Lo-tchéou et Tchao-tchéou.

(2) Anciennement, Ping-yang, Tong-yang, Tang-tchéou, Tçin-tchéou, Ping-ho, Lin-fen, Ting-tchang et Tçin-ning.

(3) Anciennement, Ou-tchuen, Ou-tchéou, Ssé-tchéou, Ning-y, Ning-koua et Toan-men-tchéou.

(4) Anciennement, Ssé-ngen-tchéou et Li-yong.

(5) Anciennement Ssé-tching-tchéou.

(6) Anciennement, King-tchéou, Yong-tchéou, Siang-tchéon, Tchong-y kiun et Siang-yang.

(7) Anciennement, Long-si, Ti-tao, Ou-chi, Kin-ti, Kin-tching, Lin-tchéou, Ou-tching, Tchin-tao, Yen-tchéou et Hi-tchéou.

(8) Anciennement, Kouei-ping, Tsin-tchéou et Tsin-kiang.

(9) Anciennement, Ou-tchéou, Y-tchéou, Koué-hoa, Té-tchéou, Siuen-ning, Chun-ning, Siuen-tré et Ouan-siuen-fou.

(10) Anciennement, Hoa-ting-hien, Siéou-tchéou et Kia-hing-fou.

(11) Anciennement, Ou-kiun, Ou-tchéou et Ping-kiang.

(12) Anciennement, Kien-ouei, Ou-tchéou, Yuei-tchéou, Léou-tong, Nan-ki, Soui-nan et Soui-tchéou-lou.

Villes.		Latitudes.			Longitudes.			
Sousaï-po, ...	Tartarie orientale,	41°	50′	30″	1°	25′	0″	or.
Ssé-tchéou,	province de Ho-nan,	36	25	15	1	55	0	oc.
Ssé-tchéou-fou,	province de Koueï-tchéou,	27	10	48	7	54	0	oc.
Su-ouen-hien,	province de Kouang-tong,	20	19	24	6	50	0	oc.
Suen-oueï-ssé,	province de Yun-nan,	22	12	0	15	26	40	oc.
Suen-tchéou-fou,	province de Fou-kien,	24	56	12	2	22	40	or.
Ta-li-fou (1),	province de Yun-nan,	25	44	24	16	6	40	oc.
Ta-tchéou,	province de Ssé-tchuen,	31	18	0	8	51	0	oc.
Ta-tching-koan,	province de Yun-nan,	27	32	0	16	40	0	oc.
Ta-ting-tchéou,	province de Koueï-tchéou,	27	3	36	10	56	0	oc.
Ta-tsien-lou,	province de Ssé-tchuen,	30	8	24	14	37	40	oc.
Tahan-ten-alin,	Tartarie occidentale,	41	15	58	7	33	12	oc.
Taï-chun-hien,	province de Tché-kiang,	27	34	48	3	21	50	or.
Taï-ming-fou (2),	province de Pé-tchéli,	36	21	4	1	6	30	oc.
Taï-ngan-tchéou,	province de Chan-tong,	36	14	30	0	48	0	or.
Taï-ouan-fou,	Isle de Formose,	23	0	0	3	32	50	or.
Taï-ping-fou,	province de Kiang-nan,	31	38	38	2	4	15	or.
Taï-ping-fou (3),	province de Kouang-si,	22	25	12	9	21	20	oc.
Taï-ping-hien,	province de Ssé-tchuen,	32	8	28	8	20	0	oc.
Taï-tchéou,	province de Kiang-nan,	32	30	22	3	21	25	or.
Taï-tchéou-fou (4),	province de Tché-kiang,	28	54	0	4	40	54	or.
Taï-tchéou,	province de Chan-si,	39	5	50	3	30	30	oc.
Taï-tching-hien,	province de Pé-tchéli,	38	44	0	0	13	50	or.
Taï-tchuang-tsi,	province de Chan-tong,	34	42	0	1	34	30	or.
Taï-tong-fou (5),	province de Chan-si,	40	5	42	3	12	0	oc.
Taï-yuen-fou (6),	province de Chan-si,	37	53	30	3	55	30	oc.
Tao-tchéou,	province de Hou-kouang,	25	32	27	5	0	0	oc.
Tao-yuen-hien,	province de Hou-kouang,	28	52	10	5	17	21	oc.
Talalho-kara-palgason,	Tartarie occidentale,	47	32	24	13	21	30	oc.
Talaï-haï,	Tartarie occidentale,	44	19	12	4	48	10	or.
Tan-choui-tching,	Isle de Formose,	25	7	10	4	43	30	or.
Tan-chan-hien,	province de Kiang-nan,	34	28	30	0	12	25	or.
Tang-tsuen,	province de Pé-tchéli,	40	13	20	1	16	22	or.
Tapcou-hinca, bord mérid.	Tartarie orientale,	44	33	0	16	34	0	or.
Tapson-nor,	Tartarie occidentale,	40	38	20	18	25	30	oc.
Tcha-lin-tchéou,	province de Hou-kouang,	26	53	40	3	5	27	oc.
Tchacca-hotun,	Tartarie orientale,	43	59	0	1	26	40	or.
Tchang-cha-fou (7),	province de Hou-kouang,	28	12	0	3	41	43	oc.
Tchang-hing-hien,	province de Tché-kiang,	31	1	10	3	14	27	or.
Tchang-hoa-hien,	Isle de Hai-nan,	19	12	0	8	8	0	oc.
Tchang-kia-kéou,	province de Pé-tchéli,	40	51	35	1	32	48	oc.
Tchang-ning-hien,	province de Kiang-si,	24	52	48	0	51	50	oc.
Tchang-ning-hien,	province de Kouang-tong,	24	6	45	2	37	20	oc.
Tchangouton,	Tartarie occidentale,	43	0	25	1	25	30	oc.
Tchang-pou-hien,	province de Fou-kien,	24	7	12	1	20	0	or.
Tchang-tchéou-fou (8),	province de Fou-kien,	24	31	12	1	24	0	or.
Tchang-tchéou-fou (9),	province de Kiang-nan,	31	50	56	3	24	17	or.
Tchang-té-fou (10),	province de Ho-nan,	36	7	20	1	58	30	oc.
Tchang-té-fou (11),	province de Hou-kouang,	29	1	0	5	1	43	oc.
Tchang-yang-hien,	province de Hou-kouang,	30	32	24	5	21	58	oc.
Tchao-king-fou (12),	province de Kouang-tong,	23	4	48	4	24	30	oc.
Tchao-naïman-soume,	Tartarie occidentale,	42	25	0	0	11	50	oc.
Tchao-ngan-hien,	province de Fou-kien,	23	43	12	0	49	50	or.
Tchao-tchéou,	province de Pé-tchéli,	37	48	0	1	33	0	oc.
Tchao-tchéou-fou (13),	province de Kouang-tong,	23	36	0	0	46	40	oc.
Tchéfi-cajan,	Tartarie orientale,	47	49	12	16	11	20	or.
Tché-tching-hien,	province de Ho-nan,	34	8	20	0	57	0	oc.
Tché-yang-pao,	province de Fou-kien,	25	34	48	3	41	30	or.

(1) Anciennement, Y-tchéou, Yé-yu, Yao-tchéou, Nan-tchao, *Si-nan-y* et *Yong-tchang*.

(2) *Anciennement*, Oueï-kiun, Yang-ping, Koué-hiang, Ou-yang, Tien-yong, Oueï-tchéou, Ki-tchéou, Tong-king, Yng-tang-fou, Koan-tçin-fou, Ta-ming, Pé-king, *ou la Cour du Nord*, Ngan-ou-kiun et Taï-*ming*-fou.

(3) Anciennement, Hoaï-nan, Yu-tchéou, Nan-yu, Tang-tou, Sin-hé-tchéou, Yong-yuen et Ping-nan.

(4) Anciennement, Tchang-ngan, Lin-haï, Tchi-tching, Haï-tchéou, Lin-haï et Té-hoa.

(5) Anciennement, Yun-tchong, Taï-kiun, Sin-hing-kiun, Ping-tching, Heng-tchéou, Pé-heng-tchéou et Yun-tchong-kiun.

(6) Anciennement, Tang-koué, Tçin-koué, Tchao-koué, Pe-king, *Cour du Nord*, Si-king et Ho-tong,

(7) Anciennement, Hiong-siang, Tchang-cha, Siang-tchéou, Tan-tchéou, Kin-hoa, Ou-ngan-kiun et Tien-lin-lou.

(8) Anciennement, Tchang-tchéou, Tchang-pou-kiun, Nan-tchéou et Tchang-tchéou-lou.

(9) Anciennement, Pi-ling, Tçin-ling et Tchang-tchéou.

(10) Anciennement, Han-tan, Oueï-kiun, Yétou, Siang-tchéou, Ssé-tchéou, Tsing-lou, Yé-kiun et Tchao-té-kiun.

(11) Anciennement, Y-ling, Ou-tchéou, Kien-ping, Yuen-tchéou, Ou-ling, Lang-tchéou, Ou-tching, Ou-chun, Ou-ping, Ting-tchéou et Yong-ngan.

(12) Anciennement, Soui-kien, Kao-yao, Sin-ngan, Toan-tchéou, Nan-soui-tchéou, Tching-tchéou, Hing-king et Tchao-king-lou.

(13) Anciennement, Ping-nan-yueï, Y-ngan, Yng-tchéou, Fong-yang-tchéou et Tchao-yang-kiun.

Villes.		Latitudes.			Longitudes.			
Tchen-tchéou,	Isle de Haï-nan,	19°	32′	24″	7°	29′	20″	oc.
Tcherde-modo-alin,	Tartarie occidentale,	40	52	3	4	12	40	oc.
Tchi-ngan-tchéou,	province de Ssé-tchuen,	28	30	0	8	57	30	oc.
Tchiskar,	Tartarie orientale,	47	24	0	7	27	40	or.
Tchi-tchéou-fou (1),	province de Kiang-nan,	30	45	41	0	58	34	or.
Tching-chan-ouei,	province de Chan-tong,	37	23	50	6	30	0	or.
Tching-hiang-fou (2),	province de Ssé-tchuen,	27	18	0	11	36	15	oc.
Tching-kang-tchéou,	province de Yun-nan,	24	11	35	16	52	0	oc.
Tching-kiang-fou (3),	province de Kiang-nan,	32	14	26	2	55	43	or.
Tching-kiang-fou (4),	province de Yun-nan,	24	43	12	13	24	0	oc.
Tchin-ngan-fou,	province de Kouang-si,	23	20	25	10	9	20	oc.
Tchin-ngan-hien,	province de Chen-si,	33	15	30	7	14	38	oc.
Tchin-ngan-hien,	province de Pé-tchéli,	36	30	0	1	36	39	oc.
Tching-ning-pou,	province de Pé-tchéli,	40	59	45	0	44	12	oc.
Tchin-tchéou,	province de Ho-nan,	34	42	0	1	26	0	oc.
Tchin-tchéou,	province de Hou-kouang,	28	22	25	6	20	0	oc.
Tchin-ting-fou (5),	province de Pé-tchéli,	36	10	55	1	43	30	oc.
Tching-tou-fou (6),	province de Ssé-tchuen,	30	40	41	12	18	0	oc.
Tchin-yuen-fou,	province de Koueï-tchéou,	27	1	12	8	10	40	oc.
Tchol-hotun,	Tartarie orientale,	46	39	36	6	36	20	or.
Tchong-kiang-hien,	province de Ssé-tchuen,	31	2	24	11	44	54	oc.
Tchong-king-fou (7),	province de Ssé-tchuen,	29	42	0	9	46	30	oc.
Tchong-oueï,	province de Chen-si,	37	39	35	11	18	0	oc.
Tchou-chan-hien,	province de Hou-kouang,	32	8	35	6	8	10	oc.
Tchou-hiong-fou (8),	province de Yun-nan,	25	6	0	14	45	20	oc.
Tchou-tching-hien,	province de Chan-tong,	36	0	0	3	29	30	or.
Tchoulgheï-hotun de Ousouri-pira,	Tartarie orientale,	44	47	10	18	0	0	or.
Tchoulgheï-hotun,	Tartarie orientale,	43	20	10	15	8	20	or.
Tchu-lo-hien,	Isle de Formose,	23	27	36	3	44	0	or.
Tchu-ki-hien,	province de Tché-kiang,	29	44	24	3	47	55	or.
Tchu-tchéou-fou (9),	province de Tché-kiang,	28	25	36	3	27	54	or.
Tégou-cajan,	province de Léao-tong,	41	56	20	7	49	40	or.
Té-hing-hien,	province de Kiang-si,	28	54	50	1	13	38	or.
Tékélik,	Tartarie occidentale,	41	8	10	19	49	12	oc.
Té-king-tchéou,	province de Kouang-tong,	23	13	42	5	14	40	oc.
Téné au Kerlon (Jonction du)	Tartarie occidentale,	48	11	48	7	22	50	oc.
Teng-fong-hien,	province de Ho-nan,	34	30	10	3	27	10	oc.
Teng-tchéou-fou (10),	province de Chan-tong,	37	48	26	4	36	0	or.
Té-ngan-fou (11),	province de Hou-kouang,	31	18	0	2	50	50	oc.
Té-tchéou,	province de Chan-tong,	37	32	20	0	0	36	oc.
Thang-chan-hien,	province de Tché-kiang,	28	56	6	2	12	33	or.
Tien-koué-hien,	province de Hou-kouang,	26	48	0	7	28	16	oc.
Tien-ouang-sé,	province de Kiang-nan,	31	44	43	2	43	40	or.
Tien-tchéou,	province de Kouang-tong,	24	50	32	4	16	0	oc.
Tien-tching-kéou,	province de Chan-si,	40	28	30	2	24	30	oc.
Tien-tsin-ouei,	province de Pé-tchéli,	39	10	0	0	45	22	or.
Ting-haï-hien,	province de Tché-kiang,	30	0	40	5	32	5	or.
Ting-tao-hien,	province de Chan-tong,	35	11	18	0	44	30	or.
Ting-tchéou-fou (12),	province de Fou-kien,	25	44	54	0	1	5	or.
Ting-tchéou,	province de Pé-tchéli,	38	32	30	1	19	30	oc.
Ting-yuen-hien,	province de Kiang-nan,	32	32	46	1	4	17	or.
Toan-yao-tchin,	province de Kiang-nan,	29	57	40	0	16	0	oc.
Tol-alin,	Tartarie occidentale,	41	15	36	5	53	45	oc.
Tondon-cajan,	Tartarie orientale,	49	24	20	19	58	40	or.
Tono-alin,	Tartarie occidentale,	47	7	12	6	35	16	oc.
Tong-gin-fou (13),	province de Koueï-tchéou,	27	38	24	7	29	3	oc.
Tong-koan-oueï,	province de Ho-nan,	34	39	10	6	18	0	oc.
Tong-ming-hien,	province de Pé-tchéli,	35	23	5	1	10	15	oc.
Tong-ngan-hien,	province de Hou-kouang,	26	13	12	5	15	0	oc.
Tong-ngan-hien,	province de Fou-kien,	24	44	24	1	50	50	or.

(1) Anciennement, Ché-tching-héou-y, Tsiou-pou et Kang-hoa.

(2) Anciennement, Man-pou-pou, Si-nan-fan-pou-tou, Man-pou-lou, Man-pou-fou et Man-pou-kiun.

(3) Anciennement, Pé-fou, Nan-tong-haï-kiun, Yen-ling-tchin, Yun-tchéou, Tan-yang-kiun, Tchin-haï-kiun, Tchin-kiang-kiun, Tchin-kiang-lou et Kiang-hoaï-fou.

(4) Anciennement, Yu-yuen, Koen-tchéou et Ho-yang.

(5) Anciennement, Ping-tchéou, Sien-yu, Hang-chan, Tchang-chan, Tching-té, Heng-tchéou et Tchin-tchéou.

(6) Anciennement, Tou-kiun, Kouang-han, Kin-tching, Kien-nan, Si-tchuen, Tchou-kiun, Y-tchéou, Chou-nan-tou, Mou-chou-kiun, Ta-tou-fou et Nan-king.

(7) Anciennement, Yong-ning-kiun, Pa-tou, Pa-kiun, Tchou-tchéou, Pa-tchéou, Yu-tchéou, Nan-ping et Kong-tchéou.

(8) Anciennement, Ngan-tchéou, Pang-ouang, Oueï-tchou, ou Hoei-tchou.

(9) Anciennement, Yong-kia-kiun, Kouo-tsang, Kouo-tchéou et Tçin-yun.

(10) Anciennement, Tong-méou-kiun, Tchang-kouang-kiun, Méou-tchéou et Ting-tchéon-fou.

(11) Anciennemeut, Ngan-lou, Nan-ssé, Ngan-tchéou, Yuen-tchéou, Siuen-oueï, Ngan-yuen et Fang-yu.

(12) Anciennement, Sin-lo, Ting-tchéou et Ling-ting.

(13) Anciennement, Tong-gin.

Villes.		Latitudes.			Longitudes.			
Tong-tao-hien,	province de Hou-kouang,	26°	16′	48″	7°	6′	0″	oc.
Tong-tchang-fou (1),	province de Chan-tong,	36	32	24	0	18	30	oc.
Tong-tchéou,	province de Chen-si,	34	50	24	6	37	35	oc.
Tong-tchéou,	province de Pé-tchéli,	39	55	30	0	13	30	or.
Tong-tchéou,	province de Kiang-nan,	32	3	40	4	12	40	or.
Tong-tching-hien,	province de Hou-kouang,	29	15	36	2	41	35	oc.
Tong-tching,	province de Pé-tchéli,	40	12	30	1	55	16	oc.
Tong-tchuen-fou,	province de Ssé-tchuen,	26	20	56	13	2	51	oc.
Tou-ché-kéou,	province de Pé-tchéli,	41	19	20	0	39	41	oc.
Tougito-hotoc,	Tartarie occidentale,	44	46	48	1	2	20	or.
T[illegible]tchang-hien,	province de Kiang-si,	29	20	24	0	12	18	or.
To[illegible]-yang-fou,	province de Kouang-si,	23	20	25	9	1	20	oc.
Tou-yuen-fou,	province de Koueï-tchéou,	26	12	10	9	4	0	oc.
Tsao-hien,	province de Chan-tong,	34	58	46	0	48	0	oc.
Tsang-tchéou,	province de Pé-tchéli,	38	22	20	0	27	0	or.
Tsé-ki-hien,	province de Tché-kiang,	30	1	24	4	48	50	or.
Tsé-king-koam,	province de Pé-tchéli,	39	26	0	1	12	37	oc.
Tsé-tchéou,	province de Chan-si,	35	30	0	3	39	0	oc.
Tsi-nan-fou (2),	province de Chan-tong,	36	44	24	0	39	0	or.
Tsi-ning-tchéou,	province de Chan-tong,	35	33	0	0	16	30	or.
Tsiao-tchéou,	Isle de Hai-nan,	18	21	36	7	44	0	oc.
Tsing-chan-yn,	province de Pé-tchéli,	40	22	50	2	6	19	or.
Tsing-haï-oueï,	province de Chan-tong,	36	53	0	6	7	20	or.
Tsing-hoeï-téou,	province de Pé-tchéli,	38	1	0	0	53	50	oc.
Tsing-lan-oueï,	province de Hou-kouang,	27	4	48	7	54	40	oc.
Tsing-lo-hien,	province de Chan-si,	38	31	12	4	31	30	oc.
Tsing-ning-hien,	province de Kouang-tong,	23	26	24	0	18	40	oc.
Tsing-ping-hien,	province de Koueï-tchéou,	26	37	12	8	48	32	oc.
Tsing-ping-hien,	province de Chan-tong,	36	52	0	0	12	30	oc.
Tsing-ping-pao,	province de Chen-si,	37	40	48	7	48	0	oc.
Tsing-tchéou-fou (3),	province de Chan-tong,	36	44	22	2	15	0	or.
Tsing-té-hien,	province de Kiang-nan,	30	24	37	2	5	43	or.
Tsing-yuen-hien,	province de Kouang-tong,	23	44	24	3	46	40	oc.
Tsong-hoa-hien,	province de Kouang-tong,	23	33	36	3	10	40	oc.
Tsong-ming-hien,	province de Kiang-nan,	31	36	0	4	50	0	or.
Tsong-ngan-hien,	province de Fou-kien,	27	45	36	1	9	20	or.
Tsong-yang-hien,	province de Hou-kouang,	29	33	38	2	28	48	oc.
Tsou-ma-pao,	province de Chen-si,	40	24	0	3	33	0	oc.
Tsuen-tchéou,	province de Kouang-si,	25	49	12	5	22	40	oc.
Tsun-hien,	province de Pé-tchéli,	35	43	50	1	40	30	oc.
Y-fong-hien,	province de Ho-nan,	35	55	0	1	21	0	oc.
Y-lin-tchéou,	province de Hou-kouang,	30	49	0	5	18	10	oc.
Y-ou-hien,	province de Tché-kiang,	29	20	15	3	43	15	or.
Y-yang-hien,	province de Ho-nan,	34	31	20	4	16	30	oc.
Ya-tchéou,	province de Ssé-tchuen,	30	3	30	13	24	52	oc.
Yang-chan-hien,	province de Kouang-tong,	24	30	0	4	4	0	oc.
Yang-eulh-tchouang,	province de Pé-tchéli,	38	20	0	1	5	25	or.
Yang-kiang-hien,	province de Kouang-tong,	21	50	20	5	3	40	oc.
Yang-tchéou-fou (4),	province de Kiang-nan,	32	26	32	2	55	43	or.
Yao-ngan-fou (5),	province de Yun-nan,	25	32	20	15	2	40	oc.
Yen-king-tchéou,	province de Pé-tchéli,	40	29	5	0	26	0	oc.
Yen-ngan-fou (6),	province de Chen-si,	36	42	20	7	4	30	oc.
Yen-ping-fou (7),	province de Fou-kien,	26	38	24	1	49	20	or.
Yen-tchéou-fou (8),	province de Chan-tong,	35	41	51	0	33	0	or.
Yen-tchéou-fou (9),	province de Tché-kiang,	29	37	12	3	4	17	or.
Yen-tching-hien,	province de Ho-nan,	33	38	20	2	23	50	oc.
Yen-tching-hien,	province de Kiang-nan,	33	21	55	3	32	51	or.
Ynden-hotun,	province de Léao-tong,	41	44	15	8	35	20	or.
Yng-tchéou,	province de Chan-si,	39	39	0	3	15	0	oc.
Yn-té-hien,	province de Kouang-tong,	24	11	32	3	33	30	oc.
Yn-yueitchéou,	province de Yun-nan,	24	58	20	17	42	40	oc.
Yo-chan-hien,	province de Kiang-nan,	31	30	6	0	7	8	oc.

(1) Anciennement, Ping-yuen-kiun, Oueï-kiun, Nan-ki-tchéou, Po-tchéou, Po-ping-kiun, Tong-ping-lou et Tong-tchang-lou.

(2) Anciennement, Tsi-tchéou, Tsi-kiun, Lin-tsé, Té-kiun, Tsi-nan-lou.

(3) Anciennement, Tsi-kiun, Pé-haï, Y-tou, Ping-lou, et Tching-haï.

(4) Anciennement, Kiang-tou, Hoaï-nan, Kouang-lin, Kouang-tchéou, Nan-yen-tchéou, Ou-tchéou, Pang-tchéou, Kouang-ling, Chin-ssé, *Hoaï-haï* et Oueï-yang.

(5) Anciennement, Long-tong-hien, Yao-tchéou et Yao-ngan.

(6) Anciennement, Tsié-koué, Tong-ouan, King-ming, Tong-hia, Yen-tchéou, Tchong-y et Tchang-ou.

(7) Anciennement, Tan-tchéou, Kien-tchéou, Li-tchéou et Nan-kien.

(8) Anciennement, Tong-lou, Siue-kiun, Lou-koué, Gin-tching, Lou-kiun, Tai-ning-kiun, Tçié-king-fou, Tai-ting-kiun et Yen-tchéou.

(9) Yen-ling, Sin-tou, Sin-ngan, Mou-tchéou, Soui-ngan, Yen-tchéou, Sin-ting-kien-té et Kien-ngan.

Villes.		Latitudes.			Longitudes.			
Yo-tchéou-fou (1), ...	province de Hou-kouang,	29°	24′	0″	3°	34′	5″	oc.
Yong-fou-hien,	province de Fou-kien,	25	46	48	2	33	20	or.
Yong-ho-hien,	province de Chan-si,	36	48	0	5	51	0	oc.
Yong-kang-hien,	province de Tché-kiang,	28	58	0	3	43	15	or.
Yong-ngan-tchéou,	province de Kouang-si,	24	1	12	6	9	20	oc.
Yong-ning-fou (2),	province de Yun-nan,	27	48	28	15	41	20	oc.
Yong-ning-hien,	province de Hou-kouang,	26	4	48	3	43	39	oc.
Yong-ning-tchéou,	province de Chan-si,	37	53	36	5	22	30	oc.
Yong-ning-tchéou,	province de Kouang-si,	24	7	12	6	52	20	oc.
Yong-ning-tchéou,	province de Koueï-tchéou,	25	54	0	11	0	30	oc.
Yong-ning-tchéou,	province de Koueï-tchéou,	27	52	48	11	5	20	
Yong-pé-fou,	province de Yun-nan,	26	42	0	15	29	20	[illegible]
Yong-ping-fou (3),	province de Pé-tchéli,	39	56	10	2	25	28	or.
Yong-tchang-fou (4),	province de Yun-nan,	25	4	48	17	2	35	oc.
Yong-tchéou-fou (5),	province de Hou-kouang,	26	8	24	4	53	40	oc.
Yong-ting-hien,	province de Fou-kien,	24	44	54	0	24	0	or.
Yong-ting-oueï,	province de Hou-kouang,	29	7	12	6	4	5	oc.
Yong-tsong-hien,	province de Koueï-tchéou,	25	57	36	7	24	30	oc.
Yu-kang-hien,	province de Kiang-si,	28	40	48	0	10	0	or.
Yu-king-hien,	province de Koueï-tchéou,	27	9	36	8	43	52	oc.
Yu-lin-oueï,	province de Chen-si,	38	18	8	7	6	0	oc.
Yu-taï-hien,	province de Chan-tong,	35	7	21	0	18	0	or.
Yu-tching-hien,	province de Chan-tong,	37	2	30	0	22	30	or.
Yu-tching-hien,	province de Ho-nan,	34	38	35	0	19	30	oc.
Yu-tien-hien,	province de Pé-tchéli,	39	56	10	1	18	10	or.
Yu-tsé-hien,	province de Chan-si,	37	42	0	3	43	30	oc.
Yu-tsien-hien,	province de Tché-kiang,	30	14	27	2	54	27	or.
Yuen-kiang-fou,	province de Yun-nan,	23	36	0	14	18	40	oc.
Yuen-kiang-hien,	province de Hou-kouang,	28	45	30	4	15	0	oc.
Yuen-tchéou,	province de Hou-kouang,	27	24	30	7	3	20	oc.
Yuen-tchéou-fou (6),	province de Kiang-si,	27	51	32	2	5	24	oc.
Yuen-yang-fou (7),	province de Hou-kouang,	32	49	20	5	36	49	oc.
Yun-nan-fou (8),	province de Yun-nan,	25	6	0	13	36	50	oc.

(1) Anciennement, Tchong-tching, Kien-tchang, Pa-ling, Pa-tchéou, Ping-tchin-kiun, Lo-tchéou, King-hou-pé-lou et Yo-yang.

(2) Anciennement, Ta-lang et Yong-ning-tchéou.

(3) Anciennement, Lou-long, Lo-lang, Ping-tchéou, Péping, Leao-hing, Nan-king et Hing-ping.

(4) Anciennement, Pou-hoeï, Lan-tsang, Kai-yuen et Kin-tchi.

(5) Anciennement, Lin-ling, Yng-yang et Yong-yang.

(6) Anciennement, Y-tchun.

(7) Anciennement, Si-hivé, Fang-ling, Han-tchong Si-hien, Tchang-li, Yuen-hiang, Nan-fong, Tché-tchéou, Kiun-tchéou et Yuen-hien.

(8) Anciennement, Y-tchéou, Kien-ning, Ning-tchéou, Koen-tchéou, Nan-ning, Nan-tchao, Chin-tchen et Tchong-king.

Après avoir donné la nomenclature des seize provinces qui composent la Chine proprement dite, & marqué la position géographique des principales villes qu'elles renferment, il est à propos de jetter un coup-d'œil rapide sur chacune d'elles en particulier, & d'en donner une notion, au moins superficielle, à nos Lecteurs.

I. PÉ-TCHÉ-LI.

Pé-tché-li, l'une des régions les plus septentrionales de la Chine, terminée au nord par la grande muraille, s'étend sur environ 140 lieues dans sa plus grande longueur. Mais sa largeur est beaucoup moindre, sur-tout dans sa partie méridionale. Quoique l'élévation du pôle n'y passe pas le 41e degré, les rivières y sont néanmoins glacées depuis la fin de Novembre jusque vers la mi-Mars. (1) Les pluies y sont rares, & sont suppléées par de fréquentes rosées. Le pays est plat & peu fertile en riz; mais il est suffisamment pourvu des autres grains ainsi que des légumes, & les fruits y sont abondans. On divise cette province en neuf départemens dont chacun a sa ville capitale; & qui tous ensemble renferment 140 villes tant du second que du troisieme ordre.

Pé-king, capitale du Pé-tché-li, l'est aussi de tout l'Empire de la Chine depuis qu'en 1404, l'Empereur Yong-lo, y transporta sa Cour. Le nom de cette ville étoit alors Pé-ping. Elle est sans contredit une des plus grandes de l'univers. Le P. le Comte lui donne sept lieues & demie de circuit, en y comprenant les fauxbourgs. Mais en les retranchant son enceinte se réduit à quatre lieues communes & un quart. Pé-king est divisé en deux villes, la vieille ou chinoise, & la nouvelle ou tartare. La seconde n'est habitée que par les Tartares, depuis la conquête qu'ils firent de la Chine. La vieille avoit été bâtie par les Chinois, qui s'y retirerent & l'augmenterent, après avoir été chassés de la nouvelle. Les murs de Pé-king sont, à ce qu'on assure, de 50 pieds d'élévation, & si larges que plusieurs personnes à cheval peuvent s'y promener de front. Presque toutes ses rues sont tirées au cordeau. La plus grande a 120 pieds de large & une lieue de long. Toujours remplies d'hommes, sans que jamais on y rencontre de femmes, l'affluence n'y cause presque jamais aucun des accidens funestes qui sont si fréquens dans les capitales de l'Europe. C'est aux personnes à cheval ou en voiture à garantir des éclaboussures & des froissemens les gens de pied. Des soldats préposés à cette police frappent à coups de fouet ou traînent en prison, suivant l'exigence du cas, les contrevenans. Les mêmes sentinelles veillent pendant la nuit à la sûreté des maisons, dont les voisins doivent répondre des vols qui s'y font. Les rues sont fermées, la nuit close, par des barrieres, & sont aussi vuides alors qu'elles sont fréquentées durant le jour. Chaque maison n'a qu'un étage & n'est occupée que par une seule famille. Les femmes ont leur appartement à part dans le fond où nul autre que leur mari, leurs fils & leurs freres, ne peuvent entrer. Les filles sont séparées des garçons dès l'âge de sept ans, & ne peuvent s'asseoir sur la même natte avec leurs freres. C'est la même discipline qui s'observe dans toute la Chine. Les danses, les promenades, les visites nocturnes, sont des plaisirs inconnus aux honnêtes gens à la Chine. Pé-king n'est point pavé. La milice, établie pour sa garde, est chargée d'en nettoyer les rues chaque jour, & d'en arroser le terrein durant les chaleurs. Dans les principaux quartiers, un tambour ou une cloche annoncent les différentes veilles de la nuit. La matiere de ces cloches est la même que celle des nôtres; mais le battant est de bois, ce qui fait qu'elles rendent un son moins aigu & moins incommode. Le poids de la plus grosse est de 120 mille livres. Celle du palais de Moskou, si l'on en croit Rutufels, est de 320 mille; mais on n'a pas trouvé moyen de lui faire un béfroi pour la suspendre.

Le palais de l'Empereur, situé au centre de la cité des Tartares, est l'édifice le plus remarquable de Pé-king. Son plan représente un quarré oblong qui peut avoir deux milles d'Angleterre dans sa longueur sur un mille de large. Son enceinte, formée par de bonnes murailles, comprend non-seulement la demeure & les jardins du Prince, mais une infinité d'habitations où logent ses Ministres & ses Officiers, ainsi que tous les ouvriers attachés à son service. Les femmes & les eunuques de l'Empereur habitent seuls l'intérieur du palais, & ce lieu, fermé par une enceinte particuliere, comprend neuf grandes cours qui communiquent par de grandes portes voûtées en marbre & surmontées chacune d'un gros pavillon. Sur la derniere cour est l'appartement de l'Empereur, dont les portiques, qui en décorent l'entrée, sont soutenus par de grosses colonnes d'un bois précieux. Il est environné d'une terrasse ou plate-forme pavée de marbre blanc, ornée de balustrades & coupée par trois escaliers posés aux coins & au milieu de la façade. Celui du milieu est une rampe douce sans degrés. La salle d'audience est d'environ 130 pieds de longueur sur une largeur presque égale. Les lambris sont sculptés, peints en verd & ornés de dragons dorés. Un vernis rouge décore les colonnes qui soutiennent le toit, dont les tuiles vernissées en jaune, refléchissent l'éclat de l'or aux rayons du soleil. Les murailles sont d'une blancheur éblouissante; mais nues, sans tapis, sans miroirs, ni peintures. Le trône qu'on voit au milieu de la salle est de la même simplicité. Les autres appartemens du palais sont un peu plus décorés que la salle d'audience. Les lambris sculptés & dorés, les cabinets vernis, les peintures, les nattes, les tapis, les porcelaines, en font le principal ornement. (*Hist. mod.* T. I, p. 113 & suiv.) Quoique l'architecture de ce palais n'ait aucun rapport avec celle de l'Europe, on ne peut toutefois nier qu'elle n'ait de l'élégance & de la majesté. » Tous les Missionnaires que » nous avons vu arriver ici d'Europe, disent les Jésuites de Pé- » king, ont été frappés de l'air de grandeur, de richesse & de » puissance du palais de Pé-king. Tous nous ont avoué que si » les différentes parties, dont il est composé, ne charment pas » la vue comme les grands morceaux de l'architecture d'Eu- » rope, leur ensemble fait un spectacle auquel rien de ce qu'ils » avoient vu ne les avoit préparés. Ce palais a 236 toises deux » pieds de l'Est à l'Ouest, & 302 toises neuf pieds du Nord au » Midi. A quoi il faut ajouter que les trois avant-cours, quoi- » que environnées de bâtimens, & plus grandes que les autres, » ne sont pas comprises dans ces mesures. Tant de milliers de » toises (la toise chinoise est de dix pieds), toutes couvertes » ou environnées de tours, de galeries, de portiques, de salles » & d'immenses bâtimens, produisent d'autant plus d'effet, » que les formes en sont plus variées, les proportions plus » simples, les plans plus assortis, & leur totalité plus rapprochée » du même but : car tout s'embellit à proportion qu'on ap- » proche de la salle du trône & des appartemens de l'Empereur. » Les cours latérales ne peuvent être comparées à celle du mi- » lieu, ni celles-ci qui sont les premieres a celles qui sont plus » reculées. Nous ne disons rien des couleurs de l'or & du vernis » qui donnent tant d'éclat aux grands bâtimens... A parler en » général, notre architecture travaille sur des plans & d'après » des pensées trop différentes de ce qu'on voit en Occident, » pour qu'on puisse en juger sainement quand on n'a pas été à » portée de les comparer autrement que par l'imigination. » (*Mém. concern. les Chinois*, T. II, p. 515.)

La population de Pé-king est évaluée aujourd'hui à deux millions de personnes. Elle étoit plus grande avant que l'Empereur Kang-hi eut fait refouler dans les provinces un grand nombre de bouches inutiles. Les maisons ne suffisant point à Pé-king pour loger tout le peuple, un grand nombre de familles logent sur la riviere dans des bateaux, principalement occupées à la pêche.

La superstition a élevé en divers tems jusqu'à près de dix mille *miao* ou temples d'idoles à Pé-king & dans la banlieue. La plûpart de ceux qui sont dans la premiere enceinte du palais, sont beaux, quelques-uns magnifiques. Ceux qui sont semés çà & là dans le reste de la ville & aux environs, sont presque tous bâtis sur des plans différens. Dans le grand nombre il y en a qui sont immenses; quelques-uns sont médiocres, & les autres des chapelles. Ceux où il y a un grand nombre de Lamas ou de Bonzes & de Bonzesses, sont communément beaux & bien entretenus. Les foires qu'il y a chaque mois, en différens quartiers de la ville, se tiennent toutes dans les grands *Miao* dont les vastes & nombreuses cours, toutes bordées de galeries, sont en effet très propres à cela.

Sou-tcheou, autre ville du Pé-tché-li, est l'Amsterdam de la Chine. Les Imprimeurs y sont plus accommodans que dans tout le reste de l'Empire, quand on leur porte des livres

(1) » Le froid de l'hiver est tel (à Pé-king) qu'on ne peut ouvrir » aucune fenêtre du côté du Nord, et que la glace s'y maintient plus » de trois mois de l'épaisseur d'un pied et demi. » (*Mém. conc. les Chinois*, Tome II, pag. 231.)

qui ont des ailes, comme on dit à la Chine, c'est-à-dire qui piquent la curiosité & ne moisissent point dans les magazins.

Haïtien, à deux lieues de Pé-king, où l'Empereur demeure ordinairement, & dont on voit une belle description au 17e recueil des *Lettres édifiantes & curieuses*, est le Versailles de la Chine.

Yen-tcheou est la copie de Haï-tien, mais copie plus grande que l'original.

II. LEAO-TONG.

Le Leao-tong, ou Quan-tong, situé au Nord-est du Pé-tché-li, est terminé au Midi par la grande muraille qui commence à l'Est de Pé-king, par un grand boulevard bâti dans l'Océan. Il est renfermé à l'Est, au Nord & à l'Ouest par une palissade plus propre à marquer ses limites qu'à en défendre l'entrée aux ennemis; car elle n'est faite que de pieux de bois de sept à huit pieds de hauteur, sans être terrassée par derriere, sans être défendue par un fossé, ni par le moindre ouvrage de fortification. En-deçà de la palissade étoient autrefois plusieurs places fortifiées par des tours de brique & des fossés. Elles sont maintenant ou détruites entièrement, ou à demi-ruinées, étant devenues inutiles sous le gouvernement des Mantcheous, contre lesquels elles avoient été bâties sous la dynastie précédente. Chin-yang ou Mougden est la capitale du pays; les Tartares ont pris soin de la faire rétablir, de l'orner de plusieurs édifices publics & de la pourvoir de magazins d'armes & de vivres. » Ils la regardent, » dit le P. du Halde, comme la capitale du Royaume que » forme leur nation, de sorte qu'après même leur entrée dans » la Chine ils y ont laissé les mêmes tribunaux souverains qui » sont à Pé-king, excepté celui qu'on nomme *Lipou*, » dont la principale fonction est de préposer & de casser les Officiers qui gouvernent le peuple. » Non loin des portes de la ville, » ajoute le même Auteur, sont deux magnifiques sépultures » des premiers Empereurs de la famille régnante, qui prirent » le nom d'Empereur dès qu'ils commencerent à dominer dans » le *Leao-tong*. L'une est du grand-pere de l'Empereur (*Kien-* » *long*), l'autre de son bisaïeul... Elles sont fermées d'une » muraille épaisse, garnie de ses créneaux... Plusieurs Manda- » rins Mantcheous, de toute sorte de rang, sont destinés à en » avoir soin, & à faire dans le tems marqué certaines cérémo- » nies qu'ils pratiquent avec le même ordre & les mêmes témoi- » gnages de respect, que si leurs maîtres vivoient encore. » Il régne dans cette province aux mois de Juillet & d'Août un vent si froid, sur-tout pendant la nuit, qu'on est obligé de prendre de gros habits & des fourrures. La raison qu'en donne le P. du Halde, est que cette région est fort élevée & pleine de montagnes.

Inden, aujourd'hui plutôt un gros bourg qu'une ville, fut le premier siége de l'Empire des Mantcheous sur les Chinois. Loyang est encore plus déchu de son ancienne splendeur.

La ville de Fong-hoang-tching est en meilleur état, beaucoup plus peuplée & assez marchande, parce qu'elle est comme la porte de la Corée. C'est par cette ville que les Envoyés du Roi de Corée, ainsi que les Marchands ses sujets, doivent entrer dans la Chine; ce qui a donné lieu à un grand nombre de Chinois correspondans des Marchands coréens d'y bâtir de bonnes maisons dans les fauxbourgs.

III. CHAN-TONG.

Le Chan-tong dont le district comprend 120 villes, est borné au Nord & à l'Ouest par le Pé-tché-li, & à l'Est par la mer. Cette province est très fertile en bled, millet, riz, orge & fruits. On trouve sur une espece de chêne à feuilles de châtaigner, sur les frênes & sur l'arbre qu'on nomme fagara, espece de poivrier, des chenilles ou vers à soie sauvages, qui donnent des cocons de la grosseur d'un œuf de poule. La soie de ces vers n'est pas à la vérité comparable à celle des vers de mûriers, & ne prend jamais solidement aucune teinture. » Mais » 1° elle coûte moins de soins, ou plutôt n'en coûte presque au- » cun dans les endroits où le climat est favorable aux vers sau- » vages, parce que tout ce qu'on risque en les négligeant, c'est » d'avoir une récolte moins abondante; encore est-on maître » de l'avoir plus grande en multipliant le nombre des arbres » qu'on destine à ces vers. 2° Comme on ne dévide point les co- » cons de vers sauvages, mais qu'on les file, comme nous fai- » sons le fleuret, ils dépensent moins de tems & de main- » d'œuvre. 3°. La soie qu'ils donnent est d'un beau gris de lin, » dure le double de l'autre au moins, & ne se tache pas si aisé- » ment.... Les étoffes qu'on en fait se lavent comme le linge. » 4°. La soie des vers sauvages, nourris sur des fagara, est si » belle en certains endroits, que les étoffes qu'on en fait, dis- » putent de prix avec les plus belles soieries, quoiqu'elles soient » unies & de simples droguets. » (*Mém. concer. les Chinois*, T. II, p. 592 & 593.)

IV. CHAN-SI.

Le Chan-si, borné au Nord par la Tartarie, confine du côté de l'Orient au Pé-tché-li. Cette province est remplie de montagnes cultivées pour la plûpart & coupées de terrasses depuis la racine jusqu'au sommet, pour retenir les eaux & les distribuer sur tout ce qui est en culture, le long de la montagne. Elle produit en abondance toutes sortes de grains, à l'exception du riz qui y croît plus difficilement à cause de la rareté des canaux & des rivieres.

C'est dans cette province que se trouvent le *pé tun-tsé* & le *kuolin*, deux especes de terre, qui, broyées & pétries ensemble, servent à la composition de la porcelaine. Lorsque cette pâte a pris la forme qu'on veut lui donner, on la fait sécher, après quoi on y applique la peinture & ensuite le vernis. Ces opérations achevées, on fait cuire les vases fabriqués au feu de réverbere. Mais il est à remarquer que c'est à 30 lieues de l'endroit d'où l'on tire ces deux matieres, à *King-té-ching* dans le Kiang-si, qu'il faut les transporter pour les mettre en œuvre.

V. CHEN-SI.

Le Chen-si, la premiere province de la Chine, à ce qu'on prétend, qui ait été habitée, confine par le Nord & le Couchant à la Tartarie chinoise, & par l'Orient au Kouang-si. On y compte 114 villes. Cette province abonde en froment & en millet; mais on y recueille peu de riz. Elle renferme, dit-on, des mines d'or que le gouvernement a défendu d'ouvrir à cause des vapeurs funestes qu'elles exhalent. Mais on permet de chercher ce métal dans les rivieres, & beaucoup de gens subsistent du gain qu'ils retirent en lavant le sable & en séparant l'or qui y est mêlé.

Le chemin qu'on a pratiqué dans cette province à travers des montagnes & des précipices affreux a quelque chose qui tient du prodige: plus de cent mille hommes furent employés à ce grand ouvrage qui fut achevé avec une promptitude incroyable. On applanit plusieurs montagnes; on en joignit d'autres par des ponts d'une seule arche: & quand les vallées étoient trop larges, on construisit des piliers pour soutenir les voûtes qu'on fut forcé de multiplier. Ces arches sont assez larges pour que quatre bateaux y puissent passer de front, & l'on a muni de chaque côté les ponts de garde-fous pour la sûreté des passans. (Du Halde.)

VI. HO-NAN.

Le Ho-nan, situé au Midi du Chen-si & du Pé-tché-li, est la plus riante & la plus délicieuse des provinces de la Chine. Ce pays est si uni, si bien cultivé, qu'il semble qu'on se promene dans un vaste jardin: tout y est campagne, excepté du côté de l'Occident où l'on voit des montagnes couvertes de forêts. On y trouve cent dix villes. (*Hist. mod.* T. I.) Caï-fong-fou en est la capitale, ou plutôt elle l'étoit avant 1642, époque où l'Empereur Hoaï-tsong, ayant fait percer une digue pour réduire la ville qui s'étoit soulevée, l'inonda presque entièrement; ce qui l'abîma, & fit périr près de trois cens mille ames. Elle ne s'est point relevée de ce désastre.

VII. KIANG-NAN.

Le Kiang-nan, borné à l'Est & au Sud-est par la mer, au Sud par le Tché-kiang, à l'Ouest par le Hou-kouang, au Nord-est par le Ho-nan, & au Nord par le Chan-tong, est coupé en deux parties par le Kiang ou fleuve bleu qui s'y jette dans la mer. C'est la plus riche province de la Chine. On y compte cent sept villes. Sa capitale est Nan-kin, qui l'étoit autrefois de tout l'Empire avant que les Empereurs eussent transporté leur siége à Pé-kin. Nan-kin passe pour la plus grande ville de la Chine, & c'est avec raison, si l'on a égard à l'étendue de son enceinte. Mais il s'en faut bien, comme on va le voir, que la ville remplisse entièrement cette enceinte. Le dedans de Nan-kin n'a rien de remarquable. Les maisons sont basses à l'ordinaire. Les boutiques n'offrent rien de brillant. La tour est le seul objet digne de curiosité. Elle est telle que l'a décrite le P. le Comte, qui l'a lui-même considérée. C'est un édifice octogone de deux cens pieds de haut. Elle a neuf étages. De l'un à l'autre on compte 21 marches. Le premier en a 40. Les toits sont couverts de tuiles vernissées, & toute la tour paroît revêtue de briques pa-

reillement vernissées ou d'une espece de faïence : il ne paroît pas que ce soit de la porcelaine. » Ce fut du cinquieme étage, » dit un Missionnaire, que nous considérâmes la ville de Nan-king. Nous la dominions magnifiquement. Nous eûmes beau » faire; nous ne pûmes jamais l'estimer les deux tiers de Paris. » Nous ne savions comment concilier ce qu'on dit de sa gran- » deur immense avec ce que nous voyions de nos propres yeux. » Le lendemain nous tira d'affaire. Nous avions déja fait une » bonne lieue au-delà de Nan-kin, lorsque nous apperçûmes » tout-à-coup les murs d'une ville, accollés à des montagnes & » à des rochers : c'étoient les murailles même de Nan-kin, qui, » laissant la ville où elle est, s'en vont bien loin former une en- » ceinte de 15 à 16 lieues dont douze ou treize ne sont ni ha- » bitées ni habitables. » (*Mém. concer. les Chinois*, T. VIII, p. 197.)

VIII. HOU-KOUANG.

Le Hou-kouang, que sa fertilité fait nommer communément le *grenier* de la Chine, abonde non-seulement en grains, mais en légumes, en fruits, en volailles & en bestiaux. Cette province a le Ho-nan au Nord, le Tché-kiang à l'Est, le Ssé-tchuen à l'Ouest, le Kiang-si au Midi. Son district s'étend sur 129 villes, dont la capitale, appellée Vo-tchang, est aussi grande & aussi peuplée que Paris. Le Hou-kouang a presque la même étendue que la France.

IX. SSÉ-TCHUEN.

Le Ssé-tchuen, où l'on compte 98 villes, est borné au Nord par le Chen-si, à l'Ouest par la Tartarie occidentale, & à l'Est par le Hou-kouang. Sa figure forme sur la carte un quarré irrégulier, tout aussi grand que l'Espagne & le Portugal réunis. Cette province produit une si grande quantité de soie, que des cocons on pourroit, dit un Auteur, faire une montagne. Elle abonde d'ailleurs en mines de fer, d'étain, de plomb, en pierres d'azur, en cannes de sucre, en muse & en rhubarbe de la meilleur qualité. Ses chevaux sont aussi fort recherchés.

X. TCHÉ-KIANG.

Le Tché-kiang, l'une des plus petites contrées de la Chine, l'emporte sur presque toutes les autres par la richesse & par l'étendue de son commerce. Elle est baignée à l'Est par la mer, & confine par le Nord & l'Ouest au Kiang-nan. La mer couvroit autrefois une grande partie de cette province. L'industrie de ses habitans a repoussé, contenu & maîtrisé l'Océan, comme autrefois les Egyptiens dompterent le Nil. Son district comprend 88 villes avec un grand nombre de bourgades fort peuplées. Il s'en faut bien néanmoins que la bonté du sol soit égale ou presque égale dans toute l'étendue de cette province. Tandis que de riches moissons couvrent sa partie orientale, elle n'offre à l'Ouest que d'affreux rochers & des montagnes stériles. Tout bien évalué, sa principale richesse consiste dans les soies qui sont les plus belles de la Chine. Rien n'égale la beauté des étoffes qui se fabriquent au Tché-kiang. Cette province est une de celles qui produisent la plus grande quantité de ces roseaux qu'on appelle *Bambous*; il y en a des forêts entieres. Ils sont très gros, très durs & d'un usage infini à la Chine. Quoique creux en dedans & partagés en nœuds, ils sont très forts & soutiennent les plus lourds fardeaux. On les coupe en filets très déliés dont on fait des nattes, des boîtes, des peignes &c. Etant percés naturellement, on les emploie aussi à conduire l'eau d'un lieu à l'autre. Ils servent encore aux lunettes d'approche, soit comme tuyaux, soit comme étuis, soit comme supports. L'arbuste qui donne le coton, dont le bas peuple chinois s'habille, est une des productions du Tché-kiang comme de plusieurs autres provinces de la Chine. Celle-ci fournit encore plusieurs drogues médicinales.

XI. KIANG-SI.

Le Kiang-si, borné au Nord par le Kiang-nan & par le Ho-nan, à l'Ouest par le Hou-kouang, & à l'Est par une partie du *Tché-kiang*, est un pays fertile en toutes sortes de grains, fameux par ses manufactures d'étoffes & de porcelaine, abondant en mines d'or, d'argent, de plomb, de fer & d'étain, très riche en un mot par lui-même, mais pauvre par la multitude de ses habitans, aux besoins desquels son territoire, malgré sa fertilité, suffit à peine. Cette province, qui a pour boulevards des montagnes, comprend 13 villes du premier ordre, 67 cités & plus de 6 millions d'ames. Nang-tchang en est la capitale. C'est à King-té-ching, vaste & magnifique bourg du Kiang-si, que se fabrique presque toute la belle porcelaine de la Chine.

Le vernis de la Chine le plus estimé se tire du territoire de Kan-tcheou, ville des plus méridionales du Kiang-si. Ce n'est point une composition comme plusieurs se le sont imaginé; c'est une gomme roussêtre qui découle de certains arbres par des incisions qu'on fait à l'écorce jusqu'au bois, sans cependant l'entamer. L'été est la seule saison où l'on puisse tirer le vernis des arbres : il n'en sort point pendant l'hiver, & celui qui sort au printems & en automne, est toujours mêlé d'eau; d'ailleurs ce n'est que pendant la nuit que le vernis coule des arbres; il n'en coule jamais pendant le jour. On a parlé ci-dessus, à l'article du Chen-si, de la fabrique de porcelaine, établie à King-té-ching, qui rend cette ville du Kiang-si extrêmement peuplée, par le grand nombre des ouvriers & des marchands qu'elle y attire.

XII. FOU-KIEN.

Le Fou-kien, ou Fo-kien, province maritime, a l'Océan à l'Est & au Sud-est, le Tché-kiang au Nord & le Kouang-tong au Midi. Le commerce y est considérable, & les montagnes y fournissent des bois pour la marine. Sa capitale est Fou-tcheou, l'une des plus célebres villes de la Chine. La situation du Fou-kien favorise le commerce qu'elle fait au Japon, aux Philippines, aux Isles de Java & de Sumatra, à Camboie, à Siam. Le pays est d'ailleurs fertile en grains, en soie, en coton, en mines de fer, d'étain & de vif-argent. Du reste son étendue n'égale pas celle des autres provinces.

L'arbre de Thé, dont les feuilles sont si recherchées de toutes les nations, est une des productions du Fou-kien.

On voit dans le Fou-kien un pont bâti sur la pointe d'un bras de mer, dont le passage est très dangereux en barques, sur-tout dans les hautes marées. Il est composé de longs quartiers de pierre, qui portent sur des piliers isolés au nombre de trois cens, & assez élevés pour donner passage à de grosses barques qui ne sont point forcées de baisser leurs mâts. Sa longueur est d'environ 500 pieds sur 20 pieds de large. Toutes les pierres qui traversent d'un pilier à l'autre sont d'un seul morceau; on a peine à comprendre où l'on a pu trouver de tels quartiers de pierre, & sur-tout comment on a pu les guinder, malgré leur poids énorme, sur des piliers si hauts.

XIII. KOUANG-TONG.

Le Kouang-tong, borné au Nord par le Kiang-si, au Nord-Est par le Fou-kien, à l'Ouest par le Kouang-si & le Royaume de Ton-kin & à l'Est par la mer, se divise en dix contrées qui contiennent dix métropoles ou villes du premier ordre, & 84 tant du second que du troisieme. C'est peut-être la plus fertile des provinces méridionales de la Chine. Les campagnes, si l'on en croit le P. du Halde, y donnent chaque année deux récoltes de grain. Elle fournit de l'or, des pierres précieuses, des perles, de la soie, de l'étain, du vif-argent, du fer, du cuivre, du salpêtre, de l'ébene, du bois d'aigle, & divers bois de senteur. On y trouve plusieurs especes de fruits rares & délicieux, tels que les bananes, les ananas, les Li-tchi, & une espece de citron dont le fruit est presque aussi gros que la tête d'un homme.

Parmi les villes du Kouang-tong la plus considérable est *Kouang-tcheou*, que les Européens appellent Canton. Elle est bâtie sur une des plus belles rivieres qu'on nomme Ta-ho, dont l'embouchure est plus terrible par son nom *Hou-men* (porte du tigre) que par ses Forts qui n'ont été construits que pour arrêter les pirates. Le nombre prodigieux d'étrangers & de régnicoles qu'attire le commerce de cette ville, la rend très florissante. Ses habitans sont laborieux & très adroits. Ils excellent sur-tout dans l'imitation des ouvrages qu'on leur montre & dans l'exécution prompte des desseins qu'on leur donne. Les ouvriers de la ville, dont le nombre est incroyable, ne suffisant point pour le commerce qui s'y fait, on a établi à Fo-cham une grande quantité de manufactures qui ont rendu ce bourg célebre dans toute la province. Fo-cham est à quatre lieues de Canton. Il a trois lieues de circuit, & ne cede en rien à Canton, ni pour les richesses, ni pour la multitude de ses habitans, qu'on dit cependant être de plus d'un million d'ames. (du Halde.)

L'Isle de Haïnan, au Sud du Kouang-tong, est une dépendance de cette province. Mais une partie de ses habitans vit dans l'indépendance, & ne reconnoît point l'Empereur de la Chine.

XIV. KOUANG-SI.

Le Kouang-si situé au Nord du Kouang-tong renferme 92 villes. Sa partie septentrionale, toute montagneuse, a quelques mines d'or; mais peu susceptible de culture, elle ne produit rien de plus. Les cantons situés à l'Est & au Midi sont meilleurs. Ce sont des plaines humides qui donnent une assez grande quantité de riz. » Ce que cette province produit de » plus remarquable, est une espece de cire blanche que l'on

» trouve sur les arbres où de petits insectes la déposent. » (*Hist. mod.*)

XV. KOEI-TCHEOU.

Le Koeï-tcheou, situé au Midi du Kouang-si, n'est nullement comparable aux autres provinces méridionales de la Chine, ni pour la richesse, ni pour l'étendue des domaines. Cette province est remplie de montagnes inaccessibles, entre lesquelles il y a des vallées agréables & assez fertiles, sur-tout auprès des rivieres. Elle contient dix villes du premier ordre & 38 autres tant du second que du troisieme. Au défaut de la soie & du coton, on y fabrique des étoffes d'une certaine herbe assez ressemblante au chanvre, laquelle est très propre à faire des habits d'été. (Du Halde.)

XVI. YUN-NAN.

Le Yun-nan confine du côté du Nord & de l'Est au Sé-tchuen, au Koeï-tcheou & au Kouang-si. Les Royaumes de Tong-kin, de Pégu, d'Ava & de Tibet le bornent au Sud & à l'Ouest. On y compte 74 villes. Le grand nombre de lacs & de rivieres, dont ce pays est coupé, contribuent beaucoup a la fertilité de son terroir.

On voit dans cette province, à dix lieues de King-tong, un pont formé de l'assemblage de plusieurs chaînes de fer. Il est bâti sur un torrent qui n'est pas large, mais dont le lit est fort profond. Sur chaque bord on a élevé deux grands massifs de maçonnerie, d'où pendent plusieurs chaînes qui traversent d'un bord à l'autre, & sur lesquelles on a jetté des madriers. Dans d'autres endroits, au lieu de chaînes on a mis en travers de gros cables qui soutiennent quelques planches tremblantes & mal assurées.

Gouvernement, mœurs, sciences, arts, industrie & population de la Chine.

Le gouvernement de la Chine, comme on l'a dû remarquer dans l'histoire abrégée que nous avons tracée de ses Empereurs, est monarchique & absolu, sans être néanmoins despotique. Formé sur le modele de la puissance paternelle, il fait envisager la nation entiere comme une grande famille réunie sous un même Chef, à qui l'on donne, pour mieux caractériser ce qu'il doit être, le titre de Grand-Pere ou de Pere commun. De ce titre émanent également les obligations des peuples envers le Monarque. Comme rien n'est plus sacré à la Chine que la piété filiale, tout sujet en conséquence est indispensablement tenu d'avoir pour l'Empereur une soumission parfaite & le plus respectueux attachement. Le principe qui constitue l'esprit national est la source de l'admirable législation qui régit invariablement l'Empire le plus ancien de l'univers, depuis sa fondation. » Les » Chinois, comme les autres peuples, ont, à la vérité, subi des » disgraces & des révolutions. Mais ces violentes secousses n'ont » rien changé à la constitution essentielle de leur Etat, & la » même forme d'administration subsiste depuis plus de quatre » mille ans. Ce qui fait l'éloge de ce gouvernement c'est que les » Tartares, maîtres de le détruire, l'ont respecté & s'y sont » eux-mêmes soumis, abandonnant leurs propres usages pour » suivre les loix d'un peuple vaincu. » (*Hist. mod.* T. I.)

Les devoirs réciproques des Officiers publics & de ceux qui leur sont subordonnés, résultent de la portion d'autorité que l'Empereur communique aux premiers. Etablis pour entretenir le bon ordre & la tranquillité dans leur département, la loi ne leur pardonne ni les injustices qu'ils commettent, ni les désordres qu'ils dissimulent. Non moins sévere envers ceux qui leur désobéissent, elle ne fait aucune grace à la rebellion.

Les seize provinces de la Chine, dont la plûpart équivalent à un grand Royaume, sont partagées en divers départemens auxquels préside un Mandarin qui releve du Viceroi de la province, & celui-ci a pour supérieur le *Tsong-tou*, ou Gouverneur général.

Chaque capitale a deux tribunaux, l'un pour les affaires civiles, l'autre pour les affaires criminelles; & tous ses tribunaux ressortissent aux six Cours souveraines établies, comme on l'a déja dit, à Pé-king. La premiere, qu'on nomme *Lij-pou*, est chargée de veiller sur la conduite de tous les Magistrats de l'Empire, & d'avertir l'Empereur des places qu'ils laissent vacantes par mort, afin qu'elles soient promptement remplies. Les fonctions de cette Cour sont à peu près celles des Inquisiteurs d'Etat. La seconde, nommée *Hou-pou*, a la Surintendance des finances, le soin du domaine, de la dépense & des revenus de l'Empire. Le nom de la troisieme est *Lipou*. C'est le tribunal des rites, auquel il appartient de veiller à l'observation des cérémonies qui concernent les sacrifices, la réception des Ambassadeurs, les fêtes publiques &c. On nomme *Ping-pou* la quatrieme; c'est le tribunal des armes. La milice de tout l'Empire est de son ressort. On donne à la cinquieme le nom de *Hing-pou*; c'est comme la Chambre criminelle de l'Empire. Ses arrêts de mort ne s'exécutent néanmoins qu'après avoir été confirmés par l'Empereur. La sixieme & derniere, appellée *Cong-pou*, préside à tous les travaux publics, à l'entretien des palais de l'Empereur, des Temples, des arcs de triomphe, des digues, des ponts. La marine est aussi comprise dans son ressort. Chacune de ces Cours souveraines se soudivise en plusieurs classes. On en compte jusqu'à quatorze dans celle des finances.

Quoique ces Cours soient regardées comme souveraines en ce qu'elles ont une autorité immédiate sur tous les tribunaux de provinces, elles sont elles-mêmes subordonnées au Conseil de l'Empereur. C'est le tribunal le plus absolu de l'Empire. Toutes les affaires s'y décident en dernier ressort, & il n'y a point d'appel de ses jugemens. Ce haut conseil qui se tient en présence de l'Empereur, n'est composé que de Mandarins du premier ordre.

Chacune des Cours souveraines est surveillée par un Inspecteur qui assiste à toutes ses Assemblées, pour rendre compte à l'Empereur de toutes les délibérations & l'avertir des malversations qui pourroient s'y commettre. De semblables Officiers sont chargés d'éclairer dans les provinces la conduite des Magistrats, outre les Visiteurs extraordinaires que la Cour y envoie de tems en tems. Souvent même l'Empereur visite en personne les provinces pour s'instruire par ses yeux de la conduite des Gouverneurs & recevoir les plaintes du peuple contre les Mandarins.

Les Mandarins sont de deux especes, les Lettrés & les Militaires. L'étude de l'histoire nationale, de la morale puisée dans les livres classiques (1), & des mathématiques est la route qui conduit les Lettrés au Mandarinat, après avoir passé par certains grades qui répondent à ceux que nous appellons de Maître-es-arts, de Bachelier & de Docteur, grades qui ne s'obtiennent qu'après avoir subi de rigoureux examens. Ces Mandarins lettrés se partagent en neuf classes qui forment ensemble un nombre de treize à quatorze mille hommes. C'est dans les trois premieres que l'Empereur choisit les *Colao* ou Ministres d'Etat, les Officiers des Cours souveraines, les *Tsong-tou* ou Gouverneurs-Généraux de provinces, ceux des grandes villes, les Trésoriers-Généraux des provinces, & les Vicerois.

Les Mandarins sont respectés à proportion des honneurs qu'on rend à l'Empereur, dont on croit qu'ils représentent la majesté. On les qualifie du nom de Pere en leur adressant la parole, & lorsqu'ils sont assis sur leur tribunal, on ne leur parle, comme à l'Empereur, qu'à genoux. Jamais ils ne paroissent en public qu'avec l'appareil le plus imposant. Quatre hommes, & quelquefois huit, les portent sur leurs épaules dans une chaise magnifiquement ornée, précédés des Officiers de leur tribunal, qui marchent en ordre sur deux lignes. Les uns tiennent devant le Mandarin un grand parasol de soie, les autres frappent sur un bassin de cuivre pour avertir le peuple de se ranger. Le peuple à leur passage s'arrête & reste debout en silence. Un Mandarin doit être accessible à toute heure du jour & de la nuit. Jamais il ne peut déposer en public la gravité de son caractere. Ce n'est que dans l'intérieur de son palais qu'il peut se livrer aux divertissemens de société. Pour écarter tout esprit de partialité, la loi ne permet à personne d'exercer les fonctions du Mandarinat ni dans sa patrie ni même dans sa province natale.

Il n'y a ni Procureur, ni Avocat en titre d'office à la Chine. Chacun y plaide sa cause en personne & se fait assister par tel patron qu'il juge à propos de choisir. La justice est sommaire.

(1) La morale à la Chine se réduit à cinq points capitaux. Les devoirs respectifs des peres et des enfans ; du Prince et de ses sujets, du mari et de sa femme ; de l'aîné des enfans et de ses freres, et ceux de l'amitié et de la société. Cette partie est celle où les Chinois excellent le plus, et où jamais ils n'ont varié, tandis qu'en Europe elle a souffert et souffre encore de si mortelles atteintes par l'énorme différence des opinions.

Le demandeur expose ses moyens par écrit, le défendeur y répond. Le premier fournit des contredits, l'autre y réplique, & le Magistrat ensuite prononce.

La noblesse n'étant point héréditaire à la Chine, excepté dans la famille de Confucius & dans la Maison impériale, personne n'y a droit aux charges par sa naissance, & la route des honneurs est ouverte à tout homme qui a des talens cultivés par l'étude.

Les Mandarins de guerre, sur lesquels roule tout le gouvernement militaire, sont au nombre d'environ dix-huit mille, qui ont sous leurs ordres plus de sept cens mille hommes d'infanterie & environ deux cens mille cavaliers. Ces troupes sont divisées en plusieurs légions, chacune de dix mille soldats, partagées en compagnies de cent hommes chacune. Les fusils, les sabres, les fleches & les cuirasses, sont leurs armes. Les enseignes des troupes tartares sont jaunes, & les troupes chinoises en ont de vertes. La paie du soldat étant forte à la Chine, le service modéré, le mérite toujours récompensé, les enrôlemens y sont faciles, parce que l'état militaire y est regardé par le peuple comme l'un des plus honorables & des plus avantageux.

Avant l'arrivée des Missionnaires, les Chinois quoique adonnés, dès l'origine de leur Monarchie, aux sciences naturelles, y avoient fait peu de progrès. Privés du commerce des nations savantes, par la défense qui leur étoit faite de voyager chez elles, & par la difficulté qu'elles avoient de pénétrer à la Chine, ils étoient réduits aux seules lumieres de leur patrie, sans pouvoir y joindre celles qui pouvoient leur venir d'ailleurs. Il faut néanmoins convenir que, malgré cette privation, ils pousserent les connoissances astronomiques assez loin pour être en état de calculer les mouvemens respectifs du soleil & de la lune, & de prédire avec une certaine précision les éclipses de l'un & de l'autre de ces deux astres; ce qui supposoit la connoissance de l'arithmétique & de la géométrie, au moins élémentaires. Mais pour la physique, elle étoit chez eux, à l'arrivée des Missionnaires, en pire état qu'elle ne se trouvoit parmi nous lorsque, dans l'étude de cette science, Aristote & les Scholastiques étoient nos seuls guides. On ne peut exprimer combien fut grande l'admiration des Chinois à la vue des nouvelles expériences, de pneumatique, d'hydrostatique, de statique, d'optique, de catoptrique, de perspective, qu'on leur fit voir, de même que des instrumens dont nous nous servons pour la navigation, l'astronomie & la méchanique. Les montres, les horloges, les carillons, les orgues, les lanternes magiques, & autres curiosités, furent pour eux des choses entiérement neuves, & les obligerent de convenir, malgré l'orgueil national, que les Européens, dont ils avoient à peine oui parler, étoient parvenus à un degré d'intelligence fort supérieur au leur.

Quoique leur attachement à la vie les ait toujours portés à cultiver avec soin la médecine, il est cependant certain que cette science est encore parmi eux infectée des préjugés de l'ancienne barbarie. L'horreur qu'ils ont pour les opérations anatomiques, arrête les progrès qu'ils pourroient faire dans la connoissance du corps humain. On prétend néanmoins qu'ils ont connu, vers le même tems que nous, la circulation du sang; mais c'est de nous certainement qu'ils ont appris les conséquences qui résultent de cette théorie pour la pratique. Il faut toutefois convenir que leurs Médecins nous surpassent en un point, c'est dans la connoissance des différentes maladies & de leurs siéges par les divers battemens du pouls. Il est rare qu'ils se trompent à cet égard, & qu'ils ne connoissent pas sûrement par là, sans avoir interrogé le malade, ce qu'il y a à craindre ou à espérer pour lui. Il ne paroît pas qu'ils soient encore fort avancés dans la chymie, ni qu'ils en fassent usage dans la composition de leurs médicamens.

A les en croire, ils sont les inventeurs de la musique: mais dans le vrai ils n'en connoissent ni les principes ni les regles. Ils n'ont pas même l'idée de l'harmonie. La diversité des parties, & le contraste des voix & des instrumens qui charment nos oreilles, tout cela choque celles des Chinois qui le traitent de désordre & de cacophonie ridicule. Quant à la mélodie, ils passent de la tierce à la quinte ou à l'octave & ignorent l'art des semi-tons. Ils n'ont point de notes, ni d'autres figures pour exprimer la diversité des tons; & cet art ne s'apprend chez eux que par routine. Un jour l'Empereur Kang-hi ayant joué devant deux Missionnaires (Grimaldi & Pereira) un air chinois, le second prit ses tablettes, &, ayant noté l'air, il l'exécuta aussitôt. L'Empereur surpris lui demanda comment il avoit appris en si peu de tems un air que ses plus habiles Musiciens n'étoient en état d'exécuter qu'après une longue étude & quantité de répétitions. Le Missionnaire répondit que les Européens avoient trouvé l'art de marquer les sons sur le papier au moyen de certains caracteres dont ils se servoient; & pour le convaincre qu'il n'avançoit rien qui ne fût vrai, il fit le même essai sur d'autres airs qu'il joua sur le champ après les avoir notés. L'Empereur fut si frappé de la beauté de cette invention, qu'il institua une Académie de Musique, dont il confia la direction à l'un de ses fils. (*Hist. mod.* T. I.)

Mais la partie la plus pénible des études chez les Chinois est la connoissance du langage & l'art de l'écriture. La langue chinoise, qui n'a qu'environ 330 mots, tous monosyllabes indéclinables, sait néanmoins tellement en varier le sens par les différentes inflexions de la voix, & tellement les combiner, qu'ils lui suffisent pour exprimer toutes les pensées avec clarté & dans tous les genres de style. Son alphabet outre cela est beaucoup plus court que le nôtre; car les lettres *b*, *d*, *u*, *x*, *&* *z* ne s'y rencontrent point. Il n'en est pas de même de l'écriture dont les caracteres montent, suivant quelques-uns, jusqu'à 80 mille, & selon quelques autres à 54 mille 409. Mais il suffit pour écrire correctement d'en connoître dix mille. Cette écriture est originairement hiéroglyphique, c'est-à-dire qu'elle exprime les choses matérielles par des images, & les choses intellectuelles par des symboles. Mais depuis long-tems ces caracteres sont presque réduits à de simples lignes diversement tracées. Les Chinois écrivent de droite à gauche, & leurs lignes sont perpendiculaires, & non pas, horisontales, comme celles des Européens. On connoît le papier de la Chine, dont l'invention est antérieure à celle du nôtre. Trop mince pour admettre l'écriture sur la page & le revers, il ne la reçoit que d'un côté, & exige de plus une encre particuliere qui ne s'emploie qu'avec le pinceau (1).

L'art de l'Imprimerie est ancien à la Chine, & continue de s'y exécuter avec des caracteres immobiles, gravés sur des planches de bois. Pourquoi, dit-on, n'ont-ils pas adopté nos caracteres mobiles de fonte, qui feroient un bien plus bel effet? La réponse se tire de la prodigieuse multitude de leurs caracteres qui exigeroient une dépense énorme pour être fondus en métal, demanderoient un atelier immense pour être logés en autant de cases, & causeroient aux ouvriers le plus grand embarras pour les tirer chacun à propos pour la composition (2). Au reste, les Chinois n'ont pas absolument rejetté la maniere dont on imprime en Europe. Ils ont des caracteres mobiles dont on se sert en quelques occasions, principalement pour les ordonnances & pour la gazette qui s'imprime chaque jour au palais (3).

Des censeurs qui n'entendent pas un mot de Chinois & qui n'ont jamais vu la Chine, prononcent hardiment du fond de leur cabinet que le génie poétique n'a point encore pénétré dans ce pays. Nous aimons mieux nous en rapporter aux savans Missionnaires qui, étant parfaitement instruits de la langue, attestent que la Chine, comme l'Europe, enfante quelquefois de bonnes poésies, & citent pour exemple celles de l'Empereur Kang-hi. Il est vrai que les drames chinois n'ont point la régularité des nôtres (4); mais en revanche les mœurs y sont plus respectées, & la pudeur n'y est pas si souvent offensée que dans celles de l'Europe. Les mêmes détracteurs des Chinois leur refusent la connoissance des regles du dessin & de la perspective dans la peinture, & cela d'après les buffets, les tablettes, les paravents, les parasols, les porcelaines, & autres semblables

(1) » Quoiqu'on se serve communément du pinceau pour écrire, » il y a cependant des Tartares qui emploient une espece de plume » faite de bambou, et taillée à peu près comme les plumes d'Europe. » Mais parceque le papier de la Chine est sans alun et fort mince, » le pinceau chinois est plus commode que la plume. » (Du Halde). En se servant de celle-ci, les Chinois doivent nécessairement employer une encre semblable à la nôtre.

(2) Il est vrai que la méthode chinoise est sujette à quelques inconvéniens, vu la nécessité où l'on se trouve de multiplier les planches sans pouvoir remettre en œuvre les caracteres que l'on a gravés. Mais d'un autre côté il faut considérer que la matiere de ces planches n'est pas chere; que le Graveur chinois travaille presque aussi vîte que l'Imprimeur européen; qu'enfin lorsque l'ouvrage est gravé en entier de cette maniere on n'en tire que le nombre d'exemplaires qu'on veut, suivant le débit, sans être exposé, comme nos Libraires le sont tous les jours, à ne vendre qu'une très petite partie des exemplaires tirés. (*Hist. mod.*)

(3) Cette gazette ne concerne que les affaires de la Chine. On y annonce les événemens les plus remarquables arrivés dans l'Empire, les promotions des principaux Officiers, leur disgrace lorsqu'ils l'ont encourue et les causes qui l'ont produite, les mariages et les morts des personnes les plus distinguées, &c.

(4) Il n'y a point de théâtre public à la Chine. Les Comédiens vont jouer leurs pieces dans les maisons où ils sont appellés. Chaque personnage, en paroissant sur la scene, commence par décliner son nom et ses qualités. L'action dans chaque piece n'est pas renfermée dans l'espace d'un seul jour; mais embrasse quelquefois plusieurs années.

ouvrages qui nous viennent de la Chine. Mais les Missionnaires nous apprennent que les figures grotesques qu'on y apperçoit, ces magots, ainsi qu'on les appelle, sont les fideles représentations des divinités chinoises. Les étoffes de soie & les vases de porcelaine qui nous viennent de la Chine prouvent que l'aiguille & le pinceau y tracent aussi régulièrement qu'en Europe les fleurs, les arbres, les fruits, les animaux, & que l'habilité de nos Peintres n'égale pas celle des Chinois pour la beauté du coloris.

Mais la partie des arts où les Chinois l'emportent sur les autres nations, c'est l'agriculture, le premier & le plus important des arts. Leur semoir a été trouvé si ingénieux & si utile, qu'il a été adopté en Europe. Ils ont uni leurs plaines autant qu'il a été possible, & ne leur ont ordinairement conservé que la pente qu'exigeoit la facilité des arrosemens, regardés avec raison comme un des plus grands moyens de l'agriculture. Mais qui n'admirera pas leurs côteaux généralement coupés en terrasses soutenues par des murailles seches ? On y reçoit les pluies & les sources dans des réservoirs pratiqués avec intelligence. Souvent même les canaux & les rivieres qui baignent le pied d'une colline, en arrosent la cîme & la pente par un effet de cette industrie, dit un Ecrivain récent, qui, simplifiant & multipliant les machines, a diminué le travail des bras, & fait avec deux hommes ce que mille ne peuvent faire ailleurs. Ces hauteurs, ajoute-t-il, donnent ordinairement par an trois récoltes. A une espece de radis qui fournit de l'huile, succede le coton, qui lui-même est remplacé par des patates.

Les Chinois, moins inventifs, dans les autres arts, que les Européens, imitent facilement leurs ouvrages de main les plus délicats, soit de menuiserie, soit de sculpture, soit d'orfévrerie, soit d'horlogerie.

Cette nation ayant chez elle toutes les choses nécessaires à la vie, pourroit aisément se passer, & s'est même passée longtems du commerce avec l'étranger. Mais chaque province ayant ses richesses & ses besoins, est obligée d'échanger son superflu avec les autres pour en tirer les choses qui lui manquent. Le P. du Halde assure que le commerce qui se fait dans les différentes provinces de la Chine, dont la plûpart, comme on l'a déjà dit, équivalent à de grands Royaumes, surpasse celui que font entre elles toutes les nations de l'Europe.

Le trafic extérieur des Chinois est incomparablement moins considérable à tous égards que celui qui se fait au dedans. Canton, Emou-y, Ning-po, villes maritimes, sont les seules qui commercent avec l'étranger. Les Chinois d'ailleurs sont extrêmement bornés dans leurs navigations. Jamais ils ne passent le détroit de la Sonde. Les marchandises qu'ils portent à Siam & à Manille sont des soies, des porcelaines, des habits, du thé ; & en échange il reçoivent à Manille des piastres. Les chargemens pour Batavia consistent principalement en thé verd, en porcelaines, en drogues médicinales, en feuilles d'or. Les retours se font en piastres, en épiceries, en bois de Sandal & de Brésil, en draps d'Europe. Au Japon, ils portent des drogues médicinales, des sucres, des cuirs, des étoffes de soie, des draps d'Europe ; & ils en rapportent des porcelaines, des ouvrages de vernis, de l'or, du tombac & de l'acier. (*Hist. mod.*)

A la Chine on ne fabrique point d'autres pieces de monnoie que des deniers en cuivre. Ils sont percés au milieu, & on les enfile comme des grains de chapelet. L'argent n'est point monnoyé ; c'est le poids seul qui décide de sa valeur. L'or n'a cours dans le commerce que comme marchandise. A la Chine, il est à l'argent comme 1 est à 10, au lieu qu'en Europe la proportion de l'un & de l'autre métal est de 1 à 15 ; ce qui fait que l'or de la Chine est fort recherché par les Européens.

L'habillement des hommes à la Chine consiste dans une longue veste qui descend jusqu'à terre & dont un pan se replie sur l'autre & s'y attache avec quatre ou cinq clous d'or ou d'argent, un peu éloignés les uns des autres. Les manches, larges auprès des épaules, vont en se rétrécissant jusqu'au poignet, & se terminent en fer à cheval qui leur couvre les mains. Ils se ceignent d'une large ceinture de soie dont la couleur est jaune pour l'Empereur & les Princes du Sang. Quelques Mandarins par distinction la portent rouge. Le peuple est communément vêtu de coton teint en noir ou en bleu. Les Chinois portent en été un caleçon de lin, & en hiver des hauts-de-chausses de satin fourré de coton ou de soie écrue. » Ils se couvrent en été d'une espece de bonnet fait en forme d'entonnoir ; le dedans est doublé de satin ; le dessus est couvert d'un rotin travaillé très finement. A la pointe du bonnet est un gros flocon de crin rouge, qui se répand jusques sur les bords. En hiver ils portent un bonnet plus chaud, bordé de zibeline, ou d'hermine, ou de peau de renard, dont le dessus est couvert d'un flocon de soie rouge. Les gens de qualité & ceux qui sont au dessus du commun, ne paroissent en public que bottés. Quand ils vont à pied, ces bottes sont de satin, de soie ou de toile de coton teinte en couleur, & assez justes au pied, sans talon ni genouillere ; pour le cheval elles sont de cuir très souple. Leurs bas à bottes sont d'une étoffe piquée & doublée de coton, & montent plus haut que la botte, pour laisser voir le bord qui est de velours ou de panne. Ils ont des chaussures plus légeres pour l'été. Un Chinois qui fait des visites de conséquence, ou qui paroît en public, a sur les habits, qui couvrent la peau, une longue robe d'un étoffe de soie, assez souvent bleue, attachée avec une ceinture & sur le tout un petit habit noir, ou violet, qui descend aux genoux, fort ample & à manches larges & courtes. » (*Anecd. chin.*) Les robes des Chinoises sont fort longues. Elles n'ont que le visage découvert ; leurs mains sont toujours cachées sous des manches fort larges & si longues qu'elles traîneroient à terre si elles n'avoient soin de les relever. On sait le soin qu'on prend dès leur naissance de leur tenir les pieds serrés dans leurs souliers, de maniere qu'elles peuvent à peine marcher.

» On ne consulte point (à la Chine) les inclinations des enfans quand il s'agit de les unir par les liens du mariage. Le choix d'une épouse est réservé au pere ou au plus proche parent de celui qu'on veut marier ; & c'est avec le pere ou avec les parens de la fille qu'on convient du mariage & qu'on passe le contrat : car il n'y a point de dot à la Chine pour les filles, & la coutume est que les parens de l'époux futur conviennent avec les parens de l'épouse d'une certaine somme qu'ils donneront pour arrêter le mariage, laquelle s'emploie à acheter les habits & autres ustensiles que la mariée emporte le jour de ses noces. C'est ce qui se pratique sur-tout parmi les personnes de basse condition ; car pour ce qui est des Grands, des Lettrés & des personnes riches, ils dépensent beaucoup plus que ne valent les présens qu'ils ont reçus... Comme les personnes du sexe sont toujours enfermées dans leurs appartemens, & qu'il n'est pas permis aux hommes de les voir ni de les entretenir, les mariages ne se contractent que sur le témoignage des parens de la fille qu'on recherche, ou sur le portrait qu'en font de vieilles femmes dont le métier est de s'entremettre de ces sortes d'affaires... Quand par le moyen de ces entreméteuses on est convenu de tout, on passe le contrat, on délivre la somme arrêtée, & l'on se prépare à la célébration des noces. Elles sont précédées de quelques cérémonies : les principales consistent à envoyer de part & d'autre demander le nom de la fille & le nom de l'époux, qui doivent s'épouser, & à faire aux parens des présens... Lorsque le jour des noces est venu, on enferme la fiancée dans une chaise magnifiquement ornée : toute la dot qu'elle porte l'accompagne & la suit... Un cortege de gens qui se louent l'accompagne avec des torches & des flambeaux, même en plein midi. Sa chaise est précédée de fifres, de haut-bois & de tambours, & suivie de ses parens & des amis particuliers de la famille. Un domestique affidé garde la clef de la porte qui ferme la chaise, pour ne la donner qu'au mari. Celui-ci, magnifiquement vêtu, attend à sa porte l'épouse qu'on lui a choisie. Aussitôt qu'elle est arrivée, il reçoit la clef que lui remet le domestique, & il ouvre avec empressement la chaise. C'est alors que s'il la voit pour la premiere fois, il juge de sa bonne ou de sa mauvase fortune. Il s'en trouve qui, mécontens de leur sort, referment aussitôt la chaise, & renvoient la fille à ses parens, aimant mieux perdre l'argent qu'ils ont donné que de faire une si mauvaise acquisition... Dès que l'épouse est sortie de la chaise, l'époux se met à côté d'elle ; ils passent tous deux ensemble dans une salle, & là ils font quatre révérences au Tien, & après en avoir fait quelques autres aux parens de l'époux, on la remet entre les mains des Dames qu'on a invitées à la cérémonie ; elles passent ce jour-là toutes ensemble en divertissemens & en festins, tandis que le nouveau marié régale ses amis dans un autre appartement. » (Du Halde, T. II, p. 119 & suiv.)

On calomnie les Chinois, si l'on en croit les Missionnaires de Pé-king, en les accusant d'être les meurtriers de leurs enfans, comme l'étoient autrefois les Grecs & les Romains, lorsque la pauvreté ne leur permet pas de les nourrir. Il est vrai qu'ils les exposent, disent ces Apologistes, mais c'est avec toutes les précautions nécessaires pour les mettre à l'abri de la dent des bêtes carnacieres & des autres accidens qu'on peut prévoir. C'est ordinairement pendant la nuit qu'ils les exposent, assurés par l'expérience que le jour ne se passera pas qu'ils ne soient recueillis par quelque passant. Il arrive même souvent que ces enfans sont adoptés par des personnes aisées qui n'en ont point, & parviennent à une fortune que leurs parens n'auroient pas été en état de leur procurer. Mais on ne peut nier, à moins de contredire les relations les plus authentiques, que les Chinois se croient permis d'étouffer à leur naissance les enfans dont le trop grand nombre leur est à charge.

Rien de plus irrégulier, & rien en même tems de plus varié que les jardins chinois. Plus ils s'éloignent de la symétrie des nôtres, plus ils se rapprochent de la nature dont ils imitent le beau désordre de toutes les manieres imaginables. Ils présentent ordinairement trois sortes de scenes, les unes riantes, d'autres horribles, & d'autres enfin qu'on nomme enchantées. » Les Chinois se servent de divers artifices pour exciter la surprise. Quelquefois ils font passer sous terre une riviere ou un torrent rapide, qui, par son bruit turbulent, frappe l'oreille, sans qu'on puisse comprendre d'où il vient. D'autres fois ils disposent les rocs, les bâtimens, & les autres objets qui entrent dans la composition, de maniere que le vent, passant au travers des interstices & des concavités qui y sont ménagés pour cet effet, forme des sons étrangers & singuliers. Ils mettent dans ces compositions les especes les plus extraordinaires d'arbres, de plantes & de fleurs; ils y forment des échos artificiels & compliqués & y tiennent différentes sortes d'oiseaux & d'animaux. Les scenes d'horreur présentent des rocs suspendus, des cavernes obscures, d'impétueuses cataractes qui se précipitent de tous les côtés du haut des montagnes. Les arbres sont difformes & semblent brisés par la violence des tempêtes. Ici l'on en voit de renversés qui interceptent le cours des torrens, & paroissent avoir été emportés par la fureur des eaux; là, il semble que, frappés par la foudre, ils ont été brûlés & fendus en pieces. Quelques uns des édifices sont en ruines, quelques autres consumés à demi par le feu. Quelques chétives colonnes dispersées çà & là sur les montagnes semblent indiquer à la fois l'existence & la misere des habitans. A ces scenes il en succede communément de riantes. Les artistes chinois savent avec quelle force l'ame est agitée par les contrastes, & ils ne manquent jamais de ménager des transitions subites & de frappantes oppositions de formes, de couleurs & d'ombres. Aussi des vues bornées vous font-ils passer à des perspectives étendues; des objets d'horreur, à des scenes agréables; & des lacs & des rivieres, aux plaines, aux côteaux & aux bois. Aux couleurs sombres & tristes ils en opposent de brillantes, & des formes simples aux compliquées, distribuant, par un arrangement judicieux, les diverses masses d'ombre & de lumiere, de telle sorte que la composition paroît distincte dans ses parties, & frappante en son tout. » (*Anecd. chin.* p. 306 & suiv.)

On a dit ci-devant que la population à la Chine surpasse de beaucoup celle de l'Europe. Nous en avons la preuve dans le dénombrement légal que l'Empereur régnant fit faire dans toutes les provinces en 1761. Il monte à cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cens quatorze mille cinq cens cinquante personnes. (*Mém. concer. les Chinois*, T. II, p. 374.) Le nombre s'est encore accru depuis. La seule famille impériale, depuis environ 80 ans qu'elle est sur le trône de la Chine, est composée de deux mille Princes actuellement vivans.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES EMPEREURS DU JAPON.

Le Japon, vaste pays, le plus reculé de l'Asie orientale, est un assemblage d'un nombre presque infini d'Isles sous un même Souverain, dont les trois principales sont, Nipon ou Niphon, Xico ou Saikokf, située au Sud-ouest de Nipon, & Sicoco ou Sicokf, placée au Midi entre les deux, qu'elle n'égale ni l'une ni l'autre pour l'étendue. Mais la plus considérable est Nipon qu'on peut à quelques égards comparer à l'Angleterre. Hachée & coupée de la même maniere que celle-ci, mais dans un plus haut degré, par des caps, des anses, de grandes bayes, elle présente sur la carte une circonférence très irréguliere qu'il n'est gueres possible de déterminer au juste. Elle s'étend depuis le 33e degré 20 m. de latitude jusqu'au 41e, & depuis le 146e de longitude jusqu'au 160e 30 m., ensorte qu'elle a environ 250 lieues communes de France en longueur du Sud-ouest au Nord-est. Sa plus grande largeur est de 150 lieues, & la moindre d'environ 40. Le lac Otis, qui est dans le milieu de l'Isle, peut avoir 15 lieues de long sur sept à huit de large. Un détroit la sépare au Nord-est de l'Isle de Jeso, dont on parlera ci-après.

Toutes les Isles qui forment le Japon furent divisées, l'an 590 de l'Ere chrétienne, en sept grandes contrées qui, l'an 681, furent partagées en 66 provinces (& non pas 48 seulement) auxquelles depuis on en ajouta deux autres après la conquête des Isles d'Iki & de Tsussima, dépendantes auparavant du Royaume de Corée. Dans la suite des tems on a eu recours à de nouvelles soudivisions, & le nombre s'en est tellement accru, qu'on distingue aujourd'hui 604 districts dans le Japon.

Outre ces Isles & ces provinces il y a quelques autres pays plus éloignés qui, à proprement parler, n'appartiennent pas à l'Empire du Japon, quoiqu'ils reconnoissent l'Empereur pour leur Souverain ou vivent sous sa protection. Ce sont,

1°. L'Isle de Lequeo ou Liquejo, entre le Japon & l'Isle Formose.

2°. Tsiosen, qui est la troisieme & la plus basse partie de la Corée. Elle est gouvernée au nom de l'Empereur par le Prince de Iki & de Tsussima.

3°. L'Isle de Jeso, dont le gouvernement a été donné au Prince de Matsumaï, qui a ses Etats particuliers dans la grande province d'Oslu. Elle est fort grande, mais remplie de bois. Ses habitans, à demi sauvages, ne vivent presque que de chasse & de pêche.

Le Japon est borné par des côtes escarpées & par une mer orageuse & semée d'écueils, qui, ayant d'ailleurs très peu de fond, ne peut recevoir que de petits bâtimens. Il semble, dit Kæmpfer, que la nature en rendant ces Isles presque inaccessibles & d'ailleurs pourvues de toutes les choses nécessaires & même agréables à la vie, ait voulu en former un petit monde séparé & indépendant de tout le reste.

Le Japon doit moins à la nature sa fertilité qu'à l'industrie de ses habitans. Couvert de montagnes & d'un terrein pierreux, tout, jusqu'aux rochers, y est mis en valeur. C'est par là que malgré son excessive population (1), il se suffit à lui-même sans le secours des autres nations. La nécessité rend sobres ses habitans. Le riz qu'ils cultivent avec un soin particulier & qui est le meilleur des Indes, les légumes, le poisson, dont les mers, les lacs & les rivieres abondent, font leur nourriture ordinaire. Ils excellent dans les ouvrages de main, & sur-tout dans la fabrique de leur porcelaine (2) & dans celle des étoffes dont le pays fournit les matieres.

Les trombes sont fréquens dans les mers du Japon, & malheur aux vaisseaux sur lesquels ces colonnes d'eau viennent à crever. Les volcans ne sont gueres moins communs dans plusieurs des Isles de cet Empire. Il en est un petit, voisin de Firando, qui a brûlé pendant plusieurs siecles. Un autre, vis-à-vis de Satsuma, jette continuellement du feu. Dans la province de Chieagen une mine de charbon, qui s'est enflammée par la négligence des ouvriers, n'a point cessé de brûler depuis. On voit avec étonnement les flammes percer à travers les neiges & les glaces qui couvrent certaines montagnes.

Parmi les eaux chaudes qui ne sont nullement rares au Japon, il n'en est point de comparables à celles qui tombent en gros volumes d'une montagne escarpée dans le territoire d'Arima, qui fait partie de l'Isle de Xico. Outre leur extrême chaleur, elles sont d'une qualité si acre & si piquante, qu'elles s'insinuent jusqu'aux os; elles pénetrent au travers du corps lorsqu'on les jette dessus à grosses ondées. C'est là qu'on menoit les Chrétiens pour les contraindre par ce cruel supplice de renoncer à la vraie religion; mais leurs persécuteurs, pour faire durer leurs souffrances, leur arrosoient seulement quelques parties du corps, sans jamais en jetter sur la tête, de peur qu'ils ne mourussent trop tôt. D'autres fois ils les exposoient à la vapeur

(1) On compte au Japon treize mille villes, & neuf cens neuf mille huit cens cinquante-huit villages, selon Kæmpfer.

(2) » Un voyageur, dit le P. Charlevoix, (*Hist. du Japon.* » T. I, p. 19.) m'avoit assuré qu'il ne se faisoit point de porce- » laine au Japon, & que celle que nous connoissons en Europe » sous ce nom, & qui est si estimée, se faisoit à la Chine pour » les Japonois qui l'y venoient acheter. Il est certain qu'ils y en » achetent beaucoup; mais il ne l'est pas moins que celle qui » porte le nom de Japon se fabrique dans le Figen, la plus » grande des neuf provinces de Ximo. (Xico.) La matiere dont » on la forme est une argile blanchâtre qui se tire en grande » quantité du voisinage d'Urisino & de Sunwota, sur les mon- » tagnes qui n'en sont pas fort éloignées, & en quelques autres » endroits de cette même province. Quoique cette argile soit na- » turellement fort nette, il faut encore la pétrir & la bien laver, » avant que de la rendre transparente, & l'on assure que ce tra- » vail est si pénible, qu'il a fondé un proverbe qui dit que *les* » *os humains sont un des ingrédiens qui entrent dans la por-* » *celaine.* »

de cette eau qui est si infecte, qu'ils n'y pouvoient résister trois jours entiers. Alors on les retiroit, & un Médecin leur donnoit des remedes pour les fortifier afin qu'ils pussent endurer de nouveaux tourmens. (D. Vaissete, *Géogr.* T. IV.)

Les vers à soie ne sont pas d'un moindre produit au Japon qu'à la Chine, & peut-être les Japonois l'emportent-ils sur les Chinois pour la maniere de la mettre en œuvre. On admire en Europe les étoffes tissues de soie, d'or & d'argent, qu'on y apporte du Japon. Le coton & le chanvre croissent aussi, de même que l'arbrisseau du thé, dans plusieurs provinces de cet Empire. Un arbre particulier au Japon est le kasli qui a la forme du mûrier, & croît avec une vîtesse surprenante. Son écorce sert à faire du papier, des cordes & même des étoffes. Le Japon a, de même que la Chine, l'arbre du vernis, & il en a même de plusieurs especes dont la meilleure est l'étrusi de Jamatro. » A la Cour, dit Kæmpfer, & à la table même de l'Empereur, les ustensiles vernissés sont préférés à ceux d'or & d'argent. » L'arbre du camphre y est cultivé, avec autant de succès que dans l'Isle de Sumatra. Le chêne du Japon a l'avantage de produire un gland qui, étant bouilli, est excellent à manger. Mais cet arbre n'y est pas aussi commun que le sapin & le cyprès. C'est avec ceux-ci que l'on construit les vaisseaux & les maisons.

Mais la plus grande richesse du Japon consiste dans les minéraux & les métaux. Le cuivre & l'étain, que ses mines fournissent, approchent pour la beauté, lorsqu'ils sont épurés, de l'or & de l'argent (1). Peu de personnes ignorent l'estime qu'on fait de l'acier du Japon & de l'habileté avec laquelle on l'y emploie pour en fabriquer des sabres & d'autres instrumens tranchans. Les mines de quelques provinces fournissent l'or & l'argent avec assez d'abondance. Les jaspes, les agates, les cornalines, se tirent des entrailles de plusieurs montagnes. Les plongeurs s'enrichissent à la pêche des huîtres qui renferment les perles. L'ambre gris se recueille sur plusieurs rivages de la mer; mais il se trouve principalement, dit Kæmpfer, dans les intestins d'une espece de baleine. Des Isles entieres sont pêtries de soufre. Les coquillages que nous admirons le plus en Europe sont méprisés au Japon, parcequ'ils y sont communs. Parlons maintenant de ses principales villes.

Dans l'Isle de Nipon, Meaco, qui étoit autrefois la capitale de l'Empire, est encore aujourd'hui l'entrepôt de toutes les manufactures & marchandises du Japon. Avant l'affreux tremblement de terre qu'elle éprouva le 29 Octobre de l'an 1730, on y comptoit plus de six cens mille ames. Ses rues sont étroites, mais régulieres, & les maisons petites quoiqu'à deux étages. Le bois, l'argille & la chaux, sont les matériaux qu'on y emploie pour bâtir. Mais le palais du Dairo est vaste & magnifique; on le dit même couvert de lames d'or, c'est-à-dire vraisemblablement de tuiles vernissées en or. Osaca, à 13 lieues de Meaco, est appellé au Japon *le théâtre des plaisirs & des divertissemens.* Ce qui rend cette ville florissante par son commerce, c'est sa situation sur la riviere de Jedogava à laquelle aboutissent plusieurs canaux. Osaca est défendu par un château d'une grande étendue & bien fortifié. Dans la ville, les différentes heures de la nuit s'annoncent par divers instrumens de musique. Les rues sont étroites, mais régulieres, & se coupent entre elles à angles droits. » Elles sont propres, sans autre pavé qu'un petit chemin de pierre de taille » le long des maisons pour la commodité de ceux qui marchent à pied. L'extrémité de chaque rue est » fermée par de bonnes portes qui se ferment la nuit... Chaque façade des maisons présente la porte, » une boutique pour les marchands & un attelier pour les artisans... Le toit est plat dans les maisons » communes : il n'est couvert que de bardeaux ou de coupeaux de bois; mais le toit des bonnes maisons » est revêtu de toile noire mastiquée avec de la chaux. » (*Hist. des voyages*, T. X, p. 504.) (2) Jedo qui a succédé à Meaco dans le titre de capitale de l'Empire, est regardée comme la plus vaste & la plus belle du Jupon. Son assiette sur la riviere de Torikan, à l'embouchure d'un golfe auquel elle donne son nom, la rend très favorable au commerce. On a construit sur la riviere un pont de 42 brasses de longueur. La population de cette ville est innombrable. Son étendue, où les maisons se pressent, en est la preuve. Kæmpfer dit qu'il mit un jour entier à parcourir la ville d'un bout à l'autre dans sa longueur. Mais il faut observer, d'après le même Auteur, qu'elle est bâtie en forme de croissant. » Elle n'est point » entourée d'une muraille, dit-il, non plus que les autres villes du Japon; mais elle est coupée par plu» sieurs fossés ou canaux, avec de hauts remparts élevés des deux côtés, à la plate-forme desquels on a » planté des rangées d'arbres. Cela a été fait, ajoute-t-il, moins pour la défense de la ville que pour pré» venir les incendies qui n'y arrivent que trop souvent, & qui y feroient sans cela d'étranges ravages. » Les palais des Princes & les temples consacrés aux divinités de toutes les sectes & de toutes les religions établies au Japon, sont les seuls édifices bâtis en pierre. On donne au château destiné pour l'Empereur & sa Cour environ cinq lieues du pays de circuit. Le palais que l'Empereur habite en particulier est compris dans cet espace, & fortifié de toutes parts. La structure des bâtimens qui le composent & qui sont immenses, est d'une grande beauté, quoique nullement conforme à nos regles d'architecture. » Les plafonds, » les solives, les piliers sont de cedre, de camphre ou de bois de Jeseri dont les veines forment naturelle» ment des fleurs & d'autres figures curieuses. » (*Idem.*) Saccaï, autre ville de l'Isle de Nipon, à cinq lieues d'Osaca, sur la côte du Midi, passe pour imprenable, sur-tout à cause de son château bâti au sommet d'une montagne voisine, sur le penchant de laquelle s'éleve une bonne forteresse. Presque toutes les maisons de la ville sont construites en pierre. Le port est entouré d'une forte muraille; chaque rue a ses

(1) Les ustensiles, dit Kæmpfer, les crochets, les crampons, dont on se sert pour les bâtimens & les vaisseaux, & tous les autres instrumens qui sont de fer dans les autres pays, sont de cuivre & d'airain au Japon.

(2) » On voit régner, suivant la même Histoire (*ibid.*) dans » toutes les maisons japonoises une propreté qui fait l'admira» ration des étrangers. Elles n'ont ni tables ni chaises, ni rien » qui ressemble aux meubles de l'Europe. L'escalier, les balus» trades & les lambris sont vernissés. Le plancher est couvert de » nattes & de tapis. Les chambres ne sont séparées l'une de l'autre » que par des paravents, de sorte qu'il suffit de les ôter pour » faire une seule piece de plusieurs chambres, comme on en » fait plusieurs d'une seule avec cette facilité à la diviser. Les » murs sont tapissés de papier fort brillant, dont les figures re» présentent des fleurs en argent. »

portes qui se ferment le soir comme dans les autres villes du Japon. On y admire un temple dédié aux Dieux étrangers, qui est regardé comme le plus superbe de l'Empire. La principale idole qu'on y adore est d'une figure effrayante. L'Isle de Nipon est si peuplée, que les grands chemins d'une ville à l'autre sont bordés des maisons contiguës qui les rendent plus semblables à des rues immenses qu'à des routes.

Dans l'Isle de Xico, Nangasaki, qui en est aujourd'hui la capitale, n'étoit encore qu'un village lorsque les Portugais s'y établirent & la fortifierent. Son heureuse situation pour le commerce la fit agrandir & en multiplia les habitans. Ils étoient au nombre de 60 mille lorsqu'on vint leur prêcher la religion chrétienne. Ils l'embrasserent tous, & y persévérerent jusqu'à la persécution qui la bannit du Japon, comme on le dira plus amplement par la suite, en 1630 & 1638. La population de Nangasaki est bien diminuée depuis ce tems. On n'y compte aujourd'hui que 18 mille habitans.

L'Isle de Sicoco ne renferme aucune ville qui mérite une attention particuliere.

La religion du Japon est l'idolâtrie qui se divise en trois sectes principales, le *Sintoïsme*, le *Budsoïsme* & le *Siutoïsme*. La premiere est la plus ancienne & la plus accréditée. Elle flatte l'orgueil des Japonois auxquels elle donne une origine céleste en les faisant descendre des *Kamis* ou *habitans des cieux*. Le Dairo, comme Souverain Pontife, a seul le droit de canoniser ou de mettre au rang des esprits célestes, après leur mort, ceux qui, pendant leur vie, se sont signalés par des exploits héroïques ou par des grandes vertus. Chaque Kami a son paradis. L'un le place dans le soleil, l'autre dans les planetes ou dans les étoiles, celui ci dans l'air, celui-là dans la mer &c. » Chacun choisit son Dieu, suivant le paradis qui » lui plaît le plus. Les apothéoses se sont si multipliées, que le nombre des temples est aussi grand dans les » villes que celui des maisons... Il y en a qui sont soutenus par cinq colonnes de cedre d'une très grande » élévation. On y voit des statues colossales de bronze, quantité de lampes & d'ornemens de grand prix. » Ces temples sont appellés *Mias*, ou demeures des ames vivantes. » (*Anecd. japon.*) On en compte à Meaco jusqu'à quatre mille, desservis par 40 mille Bonzes. (*Hist. mod.*) Les Budsoïstes, ainsi nommés de Buds, leur fondateur, professent à-peu-près les mêmes dogmes que les Sintoïstes. Mais ils different d'eux par une morale plus sévere. Elle accable par la multitude de ses préceptes aussi bizarres que gênans, dont elle punit la transgression par des pénitences affreuses.

Le Siutoisme est la religion des Philosophes & des Moralistes. Ils n'admettent aucun culte & croient qu'une vie sage & vertueuse suffit pour honorer la Divinité; que la vertu & le vice portent avec eux leur récompense & leur punition, l'une par la satisfaction de faire le bien, l'autre par les remords d'une conscience toujours agitée. Ils ne croient d'autre Dieu que le *Tien*, c'est-à-dire le monde matériel, & pratiquent des cérémonies comme les Chinois pour les parens morts. Le Siutoïsme est extrêmement déchu depuis l'expulsion des Chrétiens. Les Bonzes sont les Prêtres des deux autres sectes, & l'on peut juger de leur nombre prodigieux par celui des *Mias*, qui montoit à 27 mille du temps de Kæmpfer.

» Les Japonois ont deux Eres ou époques principales. La premiere & la plus commune commence avec » le régne de Sinmu, (le Chef de la dynastie qui est encore aujourd'hui sur le trône) leur premier Empe- » reur en 660 avant Jésus-Christ. Ils appellent cette époque *Nin O*... La seconde époque qu'on emploie » au Japon s'appelle *Nengo*. Les Chinois l'inventerent pour mettre plus de certitude dans la chronologie » qu'ils ne croyoient pouvoir le faire avec les époques communes; & elle ne fut introduite au Japon que » sous le régne du 36e Empereur. Elle comprend un nombre de peu d'années, d'ordinaire au-dessous de » vingt, & rarement au-dessus. C'est à l'Empereur à lui choisir un nom & une figure, & pour l'ordinaire » l'un & l'autre tend à conserver le souvenir de quelque événement remarquable, ou de quelque change- » ment important, soit dans l'Eglise, soit dans l'Etat. Comme lui seul a droit d'instituer ces périodes, il » peut aussi les continuer autant qu'il lui plaît... Les Japonois emploient cette époque dans les almanachs, » ordres, proclamations, journaux, lettres & écritures. On ajoute l'année courante de l'époque Nin O » dans les livres imprimés, & sur-tout dans ceux qui ont rapport à l'histoire & à la chronologie. Il faut ob- » server qu'un nouveau Nengo commence toujours avec la nouvelle année, bien qu'il ait été établi & » ordonné plusieurs mois auparavant. Quelquefois aussi il arrive qu'on se sert du Nengo précédent dans les » titres des livres, lettres, journaux, & autres écrits, bien qu'il y ait un nouveau Nengo déjà commencé... » Ainsi, par exemple, les almanachs des deux premieres années de la période Nengo-Gennokf (commencé » en 1687) furent datés des cinquieme & sixieme années du Nengo précédent, nommé Dsiokio, quoi- » qu'il fut expiré. Néanmoins on a soin en ce cas qu'une pareille inadvertence ne fasse point glisser d'er- » reur ou d'embarras dans la chronologie. Pour cet effet dans l'Almanach suivant.... on marque la » 3e année du Nengo Genrokf courant, sans faire mention des deux premieres.

» Il y a encore une troisieme Ere ou Epoque dont on se sert dans la chronologie du Japon. Elle consiste » en cycles ou périodes de 60 ans, & les Japonois en ont obligation aux Chinois, aussi bien que de leur » Nengo. Ces soixante années sont formées d'une combinaison des *Jetta*, ou noms des douze signes cé- » lestes, avec les lettres de leurs noms. Les caracteres des signes célestes étant combinés cinq fois avec ceux » de leurs dix élémens, ou ces dix élémens six fois avec les signes célestes, il en résulte soixante figures » composées ou caracteres, dont chacun se prend pour une année. Quand les soixante années sont expi- » rées, un nouveau cycle recommence, & passe de même par ces différentes combinaisons. Les Japonois » font usage de cette période pour mieux fixer le tems des principaux événemens arrivés dans l'Eglise & » dans l'Etat, dont leurs Histoires font mention, & où ils sont rapportés sous l'année courante du cycle, » aussi bien que sous celles des deux autres époques *Nin-O* & *Nengo*. Par ce moyen leur histoire & leur » chronologie s'accordent toujours avec l'histoire & la chronologie des Chinois, avec cette différence pour- » tant que ces derniers comptent dans leurs histoires non seulement l'année, mais aussi le nombre du cycle » où telles & telles choses se sont passées, au lieu que les Japonois se contentent de marquer le nombre » de l'année. On ne compte point du tout les cycles des Japonois, & on en devinera la raison si on consi- » dere l'orgueil naturel à cette nation, & la nouveauté dont leur Empire paroîtroit au prix de celui des

» Chinois, leurs voisins, qui peuvent montrer une longue suite de cycles écoulés plusieurs siecles avant la
» fondation de la Monarchie japonoise...
» Les *Jetta*, ou signes célestes des Japonois sont,

1. Ne, la Souris.	7. Vma, le Cheval.
2. Us, le Bœuf.	8. Tsitsuse, le Mouton.
3. Torra, le Tigre.	9. Sar, le Singe.
4 Ow, le Lievre.	10. Torri, le Coq ou la Poule.
5. Tats, le Dragon.	11. In, le Chien.
6. Mi, le Serpent.	12. I, le Verrat.

» On donne les mêmes noms & dans le même ordre aux douze heures du jour naturel & aux douze parties dont ils composent chaque heure; tellement qu'ils sont en état de marquer avec exactitude dans l'histoire non seulement quel jour une chose remarquable est arrivée, mais même à quelle heure & en quelle partie de l'heure. On doit observer cependant que ce qu'ils appellent jour, est l'intervalle du tems qui s'écoule entre le lever du soleil & son coucher, & que ce jour est divisé en six parties ou heures égales, de même que la nuit l'est en six autres, à compter du soleil couchant au soleil levant. De là vient que chaque jour leurs heures different en longueur, que celles du jour sont plus longues en été que celles de la nuit, & que le contraire arrive en hiver....

» Le commencement de l'année japonoise tombe entre le solstice d'hiver & l'équinoxe du printems, vers le 5 Février. Mais comme les Japonois sont d'une superstition extrême à célébrer le jour de la nouvelle lune, ils commencent d'ordinaire l'année par la nouvelle lune qui précede ou qui suit immédiatement le cinq de Février. Ainsi la premiere année du *Nengo genrokf*, qui, dans le cycle, est appellée *Tsutsno je tats*, & qui répond à notre année 1688, commença le 2 Février; la seconde de *Genrokl*, nommée dans le cycle *Tsutsno to mi*, qui répond à 1689, commença le 24 Janvier; la troisieme, appellée dans le cycle *Kano se Uma*, qui est notre année 1690, commença le 9 Février; la quatrieme nommée *Kano to tsitsuse*, qui est 1691, le 24 Janvier; la cinquieme nommée *Midsno je sar*, qui est 1692, le 17 Février; & la sixieme qui répond à 1693, le 5 de Février. De deux en deux, ou de trois en trois ans, les Japonois ont une année bissextile, ou sept années bissextiles en dix-neuf années communes.» (Kæmpfer, T. I, p. 134-136.) On voit par là que l'année japonoise est lunaire, combinée toutefois avec le cours du soleil, c'est-à-dire lunisolaire.

Nous remarquerons encore ici d'après le Pere Charlevoix qu'au Japon » l'année commencée à la mort d'un Empereur, *se compte toute entiere parmi celles de son régne*, & n'est point comptée parmi celles du régne de son successeur. » (*Hist. du Japon*, T. I, p. 153.)

» L'habillement des Japonois est noble & simple; les grands Seigneurs, & avec quelque proportion, tous les Gentilshommes, portent de longues robes traînantes, de ces belles étoffes de soie à fleurs d'or & d'argent, qu'on travaille dans l'Isle Farsisio & dans une autre plus petite nommée Kamakura qui n'est qu'à une bonne lieue de Jedo... De petites écharpes qu'ils ont au cou, leur font une maniere de cravate, & une autre plus large leur sert de ceinture pour assujettir la tunique de dessous, qui est aussi fort riche. Leurs manches sont larges & pendantes; mais la parure dont ils sont curieux, sont le sabre & le poignard qu'ils passent dans leur ceinture, & dont la poignée & souvent même le fourreau sont enrichis de perles & de diamants. Les bourgeois qui sont presque tous marchands, artisans ou soldats, ont des habits qui ne descendent que jusqu'à mi-jambe, & dont les manches ne passent point les coudes. Le reste du bras est nu; mais tous portent des armes, & se piquent d'en avoir de très propres: ils different encore des personnes de qualité en ce qu'ils ont le derriere de la tête rasé, au lieu que ceux-ci se font raser le haut du front, & laissent pendre le reste de leurs cheveux par derriere, en quoi ils trouvent une bonne grace dont ils sont si jaloux qu'ils ont presque toujours la tête découverte, si ce n'est en voyage... Alors ils se couvrent d'un grand chapeau de paille, quelques-uns sont de bambou, les uns & les autres sont très proprement travaillés & les femmes en portent aussi bien que les hommes: on les attache sous le menton avec de larges bandes de soie doublées de coton... Les femmes sont encore plus magnifiquement vêtues que les hommes. Toutes sont coëffées en cheveux, mais différemment selon leur condition... La coutume du pays est que les Dames ne font ni ne reçoivent aucune visite qu'elles n'aient un linge sur la tête. Ces visites ne leur sont permises qu'une seule fois l'année.» (Charlevoix, *Hist. du Japon*, T. I, p. 55.)

» Les coutumes des Japonois sont opposées aux nôtres en bien des choses: parmi eux le noir & le rouge marquent la joie; & ils se servent du blanc pour porter le deuil: ils montent à cheval du côté droit, & font consister la beauté des dents à les avoir noires. Pour saluer quelqu'un ils découvrent leurs pieds, en poussant leurs souliers un peu devant eux. Au lieu que nous nous levons pour recevoir ceux qui nous viennent voir, ils s'asseoient au contraire pour recevoir leurs visites. Ils boivent chaud en été, portent le manteau dans la maison, & le quittent quand ils vont en ville. Ces usages si contraires aux nôtres les ont fait appeller *nos antipodes moraux*. » (Vaissete, *Géograph*, T. IV, p. 96.)

Les Japonois se servent en arithmétique de la même méthode que les Chinois. Sur une espece de damier ou d'échiquier dont les pieces sont de différentes couleurs, & répondent à nos unités, 10, 100 &c., ils fichent des bâtons de bois ou d'ivoire, surmontés d'une petite boule; & par là ils trouvent tout d'un coup les regles de l'addition, de la soustraction, de la multiplication & de la division. Leur maniere d'imprimer est la même qu'à la Chine, en caracteres de bois immobiles; mais ils l'emportent sur les Chinois pour

la netteté dont leurs planches sont gravées, comme aussi pour la bonté de l'encre & du papier, & l'élégance de la composition. Quoiqu'ils se donnent pour les inventeurs de la poudre à canon, ils sont fort au-dessous des Chinois dans l'usage des armes à feu, aussi bien que pour l'adresse à faire des feux d'artifice. Ils écrivent de même que ceux-ci de haut en bas, en commençant par la droite. Les caracteres des deux nations étoient originairement aussi les mêmes; mais les Japonois y ont fait des changemens qui mettent une grande différence entre leur maniere d'écrire & celle des Chinois, quoique les uns & les autres se servent de pinceaux pour tracer leurs caracteres.

La langue japonoise paroît être un mélange de différentes langues où le Chinois entre pour beaucoup. Mais les Japonois ont alongé les monosyllabes qu'ils ont empruntés des Chinois, & ont multiplié les synonymes pour rendre leur langue plus harmonieuse & plus variée. La prononciation de cette langue est en général douce, nette, articulée, sonore, en quoi, dit Kæmpfer, elle l'emporte beaucoup sur l'idiôme chinois, qui n'est qu'un bruit confus de plusieurs consonnes prononcées d'un ton affecté, avec une espece de chant très désagréable à l'oreille.

Les principales études des Japonois consistent à bien apprendre leur langue, à bien lire, à former exactement leurs caracteres, & à bien parler. Ils ont du goût, dit-on, pour l'éloquence, la poésie, la musique, la peinture & la sculpture. Les femmes, à qui leur profonde retraite donne le loisir de cultiver ces arts, y réussissent comme les hommes. On fait cas des pieces de théâtre japonoises pour l'invention & la régularité. Mais la musique du Japon n'est nullement propre à charmer des oreilles européennes. On estime les peintures de fleurs, d'oiseaux & d'autres animaux sur papier, mais très peu celles de la figure humaine qui nous en viennent. Voilà pour les connoissances propres à orner l'esprit. Celles que les Japonois jugent les plus capables de former le cœur, sont la morale & l'histoire nationale. La fonction des meres est d'en donner les premieres leçons à leurs enfans. Elles appuient leurs préceptes d'exemples les moins étrangers. En général le point d'honneur & l'amour de la patrie sont ce qu'elles s'appliquent le plus à leur inculquer. Le Chinois n'est pas élevé de même, & de là vient la différence du caractere des deux nations. Le Japonois préfere au repos la violence & tend à l'héroïsme; le Chinois cherche avant tout son bien-être & sa tranquillité. Si, commerçant avec lui, vous le surprenez en fraude, *vous avez plus d'esprit que moi*, vous répondra-t-il froidement, & ne pensera qu'à mieux vous tromper une autre fois. Le Japonois outré de l'accusation d'une semblable supercherie, cherchera à se venger, & s'il ne le peut, de désespoir il s'ouvrira le ventre; espece de suicide assez commun dans le pays. La noblesse y est héréditaire & le gouvernement monarchique & absolu, tendant au despotisme. Les loix y sont en petit nombre, mais très séveres, sur-tout celles qui concernent la police. Les procès s'y jugent sommairement, & chacun y défend sa cause en personne.

Les Empereurs du Japon ont long-tems réuni dans leur personne, sous le titre de Dairo, les droits du glaive & de l'autel, la puissance temporelle & la spirituelle. Ils ont perdu la premiere en se donnant des Lieutenans, nommés Cubos, pour commander leurs armées. Ceux-ci s'étant insensiblement rendus maîtres de toutes les forces de l'État, ont réduit leurs maîtres, comme on le verra ci-après, à n'être plus que les Chefs de la religion.

EMPEREURS DU JAPON.

Pour ne rien avancer que de certain sur l'origine de l'Empire du Japon, nous dirons avec les Historiens les plus accrédités que ce fut Synmu qui le fonda l'an 660 avant J. C., 93 ans après que Romulus eut jetté les fondemens de l'Empire romain. Ce qu'il y a de plus remarquable & dont on ne trouve l'exemple chez aucun autre peuple, c'est que depuis Syn-mu jusqu'au Prince qui régne aujourd'hui (en 1785) l'Empire n'est point sorti de la même famille. Mais on ne nous persuadera pas que la vie de Syn-mu fut de 157 ans, que Koan, sixieme Empereur, en vécut 137, Korei 128, Kookin 116, Siusin 119, Synin 139, Keikoo 149.

Synin, 3e fils de l'Empereur Siunsin, régnoit lorsque le Sauveur vint au monde. On le compte pour le XIe Empereur.

Tenmu, qui monta sur le trône en l'an 672 de l'Ere chrétienne, fut le XLe Empereur. Il est le premier dont le régne offre quelques détails dans l'histoire japonoise. Il eut pour rival son jeune frere Oto-mo-no-oosi, qui, s'étant mis à la tête d'une nombreuse armée, entreprit de le supplanter. Mais Tenmu l'ayant vaincu au bout de cinq mois, l'obligea de se fendre le ventre. Le fameux temple de *Midera* fut bâti la 2e année de son régne, & l'année suivante on apporta au Japon de l'argent tiré des mines de l'Isle de Tsussima, que les Coréens, à qui appartenoit alors cette Isle, commençoient à exploiter. La 4e année du même régne fut remarquable par la célébration du premier *Matsuri*. C'est une fête, dit le P. Charlevoix, instituée pour appaiser les malins esprits, ou plutôt pour honorer le Dieu protecteur du lieu où elle se célebre. Rien n'est au-dessus de la pompe & de la splendeur qu'on fait alors éclater, processions magnifiques, représentations de théâtre, danses, concerts de musique, divertissemens de toute espece, rien n'y manque. » Les villes & les provinces changent leurs Dieux tutélaires pour d'autres, sur-tout après des calamités publiques, » comme des famines, des tremblemens de terre: en ce cas, » les lieux qui ont le plus souffert, dégradent leurs patrons » comme indignes d'être honorés davantage, & adoptent ceux » qui ont protégé leurs adorateurs, c'est-à-dire ceux des villes » & des provinces qui ne se sont pas ressenties des malheurs publics. » (*Hist. univ.* T. XX, p. 503.) La 10e année du régne de Tenmu la monnoie d'argent fut défendue dans l'Empire, & on y substitua les *Putjes* de cuivre & de bronze. Ce fut vers le même tems que l'Empire fut partagé en 66 provinces. Le 9 jour du 9e mois de l'an 687 mourut l'Empereur Tenmu, sans laisser d'autre postérité qu'un petit-fils en bas âge.

687 (de J. C.) Dsito, veuve & niece de Tenmu, lui succéda malgré l'opposition du Prince Ootzno. Sous son régne, qui fut de dix ans, on commença à brasser du Sakki ou de la biere de riz à *Jekisinoki*, dans la province *d'Oomi*.

697 (de J. C.) Monmu, petit-fils de Tenmu, monta sur le trône après la mort de son aïeul l'an 1357 de la période de Sinmu. Il est le XLIIe dans la suite des Empereurs. C'est lui, dit-on, qui accorda, la 8e année de son régne, des *Tsiaps* ou armoiries à chaque province. L'année suivante, il fit faire une mesure quarrée de bois que les Japonois appellent *Sio* & *Maas*, & les Hollandois *Ganton*, trois desquelles contiennent au juste quatre livres de riz, poids de Hollande; il l'envoya dans toutes les provinces pour y servir d'étalon, & ordonna, sous des peines très rigoureuses, de s'y conformer pour les mesures de riz, de froment & d'autres grains. Le régne de ce Prince fut de 11 ans. Il mourut l'an 708, sans laisser de postérité.

708 (de J. C.) Genonei, fille de l'Empereur Tent-sü, 39e Empereur, mort en 672, fut placée sur le trône, après la mort de Monmu. Elle établit sa Cour à Nara, à huit lieues de Meaco, & fit frapper, la premiere année de son régne, de la monnoie d'or & d'argent; mais la derniere fut de nouveau défendue l'année suivante. On éleva, la 3e année de ce régne, le temple de

Koobokusi pour y placer l'idole de Xaco, formée d'un mélange d'or & de bronze, ouvrage du célebre statuaire Taisoquan. L'Impératrice, dans la sixieme année, donna de nouveaux noms, qu'elle fit inscrire dans les registres publics, aux provinces, villes & villages de son Empire, suivant la liberté que s'étoient attribuée ses prédécesseurs; liberté qui a causé une grande confusion dans la géographie & l'histoire. Cette Princesse mourut l'an 715, dans la 8e année de son régne, la 1375e de la période du Synmu.

715 (de J. C.) Gensioo, petite-fille de l'Empereur Tenmu, parvint au trône à l'âge de 14 ans, après la mort de Gemonei. Son régne, qui fut de 9 ans, se termina par une démission volontaire qu'elle fit de la Couronne en faveur de son neveu, fils de son frere. Elle vécut encore cinq ans après son abdication, & mourut l'an 729 à l'âge de 28 ans, & non de 48, comme le marque Charlevoix.

724 (de J. C.) Sioomu, neveu de l'Impératrice Gensioo & son successeur, fixa d'abord sa Cour à Nooca, d'où 4 ans après il la transféra à Naniwa. La treizieme année de son régne fut remarquable par des tempêtes épouvantables, une sécheresse & une stérilité générale; ce qui causa une grande famine. Ce Prince régna 25 ans, & ne laissa qu'une fille qui suit.

749 (de J. C.) Kooken succéda le 7e mois de l'an 1409 de la période de Sinmu, à l'Empereur Sioomu, son pere. La 1re année du régne de cette Princesse, on lui présenta de l'or tiré pour la premiere fois de la province d'Osio. Les Japonois jusqu'alors l'avoient tiré de la Chine ou de la Corée. Kooken, la 4e année de son régne, bâtit le temple Too-daisi, pour remplir un vœu de l'Empereur, son pere. Elle mourut après avoir régné dix ans, on ne sait à quel âge, l'an 1419 de l'Ere de Synmu, 759 de J. C. D'un mari, qu'on ne connoît pas, elle laissa une fille qui viendra ci-après.

759 (de J. C.) Fai-tai, arriere-petit-fils de l'Empereur Tenmu & le 7e fils de Tonneri-sin-o, fut le successeur de l'Impératrice Kooken. On voit sa Cour tantôt à Fora, dans la province d'Omi, tantôt à Tairanokio, tantôt à Fairo, dans la province d'Awadsi. Son régne fut de six ans. On ignore s'il fut marié.

765 (de J. C.) Seo-toku, fille de l'Impératrice Kooken, succéda à Fai-tai, & mourut après un régne de cinq ans.

770 (de J. C.) Koonin, petit-fils de l'Empereur Tent-sii, monta sur le trône après l'Impératrice Seo-toku. La 2e année de son régne le Japon éprouva un orage qui passa tout ce qu'on avoit jamais vu: il tomba du ciel des feux qui ressembloient à des étoiles, & l'air retentit de bruits épouvantables. L'Empereur, dans sa consternation, ordonna qu'on célébrât dans tout l'Empire des *Matsuris* pour appaiser les *Jakusis*, qu'il croyoit irrités; c'est ainsi qu'on appelle les esprits malins qui régnent dans l'air & dans les campagnes. La dixieme année du régne de Koonin, un incendie consuma tous les temples de Meaco. Ce Prince mourut en 782 après douze ans de régne, & laissa l'Empire à son fils.

782 (de J. C.) Kouan-mu, fils de l'Empereur Koonin, vit fondre sur ses Etats, la 6e année de son régne, une nation qui venoit d'au-delà de la Chine. C'étoient des Tartares qui pendant l'espace de neuf ans ravagerent le Japon. Mais le Général Tamamar, profitant de la sécurité que leurs succès leur avoient inspirée, les défit en plusieurs rencontres, & tua de sa main leur Chef. Ces revers n'abattirent pas néanmoins leur courage. Ils trouverent moyen de les réparer, & ce ne fut qu'après dix-huit ans, depuis leur premiere irruption dans l'Empire, qu'ils furent entièrement chassés du Japon. Kouanmu, après 24 ans de régne, mourut septuagénaire, laissant l'Empire à son fils aîné qui suit.

806 (de J. C.) Fei-dsio, successeur de Kouan-mu, son pere, est compté pour le LIe Empereur ou Dairo. Son régne commença l'an 1466 de l'Ere de Syn-mu, & n'offre aucun trait remarquable pendant les quatre années qu'il dura. Ce Prince en mourant transmit l'Empire à son frere qui suit.

810 (de J. C.) Sa-ga, LIIe Empereur ou Dairo, régna 14 ans, pendant lesquels on bâtit des temples magnifiques en divers endroits. C'est tout ce que l'histoire nous apprend de son régne.

824 (de J. C.) Siunwa, frere puîné de Sa-ga, parvint au trône l'an 1484 de l'Ere de Synmu. La 2e année de son régne, dit l'Historien japonois, Urasima revint de Foreisan au Japon, à l'âge de 348 ans. Il avoit vécu pendant ce tems-là sous l'eau avec les Dieux aquatiques, où l'on prétend, au Japon, que les hommes ne vieillissent pas. On peut juger par ce trait du discernement de l'Ecrivain qui le rapporte. Siunwa mourut après dix ans de régne, & laissa le trône à son neveu qui suit.

834 (de J. C.) Ninmio, second fils de l'Empereur Saga & successeur de Siunwa, son oncle, régna dix-sept ans sans laisser aucun trait remarquable de son gouvernement, & mourut l'an 1511 de l'Ere de Synmu.

851 (de J. C.) Montoku ou Bontoku, fils aîné de Ninmio & son successeur, fut témoin de plusieurs tremblemens de terre qui arriverent au Japon. Son régne fut de huit ans.

859 (de J. C.) Seiwa, quatrieme fils de Montoku, occupa, durant 18 ans, le trône que son pere lui avoit transmis; après quoi il en descendit pour y placer son fils aîné. Il survécut quatre ans à cette abdication, & mourut le 8e jour du 5e mois de l'an 1541 de l'Ere de Synmu. La cinquieme année du régne de ce Prince, les livres de Confucius furent apportés à la Cour du Japon, & lus avec beaucoup de satisfaction.

877 (de J. C.) Josei, fils aîné de Seiwa, mourut l'an 1545 de l'Ere de Synmu, de J. C. 885, après un régne de huit ans.

885 (de J. C.) Kooko, fils puîné de l'Empereur Ninmio & frere de Montoku, fut le successeur de Josei. Il ne régna que trois ans, & fit passer le sceptre à son troisieme fils qui suit.

888 (de J. C.) Uda placé sur le trône après la mort ou l'abdication de Kooko, son pere, l'occupa dix ans, & se donna pour héritier son fils aîné. Sous le régne de ce Monarque fleurissoit par son savoir extraordinaire la Princesse Isse, fille de Kugu, Prince du sang. Elle composa un ouvrage qui est encore aujourd'hui très estimé au Japon. Uda mourut l'an 898 de J. C.

898 (de J. C.) Dai-go, successeur d'Uda, son pere, mourut l'an 931, après 33 ans de régne, sans laisser d'autre mémoire de lui que celle de son nom.

931 (de J. C.) Siusaku 12e fils de Dai-go, régna seize ans après lui. Le trône lui fut disputé, l'an 932, par Massakaddo, Prince du sang, dont la révolte dura sept ans, & ne finit que par la défaite & la mort de son auteur. Le feu du ciel réduisit en cendres, la 13e année de Siusaku, plusieurs temples & monasteres de Bonzes. Ce Prince mourut l'an de J. C. 947, après seize ans de régne.

947 (de J. C.) Murakami, 14e fils de l'Empereur Dai-go, ayant succédé à Siusaku, son frere, entreprit, la 14e année de son régne, de réunir les différentes sectes idolâtres qui partageoient le Japon. Il assembla pour cet effet les Chefs de toutes ces sectes dans la salle de son palais, nommée *Seirodeen*. Mais on ne marque pas quel fut le résultat de l'Assemblée. Murakami régna 21 ans, & laissa en mourant le sceptre à son second fils.

968 (de J. C.) Ren-sei, étoit âgé de 61 ans lorsqu'il succéda à Murakami, son pere. Il ne régna que deux ans, & fut remplacé par un de ses freres.

970 (de J. C.) Jenwo ou Jin-Jo, 5e fils de Murakami, régna 15 ans, & mourut l'an 985 de J. C. 1645 de l'Ere de Synmu.

985 (de J. C.) Quassan, fils aîné de l'Empereur Rensei, étant monté sur le trône après la mort de Jenwo, prit le parti d'en descendre au bout de deux ans pour aller s'enfermer dans la solitude. Il choisit pour le lieu de sa retraite le Monastere de Quamsi, où il se fit raser à la maniere des Bonzes, & prit le nom de Nigugaku. Après y avoir passé 22 ans il y mourut à l'âge de 42 ans.

987 (de J. C.) Itsi-dsio, cousin de Quassan & son successeur, apporta sur le trône un esprit cultivé par les Lettres. Ce goût attira un grand nombre de Savans à sa Cour, où ils reçurent les honneurs & les récompenses dûs à leurs talens. Une grande mortalité affligea le Japon la huitieme année de son régne, qui fut de 25 ans.

1012 (de J. C.) Sandusio, fils puîné de l'Empereur Rinsei, régna cinq ans, & mourut âgé de 51 ans.

1017 (de J. C.) Go-Itsi-dsio, ou Itsi-dsio II, fils puîné d'Itsi-dsio I, n'avoit que neuf ans lorsqu'il parvint au trône, qu'il occupa 20 ans. La 5e année de ce régne, un Seigneur, nommé *Sai-sin*, obtint de l'Empereur (vraisemblablement à raison de ses infirmités) la permission de se faire traîner dans un *Khuruma*, ou charriot couvert, tiré par des bœufs: invention qui parut si commode que toute la Cour suivit bientôt cet exemple. L'an 1023 de J. C. le jeki, ou la peste, fit de grands ravages dans tout l'Empire. Six ans après il tomba, dans le 4e mois qui répond à notre mois de Juin, une si grande quantité de neige, qu'elle couvrit la terre de 4 à 5 pieds.

1037 (de J. C.) GO-SIU-SAKU, frere puîné d'Itsi-dsio II, lui succéda dans la 28ᵉ année de son âge. La premiere année de son régne, qui fut de neuf ans, le Japon éprouva un furieux tremblement de terre.

1046 (de J. C.) GO-REISEI, ou REISEI II, fils aîné de Gosiu-saku & son successeur, eut à se défendre, la 3ᵉ année de son régne, contre Joori-isje, qui se révolta contre lui dans la province d'Isju. Les rebelles se soutinrent l'espace de cinq ans, jusqu'à ce que Jori jossi, Général de la Couronne, les eut défaits & eut tué deux de leurs plus braves Chefs. Go-Reisei mourut âgé de 40 ans, après en avoir régné 23.

1069 (de J. C.) GO-SAND-SIO, frere puîné de Go-Reisei & son successeur, régna cinq ans, & se donna pour héritier son fils aîné qui suit.

1075 (de J. C.) SURAKAWA régna 12 ans après la mort de Go-sand-sio, son pere.

1087 (de J. C.) FOR KAWA, fils puîné de Süracawa, n'avoit que neuf ans lorsqu'il succéda à son pere. Il mourut dans la 30ᵉ année de son âge, après un régne de 21 ans.

1108 (de J. C.) TO-BA, fils aîné de Forikawa, lui succéda l'an 768 de l'Ere de Synmu. Il régna 16 ans, & laissa la Couronne à son fils aîné qui suit.

1124 (de J. C.) SINTOKU monta sur le trône l'an 1784 de l'Ere de Synmu, & l'occupa dix-huit ans. Ce fut sous son régne que fut bâtie la ville de Kumakura. Kijomori, Prince du Sang, s'étant révolté contre lui, prit le titre de Dairo, & se fit une Cour composée de ses créatures sur le modele de celle du vrai Dairo ; mais ne pouvant soutenir long tems un si grand rôle, il fut obligé de s'enfuir dans le fameux Monastere de *Midira*, sur la montagne de Jéesaori, où les Bonzes le protégerent contre la Cour impériale & contre les troupes envoyées pour l'enlever. S'étant fait peu de tems après Bonze lui-même, il vécut 14 ans dans cette retraite, & y mourut à l'âge de 60 ans d'une fievre ardente qui lui fit devenir le corps rouge comme s'il eût été tout en feu : juste punition, dit l'Historien japonois, de sa présomptueuse révolte.

1142 (de J. C.) KONJEI, 8ᵉ fils de l'Empereur Toba, prit possession de la Couronne l'an 1802 de l'Ere de Synmu. Ce fut sous ce régne que Jorimassa, Prince du Sang, se signala par ses exploits, qui le firent regarder comme l'Hercule japonois. Aidé par Fatsman, qui est le Mars du Japon, il tua, dit-on, à coups de fleches le dragon infernal *Nuge*, qui avoit la tête d'un singe, la queue d'un serpent, le corps & les griffes d'un tigre. Ce monstre s'étoit établi dans le palais, & ne causoit pas une médiocre frayeur au Dairo & à toute sa Cour. Ce récit de l'Historien japonois, que le P. Charlevoix adopte & prend à la lettre malgré son invraisemblance, est peut-être le portrait hiéroglyphique de quelque Chef de rebelles. Les Empereurs qui, pendant une longue suite de siecles, avoient joui d'une autorité absolue, commençoient à sentir l'affoiblissement de leur puissance. Les Princes tributaires empiétoient sur leurs droits, &, poussés par l'ambition & la jalousie, ils allumerent une guerre longue & fatale qui pensa entraîner la ruine de l'Empire. Konjei mourut après un régne de 14 ans.

1156 (de J. C.) GO-SIJRAKAWA, 4ᵉ fils de l'Empereur TOBA & successeur de Konjei, son frere, fut obligé de prendre les armes la premiere année de son régne contre *Issi-ju* qui s'étoit révolté. Il ne vit pas la fin de cette guerre qui fut longue & cruelle. Les revers qu'il y éprouva le dégoûterent du trône qu'il résigna à son fils aîné, après l'avoir occupé l'espace de trois ans. Il se consacra depuis à la retraite, & mourut parmi les Bonzes à l'âge de 43 ans.

1159 (de J. C.) NIDSIOO n'avoit que 16 ans lorsqu'il succéda à Go-sijrakawa, son pere. La premiere année de son régne, ses deux Généraux, Nobu-jori & Josítomo, après avoir réprimé la rebellion excitée sous le dernier régne, se souleverent eux-mêmes, & allumerent une nouvelle guerre décrite dans les histoires sous le nom de *Feitsi-no-midorri*, c'est-à-dire la désolation du tems Feitsi. Deux ans après, Josítomo fut tué dans la province d'Owari, & son fils Joritomo fut exilé à Idsu. Le régne de Nidsioo fut de 7 ans ; il mourut âgé de 23 ans.

1166 (de J. C) ROKU-DSIOO succéda dans sa dixieme année à Nidsioo, son pere. Après trois ans de régne il laissa le sceptre à son oncle.

1169 (de J. C.) TAKAKURA, 3ᵉ fils de l'Empereur Go-sijrakawa, fut le successeur de Roku-dsioo, son neveu. Les Auteurs de l'Histoire universelle disent qu'il n'avoit alors que neuf ans. Cela n'est guere croyable, son pere ayant abdiqué dès l'an 1159. Les Princes tributaires avoient déja presque entièrement secoué le joug & jetté les fondemens de ces Royaumes que l'on a vus depuis en si grand nombre dans les Isles du Japon. Pour les réprimer, l'Empereur créa Joritomo Grand Seogun, ou Général de la Couronne. Joritomo secondé par Kadsuvara, l'un des plus grands Capitaines de son tems, défit les ennemis de Takakura & les siens. Mais plus occupé de ses intérêts que de ceux de son maître, il envahit sur lui une partie de l'autorité temporelle, & prit le titre de Cubo, qui répond à celui de Maire du Palais sous la premiere race de nos Rois, ou à celui de Sultan sous les Califes.

1181 (de J. C) ANTOKU, fils aîné de Takakura, lui succéda Son régne fut troublé par les factions des *Fekis* & des *Gendzis*. Se trouvant incapable de les contenir, il résigna, l'an 1184 de J. C., la Couronne à son quatrieme frere.

1184 (de J. C.) GO-TOBA ou TOBA II, parvint à la Couronne l'an 1844 de l'Ere de Synmu. La 12ᵉ année de son régne, Joritomo, après de nouvelles victoires remportées sur les Généraux des différens partis, vint lui rendre ses devoirs à Meaco. Toba lui confirma le titre de Cubo ou de Grand-Général de la Couronne. Joritomo transmit ce titre à ses descendans qui s'en prévalurent, comme on le verra ci-après, pour se rendre maîtres absolus de l'Etat. Go-Toba régna 15 ans, après quoi il abdiqua la Couronne en faveur de son fils aîné. Il mourut à l'âge de 60 ans.

1199 (de J. C.) TSATSI ou TSUTSI, surnommé MIKADDO, n'avoit que trois ans, dit-on, lorsqu'il monta sur le trône après l'abdication de son pere l'an de l'Ere de Synmu 1859. La premiere année de son régne mourut Joritomo ; il laissa héritier de sa dignité Jori-sje, son fils, qui fut tué deux ans après. L'Empereur Tsatsi régna 12 ans, & résigna ensuite l'Empire à son frere puîné.

1211 (de J. C.) SIUNTOKU succéda, l'an 1871 de l'Ere de Synmu, à Tsatsi, son frere. Sonnetomo, second fils de Joritomo, lui ayant demandé l'investiture des emplois de son pere & de son frere, il la refusa ; ce qui engagea Sonnetomo à prendre les armes pour se maintenir dans cette succession. Il fit construire dans ce dessein les premiers vaisseaux de guerre qu'on eût encore vus au Japon. Le Dairo fut obligé de plier & de s'accommoder avec ce rebelle en le confirmant dans la dignité de Cubo. Après un régne de onze ans, Siuntoku se démit de la Couronne en faveur de son parent qui suit.

1222 (de J. C.) GO-FORIKAWA, ou FORICAWA II, petit-fils de l'Empereur Takakura, devint Empereur à l'âge de 13 ans. Il en vécut 24, & laissa le trône en mourant à son fils aîné.

1233 (de J. C.) SIDSIO fut placé sur le trône à l'âge de cinq ans. La septieme année de son régne, *Joritzne*, Seogun, ou Général de la Couronne, qui faisoit sa résidence ordinaire à Kamakun, vint à Meaco rendre ses devoirs à l'Empereur. Sidsio régna dix ans & en vécut quinze.

1243 (de J. C.) GO-SAGA, ou SAGA II, fils puîné de Tsatsi-mikaddo, régna quatre ans, & mourut âgé de cinquante trois, laissant le trône à son second fils.

1247 (de J. C.) GO-FIKAKUSA, ou FIKAKUSA II, monta sur le trône après la mort de son pere. La durée de son régne fut de 13 années & celle de sa vie de 60, dont il passa les dernieres dans la retraite, après avoir résigné l'Empire à son frere puîné.

1260 (de J. C.) KAME-JAMMA, successeur de Fikakusa, son frere, abdiqua la Couronne, après quinze ans de régne, en faveur de son fils aîné, & vécut encore trente-deux ans depuis.

1275. (de J. C.) GOUDA, successeur de Kame-Jamma, son pere, passa tranquillement les premieres années de son régne, tandis que les Tartares étoient occupés à faire la conquête de la Chine. Il ne s'attendoit pas que son tour viendroit, lorsque, l'an 1281, selon Kæmpfer, ou 1283, suivant le P. de Mailla, on vit la mer du Japon couverte d'une flotte de quatre mille vaisseaux, commandée par le Tartare Mouko, envoyé par l'Empereur Houpilaï pour subjuguer le Japon & réunir cet Empire sous ses loix. On a parlé ci-dessus (pag. 174) du mauvais succès de cette expédition. Si l'on en croit l'histoire japonoise, les Dieux tutélaires de l'Empire, irrités du projet audacieux des Tartares, exciterent la furieuse tempête qui détruisit cette formidable flotte. Gouda mourut la 13ᵉ année de son régne, après en avoir vécu 58.

1288 (de J. C.) FUSIMI, cousin de Fikakusa & son succes-

ſeur, mourut, après un régne de onze ans, dans la 53ᵉ année de ſon âge, laiſſant le trône à ſon fils.

1299 (de J. C.) Go-Fusimi, ou Fusimi II, étant monté ſur le trône à l'âge de onze ans, n'en régna que trois, & en vécut 34 après ſon abdication ou ſa deſtitution.

1302 (de J. C.) Go-nidsio, ou Nidsio II, fils aîné de l'Empereur Gouda & ſucceſſeur de Fuſimi II, réſigna le trône, après l'avoir occupé ſix ans, à ſon parent qui ſuit.

1308 (de J. C.) Fannasono, frere puîné de Fuſimi II, imita ſon exemple en réſignant, après onze ans de régne, à ſon couſin qui ſuit.

1319 (de J. C.) Go-Daigo, ou Daigo II, frere puîné de Nidſio II, monta ſur le trône l'an 1979 de l'Ere de Synmu. Son régne fut de treize années, dont les dernieres furent agitées par des guerres civiles très ſanglantes. Ce fut peut-être ce qui le porta à ſe démettre de l'Empire & à le réſigner à ſon parent qui ſuit.

1332 (de J. C.) Kouo-gien prit poſſeſſion de l'Empire l'an 1992 de l'Ere de Sinmu. Il le remit au bout de deux ans à ſon prédéceſſeur, & vécut encore 32 ans après ſon abdication. Pendant qu'il étoit encore ſur le trône, le Cubo Takadſi vint lui rendre ſes devoirs.

1334 (de J. C.) Daigo ne tint la ſeconde fois le ſceptre que trois ans.

1337 (de J. C.) Quo-mio, frere puîné de Kouo-gien, ſuccéda, l'an 1997 de l'Ere de Synmu, à Daigo. La 2ᵉ année de ſon régne il honora le Général de la Couronne du titre de *Dai*, ou Seigneur. Les Hiſtoriens japonois ne s'accordent pas ſur la durée du régne de Quo-mio. L'un la borne à deux ans, l'autre la prolonge juſqu'à douze. Nous préférons la 2ᵉ opinion avec les Auteurs de l'hiſtoire univerſelle.

1349 (de J. C.) Siukouo monta ſur le trône l'an 2009 de l'Ere de Sinmu. Son régne ne fut que de trois ans.

1352 (de J. C.) Go-Kouo-gen, ou Kouo-gen II, parvint à l'Empire l'an 2012 de l'Ere de Synmu. La 3ᵉ année de ſon régne, Takaudſi, Général de la Couronne, vint lui rendre ſes hommages. L'année ſuivante il envoya Takaudſi lui-même dans la province d'Oomi pour appaiſer quelques troubles. Ce Général mourut quatre ans après; & ſon fils Joſiſaki l'ayant remplacé, le Dairo lui confirma le titre de Dai-Seogun, de même qu'à Joosimitz qui lui ſuccéda dans la ſuite. Le régne de Kouo-gen II fut de 20 ans.

1372 (de J. C.) Go-Jensu, ou Jensu II, parent de Kouo-gen & ſon ſucceſſeur, régna onze ans, & laiſſa la Couronne à ſon fils aîné.

1383 (de J. C.) Gokomatz, fils & ſucceſſeur de Jenſu II, régna 30 ans, pendant leſquels le Japon éprouva de grands tremblemens de terre, des tempêtes, des inondations & des famines.

1413 (de J. C.) Seokouo, fils de Gokomatz, lui ſuccéda l'an 2073 de l'Ere de Synmu. Il eut à ſe défendre, la 4ᵉ année de ſon régne, contre Uſje, de la famille de Suggi, qui s'étoit révolté contre lui. Il occupa 16 ans le trône qu'il tranſmit à ſon fils qui ſuit.

1429 (de J. C.) Gofunnazo, fils & héritier de Seokouo, décora la 16ᵉ année de ſon régne du titre de Sei-ſeogun le Grand Général Joſijmaſſa. Il vit deux ans après ſon palais réduit en cendres par un incendie. Les ſept dernieres années de ſon régne, qui fut de 36, furent marquées par des phénomenes extraordinaires qu'on apperçut dans le ciel, & diverſes calamités qu'on en regarda comme les ſuites.

1465 (de J. C.) Go-Tsutsi Mikaddo, fils de Gofunnazo, lui ſuccéda l'an 2125 de l'Ere de Synmu. La 3ᵉ année de ſon régne fut fatale à l'Empire par les troubles & les guerres civiles qui s'y éleverent. Joſijnavo, fils & collegue de Joſijmaſſa, Général de la Couronne, mourut le jour du 3ᵉ mois de la 25ᵉ année du régne de Tſutſi-Mikaddo. Son pere le ſuivit au tombeau l'année ſuivante, & laiſſa des regrets bien mérités. La 29ᵉ année, Joſijſimmi ayant été décoré du titre de Dai-Seogun, alla commander l'armée dans la province de Jaſijno. L'Empereur Tſutſi-Mikaddo termina ſes jours après un régne de 36 ans.

1501 (de J. C.) Kasiawabara, fils de Tſutſi-Mikaddo, lui ſuccéda l'an de l'Ere de Synmu 2161. La 8ᵉ année de ſon régne il conféra le titre de Dai-Seogun à Joſitanno, frere de Joſignavo & 21ᵉ deſcendant de Joritomo. Des guerres & des tremblemens de terre agiterent le Japon la dixieme année de ſon régne qui fut de 26 ans.

1527 (de J. C.) Gonara, fils de Kaſiawabara & ſon ſucceſſeur, vit finir au commencement de ſon régne la guerre commencée ſous le précédent entre les deux Princes japonois, Foſſokava & Kadſuragaga. Deux ans après le premier de ces Princes ſe fendit le ventre avec ce courage frénétique qui caractériſe les Japonois. L'Empire, durant ce régne, qui fut de 31 ans, fut affligé deux fois de la peſte qui occaſionna une grande mortalité. Il éprouva d'autres déſaſtres, tels que de grandes inondations, & une tempête qui fut ſi violente & ſi générale, qu'elle renverſa un nombre prodigieux d'édifices & une partie conſidérable du palais impérial. Gonara, l'an 1528, donna le titre de Dai-Seogun à Joſitir, fils de Joſifar & 24ᵉ deſcendant de Joritomo. Mais 18 ans après, dans un accès de déſeſpoir dont on ne dit pas la cauſe, Joſitir ſe fendit le ventre. Son pere vivoit encore, &, après lui avoir ſurvécu trois ans, il termina ſa vie de la même maniere que lui.

1558 (de J. C.) Ookimatz, fils de Gonara, parvint au trône après ſon pere. La onzieme année de ſon régne il éleva à la dignité de Dai-Seogun Joſijtira, fils de Joſitir. On voit le ſecond jour du 5ᵉ mois de la 25ᵉ année du même régne, Nobunanga, qui avoit remplacé ce Général, maſſacré avec ſon fils aîné à Meaco. Quelques lettres des Miſſionnaires parlent de Nobunanga comme d'un tyran qui s'étoit emparé de pluſieurs petits Royaumes aux environs de Meaco, & s'étoit élevé à un degré de puiſſance dont l'abus avoit excité une conſpiration dans laquelle il périt. Fide-joſi, ſon ſucceſſeur, qui prit le nom de Taiko-ſama, fut honoré par le Dairo, l'an 1585, de la dignité de Quambuku, au moyen de laquelle il devint l'égal de ſon maître qu'il acheva de dépouiller entièrement de la puiſſance temporelle. Depuis ce tems il y eut proprement au Japon deux Empereurs, l'un eccléſiaſtique ſous le nom de Dairo, l'autre ſéculier appellé Cubo, ou Cubo-ſama, abſolument indépendans l'un de l'autre, avec cette différence néanmoins que les Empereurs ſéculiers vont de Jédo, leur capitale, en grande pompe à Meaco, tous les trois, quatre où cinq ans, rendre un hommage de pure cérémonie au Dairo. Ookimatz, la 29ᵉ année de ſon régne, ſe voyant entièrement ſubjugué par le Cubo, ſe démit de la Couronne en faveur de ſon petit-fils.

Ce fut l'an 1542, ſous le régne de Gonara, que le Japon fut découvert par trois Marchands portugais qui, faiſant voile pour la Chine, furent jettés par la tempête ſur les côtes de Bungo, dans l'Isle de Xico. Ravis de la richeſſe & de la beauté du pays, ils oublierent la Chine, & s'établirent, avec la permiſſion du Prince d'Omura, dans le bourg de Nangaſacki, qui devint conſidérable en peu de tems par le grand nombre de régnicoles & d'étrangers que le commerce y attira. Parmi les derniers, quelques-uns ayant parlé de la religion chrétienne au Prince, s'apperçurent qu'il étoit prêt à la favoriſer. Ces diſpoſitions ſe communiquerent au Roi de Saxuma, dans la même Isle, lorſque S. François Xavier arriva, le 15 Août 1549, à Cangoxima, ville de ſa dépendance, avec trois Japonois qu'il avoit convertis à Goa. Il fut très bien accueilli de ce Prince, & annonça librement l'Evangile dans le pays avec beaucoup de fruit. Mais au bout d'un an les Portugais ayant tranſporté leur commerce dans l'Isle de Firando, le Prince irrité de ce qu'ils abandonnoient ſes Etats, défendit à Xavier la prédication, & voulut même contraindre ſes ſujets d'abandonner le Chriſtianiſme. Il n'y réuſſit pas. Les nouveaux Chrétiens oppoſerent à ſes menaces une fermeté qui l'étonna & le réconcilia avec eux. Il ceſſa d'être perſécuteur, & peu s'en fallut qu'il ne devînt lui-même Chrétien. Cependant Xavier avoit ſuivi les Portugais à Firando. Il y fit des progrès encore plus rapides & plus grands qu'il n'en avoit fait à Cangoxima.

De Firando il ſe rendit au mois de Février 1551 à Meaco, d'où il ſortit au bout de 15 jours ſans y avoir fait aucun fruit; les troubles qui régnoient à la Cour du Dairo ayant empêché qu'on ne l'écoutât. En y allant il n'avoit pas été mieux reçu dans Amangachi, capitale du Royaume de Naugato, renommé pour ſes mines abondantes d'argent. Mais il fut bien dédommagé à ſon retour dans cette ville par la docilité avec laquelle un grand nombre des habitans reçurent la parole de Dieu qu'il leur annonça. Le Prince, ou Roi de Naugato, fut une de ſes conquêtes. Ayant mandé le S. Apôtre à Fucheo, lieu de ſa réſidence, il obligea les Bonzes d'entrer en conférence avec lui. La victoire que Xavier remporta ſur eux en convertit quelques-uns; le Roi lui-même reconnut la vérité du Chriſtianiſme: mais l'auſtérité de ſa morale l'empêcha pour lors de l'embraſſer. Les prédications & les entretiens particuliers de Xavier firent plus d'effet parmi le peuple qui accouroit en foule pour recevoir le baptême. Le ſaint homme, après un ſéjour de deux ans &

quatre mois au Japon, s'embarqua le 20 Novembre 1551 pour retourner dans les Indes, d'où il envoya trois Jésuites, ses confreres, pour veiller à la conservation de la Chrétienté qu'il avoit fondée au Japon. Arrivé à Malaca, il conçut le dessein de passer à la Chine pour y porter la lumiere de l'Évangile. Mais la rigueur des loix de l'Empire chinois, qui en fermoient l'entrée aux étrangers & sur-tout aux Portugais, s'opposoit à l'exécution de ce projet. Pour lever cet obstacle, il proposa au Gouverneur de Malaca d'envoyer une ambassade à la Chine au nom du Roi de Portugal, pour demander la permission d'y faire le commerce, espérant que si on l'obtenoit, les Prédicateurs évangéliques n'éprouveroient plus les mêmes difficultés dans cet Empire. Le Gouverneur Alvarez d'Atayde ayant mal accueilli sa proposition, il ne laissa pas de s'embarquer sur un vaisseau qui partoit pour l'Isle de Sancian, située sur la côte de la province de Quantong. Il y mourut le 2 Décembre 1552, à l'âge de 46 ans, dont il avoit passé dix & demi dans les Indes. L'Évangile, après son départ, continuoit de fructifier au Japon. Les Rois de Neugato, de Bungo & d'Arima, reçurent le baptême, & contribuerent par leurs exemples à la conversion d'un grand nombre de leurs sujets. Ces Princes, l'an 1582, envoyerent, à la sollicitation des Jésuites Missionnaires, une ambassade solemnelle au Pape Grégoire XIII, pour l'assurer de leur obéissance filiale. Ceux qui la composoient furent magnifiquement reçus à leur passage en Portugal, & également bien à Rome. Mais elle fut mal interprêtée par les politiques du Japon.

DAIROS.

1587 (de J. C.) GO-JOSEI, petit-fils d'Ookimatz, lui succéda l'an de l'Ere de Synmu 2247. Réduit à l'autorité spirituelle, il la vit sensiblement diminuer par les progrès que la religion chrétienne faisoit de son tems au Japon, malgré les tourmens inouis qu'on employa pour la détruire. Il est très vraisemblable qu'il se joignit aux Bonzes pour encourager la persécution. Son régne, qui fut de 25 ans, se termina l'an 1612.

1612 (de J. C.) DAI-SCO-KOUOTEI, fils de Go-Josei, ou Josei II, lui succéda l'an de l'Ere de Sinmu 2272. La dixieme année de son régne, il épousa en grande pompe, dans son palais de Meaco, la fille du Cubo Fide-tada, & deux ans après le fils de ce dernier vint, le 15 Octobre 1626, rendre ses devoirs au Dairo qui lui donna le titre de *Sei-dai-seogun*. (*Voy.* la description de la marche du Cubo dans l'Hist. univ. in-4°, T. XX, p. 538.) Kouotei ayant abdiqué, la 18e année de son régne, en faveur de sa fille, vécut encore 50 ans depuis, & mourut âgé de 90 ans.

1630 (de J. C.) NIOTE, ou SIOTE, fille du Dairo Kouotei, lui succéda dans sa dignité. Elle eut la cruelle satisfaction de voir sous son régne le Christianisme, si contraire à la gloire & à l'intérêt des Dairos, entièrement détruit au Japon. N'ayant point été mariée, ou du moins n'ayant point d'enfans, elle résigna la Couronne en 1643, entre les mains de son frere.

1643 (de J. C.) GOTTO-MIO monta sur le trône, par la résignation de sa sœur, le septieme jour du 9e mois de l'an 2303 de l'Ere de Synmu. La onzieme année de son régne, un terrible incendie consuma la plus grande partie de son palais avec un grand nombre de temples & d'autres édifices. Il mourut le 20 du 9e mois de la même

CUBOS.

1585 (de J. C.) FIDE-JOSI, appellé aussi TAIKO-SAMA, après avoir réduit le Dairo à la simple dignité de Chef de la religion, eut encore à lutter contre les différens Princes qui avoient érigé leurs gouvernemens en souverainetés. Il employa dix années à les réduire, & y réussit, partie par politique, partie par la force de ses armes. Après avoir établi son pouvoir absolu dans l'Empire, son dessein étoit d'en écarter tous les étrangers & particuliérement les Portugais dont les richesses, le grand nombre, l'orgueil & le faste qui accompagnent l'opulence, excitoient sa jalousie & lui faisoient craindre une révolution. Mais étant mort l'an 1598, il laissa l'exécution de cette entreprise à ses successeurs. Le Dairo le mit au nombre des Dieux, & lui érigea un temple à Meaco, où l'on conserve son urne. Il avoit associé à l'Empire Fide-tsugu, son neveu. Mais l'ayant ensuite disgracié pour quelque sujet qu'on ignore, il l'obligea de se fendre le ventre. Fide-josi avoit établi le siége de son Empire à Jédo.

1598 (de J. C.) FIDE-JORI, fils de FIDE-JOSI ou Taiko-sama, n'avoit que six ans lorsqu'il lui succéda. Son pere lui avoit donné pour tuteur Ongoskio, nommé depuis Ijesaz, un de ses Conseillers d'Etat, après avoir fait promettre à celui-ci par serment de remettre les rênes de l'Empire au jeune Prince dès qu'il seroit en âge de les manier; & pour assurer l'exécution de cette promesse, il avoit fait épouser à son fils la fille d'Ijesaz. Mais l'ambition de celui-ci prévalut sur ces engagemens. Fide-jori ayant marqué de l'inclination pour le Christianisme & les Portugais, il prit de là prétexte pour le détrôner. Le jeune Prince s'appercevant des dispositions de son beau-pere, se sauva dans la forteresse d'Osakka, que Taiko-sama avoit rendue extrêmement forte. Mais Ijesaz étant venu l'y assiéger, le contraignit de se rendre le 7 jour de la 4e année de cette expédition. Le malheureux Fide-jori aima mieux néanmoins se brûler dans son palais que de se remettre entre les mains de son beau-pere. Cet événement est de l'an de J. C. 1616. Nous suivons ici les Auteurs de l'Histoire universelle par préférence au P. Charlevoix qui dit que Fide-jori disparut de maniere qu'on n'entendit plus parler de lui.

1616 (de J. C.) IJESAZ-SAMA, après s'être emparé du trône, s'occupa de l'exécution du grand dessein conçu par Fide-josi & concerté avec lui. Il commença par enjoindre aux Portugais & à tous les étrangers, excepté les Hollandois (1), de vuider l'Empire. Cet ordre fut suivi d'une défense faite aux Japonois de sortir de leur pays sous quelque prétexte que ce fût. Mais ce qui tenoit le plus au cœur à Ijesaz, c'étoit l'abolition du Christianisme. Déjà sous

(1) Les Hollandois voyant les profits immenses que le commerce procuroit aux Portugais dans le Japon, faisoient tous leurs efforts pour s'y établir et les supplanter. Ils y réussirent, et obtinrent du Régent Ijesaz, l'an 1611, des lettres-patentes scellées du grand sceau impérial, qui leur permettoient de commercer dans toute l'étendue de l'Empire. Nullement gênés dans leur trafic, le gain qu'ils en retiroient chaque année montoit de 50 à 60 tonnes, c'est-à-dire à dix ou douze millions. Mais en 1641 s'étant avisés d'exhausser et d'agrandir le comptoir qu'ils avoient à Firando, on les obligea de transporter ce comptoir dans la petite Isle de Desima, vis-à-vis de Nangasacki, avec privation de tous les privileges et franchises dont jusqu'alors ils avoient joui. Ils furent de plus environnés de gardes et d'espions, et ne purent avoir aucune communication avec les Japonois. En même tems on s'assura de tous leurs navires qu'on désarma à mesure qu'ils arrivoient dans le port, et dont on transporta à terre la poudre à canon, les fusils, les épées, l'artillerie, et même le gouvernail. Malgré cette révolution fatale, les Hollandois, seuls maîtres du commerce depuis l'expulsion des Portugais, ne laisserent pas d'envoyer au Japon le même nombre de navires, et firent à-peu-près les mêmes profits sur leur cargaison. Mais en 1672 ils éprouverent un nouveau revers. Le Gouverneur de Nangasacki, à l'arrivée de leurs vaisseaux, demanda des montres et des échantillons de toutes les marchandises qui devoient se vendre cette année, dans le dessein, disoit-il, de les faire estimer par des experts. Ayant ensuite assemblé dans son palais tous les négocians de la ville, il taxa, de concert avec eux, les prix de ces différentes marchandises fort au-dessous de ce que les Hollandois avoient coutume d'en exiger, et fit dire à ces derniers qu'ils eussent à se conformer à cette taxation, à moins qu'ils n'aimassent mieux remporter leur cargaison à Batavia ou en Europe. Ce procédé violent affligea sensiblement les Hollandois, et *ôta l'or*, dit Kæmpfer, *de dessus les pilules ameres qu'on leur faisoit avaler depuis leur expulsion de Firando.* Ils aimerent mieux néanmoins se défaire de leurs marchandises avec un léger avantage que de les remporter avec perte. Ces vexations augmenterent encore dans la suite. L'an 1685, les Gouverneurs de Nangasacki signifierent aux Hollandois, lorsque leurs vaisseaux entrerent dans le port vers le commencement de l'automne, que leur commerce de cette année et de celles qui suivroient, étoit réduit à la somme de trois cens mille taëls (un million cinq cens *mille livres*) au-delà de laquelle il leur étoit défendu de vendre aucune marchandise. On leur limita de plus le tems où ils pourroient exposer en vente leurs marchandises; avec ordre de les renfermer, ce tems expiré, dans des magasins, et défense non-seulement d'entrer plus avant sur les terres de l'Empire, mais d'y entretenir aucune correspondance. C'est le dernier période de leur commerce qu'ils continuent depuis un siecle sur le même pied. » L'avarice des Hollandois, dit Kæmpfer (l. IV, c. 6,) et l'attrait de l'or du Japon, a » eu tant de pouvoir sur eux, que plutôt que d'abandonner un » commerce si lucratif, ils ont souffert volontairement une prison » presque perpétuelle; car c'est là pure vérité que l'on peut nommer ainsi notre demeure à Désima. Ils ont bien voulu essuyer » pour cela une infinité de duretés de la part d'une nation étrangere » et païenne, se relâcher dans la célébration du service divin les » dimanches et les fêtes solemnelles, s'abstenir de faire des prieres » et de chanter des pseaumes en public, éviter le signe de la croix » et le nom de J. C. en présence des naturels du pays, et en général » toutes les marques extérieures du Christianisme, enfin endurer patiemment et bassement les procédés injurieux de ces orgueilleux » infideles; qui est la chose du monde la plus choquante pour une » ame bien née. »

Quid non mortalia pectora cogis
Auri sacra fames?

DAIROS.

année, & fut enterré avec grande solemnité dans le temple de Sin-ousi.

1654 (de J. C.) SININ, 3e frere de Gotto-mio, lui succéda l'an 2314 de l'Ere de Synmu. Son palais, qu'il avoit fait relever, éprouva, la 3e année de son régne, un nouvel incendie non moins funeste que le précédent. Il abdiqua après avoir régné 8 ans, & laissa le trône à son dernier frere.

1663 (de J. C.) KINSEN I, le plus jeune des fils du Dairo Kouoten, parvint à la Couronne l'an 2323 de l'Ere de Sinmu. » La 3e année de son régne, le » 6e mois, (de concert avec le Cubo) il établit une » Cour des Enquêtes dans toutes les villes & villages » de l'Empire. Ce tribunal a ordre de rechercher » quelle religion, secte, ou croyance, chaque fa- » mille ou chaque personne particuliere professe. » (Kæmpfer.) On nomme cette recherche *Jesumi*. Voici en quoi elle consiste. » Vers la fin de l'année on » fait à Nangasacki, dans le district d'Omura & dans » la province de Bungo, les seuls endroits où l'on » soupçonne aujourd'hui qu'il y ait encore des Chré- » tiens, une liste exacte de tous les habitans de tout » sexe & de tout âge; & le second jour du premier » mois de l'année suivante, les *Ottonas* (Officiers » de ville), accompagnés de leurs Lieutenans, du » Greffier & des Trésoriers de chaque rue, vont de » maison en maison, faisant porter par deux hom- » mes du guet deux images, l'une de Notre Seigneur » attaché à la croix, l'autre de sa sainte mere, ou de » quelqu'autre Saint. On les reçoit dans une salle; » & dès qu'ils ont pris chacun leur place, le chef de » la famille, sa femme & ses enfans, les domesti- » ques de l'un & de l'autre sexe, les locataires, & » ceux des voisins dont les maisons sont trop petites » pour recevoir tant de monde, sont appellés les » uns après les autres par le Greffier à qui on a donné » tous les noms; & à mesure qu'on les appelle, on » leur fait mettre le pied sur les images qu'on a po- » sées sur le plancher. On n'en excepte pas les plus » petits enfans que leurs meres & leurs nourrices » soutiennent par les bras. Ensuite le chef de la fa- » mille met son sceau sur la liste qui est portée au » Gouverneur. Quand on a ainsi parcouru tous les » quartiers, les Officiers font eux-mêmes le *Jesumi*, » se servent mutuellement de témoins, puis appo- » sent leurs sceaux au procès-verbal. » (Charlevoix, *Hist. du Japon*, T. II, p. 482.) Le régne de Kinsen fut de 24 ans, après lesquels il transmit la Couronne à son fils.

1687 (de J. C.) KINSEN II, successeur de Kinsen I, son pere, étoit sur le trône de Meaco en 1690, lorsque Kæmpfer arriva au Japon. C'est par lui que ce voyageur termine la liste des Empereurs ecclésiastiques du Japon.

CUBOS.

l'Empereur Fide-josi il avoit fait publier, l'an 1586, contre les Chrétiens, un Edit sanglant qui, dans le cours de quatre ans, procura la couronne du martyre à vingt mille cinq cens soixante & dix personnes. Mais alors se vérifia ce mot de Tertullien, que *le sang des Martyrs est la semence des Chrétiens.* Quoique les Eglises fussent toutes fermées au nombre de 250, que tout exercice public du Christianisme fût interdit, les Missionnaires comptoient en 1592 plus de douze mille nouveaux prosélytes qu'ils avoient faits. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que la foi de ces néophytes, privés de leurs principaux guides qui furent ou contraints de fuir ou punis des plus cruels supplices, ne fut ébranlée ni par les épées, ni par les gibets, ni par les bûchers, ni par la croix, & autres tourmens inouis que la rage de leurs ennemis inventa pour les vaincre. Etonnés de la constance avec laquelle ces Chrétiens souffroient la mort la plus cruelle plutôt que d'abjurer la religion du Sauveur, plusieurs personnes furent curieuses de savoir quelle étoit cette doctrine qui produisoit de si merveilleux effets. Ils n'en furent pas plutôt instruits, qu'ils la trouverent si véritable & si consolante, qu'ils l'embrasserent au risque de tout ce qui leur étoit le plus cher en ce monde. Cette multiplication ne ralentit point la persécution. Elle dura l'espace de 40 ans avec une égale violence, & ne finit qu'avec l'extinction entiere du Christianisme au Japon. Le régne d'Ijesaz-sama fut de 18 ans, y compris quelques années de sa régence.

Vers 1630 (de J. C.) FIDE-TADA, ou TAITOKONNI, fils ou petit-fils d'Ijesaz, lui ayant succédé, marcha sur les traces de ses prédécesseurs. Il renouvella les privileges que son pere avoit accordés aux Hollandois en 1616, & continua de persécuter les Chrétiens avec la derniere cruauté. Ceux-ci désespérés de voir tant de milliers de leurs freres massacrés, & ne voyant point de fin à leurs miseres, se retirerent, au nombre d'environ quarante mille, dans le château de Sinabaro, situé sur les côtes d'Arima, dans l'Isle de Xico, avec une ferme résolution de défendre leur vie jusqu'à la derniere extrémité. Ils y furent bientôt assiégés. Mais après la plus vigoureuse résistance, au bout de trois mois ils furent obligés de céder aux forces supérieures de l'Empereur. Le château fut pris le 28e jour du second mois (12 Avril) de l'an 1638, & tous les assiégés, au nombre de trente-sept mille, furent massacrés. » Ce » fut la derniere scene de cette sanglante tragédie; & le sang chrétien ayant » été versé jusqu'à la derniere goutte, le massacre & la persécution cesse- » rent. L'Empire du Japon fut fermé à jamais tant pour les naturels du pays » que pour les étrangers qui professent la religion chrétienne, sur-tout pour » les Portugais; car ayant tenté de rentrer au Japon à la faveur d'une am- » bassade qu'ils envoyerent de Macao, ils eurent le chagrin d'apprendre » que les principaux de ceux qui la composoient avoient été exécutés à » mort. » (*Hist. univ.* T. XX, p. 526.) Fide-tada régna dix-huit ans, & eut pour successeur son fils.

Vers 1648 (de J. C.) IEMITZ, ou IJETIRUKO, trouva, en montant sur le trône après son pere, le Japon entiérement fermé aux étrangers, & le maintint dans cet état. Tout ce qui s'y passe depuis ce tems est impénétrable aux Européens. Nous savons seulement que

JETZNAKO, successeur de Iemitz, régna trente ans, & qu'il fut remplacé par

TSINAJOS vers 1680. » Il étoit âgé, dit Kæmpfer, de 43 ans lorsque » j'étois au Japon (en 1693), & il y avoit 12 à 13 ans qu'il étoit sur le » trône. » Les Auteurs de l'*Histoire universelle* vantent beaucoup ses qualités politiques & morales.

Les Japonois, dit un Moderne, sont de tous les peuples de l'Asie le seul qui n'a jamais été subjugué, qui n'est point, comme tant d'autres, un mélange de différentes nations, mais qui semble aborigene; & au cas qu'il descende des Tartares, suivant l'opinion du P. Couplet, toujours est-il sûr qu'il ne tient rien des peuples voisins. Il a quelque chose de l'Angleterre par la fierté insulaire qui leur est commune & par le suicide qu'on croit si fréquent dans ces deux extrémités de notre hémisphere. Mais son gouvernement ne ressemble ni à celui de la Grande-Bretagne, ni à celui des Germains : son systême n'a pas été trouvé dans leurs bois.

» Nous aurions dû connoître, ajoute le même Ecrivain, ce pays dès le 13e siecle, par le récit du célebre Marco » Paolo. Cet illustre Vénitien avoit voyagé par terre à la Chine, & ayant servi long-tems sous un des fils de Gen- » ghizkan, il eut les premieres notions de ces Isles que nous nommons Japon, & qu'il appelle Zipangri; mais » ses contemporains qui admettoient les fables les plus grossieres, ne crurent point les vérités que Marco Paolo » annonçoit. Son manuscrit resta long-tems ignoré; il tomba enfin entre les mains de Christophe Colomb, & ne » servit pas peu à le confirmer dans son espérance de trouver un monde nouveau qui pouvoit rejoindre l'Orient » & l'Occident. Christophe ne se trompa que dans l'opinion que le Japon touchoit à l'hémisphere qu'il découvrit : » il en étoit si convaincu, qu'étant abordé à Hispaniola, il se crut dans le Zipangri de Marco Paolo. » (*M. Masson de Morvilliers.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES GRANDS FIEFS DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

Sur l'origine, les progrès & la décadence du Gouvernement féodal.

En donnant au Public dans cette nouvelle édition une notice plus étendue des grands Fiefs de l'Europe, nous avons en quelque sorte contracté l'obligation de lui offrir en même tems un apperçu de l'origine du gouvernement féodal, de ses progrès & de sa décadence.

C'est un point constant par l'histoire, que chez plusieurs nations on connut des vassaux avant même qu'il y eut des Fiefs. Le courage dans les combats, la sagesse dans les conseils, y établissoient des distinctions ; & ceux qui les obtenoient avoient bientôt un cortége prêt à les suivre à la guerre. Tacite l'assure des Germains. Il nous apprend que chez ces peuples, la puissance des Princes étoit d'être entourés d'une foule de compagnons pour lesquels des repas étoient une espece de solde.

On voit que pour former des Bénéfices ou des Fiefs, il ne leur manquoit que des terres héréditaires. Aussi lorsque sous le nom de Francs ils eurent passé le Rhin, & vinrent s'établir dans les Gaules, le partage des fonds conquis sur les Romains dut se faire selon leurs mœurs. Et si, comme on n'en peut douter, chaque homme libre eut une portion salique, celles des Princes furent relatives à leur prééminence, & assez étendues pour entretenir leurs vassaux.

Cet état de société qui s'introduisit chez les Francs, étant conforme à leurs idées, fut bientôt perfectionné. Il est même certain, comme nous venons de le dire, qu'ils le trouverent établi dans les Gaules. César, qui les subjugua, rapporte que parmi les Chevaliers, c'est-à-dire les hommes parfaitement libres de la nation, il y en avoit de très puissans dont la grandeur se mesuroit sur le nombre de leurs Ambactes. Ceux-ci, comme chez les Germains, étoient notés d'infamie lorsque dans les combats ils survivoient à leurs Princes. L'identité des causes dut produire les mêmes effets : les Gaulois, quoique soumis aux Officiers de l'Empire, avoient conservé leurs usages. Celui de s'attacher à un chef duquel ils tenoient des terres, étoit analogue à l'engagement connu chez les Romains sous le nom de clientele. On ne peut pas même douter, d'après la civilisation des Gaulois, que la plupart de ces concessions ne fussent devenues perpétuelles lorsque Clovis fonda la Monarchie.

Un savant Ecrivain (M. Pfeffel)* a observé que tout étoit Gaulois dans les mots consacrés par le vasselage.

Cette institution appartint donc plus aux Gaulois qu'à aucune autre nation ; & si elle fit une partie si remarquable des mœurs des Germains, c'est que ceux-ci furent les freres des Gaulois.

Ces raisons paroîtroient assez fortes pour faire croire que le germe de nos Fiefs étoit développé dans les Gaules avant l'arrivée des Francs, si M. de Montesquieu n'avoit dit qu'ils ne furent établis qu'après la conquête. Mais son opinion sur ce point étoit conséquente à celle qu'il avoit de l'oppression des Gaulois. Les croyant subjugués par Clovis, il pensoit que les Francs étant tout dans l'Etat, en avoient fait les loix & commandé les mœurs. Sans cette prévention comment ce génie pénétrant auroit-il qualifié les rapports qui subsistoient dans les Gaules entre les Ambactes & leurs Chefs, lui qui voyoit des Fiefs dans les chevaux de bataille, les armes, & les repas que les Princes Germains donnoient à leurs fideles ?

Une dissertation historique insérée dans cet ouvrage (T. I, p. 725) semble prouver au contraire que l'établissement de la Monarchie françoise ne causa aucun changement dans l'état civil des naturels du pays ; & qu'étant incomparablement plus nombreux, ils eurent une très grande influence sur les mœurs qui résulterent de l'union des deux peuples.

Nous croyons donc que l'origine des Bénéfices & des Fiefs doit être rapportée encore plus aux Gaulois qu'aux Francs, & qu'ils eurent la plus grande part à ceux qu'on trouve formés dès le commencement de la premiere race.

Nous ne distinguons point les Bénéfices des Fiefs, parce qu'à la durée près c'étoit le même contrat, fondé sur les mêmes motifs : protection de la part du Seigneur, fidélité & service de la part du vassal ; tels étoient les devoirs mutuels plus ou moins étendus par les conventions qui formoient ces engagemens. Si leur nature eût été différente, l'histoire indiqueroit l'époque où ces Bénéfices sans nombre, qui ont existé dans le Royaume, auroient été supprimés, & celle de l'établissement d'autant de Fiefs, aussi prodigieux que rapide.

Ces Bénéfices & ces Fiefs n'étoient que des conventions autorisées par les loix, & ne portoient aucune atteinte au gouvernement politique.

Pour donner une idée des changemens qu'il avoit éprouvés à l'avénement de Clovis, on va tracer un apperçu de l'administration romaine. C'est le seul moyen de connoître quel étoit l'ordre public lorsque les habitans des Gaules consentirent à s'unir aux Francs pour obéir à son Empire.

Du tems de la République les Consuls commandoient les armées destinées à reculer & défendre les frontieres. On confioit à des Préteurs les provinces qui étoient moins exposées; & souvent un de ces Officiers en administroit plusieurs.

L'an 727 de Rome, Auguste, disposant des forces de l'Empire, partagea avec le Sénat le gouvernement des provinces; il se réserva celles où il falloit tenir des troupes, & envoya dans chacune un Gouverneur *temporaire* sous le titre de Propréteur. Cet Officier réunissoit le commandement militaire avec l'autorité civile.

Alexandre Sévere divisa ces pouvoirs; il eut des Présidens pour administrer la justice, & remit en d'autres mains la discipline des troupes. (*Lamprid. in Sever.* p. 121, 129.)

Ce gouvernement subsista jusqu'au régne de Constantin; mais ce Prince fit de grands changemens dans la police de l'Empire. L'Orient & l'Illyrie, l'Italie & les Gaules, formerent autant de Préfectures dont l'autorité fut bornée à la justice & aux finances. (*Zosim. lib.* 2. *Chronol. Cod. Theod.* p. 26.)

Chacune de ces Préfectures s'étendoit sur plusieurs diocèses; chaque diocèse étoit soumis à un Vicaire du Préfet. (*Top. Cod. Theod.* T. VI, p. 396.)

On entendoit par diocèse un district de plusieurs provinces, que des Proconsuls ou des Présidens gouvernoient sous le Vicaire. Ainsi le Préfet des Gaules avoit sous sa jurisdiction l'Espagne, les cinq Provinces, les Gaules proprement dites, & la Grande-Bretagne. Ces Tribunaux connoissoient du politique & du civil. (*Hist. de Lang.* T. I, not. XXXIV.)

Les troupes sous Constantin furent commandées par les maîtres de la milice. Ils avoient pour Lieutenans des Comtes & des Ducs qui n'eurent d'abord que le grade de Tribun. (*Altaserr. de Ducib.* p. 4.)

L'origine des Comtes remontoit à Auguste qui avoit choisi des Sénateurs pour le conseiller & le suivre. (*Till. Emp.* T. I, p. 48.) Constantin fit trois classes de ce titre d'honneur pour rehausser les Employés. (*Euseb. de vit. Constant. lib* 4, c. 1.)

Les Ducs furent long-tems compris dans la derniere; mais cette dignité s'accrut beaucoup sous Théodose & ses deux fils. On vit alors un Duc commander dans plusieurs provinces. Alaric & Attila ne dédaignerent pas ce titre.

Dans la premiere classe, ce Prince mit ses Conseillers intimes les Préfets du Prétoire, leurs Vicaires ou Lieutenans, & ses Commandans de légions. Il y fit participer par des brevets honoraires les Professeurs & les Savans. (*Altaserr. de Ducib.* p. 6.)

La Comitive de la seconde classe fut accordée aux subordonnés du Maître des offices & aux agens des autres grandes charges dans un degré correspondant. (*Cod. Theod. de proxim. Comit. disp.* l. 17 & 18.)

Les premiers Magistrats dans les Cours des Cités, les Prévôts des Naviculaires & les Chefs de quelques autres Corporations, obtenoient le titre de Comtes quand ils étoient devenus vétérans; mais c'étoit le moins honorable. Sidoine Apollinaire remarque qu'ils finissoient leur carriere comme les autres la commençoient.

Sous le régne de Dioclétien, les Proconsuls & les Préteurs ayant été faits Ducs ou Comtes, réunirent les deux pouvoirs.

Les Francs & les autres Barbares adopterent cette police à leur entrée dans les Gaules; ils eurent des Ducs & des Comtes qui administroient la justice, les armes & les finances. Ces Officiers étoient surveillés par des Légats *Missi Dominici*, que les Rois envoyoient dans les provinces pour réformer les abus & maintenir l'ordre public. (*Greg. Tur. lib.* 8, c. 18.)

L'autorité d'un Duc s'étendoit sur plusieurs Cités, mais il n'y avoit rien de déterminé pour le nombre. Nicetius obtint du Roi Gontran un Duché qui comprenoit l'Auvergne, le Rouergue & le diocèse d'Uzès. (*Ibid. cap.* 26.) Ennodius, fait Duc par le même Prince, ne gouvernoit en cette qualité que la Touraine & le Poitou. (*Ibid. lib.* 9, c. 7.)

Sous les Comtes étoient des Viguiers qui jugoient les causes civiles entre les sujets du fisc. (*Ibid. lib.* 10, cap. 5.) Mais leur pouvoir étoit borné à celles qui n'intéressoient ni les propriétés, ni l'état civil des personnes. (*Marculf. formul.* 9.)

Un autre Substitut du Comte portoit le nom de Centenier. Sa compétence s'étendoit aux causes des hommes libres dans un degré parallele à la jurisdiction du Viguier. L'un & l'autre de ces Officiers étoient les Conseillers du Comte.

Les Comtes des marches ou frontieres, pourvus d'un autre Comté, obtinrent de Charlemagne la permission de le garder & d'y nommer un Vicomte. (*D. Bouquet*, T. VI, p. 359; T. VII, p. 314; T. VIII, p. 384, 554.) Les Comtes de l'intérieur, en suivant leur exemple, prirent aussi des Lieutenans qui unirent à leur pouvoir les fonctions des Centeniers & celles des Vicaires. Sous le premier rapport ils pouvoient appeller les hommes libres à leurs plaids qu'ils multiplierent souvent par un abus de cette compétence. (*Capit. worm. ann.* 829, *sect.* 5, *cap.* 5.) En prenant aussi des Lieutenans sur lesquels ils se déchargerent d'une partie de leurs fonctions, ces nouveaux Officiers réunirent le commandement & la jurisdiction des Centeniers au Ministere de la chose publique. C'est sous ce premier rapport qu'ils pouvoient appeller les hommes libres à leurs plaids.

Sous le rapport de Vicaires, ces Lieutenans pouvoient aussi juger les causes des hommes libres dans les cas où il s'agissoit de fonds civils ou tributaires.

Mais quoique les Vicomtes aient dû exister dès le régne de Charlemagne, quoiqu'il en soit fait men-

tion dans quelques Chartes de Louis le Débonnaire, (*Marca Hisp.* p. 269, *id. hist. de Béarn*, p. 201, 263,) on ne leur voit tenir une place légale dans la polyarchie que du tems de Charles le Chauve, & depuis l'an 850.

Le titre de Vidame étoit connu dans la Septimanie dès l'an 828. Deux Chartes de l'an 843, tirées d'un ancien Cartulaire de l'Église de Gironne, prouvent qu'il étoit synonyme de celui de Vicomte. (*Mém. de l'Acad. des Inscrip.* T. XXIX, p. 309.)

Au reste les races comtales donnerent souvent ce titre en apanage à leurs cadets; & la simple chevalerie put y prétendre comme la plus haute noblesse.

Outre ces deux Magistrats, les Comtes avoient des Assesseurs connus sous le nom de Scabins. Il en falloit constamment sept pour rendre un jugement légal. (*Capit. an.* 803. *Bal.* T. I, p. 394.)

Le Comte devoit chaque année tenir trois plaids généraux auxquels les hommes libres du Comté étoient tenus de se rendre. (*Bal. Capit.* T. I, p. 353, 616.) Il recevoit alors les plaintes de tous contre tous; la censure étoit générale. Il indiquoit d'autres plaids suivant l'exigence des cas; cette convocation n'obligeoit que les Scabins & les parties, les témoins & les jurés. (*Ibid.*)

Les Avoués des grandes Églises, & les vassaux du Roi devoient aussi se rendre aux trois plaids généraux du Comte pour répondre aux plaintes que l'on pouvoit porter contre eux, & que cet Officier étoit en droit d'instruire. Sa compétence, bornée à cet égard, s'étendoit au jugement définitif dans les procès des hommes libres moins puissants. (*Capit. III, an.* 812, *c.* 2.)

Ces hommes parfaitement libres, exempts de tribut personnel, avoient la puissance d'eux-mêmes. (*Cod. Theod. lib. XII, tit. 1; l. 6.*) Ils ne devoient à la nation que le service militaire pour la défense générale. La seule médiocrité de leur fortune pouvoit les exclure de l'honneur de se dévouer au Roi par une recommandation spéciale; mais ils ne marchoient que sous la banniere des Officiers palatins, ou sous celle des Comtes. Ces Chefs commandoient leur service, & présidoient le tribunal où étoient portées leurs causes.

Les hommes plus puissants obtenoient par la recommandation des titres de dignité proportionnés au nombre de vassaux qu'ils comprenoient dans leur hommage. On trouve ces Seigneurs désignés sous le nom de *Vassi* dans l'instruction donnée par Louis le Débonnaire à ses Légats en 819. (*Bal. Capit.* T. I, col. 620.) Leurs inférieurs, quoique vassaux du Roi, & même ses Légats comme eux y sont nommés *Vassalli*, diminutif évident du titre de *Vassi*, puisque le défraiement qu'on leur assigne est beaucoup au-dessous de celui de l'Abbé, du Ministérial, & du Comte.

Les Évêques & leurs Assesseurs jugeoient les causes des pauvres par-tout où les pauvres étoient leurs sujets. Car tout sujet de l'Église devoit se présenter à son plaid.

La Charte de Louis le Débonnaire, pour les Espagnols réfugiés, prouve que ce gouvernement subsistoit en 815; & quoique son altération devînt peu après très sensible, l'événement qui devoit l'anéantir, ne peut être rapporté qu'à la fin du régne suivant.

Cette révolution eut, comme on l'a déjà dit, des causes éloignées. Une loi de Childebert II suppose que les Ducs & les Juges avoient des Bénéfices dont il importoit que leurs vassaux ne se fissent pas des propriétés. Le vasselage en sous-ordre étoit donc dès lors très étendu, comme les formules de Marculfe l'attestent.

Jusque-là les vassaux personnels du Roi, appellés *Antrustions*, n'avoient été, comme les Palatins des Empereurs romains, que des hommes décorés, jouissant de grands privileges, & ce fut leur état sous la premiere race.

Mais Charles Martel & Pépin s'étant fait des vassaux de tous les Grands du royaume, en distribuant en Bénéfices les biens dont ils avoient dépouillé le Clergé, la royauté & la suzeraineté se confondirent sur le trône en la personne de Pépin. Le vasselage devenu le nerf de la constitution politique & de la discipline militaire, devenu de plus un titre certain à des récompenses solides, fut protégé par les loix, & le régne trop brillant de Charlemagne, accéléra l'enrôlement presque universel des hommes libres.

Les propriétaires, ruinés par les guerres de ce Prince, se dévouerent au service des Grands pour y trouver un asyle. Cette diminution d'état leur parut plus supportable que la tyrannie des Légats & les vexations des Comtes, qui exigeoient l'hériban. (*Capit.* 3, *ann.* 811. *Bal.* T. I, col. 477.)

Charlemagne, toujours obéi, ne prévit point l'effet de ces engagemens; il permit même aux arriere-vassaux de ne marcher à la guerre qu'à la suite de leurs Seigneurs, & prépara ainsi la ruine de sa Maison. (*Constit.* 2, *an.* 812. *Bal.* T. I, *col.* 493.)

Louis le Débonnaire crut arrêter le mal en favorisant ses fideles. Ce Prince leur accorda pour eux & leurs vassaux une triple composition, dans les cas où ils auroient souffert des rapines ou des violences. (*Capit. ann.* 826, *Bal.* T. I, *col.* 647.)

Les Seigneurs de leur côté, pour accréditer leurs bannieres, assuroient l'impunité & toléroient l'indiscipline.

La fureur du vasselage fut poussée à un tel excès que, lorsque Charles le Chauve voulut entreprendre des guerres, il se trouva sans armée. (*Pascas. Ratbert. act. SS. Sti Bened. sæc.* IV, p. 455-522.)

C'est encore à Charlemagne qu'il faut rapporter l'origine d'un autre établissement qui hâta pour ses descendans la perte de la Monarchie. Ce Prince, fatigué des plaintes qu'il recevoit contre l'administration des Comtes & des Légats extraordinaires que les Rois mérovingiens étoient dans l'usage d'employer, partagea l'Empire françois en légations régulieres. On en trouve trois limitées dans le premier Capitulaire de l'année 802. (*Bal.* T. I, col. 361.)

Il envoyoit dans chacune des Seigneurs du premier rang, & s'assuroit par leur rapport du maintien de l'ordre public; mais lorsque sous Charles le Chauve le royaume fut en proie à la fureur des Normands & à des guerres intestines, l'État décomposé ne put réunir ses forces; & il se forma autant de centres de pouvoir que de légations circonscrites.

Louis le Débonnaire entrevit le danger & tâcha de le prévenir en supprimant les légations établies en 802. A l'exemple des Rois mérovingiens, il envoya des Commissaires pour surveiller l'administration des Comtes; mais il crut pouvoir les prendre indifféremment parmi les Palatins & ses vassaux d'un rang inférieur. (*Bal. Capit.* T. I, *col.* 620.) Sans doute son autorité avoit souffert de ce mélange, puisqu'il rétablit les grandes légations en 823. (*Ibid.* col. 671.)

Les partages du Royaume si multipliés par ce Prince, & les guerres de ses enfants, ne permirent pas à Charles le Chauve de réformer cet abus. On voit dans le Capitulaire de Servais qu'il ne dominoit alors que sur la Neustrie, une partie de l'Austrasie & de la Bourgogne, & qu'en subdivisant les légations il chercha à placer ses créatures en restreignant leur pouvoir.

Mais, sous ce gouvernement de despotisme & de foiblesse, des territoires circonscrits devinrent pour les Comtes des théâtres d'intrigues, & inspirerent à chacun le desir de s'en rendre maître. Les guerres mêmes des Normands servoient leur ambition. Dans ces tems malheureux où tant de Comtes périrent dans les combats que ces brigands ne cessoient de livrer, on crut attacher les Grands de la nation à la défense du pays en leur inféodant la puissance publique.

Charles le Chauve statua dans l'Assemblée de Kiersi de l'an 877, que les offices des Comtes, les Bénéfices de ses vassaux, & ceux de ses arrieres-vassaux passeroient à leurs enfans; & que ceux de ces vassaux qui après sa mort voudroient se retirer sur leurs aleuds, pourroient disposer de leurs Bénéfices.

Ce Capitulaire, considéré dans toute sa teneur, n'est peut-être pas aussi exprès qu'on l'a cru généralement sur l'hérédité des offices, & la conversion des Bénéfices en Fiefs. Mais ce qu'il y avoit d'équivoque dans ses dispositions fut interprété par les mœurs.

Le vasselage protégé par Charlemagne, encore plus favorisé sous Louis le Débonnaire, étoit presque généralement établi en 864. On en trouve la preuve dans l'Edit de Pistes de la même année: c'étoit une maxime fondamentale de la Monarchie françoise qu'aucune loi nouvelle ne pouvoit avoir sa sanction que par le consentement du peuple, c'est-à-dire des hommes libres qui choisissoient leurs représentants pour assister aux plaids où s'en faisoit la lecture. Le progrès de la féodalité ayant diminué le nombre des hommes libres, l'Edit de Pistes comprit, sous le nom de peuple, les *Vassi* du Roi, & leurs vassaux, les Ducs & leur vasselage, celui des Comtes, des Évêques, des Abbés, & ces dignitaires eux-mêmes, les hommes libres puissants, & les guerriers qu'ils avoient à leur service, enfin les Gendarmes, & les simples Ecuyers propriétaires, qui vouloient bien se rendre au plaid.

La défaveur des hommes libres qui augmentoit de plus en plus, comme on en peut juger par le Capitulaire de Kiersi de l'an 873; & les associations connues sous le nom de familiarité, qui formoient des liens réciproques sans déroger aux autres engagemens, & sans recevoir aucun bienfait, (*Edict. Pist. ann.* 862,) furent autant de causes qui préparerent à Charles le Chauve des rivaux formidables dans des Maisons puissantes, aussi nobles que la sienne, & qu'il falloit contenir: ce Prince en avoit les moyens, mais il ne sut pas en user.

Au lieu de faire respecter les loix dans cette Cour, qu'on appelloit le jugement des Francs, & qu'il avoit le droit de composer, il n'écouta que sa passion & ne fit choix que de Juges pervers. Les formes même lui parurent souvent trop longues. Témoin le fameux Bernard qu'il égorgea, dit-on, de sa main, Gauzbert, Marquis de Neustrie, & d'autres Comtes illustres assassinés par ses ordres.

Maître absolu des Bénéfices laïcs dépendans de la Couronne, & influant par sa recommandation sur ceux qui étoient à la disposition des Prélats, il pouvoit récompenser par des graces ou punir par des privations. En usant despotiquement de ces prérogatives, il révolta les Grands qu'il ne put même appaiser en prodiguant les sacrifices; & ces colosses de puissance devinrent d'autant plus redoutables, qu'en ménageant la nation enrôlée dans leur vasselage, ils la disposerent à proscrire une race qui avoit méconnu ses droits.

Il est d'ailleurs constant qu'avant l'*Assemblée de Kiersi* de l'an 877, Charles le Chauve avoit inféodé plusieurs Comtés en titre héréditaire. Tel fut le Comté de Flandres que ce Prince donna à Baudouin en légitimant son mariage avec sa fille Judith. La Chronique de S. Bertin appelle l'acte de cette donation une Chartre *d'autorité*, dont l'effet devoit être perpétuel, pour la distinguer du simple Brevet par lequel Lideric, bisaïeul de Baudouin avoit obtenu ce Comté. (*Dom Bouq.* T. VII, p. 268.)

Charles le Chauve abandonna en 856 à Herispoë tout ce qu'il avoit conservé dans le royaume de Neustrie depuis les cessions précédentes qu'il avoit faites aux Bretons. (*Ibid.* p. 355, 366.)

Le récit d'Ademar de Chabanois ne permet pas de douter que Wulgrin, parent de Charles le Chauve, n'eût reçu au même titre les Comtés de Périgord & d'Angoumois. Il est vrai que Wulgrin n'avoit pu être envoyé en Aquitaine par Carloman, comme le dit ce Chronographe; mais son témoignage dans le point essentiel n'est point affoibli par cet anachronisme.

Si nous n'avons pas les titres précis de toutes les concessions perpétuelles des grands Fiefs, nous indiquerons au moins ci-après l'époque à laquelle la révolution fut généralement opérée, & comment les Ducs & les Comtes majeurs, qui avoient la grande légation, devinrent Seigneurs dominants des terres de leur district.

Les Comtes moins puissants, hommagers des grands Feudataires, prétendirent aux mêmes droits dans l'étendue de leurs Comtés. Les uns & les autres jouirent des revenus du fisc, & menoient leurs vassaux à la guerre.

Cet établissement essuya des contradictions de la part des vassaux immédiats. Ils refuserent long-tems de reconnoître pour Seigneurs les Ducs & les Comtes majeurs dont ils avoient été jusqu'alors justiciables.

D'ailleurs quelque déformé que fût le gouvernement, l'Édit de Verne, de l'an 884, prouve qu'il restoit encore alors des Légats *Missi*, des Centeniers, des Scabins, & des hommes libres qui n'étoient point entrés en vasselage. (*Bal. Capit.* T. II.)

La fonction de ces Légats étoit à la vérité de soutenir les Évêques auxquels la grande police avoit été con-

fiée. (*Ibid. cap.* 5 *& seq.*) Mais ces agens du gouvernement politique prouvent qu'il subsistoit encore, & que la révolution ne fut opérée que successivement selon l'affoiblissement de l'autorité du Roi & la diminution de ses domaines.

Les progrès durent en être rapides sous Charles le Gros. Ce Prince, qui sembloit destiné à rétablir l'Empire de Charlemagne dont il réunit les Etats, ne se montra en France que pour accroître l'indépendance des vassaux par sa foiblesse, & l'audace des Normands par un traité honteux. (*Ann. Fuld. Dom Bouq.* T. VIII, p. 50.) Le mépris dans lequel il venoit de tomber le suivit en Germanie, où les Grands, assemblés en 887, élurent Arnoul, son neveu, & le placerent sur le trône. Ne pouvant soutenir le poids du gouvernement, il avoit confié à Eudes, fils de Robert, Duc de France, la garde de Charles le Simple, & la régence du Royaume. (*Dom Bouq.* T. IX, p. 58.)

Ce fut sans doute de son consentement qu'il fut couronné Roi d'Aquitaine dès l'an 886. (*Ibid & Adem. Caban. chronic.*) Une partie des Francs lui prêta serment l'année suivante (*Dom Bouq.* T. VIII, p. [illegible],) & l'Empereur Arnoul le reconnut pour Roi en recevant son hommage. (*Ann. Fuld. continuat.*)

Ce Prince envoya même des Ambassadeurs à Reims en 888 (*Dom Bouq.* T. VIII, p. 215,) pour assister au sacre d'Eudes, qui se fit du consentement de tous les Francs, des Bourguignons & des Aquitains. Mais il paroît par la suite des événemens qu'il n'eut le titre de Roi que pour gouverner avec plus d'autorité, & à la charge de conserver à Charles le Simple le royaume de ses peres. (*Dom Bouq.* T. IX.)

Charles, parvenu à l'âge de 18 ans, époque de sa majorité suivant la loi des Ripuaires, qui étoit celle de sa Maison, en réclama le sceptre. Eudes de son côté refusa de le rendre; ce fut le sujet d'une guerre que les deux compétiteurs terminerent par un partage des provinces; mais l'opinion la plus probable est qu'Eudes, gardant le titre de Roi, s'avoua vassal de Charles. (*Aimoin.*)

Ce Traité qui en augmentant la puissance de la Maison d'Eudes, diminua le domaine de la Couronne, accéléra d'autant plus le gouvernement féodal.

Charles, à la mort d'Eudes arrivée en 898, recouvra la France proprement dite & la Lorraine; mais tel étoit son caractere, que les avantages mêmes qu'il eut sur ses ennemis durent précipiter sa perte.

Rollon, défait près de Chartres par Robert, frere d'Eudes, Ebles, Comte de Poitou, & Richard, Duc de Bourgogne, eut recours à la négociation. Converti par les soins de Francon, Archevêque de Rouen, il obtint en 912, par le Traité de Saint-Clair-sur-Epte, les diocèses de Rouen, d'Evreux, & ceux de Lisieux & de Sées. (*Dom Bouq.* T. IX, p. 302.)

La foiblesse de Charles fut encore plus signalée à la bataille de Soissons; il tua Robert, son rival, & abandonna son armée. Indignés de son inconduite, les Grands proclamerent Raoul; mais cet événement ne fit point cesser les troubles.

Charles, emprisonné par Herbert, Comte de Vermandois, implora le secours de Henri, Roi de Germanie, qu'il ne put obtenir qu'en lui cédant la Lorraine. Raoul, lui-même, pour détacher Rollon des intérêts de Charles, lui inféoda le Maine & le Bessin (*Dom Bouq.* T. VIII, p. 181,) & donna en 933 à Guillaume, son fils, la suzeraineté de l'Avranchin & du Cotentin, à la charge de l'hommage.

Il ne restoit à Louis d'Outremer en domaine immédiat que la France proprement dite; & son unique ressource étoit de s'y maintenir. Mais ce Prince, trop jeune pour se faire obéir par des vassaux redoutables, céda au Comte de Flandres, à Hugues le Grand, & au Comte de Vermandois, une partie de ce patrimoine, à la possession duquel le préjugé national attachoit le droit de régner; & il ne laissa à son fils que la seule ville de Laon.

Les Normands de la Loire, continuant leurs ravages, il avoit fallu supprimer quelques légations établies en 853 pour donner plus d'étendue à d'autres. Les Maisons les plus puissantes profiterent du malheur public pour agrandir leur territoire.

Ainsi le Duché de France s'étendit sous Hugues le Grand sur les pays situés entre la Seine, la Loire, & très loin dans l'Amiénois.

Les Duchés de Neustrie, de Bretagne, & d'Aquitaine, continuoient sur les côtes de l'Océan la barriere que fermoient les Ducs de Gascogne. Ceux-ci gardoient en outre avec les Comtes de Barcelone les passages des Pyrénées.

Les Comtes de Toulouse & les Ducs de Narbonne veilloient sur les côtes de la Méditerranée & le Rhône.

La Saone, ancienne limite des royaume de France & d'Arles, dépendoit des Ducs de Bourgogne.

La Flandre comprenoit tout le pays situé entre l'Escaut & la Mer; ce qui achevoit l'enceinte du royaume contre les ennemis du dehors.

Ces feudataires réunis auroient pu défendre l'Etat; mais, divisés par l'ambition, ils n'opposerent aux Normands qu'une foible résistance & conspirerent à l'envi à démembrer la Monarchie. Le mal fut en croissant jusqu'à la mort de Louis V. Charles, Duc de Lorraine, son héritier présomptif, soutint ses droits par des actions dignes d'un meilleur sort; mais trahi par l'Evêque de Laon, trompé par la Reine Douairiere, la liberté lui fut ravie, & la race de Charlemagne perdit alors pour toujours la derniere de ses couronnes.

Cette catastrophe étoit inévitable dès qu'après la dissipation entiere du domaine de la Couronne, le Roi n'eut de rapports directs qu'avec des Grands dont les vassaux pouvoient porter impunément les armes contre lui. (*Capitul. S. Vedasti.*) Au lieu d'une Monarchie, il existoit divers Etats qui formoient autant de patries. Le Souverain, qui ne l'étoit plus que de nom, avoit le droit de commander ces ligues lorsqu'il falloit repousser les ennemis du dehors. Mais si elles refusoient de marcher, quel moyen restoit-il de se faire obéir?

Parmi les causes de ce désordre, le vasselage sans doute a paru la plus frappante. Cette institution néanmoins conforme aux mœurs nationales, n'auroit pas renversé le gouvernement, si elle-même n'eût été altérée. Il avoit existé pendant un grand nombre de siecles des Ambactes & des Leudes, dont la condition n'avoit rien de contraire à leurs devoirs politiques.

Mais lorsque, au mépris des loix salique & ripuaire, l'hérédité des Seigneuries s'établit au profit des femmes; lorsque, par des idées chimériques de perfection, les alliances entre parens furent prohibées par le Clergé aussi loin que la parenté put être reconnue, les héritieres de plusieurs familles porterent leur patrimoine dans des Maisons étrangeres. Ces fortunes accumulées formerent de grandes masses; & l'inégalité qui en résulta fut d'autant plus dangereuse pour l'autorité, que sous les deux premieres races la richesse étoit puissance, & qu'on ne put être opulent sans posséder de vastes terres & commander à beaucoup de guerriers.

L'inégalité fut au comble lorsque par crainte ou par faveur les grands propriétaires joignirent à leur patrimoine de riches Abbayes, des Domaines du fisc, & même la puissance publique. Ces graces, d'abord amovibles, devinrent bientôt perpétuelles, & éleverent des Maisons qui depuis Charles le Chauve furent les rivales du trône. La nation partagée entre elle ne connut d'autre lien que celui du vasselage, & les forces manquerent au Souverain pour maintenir sa puissance.

Tel fut l'état déplorable où se trouva Charles, Duc de Lorraine, à la mort de Louis V. Son droit à la Couronne étoit incontestable; mais ne pouvant le soutenir, le plus puissant de ses vassaux osa la lui disputer.

Hugues Capet, héritier de son pere mort en 956, fut comme lui Prince des Francs, des Bourguignons & des Bretons. (*D. Bouq.* T. VIII, p. 254; *ibid.* T. IX, p. 733.)

Richard, Duc de Normandie, l'appelloit son Seigneur dès l'an 968. (*Ibid.* T. IX, p. 731.) Dans la France proprement dite, il possédoit l'Abbaye de S. Riquier qui avoit été la dot du Duché maritime. (*Ibid.* p. 638.) Le Comté de Senlis & celui de Beauvais appartenoient à ses vassaux. (*Ibid.* T. X, p. 288, 354, *n.*) Il partageoit avec l'Evêque d'Amiens le Comté de cette ville.

A ces Domaines immenses il joignoit une puissance affermie, une autorité respectée; mais l'amour des Francs pour le sang de Charlemagne n'étant pas tout à fait éteint, Hugues en redoutoit les effets. La désunion de la famille royale hâta la révolution. Feignant de se montrer fidele à la Reine Emme, Hugues avoit déclaré la guerre à Louis V. Ses partisans le proclamerent Roi, & eurent assez de crédit pour empêcher le sacre & la délivrance de Charles.

Les progrès de la suzeraineté avoient été si constans depuis l'Assemblée de Kiersi de l'an 877, que la polyarchie des Fiefs étoit presque généralement établie.

Si quelques Chartes des deux siecles suivans supposent qu'il existoit encore des propriétés allodiales, ce n'en est pas toujours une preuve certaine. Le droit de prononcer l'amende du Ban royal & la peine de mort qui constituoit la haute justice, étoit nécessairement émané du Roi. Les hommes libres qui en jouissoient l'avoient donc reçu en Bénéfice ou en Fief du Roi lui-même, des Légats ou des Comtes. Comment imaginer que des propriétaires isolés eussent conservé le pouvoir de rester neutres dans les guerres de leurs voisins? Quelle puissance n'auroit-il pas fallu pour garder cette paisible neutralité au milieu du mouvement général, & pour se maintenir dans ses possessions sans entrer en vasselage.

L'Edit de Pistes de l'an 864 ne fait aucune mention des hommes libres qui n'avoient point de Seigneur; ils étoient donc regardés dès lors comme peu utiles à la guerre. Leur défaveur fut toujours en croissant, comme on en peut juger par l'Assemblée de Kiersi de l'an 873.

Les traces d'indépendance qu'on retrouve dans quelques Chartes des XI^e^ & XII^e^ siecles doivent donc être rapportées aux prétentions que les Barons, ou les Châtelains, avoient formées depuis que l'Assemblée de Pontion en 876, & l'Edit de Verne de l'an 884, eurent attribué aux Evêques la grande légation dans leurs diocèses, & subordonnément la police aux Curés. Cette étrange législation qui dégrada la dignité des Comtes, & l'anarchie où se trouva le royaume depuis la mort de Carloman jusqu'à celle de Louis V, enhardirent quelques vassaux à méconnoître leurs devoirs, à se croire même Souverains. Mais ces chimeres de l'orgueil disparoissent devant l'ordre public qu'attestent les monumens.

En vain le Seigneur d'Aurillac refusa-t-il de rendre hommage à Guillaume, Duc d'Aquitaine; cette terre, située dans le Comté d'Auvergne, en étoit certainement mouvante; aussi Géraud qui la possédoit, fit-il valoir les services que son pere avoit rendus au Duc pour éluder sa demande. Il obtint même un brevet de Comte; mais il consentit que ses successeurs fussent soumis à ce devoir.

Ainsi l'avénement de Hugues Capet au trône fut l'époque de la sanction que reçurent les loix féodales.

L'Auteur de l'*Esprit des loix* dit qu'elles parurent en un moment sans qu'elles tinssent à celles qu'on avoit connues jusqu'alors. (*Esp. des loix*, *liv.* 30, *chap.* 1.) Mais peut-on regarder comme un phénomene cet événement préparé par les mœurs & autorisé par la législation, qui depuis Charlemagne n'avoit cessé d'étendre le vasselage en dénaturant les aleuds? Tout le royaume, ou à peu près, se trouvant divisé en Fiefs, on dut voir sans étonnement la Monarchie féodale succéder à la Monarchie politique.

Ainsi s'acheva en France l'établissement du gouvernement féodal. C'est presque à la même époque que paroissent se rapporter les causes de sa décadence. Mais avant que de les développer, nous croyons devoir jetter un coup-d'œil sur les autres pays de l'Europe, qui avoient adopté ce régime.

Nous avons dit qu'en Germanie le vasselage paroissoit être d'origine gauloise. (*Pfeffel.*) Cette opinion est d'autant plus probable, que les Germains & les Teutons étoient eux-mêmes Gaulois. (*Dom Martin, Hist. des Gaul.* T. I, p. 66 & 115.)

Il est vrai que quelques Ecrivains font descendre des Goths les peuples teutoniques. Mais les Fiefs étoient étrangers aux Goths & aux Espagnols. Louis le Débonnaire en accordant aux hommes libres de ces deux nations, qui s'étoient réfugiés en France, la permission de se recommander à ses Comtes, ajouta que si quelqu'un d'entre eux obtenoit un Bénéfice, il devroit faire le service dont les Francs étoient tenus envers leurs Seigneurs, à cause d'un pareil Bénéfice. (*Bal.* T. I, *col.* 569; T. II, *col.* 817.)

Ce fut donc en vertu d'une loi des Francs que les Goths connurent la féodalité.

Mais en supposant que l'origine de cette institution appartînt exclusivement aux Gaulois, on voit dans Tacite qu'elle étoit dès lors très ancienne en Germanie. D'autres monumens attestent qu'elle s'y perpétua par les mœurs.

Ainsi

Ainsi lorsque ce pays, qui sous Charlemagne ne formoit qu'une province, fut compris dans les divers partages que Louis le Débonnaire fit de ses Etats, les hommes libres qui l'habitoient ne purent demeurer neutres entre des Rois qui cherchoient à l'envi à se les attacher. Ils entrerent en vasselage, & eurent à cet égard avec les libres Francs une police commune.

Il y eut cependant quelque différence entre les deux nations dans l'impulsion générale qui les portoit au régime féodal. En Germanie, les circonstances qui préserverent l'Etat des incursions des Normands & des Sarazins, les qualités personnelles des Princes qui gouvernerent, & le caractere des habitans durent en ralentir la marche & retarder ses progrès. Aussi ne fut-ce que vers l'an 1024 que Conrad le Salique accorda à ses fideles la transmission des Fiefs des enfans du vassal à ses petits-enfans, & que celui dont le frere seroit mort sans enfans, pût succéder au Fief qui avoit appartenu à leur pere commun. (*Esp. des loix*, *liv.* 31, *chap.* 30.)

Cette disposition de la loi de Conrad, presque littéralement transcrite du Capitulaire de Kiersi de l'an 877, eut des progrès rapides, puisque l'hérédité des Fiefs étoit presque généralement établie sous le régne de Henri IV. (*Pfeffel* T. I, p. 288.)

Pour ce qui est de l'Italie, on sait que les Romains, devenus maîtres du monde, firent consister le bonheur dans les spectacles & les jeux, que l'urbanité fut pour eux le comble des vertus sociales.

Le fonds de ces mœurs fut le même après la chûte de l'Empire. Plusieurs loix de Théodoric annoncent qu'il s'occupa du soin de rendre aux cités leur ancienne splendeur, en les faisant habiter par les libres propriétaires.

Les Grecs, vainqueurs des Ostrogoths, furent chassés par les Lombards qui substituerent des Ducs aux premiers Magistrats civils.

Ces Ducs, d'abord amovibles sous le régne d'Alboin, formerent l'aristocratie qui gouverna la nation lorsqu'après le meurtre de Clef la royauté fut supprimée. Autharis, fils de ce Prince, élu Roi par ces mêmes Ducs, confirma leur autorité qu'il reconnut héréditaire. (*Paul. Diac. Hist. Langobard.*)

Les Comtes, sous Charlemagne, à qui on donna indifféremment ce titre & celui de Ducs, posséderent leurs Comtés comme les Ducs lombards avoient possédé les leurs.

On lit dans les annales de Fulde qu'en 883 Charles le Gros indisposa contre lui les Grands du Royaume d'Italie, en dépouillant Gui & quelques autres Ducs des Bénéfices concédés à leurs bisaïeuls, & que les fils de ceux-ci avoient transmis à leurs peres. (*Dom Bouq.* T. VIII, p. 44.)

La possession de Gui & des autres Comtes remontoit donc jusqu'au tems de la conquête de l'Italie?

Louis II nomma des Légats *Temporaires* pour commander les troupes du ministere de Gui & de celui de Bérenger, qui devoient être alors ou mineurs ou absens. L'intention de ce Prince étoit de leur conserver les légations de leurs peres. (*Bal.* T. II, col. 359.)

Ces légations en Italie furent des Marquisats comme elles l'étoient en France dans les provinces frontieres. Ceux qui en étoient pourvus eurent une supériorité marquée sur les autres Comtes, à qui pourtant l'usage avoit été de donner le titre de Ducs.

On conçoit que ces Duchés devinrent héréditaires plutôt que les légations, dont les pouvoirs étoient les mêmes que ceux de la Lieutenance royale. Cependant ces légations même furent gardées à Gui & à Bérenger qui ne pouvoient en faire les fonctions.

Winigise, Duc de Spolete, étant mort en 822, Suppon, Comte de Bresce, lui fut donné pour successeur. (*Eginhard*, *annal.*) Suppon étant mort en 823, Adélard le jeune fut envoyé en Italie, & eut ordre de prendre avec lui Mauringue, Comte de Bresce, pour achever de *faire les justices*.

La commission d'Adélard & de Mauringue fut de courte durée, puisque le Panégyriste de Bérenger parle des Supponides comme de puissans alliés, qui menerent 1500 Chevaliers de haubert à ce Roi d'Italie. (*Dom Bouq.* T. VIII, p. 114.) Il les appelloit ainsi, du nom de leur pere Suppon, Comte du Picenum, à qui on donnoit aussi le titre de Duc, & que le Pape Jean VIII qualifioit de Comte illustre. On voit que la grandeur de Suppon avoit été héréditaire comme celle de Gui, & de plusieurs autres Comtes.

En effet il ne paroît pas douteux que Charlemagne n'eût offert cet appât à la haute noblesse de France, pour l'engager à s'expatrier. La politique de ce Prince cherchoit à introduire les mœurs & les loix françoises dans un pays où la répugnance étoit extrême pour la discipline du vasselage.

Les Francs, venus à la suite des Comtes, firent long-tems la force de leurs armées. Mais les guerres civiles qui désolerent ce pays firent périr cette milice. Le peu qui en resta prit les mœurs du grand nombre, & le vasselage sécha dans cette terre étrangere. Les libres propriétaires, mêlés avec les Plébeïens, ayant fait prévaloir les prétentions des cités, les Grands se virent forcés de traiter comme républiques des villes où jadis leurs peres avoient commandé.

Les Rois de Germanie, qui furent aussi Rois d'Italie, n'avoient d'alliés que les Grands qui purent se maintenir, ou ceux qui aspiroient à recouvrer leurs droits. Ils n'eurent garde d'affoiblir cette aristocratie en contestant aux enfans la succession de leurs peres.

Ce n'est donc point aux Lombards qu'il faut rapporter l'origine du gouvernement féodal; il y a même lieu de douter que le vasselage ait été dans leurs mœurs comme dans celles des Francs; du moins est-il certain que leur Code primitif n'en présente aucune trace. Les Constitutions de Frédéric I sur les Fiefs y furent insérées, parcequ'au tems de ce Prince la féodalité avoit pris assez de consistance pour être un des principaux objets de la législation. On y avoit ajouté précédemment les Capitulaires de Charlemagne, & successivement ceux de Louis le Débonnaire & de Lothaire. Ce fut en France sous ces Empereurs que la dénomination de *Pairs*, qui dans nos monumens signifioit des hommes de même état, devint le titre distinctif des premiers Seigneurs du Royaume. (*D. Bouq.* T. X, p. 68, 84 & 101; *du Cange*, T. V, col. 130.)

Hugues Capet, parvenu au trône, ne fut que le Suzerain des Feudataires dont il avoit été Pair jusqu'à cette révolution. Possesseurs comme lui de la puissance publique de leurs territoires, ils ne lui devoient que le service féodal dans sa Cour de justice & dans ses guerres. Hugues, qui connoissoit le prix de leurs suffrages,

ne négligea rien pour les obtenir. Les Ducs de Guienne & de Gascogne, les Comtes de Toulouse & de Rouergue, ceux de Flandre & de Vermandois, étoient les seuls partisans de Charles de Lorraine, que sa naissance appelloit à succéder à Louis V. Après quelque résistance ils se soumirent à Hugues, & le sceptre qu'ils établirent dans sa Maison fut garant de la propriété de leurs Seigneuries. Des Officiers amovibles, que la nation n'avoit point élus, n'auroient pu lui donner qu'une existence précaire; il fallut bien reconnoître la perpétuité des grands Fiefs pour assurer dans sa Maison celle de la Couronne.

Vassaux immédiats par leurs titres, ces Feudataires représentoient tous les propriétaires indépendans, qui, en soumettant leurs terres au régime des Fiefs, avoient consenti à ne paroître aux Assemblées de la nation qu'à la suite de leurs Seigneurs. Délibérant sur la chose publique d'après l'avis de leur Chevalerie, ils répondoient seuls des secours proportionnés à leur puissance & aux devoirs de leurs vassaux. Par ces prérogatives essentielles de la Pairie, cette éminente dignité qui environnoit le trône, se trouvoit concentrée dans leurs mains, & plaçoit au-dessous d'eux toutes les classes des citoyens dans des degrés relatifs à la mouvance & à la dignité des Fiefs qui régloient celles des personnes.

Mais comme la suzeraineté n'étoit pas une domination, ni le vasselage une servitude, les Chevaliers n'avoient jamais perdu le droit d'assister aux plaids généraux ni celui d'y voter au moins par acclamation.

Aussi, quoi qu'au tems de Henri V il y eut certainement de grands Feudataires en Germanie, 60 mille Chevaliers concoururent à l'élection de Lothaire son successeur. Il en avoit été ainsi à celle d'Othon I.

Il est vrai qu'au-delà du Rhin les grands Fiefs, tels que ceux qu'on nomma depuis Electorats, n'étoient pas alors héréditaires, & qu'ils ne le devinrent que sous le régne de Henri VI. Mais en France où cette hérédité étoit constamment établie, au moins depuis Charles le Chauve, les Chevaliers concoururent toujours à l'élection des Rois. Frodoard les nomme expressément dans la proclamation de Louis d'Outremer.

La politique la plus ordinaire suffisoit pour faire sentir le vice d'un gouvernement où le Suzerain sans forces étoit à la merci de ses vassaux. Mais Hugues Capet n'auroit pu contester l'autorité de ses anciens collégues sans avouer l'usurpation de ses peres. Il reçut la soumission des grands Feudataires avec leurs hommages, & dès lors ces vassaux immédiats, autorisés par leur nouveau Suzerain, & dont les mouvances embrassoient presque tout le Royaume, furent les seuls Pairs de France. C'est, on ose le dire, l'époque de la premiere réduction de ce grand nombre de Pairies laïques qui existoit dans le Royaume avant Charles le Chauve.

Elle dut influer nécessairement sur la prérogative dont jouissoient jadis les Evêques de délibérer aux Assemblées de la nation. Devenus presque tous sujets des grandes Seigneuries pour les lieux où se trouvoient leurs Eglises, ceux qui parurent au nombre des Pairs ne purent y être admis qu'à raison des Fiefs immédiats unis successivement à leurs siéges. L'Archevêque de Reims obtint le premier cette prérogative de Louis d'Outremer en 940. Si les Evêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons & de Noyon, assisterent en 1179 comme Pairs au sacre de Philippe Auguste, le temporel de leurs siéges relevoit dès lors nuement de la Couronne. Les Auteurs qui sont partagés sur la séance des Pairs à cette cérémonie, ne varient point sur le nombre des Prélats qui purent prétendre à cet honneur.

Il n'est pas aussi facile de déterminer le tems où les Pairies laïques furent réduites au nombre de six. On en peut juger par l'incertitude des Historiens & les divers systêmes imaginés sur ce point intéressant. En partant du point incontestable, que l'immédiation de la mouvance est l'essence de la Pairie, nous examinerons combien il existoit de vassaux immédiats de la Couronne à l'avénement de Hugues Capet, & quel fut le sort de leurs dynasties. Cette méthode paroît être la seule propre à faire découvrir l'origine d'un usage qui ne fut fixé par aucune loi & que les faits durent amener insensiblement.

La Bourgogne ayant passé dans les mains de Henri, fils puîné de Hugues le Grand, devint le partage héréditaire de sa branche. (*D. Bouq.* T. IX, p. 124-627.) Ses successeurs cadets de la Maison régnante eurent plus de moyens de se maintenir. La subordination, mieux établie, préserva cette province des malheurs de l'anarchie, & ses Ducs, Pairs de France par leur titre, le furent toujours jusqu'à la réunion de leur patrimoine à la Couronne.

La Normandie jouit de la même prérogative par le Traité de S. Clair-sur-Epte; & lorsque Richard, petit-fils de Rollon, appelloit en 968 Hugues Capet, Prince des Francs, son Seigneur, on voit que c'étoit relativement à ce titre, qui signifioit la Lieutenance royale. (*D. Bouq.* T. IX, p. 731.)

Le Duché de Bretagne étoit une tenure à part. En rapprochant divers passages de Grégoire de Tours on voit que les Bretons, quoique cantonnés dans le pays de Cornouailles, avoient cependant sous les enfans de Clovis assez de consistance pour faire présumer qu'ils y étoient établis lorsque ce Prince entra dans les Gaules. (*Greg. Tur. Hist. lib.* 4, *c.* 4, *lib.* 5, *cap.* 16 & 27.)

Par son alliance avec les Armoriques, les Bretons qui en faisoient partie furent maintenus dans leurs droits comme les autres cités de cette confédération. (*Voyez* Tome I.) Mais il y eut cette différence que les Chefs des Bretons en reconnoissant la souveraineté de Clovis & de ses enfans, conserverent la domination héréditaire du pays dont ils étoient en possession. Les passages de Grégoire de Tours qu'on vient de citer sont précis, & Charles le Chauve lui-même avouoit cette propriété en appellant Nomenoë le Prieur de la nation bretonne : *Nomenoio Priori genti Britannicæ.* (*D. Bouq.* T. VII, p. 504.)

Un Ecrivain célebre a soutenu contre D. Lobineau, Historien de la province de Bretagne, que ce fut à la charge de payer un tribut: (*Tr. de la mouv. de la Bret. par M. l'Abbé de Vert.*) ses preuves paroissent décisives.

Waroch demandoit au Roi Chilpéric la permission de gouverner en son nom la cité de Vannes, à condition de payer chaque année les tributs qui appartiendroient au Roi à cause de cette cité. (*Greg. Tur. lib.* 5, *c.* 27.)

Les Princes Bretons ne croyoient donc pas se dégrader en s'obligeant à payer un tribut.

On lit dans Eginhard que les habitans de l'Isle de Bretagne, forcés de s'expatrier par les Anglois & les Saxons, se réfugierent dans l'extrémité des Gaules, où, ayant été subjugués par les Rois des Francs, ils

avoient coutume de payer à regret les tributs que ces Princes leur avoient imposés. (*Eginh. annal. ad ann.* 786.)

Le Concile tenu à Savonnieres l'an 859, prioit les Evêques de Bretagne de représenter à Salomon que depuis le commencement de la Monarchie sa nation avoit été soumise aux Francs, & leur avoit payé tribut. (*D. Bouq.* T. VII, p. 584.)

Les annales de S. Bertin attestent que ce même Duc paya à Charles le Chauve 50 livres d'argent pour le tribut de l'année 863, & pareille somme pour celui de l'année suivante, selon l'ancienne coutume & l'usage de ses prédécesseurs. (*D. Bouq.* T. VII, pp. 80 & 87.)

Au reste ce tribut, qui étoit une marque de dépendance, n'avoit aucun caractere d'humiliation personnelle. Les Bretons, en s'obligeant à le payer aux Francs & à les servir dans leurs guerres, s'étoient maintenus dans leur liberté, leurs mœurs & leurs usages, & dans le droit d'élire les Chefs de leur nation. Telle étoit à-peu-près la condition des Bavarois, des Allemands & des Saxons. (*Hist. critiq. de l'établiss. des Bretons dans les Gaul. par M. l'Abbé de Vertot*, T. I, p. 200.)

Cet état des Bretons n'avoit point varié depuis l'établissement de la Monarchie, lorsque sous Louis le Débonnaire un de leurs Chefs, nommé Morvan, prit le titre de Roi, & voulut être indépendant. Il s'autorisoit sans doute de l'exemple de Judicaël: mais ce Prince breton reconnoissoit la souveraineté de Dagobert. (*Frédég. chron.* c. 77.) D'ailleurs c'est par incorrection qu'on trouve Judicaël qualifié Roi dans les monumens d'alors. Grégoire de Tours avoit dit que depuis la mort de Clovis les Chefs des Bretons furent appellés Comtes & non pas Rois. (*Greg. Tur. lib.* 4, c. 4.) On retrouve la même tradition dans les annales d'Eginhard, qui observe, sous l'année 818, que ce fut contre l'usage de cette nation que Morvan usurpa la puissance royale. (*D. Bouq.* T. VI, p. 178.)

La mort de ce rebelle ayant fait rentrer les Bretons sous l'obéissance des Francs, Louis le Débonnaire donna la légation du Comté de Vannes, & ensuite de tout le pays, à Nomenoë, qui se révolta lui-même après quelques années du régne de Charles le Chauve, & se fit sacrer Roi dans le Monastere de Dol. (*D. Bouq.* T. VII, p. 220.)

Son fils Herispoë soutint ses prétentions; & Charles le Chauve, obligé de céder au tems, lui donna les habits royaux & ajouta aux possessions de Nomenoë, son pere, les Comtés de Rennes, de Nantes, & le pays de Retz, à la charge de l'hommage. (*Dom Bouq.* T. VII, p. 68.)

Herispoë fut tué en 857 par Salomon, son rival, qui, en prenant aussi le titre de Roi, (*Dom Bouq.* T. VII, p. 220,) rendit, en 863, le même hommage à Charles le Chauve. (*Ibid.* p. 80.)

Ainsi l'époque la plus glorieuse pour les Princes bretons fut aussi celle où ils devinrent Feudataires de la Couronne; mais on voit que ce dût être à des titres différents, & que le pays de Cornouaille, glebe originaire de ce grand Fief, n'étoit pas tenu à l'hommage lige.

S'il faut en croire les *Ecrivains normands*, Charles le Simple céda cette mouvance à Rollon par le Traité de S. Clair-sur-Epte; mais le Doyen de S. Quentin dit que Rollon n'eut alors que le pays situé entre l'Andelle & la Mer. (*Du Chesne*, *Hist. norm. script. antiq* p. 82, 83.)

On voit dans Frodoard que le Maine & le Bessin ne furent donnés à Rollon qu'en 924, & que son fils Guillaume n'eut qu'en 933 les Comtés de Coutances & d'Avranche. (*D. Bouq-* T. VIII, p. 181, 189.)

C'est donc probablement de ce dernier pays, qu'on appelloit la *terre des Bretons* depuis que le Duc Salomon l'avoit reçu du Roi Charles le Chauve, qu'il faut entendre le récit du Doyen de S. Quentin. (*Dom Bouq.* T. VII, p. 365.)

M. l'Abbé de Vertot, *ubi sup.* est d'une opinion contraire; mais comment la concilier avec le récit de Frodoard. Ce Chronologiste rapporte sous l'an 919, que des Normands ayant ravagé le pays de Cornouaille, *Cornu galliæ*, situé à la pointe maritime des Gaules, & s'étant retranchés aux environs de la Loire, le Comte Robert les attaqua en 921, & qu'après un siége de cinq mois il leur céda la Bretagne qu'ils avoient dévastée avec le pays de Nantes; Frodoard ajoute qu'ils commencerent dès lors à se faire Chrétiens. (*D. Bouq.* T. VIII, p. 176 & 177.)

La Bretagne proprement dite n'avoit donc pas été cédée à Rollon par le Traité de S. Clair-sur-Epte. Il paroît d'ailleurs que le Comte Robert s'en étoit réservé la mouvance par le Traité de 921, puisque Hugues le Grand, son fils, avoit à sa mort, en 956, le titre de Duc des Bretons. (*Ibid.* p. 254.)

Il est donc vraisemblable que le Duché de Normandie ne devint le Fief dominant du Duché de Bretagne que sous Guillaume ou sous son fils Richard; il est du moins certain que la confiscation prononcée en 1202 contre Jean-sans-Terre, ayant réuni la Normandie à la Couronne, le Duc de Bretagne eut le Roi pour Suzerain. Mais son ancien état d'arriere-vassal le fit mettre, en 1292, au nombre des grands Comtes qui n'avoient rang qu'après les Pairs. Ce ne fut qu'en 1297 qu'il obtint par une érection expresse les honneurs de la Pairie. (*Brussel*, *usag. des Fiefs*, p. 138 & 329.)

Guillaume IV, dit Fier-à-bras, étoit Duc d'Aquitaine. Rainulfe, son bisaïeul, n'avoit obtenu, en 845, du Roi Charles le Chauve que les Comtés de Poitou, d'Angoumois & de Saintonge. (*Hist. de Lang.* T. I, p. 724.) Mais Charles, peu fidele au Traité de S. Benoît-sur-Loire, avoit enlevé depuis à son neveu Pepin des provinces que les enfans de Rainulfe prétendirent soumettre à leur gouvernement. Ce fut le germe des guerres fréquentes qu'ils eurent avec les Comtes de Toulouse. Ceux-ci, possesseurs de cette ville capitale du royaume d'Aquitaine, vouloient étendre leur domination jusqu'aux mêmes bornes. Alternativement vainqueurs ou vaincus, ces Princes envahirent enfin les Fiefs qu'ils se disputoient. Le Velai (*Hist. du Lang.* T. II, p. 58,) & l'Auvergne (*ibid* p. 163) subirent la loi du plus fort & perdirent leur immédiation.

Le Périgord, mieux défendu, maintenoit ses droits contre tous. Wulgrin, qui l'avoit reçu de Charles le Chauve, son parent, sous le titre de gouvernement général, l'avoit transmis à ses descendans avec la même prérogative. Emme, petite-fille de Wulgrin & son héritiere après la mort de tous les mâles légitimes de sa Maison, avoit porté cette province en dot à Boson le Vieux, Comte de la Marche, son mari, tige de la

seconde Dynastie des Comtes de Périgord du surnom de Taleyrand. (*Labbe, Biblioth. mss.* Tom. II, p. 170. Voy. *les Comtes de Périgord.*) Le titre de Comte de Périgord, que Guillaume IV, Comte de Toulouse, prenoit dans quelques Chartes, étoit une prétention imaginaire comme celles de plusieurs Souverains de nos jours sur des Etats qui ne furent jamais soumis à leur empire.

Le Comté de Toulouse comprenoit sous Hugues Capet l'ancien diocèse de cette ville, les Comtés d'Albigeois, de Rouergue, de Querci & le Marquisat de Gothie. Ces vastes domaines, partagés depuis 975, étoient possédés en 987 par Guillaume Taillefer, Comte de Toulouse, Pons, Comte d'Albi, son frere, & Raymond II, Comte de Rouergue, cadet de leur Maison (*Hist. de Lang.* T. II, p. 120): trois branches dont les biens ne furent réunis qu'en 1088 dans les mains de Raymond de S. Gilles. (*ibid.* p. 272.) Ces grands Feudataires n'avoient entre eux aucune subordination, & n'avouoient d'autre supériorité que celle de la Couronne. Ils furent même des derniers à reconnoître Hugues Capet.

La Marche d'Espagne étoit tenue au même titre depuis 864 par les Comtes de Barcelone. Borel, contemporain de Hugues Capet, alloit de pair pour l'autorité avec les Comtes de Toulouse; (*Hist. de Lang.* T. II, p. 251,) & ses descendans ne reconnurent que le Roi de France pour Suzerain jusqu'à la réunion de ce Fief au Royaume d'Aragon.

Bernard-Guillaume possédoit le Duché de Gascogne. Centulle Gaston, Vicomte de Béarn, les Comtes de Fezenzac, d'Armagnac, d'Astarac & ceux de Bigorre, s'ils étoient de sa race, participoient par frérage à la premiere dignité de l'Etat dans les mains du Chef de leur Maison.

Les Comtes de Vermandois, issus de Charlemagne par Bernard, Roi d'Italie, furent la tige des premiers Comtes de Champagne. La dignité des personnes annonce ici celle des Fiefs qui étoient certainement immédiats de la Couronne.

L'origine du Comté de Flandres est connue. Baudouin Bras-de-fer, qui risqua tout pour sa femme Judith, obtint tout par elle du Roi Charles le Chauve. Arnoul II, leur descendant, faisant sa paix avec Hugues Capet, fut maintenu sans doute dans les droits de ses aïeux.

Ces Feudataires, égaux en dignité par leur rapport avec le Suzerain, n'en étoient séparés par aucun intermédiaire. Administrateurs avec lui de la chose publique, les Seigneurs même du sang ne pouvoient voter parmi eux qu'en qualité de vassaux immédiats. C'est la cause de l'usage qui s'observa si long-tems de régler, dans les Assemblées des Pairs, les séances des Princes de la Maison royale suivant la date de leurs Pairies.

Il ne faut donc point chercher la réduction des Pairs laïques au nombre de six avant Hugues Capet, ni pendant son régne; & ce n'est qu'en observant les révolutions des grands Fiefs depuis cette époque qu'il paroît possible de résoudre ce problême historique.

Raoul le Jeune, Comte de Vermandois, étant mort sans postérité en 1168, sa succession fut partagée entre ses deux sœurs. Isabelle, l'aînée, mourut sans enfans en 1183. Philippe Auguste, son plus proche héritier, fut obligé de soutenir ses droits par les armes contre les prétentions de Philippe d'Alsace, Comte de Flandres, mari & donataire d'Isabelle. Cette guerre fut terminée par un Traité en 1185. Le Vermandois & l'Aménois resterent à Philippe Auguste qui, en 1215, les réunit à la Couronne. Ce Fief, administré par le Comte de Flandres, devenu litigieux dès 1168, ne dût plus être mis au nombre des Pairies.

Le Duché de Gascogne fut réuni en 1070 à celui d'Aquitaine par la conquête de Guillaume VIII sur Bernard II, Comte d'Armagnac. Si les Comtés de Fezenzac & d'Armagnac étoient tenus en frérage, ils perdirent à cette époque leur dignité. (*Anc. loix des Fr.* T. I, p. 212.) Géraud IV les reprit en foi & hommage de Simon de Montfort en 1205. Mais lorsqu'en 1039, le Comte d'Armagnac s'étoit saisi du Duché de Gascogne, les grands Feudataires de cette légation durent participer à la prérogative de leur Pair. C'est probablement la véritable origine de l'indépendance que s'arrogerent à cette époque les Vicomtes de Béarn. (Marca, *Hist. de Béarn.*) Ce dut être aussi le fondement des prétentions des Comtes de Cominges, attestées par les protestations du Comte Raimond en VII 1249 (*voy.* ci-après les *Comtes de Cominges*), & des refus des Vicomtes de Lomagne de rendre hommage aux Ducs de Gascogne. Mais le Vicomte Vezian II, assiégé dans sa ville de Lectoure par le fameux Richard, Duc de Guienne, se vit contraint de s'avouer son vassal l'an 1181. (*Oih.* p. 480.)

Marie, héritiere de Gaston V, Vicomte de Béarn, son frere, fit hommage en 1170 à Alfonse, Roi d'Aragon. Les Etats de Béarn, indignés de cette soumission, élurent un autre Seigneur. Cet étranger & celui qui le remplaça furent également massacrés. Gaston VI, fils de Marie & de Guillaume de Moncade, rentra dans son patrimoine, mais comme vassal du Roi Alphonse. Il renouvella à ce Prince l'hommage du Comté de Bigorre rendu par ses peres à la Couronne d'Aragon.

Le Comté de Barcelone dont la moitié avoit été soumise au S. Siége dès 1090, devint en 1162 une province du Royaume d'Aragon, lorsqu'Alfonse, fils de Bérenger IV, parvint à cette Couronne.

La réunion des biens de la Maison de Toulouse en 1088 (*Hist. de Lang.* T. II, p. 272,) dans les mains de Raymond de S. Gilles, éteignit les Pairies des autres Comtes de la même race, existantes sous Hugues Capet. On n'a point de preuves que le Périgord ait cessé d'être immédiat avant le Traité de 1259. Ce Fief ne fut point compris dans le gouvernement général des Comtes de Poitiers. Les efforts des anciens Ducs d'Aquitaine pour le subjuguer avoient été inutiles. La guerre de 1173 n'étoit qu'une querelle de famille entre Henri II, Roi d'Angleterre, & ses enfans. (*Labbe, Biblioth. mss.* T. II. p. 330 *& seq.*)

Pourquoi donc le Comte Helie de Taleyrand, V^e du nom, ne parut-il pas au sacre de Philippe Auguste, si toutefois les Pairs y prirent séance? Les Ducs d'Aquitaine, dont la puissance étoit énorme, renouvellerent sans doute alors leurs prétentions sur ce pays limitrophe de leurs Etats, & les Comtes de Périgord ne purent faire valoir l'immédiation qu'ils tenoient de Charles le Chauve.

Des raisons plus légitimes fermoient aux Vicomtes de Turenne l'entrée de la Cour des Pairs. Ce Fief, que Justel, d'après d'autres Ecrivains, prétend avoir été immédiat au x^e siécle, n'étoit originairement, suivant les preuves rapportées par cet Historien, qu'une Viguerie du Comté de Querci. La situation avantageuse

de son château pour les guerres du tems, y fit réunir d'autres jurisdictions circonvoisines comme à l'asyle du territoire. Les Vicomtes de Turenne, plus habiles que ceux de Limoges & d'Aubusson leurs égaux, surent mettre à profit les troubles d'Aquitaine & du Languedoc. Ils tirerent grand parti de la protection de leurs parens qui parvinrent à la tiare. C'est la cause de leur indépendance, & la preuve qu'ils furent toujours arriere-vassaux dans l'ordre féodal.

Ainsi lorsqu'au rapport de quelques Historiens les Pairs prirent séance au sacre de Philippe Auguste, on ne dut voir à cette cérémonie que les Ducs de Bourgogne, de Normandie & d'Aquitaine, les Comtes de Champagne, de Flandres & de Toulouse, alors seuls Feudataires incontestablement immédiats de la Couronne. C'est la réponse des faits que nous venons d'interroger : elle détruit tous les systêmes imaginés sur la réduction des premiers Pairs laïques.

Ces vassaux qui avoient réuni dans leurs mains le pouvoir délibératif des anciens Leudes, & l'autorité confiée aux Gouverneurs des provinces avant l'inféodation, étoient tenus de servir le Roi dans sa Cour & dans ses guerres. Le premier de ces devoirs les rendoit membres nécessaires du Conseil suprême de l'administration. Le second les obligeoit de réunir leurs forces contre l'ennemi commun, & de partager les périls & les frais de toutes les expéditions utiles au bien du Royaume.

De son côté le Suzerain qui ne disposoit ni de leurs vassaux ni de leurs trésors, ne pouvoit entreprendre des guerres ni les terminer que de l'aveu de la Diete. Ces Feudataires puissans, présidés par un Chef qui leur devoit sa Couronne, (*Adem. Caban. apud Philip. Labb. Bibliot. mss.* T. II, p. 166,) avoient droit de lui succéder en cas d'extinction de sa race; ils avoient après lui le premier rang dans l'Etat comme le tiennent encore en Allemagne les Electeurs de l'Empire.

Les Ministres d'Etat formoient une exception à la regle. Leur titre les élevoit par privilege personnel au rang des Comtes majeurs. (*Cartul. de Philip. Aug.* p. 137.) Cette prééminence étoit un juste attribut de la dignité royale.

Quoiqu'il ne soit fait aucune mention du Clergé dans le Capitulaire de 813, il est certain, par une infinité de monumens, que les Chefs de ce corps jouirent, dès l'origine de la Monarchie, des mêmes honneurs que le premier Ordre de l'Etat.

Les Evêques qui, après la conversion de Constantin, eurent tout le crédit des Prêtres du Paganisme, avec l'avantage que la vérité devoit obtenir sur l'erreur, parvinrent dès-lors à la haute considération due à la sainteté de leur caractere. Elus par tous les citoyens, le pauvre & le foible, la veuve & l'orphelin, croyoient avoir droit à leur protection, & l'imploroient rarement sans effet. Cette confiance les substitua insensiblement aux anciens défenseurs des Cités dans toutes les fonctions nobles de cette espece d'offices. (*Orig. du Gouv. fran.* p. 224 & *suiv.*) Arbitres des citoyens dans leurs différends, médiateurs entre eux & le trône, ils captivoient les cœurs par les bienfaits, comme ils dominoient sur les esprits par leur ministere sublime & la science dont ils étoient presque les seuls dépositaires. Des biens assez considérables pour soutenir leur dignité & distribuer des secours aux indigens; enfin le droit d'asyle dont jouissoient les Eglises, devenu si important dans le tems de trouble, mirent le comble au pouvoir des Evêques. On sent quelle influence ils durent avoir dans le gouvernement, & les raisons qui déterminerent Clovis, dont la politique égaloit la valeur, à se concilier ces maîtres des provinces qu'il vouloit conquérir. De là sa priere aux compagnons de sa victoire pour distraire du partage, qui se fit à Soissons, ce vase que demandoit l'Archevêque de Reims. De là encore tant de dons qu'il fit aux Eglises. Les Evêques qui avoient succédé, chez les Francs convertis, aux anciens Prêtres des Gaulois & des Germains, obtinrent la même vénération : on la trouve dans un article ajouté en 803 à la loi salique pour régler les amendes selon le rang des personnes. Le meurtrier d'un Soudiacre devoit payer quatre cens sous de composition; celui d'un Diacre cinq cens; six cens pour un Prêtre, & neuf cens pour un Evêque. Le Duc seul parmi les laïques avoit une composition égale à celle des Prélats. Le Leude étoit assimilé au simple Prêtre qui avoit le double du Romain convive du Roi.

De nouvelles loix firent cesser ces distinctions qui furent remplacées par d'autres, & l'autorité du corps épiscopal fut toujours empreinte de l'antique respect de la nation pour le Sacerdoce. (*Tacit. de morib. germ. Esp. des loix, édit. in-12*, T. II, p. 208 & 209.)

Mais lorsque les Ducs & les Comtes eurent assuré l'hérédité de leurs offices, ils regarderent les Evêchés & les Abbayes comme des dépendances de leurs domaines. (*Hist. de Lang.* T. II, p. 109 & 110.) Maîtres de l'élection, ils faisoient tomber le choix sur leurs proches, ou sur le plus offrant, selon leur intérêt. La dépouille des Titulaires décédés devenoit leur héritage, & la généralité de ces abus put seule en diminuer le scandale. Les Ecclésiastiques eux-mêmes oubliant la prééminence de leur caractere, contribuerent au désordre général. Quelques-uns s'érigeant en Seigneurs temporels des villes de leurs sieges, parvinrent à s'arroger les droits régaliens. Mais ce ne put être que subordonnément aux grands vassaux, n'ayant pas eu, comme en Allemagne, de grands Fiefs annexés à leurs Bénéfices. (*Esp. des loix*, T. IV, p. 33.)

Ainsi presque tous les Evêques qui au commencement de la Monarchie avoient été fideles immédiats du Roi, devinrent, lors de l'hérédité des Fiefs, arrieres-vassaux de la Couronne, & soumis pour leur temporel à la mouvance des Seigneurs dominans de leur territoire. Il en étoit encore ainsi dans quelques provinces au XIII^e siecle. On voit dans un procès-verbal de Pons-de-Ville, Sénéchal du Roi S. Louis en Périgord, que Pierre de S. Astier, Evêque de Périgueux, refusa de rendre à ce Sénéchal ses châteaux qu'il vouloit remettre au Comte Helie de Taleyrand, sous prétexte que le Roi ni la Reine sa mere n'avoient rien à voir dans la province de Périgord. (*Orig. du Trésor de la ville de Pér. & Cabin. de l'Ordre du S. Espr.*)

La prérogative originaire des Evêques de France se trouvoit donc intervertie à l'avénement de Hugues Capet au trône. Presque toutes les villes épiscopales du Royaume étoient assujetties à la puissance territoriale des grands Feudataires, ou luttoient contre elle. Les Evêques, qui n'étoient pas leurs vassaux, ne tenoient qu'en franche aumône les biens de leurs Eglises. Ces faits démontrent que le Clergé dut avoir alors un bien petit nombre de Pairs, & fixent l'origine de la Pairie ecclésiastique.

Nous avons dit après les Publicistes que la mouvance immédiate de la Couronne formoit l'essence de la Pairie. Cette dignité laïque n'eut point de regles particulieres pour le corps épiscopal. Subsistante par la nature de la chose, elle n'exigeoit pas même la confirmation du Roi suzerain, l'hommage des Pairs suffisant pour les faire reconnoître. Ainsi l'Archevêque de Reims, devenu Comte de cette ville en 940 par le bienfait de Louis d'Outremer, n'eut dès lors entre le Roi & lui aucun intermédiaire, & fut au rang des premiers Seigneurs du Royaume.

Les Evêques de Laon, de Langres & de Beauvais, ceux de Châlons & de Noyon, durent aussi cette prérogative aux Fiefs immédiats qui furent réunis à leurs Siéges. Il seroit difficile d'en fixer les époques d'une maniere précise; mais au moins est-il certain que Gervais de Tilberi, Maréchal du Royaume d'Arles, qui écrivoit en 1211, parle des douze Pairs comme d'une ancienne institution: le témoignage de cet Ecrivain qui adressa son livre à l'Empereur Othon IV, fait présumer que les Pairs laïques se trouvant réduits à six vers la fin du régne de Louis le Jeune, ce Prince convoqua les six Evêques dont il avoit reçu l'hommage pour donner plus d'éclat au sacre de Philippe Auguste. Il est encore très probable, d'après le Maréchal d'Arles, que ce nombre de Pairs, relatif à celui qu'on exigeoit alors pour compléter une Cour de Justice, (*Hist. génér. de la Pairie*, T. I, p. 156,) se trouvant mi-parti de Clercs & de Laïques selon l'usage du tems, (*ibid.*) aura formé le tribunal de la Pairie qui prononça en 1216 sur la succession du Comté de Champagne. (*Hist de Lang.* T. III, p. 576, *not. col.* 2.) Au reste il nous suffit d'avoir établi que la Pairie ecclésiastique étant formée sur le plan de celle des Pairs laïques, elle a eu la même cause & les mêmes prérogatives.

L'avénement du Duc de France au trône fit cesser la subordination de ce Duché à la Couronne. Les Comtes d'Anjou & du Maine, ceux de Blois, de Chartres & de Tours, voyant leur Suzerain dans la personne du Roi, prétendirent être Pairs du Royaume. Avec des droits bien moins spécieux, les Châtelains du Comté de Paris & des autres grandes mouvances réunies au Domaine royal, eurent les mêmes prétentions, fondées sur le même rapport. Il est certain que la fortune de Hugues Capet dut ajouter à la dignité de leurs Fiefs; mais leur rang, invariablement fixé par les loix féodales, restoit toujours le même dans la polyarchie. C'étoit comme Duc de France que le Roi recevoit le serment des Comtes de cette légation; & c'étoit au Roi, comme propriétaire des autres Comtés réunis à son Domaine, que les Châtelains de ces mouvances rendoient leur hommage: mais les uns & les autres eurent le privilege d'approcher la personne du Roi en s'acquittant envers leur Suzerain.

La politique de Hugues fut de profiter de leur ambition pour les lier à ses intérêts & pour les opposer aux forces redoutables des Grands du Royaume. N'étant pas reconnu par les Ducs d'Aquitaine, de Gascogne, & de Septimanie, (*Labbe, Biblioth. mss.* T. II, p. 167,) il avoit à lutter même contre les grands vassaux qui l'avoient couronné. Ces Pairs en l'élevant au trône n'avoient point oublié qu'ils étoient ses égaux; ils attendoient, par retour, qu'en lui rendant hommage il les maintiendroit dans leur indépendance. (*Epist. II, Abbon ad Hug. Dom Bouq.* T. X, p. 435.)

On peut juger de leurs dispositions par celle d'Adalbert Taleyrand, Comte de la Marche & de Périgord. Ce Seigneur ayant assiégé la ville de Tours en 992, pour Foulques Nerra, Comte d'Anjou, dont il étoit l'allié, Eudes, Comte de Champagne, à qui elle appartenoit, implora le secours de Hugues. Ce Prince prit les armes, & s'avança près de Tours pour en faire lever le siége; mais ayant reconnu les forces d'Adalbert, & n'osant l'attaquer, il lui fit demander qui l'avoit créé Comte. Adalbert répondit, Eh qui donc l'a fait Roi? (*Labbe, Bibliot. mss.* T. II, p. 170.)

Une Charte datée en Aquitaine (*an.* 992) des espérances du Roi Charles, prouve que la guerre de la succession n'étoit pas encore finie. D'autres monumens feroient croire que les fils de ce Prince étoient appellés Rois, même du tems de Robert. (*D. Bouq.* T. X, p. 545.)

D'ailleurs les guerres privées, permises encore sous S. Louis, étoient au x^e^ siecle le droit public du Royaume. La réponse d'Adalbert au Roi Hugues dut donc paroître aussi peu surprenante que le seroient de nos jours en pareil cas de semblables paroles de la part d'un puissant Prince allemand au Chef de l'Empire.

Une lettre d'Eudes II, Comte de Chartres, adressée au Roi Robert environ l'an 1020, prouve en termes plus soumis l'opinion que les Grands avoient alors de leurs droits. Après avoir rappellé sa naissance & ses services, au mépris desquels le Roi, sans vouloir l'entendre, venoit de le disgracier, le Comte ajoute que s'il a fait contre lui quelque acte d'hostilité, c'est pour conserver son honneur qu'il ne peut s'empêcher de défendre. Il finit en disant à Robert: » Si je suis affligé de notre mésintelligence, songez, Seigneur, » qu'elle peut nuire à vos intérêts, & qu'elle vous fait perdre tout ce que vous étiez en droit d'exiger de » moi dans les fonctions de mon office. » (*Brussel, usag. des Fiefs*, p. 338.)

Mais si Hugues & Robert eurent à essuyer des contradictions, la prérogative royale prit décidément le dessus sous les quatre régnes suivans. L'abaissement des vassaux, l'accroissement du domaine royal & les premieres croisades, rendirent Louis le Jeune assez fort pour qu'il crût pouvoir négliger les égards dus à la Pairie.

C'étoit un droit de cette dignité que, pour traduire un Pair en jugement, il falloit le faire citer par un Pair. La loi salique l'avoit ainsi réglé à l'égard des Antrustions. (*D. Bouq.* T. IV, p. 159 & 160.) Cette forme, qui subsistoit encore au xi^e^ siecle, (*Brussel, ibid.*) ne fut point observée par Louis le Jeune dans l'Arrêt qu'il rendit en 1153 contre le Duc de Bourgogne. (*Ibid.* p. 339.)

Philippe Auguste parut se rapprocher de la loi, mais ce fut pour s'en écarter dans un point plus important. Matthieu de Montmorenci & Guillaume des Barres accompagnerent par ses ordres le Duc de Bourgogne dans la citation qu'ils firent à la Comtesse Blanche, mere du jeune Thibaut, pour assister au jugement qui fut rendu en 1216 au sujet du Comté de Champagne.

L'ordre féodal exigeoit qu'au défaut des Pairs du Royaume, le Roi fît convoquer les vassaux immédiats de ceux qui étoient absens, ou des Pairies éteintes; mais Philippe dont le projet étoit de l'intervertir, admit dans cette Assemblée les Comtes de S. Pol & de Joigny, qui tenoient des arrieres-Fiefs. (*Brussel, ibid.* p. 651.)

En vain dans cette même affaire Philippe prit-il le parti des Pairs contre l'Evêque d'Orléans; l'attaque de

ce Prélat ne pouvoit être sérieuse : (*Le Labour. Traité de la Pair.*) ils durent être affectés bien plus sensiblement de voir siéger à côté d'eux des arriere-vassaux pour juger un procès concernant la Pairie.

Jeanne, Comtesse de Flandres, plaidant contre le Sire de Nesle en 1224, n'ayant eté citée que par deux Chevaliers, soutint que cette forme n'étoit pas suffisante. L'Arrêt qui intervint la déclara mal fondée. (*Bruss.* p. 340.)

Pour concilier cet Arrêt avec la procédure qui fut suivie en 1216, on a dit que le Sire de Nesle ne poursuivoit qu'un incident; mais suivant l'esprit de la loi, la dignité des Pairs devoit être constamment respectée.

Le même Arrêt jugea que les Grands Officiers de la Maison du Roi avoient droit de siéger avec les Pairs, & d'opiner dans leurs procès. Il en étoit ainsi du tems des Carlovingiens. L'élite de la nation avoit entouré Charlemagne, & s'honoroit près de lui de la domesticité. Sous ce régne éclatant, la grandeur de l'Etat se confondoit avec la majesté du Prince, qui prit toujours ses Palatins parmi les Comtes majeurs. C'étoit l'esprit de la constitution. Mais les loix féodales avoient conféré aux Pairs une dignité prédominante. On doit ajouter que c'étoit à ces mêmes loix que Hugues Capet avoit dû le trône, & ses descendans l'hérédité à la Couronne. Combien les progrès de la Souveraineté durent paroître étonnans lorsque, par cet Arrêt, de simples Vavasseurs, Officiers de l'Hôtel du Roi, furent assimilés aux premiers Seigneurs du Royaume!

Les Fiefs sous S. Louis semblerent prendre une consistance nouvelle; mais ce Prince législateur ne suivit pas toujours les principes du droit public. Sans le fanatisme du tems, comment pourroit-on justifier la paix de 1228, qui mit le comble aux malheurs de la Maison de Toulouse? La réponse qu'il fit en 1230 à Pierre de Dreux, dit Mauclerc, suppose que la Bretagne étoit un Fief de la Couronne; & nous avons déjà prouvé que le pays de Cornouaille appartenoit aux Bretons à la charge d'un tribut.

Il ne tint pas à S. Louis que le Sire de Joinville ne manquât à sa foi envers le Comte de Champagne; & lorsque ce Monarque écrivit au Pape Grégoire IX contre les gens d'Eglise, les Comtes de la Marche, de Joigni, de Rouci, ceux de Guines & de Mâcon furent nommés dans sa lettre sans l'aveu des Seigneurs dont ils relevoient.

La prérogative royale fut encore étendue, au mépris des loix féodales, lorsque ce Prince fit juger en 1259, contre l'Archevêque de Reims, qu'au Roi seul appartenoit de décider si les Pairs devoient être convoqués. (*Biblioth. du Roi, collect. de Dupui. mss.* 338.)

Le Roi par cet Arrêt devint le maître des affaires; il fit passer au Baronage la voix délibérative qui, jusqu'au régne précédent, n'avoit appartenu qu'aux Pairs présidés par leur Suzerain. Ceux des Barons qui tenoient de la faveur du Roi ce privilege illégal, ne connoissant plus de bornes, prétendirent être Juges des Pairs. Ce fut le sujet de deux contestations juridiques sous les Rois Charles V & Charles VI, qui maintinrent à cet égard les droits de la Pairie.

La taxe que S. Louis mit sur les roturiers qui possédoient des Fiefs (*Bruss.* p. 674) fut encore une atteinte à la police féodale. Dans ce gouvernement la dignité des possessions dut être relative à celle des personnes. Ce Prince ne put les séparer sans choquer la constitution : croyant arrêter l'abus, il ne fit que le mettre à prix.

En admettant le peuple à acquérir des Fiefs, S. Louis diminua le patrimoine des Nobles, & conséquemment l'ordre même. Philippe le Hardi montra à ses successeurs le moyen de le recruter, & encore plus de l'affoiblir. De quel œil cette Noblesse, qui ne connoît d'élévation que celle de l'honneur & la gloire, dut-elle voir l'ennoblissement de Raoul?

Suivant les traces de ses peres, Philippe convoqua des Barons au Parlement de 1275, pour la sanction de son Ordonnance sur le droit d'amortissement. (*Ordonn. des Rois de la 3e race*, T. I, p. 303.) Cet usage pratiqué sans contradiction depuis Philippe Auguste, substitua la puissance monarchique à l'autorité souveraine, & prépara la révolution qui sous le régne de Philippe le Bel causa l'entiere destruction du gouvernement féodal.

La querelle de ce Prince avec le Pape Boniface VIII fit naître en 1302 l'occasion favorable d'assembler les Etats. La taille, jadis arbitraire, avoit été abonnée. Ce Prince, à qui elle ne suffisoit pas, craignit de mettre des impôts sans le consentement des villes. S. Louis avoit consulté celles de Languedoc dans l'Assemblée de S. Gilles en 1254. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 479 & 480.) Philippe le Bel étendit ce privilege aux autres villes du Royaume, en convoquant leurs députés aux Etats de 1302 : il en résulta dès lors un nouvel ordre politique.

La foule des Ecrivains prétend que le Tiers-Etat ne fit que rentrer dans ses droits. Nous devons à la vérité d'apprécier leur opinion par les monumens historiques.

On lit dans Grégoire de Tours que l'an 567, lorsque Chilpéric I eut épousé la Princesse Galsuinde, il lui donna les villes de Bordeaux, de Limoges, de Cahors, de Béarn & de Bigorre à titre de don nuptial.

Qu'après la mort de Galsuinde, *ces villes furent adjugées à sa sœur Brunehaut pour en jouir au décès de Gontran; qu'elle fut même mise en possession de Cahors pendant la vie de ce Prince.*

Il fut stipulé qu'après la mort de Brunehaut les mêmes villes passeroient à ses héritiers.

Le Roi Gontran se réserva dans ce Traité le pouvoir de donner des cités à sa fille Clotilde.

La preuve de ces faits est dans le Traité d'Andelau, conclu en 587 entre les Rois Gontran & Childebert. (*Dom Bouq.* T. II, p. 344, 345.) Il démontre l'état des cités du Royaume dès l'établissement de la Monarchie, & que ce n'est point au gouvernement féodal, établi sous Charles le Chauve, qu'il faut rapporter l'origine de leur inconsistance.

Le don fait à la Reine Galsuinde étoit distinct de la Souveraineté qui appartint toujours au Roi Chilpéric dans les villes cédées : témoin les nouvelles descriptions que ce Prince fit faire à Limoges pour augmenter le tribut : (*Dom Bouq.* T. II, p. 250, 251,) témoin encore le serment que le Duc Gararic reçut dans cette ville au nom de Childebert, successeur de Chilpéric. (*Ibid.* p. 297.)

La propriété la plus chere aux villes municipales étoit celle des murs qui en assuroient la défense; or au IXe siécle les murs des cités du Royaume appartenoient au Roi : nous avons sur ce point deux preuves bien précises.

Par un diplôme de l'an 817, Louis le Débonnaire donna à l'Archevêque de Reims les murs & les portes de cette ville pour rebâtir son Eglise. (*Dom Bouq.* T. VI, p. 510.)

Personne n'ignore que du tems des Gaulois, & depuis sous les Romains, Reims étoit le chef-lieu d'une cité dominante.

La seconde preuve résulte de la plainte que Charles le Chauve fit en 859 au Synode de Savonieres, contre l'Archevêque de Sens, partisan déclaré de Louis le Germanique. Il reprocha à ce Prélat d'avoir obtenu de Louis la permission d'enlever les pierres des murs de Melun, qui étoient, ajouta Charles, une propriété royale. (*Bal.* T. II, p. 136, *art. X.*)

Les villes du Royaume avoient donc au plus tard perdu leurs municipes lorsque Clovis s'en rendit maître. Les enfans de ce Prince les partageoient entre eux par comptabilités; la Souveraineté & la jurisdiction demeuroient indivises. (*Greg. Tur. lib. VII, c. 6.*)

Ce partage, qui suppose la domanialité des villes, est rapporté dans le Traité d'Andelau pour les cités de Paris & de Senlis; (*Greg. Tur. lib. IX, cap.* 20,) leurs habitans, n'étant plus réunis en corps, ne pouvoient rien posséder à titre de municipe. Chacun d'eux conserva sa propriété; mais il n'en resta point aux communes décomposées.

Tous ces faits réunis permettent-ils de douter que les villes des Gaules ne fussent tombées dans le fisc de Clovis?

Une loi du Code Alaric acheve la démonstration pour la partie du Royaume qui étoit soumise à ce Prince.

Les Empereurs, Arcade & Honorius, avoient accordé aux villes, vers l'an 395, le tiers des fonds de la chose publique, appartenant à chacune, pour chauffer leurs thermes & réparer leurs murs. (*Cod. Theod. lib. XV, tit.* 1, *l.* 32 & 33.)

Cette loi prouve évidemment que les villes des Gaules avoient alors des fonds publics. Mais le Code alaric changea cette disposition; l'article interprétatif de celui qu'on vient de lire, porte en termes exprès: » Lorsque des édifices tomberont de vétusté, le fisc pour les réparer emploiera le tiers de son propre. » (*ibid.*)

Les fonds & les murailles des villes devinrent donc des biens du fisc dans la partie des Gaules soumise aux Wisigoths?

Il en fut autrement de quelques villes de Provence dont le municipe avoit été confirmé par le Roi Théodoric, & qui, en passant au pouvoir de nos Rois, conserverent ce privilege.

Cette nullité des villes dans l'ordre politique subsista pour la plûpart jusqu'à l'érection des Communes. Les monumens de notre histoire indiquent un grand nombre de Chartes qui attestent que le gouvernement municipal étoit dissous dans les villes auxquelles elles furent accordées, & les privileges même des premieres corporations offrent la preuve que leur population n'étoit composée que d'habitans exclus par leur état civil des Assemblées de la nation. (*Chartul. de Philip. Aug.*)

Maîtres de la campagne, les Nobles, tous guerriers, dédaignoient les Citadins renfermés dans des murs; & cet état d'obscurité duroit encore à la mort de Louis le Débonnaire. (*Dom Bouq.* T. VII, p. 46.) Mais les guerres de ses enfans furent l'époque d'une révolution qui donna de l'importance aux villes. (*Nithard, lib.* 3, *cap.* 4.) Chaque parti tâchoit de s'en emparer & en confioit la garde aux bourgeois. Ceux de Laon mériterent par ce moyen des privileges de Charles le Chauve.

Pressés par les Normands, les habitans des cités les entourerent de murs qu'ils furent chargés de défendre; (*Dom Bouq.* T. VIII, p. 433,) & ce service, quoique très inférieur à celui de la Chevalerie, fut leur premier pas vers la considération publique.

Mais l'habitude des périls les ayant rendus belliqueux, on vit au siége de Paris un corps de 600 Normands attaqué par 300 bourgeois, & défait en rase campagne. (*Annal. Moissiac. ad ann.* 886. *Abbo.*)

Un grand nombre de villes suivirent cet exemple (*Frodoard passim*) & fournirent des gens de pied qui furent d'autant plus utiles, que la plus grande force des Normands étoit dans leur infanterie.

Les bourgeois aguerris durent sentir leur force, & en les employant contre les ennemis, ils en userent souvent pour résister à leurs Seigneurs. Cet état de dissention occasionna divers Traités, & ne finit pas toujours par les Chartes de Commune.

Les villes, enrichies par les progrès du commerce & des arts, tâcherent de secouer un joug trop immédiat qui les séparoit du Souverain. Admis à s'avouer bourgeois du Roi, leurs habitans lui offrirent des secours pour étendre leurs privileges; & parvinrent, par des abonnemens, à s'affranchir en partie des droits même de la Couronne.

Telle étoit l'importance des villes lorsque Philippe le Bel les convoqua par députés aux Etats de 1302. Son Ordonnance admettoit leurs habitans aux délibérations publiques; & si la politique artificieuse de ce Prince n'eût pas été connue, on auroit attribué à l'esprit de justice cette innovation qui, par l'ordre des choses, étoit peut-être indispensable.

En effet s'il est attesté que ce qu'on appelle en France le Tiers-Etat tire son origine des classes inférieures à celle de ces ingénus qui furent les ancêtres des Nobles, il est aussi constant que plusieurs hommes libres, victimes des malheurs de la guerre, ou pauvres & sans appui, perdirent leur liberté; que d'autres pour s'enrichir se firent naviculaires; qu'ils le purent sans déroger, comme les Négocians q[illegible] 828, se formerent en compagnie. (*Dom Bouq.* T. VI, p. 649.)

D'ailleurs combien d'affranchis par le jet du denier! Leur composition étoit égale à celle des Francs, & leur ingénuité parfaite à la troisieme génération.

Le nombre de ces ingénus dut s'augmenter encore depuis que Charlemagne eut accordé les mêmes prérogatives à l'affranchi par Charte. (*Capit. ann.* 813, *c.* 12.)

De ces considérations il résulte qu'à dire-vrai le peuple n'eut, sous les deux premieres races, aucune part à l'administration, mais l'entrée à l'état des Nobles lui fut toujours ouverte par le mérite. Enrichi par l'industrie & les talens, & devenu important sous tous les rapports du service & de la force réelle, il détermina par ces motifs réunis la révolution de 1302, qui, comme on va l'exposer, amena toutes celles qui intervertirent la police publique en déplaçant les pouvoirs.

L'établissement des Parlemens, la foiblesse des Etats-Généraux, & enfin leur dépérissement total, l'abaissement de la haute Noblesse, & l'extinction de la Chevalerie, la réunion totale des grandes mouvances à la Couronne, & l'élévation du Tiers-Etat, n'ayant été que la progression successive, & les effets nécessaires de la destruction du régime des Fiefs, c'est sous ce dernier aspect qu'on doit en présenter ici l'exposé succinct.

Pour appercevoir l'origine des Parlemens actuels, il faut se retracer l'administration des premiers successeurs de Hugues Capet. Occupés pendant trois siécles à se rendre indépendans de la Pairie, ils y apportoient le double intérêt d'affermir leur domination & de faire disparoître ce qui leur rappelloit que le Chef de leur race avoit eu des égaux. Fideles à cette politique, on les vit s'enrichir par des confiscations qui comprenoient la portion d'autorité inféodée par Charles le Chauve, & de vastes propriétés qui n'avoient jamais fait partie du domaine royal. Mais les Assemblées de la nation opposoient de fortes barrieres aux progrès de l'autorité. Suivant notre constitution primitive, nos Rois, tenant leur couronne de Dieu par le choix unanime des peuples, n'ont pas à craindre le sort des tyrans dont la force fait le pouvoir, qui s'anéantit avec elle. Aussi leur puissance, quoique très étendue, ne fut-elle jamais arbitraire. Point de loix sans leur sanction, point d'exécution sans leurs ordres; mais le corps des hommes parfaitement libres représentoit la nation. Ils avoient leurs supérieurs auxquels ils rendoient des devoirs qu'ils recevoient eux-mêmes de leurs inférieurs. Tous les sujets du Roi ne l'étoient donc pas au même titre. La Noblesse devoit son sang, le peuple les impôts. Mais lorsque les affranchissemens & les lettres de bourgeoisie eurent donné l'essor aux Communes, il fallut compter avec elles. Flatté de son élévation aux Etats de 1302, le Tiers-Etat s'empressa de tout accorder. En vain les Seigneurs dépouillés voulurent défendre leurs droits, les jugemens de leurs Cours étoient constamment annullés par les Parlemens. Ces Cours, émanées de la jurisdiction du Roi, n'étoient pas même l'ombre de ces anciens Parlemens dont les Grands de la nation, présidés par le Roi, étoient les membres naturels. Après l'établissement d'une nouvelle jurisprudence, hérissée de formes compliquées, les Seigneurs, rebutés, cesserent de s'y rendre, & il n'en resta que le nom au tribunal judiciaire composé de Jurisconsultes qui, dans l'ancien Parlement, expliquoient les coutumes sans voix délibérative. (*Mém. de Marillac sur les Parl. Bibl. du Roi, dép. des mss*) Le premier accroissement marqué lui fut conféré par Charles V. Ce Prince, effrayé par les Etats de 1356, imagina de publier au Parlement les Ordonnances générales. Ce fut la premiere atteinte au droit national de délibérer sur l'impôt, droit qu'il reconnut lui-même peu de jours avant sa mort.

Les troubles qui agiterent le régne de son fils montrerent à quels excès peut se porter le despotisme; mais ils furent le germe d'une formalité qu'on a dû regarder depuis comme la sauve-garde publique. Pendant ce régne orageux chaque parti avoit pris l'habitude d'envoyer ses ordonnances au Parlement pour avoir son approbation; & cette transcription des loix pour les faire connoître est devenue depuis, sous le nom d'enregistrement, une sanction nécessaire. (*Mém. de Mar. sur les Parl. mss. du Roi.*) Dès le même siécle le Parlement fut encore chargé d'informer contre les Pairs & de les juger. On démêle maintenant les voies par lesquelles cette Cour s'élevoit au niveau des Etats-Généraux qu'un jour elle devoit suppléer. L'inamovibilité des Offices, établie par Louis XI (Ord. du 21 Octobre 1467), donna encore plus de consistance à la Magistrature, ainsi que la sagesse & la fermeté dont elle usa sous François I. (*Années* 1516, 1521, 1527. *Mém. de Mar.*)

Le Prince de Condé, proscrit sous François II, rétabli sous Charles IX, vint déclarer à cette Cour qu'il ne vouloit point d'autres juges. (*Hist. de Thou*, liv. 35.)

L'Ordonnance de 1561 ayant été adressée sans vérification aux Gouverneurs de provinces, le Chancelier de l'Hôpital fut forcé de la retirer pour se mettre à l'abri d'un ajournement personnel. (*de Thou*, liv. 28.)

Henri III voulut s'affranchir de l'enregistrement; mais son lit de justice, & les modifications que le Parlement mit à ses Edits, prouvent que ce Prince fit à cet égard une tentative inutile. (*Mém. abr. chron.*)

Henri IV fut au Parlement & demanda son assistance, lorsqu'en 1597 les Espagnols surprirent Amiens. (*Dupui*, *Tr. de la Maj. de nos Rois*, p. 460.) Marie de Médicis & le Duc d'Orléans se pourvurent à cette Cour pour la Régence du Royaume; enfin les derniers Etats-Généraux chargerent le Parlement de leur représentation.

Ce léger apperçu des principaux faits d'un aussi grand changement dans la police du Royaume n'a donc été qu'une suite indispensable de l'altération & ensuite de la destruction de la polyarchie féodale. La résistance auroit été bien plus vive & la révolution bien plus lente sans l'application constante des Rois à réunir à leur domaine, non seulement les Pairies, mais encore les grandes mouvances, tels que les anciens Comtés & les Vicomtés dominants : nos Souverains ou les Princes du Sang les possédoient en totalité dans tout le Royaume avant la fin du régne de Louis XII. Les nouveaux Comtes & Vicomtes que l'on a créés depuis, n'ont eu, soit en puissance, soit en dignité, nuls rapports avec ces anciens grands vassaux qui sous les mêmes titres dominoient les Seigneurs, la Chevalerie & la simple Noblesse.

La Chevalerie françoise, si célebre par son influence sur les mœurs & par l'éclat qu'elle répand sur notre histoire, obtint dans le gouvernement féodal des distinctions légales qui, sous ce rapport, doivent être exposées.

On a déjà dit que les Francs à leur entrée dans les Gaules avoient adopté les titres civils & militaires des peuples avec lesquels ils s'allierent; & c'est une des plus fortes preuves de la maniere dont ils affermirent

leur nouvelle domination. La Chevalerie, honorée chez les Gaulois & les Romains, le fut aussi par les Francs. (*Tacit. de morib. Germ. cap.* 13.) Décernée d'abord suivant son institution à la naissance & à la bravoure, c'étoit la dignité suprême des gens de guerre, ambitionnée même des Souverains. Les Chevaliers qui s'obligeoient par serment de prodiguer leurs biens, leur repos & leur vie pour la religion, la veuve & l'orphelin, sembloient en être les Dieux tutélaires. Doués de force & de courage dans des siécles où ces deux qualités faisoient taire les loix, ils ne les employoient qu'à l'appui des foibles & de l'innocence opprimée. Ces glorieuses fonctions mériterent à la Chevalerie tous les sentimens qu'inspire l'héroïsme vertueux qui protege, & les qualifications les plus propres à les exprimer. On l'appella le temple d'honneur; & ceux qui y étoient admis recevoient en tous lieux les qualifications de Monseigneur & de Messire. Accueillis de toutes parts, l'enthousiasme fut sans bornes tant que, fideles à leur serment, les Chevaliers ne chercherent que l'honneur. Mais, lorsqu'en défendant le beau sexe ils céderent à ses charmes, la galanterie devint pour eux un moyen de séduction; & la licence des mœurs diminua le respect qu'avoit inspiré la vaillance.

L'hérédité des Bénéfices ayant en quelque maniere soumis la Chevalerie à l'économie féodale, elle suivit la dignité des Fiefs, & l'on distingua le Chevalier Banneret, qui toujours fut un Seigneur, du Chevalier Bachelier, qui n'étoit qu'un simple Gentilhomme, ou du moins qu'un Gentilhomme tenant Fief sans jurisdiction ni banniere. La distance entre le Noble & son Seigneur étoit telle qu'il ne pouvoit s'asseoir à sa table & être son convive avant d'être Chevalier; &, parvenu à ce grade, il n'étoit même pas dispensé de *guet* & de *garde* autour de sa personne. (*Loisel, instit. coutum. l.* 1, *regl.* 14, *tit.* 1, p. 15; *anc. loix des Fr.* T. I, p. 131 *aux notes.*) Malgré les distances considérables, le Bachelier recevoit les mêmes honneurs que le Banneret, mêmes qualités, mêmes vêtemens, mêmes armes. Ils étoient assimilés à la haute Noblesse dans toutes les distinctions de ce premier degré d'honneur de l'ancienne milice, & jouissoient d'une considération fort supérieure à celle qui leur étoit due dans l'ordre féodal. Mais ce titre, auquel les enfans ne succédoient pas, qui ne donnoit aucune autorité dans le gouvernement, laissoit au fond la même distance dans l'état des personnes, le Fief dominant conservoit sa mouvance, & le Bachelier ne cessoit point d'être le vassal de son Seigneur.

A l'altération des mœurs se joignit, après la subversion de 1302, celle de la police générale. Les Bourgeois de Beaucaire, de Limoges, & de plusieurs autres villes du Royaume, obtinrent le privilege singulier de recevoir sans l'attache du Roi la ceinture de Chevalerie des mains des Nobles, des Barons, des Archevêques & des Evêques. (*Hist. de Lang.* T. II, p. 191.)

Les Rois introduisirent dans le même siécle l'usage d'ennoblir par Chevalerie. L'affranchissement d'un roturier devenoit parfait par l'accolade de la Chevalerie. En 1342, la Chambre des Comptes de Paris obtint le privilege de créer des Chevaliers.

Cet Ordre ainsi dégradé fut méprisé de la bonne Noblesse. Pour le soutenir dans sa chûte, les Rois & les Princes imaginerent divers Ordres. Ils ont subi alternativement le sort malheureux de l'ancienne Chevalerie. Le collier de l'Ordre de S. Michel, ci-devant l'Ordre de nos Rois & des Grands de l'Etat, aujourd'hui employé à ennoblir, est lui seul l'image de la révolution de la Chevalerie primitive.

Après avoir exposé comment le peuple fut admis à une premiere élévation, l'an 1302, sous le titre de Tiers-Etat, on a montré comment il s'ouvrit toutes sortes d'entrées dans le corps de la Noblesse, & jusqu'à l'admission aux Ordres de Chevalerie. Mais c'est en vain que la Noblesse voudroit en murmurer. Après les services importans rendus par le Tiers-Etat, seroit-il juste de vouloir rappeller parmi nous le tems des maîtres & des serfs? Il seroit même impossible de relever entre eux une barriere abattue depuis plus de six siécles. D'ailleurs les pertes de la Noblesse ont infiniment réduit les races de ces anciens propriétaires qui ne verroient dans le Tiers-Etat que la postérité des Fiscalins, des Tabulaires, des Lites, & des Colons.

On convient qu'il existe quelques descendans de ces anciens Feudataires de dignité dont les Comtes de l'Empire nous montrent le rang; un plus grand nombre de races seigneuriales sont encore répandues dans le Royaume: mais on prouveroit aisément que le reste de l'ancienne Noblesse, à l'exception des Cadets de ces Maisons qui n'eurent que des Fiefs en partage, tire son origine des simples vassaux servant des grandes Châtellenies; Pairs de ces Cours de justice, marchant sous les bannieres des Seigneurs, & n'ayant aucune part à la puissance publique.

Si l'on recherche ensuite les possesseurs actuels de ces terres & de ces Fiefs, si on considere le nombre des ennoblis, aussi difficiles à distinguer des races nobles d'extraction que les affranchis le devinrent dans le Sénat de Rome; enfin si on jette un coup-d'œil sur les mésalliances si fréquentes depuis un siécle, à quel titre la Noblesse pourroit-elle faire valoir ses anciens droits sur la classe inférieure? Ne seroit-ce pas une conjuration contre les auteurs de la plus grande partie des biens dont elle jouit?

La Noblesse a perdu sans doute beaucoup de ses prérogatives; mais ce n'est qu'à elle-même qu'elle doit imputer cette perte. Livrée à des guerres intestines de famille à famille qui cherchoient à s'opprimer, enivrée de chimeres, elle a dédaigné la magistrature, les sciences & le commerce. La classe inférieure, devenue Tiers-Etat, y a trouvé des sources d'illustration & d'opulence; elle a contribué par la culture des arts à la gloire de la nation.

Celle de la Noblesse fut dans tous les tems de verser son sang pour elle, & de lui former des défenseurs courageux: fonctions éminentes qui lui assurerent la gratitude & le respect de tous les Ordres.

En payant des tributs dont la Noblesse est exempte, le Tiers-Etat remplit ses plus anciens devoirs. Il doit marcher à la milice; mais il fournit de braves volontaires qui, réunis en corps d'élite, soutiennent devant l'ennemi l'honneur des armes mises dans leurs mains.

La Noblesse ne voit que dégradation dans les offices vénaux qui lui associent la roture. Mais pourquoi ces offices ne seroient-ils pas des objets d'émulation & de concours pour les plus honnêtes héritiers de ces citoyens déjà distingués & enrichis soit par des talens précieux, des découvertes ou des établissemens utiles,

ſoit par le commerce, qui ſouvent a fourni des reſſources à l'État dans des tems de détreſſe? Ces enfans, élevés dans des principes relatifs à l'ordre où ils pourroient entrer, en prendroient les ſentimens, tandis que de nouveaux rejettons des plus anciennes races ſe montrent peu fideles aux vertus de leurs illuſtres aïeux.

Mais s'il répugne aux bonnes mœurs de voir le prix de la vertu parmi les effets commerçables, on peut arrêter cet abus. Une adoption méritée ne place-t-elle pas à côté des races nobles les familles ennoblies dans l'adminiſtration, l'exercice des armes & la magiſtrature? Combien d'hommes illuſtres perdus pour la nation ſi l'ennobliſſement n'eût ouvert pour eux la carriere qu'un préjugé anti-ſocial leur avoit fermée pour toujours!

L'on a donc recherché ſous les ténebres les plus reculées de l'hiſtoire de la nation l'origine de la féodalité. Ses progrès ont été ſuivis, & les monumens ont démontré que les époques ſolemnelles de ſon établiſſement légal déterminerent les cauſes de ſa décadence. Enfin l'on a vu comment le Tiers-Etat, qui s'éleva ſur les ruines du régime féodal, ſembla préſider à ſa deſtruction. De ces bouleverſemens ſucceſſifs & de l'oppoſition de tant de principes devoit réſulter une incompatibilité ſociale : poiſon lent, mais deſtructeur infaillible des plus fortes conſtitutions. Dans l'expoſé des griefs reſpectifs, l'on n'a point nié les juſtes prééminences de la Nobleſſe, ni diſſimulé les ſervices ſignalés du Tiers-Etat. Préſenter de bonne foi aux diverſes claſſes des citoyens leurs titres véritables, n'eſt-ce pas rappeller à tous ces égards mutuels & ces devoirs impoſés qui ſont la baſe de toute concorde civile? N'eſt-ce pas en même tems découvrir à l'œil du Souverain quelques-uns de ces antiques & ſolides fondemens ſur leſquels il ſeroit poſſible de rétablir les mœurs nationales & l'ordre public, qui eſt le plus fort des liens d'un bon gouvernement?

Ce diſcours ſur l'origine, le progrès & la décadence du Gouvernement féodal, appartient en entier à M. Ardillier, *Adminiſtrateur des Domaines ;* homme de génie, ſupérieur à la place qu'il occupoit, & deſtiné à une plus éminente, lorſqu'une mort prématurée l'a ravi à l'Etat, aux Lettres & à ſes amis qui ne ceſſeront de le regretter.

Multis ille bonis flebilis occidit,
Nulli flebilior quàm mihi.

Mais en rendant une juſtice bien méritée aux recherches de ce ſavant Domaniſte, nous ne prétendons pas adopter toutes les parties du ſyſtême qu'il a imaginé ou préſenté ſous de nouveaux rapports ſur le Gouvernement féodal, ni garantir toutes ſes aſſertions par rapport au Vaſſelage, aux Fiefs, à l'Allodialité, à la Municipalité, au rang des divers Ordres du Royaume, & à l'état des perſonnes dans les différentes époques de la Monarchie. Ces grandes queſtions ont déjà été traitées par de très ſavans hommes; & l'obſcurité qui y régne encore, ne pourra guere être diſſipée que lorſque la France jouira du Recueil de tous ſes monumens diplomatiques, dont un très-grand nombre n'a pas encore vu le jour. Nous ne pouvons être de l'avis de l'Auteur de ce diſcours ſur les cauſes qu'il aſſigne à l'événement de Hugues Capet au trône, ni ſur les *prétendues* conventions entre ce Prince & les Grands Vaſſaux. Nous ſommes bien éloignés de penſer que nos Rois aient porté atteinte aux droits de la nation par les réunions des grands Fiefs à la Couronne, & des portions de la puiſſance publique qui en avoient été détachées, ni par le droit de *Reſſort;* attribut eſſentiel de la Souveraineté dont ils ont confié l'exercice à leurs Parlemens. Enfin nous penſons qu'on ne doit pas regretter la deſtruction de la Polyarchie féodale, ſous l'empire de laquelle la puiſſance publique étoit partagée & déplacée, la nation ſéparée de ſon Roi, la Nobleſſe aſſervie ſous le joug des Grands Vaſſaux, & les peuples opprimés ſous la tyrannie des Seigneurs : anarchie deſtructive de toute eſpece d'émulation, & qui a retardé de pluſieurs ſiécles le rétabliſſement & les progrès de la civiliſation, de la politeſſe, de la légiſlation, des arts, des ſciences, du commerce, & de tout ce qui peut contribuer au bonheur & à la proſpérité des Empires.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES DUCS DE FRANCE.

Le Duché de France ne paroît pas avoir eu dans son origine la même étendue qu'il avoit lorsqu'il fut réuni à la Couronne. Il seroit même difficile de la déterminer exactement dans ce dernier période. On sait seulement qu'il étoit compris alors pour la très grande partie entre la Seine & la Loire, & qu'outre les Comtés de Paris & d'Orléans il comprenoit le Gâtinois, le Chartrain, le Blaisois, le Perche, la Touraine, l'Anjou, le Maine, les terres de la Sologne situées au Midi de la Loire, le Beauvaisis & une partie de l'Amiénois.

ROBERT LE FORT.

Robert dit le Fort à cause de sa valeur, & l'Angevin, soit parcequ'Angers étoit le lieu de sa naissance, soit parceque cette ville fut le chef-lieu de la province dont il eut dans la suite le commandement, arriere-petit-fils de Childebrand, frere de Charles Martel, comme on l'a prouvé ci-devant (T. I, p. 566,) & fils de Théotbert, Comte de Madrie, entre Evreux, Vernon & la Seine, étant devenu beau-frere de Pepin I, Roi d'Aquitaine, par le mariage d'Ingeltrude, sa sœur, avec ce Prince, le servit avec succès dans les guerres qu'il eut à soutenir. Pepin étant mort sur la fin de l'an 839, Robert épousa les intérêts de son neveu Pepin II, que l'Empereur Louis le Débonnaire avoit privé du Royaume d'Aquitaine pour le donner à son fils Charles le Chauve. Mais ce dernier ayant depuis regagné Robert, lui donna, l'an 861, au Parlement de Compiegne, sous le titre de Duché & Marquisat de France, la province située entre la Seine & la Loire, pour l'opposer aux Bretons. (*Annal. Met. & Bertin*) Ce n'étoit pas un département nouveau. On conserve au dépôt des Chartres un Diplôme de Charlemagne, contenant des privileges accordés à l'Abbaye de S. Denis, dans lequel il est fait mention d'une province située entre la Loire & la Seine. (*Daniel, nouv. édit.* T. II, *part.* 2, p. 407.) Ce qu'il y eut de bizarre en cette rencontre, c'est qu'après la réconciliation de Robert, avec Charles le Chauve, deux Seigneurs françois, Gontfroi & Gozfroi, qui avoient été ses médiateurs auprès du Roi, se jetterent dans le parti du Duc de Bretagne (Salomon), ennemi de la France : tant ils étoient jaloux & irrités de ce qu'on leur avoit préféré Robert pour ce gouvernement! (*Ann. Bertin.*) Louis (le Begue), fils de Charles le Chauve, s'étant mis à la tête des Seigneurs révoltés contre le nouveau Duc de France, avoit obtenu de Salomon un corps de troupes à la tête duquel il attaqua Robert, l'an 862; & il le fit avec tant d'avantage que, l'ayant obligé de reculer, il entra dans la ville d'Angers, & la pilla. Mais Robert étant tombé sur les Bretons à leur retour, en tua 200 des principaux & leur arracha le butin. Louis voulut prendre sa revanche, mais il fut mis en fuite par Robert. Salomon cependant traitoit avec Weland, Chef des Normands, pour acquérir les vaisseaux qu'il avoit sur la Loire. Mais à peine les eut-il obtenus qu'ils furent enlevés par Robert; ce qui réduisit le Duc de Bretagne à demander la paix l'année suivante (863) au Roi de France. (*Annal. Bertin. Morice, Hist. de Brét.* T. I, p. 47.)

Vers le même tems deux Seigneurs, Acfrid, qu'on croit sans beaucoup de fondement être le même qui fut depuis Comte de Bourges, & Etienne, avoient engagé le jeune Charles, autre fils de Charles le Chauve, à se révolter contre son pere. Robert fit raison au Monarque du premier de ces deux traîtres, qu'il prit & amena dans un Parlement que le Roi tenoit. Mais, content de l'avoir humilié, il demanda sa grace & l'obtint. (*Annal. Bertin.*) Robert à peine étoit de retour de cette Assemblée qu'il fut obligé de marcher contre deux corps de Normands, retranchés dans les Isles de la Loire, d'où ils faisoient des incursions dans l'Anjou. Il détruisit entièrement, à un seul homme près, la premiere division; mais il reçut en combattant contre la seconde une blessure qui le força à la retraite après avoir perdu quelques-uns de ses gens. Le coup qu'il avoit reçu n'étoit point dangereux, & il guérit de sa blessure au bout de quelques jours. (*Annal. Bertin.*) L'an 865, il remporte une nouvelle victoire sur ces barbares dont il taille en pieces plus de cinq cens; & s'étant emparé de leurs armes & de leurs étendards, il les envoie au Roi Charles. L'année suivante (866) fut le terme de ses jours. Apprenant que les Normands ravageoient le Maine, il y vole, leur livre bataille près de Bisserte, & perd la vie dans la mêlée le 25 Juillet. De son mariage avec Adélaïde, veuve de Conrad, Comte de Paris, il laissa Eudes qui suit; Robert qui vient ensuite, & Richilde, femme de Richard, Comte Bénéficiaire de Troyes. Robert le Fort mérita le titre de *Maccabée de son siecle* par sa valeur qu'il signala principalement contre les Infideles.

EUDES.

866. Eudes, fils aîné de Robert le Fort, lui succéda au Duché de France. Les Ecrivains du tems ne lui donnent cependant que le titre de Comte de Paris dont il étoit revêtu, quoique très jeune, du vivant de son pere, avec lequel il fut battu par les Normands près de Melun au commencement de l'an 866. (*Annal. Bertin.*) Lothaire, Roi de Lorraine, étant mort le 8 Août 869, le Roi Charles le Chauve envoya l'année suivante au Roi Louis le Germanique, son frere, à Francfort, une ambassade composée d'Eudes, Evêque de Beauvais, & des Comtes Eudes & Hardouin, pour l'engager à partager amiablement entre eux les Etats de leur frere défunt. Il fallut bien des allées & des venues des Ambassadeurs des deux Princes pour les amener à ce partage, qui fut enfin conclu le 27 Juillet de la même année à Mosen sur la Meuse. (*Ibid.*) Sigefroi, Roi des Normands, étant venu faire le siége de Paris en 885, mit cette capitale dans le plus grand danger. Eudes, secondé par Robert son frere, le Comte Ragenaire, Gozlin, Evêque de Paris, qui fit les fonctions de Pasteur & de Capitaine, & plusieurs autres braves, soutint avec toute la valeur imaginable les efforts des assiégeans. Deux assauts qu'ils donnerent le 27 & le 28 Novembre, furent sans effet. Mais ce double échec ne fit point lever le siége. Les Normands le continuerent avec un redoublement de fureur. La force étant toujours contrebalancée par la force, Sigefroi appelle la ruse à son secours. Pour surprendre Eudes, il lui fit proposer une entrevue qu'il accepta. Mais tandis qu'ils conféroient ensemble, Eudes s'apperçut que des soldats normands se couloient l'un après l'autre dans des chemins creux. Se voyant investi, il met le sabre à la main, & se fait jour au travers des ennemis qui le poursuivirent jusques sur le bord du fossé. Les soldats de la garnison sortirent sur eux dès qu'on eut reconnu la trahison, & les repousserent. Ceci arriva au commencement de l'an 886. Eudes, par les préparatifs que firent ensuite les ennemis, jugea qu'ils se disposoient à donner encore un assaut général. Il ne se découragea point, & prit de son côté toutes les mesures convenables pour une bonne défense. Elle fut telle que par-tout ils éprouverent une résistance insurmontable. C'étoit contre l'avis de Sigefroi que s'étoit engagée cette nouvelle action, où grand nombre des siens se noyerent dans la Seine. Alors il quitta le siége, & prit la route de la Frise. Mais une partie des Normands ayant refusé de le suivre, s'obstinerent à rester devant la place, déterminés à la prendre ou à périr. La disette & la peste s'étant mises dans Paris, seconderent leurs efforts, & leur faisoient espérer de s'en rendre bientôt maîtres. Eudes faisoit cependant solliciter l'Empereur Charles le Gros de venir à son secours. Ne recevant point de réponse satisfaisante, il part lui-même pour l'aller trouver en Germanie, laissant pour commander en sa place Ebles, Abbé de S. Germain-des-Prés, dont la valeur & l'habileté s'étoient déjà signalées en différentes occasions. A son retour il force les retranchemens que les ennemis avoient élevés pour l'arrêter, & rentre dans la ville, annonçant un secours amené par le Comte Henri. Bientôt après le Comte paroît avec un foible renfort, & veut forcer le camp des Normands; mais il tombe dans un piége qu'on lui avoit préparé, & il y périt;

avec sa troupe. Fiers de ce succès, les ennemis donnerent un dernier assaut, & déjà ils se croyoient maîtres de la tour où est aujourd'hui le grand Châtelet, lorsqu'une sortie des Parisiens, inspirée par le désespoir, les força de reculer après avoir perdu un grand nombre des leurs. L'Empereur arrive enfin dans le mois de Novembre, & va se placer à la vue de la ville sur la montagne de Montmartre. Mais n'osant attaquer les retranchemens des ennemis, il leur propose un traité de paix aussi avantageux pour eux qu'ignominieux pour lui. Ils l'acceptent, & par là finit, l'an 886, au bout d'un an ou 13 mois, ce fameux siége qui couvrit de gloire le Comte Eudes. L'Empereur Charles le Gros ayant été déposé l'année suivante dans la Diete de Tribur, Eudes se mit sur les rangs pour briguer le trône de France, regardé comme vacant par cette déposition. Il prévalut, & fut élu Roi par le plus grand nombre des Seigneurs françois. Ce Prince mourut sans enfans l'an 898, le 1 Janvier selon les Annales de S. Vast, le 3 du même mois suivant celles de Mets, à l'âge de 40 ans, dit le P. Henault. Il est inhumé à S. Denis. (Voyez *les Rois de France.*)

ROBERT II.

898. ROBERT, 2e fils de Robert le Fort, succéda au Roi Eudes, son frere, dans le Duché de France. Il avoit contribué avec lui à la défense de Paris contre les Normands; & Eudes, étant monté sur le trône, lui avoit donné pour sa récompense le Comté de Poitiers. Mais Ademar, dit Abbon dans son poëme, lui envia ce don & s'empara du Comté:

Nam libuit Regi dare propugnacula fratri
Rotberto Pictavis, Ademaro tamen haud sic;
Nempe sibi cepit, plus se quia diligit illo.

Robert, après la mort d'Eudes, étant venu trouver le Roi Charles le Simple, lui fit hommage du Duché de France, & s'en retourna satisfait de la maniere dont il avoit été accueilli. (*Ann. Vedast.*) Il continua sous ce régne de défendre la France contre les Normands. Les Chroniques d'Angers, de Verdun & de Fleuri parlent sur-tout d'une expédition qu'il fit en 911 avec Richard, Duc de Bourgogne, & Ebles, Comte de Poitiers, pour chasser ces barbares du pays Chartrain qu'ils désoloient. Elle fut heureuse; & dans un combat qu'ils leur livrerent, le 20 Juillet, devant Chartres qu'ils assiégeoient, ils en coucherent six mille huit cens sur la place. Cependant, malgré les avantages que les François remportoient de tems en tems sur les Normands, Robert fut des premiers à conseiller au Roi Charles d'entrer en accommodement avec eux, & se chargea de la négociation. Déjà Francon étoit en pourparler avec Rollon, leur Chef, pour l'amener à la foi chrétienne. Le Duc & le Prélat ayant chacun obtenu de lui ce qu'ils désiroient pour le bien de l'État & de la religion, Rollon, l'an 912, reçut le baptême où Robert lui servit de parrain & lui donna son nom. Maître par son Traité de la portion de la Neustrie, qu'on a depuis appellée Normandie, Rollon demeura constamment fidele au Roi de France. Robert tenta vainement quelque tems après de l'entraîner dans la ligue qu'il avoit formée avec Raoul, son gendre, fils de Richard, Duc de Bourgogne, & d'autres Seigneurs, contre Charles dont ils étoient mécontens. Fidele à ses engagemens, Rollon ne voulut jamais se départir de la foi qu'il avoit jurée à son Souverain. Robert, sans être ébranlé par ce refus, continua de cabaler en secret jusqu'à ce que sa partie fût assez bien liée pour faire éclater sa révolte. Se trouvant assez fort, l'an 920, pour lever le masque, il osa reprocher au Roi, dans une Assemblée qui se tint à Soissons, l'indolence de sa conduite & l'aveugle confiance qu'il avoit en son Ministre Haganon dont l'insolence soulevoit tous les Grands. Les partisans de Robert, qui l'accompagnoient, rompant aussitôt avec lui chacun une paille qu'ils avoient à la main, la jettent pour marquer au Roi qu'ils renoncent à son obéissance. Tel étoit l'usage parmi les vassaux, lorsqu'ils vouloient s'affranchir de la dépendance de leurs Suzerains, & parmi les personnes liées ensemble, lorsqu'elles vouloient se séparer. De là le proverbe encore usité parmi nous, *rompre la paille*, pour signifier une rupture entre amis. On alloit procéder à l'élection d'un nouveau Roi; mais un Comte, nommé Hugues, élevant la voix, remontra à l'Assemblée le danger d'une démarche si précipitée; & il le fit avec tant de force, qu'il obtint pour Charles un délai d'un an, pendant lequel on continueroit de lui obéir, sous la promesse qu'il fit de renvoyer Haganon & de changer de conduite. Voilà ce que raconte Ademar de Chabanois. Mais ce récit paroît fabuleux à Dom Bouquet & à d'autres Critiques. Ce qui est certain, c'est qu'il ne s'accorde pas avec Frodoard, dont l'autorité semble devoir l'emporter. Selon ce dernier, Hervé, Archevêque de Reims, voyant que les Seigneurs avoient abandonné Charles dans l'Assemblée de Soissons, le prit & l'emmena dans ses terres, où il le garda l'espace de sept mois, après quoi, l'ayant réconcilié avec les mécontens, il le rétablit sur le trône. La fidélité d'Hervé ne fut pas néanmoins à l'épreuve des injures. Charles, peu de tems après, lui ayant ôté la charge de Grand-Chancelier du Royaume pour en revêtir l'Archevêque de Treves, l'aliéna de son service par ce trait d'ingratitude. (*D. Bouq* T. VIII, p. 163, n.) Le Monarque ne révoltoit pas moins les autres Prélats & Seigneurs en manquant aux engagemens qu'il avoit pris avec eux. On étoit sur-tout irrité du rappel de Haganon qu'il combloit de nouvelles faveurs.

L'abus régnoit toujours de conférer les Abbayes à des laïcs. Charles venoit de retirer celle de Chelles à Rothilde, sa maîtresse, belle-mere de Hugues, fils de Robert, pour la donner à son favori. Hugues, piqué de ce traitement fait à une personne qui lui étoit chere, va trouver, avec quelques autres Comtes, l'Archevêque de Reims pour lui communiquer son ressentiment. Les factieux marchent à Laon pour y surprendre le Roi qui s'y étoit retiré. Charles, à leur approche, s'enfuit avec Haganon jusqu'au-delà de la Meuse. Hugues, accompagné de 2 mille hommes, le poursuit, & rencontre sur sa route Giselbert, Duc de Lorraine, qui vient se joindre à lui. Le Duc Robert, instruit de ces mouvemens, passe dans le Laonois, & de là rappelle son fils & le Duc de Lorraine, dans l'intention de les faire concourir avec lui au rétablissement de la paix. (*Frodoard.*) Ses vues alors ne portoient donc pas encore sur le trône, comme le prétendent les Modernes, puisqu'il vouloit faire la fonction de pacificateur. Charles étoit bien éloigné de ces dispositions. Ayant repassé la Meuse, il brûle & ravage les terres de l'Eglise de Reims pour se venger de l'Archevêque, & réduit en cendres le château de Hautmont. Raoul, Duc de Bourgogne & gendre de Robert, craignant pour son beau-pere, se met en route avec un corps de troupes pour venir à son secours. Robert, à son approche, passe la Marne au-dessous d'Epernai, & campe à trois lieues de l'armée de Charles. On ouvre une conférence où les Chefs des deux partis se trouvent, à l'exception de Charles & d'Haganon. Elle dure une semaine sans aucun fruit. Hugues le Noir, frere de Raoul & 2e fils de Richard, Duc de Bourgogne, s'acheminoit cependant pour venir renforcer l'armée de Robert. Sur sa route il rencontra Haganon qui pilloit, avec deux cens hommes, les terres de l'Eglise de Reims. Les ayant fait prisonniers, il les renvoie ignominieusement à pied, gardant pour lui leurs armes & leurs chevaux. Charles, voyant continuellement croître les forces de Robert, prend le parti de fuir une 2e fois au-delà de la Meuse. Les factieux s'étant alors rendus à S. Remi de Reims, y proclament Roi le Duc Robert. Il est sacré le 29 Juin 922 par Wautier, Archevêque de Sens, pendant la maladie d'Hervé, Archevêque de Reims, que la mort enleva trois jours après. (*Dom Bouq.* T. VIII, p. 252, B.) Charles, à la nouvelle de cette élection, accourt avec les Lorrains qu'il avoit rassemblés, pour aller chercher son rival. Les Comtes de Toulouse & d'Auvergne l'ayant joint sur la route, il rencontre l'armée des rebelles, campée dans la plaine de Soissons. Le combat s'engage le 15 Juin 923. Robert, qu'il étoit aisé de reconnoître à sa longue barbe grise qui sortoit hors de son armure, tombe mort d'un coup de lance que Charles lui porte à la bouche; d'autres disent d'un coup de hache, que Fulbert, porte-lance lui déchargea sur la tête. Quoi qu'il en soit, cet événement, comme on le verra dans un moment, n'assura pas la victoire à Charles. Robert avoit épousé BÉATRIX, fille, suivant les Chroniques d'Odoran, d'Aimoin & de Guillaume de Jumiege, d'Herbert I, Comte de Vermandois, donr il eut Hugues qui suit, & Emme, femme de Raoul, Roi de France. Du Bouchet donne à Robert une seconde fille nommée Hildébrante, qu'il maria, dit-il, avec Herbert II, Comte de Vermandois, son cousin germain, sans faire attention combien un pareille alliance étoit contraire aux mœurs de ce tems-là. Robert épousa en secondes noces ROTHILDE dont on a parlé ci-dessus, & de laquelle il ne paroît pas qu'il ait eu d'enfans. Ceux qui la disent tante de Charles le Simple se fondent sur une leçon vicieuse du texte de Frodoard. La vraie porte, dans le manuscrit du Roi, qu'elle étoit amie ou maîtresse de ce Prince, *amica*, & non *amita*.

HUGUES LE GRAND.

923. HUGUES, à qui ses exploits, ou peut-être sa taille, ont mérité le surnom de GRAND, appellé aussi quelquefois le BLANC par nos Chroniqueurs, à cause de son teint, & l'ABBE, parce qu'il tenoit en commende les Abbayes de S. Germain-des-prés, de S. Denis, de S. Martin de Tours, & de S. Riquier, étoit à la bataille où périt le Roi Robert, son pere Sans être déconcerté par ce revers, il se mit à la tête de l'armée, & arracha la victoire à Charles qu'il mit en fuite. (*Frod.*) Il ne tenoit alors qu'à lui de se faire élire Roi de France. Il consulta là-dessus Emme, sa sœur, femme de Raoul, Duc de Bourgogne, & lui demanda qui de son mari ou de lui elle aimeroit mieux pour Roi. *J'aimerois mieux*, répondit-elle, *baiser les genoux de mon mari que ceux*

de mon frere. Cette réponse le détermina, dit Glaber, à faire proclamer Roi le Duc, son beau-frere. Raoul, suivant Frodoard, lui donna le Mans pour reconnoître ce gage de son amitié. Les Normands des Isles de la Loire continuoient toujours leurs brigandages. Hugues & Herbert, Comte de Vermandois, marchent contre eux l'an 927, & les tiennent assiégés l'espace de cinq semaines. Mais ne voyant point de jour à pouvoir les forcer, ils composent avec eux, & leur abandonnent le pays Nantois, en exigeant des ôtages pour assurer la paix. Herbert n'étoit pas d'un caractere à pouvoir conserver long-tems ses amis. Fourbe, inquiet, & sacrifiant à ses intérêts les droits les plus sacrés, il commença, l'an 929, à se brouiller avec Hugues comme il avoit déja fait avec Raoul. Le Monarque & le Duc ne cesserent presque pas depuis ce tems d'être en guerre avec lui jusqu'à la mort du premier, arrivée le 15 Janvier de l'an 936. Hugues alors s'étant concerté avec les Seigneurs les mieux intentionnés, députe en Angleterre Guillaume, Archevêque de Sens, pour faire revenir Louis, fils de Charles, que sa mere Ogive, après l'emprisonnement de son époux, y avoit emmené. L'ayant obtenu, il va le recevoir à Boulogne, accompagné d'autres Princes, le place sur le trône de son pere, & le fait sacrer, le 19 Juin 936, à Laon, qui devint le lieu de sa résidence. Hugues, pendant la premiere année de ce nouveau régne, exerça proprement l'autorité d'un Régent sans en avoir le titre. Mais, dès l'année suivante, Louis secoua le joug de la tutele, & fit venir sa mere d'Angleterre à Laon pour partager en quelque sorte avec elle le gouvernement. Hugues congédié se réconcilie avec Herbert. Ces deux hommes s'étant ligués contre le Roi, lui enlevent de force, l'an 938, le château de Pierre-pont, en Picardie, aidés par Giselbert, Duc de Lorraine, qui étoit venu les joindre devant cette place. (*Frodoard.*)

Hugues, au commencement de l'année suivante, s'étant rendu avec Herbert auprès de Guillaume Longue-épée, Duc de Normandie, ces trois Princes font un Traité d'alliance contre le Roi. Louis employa pour le rompre l'autorité des Evêques armés de l'excommunication. Hugues, ébranlé par ces foudres, consentit à demeurer en paix jusqu'au premier Juillet. Mais sa réconciliation avec Louis étoit si peu sincere, que ce Monarque étant venu le trouver en 940, il ne daigna pas répondre à cet honneur, & l'obligea de s'en retourner à Laon sans l'avoir vu. Il accompagna, peu de tems après, ses deux alliés, renforcés par la jonction de plusieurs Evêques de France & de Bourgogne, au siége de Reims. L'objet de cette expédition étoit de chasser l'Archevêque Artaud, pour mettre à sa place le fils du Comte de Vermandois. La ville se défendit si mal, qu'Artaud, le sixieme jour du siége, se voyant presque universellement abandonné, fut obligé de prendre la fuite. (*Ibid.*) Menacé, peu de tems après, d'être assiégé dans Laon par Hugues & Herbert, Louis au lieu de les attendre se met en route pour la Bourgogne avec l'Archevêque Artaud & Roger qu'il avoit fait Comte de Laon. Il apprend à Vitri que la place est effectivement assiégée, & rassemble de toutes parts des troupes pour aller la défendre. Le Duc & le Comte, à la nouvelle de sa marche, viennent à sa rencontre; &, l'ayant surpris dans le Porcean, ils le mettent en fuite après lui avoir tué quelques-uns des siens. Le siége de Laon fut repris quelque tems après, & ensuite abandonné. Hugues avoit épousé, l'an 938, une des sœurs d'Otton I, Roi de Germanie. Cette alliance, par les secours qu'elle lui procuroit, le rendoit supérieur de beaucoup en forces à son Souverain, dont il ne reconnoissoit plus même l'autorité depuis qu'avec le Comte de Vermandois il avoit fait hommage au Monarque allemand. Louis, poussé à bout par ces rebelles, agissoit en même tems par ses Envoyés auprès du Pape & auprès du Roi de Germanie, pour les faire rentrer dans le devoir. Otton inclinoit à la paix; mais il voulut que le Duc de Normandie en fût le médiateur. Elle se conclut enfin l'an 942, dans une entrevue que les deux Rois eurent au pied des Vosges, lorsque les deux armées ennemies étoient en présence. Le Duc de France & le Comte de Vermandois qui assisterent à la conférence, ayant été déchargés par Otton du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté, retournerent sous l'obéissance de leur légitime Souverain, & l'ordre par là fut rétabli. Herbert étant mort l'année suivante, Hugues le Grand travailla lui-même à la paix des enfans de ce Comte avec le Roi de France, & sur-tout de l'Archevêque Hugues que ce Monarque vouloit chasser du siége de Reims comme un usurpateur. Il y réussit, & obtint pour lui-même outre la confirmation du Duché de France, dont il étoit déjà revêtu, la totalité du Duché de Bourgogne dont il ne possédoit qu'une partie. Le Roi lui fit l'honneur la même année de le choisir pour parrein d'une fille qui venoit de lui naître.

Guillaume, Duc de Normandie, le pacificateur de la France, n'étoit plus alors. Une insigne perfidie du Comte de Flandre l'avoit enlevé de ce monde par un assassinat le 17 Déc. 942. Louis à cette nouvelle emmena le jeune Richard, fils de ce Duc, à Laon, sous prétexte de le mettre en sûreté contre les mauvais desseins de ses ennemis, & dans le vrai pour le retenir prisonnier; mais il fut adroitement joué, comme on le dira plus amplement ailleurs, par Osmond, Gouverneur du jeune Duc, qui l'enleva & le conduisit chez Bernard, Comte de Senlis, son oncle. Hugues le Grand, sollicité par Bernard, s'engagea d'abord à prendre la défense de son neveu. Mais il manqua bientôt de parole sur l'offre que le Roi lui fit de partager la Normandie, pourvu qu'ils réunissent leurs forces pour en faire la conquête. Le Traité ayant été conclu en peu de jours, Louis se mit en marche avec ses troupes du côté de Rouen, tandis que Hugues avec les siennes prenoit la route de Bayeux. Les Normands, se croyant perdus, offrent au Roi de le reconnoître, pourvu qu'il oblige Hugues à sortir de leur pays. L'offre est acceptée; mais Louis, après l'aventure du gué d'Herluin, s'étant sauvé à Rouen, où il fut retenu comme prisonnier, eut besoin de Hugues pour recouvrer sa liberté. Ce fut la Reine Gerberge qui négocia cette affaire avec ce Duc. Il consentit & réussit à retirer le Roi des mains des Normands, mais ce fut pour le mettre sous la garde de Thibaut, Comte de Blois. La nouvelle captivité que celui-ci lui fit subir dura jusqu'à ce qu'il eût cédé Laon à Hugues qui le remit à Thibaut. (*Frodoard.*) La Reine Gerberge imploroit cependant le secours d'Otton, Roi de Germanie, son frere. Il entra en France avec 32 légions, & délivra le Roi, son beau frere. Louis, s'étant joint ensuite à lui, ravage le Duché de France comme un pays qui lui eût été étranger, prend la ville de Reims d'où il chasse l'Archevêque Hugues, allié du Duc, & va ensuite échouer devant Rouen dont il ravage les environs. Otton quitte Louis après lui avoir remis les places qu'il avoit prises, & regagne la Saxe. Louis & Hugues resterent en état de guerre jusqu'à l'an 953. Ce fut alors que se consomma leur réconciliation à laquelle travailloient depuis trois ans les Evêques de Mets & de Cambrai, secondés par Hugues le Noir & Conrad, Duc de Lorraine.

La mort de Louis arrivée l'année suivante, sembloit ouvrir la route du trône à l'ambition de Hugues. Mais il trompa l'attente du public en donnant ses soins avec Brunon, Archevêque de Cologne, pour y faire placer Lothaire, fils du Roi défunt & neveu du Prélat. L'autorité qu'il acquit sous ce nouveau régne fut celle d'un premier Ministre. Mais il n'en jouit pas deux années pleines, étant mort à Dourdan sur Orge le 16 Juin 956. Il fut inhumé à S. Denis. (*Chron. Floriac.*) Hugues avoit épousé, 1° HEDWIGE, fille d'Edouard l'ancien, Roi d'Angleterre; 2° HATWIN ou HATWIDE, dite aussi EDITHE, fille de Henri l'Oiseleur; 3° ROTHILDE qui avoit été maîtresse du Roi Charles-le Simple. Du second mariage il eut trois fils & deux filles; les fils sont Hugues Capet, qui suit; Otton, Duc de Bourgogne; Henri, nommé Eudes par Frodoard, double nom dont Duchêne fait deux personnages. L'aînée des filles est Béatrix, femme de Frédéric, Duc de la haute-Lorraine; Emme, la deuxieme, fut marié à Richard, Duc de Normandie. Hugues le Grand eut de plus de Raingarde sa concubine un fils naturel nommé Héribert, qui fut ordonné Evêque d'Auxerre le 8 Janvier 971, & mourut le 23 Août 996. (*Gall. Chrift. No.* T. XII.) (Voy. *le Roi Louis d'Outremer.*)

HUGUES CAPET.

956. HUGUES, surnommé CAPET, *Capetus* ou *Capito*, de la grosseur apparemment de sa tête, fils aîné de Hugues le Grand, étoit fort jeune à la mort de son pere, & trouva un protecteur dans Richard I, Duc de Normandie, à qui ce Prince l'avoit recommandé. Mais il eut un autre appui plus puissant encore & plus actif dans la personne de Brunon, son oncle maternel, Archevêque de Cologne. Ce Prélat étant venu en France l'an 960, détermina le Roi Lothaire à investir son neveu du Duché de France, des Comtés de Paris & d'Orléans, & des Abbayes que ses ancêtres avoient possédées. (*Frodoard.*) Hugues Capet avoit hérité des grandes qualités de son pere, & y en ajouta d'autres qui le rendirent aussi aimable à la nation que Hugues le Grand en avoit été craint. Prudent & circonspect dans toutes ses démarches, affable envers tout le monde, il ne parut occupé que du bien public & du soin de mériter, non par des adulations, mais par des services réels, la confiance du Monarque. Il la posséda bientôt toute entiere à la grande satisfaction de tous les Ordres de l'Etat. Le peuple trouva dans ce Ministre équitable & vigilant un protecteur, les Eglises un défenseur & un bienfaiteur, & les Grands un conciliateur dans leurs querelles. Il signala sa valeur dans toutes les rencontres où l'intérêt de la patrie l'exigeoit. Il soutint & rétablit, les armes à la main, les Comtes de Hainaut, Rainier & Lambert, que l'Empereur Otton II avoit destitués pour leur substituer Arnoul & Godefroi, comptant se rendre maître de la Lorraine par le moyen de ces deux créatures.

Charles, frere du Roi Lothaire, ayant accepté des mains

d'Otton, l'an 977, le Duché de la basse Lorraine, sous la condition de l'hommage, Hugues désapprouva, comme le Monarque & tous les bons François, cette démarche indigne d'un fils de France. On a dit ailleurs que Lothaire en fut si irrité, que la même année ayant levé des troupes à la hâte, il alla surprendre Otton à Aix-la-Chapelle, comme il étoit prêt à se mettre à table, & lui laissa à peine le tems de s'enfuir. L'Empereur voulut prendre sa revanche, & vint jusqu'aux portes de Paris dont il brûla un des fauxbourgs. Mais Hugues, assisté du Comte d'Anjou & d'autres Seigneurs, s'étant mis à ses trousses dans sa retraite, atteignit son arriere-garde sur les bords de l'Aisne; & après en avoir détruit une partie, il poursuivit le reste jusqu'aux Ardennes. Le dessein de Hugues étoit de réunir la Lorraine à la Couronne de France; & il se flattoit d'en venir à bout avec les forces qu'il avoit en main, jointes à celles de ses amis. Mais Lothaire rompit ses mesures par la facilité qu'il eut en 980 d'abandonner cette province à l'Empereur pour en obtenir la paix. Hugues & Henri, Duc de Bourgogne, son frere, réclamerent hautement contre cette cession. Lothaire, quatre ans après, sentit mieux sa faute, lorsqu'il apprit les incursions que les Lorrains faisoient sur ses terres. Ayant repris les armes alors il rentra dans la Lorraine, & assiégea Verdun dont les portes lui furent ouvertes, après avoir fait prisonnier dans une bataille le Comte Godefroi. Il auroit poussé plus loin ses conquêtes, si les troubles de l'Etat ne l'eussent point rappellé. Ce Prince avoit tant de confiance dans Hugues Capet, qu'étant au lit de la mort en 986, il lui recommanda son fils Louis comme à l'ami le plus sincere, au conseiller le plus sage & au Seigneur le plus puissant qu'il y eut dans le Royaume. Louis V n'ayant survécu qu'un an ou environ à son pere sans laisser de lignée, le trône après lui étoit dévolu à Charles, son oncle, par le droit de la naissance. Mais au lieu d'en prendre possession sur le champ, il jugea plus à propos, dit la Chronique de Saxe, de mettre l'affaire en délibération. Il convoqua effectivement à ce sujet une grande Assemblée, si l'on en croit M. Velly qui cite en preuve les paroles suivantes d'une lettre du fameux Gerbert, alors Ecolatre de l'Eglise de Reims, à Diéderic ou Thierry, Evêque de Mets : *Le Duc Hugues a assemblé six cens hommes d'armes, & sur le bruit de son approche le Parlement, qui se tenoit dans le palais de Compiegne, s'est dissipé dès le onzieme de Mai. Tout a pris la fuite, & le Duc Charles & le Comte Reinchard & les Princes de Vermandois...... & l'Evêque de Laon, Adalberon, qui a donné son neveu en ôtage à Bardas* (c'est ainsi qu'il désigne Hugues Capet) *pour l'exécution de ce que Sigefroi & Godefroi ont promis.* (*Bouquet*, T. IX, p. 278.) Mais il y a malheureusement une méprise considérable dans l'emploi que fait de ce texte M. Velly. L'Evêque Diéderic à qui la lettre de Gerbert est adressée, étant mort le 7 Septembre 984, (Bouquet, *ib. ib. n.*) le Parlement dont elle parle ne peut avoir eû pour objet le choix d'un successeur du Roi Louis V, tellement vivant alors, que Lothaire, son pere, qu'il remplaça depuis, ne descendit au tombeau qu'en 986. De quoi s'agissoit-il donc dans cette Assemblée de Compiegne dont Gerbert rend compte en termes énigmatiques à l'Evêque de Mets ? Il est aisé de le comprendre en se rappellant ce qui se tramoit dans les dernieres années du régne de Lothaire en faveur des Princes allemands au préjudice des droits de la Monarchie françoise. Pour se maintenir dans le Duché de la basse Lorraine qu'il tenoit de l'Empire à titre de vassal, Charles, frere de ce Monarque, travailloit à faire reconnoître l'Empereur pour le véritable Souverain de toute la Lorraine. Ce fut dans cette intention qu'il assembla ses partisans à Compiegne, vraisemblablement en l'absence du Roi occupé à parcourir quelques provinces méridionales de la France. Hugues Capet, informé de ce conventicule de traîtres, y vole avec des troupes pour le dissoudre, & à son approche le parti se dissipe. Ce qui fait un sujet de blâme pour Hugues Capet aux yeux de M. Velly, est donc réellement en ce Prince un nouveau mérite, un nouveau service rendu à l'Etat.

Plus le Duc Charles se faisoit d'ennemis par sa conduite inconsidérée, plus Hugues Capet, en réglant toutes ses démarches, se faisoit aimer & estimer. Celui-ci profitant de l'état d'indécision où Charles restoit après la mort du Roi, son neveu, rassemble en diligence à Noyon ses vassaux & les Grands du Royaume, ses amis les plus déclarés, leur expose ses vues, & les détermine sans peine à lui décerner le trône dont il étoit regardé comme le plus ferme appui. On le conduit ensuite à Reims où il est sacré le 3 Juillet (1) par l'Archevêque Adalberon, frere de Godefroi, Comte de Verdun, qu'il tenoit en prison pour son attachement au Duc Charles. Le concert de ceux qui avoient porté Hugues sur le trône avoit été si unanime, que ce Prélat, tout opposé qu'il lui fut pour le traitement qu'il faisoit à son frere, ne put refuser son ministere dans l'occasion dont il s'agit. C'est ce qu'il témoigna lui-même au Duc Charles, en répondant aux plaintes qu'il lui faisoit d'avoir abandonné son parti. » Qui étois-je, lui dit-il, » pour donner moi seul un Roi aux François ? C'est ici une » affaire publique & non particuliere. » (Voy. *Charles, Duc de la basse Lorraine.*) La Couronne de France n'ajouta pas beaucoup à l'opulence de Hugues Capet. Ce fut lui-même qui enrichit le domaine royal réduit alors à quatre ou cinq villes, dont Laon étoit la principale, en y réunissant le vaste Duché de France avec les Comtés de Paris & d'Orléans. (Voy. *les Rois de France.*)

(1) Avant cette cérémonie on lui fit prononcer le serment suivant : *Hugo, Deo propitiante, mox futurus Rex Francorum, in die ordinationis meae promitto coram Deo et Sanctis ejus quòd unicuique de vobis* (mihi) *commissis canonicum privilegium et debitam legem atque justitiam conservabo, et defensionem quantùm potuero, adjuvante Domino, exhibebo, sicut Rex in regno suo unicuique Episcopo et Ecclesiae sibi commissae per rectum exhibere debet, populoque nobis credito me dispensationem legum in suo jure consistentem nostra auctoritate concessurum, Hugo Rex.* (Bouquet, T. XI, p. 658.)

N. B. L'idée que nous donnons ici de Hugues Capet n'est pas tout-à-fait celle qu'en présente le discours préliminaire de M. Ardillier. Mais nous avons cru ne pouvoir altérer son texte en l'imprimant, ni devoir y conformer servilement notre façon de penser.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES ROIS FRANÇOIS DE TOULOUSE
ET D'AQUITAINE.

Clovis ayant défait, l'an 507, le Roi Alaric II, & pris l'année suivante Toulouse, la capitale du Royaume des Visigoths, ce Royaume par là fut éteint. Toulouse & les pays conquis sur les Visigoths, furent dans la suite gouvernés, pendant environ 128 ans, par des Ducs & des Comtes, au nom des Rois françois, Childebert, Caribert, Chilpéric I, Gontran, &c. Enfin, l'an 630, le Royaume de Toulouse & d'Aquitaine fut rétabli.

CARIBERT, Roi de Toulouse.

630. Caribert ou Charibert, fils de Clotaire II, n'ayant eu aucune part à la succession de son pere, contre l'usage de ce tems, Dagobert, son aîné, lui céda, par un Traité fait sur la fin d'Avril de l'an 630, le Toulousain, le Querci, l'Agenois, le Poitou, le Périgord & la Novempopulanie, ou Gascogne Peu de jours après ce Traité, Caribert se rendit à Orléans pour y tenir sur les fonts de Baptême Sigebert son neveu, qui devint Roi d'Austrasie. De là continuant sa route il alla prendre possession de ses nouveaux Etats à Toulouse où il fixa son siége & fit revivre en sa personne l'ancien titre des Rois de Toulouse, éteint depuis 120 ans avec la Monarchie des Visigoths en France. Au printems de l'année suivante il se mit en marche pour réduire les Gascons révoltés contre leur Duc Amand, son beau-pere. Etant revenu victorieux à Toulouse, il y mourut la même année à l'âge d'environ 25 ans. Il laissa trois enfans de la Reine Gisele son épouse, fille d'Amand, savoir, Childéric, Boggis & Bertrand. Le principal monument qui nous fait connoître les deux derniers, est une Charte donnée l'an 845 par le Roi Charles le Chauve en faveur du Monastere d'Alaon au diocèse d'Urgel, & publiée pour la premiere fois, sur une copie, par le Cardinal d'Aguirre, dans le 3e tome, p. 131, de la collection des Conciles d'Espagne. Cette piece, suspectée de faux par quelques Critiques, a été défendue par D. Vaissete dans le premier tome de l'Hist. de Lang. note LXXXIII, p. 688 & suiv. Sans prétendre qu'il en ait pleinement démontré l'authenticité, nous croyons pouvoir dire qu'il a satisfait aux principales difficultés qu'on avoit alléguées jusqu'alors pour la rejetter.

CHILDERIC.

631. Childeric, ou Hilderic, fils de Caribert, succéda à son pere à l'âge de trois ou quatre ans, & mourut peu après d'une mort violente, dont quelques Auteurs accusent le Roi Dagobert, qui réunit aussitôt le Royaume de Toulouse à ses Etats. Mais Amand, Duc des Gascons & aïeul maternel de Boggis & de Bertrand, souleva les peuples de son département en leur faveur, & étendit ses courses, l'an 636, dit Frédégaire, *dans tout l'ancien Royaume de Charibert.* La ville de Poitiers, suivant le même Auteur, porta la peine de la révolte des Gascons dont elle avoit embrassé le parti. Dagobert étant venu l'assiéger en 636, la prit & la fit démanteler. Ce coup de vigueur abattit la fierté des Gascons. Etant venus trouver Dagobert à *Clichi*, le Duc à leur tête, ils le fléchirent par leurs soumissions. Amand fit avec ce Monarque un Traité qui assura l'Aquitaine à Boggis & Bertrand à titre de Duché héréditaire, sur lequel Dagobert ne se réserva que la Souveraineté avec un tribut annuel. (Voy. *les Ducs de Gascogne.*)

BOGGIS et BERTRAND, Ducs héréditaires de Toulouse et d'Aquitaine.

637. Boggis & Bertrand, fils de Caribert, entrerent en possession des Etats de leur pere, & en jouirent à titre de Ducs de Toulouse ou d'Aquitaine sous la condition de foi & hommage à la Couronne de France, & d'un tribut annuel. C'est là, dit D. Vaissete, le premier exemple de l'hérédité des Fiefs dans la Monarchie francoise, ou plutôt d'un apanage donné aux Princes de la famille royale. Cet apanage fut possédé héréditairement jusqu'à la fin de la premiere race de nos Rois par le fameux Eudes & les autres Ducs d'Aquitaine, ses successeurs, qui descendoient tous de Caribert, Roi de Toulouse. Le Duché d'Aquitaine fut augmenté de beaucoup d'autres terres considérables, & du Duché de Gascogne, dont Boggis & Bertrand hériterent par la mort d'Amand, leur aïeul. Boggis, suivant la Chronique de Sigebert, mourut l'an 688, laissant de Sainte Ode, son épouse, d'une famille austrasienne, deux fils, Eudes, qui lui succéda, & Imitarius. Bertrand eut aussi de Phigberte, son épouse, un fils appellé Hubert, qui céda ses droits sur le Duché d'Aquitaine à Eudes, pour se donner entiérement à Dieu. Hubert devint célebre par sa sainteté: il fut disciple & ensuite successeur de S. Lambert sur le Siége de Maëstricht, qu'il transféra à Liége, où il mourut l'an 727. (Voy. *les Evêques de Liége.*) Son corps fut porté dans l'Abbaye des Ardennes, qui porte aujourd'hui son nom.

EUDES.

688. Eudes ou Odon, appellé Lude, peut-être par une faute de copiste, dans la Charte d'Alaon, succéda à son pere Boggis, & à Bertrand, son oncle, vers le même tems, par la cession que Hubert, fils de Bertrand, lui fit de tous ses droits sur le Duché d'Aquitaine. Le nom du Duc Eudes est célebre dans l'histoire par ses guerres contre les Maires du Palais, & par celles qu'il eut contre les Sarazins. Ce Duc posséda, tant par droit de succession, que par ses conquêtes, tout le Languedoc françois, & régna en Souverain sur les pays situés entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées, la Septimanie & le Rhône, & même au-delà de ce fleuve. L'an 717, Eudes est reconnu pour Souverain d'Aquitaine par le Roi Chilpéric II, avec lequel il se ligue contre Charles Martel; mais il est défait l'an 718, ou 719, selon Dom Bouquet, avec Chilpéric, qu'il mene en Aquitaine. L'an 719, ou 720, selon le même Savant, il fait un Traité avec Charles, & lui livre le Roi Chilpéric. Les Sarazins ayant fait irruption en Aquitaine l'an 721, Eudes marche contre eux, leur fait lever le siége de Toulouse, & les taille en pieces. Eudes ne se trouva pas également en forces, l'an 730, pour résister à Munuza, Général de ces Infideles pour l'Emir Abdérame, & Gouverneur de Catalogne, qui menaçoit d'envahir ses Etats. Il fut contraint d'acheter la paix de ce barbare & de lui donner en mariage Lampagie, sa fille & non pas sa femme (comme le dit un Moderne), Princesse d'une grande beauté. Munuza ne posséda pas longtems cette épouse. L'an 731, Abdérame, qui tenoit sa Cour à Cordoue, instruit d'une révolte qu'il méditoit, vient l'attaquer avec toutes ses forces. Munuza l'année suivante réduit à l'extrémité, se précipite du haut d'un rocher. La Princesse Lampagie tombe entre les mains d'Abdérame, qui l'envoie à Damas pour entrer dans le serrail du Calife. Ce Emir des Sarazins fait dans les Gaules une irruption qui est la quatrieme, entre dans la Gascogne, force Bordeaux, qu'il livre au pillage, passe la Dordogne, rencontre le Duc Eudes, fond sur son armée, & en fait un si grand carnage, que, selon le témoignage d'Isidore de Béja, Auteur contemporain, il n'y a que Dieu seul qui ait pu savoir le nombre de Chrétiens qui périrent. Abdérame poursuit sa victoire, vient en brûlant, pillant, saccageant, jusqu'aux portes de Poitiers, où Charles Martel, que le Duc Eudes avoit appellé à son secours, l'arrête & le défait un samedi du mois d'Octobre de l'an 732. Abdérame périt dans la bataille, qu'il ne faut pas confondre, comme font la plupart des Historiens, avec celle que le Duc Eudes gagna sur Zama, devant Toulouse, l'an 721.
» La réconciliation, dit D. Vaissete, qui se fit avant la bataille » de Poitiers, entre Eudes & Charles Martel, fut sans doute sin-

» cere & de bonne foi, & nous ne voyons pas qu'elle ait été altérée pendant le reste de leur vie. » Le Duc Eudes mourut en 735, laissant de sa femme VALTRUDE, fille du Duc Walchigise, que le Roi Charles le Chauve qualifie sa parente dans la Charte d'Alaon, trois fils, Hunald, ou Hunold, qui fut Duc d'Aquitaine, ou de Toulouse, Hatton, à qui l'on présume que le Poitou échut en partage, & Remistan. D. Vaissete a fait connoître le Duc Eudes, qui n'avoit pas encore été bien connu, & qu'on n'a regardé jusqu'à ce siecle que comme un aventurier qui avoit profité des troubles du Royaume pour s'emparer de l'Aquitaine. Ce Prince fut enterré dans un Monastere de l'Isle de Rhé, qu'il avoit fondé. Sa couronne fut trouvée l'an 1731 dans la même Isle en creusant dans les ruines d'une maison bâtie sur celles de ce Monastere. Elle étoit de cuivre doré, garnie de pierreries dont la principale étoit une turquoise, avec des fleurons au nombre de quatre, qui représentoient des especes de fleurs de lis, & autant de triangles renversés. (*V.* Montfaucon *Monum. de la Mon. franc.* T. IV, *préf.*) On ne sait sur quel fondement un Moderne s'est avisé de donner Eudes pour un Duc amovible. Il l'étoit si peu que la plupart des Historiens tant nationaux qu'étrangers lui ont donné même le titre de Roi; titre que les Chartes d'Aquitaine, dressées de son tems, justifient, puisqu'elles sont datées des années de son régne. Une étiquette trouvée l'an 1279 dans le tombeau de Sainte Madeleine à Vezelai, portoit que le corps de la Sainte y avoit été transferé secrétement d'Aix, par la crainte des Sarazins, sous le régne d'Odoin : c'est Eudes qu'on a aussi nommé quelquefois Odoie.

HUNALD, ou HUNOLD.

735. HUNALD, fils du Duc Eudes & de Valtrude, lui succéda, non sans opposition de la part de Charles Martel qui vint en Aquitaine pour lui disputer cet héritage. Les hostilités ne furent point durables. L'an 736, Hunald fait avec ce Prince un Traité par lequel Charles consent qu'il demeure paisible possesseur de l'Aquitaine sous le titre de Duc, à condition qu'il *tiendra ses Etats à foi & hommage de lui, de Carloman & de Pepin ses enfans.* L'an 741, après la mort de Charles, Hunald se croyant délivré du serment qu'il avoit fait à Carloman & à Pepin, prend les armes contre eux. Les deux freres étant entrés l'année suivante dans le Berri, ravagent le pays, & mettent le feu aux fauxbourgs de Bourges. Hunald, pour arrêter leurs courses, marche à leur rencontre. Il est mis en fuite, & poursuivi si vivement, que pour se mettre en sûreté il passe la Garonne & se retire en Gascogne. Carloman & Pepin, après avoir désolé le Berri, se jettent sur la partie de la Touraine située à la gauche de la Loire (cette partie étoit du domaine d'Hunald), prennent le château de Loches qu'ils détruisent, & emmenent prisonniers tous les habitans. Hunald fait, l'année suivante, une ligue avec Odilon, Duc de Baviere, contre les deux Princes françois. Tandis que ceux-ci sont occupés à réprimer les Allemands & les Saxons qui étoient entrés dans cette ligue, il passe la Loire, & s'avance jusqu'à la ville de Chartres, qu'il brûle après l'avoir pillée. L'an 744, ou, selon D. Vaissete, 745, réduit à demander la paix à Carloman & à Pepin, il s'engage à leur demeurer soumis en qualité de vassal. Peu de tems après il invite son frere Hatton à venir à sa Cour, promettant avec serment de ne lui faire aucun mal. Hatton arrive, & son frere, dès qu'il le voit, se saisit de sa personne, & lui fait crever les yeux. Quelques jours après, touché de remords, il abdique la Couronne ducale, prend l'habit religieux dans le Monastere de l'Isle de Rhé, fondé, comme on l'a dit, par Eudes, son pere, & laisse la Principauté d'Aquitaine à son fils Waifre. Hunald, après avoir vécu 23 ans dans ce Monastere, en sortit l'an 768, après la mort de son fils Waifre, dans le dessein de rétablir sa Maison dans la Principauté d'Aquitaine. C'étoit alors Charlemagne & Carloman son frere qui régnoient en France. Les deux Monarques s'étant mis en campagne l'année suivante pour aller à la poursuite de ce rebelle, se brouillent sur la route & se séparent. Carloman s'en retourne avec ses troupes. Charlemagne continue sa marche, & arrive sur les bords de la Dordogne, près de son embouchure dans la Garonne. De là il envoie des Ambassadeurs à Loup, Duc de Gascogne, fils d'Hatton & neveu d'Hunald, pour le sommer de lui livrer son oncle qui s'étoit réfugié chez lui (1). Loup obéit, & remet Hunald, avec sa femme qui l'avoit rejoint, entre les mains de Charlemagne qui les retint prisonniers. Hunald, au bout de quelques années, obtint la permission de passer en Italie sous prétexte d'aller finir ses jours à Rome dans la profession monastique. Il n'y resta pas long-tems. S'étant retiré chez Didier, Roi de Lombardie, il soutint avec lui le siége que Charlemagne vint mettre, l'an 774, devant Pavie. Mais avant que la place fût prise, il y périt sous une grêle de pierres dont il fut assommé par le peuple, qu'il vouloit détourner de se soumettre au Monarque françois.

WAIFRE, DUC HÉRÉDITAIRE.

745. WAIFRE, fils d'Hunald, régne sur toute l'Aquitaine & la Gascogne après la retraite de son pere. L'an 750, il ouvre un asyle dans ses Etats à Grippon, frere de Pepin, Duc des François. Pepin, l'année suivante, envoie des Ambassadeurs à Waifre pour l'exhorter à lui remettre son frere. Waifre le refuse avec hauteur. Devenu Roi de France en 751, Pepin reçoit de Waifre un nouvel outrage, par le refus obstiné qu'il fait de reconnoître sa souveraineté : il dissimule ce double affront, & remet à en tirer vengeance après la conquête qu'il méditoit de la Septimanie sur les Sarasins. L'an 760, ayant réussi à contraindre ces Infideles de repasser les Pyrénées, il déclare la guerre au Duc d'Aquitaine. Il entre dans la Touraine méridionale, dépendante de ce Duché, & y répand la désolation. Waifre, n'osant tenir la campagne, demande la paix, & l'obtient sous la promesse qu'il fit avec serment de satisfaire dans le *Plaid* ou l'Assemblée générale des Etats à tous les griefs que le Monarque avoit contre lui. Mais loin de tenir cet engagement, il entre, à la tête d'une armée, dès l'année suivante, dans l'Autunois qu'il parcourt le fer & la torche à la main jusqu'à Chalon-sur-Saone (& non pas Cavaillon) dont il brûle les fauxbourgs; après quoi il repasse la Loire chargé d'un butin considérable. Pepin apprend ces nouvelles à Duren, au pays de Juliers, où il étoit occupé à tenir l'Assemblée du Champ de Mai. Il part accompagné des Princes ses fils, dans la résolution de faire une guerre implacable à Waifre, & de ne point désarmer qu'il ne l'eût dépouillé de ses Etats. Arrivé à Troyes avec son armée, il prend sa route par l'Auxerrois, passe la Loire à Nevers, assiége & brûle le château de Bourbon sur l'Allier, entre de là dans l'Auvergne dont il prend toutes les places fortes, & pousse ses courses jusqu'à Limoges où il termina son expédition. Au printems de l'année suivante ayant encore passé la Loire, il conduit son armée dans le Berri, s'empare de tous les châteaux voisins de la capitale dont il se rend maître ensuite après un siége vigoureusement soutenu, & termine la campagne par la prise du fort château de Thouars en Poitou, qu'il réduit en cendres. L'an 763, Pepin, après avoir tenu l'Assemblée du Champ de Mai dans la ville de Nevers, se porte au-delà de la Loire avec toutes ses troupes. Il traverse ensuite le Bourbonnois & l'Auvergne, s'avance jusqu'à Cahors, d'où il étend ses courses jusqu'à Limoges, & revient enfin vers le Berri, brûlant, saccageant tout ce qui se rencontre sur sa route. Arrivé près d'Issoudun, il y rencontre Waifre, qui lui présente la bataille. L'infortuné Duc, malgré sa bravoure, est défait par la lâcheté des Gascons de son armée, qui plierent au premier choc, & prirent la fuite; il se sauve lui-même, non sans peine, avec le peu de troupes qui lui restoient. Se voyant alors sans ressources, il fait proposer la paix au vainqueur, qui la refuse. L'an 765, il est encore battu, près de Narbonne, par Pepin. Il perd dans la même année Ammingue, ou Amanuge, Comte de Poitiers, qui, faisant la guerre pour lui dans la Touraine, est tué dans une attaque par les gens de S. Martin. (*Annal. Mett.*) Pour comble de malheurs, Waifre est abandonné par Remistan, son oncle, qui se joint à Pepin, & lui prête serment de fidélité. Mais l'an 767, Remistan quitte Pepin, & vient au secours de Waifre. Cette variation eut une issue funeste. L'an 768, Remistan est pris & amené à Saintes, où étoit pour lors Pepin, qui le fait pendre comme criminel de leze-majesté. Waifre est assassiné la même année dans le Périgord, la nuit du 2 Juin, par quelques-uns de ses domestiques qui avoient promis à Pepin de l'en défaire. Ainsi périt le dernier Duc héréditaire d'Aquitaine de la famille d'Eudes, qui descendoit de la premiere race de nos Rois, & l'Aquitaine fut réunie à la Couronne. Waifre laissa en mourant un fils appellé Loup, qu'il avoit eu de la Duchesse ADELE, son épouse, fille de Loup, fils d'Hatton, frere d'Hunald. Ce Loup, fils de Waifre, étoit à la tête des Gascons, qui surprirent & battirent à Roncevaux, l'an 778, l'arriere-garde du Roi Charles, qui revenoit d'Espagne. Le Roi, piqué de cet événement, donna de si bons ordres, que Loup fut pris & pendu ignominieusement. Il laissa deux fils, Adalric & Loup-Sanche, qui furent Ducs des Gascons. Les Modernes ont prétendu que Waifre étoit enterré à Bordeaux dans l'endroit où est aujourd'hui la Chartreuse. Mais le dernier Historien de Bordeaux pense que le lieu de sa sépulture est plus vraisemblablement à l'Abbaye de S. Martial de Limoges, autrefois S. Sauveur, qui le reconnoît pour son fondateur. (*Voy. les Ducs de Gascogne.*)

LOUIS LE DÉBONNAIRE, ROI D'AQUITAINE.

781. LOUIS, né l'an 778, à Casseneuil dans l'Agenois, de Char-

(1) On a dit mal-à-propos (tome I, p. 552, col. 1,) que Charlemagne défit Hunald. Il n'y eut point de bataille entre eux.

lemagne & d'Hildegarde, fut déclaré, en venant au monde, Roi d'Aquitaine par son pere, qui, l'ayant emmené dans l'automne de l'an 780, avec Pepin son frere, à Rome, les fit sacrer l'un & l'autre le jour de Pâque de l'année suivante par le Pape Adrien I. Louis fut ramené de Rome dans un berceau, comme il y étoit, vraisemblablement arrivé, jusqu'à Orléans. De là il fut conduit la même année à Toulouse pour y prendre possession de ses Etats, dont cette ville étoit la capitale. Son entrée eut plus d'éclat que son âge ne sembloit le permettre. On lui fit pour cette cérémonie des armes & des habits de guerre proportionnés à sa taille; on le mit, comme on put, à cheval, & ce fut dans cette appareil qu'il reçut les hommages des Grands & du peuple. Le régne de Louis en Aquitaine commence proprement à cette époque dans les Chartes. Dès qu'il fut en âge de manier les rênes de l'Etat, il s'imagina devoir imposer au public par la magnificence & le faste. Mais s'étant bientôt apperçu que son luxe étoit onéreux à ses peuples, il se réforma de lui-même, & trouva dans une exacte économie les moyens de tenir toujours une Cour brillante sans fouler ses sujets. Il avoit dans ses Etats quatre palais qu'il habitoit alternativement, Doué sur les confins d'Anjou, Ebreuille en Auvergne, Audiac en Saintonge, & Casseneuil dont on vient de parler. Il épousa, l'an 798, du consentement de son pere, HERMENGARDE, fille du Comte ou Duc Ingeramme. Louis fit l'année suivante ses premieres armes contre les Sarasins d'Espagne, qui lui refusoient l'hommage qu'ils avoient fait à son pere. Etant entré dans ce qu'on a depuis nommé la Catalogne, il fit le siége de Lérida qu'il emporta au bout de quelques semaines, & dont il fit raser les murs, après avoir abandonné la ville au pillage. Barcellone, qu'il attaqua ensuite, l'occupa l'espace de deux ans, & ne se rendit, l'an 801, qu'après avoir éprouvé toutes les horreurs de la famine. Louis donna le gouvernement de Barcelone au Comte Bérar; & lui ayant laissé une bonne garnison pour s'y maintenir, il alla trouver à Aix-la-Chapelle l'Empereur, son pere, qui le reçut avec une joie inexprimable. L'an 806, nouvelle expédition de Louis en Espagne. Elle fut terminée en une campagne, dont le fruit, après une vigoureuse défense, fut la prise de Pampelune. Louis, ayant passé les Pyrénées une troisieme fois au printems de l'an 809, entreprit le siége de Tortose, qu'il fut obligé de lever. Mais, l'ayant repris en 811, il se rendit maître de la place au bout de 40 jours d'attaque. (D. Vaissete.) L'an 814, à la nouvelle de la mort de Charlemagne, Louis se rend à Aix-la-Chapelle pour recueillir sa succession, & envoie sur la fin de l'année Pepin, son fils, en Aquitaine pour le remplacer. (*Voy.* Louis le Débonnaire *parmi les Empereurs & parmi les Rois de France.*)

PEPIN I, ROI D'AQUITAINE.

L'an 814 PEPIN I vient en Aquitaine pour la gouverner. C'est de cette année 814 que Pepin comptoit communément les années de son régne, quoiqu'il n'ait été reconnu solemnellement Roi que l'an 817, dans la Diete d'Aix-la-Chapelle. Du reste sous ce nom d'Aquitaine on ne doit pas entendre seulement les provinces situées au-delà de la Loire, mais encore l'Autunois dans lequel étoit compris le Charolois & le Nivernois. La preuve se tire d'une Charte de Pepin, datée du 3 des Calendes de Juillet, la 25^e année de son régne, par laquelle il donne à son fidele Heccard, Comte d'Autun, le lieu de Perreci, & divers fonds de son territoire, le tout situé dans l'Autunois, *quasdem res juris nostri quæ sunt sitæ in pago Augustidunense in agro Patriciense, id est ipsa villa Patriciacus, &c.* L'an 822, Pepin épouse INGELTRUDE ou INGELBERGE, fille de Théodébert, ou Tietbert, Comte de Madrie, entre Evreux, Vernon & la Seine, & sœur de Robert le Fort, suivant l'Auteur de la vie de S. Genou. Il eut d'elle deux fils, Pepin, qui lui succéda, & Charles, qui fut relégué l'an 849, par Charles le Chauve, son oncle, dans le Monastere de Corbie, & obligé d'embrasser la Cléricature. Charles devint, l'an 856, Archevêque de Mayence, & mourut l'an 863. Pepin eut encore deux filles qui étoient mariées lorsqu'il mourut à Poitiers le 13 Décembre 838. L'époux de l'aînée nommée Mathilde, fut Gérard, Comte d'Auvergne (& non pas, comme le dit un Moderne, Gérard de Roussillon, qu'il confond avec Gérard d'Auvergne.) L'autre fut alliée à Ratier, Comte de Limoges. La mere de ces enfans mourut la même année que son époux, & fut inhumée à Sainte Radegonde de Poitiers. Les Abbayes de S. Jean d'Angeli, de S. Cyprien de Poitiers & de Brantôme, reconnoissent Pepin I pour leur fondateur.

PEPIN II, ROI D'AQUITAINE.

839. PEPIN II, fils de Pepin I, étoit fort jeune lorsque son pere mourut. Il fut proclamé Roi, l'an 839, par quelques Seigneurs d'Aquitaine, qui voulurent lui assurer la Couronne dont ils prévoyoient que l'Empereur chercheroit à le dépouiller pour en investir son fils Charles. Ebroin, Evêque de Poitiers, voyant le tumulte qui s'éleve en Aquitaine, va trouver l'Empereur pour le prier de venir y rétablir la tranquillité. Louis indique une Assemblée à Châlon-sur-Saone, où il mande les Seigneurs d'Aquitaine. Il s'y rend avec l'Impératrice Judith & son fils Charles; & après y avoir réglé à l'avantage de celui-ci tout ce qui concerne l'Aquitaine, il se rend à Clermont en Auvergne. Tous les Seigneurs qui viennent lui rendre leurs hommages sont bien reçus, & congédiés honorablement après avoir fait serment de fidélité à Charles. Mais ceux qui refusent de se soumettre à ce nouveau Roi, sont arrêtés & punis par divers supplices. L'Empereur envoie de là Judith avec Charles à Poitiers, tandis qu'il va prendre le château de Cartilat en Auvergne, où les mécontens s'étoient fortifiés. Après avoir passé quelques jours à Turenne, il arrive à Poitiers pour les fêtes de Noël. Pendant le séjour qu'il y fait jusqu'au Carême, il s'applique à calmer les mouvemens des Aquitains, & laisse en partant Judith & Charles pour achever cet ouvrage. L'Empereur Louis étant mort le 20 Juin 840, le parti de Pepin se réveille à cette nouvelle. Ce jeune Prince s'avance vers Bourges, dans le dessein de s'en emparer, & d'enlever l'Impératrice Judith. Le Roi Charles y accourt, & met en fuite Pepin vers le mois d'Août. L'an 843, Charles, le 13 Mai, vient mettre le siége devant Toulouse, &, le 20 Juin suivant le leve pour aller s'aboucher avec ses freres Lothaire & Louis à Verdun. Le résultat de cette entrevue devint funeste à Pepin. Ce Prince, abandonné de Lothaire dont il avoit embrassé le parti & pour lequel il avoit combattu à Fontenai, se voit dépouillé de ses Etats par le partage qu'ils firent entre eux de la Monarchie françoise. Il ne perd pas néanmoins courage, & se prépare à une vigoureuse défense. Charles étant venu, le 11 Mai 844, reprendre le siége de Toulouse, Pepin après avoir battu un détachement de ses troupes, l'oblige encore à se retirer vers la fin de Juin suivant. L'an 845, Traité fait à S. Benoît-sur-Loire entre Charles & Pepin, par lequel Charles céde à son neveu toute l'Aquitaine, excepté le Poitou, la Saintonge & l'Angoumois, en se réservant néanmoins la suzeraineté sur le reste. (D. Vaissete.) Pepin devint ainsi maître de ce Royaume dont il n'avoit pu obtenir la possession tranquille depuis la mort de son pere. L'Aquitaine fut alors partagée en deux Duchés ou Gouvernemens, dont l'un étoit sous la domination de Pepin, & l'autre sous celle de Charles. Pepin ne jouit pas long-tems de la paix, parcequ'il ne sut pas en faire usage pour le bien de ses sujets. La conduite licencieuse & tyrannique de ses Ministres, autorisée par sa négligence, souleva contre lui tous les Seigneurs du pays. Charles, son oncle, à leur invitation se transporte à Limoges l'an 848, & s'y fait couronner Roi d'Aquitaine. L'année suivante, il se rend maître de Toulouse, & s'empare ensuite de la Septimanie. Pepin appelle à son secours Charles, son frere, que Lothaire retenoit auprès de lui. Le jeune Charles s'évade de la Cour de son oncle avec quelques Seigneurs qu'il avoit engagés à le suivre, & se hâte d'aller joindre son frere. Mais sur la route il a le malheur de tomber dans une embuscade que Vivien, Comte du Maine, lui avoit dressée. On l'amene avec toute sa suite à Charles le Chauve, qui l'envoie au Monastere de Corbie, après lui avoir fait déclarer solemnellement dans l'Eglise de Chartres qu'il vouloit de son plein gré & sans contrainte embrasser l'état ecclésiastique; en conséquence de quoi les Evêques présens lui avoient donné la tonsure. (*Hist. de Lang.* T. I, p. 546.) Les Aquitains, peuple léger & inconstant, se lasserent bientôt du gouvernement de Charles le Chauve. Pepin, qui s'étoit tenu caché pendant qu'il étoit en Aquitaine, reparut après son départ, & vint à bout de regagner la Noblesse, qui, l'an 850, le proclama de nouveau Roi. Pour se mettre en garde contre son oncle, il fit venir en Aquitaine les Normands qui prirent Toulouse & livrerent cette ville au pillage. Il fit alliance dans le même tems avec les Sarasins d'Espagne. Ces Infideles, s'étant embarqués sur la Méditerranée, firent une descente sur les côtes de la Septimanie, qu'ils ravagerent. Pepin s'aliéna par ces atrocités les cœurs de ceux qui l'avoient rétabli. L'an 852, ils l'abandonnent pour rentrer sous la domination de Charles le Chauve. Il est livré par Sanche, Duc de Gascogne, à ce Prince, qui, l'ayant amené à S. Médard, le fait revêtir malgré lui de l'habit monastique, & le laisse en partant sous bonne garde. Pepin fit une tentative pour sortir de sa retraite. Mais son dessein fut découvert, & deux Religieux, convaincus d'y avoir trempé, furent désavoués par la Communauté, dégradés, puis envoyés en exil. On oblige le malheureux Pepin à faire un nouveau serment de fidélité à Charles, & de promettre qu'il vivra dans l'exacte observance de la Régle. Toujours portés à la révolte, les Aquitains, l'an 853, demandent à Louis, Roi de Germanie, son fils aîné, Louis, pour Roi. Ce Prince l'accorde, & le jeune Louis vient l'année suivante, recevoir la Couronne d'Aquitaine. Mais à peine a-t-il passé la Loire, que ses espérances s'évanouissent. Pepin cependant s'ennuyoit fort dans son Monastere. Cette année il en

ſort furtivement dans le même tems que Charles ſon frere, s'échappe de celui de Corbie. S'étant rejoints, ils ſe rendent en Aquitaine dont les peuples les revoient avec joie, & déferent encore à Pepin la royauté. Charles accourt à la défenſe du Royaume qu'on lui ravit. Cette expédition n'eut pas de ſuccès. Mais, l'an 855, les Aquitains (on ne ſait par quel motif) s'étant retournés du côté de Charles le Chauve, lui demandent & obtiennent ſon fils Charles pour les gouverner. Le jeune Charles, inauguré à la mi-Octobre de la même année, commença ſon régne par une victoire complete qu'il remporta ſur les Normands en Poitou. Malgré ce glorieux ſuccès, les Aquitains, peu de tems après, ſe révoltent contre lui, & font revenir Pepin. Ils abandonnent encore ce dernier, & font une députation à Louis de Germanie pour implorer ſa protection. Cette démarche ayant été ſans ſuccès, ils ſe retournent du côté de Charles le Chauve pour lui redemander ſon fils. Le jeune Charles eſt à peine de retour, qu'il eſt ſupplanté par Pepin. La guerre ſe fait entre ce dernier & Charles le Chauve pendant le cours de ſept années avec des ſuccès divers. Enfin, l'an 865, trompé par Rainulfe, Comte de Poitou & Duc d'Aquitaine, Pepin eſt pris, livré à Charles le Chauve, conduit par ſon ordre à Senlis, & enfermé dans une étroite priſon où il mourut peu de tems après, ſuivant toutes les apparences, puiſque depuis cet événement l'hiſtoire ne parle plus de lui. (*D. Vaiſſete. Hiſt. de Lang.* T. I.)

La confuſion qu'occaſionnerent en Aquitaine les querelles de Charles le Chauve et de Pepin, réduiſit ce Royaume à une espece d'anarchie, ensorte que n'y reconnoiſſant point de Souverain, plusieurs ne datoient les actes que des années qui avoient ſuivi la mort de Louis le Débonnaire : témoin la Charte d'un don fait à l'Abbaye de Noaillé en Poitou par un nommé Landrade et Fulbert ſon fils, dont la date porte : *Datum anno nono, menſe Decembri post obitum Domini Ludovici Imperatoris;* ce qui revient à l'an de J. C. 848. (*Archiv. de Noaillé.*)

CHARLES, FILS DE CHARLES LE CHAUVE.

865. CHARLES, redemandé par les Aquitains à Charles le Chauve, ſon pere, retourne en Aquitaine. Il étoit languiſſant alors des coups que lui avoit donnés, ſans le connoître, un Seigneur nommé Altuin, à qui il avoit voulu faire peur en revenant de chaſſer dans la forêt de Cuiſe, près de Compiegne. Ce Prince ne put jamais guérir de cet accident, & mourut le 29 Septembre de l'an 866, après un régne de 11 ans, à compter depuis l'an 855, que les Aquitains le demanderent pour la premiere fois à Charles le Chauve. Charles fut inhumé dans l'Abbaye de S. Sulpice de Bourges.

LOUIS LE BEGUE.

867. LOUIS le BEGUE, fils de Charles le Chauve, fut couronné Roi d'Aquitaine à la mi-Carême de l'an 867, dans une Maiſon royale ſituée ſur la Loire, appellée *Bellus-Pauliacus.* Les Seigneurs d'Aquitaine l'y reconnurent pour leur Roi. L'an 877, Louis étant devenu Roi de France par la mort de Charles le Chauve, ſon pere, l'Aquitaine fut réunie à la Couronne, & le Royaume de ce nom fut confondu avec le reſte de la Monarchie. Les Ducs & les Comtes acquirent alors une nouvelle autorité dans leurs Gouvernemens, & la porterent ſi loin, qu'ils ſe rendirent enfin preſque indépendans chacun dans leur province, où ils uſurperent les droits régaliens.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES OU DUCS DE GASCOGNE.

Tous les anciens Historiens qui ont traité des Gascons, avons-nous dit dans la préface du douzieme tome du *Recueil des Historiens de France*, p. xviij & suiv. leur donnent l'Espagne pour premiere habitation. Mais une partie d'entre eux l'avoit abandonnée dès le premier siecle de l'Eglise, & s'étoit transportée en-deçà des Pyrénées. Ce sont les Vassées que Pline compte parmi les peuples d'Aquitaine & qu'il place au voisinage des Tarusates, anciens habitans du pays de Tursan au diocèse d'Aire.

La carte géographique de l'ancienne Gaule, dressée par M. le Beuf & D. Bouquet, place les Gascons dans le pays de Labourd, appellé depuis le pays des Basques. Soit que le pays fût désert lorsqu'ils y entrerent, soit qu'ils en aient chassé les anciens habitans, ou qu'ils les aient asservis, ils ont toujours conservé les mœurs qu'ils y avoient apportées, de même que leur ancien idiôme, sans autre changement que celui de quelques lettres de leur nom; ce qui a fait qu'ils ont été appellés successivement *Vassei*, *Vasci*, *Vascones*, *Basci*, *Basculi*, d'où s'est formé le nom de Basques qui leur est resté. Le nom du pays a souffert les mêmes changemens. Ce fut d'abord *Vascitania*, ensuite *Vasonia*, *Gasconia*, enfin le pays des Basques. Celui de pays de Labourd est emprunté de la ville frontiere du côté de l'Aquitaine, qui s'appelle aujourd'hui Bayonne. Transplantés en-deçà de Pyrénées, les Gascons ne se montrerent pas plus dociles que leurs compatriotes qu'ils laisserent au-delà de ces monts. C'étoit un peuple idolâtre de sa liberté & incapable de subir aucun joug. Il est même douteux s'ils subirent jamais celui des Romains. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Empereurs tenoient une garnison dans la ville de Labourd, & probablement c'étoit pour les tenir en respect & s'opposer à leurs incursions dans la Novempopulanie. *Tribunus cohortis Novempopulaniæ Lapurdo.* (*Notit. dignit. Imper.*) Quoi qu'il en soit de cette conjecture, les Gascons ne voulurent recevoir la loi ni des Rois de France, ni des Rois d'Espagne. Ce fut en vain que le Roi Chilpéric essaya de les réduire sous sa domination. *Le Duc Bladaste*, dit Grégoire de Tours, *etant allé* (par ordre de Chilpéric) *en Gascogne, y perdit la plus grande partie de son armée.* Ce revers, suivant D. Ruinart, est de l'an 581. Fiers de leur victoire, les Gascons porterent le fer & le feu dans la Novempopulanie qu'ils ravagerent d'un bout à l'autre. Le Duc Austrovalde, envoyé pour venger Bladaste, n'eut pas un meilleur succès que lui dans les différentes attaques qu'il livra aux Gascons. Mais la fortune se lassa enfin de les favoriser, & leur fit sentir les effets de son inconstance. Les deux freres, Thierri, Roi de Bourgogne, & Théodebert, Roi d'Austrasie, ayant réuni leurs forces contre eux, vinrent à bout, l'an 602, de dompter cette orgueilleuse nation & de l'ajouter à l'Empire françois. Pour la contenir, ils lui donnerent pour Commandant, après l'avoir assujettie à un tribut, le Duc Génialis, dont le gouvernement satisfit également les vainqueurs & les vaincus. C'est lui que l'on compte pour le premier Duc de Gascogne. Aighin, qu'on lui donne pour successeur, n'est connu que par le trait suivant qu'on lit dans Frédégaire. Cette année (626), dit-il, *Pallade & Sidoc, son fils, Evêque d'Eause, sont condamnés à l'exil sur l'accusation de révolte intentée contre eux par le Duc Aighin.* Mais fut-il réellement Duc de Gascogne ou seulement Commissaire royal de ce pays? (double interprétation dont est susceptible le texte de Frédégaire.) C'est sur quoi nous nous abstenons de prononcer. Nous en disons autant de Génialis. Ce qui est plus certain, c'est que les Gascons toujours renfermés dans le pays des Basques, avoient pour Duc, en 628, Amand, époux d'Amantia, fille de Serenus, Gouverneur d'Aquitaine & pere de Gisele mariée à Caribert, qui, l'an 630, par traité fait avec le Roi Dagobert, son frere, obtint le royaume d'Aquitaine ou de Toulouse. Amand eut besoin du secours du Roi son gendre pour faire rentrer dans le devoir les Gascons soulevés contre lui, & il réussit à les réduire après une grande victoire que Caribert remporta sur eux au printems de l'an 631. Ce Monarque étant mort la même année, & son fils Childéric l'ayant suivi de près au tombeau, le Roi Dagobert, comme on l'a dit ci-devant, voulut enlever à Boggis & Bertrand, les deux autres fils de Caribert, l'héritage de leur pere. Mais ils trouverent dans Amand, leur aïeul, un défenseur qui entraîna toute l'Aquitaine dans leur parti. Le Référendaire Chandoind, envoyé dans le pays avec dix Ducs à la tête d'une armée levée en Bourgogne, obligea les Gascons, trop foibles pour tenir la campagne, à se retrancher dans des lieux escarpés. Ils n'y trouverent pas la sûreté qu'ils y étoient venus chercher. Chandoind les ayant poursuivis dans ces retraites, leur fit essuyer différens échecs; mais ils eurent à la fin leur revanche. Le Duc Arimbert, l'un des dix, traversant la vallée de Soule sans précaution, ils le surprirent & le taillerent en pieces avec sa troupe. Ce revers disposa le Référendaire à écouter les propositions de paix que les Gascons lui firent. En conséquence Amand étant venu trouver l'année suivante le Roi Dagobert à Clichi, avec les Chefs de sa nation, débuta par lui demander pardon; après quoi il obtint que l'Aquitaine seroit abandonnée à ses petits-fils Boggis & Bertrand, pour en jouir sous sa garde & la transmettre à leurs descendans avec le titre de Duché. Le nom de Gascogne commença dès lors à devenir commun à toute l'Aquitaine, sans néanmoins que les Gascons se soient étendus au-delà de la Garonne, ni même qu'ils se soient emparés de toute la Novempopulanie (car la suite de l'histoire montre que long-tems après la mort de Charibert ils étoient encore concentrés dans le pays des Basques); mais la vraie raison de cette dénomination est que l'Aquitaine étoit alors gouvernée par un Duc gascon, comme tuteur de ses petits-fils qui en étoient les propriétaires.

Elle continua d'être ainsi nommée sous les Ducs Eudes, Hunaud & Waifre, parceque la Gascogne faisoit partie de leur domaine, & qu'ils tiroient de là leur origine. Enfin, l'an 768, la Novempopulanie ayant été abandonnée au Duc Loup, le pays compris entre le Pyrénées & la Garonne retint, à l'exclusion de tout autre, le nom de Gascogne, & l'Aquitaine recouvra celui qui lui étoit propre. C'est donc à cette époque que nous allons commencer l'abrégé chronologique des Ducs de Gascogne.

LOUP I.

768. LOUP I, fils d'Hatton, à qui Hunald, son frere, Duc d'Aquitaine, avoit fait crever les yeux vers l'an 745, & de Valtrude, eut le gouvernement de Gascogne après la mort de Waifre, dont il étoit beau-pere & cousin. Charlemagne lui donna ce Duché pour le posséder en fief héréditaire mouvant de la Couronne. L'an 769, Loup donna retraite à Hunald, son oncle, qui s'étoit réfugié chez lui; mais bientôt il fut obligé de le livrer à Charlemagne. Loup mourut environ l'an 774, ne laissant qu'une fille, Adele, qui avoit épousé le Duc Waifre, son cousin. Loup avoit deux freres, Icterius, ou Itier, Comte d'Auvergne, & Artalgarius.

LOUP II.

774. LOUP II, fils de Waifre, Duc d'Aquitaine, se mit en possession du Duché de Gascogne, soit de force, soit par la concession de Charlemagne, après la mort de Loup I, son aïeul maternel. L'an 778, il dressa une embuscade, dans la vallée de Roncevaux, à Charlemagne, comme il revenoit de son expédition d'Espagne, & lui tailla en pieces son arriere-garde. Le Monarque, irrité de cette trahison, donna de si bons ordres, que Loup fut pris & livré entre ses mains. Il vengea la mort de tant de braves gens que ce traître avoit fait périr, en le faisant pendre ignominieusement. Loup laissa deux fils, Adalric & Loup-Sanche.

ADALRIC ET LOUP-SANCHE.

778. ADALRIC & LOUP-SANCHE, fils de Loup II, dont le second avoit été élevé à la Cour de Charlemagne, furent nommés par ce Prince, dans un âge encore tendre, malgré la perfidie de leur pere, pour lui succéder au Duché de Gascogne, qu'ils partagerent entre eux. Adalric eut la partie de ce Duché la plus voisine des Pyrénées; l'autre partie demeura au pouvoir de son frere. Adalric fut ingrat envers son bienfaiteur. Dès qu'il fut en état de porter les armes, il souleva les Gascons, se mit à leur tête, & commit diverses hostilités. Chorson, Duc de Toulouse, s'étant mis en campagne pour les arrêter, eut le malheur d'être pris, l'an 787, par Adalric, qui ne le relâcha qu'après lui avoir fait promettre de ne jamais porter les armes contre lui, pas même par ordre du Roi son maître. L'an 790, Charlemagne fit citer Adalric à la Diete de Worms où il fut déposé & condamné au bannissement perpétuel. Les Gascons, mécontens de la proscription de leur Duc, prirent les armes en sa faveur, & obtinrent son rétablissement. L'an 812, nouvelle révolte d'Adalric. On croit qu'elle fut occasionnée par la nomination de Liutard au Comté de Fezenzac, que Charlemagne avoit démembré de la Gascogne. Louis le Débonnaire, Roi pour lors d'Aquitaine, vint sur les lieux, & força les rebelles de recourir à sa clémence: de là il se rend à Pampelune; mais à son retour il est attaqué par Adalric dans ces mêmes défilés où Charlemagne avoit été surpris par Loup, pere d'Adalric. La perfidie de ce dernier n'eut pas le même succès que celle de son pere. Les François, qui étoient sur leurs gardes, taillerent en pieces les Gascons, & prirent Adalric, qui fut pendu sur le champ de bataille. Centule, son second fils, périt dans la mêlée. A l'égard de Loup-Sanche, frere d'Adalric, Ermoldus Nigellus le loue d'avoir été *plus fidele que ses ancêtres.* Il eut deux fils, Asnarius ou Aznar, & Sanche-Sancion qui viendra ci-après. Le premier ayant succédé à son pere dans sa portion du Duché de Gascogne, fut envoyé, l'an 823, avec le Comte Ebles, par Louis le Débonnaire, pour pacifier les troubles que les Gascons, réfugiés au-delà des Pyrénées, avoient excités aux environs de Pampelune, & empêcher les Sarazins de profiter de la conjoncture pour se rendre maîtres de cette ville. Les deux Généraux s'étant acquittés dignement de leur commission, furent attaqués en s'en revenant, dans les gorges des Pyrénées, par ces mêmes Gascons, renforcés des troupes des Sarazins, qui firent une boucherie de leur armée, & prirent les Chefs prisonniers. Aznar étant tombé entre les mains des Gascons, fut relâché, parce qu'il étoit, dit un Ancien, *leur parent & leur allié.* L'an 824, il fut établi Comte de Jacca en Aragon; & il paroît qu'il eut le commandement de tout ce qui appartenoit aux François au-delà des Pyrénées. L'an 841, mécontent de Pepin, Roi d'Aquitaine, il fit soulever la Navarre, & s'en attribua la souveraineté. En vain l'Empereur le priva de ses dignités, il s'y maintint jusqu'en 836, qu'il fut pris par les Normands, qui le mirent à mort. (Voy. *les Rois de Navarre.*)

LOUP-CENTULE ET SCIMIN OU SIGUIN.

812. LOUP-CENTULE, fils de Centule tué dans le dernier combat de Roncevaux, & SCIMIN, XIMIN ou SIGUIN, fils aîné d'Adalric, recueillirent, par la bonté de Louis le Débonnaire, la succession de leur pere, & la partagerent entre eux. Scimin hérita de l'ingratitude d'Adalric & de sa mauvaise foi. A peine fut-il averti de la mort de Charlemagne, qu'il affecta l'indépendance, & trancha du Souverain. L'Empereur Louis le Débonnaire, indigné de son arrogance, le dépouilla de ses honneurs. Les Gascons, attachés à leur Duc, prirent les armes pour sa défense. Louis envoya des troupes, sous la conduite de Pepin, son fils, pour les soumettre. Scimin fut tué dans une bataille livrée par les François à ces rebelles en 816. Les Gascons lui substituerent Garsimir ou Garsias Ximin, son fils, qui périt dans un combat donné en 818. (Marca, *Hist. de Béarn*, p. 129.) Ses enfans s'étant retirés au-delà des Pyrénées, du côté de l'Aragon, les peuples du pays les élurent pour leurs Chefs. Loup-Centule continua la guerre après la mort de Garsimir, son cousin. L'an 819, après la perte d'une bataille où Gersend, son frere, fut tué, il fut pris par Bérenger, Duc de Toulouse, & Warin, Comte d'Auvergne, & emmené à l'Empereur, qui le priva de son Duché. (*Eginhart.*) Loup-Centule se retira en Espagne vers Alfonse le Chaste, Roi des Asturies & de Galice, qui lui fit bon accueil, & le pourvut d'un Gouvernement en Castille, où il eut pour gendre un Seigneur du pays. Il avoit laissé en France deux fils, Donat-Loup & Centule, dont le premier obtint de l'Empereur le Comté de Bigorre, l'autre la Vicomté de Béarn. Le Duché de Gascogne, après la destitution de Loup-Centule, fut ôté à la postérité du fameux Eudes, Duc d'Aquitaine, & de nouveau réuni à la Couronne. Ce pays fut mis sous le gouvernement d'un Duc amovible comme l'étoient les Gouverneurs des autres provinces.

DUCS AMOVIBLES DE GASCOGNE.

TOTILON.

819. TOTILON fut le premier Duc amovible de Gascogne, nommé par Louis le Débonnaire dont il étoit parent. Il eut de plus, ainsi que ses successeurs, le Comté particulier de Bordeaux avec celui de Fezenzac. Totilon fit tête aux Normands, qui commencerent de son tems à faire des incursions en Gascogne. Après un premier échec qu'ils lui firent essuyer, il vint à bout de les chasser du pays.

Outre le Duc de Gascogne, Louis le Débonnaire avoit établi un Comte particulier de la marche de cette province. C'étoit Vandregisile ou Vandrille, qui descendoit d'Hatton, fils du fameux Eudes, Duc d'Aquitaine. Amarun, Gouverneur de Saragosse pour les Sarasins, ayant fait irruption dans le territoire d'Urgel, Vandregisile marcha contre lui & le repoussa après l'avoir battu. En mémoire de cet événement, il fonda, vers l'an 834, au diocèse d'Urgel, l'Abbaye d'Alaon dont le Roi Charles le Chauve confirma & augmenta, l'an 845, les Domaines par une fameuse Charte qui nous fait connoître en détail toute la descendance des Comtes & Ducs de Gascogne, en remontant à Caribert, frere du Roi Dagobert. (*Voyez la note LXXXIII, du premier tome de l'Histoire de Languedoc.*) Vandregisile en mourant laissa de Marie, son épouse, fille d'Asnarius, Comte de Jacca, quatre fils, Bernard, Atton, Antoine & Asnarius, dont le premier lui succéda au Comté des Marches de Gascogne. Atton fut Comte de Pailhas au diocèse d'Urgel; Antoine, Vicomte de Besiers; & Asnarius, Vicomte de Louvigni & de Soule, sur les frontieres de Navarre.

SIGUIN, DIT MOSTELLANICUS.

SIGUIN, dit MOSTELLANICUS, Duc de Gascogne, & Comte de Bordeaux & de Saintes, s'opposa, l'an 845, aux Normands, qui, ayant fait une descente entre Bordeaux & Saintes s'étoient emparés de la derniere de ces deux villes, laquelle étoit du do-

maine de Charles le Chauve. Il eut le malheur d'être battu & pris, l'an 846, par ces barbares, qui le firent mourir peu de tems après. Ils abandonnerent ensuite la ville de Saintes, après l'avoir pillée & livrée aux flammes.

GUILLAUME.

846. GUILLAUME, successeur de Siguin au Duché de Gascogne, est différent de Guillaume, fils du Duc de Toulouse. Il eut le malheur, comme son prédécesseur, de tomber entre les mains des Normands l'an 848, en défendant Bordeaux qu'ils surprirent par la trahison des Juifs. Ces barbares mirent tout à feu & à sang dans cette ville & les environs.

SANCHE-SANCION.

848. SANCHE-SANCION, fils de Loup-Sanche, & neveu d'Adalric, se rendit maître de la Gascogne après que Guillaume eut été pris. Il étoit déjà en possession de Pampelune & d'une partie de la Navarre dès l'an 836. Ce fut contre le gré de Charles le Chauve qu'il joignit le Duché de Gascogne au Comté de Pampelune. On voit par une lettre de S. Euloge, Prêtre de Cordoue, que vers l'an 848 la Gaule chevelue, voisine de Pampelune, étoit soulevée contre ce Prince par les intrigues de Sanche-Sancion. (*D. Bouq.* T. VII, p. 581.) Mariana donne à ce dernier le titre de Roi des Gascons. On lui attribue la fondation de l'Abbaye de S. Martin de Malvenda en Navarre. Sanche fit la paix avec Charles le Chauve, & se joignit à lui contre le jeune Pepin qui se prétendoit Roi d'Aquitaine. L'ayant pris en 852, il le livra à Charles. (*Ann. Bertin.*) L'année suivante il céda la Navarre à Garcie, son fils, se contentant du Duché de Gascogne. Sanche défendit, mais sans succès, l'an 855, la ville de Bordeaux contre les Normands qui la prirent & la saccagerent. Sa mort arriva l'an 864 au plus tard.

ARNAUD.

864 au plus tard. ARNAUD, fils d'Ymon ou d'Emenon, Comte de Périgord, & neveu, par sa mere, de Sanche-Sancion, succéda à celui-ci dans le Duché de Gascogne. Il fut entièrement défait l'an 864, par les Normands, qui avoient fait une descente sur les côtes du Bordelois & de la Saintonge. Mais il répara cet échec dans la suite, si l'on s'en rapporte à une ancienne relation qui atteste qu'il sortit victorieux de plusieurs combats qu'il livra à ces barbares. Dans les dernieres années de sa vie il avoit fait vœu de se retirer dans l'Abbaye de Solignac en Limosin, que les Normands avoient détruite & au rétablissement de laquelle il avoit contribué. Mais la mort le surprit, l'an 872, avant qu'il pût accomplir cet engagement. (*Acta SS. Ben. sæc. IV, par.* 2, p. 73.) Il fut le dernier des Ducs amovibles de Gascogne.

DUCS HÉRÉDITAIRES DE GASCOGNE.

SANCHE, SURNOMMÉ MITARRA.

872. SANCHE, surnommé MITARRA, c'est-à-dire en gascon le Montagnard, suivant Ohienhart, petit-fils de Loup-Centule, Duc de Gascogne, qui avoit été dépouillé, comme on l'a dit, par Louis le Débonnaire, fut appellé de Castille par les Gascons, vers l'an 872, pour les gouverner. Une ancienne généalogie, publiée par D. Martenne (1er Voya. litt. *par.* 2, p. 40,) dit qu'il étoit fils d'un Comte de Castille. Ce Comte étoit par conséquent fils ou gendre de Loup-Centule. Mais ce qu'elle ajoute, que le motif qui porta les Gascons à aller chercher un Duc en Espagne, étoit le refus que les Seigneurs du pays faisoient de cette dignité, à cause de la perfidie de cette nation, accoutumée, dit-elle, à tuer ses maîtres, est de la plus grande fausseté. On ne voit pas un seul exemple qui puisse appuyer cette assertion. Sanche Mitarra se comporta toujours en Souverain dans son Duché, sans vouloir reconnoître l'autorité des Rois de France; en quoi il fut imité par ses successeurs.

SANCHE II.

SANCHE II, surnommé aussi MITARRA, comme son pere, lui succéda au Duché de Gascogne. On ignore l'année de sa mort.

GARCIE-SANCHE.

GARCIE-SANCHE, dit le COURBÉ, fils de Sanche II, fut son successeur, & vivoit en 904, comme le prouve une Charte par laquelle, au mois d'Octobre de cette année, Walafride, Abbé de Sorèze, lui aliéna pour sa vie l'Abbaye de Saramon avec ses dépendances. (*Gall. Chr. No.* T. I, *pr.* p. 178.) AMUNA, sa femme, nommée aussi HONORATE, lui donna trois fils, Sanche-Garcie, qui suit; Guillaume Garcie, Comte de Fezenzac, qui a donné l'origine aux Comtes propriétaires de Fezenzac, & Arnaud Garcie, Comte d'Astarac. (*D. Bouq.* T. XII, p. 386.) Amuna mourut en couches de ce dernier. Bordeaux étoit alors le siége des Ducs de Gascogne. Cependant il y avoit des Comtes particuliers que les Ducs établissoient en cette ville.

SANCHE-GARCIE.

SANCHE-GARCIE, successeur de Garcie-Sanche, son pere, au Duché de Gascogne, eut trois fils, Sanche-Sanchez, Guillaume & Gombaud, dont les deux premiers lui succéderent. La généalogie citée plus haut les donne pour bâtards & ne parle pas du troisieme. Mais on sait d'ailleurs qu'étant passé du mariage, après le décès de sa femme, à l'état ecclésiastique, Gombaud fut pourvu par le Duc Guillaume-Sanche, son frere, l'an 977, des Evêchés d'Aire, de Bazas & d'Agen, & mourut au plus tard dans les premiers mois de l'an 982, laissant de son mariage un fils nommé Hugues qui lui succéda dans ses Evêchés, après avoir été Abbé de Condom, le tout par le choix du Duc son oncle; car au dixieme siecle, suivant la remarque de D. Vaissete, les grands vassaux s'étoient emparés de la nomination des Evêchés & des Abbayes. (Marca, *Hist. de Béarn*, l. 3, ch. 11 & 12. *Gall. Ch. No.* T. I, *col.* 1192, 1193.)

SANCHE-SANCHEZ.

SANCHE-SANCHEZ, fils aîné de Sanche-Garcie, mourut (on ne sait en quelle année) sans postérité.

GUILLAUME-SANCHE.

GUILLAUME-SANCHE remplaça Sanche-Sanchez, son frere, au Duché de Gascogne. L'an 977, au plus tard, il associa GOMBAUD, son frere, au gouvernement. Celui-ci devenu veuf embrassa l'état ecclésiastique, & posséda, comme on l'a dit, les Evêchés d'Aire, de Bazas, d'Agen, & généralement tous ceux de la Novempopulanie; ce qui le fit qualifier Evêque de Gascogne. L'an 977, les deux freres voulant réformer le Monastere de Squirs ou de la Réole, le soumirent à l'Abbé de S. Benoît-sur-Loire. Gombaud eut un fils nommé Hugues, qui fut Comte & Abbé de Condom, & qui après la mort de son pere, arrivée avant l'an 982, lui succéda aux Evêchés d'Agen & de Bazas, & se démit ensuite de ce dernier sur les remontrances du Pape Benoît VIII. Guillaume-Sanche, l'an 982, renouvella ou fonda pour la seconde fois l'Abbaye de S. Sever-Cap-de-Gascogne, ainsi nommée de même que la ville à laquelle elle donna naissance, parceque c'est là où commence proprement la Gascogne, & peut-être aussi parceque c'étoit le lieu où se tenoient les Etats de la Novempopulanie, sous les Ducs de Gascogne, même depuis que les Anglois furent maîtres de ce Duché. Sur quoi il est à remarquer que le droit de convoquer ces Assemblées appartenoit aux Abbés de S. Sever en qualité de Viguiers du Duché de Gascogne. Voici comme Guillaume-Sanche raconte lui-même l'occasion, le motif & les circonstances de cette fondation dans la Charte qu'il fit expédier à ce sujet. » La nation impie des Normands, » dit-il, ayant fait irruption dans les terres que je tiens de Dieu » par droit héréditaire, *quas mihi Deus jure hereditario tradere dignatus est*, je suis venu au tombeau du S. Martyr Sever pour » implorer sa protection contre ces barbares, promettant, s'il » me rendoit victorieux, de lui assujettir tout l'Etat soumis à ma » domination, comme avoit fait Adrien, Roi (c'est-à-dire vraisemblablement Gouverneur romain) du même pays, & m'engageant à construire au lieu d'une petite Eglise que ce Prince » avoit élevée en son honneur, un ample & magnifique Monastere. Ayant, après ce vœu, livré bataille à cette troupe » maudite, je vis paroître à la tête de la mienne le S. Martyr » monté sur un cheval blanc & couvert d'armes brillantes, avec » lesquelles il terrassa plusieurs milliers de ces méchans & les envoya aux enfers. Parvenu au comble de mes souhaits par une » derniere victoire, je m'empressai de m'acquitter de mon vœu; » & dans ce dessein ayant convoqué les Chevaliers qui possédoient ce lieu sacré, je les priai de me vendre le (tombeau du) » Saint avec le territoire qui en dépendoit. Mais comme ils » refusoient d'aliéner un terrein qu'ils disoient franc & libre » entièrement de cens, je me mis en colere, soutenant que ce » terrein étoit dans l'aleud de mon château. Enfin il fut convenu » qu'on s'en rapporteroit au jugement de l'eau froide. Le jour & » l'heure marqués pour cette épreuve étant arrivés, j'envoyai pour » y assister ma femme & mes enfans avec les Evêques, les Seigneurs & les Princes de toute la Gascogne & des Comtés du voisinage. Pour moi je restai dans mon château. Chose merveilleuse! *comme l'Evêque étoit sur le point de plonger l'enfant dans l'eau*, voilà que le ciel qui étoit si serein qu'il n'y paroissoit au-

» cun nuage, s'obscurcit tout-à-coup, & qu'il en sort des éclairs » & des tonnerres qui effrayent tellement l'Assemblée, que, pour » se soustraire aux coups de la foudre, ils se sauverent dans la » petite Eglise de S. Germain. Instruit de ce prodige à leur re- » tour, & surpris comme je devois l'être, je m'informai s'il n'y » avoit pas quelque ancien livre de la passion de S. Sever; & on » m'en montra un où il étoit marqué comment l'ancien Mo- » nastere de S. Sever avoit été détruit par les *François ennemis.* » (ce qui doit se rapporter, dit M. de Marca, aux guerres que » les Rois de France eurent avec les Gascons pour châtier leur » rebellion.) En conséquence j'ai acquis ce lieu de ses posses- » seurs avec ses dépendances pour la somme de trois cens sous » d'argent de douze deniers chacun, quarante cinq vaches, & » autres effets ». Il dit ensuite que voulant édifier en ce lieu un nouveau Monastere plus considérable que le premier, il a assemblé les Archevêques de Bordeaux & d'Auch, avec les Evêques de ses Etats & les Comtes des Gascons (c'est-à-dire, suivant M. de Marca, des Basques, de Béarn, d'Aire & de Dax,) de Bigorre, de Fezenzac & de Lectoure, en présence desquels, & avec leur consentement, il a soumis immédiatement ce Monastere au S. Siége, avec défense à toute personne ecclésiastique ou séculiere, excepté l'Abbé, d'y exercer aucun acte d'autorité civile ou spirituelle. Entre les dons qu'il fait à cet établissement on remarque la dîme du pain, du vin, & de toutes les choses décimables qu'il consommeroit dans sa maison. Une autre observation à faire, d'après M. de Marca, sur cette Charte, c'est qu'il y avoit non-seulement un Comte des Gascons, mais aussi un Evêque des Gascons qui la signa. » Il est vrai, dit-il, que l'é- » tablissement d'un seul Evêque des Gascons est abusif; d'autant » que les douze cités de la Novempopulanie étoient épisco- » pales. Mais comme les Sarasins & les Normands avoient ruiné » les villes où étoient les Siéges de ces Evêchés, & que les Comtes » & les autres Seigneurs particuliers s'étoient saisis de tous les » revenus ecclésiastiques, l'abus s'introduisit & fut toléré sous » prétexte de nécessité, savoir que tous les Evêchés du Comté » des Gascons, pris au sens que je l'explique, étoient possédés » par une seule personne qui prenoit le nom général d'*Evêque* » *de Gascogne*, pour exclure dans les paroles l'incompatibilité » de plusieurs Evêchés. Je ne propose pas cela, ajoute-t-il, de » mon cru, mais suivant les anciens papiers de la Réole, qui » font voir Gombaud Evêque de Gascogne, & encore selon la » foi des titres de Lescar & Dax, qui font mention d'un Evêque » Raymond le Vieux qui possédoit *tous les Evêchés de Gasco-* » *gne*, suivant la coutume de ses prédécesseurs, à savoir les » Evêchés de Lescar, de Dax, d'Aire, de Bayonne, de Bazas & » d'Oléron ». (*Hist. de Béarn*, l. 3, c. 8.) Revenons à Guillaume-Sanche. Ce Duc, suivant l'Ecrivain qui nous sert de guide, est le même que *Willermus Sanctus*, Duc de Navarre, qui, au rapport de Raoul Glaber, (l. 2, c. 9,) remporta une insigne victoire sur les Sarasins d'Afrique à la descente qu'ils firent dans ses Etats sous le commandement d'Almunor, & obligea ceux qui échapperent à regagner en diligence leurs vaisseaux. Il mourut non pas l'an 1017, comme le marque D. de Sainte Marthe, mais vers l'an 984, laissant de sa femme URRAQUE, fille de Garcie I, Roi de Navarre, Bernard-Guillaume, qui suit; Sanche-Guillaume; Brisque, femme de Guillaume le Grand, Comte de Poitiers; & deux autres filles.

BERNARD-GUILLAUME.

984 ou environ. BERNARD-GUILLAUME, fils de Guillaume-Sanche, lui succéda en bas âge sous la tutele de Guillaume, fils de Gombaud, qui prit pendant quelque tems les titres de Comte Marquis & Duc de Gascogne. L'an 1004, Bernard-Guillaume exerça une sévere vengeance contre les meurtriers de S. Abbon, Abbé de la Réole, qu'il avoit appellé deux ans auparavant pour mettre la réforme dans ce Monastere. Il mourut empoisonné (Ademar dit ensorcelé) le jour de Noël 1010, sans laisser d'enfans de GARCIE, son épouse, nommée BERTHE par Ohienhart.

SANCHE-GUILLAUME

1010. SANCHE-GUILLAUME succéda, au Duché de Gascogne, à Bernard-Guillaume, son frere. Il est fondateur de l'Abbaye de S. Pé de Génerez (*Sancti Petri de Generoso*) en Bigorre, qu'il dota de plusieurs fonds & immunités. Un nombre de Comtes & Seigneurs souscrivirent la Charte de cette fondation. Le nécrologe de S. Sever de Rustan met sa mort au 4 Octobre de l'an 1032. Il eut deux filles, suivant le même monument, Garcie, ou plutôt Sancie, mariée à Bérenger-Raymond I, Comte de Barcelone; & Alausie, femme d'Alduin II, Comte d'Angoulême. Les Ecrivains aragonois disent que Sanche le Grand, Roi de Navarre & d'Aragon, fit la conquête de la Gascogne sur le Duc Sanche-Guillaume, qu'il rendit par là, selon eux, son vassal. Il est vrai que le Monarque, dans quelques actes, prend le titre de Roi de Gascogne; mais par là il entend la Biscaie, ancienne patrie des Gascons, & jamais on ne prouvera qu'il ait fait des conquêtes en-deçà des Pyrénées & qu'il y ait dominé.

BERENGER.

1032. BERENGER, ou BERLANGER, fils, suivant M. de Marca, d'Alduin II, Comte d'Angoulême, & d'Alausie, fille de Sanche-Guillaume, recueillit, en 1032, la succession de ce dernier. Il en jouit peu d'années. Ce Prince étant mort sans enfans vers l'an 1036, Eudes, Comte de Poitiers, fils de Guillaume le Grand & de Brisque, sœur (& non fille) de Sanche-Guillaume, Duc de Gascogne lui succéda, du chef de sa mere. Eudes fut tué le 10 Mars 1040 (N. S.) devant le château de Mauzé dans l'Aunis, dont il faisoit le siége. Alors Bernard II, Comte d'Armagnac, issu en ligne masculine de la race des Ducs de Gascogne, se rendit maître du pays; il s'y maintint jusqu'en 1052, qu'il fut contraint par Gui-Geofroi, fils de Guillaume V, Comte de Poitiers, de lui vendre moyennant la somme de 15 mille sous. Le Duché de Gascogne & le Comté de Bordeaux furent par là réunis au Duché de Guienne, ou d'Aquitaine. (V. *Guillaume, Comte de Poitiers.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES VICOMTES ET PRINCES DE BÉARN.

Le Béarn, nommé dans l'Itinéraire d'Antonin *Beneharnum*, du nom de son ancienne capitale qui n'existe plus & dont on ignore la position, borné au Nord par la Chalosse, le Tursan & l'Armagnac; au Midi par les Pyrénées; au Levant par le Bigorre; à l'Occident par le pays de Soulle & la Basse-Navarre; s'étend sur 16 lieues de longueur & 15 de largeur. La ville de Pau, en latin *Palum*, est depuis long-tems, mais n'a pas toujours été, la capitale de Béarn, parce qu'elle n'est pas fort ancienne.

CENTULFE I.

L'an 819, l'Empereur Louis le Débonnaire donna la Vicomté de Béarn à Centulfe, 2e fils de Loup-Centule, Duc de Gascogne, qu'il avoit dépouillé de ses Etats. M. de Marca dit, que ce Monarque ne voulut lui accorder que le titre de Vicomte, de peur qu'en lui donnant celui de Comte il n'en prît occasion de revendiquer le Duché de Gascogne dont le Béarn étoit un démembrement. Cette concession au reste n'étoit à proprement parler que la confirmation de celle que les enfans de Garsimire avoient faite de leur patrimoine à Centulfe & à Loup-Donat, son frere, en se retirant, après la mort de leur pere, au-delà des Pyrénées. Centulfe, & son frere Donat-Loup, Comte de Bigorre, mériterent à leurs descendans par leur fidélité tant envers Louis le Débonnaire qu'envers son fils Charles le Chauve, la paisible possession du Bigorre & du Béarn. Centulfe I mourut avant l'an 845, laissant un fils de même nom que lui.

CENTULFE II.

845 au plus tard. Centulfe II, fils de Centulfe I, lui succéda en bas âge sous la tutele de sa mere, par la concession du Roi Charles le Chauve. Ce fut une faveur de ce Prince qui pouvoit disposer de ce Bénéfice en faveur d'un autre, parceque l'hérédité des Fiefs n'étoit pas encore établie. On ignore la durée de son régne. Il laissa pour successeur un fils dont le nom n'est point connu, & dont la mort arriva vers l'an 905.

CENTULE I, ou CENTOING.

905 ou environ. Centule I, ou Centoing, petit-fils de Centulfe II & héritier de la Vicomté de Béarn, mourut vers l'an 940. Mariana dit qu'il passa pour le plus habile Capitaine de son tems; mais il se trompe en le faisant contemporain de Sanche Abarca, Roi de Navarre, & en l'associant aux avantages que ce dernier remporta sur les Maures. Sanche Abarca ne monta sur le trône que 30 ans au moins après la mort de Centule I.

GASTON-CENTULE.

940 ou environ. Gaston-Centule, fils de Centule I, fut son successeur en la Vicomté de Béarn. De son tems & même auparavant, il y avoit à Morlas, l'une des principales villes de Béarn, un Hôtel des monnoies appartenant aux Vicomtes, où par un privilege singulier dans lequel se maintinrent les successeurs de Gaston-Centule, on fabriquoit des especes non-seulement de cuivre & d'argent, mais aussi d'or, de même que dans les Hôtels du Roi. C'étoient celles qui avoient le plus de cours dans toute la Gascogne, jusque-là que toutes les rentes, tous les cens & devoirs anciens étoient reconnus & payés par les tenanciers & débiteurs, en deniers, sous & livres de Morlas. La différence de cette monnoie & de la tournoise, étoit telle que la livre de Morlas excédoit celle de Tours non-seulement d'un cinquieme comme celle du parisis, mais du triple, c'est-à dire qu'une livre de Morlas en valoit trois de Tours, & par conséquent chaque sou & denier de Morlas valoit trois sous & trois deniers tournois.

Le Vicomte Gaston-Centule eut part à la grande victoire que Guillaume Sanche, Duc de Gascogne, remporta vers l'an 980 sur les Normands, & fut un de ceux qui, l'an 982, souscrivirent la Charte par laquelle ce Duc fonda l'Abbaye de S. Sever en action de grace de cet heureux événement. M. de Marca place la mort de Gaston-Centule vers l'an 984.

CENTULE-GASTON II.

984 ou environ. Centule-Gaston, dit le Vieux, successeur de Gaston-Centule, son pere, avoit un frere dont on ignore le nom, qui fut tué à Morlas par un Gentilhomme nommé Lopefort M. de Marca fait l'éloge de la libéralité de Centule-Gaston envers les Eglises de Béarn, & sur-tout envers celle de Lescars. Le même Historien met sa mort environ l'an 1004. Il laissa de son mariage deux fils, Gaston qui suit, Raymond-Centule qui fit un legs à l'Abbaye de S. Pé, qu'il choisit pour sa sépulture, avec une fille, Guillelmine, mariée à Sanche, Infant de Castille. De sept sceaux apposés à leur contrat de mariage, deux, qui se sont trouvés entiers dans ces derniers tems, représentoient, le premier, un écu sur lequel on voyoit un levrier gravé; le second, un écu coupé par des barres transversales. M. Villaret prétend qu'on peut certainement connoître dans ce dernier sceau des figures employées dans le blason de nos jours. L'acte est de l'an 1038 de l'Ere d'Espagne, qui répond à l'an 1000 de J. C. (*Spicil.* T. IX, p. 125.) Outre ces trois enfans légitimes, Centule-Gaston eut un fils naturel nommé Aner-Loup, qu'il fit Vicomte d'Oléron; titre qu'il transmit à son fils Loup-Aner. (Marca.)

GASTON II.

1004 ou environ. Gaston II, fils de Centule-Gaston & son successeur, mourut vers l'an 1012. C'est tout ce que l'histoire nous apprend à son sujet.

CENTULE-GASTON, et GASTON III.

1012 ou environ. Centule-Gaston, dit le Jeune, succéda, vers l'an 1012, à Gaston II, son pere. Il accompagna Sanche le Grand, Roi de Navarre, dans ses guerres contre les Infideles. A la faveur des troubles qui s'éleverent après la mort de Bérenger, Duc de Gascogne, pour la succession à ce Duché, Centule-Gaston affranchit entièrement sa Vicomté de la dépendance de ce Duché. De là vient, suivant la remarque de M. de Marca, que les Chartes du tems le qualifient *Grand-Seigneur & dominateur de terre.* Arnaud, Vicomte de Dax, jaloux de cet accroissement de puissance, déclara la guerre au Vicomte de Béarn. Ils s'accommoderent ensuite; mais il resta entre les deux Maisons un levain de dissention, qui fermenta dans les générations suivantes, & ne fut détruit que par la ruine de la Maison de Dax. L'an 1039, après la mort d'Eudes, Comte de Poitiers & Duc de Gascogne, Centule-Gaston & Bernard II, Comte d'Armagnac, disputerent, chacun de leur côté, le Duché de Gascogne à Guillaume V, successeur d'Eudes. Centule-Gaston prétendoit à cette succession, du chef d'Angela, son épouse, qui étoit de la famille des Ducs de Gascogne. Le Comte d'Armagnac avoit un droit encore plus évident, dit M. de Marca, sans néanmoins l'expliquer. Quoi qu'il en soit, ce dernier resta en possession du Duché de Gascogne pendant l'espace de 30 ans. Centule-Gaston ayant entrepris de soumettre le pays de Soulle, les habitans l'assassinerent vers l'an 1058 (Marca) & non 1068 comme le marque un Moderne. Il avoit perdu quelques années auparavant Gaston III, son fils aîné & son collégue, dont la femme, Adélaïde, fille de Géraud Trancaléon, Comte d'Armagnac, & sœur de Bernard II, épousa en

secondes noces le Vicomte Roger, après avoir eu de son premier mariage Centule qui suit, & Raymond-Centule que l'Eglise de S. Pé de Generez compte entre ses bienfaiteurs. (*Gall. Christ. nov.* T. I, *pr.* p. 195, col. 1.)

CENTULE IV.

1058. CENTULE IV, fils de Gaston III, succéda à son aïeul Centule-Gaston dans la Vicomté de Béarn. Il fut intimement lié avec Guillaume VI, Comte de Poitiers & Duc de Guienne, qu'il assista dans plusieurs de ses expéditions. Le Comte Duc reconnut les services du Vicomte de Béarn, par le don de plusieurs domaines & droits qui lui appartenoient dans cette Vicomté. Ce fut vraisemblablement alors que Centule réunit au Béarn la Vicomté de Montaner, qui étoit fort considérable. Vers l'an 1070, Centule épousa GISLE, sa proche parente, dont le Pape Grégoire VII l'obligea de se séparer quoi qu'il en eût un fils. Après la dissolution de ce mariage prononcé, l'an 1077, par Amé, Evêque d'Oléron & Légat du S. Siége, Centule, pour la réparation de sa faute, donna la 10 partie de son droit de Seigneuriage sur la monnoie de Morlas, à l'Abbaye de Cluni. Centule, après avoir fait cette donation, envoya Gisle à Cluni pour y recevoir l'habit de religion, & passer de là au Monastere de Marcigni. Tout ce récit est fondé sur une Charte originale rapportée par M. de Marca. (*Hist. du Béarn*, p 300 & 306.) Centule, dégagé de ses premiers liens, en contracta de nouveaux, l'an 1078, avec BÉATRIX, fille de Bernard I, Comte de Bigorre, laquelle devint héritiere de Raymond, son frere, mort en 1080. La même année 1080, Sanche-Ramire, Roi d'Aragon, dont Centule relevoit pour le Bigorre, entre dans ce pays à main armée, sur le refus ou le délai qu'il apportoit à lui rendre hommage ; mais ce différend fut bientôt pacifié. L'an 1088, Centule marche au secours de ce même Roi contre les Maures ; mais étant arrivé dans la vallée de Tena en Aragon, il fut assassiné par un Gentilhomme nommé Garcias, son vassal, chez lequel il étoit descendu. Ce Prince fit réparer la ville d'Oléron que les Normands avoient détruite, & dont ses prédécesseurs avoient déjà relevé la cathédrale. De son premier mariage avec Gisle il laissa Gaston qui suit ; de Béatrix, sa seconde femme, il eut Bernard & Centule, qui furent l'un après l'autre Comtes de Bigorre. Une Charte du Monastere de la Pegna le qualifie Comte de Béarn & d'Oléron. Cependant ses successeurs préférerent toujours le titre de Vicomte de Béarn à celui de Comte de la même province.

GASTON IV.

1088. GASTON IV, fils de Centule IV & de Gisle, sa premiere femme, fut reconnu Vicomte de Béarn, préférablement à ses freres du second lit, malgré la dissolution du mariage de ses pere & mere, prononcée par le Pape Grégoire VII. C'étoit alors Urbain II, moins rigide que Grégoire, qui tenoit le S. Siége. A son avénement il jura, suivant la coutume de ses prédécesseurs, l'observation du for, ou des privileges de Morlas, qui étoit alors la capitale de Béarn. Il étoit déjà marié avec TALESE, fille de Sanche, Comte en Aragon, laquelle fit le même serment avec lui. Gaston n'avoit pas renoncé à la conquête de la Vicomté de Soulle, quoique cette entreprise eût coûté la vie à son aïeul. Le Seigneur de ce pays lui ayant refusé l'hommage, il prit de là occasion de lui faire la guerre, & réussit à le dépouiller, vers l'an 1090, de sa Vicomté. La Croisade ayant été publiée l'an 1095, Gaston prit parti pour cette expédition, & se mit en marche pour la Terre-Sainte, l'an 1096, avec le Comte de Toulouse, non comme vassal, ainsi que Vignier l'avance, mais comme ami. Il fut un des Seigneurs qui acquirent le plus de gloire dans cette expédition. Les Historiens contemporains des Croisades ont tellement défiguré son surnom, qu'on a peine à le reconnoître. C'est *Gastus de Berdeis*, *Bordeis* ou *Burdeis* dans Albert d'Aix ; *Gaston de Behert* dans Robert du Mont ; *Gastos de Biarts*, & *Gastus de Beart* dans un manuscrit de Besly ; *Gasto de Beardo* dans Raymond d'Agiles. Guillaume de Tyr le prend même quelquefois pour le Comte de Beziers. La valeur ne fut pas la seule vertu que Gaston fit éclater dans cette expédition. A la prise de Jérusalem, Tancrede & lui se signalerent par un trait d'humanité que l'histoire doit d'autant moins oublier, qu'il fut peut-être unique dans cette horrible scene. Tandis que les Croisés poursuivoient, l'épée à la main, les Musulmans jusque dans le Temple de Salomon, où ils s'étoient jettés en foule, ces deux Princes y entrerent ensemble, ne respirant comme les autres vainqueurs que le carnage & la mort. Mais attendris par les cris d'une troupe de ces malheureux qui étoient montés au haut de l'édifice, ils leur accorderent la vie, & leur donnerent leurs bannieres pour leur servir de sauve-garde. Il est vrai que cette protection leur fut inutile. Car le lendemain des Chrétiens, étant venus dans le Temple pour remercier Dieu de leur victoire, firent main-basse sur les Infideles qu'ils y rencontrerent, croyant sans doute que l'holocauste de la ville ne seroit pas complet s'ils n'y ajoutoient ces infortunées victimes. Au mois de Septembre 1099, Gaston reprit la route de France avec le Duc de Normandie & le Comte de Flandre. A son retour, il conseilla à l'Evêque de Lescars d'établir la vie réguliere dans sa Cathédrale ; ce qui fut exécuté l'an 1101.

L'ancienne inimitié des Maisons de Béarn & de Dax se renouvella, l'an 1104, à l'occasion d'Arnaud-Raymond, Archidiacre de Dax & parent de Gaston, que Navarre, Vicomte de Dax, avoit emprisonné, puis rançonné fortement en lui rendant la liberté. Gaston prit les armes pour venger l'outrage fait à son parent. Le succès répondit à la justice de sa cause : il tua Navarre dans un combat, & conquit toute sa Vicomté. Les parens de Navarre, dans leur désespoir, mirent à mort l'Archidiacre Arnaud-Raymond. Gaston, l'an 1114, marcha au secours d'Alfonse, Roi d'Aragon, qui faisoit le siége de Saragosse, défendue par les Maures. Mais cette expédition réussit mal, & les Chrétiens furent obligés de lever le siége. Il fut repris l'an 1118, & la place, réduite aux abois, se rendit le 18 Décembre de la même année. Gaston & les siens se distinguerent à ce second siége comme au premier. Pour sa récompense, il reçut d'Alfonse le titre de Seigneur de Saragosse, & de premier Rincombre, ou Pair d'Aragon. Mais dans le vrai il ne fut maître à Saragosse que des quartiers qui avoient été occupés par les Chrétiens sous les Maures. Gaston continua la guerre contre les Maures, auxquels il enleva Tarragonne, Calatayub & d'autres places. De retour à Morlas, l'an 1122, il eut l'honneur d'y recevoir le Roi d'Aragon. Dans les années, 1123, 1125, 1128, 1129 & 1130, on le voit encore en Espagne occupé à combattre les Maures. Cette derniere année fut le terme de ses exploits & de sa vie. Tandis que le Roi d'Aragon étoit devant Bayonne, dont il étoit venu faire le siége, on ne sait par quel motif, Gaston & l'Evêque d'Huesca défendoient son pays contre les Sarazins de Lérida, de Tortose & de Valence, qui vouloient profiter de son absence pour y pénétrer. Mais leur ayant livré bataille dans le mois d'Octobre avec des forces inférieures aux leurs, ils périrent l'un & l'autre dans l'action. (Ferréras.) Le corps de Gaston fut inhumé à Sainte Marie de Saragosse, où l'on montre encore aujourd'hui ses éperons & son cors de guerre, comme on montre à la Cathédrale de Lyon le cors de guerre du fameux Roland. Il eut de TALESE, son épouse, cinq fils, dont le dernier, qui suit, fut le seul qui lui survécut, avec une fille, nommée Guiscarde, dont il sera parlé dans la suite. Gaston fonda des Eglises & des Hôpitaux, & ne fut pas moins recommandable par sa piété que par sa valeur.

CENTULE V.

1130. CENTULE V, fils de Gaston IV, lui succéda dans ses Etats qu'il avoit gouvernés avec lui de son vivant. Marchant sur les traces de son pere, il suivit le Roi d'Aragon, Alfonse le Batailleur, dans toutes ses expéditions. L'an 1134, étant allé au secours de ce Monarque, qui tenoit assiégée la ville de Fraga, défendue par les Maures, il fut tué dans la bataille que ceux-ci livrerent aux Chrétiens le 17 Juillet. Centule ne laissa point de postérité, & fut le dernier Vicomte de Béarn, descendant par mâles des Ducs de Gascogne.

PIERRE.

1134. PIERRE, fils de Pierre, Vicomte de Gavaret, mort avant 1134, & de Guiscarde, sœur de Centule V, recueillit la succession de son oncle, sous la tutele de sa mere & de son aïeule Talese, qui vivoit encore. Il marcha, comme ses ancêtres, contre les Maures d'Espagne, & se trouva au siége de Fraga, qui fut enlevée à ces Infideles le 24 Octobre 1149. La Seigneurie de Saragosse ayant été retirée à Centule V, son oncle, il obtint en dédommagement celle d'Huesca. On ignore l'année de sa mort : mais elle précéda l'année 1154, qui est celle de la mort de Guiscarde, sa mere. Pierre laissa de N. sa femme, plusieurs enfans en bas âge, dont les principaux sont Gaston qui suit, & Marie.

GASTON V.

1153 ou environ. GASTON V, fils du Vicomte Pierre, lui succéda en bas âge sous la tutele de Guiscarde, son aïeule. Cette Princesse étant morte au mois d'Avril 1154, les principaux Seigneurs de Béarn, au nom de la province, allerent trouver Raymond-Bérenger, Comte de Barcelone, & l'élurent pour leur Vicomte, sauf la fidélité due aux enfans du Vicomte Pierre. Gaston, devenu majeur, se mit en possession de son patrimoine, que le Comte de Barcelone paroît lui avoir remis sans difficulté. L'Histoire ne nous a transmis aucun trait mémorable de son

gouvernement qui finit avec sa vie l'an 1170. Il avoit épousé, 1°, suivant Oihenhart, **Béatrix**, héritiere du Comté de Fezenzac; 2° **Léofas**, dite aussi **Sancie**, fille de Garcie-Ramirez, Roi de Navarre, dont il n'eut point, dit-on, d'enfans non plus que de Béatrix. Cependant un Ancien rapporte que Gaston laissa enceinte Léofas qui accoucha, dit-il, d'un avorton; ce qui répandit la consternation parmi les Grands & le peuple. Chacun faisoit là-dessus les prognostics les plus funestes. Déjà on croyoit voir le pays exposé, par les guerres de ceux qui se le disputeroient, au pillage & aux massacres. On s'en prit à la Vicomtesse Léofas qu'on accusa d'être l'auteur de son avortement. Le Roi de Navarre, Sanche VI, son frere, l'ayant jugée avec son Conseil, la condamna à être jettée, par maniere d'épreuve, pieds & poings liés, du haut du pont de Sauveterre, dans le torrent qui passe dessous. Mais Léofas, dit l'Ecrivain que nous abrégeons, ayant appellé la glorieuse Vierge au secours de son innocence, fut portée sur les eaux à la distance de trois traits d'arc, & s'arrêta sur le sable, d'où elle fut reportée chez elle en triomphe. (Baluse, *notæ in Agobard.* p. 103.)

MARIE.

1170. **Marie**, sœur de Gaston V, lui succéda à l'âge de 18 ans, dans les Vicomtés de Béarn & de Gavaret, & d'autres domaines dont elle fit hommage dans la ville de Jacca, le 30 Avril, à Alfonse II, Roi d'Aragon. Les Béarnois souffrirent impatiemment cet hommage. Résolus de secouer le joug de Marie, ils élurent pour leur Seigneur un Cavalier de Bigorre, qui étoit en réputation. Mais l'an 1171, voyant qu'il donnoit atteinte à leurs privileges, la Cour-Majour de Béarn s'assembla à Pau, le somma de maintenir les fors & coutumes du pays, & sur son refus le massacra. Ils appellerent ensuite d'Auvergne un autre Seigneur, nommé **Centouil**, ou **Centule**, à qui son insolence & sa tyrannie attirerent le même traitement au bout de 2 ans. Ce fut un Béarnois qui le tua sur le pont de Seraing, aux confins du Béarn & de la Soulle. Marie avoit cependant épousé sur la fin de l'an 1170 **Guillaume de Moncade**, fils de Guillaume-Raymond, Sénéchal d'Aragon, de l'ancienne Maison de Moncade en Catalogne, & de ce mariage étoient nés, l'an 1171, deux fils jumeaux, Gaston & Guillaume-Raymond, & l'année suivante un 3e fils, Pierre, qui devint le Chef des Moncades en Catalogne & en Sicile. Les Béarnois, toujours en armes contre Marie & son époux, les obligerent de signer un Traité par lequel ils se démettoient de la Vicomté de Béarn, à condition qu'on éliroit pour Vicomte un de leurs enfans.

GASTON VI.

1173. **Gaston VI**, dit **le Jeune** & **le Bon**, fils de Guillaume de Moncade & de Marie, fut élu Vicomte de Béarn l'an 1173, après le Traité fait par les Béarnois avec ses pere & mere. Comme il étoit alors à peine âgé de 3 ans, on lui donna pour Gouverneur Peregrin de Casterazol, son proche parent. L'an 1186, après la mort de Marie, sa mere, Gaston, devenu majeur, se rend en Aragon, & y reprend, le 3 Février, du Roi Alfonse toute sa terre, *excepté celle*, dit-il dans l'acte d'hommage, *que je tiens de Richard, Comte de Poitiers*. L'an 1192, il recouvre, par la voie des armes, la ville d'Ortez & les terres adjacentes, que le Vicomte de Tartas avoit enlevées à sa Maison pendant la sédition qui s'éleva contre la Vicomtesse Marie. La même année, au mois de Septembre, il reçoit d'Alfonse l'investiture du Comté de Bigorre, en considération de son futur mariage avec **Pétronille**, fille de Bernard V, Comte de Cominges, & petite-fille de Centule III, Comte de Bigorre. Le mariage ne s'accomplit qu'en 1196; mais Gaston prenoit le titre de Comte de Bigorre depuis son investiture. L'an 1205, il se brouille avec Garcie de Navailles, son vassal, sur le refus que celui-ci fait de lui remettre son château de Navailles. Telle étoit la coutume de Béarn, que tous les *Cavers* ou Gentilhommes du pays étoient tenus de faire la délivrance de leurs châteaux au Seigneur, *appaisé, ou courroucé*, trois fois l'année. Garcie, par l'entremise de ses amis, se soumit la même année, & fit sa paix avec le Vicomte. Quelqu'avisé que fût Gaston, il eut l'imprudence de prendre parti pour le Comte de Toulouse dans la guerre des Albigeois. Il encourut par là l'excommunication prononcée contre tous les fauteurs de ces Hérétiques. Il accompagna, l'an 1211, le Comte de Toulouse au siége de Castelnaudari, qu'ils furent obligés de lever. Simon de Montfort confisqua les terres du Vicomte de Béarn, comme celles des autres confédérés. Gaston se joignit au Roi d'Aragon, qui avoit vainement intercédé pour lui auprès du Pape, & continua jusqu'à la mort de ce Prince à faire la guerre au Comte de Montfort. L'an 1214, il obtint du Pape des lettres d'absolution, datées du 20 Janvier, & fut rétabli dans ses biens par le Légat Bernard de Morlane. Gaston mourut l'année suivante sans laisser d'enfans de Pétronille, sa femme, qui se remaria, l'an 1216, à Gui, fils de Simon, Comte de Montfort. Quelque tems avant sa mort il satisfit l'Eglise d'Oléron pour les dommages qu'il lui avoit causés, & obtint de l'Evêque Bernard de Morlas son absolution des excommunications qu'il s'étoit attirées par les dégâts qu'il avoit commis sur les terres de cette Eglise. L'acte où ceci est énoncé porte la date de l'an 1215. (*Gall. Chr. No.* T. I, *pr.* p. 398, col. 1.) *V.* Pétronille, *Comtesse de Bigorre.*

GUILLAUME-RAYMOND.

1215. **Guillaume-Raymond**, fils de Guillaume de Moncade & de Marie de Béarn, prétendit, après la mort de Gaston, son frere, devoir lui succéder de plein droit. La Cour-majour de Béarn soutenoit au contraire qu'il devoit attendre son élection & son agrément. Cette altercation ne finit qu'en 1220 par un accommodement, au moyen duquel Guillaume-Raymond fut reçu *juré* & accepté pour Seigneur. La principale condition de ce Traité fut l'établissement de 12 Jurats perpétuels en la Cour-majour de Béarn, pour contre-balancer l'autorité du Vicomte. Guillaume-Raymond étoit d'un caractere violent, & il en avoit donné des preuves du vivant de son frere, par l'assassinat qu'il commit, le 16 Février 1194, sur la personne de Bérenger, Archevêque de Taragone, oncle de sa femme. Excommunié pour ce crime par le S. Siége, il obtint ensuite son absolution, en se soumettant à la pénitence que le Légat du Pape lui imposa. Devenu Vicomte de Béarn, il eut avec ses voisins des guerres dont l'histoire ne nous a pas conservé le détail. Mais les excès qu'il y commit lui causerent des remords qui l'obligerent de faire le voyage de Rome pour consulter le Pape Honoré III sur ce qu'il avoit à faire pour les expier. Le Pape lui imposa pour pénitence d'aller servir pendant cinq ans à la Terre-Sainte avec un nombre de Chevaliers. De retour chez lui, il tomba dans une maladie qui ne lui permit pas d'accomplir sa pénitence. Garcias, Archevêque d'Auch, la commua en une aumône considérable envers les Templiers. (*Gall. Chr. No.* T I, *col.* 990.) Le Vicomte ne releva point de cette maladie, & finit ses jours, le 26 Février 1223, (V. S.) à Oléron, laissant de **Guillemete de Castelvell**, sa femme, un fils qui suit. (*V.* Sanche, *Comte de Roucillon*, pour les démêlés qu'il eut avec Guillaume-Raymond.)

GUILLAUME I.

1223. **Guillaume**, surnommé par lui-même de **Montrate**, (Chant. le Févre, *Traité des Fiefs*, *pr.* p. 152,) & par d'autres de **Mont-Cathan**, *de Monte Cathano*, fils & successeur de Guillaume-Raymond, étoit en Catalogne occupé dans les guerres civiles qui divisoient ce pays & l'Aragon, sous la minorité du Roi Don Jayme, lorsque son pere mourut. Arrivé dans le Béarn, il fit une ligue, le Jeudi-Saint 1224, avec Thibaut, Comte de Champagne, pour assurer à celui-ci le Royaume de Navarre après la mort du Roi Sanche VII, son oncle. Au mois d'Octobre suivant, étant à Monçon, il entra dans une autre ligue avec l'Infant d'Aragon & plusieurs Barons, pour contraindre le Roi Don Jayme à réformer l'Etat. Ce Prince ayant fait tuer l'année suivante Pedro Ahonez, l'un des Chefs de la ligue, on en vint aux armes. Le Vicomte de Béarn se distingua dans cette guerre, qui finit par un accommodement conclu le 23 Décembre 1226. Etant retourné, l'an 1228, en Aragon, il fut un de ceux qui persuaderent au Roi de porter la guerre dans l'Isle de Majorque. Guillaume se distingua entre les Chefs de cette expédition; mais il y perdit la vie, l'an 1229, dans un combat contre les Maures. Cette même année, avant son départ, il avoit fondé un Ordre militaire sur le modele des Hospitaliers & des Templiers, par le conseil d'Amanieu, Archevêque d'Auch & de ses Suffragans qui en avoient formé le plan, & cela pour réprimer les brigands qui infestoient le pays, en chasser les hérétiques, y rétablir le bon ordre, l'abondance, la paix, la vraie religion, & les y maintenir. La Regle de ces Chevaliers, nommés *de la Foi & de la Paix*, a été mise au jour par D. Martenne dans son premier voyage litteraire, *part.* 2, p. 23. Leur habit étoit blanc, & sur la poitrine ils portoient une croix rouge en sautoir, formée d'une crosse & d'une épée, pour marquer qu'ils devoient combattre sous l'autorité épiscopale. On ne connoît point les exploits de cet Ordre qui ne paroît pas avoir subsisté long-tems. Le Vicomte Guillaume avoit épousé **Gersende**, veuve ou fille d'Alfonse, Comte de Provence, dont il eut Gaston, qui suit, & Constance, mariée à Diaz-Lopez de Haro, Seigneur de Biscaie.

GASTON VII.

1229. **Gaston VII**, fils de Guillaume de Montrate, lui suc-

céda en bas âge sous la régence de Gersende, sa mere. En reconnoissance des services de son pere, le Roi d'Aragon, après avoir fait la conquête de Majorque, lui donna plusieurs terres dans cette Isle. Devenu majeur, Gaston embrassa d'abord le parti de la France contre les Anglois; mais en 1242, il se tourna du côté du Roi d'Angleterre, moyennant 13 livres sterlings par jour que ce Prince lui assura pour sa solde. Il reprit, l'an 1247, les intérêts de la France, & se mit à la tête des Gascons soulevés contre les Anglois. Mais, l'an 1250, il fut pris par Simon de Montfort, Comte de Leycestre, & amené en Angleterre. Ayant été présenté au Roi Henri III à Clarendon, il obtint grace par ses soumissions, & fut remis en liberté au moyen de quelques châteaux qu'il fut obligé de livrer pour sa rançon, mais qui lui furent rendus à la priere de la Reine dont il se disoit parent. De retour en ses Etats, il continua, selon Matthieu Paris, d'animer les Gascons à secouer le joug des Anglois. L'an 1250, la veille de l'Assomption, il reçut d'Amanieu d'Albret l'hommage pour les terres de Bazas & de Cazeneuve. Pétronille, Comtesse de Bigorre, étant morte l'an 1251, il déclara la guerre à Eskivat de Chabannois, pour raison de ce Comté qu'il prétendoit lui appartenir du chef de Mathe, son épouse, fille de Pétronille, & de Boson de Mastas son troisieme époux. Après diverses hostilités, les parties s'en remirent à la décision de Roger IV, Comte de Foix, gendre de Gaston & beau-frere d'Eskivat. Par la sentence arbitrale du Comte, rendue en Septembre 1256, une portion du Bigorre fut adjugée au Vicomte de Béarn, & Eskivat demeura paisible possesseur du reste. Gaston, dont le caractere étoit ennemi du repos, eut ensuite des démêlés successivement avec le Vicomte de Lomagne, le Sire de Mortagne en Saintonge, & le Comte de Cominges.

L'an 1252, Simon de Monfort, Comte de Leycestre, ayant fait sa démission du gouvernement de Gascogne entre les mains de Henri III, Roi d'Angleterre, ce Monarque le donna à son fils Edouard. Gaston, ne redoutant point ce jeune Prince, fait soulever les Gascons en faveur d'Alfonse X, Roi de Castille, qui formoit des prétentions sur ce Duché. Alfonse les fondoit sur ce que la Gascogne avoit été donnée en dot, selon lui, par le Roi Henri II, à sa fille Eléonore, en la mariant avec Alfonse III, Roi de Castille. Les Bordelois furent les plus échauffés dans cette révolte, parceque le Roi d'Angleterre, dit Matthieu Paris, (p. 577) retenoit les vins que leurs marchands menoient à Londres, sans les payer, & leur faisoit d'autres avanies. Alfonse envoya des troupes à Gaston pour soutenir les rebelles. Le Vicomte ayant mis de son côté de bonnes troupes sur pied, alla faire, au mois de Février 1253, le siége de Bayonne, qu'il fut obligé d'abandonner après deux assauts donnés sans succès. Le Roi d'Angleterre, qui se disposoit alors à passer à la Terre-Sainte, eut recours au Pape, & obtint de lui une Bulle d'excommunication contre ceux qui traversoient son voyage. Ce fut le Doyen de Bordeaux qui fut chargé de la fulminer, & le Vicomte de Béarn y étoit spécialement nommé. Gaston n'en tint compte, persuadé qu'il ne soutenoit qu'une cause juste. Le Roi d'Angleterre arriva lui-même en Gascogne avec une armée qui fit quelques progrès. Mais bientôt la querelle des deux Monarques fut mise en négociation par le canal de leurs Ambassadeurs, & se termina pacifiquement la même année par un double mariage de leurs enfans respectifs. (Ferreras, T. IV, p. 217, 218.) Auger de Miramont ayant tué, l'an 1273, Gérard de Castelnau par ordre ou à l'instigation du Vicomte de Béarn, le Sénéchal de Guienne rend consécutivement deux sentences par lesquelles il enjoint à Raymond de Mirail de saisir tous les biens du Vicomte & tous ceux qu'Auger possédoit en Guienne. Gaston appelle de ces deux sentences au Roi d'Angleterre Edouard I. (*Trésor généal.* T. I, p. 244.) Ce Monarque passe en Guienne peu de tems après pour appaiser les nouveaux troubles que le Vicomte y avoit excités. Gaston effrayé vient au devant de lui pour lui faire ses excuses. Edouard n'étoit gueres disposé à les recevoir, les jugeant fort équivoques. Pour lui en attester la sincérité, Gaston lui remet un acte qu'il venoit de faire, le 30 Septembre, dans l'Eglise de S. Michel du Saut, en présence de Gothard, Abbé de Figeac, & d'autres témoins. C'étoit un engagement qu'il prenoit, sous la caution de plusieurs Chevaliers, de ne point sortir de la Cour du Roi d'Angleterre, lorsqu'il y seroit venu, sans la permission de ce Monarque. (Etiennot, *Fragm. mss. Aquitan.* T. XI, p. 18.) Malgré ses protestations le Roi le fait arrêter: on l'oblige à promettre de livrer, pour sa rançon, la ville & le château d'Ortez. Remis en liberté, il appelle à la Cour de France des engagemens forcés qu'il avoit pris. Nouvelles procédures du Sénéchal de Gascogne contre lui. Edouard vient l'assiéger dans le château de Sembouez, où il s'étoit renfermé. Gaston renouvelle son appel, & Edouard prend le parti de se retirer. La cause est poursuivie au Parlement de Paris. Le Roi Philippe le Hardi ne voulant point qu'elle fût jugée contradictoirement, ménage un accord entre les parties par un compromis fait en sa personne, suivant l'usage du tems. Le Vicomte gagne pour le fond; mais il est condamné à faire satisfaction au Roi d'Angleterre pour des termes & des procédés injurieux qu'il avoit employés à son égard. Ceci est de l'an 1274. Ce fut dans le cours de cette procédure que le Chevalier Gilles de Viteville ayant appris que le Vicomte avoit jetté son gage de bataille à la Cour de France, écrivit au Roi d'Angleterre pour le prier de vouloir le prendre pour son Champion. *Sire*, dit-il, *si vous prie & requiers que s'il soit ainsi que contre vous s'engage, vous me donniez la bataille, & je fairai à la mie de Dieu & l'honneur de vous & de my. & s'il estoit ainsy que d'aultres Chevaliers la vous demandassent, ce ne souffrez.... & sachez Sire, que si vous me donnez la bataille, je la fairai sans simonie, pour la grant amour que j'ay a vous, sans plus, Sire.* (Etiennot, *ibid.*) Gaston étant passé, l'an 1275, en Angleterre, se présente au Roi la corde au cou pour lui demander pardon. Edouard l'envoie prisonnier à Winchestre, d'où il revint quelques années après dans sa Vicomté. C'est Walsingham & Nicolas Trivet qui assurent ce fait. Mais il est certain, par Guillaume de Nangis, Ecrivain du tems, que Gaston se trouva au siége de Pampelune, commencé par le Comte d'Artois, Général de l'armée de France, le 8 Septembre 1276, & qu'il y amena des troupes. Il faut donc que son élargissement ait suivi de près son emprisonnement, s'il a été réel. L'an 1283, après la mort d'Eskivat, Comte de Bigorre, Gaston conteste sa succession à Lore, sœur d'Eskivat. (*Voy.* Lore, *Comtesse de Bigorre.*) Le Roi de Castille étant entré, l'an 1286, dans le Béarn, fut mis en déroute par le Vicomte & le Comte de Foix, son gendre, près d'Ortez. Gaston, peu de tems après avoir fait son testament, meurt, le 26 Avril 1290, à Ortez, où son corps est inhumé chez les Dominicains. Matthieu Paris & Matthieu de Westminster font un portrait fort désavantageux du Vicomte Gaston. Il n'avoit, suivant eux, aucun sentiment d'humanité, & à peine avoit-il la figure humaine. Son corps en effet, s'il faut les en croire, étoit d'une grosseur si monstrueuse, qu'il auroit pu remplir tout un chariot; difformité qu'ils attribuent aussi à sa mere. Froissart, qui avoit vu la statue de Gaston en Béarn, & qui savoit l'estime que les Béarnois conservoient pour sa mémoire, le peint sous des couleurs moins défavorables: *Gaston*, dit-il, *moult vaillant homme aux armes.... fut grand de corps & puissant de membres.* Il avoit épousé, 1° MATHE de BIGORRE, fille de Pétronille, Comtesse de Bigorre, & de Boson de Mastas, son troisieme époux, morte en 1270 au plutôt, comme on le voit par son testament, qu'elle fit cette année; (*Trésor généal.*) 2°, l'an 1273, BÉATRIX, fille de Pierre, Comte de Savoie, & veuve de Guigues VIII, Dauphin de Viennois. Ce dernier mariage fut stérile. Du premier, Gaston eut un fils nommé comme lui, qui précéda sa mere au tombeau. Cette Princesse l'avoit mené, l'an 1242, avec elle, lorsqu'elle alla voir à Blayes le Roi d'Angleterre, Henri III, qui devint éperdument amoureux d'elle, & s'épuisa en fêtes qu'il lui donna, & en présens dont il la combla. (Matthieu Paris, *ad an.* 1242.) Gaston laissa du même lit trois filles, Constance, Marguerite, & Mathe. La premiere fut Vicomtesse de Marsan, & épousa, 1° l'Infant Alfonse, fils de Jayme I, Roi d'Aragon; 2°, l'an 1269, Henri, fils de Richard d'Angleterre, Roi des Romains; Marguerite fut mariée à Roger-Bernard, Comte de Foix; ce fut la plus avantagée des filles de Gaston: en vertu du testament de son pere, elle porta la Vicomté de Béarn dans la Maison de Foix, qui en a joui jusqu'à son extinction. Mathe, seconde fille de Gaston, épousa Géraud V, Comte d'Armagnac; & Guillemine fut alliée à Sanche le Grand, Roi de Castille & de Léon. Ce fut Gaston VII qui bâtit le château d'Ortez, où il résidoit, & dont Froissart admiroit encore de son tems les beaux restes. (Voy. *les Comtes de Foix*, & Bernard VI, *Comte d'Armagnac.*

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

SIRES, PUIS DUCS D'ALBRET.

La Sirerie d'Albret tire son nom du bourg d'Albret, de Lebret, ou de Labrit, (*Leporetum*, *Lebretum*,) situé dans les Landes de Gascogne. Cette Seigneurie au commencement étoit resserrée dans des bornes assez étroites. Elle s'étendit dans la suite, & renferme aujourd'hui, outre la capitale, Nérac, Castelgeloux, Mont-réal, & d'autres lieux moins considérables.

Oihenhart fait sortir les Sires d'Albret des Rois de Navarre, mais il laisse à d'autres le soin de prouver cette descendance. L'Auteur d'une généalogie manuscrite des Sires d'Albret, composée au quatorzieme siécle, tire au contraire leur origine d'un Garcias-Ximenès, Comte de Bigorre, dont il place la mort en 758. Garcias-Inigo, fils & successeur de celui-ci, mourut, selon cet Ecrivain, en 802, laissant deux fils, dont le second, nommé Ximenès-le-Gascon, eut en partage la terre d'Albret. Les services militaires que ce dernier rendit aux Empereurs Charlemagne & Louis le Débonnaire lui valurent un accroissement de domaines. Nugna de Biscaie, sa femme, lui donna un fils nommé Inigo, qui lui succéda l'an 830, & deux filles, Ximene & Euclone. Inigo fut héritier de la valeur de son pere. Il eut part aux expéditions militaires d'un Roi de Navarre, son parent, que notre Auteur nomme Inigo Arista, & dont aucun Historien de ce Royaume ne fait mention. Sa mort arriva l'an 868, des suites d'une chûte de cheval. Garcias-Ramire, son fils & son successeur, qu'il eut d'Ermessinde de Gascogne, sa femme, fut *moult preux & hardi Chevalier*, *& mena aux Sarrazins dure & forte guerre.* Il porta aussi du secours à Robert le Fort, Duc de France, contre les Normands, & mourut en 888, laissant d'Alausie d'Aquitaine, sa femme, un fils nommé Veremond. Les Gascons trouverent dans Veremond un vaillant défenseur contre les entreprises du Roi de Navarre, qui vouloit se les assujettir. Il périt le 13 Novembre de l'an 900, dans une des batailles qu'ils livrerent à ce Prince que notre Généalogiste nomme Sanche-Abarca. Mais il se méprend au moins sur le nom. Sanche-Abarca ne monta sur le trône de Navarre qu'en 970. Elvire de Léon, femme de Veremond, le fit pere de trois fils, Azenaire, Sanche & Fortun, & d'une fille nommée Thérese. Azenaire mourut l'an 955, à l'âge de 89 ans, laissant de Blanche de Carcassonne un fils nommé Fortun par les Gascons & Ordogno par les Espagnols. Fortun eut d'Almutie de Cominges deux fils, Bérard & Amanieu, avec une fille nommée Blanche, & finit ses jours en 985. Bérard, qui lui succéda, fut pere de quatre enfans, Guitard, Arnaud, Amanieu, & Marie qui épousa, dit notre Auteur, Gonzalès, Comte d'Urgel. Mais on ne rencontre point ce nom dans les listes avérées des Souverains de ce pays. Théoda, fille prétendue de Borel, Comte de Barcelone, que l'on donne pour femme à Bérard, nous paroît également suspecte. Poursuivons. Bérard, étant mort l'an 995, fut remplacé par Guitard, son fils, qui mourut l'an 1003, sans laisser de postérité. Arnaud, son frere, qui lui succéda, termina de même ses jours sans lignée le 12 Mai de l'an 1055. Amanieu, son autre frere, qui recueillit sa succession, se trouve nommé dans un titre de l'Abbaye de Condom de l'an 1050. C'est par lui que commence la liste véritable des Sires d'Albret. Ainsi nous le nommerons

AMANIEU I.

On n'a aucun détail de ses actions. Notre généalogie dit qu'il mourut l'an 1060, des suites d'une chûte de cheval, & lui donne pour femme Ximene de Navarre, dont il eut deux fils, Amanieu, qui suit, & Bérard.

AMANIEU II.

Amanieu II, Sire d'Albret, suivit, l'an 1096, Godefroi de Bouillon, son parent, à la Terre-Sainte, & fut le premier, suivant la généalogie manuscrite citée, qui entra dans Jérusalem après ce Prince. Il mourut l'an 1100, laissant d'Arsinde de Narbonne, sa femme, un fils, qui suit.

AMANIEU III.

Amanieu III vivoit en 1130, suivant un titre de l'Abbaye de Condom, qui le qualifie Sire d'Albret. Il mourut l'an .... & laissa un fils, qui suit.

BERNARD I.

Bernard I, qualifié Sire d'Albret dans un titre de l'Abbaye de Souche en Bourdelois, vivoit en 1140. Il paroît être pere d'Amanieu & de Roger, appellé frere d'Amanieu dans une Charte d'Odon, Vicomte de Lomagne, donnée en 1160, & de Rose ou Rogie d'Albret, rapportée au degré suivant.

AMANIEU IV.

Amanieu IV, Sire d'Albret, est nommé parmi les témoins d'une Charte donnée, l'an 1174, par Richard, Duc de Guienne, & depuis Roi d'Angleterre, en faveur de l'Abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. Suivant une Charte de l'an 1195, il avoit payé tous les droits dotaux & légitimaires de Rose ou Rogie d'Albret, sa sœur, femme d'Arnaud, Seigneur de Batz, tige de la Maison de Batz encore existante, & frere d'Odon, Ier du nom, Vicomte de Lomagne. Il fit son testament le 2 Août 1209. D'Adelmodis, son épouse, fille de Guillaume IV, Comte d'Angoulême, il eut Amanieu qui suit, & deux filles, Pincelle, mariée à Roger, Vicomte de Fezenzaguet, & Mathe, femme de Raymond-Bernard, Vicomte de Tartas.

AMANIEU V.

Amanieu V, fils & successeur d'Amanieu IV, avoit été élevé à la Cour de Don Jayme, Roi d'Aragon, sous lequel il fit ses premieres armes. L'an 1250, il fut investi des châteaux de Bazas & de Casenove par Gaston VII, Vicomte de Béarn. Ayant eu le malheur de blesser à mort dans un tournoi le Sire de Montberon, il en conserva un chagrin qui ne le quitta qu'à la mort. Un autre événement qui empoisonna le cours de sa vie, ce fut la fin tragique de Guillaume de la Serre, qui avoit été son Gouverneur. Guillaume, ayant tué par aventure à la chasse un Chevalier anglois qui étoit Chambrier du Roi d'Angleterre, ce Prince en fut si irrité, que, l'ayant fait arrêter, il lui fit trancher la tête. Amanieu fut inconsolable de cette perte, à laquelle se joignirent, quelque tems après, celle d'Assalide, son épouse, fille de Didaque, Vicomte de Tartas, & celle de son fils aîné. S'étant rendu auprès de Don Jayme, ce Monarque lui fit épouser Isa-

BELLE, sa proche parente. Amanieu servit avec gloire dans les guerres du Roi d'Aragon contre les Maures. On ignore l'année précise de sa mort: mais il ne vivoit plus en 1255. De son premier mariage il laissa deux fils, Amanieu qui suit, & Bernard.

AMANIEU VI.

1255 au plus tard. AMANIEU VI remit au Prince Edouard, fils aîné de Henri III, Roi d'Angleterre, tout le droit qu'il avoit au château & à la Châtellenie de Milhau. Il vivoit encore le 2 Juin 1270, date de son 2e testament; car il en avoit fait un premier le 6 Juillet 12 2. (*Trésor gén.*) MATHE DE BORDEAUX, sa femme, qui lui survécut jusqu'en 1281, le fit pere de Bernard-Ezi; d'Amanieu; d'Arnaud-Amanieu, & de deux filles, dont l'aînée, Assalide, épousa Centule III, Comte d'Astarac.

BERNARD-EZI I.

1270 au plutôt. BERNARD EZI I, dit aussi BERNADETS D'ALBRET, fils & successeur d'Amanieu VI, mourut vers le commencement de l'an 1281, laissant de JEANNE, son épouse, fille de Hugues XII, Sire de Lusignan & Comte de la Marche, deux filles, Mathe, qu'il institua héritiere par son testament fait le Lundi avant Noël 1280; & Isabelle, premiere femme de Bernard VI, Comte d'Armagnac.

MATHE.

1281. MATHE, fille de Bernard-Ezi, lui succéda sous le bail d'Amanieu, son oncle. Elle mourut, vers l'an 1295, sans postérité. On ignore même si elle fut mariée.

ISABELLE.

ISABELLE, femme de Bernard VI, Comte d'Armagnac, succéda, suivant les dernieres volontés de son pere, à Mathe, sa sœur, & mourut avant l'an 1298.

AMANIEU VII.

AMANIEU VII, frere de Bernard-Ezi I, se mit en possession de la Sirerie d'Albret après la mort d'Isabelle, sa niece. Il fit son testament le 11 Juillet 1324, qui paroît être l'année de sa mort. De ROSE DU BOURG, sa femme, qu'il avoit épousée par contrat du 25 Janvier 1287, il eut cinq fils & six filles. Les plus remarquables de ces enfans sont, Bernard qui suit; Guitard, marié, par Traité du 7 Avril 1321, à Maskarose, sœur de Géraud d'Armagnac, Vicomte de Fezenzaguet; Berard, que son pere déshérita pour s'être ligué avec ses ennemis; Mathe, mariée, 1°, l'an 1308, à Arnaud-Raymond, Vicomte de Tartas, mort en 1312, 2° à Renaud-Rudel, Seigneur de Brageirac; & Jeanne, femme de Renaud V, Sire de Pons, tué à la bataille de Poitiers en 1356, & duquel descend toute la Maison de Pons. La mere de ces enfans vivoit encore en 1326.

BERNARD-EZI II.

1324 au plus tard. BERNARD-EZI II, fils & successeur d'Amanieu VII, mourut l'an 1358. *Il étoit grandement affectionné*, dit M. Galland, (mss. du Roi, n°. 387,) *au service du Roi d'Angleterre, lui rendit aveu de ses terres, tint de lui en don deux mille livres sterlings de rente annuelle & perpétuelle, qu'il devoit faire asseoir sur les péages & coustumes du pont de Londres. Depuis il quitta le service de l'Anglois & fut reconnu tellement affectionné & fidele à l'Etat, qu'en l'année 1332, le Roi Philippe de Valois, ayant résolu de faire le voyage d'outre-mer, désira que Bernard de le Bret fît serment de fidélité à Jéhan de France son fils; ce qu'il jura en la Sainte Chapelle de Paris, sur les reliques, & promit, au cas que Philippe de Valois décédast en ce voyage, tenir ledit Jehan, son fils aîné, pour Roi, & lui obéir comme à son Seigneur. Par le décès de Mathe, sa sœur*, ajoute le même Auteur, *à laquelle il succéda*, (l'an 1338) *il fut fait Seigneur du Vicomté de Tartas, lequel, par ce moyen, est entré dans la Maison d'Albret.* A ce récit de M. Galland nous ajouterons que le Sire d'Albret avoit quitté le service de l'Angleterre dès l'an 1330 au plus tard. La preuve que nous en avons se tire des Lettres du Roi Philippe de Valois, datées de Vincennes le 8 Février 1330, (V. S.) par lesquelles ce Prince confirme celles où Jean, Roi de Boheme, en qualité de son Lieutenant-Général en Gascogne, avoit *permis n'agueres au Sire d'Albret & à ses Barons de se faire la guerre, suivant leurs anciens usages, après s'être défiés, & de continuer celles qui étoient commencées sans défi, sauf le service du Roi.* Nous avons sous les yeux une copie de ces Lettres, dont l'original est aux Archives de Pau. Bernard-Ezi, dans la suite, eut quelques mécontentemens de la France, qui le firent rentrer dans le parti des Anglois. Mais il s'en trouva mal. L'an 1339, *Boure & Blevies* (Blayes) *en Gascogne*, dit le Miroir historial, *furent prinses par les François, & y fut prins le Seigneur de Caumont & le Seigneur de Labret.* On ne sait pas précisément quelle fut la durée de la captivité du second. Mais on ne voit pas qu'il ait depuis figuré dans les événemens de son tems. Bernard-Ezi avoit épousé, 1°, l'an 1318, ISABELLE, fille d'Arnaud, Seigneur de Gironde; 2°, l'an 1321, MATHE, fille de Bernard VI, Comte d'Armagnac, dont il eut treize enfans Les principaux sont, Arnaud-Amanieu, qui suit; Berard, qui se distingua, par sa valeur, sous les régnes de Charles V & Charles VI; Rose, mariée en 1350 à Jean de Grailli, III du nom, Captal de Buch. Mathe vivoit encore l'an 1370, comme on le voit par un accord qu'elle fit, le 4 Septembre de cette année, avec Jourdain de l'Isle, sur la succession de Bertrand de l'Isle. (*Trésor généal.* T. I, p. 147.)

ARNAUD-AMANIEU.

ARNAUD-AMANIEU, fils aîné de Bernard-Ezi, lui succéda. Il embrassa le parti de la France contre l'Angleterre, dont le Roi Edouard III, pour le punir, fit saisir ses terres. Philippe de Valois l'indemnisa de cette perte par une pension de 1750 livres, à quoi montoit le revenu de ses terres saisies. Il s'accorda depuis avec le Roi d'Angleterre, qui lui rendit la jouissance de ses domaines. L'an 1362, le Sire d'Albret fut fait prisonnier par le Comte de Foix en combattant pour le Comte d'Armagnac à la bataille de Launac, donnée le 5 Décembre. Le 30 Juin de l'année suivante, Arnaud-Amanieu fit hommage des châteaux de Bazas & de Casenove au Comte de Foix. Charles le Mauvais, Roi de Navarre, par Lettres du 18 Février 1364 (V. S.) lui donna la charge de Capitaine-Général pour faire la guerre en Languedoc, en Bourgogne & dans toute la France. L'année suivante, le 27 Février, il fit hommage à ce même Monarque pour les terres de Mixe & d'Ostobarès en Basse-Navarre. (*Trésor. généal.* T. I, p. 76.)

L'an 1366, le Prince de Galles, Duc de Guienne, voulant lever une armée pour rétablir Pierre le Cruel sur le trône de Castille, mande ses principaux vassaux, & demande au Sire d'Albret quel nombre de combattans il peut fournir. *Sire*, répond d'Albret, *si je voulois prier tous mes feaulx, j'aurois bien mille lances, & toute ma terre gardée.* (Mille lances formoient un corps de cinq à six mille hommes.) Le Prince alors regardant Felton, l'un de ses Généraux, lui dit en Anglois, *Par ma foi on doit bien aimer une terre où l'on a un tel Baron, qui peut bien servir son Seigneur avec mille lances.* Se retournant ensuite vers Arnaud-Amanieu, *Sire d'Albret*, lui dit-il, *je les retiens tous.* Mais ensuite ayant fait réflexion sur le danger qu'il y auroit d'avoir dans son armée un corps si nombreux de troupes, dépendant d'un Seigneur qu'on savoit affectionné à la France, il lui manda de n'amener que 200 lances & de congédier le reste. D'Albret, piqué de ce contre-ordre, s'en plaignit avec hauteur. Le Prince répondit aigrement, & eut tout sujet de s'en repentir. (Froissart.) L'an 1368, s'étant joint au Comte d'Armagnac & à d'autres Seigneurs, Arnaud-Amanieu appelle avec eux au Parlement de Paris des vexations que le Prince de Galles exerçoit en Guienne. Une nouvelle saisie de ses terres, ordonnée par le Prince, suivit de près cette levée de bouclier. Le Roi de France dédommagea encore cette fois le Sire d'Albret, en lui donnant 4000 livres de rente viagere sur son trésor: il n'obligea pas un ingrat. Le Sire d'Albret & les deux Comtes de Foix & d'Armagnac travaillerent efficacement à faire rentrer la Guienne sous la domination de la France. Le Roi Charles V fit épouser au Sire d'Albret, l'an 1368, MARGUERITE de BOURBON, sœur de la Reine; & en considération de cette alliance il convertit la pension viagere de 4000 livres, qu'il lui avoit accordée, en rente perpétuelle, pour Arnaud-Amanieu & ses hoirs, à la charge qu'ils demeureroient hommes-liges du Roi. Le Sire de Poyanne, Seigneur gascon, attaché au service de l'Angleterre, ayant été pris, l'an 1372, (V. S.) devant la Rochelle avec le Comte de Pembrock, & mis en prison, le Roi Charles V déclara tous ses biens confisqués pour crime de félonie, & les donna au Sire d'Albret par ses Lettres du mois de Mars de la même année. (*Rec. de Colbert.* vol. 31, fol. 085.) Le Roi Charles VI, voulant se décharger de 3000 livres sur les 4000 livres accordées au Sire d'Albret, lui donna par Lettres du 14 Janvier 1382 (N. S.) la jouissance du Comté de Dreux; & pour les 1000 livres restantes, il lui transporta d'autres terres. Arnaud-Amanieu, le 17 Mai de la même année, fut honoré de la dignité de Grand Chambellan, avec 6000 livres de pension. Malgré de si belles récompenses dont nos Rois payoient le zele que le Sire d'Albret leur témoignoit, Froissart nous donne à entendre que ce n'étoit point sans se faire une sorte de violence qu'il

demeuroit attaché au service de la France. » J'ouis une fois dire » au Seigneur d'Albret, dit-il, étant à Paris, une parole que je » notai bien, quoiqu'il semblât la dire pour plaisanter. Un Che » valier de Bretagne lui ayant demandé des nouvelles de son » pays, & s'il persisteroit long-tems dans le service de la France, » il lui répondit qu'il le pensoit ainsi, & qu'il s'y trouvoit assez » bien. Cependant, ajouta-t-il, j'avois plus d'argent & mes gens » aussi, quand je faisois la guerre pour le Roi d'Angleterre, » que je n'en ai maintenant; car quand nous chevauchions à » l'aventure, nous trouvions toujours quelques riches Mar- » chands, de Toulouse, de Condom, de la Réole, ou Bergerac; » il se passoit peu de jours que nous ne fissions quelque bonne » prise, & maintenant tout nous est mort. Alors le Breton se » prit à rire, & lui dit: C'est donc la vie des Gascons. Pour » moi qui entendis cette parole, je vis que le Sire d'Albret com- » mençoit à se repentir d'être François; & peu après on apprit » que le Sire de Muciden, le Seigneur de Rosen, le Sire de » Duras & le Sire de Langoiran, quoique comblés de bienfaits » du Roi, dont ils avoient imploré le secours, étoient ren- » trés au service des Anglois. Telle est la nation des Gascons. » Ils ne sont point stables. Mais encore aimeroient-ils plus les » Anglois que les François; car leur guerre est plus belle sur les » François que sur les Anglois. » Quoi qu'il en soit de ce récit de Froissart, il est certain que la conduite d'Arnaud-Amanieu, depuis qu'il se fut donné à la France, jamais ne se démentit. Le 27 Novembre 1382, il combattit à la bataille de Rosebecque, & contribua beaucoup au succès de cette journée. Il accompagna, l'an 1390, le Duc de Bourbon dans son expédition d'Afrique. Il mourut en 1401, laissant de son mariage Charles, qui suit; Louis qui transporta, par acte du 12 Décembre 1406, à Charles, son frere, des terres à lui laissées par son pere, en échange desquelles il reçut le Comté de l'Isle-Jourdain; & Marguerite, qui épousa Gaston de Foix, Captal de Buch.

CHARLES I.

1401. CHARLES I, fils d'Arnaud-Amanieu, & cousin germain, par Marguerite de Bourbon, sa mere, du Roi Charles VI, succéda à son pere dans la Sirerie d'Albret, la Vicomté de Tartas & la charge de Grand-Chambellan, mais non dans le Comté de Dreux. Le Roi, suivant la faculté qu'il s'étoit reservée, en accordant à Arnaud-Amanieu la jouissance de ce Comté, le retira après la mort de celui-ci, & en jouit jusqu'en Juillet 1407, qu'il le délaissa à Louis, son frere, Duc d'Orléans, pour faire partie de son apanage. Louis, ayant été tué le 23 Novembre suivant, le Roi transporta par Lettres du mois de Décembre ce même Comté à Charles d'Albret, en l'acquit des 3000 livres dont on a parlé ci-dessus. Ce Monarque y ajouta le Comté de Lucques en Lombardie, pour lui tenir lieu d'une autre rente de mille livres. Mais le Sire d'Albret, n'ayant pu entrer en jouissance de ce Comté, renonça au don qui lui en avoit été fait, demandant à S. M. qu'elle lui assignât sa rente de mille livres sur un fonds dont il pût jouir librement. C'est ce que le Roi déclare par ses Lettres adressées à la Chambre des Comptes de Paris, en date du 26 Avril 1411. Charles étoit alors Connétable depuis le 7 Février 1402 (V. S.), charge qu'il avoit d'abord refusé, non sans raison, persuadé, comme il étoit vrai, qu'il n'avoit ni l'expérience, ni la capacité nécessaires pour la bien remplir. Il ne laissa pas néanmoins de remporter en Guienne, dans les années 1406 & 1407, plusieurs avantages sur les Anglois avec l'aide du Comte d'Armagnac. L'an 1411, la faction des Bourguignons, à laquelle il n'étoit pas agréable, le dépouilla de sa charge; mais elle lui fut rendue, après la disgrace du Comte de S. Pol, par Lettres Patentes du 13 Juillet 1413. (*Voy.* Valeran, *Comte de S. Pol.*) Charles, fut nommé, la même année, Capitaine des château & ville de Melun. Deux ans après, il fut tué, le 25 Octobre, à la bataille d'Azincourt, où il commandoit l'avant-garde de l'armée françoise. Les Historiens rejettent sur lui tout le malheur de cette funeste journée. Il avoit en effet si mal choisi la position de son camp & fait ses autres dispositions avec si peu d'intelligence, qu'un Anglois, envoyé par Henri V pour reconnoître notre armée, dit à son maître, en lui faisant son rapport: *Il y en a assez pour être tués, assez pour être faits prisonniers, & assez pour prendre la fuite.* Ce Général n'étoit ni craint ni aimé: il n'étoit pas fait pour l'être. De MARIE, Dame de Sulli & de Craon, Princesse de Bois-belle, aujourd'hui Henrichemont, & veuve de Gui de la Tremoïlle, qu'il avoit épousé le 27 Janvier 1400, (V. S.) & à laquelle il survécut un an ou deux au plus, il eut Charles, qui suit; Guillaume, Seigneur d'Orval, &c.; Jeanne, deuxieme femme de Jean, Comte de Foix, & deux autres enfans.

CHARLES II.

1415. CHARLES II, fils de Charles I, né vers la fin de l'an 1401, lui succéda dans la Sirerie d'Albret, la Vicomté de Tartas & le Comté de Dreux. Ce dernier domaine lui fut enlevé, l'an 1418, par le Roi d'Angleterre, qui le garda jusqu'en 1438, que les François le reconquirent. Le Roi de France ne le rendit pas d'abord au Sire d'Albret; mais il en commit la garde à Guillaume Brouillard: enfin, l'an 1444, ce Monarque rétablit Charles dans le Comté de Dreux, par ses Lettres-Patentes du 16 Novembre. Mais il lui avoit déja donné, l'an 1425 (V. S.), par Lettres du mois de Février, le Comté de Gaure avec la ville de Florence. L'an 1428, Charles s'étant jetté dans Orléans assiégé par les Anglois, la défendit avec beaucoup de valeur. L'an 1442, il reprit sur les Anglois, avec deux de ses enfans, la ville d'Aire, & la remit sous l'obéissance du Roi. L'an 1456, il fit, de concert avec ses fils, le 19 Novembre, une loi domestique, par laquelle les filles sont excluses de la succession à la Seigneurie d'Albret, tant qu'il y aura des mâles de cette Maison. (*Galland.*) L'an 1463, Charles vole, avec le Comte de Foix, au secours de la Reine d'Aragon assiégée dans Gironne par ses sujets révoltés. Il mourut, l'an 1471, âgé de 70 ans, après avoir rendu des services importans à la France sous les régnes de Charles VI, Charles VII & Louis XI. D'ANNE, fille de Bernard VII, Comte d'Armagnac, qu'il avoit épousée en 1417, il eut Jean, Vicomte de Tartas, mort le 3 Janvier 1468 (N. S.); Louis, Evêque d'Aire & Cardinal, mort à Rome le 4 Septembre 1465; Arnaud-Amanieu, Chef de la branche des Seigneurs d'Orval, mort en 1473; Charles, Seigneur de Sainte-Bazeille, décapité, le 7 Avril 1473, à Poitiers, pour avoir trahi Pierre de Bourbon, Sire de Beaujeu, & l'avoir livré entre les mains du Comte d'Armagnac; Gilles, Seigneur de Castelmoron, mort sans enfans, l'an 1479; Marie, alliée, le 11 Juin 1456, à Charles I, Comte de Nevers; & Jeanne, femme d'Artur III, Comte de Bretagne.

ALAIN LE GRAND.

1471. ALAIN, surnommé le GRAND à cause de ses richesses, petit-fils de Charles II, & fils de Jean d'Albret, Vicomte de Tartas, & de Catherine de Rohan, succéda à son aïeul dans la Sirerie d'Albret. Il se rendit maître aussi du Comté de Dreux, que son aïeul avoit donné à Arnaud-Amanieu; ce qui occasionna un procès entre Alain & Isabeau, veuve d'Arnaud-Amanieu. Alain resta en possession de ce Comté jusqu'en 1516, que Jean d'Albret, Sire d'Orval, fils d'Arnaud-Amanieu, y rentra. (Galland.) L'an 1473, Alain obtint la confiscation des biens de Charles de Sainte-Bazeille, son oncle. Il entra, l'an 1486, dans la ligue des Princes contre la Cour. Mais le Roi Charles VIII, étant venu en Guienne avec une armée, il prit le parti de la soumission, & donna même des troupes pour aider le Monarque à réduire les Conféderés. Mais il n'étoit lui-même soumis qu'en apparence, & ne cessoit d'entretenir des liaisons avec la Bretagne, promettant d'y conduire une armée de Gascons & de Navarrois, à condition qu'on lui donneroit en mariage la Princesse Anne, héritiere de ce Duché. Il étoit veuf alors, depuis 1484 ou environ, de FRANÇOISE, fille de Jean de Blois, dit de Bretagne, Comte de Penthievre, qu'il avoit épousée en 1470; & en vertu de ce mariage il prétendoit faire valoir les droits de ses enfans sur le Duché de Bretagne, à l'extinction de la race masculine du Duc François II. Son mariage, projetté avec Anne de Bretagne, s'il eût réussi, auroit confondu les intérêts. Il étoit d'ailleurs puissamment soutenu par la Comtesse Douairiere de Laval, sa sœur utérine, & le fameux Lescun, Comte de Cominges. Le Duc de Bretagne, pressé par l'armée de France & par ses Barons révoltés, accepta ses offres aux conditions prescrites, & signa un engagement solemnel qui fut déposé entre les mains de la Comtesse de Laval. En conséquence de ce Traité, le Sire d'Albret leva promptement des troupes pour aller s'opposer aux progrès que faisoient les François en Bretagne. Ils assiégeoient Nantes & en pressoient vivement la prise, lorsqu'il débarqua à portée de cette ville. Son arrivée les obligea de lever le siége. Ce succès l'enhardit à demander au Duc l'exécution de sa promesse. Mais la jeune Princesse témoignant une répugnance invincible pour épouser un homme de 45 ans, d'une figure désagréable & d'une humeur farouche, on crut devoir temporiser. Maximilien, Roi des Romains, faisoit en même tems solliciter la main de cette riche héritiere, afin de pouvoir serrer la France de deux côtés, par la Bretagne & par les Pays-Bas dont il étoit maître. Le Duc d'Orléans, ennemi de d'Albret, se rangea du côté de Maximilien; ce qui mit le second en fureur contre le premier. On prétend même, & le Duc d'Orléans l'en accusa, qu'il envoya des assassins dans sa tente pour l'égorger. Mais la bataille de S. Aubin du Cormier, donnée le

28 Juillet 1488, où le Duc d'Orléans fut fait prisonnier, mit fin à cette querelle. Le Sire d'Albret n'en fut pas plus avancé. Les poursuites de Maximilien prévalurent enfin sur les siennes, &, l'an 1489, ce Prince épousa secrètement la Princesse Anne par Procureur. Instruit de ce mariage, Alain, pour se venger, livra la ville de Nantes au Roi de France. Les autres traits de sa vie méritent peu d'être recueillis. Il mourut dans le mois d'Octobre 1522, au château de Castel-Jaloux, après avoir eu de son mariage Jean, Roi de Navarre, Comte de Foix, de Gaure & de Périgord, Vicomte de Limoges & de Tartas, mort le 17 Juin 1516; Amanieu, Cardinal, mort le 2 Septembre 1520; Pierre, Comte de Périgord; Gabriel, Seigneur de l'Esparre; & quatre filles. Le P. Anselme cite de lui deux actes où il se qualifie, *Seigneur de Lebret, Comte de Dreux, de Gaure, de Penthievre & de Périgord, Vicomte de Limoges & de Tartas, Captal de Buch, & Seigneur d'Avesnes.*

HENRI I, Duc d'Albret.

1522. Henri I, Roi de Navarre, Comte de Foix, Prince de Béarn, fils de Jean d'Albret & de Catherine de Foix, succéda, l'an 1522, à son aïeul, Alain le Grand, dans la Sirerie d'Albret. L'an 1550, le Roi de France, Henri II, par Lettres, du 29 Avril, érigea cette Seigneurie en Duché. Henri d'Albret ne jouit que cinq ans de cet honneur, étant mort le 25 Mai 1555. Il laissa de Marguerite d'Orléans, sa femme, Jeanne qui porta le Duché d'Albret, avec le Royaume de Navarre & les autres domaines de sa Maison, dans celle de Bourbon, en vertu de son mariage, célébré le 20 Octobre 1548, avec Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme. De son époux, décédé à Andeli le 17 Novembre 1562, des suites d'une blessure qu'il avoit reçue au siége de Rouen, Jeanne eut trois fils, Henri, Duc de Beaumont au Maine, né le 21 Septembre 1551, & mort à la Fleche le 20 Août 1553; Henri, qui suit; Charles, Comte de Marle, né au château de Gaillon le 19 Février 1554, & mort enfant par l'imprudence de sa nourrice qui le laissa tomber d'une fenêtre; & une fille, Catherine, née à Paris le 7 Février 1558, mariée, le 10 Janvier 1599, à Henri de Lorraine, Duc de Bar, & morte à Nanci, sans lignée, le 13 Février 1604. Jeanne d'Albret, mere de ces enfans, mourut à Paris le 9 Juin 1572. (Voy. *les Ducs de Vendôme.*)

HENRI II.

1572. Henri, successeur d'Antoine de Bourbon, son pere, au Duché de Vendôme, le devint de Jeanne d'Albret, sa mere, au Royaume de Navarre & au Duché d'Albret en 1572. Le trône de France lui fut ouvert, comme au plus proche héritier, après la mort tragique du Roi Henri III, arrivée le 1 Août 1589. Mais la profession qu'il faisoit du Calvinisme, où sa mere l'avoit élevé, souleva contre lui la plus grande partie de ce Royaume, infectée du poison de la Ligue. Henri fut obligé de conquérir son héritage les armes à la main. Sa conversion acheva ce que ses victoires avoient commencé. Devenu Catholique, il fit revenir à lui tous les esprits, & régna sans opposition sur toute la France, dont il fut un des meilleurs Souverains. Possesseur de cette Couronne, il refusa d'y réunir les domaines qu'il possédoit avant d'y parvenir, & donna en conséquence, le 5 Avril 1590, des Lettres-Patentes pour établir cette désunion. Tous les Parlemens les enregistrerent à l'exception de celui de Paris, que trois Lettres de Jussion ne purent déterminer à les vérifier. La Guesle, Procureur-Général, se distingua dans cette occasion par ses lumieres & sa fermeté. L'affaire ayant été mise en délibération, ce Magistrat portant la parole, conclut en ces termes: *J'empêche pour le Roi l'entérinement des Lettres du 5 Avril 1590, & Lettres de Jussion subséquentes.* Conformément à ces conclusions, Arrêt du 29 Avril 1591, par lequel, oui le Procureur-Général du Roi, en sa remontrance, la Cour déclare ne pouvoir procéder à la vérification desdites Lettres. Cette courageuse résistance fut approuvée du Roi l'an 1607, par l'Edit du mois de Juillet. Sa Majesté y déclare qu'elle révoque les Lettres-Patentes en tant que besoin seroit, & confirme l'Arrêt de la Cour du 29 Avril 1591. (Expilli)

L'an 1651, le Roi Louis XIV donna le Duché d'Albret, avec ses dépendances, au Duc de Bouillon, en échange des Principautés de Sedan & de Raucourt; mais à la charge que le Duc d'Albret n'auroit rang & séance que du 10 Février 1652.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE COMINGES.

Le pays de Cominges étoit habité, du tems de Jules César, par les *Convenæ*, ramas de brigands que Pompée obligea de descendre des Pyrénées, d'où ils infestoient les provinces voisines d'Espagne, dans l'Aquitaine, & d'y fixer leur demeure. La ville qu'ils y fonderent sur la Garonne fut d'abord appellée *Lugdunum*, nom commun à toutes les villes bâties sur des hauteurs, à quoi l'on ajouta *Convenarum*, pour la distinguer par le peuple qui l'habitoit. C'est aujourd'hui S. Bertrand.

S. Isidore, dans le IX^e livre de ses origines, confond les *Convenæ* avec les Gascons; sentiment réfuté avec succès par Oihenhart & le P. Pagi. Le Comingeois, borné au Nord-est par le Languedoc, au Sud par l'Aragon & la Catalogne, à l'Est par les pays de Foix & de Conserans, à l'Ouest par le Nébouzan, le pays des quatre vallées & l'Astarac, s'étend sur 18 lieues de longueur & 15 de largeur. Ce pays fut compris dans la Gascogne, comme il l'étoit dans la Novempopulanie lorsque cette province fut érigée en Duché. On prétend qu'il eut des Comtes particuliers dès le commencement du X^e siecle; & en effet on trouve, avec le titre de Comte, *Asnarius* en 900. C'est apparemment ce Loup-Aznaire que Frodoard qualifie Comte de Gascogne & qui fut du nombre des Seigneurs d'Aquitaine & de Gothie qui vinrent faire hommage au Roi Raoul, l'an 932, lorsque ce Prince eut passé la Loire pour faire reconnoître son autorité dans cette partie de la France où jusqu'alors elle étoit méconnue. Le même Auteur, dit qu'Aznaire, dans cette rencontre, montoit un cheval qui avoit plus de cent ans, & néanmoins étoit encore vigoureux. (*Bouq.* T. VIII, p. 188.) Arnaud paroît avec la qualité de Comte de Cominges en 944 & 956; vient après lui Roger I, qui signa, en 983, la Charte de l'union de l'Abbaye de Pessan à celle de Simorre; (*Gall. Chr. No.* T. I, *pr.* p. 168. col. 1,) puis Raymond I, en 957, ensuite Amelius, Bernard I, fils de Raymond, Guillaume en 1015 & 1025, Roger II en 1026 & 1035, Arnaud II en 1062 & 1070, Roger III en 1074, Bernard II, fils de Raymond, en 1075 & 1100; mais il y a lieu de douter si tous ces Comtes viennent de la même souche. On a plus de lumiere sur la suite.

BERNARD III.

Bernard III, fils de Roger, étoit Comte de Cominges vers l'an 1120. C'est l'époque à-peu-près, suivant Dom de Sainte-Marthe, d'une expédition funeste qu'il fit contre la ville de Conserans dont il prétendoit avoir les deux tiers que l'Evêque Pierre lui contestoit. Ne pouvant réussir dans cette prétention par les voies de droit, il eut recours à la violence. Dans le tems qu'on ne s'y attendoit pas, il entra furtivement avec ses gens dans la ville, qu'il livra aux flammes, après en avoir fait prisonniers l'Evêque & les habitans, & les avoir fait transporter avec leurs effets au village de S. Gerons, qui lui appartenoit. Conserans demeura désert l'espace de sept ans, jusqu'à ce que l'Evêque eût accordé, malgré son Chapitre, au Comte ce qui faisoit le sujet de leur querelle. Bernard jouit tranquillement de son usurpation pendant environ 20 ans. Mais, ayant été mortellement blessé, l'an 1150, dans un combat donné près de S. Gaudens, il sentit des remords qui le déterminerent à restituer à l'Evêque ce qu'il avoit envahi sur lui & à réparer les dommages qu'il avoit causés à la ville & aux habitans de Conserans. (*Gall. Chr. No.* T. I, p. 185, *col* 2.) Il fut inhumé à l'Abbaye de Bonnefons, & on le croit fondateur de celle de Feuillans; ce qui est fort douteux. Diaz de Muret, sa femme, Dame de Muret & de Samaran dans le Toulousain, lui donna Dodon, qui suit; Bernarde, mariée à Roger I, Comte de Carcassonne, & d'autres enfans.

DODON.

1150. Dodon, fils & successeur de Bernard III, après avoir gouverné le Comté de Cominges l'espace de 31 ans, se fit Religieux Cistercien à Feuillans en 1181. De N. de Toulouse, sœur & non fille de Raymond V, Comte de Toulouse, nommée Laurence par le P. Anselme, il laissa Bernard qui suit; Roger, Comte de Pailhas, duquel on fait descendre les Vicomtes de Conserans; & Arnaud, Seigneur de Dalmazan, pays qui anciennement faisoit partie du Comté de Foix, & qui étoit entré dans la Maison de Cominges par quelque alliance avec celle de Foix. (*Vaissete*, T. III, p. 74)

BERNARD IV.

1181. Bernard IV, fils & successeur de Dodon, débuta par faire revivre les prétentions de Bernard III, son aïeul, sur la ville de Conserans. Il employa pour les faire valoir les mêmes moyens dont celui-ci avoit usé, c'est-à dire la violence. Ayant soudoyé des bandes de Routiers, il entra dans la ville d'où il chassa l'Evêque Auger & les Chanoines; après quoi il alla piller leurs châteaux & les autres fonds qui leur appartenoient. Deux successeurs d'Auger mort en 1190, Arnaud & Laurent, éprouverent, l'un après l'autre, les mêmes vexations de la part de Bernard. Nous voyons qu'en 1195 Laurent engagea son château de Tortose au Chevalier de Tersne pour défendre son Eglise contre le Comte de Cominges. Celui-ci néanmoins continua de jouir de son usurpation jusqu'aux conquêtes des Croisés dans le pays. Alors, intimidé par Simon de Montfort leur chef, il consentit à s'en rapporter au jugement des Evêques de Tarbes & de Cominges, délégués pour terminer ses différends avec l'Evêque de Conserans. Les Commissaires, par leur sentence rendue le Jeudi avant Noël de l'an 1206, donnerent gain de cause à leur confrere, déclarant que la ville de Conserans lui appartenoit sans partage; à quoi le Comte Bernard se soumit. (*Gall. Chr. No.* T. I, *col.* 1129 & *prob.* p. 185 *col.* 2.) Bernard épousa, dans le mois de Décembre 1197, Marie, fille de Guillaume VIII, Seigneur de Montpellier, & veuve de Baral, Vicomte de Marseille. Ce mariage se fit du vivant de deux femmes, que Bernard avoit alors, dont la premiere étoit Béatrix III, Comtesse de Bigorre, qu'il avoit répudiée sans aucune forme de procès, après en avoir eu une fille; & la 2^e, Comtors, fille d'Arnaud-Guillaume de la Barthe, de laquelle il se fit séparer au mois de Novembre 1197, pour cause de parenté. La même année, il eut avec Raymond-Roger, Comte de Foix, une guerre qui dura 6 ans. (Voy. *les Comtes de Foix.*) L'an 1211, voyant Raymond VI, Comte de Toulouse, son cousin, prêt à se laisser dépouiller par Simon de Montfort, il l'engage à défendre ses Etats, & lui prête son secours. On le rencontre dans toutes les expéditions de ce Prince. L'an 1212, Simon de Montfort entre à main armée dans le Comingois, prend S. Gaudens, & reçoit les soumissions du pays. Bernard est défait, l'an 1213, en combattant pour le Comte de Toulouse, à la bataille de Muret, donnée le 12 Septembre, contre les Croisés. L'an 1214, Bernard & le Comte Toulouse abjurent à Narbonne entre les mains du Cardinal Pierre de Bénévent, toute doctrine contraire à celle de l'Eglise romaine. Bernard se rendit l'année suivante avec les Comtes de Toulouse & de Foix, au Concile de Latran : ils y demanderent la restitution des terres que les

Croisés leur avoient enlevées; mais ils ne reçurent que des réponses vagues, qui rendirent leur voyage inutile. L'an 1218, Bernard aide le Comte de Toulouse à défendre sa capitale, contre Simon de Montfort. Après la mort de ce dernier, arrivée le 25 Juin de la même année, Bernard recouvra une partie de ses domaines. L'an 1219, il commanda le corps de bataille de l'armée des Toulousains, à la journée de Basiege, où ceux-ci remporterent la victoire sur les Croisés Bernard mourut au mois de Février 1226 (N. S.), & fut inhumé à Montsavez, ce qui rend fort suspect ce qu'avancent des Modernes, qu'il mourut Religieux à Bolbonne. De sa premiere femme, il laissa Pétronille, mariée à Gaston VI, Comte de Béarn, puis à Gui, fils de Simon de Montfort; & de la seconde, Bernard, qui suit, & deux autres enfans. De la troisieme, qui, s'étant séparée de lui, épousa, l'an 1204, Pierre, Roi d'Aragon, il eut, suivant Guillaume de Puylaurent, deux filles, Mathilde & Perrone ou Pétronille, dont l'aînée fut mariée à Sanche de Barca, & la seconde à Centule II, Comte d'Astarac.

BERNARD V.

1226. BERNARD V, fils de Bernard IV, lui succéda, l'an 1226, dans la partie du Comingois, que les Croisés n'avoient pu lui enlever. Au mois d'Août de la même année, s'étant rendu au camp d'Avignon, il fit sa paix avec le Roi Louis VIII & le Légat, après avoir déclaré par écrit qu'il se soumettoit entièrement à la volonté du Monarque, lui avoir fait hommage-lige de tous les domaines qu'il voudroit bien lui laisser, & avoir promis de l'aider contre tous ses ennemis, nommément contre le Comte de Toulouse. L'an 1241, Bernard meurt subitement à Lantar le 29 Novembre, en dînant De CÉCILE, fille de Raymond-Roger, Comte de Foix, son épouse, il laissa Bernard, qui suit, & Arnaud Roger, qui fut Evêque de Toulouse. Cécile lui donna aussi plusieurs filles, entre autres Maskarose, femme de Henri II, Comte de Rodez. STEPHANIE de Bigorre, sa seconde femme, le fit pere de Pétronille, femme de Sanche-Nugnès, Comte de Roussillon & de Cerdagne, (Voy. *les Comtes de Bigorre.*)

BERNARD VI.

1241. BERNARD VI, fils & successeur de Bernard V, fit hommage, le 4 Déc. 1241, à Raymond VII, Comte de Toulouse, pour le château de Muret, & autres Fiefs qu'il possédoit au Comté de Toulouse. L'année suivante, il fut excommunié, le 21 Juillet, avec ce même Comte & d'autres Seigneurs, comme fauteur des hérétiques (Albigeois), par l'Archevêque de Narbonne. Après la paix de Lorris il prêta serment de fidélité, l'an 1243, au Roi S. Louis, entre les mains de ses Commissaires. L'année suivante, au mois de Novembre, il se reconnut vassal du Comte de Toulouse, pour ce qu'il possédoit aux diocèses de Conserans & de Cominges, quoique de tems immémorial, est-il dit dans l'acte, lui & ses prédécesseurs eussent tenu le tout en franc-aleu. L'an 1257, il confia, dans le mois de Novembre, à Roger IV, Comte de Foix, la garde de la ville de S. Gérons & du pays de Nebouzan, jusqu'à ce qu'Arnaud d'Espagne, fils de Roger de Cominges & de Raymonde d'Aspel, son vassal, à qui ce pays appartenoit, eût atteint l'âge de 25 ans. Gaston VII, Vicomte de Béarn, qui avoit des prétentions sur le même pays, au nom de Mathe, sa femme, le lui engagea l'année suivante. (Vaissete, T. III, p. 503.) L'an 1294, (V. S.) se voyant cassé de vieillesse & hors d'état de gouverner son Comté, il en fit don entre vifs à son fils aîné le Dimanche avant l'Annonciation. (21 Mars.) Il vécut encore près de 18 ans depuis cette donation, & mourut à Busette le 15 Juillet 1312. Il avoit épousé, 1° THÉRESE, dont on ignore la Maison; 2° LAURE, fille de Philippe de Montfort, Seigneur de Castres en Languedoc, & Comte de Squillace au Royaume de Naples. De ce dernier mariage il eut Bernard qui suit; Pierre Raymond, qui a continué la postérité; Gui, Seigneur de Figeac; Jean Raymond, premier Archevêque de Toulouse par Bulle du 25 Juin 1317, puis Cardinal; deux autres fils, & trois filles, dont Cécile, l'aînée, fut mariée à Jacques I d'Aragon, Comte d'Urgel; & Eléonore, la seconde épousa Gaston II, Comte de Foix (& non Guillaume, Vicomte de Turenne, comme le prétend le P. Anselme.)

BERNARD VII.

1295. BERNARD VII, succéda, l'an 1295, à Bernard VI, son pere, en vertu du don qu'il lui avoit fait du Comté de Cominges. L'an 1309, étant à Paris au mois de Mai, il obtient du Roi Philippe le Bel des Lettres qui lui accordoient la permission de donner en partage à ses fils puînés une partie des Fiefs qu'il tenoit de sa Majesté. (*Rec. de Colb. v. 6, fol. 495.*) Il y a d'autres exemples de pareilles concessions accordées par nos Rois à leurs vassaux, d'où quelques Feudistes inferent que les possesseurs des Fiefs n'en étoient que les usufruitiers, & ne pouvoient en disposer en faveur de leurs puînés, ni d'autres personnes, excepté leurs aînés, sans l'agrément du Roi: sentiment contraire à l'opinion générale fondée sur les loix & les usages constans du Royaume depuis la patrimonialité des grands Fiefs, établie sous Charles le Chauve. L'an 1313, Bernard fut créé Chevalier avec Pierre-Raymond, son frere, par le Roi Philippe le Bel le jour de la Pentecôte. Il mourut l'an 1335, laissant de MATHE DE L'ISLE-JOURDAIN, sa 3e femme, un fils posthume, qui lui succéda. Un fils aîné mort avant lui & dont le nom n'est point connu, avoit laissé six filles, dont la 3e, appellée Cécile, eut pour époux Jean d'Aragon, Comte d'Urgel, & la quatrieme, nommée Jeanne, fut alliée à Pierre-Raymond II, son cousin. Le Comte Bernard VII avoit épousé en premieres noces CAPSUELLE, sœur de Bernard VI, Comte d'Armagnac, & en secondes MARGUERITE, fille & héritiere de Raymond VII, Vicomte de Turenne, dont il eut une fille nommée comme sa mere. (Voy. *les Vicomtes de Turenne.*)

JEAN.

1335. JEAN, fils posthume de Bernard VII, lui succéda au Comté de Cominges & à la Vicomté de Turenne, sous la tutele de Mathe, sa mere. Il mourut en 1339.

PIERRE RAYMOND I.

1339. PIERRE RAYMOND I, fils du Comte Bernard VII, s'empara du Comté de Cominges après la mort du Comte Jean, son neveu, au préjudice de ses nieces, prétendant que c'étoit un Fief masculin, dont les filles étoient excluses; ce qui occasionna dans cette famille une guerre funeste. Le Roi Philippe de Valois, comme Souverain, obligea Pierre-Raymond, & Jeanne, sa niece, à se soumettre à son jugement, & cependant mit le Comté de Cominges sous sa main. Pierre-Raymond finit ses jours, après une longue maladie, le Dimanche après la Quasimodo de l'an 1341, ou 1342, laissant de FRANÇOISE DE FEZENZAC, sa femme, un fils qui suit, avec deux filles, Eléonore, femme, 1° du Vicomte de Pailhas, 2° du Chevalier Galhard de la Mothe; & Jeanne, mariée à Géraud II, Vicomte de Fezenzaguet. Il eut de plus deux bâtards, Pierre-Raymond & Gui. (Voy. *les Vicomtes de Turenne.*)

PIERRE-RAYMOND II.

1341 ou 1342. PIERRE-RAYMOND II, fils de Pierre-Raymond I, lui succéda, malgré les oppositions de Jeanne, sa cousine, fille de Bernard VII Cette contestation fut agitée, les armes à la main, avec la derniere fureur, entre Pierre-Raymond & Gui son fils, d'une part, & les Seigneurs de la Maison de l'Isle-Jourdain de l'autre, prenant le fait & cause de Jeanne, leur parente. Les choses furent portées à tels excès, que les deux partis, dans la crainte d'être punis par le Roi, se virent obligés de lui demander rémission de *plusieurs malfaçons, injures, roberies, arsins, navreures, mutilations & occisions, desobéissances, rebelions, portemens d'armes, guerres publiques, séditions des peuples, robemens des marchands, receptations de bannis, violences, sauve-gardes tant especiaux comme autres brisées, combattemens de chateaux, boutemens de feu ... & tout plein d'autres mefaits, crimes & cas criminels & civils.* Ce qui leur fut accordé par Lettres du mois de Juin 1342. (*Trésor des Chartes, Reg. 74, fol. 694.*) La querelle ne finit pas néanmoins par là. Ce ne fut qu'en 1350 qu'elle fut terminée par la médiation du Cardinal de Cominges, en faisant épouser JEANNE à Pierre-Raymond, son cousin, qui avoit perdu pour lors Gui, son fils, qu'il avoit eu d'un précédent mariage. L'an 1362, Pierre Raymond fut fait prisonnier par le Comte de Foix à la bataille de Launac en combattant pour le Comte d'Armagnac. Pierre-Raymond servit la France dans les guerres qui s'éleverent de son tems, & mourut en 1376, laissant de son mariage trois filles, Eléonore, femme de Bertrand II, Comte de l'Isle-Jourdain, puis de Jean II, Comte d'Auvergne; Marguerite, qui suit; & Agnès, morte sans alliance. La Comtesse Jeanne, mere de ces filles, survécut à son époux.

MARGUERITE.

1376. MARGUERITE, fille de Pierre-Raymond II, lui succéda au Comté de Cominges. Elle fut mariée trois fois: 1°, en 1378, à JEAN III, Comte d'Armagnac; 2°, le 4 Juin de l'an 1384 (& non 1385, comme le marque le P. Anselme) à JEAN D'ARMAGNAC, fils aîné de Geraud III, Vicomte de Fezenzaguet: alliance dont on peut voir les suites malheureuses à l'article de ce dernier; 3°, le 16 Juillet 1419, à MATTHIEU DE FOIX,

frere de Jean, Comte de Foix. Matthieu de Foix étoit un des grands partisans de la Maison de Bourgogne, par opposition à la Maison d'Armagnac, qui avoit embrassé le parti du Dauphin. L'an 1420, le Roi Charles VI, poussé par la Reine & le Duc de Bourgogne, lui adjugea, par Lettres du mois de Juillet, la Vicomté de Narbonne, qu'il avoit confisquée sur le Vicomte Guillaume. (*Rec. de Colbert*, *vol.* 51, fol. 200.) Mais la confiscation ayant été sans effet, le don le fut pareillement. Celui que Marguerite fit du Comté de Cominges à Matthieu, par son contrat de mariage, fut plus solide. Mais il ne tarda pas à payer de la plus noire ingratitude sa bienfaitrice, qu'il maltraita & renferma dans le château de Saverdun, où il la retint prisonniere l'espace de 19 à 20 ans. Enfin les Etats de Cominges, l'an 1439, prirent le parti de s'adresser au Roi Charles VII, pour obtenir la délivrance de leur maîtresse. Le Dauphin en conséquence fit ajourner, par ordre du Roi, Matthieu de Foix, à comparoître devant lui à Toulouse: mais ayant reçu ordre, peu de tems après, d'aller incessamment joindre le Monarque, son pere, il *mit la journée en délai.* L'affaire demeura en suspens durant près de cinq années, pendant lesquelles Marguerite changea plusieurs fois de prison. Elle ne recouvra sa liberté qu'en 1443, au moyen d'un Traité conclu le 9 Mars entre le Roi & Matthieu de Foix; Traité par lequel il fut dit que Matthieu, après avoir donné la liberté à sa femme, jouiroit d'une partie du Comté de Cominges, & Marguerite de l'autre, pendant leur vie; que la jouissance de tout demeureroit au dernier survivant d'entre eux, & qu'après leur mort il seroit réuni à la Couronne. Marguerite alors fut remise entre les mains du Roi, qui l'envoya à Poitiers, où elle mourut dans la même année 1443. Après sa mort Jean IV, Comte d'Armagnac, s'empara d'une partie du Comté de Cominges, sans égard pour la donation qu'elle en avoit faite au Roi de France. Mais le Dauphin, envoyé contre lui, le dépouilla non seulement de cette conquête, mais aussi de ses propres biens, & même de la liberté qui ne lui fut rendue qu'en 1445. Matthieu, qui survécut à la Comtesse Marguerite, sa femme, se remaria à Catherine de Coarale en Béarn, dont il eut deux filles, mariées dans les Maisons de Carmain & de Bonneval, & finit ses jours vers la fin de l'an 1453. Le Comté de Cominges fut alors réuni à la Couronne pour n'en être jamais séparé, comme il avoit été convenu avec la Comtesse Marguerite. Mais le Roi Louis XI, fils & successeur de Charles VII, n'eut aucun égard à cette clause. Voulant reconnoître les services de Jean, bâtard d'Armagnac, qui lui avoit toujours été attaché, il ne se contenta pas de le créer Maréchal de France & de le faire son premier Chambellan, il lui donna de plus par Lettres datées d'Avènes le 3 Avril 1461, (V. S.) le Comté de Cominges. Les Etats du pays ayant fait difficulté de déférer à ces Lettres, Louis, dans un voyage qu'il fit à Bordeaux, rendit une Ordonnance le 15 Mars de l'année suivante, par laquelle dérogeant à la clause des Lettres de réunion, il leur enjoint de reconnoître Jean d'Armagnac pour leur Seigneur. Cette Ordonnance, dont nous avons l'original sous les yeux, ne porte la date que du quantieme du mois; mais nous savons d'ailleurs que Louis XI étoit à Bordeaux en 1462. Jean d'Armagnac étant mort l'an 1472 sans postérité mâle, le Comté de Cominges fut donné par Louis XI à Odet d'Aidies, Seigneur de Lescun, & à ses hoirs mâles. Ce Monarque, dont il étoit Chambellan, ajouta à ce don, par Lettres du mois d'Avril 1472, où il le qualifie de *Cousin*, la terre de Fronsac, *pour récompense*, y est-il dit, *de ses louables & importans services.* (*Invent. du Trésor. des Chartes*, T. 61, fol. 849.) La postérité mâle d'Odet étant venue à manquer, le Comté de Cominges fut de nouveau réuni à la Couronne par Lettres de Louis XII, datées de Paris le 25 Août 1498. Malgré cette nouvelle réunion, les Seigneurs de Lautrec, de Guiche & d'Aubijoux, intenterent procès au Parlement de Toulouse pour le Comté de Cominges; mais, par Arrêt du 22 Mars 1501, ils furent déboutés, dit le P. Anselme. Cependant nous voyons qu'en 1525, le 28 Septembre, Odet, Vicomte de Lautrec & Maréchal de France, en ratifiant le Traité de paix conclu avec l'Angleterre, prend le titre de Comte de Cominges. (Rymer, T. 14, p. 92.) Il l'étoit réellement, suivant D. Vaissete, par le don du Roi François I. Ce Seigneur, l'un des plus grands Capitaines de son tems, étant mort l'an 1529, fut remplacé dans le Comté de Cominges par Henri, l'aîné des fils qui lui survécurent. Henri étant mort l'an 1540 sans lignée, le Comté de Cominges retourna au Domaine de la Couronne, dont il n'a plus été distrait. (*Hist. de Lang.* T. V, p. 524-529.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE BIGORRE.

Le Bigorre, borné au Nord par l'Armagnac, au Midi par les Pyrénées, à l'Est par le pays des quatre vallées, le Nebouzan & l'Astarac, & à l'Ouest par le Béarn, s'étend sur 15 lieues & demie de longueur & environ 7 de largeur. Tarbes est sa capitale. Les *Bigerri*, ou *Bigeronnes*, dont les *Tornates* & les *Camponi* faisoient partie, étoient ses habitans du tems de Jules César. De la domination des Romains, le Bigorre passa sous celle des Visigoths, & successivement sous celle des François & des Gascons. Dès le tems d'Honorius, il étoit compris dans la Novempopulanie, ou troisieme Aquitaine.

DONAT-LOUP ET VANDRÉSIGILE.

Donat-Loup, fils de Loup-Centule, Duc de Gascogne, fut établi Comte de Bigorre vers l'an 820, par l'Empereur Louis le Débonnaire. Wandrégisile, fils d'Atalgaire, & petit-fils, par son pere, d'Hatton, frere du Duc Hunod, établi Comte de la Marche de Gascogne par Louis le Débonnaire, paroît aussi avoir eu le Bigorre dans son département. Il eut pour successeur Bernard, son fils, qui est nommé dans un Diplôme de Charles le Chauve de l'an 845, comme étant alors en exercice. (Bouquet, T. V, p. 199.) On ne connoît point les successeurs de Bernard jusqu'à Raymond, qui, en qualité de Comte de Bigorre, rétablit le Monastere de S. Savin, dans la vallée de Lavedan, vers l'an 946. Il vivoit encore en 947.

GARCIE-ARNAUD I.

* Garcie-Arnaud I, successeur de Raymond au Comté de Bigorre, souscrivit, l'an 983, la Charte par laquelle Guillaume, Comte d'Astarac, soumettoit l'Abbaye de Pessan à celle de Simorre. (*Gall. Chr. Nov.* T. I, *prob.* p. 168, *col.* 1.) C'est tout ce que nous avons pu découvrir sur ce Comte.

LOUIS.

Louis, que M. de Marca (*Hist. de Béarn*, p. 806) substitue immédiatement dans le Comté de Bigorre à Raymond dont il le dit fils, remplaça Garcie-Arnaud I, comme le prouve la Charte qu'Otton-Dat, Vicomte de Montaner, fit dresser, l'an 1009, en sa présence, & avec son approbation, pour la fondation du Monastere de S. Orens ou de la Reulle, de *Regula*, au diocèse de Tarbes. (*Gall. Chr.* T. I, *prob.* p. 195, *col.* 1.) Nos lumieres ne s'étendent pas plus loin sur ce Comte.

GARCIE-ARNAUD II.

Garcie-Arnaud II, successeur de Louis, fut un des Seigneurs qui souscrivirent, l'an 1032, l'acte de la fondation du Monastere de S. Pé de Generez, *S. Petri de Generoso*, au diocèse de Tarbes, faite par le Duc Sanche-Guillaume. (*Gall. Chr. ibid.*) Il contribua lui-même à la dotation de cette Maison par le don qu'il lui fit de la troisieme partie de son marché de Lourde & de quelques terres au lieu d'Ader, en présence de Fortaner, Vicomte de Lavedan, qu'il obligea de promettre avec serment que jamais il ne formeroit aucune demande sur les choses données, à raison de sa Vicomté. (*Marca, Hist. de Béarn.*, p. 806.) Garcie-Arnaud mérite aussi place, ainsi que Garcie-Fort, fils de Fortaner & son successeur à la Vicomté de Lavedan, parmi les bienfaiteurs de l'Abbaye de S. Savin, dont ils augmenterent les rentes, dit M. de Marca, par les donations qu'ils lui firent du tems de l'Abbé Bernard. (*Ibid.*) Il paroît que Garcie-Arnaud étoit un Seigneur équitable & pacifique. Sur quelques difficultés qui s'éleverent entre lui & le Duc Sanche, touchant les limites de la Gascogne & du Bigorre, ils convinrent de visiter ensemble les lieux contentieux, & d'en reconnoître & renouveller les bornes; ce qu'ils exécuterent en présence des Seigneurs & des Prélats de l'un & de l'autre pays. (*Ibid.*) Garcie-Arnaud avoit cessé de vivre en 1036 sans laisser de lignée.

BERNARD-ROGER.

1036 au plus tard. Bernard-Roger, Comte en partie de Carcassonne & de Foix, étoit en possession du Comté de Bigorre en 1036. Il avoit dès lors de Gersende, sa femme, sœur de Garcie-Arnaud, une fille nubile, nommée en naissant Ermessinde, & Gisberge après son baptême, qu'il maria cette année avec Ramire I, Roi d'Aragon, fils de Sanche le Grand, Roi de Navarre. Briz Martinez (*Hist. Pinnat.* l. 2, c. 32,) nous a conservé dans son entier l'acte par lequel Ramire constitue à sa future épouse à titre d'arrhes & de dot ses châteaux, terres & domaines d'Atheres, de Senaque, de Loberes, d'Aries, de Serra-Castel & de la vallée de Tena, avec toutes leurs dépendances, pour en jouir suivant la coutume du pays. » Or cette » coutume, dit M. de Marca, étoit l'usage introduit par les loix » gothiques dans l'Espagne, de constituer à la femme, sur les » biens du mari, un douaire ou agencement qu'ils nommoient » arrhes ou dot, qui ne pouvoit excéder néanmoins la valeur » de la dixieme partie des biens du mari, suivant la loi du » Roi Chindasvind: la disposition de ces biens ou deniers dotaux » demeurant libre à la femme, si elle n'avoit point d'enfans, » & retournant au mari en cas qu'elle décédât sans faire testa- » ment. De sorte que les parens de la fille mariée n'étoient » point obligés de lui bailler sur leurs biens propres aucune » dot, sinon que ce fût de leur bon gré; mais la dot se prenoit » sur les biens du mari. » L'acte dont il s'agit est daté du 22 Août 1036 de l'Incarnation, & fut fait en présence de Richard, Evêque de Tarbes, de Garcie-Fort, Vicomte de Lavedan, & de Gielm-Fort, son frere utérin. Le Comte Bernard-Roger finit ses jours au plus tard en 1038, laissant trois fils, Bernard, Roger & Pierre, avec la fille dont on vient de parler. (*Voyez* Bernard-Roger, *Comte de Carcassonne.*)

BERNARD I.

1038 au plus tard. Bernard I, fils aîné de Bernard-Roger, lui succéda au Comté de Bigorre. L'an 1062, il fit, avec Clémence, sa femme, un pélerinage à N. D. de Puy en Velai, où il mit sa personne & son Comté sous la protection de la Mere de Dieu, avec l'obligation d'une rente annuelle de 60 sous morlas; de là vient la suzeraineté que l'Eglise du Puy prétend sur le Bigorre. Clémence mourut la même année, & Bernard, peu de tems après, prit en secondes noces Etiennette. L'an 1064, le 21 Novembre, de concert avec Héraclius, Evêque de Tarbes, il soumit le Monastere de S. Félix & de S. Licer à l'Ordre de Cluni, pour y établir la réforme. (*Gall. Chr. No.* T. I, *pr.* p. 191.) Bernard mourut vers l'an 1065, laissant de sa premiere femme un fils qui suit, & de la seconde une fille nommée Béatrix qui viendra ensuite. On trouve dans le Cartulaire de S. Pé de Génerez, que ce Comte gouvernoit ses terres avec beaucoup de prudence.

RAYMOND I.

1065 ou environ. Raymond I, fils & successeur de Bernard I, mourut avant le mois d'Avril 1080, sans laisser de postérité. Il paroît qu'il eut quelque différend avec Arnaud II, Comte de Cominges, qu'il ravagea son pays, & qu'il lui fit ensuite réparation des dommages qu'il lui avoit causés. (Vaissete.)

BÉATRIX I.

1080. Béatrix I, fille de Bernard I, succéda au Comte Raymond, son frere, avec Centule I (IV), Vicomte de Béarn, qu'elle avoit épousé l'an 1078. De ce mariage naquirent Bernard, qui suit, & Centule. Leur pere mourut en 1088. Béatrix

lui

lui survécut au moins huit années; car on la voit présente à la grande Assemblée de Prélats & de Seigneurs, qui se tint, l'an 1096, à l'Abbaye de S. Pé de Génerez, pour la dédicace de l'Eglise de ce Monastere, & sa souscription se trouve parmi leurs signatures au bas de la Charte qu'ils firent dresser pour confirmer les privileges & franchises de S. Pé. (*Voy.* Centule IV, *Vicomte de Béarn.*)

BERNARD II.

1096 au plutôt. BERNARD II, fils de Centule & de Béatrix, succéda, dans le Comté de Bigorre, à sa mere, du vivant de laquelle, depuis la mort de son pere, il portoit le titre de cet héritage. On le voit en effet assister avec cette qualité au siége d'Exea, qui fut emportée, le 5 Avril 1095, par Pierre-Sanche, Roi d'Aragon. (Marten. *Thes. Anecd.* T. I, *coll.* 264-266.) Ce fut un Prince appliqué au bien de ses sujets. Il mourut sans enfans l'an 1113, au plus tard. Le nouveau *Gallia Christiana* dit l'an 1120, & se méprend, comme la suite le fera voir.

CENTULE II.

1113. CENTULE II, frere de Bernard II, fut son successeur au Comté de Bigorre. L'an 1114, il eut part à la conquête que le Duc d'Aquitaine fit du Comté de Toulouse sur le Comte Alfonse-Jourdain. Il accompagna, la même année, Gaston, Vicomte de Béarn, son frere consanguin, au siége de Saragosse. Il y revint en 1118, & contribua par sa valeur a la prise de cette ville. L'an 1122, au mois de Mai, il fit hommage du Bigorre au Roi d'Aragon dans la ville de Morlas. Ce Prince lui fit présent alors de la ville & du château de Rode sur le Xalon, avec la moitié de Taracona dans l'Aragon & de ses dépendances. Centule mourut, non vers l'an 1138, comme le pensent Oihenhart & M. de Marca, mais avant l'an 1128, ainsi qu'on va le voir sur son successeur, laissant d'AMABLE, sa femme, une fille qui suit. Un Moderne le confond mal-à-propos avec Centule V, Vicomte de Béarn, en disant qu'il périt l'an 1134 à la bataille de Fraga.

BEATRIX II.

BÉATRIX II, dite aussi BÉNÉTRIS, fille unique de Centule II, épousa, l'an 1118, PIERRE, Vicomte de Marsan, fils de Loup-Aner, & succéda avec lui au Comté de Bigorre, ainsi qu'aux autres terres de son pere, l'an 1127 au plus tard. La preuve s'en tire d'une Charte par laquelle Pierre se disant Comte de Bigorre & Vicomte de Marsan, Béatrix, sa femme, & Centule, leurs fils, donnent la dixme du moulin de Mont-Marsan au Monastere de S. Sever; en reconnoissance de quoi l'Abbé Raymond d'Arbocave (mort en 1127) & son Chapitre, les associent à toutes les prieres & bonnes œuvres de la Communauté. (*Gall. Chr. No.* T. I, *col.* 1152.) Pierre fonda, l'an 1141, la ville de Mont-Marsan, & pour la peupler il invita les habitans de S. Genez, de S. Pere, & d'autres paroisses des environs, à venir s'y établir. Mais ces habitans répondirent qu'étant les hommes de l'Abbé de S. Sever, ils ne pouvoient se transporter ailleurs sans sa permission. Pierre alla donc le trouver, & sur la promesse qu'il lui fit que ses hommes, transférés au Mont-Marsan, continueroient de le reconnoître pour leur Seigneur & de lui payer les mêmes droits, il obtint son consentement. Il falloit de plus une Eglise à la nouvelle ville; & comme elle étoit dans la jurisdiction de S. Sever, ce fut encore l'Abbé qui donna la permission d'élever cet édifice. Mais l'Evêque d'Aire, nommé Bonhomme, s'opposa à cette concession, prétendant qu'à lui seul appartenoit le droit d'ériger de nouvelles Eglises dans son diocèse. L'affaire ayant été portée au Concile de Nogaro, tenu la même année, y fut terminée par une transaction qui maintint le droit de l'Abbé au moyen d'une somme de 130 sous de Morlas, qu'il s'obligea, pour le bien de la paix, à payer à l'Eglise d'Aire (*Gall. Chr. No. ibid. col.* 1155.) L'année suivante, de concert avec sa femme, le Comte Pierre consentit à la translation du Monastere de l'Escale-Dieu, Ordre de Cîteaux, diocèse de Tarbes, fondé en 1136 dans l'endroit dit Cabadour, au lieu où il est présentement. Dans l'acte de consentement, Béatrix fait mention de ses pere & mere par leurs noms, & déclare qu'elle & son mari sont associés aux prieres de l'Ordre de Cîteaux. (*Gall. Chr. No. ibid. pr.* p. 193, *col.* 1.) Pierre mourut en 1163, laissant de son mariage un fils qui suit.

CENTULE III.

1163. CENTULE III, ou PIERRE CENTULE, fils de Pierre & de Béatrix, leur succéda au Comté de Bigorre & à la Vicomté de Marsan. Il est aussi qualifié, dans un titre de 1172, Seigneur du Canton de Saragosse, que M. de Marca croit être le quartier de Notre-Dame du Pilar. L'an 1213 de l'Ere d'Espagne, (1175 de J. C.) il épousa MATELLE, cousine d'Alfonse, Roi d'Aragon, qui lui donna la vallée d'Aran avec la Seigneurie de Borderas, en considération de ce mariage & des services que Centule lui avoit rendus & continuoit de lui rendre. L'an 1176, Centule s'étant brouillé avec Richard, Duc d'Aquitaine, est poursuivi par ce Prince, & va se renfermer, avec le Vicomte Pierre, dans la ville de Dax qu'ils avoient fait fortifier. Richard vient les y attaquer le lendemain de Noël, & force, au bout de dix jours de siége, la place à se rendre. Roger de Hoveden, qui nous fournit ce récit, dit encore, sur l'an 1178, que Richard, étant venu avec une armée à Dax, trouva le Comte de Bigorre fait prisonnier & enfermé dans la prison des bourgeois qui le remirent entre ses mains, que Centule traita de sa délivrance avec ce Prince, & qu'il l'obtint en lui cédant Clermont & le château de Montbrun. Benoît de Péterborough confirme ce récit, & ajoute que Centule dut sa délivrance à la médiation du Roi d'Aragon, Alfonse II, qui vint exprès trouver le Duc Richard, & se rendit sa caution. On ignore combien il vécut depuis. Matelle son épouse le fit pere de Béatrix qui suit.

BÉATRIX III.

BÉATRIX III, dite aussi STÉPHANIE, succéda, au Comté de Bigorre & autres domaines de Centule III, son pere. Elle épousa, 1° PIERRE, Vicomte de Dax; 2° BERNARD IV, Comte de Cominges, dont elle fut répudiée, après en avoir eu Pétronille, qui suit. Béatrix mourut après l'an 1190, & Bernard en 1224.

PÉTRONILLE.

PÉTRONILLE ou PERRONE, fille de Béatrix & de Bernard, succéda en bas âge à sa mere sous la tutele d'Alfonse II, Roi d'Aragon, son parent, on ne sait à quel degré. Ce Prince l'ayant fiancée, l'an 1192, à Gaston VI, Vicomte de Béarn, investit en même tems celui-ci du Comté de Bigorre, comme s'il en étoit Suzérain, mettant pour condition dans l'acte rapporté par M. de Marca (*Hist. de Béarn*, p. 493,) que si Pétronille meurt avant Gaston, il pourra prendre une autre femme de la race de Centule; & qu'au cas qu'il n'y ait point d'enfans de ces mariages, le Comté de Bigorre reviendra au Roi d'Aragon, en payant à Gaston 55 mille sous morlas Alfonse, par le même acte, retint pour soi la vallée d'Aran. Gaston prit dès-lors le titre de Comte de Bigorre; mais le mariage ne s'accomplit que le 1 Juin 1196. Gaston étant mort sans enfans l'an 1215, Pétronille épousa en secondes noces Don Nugnès-Sanche, Comte de Cerdagne. Ce mariage fut déclaré nul par les intrigues de Simon de Montfort, qui engagea Pétronille à donner sa main a Gui, son second fils. De cette alliance, célébrée à Tarbes en Nov. 1216, naquirent 2 filles, Alix & Pétronille. La premiere épousa, 1° Jourdain III de Chabannois, dont elle eut deux fils, Eskivat & Jourdain, avec une fille nommée Lore, mariée à Raymond VI, Vicomte de Turenne; 2° Raoul de Courtenai, qu'elle fit pere de Mathilde, Comtesse de Thyet, qui devint femme de Philippe de Flandre. Pétronille, la deuxieme fille de la Comtesse Pétronille & de Gui de Monfort, eut pour époux Raoul de Teisson, Seigneur puissant en Normandie. Gui de Montfort ayant été tué, l'an 1220, au siége de Castelnaudari, sa veuve fut mariée, en quatriemes noces, à Aymar de Rançon, après la mort duquel elle prit pour cinquieme époux Boson de Mastas, Seigneur de Cognac. Ce Boson fut un grand Justicier. Il porta une loi qu'il eut soin de faire executer, par laquelle il ordonnoit que tout meurtrier volontaire seroit enseveli vif sous le cadavre de celui qu'il auroit tué. La même loi fut suivie en Béarn, selon M. de Marca. La Comtesse Pétronille survécut à Boson, dont elle eut une fille nommée Mathe, qui épousa Gaston VII, Vicomte de Béarn. Pétronille mourut, l'an 1251, au Monastere de l'Escale-Dieu, où elle fut inhumée. Trois ans auparavant, elle avoit remis en dépôt le Comté de Bigorre entre les mains de Simon de Montfort, Comte de Leycestre, Lieutenant du Roi d'Angleterre en Gascogne. Par son testament, elle institua son héritier en Bigorre, Eskivat, son petit-fils, & donna la Vicomté de Marsan, avec le quartier de Saragosse, à Mathe, sa fille.

ESKIVAT DE CHABANNOIS.

1251. ESKIVAT de CHABANNOIS, petit-fils de la Comtesse Pétronille, par Alix sa mere, se porta pour héritier de son aïeule au Comté de Bigorre; mais il éprouva de grandes oppositions à sa prise de possession. Mathe, sa tante, femme de Gaston VII, Vicomte de Béarn, revendiqua ce Comté, comme unique héritiere de Pétronille, prétendant que le mariage de cette

Comtesse avec Gui de Montfort, dont Alix, mere d'Eskivat, étoit née, n'étoit point légitime, ayant été contracté du vivant de Nugnès-Sanche. Guerre à cette occasion. Eskivat mit dans ses intérêts le Roi d'Angleterre, en lui prêtant hommage au mois de Mai 1254. La paix se fit en 1256, par la médiation de Roger IV, Comte de Foix, que les parties avoient choisi pour arbitre. Le jugement qu'il rendit le Samedi après l'Exaltation de la Sainte Croix, (16 Septembre) portoit que la Vicomté de Marsan demeureroit à Mathe, avec la partie basse du Bigorre, nommée *Riviere basse*, qui fut pour lors distraite, ainsi qu'elle l'est à présent, du Comté, & que le surplus appartiendroit, sous le titre d'ancien Comté, à Eskivat, avec les terres de Chabannois. Le 13 Oct. suivant, Roger donne en mariage Agnès, sa fille, à Eskivat, veuf pour lors de Maskarose II, Comtesse d'Armagnac. Eskivat hérita, l'an 1257, de la Vicomté de Conserans, par la mort de Roger, Comte de Pailhas. L'an 1283, étant veuf, il meurt, sans laisser de postérité, vers la fin d'Août, dans la ville d'Olite en Navarre, où il étoit pour le service de la France. Jourdain, son frere, étoit mort avant lui, & comme lui sans lignée. Eskivat avoit fait, le 18 Août, quelques jours avant sa mort, un testament par lequel il instituoit Lore, sa sœur, son héritiere universelle & nommoit pour exécuteurs testamentaires Guipalt de Chabanes, Jourdain Teisson & Elie de Marmont, & ordonnoit que son corps fût inhumé au Monastere de l'Escale-Dieu, (*Voy.* Maskarose II, *Comtesse d'Armagnac.*)

LORE.

1283. Lore, sœur d'Eskivat, Vicomtesse de Turenne en 1284, par son mariage avec le Vicomte Raymond VI, prétendit lui succéder en vertu du testament qu'il avoit fait en sa faveur: mais Gaston VII, Vicomte de Béarn, revendiqua cette succession pour Constance, sa fille aînée, Vicomtesse de Marsan, fondé sur le testament de la Comtesse Pétronille, qui substituoit Mathe sa fille, mere de Constance, à ses freres, Eskivat & Jourdain. Les Etats de Bigorre se déclarerent pour Constance qui resta en possession au moins l'espace de cinq ans, comme on le voit par un Traité d'accommodement qu'elle fit, l'an 1288, avec l'Abbé de la Castelle, au diocèse d'Aire, touchant les droits qu'elle prétendoit sur les biens de cette Abbaye. (*Gall. Chr. No.* T. I, *prob.* p. 185, *col.* 1.) Dans la suite Lore ayant eu recours au Roi d'Angleterre, ce Prince mit sous sa main, par provision, le Bigorre. Six concurrens se présenterent alors; savoir, Lore; Constance; Mathilde de Courtenai, Comtesse de Thyet, avec Philippe de Flandre, son époux; Guillaume Teisson; Mathe, Comtesse d'Armagnac; & l'Eglise du Puy qui réclamoit le Bigorre, en vertu de l'acte fait par le Comte Bernard I l'an 1062. Les parties s'étant pourvues au Parlement de Paris, l'affaire y fut jugée en 1292. Le Bigorre fut mis en sequestre entre les mains du Roi Philippe le Bel, dont la femme, Jeanne, de son chef Reine de Navarre, y formoit aussi des prétentions en vertu de la donation ou cession qu'Aliénor, veuve de Simon de Monfort, Comte de Leycestre, & Simon son fils, avoient faite de ce qu'ils pouvoient eux-mêmes y prétendre, à Henri III, Roi de Navarre, son pere. Jeanne rendit hommage du Bigorre, l'année suivante, à l'Eglise du Puy. Philippe le Bel ayant acquis les droits des autres prétendans à la succession du Comté de Bigorre, en fit porter le titre au 3^e^ de ses enfans, qui fut depuis le Roi Charles le Bel. L'an 1368, Edouard III, Roi d'Angleterre en sa qualité de Duc de Guienne, donna le Bigorre à Jean II du nom, Seigneur de Grailli. Mais celui-ci en fut aussitôt dépouillé par Charles V, Roi de France, qui transporta ce Comté avec celui de Gaure à Jean I, Comte d'Armagnac, par Lettres du 1 Juillet de cette même année. (*Trésor généal.*) Ce Monarque, changeant ensuite d'avis, lui retira le Bigorre l'an 1374, & lui donna d'autres terres en échange. L'an 1389, le Roi Charles VI donna ou rendit ce Comté à Gaston Phebus, Comte de Foix, issu de Roger-Bernard III, qui avoit épousé, l'an 1252, Marguerite, fille de Gaston VII, Vicomte de Béarn, & de Mathe de Bigorre; alliance par laquelle avoient été réunis le Foix, le Béarn, le Bigorre & le Marsan dans la même main. Gaston cependant ne put se mettre en possession du Bigorre par les difficultés que les Officiers du Roi lui susciterent. Ce ne fut qu'en 1425 que Jean de Grailli, Comte de Foix, obtint un Arrêt du Parlement de Paris, qui lui donna main-levée du Comté de Bigorre qui depuis ce tems a suivi le sort du Béarn. Ces Comtés étant tombés dans la Maison d'Albret, l'an 1484, par le mariage de Catherine de Foix, sœur & héritiere de François Phebus, Comte de Foix, avec Jean II, Sire d'Albret, furent réunis à la Couronne de France par Lettres du Roi Henri IV, données au mois d'Octobre 1607.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE FEZENZAC.

Le Fezenzac, en latin *Pagus Fidentiacus*, dont le chef-lieu est aujourd'hui Vic-de-Fezenzac, avoit autrefois beaucoup plus d'étendue qu'il n'en a présentement; car il renfermoit la ville d'Auch avec l'Armagnac & l'Astarac. Maintenant il n'a gueres que sept lieues de longueur sur cinq de largeur. Ses limites sont au Nord le Condomois, au Midi l'Astarac, à l'Orient le haut Armagnac, à l'Occident l'Eausan & le bas Armagnac. Sous les Romains, ce pays étoit habité par les *Ausci*, & faisoit partie de la Novempopulanie, ou troisieme Aquitaine. Les Visigoths l'enleverent aux Romains, & en furent dépouillés à leur tour par les Francs, sous lesquels il se trouva compris dans le Duché de Gascogne. Il avoit néanmoins ses Comtes particuliers, mais amovibles, dès le tems de Charlemagne, comme le prouve une sédition qui arriva, l'an 802, à l'occasion du Comté de Fezenzac, que le Roi Louis donna à Liutard, après le décès du Comte *Burgundio.* (Marca, *Hist. de Béarn*, p. 129.) Mais il paroît qu'après l'extinction du Royaume d'Aquitaine, le Fezenzac cessa d'avoir des Comtes amovibles. Quoi qu'il en soit, Garcie-Sanche le Courbé, Duc de cette province, érigea, l'an 920, le Fezenzac en Comté héréditaire, pour être le partage de l'un de ses fils, qui suit.

GUILLAUME-GARCIE.

920. Guillaume-Garcie, second fils de Garcie-Sanche le Courbé, hérita de son pere le Fezenzac dans toute son étendue, dont il fut le premier Comte héréditaire. Il vivoit sous le régne de Louis d'Outremer & celui de Lothaire. L'Eglise d'Auch le compte parmi ses bienfaiteurs. L'an 955, il lui donna l'Eglise & le lieu de S. Martin de Vendale. (*Cart. Ausc. fol.* 2.) Il mourut vers l'an 960, laissant trois fils, Otton, Bernard & Frédelon, qui partagerent sa succession en autant de Comtés, savoir le Fezenzac proprement dit, l'Armagnac & la Seigneurie de Gaure. (Voyez *les Comtes d'Armagnac.*)

OTTON.

960 ou environ. Otton ou Eudes, surnommé Falta, fils aîné de Guillaume-Garcie, eut pour sa part de la succession paternelle le Fezenzac, réduit au tiers de son étendue. Il avoit de la piété si l'on en juge par les donations qu'il fit à l'Eglise d'Auch. (*Gall. Chr. Nov.* T. I, *col.* 978.) L'année de sa mort est incertaine. En mourant il laissa un fils, qui suit.

BERNARD-OTTON.

Bernard-Otton, surnommé dans une ancienne Généalogie *Mancius Tinea*, successeur d'Otton, son pere, au Comté de Fezenzac, eut un fils qui suit, avec une fille qui épousa en premieres noces Arnaud de Préveron, & en secondes Arnaud-Guillaume, dit *Tremble-Dieu.* Bernard-Otton est fondateur du Monastere de S. Lourci (*S. Lupercii*) dans le diocèse d'Auch, &, à ce qu'on croit, du Prieuré de Montaut. (*Gall. Chr. No.* T. I, *col.* 1019.)

AYMERI I.

Aymeri I, fils de Bernard-Otton, auquel il succéda, est nommé entre les témoins de la Charte par laquelle Guillaume, Comte d'Astarac, réunit, l'an 985, l'Abbaye de Pessan à celle de Simorre. (*Gall. Chr. No.* T. I, *pr.* p. 168, *col.* 1.) Il eut dans la suite quelques démêlés avec Garcie, Archevêque d'Auch, touchant la Seigneurie de Vic. Les choses en vinrent au point que le Prélat frappa le Comte d'excommunication. (*Gall. Chr. ibid.*) C'étoit la derniere ressource des Evêques en ce tems là pour défendre leurs droits temporels. L'an 1022 ou environ, il fut un des Seigneurs qui souscrivirent la Charte de fondation du Monastere de S. Pé de Génerez, faite par le Duc Sanche-Guillaume. En mourant, il laissa deux fils, Guillaume, qui suit, & Raymond-Aymeri, qui, ayant épousé Auriane de la Mothe, en eut un fils nommé Arsive ou Arsieu, qu'Oihenhart & d'après lui le P. Anselme, font tige des Barons de Montesquiou. La Gazette de France, du 14 Nov. 1777, rapporte que « Sa Majesté (Louis XVI) s'étant fait rendre compte des titres » par lesquels le Marquis de Montesquiou prouve sa descen» dance d'Aymeri, Comte de Fezenzac, en a reconnu l'authen» ticité, & a bien voulu permettre en conséquence à tous ceux » de la Maison de Montesquiou de joindre à ce nom celui de » Fezenzac, & à l'aîné de s'appeller le Comte de Fezenzac. » Le Marquis de Montesquiou, voulant depuis mettre sous les yeux du public les preuves de sa Généalogie, elles furent rassemblées par M. Cherin, Généalogiste & Historiographe des Ordres du Roi, & ensuite soumises à l'examen de D. Merle, D. Clément & D. Poirier, Religieux Bénédictins, de M. de Brequigny, de l'Académie Françoise & de celle des Inscriptions & Belles-Lettres, de MM. Garnier, Bejot & Dacier, de l'Académie des Insciptions & Belles-Lettres Ils ont déclaré que les preuves imprimées de la Généalogie de la Maison de Montesquiou, qui avoient été transcrites par M. Cherin de cinq Cartulaires & de titres originaux & authentiques, ainsi que de plusieurs ouvrages imprimés, en étoient extraites avec fidélité. Cette déclaration fut signée, le 13 Février 1784, des Diplomatistes ci-dessus.

Par un certificat particulier de M. Cherin, du 29 Mars 1784, ce Généalogiste a déclaré que, sur les extraits des mêmes preuves, il avoit composé la Généalogie de la Maison de Montesquiou Fezenzac; & l'on voit dans son ouvrage qu'il l'a fait descendre des Comtes de Fezenzac & des Ducs de Gascogne.

GUILLAUME, surnommé Astanove.

1032 au plus tard. Guillaume, surnommé Astanove, fils aîné d'Aymeri I & son successeur, répudia sa premiere femme dont on ignore le nom, pour épouser Constance, qui lui donna deux fils, Aymeri, qui suit, & Bernard. Dans quelques titres de l'Eglise d'Auch, Raymond I, Archevêque de cette ville, mort en 1030 au plus tard, est dit oncle, *avunculus*, du Comte Guillaume. Mais on ne peut marquer si ce fut du côté paternel ou du côté maternel, attendu que le terme latin dans les bas tems s'appliquoit à l'un & à l'autre. Quoi qu'il en soit, Raymond ayant entrepris de mettre des Chanoines dans sa Cathédrale, eut pour coopérateur son neveu, le Comte Guillaume, dans cette bonne œuvre. (*Gall. Chr. No.* T. I, *col.* 979.) Guillaume fonda lui-même un Monastere dans le lieu anciennement nommé Aurivalle, qu'il soumit à l'Abbaye de Simorre du tems de l'Archevêque Garcias, successeur de Raymond I. (*Ibid.*)

AYMERI II.

1050 ou environ. Aymeri II dit Forton, fils aîné de Guillaume & son successeur, prenoit le titre de Comte d'Auch, comme on le voit par une Charte qu'il fit expédier dans le Con-

cile d'Auch, tenu l'an 1068, pour mettre le Monastere de S. Orens ou de la Ruelle, au diocèse de Tarbes, sous la conduite de S. Hugues de Cluni. L'an 1087 (V. S.), voyant le Monastere de S. Lourci, dont Bernard-Otton, son bisaïeul, étoit, comme on l'a dit, le fondateur, tombé dans le relâchement, il y rétablit la Régle, en le mettant pareillement sous la crosse de l'Abbé de Cluni. (Mabil. *Ann.* T. IV, p. 241.) Ce Comte épousa Biverne ou Bivare, dite aussi Avierne, qui avoit déja d'un premier mari, suivant Oihenhart, deux fils, l'un nommé Raymond, Moine de S. Orens, puis Archevêque d'Auch, & l'autre, Arnaud-Aymeri, qui fut Prévôt de la même Eglise. Le premier tint le Siége d'Auch depuis l'an 1096 jusqu'en 1110. On ne peut également fixer le tems de la mort du Comte Aymeri. Mais elle n'arriva pas plus tard que l'an 1097. De son mariage il laissa un fils, qui suit.

ASTANOVE II.

Astanove II, fils d'Aymeri-Forton, fut de la grande Assemblée des Seigneurs gascons, qui se tint, l'an 1096, à l'Abbaye de S. Pé de Generez, pour la dédicace de l'Eglise, après quoi l'on confirma les privileges accordés au Monastere par son fondateur, le Duc Sanche-Guillaume. Il partit l'année suivante pour la premiere Croisade, d'où l'on ne voit pas qu'il soit revenu. Il ne laissa qu'une fille, qui suit.

AZALINE.

Azaline, dite aussi Adalmur, fille & héritiere d'Astanove, porta le Comté de Fezenzac dans la Maison d'Armagnac par son mariage avec le Comte Arnaud-Bernard. Elle en eut une fille nommée Béatrix, qu'Oihenhart conjecture avoir été femme de Gaston V, Vicomte de Béarn. Quoi qu'il en soit, Béatrix mourut vers l'an 1140, & cette Dame n'ayant point laissé de postérité, Géraud III, Comte d'Armagnac, comme plus proche héritier, se mit en possession du Fezenzac qu'il réunit à son domaine. (*Pour la suite, voyez les Comtes d'Armagnac.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES D'ARMAGNAC.

L'Armagnac, (*Tractus*, ou *Provincia Arminiacensis*) dont la capitale est Auch, (*Augusta Ausciorum*) faisoit autrefois partie du Fezenzac, & se trouvoit compris avec ce Comté dans le Duché de Gascogne. Le Duc, Garcie-Sanche le Courbé, ayant donné le Comté de Fezenzac à Guillaume Garcie, son 2^e^ fils, celui-ci, dans le partage qu'il fit à ses enfans, donna le Fezenzac à l'un d'eux, lequel à son tour en détacha l'Armagnac pour en faire la part de son second fils, qui suit.

BERNARD, DIT LE LOUCHE.

960. Bernard I, dit le Louche, 2^e^ fils de Guillaume-Garcie, Comte de Fezenzac, reçut en héritage de son pere, l'an 960, l'Armagnac, qui fit un Comté particulier dont les limites ne furent pas toujours les mêmes. On le divise en deux parties, le haut ou le blanc Armagnac, dans lequel est situé la ville d'Auch, & le bas ou le noir Armagnac qui a pour chef-lieu Nogaro. En y comprenant tout ce que ses Comtes y réunirent depuis, savoir l'Astarac, le Brulhois, l'Eausan, le Gavre, le pays de Verdun & de Riviere-basse, la Lomagne, &c. la longueur de l'Armagnac étoit de 36 lieues sur 25 de large. Maintenant il se réduit à 15 lieues sur 10 ou environ. On ignore l'année de la mort du Comte Bernard, ainsi que le nom de sa femme dont il laissa un fils qui suit.

GÉRAUD, DIT TRANCALÉON.

Géraud, dit Trancaléon, ou Tranhe-lion, succéda au Comté d'Armagnac, à Bernard I, son pere. Son surnom désigne sa hardiesse & sa force; on ne connoît point les exploits où il exerça ces qualités. Il laissa de N. sa femme, un fils, Bernard, qui suit, avec deux filles, dont la deuxieme, nommée Adélaïde, épousa Gaston III, ou Centule Gaston, Vicomte de Béarn, &, après l'avoir perdu, se remaria au Vicomte Roger.

BERNARD II.

Bernard II, dit Tumapaler, fut le successeur de Géraud Trancaléon, son pere. On le voit avec sa qualité de Comte d'Armagnac parmi ceux qui souscrivirent, vers l'an 1020, la Charte de fondation de l'Abbaye de S. Pé de Generez. C'est l'époque la plus ancienne que l'on connoisse de son gouvernement. Aidé par ses vassaux & ses amis, il se rendit maître du Duché de Gascogne & du Comté de Bordeaux, après la mort d'Eudes, Comte de Poitiers, arrivée le 10 Mars de l'an 1039. Bernard ne garda pas cette conquête. Il en traita forcément avec Gui-Geofroi, Duc d'Aquitaine, pour la somme de 15 mille sous, comme il le déclare lui-même dans une Charte dont il marque ainsi la date : *Hæc descriptio facta est IV non. Maii, lunâ primâ, feriâ secundâ. Indictione XV, temporibus Papæ Leonis IX, Guidone, Duce Pictaviensi Aquitaniam, & totam Guasconiam regente per commutationem venditionis nostræ scilicet Guasconiæ*, &c. (*Gall. Chr. Nov.* T. I, *intru.* p. 167, *col.* 1.) tous ces caracteres, à l'exception de l'Indiction qui est fautive & qui doit être V au lieu de XV, se rapportent à l'an de J.C. 1052. On voit par là l'erreur de ceux qui mettent en 1070 l'acquisition que fit Gui-Geofroi du Duché de Gascogne. Nous apprenons de plus, par cet acte & par un autre qui le renferme, daté de l'an 1061, que le Comte Bernard ayant dessein de rétablir le Monastere du S. Mont, sur l'Adour, assembla tous les Chevaliers de son Comté pour aviser avec eux aux moyens d'exécuter cette bonne œuvre; mais qu'il fut traversé par Austinde, Archevêque d'Auch, à la manse duquel cette Abbaye étoit réunie; que s'étant ensuite accommodé avec le Prélat, il fit venir S. Hugues, Abbé de Cluni, pour remettre la Régle en vigueur dans cette Maison, après lui avoir fait & procuré différentes donations. Lui-même, du vivant de sa femme, & de son consentement, s'y retira peu de tems après, & y finit ses jours. On pourroit opposer à l'ordre chronologique que nous suivons, une Charte d'un Seigneur nommé Dodon, qu'on croit être Odon, Vicomte de Lomagne, en faveur du S. Mont, dont la date porte, *Mense Marcio, feriâ V, lunâ VII, Indict. I. anno Incarn. Dom.* MXLII, *regnante Henrico Rege, patrocinante Armeniacam provinciam Bernardo Comite Monacho effecto, & filiis suis Geraudo Comite & Arnaldo Bernardo.* (*Ibid.* p. 166, *col.* 1.) Mais Dom Mabillon a observé avant nous que cette date est corrompue, & que les caracteres qui la composent ne s'accordent pas. En effet l'Indiction de l'an 1042 étoit X & non pas I, & le 7^e^ jour de la lune en Mars tomboit un Mercredi 3 de ce mois, & non pas un Jeudi. Une Charte de S. Mont nous apprend que parmi les Seigneurs qui suivirent Bernard dans sa retraite, un nommé Forto-Brasco, ayant fait avec son frere, qui resta dans le monde, une donation en faveur de ce Monastere, celui-ci refusa ensuite de l'exécuter. Ce qui étant revenu long-tems après à Forto, il vint de Cluni, où il demeuroit alors, accompagné de Bernard, trouver son frere pour le contraindre de tenir sa parole, avec menace, s'il y manquoit, de quitter son habit & de reprendre le bien qu'il lui avoit laissé. (*Cartul. S. Joan. de Monte*, *fol.* 26.) Bernard

vivoit

vivoit encore en 1079 lors de la fondation du Monastere de Sainte-Foi de Morlas, faite cette année par son neveu Centule IV, Vicomte de Béarn. Bernard l'étant allé voir à Morlas peu de tems après cette fondation, y fut surpris d'une maladie qui l'emporta. Sa mort est marquée au 19 Janvier dans le Nécrologe de Saint-Mont. D'ERMENGARDE, sa femme, dont on ignore la naissance, il eut Géraud & Arnaud-Bernard, qui suivent.

GÉRAUD II ET ARNAUD-BERNARD.

1061 au plutôt. GÉRAUD II & ARNAUD-BERNARD, fils de Bernard Tumapaler, furent ses successeurs au Comté d'Armagnac. On ne connoît qu'un seul exploit qu'ils firent en commun. C'est un combat qu'ils livrerent à Centullion, Comte de Lescar, & dont le Cartulaire du S. Mont, où il est consigné (*fol.* 11), ne marque ni la cause ni l'événement. La date en est ainsi exprimée : *Au mois de Septembre, un Samedi, fête de Sainte Croix, le 8 de la lune. Philippe régnant, Guillaume étant Comte de Poitiers, Bernard, Comte d'Armagnac, s'étant fait moine :* tous synchronismes qui indiquent l'an 1073. Géraud mourut avant Arnaud-Bernard. Celui-ci fut un des Seigneurs de Gascogne qui jurerent, en 1104, la *treve de Dieu.* Le Cartulaire de l'Eglise d'Auch nous apprend qu'il se fit recevoir Chanoine honoraire par le Chapitre métropolitain, & qu'il percevoit en cette qualité sa portion canoniale au réfectoire avec les Chanoines, lorsqu'il y alloit, après avoir assisté au service divin. Il soumit, dans le même tems, son Comté à Sainte Marie d'Auch, en s'obligeant pour lui & ses successeurs à une redevance annuelle de deux muids de froment, de douze septiers de vin, de trois porcs, & d'un créat ou esturgeon. (de Brugeles, *Chron. ecclés.* d'Auch, p. 518.) On ignore l'année de sa mort. De NAUPAZIE, sa premiere femme, il eut deux fils, Géraud & Otton, & deux filles, qui concoururent tous avec lui à la fondation de l'Hôpital de Nogaro. (de Brugeles, *ibid.*) AZALINE ou ADALMURE, sa seconde femme, héritiere d'Astanove II, son pere, Comte de Fezenzac, lui donna Béatrix que Gaston IV, Vicomte de Béarn, épousa, dit-on, en secondes noces; ce qui est très douteux au jugement du P. Anselme.

BERNARD III.

BERNARD III, fils & successeur de Géraud II, assista, l'an 1103, au jugement rendu contre le Vicomte de Benauges, pour l'obliger d'ôter les péages qu'il avoit mis sur la Garonne. L'année suivante il tint avec Gaston IV, Vicomte de Béarn, une Assemblée de leurs vassaux pour jurer la tréve de Dieu. Il fit une donation, l'an 1110, à l'Eglise d'Auch. Il avoit épousé ALPAÏS DE TURENNE, dont il eut Géraud, qui suit. (de Marca, Belli.)

GÉRAUD III.

GÉRAUD III, qui succéda dans l'Armagnac à Bernard III, son pere, hérita, vers l'an 1140, après la mort de la Comtesse Béatrix, du Comté de Fezenzac, qu'il réunit à l'Armagnac. Il jouit de cet héritage plusieurs années; mais on ne peut marquer celle où il mourut; ce fut néanmoins l'an 1160 au plus tard. Géraud avoit épousé, 1° SAZIE, morte sans enfans; 2° ANICELLE DE LOMAGNE, dont il eut deux fils, Bernard & Otton.

BERNARD IV.

1160 au plus tard. BERNARD IV, fils de Géraud III, étoit en possession du Comté d'Armagnac en 1160, comme le prouve un acte de cette année, daté *Bernardo Armanaciense Comite,* (*premier Cartul.* de Gimond, fol. 21, R°.) Il eut avec Aymeri Forton, Vicomte de Fezenzac, une guerre dans laquelle il fut aidé par Guillaume III, Archevêque d'Auch. Ce Prélat étant mort l'an 1170, eut pour successeur Gérard de la Barthe, qui fut transféré du siége de Toulouse sur celui d'Auch. Le Comte Bernard désapprouvant (on ne sait par quel motif) cette translation, quoique Gérard fût son beau-frere, s'empara de l'Eglise d'Auch, tandis que Gérard étoit à Rome pour y recevoir le *Pallium.* Gérard à son retour employa inutilement les prieres de ses amis & les siennes pour engager le Comte à lui rendre son Eglise. Bernard, loin de s'en dessaisir, fit abattre les tours qui servoient de fortifications au cloître des Chanoines, pilla leurs meubles ainsi que ceux de l'Archevêque, empêcha ce Prélat de célébrer dans son Eglise, & l'obligea même de prendre la fuite avec tout son Chapitre, & de mener une vie errante pendant plus de deux ans. Ses déprédations s'étendirent à tous les domaines de l'Eglise d'Auch, qui étoient dès lors considérables, comme on le voit par la piece qui nous sert de guide. A la fin, des amis communs vinrent à bout de faire une sorte de paix entre le Comte & le Prélat, au moyen de laquelle Gérard fut rendu à son Eglise. Mais bientôt, au mépris des articles dont on étoit convenu, le Comte renouvella ses entreprises sur les droits & les terres de l'Archevêque & de son Chapitre. Son premier acte d'hostilité fut d'emprisonner le Secrétaire du Prélat; après quoi il se mit à piller, avec son fils Géraud, les domaines de l'Eglise d'Auch. L'Archevêque ayant voulu opposer la force à la force, Bernard engagea Raymond V, Comte de Toulouse, à venir à son aide; & ces deux Princes, ayant réuni leurs troupes, vinrent assiéger le cloître de l'Eglise Cathédrale. S'en étant rendus maîtres sans de grands efforts, ils mirent le feu aux maisons des Chanoines, sans épargner le Palais archiépiscopal, démolirent une partie de l'Eglise, & s'en approprierent les meubles les plus précieux. De là étant passés dans les dépendances de l'Archevêché, ils y commirent les mêmes dégâts. Ces nouvelles vexations durerent encore l'espace de deux ans. (*Gall. Chr. no.* T. I, *coll.* 163 & 164.) Il y a bien de l'apparence qu'on en vint ensuite à un nouvel accommodement; car nous ne voyons point que Bernard ait continué ses violences, du moins avec la même ardeur, pendant le reste du gouvernement de l'Archevêque Gérard. Il paroît cependant qu'ils ne vécurent jamais en bonne intelligence, & ce fut le motif, à ce qu'on prétend, qui engagea le Prélat à partir, l'an 1190, avec le Roi d'Angleterre pour la Palestine, où il finit ses jours. Le Comte Bernard étoit encore vivant lorsque Gérard se mit en route, comme on le voit par un acte qu'il souscrivit avec lui cette même année 1190. (*Gall. Chr. ibid. col.* 988.) C'est la derniere époque connue de son existence. Il laissa d'ETIENNETTE DE LA BARTHE, sa femme, quatre fils, Géraud, qui suit; Arnaud-Bernard; Pierre-Gérard; & Roger, Vicomte de Fezenzaguet. Nous trouvons dans le premier Cartulaire de Gimond (fol. 12 V°) un acte de l'an 1173, daté *Bernardo Comite de Fezenzac.*

GÉRAUD IV.

1190 ou environ. GÉRAUD IV, dit TRANCALÉON, fils aîné de Bernard IV, & son successeur au Comté d'Armagnac, jouissoit dès l'an 1186 du Comté de Fezenzac. (*premier Cartul. de Gimond, fol.* 39, R°.) Il ne dégénera point de la rapacité de son pere dans la conduite qu'il tint envers l'Eglise d'Auch. Il avoit si bien su captiver l'esprit de l'Archevêque Gérard, son oncle, qu'à son départ le Prélat lui confia la garde du temporel de son Eglise jusqu'à son retour. Mais l'événement prouva qu'il avoit confié la brebis au loup. Géraud se comporta en tyran dans l'Eglise d'Auch pendant deux ans qu'elle fut sans Pasteur. Bernard III, ayant succédé, l'an 1192, à l'Archevêque Gérard, fut obligé d'entrer en composition avec le Comte Géraud pour retirer de ses mains les domaines de l'Archevêché. (*Gall. Chr. no.* T. I, *pr.* p. 164, *col.* 2.) Simon de Montfort s'étant rendu maître du Comté de Toulouse, Géraud, le 8 Juin de l'an 1215, reprit de lui en foi & hommage par acte passé à Montauban, en présence de Louis, Prince de France, les Comtés d'Armagnac & de Fezenzac, la Vicomté de Fezenzaguet & tous ses autres domaines, excepté les Fiefs qu'il tenoit de l'Eglise d'Auch. Géraud promit en même tems de suivre Simon, Amauri, son fils, & Gui, son frere, dans les guerres qu'ils auroient soit dans le Toulousain, l'Agénois & la province d'Auch, soit en-deçà de Montpellier. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 273.) On le voit en effet avec Simon au siége de Toulouse en 1217. (*Ibid.* p. 299.) Géraud mourut en 1219 (& non pas 1229 comme le marque D. Vaissete), le 30 Septembre, selon le Nécrologe de l'Abbaye de la Case-Dieu dont il fut un des insignes bienfaiteurs. De MASKAROSE de la BARTHE, sa femme, il laissa un fils en bas âge nommé Bernard, qui viendra ci-après, avec deux filles, la premiere nommée comme sa mere, femme d'Arnaud-Otton II, Vicomte de Lomagne; & Sygnis, mariée à Centule I, Comte d'Astarac. (Voy. *les Vicomtes de Lomagne.*)

ARNAUD-BERNARD.

1219. ARNAUD-BERNARD, 2[e] fils de Bernard IV, s'empara de l'Armagnac & du Fezenzac après la mort de Géraud IV, son frere, au préjudice du fils de ce dernier. L'Auteur des Chroniques d'Auch, D. de Brugeles, Ecrivain sur l'exactitude duquel on ne peut compter, dit qu'il rendit hommage de ces deux Comtés à Simon de Montfort, Comte de Toulouse, & renvoie aux preuves du 3[e] tome de l'Histoire de Languedoc, où il n'est fait nulle mention de cet hommage. Sa femme, suivant le même Chroniqueur, étoit VÉRONIQUE, fille de Guillaume de la Barthe, Comte des quatre vallées. Tout ce que nous pouvons assurer c'est qu'il vivoit encore en 1222, & qu'il mourut au plus tard en 1226, sans laisser de postérité.

PIERRE-GÉRARD.

PIERRE-GÉRARD, frere puîné d'Arnaud-Bernard, jouissoit en 1226, suivant Oihenhart, des Comtés d'Armagnac & de Fezenzac, & les garda jusqu'à sa mort dont l'époque est incertaine. Les noms de sa femme & de ses enfans, s'il en eut, sont restés dans l'obscurité.

BERNARD V.

Bernard V, fils de Géraud IV, se mit en possession des deux Comtés que ses oncles lui avoient ravis, après la mort du dernier. Il entra, l'an 1241, dans la ligue du Comte de la Marche & du Comte de Toulouse contre le Roi S. Louis, & eut, comme eux, sujet de s'en repentir. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 430.) Il mourut, l'an 1245, sans laisser de postérité d'Agnesie, sa femme. (*Ibid.* p. 452.)

MASKAROSE I.

1245. Maskarose I, sœur de Bernard V, & femme d'Arnaud Otton, Vicomte de Lomagne, se porta pour héritiere de son frere dans les Comtés d'Armagnac & de Fezenzac, dont elle rendit hommage avec son époux; mais Géraud, fils & successeur de Roger d'Armagnac, Vicomte de Fézenzaguet & petit-fils de Bernard IV, lui disputa cet héritage: il étoit alors mineur, & Pincelle, sa mere, soutintses prétentions; ce qui occasionna une guerre longue & fâcheuse dont Maskarose ne vit pas la fin. Elle mourut vers l'an 1249, laissant de son époux, qui mourut en 1256, une fille nommée comme elle.

MASKAROSE II.

1249. Maskarose II, que le P. Anselme n'a pas connue, succéda à sa mere dans les Comtés d'Armagnac & de Fezenzac. Elle étoit mariée pour lors à Eskivat de Chabannois, depuis Vicomte de Bigorre, & c'étoit le Comte de Leycestre, Simon de Montfort, qui lui avoit procuré cette alliance: elle fit hommage de ses Comtés à Henri III, Roi d'Angleterre, & continua la guerre, avec son époux, contre Géraud, son cousin. Des amis communs réussirent enfin à les accommoder en 1255. Maskarose mourut cette année, ou dans le commencement de la suivante, sans laisser d'enfans. Eskivat, son époux, prit en secondes noces, le 13 Octobre 1256, Agnès de Foix, & mourut en 1283. Cet article & le précédent sont en grande partie tirés d'un Mémorial du tems, que M. de Brequigni a eu la bonté de nous communiquer.

GÉRAUD V.

1256. Géraud V, ou Guiraud, fils de Roger, comme on l'a déja dit, & petit-fils de Bernard IV, portoit le titre de Vicomte de Fézenzaguet dès l'an 1244. Après la mort de Maskarose II, il entra, sans contradiction, en jouissance des Comtés d'Armagnac & de Fezenzac, dont il fit hommage au Roi d'Angleterre, suivant le Mémorial cité. L'an 1264, Alfonse, Comte de Toulouse, l'ayant fait sommer de se reconnoître son vassal pour ce même Comté, il le refusa. En conséquence, le Sénéchal de Carcassonne marcha, par ordre d'Alfonse, contre Géraud, avec la Noblesse du pays. Géraud, trop foible pour résister à de si grandes forces, prit le parti de la soumission, & obtint son pardon en s'obligeant de payer les frais de la guerre. L'an 1267, il se compromit encore avec Alfonse au sujet des vexations qu'il exerçoit contre les habitans de Condom. Ce Prince lui enjoignit plusieurs fois de réparer les torts qu'il leur avoit faits, & ne fut point obéi; mais enfin ces différends furent terminés, l'an 1268, par l'entremise du Vicomte de Béarn. L'an 1271, il entra en différend avec Géraud de Casaubon au sujet de son château de Sompui dont le Comte lui demandoit l'hommage, prétendant qu'il étoit dans sa mouvance; ce que l'autre nioit. On se défia réciproquement, & on en vint aux armes. Arnaud-Bernard, frere du Comte d'Armagnac, ayant été tué dans un combat par Géraud de Casaubon, le Comte invita tous ses proches & ses alliés à se joindre à lui pour tirer de cette mort une vengeance éclatante. Le Comte de Foix, son beau-frere, fut le plus ardent comme le plus puissant de ceux qui lui amenerent du secours. Géraud de Casaubon voyant une ligue formidable prête à l'écraser, se mit sous la protection & la sauvegarde du Roi qu'il reconnut pour son Seigneur immédiat. Il livra en même tems son château de Sompui avec tout le reste de ses domaines entre les mains du Sénéchal de Toulouse, & se constitua lui-même prisonnier dans ce château pour y attendre le jugement du Roi touchant la mort d'Arnaud-Bernard d'Armagnac. Malgré la défense que le Sénéchal de Toulouse fit d'attaquer Géraud de Casaubon, & sans respect pour les pannonceaux du Roi qu'il avoit fait apposer au château de Sompui, les Comtes d'Armagnac & de Foix oserent assiéger cette place, la prirent & la livrerent au pillage après en avoir massacré tous les habitans. Ils ravagerent ensuite toutes les autres terres de Géraud de Casaubon qui eut cependant le bonheur d'échapper de leurs mains. Le Roi, informé de ces attentats, fit citer les deux Comtes à sa Cour pour y rendre raison de leur conduite. Celui d'Armagnac obéit, demanda grace & l'obtint. Une amende de 15 mille livres tournois envers le Roi fut toute sa punition. Il eut avec le Sénéchal de Toulouse, l'an 1279, une autre querelle dans laquelle il montra plus de hardiesse. Il fortifia la ville d'Auch pour se mettre en état de défense. Mais le Sénéchal, ayant assemblé les troupes de son ressort, lui livra bataille, le fit prisonnier & l'amena en France, où il demeura deux ans enfermé dans le château de Péronne (Vaissete, T. IV, p. 6.) Géraud mourut, l'an 1285, laissant de Mathe ou Mathée, fille de Gaston VII, Vicomte de Béarn, qu'il avoit épousée en 1260, Bernard, qui suit; Gaston, Chef de la branche des Vicomtes de Fézenzaguet; Roger, Evêque de Lavaur; & deux filles. Géraud V ajouta à ses domaines les quatre vallées d'Aure, Neste, Barrousse, & Magnoac, que sa femme lui avoit apportées en dot. Elle eut outre cela, par le testament de son pere, la terre de Gavardun. Cette Dame, comme on le verra ci-après, mourut au plutôt en 1318.

BERNARD VI.

1285. Bernard VI, fils & successeur de Géraud V, lui succéda en bas âge sous la tutele de Gaston VII, Vicomte de Béarn, son aïeul maternel. L'an 1286, il fit hommage des Comtés d'Armagnac & de Fezenzac à Edouard I, Roi d'Angleterre. L'acte où il est fait mention de cet hommage est daté du 3 Novembre de cette année, & signé d'un grand nombre de Seigneurs. Bernard y prend le titre de Damoiseau; ce qui annonce qu'il étoit encore mineur. Mais il ne le prend plus dans un acte du 7 Avril 1289, par lequel il remet au Roi d'Angleterre, Edouard I, les arrérages d'une rente de cent marcs d'argent que Henri III avoit constituée à Géraud V pour l'attacher à son service. Deux jours auparavant, Edouard, dans la même vue, en avoit assigné à Bernard une autre de cent livres monnoie de Morlas, à prendre sur les revenus de Bordeaux. (*Mém.* de M. de Brequigni.) L'an 1290, il s'allume une guerre, qui fut longue & vive, entre Bernard & Roger-Bernard, Comte de Foix, au sujet de la succession de Gaston VII, Vicomte de Béarn, décédé cette année. Roger-Bernard avoit en sa faveur le testament de Gaston, qui léguoit sa Vicomté à Marguerite, sa fille, femme de ce Comte. Mais Bernard soutenoit que ce testament étoit supposé. Le Roi Philippe le Bel évoqua l'affaire à son Conseil; elle n'y fut point terminée, & les hostilités continuerent entre les deux Comtes. Cette guerre particuliere fut suspendue, l'an 1295, par la guerre publique contre les Anglois. Mais, après la conclusion de la paix, les querelles des deux Maisons d'Armagnac & de Foix recommencerent avec la plus grande animosité. Le Roi, pour en arrêter les suites, se rendit à Toulouse, où, par Arrêt du Parlement, rendu le Jeudi après la S. Vincent (29 Janvier) 1303, (V. S.) la Vicomté de Gavardun & le château de Gavaret, furent adjugés au Comte d'Armagnac. Gaston, nouveau Comte de Foix, refusa de se soumettre à ce jugement. Les deux contendans reprirent les armes. L'an 1309, nouvel Arrêt du Parlement, qui n'eut pas plus d'effet que le précédent. Le Roi mande, l'an 1313, au Sénéchal de Carcassone, par Lettres du 18 Août, de mettre sous sa main la Vicomté de Gavardun avec le château de Gavaret; &, le 6 Juin 1317, il donne ordre de les délivrer à la Comtesse Mathe, mere du Comte d'Armagnac. Mais cet ordre fut apparemment mal exécuté, ou bien il ne satisfit pas à toutes les prétentions de Mathe, puisque le Pape Jean XXII écrivoit encore le 15 Juillet 1318 à Gaston, Vicomte de Fézenzaguet, fils de Mathe, pour l'engager à disposer sa mere à faire la paix avec le Comte de Foix. (*Trésor généal.* T. I, p. 247.) L'an 1319, Bernard VI termine ses jours le 15 Juin. Il avoit épousé, 1° Isabelle d'Albret, laquelle étant morte sans enfans, il épousa, 2°, l'an 1298, Cécile, fille & héritiere de Henri II, Comte de Rodez, dont il eut Jean, qui suit; & Mathe, femme de Bernard-Ezi II, Sire d'Albret.

JEAN I.

1319. Jean I, fils de Bernard VI & de Cécile de Rodez, succéda à son pere dans les Comtés d'Armagnac & de Fezenzac, & à sa mere dans ceux de Rodez & de Carlat, dont elle avoit hérité, au préjudice de sa sœur aînée. L'an 1329, les différends des deux Maisons d'Armagnac & de Foix furent terminés pour un tems, par sentence arbitrale de Philippe, Roi de Navarre. Jean fut confirmé dans la possession du pays d'Euse, de la Vicomté de Brulhois, & d'autres terres. L'an 1332, Jean de Luxembourg, Roi de Boheme, après s'être concerté avec le Pape dans Avignon pour continuer ses conquêtes en Italie, étant venu trouver le Roi Philippe de Valois pour le même sujet, obtint de ce Monarque une armée brillante composée principalement de la Noblesse de Languedoc sous les ordres du Connétable, des Comtes d'Armagnac & de Forès & du Maréchal de Mirepoix. Il entre avec ce secours en Italie au commencement de l'an 1333, & trouve une ligue des Seigneurs de Lombardie toute prête à le recevoir. Le Comte d'Armagnac étant allé joindre le Cardinal Légat qui faisoit le siége de Ferrare, les

confédérés tomberent sur eux, & remporterent la victoire la plus complete. Le Comte d'Armagnac, dit Scipion Ammirato, fut fait prisonnier dans cette affaire avec tout le Baronage de Languedoc : *Rimase prigione il Conte d'Armagnac con tutto il Baronagio di Linguadocca*. Remis en liberté, l'an 1334, il revint en France, où il rendit de grands services aux Rois Philippe de Valois, Jean & Charles V. L'an 1352 (N. S.), au mois de Mars, la paix est conclue par la médiation de la Reine de Navarre entre les deux Maisons de Foix & d'Armagnac. (Vaissete.) Mais, l'an 1358, leurs démêlés recommencerent avec une nouvelle fureur. L'an 1362, le 5 Décembre, bataille de Launac, à deux lieues de l'Isle-Jourdain, sur la Garonne, où le Comte d'Armagnac est fait prisonnier par Gaston-Phébus, Comte de Foix. L'année suivante, les deux Comtes font, le 14 Avril, dans l'Eglise de S. Volusien de Foix, un Traité de paix, qui n'eut pas un effet plus durable que les précédens. L'an 1368, le Prince de Galles ayant voulu établir un fouage général dans la Guienne, le Comte d'Armagnac, le Sire d'Albret & d'autres Seigneurs s'y opposent, & en appellent au Roi de France. L'appel est reçu ; &, le 26 Janvier 1369, le Roi, dans son Conseil, rend contre le Prince un décret d'ajournement à la Cour des Pairs. On a parlé ailleurs de la réponse que le Prince fit à cette citation. Ce fut le signal de la guerre. Le Comte Jean fut établi la même année par le Duc d'Anjou, Lieutenant-Général de Rouergue. Il meurt, l'an 1373, peu après le 5 Avril, date de son testament. Il avoit épousé, 1°, l'an 1311, Régine, ou Reine de Goth, niece du Pape Clément V, laquelle par son testament du 11 Août 1325 lui fit don des Vicomtés d'Auvillars & de Lomagne ; 2°, l'an 1327, Béatrix de Clermont, Comtesse de Charolois, arriere-petite-fille du Roi S. Louis, (morte l'an 1364) dont il eut Jean qui suit ; Bernard, Sénéchal d'Agenois ; Jeanne, mariée en 1360 à Jean, Duc de Berri, troisieme fils du Roi Jean ; & Mathe, qui épousa, l'an 1372, Jean, Duc de Gironne, fils aîné de Pierre, Roi d'Aragon. Le Comte Jean eut avec Guillaume de Flavacourt, Archevêque d'Auch, de longues & vives contestations qui duroient encore l'an 1342. On ne voit ni quel en fut le sujet, ni quand elles finirent. (*Gall. Chr. no.* T. I, *col.* 995.) Il paroît que Béatrix de Clermont, deuxieme femme de Jean I, ne vécut guere au-delà du 20 Août 1364, date de son testament. (*Trésor généal.* T. I, p. 247.)

JEAN II, DIT LE BOSSU.

1373. Jean II, dit le Bossu, qualifié Comte de Charolois du vivant de Jean I, son pere, fit hommage au Roi de France, le 1 Avril 1374, des terres qu'il possédoit en Guienne, & lui céda toutes ses prétentions sur le Comté de Bigorre, moyennant les quatre Châtellenies du Rouergue qu'il reçut en échange. Il continua la guerre avec le Comte de Foix. Mais enfin, l'an 1379, (N. S.) les deux Comtes, après trois ans ou environ de négociations, firent, par la médiation du Duc d'Anjou, le 3 Avril, jour des Rameaux, une paix solide, dont le mariage de Béatrix, fille de Jean II, avec Gaston, fils du Comte de Foix, fut comme le sceau. Jean II mourut le 26 Mai 1384. De Jeanne, fille de Roger Bernard, Comte de Périgord, qu'il avoit épousée l'an 1359, avant le 25 Janvier, il laissa, outre Béatrix, mariée en secondes noces à Charles Visconti, deux fils, Jean & Bernard, qui suivent. Il eut outre cela un bâtard aussi nommé Jean, qui fut Archevêque d'Auch.

JEAN III.

1384. Jean III, fils aîné de Jean II & son successeur, ajouta à ses titres celui de Comte de Cominges, à cause de son mariage contracté l'an 1384 & non 1385 avec Marguerite, fille & héritiere de Pierre-Raymond II, Comte de Cominges, mort en 1376. La même année qu'il entra en jouissance de l'Armagnac, il alla prendre possession du Comté de Rodez, & voici ce que nous apprend à ce sujet une ancienne notice conservée parmi les manuscrits de l'Abbé de Camps. Etant arrivé à l'Eglise Cathédrale, il y fut reçu par l'Evêque Bertrand, qui, l'ayant fait asseoir sur le Siége épiscopal, lui dit, » Monsieur, je sais que » le Comté de Rodez vous appartient. Cependant vous ne devez pas ignorer que suivant d'anciennes conventions passées » entre vos prédécesseurs & les miens, votre promotion à cette » dignité me regarde. Ainsi en suivant la route qui m'a été » tracée par mes devanciers, & sans vouloir préjudicier en rien » à vos droits, je demande qu'avant toute chose vous me fassiez hommage en ma qualité d'Evêque de Rodez ; après quoi » je m'offre à remplir tous les engagemens qu'ils ont pris avec » les Comtes qui vous ont précédé. » Alors le Comte, s'étant tourné vers l'autel, éleva les mains & dit à haute voix : » Moi, » Jean qui suis héritier légitime du Comté de Rodez, fais » hommage de ce Comté à vous Révérend Pere en Dieu, Sei» gneur Bertrand, & à vos successeurs, & vous en demande l'in» vestiture ». Cela fait, l'Evêque le baisa & lui mit sur la tête la couronne comtale, en prononçant les bénédictions marquées dans le Rituel ; après quoi il lui dit, » Je vous reconnois main» tenant vrai Comte de Rodez, & comme tel je vous remets » de bonne foi la principale tour de Rodez avec toutes celles qui » sont occupées par les Chevaliers du Comté ».

Le Comte Jean servit utilement en forçant les compagnies de brigands qui restoient dans quelques-unes des provinces méridionales de la France, d'évacuer le pays. Pour le dédommager des frais que cette guerre lui avoit occasionnées, le Roi, par ses Lettres du 8 Juin 1388, chargea ses Receveurs de Languedoc de lui payer la somme de 240 mille francs. Il est étonnant qu'un fait de cette importance ait été omis par les Ecrivains modernes qui ont écrit soit l'histoire générale de la France, soit celle du Roi Charles VI. Cependant Froissart en a rendu compte dans le plus grand détail. (*vol.* 3, *ch.* 95.) Nous y renvoyons nos Lecteurs. Nous dirons seulement ici que les succès des armes du Comte d'Armagnac ne furent pas tels, qu'il ait entièrement purgé le Royaume de cette engeance funeste qui le désoloit. Il y eut des Chefs de ces compagnies qui se formerent des établissemens d'où il fut impossible de les faire déguerpir. De ce nombre fut le Capitaine Géofroi, dit *Tête-noire*, qui, s'étant saisi de Vantadour & de plusieurs autres terres dont il se qualifioit Souverain, rendit inutiles les efforts que le Comte d'Armagnac & le Dauphin d'Auvergne firent ensemble pour l'obliger à désemparer. Il fallut en venir à traiter avec cet aventurier. On lui offrit de l'argent pour se retirer. L'imposition fut faite ; mais la négociation échoua.

L'an 1390, par contrat passé le 13 Mai, le Comte Jean vendit le Charolois à Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, dans le dessein où il étoit de poursuivre les droits qu'Isabelle, fille & héritiere du Roi de Majorque lui avoit cédés, contre le Roi d'Aragon.

L'année suivante, il entreprend de mettre Charles Visconti, son beau-frere, en possession de la Seigneurie de Milan, usurpée sur lui par Jean-Galéas Visconti, son oncle. La Cour de France se montre favorable à cette entreprise, & charge le Comte de composer avec les Chefs des Compagnies qui occupoient des forteresses dans le Limosin, le Querci, le Rouergue, l'Angoumois, le Périgord & l'Agénois. Le Traité général fut conclu moyennant la somme de 200 mille livres, pour le paiement de laquelle on imposa une taille sur le Languedoc & les autres provinces que les garnisons désoloient. Le Comte rassembla ces troupes dont il forma une armée de 15 mille hommes, à la tête de laquelle il passa en Lombardie. Aucud, Général des Florentins, ennemi de Jean Galéas, apprenant l'arrivée des François, s'avance jusqu'à Cremone, pour leur donner la main, au cas qu'ils s'approchent davantage. Le Comte d'Armagnac, dit Muratori, étoit sans contredit fort habile au métier de la guerre. Mais le mépris qu'il affecta pour les Lombards lui devint funeste. Sa premiere expédition fut contre Castellazo où Jacques de Verme, Général de Jean Galéas, avoit mis une bonne garnison. Un jour elle fit une sortie dont les assiégeans se trouverent assez mal ; ce qui fit que le Comte s'obstina encore davantage à vouloir prendre cette place de force. Les Historiens ne sont pas d'accord sur les événemens qui suivirent. Mais il paroît que le récit du Corio mérite la préférence. Un jour, dit-il, il vint en pensée au Comte d'aller reconnoître en personne la ville d'Alexandrie de la Paille avec cinq cens cavaliers des plus distingués de ses troupes ; &, s'étant avancés jusqu'aux portes, ils se mirent à crier : *Dehors, vilains Lombards*. Jacques de Verme, que Jean Galéas avoit envoyé pour commander dans la place, irrité de ces injures, lâche cinq cens de ses meilleurs soldats sur les François qui les reçoivent avec bravoure. Le combat fut long & opiniâtre de part & d'autre ; mais enfin les François perdant courage, voulurent prendre la fuite. Ce fut en vain ; on les fit tous prisonniers, & le Comte lui-même qui fut amené dans la ville, où peu de jours après il mourut soit de ses blessures, soit de poison, comme le prétend le Pogge. A la nouvelle de ce désastre, l'armée qui étoit devant Castellazo leve le siége. Mais Jacques de Verme, l'ayant poursuivie dans sa retraite, lui livra, le 25 Juillet, entre Nice de la Paille & Ancise, un combat, où il la défit presque entiérement. Parmi les prisonniers qu'on en fit, se trouverent les Ambassadeurs des Florentins, qui racheterent à grand prix leur liberté. Tel fut le fruit des bravades de Jean d'Armagnac. Comme il ne laissa point de fils, & qu'on souhaitoit que le Comté de Cominges, appartenant à sa femme, restât dans la famille, on proposa à la Cour d'Avignon d'accorder à Bernard, son frere, la permission d'épouser cette riche veuve, comme cela se pratiquoit dans l'ancienne loi, lorsque le premier frere n'avoit point laissé d'enfans. Mais il fut conclu par l'Assemblée nombreuse des Maîtres & Docteurs tant en Théologie comme en loix & en décret *que le Pape rappellast & deboutast ceste petition comme totalement dissonante de raison & usage.* (*Mém. de Liter.* T. XX, p. 242.) Jean III se qualifioit Comte

par la grace de Dieu, titre qui, dans son origine, n'exprimoit, comme on l'a dit, que la reconnoissance envers la Divinité, mais qui marquoit alors l'indépendance. Les successeurs de Jean imiterent en cela son exemple. Il ne laissa de son mariage que deux filles, qui furent excluses de la succession d'Armagnac par les Etats de la province. Jeanne, l'aînée, fut mariée avec Guillaume-Amanieu d'Albret, Sire de l'Esparre dans le Médoc; Marguerite, la cadette, épousa Guillaume, Vicomte de Narbonne. La veuve de Jean III se remaria à Jean II, Vicomte de Fézenzaguet. Ainsi on s'est mépris ci-dessus, p. 266, col. 2, d'après le P. Anselme, en lui donnant ce Vicomte pour premier époux.

BERNARD VII.

1391. Bernard VII, frere de Jean III & son successeur, portoit le titre de Comte d'Armagnac, de Rodez, &c. & en exerçoit les droits, comme collegue & héritier présomptif, dès l'an 1390. Nous voyons en effet que dans l'engagement que Philippe I, Duc de Bourgogne, lui fit du Comté de Charolois le 11 Mai 1390, il est qualifié Comte d'Armagnac, de Fezenzac & de Rodez, Vicomte de Lomagne & d'Auvilars. Il prend les mêmes titres dans une Charte du 6 Janvier 1391, par laquelle il accorde certains privileges aux Nobles de sa mouvance. (*Trésor généal.* T, I, p. 258.) Après la mort de son frere, non content de la succession qu'il lui laissoit, il dépouilla, par la voie des armes, l'an 1403, Géraud III, son parent, Comte de Pardiac & Vicomte de Fézenzaguet, le prit & le fit mourir en prison avec ses deux fils. L'an 1405 ou environ, il augmenta ses domaines par la vente que Jean de Bourbon, Comte de Clermont, lui fit du Comté de l'Isle-Jourdain, qu'il venoit d'acquérir du Comte Jean Jourdain, II du nom. Il fit la guerre en Guienne contre les Anglois, poussa vivement le Sire de Caumont, l'un des Chefs de leur parti, le prit dans une rencontre, enleva aux ennemis jusqu'à 18 places, bloqua ensuite la ville de Bordeaux, & l'obligea de capituler pour une somme considérable. Bernard s'étoit déclaré pour le Duc d'Orléans dans la funeste rupture qui éclata entre ce Prince & le Duc de Bourgogne. Après la mort du premier, assassiné l'an 1407, il prit la défense de ses enfans; & leur parti, dont il étoit regardé comme le Chef, fut surnommé *des Armagnacs*. Il se joignit, l'an 1412, aux Princes pour implorer le secours du Roi d'Angleterre contre le Duc de Bourgogne. Mais le Traité d'Auxerre, signé le 13 Juillet entre les Chefs des deux partis, ayant annullé cette démarche, le Comte d'Armagnac fut le seul qui resta fidele à l'alliance des Anglois. Il les aida même à reprendre quelques places dans la Guienne. L'an 1415, il reçut, le 30 Décembre, l'épée de Connétable. S'étant rendu maître de l'esprit affoibli du Roi Charles VI, il devint son premier Ministre, & fit exiler la Reine Isabeau. Enfin les Bourguignons ayant surpris Paris la nuit du 28 au 29 Mai 1418, il fut arrêté & mis en prison avec plusieurs Seigneurs & Bourgeois attachés au Dauphin, puis massacré le 12 Juin suivant sur *la pierre de marbre*, dit une ancienne Généalogie d'Albret. Il avoit épousé, par contrat du 8 Janvier 1394, Bonne, fille de Jean de France, Duc de Berri, veuve d'Amédée VII, Comte de Savoie, morte à Carlat le 30 Décembre 1435, dont il laissa Jean, qui suit; Bernard, Comte de Pardiac, aïeul de l'infortuné Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, qui fut décapité aux Halles de Paris le 14 Août 1477; & deux filles, Bonne, qui épousa Charles, Duc d'Orléans; & Anne, mariée à Charles II, Sire d'Albret. Le Comte Bernard VII fut un des plus puissans Princes & des plus grands Capitaines de son siécle; mais l'ambition excessive dont il fut dévoré, ternit l'éclat de ses belles qualités. Ce Comte fut très attaché à l'Anti-Pape Benoît XIII, & faisoit souvent des voyages à Perpignan pour lui rendre visite. L'Archevêque d'Auch, Jean d'Armagnac, fils naturel du Comte Jean II, étant dans la même obédience, Innocent VII donna commission à l'Archevêque de Bordeaux & à deux autres Prélats de le déposer. Mais le frere du Prélat empêcha l'effet de cette commission. Du reste Bernard VII étoit zélé pour les mœurs & le bon ordre. Nous en avons la preuve dans une Lettre très forte qu'il écrivoit, le 7 Janvier 1408, à l'Evêque de Rodez sur les désordres qui regnoient dans son Eglise. *Révérend Pere & cher Seigneur*, lui dit-il, *nous avons entendu & sommes informés que les biens de l'Eglise de Rodez ont été mal gouvernés au tems passé*, & *le sont encore à présent plus mal; & que les joyaux laissés à l'Eglise de Rodez par des personnes & Seigneurs ecclésiastiques & séculiers ont esté aliénés & s'aliénent encore de jour en jour; ce qui revient au grand préjudice & dommage de votre dicte Eglise & de la chose publique; & que l'office divin ne se fait point dans ladicte Eglise ainsi qu'il y debvroit estre faict..... ny ne se faict dans les aultres Eglises Cathédrales circonvoisines; de quoy nous avons du déplaisir & en sommes émerveillez. Et en vérité nous jugeons que vous y avez peu d'honneur, puisque la correction vous en appartient: & qui pis est, nous avons entendu qu'aucunes personnes de ladicte Eglise mesnent publiquement une vie déréglée & deshonneste; en telle sorte que non-seulement l'estat de l'Eglise, mais encore le peuple en est scandalisé....Par quoy... nous vous prions & requerons de mettre à ces choses si bon & brief remede, qu'on ne puisse vous rien reprocher: autrement tenez pour certain qu'en votre defaut nous l'y mettrons tel qu'il y en aura de bien faschés, & ce ne sera pas votre honneur. Et enfin si nous voyons qu'il n'y soit autrement pourvu en diligence, nous ferons prendre tous les bénéfices qu'ils* (les clercs) *auront en notre terre, & les baillerons ou ferons bailler à autres personnes que nous trouverons assez honnestes: lesquelles feront leur devoir envers Dieu & l'Eglise. Et, Révérend Pere, ne différez point ceste affaire: car en vérité elle ne requiere pas dilation. Et ne veuillez point que le temporel y ait à pourvoir: car ce seroit une grande diffamation de l'Eglise.* (Martenne, *Anecd.* T. I, *col.* 1743.)

JEAN IV.

1418. Jean IV, fils aîné & successeur de Bernard VII, acquit de Jean I, Duc de Bourbon, par contrat du 17 Janvier 1420, la Vicomté de Gimond qu'il joignit au Comté de l'Isle-Jourdain. L'an 1425, le Roi Charles VII lui donna, par Lettres du 18 Novembre, le Comté de Bigorre avec la Châtellenie de Lorde. (*Trésor gén* T. I, p. 259.) Il s'empara, l'an 1443, du Comté de Cominges après la mort de Marguerite, quoiqu'elle en eût fait donation au Roi Charles VII. Ce fut pour ce Monarque un nouveau grief contre le Comte d'Armagnac, dont les excès multipliés en divers genres l'obligerent enfin d'employer la force pour le réduire. Le Dauphin, envoyé sur les lieux avec une armée, se saisit du Comté de Cominges, prit le Comte dans l'Isle-Jourdain avec toute sa famille, excepté son fils aîné, les envoya prisonniers à Carcassonne, & mit sous la main du Roi les Comtés d'Armagnac & de Rodez. On instruisit le procès du Comte en regle, & voici les principales charges qui résulterent des informations. Nous les rendrons souvent dans les propres termes du procès-verbal. Outre le crime abominable & celui de fausse monnoie, qui furent constatés par témoins & par pieces, il fut prouvé qu'il persistoit, malgré les défenses du Roi, à se dire Comte *par la grace de Dieu*; qu'il donnoit *graces & remissions* comme un Souverain, *& les enterinoit*; qu'il mettoit *tailles en ses terres deux ou trois fois par an*; qu'il avoit fait *pendre à Nismes ung Huissier du Parlement de Tholose, nommé Noel, qui venoit exécuter contre lui*; qu'il tenoit *trente ou quarante Ribaux es places de Magniers* (Mayreville), *de S. Varin & de la Fare, que par force il avoit ostées aux Seigneurs, lesquels pilloient & rançonnoient chascun*; *qu'il avoit détroussés les gens de Mgr.* (l'Evêque) *de Lodeve, & osté leurs chevaux, & tenoit leurs places en benefices*; qu'il avoit *battu, pillé, & emprisonné divers Ecclésiastiques*; qu'il *battoit son Confesseur quand il ne vouloit l'absoudre*; qu'il *avoit eu cinq chasteaux de la détrousse que ses gens avoient fait faire sur les chemins en droit S. Romain à Messire Jean Taure, Chevalier de Montpellier*; *qu'il tenoit frontiere pire au peuple que Anglois, & prenoit, vivres, blé, moutons, bœufs, vaches, mulets, pourceaux, s'ils n'avoient de lui sauf-conduit*; que ses gens avoient fait violence à diverses filles, &c. Le Roi, qui vouloit châtier & non perdre le Comte d'Armagnac son parent, se laissa aisément fléchir par les amis du coupable, dont les principaux étoient les Ducs d'Orléans, d'Alençon, de Bourbon, les Comtes du Maine, de Richemont, le Connétable de Foix, & le Comte de Dunois. Il fut donc convenu qu'on lui accorderoit des Lettres de grace & de rémission, mais qu'il mettroit *préalablement ès mains du Roy les places & Châtellenies de Severac & de Capdenore, avant que lui & ses enfans fussent délivrés & restitués; qu'on prendroit son serment & celuy de ses enfans qu'ils seroient toujours bons & loyaux au Roi, & ne tiendroient aucune chose de son domaine; qu'ils renonceroient à tous services envers le Roy d'Angleterre, promesses, appointemens, alliances, &c.*; *que luy & ses enfans promettroient de ne jamais mettre en leurs Lettres ne eux nommer* PAR LA GRACE DE DIEU, COMTE D'ARMAGNAC, *ces mots emportant méconnoissance de fiefs, étant, comme ils savent, sujets de la Couronne, & leurs terres & Seigneuries étant tenues du Roy. Et outre ce*, est-il-dit, *ledit Comte d'Armagnac & ses enfans bailleront les suretés & les scellés du Roy d'Espagne, du Duc de Savoie, des Ducs d'Orléans, d'Alençon & de Bourbon, & des Comtes du Maine, de Richemont, de Foix & de Dunois.* Ces préliminaires remplis, le Comte d'Armagnac, après avoir obtenu des Lettres d'abolition, données à Seri-lez-Châlons dans le mois d'Août 1445, sort de prison avec ses enfans, & rentre en possession de ses Etats. (*Collect.* de M. de Menant, *Doyen de la Chambre des Comp.* T. VIII, *fol.* 92.) Le Lecteur nous pardonnera de nous être un peu appesantis sur cette affaire importante. Cela nous

a paru d'autant plus indispensable que les Modernes ne l'ont touchée que fort superficiellement. Jean d'Armagnac, depuis son rétablissement, ne fit que languir, & mourut enfin, accablé de chagrins & d'infirmités, vers l'an 1450. Il avoit épousé, 1°, le 26 Juin 1407, BLANCHE, fille de Jean V, Duc de Bretagne; 2°, vers l'an 1419, ISABELLE, fille de Charles III, Roi de Navarre. Du deuxieme lit, il laissa Jean, qui suit; Charles, Vicomte de Fezenzac; Marie, femme de Jean II, Duc d'Alençon; Eléonore, mariée à Louis, Prince d'Orange; & Isabelle, dont il sera parlé ci-après.

JEAN V.

1450 ou environ. JEAN V, nommé, du vivant de Jean IV, son pere, Vicomte de Lomagne, revint d'Espagne, où il s'étoit retiré pendant la prison de sa famille, & fit hommage au Roi, dans le mois de Novembre 1450, du Comté d'Armagnac, à Montbazon. Quelque tems après, devenu éperdument amoureux d'Isabelle, sa sœur, la plus belle Princesse de son tems, il la séduisit. Plusieurs enfans, nés de ce commerce incestueux, rendirent le scandale public. Le Pape Calixte III & le Roi Charles VII lui firent à ce sujet des remontrances qu'il méprisa. Excommunié en conséquence par le S. Pere, il sollicita, pour calmer les remords de sa sœur, une dispense qui lui fut refusée. Sa passion n'en devint que plus violente. Pour en imposer au public, il eut recours au plus habile faussaire de son tems, Antoine de Cambrai, Référendaire du Pape, depuis Maître des Requêtes, ensuite Evêque d'Alet, corrompu par argent; cet homme, de concert avec Jean de Volterre, Notaire Apostolique, lui fabriqua une Bulle, en vertu de laquelle il épousa solemnellement Isabelle avec les cérémonies ordinaires de l'Eglise. Le Roi justement indigné de cette union monstrueuse, & d'autres déportemens du Comte d'Armagnac, envoya, l'an 1454, le Comte de Dammartin & le Maréchal de Loheac, pour se saisir de ses terres & même de sa personne. Il parut d'abord vouloir se défendre; mais à l'approche des troupes du Roi la plupart de ses places ouvrirent leurs portes, excepté Lectoure, qui ne se rendit que le 3e jour. Le Comte d'Armagnac se retira dans l'Aragon où il avoit encore quelques châteaux. L'an 1457, le Roi chargea le Parlement de Paris d'instruire son procès. L'accusé comparut avec des Lettres du Roi, dont il avoit eu la précaution de se munir. Mais la Cour les ayant déclarées subreptices, le fit arrêter. On lui donna pour prison une des chambres du Palais. Quelques jours après il obtint son élargissement, sous la condition de ne pas s'éloigner de Paris de plus de dix lieues. Mais voyant qu'on poursuivoit son procès avec une vivacité qui en faisoit appréhender l'événement, il prit la fuite & se sauva en Franche-Comté. Le Parlement, par un Arrêt définitif du 13 Mai 1460, le condamna au bannissement, avec confiscation de ses biens. A son avénement au trône, le Roi Louis XI, dont il avoit favorisé la révolte contre son pere, lui accorda par reconnoissance des Lettres d'abolition, & le rétablit dans ses domaines. Cette récompense d'un service criminel fut payée de l'ingratitude qu'elle sembloit mériter. Le Comte d'Armagnac fut infidele à Louis XI comme il l'avoit été à Charles VII; &, l'an 1465, il se joignit aux mécontens dans la guerre *du Bien public*. Il eut encore l'avantage de se réconcilier avec le Monarque, auquel il fit serment, le 5 Novembre 1465, de le servir envers & contre tous. Mais il oublia presque aussitôt ses promesses pour se livrer à son caractere inquiet & brouillon. L'an 1469, le Roi, instruit de ses nouveaux projets de révolte, fit partir le Comte de Dammartin avec le bâtard de Bourbon à la tête d'un armée considérable, pour mettre les terres du Comte d'Armagnac sous sa main. La fuite du rebelle rendit cette expédition facile. Ce fut moins une conquête qu'une prise de possession. Dans le même tems (on étoit alors au mois de Mai) le Parlement de Paris ajourne le Comte d'Armagnac à comparoître le 28 Septembre suivant. Ce délai fut prolongé plusieurs fois à sa demande. Enfin Jean V ayant toujours refusé de comparoître, la Cour, par Arrêt du 7 Septembre 1470, prononça contre lui la confiscation de corps & de biens. Sa dépouille, quoique promise au Duc de Guienne, frere du Roi, fut partagée entre Dammartin & les principaux Seigneurs qui l'avoient accompagné, à l'exception du Comté de Rodès que le Roi retint & réunit à la Couronne. Mais, après le départ de l'armée françoise, le Comte d'Armagnac étant venu trouver le Duc de Guienne à Bordeaux, engagea ce Prince à le rétablir dans la jouissance de ses biens. Le Duc étant mort le 28 Mai 1472, le Roi fit marcher contre le Comte d'Armagnac de nouvelles troupes sous la conduite de Pierre de Bourbon, Sire de Beaujeu: Le Comte fut assiégé dans Lectoure. Mais bientôt les vivres commençant à lui manquer, il demanda, le 15 Juin, à capituler. Les articles étant réglés, il rendit la place au Général, qui, après en avoir pris possession, congédia son armée. Le perfide Comte, profitant de cette imprudence, fit arrêter, vers la fin d'Octobre, le Sire de Beaujeu par le ministere du cadet d'Albret, Seigneur de Sainte Bazeille. A cette nouvelle le Roi, transporté de colere, se met en campagne, & s'avance jusqu'à la Rochelle. Delà il fait convoquer la Noblesse de Languedoc pour aller faire de nouveau le siége de Lectoure. Le Cardinal d'Albi arrive au commencement de Janvier 1473 devant cette place, à la tête des troupes de l'Agénois & du Toulousain. Le Comte, après s'être vigoureusement défendu pendant deux mois, accepte une capitulation que le Cardinal lui fait offrir de la part du Roi. On dresse un Traité dont l'observation fut jurée sur le S. Sacrement. Mais le surlendemain, dès que le Comte eut désarmé ses troupes & fait ouvrir les portes de la ville, les troupes du Roi s'y introduisirent, conduites par Robert de Balzac, investirent la maison du Comte, &, étant entrées dans son appartement, le percerent de plusieurs coups de poignard: après quoi elles se livrerent à toute la licence des vainqueurs les plus barbares. Cet horrible événement est du Vendredi 5 (& non 6) Mars 1473. Le Cardinal d'Albi parcourut ensuite avec son armée le Comté d'Armagnac, qu'il traita comme un pays ennemi. Jean V ne laissa point d'enfans de JEANNE, son épouse, fille de Gaston IV, Comte de Foix, qu'il avoit épousée au mois d'Août 1468. Cette Princesse étoit enceinte à la mort de son mari qui fut égorgé entre ses bras. Elle le suivit au tombeau peu de jours après dans la petite ville de Castelnau de Bretenous en Querci, où elle avoit été transportée. On prétend que sa mort fut l'effet d'un breuvage qu'on lui donna pour la faire avorter. Dans le même tems on instruisoit juridiquement le procès du Seigneur de Sainte-Bazeille, qui, peu après avoir remis le Comte d'Armagnac en possession de Lectoure, avoit été pris & mené à Poitiers. Il fut condamné à perdre la tête, & subit cet Arrêt sur un échafaud le 7 Avril 1473. Isabelle, sœur de Jean V, lui survécut, & le 16 Mai 1473, elle fit donation tant de ses biens patrimoniaux que des quatre vallées de Barousse, de Neste, d'Aure & de Magnoac, que son frere lui avoit léguées le 15 Novembre 1462, à Gaston du Lion, Sénéchal de Toulouse, qui l'avoit sauvée au sac de Lectoure. Mais les habitans de ces vallées n'acquiescerent point à la donation d'Isabelle en ce qui les concernoit, & prétendirent être rentrés, par la mort du Comte Jean V, dans le droit de se choisir un Souverain. Le Roi d'Aragon instruit de leurs dispositions, les sollicita vivement de se réunir à ses Etats dont leurs terres avoient été autrefois démembrées. Mais il eut pour concurrent le Roi de France, Louis XI, qui l'emporta par les soins de Jean de Vilheres de la Graulas, Cardinal & Evêque de Lombès. Ce Prélat s'étant rendu sur les lieux, engagea les habitans, l'an 1475, à se donner à la France par un Traité dont l'une des conditions fut qu'ils ne pourroient etre mis en main plus basse que celle du Roi, même en celle d'un Prince du sang royal. Le Roi par Lettres-Patentes du mois de Septembre de la même année, ratifia ce Traité. Il empêcha de plus le Sénéchal de Toulouse de se mettre en possession des autres terres qu'Isabelle lui avoit cédées. Mais Charles VIII, son successeur, les rendit à ce légataire par ses Lettres du 15 Août 1484.

CHARLES I.

1473. CHARLES I, Vicomte de Fezenzac, second fils de Jean IV, Comte d'Armagnac, fut arrêté après la proscription de Jean V, son frere, & conduit à la Bastille, où il resta 14 ans, non pour crime de complicité, mais à cause de la proximité du sang. On ne peut lire sans horreur les tourmens qu'il endura dans cette prison. L'an 1481, l'Armagnac fut déclaré confisqué & réuni au Domaine par Lettres-Patentes vérifiées au Parlement. Charles d'Armagnac, délivré de prison par le Roi Charles VIII, vient se présenter, l'an 1484, aux Etats de Tours pour demander au Roi la restitution des biens de sa Maison. L'affaire est renvoyée au Conseil qui lui adjugea sa demande par Arrêt du mois d'Avril de la même année, mais avec de grandes limitations; car en lui accordant la jouissance des quatre Comtés d'Armagnac, de Rodez, de Fezenzac, & de Fézenzaguet, on en retrancha les droits régaliens, en restreignant cette restitution au domaine utile & à la vie seulement de Charles. C'est ainsi que ce Prince rentra dans l'héritage de ses peres. Mais comme sa longue prison, où il avoit souffert des maux incroyables, lui avoit altéré la raison, le Sire d'Albret se fit adjuger l'administration de ses biens comme plus proche parent, & le renferma de nouveau. Le Roi en étant averti, le délivra une seconde fois, & lui nomma des curateurs. Charles mourut l'an 1497, sans enfans de CATHERINE DE FOIX, sa femme, après avoir institué son héritier Charles, son petit-neveu, Duc d'Alençon. Il fut enterré à Castelnau de Montmirail en Agénois. Ce Comte laissa deux bâtards, dont l'aîné, Pierre, Comte de l'Isle-Jourdain, fut naturalisé par Lettres du mois de Février 1510, & mourut en 1514.

CHARLES II.

1497. Charles II, Duc d'Alençon, petit-fils de Marie d'Armagnac, sœur de Jean V & de Charles I, se porta pour héritier du Comté d'Armagnac en vertu du testament de ce dernier. On lui opposa la confiscation faite en 1481, à quoi il répondit qu'elle ne pouvoit préjudicier aux anciennes substitutions de la Maison d'Armagnac, auxquelles il étoit appellé. Pour terminer ce différend, le Roi François I lui fit épouser sa sœur Marguerite, & en considération de ce mariage, il lui rendit l'Armagnac; mais à condition qu'il reviendroit, faute d'héritiers issus de cette alliance, à la Couronne. Charles mourut sans enfans le 14 Avril 1525. Marguerite, sa veuve, s'étant remariée l'année suivante avec Henri d'Albret, Roi de Navarre, & petit-fils d'Anne d'Armagnac, sœur de Jean IV, lui porta les mêmes avantages que son premier contrat de mariage énonçoit. Henri mourut l'an 1555, ne laissant de Marguerite, décédée en 1549, qu'une fille, Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, mariée en 1548 avec Antoine, Duc de Vendôme. Jeanne mit au monde Henri, qui, étant monté sur le trône de France sous le nom de Henri IV, réunit l'Armagnac à la Couronne en 1589. (Voy. *les Ducs d'Alençon.*)

L'an 1645, Louis XIV, par Lettres du 20 Novembre, donna le Comté d'Armagnac à Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt, dont la postérité le possede actuellement.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
VICOMTES DE FÉZENZAGUET.

Le Fézenzaguet, ou petit Fezenzac, en latin *Fezenzaguellum*, pays situé à l'Orient de l'Armagnac, en fut détaché, l'an 1163 au plus tard, pour faire l'apanage d'un cadet de la Maison d'Armagnac. Nous trouvons en effet un acte de cette année, daté *Bernardo Armanaciensi, Vicecomite de Fezenzagued.* (*premier Cartul. de Gimond.*) Un autre acte (*ibid. fol.* 157 *r°*) porte encore en date le même nom sous l'an 1193. Mais de dire quel fut le pere de ce Bernard, quand celui-ci mourut, & quel fut son successeur immédiat, c'est ce qui n'est pas possible, malgré les recherches pénibles que nous avons faites à ce sujet. Le Cartulaire cité nous présente trois Bernards d'Armagnac contemporains, qui ne peuvent s'identifier, savoir Bernard, Vicomte de Fézenzaguet depuis l'an 1163 jusqu'en 1198; Bernard, Comte de Fezenzac en 1173; & Bernard, Comte d'Armagnac depuis 1160 jusqu'en 1178. (Voy. *les art. des deux derniers.*) La suite des Vicomtes de Fézenzaguet ne souffre plus de difficulté.

ROGER.

Roger, 4^e^ fils de Bernard IV, Comte d'Armagnac, jouissoit de la Vicomté de Fézenzaguet vers le commencement du XIII^e^ siecle. On ignore le tems précis de sa mort; mais elle ne paroît pas avoir devancé l'an 1240. De Pincelle, son épouse, fille d'Amanieu IV, Sire d'Albret, il laissa Géraud, qui suit; Amanieu, qui de Chanoine de Toulouse devint, l'an 1262, Archevêque d'Auch, mort l'an 1318; & Arnaud, Vicomte de Magnoac, qui fut tué, l'an 1272, dans un combat donné entre lui & Géraud de Casaubon, Seigneur de Hautpouy, pour raison de la mouvance de ce château. (*Hist. de Béarn*, p. 779.)

GÉRAUD I.

Géraud I, *fils de Roger* & son successeur à la Vicomté de Fézenzaguet, devint Comte d'Armagnac en 1256. Il mourut le 26 Avril 1285, & eut pour successeur son 2^e^ fils, qui suit. (*Voy.* Géraud V, *Comte d'Armagnac.*)

GASTON.

1285. Gaston, 2^e^ *fils de Géraud, lui succéda à la Vicomté* de Fézenzaguet & dans *celle* de Brulhois à l'âge d'environ 4 ans, sous la tutele de Mathe sa mere, laquelle obtint, le 8 Janvier 1295, une sentence du Juge de Verdun en Gascogne pour le Roi de France, portant que noble Damoiseau Gaston, Vicomte de Fézenzaguet, étoit majeur de 14 ans & en âge de puberté. (*Trésor généal.* T. I, p. 245.) Peu de tems après il épousa Marquise, *fille d'Hélie Taleyrand*, Comte de Périgord & de Philippe, *Vicomtesse* de Lomagne. L'ayant ensuite répudiée *il donna sa main, l'an 1298, à* Valpurge, fille de Henri II, Comte de Rodez, *qui lui apporta en dot la* Vicomté de Creisseils & la Baronie de Roquefeuil. Il eut de cette alliance Géraud, son successeur; Amanieu qui fut Capitaine de S. Justin sur les frontieres de Béarn; & Mascarose, mariée le 21 Mai 1321 à Guitard d'Albret, Vicomte de Tartas. Une succession avantageuse augmenta depuis son domaine. L'an 1309, il hérita des Baronies de Moncade, de Castelvieil & de plusieurs autres terres situées en Catalogne & en Aragon, par le testament de Guillemete de Béarn, sa tante, femme de Pierre, Infant d'Aragon, décédée sans enfans. Mais Gaston, Comte de Foix, autre neveu de Guillemete, voyant que ces terres étoient à sa bienséance, l'empêcha de s'en mettre en possession. On convint enfin d'un échange. Le Comte de Foix donna les terres qu'il possédoit dans le Carcassez, à l'exception du château de Fortiez, au Vicomte qui lui abandonna les terres qui lui avoient été léguées. L'acte de cet échange fut signé le 7 de Septembre 1310 & ratifié par Jeanne d'Artois, femme du Comte, le 6 Mars suivant, à Toulouse. Mais lorsqu'il fallut en venir à l'exécution, le Comte de Foix fit des difficultés qui obligerent le Vicomte à se pourvoir à la Cour du Roi. Il y obtint le Mardi avant la S. Jean-Baptiste (21 Juin) 1311, un Arrêt par lequel il fut ordonné que l'échange sortiroit son plein & entier effet. (*Hist. de Lang.* T. IV, p. 159.) Ayant survécu à Valpurge, sa seconde femme, Gaston épousa en troisiemes noces, par contrat passé après la S Louis 1316, Indie, fille & héritiere de Guillaume de Caumont, dont il eut Mathe, femme de Raymond-Roger de Cominges, Vicomte de Conserans. L'an 1317, Gaston & son frere le Comte d'Armagnac, comparurent au mois de Mars devant le Sénéchal de Toulouse & d'Albi pour répondre sur les informations faites contre eux touchant plusieurs excès dont ils étoient accusés. Ils se défendirent de maniere que le Sénéchal renvoya l'affaire devant le Roi. (*Trésor généal.* T. I, p. 247.) Gaston fut mandé par le Roi Philippe le Long pour se rendre en armes & chevaux dans la ville d'Arras le Dimanche avant l'Assomption (12 Août) de l'an 1319. Il obéit sans doute; mais il mourut l'année suivante, après le mois d'Avril. Il nous reste de ce Vicomte un statut que son équité lui dicta. Ses Officiers exigeoient indifféremment de tous les habitans du Fézenzaguet les lods pour les fonds qu'ils vendoient. Gaston régla, l'an 1294, que les fonds possédés en franchise & libres de cens par les Nobles ne seroient point sujets au lod en cas de vente; mais qu'après l'aliénation de ces fonds les acquéreurs en cas de revente seroient tenus d'acquitter ce droit dans l'an & jour. (Galand, *du Fr. aleud*, p. 199.)

GÉRAUD II.

1320. Géraud II, successeur de Gaston, son pere, épousa Jeanne, fille de Pierre Raymond I, Comte de Cominges, dont il eut un fils qui suit; & une fille, Mathe, femme de Cen-

tule IV, Comte d'Astarac. Le Comte de Foix retenoit toujours, malgré l'Arrêt du Parlement qui le comdamnoit à s'en dessaisir, les terres du Carcassez qu'il avoit cédées par échange au Vicomte Gaston, pere de Géraud. Enfin, l'an 1329, le Roi de Navarre ayant été choisi pour arbitre de cette querelle & d'autres mues entre le Comte de Foix & la Maison d'Armagnac, rendit, le 19 Octobre, son jugement qui assura au Vicomte Géraud, par la soumission du Comte de Foix, la jouissance paisible des terres qui étoient en litige. Le Vicomte Géraud mourut vers la fin de l'an 1339.

JEAN.

1339. JEAN, fils & héritier de Géraud II, eut de MARGUERITE DE CARMAING, qu'il épousa l'an 1351, un fils qui suit; Jeanne, mariée à Jean de Levis de Mirepoix de la Garde, Maréchal de la Foi; & Mathe, femme du Vicomte de Valerne. Il combattit, l'an 1362, pour le Comte d'Armagnac à la bataille de Launac, donnée le 5 Décembre, contre le Comte de Foix, qui la gagna & fit le Vicomte prisonnier avec beaucoup d'autres. Sa rançon dont il traita l'année suivante, fut estimée 1130 florins d'or, pour lesquels il donna en ôtage Jean, son fils aîné. Il servit ensuite dans les guerres de la France contre les Anglois à la tête de 300 hommes d'armes, sous les ordres du Duc d'Anjou, frere du Roi Charles V, qui, dans ses Lettres, le qualifioit de *très cher & très amé Cousin.* L'an 1369, Charles V, par Lettres données le 8 Octobre à Montpellier, l'établit Capitaine-Général dans toute la Sénéchaussée de Rouergue. Il réduisit cette même année à l'obéissance du Roi le château de Sauveterre dans cette province. Il enleva, l'année suivante, aux Anglois le lieu d'Orbecave au pays de Marsan. L'an 1372, au mois d'Avril, il fut établi Capitaine de l'Agénois. Les Preux en ce tems-là faisoient profession d'une valeur féroce qu'ils exerçoient également sur les ennemis de l'Etat & sur les personnes qu'ils étoient obligés d'office à protéger. Des meurtres que le Vicomte Géraud & ses gens commirent au lieu de Praderat ou Praderes, sur la Save, à 5 lieues environ de Toulouse, le firent rechercher par le Sénéchal de cette ville. Pour se mettre à l'abri de ses poursuites, il obtint du Duc d'Anjou, Lieutenant-Général en Languedoc, des Lettres de grace datées du mois de Septembre 1375. (*Trésor généal.* T. I, p. 262.) Echappé de ce danger, il n'en devint pas plus sage. L'an 1383, il fut de nouveau poursuivi criminellement par les habitans de S. Romans de Tournon en Rouergue, pour d'autres excès auxquels il s'étoit porté. Il eut encore le bonheur de se tirer de ce mauvais pas; mais on ignore comment. Il mourut le 20 Juin 1390, suivant le P. Anselme. Jean, son fils aîné, l'avoit précédé au tombeau.

GERAUD III.

1390. GÉRAUD III, fils du Vicomte Jean & son successeur, joignit *aux Vicomtés de Fézenzaguet & de Brulhois*, aux Baronies de Cresseil, de Roquefeuil & de Persain, le Comté de Pardiac, par son mariage contracté, l'an 1373, avec ANNE DE MONTLEZUN, fille aînée & principale héritiere d'Arnaud-Guillaume IV, Comte de Pardiac & d'Aliénor de Peralta. Jaloux de ses droits & de ses prétentions, il voulut contraindre le Chevalier Menaut de Barbazan à lui rendre hommage de ses terres. Celui-ci soutenant qu'elles ne relevoient point de lui, on en vint aux armes pour décider la querelle. Un grand nombre de Seigneurs prirent parti pour ou contre dans cette guerre. Les principaux furent les Comtes d'Astarac & de l'Isle-Jourdain, les Vicomtes de S. Paulin & de Caraman, les Seigneurs de Lenac, de Duras, d'Orbessan, de Campagnac, de Castairols en Albigeois, de Beaufort, de Castanet, de Sainte-Camele, de Bonac & de Belle-affaire. Le Maréchal de Sancerre, qui commandoit pour lors en Languedoc, interposa son autorité pour empêcher ces alliés de marcher aux secours de l'un ou de l'autre des deux contendans. Il fut peu écouté dans la premiere chaleur de la querelle. Mais après quelques hostilités réciproques, le Sénéchal de Toulouse, dans le ressort duquel se trouvoient, du moins en partie, les terres des parties belligérantes, s'étant rendu médiateur, les assembla, de concert avec les Lieutenans du Maréchal, d'abord à Gironne, puis à Fleurance, dans le Comté de Gaure, au mois de Décembre 1393. Les conférences furent ensuite transférées à Grenade sur la Garonne. Ce fut là qu'on arrêta les articles de pacification, auxquels Barbazan offrit de s'en tenir. Mais Géraud les ayant rejettés, le Maréchal, après avoir mis ses domaines sous la main du Roi, le fit arrêter & conduire à Toulouse, & de là à Carcassonne. Cette voie de fait fut suivie d'un jugement solemnel qu'il rendit sur cette affaire le 26 Juin de l'an 1394, dans la nouvelle salle du palais de Toulouse, où il logeoit alors. Géraud ayant appellé de la Sentence au Parlement de Paris, fut amené aux prisons du Châtelet, où il demeura jusqu'à la S. Martin 1395, qu'il obtint son élargissement sous caution. Ce ne fut pas la seule mauvaise affaire où s'engagea le Vicomte Géraud. De son mariage il avoit deux fils, Jean & Arnaud-Guillaume. Il maria le premier, le 4 Juin 1396 (& non 1385), avec Marguerite, Comtesse de Cominges & veuve de Jean III, Comte d'Armagnac; alliance funeste par les dissentions qui arriverent presque aussitôt qu'elle fut contractée entre les deux époux. Marguerite, plus âgée que Jean, qui n'avoit alors que 18 à 19 ans, voulut le maîtriser & user à son égard de l'empire d'une mere sur son fils. L'époux, choqué des hauteurs de sa femme, la quitta pour se retirer chez son pere où il demeura quelque tems. Ayant appris ensuite que Marguerite avoit établi le Seigneur de Fontenelle son Lieutenant dans le Comté de Cominges, il revint la trouver à Muret. Il en fut mal accueilli, & résolu de se venger, il retourna vers son pere afin de concerter avec lui les moyens de réduire la Comtesse. Leur avis fut d'implorer le secours de Bernard VII, Comte d'Armagnac, leur parent. Jean s'étant rendu auprès de lui, en reçut de belles promesses que Bernard n'avoit nulle envie d'effectuer. Le Comte d'Armagnac, attaché jadis au parti des Anglois, étoit piqué contre Géraud, dévoué de tous tems aux intérêts de la France, de ce qu'il avoit défait une troupe d'Anglois, qui étoit venu faire des courses jusqu'aux portes de Condom, & de ce qu'en ayant pris d'autres près de Gimond, il les avoit fait pendre sans miséricorde. Il se souvenoit encore que Géraud *avoit autrefois tiré la dague contre lui.* Il étoit de plus irrité contre le fils de ce qu'il avoit épousé la Comtesse de Cominges sans le consulter. Loin donc de lui tenir parole, il se ligua secrètement avec Marguerite contre son beau-pere & son mari. Ceux-ci, se croyant assurés de son secours, entrerent avec confiance dans le Cominges, où ils prirent d'abord quelques places. Mais le Comte d'Armagnac ayant obtenu du Roi Charles VI, par Lettres du 19 Mars 1400, (V. S.) permission de défendre la Comtesse, marcha contre le Vicomte Géraud, qu'il assiégea dans le château de Montlezun. Géraud s'étant échappé avant que la place fut prise, se retira au château de Brussens en Bigorre. Le Comte l'ayant poursuivi dans cet asyle, obligea les habitans a le livrer entre ses mains. Maître de sa personne, il le fit conduire d'abord au château de Lavardenx, à quatre lieues d'Auch, & de là à la Rodele en Rouergue, où il le fit enfermer dans une citerne, avec ordre de ne lui donner que du pain & de l'eau. Il y mourut au bout de 10 à 12 jours environ l'an 1403. Le traitement que Bernard fit essuyer aux deux fils de Géraud, ne fut pas moins barbare. Le Vicomte Jean & Arnaud-Guillaume son frere, à la nouvelle de l'arrêt de leur pere, s'étoient précipitamment retirés à Puigasquet dans le Fézenzaguet. Le Comte de l'Isle-Jourdain & le bâtard d'Armagnac étant venus les y trouver, leur conseillerent de se rendre avec eux auprès du Comte d'Armagnac pour tâcher de recouvrer ses bonnes graces. Ils y consentirent. Arrivés à Auch, où le Comte Bernard étoit alors, le Jeudi-Saint 1403, (V. S.) ils lui furent présentés le lendemain dans la salle de l'Archevêché par le Comte de l'Isle-Jourdain, lequel s'agenouillant avec eux, lui dit : *Monseigneur, ils sont vos neveux, & les voyez qu'ils sont icy de votre hôtel, & portent votre nom & vos armes, & sont bien jeunes comme vous voyez, qui vous requerrent pardon & moy avec eux, en vous priant qu'en l'honneur de Dieu & de la passion en quoi nous sommes, il vous plaise de leur pardonner & remettre les desplaisirs que vous avez pris contre eux.* A quoi le Comte d'Armagnac répondit : *Oncle, vous les estes allé quérir de votre volonté, par quoy s'ils se veulent mettre à notre mercy, c'est un. Monseigneur*, repartit l'Isle-Jourdain, *assez se met à mercy qui demande pardon. Demander mercy*, dit Bernard, *est un autre.* Enfin ils demanderent *pardon & mercy*; de quoi le Comte d'Armagnac requit acte; & le jour de Pâque ils furent menés au château de Lavardenx; puis ayant été séparés, l'aîné fut conduit au château de Brusson en Rouergue, & le second à la Rodele où son pere étoit mort. Mais comme il en approchoit, l'aspect de cette prison le saisit si fort, que sur le refus que firent ses conducteurs de le descendre de cheval, il tomba mort à leurs pieds. A l'égard de l'aîné, dès qu'il fut arrivé dans sa prison de Brusson, on lui fit perdre la vue avec un bassin ardent qu'on lui mit devant les yeux. Il languit longtems dans cet état, privé de tout secours, & mourut enfin accablé de misere. (Froissart & Anselme.) Ainsi finit la branche aînée des Vicomtes de Fézenzaguet. Le Comte d'Armagnac n'avoit pas attendu la mort de ces deux jeunes Seigneurs pour se mettre en possession de tous les biens de leur Maison. Il s'y maintint par la protection du Duc de Berri, son beau-pere, contre Jeanne d'Armagnac, sœur de Géraud & veuve de Jean de Levis, Seigneur de Mirepoix, à laquelle cette succession étoit substituée. Jeanne, après avoir vivement disputé ses droits, de concert avec son fils Roger-Bernard & ses autres enfans, se laissa enfin persuader de remettre ses intérêts entre les mains de

Jean de Levis, Seigneur de Livrac, & des Sires de Roquetaillade, de Tolin & de Volere. On fit une transaction, le 9 Juillet 1404, par laquelle le Comte d'Armagnac, au moyen de la cession qu'il fit au Sire de Mirepoix & à ses freres de la Baronie de Preixan & de ses dépendances, resta paisible possesseur de la Vicomté de Fézenzaguet & du Comté de Pardiac.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES ET VICOMTES DE LECTOURE ET DE LOMAGNE.

La domination des Comtes & Vicomtes de Lectoure & de Lomagne étoit bornée au Levant par la Principauté de Verdun & la Châtellenie de l'Isle-Jourdain ; au Midi par les Comtés de Fézenzaguet, d'Armagnac, de Fezenzac & de Gaure ; au Couchant par l'Eausan & Gavardan & le Bazadois ; au Nord par le fleuve de la Garonne, & au-delà par le Comté d'Ageñ. Cette enceinte renfermoit une partie du territoire des anciens *Lactorates*, avec la ville de Lectoure qui en étoit la capitale. Cette place, ancienne cité des Gaules, fut le chef-lieu d'un de ces diocèses, qui, sous le régime politique, étoit gouverné par des Comtes. Arnaud-Hatton & Eudes étoient Comtes de Lectoure, le premier, du tems de Loup Centule, le second du tems de Sanche le Courbé, Duc de Gascogne. (*Oihenh. mss. Bibl. du Roi.*) Ayant perdu la dignité comtale ainsi que les Comtés de Béarn & de Dax (*Oihen. ubi sup.*) ils reçurent en dédommagement la Lieutenance-Générale du pays sous le titre de Vicomte de Gascogne qu'ils conserverent jusques vers le milieu du XIe siecle, ainsi qu'on va le prouver. Ils conserverent le droit de battre monnoie. Leurs pieces étoient nommées *Arnaudens* (*Ducange*), du surnom d'Arnaud, commun dans cette dynastie. La Suzeraineté des Vicomtés de Bruillois ou Brulhois, de Gimoës & d'Auvillars, la propriété d'une partie du Gavardan, des Châtellenies de Batz, de Fimarcon & de Riviere qui appartenoient à ces Vicomtes, prouve qu'ils étoient très puissans. On va voir dans leur suite chronologique comment ils perdirent, aliénerent ou démembrerent ces nombreuses possessions.

RAIMOND-ARNAUD.

Raimond-Arnaud, dont Oihenhart (pag. 480) fait mention sous la date de 990, & auquel il donne un prédécesseur nommé Odon ou Odoat, vivant en 960, est le premier de ces Vicomtes depuis lequel la filiation soit certaine. Il fut un des héritiers de Hugues, Sire de Condom, qui fonda, l'an 1011, le Monastere de cette ville. (*Hist. de Béarn*, *pag.* 234 & 235.) Il est qualifié *heres consanguineus Hugonis quondam Domini de Condomiense* dans une Charte qui sera rapportée à l'article suivant. On croit devoir observer que le mot *consanguineus* ne signifioit alors qu'une parenté quelconque, même par femmes, & qu'on n'en doit point conclure qu'Arnaud fut de la même race que son cousin Hugues de Condom qui étoit de la Maison de Gascogne. Le Pape Jean XIX écrivit, l'an 1030, à Guillaume Taille-fer, Comte de Toulouse, pour l'engager à porter ce Vicomte, son vassal pour la Vicomté de Gimoëz, à restituer à l'Abbaye de Moissac les Eglises de Riols & de Flamarens qu'il avoit usurpées. (*Hist. de Lang.* T. II, p. 185, *preuv.*) Il le nomme Arnaud-Odon ; mais la qualité de Vicomte de Gascogne, qu'il lui donne, ne permet pas de le méconnoître pour le même que Raimond-Arnaud. On ignore le nom de la femme de ce Vicomte, mais il est certain qu'il eut un fils nommé Arnaud, qui suit.

ARNAUD.

Arnaud fut le dernier de sa race qui porta le titre de Vicomte de Gascogne, dont il céda les droits à Bernard Tumapaler, Comte, ou Duc de Gascogne, ainsi que la Suzeraineté des Vicomtés de Brulhois & de Gimoëz, *honores Vicecomitatuum Brulhesii & Jumadesii.* Ce Traité, qui fut confirmé, l'an 1073, par Odon, fils du Vicomte Arnaud, avoit eu lieu avant 1060, puisque ce Vicomte Arnaud ne prenoit plus, même avant cette époque, le titre de Vicomte de Gascogne; il est simplement qualifié Vicomte de Lomagne & d'Auvilars dans une Charte par laquelle il restitua, le Mercredi, veille de S. Martin, du tems de Henri I, Roi de France, le château de Nerac qu'il reconnut détenir injustement au préjudice du Monastere de Condom. Il confirma en même-tems la donation faite auparavant par Raimond-Arnaud, son pere, Vicomte de Gascogne, à ce Monastere, de tous les droits qu'il avoit sur le Condomois à titre de cohéritier de Hugues, Sire de Condom, ainsi que de tous les honneurs qu'il pouvoit y avoir en qualité de Vicomte de Gascogne & de Lomagne (*Arch. de Nérac*, *liasse x*, *cot. LL.*)

ODON I.

Odon, premier du nom, Vicomte de Lomagne & d'Auvilars, avoit succédé au Vicomte Arnaud, son pere, avant 1073. Il transigea cette année, le Mardi, fête de S. Barnabé, avec Géraud II, Comte d'Armagnac, sur l'exécution du Traité par lequel le Vicomte Arnaud avoit cédé ses droits, comme Vicomte de Gascogne, sur les Vicomtés de Brulhois & de Gimoëz & sur le château de Gavarret, à Bernard Tumapaler, alors Comte de Gascogne & pere du Comte Géraud. Ce dernier ratifia ce Traité, & en dédommagement de certaines conditions qui n'avoient pas encore été remplies, il abandonna au Vicomte Odon tout ce qu'il pouvoit prétendre du chef d'Azeline de Lomagne, sa femme, sur la ville de Lectoure & sur la Vicomté de Lomagne. (*Origin. arch. de Montaub. art.* Lomagne, *l.* 1.) Cette Azeline étoit fille d'Odon, Vicomte de Lomagne, probablement descendant & dernier représentant des Vicomtes Arnaud, & un autre Arnaud dont parle Oihenhart, pag. 480, & dont l'identité n'est pas prouvée avec Raimond-Arnaud mentionné ci-dessus, vivant en 990. On croit devoir observer que la Vicomté de Lomagne étoit partagée entre divers propriétaires. Trois portions distinctes en sont connues dès le 10e siecle. La premiere étoit celle des Vicomtes de Gascogne, qui en avoient la suzeraineté; la seconde, celle dont Hugues, Sire de Condom, fit donation au Monastere de cette ville, suivant une Charte du Cartulaire de ce Monastere rapportée en entier dans les manuscrit d'Oihenhart à la Bibliotheque du Roi ; la troisieme, celle de ces Vicomtes de Lomagne dont Azeline fut l'héritiere & dont l'héritage passa aux Vicomtes dont on donne ici la suite. Azeline de Lomagne n'étoit donc pas héritiere unique de la Vicomté de Lomagne, comme quelques Auteurs l'ont écrit, puisqu'elle ne possédoit, du chef de son pere, qu'une portion de cette Vicomté. Le Vicomte

Odon dont on parle n'étoit donc pas le fils du Comte d'Armagnac, comme ces mêmes Auteurs l'ont prétendu, puisqu'il étoit fils du Vicomte Arnaud précédent, & qu'il possédoit, du chef de son pere, la suzeraineté & la majeure partie de la Vicomté de Lomagne, & celle d'Auvilars qu'il transmit à ses descendans. Il en résulte que c'est par erreur qu'on a tenté de faire descendre ces Vicomtes de Lomagne des Comtes de Fezenzac, en substituant au Vicomte Odon, premier du nom, un pere qui n'étoit pas le sien. Odon vivoit encore l'an 1090; & ce fut alors qu'il fortifia la ville de Lupiac, dépendante de la châtellenie de Batz. On ne sait point le nom de sa femme. On n'est pas même bien certain du nom de son fils. Mais la filiation est prouvée par son petit-fils, nommé Odon comme lui.

VEZIAN I.

Vezian I, ainsi nommé par Oihenhart, p. 480, étoit Vicomte de Lomagne dès l'an 1091, suivant le Cartulaire d'Uzerche, fol. 38. Il assista à la convocation faite l'an 1103 par Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, contre Bernard, Vicomte de Benauges, à l'occasion d'un péage établi sans droit sur la Garonne par ce dernier.

ODON II.

Odon, II^e du nom, *par la grace de Dieu*, Vicomte de Lomagne & d'Auvilars, probablement fils de Vézian, mais très certainement petit-fils du Vicomte Odon, eut un frere nommé Arnaud, qui épousa Rose ou Rogie d'Albret, sœur d'Amanieu IV, Sire d'Albret. Cet Arnaud fut la tige des Barons de Batz dont la postérité subsiste encore, & dont il sera parlé ci-dessous. Ces deux freres donnerent des coutumes à la ville de Lupiac dépendante de leur châtellenie de Batz dont ils se qualifioient Seigneurs. La Charte de ces coutumes est datée du jour de S. Simon & S. Jude de l'année 1160. (*Original vérifié par la Commission nommée à cet effet par Arrêt du Conseil des Dépêches du 20 Mars* 1784.) Ils confirmerent en même tems des concessions faites l'an 1090, par Odon, leur aïeul, aux Bourgeois de la même ville de Lupiac. Oihenhart & le Pere Anselme (*ibid.*) disent que le Vicomte Odon posséda les Vicomtés de Lomagne & d'Auvilars depuis 1137 jusqu'en 1178. On ignore le nom de sa femme dont il eut un fils qui suit.

VEZIAN II.

Vezian, II^e du nom, Vicomte de Lomagne & d'Auvilars, tint ces Vicomtés depuis 1178 jusqu'en 122.. Il eut guerre avec Richard, Duc de Gascogne, fils de Henri II, Roi d'Angleterre, dont il refusoit de s'avouer vassal. (*Gauf. Vos.*) Assiégé dans sa ville de Lectoure en 1181, il consentit enfin à rendre hommage au Duc de Gascogne qui le reçut Chevalier au mois d'Août de la même année. (Oihenhart & le Pere Anselme, *ibid.*) Le jour de S. Michel 1195, le Vicomte Vézian céda des droits qu'il avoit dans la châtellenie de Batz à Odon, son cousin germain, Seigneur de Batz, en faveur du mariage de ce dernier avec Miramonde, fille du Comte de Magnoac, de la race des Ducs de Gascogne. Vezian eut d'une femme, dont on ignore le nom, Odon III qui suit.

ODON III.

Odon, III^e du nom, Vicomte de Lomagne & d'Auvilars, fut, au mois de Septembre 1218, un des témoins de l'hommage rendu au Comte de Toulouse par Gaillard, Seigneur de la ville & du château de Baujac. (*Trésor des Ch. sac. Toul. liass.* 5, *n°* 15.) Il eut de sa femme, dont le nom n'est pas connu, Arnaud-Odon, II^e du nom, qui suit.

ARNAUD-ODON II, ou ARNAUD OTTON.

Arnaud-Odon, II^e du nom, ou Arnaud-Otton, nommé quelquefois Arnaud simplement, Vicomte de Lomagne & d'Auvilars, avoit assisté avec le Vicomte Odon, son pere, à l'hommage du Seigneur de Baujac l'an 1238. Il s'étoit ligué auparavant avec le Comte de Toulouse pour faire la guerre au Roi S. Louis. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 430.) Mais il jura à ce Monarque, dans l'Eglise de N. D. près de Castel-Sarazin, de garder la même paix qui avoit été jurée à Paris entre ce Prince & le C^te de Toulouse l'an 1241. (*ibid.* p. 437.) Le Vicomte Arnaud-Odon avoit épousé Mascarose d'Armagnac, sœur aînée de Bernard V, Comte d'Armagnac, après la mort duquel, arrivée sans postérité, il s'empara du Comté d'Armagnac à titre de succession, ce qui occasionna une longue guerre entre lui & Géraud d'Armagnac, cousin germain du dernier Comte. Le Vicomte Arnaud n'ayant eu qu'une fille de cette alliance, & cette fille étant morte sans postérité, le Comté d'Armagnac fut dévolu au Comte Géraud. Pendant le cours de cette guerre le Vicomte avoit été aidé par son cousin Odon, Seigneur de Batz, ainsi qu'il est prouvé par une Charte de l'an 1249. (*orig. vérif. par la Commission.*) Le Vicomte Arnaud avoit épousé en secondes noces Marie-Bermond de Sauve & d'Anduze, fille de Pierre, Comte de Gevaudan & de Milhau, & de Josserande de Poitiers. (*Oih. & le P. Ans. ibid.*) De ce mariage vint un fils nommé Vézian, qui mourut sans postérité, & une fille nommée Philippe, qui suit.

PHILIPPE.

Philippe, Vicomtesse de Lomagne & d'Auvilars, étoit, l'an 1274, sous la tutele du Comte de S. Pol (Gui III). En 1280, elle épousa Hélie Taleyran VIII, Comte de Périgord, à qui elle apporta les Vicomtés de Lomagne & d'Auvilars. Hélie les céda au Roi Philippe le Bel dans le mois de Nov. 1301. (*Trésor des Chart. inv. de Périg. liasse* 6.) Philippe le Bel les donna, le 14 Déc. 1305, à Arnaud-Garcie de Gouth, frere du Pape Clément V. Régine de Gouth, niece de ce Pontife, ayant épousé, l'an 1311, Jean, Comte d'Armagnac, premier du nom, lui légua ces deux Vicomtés par son testament du 12 Août 1325. Il les transmit à ses descendans qui en jouirent jusqu'en 1481, époque de la confiscation prononcée contre Charles I, Comte d'Armagnac. Ensuite ayant passé par don du Roi dans les Maisons d'Alençon & d'Albret, elles furent unies par Henri IV au Domaine de la Couronne. (Voy. *les Comtes* d'Armagnac.)

Ainsi de tous les descendans mâles de Raimond-Arnaud, Vicomte de Lomagne & de Gascogne en 990, il ne reste que la branche de Batz, formée, en 1160, par Arnaud, frere puîné d'Odon, II du nom, Vicomte de Lomagne & d'Auvilars, qui épousa *Rose d'Albret*, dont il avoit avant 1195 Odon I, Chevalier Banneret croisé pour la Terre-Sainte en 1217, mari de *Miramonde de Magnoac*, & pere d'Odon II vivant en 1249, dont le fils, Garsie-Arnaud I, épousa avant 1300 *Odete de Pardailian* & en eut Pierre I, mari d'*Esclarmonde de Montesquiou*. Pierre I étoit en 133. aux guerres d'Italie, & en 1357 à celles de Normandie avec son fils Garsie-Arnaud II, qui eut de *Gaillarde d'Aure* en 1357 Manaud I, époux en 1387 de *Miramonde de S. Martin* & pere d'Odon III en 1429, mari d'*Audine de Feragut*. Leur fils Odon IV avoit de *Jeanne de Forcès* en 1492 Manaud II, allié avec *Catherine de Toujouze*. De ce mariage vint Bertrand I qui assista en 1541 au mariage de Pierre II, son fils, avec *Marguerite de Leaumont*. Ce dernier commandoit en 1551 mille hommes contre les Espagnols. Son fils, Manaud III, fut un des quatre Gentilshommes qui sauverent la vie à Henri IV à Euse en 1577; il fut mari de *Bertrande de Montesquiou*, & pere, 1° de Hercule, qui donna en 1633 la terre de Batz à *Catherine de Narbonne*, sa femme, dont il n'avoit pas d'enfans; 2° de François I, Seigneur d'Armanthieu, qui eut de *Marthe de la Serre*, François II, allié en 1679 avec *Jeanne d'Arros*. Leur fils, Jean François, s'allia en 1713 avec *Quiterie de Chambre*, & en a eu Bertrand II, marié en 1754 avec *Marie de Laboge*, dont un fils unique né en 1755, nommé Jean-Pierre, & appellé le Baron de Batz.

Telle est la filiation qui, en vertu d'un Arrêt du Conseil des Dépêches du 20 Mars 1784, a été vérifiée par D. Clément & D. Poirier, Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, & Associés de l'Académie des Insc. & Belles-Lettres; M. de Brequigni, de l'Académie Françoise & de celle des Insc. & B. L.; M. Désormeaux, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres; M. Chérin, Généalogiste des Ordres du Roi; M. Ardillier, Administrateur Général des Domaines de la Couronne; & M. Pavillet, premier Commis de l'Ordre du S. Esprit, Commissaires nommés par S. M. pour la vérification de la partie diplomatique, devant MM. de Menc & Blondel, Maîtres des Requêtes; M. d'Héricourt, Président au Parlement de Paris, & M. Duval d'Epresmenil, Conseiller au même Parlement, lesquels Magistrats & Diplomatistes ont déclaré, par actes du 11 Décembre 1784 & 4 Janvier 1785, que la filiation ci-dessus étoit rigoureusement démontrée par titres originaux.

Sa Majesté a reconnu la même descendance, & a fait expédier au Baron de Batz des Lettres-Patentes du 5 Mars 1785, scellées du grand sceau.

Il existe encore une autre branche à Arthez en Béarn, formée en 1659 par Paul de Batz, frere de François II ci-dessus. Jacques, fils de Paul, a été pere de trois enfans existans. David né en 1760, Daniel en 1763, & Pierre en 1769.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES COMTES D'ASTARAC.

L'ASTARAC ou l'ESTARAC (*Astaricensis-ager*), pays situé entre l'Armagnac & le Fezenzac qui le bornent au Nord, le pays des quatre vallées qui le termine au Sud, le Cominges & le pays de Riviere Verdun qui lui servent de limites à l'Orient, & le Bigorre, avec partie de l'Armagnac qui le confinent à l'Occident, forme une étendue de 13 lieues de longueur sur 11 ou environ de largeur. Sous les Romains sa partie méridionale étoit occupée par les *Convenæ*, & la septentrionale par les *Auscii*. Mirande, fondée l'an 1289, est aujourd'hui sa capitale. Sous les Francs il eut le sort de la Novempopulanie dans laquelle il étoit compris. Vers le commencement du x^e^ siecle il fut démembré du Duché de Gascogne après la mort de Don Sanche le Courbé, pour faire la part de son troisieme fils.

ARNAUD-GARCIE.

ARNAUD-GARCIE fut surnommé NONNAT, *Non-natus*, parce qu'il fut tiré par incision du ventre de sa mere avant qu'elle expirât. On ne connoît d'autre trait de la vie d'Arnaud Garcie sinon la donation qu'il fit, l'an 937, du lieu dit Francon, avec ses dépendances, à l'Abbaye de Simorre. Il vivoit encore en 975 suivant D. de Brugeles (*Chroniques d'Auch*, p. 534,) qui cite en preuve le *Gall. Chr. No.* où nous ne trouvons rien là-dessus.

ARNAUD II.

ARNAUD II, fils d'Arnaud-Garcie & son successeur, fut un autre bienfaiteur de l'Abbaye de Simorre, à laquelle il donna l'Eglise de Poulouvrin. TALAISE, sa femme, le fit pere de quatre fils; Guillaume, qui suit; Bernard, dit *Pelagos*, auquel il donna le Pardiac; Raymond-Garcie; & Odon ou Adon, qui de Moine, puis Abbé de Simorre, devint Archevêque d'Auch. (*Gall. Chr. No.* T. I, col. 978.)

GUILLAUME.

GUILLAUME, fils & successeur d'Arnaud II, ayant épousé sa proche parente, s'attira par cette alliance l'animadversion de Garcie, Archevêque d'Auch, qui lui imposa une pénitence sans néanmoins dissoudre le mariage. Guillaume restitua de plus à l'Eglise d'Auch la Seigneurie de Saint-Aurens, que les Archevêques prétendoient leur avoir été ravie; elle revint néanmoins dans la suite aux Comtes d'Astarac. (*Gall. Chr. ibid. Inst. col.* 159.) Il donna long-tems après le Monastere de Pessan, qu'il tenoit de ses ancêtres, à Otton, Abbé de Simorre, & fit confirmer cette donation par le Pape Benoît VIII, qui monta sur le S. Siége en 1012. Guillaume devoit être alors avancé en âge. On ignore l'année de sa mort.

SANCHE I.

SANCHE I, fils de Guillaume, gouvernoit l'Astarac en 1040, soit du vivant de son pere, soit après sa mort. Il vivoit encore en 1083 suivant le Cartulaire de Simorre, & laissa en mourant Bernard, qui suit; Odon, Moine de Simorre, & deux autres fils.

BERNARD I.

1083 au plutôt. BERNARD I, successeur de Sanche, son pere, fit, l'an 1142, au Monastere de Berdoues, en présence des principaux Chevaliers de ses vassaux, une donation que les uns confirmerent par leur signature, & les autres en jettant en l'air des fêtus, & criant chacun, Je donne aussi: *principes & priores milites Astaraci, qui suum donum non potuerunt ipsâ manu firmare, illud affirmabant jactu ramorum, singuli clamantes: ego dono.* (*Cartul. Berdon. fol.* 112 *r°.*) Il mourut au plus tard l'an 1151, laissant de N. sa premiere femme, Sanche & Bernard, & de Longebrune, sa seconde, Boémond ou Bibermond. Ces trois freres succéderent ensemble au Comté d'Astarac, qu'ils gouvernerent par indivis. (*Cartul. Berdon. Ausc.*)

SANCHE II.

SANCHE II, appellé AZNAIRE-SANCHE dont il est fait mention dans quelques documens de l'Abbaye de Pessan, prenoit la qualité de Comte d'Astarac du vivant de Bernard son pere. (*Cartul. Berdon. fol.* 158 *v°.*) Il fonda, vers l'an 1142, avec l'Archevêque Guillaume, le Monastere de Bolauc, dont Longebrune, sa belle-mere, fut la premiere Supérieure. On voit encore, dit D. de Brugeles, les armoiries de Sanche II à la voûte du sanctuaire de cette Eglise. Il vivoit encore en 1167. (*Cartul. Berdon. fol.* 68 *r°.*)

BERNARD II.

BERNARD II, frere germain de Sanche II & Co-Seigneur avec lui de l'Astarac, fit une donation avant la mort de Bernard I, son pere, au Monastere de Saint-Aurens d'Auch. Il vivoit encore en 1204. (*Cartul. Berdon. f.* 135, *r°.*) Ce fut lui qui, de concert avec Guillaume-Arnaud des Barrats, *de Vallatis*, bâtit la ville & le château de Barbarens dont ils étoient Seigneurs en commun. Il eut deux fils, Sanche & Bernard dont on ne sait que les noms.

BOÉMOND.

BOÉMOND, frere consanguin de Sanche II & de Bernard II & Co-Seigneur avec eux de l'Astarac, fit plusieurs donations au Monastere de Bolauc avec ROUGE, *Rubea*, sa femme, dont il eut trois filles, Marie, Marquise & Béatrix. L'an 1174, au mois de Mars, il donna, de leur consentement & de celui de leur mere, en présence de ses Chevaliers, une terre à l'Eglise d'Auch. (*Cartul. nigrum Ausciense, fol.* 150.) Béatrix se fit Religieuse de Bolauc avec sa mere. Boémond, imitant leur exemple, se retira long-tems après à l'Abbaye de Berdoues (*Cartul. Berdon.*); ce qui doit être arrivé après l'an 1183, puisqu'on datoit encore cette année de son régne. (*Cartul. album Ausc. fol.* 70 *r°.*)

BERNARD III.

BERNARD III, fils de Bernard II, fit, l'an 1175, des donations au Monastere de Berdoues. Il eut deux fils, dont Amanieu, l'aîné, partit pour la Terre-Sainte où il se distingua par ses exploits contre les Infideles, & mourut en Chypre à son retour. Son corps ayant été rapporté en France, fut inhumé à l'Abbaye de Beaulieu, de l'Ordre de Cîteaux, quoiqu'il eût demandé à l'être dans celle de Berdoues. Les Religieux de celle-ci ayant porté là-dessus leurs plaintes au Pape Lucius III, obtinrent que le corps leur fût rendu, ce qui fut exécuté avec la pompe convenable. On voit encore dans le sanctuaire de l'Eglise de Berdoues le tombeau d'Amanieu à côté de l'épître, avec une peinture où cette translation est représentée. Le Comte Bernard III mourut, suivant de Brugeles, au commencement de l'an 1182, laissant un fils, qui suit.

CENTULE I.

1182. CENTULE I, fils de Bernard III & son successeur, lui étoit associé dès l'an 1175. (*Cartul. album Ausc. fol.* 78, *v°.*) Mais outre ses autres collegues qu'on vient de nommer, on voit encore, dans les Cartulaires d'Auch & de Gimond, RODERIC avec la même qualité de Comte d'Astarac depuis l'an 1182 jusqu'en 1196, ESSEMENE ou EXSEMEN, mari de Maskarose, & son fils aîné, BERNARD, qui la prennent en 1176,

1189 & 1204; VITAL, surnommé tantôt de MONTAUD, tantôt de MONTAGUD, tantôt de MONTAIGU, qualifié de même depuis 1195 jusqu'en 1213, sans parler de Bernard V, Comte de Cominges, qui porta le titre de Vice-Gérent de l'Astarac depuis 1194 jusqu'en 1208. Centule se ligua, l'an 1183, avec plusieurs Seigneurs aquitains contre le Duc Richard, depuis Roi d'Angleterre, dont la tyrannie les avoit soulevés. Mais cette confédération ayant été dissipée l'année suivante, Centule fut des premiers à rentrer dans le devoir. Lorsque la Croisade fut publiée contre les Albigeois, Centule prit parti dans cette expédition, & alla se ranger avec ses gens sous les drapeaux de Simon de Montfort dont il servit également le zele ambitieux couvert du masque de la religion. L'an 1212, il alla combattre les Mahométans en Espagne, & eut part à la célebre victoire remportée sur ces Infideles le 16 Juillet de cette année, aux Naves de Tolose. Après la mort de Simon de Montfort, arrivée le 25 Juin 1218, il abandonna le parti d'Amauri, son fils, pour se réconcilier avec le Comte de Toulouse, son Suzerain. L'année suivante, au printems, il défendit Marmande pour le jeune Raymond, Comte de Toulouse, contre les Croisés commandés par le Prince Louis, fils du Roi Philippe-Auguste. La place, après un rude assaut, ayant été obligée de se rendre à discrétion, le Comte d'Astarac fut amené avec la garnison devant la tente du Prince, qui les fit conduire prisonniers à Pui-Laurent, contre l'avis de l'Evêque de Saintes qui vouloit qu'on les fit mourir. Centule fut bientôt après remis en liberté. Ce Comte se préparant à partir pour la Terre-Sainte, vint, l'an 1220, à Berdoues, & déclara franches toutes les terres qu'il avoit données à ce Monastere. (*Cart. Berdon. fol.* 231, *v°.*) L'an 1229, voyant le Comte de Toulouse disposé à faire sa paix avec le Roi S. Louis, il le prévint, & fit son accommodement particulier avec le Monarque. Cette démarche précipitée déplut à Raymond VII, & causa du refroidissement entre les deux Comtes. Mais, l'année suivante, ils se réconcilierent avec tant de sincérité, que Raymond, le 3 Septembre de cette année, donna en fiefs à Centule le château de S. Orens, avec toute la terre de Fimarcon en Agénois, outre le château de Sompui dans le diocèse d'Auch, qu'il lui avoit auparavant donné. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 389.) Centule vécut, suivant Oihenhart & le P. Anselme, jusqu'en 1233. Mais D. de Brugeles met sa mort en 1230, & dit qu'elle arriva à Mancied dans l'Armagnac, après qu'il eut dicté son testament, par lequel il fit plusieurs legs à diverses Eglises. Berdoues fut une de celles qui eurent le plus de part à ses libéralités. Il fit rebâtir l'Eglise de S. Vincent près de Castillon, où l'on voit, suivant le même Auteur, ses armoiries à la clef de la voûte du sanctuaire. Elles sont écartelées de gueules & d'azur, accolées de la croix de la guerre sainte. D. de Brugeles se trompe en donnant à Centule pour premiere femme Pétronille, fille de Bernard V, Comte de Cominges. Elle avoit épousé Gaston VI, Vicomte de Béarn. De SEGUINE ou SYGNIS, la seule femme que l'on connoisse à Centule I, fille de Géraud IV, Comte d'Armagnac, & vivante encore en 1246, (*Hist. de Lang.* T. III, *pr.* p. 455,) il eut Bernard mort avant lui; Centule, qui suit; Bernard; & Blanche, mariée à Sanche Garcie, Seigneur d'Aure.

CENTULE II.

1230 ou 1233. CENTULE II, fils de Centule I, lui succéda en très bas âge, sous la tutele de sa mere. L'an 1244, cette Comtesse s'étant rendue à Toulouse, mit, le 13 Novembre, sa personne, celle de son fils Centule, & tous les domaines qui avoient appartenu à son époux, sous la protection & le vasselage de Raymond VII, Comte de Toulouse, lequel reçut en même tems l'hommage du jeune Centule. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 448.) La mere & le fils renouvellerent en 1248 les coutumes, loix & privileges qui avoient été accordés cent ans auparavant aux habitans de Barbarens par le Comte Bernard II & le Seigneur Guillaume des Barrats. (*Chron. d'Auch*, p. 538.) La même année, Centule eut guerre avec Arnaud-Guillaume de *la Barthe*, Vicomte des quatre vallées, qu'il fit prisonnier dans un combat avec plusieurs de ses vassaux. L'année suivante il abdiqua pour se retirer à l'Abbaye de Simorre où il mourut le 23 Août, peu de jours après avoir pris l'habit monastique. (*Ibid.*) Il avoit épousé N. fille de Bernard V, Comte de Cominges, dont il ne laissa point d'enfans.

BERNARD IV.

1249. BERNARD IV, frere & successeur de Centule II, fut du nombre des Seigneurs & Barons, lesquels, sur la citation qui leur fut faite après la mort d'Alfonse, Comte de Poitiers & de Toulouse, comparurent dans cette derniere ville en 1271, devant le Sénéchal de Carcassonne, pour prêter serment de fidélité au Roi de France, à raison des Fiefs qu'ils possédoient dans le Comté de Toulouse. L'an 1274, il fut admis en paréage pour la ville de Masseube, par Bonel, Abbé de l'Escale-Dieu. Il accepta de même, en 1280, celui de Meithan, que lui offrit Hugues, Abbé de Berdoues, & l'un & l'autre donnerent ensuite des loix & coutumes aux habitans de ce lieu. Pierre, successeur de Hugues, à son exemple associa le Comte Bernard, en 1287, dans la Seigneurie de la ville de Mirande, qu'ils s'appliquerent depuis à reconstruire de nouveau. Le Comte y fit de plus bâtir un château magnifique, où il établit sa demeure, & dont les superbes masures attestent encore aujourd'hui l'opulence de son fondateur. Bernard finit ses jours vers la fin de l'an 1291. (*Chron. d'Auch.*) En mourant, il laissa de son mariage Centule, qui suit; Jean, Bernard, & Arnaud, qui, entre autres biens, eut en partage le Fief de Mezamat près de Castel-Sarasin, dont il porta le surnom. Arnaud épousa Jeanne de Faudoas, qui le fit pere de Bernard de Mezamat, qualifié comme son pere, *Eques & Dux quinquaginta militum.* C'est de lui que descendent en ligne directe & masculine Messieurs de Mezamat de Canazilles, établis à Castel-Sarasin, comme l'a vérifié sur les titres originaux Dom Villevielle, notre confrere, qui a bien voulu nous faire part du résultat de son examen.

CENTULE III OU CENTULLION.

CENTULE III ou CENTULLION, fils du Comte Bernard & son collegue dès l'an 1269, eut avec Amanieu d'Armagnac, Archevêque d'Auch, une querelle qui duroit encore en 1278. L'an 1285, il suivit le Roi Philippe le Hardi dans son expédition contre le Roi d'Aragon. L'Abbaye de Simorre, qu'il vexoit, porta ses plaintes contre lui au Parlement qui se tint à la Pentecôte de l'an 1287, dans la ville de Toulouse, & obtint justice. Le Comte & son Sénéchal furent condamnés à réparer les dommages qu'ils lui avoient causés. (*Hist. de Lang.* T. IV, p. 62.) On ne connoît point d'autre trait important de sa vie qui finit au plus tard en 1300. De sa femme, ASSALIDE, fille d'Amanieu VI, Sire d'Albret, il laissa un fils, qui suit.

BERNARD V.

1300 au plus tard. BERNARD V, fils de Centule, lui succéda au Comté d'Astarac. Il étoit marié, dès l'an 1294, avec MATHE, fille de Roger-Bernard III, Comte de Foix. Il fut caution, l'an 1300, pour Hélie-Taleyrand, Comte de Périgord, d'une amende à laquelle il avoit été condamné. L'an 1304, le Roi Philippe le Bel, dans la convocation qu'il fit de la Noblesse pour la guerre de Flandre, adressa un ordre particulier au Comte d'Astarac de se hâter à venir le joindre. (*Hist. de Lang.* T. IV, p. 126.) Bernard, l'an 1314, fut un des Seigneurs qui s'entremirent, mais inutilement, pour accommoder Bernard-Jourdain V, Seigneur de l'Isle-Jourdain, avec Jourdain IV, son pere, touchant la succession qui devoit lui revenir. (*Ibid.* p. 60.) L'an 1317, le Roi Philippe le Long ayant résolu de se rendre en Languedoc, écrivit, le 29 Juillet, au Comte d'Astarac, ainsi qu'à d'autres Seigneurs, de se trouver dans l'octave de Noël à Toulouse. Bernard, l'année suivante, fut mandé de se trouver en armes & chevaux à Arras dans le prochain Dimanche avant l'Assomption. Le P. Anselme dit qu'il vivoit encore en 1326. De MATHE de FOIX, sa premiere femme, il eut deux fils, Bernard & Amanieu qui suit. Le premier, qui mourut avant son pere, épousa, l'an 1309, Auguste, fille de Gautier, Seigneur de Bramebaque, » lieu remarquable, dit » Brugeles, par le trésor fameux & fabuleux qu'on dit être » dans les ruines de son vieux château en la vallée de Valourse » ou Balourse. » FIBURGE, fille de Jourdain IV, Baron de l'Isle-Jourdain, seconde femme du Comte Bernard V, ne lui donna point d'enfans.

AMANIEU.

1326. AMANIEU, fils de Bernard II & son successeur, s'étoit rendu fameux du vivant de son pere par des atrocités qui obligerent le Viguier de Toulouse à l'arrêter & à l'amener à Paris, où il fut enfermé, l'an 1322, dans les prisons du Châtelet. (*Hist. de Lang.* T. IV, p. 191.) On ignore comment il en sortit & de quelle maniere il se comporta lorsqu'il fut devenu Comte d'Astarac. Son gouvernement fut de courte durée. Il étoit mort avant l'an 1331. Il avoit épousé CÉCILE, fille de Bernard VII, Comte de Cominges, dont il eut, entre autres enfans, un fils qui suit. Cécile, après la mort d'Amanieu, se remaria avec Jean Paléologue II, Marquis de Montferrat, & non avec Jean d'Aragon, Comte d'Urgel, comme on l'a dit plus haut (p. 266, col. 2,) d'après le P. Anselme.

CENTULE IV.

1331 au plus tard. CENTULE IV, fils d'Amanieu, lui succéda sous la tutele de sa mere. Il servit, l'an 1339, en Gas-

cogne le Roi Philippe de Valois dans la guerre qu'il faisoit aux Anglois. On le voit encore l'année suivante au service de ce Monarque à la tête de 64 Ecuyers & de 128 Sergens. L'an 1342, il vint à la défense d'Agen avec 28 Ecuyers & 60 Sergens. Il se trouve de plus employé dans un état du 26 Janvier 1359 pour servir en Gascogne avec cent hommes d'armes & pareil nombre de Sergens à pied. Le Comte Amanieu avoit causé de grands dommages à l'Eglise d'Auch. Centule, son fils, se fit un devoir, en 1368, de les réparer. Depuis ce tems il disparoît dans l'histoire. De MATHE, fille de Géraud II, Vicomte de Fézenzaguet, son épouse, il laissa Jean, qui suit; Marguerite, qui épousa Florimond, Seigneur de l'Escure; Cécile, mariée, 1° à Raymond-Bernard, Seigneur de Durfort, 2° à Jean-Jourdain VI, Baron de l'Isle-Jourdain, & une autre fille.

JEAN I.

1368 au plutôt. JEAN I succéda en bas âge au Comte Centule, son pere. Il avoit à peine 14 ans lorsque le Comte de Foix, son parent, le mena avec lui à la guerre. Le Comte Jean s'attacha depuis à lui, & fut de la plûpart de ses expéditions. L'an 1374, étant venu joindre l'armée que le Duc d'Anjou assembloit à Toulouse, il servit dans cette campagne sous les ordres de ce Prince, & eut part aux avantages qu'il remporta sur les Anglois. (*Hist. de Lang.* T. IV, p. 357.) il fut, l'an 1389, du nombre des Seigneurs Gascons dont le Roi Charles VI reçut les hommages à Toulouse. (*Ibid.* p. 195.) Les habitans de Marmande ayant refusé de l'aider à chasser les Anglois du lieu de Château-neuf qui lui appartenoit, il se vengea de ce refus par des ravages qu'il fit sur leurs terres, & des cruautés qu'il exerça sur ceux d'entre eux qui tomberent entre ses mains. Les plaintes de ces excès ayant été portées en justice, le Roi Charles VI en considération de ses services lui accorda des Lettres de rémission datées du mois de Janvier 1390. (V. S.) Il vivoit encore en 1395, après quoi il n'est plus fait mention de lui dans les anciens monumens. Il avoit épousé, 1° CATHERINE, Dame d'Ambres, fille aînée d'Amauri III, Vicomte de Lautrec & d'Ambres, qui le fit son héritier, l'an 1378, en mourant, quoiqu'elle n'eut point d'enfans de lui : ce qui occasionna un procès avec les héritiers naturels de cette Comtesse, lequel duroit encore en 1395; 2° MAUBROSSE, fille de Géraud de la Barthe, dont il eut Mathe, femme de Roger de Cominges, & Cécile, mariée au Baron de l'Isle-Jourdain; 3° PHILIPPE de COMINGES, qui le fit pere de Jean qui suit, & de Marguerite, femme de Bertrand de Montferrand, Seigneur de Langoiran.

JEAN II.

JEAN II, fils de Jean I & son successeur, servoit avec honneur contre les Anglois du vivant de son pere. Dès l'an 1385 il eut part à la prise du château de S. Forget, qui fut emporté d'assaut par Gaucher de Passac, Capitaine-Général en Languedoc, & à celle d'autres places dont ce Général se rendit maître dans la même campagne. Il associa, l'an 1404, au Comté son fils Bernard que la mort lui ravit l'an 1406. Il décéda lui-même le 16 Avril 1410 comme il est marqué dans le Nécrologe de Berdoues en ces termes : *XVI Cal. Maii obiit D. Joannes, Comes Astaraci, anno Domini* 1410. D. de Brugeles lui donne pour femme la fille du Comte de Cominges sans la nommer non plus que son pere. Quoi qu'il en soit, il laissa de son mariage un fils, qui suit.

JEAN III.

1410. JEAN III, fils & successeur de Jean II & son collegue dès l'an 1406, commandoit en chef pour le Roi l'an 1415 dans la Gascogne. L'an 1421, étant en Languedoc, il fut un des Seigneurs qui jurerent, le 16 Août, d'observer la capitulation que le Dauphin Charles (depuis le Roi Charles VII) avoit accordée aux habitans de Béziers, qu'il avoit fait assiéger par le Comte de Clermont, pour avoir fermé leurs portes à ce dernier, à l'instigation du Comte de Foix. L'an 1426, au mois de Février, le Comté d'Astarac fut commandé par le Roi Charles VII pour servir en Languedoc sous les ordres du Comte de Foix contre les Anglois, dont on craignoit une irruption dans cette province. Le Duc de Bourgogne étant entré, l'an 1434, dans le Beaujolois, le Comte d'Astarac reçut ordre du Roi, de même que les principaux vassaux de Languedoc & de Gascogne, d'aller se joindre au Duc de Bourbon pour arrêter les progrès de ce Prince. Le Roi étant arrivé, le 8 Juin 1442, à Toulouse pour aller au secours de Tartas assiégé par les Anglois, le Comte d'Astarac vint l'y trouver à la tête de ses vassaux. Ce Prince, l'année suivante, ayant convoqué les Etats de Cominges pour le 15 Février à Toulouse, y envoya de Montauban, le Comte d'Astarac avec trois autres Seigneurs pour assister à cette Assemblée en son nom. Le Comte Jean III mourut le 1 Septembre 1458, suivant le Nécrologe de Berdoues. Il eut plusieurs contestations avec Philippe, Archevêque d'Auch, & l'Abbé de Faget, à l'occasion de quelques fonds de l'Archevêché & de l'Abbaye, dont ses domestiques s'étoient emparés sous prétexte de l'érection d'un Evêché à Marmande; quoique cette érection fut dès-lors annullée. L'Official d'Auch ayant jetté un interdit sur le Comté d'Astarac pour venger cette usurpation, le Comte Jean III se pourvut devant le Sénéchal de Toulouse, soutenant que les Seigneurs vassaux du Roi de France n'étoient point sujets à l'interdit ecclésiastique, non plus que le Roi lui-même. Il obtint du Sénéchal une Sentence, du 23 Décembre 1434, qui ordonnoit à l'Official de lever l'interdit à peine de cent marcs d'amende. Une transaction, passée le 21 Février 1439, entre l'Archevêque & le Comte, termina cette querelle. (*Chron. d'Auch*, p. 542 & 543.) Jean III avoit épousé, 1° JEANNE de BARBAZAN, dont il laissa Catherine, mariée à Pierre de Foix, Vicomte de Lautrec; 2° JEANNE de COURASSE qui le fit pere d'un fils qui suit, & de Marie, femme, 1° de Charles d'Albret, Seigneur de Sainte Bazeille, 2° de Jean de Savignac, Seigneur de Belcastel.

JEAN IV.

1458. JEAN IV, fils & successeur de Jean III, servit, avec distinction, sous le Roi Louis XI, qui lui accorda pour sa récompense une pension de 1200 livres, dont il jouissoit en 1474 & 1475. Le Roi Charles VIII le mit au nombre de ses Chambellans, & il accompagna en cette qualité ce Monarque à la conquête du Royaume de Naples, à la tête de 50 lances. L'an 1503, il céda, pour une somme de 15 mille florins, à Jean de la Platiere les droits qu'il avoit à la succession de Cécile d'Astarac, Barone de l'Isle-Jourdain. C'est le dernier trait connu de sa vie. Ce Comte mourut, suivant les Chroniques d'Auch, en 1511, sans laisser de postérité mâle. Il avoit épousé MARIE de CHAMBES, Dame de Montsoreau, dont il eut trois filles, Mathe, qui suit; Jaqueline, mariée à Antoine, Baron de Mailli; & Madeleine qui épousa, 1° François d'Avaugour, dit de Bretagne, IIe du nom, 2° Charles de Montbel, Comte d'Entremont. (Anselme.)

MATHE ET GASTON DE FOIX.

1511. MATHE, fille aînée de Jean IV, lui succéda au Comté d'Astarac, avec GASTON DE FOIX, Comte de Candale & de Benauges & Captal de Buch, *dit le Boiteux*, qu'elle avoit épousé l'an 1508. Elle eut de lui dix enfans dont les principaux sont Charles, mort en 1528, au siége de Naples; Frédéric qui, du vivant de son pere, devint Comte de Candale; Jean qu'elle nomma Vicomte d'Astarac; François, Evêque d'Aire; & Christophe, Grand-Aumônier de la Reine de Navarre. L'an 1526, Mathe & le Vicomte Jean, son fils, ayant exercé des violences sur les Consuls & habitans de Mirande, le Parlement de Toulouse les comdamna par Arrêt au bannissement perpétuel, avec confiscation du Comté d'Astarac. Mais lorsque les Commissaires de la Cour se présenterent pour faire exécuter l'Arrêt, Gaston, époux de Mathe, s'y opposa, & il fallut du canon pour se faire obéir. Cette affaire se civilisa peu de tems après, & le Roi François I rendit le Comté à Mathe & à son époux. Le Vicomte Jean, étant passé en Italie, alla servir, en 1528, au siége de Naples, où il mourut sans alliance, huit ans avant son pere, qui termina ses jours en 1536. Mathe, qui survécut long-tems à son époux, gouverna le Comté d'Astarac jusqu'à la majorité de ses enfans qui le partagerent alors & prirent le titre de Comtes d'Astarac, chacun dans sa portion.

FRÉDÉRIC DE FOIX.

1536. FRÉDÉRIC de FOIX, Comte de Candale, succéda dans la principale portion du Comté d'Astarac à Gaston son pere, par le choix & sous l'autorité de Mathe sa mere. Il eut de plus en totalité le Comté de Benauges, ainsi que la terre de Buch. Mathe, prétendant disposer à son gré des revenus de l'Astarac, eut à ce sujet des contestations avec son fils, pour lesquelles ils transigerent en 1569. (*Hist. de Lang.* T. V, p. 126.) Elle devoit être alors très âgée. Le Comte Frédéric, son fils, mourut en 1571, laissant de FRANÇOISE, son épouse, fille de François II, Comte de la Rochefoucaut, Henri qui suit, & Charlotte-Dianne, mariée, en 1579, à Louis de Foix, son cousin, Comte de Curson. (Anselme.)

HENRI DE FOIX.

1571. HENRI de FOIX, Comte d'Astarac, de Candale & de Benauges, & Captal de Buch après la mort de Frédéric son pere, étoit marié dès l'an 1567, avec MARIE, fille puînée du

Connétable Anne de Montmorenci, qui procura, l'année suivante, à son gendre le Gouvernement de Bordeaux & du Bourdelois. Il ne jouit pas long-tems de ces avantages. » On trouve » dans le Nécrologe de Gimond, dit D. de Brugeles, que » Henri, Comte d'Astarac, étant au siége de la ville de Sommieres en Languedoc, contre les Huguenots, y fut blessé » d'un coup d'arquebuse. Il avoit formé le blocus de cette place » avec son beau-frere Henri de Montmorenci, qui prit la ville » après la blessure du Comte, lequel fut porté dans la ville où il » mourut le 5 Mars 1573. Il ordonna quelques momens avant » d'expirer qu'on portât son corps à Castelnau de Barbarens, » pour y être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres; ce qui » fut exécuté. » De son mariage il laissa deux filles, Marguerite qui suit, & Françoise. Celle-ci, que le Duc d'Epernon, son beau-frere, contraignit d'embrasser la vie religieuse, ayant été faite, en 1600, Abbesse de Sainte-Glossinde à Metz, obtint, l'an 1610, un rescrit de Rome pour se faire séculariser. Mais, n'ayant pu obtenir la restitution de son patrimoine, elle fit profession, l'année suivante, du Calvinisme, & mourut à Paris au mois de Septembre 1649.

MARGUERITE DE FOIX, ET JEAN-LOUIS DE NOGARET.

1572. MARGUERITE de Foix, Comtesse d'Astarac, de Candale & de Benauge, & Captale de Buch du chef de Henri de Foix son pere, épousa, le 23 Août 1587, au château de Vincennes, JEAN LOUIS DE NOGARET, Marquis de la Valete, Duc d'Epernon, Comte de Montfort, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre, Colonel-Général de l'Infanterie, Gouverneur de Guienne, de Provence & du pays Messin, créé Duc & Pair de France en 1582, & enfin Amiral en 1587. Tant de titres, accumulés sur sa tête par Henri III, le firent appeller la *Garde-robe du Roi*. Ce Prince lui avoit promis de le rendre si puissant qu'on ne pourroit pas lui ôter ce qu'il lui avoit donné. Ce fut lui-même qui le maria, & pour son présent de noces il lui donna quatre cens mille écus qui vaudroient aujourd'hui plus de trois millions. » Le festin de la » noce, dit le Journal de Henri III, fut fait très magnifique en » l'hôtel de Montmorenci, où le Roi & toutes les Dames assisterent, & y balla le Roi en très grande allégresse, portant » néanmoins son chapelet de têtes de morts attaché & pendu à » sa ceinture, tant que dura le bal, & donna ce jour à la mariée un collier de cent perles, estimé cent mille écus ». Telle étoit la profusion de ce Monarque pour ses mignons. Il en avoit déjà fait autant aux noces de Joyeuse. (*Ibid.*) Le Duc d'Epernon ne fut pas au reste un favori sans mérite; il falloit même qu'on lui en reconnût beaucoup pour lui passer le caractere de hauteur & de fierté que lui avoit donné la faveur, & qu'il conserva même après l'avoir perdue. Jamais courtisan ne fut moins souple que lui, ni grand Seigneur plus jaloux des prérogatives attachées à son rang, & plus empressé d'y en ajouter de nouvelles. Pour peindre d'un seul trait sa vanité, ce seroit assez de dire qu'il exigeoit de ses gardes les mêmes preuves que font les Chevaliers de Malthe. Mais il y a bien d'autres traits semblables qui le caractérisent. Sous prétexte de la goutte, dont il étoit souvent tourmenté, il obtint de Henri IV, en 1607, la permission d'entrer en carrosse dans la cour du Louvre; cette permission, qui jusqu'alors n'étoit accordée qu'aux Princes du Sang, s'étendit sous la Régence de Marie de Médicis à tous les Ducs & Grands Officiers de la Couronne. D'Epernon avoit toujours été opposé à Henri IV lorsque ce Prince n'étoit que Roi de Navarre; il avoit essayé d'empêcher qu'il ne montât sur le trône de France; il avoit traversé l'établissement de l'autorité royale autant qu'il l'avoit pu, & s'étoit maintenu dans les gouvernemens & charges qu'il occupoit contre la volonté du Souverain. Henri IV enfin avoit découvert que cet orgueilleux sujet le croisoit dans tous ses desseins. D'Epernon étoit dans le carrosse de ce Monarque à ses côtés lorsqu'il fut assassiné. Aussitôt qu'il eut expiré, d'Epernon courut donner ordre aux compagnies de garde de se saisir des portes du Louvre, manda les autres qui étoient logées dans les fauxbourgs, les fit placer sur le pont-neuf, dans la rue Dauphine & aux environs des Augustins, afin d'investir le Parlement & de le contraindre, s'il le falloit, à déclarer la Reine Régente. Le Président de Blanc-Ménil, qui tenoit l'audience de l'après-midi, la rompit sur le bruit qui courut de la blessure du Roi; mais il n'osa ou ne voulut pas sortir de là. Et cependant le Président Séguier, auquel le Duc d'Epernon étoit allé demander conseil & assistance, s'y rendit aussitôt avec ses amis. (*Pieces intéress.* T. II, pp. 162-179.) La compagnie se trouvant assemblée pour servir les desseins du Duc, il acheva de la décider par ces paroles menaçantes: *Elle est encore dans le fourreau*, dit-il, en montrant son épée; *mais il faudra qu'elle en sorte si on n'accorde pas dans l'instant à la Reine un titre qui lui est dû selon l'ordre de la nature & de la justice.* Les obligations que la Reine lui avoit augmenterent encore son audace sous la Régence. » Le Parlement, en 1614, ayant fait arrêter un soldat aux gardes pour » avoir tué son camarade en duel, le Duc d'Epernon le réclama » comme juge souverain de l'Infanterie, & sur le refus que » fit le Parlement de le rendre, huit soldats allerent par son ordre enfoncer les portes de la prison & l'enlever. Décret d'ajournement personnel contre lui, & de prise de corps contre » les huit soldats. Cette procédure lui déplut. Il alla dans la » salle du Palais, accompagné de plusieurs Officiers & Gentilshommes, tous en botte. Les audiences cesserent; Greffiers, » Procureurs, Huissiers, tous s'enfuirent, il y eut des robes » accrochées & déchirées par les éperons. Le Parlement déclara qu'il ne rentreroit point qu'on ne lui eût fait satisfaction. La Reine-Mere avec les Ministres eurent beaucoup de » peines à obtenir du Duc d'Epernon qu'il iroit faire des excuses, & celles qu'il fit en avoient bien moins l'air que d'une » réprimande. Il finit par dire que par l'Ordonnance qui avoit » érigé en sa faveur l'état de Colonel-Général de l'Infanterie » en charge de la Couronne, il étoit expressément marqué » qu'il auroit pleine & entiere jurisdiction, droit de vie & de » mort sur tous les soldats, & que le Parlement n'auroit pas » dû l'ignorer, puisqu'il avoit enregistré cette Ordonnance le » 22 Janv. 1582 «. (Saint-Foix.) L'an 1618, autre incartade du Duc d'Epernon. Le Garde des Sceaux, du Vair, prenoit la préséance sur les Pairs de même que le Chancelier. D'Epernon, prétendant que son office n'étant qu'une commission & non une charge, ne pouvoit lui donner cette prérogative, entreprend de la lui enlever. Il choisit pour le faire avec plus d'éclat le jour de Pâque où toute la Cour étoit assemblée à la Grand'Messe de S. Germain-l'Auxerrois. Du Vair ayant pris sa place à l'ordinaire au-dessus des Pairs, il va l'en tirer par le bras, ajoutant à cette insulte des paroles de mépris. Du Vair, estimé à la Cour, aimé du Roi & de la Reine-Mere, demande justice de cet affront, & tout ce qu'il peut obtenir est un ordre au Duc de se retirer dans son Gouvernement de Mets. Le ménagement dont la Reine usa envers lui dans cette occasion, ne fut pas sans retour. Cette Princesse, détenue comme prisonniere au château de Blois, ayant trouvé moyen de s'échapper la nuit du 21 au 22 Février 1619, le Duc d'Epernon avec lequel son évasion avoit été concertée, vint la recevoir à la tête de ses gardes & accompagné de 150 Gentilshommes, à une lieue de Loches (1), & l'emmena dans ses terres d'Angoulême, comme un Souverain qui donneroit du secours à son allié. Il fallut, dit un homme d'esprit, que Louis XIII traitât avec lui de couronne à couronne, sans oser faire éclater son ressentiment. L'an 1622, d'Epernon obtint le Gouvernement de Guienne. Henri de Sourdis, Prélat militaire, brusque & hautain, étoit alors Archevêque de Bordeaux. Il eut une querelle en pleine rue avec le Duc qu'il excommunia pour l'avoir pris par le bras. Le Cardinal de Richelieu, pour lors premier Ministre, prit le parti de l'Achevêque, & exigea du Duc une satisfaction. Il la fit telle que le Ministre la lui avoit dictée & que l'Archevêque pouvoit la désirer, c'est-à-dire de la maniere la plus propre à humilier son orgueil. Mais il ne pardonna pas à Richelieu la violence qu'il l'avoit obligé de faire à son caractere. Retiré à Loches dans ses dernieres années, il reçut quelques mois avant sa mort un courrier de ce Ministre. Après l'avoir fait attendre long-temps dans son anti-chambre, il le fit entrer. *Je n'ai pas cru devoir m'interrompre*, lui dit-il en montrant un gros bréviaire qu'il avoit devant lui; *car il faut bien que nous fassions l'office des Capellans, puisqu'ils font le nôtre.* C'étoit pour se moquer du Cardinal qui vouloit commander les armées. Il avoit aussi en vue le Cardinal de la Valette, son propre fils, qui faisoit le même métier. (Anselme.) Rapportons encore de lui un autre trait de sa hauteur. Une des prérogatives de sa charge de Colonel-Général de l'Infanterie étoit qu'à la Cour les tambours battissent aux champs quand il entroit ou sortoit, comme pour la personne du Roi. Un jour Monsieur, frere du Roi Louis XIII, entra au Louvre, ayant dans son carrosse le Duc d'Epernon. Le tambour de la garde appelle comme de coutume. Le Duc mit la tête à la portiere, criant au tambour qu'il étoit là. Aussitôt on battit aux champs, ce qui ne mortifia pas peu le frere du Roi. (*Vie du Duc d'Epernon.*) Le Duc d'Epernon mourut le 13 Janvier 1642, à l'âge d'environ 88 ans. Son corps fut porté auprès de sa femme à Cadillac, où il est enterré sous un tombeau dont la magnificence répond à la splendeur & au faste qu'il étala pendant sa vie. On a déjà dit plus haut que le

(1) On s'est mépris, tome I, p. 670, col. 1, 2e alinéa, en disant que le Duc avoit lui-même enlevé la Reine du château de Blois.

Duc d'Epernon étoit dans le carrosse de Henri IV lorsque ce Prince fut assassiné. Sa réputation a souffert jusqu'à nos jours de cet événement. On a même trouvé parmi les papiers du Duc d'Aumale (Charles de Lorraine) après sa mort, un écrit signé de sa main, & scellé de ses armes, où il déclaroit nettement *que le Duc d'Epernon, voyant frapper Henri IV, lui donna lui-même un coup de couteau pour l'achever.* Mais dans ce même écrit on inculpe sur cet attentat des personnes qui étoient & ne pouvoient qu'être très attachées à Henri IV. D'ailleurs le Duc d'Aumale étoit hors du Royaume lorsque ce malheur arriva. On ne peut donc faire aucun fonds sur cette accusation. Le Duc d'Epernon laissa de sa femme, morte à Angoulême le 23 Septembre 1593, à l'âge de 26 ans, Henri de Nogaret de la Valette, dit de Foix, Captal de Buch, Comte de Candale; Bernard, qui suit; Louis, Cardinal de la Valette, Archevêque de Toulouse, qui, au mépris de l'état ecclésiastique qu'on l'avoit forcé d'embrasser, ne cessa, malgré son pere & malgré les défenses du Pape, de porter les armes & de commander les armées jusqu'à sa mort arrivée à Rivoli, près le Turin, l'an 1639, à l'âge de 47 ans. Son pere l'appelloit le *Cardinal valet* à cause de son dévouement servile au Cardinal de Richelieu.

BERNARD DE LA VALETTE.

1642. BERNARD DE LA VALETTE, 2e fils de Jean Louis & de Marguerite de Foix, succéda à sa mere dans le Comté d'Astarac & à son pere dans le Duché d'Epernon. Il mourut le 25 Juillet 1661. Ses biens, ayant été saisis réellement, le Comté d'Astarac fut adjugé par décret à Gaston-Jean, Duc de Roquelaure, mort en 1683.

ANTOINE GASTON.

ANTOINE GASTON, fils de Gaston Jean, devint après la mort de son pere Comte d'Astarac, Duc de Roquelaure, Maréchal de France en 1724, & mourut le 6 Mars 1738, à l'âge de 82 ans. De MARIE-LOUISE DE LAVAL, sa femme, il ne laissa que deux filles, Françoise, mariée à Louis-Bretagne de Rohan-Chabot, Prince de Léon, puis Duc de Rohan; & Elisabéth, femme de Louis de Lorraine, Prince de Pons.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE PARDIAC.

LE PARDIAC, petit pays situé entre le Fezenzac & le Bigorre, a pour chef-lieu le château de Montlezun, *Mons-lugduni*, distant de trois lieues à l'Ouest de Mirande, dans l'Astarac dont il faisoit autrefois partie. Ses possesseurs, depuis qu'il fut séparé de ce Comté, sont

BERNARD.

1025 ou environ. BERNARD D'ASTARAC, dit PÉLAGOS, troisieme fils d'Arnaud II, Comte d'Astarac, & de sa femme Athalesé, fut le premier Comte de Pardiac par le partage que son pere fit de sa succession vers l'an 1025. (Marten. *Voy. litt.* p. 41.) Il porte cette qualité dans une donation faite, l'an 043, par Guillaume, son frere aîné, Comte d'Astarac, à l'Abbaye de S. Michel de Pessan. (*Cartul. de Simorre.*) On ignore l'année de sa mort. De MARQUÈSE, sa femme, il laissa un fils qui suit.

OTGER I.

OTGER I, fils de Bernard & son successeur au Comté de Pardiac, prit le nom de Montlezun, & donna en cette qualité, au mois de Mai 1088, certains héritages aux Religieux de Soreze, dans le diocèse de Lavaur, pour le salut des ames de ses pere & mere, de ses ancêtres, Comtes d'Astarac, d'AMANENE, sa femme, & de leurs enfans. (*Cart. Soricinii.*) Il confirma la même année à Guillaume I, Archevêque d'Auch, le don que ses prédécesseurs avoient fait à son Eglise de celle de S. Christophe, située dans l'Archidiaconé de Pardiac. L'époque de sa mort n'est point connue. De son mariage il eut quatre fils, Urset, Arnaud, tous deux morts avant lui, Guillaume, qui suit, & Aimeri.

GUILLAUME.

GUILLAUME, fils d'Otger & son successeur, fut un des principaux bienfaiteurs, avec le Comte d'Armagnac, de l'Abbaye de la Case-Dieu, Ordre de Prémontré, fondée vers l'an 1135. (*Gall. Christ. nov.* T. I, fol. 1031.) Louis le Jeune étant devenu Duc d'Aquitaine, en 1137, par son mariage avec Eléonore, le Comte Guillaume lui fit hommage comme à son Suzerain. (*Anselm.* T. I, p. 627.) Dans un voyage que ce Comte fit à Auch, l'an 1142, avec MARIE, sa femme, il transigea, par voie d'échange, sur certains fonds avec Pierre, Vicomte de Gavaret. (*Ibid.*) C'est le dernier trait connu de sa vie. Sa mémoire est marquée dans le Nécrologe de Saint-Mont en ces termes: *Pridie nonas Aprilis obiit Guillelmus Comes.*

BOÉMOND.

BOÉMOND, fils & successeur du Comte Guillaume, mourut en 1182, ne laissant de ROUGE, sa femme, que deux filles, Marie & Marchesa. (Oihenhart, *ibid.*)

OTGER II.

1182. OTGER, parent de Boémond ou peut-être son gendre, lui succéda au Comté de Pardiac dont il jouissoit encore en 1200. Sa femme, dont le nom est inconnu, lui donna deux fils, Arnaud-Guilhem qui suit, & Bernardet de Montlezun, dont on fait descendre les Seigneurs de Montastruc. (*Anselm. ibid.*)

ARNAUD-GUILHEM I.

ARNAUD-GUILHEM I, fils & successeur d'Otger, étoit en jouissance du Pardiac le 7 Avril 1204. (Ansel. *ibid.*) Il fit en 1215, du consentement de son frere, une donation à l'Abbaye de Berdoues. (*Cartul. Berdon.*) Celle de la Case-Dieu obtint de lui en 1275, le Mardi avant la Pentecôte (28 Mai) la confirmation de toutes les concessions faites par ses prédécesseurs & ses vassaux à ce Monastere. (*Cart. Casæ-Dei.*) Il mourut peu de jours après, dans un âge fort avancé.

ARNAUD-GUILHEM II.

1275. ARNAUD-GUILHEM II, successeur d'Arnaud-Guilhem I, son pere, fit hommage au Roi Philippe le Hardi du Comté de Pardiac dans le mois de Juillet 1275. Dans la suite il eut avec le Comte d'Armagnac des différends qui furent terminés le vendredi avant la Pentecôte (23 Mai) de l'an 1298, par Bernard, Archevêque d'Auch. (*Ansel.* T. II, p. 627.) Les vassaux de son Comté jusqu'à lui n'avoient aucune loi fixe & déterminée. L'an 1300, du consentement de son fils aîné, il leur donna, par écrit, des coutumes, des privileges & des franchises, le lundi après *Quasimodo*. (18 Avril.) Il étoit mort le vendredi avant la fête de l'Annonciation de l'an 1309. (*Ibid.*) Il laissa deux fils, Arnaud-Guilhem, qui suit, & Bernard de Montlezun, Seigneur de S. Lavi, duquel on fait descendre les Seigneurs de S. Lavi.

ARNAUD-GUILHEM III.

1309 au plus tard. ARNAUD-GUILHEM III, successeur d'Arnaud-Guilhem, son pere, servit avec distinction la France dans les guerres de Flandre, à la tête de 46 hommes d'armes, ses vassaux; mais on n'a point de détail de ses exploits. Il mourut en 1333, & fut enterré, comme plusieurs de ses ancêtres, à la Case-Dieu, dont le Nécrologe marque sa mort en ces termes: *Obitus Arnaldi-Guillelmi Comitis Pardiaci, Domini Birani*

& Ordani, qui obiit anno Dom. 1333. AGNÈS, fille & héritiere d'Odon, Seigneur de Biran & d'Ordan, qu'il avoit épousée l'an 1309, lui donna un fils qui suit, avec deux filles, Mabile, mariée en 1326 avec Arnaud-Guilhem, Seigneur de Barbazan, & Géraude, femme de Jean de Lomagne, Seigneur de Fimarcon. La mere de ces enfans mourut en 1314 suivant le Nécrologe de la Case-Dieu, qui porte : *Pridie nonas Maii obitus Agnæ de Monte-Lucdano Comitissæ Pardiaci & Dominæ Baroniarum Ordani & Birani quæ obiit anno* 1314.

ARNAUD-GUILHEM IV.

1333. ARNAUD-GUILHEM IV fit l'apprentissage de l'art militaire sous Arnaud-Guilhem III, son pere, dans les guerres de Flandre. Il y servit, l'an 1339, avec 57 Ecuyers, & la valeur qu'il y montra lui mérita l'honneur d'être fait Chevalier devant S. Omer, le 25 Juillet de la même année. On le voit en 1342 chargé avec Géraud de la Barthe de garder le lieu de Penne en Agénois. Il s'y distingua, sur-tout le 1 Octobre, en qualité de Chevalier Banneret à la tête de 98 Ecuyers & de 194 Sergens à pied. Sa valeur ne se démentit point en 1351 sous les enseignes du Roi de Navarre. Sa mort, arrivée le 7 Septembre 1353, est consignée dans le Nécrologe de la Case-Dieu, lieu de sa sépulture, en ces termes : *VII° Idus Septembris obitus Guillelmi-Arnaldi de Monte-Lugduno, Comitis Pardiaci & Domini Birani & Ordani... qui obiit anno Dom.* 1353. D'ALIÉNOR DE PÉRALTA, sa femme, il laissa un fils & une fille, qui suivent.

ARNAUD-GUILHEM V.

1353. ARNAUD-GUILHEM V, successeur d'Arnaud-Guilhem IV, son pere, étoit né avec un caractere violent que l'éducation ne corrigea point. Ses vassaux en ressentirent plus d'une fois les effets. Mais s'étant avisé de l'exercer contre un Consul de Marciac, il s'attira un Arrêt du Parlement qui confisqua son Comté & sa Baronie. Il mourut, sans avoir été relevé de cette condamnation, le 12 Août 1377. (*Chr. d'Auch*, p. 550.) Le Nécrologe de la Case-Dieu, où il est inhumé, marque sa mort en ces termes : *Pridie Idus Augusti obitus Arnaldi-Guillelmi de Monte-Lugduno Comitis Pardiaci & Domini Birani & Ordani & Flamerenk, qui obiit anno Dom.* 1377.

ANNE DE MONTLEZUN.

1377. ANNE, sœur d'Arnaud-Guillaume V, mort sans enfans, recouvra, par la grace du Roi Charles V, les domaines confisqués sur son frere. Elle les porta dans la Maison d'Armagnac en épousant Géraud d'Armagnac, Vicomte de Fézenzaguet. On voit dans les archives de Brouilh une fondation obituaire faite en 1389 par ce Géraud, pour l'ame de Marguerite, sa mere. Bernard VII, Comte d'Armagnac, souffroit impatiemment qu'Anne eût été mise en possession du Comté de Pardiac, prétendant que la confiscation ne pouvoit avoir été faite en faveur du Roi, mais seulement au profit du Comte d'Armagnac, comme Jean, son pere, l'avoit soutenu. Ce dernier en effet avoit même pris le titre de Comte de Pardiac, & dans le partage de ses biens il avoit assigné à Bernard, son fils, le Pardiac pour son apanage, d'où celui-ci concluoit que le Roi n'avoit pu donner ce Comté à Anne de Montlezun. Il est clair néanmoins que la prétention de Bernard étoit mal fondée, attendu que le Pardiac n'avoit jamais fait partie de l'Armagnac, mais bien de l'Astarac dont il avoit été démembré. Ainsi ce Comté étant émané des Comtes d'Astarac, la confiscation auroit appartenu plutôt au Comte d'Astarac qu'à celui d'Armagnac. Mais la force prévalut sur le droit. Bernard, l'an 1402, s'empara du Pardiac. Anne de Montlezun, étant morte l'année suivante, il se saisit de la personne de Géraud, son époux, & de celle de ses deux fils Jean & Arnaud-Guillaume, l'un & l'autre en bas âge. Géraud fut conduit premièrement au château de Lavardenx & de là à la Rodelle en Rouergue, où il fut enfermé dans une citerne. Il y mourut de froid, & Arnaud-Guillaume, son second fils, y ayant été mené ensuite, fut tellement saisi de frayeur en l'appercevant, qu'il expira sur le champ. Jean, l'aîné, à qui on fit perdre la vue, passa le reste de ses jours dans la misere. Toutes ces catastrophes arriverent dans le cours de la même année 1403. L'usurpateur se servit des Anglois pour réduire les places & les forteresses, & employa la protection du Duc de Berri auprès du Roi pour se faire confirmer dans son injuste possession. Il reçut, comme on l'a vu ci-devant, le prix de ses violences le 12 Juin 1418, dans la sédition de Paris où il fut massacré. (Voy. *les Vicomtes de Fézenzaguet.*)

BERNARD D'ARMAGNAC.

BERNARD, 2e fils de Bernard VII, Comte d'Armagnac, ayant été pourvu du Comté de Pardiac par son pere, s'attacha comme lui au Dauphin, depuis Charles VII, Roi de France. Ce Prince l'honoroit d'une affection singuliere. Dans le mandement qu'il lui envoya, l'an 1419, pour venir le servir avec un certain nombre de Gendarmes de sa compagnie, il le qualifioit *son très-cher & très amé cousin, Messire Bernard d'Armagnac.* Pour ses étrennes du premier jour de l'année suivante, que l'on comptoit encore 1419 jusqu'à Pâque, il lui donna un mandat de 300 livres tournois, destinées à lui fournir de la vaisselle d'argent. Bernard devint l'héritier du Maréchal de Severac par le testament de ce Seigneur, dressé le 11 Avril 1421. Bonne de Bourbon, sa mere, lui fit don, l'année suivante, des terres de Chisai, Gençai & Mesle, avec la moitié de la Vicomté de Carlat. Le Roi Charles VII, la même année, le nomma son Lieutenant-Général dans le Lyonnois, le Mâconnois & le Charolois. Il épousa, l'an 1429, ELÉONORE, fille de Jacques de Bourbon, Comte de la Marche & Roi de Naples, & de Béatrix de Navarre. Son beau-pere, par Lettres du 17 Juillet 1432, lui donna plein pouvoir dans toutes les terres qu'il avoit en France. Ayant fait de grandes dépenses pour défendre le Comté de la Marche & la Châtellenie de Combraille contre les gens de guerre qui vouloient les endommager, les Etats de ces pays lui décernerent une somme de 1780 livres pour l'indemniser. Dans la quittance qu'il en donna, le 12 Mai 1435, il se qualifioit Comte de la Marche, de Castres & de Pardiac, Gouverneur pour le Roi dans les haut & bas Limosin. Il acquit, le 16 Juin 1444, de Regnaut de Murat, les droits qu'il avoit à la Vicomté de Carlat. On voit qu'en 1451 il jouissoit de 12 mille livres de pension sur les recettes générales des Finances. Il n'existoit plus en 1462. C'est tout ce qu'on peut dire de certain sur l'époque de sa mort. De son mariage il laissa deux fils, Jacques qui suit, & Jean qui fut Evêque de Cahors. Il eut aussi un fils naturel nommé Jérôme, que Charlotte d'Etouteville, Comtesse de Brienne, retira, l'an 1428, du service de l'Amiral Chabot auquel il s'étoit attaché, pour lui confier le soin de ses affaires, commission dont il ne s'acquitta pas au gré de cette Comtesse qui le révoqua. (Anselme, T. III p. 427 & 428, Brugeles, *Chr. d'Auch.*)

JACQUES D'ARMAGNAC.

1462 au plus tard. JACQUES, fils aîné de Bernard d'Armagnac, porta, du vivant de son pere, le titre de Comte de Castres, & en cette qualité le Roi lui fit payer en 1451 certaines sommes pour les dépenses que lui avoit occasionnées le recouvrement du Duché de Guienne. La Seigneurie de Nemours ayant été érigée en Duché-Pairie l'an 1404 en faveur de Charles III, Roi de Navarre & Comte d'Evreux, fut réunie à la Couronne l'an 1425, après la mort de ce Prince, au défaut d'hoirs mâles. Elle en fut détachée, l'an 1462, par le Roi Louis XI pour être donnée à Jacques d'Armagnac en faveur de son mariage contracté le 12 Juin de cette année avec LOUISE, fille de Charles d'Anjou, Comte du Maine. Jacques, après la mort de son pere, prenoit les qualités de Duc de Nemours, Comte de la Marche, de Pardiac, de Castres, de Beaufort, Vicomte de Murat, Seigneur de Leuze, de Condé, de Montagu en Combraille, & Pair de France. Les Catalans & les Navarrois ayant fait, l'an 1465, le siége du château de Perpignan, où la Reine de Castille s'étoit renfermée, Jacques d'Armagnac fut envoyé par le Roi Louis XI au secours de la place qu'il délivra. Mais la même année il embrassa le parti des Princes dans la guerre *du Bien public.* Le Roi, pour l'en retirer, lui donna le gouvernement de l'Isle de France. Jacques en reconnoissance fit serment à ce Monarque de le servir envers & contre tous, même contre Charles, Duc de Normandie, frere du Roi. Le 4 de Novembre de la même année il eut procès conjointement avec la Comtesse, sa mere, contre Jean de Bourbon, Comte de Vendôme, pour le Comté de la Marche que le Roi lui adjugea le 21 Janvier de l'année suivante.

Le Duc de Nemours ne persévéra point dans la fidélité qu'il avoit jurée au Roi de France. Accusé de plusieurs conspirations formées contre la personne de ce Monarque & du Dauphin, & contre l'Etat, il obtint diverses abolitions dont la derniere ne lui fut accordée qu'après avoir renoncé au privilege de la Pairie, & s'être soumis par écrit à la confiscation de tous ses biens pour être réunis à la Couronne, s'il contrevenoit jamais aux conditions renfermées dans cette abolition. Il ne cessa pas néanmoins dans la suite d'entretenir des correspondances avec le Duc Charles, frere de Louis XI, & Jean V, Duc d'Armagnac, tous deux ennemis de ce Monarque. Privé de ces deux chefs, il prêta l'oreille aux invitations du Connétable de S. Paul, qui, de concert avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, appelloit les Anglois en France. Le Connétable ayant été arrêté, ne l'épargna point dans ses dépositions. Le Roi, d'après ces connoissances, fit partir le Sire de Beaujeu qui vint l'investir dans Carlat

où il faisoit sa résidence. La Duchesse de Nemours, cousine germaine du Roi, étoit alors en couches : ayant appris qu'on venoit arrêter son mari, elle fut saisie d'un tel effroi, qu'elle mourut deux ou trois jours après. Jacques, après une courte défense, qu'il lui auroit été facile de prolonger, prit le parti de se remettre entre les mains du Sire de Beaujeu, à condition qu'on lui sauveroit la vie & qu'il auroit la liberté de se justifier. Mais sa perte étoit résolue. Il fut conduit à Pierre-encise, & envoyé de là au bout de quelque tems à la Bastille où il fut renfermé dans une cage de fer. Le Roi nomma des Commissaires pour instruire son procès. Il se défendit long-tems, & avec beaucoup de présence d'esprit, sur les liaisons qu'il avoit eues avec le Connétable & le Comte d'Armagnac. Mais, voyant qu'on étoit instruit de ses manœuvres, & voulant éviter le tourment de la question, il avoua beaucoup plus qu'on ne lui en demandoit. Le procès duroit depuis deux ans, & les Commissaires avançoient peu malgré les aveux de l'accusé. Le Roi, impatient d'en voir la fin, renvoya l'affaire au Parlement qu'il transféra à Noyon pour la juger. L'Assemblée fut présidée par le Sire de Beaujeu, que le Roi nomma son Lieutenant Général pour cet effet. Aucun des Pairs n'y assista, parceque l'accusé, pour en obtenir sa derniere abolition, avoit, comme on l'a vu, renoncé au privilege de la Pairie en cas de rechûte. L'Arrêt fut enfin prononcé. Il condamnoit Jacques d'Armagnac, *Duc de Nemours, Comte de la Marche, &c. comme criminel de leze-majesté, à être décapité, tous ses biens déclarés confisqués & appartenir au Roi.* Ce jugement fut exécuté le 4 Août 1477, aux Halles, avec l'appareil le plus effrayant. Par une barbarie dont on ne trouve aucun autre exemple dans notre histoire, les trois fils de Jacques d'Armagnac, tous trois en bas âge, furent placés sous l'échafaud, afin que le sang de leur pere ruisselat sur leurs têtes. Ces trois enfans se nommoient Jacques, Jean & Louis. Le premier mourut de la peste au château de Perpignan où il avoit été renfermé. Le Roi Charles VIII, par Lettres du 29 Mai 1491, accordées à la demande du Duc de Bourbon, rendit à Jean d'Armagnac le Duché de Nemours. Il mourut vers l'an 1500, sans postérité légitime. Louis, son frere, prenoit en 1502 les qualités de Duc de Nemours, Pair de France, Comte de Guise, de Pardiac & de l'Isle-Jourdain, & de Vicomte du Chatelleraud & de Martigues. Il avoit été fait Viceroi de Naples par Charles VIII. Il mourut à la bataille de Cerignoles le 28 Avril 1503, & fut enterré avec pompe à Barlete. Marguerite, l'aînée des trois filles de Jacques d'Armagnac, épousa Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, Maréchal de France. Catherine, la deuxieme, donna sa main à Jean II, Duc de Bourbon. Charlote, la derniere, épousa Charles de Gié, fils du mari de sa sœur aînée.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
COMTES, OU DUCS DE TOULOUSE,
DES DUCS ET MARQUIS DE SEPTIMANIE,
OU DE GOTHIE,
ET DES COMTES DE LA MARCHE D'ESPAGNE,
OU DE BARCELONE.

COMTES, ou DUCS DE TOULOUSE.

Charlemagne, comme on l'a dit ci-devant, ayant rétabli, l'an 778., le Royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis, surnommé depuis le Débonnaire, comme ce jeune Prince, qui ne faisoit que naître, n'étoit pas capable de gouverner ce nouvel Etat, le Monarque, son pere, y pourvut, en établissant des Comtes ou des Gouverneurs dans la plûpart des villes. C'est ce qui a donné occasion à quelques Modernes de rapporter à cette époque l'établissement des Comtes, & d'en attribuer l'institution à Charlemagne, mais mal-à-propos, puisque l'institution des Comtes est beaucoup plus ancienne. Il est fait mention dans le Code théodosien, *des Comtes qui avoient l'administration des provinces.* On pourroit même faire remonter l'origine des Comtes jusqu'à Auguste. Sous Constantin le Grand, ce titre devint plus commun, & fut donné alors aux principaux Officiers de l'Empire. L'usage s'en étoit même introduit chez les nations barbares. Les Comtes, ou Ducs, établis par Charlemagne, ne furent donc point une nouvelle institution. Entre ces Comtes, ceux de Toulouse furent les seuls qui prirent le titre de Ducs. Ils étoient appellés indifféremment Comtes, ou Ducs, parce que Toulouse étoit Comté & Duché tout ensemble. On apelloit Comte celui qui n'avoit le gouvernement que d'une ville, ou d'un diocèse seulement; & Duc celui qui avoit le gouvernement de plusieurs villes, de plusieurs diocèses, ou d'une province.

CHORSON, I Duc Bénéficiaire de Toulouse.

L'an 778, Chorson, ou Torsin, fut nommé Comte ou Duc de Toulouse par Charlemagne. Il marcha, l'an 787, contre Adalaric, fils de Loup, Duc des Gascons, qui avoit défait l'arriere-garde de l'armée de Charlemagne dans la vallée de Roncevaux; mais il fut battu & pris par Adalaric, qui lui fit acheter sa liberté à des conditions honteuses. L'an 790, Chorson fut destitué de son gouvernement, en punition de sa lâcheté, par le jugement d'une Diéte que Charlemage fit tenir à Worms.

GUILLAUME I.

790. Guillaume I, que ses grandes qualités civiles, militaires & chrétiennes ont rendu célebre, fut nommé Duc de Toulouse & d'Aquitaine dans la même Diéte où Chorson fut destitué. Il étoit fils de Théodoric, & d'Aldane. Son pere, qui avoit commandé les armées sous Pepin & Charlemagne jusques vers l'an 790, est qualifié, par Eginhart, proche parent de ces Princes, d'où l'on infere qu'il étoit arriere-petit-fils de Childebrand par Théodoin son aïeul paternel, Comte de Vienne & d'Autun, le même qui, ayant été chargé par Pepin, l'an 753, d'empêcher Grippon, son frere, de passer en Italie, lui livra, dans la vallée de Maurienne, un combat où l'un & l'autre périrent.

DUCS ET MARQUIS DE SEPTIMANIE, ou GOTHIE.

Cette partie de la premiere Narbonnoise qui resta aux Visigoths après que les François les eurent dépouillés de la plupart de leurs conquêtes dans les Gaules, fut nommée Septimanie, à cause des sept principales Cités qui la composoient, & Gothie, du nom de la nation qui l'avoit conquise. Elle comprenoit tout le Languedoc, à l'exception des anciens Diocèses de Toulouse & d'Albi, & de ceux d'Usez & de Viviers. Pepin le Bref, Roi de France, après l'avoir conquise vers l'an 760, l'unit à la Couronne: elle en fut distraire par Charlemagne, pour faire partie du Royaume d'Aquitaine, qu'il érigea l'an 778. L'Empereur Louis le Débonnaire l'en sépara l'an 817, avec la Marche d'Espagne, & fit des deux provinces un Duché particulier, dont Barcelone fut la capitale. Son fils, Charles le Chauve, divisa ce Duché, l'an 864, en deux Marquisats, dont l'un eut pour capitale Narbonne, & l'autre Barcelone. C'est dans l'un & l'autre de ces deux derniers états que nous considérons la Septimanie.

BÉRA, premier Duc Bénéficiaire de Septimanie.

L'an 817, l'Empereur Louis le Débonnaire, après avoir partagé ses Etats entre ses trois fils, érige en Duché la Septimanie, qui étoit dans le lot de son fils Lothaire, & lui donne pour premier Duc Béra, Visigoth de naissance. Ce Seigneur étoit déjà Comte de Barcelone depuis l'an 801, époque de la prise de cette ville par les François sur les Sarazins. Il avoit fait ses preuves de valeur à ce siége, où Charlemagne étoit en personne, & peu après il avoit battu un corps de Sarazins sur les bords de l'Ebre. L'an 820, à la Diéte d'Aix-

COMTES, OU DUCS DE TOULOUSE.

Guillaume ne dégénéra point de la valeur de ses ancêtres. Sa premiere expédition fut contre les Gascons, qui avoient pris les armes en faveur d'Adalaric, leur Duc, que la Diéte, dont on vient de parler, avoit proscrit. Guillaume réussit à rétablir la paix parmi eux, autant par son habileté que par sa valeur. Les Sarazins ayant pénétré, l'an 793, dans la Marche d'Espagne, Guillaume va au devant d'eux, les attaque à Villedaigne, entre Narbonne & Carcassonne, & perd la bataille, après avoir fait des efforts incroyables pour enchaîner la victoire. L'an 801, il engage Louis le Débonnaire, Roi d'Aquitaine, à entreprendre le siége de Barcelone sur ces Infideles, & se signale dans cette expédition, qui finit au bout de 7 mois par la réduction de la place. Guillaume se retira, l'an 806, au Monastere de Gellone, dit aujourd'hui S. *Guilhen du Désert*, qu'il avoit fondé, l'an 804, au diocèse de Lodeve. Il y reçut l'habit religieux le 29 Juin; & après avoir passé six ou sept ans dans cette retraite, il y mourut saintement le 28 Mai de l'année 812, ou de la suivante. Ses vertus l'ont fait mettre au rang des Saints. Guillaume avoit trois freres, Theudoin, Adalelme & Théodoric, avec deux sœurs, Albane & Berthe. Il avoit épousé, 1° CUNEGONDE; 2° GUITBERGE, dont il avoit eu trois fils, Bernard, Wacharius & Gaucelme, avec une fille, Helimbruch, ou Gerberge, femme de Vala, petit-fils de Charles-Martel, & depuis Abbé de Corbie. Cette Princesse, à l'exemple de son époux, embrassa la vie religieuse, & se retira à Châlon-sur-Saône. Elle *édifioit* cette ville par ses vertus, lorsqu'en 834 Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, eut la cruauté de la faire enfermer dans un tonneau comme une sorciere & une empoisonneuse, & de la faire précipiter dans la Saône où elle périt. C'étoit pour se venger des Ducs Bernard & Gaucelme, freres de cette Princesse, qui s'étoient opposés à ses desseins ambitieux, & avoient favorisé le parti de l'Empereur, son pere.

RAYMOND, DIT RAFINEL.

810. RAYMOND, surnommé RAFINEL, paroît avoir été le successeur de S. Guillaume; car ce Raymond prend le titre de Duc d'Aquitaine vers l'an 810. C'est tout ce qu'on peut dire de certain touchant le successeur immédiat de Guillaume. On ne peut d'ailleurs fixer ni le commencement ni la fin du gouvernement de Raymond. L'an 817, le Duché de Toulouse devint beaucoup moins considérable par le démembrement de la Septimanie & de la Marche d'Espagne, qui en furent détachées par le partage que Louis le Débonnaire fit de ses Etats entre ses enfans.

BÉRENGER, DUC BÉNÉFICIAIRE DE TOULOUSE.

818. BÉRENGER, non moins illustre par sa sagesse & sa bonne conduite que par sa naissance qu'il tiroit de Hugues, Comte de Tours, proche parent de Louis le Débonnaire, étoit pourvu du Gouvernement ou du Duché de Toulouse quelque tems avant la défaite des Gascons qu'il battit en 819. L'Empereur Louis le Débonnaire le nomma, l'an 832, Duc de Septimanie. Il mourut subitement, l'an 835, étant en chemin pour se rendre à la Diéte de Crémieu.

DUCS ET MARQUIS DE SEPTIMANIE OU GOTHIE.

la-Chapelle, tenue au mois de Janvier, il fut accusé de félonie par un Comte de ses voisins, nommé Sanila. L'accusateur, au défaut de preuves, offrit le duel, & Béra eut le malheur d'être vaincu. Sa défaite emportant la conviction du crime, suivant le préjugé du tems, il fut dépouillé de ses honneurs, & relégué à Rouen. On appella depuis Béra par injure en Languedoc, comme on nommoit Ganelon en-deçà de la Loire, celui qui manquoit à la foi qu'il devoit à son Souverain. De ROMILLE, sa femme, Béra laissa un fils nommé Argila, qui fut pere de Béra, qu'on fait mal-à-propos Comte de Roussillon, & une fille nommée Rotrude, qui épousa le Comte Alaric, dont elle eut un fils nommé Auréole. (*Marca Hisp.* p. 781-837, Vaissette, T. I, p. 738.)

BERNARD I, DUC BÉNÉFICIAIRE DE SEPTIMANIE.

820. BERNARD I, fils de S. Guillaume, Duc de Toulouse, fut substitué à Béra dans le Duché de Septimanie. Il signala sa valeur & sa prudence, l'an 826, contre Aizon, qui avoit fait soulever la Marche d'Espagne. L'Empereur l'ayant fait venir à la Cour en 828, le déclara son premier Ministre. L'année suivante, il le fit son Camérier ou Grand-Chambellan, & le nomma Gouverneur de son fils Charles. Bernard entra dans les vues de l'Impératrice Judith, mere de Charles, pour l'établissement de ce jeune Prince, & détermina l'Empereur à lui assigner un Royaume au préjudice du Traité de partage fait entre ses enfans du premier lit. Ceux-ci, mécontens de cette disposition, forment une conjuration dans laquelle entrent la plupart des Grands de l'Etat, contre Bernard: on l'accuse de tyrannie & d'un commerce criminel avec l'Impératrice. L'an 830, l'Empereur, pour donner quelque satisfaction aux conjurés, renvoie Bernard dans son Gouvernement. Bernard vient se présenter l'année suivante à la Diéte de Thionville, & s'y purge par le serment au défaut d'accusateur qui veuille accepter le duel qu'il offroit. Cette démarche ne l'ayant pas rétabli dans sa premiere faveur, il se lie avec le Roi Pepin contre les intérêts de l'Empereur. Ce Prince, instruit de ses menées, le dépouille, en 832, de ses honneurs dans la Diéte de Joac en Limosin. Le Duché de Septimanie est donné à Bérenger, Duc de Toulouse. Bernard, retiré en Bourgogne, change de parti, & se déclare contre les enfans révoltés de Louis le Débonnaire: il travaille à faire rétablir ce Prince qu'ils avoient déposé. L'an 833, il recouvre son Duché 18 mois après qu'il en avoit été privé.

LE MÊME BERNARD, DUC DE SEPTIMANIE ET DE TOULOUSE.

L'an 835, BERNARD succéda à Bérenger dans le Duché de Toulouse. Par là, se voyant à la tête de deux grandes provinces, il se croit tout permis, usurpe les biens ecclésiastiques, & opprime les peuples. Le Roi Charles le Chauve lui retire le Duché de Toulouse, l'an 840, à cause de ses liaisons avec le jeune Pepin, & nomme à sa place Warin, Seigneur Bourguignon, qu'il faut distinguer de Warin I, Comte d'Auvergne. Bernard, l'an 841, réconcilié en apparence avec Charles, marche, sous ses drapeaux, à la bataille de Fontenai; mais il se contente d'y faire le personnage de spectateur, tandis que Warin, par sa valeur, fait pencher la victoire du côté de Charles. Ce manquement perfide ne resta pas impuni. L'an 844, Bernard, arrêté par l'ordre de Charles, est condamné à mort comme coupable de félonie, & exécuté au mois de Juin. Un fragment d'une Chronique manuscrite, publié par M. Baluze & dont la sincérité paroît fort équivoque à D. Vaissete, dit que ce fut Charles le Chauve lui-même qui poignarda Bernard pour se venger de ce qu'il avoit souillé la couche nuptiale de son pere. (*Hist. de Lang.* T. I, p. 706, col. 2.) Bernard avoit épousé, le 1 Juillet 824, DODANE, ou DUODENE, dont il eut deux fils, Guillaume, Duc de Toulouse, qui suit, & Bernard, différent de celui qui fut dans la suite Marquis de Septimanie; avec une fille, Rogelinde, femme de Wulgrin, Comte d'Angoulême & de Périgord. C'est au premier de ces deux fils que Dodane adressa le Manuel qu'elle avoit composé pour le former à la vertu. Quelques Modernes ont cru, sans fondement, qu'elle étoit sœur de Louis le Débonnaire.

GUILLAUME II, DUC ET COMTE BÉNÉFICIAIRE DE TOULOUSE.

L'an 844 ou 845. GUILLAUME II, né, le 29 Novembre 826, de Bernard & de Dodane, & petit-fils de S. Guillaume, fut pourvu du Duché de Toulouse par Pepin II. Ce Duc est différent de Guillaume, Duc de Gascogne, qui tomba, l'an 848, entre les mains des Normands, lorsque ces barbares prirent Bordeaux par la perfidie des Juifs. L'an 850, Guillaume, âgé de 24 ans seulement, eut une fin aussi tragique que celle de Bernard, son pere. Ayant été arrêté à Barcelone, dont il s'étoit emparé, l'an 848, avec l'aide des Sarazins, il fut condamné comme criminel de leze-majesté, & mis à mort.

FRÉDÉLON.

850. FRÉDÉLON (d'une illustre naissance), fils de Fulguad, ou Fulcoad, & de Sénégonde, commandoit dans la ville de Toulouse lorsqu'elle fut assiégée, pour la troisieme fois, par Charles le Chauve. Il

SUNIFRED, MARQUIS DE SEPTIMANIE.

844. SUNIFRED, fils de Borrel, Comte d'Ausone dans la Marche d'Espagne, étoit Comte Bénéficiaire de Gironne & d'Urgel dès l'an 819. Le Roi Charles le Chauve, après la mort de Bernard, & peut-être même de son vivant, lui donna le gouvernement de Septimanie, qui prit alors le titre de Marquisat. On ne connoît aucun autre trait de sa vie. Il étoit déjà remplacé l'an 848.

ALEDRAN.

848. ALEDRAN, dont on ignore l'origine, défendit, l'an 848, la Marche d'Espagne en qualité de Gouverneur de Septimanie, contre l'armée de Guillaume II, Comte de Toulouse, renforcée d'un corps de Sarazins. Le sort des armes ne lui fut point favorable. Il perdit cette année

COMTES, OU DUCS DE TOULOUSE.

rendit cette place importante au Monarque, & reçut en récompense le Comté de Toulouse, auquel étoit attaché le Duché d'Aquitaine. Il n'en jouit pas long-tems, & mourut au plus tard l'an 852. ODE, sa femme, ne lui ayant donné qu'une fille nommée Udalgarde, il transmit à Raymond, son frere, le Comté ou Duché de Toulouse avec le Comté de Rouergue. L'hérédité des dignités avoit déjà commencé sous Louis le Débonnaire; mais elle ne fut entièrement & légalement établie qu'à l'élévation de Hugues Capet sur le trône.

DUCS ET MARQUIS DE SEPTIMANIE, OU GOTHIE.

les villes de Barcelone & d'Ampurias, que Guillaume lui enleva. Le Roi Charles le Chauve le remit en possession de ces deux places en 850; mais, l'an 852, Abdoulkerim, Général des Sarazins, prit de nouveau sur lui Barcelone, par la trahison des Juifs. On présume qu'Aledran périt en cette occasion. Ce qui est certain, c'est qu'il étoit remplacé dans le mois de Septembre 852. Les Sarazins abandonnerent Barcelone après l'avoir pillée.

RAYMOND I, COMTE HÉRÉDITAIRE DE TOULOUSE.

852. RAYMOND I, frere de Frédélon, lui succéda, & prit le titre de Duc. Il joignit aux Comtés de Toulouse & de Rouergue celui de Querci, & les fit passer à sa postérité, qui en a joui jusques vers la fin du XIII siecle. C'est de ce Raymond que descendent les Comtes héréditaires de Toulouse, qui ont possédé la plus grande partie du Languedoc jusqu'à sa réunion à la Couronne. L'an 862, Raymond fonde l'Abbaye de Vabres en Rouergue; le titre de fondation est signé par Raymond, par BERTHEIZ, son épouse, par Bernard, Fulguad & Odon, ses fils. Raymond avoit un 4e fils, nommé Aribert, qui changea son nom en celui de Benoît, en prenant l'habit religieux dans cette même Abbaye que son pere venoit de fonder. L'an 863, Raymond fut chassé de Toulouse par Humfrid, Marquis de Gothie; il y rentra l'an 864, après que Humfrid eut abandonné cette ville. Raymond I mourut cette année, ou la suivante, avant Pâque, laissant de son épouse, outre les quatre fils qu'on vient de nommer, une fille, mariée à Etienne, Comte d'Auvergne.

BERNARD, COMTE DE TOULOUSE.

L'an 864, ou 865. BERNARD, fils de Raymond I, lui succéda dans toutes ses dignités; il ne faut point le confondre, comme font quelques Modernes, contre l'autorité des Anciens, avec Bernard II, Marquis de Gothie, ni avec Bernard, Comte d'Auvergne, fils du Duc de Septimanie, qui vivoient dans le même tems, & qui se trouverent tous les trois, l'an 868, à la Diète de Pitres, près du Pont-de-l'Arche dans le diocèse de Rouen, convoquée par Charles le Chauve. Bernard se donna les titres de Duc, de Marquis & de Comte: il étoit Comte de Toulouse, comme Gouverneur de cette ville; Marquis, par l'autorité qu'il avoit sur une partie de la Narbonnoise premiere, Duc par celle qu'il avoit sur une partie de l'Aquitaine. Bernard finit ses jours l'an 875, entre les mois d'Août & de Déc. sans laisser d'enfans. Hincmar dit qu'il mourut d'une mort funeste pour avoir usurpé les biens de l'Eglise de Reims, situés en Aquitaine.

ODON, OU EUDES.

875. ODON, ou EUDES, fils de Raymond I, succéda immédiatement à Bernard, son frere, en 875. Odon, l'an 878, unit l'Albigeois au Comté de Toulouse, & augmenta considérablement son autorité dans le pays. L'an 910, le 11 Septembre, il souscrivit la Charte de la fondation de Cluni, donnée par Guillaume le Pieux, Duc d'Aquitaine, Marquis de Gothie, avec lequel il avoit une grande liaison. Eudes mourut fort âgé l'an 918 ou 919, laissant de GARSINDE, son épouse, fille d'Ermengaud, Comte d'Albi, deux fils,

ODALRIC, MARQUIS DE SEPTIMANIE.

852. ODALRIC, ou UDALRIC, tint le 10 Septembre 852, un plaid général, en qualité de Marquis de Septimanie, à Crépian, dans le diocèse de Narbonne. Il étoit Comte de Gironne dès l'an 843. Les peuples d'Aquitaine, ses voisins, s'étant révoltés contre Charles le Chauve en faveur de Pepin, la contagion de leur exemple ne corrompit point la fidélité d'Odalric; il demeura constamment attaché à son légitime Souverain. Odalric mourut, au plus tard, en 857.

HUMFRID, MARQUIS DE SEPTIMANIE.

857. HUMFRID, ou WIFRED, qu'on croit être de la famille du Duc S. Guillaume, ainsi que ses prédécesseurs, jouissoit du Comté de Bésalu avant que de succéder à Odalric dans le Marquisat de Septimanie. Les Normands ayant fait, l'an 859, une descente près de Narbonne, assiégerent cette ville, la prirent & l'abandonnerent après l'avoir pillée. Humfrid, l'an 863, s'empara de la ville de Toulouse, & en chassa le Comte Raymond. Le Roi Charles le Chauve, informé de cette entreprise, dépouille, l'an 864, Humfrid de ses honneurs, & le proscrit. Ce fut alors, comme on l'a dit, que Charles sépara la Septimanie en deux Gouvernemens, dont l'un fut celui de la Septimanie proprement dite, & l'autre celui de la Marche d'Espagne ou de Barcelone.

BERNARD II, MARQUIS DE SEPTIMANIE.

864. Après la proscription d'Humfrid, la Septimanie proprement dite, fut donnée à BERNARD, fils d'un autre Bernard, frere d'Eménon, Comte d'Auvergne, & de Bilichilde, fille de Roricon, Comte du Maine. L'an 867, il fut substitué dans le Comté de Poitiers par le Roi Charles le Chauve, à Rainulfe I décédé cette année. Charles le Chauve ayant passé les Alpes, l'an 877, pour aller s'opposer à son frere Carloman, Bernard se ligua contre lui avec d'autres Seigneurs, & tous refuserent de lui amener les troupes qu'il leur avoit demandées. Ce Prince étant mort la même année, les conjurés, pour la plûpart, se réconcilierent avec son fils, Louis le Begue; mais Bernard persista dans sa révolte. L'an 878, il s'empara de Bourges & du Berri sur Boson, Comte de ce pays & Duc de Provence. Mais à peine en étoit-il possesseur, qu'il fut excommunié au Concile de Troyes, & privé de ses dignités. Se voyant proscrit, il se retira d'abord à Autun & ensuite dans le Comté de Mâcon, que Boson, après l'avoir dépouillé de celui d'Autun, lui donna. Il ne demeura pas tranquille dans ce nouveau département. Ayant été assiégé peu de tems après dans Mâcon par les Rois Louis & Carloman, il y fut pris sur la fin de 879, & puni, à ce qu'il paroît, du dernier supplice. (*Voy.* Bernard, *Comte de Bourges*, Bernard, *Comte de Poitiers*, & Bernard, *Comte de Mâcon.*)

BERNARD III.

878. BERNARD III, Comte d'Auvergne, surnommé *Planteveiue*, en latin *planta pilosa*, différent de Bernard, fils de Dodane, & non pas le même, comme le prétend D. Vais-

COMTES DE LA MARCHE D'ESPAGNE, OU DE BARCELONE.

LA MARCHE D'ESPAGNE, dont Barcelone étoit la capitale, après être demeurée unie sous Charlemagne & Louis le Débonnaire au Marquisat de Septimanie, en fut séparée, comme on l'a dit, l'an 864, par Charles le Chauve, pour faire un Gouvernement particulier. C'est depuis cette époque que nous allons passer en revue ses Comtes ou Marquis, jusqu'à sa réunion au Royaume d'Aragon.

WIFRED LE VELU, COMTE DE BARCELONE.

L'AN 864, WIFRED, tige des Comtes héréditaires de Barcelone, paroît avoir été revêtu de cette dignité immédiatement après la séparation des deux Marquisats. Il étoit fils d'un Seigneur nommé Sunifred & d'Ermessinde, & frere de Miron, Comte de Roussillon, & de Radulfe, Comte de Confiant: ces trois freres chasserent d'Ausone les Sarazins qui s'en étoient emparés. Wifred mourut, au plus tard, l'an 906, laissant de WINIDILDE, fille de Baudouin I, Comte de Flandre, son épouse, 5 fils, Wifred & Miron, qui lui succéderent l'un après l'autre; Suniaire, Comte d'Urgel; Borrel, dont on ignore le sort; & Radulfe, Moine de Riupoll. Wifred fut enterré dans l'Abbaye de Riupoll qu'il avoit fondée en 888. (Marca.) L'Auteur des Gestes des Comtes de Barcelone, & les autres Ecrivains catalans d'après lui, placent la mort de Wifred le Velu en 912, parce qu'ils confondent avec lui son fils aîné, qui suit. (Vaissete.)

WIFRED II.

906. WIFRED II, fils de Wifred le Velu, le remplaça immédiatement dans le Comté de Barcelone. Il mourut, l'an 913, sans laisser de postérité de GARSINDE, son épouse. (Vaissete.)

MIRON.

913. MIRON, frere de Wifred II, lui succéda faute d'héritiers en li-

COMTES DE TOULOUSE.

Raymond & Ermengaud, qui partagerent sa succession, & formerent deux branches, celle des Comtes de Toulouse, & celle des Comtes de Rouergue. Les deux freres jouirent par indivis de l'Albigeois & du Querci, & du Marquisat de Gothie, qui échurent à leur Maison après la mort de Guillaume le Pieux.

MARQUIS DE SEPTIMANIE.

sete, fut substitué par le Roi Louis le Begue à Bernard II dans le Marquisat de Septimanie. Il mérita la confiance de ce Monarque par l'attachement qu'il lui marqua, & par les services importans qu'il lui rendit. Louis le Begue l'ayant nommé en mourant tuteur de son fils aîné, il se hâta de faire couronner ce Prince, ainsi que son frere Carloman, pour prévenir les desseins des mal-intentionnés. On vit presque aussitôt éclater les vues ambitieuses du Duc Boson, qui se fit déclarer Roi de Provence par les Evêques de son département. Boson distribua les Comtés de ce nouveau Royaume à ses partisans, du nombre desquels étoit Bernard II, ci-devant Marquis de Septimanie, qui reçut de lui le Comté de Mâcon. L'an 880, les deux Rois s'étant mis en marche sous la conduite de Plantevelue, pour chasser le tyran, commencerent par le siége de la capitale de ce Comté, qu'ils prirent & donnerent à ce Général. Vienne, qu'ils attaquerent ensuite, fit une résistance beaucoup plus longue. Le Comte-Marquis Bernard ne cessa d'avoir les armes à la main contre Boson, & perdit la vie dans un combat qu'il lui livra l'an 886, avant le mois d'Août. (*Voyez* Bernard Plantevelue, *Comte d'Auvergne*, & le même *Comte de Mâcon.*)

COMTES DE LA MARCHE D'ESPAGNE, OU DE BARCELONE.

gne directe. Il mourut en 928, laissant d'AVE, sa femme, trois fils, Sunifred, qui fut son successeur; Oliba, surnommé Cabréta, Comte de Cerdagne; & Miron, Comte de Gironne, puis Evêque de cette ville, mort au commencement de l'an 984. (*Marca Hispan.* p. 400-410.

GUILLAUME LE PIEUX.

886. GUILLAUME, surnommé LE PIEUX, fils de Bernard III, hérita de lui le Marquisat de Septimanie, ainsi que le Comté d'Auvergne. Il épousa INGELBERGE, fille de Boson, Roi de Provence, dont il ne laissa point d'enfans. Après la mort de ce Prince, arrivée le 6 Juillet de l'an 918, la Septimanie tomba dans la Maison de Toulouse. (*Voy.* Guillaume le Pieux, *Comte de Bourges*, & le même Guillaume, *Comte d'Auvergne.*)

RAYMOND II, COMTE DE TOULOUSE.

918 ou 919. RAYMOND II, fils aîné d'Eudes, lui succéda au Comté de Toulouse, dont il portoit déjà le titre dans les dernieres années de son pere; ce qui prouve qu'Eudes l'avoit associé au gouvernement. Raymond & Ermengaud, son frere, ne prirent aucune part à la conjuration formée, l'an 922, contre Charles le Simple, ni à l'élection de Robert. Raymond, l'an 923, signala sa valeur contre les Normands, dans une grande bataille qu'il leur livra avec Guillaume II, Comte d'Auvergne, qui l'avoit appellé à son secours. Raymond mourut peu après cette expédition, peut-être même dans l'action, laissant de GUINIDILDE, son épouse, Raymond-Pons, qui suit.

RAYMOND-PONS III.

923. RAYMOND-PONS III succéda, l'an 923, à Raymond II, son pere. A son exemple, il demeura fidele à Charles le Simple, & tant que ce Roi vécut, il ne voulut point reconnoître Raoul, ni même long-tems après la mort de Charles. Cet événement est une des principales époques du grand pouvoir que s'attribuerent les Comtes de Toulouse. L'an 924, Raymond-Pons défait les Hongrois qui étoient entrés en Provence, & les en chasse. L'an 932, il reconnoît Raoul Roi de France, qui dispose en sa faveur du Duché d'Aquitaine & du Comté particulier d'Auvergne. Raymond-Pons mourut vers l'an 950, laissant de GARSINDE, sa femme, trois fils, en bas âge, Guillaume, qui suit; Pons-Raymond, Comte d'Albigeois, assassiné vers l'an 989 par Artaud, son beau-fils, que sa femme avoit eu d'un premier époux; & Raymond dont le sort est inconnu; avec une fille appellée Raymonde, mariée avec Aton, Vicomte de Soule en Gascogne. Les Modernes, qui placent la mort de Raymond-Pons en 955, ou 961, ou en d'autres années, se trompent. (V. Raymond-Pons, *Comte d'Auvergne.*) Il est à remarquer, d'après D. Vaissete, que depuis Raymond-Pons aucun des Comtes de Toulouse ne s'est qualifié Duc d'Aquitaine. Une autre remarque à faire, suivant le même Auteur, c'est que tous les actes de la province (de Languedoc) dressés pendant la prison du Roi Charles le Simple, sont datés des années du régne de ce Prince: preuve certaine que les peuples de Languedoc lui demeurerent fideles après que Raoul se fut emparé de toute l'autorité.

GUILLAUME TAILLEFER III.

950. GUILLAUME TAILLEFER, fils aîné de Raymond-Pons, lui succéda dans un âge tendre au Comté de Toulouse & à la plûpart de ses autres domaines, sous la tutele de Garsinde, sa mere. L'an 975, il fit avec Raymond III, Comte de Rouergue, un Traité de partage des domaines de leur Maison, par lequel, entre autres choses, chacun se réserva la moitié du Comté de Nismes dont leurs descendans héritoient; la portion de ce Comté, qui échut au Comte de Toulouse, fut appellée le Comté de S. Gilles, parce que l'Abbaye de ce nom, située sur le Rhône, s'y trouvoit renfermée. (*Voy.* Raymond III, *Comte de Rouergue.*) Guillaume, avant ce partage, avoit épousé vers l'an 975 ARSINDE, appellée BLANCHE par Ives de Chartres dans une lettre au Légat Conon, qui se trouve dans le Cartulaire de S. Bertin, & par Alberic de Trois-Fontaines, qui la disent, l'un & l'autre, sœur de Geofroi Grisegonnelle, Comte d'Anjou, & non sa fille, comme le pense D. Vaissete. Guillaume eut de cette Princesse deux fils, Raymond & Henri, avec deux filles, dont l'aînée, Constance, devint Reine

SUNIFRED, COMTE DE LA MARCHE D'ESPAGNE, OU DE BARCELONE.

928. SUNIFRED, ou SÉNIOFRED, fils aîné de Miron, & mari d'ADÉLAÏDE, posséda le Comté de Barcelone depuis la mort de son pere jusqu'à la sienne arrivée en 967. Il ne laissa point de postérité.

BORREL.

967. BORREL, Comte d'Urgel, & fils du Comte Suniaire, succéda (l'on ne sait comment) à Sunifred, son cousin germain, dans le Comté de Barcelone, au préjudice des freres de ce dernier. Il se qualifioit *Duc de la Gothique*, & porta son autorité beaucoup plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit fait. L'an 971, voulant soustraire les Evêchés de ses États à la jurisdiction de l'Archevêque de Narbonne, il se rendit à Rome, accompagné du fameux Gerbert, alors Moine d'Aurillac, & obtint une Bulle du Pape Jean XIII, pour ériger Ausone en Archevêché; mais cette Bulle fut sans effet, par l'opposition d'Aimeric, Archevêque de Narbonne. L'an 985, les Sarazins ayant fait une irruption dans la Marche d'Espagne, le défirent en bataille rangée, & lui enleverent sa capitale, qu'il ne recouvra qu'en 988. Borrel fit son testament le 24 Septembre 993, & mourut peu après. Son corps fut inhumé dans le Monastere de Riupoll. Il avoit été marié deux fois. LEUTGARDE, sa premiere femme, lui donna deux fils, Raymond, qui lui succéda dans le Comté de Barcelone, & Ermengaud, qui fut Comte d'Urgel. D'ERMERUGH, ou AIMERUDE, sa seconde femme, il eut une fille nommée Aldrie. On connoît encore deux autres filles de Borrel, Bonifille, Abbesse de S. Pierre de Barcelone, & Ermengarde, épouse de Gerbert, Vicomte, à ce qu'il paroît, de la même ville; mais on ne sait à laquelle des deux épouses de Borrel l'une & l'autre de ces filles appartiennent. (*Marca Hisp.* p. 415; Vaissete, T. II.) L'histoire manuscrite des Sires d'Albret, écrite en François dans le XIV[e] siécle, donne encore à Borrel une fille nommée Théoda, qui épousa, dit-elle, Bérard, Sire d'Albret.

RAYMORD-BORREL.

993. RAYMOND-BORREL, né l'an 972, succéda, dans le Comté de Barcelone, à Borrel, son pere. L'an 1010, il part, avec son frere Ermengaud pour aller au secours d'Almahadi, Prince Sarazin, qui disputoit le trône de Cordoue à Zuleiman. Cette expédition fut malheureuse, & coûta la vie à Ermengaud, ainsi qu'à d'autres Seigneurs. L'an 1017, les Sarazins ayant étendu leurs courses jusqu'à Barcelone, Raymond périt, à ce qu'on croit, en voulant s'opposer à leurs entreprises. Du moins est-il certain qu'il mourut cette année. Il avoit épousé en premieres noces MARIE, fille d'un Seigneur nommé Rodrigue, dont il eut une fille qu'il maria l'an 1007 avant qu'elle fût nubile, à Bernard, Comte de Besalu, en lui donnant pour dot le

de

COMTES DE TOULOUSE.

de France l'an 998, par son mariage avec le Roi Robert; & la seconde, nommée Ermengarde, fut mariée à Robert I, Comte d'Auvergne. Guillaume épousa vers l'an 990, en secondes noces, EMME, fille de Rotbold, Comte de Provence, laquelle apporta dans la Maison de Toulouse ce qu'on appella dans la suite le Marquisat de Provence. Depuis ce mariage Guillaume fit sa résidence ordinaire en Provence. Le Comte Guillaume étoit en possession, comme tous les grands vassaux de la Couronne, de nommer aux Evêchés & aux Abbayes situés dans ses domaines. Mais il n'étoit nullement scrupuleux sur la maniere d'user de ce droit usurpé. L'Evêché de Cahors étant venu à vaquer en 990, il l'offrit, de concert avec l'Archevêque de Bourges, à Bernard de Comborn, Abbé de Solignac, moyennant une somme considérable d'argent. Bernard, élevé dans l'Abbaye de S. Benoît-sur-Loire, sous le célebre Abbon, consulta sur cette proposition le pieux Abbé, qui le détourna, par une lettre très forte, de l'accepter. Sur son refus, l'Evêché fut donné à Gauzebert, homme de condition. (Vaissete.) Ademar de Chabannois raconte un événement singulier arrivé à Toulouse sous le gouvernement de Guillaume III. C'étoit un usage immémorial en cette ville, que tous les ans le jour de Pâque on amenât dans la Cathédrale un Juif pour y recevoir un soufflet, en représailles de celui que notre Sauveur avoit reçu chez le Grand-Prêtre. L'an 1002, Aimeri, Vicomte de Rochechouart, s'étant rencontré à Toulouse ce jour là, eut l'honneur de *colaphiser* le Juif. Mais il appliqua le soufflet avec tant de force, qu'il fit sauter la cervelle & les yeux de la tête au malheureux Juif qui tomba mort à ses pieds. C'est ainsi que le zele sans lumieres se tourne souvent en cruauté. Le Comte Guillaume finit ses jours, âgé d'environ 90 ans, après le mois de Septembre de l'an 1037. De son second mariage, il laissa deux fils, Pons, qui suit, & Bertrand qui eut en partage une portion de la Provence.

PONS.

1037. PONS, fils de Guillaume & d'Emme sa seconde femme, hérita, à l'âge de 45 ans, non-seulement des Comtés de Toulouse, d'Albigeois, de Querci, de Saint-Gilles, du côté de son pere, mais encore d'une partie de la Provence, du côté de sa mere. Il possédoit de plus l'Evêché d'Albi & une partie de celui de Nismes, comme des fiefs de son domaine. Pons joignit à ses titres celui de *Comte Palatin*. L'origine de ce titre est, selon D. Vaissete, que S. Guillaume de Gélonne avoit été Comte du Palais des Rois d'Aquitaine, & que les Comtes de Toulouse, successeurs de Saint Guillaume, lui ont succédé dans cette dignité. Pons fut un des grands usurpateurs des biens ecclésiastiques, & le fut non-seulement avec impunité, mais même avec sécurité de conscience, comme on le voit par l'assignat qu'il fit de l'Evêché d'Albi, l'an 1037, à MAJORE, sa femme, pour son douaire: *Quapropter*, dit-il, dans la Charte qu'il fit expédier à ce sujet, *ego in Dei nomine Pontius dono tibi dilectæ sponsæ meæ Majoræ Episcopatum Albiensem.* Le même Prince disposa à prix d'argent de l'Evêché du Puy. (*Hist. de Lang.* T. II, p. 206.) Pons ayant perdu, ou répudié Majore, se remaria en secondes noces, entre l'an 1040 & 1045, avec ALMODIS, fille de Bernard, Comte de la Marche en Limosin; elle avoit été mariée d'abord à Hugues V, Sire de Luzignan, & ensuite répudiée pour cause de parenté. Pons la répudia aussi vers l'an 1053, après avoir eu d'elle trois fils, Guillaume qui suit; Raymond à qui sa mere transmit le Comté de S. Gilles, dont elle jouissoit pour son douaire; & Pons, mort sans lignée l'an 1063 au plutôt; avec une fille nommée Almodis, mariée à Pierre, Comte de Melgueil, ou de Substantion. La Comtesse mere Almodis épousa en troisiemes noces Raymond-Bérenger I, Comte de Barcelone. Pons mourut vers l'an 1060, âgé de 70 ans, & fut enterré à S. Sernin, dans un tombeau de marbre blanc, placé aujourd'hui auprès de celui de son pere. Almodis vivoit encore en 1063, comme le prouve une Charte du 8 des Calendes de Janvier de cette année (V. S.) par laquelle Almodis, qui se qualifie Comtesse de Rodès, de Nismes & de Narbonne, donne avec Raymond, son fils, certains fonds à l'Abbaye de Cluni. (*Archives de Cluni.*)

GUILLAUME IV.

1060. GUILLAUME IV, âgé d'environ 20 ans, succede à son pere dans les Comtés de Toulouse, d'Albigeois & de Querci. Ce fut un Prince vertueux, qui s'appliqua principalement à faire fleurir la religion dans ses Etats. L'an 1066, après la mort de Berthe, Comtesse de Rouergue, il se porta pour son héritier, & céda ensuite ses droits à Raymond de S. Gilles, son frere. Il eut la guerre, l'an 1079, ou environ, avec Guillaume VI, Comte de Poitiers, qu'il battit devant Bordeaux; mais ce dernier, étant venu dans le Toulousain, ravagea, par représailles, le pays dont il prit la capitale, qu'il rendit bientôt après. (*Voy.* Guillaume VI, *Comte de Poitiers*) Guillaume ayant perdu tous ses enfans mâles, & se voyant sans espoir d'en avoir, appella, l'an 1088, à sa succession Raymond, son frere, & lui céda, ou lui vendit, selon Guillaume de Malmesburi, Ecrivain du 12[e] siecle, le Comté de Toulouse & tous ses autres domaines, au préjudice de

COMTES DE LA MARCHE D'ESPAGNE, OU DE BARCELONE.

Comté & l'Evêché d'Ausonne, qui devoient rester à Bernard, quand même il n'en auroit point d'enfans. (*Marca Hispan. col.* 478.) D'ERMESSINDE, fille de Roger, Comte de Carcassonne, qu'il avoit épousée en secondes noces l'an 1001, *il laissa* un fils en bas âge, nommé Bérenger-Raymond, & deux filles, Etiennette, femme de Garcie III, Roi de Navarre; & N. qui épousa Roger, Prince Normand, que quelques-uns confondent mal-à-propos avec Richard, Duc de Normandie. Raymond-Borrel, par son testament, avoit non-seulement institué son épouse tutrice de son fils, mais lui avoit de plus accordé, pour sa vie, l'administration du Comté de Barcelone. (*Marca Hispan.* Vaissete.)

BÉRENGER-RAYMOND, SURNOMMÉ LE COURBÉ.

1017. BÉRENGER-RAYMOND I, fils de Raymond Borrel, hérita du Comté de Barcelone, sous la tutele & la régence d'Ermessinde, sa mere. Cette Pincesse, l'an 1018, se voyant harcelée par les Sarazins, appella son gendre, le Prince Roger, qui obligea ces Infideles à demander la paix. L'an 1023, Ermessinde remit l'administration du Comté entre les mains de son fils. Bérenger-Raymond périt, l'an 1035, dans un combat donné en Cerdagne. De SANCIE, appellée GARCIE par Oihenhart, fille de Sanche-Guillaume, Duc de Gascogne, sa premiere épouse, il laissa deux fils, Raymond, qui lui succéda, & Sanche, Moine de S. Pons. GUISLE, sa seconde femme, lui donna un autre fils, nommé Guillaume, qui fut Comte de Manrese. L'Auteur des *Gestes* des Comtes de Barcelone témoigne beaucoup de mépris pour Bérenger-Raymond.

RAYMOND-BÉRENGER I, DIT LE VIEUX.

1035. RAYMOND-BÉRENGER étant en bas âge à la mort de Bérenger-Raymond, son pere, Ermessinde, son aïeule, qui vivoit encore, reprit le gouvernement du Comté de Barcelone: mais continuant de le garder après la minorité de son petit-fils, elle essuya de sa part des mauvais traitemens, qui l'obligerent de lui céder ses droits à certaines conditions. Cette Princesse mourut l'an 1059. Raymond-Bérenger, lorsqu'il eut pris en main les rênes du gouvernement, se montra digne de commander. L'an 1048, il porta la guerre en Espagne contre les Maures, & fut si heureux dans cette expédition, qu'après avoir fait diverses conquêtes sur 12 de leurs Rois, il les contraignit enfin de se rendre tributaires. Du nombre des domaines qu'il leur enleva, furent la ville & le Comté de Taragone, dont il fit présent à Bérenger, Vicomte de Narbonne, qui étoit venu à son secours. L'an 1068, il acquit, le 2 Mars, de Raymond-Bernard, Vicomte d'Albi, & d'Ermengarde, sa femme, sœur & héritiere de Roger III, Comte de Carcassonne, les droits qu'ils avoient sur le Carcassez, le Rasez, le Conserans, le Cominges, le Toulousain, &c. La même année (& non l'an 1060 comme le marque M. Fleuri) ayant assemblé ses Barons dans le palais de Barcelone, en présence de Hugues, Cardinal & Légat du Pape, il établit & fait rédiger par écrit, de l'avis & avec le conseil de l'Assemblée, des loix & coutumes, suivant lesquelles il ordonne que tous ses Comtés soient gouvernés. (*Gesta Comit. Barcin.*) C'est, suivant l'Auteur cité, la plus ancienne rédaction de loix coutumieres que l'on connoisse. L'an 1076, Raymond-Bérenger meurt le 27 Mai, & est inhumé dans l'Eglise de Barcelone. Il eut d'ISABEAU, sa premiere femme, un fils nommé Pierre, auquel il survécut, & qu'il fit vraisemblablement mourir pour avoir égorgé sa belle-mere qui suit. D'ALMODIS DE LA MARCHE, la seconde, qui lui avoit donné sa main l'an 1056, après avoir été successivement répudiée par Hugues V de Luzignan, & Pons, Comte de Toulouse, ses deux premiers époux, il laissa Raymond-Bérenger & Bérenger-Raymond, qu'il institua ses héritiers. (Vaissete, T. II, pp. 155, 157, 171, 187, 195, 197, 220, 234.)

RAYMOND-BÉRENGER II, DIT TÊTE D'ÉTOUPE, ET BÉRENGER-RAYMOND II.

1076. Les deux freres, RAYMOND-BÉRENGER & BÉRENGER-RAYMOND, après quelques démêlés sur la succession de leur pere, partagerent le Comté de Barcelone, dont ils prirent chacun le titre, avec les autres domaines

COMTES DE TOULOUSE.

sa fille unique. Mais comme le Duc d'Aquitaine, son gendre, pouvoit s'opposer à cet arrangement, le Comte Guillaume lui donna une somme par forme d'indemnité, au moyen de quoi il obtint son consentement. Il partit ensuite, l'an 1092, pour la Terre-Sainte, où il mourut l'année suivante. Les grandes libéralités du Comte Guillaume envers les Eglises, les pauvres & les hôpitaux, son zele pour la réforme du Clergé, & ses autres vertus, lui ont fait donner par quelques Auteurs le titre de *Très Chrétien*. Le Pape Urbain II lui avoit écrit cette année ou la précédente pour le remercier de la protection qu'il accordoit aux Abbés de Moissac & de Lezat, qu'on vouloit chasser injustement de leurs Siéges pour leur en substituer d'autres. Dans cette même lettre il lui accordoit la permission de faire construire un cimetiere à Toulouse près de l'Eglise de N. D. de la Daurade, pour lui & sa postérité, avec ordre à l'Evêque de le bénir. La sépulture des Comtes de Toulouse, qui avoit été jusqu'alors à S. Sernin, fut transférée depuis à la Daurade. Guillaume avoit épousé, 1°, l'an 1067, MAHAUT ou MATHILDE dont on ignore la famille; 2° EMME, fille de Robert, Comte de Mortain, frere utérin de Guillaume le Conquérant. Il eut du premier de ces deux mariages au moins deux fils, auxquels il survécut, & du second une fille nommée Philippe, dite aussi Mathilde, mariée, 1°, vers l'an 1086, à Sanche-Ramire, Roi d'Aragon; 2°, l'an 1094, à Guillaume, dit le Vieux, Comte de Poitiers.

RAYMOND IV, DIT DE S. GILLES.

1088. RAYMOND IV, dit DE S. GILLES, parce qu'il eut d'abord cette portion du diocèse de Nismes dans son partage, fils de Pons, succede à Guillaume, son frere, en vertu de la vente ou cession qu'il lui avoit faite. Il étoit Comte de Rouergue, de Nismes & de Narbonne depuis 1066. Raymond joignit aux titres de la Maison des Comtes de Toulouse celui de Duc de Narbonne, qui n'est pas différent de celui de Marquis de Gothie, ou de Septimanie: dignité qui avoit passé dans sa Maison après la mort de Guillaume le Pieux, Duc d'Aquitaine, & qui, après avoir été possédée pendant long-tems par la branche cadette de Rouergue, fut réunie à la branche aînée en sa personne & en celle de son frere. Raymond de S. Gilles, à son avénement au Comté de Toulouse, avoit déjà été marié deux fois, 1°, l'an 1066, à N. sa cousine germaine, fille de Bertrand I, Comte de Provence, laquelle lui apporta ses droits sur la moitié de ce Comté, mais dont le Pape Grégoire VII voulut, par les censures, l'obliger à se séparer; 2°, l'an 1080, à MATHILDE, fille de Roger, Comte de Sicile, qu'il alla chercher lui-même en cette Isle. L'an 1094, il épousa, en troisiemes noces, ELVIRE, fille naturelle d'Alfonse VI, Roi de Léon & de Castille. Raymond, l'an 1095, marie Bertrand, son fils aîné, qu'il avoit eu de sa premiere femme, avec Electe, ou Helene, fille d'Eudes I, Duc de Bourgogne. Cette même année, Raymond envoie des Ambassadeurs au Concile de Clermont pour déclarer que lui & un grand nombre de Chevaliers, ses vassaux, avoient pris la croix. Ce fut le premier des Princes qui la prit, & son exemple en entraîna beaucoup d'autres. Mais ce qui le distingua de tous, c'est le vœu qu'il fit, & qu'il accomplit, de ne plus retourner dans sa patrie, & d'employer le reste de ses jours à combattre contre les Infideles en expiation de ses péchés. Raymond part, l'an 1096, sur la fin d'Octobre, pour la Terre-Sainte, à la tête d'une armée de cent mille hommes, composée de *Goths*, *d'Aquitains* & de *Provençaux*, accompagné d'Elvire, sa femme, d'un fils qu'il avoit eu d'elle, dont on ne dit point le nom, & d'Ademar ou Aymar de Monteil, Evêque du Puy & Légat du Pape pour la Croisade. Après avoir passé les Alpes, il entre dans la Lombardie, & prend sa route par le Frioul & la Dalmatie. Arrivé à Constantinople avec les autres Chefs des Croisés, il fut presque le seul qui n'eut pas la foiblesse de consentir à la proposition que leur fit l'Empereur Alexis de lui rendre hommage, par avance, des pays qu'ils alloient conquérir. Loin de subir ce joug humiliant, il protesta qu'il perdroit plutôt la vie que de se rendre vassal d'un Prince étranger. Tout ce qu'on put obtenir de lui, fut de jurer qu'il n'entreprendroit rien contre la vie & l'honneur de l'Empereur; à condition néanmoins qu'il tiendroit aux Croisés les promesses qu'il leur avoit faites. C'est à quoi les Historiens du tems réduisent les engagemens que le Comte de Toulouse prit avec l'Empereur Alexis. Mais il faut y ajouter la promesse qu'il fit à ce Monarque, avec les autres Princes, de lui rendre les places de l'Empire, qu'ils reprendroient sur les Infideles. Il ne tint pas à Raymond qu'elle ne fût religieusement observée; & de là vinrent ses démêlés avec Boémond après la prise d'Antioche, que celui-ci retint pour lui-même malgré le Comte de Toulouse, qui vouloit qu'on la remît aux Grecs. Tandis que Raymond combattoit en Orient pour la cause commune, ses Etats en Occident souffroient de son absence. L'an 1098, Guillaume le Vieux, Comte de Poitiers, fit une invasion dans le Toulousain dont il prit la capitale au mois de Juillet, sous prétexte des droits de Philippe, son épouse, fille du Comte Guillaume IV. (Voy. *les Comtes de Poitiers.*) La nouvelle de cet événement, que Raymond ne tarda pas d'apprendre, ne le fit point retourner en arriere. Il conti-

COMTES DE LA MARCHE D'ESPAGNE, OU DE BARCELONE.

de ce Prince, situés au-delà des Pyrénées; mais pour se distinguer, Raymond-Bérenger se qualifia seul Comte de Carcassonne. Il fut surnommé TÊTE D'ÉTOUPE, parce qu'il avoit, selon quelques-uns, la chevelure fort épaisse, ou, selon d'autres, parce qu'il avoit reçu beaucoup de blessures à la tête. (Vaissete, T. II, p. 222.) On vante sa bravoure, sa bonne mine, son air affable & son amour pour ses peuples. L'an 1082, le 6 Décembre, il fut assassiné par une troupe de scélérats entre Gironne & S. Saloni. (*Ibid.* p. 261.) De MATHILDE, fille de Robert Guiscard, Duc de la Pouille, qu'il avoit épousée l'an 1079, il eut un fils nommé comme lui, qui naquit 25 jours avant sa mort, le jour de S. Martin. (*Ibid.* p. 261.) BÉRENGER-RAYMOND, son frere, prit la tutele de cet enfant à l'exclusion de la mere, & administra, tant en son nom qu'en celui de son neveu, tous les biens de la Maison de Barcelone. (*Ibid.* p. 150.) Mathilde se remaria depuis avec Aimeri, Vicomte de Narbonne. (*Ibid.* p. 304.) L'an 1083, Bernard-Atton, Vicomte d'Albi, & sa mere Ermengarde, s'emparerent, sur le jeune Comte, des Comtés de Carcassonne, de Rasez & de Lauraguais, que la derniere avoit aliénés en 1068, en faveur de Raymond-Bérenger I. (*Ibid.* p. 261.) Vers l'an 1090, Bérenger-Raymond fit donation à l'Eglise romaine, entre les mains du Légat Rainier, de tous les domaines qu'il avoit hérités de son pere & partagés avec Raymond-Bérenger, son frere, avec promesse, tant pour lui, que pour ses successeurs, de les tenir en fiefs du S. Siége, sous la redevance d'un cens de 25 livres d'argent. (*Marca Hisp.* p. 470. *Ruin. vit. Urb. II*, n. 65.) L'an 1092, il partit avec Guillaume IV, Comte de Toulouse, pour la Terre-Sainte, d'où l'un ni l'autre ne revinrent; tous deux y moururent l'an 1093. (Vaissete, T. II, pp. 280-282.) Bérenger-Raymond se rendit célebre par ses conquêtes sur les Maures ses voisins, & décéda sans enfans. L'Auteur des Gestes des Comtes de Barcelone (*Marca Hisp. col.* 546) fait son éloge en ces termes: *Hic fuit vir armis strenuissimus, benignus, dulcis, pius, hilaris atque probus, corpore & formâ pulcherrimus.* (*Voy.* Bernard-Atton I, *Vicomte de Carcassonne.*)

RAYMOND-BÉRENGER III.

1093. Après la mort de Bérenger-Raymond, son oncle, RAYMOND-BÉRENGER, âgé pour lors de 11 ans, recueillit tous les domaines de sa Maison, à l'exception des pays de Carcassonne, de Rasez & de Lauraguais, qui étoient entre les mains de Bernard-Atton, Vicomte d'Albi. L'an 1096, il redemande, mais en vain, ces domaines, suivant la parole que le Vicomte avoit donnée de les lui rendre à sa majorité. Après avoir vainement sollicité cette restitution l'espace d'environ dix ans, il engage, vers l'an 1107, les habitans de Carcassonne à se soumettre volontairement à son obéissance; mais la ville, presque aussitôt qu'il en a pris possession, est reprise par Bernard-Atton. L'an 1109, voyant une nuée de Barbares, venus d'Afrique en Espagne, s'approcher de la Catalogne, il envoie des Ambassadeurs au Roi Louis le Gros pour lui faire hommage & implorer son secours contre l'orage dont il est menacé. Touché de sa fidélité, Louis, quoiqu'il fût en guerre avec plusieurs de ses vassaux rebelles, promit de venir à sa défense, & se hâta de terminer les guerres féodales qu'il avoit sur les bras. Il ne paroît pas cependant, dit D. Vaissete, qu'il ait passé au-delà des Pyrénées. Raymond-Bérenger succéda, l'an 1111, dans les Comtés de Bésalu, de Fenouillede, de Vallespir & de Pierre-Pertuse, à Bernard III, son gendre, mort sans enfans. L'année suivante, il fait de nouveaux efforts pour recouvrer le Carcassez & le Rasez. Ne pouvant y réussir, il renonce enfin à ses prétentions, moyennant un certain nombre de châteaux dont le V^te lui abandonna la suzeraineté. Mais il n'est pas vrai, comme le prétendent les Historiens catalans, que celui-ci se rendit vassal du Comte de Barcelone pour la ville & le Comté de Carcassonne. L'an 1114, Raymond-Bérenger ayant équipé une flotte, fait une descente dans l'Isle de Majorque dont il assiége la principale ville. Mais tandis qu'il est occupé à cette expédition, les Sarazins, pour faire diversion, descendent eux-mêmes en Catalogne, & font le siége de Barcelone. Obligé d'abandonner son entreprise, le Comte revole vers sa capitale,

COMTES DE TOULOUSE.

nua le service auquel il s'étoit dévoué, s'occupa uniquement des intérêts de la Croisade, & se distingua si avantageusement entre tous les Chefs de cette expédition, qu'ils se réunirent pour lui offrir le trône de Jérusalem après la prise de cette ville. Il refusa généreusement cet honneur, dit Guibert de Nogent, non pas tant à raison de son âge déja sur le déclin, & de la perte qu'il avoit faite d'un œil, que par modestie : » car il étoit, ajoute-t-il, très capable de remplir dignement les » fonctions de la royauté, s'étant rendu très recommandable par ses » exploits & par ses vertus ». A son refus & sur son indication, la Couronne fut déférée à Godefroi de Bouillon. Celui-ci reconnut mal cette générosité. Le Comte de Toulouse, à l'assaut de Jérusalem, s'étoit emparé de la Tour de David; il comptoit la garder pour lui-même. Le nouveau Roi l'obligea de la lui remettre. Autre mortification qu'il reçut de la part de Godefroi : après la bataille d'Ascalon, gagnée le 12 Août 1099, les habitans de la ville, sur sa haute réputation, offrirent de se rendre à lui. Godefroi s'y opposa; il aima mieux faire le siége de la place. Il l'entreprit, mais il y échoua, & jamais depuis les Croisés ne purent se rendre maîtres d'Ascalon. Boémond ne donnoit pas de moindres sujets de plaintes à Raymond. Celui-ci, après avoir conquis Laodicée, pendant le siége d'Antioche, l'avoit remise à l'Empereur Alexis. Boémond, l'an 1100, vint assiéger cette place & l'emporta malgré les efforts que fit Raymond pour s'opposer à cette entreprise injuste. Rebuté par ces procédés, Raymond quitte la Palestine & passe à Constantinople où il résida l'espace d'un an & plus, jouissant de la faveur la plus marquée à la Cour de l'Empereur. L'an 1101, plus de 200 mille Croisés étant arrivés de diverses contrées aux portes de C. P. demandent à l'Empereur un Chef pour les conduire. Alexis leur donne le Comte de Toulouse, avec un de ses Généraux nommé Zitas & 500 Turcoples (c'étoient des soldats nés d'un Turc & d'une Grecque.) Ayant passé le Bosphore, leur troupe augmenta par la jonction de celle qui étoit sous la conduite d'Etienne, Comte de Blois, & d'autres Seigneurs. Mais cette multitude, rebelle à ses Chefs, ne prennant l'ordre que de sa présomption & se livrant à toute sorte de débauches, est détruite en détail par les Turcs. Il en périt jusqu'à 50 mille dans une seule bataille que ces Infideles leur livrerent au mois d'Août 1101, dans les déserts de Cappadoce. Raymond, qui avoit fait des prodiges de valeur dans l'action, voyant que le succès n'avoit pas répondu à sa valeur, s'enfuit la nuit par une espece de désespoir & reprit la route de C. P. où il essuya des reproches piquants de la part de l'Empereur. S'étant embarqué, l'an 1102, pour retourner en Syrie, il est arrêté à Tarse en Cilicie, & mis en prison par Tancrede, son ennemi, sous prétexte qu'il avoit été cause de la défaite & de la ruine des Croisés. Ayant été relâché à la priere de plusieurs Princes, qui le prirent pour Chef, il s'empara de Tortose, & alla faire ensuite le siége de Tripoli. L'an 1103, la Princesse Elvire, femme de Raymond, accouche d'un fils, qui est nommé Alfonse & surnommé Jourdain, parce qu'il fut baptisé dans le fleuve de ce nom. Raymond, l'an 1105, meurt le 28 Février, âgé d'environ 64 ans, dans le château de Mont-Pélerin, qu'il avoit construit proche Tripoli. Il disposa avant sa mort des places qu'il avoit conquises en Syrie; savoir Arches, Giblet, Tortose, en faveur de Guillaume-Jourdain, Comte de Cerdagne, son neveu à la mode de Bretagne, qui étoit alors auprès de lui, & qu'il regardoit comme le plus propre à conserver ces fruits de sa valeur. M. Velly se trompe en mettant Edesse parmi les conquêtes de Raymond. Ce fut Baudouin, frere de Godefroi de Bouillon, qui s'empara de cette place. Raymond laissa de sa premiere femme, Bertrand, Comte de Toulouse. Alfonse-Jourdain, qu'il laissa de sa troisieme, fut emmené en France l'an 1107, & eut en partage le Comté de Rouergue. La Comtesse Elvire étant retournée en Espagne après la mort de Raymond, épousa en secondes noces un Seigneur espagnol, nommé Ferrand-Fernandez. (Voyez-en la preuve à l'article d'Alfonse VI, *Roi de Castille & de Léon.*) Le sceau de Raymond, pendant à un Diplome de 1088, présente la croix de Toulouse, cléchée, vuidée & pommetée : preuve que l'origine des armoiries est antérieure aux Croisades.

Raymond IV fut à tous égards l'un des plus grands Princes de son tems. Ses Etats en Europe s'étendoient depuis la Garonne & les Pyrénées jusqu'aux Alpes, & comprenoient nommément le Comté de Toulouse, le Duché de Narbonne & le Marquisat de Provence. En qualité de Comte de Toulouse, il possédoit, outre le domaine soit direct, soit utile, de tous les pays compris dans l'ancien diocèse de Toulouse, les Comtés particuliers d'Albigeois, de Querci & de Rouergue. Le Duché de Narbonne lui donnoit une autorité supérieure sur toute l'ancienne Septimanie, composée des diocèses de Narbonne, de Beziers, d'Agde, de Carcassonne, de Lodeve, de Maguelone, de Nismes & d'Usez. Outre cela il possédoit la plûpart des Comtés particuliers de cette province. Enfin, sous le titre de Marquis de Provence, il dominoit tous les pays compris entre le Rhône, l'Isere, les Alpes & la Durance. Il est aisé de juger par ce détail de la puissance de ce Prince; aussi pouvoit-il le disputer aux plus grands vassaux de la Couronne, au Roi lui-même, dont le domaine particulier étoit bien moins étendu.

COMTES DE LA MARCHE D'ESPAGNE, OU DE BARCELONE.

qu'il délivre après avoir fait un grand carnage des Infideles. Cette victoire l'encourage à reprendre son premier dessein. Pour l'exécuter avec plus de facilité, il va solliciter le secours des Génois & des Pisans, ennemis déclarés des Sarazins, dont les fréquentes courses leur avoient fait essuyer de grandes pertes. Le Pape Pascal II joint ses exhortations à celles de Raymond, & obtient des deux Républiques une flotte, à la tête de laquelle se met l'Archevêque de Pise avec le Légat Boson. Le Comte, assuré de ce secours, fait voile, sans l'attendre, vers Iviça, l'une des Baléares, dont il se rend maître au bout d'un mois, le jour de Saint Laurent. Après avoir pris la capitale de cette Isle, il conduit sa flotte vers Majorque, où, celle des Pisans l'étant venu joindre, il commence les attaques. Mais la conquête fut tardive, & ne s'acheva que le 3 Avril de l'an 1116. Les Infideles, à l'exemple de leur Reine, qui fut emmenée à Pise, consentirent à recevoir le baptême. Le Roi fut fait prisonnier, & on mit à sa place un de ses fils. Mais ce grand succès, faute d'avoir envoyé sur les lieux une colonie chrétienne, fut plus brillant que durable. Les habitans des deux Isles conquises étant retournés presque aussitôt au Mahométisme, reprirent leur métier de Corsaires, & recommencerent à l'exercer sur les côtes de leurs vainqueurs. Tel est en abrégé le récit que les Auteurs Espagnols font de cette expédition, dont les Italiens, & sur-tout Benoît Léolius, donnent presque toute la gloire aux Pisans. Raymond, au retour de Majorque, témoigna sa reconnoissance aux Barcelonois des services qu'ils lui avoient rendus en cette expédition & ailleurs, par la remise qu'il leur fit du droit de quint qu'il avoit établi sur tous leurs vaisseaux. (Marten. *Ampl. coll.* T. I, *col.* 639.) L'an 1120, il hérita des Comtés de Cerdagne, de Besalu & de Conflant, du Capcir, & d'une partie du Rasez, par la mort du Comte Bernard-Guillaume, son proche parent, décédé sans postérité. L'an 1125, après une guerre extrêmement vive avec Alfonse-Jourdain, Comte de Toulouse, pour le Comté de Provence, Raymond fait, le 16 Septembre, un traité de partage avec ce Prince, auquel il cede la ville de Beaucaire & ses dépendances, avec la moitié d'Avignon & cette partie de la Provence qui est entre l'Isere & la Durance & le château de Valpergue. L'autre portion d'Avignon, le Pont de Sorgues & toute la partie de la Provence qui avoisine la Méditerranée, composerent le lot du Comte de Barcelone : les deux Princes se firent de plus héritiers l'un de l'autre au défaut de postérité. L'an 1126, le 2 Avril, Raymond, du consentement de sa femme & de ses enfans, donne en fief aux Chevaliers, Guerin & Odilon, le château de Randon en Gevaudan, avec ses dépendances. C'est le même devant lequel mourut l'an 1380 le Connétable du Guesclin. (Etiennot, *Fragm.* T. V, *fol.* 96.) Ces deux Chevaliers, qui vraisemblablement étoient freres, prirent alors le surnom de Randon, qu'ils transmirent à leurs descendans. Cette illustre Maison de Randon, après avoir fleuri durant plusieurs siécles, se fondit dans celles de Chalençon & de Polignac.

Raymond, l'an 1127, fait un Traité de commerce avec les Génois. L'an 1131, le 14 Juillet, il embrasse l'institut des Templiers, & meurt à la fin du même mois, à l'âge de 48 ans, *après s'être rendu célebre*, dit D. Vaissete, *par la sagesse de son gouvernement, sa piété, sa générosité & ses exploits contre les Maures d'Espagne.* Il fut marié, 1° à Marie, fille d'un Seigneur nommé Rodrigue, dont il eut deux filles, Ximene ou Chimene, femme de Roger III, Comte de Foix, & Bérengere, alliée, 1°, l'an 1107, à Bernard III, Comte de Bésalu, 2°, l'an 1124, selon D. Vaissete, ou 1128, suivant Ferreras, à Alfonse VIII, Roi de Castille. Raymond épousa en secondes noces, le 3 Fév. 1112, Douce, fille & héritiere de Gilbert, Vicomte de Milhaud, de Gevaudan, &c. & de Gerberge, Comtesse de Provence, qui lui porta en dot ce Comté. Cette Princesse lui donna deux fils; Raymond-Bérenger, l'aîné, eut pour son partage la Marche d'Espagne; Bérenger-Raymond, le cadet, hérita du Comté de Provence. (*Voy.* Raymond-Bérenger, *Comte de Provence.*)

RAYMOND-BÉRENGER IV, DIT LE JEUNE.

1131. Raymond-Bérenger IV, fils aîné de Raymond-Bérenger III, quoiqu'il n'eût succédé qu'à une partie des Etats de son pere, le surpassa néanmoins dans

COMTES DE TOULOUSE.

BERTRAND.

1105. Bertrand, fils de Raymond de S. Gilles & de sa premiere femme, déclaré Comte de Toulouse l'an 1096, dépouillé, l'an 1098, par Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, & enfin rétabli l'an 1100, succéda, l'an 1105, à son pere. Bertrand, à son exemple, sacrifiant son repos & ses Etats au service de la religion contre les Infideles, entreprend le voyage de Palestine, & s'embarque au commencement de Mars de l'an 1109, avec son fils unique, âgé seulement de 11 ou 12 ans. Sa flotte, composée de 40 vaisseaux, sur chacun desquels étoient montés cent Chevaliers, est renforcée sur la route par 90 voiles génoises & pisanes, qui se joignirent à lui & se mirent sous sa protection. Ayant débarqué au port d'Amiroth, près de Constantinople, il fut invité par l'Empereur Alexis de se rendre à sa Cour, & en partit fort satisfait, après avoir renouvellé à ce Prince le serment que son pere lui avoit fait. Arrivé au port d'Antioche, il y fait la descente, & reçoit la visite de Tancrede qui gouvernoit cette Principauté en l'absence de Boémond, son oncle. Bertrand ayant redemandé à Tancrede la portion de la ville d'Antioche dont son pere s'étoit le premier emparé, Tancrede feint d'acquiescer à la demande; mais il exige préalablement que Bertrand l'aide à reprendre Mamistra que les Arméniens avoient livrée depuis peu à l'Empereur grec. Sur son refus, dont il allégue pour motif les engagemens qu'il venoit de prendre avec l'Empereur, Tancrede l'oblige à se remettre en mer par la défense qu'il fait de lui fournir des vivres. Il aborde enfin au port de Tortose, ville dont Raymond de S. Gilles s'étoit rendu maître autrefois, & qui alors étoit entre les mains de Guillaume-Jourdain, Comte de Cerdagne, ainsi que toute la Camolta : c'étoit le nom sous lequel on comprenoit toutes les conquêtes que Raymond de S. Gilles avoit faites en Orient. Bertrand fait inutilement sommer Guillaume-Jourdain de lui rendre son héritage. N'étant pas en état de l'y forcer, il va reprendre le siége de Tripoli, commencé par son pere & continué par le Comte de Cerdagne, qui l'avoit ensuite abandonné. Baudouin, Roi de Jérusalem, étant venu au secours de Bertrand, donne ordre à Tancrede & à Guillaume-Jourdain de venir le joindre. Ils obéissent, & s'étant réconciliés avec Bertrand, ils contribuent à le rendre maître de Tripoli, qui lui ouvrit ses portes le 10 Juin 1109, après sept ans de siége ou de blocus. Bertrand fut alors reconnu Comte de Tripoli & de ses dépendances, auxquelles il joignit les terres que Guillaume-Jourdain lui avoit restituées par la médiation du Roi de Jérusalem. Il servit ensuite ce Monarque en différentes expéditions. Mais la mort trancha trop promptement le fil de ses jours. Une maladie l'emporta le 21 Avril de l'an 1112. De sa femme Helene, dite aussi Helf, Elute & Alix, fille d'Eudes I, Duc de Bourgogne, qu'il avoit épousée, comme on l'a dit plus haut, l'an 1095, & qui l'avoit suivi en Orient, il ne laissa qu'un fils nommé Pons, âgé de 14 ou 15 ans.

Le jeune Pons succéda à son pere dans ses Etats d'Orient seulement, c'est-à-dire dans le Comté de Tripoli, qui étoit une des quatre Principautés établies dans ce pays par les Princes chrétiens; il y fixa sa demeure, & transmit ce domaine à sa postérité, abandonnant ainsi à Alfonse-Jourdain, son oncle paternel, le Comté de Toulouse & les autres domaines de son pere en Occident. Pons se rendit célebre par ses exploits dans la Palestine. L'an 1137, trahi par des Syriens, il fut pris dans un combat qu'il livra sous le Mont-Pelerin au Prince de la milice de Damas, qui le fit périr d'une maniere cruelle. (*Voy.* T. I, pp. 438-440, Pons, *Comte de Tripoli.*) La veuve de Bertrand se remaria avec Guillaume III, dit Talvas, Comte du Perche & d'Alençon.

ALFONSE-JOURDAIN.

1112. Alfonse-Jourdain, Comte de Rouergue, fils de Raymond IV, & de la Princesse Elvire, étoit né, comme on l'a déja dit, en Palestine l'an 1103, & avoit été baptisé dans le Jourdain, d'où lui vient son surnom. Amené à Toulouse, l'an 1107, par Guillaume, Seigneur de Montpellier, qui l'avoit été chercher en Orient, il succede à Bertrand, son frere, l'an 1112, dans le Duché de Narbonne, le Comté de Toulouse, & le Marquisat de Provence. Au commencement de son gouvernement, séduit, comme il l'avoua dans la suite, par ses instituteurs, il rétablit dans les Abbayes de sa dépendance les Abbés Chevaliers que ses prédécesseurs, touchés du préjudice qu'ils portoient à la discipline réguliere, avoient abolis. L'an 1114, Alfonse est dépouillé du Comté de Toulouse par Guillaume le Vieux, Duc d'Aquitaine, qui s'en empare une seconde fois. Le jeune Alfonse se retire en Provence, & laisse son compétiteur, par impuissance de lui résister, en paisible jouissance de son usurpation. Mais Guillaume ayant quitté Toulouse en 1119, après la mort de Philippe, sa femme, les Toulousains secouent le joug de sa domination, & se déclarent, l'an 1120, ou au commencement de l'année suivante au plus tard, en faveur d'Alfonse, qu'ils regardoient comme leur Prince légitime. Alfonse ayant alors une guerre à soutenir en Provence contre le Comte de Barcelone, allié du Duc d'Aquitaine, charge du gouvernement de Toulouse, durant son absence, Arnaud de Levezan, Evêque de Beziers. Les Toulousains, sous la conduite de ce Prélat, assiégent, l'an 1122, Guillaume de Montmaurel dans le château Narbonnois de Toulouse, où il commandoit pour le Duc, & l'obligent d'évacuer la place; après quoi ils vont en corps d'armée, l'an 1123, délivrer le Comte Alfonse, assiégé dans Orange par le Comte de Barcelone. Cette expédition ayant réussi par la retraite

COMTES DE LA MARCHE D'ESPAGNE, OU DE BARCELONE.

la suite, par l'étendue de ses domaines. L'an 1137, le Royaume d'Aragon lui échut par son mariage, ou plutôt ses fiançailles, avec Pétronille, fille du Roi Ramire le Moine, qui n'avoit alors que 2 ans. On prétend qu'à raison de cette succession il reconnut pour son Suzerain le Roi de Castille. On a cependant de lui une Charte datée du *château de Morel en Aragon, le 13 Mars de l'an 1157, la XXII^e année du régne de Louis le Jeune.* Ce qui est certain, c'est qu'en qualité de Comte de Barcelone il ne prétendoit relever, à l'exemple de ses prédécesseurs, que du Roi de France.

Raymond-Bérenger, l'an 1144, prend la défense de Raymond-Bérenger II, Comte de Provence, son pupille & son neveu, contre les Seigneurs de Baux, & force, l'an 1146, les Provençaux à lui rendre hommage. L'an 1147, il fait équiper une flotte qu'il joint à celle des Pisans & des Génois, & va faire, avec ce secours, le siége d'Alméria, sur les côtes d'Andalousie, qui fut prise le 17 Octobre de la meme année. Sur la fin de l'année suivante, il emporte d'assaut la ville de Tortose. Vers l'an 1150, il force Raymond Trencavel, Vicomte de Carcassonne, à le reconnoître pour son Suzerain. (*Voy.* Raymond Trencavel.) Il se ligue, l'an 1158, avec Henri II, Roi d'Angleterre, contre Raymond V, Comte de Toulouse, que ce Monarque vouloit dépouiller de ses Etats. L'année suivante, après avoir échoué avec le Roi d'Angleterre devant Toulouse, il porta de nouveau la guerre en Provence: son dessein étoit de reprendre ce Comté sur les Seigneurs de la Maison de Baux, que l'Empereur Frédéric I en avoit investis au préjudice de la branche puînée de Barcelone. (*Voy.* Raymond-Bérenger II, *Comte de Provence*). La mort le surprit le 26 Août de l'an 1162, dans le cours de cette entreprise, au bourg de S. Dalmace, près de Gênes. Son corps fut porté dans un cercueil d'argent à l'Abbaye de Riupoll. Ce Prince fit une guerre implacable durant tout le cours de son régne aux Sarazins d'Espagne, & leur enleva plusieurs places, qu'il unit à son Comté, connu depuis sous le nom de Catalogne. Dans le dessein où il étoit de harceler continuellement ces Infideles, il avoit établi, en 1148, un Ordre militaire, sous la dépendance des Templiers. De Pétronille, sa femme, il laissa trois fils, Raymond, qui prit le nom d'Alfonse; Pierre, qui se fit appeller Raymond-Bérenger; & Sanche. Le premier eut le Royaume d'Aragon & la Catalogne, qui devint par la suite comme une province de ce Royaume, mais en continuant de relever comme auparavant des Rois de France, ce qui dura jusqu'en 1258, que la Souveraineté de la Catalogne fut abandonnée par le Roi S. Louis à Don Jayme, Roi d'Aragon, & cela en considération du mariage de sa fille Isabelle, avec Philippe, depuis surnommé le Hardi, Roi de France, après son pere. Le 2^e fils de Raymond-Bérenger eut le Comté de Cerdagne & le Carcassez, avec la Provence & le Gévaudan, que son aîné lui céda pour sa vie, & outre cela tout ce que Raymond Trencavel tenoit de Raymond-Bérenger IV. Le troisieme n'eut d'abord aucune part à la succession de son pere, qui se contenta de le substituer à ses deux aînés. Raymond-Bérenger eut aussi une fille nommée Douce, qui épousa Sanche I, Roi de Portugal. (Voyez, *pour la suite des Comtes de Barcelone, les Rois d'Aragon*, T. I, p. 745 & suiv.

SUITE DES COMTES DE TOULOUSE.

des assiégeans, ils ramenent Alfonse en triomphe dans leur ville.

Alfonse, l'an 1125, termina, par un partage fait le 16 Sept. la guerre qu'il avoit avec Raymond-Bérenger III, Comte de Barcelone, pour le Comté de Provence. Par ce partage, comme on l'a dit plus haut, p. 295, c. 2, une grande partie du diocèse d'Avignon, ceux de Vaison, de Cavaillon, de Carpentras, d'Orange, de S. Paul-trois-Châteaux, de Valence & de Die, échurent aux Comtes de Toulouse sous le titre de Marquisat de Provence. Raymond, l'an 1134, se saisit de Narbonne après la mort du Vicomte Aymeri II; mais il rendit cette ville, en 1143, à Ermengarde, fille aînée d'Aymeri. L'an 1141, tandis qu'Alfonse est en Provence au retour d'un pélerinage qu'il avoit fait à S. Jacques, le Roi Louis le Jeune au printems entre à main armée dans le Comté de Toulouse, dont il assiége la capitale. Orderic Vital, qui écrivoit alors, tranche en peu de mots cette expédition, &, sans en marquer ni les motifs, ni les circonstances, il fait seulement entendre qu'elle ne fut point heureuse pour Louis. Un Historien anglois (Guillaume de Neubrige) qui prit la plume un peu plus tard, prétend que ce Prince demandoit, au nom de sa femme Eléonore, héritiere de l'Aquitaine, la restitution du Comté de Toulouse, que Guillaume IX, Comte de Poitiers, aïeul de cette Reine, pour fournir à ses dépenses, avoit engagé, dit-il, à Raymond de S. Gilles, pere d'Alfonse, & que Guillaume X, pere d'Eléonore, avoit négligé de retirer. Mais cet Auteur mêle à son récit des faussetés si manifestes, qu'elles rendent plus que douteux le motif qu'il prête au Roi de France en cette occasion. Ne seroit-il pas plus vraisemblable de dire que le fondement de l'expédition dont il s'agit étoit le droit qu'Eléonore avoit au Comté de Toulouse, comme petite-fille de Philippe ou Mathilde, que Guillaume IV, son pere, avoit frustrée de son héritage, ainsi qu'on l'a vu plus haut, pour le transporter à Raymond de S. Gilles, son frere? Ce qu'il y a de certain, c'est que le Comte Alfonse-Jourdain, se voyant délivré des armes du Roi, témoigna sa reconnoissance envers les habitans de Toulouse, qui s'étoient vigoureusement défendus, en leur accordant divers privileges par un Diplôme du mois de Novembre 1141.

Alfonse-Jourdain, au retour d'un voyage d'Espagne (c'étoit le 2e qu'il avoit fait en ce pays), fonde, au mois d'Octobre 1144, la ville de Montauban. L'an 1146, il prend la croix, avec les autres Princes, à l'Assemblée de Vezelay, convoquée par Louis le Jeune. Il s'embarque, au mois d'Août 1147, sur une flotte qu'il avoit fait équiper à la Tour du Bouc, vers les embouchures du Rhône, à l'endroit où l'on construisit depuis le port d'Aigues-mortes. Une ancienne Chronique nous apprend qu'il relâcha dans un port d'Italie, qu'elle ne nomme point, & que de là il se rendit à C. P. où il passa l'hiver. S'étant remis en mer, il aborda, dans le printems de l'an 1148, au port d'Acre, & mourut, vers la mi-Avril de la même année, du poison que lui fit donner à souper la premiere nuit de son arrivée à Césarée, Melisende, Reine de Jérusalem. (Vaissete, T. II, p. 451.) Alfonse laissa deux enfans de FAYDIDE, fille de Raymond Decan, Seigneur d'Usez, sa femme; Raymond, qui lui succéda; Alfonse, qu'on a souvent confondu avec Alberic Taille-fer, son neveu, fils de Raymond V, son frere; Faydide, femme, suivant Guichenon, de Humbert III, Comte de Savoie, & une autre fille nommée Laurence par le P. Anselme, mariée à Dodon, Comte de Cominges. Alfonse-Jourdain eut de plus un fils naturel nommé Bertrand, & une fille naturelle N. qui le suivirent en Palestine, & dont on a raconté ci-devant les aventures. (T. I, p. 441, art. de Raymond I, Comte de Tripoli.) Alfonse-Jourdain fut le quatrieme Comte de Toulouse qui mourut à la Terre-Sainte.

RAYMOND V, ET ALFONSE II.

1148. *RAYMOND V, né l'an 1134, succéde à son pere Alfonse-Jourdain, conjointement avec son frere* ALFONSE II. L'un & l'autre se qualifierent également Comtes de Toulouse, Ducs de Narbonne & Marquis de Provence: dignités qu'ils possédetent par indivis avec les autres domaines de leur Maison. Il paroît cependant que Raymond se réserva la principale autorité. Sa résidence la plus ordinaire fut à Toulouse ou dans la partie occidentale de ces domaines. Alfonse s'établit dans l'orientale & aux environs du Rhône. L'étendue de leurs Etats demandoit qu'ils fussent ainsi placés, afin qu'ils pussent les gouverner plus aisément. Car ils comprenoient, ces Etats, comme on l'a déja dit, 1° outre le domaine soit direct, soit suzerain de tous les pays renfermés dans la province ecclésiastique de Toulouse, les Comtés particuliers d'Albigeois, de Querci & de Rouergue, avec la suzeraineté sur le Carcassez & le Rasez; 2° le Duché de Narbonne; 3° les Comtés particuliers de Languedoc, entre autres ceux de Narbonne, de Nismes & de S. Gilles; 4° le Marquisat de Provence qui dominoit sur tout le pays situé entre le Rhône, l'Isere, les Alpes & la Durance.

Raymond, l'an 1153, déclare la guerre à Raymond Trencavel, Vicomte de Carcassonne, pour avoir reconnu à son préjudice la suzeraineté du Comte de Barcelone. L'ayant pris la même année dans une bataille, il le fait conduire prisonnier à Toulouse. Il épouse, l'an 1154, CONSTANCE, sœur du Roi Louis le Jeune, veuve d'Eustache, Comte de Boulogne & fils d'Etienne, Roi d'Angleterre.

L'an 1159, Henri II, Roi d'Angleterre, redemande à Raymond le Comté de Toulouse sur le même principe que Louis le Jeune l'avoit, à ce qu'il semble, revendiqué en 1141, c'est-à-dire au nom de sa femme Eléonore, comme petite-fille de Guillaume IV, Comte de Toulouse, par Philippe, sa mere, fille unique de ce Prince. Sur le refus de Raymond, il se prépare à se faire justice par la voie des armes. Au mois de Juin il entre dans le Querci accompagné du Roi d'Ecosse, du Comte de Blois, de Guillaume de Blois, fils d'Etienne Roi d'Angleterre, & du Comte de Boulogne, auxquels viennent se joindre le Comte de Barcelone & le Seigneur de Montpellier. Tout plie devant l'armée formidable de ce Prince jusqu'aux portes de Toulouse qu'il fait investir. Louis, dont les intérêts avoient changé depuis son divorce avec Eléonore, vole au secours de Raymond, son vassal & son beau-frere, perce l'armée ennemie avec une poignée de soldats, & se trouve dans Toulouse avant que l'Anglois ait appris qu'il armoit. Dans le même tems Robert de Dreux & Henri, Evêque de Beauvais, freres du Monarque, se jettent sur la Normandie pour forcer par cette diversion le Roi d'Angleterre d'abandonner son entreprise. Ce projet réussit: Henri étonné de l'arrivée imprévue du Roi de France & inquiet de ce qui se passoit en Normandie, leve le siége de Toulouse, feignant de n'avoir pas voulu donner l'assaut à la place par respect pour la présence de son Suzerain. Mais il prend en s'en retournant la ville de Cahors & divers châteaux du Comté de Toulouse, laissant à Thomas Becquet, son Chancelier, le soin de continuer la guerre. La paix se fit au mois de Mai de l'année suivante. Mais la guerre recommença l'an 1164, & fut terminée par une nouvelle paix conclue à l'Epiphanie de l'an 1169. Raymond, séduit par l'Empereur Frédéric, se déclara, l'an 1165, pour l'Anti-Pape Pascal, & ordonna de sortir de ses Etats à tous les Ecclésiastiques qui refuseroient de le reconnoître. Le Pape Alexandre III, après avoir fait d'inutiles efforts pour le regagner, jetta l'interdit sur ses terres. Il duroit encore, cet interdit, l'an 1168, comme le prouve la lettre de ce Pape aux Toulousains, en date du 12 Mars de cette année, par laquelle il les en releve à la demande du Roi de France, attendu qu'ils n'avoient pas pris de part au schisme. Raymond en usoit fort mal envers Constance son épouse. Cette Princesse, fatiguée de ses mauvais traitemens, le quitta l'an 1165, & se retira à la Cour du Roi Louis le Jeune, son frere. Raymond la répudie, l'an 1166, pour épouser Richilde, veuve du Comte de Provence. Ce divorce & ce nouveau mariage furent approuvés par l'Anti-Pape Pascal, dont Raymond, comme on l'a dit, avoit embrassé l'obédience.

Raymond, l'an 1173, sur la fin de Février, conclut à Limoges, avec le Roi d'Angleterre, un Traité de paix, qui avoit été entamé le 12 de ce mois à Montferrand par la médiation du Roi d'Aragon & des Comtes de Maurienne & de Mâcon. La propriété du Comté de Toulouse fut assurée par ce Traité à Raymond, sous la condition de reconnoître le Roi d'Angleterre, comme Duc d'Aquitaine, pour son Suzerain, *sauf toutefois la fidélité qu'il devoit à Louis Roi de France;* mais ce vasselage ne fut pas de longue durée. (Vaissete, *Hist. de Lang.* T. III, p. 32.)

Raymond, l'an 1174 au plus tard, abandonna le parti de l'Anti-Pape Calliste pour rentrer sous l'obédience d'Alexandre III. Ce Pontife tâcha de l'engager à reprendre Constance, & ne put y réussir. Constance, de retour pour lors de la Terre-Sainte où elle s'étoit affiliée à l'Ordre des Hospitaliers, demeuroit chez son frere, l'Archevêque de Reims. Alfonse, Roi d'Aragon, & Raymond, s'étant rendus, le 18 Février 1176, avec un grand nombre de Seigneurs à l'Isle de Gernica, entre Beaucaire & Tarascon, y conclurent un accommodement, par lequel Raymond cede au Roi d'Aragon ses droits sur le Comté d'Arles ou de Provence, moyennant une somme de 3010 marcs d'argent. (Vaissete, T. III, p. 41.) En réjouissance de cette réconciliation on fit une grande fête à Beaucaire, où les plus riches se distinguerent par des dépenses aussi folles que ruineuses. On y vit le Chevalier Bertrand Raimbaud faire labourer avec douze paires

de bœufs les cours du château, puis les semer de deniers jusqu'à la somme de 30 mille sous ; Guillaume Gros de Martel, qui avoit en sa compagnie trois cens Chevaliers (car il y en avoit bien dix mille à cette Cour) faire cuire tous ses mets au feu des bougies & des torches ; Raymond de Venoul faire brûler en public trente de ses chevaux par ostentation. La prodigalité la plus louable fut celle de Raymond d'Agout, lequel ayant reçu cent mille sous du Comte de Toulouse, les distribua par égales portions à cent Chevaliers. (*Gaufred. Vos.* c. 69.)

L'hérésie des Albigeois à la faveur des guerres presque continuelles que le Comte de Toulouse avoit soutenues jusqu'alors, s'étoit beaucoup étendue dans ses Etats. Raymond, désirant de l'extirper, écrivit au Chapitre Général de Cîteaux dans le mois de Septembre 1177, pour demander des Missionnaires capables de seconder son zele. Le Pape Alexandre, auquel il s'étoit aussi adressé pour le même sujet, envoya sur les lieux le Cardinal de S. Chrysogone, qui, s'étant associé quelques autres Prélats, travailla avec succès à ramener les peuples séduits du Toulousain & de l'Albigeois. Mais peu de tems après Raymond ayant été obligé de reprendre les armes contre le Roi d'Aragon & contre Richard, Duc d'Aquitaine, les hérétiques profiterent de ces troubles pour répandre de nouveau leurs erreurs.

L'an 1182, Raymond, à la priere du Roi d'Angleterre, amene du secours en Aquitaine au Duc Richard contre ses vassaux révoltés. S'étant brouillé, l'année suivante, avec ce même Monarque, il aide son fils Henri à lui faire la guerre. L'an 1186, il prend les armes contre Richard. Les hostilités réciproques furent peu considérables cette année & la suivante. Mais Raymond ayant fait, l'an 1188, une ligue avec divers Seigneurs d'Aquitaine, rallume l'incendie en faisant arrêter, par le conseil d'un de ses domestiques, plusieurs Marchands aquitains qui commerçoient dans ses Etats. Richard trouve moyen de s'assurer de la personne de ce domestique, & le fait enfermer dans une étroite prison. Le Comte l'ayant inutilement redemandé, fait arrêter par représailles deux Chevaliers de la Maison du Roi d'Angleterre qui revenoient de S. Jacques en Galice. Outré de dépit, Richard entre dans le Querci, où il prend dix-sept châteaux. Le Comte, poussé à bout, implore la protection du Roi de France. Ce Monarque ayant inutilement porté ses plaintes au Roi d'Angleterre contre la conduite de son fils, déclare la guerre à l'un & à l'autre. Après quelques hostilités, Richard, dont le pere étoit mécontent, craignant son ressentiment, se réconcilie avec le Roi de France, & reste maître du Querci. Pour empêcher le Comte de le reprendre, il excite sourdement les Toulousains contre lui. Cette sédition fit l'effet qu'il désiroit. Raymond, occupé à la calmer, laissa le Duc en possession de sa conquête. Mais, l'an 1192, pendant l'absence de Richard, alors Roi d'Angleterre, & une maladie du Sénéchal de Guienne, s'étant allié avec plusieurs Seigneurs du pays, il se jette sur la Gascogne, où il fait de grands dégâts. Le Sénéchal rétabli vient fondre à son tour sur le Comté de Toulouse, & s'avance jusqu'aux portes de la capitale. Malgré ces hostilités, Raymond ne laissa pas d'aller au devant de la femme de Richard qui revenoit par mer de la Terre-Sainte avec la sœur de ce Prince, & Bourgogne, fille du Roi de Chypre ; les ayant an[...]ées dans ses Etats, il les traite avec les égards dus à leur rang. Le Comte Raymond, âgé de 60 ans, mourut sur la fin de l'an 1194, laissant de Constance trois fils & une fille ; Raymond, qui lui succéda dans tous ses domaines ; Baudouin, dont on marquera ci-après le sort à l'an 1214 ; Albéric Taille-Fer, qui épousa Béatrix, Dauphine de Viennois ; & Adélaïde, femme de Roger II, Comte de Carcassonne. Constance portoit le titre de Reine, parce qu'elle étoit fille de Roi, & qu'Eustache, son premier mari, avoit été couronné Roi d'Angleterre du vivant d'Etienne, son pere. Raymond V augmenta ses domaines de la Vicomté de Nismes, que lui céda Bernard-Atton en 1187. (*Voy.* Raymond-Trencavel, *Vicomte de Carcassonne*, & Raymond-Bérenger III, *Comte de Provence.*)

RAYMOND VI.

1194. RAYMOND VI, fils de Raymond V & de Constance, né le 27 Octobre 1156, succede à son pere sur la fin de l'an 1194, & prend possession de la ville & du Comté de Toulouse le 6 Janv. 1195. Il avoit déjà été marié trois fois, 1° avec ERMESSINDE, fille & héritiere de Béatrix, Comtesse de Melgueil, & de Bernard Pelet, morte en 1175 ; 2° avec BÉATRIX DE BEZIERS, fille du Vicomte Raymond-Trencavel, qu'il répudia pour épouser, 3° BOURGOGNE, fille d'Amauri, Roi de Chypre, à laquelle il fit le même affront. (Il l'avoit enlevée à Marseille où elle avoit été amenée pour aller épouser en Flandre le Comte Baudouin, & y étant retournée après le divorce, elle y épousa, l'an 1203, Gautier de Montbeliard, qui, l'année suivante, la ramena en Chypre ; mais il en fut chassé bientôt après pour avoir voulu disputer ce Royaume à son beau-pere.) La guerre que Richard, Roi d'Angleterre, avoit déclarée à Raymond V, duroit toujours. L'an 1196, Raymond VI fait la paix avec ce Prince qui renonce à ses prétentions sur le Comté de Toulouse, restitue le Querci qu'il avoit envahi dès l'an 1188 dans le mois d'Octobre, & donne en mariage, à Raymond, JEANNE, sa sœur, veuve de Guillaume II, Roi de Sicile, avec l'Agénois pour sa dot.

Raymond, l'an 1198, se ligue avec le Roi d'Angleterre contre Philippe-Auguste. Il perd, la même année, sa femme Jeanne, & contracte alliance, l'année suivante, avec ELÉONORE, sœur de Pierre II, Roi d'Aragon, qu'il n'épousa que quelques années après, à cause de sa trop grande jeunesse. L'an 1204, au mois d'Avril, Traité de Raymond avec le même Roi d'Aragon, par lequel ce dernier lui engage les Vicomtés de Milhaud & de Gévaudan moyennant la somme de 150 mille sous melgoriens, faisant trois mille marcs d'argent.

L'hérésie des Albigeois continuoit de faire des progrès rapides en Languedoc, malgré le zele des Missionnaires qui s'y étoient rendus pour la combattre. Le Pape Innocent III, si célebre par ses entreprises en tous genres, prit le parti d'envoyer des Légats sur les lieux avec ordre de réclamer le bras séculier pour exterminer ceux que la persuasion ne pourroit ramener à la vraie foi. Si les Seigneurs refusoient le secours du glaive, ils devoient être excommuniés. Le Comte de Toulouse ne goûta point cette maniere étrange de convertir, & ne se crut pas obligé de détruire ses propres sujets, parce qu'ils ne renonçoient pas à l'erreur. Cependant les menaces des Légats, Raoul & Pierre de Castelnau, l'engagerent, l'an 1205, à promettre par serment de chasser de ses domaines les hérétiques & les routiers. C'étoit une violence que son cœur désavouoit ; & il le prouva dans la suite. Pierre de Castelnau s'étant transporté au-delà du Rhône pour réconcilier les Seigneurs du pays divisés entre eux, vint à bout, l'an 1207, de leur faire conclure un Traité de paix, & cela dans la vue de réunir leurs forces contre les hérétiques. Mais le Traité ayant été apporté à Raymond, il refusa de le signer. Le Légat, sur ce refus, le frappa d'excommunication & mit ses terres en interdit. Le Pape vint à la charge, & écrivit au Comte une lettre fulminante qui lui arracha enfin la signature qu'on demandoit. Bientôt après un événement funeste fit évanouir le fruit de cette soumission. Le 15 de Janvier 1208, Pierre de Castelnau étant près de s'embarquer sur le Rhône, fut assassiné par deux inconnus qui disparurent aussitôt. On ne manqua pas d'imputer ce meurtre au Comte de Toulouse. Le Pape en conséquence adressa des lettres très pressantes aux Evêques, aux Comtes & aux Barons pour les exhorter à prendre les armes contre ce Prince & à s'emparer de ses domaines. Il écrivit dans le même goût au Roi Philippe Auguste, & fit prêcher une croisade contre les Albigeois. Un grand nombre de personnes de tout état se consacrerent à cette expédition. Les nouveaux Croisés portoient la croix sur la poitrine pour se distinguer de ceux de la Terre-Sainte, qui la portoient sur l'épaule. Le Pape, vers le même tems, envoya des instructions aux nouveaux Légats qu'il avoit nommés pour remplacer Pierre de Castelnau. C'étoient les Evêques du Riez, de Conserans & l'Abbé de Cîteaux, auxquels vint se joindre Milon, Notaire du Pape avec le titre de Légat *à latere* ; & voici un échantillon de ces instructions, qui fera juger de l'esprit dans lequel elles furent données. » Sur ce que vous » nous avez demandé, leur dit Innocent, de quelle maniere les » Croisés doivent se comporter à l'égard du Comte (de Toulouse), nous vous conseillons *avec l'Apôtre* d'employer la » ruse, qui dans une occasion semblable doit être plutôt appellée prudence. Ainsi après en avoir délibéré avec les plus » sages de l'armée, vous attaquerez séparément ceux qui sont » séparés de l'unité : vous ne vous en prendrez pas d'abord au » Comte de Toulouse, si vous prévoyez qu'il ne s'empresse pas » de secourir les autres, & s'il est plus réservé dans sa conduite ; » mais le laissant pour un tems, suivant l'art d'une sage dissimulation, vous commencerez par faire la guerre aux autres » hérétiques, de crainte que s'ils étoient tous réunis, il ne fût » plus difficile de les vaincre ; par là ces derniers étant moins » secourus par le Comte seront plus aisément défaits, & ce » Prince, voyant leur défaite, rentrera peut-être en lui-même. » S'il persévere dans sa méchanceté, il sera beaucoup plus facile » de l'attaquer lorsqu'il se trouvera seul & hors d'état d'être » secouru par les autres. » (*Innoc. III, l.* XI, *ép.* 232.) Du moins (c'est la réflexion de M. l'Abbé Millot) auroit-il fallu rougir de profaner si indignement l'autorité de l'Apôtre.

L'orage cependant grossissoit sur la tête du Comte de Toulouse. L'an 1209, cité par Milon, Légat du Pape, il se présente au Concile de Valence où il accepte les conditions que ce Prélat lui impose pour obtenir son absolution. De là, conduit à S. Gilles, on l'oblige à se présenter nu jusqu'à la ceinture dans le vestibule de l'Eglise devant un autel portatif sur lequel

étoit exposé le S. Sacrement. Dans cet état, Milon, accompagné de trois Archevêques & dix-neuf Evêques, lui fait renouveller le serment qu'il avoit fait d'obéir a tous les ordres du Pape & des Légats touchant les chefs, au nombre de quinze, qui lui avoient attiré l'excommunication. Le Légat ensuite lui ayant mis une étole au cou, la prend par les deux bouts, & l'introduit ainsi dans l'Eglise en le fouettant avec une poignée de verges; après quoi il lui donne l'absolution au milieu d'une foule innombrable de peuple. La date de cette humiliante cérémonie est le 18 de Juin. Le 22 du même mois, Raymond, dans la crainte d'être accablé par les Croisés, prend lui-même la croix, & va se joindre à eux pour faire la guerre à ses propres sujets. Au mois d'Août suivant, les Croisés, après s'être emparés de Carcassonne & de cent autres places, choisissent pour Chef Simon de Montfort, au refus du Duc de Bourgogne, du Comte de Nevers & du Comte de S. Pol. La hauteur de ce Général, le ton impérieux qu'il prend vis-à-vis du Comte de Toulouse & son ambition qui perce à travers le voile de la dissimulation dont il la couvroit, ne tarderent pas à le brouiller avec ce Prince. Les Légats secondoient parfaitement les vues de Montfort, & sembloient ne s'occuper avec lui qu'à pousser à bout la patience du Comte de Toulouse en l'accablant d'opprobres & de chagrins. Raymond étoit exclus de sa propre capitale. Ayant obtenu la permission d'y entrer, il y reçut ordre de livrer tous les Toulousains suspects d'hérésie. Il le refuse en protestant qu'il iroit se plaindre au Pape de ces injustes vexations. Les Toulousains & divers Seigneurs adherent à son appel. Après avoir fait son testament le 20 Septembre, Raymond se rend à Paris où il fait déposer cet acte dans les archives de S. Denis, & de là part pour Rome, accompagné des députés de la ville de Toulouse, & d'autres personnes distinguées qui faisoient cause commune avec lui. Cependant Simon de Montfort, continuant ses expéditions, prend Mirepoix, Pamiers, Albi, &c. Innocent le félicite de ses conquêtes, & lui en confirme la possession par une lettre du 11 Novembre.

Le Comte Raymond arrive à Rome sur la fin de Janvier de l'an 1210; il est admis à l'audience du Pape, qui lui donne l'absolution. De Rome, il se rend à la Cour de l'Empereur Otton, pour implorer son secours contre les vexations de Simon de Montfort: étant revenu ensuite trouver l'Abbé de Cîteaux & le Général des Croisés, il leur notifie les ordres du Pape pour être reçu à se justifier des crimes qui lui étoient imputés; mais toutes ces démarches sont inutiles. Malgré les pressantes sollicitations de Raymond, & malgré les ordres qu'il portoit, on ne voulut pas permettre qu'il se justifiât au Concile de S. Gilles, tenu vers la fin de Septembre, sur l'accusation d'hérésie, & sur le meurtre de Pierre de Castelnau.

* Les Croisés cependant ne restoient pas oisifs en Languedoc. Le Comte de Toulouse voyant les conquêtes qu'ils faisoient sur les terres de ses vassaux, craignit avec fondement pour ses propres domaines. Pour cimenter la liaison qui étoit entre lui & Pierre II, Roi d'Aragon; son beau-frere, il maria, au commencement de l'an 1211, Raymond, son fils aîné, âgé seulement de 14 ans, avec Sancie, sœur du premier. Cette alliance donna de l'ombrage à Simon de Montfort, dont la fille devoit épouser le fils du Roi d'Aragon lorsqu'il seroit en âge de puberté. Les Légats, d'intelligence avec Montfort, assemblerent, au mois de Février 1211, dans la ville d'Arles, un Concile où le Comte de Toulouse & le Roi d'Aragon furent appellés, le premier par une citation, le second par une invitation. Sur le refus que Raymond fit de souscrire aux conditions odieuses qu'on lui proposa pour le laisser en paix, il fut excommunié. La sentence du Concile fut confirmée le 17 Avril par Innocent III qui donna ordre en même tems aux Légats de saisir en leurs mains le Comté de Melgueil, qu'il prétendoit appartenir à S. Pierre, & de le faire garder jusqu'à nouvel ordre. (*Innoc. III, l. 14, ép. 35.*) Nous apprenons d'ailleurs qu'il enjoignit aux mêmes Légats de saisir les autres domaines du Comte, & de les donner en garde à qui il appartiendroit. (*Ibid. ép. 163.*) Alors le Comte de Toulouse voyant qu'il alloit être attaqué par les Croisés, se met en état de défense.

Simon de Montfort, après s'être emparé des principales places qui appartenoient à Raymond-Roger, Vicomte de Beziers & de Carcassonne, après avoir terminé, le 3 Mai 1211, le mémorable siége de Lavaur en Albigeois, par la prise de la place & le massacre des habitans, tourne ses armes contre le Comte de Toulouse. Foulques ou Folquet, Evêque de Toulouse, étoit d'intelligence avec Montfort. Il avoit depuis quelque tems formé dans cette ville une Confrérie ou plutôt une Croisade particuliere, à laquelle il avoit accordé les indulgences ordinaires. La *Confrérie blanche* (c'est le nom qu'on lui donna) étoit le parti dominant de la cité. Le bourg lui opposa la *Confrérie noire*; & il y eut entre elles des combats sanglans. L'Evêque ayant ordonné à la premiere de marcher au siége de Lavaur où la fureur des Croisés se signaloit, le Comte le défendit. La défense fut méprisée: on obéit à l'Evêque. Celui-ci, quelque tems après, se trouve fort embarrassé pour faire son ordination, parce que les Légats avoient mis en interdit tous les lieux où le Prince excommunié seroit présent. Il envoie prier Raymond de sortir un tel jour de la ville sous prétexte de promenade. Raymond, prenant cette priere pour une insulte, lui fait signifier à lui-même qu'il ait à sortir incessamment de ses Etats. » Ce n'est pas le Comte, répond le Prélat, qui m'a fait Evêque. » Je suis élu suivant les loix ecclésiastiques, non intrus par violence & par son autorité. Je ne sortirai point à cause de lui. » Qu'il vienne, s'il l'ose, je suis prêt à mourir, afin d'arriver » à la gloire par le calice de la passion. Qu'il vienne, le tyran, » accompagné de ses satellites. Il me trouvera seul & sans armes. J'attends la récompense, & je ne crains rien de ce que » les hommes peuvent me faire. » (Vaissete, T. III, p. 207 & 208.) » Le fanatisme, avec ce langage de sainteté, avec ces » apparences de martyre, dit l'Abbé Millot, étoit le plus terrible ennemi des Souverains, des peuples, de la religion même, » qu'il rendoit odieuse en affectant de la défendre. » Foulques brava le Comte pendant trois semaines dans sa capitale. Il en sortit ensuite volontairement, mais pour exciter par-tout l'esprit de révolte & de perfidie.

Les armes de Montfort faisoient cependant de grands progrès dans le Toulousain. Mais ce qui causa le plus de chagrin à Raymond ce fut de se voir abandonné par Baudouin, son frere, que le Général de la Croisade avoit trouvé moyen d'attirer dans son parti. Baudouin fit depuis une guerre implacable à son frere. On verra bientôt l'issue funeste qu'elle eut pour ce traître.

Marchant de conquête en conquête, l'armée des Croisés vient enfin se présenter devant Toulouse. L'Evêque Foulques, qui l'accompagnoit, déclara aux Toulousains qu'on les assiégeoit uniquement parce qu'ils étoient fideles à leur Prince & qu'ils souffroient qu'il résidât parmi eux; qu'on ne leur feroit aucun mal s'ils vouloient le chasser avec ses partisans & recevoir pour Seigneur celui que l'Eglise leur donneroit, sinon qu'on les traiteroit comme hérétiques & fauteurs d'hérésie. Ces offres ayant été rejettées, le Prélat mande au Prévôt de sa Cathédrale & à tous les Ecclésiastiques de Toulouse de sortir incessamment de cette ville. Tout le Clergé obéit, & sortit nu-pieds avec le S. Sacrement. Cette retraite, suivie d'une excommunication lancée contre la ville, n'avança pas cependant les affaires du siége. Les Comtes de Foix & de Cominges étant venus joindre Raymond à la tête de leurs vassaux, firent avec lui, le 27 Juin, une sortie si vive & si meurtriere, qu'ils obligerent Montfort à lever trois jours après le siége.

Raymond recouvre plusieurs châteaux au mois d'Août suivant. Il assiége, sur la fin de Septembre, le Comte de Montfort dans Castelnaudari; son armée est battue & mise en fuite par les Croisés, malgré sa supériorité; car on prétend qu'il avoit trente hommes contre un. Les Historiens varient beaucoup sur les circonstances de cette action; mais il est certain que le Comte de Foix, qui commandoit l'armée du Comte de Toulouse, fut défait, & obligé de se retirer avec grande perte.

L'an 1213, Innocent III, touché des remontrances de Pierre II, Roi d'Aragon, en faveur du Comte de Toulouse, suspend la Croisade contre les Albigeois. Le Concile de Lavaur refuse de recevoir Raymond à se justifier: le Roi d'Aragon appelle au Pape de ce refus, & se déclare pour le Comte de Toulouse qui fait de nouveaux efforts, mais toujours inutilement, pour se laver des crimes qu'on lui impute. On reprend les armes de part & d'autre. Le Roi d'Aragon, les Comtes de Toulouse, de Foix & de Cominges, assiégent, le 10 Septembre, Muret, petite ville dans le Comté de Cominges. Simon de Montfort marche au secours de la place; le 12, on en vient aux mains; le Roi d'Aragon est tué dans l'action, les autres Chefs de l'armée ayant pris l'épouvante, laissent le champ de bataille aux Croisés. Les Princes alliés perdirent à cette journée 15 ou 20 mille hommes; Simon n'y perdit qu'un seul Chevalier & huit autres Croisés. Raymond prend le parti de se retirer à la Cour du Roi d'Angleterre, son beau-frere, d'où il revient l'an 1214. A son retour, on lui livre Baudouin, son frere, que le Seigneur du château d'Olme avoit arrêté en trahison. Raymond condamne son frere à mort; le Comte de Foix, avec son fils Roger-Bernard, & Bernard de Portelle, exécutent eux-mêmes l'arrêt, & pendent Baudouin à un noyer. Les armes des Croisés faisoient cependant de nouveaux progrès. Les Comtes de Toulouse, de Foix, de Cominges & autres Seigneurs confédérés, poussés à bout, demandent grace au Cardinal Pierre de Bénévent, & se soumettent à ses ordres le 18 d'Avril 1214; mais tandis que le Légat amuse ces Princes *par une pieuse fraude* (*Fraude piâ..... O Légati fraus pia, ô pietas fraudulenta !* dit Pierre de Vaux-Cernai, témoin oculaire) Simon rassemble une nombreuse armée de Croisés, & acheve d'envahir les domaines du Comte de Toulouse.

L'an 1215, au mois de Janvier, le Concile de Montpellier, par une entreprise manifeste sur l'autorité temporelle, dispose du Comté de Toulouse en faveur de Simon de Montfort. Après le Concile, le Légat Pierre envoie l'Evêque Foulques pour prendre possession, au nom de l'Eglise romaine, de Toulouse & du château Narbonnois, qui servoit de palais au Comte; la ville & le château sont livrés, & le Comte Raymond, avec son fils, & les Comtesses, leurs femmes, obligé de se retirer dans la maison d'un simple particulier. Le Comte de Toulouse accompagné des Comtes de Foix & de Cominges, se rend à Rome quelque tems avant le Concile de Latran, tenu au mois de Novembre de cette année. Le jeune Raymond, son fils, vient l'y joindre. Tous ces Princes se présentent au Concile, & se jettent aux pieds du Pape, qui les fait lever; ils exposent ensuite leurs griefs contre Simon de Montfort & contre le Légat, puis ils se retirent. Le Concile, ou plutôt le Pape, adjuge le Comté de Toulouse & les conquêtes des Croisés à Simon de Montfort, & réserve le reste au jeune Raymond, fils du Comte.

Simon de Montfort, l'an 1216, prend une nouvelle possession de Toulouse, & fait prêter serment de fidélité aux habitans le 7 Mars. Le Comte Raymond & son fils, de retour de Rome la même année, se mettent en devoir de recouvrer leurs Etats; ils sont bien reçus à Marseille, entrent dans Avignon aux cris redoublés de *vive Toulouse, le Comte Raymond & son fils*; & y assemblent une armée, dont le jeune Raymond prend le commandement. Le Comte de Toulouse, rappellé, l'an 1217, par les habitans de sa capitale, y est reçu, le 13 Septembre, avec les mêmes témoignages d'alégresse. Il s'y soutient contre les Seigneurs de la Maison de Montfort, qui font des efforts inutiles pour l'en chasser. Simon vient lui-même, sur la fin de Septembre, recommencer le siége de Toulouse, & le continue sans succès. Enfin, le 25 Juin 1218, il est tué devant cette place d'un coup de pierre lancée d'un mangonneau par les assiégés. (*Voy.* son portrait dans l'Hist. de Languedoc, T. III, p. 304.) Après sa mort, Amauri, son fils aîné & son successeur, leve le siége de Toulouse. Au printems de l'an 1219, les Croisés, sous la conduite d'Amauri de Montfort, assiégent Marmande. Pendant cette expédition le jeune Raymond, assisté des Comtes de Foix & de Cominges, attaque, près de Basiege, à trois lieues de Toulouse, un autre corps de Croisés, commandé par Ferrand & Jean de Brigier, braves Chevaliers. Dans la mêlée, il perce de part en part, d'un coup de lance, Jean de Brigier, & le renverse de son cheval, en s'écriant: *Francs Chevaliers, frappez; l'heure est venue que nos ennemis vont être entièrement défaits.* Ce coup & cette exhortation embrasent le courage de ses troupes. Les François, ne pouvant tenir contre leurs efforts, prennent la fuite en désordre. Le Prince Louis de France, arrivé devant Marmande, répare cet échec en obligeant la place de se rendre à discrétion. L'Evêque de Saintes lui conseille charitablement de passer la garnison au fil de l'épée; mais le Duc de Bretagne & le Comte de S. Pol plus humains, s'opposent à cette barbarie. Cependant ils ne peuvent empêcher que les troupes victorieuses étant entrées dans la ville, après la retraite de la garnison, ne fassent main-basse sur tous les habitans. A cette expédition succéde un nouveau siége de Toulouse; il est encore levé comme la premiere fois.

L'an 1222, Raymond VI meurt au mois d'Août, dans la 66e année de son âge. Il eut l'avantage de recouvrer, avant sa mort, la plus grande partie de ses Etats, & de les transmettre à Raymond VII, son fils unique, qui ne put jamais obtenir que le corps de son pere reçût les honneurs de la sépulture ecclésiastique. De BÉATRIX DE BEZIERS, sa 2e femme, Raymond VI avoit eu deux filles, Clémence, ou Constance, femme, 1° de Sanche le Fort, Roi de Navarre, qui la répudia; 2° de Pierre-Bermond, Seigneur de Sauve, qui disputa, mais en vain, au nom de sa femme, la succession de son beau-pere, à Simon de Montfort & à Raymond VII, prétendant que celui-ci étoit bâtard, attendu que lorsque sa mere le mit au monde, la 3e femme de Raymond VI vivoit encore. Indie, 2e fille de Raymond VI & de Béatrix de Beziers, fut mariée, 1° à Guillebert de Lautrec; 2° à Bernard-Jourdain, Seigneur de l'Isle-Jourdain. La 4e femme de Raymond VI, Jeanne d'Angleterre, lui donna ce Raymond dont on vient de parler, & qui va suivre. Elle mourut à Rouen l'an 1199 ou 1200. Aux enfans de Raymond VI, qui viennent d'être marqués, il faut ajouter un autre fils (étoit-il légitime ou non?) inconnu à D. Vaissete, mais dénommé dans une Charte de Raymond VII, du mois de Septembre 1231, en cette maniere: *Bertrandus Frater Domini Comitis Tolosani.* (*Mss. du Roi, n° 6009, fol.* 87.) Les Historiens de la Croisade entreprise du tems de Raymond VI, contre les Albigeois, font de lui le portrait le plus affreux, sur-tout Pierre de Vaux-Cernai; mais cet écrivain est trop partial & trop passionné: ainsi l'on doit se tenir en garde contre lui, comme le remarque D. Vaissete, qui a mis dans un grand jour ce qui regarde Raymond VI & les Croisades de ce tems.

RAYMOND VII.

1222. RAYMOND VII, fils de Raymond VI, & de Jeanne d'Angleterre, né au mois de Juillet 1197, succéde au Comte Raymond, son pere. Ce Prince, qui s'étoit déja signalé par différens exploits, presse si vivement Amauri de Montfort, fils & successeur de Simon, que celui-ci, se voyant sans ressource, fait, le 14 Janv. 1224, un Traité avec les Comtes de Toulouse & de Foix, quitte le pays pour toujours, & se retire en France, où il céde au Roi Louis VIII tous ses droits sur les conquêtes des Croisés. Le jeune Raymond cependant n'étoit pas disposé à se laisser dépouiller par le Monarque son Suzerain. Il est excommunié publiquement, & déclaré hérétique par le Cardinal de S. Ange, Légat du Pape, l'an 1226, dans une Assemblée tenue à Paris le 28 Janv. Louis VIII se charge de faire la guerre en personne au Comte de Toulouse; il entre à ce dessein dans ses Etats à la tête d'une puissante armée, & s'empare de toutes les villes & châteaux du Languedoc, jusqu'à 4 lieues de Toulouse. Ce Prince étant mort le 8 Nov. 1226, Raymond se met en campagne, rétablit ses affaires, & soumet plusieurs places. La guerre continue jusqu'en 1229 (N. S.). La paix est enfin conclue le 12 Avril de cette année, entre le Roi Louis IX & le Comte Raymond, qui jure devant le grand portail de Notre-Dame de Paris d'observer le Traité; après quoi il est conduit en chemise & nu-pieds jusqu'à l'autel où le Cardinal S. Ange lui donne l'absolution. Par ce Traité, Raymond perdit la plus grande partie de ses domaines; ayant abandonné à l'Eglise romaine tout ce qui lui appartenoit au-delà du Rhône, & au Roi de France tous les droits qui lui appartenoient depuis les limites du diocèse de Toulouse (diocèse qui comprenoit alors tout ce que renferme aujourd'hui la Province ecclésiastique de ce nom) & depuis la riviere de Tarn jusqu'au Rhône. Pour assurer la sincérité de ses dispositions, le Comte va se mettre volontairement en prison au Louvre jusqu'à l'exécution des 3 articles préliminaires, auxquels il s'étoit engagé. Il y resta environ six semaines; & au sortir de là il fut créé Chevalier par le Roi Louis IX, le jour de la Pentecôte, 3 Juin. Jeanne, fille de Raymond, qu'il avoit remise aux Officiers du Roi, comme on en étoit convenu dans le Traité de paix, fut fiancée, dans ce même mois, avec Alfonse, frere du Roi: mais comme ils n'étoient âgés que de 9 ans, étant nés l'un & l'autre en 1220, le mariage ne fut accompli que huit ans après. Raymond revint à Toulouse sur la fin de Septembre, & y renouvella ses promesses en présence du Légat. Ce Prélat tint un Concile à Toulouse au mois de Novembre suivant, dans lequel on établit l'Inquisition pour la recherche des hérétiques: & on en commença aussitôt les procédures. Pendant l'hiver on prit un nommé Guillaume, qu'on appelloit *le Pape des Albigeois*; & par sentence de ce Tribunal, il fut brûlé vif.

L'an 1233, l'Inquisition est confiée aux Dominicains. La sévérité avec laquelle ils en exercerent les fonctions, aigrit les peuples, qui menacerent quelques-uns des Inquisiteurs, & les chasserent de Toulouse, de Narbonne, & des autres villes. L'an 1234, le Pape Grégoire IX, honteux enfin de s'être prévalu de la situation violente où se trouvoit le Comte Raymond, pour s'enrichir à ses dépens, lui rendit le Marquisat de Provence, que ce Prince avoit cédé à l'Eglise romaine sans la participation de l'Empereur-Frédéric II, Souverain de ce pays.

Raymond, l'an 1235, essuie plusieurs sentences d'excommunication de la part de l'Archevêque de Narbonne, des Inquisiteurs & des Commissaires du Pape, parce qu'il favorisoit le soulévement de ses sujets contre leurs excès. Il est absous, l'an 1238, par Grégoire IX, & dispensé du voyage d'outre-mer. L'an 1240, il se met en marche avec des troupes pour s'emparer de la Provence, que l'Empereur Frédéric II lui avoit adjugée en partie, après avoir mis le Comte Raymond-Bérenger IV au ban de l'Empire. Mais les secours que celui-ci reçut de la France obligerent le Comte de Toulouse à se retirer. Raymond, l'an 1241, répudie, dans les formes, SANCIE, sœur de Pierre, Roi d'Aragon, son épouse, dont il étoit séparé depuis long-tems. Le prétexte de ce divorce, autorisé par une sentence de l'Evêque d'Albi, étoit une affinité spirituelle, qu'il disoit avoir contractée avec la Princesse; mais le vrai motif étoit le desir qu'il avoit d'épouser Sancie, fille de Raymond-Bérenger IV, Comte de Provence; ce mariage, conclu à Aix le 11 Août, fut rompu, & Sancie épousa Richard, frere du Roi d'Angleterre.

Raymond, l'an 1242, épouse les intérêts de Hugues, Comte de la Marche, contre Louis IX, Roi de France: les deux Comtes nouent une ligue ensemble, dans laquelle ils font entrer Henri III, Roi d'Angleterre. Ce Monarque vient à leurs secours, & ne remporte de son voyage que la honte d'avoir été

battu & mis en fuite. Pendant que Louis est occupé en Poitou & en Saintonge, Raymond, avec ses alliés, entre dans les domaines du Roi sur la fin de Juin, s'empare de diverses places, entre autres de Narbonne, d'où il chasse l'Archevêque, qui l'excommunie; il reprend le titre de Duc de Narbonne, & se rend ensuite à Bordeaux, où le Roi d'Angleterre s'étoit enfui après sa défaite, & se ligue avec lui; mais peu de tems après, voyant les progrès du Roi Louis, & pressé par les sollicitations de l'Evêque de Toulouse, il négocie pour faire sa paix, & l'obtient, au mois de Janvier de l'an 1243, à Lorris. Raymond, cette année, passe les Alpes, va trouver l'Empereur Frédéric II dans la Pouille, & de là se rend en Cour de Rome, afin de poursuivre son appel contre les Inquisiteurs. Il obtient d'Innocent IV son absolution, & s'emploie à la réconciliation de Frédéric, qui lui restitue le Marquisat de Provence. L'an 1244, Raymond repasse dans ses Etats, après plus d'un an de séjour au-delà des Alpes. L'année suivante, il va trouver le Pape Innocent IV à Lyon, & assiste au Concile qui s'y tient: il y travaille, pendant & après le Concile, à faire casser son mariage, contracté, l'an 1243, avec MARGUERITE DE LA MARCHE, pour épouser Béatrix, fille & héritiere de Raymond-Bérenger IV, Comte de Provence. Il obtient la cassation, mais son mariage avec Béatrix échoue. Il entreprend, l'an 1246, un pélerinage à S. Jacques en Galice, dont on croit que la dévotion ne fut que le prétexte. L'an 1247, il se rend à la Cour du Roi de France, qui l'engage à se croiser pour le voyage de la Terre-Sainte. Raymond ne fit pas néanmoins ce voyage, parce qu'Innocent IV l'en empêcha, & le retint dans le pays pour l'opposer aux partisans de Frédéric. Raymond, l'an 1249, étant tombé malade, fait son testament le 23 Septembre, institue son héritiere universelle Jeanne, sa fille, née l'an 1220, mariée, l'an 1237 (& non l'an 1241) avec Alfonse, Comte de Poitou, frere de S. Louis, & meurt à Milhaud en Rouergue le 27 de ce mois, à l'âge de 52 ans. Il fut inhumé dans le cœur de l'Abbaye de Fontevrault, auprès de Jeanne d'Angleterre, sa mere, comme il l'avoit ordonné par son testament. Ainsi finit la postérité masculine des Comtes de Toulouse, après avoir subsisté & joui de ce Comté pendant quatre siécles complets, depuis Frédélon, créé Comte de Toulouse en 850, par le Roi Charles le Chauve. Raymond VII doit être regardé comme le fondateur de l'Université de Toulouse. Car un des articles du Traité qu'il fit avec S. Louis, portoit qu'il entretiendroit pendant dix ans à Toulouse des Maîtres ou Professeurs en Théologie, en Droit Canon, en Philosophie & en Grammaire. Après les dix ans, les sciences continuerent d'y être enseignées, & on y ajouta dans la suite des Professeurs en Droit Civil & en Médecine; ce qui forme les quatre Facultés dont est aujourd'hui composée cette Université.

ALFONSE.

1249. ALFONSE, fils de Louis VIII, Roi de France, Comte de Poitiers depuis 1241, succéda, l'an 1249, à Raymond VII, dernier Comte de Toulouse, dont il avoit épousé la fille & l'héritiere. Alfonse étoit pour lors parti pour le voyage d'outre-mer avec JEANNE, son épouse; mais la Reine Blanche veilla aux intérêts de son fils pendant son absence, & recueillit pour lui la succession de Raymond. Alfonse, l'an 1250, est fait prisonnier par les Turcs avec le Roi son frere le 5 Avril; délivré par composition le 6 Mai suivant, & conduit à Damiette, il y rejoint sa femme, qui témoigne une joie extrême de le revoir. Il s'embarque, vers la fin de Juin, au port d'Acre pour revenir en France, avec Charles, son frere, & les Princesses, leurs épouses. L'an 1251, Alfonse & Jeanne font, le 23 Mai, leur entrée solemnelle à Toulouse, & y reçoivent le serment de fidélité des habitans. Après avoir parcouru les terres de leurs domaines, ils revinrent en France, où ils firent depuis leur séjour ordinaire, particuliérement au château de Vincennes. Vers la fin de l'an 1252, Alfonse se voyant en grand danger, par une attaque d'apoplexie, fait vœu de retourner à la Terre-Sainte, & prend la croix: mais ce voyage, retardé par différens obstacles qui survinrent dans la suite, ne fut entrepris que l'an 1270. L'an 1254, le Roi S. Louis, à son retour de la Terre-Sainte, étant à S. Gilles, y donne, au mois de Juillet, une Ordonnance pour l'administration de la Justice dans le Languedoc. Il y est dit, entre autres choses, que *s'il arrive quelque cas pressant pour lequel il conviendroit de défendre l'exportation des denrées hors du pays, le Sénéchal assemblera alors un Conseil non suspect, auquel assisteront quelques-uns des Prélats, des Barons, des Chevaliers & des habitans des bonnes villes, de l'avis desquels le Sénéchal fera cette défense; &, quand elle aura été faite, il ne pourra plus la révoquer sans un Conseil semblable.* C'est le plus ancien monument où l'on voie que le Tiers-état, depuis l'établissement du gouvernement féodal, ait été nommément appellé dans les Assemblées de la province de Languedoc & même dans celles du Royaume.

L'an 1265, Alfonse favorise la construction du pont du Saint-Esprit. Ce célebre pont, commencé cette année, ne fut achevé que vers la fin de l'an 1309, quoique le travail eût toujours été continué avec des peines & des dépenses incroyables; il a donné dans la suite son nom à la ville de S. Saturnin-du-Port, ainsi appellée à cause du passage qu'il y avoit en ce lieu sur le Rhône. Ce furent les habitans de S. Saturnin qui construisirent ce pont sous le nom du S. Esprit, parce qu'ils attribuerent la résolution qu'ils en avoient formée, à l'inspiration de l'Esprit divin. (Vaissete, T. III, p. 305.)

Alfonse, l'an 1270, pour exécuter le vœu qu'il avoit fait 18 ans auparavant, se rend avec la Comtesse Jeanne, avant la fin de Mai, à Aimargues, dans le diocèse de Nismes, où ils font, l'un & l'autre, leur testament. Ils s'embarquent à Aigues-mortes, & joignent le Roi S. Louis au port de Cagliari en Sardaigne, où sa flotte s'étoit arrêtée, & débarquent à Tunis le 17 Juillet. La mort de S. Louis, arrivée le 25 Août suivant, ayant déconcerté tous les projets des Croisés, Alfonse & son épouse font voile des côtes d'Afrique, abordent sur celles de Sicile le 22 Novembre, & passent tout l'hiver & une partie du printems dans cette Isle. Ils se mettent ensuite en mer, débarquent en Italie, & continuent leur route par terre. Etant attaqués l'un & l'autre d'une violente maladie au château de Corneto, sur les confins de la Toscane & des Etats de Gênes, ils se font transporter à Savonne. Alfonse y mourut le vendredi 21 Août 1271, âgé de 51 ans, sans laisser de postérité; JEANNE, son épouse, mourut le mardi suivant. Le corps d'Alfonse fut porté dans l'Eglise de S. Denis où il avoit choisi sa sépulture, & celui de Jeanne dans l'Abbaye de Gerci en Brie, qu'elle avoit fondée au mois d'Août de l'an 1269. » Alfonse, dit D. Vaissete, fut un » Prince débonnaire, chaste, pieux, aumônier, juste & équitable. Il ne manquoit d'ailleurs ni de valeur ni de fermeté. Il » marcha sur les traces du Roi, son frere, dans la pratique des » vertus chrétiennes. » Il paroît que la Comtesse, sa femme, étoit d'un caractere à peu près semblable. Philippe III, Roi de France, recueillit toute leur succession. En vain Philippe de Lomagne, héritiere de Jeanne, fit demander au Parlement, par le ministere du Comte de S. Pol, son tuteur, d'être reçue à foi & hommage pour les domaines de cette succession, qui avoient appartenu à Jeanne; elle fut déboutée de sa demande par arrêt de l'an 1274. Le Comté de Toulouse ne fut toutefois réuni à la Couronne qu'en 1361. Philippe III & ses successeurs gouvernerent jusqu'à cette année les différens pays, dont ils avoient hérité, par la mort de Jeanne, comme Comtes particuliers de Toulouse, & non comme Rois de France.

Avant la réunion du Comté de Toulouse à la Couronne, le Comte & chaque Seigneur particulier assembloient leurs sujets lorsqu'ils avoient des subsides à leur demander. Après la réunion, les Rois de France suivirent quelque tems cette forme, & assembloient les habitans de chaque Senéchaussée en particulier. Mais Charles VII ayant trouvé plus à propos de convoquer les Sénéchaussées en un seul corps d'Etats, cette forme a toujours été observée depuis. (*Sur la cession du Comtat Venaissin faite au S. Siége par les Rois de France*, voyez *l'article du Pape Grégoire X.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DE ROUERGUE.

Les peuples appellés *Rutheni*, dont la capitale étoit *Segodunum*, aujourd'hui *Rodez*, faisoient anciennement partie des Celtes. César les soumit à la République romaine : ils furent attribués à la premiere Aquitaine sous Valentinien I, lorsque cet Empereur divisa l'Aquitaine en deux. Les Visigoths, dans le v^e^ siécle, enleverent le Rouergue aux Romains. Thierri, fils de Clovis, le conquit après sur les Visigoths. Repris ensuite par Théodoric, Roi d'Italie, ce pays rentra de nouveau sous la domination françoise, par la valeur de Théodebert, fils de Thierri, qui réunit le Rouergue au Royaume d'Austrasie. Cette province ayant passé depuis sous la puissance des Ducs d'Aquitaine, Pepin le Bref la remit, après avoir fait la conquête de ce Duché, sous l'obéissance de la France. Le Rouergue fut dans la suite gouverné par des Comtes, ainsi que les autres provinces de cette Monarchie. La situation de ce pays, long de 25 à 30 lieues, sur 15 à 20 de largeur, est entre l'Auvergne, le Languedoc, les Cevennes, le Gévaudan & le Querci. Les trois principales rivieres qui l'arrosent, sont le Tarn, le Lot & l'Aveirou. On le divise en Comté, haute & basse Marche. Rodez, capitale, comme on l'a dit, de la province, S. Geniez de Rivedolt, Entraigues, la Guiolle, le Mur de Barres, Estain, Marcillac, Albin, Rignac & Cassagné-Vergoahous, forment le Comté. Dans la haute Marche on trouve Milhaud, Espoliou, Nam, Sainte-Afrique, le Pont-de-Camarez, Campeyre, S. Rome de Tarn, S. Cernin, Belmont, Vabres & Sévérac-le-Château. La basse comprend Villefranche, S. Antonin, Nejac, Verfeuil, Sauveterre, &c.

GILBERT.

Gilbert fut établi Comte de Rouergue par Charlemagne ; mais on ne peut dire en quelle année, ni combien de tems il jouit de cette dignité. Ce qui est certain, c'est qu'il ne la possédoit plus en 820. (Vaissete. T. I, p. 754.) On le confond mal-à-propos avec Gilbert, Vicomte de Milhaud & de Gévaudan & Comte de la basse Provence par son mariage avec Gerberge, fille de Bertrand I, Comte de Provence & d'Etiennette, sa femme. Il y a une distance de près de trois siecles entre ces deux Gilbert.

FULCOAD.

820. Fulcoad, pere de Frédélon & de Raymond, qui posséderent successivement le Comté de Toulouse, succéda lui-même à Gilbert dans le Comté de Rouergue. On ignore la durée de son gouvernement. (Vaissete, *ibid.*)

FRÉDÉLON.

845. Frédélon avoit succédé cette année à Fulcoad, son pere, dans le Comté de Rouergue. L'an 849, il obtint celui de Toulouse. Il mourut l'an 852, au plus tard. (*Voy.* Frédélon, *Comte de Toulouse.*)

RAYMOND I.

852. Raymond I, frere, de Frédélon, lui succéda dans le Comté de Rouergue, ainsi que dans celui de Toulouse. Sa mort arriva l'an 864, ou le suivant, avant Pâque. (*Voy.* Raymond I, *Comte de Toulouse.*)

BERNARD.

865. Bernard, fils du Comte Raymond, recueillit toutes les dignités de son pere. Il mourut sur la fin de 875. (*Voy.* Bernard, *Comte de Toulouse.*)

EUDES.

875. Eudes, 2^e^ fils de Raymond, succéda immédiatement à Bernard, son frere, dans les Comtés de Rouergue & de Toulouse. Il mourut l'an 918, laissant de Garsinde, son épouse, deux fils, Raymond & Ermengaud, qui partagerent sa succession, & formerent deux branches, celle des Comtes de Toulouse & celle des Comtes de Rouergue. (*Voy.* Eudes, *Comte de Toulouse.*

ERMENGAUD.

918. Ermengaud, 2^e^ fils d'Eudes, eut en son partage, dans la succession de son pere, le Rouergue dont il jouit en particulier, & posséda, par indivis, avec Raymond, son frere, l'Albigeois, le Querci & la Septimanie, qui échurent à la Maison de Toulouse après la mort de Guillaume le Pieux, arrivée cette même année. Ermengaud demeura toujours fidele au Roi Charles le Simple : mais, après la mort de ce Prince, il fit sa paix avec Raoul, son compétiteur. Celui-ci étant venu en Aquitaine l'an 932, Ermengaud & son neveu Raymond-Pons, Comte de Toulouse, allerent au devant de lui, se soumirent à son autorité, & lui firent serment de fidélité. Raoul, par reconnoissance, disposa en leur faveur du Duché d'Aquitaine, dont ils jouirent depuis en commun. Il gratifia de plus Ermengaud du Comté de Gévaudan, & Raymond de celui d'Auvergne. Le premier ne paroît pas avoir survécu à l'an 937. Il laissa d'Adélaïde, son épouse, trois fils, Raymond, qui lui succéda; Hugues, qui prenoit aussi le titre de Comte ; & Etienne, Comte de Gévaudan. (*Voy.* Raymond II, & Raymond III, *Comte de Toulouse.*)

RAYMOND II.

937. Raymond II, fils aîné d'Ermengaud, hérita de son pere le Comté de Rouergue, qu'il gouverna seul, & les Comtés d'Albigeois & de Querci, le Marquisat de Septimanie & le Duché d'Aquitaine, qu'il posséda, par indivis, avec les Comtes de Toulouse. Il acquit de plus le Comté particulier de Narbonne, qu'il transmit à ses descendans. Etant parti, l'an 961, pour S. Jacques en Galice, il fut assassiné sur la route. Raymond laissa de son épouse Berthe, niece de Hugues, Roi d'Italie, & veuve de Boson I, Comte d'Arles, trois fils, Raymond, Hugues, & Ermengaud, avec plusieurs bâtards qu'il avoit eus de la fille d'Odin. Berthe lui avoit apporté de grands biens dont elle avoit hérité de son oncle, soit en Languedoc, soit en Provence.

RAYMOND III.

961. Raymond III, succéda, en bas âge, sous l'autorité de sa mere, à Raymond II, son pere, dans le Comté de Rouergue, & les autres domaines dont il jouissoit en commun avec les Comtes de Toulouse. L'an 975, il partagea ces mêmes domaines avec Guillaume Taillefer. Par ce partage, la Septimanie demeura en entier aux Comtes de Rouergue, & les Comtés d'Albigeois & de Querci aux Comtes de Toulouse. Le Comté de Nismes fut de plus partagé entre l'un & l'autre; & comme l'Abbaye de S. Gilles, située sur le Rhône, se trouvoit dans la portion du Comte de Toulouse, cette portion en prit le nom, & fut appellée le Comté de S. Gilles. Raymond, vers l'an 985, alla au secours de Borrel, Comte de Barcelone, dont la capitale fut assiégée & prise cette année par les Sarazins : il remporta une victoire signalée sur ces Infideles, & revint chargé de dépouilles dont il fit présent à l'Abbaye de Conques. L'an 1010,

il entreprit le voyage de la Terre-Sainte, & mourut en chemin. » Ce Comte, dit l'Historien de Languedoc, fut fort libéral envers les Eglises de ses domaines. Il fit présent entre autres à » l'Abbaye de Conques en Rouergue d'une vingtaine de vases » de vermeil très bien travaillés, & d'une selle magnifique *du* » *prix de cent livres*, dont le travail surpassoit de beaucoup la » matiere, & dont il avoit coutume de se servir aux jours de » cérémonie. Il l'avoit remportée, avec plusieurs autres riches » dépouilles, sur les Sarazins, dans une occasion où il les avoit » battus. » De Richarde, qu'il avoit épousée vers l'an 985 & qui étoit vraisemblablement de la Maison des Vicomtes de Milhaud en Rouergue, il laissa un fils, qui suit. Sa mere & sa femme lui survécurent.

HUGUES.

1010. Hugues, à la mort de Raymond III, son pere, étant encore en bas âge, lui succéda sous la tutele de Richarde, sa mere. L'an 1031, il hérita d'Etienne, son parent, mort sans postérité, le Comté de Gévaudan. Hugues vivoit encore en 1053; mais depuis cette époque on n'a plus de monument où il soit fait mention de lui. De la Comtesse Foi, son épouse, il ne laissa que deux filles, dont Berthe l'aînée, hérita des Comtés de Rouergue & de Gévaudan, qu'elle porta à Robert, son époux, fils de Guillaume V, Comte d'Auvergne, & son successeur, en 1060. Foi, la seconde, épousa Bernard, Vicomte de Narbonne.

ROBERT.

1053 au plutôt. Robert d'Auvergne, après la mort de Hugues, posséda, au nom de Berthe, qu'il avoit épousée l'an 1051, le Comté de Rouergue, & les autres domaines qui avoient appartenu au pere de cette Princesse. Il hérita, l'an 1060, du Comté d'Auvergne, par la mort de Guillaume, son pere. L'an 1061, Berthe, & Richarde sa mere qui vivoit encore, de concert avec Bérenger, Evêque de Rodez, confierent aux Abbés de Cluni & de Vabres l'Abbaye de Moissac pour la réformer. L'an 1066, Robert est privé de son épouse, qui meurt sans laisser de postérité. (*Voy.* Robert II, *Comte d'Auvergne.*)

GUILLAUME IV ET RAYMOND IV, DIT DE S. GILLES.

1066. Guillaume IV, Comte de Toulouse, & Raymond de Saint-Gilles, son frere, après la mort de la Comtesse Berthe, recueillirent sa succession, comme ses plus proches parens. Ce ne fut pas néanmoins sans opposition de la part de Robert, son époux. Les guerres qu'il soutint pour se maintenir dans la possession des riches domaines de son épouse, durerent jusqu'en 1079. Alors il fut contraint d'y renoncer. Guillaume ne paroît pas être entré dans cette querelle; ce qui montre qu'il avoit cédé ses droits à son frere par quelque Traité particulier. Raymond, en effet, se qualifia seul, depuis l'an 1066, Comte de Rouergue, de Narbonne, de Nismes, &c.; Comtés dont Berthe avoit hérité de son pere: par là il fit revivre le titre de Comte de Rouergue, affecté à la branche cadette de sa Maison, & il le garda jusqu'à son avénement au Comté de Toulouse, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1088. Alors tous les domaines & honneurs de la Maison de Rouergue furent réunis en sa personne à celle des Comtes de Toulouse. (*Voy.* Raymond IV, *Comte de Toulouse.*)

COMTES PARTICULIERS DE RODEZ.

RICHARD.

1096. Richard, Vicomte de Carlat & de Lodeve, & III^e du nom de Milhaud, acquit cette année, au plus tard, de Raymond de S. Gilles, Comte de Toulouse, le Comté de Rodez, qui faisoit environ le tiers du Rouergue. Ce ne fut d'abord qu'un engagement que Raymond fit pour subvenir aux frais de son expédition pour la Croisade: mais Alfonse-Jourdain, fils de Raymond, convertit, l'an 1119 au plus tard, cet engagement en aliénation perpétuelle, à la charge de l'hommage. Richard étoit frere de Gilles, Comte de Provence & Vicomte de Gévaudan, avec lequel il partagea la Vicomté de Lodeve & celle de Carlat. On ne trouve plus rien de lui après l'an 1124, & sa mort arriva au plus tard en 1132. Il eut d'Adélaïde, son épouse, (& non de Senégonde) (*Hist. de Lang.* T. II, *pr.* p. 345,) un fils, qui lui succéda. (*Ibid.* p. 394.)

HUGUES I.

1132. Hugues I, fils unique de Richard & d'Adélaïde (*Hist. de Lang. ibid.*) étoit Comte de Rodez en 1132 (*ibid.* p. 411) & jouissoit en même tems des Vicomtés partielles de Carlat, de Lodeve & de Milhaud. L'an 1142, il se ligue, avec plusieurs autres Seigneurs, contre Alfonse-Jourdain, Comte de Toulouse, son Suzerain. Cette ligue n'eut point de suite, par le soin que prit le Comte de Toulouse de s'accommoder avec le Vicomte de Carcassonne, qui l'avoit formée. On n'a rien de Hugues après 1154, ni de son successeur, avant 1156. D'Ermengarde, son épouse (*Hist. de Lang.* T. II, *pr.* p. 479), il laissa trois fils, dont les deux premiers se nommoient comme lui, & le second fut Evêque de Rodez; le troisieme s'appelloit Richard. Celui-ci vivoit encore en 1196. (Anselme.)

HUGUES II.

1156. Hugues II, fils aîné de Hugues I, lui succéda cette année au plus tard, dans tous ses domaines, à l'exception d'une partie de la Vicomté de Carlat & de celle de Lodeve, qui fut le partage de Richard, son frere. Il fit preuve, l'an 1163, de sa valeur contre les Anglois, qui désoloient le Rouergue. L'an 1164, & non pas 1162, comme D. Vaissete l'avance, de concert avec Hugues, son frere, élu cette année Evêque de Rodez, & les notables du pays, il établit la paix dans le diocèse de Rodez; & c'est ce qui a donné l'origine au droit de *commune paix*, ou de *la pezade*, qu'on leve encore dans le Rouergue. Alfonse, Roi d'Aragon, étant dans la ville d'Arles, céda, l'an 1167, à Hugues la moitié de la Vicomté de Carlat, qui lui appartenoit, à condition de tenir le tout en fief de lui & de ses successeurs. (*Spicil.* T. X. p. 168.) Hugues, la même année, se ligue avec ce même Alfonse contre Raymond V, Comte de Toulouse, son Suzerain. Il épousa, (on ne peut dire en quelle année,) Agnès, fille de Guillaume VIII, Comte d'Auvergne, (vivante encore en 1178), qui lui donna cinq fils, Hugues, Gilbert, Bernard, Henri, & Guillaume. Il eut aussi de Bertrande d'Amalon un fils naturel, nommé Henri, qui, plusieurs années après, lui succéda. Par son testament, qu'il fit le 8 Octobre 1176, Bernard & Henri furent dévoués à l'état ecclésiastique. Il vendit, l'an 1188, à l'Evêque de Lodeve tout ce qu'il possédoit dans le Lodevois. L'an 1195, il fit avec Hugues, son frere, Evêque de Rodez, tant pour eux que pour leurs successeurs, une transaction, portant que le Comte de Rodez prendra l'investiture de l'Evêque qui ira le recevoir en procession, que le Comte en lui présentant le *Pallium* lui rendra hommage, qu'ensuite l'Evêque le fera asseoir dans une chaise de pierre destinée pour les Comtes, qui se voit encore à la Cathédrale, & que par ces formalités il sera fait Comte, *& sic erit Comes;* qu'après cela l'Evêque remettra entre les mains du Comte *fortia militum & turrim rotundam*, que le Comte rendra trois jours après à l'Evêque, & qu'il sera crié par trois fois *Roudès pel Comte.* (Anselme.) La même année, au mois de Mai, Hugues se démit de son Comté en faveur de Hugues, son fils. Il vivoit encore en 1208. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 551 *& seqq.*)

HUGUES III.

1195. Hugues III, fils & successeur de Hugues II, ne tint le Comté de Rodez que fort peu de tems. Il mourut sans postérité l'an 1196; & son pere, qui lui survécut, nomma à sa place son dernier fils. (*Hist. de Lang. ibid.*)

GUILLAUME.

1196. Guillaume, cinquieme fils de Hugues II, fut choisi par son pere pour succéder à Hugues III, son frere. L'an 1208, se voyant sans enfans, il fit, en présence de son pere, encore vivant, son testament, par lequel il institua son héritier, Gui, Comte d'Auvergne. C'est aussi l'époque de l'engagement qu'il fit à Raymond, Comte de Toulouse, de son château de Montrosier & du pays de Larsargues, faisant partie du Comté de Rodez, pour 20 mille sous melgoriens. Guillaume mourut la même année. Il avoit épousé Ydoine de Canillac, qui lui survécut. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 157.)

GUI.

1208. Gui, Comte d'Auvergne, II^e du nom, ayant hérité

de Guillaume le Comté de Rodez, ne le transmit point à sa postérité. Il s'en désit, l'an 1209, en faveur de Raymond VI, Comte de Toulouse, ne se réservant que les seuls Fiefs de Benavent & de Chantrens avec leurs dépendances. (*Voy.* Gui II, *Comte d'Auvergne.*)

RAYMOND.

1209. Raymond, Comte de Toulouse, VI^e du nom, ne jouit pas tranquillement du Comté de Rodez. Henri, fils naturel du Comte Hugues II & de Bertrande d'Amalon, voyant que la postérité légitime des Comtes de Rodez avoit fini, prétendit à ce Comté, & fit tous ses efforts pour s'en mettre en possession. Raymond, après lui avoir résisté quelque tems, fit un accord avec lui, par lequel il lui céda le Comté de Rodez moyennant 1600 marcs d'argent.

HENRI I.

1214 Henri I, fils naturel du Comte Hugues II, & de Bertrande d'Amalon, que son pere, & Guillaume son frere, avoient exclu de leurs successions, fit hommage du Comté de Rodez sur la fin de cette année, à Simon de Montfort, qui venoit de conquérir la plus grande partie du Comté de Toulouse. L'an 1219, il se rendit à l'armée que commandoit le Prince Louis de France, contre les Albigeois, & se trouva la même année au siége de Toulouse avec lui. Ce fut pendant ce siége, suivant une Chronique manuscrite de la Reine de Suede, n° 499, qu'il remit sa terre & ses châteaux à l'Evêque de Rodez pour les livrer au Comte Amauri de Montfort, avec pouvoir d'en disposer à son gré. Il partit, l'an 1220, pour la Terre-Sainte. Etant tombé malade à Acre l'année suivante, au mois d'Octobre, il fit un codicile, par lequel il choisissoit sa sépulture chez les Hospitaliers de S. Jean. On prétend qu'il ne mourut qu'après 1227; mais il étoit sûrement remplacé dans son Comté cette année. D'Algayette d'Escorailles, son épouse, il eut cinq fils, Hugues, Bernard, Richard, Jean & Guibert, avec une fille nommée Guize. Mais de ces enfans il ne restoit, en 1219, que Hugues, Guibert & Guize, comme on le voit par son testament, où il ne fait mention que de ces trois enfans, donnant à l'aîné le Comté de Rodez avec la Vicomté de Carlat, à Guibert les châteaux de Vic, de Pontmignac, de Marmaisse & d'Escorailles, & à Guize 40 marcs d'argent. (*Spicil.* T. IX, p. 174.) Algayette survécut au moins 19 ans à son époux, & mourut au plutôt l'an 1246, après le mois d'Août, date d'une Charte par laquelle, du consentement d'Hugues, son fils, elle donne à l'Abbaye de la Vallete, Ordre de Cîteaux, la terre de Chareils & d'autres biens. Dans cet acte elle se dit fille de Gui d'Escorailles & de Béatrix. (*Gall. Chr. no.* T. II, *prob. col.* 219.)

HUGUES IV.

1227 au plus tard. Hugues IV, fils aîné du Comte Henri, parvint, après la mort de son pere, au Comté de Rodez. Il fit hommage, l'an 1236, le 18 Janvier, à Jacques I, Roi d'Aragon, dans la ville de Montpellier, pour la Vicomté de Carlat. L'an 1242, il fut du nombre des Seigneurs qui se liguerent avec Raymond VII, Comte de Toulouse, contre le Roi Saint Louis. L'année suivante, après la paix de Lorris, il prêta serment de fidélité à ce Monarque, entre les mains des Commissaires qu'il avoit envoyés dans le pays. Raymonde de Roquefeuil, sa belle-sœur, fille de Raymond de Roquefeuil, par acte du 10 des Calendes de Mai 1246, lui fit cession & à son épouse, sœur de la même Raymonde, de tout le droit qu'elle pouvoit avoir sur les biens de ses pere & mere, en considération de la dot qui lui avoit été constituée par le contrat de son mariage avec Bernard d'Anduze. (*Trésor. généal.* T. I, p. 244.) Raymond VII étant mort l'an 1249, il rendit hommage à Beaucaire, l'an 1250, dans le mois d'Oct. au Prince Alfonse, frere de S. Louis, à qui le Comté de Toulouse étoit dévolu. (Ansl. T. II, p. 700.) Hugues, ami des Franciscains qu'il avoit attirés en 1232 à Rodez, fut un de leurs principaux bienfaiteurs. Il eut de fréquens démélés avec Vignan ou Vinian, Evêque de Rodez, qu'on fait mal-à-propos son frere, à l'occasion du droit de leude & de péage, que le Comte prétendoit être en possession de lever sur toutes les marchandises & denrées qui se débitoient dans le Comté de Rodez. Ils en vinrent plusieurs fois aux mains; mais, par la médiation de leurs amis communs, ils soumirent leur différend à Raymond de Milhaud, Archidiacre d'Agen & Chapelain du Pape, & à Raymond de S. Bausile, Official de Rodez. Ces deux arbitres, après avoir vu les titres & oui les parties, rendirent, le 12 Février 1253, leur jugement, par lequel ils maintinrent le Comte & ses successeurs en la possession & jouissance du droit de leude sur huit sortes de marchandises. Hugues mourut l'an 1274. Il avoit épousé Isabeau de Roquefeuil, dont il eut un fils, Henri, qui lui succéda, & quatre filles, dont l'aînée, dite Algayette ou Alexihete, épousa Aimeri, fils d'Aimeri IV, Vicomte de Narbonne. Hugues est mal-à-propos qualifié Comte d'Armagnac par un Moderne.

HENRI II.

1274. Henri II, fils du Comte Hugues IV, hérita de lui le Comté de Rodez, *la Vicomté de Carlat & la Seigneurie de* Cressel. Il servit le Roi dans les guerres de Gascogne sous Robert, Comte d'Artois, en 1288, & dans les années suivantes. L'an 1304 (V. S.) il fut nommé, le 10 Mars, avec les Comtes de Forez & de Cominges, & d'autres Seigneurs, pour présider dans les Sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne & de Rouergue, à la perception d'un subside qui avoit été accordé au Roi Philippe le Bel pour la guerre de Flandre. (Vaiss. T IV, p. 124.) Il mourut au commencement de l'an 1302. De Marchise de Baux, sa premiere femme, il eut une fille, Isabelle, à laquelle il donna la Vicomté de Carladois pour son partage, en la mariant à Geofroi de Pons. Isabelle ne fut point contente de cette Vicomté, elle prétendit encore au Comté de Rodez, en vertu d'une donation passée par contrat de mariage entre ses pere & mere. Mais par transaction, passée au mois de Février 1289, & autorisée par sentence du 19 Décembre 1299, elle céda ses prétentions, du consentement de Geofroi, son époux, au Comte Henri, son pere. Maskarose, fille de Bernard VI, Comte de Cominges, seconde femme de Henri, lui donna trois filles, Walburge, qui épousa, en 1298, Gaston d'Armagnac, Vicomte de Fézenzaguet; Béatrix, qui fut mariée à Bernard de la Tour d'Auvergne; & Cécile, qui, par le testament de son pere, fait, le 13 Février 1292, hérita le Comté de Rodez, dont elle fit part à Bernard VI, Comte d'Armagnac, son époux, ce qui causa quelque contestation avec sa sœur du premier lit. Anne, troisieme femme de Henri, fille d'Aymar IV, Comte de Valentinois, ne lui donna point d'enfans. (Anselme, T. II, p. 700.)

BERNARD.

1302. Bernard, Comte d'Armagnac, VI^e du nom, devint Comte de Rodez par son mariage avec Cécile, fille de Henri II, & héritiere de ce Comté, en vertu du testament de son pere. Il mourut en 1319, laissant de son épouse un fils, nommé Jean, qui réunit le Comté de Rodez à celui d'Armagnac, malgré les oppositions d'Isabelle, veuve de Geofroi Pons, Vicomte de Turenne, & fille du premier lit de Henri II, qui réclamoit le premier de ces Comtés. Un Arrêt du Parlement la débouta de ses demandes l'an 1320. (Voyez *pour la suite les Comtes d'Armagnac.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES ET VICOMTES DE CARCASSONNE ET DE RASEZ.

CARCASSONNE, en latin *Carcaso*, *Carcasso*, *Carcasum Volcarum-Tectosagum*, sur l'Aude, l'une des plus belles villes & des plus commerçantes du Languedoc, n'étoit, sous les Romains, qu'un poste de guerre, ou ce que nous appellons un château. Ce ne fut qu'après la défaite & la mort d'Alaric, Roi des Visigoths, arrivées en 407, qu'elle fut érigée en Evêché sous la Métropole de Narbonne. Nos Rois lui donnerent des Comtes qui, d'abord amovibles, devinrent héréditaires à l'établissement des Fiefs.

OLIBA I.

819. OLIBA, issu de la famille de S. Guillaume, Duc de Toulouse, étoit, l'an 819, & peut-être même plutôt, Comte de Carcassonne & de Rasez. On le voit encore revêtu de cette dignité en 836. ELMETRUDE, son épouse, lui donna un fils, nommé Louis Eliganius, qui le remplaça. On conjecture qu'Oliba étoit frere de Sunifred, pere de Wifred *le Velu*, Comte de Barcelone. (Bouge, Vaissete.)

LOUIS ELIGANIUS.

836. LOUIS ELIGANIUS, successeur d'Oliba I, son pere, vivoit encore en 851, & peut-être au-delà.

OLIBA II ET ACFRED I.

OLIBA II, & ACFRED I, qu'on croit fils de Louis Eliganius, possédérent par indivis les Comtés de Carcassonne & de Rasez. Le premier dont la mort n'a point de date certaine, mais doit être postérieure à l'an 877, reçut du Roi Charles le Chauve, l'an 870, par un Diplome daté de Pontion le 20 Juin, plusieurs Eglises & Domaines du Fisc royal, situés dans le Carcassez, le Rasez & la Viguerie d'Ausone, pour en jouir à perpétuité, *æternaliter*. (Bouquet, T. VIII, p. 627.) Le Domaine royal n'étoit donc pas alors censé inaliénable. Oliba fut pere de Bencion & d'Acfred, qui lui succéderent l'un après l'autre. Acfred I eut d'ADELINDE, son épouse, fille de Bernard II, Comte d'Auvergne, trois fils, Bernard, Guillaume & Acfred. L'aîné, à qui M. Baluze donne pour fils un autre Bernard & Astorg, qui commença la branche des Vicomtes d'Auvergne, mourut vraisemblablement avant son pere; & les deux autres abandonnerent les Comtés de Carcassonne & de Rasez à leurs cousins, pour se retirer auprès de leur oncle maternel, Guillaume le Pieux, Duc d'Aquitaine & Comte d'Auvergne, auquel ils succéderent. Leur pere mourut vers la fin de 904, ou au commencement de l'année suivante. Adelinde survécut de beaucoup d'années à son époux, comme le prouve une Charte datée du 19 Février de l'Ere d'Espagne 944 (906 de J. C.) par laquelle cette Comtesse donne à l'Abbaye de S. Jean le château de Mallast, pour le repos de l'ame d'Acfred, son époux. (Baluze, *Hist. de la M. d'Auver.* T. I, pp. 16, 17, & T. II, p. 14.)

BENCION.

905. BENCION, fils aîné d'Oliba II, & neveu d'Acfred I, hérita, de l'un & de l'autre, les Comtés de Carcassonne & de Rasez. Il mourut, au plus tard, vers le milieu de l'an 908.

ACFRED II.

908. ACFRED II fut le successeur de son frere Bencion, mort sans enfans. Il vivoit encore en 934. Acfred ne laissa qu'une fille, nommée Arsinde, qui, par son mariage avec Arnaud, fils d'Asnarius, Comte de Cominges & de Conserans, porta dans cette famille les Comtés de Carcassonne & de Rasez.

ARNAUD.

934. ARNAUD, époux d'Arsinde, fille d'Acfred II, succéda dans le Comté de Carcassonne à son beau-pere. Le Roi Louis d'Outremer, ayant entrepris de visiter les provinces méridionales de la France, Arnaud, l'an 942, si l'on en croit un Moderne (*De Vic. Carcass.* p. 55) se rendit avec plusieurs Seigneurs de Languedoc dans la ville d'Arles, auprès de ce Monarque, auquel ils firent hommage; ce qui paroît fort douteux à D. Vaissete. Arnaud ne vécut au plus que jusqu'en 957. Il laissa par son testament, à son épouse, l'administration de tous ses domaines, qui consistoient dans les Comtés de Cominges, de Conserans, de Carcassonne & de Rasez, pour être partagés entre ses trois fils, Roger, Eudes & Raymond. Le premier eut le Comté de Carcassonne & partie du Rasez & du Cominges; le second porta le titre de Comte de Rasez qu'il possédoit par indivis, ainsi que son frere aîné, avec le Comte de Barcelone; le troisieme fut Comte de Cominges. (*Hist. de Lang.* T. II, pp. 69, 77, 93, 136.)

COMTES DE CARCASSONNE.

ROGER I.

957. ROGER I, fils aîné d'Arnaud, lui succéda cette année, au plus tard, dans le Comté de Carcassonne, & non pas en 974, comme le prétend le P. Bouge. Il prenoit la qualité de Marquis. L'an 981, il entra en guerre avec Oliba Cabreta, Comte de Bésalu & de Cerdagne au sujet de sa portion du Rasez que celui-ci cherchoit à lui enlever. S'étant rencontrés à la tête de leurs troupes dans le Rasez même, qu'Oliba dévastoit, ils en vinrent à un combat où Roger eut d'abord le dessous. Mais s'étant adressé dans sa dé-

COMTES PARTICULIERS DE RASEZ.

LE COMTÉ DE RASEZ dont Limoux (*Limosum*), à une lieue d'Alet, est aujourd'hui le chef-lieu, avoit autrefois pour capitale la ville nommée en latin *Rada*, d'où son territoire fut nommé *pagus Redensis* ou *Radensis*. Au commencement du IX^e siécle, il étoit gouverné par BERA, qui fonda l'Abbaye d'Alet vers l'an 813, comme le prouve D. Vaissete (*Hist. de Lang.* T. I, p. 738.) Ce Comte étoit fils de Guillaume & proche parent de Béra, Comte de Barcelone. Il eut pour successeur, on ne sait en quelle année, son fils ARGILA, qui fut remplacé, l'an 844 au plus tard, par BÉRA II, son fils, que D. Vaissete (*ibid.* p. 739) ne croit pas différent du Comte de ce nom qui fit en

COMTES DE CARCASSONNE.

tresse à S. Hilaire, comme il le déclare lui-même, (*Hist. de Lang.* T. II, col. 156) il ramena sous ses drapeaux la victoire, & mit en fuite l'ennemi qu'il poursuivit assez loin. A son retour il vit avec étonnement que parmi les morts & les blessés dont le champ de bataille étoit couvert, il n'y avoit aucun des siens. En reconnoissance il fit de grandes donations à l'Abbaye de S. Hilaire en Carcassez. (*Ibid.*) Roger fit deux voyages à Rome, le premier avec sa femme en 981 ou 982, le second en 1002. (*Ibid.* p. 136.) Avant d'entreprendre ce dernier il fit son testament, par lequel il mit sous la *baillie* de sa femme, leurs enfans, quoiqu'ils fussent dès lors en âge de majorité; ce qui étoit conforme au droit écrit suivi en Languedoc, qui permet au pere de donner à sa femme l'administration de ses biens à quelque âge que soient leurs enfans. Roger, par ce même acte, substitua ses domaines aux mâles de sa Maison préférablement aux filles. C'est du moins ainsi que l'ont interprété ses descendans. Ce Comte mourut l'an 1012. (*Ibid.* p. 582.) Il avoit épousé, l'an 970, Adélaïde, dont on ignore l'origine, quoique M. de Marca, suivi par le P. Bouge, la dise issue de la Maison de Pons en Saintonge, & sœur du fameux Baudouin, Sire de Pons. Cette Comtesse lui donna trois fils; Raymond, l'aîné, eut le Comté de Carcassonne, & porta le titre de Comte du vivant de son pere; mais il mourut avant son pere, laissant de son épouse Garsinde, Vicomtesse de Beziers & d'Agde, deux fils en bas âge, Pierre & Guillaume. Bernard, second fils de Roger, eut le Comté de Conserans, le pays de Foix, une portion du Carcassez, & d'autres domaines; Pierre le dernier, fut Evêque de Gironne en 1010, & jouit, après la mort de son frere aîné, par une derniere disposition de son pere, d'une partie du Comté de Carcassonne & de la terre de Foix. Ainsi l'on voit à la fois quatre Comtes de Carcassonne. Roger eut de plus une fille nommée Ermessinde qui épousa Raymond, Comte de Barcelone. (*Ib.* p. 115, 131, 204, 223.)

COMTES PARTICULIERS DE RASEZ.

846, une donation au Monastere d'Exalade dans le Conflant. On ne sait rien des descendans de ce dernier. On voit seulement que vers la fin du IX^e^ siécle, les Comtes de Carcassonne partagerent le Rasez avec les Comtes de Barcelone, après l'avoir possédé jusqu'alors ensemble par indivis.

EUDES.

957. Eudes, second fils d'Arnaud, Comte de Carcassonne, eut pour son partage, comme on l'a dit, le Comté de Rasez. La derniere époque connue de sa vie est l'an 1017. Il laissa un fils, nommé Arnaud, qui lui succéda.

ARNAUD.

1017. Arnaud, fils d'Eudes, remplaça son pere, au plutôt, cette année, dans le Comté de Rasez. Il n'étoit plus en 1030, & Raymond, son fils, lui avoit déjà succédé.

RAYMOND I.

1030. Raymond I, fils & successeur d'Arnaud, fut inquiété par un Seigneur, qui lui disputa le château de Rasez. Il y eut guerre entre eux, & Raymond triompha vers l'an 1034. On ignore combien de tems il vécut depuis; mais il étoit mort en 1059. De Béliarde, son épouse, il eut un fils, nommé comme lui, qui le remplaça.

RAYMOND II.

1059. Raymond II, fils de Raymond I, avoit certainement succédé cette année, peut-être même plutôt, à son pere. Il mourut l'an 1067; & comme il ne laissa point d'enfans, le Comté de Rasez retourna à la branche des Comtes de Carcassonne.

COMTES DE FOIX.

Le pays de Foix, (en latin *Fuxum*) tel qu'il se comporte aujourd'hui, a pour bornes, au Levant & au Septentrion, le Languedoc; au Midi, le Roussillon & les Monts Pyrénées; au Couchant, le pays de Comminges. Il est divisé en haut & bas Foix, qui sont séparés, par ce qu'on appelle le *Pas de la Barre.* Le château de Foix, qui a donné le nom à la province, n'est point connu avant le XI^e^ siécle. Il en est fait mention pour la premiere fois dans le testament de Roger I, Comte de Carcassonne, qui est de l'an 1002. Dans cet acte, le territoire de ce château voisin de l'Abbaye de S. Volusien, n'est simplement nommé que *la terre de Foix.* Il n'acquit le titre de Comté que sous Roger I, fils de Bernard & petit-fils de Roger I, Comte de Carcassonne. Cependant comme Bernard passe pour le premier Comte de Foix, c'est par lui que nous commencerons la Chronologie de ces Seigneurs.

PIERRE-RAYMOND.

1012. Pierre, fils aîné de Raymond, & petit-fils de Roger I, succéda, dans une partie du Comté de Carcassonne, à son pere, & hérita de sa mere, Garsinde, les Vicomtés de Beziers & d'Agde. Dans l'Automne de l'an 1043, il entreprit le pélerinage de S. Jacques, dont il étoit de retour au mois de Mars de l'an 1046. Ce fut alors en effet qu'une Dame, nommée Garsinde, se dessaisit en sa faveur de tous *les alleuds & les fiefs* qui avoient appartenu à Guillaume, Vicomte de Beziers & d'Agde, & à Garsinde, sa fille, mere de ce Comte, à la réserve du château de Mese, de la troisieme partie de ceux de

GUILLAUME-RAYMOND.

1012. Guillaume, second fils de Raymond, & petit-fils de Roger I, partagea avec son frere la portion du Comté de Carcassonne qui avoit appartenu à leur pere. Il vivoit encore, à ce qu'il paroît, en 1034. Guillaume laissa trois fils, Raymond, Pierre & Bernard, qui recueillirent sa succession.

RAYMOND-GUILLAUME, PIERRE-GUILLAUME et BERNARD-GUILLAUME.

1034. La portion du Carcassez que Guillaume avoit laissée à ses enfans, fut encore partagée entre eux. On voit un acte de l'an 1050, ou environ, par lequel Raymond, l'aîné, dispose d'un village du Rasez, sans le consentement de ses freres. On croit qu'il mourut sans postérité. Ses deux autres freres vendirent leur portion le 27 Décembre 1068, à Raymond-Berenger I, Comte de Barcelone, sans faire mention de leur aîné; ce qui donne lieu de croire qu'il étoit déjà mort.

PIERRE-ROGER, ou ROGER II.

1012. Pierre-Roger, troisieme fils de Roger I, & Evêque de Gironne dès 1010, n'avoit d'abord eu par le testament de son pere, fait plusieurs années avant sa mort, que des biens ecclésiastiques; mais Roger, après la mort de son fils aîné, lui donna une part dans le Comté de Carcassonne & dans la terre de Foix, dont il jouit jusqu'à l'an 1050, époque de sa mort.

BERNARD-ROGER.

1012. Bernard, second fils de Roger I, Comte de Carcassonne, hérita de lui avec une partie de ce Comté, celui de Conserans, & la meilleure portion de la terre de Foix. L'an 1036, ou peut-être plutôt, il succéda dans le Comté de Bigorre à Garcie-Arnaud, son beau-frere. Ces domaines après sa mort, arrivée au plus tard en 1038, furent partagés entre ses trois fils, Bernard, Roger & Pierre, qu'il avoit eus de Gersende de Bigorre, sa femme. Gisberge, née aussi de ce mariage, épousa Ramire I, Roi d'Aragon. (*Voy. les Comtes de Bigorre.*)

ROGER I, I^er^ Comte de Foix.

1038. Roger I, fils puîné de Bernard-Roger, lui succéda dans une portion du Carcassez & dans celle de la terre de Foix, qui lui avoit appartenu. L'an 1050, ayant recueilli par la mort de Pierre-Roger, son oncle, la portion de ce dernier do-

COMTES DE CARCASSONNE.

Florensac, de Rovignac, de S. Pons de Mauchiens, & de quelques autres lieux du diocèse d'Agde. (Vaissete, T. II, p. 185.) Pierre-Raymond mourut vers l'an 1060. RANGARDE DE LA MARCHE, son épouse, sœur d'Almodis, Comtesse de Toulouse, lui donna un fils & trois filles. Le fils, nommé Roger, lui succéda; Garsinde, l'aînée des filles, épousa Raymond, fils aîné de Raymond I, Vicomte de Narbonne; Ermengarde, la seconde, fut mariée à Raymond-Bernard, Vicomte d'Albi; Adélaïde, la derniere, épousa, en 1067, Guillaume-Raymond, Comte de Cerdagne. (*Hist. de Lang.* T. II, pp. 147, 168, 192, 208, 220.)

ROGER III.

1060. ROGER III, fils de Pierre-Raymond & de Rangarde, étant fort jeune à la mort de son pere, demeura quelques années sous la tutele de sa mere. Mais il paroît qu'il gouvernoit par lui-même en 1064. Il ne vécut pas beaucoup au-delà; car il étoit mort au commencement de 1067. Comme il n'avoit point eu d'enfans de SIBYLLE, son épouse, il fit sa principale héritiere Ermengarde, sa sœur, épouse de Raymond-Bernard, Vicomte d'Albi & de Nismes. (*Hist. de Lang.* T. II, p. 208.) Ses domaines consistoient dans la plus grande partie du Comté de Carcassonne, dans le Comté de Rasez, & dans les Vicomtés de Beziers & d'Agde. Rangarde sa mere, lui survécut, comme on le voit par une de ses Chartes, où elle fait mention de son dixieme, qui étoit un droit que les loix des Visigoths accordoient aux veuves sur les biens de leurs maris. C'est une des dernieres traces de ces loix en Languedoc, où les loix romaines prévalurent entièrement à la fin du XI^e siécle. (*Hist. de Lang.* T. II, p. 224.)

ERMENGARDE ET RAYMOND-BERNARD.

1067. ERMENGARDE ne garda pas long-tems la succession que son frere lui avoit laissée. Prévoyant qu'elle lui seroit contestée par ses cousins, à raison de la substitution du Comté de Carcassonne, faite par Roger I, en faveur des mâles de sa Maison, elle vendit, de concert avec RAYMOND-BERNARD, son époux, le 2 Mars 1067, le Comté de Carcassonne, &c, par un autre acte du même jour, le Rasez, à Raymond-Bérenger I, Comte de Barcelone. Mais onze jours après, Rangarde, mere d'Ermengarde, donna au Comte de Cerdagne Guillaume-Raymond, son gendre, à sa femme Adélaïde, & à leurs enfans, le Comté de Rasez avec ses dépendances, s'en réservant l'usufruit. Guillaume-Raymond fit néanmoins, le 27 Sept. suivant, la vente de ses droits sur les domaines de la Maison de Carcassonne au même Comte de Barcelone; ce qui fut confirmé, le 21 Avril 1071, par la Comtesse Rangarde. La Charte de cette confirmation est le dernier acte de l'acquisition que le Comte de Barcelone fit du Carcassez & du Rasez. (*Hist. de Lang.* T. II, p. 217.) Mais ce que les Comtes de Barcelone acquirent ne fut proprement qu'un droit de suzeraineté sur le Carcassez & le Rasez; car le domaine utile de ces deux Comtés passa, comme nous le verrons, aux descendans d'Ermengarde. (*Voy.* Raymond-Bérenger I, *Comte de Barcelone.*)

RAYMOND-BÉRENGER I.

1070. RAYMOND-BÉRENGER I, devenu Comte de Carcassonne, fut sommé, par Guillaume IV, Comte de Toulouse, de lui faire hommage & serment de fidélité pour le pays de Lauraguais compris dans son acquisition. Le Comte de Barcelone & son fils aîné firent d'abord quelque difficulté sur ce qu'il ne se trouvoit alors personne qui eût vu que le pere & l'aïeul du Comte de Toulouse eussent reçu cet hommage : mais ils s'accorderent ensuite aux conditions suivantes : 1° Guillaume céda à Raymond-Bérenger, à son fils, à leur postérité & *à celui qui auroit le Comté de Carcassonne*, tout ce qu'il possédoit de son chef ou qu'il avoit acquis au château de Laurac (qui avoit donné son nom au pays de Lauraguais), ou dans ses dépendances, pour la somme de 10 mille mancuses de Barcelone, montant à 432 onces d'or; 2° le Comte de Barcelone s'engagea, tant pour lui que pour sa postérité, de tenir en fief le château de Laurac & ses dépendances du Comte de Toulouse & de ses descendans. L'acte fut passé à Carcassonne le 7 Septembre 1071, en présence de Raymond, Comte de Rouergue, frere du Comte de Toulouse, de Roger, Comte de Foix, & de divers autres Seigneurs. (Vaissete.) Le Comte Raymond-Bérenger I finit ses jours l'an 1076. (Voy. *les Comtes de Barcelone.*)

RAYMOND-BÉRENGER II.

1076. RAYMOND-BÉRENGER II conserva les Comtés de Carcassonne & de Rasez sur le pied que son pere, Raymond-Bérenger I, les lui avoit laissés. Sa mort arriva l'an 1082. (Voy. *les Comtes de Barcelone.*)

BERNARD-ATTON, PREMIER VICOMTE DE CARCASSONNE.

1083. Après la mort de Raymond-Bérenger II, les Chevaliers des environs de Carcassonne ayant formé le siége de cette ville, BERNARD-ATTON, Vicomte d'Albi, d'Agde, de Nismes & de Beziers, Seigneur de Lauraguais, fils de Raymond-Bernard & d'Ermengarde, engagea les habitans à se rendre à lui. Bientôt après, lui & sa mere, recouvrerent tous les autres domaines que celle-ci avoit aliénés en faveur de Raymond-Bérenger I, Comte de Barcelone. C'est ce que l'on voit par les sermens de fidélité qu'ils reçurent des principaux Seigneurs du Carcassez, du Rasez & du Lauraguais. (*Hist. de Lang.* T. II, p. 369.) L'an 1095, Roger II, Comte de Foix, & neveu de Roger I, revendiqua ces domaines, comme réunissant les droits des mâles de la Maison de Carcassonne. Mais il s'accommoda la même année avec Ermengarde & son fils, par un Traité du 21 Avril, au moyen duquel il leur abandonna toutes ses prétentions. L'an 1096, Raymond-Bérenger III, Comte de Barcelone, redemande, mais en vain, à Bernard-Atton le Comté de Carcassonne, suivant la promesse que ce dernier lui avoit faite de le lui rendre à sa majorité.

Bernard-Atton se croise, l'an 1101, pour la Terre-Sainte, où il va joindre le Comte Raymond de S. Gilles, & d'où il ne revint qu'après la mort de ce Prince, arrivée l'an

COMTES DE FOIX.

maine qu'il possédoit, suivant le Traité fait entre eux, il érigea le pays de Foix en Comté. Roger fit sa demeure dans le château de ce nom, & ce château donna naissance à une ville dont la Seigneurie appartenoit à l'Abbaye de S. Volusien. Depuis ce tems la terre de Foix s'agrandit, & passa de beaucoup les bornes qu'elle avoit dans son origine. Roger mourut l'an 1064, sans laisser d'enfans de son épouse AMYCA.

PIERRE, COMTE DE FOIX.

1064. PIERRE, troisieme fils de Bernard-Roger, hérita de Roger I, son frere, le Comté de Foix. La mort l'en dépouilla l'an 1070. Il avoit épousé, non pas Amélie, comme un célebre Généalogiste le prétend, mais LEDGARDE, qui lui donna deux fils, Roger & Pierre. (Vaissete, T. II, col. 586.)

ROGER II.

1070. ROGER II, fils aîné de Pierre, le remplaça dans le Comté de Foix. Il avoit sur le Comté de Carcassonne des prétentions qu'il avoit commencé de faire valoir dès le vivant de son pere; ce qui porta Ermengarde & son fils Bernard-Atton, qui possédoient ce pays, à le vendre au Comte de Barcelone. L'an 1095, il prit la résolution de passer à la Terre-Sainte; & comme il se voyoit alors sans enfans, il abandonna tous ses droits sur le Carcassez à Ermengarde & à son fils. La même année il fut excommunié par le Légat Gaurier, Evêque d'Albano, pour avoir usurpé des biens ecclésiastiques; excommunication qui fut renouvellée dans la suite par le Pape Pascal II. Pour faire lever l'anathême, il restitua, l'an 1108, une partie de ces biens. (Vaissete, T. II, p. 358 & 359.) Roger mourut l'an 1124, ou l'an 1125 avant Pâque. On le regarde comme le fondateur de la ville de Pamiers, bâtie autour & sur le territoire de l'Abbaye de S. Antonin de Frédelas (aujourd'hui Cathédrale) qui appella dans la suite les Comtes de Foix en paréage. Roger avoit été marié deux fois. SICARDE, sa premiere épouse, ne lui donna point d'enfans. Ce fut avec elle qu'il fit en 1074 une ample donation de fonds à l'Abbaye de Cluni, pour bâtir un Monastere dans le lieu dit *Garannum.* (*Arch. de Cluni.*) De STEPHANIE, ou ETIENNETTE, la seconde, il eut quatre fils, Roger, Bernard, Pierre & Raymond. Le second mourut avant son pere, les trois autres posséderent par indivis le Comté de Foix; mais l'aîné porta seul le titre de Comte. (Vaissete, *ibid.* pp. 349-388-786.)

ROGER III.

1125 au plus tard. ROGER III, fils & successeur de Roger II, s'unit, l'an 1124 (peut-être du vivant de son pere) avec ses freres, Pierre & Raymond, pour faire revivre les prétentions de leur Maison sur le Comté de Carcassonne. Mais l'année suivante (1125) ils firent un Traité de paix qui assura la possession de ce domaine au Vicomte Atton. L'an 1142, nou-

COMTES DE CARCASSONNE.

1105. (*Ibid.* p. 335.) A son retour il eut de nouveaux démêlés avec le Comte de Barcelone. Il en eut aussi avec l'Archevêque de Narbonne, qui s'accommoderent par un Traité. (*Ibid.* p. 342.) Il n'en fut pas de même par rapport au Comte de Barcelone. Ce dernier pratique, l'an 1107, dans Carcassonne une intelligence qui le rend maître de la ville. Elle est presque aussitôt reprise par Bernard-Atton dont le fils aîné, Roger, traite cruellement les principaux habitans au mépris de la capitulation. Le Comte de Barcelone recommence la guerre, l'an 1112, pour le Comté de Carcassonne. Bernard-Atton l'attend de pied ferme; mais comme les deux Princes étoient sur le point d'en venir aux mains, ils s'accommodent, le 12 Juin de la même année, par un Traité qui assure la possession de ce Comté à Bernard-Atton. Celui-ci continua cependant de se qualifier simplement Vicomte de Carcassonne, comme il avoit fait jusqu'alors.

L'an 1113, Bernard-Atton renonce au droit qu'il s'étoit attribué jusqu'alors de s'emparer des dépouilles des Evêques de Carcassonne, quand ils venoient à mourir, & rend à l'Eglise de cette ville les biens qu'il avoit usurpés sur elle. Il part l'an 1118, pour aller au secours d'Alfonse I, Roi d'Aragon, contre les Maures. (*Ibid.* p. 380.) L'an 1124, avec l'aide du Comte de Toulouse, il reprend la ville de Carcassonne sur les habitans, qui, dans une sédition, l'en avoient chassé. Y étant rentré, il exigea des Nobles, ses vassaux, un nouveau serment de fidélité, enleva aux Chefs des rebelles les Maisons fortes qu'ils avoient dans la ville, & les donna en fief à seize d'entre ceux qui dans ses disgraces lui avoient montré le plus d'attachement. Ces Gentils-hommes, qualifiés Châtelains, promirent par serment au Vicomte de garder fidelement la ville, les uns pendant quatre mois de l'année, les autres pendant huit, & d'y résider durant ce tems avec leur famille & leurs vassaux. C'est ce qui a donné l'origine, à ce qu'il paroît, *aux mortes payes* de la Cité de Carcassonne, qui sont des bourgeois, lesquels en ont encore la garde, & jouissent pour cela de diverses prérogatives. (*Ibid.* p. 393.) La même année, Roger III, Comte de Foix, fait revivre les prétentions de sa Maison sur ce même Comté de Carcassonne, & déclare la guerre à Bernard-Atton pour l'obtenir. Mais bientôt après ils s'accommodent, & font la paix l'année suivante. L'an 1130, Bernard-Atton meurt à Nismes: il changea le titre de Comte de Carcassonne en celui de Vicomte, parce que l'accommodement qu'il avoit fait avec le Comte de Barcelone portoit qu'il tiendroit de lui ce domaine en fief. Ce n'étoit pas le seul dont il jouit avec ce titre. Il étoit le quatrieme Vicomte d'Albi & de Nismes de son nom; il possédoit outre cela les Vicomtés de Beziers & d'Agde, avec d'autres fiefs considérables. De Cécile, son épouse, fille naturelle de Bertrand II, Comte de Provence, & d'Alimburge, qu'il avoit épousée l'an 1083, morte en 1150, il laissa trois fils & quatre filles. Par son testament il institua Roger, l'aîné, Vicomte de Carcassonne & d'Albi; Raymond-Trencavel, son second fils, eut les Vicomtés de Beziers & d'Agde; & Bernard-Atton, le troisieme, la Vicomté de Nismes. Le pere, en faisant ce partage, substitua les trois fils l'un à l'autre dans leurs domaines. Ermengarde, l'aînée des filles, épousa, l'an 1110, Gaufred, Comte de Roussillon. (*Ibid.* pp. 348, 380, 394.)

ROGER I.

1130. Roger I, fils aîné de Bernard-Atton & de Cécile de Provence, en succédant à son pere dans le Carcassez & le Rasez, semble avoir voulu rendre à ces domaines le titre de Comté. Du moins voit-on des actes de l'an 1138, où il se dit Comte de Carcassonne & de Rasez: dans d'autres, il se qualifie simplement *Roger de Beziers*. L'an 1142, Roger III, Comte de Foix, fait revivre, les armes à la main, ses prétentions sur le Comté de Carcassonne, où il enleve plusieurs châteaux. » Roger, Vicomte de Carcassonne & » le Vicomte de Beziers son frere, fonderent en 114[illegible] la ville de Montolieu, auprès » de l'Abbaye de S. Jean de Valséguier. C'est ce que nous apprenons, 1° par un acte, » suivant lequel l'Abbé de ce Monastere & ses Religieux promettent avec serment, le » 3 Juin de cette année, de rendre aux deux Vicomtes *le château & le bourg de Montolieu* toutes les fois qu'ils en seroient requis; 2° par un accord passé entre eux le 26 du » même mois, dans lequel le Vicomte Roger déclare qu'il a fait bâtir un château.... » appellé autrefois le château de Mallast, aujourd'hui de Montolieu, dans la vue de » pourvoir à la sûreté de ce Monastere..... du consentement de l'Abbé Bernard, de » Pons, Evêque de Carcassonne, &c.... Telle est l'origine de cette petite ville «. (*Hist. de Lang.* T. II, pp. 439, 440.) L'an 1150, vers la mi-Août, le Vicomte Roger I meurt au château de Fanjaux dans le Lauraguais. Il avoit été marié, 1° avec Adélaïde, sœur de Baudouin, Seigneur de Pons en Saintonge; 2°, l'an 1139, avec Bernarde, fille de Bernard III, Comte de Cominges. Comme il n'avoit point d'enfans de ces deux femmes, il laissa tous ses domaines à Raymond-Trencavel, son frere, Vicomte de Beziers & d'Agde.

RAYMOND-TRENCAVEL I.

1150. Raymond-Trencavel, second fils de Bernard-Atton, ne recueillit pas sans contradiction la succession que Roger, son frere, lui avoit laissée. Elle lui fut d'abord contestée par Bernard-Atton, Vicomte de Nismes, son autre frere, mécontent de n'avoir point eu de part dans le testament de Roger. Mais ils s'accommoderent au moyen de la ville d'Agde, que Raymond-Trencavel céda à son frere. (*Hist. de Lang.* T. II, p. 467.) D'un autre côté, Raymond-Bérenger IV, Comte de Barcelone, voulut faire revivre ses droits sur le Carcassez & le Rasez: pour le satisfaire, il fallut que Trencavel reprît en fief de lui le Carcassez, le Rasez & le Lauraguais, avec toutes leurs dépendances. Cet hommage étoit, de la part de Trencavel, un acte de félonie envers le Comte de Toulouse, son Suzerain. Raymond V, qui possédoit alors ce Comté, ne tarda pas à l'en punir. L'an 1153, il lui déclara la guerre, & l'ayant pris dans une bataille, il le mit dans une étroite prison, d'où il ne sortit que l'an 1155, vers le mois d'Avril, après avoir reconnu la Suzeraineté des Comtes de Toulouse, & promis une forte rançon. (*Ibid.* pp. 472, 473.) L'an 1157, il se ligue avec le Comte de Barcelone, qu'il reconnoît de nouveau pour son Suzerain, & Henri II, Roi d'Angleterre, contre le Comte de Toulouse. Il accompagna le Monarque, l'an 1159, dans son expédition du Toulousain. A

COMTES DE FOIX.

veau démêlé sur ce sujet avec le Vicomte Roger, successeur d'Atton. Le Comte de Foix lui enleve plusieurs châteaux, aidé par le Comte de Toulouse & d'autres Seigneurs. La date de sa mort n'est point certaine; mais on n'a aucune preuve qu'elle ait devancé l'an 1149. De Chimene, ou Ximene, fille de Bérenger III, Comte de Barcelone, qu'il avoit épousée vers l'an 1118, il eut un fils, qui suit, & une fille nommée Bradimene, mariée en 1132 à Guillaume d'Alone, Vicomte de Sault dans le Rasez. (Vaissete, T. II, pp. 349-388-408-468.)

ROGER-BERNARD I.

1149. Roger-Bernard I, fils & successeur de Roger III, reçut, l'an 1149, l'hommage des Seigneurs de Mirepoix, dont il étoit Suzerain en qualité de Comte de Foix. Il reconnut de son côté, l'an 1151, pour son Seigneur le Comte de Barcelone, quoique ses Etats fussent originairement, non en partie, comme dit M. de Marca, mais en totalité, dans la mouvance des Comtes de Toulouse. Mais ceux-ci avoient alors perdu de vue leurs droits à cet égard, ou du moins avoient intérêt de les dissimuler. Ces Princes ne furent pas également inattentifs sur les autres parties de leur mouvance. (Vaissete, T. II, pp. 468-486.) L'an 1167, Raymond V, Comte de Toulouse disposa, en faveur du Comte de Foix de la ville de Carcassonne, du Carcassez & du Rasez, & de tout ce qui appartenoit à Roger, fils de Raymond-Trencavel, & cela en punition de l'hommage que Roger, son vassal, avoit rendu au Roi d'Aragon. (*Ibid.* pag. 469.) Ce fut l'an 1168 que Roger-Bernard fut appellé en paréage, pour le haut domaine de la ville de Foix, par l'Abbé de S. Volusien, paréage qui subsiste encore de nos jours. L'an 1185, Alfonse II, Roi d'Aragon, lui donna le gouvernement du Marquisat de Provence. Il alla résider dans ce pays, & mourut au mois de Novembre 1188, comme il retournoit dans ses Etats. De Cécile, fille de Raymond-Trencavel I, Vicomte de Carcassonne, qu'il avoit épousée au mois de Juillet de l'an 1151, il eut deux fils, Roger, mort en 1182, & Raymond-Roger, qui suit, avec trois filles. (*Ibid.* p. 500.)

RAYMOND-ROGER.

1188. Raymond-Roger, étant fils unique à la mort de Roger-Bernard, son pere, lui succéda dans tout le Comté de Foix. Il accompagna, l'an 1190, le Roi Philippe-Auguste à la Terre-Sainte, où il fit ses premieres armes. (Vaissete, T. III, p. 79-88.) Il eut guerre, l'an 1197, avec les Comtes de Cominges & d'Urgel, pour les limites, à ce qu'on croit, de leurs Etats. Cette guerre où Raymond-Roger eut d'abord l'avantage, finit par une bataille qu'il perdit le 26 Février de l'an 1204, & où il fut fait prisonnier avec le Vicomte de Castelbon, son beau-frere. Sa captivité dura jusqu'au mois de Mars 1208. Ce fut le Roi d'Aragon qui obtint son élargissement par un Traité de paix qu'il ménagea le 17 de ce mois entre les par-

COMTES DE CARCASSONNE.

son retour, il abolit à Beziers, moyennant une somme considérable qu'il reçut des Juifs, une coutume qui leur étoit fort onéreuse. Tous les ans, le jour des Rameaux, l'Evêque montoit en chaire pour exhorter le peuple à tirer vengeance des Juifs qui avoient crucifié J. C., après quoi il donnoit la bénédiction aux auditeurs, avec permission d'attaquer ce peuple & d'abattre ses maisons, le tout à coups de pierres seulement; ce qui ne se faisoit jamais sans qu'il y eut beaucoup de sang répandu. L'attaque duroit l'espace de 15 jours.

Trencavel étoit toujours brouillé avec le Comte de Toulouse. L'an 1163, il se réconcilie avec ce Prince par ordre & en considération du Roi Louis le Jeune. (*Ibid.* p. 498.) La fin de Trencavel fut aussi affreuse que peu méritée. Il étoit allé au secours d'un de ses neveux attaqué par ses ennemis. Pendant la marche, un bourgeois de Beziers prit querelle avec un Chevalier & lui enleva un cheval de charge. Sur les plaintes que le Gentil-homme lui porta de cette offense, le Vicomte fit arrêter le bourgeois, & le remit entre les mains des Chevaliers qui le punirent d'une peine légere, à la vérité, mais propre à le déshonorer pour le reste de ses jours. Tous les bourgeois de Beziers, furieux de cet outrage, conspirerent pour en tirer veangence. Trencavel étant de retour de son expédition, ils vont le trouver en le suppliant de réparer la honte qui rejaillit sur tout le corps de la bourgeoisie. Naturellement honnête & civil, Trencavel leur répond qu'il prendra conseil des principaux habitans, & il assigne un jour pour réparer ce que les circonstances l'avoient obligé de faire. On parut satisfait de sa réponse. Le jour venu (c'étoit un Dimanche 15 Octobre 1167), il se rend à l'Eglise de la Madeleine, accompagné des gens de sa Cour. Les principaux habitans arrivent armés de cuirasses & de poignards sous leurs habits. Celui qui se prétendoit offensé s'avance le premier, & dit au Vicomte : *Voici un malheureux ennuyé de vivre. Dites-nous maintenant, Monseigneur, êtes-vous disposé à réparer le mal qu'on m'a fait ?* Le Vicomte répond honnêtement qu'il est prêt à s'en rapporter là-dessus au conseil des Seigneurs & à l'arbitrage des citoyens, comme il l'avoit promis. *Vous direz fort bien*, répliqua le bourgeois, *si ma honte pouvoit recevoir quelque réparation. Mais cela étant impossible, elle doit se laver dans votre sang.* Aussitôt les conjurés tirent leurs armes, se jettent sur leur Seigneur & l'assassinent devant l'autel avec ses amis & ses Barons, malgré les efforts de l'Evêque qui eut les dents cassées en le défendant. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 17 & 18.) Il avoit épousé, 1° ADÉLAÏDE, dont on ignore l'origine; 2° SAURE, qui se qualifioit Comtesse. Du premier lit il eut Cécile, mariée en 1151 à Roger-Bernard, Comte de Foix; du second, Roger, qui lui succéda dans tous ses domaines, & Raymond, qui fut simplement appanagé; avec deux filles, Adélaïde, femme de Sicard, Vicomte de Lautrec, & Béatrix mariée à Raymond VI, Comte de Toulouse. (*Ibid.* p. 473-550.)

ROGER II.

1167. ROGER II, fils de Raymond-Trencavel, n'avoit que 18 ans lorsqu'il succéda à son pere dans les Vicomtés de Carcassonne, de Rasez, de Beziers & d'Albi. Mais il en fut privé presque aussitôt par le Comte de Toulouse, pour avoir fait hommage à Alfonse II, Comte de Barcelone & Roi d'Aragon. L'intérêt avoit dicté cet hommage; Roger vouloit par là se ménager la protection de ce Prince, pour l'aider à tirer vengeance de l'assassinat de son pere. Roger-Bernard, que le Comte de Toulouse lui substitua, ne put néanmoins se mettre en possession de cette depouille. Le Vicomte Roger se maintint dans ses domaines par la protection du Roi d'Aragon. Résolu de venger sur les habitans de Beziers la mort de son pere, il se concerte, l'an 1169, pour ce dessein avec le Roi d'Aragon. Ayant obtenu de lui des soldats, il les fait entrer par pelotons dans Beziers, sous prétexte de les faire passer par cette ville pour une expédition lointaine. Mais, lorsqu'ils se trouverent supérieurs aux bourgeois, ils font main-basse sur eux, pendent les principaux à des potences, & leur font ainsi payer la juste peine de leur crime. On ne fit quartier qu'aux Juifs qui n'avoient point apparemment trempé leurs mains dans le sang de Trencavel, aux femmes & aux filles, que les soldats du Roi d'Aragon épouserent ensuite pour repeupler la ville. (*Hist. de Lang.* T. II, p. 348.) Roger fit quelques tems après son entrée dans Beziers, accompagné de Bernard qui en étoit Evêque. Les nouveaux habitans les reçurent avec joie; mais pour se dédommager des grandes dépenses qu'ils avoient faites auparavant pour recouvrer cette ville, ils leur imposerent une redevance annuelle de trois livres de poivre par famille. C'étoit un tribut considérable, parce que cette denrée étoit fort chere alors. Roger, l'an 1171, fait sa paix avec le Comte de Toulouse, qui lui donne en mariage sa fille ADÉLAÏDE, qu'il avoit eue de Constance de France. En considération de cette alliance, le Roi Louis le Jeune lui donna la Châtellenie de Minerbois, pour la tenir immédiatement de la Couronne. L'an 1177, il se ligue avec Ermengarde, Vicomtesse de Narbonne, & d'autres Seigneurs, contre son beau-pere, dont il étoit mécontent. Il est excommunié, l'an 1178, par le Cardinal de S. Chrysogone, pour avoir mis en prison l'Evêque d'Albi, sous la garde des Albigeois qu'il favorisoit. L'an 1184, il fait la paix avec le Comte de Toulouse; mais dès l'année suivante il se brouille avec lui, & retourne sous le vassellage d'Alfonse, Roi d'Aragon. Roger meurt, le 20 Mars 1194, (N. S.) à l'âge d'environ 50 ans; son corps fut porté dans le Monastere de Cassan au diocèse de Beziers. (Vaissete, T. III, p. 90.) En mourant, il institua tuteurs de son fils, Bertrand de Saissac & d'autres Seigneurs, à l'exclusion de son épouse qui lui survécut jusqu'à l'an 1201 au plus tard. Cette Vicomtesse, appellée Alearde de Burlats dans les Poëtes provençaux de Nostradamus, parce qu'elle avoit été élevée au château de Burlats en Albigeois, fut l'objet de la passion d'Alfonse IV, Roi de Castille & du Troubadour Arnaud de Marveil, qu'elle fut obligée de renvoyer pour ne pas déplaire au Roi. (Millot, *Hist. des Troub.* T. I, p. 71.)

RAYMOND-ROGER.

1194. RAYMOND-ROGER, né, l'an 1185, du Vicomte Roger II & d'Adélaïde de Toulouse, demeura sous la tutele de Bertrand de Saissac jusqu'à l'an 1199, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 14 ans, terme fixé dans les provinces méridionales de France pour la majorité des enfans de qualité. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 74.) Vers la fin de cette même année, ou au commencement de la suivante, il perdit sa mere, qui prenoit le

COMTES DE FOIX.

ties. (Voy. *les Comtes d'Urgel.*) L'an 1209, sur les accusations d'hérésie & d'impiété, formées par l'Abbé de S. Antonin, contre le Comte de Foix, Simon de Montfort, Général des Croisés, entra dans son pays, enleva plusieurs de ses places, & l'obligea de lui donner en ôtage son fils Aymeri; jusqu'à ce qu'il se fût purgé des accusations intentées contre lui. Raymond-Roger, fatigué des mauvais procédés de Montfort, se jette, l'an 1211, dans le parti du Comte de Toulouse. Averti de la marche d'un corps de 6 mille Allemands qui alloient joindre les Croisés au siége de Lavaur, il les surprend vers Montjoire, à deux lieues de Toulouse, & les taille en pieces. La même année, il aide le Comte de Toulouse à défendre sa capitale assiégée par les Croisés, fait plusieurs sorties avantageuses sur eux, & les force à lever le siége. Peu de tems après se donna la fameuse bataille de Castelnaudari, où le Comte de Foix, victorieux au commencement, finit par être complétement défait. L'an 1214, il assiste, avec son fils aîné, au jugement de mort que le Conseil de Raymond VI, Comte de Toulouse, prononça contre Baudouin, frere de Raymond, & tous deux s'en rendent les exécuteurs en pendant ce Prince à un noyer. (*V.* Raymond VI, *Comte de Toulouse.*) Raymond-Roger se joint, la même année, aux Comtes de Toulouse, de Cominges & de Roussillon, pour aller trouver à Narbonne le Cardinal Légat, Pierre de Bénévent, auquel ils font leurs soumissions. Le Comte de Foix les renouvelle l'année suivante à Pamiers; & pour caution de sa sincérité, il remet entre les mains du Légat son château de Foix. De là il part pour le Concile de Latran, où il demande la restitution de ses domaines usurpés par Simon de Montfort. Un Cardinal parle en sa faveur. Foulques, Evêque de Toulouse, présent à l'Assemblée, s'éleve contre ce discours, & voici une de ses raisons. » Le Comte de Foix ne peut disconvenir que son Comté ne soit rempli » d'Hérétiques; car après que le château de Montségur a été pris, on a » fait brûler tous les habitans «. Le Concile cependant nomma des Commissaires pour examiner la demande du Comte de Foix. Montfort traverse leurs opérations, cherche querelle au Comte, & le force à rompre la treve qu'il avoit jurée avec lui. L'an 1217, il assiége le château de Montgrenier, défendu par Roger-Bernard, fils du Comte, & l'emporte au bout de six semaines. Nouveau siége de Toulouse, commencé par les Croisés, vers la fin de Septembre de la même année. Le Comte de Foix se jette dans la place, commande à toutes les sorties des assiégés, & oblige enfin les ennemis à lever le siége après la mort de leur Général, arrivée le 25 Juin de l'an 1218. L'année suivante, le Comte de Foix combat pour le Comte de Toulouse à la bataille de Basiege, contre les Croisés, & a la meilleure part à la victoire remportée par ce dernier. L'an 1223, il fait en hiver le siége de Mirepoix, & emporte la place; mais s'y étant morfondu, il meurt au mois d'A-

COMTES DE CARCASSONNE.

titre de Comtesse, quoique son époux ne se qualifiât que Vicomte. Quelques-uns l'ont qualifiée Comtesse de Burlats, parce qu'elle avoit été élevée, comme on l'a déjà dit, au château de ce nom. Raymond-Roger, l'an 1201, se ligue avec le Comte de Foix, contre le Comte de Toulouse, son oncle. L'an 1209, voyant les Croisés déterminés à s'emparer de ses domaines, sous prétexte qu'il favorisoit les Hérétiques, il va trouver à Montpellier le Légat Milon, qui refuse de l'écouter. Les Croisés, le 22 Juillet de la même année, lui enlevent d'assaut Beziers, où ils font un massacre horrible, sans distinction d'âge, de sexe ni de religion. Ce qui est de plus déplorable, c'est que cette exécution fut ordonnée par un des Légats de la Croisade. Avant le sac de la ville on lui avoit demandé comment on y pourroit discerner les Catholiques des Hérétiques. Craignant que quelqu'un de ceux-ci n'échappât en se confondant avec les premiers, *Tuez tout*, répondit-il, *Dieu connoît ceux qui sont à lui*. Le premier Août suivant, le Vicomte est assiégé lui-même dans Carcassonne où il s'étoit jetté avec ses vassaux. Contraint de rendre la place le 15 Août, après avoir fait des prodiges de valeur, il est arrêté contre la foi de la capitulation, & livré à Simon de Montfort, qui le fait mettre dans une étroite prison où il meurt à l'âge de 24 ans, le 10 Novembre de la même année 1209, non sans soupçon, dit D. Vaissete, qu'on avoit avancé ces jours. Il fut inhumé à l'Abbaye de Bolbone dont il étoit un insigne bienfaiteur. Ce Prince, neveu, à la mode de Bretagne, du Roi Philippe-Auguste, étoit Vicomte de Carcassonne, de Rasez, d'Albi, de Beziers, Seigneur de Lauraguais, du Minerbois, du Terménois, & de divers autres domaines. Il laissa d'AGNÈS DE MONTPELLIER, son épouse, qui lui survécut, un fils unique, qui suit.

RAYMOND-TRENCAVEL II.

1209. RAYMOND-TRENCAVEL II, fils unique de Raymond-Roger, n'étoit âgé que de deux ans à la mort de son pere. Il étoit alors entre les mains de Raymond-Roger, Comte de Foix, son proche parent, sous la garde duquel son pere l'avoit mis. Il n'avoit hérité que des droits sans possession, parce que tous ses domaines étoient sous la main de Simon de Montfort, Chef des Croisés, qui en avoit usurpé même les titres depuis la prise de Carcassonne. Il rentre dans cette ville, l'an 1224, après la retraite d'Amauri de Montfort, fils de Simon, & recouvre bientôt le reste de ses Etats. La même année, il se soumet à l'Eglise, & promet de poursuivre les Hérétiques, dans les deux fameuses conférences tenues à Montpellier à la Pentecôte & à l'Assomption; mais ces soumissions ne le réconcilierent point extérieurement à l'Eglise, non plus que le Comte de Toulouse, par les intrigues de l'am-

COMTES DE FOIX.

vril de la même année, avec la réputation de l'un des plus grands Capitaines de son siécle. Son nom se rencontre aussi parmi les Poëtes provençaux, dont il fut le Mécene & l'émule. Le corps de ce Prince fut inhumé dans l'Abbaye de Bolbone. Pierre de Vaux-Cernai, *guidé par la passion & par l'aigreur*, dit l'Historien de Languedoc, fait le portrait le plus désavantageux de ses mœurs & de sa conduite. » Mais il est certain, ajoute-t-il, que le » plus grand reproche qu'on puisse lui faire par rapport à la foi, c'est d'avoir toléré les » Hérétiques dans ses domaines & d'avoir souffert que ses proches les favorisassent «. Car il protesta toujours qu'il étoit exempt d'hérésie. (*Ibid.* p. 331.) Il laissa de PHILIPPE, son épouse, dont on ignore la Maison, deux fils & deux filles. Roger-Bernard, l'aîné, lui succéda dans le Comté de Foix; Aymeri, le second, étoit entre les mains de la Maison de Montfort depuis l'an 1209, & le pere en mourant chargea l'aîné de le racheter. L'aînée des filles, nommée Cécile, fut mariée, l'an 1224, à Bernard V, Comte de Cominges; Esclarmonde, la cadette, épousa, l'an 1236, Bernard d'Alion. (Vaissete, *ibid.* p. 326-330.)

ROGER-BERNARD II, SURNOMMÉ LE GRAND.

1223. ROGER-BERNARD II, en succédant à Raymond-Roger, son pere, dans le Comté de Foix, joignit ce domaine à celui qu'il possédoit déjà par son mariage, contracté, l'an 1202, avec ERMESSINDE, fille & unique héritiere d'Arnaud, Vicomte de Castelbon. Il avoit déjà fait ses preuves de valeur, comme on l'a vu, dans plusieurs expéditions contre les Croisés. La suite de sa vie ne démentit pas ces beaux commencemens. Attaché aux intérêts du jeune Raymond-Trencavel, Vicomte de Carcassonne, dont son pere avoit eu la tutele, il prit les armes avec le Comte de Toulouse, pour le mettre en possession de sa capitale. Le siége de cette ville, qu'ils formerent l'an 1223, fut long & opiniâtre; mais l'arrivée d'Amauri de Montfort les contraignit enfin de le lever. L'an 1226, après avoir fait d'inutiles soumissions au Roi Louis VIII, Roger-Bernard renouvelle la ligue avec le Comte de Toulouse. L'un & l'autre, ainsi que le Vicomte Trencavel, sont excommuniés, l'année suivante, au Concile de Narbonne. L'an 1229, le Comte de Toulouse, réconcilié avec l'Eglise & le Roi S. Louis, déclare la guerre au Comte de Foix, saisit sur lui, comme Suzerain, les terres de Foix, situées en-deçà du Pas de la Barre, & l'exhorte à faire sa paix. Roger-Bernard, ainsi abandonné, prend le parti de la soumission, va trouver le Vice-Légat, Pierre de Colmieu, à S. Jean de Verges, & souscrit, le 16 Juin, à toutes les volontés du Roi & du Prélat. L'an 1237, il est excommunié de nouveau, pour n'avoir pas voulu répondre devant les Inquisiteurs qui l'avoient cité à leur tribunal. Il s'y présente enfin le 12 Mars de l'an 1240, & obtient son absolution. Il meurt, l'an 1241, sur la fin de Mai, dans l'Abbaye de Bolbone, après y avoir pris l'habit monastique, & reçu les derniers Sacremens. Le zele fanatique de l'Inquisition voulut encore poursuivre sa mémoire après sa mort; mais sa réputation triompha de la calomnie. La postérité l'a toujours distingué par le surnom de *Grand*, qu'il avoit si bien mérité par ses vertus civiles & militaires, qui lui conserverent ses Etats au milieu des ruines de ceux de ses voisins. Roger-Bernard laissa d'ERMESSINDE, sa premiere femme, un fils, appellé Roger, qui lui succéda, & une fille, nommée Esclarmonde, qui fut mariée, l'an 1231, avec Raymond, fils du Vicomte de Cardonne. ERMENGARDE DE NARBONNE, sa deuxieme femme, qu'il épousa, l'an 1232, lui donna une fille, nommée Cécile, qui fut alliée, l'an 1236, à Rodrigue-Alvare, Comte d'Urgel.

ROGER IV.

1241. ROGER IV, fils de Roger-Raymond le Grand & d'Ermessinde, Vicomte de Castelbon dès l'an 1237, par la cession de son pere, lui succéde, l'an 1241, dans le Comté de Foix. A peine en eut-il pris possession, qu'il fit hommage à Raymond VII, Comte de Toulouse, pour la partie de ce Comté, située en-deçà du Pas de la Barre, & au Roi de France pour les terres du Carcassez. Mais bientôt, oubliant la fidélité qu'il devoit au second & comme à son Suzerain & comme à son Souverain, il se ligue avec le premier pour lui déclarer la guerre. Revenant ensuite sur ses pas, il se détache du Comte l'an 1242 (& non pas 1243), fait la paix, à son insu, avec le Monarque, & l'engage à le recevoir au nombre de ses vassaux immédiats pour toute l'étendue du Comté de Foix. Le Comte de Toulouse réclame contre ce Traité, non-seulement comme Suzerain, mais aussi comme propriétaire d'une partie du Comté de Foix, attendu que son pere, après l'avoir saisie, en 1229, sur le Comte Roger-Bernard, ne la lui avoit rendue que pour la tenir en commende. L'an 1245, sommation faite de la part du Comte de Toulouse à Roger, de lui remettre ces terres. L'affaire en demeura là, parce que la force n'accompagnoit pas le bon droit. Roger, l'an 1251, soutient la guerre contre le Roi d'Aragon, touchant les domaines qu'il possédoit dans la mouvance de ce Prince. Cette guerre lui réussit fort mal. Celle qu'il eut en 1256, contre Rodrigue Alvare, Comte d'Urgel, son beau-frere, fut plus heureuse. L'an 1265 (N. S.), le 25 Février, Roger meurt, & son corps est inhumé dans l'Abbaye de Bolbone. De BRUNESSINDE DE CARDONNE, son épouse, il laissa un fils, Roger-Bernard, qui suit, & quatre filles; Sibylle, femme d'Aymeri VI, Vicomte de Narbonne; Agnès, mariée, le 13 Octobre 1256, à Eskivat, Comte de Bigorre; Philippe, femme d'Arnaud de Cominges, Vicomte de Conserans, & Esclarmonde, qui épousa, le 12 Octobre 1275, Jacques, Infant d'Aragon. (Vaissete. T. III, p. 572-573.)

ROGER-BERNARD III.

1265. ROGER-BERNARD III avoit, non l'âge de 12 ans, comme quelques-uns l'ont prétendu, *mais celui de* 22, lorsqu'il succéda dans le Comté de Foix à Roger IV, son pere. Il eut cependant pour tuteur Amanieu d'Armagnac, Archevêque d'Auch, jusqu'à 25 ans, âge fixé dans la province pour la majorité. La même année, 1265, il rendit aux Chanoines de S. Antonin, du consentement de ce Prélat, le château de Pamiers. (*Gall. Chr. No.* T. I, *col.* 993.) Il marche, l'an 1272, au secours de Géraud V, Comte d'Ar-

COMTES DE CARCASSONNE.

biticuse Maison de Montfort. Les villes de Carcassonne & d'Albi, l'an 1226, envoient leurs clefs au Roi Louis VIII, alors occupé au siége d'Avignon. Louis, après ce siége, étant arrivé en Languedoc, se rend maître de tout le pays.

L'an 1227, Trencavel est excommunié dans le Concile de Narbonne, avec le Comte de Toulouse, *sans qu'il paroisse*, dit l'Historien de Languedoc, *qu'il fût coupable d'autre crime que d'être fils d'un pere proscrit.* Ce Vicomte, ainsi dépouillé & flétri, se retire auprès du Roi d'Aragon. Il reparoît en armes, l'an 1240, dans le Carcassez, & se rend maître de plusieurs châteaux; il fait le siége de Carcassonne, qu'il est obligé de lever. L'armée françoise l'assiége à son tour dans Montréal, & l'oblige à capituler : il repasse les Pyrénées, & retourne en Catalogne, où il établit son séjour. L'an 1242, le 21 Juillet, il est excommunié de nouveau par l'Archevêque de Narbonne, avec le Comte de Toulouse, dans la Cathédrale de Beziers. N'ayant plus d'espérance de recouvrer ses domaines, il se rend, l'an 1247, à Beziers, & là, devant le portail de l'Eglise, il céde, le 7 Avril, entre les mains du Sénéchal de Carcassonne, tous ses Etats au Roi de France; cession qu'il renouvella la même année, dans le mois d'Octobre, au Roi lui-même, à Paris. Le Roi, par reconnoissance, lui accorda 600 livres de rente en assignats; ce qui revient à 25 mille livres de notre monnoie. *C'est tout ce qui resta*, dit l'Historien de Languedoc, *à l'héritier des Vicomtes de Beziers, de Carcassonne, d'Agde, de Rasez, d'Albi & de Nismes, de tous les biens que ses ancêtres avoient possédés; & cette ancienne Maison qui, depuis la fin de la seconde race, avoit joui des droits régaliens, dans ces six Vicomtés, jusqu'au commencement de la guerre des Albigeois, & qui étoit la plus puissante de toute la province après celle des Comtes de Toulouse, se vit enfin réduite à la condition d'une des moindres du pays : funeste suite d'une guerre de religion, qui força Trencavel, sans aucune faute de sa part, à porter l'iniquité du Vicomte Raymond-Roger, son pere.* Trencavel suivit le Roi dans la Terre-Sainte, & s'y distingua par sa valeur. Il en revint avec ce Prince, & vécut jusqu'en 1263, & peut-être même au-delà. De SAURICE, son épouse, il laissa deux fils, Roger & Raymond-Roger, qui prirent le surnom de *Beziers*. Le premier se croisa en 1269 avec le Roi. On ne trouve plus dans la suite aucune trace des descendans de Trencavel.

COMTES DE FOIX.

magnac, son beau-frere, contre Géraud de Casaubon, pour venger la mort d'Arnaud-Bernard, frere du premier, que l'autre avoit tué dans un combat. Les deux Comtes assiégent dans son château de Sompui, près d'Eause, leur ennemi, malgré la sauvegarde qu'il avoit obtenue du Roi Philippe le Hardi, & sans respect pour les pennonceaux royaux que le Sénéchal de Toulouse avoit fait apposer à la place. S'en étant rendus maîtres, ils la pillent après en avoir massacré les habitans; surquoi le Roi les fait citer à sa Cour pour rendre raison de leur conduite. Le Comte d'Armagnac obéit; mais celui de Foix refuse de comparoître. Il fit plus, pour achever d'irriter le Monarque, il assaillit inopinément le Sénéchal de Toulouse, comme il traversoit le Foix sans dessein de lui nuire, fit prisonniers plusieurs de ses gens, & lui enleva ses bagages. Le Sénéchal eut bientôt sa revanche; car ayant rassemblé promptement les troupes de son ressort, il vint fondre dans le pays de Foix dont il prit les plus fortes places jusqu'au Pas de la Barre; il eut pu même se rendre maître de tout le Comté sans le conseil de quelques personnes qui l'en détournerent. A cette nouvelle, le Roi se met en marche à la tête d'une puissante armée pour achever de réduire le Comte rebelle. Arrivé à Toulouse le 25 & non le 28 Mai, il en part huit jours après, & dirige sa route du côté de Pamiers. Le Roi d'Aragon & le Vicomte de Béarn, beau-pere de Roger-Bernard, viennent à sa rencontre. On entre en conférence, & on convient que le Comte de Foix viendra se remettre à la discrétion du Monarque. Il est arrêté dès qu'il paroît, conduit à la tour de Carcassonne, pieds & poings liés, & son Comté saisi. L'an 1273, après avoir fait satisfaction, il recouvre sa liberté, ses Etats & les bonnes graces du Prince, qui le crée Chevalier, & le renvoie chez lui comblé d'honneurs. L'an 1280, ligué avec plusieurs Seigneurs catalans contre Pierre, Roi d'Aragon, il est fait prisonnier par ce Prince, & envoyé dans le château de Siruana. On ignore la date de sa délivrance; mais il étoit dans l'armée du Roi de France en 1285, lorsque ce Monarque porta la guerre en Catalogne, contre le Roi d'Aragon. Sur les plaintes portées contre lui par l'Evêque de Lescar, dont il envahissoit les terres, l'Archevêque Amanieu, ci-devant son tuteur, assemble, le 29 Août de l'an 1290, un Concile à Nogaro, dans lequel il est frappé d'excommunication s'il ne restitue les terres qu'il a usurpées, & les Evêques de Tarbes & d'Oleron sont chargés de lui signifier ce jugement. (*Gall. Chr. No. ibid.*) La même année, il entre en guerre avec Bernard VI, Comte d'Armagnac, au sujet de la Vicomté de Béarn, que Gaston VII, Vicomte de ce pays, avoit laissée par testament à MARGUERITE, sa fille, épouse du Comte de Foix. Le Roi évoque cette affaire à son Conseil. Roger-Bernard en appelle à son épée, & se met en possession de l'héritage par voie de fait. Cité, le 22 Octobre de la même année, au Parlement de Toulouse, il se soumet, & obtient du Roi son pardon. L'an 1293, duel ordonné par le Parlement de Toulouse entre les deux Comtes, & exécuté à Gisors en présence du Roi, qui sépare les combattans. (Nangis.) Le Comte de Foix, l'an 1296, sert en Gascogne, avec avantage, contre les Anglois sous les ordres de Robert, Comte d'Artois. Il meurt le 3 Mars de l'an 1302 (N. S.) à Tarascon, possesseur du Béarn, qu'il transmit avec ses autres domaines à son fils Gaston. Ce fils étoit le seul qu'il laissoit de Marguerite, son épouse. Cette Princesse lui donna encore quatre filles, qui lui survécurent : Constance, qui épousa Jean de Levis, fils de Gui, Seigneur de Mirepoix, dont la Maison subsiste encore de nos jours; Mathe, qui fut mariée, l'an 1294, à Bernard, fils de Centule III, Comte d'Astarac; Marguerite, femme de Jourdain de Lille; & Brunissende, qui épousa, du vivant de son pere, Hélie VII, Comte de Périgord.

GASTON I.

1302. GASTON I eut à peine succédé à Roger-Bernard, son pere, qu'il prit les armes pour défendre le Béarn, attaqué par les Comtes d'Armagnac & de Cominges. L'an 1304, (N. S.) le Roi Philippe le Bel, étant à Toulouse, pacifie leur querelle par un Arrêt, daté du jeudi après la S. Vincent (23 Janvier.) Ils reprennent les armes en 1308 : le Pape Clément V leur enjoint de les mettre bas; Gaston le refuse, & il est excommunié; il se soumet ensuite, & obtient son absolution. L'an 1309, le samedi après la S. George, (26 Avril) le Parlement de Paris, assemblé à Cachant, rend un Arrêt sur le fait de la Vicomté de Béarn. Le Comte de Foix ne veut point y déférer. Il est arrêté & mis en prison au Châtelet; mais peu de tems après, au moyen de quelques soumissions, il est élargi. L'an 1315, il suit le Roi Louis Hutin à la guerre de Flandre. A son retour, il tombe malade à l'Abbaye de Maubuisson, où il avoit accompagné le Monarque, il y meurt le samedi, jour de Sainte Luce, 13 Décembre, & son corps est transporté à l'Abbaye de Bolbone. Il avoit épousé JEANNE d'ARTOIS, fille de Philippe d'Artois, Seigneur de Conches, dont il eut trois fils & trois filles. Gaston, l'aîné, lui succéda dans le Comté de Foix; Roger-Bernard, le 2e, eut en partage la Vicomté de Castelbon, & d'autres terres de sa Maison, situées dans les Etats d'Aragon; Robert, le 3e, devint Evêque de Lavaur. (*Voy.* Ermengaud X, *Comte d'Urgel.*)

GASTON II.

1315. GASTON II, fils aîné de Gaston I & son successeur, âgé seulement de 7 ans à la mort de son pere, demeura sous la tutele de Jeanne d'Artois, sa mere. Cette tutele fut revendiquée, mais inutilement, par Marguerite, son aïeule, à raison du peu de sens & de la mauvaise conduite de sa bru. L'an 1329, Sentence arbitrale de Philippe de Navarre, Comte d'Evreux, datée de Tarbes le 19 Octobre, pour terminer les différends des Maisons de Foix & d'Armagnac. Gaston, irrité de la vie licencieuse de sa mere, obtient, l'an 1331, du Roi Philippe de Valois, un ordre pour la faire renfermer.

Les Castillans étant en guerre avec les Navarrois, le Comte de Foix marche, l'an 1335, au secours des seconds, & arrive dans le tems que les deux armées étoient aux prises devant Tudele. Déja les Navarrois, commandés par Henri de Solis, leur Viceroi, commençoient à prendre la fuite. Gaston les ramene au combat, & les rend victorieux à leur tour. Il auroit même enlevé Logrogno sans la bravoure d'un Espagnol nommé Ruy Dias de Gaona, qui soutint presque seul, à la tête du pont, tout l'effort de l'armée ennemie, & périt couvert de blessures & de gloire.

SUITE DES COMTES DE FOIX.

Gaston, l'an 1337, sert utilement la patrie dans la guerre de Guienne. Il passe l'année suivante en Picardie, où il est nommé Général de l'armée avec le Duc de Normandie. Ses services ne furent point sans récompense; le Roi les paya de la moitié de la Vicomté de Lautrec, qu'il lui céda par Lettres du 27 Octobre de cette année. Il fit plus; le 4 Novembre suivant, il le nomma Capitaine pour lui & son Lieutenant *sans moyen* dans le pays de Gascogne & d'Agénois, pendant 15 jours avant Noël prochain, & 15 jours après. (Vaissete, *Hist. de Lang.* T. IV, p. 228.)

Gaston, l'an 1343, quitte la France pour aller au secours d'Alfonse XI, Roi de Castille, qui assiégeoit la ville d'Algezire sur les Maures. Cette expédition lui devint funeste. Il mourut à Séville, au mois de Septembre de la même année, des fatigues qu'il avoit essuyées à ce siége dont il ne vit pas la fin. Son corps fut transféré à Bolbone. Il ne laissa d'Eléonore, fille de Bernard V, Comte de Cominges, sa deuxieme femme, qu'un fils en bas âge, nommé comme lui. Il eut aussi deux enfans naturels. (Vaissete, T. IV, pp. 235-240.)

GASTON III, SURNOMMÉ PHÉBUS.

1343. Gaston III, surnommé Phébus, à cause de sa beauté, remplaça Gaston II, son pere, à l'âge de 12 ans, sous la tutele d'Eléonore, sa mere. L'an 1344, il ouvre un asyle dans ses domaines à Jacques II, Roi de Majorque, que Pierre IV, Roi d'Aragon, son beau-frere & son cousin, avoit entièrement dépouillé. Gaston, l'an 1345, fit ses premieres armes en Guienne contre les Anglois: il servit ensuite dans le Languedoc, où il fut établi Lieutenant de Roi, ainsi qu'en Gascogne, avec le Baron de l'Isle-Jourdain, par Lettres du 31 Décembre 1347. Jeanne d'Artois, son aïeule, vivoit & demeuroit toujours au château de Lourde où le Roi l'avoit fait renfermer. Son douaire se montoit à trois mille livres de revenu, assignées sur la Vicomté de Marsan & la terre de Capsir, dans les petites Landes. Mais il y avoit là-dessus des difficultés qui troubloient sa jouissance. Pour les terminer, ses deux fils, Robert, Evêque de Lavaur, & Roger-Bernard, Vicomte de Castelbon, transigerent en son nom, le 19 Décembre 1347, au château de Pamiers, avec Eléonore, sa bru, traitant elle-même au nom de Gaston Phébus, son fils, & convinrent, par le ministere de Bérenger de Montaut, Archidiacre de Lodeve, Conseiller du Roi & Maître des Requêtes de son Hôtel, qu'on céderoit à Jeanne d'Artois la jouissance & l'usufruit, durant sa vie seulement, de la ville de S. Gaudens, de la terre de Nebousan & des lieux de Mas-d'Azil, &c.: accord qui fut ratifié le 1 Janvier suivant par Jeanne d'Artois, &, au mois de Février, par le Roi. Nous avons sous les yeux une copie de cette transaction dont l'original est à la tour de Puy-Paulin, dans l'hôtel de l'Intendance à Bordeaux.

L'an 1349, Gaston épouse Agnès, fille de Philippe III, Roi de Navarre. Soupçonné de liaisons contre l'Etat avec Charles le Mauvais, son beau-frere, il est arrêté, l'an 1356, peu après la détention de ce Prince, & mis en prison au Châtelet de Paris. Ayant recouvré sa liberté au bout d'un mois, il alla servir en Prusse contre les Infideles. L'an 1358, à son retour, il alla délivrer, par ordre de Charles, Dauphin & Régent, la famille Royale, que les Parisiens rebelles, joints à la faction de la *Jacquerie*, tenoient assiégée dans le marché de Meaux. Il entre en guerre, la même année, avec le Comte d'Armagnac, touchant le Comté de Béarn, que l'un & l'autre prétendoit lui appartenir. L'an 1372, le 5 Décembre, bataille de Launac au diocese de Toulouse, où le Comte d'Armagnac est battu & fait prisonnier par le Comte de Foix, avec le Comte de Cominges, le Sire d'Albret & d'autres Seigneurs.

L'an 1373, Gaston Phébus se brouille avec son épouse, & l'abandonne, après en avoir eu un fils, nommé comme lui. L'année suivante est une époque bien flétrissante pour la mémoire de Gaston Phébus, si l'on s'en rapporte à Froissart. Le Duc d'Anjou, dit-il, (nous abrégeons son récit) étant parti de Toulouse au mois de Juin 1374, suivi du Connétable du Guesclin, pour faire la conquête du Bigorre sur les Anglois, le Comte de Foix vint le trouver, & convint avec lui de faire livrer aux François le château de Lourde, par le gouverneur Arnaud de Berne, son parent & son vassal. Ayant à cet effet mandé de Berne à Ortez, il lui enjoint de rendre la place au Connétable. De Berne s'en excuse, d'un ton également doux & ferme, sur la fidélité qu'il doit au Roi d'Angleterre. Le Comte, qui n'a jamais pu souffrir aucune résistance, se jette aussitôt sur lui le poignard à la main, le perce de cinq coups, & le renverse à ses pieds. *Ah! Monseigneur*, dit le malheureux de Berne en tombant, *vous ne faites pas gentillesse; vous m'avez mandé & vous m'occiez.* Il faut avouer que le témoignage isolé de Froissart, Ecrivain moins fidele qu'élégant, laisse quelque doute sur une pareille atrocité.

Gaston Phébus, l'an 1377, pour cimenter la paix qu'il avoit faite, par la médiation du Comte d'Anjou, avec le Comte d'Armagnac, marie Gaston, son fils, avec la fille de ce dernier. L'an 1380, le gouvernement de Languedoc étant vacant, tant par le rappel du Duc d'Anjou, que par la mort du Connétable, le Roi Charles V propose Gaston Phébus à son Conseil pour remplir cette place, comme étant très propre à pacifier les esprits des peuples de cette province, extrêmement irrités des subsides dont le Duc d'Anjou les avoit chargés sans raison. » Tous les Princes du Sang, dit D. Vaissete, accoutumés de posséder ce riche » Gouvernement, s'opposerent à cette nomination; mais le » Roi passa outre, nonobstant leur avis contraire, & nomma le » Comte de Foix son Lieutenant en Languedoc: » *en quoi*, dit un Historien contemporain, *il fit un choix digne du nom de sage qu'il a si bien mérité; car outre que ce Comte étoit un homme fort juste, il étoit un des plus braves & des premiers Capitaines de son tems, & il ne le cédoit en aucune qualité à tous les autres Barons, & il gouverna avec beaucoup de prudence, & avec la bonne grace & l'amour des peuples.* Le Roi Charles V étant mort le 16 Septembre de la même année, Charles VI, son successeur, révoque le Comte de Foix de son Gouvernement, & nomme à sa place le Duc de Berri. Gaston-Phébus tâche de se maintenir par la force, & les peuples de Languedoc se déclarent en sa faveur. Dans ces entrefaites arriva au château d'Ortez Eléonore de Cominges, femme de Jean II, Comte d'Auvergne & de Boulogne, qui, fuyant son époux *qu'elle ne pouvoit plus ni voir ni ouir*, dit Froissart, alloit chercher une retraite chez le Comte d'Urgel, son oncle. Elle emmenoit avec elle Jeanne, sa fille, âgée de trois ans, qu'elle laissa au Comte de Foix, qui se chargea de l'élever comme sa fille, & s'acquitta bien de sa promesse. (*Voy.* Jean II, *Comte d'Auvergne.*)

Le Duc de Berri étant arrivé, l'an 1381, dans la province, le Comte de Foix l'envoie défier. Le Duc accepte le défi; il est battu le 15 ou le 16 de Juillet dans la plaine de Revel, au diocèse de Lavaur. La guerre continue; mais, au mois de Décembre de la même année, le Cardinal d'Amiens ménage enfin, entre le Duc & le Comte, un accord dont nous ignorons le détail. Nous savons seulement d'un Historien du tems, que » la générosité seule du Comte de Foix décida le grand différend » qu'il avoit avec le Duc de Berri touchant le Gouvernement de » Languedoc. Il eut pitié, ajoute-t-il, du dégât du pays pour » sa querelle particuliere. A l'honneur d'avoir vaincu le Duc il » voulut joindre celui d'avoir donné la paix à la patrie: il traita » avec lui sous de bonnes assurances, & le mit volontiers en » possession de son Gouvernement. »

Le Comte de Foix n'avoit de son mariage qu'un fils nommé comme lui. L'an 1382, il le fait emprisonner comme ayant voulu attenter à sa vie par le poison. Le fait est que Charles le Mauvais, Roi de Navarre, oncle du jeune Prince, lui avoit donné une poudre, pour la faire prendre à son pere, comme un moyen, disoit-il, très efficace pour le réconcilier avec la Comtesse, son épouse; & cette poudre, avec laquelle il fut surpris, étoit un poison violent, comme cela fut vérifié. Il meurt de chagrin la même année dans sa prison. Froissart raconte que son pere, sur ce qu'on lui rapportoit qu'il se laissoit mourir de faim, étant venu le voir, & le trouvant étendu presque sans vie sur son lit, le frappa imprudemment à la gorge d'un couteau qu'il tenoit à la main, en lui disant: *Traître, pourquoi ne mange-tu pas?* après quoi il expira, soit du coup, soit de foiblesse & de saisissement d'avoir revu son pere encore irrité dans un moment si terrible. Quoi qu'il en soit de ce récit, le Comte ayant reconnu dans la suite l'innocence de son fils, devient d'autant plus inconsolable de sa perte, que ce jeune Prince mourut sans avoir eu d'enfans de sa femme Béatrix, fille de Jean II, Comte d'Armagnac.

Gaston Phébus reçoit, l'an 1390, le Roi Charles VI, avec sa Cour, dans son château de Mazeres au diocèse de Mirepoix, où il le traite magnifiquement, & lui fait donation, après sa mort, de tous ses domaines. L'an 1391, au commencement d'Août, il meurt d'apoplexie, à deux lieues d'Ortez, en lavant ses mains pour souper au retour de la chasse; son corps fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de cette ville. Ce Prince fut un des mieux faits & des plus accomplis de son tems. Sa valeur, sa magnificence, son affabilité, son esprit & sa sagesse, lui attirerent une estime universelle. Il eut quatre fils naturels, dont l'aîné, Bernard, étant passé en Espagne, obtint la main d'Isabelle de la Cerda, Dame de Medina-Celi, d'où sont descendus

les Comtes & Ducs de ce nom; Yvain ou Jean, le second, fut celui qui dénonça le jeune Gaston à son pere, comme ayant une poudre sur lui pour l'empoisonner. Il fut brûlé misérablement au ballet des Sauvages, où le Roi Charles VI pensa lui-même périr, le 31 Janvier 1393. On ignore ce que devinrent Pernaud & Gratien, les deux autres bâtards de Gaston-Phébus. Ce Prince composa sur la chasse un Traité mêlé de prose & de vers, dont le style emphatique & embrouillé a donné naissance au proverbe, *faire du Phébus*. Le premier titre de l'ouvrage ayant été *Le miroir de Phébus*, on lui donna depuis celui de *Déduits sur la Chasse*. Entre les éloges outrés que l'Auteur donne à la chasse, on y lit qu'elle *sert à fuir les péchés mortels*. *Or qui fuit*, ajoute l'Auteur, *les sept péchés mortels, selon notre foy, il doit estre saulve. Doncques bon veneur aura en ce monde joye, léesse & déduit, & après aura paradis encore.* (*Voy.* Jean II, *Comte d'Armagnac.*)

MATTHIEU.

1391. Après la mort de Gaston Phébus, tous ses domaines devoient retourner au Roi de France, en vertu de la donation que ce Comte lui en avoit faite. Mais ce Monarque, ou plutôt le Duc de Berri, qui gouvernoit alors le Royaume, après les avoir fait saisir, les céda, moyennant une somme, à MATTHIEU, fils de Bernard II, Vicomte de Castelbon, & arriere-petit-fils de Roger I, Comte de Foix, le plus proche héritier du défunt. Les Lettres par lesquelles cet abandon lui fut fait sont datées de Tours le 20 Décembre 1391. Jean, Roi d'Aragon, étant mort l'an 1395, Matthieu prétendit lui succéder en vertu de son mariage avec JEANNE, fille aînée de ce Prince; mais il eut pour concurrent Martin, qui l'emporta, & se maintint, malgré les efforts de Matthieu, pour faire valoir ses prétentions. L'an 1398, le 5 Août, Matthieu meurt sans enfans.

ISABELLE ET ARCHAMBAUD.

1398. ISABELLE, sœur de Matthieu, Comte de Foix, & femme d'ARCHAMBAUD DE GRAILLI, Captal de Buch, se porta pour héritiere du Comté de Foix, & des autres domaines de sa Maison, après la mort de son frere. Mais le Sénéchal de Toulouse les ayant mis sous la main du Roi, ne lui permit pas de recueillir cette succession. Archambaud voulut faire valoir les droits de son épouse par la voie des armes, & s'empara d'une partie du Comté de Foix; le Connétable de Sancerre l'empêcha de prendre l'autre. Il fit ensuite ses soumissions au Roi, lui donna ses deux fils aînés en ôtage, & enfin, le 10 Mars 1401, il obtint main-levée de tous les domaines saisis dans le Comté de Foix. Archambaud changea son nom de Grailli en celui de Foix, quitta le parti de l'Angleterre, dont il étoit Sénéchal en Guienne, & demeura fidele au Roi jusqu'à sa mort arrivée au commencement de 1412, ou sur la fin de l'année précédente. Il laissa de son épouse cinq fils, Jean, qui lui succéda dans les Comtés de Foix & de Bigorre, & les Vicomtés de Béarn, de Castelbon, &c.; Gaston, qui fit la branche des Comtes de Canaples; Archambaud, chef de celle des Seigneurs de Navailles, qui fut tué sur le pont de Montereau, l'an 1419, avec le Duc de Bourgogne; Matthieu, qui épousa, l'an 1419, Marguerite, Comtesse de Cominges, sa cousine; & Pierre, qui fut Religieux de S. François, puis Evêque successivement de Lescar & de Cominges, & enfin Cardinal.

JEAN.

1412. JEAN DE GRAILLI avoit déjà donné des preuves de valeur lorsqu'il succéda dans le Comté de Foix au Comte Archambaud, son pere. Il avoit servi, l'an 1409, Martin, Roi d'Aragon, en Sardaigne, contre le Vicomte de Narbonne. Il suivit ce Prince en Navarre, contre le Comte de Mandosse, & il se distingua au siége de Lourde en Bigorre, contre les Anglois. L'an 1412, après qu'il eut succédé au Comté de Foix, le Roi le nomma Capitaine-Général en Languedoc & en Guienne, pour l'opposer à Bernard VII, Comte d'Armagnac, qui désoloit ces provinces, & sur-tout le pays de Cominges. Ce dernier étoit attaché aux Ducs d'Orléans & de Berri, & formoit avec eux une ligue, appellée de son nom, contre le Duc de Bourgogne. Assez mal mené dans cette guerre, où il eut en tête les plus braves du Royaume, le Comte Jean fait la paix avec le Comte d'Armagnac le 6 Décembre 1415, au château de Mazeres. L'an 1419, au mois de Janvier, le Roi Charles VI & le Dauphin (depuis Charles VII) le nomment, chacun de leur côté, Gouverneur-Général aux pays de Languedoc, d'Auvergne & de Guienne. La conduite équivoque qu'il tint entre les deux partis, du Dauphin & du Duc de Bourgogne, engagea le premier, qui s'étoit rendu, l'an 1420, en Languedoc, à lui ôter son Gouvernement. Le Comte s'y maintint par un Traité qu'il fit le 3 Mars 1422 (N. S.) avec le Roi de France & le Roi d'Angleterre. L'an 1423, au mois de Mai, il se réconcilie avec le Dauphin, devenu Roi par la mort de son pere. Ce Prince, l'an 1425, lui confie le commandement de son armée, & lui donne la même année, par Lettres datées de Méhun en Berri le 18 Novembre, le Comté de Bigorre. (Voy. *ci-dessus* p. 270, col. 2, *les Comtes de Bigorre.*)

L'an 1427, le Comte Jean fait le siége de Lautrec, qui lui appartenoit, & reprend cette place sur les Routiers par capitulation du 20 Mai. Il meurt, l'an 1436, au château de Mazeres la nuit du 3 au 4 Mai. Il avoit épousé, 1° JEANNE, fille de Charles III, Roi de Navarre, & d'Eléonore de Castille, morte sans enfans l'an 1420; 2° l'an 1422, JEANNE, fille de Charles d'Albret, Connétable de France, morte en 143.., après lui avoir donné deux fils, Gaston & Pierre. Le premier succéda, étant encore mineur, à son pere, sous la tutele de Matthieu, Comte de Cominges, son oncle, dans tous ses domaines, à l'exception des Vicomtés de Lautrec & de Villemur, qui furent le partage du cadet; mais ils demeurerent sous le vasselage de l'aîné. Celui-ci fit la branche des Vicomtes de Lautrec, de la Maison de Foix-Grailli. Jean porta fort loin la gloire du nom des Comtes de Foix. Il est qualifié *très haut & très magnifique Prince* dans plusieurs actes de son tems.

GASTON IV.

1436. GASTON IV, né l'an 1423, reçoit, le lendemain de la mort de Jean, son pere, c'est-à-dire le 5 Mai, l'hommage & le serment de fidélité des Etats de Foix. L'an 1443, le 2 Avril, il rend lui-même hommage au Roi dans Toulouse, des Comtés de Foix & de Bigorre, & de ses autres domaines. Le Roi lui demande alors pourquoi il se qualifioit *Comte par la grace de Dieu*, & lui donne un délai pour produire ses titres. Cette qualification, qui n'étoit originairement qu'un témoignage de reconnoissance envers Dieu, étoit devenue alors une marque de souveraineté. Le Comte de Foix donna en cette occasion au Roi la satisfaction qu'il désiroit, en renonçant à une formule qui lui faisoit ombrage. Le Comte d'Armagnac, qui l'employoit de même dans ses titres, sommé pareillement de l'abandonner, ne montra pas la même docilité. Arrêté pour ce sujet & pour d'autres bien plus graves & remis entre les mains de la Justice pour instruire son procès, il trouva dans le Comte de Foix un solliciteur ardent & d'autant plus généreux, que les deux Maisons vivoient depuis long-tems dans une inimitié qui sembloit exclure toute réconciliation. (*Voy.* Jean IV, *Comte d'Armagnac.*)

L'an 1447, le 26 Décembre, Gaston achete de Pierre de Tinnieres la Vicomté de Narbonne; acquisition dans laquelle il fut maintenu, contre ceux qui la lui contestoient, par Arrêt du Parlement de Toulouse du 6 Mai 1448. Etabli, l'an 1450, Lieutenant-Général pour le Roi de France, il met le siége devant la ville de Mauléon dans le Comté de Soule, occupée par les Anglois. Jean II, Roi de Navarre, puis d'Aragon, son beau-pere, à la garde duquel les Anglois avoient confié cette place, vient le trouver pour le détourner de cette entreprise. Il répond qu'il n'y renoncera pas *s'il n'est combattu & vaincu*, ajoutant que son beau-pere peut en toute autre occasion compter sur ses services, excepté ce qui touche *le fait & l'honneur de la Couronne de France.* Jean se retire, les assiégés capitulent, & le Comte prend possession de la place au nom du Roi de France. L'an 1451, après la réduction de Dax & de plusieurs châteaux voisins, il investit, au commencement d'Août, avec le Comte de Dunois, la ville de Bayonne, qu'il assiége ensuite dans les formes, & dont il se rend maître par capitulation, le 25 du même mois. En reconnoissance de l'heureux succès de ce siége, le dernier qui restât à faire pour chasser entièrement les Anglois de la Guienne, Gaston fit présent à l'Eglise *de la couverture de son coursier, qui étoit de drap d'or, prisée quatre cens écus, pour faire des chappes.* Le chanfrein & le poitrail de cet animal étoient encore d'un plus grand prix selon Froissart, qui les estime à 15 mille écus d'or.

L'an 1455, le beau-pere de Gaston le déclare son successeur au Royaume de Navarre, après avoir déshérité le Prince de Viane, son fils. Les Ambassadeurs de Ladislas, Roi de Hongrie & de Boheme, étant venus, au mois de Décembre 1457, demander en mariage pour leur maître Madame Madeleine de France, fille du Roi Charles VII, eurent leur audience aux Montils près de Tours, où ce Monarque étoit alors, & le Comte de Foix avec lui. On leur fit tous les honneurs possibles, & on leur donna les plus belles fêtes. Gaston, particuliérement chargé de les traiter au nom du Roi, leur donna entre autres, & à ses propres frais, un banquet superbe, dans lequel, suivant Jean Chartier, il y avoit une quantité immense des viandes les plus délicates & des vins les plus exquis. A l'entremets il y eut des

danses de morisques & des mysteres; ce repas coûta au Comte de Foix dix-huit cens livres. On étoit sur le point de livrer la Princesse aux Ambassadeurs, lorsqu'on apprit, avec grande douleur, la mort funeste du jeune Prince, arrivée le 26 Décembre. Les fêtes alors furent converties en cérémonies funebres. Ce qui est à remarquer, c'est que le Comte de Foix, qui avoit été chargé de faire tant d'honneurs aux Ambassadeurs pour la demande qu'ils étoient venus faire de la Princesse Madeleine, l'obtint ensuite pour son fils aîné. Il ne manquoit au Comte de Foix pour égaler les plus Grands du Royaume que la dignité de Pair. Charles VII la lui conféra par Lettres du 6 Août 1458. Il servit le Roi Louis XI avec le même zele qu'il avoit montré pour son pere. Louis le nomma Capitaine-Général des troupes qu'il envoyoit au secours de Jean, Roi d'Aragon & de Navarre, contre les Catalans rebelles, appuyés par le Roi de Castille. Il s'empara du Roussillon, & obtint du Roi, pour récompense de ses services, l'an 1463, ce Comté avec celui de Cerdagne, ou plutôt les droits que Louis XI y avoit comme engagiste du Roi d'Aragon.

Gaston, s'étant joint, l'an 1463, au Sire d'Albret, vole au secours de la Reine d'Aragon assiégée dans Gironne par ses sujets rebelles, & la délivre. L'an 1471, il entre dans les intérêts de Charles, Duc de Guienne, contre le Roi, son frere, & par là s'attire les armes de ce Monarque. Mais la mort de Charles, arrivée le 21 Mai de l'année suivante, dissipa son parti. Gaston ne survécut pas deux mois à ce Prince, étant mort au commencement de Juillet de la même année. Son corps fut inhumé dans l'Eglise des Dominicains d'Ortez. Ce Prince eut une Cour magnifique & vraiment royale. Il aimoit sur-tout les joutes & les tournois, comme on le voit par les paroles suivantes, rapportées dans un écrit du tems. » L'an 1456, au mois d'Octobre, le Comte Gaston & Madame Alyéonor, sa femme, allerent en pélerinage à Notre-Dame de Montserrat, & estoient » en sa compagnée bien 300 chevaux; & après allerent à Barcelone où estoit le Roi Don Jean de Navarre. Les tenans estoient le Seigneur de Foix, le Comte de Prades, le Maistre de Calatrave, fils du Roi de Navarre, le Comte de Palhas, Philippe-Albert. Ledit Seigneur de Foix feist plusieurs beaux dons, & feist tost après donner les joustes à tous venans, & lui-mesme tint la table des joustes, & donna au mieulx courant une lance estimée 2000 ducats, & deux diamans, & finablement ledit Seigneur Gaston de Foix eut sur tous le prys, & rompit quarante-deux lances. » Il avoit épousé, l'an 1434, Eléonore, fille de Jean, Roi d'Aragon & de Navarre, auquel elle succéda dans ce dernier Royaume. (*Voy.* Eléonore, *Reine de Navarre.*) Cette Princesse lui donna quatre fils & cinq filles. Gaston, l'aîné, Vicomte de Castelbon, Prince de Vianne, épousa, comme on l'a dit, Madeleine de France le 7 Mars 1461, (V. S.) & mourut à Libourne (& non pas à Pampelune) sur la fin de Novembre de l'an 1470, dans un tournoi que donna le Duc de Guienne, son beau-frere, laissant un fils, François Phébus, qui fut Roi de Navarre & Comte de Foix. (Madeleine, mere de François Phébus, mourut en 1486.) Jean, le 2[e] fils du Comte Gaston, eut la Vicomté de Narbonne & d'autres domaines; Pierre, le 3e, après avoir été Cordelier, comme son oncle, fut créé Cardinal en 1476, & finit ses jours en 1490; Jacques, le dernier, mourut sans avoir été marié. Les filles du Comte Gaston furent Marie, qui épousa, l'an 1460, Guillaume V, Marquis de Montferrat; Jeanne, mariée, au mois d'Août 1468, à Jean V, Comte d'Armagnac; Marguerite, qui épousa, l'an 1471, François II, Duc de Bretagne, & fut mere de la Duchesse Anne; Catherine, alliée, en 1469, à Jean de Foix, Comte de Candale; Eléonore, la 5[e], mourut fille. (Voy. *pour la suite des Comtes de Foix les Rois de Navarre.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES VICOMTES DE NARBONNE.

NARBONNE, *Narbo Martius*, *Decumanorum colonia*, & *Julia paterna*, ville ancienne dont on ignore l'origine, devint une Colonie romaine, l'an 636 de Rome, après que les Romains eurent fait, trois ans auparavant, la conquête du pays des Volces, aujourd'hui le Languedoc, dont elle étoit regardée comme la capitale. Elle donna son nom à la province romaine, qui fut appellée Narbonnoise, & s'étendoit depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées. Vers l'an de J. C. 138, elle fut entièrement consumée par les flammes; mais elle trouva un restaurateur dans l'Empereur Antonin Pie, qui en fit rétablir les édifices publics à ses dépens. L'an 413, elle fut conquise par Ataulphe, Rois des Visigoths, dans le tems des vendanges. Ce fut là qu'il célébra, au mois de Janvier suivant, ses noces avec Placidia, sœur de l'Empereur Honorius. Ataulphe ne fit pas un long séjour à Narbonne. Constance, Général romain, l'engagea à quitter cette ville & à se retirer au-delà des Pyrénées où il subit, l'année suivante, le sort funeste qui l'attendoit à Barcelone. Rendue par sa retraite à ses anciens maîtres, Narbonne retomba, l'an 462, sous la puissance des Visigoths par la trahison du Comte Agrippin. Les Sarazins l'enleverent à ceux-ci vers la fin de l'an 719; mais ils n'en jouirent que l'espace de 40 ans. Pepin le Bref, Roi de France, après sept ans de blocus ou de siége, la délivra enfin des mains des Infideles l'an 759, au moyen des intelligences qu'il y avoit pratiquées avec les Goths, & l'unit à ses Etats. Ses premiers Comtes, sous la domination françoise, furent les mêmes que les Marquis de Septimanie, dont elle étoit la Métropole, après la division faite en 864 de ce Marquisat & de la Marche d'Espagne. Les Lieutenans que les Marquis de Septimanie mirent à Narbonne, appellés d'abord Vidames, ou Viguiers, puis Vicomtes, furent au commencement amovibles, & ensuite héréditaires.

VIDAMES, OU VICOMTES DE NARBONNE AMOVIBLES.

CIXILANE.

802. CIXILANE présida, l'an 802, à un plaid qui se tint à Narbonne. C'est tout ce que nous savons sur la personne de ce Vidame. M. le Président Hénaut prétend, contre le sentiment de D. Vaissete, que le titre de Vicomte commença d'être connu en sa personne. Sous le gouvernement de Cixilane, le Roi Charles le Chauve, l'an 849, après s'être rendu maître de presque toute l'Aquitaine, s'avança jusqu'à Narbonne. Il y confirma, le 7 Octobre, Théofred, son vassal, dans la possession de plusieurs terres situées dans le diocèse de cette ville & dans le reste de la Septimanie.

ALARIC ET FRANCON I.

851. ALARIC & FRANCON I, Vidames de Narbonne par indivis, à ce qu'il paroît, assisterent, en qualité d'Assesseurs, à un plaid qu'Aledran, Marquis de Septimanie, tint à Narbonne en 851. On croit que Francon est la tige des Vicomtes suivans. Les Normands, l'an 859, profitant de la mésintelligence qui régnoit parmi les Princes françois, étendirent leurs courses par mer jusques sur les côtes de la Septimanie, & s'emparerent, entre autres places, de Narbonne qu'Alaric & Francon ne purent défendre. Mais ils l'abandonnerent après l'avoir pillée.

LINDOIN.

878. LINDOIN étoit Vicomte de Narbonne en 878.

MAYEUL.

MAYEUL, successeur de Lindoin, tint la Vicomté de Narbonne jusques vers l'an 911. Il eut deux fils de RAYNOLDIS ou RAYMONDE, sa femme, Valcharius & Alberic, qui lui succéderent.

VALCHARIUS ET ALBERIC.

911. VALCHARIUS ou GAUCHER, & ALBERIC, après la mort de Mayeul, leur pere, partagerent entre eux la Vicomté de Narbonne. Le second abandonna dans la suite sa portion à l'aîné, lorsqu'il épousa TOLOSANE, ou ETOLANE, fille de Raculfe, Comte de Mâcon, qui lui apporta en dot ce Comté, où il alla résider. (*Voy.* Alberic I, *Comte de Mâcon.*)

FRANCON II.

FRANCON II paroît avoir été fils ou frere de Valcharius. Il avoit épousé ERSINDE, dont il eut deux fils, Odon & Wlrérad, qui suivent. Francon mourut en 924.

ODON ET WLRÉRAD.

924. ODON & WLRÉRAD succéderent à Francon, leur pere. Le premier épousa RICHILDE DE BARCELONE, dont il eut Matfred, qui suit, & Garsinde, femme de Raymond-Pons, Comte de Toulouse. Le second devint Archevêque de Narbonne en 926. Odon vivoit encore en 933.

MATFRED.

933 au plutôt. MATFRED succéda en bas âge à Odon, son pere, sous la tutele de Richilde, sa mere, qui gouvernoit encore la Vicomté de Narbonne en 952. On ne voit plus de trace de l'existence de Matfred depuis l'an 966, époque d'un voyage qu'il fit à Rome avec sa femme ADÉLAÏDE, qui lui survécut. De son mariage il laissa deux fils, Ermengaud, Archevêque de Narbonne, & Raymond, qui suit, avec une fille nommée Trudgarde.

RAYMOND I.

966 au plutôt. RAYMOND I, successeur de Matfred, son pere, demeura quelque tems, à raison de son bas âge, sous la tutele d'Adélaïde, sa mere. Les Grands de son tems s'étoient emparés des Prélatures, & regardoient le droit d'y nommer comme attaché à leurs domaines; Raymond les imita. L'an 1016, il vendit pour cent mille sous l'Archevêché de Narbonne à Guifred, fils de Guifred, Comte de Cerdagne, qui n'avoit que 10 ans. L'an 1018, les Sarazins ayant débarqué près de Narbonne, vinrent en faire le siége; mais ils furent vigoureusement repoussés dans une sortie des habitans. Raymond perdit peut-être la vie en cette occasion; il est du moins certain qu'il étoit mort en 1023. De RICHARDE, sa femme, qui vivoit encore en 1032, il laissa deux fils, Bérenger, qui suit; & Ermengaud, destiné à la Cléricature; avec une fille, Ermengarde, femme de Loup-Atton, Vicomte de Soule.

BÉRENGER, OU RAYMOND-BÉRENGER.

1023 au plus tard. BÉRENGER, fils & successeur de Raymond I, fut presque continuellement en querelle avec Guifred, Archevêque de Narbonne, touchant leurs domaines respectifs. Souvent ils en vinrent à une guerre ouverte, où le Prélat joignit plus d'une fois les armes spirituelles aux temporelles pour réduire plus efficacement son ennemi. Bérenger de son côté fit tomber sur Guifred les foudres de Rome en faisant connoître au Pape la licence de ses mœurs. Il y eut cependant entre eux quelques réconciliations passageres durant l'une desquelles Bérenger, l'an 1040, alla au secours de Raymond-Bérenger I, Comte de Barcelone, contre les Maures. Raymond, pour reconnoître ses services, lui fit présent de la ville de Taragone; mais il ne paroît pas que ses successeurs l'aient conservée. L'an 1067, il mourut vers la fin de Mars, laissant de GARSINDE de BÉSALU, qu'il avoit épousée vers 1010, trois fils, Raymond, Bernard & Pierre, qui partagerent de son vivant & par sa démission la Vicomté de Narbonne, & terminerent, au mois d'Oct. 1066, leurs différends avec l'Archevêque Guifred. Les médiateurs de cet accommodement furent Raymond, Comte de S. Gilles, Raymond, Comte de Cerdagne, les Evêques de Toulouse, d'Elne & de Gironne, Bérenger de Minerve, & d'autres Seigneurs. Par le Traité qui fut conclu, les Vicomtes reconnurent la suzeraineté de l'Archevêque pour ce qu'il possédoit dans cette moitié de la ville de Narbonne, dont nos Rois avoient donné le domaine aux prédécesseurs du Prélat. La suzeraineté de l'autre moitié de la ville de Narbonne appartenoit à Raymond de S. Gilles en qualité de Comte particulier de Narbonne; & les Vicomtes le reconnurent pour leur Seigneur dans cette partie. (Vaissete.) Bérenger eut aussi de son mariage une fille nommée Rixinde, mariée à Bernard, Vicomte de Milhaud. Parmi les lettres d'Yves de Chartres on en voit une du Pape Alexandre II, au Vicomte Bérenger, par laquelle il le félicite d'avoir sauvé la vie aux Juifs de ses terres, que des fanatiques, en passant par le Narbonnois pour aller à une Croisade contre les Sarazins d'Espagne, vouloient mettre à mort. Cette lettre est de l'an 1065. L'Archevêque Guifred n'exerça pas en cette occasion la même humanité. On le juge ainsi par la lettre qu'Alexandre lui écrivit dans le même tems pour lui prouver qu'on devoit mettre une grande différence entre les Juifs qui vivoient paisiblement dispersés en divers pays, & les Sarazins qui persécutoient les Chrétiens.

RAYMOND II.

1067. RAYMOND II, l'aîné des enfans de Bérenger, lui succéda dans une partie de la Vicomté de Narbonne & des autres domaines de sa Maison. Il étoit déjà marié, à la mort de son pere, avec GARSINDE, sœur aînée d'Ermengarde de Carcassonne, & fille de Pierre Raymond, Comte en partie de Carcassonne, & de Rangarde de la Marche. Il eut de ce mariage deux fils, Bérenger, qu'il dévoua, suivant l'usage du tems, à l'état ecclésiastique, & Bernard Pélet, (en latin *Pelitus.*) Garsinde lui donna aussi une fille, nommée Richarde. Raymond II mourut avant l'an 1080. On ignore ce que devinrent ses enfans, & s'ils laisserent postérité.

BERNARD.

1067. BERNARD, deuxieme fils de Bérenger, eut en partage une partie de la Vicomté de Narbonne & des autres biens qui avoient appartenu à son pere. Il étoit mort en 1080. De FOY, son épouse, fille de Hugues, Comte de Rouergue, il laissa trois fils, Aymeri qui suit; Hugues, & Bérenger.

PIERRE.

1067. PIERRE, que Bérenger, son pere, avoit destiné à la Cléricature, n'en partagea pas moins avec ses freres l'héritage de sa Maison. Il étoit Evêque de Rodez dès 1051 au plus tard. L'an 1080, après la mort de Guifred, Archevêque de Narbonne, il s'empara de ce Siége, & s'y maintint malgré l'excommunication prononcée contre lui, par le Pape Grégoire VII, au Concile de Rome, tenu au mois de Mars 1080, renouvellée par les Légats du Pape au Concile d'Avignon de la même année, & confirmée dans un autre Concile de Rome au commencement de l'année suivante. Pierre ne paroît avoir cédé la place qu'en 1085 ou 1086, à Dalmace, élu par ordre du S. Siége en 1081. Il vivoit encore en 1089. (*Gall. Chr. Nov.* T. VI, p. 38 & 39.)

VICOMTES HÉRÉDITAIRES DE NARBONNE.

AYMERI I.

1080. AYMERI ou AMAURI, fils aîné de Bernard demeura quelque tems, après la mort de son pere, sous la tutele de l'Archevêque Pierre, son oncle. Il réunit en sa personne, (on ignore par quel événement) toute la Vicomté de Narbonne. L'an 1097, après la mort de l'Archevêque Dalmace, successeur de Pierre, il se saisit non-seulement de toute la dépouille de ce Prélat, mais aussi de tout le domaine de l'Archevêché, qu'il refusa de rendre à Bertrand, qui remplaça Dalmace, prétendant dominer seul dans Narbonne, à l'exclusion de l'Archevêque. L'an 1104, il part pour la Terre-Sainte, où il exerça les fonctions d'Amiral. Il y meurt l'année suivante, ou l'an 1106, au plus tard. Pendant sa derniere maladie, il avoit été visité par Pierre, Evêque d'Albara, nommé à l'Archevêché d'Alep, qu'il chargea entre autres choses de réparer les dommages qu'il avoit causés à l'Archevêque de Narbonne, ce qui fut sans effet. Aymeri avoit épousé, vers l'an 1083, MATHILDE, fille de Robert Guiscard, Duc de Pouille & de Calabre, & veuve de Raymond-Bérenger II, Comte de Barcelone. Cette Princesse lui donna quatre fils, Aymeri, Bérenger, Guiscard & Bernard. Le premier lui succéda dès son départ pour la Terre-Sainte, sous la tutele de sa mere. Le second fut offert à l'Abbaye de S. Pons de Tomieres en 1103, & devint Archevêque de Narbonne en 1156. On ignore le sort des deux autres. Mathilde eut jusqu'en 1111 la tutele de ses enfans, & se qualifia toujours Comtesse.

AYMERI II.

1105 ou 1106. AYMERI II, (nommé mal-à-propos Guillaume dans la Chronique de Maillesais) fils aîné d'Aymeri I, hérita seul de la Vicomté de Narbonne, à l'exclusion de ses freres. L'an 1112, au mois d'Octobre, Aymeri & l'Archevêque de Narbonne, de concert avec les autres Seigneurs de la province, abolissent la coutume barbare établie sur presque toutes les côtes de France, de s'emparer des débris des vaisseaux qui avoient fait naufrage. Par l'acte d'abolition, on convint de laisser ces débris au maître du vaisseau de quelque nation qu'il fût. On n'excepta que les Sarazins. Aymer, l'an 1107, avoit fait hommage à Richard, Archevêque de Narbonne, pour les biens qu'il tenoit de son Eglise; mais bientôt après ils se brouillerent. L'an 1117, Richard, ayant excommunié le Vicomte, tombe entre les mains de ses gens, qui l'enferment dans une étroite prison. Pour recouvrer sa liberté, le Prélat est obligé d'acquiescer à toutes les demandes d'Aymeri. Celui-ci part, l'an 1134, avec le Comte de Toulouse, pour aller au secours d'Alfonse I, Roi d'Aragon, qui faisoit le siége de Fraga, sur la frontiere de ses Etats. Il est tué, la même année, avec plusieurs autres Seigneurs, dans une bataille donnée le 17 Juillet, devant cette place, défendue par les Maures. Ce Prince avoit déjà signalé sa valeur, contre ces Infideles, au siége de Majorque en 1114. Il avoit été marié deux fois, 1° avec ERMENGARDE, qu'il perdit au plus tard en 1129; 2° avec ERMESSINDE, qu'il avoit épousée au mois de Janvier 1130. De ces deux femmes il laissa deux filles en bas âge, qui porterent chacune le nom de leur mere. On verra dans la suite ce qu'elles devinrent.

ALFONSE-JOURDAIN.

1134. ALFONSE-JOURDAIN, Comte de Toulouse, après la mort d'Aymeri II, se saisit de la ville de Narbonne par droit de suzeraineté, soit comme protecteur de la jeune Ermengarde & de sa sœur, soit dans le dessein d'unir cette Vicomté à son domaine; mais, l'an 1143, il la rendit à l'aînée de ces deux Princesses.

ERMENGARDE.

1143. ERMENGARDE, fille aînée d'Aymeri II, mariée, le 11 Octobre de l'an 1142, avec Alfonse, Seigneur espagnol, dont on ignore la Maison, rentra dans la Vicomté de Narbonne, par l'abandon que lui en fit Alfonse-Jourdain, Comte de Toulouse. Vers l'an 1145, ayant perdu son époux, elle se remaria avec Bernard d'Anduse. On la voit, l'an 1148, à la tête de ses troupes au siége de Tortose, entrepris par Raymond-Bérenger IV, contre les Sarazins. L'an 1155, elle se trouve à Montpellier au passage du Roi Louis le Jeune à son retour de S. Jacques, renonce en sa présence à la dépouille des Archevêques de Narbonne, & fait hommage à Pierre, qui occupoit alors ce Siége. Elle va, l'an 1162, au devant du Pape Alexandre III à Montpellier, & lui rend ses devoirs comme au légi-

time Pontife. L'an 1163, elle se fait autoriser par le Roi Louis le Jeune, pour rendre la justice par elle-même, quoique les loix romaines, alors suivies exactement dans la province, le défendissent aux femmes. « Mais sans avoir recours à l'autorité du » Roi, dit l'Historien de Languedoc, elle pouvoit se servir de » l'exemple de plusieurs Comtesses, ou Vicomtesses du pays, » qui avoient auparavant présidé à divers plaids, & se fonder » ainsi sur un usage déjà établi, & pour lequel on avoit dérogé » en cela au droit romain. » L'an 1167, elle conclut un Traité de commerce avec les Génois, qui étoient alors en guerre avec les Pisans. La République de Gênes ayant perdu la protection du Comte de Toulouse pour son commerce le long des côtes du Languedoc, chercha à se faire un nouvel appui dans cette province, & convint, l'an 1166, d'un Traité avec Pons, Archevêque, Ermengarde, Vicomtesse, & le peuple de Narbonne. Ermengarde, l'an 1168, se voyant sans espérance de laisser de postérité, attire à sa Cour Aymeri de Lara, fils de sa sœur Ermessinde, l'adopte, & le désigne pour son héritier. Ce jeune Prince étant mort sans enfans vers le mois de Juillet 1177, Raymond V, Comte de Toulouse, veut comme suzerain, s'assurer de Narbonne, afin d'empêcher Ermengarde de se donner un autre héritier sans son aveu. La Vicomtesse, pour prévenir ses desseins, fait une ligue contre lui avec le Roi d'Aragon, les Vicomtes de Nismes & de Carcassonne, & le Seigneur de Montpellier. L'an 1182, à la priere de Henri II, Roi d'Angleterre, elle amene des troupes à Richard, Duc d'Aquitaine, fils de ce Monarque pour l'aider à réduire ses grands vassaux révoltés. Lasse du gouvernement, elle se démet, l'an 1192, de la Vicomté de Narbonne en faveur de Pierre de Lara, son neveu, qu'elle avoit appellé auprès d'elle depuis la mort d'Aymeri de Lara son frere. Elle meurt à Perpignan le 14 Octobre 1197, dans les Etats d'Alfonse II, Roi d'Aragon, son parent, où elle s'étoit retirée depuis son abdication. Le Monastere de Fontfroide, au diocèse de Narbonne, auquel elle fit de grands biens, fut le lieu de sa sépulture. Ermengarde mérite un rang distingué parmi les femmes illustres. « Elle ne se distingua pas moins, dit l'Historien de Languedoc, par les vertus viriles, que par celles qui » sont propres à son sexe, & par la sagesse de son gouverne» ment. Sa Cour fut une des plus brillantes de la province. » Les Poëtes provençaux y furent très bien accueillis, & on prétend qu'elle tenoit *Cour d'amour* en son palais; mais cet usage ne paroît pas si ancien à M. l'Abbé Millot.

PIERRE DE LARA.

1192. PIERRE, fils d'Ermessinde, sœur d'Ermengarde, & femme de Manrique de Lara, Seigneur de Molina, qu'elle avoit épousé l'an 1152, prend possession de la Vicomté de Narbonne, dont Ermengarde s'étoit démise en sa faveur. L'an 1193, voyant que Raymond V, Comte de Toulouse, n'approuvoit pas cette démission, il cherche un appui dans la protection du Comte de Foix, fait alliance avec ce Prince, & l'appelle à sa succession, en cas qu'il meure sans enfans. Pierre, l'an 1194, fait une démission absolue de cette Vicomté en faveur d'Aymeri, son fils, & se retire en Espagne, où il possédoit de grandes dignités. Il y mourut le 10 Juin 1202.

AYMERI III.

1194. AYMERI III, fils de Pierre de Lara, jouit, sans contradiction, de la Vicomté de Narbonne, dont son pere s'étoit démis en sa faveur. Il rend hommage de ce domaine, l'an 1204, au Comte de Toulouse, sans que le Roi d'Aragon, que ses prédécesseurs avoient reconnu pour suzerain, y forme opposition. L'an 1209, de concert avec Bérenger, Archevêque de Narbonne, il dresse des statuts très séveres contre les hérétiques. Il se rend ensuite avec ce Prélat à l'armée des Croisés, qui venoit d'emporter d'assaut la ville de Beziers, & l'un & l'autre font à Simon de Montfort leurs soumissions; ce qui détourne l'armée des Croisés d'aller faire le siége de Narbonne. L'an 1214, sur le refus que Simon de Montfort faisoit de rendre à ses Etats le jeune Prince Jacques, fils de Pierre, Roi d'Aragon, tué à la bataille de Muret, il se ligue avec plusieurs Seigneurs pour le contraindre à remplir ce devoir de justice, & y réussit. L'année suivante, il se réconcilie avec Simon de Montfort, qui l'oblige à le reconnoître pour Duc de Narbonne, & à lui rendre hommage en cette qualité. Arnaud, Archevêque de Narbonne, & auparavant Abbé de Cîteaux, proteste contre cet hommage, & ordonne à Aymeri d'y renoncer, se portant lui-même pour Duc de Narbonne. Le Vicomte entre dans ses vues, & se soumet. Aymeri, l'an 1223, se déclare contre Amauri de Montfort, fils & successeur de Simon, & prête serment de fidélité au Comte de Toulouse. Ce dernier ayant fait sa paix, l'an 1229, avec le Roi S. Louis, le Vicomte de Narbonne obtint le pardon de l'attachement qu'il lui avoit marqué, en considération des services rendus à l'Etat par Matthieu de Marli ou de Montmorenci, son beau-frere. Sa réconciliation avec Pierre, successeur d'Arnaud dans l'Archevêché de Narbonne, ne fut pas si facile. Ne pouvant se résoudre à plier sous ce Prélat, il appella dans cette ville des Catalans avec le secours desquels il l'obligea de sortir de la ville. Mais enfin, l'an 1232, il fut contraint de lui faire solemnellement hommage en présence des Evêques de Beziers & d'Agde, du Comte de Foix & d'autres témoins distingués, pour tout ce qu'il possédoit dans le bourg de Narbonne & pour la moitié de la cité. Nous remarquerons, d'après D. Vaissete, que dans l'acte qui en fut dressé, il est fait mention du Capitole de Narbonne, situé dans la partie de la ville qui étoit soumise au Vicomte. Aymeri fit rédiger, & confirma au mois d'Octobre suivant, a la demande des Chevaliers du pays, les anciennes coutumes dont ils avoient joui jusqu'alors. Ce Vicomte, l'Archevêque & l'Abbé de S. Paul, confirmerent ensuite celles des autres habitans de Narbonne, à la réserve de l'article où il est porté que les fils destinés par le testament de leur pere à la cléricature ou à l'état monastique, ne pourront demander que ce qui leur sera légué par cet acte. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 394.) L'établissement de l'Inquisition à Narbonne en 1234 y occasionna des troubles qu'il ne fut pas facile d'appaiser. Aymeri termina ses jours le 6 Février 1239 à Narbonne où il fut inhumé dans l'Eglise des Hospitaliers de S. Jean. Il avoit épousé 1° GUILLEMETE DE MONCADE, dont il n'eut point d'enfans; 2° MARGUERITE, fille de Matthieu de Montmorenci, Seigneur de Marli, morte au plus tard en 1232 & enterrée à Fontfroide. De cette alliance il eut deux fils & trois filles. Aymeri, l'aîné des fils, embrassa la cléricature & fut Chanoine de Chartres; Amalric ou Manrique, le second, succéda à son pere; Marguerite, l'aînée des filles, avoit épousé, l'an 1233, Guillaume de Moncade; Ermengarde, la seconde, fut mariée, l'an 1232, avec Roger-Bernard II, Comte de Foix; Alix, la derniere, se fit Religieuse à Port-Royal, au diocèse de Paris.

AMALRIC I, OU MANRIQUE, DIT AUSSI AYMERI IV.

1239. AMALRIC I, fils & successeur du Vicomte Aymeri III, ayant accompagné Raymond VII, Comte de Toulouse, à la Cour de France, y prêta serment de fidélité au Roi S. Louis, le 15 de Mars de l'an 1241. L'année suivante, il entre avec le Comte de la Marche, & d'autres Seigneurs, dans une ligue formée contre le Roi par ce même Raymond dont il se reconnoît vassal, & lui livre la ville de Narbonne. Les armes des Confédérés firent de grandes conquêtes dans les domaines du Roi. Mais les affaires changerent de face dans la suite. Le Vicomte de Narbonne passa, l'an 1249, sous la suzeraineté d'Alfonse, frere de S. Louis, avec tous les Seigneurs de Languedoc, après la mort de Raymond dont ce Prince hérita.

Les habitans de Montpellier voulant se soustraire à l'autorité du Roi d'Aragon, mirent dans leurs intérêts le Vicomte de Narbonne, qui, par un Traité du 25 Octobre 1254, promit de leur fournir 200 arbalétriers, de prendre leur défense & de les protéger contre tous ceux qui donneroient atteinte à leurs droits, excepté le Roi de France, ses freres, & le Roi de Castille. Il attira dans cette confédération le dernier au nom duquel il défia le Roi d'Aragon, par un acte public du 10 Mars de l'an 1256. (Vaissete T. III, p. 483-486) L'histoire ne nous apprend pas quelle part eut Amalaric aux hostilités réciproques qu'exercerent les Infans d'Aragon & de Castille dans la Sénéchaussée de Carcassonne à cette occasion. L'an 1270, la ville de Narbonne accorda, par le conseil du Vicomte, un don gratuit à S. Louis pour son voyage d'Outremer. Amalric touchoit alors au terme de sa vie. Il meurt la même année au mois de Septembre, *fort regretté de ses sujets*, dit l'Historien de Languedoc, *à cause de ses excellentes qualités, entre lesquelles on loue beaucoup sa valeur & son expérience dans l'art militaire.* Il eut de fréquens démêlés avec les Archevêques de Narbonne, qui, deux fois, le frapperent d'excommunication. Amalric laissa de PHILIPPE D'ANDUSE, sa femme, qui lui survécut, trois fils & trois filles. Aymeri, l'aîné des fils, lui succéda; Amalric, dit aussi Aymeri, le 2^e^, épousa Algayete, fille de Hugues IV, Comte de Rodez, & fit la branche des Seigneurs de Talayran; Guillaume, le 3^e^, fut Seigneur de Verneuil & Chanoine de Chartres & de Narbonne.

Le commerce florissoit alors dans les principales villes du Languedoc. Celui que faisoit la ville de Narbonne lui avoit acquis beaucoup de réputation. Cela se prouve par les différens Traités que les Narbonnois conclurent en 1222, 1224 & 1225, avec les villes de Marseille, d'Hieres, de Nice, de Vintimille, de Gênes & de Pise, avec les Seigneurs de Toulon, &c. & par les Traités qu'ils renouvellerent en 1246 & 1255 avec ceux de Vintimille & de Savone. Raymond de Moncade, Seigneur de Fraga en Aragon, confirma, l'an 1271, les privileges que Ray-

mond-Bérenger leur avoit accordés l'an 1148, par rapport à leur commerce dans la ville & le territoire de Tortose, après qu'il en eut fait la conquête sur les Sarazins. On trouve même que deux citoyens de Narbonne, en qualité d'Ambassadeurs de cette ville, étant à Pise, y ratifierent, le 6 Juin 1279, suivant le calcul pisan, l'élection d'un Consul qu'avoient faite en cette ville les commerçans de Narbonne (M. Expilli, *Dict. de la Fr.*)

AYMERI IV, ou V.

1270. AYMERI, fils aîné d'Amalric, après s'être accommodé avec Amalric, son frere puîné, pour sa part de la Vicomté de Narbonne, réunit en sa personne tout ce domaine. L'an 1273, le 31 Mai, il rend hommage à Pierre de Montbrun, Archevêque de Narbonne. Il est arrêté, l'an 1282, avec ses deux freres & amené prisonnier à Paris, par ordre du Roi Philippe le Hardi, sur la déposition de son frere Amalric, qui s'étoit accusé à ce Prince d'avoir fait, lui & son frere, un Traité de confédération avec le Roi de Castille contre lui. S'étant excusé, comme il put, il recouvra sa liberté l'an 1284, au mois de Septembre. Il reçut le Monarque françois l'année suivante à Narbonne où étoit le rendez-vous des forces de terre & de mer, qu'il rassembloit pour porter la guerre en Aragon. Les milices du Royaume s'étant rendues de toutes parts aux environs de cette ville, l'armée de terre se trouva forte, à ce qu'on prétend, de 18 à 20 mille chevaux & de plus de cent mille hommes d'infanterie, sans compter les étrangers, & sur-tout les Italiens qui s'étoient empressés de prendre part à cette expédition qualifiée du nom de Croisade. Quant aux forces maritimes on les fait monter à 150 galeres, outre les vaisseaux de charge. Il n'y a guere lieu de douter que le Vicomte de Narbonne ne se soit joint aux Seigneurs qui accompagnoient le Roi. Mais l'histoire n'a point recueilli les noms de la plûpart de ces guerriers. (Vaiss. T. IV, p. 47.) Philippe étant mort le 5 Oct. de la même année, à Perpignan, ses chairs, après la dissection de son corps, furent apportées à Narbonne, pour être inhumées dans la Cathédrale. Aymeri, l'an 1289, signala son zele pour le service du Roi Philippe le Bel par les deux traits suivans. Le Roi d'Aragon, redoutant toujours les armes de la France, avoit fait partir deux Ambassadeurs pour la Cour de Rome dans la vue de mettre le Pape dans ses intérêts. Le Vicomte les fit arrêter comme ils passoient à Narbonne, & les livra aux Officiers du Roi, qui les renfermerent dans la prison de cette ville. Peu de tems après ayant découvert que le Chevalier Bernard de Durban, son vassal, entretenoit des intelligences avec les sujets du Roi d'Aragon, & qu'il étoit convenu de favoriser la descente que deux vaisseaux aragonois devoient faire sur les côtes de Languedoc, il le fit aussitôt mettre dans les fers. Durban sortit de prison au bout de deux ans, & fit sa paix avec le Vicomte en le reconnoissant pour Seigneur de la portion du château de Leucate, qui lui appartenoit. Aymeri, l'an 1298, termina le cours de sa vie au mois d'Octobre, laissant de SIBYLLE, fille de Roger IV, Comte de Foix, sa femme, deux fils & trois filles, dont l'aînée, Marguerite, épousa l'Infant Don Pedre, fils de Frédéric de la Cerda. Amalric, l'aîné des fils, lui succéda dans la Vicomté de Narbonne,

N. B. *On s'est mépris, p. 210, à l'article Roger IV, en disant Sibylle, sa fille, femme d'Aymeri VI.*

AMALRIC II, ou AYMERI VI.

1298. AMALRIC II, fils d'Aymeri IV, avant que de succéder à son pere, avoit fait ses preuves de valeur en diverses occasions éclatantes. Charles II, Roi de Sicile, l'avoit donné aux Florentins, l'an 1289, pour les commander dans la guerre qu'ils faisoient aux Gibelins, ennemis du Pape; &, le 11 Juin de la même année, Amalric avoit remporté une victoire complete sur ceux d'Arrezzo; victoire qui lui mérita l'honneur d'être porté dans Florence sur les piques des soldats, couvert d'un drap d'or. Aussitôt qu'il eut succédé à son pere, il fit hommage au Roi Philippe le Bel, des fiefs que ses prédécesseurs avoient tenus auparavant des Archevêques de Narbonne. Gilles Aycellin, qui occupoit pour lors ce Siége, assembla, vers la fin d'Octobre 1299, un Concile qui députa au Roi plusieurs Prélats, pour le prier de rendre sur cela justice à l'Eglise de Narbonne. Cette affaire eut des suites qui furent le germe du grand démêlé de Boniface VIII & de Philippe le Bel. Ce Monarque dans le dessein d'établir un port à Leucate, convient, l'an 1309, d'un partage avec le Vicomte de Narbonne. On vit arriver à Narbonne, le 5 Avril de la même année, le Pape Clément V, allant fixer sa résidence dans la ville d'Avignon. Le Vicomte Amalric étoit alors en différend avec les habitans de Narbonne touchant leurs prétentions respectives Il y a lieu de présumer que le Pontife prépara l'accommodement qui se fit entre les parties peu de tems après son départ. Amalric fut nommé, l'an 1323, par le Roi Charles le Bel, pour commander, en qualité d'Amiral, une flotte qu'il envoyoit au secours des Rois d'Arménie & de Chypre, contre les Infideles. Il étoit alors dans les prisons du Châtelet de Paris, pour avoir condamné à mort & fait exécuter deux Gentilshommes, ses vassaux, nonobstant leur appel au Roi. Ayant obtenu des Lettres d'abolition, il fait l'armement nécessaire pour cette expédition qui n'eut point lieu. L'an 1328, il meurt le 19 Juin, après avoir signalé sa valeur, depuis sa jeunesse, en diverses guerres publiques, & en avoir soutenu quelques-unes qui lui étoient particulieres. Il laissa de JEANNE de l'ISLE-JOURDAIN, son épouse, trois fils, Aymeri, Guillaume & Pierre, avec quatre filles, Sibylle, Jeanne, Gaucérande, & Constance. L'aîné des fils eut la Vicomté de Narbonne; Guillaume épousa Gaillarde de Levis, & fit une branche de la Maison de Narbonne; Pierre devint Evêque d'Urgel.

AYMERI VI, ou VII.

1328. AYMERI VII, fils aîné d'Amalric II, & son successeur dans la Vicomté de Narbonne, ne paroît pas avoir hérité de ses grandes qualités; du moins l'histoire n'a-t-elle transmis aucun fait mémorable de lui à la postérité. Il avoit été marié deux fois; la premiere (le 24 Novembre 1309) avec CATHERINE de POITIERS, fille d'Aymar IV, Comte de Valentinois, & de Marguerite de Geneve; la deuxieme (en 1321) avec TYBURGE DE SON. Il mourut au mois de Juin 1336, laissant de Tyburge deux fils, Amalaric & Aymeri, qui lui succéderent l'un après l'autre. Il fut inhumé, comme il l'avoit ordonné, dans l'Abbaye de Fontfroide.

AMALARIC III, ou AYMERI VIII.

1336. AMALRIC, fils aîné d'Aymeri VII, succéda immédiatement à son pere dans la Vicomté de Narbonne. Il ne jouit de cet héritage que 5 ans. Le seul trait que nous remarquions de son gouvernement, c'est l'opposition qu'il fit, avec l'Archevêque Bernard de Targes, à l'union des Consulats de la cité & du bourg de Narbonne, établie, le 21 Juin 1338, par le Roi Philippe de Valois. Les deux opposans prétendoient que les Consuls de Narbonne ne tenoient pas leur autorité du Roi, & le Roi soutenoit au contraire qu'en qualité de Duc de Narbonne les Consuls lui étoient soumis. Le Vicomte Amalric III mourut le 8 Février de l'an 1341, à Montpellier. Son corps fut inhumé dans l'Eglise des Jacobins de Narbonne. Amalric ne laissa point d'enfans des deux femmes qu'il avoit épousées, VRIANDE d'AIX & MARIE de CANET. La derniere vivoit encore en 1367.

AYMERI IX.

1341. Aymeri IX, 2^e^ fils d'Aymeri VII, remplaça son frere, Amalric III, sous la tutele de Tyburge, sa mere. Dès qu'il fut en état de porter les armes, il suivit ce parti, & se fit un nom par sa valeur. Il fut pris, l'an 1345, par les Anglois au combat d'Auberoche en Périgord, donné le 23 Octobre. La peste, qui ravagea la plus grande partie du haut Languedoc en 1347, s'étendit l'année suivante jusqu'à Narbonne, où elle commença dans la premiere semaine de Carême. On fait état de trente mille habitans de cette ville qu'elle emporta. L'an 1355, Aymeri soutint le siége de Narbonne contre le Prince de Galles, qu'il obligea de se retirer. L'année suivante il est fait prisonnier à la funeste bataille de Maupertuis, ou de Poitiers, après avoir été blessé. S'étant racheté au mois d'Octobre de l'année suivante, il continua de servir avec distinction dans les armées de France. Le Roi Charles V le nomma, l'an 1369, Amiral de France par ses Lettres du 28 Décembre; il fut le premier qui posséda cette dignité en titre *d'Amirauté*, ou *d'Office*; mais il s'en démit six ans après en faveur de Jean de Vienne. Charles en reconnoissance des services qu'Aymeri avoit rendus à l'Etat dans cette charge, lui donna, l'an 1371, une maison à Paris, dans la rue de Château-Feston. S'étant déclaré, l'an 1382, pour le Duc de Berri, dans la guerre que ce Prince faisoit au Comte de Foix, il eut pour ennemis ses propres vassaux de Narbonne, qui lui firent une guerre des plus vives pendant deux ans. Une Sentence du Duc de Berri, rendue à Carcassonne en 1384, suspendit ces hostilités. L'an 1388, Aymeri meurt après le mois d'Avril, & son corps fut inhumé dans l'Abbaye de Fontfroide. Il avoit été marié quatre fois. BÉATRIX de SULLI, sa premiere femme, ne lui donna que des filles. Son mariage avec YOLANDE, fille d'Amédée, Comte de Genève, sa deuxieme femme, qu'il épousa l'an 1358, paroît avoir été stérile. BÉATRIX, fille aînée de Marian, Juge ou Prince d'Arborée dans l'Isle de Sardaigne, & Comte de Gorian, sa troisieme femme, le fit pere de deux fils, Guillaume & Pierre. GUILLEMETE, veuve de Gaucerand de Pinos, fut sa derniere femme, & ne lui donna point d'enfans.

GUILLAUME I.

1388. Guillaume I, fils d'Aymeri IX, & de Béatrix d'Arborée, posséda la Vicomté de Narbonne depuis la mort de son pere jusques vers la fin de l'an 1397, époque de sa mort. Il reçut, l'an 1389, le Roi Charles VI, qui fit son entrée à Narbonne avec beaucoup de solemnité. Ce Monarque y rendit une Ordonnance par laquelle il réduisoit à quatre les Consuls & les Capitouls de chaque ville du Languedoc. Narbonne le revit encore le 17 Janvier de l'année suivante lorsqu'il étoit en route pour retourner à Paris. (Vaissete, T. IV, pp. 395-398.) Le Vicomte Guillaume I laissa de Guerine de Beaufort-Canillac, sa femme, un fils nommé comme lui.

GUILLAUME II.

1397. Guillaume II, fils de Guillaume I, lui succéda dans la Vicomté de Narbonne, & comme petit-fils de Béatrix d'Arborée, forma des prétentions sur une grande partie de la Sardaigne. L'an 1407, les peuples de Sardaigne, après la mort de Marian-Doria, Prince de cette Isle, l'inviterent à venir en prendre possession; mais il eut pour rival Martin, Roi de Sicile, contre lequel il perdit une bataille à la fin de Juin de l'an 1409. Martin étant mort le 25 Juillet suivant, & Martin, Roi d'Aragon, son pere, ne lui ayant survécu que 10 ou 14 mois, Louis, Roi de Sicile, ou de Naples, prétendit à son tour à la Principauté de Sardaigne, & força le Vicomte d'entrer en accommodement. L'Empereur Sigismond, dans le voyage qu'il fit pour l'extinction du schisme, honora de sa présence, l'an 1415, la ville de Narbonne où il fit un assez long séjour. Ce fut là qu'il reçut les Ambassadeurs des Rois de Castille, de Navarre & d'Aragon, des Comtes de Foix & d'Armagnac, tous engagés dans l'obédience de Benoît. Sur le refus opiniâtre que fit ce Pontife de se démettre, il convint, le 13 Décembre, avec eux de certains articles qu'on nomma la Capitulation de Narbonne, & qui furent approuvés par le Concile de Constance.

L'an 1419, le 10 Septembre, le Vicomte Guillaume II accompagna le Dauphin Charles à son entrevue avec Jean, Duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau, & fut un de ceux qui assassinerent ce dernier. Pour venger ce meurtre, le Roi Charles VI, à l'instigation de la Reine, & de Philippe, nouveau Duc de Bourgogne, confisqua tous les domaines du Vicomte. Cette confiscation, qui n'eut point lieu, augmenta l'affection du Dauphin pour Guillaume, qu'il envoya commander en son nom sur les côtes de Normandie. Il défit, en entrant dans cette province, les Anglois à Bernai, conjointement avec le Comte d'Aumale qu'il créa Chevalier avant l'action. Le Roi Charles VII, pour le récompenser de ses services, lui donna, en 1422, le château & la ville de Cessenon dont il jouit jusqu'à sa mort. (Juvenal des Urs. *Hist.* p. 394.) Il eut part, l'an 1424, à la prise de la Charité-sur-Loire & à celle de Cosne. Mais, le 17 Août de la même année, sa précipitation fit perdre la bataille de Verneuil contre les Anglois. Il y périt, & plusieurs Seigneurs de distinction avec lui. Son corps ayant été trouvé après sa mort, le Duc de Betfort le fit écarteler & attacher à un gibet, après quoi il fut porté à l'Abbaye de Fontfroide, où il fut inhumé. Guillaume n'eut point d'enfans de sa femme Marguerite, fille de Jean III, Comte d'Armagnac, qu'il avoit épousée le 30 Novembre de l'an 1415.

PIERRE DE TINIERES, dit GUILLAUME III.

1424. Guillaume II, se voyant sans enfans, avoit institué son héritier Pierre, son frére utérin, fils de sa mere, Guerine de Beaufort, & de Guillaume de Tinieres, Seigneur de Mardoigne, qu'elle avoit épousé en secondes noces. Pierre prit le nom de Guillaume III, conformément au testament de son donateur; & comme il étoit en bas âge, d'ailleurs imbécille, il démeura sous la tutele de son pere, qui mourut vers le mois d'Août 1447. La même année, à la sollicitation d'Anne d'Apchon, son épouse, il vendit, par contrat passé à Tours le 26 Décembre, la Vicomté de Narbonne, avec ses dépendances, à Gaston IV, Comte de Foix, qui l'unit à son domaine. Mais avant cette vente, il avoit fait donation entre vifs de la même Vicomté, 1° à Louis de Beaufort, Seigneur de Canillac, 2° à Marguerite de Tinieres, sa sœur. On ignore la date de la mort de Pierre ou Guillaume de Tinieres, dont l'histoire ne parle plus depuis la derniere aliénation de sa Vicomté.

GASTON I.

1447. Gaston I, Comte de Foix, IV^{e} du nom, eut des oppositions à essuyer pour la vente qui lui avoit été faite de la Vicomté de Narbonne. Jean de Narbonne, Seigneur de Talayran, comme substitué au Vicomte Guillaume III, & les Seigneurs de Canillac & d'Arlenc, comme donataires, l'attaquerent au Parlement de Toulouse; mais un Arrêt de cette Cour, rendu le 6 Mai 1448, le maintint dans la possession de ce domaine. L'an 1468, il fait donation entre vifs de la Vicomté de Narbonne à Jean, son fils puîné, par acte du 15 Juin. Il mourut au commencement de Juillet 1472. (*Voy.* Gaston IV, *Comte de Foix.*)

JEAN.

1472. Jean, fils de Gaston IV, Comte de Foix & Vicomte de Narbonne, étoit Chevalier, Gouverneur de Guienne, & premier Chambellan du Roi, lorsque son pere lui fit, en 1468, donation de la Vicomté de Narbonne; mais il ne prit possession de ce domaine qu'après la mort de Gaston. Le Roi Louis XI, pour récompense de ses services, lui donna, en 1478, le Comté d'Etampes qui avoit été nouvellement réuni au domaine de la Couronne en vertu d'un Arrêt du Parlement; &, le 20 Fév. de l'année suivante, il lui donna celui de Pardiac. Jean eut ensuite les Gouvernemens du Dauphiné & du Milanez. L'an 1483, après la mort de François Phébus, Roi de Navarre, son neveu, il disputa ce Royaume, & le reste de la succession de Foix, à Catherine, sa niece, sœur de ce Prince; il prit même le titre de Roi de Navarre. L'an 1494, il suit le Roi Charles VIII en Italie. Il fait, l'an 1497, avec Catherine, Reine de Navarre, un Traité, signé à Tarbes le 7 Septembre, par lequel il renonce à ses prétentions sur la Navarre moyennant 4000 livres de rente en fonds de terre. Le Roi Louis XII, ayant convoqué, l'an 1498, le ban & l'arriere-ban du Languedoc, l'envoya servir en Bourgogne, sous les ordres du Vicomte de Narbonne, contre le Roi des Romains & son fils, qui avoient envoyé une armée pour conquérir cette province. Cette guerre fut bientôt terminée par une négociation. L'an 1500, le Vicomte Jean étant malade le 27 Oct. & s'étant fait transporter le 5 Nov. suivant, à Etampes, il y mourut peu de jours après. Il laissa de Marie de France, sœur du Roi Louis XII, un fils unique, nommé Gaston, qui lui succéda dans la Vicomté de Narbonne & le Comté d'Etampes, & une fille, nommée Germaine, mariée à Ferdinand, Roi d'Aragon. (Voy. *les Comtes d'Etampes.*)

GASTON II.

1500. Gaston II, fils de Jean, Vicomte de Narbonne, & de Marie de France, né à Mazeres le 10 Septembre 1489, succede à son pere dans la Vicomté de Narbonne, le Comté d'Etampes, & dans ses prétentions sur la Navarre. L'an 1502, il obtient au Parlement de Paris, par le crédit du Roi Louis XII, son oncle, la cassation du Traité de Tarbes. Catherine, Reine de Navarre, forme opposition à l'Arrêt. Les parties continuerent de plaider & de se faire la guerre jusqu'en 1512, que Gaston fut tué à la bataille de Ravenne. Il avoit épousé Anne de Navarre, dont il ne laissa point d'enfans. Il avoit échangé, l'an 1507, le 19 Novembre, à Blois, avec Louis XII, la Vicomté de Narbonne, contre le Duché de Nemours. Le Roi, l'année suivante, étant à Lyon le 25 Mai, donna commission aux Trésoriers de France de prendre possession en son nom de cette Vicomté, qui fut par là réunie à la Couronne. (*Voy.* Gaston, *Comte d'Etampes.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE MAGUELONE, DE SUBSTANTION ET DE MELGUEIL.

MAGUELONE, *Magalona*, ou *civitas Magalonensium*, étoit autrefois une ville épiscopale située dans une Isle entourée d'un étang qui porte son nom & communique à la mer. Elle fut comprise dans la conquête que les Visigoths firent de la Gaule narbonnoise sur les Romains au commencement du v^e^ siécle. Dans le siécle suivant elle devint un Siége épiscopal, mais l'époque précise de cet événement n'est point connu. Le premier Evêque de Maguelone, qui paroisse dans l'histoire, est Boëtius, qui assista, l'an 589, au troisieme Concile de Tolede. L'an 719, les Sarazins, après avoir fait la conquête de l'Espagne, porterent leur vue sur la Gaule narbonnoise, pour achever d'envahir tout ce qui avoit appartenu aux Goths. Dans ce dessein ils envoyerent une armée de terre, sous la conduite de Zama, pour faire le siége de Narbonne, & équiperent une flotte qui, étant allée sonder les côtes de la province, aborda devant Maguelone par l'embouchure de son étang, qui fut depuis appellée le port Sarazin. Maîtres de ces deux villes, ils firent de grands progrès dans la province, qu'ils eussent entièrement subjuguée sans la valeur d'Eudes, Duc d'Aquitaine, & de Charles Martel, Duc de France. Ce dernier étant venu à bout, l'an 737, de les chasser de Maguelone, la ruina de fond en comble pour qu'elle ne devînt pas de nouveau la retraite & la place d'armes de ces barbares. Ce fut alors que l'Evêque de cette ville transféra son Siége à Substantion. Il paroît néanmoins que Maguelone se releva bientôt après de ses ruines. Car Pepin étant venu, l'an 752, en Septimanie, y trouva les places de cette province occupées par des Seigneurs goths, qui, les ayant recouvrées sur les Sarazins, s'en étoient fait autant de Seigneuries sous le titre de Comtés, & de ce nombre étoit le pere de S. Benoît d'Aniane, qui étoit qualifié Comte de Maguelone. D. Vaissette présume, avec assez de fondement, que Pepin, après avoir reçu leurs soumissions, les confirma dans leurs possessions. Le nom du pere de S. Benoît d'Aniane est inconnu, & le nom d'Aigulphe, qu'un Moderne lui donne, est de son invention. On sait seulement qu'il rendit à Pepin d'importans services, sur-tout au siége ou blocus de Narbonne, qui occupa ses troupes depuis l'an 852 jusqu'en 859, qu'il se rendit maître de la place.

AMICUS.

AMICUS, en 892, se montre avec le titre de Comte de Maguelone. Mais on ignore d'où il sortoit & jusqu'à quand il vécut.

ROBERT.

ROBERT fut vraisemblablement le successeur immédiat d'Amicus. Il est fait mention de lui dans un Diplôme de Louis le Débonnaire, daté du 15 Mars, de la 6^e^ année du régne de ce Prince, qui le qualifie dans cet acte Comte de Maguelone, & parle de lui comme assez nouvellement décédé. Depuis ce tems les Comtes de Maguelone disparoissent dans l'histoire, & l'on voit dans la suite à leur place les Comtes de Substantion & de Melgueil.

COMTES DE SUBSTANTION ET DE MELGUEIL.

SUBSTANTION, *Sextantio*, ou *Sestantio*, dont tous les anciens Itinéraires font mention, étoit anciennement une ville considérable, comme il paroît par les anciens monumens qu'on y découvre. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village ruiné, qui n'a d'agréable que sa situation sur une colline voisine de la riviere de Lez. Ce lieu, distant d'une lieue ou environ de Montpellier, du côté du Nord, devint le Siége épiscopal de Maguelone après que Charles Martel eut ruiné cette ville, & il eut des Comtes qui, ayant succédé à ceux de Maguelone, prirent tantôt le titre de Comtes de Substantion, tantôt celui de Comtes de Melgueil, du nom du château de Melgueil ou Melguiel, *Melgorium*, situé à deux lieues de Montpellier, sur un étang qui communique à ceux de Maguelonne & de Frontignan, & s'appelle aujourd'hui l'étang de Mauguio. La monnoie qui se fabriquoit à Melgueil étoit célebre dans la province, & l'on y comptoit ordinairement par sous melgoriens.

BERNARD I.

NOUS trouvons au commencement du x^e^ siécle une Dame, nommée GUILLEMETE, qui fait son exécuteur testamentaire le Comte BERNARD, son fils. Il n'y a pas lieu de douter, dit D. Vaissete, que ce Comte ne le fut de Substantion ou de Melgueil, tant parce que cet acte se trouve dans l'ancien Cartulaire des Comtes de ce nom, que parce que sa teneur fait assez voir que la testatrice & son fils exerçoient leur autorité dans le Comté de Maguelone. Ce testament, daté vaguement du *régne du Roi Charles*, paroît devoir être rapporté aux dernieres années de Charles le Simple BERNARD, qui vivoit alors, a donc été le premier de ce nom.

BÉRENGER.

Bérenger vient à la suite de Bernard I, dont il étoit vraisemblablement fils, dans la liste des Comtes de Melgueil. Il vivoit sous l'Episcopat de Ricuin, Evêque de Maguelone, c'est-à-dire vers le milieu du x^{e} siécle. Sa femme se nommoit Gavisle. Il laissa d'elle en mourant un fils, qui suit.

BERNARD II.

Bernard II, fils & successeur de Bérenger, épousa Senegonde dont il est fait mention dans une Charte de l'an 989 ou environ, par laquelle cette Comtesse, son fils Pierre, Evêque, ses deux petit-fils, le Comte Bernard, & Pierre, & ses petites-filles, font donation à l'Abbaye de S. Guillelm du désert d'un alleud situé auprès du château de Substantion. Il est visible que non-seulement Bernard II étoit mort alors, mais aussi le pere de ses petits-fils, duquel on ignore le nom.

BERNARD III.

Bernard III, l'aîné des petits-fils de Bernard II, étoit Comte de Melgueil en 989, sous la tutele de Senegonde, son aïeule. Il mourut au plus tard en 1055. Sa femme qui se nommoit Adele, & dont il eut un fils qui suit, lui survécut. Du tems de Bernard III, l'Evêque de Maguelone, Arnaud, forma le dessein de rebâtir cette ville dont il ne restoit que la Cathédrale desservie par quelques Chapelains, & d'y transférer son Siége qui étoit à Substantion. S'étant rendu à Rome pour conférer de ce projet avec le Pape, Jean XIX, il en rapporta une Bulle adressée aux fideles pour les exhorter à contribuer à cette bonne œuvre. Plusieurs personnes de piété se firent un devoir de seconder le Prélat, & avec leur secours il fit édifier des maisons dans l'Isle de Maguelone, les ceignit de murs & de tours, & fonda une nouvelle ville qu'il alla habiter avec ses Chanoines, *trois cens ans après la destruction de l'ancienne*, & par conséquent en 1037. Pour mettre l'Isle à couvert des insultes des Sarazins, qui infestoient souvent la côte, il fit combler un petit port, à la faveur duquel ces Infideles pouvoient y aborder, & en fit ouvrir un autre du côté de la terre ferme, où il fit construire un pont de communication. Il travailla ensuite à réparer la Cathédrale : ainsi ce Prélat doit être regardé comme le second fondateur de la ville de Maguelone qui subsista jusqu'en 1530. L'Evêché ayant alors été transféré à Montpellier, la ville de Maguelone s'est insensiblement détruite ; ensorte qu'il n'y reste plus qu'une ferme avec l'ancienne Cathédrale de S. Pierre qui est encore en son entier. (Vaissete.)

RAYMOND I.

Raymond I, fils de Bernard III & son successeur, gouverna, conjointement avec Adele sa mere, le Comté de Melgueil. C'est ce que semble prouver un acte de l'an 1055, par lequel *Adele, Comtesse de Melgueil, Raymond, son fils, & Béatrix, femme de ce dernier*, font une donation à l'Eglise de Maguelone. Nous voyons, dit D. Vaissette, qu'Adele prenoit encore le titre de Comtesse de Substantion en 1066. Raymond ne vivoit plus en 1079, & avoit laissé de Béatrix, qu'il avoit épousée en 1055 au plus tard, un fils qui suit, avec deux filles, Judith, qui épousa Robert II, Comte d'Auvergne, & Ermengarde, femme de Guillaume III, Seigneur de Montpellier.

PIERRE.

Pierre, fils de Raymond & de Béatrix, étoit Comte de Melgueil en 1079, comme on le voit par diverses donations qu'il fit cette année à l'Eglise de Maguelone. Il étoit marié dès lors avec Almodis, fille, comme le prouve D. Vaissete, de Pons, Comte de Toulouse, & d'Almodis de la Marche, sa femme. L'an 1085, à la persuasion du Pape Grégoire VII, qui ne cherchoit qu'à multiplier les vassaux de l'Eglise Romaine, Pierre se donna *lui-même, sa femme & son fils*, au S. Siége, au Pape Grégoire VII & à ses successeurs, avec tous ses biens, son Comté de Substantion, l'Evêché de Maguelone & ses dépendances, pour les posséder à l'avenir en *alleud* de l'Eglise romaine, de laquelle lui & ses successeurs tiendroient le même Comté en fief sous la redevance d'une once d'or. » On voit » par cet acte, dit Dom Vaissete, que le Comte de Substantion » prétendoit posséder ses domaines en *alleud*, c'est-à-dire sans » les tenir d'aucun Seigneur : mais si lui, ajoute-t-il, & ses pré- » décesseurs s'étoient dégagés de la dépendance des Marquis de » Gothie, qui avoient autrefois une autorité supérieure sur » toute cette province (de Languedoc), on ne sauroit discon- » venir du moins que ce Comte ne fût soumis à la Souverai- » neté de nos Rois ; & qu'ainsi il ne pouvoit se soustraire à leur » fidélité & à leur vasselage pour reconnoître une puissance » étrangere. Le Comte Pierre donna donc à l'Eglise romaine » ce qui ne lui appartenoit pas : aussi ses successeurs ne firent- » ils pas beaucoup de cas de sa donation «. On ignore l'année de son décès ; mais il ne devança pas l'an 1090. De son mariage il laissa deux fils, Raymond, qui suit, & Pons, qui fut Abbé de Cluni, avec deux filles, dont l'aînée, nommée Ermessinde, épousa Guillaume IV ou V, Seigneur de Montpellier, & Adele, la seconde, fut mariée à un Seigneur nommé Pierre du Puy. La mere de ces enfans vécut jusqu'en 1134.

RAYMOND II.

Raymond II succéda en bas âge à Pierre, son pere, sous la tutele d'Almodis, sa mere. Devenu majeur, il prit l'administration de ses domaines, & partit, l'an 1109, pour la Croisade. Avant de se mettre en route, il fit son testament par lequel, en cas qu'il mourût dans cette expédition, & que son fils décédât sans héritier, il léguoit à l'Eglise de Maguelone le droit qu'il avoit dans les salines & sur le port de Maguelone, avec tout ce que Pierre du Puy tenoit en fief de lui, à l'exception de ce que ce même Pierre avoit dans la mouvance d'Adele, sœur du Comte. » Et si la mort me surprend, ajoute-t-il, dans la route, je laisse » mon fils entre les mains de ma femme avec toute ma terre » pour en jouir tant qu'elle restera veuve. Que si elle se re- » marie, elle aura pour son douaire dix mille sous melgoriens, » & mon fils passera sous la garde de son aïeule. « (*Spicil.* T. IX. p. 125.) On ignore si ce Comte revint en France. Ce qui est certain c'est qu'il n'existoit plus en 1120. De Marie, sa femme, il laissa un fils, qui suit.

BERNARD IV.

Bernard IV, fils de Raymond II, étoit Comte de Melgueil en 1120, comme le prouve D. Vaissete. Il épousa Guillemete, fille de Guillaume V, Seigneur de Montpellier, dont il n'eut qu'une fille nommée Béatrix. L'an 1132, étant tombé dangereusement malade, il fit son testament en présence d'Almodis, son aïeule, qui se qualifioit alors Comtesse de Montferrand. D. Vaissete prouve qu'il mourut de cette maladie la même année dans l'Abbaye de S. Chafre en Velai, où il avoit pris l'habit monastique dans ses derniers momens. (Voy. Guillaume VI, *Comte de Montpellier*.)

BÉATRIX.

1132. Béatrix, fille unique & héritiere de Bernard IV, lui succéda à l'âge de sept ou huit ans sous la tutele de Guillaume VI, Seigneur de Montpellier, son oncle maternel, qui la fiança, sur la fin de 1132, avec Bérenger-Raymond, Comte de Provence. Alfonse, Comte de Toulouse, qui convoitoit l'héritage de Béatrix, étant venu sur les lieux, disputa la garde-noble de Béatrix à Guillaume, & l'obligea de consentir à un Traité par lequel il fut arrêté qu'ils gouverneroient, chacun par moitié, le Comté de Melgueil durant l'espace de six ans, jusqu'à ce que la jeune Comtesse fût parvenue à l'âge nubile. Mais Guillaume n'attendit pas ce terme, & conclut en 1135 le mariage de Béatrix avec le Comte de Provence. Etant devenue veuve l'an 1144, elle se remaria, l'an 1146, à Bernard Pelet, de la Maison de Narbonne, Seigneur d'Alais, qu'elle fit pere de Bertrand & d'Ermessinde. Bernard mourut l'an 1164. Peu de tems après, Béatrix, qui n'avoit des yeux que pour sa fille, lui fit épouser un Seigneur du voisinage, nommé Pierre-Bermond de Sauve, malgré Raymond V, Comte de Toulouse, qui la recherchoit pour son fils. Bertrand Pelet, frere d'Ermessinde, approchoit cependant de sa majorité. Il commença dès lors à disputer à sa sœur l'héritage que leur mere lui destinoit à son préjudice. On voit qu'en 1171 il s'en regardoit déjà comme propriétaire, par la vente qu'il fit de plusieurs portions du Comté de Melgueil au Seigneur de Montpellier, son grand-oncle. Béatrix, irritée de cette conduite, déshérita Bertrand Pelet par un acte authentique du 1 Avril, & reconnut pour ses héritiers Ermessinde Pelet sa fille, & Douce sa petite-fille, née de Bérenger-Raymond II, Comte de Provence. Pierre-Bermond, son gendre, étant mort l'année suivante, elle chercha un appui, pour elle & pour sa fille, contre les entreprises de son fils, en remariant Ermessinde Pelet à Raymond, fils aîné du Comte de Toulouse ; alliance qui s'accomplit sur la fin de l'an 1172, & dont une des conditions fut la donation que Béatrix fit à sa fille du Comté de Melgueil. C'est ainsi que ce domaine passa dans la Maison de Toulouse, & devint un membre inséparable de ce Comté. Bertrand Pelet fit à la vérité quelques mouvemens pour retirer le Comté de Melgueil ; mais, l'an 1174, il prit le parti d'en faire l'abandon à Raymond, son beau-frere, à des conditions que l'histoire ne nous apprend pas. (*Voy. la note*, p. 327.)

SEIGNEURS DE MONTPELLIER.

MONTPELLIER, appellé dans les actes, jusques vers la fin du XI^e^ siécle, *Monspestellarius*, & ensuite *Monspessulus*, ou *Monspessulanus*, aujourd'hui la seconde ville du Languedoc, à deux lieues de la Méditerranée, est composé de deux parties qui formoient autrefois deux villages séparés par un bois, dont l'un se nommoit Montpellier, & l'autre Montpellieret. On prétend qu'au X^e^ siécle ils étoient possédés par deux sœurs de S. Fulcrand, Evêque de Lodeve, élu en 949, & mort en 1006, lesquelles, s'étant consacrées au célibat, firent donation de leurs biens à l'Eglise de Maguelone, dont Ricuin, élu en 975 & mort en 999, étoit alors Evêque. Ricuin, ajoute-t-on, céda en fief le village de Montpellier à un Gentilhomme, qui suit, & retint celui de Montpellieret.

GUI, OU GUILLAUME I.

975. GUI, ou GUILLAUME, est celui à qui l'Evêque Ricuin inféoda le village de Montpellier, ce qu'il fit, selon Verdale, la premiere année de son épiscopat. Onze ans après, Guillaume reçut en fief de Bernard II, Comte de Melgueil, & de sa femme, un domaine considérable qui embrassoit la plus grande partie du territoire de Montpellier. L'acte de donation, rapporté par d'Aigrefeuille, porte: *Moi Bernard, Comte, & Senegonde, ma femme, pour récompense de vos bons services & de la bienveillance que vous nous témoignez, nous vous donnons, à vous Guillaume, dans le territoire de Montpellier*, in territorio Montepestellario, *la métairie*, mansum, *qui fut jadis à Amalbert, avec les acquisitions que nous y avons faites .... lesquelles consistent en maisons, jardins, champs, vignes, prés, bois, garrigues, arbres fruitiers, eaux, rivieres, qui appartiennent à ce fonds: pour le posséder dès à présent, vous & vos enfans mâles, comme la loi salique, que je suis, l'ordonne*: Sicut lex mea salica commemorat; *& si quelqu'un vous inquiete sur cela, qu'il soit condamné à vous payer le double. Fait le VI^e^ des Calendes de Décembre, l'an 32, du régne de Lothaire*, c'est-à-dire le 26 Novembre 986 de J. C. Guillaume, ayant arrondi sa nouvelle Seigneurie, s'appliqua à la mettre en valeur & à la policer. On ignore combien de tems il la posséda. Il avoit épousé ADÉLAIDE dont il eut un fils qui suit.

BERNARD-GUILLAUME, OU GUILLAUME II.

1019 au plutôt. BERNARD-GUILLAUME, fils de Guillaume I & son successeur en la Seigneurie de Montpellier, est quelquefois appellé dans les actes *fils d'Adélaïs*, du nom de sa mere. Il épousa BÉLIARDE dont la Maison n'est point connue. Une Charte de Guillaume, son petit-fils, nous apprend qu'il avoit fait une ordonnance portant que dorénavant il ne seroit fait aucun nouveau four dans les terres du Seigneur de Montpellier sans sa permission. L'an 1058, il fut témoin d'une transaction passée entre Raymond-Bérenger, Comte de Barcelone, & Raymond-Bernard, Vicomte de Beziers, dans l'acte de laquelle il est appellé *Guillaume, mari de Béliarde*. Il mourut la même année ou la suivante au plus tard, puisque son fils l'avoit déjà remplacé sous le régne de Henri I, & de Philippe, son fils. De son mariage il laissa deux fils, Guillaume, qui suit, & Guillaume-Aymon, duquel sortirent deux autres fils, Raymond-Guillaume, qui fut Evêque de Nismes depuis 1098 jusqu'en 1112, & Bernard-Guillaume qui fit la souche des Vicaires ou Viguiers de Montpellier.

GUILLAUNE III OU IV.

GUILLAUME III, fils de Bernard-Guillaume & de Béliarde, devint Seigneur de Montpellier après la mort de son pere. Il étoit marié dès l'an 1056 avec ERMENGARDE, fille de Raymond I, Comte de Melgueil. Il est surnommé fils de Béliarde dans un acte par lequel Bérenger, fils de Guidinel, après avoir reçu son hommage pour le château du Pouget, promet qu'il ne touchera point à cette place, & qu'il n'y enverra ni homme ni femme, sinon lorsqu'il en sera requis par le propriétaire pour le défendre en cas d'attaque. La Charte est datée du régne de Henri & de Philippe, son fils, ce qui revient à l'an 1059. Cette même année il reçut le serment du possesseur du château de S. Pons de Mauxchiers, qui relevoit de lui. Nous n'avons pas d'autre époque de sa vie dont l'Abbé d'Aigrefeuille place le terme vers l'an 1085. En mourant il laissa un fils qui suit. Il paroît, dit D. Vaissete, qu'Ermengarde, sa veuve, se remaria avec Raymond d'Anduse; ce qui dut arriver très peu de tems après la mort de son premier époux.

GUILLAUME IV OU V.

1085 ou environ. GUILLAUME IV, surnommé fils d'Ermengarde pour le distinguer des autres Seigneurs de Montpellier du même nom que lui, fut quelque tems sous la tutele de Béliarde, son aïeule. Devenu majeur, il tyrannisa les Eglises & le Clergé de ses terres, dont il usurpa les nominations & la plus grande partie des revenus. Godefroi, Evêque de Maguelone, le cita pour ce sujet à une Assemblée de Prélats & de Seigneurs laïques, où il fut condamné à perdre le fief qu'il tenoit de l'Eglise de Maguelone. Frappé de cette sentence que les Juges étoient disposés à faire exécuter à main-forte, il travailla à regagner par ses soumissions les bonnes graces de son Evêque & n'eut pas de peine à y réussir. Godefroi, qui n'avoit eu envie que de le corriger, lui rendit son fief, après avoir exigé de lui une reconnoissance par laquelle il renonçoit à toutes les usurpations qu'il avoit faites, & promettoit de ne plus exercer de jurisdiction sur les Eglises ni sur les clercs. Cet acte, dont Verdale met la date en 1090, prouve que Montpellier étoit alors entouré de murs & de fossés; car il y est dit que l'Evêque a cédé à Guillaume tout ce que Pierre Licas possédoit *infrà vallatos & foris muros de Montpestlier*; à quoi le Prélat ajoutoit le tiers des nouveaux édifices faits & à faire à Montpellieret: *tertiam partem novorum ædificiorum quæ facta sunt vel erunt in Montepestliereto.* Guillaume étoit en différend, vers le même tems, avec Pierre, Comte de Melgueil, touchant certains droits que lui contestoit ce dernier. Ils terminerent peu de tems après la querelle à l'amiable, & le sceau de cet accommodement fut la main d'ERMESSINDE, fille du Comte, que Guillaume épousa. L'an 1095, le Pape Urbain II étant arrivé à Maguelone, Guillaume alla l'y recevoir avec la Noblesse du pays. Il y fut présent à la bénédiction solemnelle que le Pape fit de cette Isle & à l'indulgence qu'il accorda en cette cérémonie à tous ceux qui y étoient ou seroient par la suite inhumés. Delà il amena le S. Pere à Montpellier où il le traita magnifiquement. Il partit l'année suivante pour la Croisade à la suite de Raymond de S. Gilles, Comte de Toulouse, après avoir fait donation de tous ses biens à l'Eglise de Maguelone au cas qu'il mourût sans enfans. Guillaume fut un de ceux qui acquirent le plus de gloire dans cette expédition. Sa valeur se montra principalement au siége d'Antioche. A celui de Marra, qui fut entrepris au mois de Novembre de la même année 1098, par le Comte de Toulouse, il eut la direction d'une machine nouvelle qui opéra la prise de la place le 11 du mois suivant. De retour en 1102, il passa, au mois de Janvier de l'année suivante, avec Raymond-Guillaume, Evêque de Nismes, & Bernard-Guillaume, frere de ce Prélat, un accord par lequel il donna en fief pour eux & pour les descendans du second la *Viguerie* & la *Baillie* de Montpellier, avec un château & un domaine considérable, à certaines conditions. Le Viguier étoit le Vicaire ou Lieutenant du Seigneur de Montpellier, & avoit après lui la principale autorité dans la ville (1). L'an 1105, à la nouvelle de la mort de Raymond

(1) » L'accord fait, l'an 1090, entre l'Evêque Godefroi et Guillaume, Seigneur de Montpellier, nous donne l'origine des différentes justices de Montpellier, qu'on distinguoit anciennement en trois, savoir en *Rectorie*, en *Seigneurie* ou *Baillie*, et en *Baronie*. La premiere s'étendoit sur les deux parties de Montpellier. L'Evêque Godefroi se la réserva par l'accord dont il s'agit, et y fit administrer la justice par un Viguier, qui dans la suite prit le nom de Recteur..... Elle fut aussi appellée *Part-antique*, parceque ce fut la premiere réunie à la Couronne. La seconde, dont les Seigneurs de Montpellier étoient maîtres, comprenoit toute cette ancienne ville avec le tiers de Montpellieret, & s'appelloit la *Baillie* à cause que le Chef de la Justice des Seigneurs de Montpellier prenoit le titre de Bailli. Enfin la justice de la *Baronie* s'étendoit sur tout le reste du domaine de ces Seigneurs, situé hors de la ville et

rivée au château de Mont-Pelérin le 28 Février , il retourna à la Terre-Sainte, d'où il ramena, jeune Alfonse-Jourdain, fils de ce Prince. Invité, l'an par le Comte de Barcelone à venir l'aider à faire la conquête des Isles Baléares sur les Sarazins, il saisit avidement cette occasion de combattre contre les Infideles. Mais avant son départ il fit son testament par lequel on voit qu'outre le domaine de Montpellier il possédoit encore divers châteaux en alleud dans le diocèse; ce qui composa ce qu'on appella dans la suite la Baronie de Montpellier, dont la ville de Frontignan, située sur la côte, étoit le chef-lieu. Guillaume, après avoir donné ordre à ses affaires, s'embarque avec cent Chevaliers & un corps d'infanterie sur 20 vaisseaux qu'il avoit fait équiper, & fait voile vers la Catalogne. Dans cette expédition, qui ne fut terminée que le 3 Avril 1116, par la prise de la nouvelle ville de Majorque, Guillaume se distingua entre tous les autres Seigneurs par sa valeur, sa prudence & son habileté. C'est le témoignage que lui rendent les Historiens du tems. Etant revenu à Montpellier après avoir fait quelque séjour à la Cour de Barcelone, il y mourut l'an 1121, laissant de son épouse trois fils & trois filles. Les fils sont, Guillaume, qui suit; un autre Guillaume, Seigneur d'Omelas, qui devint Comte d'Orange par son mariage avec Tiburge, fille du Comte Raimbaud; & Bernard, Seigneur de Villeneuve. Les filles sont, Guillemete, mariée, en 1120, à Bernard IV, Comte de Melgueil; Ermengarde & Adélaïde.

GUILLAUME VI.

1121. Guillaume VI, fils aîné de Guillaume V, lui succéda dans la Baronie de Montpellier. L'an 1124, l'eau qu'il détourna d'un moulin appartenant à un vassal du Comte de Melgueil, son beau-frere, occasionna une guerre entre ces deux Seigneurs. Les hostilités commencerent de la part du Comte dont les gens vinrent insulter la ville de Montpellier. Guillaume, par représailles, alla faire le dégât autour du château de Melgueil. Le Pape Callixte, instruit de cette querelle, interposa son autorité pour l'appaiser. Il nomma à cet effet pour arbitres cinq Prélats qui mirent d'accord les deux beaux-freres par un jugement qu'ils rendirent le 9 Mai de l'an 1125, six mois ou environ après la mort du Pontife. L'an 1128, après le mois de Juillet, il fit avec Guillaume d'Omelas, son frere, le pélerinage de la Terre-Sainte, dont il revint avant le mois d'Août de l'année suivante. La tutele de la jeune Béatrix, héritiere du Comté de Melgueil, emploi dont Bernard IV, pere de Béatrix, avoit chargé Guillaume par son testament, suscita, l'an 1132, une nouvelle guerre à ce dernier. Alfonse, Comte de Toulouse, prétendit que la tutele de la jeune Comtesse & la régie du Comté de Melgueil lui appartenoient, soit à cause de la suprême autorité que sa qualité de Duc de Narbonne lui donnoit dans la province, soit, parce qu'étant proche parent de Béatrix, il craignoit l'ambition de Guillaume, soit enfin pour les intérêts d'Almodis de Toulouse, sa tante, qui étoit exclue de la tutele de la jeune Comtesse, sa petite-fille. Guillaume n'étant point d'humeur à céder aux prétentions d'Alfonse, on en vint aux armes de part & d'autre. Des amis communs ménagerent un accommodement, au moyen duquel les deux antagonistes devoient partager entre eux le Comté de Melgueil pour en jouir pendant le cours de six ans, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé, d'un commun accord, un parti sortable à Béatrix. Mais Guillaume, oubliant bientôt ses engagemens, promet, à l'insu du Comte de Toulouse, la main de la jeune Comtesse à Bérenger-Raymond, Comte de Provence. Alfonse, instruit de ce Traité, recommence la guerre contre le Seigneur de Montpellier, & la déclare en même tems au Comte de Provence. Elle fut suspendue, l'an 1134, par celle que Bérenger-Raymond fut obligé de faire aux Sarazins d'Espagne, & finit l'année suivante par le mariage de Béatrix avec le Comte de Provence, ce qui se fit avec le consentement du Comte de Toulouse.

La famille des Aimons possédoit héréditairement la Viguerie de Montpellier. Guillaume s'étant avisé de faire passer cette charge dans une autre Maison, celle qu'il en avoit dépouillée se souleva & excita, l'an 1141, une sédition dans Montpellier, à l'occasion d'un nouvel hommage que Guillaume vouloit exiger des habitans de cette ville. Guillaume, obligé de prendre la fuite, écrivit du château de Lates où il s'étoit retiré, au Pape Innocent II, qu'il regardoit comme Suzerain de Montpellier, pour l'engager à prendre sa défense. Innocent, par sa lettre du premier Janvier 1142, chargea les Evêques de la province de défendre à leurs diocésains toute communication avec la ville de Montpellier. Par une seconde lettre qui suivit de près la premiere, il exhorta ces Prélats à faire tous leurs efforts pour détourner le Comte de Toulouse du parti qu'il avoit pris en faveur des rebelles. Les remontrances des Evêques n'ayant fait aucune impression sur le Comte, ils l'excommunierent conformément aux ordres du Pape. L'an 1143, Guillaume, avec le secours des Génois, vient mettre le siége devant Montpellier, dont il force les habitans, par le défaut de vivres, à lui ouvrir les portes vers la fin de Septembre. Les Génois s'en retournerent satisfaits de la générosité de Guillaume, qui leur accorda l'exemption de péage sur ses terres, avec un emplacement dans Montpellier pour leurs Négocians. Il part, l'an 1147, sur les galeres de ces mêmes Génois pour aller au secours du Roi de Castille contre les Sarazins. Les fruits de cette expédition, où Guillaume acquit beaucoup de gloire, furent la prise d'Alméria, qui fut emportée d'assaut le 17 Octobre de la même année, & celle de Tortose qui se rendit le 31 Décembre suivant. Ce fut la derniere campagne de Guillaume. Las du tumulte des armes & revenu des illusions de ce monde, il embrassa, l'an 1149, avant le mois de Juillet, la vie monastique à l'Abbaye de Grand-Selve, Ordre de Cîteaux, où il devint un modele de religion & de piété. Il y mourut en odeur de sainteté vers l'an 1162. On remarque, dit D. Vaissete, que tous les Souverains de l'Europe, qui vivoient en 1630, descendoient par femmes de ce Seigneur, que quelques Modernes ont qualifié mal-à-propos de Comte, titre que ni lui ni ses successeurs n'ont jamais pris. De Sibylle, sa femme, qu'il avoit épousée au mois d'Août 1129, morte avant sa retraite, il laissa cinq fils & trois filles, dont il avoit ainsi disposé par son testament fait en 1146. Guillaume, l'aîné, qui étoit alors en bas âge, eut la Seigneurie de Montpellier avec le château de Montferrier; le second fils, aussi nommé Guillaume, eut la châtellenie de Melgueil avec les lieux de Sauzet & de Castelnau & la portion de la ville de Tortose, que son pere avoit reçue du Comte de Barcelone (pour distinguer ce deuxieme fils du premier, on le surnomme de Tortose); Raymond, le troisieme fils, n'eut aucune part, & fut offert par son pere à l'Abbaye de Cluni, où il vécut de maniere qu'il mérita d'être fait Abbé d'Aniane; le quatrieme fils, nommé Bernard, fut destiné à l'état ecclésiastique; & le cinquieme, appellé Gui & surnommé Guerrejat ou le Guerroyeur, eut pour sa part les châteaux de Paulhan & du Pouget. Guillemete, l'aînée des filles, qui dès lors avoit épousé Bernard-Atton, Vicomte de Nismes, fut restrainte, à ce qu'il paroît, à la dot qu'elle avoit reçue en se mariant. Guillaume chargea son fils aîné de marier les deux autres, nommées Adélaïde & Ermessinde. La premiere épousa, dans la suite, Ebles III, Seigneur de Ventadour, & la deuxieme fut mariée à N. de Servian.

L'Historien de Languedoc (T. II, p. 524) fait mention d'un sceau de plomb de l'an 1135, pendant à une Charte de Guillaume VI, sur laquelle étoit représenté d'un côté un homme assis sur une chaise, jouant de la harpe, avec ces mots au tour: *Sigillum Guillelmi Domini de Montepessulano;* & de l'autre un Chevalier armé de toutes pieces, sur un cheval de bataille, tenant un bouclier dans sa main, sur lequel paroissoit un besant avec la même inscription.

GUILLAUME VII.

1149. Guillaume VII, fils aîné de Guillaume VI, lui succéda en bas âge sous la tutele d'Ermessinde, son aïeule. Il étoit cependant dès lors en âge de puberté; car il avoit accompagné son pere aux siéges d'Almeria & de Tortose; & dans la distribution que Raymond-Bérenger, Comte de Barcelone, fit des dépouilles de Tortose aux Seigneurs qui l'avoient aidé à la conquête de cette place, il reçut quantité de pierreries fines, présent que le Comte accompagna d'une politesse, en lui disant qu'étant à marier il en seroit mieux venu de sa maîtresse. Son mariage cependant n'eut lieu que huit ans après cette expédition. L'an 1153, s'étant allié avec Raymond Trencavel dans la guerre que Raymond V, Comte de Toulouse, déclara à ce

dans le diocèse, et dont Frontignan étoit le chef-lieu. En 1293, le Roi Philippe le Bel acquit par échange la *Part-antique* ou *Rectorie* de Montpellier. Philippe de Valois acheta en 1349 pour la somme de cent vingt mille écus d'or la *Baillie* avec la *Baronie* du Roi de Majorque qui alors en étoit possesseur. Le Roi Jean en disposa depuis en faveur de Louis, Comte d'Anjou, son fils. Charles V la céda au Roi de Navarre. Elle fut saisie sur ce Prince, ensuite rendue et érigée en Pairie, saisie de nouveau sur lui, et rendue au Prince Charles de Navarre en 1381. Celui-ci rendit aux Consuls de Montpellier la *Baillie* conformément aux Lettres du Roi, et nomma les Officiers de justice. Le Roi lui ôta de nouveau la Seigneurie de Montpellier en 1382, et la réunit à la Couronne. » (M. Expilli, *Dict. de la Fr.*)

dernier, il fut pris avec lui dans un combat, & conduit aux priſons de Toulouſe. Il ne paroît pas que ſa captivité ait duré plus long-tems que celle de Trencavel, qui fut relâché vers le mois d'Avril 1155. On parloit alors de marier le Seigneur de Montpellier; mais cette affaire ſouffrit encore quelques délais. Ce fut en 1157 (N. S.) qu'il épouſa, le 2 Février, à Montpellier, MATHILDE, fille de Hugues II, Duc de Bourgogne. La même année, Guillaume de Tortoſe, ſon frere, ayant perdu ſon épouſe Ermeſſinde de Caſtries, prit la réſolution de paſſer à la Terre-Sainte & d'entrer dans l'Ordre des Templiers. Ce voyage diſpendieux l'obligea d'engager à ſon frere, pour avoir des fonds, la terre de Caſtries qu'il poſſédoit du chef de ſa femme, & la ville de Tortoſe. Bientôt après il lui fit une donation du tout entre vifs. C'eſt ainſi que la terre de Caſtries ſortit de la Maiſon de ſes premiers Seigneurs pour entrer dans celle de Montpellier, d'où elle paſſa dans celle de Montlaur au ſiécle ſuivant, & enfin dans celle de la Croix de Caſtries qui l'a fait ériger en Marquiſat & Baronie des Etats de Languedoc. L'an 1159, Guillaume, entraîné par le Comte de Barcelone, amena des troupes au Roi d'Angleterre, qui étoit entré dans le Toulouſain & menaçoit de faire le ſiége de Toulouſe. Le deſſein de l'Anglois ſur cette place ayant échoué par la crainte du Roi de France qui s'y étoit renfermé, il laiſſa en s'en retournant le commandement de ſes troupes au Prince d'Aragon & au Seigneur de Montpellier, pour continuer les hoſtilités dans le Comté de Toulouſe. La priſe de Cahors eſt l'exploit le plus mémorable qu'ils firent dans ce pays. La paix que l'Angleterre fit avec la France en 1160 rappella ces deux Seigneurs dans leurs terres. L'an 1162, le Pape Alexandre III ayant abordé, le mercredi de Pâque, à Maguelone, Guillaume vint l'y ſaluer en grand cortege, *cum Baronibus & decora militia*, & l'amena de là à Montpellier, où il paſſa quelques mois. Guillaume, l'an 1164, reçut, dans la même ville, au mois de Juin, Raymond V, Comte de Toulouſe, avec lequel il fit la paix; car ils étoient en état de guerre depuis l'expédition du Roi d'Angleterre dans le Toulouſain. (Vaiſſete.) Le Pape Alexandre étant revenu au mois de Juillet de l'année ſuivante à Montpellier pour y attendre le tems de ſe rembarquer pour l'Italie, l'Empereur fit ſolliciter en ſecret Guillaume, ſous les promeſſes les plus ſéduiſantes, de s'aſſurer de la perſonne du Pontife pour le remettre entre ſes mains. Mais ce Seigneur rejetta la propoſition avec l'indignation qu'elle méritoit. Alexandre, par reconnoiſſance, prit la défenſe de Guillaume contre les Génois qui ne ceſſoient, depuis quelque tems, d'infeſter les côtes de ſon domaine. Il leur écrivit fortement pour leur enjoindre de mettre fin à leurs brigandages, avec menace d'employer contre eux les cenſures en cas de refus. Mais ſa lettre fut ſans effet, ce qui obligea Guillaume & l'Evêque de Maguelone à ſe liguer avec les Piſans ennemis des Génois, pour ſe mettre à couvert des entrepriſes de ces derniers. L'an 1167, nouvelles brouilleries entre le Comte de Toulouſe & le Seigneur de Montpellier, au ſujet de la ſucceſſion de Raymond-Bérenger II, Comte de Provence, qu'Alfonſe, Roi d'Aragon, diſputoit au premier. Guillaume ſe déclara pour Alfonſe qui l'emporta. L'an 1168, Guillaume, au mois de Mars, acquit de Raimbaud III, Comte en partie d'Orange, le château d'Omelas & ſes dépendances, pour le prix de quatre mille ſous melgoriens, dont le vendeur s'engageoit à lui payer l'intérêt à raiſon de ſix deniers pour livre par mois juſqu'à ce qu'il lui eût livré ce château: *Volo & mando*, dit-il, *ut illa quatuor millia ſolidorum melgorenſium lucrentur ſingulis menſibus ſex denarios pro quavis libra, uſquequo prædictum caſtellum tibi reddam.* (Hiſt. de Montpellier, p. 37.) Guillaume, l'an 1171, embraſſe les intérêts de Bertrand Pelet, ſon petit-neveu, lequel, après la mort de Bernard ſon pere, voulut s'emparer, comme on l'a dit, du Comté de Melgueil, au préjudice de Béatrix, ſa mere, encore vivante. Mais bientôt après il l'abandonna ainſi que les fonds que Bertrand lui avoit aliénés pour avoir ſa protection. L'an 1172, Guillaume VII finit ſes jours dans le mois de Septembre au plus tard, laiſſant de Mathilde, ſa femme, décédée avant lui, quatre fils & cinq filles. Les fils ſont, Guillaume, qu'il fit ſon unique héritier à condition de fournir un entretien honnête à ſes freres & ſœurs; un ſecond Guillaume, ſurnommé le Bourguignon, pour faire honneur à la mémoire de ſa mere; Raymond, Moine de Grandſelve, puis Evêque de Lodeve en 1... Gui, deſtiné par ſon pere à l'Ordre des Templiers, ... ayant ſuivi une autre vocation, ſe conſacra au ſer...vres & devint le fondateur de l'Ordre des Hoſpita...Eſprit. Clémence, Religieuſe d'Aniane; Sibylle, ... Raymond-Gaucelin, Seigneur de Lunel; Guillelmine; ...arie, ſont les cinq filles de Guillaume VII. La ville ...ier étoit alors l'une des plus floriſſantes de la France ... de l'Europe par ſon commerce. Voici comme en ...enjamin de Tudele, mort en 1173, dans la re... en hébreu de ſes voyages. » Etant partis de » Beziers, nous arrivâmes en deux jours au Mon... » que les habitans du pays appelloient autrefois ... » & qu'ils nomment aujourd'hui Montpellier. Ce...i » abonde en toutes ſortes de marchandiſes, eſt éloig... environ deux lieues de la mer. Elle eſt très fréquentée à cauſe de » ſon commerce par diverſes nations, telles que les Iduméens » de Portugal, les Lombards & les autres peuples d'Italie, ceux » d'Egypte & de Paleſtine. On y trouve des Marchands de » toute la Gaule, de l'Eſpagne & de l'Angleterre, & l'on y entend parler le langage de toutes les nations du monde qui y » abordent avec les Génois & les Piſans. »

GUILLAUME VIII.

1172. GUILLAUME VIII ſuccéda en bas âge à Guillaume VII, ſon pere, ſous la tutele de Gui le Guerroyeur, ſon oncle. Le premier monument où il paroît avec la qualité de Seigneur de Montpellier, eſt l'acte de ſerment de fidélité que lui fit, au mois d'Octobre 1172, Guillaume-Pierre, fils de Raymond de Montferrier. (*Hiſt. de Montpellier*, pag. 41.) Gui le Guerroyeur, étant mort l'an 1177, il devint ſon héritier, & paſſa ſous la conduite de Raymond, ſon autre oncle, Abbé d'Aniane. L'an 1181, il épouſa EUDOXIE, fille de Manuel Comnene, Empereur de Conſtantinople. Cette Princeſſe avoit été demandée par Alfonſe, Roi d'Aragon, pour lui-même; mais ayant trop tardé à ſe rendre en Aragon, elle arriva dans le tems qu'Alfonſe, ennuyé de ſon retard, venoit d'épouſer l'Infante Sancie de Caſtille. Ceux qui conduiſirent Eudoxie ayant relâché à Montpellier pour y attendre les ordres de leur maître, & Manuel étant mort dans ces entrefaites, Guillaume offrit ſa main à la Princeſſe, & l'engagea, dans la détreſſe où elle ſe trouvoit, à l'accepter malgré l'inégalité des conditions. Eudoxie, par ſes hauteurs, ne tarda gueres d'inſpirer du dégoût à ſon époux; les choſes en vinrent au point qu'il la répudia l'an 1187, & contracta un nouveau mariage avec AGNÈS, parente de la Reine d'Aragon. Guillaume fit de grands, mais inutiles efforts, pour faire approuver ce nouveau mariage par le Pape Céleſtin III, qu'il avoit connu avant ſon exaltation, & par ſon ſucceſſeur Innocent III. L'un & l'autre de ces Pontifes témoignerent leur gratitude pour les proteſtations de dévouement qu'il leur faiſoit dans ſes lettres, & pour le zele qu'il faiſoit paroître contre les Albigeois qu'il avoit écartés de ſes domaines. Mais fideles aux regles, ils furent inexorables ſur la diſpenſe qu'il ſollicitoit. On croit que le chagrin qu'il eut de ce refus perſévérant lui cauſa la maladie dont il mourut ſur la fin de l'an 1202, à l'âge de 45 ans. D'EUDOXIE il laiſſa une fille nommée Marie, à qui ſa marâtre, pour l'éloigner, fit épouſer en 1194, à l'âge de 12 ans, Barral, Vicomte de Marſeille, puis, l'an 1197, après la mort de cet époux, Bernard IV, Comte de Cominges, qui avoit déja deux femmes vivantes. Guillaume eut d'Agnès, Guillaume, qu'il déſigna pour ſon ſucceſſeur par ſon teſtament du 4 Novembre 1202; Thomas, ſurnommé de Tortoſe à cauſe des droits que ſon pere lui légua ſur cette ville; quatre autres fils qu'il dévoua par ce même teſtament à l'état eccléſiaſtique ou religieux; & deux filles, Agnès, mariée, en 1203, à Raymond-Roger, Vicomte de Carcaſſonne, & Adélaïde. Guillaume VIII, dit D. Vaiſſete, fut extrêmement regretté de ſes ſujets, dont il avoit acquis l'amour par ſes qualités perſonnelles & par la douceur de ſon gouvernement. Il augmenta conſidérablement ſes domaines, dont voici les principaux après Montpellier. Le château d'Omelas qui lui étoit revenu après avoir été poſſédé par une branche cadette de ſa Maiſon, le château de Pouget, ceux de Lates, de Montferrier, de Poupian, de Cornonſec, de Montbaſen, de Montarnaud, de Paulian, de Mazeres, de Murviels, de Pignan, de Frontignan, de Caſtries, de S. Pons, de Château-neuf, de Loupian, de Freſſac, de S. Pargoire, de S. George & de Vindemian. La ville de Montpellier fut ceinte de nouvelles murailles ſous ſon gouvernement. L'an 1196, il donna pouvoir à huit des principaux bourgeois de Montpellier de conduire cette entrepriſe à ſa perfection. Elle ſe continuoit encore l'an 1204, aux dépens des habitans. La ville étoit alors diviſée en ſept quartiers qu'on nommoit échelles. Ce fut à Guillaume VIII que Maître Alain, Religieux de Cîteaux & Evêque d'Auxerre, dédia ſon Traité contre les héréſies de ſon tems, ouvrage dans lequel il le qualifie *Prince de Montpellier par la grace de Dieu*, & le loue de ce que la grandeur de ſon eſprit répond à celle de ſa naiſſance. Guillaume protégea les Poëtes provençaux dont pluſieurs vécurent à ſa Cour.

PIERRE, ROI D'ARAGON, ET MARIE.

1204. PIERRE, Roi d'Aragon, que Guillaume VIII avoit fait l'un des exécuteurs de ſon teſtament, ne répondit point à ſes intentions. Au lieu de mettre en poſſeſſion de Montpellier & de ſes dépendances le fils aîné de Guillaume & d'Agnès, il

prier ce riche héritage en épouſant MARIE, fille [illegible] d'Eudoxie, & en faiſant paſſer pour bâtards tous les [illegible] ce Seigneur avoit eus du ſecond lit. Marie étoit alors [illegible] de Bernard, Comte de Cominges, & le mariage qu'elle avoit contracté avec lui étant viſiblement nul, il ne fut pas difficile de le faire caſſer. Marie, étant donc libre, donna volontiers ſa main au Roi d'Aragon, en qui elle trouvoit un Prince capable de la faire jouir d'un héritage qu'elle prétendoit appartenir à elle ſeule. Leur contrat de mariage fut paſſé à Montpellier le 15 Juin 1204. Deux jours après, le Roi Pierre fait ſerment de fidélité à Guillaume d'Altiniac, Evêque de Maguelone, & lui rend hommage pour la ville de Montpellier dans une grande Aſſemblée à laquelle ſe trouverent le Comte Sanche, ſon oncle, Alfonſe II, Comte de Provence, ſon frere, Raymond VI, Comte de Toulouſe, Guillaume de Baux, Prince d'Orange & Hugues, ſon frere, Bernard d'Anduſe, Rouſſelin, Vicomte & Seigneur de Marſeille, d'autres Seigneurs, & les principaux habitans de Montpellier. Agnès, alors abandonnée des protecteurs que ſon époux lui avoit donnés, eſt obligée de ſortir avec ſes enfans de Montpellier & d'aller chercher ailleurs une retraite. Mais ils emporterent avec eux les regrets d'une partie de la ville; ce qui occaſionna une eſpece de ſédition, dont le Roi d'Aragon punit les Chefs par le banniſſement. Le calme étant rétabli dans Montpellier par cet acte de ſévérité, Pierre quitta cette ville ſur la fin de Septembre de la même année pour aller à Rome, laiſſant ſa femme ſous la protection du Comte de Provence, ſon frere, qu'il chargea de prendre ſoin des affaires de cette Princeſſe, avec un Conſeil compoſé des Chevaliers & des Prudhommes de Montpellier. Le but de ſon voyage, qu'il fit par mer, étoit de ſe faire couronner par le Pape Innocent III Il fut reçu de ce Pontife avec les marques de la plus grande diſtinction, & la cérémonie ſe fit le 11 Novembre, après que Pierre eut promis avec ſerment de défendre la foi catholique contre les Albigeois dont l'héréſie faiſoit de grands progrès en Languedoc & dans les provinces voiſines. Pierre, à ſon retour, voulut donner atteinte aux privileges de la ville de Montpellier, qu'il avoit confirmés lui-même avant ſon départ, en même tems qu'il avoit fait rédiger ſes coutumes par écrit. Les eſprits s'aigrirent de maniere que, l'an 1206, les Bourgeois ayant pris les armes, chaſſerent le Roi de leur ville, raſerent ſon palais & pourſuivirent ce Prince juſqu'au château de Lates, d'où ils l'obligerent de s'enfuir en Aragon. Pierre de Caſtelnau, natif de Montpellier & Légat du Pape dans la province, ne vit pas ces troubles d'un œil indifférent. Craignant qu'à leur faveur l'héréſie des Albigeois ne s'introduisît dans ſa patrie, il interpoſa ſon autorité pour les faire ceſſer. Il y réuſſit dans une conférence qu'il tint, aſſiſté de pluſieurs Prélats & Seigneurs, au palais épiſcopal de Villeneuve, avec les députés de Montpellier. On convint d'un accommodement qui rétablit la paix, après que le Roi & la Reine l'eurent ratifié. Ils s'étoient rendus l'un & l'autre pour cet effet du château de Mirevaux à Montpellier, la Reine montée en croupe derriere ſon époux. La mémoire de cet événement fut conſacrée par une réjouiſſance annuelle qui ſubſiſte encore de nos jours & ſe nomme *le Chevalet.* C'eſt un cheval rembourré que l'on fait danſer, un jeune homme deſſus, au ſon des inſtrumens, le 21 Août, pour repréſenter celui ſur lequel étoient montés le Roi & la Reine à leur entrée dans cette ville. Avant le ſéjour qu'ils y firent, Marie étoit enceinte du Prince Don Jayme dont elle accoucha au même lieu le 2 Février de l'an 1208. Le Roi, peu de tems après la naiſſance de ce fils, quitta Montpellier où il laiſſa la Reine, pour retourner en Aragon. Il n'avoit jamais eu d'inclination pour cette Princeſſe, que l'intérêt ſeul l'avoit engagé d'épouſer. L'an 1210, il travaille en Cour de Rome pour faire caſſer ſon mariage. Innocent III nomma des Commiſſaires ſur les lieux pour examiner cette affaire. Mais la Reine, ennuyée de leurs lenteurs, ſe rendit elle-même à Rome pour s'oppoſer à la demande de ſon époux. Elle y obtint enfin, le 19 Janvier 1213, (N. S.) un jugement définitif qui confirma la validité de ſon mariage. Tandis que cette affaire ſe pourſuivoit, Pierre négocioit lui-même auprès du Pape la réconciliation du Comte de Toulouſe, ſon beau-frere, avec le S Siége. N'ayant pu l'obtenir, il prit hautement la défenſe du Comte, & combattit pour lui contre Simon de Montfort à la fameuſe bataille de Muret, où il périt le 10 Septembre 1213, après avoir fait des prodiges de valeur. Par haine pour ſa femme il avoit donné en fief, le 24 Janv. précédent, à Guillaume, ſon beau-frere, fils de Guillaume VIII & d'Agnès, au préjudice de ſon propre fils, la Baronnie de Montpellier. La Reine Marie, ſans égard pour cette diſpoſition nulle de plein droit, fit à Rome le 20 Avril ſuivant, ſon teſtament par lequel elle inſtitua ſon héritier l'Infant, ſon fils, & lui ſubſtitua ſes deux filles, Mathilde & Pétronille, qu'elle avoit eues de Bernard, Comte de Cominges, ſon 1er époux. Elle étoit malade alors, & mourut ſur la fin du même mois en odeur de ſainteté. (*Voyez* Don Pedre II, *Roi d'Aragon.*)

JACQUES I.

1213. JACQUES, ou Don JAYME, fils de Pierre II, Roi d'Aragon & de Marie de Montpellier, né le 2 Fév. 1208, étoit à la mort de ſon pere entre les mains de Simon de Montfort. Son pere l'avoit donné, l'an 1210, en ôtage à ce Général pour ſûreté des conventions qu'ils avoient faites enſemble par rapport aux conquêtes que Simon faiſoit ou ſe propoſoit de faire ſur les Albigeois & leurs partiſans. (*Guill. de Podio Laurent.*) Simon ayant refuſé de le rendre après la mort de Don Pedre, les Aragonois s'adreſſerent pour le ravoir au Pape Innocent III, qui chargea ſon Légat de retirer le jeune Prince des mains du Comte de Montfort & de le remettre dans celles de ſes ſujets. La choſe fut exécutée ſuivant les ordres du Pontife. Don Jayme, l'an 1218, fait expédier une Charte par laquelle il confirme les privileges de Montpellier & prend ſous ſa protection les douze Conſuls & toute la bourgeoiſie de cette ville. L'an 1221, au mariage de Don Jayme avec ELÉONORE DE CASTILLE, qui ſe fit à Tarragonne, aſſiſterent les Députés de Montpellier, qui préſenterent à leur maître une piece de drap d'or qu'un Marchand avoit fait venir du Levant L'an 1231, après la conquête de Majorque, Don Jayme ſe rendit à Montpellier. Il y fut reçu avec des acclamations & d'autres marques de joie, dont il marqua ſa reconnoiſſance par diverſes graces qu'il accorda au corps de cette ville. Des troubles qui s'éleverent à Montpellier en 1234 & 1238, y rappellerent deux fois ce Prince, qui vint à bout par ſa prudence de les calmer. Les villes de Montpellier & de Marſeille faiſoient alors preſque tout le commerce de la France dans la Méditerranée & le Levant. Une querelle, qui s'éleva au port d'Acre, entre les Marchands des deux villes, occaſionna, l'an 1254, une guerre ouverte que Charles, Comte de Provence, après avoir ſoumis Marſeille à ſa domination, tenta vainement de terminer par un accommodement. Ce fut l'obſtination des Marſeillois à vouloir réduire ceux de Montpellier ſous leur Conſulat qui fit manquer la négociation. Ces derniers renouvelloient dans le même tems leurs efforts pour ſe ſouſtraire à l'autorité du Roi d'Aragon, & s'ériger en République. L'Evêque de Maguelone & le Vicomte de Narbonne entrerent dans la ligue qu'ils formerent à ce deſſein. Pour s'appuyer de la protection de la France, le Prélat déclara, le 15 Avril 1255, devant le Sénéchal de Beaucaire, que la ville de Montpellier & ſes dépendances avoient été de tout tems un fief de la Couronne de France, & que les Evêques ſes prédéceſſeurs avoient toujours tenu en fief des Rois de France leur domaine temporel. Les Rois de France & d'Aragon mirent cette affaire en compromis. Mais les arbitres n'ayant rien conclu, les Infans d'Aragon en vinrent aux armes, & commirent dans la Sénéchauſſée de Carcaſſonne des hoſtilités que le Sénéchal du pays fut chargé de réprimer. La paix ſe fit enfin le 9 Juin 1257 entre les Marſeillois & ceux de Montpellier, par les ſoins du Comte de Provence qui avoit interpoſé de nouveau ſa médiation. Les ſeconds, abandonnés du Roi de France, prirent auſſi le parti de recourir à la clémence du Roi d'Aragon, qui, étant arrivé près de Montpellier le 10 Décembre 1258, leur pardonna, & fit enſuite une entrée ſolemnelle dans la ville où il fit un aſſez long ſéjour.

Don Jayme, l'an 1262, fait entre ſes deux fils, Don Pierre & Don Jayme, un partage, par lequel il donne au premier la Catalogne, l'Aragon, avec le Royaume de Murcie; & au ſecond l'Iſle de Majorque avec tout ce qu'il poſſédoit en-deçà des Pyrénées, & par conſéquent Montpellier. S'étant rendu, l'an 1274, au Concile général de Lyon, il aſſiſta aux deux premieres ſeſſions tenues le 2 & le 18 Mai. Il mourut, l'an 1276, le 27 Juillet, d'une maladie cauſée par le chagrin qu'il eut de la perte d'une bataille qu'il avoit livrée aux Maures. (*Voy.* D. Jayme I, *Roi d'Aragon*).

JACQUES II.

1276. JACQUES II, ou JAYME, à qui Jayme I, dont il étoit le ſecond fils, avoit aſſigné, par le partage fait entre ſes enfans, l'Iſle de Majorque & ſes terres de France, dès l'an 1262, ne paroît avoir pris poſſeſſion de la Seigneurie de Montpellier qu'après la mort de ſon pere. Ce ne fut en effet que la même année de cet événement qu'il commença à faire des actes d'autorité dans cette ville. Il y reçut, en 1276, les hommages de pluſieurs de ſes vaſſaux, & leur accorda enſuite pluſieurs privileges datés de l'Abbaye de S. Tibéri. L'an 1278, Don Pedre III, Roi d'Aragon, ſon frere, jaloux de l'avantage que leur pere lui avoit fait, l'oblige à lui faire hommage de tous ſes domaines comme à ſon Suzerain. Mais Don Jayme excepta, dans l'aveu & dénombrement qu'il lui donna, les Fiefs qu'il te-

noit de l'Eglise de Maguelone. Don Jayme eut à Toulouse, l'an 1281, avec Philippe le Hardi, Roi de France, & Charles I, Roi de Sicile & Comte de Provence, une conférence dans laquelle il fit alliance avec ces deux Monarques; il y obtint aussi que les appels des jugemens de ses Officiers de Montpellier seroient relevés à la Cour de France, & non devant le Sénéchal de Beaucaire, comme Charles I le prétendoit. Don Pedre, excommunié par le Pape Martin IV, & déclaré déchu de ses Etats, enleve à Don Jayme, l'an 1285, le Roussillon par où il prévoyoit que le Roi Philippe le Hardi, qui venoit à lui avec une grande armée, devoit pénétrer dans l'Aragon. Cette diligence préserva l'Aragon de l'invasion dont il étoit menacé, & fit des Etats du Roi de Majorque le théâtre de la guerre.

Le Roi Philippe le Bel, l'an 1293 (N. S.) acquiert de l'Evêque de Maguelone la partie de Montpellier appellée Montpellieret, & qu'on nomma depuis *la Part-antique*, portion qui faisoit les deux tiers de la ville & que les Evêques de Maguelone, comme on l'a dit, s'étoient toujours réservée. Les Lettres-Patentes, que le Monarque fit expédier à ce sujet, sont datées du mois de Mars 1292 (V. S.). *Dudum tractata fuit*, y est-il dit, *inter gentes nostras & gentes Episcopi Magalonensis super permutatione partis Episcopalis Montispessulani, quod vulgariter dicitur Monspessulanetus.* Le Roi fit cette acquisition dans la vue d'augmenter son autorité dans une ville dont les habitans, soumis à un Prince étranger, n'avoient pas toujours pour lui & pour ses Officiers la déférence qui lui étoit due en qualité de Souverain. Pour dédommager l'Evêque il lui donna 300 livres de rente en fonds de terre, & cette rente fut assise principalement sur l'ancienne Baronnie de Sauve. Par cet échange, le Roi de Majorque, qui n'étoit qu'arriere-vassal de la Couronne de France, pour la Seigneurie de Montpellier, devint son vassal immédiat. A peine l'échange eut-il été signé, que le Sénéchal de Beaucaire eut ordre d'en aller prendre possession pour le Roi son maître, ce qu'il exécuta avec la plus grande solemnité. Charmé de sa nouvelle acquisition, Philippe le Bel donna ses soins pour l'illustrer. Il établit à Montpellier un Siége de justice, auquel ressortissoient tous les habitans de cette *Part-antique* & de son territoire, il y transféra *la Cour rigoureuse du petit scel*, que le Roi S. Louis avoit érigée dans la province en 1254, & qui siégeoit alors à Aigues-mortes; il y créa une Bourse de Marchands; il y institua une Bourgeoisie royale, & enfin il y transféra la monnoie royale qui étoit à Sommieres où elle avoit été nouvellement transportée de Melgueil. Le Roi de Majorque étoit cependant dépouillé de son Royaume par le Roi d'Aragon, & se trouvoit réduit à ses Etats situés en-deçà des Pyrénées. Rétabli en 1298, il vécut en paix le reste de ses jours. L'an 1305, il vint à Montpellier où il reçut le Pape Clément V nouvellement élu. Ce fut dans cette occasion qu'il rendit au Pontife l'hommage qu'il lui devoit pour les Royaumes de Corse & de Sardaigne, dont il avoit reçu l'investiture des Papes ses prédécesseurs dans le cours des guerres de Sicile. (*Hist. de Montpellier.*) Ayant accompagné Clément V à Lyon, Don Jayme y assista au couronnement de sa Sainteté, qui se fit le 14 Novembre de la même année. Clément V couronna lui-même, en 1309, Robert, Roi de Naples, à Avignon, cérémonie à laquelle se trouva le Roi de Majorque, beau pere de ce Prince, avec la Reine ESCLARMONDE, sa femme, & Sanche, son fils. Il emmena de là son gendre à Montpellier où les annales de cette ville marquent qu'il étoit le 1 Août. Ce fut le dernier voyage qu'il y fit. Deux ans après il termina ses jours à Majorque sur la fin de Juin 1311 (& non pas la veille de la Pentecôte 1312, comme le marque Zurita), à l'âge de 68 ans. Jean Damete, qui imprimoit en 1631 son histoire des Isles Baléares, dit que cette année son corps fut trouvé sans corruption dans la Chapelle Royale de la Grande Eglise où il étoit inhumé. (Voy. *les Rois de Majorque*).

SANCHE.

1311. SANCHE, 2^e^ fils de Jacques II, Roi de Majorque, lui succéda dans ses Etats. Il étoit marié depuis le commencement de l'an 1304 avec MARIE, fille de Charles II, Roi de Sicile & Comte de Provence. L'an 1311, au mois de Décembre, il rend hommage de Montpellier & du château de Lates au Roi Philippe le Bel, *son très cher cousin*, comme porte l'acte de cette cérémonie. Elle ne satisfit point le Monarque françois qui avoit des vues sur la Seigneurie entiere de Montpellier. Le Roi d'Aragon, d'un autre côté, prétendoit que cet hommage devoit lui être porté. Il y eut des débats à Montpellier entre les Officiers du Roi de France & ceux du Roi de Majorque pour l'exercice de la jurisdiction. Philippe le Bel soutint les siens. Mais la mort de ce Prince, arrivée le 29 Novembre 1314, ne lui permit pas de pousser les choses aussi loin qu'il se l'étoit proposé. Louis Hutin, successeur de Philippe le Bel, renouvella ses demandes pour la Seigneurie de Montpell[...] nouveau le Roi de Majorque au Parlement de P[...] che & le Roi d'Aragon lui envoyerent des Amb[...] qui ne parvinrent point jusqu'à lui. La nouvelle qu'ils apprirent en chemin de sa mort, arrivée le 8 Juin 1316, les fit revenir sur leurs pas. L'année suivante, nouvelle Ambassade des deux Rois à Philippe le Long, successeur de Louis Hutin. Philippe consent de terminer la querelle à l'amiable, & accorde un sursis, au moyen duquel Sanche exerça librement sa jurisdiction à Montpellier. Sanche mourut le 4 Septembre 1324, sans laisser de postérité. (Voy. *les Rois de Majorque.*)

DON JAYME III.

1324. DON JAYME III, successeur de Sanche, son oncle, dans sa 12^e^ année, envoya, l'an 1325, des Ambassadeurs au Roi Charles le Bel, qui avoit remplacé Philippe le Long, son frere, décédé le 3 Janvier 1322, pour lui demander main-levée de la partie de Montpellier qui lui appartenoit & de la Baronnie d'Omelas; ce Prince les avoit fait saisir & mettre sous sa main par défaut d'hommage. Charles lui accorda sa demande à condition qu'il rendroit hommage par procureur dans quatre mois, & en personne lorsqu'il seroit parvenu à l'âge de majorité. Don Jayme vécut bien avec ce Prince qui l'affectionnoit à cause de la parenté qui étoit entre eux & de l'attachement que les Rois de Majorque avoient toujours marqué pour la France. Mais le régne de Charles fut court. La mort l'enleva le premier Février 1328. Philippe de Valois, étant monté sur le trône après lui, reçut, le 28 Avril 1331, l'hommage que Don Jayme étoit venu lui rendre. Mais dans la suite Don Jayme donna atteinte à cet acte par l'hommage universel qu'il fit à Don Pedre IV, Roi d'Aragon, de tous ses domaines sans exception. Le Roi de France, l'ayant appris, fit sommer le Roi de Majorque, l'an 1340, de venir lui renouveller son hommage pour Montpellier & ses dépendances. Don Jayme à cette sommation opposa un refus qu'il colora de divers prétextes, dont le principal étoit que l'échange de Philippe le Bel avec l'Evêque de Maguelone, qui avoit procuré au Roi la Suzeraineté de Montpellier, étoit nul, parce qu'il étoit fait contre la défense du Pape. On peut juger par là de ses autres prétextes. Pour braver plus ouvertement le Roi de France, il fit publier, dans le mois de Janvier 1341, des joûtes à Montpellier, malgré la défense que Philippe de Valois avoit faite d'en célébrer pendant la guerre qu'on avoit alors avec l'Angleterre. Le Comte de Valentinois, Lieutenant du Roi, s'avança près de Montpellier avec des troupes pour les empêcher. Ces jeux ne laisserent pas néanmoins d'avoir lieu. Don Jayme comptoit sur le Roi d'Aragon. Mais celui-ci mécontent lui-même du Roi de Majorque qui lui refusoit aussi l'hommage du Roussillon & de ses autres domaines, effrayé d'ailleurs par les préparatifs qu'on faisoit en Languedoc pour réduire ce petit Monarque, lui refusa le secours qu'il lui avoit d'abord fait espérer. Don Jayme, ainsi abandonné, vint à Paris, où il rendit au Roi, sur la fin de 1342, le nouvel hommage qu'on lui demandoit pour la Seigneurie de Montpellier. Mais, en faisant sa paix avec la France, il ne fit point changer au Roi d'Aragon le dessein qu'il avoit formé de le dépouiller entiérement de ses Etats. Il en vint à bout dans une guerre de sept années qu'il lui fit. Réduit à la Seigneurie de Montpellier, Don Jayme prit le parti, dans la crainte que le reste de ses domaines ne lui échappât encore, d'en traiter avec le Roi de France. S'étant rencontré avec ce Monarque à la Cour d'Avignon au mois d'Avril 1349, il lui vendit, comme il a été dit ailleurs, le 18 du même mois, pour la somme de 120 mille écus d'or, payable en trois termes, la Seigneurie de Montpellier qui valoit 3280 livres tournois de rente, & celle de Lates qui en valoit 435. Nous trouvons, dit Dom Vaissete, que la partie de Montpellier que ce Prince vendit au Roi Philippe de Valois contenoit sept mille feux. Les Commissaires du Roi prirent possession de ce domaine, au nom de Sa Majesté, dans le mois de Mai suivant, & donnerent ce même jour un grand repas aux principaux habitans de Montpellier. Don Jayme employa la somme qu'il tira de la vente de Montpellier à équiper une flotte avec laquelle il vint faire une descente à Majorque. Il y périt la même année dans une bataille qu'il livra, le 25 Octobre, à son rival. (Voy. *les Rois de Majorque.*) La Seigneurie de Montpellier demeura unie à la Couronne de France depuis la vente dont on vient de parler. Mais cette union souffrit de l'opposition au commencement, de la part du Roi d'Aragon. Celui de Majorque avoit laissé un fils en bas âge dont le Roi d'Aragon s'étoit déclaré le tuteur & au nom duquel il protesta de nullité contre la vente de Montpellier. Il prétendoit de plus, en vertu d'une substitution, que le pere de cet enfant lui avoit faite, que dans le cas où ce pupille viendroit à mourir, son héritage devoit lui revenir. Pour terminer ce différend, les deux

[illegible]t d'un Traité dont un des principaux articles [illegible]pe demeureroit en possession de Montpellier, à con[illegible] compter au Roi d'Aragon ce qui restoit à payer du prix de l'acquisition. Ce Traité, commencé en 1350, fut terminé au mois de Février 1351 (V. S.) par le Roi Jean, fils & successeur de Philippe de Valois. Dans le Traité de paix que le Roi Charles V fit à Vernon, l'an 1371, avec Charles le Mauvais, Roi de Navarre, le premier céda au second (cession qu'il avoit déjà faite en 1365) la Seigneurie de Montpellier, pour retirer de ses mains les villes de Mantes, de Meulent, de Longueville, & d'autres places. Mais lorsque le Chevalier Legier d'Orgiey vint prendre possession de Montpellier, le 23 Novembre 1371, le Sénéchal de Beaucaire y forma opposition. De nouvelles difficultés qui s'éleverent depuis entre le Duc d'Anjou, Gouverneur de Languedoc, agissant au nom du Roi de France & le Roi de Navarre, tinrent l'affaire en suspens. Pour les terminer, ils convinrent de s'en rapporter à la décision du Pape Grégoire XI. S'étant donc rendus l'un & l'autre dans la ville d'Avignon, ils convinrent, le 20 Février 1372, dans la chambre du Pontife & par sa médiation, de plusieurs articles, dont le principal fut que le Roi de Navarre seroit mis incessamment en possession de la ville & Seigneurie de Montpellier, & que quatre ans après cette prise de possession il seroit tenu de recevoir ailleurs d'autres terres d'un égal revenu au lieu de cette Seigneurie, qui seroit par là réunie à la Couronne de France. En conséquence de cet accord, Legier d'Orgiey prit de nouveau possession de Montpellier le 9 de Mars, au nom du Roi de Navarre, qui, le 20 du même mois, fit son entrée dans cette ville, alla loger au palais de l'Evêque de Maguelone, & repartit pour la Navarre le 22 Juillet, après avoir confirmé publiquement les coutumes & privileges du peuple, & reçu le serment de fidélité des Consuls & des habitans. Ce Prince envoya, l'année suivante, la Reine, sa femme, à Montpellier pour gouverner les domaines qu'il avoit en France. Elle fit son entrée solemnelle en cette ville le 17 Mars, accompagnée d'Agnès, Comtesse de Foix, sa belle-sœur, du Prince d'Orange, & de plusieurs autres personnes de distinction. Elle y fut reçue avec les mêmes honneurs qu'on avoit faits au feu Pape Urbain V. De là s'étant transportée en France, elle mourut à Evreux le 3 Novembre suivant. Mais, l'an 1378, le Roi, son époux, ayant été convaincu d'avoir attenté sur la vie du Roi de France & de s'être ligué contre lui secrètement avec le Roi d'Angleterre, le Duc d'Anjou, par Ordonnance du 16 Avril, fit saisir de nouveau la Baronnie de Montpellier par le Sénéchal de Toulouse. Les habitans de Montpellier rentrerent à regret sous la domination de la France, dont le Duc d'Anjou avoit appesanti le joug en Languedoc par ses exactions. Un subside, qu'il avoit envoyé lever à Montpellier, y occasionna, le 25 Octobre 1379, une sédition où périrent plus de 80 de ses Officiers. S'étant rendu, le 20 Janvier 1380, en cette ville, il prononça contre les habitans une sentence terrible qu'il modéra par une autre, le 27 du même mois (1), à la priere du Pape Clément VII & du Cardinal d'Albano. Le nouveau Roi de France, Charles VI, ayant fait rendre, le 30 Mai 1381, la Baronnie de Montpellier au Prince Charles, fils du Roi de Navarre, la lui retira le 28 Octobre de l'année suivante, & la remit en sa main pour la faire administrer par le Sénéchal de Beaucaire. C'est ainsi qu'elle fut réunie à la Couronne de France.

(1) » Ce Duc prétendit faire grace en ne demandant que six cens » victimes, dont deux cens devoient périr par le fer, deux cens par le » feu, deux cens par la corde, afin de varier le spectacle. Des Cardi- » naux, des Moines, des Magistrats, haranguerent tant que le Duc » d'Anjou consentit que le plus grand nombre de ces supplices fût » racheté à prix d'argent. C'étoit le véritable objet de cette horrible » tragédie qui se jouoit loin des yeux de Charles V «. (M. Gaillard.)

ADDITION POUR LES VICOMTES DE NARBONNE.

La Maison de Narbonne-Pelet subsiste encore. Les derniers mâles existans, sont Amalric, dit le Vicomte de Narbonne, qui de N...., sœur de M. de Fleuri, Pair de France, a un fils unique, nommé aussi Amalric. M. le Comte de Narbonne-Pelet, surnommé Frizlard, chef de la seconde branche, a aussi un fils unique, nommé Raimond, appellé le Comte de Narbonne-Pelet, marié en 1782 avec N.... de Pierrecourt. La Maison de Narbonne-Lara subsiste aussi. M. le Duc de Narbonne, qui en est le chef, a deux fils, nommés le Comte & le Vicomte de Narbonne-Lara.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE ROUSSILLON.

Le Roussillon, dont l'ancien Comté de ce nom, *Comitatus Ruscinonensis*, ou *Roscilionensis*, ne faisoit qu'une partie, est une province longue de 20 lieues sur 9 de largeur, bornée à l'Orient par la Méditerranée, à l'Occident par la Cerdagne, au Septentrion par le bas Languedoc, & au Midi par la Catalogne dont les Pyrénées la séparent. Elle comprend aujourd'hui dans son étendue le Vallespir, le Conflant & la Cerdagne françoise. Cette contrée s'appelloit autrefois *Regio Sardonum*, vraisemblablement à cause d'une colonie que les Romains y avoient transportée de Sardaigne. Mais les Sardons, ou Sardes, n'occupoient que la côte depuis Salces jusqu'à Cervera & au promontoire de Vénus. L'intérieur de la province, formé par le Conflant & le Vallespir, étoit habité par les Consuarans, suivant le témoignage de Pline (L. 3, c. 4.) C'est la ville de *Ruscino*, colonie romaine, qui a donné son nom au pays dont elle étoit anciennement capitale. Ce fut là que les Volces s'assemblerent, l'an 536 de Rome, pour délibérer sur les moyens d'empêcher Annibal de traverser leur pays pour aller à Rome, dans la crainte qu'il n'attentât à leur liberté. Mais il paroît que cette ville fut détruite ou du moins ruinée par les Vandales à leur entrée en Espagne. (*Marca Hispan.* p. 20 & 83.) Nulle mention en effet de *Ruscino* dans l'histoire de l'expédition du Roi Vamba contre le Duc Paul, écrite sous le régne de ce Prince par Julien, Evêque de Tolede, quoi qu'il y soit parlé d'Elne & de toutes les forteresses du pays. Même silence dans le jugement rendu alors contre les séditieux, qui contient un récit abrégé de cette expédition. En retournant en Espagne, après l'avoir terminée, Vamba séjourna deux jours à Elne, qui devoit être sans doute alors la principale ville du pays. *Ipse quoque*, dit Julien, *Helenam perveniens duorum ibi dierum immoratione detentus est.* L'Eglise qui, dans l'érection des Evêchés, a toujours suivi l'ordre civil & placé les Siéges épiscopaux dans la principale ville du diocèse, plaça dans le VI[e] siécle celui de Roussillon, en l'érigeant, à Elne comme la capitale du pays, ainsi que le reconnoissent Adrien de Valois. (*Notit. Gall.* p. 126-186), le Cointe (*Ann. ad an.* 524, n. 5), M. de Marca (*Marca Hispan.* p. 24-81-444), D. Vaissete (*Hist. de Lang.* T. I, n. 28) & les Auteurs du nouveau *Gall. Christ.* (T. VI, col. 1031.) Mais Elne n'a pas toujours porté le même nom. C'est l'ancienne *Illiberis* (1), connue sous les Romains, comme l'a prouvé M. de Marca (*Marca Hisp.* p. 22), suivi par Baluze, Vaissete & le nouveau *Gallia Christiana.* Constantin en rétablissant cette ville lui donna le nom d'Elne, *Helena*, en mémoire de l'Impératrice Helene, sa mere. Il n'est donc pas surprenant qu'elle soit devenue la capitale du Roussillon après la ruine de *Ruscino*, dont l'histoire ne parle plus sous la domination des Visigoths. Il est vrai qu'au IX[e] siécle on appelloit Roussillon la ville d'Elne de même que le pays dont elle étoit capitale. La souscription d'Audesinde, Evêque d'Elne, apposée au Concile de Tusey, porte : *Audesindus Roscellensium Episcopus.* (Concil. T. VIII, p. 735.) La Bulle du Pape Romain, accordée à Riculfe, Evêque, aux Ides d'Octobre de la VI[e] année de l'Empire de Lambert, c'est-à-dire l'an 897, qualifie ce Prélat Evêque de l'Eglise de Roussillon (2).

A la ville d'Elne a succédé dans la dignité de capitale celle de Perpignan, dont le nom ne paroît point avant le X[e] siécle. On connoît trois monumens de ce siécle où il en est fait mention. Ils n'en parlent pas même comme d'une ville fermée. Le premier est une vente faite à Wadalde, Evêque d'Elne, l'an XXX, du régne de Charles le Simple (922), de deux alleuds dont les limites sont ainsi marquées : *Affrontant... de alio latere in ipso termino Cavestagnio* (hameau près de Perpignan) *& de tertio latere in termino de villa Perpiniano.* (*Cartul. d'Elne*, fol. 28.) Le second est une donation faite au même Prélat la V[e] année du régne de Raoul (928), qui exprime cette désignation, *de quarto vero latere in via quæ pergit Perpiniano.* (*Ibid.* fol. 229.) Le troisieme enfin est le testament de Raymond I, Comte de Rouergue & Marquis de Gothie, de l'an 961, où il legue aux Eglises Cathédrales d'Elne & de Gironne & à l'Abbaye de S. Pierre de Rodes, dans l'Ampourdan, l'alleud de Perpignan, qu'il avoit acquis d'Atton : *Alode de Perpiniani quod de Attone acquisivit.* (Mabil. *de re Diplom.* p. 672.) L'ancienne Eglise de S. Jean de Perpignan ne fut érigée en paroisse qu'en 1025. (*Marca Hisp.* p. 1040.) Les trois autres paroisses ne datent leur érection que du tems de la domination de Jacques I, Roi de Majorque en Roussillon. (*On voit le Diplôme de ce Prince, du* 4 *Janvier* 1300, *aux Archives de la ville de Perpignan, livre verd mss. fol.* 85, *& celui du VI des Ides de Mai* 1301, *aux Archives de la Marguillerie de S. Jean.*)

Les peuples du Roussillon étoient compris parmi les Volces Tectosages lorsqu'ils furent subjugués par les Romains qui les enclaverent dans la Gaule narbonnoise. Ils passerent, l'an 462, avec toute cette province sous la domination des Visigoths, & tomberent, l'an 720, sous celle des Sarazins qui se rendirent maîtres du pays. Ceux-ci en furent chassés à leur tour, vers l'an 760, par Pepin le Bref, qui les obligea de repasser les Pyrénées. Ce Prince en unissant le Roussillon à la Couronne le renferma dans le gouvernement d'Aquitaine.

GAUCELIN, ou GAUCELM.

Gaucelin, ou Gaucelm, fils de S. Guillaume, fondateur de Gellone & frere de Bernard, Duc de Septimanie, gouvernoit déjà, suivant Eginhart, l'Ampourdan, ou le Comté d'Ampurias, depuis l'an 812. (*Marca Hisp.* p. 297.) Accusé, l'an 830, d'avoir trempé dans la conspiration de son frere contre l'Empereur Louis le Débonnaire, il fut, à ce qu'on croit, dé-

(1) Et non pas Elvire, au Royaume de Grenade, comme on l'a dit ci-devant (T. I, p. 138, col. 2) d'après Baudrand, la Martiniere et d'autres Modernes.

(2) Baluze, (*Marca Hispan. Tit. L. VIII*) rapporte à l'an 900 cette Bulle dont la date ne peut se vérifier qu'en 897 : *Imperatore D. N. piissimo pp. Aug. Lamberto à Deo coronato.*

pouillé de son gouvernement par les Commissaires envoyés sur les lieux pour informer de sa conduite. Il se justifia néanmoins dans la suite, & rentra dans les bonnes graces de l'Empereur qu'il servit avec zele contre Lothaire, son fils rebelle. Il fut la victime de sa fidélité. Lothaire l'ayant forcé, l'an 834, dans Châlon-sur-Saône où il s'étoit retranché, le prit & le fit décapiter avec plusieurs autres Seigneurs du parti de l'Empereur. (*Marca Hispan.* pp. 349-359-775 : Vaissete, T. I, pp. 469-505-511.)

On donne à Gascelin pour successeur Béra, fils d'Argila & petit-fils par son pere de Béra, Duc de Septimanie, proscrit, comme on l'a dit ci-devant, (p. 290, col. 2) par l'Empereur Louis le Débonnaire en 820. La preuve qu'on en donne se tire de l'acte d'une donation qu'il fit, le 24 Février 846, au Monastere d'Exalata, dans le Conflant (transféré depuis à Cuxa), dans lequel il prend le titre de *Comte par la grace de Dieu.* (*Marca Hispan.* p. 782, Vaissete, *Hist. de Lang.* T. I, p. 739.) Mais une donation faite à une Eglise par un Comte ne prouve pas que cette Eglise fût dans son département. Nous voyons d'ailleurs que le Comté de Roussillon étoit occupé par un autre qui suit, dans le même tems qu'on y place Béra.

SUNIAIRE I.

SUNIAIRE étoit Comte d'Ampurias avant l'an 843, comme le prouve un jugement rendu par Alaric, son successeur dans ce Comté, le 12 des Calendes de Septembre, la troisieme année après la mort de l'Empereur Louis le Débonnaire; acte dans lequel il est dit que l'Evêque de Gironne avoit été investi par le Comte Suniaire dans la ville d'Ampurias, *Suniario Comite hic in Impurias civitate*, d'un droit de Tonlieu, dont s'étoit emparé depuis un nommé Selvan. (*Marca Hisp.* col. 779-780.) Le même Suniaire étoit Comte pour lors du Roussillon. Il est fait mention de lui dans l'Edit de Charles le Chauve, donné, l'an 844, en faveur des Espagnols qui s'étoient réfugiés en France. (Baluze, *Capitul.* T. II, *col.* 1444.) On peut encore inférer d'un Diplôme du même Prince, en faveur de l'Abbaye de la Grasse, daté de l'an 855, (*Hist. de Lang.* T. I, *pr.* p. 102) qu'il jouissoit aussi du Comté de Bésalu. On n'est pas assuré de l'année de sa mort.

RADULPHE.

RADULPHE, frere de Miron, Comte de Barcelone & de Conflant, succéda à Suniaire au Comté de Roussillon, soit comme tuteur de son neveu, soit à titre de propriétaire. L'an 904, VI^e^ année du Roi Charles le Simple, de concert avec RALINDE, sa femme, il fit donation à l'Abbaye de la Grasse du lieu de Padillan, dans le Roussillon. Il avoit alors un fils, nommé Oliba qui paroît l'avoir précédé au tombeau. Lui-même y devança son neveu qui suit, & selon les apparences il ne laissa point de postérité. (Vaissete, T. II, p. 40.)

SUNIAIRE II, PREMIER COMTE HÉRÉDITAIRE.

SUNIAIRE II, neveu de Radulphe, fut son successeur au Comté de Roussillon, qu'il posséda jusqu'en 915. (Vaif. T. II, p. 44.) En mourant il laissa d'ERMENGARDE, sa femme, quatre fils, Bencion, Gausbert, Hilmérade & Vadalde; les deux premiers lui succéderent, & le troisieme devint, en 916, Evêque d'Elne, dont le Cartulaire le nomme expressément fils du Comte Suniaire. (*Marca Hispan. col.* 383; Vaissete, T. II, *pr.* p. 438.) Nous avons une Charte de Vadalde, frere & successeur d'Hilmerade, & du Comte Gausbert, en date du 3 des Ides d'Avril 930, par laquelle ils font une donation à l'Eglise d'Elne pour le soulagement de l'ame du Comte Suniaire, *propter remedium animæ de Comite Suniario.* (*Ibid. pr. col.* 68.)

BENCION ET GAUZBERT.

915. BENCION & GAUZBERT, fils de Suniaire II, se mirent en possession du Comté de Roussillon après la mort de leur pere. Le premier étoit marié avec GODLANE, comme on le voit par une donation qu'il fit à l'Eglise d'Elne le 4 des Nones de Mars 916, pour le repos de son ame & de celle de Godlane, sa femme. Il mourut dans le cours de cette même année, & non la suivante, comme il est marqué dans l'Histoire de Languedoc. On trouve en effet dans le Cartulaire d'Elne, fol. 9, une Charte de l'Evêque Hilmerade, son frere, datée du premier Septembre 916, dans laquelle il rappelle une donation faite à son Eglise par le Comte Bencion, son frere, d'heureuse mémoire : *Similiter quoque scripturam donationis benignæ recordationis germani mei Bentionis Comitis.* Après la mort de Bencion, Gauzbert, son frere, régna seul. Il assista, dans le mois de Septembre 916, à la consécration de la nouvelle Eglise d'Elne. (*Cartul. Helen.*) On a de lui & de la Comtesse TRUDEGARDE, sa femme, deux Chartes, l'une du 8 des Calendes de Février 922, l'autre de l'an 930. (*Marca Hispan. col.* 842.) En 931, il fit une donation à l'Eglise d'Elne, de concert avec l'Evêque Vadalde. (*Ibid.*) Dans l'inscription de S. Martin d'Ampurias, il est désigné comme *un héros triomphant*, & sa mort y est marquée à l'an 928. Mais il y a certainement erreur de chiffre, comme on vient de le voir, dans cet acte. En mourant il laissa un fils, qui suit.

GUIFRED, OU GAUSFRED.

GUIFRED OU GAUSFRED, succéda, l'on ne peut dire en quelle année, à Gauzbert, son pere, au Comté de Roussillon. La premiere époque de son gouvernement, dont on ait connoissance, est marquée dans une Charte du 7 des Ides de Juin 946. (*Cartul. Helen. fol.* 206.) Il fut présent, la même année, le 9 des Calendes de Janvier (24 Décembre), à la consécration de l'Eglise de S. Martin de Bautices, faite par Ermengaud, Archevêque de Narbonne, assisté des Evêques d'Elne & de Gironne, & dans l'acte qui fut dressé de cette cérémonie il est qualifié Comte d'Ampurias, de Pierrelate & de Roussillon, *Gaufredus, Comes Impuriarum, Petrelatensis & Rossilionensis.* (*Cartul. du Mon. de S. Cyr de Colera*, Taverner, *Hist. des Comtes d'Ampurias*, Pujades, *Chr. manuscrite de Catal.* l. 13, c. 24.) Ce Comte, & AVA, son épouse, firent un échange avec une femme nommée Hermentrude, le 12 des Calendes de Juillet, la 5^e^ année du régne de Lothaire, c'est-à-dire en 957, en comptant de l'association de Lothaire au trône, & de l'an 959 en comptant du tems auquel il succéda au Roi Louis, son pere. (*Cart. Helen. fol.* 229.) Le Comte Guifred s'étant rendu, l'an 978, avec Suniaire, son 3^e^ fils, Evêque d'Elne, Arnadul, Evêque d'Ausonne, & un grand nombre de Seigneurs, au Monastere de Rodes, pour y célébrer la fête de S. Pierre, Hildesinde, Abbé de cette Maison, leur porta ses plaintes contre un certain Adelbert, qui lui disputoit un droit de pêche. Guifred, avec les Prélats & les Nobles, parmi lesquels se trouvoit Audiucus, Vicomte de Roussillon, & Adalbert, Vicomte d'Ampurias, jugea en faveur de l'Abbé. (*Marca Hisp. col.* 401.) l'an 981, Guifred obtint du Roi Lothaire un terrain inculte entre Collioure & Bagnols. Le Monarque dans son Diplôme de concession, daté du 7 des Ides de Juillet, la 27^e^ année de son régne & la 3^e^ de celui de Louis son fils, y qualifie Guifred de Duc & d'ami. (*Ibid.* p. 925.)

Dans le partage que Guifred fit de ses domaines entre ses deux fils, Hugues & Guilabert, il donna au premier le Comté d'Ampurias, & au second celui de Roussillon. Il paroît qu'il mourut vers la fin du dixieme siécle. C'est ce que nous recueillons des termes d'une donation que Hugues fit au Monastere de S. Pierre de Rodes le 5 *des Calendes de Novembre* (27 Octobre) *de la* 13^e^ *année du régne de Robert* (1008) *pro quondam Gaufredo Comite genitore meo.* (*Archiv. de S. Pierre de Rodes.*)

GUILABERT OU GUISLEBERT I.

GUILABERT, 2^e^ fils de Guifred, donna, l'an 1007, en qualité de Comte de Roussillon, avec Hugues, son frere, Comte d'Ampurias, au Monastere de Rodes, deux champs situés au Comté de Pierrelate, près de la ville de Castellon, & la dixme de la pêche d'un lieu situé au Comté d'Ampurias. (*Marca Hisp. col.* 420.) On le voit encore présent, l'an 1010, à une Assemblée de Prélats & de Seigneurs, tenue, le 18 Novembre, à Urgel. (Vaissete, T. II, p. 144.) M. de Taverner observe dans son histoire des Comtes d'Ampurias que Guilabert étoit mort en 1014.

GAUSFRED II.

GAUSFRED succéda en bas âge à Guilabert, son pere, dans le Comté de Roussillon. Hugues, son oncle, abusant de sa jeunesse, dit M. de Taverner, tenta de lui enlever son Comté. Mais Gausfred fut maintenu par le secours du Comte de Bésalu, son allié. Les guerres suscitées à ce sujet furent terminées, l'an 1020, par la médiation d'Oliba, Evêque d'Ausonne, suivant la lettre de ce Prélat aux Religieux de Riupoll dont il étoit Abbé, rapportée par M. de Taverner. Gausfred assista, le 17 des Calendes de Juin (16 Mai) de l'an 1025, avec la qualité de Comte de Roussillon à la dédicace de l'Eglise de S. Jean de Perpignan. (*Marca Hisp. col.* 1040.) L'an 1030, il vendit, de concert avec Suniaire, son frere, Hugues, son oncle, GUISLE, sa femme, & Ponce, leur fils, à l'Abbaye de Rodes certains fonds

situés dans le Comté de Péralata ou de Pierrelate. (*Marca Hisp.* p. 1042.) Il fut du nombre des Seigneurs qui assisterent, l'an 1041, au Concile de Tuluje, à trois milles de Perpignan. (Vaissete, T. II, p. 182.) Il tint, le 7 des Ides d'Avril 1044, avec Pons, Comte d'Ampurias, un plaid où ils jugerent, en faveur de l'Abbaye de Rodes, un procès qu'elle avoit avec des personnes qui retenoient des vignes & des terres de son domaine. (*Marca Hisp. col.* 1085.) Il fut présent, le 17 des Calendes de Décembre (15 Novembre) de l'an 1046, avec Adélaïde, sa femme, Guillaume, Comte de Bésalu, & grand nombre de Seigneurs du pays, à la consécration de l'Eglise du Monastere d'Arles dans le Valespir, au pied de la montagne de Canigou. (*Ibid.*) On le voit encore, le 4 des Ides de Décembre 1058, au Concile d'Elne, assemblé pour aviser à la réconstruction de l'Eglise Cathédrale de cette ville. (*Ibid.* p. 198.) Il contribua non-seulement de ses avis, mais encore de ses libéralités à l'exécution de cette entreprise. On voit encore à côté du maître-autel l'inscription suivante dont le style barbare prouve l'antiquité: *Anno* LXVIII *post millesimo ab Incarnatione Dom. Ind.* VII. *reverend. Episcopus istius Ecclesiæ Raymundus & Gauzfredus Comes, simulque Azalais Comitissa pariterque omnibus hominibus istius terræ potentes, mediocres atque minores instarunt hoc altare ædificare.* Il paroît que Gausbert vécut jusqu'en 1075.

GUILABERT II, ou GUISLEBERT et HUGUES.

Guilabert, ou Guislebert, fils de Gausfred II, étoit, l'an 1075, en jouissance du Comté de Roussillon. Nous le voyons par une Charte du 27 Juillet de cette année, où il est fait mention de l'insulte qui lui avoit été faite dans l'Eglise de S. Michel de Cuxa par les soldats de Raymond, Comte de Cerdagne, & du voyage de ce dernier à Elne, pour recevoir de l'Evêque une pénitence proportionnée à cette faute. (*Cartul. Helen. fol.* 61.) Par une autre Charte du 4 des Calendes de Juin (29 Mai) de l'an 1085, Guilabert termina ses différends avec Hugues, son parent, successeur de Raymond dans le Comté d'Ampurias, lequel s'engagea de lui conserver les droits qu'il avoit dans ce Comté & dans celui de Péralata. (*Marca Hisp. col.* 465 & 1176.) Guilabert & Hugues s'associerent depuis dans le Comté de Roussillon. Nous voyons en effet que Hugues prenoit le titre de Comte d'Ampurias, de Péralata & de Roussillon, dans une Charte datée des Nones de Janvier 1086 (*Archiv. de S. Pierre de Rodes*); que dans une autre du 8 des Calendes d'Avril, 8e année du régne de Louis le Gros 1116, il se qualifie, *Ugo gratiâ Dei Comes Impuritanensis & Peralatensis nec non & Russilionensis.* Son nom paroît aussi dans le jugement que Guilabert rendit dans un plaid entre Pons-Bernard & le Clergé d'Elne le 6 des Ides de Mai, la 27e année du régne de Philippe (1087.) (*Cartul. Helenense, fol.* 49.) Ce même Clergé, son Evêque à la tête, fit, le 4 des Ides de Février 1095, avec Guillaume, Vicomte de Castelnau, une transaction dans laquelle il est fait mention du Comte Guilabert parmi les témoins. (*Ibid. fol.* 59.) Il fit lui-même, au mois de Septembre de l'an 1100, une transaction avec Ermengaud, nouvel Evêque d'Elne, touchant leurs droits respectifs. (Vaissete, T. II, p. 327.) Enfin nous avons une Charte du 17 des Calendes d'Oct. (15 Septembre) de l'an 1102, par laquelle Guislebert, Stéphanie, sa femme, & Gérard, leur fils, donnent une portion de dixme à l'Eglise de S. Jean de Perpignan. Nous ne trouvons point de traces plus récentes de l'existence de Guilabert. (Voy. Hugues II, *Comte d'Ampurias.*)

GUINARD ou GÉRARD I.

1102 au plutôt. Guinard ou Gérard, fils & successeur de Guislebert, fut un des Seigneurs qui prirent parti dans la premiere Croisade sous le commandement de Raymond, Comte de S. Gilles. Il se distingua au siége d'Antioche, & eut part à la prise de Jérusalem. (Vaissete, T. II, pp. 310-329.) Il étoit de retour en Roussillon dès l'an 1100, comme on le voit par la transaction, citée plus haut, de son pere & de lui avec l'Evêque Ermengaud. Il répéta quelques années après ce même voyage. C'est ce que prouve une Charte du 27 Septembre 1109, par laquelle Agnès, Comtesse de Roussillon, unit à l'Abbaye de la Grasse celle de Soreda, avec promesse de faire ratifier cette union par le Comte Gérard, son époux, au cas qu'il revienne du S. Sépulcre. Agnès, dans cet acte, fait mention en gros des fruits de son mariage, & donne à entendre qu'elle avoit une nombreuse famille de l'un & de l'autre sexe. (*Marca Hisp.* p. 1234.) Le Comte Guinard ne revint de la Palestine que vers la fin de l'an 1112, & mourut peu après son retour l'an 1113, laissant plusieurs enfans de son épouse. (*Marca Hispan.* p. 1234. *Vaissete*, T. II, p. 352.)

ARNAUD-GAUSFRED, ou GAUSFRED III.

1113. Arnaud-Gausfred, ou Gausfred, Comte de Roussillon, est vraisemblablement le même que Gausfred, fils du Comte Guinard. Il avoit épousé, le 2 Mai de l'an 1110, Ermengarde, nommée depuis Trencavelle, fille de Bernard-Atton, Vicomte de Beziers. (*Spicil.* T. IX, p. 137.) Dom Vaissete fait néanmoins deux personnages de ces deux noms, & pense qu'Arnaud fut tuteur de Gausfred. Mais un homme marié depuis trois ans avoit-il besoin d'un tuteur pour gouverner le Roussillon? De plus, on voit encore aujourd'hui sur l'angle de la façade de l'Hôpital de S. Jean de Perpignan, une ancienne inscription laquelle annonce que le Comte Arnaud-Gausfred est fondateur de cette Maison: *Anno Dom.* MCXIII V *Aprilis gloriosæ memoriæ Arnaldus-Gausfredus, Comes Rossillionis præsens Hospitale B. Johannis ædificavit.* Enfin dans les Archives du même Hôpital on trouve une Charte du 2 des Ides d'Avril 1116, dans laquelle Arnaud-Gausfred se dit lui-même Comte de Roussillon. *Ego Arnaldus gratiâ Dei Comes Rossilionis;* & à la fin, *signum Arnaldus Gaufredi gratiâ Dei Comes.* L'an 1130, le 12 Juin, Hugues, Comte d'Ampurias, se voyant sans enfans, l'institua son héritier. (*Marca Hispan. col.* 489.) L'Historien du Languedoc cite une Charte du 3 des Ides de Mai 1139, dans laquelle il est dénommé avec la Comtesse Trencavelle, sa femme, & leur fils Gérard. L'an 1151, il donna, par une Charte datée des Ides de Juin, à ce même fils la ville de Perpignan, & lui assura le Comté de Roussillon après sa mort. (*Marca Hispan.* p. 1312.) Il vivoit alors fort mal avec la Comtesse Trencavelle, qu'il répudia sur la fin de la même année ou au commencement de la suivante. Ce divorce fut de près suivi d'une nouvelle alliance qu'il contracta avec une autre femme dont on ignore le nom. La Comtesse répudiée porta du château de Mese en Languedoc, où elle s'étoit retirée, ses plaintes au Pape Eugene III contre son époux. Arnaud-Gausfred fut excommunié par le Pontife, & ne tint compte de cette censure. Adrien IV, successeur d'Eugene, renouvella l'anathême vers l'an 1156, déclara les enfans du second mariage déchus, comme adultérins, de l'hérédité de leur pere, & écrivit en même tems à l'Archevêque de Narbonne, à l'Evêque d'Elne & à tous les Barons de Roussillon, pour leur faire part du nouveau jugement qu'il venoit de prononcer contre le Comte. (*Hist. de Lang.* T. II, p. 471.) M. de Marca met la mort d'Arnaud-Gausfred au 14 Février de l'an 1163. (*Marca Hispan. col.* 508.) On conserve à l'hôtel-de-ville de Perpignan l'acte de la déposition des témoins qui assurerent que peu de tems avant sa mort il avoit institué de nouveau son successeur Gérard, l'aîné de ses enfans. (*Ibid* p. 1329.)

GÉRARD, ou GUINARD II.

1163. Gérard, ou Guinard, fils aîné d'Arnaud-Gausfred, lui succéda immédiatement dans le Comté de Roussillon, quoiqu'en disent quelques Modernes, qui mettent entre l'un & l'autre un Gausfred IV. On trouve en effet dans les archives de l'Hôpital de S. Jean de Perpignan deux donations, l'une du 15 des Calendes de Juin 1148, l'autre du 6 des Ides de Mai 1152, faites par Gausfred, Comte de Roussillon, & Gérard, son fils, dans lesquelles celui-ci ne prend d'autre qualité que celle de fils du premier. Mais, après la mort de Gausfred, il prend le titre de Comte de Roussillon, comme on le voit dans une autre donation faite au même Hôpital le 3 des Nones de Janvier 1167, & dans un privilege accordé aux habitans de Perpignan le 18 des Calendes de Juin 1170. (*Liv. verd*, fol. 14.) Il paroît même que Gérard portoit le titre de Comte de Roussillon vers la fin de la vie de son pere. Il le prit en effet dans l'acte par lequel il confirma les coutumes de Perpignan aux Nones de Juin 1162. Par là il est bien évident que Gérard, Comte de Roussillon, étoit fils & successeur immédiat du dernier Gausfred. Mais le testament de celui-ci en fournit encore une nouvelle preuve. Par cette disposition, verbalement faite pendant la derniere maladie de Gausfred, en présence de sept témoins, Pons de Colioure, Bernard de Villelongue, Guillaume de Soler, Vincent de Palace, Arnaud Radulphe, Jean Robert & Raymond de Terrade, il déclara qu'il faisoit son fils Gérard héritier du Comté de Roussillon & de tous ses autres domaines. Les sept témoins dans les six premiers mois après sa mort s'étant rendus à l'Eglise de S. Jean de Perpignan, y affirmerent avec serment sur l'autel de S. Pierre, en présence de l'Evêque d'Elne, de Pierre, Abbé de S. André & de Nicolas Miro, Juge, ce qui vient d'être rapporté. L'acte qui fut dressé de leur déposition, se rencontre fol. 82 parmi les pieces du procès d'en-

tre les Rois d'Aragon & de Majorque, gardées à l'Hôtel-de-Ville de Perpignan, dans l'armoire des cinq clefs. On a dit qu'en 116. Gérard confirma les coutumes de la ville de Perpignan. Il y ajouta de nouveaux privileges le 14 des Calendes de Juin 1170. Se voyant sans enfans, il fit, le 4 des Nones de Juillet 1172 (& non pas 1173), son testament par lequel il léguoit au Roi d'Aragon le Comté de Roussillon. Il mourut peu de jours après. Car, le 19 Juillet de la même année, Alfonse, Roi d'Aragon, ratifia les privileges accordés par le Comte Gérard à la ville de Perpignan. (*Ibid. fol.* 18.) Le Comté de Roussillon demeura entre les mains de ce Monarque & celles de ses successeurs au Royaume d'Aragon sous la souveraineté de la France jusques vers le millieu du XIII^e^ siécle qu'il se tirerent de cette dépendance.

Cet article a été rédigé sur les Mémoires fournis par M. Fossa, Professeur en Droit à l'Université de Perpignan.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE CERDAGNE ET DE BÉSALU,

Dressée sur les Mémoires de M. de Fossa.

La Cerdagne, *Ceritania*, dont Puycerda, dans le diocèse d'Urgel, est la capitale; Bésalu, *Bisuldinum*, ville située dans l'Ampourdan, sur la riviere de Fluvia; Fenouillede, *Feniculetum*, ou *Feniculensis ager*; Conflant, *Confluentes*, dans le Roussillon, & le Valespir dans la même province, furent donnés, chacun avec titre de Comté, ainsi que Pierre-Pertuse, Saut & Donazan, dans le Rasez, par Miron, Comte de Barcelone, vers l'an 928, à son fils puîné Oliba, surnommé Cabreta. Ce n'est pas néanmoins que chacun de ces Comtés ait été créé pour lors en faveur d'Oliba. Nous voyons en effet que la Cerdagne étoit possédée à ce titre par Salomon vers l'an 863, que Humphrid étoit qualifié Comte de Bésalu avant de succéder à Odalric dans le Marquisat de Septimanie, que le Conflant avoit Béra pour Comte en 846, & Raoul en 888; mais nous n'avons point de suite non interrompue des Comtes de Cerdagne avant l'an 980. Naturellement inquiet & querelleur, Oliba se voyant maître d'un grand pays, se rendit extrêmement redoutable à ses voisins. Celui avec lequel il eut les plus vifs démêlés fut Roger I, Comte de Carcassonne. L'histoire ne marque pas le sujet de leur querelle. D. Vaissete conjecture que ce fut le Comté de Rasez, que les Comtes de Carcassonne, après l'avoir possédé par indivis avec ceux de Barcelone, partagerent ensuite avec eux, vers la fin du IX^e^ siécle. Oliba, dit-il, qui descendoit des anciens Comtes de Rasez, disputa sa portion à Roger qui étoit d'une famille différente. Quoi qu'il en soit, étant entré dans ce pays à main armée, il y fit le dégât. Roger ne souffrit pas impunément ces violences. Ayant levé des troupes, il marcha à l'ennemi qui le reçut fierement, & commença lui-même le combat. Il étoit sur le point de remporter la victoire lorsque Roger, tout-à-coup ranimant son courage, la fit passer de son côté. Oliba, suivant un habile Moderne, fit ensuite la paix avec Roger, qui lui céda, par le Traité qu'ils firent ensemble, le Capcir compris dans le Rasez. (*Marca Hisp. col.* 86.) L'Abbaye de Cuxa dans le Roussillon étoit alors florissante par la régularité, sous le gouvernement de l'Abbé Guérin. S. Romuald, qui étoit venu d'Italie pour s'y retirer, en faisoit le principal ornement. Oliba, dont la vie licencieuse commençoit à lui causer des remords, vint trouver le saint personnage pour savoir de lui le parti qu'il avoit à prendre. Romuald n'hésita pas à lui conseiller la retraite. Il suivit ce conseil, & après avoir mis ordre à ses affaires, & cédé tous ses biens & ses dignités à ses enfans, il partit, l'an 988, accompagné de l'Abbé Guérin, pour se rendre au Mont-Cassin, où il embrassa la vie monastique. Sa pénitence ne fut que de deux ans, & finit par sa mort arrivée l'an 990. D'Ermengarde, sa femme, qui eut après sa retraite l'administration de ses biens, il laissa quatre fils. Bérenger, qui paroît avoir été l'aîné, succéda, vers l'an 990, à Suniarius dans l'Evêché d'Elne, & mourut vers l'an 1000. Bernard, le second, eut les Comtés de Bésalu, de Valespir & de Fenouillede. Oliba, le troisieme, s'étant fait Moine à Riupoll, en devint Abbé l'an 1009, & le fut aussi de Cuxa la même année. A ces deux Abbayes il joignit, l'an 1019, l'Evêché d'Ausonne, & mourut l'an 1047. Wifred, le dernier fils de Cabreta, eut pour sa part les Comtés de Cerdagne, de Berga & de Conflant, avec le Capcir & le Donazan en-deçà des Pyrénées.

COMTES DE BÉSALU.

BERNARD TAILLEFER.

988. Bernard, surnommé Taillefer, fils d'Oliba Cabreta, lui succéda, comme on l'a dit, dans les Comtés de Bésalu, de Valespir, de Fenouillede, de Saut & de Pierre-pertuse. Ce qu'il fit pendant son gouvernement, qui fut de 32 ans, est resté dans l'oubli. Ses actions mériteroient néanmoins de passer à la postérité, puisqu'on l'honora du glorieux titre de *Prince*, de *pere de la patrie*, & de celui de *Taillefer*, que ses exploits militaires lui acquirent. Nous savons seulement que vers la fin de 1016, ayant entrepris le voyage de Rome avec ses fils Guillaume & Guifred, il y obtint du Pape Benoît VIII l'érection d'un nouvel Evêché dans ses domaines, & présenta son fils Guifred pour le remplir; que Benoît ayant acquiescé à sa demande, sacra le sujet proposé, & donna une Bulle datée du 26 Janvier, Indiction 15, ou l'an 1017, portant permission d'établir un Evêché dans l'un des trois Monasteres que Bernard lui avoit désignés, & que S. Geniez de Bésalu fut celui que le Comte choisit pour le Siége épiscopal. Sa mort fut tragique & causa des regrets universels dans le pays. Il avoit entrepris un voyage en Provence pour y négocier le mariage de Guillaume, son fils, lorsqu'à son retour, ayant voulu tenter, le 26 Novembre 1020, de passer le Rhône à la nage sur son cheval,

COMTES DE CERDAGNE.

WIFRED, ou GUIFRED.

988. Wifred, ou Guifred, quatrieme fils d'Oliba Cabreta, lui succéda, comme on l'a dit, aux Comtés de Cerdagne, de Berga, de Conflant, ainsi qu'au Capcir & au Donazan. L'an 1001, il signala en apparence sa piété par la fondation du Monastere de Canigou dans le Conflant. Mais il étoit si peu instruit des regles de l'Eglise, que, l'an 1016, l'Archevêché de Narbonne étant venu à vaquer par la mort d'Ermengaud, il proposa son fils Guifred, qui n'avoit encore que dix ans, pour le remplir, & l'emporta sur d'autres concurrens par la simonie la mieux caractérisée. Cent mille sous qu'il compta au Vicomte de Narbonne & au Comte de Rouergue, Marquis de Septimanie, furent le prix de cette préférence. (Vaissete.) La conduite du jeune Prélat répondit à l'irrégularité de son entrée. Il punit le Vicomte Raymond de l'avoir favorisé, par les procédés violens qu'il eut à son égard. Ses diocésains ne furent pas plus ménagés. Il remplit son Archevêché de troubles & de meurtres, pilla son Eglise pour récompenser les ministres de ses fureurs, & acheta l'Evêché d'Urgel pour Guillaume son frere, moyennant cent mille sous qu'il se procura en vendant les vases sacrés & des

COMTES DE BÉSALU.

il fut entraîné par la rapidité des flots qui le submergerent. Son corps ayant été retiré du fleuve, fut transporté à l'Abbaye de Riupoll pour y être inhumé. Il avoit épousé, l'an 1007, Tote, nommée aussi Adélaïde, fille de Raymond-Borrel, Comte de Barcelone, dont il laissa cinq fils & deux filles. (*Marca Hispan. col.* 416, Vaissete, T. II, pp. 118-153-597.) Guillaume, l'aîné, réunit en sa main tous les Comtés de sa Maison; Wifred, le second, fut, comme on l'a dit, Evêque de Bésalu; Henri, le troisieme, devoit, par le testament de Bernard, prendre aussi l'état ecclésiastique, & recevoir en fief de Guillaume son aîné, lorsqu'il auroit atteint l'âge de 25 ans, l'Evêché de Bésalu; Hugues, le quatrieme, eut divers alleus & villages dans le Comté de Fenouillede. Quelques alleus furent tout ce que Bérenger, qui étoit le dernier, reçut en partage. Garsinde, fille aînée de Bernard, étoit mariée du vivant de son pere, & avant l'an 1016, avec Bérenger, depuis Vicomte de Narbonne; Adélaïde, la seconde, fut condamnée par le même testament à passer ses jours au Monastere de S. Paul, dans la vallée d'Ansoli; & Constance, troisieme fille de Bernard, étant alors fort jeune, eut quelques biens peu considérables. Tote survécut à son mari, & emporta pour son douaire la jouissance du Comté de Valespir. Les Moines de Riupoll & de Cuxa témoignerent leur reconnoissance envers le Comte Bernard, leur bienfaiteur, par une lettre circulaire qu'ils écrivirent sur sa mort. (*Marca Hist. App. col.* 1024. Vaissete, T. II, pp. 117-141-149.)

GUILLAUME, SURNOMMÉ LE GRAS.

1020. Guillaume, fils aîné du Comte Bernard, succéda, dans le mois de Septembre 1020, aux Comtés de Bésalu & de Fenouillede, dont son pere l'avoit mis en jouissance dès l'an 1014, comme il paroît par des actes où l'on compte l'an 1038 pour le 24e de son gouvernement. Avide d'argent, & peu scrupuleux sur les moyens de s'en procurer, il disposa d'une maniere simoniaque des Abbayes de son domaine, & entre autres de celle de S. Martin de Lez, dont il traita avec Wifred, Evêque de Carcassonne. Il en fit déserter quelques-unes par ses usurpations, & s'attira par là une excommunication dont il parut d'abord faire assez peu de cas. On voit cependant qu'il eut soin de s'en faire relever l'an 1041, au plus tard, puisqu'il fut un des Seigneurs qui assisterent au Concile tenu cette année dans les prairies de Tuluje, à trois milles de Perpignan. Les *Gestes* des Comtes de Barcelone placent sa mort en 1052. Il fut inhumé à Riupoll dans le tombeau de ses ancêtres. D'Adele, sa femme, il laissa deux fils, qui suivent. (Vaissete, T. II, pp. 153-156-163-182-185-192, *pr.* 204.)

GUILLAUME II, ET BERNARD II.

1052. Guillaume II & Bernard II son frere, succéderent à Guillaume I, leur pere, dans ses domaines, qu'ils gouvernerent en commun. Le premier fut surnommé *Trunnus*, parcequ'il avoit un nez postiche, & c'est le même sans doute que *le Comte Guillaume, fils d'Adélaïde*, qui, par un acte solemnel, promit à Guifred, Archevêque de Narbonne, son parent, de l'aider à défendre les possessions de son Eglise, & en particulier les forteresses voisines de sa Cathédrale. (*Hist. de Lang.* T. II, *preuv.* p. 223.) Guillaume s'attira la haine de ses sujets par ses violences & ses emportemens. Un ancien Historien (*Marca Hisp. col.* 5 4) rapporte que s'étant attiré différentes affaires, il fut assassiné, du consentement de son frere & de quelques-uns de ses vassaux. Cet événement dut précéder l'an 1070. Le même Historien fait un portrait bien différent de Bernard, son frere, qu'il représente comme un Seigneur qui, par sa douceur & sa modération, faisoit le contraste de son aîné. Guillaume laissa de Stéphanie, sa femme, un fils en bas âge, nommé Bernard, qui fut le 3e Comte de Bésalu & de Fenouillede, de son nom. Amé, Légat du S. Siége, ayant assemblé, l'an 1077, un Concile à Gironne, Guifred, Archevêque de Narbonne, qui s'y étoit rendu, troubla l'Assemblée, dans la crainte d'y être déposé pour cause de simonie & pour d'autres excès, & obligea le Légat à prendre la fuite. Le château de Bésalu, que Bernard II lui ouvrit, fut le lieu de sa retraite. Il y assembla, le 6 Décembre, un nouveau Concile, qui se termina plus paisiblement que le précédent. Bernard II lui prêta la main pour réformer les Monasteres de sa dépendance, & y rétablir la régularité. Pierre de Narbonne, Evêque de Rodez, s'étant emparé de l'Archevêché de Narbonne après la mort de Guifred, arrivée au mois de Fév. 1079, le Pape Grégoire VII, après l'avoir excommunié, & avoir confirmé Dalmace compétiteur de Pierre, écrivit au Comte Bernard II, ainsi qu'à Raymond de S. Gilles, pour leur enjoindre d'aller au secours de l'Eglise de Narbonne, qui est en proie, disoit-il, aux membres du diable. Il ne paroît pas que les deux Comtes aient eu beaucoup d'égard à cette lettre. Ce

COMTES DE CERDAGNE.

Juifs. Ce Pasteur abominable se maintint toutefois jusqu'à sa mort, l'espace de 63 ans, sur le Siége de Narbonne, malgré différentes excommunications dont il fut frappé par le S. Siége. (*Gall. Christ. no.* T. VI, *coll.* 31-38.) A l'égard de son pere, il finit ses jours l'an 1025, laissant de Guisle, sa femme, (morte l'an 1020) outre les deux fils que l'on vient de nommer, Raymond, qui suit, & Bérenger, Evêque de Gironne.

RAYMOND.

1025. Raymond, fils aîné du Comte Wifred, fut son successeur. On le voit en 1041 parmi les Seigneurs qui assisterent au Concile de Tuluje, où l'on établit *la paix & la treve de Dieu*. L'an 1046, il fut aussi du nombre de ceux qui assisterent à la dédicace de l'Eglise de l'Abbaye d'Arles en Roussillon. C'est tout ce que les anciens monumens nous ont conservé des événemens de sa vie, qu'il termina, suivant M. de Marca & D. Vaissete, en 1068. D'Adele, sa femme, il laissa deux fils, Guillaume-Raymond, qui suit, & Henri, Vicomte de Cerdagne, qui se distingua par sa valeur & sa probité.

GUILLAUME-RAYMOND.

1068. Guillaume-Raymond, fils aîné du Comte Raymond & son successeur, avoit épousé, du vivant de son pere, Adelaïde, nommée aussi Sancie, fille de Pierre-Raymond, Comte de Carcassonne, & de Rangarde de la Marche; Adélaïde étoit sœur cadette d'Ermengarde, femme de Raymond-Bernard, Vicomte d'Albi & de Nismes. Celle-ci ayant été instituée héritiere des Comtés de Carcassonne & de Rasez, par le Comte Roger III, son frere, vendit, le 2 Mars 1067, ces deux Comtés à Raymond-Bérenger, fils de Bérenger I, Comte de Barcelone. Mais onze jours après, Rangarde, sa mere, qui n'avoit pas consenti à cette aliénation, donna au Comte Guillaume, son gendre, & à sa fille Adélaïde, le Comté de Rasez, avec les châteaux qui en dépendoient. Adélaïde & son époux prévoyant qu'ils auroient peine à se maintenir dans ces Comtés, prirent le parti de les vendre par acte du 27 Décembre 1067, au Comte de Barcelone, pour la somme de quatre mille mancuses barcelonoises: monnoie d'or dont sept pieces pesoient une once. Les gens de Guillaume-Raymond ayant commis, l'an 1075, un sacrilege dans l'Abbaye de Cuxa, vraisemblablement par son ordre, il se soumit à la pénitence canonique qui lui fut imposée par l'Evêque d'Elne. Dans la Charte où ce fait est mentionné, il est dit Prince du territoire de Cuxa, *ejusdem loci Principis*, ce qui prouve qu'il régnoit sur le Conflant. (*Cartul. Helen. f.* 61.) Guillaume-Raymond finit ses jours en 1095, plusieurs années avant sa femme qui vivoit encore en 1162. De son mariage il laissa quatre fils, dont les deux premiers hériterent seuls de ses Etats.

GUILLAUME-JOURDAIN, ET BERNARD-GUILLAUME.

1095. Guillaume-Jourdain, & Bernard-Guillaume, succéderent à Guillaume-Raymond, leur pere, dans ses Comtés, qu'ils gouvernerent par indivis. Le premier fut un de ceux qui firent le plus d'efforts pour rétablir Bertrand, son parent, dans le Comté de Toulouse, que Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, avoit envahi pendant l'absence de Raymond de S. Gilles qui étoit à la Croisade. L'an 1101 ou 1102, il partit pour aller joindre ce même Raymond à la Terre-Sainte, où il combattit sous ses drapeaux. Raymond étant mort le 28 Février 1105, le Comte de Cerdagne lui succéda, en vertu de son testament, dans toutes ses terres d'Orient. Il continua le siége ou blocus de Tripoli, commencé par Raymond, ce qui ne l'empêcha pas d'entreprendre quelques autres expéditions, soit pour conserver les places dont Raymond lui avoit confié la garde en mourant, soit pour étendre ses conquêtes. Il signala sur-tout sa valeur contre Hertoloni, Gouverneur de Damas pour les Infideles, qui l'étoit venu harceler aux environs du château de Mont-Pélerin, où il faisoit sa résidence. Guillaume-Jourdain le défit entiérement dans une sortie qu'il fit sur lui, & remporta un riche butin. Il se rendit maître ensuite, après un siége de trois semaines, de l'importante place d'Archon, que Godefroi de Bouillon & Raymond de S. Gilles avoient inutilement attaquée. De là il étendit ses courses jusqu'à Damas. Bertrand, son cousin, étant arrivé, l'an 1109, en Palestine, à la tête d'une armée, pour réclamer les domaines que Raymond, son pere, avoit eus, est reçu dans Tortose qui lui ouvre ses portes. De là il envoie sommer le Comte de Cerdagne au Mont-Pé-

COMTES DE BÉSALU.

qu'il y a de certain c'est que Pierre de Narbonne resta en possession de son Siége jusqu'en 1086 qu'il se démit volontairement. Bernard vivoit encore en 1095. Il mourut sans laisser d'enfans d'ERMENGARDE, sa femme.

BERNARD III.

BERNARD III, dit BERNARD-GUILLAUME, fils de Guillaume II, succéda à Bernard II, son oncle, qui l'avoit associé au gouvernement dès qu'il fut en âge de majorité. Il vécut dans une étroite amitié avec Guillaume-Raymond, Comte de Cerdagne, qui, par son testament, fait l'an 1095, laissa ses deux derniers fils sous la tutele du Comte de Bésalu, qu'il appelle *son Seigneur*. L'an 1107, Bernard-Guillaume épousa ou fiança dans le mois d'Octobre BÉRENGERE, fille de Raymond-Bérenger III, Comte de Barcelone. En considération de cette alliance il déclara le Comte de Barcelone *son héritier pour les Comtés de Bésalu, de Riupoll, de Valespir, de Fenouillede, de Pierre-Pertuse*, & pour tous ses autres domaines, s'il venoit à mourir sans postérité, ce qui arriva effectivement au commencement de l'an 1111. Raymond-Bérenger IV, fils & successeur de Raymond-Bérenger III, donna par son testament, l'an 1162, la jouissance des Comtés de Bésalu & de Fenouillede à Pétronille, sa femme, après la mort de laquelle ils furent réunis au domaine des Comtes de Barcelone, Rois d'Aragon.

COMTES DE CERDAGNE.

lerin, où il faisoit sa résidence, de lui remettre le pays de Camolta, nom sous lequel on comprenoit toutes les possessions de Raymond. Guillaume-Jourdain répond que c'est à tort qu'il lui demande la restitution de ce pays, que Raymond lui avoit cédé avant sa mort, & qu'il avoit défendu pendant quatre ans au péril de sa vie & à grands frais. Prévoyant cependant que cette réponse ne satisferoit pas le Comte de Toulouse, il fait alliance avec Tancrede, neveu du Prince d'Antioche, pour se mettre en état de défense. Bertrand, de son côté, s'allie avec Baudouin, Roi de Jérusalem, & tous deux conviennent de reprendre le siége de Tripoli. En attendant les secours que le Roi devoit lui amener, Bertrand va faire le siége de Giblet, ville maritime de Phénicie, qui avoit appartenu au Comte, son pere, & que les Infideles avoient reprise. Tandis qu'il attaque la place par terre, les Pisans & les Génois la battent par mer, & les habitans, hors d'état de résister, ne tardent pas à capituler. Bertrand céde aux Génois une partie de cette conquête, & se rend ensuite devant Tripoli où le Roi de Jérusalem vient le joindre, trois semaines après son arrivée. Tancrede & Guillaume-Jourdain, apprenant leur jonction, viennent les trouver, & par l'entremise du Roi se réconcilient, le premier avec Baudouin du Bourg, son ennemi particulier, le second avec Bertrand qui fit l'accommodement suivant avec lui. La forteresse d'Archon demeura au Comte de Cerdagne, avec Tortose & les autres conquêtes qu'il avoit faites; & le Mont-Pélerin, les villes de Tripoli, de Giblet, avec tout le pays soumis par Raymond, furent abandonnés à Bertrand. Ces Princes réunirent ensuite leurs efforts contre Tripoli, qui se rendit au Roi & au Comte de Toulouse le 10 Juin 1109, après sept ans de siége. Guillaume-Jourdain, peu de jours après cet événement, fut tué d'un coup de fleche par un de ses Ecuyers, avec lequel il avoit pris querelle. (*Albert Aquens.*) Bertrand lui succéda dans ses domaines d'Orient, suivant l'accord qu'ils avoient fait ensemble. Bernard-Guillaume resta seul possesseur de la Cerdagne & de ses dépendances. L'an 1111, après la mort de Bernard, Comte de Bésalu, il disputa sa succession au Comte de Barcelone, à qui Bernard avoit fait donation quatre ans auparavant de tous ses domaines. Mais après s'être emparé de quelques places, il céda tous ses droits à ce rival, par un accommodement daté du 8 Juin de la même année. Bernard-Guillaume vécut en paix le reste de ses jours, dont le terme arriva à l'an 1117. Comme il mourut sans enfans, Raymond-Bérenger III, Comte de Barcelone, lui succéda à titre de plus proche parent, étant tous les deux de la même maison.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

DE LA MAISON D'ARAGON, APANAGÉS.

SANCHE.

SANCHE, troisieme fils de Raymond-Bérenger IV, Comte de Barcelone & Prince d'Aragon, fut apanagé par son pere en la maniere suivante. Par son testament verbal, fait, le 4 Août 1162, à S. Dalmace, près de Gênes, en présence de Guillaume-Raymond de Moncade, d'Albert de Casteviel, & de Guillaume son Chapelain, Raymond-Bérenger désigna, pour lui succéder dans ses Etats, Alfonse, son fils aîné. Mais en même tems il légua à Don Pedre, son second fils, le Comté de Cerdagne & tous les domaines du dernier Comte de ce nom, la Seigneurie du Comté de Carcassonne avec ses dépendances, & tout ce que le Vicomte Trencavel tenoit en fief de lui, ainsi que le droit qu'il avoit sur la ville de Narbonne, le tout à condition que ledit Infant D. Pedre tiendroit cet apanage sous la Souveraineté de son frere aîné. A cet apanage il substitua Sanche, son troisieme fils, & enfin tous les deux successivement, à l'Infant Don Raymond. (*Diago, Hist. de los Cond. de Barcelo.* l. 2, c. 173. Zurita, *Ann. d'Arag.* l. 2, *capp.* 19, 20, 23, 25.) C'est d'après cette substitution que Bosch (*Tit. de honor.* l. 2, p. 193, col. 1.) a réduit l'apanage de Sanche au seul Comté de Cerdagne. Elle ne pouvoit certainement comprendre le Roussillon, puisqu'il n'échut à la Maison d'Aragon que par le testament du Comte Guinard, fait, le 4 Juillet 1172, en faveur du Roi D. Alfonse. Mais il ne paroît pas que ce Monarque ait exécuté le partage ordonné par son pere. C'est peut-être ce qui a fait dire à l'ancien Auteur des Gestes des Comtes de Barcelone que Sanche n'eut aucune part dans les Domaines du Roi Alfonse, son frere, & que ce dernier ne voulut jamais lui en rien céder : *Xanco autem frater ejus nunquam habuit partem aliquam honoris dicti Domini Ildefonsi, nec aliquo tempore de dicto honore voluit ei dare.* (*Marca Hispan.* col. 551.) Zurita observe qu'à la mort de l'Infant D. Pedre, le Roi, son frere, s'empara de son apanage, & particuliérement du Comté de Cerdagne, quoique par la disposition du Prince d'Aragon (leur pere) il dût appartenir à l'Infant D. Sanche, auquel le Roi D. Pedre, son cousin, donna ensuite le Comté de Roussillon : *El Rey Don Alonso que avia heredado quel Señorio por muerte del Infante D. Pedro.... Como el Condado de Cerdaña, y el derecho de la ciudad de Narbona aunque en todo esto, por muerte de D. Pedro, segun la disposicion del Principe habia de succeder D. Sancho su hyo : y despues se le dió el Condado de Rossillon por el Rey D. Pedro su sobrino* (*Ann. d'Arag.* l. 2, c. 25.)

Le même Historien, suivi par trois habiles Critiques, (Bouche, Vaissete & Papon) assure que le Roi d'Aragon ayant succédé, l'an 1181, à Raymond-Bérenger, son frere, dans le Comté de Provence & les Vicomtés de Gévaudan & de Milhaud, les donna, peu de tems après, en apanage à Sanche, son frere. Les mêmes Critiques ajoutent que le Roi d'Aragon, l'an 1185, retira la Provence des mains de son frere & lui donna en échange les Comtés de Roussillon & de Cerdagne.

Zurita dit au contraire que Sanche, en 1215 & 1218, prenoit encore le titre de Comte de Provence : *El Conde Don Sancho que se intitulava Conde de la Proença.* (*Ibid.* c. 17.) Nugnès-Sanche, fils de ce Prince, semble nier aussi qu'il ait jamais possédé la Cerdagne & le Roussillon. Car après s'être dit, dans son testament du 16 des Calendes de Janvier 1241, fils du feu Comte Sanche ; *filius quondam venerabilis Comitis Sanctii*, sans déterminer autrement cette qualification, il y ordonne sur la fin que les exécuteurs testamentaires qu'il avoit nommés, percevront, après son décès, » les revenus des pays de Roussillon & » de Cerdagne, & les retiendront jusqu'à ce que ses dettes » soient payées, & les torts qu'il a faits réparés, ainsi, dit-il, » que le Seigneur Pierre (II), Roi d'Aragon, mon parent, l'a » octroyé par un Diplôme que le Roi Jacques, aujourd'hui ré- » gnant, a bien voulu confirmer : » *Item volo & mando quod dicti mei manumissores constituti in terra Rossilionis post obitum meum percipiant omnes reditus & proventus terræ Rossilionis, Confluentis & Ceritania, & teneant tandiu donec debita mea fuerint persoluta & injuriæ restitutæ, sicut Dominus Petrus, Rex Aragonum & consanguineus meus mihi concessit cum instrumento, & Dominus Jacobus, Rex Aragonum qui nunc est, mihi laudavit.* (*Archiv. du Domaine de Perpignan*, n° 320, *liass.* II.) Ces expressions, *Dominus Petrus Rex Aragonum mihi concessit*, portent naturellement à croire que la concession de l'apanage du Roussillon, &c. fut faite à Nugnès-Sanche par le Roi Pierre II. Pour accorder cette différence d'opinions, il semble nécessaire de dire que Sanche, depuis l'an 1185, ne conserva plus que le titre honorifique de Comte de Provence, & que la concession des Comtés de Roussillon, de Conflant & de Cerdagne, faite par le Roi Pierre II, ne fut qu'une confirmation de celle qui étoit émanée d'Alfonse.

Entrons maintenant dans quelque détail des principales actions de Don Sanche. En 1201, Alfonse II, Comte de Provence, étant en guerre avec Guillaume IV, Comte de Forcalquier, Sanche prit parti contre le premier, quoique son neveu. La paix s'étant faite en 1204, Sanche assista la même année aux noces de Pierre II, son autre neveu, Roi d'Aragon, avec Marie de Montpellier, célébrées le 5 (& non le 15) Juin dans cette ville. Ce Prince y assigna pour douaire à son épouse *tout le Comté de Roussillon depuis la fontaine de Salces jusqu'à la Cluse ;* & donna entre autres personnes pour caution Sanche, son oncle. (Vaiss. T. III, p. 125.) Le même Comte signa le serment de fidélité que le Roi d'Aragon fit deux jours après à l'Evêque de Maguelone pour la Seigneurie de la ville de Montpellier. Ce fut encore cette année qu'il accompagna le Roi d'Aragon dans son voyage de Rome, où il se fit couronner par le Pape Innocent III. Ce Pontife étant déterminé à détruire l'hérésie des Albigeois par la voie des armes, le Comte Sanche fut un des Seigneurs auxquels il écrivit pour les inviter à seconder son dessein par une croisade. La lettre qu'il leur adressa pour cet effet est du 11 Novembre 1209. (*Epist.* 137, l. 12.) On vit ce Prince, l'an 1212, signaler sa valeur à la fameuse bataille de Naves de Tolose, près d'Ubéda, où les Rois d'Aragon, de Castille & de Navarre, remporterent une victoire complete sur les Maures.

Pierre II, Roi d'Aragon, ayant été tué, l'année suivante, à la bataille de Muret, les Aragonois & les Catalans prirent les armes pour retirer Don Jayme, son fils aîné, des mains de Simon de Montfort, qui le retenoit comme prisonnier à Carcassonne, & refusoit de le rendre. Le Comte Sanche, qui les favorisoit, leur envoya son fils Nugnès-Sanche qui fut un de leurs Chefs. (*Mém. de Jayme I*, c. 8.) L'Evêque de Segorbe, Ambassadeur de la Couronne d'Aragon à Rome, sollicitoit en même tems le Pape d'enjoindre à Simon de Montfort de rendre le jeune Monarque aux vœux de sa nation. L'ordre en conséquence ayant été donné de remettre Don Jayme entre les mains du Cardinal Pierre de Bénévent, le Comte Sanche & son fils s'avancerent jusqu'à Narbonne pour le recevoir, accompagnés de la haute Noblesse de Catalogne & des députés des Communes. Ce fut là que les Comtes de Foix & de Cominges, le Vicomte de Narbonne, & les habitans de cette ville, firent, le 18 Avril 1214, leurs soumissions au Cardinal Légat. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 239.) De cet acte il résulte que le Comte Sanche & son fils promirent aussi sous la foi du serment au Légat de ne pas lui ôter les châteaux qu'ils lui avoient donnés en ôtage, & de ne pas soustraire le jeune Roi de ses mains ni de celles des personnes auxquelles il l'avoit donné en garde.

Le Légat ayant accompagné Don Jayme en Catalogne, y convoqua, la même année, les Etats à Lérida. Tous les Prélats & les Seigneurs se rendirent à cette Assemblée, à l'exception du Comte Sanche & de l'Infant Don Ferdinand, oncles du Roi. Ces deux Princes étoient jaloux l'un de l'autre, & sembloient tendre chacun à s'emparer du trône. Les espérances qu'on leur supposoit furent trompées. Tous les Ordres qui composoient l'Assemblée s'accorderent à prêter au Roi le serment de fidélité. Ils arrêterent de plus avec la même concorde qu'il seroit gardé au château de Monçon par Guillaume de Montredon, Grand-Maître du Temple. On y déféra néanmoins la Régence au Comte Sanche, après avoir établi trois Gouverneurs, l'un Catalan, & les deux autres Aragonois.

Les querelles des deux oncles du Roi, continuant toujours, donnoient de l'alarme à ses sujets. L'an 1217, les Prélats & les Seigneurs aragonois se confédérerent pour le tirer du château de Monçon, où ils ne le croyoient pas en sûreté. Ayant rassemblé des troupes, ils vinrent l'enlever de cette retraite d'où ils l'emmenerent à Huesca, puis à Saragosse. Son arrivée dans cette ville y répandit une joie d'autant plus grande, qu'on avoit la satisfaction de voir le Régent à la tête de son cortege. Don Sanche par là dissipa entièrement les soupçons qu'on avoit formés contre lui.

Attaché au Comte de Toulouse, Sanche donnoit aussi de l'inquiétude au Pape Honoré III. Ce Pontife écrivit, le 28 Décembre 1217, au jeune Monarque pour le détacher de l'alliance qu'il avoit contractée avec ce Comte. Mais comme Don Jayme n'avoit encore que neuf ans, le Pape écrivit en même tems au Régent pour se plaindre de ce qu'il avoit engagé le Roi & la Noblesse d'Aragon dans le parti des Toulousains. (Vaissete, T. III, p. 301 & 302 ; *Raynaldi ad an.* 1217, n° 55.)

Dans les Etats que le Roi tint à Taragone au commencement de Juillet 1218, Don Sanche donna une preuve complete de la sincérité de ses bonnes intentions en se démettant de la Régence générale du Royaume, moyennant le don que le Roi lui fit des châteaux & villes d'Alfamen, d'Almadevar, de Pertuse, & de Lagunarota, pour les tenir en fief suivant le for d'Aragon. A cette faveur le Roi ajouta encore une rente de dix mille sous barcelonois, à prendre sur ses revenus de Barcelone & de Villefranche. (Zurita, *Anal. d'Arag.* l. 2, c. 71. *Idem in indic. ad an.* 1218.)

Le Comte Sanche & son fils Nugnès étant aux Etats du Royaume assemblés au mois de Mars 1222 à Darroca, le dernier eut avec Guillaume-Raymond de Moncade, Vicomte de Béarn, un démêlé qui donna lieu à une guerre particuliere. Ne se croyant pas en état de résister aux forces du Vicomte & de ses alliés, Don Nugnès offrit de s'en rapporter au jugement du Roi. Ce Monarque raconte lui-même dans ses mémoires (p. 20) » que le Comte Don Sanche, & son fils, lui ayant porté » plainte au sujet de l'invasion que Guillaume-Raymond de » Moncade projettoit de faire dans le Roussillon, il avoit écrit » à ce dernier pour lui défendre cet acte d'hostilité, qu'au mé- » pris de ses ordres & contre la parole qu'il avoit donnée de s'y » soumettre, Moncade pénétra dans le Roussillon & s'empara » du château d'Avalvi ; que les habitans de Perpignan, ayant » pris les armes pour secourir leur Comte, ils furent battus par » Moncade ; .... que le Roi marcha lui-même à la tête d'une » armée contre Moncade, & qu'après lui avoir enlevé 130 châ- » teaux il vint l'investir dans celui de Moncade, mais qu'à la » priere de ses Barons qui servoient à regret dans cette expé- » dition, il leva le siége qu'il avoit formé de cette place ; ce » qui loin de ramener le Vicomte l'enhardit à recommencer » bientôt après les hostilités. » C'est ici que se bornent nos connoissances sur les événemens de la vie de Don Sanche.

NUGNÈS-SANCHE.

NUGNÈS-SANCHE, fils du Comte Sanche & de Sancie-Nunnie, fille de Nugnès, Comte de Lara, Seigneur Castillan (Zurita, *Ann. d'Arag.* l. 2, c. 61), & non fils d'Alfonse II, Roi d'Aragon, comme porte la généalogie abrégée des Comtes de Barcelone, placée à la tête du Code des Constitutions de Catalogne (art XVII), succéda, l'an 1222 au plutôt, à son pere dans ses domaines. Mais on ne voit pas qu'il ait pris le titre de Comte avant l'an 1235. Jusqu'alors il ne s'appelloit dans les actes émanés de lui, comme il avoit fait du vivant de son pere, que Seigneur de Roussillon, de Cerdagne, de Valespir & de Conflant, quoique divers monumens & les Historiens le qualifient Comte dès qu'il fut en jouissance de la succession paternelle. Il avoit épousé, l'an 1215, PÉTRONILLE, fille de Gaston V, Comte de Cominges, dont elle fut séparée, l'année suivante, par les intrigues de Gui de Montfort, qu'elle épousa. (Martenne, *Anecd.* T. I, p. 854 ; Vaissete, T. III, pp. 24 & 295.)

L'Infant Don Ferdinand voulant s'emparer des rênes du gouvernement, Nugnès fut du nombre des Seigneurs qui seconderent son ambition, & se joignirent à lui, l'an 1223, pour renfermer dans Saragosse le Roi Don Jayme, son neveu, avec sa femme, sous prétexte de vouloir mettre leurs personnes en sûreté. Mais, l'année suivante, il se réconcilia avec ce Monarque. (Zurita, *Ann. d'Arag.* c. 79.) Louis VIII, Roi de France,

ayant résolu de faire la guerre à Raymond VII, Comte de Toulouse, fit part de son dessein à Nugnès-Sanche. Celui-ci, par une réponse du 29 Avril 1226, lui offrit tous ses domaines, pour contribuer à cette expédition. (Vaiss. T. III, p. 352. *Trésor des Ch.* chap. Albigeois, n. 13.) Nugnès avoit été jusqu'alors ami de Raymond, & la crainte seule que lui inspiroient les grands préparatifs que Louis faisoit contre ce Comte, l'avoit porté à l'abandonner. Louis s'en retournant victorieux, après avoir soumis presque tout le Languedoc en une seule campagne. En passant à Beaupui, entre Pamiers & Castelnaudari, il y reçut, au mois d'Octobre 1226, l'hommage-lige de Nugnès-Sanche pour la Vicomté de Fenouillede & de Pierre-Pertuse, sauf la fidélité qu'il devoit au Roi d'Aragon: » ensorte, ajouta Nugnès-Sanche, que si la guerre venoit à s'élever entre les deux Princes, » je ne pourrai secourir le Roi d'Aragon à cause des domaines » que je tiens du Roi de France, & que je serai obligé de les » remettre à ce dernier pour les reprendre après la paix ». On prétend que Louis VIII avoit confisqué cette Vicomté, pour en disposer en faveur du Comte Nugnès, sur une prétendue Béatrix, qu'on dit fille & unique héritiere de Guillaume de Lara, fils de Manrique de Lara, Comte de Molina en Espagne, & d'Ermessinde de Narbonne, & frere puîné d'Aymeri & de Pierre de Lara, successivement Vicomtes de Narbonne. (Salazar, *Hist. de la Casa de Lara*, l. 15, c. 14.) Mais ce qu'il y a de certain, c'est que la Vicomté de Fenouillede ayant été confisquée sur Pierre, petit-fils, par Ave, samere, d'Arnaud III, Seigneur de ce domaine, en fut dépouillé (on ne sait en quelle année) pour s'être lié avec le Comte de Toulouse & ses confédérés contre Simon de Montfort. (Vaissete, T. III, p. 362 & 363.) Le Roi S. Louis confirma, au mois de Juillet 1228, le don qui avoit été fait à Nugnès-Sanche de la Vicomté de Fenouillede. La conquête des Isles Baléares ayant été résolue aux Etats assemblés en Décembre de la même année à Barcelone, Nugnès-Sanche fut du nombre de Seigneurs qui souscrivirent l'ordonnance de paix ou de treve, rendue par le Roi le 22 du même mois. Il consentit en même tems à ce que le droit de bouage fût levé dans le Roussillon & la Cerdagne, pour l'expédition projettée dont il fut un des principaux Chefs. (Zurita.) Ayant été nommé par le Roi pour aller reconnoître sur les côtes de l'Isle de Majorque l'endroit où la descente pourroit se faire avec plus de sûreté, il fut un des premiers Seigneurs qui prirent terre dans cette Isle. Guillaume & Raymond de Moncade ayant été tués à la premiere bataille, Nugnès-Sanche combattit à côté du Roi, & sauva l'armée en reprenant, à la tête de 300 Chevaliers, les hauteurs dont les Maures s'étoient rendus maîtres. Par là il rendit au camp & à l'armée l'eau d'un aqueduc que les ennemis avoient interceptée. Chargé ensuite de conférer avec le Roi de Majorque sur la reddition de la place, il contribua par sa valeur, après qu'elle eut été emportée, à réduire les Maures qui s'étoient fortifiés sur la montagne. (*Mém. du Roi Jayme*, T. I, p. 24 & *seq.*)

Le premier Juillet 1229, Pierre de Fenouillede fit don à Nugnès-Sanche de ses droits sur le château de ce nom, en se réservant ce qu'il possédoit dans le Roussillon, le Conflant, le Valespir & le Capcir, sous la domination du Comte. (Vaissete, T. III, *pr. tit.* 189.) Nugnès eut vers le même tems quelques discussions avec les habitans de Montpellier, qui furent terminées, l'an 1231, par un Traité de paix. (Vaissete, T. III, *pr.* p. 111.) Il en eut de plus grandes avec Roger-Bernard II, Comte de Foix & Roger, son fils, au sujet de la Cerdagne, qui occasionnerent entre eux une longue guerre. Raymond, Vicomte de Cerdagne, & Bernard, Evêque d'Elne, ayant amené les parties à des voies d'accommodement, rendirent, le 28 Septembre 1233, une Sentence arbitrale qui établit entre eux la paix. Il y fut particulièrement convenu » qu'Ar- » naud de Son & Bernard d'Alion, son frere, *esteroient à droit*, » tant pour eux que pour Bernard, leur pere, à la Cour du » Comte Nugnès pour le château de Son, pour celui de Que- » rigut, & pour les autres dépendances du château de Son » (c'est-à-dire pour le pays de Donazan) & que si le Comte » de Foix venoit à obtenir ce pays soit par droit, soit par » guerre, soit enfin de toute autre maniere, il en feroit hom- » mage au Comte Nugnès, comme les prédécesseurs de Bernard d'Alion en avoient fait hommage aux Comtes de Cerdagne ». (Vaissete, T. III, p. 330.) La bonne intelligence qui régnoit entre Nugnès & le Roi d'Aragon fut troublée par diverses demandes que le premier forma. Il prétendoit la suzeraineté sur la ville, & le Comté de Carcassonne, sur *l'honneur de Trencavel*, sur la Vicomté de Narbonne, &c. tant en vertu de la substitution testamentaire ordonnée par Raymond-Bérenger IV, Comte de Barcelone, son aïeul paternel, qu'en vertu d'une donation faite au Comte Sanche, son pere, par Alfonse II, Roi d'Aragon, oncle de ce dernier, & aïeul du Roi Don Jayme. Nugnès de plus formoit des prétentions sur le Comté de Provence & la Vicomté de Milhaud. Le Roi Don Jayme lui demandoit de son côté la restitution du Valespir, du Capcir & de quelques autres terres. Mais voyant que Nugnès n'ayant point d'enfans légitimes, il étoit son héritier présomptif, il consentit à un compromis qui fut passé en Mai 1235. Par l'accord qui en résulta, Don Jayme lui compta une somme, en lui laissant la jouissance de tous les domaines dont il étoit en possession. Ce fut depuis ce tems que Nugnès prit le titre de Comte de Roussillon & de Cerdagne. (Zurita, *Ann. d'Arag.* l. 3, c. 23; la Pena, *Ann. de Catal.* l. 11, cap. 7 & 10; Vaissete, T. III, p. 410; Bosch. l. 2, c. 26.)

Cependant on voit dans l'inventaire des titres du Monastere d'Arles, dressé en 1586, l'acte d'un échange fait par Don Nugnès-Sanche avec l'Abbaye de Canigou le 10 des Calendes de Mai (22 Avril) 1237, dans lequel il prend uniquement le titre de *Dominus Rossilionis, Confluentis & Ceritaniæ*.

Nugnès vendit, l'an 1239, au Roi S. Louis pour 20 mille sous melgoriens le château de Pierre-Pertuse au diocèse de Narbonne, qu'il avoit acquis de Guillaume de Pierre-Pertuse, & dont ce Monarque lui avoit confirmé la possession. Ce fut un des derniers actes de Nugnès. L'an 1240, il fit, le 17 Décembre, son testament dont il confia l'exécution à l'Evêque d'Elne, au Comte d'Ampurias & à Guillaume de Postello pour ses domaines situés en-deça de Gironne, & pour ceux qu'il possédoit au-delà de Gironne, soit dans la Catalogne, soit dans le Royaume de Valence & dans la Castille, il nomma ses exécuteurs l'Evêque de Barcelone & deux Seigneurs; & enfin pour les biens qu'il possédoit dans les Isles de Majorque & d'Ivica, l'Evêque de Majorque avec le Châtelain d'Emposte & Loup Escimenes de Lusia, ordonnant que son cadavre fût enterré au cimetiere de l'Hôpital de Jérusalem de Bajoles, près de Perpignan. Thérese de Lopès, sa femme, dont il ne laissa point d'enfans, eut par ce testament tous les biens maternels dont il jouissoit dans les Royaumes de Castille & de Léon, avec six mille maravedis *qu'il avoit reçus pour elle*. Dona Sancie, sa fille naturelle, qu'il rappelle dans cet acte, eut aussi part à sa succession. » Il étoit au moins décédé le 21 Janvier 1241, lors- » que Bernard, Evêque d'Agde, & ses autres exécuteurs testa- » mentaires, remirent en son nom à Don Jayme, Roi d'Ara- » gon, toutes les actions qu'il avoit sur le Roussillon, la Cer- » dagne, le Conflant, Perpignan & Collioure. « (Vaissete, T. III, p. 417.) C'étoient autant d'objets sur lesquels, depuis l'an 1185, les Rois d'Aragon n'avoient cessé d'exercer l'autorité souveraine.

DON PEDRE.

1251. Don Pedre, second fils de Don Jayme I, Roi d'Aragon, eut dans le partage que son pere fit, au commencement de l'an 1251, de ses Etats, entre ses enfans, les Comtés de Barcelone, de Tarragone, de Vic-d'Ausone, de Roussillon & de Cerdagne. En conséquence les Seigneurs de Catalogne lui prêterent serment le 26 Mars de la même année. (Zurita, *Ann. d'Arag.* l. 3, c. 46.) Les Seigneurs de Roussillon & de Cerdagne suivirent cet exemple, & s'acquitterent de leur serment dans la ville de Perpignan. (Bosch, *tit. de honor*, l. 2, c. 27.) On y conserve un Diplôme de l'Infant Don Pedre, daté du 8 Oct. 1261, par lequel il ordonne qu'on usera de la monnoie de Barcelone dans ses domaines. (*Liv. verd, min. fol.* 31 v°.) Don Pedre prend pas dans cet acte le titre de Comte de Roussillon, mais seulement la qualité de fils du Roi & d'héritier présomptif de la Catalogne. *Illustris Regis Aragonum filius & hæres Cataloniæ*. Il ne se qualifie pas autrement dans son contrat de mariage avec Constance, fille de Mainfroi, Roi de Sicile, fait à Montpellier, & daté des Ides de Juin 1262; acte par lequel il assigne pour douaire à cette Princesse la ville de Gironne avec tous les revenus qui en dépendoient & celle de Collioure en Roussillon. (Vaissete, T. III, *pr.* p. 556.)

L'Infant Don Alfonse, fils aîné du Roi d'Aragon, étant mort l'an 1260, le Roi Don Jayme fit, le 12 des Calendes de Septembre 1262, un nouveau partage de ses Etats entre ses enfans. Par celui-ci, qu'il confirma dans son testament du 7 des Calendes de Septembre 1272, Don Jayme, son second fils, eut, avec le Royaume de Majorque, le Comté de Roussillon, la Seigneurie de Montpellier, & tout ce que le Roi d'Aragon possédoit en France. (Voy. *les Rois Chrétiens de Majorque*, T. I, pp. 748 & *seqq.*)

Le Roussillon & la Cerdagne étoient alors affranchis de la suzeraineté de la France par le Traité de Corbeil, conclu, le 11 Mai 1258, entre le Roi S. Louis & Don Jayme I, Roi d'Aragon. Tel est le précis en substance de cet important Traité: 1° le Monarque françois céda au Roi d'Aragon tous les droits qu'il avoit sur les Comtés de Barcelone, d'Urgel, de Bésalu, de Roussillon, d'Ampurias, de Conflant, de Girone, & d'Ausone

2° Don Jayme céda en échange au Roi de France tous les droits qu'il prétendoit sur le Carcassez, le Rasez, le Lauragais, le Termenois, la Vicomté de Béziers, le Minerbois, l'Agadois, le Rouergue, le Querci, le Dûché de Narbonne, le Fenouillede, le pays de Sault, celui de Pierre-Pertuse, les Vicomtés de Milhaud & de Gévaudan, &c. 3° Jayme céda de plus à Louis tous les droits qui pouvoient lui compéter sur le Comté de Toulouse, l'Agénois, le Venaissin, & tous les autres domaines qui avoient appartenu au dernier Raymond, Comte de Toulouse. Toutes ces prétentions du Roi d'Aragon n'étoient pas également fondées. Mais il est certain qu'il avoit des droits réels de suzeraineté sur le Carcassez, le Rasez, le Termenois & le pays de Sault; qu'il avoit le domaine utile des pays de Fenouillede & de Pierre-Pertuse, & que, pour les Comtés de Milhaud & de Gévaudan, il étoit en droit de les retirer en payant le prix pour lequel le Roi Don Pedre, son pere, avoit engagé ces deux Comtés, l'an 1204, à Raymond VI, Comte de Toulouse. (Voy. *les Comtes de Toulouse.*)

Les Rois Chrétiens de Majorque de la Maison d'Aragon jouissoient depuis 82 ans des Comtés de Roussillon & de Cerdagne lorsque Don Pedre IV, Roi d'Aragon, les confisqua sur le Roi Don Jayme II pour cause prétendue de félonie, & les unit à ses Etats par une Pragmatique-Sanction du 29 Mars 1344. Pour rendre inviolable & perpétuelle cette union, il déclara par le même acte que, si lui ou ses successeurs s'avisoient d'y donner atteinte, il autorisoit les Princes du Sang & ses autres sujets à prendre les armes pour la maintenir. Tant de précaution n'avoit pour objet que de mettre des obstacles insurmontables à la restitution des Etats du Roi de Majorque. (*Archiv. du Dom. de Perpignan, lib. stiloz, fol.* 23 *& seq.*) Don Pedre, par Lettres-Patentes datées de Barcelone le 25 Juin 1368, donna en apanage à l'Infant Don Juan, son fils aîné, Duc de Gironne, tous les revenus & droits royaux des Comtés de Roussillon & de Cerdagne, à l'exception de l'Hôtel des Monnoies, du droit d'amortissement, & des terres données à la Reine Dona Eléonore & à l'Infante Dona Constance. Il accorda de plus à l'Infant apanagé le droit de changer tous les Officiers royaux desdits Comtés, n'exceptant que le Gouverneur général & ses assesseurs. (*Ibid Reg. pragm. fol.* 99.)

Par une ordonnance rendue le 1 Juillet 1372, l'Infant Don Juan enjoignit à son Lieutenant dans les Comtés de Roussillon & de Cerdagne, aux Viguiers, & autres Officiers royaux, & les siens, de faire observer les style & usages de ces pays, nonobstant les Lettres surprises au Roi, son pere, le 4 Mars précédent, par l'Evêque d'Elne. (*Ibid. stiloz, fol.* 50, v°.)

Les affaires du Prince apanagé n'étoient pas absolument nettes. Les traits suivans semblent le prouver. Le 20 Octobre 1381, il vendit en franc alleu, du consentement du Roi son pere, la Baronie de Montesquieu en Roussillon, avec les justices & toutes ses dépendances, à Barthelmi Gazi. (*Ibid. regist.* 13, *fol.* 125 *& seq.*), & le lendemain il aliéna audit Barthelmi, pareillement en franc alleu, mais à faculté de rachat, les châteaux & villes de Thuir & du Boulou. (*Archiv. de Barcelone.*) Le Roi Don Pedre, son pere, étant décédé le 5 Janvier 1387, il lui succéda, & par là son apanage fut réuni à la Couronne d'Aragon.

L'an 1462, Don Juan II, Roi d'Aragon, ayant besoin de secours contre les Navarrois & les Catalans révoltés, céda, par engagement, au Roi de France, Louis XI, après une entrevue qu'il eut avec lui entre Mauléon & Sauveterre, les Comtés de Roussillon & de Cerdagne pour la somme de 200 mille écus, à laquelle étoit évalué l'entretien de sept cens lances que le Monarque françois s'étoit obligé de lui fournir. Mais Don Juan, étant venu à bout de rétablir la tranquillité dans ses Etats, entreprit de recouvrer le Roussillon & la Cerdagne. Les habitans de Perpignan & d'Elne, qui l'avoient appellé, lui ouvrirent leurs portes l'an 1473, après avoir massacré les garnisons françoises; mais il se vit bientôt enfermé dans Perpignan par une armée de trente mille François, & il étoit menacé d'y perdre la vie ou la liberté, si Ferdinand, son fils, retenu par de grands intérêts en Castille, n'eût préféré l'honneur de sauver son pere à la gloire d'acquérir une Couronne. Il vole en Aragon, rassemble toute la Noblesse, & vient dégager Perpignan qui fut assiégé une seconde fois avec aussi peu de succès. Don Juan fait une treve avec Louis XI, qui promet d'évacuer le Roussillon & la Cerdagne aux conditions qui seroient réglées par ses Ministres & les Ambassadeurs d'Aragon. Don Juan fait partir, l'an 1474, ses Ambassadeurs pour aller conclure le Traité définitif avec le Roi de France. Mais ce Monarque, prévenu de leur arrivée, fuyoit devant eux. Ne l'ayant point trouvé à Paris, ils vont le chercher à Senlis, & ensuite à Lyon, où ils le virent enfin, après avoir été retenus plus d'une fois dans leur route sous divers prétextes. Louis, dans les réponses qu'il leur fait, persiste toujours à demander la restitution des sommes pour lesquelles le Roussillon & la Cerdagne lui avoient été engagés. On se sépare sans rien terminer. La guerre recommence avec vivacité dans le Roussillon. Nouveau siége de Perpignan, formé par les François. C'étoit un Bourgeois noble de Perpignan, nommé Jean Blanc, qui, se trouvant alors premier Consul, étoit chargé de défendre la place. Son fils unique ayant été pris dans une sortie, les Généraux ennemis lui firent dire que, s'il ne rendoit la place, ils le feroient massacrer à ses yeux. Sa réponse fut que sa fidélité pour son maître étoit supérieure à sa tendresse pour son fils; & que, s'il leur manquoit des armes pour lui ôter la vie, il leur enverroit son propre poignard. Jean Blanc, par cette générosité, perdit son fils. Il continua de défendre encore la place l'espace de huit mois, & ne la rendit, l'an 1475, qu'avec la permission expresse du Roi. On souffrit dans ce siége tout ce que la faim a de plus cruel; & la défense que firent les assiégés en immortalisant leur Chef, mérita à la ville le titre de *très fidele*. Le Roi d'Aragon, hors d'état de défendre le Roussillon à cause des guerres intestines que se faisoient plusieurs Seigneurs de ses Etats, conclut une treve avec Louis XI qui n'en avoit pas moins besoin pour soutenir la guerre qu'il avoit avec le Duc de Bourgogne. Les François étant rentrés, l'an 1476, dans le Roussillon, y font de nouvelles conquêtes. L'an 1492, Ferdinand, Roi d'Aragon, demande avec menaces la restitution de cette province & de la Cerdagne. Le Roi Charles VIII, tout occupé du projet de faire valoir ses droits sur le Royaume de Naples, prend le parti de s'accommoder avec ce Prince, afin de n'avoir point d'ennemis qui retardassent l'expédition qu'il méditoit. Les Plénipotentiaires françois s'étant donc assemblés au mois de Janvier de l'année suivante avec ceux d'Aragon à Figuieres en Catalogne, y conclurent un Traité par lequel ils rendirent sans dédommagement au Roi d'Aragon les deux Comtés qu'il répétoit. On accuse (peut-être sans fondement) Olivier Maillard, Confesseur de Charles, d'avoir suggéré à son pénitent cette restitution, à l'appât d'une somme considérable que les Espagnols lui offrirent. La France regretta cet abandon. L'an 1542, le Roi François I entreprit de faire rentrer le Roussillon sous son obéissance; mais il échoua dans ce projet. Louis XIII fut plus heureux. La guerre qu'il fit en Roussillon commença l'an 1639. Pendant le cours d'environ quatre années qu'elle dura, toutes les places de cette province furent successivement réduites, & la conquête fut achevée, l'an 1642, par la prise de Perpignan qui capitula le 29 Août, après une vigoureuse résistance, & par celle du château de Salces qui se rendit six jours après. Le Traité des Pyrénées, en 1659, confirma la France dans la possession du Roussillon.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES COMTES D'AMPURIAS,
DRESSÉE SUR LES MÉMOIRES DE M. FOSSA.

LE Comté d'AMPURIAS & de PERALADA ou de PIERRELATE étoit autrefois un des plus considérables de la Marche d'Espagne, borné à l'Est par la Mer, au Nord par les Pyrénées qui le séparoient du Comté de Roussillon, au Couchant par le Comté de Bésalu & au Midi par le Comté de Gironne. Les rivieres qui l'arrosent sont la Muga, la Fluvia ou le Fluvian & le Ter.

Ampurias, *Emporiæ*, ou *Emporium*, l'ancienne capitale du pays, a été connue de Strabon. Parlant de cette ville, il dit : *Urbs ea à Massiliensibus condita, à Pyrena distat & Hispaniæ cum Gallia confinio, ad stadia quadringenta. Regio tota bona est, & bonos habet portus.... habitarunt Emporienses ante insulam quamdam oppositam, quod nunc vetus urbs dicitur : modo in continente degunt. Est autem in duas urbes divisa, muro ducto, cùm olim accolerent indigetum quidam : qui etsi suâ uterentur Reipublicæ formâ, tamen quo essent tutiores, iisdem cum Græcis voluerunt includi mœnibus, muro tamen intùs ab eis distincti.... In proximo fluvius labitur, è Pyrena ortus, cujus ostio pro portu utuntur Emporienses, &c.*

Ampurias dans son état florissant avoit 4 milles de circuit, & renfermoit une population nombreuse. Elle fut érigée en Evêché vers le commencement du VI^e^ siecle au plus tard. On voit Paul, Evêque d'Ampurias, assister, l'an 516, au Concile de Tarragone, l'année suivante à celui de Gironne, & l'an 527 au Concile de Tolede. Casotius ou Casonius fut présent, l'an 540, au Concile de Barcelone, & l'an 546 à celui de Lérida. Galanus, Archiprêtre d'Ampurias, souscrivit, l'an 597, pour Fructueux, Evêque de la même ville, au Concile de Tolede. Cet Archiprêtre étant monté sur le Siége d'Ampurias, fut un des douze Evêques qui composerent le Concile de Saragosse tenu sous la même époque. On voit encore Isaldus, Evêque d'Ampurias, au IV^e^ Concile de Tolede ; Dieu-Donné, *Donum-Dei*, l'un de ses successeurs, au VII^e^ de l'an 646 & au VIII^e^ de l'an 653 ; l'Evêque Guidilitanus ou Guadela, qui le remplaça, représenté au XIII^e^ par l'Abbé Ségarius, assista personnellement au XVII^e^ tenu en 688.

La ville d'Ampurias n'avoit peut-être pas encore dégeneré de son premier état. Mais l'invasion des Sarazins la détériora considérablement dans le 8^e^ siécle. Elle ne fut pas néanmoins tellement atténuée, qu'elle ne devint par la suite la résidence d'un Comte dont le département avoit une assez grande étendue. Mais ce n'est plus aujourd'hui & depuis long-tems qu'un simple village ; & Castello est aujourd'hui le chef-lieu du Comté d'Ampurias.

M. de Taverner, mort Evêque de Gironne en 1726, dans son histoire manuscrite des Comtes d'Ampurias & de Péralada, observe que ce pays fut régi, jusqu'à Gaucelm inclusivement, par les mêmes Comtes que ceux du Roussillon. Nous trouvons cependant un prédécesseur de Gaucelm, qui paroît n'avoir possédé que le Comté d'Ampurias. C'est,

IRMINGARIUS.

IRMINGARIUS fut un des huit Comtes auxquels fut adressée l'Ordonnance que Charlemagne rendit, le 4 des Nones d'Avril de l'an 812, en faveur des Espagnols que la tyrannie des Sarazins obligea de se réfugier en France. L'année suivante, apprenant que ces Infideles venoient de piller l'Isle de Corse, il va les attendre à leur retour près de l'Isle de Majorque, & étant tombé inopinément sur leur flotte, il leur enleve huit vaisseaux dans lesquels il fit plus de cinq cens prisonniers, suivant le témoignage d'Eginhart. (*Ann.* p. 258, *apud Duchêne*, T. II, *Marca Hisp. col.* 297.) L'histoire ne parle plus d'Irmingarius depuis cette expédition.

GAUCELM.

GAUCELM joignit au Comté de Roussillon celui d'Ampurias après la mort d'Irmingarius. Accusé d'avoir conspiré contre l'Empereur Louis le Débonnaire, il fut déposé, se purgea, fut rétabli, & signala ensuite sa fidélité en défendant, avec les Comtes Warin & Sunila, Châlon-sur-Saône, contre Lothaire, fils rebelle de ce Prince. La place ayant été forcée, il fut pris & condamné par le vainqueur inhumain à perdre la tête en 834.

SUNIAIRE I.

SUNIAIRE, Comte de Roussillon, gouverna le Comté d'Ampurias jusqu'en 843, comme on l'a prouvé ci-devant, p. 329, par un jugement rendu cette année en faveur de l'Eglise de Gironne, où il est dit : *Soniario Comite hìc in Impurias civitate.* C'est à la priere de ce Comte que Charles le Chauve accorda, vers l'an 850, un Diplôme favorable à l'Abbaye de S. André de Sureda en Roussillon. (*Marca Hisp. col.* 785.) D. Vaissete pense avec fondement que Suniaire fut successivement Comte d'Ampurias, de Bésalu & de Roussillon.

ALARIC.

ALARIC avoit été substitué dès l'an 843 à Suniaire, quoique vivant, dans le Comté d'Ampurias ; car il est certain qu'il le possédoit alors par le jugement rendu la même année contre lui en faveur de l'Evêque de Gironne, & par le délaissement qu'il fut en conséquence obligé de faire d'un fonds qu'il retenoit injustement. (*Marca Hisp. col.* 779 *& seq.*) M. de Taverner rapporte un autre jugement prononcé la même année contre Alaric en faveur de l'Abbé de S. Cyr de Colera, dans le Comté d'Ampurias, Monastere actuellement uni à celui de Bésalu. HOTRUDE, fille du Comte Béra, se dit veuve du Comte Alaric dans l'acte d'une vente qu'elle fit en 902 à Auriol, son fils : *quod tibi dimisit vir meus condam Alaricus Comes.* (*Marca Hisp. col.* 837.) Mais il paroît qu'Alaric avoit été déposé & ensuite rétabli.

Llobet, dans sa généalogie manuscrite des Comtes d'Ampurias, prétend que le Comte Alaric étoit fils de Béra, Comte de Barcelone & frere de Villemond. Mais ses preuves ne sont pas convaincantes. On ne croit pas devoir placer ici parmi les Comtes d'Ampurias, d'après Pujades dans sa Chronique manuscrite des Comtes d'Ampurias, le Comte Bernard dont il est fait mention dans le Diplôme accordé par Charles le Chauve à Gondemar, Evêque de Gironne, le 3 des Ides de Juin, Indiction VII, la IV^e^ année de son régne, 844 de J. C. (Baluze, *App. Capitul.* T. II, p. 1450.) Ce Comte étoit Bernard, Comte de Barcelone & Duc de Septimanie. M. de Taverner s'est également mépris en identifiant le Comte Bernard dénommé dans la Charte qu'on vient de citer, avec celui dont il est parlé dans un plaid tenu l'an 875 en Roussillon : *In judicio Isemberto misso, Bernardo Comite.* (*Capitul.* T. II, p. 149 *& seq.*) Ce Comte, suivant la remarque de D. Vaissete, étoit Bernard III, Marquis de Gothie.

SUNIAIRE II.

Le Comte SUNIAIRE, assisté du Vicomte Pierre, tint, l'an 884, en la ville de Portus au Comté d'Ampurias, un plaid touchant certaines terres qu'Estrerpin, Archiprêtre de Gironne, revendiquoit au nom de son Eglise comme dépendantes de la Seigneurie d'Ulla, qui lui appartenoit, contre un certain André *à Bedarga*, qui les retenoit. Le possesseur soutenoit que, conformément à la loi gothique & aux privileges accordés par les Rois de France aux Espagnols réfugiés dans leurs Etats, ses ancêtres avoient acquis les fonds dont il s'agissoit, *per apprisionem*. Les Juges ordonnerent qu'il seroit placé des bornes entre ces fonds & la terre d'Ulla. (Baluze, *App. Capitul.* T. II, p. 1511. Taverner, *Hist. des Comtes d'Ampurias.*) Il est fait mention du Comte Suniaire dans un autre plaid tenu en Roussillon le 5 Juin de la XVIII^e^ année du régne de Charles (le Simple) touchant la propriété d'un tenement dans le territoire d'Elne, *in adjacentia villa tres malos*, que Daniel, Avocat du Vicomte Richelmus, réclamoit contre Recimir *ad beneficium.* Les témoins entendus dans l'enquête ordonnée à ce sujet, déposerent avoir oui dire & vu que Wademir, aïeul de Recimir, & son pere Witigius, avoient possédé ce tenement, *ad illorum apprisionem infra hos legitimos annos*, jusqu'à ce que le Comte Suniaire en eut dépossédé Witigius par violence pour le donner en bénéfice à Tructerius : *tulit... suâ fortiâ & beneficiavit eas ad homine suo quodam Tructerio.* Le tenement contesté fut adjugé à Recimir du chef de son aïeul. (*Cartul. Helen. fol.* 127, v°.) Il y a bien de l'apparence que Suniaire n'étoit plus alors vivant. Dans une vente faite par le Comte Gausbert & sa femme Trudegarde, le IV des Nones de Décembre de l'an 3^e^ du régne de Raoul (925), Gausbert se dit fils du Comte Suniaire : *pro patre meo Suniario Comite.* (*Arch. de l'Abb. de S. Pierre de Rodes.*) Un autre monument du IV des Ides d'Avril, 2^e^ *année après la mort du Roi Charles, fils de Louis*, & par conséquent l'an de J. C. 931 (& non pas 930, comme le marque D. Vaissete) atteste que le Comte Suniaire avoit pour épouse ERMENGARDE. (*Cartul. Helen.* fol. 16. *Marca Hisp. col.* 845.) De son mariage il laissa quatre fils, Bencion, Gausbert, Almerade & Vadalde, Evêques d'Elne l'un après l'autre.

BENCION.

BENCION, fils aîné de Suniaire II, & son successeur, fit donation de la terre de Palol à l'Eglise d'Elne le IV des Nones de Mars, dans la XIX^e^ année du régne de Charles, fils de Louis. (*Marca Hisp. col.* 841, *Cartul. Helen. fol.* 30.) Cette Charte doit se rapporter à l'an de J. C. 916, en comptant ici le commencement du régne de Charles le Simple depuis la mort du Roi Eudes. Elle appartient au contraire à l'an 919, en comptant les années du même régne depuis l'an de J. C. 900, supputation usitée dans les actes de la Septimanie & de la Marche d'Espagne. (Vaissete T. II, note VI.) Ce fut pour le repos de l'ame de GOTLANE, son épouse, que Bencion fit cette donation. Il est encore fait mention de cette Comtesse dans une vente faite par des particuliers d'un fonds de terre, confinant, est-il dit dans l'acte, à un *autre de la Comtesse Gotlane, le VI des Nones de Mai de l'an XII du régne de Charles, fils de Louis* (909.) Ce qui prouve que Bencion, époux de Gotlane, étoit dès lors en jouissance du Comté d'Ampurias, & par conséquent du vivant de son pere. On ignore l'année de sa mort.

GAUSBERT.

GAUSBERT, second fils de Suniaire II, étoit Comte d'Ampurias & marié avec TRUDEGARDE en 925, comme on l'a vu à l'art. de son pere. Il est même prouvé qu'il jouissoit de ce Comté dès l'an 922, par l'acte d'une vente qu'il fit cette année avec la Comtesse son épouse. (*Marca Hisp. Append. tit.* LXVII.) En 931, il fit une donation à l'Eglise d'Elne avec l'Evêque Vadalde, son frere. (*Ibid. tit.* l. XX.) Pujades, dans sa chronique manuscrite, assure (l. XIII, c. 5) que le Comte Gausbert rebâtit l'Eglise de S. Martin d'Ampurias, & cite en preuve une inscription gravée sur la porte de ce temple, dans laquelle il est désigné comme *fils de Snerius, ou Suniarius, & d'Hermengarde*, & qualifié de *Heros triomphant.* Mais une nouvelle reconstruction de l'Eglise a fait disparoître dans ces derniers tems l'inscription rapportée sous deux dates différentes par Pujades & M. de Taverner. Le même Pujades rapporte l'acte d'une vente faite au Comte Gausbert & à la Comtesse Trudegarde sa femme, *la veille des Calendes de Décembre de l'année* XXVIII *de Charles* (925, & non pas 927, de J. C.) par un nommé Sergius, des terres que ce particulier possédoit au lieu dit Argelès : acte que Pujades déclare avoir extrait du Tome II du grand livre des Fiefs, conservé aux Archives royales de Barcelone. Il est encore parlé du même Comte Gausbert dans l'acte de la consécration du Monastere de S. Cyr de Coléra, daté des Ides de Janvier, VI^e^ année du régne de Raoul, (935 de J. C. en commençant ce régne à la mort de Charles le Simple.) Indiction VIII. *Quæ autem omnia dedit Gausbertus Comes prædicto Monasterio.* (*Archiv. de l'Abbaye de Besalu.*) On n'a pas d'époque plus récente de l'existence de ce Comte.

GAUFRED.

GAUFRED ou GAUSFRED, dit aussi GUIFRED, étoit fils du Comte Gausbert, & devint son successeur, c'est ce qui résulte d'un jugement rendu long-tems après sa mort en faveur de l'Abbaye de S. Pierre de Rodes le VII des Ides d'Avril de l'année XIII du régne de Henri (1044 de J. C.) *Querelaverunt se*, y est-il dit, *coram principibus illorum Pontio scilicet & Gausfredo.... de illis hominibus qui injustè possident vineas & terras ubi resident, quod Gausfredus Comes avus vester & Gaucebertus pater ejus dedit ad prælibatum cœnobium*, &c. (*Marca Hisp. col.* 1085, *tit.* CCXXV.) Il est fait mention de ce Comte dans un Diplôme accordé au même Monastere par le Roi Louis d'Outremer, la VIII^e^ année de son régne (943 de J. C.) *Consentientibus Seniofredo Marchione atque Goffrido Comite.* (*Ibid. col.* 855.) Dans un autre Diplôme du même Prince de l'an 953, accordé à la même Abbaye, il est dit que le Comte Gausfred dominoit sur l'Ampourdan : *Quamdam piscationem & consensu & voluntate Gosfredi illustris Comitis ex cujus Comitatu esse videbatur.... largiri in perpetuum dignaremur*, &c. (*Ibid. col.* 870.) Suncgilde, le VII des Ides de Juin de l'année X du même régne, vendit à Vadalde, Evêque d'Elne, divers fonds attenans à d'autres du Comte Gaufred : *in terra de Gothofredo Comite*, &c. (*Cartul. Helen. fol.* 106.) Gaufred, en 974, fit plusieurs dons au Monastere de Rodes avec Suniarius, Evêque d'Elne, son fils. (*Marca Hisp. col.* 903.) Ce Prélat, dans le don qu'il fit à l'Abbaye de la Grasse de la terre de Kanouas en Roussillon & des dixmes avec les premices, dit qu'il les tenoit du Comte Gausfred, son pere, & de la Comtesse AVE, sa mere : *de Gausfredo Comite patre suo & de matre sua nomine Ava.* (*Hist. de Lang.* T. II, *pr.* p. 197.)

Le Comte Gausfred intervint dans l'acte de la consécration de l'Eglise de S. Martin de Bautices, faite, le 14 des Calendes de Décembre 945, par Ermengaud, Archevêque de Narbonne, assisté d'autres Prélats, & prit en signant la qualité de Comte, *par la grace de Dieu*, d'Ampurias, de Pierrelate & de Roussillon : *Gaufredus gratiâ Dei Comes Impuritanus, Petralatensis & Rossilionensis.* (Taverner, *Hist.* des C. d'Amp.) Gaufred étoit bien auprès du Roi Lothaire. On le voit par le don que ce Monarque lui fit en 981 des territoires de Collioure & de Bagnols, alors incultes. (*Marca Hisp. col.* 925.) Dans un Diplôme qu'il obtint la même année pour le Monastere de S. Geniès de Fontaines, il est qualifié *Dux Rossilionensis.* (*Ibid. col.* 903.) Son épouse le précéda au tombeau. On voit en effet que le IV des Calendes de Mars de la VII^e^ année de Lothaire (961 de J. C.) les exécuteurs testamentaires de cette Comtesse céderent à l'Eglise d'Elne des fonds situés en Roussillon, qu'elle avoit légués en mourant à cette Eglise. (*Cartul. Helen. fol.* 318.) Gaufred termina sa carriere l'an 991 au plus tard. Nous voyons en effet que cette année, 4^e^ du régne de Hugues Capet, le 2 des Calendes de Mars, la Comtesse Guisle, sa bru, & ses autres exécuteurs testamentaires, céderent à l'Eglise d'Elne un alleu situé au territoire de Cabanes dans la Seigneurie de Pierrelate, & un autre au Comté de Roussillon. (*Cartul. Helen.*) Le Comte Gaufred en mourant fit le partage de ses Etats entre ses deux fils, Hugues & Guilabert. (Taverner.)

HUGUES.

HUGUES, fils aîné du Comte Gaufred, fut son successeur au Comté d'Ampurias. Il étoit marié du vivant de son pere, comme on l'a vu, avec GUISLE dont la naissance n'est point connue. Le 3 des Nones de Novembre de la XI^e^ année du régne de Robert (1007 de J. C.) de concert avec Gilabert, son frere, Comte de Roussillon, il fit donation au Monastere de Rodes de certains alleus situés dans les Comtés d'Ampurias & de Pierrelate, qu'ils disent faire partie de la succession de leur pere. (*Marca Hisp. col.* 968.) Pendant sa minorité, le Comte Hugues avoit vendu la terre d'Ullastret, située dans le Comté d'Ampurias, à Raymond Borrel, Comte de Barcelone. Après la mort de ce dernier il fit casser la vente par Pierre Syrus, Juge du Comté d'Ampurias, & se rendit exécuteur de ce jugement en s'emparant à main armée de la terre d'Ullastret. La Comtesse Ermessinde, veuve de Raymond Borrel, se récria contre cette usurpation. On convint d'arbitres pour terminer la querelle. Par le jugement qu'ils rendirent le VII des Calendes de Sept. de l'an

XXIII, du régne de Robert (1019 de J. C.) la terre litigieuse revint aux Comtes de Barcelone. (*Achiv. de la Cathéd. de Gironne.*) Le Comte Hugues étoit si attaché au Chapitre de l'Eglise de Gironne, que, par une Charte du 12 des Calendes de Décembre de la même année 1019, il permit à tous ses sujets de lui faire telles libéralités qu'ils jugeroient à propos. (Taverner, *Hist. des Comtes d'Amp.*) Le XVII des Calendes de Février l'an XXXIII, du régne de Robert, (1029 de J. C.) le Comte Hugues, Guisle, son épouse, Gaufred, Comte de Roussillon, & Suniaire, son frere, vendirent à l'Abbaye de Rodes un terrein inculte, mais considérable, qui s'étendoit depuis les terres du Monastere jusqu'au cap de Creux & à Cadaquer. (*Archiv. de S. Pierre de Rodes.*) Le Comte Hugues fit preuve de sa tendresse conjugale par le don qu'il fit, l'an 1031, avec Pons, son fils, à la Comtesse Guisle, son épouse, de certains alleus situés dans l'Ampourdan, & spécialement à Rose & à Castello, qu'il dit lui appartenir comme successeur du Comte Gaufred, son pere: *Advenit ad me Hugo Comes per quondam Comitis Gofredi, ad me Pontio per genitori meo Ugone Comite.* (*Marca Hisp. col.* 1063.) Le Comte Hugues termina ses jours au plus tard l'an 1040, laissant un fils, qui suit.

PONS I.

Pons, fils & successeur de Hugues au Comté d'Ampurias & de Pierrelate, fut présent avec Gaufred, Comte de Roussillon, Guilabert, son fils, Guillaume, Comte de Bésalu, Raymond, Comte de Cerdagne, & les principaux Seigneurs du diocèse d'Elne, au Concile tenu, l'an 1041, à Tuluje en Roussillon, où la *Treve de Dieu* fut établie. (*Hist. de Lang.* T. II, *pr.* p. 206.) Pons & Gaufred Comte de Roussillon, assisterent encore en 1045 à la dédicace de l'Eglise de S. Michel de Fluvia, consacrée par Guifred, Archevêque de Narbonne, & plusieurs Evêques de sa province. Pons souscrivit l'acte qui fut dressé de cette cérémonie avant Gaufred, parce que la nouvelle Eglise étoit située dans ses domaines. Les Prélats y rendent un témoignage glorieux à Pons, en faisant l'éloge de sa rare prudence. *Cum jam dicto*, ce sont leurs expressions, *totius prudentiæ viro strenuissimo Poncio authoris propriis manibus confirmamus.* (*Marca Hisp. col.* 1087.) Pons méritoit ces louanges si toute sa conduite répondoit à celle qu'il tint envers l'Abbaye de Rodes. Deux particuliers ayant vendu certaines vignes au Comte, Pierre, Abbé de ce Monastere, les réclama comme ayant été usurpées sur lui. Le Comte fit plaider l'affaire en sa présence; & l'Abbé ayant justifié son droit, Guillaume Mart, juge du Comté d'Ampurias, adjugea les fonds contestés à l'Abbaye, conformément à *la disposition de la loi gothique;* à quoi le Comte donna son consentement. (*Cartul. de S. Pierre de Rodes, fol.* 15, *Marca Hisp. col.* 1101.

La Comtesse Guisle, mere de Pons, imita son époux dans sa munificence envers les Eglises de Gironne. *Le 2 des Calendes d'Août, dans la XXXe année du régne de Henri* (1060 de J. C.) elle fit donation de l'Abbaye de N. D. de Rodes à cette Eglise, avec son alleu de Castello & d'autres biens qu'elle déclara lui appartenir en vertu de la vente qui lui en avoit été faite en 1035 par le feu Comte Hugues, son mari, & Pons, son fils. (*Archiv. de l'Egl. de Gironne.*) L'Eglise de Castello, capitale du Comté d'Ampurias, fut dédiée l'an 1064. A cette cérémonie assisterent le Comte Pons, Adélaïde, sa femme, Almodis, Comtesse de Barcelone, Bernard, Comte de Bésalu, & plusieurs Seigneurs, leurs vassaux respectifs. (*Ibid.*) Dans une transaction passée *le 3 des Nones de Décembre, la Ve année du régne de Philippe*, (1064 de J. C.) entre Raymond, Evêque d'Elne, frere du Comte Pons, & Raymond Comte de Cerdagne, au sujet des Eglises du Conflant, Pons est qualifié Comte de Roussillon. (*Archiv. du Dom. de Perpignan, lib. feud.* B. *fol.* 56 *& seq.* Taverner, *Hist. des Comtes d'Amp.*)

Pons vivoit encore en 1068. Les actes du Concile tenu cette année à Gironne, l'attestent par la date suivante: *Régnant en Catalogne Bérenger, Comte de Barcelone, & Pons, Comte d'Ampurias.* Ce dernier peut avoir prolongé sa vie jusqu'en 1079. De son mariage il laissa trois fils, Hugues qui lui succéda au Comté d'Ampurias; Pierre qui fut Abbé de S. Pierre de Rodes; & Bérenger auquel il donna en apanage la ville de Pierrelate avec son territoire & d'autres domaines, à la charge de les tenir en fief du Comte d'Ampurias.

HUGUES II.

Hugues, fils & successeur de Pons I, déchargea le Monastere de N. D. de Rodes du droit de gîte & d'autres également onéreux qu'il étoit dans l'usage d'y exiger, *meam stationem & usaticum.* La Charte qui contient cette exemption est datée du 8 *des Calendes de Septembre, la XXe année du régne de Philippe.* (1079 de J. C.) C'est la premiere époque certaine de son gouvernement. (*Marca Hisp. col.* 1170.) Le 4 des Calendes de Juin de l'an XXV du même régne, (1084 de J. C.) Hugues II fit avec Gilabert, Comte de Roussillon, un Traité d'alliance par lequel ils promirent de s'aider mutuellement dans les Comtés d'Ampurias, de Roussillon & de Pierrelate. (*Marca Hisp. col.* 1176 *& seq.*) Le Comte Pons, pere de Hugues, avoit usurpé un alleu sur l'Abbaye de S. Pierre de Rodes. Hugues, par une Charte des Nones de Janvier de la même année, reconnut cette injustice: *Recognosco*, dit-il, *impietatem atque injustitiam quod condam patre meo Poncio egit, &c.* & en conséquence il rendit l'alleu. Dans l'acte de ce déguerpissement il se qualifie ainsi: *Ego Ugo gratiâ Dei Comes Impuritanus scilicet & Peralatensis atque Rossilionensis.* Il n'usa pas de la même générosité envers Bérenger, son frere, qu'il voulut dépouiller de l'apanage que Pons, leur pere, lui avoit laissé. Pour se délivrer de la vexation, Bérenger fit alliance avec le Comte de Barcelone. (Taverner, *Hist. des Comtes d'Ampur.*) Le 6 des Ides de Mai de la XXVIIe année du régne de Philippe (1087 de J. C.), Hugues assista avec Gilabert, Comte de Roussillon, au jugement rendu par les juges des deux Comtés dans l'Eglise de S. Martin de la Rive en Roussillon, entre le Clergé d'Elne & Pons-Bernard. Le fief qui faisoit le sujet de la contestation fut adjugé à l'Eglise, à la charge de payer à Pons-Bernard vingt onces d'or. (*Cartul. Helen. fol.* 40.) Des monumens qu'on vient de rapporter & de plusieurs cités aux articles précédens, M. de Taverner conclut que les Comtes d'Ampurias & ceux de Roussillon, qui étoient de la même Maison, possédoient par indivis les droits honorifiques de leurs Comtés, & qu'ils n'en perçurent séparément que les revenus. (*Hist. manuscrite des Comtes d'Ampur.*)

La ville de Castello fut redevable au Comte Hugues de ses fortifications, auxquelles il fit travailler pendant plusieurs années. Pour être en état de fournir à cette dépense, il avoit usurpé les dixmes du territoire de cette ville. Mais la Cathédrale de Gironne les ayant revendiquées, il les restitua, de l'avis de ses Barons, moyennant une somme de quarante onces d'or, qui lui fut comptée. L'année de la mort du Comte Hugues II n'est point connue. De Dona Sancie, sa femme, il laissa un fils, qui suit.

PONS-HUGUES I.

Pons-Hugues, successeur de Hugues II, son pere, au Comté d'Ampurias, vit avec peine le démembrement qui en avoit été fait du Comté de Péralada en faveur de Bérenger, son oncle, & chercha les moyens de recouvrer cette portion par la voie des armes. Il eut aussi de grandes contestations avec le Comte de Roussillon. Ce dernier, & Bérenger, pour se mettre à l'abri de ses poursuites, firent contre lui secrètement un Traité d'alliance avec Raymond-Bérenger, Comte de Barcelone, qui aspiroit de son côté à une entiere domination sur la Catalogne. Dans cette vue, le Comte de Barcelone invita le Comte d'Ampurias à concourir à ses conquêtes sur les Sarazins; & pour l'y engager il offrit de lui donner en fief plusieurs châteaux & terres situés dans le Comté de Bésalu, dont le haut Vallespir étoit une dépendance, & plusieurs Seigneuries dans le Comté de Barcelone. Pons-Hugues accepta l'offre, & se reconnut vassal du Comte de Barcelone, non-seulement pour les fiefs qu'il venoit d'obtenir, mais encore pour les domaines que ses ancêtres lui avoient transmis. (*Archiv. roy. de Barcelone.*) C'est là le premier hommage rendu aux Comtes de Barcelone par les Comtes d'Ampurias, & l'époque de la décadence de cette illustre Maison. Pons-Hugues dépouilla bientôt après l'Eglise de Gironne des dixmes & autres droits qu'elle possédoit dans le territoire de Castello. Il fut excommunié à ce sujet par Bérenger-Dalmace, Evêque de Gironne, & pour obtenir son absolution, il ratifia l'accord fait par Hugues, son pere. (*Archiv. de la Cath. de Gironne.*) Mais il rompit bientôt ce Traité par une nouvelle usurpation des droits qu'il avoit abandonnés. L'Evêque en porta ses plaintes au Comte de Barcelone, Suzerain de Hugues, & les Comtes de Roussillon & de Pierrelate s'étant joints au Prélat, déterminerent le Comte de Barcelone, Raymond-Bérenger III, à déclarer la guerre à celui d'Ampurias. Le dernier se sentant incapable de résister aux forces de son Suzerain, offrit de se soumettre à tout ce qu'il voudroit lui prescrire. La premiere condition que Raymond-Bérenger lui imposa, fut de se rendre prisonnier à Barcelone. Il obéit, &, le 16 des Calendes de Sept. de la XXe année du régne de Louis, (1128 de J. C.) ils firent un Traité par lequel il fut convenu que l'Eglise de Gironne seroit rétablie dans ses droits, que le Comte d'Ampurias feroit démolir toutes les nouvelles fortifications qu'il avoit élevées dans ses domaines; qu'il délaisseroit les châteaux du Comté de Bésalu aux Seigneurs qu'il en avoit dépouillés; qu'il n'accorderoit aucune protection aux vassaux

rebelles du Comte de Barcelone; que les habitans de ce Comté pourroient exercer librement leur commerce dans celui d'Ampurias tant par terre que par mer, sans payer d'autres droits que ceux qui étoient anciennement établis; qu'il indemniseroit le Comte de Roussillon & le Seigneur de Péralada des torts qu'il leur avoit faits; qu'il ne pourroit empêcher ses sujets d'aller au marché de Péralada; qu'il se soumettroit au jugement de la Cour de Barcelone pour ses différends avec deux Seigneurs nommés Rambaud & Hubert, s'ils ne pouvoient être terminés par la médiation de leurs amis communs; qu'il seroit obligé de secourir le Comte de Barcelone dans ses guerres sans pouvoir se retirer qu'avec sa permission; & qu'enfin en sortant de prison il seroit tenu de donner au Comte trois chevaux, trois vases d'argent de la valeur de cinq cens livres, & le mois suivant autres cinq cens livres en mulets ou chevaux. (*Marca Hisp. col.* 1264; Taverner, *Hist. des Comtes d'Amp.*) Quelques dures que parurent ces conditions au Comte d'Ampurias, il fallut s'y soumettre pour obtenir sa liberté. Le 2 des Ides de Juin de l'année XXII, du régne de Louis (1130), Pons-Hugues fit un nouveau Traité avec Gaufred, Comte de Roussillon, par lequel il assura à ce dernier la propriété de tous ses domaines, s'il venoit lui-même à décéder sans enfans nés en légitime mariage, *ex dotata conjuge.* (*Marca Hisp. col.* 1270.) Raymond-Bérenger III, Comte de Barcelone, dans son testament, du 8 des Ides de Juillet de la XXIII^e^ année, du régne de Louis, (1131 de J. C.) disposa non-seulement de ses domaines en faveur de Raymond-Bérenger IV, son fils, mais encore particuliérement du droit de suzeraineté & de procuration qu'il avoit sur Péralada, *dominationem & bajuliam quam habeo in Petralata.* (*Marca Hisp. App. tit. CCCLXXXI, col.* 1274.) Gosbert de Péralada & ses freres renouvellerent leur alliance avec le nouveau Comte de Barcelone, & se mirent avec tous leurs biens sous la protection de Raymond-Bérenger IV, qui de son côté promit de les aider & défendre contre tous leurs ennemis, par un Traité du 6 des Calendes de Novembre de la XXV^e^ année du régne de Louis, (1133 de J. C.) Pons-Hugues regardant la mort de Raymond-Bérenger III comme une occasion favorable pour se relever des pertes qu'il avoit faites dans la derniere guerre, usurpa de nouveau les droits de l'Eglise de Gironne & dépouilla plusieurs de ses vassaux de leurs fiefs. Mais Raymond-Bérenger IV lui ayant déclaré la guerre, Pons-Hugues, trop foible pour lui tenir tête, fut réduit à prendre le parti de la soumission, & à se reconnoître, comme il l'avoit fait vis-à-vis de Raymond-Bérenger III, vassal du Comte de Barcelone, par un Traité conclu le 3 des Nones de Mars de la premiere année du régne de Louis (le Jeune) (1138 de J. C.) (*Archiv. roy. de Barcel.* l. 2, *de feud. fol.* 18, Diago *Hist. des Com. de Barcel.* l. 2, c. 141.) Sa mort arriva l'an 1160 au plus tard. De BRUNISSENDE, son épouse, il laissa deux fils, Hugues qui suit, & Pons-Guillaume.

HUGUES III.

HUGUES III, fils aîné de Pons-Hugues & son successeur, accorda, de l'avis de Brunissende, sa mere, & de Pons-Guillaume, son frere, le droit de pêche dans l'étang de Castello & sur la mer, avec l'exemption de dixme, à Pierre, Abbé de Rodes. La Charte qu'il fit expédier à ce sujet a pour date le 10 des Calendes de Juillet de l'année XXIV^e^, du régne de Louis le Jeune (1160 de J. C.). (*Archiv. de Rodes.*) L'an 1178, il essuya un furieux revers par une descente que les Sarazins de Majorque firent dans le Comté d'Ampurias. Ils y firent de grands ravages qui resterent impunis. (Taverner, *hist. des C. d'Amp.*) Alfonse II, Roi d'Aragon, ayant succédé à la Seigneurie de Péralada, en vertu des Traités faits par son pere & son aïeul avec les Seigneurs de cette ville, la donna en fief, l'an 1190, à Bernard de Navata & à Brunissende, son épouse, avec pouvoir de la transmettre à leurs descendans à perpétuité. (Taverner, *ibid.*) On ne voit pas que les successeurs d'Alfonse soient revenus contre cette aliénation.

Le Comte d'Ampurias fit, l'an 1210, avec D. Pedre II, Roi d'Aragon, un Traité portant que le Comté d'Ampurias seroit uni & annexé aux Etats du Roi, sans préjudice du droit de Souveraineté que le Comte continueroit d'y exercer. (Llobet, *Regal. del Cond. Emp.* Taverner, *ibid.*) Hugues fit preuve de son désintéressement en remettant à ses sujets, par un Diplôme du 30 Avril 1226, le droit qu'il avoit de succéder aux célibataires dans ses domaines. Cet acte fut souscrit par Pons-Hugues, son fils. Il assista, l'an 1228, aux Etats de Barcelone où le Roi Don Jayme rendit deux Ordonnances, l'une pour l'observation de la paix ou de la *treve de Dieu*, l'autre contre les Juifs qu'il exclut de toutes les charges de judicature, & dont il restreignit les privileges. (*Marca Hisp. col.* 1412-1416.)

Le Roi Don Jayme ayant entrepris la conquête de l'Isle de Majorque, le Comte d'Ampurias lui amena ses forces, & contribua par sa valeur, l'an 1229, à l'heureux succès de cette expédition. Un Poëte du tems (*Laurentius Véron. apud Murat. Rerum ital.* T. VI, p. 141) parlant de la disposition du camp des Chrétiens, dit:

> Post ista steterunt
> Fulgentes acies, quas juxta Rusilienses,
> Ampuriæ Rector post omnes castra tenebat,
> Et vallatus erat sola de gente suorum.

Le Monarque victorieux nomma ensuite le Comte d'Ampurias parmi les Commissaires désignés pour faire le partage de la conquête. (Marca, *Hist. de Béarn*, l. 6, c. 34.) Hugues III finit ses jours, dans un âge très avancé, le 24 Avril 1230, laissant de la Comtesse JEANNE, son épouse, un fils qui suit.

PONS-HUGUES II.

1230. PONS-HUGUES, fils du Comte Hugues III & son successeur, confirma, le 18 Mars 1234, les privileges de la ville de Castello. Il en accorda de nouveaux à cette ville le 29 Novembre 1240, le 3 Janvier & le 12 Décembre 1248, & le 13 Mars 1249. Aux Ides de Janvier 1249, il rendit une Ordonnance pour la même ville, portant réglement pour la forme des actes. (*Archiv. de Castello.*) Il se tint, le 8 des Calendes de Juillet 1252, dans l'Eglise de Castello, en présence de Pons-Hugues & de la Comtesse THÉRESE, son épouse, une grande Assemblée composée de Raymond, Abbé de Rodes, de Gispert, Abbé de S. Michel de Fluvia, d'autres Ecclésiastiques, & de toute la Noblesse du Comté, où l'on fit divers réglemens utiles pour le gouvernement du pays. (Taverner.) Les anciennes contestations des Comtes d'Ampurias avec l'Eglise de Gironne s'étant renouvellées, Pons-Hugues fut excommunié par l'Evêque diocésain. Ce coup l'abattit, & pour faire lever cet anathême, il nomma ses procureurs, le Vicomte de Rocaberti & Benoît de Villanova, pour aller négocier avec le Prélat qui lui accorda son absolution le 14 Septembre 1258. (Taverner, *ibid.*) Le Roi Don Jayme I ayant obtenu de S. Louis, par le Traité de Corbeil de la même année, la Souveraineté du Comte d'Ampurias, ce fut une occasion de brouillerie entre le premier & le Comte Pons-Hugues. Celui-ci n'osa pas néanmoins faire éclater son ressentiment, & se contenta de le transmettre à son héritier avec lequel il accorda sur la fin de sa vie un nouveau privilege à la ville de Castello, en date du 27 Décembre 1267. Il mourut peu de jours après. (Taverner.)

HUGUES IV.

1268. HUGUES, successeur de Pons-Hugues, son pere, au Comté d'Ampurias, débuta par un acte de bienfaisance, en confirmant, au mois de Janvier 1268, les privileges accordés par ses prédécesseurs à la ville de Castello. (*Archiv. de cette ville.*) Les Officiers du Comte prétendirent exercer en 1270 un droit sur les adulteres; mais ils furent arrêtés dans leurs poursuites par les Consuls de Castello qui leur opposerent un privilege accordé, l'an 1226, par le Comte Hugues III, qui exemptoit de ce droit leur communauté. L'affaire ayant été plaidée devant Arnaud Taverner, Juge du Comté d'Ampurias, le jugement qu'il rendit le 13 Février 1270, fut que si une femme mariée étoit convaincue d'adultere, les deux coupables seroient promenés dans la ville, & que les habits qu'ils auroient appartiendroient au Comte, sans que le mari dût payer aucun droit; mais qu'il ne seroit rien dû au fisc si un homme marié avoit eu commerce avec une femme non mariée. (Taverner, *Hist. des C. d'Ampur.*) L'an 1275, Hugues IV fut attaqué par le Roi D. Jayme, suivant la Chronique de Barcel. Ce Comte finit sa carriere l'an 1277 au plus tard. Une inscription qu'on lit encore sur la porte de l'ancien château de S. Salvador, au-dessus du Monastere de S. Pierre de Rodes, nous apprend qu'il avoit épousé Dona SIBYLLE, Vicomtesse de Bas. De son mariage il laissa Pons-Hugues, qui suit, & Raymond, qui fut Chevalier de S. Jean de Jérusalem.

PONS-HUGUES III.

1277 au plus tard. PONS-HUGUES, successeur de Hugues IV, son pere, accorda, le 17 Octobre 1277, aux habitans de Castello l'affranchissement des droits sur le pain, le vin & les maisons, pour l'espace de 40 ans. (*Archiv. de Castello.*) L'année suivante, il fut présent au Traité conclu le 20 Janvier à Perpignan, entre Don Pedre III, Roi d'Aragon, & Don Jayme I, Roi de Majorque, son frere; Traité par lequel ce dernier se

soumit à tenir par la suite ses Etats en fief de la Couronne d'Aragon, à l'exception des châteaux, villes & terres qu'il auroit achetés, & qu'il retint pour en jouir en franc-alleu, lui & ses successeurs. (*Archiv. du Dom. de Roussil. liv. verd.*) Il intervint, le 14 Décembre de la même année, aux conventions matrimoniales de l'Infant D. Jayme, fils du même Roi d'Aragon, avec Constance, fille du Comte de Foix. (Zurita, *Ann. d'Aragon, fol.* 232.) Au mois de Juillet 1283, il fit construire le château de S. Salvador dont on a parlé ci-devant. Attaché au Roi d'Aragon, il l'accompagna la même année à Bordeaux pour assister au célebre combat de ce Prince avec Charles d'Anjou, qui faisoit l'attente de toute l'Europe & qui n'eut point lieu. Il servit avec zele le premier contre Philippe le Hardi, Roi de France, dont l'invasion causa la ruine du Comté d'Ampurias, qui fut le premier exposé à ses armes. D. Pedre, en considération de ses services, lui donna, le 19 Juin 1285, l'investiture de la Vicomté de Bas & des châteaux de Castel-Follit, de Montagut, de Monros & de Munyol, que ce Monarque avoit achetés de Sibylle, mere du Comte. (Zurita, *ibid. fol.* 289.) Pons-Hugues, par un Diplôme, du 27 Février 1299, exempta du droit de bouage les habitans de Castello. Par un autre du même mois, il régla le serment du Viguier & les fonctions des autres Officiers de cette ville. Les habitans de Castello lui sont encore redevables d'un privilege du 6 Mars 1308, par lequel il les dispense de tout cautionnement vis-à-vis de leur Seigneur & de ses Officiers. (*Archiv. de Castél.*) Nous ne connoissons point de vestiges plus récens de son existence. On ignore s'il eut des enfans ou même s'il fut marié.

MALGAULIN.

MALGAULIN, dont on ignore la naissance, fut le dernier des anciens Comtes d'Ampurias. Le premier fait connu de son gouvernement est la confirmation des privileges de la ville de Castello. Le Diplôme par lequel il l'accorda, est du 12 des Calendes de Septembre (21 Août) de l'an 1314. (*Archiv. de Castello.*) Il fit la guerre en 1319 à l'Infant Alfonse, Comte d'Urgel, mais on ne dit pas avec quel succès. (Zurita, T. II, fol. 33.) Après sa mort, arrivée l'an 1321, le Roi d'Aragon donna le Comté d'Ampurias en apanage à l'Infant D. Pedre, son fils, & l'an 1324 il donna en *fief honoré* le Comté de Prades à l'Infant D. Bérenger avec la Baronie d'Entença en franc-alleu. (Zurita, *ibid. fol.* 43.) Les deux freres ayant échangé, le 5 Janvier 1341, leurs apanages, le Roi, en approuvant cette permutation, révoqua, pour établir l'égalité entre eux, la clause de réversion à la Couronne *au défaut d'hoirs mâles*, inséré dans la concession de 1324. C'est ce qui a été confirmé par deux Arrêts rendus en l'audience royale de Catalogne, le premier le 20 Janvier 1603, en faveur de la Duchesse de Segorbe, qui étoit alors aux droits de l'Apanagiste; & l'autre, le 2 Octobre 1627, en faveur du Duc de Cardonne & de Segorbe. L'un & l'autre Arrêts sont imprimés à la suite du 100e Conseil de Ramon, Jurisconsulte catalan. C'est en vertu de ces titres & de ces décisions que le Comté d'Ampurias est encore actuellement possédé par le Duc de Medina-celi, successeur des Ducs de Cardonne & de Segorbe.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES COMTES D'URGEL,
DRESSÉE SUR LES MÉMOIRES DE M. FOSSA.

URGEL, en latin *Orgelo*, *Urgello*, *Orgelis*, *Orgia*, dans les anciens Auteurs, ville située sur la rive gauche de la Segre, dans la province tarragonoise, devint un Siége épiscopal au v^e^ siécle, & fut comprise avec ses dépendances par Charlemagne dans la Septimanie ou Marche d'Espagne. Charles le Chauve ayant divisé cette Marche en deux Marquisats, Urgel avec ses dépendances fut attribuée à celle qu'on nomme le Marquisat ou Comté de Barcelone, dont Wifred le Vélu fut le premier Seigneur héréditaire.

SUNIFRED.

884. SUNIFRED ou SUNIAIRE, troisieme fils de Wifred le Vélu, étoit pourvu du Comté d'Urgel, par son pere, dès l'an 884 au plus tard. Le premier trait qu'on raconte de lui ne fait pas son éloge. Un Clerc Espagnol, nommé Selva, qui s'étoit retiré en Gascogne, s'étant persuadé, sur une fausse nouvelle, qu'Ingobert, Evêque d'Urgel, étoit mort dans un voyage qu'il avoit entrepris, vint trouver le Comte Sunifred, & avec sa protection il se fit ordonner Evêque d'Urgel. Bientôt après Ingobert, étant revenu, dissipa par sa présence le bruit de sa mort. Mais Selva, ne voulant pas perdre le fruit de son ordination, chassa le véritable Pasteur, & se mit à sa place. A ce crime, deux ans après, (l'an 886) il en ajouta un autre en ordonnant pour l'Evêché de Gironne Hermenmire, contre le vœu du Clergé & du peuple qui venoit d'élire un Clerc de bonnes mœurs, nommé *Servus-Dei*. Théodard, Archevêque de Narbonne, ayant instruit le Pape Etienne V de ces deux usurpations, assembla, par son ordre, le 17 Novembre 887, un Concile à Port, sur les confins des diocèses de Maguelone & de Nismes. On y fit lecture de la lettre du Pape qui déclaroit excommuniés Hermenmire & Selva, & l'Assemblée confirma ce jugement. Mais Théodard empêcha qu'on n'y enveloppât le Comte Sunifred qui avoit appuyé ces intrus, & l'événement fit voir qu'il avoit sagement fait; car ayant été trouver Sunifred, il vint à bout, par ses remontrances, de le détacher du parti qu'il avoit embrassé. Hermenmire trouva cependant moyen, on ne sait comment, de se maintenir sur le Siége de Gironne. Nous le voyons en effet, l'an 889, avec le Comte Sunifred, venir trouver le Roi Eudes pour le prier de prendre sous sa protection le Monastere de S. Polycarpe, dans le Rasez; ce qui leur fut accordé. (*Hist. de Lang.* T. II, p. 25.) Suniaire, ou Sunifred, dans la suite, encourut les censures de l'Eglise pour un sujet que l'histoire ne marque pas. Mais il en fut relevé, l'an 909, par le Concile de Jonquieres. Dom Vaissete doute néanmoins si ce Suniaire est le Comte d'Urgel ou le Comte de Roussillon; mais il n'eut pas élevé ce doute s'il eût fait attention que Suniaire, Comte de Roussillon, étoit remplacé, dès l'an 869, par Salomon. Le Comte d'Urgel avoit épousé RICHILDE, qui vivoit encore en 944. Cette année, ils firent, de concert, le 16 des Calendes de Mai, une donation considérable à l'Eglise de Gironne. Ils en firent une autre, le 16 des Calendes de Juillet suivant, à l'Eglise de Barcelone. Dans celle-ci, Sunifred fait mention de Wifred, son pere, de Gunidilde, sa mere, de Borrel, son frere, déjà mort, & de ses fils, Borrel & Ermengaud, dont le dernier avoit aussi payé le tribut à la nature. (*Marca Hispan.* coll. 956-957.) Sunifred mourut, suivant M. de Marca, l'an 950, dans un âge très avancé, laissant de son mariage Borrel qu'on vient de nommer, & Miron.

BORREL.

950. BORREL, fils aîné de Sunifred, lui succéda au Comté d'Urgel, &, 17 ans après, devint Comte de Barcelone. Il mourut le 24 Septembre 993, laissant deux fils, Raymond-Borrel qui lui succéda au Comté de Barcelone, & Ermengaud, qui suit. (Voy. *les Comtes de Barcelone.*)

ERMENGAUD I, DIT LE CORDOUAN.

993. ERMENGAUD, second fils & successeur de Borrel au Comté d'Urgel & dans celui d'Ausonne qu'il partagea avec son frere, se distingua par sa valeur qu'il exerça principalement contre les Maures d'Espagne. L'an 998, il se rendit à Rome où il assista, dans le mois de Mai, au Concile que le Pape Grégoire V y tint en présence de l'Empereur Otton III. L'histoire remarque qu'Ermengaud, dans cette Assemblée, s'assit aux pieds de ce Monarque. Entre les points qu'on y discuta, les deux plus importans furent le mariage de Robert, Roi de France, avec Berte, sa parente, qu'on déclara nul, & l'ordination de Gundale qui s'étoit fait ordonner Evêque d'Ausonne du vivant de l'Evêque Fruian, qu'il avoit fait ensuite assassiner pour mettre fin aux plaintes de ce Prélat contre son invasion. Ermengaud rendit témoignage contre Gundale qui fut déposé. L'an 1009, il se tint à Barcelone une grande Assemblée de Prélats & de Seigneurs, à laquelle Ermengaud se trouva pareillement, ainsi que Raymond-Borrel, son frere, ERMESSINDE, sa femme, & le Comte de Bésalu, son parent. Il s'agissoit de rétablir l'ordre canonial dans l'Eglise de Barcelone, ce qui fut exécuté. L'année suivante, Ermengaud, se disposant à marcher de nouveau contre les Maures, fit son testament le 5 des Calendes d'Août, par lequel il distribua une partie de ses biens à différentes Eglises. Il partit ensuite avec son frere Arnoul, Evêque d'Ausonne, Æthius de Barcelone, Otton de Gironne, & plusieurs Seigneurs, chacun à la tête de leurs troupes. Etant arrivés devant Cordoue où ils trouverent l'armée des Infidèles prête à les recevoir, on en vint aux mains le premier de Septembre. Le combat fut malheureux pour les Chrétiens; le Comte d'Urgel y périt avec les Evêques qui l'avoient accompagné. Le surnom de *Cordouan* lui fut donné par la postérité. De son mariage il laissa un fils en bas âge, qui suit.

ERMENGAUD II, DIT LE PÉLERIN.

1010. ERMENGAUD succéda dans le Comté d'Urgel à son pere, à l'âge d'un an, sous la tutele de sa mere. L'an 1024, il tint au château de Pons, dans son Comté, le premier Novembre, un plaid sur la contestation qui étoit entre Ermengaud, Evêque d'Urgel, & Durand, Abbé de Sainte Cécile au même diocèse, touchant l'Eglise de Curticite, dans la paroisse de Castelbon, dont ils se disputoient la propriété. Le jugement du Comte, après avoir pesé mûrement les moyens des parties, fut en faveur de l'Evêque. (*Marca Hisp.* col. 433 & 434.) Les domaines de l'Eglise d'Urgel ayant excité sa convoitise, il y fit des usurpations dont il eut ensuite du regret. L'an 1026, il se présenta, le 26 Août, avec sa femme ARSINDE, au Chapitre d'Urgel, &, pour réparation de leur faute, ils donnerent chacun un serf de leurs terres & châteaux. (*Ibid.* pag. 490.) Le Comte Ermengaud étant venu, l'an 1030, à Urgel du château de Pons où il résidoit, avec Raymond-Ermengaud, Comte de Pailhas, & Guillaume, Vicomte d'Urgel, pour la fête de Noël, confirma les donations faites par lui & ses prédécesseurs à cette Eglise. (*Ibid. fol.* 436.) L'an 1040, la dévotion l'ayant porté à faire le voyage de la Terre-Sainte, il y fut attaqué d'une maladie dont il mourut, laissant de CONSTANCE, sa 2^e^ femme, un fils qui suit. (*Gesta Comit. Barcinon.*)

ERMENGAUD III, DIT DE BALBASTRO.

1040. ERMENGAUD III n'étoit âgé que de 7 ans à la mort de son pere auquel il succéda sous la tutele de sa mere. L'an 1048, étant venu avec cette Princesse & Miron, son Vicomte, célébrer la Pâque à Urgel, ils firent plusieurs dons à cette Eglise & à ses Ministres. (*Marca Hisp.* col. 446.) Ermengaud & CLÉMENCE, sa femme, firent, l'an 1057, avec Guillaume, Evêque d'Urgel, & ses Chanoines, l'échange du château de Solsone

contre la moitié de celui de Sainte Lezinie. L'année suivante, étant en guerre avec le Maure Alchagil, Duc de Saragosse, il fit, le 5 Sept. un Traité d'alliance contre cet ennemi avec Raymond-Bérenger, Comte de Barcelone, & Almodis, sa femme, en présence de Guilebert, Evêque de Barcelone, de Guillaume d'Ausonne, de Guillaume d'Urgel, & de plusieurs Seigneurs qui souscrivirent l'acte. (*Ibid.* col. 1111.) Ermengaud ayant renouvellé ce Traité l'an 1064, partit, l'année suivante, à la tête de ses troupes, pour faire le siége de Balbastro, dont il se rendit maître après de grands efforts. Mais peu de tems après il trouva la mort au sein d'une victoire qu'il avoit remportée sur les Infideles. Voici comment la chose est racontée dans la Chronique de Maillezais. *Vers ce tems là* (1065) *Ermengaud, Comte d'Urgel, après de nombreux triomphes remportés sur les Maures & les Sarazins, leur livra un dernier combat où il fit un carnage affreux de ces Infideles. Mais comme il s'en retournoit victorieux, il rencontra une nouvelle armée de Maures, qu'il mit d'abord en fuite. Las & épuisé de fatigues, il voulut encore les poursuivre avec un petit nombre des siens qui eurent le courage de l'accompagner. Les ayant atteints, il en tailla en pieces un grand nombre, mais il fut tué lui-même, & sa tête fut apportée par les Sarazins à leur Roi, qui, l'ayant fait embaumer, l'enferma dans une boîte d'or, & la portoit toujours avec lui dans les combats, comme un gage de la victoire.* De son mariage il laissa un fils, qui suit.

ERMENGAUD IV, DIT DE GERB.

1065. ERMENGAUD IV succéda dans le Comté d'Urgel à son pere Ermengaud III. L'an 1077, Amé, Evêque d'Oléron & Légat du S. Siége, étant venu à Urgel, y fut reçu avec des grands honneurs par le Comte & sa femme LUCIE : l'un & l'autre l'engagerent à travailler à la réforme des Monasteres de leurs domaines; ce qu'il fit, l'année suivante, au Concile de Gironne. L'an 1080, on voit Ermengaud assister, le 7 Mai, à une grande Assemblée que Pierre, soi-disant *élu Archevêque, Patron de l'Eglise de Narbonne & Vicomte de cette ville*, y tint, & à laquelle, outre les Seigneurs qui étoient en grand nombre, deux Evêques, plusieurs Abbés & Chanoines, se trouverent avec *tous les citoyens de Narbonne & beaucoup d'autres citoyens & Chevaliers de la province.* » On voit par là, dit D. Vaissete, » (T. II, p. 55,) que l'Assemblée fut composée des trois Or» dres ou Etats distingués entre eux, & c'est peut-être le plus » ancien monument où l'on trouve cette distinction «. On ignore le principal objet de ce grand concours, dont il ne reste d'autre monument que la Charte d'une donation de Pierre en faveur de ses Chanoines qui vivoient en commun. Ermengaud & sa deuxieme femme ADÉLAÏDE, donnerent, l'an 1087, à l'Eglise d'Urgel le château de For ou de Barberan, qu'ils avoient reçu du Comte de Barcelone. L'acte qui fut dressé de cette donation, daté du IV des Calendes de Septembre, la 27e année du régne de Philippe I, Roi de France, prouve que ce Monarque étoit regardé comme Souverain du Comté d'Urgel. (*Marca Hisp.* col. 1180.) Ermengaud faisoit sa résidence ordinaire au château de Gerb qu'il fortifia pour être à portée d'attaquer les villes que les Maures possédoient en ces cantons. Il en vouloit principalement à celle de Balaguer sur la Segre, dont il eut le bonheur de se rendre maître. Ce Comte mourut l'an 1092, laissant de LUCIE, sa premiere femme, un fils qui suit. Il avoit épousé en secondes noces ADÉLAÏDE, fille de Bertrand II, Comte de Provence, laquelle hérita de son oncle Géofroi II, Comte de Provence, le Comté de Forcalquier qu'elle porta à son époux, dont elle eut un fils, Guillaume, qui succéda à sa mere dans ce Comté.

ERMENGAUD V, DIT LE BALÉARE.

1092. ERMENGAUD V, fille d'Ermengaud IV & son successeur, hérita de la valeur de ses ancêtres, & marcha sur leurs traces contre les Maures d'Espagne. La derniere expédition qu'il fit contre eux avoit pour objet de leur enlever les Isles Baléares dont ils étoient maîtres. Il échoua dans cette entreprise, & périt, en combattant contre eux, le 14 Septembre de l'an 1102, laissant un fils, qui suit.

ERMENGAUD VI, DIT LE CASTILLAN.

1102. ERMENGAUD VI, dit LE CASTILLAN, parce que sa mere, dont on ignore le nom, étoit du Royaume de Castille, & qu'il y passa une bonne partie de sa vie, succéda à son pere Ermengaud V dans le Comté d'Urgel, auquel il joignit la Seigneurie de Lérida. Etant dans ses Etats, il lui arriva, par un emportement de jeunesse, d'enfoncer les portes du Monastere de S. Saturnin, & de faire le dégât dans ses dépendances. Mais il en eut du repentir dans la suite, & il en fit satisfaction à l'Abbé Benoît par un acte authentique du 17 Août 1131, souscrit par Pierre, Evêque d'Urgel, le Vicomte Pierre, & d'autres témoins. (*Marca Hispan.* col. 1276.) Ce sont les seuls traits de sa vie qui aient échappé à l'oubli. Il mourut en Castille le 28 Juin 1154, laissant deux fils, Ermengaud qui suit, & Gaucerand de Sales. (*Ibid.* col. 548.)

ERMENGAUD VII, DIT DE VALENCE.

1154. ERMENGAUD VII, fils d'Ermengaud VI & son successeur, renonça, l'an 1162, par un acte authentique, à la coutume que ses ancêtres lui avoient transmise, de s'emparer des meubles & immeubles de l'Evêque d'Urgel après sa mort, coutume qui étoit presque générale parmi les grands feudataires, & qu'il traite avec raison de rapine; mais il se réserva la garde des châteaux & autres domaines de l'Evêché pendant la vacance du Siége. (*Marca Hispan.* col. 507.) L'an 1183, il alla faire la guerre aux Maures du Royaume de Valence, avec son frere Gaucerand, & l'un & l'autre périrent devant la capitale. Ermengaud laissa de N., sa femme, niece ou petite-fille de Raymond-Bérenger IV, Comte de Barcelone, un fils qui suit, & une fille nommée Miraglia mariée à Pons I, Vicomte de Cabrera.

ERMENGAUD VIII.

1183. ERMENGAUD VIII, fils d'Ermengaud VII, lui succéda au Comté d'Urgel. L'an 1185, il reçut d'Arnaud, Vicomte de Castelbon & de Cerdagne, le serment de fidélité pour la premiere de ces deux Seigneuries. Par l'acte qui en fut dressé le 26 Septembre, Arnaud promet à Ermengaud de lui être fidele, de l'aider envers & contre tous, & de faire droit, suivant son jugement, à tous ceux qui formeront des plaintes contre lui. Ermengaud de son côté s'engage à lui donner tous les secours qu'un Seigneur doit à son vassal dans le cas où il est en guerre avec ses ennemis. Le 2 Octobre suivant, Ermengaud & Arnaud firent l'accord suivant : le Comte s'oblige à faire réparer à ses frais le château de Castelbon, & promet au Vicomte de lui donner pour cet objet deux cens marabotins; que si cette somme ne suffit pas, il y ajoutera ce qu'il faudra de plus, à l'arbitrage d'ELVIRE, sa femme, Comtesse de Subirats, & de l'Abbé de S. Saturnin, & l'ouvrage achevé, le Vicomte lui remettra la place avec ses dépendances, excepté le château de S. André. Il en sera de même de la Roche de Beren & de toutes les forteresses nouvelles du Vicomte toutes les fois qu'Ermengaud les demandera par lui-même ou par ses envoyés, à moins qu'Arnaud ne montre un pouvoir donné à ses prédécesseurs pour les construire. L'acte est signé d'Ermengaud, de sa femme Elvire, de la Comtesse Douce, que nous croyons être la veuve de Raymond-Bérenger III, Comte de Barcelone, qui l'avoit épousée en 1112, du Vicomte Arnaud I, de Bertrand, Abbé de S. Saturnin, & de plusieurs autres. (*Marca Hispan. col.* 1380 & 1381.) L'an 1198, Ermengaud & Raymond-Roger, Comte de Foix, entrerent en guerre au sujet, à ce qu'on suppose, des limites de leurs Etats, & leur querelle partagea la Catalogne. Le Comte de Foix eut d'abord l'avantage. Etant venu assiéger Urgel, il emporta la place de force, la mit au pillage avec la Cathédrale, fit prisonniers les Chanoines dont il exigea une grosse rançon, & désola tout le pays. (Marca, *hist. de Béarn*, p. 725.) Mais dans la suite Ermengaud prit sa revanche, &, l'an 1204, il fit prisonnier, le 26 Février, dans un combat, le Comte de Foix & le Vicomte de Castelbon son allié. Ils resterent l'espace de quatre ans dans les liens, & n'en sortirent que l'en 1208 par un Traité que le Roi d'Aragon ménagea, le 17 Mars, entre les parties. Ermengaud fit preuve de générosité dans cet accommodement, en donnant à titre de fiefs au Comte de Foix deux mille sous melgoriens, à prendre sur ses domaines, & en promettant en mariage Elisabeth, sa niece, au Vicomte de Castelbon, avec tous ses domaines, au cas qu'il vînt à mourir sans enfans. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 145.) Le mariage s'accomplit la même année, & peu de tems après, Ermengaud mourut, laissant d'Elvire, qui lui survécut, une fille unique en bas âge, nommée Aurembiax ou Aurembiasse (1), qu'il institua par testament son héritiere, lui substituant, au cas qu'elle vînt à décéder sans enfans, sa sœur Miraglia, femme de Pons I, Vicomte de Cabrera; & à

(1) On s'est mépris ci-devant, T. I, p. 748, art. des Rois de Majorque, col. 1, en disant Aurembiax sœur d'Ermengaud VIII, et en la confondant avec Miraglia, sa tante.

celle-ci,

celle-ci, dans le même cas, Guillaume, Vicomte de Cardona, son cousin, qu'il nomma son exécuteur testamentaire, avec Elvire sa femme, Guillaume de Péralta, & l'Abbé de Poblet. Par ce même acte, Ermengaud légua au Pape Innocent III la moitié de la ville de Valladolid, qui lui appartenoit du chef de sa mere, & la mouvance de l'autre moitié, à condition qu'il feroit exécuter son testament. (Zurita, *Annal de la Coron. de Arag L. II, c. LVII.*) Mais après la mort d'Ermengaud VIII, Géraud de Cabrera, son neveu, fils de Pons I, Vicomte de Cabrera & de Miraglia, prétendit que le Comté d'Urgel devoit lui revenir comme au plus proche héritier mâle, préférablement à sa cousine Aurembiax. Il prit les armes pour soutenir cette prétention, &, secondé par ses parens du côté paternel, il s'empara de Balaguer & d'autres places. Elvire se trouvant dans l'impuissance de lui résister, céda les Etats de sa fille à Pierre II, Roi d'Aragon. (Zurita, *Indic. ad an.* 1208.) D'autres disent que ce fut à Don Jayme I, fils & successeur de Pierre II, que cette cession fut faite. (Mariana, *ad an.* 1208. Baluse, *Marca Hisp.* p. 510.) Peut-être les deux cessions sont-elles vraies; & c'est notre opinion. Le Roi d'Aragon ayant levé une armée, prit Balaguer, & força le Vicomte de Cabrera, qui s'étoit enfermé avec sa famille dans le château de Llorens, à se rendre; après quoi il l'envoya prisonnier au château de Loharre en Aragon. Pour recouvrer sa liberté, il fallut que le Vicomte fît livrer par ses Officiers à Don Hugues de Tarroja & Don Guillaume de Moncada, Sénéchal de Catalogne, ses châteaux de Montsoriu, de Montmagastre, d'Ager, de Pania & de Finestres.

Durant l'interregne & les troubles qui suivirent la mort de Pierre II, le Vicomte Géraud de Cabrera reprit plusieurs villes & châteaux du Comté d'Urgel, où il fit de grands dégâts. (Zurita, *Annal.* L. II, c. CLXXV. *Bernardin. Gomes de vita & reb. gest.* Jac. I, L. III, *ap. Schot. Hisp. i llust.* T. III, p. 409.) Le Roi Don Jayme tenant, au mois de Mars 1222, les Etats d'Aragon à Darroca, le Vicomte de Cabrera s'y rendit, & par ses soumissions obtint sa grace & celle de ses partisans pour tous les excès qu'ils avoient commis dans le Comté d'Urgel. Ce pardon fut confirmé, le 21 Décembre suivant, à Terrer où la Cour se trouvoit. Le Roi, de l'avis de Dona Léonor, son épouse, du Comte Don Sanche, & de l'Infant Don Ferdinand, ses oncles, de Don Mugnez-Sanchez, de Don Arnaud de Luna, de Don Pierre Ahonnes, & de plusieurs autres riches hommes, arrêta ce qu'il avoit déjà réglé au commencement de son régne avec les Barons & Syndics des cités & villes d'Aragon & de Catalogne; savoir, qu'il garderoit le Comté d'Urgel avec le titre de Comte, excepté les châteaux engagés à Don Guillaume de Cardona, sur lesquels il cédoit ses droits au Vicomte Géraud; qu'il donneroit en fief à ce dernier les châteaux & lieux du Comté d'Urgel & de la Vicomté de Cabrera, possédés par ses ancêtres, pour les tenir sous la mouvance des Rois d'Aragon, Comtes de Barcelone; que dans le cas où Aurembiax, fille du Comte Ermengaud, réclameroit judiciairement les Etats de son pere, Don Géraud *esteroit à droit* devant le Roi & sa Cour, & que si elle gagnoit sa cause, elle paieroit à Don Géraud trente mille maravédis dus au Roi, dont ce Prince faisoit cession à Don Géraud. (Zurita, *ibid.* c. CLXXVII; Gomez, *ibid.* p. 409; Ferreras, *ad an.* 1222.)

Ce qu'avoit prévu Don Jayme arriva l'an 1228. Aurembiax, au mois de Juillet de cette année, se rendit à la Cour pour demander la restitution des Etats de son pere. Elle fit don au Roi de la ville de Lérida qui dépendoit du Comté d'Urgel, lui fit hommage de ce Comté, & s'obligea de remettre aux Rois d'Aragon, en tems de paix comme en tems de guerre, neuf de ses châteaux seulement, savoir ceux d'Agramont, de Linevola, de Manargues, de Balaguer, d'Abesa, de Pons, d'Aliana, de Calafanz, & d'Albéda, à condition que si elle étoit rétablie dans les villes & places occupées par Géraud de Cabrera, le Roi jureroit l'observation de ce Traité le premier Août suivant, en présence de plusieurs Seigneurs qui favorisoient la Comtesse. (Zurita, *ibid.* c. LXXXVI; Gomez, L. V, p. 422 *& seq.*) Le Roi, de l'avis de son Conseil, fit citer à sa Cour Don Géraud qui ne comparut point. Don Guillaume de Cardona y soutint, au nom du Vicomte, qu'il n'étoit point tenu de comparoître pour défendre des droits qu'il possédoit à juste titre depuis plus de 20 ans; & comme Guillaume de Casala, défenseur de la Comtesse, établissoit sa demande sur des moyens de droit, Don Guillaume de Cardona répliqua que de tels moyens n'étoient pas propres à dépouiller Don Géraud de son Comté, donnant à entendre par là qu'il se défendroit par la voie des armes; en conséquence le Roi se détermina à porter la guerre dans le Comté d'Urgel. Le succès de ses armes y fut rapide. Il prit les villes d'Abesa & d'Agramont avec les châteaux de Menargues & de Linevola. Balaguer & Pons ne firent aucune résistance, & la Comtesse fut ainsi rétablie dans ses Etats. (Zurita, *ibid.* Ferreras, *ad an.* 1228.) Don Géraud prit alors le parti d'entrer dans l'Ordre des Templiers, laissant ses prétentions à Pons, son fils aîné, qui avoit un autre frere, Géraud II, Vicomte de Cabrera, & deux sœurs, Eléonore, femme de Raymond de Moncada, & Marchesia, mariée à Guillaume de Péralta.

Aurembiax n'étoit point encore mariée, quoique Zurita assure qu'elle étoit veuve alors de Guillaume de Cervera, Seigneur de Junada; ce qui ne se rencontre dans aucun autre écrivain national. Il est vrai qu'en 1203 elle avoit été fiancée à Don Alvare Perez, fils de Don Pierre-Ferdinand de Castro. Mais ce mariage ne s'effectua point. Le Roi d'Aragon, après l'avoir remise en possession de ses Etats chercha lui-même à lui donner un époux digne de sa naissance & de ses richesses. Don Pierre, Infant de Portugal, fils du Roi Sanche & de Douce d'Aragon, fille de Raymond-Bérenger IV, Comte de Barcelone, s'étoit retiré d'abord à la Cour du Roi de Maroc pour éviter les vexations du Roi Alfonse II, son frere. S'étant réfugié depuis auprès du Roi d'Aragon son parent, ce Prince lui fit un apanage dans le territoire de Tarragone, & lui fit ensuite épouser Aurembiax comme la plus riche héritiere de son Royaume. (Zurita, *ibid.* L. IV, c. XII, d'Acheri, *Spicil* T. IX, p. 176.) Cette Princesse mourut, l'an 1231, sans laisser de postérité. Par son testament elle laissa à son époux le Comté d'Urgel avec la ville de Valladolid & les Seigneuries qui lui appartenoient dans le Royaume de Galice, pour en disposer à sa volonté. (Zurita, *ibid.* Ferreras *ad an.* 123[1].) Mais le Comté d'Urgel, formant une partie considérable de la Catalogne, le Roi craignit que Don Pierre ne cédât ses droits à la Maison de Cabrera. Pour prévenir ce coup, il se concerta avec l'Infant par un Traité du 29 Septembre 1231, & lui donna, en échange des terres de sa femme, la Seigneurie de Majorque & des Isles adjacentes, pour les posséder en fiefs pendant sa vie avec faculté de transmettre la propriété du tiers à ses héritiers, ne retenant que la citadelle de la capitale avec les villes & les chateaux d'Oléron & de Pollença. Zurita, *ibid.* Gomez, *ibid.* L. VIII, p. 449, & L. X, p. 459. *Gesta Com. Barcin. Marca Hisp* col. 555.) L'an 12[5]4, l'Infant souscrivit avant Nugnes-Sanche, Prince du Sang, & le Comte d'Ampurias, l'ordonnance de paix, donnée par le Roi Don Jayme aux Etats-Généraux de Catalogne, tenus à Tarragone sous cette qualification, *P. Infant Senyor de Mallorques*, Pierre, Infant, Seigneur de Majorque. *Constit. de Catal. vol. I*, L. X. *tit. VIII*, c. XI.) Mariana prétend que le Roi ne retint en vertu de cet échange que la ville de Balaguer, & qu'il rendit aux Cabreras les autres villes du Comté d'Urgel. *Balaguerim*, dit-il, *Rex retinuit; alia oppida Cabreris restituta.* Mais il est certain, suivant la remarque de Baluse, que depuis l'an 1253 les Rois d'Aragon prirent le titre de Comtes d'Urgel, qu'ils n'avoient pas pris auparavant. D'un autre côté l'Auteur de l'ancienne Chronique de Riupoll ou du *Gesta Com. Barcin.* assure qu'après le décès de Géraud de Cabrera, Pons, son fils, eut le Comté d'Urgel, qu'il transmit à ses descendans. (*Marca Hisp.* col. 554.) Zurita fait succéder immédiatement celui-ci à Aurembiax, & dit qu'en qualité de Comte d'Urgel il assista, l'an 1236, aux Etats tenus à Monçon. (*Annal. d'Arag.* L. II, c. LXXXVI, & L. III, c. LIV.) M. de Marca ajoute qu'aux Nones de Juin de l'an 1243, Pons, étant en route pour aller trouver au Puy-en-Velai les Rois de France & d'Aragon, fit, à Balaguer, son testament dont il nomma exécuteur Géraud de Cabrera, son frere. Par cet acte, dit-il, Pons laissa le Comté d'Urgel à Ermengaud, son fils aîné, légua à Rodrigue, son second fils, qui étoit alors en Castille, tous les châteaux qu'il avoit hérités de Pierre-Fernandez, son oncle, & de la Comtesse Elo, sa mere; assigna à Pons, son troisieme fils, mille sous de maravedis, avec lesquels il l'offrit à l'Eglise d'Urgel; pour en être Clerc & Chanoine; & laissa à Géraud, son quatrieme fils, né la même année, tout ce qu'il possédoit au Comté de Ribagorça. Il paroît que le même testateur avoit deux filles, dont l'une, appellée Eléonore, avoit épousé Raymond de Moncada, & l'autre étoit femme de Guillaume de Péralta. Une autre clause de son testament portoit que dans le cas où Ermengaud, son fils aîné, décéderoit sans enfans, le Comté seroit acquis à Rodrigue son frere & à ses enfans, l'un après l'autre, à la charge par celui qui seroit Comte d'Urgel, de porter le nom d'Ermengaud à perpétuité. Il substitua, sous la même condition & à la même charge, à Rodrigue Géraud, son quatrieme fils. Au défaut de celui-ci & dans le cas de décès de sa fille aînée sans hoirs mâles, il déclara qu'il donnoit le Comté d'Urgel au Vicomte de Cabrera, son frere, & à ses enfans mâles légitimes. Ce monument éclaircit la généalogie des derniers Comtes d'Urgel. Pons mourut la même année 1243, suivant la Chronique de Riupoll. (*Gesta Com. Barcin. Marca Hispan.* col. 553 & 554.) Zurita recule sa mort jusqu'en 1256.

ERMENGAUD IX.

ERMENGAUD IX, fils & successeur de Pons II, ne lui survécut que quelques jours; ce qui a peut-être déterminé l'Auteur de la Chronique de Riupoll à l'omettre dans la suite des Comtes d'Urgel, & à donner à Pons II pour successeur immédiat.

RODRIGUE, DIT ALVARE.

RODRIGUE, 2e fils de Pons II, successeur d'Ermengaud, prit le nom d'ALVARE. Ce Comte épousa en 1res noces CONSTANCE DE MONCADA, qu'il répudia, l'an 1236, pour la main de CÉCILE, fille de Roger-Bernard II, Comte de Foix. Il eut de la premiere une fille qui épousa Sanche d'Antillon, & de la seconde deux fils, Ermengaud & Alvare. (Zurita, *ib:* C. LIV & C. LXXIII; *hist. de Lang.* T. II, p. 427 & 573.) Par un Traité du mois de Décembre 1256, le Comte Alvare & Géraud de Cabrera, son frere, céderent à Roger IV, Comte de Foix, divers domaines du Comté d'Urgel, en présence d'Eskivat de Chabannois, Comte de Bigorre. (*Hist. de Lang. ibid.*) En 1259, le Roi d'Aragon à qui le courage du Comte Alvare donnoit de l'ombrage, demanda qu'il lui remît les châteaux d'Agramont, de Balaguer, de Linevola & d'Oliana. Le Comte obéit; mais le Monarque ayant ensuite refusé de les rendre, quoiqu'Alvare offrît *d'ester à droit* suivant les usages de Catalogne, le Comte sortit de l'obéissance du Roi, & se ligua avec le Vicomte de Cardona & plusieurs autres Seigneurs catalans pour lui faire la guerre. Les confédérés reprirent plusieurs places dans le Comté d'Urgel, & porterent même le dégât sur les terres du Roi. Pour les repousser, il fut obligé d'envoyer l'année suivante une armée sous le commandement de Martin Perez de Artussona, Grand-Justicier d'Aragon. On ne sait pas quel fut l'événement de cette guerre. (Zurita, *ibid.* Ferreras, *ad an.* 1260.) Mais ce ne fut pas la seule que soutint le Comte Alvare. Il fit preuve de sa valeur en plusieurs autres, dont quelques-unes furent occasionnées par la répudiation de sa premiere femme. Il mourut de phthisie à Foix en 1267, suivant Zurita, ou en Mars 1269, selon la Chronique de Riupoll, laissant ses deux fils, Ermengaud & Alvare, en bas âge, & une fille, Eléonore, mariée à Sanche de Cabrera d'Antillon. Sa mort fut suivie de grands troubles dans le Comté d'Urgel. Les Seigneurs catalans furent partagés sur sa succession. La Maison de Moncada & d'autres prirent le parti d'Eléonore, fille du premier mariage d'Alvare avec Constance de Moncada, regardant comme bâtards les enfans qu'il avoit eus de Cécile de Foix. Le Vicomte de Cardona se déclara pour ceux-ci, & arma pour maintenir Ermengaud, son neveu, dans le Comté d'Urgel. Mais le Roi d'Aragon le mit sous sa main, faisant revivre les droits d'Aurembiax, qui lui avoient été cédés par l'Infant Pierre de Portugal. Les exécuteurs testamentaires engagerent à ce Monarque une partie du Comté pour acquitter les dettes du Comte Alvare & celles de son pere. De son côté Géraud de Cabrera, frere du Comte Alvare, fit avec le Roi, l'an 1268, à Algésire, un Traité par lequel il lui abandonna les prétentions qu'il avoit sur le Comté d'Urgel & la Vicomté d'Ager, en vertu des substitutions ordonnées dans le testament du Comte Pons, son pere, ne se réservant que certaines places pour lui & pour le fils de Guillaume de Peralta, & de Marquesa de Cabrera sa sœur. Le Roi, prenant toujours le titre de Comte d'Urgel, mit des garnisons dans les châteaux dépendans de ce Comté. (Zurita, *ibid.*)

ERMENGAUD X.

ERMENGAUD X succéda comme il put, *sicut potuit*, disent les *Gestes* des Comtes de Barcelone, aux Etats d'Alvare, son pere, dont il obtint dans la suite la restitution. Il épousa la fille de Pierre de Moncada. Zurita le met au nombre des Seigneurs catalans qui se liguerent en 1274 contre le Roi. Il mourut au mois de Juin selon Zurita, ou de Juillet suivant Ferreras, 1314, à Camporelle, dans le Comté de Ribagorce en Aragon, sans laisser d'enfans de ses deux femmes, SIBYLLE dont on ne marque pas l'origine, & FAYDIDE, sœur de Bernard, Vicomte d'Ille, qui survécut à son époux. Par son testament Ermengaud révoqua les dons que lui & le Vicomte son frere avoient faits à Roger-Bernard III, Comte de Foix, Vicomte de Castelbon, & à Gaston son fils, de quelques villages du Comté d'Urgel & de la Vicomté d'Ager. Zurita qui nous apprend ceci, ajoute qu'il « laissa ses Etats & la cité de Balaguer à la disposition de ses exécuteurs testamentaires, savoir l'Evêque d'Urgel, Guillaume de Moncade, son neveu, Bernard de Péramola, & Bernard de Gouardia, pour les rendre ou céder au Roi d'Aragon, à condition que Don Alfonse, son 2e fils, épouseroit Dona Thérese d'Entença, ou d'Entéça, fille aînée de Don Gombaut d'Entença, & de Dona Constance d'Antillon; & attendu que Thérese d'Entença, outre ses droits sur le Comté d'Urgel, avoit des domaines paternels très considérables, Ermengaud régla de plus que, si l'Infant Alfonse se marioit avec elle & venoit à succéder aux Etats du Roi, son pere, il seroit tenu de laisser le Comté d'Urgel à Jacques, son second fils, lequel porteroit le titre & les armes du Comté d'Urgel sans mélange; » ce qui arriva ainsi, comme on va le voir. (Zurita, *Ann. d'Aragon*, L. 6, c. 8.)

JACQUES I.

1336. JACQUES (& non JEAN), second fils d'Alfonse IV, Roi d'Aragon, & de Thérese d'Entença, succéda, l'an 1336, au Roi son pere dans le Comté d'Urgel & la Vicomté d'Ager, conformément au testament d'Ermengaud X. Jean, Comte de Cominges, étant mort sans enfans, l'an 1339, Jacques prétendit, au nom de CÉCILE (1), son épouse, fille de Bernard VI, Comte de Cominges, & tante de Jean, devoir succéder à ce Comté en vertu d'une substitution ordonnée par Bernard, & en prit possession. Mais il eut pour concurrens Pierre-Raymond I, fils de Bernard VII, & Jeanne, sa sœur. Le Roi d'Aragon, Don Pedre, prenant la défense de Cécile, envoya des Ambassadeurs en France pour supplier le Roi Philippe de Valois de recevoir Cécile à foi & hommage comme héritiere de son pere (par substitution), ou d'ordonner que le Comté de Cominges fût mis en séquestre. Cette demande fut appuyée par les personnes les plus accréditées, par Jean, Duc de Normandie, fils aîné du Roi de France, Charles, Comte d'Alençon, son frere, Louis, Duc de Bourbon, & Louis d'Espagne, Comte de Clermont. Philippe de Valois prit le parti de mettre sous sa main le Comté de Cominges après la mort de Pierre-Raymond I, arrivée l'an 1341 ou 1342. Mais Pierre-Raymond II, mari de Jeanne, & le Comte d'Urgel voyant le Monarque françois occupé à ses guerres contre les Anglois, prirent les armes pour se disputer le Comté litigieux, & celles de Jacques ayant prévalu, il resta maître du pays. Mais il n'en jouit que peu d'années. Son frere, le Roi Pierre IV, dit le Cérémonieux, que les Seigneurs aragonois avoient contraint de lui donner la Lieutenance-Générale du Royaume d'Aragon, se défit de lui en le faisant périr par le poison, l'an 1347, suivant Blanca. (*Aragon. rerum comment.*) De son mariage il laissa un fils, qui suit.

(1) Bernard VI et Bernard VII, successivement Comtes de Cominges, eurent l'un et l'autre une fille nommée Cécile. La premiere épousa Amanieu, Comte d'Astarac, la seconde Jacques, Comte d'Urgel.

PIERRE.

1347. PIERRE, fils de Jacques d'Aragon, lui succéda au Comté d'Urgel. Le Roi Pierre IV, son oncle, *lui fit épouser* MARGUERITE, fille de Jean Paléologue II, Marquis de Montferrat. Cette Princesse lui apporta en dot la cité d'Acqui. Pierre, l'an 1367, fut du nombre de ceux qui conseillerent au Roi d'Aragon, après la défaite du Roi de Castille, de se liguer contre ce Prince avec l'Angleterre, le Portugal & la Navarre, pour partager ses Etats. (Zurita, *in indice chronol. ad an.* 1367.) Il mourut, dans le mois de Juin 1408, au château de Balaguer, après avoir eu de son mariage Jacques qui suit; Thadée, mort avant son pere en bas âge, du poison, dit-on, que son frere aîné lui avoit fait donner; & Jean, auquel il légua la Baronie d'Entença avec d'autres terres en Aragon; & trois filles, Eléonore, à laquelle il légua trente mille florins; Cécile, mariée à Jean de Cardone, & Isabelle qui se fit Religieuse.

JACQUES II.

1408. JACQUES, fils du Comte Pierre & son successeur au Comté d'Urgel & à la Vicomté d'Ager, épousa la même année qu'il le remplaça, suivant la Pena, (*Ann. de Catalogne*) ISABELLE, fille du Roi d'Aragon, Pierre IV, & de Sibylle de Forcia, sa quatrieme femme. L'ambition de Jacques II ne se borna point à ce Comté. Comme il descendoit en ligne directe, par mâles, des Rois d'Aragon & des anciens Comtes de Barcelone, il obtint à force d'importunités, de Martin, Roi d'Aragon, qui n'avoit point d'enfans, la dignité de Lieutenant ou Gouverneur-Général du Royaume, dignité qui n'étoit ordinairement remplie que par l'héritier présomptif de la Couronne. Cette disposition souleva les Aragonois & sur-tout les Urreas & les Lihorris qui la regarderent comme une violation des privileges du pays. Ils émurent le peuple de Saragosse contre le Comte d'Urgel qui fut obligé de quitter cette ville & de s'enfuir avec précipitation. (Ferréras, *ad an.* 1409.) Le Roi Martin ne fut point offensé de cette émeute, parce qu'elle ne contrarioit

point ses vues. Son dessein en effet étoit d'assurer sa succession à son petit-fils, quoique illégitime, Frédéric, fils naturel de Martin, Roi de Sicile. Il étoit dans cette pensée lorsqu'il reçut, au commencement de l'an 1410, une Ambassade de Louis II, Roi de Naples, pour le prier de trouver bon que le Duc de Calabre son fils passât en Aragon afin d'y soutenir son droit à cette Couronne, prétendant qu'elle lui appartenoit à titre de petit-fils, par sa mere, du Roi Jean, prédécesseur de Martin. Celui-ci ayant permis la discussion de cette affaire, trois Procureurs se présenterent, Guillaume de Moncade pour le Duc de Calabre, Bernard de Camtellas pour le Comte d'Urgel & Bernard de Villacusio pour le Duc de Candie. Chacun de ces Procureurs s'efforçoit de soutenir le droit de sa partie, mais le Roi tâchoit de les rendre tous douteux en insistant toujours sur celui de Don Ferdinand, Infant de Castille, son neveu, quoiqu'il cherchât à ménager les intérêts de Frédéric, son petit-fils, dont il vantoit beaucoup les qualités. Voyant néanmoins que personne n'étoit porté pour ce dernier, que les Jurisconsultes se déclaroient même ouvertement contre lui, & que l'on préféroit le Comte d'Urgel à tous les autres, pour tranquilliser celui-ci dont il connoissoit l'esprit turbulent, il prit le parti de lui conférer de nouveau la dignité du Lieutenant-Général du Royaume. Mais cette nomination ne fut que simulée; & dans le même tems il écrivit secrètement à l'Archevêque de Sarragosse & au gouverneur du Royaume de ne point en laisser prendre possession au Comte & d'engager les Etats à s'y opposer.

Le 29 Mai de la même année 1410, le Roi d'Aragon, étant au Monastere de Valdonsellas, fut attaqué d'une maladie si violente qu'on désespéra de son rétablissement. Les Etats de Catalogne se tenoient alors à Barcelone: leurs Députés, s'étant rendus auprès du Monarque, le presserent de déclarer son légitime successeur. Sa réponse fut que les Comtesses d'Urgel faisoient tous leurs efforts pour lui persuader que le trône appartenoit de droit au Comte d'Urgel, mais qu'il n'en croyoit rien. Il s'en tint là, & deux jours après (31 Mai) il rendit l'esprit. (Zurita, *Ann.* L. x, c. 91, & L. xi, c. 2.)

La mort de ce Monarque plongea l'Aragon & ses dépendances dans une dangereuse confusion. Les cinq prétendans à la Couronne mirent tout en œuvre pour parvenir à leur fin. Le Comte d'Urgel ayant commencé d'exercer la Régence de l'Aragon dans la ville d'Almérie, le Parlement de Catalogne assemblé d'abord à Monblanc, & successivement transféré à Barcelone & à Tortose, lui fit signifier défense d'en continuer les fonctions, avec ordre de licencier ses troupes. (Ferréras, *ad an.* 1410. Zurita, *Ann.* L. xi, c. 3, 4 & 11.) Mais il falloit décider entre les prétendans à qui la Couronne devoit être adjugée. Les Etats d'Aragon assemblés pour cela en 1411, à Calatayud, convinrent, avec ceux de Valence transportés à Trahiguera & ceux de Catalogne, d'envoyer un nombre égal de personnes dans la ville d'Alcanitz pour y terminer dans un congrès cette grande querelle. Mais à peine ce congrès étoit ouvert, qu'un incident funeste en troubla les opérations. Don Antoine de Lune, partisan outré du Comte d'Urgel, voyant l'Archevêque de Saragosse appliqué à le traverser, porta la fureur contre ce Prélat jusqu'à l'assassiner. Cet attentat, loin d'avancer les affaires du Comte, ne servit qu'à faire détester son parti. Les parens de l'Archevêque coururent aux armes. On demanda des troupes castillanes a Don Ferdinand. Le Gouverneur d'Aragon fit arrêter l'Evêque de Tarazone, trop porté pour le Comte d'Urgel, & rassembla lui-même des troupes qui causerent de grands désordres. Tout moyen lui fut égal, sans discernement de juste & d'injuste, pour faire triompher la cause qu'il avoit épousée. On lui reprocha d'avoir recherché non-seulement l'alliance des Anglois, mais celle du Mahométan Jucef, Roi de Grenade. Il y eut des combats entre les troupes des deux partis. Le congrès d'Alcanitz alarmé de ces menaces, se détermine enfin à nommer neuf Juges, trois pour chacune des Principautés qui composoient la Monarchie aragonoise, pour prononcer définitivement sur le choix de l'héritier du trône. Ils s'assemblent à Caspé, & les avis se trouverent divisés. S. Vincent Ferrier, qui s'y étoit rendu, entraîne, le 24 Juin 1412, moins par la force de ses raisons que par l'éclat de sa sainteté, les avis de son frere & de quatre autres juges en faveur de l'Infant Don Ferdinand. Le nouvel Archevêque de Tarragone & Guillaume de Valsecca, Jurisconsulte catalan, furent les seuls qui opinerent pour le Comte d'Urgel. Pierre Bertrand Valencien refusa d'ouvrir son avis. La sentence fut prononcée le 28 dans l'Eglise de Caspé, en faveur de Ferdinand. Ce fut en vain que Vincent Ferrier monta en chaire pour appaiser le murmure qu'elle excita. (Zurita, *ibid.* c. 30; Ferréras, *ad ann.* 1411 & 1412.)

Le Comte d'Urgel éludant de reconnoître le nouveau Roi, il y eut une proposition de mariage entre la fille aînée du premier & Don Henri, fils aîné du second. Par le Traité qui fut mis en avant à ce sujet, le Roi s'obligeoit à délivrer au Comte 150 mille florins pour payer ses dettes & à lui en assigner annuellement six mille, deux pour lui, deux pour sa femme & deux pour sa mere Le Comte qui auroit dû accepter ces offres, préféra l'alliance du Duc de Clarence, fils de Henri IV, Roi d'Angleterre. Mais le jeune Prince ensuite y renonça. Il fut alors aisé au Roi d'Aragon de dompter un vassal dont le parti s'affoiblissoit chaque jour. Le Comte, assiégé dans Balaguer, fut réduit à s'abandonner à la clémence du Roi qui le condamna à une prison perpétuelle, & ordonna la confiscation de tous ses domaines & de ceux de la Comtesse, mere du Comte, qu'il réunit à la Couronne. Enfermé d'abord au château de Lérida, il fut ensuite transporté à celui d'Urvena en Castille, de là à Castro-Torafe, & enfin au château de Xariva dans le Royaume de Valence où il finit ses jours le 1 Juin 1433. (Zurita, Ferréras, *ibid.*)

La Comtesse Douairiere d'Urgel & les filles du Comte furent d'abord enveloppées dans sa catastrophe, ayant été enfermées toutes ensemble, l'an 1414, dans un château par ordre du Roi. Mais l'année suivante, Ferdinand fit amener les filles à sa Cour où elles demeurerent jusqu'à ce qu'il les eut établies. En 1428, il donna en mariage Isabelle, l'aînée, à l'Infant Don Pedre, Duc de Coimbre, deuxieme fils de Don Jayme I, Roi de Portugal, avec une dot proportionnée à sa naissance & à la dignité de son époux. Eléonore, la deuxieme, fut alliée en en 1437, à Raymond Ursin, Comte de Nole; & Jeanne, la derniere, épousa, 1° Jean de Grailli, qui prenoit le titre de Comte de Foix; 2°, en Juin 1445, Jean Raymond Folch, Comte de Cardone.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE, ET DES COMTES D'AUVERGNE.

COMTES DE POITIERS ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

POITIERS, en latin *Augustoritum*, ville fondée sous le régne de l'Empereur Auguste, comme l'indique son nom, capitale des Pictons ou Pictaves, appellés dans la suite Poitevins, l'un des XIV peuples situés entre la Garonne & la Loire du tems des Romains, ne doit pas être confondu avec *Lemonum*, autre ville des Pictons, dont la position n'est pas bien connue. Lorsqu'Honorius eut partagé l'Aquitaine en trois provinces, Poitiers fut compris dans la seconde, dont Bordeaux fut la Métropole.

Clovis ayant enlevé la plus grande partie de l'Aquitaine aux Visigoths, établit des Comtes dans les principales cités de sa conquête. Cette police subsista sous les Rois & les Ducs d'Aquitaine, descendans de Clovis, jusqu'à l'extinction de leur dynastie. Amingus ou Amanuge étoit Comte de Poitiers sous Waifre, dernier Duc Mérovingien d'Aquitaine, qu'il servit dans ses guerres contre le Roi Pepin le Bref. Envoyé par Waifre avec un corps de troupes, l'an 765, pour faire le dégât en Touraine, il y fut attaqué par les vassaux de S. Martin, qui l'étendirent sur la place avec la plûpart de ses gens. (Vaissete, T. I, pag. 421.)

L'an 778, Charlemagne, au retour de son expédition d'Espagne, voulant rétablir le Royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis, qui venoit de naître, nomma de nouveaux Comtes, au nombre de quinze, pour gouverner ce pays, c'est-à-dire, suivant le plan qu'il leur traça, pour veiller sur les séditions & les révoltes qui pourroient s'y élever, résister aux ennemis du dehors, administrer la justice, & régir les domaines & les droits de la Couronne : leurs fonctions par conséquent embrassoient la justice, la guerre & les finances. Au-dessus de ces Comtes étoit le Duc d'Aquitaine, qualité que Charlemagne affecta aux Comtes de Toulouse, & que les Comtes de

COMTES D'AUVERGNE.

L'AUVERGNE, *Arvernia*, & plus anciennement dite *Avernia*, province de 30 lieues de longueur sur 40 de largeur, bornée au Septentrion par le Bourbonnois, au Levant par le Forez & le Velai, au Midi par le Rouergue, & au Couchant par le Limosin, le Querci & la Marche, tire son nom des peuples nommés ARVERNI, qui étoient les plus puissans & les plus aguerris entre les Celtes. Ils se vantoient d'être issus, comme les Romains, des Troyens, suivant la remarque de Lucain, L. 11.

> Arvernique ausi Latios se fingere fratres,
> Sanguine ab Iliaco populi; ......

Souvent leurs Rois ont été choisis pour commander à toute la Gaule celtique. L'histoire romaine nous a conservé les noms de la plûpart de ces Rois. César, Tite-Live & Florus parlent des Rois Ambigatus, Lucrius, Bituitus & Vercingetorix. Rome arma toutes ses forces contre Bituitus, qui fut vaincu par Fabius Maximus dans une bataille où ce Général eut 120 mille hommes tués sur la place. Athénée, d'après Possidonius, dit que Lucrius étoit si puissant que, lorsqu'il marchoit en public, il étoit monté sur un char plein de sacs d'or & d'argent qu'il répandoit sur une foule innombrable de peuple qui le suivoit. Le Royaume n'étoit pas héréditaire chez les Auvergnats. Ils choisissoient leurs Rois parmi la Noblesse. César dit que Cattellus, pere de Vercingetorix, fut mis à mort pour avoir brigué la Couronne. Vercingetorix mit sous les armes 400 mille hommes pour défendre sa patrie contre César. Il obligea ce Général à lever le siége de Gergovie, & montra la plus grande valeur à la défense d'Alexia, où il fut pris, & de là mené à Rome l'an 702 de sa fondation. L'Auvergne, vers ce même tems, fut réduite en province romaine avec le reste de la Celtique; mais elle fut distinguée par des privileges qu'elle obtint, dont le plus remarquable fut l'établissement d'un Sénat sur le modele de celui de Rome. Auguste néanmoins craignant que Gergovie, située sur une montagne de très difficile accès, ne devint un asyle inexpugnable pour les Auvergnats dans le cas d'une révolte, prit le parti de rebâtir l'ancienne ville de *Nemetum*, située à une lieue de là, qui fut appellée du nom de son restaurateur *Augustonemetum*, & en fit la Métropole de l'Auvergne, ce qui la fit aussi nommer *Arverni* (c'est aujourd'hui Clermont). Gergovie, privée de ses privileges, devint bientôt déserte; & il n'en reste aujourd'hui qu'un petit village qui porte le nom de Gergoie. Le Velai avec le Bourbonnois faisoit originairement partie de l'Auvergne, dont ils ne furent séparés qu'après l'établissement de la féodalité. Les Visigoths ayant enlevé l'Auvergne aux Romains vers l'an 475, la possédérent jusqu'en 507, qu'elle fut conquise par Clovis. Dans la suite elle devint le partage des Rois d'Austrasie; & après que ces Rois eurent cessé, l'Auvergne vint au pouvoir du Duc Eudes avec toute l'Aquitaine. Waifre, petit-fils d'Eudes, ayant été dépouillé par le Roi Pepin, l'Auvergne fut gouvernée par des Comtes, d'abord amovibles, ensuite propriétaires, qui relevoient des Ducs de la premiere Aquitaine. L'Auvergne se divise aujourd'hui en haute & basse.

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

Poitiers, comme on le verra ci-après, partagerent dans la suite avec eux.

COMTES D'AUVERGNE.

Clermont est aujourd'hui la capitale de la basse Auvergne, & Aurillac celle de la haute. Elle se partageoit auparavant, comme on le verra ci-après, en Comté, Dauphiné & Duché.

ABBON.

L'an 778, Abbon fut le Comte que nomma Charlemagne à Poitiers. (Bouquet, T. VI, p. 88 & 129.) C'est tout ce qu'on sait de lui: quoiqu'il n'y ait pas à douter qu'il ne fût de race noble, la descendance que quelques-uns lui ont prêtée, n'en est pas moins une fable, ainsi que les hauts faits qu'ils racontent de lui.

RICUIN ET BERNARD I.

Ricuin & Bernard furent en même tems Comtes de Poitou. Le premier fut chargé, l'an 814, avec Norbert, Evêque de Reggio en Italie, d'accompagner à leur retour les Ambassadeurs grecs qui étoient venus à Aix-la-Chapelle pour renouveller l'alliance des deux Empires. (Bouquet, T. VI, p. 174.) Ricuin, l'an 832, s'étant trouvé au palais de Ladrie en Limosin, où l'Empereur Louis le Débonnaire tenoit alors sa Cour, s'opposa, mais en vain, à la demande que S. Convoyon, suivant son Historien, y étoit venu faire du lieu de Rhedon en Bretagne pour y bâtir un Monastere. C'est l'époque la plus récente que nous connoissions de l'existence de Ricuin.

A l'égard de Bernard, son collegue, il étoit fils d'Adelelme, frere, comme D. Vaissete le conjecture, de S. Guillaume de Gellone. Besli (*Hist. de Poitou*, p. 176) a fait imprimer, mais d'une maniere peu correcte, la notice d'un plaid tenu a Poitiers par Godilus, Lieutenant du Comte Bernard, où deux serfs furent convaincus d'avoir fait fabriquer de fausses lettres d'affranchissement. La date, qui est à la fin de l'acte, porte la 2^e^ année du régne de Louis, ce que D. Mabillon (*Ann. Ben.* T. II, p. 532) rapporte à l'an 782, qui étoit la 2^e^ année du régne de ce Prince en Aquitaine. Mais dans le corps de la piece, dont nous avons eu sous les yeux une copie fidele, il est dit que le plaid qui en fait l'objet se tint un Mercredi XII des Calendes de Juillet (20 Juin), ce qui, combiné avec la 2^e^ année du régne de Louis le Débonnaire, ne convient qu'à l'an 815, qui étoit le 2^e^ de son empire. Nous trouvons une 2^e^ époque du gouvernement de Bernard dans un Diplôme du même Empereur & de son fils Pepin, Roi d'Aquitaine, par lequel ils confirment la donation que le Comte Bernard avoit faite au Monastere de S. Maixent d'un domaine qu'il possédoit en bénéfice dans le Poitou. L'acte est daté de la 12^e^ année de l'empire du premier & du régne du second, le XI des Calendes de Janvier, ce qui revient au 22 Décembre 826. (*Cartul. de S. Maixent*, fol. 82.) Il n'y a donc plus lieu de douter, quoique Dom Vaissete le nie, que Bernard ait été Comte de Poitou dans le même tems que Ricuin : & peut-être l'étoient-ils chacun dans un district particulier; car ce qu'on appelloit alors Poitou s'étendoit beaucoup plus loin que la province qui porte aujourd'hui ce nom.

LE MÊME BERNARD ET EMENON.

Bernard survécut à Ricuin, & eut pour nouveau collegue Emenon ou Iminon, son frere, l'an 838 au plus tard. Le Roi Pepin

BLANDIN.

Blandin, Comte d'Auvergne, fut envoyé, l'an 760, par Waifre, Duc d'Aquitaine, avec Bertellan, Archevêque de Bourges, au Roi Pepin le Bref, pour lui faire quelques représentations au sujet du Traité de paix que le Duc venoit de conclure avec lui. La hauteur avec laquelle Blandin s'acquitta de sa commission irrita le Monarque & occasionna une nouvelle rupture entre les deux Princes; elle ne tarda gueres d'éclater. L'année suivante, Waifre, excité par Blandin, assemble ses troupes, passe la Loire dans le tems que Pepin est occupé à tenir à Duren, dans le pays de Juliers, l'Assemblée du Champ de Mai, ravage le diocèse d'Autun, étend ses courses jusqu'aux portes de Châlon-sur-Saone, dont il brûle les fauxbourgs, & s'en retourne chargé de butin. A la nouvelle de ces désastres, Pepin se met en marche pour en tirer vengeance. Après avoir passé la Loire à Nevers, il assiége le château de Bourbon sur l'Allier, qu'il emporte & livre aux flammes. Il ravage ensuite tout le pays jusqu'à Clermont, qu'il force à lui ouvrir ses portes. Maître de la place, il y fait mettre le feu, & voit périr un grand nombre de personnes de tout âge, de l'un & l'autre sexe, dans cet embrasement. Tout le reste de l'Auvergne plia devant lui. Enfin ses Généraux ayant livré bataille à Blandin qui s'étoit présenté à la tête d'une armée de Gascons & d'Aquitains, le défirent entièrement, le firent prisonnier & l'amenerent pieds & poings liés à Pepin. (Bouquet, T. V, p. 5.) Blandin, quelque tems après, ayant trouvé moyen de s'échapper, vint rejoindre Waifre qu'il servit avec une nouvelle ardeur. Enfin il périt dans une bataille qui se donna, l'an 763, entre Pepin & ce Duc. (*ibid.* p. 7.)

CHILPING.

763. Chilping ou Hilping, fut substitué par Waifre à Blandin dans le Comté d'Auvergne. Il fut tué, l'an 765, dans un combat qu'Adalard, Comte de Châlon, lui livra près de la Loire. (Bouquet, *ibid.* p. 6.) Son successeur immédiat est inconnu.

BERTMOND.

774. Bertmond fut nommé Comte d'Auvergne en 774 par Charlemagne. Il ne l'étoit plus en 778. (Aldrevald, *de mirac. S. Bened.* c. 18.)

ICTERIUS, OU ITIER.

778. Icterius, fils d'Hatton & petit-fils d'Eudes, Duc d'Aquitaine, étoit frere d'Artalgarius & de Loup I, Duc de Gascogne. (*Hist. de Lang.* T. I, p. 417.) L'an 760, ayant été donné en ôtage avec Artalgarius par Waifre, Duc d'Aquitaine, au Roi Pepin, il s'attacha à la famille de ce Prince, & mérita de Charlemagne, par sa fidélité, le Comté d'Auvergne qui lui fut conféré l'an 778. On ignore l'année de sa mort. (Vaissete, T. I, pp. 417-427-431-609 & *pr.* col. 88.)

WARIN.

819. Warin, Comte d'Auvergne, portoit cette qualité lorsqu'il marcha, l'an 819, avec Bérenger, Comte de Toulouse, contre les Gascons révoltés. (Eginhart, *Annal.* p. 261.) Il étoit en même tems Comte d'Autun & de Mâcon, quoique Dom Vaissete le nie. Nous voyons en effet qu'en 826 il acquit d'Hildebalde, Evêque de Mâcon, la terre de Cluni & d'autres domaines voisins par échange d'autres fonds qu'il possédoit en Auvergne, dans le Nivernois qui faisoit alors partie du Comté d'Autun, & dans le Mâconnois. De là il est naturel de conclure qu'il avoit aussi les Comtés de Mâcon & d'Autun. Il faut même encore y ajouter le Comté de Châlon, dont il défendit en 834 la capitale assiégée par Lothaire révolté contre l'Empereur Louis le Débonnaire, son pere. L'issue de cette défense ne répondit pas au commencement Warin, séduit par Lothaire, non-seulement lui rendit la place, mais embrassa même son parti. Cette trahison fit qu'en 839 Louis le Débonnaire le priva de tous ses honneurs. (Voy. *les Comtes de Mâcon.*)

GIRARD, OU GÉRARD.

839. Girard ou Gérard, différent de Gérard de Roussillon, avoit succédé, l'an 839, à Warin. Quoique gendre de Pepin, Roi d'Aquitaine, mort l'année précédente, il demeura fidele à l'Empereur Louis le Débonnaire, qui avoit privé les enfans de Pepin des Etats de leur pere pour les donner à son fils Charles le Chauve. Après la mort de Louis, il montra le même attachement pour Charles. Ce Prince ayant envoyé, l'an 840, trois corps de troupes en Aquitaine pour contenir les rebelles, mit Gérard à la tête de celui qui devoit défendre la ville de Limoges. Gérard perdit la vie, l'an 841, pour le service de Charles, à la bataille de Fontenai. Il avoit été marié au moins deux fois. On ignore le nom & les qualités de sa premiere femme, dont il eut Rainulfe, Comte de Poitiers: il épousa, en secondes noces, Mathilde, fille de Pepin I, Roi d'Aquitaine, qui lui donna Gérard, ou Giraud, Comte de Limosin, & pere de S. Géraud, Comte d'Aurillac

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

étant mort cette année, les deux freres se mirent à la tête de ceux qui vouloient lui donner pour successeur son fils Pepin, sans attendre la volonté de l'Empereur. Ce parti fut bientôt dissipé par l'arrivée de Louis le Débonnaire, qui célébra, l'an 839, les fêtes de Noël à Poitiers, & fit proclamer son fils Charles Roi d'Aquitaine. Eménon, dépouillé de ses dignités, se retira auprès de Turpion, son frere, Comte d'Angoulême, auquel il succéda l'an 863. Bernard, son autre frere, trouva un asyle chez Rainald, Comte d'Herbauge en bas Poitou, & fut tué avec lui, l'an 844, en combattant contre Lambert, Comte de Nantes. Ce Bernard avoit épousé Bilichilde, fille de Roricon, Comte du Maine, qui le fit pere de Bernard II, Marquis de Septimanie & Comte de Poitiers. (Vaissete.) On ignore le tems de la mort d'Eménon ainsi que le nom de sa femme dont il eut Adémar qui viendra ci-après, & Adelelme que Ménage conjecture avoir été pere de Berlai I, Seigneur de Montreuil.

RAINULFE I,

PREMIER DUC D'AQUITAINE.

839. RAINULFE I, ou RAMNULFE, fils de Gérard, Comte d'Auvergne, fut substitué, l'an 839, suivant le témoignage d'Ademar de Chabannois, à Eménon dans le Comté de Poitiers. L'an 845, il acquit le titre de Duc d'Aquitaine par le Traité que Charles le Chauve conclut cette année avec Pepin; Traité par lequel ce dernier recouvra le Royaume d'Aquitaine à la réserve du Poitou, de la Saintonge & de l'Angoumois, qui demeurerent au Roi de France. L'Aquitaine alors fut divisée en deux Duchés, ou Gouvernemens-Généraux, celui de Toulouse & celui de Poitiers. Cette division fut stable, & subsista, même depuis que Charles le Chauve eut réuni toute l'Aquitaine sous ses loix. L'an 852, Rainulfe & Rainon, son parent, Comte d'Herbauges, livrerent bataille, le 4 Novembre, aux Normands, dans le bourg de Brillac, où ces derniers furent battus. Rainulfe, fidele à Charles le Chauve, arrêta, l'an 865, le jeune Pepin, qui s'étoit sauvé de sa prison de S. Médard de Soissons, & le remit entre les mains de Charles le Chauve, qui le fit renfermer à Senlis. L'an 867, Robert le Fort, Duc de France, & Rainulfe, ayant voulu forcer un parti de Normands, qui s'étoit réfugié dans une Eglise, le premier tombe sous les coups de l'ennemi à la porte même de l'Eglise, le second, donnant ses ordres pour continuer l'attaque, est frappé d'un trait décoché d'une des fenêtres de l'Eglise, & meurt trois jours après de sa blessure. Rainulfe laissa deux fils, qui, suivant l'Annaliste de S. Bertin, furent privés de la succession aux dignités de leur pere. Rainulfe fut Abbé séculier de S. Hilaire de Poitiers, & transmit ce titre aux Comtes, ses successeurs.

BERNARD II.

867. BERNARD, Marquis de Gothie, ou de Septimanie, fils de Bernard I, frere d'Eménon, & petit-fils, par Bilichilde, sa mere, de Roricon, Comte du Maine, différent par conséquent de Bernard, pere de Guillaume le Pieux, Comte d'Auvergne, quoi qu'en dise Besli, succéda à Rainulfe I, dans le Comté de Poitiers. (Vaissete.) La conduite violente & tyrannique qu'il tenoit dans son département le fit excommunier en 878 par le Concile de Troyes; il fut ensuite dépouillé de ses dignités, & proscrit par le Roi Louis le Bé-

COMTES D'AUVERGNE.

& fondateur du Monastere de ce nom. (Vaissete, *ibid.* pp. 519-523-527-705-724-727-728.)

GUILLAUME I.

841. GUILLAUME I succéda dans le Comté d'Auvergne à Gérard, qui paroît avoir été son frere: du moins étoit-il son proche parent, l'usage de Charles le Chauve, suivant la remarque de Dom Vaissete, ayant toujours été de conserver les dignités dans la même famille. Guillaume mourut au plus tard l'an 846. (Vaissete, T. I, p. 720.)

BERNARD I.

846. BERNARD fut pourvu du Comté d'Auvergne après Guillaume & joignit à cette dignité celle d'Abbé-Chevalier de Brioude. L'an 849, il donna, par une Charte du mois de Mai, la terre de Moret à cette Eglise, du consentement de LIUTGARDE sa femme. Ce ne fut pas le seul don qu'il lui fit. On y conserve encore une croix d'or enrichie de pierreries, sur les bras de laquelle on lit: *In Christi nomine & in honore S. Juliani Martyris hanc crucem Bernardus & Liutgardis conjux fieri jusserunt.* Une Charte, datée de la 17[e] année du régne de Charles le Chauve, fait mention de lui comme encore vivant. Il ne prolongea pas sa vie au-delà de l'année suivante. (*Gall. Chr. no.* T. II, col. 471. Baluze, *Hist. de la M. d'Auver.* T. II, p. 2. Vaissete, *Hist. de Lang.* T. I, p. 720.)

GUILLAUME II.

858. GUILLAUME II se montre en 858 dans l'histoire avec la dignité de Comte d'Auvergne; il étoit en même tems, comme son prédécesseur, Abbé-Chevalier de Brioude. Sa mort arriva au plus tard l'an 862. (*Gall. Chr. no.* Vaissete, *ibid.*)

ETIENNE.

862. ETIENNE, fils d'un Seigneur nommé Hugues, fut le successeur de Guillaume II dans le Comté d'Auvergne Avant d'y parvenir, il avoit fiancé la fille de Raymond I, Comte de Toulouse, & ne voulut pas ensuite l'épouser sous prétexte qu'il avoit eu commerce, disoit-il, avec une proche parente de cette Dame. Poursuivi par le Comte & sa famille, il consentit enfin au mariage; mais après l'avoir célébré, il s'obstina à refuser de le consommer. Raymond l'ayant cité pour ce sujet, l'an 860, au Concile de Thusei, près de Toul, l'Assemblée renvoya la décision de l'affaire aux Evêques d'Aquitaine, avec une ample instruction d'Hincmar, Archevêque de Reims, sur les principes d'après lesquels ils devoient prononcer. Quoiqu'Etienne se fût soumis aux peres de Thusei, il paroît cependant qu'il fit difficulté de se rendre au Concile d'Aquitaine où son affaire devoit être définitivement jugée. C'est ce qu'on voit par une lettre que le Pape Nicolas lui écrivit pour l'obliger de comparoître à cette Assemblée devant les Légats qui devoient y présider. La même lettre nous apprend que ce Comte étoit accusé d'avoir chassé l'Evêque de Clermont de son Siége & d'avoir mis en sa place un intrus. Nous ignorons, dit D. Vaissete, si le Concile d'Aquitaine cassa son mariage ou l'approuva. Quel qu'ait été le jugement, Etienne n'y survécut pas long-tems, ayant été tué vers la fin de l'an 863 en combattant contre les Normands. (*Hist. de Lang.* T. I, pp. 563-720.)

BERNARD II, DIT PLANTEVELUE.

864 au plus tard. BERNARD étoit en possession du Comté d'Auvergne au commencement de l'an 864. Nous en avons la preuve dans une Charte datée du mois de Janvier de la 24[e] année du régne de Charles le Chauve, par laquelle, du consentement de sa femme HERMENGARDE, & avec la permission de ce Prince, il fait un échange avec Lanfrede, Abbé de Mauzac. (*Gall. Chr. no.* T. II, *coll.* 471 & 472.) Mais la question est de savoir quel étoit ce Bernard; car il y avoit alors un grand nombre de Seigneurs qui portoient ce nom. Parmi cette multitude néanmoins de Bernards nous n'en voyons que trois entre lesquels les Savans soient à ce sujet partagés: savoir, 1° Bernard, fils de Dodane & de Bernard I, Duc de Toulouse & Marquis de Gothie; c'est celui pour lequel Dom Vaissete se décide; 2° Bernard, fils de Bernard & de Bilchilde, & petit-fils, par sa mere, de Roricon, Comte du Maine; c'est, au jugement de Besli, celui que nous cherchons; 3° Bernard, dit Plantevelue, *Planta pilosa;* M. Baluze est pour ce dernier, qu'il fait, mais sans preuve, fils de Bernard I, Comte de Poitiers. A cela près nous n'hésitons point à donner la préférence à son opinion. En effet il est certain que le fils de Dodane fut proscrit à la Diete de Pistes ou Pitres, tenue vers la fin de Juin 864, & D. Vaissete avoue qu'il ne rentra en grace que quelques années après. Ce ne peut donc pas être lui qui fut Comte d'Auvergne en 864. Ce ne peut être non plus le fils de Bilchilde. Il est vrai que cette année il obtint le Marquisat de Septimanie après la proscription d'Humphrid. Mais si le Comté d'Auvergne lui eût été pareillement donné, il l'eut conservé sans doute aussi long-tems que son Marquisat, c'est-à-dire jusqu'à l'excommunication fulminée contre lui en 878 au Concile de Troyes (*Voy.* Bernard II, *Marquis ou Duc de Septimanie.*) Or nous voyons que l'année précédente la Septimanie & l'Auvergne étoient gouvernées par deux Bernards qui n'avoient de commun que le nom. En effet, parmi les Seigneurs qui se révolterent contre Charles le Chauve, lorsqu'il eut passé les Alpes en 877, les Annales de S. Bertin nomment l'un & l'autre comme deux personnages différens, *Bernardum Arvernicum Comitem itemque Bernardum Gotiæ Marchionem.* (Bouquet, T. VII, p. 124.) Ce n'est donc ni le fils de Dodane, ni le fils de

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

gue. Ce Prince apprenant qu'il s'étoit retiré dans le Comté d'Autun, envoya des troupes pour l'en chasser. Bernard, après la mort de Louis le Bégue, obtint de Boson, qui s'étoit fait Roi de Provence, le Comté de Mâcon. Les Rois Louis & Carloman étant venus presque aussitôt l'y assiéger, le prirent sur la fin de 879, & vraisemblablement le firent mourir. Du moins l'histoire ne parle plus de lui depuis ce temps-là. Bernard laissa trois fils, Rainulfe, qui suit, Ebles, Abbé de S. Hilaire, de S. Denis & de S. Germain-des-Prés, & Gauzbert. Ce dernier, suivant l'usage où les enfans mâles de la Maison de Poitiers étoient de prendre la qualité de leur pere, se donne celle de Comte dans une Charte du mois d'Avril 878, par laquelle il fait donation de certains fonds situés en Saintonge à l'Eglise de S. Hilaire de Poitiers. (*Cartul. de S Hilair.*) (*Voy.* Bernard II, Marquis de Gothie, & Bernard, Comte de Bourges.)

RAINULFE II,

COMTE DE POITIERS ET DUC D'AQUITAINE.

880. RAINULFE II succéda (l'on ne sait comment) dans le Comté de Poitiers à Bernard, son pere. Il eut en même tems ou peu après l'Abbaye de S. Hilaire. Eudes, ayant été élevé, l'an 887, sur le trône de France, Rainulfe lui refusa l'obéissance, usurpa l'autorité souveraine dans son gouvernement, & se fit même proclamer Roi d'Aquitaine, suivant Herman le Contract; Eudes le déposa par vengeance, & nomma Robert, son frere, pour le remplacer. Rainulfe, de son côté, fit une ligue avec Gauzbert, son frere, Ebles, Abbé séculier de S. Germain-des-Prés, son parent, Guillaume le Pieux, Comte d'Auvergne, & Rollon, chef des Normands, pour se maintenir. Cette confédération attira Eudes, l'an 892, en Aquitaine. Il y fit quelques progrès; mais la nouvelle du couronnement de Charles le Simple l'obligea de retourner en France. En passant à Poitiers, il fit la paix avec Rainulfe, & lui persuada de le suivre. Mais la conduite équivoque que celui-ci tint sur la route, jetta des soupçons si violens dans l'esprit du Roi, qu'il le fit empoisonner. Après sa mort, Eudes conféra le Duché d'Aquitaine à Guillaume le Pieux, Comte d'Auvergne, qui fut le premier Duc d'Aquitaine de son nom; Guillaume le Jeune, son successeur, fut le deuxieme. Rainulfe ne laissa qu'un fils naturel, Ebles, dont il confia l'éducation à S. Géraud d'Aurillac, & qui dans la suite obtint le Comté de Poitiers. On ne sait sur quoi est fondé l'historien moderne de la Rochelle, qui lui donne pour second fils *Arnold, que son frere Ebles*, dit-il, *Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, fit Vicomte de Thouars.*

ADÉMAR ou AYMAR,

COMTE DE POITIERS.

893. ADÉMAR ou AYMAR, fils d'Eménon, déposé l'an 839, & non pas, comme M. le Duc d'Epernon le prétend, fils de Nebelong II, descendant de Childebrand, s'empara du Comté de Poitiers après la mort de Rainulfe II, & s'y maintint contre Robert, frere du Roi Eudes, que ce Prince y avoit nommé. (Bouquet T. VIII, p. 15.) Il embrassa d'abord le parti du Roi Charles le Simple; mais il l'abandonna ensuite pour se réconcilier avec Eudes. Les Historiens vantent ses exploits militaires, ainsi que ceux d'Adelelme, son frere, sans entrer dans au-

COMTES D'AUVERGNE.

Blichilde, qu'Etienne eut pour successeur au Comté d'Auvergne, mais Bernard Plantevelue dont il s'agit maintenant de trouver l'origine, ainsi que celle d'Hermengarde, sa femme. Quoique nous ne voulions rien affirmer positivement, nous sommes très portés à le croire fils de Bernard I, l'un de ses prédécesseurs; & ce qui semble le prouver, c'est la Charte d'une donation que fit un nommé Pierre à l'Eglise de Brioude, *pro remedio Bernardi gloriosissimi Comitis necnon eximii ac precellentissimi superstitis Bernardi Comitis ejusque conjugis Irmengardis gratiâ Dei Comitissæ horumque prolis.* (Baluze, *Hist. de la M. d'Auv.* T. II, p. 3.) Il est visible que la fondation énoncée dans cet acte, dont la date est du mois de Juin 885, a pour objet la famille de Bernard Plantevelue. Pourquoi donc Bernard I s'y rencontreroit-il s'il n'étoit pas le pere du second? A l'égard d'Hermengarde il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne fût fille ou sœur du Comte Warin. La terre de Cluni, qu'elle hérita de lui & porta en dot à son époux, comme on le verra par la suite, en fournit une preuve sans replique. La révolte de Plantevelue contre Charles le Chauve étoit d'autant plus criminelle, que ce Prince en partant pour l'Italie l'avoit mis au nombre des Conseillers qu'il laissoit à Louis le Bégue, son fils. Mais il effaça cette tache par les services importans qu'il rendit depuis à l'Etat. Louis le Bégue, pour lors assis sur le trône, ne les méconnut pas. Ayant retiré, comme on l'a dit, le Marquisat de Septimanie au fils de Blichilde, il le donna au Comte d'Auvergne. Mais le proscrit trouva moyen de s'emparer du Comté d'Autun, après avoir fait mourir Bernard Vitel qui en étoit pourvu. Le Monarque envoya, contre l'usurpateur son fils, Louis à la tête de l'armée de Bourgogne, sous la conduite de Bernard Plantevelue, d'Hugues-l'Abbé, Duc ou Marquis d'Outre-Seine, de Boson, Duc de Provence, & de Thierri, Grand Chambellan, qu'il avoit substitué à Bernard Vitel dans le Comté d'Autun. Maîtres de cette ville après un siége assez court, ils étoient occupés à réduire le reste de l'Autunois, lorsqu'ils apprirent la mort de Louis le Bégue, arrivée le 10 Avril 879. Le Monarque, par son testament, avoit laissé son fils aîné sous la tutele du Comte d'Auvergne. L'événement justifia ce choix; le Comte d'Auvergne n'oublia rien pour étouffer les dissensions, prévenir les desseins des mal intentionnés, réprimer les usurpations & affermir l'autorité du nouveau Monarque. Déjà Boson, Duc de Provence, disputoit au Chambellan Thierri le Comté d'Autun. Le Régent & Hugues-l'Abbé les accorderent en adjugeant au premier sa demande, & en accordant au second pour dédommagement les Abbayes de l'Autunois. Il étoit important, pour imposer aux peuples, de faire sacrer au plutôt le jeune Louis. Bernard ayant assemblé sur ce sujet une Diete à Meaux, conduisit Louis & Carloman à Ferrieres où l'un & l'autre furent sacrés. Cependant les mécontens ayant à leur tête Gauzlin, Abbé séculier de S. Germain, tenoient une autre Assemblée à Creil, d'où ils députerent à Louis, Roi de Germanie, pour lui offrir la Couronne de France. Louis ayant accepté l'offre, passe le Rhin à la tête d'une puissante armée, & entre dans le Royaume. Bernard & les autres Seigneurs attachés au fils du feu Roi l'engagent à s'en retourner au moyen de la cession qu'ils lui font de la partie du Royaume de Lothaire, située le long de Lescaut & de la Meuse, portion qui étoit échue à Charles le Chauve par le partage qu'il avoit fait de ce Royaume avec Louis le Germanique, son frere. Cette affaire étoit à peine terminée, que Boson, à l'instigation de sa femme, se fit déclarer Roi de Bourgogne ou de Provence par les Evêques de son département, assemblés à Mantaille. Bernard, l'année suivante, marche contre le Tyran avec les deux Rois, & débute par le siége de Mâcon, dont le Comté avoit été donné par Boson au fils de Blichilde. La place, ayant été prise, est adjugée avec son département au Comte d'Auvergne. On fit ensuite le siége de Vienne, qui fut soutenu pendant deux ans, comme on l'a dit ailleurs, par la femme de Boson, avec la valeur d'une héroïne & l'habileté du Commandant le plus expérimenté. Bernard, après la reddition de la place, continua de faire la guerre à Boson, & perdit la vie dans une bataille qu'il lui livra, l'an 886, avant le mois d'Août. De son mariage il eut deux fils, Guillaume & Warin, qui moururent jeunes, un autre Guillaume qui suit, & deux filles, Adelinde ou Adélaïde, dite aussi Adalvis, mariée avec Acfred, Comte de Carcassonne, & Ave, qui fut Abbesse après être devenue veuve d'un Comte.

GUILLAUME I ou III, DIT LE PIEUX, PREMIER COMTE HÉRÉDITAIRE D'AUVERGNE, ET DUC D'AQUITAINE.

886. GUILLAUME, à qui son amour pour la religion mérita le surnom de PIEUX, succéda, vers le milieu de 886, à Bernard, son pere, dans le Comté d'Auvergne & le Marquisat de Gothie: il étoit aussi Comte de Velay, soit qu'il tînt cette dignité de son pere, soit qu'il l'eût acquise d'ailleurs. (Vaissete.) Une Charte de l'an 887, rapportée par la Thaumassiere, prouve qu'il étoit de plus Comte de Bourges dès l'année précédente. Guillaume, l'an 888, s'étant déclaré contre le Roi Eudes, ce Prince le dépouilla de ce dernier Comté pour en revêtir un nommé Hugues. Guerre à cette occasion entre les deux compétiteurs, dans laquelle Hugues périt de la propre main de Guillaume. Ce dernier se réconcilia peu après avec Eudes, & demeura paisible possesseur de ses Etats. L'an 893, Eudes le nomma Duc d'Aquitaine. Guillaume fonda, l'an 910, l'Abbaye de Cluni par un Diplôme daté du 11 Septembre, & non Décembre comme le marque Pagi. Les fonds dont il dota ce Monastere lui venoient d'Ave, sa sœur, qui lui en avoit fait cession en quittant le monde pour entrer en religion. Le Prieuré de Soucilanges, *de Celsiniis*, fut une autre fondation que Guillaume fit pour le même Ordre en 916. Ce Prince mourut le 6 Juillet 918, sans laisser d'enfans de sa femme INGELTRUDE ou ANGELBERGE, fille de Boson, Roi de Provence, laquelle décéda l'année suivante. Guillaume est enterré dans l'Eglise de S. Julien de Brioude, dont il est regardé comme le second fondateur.

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

cun détail. Il fut néanmoins obligé, l'an 902, de céder le Comté de Poitiers à Ebles, fils naturel de Rainulfe II. Adémar survécut à cette disgrace jusqu'au 29 Mars 930, suivant la leçon vulgaire de la Chronique d'Angoulême. Mais au lieu de 930 il faut lire 926, attendu que la même Chronique, & celle d'Adémar de Chabannois, mettent sa mort 10 ans après celle d'Alduin, Comte d'Angoulême, arrivée l'an 916. Il avoit épousé SANCIE, fille de Guillaume I, Comte de Périgord, dont il ne laissa point de postérité. Sur la fin de leurs jours ils firent l'un & l'autre beaucoup de bien aux Abbayes de S. Jean d'Angeli, de S. Cybar d'Angoulême, de Charroux & de S. Martial de Limoges.

EBLES, DIT MANZER, OU LE BATARD, COMTE DE POITIERS ET DUC D'AQUITAINE.

902. EBLES, suivant un Diplôme du Roi Eudes, étoit qualifié Comte de Poitiers dès l'an 892, du vivant de Rainulfe II, son pere. Mais on doit remarquer, comme nous l'avons déjà fait avec Besli, que les enfans des Seigneurs portoient alors les titres de leurs peres sans en exercer les fonctions. Il pouvoit se faire aussi, comme l'observe D. Vaissete, qu'Ebles fût alors pourvu du Gouvernement particulier de la ville de Poitiers, quoiqu'il fut encore bien jeune, à dire le vrai, pour s'acquitter d'un tel emploi. Après la mort de son pere il fut emmené par S. Géraud, Abbé d'Aurillac, auprès de Guillaume le Pieux, Comte d'Auvergne, son parent, qui prit soin de son éducation. La protection de ce Prince l'aida, l'an 902, à rentrer dans le Comté de Poitiers. L'an 911, un samedi, 21 Aout, il battit les Normands qui étoient en guerre avec les Bourguignons. Sa fortune augmenta dans la suite. L'an 928, il succéda, dans le Duché d'Aquitaine & le Comté d'Auvergne, à Acfred, neveu de Guillaume le Pieux, qui, ayant peu survécu à Guillaume, son frere, étoit mort comme lui sans enfans. Il tomba dans la disgrace l'an 932, & fut dépouillé du Duché d'Aquitaine ainsi que des Comtés d'Auvergne & de Limosin par le Roi Raoul, qui les donna à Raymond Pons, Comte de Toulouse. D. Vaissete place la mort d'Ebles vers l'an 935. Mais la Charte d'un nommé Isembert, rapportée dans le Cartulaire original de S. Cyprien de Poitiers (fol. 31) prouve qu'il ne passa pas l'an 932. C'est ainsi qu'elle finit: *Ipso die acta sunt hæc quo reddidit Guillelmus Comes potestatem S. Petri Frotogerio Episcopo, post mortem Eboli patris sui, anno Dom.* DCCCCXXXII, *regnante Radulfo Rege.* Ebles fut marié trois fois. Sa premiere femme avec laquelle il étoit fiancé avant le 10 Octobre 892, se nommoit AREMBURGE; la seconde s'appelloit EMILIANE; ADELE ou ALAINE, qui fut la troisieme, étoit fille d'Edouard I, Roi d'Angleterre. De ce dernier mariage il laissa deux fils, Guillaume, qui suit, & Ebles qui fut Trésorier de S. Hilaire de Poitiers, puis Evêque de Limoges. Leur mere après la mort de son époux se fit Religieuse à l'Abbaye de la Trinité de Poitiers qu'elle avoit fondée vers l'an 936.

GUILLAUME I, COMTE DE POITIERS, III^e^ DU NOM, DUC D'AQUITAINE, DIT TÊTE-D'ÉTOUPE.

932. GUILLAUME I, surnommé TÊTE-D'ÉTOUPE, à cause de sa chevelure blonde & épaisse, succéda à Ebles, son pere, dans le Comté de Poitiers, avec le consentement de Raoul, Roi de France, suivant Adémar de Chabannois. Mais après la mort de ce Prince, Hugues le Grand se fit adjuger le Comté de Poitiers par le Roi Louis d'Outremer. C'est ce que nous recueillons d'une Charte d'Alboin, Evêque de Poitiers, dont la date porte: *Data mense Aprili regnante Ludovico Rege, Hugo Comes Pictavi.* (Martenne. *Anecd.* T. I, col. 69.) Cette Charte est de l'an 938, comme on le voit dans le corps de la piece. Hugues le Grand étoit donc alors Comte de Poitiers. Mais il paroît qu'il ne l'étoit pas seul, & que dès la premiere année du régne de Louis il s'étoit accordé avec Guillaume pour gouverner ensemble le Poitou. Nous les voyons en effet souscrire l'un & l'autre cette année, chacun avec le titre de Comte, une donation faite à l'Abbaye de S. Cyprien de Poitiers par une Dame nommée Senegonde: *S. Willelmi Comitis. S. Hugonis Comitis.* (Besli, p. 249.) Hugues le Grand s'étant brouillé depuis avec Louis d'Outremer, Guillaume se déclara pour le Monarque, & vint le trouver avec des troupes, l'an 940, en Bourgogne, où il s'étoit retiré, tandis que Hugues tenoit assiégée sa ville de Laon. Il reconduisit Louis devant cette place dont ils obligerent Hugues de lever le siége. Ce fut alors, suivant toutes les apparences, que Louis révoqua le titre de Comte de Poitiers, qu'il avoit accordé à Hugues; car on ne voit pas que celui-ci dans tout le

COMTES D'AUVERGNE.

GUILLAUME II OU IV, DIT LE JEUNE, COMTE D'AUVERGNE ET DUC D'AQUITAINE.

918. GUILLAUME II, surnommé LE JEUNE, fils d'Acfred, Comte de Carcassonne, & d'Adélinde, sœur de Guillaume le Pieux, & cousin de Raymond-Pons, Duc de Toulouse, succéda à Guillaume le Pieux, son oncle, dans ses Etats; mais il ne paroît pas avoir succédé à son pere dans le Comté de Carcassonne. Incontinent après avoir été revêtu du Comté d'Auvergne, il se rendit maître, par les armes, de la ville de Bourges; mais il la perdit presque aussitôt par la révolte des habitans qui le chasserent. Guillaume l'ayant reprise ensuite, elle lui fut enlevée de nouveau, (l'an 922, au plus tard) par Raoul, Duc de Bourgogne, & Robert, Duc de France. L'an 923, il battit, avec le secours que lui amena Raymond II, Duc de Toulouse, les Normands qui étoient entrés en Aquitaine. L'an 924, Raoul, qu'il refusoit de reconnoître pour Roi de France, s'achemina au mois de Janvier vers l'Auvergne pour le réduire. Guillaume averti qu'il est campé près de la Loire, aux extrémités du diocese d'Autun, vient se présenter vis-à-vis de lui sur l'autre bord du fleuve. Le Monarque, n'osant tenter le passage, prend le parti de la négociation. Il envoie des Ambassadeurs au Duc qui écoute ses propositions. On convient d'une entrevue. Guillaume passe la Loire, entre dans le camp du Roi, & met pied à terre dès qu'il l'apperçoit. Raoul le reçoit à cheval, l'embrasse & renvoie la conclusion de leur Traité au lendemain. Le Duc étant revenu ce jour là, demande un délai de huit jours pour délibérer sur les demandes du Monarque; ce qui lui est accordé. Enfin ils s'accommodent à des conditions qu'on ignore. Tout ce que l'histoire nous apprend c'est que le Roi rendit au Duc Bourges & le Berri, dont il s'étoit emparé sur lui avant son élévation au trône de France. Cette réconciliation ne fut pas durable. L'an 926, Guillaume, & son frere Acfred, s'attirerent, par un nouveau soulévement, les armes de Raoul: il vint en Aquitaine, & mit en fuite Guillaume; mais celui-ci rentra presque aussitôt dans ses Etats, par la retraite du Roi, qu'une irruption subite des Hongrois appella du côté du Rhin. Guillaume mourut le 16 Décembre de la même année, suivant l'ancien Obituaire de Brioude, préférable en ce point à Frodoard qui met cet événement au même jour de l'année suivante. Il ne laissa point d'enfans, & ne paroît pas même avoir été marié. On a des Chartes où Guillaume prend les titres de Marquis d'Auvergne & de Comte de Mâcon.

ACFRED, COMTE D'AUVERGNE ET DUC D'AQUITAINE.

926. ACFRED succéda, suivant M. Baluze, dans les Comtés d'Auvergne & de Velai & dans le Duché d'Aquitaine, à Guillaume, son frere. Il portoit, du vivant de celui-ci, le titre de Comte; » & nous avons » lieu de croire, dit D. Vaissete (T. II, p. 63) qu'il étoit pourvu des » Comtés de Brioude & de Talandes, qui faisoient partie de l'Auvergne & du Comté de Gévaudan. Nous savons du moins qu'il possé» doit de grands biens dans ce pays. » Toujours fidele au Roi Charles le Simple, il ne voulut jamais reconnoître Raoul son compétiteur. Nous avons de lui une Charte de l'an 927, ainsi datée: *Anno v quo Franci dehonestaverunt Regem suum Carolum.* Cependant, à Poitiers, cette même année, on reconnoissoit Raoul pour Roi, comme le prouvent d'autres Chartres que nous avons sous les yeux. Ce fut Acfred qui défendit la ville de Nevers contre Raoul, l'an 926, lorsqu'il s'avança vers la Loire pour entrer en Aquitaine, & réduire le Duc Guillaume: il rendit, à la vérité, la place, & donna même des ôtages au vainqueur; mais son cœur fut toujours pour le Roi Charles. Il survécut au plus deux ans à son frere, & mourut comme lui sans enfans l'an 928. (Vaiss. *ibid.*)

EBLES.

928. EBLES, Comte de Poitiers, fut gratifié, suivant Adémar de Chabannois, des Comtés d'Auvergne & de Limosin, & du Duché d'Aquitaine, par le Roi Charles le Simple, après que Herbert, Comte de Vermandois, eut tiré ce Prince, l'an 927, de sa prison où il rentra l'année suivante. Ebles paroît avoir joui de ces bénéfices jusqu'en 932. (*Voy.* Ebles, *Comte de Poitiers.*)

reste du régne de ce Prince ait fait aucun acte d'autorité dans le Poitou, ni même qu'il en ait été qualifié Comte. Guillaume, après avoir délivré Lion, revint en Bourgogne avec le Roi qu'il amena à Poitiers où il étoit au commencement de Janvier 942. Quelque tems après, Guillaume revint auprès du Roi, que de nouvelles disgraces de la part de Hugues le Grand & de ses adhérens avoient obligé de se retirer à Rouen. Une paix plâtrée que Louis fit dans ces entrefaites avec Hugues, arrêta ou suspendit les hostilités. L'an 943, Guillaume alarmé par les conquêtes qu'Alain Barbe-torte, Duc de Bretagne, faisoit au-delà de la Loire, va le trouver & regle avec lui les limites de leurs États. Les pays de Mauge, de Tifauge, & d'Herbauge, qu'Alain s'étoit soumis par les armes, lui demeurerent par le Traité. (*Chr. Nannet.*)

LE MÊME GUILLAUME, COMTE DE POITIERS, COMTE D'AUVERGNE ET DUC D'AQUITAINE.

L'an 951, Guillaume, après la mort de Raymond-Pons, fut pourvu du Comté d'Auvergne & du Duché d'Aquitaine, au préjudice du fils de ce dernier, par le Roi Louis d'Outremer. Ce fut dans un second voyage que ce Monarque fit en Aquitaine, qu'il obtint de lui cette faveur. Mais la plûpart des Seigneurs aquitains, & sur-tout les Auvergnats attachés à la Maison de Toulouse, refuserent de le reconnoître. Hugues le Grand, Duc de France, profitant de ces dispositions, voulut envahir le Duché d'Aquitaine au commencement du régne de Lothaire, fils & successeur de Louis. Dans cette vue, il amena le Roi avec une armée dans le Poitou l'an 955, & forma le siége de Poitiers au mois d'Août, en l'absence de Guillaume qui, sur le bruit de leur marche, avoit pris le parti de se retirer. La ville se défendit pendant deux mois, au bout desquels le Roi fut obligé de lever le siége. Guillaume se mit alors en campagne, & harcela Lothaire & Hugues dans leur retraite. Mais ceux-ci s'étant mis en bataille, tomberent si rudement sur lui, qu'ils le défirent entièrement, & taillerent son armée en pieces. Malgré cet échec, Guillaume se maintint dans la possession de son Duché (1). Il se rendit la même année, au mois de Juin, en Auvergne, & s'étant accommodé avec les principaux du pays, il les engagea à se soumettre à lui. (D. Bouquet.) En vain Lothaire, après la mort de Hugues le Grand, arrivée l'an 956, donna le Duché d'Aquitaine à Hugues Capet, son fils. Il est certain que ce dernier n'en a jamais joui. Guillaume recouvra depuis les bonnes graces du Roi. L'an 963, suivant Besly, voyant approcher le terme de ses jours, il abdiqua pour se retirer à l'Abbaye de S. Cyprien de Poitiers, d'où il passa, peu de tems après, en celle de S. Maixent où il mourut la même année. Guillaume, jusqu'à sa retraite, jouit de l'Abbaye de S. Hilaire de Poitiers. Il avoit épousé en premieres noces, l'an 933, GERLOC ou HÉLOYS, dite aussi ADELE & ADELAÏDE, fille de Rollon, Duc de Normandie, dont il eut Guillaume, qui suit. David Blondel lui donne pour fille, Adélaïde, femme de Hugues Capet. Mais Helgaud, Auteur contemporain, la dit Italienne, & son autorité doit prévaloir sur celle d'un Anonyme postérieur de 100 ans, que Blondel cite en sa faveur.

C'est sous le régne de Guillaume Tête-d'Etoupe que les Aquitains ont commencé d'employer l'Ere de l'Incarnation dans leurs actes publics. L'année s'ouvroit chez eux par le 25 Mars ou par le jour de Pâque. (Pagi.) Ils prirent dans la suite le 25 Décembre pour le jour initial de l'année, lorsqu'ils eurent passé sous la domination angloise. Guillaume Tête-d'Etoupe prend quelquefois dans ses Diplômes le titre de Comte Palatin.

COMTES DE POITIERS, ET DUCS DE GUIENNE OU D'AQUITAINE.

GUILLAUME II, COMTE DE POITIERS, IVe DU NOM, DUC D'AQUITAINE, DIT FIERABRAS.

963. GUILLAUME II, surnommé FIERABRAS (*Ferabrachia* ou *Ferox brachium*) (2) à cause de sa force extraordinaire, succéda, l'an 963, à Guillaume Tête-d'Etoupe, son pere, dans le Duché d'Aquitaine, le Comté de Poitiers & l'Abbaye de S. Hilaire, mais non dans les Comtés d'Auvergne & de Velai. L'an 984, il fit un accord avec Guérech, Comte de Nantes, pour fixer les limites respectives de leurs territoires au-delà de la Loire. (Bouquet.) Il eut guerre l'année suivante avec Geofroi Grisegonelle, Comte d'Anjou, qui, l'ayant battu près d'un lieu nommé les Roches, & poursuivi jusqu'à Mirebeau, l'obligea de lui céder Loudun avec quatre autres terres, à la charge d'en faire hommage aux Comtes de Poitou. (Bouquet, T. IX, p. 31, n.) Hugues Capet ayant été proclamé Roi de France l'an 987, Guillaume, quoique son beau-frere, refusa de plier sous lui & fit de grands reproches aux François de l'avoir préféré à Charles, frere du dernier Roi. Hugues pour le réduire vint en Poitou, l'an 988, avec une armée, & mit le siége devant Poitiers. Obligé de le lever après de longs & vains efforts, il fut poursuivi par Guillaume jusques aux bords de la Loire, où il y eut entre eux une sanglante bataille dont l'issue fut avantageuse aux François. Guillaume fit la paix avec le Monarque peu de tems après, & au plus tard en 989, mais sans vouloir lui rendre hommage. On a même lieu de douter que cette paix ait été durable. Il est en effet certain qu'après la mort de Charles de Lorraine, Guillaume regarda les enfans de ce Prince comme les héritiers légitimes du trône, qu'il leur donna retraite dans ses Etats, & qu'ils y resterent pendant une partie du régne de Guillaume le Grand son successeur, portant le titre de Rois comme on le voit par une Charte qui finit ainsi: *Actum anno Incarn. Dom.* MVIII, *regnante Roberto & Ludovico & Carloino.* (Pagi *ad an.* 990, *n.* VII.) L'an 990, à l'exemple de son pere, Guillaume abdiqua pour aller vivre dans la solitude. Il se retira d'abord comme lui au Monastere de S. Cyprien de Poitiers. Mais un démêlé qu'il eut avec l'Abbé, l'obligea de passer à l'Abbaye de S. Maixent, où il mourut le 3 Février 994 (V. S.) Il avoit épousé EMME ou EMMELINE, fille de Thibaut le Tricheur Comte de Blois, dont il eut deux fils, Guillaume, qui suit, & Ebles qui vivoit encore en 997. Emme fonda, l'an 990, l'Abbaye de Bourgeuil en Vallée. Quelque tems auparavant elle avoit commencé celle de l'Abbaye de Maillezais en Poitou. Mais elle interrompit cette entreprise à l'occasion suivante: il lui étoit revenu que son mari, logeant chez la Vicomtesse de Thouars, au retour d'un voyage de Bretagne, avoit eu commerce avec cette Dame. Furieuse de cette aventure, elle en fit des reproches sanglans à son époux qui tâcha vainement de l'appaiser. Elle résolut de s'en venger sur la Vicomtesse; &, l'ayant rencontrée dans la plaine de Talmont, elle la renversa de son cheval, l'accabla d'outrages, &, pour comble d'ignominie, la livra, pendant une nuit entiere, à la lubricité des gens de sa suite. Après ce coup, Emme redoutant à son tour le ressenti-

COMTES D'AUVERGNE.

GUILLAUME III, SURNOMMÉ TAILLEFER.

963. GUILLAUME III, surnommé TAILLEFER, Comte de Toulouse, paroît s'être emparé du Comté d'Auvergne après la mort de Guillaume Tête-d'Etoupe. Ce qui est certain, c'est qu'on n'apperçoit que lui qui en ait pris le titre depuis cette époque jusqu'en 979. C'est Pons, son fils, & non Pons, fils de Guillaume V, Comte d'Auvergne, comme le prétendent Justel & Baluze, qui ayant quitté sa femme pour en épouser une autre, fut excommunié vers l'an 1025 par l'Evêque de Clermont, & ensuite absous par le Pape sur un faux exposé, surprise dont le Concile de Limoges, tenu l'an 1031, fit de grandes plaintes au Pontife. Pons y est appellé Comte d'Auvergne, parce que son pere, qui ne mourut qu'en 1037, lui donna ce titre à cause de la Suzeraineté qu'il s'étoit réservée sur ce pays, en le cédant à titre de Comté aux Vicomtes de Clermont. (Vaissete, T. II, p. 570.)

GUI I.

979. GUI, fils de Robert II, Vicomte d'Auvergne, & d'Ingelberge, Dame de Beaumont dans le Châlonois, & petit-fils, par son pere, d'Astorg, qui commença la branche des Vicomtes d'Auvergne, fut pourvu, l'an 979, du Comté d'Auvergne par Guillaume Taillefer qui s'en réserva, comme on l'a dit, la suzeraineté. On ne peut dire combien de tems il vécut depuis cette promotion. Mais il n'existoit plus en 989. Gui avoit épousé une Dame nommée AUSINDE dont il ne laissa point d'enfans. (Baluze, *Hist. de la M. d'Auv.* T. I, p. 26.)

(1) L'Abbé Velli rapporte ceci à l'an 987, et donne tout l'avantage à Hugues Capet sur le Duc Guillaume: double méprise qu'il eût évitée s'il eût consulté les sources.

(2) En donnant à Guillaume II le surnom de Fierabras, nous suivons le commun des Historiens. Nous n'ignorons pas cependant que c'est à Guillaume III, son fils, qu'il est donné dans l'ouvrage de Pierre de Maillezais *de Antiquit. Eccles. Malleac.* On lit en effet dans le titre du deuxieme chapitre du premier livre où il traite de Guillaume III, *natus est Willelmus cognomento Fera-brachia.* Mais il est douteux si les titres des chapitres de cette production sont de l'auteur ou de quelque copiste.

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

ment de son mari, se sépara de lui, & se retira à Chinon, qui lui appartenoit en propre. Ils se réconcilierent ensuite; mais une nouvelle rupture qui survint entre eux, fut un des motifs qui déterminerent Guillaume à prendre le parti de la retraite. Etant près de sa fin, la cinquieme année de son entrée en religion, dit Pierre de Maillezais qui nous sert de guide, il fit venir sa femme, la pria d'oublier le passé, & la chargea, ainsi que Guillaume, son fils, qui étoit avec elle, de venger l'insulte que Boson, Comte de la Marche, venoit de lui faire en ravageant le Poitou. (*Petrus de antiquit. Malleac Eccles. l. 1, capp. 2 & 7.*) Nous ignorons combien de tems Emme survécut à son époux. Elle vivoit encore en 1004, comme on le voit par deux Chartes qu'elle signa cette année. (*Voy.* Aldebert I, & Boson II, *Comtes de la Marche.*)

Dans plusieurs actes passés à Poitiers du tems de Guillaume II, on trouve à la fin des signatures *Salomone PP*, ce que Besli rend par *Salomone Papa*, disant qu'alors y ayant un schisme à Rome, les Notaires du Poitou ne sachant quel étoit le véritable Pape, l'exprimoient par le nom vague de Salomon. Mais, le schisme qui s'éleva dans l'Eglise de Rome du tems de Guillaume II, ne dura que trois ans, & finit, l'an 965, à la mort du Pape Léon VIII. (*Voy.* les Papes.) Or il y a des actes postérieurs à cette époque où la signature dont il s'agit se rencontre. Il est de plus certain que sous le régne de Guillaume II il y avoit dans l'Eglise de S. Hilaire à Poitiers un Préchantre nommé Salomon, qui faisoit en même tems l'office de Notaire ou de Secrétaire du Chapitre. Ce Salomon se piquoit de savoir du grec, & affectoit de signer tantôt *Salomon Paraphonista*, tantôt *Salomon PP*, qui est la même chose en abrégé; d'autre fois il signoit Σαλωμων avec quelques paraphes devant & après, plus ou moins composés. C'est l'abréviation *PP.* qui a induit en erreur, 1° le Rédacteur du Cartulaire de S. Hilaire, qui, voyant que quelquefois dans les Bulles & autres actes on désignoit le Pape par ces deux lettres *PP.* a cru qu'elles signifioient la même chose à la suite du nom de Salomon, & y a substitué le mot entier *Papa;* 2° Besli, qui n'ayant connu les titres de S. Hilaire que par ce Cartulaire, a bonnement adopté la même erreur dont nous avons été désabusés nous-mêmes par feu D. Fontenaut qui avoit vu les originaux des titres de cette Eglise.

GUILLAUME III, COMTE DE POITIERS ET V^e DU NOM, DUC D'AQUITAINE, SURNOMMÉ LE GRAND.

990. GUILLAUME III, à qui ses qualités éminentes ont fait donner le surnom de GRAND, hérita de son pere, suivant Besli, les Comtés de Poitou, de Limosin, de Saintonge, du pays d'Aunis, avec le Duché d'Aquitaine. Il étoit déjà pourvu dès l'an 969 au plus tard, suivant Besli, de l'Abbaye de S. Hilaire. Un de ses premiers soins fut de relever son château de Gençai, que Boson II, Comte de la Marche, avoit ruiné sur la fin du régne de Fierabras. Boson, que cette place incommodoit, vint de nouveau l'assiéger. Mais Guillaume, ayant levé promptement une armée, lui livra bataille, & le défit complétement. Après cette victoire, il entra dans la Marche, assiégea la ville de Rochemaux, & s'en rendit maître. Il ne fut pas également heureux au siége de Bellac qu'il fit dans la suite, quoiqu'aidé, dit Adémar de Chabannois, de toutes les forces de l'Aquitaine & de celles de la France guerriere. Le Roi Robert s'y étoit rendu lui-même, & le siége néanmoins fut levé. Boson étant mort vers l'an 1006, le Duc épousa sa veuve ALMODIS, fille de Giraud, Vicomte de Limoges. L'an 1010, il fait construire en l'honneur de S. Pierre l'Abbaye de Maillezais, depuis convertie en Siége épiscopal, transféré dans le 17^e siécle à la Rochelle. Les Normands ayant fait, l'an 1018, une descente près de S. Michel-en-l'Herm, Guillaume alla au devant d'eux, les attaqua, & perdit la bataille par un stratagême des ennemis qui firent un grand nombre de prisonniers que le Duc racheta depuis à grands frais. L'an 1025, après la mort de l'Empereur Henri II, les Italiens, dont Guillaume étoit connu par les fréquens voyages qu'il faisoit à Rome, lui envoyerent offrir par une députation la Couronne d'Italie pour lui-même ou pour son fils: offre que le Roi Robert avoit déjà refusée. Guillaume le Grand, avant que de se décider, passa en Lombardie avec Guillaume II, Comte d'Angoulême, afin de conférer avec les Seigneurs du pays. Mais ne trouvant point en eux l'union qu'une affaire de cette importance demandoit, il se retira, & renonça à l'honneur qu'ils vouloient lui faire. L'an 1029, il embrassa la vie monastique à Maillezais, où il mourut le 31 Janvier 1030 N. S.) âgé de 61 ans. Ce Prince étoit honoré de tous les Souverains de l'Europe, qui lui envoyoient chaque annnée des Ambassades comme à leur égal. Tous les ans il faisoit un voyage par dévotion à Rome, ou à S. Jacques en Galice. Adémar dit que lorsqu'il arrivoit dans la capitale du monde chrétien, il y étoit reçu avec les mêmes honneurs & la même distinction que l'Empereur. Les Rois de France, de Navarre, d'Espagne & d'Angleterre, ne témoignerent pas moins de considération pour lui. Tous les ans ils lui faisoient des présens qu'il leur rendoit avec usure. Dans un siécle où l'ignorance étoit presque universelle même parmi les Ecclésiastiques, il cultiva les lettres, & ne se couchoit point qu'il n'eût donné les premieres heures de la nuit à la lecture. Les Savans trouverent en lui un nouveau Mécène. Il donna l'Abbaye de S. Maixent à Renaud, que sa sagesse fit surnommer Platon, & la tréforerie de S. Hilaire au célebre Fulbert, depuis Evêque de Chartres. Il avoit été marié trois fois; 1°, comme on l'a dit, avec ALMODIS, dont il eut Guillaume, qui suit; 2°, l'an 1004 au plus tard, avec BRISQUE, ou SANCIE, sœur & non fille de Sanche Guillaume, Duc de Gascogne, dont elle fut héritiere. Cette Princesse lui donna deux fils, Eudes, Duc de Gascogne, & Thibaut mort en bas âge; 3°. Guillaume le Grand eut pour derniere femme AGNÈS, fille d'Otte Guillaume, Comte de Bourgogne. Les Historiens modernes s'accordent à mettre ce dernier mariage en 1023; mais il date au moins de cinq ans plutot, suivant une Charte de Guillaume, donnée en faveur des Clunistes au mois de Mars 1018, & signée par la Comtesse Agnès: *S. Agnetis Comitissæ.* (*Gall. Chr. no.*

COMTES D'AUVERGNE.

GUILLAUME IV.

989. GUILLAUME IV, frere de Gui, lui succéda, l'an 989 au plus tard, dans le Comté d'Auvergne. Une Charte, qu'il date du régne de Charles, frere du Roi Lothaire, montre qu'il fut attaché à ce Prince, du moins dans le commencement de ses contestations avec Hugues Capet pour la Couronne de France. Il mourut au plus tard l'an 1016. Ce Prince avoit épousé HUMBERGE, dont il eut Robert, qui suit, Etienne, qui fut Evêque de Clermont, & Guillaume dont on ne sait que le nom (Baluze.)

ROBERT I.

1016, au plus tard. ROBERT I, fils aîné de Guillaume IV, possédoit le Comté d'Auvergne en l'an 1016; cette époque est la seule que l'on connoisse de son gouvernement. Il avoit épousé HERMENGARDE, fille, non de Guillaume I, Comte d'Arles, comme le prétend Ruffi, mais de Guillaume Taillefer, Comte de Toulouse. (Vaissete.) De ce mariage il eut Guillaume qui suit, & Hermengarde, mariée a Eudes II, Comte de Champagne. Le Comte Robert mourut au plus tard l'an 1032. M. Baluze observe qu'il prenoit le titre de Prince d'Auvergne, en quoi il fut imité par son fils.

GUILLAUME V.

1032. GUILLAUME V, fils de Robert, lui succéda au plus tard, l'an 1032, dans le Comté d'Auvergne. Cette année, 2^e du Roi Henri I, il souscrivit une Charte d'un nommé Gérard, par laquelle il donnoit certains biens à l'Eglise de Clermont, pour accomplir la pénitence que l'Evêque de Clermont lui avoit imposée, on ne dit point pour quel crime. Guillaume, l'an 1044, donna, du consentement de sa femme & de ses enfans, à la même Eglise, la monnoie & les monétaires, c'est-à-dire les émolumens de la monnoie & le droit de la faire battre. L'an 1059, il assista au Sacre du Roi Philippe I, célébré le 23 Mai dans l'Eglise de Reims. Il ne survécut pas beaucoup à cet événement, étant mort au plus tard vers le commencement de l'an 1060. Guillaume avoit épousé PHILIPPINE, fille d'Etienne, Comte de Gévaudan, dont il eut Robert qui lui succéda; Guillaume, qui mourut avant sa mere, sans laisser d'enfans; Etienne, qu'on fait mal-à-propos Evêque de Clermont; Begon, dont on ne connoît que le nom; Pons, différent, comme on l'a prouvé ci-dessus, de Pons qui prenoit le titre de Comte d'Auvergne. Guillaume V eut de plus une fille nommée comme sa mere, & mariée avec Archambaud IV, Sire de Bourbon. (André Favin, *Hist. de Navarre*, p. 321; Justel, *hist. d'Auv.* p. 30.)

ROBERT II.

1060. ROBERT II tint le Comté d'Auvergne depuis la mort de Guillaume, son pere, jusqu'en 1096, & peut-être au-delà; mais on ne voit plus de traces de son existence depuis cette époque. Il avoit épousé, l'an 1051, BERTHE, fille unique de Hugues I, Comte de Rouergue & de Gévaudan. Robert hérita de ces Comtés, au nom de sa femme, après la mort de son beau-pere. Mais Berthe étant décédée, l'an 1065, sans laisser d'enfans, Guillaume IV, Comte de Toulouse, &

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

T. II, *prob. col.* 330.) Cette Princesse fit le Duc son mari pere de Pierre-Guillaume, de Gui-Geofroi, nommé aussi Guillaume; & d'Agnès, femme de l'Empereur Henri III. La Duchesse Agnès épousa, en secondes noces, Geofroi-Martel, Comte de Vendôme, puis d'Anjou. C'est elle que son premier époux, dans la Charte d'une donation qu'il fit l'an 1027 à l'Abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, appelle Aremberge. Mais il faut remarquer que cette piece n'existe plus que dans un *vidimus* de Henri III, Roi d'Angleterre, dont le Secrétaire n'ayant apperçu dans l'original qu'un A. pour désigner le nom de la femme de Guillaume, aura vraisemblablement mis Aremberge au lieu d'Agnès. (Voy. *Gall. Chr. ibid. col.* 268.) Agnès, après la mort de Geofroi-Martel, retourna dans le Poitou pour y fixer sa demeure, comme le témoignent un grand nombre d'actes qu'elle y souscrivit, & dont le dernier est de l'an 1064. (*Cartul. de S. Maixent*, fol. 220.)

GUILLAUME IV, COMTE DE POITIERS, DIT LE GRAS, VIe DU NOM, DUC D'AQUITAINE.

1029. GUILLAUME IV, surnommé le GRAS, fils de Guillaume le Grand & d'Almodis, succéda, par droit d'aînesse, à son pere dans tous ses Etats, comme aussi dans l'Abbaye de S. Hilaire, l'an 1029, après sa retraite au Monastere de Maillezais. On seroit même porté à croire que son pere lui auroit remis la puissance comtale dès l'an 1025, d'après une Charte conservée au Cartulaire de S. Maixent (fol. 227), par laquelle il décharge cette Abbaye du droit d'arriere-ban que sa mere Almodis lui avoit imposé. En effet dans cet acte donné du vivant de l'Abbé Renaud mort au commencement de l'an 1026, on lit à la tête des souscriptions, *S. Willelmi Comitis. S. Willelmi patris ipsius*, dont la premiere ne peut marquer que Guillaume le Gras. Pourquoi donc celui-ci prend-il seul le titre de Comte? Quoi qu'il en soit, on a des actes postérieurs à l'an 1025 & même à l'an 1028, où Guillaume le Grand paroît avec le même titre; ce qui prouve que s'il avoit abandonné pendant quelque tems le gouvernement à son fils, il l'avoit ensuite repris. L'an 1034 & non 1033, comme le marque la Chronique de S. Aubin d'Angers, Geofroi-Martel, Comte de Vendôme, déclara la guerre au Duc Guillaume par rapport à la Saintonge, qu'il prétendoit lui appartenir du chef de son aïeule. L'armée du Comte de Vendôme commandée par un vaillant Capitaine nommé Lisoie, après avoir ravagé le Loudunois & le Mirabalois, pénétra jusqu'à Poitiers, dont elle brûla les fauxbourgs. Le Duc cependant rassembloit la sienne. Les deux Princes, le 20 Septembre de la même année, se livrerent, près de Moncontour, une bataille où le Duc, abandonné d'une partie de ses troupes, qui prit la fuite au milieu de l'action, fut fait prisonnier. Sa captivité fut de trois ans & demi ou environ, pendant lequel tems le Comte & la Comtesse de Vendôme exercerent toute l'autorité ducale dans l'Aquitaine. Nous avons un acte qu'il fit dans sa prison, par lequel il déclare qu'ayant beaucoup fait de mal à l'Abbaye de S. Maixent, au lieu de la protéger comme il devoit, il lui donne pour l'indemniser, & pour obtenir du ciel par ce don sa liberté, la forêt d'Ariezhun, du consentement de la Comtesse, sa femme. (*Cartul. de S. Maix.*) L'acte n'est point daté; Guillaume fut racheté par EUSTACHIE son épouse, fille de Berlai ou Bellai, Seigneur de Montreuil, moyennant la cession des Comtés de Saintes & de Bordeaux, avec une somme considérable en argent dont les Eglises du Duché payerent la meilleure part. Guillaume, suivant le continuateur de l'Histoire de Bede, (l. 3, c. 3.) ne survécut que trois jours à sa délivrance, & mourut, en s'en revenant, des maux qu'il avoit endurés dans sa prison. Ce fut par conséquent dans le mois de Mars 1038; car nous avons une Charte d'un nommé Rainaud en faveur de l'Abbaye de S. Jean d'Angeli, qu'il souscrivit avec Eudes, son frere, Duc de Gascogne, au mois de Mars 1038 dans l'un par conséquent des trois jours qu'il vécut depuis sa délivrance. Son corps fut inhumé à Maillezais. Sa femme, Eustachie, dont il ne laissa point d'enfans, lui survécut au moins jusqu'en 1058, comme le prouvent des actes qu'elle souscrivit cette année là. Elle fut enterrée à Poitiers, dans l'Eglise de Notre-Dame-la-Grande.

EUDES, OU ODON, COMTE DE POITIERS ET DUC D'AQUITAINE.

1038. EUDES ou ODON, fils de Guillaume le Grand, & de Brisque, sa 2e femme, sœur de Sanche-Guillaume, Duc de Gascogne, succéda, l'an 1038, à Guillaume, son frere, dans le Duché d'Aquitaine & le Comté de Poitiers. Quelque tems auparavant il étoit devenu, du chef de sa mere, l'héritier & le successeur de Bérenger, Duc de Gascogne. Mais Geofroi-Martel retenoit le Comté de Bordeaux & la ville de Saintes au nom de ses beaux-fils, auxquels cependant il ne rendit jamais Saintes. Eudes prit les armes pour recouvrer cette portion de l'héritage qu'il prétendoit lui appartenir. Le sort de la guerre lui fut aussi funeste qu'à son prédécesseur. Après avoir échoué devant le château de Gormond, au pays de Gastines, qu'il avoit assiégé, il fut tué devant celui de Mauzé dans l'Aunis le 10 Mars 1039. Ce Prince mourut sans lignée, & peut-être sans avoir été marié. Il fut inhumé à Maillezais. (*Voy.* Geofroi-Martel, *Comte de Vendôme & d'Anjou.*)

GUILLAUME V, COMTE DE POITIERS, VIIe DU NOM, DUC D'AQUITAINE, SURNOMMÉ AIGRET, OU LE HARDI.

1039. GUILLAUME V, fils de Guillaume le Grand & d'Agnès, succéda sans contradiction à Eudes, son frere, dans le Duché d'Aquitaine, mais non dans celui de Gascogne, dont Bernard II, Comte d'Armagnac, s'empara. Il s'appelloit Pierre de son nom de baptême, & prit le nom de Guillaume à son inauguration. Il se donnoit

COMTES D'AUVERGNE.

Raymond de S. Gilles, ses cousins au quatrieme degré, prétendirent lui succéder dans ses domaines par la proximité du sang. Rien ne paroissoit plus juste. Cependant Robert leur disputa cette succession, & fit ses efforts pour se maintenir dans la possession du Rouergue & du Gévaudan; cette querelle occasionna une longue guerre dont le Rouergue fut le principal théatre : elle finit en 1079 par le désistement de Robert. Dans le cours de ces hostilités il épousa en secondes noces, l'an 1069, au plus tard, JUDITH, sœur, & non fille de Pierre, Comte de Melgueil, dont il eut Guillaume, qui suit; & Judith, qui, ayant été mariée, l'an 1076, au B. Simon, Comte de Crépy en Valois, se fit Religieuse à l'exemple de ce Prince, qui embrassa la vie monastique à S. Claude.

GUILLAUME VI.

1096 au plutôt. GUILLAUME VI, fils & successeur de Robert II, appellé Comte de Clermont du vivant de son pere, partit, l'an 1102, avec l'élite de la Noblesse d'Auvergne pour la Terre-Sainte. Les noms d'une partie de ces Preux nous ont été conservés dans une ancienne notice. Ce sont Arnaud de Bréon, Seigneur de Mardogne, Arnaud d'Apchon, Jean de Murat, Louis de Pondonas, Louis de Montmorin, Jacques de Tournemire, Léon de Dienne, le Seigneur de Beaufort, le Baron de la Tour. A ce corps de Seigneurs auvergnats se joignirent Bernard-Aton, Vicomte d'Albi, Aicard de Marseille, Bérenger de Narbonne, & grand nombre d'autres Nobles de Languedoc & du voisinage. On ignore la route qu'ils prirent & le tems précis de leur arrivée en Palestine. Mais il est certain qu'ils avoient joint Raymond de S. Gilles & qu'ils faisoient avec lui le blocus de Tripoli au commencement de l'an 1103. Ce fut alors que ce Prince donna la moitié de la ville de Gibelet, située entre Tripoli & Beryte, à l'Abbaye de S. Victor de Marseille, en considération du Légat Richard qui en étoit Abbé. Le nom de Guillaume, Comte d'Auvergne, se rencontre dans les souscriptions de l'acte de cette donation, & il y est même dit que ce fut par son conseil qu'elle fut faite. Le séjour de ce Comte en Palestine fut long, & on ne voit pas de monument qui fasse mention de son retour en France avant l'an 1114. L'Evêque de Clermont, partageoit l'autorité temporelle avec le Comte dans cette ville. Guillaume voulant y dominer seul, se rendit maître, l'an 1121, de l'Eglise Cathédrale par la trahison du Doyen, la fortifia contre l'Evêque, & par cette conduite violente obligea le Prélat d'aller implorer le secours du Roi Louis le Gros. Ce Monarque se rendit en Auvergne à la tete d'une armée, & réduisit le Comte à faire satisfaction à l'Evêque. Mais cinq ans après, Guillaume recommença les hostilités. Il avoit senti dans la premiere guerre la supériorité des armes du Monarque.

Pour mieux faire sa partie il engagea le Duc d'Aquitaine à prendre sa défense, en le reconnoissant pour son Suzerain. Louis le Gros, plus diligent que le Duc, entra le premier en Auvergne au mois de Juillet, accompagné de Charles, Comte de Flandre & de plusieurs autres de ses vassaux. Il débuta par le siége de Montferrand. Les assiégés, dans une sortie, tomberent dans une embuscade & furent pris par Amauri, Comte de Montfort,

COMTES DE POITIERS, ET DUCS DE GUIENNE OU D'AQUITAINE.

aussi le surnom d'Aigret, *Acerrimus*, comme on le voit par deux de ses Diplômes rapportés par Besli. La Chronique de S. Maixent le surnomme le HARDI. L'an 1043, Geofroi-Martel, alors Comte d'Anjou, son beau-pere, lui déclara la guerre, vraisemblablement pour l'obliger à donner une part dans ses Etats à son frere On voit effectivement que Guillaume & Geofroi-Martel ayant fait la paix l'année suivante, Agnès, femme en secondes noces du second, & mere en premieres de Guillaume, vint à Poitiers, & engagea les Etats, qu'elle fit assembler, à donner des terres vers la Gascogne à Gui-Geofroi, son deuxieme fils du premier lit. Gui sut tellement s'étendre que, l'an 1052, au plus tard (& non 1070 comme le marque Besli) il obligea Bernard II, dit Tumapaler, Comte d'Armagnac, après l'avoir défait dans une bataille, à lui céder, pour la somme de quinze mille sous, le Duché de Gascogne dont il s'étoit emparé après la mort du Duc Eudes. Il contraignit même Guillaume Aigret, vers le même tems, à l'associer au titre de Duc d'Aquitaine. (*Voy.* Bernard II, *Comte d'Armagnac.*) L'an 1058, nouvelles brouilleries entre le Duc Guillaume & Geofroi-Martel. Le premier, faisant cette année le siége de Saumur où le deuxieme s'étoit renfermé, y fut attaqué d'une dyssenterie qui l'obligea de retourner à Poitiers. Il y mourut dans l'Automne de la même année 1058. Guillaume avoit épousé ERMESSINDE, dont il ne laissa point d'enfans. Cette Princesse, l'an 1062, alla joindre à Rome l'Impératrice Agnès sa belle-sœur; mais s'ennuyant de ce séjour elle revint mourir en France.

GUILLAUME VI, COMTE DE POITIERS, VIII^e DU NOM, DUC D'AQUITAINE.

1058. GUI-GEOFROI, Duc de Gascogne, second fils de la Duchesse Agnès & de Guillaume le Grand, en succédant à son frere prit, à son exemple, le nom de GUILLAUME. Mais dans les Chartes il n'est jamais désigné que par son premier nom, & même au commencement de sa régence il ne s'appelloit lui-même que Gui. Du vivant de son frere Guillaume Aigret, il avoit servi le Roi de France Henri I dans ses guerres contre le Duc de Normandie. Il assista, l'an 1059, en qualité de Duc de Guienne, ou d'Aquitaine, au Sacre du Roi Philippe I. Il eut le premier rang après le Clergé dans cette cérémonie, dont la relation le nomme Gui, Duc d'Aquitaine; mais ce rang eût appartenu au Duc de Normandie s'il eût été présent. S'étant brouillé, l'année suivante, avec Hugues V, Sire de Luzignan, il lui déclara la guerre & vint l'assiéger dans son château. Hugues ayant été tué à la porte de la place, le 8 *Octobre de la même année*, son fils, Hugues le *Diable*, fit la paix avec le Duc. Le Roi de France avoit dans le Poitou ses Officiers comme le Comte. Sur les plaintes portées contre eux au S. Siége par l'Evêque de Poitiers, à cause des vexations qu'ils exerçoient dans les terres de son Eglise, le Pape Nicolas II écrivit à ce Prélat pour l'exhorter à tenir ferme pour la défense des opprimés, & lui donna pouvoir de procéder contre les oppresseurs, par la voie des censures, » nonobstant, dit-il, les privileges accordés à » notre cher fils Philippe, l'illustre Roi de France, ou aux Rois ses prédécesseurs «. Cette lettre est datée de la deuxieme année du Pontificat de Nicolas, le 7 des Ides (9^e jour) de Mars; ce qui revient à l'an 1061. (*Cartul. de la Cathédr. de Poitiers*, *dit* le Grand Gautier, fol. 85.) Le silence que le Pontife garde dans ce bref sur la conduite des Officiers du Comte, prouve qu'ils n'avoient aucune part aux injustices de ceux du Roi. La même année, Foulques le Rechin & Geofroi le Barbu, neveux & successeurs de Geofroi-Martel, se brouillerent avec Guillaume, au sujet de la ville de Saintes, qu'il vouloit leur enlever, prétendant que Geofroi-Martel n'en avoit été qu'usufruitier. Les deux freres, au premier desquels Saintes étoit échu en partage, ayant réuni leurs forces, vinrent attaquer Guillaume dans ses Etats. Le Duc, étant allé à leur rencontre, fut battu, le 20 Mars, près de Chef-Boutonne. La Chronique de Maillezais met cette bataille, qui fut suivie de la prise de Saintes, un mardi, fête de S. Benoît. Cette fête tomboit néanmoins le mercredi en 1061; mais les fêtes commençoient alors dès les 3 heures après midi de la veille, pour finir à pareille heure du lendemain. Guillaume eut sa revanche l'année suivante, (l'Auteur du *Gesta Cons. Andeg.* dit en 1066,) & reprit Saintes, dont les habitans & la garnison se rendirent à discrétion. De là il conduisit en Espagne, contre les Sarazins, son armée fortifiée d'une multitude de Normands. Il battit ces Infideles l'an 1063, leur enleva la ville de Balbastro, & fit de grands dégâts dans le pays. Mais la disette des vivres l'empêcha de poursuivre ses conquêtes, & l'obligea de ramener son armée en France. (Sigebert.) Guillaume eut la dévotion du tems, & se fit un devoir de visiter les lieux saints. L'an 1066, il fit un pélerinage à Rome, suivant la date d'une Charte par laquelle un nommé Pierre, frere de Béraud, donne une femme serve avec toute sa famille à l'Abbaye de S. Maixent: *hæc autem facta sunt*, y est-il dit, *anno quo primùm adiit Dux Pictavorum Wido peregrinus partes Romæ, atque exiit de sua captione Aymericus Vicecomes* (Thoarcensis) *millesimo sexagesimo sexto.* (*Cartul. de S. Maix.* fol. 134.) Guillaume, l'an 1068, prit de nouveau les armes contre Foulques le Rechin, pour la défense de Geofroi le Barbu, frere de ce Comte, qui le retenoit en prison pour la seconde fois. Le Duc brûla le château de Saumur avec le fauxbourg & l'Abbaye de S. Florent le 27 Juin de cette année, & non pas le 26 Juin 1069, *comme le marque le P. Labbe. Il alla ensuite mettre le siége devant* le château de Luçon, qu'il prit & traita de même que celui de Saumur. Le Monastere de Notre-Dame, renfermé dans l'enceinte de la place, eut aussi le sort de l'Abbaye de S. Florent. (*Chron. Malleac.*)

Deux freres, nommés Clair & David, réclamoient des terres de leur patrimoine, dont avoient joui le pere & la mere du Comte Gui-Geofroi. Convaincu de la justice de leur demande, il les leur rendit, & pour les en investir de nouveau, » il ramassa, dit l'ancienne notice que nous avons de » ce fait, un jonc verd, *scirpum viridem;* car les planchers de la maison, ajoute-t-elle, étoient fraî- » chement jonchés de joncs, comme nous avons coutume de faire lorsque nous recevons quel- » que personne puissante, ou quelque ami : *nam domus erat junculata, sicut solemus facere,* » *quando aliquem personæ potentis vel aliquam personam potentem, vel dominum suscipimus* » *vel amicum.* Alors avec ce même jonc il fit aux deux freres la donation ou plutôt la restitution » qu'ils désiroient, l'an de l'Incarn. 1068, le x des Cal. de Juin «. (Bignon, *notes sur le ch. 13 du 5. liv. des formules de Marculfe.*) Tels étoient alors & ont été encore long-tems depuis les tapis de pieds dans les appartemens des grands Seigneurs. Encore n'étoit-ce que pour l'été; car en hiver on les jonchoit de paille, comme on faisoit aux Eglises le samedi au soir pour le lendemain.

L'an 1073 (& non 1068, comme le marque, par une erreur de copiste, la Chronique de

COMTES D'AUVERGNE.

qui les fit conduire au quartier du Roi.

Pour réponse aux offres qu'ils firent d'une forte rançon, Louis leur fit couper une main & les renvoya ainsi mutilés dans la place. Ce spectacle y répandit la terreur, & détermina les assiégés à se rendre. Le Duc d'Aquitaine étant arrivé en Auvergne sur ces entrefaites, le Roi marcha à sa rencontre. Mais la belle ordonnance de l'armée royale effraya le Duc & son vassal. Le premier envoie des Ambassadeurs au Roi pour lui dire de sa part : » Sire, le Duc d'A- » quitaine, votre homme, » vous souhaite toute sorte » d'honneur & de prospérité. » Ce qu'il prend la liberté de » vous demander, c'est que Vo- » tre Majesté daigne recevoir » son hommage & lui conser- » ver son droit. Car la même » justice qui impose la loi de » la soumission au vassal, exige » du Suzerain une domina- » tion équitable. Si le Comte » d'Auvergne, qui releve de » moi comme je releve de » vous, a commis quelque dé- » lit à votre égard, je suis tenu » de le représenter au tribunal » de votre Cour; c'est ce que » je n'ai jamais empêché, & » ce que j'offre actuellement » de faire, vous priant de » vouloir bien agréer cette » offre; & afin que vous n'ayez » aucun doute à ce sujet, je » suis prêt à vous donner des » ôtages, si les Grands du » Royaume le jugent à pro- » pos. » Le Roi, dit Suger de qui nous tenons ce récit, ayant délibéré là-dessus avec les Seigneurs de sa suite, reçut les ôtages, & marqua un jour aux parties pour venir plaider devant lui à Orléans. L'Evêque & le Comte prévinrent le jugement de la Cour par un accommodement. (Suger, Meyer, Besli, Louvet.) Guillaume mourut au plus tard en 1136. Il avoit épousé, l'an 1086 ou 1087, EMME, fille de Roger, Comte de Sicile. Voici comment ce mariage se fit, suivant un Auteur du tems. » Le » Roi Philippe I, dit-il, ayant » formé le dessein de répudier » la Reine Berthe, envoya des » Ambassadeurs au Comte de » Sicile pour lui demander en » mariage Emme, sa fille. Le » Comte, flatté de la demande » du Roi, équipa une flotte, » & fit partir sa fille avec une » dot & des présens considéra- » bles, & l'envoya à S. Gilles » au Comte Raymond, son » gendre, pour la remettre au » Roi qui devoit l'aller rece- » voir dans ce lieu. Raymond, » informé que le véritable des- » sein de Philippe étoit de se » saisir des trésors que la Prin- » cesse de Sicile devoit appor-

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

Maillezais) Gui-Geofroi, ou Guillaume, fonda aux portes de Poitiers le Monastere de Moustier-Neuf, qu'il mit quelques années après sous la jurisdiction de S. Hugues, Abbé de Cluni. L'année suivante, le Pape Grégoire VII, informé de la conduite simoniaque du Roi Philippe I, dans la collation des Bénéfices, écrivit au Duc d'Aquitaine pour l'engager à faire à ce sujet des remontrances au Monarque, & le menacer de sa part non-seulement de l'excommunication, mais de la perte de sa Couronne, en déliant ses sujets de leur serment de fidélité. On ne voit pas quel usage Guillaume fit de cette étrange lettre, conforme à d'autres que Grégoire adressa sur le même sujet à divers Evêques de France. Guillaume, la même année, fit restitution du village nommé Santun à l'Abbaye de Maillezais, qui l'avoit reçu de ses pere & mere, & que son frere avoit enlevé à ce Monastere pour le donner à Thibaut Chabot; ce qui avoit attiré sur celui-ci les foudres de Rome qu'il brava jusqu'à la fin de ses jours. La Charte de cette restitution, conservée dans les Archives de l'Evêché de la Rochelle, renferme plusieurs époques, dont la premiere est du 3 Mars 1074, au château de S. Maixent, la 2^e^ est celle de la confirmation de cette restitution, du 9 Avril suivant, dans le château de Vouvent, *in Volventi castro;* la 3^e^ celle d'une nouvelle confirmation faite long-tems après par le Duc Guillaume IX. Tel étoit l'ancien usage de confirmer les premieres Chartes par des additions qu'on plaçoit à la suite du même acte. L'an 1079, le Duc d'Aquitaine déclara la guerre à Guillaume IV, Comte de Toulouse; mais celui-ci, étant venu à sa rencontre, le défit devant Bordeaux, & lui tua cent Chevaliers des plus distingués de son armée. L'Historien qui rapporte ce fait (assez douteux) ajoûte que le Comte de Toulouse attaqua celui de Poitiers en trahison, & que ce dernier en fut si irrité, qu'il vint jusqu'à Toulouse à la tête de tous ses vassaux pour en tirer vengeance, qu'il ravagea les environs de la ville, la prit, & la rendit bientôt après. L'an 1081, mécontent d'Aimar III, Vicomte de Limoges, Guillaume assiégea cette ville & brûla les Eglises situées autour du château. Il assista, l'an 1080, avec les Grands d'Aquitaine au Concile de Bordeaux dont il confirma les actes. Enfin, l'an 1086, il termina ses jours au château de Chizé le 24 Septembre, suivant les Chroniques de Maillezais & de Vézelai, appuyées des monumens de l'Abbaye de Moustier-Neuf. D'un autre côté nous trouvons dans le Cartulaire de S. Maixent une Charte datée de l'an 1087, *regnante Rege Philippo in Francia, Goffredo Duce in Aquitania.* C'est l'acte de la vente faite d'une terre appellée de *Corsiolo*, à un nommé Pierre, fils de Martin Esperun. Cette date est confirmée par la Charte de l'engagement fait par Pierre de Nieul, de la Prévôté de Quadruvie à l'Eglise de Limoges sous le régne de Philippe I. *Facta est*, y est-il dit, *hæc scriptio Kal. Maii lunâ xxv, in anno quo mortuus est Guillelmus Dux;* ce qui marque l'an 1087, où le 25 de la lune tomboit au premier Mai. (*Archiv. de S. Et. de Limoges.*) Guillaume, ou Gui Geofroi, fut inhumé dans l'Eglise de Moustier-Neuf sous un superbe mausolée de marbre, que la chûte de la voûte détruisit en 1643. On y en substitua depuis un autre de pierre. Il est le premier Duc d'Aquitaine qui ait pris le titre de Prince de Talmont, ce qui n'a pu commencer qu'après la mort de Guillaume & de Pepin, enfans de Guillaume le Chauve, Prince de Talmont, c'est-à-dire après l'an 1059. (*Gall. Chr. no.* T. II, col. 1428.) Le Duc Guillaume avoit épousé, 1° N. fille d'Aldebert II, Comte de Périgord, qu'il répudia, l'an 1058, pour cause de parenté; 2° MATHEODE, qui lui donna une fille, nommée Agnès, mariée, l'an 1074, à Alfonse VI, Roi de Castille & de Léon, répudiée comme le fut sa mere, sous prétexte de parenté, en 1080, puis remariée à Hélie, Comte du Maine. Guillaume, après la répudiation de Mathilde, arrivée l'an 1068, contracta un troisieme mariage avec HILDEGARDE ou ALDEARDE, fille de Robert I, Duc de Bourgogne, selon la Chronique de Maillezais. Cette Princesse qui vécut jusque vers 1120, suivant la Charte d'une donation qu'elle fit cette année au Monastere de Moustier-Neuf (*Gall. Chr. no.* T. II, *prob.* col. 355), lui donna deux fils, Guillaume, qui suit, & Hugues qui vivoit encore en 1129. Le Duc Guillaume fut encore sommé par le Pape Grégoire VII de se séparer de sa troisieme femme l'an 1073, & toujours pour cause de parenté. (*Voy.* le Concile de Poitiers de l'an 1073.)

GUILLAUME VII, DIT LE JEUNE, IX^e^ DU NOM, DUC D'AQUITAINE.

1087. GUILLAUME VII, né le 22 Oct. 1071, surnommé le JEUNE (& non le VIEUX) dans toutes les Chartes du Poitou qui nous ont passé sous les yeux, succéda dans les Comtés de Poitiers & les Duchés d'Aquitaine & de Gascogne à Guillaume VI, ou Gui-Geofroi, son pere. Ses vassaux se prévalant de sa jeunesse, lui susciterent des affaires afin de rendre les leurs meilleures. Guillaume vint à bout de les mettre à la raison. Ce fut apparemment pour arrêter leurs incursions, qu'il fit bâtir le château de Benun ou Benaon, aujourd'hui détruit, dont la fondation étoit récente en 1096, comme le témoigne la souscription suivante d'une Charte qu'il y fit expédier: *Anno* MXCVI, *Guillelmus Aquitanorum Dux apud Castellum meum novum Benaum.* (Besli, p. 413.) Dans une Assemblée de Prélats & de Barons qu'il tint cette même année à Bordeaux, il donna une autre Charte, datée du 25 Mars, où il prenoit les titres de Duc d'Aquitaine & de Comte de Toulouse. Deux ans après (l'an 1098) il réalisa le dernier de ces titres par une invasion qu'il fit dans le Toulousain, dont il s'empara, tandis que Raymond IV, Comte de S. Gilles, étoit à la Croisade. Mais, l'an 1100, il abandonna ce riche domaine pour des raisons qu'on ignore; ce fut vraisemblablement parce qu'il y fut contraint par les amis de Bertrand, fils de Raymond. On a parlé sur le Concile de Poitiers tenu l'an 1100, de l'opposition qu'il fit dans cette Assemblée à l'excommunication qu'on voulut y prononcer contre le Roi Philippe I. Il prit la croix cette même année à Limoges, & partit l'an 1101, pour la Terre-Sainte, à la tête de 260,000 combattans, ou de 300 mille, suivant Orderic-Vital. Du nombre des Chefs qui conduisoient avec lui cette prodigieuse armée, ou, pour mieux dire, cette multitude confuse de volontaires sans ordre, sans discipline, étoient Hugues le Grand, frere du Roi Philippe I, Hugues de Luzignan, Etienne, C^te^ de Blois, Etienne, C^te^ de Bourgogne, Geofroi de Preuilli, Comte de Vendôme, Harpin, Vicomte de Bourges, & Geofroi de l'Étenduere, dont la famille se distingue encore de nos jours dans le service de la Marine. Ayant pris leur route par l'Allemagne, ils y furent joints par Welphe, Duc de Baviere, & par Ide, Marquise d'Autriche, qui s'étoit aussi mis en tête d'aller cueillir des lauriers en Palestine. Au sortir de l'Allemagne ils traverserent la Hongrie, & étant parvenus en Bulgarie, ils prirent querelle avec le Duc du pays, qu'ils insulterent, & qui leur ferma le passage d'Andrinople. Il y eut là un grand combat entre les Croisés & les Bulgares joints aux Patzinaces & aux Comains qui étoient au service de l'Empereur. Plusieurs Seigneurs y perdirent la vie, d'autres furent pris. Mais le Duc des

COMTES D'AUVERGNE.

» ter avec elle pour sa dot, » & non pas de l'épouser, » songea à ses propres intérêts. Il reçut Emme avec » honneur; mais sous prétexte de vouloir la marier » avec quelque grand Seigneur au défaut du Roi, » il envoya demander aux » Capitaines des vaisseaux, de » la part de la Princesse, » qu'on lui remît l'argent » qu'elle avoit apporté avec » elle, dans la vue de s'en » emparer. Ces Officiers se » doutant de quelque supercherie, levent aussitôt l'ancre, laissant la Princesse » entre les mains de Raymond, & retournent en » Sicile avec leurs trésors. » Raymond, quoique trompé dans son attente, en » agit cependant très bien » avec sa belle-sœur, & la » maria avec le Comte de » Clermont. » (*Gauf. Malaterra*, l. 6, c. 8.) Il faut avouer, quoi qu'en dise un judicieux Moderne (Vaissete, *Hist. de Lang.* T. II, p. 270) que les circonstances dont est orné ce récit, ont bien l'air d'un roman. Reconnoît-on dans le personnage qu'on fait jouer au Roi Philippe I le caractere de franchise que l'histoire donne à ce Prince? Que l'amour l'ait jetté dans de grands écarts, on ne peut en disconvenir; mais que l'avarice l'ait porté à commettre l'action d'un infâme corsaire, c'est ce qu'on ne peut se persuader sur le témoignage isolé d'un Ecrivain étranger. Bornons-nous donc à dire que Robert, pour lors Comte de Clermont, épousa Emme de Sicile, par l'entremise du Comte de Toulouse, beau-frere de cette Princesse. Les enfans qu'elle lui donna sont Robert, qui suit; & Guillaume.

ROBERT III.

1136 au plus tard. ROBERT III, fils du Comte Guillaume VI, jouissoit du Comté d'Auvergne l'an 1136. Il transigea cette année avec les Chanoines de Brioude, sur des prétentions qu'il avoit poursuivies contre eux les armes à la main. On ne connoît aucun autre événement de sa vie, non plus que la date de sa mort. Il avoit épousé MARCHISE, fille de Guigues IV, Comte d'Albon, qui lui apporta en dot les terres de Voreppe & de Varacieu en Dauphiné. De ce mariage naquit un fils, qui suit. (Baluze.)

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

Bulgares ayant été fait prisonnier, donna lieu à un accommodement qui se fit le jour même. Le Duc accorda le passage & des guides aux Croisés jusqu'à Constantinople. Arrivés devant cette ville, ils y rencontrerent, dit-on, Raymond, Comte de Toulouse, qui étoit venu de Syrie. Mais D. Vaissete prouve par Guillaume de Tyr que cette rencontre n'eut point lieu, Raymond pour lors étant déjà parti avec une autre armée de Croisés, qui fut presque entiérement détruite en Asie par les Turcs. Celle du Duc d'Aquitaine n'eut pas un meilleur sort. Ayant passé le Bosphore dans le tems de la moisson, elle éprouva bientôt après une cruelle disette par la précaution que les Turcs avoient prise de mettre le feu dans les champs, & de boucher les puits & les fontaines pour l'empêcher de subsister. Enfin ayant surpris cette armée, ils en firent un si grand carnage, que tout ce qui resta fut dispersé. Le Duc Guillaume se trouvant alors sans armée, sans équipage & dénué de tout, continua sa route à pied, mendiant son pain par les chemins & arriva avec six hommes seulement à Antioche, où il fut bien reçu par le Prince Tancrede. De là étant allé joindre au printems suivant le Comte de Toulouse, il fit avec lui le siége de Tortose, qui fut prise avant Pâque.

Guillaume se rendit à Jérusalem pour y célébrer cette solemnité; après quoi il alla s'embarquer à Joppé pour retourner en Europe. Mais ayant été surpris en mer d'une violente tempête, il fut jetté sur les côtes de Syrie & alla débarquer au port d'Antioche. De là il revint à Jérusalem avec Tancrede au mois de Septembre suivant, pour aider le Roi Baudouin à faire le siége d'Ascalon, que ce Prince entreprit, & qu'il fut contraint de lever. Le Duc alors se rembarqua de nouveau, & arriva au commencement de l'an 1103 dans ses Etats, ne rapportant de son voyage pénible, long & dispendieux, que de la honte & de la misere. Les malheurs de cette expédition, qu'à son retour *il chanta (car il se mêloit de faire des vers)* dans un poëme que *nous n'avons plus, ne contribuerent pas* à la réforme de ses mœurs. Elles étoient fort *dissolues, & le devinrent* encore davantage par la suite. Il enleva Maubergeon, femme du Vicomte de Chatelleraut, & non content de l'entretenir dans son palais, il fit graver le portrait de cette Dame sur son bouclier. Pierre II, Evêque de Poitiers, après l'avoir inutilement averti de ses désordres, prit le parti, l'an 1114, de l'excommunier solemnellement. Le Duc survient à l'Eglise comme le Prélat commençoit à prononcer l'anathême au milieu d'un grand peuple qui s'étoit assemblé. Aussitôt le saisissant par les cheveux, l'épée à la main, *Tu m'absoudras*, lui dit-il, *ou tu mourras*. L'Evêque, feignant d'avoir peur, demande un moment pour réfléchir. Il en profite pour achever la formule d'excommunication; après quoi présentant sa tête, il dit au Duc de frapper. *Je ne t'aimes pas assez*, répond Guillaume, *pour t'envoyer en paradis*. Il se contenta de le chasser de son siége & de l'exiler à Chauvigni. (*Willelmus Malmesbur.*) La même année, il fit une seconde fois la conquête du Comté de Toulouse. Alfonse Roi d'Aragon & de Navare ayant imploré son secours contre les Sarazins, il lui mena, l'an 1119, une armée qui eut beaucoup de part à la victoire que les Espagnols remporterent près de Cordoue le 17 Juin de l'année suivante sur les Infideles. Durant son absence, l'an 1122, les Toulousains chasserent de leur ville Geofroi de Montmaurel *qu'il avoit laissé pour y commander. Il perdit*, l'année suivante, le reste du Comté de Toulouse. Guillaume, l'an 1124, fut du nombre des grands vassaux qui marcherent à la suite du Roi Louis le Gros contre l'Empereur Henri V, prêt à faire irruption dans la Champagne. L'an 1126, il vint au secours du Comte d'Auvergne son vassal, à qui le Roi faisoit la guerre pour venger l'Evêque de Clermont que ce Comte persécutoit. Mais le Duc, à la vue de l'armée royale, fut tellement effrayé, qu'il députa au Roi pour lui demander la paix, se reconnoissant lui-même vassal de la Couronne & promettant de représenter le Comte d'Auvergne à la Cour du Monarque pour subir le jugement qui y seroit rendu. (Suger, *vita Ludov. VI.*) Le 10 Février 1127 (N. S.) fut le terme de ses jours. Il mourut à Poitiers, & fut enterré à Moustier-Neuf. (Vaissete, T. II, p. 398.) Guillaume VII avoit d'excellentes qualités de corps & d'esprit, dont l'éclat fut terni par la dépravation de ses mœurs, jusque là qu'il disoit vouloir établir à Niort une Abbaye de femmes débauchées, dont il nommoit la Supérieure & les Officieres. Guillaume de Malmesburi ajoute que Girard, Evêque d'Angoulême, qui étoit chauve, l'exhortant à changer de vie, il lui répondit : *J'en changerai quand avec le peigne tu rameneras tes cheveux sur ton front.* Il avoit épousé, 1° HERMENGARDE, fille de Foulques le Rechin, Comte d'Anjou; 2°, l'an 1094, après avoir répudié cette premiere femme, PHILIPPE, dite aussi MATHILDE, fille unique de Guillaume IV, Comte de Toulouse, & veuve de Sanche-Ramire, Roi d'Aragon. Ce fut au nom de cette Princesse qu'il prétendit au Comté de Toulouse. Elle lui donna trois fils, Guillaume, qui suit; Raymond, qui devint Prince d'Antioche, & Henri, Moine de Cluni; avec cinq filles, dont on ne connoît que Mahaut, nommée par d'autres Agnès, mariée en premieres noces à Aimeri, Vicomte de Thouars, & en secondes à Ramire le Moine, Roi d'Aragon. Philippe s'étant séparée du Duc Guillaume en 1116, entra dans l'Abbaye de Fontevraut, où elle mourut peu de tems après. La troisieme femme de Guillaume fut HILDEGARDE dont il n'eut point d'enfans. Ce Prince l'ayant aussi répudiée pour vivre plus librement avec Maubergeon,

DAUPHINS D'AUVERGNE.

GUILLAUME VII, DIT LE JEUNE ET LE GRAND, PREMIER DAUPHIN D'AUVERGNE.

1145 au plus tard. GUILLAUME VII fut le successeur de Robert III, son pere. Une Charte du Roi Louis le Jeune, rapportée par Baluze, prouve qu'il possédoit en 1145 le Comté d'Auvergne. L'Auteur de la vie de ce Monarque nous apprend que ce Comte jouissoit aussi du Comté de Velai (Duchene, *script. Rer. Franc.* T. IV, p. 417), & lui-même dans une Charte datée du mois de Juillet 1149 en faveur de l'Abbaye de S. André-lez-Clermont, se qualifie Dauphin d'Auvergne, & déclare avoir scellé cet acte du sceau de son Dauphiné. (Baluze, *hist. de la M. d'Auv.* T. II, p. 62.) Il paroît qu'il prit ce titre à l'imitation de Guigues, son aïeul maternel, qui le premier se qualifia Dauphin de Viennois. Ce titre a passé à tous les descendans de Guillaume. Odon de Deuil atteste qu'il accompagna, en 1147, le Roi Louis le Jeune à la Croisade; mais il faut qu'il en soit revenu avant ce Monarque, puisqu'il étoit de retour, comme on vient de le voir, en Juillet 1149. Vers l'an 1155, il fut dépouillé du Comté d'Auvergne par son oncle Guillaume le Vieux; mais il conserva une petite portion de ce pays avec le Comté de Velai. Dès lors, afin de se distinguer de son oncle, il prit plus communément le titre de Comte du Puy; & c'est ainsi qu'il est qualifié dans la plupart des Chartes où il est fait mention de lui. Pour se maintenir dans ce qui lui restoit, & recouvrer même ce qu'on lui avoit enlevé, il implora le secours de Henri II, Roi d'Angleterre, qu'il regardoit comme son Suzerain, à raison du Duché d'Aquitaine que ce Prince avoit acquis par son mariage avec Eléonore. Mais Henri, trop occupé de ses propres affaires, ne put lui fournir que de foibles secours. Las de se faire une guerre ruineuse pour l'un & pour l'autre, l'oncle & le neveu cesserent leurs hostilités, & dans la vue de se refaire ils réunirent leurs armes à celles du Vicomte de Polignac pour exercer le brigandage sur les terres des Eglises de Clermont & du Puy. Le Roi Louis le Jeune, sur les plaintes que les Prélats intéressés lui porterent, se rendit, l'an 1163, sur les lieux avec une armée pour châtier ces trois Seigneurs. Il les prit, les emmena prisonniers, & ne les relâcha qu'après leur avoir fait promet-

COMTES D'AUVERGNE.

GUILLAUME VIII, DIT LE VIEUX.

1155. GUILLAUME VIII, frere de Robert III, & appellé LE VIEUX, *Willelmus major natu*, dans une lettre de l'Eglise de Clermont au Roi Louis le Jeune, envahit la plus grande partie du Comté d'Auvergne sur son neveu Guillaume le Jeune, prétendant apparemment que la représentation n'avoit point lieu dans ce pays. Le Roi d'Angleterre, de qui l'Auvergne relevoit à raison de son Duché de Guienne, voulut connoître de ce différend. Guillaume le Vieux, cité à son tribunal, promit d'abord d'y comparoître; mais ensuite il changea d'avis, & eut recours au Roi de France comme au Seigneur Souverain. Cette démarche causa un conflit de jurisdiction. Henri prétendoit que le vassal ne pouvoit se pourvoir à la Cour du Souverain que dans le cas où le Suzerain refusoit de lui faire justice. Louis soutenoit au contraire qu'il avoit droit de prononcer indépendamment de ces formalités préliminaires. Il y eut à ce sujet & pour d'autres causes une entrevue des deux Monarques qui ne purent convenir de rien. On courut aux armes. Tandis que Louis & Henri se faisoient la guerre dans le Vexin, les deux Guillaumes continuerent de se la faire en Auvergne. L'an 1162, ils firent entre eux une sorte de paix qui devint funeste au pays. Car

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

elle en porta ses plaintes au Pape Calliste II qui fit citer le Duc au Concile qu'il avoit indiqué à Reims pour le mois d'Octobre 1119. Hildegarde s'y rendit & renouvella sa plainte. Le Duc ne comparoissant point, on alloit le condamner par défaut, sans l'intervention de l'Evêque de Saintes & des Abbés de l'Aquitaine, qui l'excuserent, en alléguant des infirmités qui ne lui permettoient point de se déplacer. L'excuse fut admise, & l'on ignore la suite de cette affaire. Guillaume eut d'une autre maîtresse qu'il entretenoit à Toulouse un fils naturel nommé Aymar, & non pas Guillaume, comme le pense D. Vaissete, qui devint Comte de Valentinois & de Diois par son mariage avec l'héritiere de ces deux Comtés, & fut la tige des Comtes de Valentinois de la Maison de Poitiers. (*Voy.* les Comtes de Valentinois.) Le Duc Guillaume le Jeune, suivant les expressions d'un ancien Auteur, *étoit bon Troubadour, bon Chevalier d'armes, & courut long-tems le monde pour tromper les Dames.* Il nous reste de lui des chansons provençales qui prouvent son talent dans ce genre de poésie. Il avoit cependant des émules à sa Cour qui lui disputoient la palme. De ce nombre étoit Ebles, Vicomte de Ventadour. Quoique très bons amis, le Duc & lui se portoient envie réciproquement, & cherchoient à se surpasser l'un l'autre. Il y avoit aussi quelquefois entre eux des combats de magnificence. Un jour il arriva que le Vicomte vint à la Cour du Duc dans le tems qu'il étoit à table. On lui prépare un superbe dîner, mais avec un peu de lenteur. Ebles voyant le repas qu'on lui servit après celui du Duc, *Monseigneur*, lui dit-il, *ce n'étoit pas la peine de faire tant de dépense pour un si petit Vicomte.* Quelques jours après Ebles prend congé de lui pour s'en retourner. Le Duc, voulant le surprendre, le suit de près avec cent Chevaliers, & survient au château de Ventadour pendant son dîner. Ebles, sans se déconcerter, lui fait promptement donner à laver, tandis que ses gens, courant le château, enlevent toutes les viandes qu'ils y trouvent. Ce jour par bonheur étoit une fête de gelines, d'oies & d'autres volatiles. A leur retour ils servirent une si grande abondance de mets, qu'on eût dit que c'étoient les noces de quelque Prince. Le soir ce fut un autre spectacle. A l'insu d'Ebles, un paysan arrive dans la cour du château, conduisant un char traîné par des bœufs, & se met à crier: que les gens du Comte de Poitiers approchent, & voient comment se livre la cire à la Cour du Seigneur de Ventadour. En disant cela il monte sur son char, & avec une cognée il coupe les cercles d'une grande tonne d'où sortent & tombent à terre des formes de toute grandeur & sans nombre de la cire la plus pure. Le paysan, ne daignant pas les ramasser, s'en retourne avec son char à Malmont. Le Comte-Duc voyant cette profusion donna de grands éloges à la générosité du Vicomte. Pour le paysan, Ebles lui fit présent & à ses enfans du Manse de Malmont. Dans la suite ils furent élevés au rang de Chevaliers, & ce sont aujourd'hui, dit Geofroi du Vigeois (p. 322) que nous copions, les neveux d'Archambaut de Solignac. La Chevalerie ne supposoit donc pas nécessairement alors la noblesse, comme elle l'a supposée dans les siécles suivans par l'usage plutôt que par une loi expresse. Mais si la Chevalerie au 12^e^ siécle ne supposoit pas toujours la noblesse, il est certain qu'elle la donnoit à ceux qui ne l'avoient point par leur naissance, puisque tout Chevalier étoit appellé *Monseigneur*, & sa femme qualifiée *Dame*, tandis que celles des simples Ecuyers n'étoient appellées que *Demoiselles.*

GUILLAUME VIII, X^e^ DU NOM, DUC D'AQUITAINE.

1127. GUILLAUME VIII, né à Toulouse l'an 1099, de Guillaume VII & de Philippe, étoit absent lorsque son pere mourut. Il revint en diligence à la nouvelle de sa mort pour lui rendre les derniers devoirs & recueillir son ample succession. Il avoit eu de violentes contestations avec lui. Raoul *de Diceto* dit, sur l'an 1112, qu'irrité des mauvais traitemens que sa mere éprouvoit de la part de son époux, il prit les armes pour la venger, & qu'après avoir fait la guerre pendant sept ans à son pere, il fut pris dans un combat, & obtint par sa soumission le pardon de sa révolte. S'il fut de mœurs plus réglées que son pere, il ne lui céda point du côté de l'ambition. L'an 1130, le desir de s'agrandir lui fit concevoir le dessein de s'emparer de Châtel-aillon, place maritime à deux lieues ou environ de la Rochelle, & chef-lieu d'une partie au moins de l'Aunis. Le Seigneur qui en étoit possesseur alors se nommoit Isambert, & portoit le titre de Prince. (Besly le surnomme le Pacifique, & dit qu'il étoit le 4^e^ de son nom.) Guillaume, voulant lui ôter les moyens de se défendre, attire à sa Cour les Seigneurs qui relevoient d'Isambert, &, les ayant en son pouvoir, il part aussitôt avec une armée qu'il avoit toute prête, & vient subitement investir la ville de Châtel-aillon par terre, tandis qu'une flotte, qu'il avoit fait équiper, arrive pour achever de la bloquer par mer. Isambert, quoique surpris, ne laisse pas de se mettre en état de défense, & fait tête à l'ennemi depuis le 11 Août jusqu'au commencement de Décembre. Il l'eût même fait plus long-tems si ses gens l'eussent mieux secondé. Mais s'appercevant à la fin qu'il étoit trahi par les principaux d'entre eux, il prit le parti de rendre la place. Le Duc, non content de cette usurpation, lui demande encore le château de Lisleau situé à deux milles de

DAUPHINS D'AUVERGNE.

tre avec serment & sous caution de ne plus récidiver, de réparer les dommages qu'ils avoient causés, & de se faire absoudre par l'Eglise. (*Hist. Lud. VII, apud Duch.* T. IV, p. 417.) M. Velli place mal-à-propos cette expédition en 1178, & D. Vaissete ne paroît pas mieux fondé à la mettre en 1165. Les brouilleries s'étant depuis renouvellées entre les deux Guillaumes, le neveu fut secouru, l'an 1167, par le Roi d'Angleterre, irrité contre Guillaume le Vieux pour s'être mis sous la protection du Roi de France. On fit enfin, l'an 1169, un Traité de partage entre les deux contendans, en vertu duquel, outre la moitié de la ville de Clermont, Guillaume le Jeune eut la Châtellenie de Vodable avec plusieurs autres terres & Seigneuries dans la Limagne, telles que Ludesse, Issoire, le Cheylat, Torzel, Meillaud, S. Ilpize, Combronde, Langehac, S. Herem, Saligni, &c. Le reste de l'Auvergne demeura à Guillaume le Vieux. Le premier survécut très peu de tems à cet accommodement, étant mort à la fin de la même année. De JEANNE DE CALABRE, son épouse, ainsi nommée par lui-même dans l'acte cité plus haut, de l'an 1149, & appellée BÉATRIX par Justel, Blondel & Chorier, il eut un fils qui suit, & une fille nommée Ansalde, Assalide & Nassalde, qui fut mariée à Hercule III, Vicomte de Polignac, puis à Béraud I, Sire de Mercœur. Guillaume quitta les armes d'Auvergne qui étoient un gonfanon frangé de sinople en champ d'or, pour prendre un Dauphin aussi en champ d'or; ce qui fut dans la suite, mais beaucoup plus tard, adopté par les Dauphins de Viennois.

ROBERT, SURNOMMÉ DAUPHIN, COMTE DE CLERMONT.

1169. ROBERT, fils du Comte Guillaume le

COMTES D'AUVERGNE.

s'étant alliés au Vicomte de Polignac, ils se mirent à ravager les terres ecclésiastiques des Evêchés de Clermont & du Puy. Les cris des opprimés parvinrent aux oreilles du Pape Alexandre III qui étoit alors en France, & du Roi Louis le Jeune. L'un & l'autre employerent les armes qui étoient de leur compétence pour arrêter ces brigandages. Le Monarque étant venu sur les lieux avec une armée, prit les deux Comtes & le Vicomte, les emmena prisonniers, & ne leur rendit la liberté que sous la promesse qu'ils firent de satisfaire les parties plaignantes, après quoi il les renvoya au Pape pour obtenir leur absolution. Guillaume le Vieux fut le premier qui se présenta au S. Pere. Alexandre avoit contre lui un grief particulier à l'occasion de sa fille qu'il avoit retirée par force à Robert II de la Tour-du-Pin, son époux. Guillaume fit si bien qu'il s'en revint absous; surquoi le Roi de France, ayant fait au Pape des reproches de sa facilité, Alexandre lui écrivit de Tours le 10 Avril 1163 pour se justifier. (*Duch. Script. Fr.* T. IV, p. 619.) La réconciliation des deux Guillaumes s'évanouit, l'an 1167, par une nouvelle rupture. Le Roi d'Angleterre vint au secours du neveu, & ravagea les terres de l'oncle. Enfin après l'expédition que le Roi Louis le Jeune fit, l'an 1169, en Auvergne pour réduire le Vicomte de Polignac, Guillaume VIII consentit à faire un accommodement par lequel il abandonnoit à son neveu la moitié de la ville de Clermont avec la partie de la Limagne, dont Vodable (*Vallis Diaboli*) étoit, selon les uns la ville principale, ou Aigueperse selon les autres. De là vient que l'un & l'autre, & leurs successeurs, prirent le titre de Comtes de Clermont. On ignore l'année de la mort du premier. Il peut avoir vécu jusqu'en 1182. Ainsi ce sera vraisemblablement de son tems que se tint la conférence des Rois Louis le Jeune & Henri II, que Benoît de Péterborough place à Gracerai, dans le Berri, après la S. Martin de l'an 1177. Elle avoit pour ob-

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

Châtel-aillon. Isambert l'ayant refusé, va se renfermer dans la place où il soutient un siége d'une année entiere. Mais les vivres lui manquant, il fallut enfin capituler. Isambert convient de rendre le château avec toute la province, à condition d'en partager les revenus avec le Duc : ce qui fut exécuté. L'Isle de Rhé, que possédoit également Isambert, ne fut point comprise dans cette capitulation, & lui resta en propriété. S'y étant retiré, il y finit ses jours, & fut enterré dans le parvis de l'Eglise de S. Martin de l'Isle d'Aix qu'Isambert, son aïeul, avoit donnée à l'Ordre de Cluni. C'est ainsi, dit Richard de Cluni, que le Duc Guillaume se rendit maître par violence d'une belle province sur laquelle il n'avoit aucun droit. Richard ajoute que la cause de tout le mal fut Aliene, femme d'Isambert, l'une des plus méchantes de son tems : *Hujus miseriæ caput & initium fuit Aliena uxor Domini Isamberti, quoniam una de filiabus Belial ab omnibus dicebatur.* (Bouquet, T. XII, p. 419.) Besli tranche en deux mots cette expédition, & se trompe, 1° en la rapportant à l'an 1117; 2° en nommant Ameline la femme d'Isambert. L'an 1131 au plus tard, séduit par Gérard, Evêque d'Angoulême, le Duc Guillaume embrasse l'obédience de l'Anti-Pape Anaclet, après avoir reconnu celle d'Innocent II. Il persista dans le schisme jusqu'en 1135, sans vouloir se rendre aux exhortations des personnes vertueuses & éclairées qui le pressoient d'en sortir. Il étoit réservé à S. Bernard de triompher de son obstination. Ce grand homme après avoir d'abord échoué comme les autres dans les remontrances qu'il lui fit, s'avisa pour le terrasser d'une voie extraordinaire qui n'étoit permise qu'à lui seul. Un jour comme il disoit la messe dans une Eglise de Poitiers, le Duc se tenant à la porte, il prend l'hostie en main, & vient à lui les yeux enflammés : *Voici*, lui dit-il, *votre Dieu & votre Juge, oserez-vous le mépriser?* Le Duc, surpris & attendri, déclare sur le champ qu'il reconnoît Innocent pour le vrai Pape. On le réconcilie à l'Eglise, & le schisme finit en Guienne. L'année suivante, Guillaume s'étant ligué avec Geofroi Plantegenet, Comte d'Anjou, pour attaquer la Normandie, il entre dans cette province au mois de Septembre, & y commet des ravages qui lui attirent, dit Orderic Vital, l'exécration de tout le pays. A son retour, désirant d'avoir un fils, il prend pour épouse EMME, fille d'Ademar III, Vicomte de Limoges, veuve de Bardon de Cognac. Mais Guillaume Taillefer, fils de Vulgrin, Comte d'Angoulême, qui l'avoit recherchée avant lui, a la hardiesse de la lui enlever. Cette affaire eût eu de terribles suites, disent Geofroi du Vigeois & la Chronique de Limoges, sans un pélerinage dont le Duc avoit fait vœu & qu'il croyoit ne pouvoir plus différer. Avant de l'entreprendre il fit son testament par lequel il donnoit son Duché à Éléonore, sa fille aînée, qu'il destinoit pour épouse, sous le bon plaisir de ses Barons, à Louis, fils aîné du Roi Louis le Gros, & ses terres & châteaux de Bourgogne à Péronnelle, son autre fille : *Peronnellæ verò filiæ meæ possessiones meas & castella quæ in Burgundia, ut proles Gerardi Ducis Burgundiæ, possideo.* (Bouquet, T. XII, p. 410.) Gérard, Duc de Bourgogne, dont il s'agit ici, n'est point autre que le fameux Gérard de Roussillon. La question est de savoir comment les Ducs d'Aquitaine descendoient de lui, & quels étoient ces terres & châteaux qu'ils possédoient en Bourgogne. Mais toujours est-il certain par ce testament qu'ils prétendoient descendre de ce Duc & qu'ils jouissoient en Bourgogne de terres & châteaux qu'ils prétendoient leur être venus de lui. Nous n'ignorons pas à la vérité que Besli regarde ce testament comme supposé, prétendant que le véritable existe aux archives de Moustier-Neuf. Cependant quoiqu'il fût à portée de le voir, s'il eût existé, & qu'il eût été de son devoir de l'insérer parmi les preuves de son histoire, il n'en donne pas même la substance, & personne avant ni après lui n'a dit l'avoir vu. C'est donc une pure supposition de Besli que son assertion sur ce point. Le Duc Guillaume, l'an 1137, se met en route pour S. Jacques de Compostelle. Saisi d'une maladie violente à son arrivée en cette ville, il y meurt dans l'Eglise le Vendredi-Saint, 9 Avr. pendant qu'on chantoit la Passion, après avoir confirmé de vive voix son testament en présence des Barons qui l'avoient accompagné. (Bouquet, T. XII, pp. 83-119-198.) AENOR, sa femme, sœur du Vicomte de Châtelleraut, outre les deux filles qu'on vient de nommer, lui avoit donné un fils appellé Guillaume, que sa valeur fit surnommer le Hardi, & qui mourut sans lignée avant lui.

ÉLÉONORE ET LOUIS LE JEUNE.

1137. ÉLÉONORE, fille aînée de Guillaume X & héritiere de son Duché, née vers l'an 1123, épousa, le 22 Juillet 1137, à Bordeaux, le Roi Louis le Jeune, qui la fit en même tems couronner Reine de France. Le 8 d'Août suivant, il fut lui-même couronné Duc d'Aquitaine à Poitiers. » Ce Duché, dit l'Historien du Languedoc, qu'il réunit pour un tems à la Couronne par son mariage avec Éléonore, comprenoit alors les Comtés particuliers de Poitou & de Limosin, avec l'autorité suzeraine sur le reste de la province ecclésiastique de Bordeaux, ou d'Aquitaine seconde. Il comprenoit aussi la Novempopulanie, ou province d'Ausch, c'est-à-dire le Duché de Gascogne, & les Comtés particuliers de Bordeaux & d'Agen, qui avoient été réunis au domaine des Comtes de Poitiers, vers le milieu du XI^e siécle, par le mariage de Brisque, qui en étoit héritiere, avec Guillaume VI, aïeul du pere d'Éléonore. Ce dernier possédoit aussi la

DAUPHINS D'AUVERGNE.

Jeune, lui succéda dans la partie de l'Auvergne qui lui avoit été cédée par Guillaume le Vieux. Il prit le surnom de DAUPHIN comme lui, & n'est pas autrement nommé pour l'ordinaire dans les actes émanés de lui, ou passés de son tems. Il eut aussi le titre de Comte de Clermont. On le voit même qualifié Comte d'Auvergne dans quelques actes. Outre les terres qu'il possédoit en Auvergne, il jouissoit en Dauphiné de celles de Voreppe & de Varacieu.

L'an 1195, Robert-Dauphin, s'étant conféderé avec Gui, Comte d'Auvergne, contre le Roi de France, ce Prince lui enleva Issoire & d'autres places, avec les droits qu'il possédoit à Clermont. Il fallut bien alors recourir à la miséricorde du vainqueur. L'an 1199, le 30 Septembre, Traité de Robert-Dauphin, avec Philippe-Auguste, par lequel il le reconnoît pour son Seigneur immédiat, lui promet obéissance & fidélité, & s'en remet à sa clémence pour les places qu'il lui avoit prises. La grande Chartreuse doit compter ce Dauphin & son fils parmi ses bienfaiteurs. L'an 1215, au mois de Septembre, ils lui donnerent en aumône une rente annuelle & perpétuelle de sept livres, à prendre le jour de Pâque sur les fours de Montferrand. Dans la Charte de cette donation le Dauphin prend le prénom de Robert : *Ego Robertus dictus Delphinus.* (mss. de Fontanieu, vol. 115.) L'an 1225, il vendit pour le prix de 22000 sous viennois à Guigues-André, Dauphin de Viennois, les terres de Voreppe & Varacieu, qu'il avoit, dit-il dans l'acte, héritées de Marchise, son aïeule. (Justel, *pr.* p. 139.) L'an 1229, nouveau Traité conclu au mois de Février entre le Roi Saint Louis & le Dauphin, par lequel celui-ci après avoir fait hommage & serment de fidélité au Monarque, est rétabli dans la possession de plusieurs terres que Louis avoit mises sous la gar-

COMTES D'AUVERGNE.

jet, selon ce Chroniqueur, les limites & la suzeraineté de l'Auvergne, qui faisoient un sujet de contestation entre ces deux Princes. Tous les Seigneurs d'Auvergne, dit-il, qu'on y avoit appellés, déposerent que l'Auvergne entiere relevoit suivant l'ancien droit du Duché d'Aquitaine, à l'exception de l'Evêché de Clermont, qui étoit dans la mouvance du Roi de France. Mais, ajoute-t-il, ce dernier ne voulant point acquiescer à cette déposition unanime, on nomma de part & d'autre 3 Evêques & 3 Barons pour *faire* une nouvelle enquête, avec promesse de s'en rapporter à leur décision. Benoît de Péterborough en demeure là, & nous voyons par la suite qu'il n'y eut rien alors de décidé. Guillaume eut d'ANNE, son épouse, fille de Guillaume II, Comte de Nevers, Robert qui le remplaça; Guillaume, qui fut Prévôt de l'Eglise de Clermont; Agnès, mariée à Hugues II, Comte de Rodez, & une autre fille qui épousa, comme on l'a dit, Robert II de la Tour-du-Pin.

ROBERT IV, COMTE D'AUVERGNE.

1182. ROBERT IV, fils aîné de Guillaume le Vieux, lui succéda vers l'an 1182. On ne trouve point d'époque plus ancienne que celle-ci de son gouvernement. L'année suivante, les brigands, connus sous le nom de Brabançons, ayant fait une irruption en Auvergne, Robert, à la tête de la Noblesse du pays, marcha contre eux & les tailla en pieces. C'est le seul exploit que nous connoissons de lui. Mais il y a bien de l'apparence qu'il eut d'autres occasions de signaler sa valeur, & qu'il ne les négligea pas. Robert mourut vers l'an 1194, & fut enterré dans l'Abbaye de Bouschet, qu'il avoit fondée. On conserve quelques-uns de ses sceaux sur lesquels on lit, *Sigillum Roberti Comitis Claromontensis*, quoiqu'il n'eut presque plus rien dans la ville de Clermont. Il laissa de MAHAUD, son épouse, fille d'Eudes III, Duc de Bour-

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

» partie de la Touraine, située à la gauche de la Loire ». A ce détail, que D. Vaissete emprunte d'Ernaud de Bonneval, il faut ajouter, comme on l'a vu, la suzeraineté sur l'Auvergne, qui est de la province ecclésiastique de Bourges. Mais les autres pays qui appartiennent à l'Aquitaine premiere ou à la province ecclésiastique de Bourges, relevoient des Comtes de Toulouse qui jouissoient eux-mêmes de l'autorité ducale, & dominoient alors immédiatement sur le Querci, l'Albigeois, le Rouergue, le Gévaudan & le Velai. De là vient que quelques Auteurs pour distinguer ces deux portions de l'ancienne Aquitaine, donnent le nom de Guienne à celle dont les Comtes de Poitiers se qualifioient Ducs; mais ce nom n'a pas été en usage avant le 13^e^ siécle. Louis le Jeune pendant son séjour à Bordeaux, donna des Lettres-Patentes, par lesquelles il rendit au Clergé d'Aquitaine la liberté des élections & la jouissance des revenus des Bénéfices vacans. (Lauriere, *Ord.* T. I.) L'an 1150 ou environ, Louis & Éléonore, donnerent un Code maritime à l'Isle d'Oléron, pour la diriger dans son commerce qui étoit alors très considérable. Ce Code appellé d'abord les loix d'Oléron, & ensuite par corruption les *loix de Layron*, servit de régle pour la navigation de l'Océan. Ce n'étoit dans le fond qu'une imitation du *Droit rhodien* célebre dans la Méditerranée, connu des Romains dès le tems d'Auguste & adopté par les Empereurs suivans. La ville maritime de Visby, dans l'isle suédoise de Gothland, ayant dans la suite adopté les loix de Layron avec quelques modifications, elles sont devenues la régle du commerce de la mer Baltique. Ainsi les trois mers les plus fréquentées avant les derniers progrès de la navigation, reçurent de trois villes marchandes des loix pour la direction du commerce maritime de l'Europe.

L'an 1152, Louis, mécontent de la conduite licencieuse d'Éléonore, fit prononcer la nullité de son mariage le 18 Mars au Concile de Beaugenci, pour cause ou plutôt sous prétexte de parenté. Ce furent Godefroi, Evêque de Langres, & S. Bernard qui lui donnerent ce conseil, & il n'y avoit plus alors de Suger pour contrebalancer leur autorité. Éléonore en se séparant de son époux, emporta sa dot, c'est-à-dire la propriété de l'Aquitaine, qui fut démembrée de la France après y avoir été réunie l'espace d'environ 15 ans. Quelques Politiques modernes accusent Louis d'avoir fait une lourde faute en rendant à Éléonore sa riche dot. » Mais, observe judicieusement Mezerai, pouvoit-» il répudier cette femme & ne pas lui rendre ses terres? Les » Grands du Royaume l'eussent-ils souffert, & les peuples d'A-» quitaine eussent-ils facilement abandonné leur Dame? » (*Voy.* Louis VII, *Roi de France.*) Éléonore au sortir de Beaugenci se rendit à Blois auprès du Comte Thibaut. Mais avertie que ce Prince vouloit l'arrêter & se rendre maître de sa personne, elle se sauva de nuit, & vint à Tours. Le séjour qu'elle y fit ne fut guere plus long qu'à Blois. *Persuadée que dans la situation où elle se trouvoit, rien ne lui convenoit mieux que de résider dans ses* Etats, elle s'achemina vers Poitiers. Mais Geofroi, frere du Comte d'Anjou, la prévint, & dans le dessein de l'enlever & de l'épouser il alla l'attendre au port de Piles sur les confins de la Touraine & du Poitou. On donna avis de l'embuscade à la Princesse qui l'évita en prenant une autre route. Arrivée à Poitiers, elle y fit le premier acte de souveraineté en confirmant les priviléges & donations pieuses de son pere & de ses ancêtres.

ÉLÉONORE ET HENRI D'ANJOU.

1152. HENRI, Duc de Normandie & Comte d'Anjou, fils de Geofroi le Bel ou Plantegenet, & de l'Impératrice Mathilde, depuis Roi d'Angleterre, épouse à Poitiers la Duchesse Éléonore, le 18 Mai de la même année, qu'elle fut séparée du Roi Louis le Jeune. Jean Brompton (col. 1075) nous apprend que ce mariage se fit contre l'intention de Geofroi Plantegenet, pere de Henri. Suivant cet Historien, Geofroi de son vivant (il étoit mort pour lors), afin de détourner son fils d'épouser Éléonore, dans le cas du divorce qu'il prévoyoit, l'avoit averti qu'il avoit eu commmerce avec elle pendant qu'il faisoit les fonctions de Grand Sénéchal à la Cour de France. Mais Henri prit toujours l'intérêt pour la régle souveraine de sa conduite. Les Barons d'Aquitaine passerent à regret sous sa domination. L'an 1167, irrités des atteintes que ce Prince, alors Roi d'Angleterre depuis 12 ans, donnoit à leurs privileges, & d'ailleurs excités par le Roi de France, ils se soulevent contre lui & ravagent le pays. Henri passe aussitôt dans ce Duché, bat les rebelles, prend leurs châteaux, & appellé ailleurs, il laisse le gouvernement de la province à son épouse & au Comte de Salisberi. Celui-ci, l'année suivante, fut tué par Gui de Lusignan en revenant du pélerinage

DAUPHINS D'AUVERGNE.

de d'Archambaud de Bourbon. Ceci prouve que le Dauphin s'étoit joint à Guillaume, Comte d'Auvergne, dans la révolte de celui-ci contre le Roi S. Louis pendant la minorité de ce Prince. Le 22 Mars de l'an 1234 fut le terme de ses jours, après un gouvernement de 65 ans. Il devoit être alors presque nonagénaire, puisqu'à la mort de son pere il n'étoit déjà plus mineur. On a de lui des poésies provençales qui font plus d'honneur à son esprit qu'à son cœur. Il fit contre Robert, Evêque de Clermont, son proche parent, des Sirventes où il l'accuse de crimes infâmes & lui prodigue les malédictions. Le Prélat, qui se méloit aussi de poésie, lui répondit sur le même ton. Le Dauphin avoit épousé G. (& non Huguete) de MONTFERRAND, qui lui apporta en dot le Comté de ce nom, & mourut l'an 1199, date de son testament qu'elle fit étant à l'extrémité. (Baluze, *Hist. de la M. d'Auver.* T. II, p. 256.) De ce mariage sortirent 2 fils & 2 filles. Les fils sont Guillaume qui suit, & Hugues dont il est fait mention dans une Charte de l'an 1222. Les filles, Dauphine, que sa mere chargea de l'exécution de ses legs dans son testament; & N., mariée, du vivant de sa mere, à Bernard de la Tour d'Auvergne.

GUILLAUME-DAUPHIN I, COMTE DE CLERMONT ET DE MONTFERRAND.

1234. GUILLAUME-DAUPHIN I, fils aîné de Robert-Dauphin I, & son successeur, étoit marié dès l'an 1196 avec HUGUETTE, fille de Guillaume, Seigneur de Chamaliere, comme le prouve une Charte par laquelle son pere, lui & sa femme, reconnoissent tenir en fief de Robert, Evêque de Clermont, la Châtellenie de Chamaliere moyennant une somme de six cens livres, monnoie de Clermont, qu'il leur avoit donnée. (Baluze, *hist. de la M. d'Auv.* T. II, p. 261.) L'an 1226, au mois de Mars, il fit hommage, dans le château de Vincennes, au Roi Louis VIII du Comté de Montferrand qu'il tenoit de sa mere. L'an 1230, il ratifia le Traité de paix conclu l'année précédente entre le Roi S. Louis & Robert-Dauphin, son pere. Il eut avec les Chanoines de Brioude en 1238 quelques contestations qui ne paroissent pas avoir eu de suites. Il s'agissoit de l'hommage des châteaux du vieux Brioude & de S. Allire, qu'il refusoit de rendre au Cha-

COMTES D'AUVERGNE.

gogne & de Marie de Champagne, quatre fils, Guillaume, & Gui, qui lui succéderent; Robert qui fut Evêque de Clermont, puis Archevêque de Lyon; & un autre Robert, qualifié Seigneur d'Oliergues dans un hommage qui fut rendu, l'an 1208, par les Seigneurs de Joux. De ce mariage naquit encore une fille qui fut mariée à Robert II, Seigneur de la Tour-du-Pin. (Baluze, pp. 70-72.)

GUILLAUME IX.

1194. GUILLAUME IX, fils aîné de Robert IV, posséda très peu de tems le Comté d'Auvergne. On croit qu'il eut un fils qui fut Seigneur de Châtelloson, & mourut avant lui. Ce qui est certain, c'est qu'on voit cette terre dans sa Maison au XII^e^ siécle. (Baluze, *ibid.* p. 73.)

GUI II.

1195. GUI II, 2^e^ fils de Robert IV, succéda, l'an 1195, à son frere Guillaume IX. L'Auvergne, comme on l'a déjà dit, avant que l'Aquitaine passât aux Rois d'Angleterre, relevoit de ce Duché. Richard I voulut en conséquence, à l'exemple du Roi Henri II, son pere, y exercer le droit de suzeraineté. Ce fut l'occasion d'une guerre entre ce Prince & Philippe Auguste. L'Anglois, à force de belles promesses, vint à bout de mettre dans ses intérêts le Comte & le Dauphin d'Auvergne. Ce parti ne leur fut pas avantageux, & ils ne tarderent pas à se repentir de l'avoir pris. Le Roi de France, irrité contre eux à ce sujet, fit entrer en Auvergne des troupes qui ravagerent le pays sans que le Roi d'Angleterre se mit en devoir de les repousser. Le Comte & le Dauphin se voyant abandonnés d'une maniere si indigne, s'empresserent de recourir à la clémence du Monarque françois. Il voulut bien leur accorder la paix; mais dans le Traité qu'il fit avec eux, il les obligea de lui abandonner toutes les terres qu'il leur avoit enlevées. Une grande rupture éclata, l'an 1197, entre le Comte Gui & Robert, Evêque de Clermont, son frere. Le Prélat, après avoir excommunié Gui & mis en interdit ses terres, soudoya des troupes de Basques & de Cottereaux, avec lesquelles il les dévasta pen-

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

de S. Jacques en Galice. Henri, à cette nouvelle, revole en Aquitaine, poursuit l'assassin & l'oblige à s'expatrier. Gui passe en Palestine, où s'étant mis au service du Roi Amauri, puis de Baudouin le Lepreux, son successeur, il s'acquit par sa valeur, dit Roger d'Hoveden, l'estime de toute la Noblesse du pays. C'est le même qui dans la suite devint Roi de Chypre. Henri, sur la fin de la même année, dans une conférence tenue pour la paix avec le Roi de France, cede l'Aquitaine à Richard, son fils. Ce furent Henri & Éléonore qui firent murer la ville de Poitiers (Martenne. *Amplis. coll.* T. V, col. 1155.)

RICHARD.

1169. RICHARD, devenu Duc d'Aquitaine, rend hommage de ses Etats au Roi de France le 6 Janvier 1171, dans la ville d'Argenton. Il nomme pour son Lieutenant Raoul de la Faye, homme féroce & d'une avidité insatiable, dont l'insolence & les extorsions forcent la Noblesse à se soulever. Richard prend les armes pour réprimer cette sédition. Le Roi son pere vient à son secours, & acheve de lui soumettre les Seigneurs révoltés. L'an 1174, il est fiancé le 30 Septembre avec Alix, fille du Roi Louis le Jeune & d'Alix de Champagne; la Princesse, âgée pour lors de six ans, est conduite en Angleterre pour y être élevée, jusqu'à son mariage, à la Cour du Roi son beau-pere futur. L'an 1175, nouvelle révolte des Seigneurs d'Aquitaine, à la tête desquels sont les Comtes d'Angoulême & de la Marche. Richard apprend en Angleterre, où il étoit pour lors, les dégâts qu'ils font en Poitou. S'étant rendu l'année suivante dans son Duché, il leve une armée, poursuit les rebelles, & après leur avoir enlevé plusieurs de leurs places, il les fait prisonniers, puis les envoie en Angleterre à son pere. Le Roi les reçoit à Winchester, & ne leur rend la liberté qu'après en avoir tiré de fortes rançons. L'an 1179, selon *Raoul de Diceto*, ou l'année suivante, selon Matthieu Paris, irrité des bravades & des fréquents manquemens de Geofroi de Rancone à son égard, il vient assiéger, le premier Mai, son château de Taillebourg, l'une des plus fortes places qu'il y eut alors en Aquitaine. Les assiégés, honteux de rester sur la défensive, font le mardi des Rogations une sortie sur les assiégeans; mais ceux-ci les reçoivent avec tant de bravoure, que les ayant repoussés, il les poursuivent & entrent pêle-mêle avec eux dans la place, où ils font un horrible carnage. Ceux qui purent échapper à leurs glaives s'étant réfugiés dans le donjon, y furent attaqués avec une telle fureur que, le jour de l'Ascension, le maître du château fut obligé de se rendre. Richard après cela fait raser la place, & pendant un mois il n'est occupé qu'à prendre & à détruire les autres châteaux du pays. Couvert de gloire par cette expédition, il repasse en Angleterre, où le Roi, son pere, le reçoit avec de grands honneurs. L'an 1181, il prend la défense de Mathilde, fille & héritiere de Guillaume IV, Comte d'Angoulême, contre ses oncles qui avoient entrepris de la dépouiller: mais dans le même tems la Noblesse d'Aquitaine, irritée du mauvais gouvernement de Richard, se ligue avec ses freres, Henri & Geofroi, pour l'en chasser. Richard, attaqué de deux côtés en même tems, implore le secours du Roi, son pere, qui vient avec une armée pour le délivrer. Henri & Geofroi feignent à son arrivée de vouloir réconcilier les Barons d'Aquitaine avec Richard. On négocie à Limoges. Le Roi étoit maître de la ville, & le jeune Henri l'étoit du château. Tandis que le pere se promene avec quelques Officiers devant cette place, les soldats de la garnison font pleuvoir une grêle de fleches dont l'une blesse un de ses Chevaliers à côté de lui, & une autre lui auroit percé le cœur sans un mouvement de son cheval qui la reçut au front. Ce malheureux pere se retire, outré de la scélératesse de son fils. Celui-ci voyant son abominable projet manqué, prend la croix pour la Terre-Sainte. Mais presque aussitôt il tombe malade, & au bout de quelques jours il meurt au château de Martel, dans la Vicomté de Turenne, le 11 Juin 1183, dans de grands sentimens de pénitence. Cette mort déconcerta les projets des rebelles. Richard les poursuivit, rasa leurs forteresses, & obligea toute la Noblesse à rentrer dans le devoir.

La France, & sur-tout sa partie méridionale, étoit alors infestée, ravagée par diverses troupes de brigands nommés Brabançons, Aragonois, Routiers, Coteraux, qui détroussoient les pélerins & les marchands sur les grandes routes, & toujours étoient prêts à se louer aux Seigneurs inquiets & querelleurs pour se faire la guerre entre eux. Un Charpentier, du Puy, se mit tout-à-coup à publier une vision où la mere de Dieu lui avoit ordonné de prêcher la paix, & pour gage de sa mission

DAUPHINS D'AUVERGNE.

pitre. On ne peut marquer précisément l'année de sa mort; mais il ne vivoit plus en 1240. Après la mort d'HUGUETTE DE CHAMALIERE, sa premiere femme, il prit en secondes noces, ISABEAU, que Justel croit avoir été de la Maison de Dampiere: mais les preuves qu'il en donne, suivant la remarque de Baluze, peuvent s'appliquer également à la Maison de Pontgibaud. Celle-ci étant encore décédée avant Guillaume, il épousa en troisieme noces PHILIPPINE, dont on n'a pu jusqu'à présent découvrir la Maison. Cette Dame, après la mort de Guillaume, se remaria, l'an 1241, à Robert de Courcelles, fils d'Amand de Courcelles, Connétable, ou Gouverneur d'Auvergne pour le Roi. A l'égard des enfans de Guillaume, savoir Robert & Catherine, on ne sait précisément auxquelles de ses femmes ils appartiennent. Baluze néanmoins présume, avec assez de vraisemblance, que Huguette de Chamaliere étoit mere de Robert, successeur de Guillaume, sur ce qu'il prenoit, en 1248, le titre de Seigneur de Chamaliere. Catherine, née l'an 1212, fut mariée, l'an 1226, à Guichard de Beaujeu, Seigneur de Montpensier, 2e fils de Guichard IV, Sire de Beaujeu, & lui porta en dot le Comté de Montferrand.

ROBERT II, COMTE DE CLERMONT.

1240. ROBERT II, succéda cette année, au plus tard, à Guillaume, son pere, dans le Comté de Clermont ou le Dauphiné. L'histoire ne nous a conservé aucun événement particulier de sa vie, qui intéresse la curiosité du public. Sa mort arriva l'an 1262. D'ALIX DE VENTADOUR, son épouse, il eut deux fils, & trois filles. Les fils sont, Robert son successeur, & Hugues, auquel il laissa quelques terres par son testament. Les filles sont, Mathe, qui fut mariée à Géraud de Roussillon, Seigneur d'Anjo, Maison illustre en Dauphiné; Alix, femme d'Eustache IV, Seigneur de Montboissier; & une autre Alix, Religieuse.

ROBERT III, COMTE DE CLERMONT.

1262. ROBERT III, fils de Robert II, lui succéda, l'an 1262, dans le Dauphiné d'Auvergne & autres domaines de sa Maison. On a de ce Prince une Charte, datée du Mercredi après la S. Martin de cette an-

COMTES D'AUVERGNE.

dant l'espace de deux ans. Le Comte, poussé à bout, écrivit au Pape Innocent III pour le prier d'interposer son autorité afin de faire cesser les meurtres, les incendies, les pillages que son frere exerçoit impunément dans son Comté. Mais dans l'intervalle de cette lettre & de la réponse, les gens de Gui surprirent l'Evêque, & le mirent en prison. Le Pape ne tarda pas d'être instruit de cet événement, puisqu'il en fait mention dans les lettres qu'il adressa en 1199 aux Evêques de Riez & de Conserans & à l'Abbé de Citeaux, pour leur donner pouvoir d'absoudre des censures le Comte Gui, *moyennant*, dit-il, *une pénitence & une satisfaction proportionnée aux excès qu'il aura commis.* Enfin Henri de Sulli, Archevêque de Bourges, parent du Comte & du Prélat, vint à bout de les réconcilier au mois de Juillet 1199 & de leur faire conclure un Traité de paix qu'ils confirmerent au mois de Mai de l'an 1201. Cette réconciliation fut si sincere, que, l'an 1202, Gui donna en garde à son frere *sa ville & ses sujets de Clermont*, pour les tenir jusqu'à ce que lui ou les siens eussent fait leur paix avec le Roi de France. Les Evêques de Clermont ont conservé cette ville jusqu'en 1552, qu'ils en furent évincés par Arrêt du Parlement, donné en faveur de Catherine de Médicis.

L'an 1206, les brouilleries recommencerent entre Gui & l'Evêque son frere, qu'il prit & fit une seconde fois emprisonner. Le Prélat du fond de sa prison réclama la protection du Pape & celle du Roi de France. En conséquence le Comte fut excommunié par Innocent III; & le Roi Philippe-Auguste, étant venu sur les lieux avec une bonne armée, obligea Gui à relâcher son prisonnier & à donner sûreté pour la réparation des torts qu'il lui avoit faits. (*Mss. de S. Germ.* n°. 109.)

Gui, l'an 1208, augmenta ses domaines du Comté de Rodez, que le Comte Guillaume lui laissa en mourant. Mais l'année *suivante* il le vendit à Raymond VI, Comté de Toulouse & de Rouergue, qui en possédoit déjà une partie. Cette même année il prit parti dans la Croisade publiée contre les Albigeois. Etant en route pour cette expédition, il fit, le 7 Mai, dans la ville d'Herment, entre les mains de l'Abbé de Bonlieu, son testament par lequel il nommoit son fils aîné, Guillaume,

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

lui avoit remis son image avec cette inscription gravée autour: *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* La prédication de cet homme grossier produisit une Confrérie où chacun s'empressa d'entrer. Un chaperon blanc avec une plaque de plomb ou d'étain où l'image de la Vierge telle que le Charpentier disoit l'avoir reçue avec l'inscription, étoit représentée, distinguoit les membres de cette nouvelle association. Leur principale obligation étoit de prendre les armes pour aller détruire les ennemis de la paix dans quelque ville ou dans quelque province qu'ils fussent, & rétablir la sûreté sur les grandes routes. Ils remplirent d'abord cet engagement avec succès. On vit pendant quelque tems la concorde succéder aux dissentions domestiques, la paix aux guerres intestines, la sûreté des chemins & la liberté du commerce rétablies. Les jeux de dés ou de tables furent supprimés, les tavernes fermées, les faux sermens, les blasphêmes interdits. Mais les passions des associés franchirent bientôt les barrieres que leurs propres réglemens leur opposoient; & si cette Confrérie produisit quelque bien, ce fut dans le commencement, lorsque le zele n'étoit point encore ralenti. (M. l'Abbé Papon, *Hist. de Prov.* T. II, p. 270.)

L'an 1186, le Duc Richard, de concert avec le Roi d'Aragon, fait irruption dans le Toulousain, où il ravage la campagne, & se rend maître de plusieurs châteaux. L'année suivante, Raymond, Comte de Toulouse, pour se venger de Richard, fait arrêter divers marchands de Guienne qui commerçoient dans ses Etats. Geofroi de Lusignan, allié du Comte, assassine dans le même tems un des plus intimes confidens de Richard. Ce Prince voit la plûpart des Seigneurs aquitains conjurés contre lui; cette ligue ne l'effraie point, son courage & son habileté lui fournissent des ressources pour faire face à tous ses ennemis. Il tombe, l'an 1188, sur les terres de Geofroi, lui tue beaucoup de monde, & lui enleve plusieurs châteaux. Mais le Roi d'Angleterre, pere de Richard, mécontent de lui, fait passer à Geofroi des secours d'hommes & d'argent, qui le garantissent d'une ruine totale. C'est vraisemblablement à ce tems là qu'on doit rapporter le soulevement & la réduction de la Rochelle, ville dès-lors florissante par son commerce. Elle se croyoit hors d'atteinte, au moyen d'un large fossé qu'elle avoit creusé autour de ses murs pour y recevoir les eaux de la mer. Richard franchit cet obstacle, força la place, & traita les Rochelois avec une sévérité qu'un Ecrivain du tems compare à celle que Nabuchodonosor exerça dans Tyr, lorsqu'après un siége des plus longs & des plus opiniâtres, il s'en fut rendu le maître. (Bouquet, T. XII, p. 421.) Richard victorieux retourne ensuite dans le Comté de Toulouse à la tête d'une armée de Brabançons & d'autres brigands. Dix-sept châteaux, qu'il prend dans le Querci, sont le fruit de cette expédition. Le Roi de France cependant irrité de ces hostilités faites dans son Royaume sans déclaration préalable de guerre & sans défi, en porte ses plaintes au Roi d'Angleterre. Sur la réponse équivoque qu'il reçoit, il entre à main armée dans le Berri, prend Châteauroux & d'autres places, s'avance dans le Bourbonnois, & pénetre jusque dans le Querci qu'il reprend. Le Roi d'Angleterre, qui avoit retiré le Duché d'Aquitaine à Richard, apprend ces progrès à Londres le 25 Juillet. Il s'embarque aussitôt & passe en Normandie où il rassemble une armée considérable. Conférence de Gisors entre les deux Monarques le 16 Août & les deux jours suivans; on n'y conclut rien. Le Roi d'Angleterre entre sur les terres de France par Verneuil, & ravage tout jusqu'à Mantes. Le 18 Novembre, nouvelle entrevue à Bonmoulins entre Trie & Gisors, ménagée par le Prince Richard. Celui-ci, par le conseil du Roi de France, avec lequel il s'étoit raccommodé, demande à son pere la Princesse Alix, sœur du Roi de France, qui lui avoit été fiancée, comme on l'a dit, & que Henri retenoit dans son palais. Sur son refus, Richard, en sa présence, se jette aux pieds de Philippe-Auguste, & lui fait hommage de toutes les terres que l'Angleterre possédoit en France. Philippe & Richard, unis étroitement, recommencent la guerre l'année suivante contre le Monarque anglois. Ils la font avec succès, & le forcent enfin d'accepter les conditions de paix, qu'ils veulent lui imposer. Ce fut dans une conférence, tenue le 28 Juin 1189, à la Colombiere, entre Tours & Amboise, qu'il les souscrivit. Le 6 Juillet suivant, Richard parvient à la Couronne d'Angleterre par la mort de son pere. L'an 1195, dans le Traité qu'il fait la veille de l'apparition de S. Michel au Gué d'Amours, entre Issoudun & Charroux, avec le Roi Philippe-Auguste, il quitte à ce Monarque entre autres choses (art. 6) le Fief de l'Auvergne & le domaine qu'il y avoit ou qu'il espéroit y avoir : *Quitat nobis Ricardus Rex Angliæ....*

DAUPHINS D'AUVERGNE.

née, c'est-à-dire du 15 Novembre, par laquelle il reconnoît tenir en franc-fief d'Alfonse, Comte de Poitiers, le château de Vodable, & plusieurs autres terres. L'an 1279, il obtint du Roi Philippe le Hardi un Diplôme, par lequel il fut réglé que la Châtellenie de Chauveroche, dont partie étoit du ressort du Bailliage de Berri, partie du Bailliage d'Auvergne, ressortiroit entiérement au dernier. Robert, l'an 1281, fit son testament le lundi après la Toussaint, c'est-à-dire le 3 Novembre; il survécut à cet acte environ cinq mois, étant mort le 20 Mars de l'année suivante 1282. (N. S.) Son corps fut inhumé dans l'Eglise de S. André, près de celui de son épouse MAHAUT, fille de Guillaume X, Comte d'Auvergne, & d'Alix de Brabant, décédée le 20 Août 1280. Cette Princesse lui donna trois fils & trois filles. Les fils sont, Robert, son successeur; Guillaume, Doyen de Chamaliere, Chanoine de Clermont, Prévôt de Brioude & Archidiacre de Tournai, mort le 26 Juillet 1302; & Gui ou Guigues, Chevalier du Temple dès l'âge de 11 ans, & avant l'an 1282, puis Commandeur de son Ordre en Aquitaine. C'est ce fameux Gui, frere du Dauphin d'Auvergne, & non pas du Dauphin de Viennois, comme le dit Villani, qui fut enveloppé dans le grand désastre des Templiers, arrivé sous le Pontificat de Clément V. Le Roi Philippe le Bel l'ayant fait arrêter l'an 1307, il fut interrogé sur les crimes qu'on imputoit à l'Ordre, & les avoua. Il réitéra cette confession devant le Pape à Lyon, où il fut mené, puis à Poitiers en présence du même Pontife & du Roi, sur l'assurance que ce Prince lui donna de le tirer de ce mauvais pas. Mais, l'an 1313, il déclara fausse, devant les Légats du Pape, la déposition qu'il avoit faite contre l'honneur de l'Ordre, accusa le Pape & le Roi de l'avoir séduit, & protesta que la vue de la mort la plus honteuse & la plus cruelle ne lui feroit point changer de sentimens. En effet, il soutint, avec une constance qui étonna tous les assistans, le supplice du feu qu'on lui fit subir le jour même de cette déclaration, c'est-à-dire le 18 Mars, dans l'Isle du Palais à Paris.

ROBERT IV, COMTE DE CLERMONT ET DE MONTFERRAND.

1282. ROBERT IV, fils du Dauphin Robert III, succéda,

COMTES D'AUVERGNE.

pour son successeur dans le Comté d'Auvergne, la Combraille & la terre de Miremont, lui substituant, en cas de mort, Hugues, son 2e fils, & à celui-ci, Gui, le 3e, assignoit une légitime à ces deux derniers & un douaire à sa femme, (Baluze, *Hist. de la M. d'Auv.* T. II, p. 82.)

L'an 1211, suivant la Chronique de Bernard Ithier, s'étant brouillé de nouveau avec l'Evêque son frere, il détruisit de fond en comble l'Abbaye de Mauzac. Le Roi Philippe-Auguste envoya contre lui Gui de Dampierre, Sire de Bourbon, qui lui enleva, dit Ithier, 120 places, & entre autres le fort château de la Tourniole, dont le Roi gratifia le vainqueur. Gui continuoit encore à se défendre l'an 1213. Toujours battu, ses pertes successives l'obligerent enfin à rester en repos. On ne voit pas qu'il ait pu les réparer par quelque accommodement. En effet il mourut presque entiérement dépouillé en 1224. Son corps fut porté à l'Abbaye de Bouschet, près de celui de son pere. Il avoit épousé, l'an 1180, PERNELLE DE CHAMBON, qui lui porta la terre de Combraille en dot. De ce mariage naquirent trois fils, nommés dans son testament dont on a parlé plus haut, savoir, Guillaume, qui suit; Hugues qui vivoit encore en 1239; & Gui, dont on ne sait que le nom. Le Comte Gui eut aussi de son épouse trois filles, Hélis, mariée à Raymond IV, Vicomte de Turenne; Marguerite, femme d'Eracle de Montflour; & N. Religieuse. (*V.* Gui, *Comte de Rodez.*)

GUILLAUME X.

1224. GUILLAUME X en succédant à Gui, son pere, trouva presque tout son héritage entre les mains de Gui de Dampierre & d'Archambaud de Bourbon, sous la garde desquels le Roi Philippe-Auguste l'avoit mis. L'an 1229 ou 1230, il fait avec S. Louis un Traité par lequel il est rétabli dans une partie des terres qui avoient été confisquées sur son pere. Il y eut alors deux Comtés d'Auvergne; savoir celui de Guillaume, & le Comté d'Auvergne proprement dit, autrement appellé la *terre d'Auvergne.* Le premier, qui étoit le moins considérable, comprenoit le château & la ville de Vic-le-Comte, qui en devint le chef-lieu, avec les Châtellenies de Mirefleurs, de la Chypre, de Besse, de Clavieres, de Montredon, d'Artonne & de

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

Alvernum feodum & dominium, & quod habebat ibi, & quod se habiturum expectabat. (Rymer, *Act.* T. I, p. 29.) (*Voy.* Richard I, *Roi d'Angleterre.*)

OTTON DE BRUNSWICK.

L'an 1196, Richard, du consentement d'Éléonore, sa mere, donna l'usufruit (& non la propriété fonciere) du Duché d'Aquitaine avec le Comté de Poitiers à OTTON, son neveu, 3e fils de Henri le Lion, Duc de Saxe, & de Mathilde, sœur de Richard. Otton jouissoit déjà de plusieurs terres en Poitou, comme il paroît par l'hommage qu'il rendit l'an 1190, à Guillaume, Evêque de Poitiers, pour les Seigneuries de Sivrai, de l'Isle-Jourdain & de Dorat. (*Gal. Ch. no.* T. II, *col.* 1181.) Cette prestation se fit en personne dans le bourg de Vœc en Poitou, ce qui prouve qu'Otton étoit dès lors en France. Otton fut investi la même année du Comté d'Yorck en Angleterre par le Roi Richard, avant que de l'être du Comté de Poitou. Il est certain qu'il garda ce dernier jusqu'à la fin de l'an 1197, comme il paroît par une Charte qu'il expédia le 29 Décembre de cette année à Bénaon dans le Poitou, en faveur des habitans d'Oléron. Cette Charte, il est vrai, porte l'an 1198: mais c'est suivant le style d'Angleterre où l'année commençoit à Noël. Avant ce Diplôme & dans la même année, Otton avoit reçu du Pape Célestin III un Bref par lequel il lui annonçoit qu'il venoit de canoniser le B. h. Gérard, Abbé de la Seauve, mort en 1095. En conséquence il écrivit deux lettres, l'une aux Archevêques & Evêques d'Aquitaine pour les exhorter à faire célébrer la fête de ce Saint dans leurs diocèses; l'autre à ses Sénéchaux, Prévôts & Baillis, par laquelle il leur enjoignoit de tenir la main à l'observation de cette solemnité. Dans l'une & l'autre lettres, conservées aux archives de la Seauve en original & transcrites par D. Etiennot au 9e vol. manuscrit de ses fragmens, pp. 335-337, Otton prend les titres de Duc d'Aquitaine & de Comte de Poitou: *Otho Dux Aquitaniæ & Comes Pictaviæ.* A la deuxieme, datée de Bazas le 9 de Mars, pend un sceau sur l'une des faces duquel on voit un lion rampant, & sur l'autre un cavalier qui poursuit ses ennemis Otton, l'année suivante, étant parti pour l'Allemagne, y fut élu au mois de Mars Roi des Romains. Les embarras que cette dignité lui occasionna, ne lui permirent plus de revenir en France. Avant de quitter ce Royaume, il avoit vendu, suivant la Chronique d'Halberstat, les provinces qu'il y possédoit au Roi d'Angleterre, moyennant une somme qu'il dépensa pour acquérir les suffrages des Electeurs. *Otto pecuniam ab avunculo suo Anglicorum Rege pro Comitia sua datam Electoribus suis, quod sitiverant, erogavit.* Après la mort du Roi Richard, arrivée le 6 Avril de l'an 1199, la Reine Éléonore se resaisit du Duché d'Aquitaine & du Comté de Poitou, comme d'un bien patrimonial. Elle en fit hommage la même année, dans la ville de Tours, à Philippe-Auguste, Roi de France, & peu de tems après elle s'associa dans ce Duché le Roi Jean-sans-Terre, son fils. Nous avons des actes qu'elle fit seule, l'an 1199, en son nom de Duchesse d'Aquitaine; & nous en avons d'autres de la même année, qu'elle fit au même titre, de concert avec ce Prince. Du nombre des premiers sont deux Chartes en faveur de la ville de Poitiers, données, l'une & l'autre, à Niort, &c, par une double erreur typographique, datées toutes deux de l'an 1149 dans le nouvel abrégé de l'histoire de Poitou, T. I, p. 337 & 338. Par l'une Éléonore confirma aux habitans de Poitiers la liberté que les Ducs ses prédécesseurs leur avoient accordée de marier leurs filles comme ils jugeroient à propos, & *d'ester* en justice sans pouvoir être arrêtés, à moins qu'ils ne fussent coupables de meurtre ou de vol. La deuxieme est l'établissement d'une commune à Poitiers. Éléonore & le Roi Jean firent la même année une semblable concession à la ville de la Rochelle. (Arcere, *Hist. de la Roch.*) Otton cependant n'avoit pas renoncé au Comté de Poitiers. Il envoya, l'an 1200, ses deux freres au Roi d'Angleterre pour répéter ce Comtés & celui d'Yorck.

DAUPHINS D'AUVERGNE.

vers la fin du mois de Mars de cette année, à son pere. L'an 1308, ayant pris parti dans la querelle d'Erard de S. Véran & d'Oudard de Montaigu, il combattit pour le dernier, qui étoit son allié, à la bataille donnée le jour de S. Denis entre les deux rivaux. Robert donna en plusieurs rencontres des preuves de sa valeur. Nous plaçons sa mort au 29 Janvier de l'an 1324, d'après Baluze, qui prouve cette époque, & non en 1314, comme le marque M. le Quien de la Neuville. Son corps fut inhumé dans l'Abbaye de S. André. Du vivant de son pere, l'an 1279, il avoit épousé ALIX ou ALIXENT DE MERCŒUR, d'abord veuve de Pons de Montlaur, & ensuite d'Aymar II de Poitiers, Comte de Valentinois, à qui elle s'étoit remariée l'an 1268. Alix donna trois fils & une fille a Robert. Les fils sont, Robert, mort jeune, & avant sa mere; Guillaume, Seigneur de Montrognon; & Jean, qui succéda à son pere. La fille, dont on ignore le nom, fut Religieuse a Magemont en Auvergne. Alix, étant morte le 15 Juillet de l'an 1286, Robert se maria en secondes noces avec ISABELLE DE CHATILLON, Dame de Jaligni, dont il eut deux fils, Robert de S. Ilpise; (c'est le chef de la branche des Seigneurs de ce nom) & Hugues, qui devint Prévôt de Brioude: trois filles sortirent aussi de ce mariage, Isabelle, mariée à Pierre de de Montaigu; Béatrix, & une autre Isabelle, que leur pere dévoua, par son testament, à la vie du cloître.

JEAN, SURNOMMÉ DAUPHINET.

1324. JEAN, fils de Robert IV & d'Alix de Mercœur, plus connu dans l'histoire sous le nom de DAUPHINET, dont on ignore la raison, succéda à son pere dans le Dauphiné d'Auvergne. L'an 1340, vers la fin de Juin, il se rendit en Flandre pour servir le Roi Philippe de Valois, contre les Anglois & les Flamands. Ce Prince lui ayant donné le gouvernement de S. Omer, il battit les Flamands qui pilloient la ville d'Arques, voisine de cette place, leur tua près de 4000 hommes,

COMTES D'AUVERGNE.

Lezoux. Le Roi S. Louis donna, l'an 1241, la terre d'Auvergne à son frere Alfonse, après la mort duquel elle revint à la Couronne. Elle fut érigée, l'an 1360, en Duché par lettres du Roi Jean, datée du mois d'Octobre, en faveur de Jean, son fils, Duc de Berri, à qui elle fut donnée (1). Le Comte Guillaume mourut avant 1247, & au plutôt en 1245. De son mariage avec ADÉLAÏDE ou ALIX, fille de Henri I, Duc de Brabant, & veuve de Louis, Comte de Loss, qu'il avoit épousée l'an 1218, il eut cinq fils, Robert qui lui succéda; Gui, Prévôt de Lille, qui devint Archevêque de Vienne en 1265; Guillaume, élu Evêque de Liege en 1282, supplanté ensuite par Jean de Flandre; Godefroi & Henri, nommés dans le testament de leur pere, qui commence par ces mots: *Nos Guillelmus Comes Claromontensis.* On connoît aussi deux filles de Guillaume & d'Adélaïde, Marie, femme de Wautier-Berthold, ve du nom, Sire de Malines; & Mathilde ou Mahaut, qui épousa Robert II, Dauphin d'Auvergne. Après la mort du Comte Guillaume X, Alix, sa veuve, épousa en secondes noces Arnoul, Seigneur de Wensemale. (Baluze, *Hist. de la M. d'Auv.*, T. II, p. 108.)

ROBERT V, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1247 au plus tard. ROBERT V, fils aîné de Guillaume X, lui succéda cette année au plus tard dans le Comté d'Auvergne. Son autorité dans cette province étoit fort restreinte par celle qu'Alfonse, Comte de Poitiers & en partie d'Auvergne, y exerçoit en qualité de Suzerain. Les bourgeois de Riom s'étant adressés à ce Prince, obtinrent de lui, l'an 1249, des Lettres qui leur accordoient les mêmes franchises & libertés dont jouissoient ceux de S. Pierre-le-Moutier. (*Mss. de Béthune*, vol. 9417, in-8, p. 246.) Robert, la même année, transigea, le 28 Avril, avec Gui de Dampierre, Seigneur de S. Just, & Béraud,

---

(1) Les nouveaux Ducs d'Auvergne ayant établi leur domicile à Riom, y attirerent les plus honnêtes gens du pays, ce qui fit que Riom, d'une petite ville qu'il étoit auparavant, devint en peu de tems une ville considérable. Les principaux Seigneurs auvergnats y firent bâtir des hôtels pour être à portée de leur Prince. On y voit encore aujourd'hui l'hôtel de Montboissier, l'hôtel de Châteaugai, celui de Montmorin; et d'ailleurs il y eut quantité de Gentilshommes qui vinrent s'y établir pour être Officiers dans la Maison du Roi. Les Marillac, les Arnaud, les Duprat, les Robert, les l'Hôpital, les du Bourg, les Cambrai, les d'Arbrouce, y prirent femme, maisons et charges. On trouve dans les vieux papiers un Mérillac, Secrétaire des commandemens du Duc, un Cambrai, Intendant, dont le frere fut fait Archevêque de Bourges, un Remi Arnaud, Ecuyer de Pierre de Beaujeu et du Connétable, son gendre; c'est le bisaïeul du grand Arnaud, Docteur; un Forget, Maître-d'Hôtel, dont un descendant, portant son nom, étoit Président à Mortier au siécle dernier; un Sirmond, parent du savant Jésuite, et Prévôt du Duc. (Faydit, *Eclairc.* 17 *sur la vie de S. Amable.*)

C'est

COMTES DE POITIERS, ET DUCS D'AQUITAINE OU DE GUIENNE.

C'est Roger d'Hoveden qui nous l'assure. *Otto Rex Allemanorum*, dit-il sur l'an 1200, *electus Romanorum Imperator, misit Henricum & Willelmum fratres suos ad Joannem Regem Angliæ avunculum suum, petens ab eo Comitatum Eboraci & Comitatum Pictavis, quos Ricardus Rex Angliæ ei dederat.* Il falloit donc que Richard ne lui eût payé qu'une partie du prix de la vente de ces domaines, puisqu'il se croyoit en droit de les réclamer. Quoi qu'il en soit, il ne put rien obtenir. Peut-être les sommes d'argent que Jean-sans-Terre lui envoya dans la suite pour l'aider à se maintenir sur le trône impérial furent-elles un dédommagement des Comtés qu'il refusoit de lui rendre. Ce sont les Ecrivains allemands & anglois qui nous apprennent tous ces détails, sur lesquels nos Historiens françois, anciens & modernes, gardent le silence, ou du moins ne s'expliquent que très obscurément. Une preuve qu'Eléonore conserva l'Aquitaine jusqu'à la fin de ses jours, c'est la Charte de Commune qu'elle accorda en 1203, derniere année de sa vie, à la ville de Niort. (*Arch. de Niort.*) L'an 1204, le Duché d'Aquitaine, avec toutes les terres qui appartenoient aux Anglois en-deçà de la mer, fut confisqué sur Jean-sans-Terre par la Cour des Pairs de France pour crime de félonie & de parricide. Le Roi Philippe-Auguste exécuta cet arrêt en partie, les armes à la main, dans les années 1204 & 1205, par la conquête qu'il fit de la Normandie, de l'Anjou, du Berri & du Poitou. S. Louis, l'an 1241, donna le Comté de Poitou à son frere Alfonse. Ce Prince étant mort sans enfans le 21 Août 1271, le Roi Philippe le Hardi, son neveu, mit sous sa main le Comté de Poitiers pour le réunir à la Couronne. Charles d'Anjou, Roi de Naples & frere d'Alfonse, réclama de son côté cette succession comme plus proche héritier de ce Prince. Mais on lui opposa que n'étant que collatéral il ne pouvoit empêcher la réversion au Domaine royal. La contestation dura l'espace de 12 ans, au bout desquels intervint le 2 Nov. 1283, un arrêt qui adjugeoit le Comté en litige à Philippe le Hardi, & cet arrêt fut un réglement pour la suite. C'est ainsi que les apanages commencerent à s'établir. Mais il restoit, dit M. Gaillard, l'équivoque du mot *héritiers*, & la distinction des fiefs masculins & féminins. Quand la réversion devoit-elle avoir lieu? étoit-ce à défaut d'héritiers mâles, ou seulement après l'extinction de la postérité entiere tant masculine que féminine du premier apanagé? Philippe le Bel leva cette difficulté, & acheva de perfectionner à cet égard la théorie des apanages. En donnant le même Comté de Poitiers avec titre de Pairie par Lettres du mois de Décembre 1311 (& non 1314, comme le marque un Moderne) à Philippe le long, son second fils, il ordonna que la réversion auroit lieu *à défaut d'enfans mâles;* cet exemple servit encore de réglement pour la suite. C'étoit un complément nécessaire à la loi salique: jusque là les apanages auroient pu être bien plus contraires à la loi salique que ne l'avoient été les partages sous les deux premieres races, puisque ces partages ne regardoient jamais que des Princes issus de mâle en mâle de la race royale; au lieu que les apanages, sans la derniere restriction introduite par Philippe le Bel, avoient le même inconvénient que les Fiefs féminins, celui de pouvoir passer à l'étranger. Mais il falloit que cette restriction fût exprimée formellement dans les lettres expédiées pour la concession de l'apanage, sans quoi les femmes descendant en ligne directe de l'apanagé pouvoient au défaut des mâles lui succéder. C'est sur son omission que se fondoit Marie, fille unique de Charles le Téméraire, pour revendiquer le Duché de Bourgogne. (*Voy.* à l'article de Philippe le Hardi, *Duc de Bourgogne*, les lettres par lesquelles son pere, le Roi Jean, lui fait donation de ce Duché, & celles par lesquelles le Roi Charles V confirme cette donation.)

Pour achever le dénombrement de ceux qui ont été apanagés du Comté de Poitiers, nous dirons que Philippe le Long étant parvenu à la Couronne en 1316, y réunit ce Comté; & qu'au mois de Juin 1357 il en fut détaché par Charles, Régent de France (depuis le Roi Charles V) pour faire l'apanage de Jean de France, son frere; que par le Traité de Brétigni du 8 Mai 1360, le Roi Jean céda ce Comté à Edouard III, Roi d'Angleterre; mais que Charles V ayant retiré le Poitou des mains des Anglois, le rendit à son frere Jean, pour lors Duc de Berri, par ses lettres de Novembre 1369; que ce dernier étant mort le 15 Juin 1416 sans laisser de postérité mâle, le Comté de Poitou revint à la Couronne; & qu'enfin, le 17 Mai 1417, il fut donné à Charles de France, Dauphin de Viennois, depuis Roi de France, VII[e] du nom, qui le réunit à la Couronne dont il n'a plus été séparé depuis.

DAUPHINS D'AUVERGNE.

& fit 400 prisonniers. L'an 1345, il fut du nombre des Seigneurs qui accompagnerent Jean, Duc de Normandie, en Gascogne, où il mena, dit Froissart, un corps de cent mille têtes armées, ou plus, pour faire face au Comte de Derbi. Dauphinet mourut le 10 Mars de l'an 1351. Il avoit épousé, l'an 1312, Anne de Poitiers, fille d'Aymar IV, Comte de Valentinois, & veuve de Henri II, Comte de Rodez, dont il eut trois fils & deux filles: les fils sont Béraud qui suit; Amé, Seigneur de Rochefort, qui hérita de sa mere les terres de Bréone, Chamaliere, Champeix, &c.; Hugues, Chanoine de Clermont. Les filles, Isabelle, mariée, l'an 1334, à Gui, Seigneur de Chalençon; & Marguerite, femme de Godefroi de Boulogne, Seigneur de Montgascon.

BÉRAUD I.

1351. Béraud I, avant que de succéder à Jean Dauphinet, son pere, étoit déjà l'un des plus riches Seigneurs de l'Auvergne. L'an 1339, par un jugement d'arbitres, rendu le 12 Juin, il avoit recueilli la succession de la Maison de Mercœur. On ne connoît aucune action d'éclat qui ait conservé sa mémoire à la postérité. L'an 1356, le 19 Août, il fit son testament, & mourut le 27 du même mois. Béraud avoit épousé, l'an 1333, Marie, fille de Pierre de la Vie, Seigneur de Villemur, & niece du Pape Jean XXII, dont il eut quatre fils & cinq filles. Les fils sont Béraud, son successeur; Hugues, qui prit le parti des armes & s'y distingua; Jean, Seigneur de Rochefort; & Robert, qui naquit après la mort de son pere; Béatrix, l'aînée, à ce qu'il paroît, des filles de Béraud, déjà veuve de Henri de Montaigu en 1357, épousa ensuite Guillaume Flotte, II[e] du nom, petit-fils de Guillaume I, Chancelier de France; Jeanne, seconde fille de Béraud, fut mariée à Guionnet, Baron de Séverac en Rouergue, & neveu d'Amauri de Séverac, Maréchal de France. (Gui, le seul fils qui sortit de ce mariage, étant mort sans postérité masculine, la Maison de Séverac se fondit dans celle d'Arpajon.) Marguerite, dont on ne sait point quel a été le sort, fut la troisieme fille de Béraud; Catherine, la quatrieme, fut mariée au Marquis de Beaufort, Seigneur de Canillac, & neveu du Pape Clément VI; Blanche, la cinquieme, épousa Guerin III, Seigneur d'Apchier. M. le Quien de la Neuville,

COMTES D'AUVERGNE.

Sire de Mercœur, Procureurs ou Lieutenans du Sire de Bourbon pour le partage de la terre de Combraille. (Baluze, *hist. de la M. d'Auv.* T. II, p. 107.) L'an 1251, le vendredi avant la *Quasimodo* (13 Avril) autre accord de Robert avec Alix, sa mere, & Arnoul, son beau-pere, par lequel Alix lui abandonne le douaire qu'elle avoit acquis par son mariage avec le Comte Guillaume, la terre qui lui appartenoit de son chef dans le Comté de Duras, & celle qui lui étoit contestée par le Comte de Loss. (*Ibid.* p. 109.) Robert, vers le même tems, fut excommunié par le Pape Alexandre IV, pour avoir mis en prison Imbert de la Tour, Chanoine de Paris, qui contestoit à Gui, frere du Comte, l'Abbaye de S. Germain de Lambron. Toute l'Auvergne étoit en combustion, l'an 1253, par les dissentions qui s'étoient élevées entre les principaux Seigneurs de la province & les Evêques de Clermont, du Puy & de Mende. Les Prélats ayant eu recours au Prince Alfonse, obtinrent de lui des Commissaires qui firent une enquête sur les lieux sans y appeller les Seigneurs intéressés. Ceux-ci, le Comte Robert à leur tête, écrivirent au Prince pour se plaindre de cette maniere de procéder, contraire aux usages de la province, qu'ils le supplierent de maintenir. La lettre est datée du jour de S. Blaise (3 Février) 1253. (V. S.) Le Comte Robert & l'Evêque de Clermont ayant fait, l'an 1254, un compromis entre les mains de Raoul, Comte de Geneve, d'Arbest, Seigneur de la Tour, & de Guillaume de Baffie, ces arbitres vinrent à bout de les réconcilier par leur jugement rendu à Clermont le vendredi après l'octave de S. Pierre (10 Juillet.)

Le Comté de Boulogne échut par héritage, l'an 1260, à Robert, du chef de sa mere Alix de Brabant, & comme donataire de Henri III, Duc de Brabant, son cousin. Il reçut, l'an 1262, à Clermont, le Roi S. Louis, accompagné de presque toute la Noblesse du Royaume. Ce Monarque, pendant son séjour en cette ville, y fit célébrer le mariage de Philippe le Hardi, son fils, avec Isabelle d'Aragon, le 28 Mai de cette année, jour de la Pentecôte.

Robert, l'an 1277 (N. S.) fit son testament le 11 Janvier, par lequel il institua son héritier aux Comtés d'Auvergne & de Boulogne Guillau-

DAUPHINS D'AUVERGNE.

d'après Justel, prétend que Blanche naquit d'un second mariage de Béraud avec Jeanne de Boulogne. S'il eût consulté les preuves de l'histoire de la Maison d'Auvergne, par M. Baluze, il auroit vu que Marie de Villemure, femme de Béraud, ne mourut que le 28 Septembre 1383.

BÉRAUD II, COMTE DE CLERMONT ET SEIGNEUR DE MERCŒUR.

1356. BÉRAUD II, surnommé le COMTE CAMUS, fils & successeur du Dauphin Béraud I, combattit, trois semaines après la mort de son pere, à la bataille de Poitiers. L'an 1359, le fameux Robert Knoles, Capitaine anglois, étant venu en Auvergne à la tête de 30000 hommes, toute la Noblesse du pays & des environs s'assembla pour le repousser. *Les Seigneurs de France*, dit Froissart, *ordonnerent deux batailles, & avoient en chacune bien cinq mille hommes. Si avoit la premiere bataille le Dauphin d'Auvergne, Comte de Clermont, & l'appelloit-on Béraud, & devint illecques Chevalier, & leva banniere écartelée d'Auvergne & de Mergiel* (Mercœur.) *Si étoit de lez lui Monseigneur Robert Dauphin, son oncle, le Sire de Montaigu, le Sire de Chalençon, le Sire de Rochefort, le Sire de Sérignac, Monseigneur Godefroi de Boulogne, & plusieurs jeans Ecuyers de Limosin, de Quercy, d'Auvergne & de Rouergue.* Mais tout ce grand appareil ne servit qu'à en imposer aux Anglois, qui se retirerent pendant la nuit. L'an 1360, Béraud fut un des ôtages que le Roi Jean donna aux Anglois pour sûreté de l'exécution du Traité de Brétigni. Béraud demeura 13 ans en Angleterre, *où il dépendit bien*, dit Froissart, *52000 livres.* L'an 1374, il fut du nombre des Seigneurs que le Duc d'Anjou assembla dans le Périgord pour aller faire la guerre en Gascogne. Il étoit, l'an 1382, dans l'armée de Flandre, & fut compris avec Jean II, Comte d'Auvergne, parmi les Seigneurs qui devoient servir auprès de la personne du Roi Charles VI. On le voit, en 1385, dans l'armée que le Roi avoit assemblée sur les côtes de Flandre à dessein de passer en Angleterre; projet qui, comme l'on sait, & par les causes que l'on sait, n'eut point d'exécution. Il partit, l'an 1390, avec son frere Hugues, pour accompagner le Duc de Bourbon dans l'expédition qu'il entreprit en Barbarie, à la sollicitation des Génois. (*Voy.* Louis II, *Duc de Bourbon.*) L'an 1400, (N. S.) le 17 ou le 21 Janvier, le Dauphin meurt avec la réputation de l'un des Seigneurs les plus braves & les plus magnifiques de son tems. Il avoit épousé en premieres noces, par contrat passé le 22 Juin 1357, JEANNE, fille de Guigues VIII, Comte de Forez, & de Jeanne de Bourbon. De cette Princesse, qu'il perdit le 17 Février, 1366, il n'eut qu'une fille, Anne, qui fut mariée, non en 1368, comme le dit M. le Quien, mais le 19 Août 1371, dans le château d'Ardes en Auvergne, avec Louis II, Duc de Bourbon, auquel elle apporta en dot les Comtés de Forez & de Clermont. Béraud, prit en secondes noces, par contrat du mois de Juin 1371, JEANNE, fille de Jean I, Comte d'Auvergne & de Boulogne, laquelle étant morte sans enfans, il se remaria, pour la 3^e^ fois, au mois de Juin 1374, avec MARGUERITE, fille héritiere de Jean III, Comte de Sancerre, *moult vaillante Dame*, dit Froissart, *& de grant prudence.* Les enfans qu'elle lui donna sont Béraud qui suit; Jean & Louis, morts avant leur pere sans lignée; Robert, qui, de Religieux de la Chaise-Dieu, devint Evêque de Chartres l'an 1432, & l'année suivante Evêque d'Albi; Jeanne, mariée, l'an 1400, à Guillaume de Vienne, Seigneur de S. George; Marguerite, qui épousa, l'an 1404, Jean de Beuil, non celui qui fut Amiral de France, comme le dit M. le Quien, puisqu'il n'eut cette dignité qu'en 1450, mais vraisemblablement celui qui fut Maître des Arbalêtriers; enfin Jacquette, Abbesse de S. Menoux. (Voy. *les Comtes de Sancerre.*)

BÉRAUD III, COMTE DE CLERMONT ET DE SANCERRE, DAUPHIN D'AUVERGNE.

1400. BÉRAUD III, fils du Dauphin Béraud II & de Marguerite de Sancerre, succéda cette année à son pere. L'an 1409, il aida le Duc de Bourbon à chasser de ses terres des troupes de brigands qui les pilloient: on ne connoît point d'autres exploits militaires de ce Dauphin. Il mourut le 28 Juillet 1426. M. Villaret dit, sur l'an 1424, *que le Comte Dauphin d'Auvergne fut tué en plein Conseil, aux yeux mêmes du Roi, par Tannegui du Châtel. Les registres du Parlement*, ajoute-t-il, *où ce fait est consigné, ne rapportent point le sujet d'une violence si injurieuse à la Majesté souveraine.* Mais vraisemblablement il se trompe sur l'année; car l'obituaire de S. André-lez-Clermont

COMTES D'AUVERGNE.

me, son fils aîné; donna à Robert, le second, sa terre de Combraille avec cent marcs d'argent; ordonna que Godefroi, son troisieme fils, embrassât la vie cléricale, ainsi que Guionnet, son quatrieme fils, laissant au premier des deux, trois cens livres tournois de revenu & deux cens à l'autre. (Guionnet devint Evêque de Tournai l'an 1300.) Je veux, ajoute-t-il, que Mathilde, ma fille aînée, soit mariée avec huit cens livres une fois payées. A Marie, sa 2^e^ fille, il legue une somme de deux cens livres une fois payée, & veut qu'elle soit aussi mariée; mais elle changea sa destination & se fit Religieuse. A l'égard de sa femme, ELÉONORE de BAFFIE, il lui légua, pour sa vie, la terre de Château-neuf. Robert mourut, à ce qu'on croit, le 17 du même mois, & fut enterré à l'Abbaye de Bouchet. Après sa mort, le Dauphin Robert II, son beau-frere, fit opposition à son testament comme préjudiciable aux intérêts de Mathilde, sa femme, à laquelle il n'avoit légué qu'une somme de 50 livres. (*Ibid.* p. 115.)

GUILLAUME XI OU XII, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1277. GUILLAUME XI, fils de Robert V, lui succéda, l'an 1277, aux Comtés d'Auvergne & de Boulogne. C'est du moins ce que l'on croit. Dans le vrai, l'on ne trouve aucune marque authentique de son existence depuis la mort de son pere, sinon une Charte qu'il donna l'an 1277, étant dans le Boulonnois, en faveur de la Communauté d'Etaples. Encore ne garantissons nous pas cette Charte, que nous ne citons que sur la foi d'un Moderne anonyme. Néanmoins, comme il est nommé dans le testament de son pere, il est à présumer qu'il lui survécut, & que par le droit d'aînesse il lui succéda. Justel lui donne pour épouse la fille d'Humbert de Beaujeu, Connétable de France, sans la nommer. On ne lui connoît pas d'enfans. Il mourut au plus tard l'an 1279, & fut enterré dans l'Abbaye de Bouchet.

ROBERT VI, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1279. ROBERT VI, frere de Guillaume XI, se montre pour la premiere fois, sous le titre de Comte d'Auvergne & de Boulogne, dans son contrat de mariage, passé le 14 Juin de l'an 1279, avec BÉATRIX, fille de Falcon de Montgascon, & d'Isabelle de Ventadour. L'an 1297, il servit le Roi Philippe le Bel dans la guerre de Flandre contre le Comte Gui. Il y retourna l'an 1302, & se distingua à la bataille de Courtrai, où Godefroi, son frere, perdit la vie. Le Roi Philippe le Bel apprenant, l'an 1303, que l'exemption de tous droits de péage qu'il avoit accordée, l'an 1297, aux maîtres & écoliers de l'Université de Paris dans toute l'étendue de son Royaume, ne s'observoit point dans le Comté de Boulogne, adresse au Comte Robert un mandat en date du lundi après la S. Martin d'hiver, pour lui ordonner de laisser passer les écoliers, de quelque nation qu'ils soient, avec leurs effets, sans en exiger aucun droit. Robert négligeant toujours de se conformer à la loi qui lui étoit imposée, Philippe, par un second mandat du 6 Mai 1304, chargea le Bailli d'Amiens de veiller à l'exécution du premier. Il y eut encore dans la suite des difficultés à ce sujet. Mais enfin, l'an 1312, le Roi, du consentement du Comte, exempta du péage de Wissant les écoliers de Paris, mais eux seuls, sans que le même privilége pût s'étendre à quelque autre personne que ce pût être. (Du Boulai, Crevier.) Robert, l'an 1314, le 20 Avril, fit son testament, par lequel, entre autres dispositions, il confirma la décharge que son pere avoit faite de la main-morte à ses sujets du Comté d'Auvergne. Depuis cette époque on n'apperçoit plus de traces de son existence. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de Bouchet. Un Moderne anonyme, sans citer de garant, le fait vivre jusqu'en 1318, & lui donne trois enfans: un fils, nommé Robert; & deux filles, Jeanne, & Marie. Justel & Baluze ne connoissent que le premier de ces enfans, qui lui succéda.

ROBERT VII, DIT LE GRAND, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1314. ROBERT VII, fils de Robert VI, & de Béatrix de Montgascon, remplaça vraisemblablement cette année son pere dans les Comtés d'Auvergne & de Boulogne. Avant ce tems il avoit fait ses preuves de valeur. L'an 1308, il étoit entré avec plusieurs Seigneurs, dont Duchêne & Baluze donnent la liste, dans la querelle d'Erard, Sire de S. Véran, ou S. Vrain,

DAUPHINS D'AUVERGNE.

assigne la mort de Béraud III à l'époque que nous avons marquée. Il avoit été marié en premieres noces, par contrat du 22 Juillet 1409, avec JEANNE, fille de Bertrand de la Tour, V[e] du nom, & de Marie, Comtesse d'Auvergne & de Boulogne. De ce mariage naquit une fille, nommée Jeanne, qui fut Dauphine d'Auvergne. Le 24 Juillet 1426, quatre jours avant sa mort, Béraud s'étoit remarié avec MARGUERITE DE CHAUVIGNI, dont il n'eut point d'enfans. Elle épousa ensuite Jean de Blois, Comte de Penthievre & Vicomte de Limoges. (*Voy.* Béraud, *Comte de Sancerre.*)

JEANNE, COMTESSE DE CLERMONT, DE SANCERRE ET DE MONTPENSIER, DAUPHINE D'AUVERGNE.

1426. JEANNE, fille unique du Dauphin Béraud III, & de Jeanne de la Tour d'Auvergne, succéda cette année à son pere. Elle étoit née l'an 1412, & l'an 1428 elle épousa Louis de Bourbon, premier du nom, Comte de Montpensier. Le 2. Mai 1436 (& non 1433), Jeanne étant sans enfans & malade à l'extrémité, fit son testament par lequel elle donna l'usufruit de tous ses biens à son époux. Jeanne mourut 6 jours après (le 26 Mai) dans le château d'Ardes, séjour ordinaire des Dauphins, sans laisser d'enfans. Ainsi la branche des Comtes Dauphins d'Auvergne finit en sa personne, & le Dauphiné passa, comme on va le voir, dans la Maison de Bourbon.

LOUIS I DE BOURBON, COMTE DE MONTPENSIER, DAUPHIN D'AUVERGNE, DIT LE BON.

1436. M. Baluze prétend, sans en donner des preuves, qu'Anne, fille du Dauphin Béraud II, mariée, comme on l'a vu, dès l'an 1371, vécut assez pour succéder cette année à la Dauphine Jeanne, sa niece. Mais nous croyons devoir préférer le sentiment de ceux qui placent la mort de cette Princesse en l'an 1416, époque d'un codicile ajouté à son testament fait plusieurs années auparavant, & après laquelle on n'apperçoit plus de traces de son existence. LOUIS DE BOURBON, chef de la branche de Montpensier, époux de Jeanne, conserva donc, en vertu de la donation de cette Princesse, le Dauphiné d'Auvergne, & le transmit a sa postérité. La douceur de son gouvernement lui mérita le surnom de BON. L'an 1483, il assista au Sacre du Roi Charles VIII, où il représenta le Comte de Flandre. Il fut mis, l'an 1484, à la tête de l'Ambassade que le Monarque envoya au Pape Sixte IV pour lui rendre obéissance filiale au commencement de son régne. Mais les Ambassadeurs, étant partis sur la fin de Juillet, Sixte mourut le 13 Août de la même année dans l'intervalle de leur voyage, & Innocent VIII qui l'avoit déjà remplacé, lorsqu'ils arriverent, reçut leurs hommages. On peut voir dans l'édition in-fol. des mélanges de Baluze, donnée par le P. Dominique Mansi, T. I, p. 363 & suiv., la lettre du Roi au Pape avec les instructions que donna ce Prince à ses Ambassadeurs sur divers objets dont ils étoient chargés de conférer avec le Pape. Le Dauphin Louis mourut l'an 1486, & fut inhumé dans la Chapelle de S. Louis d'Aigueperse, qu'il avoit fondée & dotée pour vingt Chanoines. De GABRIELLE, sa seconde femme, fille de Bertrand VI de la Tour, qu'il avoit épousée le 15 Février 1442, il eut un fils, Gilbert de Bourbon, qui suit; & deux filles, dont l'aînée, Gabrielle, épousa Louis II de la Trémoille. (*Voy.* Louis III, *Comte de Sancerre.*)

GILBERT, COMTE (1) DE MONTPENSIER, DAUPHIN D'AUVERGNE.

1486. GILBERT, qui porta le titre de Comte-Dauphin du vivant de Louis de Bourbon, son pere, étoit déjà célebre par ses exploits avant que de lui succéder. L'an 1470, le Roi Louis XI l'ayant fait Lieutenant-Général de ses armées, il défit les troupes du Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, aux combats de Bussi & de Cluni. Sa valeur parut aussi dans les guerres de Picardie & d'Artois. Le Roi Charles VIII, qui le nomma Lieutenant-Général en Picardie, éprouva son attachement dans les guerres qu'il eut contre les Ducs d'Orléans & de Bretagne. Gilbert suivit ce Prince à la conquête du Royaume de Naples; & lorsque Charles se disposa à reprendre la route de France, il laissa Gilbert dans le pays avec titre de Viceroi & de Généralissime de ses troupes. Quelque brave que fût Gil-

COMTES D'AUVERGNE.

& d'Oudard de Montaigu, de l'ancienne Maison des Ducs de Bourgogne: il prit parti pour le dernier, & se trouva au combat qui fut livré cette année dans le Nivernois, entre les deux rivaux, le jour de S. Denis, 9 Octobre. En 1317 & 1318, il se mit à la tête de la Noblesse d'Auvergne pour secourir le Roi Philippe le Long dans la guerre contre les Flamands: on ne peut marquer précisément le tems de sa mort; mais des Lettres-Patentes du Roi Charles le Bel, datées du mois de Mai de l'an 1326, & rapportées par Baluze, attestent qu'alors il n'étoit plus en vie. Il fut enterré dans l'Abbaye de Bouchet. Le Nécrologe de Soucilanges met son anniversaire au 18 Janvier. Robert avoit épousé, l'an 1303, au mois de Juin, BLANCHE, fille aînée de Robert, fils du Roi S. Louis, Comte de Clermont en Beauvoisis, & tige de la Maison de Bourbon. De ce mariage naquit Guillaume qui posséda les Comtés d'Auvergne & de Boulogne après la mort de son pere. Blanche, étant morte l'an 1304, Robert épousa en secondes noces, l'an 1312, MARIE DE FLANDRE, fille aînée d'Alix de Nesle & de Guillaume de Flandre, Seigneur de Dendermonde, & frere de Robert de Béthune, Comte de Nevers & de Flandre. De ce mariage naquirent quatre fils & deux filles. Les fils sont, Jean, qui devint Comte d'Auvergne & de Boulogne, après la mort de Philippe de Rouvre; Gui, communément appellé le Cardinal de Boulogne, personnage célebre que son mérite éleva, l'an 1340, sur le Siége de Lyon; Godefroi de Boulogne, Baron de Montgascon; & Robert de Boulogne, mort dans un âge tendre. Mathilde, l'aînée des deux filles de Robert, épousa, l'an 1334, Amé III, Comte de Geneve, dont elle eut, entre autres enfans, Robert, qui fut le Pape Clément VII.

GUILLAUME XII OU XIII, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1326 au plus tard. GUILLAUME XII, fils de Robert & de Blanche de Clermont, Prince orné des plus belles qualités du corps & de l'esprit, succéda, l'an 1326 au plus tard, à son pere: il étoit déjà Baron de Montgascon & Seigneur d'autres lieux, qui relevoient nuement de la Couronne. Il se trouva, l'an 1328, sous les drapeaux de la France à la bataille de Mont-Cassel, donnée le 24 Août contre les Flamands rebelles à leur Comte. La date de sa mort est marquée au 6 Août de l'an 1332 dans l'ancien obituaire des Cordeliers de Clermont. Il avoit épousé, l'an 1325, MARGUERITE, 3[e] fille de Louis, Comte d'Evreux, cinquieme fils du Roi Philippe le Hardi. Cette Princesse lui donna un fils, nommé Robert, qui mourut jeune; & une fille, Jeanne, qui succéda à son pere. Marguerite, leur mere, mourut en 1350, & fut inhumée à Notre-Dame de Boulogne.

JEANNE, COMTESSE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE, REINE DE FRANCE.

1332. JEANNE, née le 8 Mai 1326, de Guillaume XII & de Marguerite d'Evreux, hérita de son pere les Comtés d'Auvergne & de Boulogne. L'an 1338, le 26 Septembre, elle fut accordée en mariage à Philippe, fils unique d'Eudes IV, Duc de Bourgogne, & de Jeanne, fille du Roi Philippe le Long. Le Duc & la Duchesse de Bourgogne donnerent en même tems à leur fils & aux enfans qui naîtroient de cette alliance le Comté de Bourgogne. Jeanne perdit, l'an 1346, son époux, qui périt d'une chûte de cheval, le 22 Septembre, au siége d'Aiguillon. Elle épousa, en secondes noces, le 19 Février de l'an 1350, (N. S.) Jean, Duc de Normandie, depuis Roi de France, avec lequel elle fut couronnée à Reims le 26 Septembre suivant. La longue captivité du Roi, pris à la bataille de Poitiers le 19 Septembre 1356, & emmené en Angleterre, répandit l'amertume & le deuil sur les dernieres années de cette Princesse. L'an 1358, elle se retira, avec son fils, dans la Bourgogne, où elle mourut le 29 Septembre 1360, dans le tems que le Roi, son époux, se disposoit à revenir en France. C'est la vraie date de la mort de Jeanne, & non pas le 21 Novembre 1361, comme le marquent la plûpart des Modernes. De son premier mariage, Jeanne eut un fils, Philippe, dit de Rouvre; & deux filles, mortes sans alliances avant elle.

PHILIPPE DE ROUVRE.

1360. PHILIPPE, surnommé de ROUVRE, né l'an 1346,

(1) Et non Duc, comme on l'a marqué par inadvertance, T. I, p. 627, col. 2.

DAUPHINS D'AUVERGNE.

bert, l'événement prouva que Charles VIII n'avoit pas confié sa conquête à des mains assez habiles pour la conserver. Naturellement paresseux & indolent, il n'y avoit que le danger qui pût lui faire surmonter son penchant & lui donner de l'activité. *Monseigneur de Montpensier*, dit Comines, *étoit bon Chevalier & hardi, mais peu sage, il ne se levoit point qu'il ne fust midy.* Au lieu de faire observer une exacte discipline à ses troupes dans un pays étranger, il irrita les Napolitains en tolérant les excès auxquels elles se livrerent, & sur-tout à l'égard des femmes. Ferdinand d'Aragon instruit de la haine que s'attiroient les François, rentra dans Naples le 7 Juillet 1495, & les contraignit à se retirer les uns dans le château de l'Œuf, les autres dans le château neuf Le Viceroi aussitôt assiégé dans ce dernier, le défendit pendant 5 mois, &, faute de secours, fut obligé de le rendre le 8 Décembre suivant. Retiré dans la Basilicate, après avoir perdu les autres provinces du Royaume de Naples, il soutint, l'an 1496, un nouveau siége dans Atelle, & n'évacua encore la place, le 13 Août, que pour n'avoir pas été secouru. Ce Général ayant ensuite fait embarquer les 5000 hommes qui lui restoient, pour retourner en France, leur départ fut retardé par la perfidie du Roi de Naples, qui, par ses délais, fit périr les trois quarts de cette armée. Gilbert mourut lui-même à Pouzzoles le 5 Octobre 1496, non sans soupçon d'avoir été empoisonné. Son corps fut transporté quelques années après dans la Chapelle de S. Louis d'Aigueperse. Il avoit épousé, le 24 Février 1481, CLAIRE DE GONZAGUE, fille de Frédéric, Duc de Mantoue. Cette Princesse, qui lui survécut jusqu'au 2 Juin 1503, lui donna trois fils & trois filles. Les fils sont Louis, Charles & François. Le premier & le second lui succéderent; le dernier, créé Duc de Châtelleraut, fut tué à la bataille de Marignan donnée le 13 Septembre 1515. Tous trois moururent sans postérité. Louise, l'aînée des filles, épousa, 1° André de Chauvigni, Prince de Deols, 2° Louis de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon; Rénée, la seconde, épousa Antoine, Duc de Lorraine.

LOUIS II DE BOURBON, COMTE DE MONTPENSIER, DAUPHIN D'AUVERGNE.

1496. LOUIS II, fils & successeur de Gilbert de Bourbon-Montpensier, hérita de sa bravoure & de ses autres bonnes qualités. L'an 1499, il eut, sous la direction de Louis de la Trémoille, le commandement de la seconde armée que le Roi Louis XII envoya dans le Duché de Milan. L'an 1501, il se signala au siége de Capoue, commencé le 17 Juillet, & terminé le 25 du même mois par la réduction de la place. De là s'étant rendu par Naples à Pouzzoles, il y fit faire un service solemnel pour Gilbert, son pere. Mais, à la vue du cadavre de ce Prince, qu'il se fit montrer, la tendresse filiale se réveilla si fortement en lui, qu'après avoir versé un torrent de larmes, il en prit la fievre dont il mourut à Naples, le 14 ou 15 Août de la même année 1501, à l'âge de 18 ans, & sans avoir été marié.

CHARLES, DUC DE BOURBON, COMTE DE MONTPENSIER ET DE LA MARCHE, DAUPHIN D'AUVERGNE.

1501. CHARLES, second fils de Gilbert de Montpensier, né le 17 Février 1490, succéda à Louis, son frere, dans le Dauphiné d'Auvergne, ainsi que dans le Comté de Montpensier. Ayant épousé, le 10 Mai 1505, SUZANNE, fille & héritiere de Pierre II, Duc de Bourbon, décédé le 8 Octobre 1503, il prit le titre de Duc de Bourbon. Il accompagna, l'an 1507, Louis XII dans son expédition contre les Génois qui s'étoient révoltés, & s'y distingua. Il acquit encore plus de gloire l'an 1509 à la journée d'Agnadel du 14 Mai; s'étant mis à la tête de 400 hommes d'armes, il repoussa l'Alviane, Général vénitien, qui avoit mis en déroute l'avant-garde françoise. Son mérite & sa naissance lui valurent en 1515 l'épée de Connétable que le Roi lui donna le 15 Janvier Il conduisit l'avant-garde de l'armée, suivant le privilege de sa charge, à la bataille de Marignan, gagnée sur les Suisses le 13 Septembre de la même année. La conquête du Milanez ayant été la suite de cette victoire, dont on fut redevable à sa valeur & à son habileté, il fut fait Viceroi de ce Duché. Après la mort de sa femme, arrivée le 28 Avril 1521, il voulut se mettre en possession de tous les biens de la Maison de Bourbon, faute d'héritiers mâles. Louise de Savoie, mere du Roi, lui contesta cette succession, & n'ayant pu réussir auprès des Juges à se les faire adjuger, elle obtint du moins qu'ils fussent mis en sequestre par Arrêt du mois

COMTES D'AUVERGNE.

émancipé par le Roi Jean le 20 Novembre 1350, joignit, après la mort de Jeanne, sa mere, les Comtés d'Auvergne & de Boulogne aux Duché & Comté de Bourgogne & au Comté d'Artois, qu'il avoit hérités de ses aïeux, le Duc Eudes IV & Jeanne, sa femme. Il ne jouit pas long-tems de cette opulente succession, étant mort le 20 Novembre de l'an 1361, au retour de l'Angleterre où il avoit été envoyé en ôtage par le Roi Jean Il ne laissa point d'enfans de son épouse MARGUERITE, fille de Louis de Mâle, Comte de Flandre. (Voy. *les Ducs de Bourgogne.*)

JEAN I, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1361. JEAN I, frere du Comte Guillaume XII, appellé du vivant de celui-ci, Seigneur de Montgascon, & ensuite Comte de Montfort, céda ce dernier titre, avec le Comté qui le lui donnoit, à Jean, Duc de Bretagne, & succéda presque en même tems à Philippe de Rouvre son neveu, dans les Comtés d'Auvergne & de Boulogne. Bon guerrier, & habile dans le maniement des affaires, il fut en grand crédit sous le régne du Roi Jean, époux de sa niece, qui le fit Ministre d'Etat, & sous celui du Roi Charles V, successeur de Jean. On le voit présent, dans le mois de Juin 1365, au Conseil où ce Prince ratifia le Traité conclu le 6 Mars de l'année précédente avec le Roi de Navarre. L'année suivante, Charles V, par Lettres du mois de Décembre, appliqua à son Domaine & à la Couronne l'hommage & le serment de la terre de Briot près de Péronne, qui avoit accoutumé de ressortir à S. Quentin; ce qu'il fit en faveur *de son cher & féal parent & Conseiller Jean, Comte de Boulogne & d'Auvergne & Seigneur de Briot en Vermandois*, QUEM QUOTIDIE, ajoute-t-il, FORNAX EXPERIENTIÆ PROBAT NOBIS ET REGNO FRANCIÆ UTILEM ET FIDELEM. (*Rec.* de Colbert, *vol.* 28, *fol.* 986, v°.) Le Comte Jean fit son testament le 22 Mars 1386 & mourut deux jours après dans son château de Remin près de Compiegne. Il avoit épousé JEANNE DE CLERMONT, Princesse du Sang royal, fille de Jean de Clermont, Comte de Charolois, dont il eut un fils, Jean, qui lui succéda; & deux filles, Jeanne mariée, l'an 1371, à Béraud II, Dauphin d'Auvergne; Marie, qui épousa, l'an 1375, Raymond-Louis, Vicomte de Turenne, neveu des Papes Clément VI & Grégoire XI.

JEAN II, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1386. Jean II, fils de Jean I & son successeur aux Comtés d'Auvergne & de Boulogne, n'administra point avec économie ce riche patrimoine. Pour acquitter ses dettes, il vendit, au grand regret de sa Maison, à Pierre de Giac, Chancelier de France, la Baronie de Combraille, qui fut revendiquée & retirée en 1400 par Louis II, Duc de Bourbon. Sa réputation toutefois ne souffrit point de sa prodigalité. Il passa toujours pour un homme sage & de bon conseil. C'est en cette qualité qu'il fut mis auprès du Roi Charles VI lorsque l'esprit de ce Prince fut aliéné. Jean eût été capable de rendre des services importans à l'Etat s'il n'eût pas été empoisonné dans sa jeunesse; malheur qui lui arriva, l'an 1384, à la table du Cardinal de S. Martial, dans la ville d'Avignon, & dont il se ressentit le reste de ses jours : il revenoit alors de Catalogne, où il avoit été secourir le Comte d'Ampurias, son cousin, assiégé par les troupes de Don Pedre IV, Roi d'Aragon : il avoit auparavant servi, l'an 1379, sous le Duc de Berri, contre les Routiers en Limosin; il étoit en 1382 à la guerre de Flandre; mais on ne voit plus d'exploit militaire de ce Comte depuis son empoisonnement. Il mourut, l'an 1394, le lundi, 28 Septembre, au fauxbourg de S. Marceau de Paris. Du vivant de son pere, il avoit épousé par contrat du 9 Août 1373, ELÉONORE, fille de Pierre-Raymond II, Comte de Cominges. Ce mariage ne fut point heureux. Offensée des mépris de son époux & de ses prodigalités, Éléonore se retira, vers l'an 1380, auprès de son oncle, le Comte d'Urgel, fils du Roi d'Aragon. Sur sa route elle descendit au château d'Ortez, chez le Comte de Foix (Gaston Phébus), son cousin, ayant avec elle sa fille, née de son mariage & âgée de trois ans. « Le Comte, dit Froissart, lui fit bonne chere, & lui demanda le sujet de son voyage, & où elle alloit. *Monseigneur*, dit-elle, *je m'en vas en Aragon devers mon oncle & ma tante, le Comte & la Comtesse d'Urgel, où je me veux tenir. Car je prens grand desplaisance à estre avec mon mari Messire Jean de Boulogne, fils au Comte Jean de Boulogne. Car je cuidois qu'il deust recouvrer mon héritage de Com-*

d'Août

DAUPHINS D'AUVERGNE.

d'Août 1522. Outré de désespoir, Charles passa (1) au service de l'Empereur en 1523. Son évasion fut si bien concertée, qu'il étoit déja dans le pays ennemi, lorsque François I lui envoya demander l'épée de Connétable & le collier de son Ordre. *Quant à l'épée*, répondit Bourbon, *il me l'ôta à Valenciennes, lorsqu'il confia à M. d'Alençon l'avant-garde qui m'appartenoit. Pour ce qui est de l'Ordre, je l'ai laissé derriere mon chevet à Chantelle.* Charles-Quint fut ravi d'avoir acquis un Général aussi habile & aussi capable, à ce qu'il croyoit, d'exécuter ses grands projets contre la France. Bourbon, l'an 1524, amena l'armée impériale devant Marseille où il échoua d'autant plus ignominieusement qu'il s'étoit vanté de prendre cette ville presque sans coup férir. Il fut plus heureux aux batailles de Biagrasso & de Pavie dont les Impériaux dûrent le gain à son habileté. Le Roi François I ayant été pris à la derniere donnée le 24 Février 1525, il passa en Espagne pour veiller à ses intérêts pendant les négociations de l'Empereur avec son prisonnier. A son arrivée à Madrid, le Marquis de Villena lui fit un affront bien capable de le faire rentrer en lui-même, s'il eût été susceptible de remords. L'Empereur ayant demandé à ce Seigneur son palais pour y loger Bourbon, *Je ne saurois*, dit-il, *rien refuser à Votre Majesté; mais je la supplie de ne pas trouver mauvais que je mette le feu à cette maison dès que le Duc en sera sorti, comme n'étant plus propre à loger un homme d'honneur après avoir été souillée par la présence d'un traître.* Bourbon n'eut pas lieu d'être plus satisfait de l'Empereur, qui lui manqua de parole en donnant sa sœur Éléonore, qu'il lui avoit promise, au Roi de France. De retour en Italie, il fit quelques démarches équivoques qui donnerent lieu aux Impériaux de douter de sa fidélité. Il s'apperçut des soupçons que sa conduite avoit fait naître, & pour les effacer, il alla faire le siége de Rome, où il fut tué le 6 Mai 1527, en montant des premiers à l'assaut. Il étoit également facile aux assiégés & aux assiégeans de le discerner. Bourbon s'étoit vêtu ce jour là d'un habit blanc, pour *être*, disoit-il, *le premier but des assiégés & la premiere enseigne des assiégeans* (2). Il avoit eu de son mariage trois fils, François de Bourbon & deux jumeaux, tous trois morts avant lui. Par son testament il instituoit son héritiere Anne de France, Duchesse de Bourbon, sa belle-mere, avec pouvoir de transmettre cette succession à Louis de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, qui fut depuis Duc de Montpensier. Mais cette disposition n'eut pas lieu. Son procès commencé au Parlement de Paris aussitôt après son évasion par les interrogatoires qu'on fit subir à S. Valier, à de Prye, & à d'autres réputés ses complices, avoit été suspendu pendant la prison du Roi, qui suivit la bataille de Pavie. Un des articles même du Traité fait à Madrid pour la liberté du Monarque, portoit que le Connétable seroit rétabli dans tous ses biens. C'est sur le fondement de cet article que Bourbon avoit fait son testament. Mais ce fut un de ceux que le Roi de France refusa d'exécuter, prétendant avec raison qu'il n'étoit pas libre lorsqu'il avoit conclu ce Traité. Le Procureur-Général en conséquence continua ses poursuites contre le Connétable, &, l'an 1527, le 26 de Juillet, (ce Prince étoit déjà mort) le Roi séant en sa Cour de Parlement, garnie de Pairs, Princes & gens du Sang, après avoir fait appeller le Duc de Bourbon à haute voix à la barre du Parlement, à la Table de Marbre & au haut des degrés du Palais, par le premier huissier, en présence de deux Conseillers, le Chancelier, ayant recueilli les voix, prononça l'arrêt qui le déclara atteint & convaincu du crime de leze-majesté divine & humaine, rébellion & félonie; en conséquence ordonna que ses armes seroient vuidées & effacées, *damnant & abolissant sa mémoire à perpétuité; ses biens féodaux tenus de la Couronne de France médiatement ou immédiatement déclarés retourner en icelle, & ses autres biens meubles & immeubles confisqués.* Louise de Bourbon-

COMTES D'AUVERGNE.

» *minge devers le Comte d'Armagnac qui le tient; mais il n'en faira rien; car il est un trop mol Chevalier, qui ne veut aultres choses que ses aises de boire, de manger & d'allouer le sien follement; & sitost comme il sera Comte, il vendra du meilleur & du plus bel pour faire ses volontés; & pourtant ne puis-je demeurer avec luy. Si ay pris ma fille, que je vous en charge & délivre & vous fais tuteur & curateur d'elle pour la nourir & garder. Je l'ay à grant peine mise & extraite hors des mains & du pays du pere mon mary & l'ay amenée devers vous, & bien crois que son pere mon mary, quand il sçaura que je vous l'ay laissée en sera tout resjoui. Car ja pieça m'avoit-il dit que cette fille le mettoit en grand doubte.* Quand le Comte de Foix eut ainsy oui parler Madame Alienor sa cousine, si fut moult resjoui, & lui dit: *Madame & cousine, je fairay volontiers ce aont vous me priez. Car j'y suis tenu par lignage, & pour ce vostre fille ma cousine je garderay, & penseray bien d'elle comme si ce fust ma propre fille... Grand mercy, Monseigneur*, dit la Dame. Ainsy demeura la jeune fille de Boulogne en l'hôtel du Comte de Foix à Ortez, & sa Dame de mere s'en alla au Royaume d'Aragon. Elle l'est bien venu voir deux ou trois fois; mais point ne l'a demandée à ravoir. Car le Comte de Foix s'en acquitte en telle maniere comme si elle fust sa fille. » Cette fille, nommée Jeanne, épousa, l'an 1389, à l'âge de 12 ans, le Duc de Berri, âgé pour lors de 60. (*Voy.* Louis de Mâle, *Comte de Flandre.*)

JEANNE II, COMTESSE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE, ET JEAN, DUC DE BERRI.

JEANNE, mariée, comme on vient de le dire, en 1389, à Jean, Duc de Berri, fils du Roi Jean, recueillit en 1394 la succession de Jean II, son pere Comte d'Auvergne & de Boulogne. Ce fut elle, suivant la plupart des Auteurs, qui sauva la vie au Roi Charles VI, dans ce funeste bal donné la nuit du 27 au 28 Janvier 1393, où ce Prince, déguisé en sauvage, pensa périr, par le feu qui prit aux habillemens poissés de cinq de ses compagnons, avec lesquels il étoit enchaîné. Cette Princesse avoit l'ame grande & sensible. Elle le fit paroître sur-tout à l'égard de Bureau de la Riviere qui lui avoit procuré l'honneur d'épouser l'oncle du Roi. Ce Ministre étant tombé du faîte de la fortune dans la plus humiliante disgrace, étoit sur le point de se voir condamné à perdre la tête. Jeanne employa pour le sauver les prieres & les larmes auprès de son époux (3), l'un des ennemis de la Riviere, & vint à bout de l'engager à demander au Roi la grace de cet infortuné, qui lui fut accordée l'an 1392, malgré l'opposition du Duc de Bourgogne. (Baluze, *Hist. de la M. d'Auv.* T. I, p. 152.) Le Duc de Berri étant à Paris, donna, le 9 Octobre 1398, ses Lettres-Patentes par lesquelles il confirma en qualité de Comte de Boulogne les privileges que le Comte Renaud & la Comtesse Ide avoient autrefois accordés à la ville d'Ambletuse en Boulonois. Ce Prince mourut à Paris, dans son hôtel de Nesle, le 15 Juin 1416, à l'âge de 77 ans, & fut inhumé dans sa Chapelle de Bourges. (*Ibid.*) Jeanne se remaria le 16 Novembre suivant (& non pas l'année de deuil expirée, comme le dit un Moderne) avec Georges de la Trémoïlle. Par le contrat de mariage, les deux époux se firent une donation réciproque de tous leurs biens: mais bientôt la division s'étant mise entre eux, Jeanne, au mépris de cet acte, institua, le 12 Octobre 1418, son unique héritiere, Marie de Boulogne, Dame de la Tour, sa cousine. S'étant ensuite retirée au château de S. Sulpice sur le Tarn, elle y mourut vers la fin de 1422. Après sa mort elle fut accusée d'avoir fait battre de la fausse monnoie dans ce château, & d'avoir fait alliance avec

(1) Il avoit toujours retenu et répétoit avec complaisance la réponse que fit un Officier gascon à cette demande de Charles VII: *Quelque chose au monde pourroit-il vous détacher de mon service? — Non, Sire, pas même l'offre de trois Royaumes tels que le vôtre. Mais, oui bien un affront.* Ce fut la maxime que suivit Charles de Bourbon après la perte de son procès.

(2) » Ses soldats, dont il étoit adoré, après avoir saccagé Rome, » emporterent son corps à Gaëte, et lui dresserent un tombeau » dans une Chapelle. Le Concile de Trente ordonna qu'il seroit ex- » humé.... On avoit jetté ce corps auprès de la porte du château de » Gaëte; un Officier françois de la garnison le mit dans une grande » armoire vitrée où on le voyoit encore en 1660 debout, botté, ap- » puyé sur un bâton de commandement, et vêtu de sa casaque de » velours verd, chamarrée de grands galons d'or. » (Saintefoix, *Ess. sur Paris*, T. I, p. 93.)

(3) » Trop de fois la bonne Dame, dit Froissart, se mist à ge- » noux aux pieds de son mary, et lui disoit en priant à main join- » tes: Haa, Monseigneur, à tort et péché vous vous laissez des en- » nemis et haîneux informer diversement sur ce vaillant Chevalier » et Prudhomme le Seigneur de la Riviere. On lui fait purement » tort, ne nul n'ose parler pour luy fors moy. Je veulx bien que » vous le sçachiez, que s'on le fait mourir, jamais je n'auray joye, » mais seray tous les jours que je vivray en tristesse et douleur. » D'autres fois elle lui disoit: Haa, Monseigneur, il eut tant de » peine et travail pour nous mettre ensemble. Vous l'en remunerez » bien petitement qui consentez sa mort et destruction. A tout le » moins si on lui oste sa chevance, qu'on lui laisse la vie. Car s'il » meurt sur la forme et estat dont ainsi l'esclandrez, je n'auray ja- » mais joye. Monseigneur, je ne le dis pas de feint courage, mais » de grande volonté. Si vous prie pour Dieux que vous y veuillez » pourvoir et penser à sa délivrance. «

DAUPHINS D'AUVERGNE.

Montpensier, sa sœur, & le Prince de la Roche-sur-Yon, fils de Louise, firent contre ce jugement des protestations auxquelles on n'eut point d'égard pour lors. Le Roi & sa mere, pour le mettre à exécution, passerent, à la Ferté-sur-Oise, le 25 Août suivant, un Traité par lequel le Beaujolois, le pays de Dombes, le Forès & le Roannès, demeurerent à cette Princesse, à condition qu'après sa mort ils passeroient aux deux derniers fils du Roi pour en jouir à titre d'apanage. Il n'y eut que la Baronie de Mercœur en Auvergne & quelques terres qui furent cédées au Duc de Lorraine, dont la femme étoit sœur du Connétable. Les choses resterent en cet état jusqu'au Traité de Cambrai, dit la *paix des Dames*, conclu, le 3 Août 1529, entre Louise de Savoie pour le Roi son fils, & Marguerite d'Autriche pour l'Empereur son frere. Il y fut stipulé que l'article du Traité de Madrid, qui concernoit le Connétable de Bourbon, seroit exécuté. François I en conséquence, étant à Angoulême, donna au mois de Mai 1530, des Lettres-Patentes qui furent enregistrées au Parlement, Lettres portant abolition pour défunt Messire Charles, Duc de Bourbon, Connétable de France, ses amis, alliés, serviteurs & ayant pris son parti, & leurs héritiers. (*Lect. des liv. françois*, vol. I, pp. 49 & 50.) Dans le même tems, par Traité fait le 17 du même mois de Mai, il céda à Louise de Bourbon & à Louis, son fils, Prince de la Roche-sur-Yon, le Duché de Châtelleraut, le Forès, le Beaujolois & la Principauté de Dombes. C'étoit l'empressement de retirer ses enfans retenus en ôtage à Madrid, qui l'avoit déterminé à faire ces sacrifices. Mais ses fils lui étant rendus, il cassa par autres Lettres-Patentes du mois de Janvier 1531, comme extorqué, tout ce qu'il avoit nouvellement fait en faveur du Connétable & de ses héritiers, & remit les choses en l'état où elles étoient auparavant. Néanmoins sur les grandes poursuites de Louise de Bourbon, François I fit assembler son Conseil; mais l'avis du Conseil, donné le 3 Août 1537, fut que le Prince de la Roche-sur-Yon, ni sa mere, n'avoient rien à prétendre aux biens de la Maison de Bourbon que le Connétable possédoit, & que le tout appartenoit au Roi.

L'année suivante, Louise de Bourbon maria, dans le mois d'Août, le Prince de la Roche-sur-Yon avec Jacqueline de Longwic, 2e fille de Jean de Longwic, Seigneur de Givri, dont l'aînée avoit épousé Philippe Chabot, Comte de Charni & de Buzançois. Ce dernier, fort aimé de François I, lui représenta d'une maniere si touchante l'état de pauvreté où se trouvoit réduit le Prince de la Roche-sur-Yon, qu'il vint à bout de le fléchir. Par Lettres Patentes du même mois, données à Blois, ce Monarque consentit à donner à Louise de Bourbon & à Louis son fils, en considération de la parenté, le Comté de Montpensier avec les Seigneuries de la Tour, de la Buissiere & de la Roche-Regnier; moyennant quoi ils abandonnerent au Roi, par contrat passé le 1 Septembre suivant à Champigni, tout ce qu'ils pouvoient prétendre au surplus des biens de la Maison de Bourbon. Le Roi, pour donner plus de poids au don qu'il leur avoit fait, érigea, par lettres du mois de Février 1539, (N. S.) le Comté de Montpensier en Duché-Pairie; ce qui fut vérifié au Parlement le 6 Mars suivant. Aiguepersé fut le chef-lieu de ce Duché. Louis prit alors le titre de Duc de Montpensier ainsi que sa mere. Il étoit né le 10 Juin 1513, & fut le second de son nom dans sa branche, ayant pour pere Louis I, Prince de la Roche-sur-Yon, second fils de Jean de Bourbon II, Comte de Vendôme, & d'Elisabeth de Beauveau, mort vers l'an 1520. La douceur de son caractere & sa piété sincere, auxquelles se joignoient la valeur & la magnanimité, lui mériterent le surnom de BON. Cependant avec ces belles qualités il se vit toujours sans emploi sous le régne de François I. Celui de Henri II ne lui fut guere plus favorable, malgré le crédit que la Duchesse, sa femme, s'acquit sur l'esprit de la Reine Catherine de Médicis, & le zele qu'il marqua toujours pour la gloire & la défense de l'Etat. Il signala sa valeur en qualité de volontaire, l'an 1550, à la défense de Boulogne, à la bataille de Renti en 1554, & trois ans après à celle de S. Quentin, où il demeura prisonnier : *& là il eut pourtant*, comme dit Brantôme, *quelque petite charge de ré-*

COMTES D'AUVERGNE.

le Roi de Portugal, ami des Anglois. Sous ce prétexte, les Officiers du Roi en Languedoc saisirent tous les biens que la Comtesse avoit dans leur district. Mais le Roi Charles VII en donna aussitôt main-levée à l'héritiere de la Comtesse, se réservant néanmoins *le Châtel & la terre de S. Sulpice*, qu'il rendit dans la suite à Bertrand I, Comte d'Auvergne. (*Voy.* Jean, *Comte d'Étampes.*)

MARIE, COMTESSE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE.

1422. MARIE, fille & unique héritiere de Godefroi de Boulogne & de Jeanne de Ventadour, & petite-fille de Robert VII, Comte d'Auvergne, & de Marie de Flandre, avoit épousé, l'an 1388, Bertrand, Ve du nom, Seigneur de la Tour. Après la mort de la Comtesse Jeanne II, étant veuve pour lors, elle se mit en possession réelle des Comtés d'Auvergne & de Boulogne, & par le droit de sa naissance, & en vertu de la donation de Jeanne. Georges de la Trémoille, mari de Jeanne, fit valoir de son côté le contrat de mariage, par lequel ils s'étoient réciproquement donné, comme on l'a dit ci-dessus, tous leurs biens. Les voies de fait furent les premiers moyens qu'il employa contre sa rivale; mais trop foible pour la déposséder, il lui intenta procès dans les regles. L'affaire, après avoir duré long-tems, fut terminée de la maniere dont on le dira ci-après. Durant ces contestations, Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, s'empara du Comté de Boulogne (1), qui lui fut cédé par le Traité d'Arras du 22 Septembre de l'an 1435 (2). L'an 1437, Marie meurt, le 7 Avril, à Clermont, où elle est inhumée. Cette Princesse laissa de son époux un fils, nommé Bertrand, qui lui succéda, & trois filles, dont l'aînée, Jeanne, épousa Béraud III, Dauphin d'Auvergne.

BERTRAND I, COMTE D'AUVERGNE ET SEIGNEUR DE LA TOUR, VIe DU NOM.

1437. BERTRAND, héritier, par Bertrand V, son pere, des Seigneuries de la Maison de la Tour, recueillit, après la mort de Marie, sa mere, le Comté d'Auvergne, avec la Baronnie de Montgascon. La même année, pendant la mésintelligence du Comte d'Armagnac & du Duc de Bourgogne, il défendit la ville de Corbeil, assiégée par ce dernier. *Dedans cette ville*, dit Juvénal des Ursins, *étoient le Sire de Barbazan, & Bertrand de la Tour, fils au Seigneur de la Tour d'Auvergne, accompagnés de belle compagnée de gens d'armes, lesquels se comporterent fort sagement à la garde d'icelle ville, tellement que ledit Duc fut contraint de lever le siége devant cette ville.* Bertrand montra une fidélité constante pour le Roi Charles VII. L'an 1440, il reçut ce Prince à Clermont, & contribua à lui faire obtenir les secours d'hommes & d'argent qu'il étoit venu chercher, pour mettre à la raison le Dauphin, son fils, révolté contre lui. Il étoit, l'an 1444, dans l'armée que Charles conduisit en Lorraine, pour aider le Duc Réné à soumettre ses sujets rebelles. Bertrand mourut dans ses terres le 22 Mars 1461. Il est qualifié *Prince illustre* dans un acte du Sénéchal de Beaucaire, donné en 1441. Sa femme JACQUETTE DU PESCHIN, qu'il avoit épousée en 1416, lui donna Bertrand qui suit; Godefroi, Seigneur de Montgascon; Gabrielle, femme de Louis de Montpensier, Dauphin d'Auvergne, son cousin germain; Louise, mariée, l'an 1446, à Jean, Ve du nom, Sire de Crequi; Blanche, Abbesse; Isabelle, qui épousa en premieres noces Guillaume de Bretagne, Comte de Penthievre & de Périgord, Vicomte de Limoges & Seigneur d'Avesne, & en secondes noces Arnaud Amanieu d'Albret, Sire d'Orval, fils puîné de Charles II, Sire d'Albret & Comte de Dreux.

BERTRAND II, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE, ET SEIGNEUR DE LA TOUR, VIIe DU NOM.

1461. BERTRAND II, fils de Bertrand de la Tour, & de Jacquette du Peschin, Seigneur de Montgascon du vivant de son pere, devint, après sa mort, héritier du Comté d'Auvergne

(1) On prétend qu'il s'en étoit saisi dès l'an 1419, du vivant même de Jeanne de Boulogne.

(2) Ce Traité portoit dans un de ses articles que le Duc de Bourgogne « prétend avoir droit en la Comté de Boulogne sur la mer, laquelle il tient et posséde : et pour le bien de paix ycelle Comté de Boulogne sera et demourera à mondict Seigneur de Bourgogne et en jouira en tous profits et émolumens quelconques pour luy, ses enfans et hoirs masles procréez de son corps seulement : en après demourera ycelle Comté à ceulx qui droit y ont ou auront; et sera tenu le Roy d'appaiser et contenter lesdictes parties prétendant avoir droit en ycelle Comté : tellement qu'en cependant ne le demandent, ne querellent rien, ne fassent aucune poursuite à l'encontre de mondict Seigneur de Bourgoine et ses enfans. » Mais dans le Traité fait pour terminer la guerre du bien public en 1465, on glissa un mot en faveur de la ligne féminine des Ducs de Bourgogne, qui dérogeoit au Traité d'Arras, dans l'endroit même où il paroissoit qu'on le confirmoit. Le Roi Louis XI, comme on le verra ci-après, n'y eut aucun égard.

DAUPHINS D'AUVERGNE.

giment. Enfin, sous le régne de François II, au sacre duquel il représenta le Duc de Normandie, comme il avoit fait à celui de Henri II, le crédit & l'habileté de la Duchesse de Montpensier lui fit obtenir pleine satisfaction sur ce qui devoit lui revenir de la succession du Connétable. Ce Monarque étant à Orléans avec la Reine sa mere, assisté du Procureur-Général & d'un grand nombre de Seigneurs, fit, le 27 Novembre 1560, avec la Duchesse de Montpensier chargée de la procuration de son époux, une transaction portant que le Duc de Montpensier seroit mis en possession du Comté de Forès, de la Baronie de Beaujolois, du Dauphiné, d'Auvergne & de la Seigneurie de Dombes. Le Roi Charles IX, successeur de François II, envoya cette transaction le 17 Décembre suivant au Parlement où elle ne fut enregistrée que le 25 Juin 1561. (Nous ne devons pas oublier qu'en 1523 François I, par Lettres du mois de Novembre établit pour Dombes un Conseil Souverain siégeant à Lyon, Conseil qui se trouve qualifié Parlement dans les Lettres-Patentes du mois d'Avril 1543, & dans une Déclaration du mois de Juillet 1544. C'est le titre qu'il a toujours retenu depuis. Il a été transféré, l'an 1696, par le Duc du Maine à Trévoux, & il est aujourd'hui réuni au Parlement de Bourgogne.)

Le Duc de Montpensier reconnut la grace que Charles IX lui avoit faite, par les grands services qu'il rendit à l'Etat dans les guerres civiles qui s'éleverent sous ce régne & sous le suivant. Pourvu, l'an 1561, du gouvernement de l'Anjou, de la Touraine & du Maine, il remit sous l'obéissance du Roi les villes d'Angers, de Tours, de Saumur, du Mans, de Pons, de S. Jean-d'Angéli & de la Rochelle. L'an 1568, il défit les Protestans, le 25 Octobre, à la rencontre de Messignac; & l'année suivante il eut part aux victoires de Moncontour & de Jarnac. Il servit depuis (en 1573) au premier siége de la Rochelle, & fit rentrer dans le devoir, l'année suivante, plusieurs places du Poitou. S'étant mis en route, l'an 1575, pour se rendre au Sacre de Henri III, il fut obligé de rebrousser chemin à l'occasion suivante. Le Duc de Guise, dans l'anti-chambre de la Reine-Mere, avoit dit publiquement que si ce Prince se présentoit pour lui disputer la préséance à cette cérémonie, il lui passeroit, au pied même de l'autel, son épée au travers du corps; surquoi le Comte d'Escars ne put s'empêcher de lui dire: *Monsieur, il n'y a pas de François, au propos qui vient de vous échapper, qui ne fût tenté de vous y passer la sienne, indigné de votre audace & manque de respect envers un Prince du Sang.* Le Duc de Guise prétendoit qu'au Sacre & aux grandes cérémonies, l'usage régloit le rang par l'ancienneté de Pairie, sans égard à la naissance, & que le Comté de Guise ayant été érigé en Duché-Pairie (l'an 1528) avant le Comté de Montpensier, qui ne le fut, comme on l'a vu, qu'en 1539, il devoit avoir la préséance sur le Duc de Montpensier, quoique Prince du Sang. Henri III, malgré les remontrances du Comte d'Escars, ayant eu la foiblesse d'écrire au Duc de Montpensier qu'il lui feroit plaisir de ne pas venir à son Sacre: ce Prince obéit, & s'en retourna. Mais aux Etats de Blois, par Edit du 18 Janvier 1577, il fut réglé que les Princes du Sang, soit qu'ils fussent Pairs ou non, précéderoient par-tout les Pairs qui ne seroient pas de leur sang. (Saintfoix.) Le Duc de Montpensier aimoit sincérement l'Etat. Il fut un de ceux qui contribuerent le plus à la conclusion de la paix arrêtée à Poitiers dans le mois de Septembre 1577. Ce Prince mourut le 23 Septembre 1582 (& non 1583) dans son château de Champigni, & fut enterré dans la Chapelle Castrale. Jacqueline de Longwic, sa premiere femme, qu'il perdit le 28 Août 1561, lui donna un fils qui suit, & quatre filles, Françoise, mariée à Henri Robert de la Marck, Prince de Sédan; Anne, femme de François de Cleves, II^e^ du nom, Duc de Nevers; Charlotte, Abbesse de Sainte Croix de Poitiers, puis de Jouarre, d'où elle sortit en 1571 pour se retirer chez le Prince Palatin, où elle embrassa le Calvinisme, après quoi elle épousa Guillaume, Comte de Nassau, dit le Jeune, VIII^e^ du nom, Prince d'Orange; & Louise, Abbesse de Faremoutier, morte en Février 1586. Le Duc de Montpensier épousa en secondes noces Catherine de Lorraine, fille de François, Duc de Guise, l'ennemie la plus envenimée des Rois Henri III & Henri IV, morte en 1596 sans avoir eu d'enfans.

FRANÇOIS DE BOURBON.

1582. François de Bourbon, fils de Louis II de Bourbon, & de Jacqueline de Longwic, succéda à son pere dans le Duché de Montpensier, le Dauphiné d'Auvergne, & ses autres domaines, à l'âge de 40 ans. Il avoit donné des preuves de sa

COMTES D'AUVERGNE.

& de la Seigneurie de la Tour. Bertrand servit avec honneur, depuis 1441 jusqu'en 1451, dans la guerre contre les Anglois. L'an 1468, il fut envoyé dans la Bresse, à la tête de 2000 hommes, pour s'emparer de ce pays au nom du Roi de France, & punir par là Philippe, Duc de Savoie, qui avoit pris parti pour le Duc de Bourgogne. L'an 1477, après la mort de Charles, Duc de Bourgogne, le Roi Louis XI ayant repris le Comté de Boulogne sur Marie, fille & héritiere de Charles, le rendit au Comte Bertrand, comme un ancien héritage de sa Maison. On a les Lettres-Patentes de ce Monarque en date du 5 Janvier 1477 (V. S.) adressées aux Sénéchal, Bailli & hommes de Fief du Comté d'Artois, par lesquelles il leur mande qu'ils aient à recevoir Bertrand de la Tour, Comte de Boulogne, a foi & hommage pour ledit Comté, & à le lui délivrer. (*Mss.* de Béthune, n. 9419.) Mais, l'année suivante, par Traité du 24 Janvier, Bertrand échangea le Comté de Boulogne, avec ce Prince, pour la Jugerie de Lauraguais en Languedoc, qui fut depuis érigée en Comté. Maître du Boulonois sans retour, Louis imagina un expédient singulier pour l'affranchir de la suzeraineté du Comté d'Artois dont il relevoit, & qui, par un droit incontestable, appartenoit à Marie de Bourgogne. Il en avoit envahi sur elle, il est vrai, la plus grande partie; mais il prévoyoit que cette Princesse ou ses héritiers reviendroient un jour contre cette usurpation. Pour assurer l'indépendance du Boulonois, ce cas arrivant, voici le parti qu'il prit: ce fut de transporter, de son autorité royale, l'hommage du Comté de Boulogne à l'image de Notre-Dame, révérée à Boulogne. En conséquence il voulut que la Sainte Vierge fût reconnue pour la seule Souveraine de la ville & du Comté de Boulogne, & se déclara son vassal par le relief d'un cœur d'or du poids de treize marcs que lui & chacun de ses successeurs, Rois de France, lui paieroient à leur avénement à la Couronne, en lui faisant hommage du Boulonois. Il en fit expédier d'Hesdin au mois d'Avril 1478, avant Pâque, les Lettres-Patentes, qui furent enregistrées au Parlement le 18 Août suivant, après quoi il fit lui-même l'hommage entre les mains de l'Abbé de Notre-Dame, qui est aujourd'hui la Cathédrale, dans la Chapelle de la Vierge, devant son image, en présence de toute la Cour. La même année 1478, Louis étant à Arras, donna, le 18 Avril, d'autres Lettres Patentes pour l'érection de la Sénéchaussée du Boulonois, & voulut qu'elle ne fût plus *responsable ne à la Couronne d'Artois, ne à aultre quelconque justice, sauf*, dit-il, *à notre Cour de Parlement.* L'an 1494, le Comte Bertrand meurt le 26 Septembre en son château de S. Saturnin. Il avoit épousé, l'an 1445, Louise, fille de Georges de la Trémoille; mariage au moyen duquel la Trémoille renonça aux prétentions qu'il avoit sur le Comté d'Auvergne par la donation de la Comtesse Jeanne, son épouse. De cette alliance naquit un fils, Jean III, qui suit; & quatre filles, dont l'aînée, Françoise de la Tour, épousa, le 26 Novembre 1469, Gilbert de Chabannes ou Chabannois, Seigneur de Curton, & Grand-Sénéchal de Guienne. Jeanne de la Tour, la seconde, fut mariée par contrat du 28 Novembre 1472 à Aymar de Poitiers, Seigneur de S. Vallier; Anne, la troisieme, épousa, 1°, le 16 Février 1480, Alexandre Stuart, Duc d'Albanie, mort, l'an 1485, des blessures reçues dans un tournoi, 2°, l'an 1487, Louis Comte de la Chambre, Vicomte de la Maurienne; Louise de la Tour, la derniere, eut pour époux, l'an 1486, Claude de Blaisi, Vicomte d'Arnai. La Comtesse Louise, mere de ces enfans, mourut le 10 Avril 1474, comme porte son épitaphe gravée sur une lame de cuivre près de son tombeau dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Genés de Clermont, où elle est inhumée.

JEAN III, Comte d'Auvergne, Seigneur de la Tour.

1494. Jean III, fils de Bertrand, dernier rejetton de la premiere branche de la Maison de la Tour d'Auvergne, succéda aux Seigneuries de son pere, non en 1487, comme l'a cru M. Justel, mais en 1494: il étoit âgé pour lors de 28 ans, étant né l'an 1467. Le Roi Louis XII le créa Chevalier de son Ordre le 27 Mai 1498, jour de son sacre. Le Comte Jean ne survécut que trois ans à cet honneur, étant mort le 28 Mai 1501. Il avoit épousé, l'an 1494, Jeanne de Bourbon, fille de Jean de Bourbon, II^e^ du nom, Comte de Vendôme, & veuve de Jean II, Duc de Bourbon, appellée communément la Douairiere de Bourbon. Il est à remarquer que dans son contrat de mariage, daté du 2 Janvier 1494, ainsi que dans d'autres actes, il prend la qualité de Comte de Boulogne, ajoutant même que *l'aîné mâle, descendant dudit mariage, portera le nom & armes de Boulogne & d'Auvergne ou la récompense de ladite Comté de Boulogne.* » Ce qui fait voir, dit M. Baluze,

DAUPHINS D'AUVERGNE.

valeur dès-lors en différentes occasions, au siége de Rouen en 1562, aux batailles de Jarnac & de Moncontour en 1569, & au massacre d'Anvers en 1572. Henri III le fit Chevalier de ses Ordres à la promotion du 31 Décembre 1579, & l'envoya en Angleterre. Ce Monarque en 1589 lui donna le Gouvernement de Normandie; il y attaqua & défit entiérement les *Gautiers* qui étoient devenus très redoutables : c'étoient des paysans qui ne s'étoient d'abord attroupés que par un motif bien naturel, celui de défendre leurs biens, leurs femmes & leurs enfans contre le brigandage & la brutalité du soldat; mais ils s'étoient ensuite laissé séduire par le Comte de Brissac, & tenoient le parti de la ligue. Le Duc de Montpensier commanda sous Henri IV, aux journées d'Arques, d'Ivri, & à toutes les autres expéditions des années 1590 & 1591. Il mourut à Lisieux le 2 Juin 1592. C'étoit un Prince généreux, compatissant, civil, honnête, simple & ennemi de tout déguisement. Quand on lui rappelloit ce qu'il avoit fait dans les différentes affaires où il s'étoit trouvé : *Oui*, disoit-il, *je fis assez bien là & là ; mais en telle & telle autre occasion, je commis telle & telle faute.* De Rénée d'Anjou, Marquise de Mezieres, qu'il avoit épousée en 1560, morte à la fleur de son âge, il laissa un fils qui suit.

HENRI DE BOURBON.

1592. Henri, né le 12 Mai 1573 à Mezieres en Touraine, successeur de François de Bourbon-Montpensier, son pere, dans tous ses domaines, & de sa mere dans la terre de Mezieres, appellé le Prince de Dombes du vivant de son pere, servit utilement le Roi Henri IV en Bretagne contre le Duc de Mercœur, qu'il battit en plusieurs rencontres. Mais il eut le malheur d'être vaincu le 25 Mai 1592 au combat de Craon, après sept heures d'escarmouche. Le Roi l'ayant fait ensuite Gouverneur de Normandie, il reçut au siége de Dreux, en 1593, une dangereuse blessure, qui lui causa dans la suite de fréquentes maladies. Il y avoit deux ans qu'il ne vivoit que de lait de femme lorsqu'il mourut le 27 Février 1608. Ce fut un bon Prince, très brave, très pieux, mais d'un esprit borné. Il le prouva bien en se laissant séduire par différens Gouverneurs de provinces, qui avoient comploté de faire ériger leurs Gouvernemens en Fiefs héréditaires, & ne consentoient à fournir qu'à cette condition au Roi les secours dont il avoit un besoin pressant. S'étant chargé d'en faire au Roi la proposition, Henri IV écouta patiemment tout ce qu'il lui dit pour relever les avantages que cet établissement procureroit à la Couronne. Mais quand il eut achevé, « *Mon cousin, mon ami*, répondit le Monarque, *je crois que quelque esprit malin a charmé le vôtre, ou que vous n'êtes pas en votre bon sens, de me tenir des discours si indignes d'un bon sujet & d'un Prince de mon sang.* Il lui fit ensuite connoître qu'un pareil projet n'alloit pas à moins qu'à la ruine de la Monarchie & à l'extinction de la Maison royale dont il étoit membre. *Si je croyois*, ajouta-t-il, *que vous eussiez dans le cœur les desseins criminels que je viens d'entendre sortir de votre bouche, je vous ferois voir qu'un Prince généreux ne laisse pas une offense si cruelle sans châtiment.* Il lui enjoignit de ne point faire connoître, à ceux qui l'avoient employé, qu'il se fût acquitté de sa commission, mais de leur donner à croire qu'il restoit détrompé par ses propres réflexions; qu'il avoit horreur du complot dans lequel on avoit tâché de l'engager, & qu'il se déclareroit ennemi de quiconque voudroit le soutenir. *Pour nous, mon cousin*, ajouta le Roi, *oublions tout ce qui s'est maintenant passé entre nous : continuez d'être à moi loyal sujet, fidele serviteur & bon cousin; je vous serai bon Roi, bon maître & bon parent.* Montpensier se retira confus; mais cette confusion lui fut salutaire, puisqu'elle lui ouvrit les yeux sur le danger de ces menées sourdes, dont il eut soin de se tenir éloigné ». (*Intr. du cab.* T. I.) Il avoit épousé, le 15 Mai 1597, Henriette-Catherine, fille & héritiere de Henri de Joyeuse, Comte du Bouchage, dont il eut une fille qui suit. Sa femme s'étant remariée en 1611 à Charles de Lorraine, Duc de Guise, mourut à Paris le 25 Février 1656, âgée de 71 ans, & fut enterrée aux Capucines en habit de Religieuse.

MARIE DE BOURBON.

1608. Marie de Bourbon-Montpensier née au château de Gaillon en Normandie le 15 Octobre 1605, fille unique & héritiere de Henri de Bourbon-Montpensier, fut mariée, le 6 Août 1626, dans le château de Nantes, à Gaston Jean-Baptiste, Duc d'Orléans, frere du Roi Louis XIII. Ce fut la Reine-Mere qui noua cette alliance, à laquelle le Roi,

COMTES D'AUVERGNE.

» qu'il ne jouissoit pas alors de la Comté de Lauraguais, y » ayant été troublé par le Roi Louis XII, sous prétexte d'une » réunion des biens aliénés de la Couronne ». De son mariage naquirent trois filles, Anne, qui lui succéda; Madeleine, mariée, en 1518, à Laurent de Médicis, Duc d'Urbin, neveu du Pape Léon X, & mere de Catherine de Médicis, Reine de France; & N. née après la mort de son pere, & décédée au berceau.

ANNE DE LA TOUR, COMTESSE D'AUVERGNE.

1501. Anne, fille aînée du Comte Jean III, & son héritiere au Comté d'Auvergne, épousa Jean Stuart, Duc d'Albanie en Ecosse, par contrat du 13 Juillet 1505. L'an 1524, étant malade, & se voyant sans enfans, elle fit son testament le 16 Juin, par lequel elle transmit le Comté d'Auvergne à Catherine de Médicis, sa niece, qui épousa depuis le Roi Henri II. Anne mourut dans le même mois.

Depuis que le Comte Gui II avoit donné en dépôt, l'an 1201, comme on l'a dit plus haut, la Seigneurie de Clermont à l'Evêque Robert, son frere, les successeurs de ce Prélat en demeurerent paisibles possesseurs jusqu'à Guillaume du Prat qui monta sur le Siége de Clermont en 1535. Catherine de Médicis lui ayant disputé la Seigneurie de cette ville, il allégua parmi ses moyens de défense la prescription. Mais on lui répondit que ce moyen n'a lieu que lorsque le possesseur est fondé à se croire le maître & le propriétaire légitime de la chose qu'il possede. Or le dépôt, disoit-on, est un titre qui s'oppose à cette persuasion; car le dépositaire sait parfaitement bien qu'il n'est ni le maître ni le propriétaire de la chose déposée. L'Evêque de Clermont fut donc évincé par Arrêt du Parlement, rendu, l'an 1552, en faveur de Catherine de Médicis. Cette Princesse, l'an 1589, sous le nom du Roi Henri III, son fils, transporta en pur don le Comté d'Auvergne à Charles de Valois, fils naturel de Charles IX. Mais, en 1606, Marguerite de Valois, sœur de Henri III, s'étant pourvue au Parlement contre cette donation, se fit adjuger le Comté d'Auvergne, qu'elle céda ensuite au Dauphin, depuis le Roi Louis XIII, qui le réunit à la Couronne. (*Voy.* Charles de Valois, *Duc d'Angoulême.*)

En 1651, le Roi Louis XIV, alors mineur, donna au Duc de Bouillon, en échange de Sédan & de Raucour, le Comté d'Auvergne avec le Comté de Clermont proprement dit & les Baronies de Montrognon & de Chamaliere. Mais cet échange éprouva deux oppositions qui le firent échouer. » La premiere de ces oppositions fut de la part des villes de la province, qui soutinrent dans leurs moyens qu'elles ne pouvoient être en aucune maniere distraites ni désunies du domaine de la Couronne, non seulement parce qu'elles y avoient été inséparablement unies, mais encore à cause de plusieurs concessions & privileges que nos Rois leur avoient successivement accordés.

» L'autre opposition fut faite par le Duc de Chaulnes, alors Gouverneur en chef de la province du haut & bas pays d'Auvergne. *Quel sera désormais*, disoit-il dans sa requête présentée au Conseil, *la fonction d'un Gouverneur, qui, ne pouvant jamais dans l'ordre politique rien voir au-dessus de lui que la personne du Roi au nom duquel il commande, commencera d'entendre un nouveau langage de supériorité d'un Duc en titre & en puissance, qui confondra facilement les droits du gouvernement avec ceux de la Seigneurie & de la propriété ! Le Roi ne se réservant de toutes les villes de la province que celle de Clermont, ce sera là qu'on bornera l'étendue du pouvoir du Gouverneur. Par-tout ailleurs le nouveau Duc sera le maître absolu, & pour une portion d'échange d'un petit coin de terre, il sera le maître de 40 ou 50 villes, de plus de 25 villes importantes dans lesquelles il y a divers Présidiaux & Siéges royaux des plus considérables du Royaume, pour arracher par-tout le sacré caractere de l'autorité souveraine qui les rend Officiers du Roi, & leur faire prendre une condition inférieure de petits Juges de Seigneurs . . . .*

» Ces oppositions réunies furent cause que le Roi ayant réuni la principauté de Sédan au domaine de sa Couronne, au lieu de donner au Duc de Bouillon la province d'Auvergne en entier, comme on l'avoit projetté d'abord, ne lui en donna qu'une partie, savoir *le Comté d'Auvergne.* Mais pour dédommager du reste le Duc de Bouillon, Sa M. lui donna en échange, le 20 Mars 1651, le Duché d'Albret, le Duché de Château-Thierri, & le Comté d'Evreux ». (M. l'Abbé Expilli, *Dict. de la Fr. art.* Auvergne.

son

son fils, & la jeune Reine, son épouse, étoient fort opposés. On rapporte que l'idée de voir une postérité à son frere, pendant qu'il n'en avoit pas, faisoit sécher Louis XIII de jalousie; & on lui en vit quelquefois verser des larmes. Le même motif inspiroit une aversion aussi forte à la jeune Reine pour ce mariage. Elle dévoila ses sentimens à la Surintendante de sa Maison, la Duchesse de Chevreuse, veuve du Connétable de Luynes. Cette Dame, belle, adroite & intrigante, entra dans ses vues, & ne négligea rien pour faire manquer ce mariage. Mais le Cardinal de Richelieu, qui le favorisoit, l'emporta. La jeune Duchesse de Montpensier mourut en couches au Louvre, à Paris, le 4 Juin 1627, laissant une fille qui suit.

ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS.

Anne-Marie-Louise d'Orléans née le 29 Mai 1627, connue sous le nom de Mademoiselle de Montpensier, devint, par la mort de sa mere, la plus riche héritiere de l'Europe après les têtes couronnées. Mais elle n'entra en jouissance de ses vastes domaines que l'an *1650*. Plusieurs Souverains rechercherent la main de cette Princesse; mais aucun ne l'obtint par les obstacles que la Cour mit à son mariage. A la raison d'Etat, qui ne permettoit pas de lui laisser prendre alliance hors du Royaume, se joignoit le ressentiment de Louis XIV, qui n'oublia jamais l'insulte qu'elle lui avoit faite à la bataille de S. Antoine, en faisant tirer le canon de la Bastille sur ses troupes. Enfin étant parvenue à l'âge de 43 ans, elle obtint le consentement du Roi pour épouser le Comte de Lauzun, Colonel Général des Dragons (1). Mais bientôt après, sur les remontrances de la Reine & du Prince de Condé, sensibles à cette mésalliance de la cousine germaine du Roi, ce Monarque révoqua sa permission. Lauzun, outré de ce manque de parole, exhala sa fureur en invectives qui lui valurent dix ans de prison au château de Pignerol. Remis en liberté moyennant la cession que la Princesse fit le 2 Février 1680 de la Principauté de Dombes au Duc du Maine, il l'épousa la même année ou la suivante en secret. Mais elle ne tarda guere à se repentir d'un engagement qu'elle avoit si passionnément & si persévéramment souhaité. Lauzun d'amant respectueux, devenu mari insolent, la traita avec si peu de ménagement qu'elle fut obligée de le chasser (2). L'an 1682, elle fit encore donation du Comté d'Eu, mais sous la réserve de l'usufruit, au Duc du Maine. Cette Princesse, au sein de l'opulence, finit ses jours dans l'obscurité au palais d'Orléans, dit aujourd'hui le Luxembourg, le 5 Avril 1693, dans la 66e année de son âge, & fut enterrée à S. Denis. Pour son malheur elle avoit hérité des défauts de son pere, qui l'empêcherent de goûter les fruits de l'opulente succession de sa mere. Fantasque, impétueuse, intrigante comme lui, elle ne sut point mettre à profit les avantages que la nature & la fortune, disons mieux, la Providence, lui avoit départis pour être heureuse autant qu'il est possible de l'être dans ce monde.

(1) Voici ce que mandoit en province sur ce mariage, le lundi 15 Décembre 1670, Madame de Sévigné.
« Je m'en vais vous mander la chose la plus étonnante, la plus » surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse, la plus » triomphante, la plus étourdissante, la plus inouie, la plus singu- » liere, la plus extraordinaire, la plus incroyable, la plus impré- » vue, la plus grande, la plus petite, la plus rare, la plus commune, » la plus éclatante, la plus secrete jusqu'aujourd'hui, la plus bril- » lante, la plus digne d'envie, enfin une chose dont on ne trouve » qu'un exemple dans les siécles passés, encore cet exemple n'est-il » pas juste : une chose que nous ne saurions croire à Paris, com- » ment le pourroit-on croire à Lyon?.... une chose enfin qui se » fera dimanche, et qui ne sera peut-être pas faite lundi; je ne puis » me résoudre à la dire, devinez-la; je vous le donne en trois, jettez » votre langue aux chiens. Hé bien ! il faut donc vous le dire. M. » de Lauzun épouse dimanche au Louvre, devinez qui? Je vous le » donne en dix, je vous le donne en cent. Madame de Coulanges » dit: Voilà qui est bien difficile à deviner; c'est Mademoiselle de la » Valiere : point du tout, Madame ; c'est donc Mademoiselle de » Retz : point du tout, vous êtes bien provinciale. Vraiment nous » sommes bien bêtes, dites-vous : c'est assurément Mademoiselle de » Crequi. Vous n'y êtes pas ; il faut donc à la fin vous le dire. Il » épouse avec la permission du Roi, Mademoiselle... Mademoi- » selle de.. Mademoiselle... Devinez le nom ; il épouse Made- » moiselle, ma foi, par ma foi, ma foi jurée, Mademoiselle, la » grande Mademoiselle, fille de feu Monsieur, Mademoiselle, pe- » tite-fille de Henri IV, Mademoiselle d'Eu, Mademoiselle de Dom- » bes, Mademoiselle de Montpensier, Mademoiselle d'Orléans, Ma- » demoiselle, cousine germaine du Roi, Mademoiselle destinée au » trône, Mademoiselle, le seul parti de France qui fût digne de » Monsieur. Voilà un beau sujet de discourir. Si vous criez, si vous » êtes hors de vous-même, si vous dites que nous avons menti, que » cela est faux, qu'on se moque de vous, que voilà une belle rail- » lerie, que cela est bien fade à imaginer, si enfin vous nous dites » des injures, nous trouverons que vous avez raison. Nous en avons » fait autant que vous. »
Dans la lettre suivante du vendredi 19 Décembre, elle disoit : » Ce qui s'appelle tomber du haut des nues, c'est ce qui arriva hier » au soir aux Tuileries. Mais il faut reprendre les choses de plus » loin... Ce fut donc lundi que la chose fut déclarée, comme vous » avez su. Le mardi se passa à parler, à s'étonner, à complimen- » ter. Le mercredi, Mademoiselle fit une donation à M. de Lauzun, » avec dessein de lui donner les titres, les noms et les ornemens né- » cessaires pour être nommé dans le contrat de mariage, qui fut fait » le même jour. Elle lui donna donc, en attendant mieux, quatre » Duchés. Le premier, c'est le Comté d'Eu qui est la premiere Pai- » rie de France et qui donne le premier rang; le Duché de Montpen- » sier dont il porta hier le nom toute la journée; le Duché de S. Far- » geau, le Duché de Chatelleraut; tout cela estimé vingt deux mil- » lions. Le contrat fut fait ensuite où il prit le nom de Montpensier. » Le jeudi matin, qui étoit hier, Mademoiselle espéra que le Roi » signeroit comme il l'avoit promis; mais, sur les sept heures du » soir, Sa Majesté, étant persuadée par la Reine, par Monsieur et » plusieurs barbons que cette affaire faisoit tort à sa réputation, il se » résolut de la rompre; et après avoir fait venir Mademoiselle et » Monsieur de Lauzun, il leur déclara, devant M. le Prince, qu'il » leur défendoit de plus songer à ce mariage. M. de Lauzun reçut » cet ordre avec tout le respect, toute la soumission, toute la fer- » meté et tout le désespoir que méritoit une si grande chûte. Pour » Mademoiselle, suivant son humeur, elle éclata en pleurs, en cris, » en douleurs violentes, en plaintes excessives; et tout le jour elle » a gardé le lit sans rien avaler que des bouillons. Voilà un beau » songe, voilà un beau sujet de roman ou de tragédie, mais sur- » tout un beau sujet de raisonner et de parler éternellement. C'est ce » que nous faisons jour et nuit, soir et matin, sans fin, sans cesse. » Nous espérons que vous en ferez autant. » (T. I, Lettres IX et X à Madame de Coulanges.

(2) Lauzun exerça sur cette Princesse un tel empire qu'un jour, à ce qu'on prétend, revenant de la chasse, il osa lui dire : *Louise d'Orléans, tire-moi mes bottes.* La Princesse s'étant récriée sur cette insolence, il fit du pied un mouvement qui étoit le dernier des outrages. Le lendemain il revint au Luxembourg. Mais la femme de Lauzun se rappella enfin qu'elle avoit failli à être la femme d'un Empereur, et en prit l'air et le ton. *Je vous défends*, lui dit-elle, *de vous présenter jamais devant moi.* Lauzun fit de vains efforts pour rentrer en grace. Un de ses amis ayant présenté une lettre de sa part à la Princesse, elle la prit et la jetta au feu en sa présence sans l'avoir lue. Elle ne voulut pas même le revoir à l'article de la mort.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
COMTES D'ANGOULÊME, DE PÉRIGORD
ET DE LA MARCHE.

COMTES D'ANGOULÊME.

La ville d'Angoulême n'est connue que depuis le IV^e^ siécle. Le Poëte Ausone, qui mourut vers l'an 394, est le premier qui en ait parlé. Il la nomme *Inculisma*. Les Ecrivains postérieurs l'ont appellée *Engolisma* & *Eccolisma*. La notice des Gaules, dressée vers la fin du IV^e^ siécle, met dans la deuxieme Aquitaine *Civitas Eccolismensium*.

TURPION.

839. Turpion, fils d'Adalelme, & frere de Bernard & d'Éménon, Comtes de Poitiers, est le premier Comte que l'on connoisse de l'Angoumois. L'Historien des Evêques & des Comtes d'Angoulême, qui écrivoit en 1182, dit qu'il fut établi, en 839, par l'Empereur Louis le Débonnaire. Turpion fut tué le 4 Octobre 863 dans un combat contre les Normands.

ÉMÉNON.

863. Éménon ou Imon, dit aussi Iminon, frere de Turpion, auprès duquel il s'étoit réfugié, après avoir été dépouillé du Comté de Poitiers, lui succéda au Comté d'Angoulême, & devint aussi Comte de Périgord. (*Acta SS. Ben. Sæc. IV*, par. 2, p. 73.) L'an 866, ayant livré bataille, le 14 Juin, à Landri, Comte de Saintes, à cause du château de Bouteville, il le tua dans l'action, mais il reçut lui-même une blessure dont il mourut aussi le 22 du même mois. Il fut enterré à l'Abbaye de S. Cybar. (*Adhemar. Caban.*) Il avoit épousé, suivant D. Bouquet, N., fille de Robert le Fort, dont il laissa Adémar, Comte de Poitiers; Arnaud, Duc de Gascogne; & Adelme ou Adelelme. (Voy. *les Comtes du Poitou.*)

WULGRIN, Comte de Périgord et d'Angoulême.

866. Wulgrin fut établi Comte de Périgord & d'Angoulême par Charles le Chauve, dont il étoit parent, après la mort d'Éménon. Il livra plusieurs combats aux Normands, bâtit les châteaux de Marsillac & de Mastas, pour arrêter leurs courses, fit relever les murs d'Angoulême, & répara cette ville que ces barbares avoient brûlée. Wulgrin mourut le 3 Mai 886. Rogelinde, son épouse, fille de Bernard, Duc de Toulouse, dont elle eut l'Agénois pour sa dot, lui donna deux fils, Alduin & Guillaume qui suivent.

COMTES DE PÉRIGORD.

Le Périgord borné au Nord par l'Angoumois, à l'Orient par le Querci & le Limosin, au Couchant par la Saintonge, au Midi par l'Agénois, tire son nom des anciens peuples nommés *Petrocorii* & *Petrogorici* dans la répartition faite par Auguste l'an 727 de Rome. La capitale de ce pays est appellée dans Ptolemée *Vesunna*. Elle a pris ensuite le nom de *Petrocorium* ou *Petracordium*. Un Monastere bâti sur une montagne près de la cité de Périgueux, donna naissance à une seconde ville qui fut nommée le Puy de S. Front, à cause de sa position & du nom du Patron de l'Abbaye, premier Evêque de Périgueux. Une partie des habitans de la cité passerent dans la suite au Puy S. Front; & l'an 1250, comme on le verra ci-après, elles furent réunies pour ne former qu'une seule ville sous le nom de Périgueux.

Dans la division que les Romains firent des Gaules, le Périgord fut compris dans la seconde Aquitaine. Les Goths l'ayant conquis, ainsi que les provinces voisines, sur les Romains, en furent dépouillés à leur tour par les Rois mérovingiens. Ceux-ci le possédérent jusqu'au tems du Duc Eudes qui se rendit maître absolu dans l'Aquitaine, ainsi qu'on l'a vu. Pepin le Bref enleva le Périgord à Waifre, petit-fils d'Eudes, & Charlemagne, fils & successeur de Pepin, établit Gouverneur de ce pays sous le titre de Comte en 778 un Seigneur nommé Widbalde dont les successeurs, pendant près d'un siécle, sont restés dans l'oubli.

Une nouvelle dynastie obtint en 866 le Comté de Périgord en grande légation, & le transmit par alliance aux Comtes de la Marche vers le milieu du X^e^ siécle. Ceux-ci ayant pris le surnom de Taleyrand, conserverent le Périgord jusqu'en 1399. On verra comment l'esprit guerrier de cette race, soutenu d'une grande puissance territoriale & d'un vasselage nombreux, excita souvent l'envie & la crainte de ses voisins. L'histoire & les monumens qui ont conservé la mémoire de ces Comtes ne prouvent, pour ainsi dire, leur existence que par des faits militaires & par la suite de leurs malheurs jusqu'au dernier qui les priva d'un patrimoine illustre.

On nommoit *helienne* la monnoie que ces Comtes faisoient battre.

Le Périgord se divise aujourd'hui en haut ou blanc dont le Sarladois fait partie, & en bas ou noir, à quoi il faut ajouter le pays de la Double, entre Riberac & Mucidan.

COMTES D'ANGOULÊME.

ALDUIN I.

886. ALDUIN succéda, dans le Comté d'Angoulême, à Wulgrin, son pere. Il prit, ainsi que son frere, le parti du Roi Eudes, contre Charles le Simple, & fut en grand crédit auprès du premier. Alduin mourut, suivant la Chronique d'Angoulême, le 27 Mars 916, laissant un fils qui suit.

GUILLAUME I.

916. GUILLAUME I, fils & successeur d'Alduin, fut surnommé TAILLEFER (*Sector ferri*) parce que, dans une bataille contre les Normands, il fendit d'un coup de sabre, *malgré* sa cuirasse, leur Roi Storis. La postérité de Guillaume a conservé son surnom. Sa mort est placée au 6 Août 962, dans la Chronique d'Angoulême; en quoi elle est conforme à d'autres Chroniques, & préférable à celle d'Ademar de Chabannois, qui met cet événement après le décès d'Ebles, Evêque d'Angoulême, arrivé l'an 964. Guillaume ne laissa que des enfans naturels. La Chronique d'Angoulême l'appelle *un très aimable Prince*.

ARNAUD BOURATION,

COMTE D'ANGOULÊME ET DE PÉRIGORD.

ARNAUD dit BOURATION, fils aîné de Bernard, Comte de Périgord, lui succéda dans ce Comté, & se rendit maître de celui d'Angoulême en 962, après la mort de Guillaume Taillefer. Les bâtards de ce dernier revendiquerent, les armes à la main, sa succession; Arnaud Manzer, leur aîné, fut le plus ardent. Leurs efforts furent impuissans pendant la vie de Bouration; mais lorsqu'il eut cessé de vivre, Arnaud Manzer attaqua Guillaume, Ramnulfe & Richard le Simple, freres de Bouration, tua le second le 27 Juillet 975, chassa les deux autres, & demeura possesseur du Comté d'Angoulême. Tout ceci est fondé sur le texte d'Adémar de Chabannois, qui nous apprend aussi qu'Arnaud fut surnommé Bouration pour avoir saisi & enveloppé dans ses habits un loup qui désoloit le pays.

ARNAUD MANZER,

COMTE D'ANGOULEME.

975. ARNAUD MANZER, ou le BATARD, après s'être mis en possession du Comté d'Angoulême, par les victoires qu'il remporta sur les enfans de Bernard, eut un nouveau concurrent dans la personne de Hugues de Jarnac, Evêque d'Angoulême. Ce Prélat avoit formé une ligue avec plusieurs Barons pour dépouiller Arnaud. Il échoua dans son entreprise, & fut obligé de céder à ses alliés les plus belles terres de son Evêché pour les dédommager des dépenses qu'ils avoient faites pour son service. Arnaud mourut, non l'an 991, comme le marque le P. Anselme, mais l'an 1001 au plutôt, puisqu'il étoit, suivant Adémar, l'un des quatre Comtes qui aiderent le Duc d'Aquitaine, Guillaume le Grand, cette année, à faire le siége du château de Brosse, & qu'après cette expédition, s'étant fait Moine à S. Cybar, il y mourut le 4 Mars. (*Voy.* Gui, *Vicomte de Limoges.*)

GUILLAUME TAILLEFER II.

1001 au plutôt. GUILLAUME II, fils d'Arnaud Manzer, lui succéda au Comté d'Angoulême vers la fin de l'an 987. Le plus ancien acte qu'on ait de lui est une Charte qu'il donna en faveur de l'Abbaye de S. Amand de Boissac, au diocèse d'Angoulême, laquelle est datée de l'an de l'Incarnation 988, Indiction I. (*Gall. Christ. nov.* T. II, col. 1035.) Ce Comte accompagna Guillaume le Grand, Duc d'Aquitaine, au siége de Rochemeaux, & l'aida à se rendre maître de la place. Le Duc lui fut aussi redevable de la prise de Blaye, dont ils firent le siége ensemble. La bravoure, dont le Comte d'Angoulême fit preuve en cette expédition, ne fut pas sans récompense; elle lui valut cette même place dont il avoit rendu maître le Duc, qui la lui donna en Bénéfice, avec d'autres terres situées dans l'Aunis. (Adémar.) Telle étoit l'opinion de sagesse où il étoit dans l'esprit de Guillaume le Grand, que ce Prince ne faisoit aucune entreprise sans le consulter. Il le mettoit aussi de la partie dans ses pélerinages, & sur-tout dans ceux qu'il faisoit fréquemment à Rome. Durant un de ces voyages, Henri, Prince de Rancogne, son vassal, profita de son absence pour élever à la hâte, l'an 1024, dans la semaine de Pâque, un château qu'Adémar de Chabannois appelle Fractarbot dans la Saintonge. C'étoit, dit

COMTES DE PÉRIGORD.

GUILLAUME I.

886. GUILLAUME, second fils de Wulgrin, lui succéda aux Comtés de Périgord & d'Agénois. Mais il perdit ce dernier qui lui fut enlevé par Ebles, Comte de Poitiers. Il mourut en 920. De sa femme, dont on ignore le nom & la naissance, il eut un fils, Bernard qui suit, avec deux filles, Emme, mariée à Boson I, Comte de la Marche; & Sancie, femme d'Adémar, Comte de Poitiers.

BERNARD.

920. BERNARD succéda quatre ans, dit Adémar, après la mort d'Alduin, son oncle, Comte d'Angoulême, à Guillaume, son pere, dans le Comté de Périgord. Il tua Lambert, Comte de Marsillac, & Arnaud, frere de Lambert, qui avoient voulu faire périr Sancie, sa sœur, femme d'Ademar, Comte de Poitiers. On ignore l'année de sa mort. Mais il vivoit encore sous le régne de Louis d'Outremer, comme le prouve une Charte conservée dans les Archives du Prieuré de Chanteuge, par laquelle il restitue à l'Abbaye de Brantôme les biens qu'il lui avoit enlevés, & dont la date porte, *In mense Junio, regnante Domino, Dompno Ludovico Imperante.* Ce Roi Louis n'est autre en effet que Louis d'Outremer. Bernard, dans cet acte, prend le surnom de Grandin, *Ego Bernardus Grandin, Petrocoriensis Comes.* (Etiennot, *fragm. Hist. Aquitan.* T. III, p. 292.) Ce fut vers ce même tems qu'après avoir mis sous sa main l'Abbaye de Sarlat, qui étoit tombée dans le relâchement, il la soumit à S. Odilon, Abbé de Cluni, pour y mettre la réforme. (*Gall. Chr. no.* T. II, col. 495.) Il avoit épousé, 1° GERSENDE; 2° EMME. Il eut de ces deux mariages Arnaud, qui suit, Ramnulfe, Richard, & deux autres fils.

COMTES DE LA MARCHE.

LA MARCHE, bornée au Septentrion par le Berri, à l'Orient par l'Auvergne, à l'Occident par le Poitou & l'Angoumois, au Midi par le Limosin, tire son nom de sa situation qui la rend limitrophe du Poitou & du Berri. On la nomme aussi MARCHE LIMOSINE, parcequ'avant le milieu du x^e^ siécle, elle faisoit partie du LIMOSIN. Cette province se divise en Haute & Basse-Marche, dont la premiere a pour capitale Guéret, & la seconde Bellac. Ces deux parties, dans les commencemens, eurent quelquefois chacune leur Comte particulier.

BOSON I, DIT LE VIEUX.

BOSON I, surnommé le VIEUX, étoit fils de Sulpice, & petit-fils de Geofroi, premier Comte de Charroux, c'est-à-dire de la Marche dont Charroux étoit le chef-lieu. Boson est qualifié Comte de la Marche dans la Charte de fondation de l'Eglise de Dorat sous l'année 944, il soutint, contre Arnaud Manzer, Comte d'Angoulême, les enfans de Bernard, Comte de Périgord, dont il avoit épousé la sœur, EMME. Ceux-ci étant morts sans postérité, Boson leur succéda au Comté de Périgord. Quelques Modernes ont voulu nier ce fait; mais Adémar l'atteste en termes exprès. Une Charte passée à Limoges au mois d'Août de la premiere année du Roi Lothaire (959 de J. C.) lui donne aussi le titre de Marquis & met le Limosin dans son Marquisat. Boson fit construire le château de Bellac dans la Basse-Marche. Du tems du Roi Lothaire, il fut battu avec Hélie, son fils, par Gui, fils de Giraud, ou Gérard, Vicomte de Limoges, à qui, de concert avec le Comte de Poitiers, il vouloit enlever le château de Brosse. (*Aimoin de Mirac. S. Bened.* l. I, c. 16.) L'époque de sa mort est incertaine, quoiqu'un Moderne la fixe à l'année 968. Il laissa de son épouse cinq fils, Hélie, Aldebert, Boson, qui suivent; Gausbert, mort vraisemblablement avant son pere, & Martin, Evêque de Périgueux.

COMTES D'ANGOULEME.

ce Chroniqueur, fausser la foi qu'il avoit faite à Guillaume avec serment prêté sur la chaussure de S. Cybar. Geofroi, fils du Comte, vengea cette félonie en passant son épée au travers du corps à Henri dans une occasion où ils se rencontrerent. Le Comte à son retour approuva la conduite de son fils, & ayant été faire avec lui le siége du château litigieux, il le prit, le rasa, le rétablit ensuite, & le donna à Geofroi. Dans la même absence du Comte d'Angoulême, Guillaume, Vicomte de Martillac, & son frere Odolric, commirent une atrocité détestable envers Alduin leur frere. Après une querelle qu'ils avoient eue avec lui au sujet du château de Rouffiac en Saintonge, le Comte les avoit réconciliés avant son départ, & leur avoit fait jurer amitié sur le corps de S. Cybar. Mais lorsqu'il fut parti, ayant invité Alduin chez eux, ils le surprirent dans son lit, lui arracherent la langue & lui creverent les yeux, après quoi ils allerent se mettre en possession de Rouffiac. Guillaume-Taillefer à son retour ne laissa pas ce forfait impuni. Il étoit en droit d'ôter la vie aux coupables; mais il se contenta de les priver de leurs honneurs, & rendit le château de Rouffiac au malheureux Alduin. Celui-ci avoit un fils de même nom que lui, à qui le Comte, quelques années après, fit présent de la terre de Martillac. (Bouquet, T. X, p. 160.) L'an 1016, Guillaume-Taillefer entreprit le voyage de la Terre-Sainte, accompagné d'une nombreuse cavalcade, & prit sa route par la Baviere, la Hongrie & l'Esclavonie. De retour l'année suivante, au mois de Juin, il tomba dans une maladie de langueur qu'on attribua aux maléfices d'une femme, laquelle, disoit-on, avoit fait de certaines figures de cire pour *l'envouter*. Arrêtée pour ce sujet par les enfans du Comte, elle nia le fait. On prit le parti de s'en rapporter au *jugement de Dieu*. Le Champion qu'elle fournit fut battu. Cependant elle persista à se dire innocente, & la question qu'on lui fit subir ensuite ne put lui arracher aucun aveu. Le Comte, à l'insu de qui cela s'étoit fait, ordonna, aussitôt qu'il en fût informé, de la renvoyer, & lui pardonna. Mais son successeur l'ayant depuis fait reprendre, la fit brûler vive avec d'autres personnes qu'on regardoit comme ses complices. Guillaume cependant, tout occupé de l'affaire de son salut, reçut de la main de Rohon, son Evêque, les derniers Sacremens & mourut la veille des Rameaux, 6 Avril 1028, laissant de GERBERGE, son épouse, fille de Geofroi Grisegonelle, Comte d'Anjou, deux fils, Alduin, & Geofroi. Le Comte Guillaume fut enterré à l'Abbaye de S. Cybar, lieu de la sépulture de sa famille.

ALDUIN II, ou HILDUIN.

1028. ALDUIN II, fils de Guillaume II, lui succéda au Comté d'Angoulême. Le lendemain de la sépulture de son pere, Geofroi, son frere, lui enleva le château de Blaye, dont Guillaume le Grand avoit fait présent à son pere qui l'avoit aidé à le prendre. Mais Alduin y *étant accouru* avec des troupes, le reprit aussitôt, & revint célébrer les fêtes de Pâque à Angoulême. Geofroi cependant employa le Vendredi-Saint & les deux jours suivans à construire un fort vis-à-vis de Blaye. Alduin, après les fêtes, se mit en marche pour détruire cet ouvrage, & y réussit au bout de huit jours. Son frere alors étant venu lui demander pardon, Alduin, non-seulement le reçut en grace, mais il vou-

COMTES DE PÉRIGORD.

HÉLIE I.

HÉLIE I, fils aîné de Boson I, fut, à ce qu'il paroît, Comte de Périgord du vivant même de son pere. La violence de son caractere est attestée par la maniere dont il traita Benoît, Chorévêque de Limoges, à qui il fit crever les yeux pour l'empêcher de monter sur le Siége épiscopal de cette Eglise lorsqu'il seroit vacant. Ebles, Evêque de Limoges, qui destinoit effectivement Benoît pour lui succéder, eut tant de regret de cet événement, qu'il en mourut de douleur l'an 974 au plutôt, & non pas l'an 969 comme le marque un Moderne. On voit en effet dans Besli une Charte d'Ebles du mois de Juin 974. Géraud, Vicomte de Limoges, se chargea de venger le Chorévêque Benoît. Il livra bataille, avec Gui, son frere, au Comte Hélie, qui d'abord les défit; mais Gui le surprit ensuite avec Adalbert, son frere, enferma le premier dans le château de Montignac, & fit conduire l'autre à celui de Limoges. Hélie eut le bonheur d'échapper comme on alloit lui crever les yeux pour lui faire subir la peine du talion. Quelque tems après il se mit en route pour se rendre à Rome; mais il n'arriva pas au terme, étant mort en chemin sans laisser d'enfans. (*Voy.* Gérard, *Vicomte de Limoges.*)

COMTES DE LA HAUTE-MARCHE ET DU PÉRIGORD.

ALDEBERT I.

ALDEBERT, ou ADALBERT, 2^e^ fils de Boson I, lui succéda dans la Haute-Marche, qui n'étoit pas dans ce tems là telle qu'elle est aujourd'hui. Le Dorat en étoit la capitale, & Aldebert y fit bâtir un château qui devint son domicile ordinaire & celui de ses successeurs. L'an 975, ayant été surpris & fait prisonnier, avec Hélie son frere, par Gui, depuis Vicomte de Limoges, il fut enfermé dans le château de cette ville, où il resta plusieurs années après la mort d'Hélie, suivant le témoignage d'Adémar de Chabannois (p. 166.) Enfin il en sortit, sous la promesse, qu'il remplit, d'épouser la sœur de Gui, que son sort avoit intéressée. Gui étoit resté maître du Périgord & de la Marche pendant la captivité d'Aldebert; mais on croit qu'il les lui rendit l'un & l'autre avec la liberté. Ce qui est certain, c'est qu'on voit Aldebert possesseur de ces 2 Comtés vers l'an 980. S'étant brouillé avec Guillaume Fierabras, Comte de Poitiers, il vint camper avec son armée, vers l'an 990, à deux lieues de cette ville, attendant pour l'assiéger Foulques Nerra, Comte d'Anjou, son allié. Les Poitevins, avant que ces secours arrivassent, sortirent de leurs murs, & vinrent l'attaquer. Vainqueurs dans un premier combat, ils en livrerent un second; mais la fortune cessa de leur être favorable, & la victoire se déclara pour le Comte de Périgord. (*Aimoinus de mir. S. Ben.* l. 2, c. 7.) Celui-ci, fier de cet avantage, tourna ses armes, à la priere du Comte d'Anjou, contre Eudes I, Comte de Blois, & vint assiéger Tours qui appartenoit à ce dernier. Eudes eut recours au Roi Hugues Capet, qui fit enjoindre à Aldebert de se retirer. Aldebert n'ayant point déféré à cet ordre, Hugues lui envoya demander qui *l'avoit fait Comte.* — *Ceux-là mêmes*, répondit fièrement Aldebert, *qui vous ont fait Roi.* Il continua le siége, prit la place & en fit présent au Comte d'Anjou; mais Foulques ne sut pas s'y maintenir. Aldebert, l'an 995 ou environ, se joignit à son frere Boson pour enlever à Guillaume le Grand, Duc d'Aquitaine, le château de Gençai. Mais tandis qu'il faisoit le tour de la place sans armure, il fut frappé d'un coup de fleche dont il mourut. Son corps fut porté à l'Abbaye de Charroux. Ce Comte laissa un fils en bas âge nommé Bernard, qui succéda dans les deux Marches à son pere & à son oncle Boson II.

COMTES DE LA BASSE-MARCHE.

BOSON II.

BOSON II, 3^e^ fils de Boson I, eut en partage la Basse-Marche. L'an 993, apprenant que Guillaume Fierabras, Comte de Poitiers, retiré depuis quelques années à l'Abbaye de S. Maixent, tendoit à sa fin, il se jetta sur le Poitou, assiégea le château de Gençai appartenant à ce Prince, le prit & le démantela. Guillaume le Grand, successeur de Fierabras, l'ayant fait relever, Boson, accompagné d'Aldebert, son frere, vint de nouveau l'assiéger: mais le Duc étant accouru au secours de la place, tailla en pieces les troupes de Boson, & l'obligea de prendre la fuite. Il alla ensuite, par représailles, assiéger le château de Rochemeaux, près de Charroux, qui appartenoit à Boson, & s'en rendit maître. La Comtesse ALMODIS, femme de Boson & fille de Giraud, Vicomte de Limoges, y fut prise; mais le Duc la fit renvoyer avec honneur. Boson lui-même fut pris quelque tems après dans une bataille contre le Duc & envoyé prisonnier à Poitiers. Sa captivité ne fut pas longue; mais il ne profita de la liberté qui lui fut rendue, que pour recommencer la guerre contre le Duc d'Aquitaine. Ce Prince résolu de le pousser à bout, engagea Robert, Roi de France, & *toute la France guerriere*, suivant l'expression d'Adémar, à venir l'aider à faire le siége du château de Bellac, dans la Basse-Marche. Malgré de si grandes forces la place ne put être prise. Boson ayant fait ensuite la paix avec le Duc, se mit en voyage pour Rome. Pendant son absence, Gui, Vicomte de Limoges, son beau-frere, fit construire un château vis-à-vis de l'Abbaye de Brantôme. Boson, à son retour, le fit détruire après avoir défait Gui dans un combat. (Adémar.) Il entra, l'an 1000, dans la confédération formée pour enlever à ce Vicomte le château de Brosse. (Voy. *les Vicomtes de Limoges.*) Il vécut en paix depuis ce tems. Mais Almodis, sa femme, abrégea ses jours par le poison vers l'an 1006. Boson laissa d'elle trois fils, Hélie, Feltrin & Aitard, avec une fille nommée Jourdaine, femme, suivant Geofroi du Vigeois, d'Archambaut, Vicomte de Comborn. Almodis, mere de ces enfans, se remaria avec Guillaume le Grand, Duc d'Aquitaine, & vérifia par là, dit la Chronique de Maillezais, la prédiction des magiciens qui l'avoient assurée, qu'elle

COMTES D'ANGOULÊME.

lut partager avec lui la terre de Blaye. Ce Comte, recommandable par sa vertu & son courage, fut empoisonné, l'an 1032, par sa femme ALAUSIE, fille de Sanche, Duc de Gascogne, dont il avoit deux fils, Guillaume, surnommé Chaussard, Comte de Mastas, que Geofroi, son oncle, priva du Comté d'Angoulême; & Arnaud, dont on ne sait que le nom. L'Historien des Comtes & des Evêques d'Angoulême se contredit en disant qu'Alduin survécut quatre ans à son pere, & mourut en 1030. Le P. Labbe, éditeur de cet Ecrivain, soupçonne qu'il y a ici quelque altération dans le texte, & s'en tient, comme nous, à l'an 1032 pour l'époque de la mort d'Alduin.

GEOFROI TAILLEFER.

1032. GEOFROI, second fils de Guillaume II, s'empara du Comté d'Angoulême après la mort d'Alduin, son frere, au préjudice de Guillaume, son neveu. On prétend que ce fut le Duc Guillaume qui le substitua à son frere pour punir les enfans de celui-ci du crime de leur mere. Le surnom de Taillefer, qu'avoient déjà porté deux de ses prédécesseurs, & qu'il transmit à ses descendans, lui fut donné à cause de la force de son bras & de la bonté de ses armes avec lesquelles il fendoit casques & cuirasses. Il avoit tué de sa main Aimeri, Seigneur de Fraimbot, parce qu'il refusoit de rendre hommage à son pere. On a vu la conduite qu'il tint à l'égard de son frere. Geofroi mourut en 1048, laissant de sa femme PÉTRONILLE D'ARCHIAC, fille & héritiere de Mornard, surnommé le Riche, Seigneur d'Archiac & de Bouteville, Foulques, qui suit; Geofroi, Vicomte de Blaye; Arnaud, Seigneur de Montausier; Guillaume, Evêque d'Angoulême; Adémar, Abbé de Stirpe, ou de Lesterp, au diocèse de Limoges, & ensuite successeur de Guillaume, son frere. Geofroi du Vigeois lui donne de plus une fille, nommée Humberge, qu'il dit avoir épousé Ademar II, Vicomte de Limoges.

FOULQUES TAILLEFER.

1048. FOULQUES, fils aîné du Comte Geofroi, lui succéda dans le Comté d'Angoulême, & à sa mere, dans les Seigneuries d'Archiac & de Bouteville. *C'étoit un homme d'une force & d'un courage extraordinaires*, dit un Ancien, *& très habile dans l'art militaire.* Foulques en donna des preuves en différentes occasions. Les Poitevins étant venus faire le dégât sur ses terres, il alla hardiment les attaquer, les repoussa jusqu'à Cognac, & fit un grand nombre de prisonniers. Le Duc d'Aquitaine ayant assiégé le château de Mortagne en Saintonge, *castrum Mauritaniæ*, il le contraignit de se retirer, lorsqu'il étoit *sur le point* de se rendre maître de la place. Il eut de grands démêlés avec Guillaume, son frere, Evêque d'Angoulême, & ils en vinrent souvent aux armes. Leurs brouilleries commencerent aussitôt que Guillaume monta sur le siége d'Angoulême. Le Comte, son frere, après la mort de l'Evêque Girard, prédécesseur de Guillaume, s'étoit emparé des fruits de l'Evêché, prétendant que ceux de la premiere année lui apparte-

COMTES DE LA HAUTE-MARCHE ET DU PÉRIGORD.

HÉLIE II, COMTE DE PÉRIGORD.

1006 ou environ. HÉLIE, fils aîné de Boson II & d'Almodis, devint Comte de Périgord après la mort d'Aldebert par la disposition de Guillaume le Grand, Duc d'Aquitaine, arbitre choisi entre lui & Bernard de la Marche, son cousin. (*Archiv. de la M. de Périg.*) Il vivoit encore en 1031, comme on le voit par une lettre du Pape Jean XIX, adressée au Duc d'Aquitaine, à Hélie, Comte de Périgord, & à d'autres Seigneurs du pays, en faveur de l'Abbaye de S. Jean d'Angéli. Hélie laissa d'ADELE, son épouse, trois fils, Aldebert qui suit; Eudes, mort l'an 1068; & Hélie dont le sort n'est point connu. Eudes prend le titre de Comte, comme son frere Aldebert, dans l'acte de la donation qu'il fit, du consentement de celui-ci, d'une terre nommée *Montavia*, avec un bois appellé Altoire, à l'Abbaye de S. Martin de Tulles. (*Mss.* de M. Robert Dorat.)

ALDEBERT II ET HÉLIE III.

1031 au plutôt. ALDEBERT II, dit CADOIRAC ou CADENAT, c'est-à-dire CAMUS, fils aîné d'Hélie II, lui succéda au Comté de Périgord. Il eut de grands démêlés avec Girard de Gordon, Evêque de Périgueux, au sujet de la monnoie que son pere avoit fait fabriquer, & qu'on nommoit *hélienne*. Le Prélat ayant défendu de donner cours à ces especes, Aldebert prit les armes pour empêcher l'effet de cette défense. La guerre continua, entre le Comte & le Prélat, jusqu'à la mort de ce dernier arrivée l'an 1059. On ne sait pas combien de tems Aldebert lui survécut Mais la mort de celui-ci suivit celle d'HÉLIE III, son fils aîné & son associé depuis 1080, qui ne vivoit plus en 1104. Hélie avoit épousé VASCONIE DE FOIX, nommée aussi BRUNICHILDE, dont il eut Hélie, qui suit, & Guillaume, surnommé Taleyrand, tous deux nommés au Cartulaire de Chancelade, écrit en 1128, dans celui de l'Abbaye de Cadouin (*fol.* 2 & 38) & dans un fragment de l'Eglise de Périgueux sous l'an 1138, où ils sont dits fils d'Hélie & petits-fils d'Aldebert Cadoirac. Les autres enfans du Comte Aldebert & d'ASCELINE, son épouse, sont Boson, de Grignols ou de Grainols; Aldebert de Montguilhem; Raymond de Grignols, Evêque de Périgueux; & N., femme de Guillaume VI, Comte de Poitiers. Sous l'année 1104 on trouve encore un Aldebert qualifié Comte de Périgord (Baluze, *Hist. Tutel.* p. 877.) qui devoit être le pere d'Hélie III. puisque cet Aldebert souscrivit une Charte avec Taleyrand qui y est dit son petit-fils & qui n'étoit autre que Guillaume dit Taleyrand, fils d'Hélie III, & frere d'Hélie IV dont on va parler. Le Comte Hélie III avoit eu la guerre en 1090 avec Adémar le Barbu, Vicomte de Limoges, qui lui demandoit une part dans le Comté de Périgord à titre de consanguinité. (Voy. *l'art. de ce dernier.*)

HÉLIE IV DIT RUDEL.

1117. HÉLIE IV, fils du Comte Hélie III, succéda, l'an 1117, au plus tard

COMTES DE LA BASSE-MARCHE.

auroit un jour ce Duché. Adémar dit au contraire que ce fut Almodis, femme d'Aldebert qui parvint à cet honneur. (Bouquet, T. X, pp. 143-146-147-150-151-181-182.) L'Abbaye d'Ahun, *Agidunum*, dans la Haute-Marche, reconnoît Boson II pour son fondateur. Par la Charte de cet établissement, datée de l'an 997, il la soumet à l'Abbé d'Uzerche pour y mettre des Religieux de son Monastere, & la gouverner en Chef, de maniere que les deux Maisons ne fassent qu'une même Congrégation. Gausbert, frere de Boson, est un des souscripteurs de cet acte dans lequel il est fait mention d'Aldebert, son autre frere, comme étant déjà mort. (*Gall. Christ. no.* T. II; *prob.* col. 190.)

BERNARD I, COMTE DE LA HAUTE ET BASSE-MARCHE.

BERNARD, fils d'Aldebert I, Comte de la Haute-Marche & de Périgord, étant en bas âge à la mort de son pere, fut d'abord sous la tutele de son oncle Boson, après le décès duquel il passa sous celle de Pierre, Abbé de Dorat, & d'Humbert Drus, son frere, que Guillaume le Grand, Duc d'Aquitaine, chargea de cet emploi, en lui donnant le Comté de la Marche. Bernard tint ce Comté jusqu'en 1047, époque de sa mort, suivant la Chronique de Maillezais. Il avoit épousé AMÉLIE, dont il laissa Aldebert, qui suit, & Odon; avec une fille, Almodis, mariée 1° à Hugues V de Luzignan, qui la répudia, 2° à Pons, Comte de Toulouse, qui lui fit le même affront, 3° à Raymond-Bérenger I, Comte de Barcelone; Rangarde, femme de Pierre-Raymond, Comte en partie de Carcassonne; & Lucie, femme d'Arnaud de Pailhas.

ALDEBERT III.

1047. ALDEBERT, fils aîné de Bernard, fut son successeur au Comté de la Marche. Il assista, l'an 1059, comme vassal immédiat, au Sacre du Roi Philippe I. La Chronique de Maillezais met sa mort en 1088. PONCE, sa 2 femme, lui donna Boson, qui suit; & Almodis qui viendra ensuite. Aldebert étoit guerrier, & dans ses expéditions il se permettoit des atrocités qui n'étoient que trop communes parmi les militaires de son tems. Nous n'en citerons que le trait suivant. Ayant assiégé ses ennemis dans l'Abbaye de Lesterp où ils étoient retranchés, il y mit le feu qui consuma tous les édifices avec 17 cens personnes. Les Chanoines Réguliers, qui habitoient cette maison, furent presque les seuls qui eurent le bonheur d'échapper aux flammes. Aldebert dans la suite eut des remords de cette barbarie, & pour l'expier il accorda aux Chanoines de Lesterp la jurisdiction pleine & entiere sur tous les affranchis & autres personnes domiciliées dans ce bourg. C'est ce qu'atteste & confirme Almodis, sa fille, dans une Charte datée du 12 Novembre de l'an 1098. (*Arch. de Lesterp.*) Aldebert avoit la réputation d'un homme intelligent & d'un juge integre. Ce fut le motif qui engagea, vers l'an 1080, Gui-Geofroi, Comte de Poitiers, & les Religieux de S. Cyprien de cette ville à s'en rapporter à lui sur un différend qu'ils eu-

COMTES D'ANGOULÊME.

noient, par forme d'annates, & cette prétention ne lui étoit point particuliere. Plusieurs Seigneurs étoient comme lui dans le préjugé que dans le cas de mutation ils avoient droit de percevoir l'année de relief sur les Bénéfices, de même que sur les Fiefs situés dans leurs mouvances. Les deux freres terminerent enfin leurs longs & scandaleux débats par une réconciliation qui fut sincere. Ils assisterent, l'an 1059, l'un & l'autre au Sacre du Roi Philippe I. L'ancien Historien des Evêques & des Comtes d'Angoulême dit que Foulques mourut dans un âge fort avancé, l'an 1087; mais il y a faute de copiste dans son texte, quoique trois manuscrits, collationnés par le P. Labbe, confirment cette leçon, ou bien l'Auteur s'est trompé lui-même : car Besli rapporte (p. 408) une Charte de Jourdain de Chabannois, qui prouve que Foulques vivoit encore en 1089. Ce Comte avoit épousé CONDO, fille d'Ounorman Vagena, dont il eut Guillaume qui suit; & N. premiere femme d'Adémar III, Vicomte de Limoges.

GUILLAUME TAILLEFER III.

1089 au plutôt. GUILLAUME, fils de Foulques, lui succéda au Comté d'Angoulême & dans ses autres domaines. Il étoit petit de corps, mais bien pris dans sa taille, & d'une force supérieure à ce que sa figure annonçoit. *Il a même tué*, dit l'ancien Auteur déjà cité, *quelques Chevaliers d'un coup de lance, en la leur enfonçant au travers de leur bouclier & de leur cuirasse, & l'on tient communément que jamais on n'a pu le désarçonner, ni le faire tomber de cheval.* Il défendit courageusement, pour la Comtesse Almodis, le Comté de la Marche, contre Hugues de Lusignan, qui vouloit se l'approprier par droit d'hérédité. Il eut aussi la guerre avec Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, avec Adémar d'Archiac, avec Bardon de Cognac, & d'autres Seigneurs, alliés, ou vassaux du Duc. Le Comte d'Angoulême remporta sur eux quelques victoires; mais à la fin il fut fait prisonnier dans un combat contre ces mêmes ennemis, & ne recouvra sa liberté qu'en donnant pour sa rançon la Baronie de Mastas, qu'il vint ensuite à bout de reprendre avec l'aide de son fils aîné, par les conseils de Girard, Evêque d'Angoulême, & Légat du S. Siége, c'est-à-dire après l'an 1106, époque de la légation de Girard. Le Comte Guillaume entreprit, sur la fin de ses jours, le pélerinage de Jérusalem, & mourut en revenant, l'an 1120, suivant Corlieu. De VITAPOI, son épouse, fille & héritiere d'Amanieu, Seigneur de Benauges & de S. Macaire en Gascogne, il laissa Wulgrin, qui suit; Raymond, Sire de Fronsac; & Foulques, Seigneur de Montausier; avec deux filles, dont l'une, nommée Alix, épousa Eudes, Vicomte de Thouars. On ignore le nom & le sort de l'autre.

WULGRIN TAILLEFER II.

1120. WULGRIN II, fils aîné de Guil-

COMTES DU PÉRIGORD.

à son aïeul Aldebert, ainsi qu'il résulte d'une Charte de Guillaume d'Auberoche, Evêque de Périgueux, datée *Indiction XI, Louis étant Roi des François, Guillaume, Duc d'Aquitaine, Rudel, Comte de Périgord, & Pascal, présidant à la Cour de Rome.* (*Gall. Christ. no.* T. II, p. 1463.) Ces caracteres chronologiques combinés marquent le commencement de l'an 1117, selon le vieux style. Hélie eut une rude guerre à soutenir contre Adémar le Barbu, Vicomte de Limoges. On en voit un détail curieux dans Geofroi du Vigeois (c. 44.) Il y perdit les enfans qu'il avoit eus de PHILIPPE, sa femme, qualifiée Comtesse dans le Cartulaire de l'Abbaye de N. D. de Saintes (*fol.* 16.) Le surnom de Rudel fut donné à Hélie à cause de la dureté de son caractere. Ses violences envers sa mere Vasconie l'irriterent, à tel point que, sans égard pour son propre honneur, elle déclara, selon Geofroi du Vigeois, qu'il n'étoit point son fils légitime. Il vivoit encore en 1146.

BOSON III, DIT DE GRIGNOLS.

BOSON III, fils d'Aldebert II, étoit associé, l'an 1146, dans le Comté de Périgord, à Hélie Rudel, son neveu, suivant une Charte de Pierre, Evêque de Périgueux, où, sous cette date, l'un & l'autre sont qualifiés Comtes de Périgord. (*Gall. Christ. no.* T. II, p. 1466.) Boson l'étoit seul en 1155. Il avoit réuni dans sa main la succession de ses neveux, Hélie Rudel & Guillaume-Taleyrand, de son frere Hélie III & de son pere que l'on vient de nommer, succession qu'il transmit à sa postérité. Il n'est donc ni prouvé ni probable qu'Hélie Rudel ait laissé des enfans, puisqu'ils n'auroient eu aucune part à ses biens, & que d'ailleurs il s'étoit associé en 1146, comme il vient d'être dit, son oncle Boson III dont on parle. Boson III fit bâtir à Périgueux en 1158 une tour extraordinairement élevée dans la place des arènes, & la défendit vigoureusement l'année suivante contre Henri II, Roi d'Angleterre. (Labbe, *Bibl. no. mss.* T. II, p. 738.) Il ne vivoit plus en 1166. De COMTORISSE (1), sa femme, il laissa Hélie-Taleyrand, qui suit; Guillaume-Taleyrand qui eut une femme nommée Mensa ou Mathilde, dont le Troubadour Bertrand de Born fut amoureux; Olivier, Seigneur de Mauriac; Ranulfe-Taleyrand, Abbé de la Faise; & Jourdaine-Taleyrand, femme d'Archambaud de Comborn, frere du Vicomte de Limoges.

HÉLIE V, DIT TALEYRAND.

HÉLIE V, fils aîné de Boson III, le remplaçoit en 1166, suivant une Charte d'Hélie, Abbé de Chancelade, où il est qualifié, sous cette date, Comte de Périgord. (*Gall. Christ. no.* T. II, col. 1468.) Le surnom de Taleyrand ou Taleyran lui est donné dans une Charte d'Adémar de Benac en faveur de l'Abbaye de Cadouin. (*Gall. Christ. ibid.* col. 1589.) Il porte le même surnom dans une inscription du

COMTES DE LA MARCHE.

rent par rapport aux domaines que ceux-ci possédoient dans la terre d'Ansoulere. Le Comte de Poitiers prétendoit y percevoir les mêmes droits sur les terres en guait & en friche que sur les terres en culture. Aldebert tint là-dessus un plaid solemnel où il eut pour assesseurs Robert le Bourguignon, Pierre de Poitiers & le Prévôt Hugues. Gui-Geofroi perdit sa cause à ce tribunal, & se soumit au jugement. (*Cartul. de S. Cyprien*, fol. 81.) Aldebert, l'an 1081, tint un autre plaid par ordre du même Comte de Poitiers, pour juger un procès qui étoit entre Bertrand, Abbé de Noaillé, & un Seigneur nommé Aimeri, touchant la terre de Furvant, dont ce dernier voulut s'emparer sans égard pour la donation qu'une Dame, nommée Sofitie, en avoit faite à l'Abbaye. Bertrand ayant offert le duel à son adversaire, suivant l'usage du tems, pour établir son droit, le Comte de Poitiers renvoya les parties devant le Comte de la Marche qui jugea en faveur de l'Abbé. (*Arch. de Noaillé.*)

BOSON III.

1088. BOSON III, fils d'Aldebert III, & son successeur au Comté de la Marche, en prenoit le titre deux ans au moins avant la mort de son pere, comme le prouve une Charte du Prévôt Rorgon en faveur du Monastere de S. Cyprien de Poitiers, à laquelle il souscrivit en cette qualité avec le Comte de Poitiers Guillaume VI, dit aussi Gui-Geofroi, mort en 1086. (*Archiv. de S. Cyprien.*) Il eut l'humeur guerriere & querelleuse comme son pere. Ce fut la cause de sa perte. Il fut tué, l'an 1091, devant le chateau de Confolent dont il faisoit le siége, suivant la Chronique de Maillezais, sans laisser de postérité.

ALMODIS ET ROGER DE MONTGOMERI.

1091. ALMODIS, sœur de Boson III, lui succéda au Comté de la Marche avec ROGER II DE MONTGOMERI, son époux, Comte de Lancastre, & fils de Roger, Comte de Montgomeri, & de Mabile, Comtesse de Bellême & d'Alençon. Roger II, à l'exemple de son pere, fit sa résidence ordinaire en Angleterre. Mais, l'an 1102, il en fut chassé par le Roi Henri I, après avoir été dépouillé de tous ses biens pour s'être révolté contre ce Prince avec ses deux freres, Robert, Comte de Bellême, & Arnoul, Comte de Pembrock, qui subirent le même châtiment. Alors s'étant retiré dans le pays de sa femme, il fixa son séjour au château de Charroux, ce qui lui fit donner le surnom de *Poitevin.* Il eut une longue guerre à soutenir contre Hugues VI de Lusignan, surnommé le *Diable.* Hugues étoit fils d'une tante d'Almodis, nommée comme sa niece, & disputoit le Comté de la Marche à sa cousine les armes à la main. Cette querelle passa en héritage à leurs enfans. Almodis la Jeune

(1) Comtorisse n'est pas un nom propre, mais un nom de dignité. On appelloit Comtorisse, ou Comtoresse, la femme d'un Comtor. « Ce titre, qui subsiste encore aujourd'hui à l'égard de quelques » Fiefs du Rouergue et du Gévaudan, signifioit un vassal immédiat » du Comte, inférieur au Vicomte, mais supérieur à tous les autres » Seigneurs, en sorte qu'on doit mettre le *Comtorat* au rang des Fiefs » de dignité. » (*Hist. de Lang.* T. II, p. 242.) D'après cette observation il paroît que la femme de Boson est appellée Comtorisse, parce qu'elle étoit veuve en premieres noces d'un Comtor.

COMTES D'ANGOULÊME.

laume III, & son successeur au Comté d'Angoulême, étoit, suivant le portrait qu'un Ancien nous en a laissé, *d'une taille avantageuse, d'un port majestueux, prudent, habile au métier de la guerre, patient, à l'épreuve des travaux, la terreur de ses ennemis, le bouclier de ses sujets, vigoureux & robuste ; qualités qui lui procurerent presque toujours d'heureux succès dans ses expéditions militaires.* L'Auteur fait ensuite l'éloge de sa chasteté, de sa charité envers les pauvres, de sa libéralité envers les Eglises, & ne blâme en lui que l'ambition immodérée qu'il eut de s'agrandir. Il avoit déja fait ses preuves de valeur du vivant de son pere. Outre le château de Mastas qu'il l'avoit aidé à reprendre, comme on l'a dit, il avoit retiré de force celui d'Archiac des mains d'Adémar d'Archiac, qui s'en étoit emparé par surprise; devenu Comte d'Angoulême, il recouvra & rebâtit le château de Blaye, que le Duc d'Aquitaine avoit démantelé, après s'en être rendu maître, & en fit une forteresse imprenable. L'an 1126, il fiança Robert le Bourguignon, son parent, à l'héritiere de Chabanne & de Confolent. Mais Adémar de la Rochefoucaut revendiqua cet héritage du chef de sa femme; & ayant mis dans ses intérêts Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, il prit les armes pour s'en emparer. Il y réussit moins par sa valeur que par la trahison de ceux à qui la garde des châteaux étoit confiée. Guillaume IX étant mort l'année suivante, Robert, avec l'aide de Wulgrin, reprit l'une & l'autre terre sous Guillaume X, nouveau Duc d'Aquitaine, & les céda ensuite avec sa future épouse à Guillaume de Mastas, frere de Robert de Montberoux. Le Duc menaçant de les reprendre, Wulgrin amena des troupes pour en défendre les châteaux, & y attendit, mais vainement, un mois entier, l'arrivée du Duc. Ce Prince voyant la valeur & l'intrépidité de Wulgrin, aima mieux l'avoir pour ami que pour ennemi. Ils firent la paix ensemble, & quelque tems après ils vinrent de compagnie faire le siége du château de Montignac, que Girard de Blaye avoit enlevé à Wulgrin. La plupart des Barons de Poitou & de Saintonge étant accourus au secours de la place, Wulgrin l'emporta malgré leurs efforts, & après en avoir fait hommage à Girard, Evêque d'Angoulême, comme d'un Fief mouvant de son Eglise, il en fit relever les murs, & bâtit au milieu une grosse tour ou donjon dont on voit encore les restes. La réconciliation du Duc & du Comte ne fut pas constante. Le premier ayant rasé une forte place, voisine de Pons, nommée la Tour-Geofroi, le Seigneur de Pons à qui elle appartenoit, appella Wulgrin à son secours, & on alloit en venir à une bataille sans l'intervention de Lambert, nouvel Evêque d'Angoulême, & d'autres personnes sages qui vinrent à bout d'accorder les parties. Wulgrin se rendit célebre par d'autres exploits militaires que nous passons sous silence. Il étoit occupé à punir la révolte des Seigneurs de la Rochefoucaut & de Verteuil, ses vassaux, & s'étoit même déja rendu maître d'une partie de leurs terres, lorsqu'étant tombé malade d'une fievre maligne au château de Bouteville, il y mourut le 16 Novembre 1140, à l'âge de 51 ans, entre les bras de l'Evêque d'Angoulême, emportant dans le tombeau la réputation de l'un des plus grands Capitaines de son tems. Son corps fut inhumé à S. Cybar, lieu de la sépulture de ses ancêtres. (Labbe, *Bibl. mss.* T. II, pp. 261-263.) Il laissa de PONCE DE LA MARCHE, sa premiere femme, fille de Roger de Montgomeri & d'Almodis de la Marche, Guillaume qui suit; & d'AMABLE, la seconde, fille du Vicomte de Chatelleraut, Foulques, Seigneur de Mastas; & Geofroi Martel, qui fit le voyage de la Terre-Sainte en 1180 avec Hugues de Luzignan, & mit en fuite l'armée de Noradin devant Tripoli. Nous ne connoissons point Rodelinde, fille de Raymond, Comte de Toulouse, que M. Expilli donne pour femme à Wulgrin II, & qui lui apporta, selon cet estimable Ecrivain, l'Agénois en dot.

GUILLAUME TAILLEFER IV.

1140. GUILLAUME IV étoit dans sa premiere jeunesse lorsqu'il succéda à Wulgrin, son pere, au Comté d'Angoulême. A peine fut-il en possession de sa dignité, qu'il inquiéta Lambert, son Evêque, & voulut lui retrancher certains droits dont il jouissoit. Le Roi Louis le Jeune, à qui le Prélat en porta ses plaintes, écrivit au Comte, pour lui ordonner de rendre à l'Eglise d'Angoulême ce qu'il lui avoit enlevé. Guillaume, à ce qu'il paroît, obéit. Il se tourna ensuite contre ses Barons, qu'il porta à se soulever, par les entreprises qu'il fit sur eux. Ses propres freres, qu'il n'épargnoit pas, se joignirent aux mécontens. L'an 1147, s'étant embarqué avec le Comte de Toulouse (Alfonse-Jourdain) pour la Croisade, il reçut un accueil distingué à la Cour de Constantinople, où il passa; ce fut un des

COMTES DE PÉRIGORD.

30 Janvier 1194. Gagné par le Troubadour Bertrand de Born, devenu Seigneur de Hautefort en Périgord, il entra dans la confédération formée par les Seigneurs d'Aquitaine contre le Duc Richard dont les cruautés les avoient soulevés. Henri II, Roi d'Angleterre, accourut au secours du Duc, son fils. Soutenu en même tems des troupes du Roi d'Aragon & de celles de la Vicomtesse de Narbonne, Richard vint mettre le siége devant le Puy-S.-Front, & malgré la vive résistance du Comte de Périgord, la place fut emportée vers l'an 1175. (Bouquet, T. XII, p. 392.) Mais tandis que Richard poursuivoit ses conquêtes, le Comte de Périgord trouva moyen de rentrer dans la place & d'en chasser les Anglois. Richard n'étoit pas un Prince à digérer cet affront sans chercher à se venger. Il revient aussitôt devant S. Front dont il recommence le siége. La démolition des fortifications du château fut une des conditions de la paix qui termina la guerre cette même année. Mais ce Traité, dicté par la force, ne tint que jusqu'aux premieres circonstances qui permirent de le rompre. Richard, devenu Roi d'Angleterre, ayant été arrêté sur la fin de l'an 1192, en revenant de la Terre-Sainte, par le Duc d'Autriche, le Comte de Périgord profita de sa détention pour entrer dans l'Aquitaine & y faire des incursions; ce qu'il fit d'autant plus impunément, qu'une maladie retenoit le Sénéchal de Gascogne, qui commandoit dans ces contrées pour le Roi d'Angleterre. Mais cet Officier ayant été promptement rétabli, se mit aussitôt en campagne. Il commençoit à repousser le Comte de Périgord, lorsque Richard, sorti de captivité, vint en personne arrêter les troubles. Obligé de céder encore à la force, Hélie s'empressa de faire la paix avec ce Monarque. Mais toujours attaché à la France, il ne cessa de détester la domination angloise. Il en donna une preuve non équivoque en abandonnant le parti du Roi Jean, successeur de Richard, & en faisant, l'an 1204, hommage de son Comté au Roi Philippe-Auguste. (*Cartul. de Philip. Aug.*) Hélie s'étant croisé pour la Terre-Sainte, périt en y arrivant l'an 1205. De N., son épouse, fille de Raymond II, Vicomte de Turenne suivant le Cartulaire de Dalone (p. 55) il laissa Archambaud qui suit; un autre Archambaud, successeur de son aîné; Hélie-Taleyrand,

COMTES DE LA MARCHE.

mourut au plutôt en 1116. En effet nous avons sous les yeux une Charte datée de l'an 1115, par laquelle Almodis & deux de ses fils, Aldebert & Boson, fondent le Prieuré de Chatain, près de S. Barbent en la Châtellenie de Champagnac, dans la Basse-Marche. (*Mss. de M. Robert Dorat.*) Outre ces deux fils, Almodis en laissa un troisieme, nommé Eudes, avec deux filles, Ponce, mariée à Wulgrin II, Comte d'Angoulême; & Marquise, femme de Gui IV, Vicomte de Limoges. Roger de Montgomeri survécut à sa femme au moins jusqu'en 1123, puisque cette année il fut présent à l'installation de Clarus, deuxieme Abbé d'Ahun. (*Gall. Chr. no.* T. II, col. 619.)

ALDEBERT IV, EUDES ET BOSON IV.

1116 au plutôt. ALDEBERT, EUDES & BOSON, succéderent à leur mere Almodis au Comté de la Marche, qu'ils gouvernoient depuis plusieurs années avec elle. Eudes n'est point mis au nombre des Comtes de la Marche par le P. Anselme. On voit cependant qu'en 1106 il donna, en qualité de Comte de la Marche, à un Moine de S. Martin de Tulles, une terre, *Aloaum*, dont il l'investit avec un clou de fer à cheval, qu'il tenoit à la main. (Baluze, *Hist. Tutel.* l. 2, c. 16.) On voit encore qu'en 1119 (V. S.) il donna, le 2 Janvier, une forêt à l'Eglise de Roquemadour, du consentement de son frere Aldebert. (*Ibid.*) Cette forêt s'appelloit Montsalni, & l'Eglise de Tulles la partagea avec celle de Roquemadour. (*Archiv. de l'Egl. de Tulles.*) Eudes vivoit encore en 1135. A l'égard de Boson, nous ne trouvons aucune trace de son existence après l'an 1118. Ainsi nous ignorons s'il se joignit à ses deux freres pour défendre leur patrimoine contre les attaques de la Maison de Luzignan qui vouloit s'en emparer. Quoi qu'il en soit, le succès ne favorisa point leurs armes, & les agresseurs se rendirent maîtres d'une partie considérable de la Marche. Aldebert mourut au plus tard en 1143, laissant d'ARENGARDE, sa femme, Bernard, qui suit; & deux autres fils. Arengarde lui survécut, & épousa en secondes noces Chalon de Pons.

BERNARD II.

1143 au plus tard. BERNARD, fils d'Aldebert IV, fut son successeur au Comté de la Marche.

COMTES D'ANGOULÊME.

Seigneurs qui perdirent le moins de monde dans cette expédition. L'Historien des Evêques & des Comtes d'Angoulême dit même qu'il parvint sain & sauf à Jérusalem avec toute la division qu'il conduisoit, tandis que l'Empereur & le Roi de France perdirent la plus grande partie des leurs en traversant les déserts de l'Asie; qu'il soulagea de ses propres fonds la misere de la plupart des Chevaliers réduits à la mendicité, & qu'il effaça tous les autres Seigneurs & Princes par ses libéralités. De retour en France, il eut une rude guerre avec Ranulfe d'Agernac, son beau-frere, qu'il prit dans une rencontre où Ranulfe venoit à lui avec des forces beaucoup supérieures aux siennes. Guillaume Manigot, qui étoit accouru pour délivrer Ranulfe, eut le même sort. Ce ne furent pas les seuls ennemis que le Comte Guillaume eut à combattre. Il sembloit que toute la Noblesse de l'Angoumois & des environs fût conjurée contre lui. On vit encore ses freres, Foulques & Geofroi Martel, lui déclarer la guerre, & ce ne furent pas les moins acharnés de ses ennemis. Mais enfin sa valeur triompha de leurs attaques. S'étant joints à Foucaud d'Archiac, à Itier de Cognac, à Gui de la Rochefoucaut, & à plusieurs autres Barons, ils étoient venus à bout de lui enlever la forteresse de Macurie. Mais ils n'en resterent pas long-tems maîtres, & Guillaume la reprit en moins d'un mois d'intervalle après un siége vigoureusement poussé. Il attaqua ensuite le chateau de la Rochefoucaut, dont il pilla & livra les dehors aux flammes. C'est tout ce que nous apprend de cette guerre l'ancien Historien des Evêques & des Comtes d'Angoulême, publié par le P. Labbe. (*Bibl. no. mss.*, T. II.)

L'an 1168, mécontent de Henri II, Roi d'Angleterre, le Comte Guillaume forma une ligue contre lui avec le Comte de la Marche & d'autres vassaux du Duché d'Aquitaine, sous la protection du Roi de France. Henri, apprenant qu'ils dévastent le Poitou, vient sur les lieux avec une armée, poursuit de poste en poste les rebelles, & les oblige, l'année suivante, à venir lui demander pardon à Montmirail. (Robert du Mont.) L'an 1175, nouvelle ligue formée contre le Roi d'Angleterre & contre le Duc Richard, son fils, par le Comte d'Angoulême, le Comte de la Marche, & les Vicomtes de Limoges, de Ventadour & de Chabannois. Pour appuyer leur révolte, ces Seigneurs soudoient les Brabançons, espece d'aventuriers qui vendoient leurs services au plus offrant. A la tête de ces brigands, les Confédérés firent des ravages horribles dans le Poitou. Mais Jean *aux belles mains*, Evêque de Poitiers, ayant rassemblé des troupes à la hâte & s'étant joint à Thibaut Chabot, Chef de la milice d'Aquitaine, tous deux fondirent en même tems sur eux, en tuerent un grand nombre, en brûlerent plusieurs dans les maisons où ils s'étoient retranchés, & contraignirent le reste à se réfugier dans une tour, abandonnant leur bagage à ceux qui les poursuivoient. L'année suivante, le Duc Richard revenu d'Angleterre, où il étoit pendant les derniers ravages, taille en pieces, entre Bouteville & S. Megrin, vers la fin de Mai, les nouvelles troupes que les Confédérés avoient levées, prend & rase leurs châteaux, & force en dernier lieu celui de Moulin-neuf, dans lequel il fait prisonnier le Comte d'Angoulême avec son fils & les autres Chefs de la ligue. Benoît de Péterborough dit que ce fut dans Angoulême qu'ils furent pris. Nous verrons de nouveaux détails de cette affaire sous le successeur de Guillaume. Celui-ci, remis en liberté quelque tems après, entreprit, avec d'autres, une nouvelle expédition à la Terre-Sainte. Ils partirent au mois de Juillet 1178: mais le Comte d'Angoulême ne passa point la Sicile, & mourut le 7 Août suivant à Messine, selon Geofroi du Vigeois. Il avoit épousé, 1°, du vivant de son pere, EMME, fille d'Aimar, ou Adémar III, Vicomte de Limoges, après l'avoir enlevée, suivant Geofroi du Vigeois, à Guillaume X, Duc d'Aquitaine, pendant son pélerinage de S. Jacques; & cela par le conseil des Seigneurs limosins qui redoutoient la domination des Poitevins; 2°, l'an 1150, MARGUERITE, fille de Raymond I, Vicomte de Turenne, veuve d'Adémar IV, Vicomte de Limoges, puis d'Ebles III, Vicomte de Ventadour, dont il eut, entre autres enfans, Wulgrin, qui suit; Guillaume & Adémar, qui lui succéderent; Hélie, qui fut un guerrier fameux; & Almodis, femme, 1° d'Amanieu IV, Sire d'Albret, 2° de Bernard, Vicomte de Brosse.

WULGRIN TAILLEFER III.

1178. WULGRIN III, successeur de Guillaume, son pere,

COMTES DE PÉRIGORD.

qui fut présent en 1199 à une donation faite par son pere à l'Abbaye de Chancelade. (*Gall. Christ. no.* T. II, p. 1503.) C'est celui dont le fils, nommé Boson, a formé la branche des Seigneurs de Grignols, Princes de Chalais, qui subsiste encore à présent.

ARCHAMBAUD I.

1205 au plus tard. ARCHAMBAUD I, fils & successeur d'Hélie V, fit hommage-lige, à l'exemple de son pere, au Roi Philippe-Auguste, comme on le voit par les lettres de ce Prince, datées de Nemours au mois de Novembre 1212. (*Cartul. de Phil. Aug.*) Au retour de la Cour il tomba dans une maladie qui le conduisit à l'extrémité. Ce fut en cet état qu'il fit une donation à l'Abbaye de Chancelade, qui en conserve la Charte mentionnée dans le nouveau *Gallia Christiana* (T. II, col. 1473.) Archambaud mourut de cette maladie sans laisser de postérité.

ARCHAMBAUD II.

1212. ARCHAMBAUD II, second fils d'Hélie V, succéda à son frere aîné Archambaud I. Simon de Montfort, le fléau des Albigeois, poursuivit ces hérétiques jusqu'en Périgord, & força, l'an 1214, quatre châteaux où ils s'étoient retranchés. L'asyle donné à ces malheureux prouve la tolérance du Comte de Périgord. Elle auroit pû lui être funeste si sa conduite envers Simon de Montfort, & sa prudence n'avoient détourné l'orage qui menaçoit son pays, & qui ravagea les provinces méridionales. Archambaud eut des démélés avec le Chapitre du Puy-S.-Front relativement à des droits de jurisdiction prétendus par cette Compagnie. La contestation fut portée à la Cour du Roi Louis VIII. Des Commissaires, qu'il députa, jugerent en faveur du Chapitre; mais par des Lettres du 22 Mai 1226, ce Monarque ordonna une revision. Par une Charte de la même année, dont nous avons sous les yeux une expédition authentique de l'an 1287, Archambaud détermina les droits qu'Emmenon, Itier, Hélie, & Pierre de Périgueux, pouvoient avoir dans la Viguerie de Périgord, que ces Seigneurs, probablement de son sang, tenoient

COMTES DE LA MARCHE.

Car Geofroi du Vigeois (p. 306) & Justel, d'après lui, disent que, l'an 1143, Mathilde, femme de Raymond I, Vicomte de Turenne, étant décédée, apparut à Bernard de la Marche, & le pria de dire à son fils Boson II qu'elle l'exhortoit à ne point sortir en armes, mais à se tenir en paix chez lui, qu'autrement il lui arriveroit malheur; ce qui fut effectué, dit Geofroi: car il fut tué, ajoute-t-il, au siége d'un château. Bernard n'est connu par aucun autre trait de sa vie, si celui-ci même n'est pas une fable. On ne sait quand il mourut. Le P. Bonnaventure de S. Amable (*vie de S. Martial*) conjecture qu'il ne passa pas l'an 1150. Il laissa deux fils, Aldebert, qui suit; & Gérard qui fut fait Doyen de S. Iriez-de-la-Perche la veille de Noël 1183, suivant Geofroi du Vigeois (p. 342.)

ALDEBERT V.

1150 au plutôt. ALDEBERT V, fils & successeur de Bernard II, vécut dans des agitations continuelles, mais infructueuses, pour défendre ses domaines. Les Seigneurs aquitains, dont il implora le secours, augmenterent ses malheurs en l'engageant dans leurs révoltes contre le Souverain. A la fin, se voyant dépouillé d'un côté par le Sire de Luzignan, de l'autre par le Roi d'Angleterre, il vendit à ce dernier ce qui lui restoit, par Traité passé le 17 Décembre 1177, à l'Abbaye de Grandmont, moyennant 15 mille livres angevines, 20 palefrois & 20 mulets. (Roger de Hoveden, Jean Brompton (1).) Aldebert se détermina d'autant plus facilement à cette vente qu'il n'avoit, dit Geofroi du Vigeois, qu'une fille nommée Marquise, femme de Gui de Comborn, laquelle étoit stérile, & qu'il étoit séparé de sa femme que le Sire de Pons avoit épousée depuis leur divorce. Il avoit perdu quelque tems auparavant, suivant le même Auteur, un fils unique, lequel ayant tué, dit Vincent de Beauvais, un Chevalier en trahison, fut enlevé par un parent du mort & ne parut plus. Mais Geofroi de Luzignan & ses freres, ajoute le Prieur du Vigeois, s'opposerent, à titre de plus proches héritiers, à cette aliénation dont le Roi d'Angleterre se désista. Aldebert partit, l'an 1180 après Pâque, pour la Terre-Sainte; mais il n'y

(1) Geofroi du Vigeois au lieu de 15 mille livres, dit cinq mille marcs. Si cet Auteur, qui étoit contemporain, ne s'est point trompé, il paroît que trois livres angevines valoient un marc; et comme le marc d'argent fin étoit sur la fin du régne de Louis VII à 53 s. 4 d. la livre angevine devoit valoir 17 s. 9 d. $\frac{1}{3}$: ainsi quinze mille livres angevines reviendroient à près de 267 500 l. de notre monnoie actuelle.

ne

COMTES D'ANGOULÊME.

ne lui survécut pas deux ans entiers, suivant Geofroi du Vigeois, qui met néanmoins sa mort au 29 Juin de l'année 1181, en quoi cet Ecrivain se contredit. Nous pensons qu'il a voulu dire trois ans au lieu de deux. Il paroît que Wulgrin étoit associé à son pere dès l'an 1176; car c'est lui que Raoul *de Diceto*, qui le nomme Bulgarin, donne pour auteur principal des ravages que firent cette année dans le Poitou, comme nous l'avons déja dit, les Seigneurs d'Aquitaine confédérés contre le Duc Richard qui étoit pour lors en Angleterre. *Mais Jean, Evêque de Poitiers*, dit cet Historien, *ayant rassemblé de toutes parts des troupes auxiliaires, & s'étant joint à Thibaut Chabot qui commandoit la milice ducale, marcha contre ces destructeurs de châteaux, ces pillards de campagnes, ces brûleurs d'Eglises, ces oppresseurs de vierges; & les ayant rencontrés dans la plaine de Brezé, il partagea son armée en quatre corps qui fondirent en même tems sur eux, en tuerent un grand nombre, & obligerent les autres à se sauver dans une forteresse avec tant de précipitation qu'ils abandonnerent tout leur bagage à l'ennemi.* Cet avantage ne dissipa point la ligue. Roger d'Hoveden nous apprend qu'elle continua pendant trois ans ses déprédations sous le même Wulgrin qu'il appelle *Bugrius*. Mais, l'an 1178, le Duc Richard, dit-il, vint à bout de le détruire. *Après avoir réduit*, ajoute-t-il, *le Comte de Bigorre, il prit Gençai, Martillac, Granville, Taillebourg, Pons, toutes places fortes qu'il fit raser; força ensuite le Comte d'Angoulême de lui remettre cette ville avec le château de Montignac, & en fit abattre les murs.* Raoul de Diceto met ceci en 1177, & dit que Richard obligea de plus le Comte avec ses complices de passer la mer pour aller demander grace au Roi son pere; ce qu'ils obtinrent à Winchester le 21 Septembre. Wulgrin ne laissa qu'une fille, nommée Mathilde, à qui ses oncles, Guillaume & Adémar, disputerent la succession de son pere. Le Duc Richard, depuis Roi d'Angleterre, ayant pris sa défense, les chassa du pays; mais bientôt ils y rentrerent à la faveur de la division qui s'éleva entre Richard & ses freres.

MATHILDE, GUILLAUME ET ADÉMAR, OU AIMAR.

1181. MATHILDE, fille de Wulgrin III, se maintint, avec la protection du Duc Richard, dans une partie de l'Angoumois, dont l'autre demeura entre les mains de ses oncles, GUILLAUME V & AIMAR. Mathilde avoit aussi des prétentions bien fondées sur le Comté de la Marche, dont Hugues IX, Sire de Lusignan, s'étoit mis en possession. Pour terminer leur différend, elle consentit à la demande qu'il lui fit de sa main, & l'épousa. (Voy. *les Comtes de la Marche.*) Guillaume V, oncle de Mathilde, mourut vers le même tems, &, comme il ne laissa point de postérité, sa succession fut recueillie par son frere. L'an 1188, Aimar étant entré dans la confédération de plusieurs Seigneurs poitevins & du Vicomte de Limoges, contre le Duc Richard, dévaste avec eux les terres de ce Prince, qui ne tarde pas à leur rendre la pareille. (*Bened. Petroburg.*) L'an 1192, tandis que Richard, devenu Roi d'Angleterre, étoit à la Croisade, Aimar profita de son absence pour achever de dépouiller sa niece. La nouvelle de la captivité de ce Prince l'enhardit ensuite à se jetter sur ses terres, qui souffrirent beaucoup des excursions d'Aimar & de ses Confédérés. Ils commirent ces hostilités d'autant plus librement, que le Sénéchal de Gascogne, seul capable de leur résister, étoit malade pour lors. Mais étant revenu en santé, il monta aussitôt à cheval & prit sa revanche. Le Prince de Navarre, Sanche le Fort, beau-frere de Richard, vint se joindre au Sénéchal, suivant Guillaume de Newbrige, & contribua beaucoup aux succès de ses armes, qui furent néanmoins balancés par des revers. Geofroi de Rançon, Sire de Taillebourg, l'un des plus formidables alliés d'Aimar, mourut dans ces entrefaites, & laissa un vuide considérable dans le parti du Comte. Mais sa mort ne termina point la guerre. L'an 1194, Richard, de retour dans ses Etats, vient en personne dans l'Aquitaine avec une puissante armée, assiége Taillebourg qu'il prend par composition, & se rend maître de toutes les autres places qui dépendoient de ce château; de là, étant passé dans l'Angoumois, il soumet tout ce pays avec une telle rapidité, qu'en six heures de tems il emporta la capitale après un assaut des plus sanglans. C'est ce qu'il marque dans une lettre du 22 Juillet de cette année (1194) à Hubert, Archevêque de Cantorberi, ajoutant qu'il avoit fait prisonniers dans cette guerre près de 300 Chevaliers & environ 40 mille soldats. Philippe-Auguste, qui avoit excité la révolte de ces vassaux, demeura pendant cette scene dans l'inaction, pour ne point mettre obstacle à une treve qui se ménageoit entre les deux Couronnes. Elle fut en effet conclue par leurs Plénipotentiaires,

COMTES DE PÉRIGORD.

par indivis. Depuis que les habitans des villes du Royaume, affranchis par les Seigneurs, étoient admis à l'honneur de s'avouer Bourgeois du Roi, & à celui de faire des services militaires, les Communes nombreuses, aguerries & protégées par leurs murailles, devinrent d'autant plus redoutables, que l'espece des hommes libres s'atténuoit par le luxe & les croisades, & par le partage de leur patrimoine avec les roturiers. Peu de Communes en France ont défendu avec plus de courage & de constance que celles de Périgueux & du Puy-S.-Front leur indépendance vis-à-vis des Comtes de Périgord. Leur résistance causa souvent de vives alarmes à ces Seigneurs. Archambaud, sentant qu'il ne pouvoit les vaincre sans péril & sans perdre contre elles & dans elles-mêmes de puissantes forces contre ses ennemis, mit sa politique à les commettre ensemble afin de les subjuguer l'une par l'autre. Mais comme extérieurement il eut l'apparence d'appuyer la Cité, les Bourgeois du Puy-S.-Front se mirent sous la protection du Roi qui reçut leur serment de fidélité en 1226. Fortifiées par des alliances avec les Seigneurs de Bergerac & les Vicomtes de Limoges, les deux Communes se firent une guerre cruelle pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'enfin lasses de leurs querelles, elles les terminerent en se réunissant dans une même enceinte. L'acte de cette réunion est du 15 Septembre 1240. Ce fut à cette époque qu'Archambaud partit pour la Terre-Sainte. De retour en 1243, il eut de nouveaux démêlés d'intérêt avec le Chapitre du Puy-S.-Front. Ils furent soumis à l'arbitrage de Pierre, Evêque de Périgueux. La Sentence arbitrale de ce Prélat est de la veille de S. Hilaire 1243. Il fut statué que le Comte Archambaud resteroit chargé d'une rente envers le Chapitre, qui de son côté seroit tenu à des prieres pour le repos des ames des ancêtres du Comte de Périgord, spécialement d'un anniversaire pour le Comte Hélie, son pere, au jour que l'on croyoit qu'il étoit mort dans son expédition outre-mer. Les termes de ce titre sont essentiels à rapporter pour prévenir sur l'erreur de quelques Modernes qui ont confondu Archambaud II avec Archambaud I, son frere. *Cum esset ortum debatum inter nos dictum Archambaldum & nos dictos Canonicos.... promisimus quod arbitrarium Episcopi reciperemus.... Nos Petrus Dei gratia Petragoricensis*

COMTES DE LA MARCHE.

arriva pas, & mourut à Constantinople le 29 Août suivant, fête de la décollation de S. Jean. (*Gaufr. Vos.*) N'oublions pas qu'en 1160 il donna des statuts à la ville de Bellac pour assurer ses privilèges & fixer la jurisprudence qui devoit la régir.

MATHILDE ET HUGUES, IXe DU NOM, SIRE DE LUSIGNAN.

1180. MATHILDE, fille de Wulgrin III, Comte d'Angoulême, & petite-fille de Ponce de la Marche, femme de Wulgrin II, Comte d'Angoulême, succéda, par l'autorité de Richard, Duc d'Aquitaine & depuis Roi d'Angleterre, comme plus proche parente, à Aldebert IV, dans le Comté de la Marche, dont Hugues le Brun, IXe du nom, Sire de Lusignan, ou Lesignem, tenoit déja la plus grande partie. Richard, en appuyant le bon droit de Mathilde, agissoit autant par intérêt que par justice, ayant alors envie, suivant Geofroi du Vigeois, de l'épouser. Mais le Roi, son pere, qui l'avoit fiancé avec Alix, fille du Roi de France, l'empêcha de suivre ce dessein. L'an 1181, après la mort de Wulgrin III, Comte d'Angoulême, Mathilde forma des prétentions sur ce Comté. Les freres de Wulgrin lui disputerent cette succession, & vinrent à bout de lui en arracher la plus grande partie, malgré la protection que lui accorda le Duc Richard. Mathilde n'étoit pas plus tranquille du côté du Sire de Lusignan, qui cherchoit toujours à lui ravir ce qui lui restoit du Comté de la Marche. A la fin elle se rendit (on ne peut dire en quelle année) à la demande qu'il lui fit de sa main, & l'épousa. Hugues IX de Lusignan étoit fils de Hugues VIII, dit le Brun, surnom qui passa aux aînés de ses descendans. Bourgogne, sa mere, fille de Geofroi Rançon, Seigneur de Taillebourg, avoit apporté en dot à son époux la terre de Fontenai. Hugues IX, depuis son mariage, vécut en bonne intelligence avec le Duc Richard, & ce Prince ne changea point de dispositions à son égard lorsqu'il fut monté sur le trône d'Angleterre. L'an 1190, il fut de son voyage d'outre-mer. Cependant Benoît de Peterborough semble dire qu'il étoit dans l'armée de Philippe-Auguste lorsque ces deux Monarques séjournoient ensemble à Messine, en attendant le printems pour continuer leur route. Après la mort de Richard, la

COMTES D'ANGOULÊME.

le 23 Juillet, entre Verneuil & Tillieres, suivant Roger d'Hoveden. Aimar n'eut plus alors de ressource que dans la générosité de Richard. Il vint à bout de le fléchir & de rentrer dans ses terres par un accommodement, au moyen duquel il fiança sa fille unique Isabelle avec le fils de Hugues & de Mathilde, nommé comme son pere. Isabelle, n'étant point encore nubile, fut remise entre les mains de sa belle-mere future pour assurer l'effet de la promesse. Mais, l'an 1200, comme on étoit près de célébrer le mariage, le Roi Jean, successeur de Richard, engagea le pere d'Isabelle à lui remettre sa fille, puis l'épousa, d'autres disent qu'il l'enleva de force. Le jeune Hugues ressentit vivement cet affront. Résolu d'en tirer vengeance, il fit une ligue avec plusieurs de ses parens & amis, qui, s'étant réunis, porterent le fer & le feu jusques sur les frontieres de Normandie. Le Roi Jean, pour les punir, confisqua leurs terres à son profit. Mais Philippe-Auguste, à qui ces vassaux dépouillés eurent recours, prit chaudement leurs intérêts, & telle fut la premiere étincelle qui alluma cette longue & fameuse guerre des deux Monarques, dont l'issue fut si funeste à l'Angleterre. Isabelle, après la mort du Roi Jean, passa entre les bras de ce même Hugues à qui elle avoit d'abord été promise. Le pere de cette Princesse survécut à sa femme ALIX, qui lui avoit donné sa main après avoir été séparée de Guillaume I, Comte de Joigni, son premier époux. Elle étoit petite-fille de Pierre de Courtenai, fils du Roi Louis le Gros, & mourut en 1218, peu de tems avant son époux. (*Voy.* pour la suite des Comtes d'Angoulême les *Comtes de la Marche.*)

COMTES DE PÉRIGORD.

Episcopus .... duximus statuendum, quod viginti solidi eidem Comiti remittantur, & ipse viginti solidos assignet Ecclesiæ dictæ ..... pro anima ipsius Comitis & parentum suorum & totius generis sui anniversarium faciat eo die quo (Helias) pater ipsius Archambaldi ultra mare creditur decessisse.... Actum anno MCCXLIII. *Fer. II post festum B. Hilarii in claustro B. Joannis Evangel. inter Podium & Civitatem.* (Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Périgueux.) La date de cet Acte nous paroît appartenir à l'an 1244 (N. S.), parce qu'en 1243 (V. S.) la fête de S. Hilaire étoit précisément un lundi. Cette discussion terminée, une querelle plus sérieuse s'éleva. Archambaud, dont la politique ne pouvoit voir avec indifférence la réunion de la ville & de la cité, employa de nouvelles intrigues pour réveiller leurs anciennes jalousies. La guerre sanglante qui s'alluma entre elles, attira l'attention du Roi S. Louis, qui leur députa un Sénéchal nommé Pons de Ville, pour les engager à remettre leurs différends entre ses mains. Cet Officier & ceux qui l'accompagnoient loin d'être écoutés furent repoussés par ceux de la Cité, ayant à leur tête le Comte de Périgord, dont l'intérêt politique étoit d'entretenir ces dissentions. S. Louis, par modération, dissimula cette insulte. Archambaud mourut dans ces entrefaites, laissant d'une femme, dont on ignore le nom, un fils nommé Hélie, qui fut son successeur. Avant sa mort, ayant fait cession à Boson, son neveu, fils d'Hélie Taleyrand, de la Châtellenie de Grignols, Boson en retint le surnom. Ses descendans possedent encore cette terre.

HÉLIE VI.

HÉLIE, devenu Comte de Périgord en 1245, ratifia la même année, en faveur de Boson Taleyrand, son cousin germain paternel, l'abandon que lui avoit fait Archambaud II de la terre de Grignols. Dans cet acte le Comte de Périgord & le Sire de Grignols s'obligent mutuellement « sous la foi du serment, à s'entre-secourir avec » les meilleurs Chevaliers de leurs terres toutes » les fois que l'un en sera requis par l'autre, & » entendent que leurs successeurs renouvellent le » même serment à chaque mutation de Comtes » de Périgord & de Sires de Grignols, afin d'en- » tretenir entre leurs descendans la paix & une » union inaltérable. » (*Tit. orig. de la Maison de Taleyrand.*) L'année suivante le Comte Hélie engagea lui-même les habitans de la Ville & ceux de la Cité à s'en rapporter sur leurs querelles à la décision du Roi. Le jugement de S. Louis, qui ne fut favorable ni au Comte ni à la Cité, justifia la politique & les défiances du Comte Archambaud, pere de celui-ci. Le Roi prononça que le Comte de Périgord perdroit pour le tems de sa vie les droits qu'il prétendoit sur la ville de S. Front, & les attribua aux habitans en dédommagement de leurs pertes. En enlevant ainsi au Comte de Périgord le droit d'administrer la justice dans l'étendue de sa domination, S. Louis préparoit la révolution qui devoit ôter bientôt après l'immédiation à cette dynastie. La Cité de Périgueux fut condamnée aussi à des dommages & intérêts, & le Traité de 1240 fut confirmé. L'an 1247, le Comte de Périgord fut un des quatre Chefs que les Seigneurs françois choisirent pour défendre leur jurisdiction contre les entreprises du Clergé. (*Voy.* Hugues IV, *Duc de Bourgogne.*) Le Comte Hélie n'étoit plus en 1251. Il avoit épousé, 1° BRUNISSENDE, fille d'un Seigneur nommé Augen, qu'on a mal-à-propos mis au rang des Comtes de Périgord, mais qui n'avoit été que Gouverneur de cette province pendant une absence du Comte Hélie, son gendre; 2° GAILLARDE, dont il eut Archambaud qui suit; Almodis, femme de Bertrand, Seigneur de Cardaillac; & Marguerite, Dame de Montanceys en 1269.

COMTES DE LA MARCHE.

Reine Éléonore, sa mere, étant venue en Aquitaine, Hugues le Brun, dit Alberic de Trois-Fontaines (*ad an.* 1199) la surprit dans une embuscade, & l'obligea de lui céder la portion du Comté de la Marche dont jouissoit l'Angleterre. Le Roi Jean, successeur de Richard, son frere, n'eut point au commencement de son régne de partisan plus zélé que le Comte de la Marche. Hugues prit hautement sa défense contre Artur, Comte de Bretagne, neveu de ce Prince, auquel il disputoit ses Etats. L'an 1200, apprenant qu'Artur avoit été reçu dans Tours aux fêtes de Pâque, il leve des troupes, & s'étant associé le Vicomte de Thouars & d'autres Seigneurs du Poitou, il vient fondre inopinément sur cette ville le dimanche avant l'Ascension, la prend, l'abandonne au pillage, & peu s'en fallut, dit la Chronique de Tours, qu'Artur, qui étoit encore dans la place, ne tombât entre ses mains, ayant à peine eu le tems de se sauver avec quelques-uns de ses gens. Hugues en servant ainsi le Roi Jean n'obligeoit qu'un ingrat. La même année (& non pas 1202, comme le marque la Chronique de Tours) ce Prince enleva, au fils de Hugues, Isabelle d'Angoulême, qui lui étoit promise, & l'épousa lui-même. Hugues & son fils, irrités de ce noir procédé, souleverent contre le Roi d'Angleterre toute la Noblesse du Poitou, de l'Anjou & de la Normandie, & furent ainsi la premiere cause de la grande révolution qui fit perdre au Roi d'Angleterre une partie de ses provinces d'outre-mer, & pensa le renverser du trone. Hugues vers l'an 1206 voulut aller signaler sa valeur à la Terre-Sainte. Il tomba, soit sur la route, soit dans le pays, entre les mains des Sarrasins qui le firent prisonnier. S'étant racheté, il revint en France, & alla se faire Religieux Grandmontain au Monastere de l'Ecluse, qu'il avoit fondé. Il y mourut dans un âge fort avancé, & fut porté à Grandmont pour y être inhumé. (*Gall. Chr. nov.* T. II, col. 651.) Mathilde, sa femme, termina ses jours l'an 1208, après avoir fait, avec Isabelle, sa bru, un Traité par lequel elle lui céda ses prétentions sur le Comté d'Angoulême. De son mariage elle eut Hugues, qui suit; Raoul, dit d'Issoudun, Sire de Mello, de Chisai & de Sivrai en Poitou, puis Comte d'Eu par son mariage avec Alix, héritiere de ce Comté; Aliénor ou Aliprote, mariée au Comte de Leycestre, & d'autres enfans.

HUGUES, X^e^ DU NOM DE LUSIGNAN.

1208. HUGUES X, fils de Hugues IX, succéda à Mathilde, sa mere, dans le Comté de la Marche. L'an 1213, il se déclare pour Jean, Roi d'Angleterre, contre le Roi de France, & va le recevoir à sa descente au port de la Rochelle avec des troupes. L'an 1217, il épouse Isabelle, fille d'Aimar, Comte d'Angoulême, & veuve du Roi d'Angleterre, la même que ce Prince lui avoit enlevée en 1200. Hugues, en vertu de ce mariage, hérita, l'année suivante, du Comté d'Angoulême, par la mort de son beau-pere. Il partit pour la Croisade, l'an 1218, avec le Comte de Bar-sur-Seine, & se trouva au siége de Damiete, qui fut prise le 5 Novembre, (& non le 9 Mars) 1219. Hugues, l'an 1226, entra dans le parti des Seigneurs ligués contre la Reine Blanche, Régente du Royaume: mais l'an 1227, il fut obligé, avec le Duc de Bretagne, de venir faire satisfaction au Roi S. Louis, le 16 Mars, dans le château de Vendôme. Ce Monarque ayant investi, l'an 1241, son frere Alfonse, du Comté de Poitiers, Hugues va, comme les autres vassaux du Poitou, rendre hommage à son nouveau Suzerain. Mais les reproches de la Comtesse-Reine, sa femme, (car c'est ainsi qu'Isabelle se qualifioit) l'ayant fait repentir de cette démarche trop humiliante au gré de cette Princesse, il ose insulter publiquement le

COMTES DE PÉRIGORD.

ARCHAMBAUD III.

ARCHAMBAUD III est nommé fils & successeur d'Hélie VI dans une quittance de l'année 1251; il étoit encore sous la tutele de Gaillarde, sa mere, suivant la même quittance donnée par Marguerite, femme de Boson Taleyrand, Sire de Grignols, alors en Palestine avec le Roi S. Louis. Le Traité de 1259, qui priva le Comte de Périgord de l'immédiation, commença les grands malheurs de cette race. L'an 1277, le Comte de Périgord confirma son cousin Hélie de Taleyrand, Sire de Grignols, dans la possession de cette terre telle qu'elle avoit été donnée en apanage à Hélie, son aïeul, & confirmée à Boson, son pere. Cette Charte est conservée en original dans les Archives de la Maison de Périgord. L'an 1281, au mois de Septembre, Hélie vendit à Pierre, Comte d'Alençon, une maison qu'il avoit à Paris, nommée *Hosteriche*. L'an 1286, il traita avec les habitans du Puy-S.-Front de leurs droits respectifs. Dans l'acte dressé à ce sujet on voit qu'il prétend avoir le haut domaine du territoire. Au mois de Mars 1294 (V. S.), il confirma le testament qu'il avoit fait précédemment le 13 Avril 1266. Etant mort la même année, il fut inhumé aux Jacobins de Périgueux. Le Monastere de Sainte Claire de cette ville lui est redevable de son établissement. Archambaud III avoit été marié deux fois. Sa premiere femme, dont le P. Anselme n'a pu découvrir le nom, étoit MARGUERITE, fille de Gui V, Vicomte de Limoges, & veuve d'Aimeri VIII, Vicomte de Rochechouart, mort le 25 Août 1245. Elle-même mourut le 9 Septembre 1259. Hélie, seul mâle issu de ce mariage, fut Comte de Périgord après son pere, & eut trois sœurs, Aremburge, femme d'Annissent de Caumont; Andrée, dont le sort est ignoré; & Gaillarde, femme de Gaillard de la Lande. Le Comte Archambaud épousa en secondes noces MARIE, fille de Pierre Bermond, Vicomte de Gévaudan, Seigneur d'Anduze, & veuve d'Arnaud Odon II, Vicomte de Lomagne. De ce mariage vinrent Boson, qui fut apanagé de la terre d'Estissac en 1302; Archambaud, Abbé de S. Astier; Jeanne, mariée en premieres noces, l'an 1289, avec Pierre de Bordeaux, & en secondes, l'an 1303, avec Bertrand, Seigneur d'Hautefort.

HÉLIE VII.

HÉLIE VII, fils aîné d'Archambaud III, & issu de son premier mariage avec Marguerite de Limoges, lui succéda en 1295. Il s'étoit allié avant 1280 avec PHILIPPE, fille d'Arnaud Odon II, Vicomte de Lomagne, & de Marie Bermond de Sauve. Héritiere des Vicomtés de Lomagne & d'Auvilars par la mort de Vesian IV, Vicomte de Lomagne, son frere, Philippe en fit cession au Comte de Périgord, son mari, l'an 1286, ainsi que des Baronies de Riviére & de Solomiac, & chargea, par procuration expresse de la même année, Fortaner, Seigneur de Batz, Chevalier, son cousin, d'en investir le Comte Hélie. Celui-ci céda les Vicomtés de Lomagne & d'Auvilars, l'an 1301, au Roi Philippe le Bel, qui lui donna en échange les terres de Pui-Normand & la Bastide de Villefranche, & tous ses droits sur S. Astier, Estissac, Beauregard, Clermont, la Linde, Grignols, Montfort & Mirabel. L'on pourroit s'étonner de voir parmi les objets cédés par Philippe le Bel, ses droits sur Grignols, qui depuis plus d'un siécle formoit l'apanage d'une branche puînée des Comtes de Périgord, comme nous l'avons exposé. Ce point mérite explication. Par le Traité de famille de 1245, confirmé en 1277, les Sires de Grignols se trouvant affranchis d'hommage envers les Comtes de Périgord leurs aînés, cette terre entra dans la mouvance immédiate des Rois de France. En 1301, Philippe le Bel, dont le caractere est connu, voulant à peu de frais acquérir des objets importans, fit, par abus, compter dans son marché des droits qu'il n'avoit point acquis, & qui, étant ceux de sa Couronne, y restoient toujours attachés par les loix de la Monarchie, quelque aliénation qu'il en fît, puisque lui seul dans son Royaume pouvoit en jouir. Si ces observations laissoient encore la moindre obscurité, la politique de ce Monarque la dissiperoit. Les Vicomtés de Lomagne & d'Auvilars, munies de fortes places & de nombreux vassaux réunis au Périgord, auroient rendu ces Comtes trop puissans. Philippe écoutoit trop ses intérêts pour ne pas s'opposer à cette réunion. De plus la propriété de ces deux Vicomtés étoit réelle & considérable; (Voy. *les Vicomtes de Lomagne*) celle des mouvances qu'il donna en échange en 1301, fut tellement illusoire, du moins relativement à Grignols, que Raymond de Taleyrand, Prince de Chalais, traitoit en 1326, avec les Gentilshommes ses vassaux,

COMTES DE LA MARCHE.

Comte de Poitiers. S. Louis ne laissa pas impuni l'outrage fait à son frere. L'an 1242, il arrive dans le Poitou, ravage les terres du Comte de la Marche, prend ses meilleures places, bat le Roi d'Angleterre qu'il avoit appellé à son secours, & le force enfin à venir demander pardon avec sa femme, & à se soumettre, *haut & bas*, à toutes les conditions qu'il plut au Monarque de lui imposer. Le Traité d'accommodement, fait entre le Roi & le Comte, est daté du 3 Août 1242, au camp près de Pons. On conserve encore au Trésor des Chartes ce Traité signé de la main du Comte de la Marche, & du Cange le rapporte tout au long dans ses observations sur la vie de S. Louis. L'an 1243, Hugues est accusé de haute trahison par un Gentilhomme qui s'offre d'en fournir la preuve par le duel. Hugues accepte le défi. Le jeune Lusignan demande à combattre pour son pere: le Comte de Poitiers s'y oppose, disant que l'innocent ne doit pas périr pour le coupable. S. Louis tranche la difficulté en déclarant qu'il veut bien tenir l'accusé pour innocent. L'an 1248, le Comte de la Marche donne son fils à ce Monarque pour l'accompagner a la Croisade. Il meurt lui-même l'année suivante, & son corps est porté à l'Abbaye de Valence près de Couhé. Il laissa neuf enfans dont les principaux sont, Hugues, qui suit; Gui, Sire de Cognac & d'Archiac; Guillaume, dit de Valence, tige des Comtes de Pembrock en Angleterre; Geofroi, Sire de Jarnac; Adémar, Evéque de Winchester; Marguerite, femme de Raymond VII, Comte de Toulouse; Alsais, femme de Jean I, Comte de Varennes. La Comtesse-Reine Isabelle mourut en 1245, & fut enterrée à l'Abbaye de la Couronne: l'ambition démesurée de cette femme, la noirceur de son caractere, & ses emportemens qui alloient jusqu'à la fureur, lui firent donner le nom de Jezabel au lieu de celui d'Isabelle, par une anagramme qui lui convenoit fort. Lorsqu'après avoir soulevé le Comte, son époux, contre le frere de S. Louis, elle vit arriver le Monarque pour punir cette révolte, elle prépara de ses mains un poison dont elle avoit le secret, & chargea des scélérats d'en faire glisser dans la coupe où le Roi buvoit. Dieu permit que le complot fût découvert. On arrêta ces émissaires, &, sur leur déclaration, ils furent pendus. *Quand la Comtesse*, disent les Annales de France, *sçut que sa mauvaisetié estoit découverte, de deuil elle se cuida précipiter & frapper d'un coustel en sa poitrine, qui ne lui eust osté de la main; & quand elle vit qu'elle ne pouvoit faire sa volonté, elle desrompit sa guimpe & ses cheveux, & ainsy fut longuement malade de dépit & de déplaisance.*

HUGUES LE BRUN, XI[e] DU NOM DE LUSIGNAN.

1249. HUGUES XI, Comte de Penthievre par sa femme, fils aîné de Hugues X, lui succéda aux Comtés de la Marche & d'Angoulême. Il étoit entré, l'an 1247, dans l'association des Seigneurs, formée pour restreindre la jurisdiction des Ecclésiastiques, qui ruinoit la justice séculiere. On prétend que cette association fut autorisée par S. Louis; mais on n'a aucun détail sur les suites qu'elle eut, ni sur la maniere dont la dispute se termina. Ce que nous savons, c'est que vers l'an 1253 le Comte Hugues excita la plus violente persécution contre son Evêque, Robert de Montberon, jusqu'à le chasser avec son Clergé, après s'être emparé des revenus de l'Evêché. L'infortuné Prélat implora la justice de S. Louis, qui soumit cette affaire à l'examen & au jugement des Evêques de Limoges & de Cahors. Le Comte fut condamné à assister, couvert d'un sac, ayant la tête & les pieds nus, à une procession indiquée pour ce sujet, à confesser publiquement son crime & à en demander pardon à l'Evêque. On l'obligea de plus à payer une amende de 500 livres, & à l'entretien de trois cierges qui brûleroient à perpétuité au grand autel pendant la célébration des SS. Mysteres. (Les Rois de France, comme représentant les Comtes d'Angoulême, doivent payer ces trois cierges.) Le Comte Hugues mourut âgé de 40 ans, suivant le P. Anselme, en 1260. YOLANDE DE DREUX, son épouse, fille de Pierre Mauclerc, Duc de Bretagne, lui donna cinq enfans, dont l'aîné, nommé comme son pere, lui succéda. (Voy. *les Comtes de Penthievre.*)

HUGUES XII DE LUSIGNAN.

1260. HUGUES LE BRUN, XII[e] du nom de Lusignan, succéda aux Comtés de la Marche & d'Angoulême à Hugues XI, son pere. L'an 1262, Gui, son frere, Seigneur de Cognac, à son retour d'Angleterre, & sa sœur Yolande, lui susciterent un procès pour avoir leur part dans la succession paternelle.

COMTES DE PÉRIGORD.

dans Grignols, comme haut Seigneur de cette terre, ainsi que l'avoient été, suivant les pactes de 1245 & 1277, Hélie II, son pere, Prince de Chalais, par Agnès de Chalais, sa femme, Boson, son aïeul, & Hélie I, son bisaïeul, en 1199. Le Comte Hélie n'ayant eu de Philippe de Lomagne qu'une fille nommée Marquise, il épousa en secondes noces BRUNISSENDE, fille de Roger-Bernard, Comte de Foix, & de Marguerite de Béarn. De cette alliance vinrent Archambaud IV, successeur de son pere; Hélie Taleyrand, né l'an 1301, Evêque de Limoges en 1324, & d'Auxerre en 1329, créé Cardinal en 1331, mort l'an 1364, Prélat aussi distingué par ses talens & sa piété que par son illustre naissance : ce fut lui qui fonda, l'an 1347, le College de Périgord à Toulouse, & douze Chapellenies dans l'Eglise Cathédrale du Puy-S. Front; Roger-Bernard qui succéda à Archambaud, son frere aîné; Agnès, femme en 1321 de Jean de Sicile, Duc de Durazzo; Jeanne, qui épousa Pons, Seigneur de Castillon; & Marguerite, alliée avec Eméric de Lautrec.

ARCHAMBAUD IV.

ARCHAMBAUD IV, fils aîné d'Hélie VII, étoit en 1311 sous la tutele de la Comtesse Brunissende, sa mere. Il eut des démêlés avec les habitans de Périgueux. Mais plus pacifique que ses ancêtres, au lieu d'employer contre eux les voies de fait, il les traduisit au Parlement de France. Il obtint, dit-on, l'an 1329, une satisfaction entiere, & dans les termes les plus magnifiques, qui l'autorisoit à jouir de ses droits de Comte; c'est ce que nous n'osons affirmer, n'ayant point vu l'arrêt dont il s'agit. Le Comte Archambaud vécut paisiblement dans la suite avec la ville de Périgueux. Après avoir jetté les fondemens de la Chartreuse de Vauclaire, il mourut, en 1336, sans laisser de postérité de JEANNE DE PONS, sa femme, qui le fit héritier de sa terre de Bergerac, & qui étoit fille de Renaud, Sire de Pons.

ROGER-BERNARD.

ROGER-BERNARD, 2e fils d'Hélie VII, succéda à son frere Archambaud IV, en 1336; &, en qualité de son héritier, il échangea, en 1341, avec le Roi Philippe de Valois, la ville de Bergerac contre des droits de ce Prince sur le paréage du Puy-S.-Front. Roger-Bernard fut un des Seigneurs les plus respectés de son tems. Constamment attaché à la France, il la servit avec zele dans ses guerres contre l'Angleterre. L'an 1341, le Roi Philippe de Valois désirant reconnoître ses services, lui fit don de la terre de Montrevel qu'il avoit à grands frais achetée des ennemis. (*Rec. de Colb. vol.* 24, *fol.* 41.) Par Lettres-Patentes du mois de Janvier 1342, Philippe accorda à Roger-Bernard des attributions d'appel qui étoient une sorte de restitution d'une partie des anciens droits de domination & de dignité de ce Fief immédiat. Les Anglois ayant, après un siége de deux mois, pris d'assaut la ville de Périgueux, & soumis ensuite les autres places du Comte de Périgord, Roger-Bernard, après la plus vigoureuse résistance, devint malgré lui vassal de cette puissance, contre laquelle il n'avoit cessé de combattre. Mais le Prince de Galles, voulant le gagner par des bienfaits, lui remit sa ville de Périgueux. Roger-Bernard crut les circonstances favorables pour abolir enfin l'autorité municipale des Bourgeois de cette Cité qui depuis si long-tems luttoient sans relâche contre la domination de ses peres & la sienne. Mais le gouvernement anglois, consultant ses intérêts, crut devoir y attacher ces Bourgeois en protégeant une possession qui leur paroissoit si chere. Jean Chandos, Lieutenant-Général de Guienne pour le Roi d'Angleterre, fut député avec de pleins pouvoirs pour terminer ces querelles. Il maintint les Maire, Consuls & Citoyens de la Cité dans ce qu'ils appelloient leur antique propriété, & dans l'exercice de la seigneurie & jurisdiction dont ils jouissoient; ce jugement fut confirmé par Lettres du Prince de Galles, données à Poitiers le 1 Septembre 1363. L'hommage de la terre de Grignols, rendu la même année au Roi d'Angleterre dans la ville de Périgueux, par Boson II de Taleyrand, Prince de Chalais, fils de Raymond de Taleyrand dont on a parlé ci-dessus (*Voy.* Hélie VII) prouve que cette branche puînée avoit subi le même sort que les Comtes de Périgord. Après avoir été douze ans sous la domination angloise, le Comte Archambaud, l'an 1368, en secoua le joug ainsi que les grands vassaux de Guienne, rentra sous celle de la France, & mourut au plus tard l'année suivante. D'ÉLÉONORE, fille de Bouchard VI, Comte de Vendôme, qu'il avoit épousée en 1340, il eut Archambaud qui suit; Taleyrand de Périgord, Commandant-Général en 1370

COMTES DE LA MARCHE.

Par Arrêt du Parlement de la S. Martin d'hiver 1263, il fut dit que le *Seigneur Gui, frere du Comte, recevra de lui par maniere de provision, pour son entretien, six cens livres tournois, & que lorsqu'il viendra chez son frere avec sept Chevaliers à sa suite, il y sera défrayé avec sa compagnie, qu'il recevra des robes avec deux palefrois, un pour lui & l'autre pour son Ecuyer; & cela jusqu'à ce qu'il ait obtenu la part qu'il doit avoir dans l'héritage de son pere; que pareillement sa sœur recevra deux cens livres tournois jusqu'à ce qu'elle soit mise en jouissance de sa part de la succession paternelle.* (*Pet. a S. Romual. contin. Chron. Ademari*, p. 161.) L'an 1265, Hugues fit expédier à Dorat une Charte portant ordre à ses vassaux de la Marche de se conformer aux coutumes de Montferrand, & non à celles de Limoges qui étoient prises du droit romain. Les Haut-Marchois ainsi que la ville de Gueret & ses environs, déférerent à cette ordonnance; & telle est l'origine de la coutume qui les gouverne encore de nos jours. Mais Bellac & la Basse-Marche refuserent de s'y soumettre, & continuerent de suivre les loix romaines comme ils font encore à présent. L'an 1267, Aliénor, Comtesse de Leycestre, femme de Simon de Montfort, suscita un nouveau procès à Hugues, prétendant qu'elle devoit avoir sa part dans le Comté d'Angoulême, comme fille de Mathilde, bisaïeule de ce Comte. L'affaire fut portée à la Cour du Parlement. Le Comte, dans ses défenses, prétendit que la Comtesse n'étoit pas recevable dans sa demande, attendu que le Comté d'Angoulême étoit impartable. Il fut prouvé néanmoins par enquête qu'il s'en étoit fait autrefois des démembremens en faveur des puînés, & Geofroi, oncle paternel du Comte, en étoit lui-même un exemple. Mais on convint que ces démembremens n'étoient que des apanages réversibles à l'aîné au défaut des apanagés. En conséquence le Comte fut condamné par Arrêt de l'an 1269 à payer à la Comtesse de Leycestre annuellement par forme d'apanage quatre cens livrées de terre, monnoie courante dans le Comté d'Angoulême : *Appanamentum quadragentarum libratarum terræ monetæ currentis in Comitatu Engolismensi*, & huit cens livrées pour les arrérages. (du Cange, *Gloss. verbo, appanamentum.*) Le Comte Hugues hérita, l'an 1272, du Comté de Porrhoet par la mort de sa mere, dont la succession pour le surplus fut envahie par son oncle maternel le Duc de Bretagne. Hugues, suivant Corlieu & Pierre de Saint-Romuald, mourut l'an 1282, & fut enterré à l'Abbaye de la Couronne. De JEANNE, fille & héritiere de Raoul, Baron de Fougeres, qu'il avoit épousée, suivant la Chronique de Savigni, le 29 Janvier 1253, il laissa deux fils, Hugues qui suit; & Gui, avec quatre filles, dont la seconde, Marie, épousa, l'an 1288, Etienne II, Comte de Sancerre.

HUGUES XIII DE LUSIGNAN.

1282. HUGUES XIII, du nom de LUSIGNAN, né le 26 Juin 1259, fils & successeur de Hugues XII aux Comtés de la Marche & d'Angoulême, engagea, l'an 1301, le premier de ces deux Comtés au Roi Philippe le Bel, pour une grosse somme d'argent. Il servit l'année suivante dans la guerre de Flandre, & mourut au mois de Novembre de l'an 1303, sans laisser d'enfans de sa femme BÉATRIX, fille de Hugues IV, Duc de Bourgogne, qu'il avoit épousée en 1276 à Paris. L'an 1283, il avoit fait un testament par lequel il instituoit son héritier Gui, ou Guyart, son frere; mais Gui lui ayant fait depuis la guerre, Hugues fit, l'an 1297, un nouveau testament en faveur de Geofroi, son cousin. Néanmoins, Hugues étant mort, Gui prit le titre de Comte de la Marche & d'Angoulême, après avoir brûlé le dernier testament de son frere. Mais le Roi Philippe le Bel, instruit de cette supercherie, qui le privoit lui-même de plusieurs avantages que le Comte Hugues lui avoit faits par ses dernieres dispositions, & d'ailleurs indisposé contre Gui, pour s'être joint aux Anglois, & leur avoir livré Cognac & Merpin, prétendit que les Comtés de la Marche & d'Angoulême devoient lui revenir par droit de confiscation. En conséquence il fit condamner Gui en 12 mille livres d'amende, ce qui l'obligea de renoncer à la succession. Ce Prince transigea ensuite, l'an 1308, avec Marie de la Marche, Comtesse de Sancerre, & Isabelle, femme d'Hélie Rudel, Sire de Pons, sœurs de Hugues XIII, pour les prétentions qu'elles avoient auxdits Comtés, dont il demeura par là seul propriétaire. Telle fut la fin des anciens Comtes de la Marche & d'Angoulême.

dans

dans la Guienne pour le Roi de France qui le qualifioit son cousin; Jeanne de Périgord, femme de Jean II, Comte d'Armagnac; Helene; Éléonore qui épousa Gaillard de Durfort, Seigneur de Duras; Marguerite, femme de Bertrand, Sire de Pons.

ARCHAMBAUD V, DIT LE VIEUX.

ARCHAMBAUD V succéda à Roger-Bernard, son pere, le 8 Février 1369. Le 12 Décembre de la même année, il accorda, par Lettres-Patentes datées de Toulouse, aux habitans de Périgueux l'exemption pendant neuf ans de certains droits de péage qui lui étoient dus. A l'expiration de ce terme la Commune voulut s'affranchir entièrement de ce droit de péage. Ce fut la matiere d'un procès que les habitans de Périgueux porterent au Parlement de Paris. Le Comte de Périgord, dédaignant les formes judiciaires, sévit contre ces Bourgeois & les traita comme sujets rebelles. Mais, appuyés de la protection du Roi, ils obtinrent en 1492 la permission d'informer contre le Comte. Archambaud prit les armes pour maintenir sa prétention. Ainsi s'engagea cette querelle qui devoit être si funeste à sa race & à lui-même. Il remit toutefois à Robert de Béthune, Lieutenant-Général pour le Roi en Guienne, des protestations contenant qu'il n'entendoit que défendre ses droits légitimes sur son pays, & nullement attenter contre ceux du Roi de France. Les hostilités furent même suspendues par l'entremise de son cousin Hélie III de Taleyrand, Sire de Grignols, Prince de Chalais, Chambellan de Charles VI, & fils de Boson II, nommé ci-dessus. En 1394, Archambaud promit des soumissions envers le Roi, & les exécuta en remettant dans ses mains quatre châteaux forts. Mais voyant que, loin d'entrer dans ses vues, le Ministere de France penchoit en faveur des Bourgeois, il reprit les armes. L'armée royale, commandée par le Maréchal de Boucicaut, marcha contre lui. Trop foible pour tenir la campagne, il se renferma dans le château de Montagnac, où il soutint un siége de deux mois. Après des efforts de valeur, il fut obligé de céder à la force & de se rendre. Conduit à Paris, le Parlement instruisit son procès. Comme rebelle, il fut condamné au bannissement par un premier Arrêt en 1395, & par un second, en 1398, à perdre la tête & son Comté, objet de la cupidité du Duc d'Orléans qui, feignant au dehors d'autres sentimens, eut l'air de favoriser le Comte de Périgord en lui donnant de l'argent pour passer en Angleterre: il y mourut l'année suivante. Le Roi n'avoit pu se résoudre à souffrir l'exécution du dernier Arrêt, & avoit fait grace de la vie à Archambaud. LOUISE DE MASTAS fut la femme du Comte de Périgord, & leurs enfans furent, Archambaud, qui suit; Brunissende, femme de Jean, Seigneur de Partenai, dit l'Archevêque; Éléonore, mariée avec Jean de Clermont, Vicomte d'Aunai.

ARCHAMBAUD VI.

Malgré l'Arrêt de confiscation du Comté de Périgord, ARCHAMBAUD VI le posséda même avant la mort de son pere Archambaud V. Le Roi Charles VI, dans un de ses bons momens qu'il employoit toujours au bien de la justice & de l'humanité, s'étant fait rendre compte de cette affaire, fut touché du sort rigoureux qu'on avoit fait éprouver à l'un de ses grands vassaux, plus malheureux que coupable. En conséquence il défendit de mettre à exécution, contre le fils, les condamnations prononcées contre le pere; mais il retint la ville de Périgueux. En la réclamant avec hauteur comme chef-lieu de son patrimoine, le Comte de Périgord ne fit qu'ajouter à ses torts héréditaires, & préta de nouvelles armes à ses ennemis. On ne cherchoit qu'un prétexte. Le malheureux Archambaud l'offrit bientôt de lui-même. La tentative qu'il fit d'enlever la fille d'un Bourgeois de Périgueux fut regardée avec raison comme un crime capital. Le Parlement en informa; &, par un Arrêt du 19 Juin 1399, il fut banni & ses biens confisqués. Archambaud passa en Angleterre, & le Comté de Périgord fut donné à Louis, Duc d'Orléans, qui depuis long-tems préparoit la ruine de cette Maison pour en avoir la dépouille. Ainsi périt la puissance des anciens Comtes de Périgord. A la faveur des guerres de la France & de l'Angleterre, Archambaud revint dans sa patrie à la suite des Anglois, mais tous ses efforts pour rentrer dans son patrimoine furent vains. Il fit son testament le 22 Septembre 1425, dans le château d'Auberoche. Il institua son héritiere Éléonore de Périgord, sa sœur, & après elle, Louise de Clermont, Vicomtesse de Mial, sa niece, femme de François, Sire de Montberon.

Charles d'Orléans, fils de Louis, donataire du Comté de Périgord, le vendit pendant sa prison en Angleterre, le 4 Mars 1437, (V. S.) à Jean de Blois, dit de Bretagne, Comte de Penthievre, par l'entremise du bâtard d'Orléans. (Voy. *les Comtes de Penthievre.*)

L'an 1454, Guillaume de Blois, dit de Bretagne, Vicomte de Limoges, succéda dans le Comté de Périgord à Jean de Blois, son frere. (Voy. *les Vicomtes de Limoges.*)

L'an 1455, Guillaume de Blois mourut, laissant pour héritieres trois filles. L'aînée, nommée Françoise, porta en dot le Comté de Périgord & la Vicomté de Limoges à Alain, Sire d'Albret, qu'elle épousa en 1470; Jeanne d'Albret, héritiere du Comté de Périgord, ayant épousé Antoine de Bourbon, Henri IV, leur fils, réunit à la Couronne ce grand Fief l'an 1589.

On a vu dans la suite chronologique des Comtes de Périgord du surnom de Taleyrand, la naissance de la branche des Sires de Grignols, Princes de Chalais, qui subsiste encore, & dont Hélie de Taleyrand, vivant en 1199, fils puîné du Comte Hélie V, est la tige connue. On a exposé les relations de ces cadets avec leurs aînés jusqu'à l'époque de la confiscation. Jean de Taleyrand, Sire de Grignols, Prince de Chalais, arriere-petit-fils de cet Hélie, II[e] du nom de sa branche, qu'on a vu s'entremettre auprès du Roi Charles VI en faveur des derniers Archambauds, obtint, contre le Roi de Navarre, Comte de Périgord, un Arrêt au Parlement de Bordeaux, qui le maintint dans l'immédiation à la Couronne pour sa terre de Grignols, privilege dont elle a toujours joui, dit cet Arrêt, depuis qu'elle est l'apanage de cette branche des Comtes de Périgord. (*Mss.* de MM. Pithou & le Laboureur au *Cab. du Roi.*) Aussi doit-on regarder plutôt comme confirmation des prérogatives comtales dans la terre de Grignols, que comme une érection, les Lettres-Patentes de 1613, en faveur de Daniel de Taleyrand, petit-fils de Jean dont on vient de parler, & issu par mâles des anciens Comtes de Périgord, dit le Roi Louis XIII dans ces Lettres-Patentes. Les deux branches, formées par ce Daniel de Taleyrand, Comte de Grignols & Prince de Chalais, se sont réunies par le mariage de Marie-Françoise-Marguerite, héritiere de la branche aînée, avec le chef de la seconde, Gabriel-Marie de Taleyrand, Grand d'Espagne de premiere classe, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses armées, Gouverneur de Picardie, Commandant en chef en Languedoc, titré Comte de Périgord, comme l'aîné de son nom, par le Roi Louis XV, qui, ainsi que les Rois ses prédécesseurs, a reconnu la descendance de cette Maison de celle des Comtes de Périgord. De cette alliance sont issus, Hélie-Charles, appellé Prince de Chalais, allié avec Marie-Charlotte, fille du Marquis de Poyanne, Chevalier des Ordres du Roi; Adalbert-Charles de Taleyrand; Marie, femme de Louis-Marie, Duc de Mailli. Du second mariage de Daniel, pere du Comte de Périgord, avec Marie de Chamillard, sont issus, Charles-Daniel, Chevalier des Ordres du Roi, qui d'Eléonore de Damas, sa femme, a Maurice-Charles, appellé l'Abbé de Périgord; Archambaud, qui de Henriette de Senozan a un fils nommé aussi Archambaud, né en 1784; Boson de Taleyrand. Les autres freres du Comte de Périgord, issus du second lit, sont, Louis, Chevalier de Malte; Alexandre-Angélique, Archevêque-Duc de Reims; Louis-Marie, Ambassadeur à Naples, (qui de Louise de Montigni a trois enfans, Augustin-Louis, Anatole-Jacques & Alexandre-Daniel); & Marie-Élisabeth de Taleyrand, Comtesse de Chabanne.

N. B. En tout ce qui a été dit ci-dessus touchant les prétentions respectives des Comtes de Périgord & de la ville de Périgueux, notre intention n'a nullement été, & nous le déclarons formellement, de préjuger, par une témérité coupable, dans la contestation sur ce sujet, actuellement pendante au Conseil du Roi.

SUITE DES COMTES D'ANGOULÊME.

LOUIS D'ORLÉANS.

LOUIS, second fils du Roi Charles V, nommé à sa naissance Comte de Valois, créé Duc d'Orléans en 1392, joignit ensuite à cet apanage les Comtés d'Angoulême, de Périgord & de Dreux. Il étoit né le 13 Mars un samedi de l'an 1372 (N. S.) à l'hôtel de S. Paul, & fut baptisé le lundi suivant dans l'Eglise de S. Paul par Jean de Craon, Archevêque de Reims, assisté de douze Evêques en habits pontificaux. Le parrein, nommé par le Roi, fut Louis, Duc d'Anjou. Mais comme il étoit absent, Louis, Comte d'Etampes, tint sa place au baptême avec Bertrand du Guesclin, Connétable de France. A cette cérémonie le Connétable tira son épée, &, l'ayant mise dans la main de l'enfant pendant qu'on le tenoit nu sur les fonts, suivant la coutume de ces tems-là, il lui dit d'une voix haute : *Monseigneur, je vous donne cette épée & je la mets en votre main, & prie Dieu qu'il vous doint autel & si bon cœur que vous soyez aussi bon Chevalier comme fut oncques Roy de France qui portast épée.* Amen, amen, amen. (Dormai, *hist. de Soissons*, T. II, p. 356.) L'état de démence où tomba le Roi Charles VI, son frere, occasionna une vive querelle entre lui & Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, touchant la Régence. Philippe, ayant été tuteur du Roi son neveu, prétendoit que le gouvernement de l'Etat lui étoit en conséquence dévolu par l'empêchement de ce Monarque. Louis l'emporta par le crédit de la Reine Isabeau, sa belle-sœur, avec laquelle il vivoit dans un commerce fort équivoque. Mais l'abus qu'il fit de son pouvoir irrita la jalousie des Grands & lui attira la haine du peuple. Il donna cependant des preuves de son amour patriotique dans la guerre qui se faisoit alors contre les Anglois. L'an 1401, il envoya de Couci, le 7 Août, au Roi d'Angleterre, Henri IV, un cartel de défi, dans lequel il le traitoit d'usurpateur de la Couronne. Henri lui ayant répondu le 5 Décembre suivant, le Duc répliqua sans ménagement le 26 Mars 1403 (N. S.), reprochant à Henri d'avoir fait mourir le Roi Richard II, son prédécesseur, & dépouillé la Reine Isabelle de France, sa veuve. Mais les choses en demeurerent là. Le Duc Philippe étant mort l'an 1404, fut remplacé par Jean, son fils, dont le caractere impétueux ranima la querelle de sa Maison avec celle d'Orléans. Pour prévenir les suites funestes que leurs débats donnoient lieu de craindre, on prit le parti d'envoyer les deux Princes faire la guerre aux Anglois. Le Duc d'Orléans partit pour la Guienne où il prit Blaye; mais il échoua devant Bourg. De retour à Paris, il donna les mains à la réconciliation qui fut ménagée entre lui & le Duc de Bourgogne par Jean, Duc de Berri, leur oncle. Il la croyoit sincere ; mais elle ne l'étoit que de son côté, quoique cimentée de part & d'autre par ce qu'il y avoit de plus sacré. Il ne tarda pas à devenir la victime de sa crédulité. Le 23 Novembre de l'an 1407, un mercredi, vers neuf heures du soir, comme il revenoit de l'hôtel de la Reine, logée à la rue Barbette, monté sur sa mule, & chantant, il fut assassiné par Raoul d'Auquetonville, Ecuyer d'écurie du Roi, & autres gens apostés par le Duc de Bourgogne. Son corps fut inhumé dans l'Eglise des Célestins de Paris, où l'on voit son tombeau de marbre, que son petit-fils, le Roi Louis XII, fit construire en 1504. (*Voy.* Charles VI, *Roi de France*, & Jean, *Duc de Bourgogne.*) De VALENTINE, son épouse, fille de Jean Galeas Visconti, premier Duc de Milan, qu'il avoit épousée au mois de Septembre 1389, morte le 4 Décembre 1408, il laissa Charles, Duc d'Orléans; Philippe, Comte de Vertus; Jean, qui suit; & Marguerite, femme de Richard de Bretagne, Comte d'Etampes. Il eut de plus un fils naturel, Jean, Comte de Dunois, célebre par sa valeur, & tige des Ducs de Longueville.

JEAN D'ORLÉANS.

1407. JEAN, 3e fils de Louis, Duc d'Orléans, & de Valentine de Milan, né le 26 Juin 1404, succéda à son pere dans le Comté d'Angoulême. Sa Maison n'ayant pu acquitter la somme de 145 mille livres sur celle de 240 mille, selon Papire Masson, ou de 300 mille, suivant le P. Anselme, qu'elle s'étoit engagée à payer aux Anglois pour les secours qu'ils lui avoient fournis contre la Maison de Bourgogne, il fut donné en ôtage pour assurance du surplus dans la premiere semaine de Novembre de l'an 1412, & emmené en Angleterre ou il resta jusqu'en 1444. De retour en France, il se retira dans son Comté d'Angoulême, d'où il alla joindre en 1451 le Comte de Dunois qui faisoit la guerre en Guienne aux Anglois. Cette expédition finie, il revint dans ses terres ou il passa le reste de ses jours dans l'étude & les exercices de piété. La mort l'enleva dans son château de Cognac le 30 Avril 1467. Son corps, inhumé dans la Cathédrale d'Angoulême, s'étoit conservé tout entier, à l'exception du cœur qui est aux Célestins de Paris, lorsque les Calvinistes, l'ayant découvert en 1562, le mirent en pieces. Il avoit épousé, par contrat du 31 Août

COMTES DE LA MARCHE APANAGÉS.

PHILIPPE LE LONG, étant monté sur le trône de France après la mort du Roi Louis Hutin, son frere, donna en apanage à Charles, son autre frere, le Comté de la Marche, qu'il érigea en Pairie par lettres du mois de Mars 1316. (V. S.) Charles, devenu Roi de France par la mort de Philippe, au mois de Janvier 1322, (N. S.) garda le Comté de la Marche jusqu'en 1327. Alors il l'échangea, par Lettres-Patentes du mois de Décembre, avec Louis I, Duc de Bourbon, contre le Comté de Clermont en Beauvoisis, & l'érigea de nouveau en Pairie. Mais le Roi Philippe de Valois, successeur de Charles, rendit à Louis, en 1331, ce dernier Comté, qu'il décora du même titre. Louis, en mourant, l'an 1342, (N. S.) transmit le Comté de la Marche à l'un de ses fils, qui suit. (*Voy. les Ducs de Bourbon.*)

JACQUES I DE BOURBON.

1342. JACQUES, 3e fils de Louis I, Duc de Bourbon, & de Marie de Hainaut, eut, par le partage fait avec le Duc Pierre, son frere, le Comté de la Marche & la Seigneurie de Montaigut en Combrailles. L'alliance qu'il avoit contractée, l'an 1335, avec JEANNE, fille & héritiere de Hugues de Châtillon-Saint-Pol, avoit déjà fait entrer dans sa Maison les Seigneuries de Leuze, de Condé, de Carenci, de Buquoi & d'Aubigni.

Ce Prince fit ses premieres armes dans la guerre de Bretagne sous les ordres de Jean, Duc de Normandie. L'an 1346, il combattit, le 26 Août, à la fameuse bataille de Créci, où, quoique blessé dangereusement, il eut assez de force & d'intrépidité pour voler au secours du Roi Philippe de Valois, & pour l'arracher du champ de bataille. Le Monarque signala sa reconnoissance en lui donnant le Ponthieu qu'il avoit confisqué sur le Roi d'Angleterre. Il fut créé, le 15 Juin 1349, Souverain & Général Capitaine dans toutes les parties du Languedoc. Le Roi Jean lui donna, l'an 1354, l'épée de Connétable après la mort de Charles d'Espagne. La tréve accordée par Edouard, Roi d'Angleterre, étant expirée en 1356, le Comte de la Marche fut chargé d'aller s'opposer au Prince de Galles, qui menaçoit les provinces voisines de la Guienne. Cette expédition n'eut aucun succès par la discorde qui se mit entre le Comte de la Marche & ses deux collégues, le Comte de Foix & le Comte d'Armagnac. Honteux de ce revers, Jacques de Bourbon remit au Roi l'épée de Connétable, qui fut donnée à Gautier de Brienne, Duc d'Athénes. Mais il ne crut pas que cette démission le dispensât de rendre à la patrie les services que sa naissance exigeoit de lui. Il combattit le 19 Septembre de la même année à la funeste journée de Poitiers, où il demeura prisonnier, après avoir fait de son corps un rempart à son Souverain. Délivré, l'an 1360, par le Traité de Bretigni, il fut nommé par le Roi Jean pour en exécuter les conditions, en remettant aux Anglois les provinces qui leur étoient cédées. Il commença par ses propres domaines, & se démit généreusement du Comté de Ponthieu, que ses services lui avoient mérité. Il marcha peu de tems après contre les brigands nommés les *Tard-venus*, qui désoloient le Lyonnois & les environs. Les ayant attaqués avec Pierre, son fils aîné, le 2 Avril 1361, près de Brignais, à trois lieues de Lyon, ils reçurent l'un & l'autre dans le combat des blessures dont le pere mourut le 6 du même mois, & le fils quelques jours après. Le corps de Jacques de Bourbon fut enterré aux Dominicains de Lyon sous une tombe où l'on a marqué par erreur l'année 1362 pour celle de sa mort. C'est de lui que descendent tous les Princes de la Maison royale, qui existent aujourd'hui. De son mariage il eut, outre le fils qu'on vient de nommer, Jean, qui suit; Jacques, Seigneur de Préaux; & Isabelle, mariée, 1° à Louis, Vicomte de Beaumont au Maine, 2° à Bouchard VII, Comte de Vendôme.

JEAN DE BOURBON.

1361. JEAN DE BOURBON, successeur de Jacques, son pere, ou, si l'on veut, de Pierre, son frere, dans le Comté de la Marche, joignit à cet héritage les Comtés de Vendôme & de Castres avec les Seigneuries de Lézignem en Narbonnois, d'Epernon, de Bréhencourt, du Thail, de Quillebeuf, &c. par son mariage contracté, le 28 Septembre 1364,

SUITE DES COMTES D'ANGOULÊME.

1449, Marguerite, fille d'Alain IX, Vicomte de Rohan, dont il laissa Charles, qui suit; & Jeanne, femme de Charles de Coëtivi, Comte de Taillebourg. Il eut aussi un bâtard nommé Jean, qui fut légitimé par le Roi Charles VII.

CHARLES D'ORLÉANS.

1467. Charles, né l'an 1459, successeur de Jean, son pere, au Comté d'Angoulême, assista, l'an 1484, aux Etats-Généraux de Tours, où, quoique plus proche de la Couronne que le Duc d'Alençon, il n'eut rang qu'après lui. C'est que dans ces grandes Assemblées les Princes du Sang n'avoient point encore d'autre rang entre eux que celui de leur Pairie (1). Charles épousa par contrat passé à Paris le 16 Février 1487 (V. S.) Louise, fille aînée de Philippe, dit *Sans-terre*, Comte de Bresse, puis Duc de Savoie, née le 11 Septembre 1476. Il mourut le 1 Janvier de l'an 1496 (N. S.), laissant de son mariage un fils qui fut notre Roi François I, & une fille, Marguerite, alliée 1° à Charles, Duc d'Alençon; 2° à Henri d'Albret, Roi de Navarre. (Voy. *les Rois de Navarre.*) Il laissa de plus trois filles naturelles, savoir, Jeanne, qui fut mariée à Jean de Longvic, Seigneur de Givri, issu des anciens Comtes de Châlon, Seigneur très opulent; Madeleine, Abbesse de S. Auzeny; & Souveraine, qui épousa Michel Gaillard, Chevalier, Seigneur de Chilli & de Longjumeau. La Duchesse Louise survécut long-tems à son époux. Ce fut elle qui forma la jeunesse de son fils. Ce Prince marqua presque toujours pour les volontés de sa mere une déférence dont il eut plus d'une fois à se repentir. Le caractere de Louise étoit un mélange de bonnes & de mauvaises qualités. Fourbe, vindicative, avare, voluptueuse, elle ne le cédoit pour les talens & les connoissances à aucune personne de son sexe. Il y eut toujours entre elle & la Reine Anne de Bretagne, femme du Roi Louis XII, une antipathie qui empêcha, tant que celle-ci vécut, le mariage arrêté de Claude, sa fille, avec le fils de Louise. François étant monté sur le trône le 1 Janvier 1515 (N. S.), érigea l'année suivante en faveur de sa mere par Lettres du mois de Février le Comté d'Angoulême en Duché, & dans le même mois il fit don à cette Princesse des Seigneuries d'Epernai, S. Maixant, &c. Louise obtint encore dans la suite en divers tems les Duchés d'Anjou & de Touraine avec les Comtés du Maine & de Beaufort. Deux fois le Roi son fils l'honora du titre de Régente, 1°, l'an 1515, lorsqu'il partit pour l'Italie, 2°, l'an 1525, pendant sa prison de Madrid. Ce fut elle qui conclut en 1529 la paix avec l'Espagne par le Traité de Cambrai. Elle rendit à l'Etat d'autres services qui ne feront pas néanmoins oublier les injustices criantes que l'avarice & l'esprit de vengeance lui firent commettre. On lui reprochera éternellement la mort de Samblançai, Surintendant des Finances, qu'elle rendit victime de la premiere de ces deux passions, & la funeste défection du Connétable de Bourbon, qu'elle occasionna en voulant se venger du refus qu'il avoit fait de l'offre de sa main. (*Voy.* le régne de François I.) Cette Princesse craignoit tellement la mort, qu'elle ne souffroit point qu'on la nommât devant elle, même dans les sermons. Trois jours avant que ce moment terrible arrivât pour elle, étant dans son lit malade, elle apperçut de la clarté pendant la nuit à travers ses rideaux. Elle demanda ce que c'étoit: on lui répondit que c'étoit une comete. *Ah!* dit-elle, *ce signe n'est pas pour une personne de basse condition. C'est pour nous autres grands & grandes que Dieu l'envoie. Refermez la fenêtre. C'est ma mort que cette comete annonce.* C'étoit le 19 Septembre 1531 qu'elle fit cette prédiction. Elle mourut le 22 suivant à Gretz en Gâtinois, à l'âge de 55 ans & onze jours. Son corps fut transporté en grande pompe à S. Denis, & son cœur à Notre-Dame de Paris.

Après la mort de cette Princesse le Duché d'Angoulême fut réuni à la Couronne. Il en fut détaché, l'an 1619, pour augmenter l'apanage du Prince qui suit.

CHARLES DE VALOIS.

Charles de Valois, fils naturel du Roi Charles IX & de Marie Touchet, né le 28 Avril 1573, vécut sous quatre Rois, & se rendit célebre par sa valeur. Sa mere (vraisemblablement après la mort de Charles IX) épousa François de Balzac d'Entragues, Lieutenant, puis Gouverneur d'Orléans, dont elle eut la fameuse Marquise de Verneuil, Maîtresse de Henri IV, & une autre fille. Marie Touchet, *femme d'un esprit aussi incomparable que sa beauté*, dit le Laboureur, étoit fille, non d'un Apothicaire, comme quelques-uns l'ont avancé, mais de Jean Touchet, Lieu-

COMTES DE LA MARCHE APANAGÉS.

avec Catherine de Vendôme, qui devint héritiere, l'an 1374 au plus tard, de Bouchard VII, son frere, Comte de Vendôme. Le désir de venger la mort d'une Princesse du sang l'engagea, l'an 1366, à se joindre à Bertrand du Guesclin dans la guerre qu'il porta en Castille contre le Roi Pierre le Cruel, assassin de Blanche de Bourbon, sa femme. L'expédition fut heureuse, & le Comte Jean contribua à mettre sur le trône Henri Transtamare, frere naturel de Pierre & son rival. De retour en France, il fut nommé Lieutenant-Général pour le Roi dans le Limosin, & accompagna le Duc de Berri dans la guerre qu'il alla faire aux Anglois en Guienne. Il se distingua, l'an 1382, à la bataille de Rosebeque, gagnée, le 27 Novembre, par les François. Il donna de nouvelles preuves de sa valeur en 1384 au siége de Taillebourg. L'an 1388, il suivit le Roi Charles VI au voyage de Gueldre, & l'accompagna de même en 1391 dans celui de Languedoc. Sa mort arriva le 11 Juin 1393. Sa femme, qui lui survécut jusqu'au 1 Avril 1412, le fit pere de Jacques, qui suit; de Louis, Comte de Vendôme; de Jean, Seigneur de Carenci; d'Anne, mariée 1° à Jean de Berri, Comte de Montpensier, 2° à Louis le Barbu, Duc de Baviere-Ingolstadt; de Marie, dont il sera parlé ci-après; & de Charlotte, l'une des plus belles Princesses de son tems, mariée, le 2 Août 1409, à Jean II, Roi de Chypre, où elle n'arriva que l'an 1411. Le Comte Jean eut de plus un fils naturel, nommé comme lui, & surnommé *le Bâtard de la Marche.* (Voy. *les Comtes de Vendôme.*)

JACQUES II DE BOURBON.

1393. Jacques II eut dans la succession de Jean de Bourbon, son pere, les Comtés de la Marche & de Castre, avec les Seigneuries de Montaigu & de Bellac. Marie, sa sœur, s'étant fait enlever par le Chevalier Jean de Beyne, Seigneur des Croix, il la poursuivit, &, l'ayant arrêtée, il l'enferma dans le château de Cornete en Albigeois, où elle languit pendant plus de 30 ans. (Délivrée par ordre du Roi Charles VII, elle se porta pour héritiere de Jean, son frere, Seigneur de Carenci, à l'exclusion de ses enfans, qu'elle qualifioit de bâtards; mais dans la litis-pendance elle vendit ses prétentions pour la somme de vingt mille écus d'or à Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours.)

Le Comte de la Marche accompagna, l'an 1396, Jean de Bourgogne, dit le Comte de Nevers, dans son expédition de Hongrie, & demeura prisonnier des Turcs la même année à la bataille de Nicopoli, donnée le 28 Septembre. S'étant racheté moyennant une grosse rançon, il fut à son retour en France créé Grand-Chambellan le 26 Juillet 1397. Zélé pour le service de la France, il courut avec quelques vaisseaux dans la Manche, & remporta plusieurs avantages sur les Anglois. Owen-Glendour réclamoit alors la Principauté de Galles, comme le patrimoine de ses ancêtres que le Roi d'Angleterre avoit usurpé. Le Comte de la Marche fit avec lui un Traité par lequel il s'engageoit à mener aux Gallois 800 hommes d'armes & 100 Arbalêtriers. Ravi de trouver cette occasion d'occuper l'Anglois dans ses propres Etats, le ministere de France donna au Comte une somme de 100 mille écus d'or pour les frais de l'expédition qu'il projettoit. Mais, au lieu d'employer cette somme à l'objet de sa destination, il la dissipa au jeu & en fêtes. Il fit néanmoins semblant de vouloir tenir l'engagement qu'il avoit pris, & s'embarqua effectivement, comme pour aller au secours de son allié. Mais repoussé par la tempête, il s'en revint promptement, & essuya en passant par Orléans les railleries des Ecoliers, qui lui crioient: *Mare vidit & fugit.*

Attaché depuis long-tems à la Maison de Bourgogne, il prit son parti, l'an 1407, contre celle d'Orléans, après l'assassinat du chef de cette derniere. Il s'en trouva bien d'abord; car ayant été nommé, l'an 1409, par la faction bourguignone avec le Comte de Vendôme, son frere, & le Comte de S. Paul, pour réformer les abus de l'administration, il commença par retirer l'obligation qu'il avoit faite pour les 100 mille écus d'or qu'on lui avoit donnés pour son expédition d'Angleterre, & peut-être s'appropria-t-il encore une partie des dépouilles des Financiers, qui furent presque tous

(1) Le Vidame de Chartres y fut aussi précédé par plusieurs Seigneurs qui n'etoient point Princes du Sang. Mais cela ne conclut rien contre la préséance due à ces Princes sur tous les autres Seigneurs, parce que le Vidame étoit de l'ancienne Maison des Comtes de Vendôme, différente de celle des Bourbons. (*Voy.* Pierre de Montoire, *Comte de Vendôme.*)

SUITE DES COMTES D'ANGOULÊME.

tenant-Particulier au Bailliage & Présidial d'Orléans. Charles de Valois, son fils, destiné dès sa jeunesse à l'Ordre de Malte, fut pourvu, l'an 1587, de l'Abbaye de la Chaise-Dieu, & devint en 1589 Grand-Prieur de France. La Reine Catherine de Médicis, morte le 5 Janvier 1589, lui ayant légué par son testament les Comtés d'Auvergne & de Lauraguais, il quitta l'Ordre de Malte avec dispense pour se marier, & eut pour premiere épouse, le 6 Mai 1591, Charlotte, fille aînée du Connétable Henri de Montmorenci. Mais la Reine Marguerite de Valois fit casser la donation de Marie de Médicis par Arrêt du Parlement en 1606, & bientôt après elle fit donation des Comtés qui en étoient l'objet, ainsi que de la Baronie de la Tour, au Dauphin Louis, depuis Roi Louis XIII, qui les réunit en 1615 à la Couronne. Charles de Valois continua toutefois de porter le titre de Comte d'Auvergne jusqu'en 1619, qu'il obtint du Roi le Duché d'Angoulême. Il fut un des premiers Seigneurs qui reconnurent à S. Cloud le Roi Henri IV, & combattit avec gloire pour son service aux journées d'Arques en 1589, d'Ivri en 1590 & de Fontaine-Françoise en 1595. Sa fidélité envers Henri IV se démentit par la suite. Impliqué, l'an 1602, dans la conspiration du Maréchal de Biron, il fut arrêté & mis à la Bastille par ordre du Roi, qui eut ensuite la bonté de lui pardonner. Cette grace ne fit qu'un ingrat. Convaincu de nouvelles pratiques concertées avec la Marquise de Verneuil, sa sœur utérine, contre le Roi, il fut arrêté une seconde fois le 9 Novembre 1604, & condamné, l'année suivante, à perdre la tête; mais la bonté du Roi commua cette peine en une prison perpétuelle. Il en sortit néanmoins en 1616, & l'année suivante il eut le commandement de l'armée & alla faire le siége de Soissons. Le Roi Louis XIII lui ayant donné, comme on l'a dit, en 1619, le Duché d'Angoulême auquel il joignit le Comté de Ponthieu, le fit de plus Chevalier de ses Ordres la même année, & Colonel-Général de la Cavalerie légere de France. Ce Monarque dont il avoit captivé la bienveillance & l'estime, le mit à la tête d'une célebre Ambassade qu'il envoya, l'an 1620, à l'Empereur Ferdinand II.

Ce fut le Duc d'Angoulême qui ouvrit, le 10 Août 1628, le fameux siége de la Rochelle, où il commanda en chef jusqu'au 22 Octobre suivant, époque de l'arrivée du Roi & du Cardinal de Richelieu. Il donna dans la suite de nouvelles preuves de sa valeur & de son habileté dans les guerres de Languedoc, d'Allemagne & de Flandre. Il mourut à Paris le 24 Septembre 1650, à l'âge de 77 ans & demi, & fut inhumé aux Minimes de la place royale. De son premier mariage il eut trois fils, Henri de Valois, Comte de Lauraguais, mort sans alliance, le 8 Janvier 1668, à Montigni-Lancoup, où il étoit enfermé depuis 50 ans pour cause de démence; Louis-Emmanuel, qui suit; & François, Comte d'Alais, Seigneur de Montigni-Lancoup & de Sezanne, mort sans lignée le 19 Septembre 1622. Françoise de Nargonne, que Charles de Valois épousa le 25 Février 1644 en secondes noces, ne lui donna point d'enfans, &, par un exemple assez rare, mourut 140 ans après son beau-pere le Roi Charles IX, le 10 Août 1715, à l'âge de 92 ans.

LOUIS-EMMANUEL.

1650. Louis-Emmanuel de Valois, second fils de Charles de Valois & de Charlotte de Montmorenci, né à Clermont en Auvergne en 1596, ayant été destiné d'abord à l'Eglise, fut pourvu des Abbayes de S. André de Clermont & de la Chaise-Dieu, puis en 1612 de l'Evêché d'Agde. Après le malheur de son frere aîné & la mort de son cadet, il changea d'état l'an 1622 & embrassa le parti des armes. Il signala sa valeur aux siéges de Montauban & de la Rochelle & dans les guerres d'Italie & de Lorraine. Ses services lui mériterent la charge de Colonel-Général de la Cavalerie légere de France avec le Gouvernement de Provence & le collier des Ordres du Roi, toutes récompenses que Louis XIII lui conféra en 1637. Il succéda, l'an 1650, au Duché d'Angoulême & aux titres de son pere auquel il ne survécut que trois ans, étant mort à Paris le 13 Novembre 1653. De Henriette de la Guiche qu'il avoit épousée le 8 Février 1629 (morte le 22 Mai 1682), il eut trois fils qui le précéderent au tombeau, & une fille, qui suit. Il laissa de plus un fils naturel, Charles-Louis de Valois, qui accompagna, l'an 1685, le Prince de Conti en Hongrie, & se distingua ensuite dans les guerres des Pays-Bas; mort sans alliance le 25 Sept. 1701.

MARIE-FRANÇOISE.

1653. Marie-Françoise, née le 27 Mars 1631, & mariée, le 4 Novembre 1649, avec Louis de Lorraine, Duc de Joyeuse, obtint, après la mort de Louis-Emmanuel, son pere, pour elle & son époux, leur vie durant, par Lettres du 19 Juillet 1653, la jouissance du Duché d'Angoulême & du Comté de Ponthieu. Mais étant demeurée veuve le 27 Septembre de l'année suivante, elle tomba en démence, & fut enfermée dans l'Abbaye d'Essay près d'Alençon, où elle mourut le 4 Mai 1696, sans laisser de postérité.

COMTES DE LA MARCHE APANAGÉS.

ruinés par les recherches & les vexations de ces prétendus réformateurs, sans que le peuple en reçût aucun soulagement. Mais étant à la tête d'un parti de Bourguignons, il fut vaincu devant Tours, & fait prisonnier, l'an 1411, par les Orléanois, qui le firent conduire à la tour de Bourges, d'où il ne sortit qu'à la paix conclue l'année suivante à Auxerre. (*Villaret*, in-4°, T. VII, p. 96.) Etant devenu veuf, l'an 1414 au plus tard, de Béatrix, fille de Charles III, Roi de Navarre, (qu'il avoit épousée le 14 Septembre 1406, & non pas en 1397,) il contracta une nouvelle alliance, l'an 1415, avec Jeanne II, Reine de Naples & de Sicile. Mais les grands démêlés qu'il eut avec cette Princesse le déterminerent au bout de quelques années à se séparer d'elle & à se retirer en France. (Voy. *les Rois de Naples & de Sicile.*) Il y rentra sur la fin de 1422, après avoir erré quelque tems en Italie. Son retour ne fut pas inutile au Roi Charles VII, nouvellement élevé sur le trône. Ce Monarque l'ayant nommé, l'an 1424, Gouverneur de Languedoc, il arrêta les courses des Anglois, des Bourguignons & des Routiers, qui désoloient le pays. Mais, à la demande du Roi, il se démit l'année suivante, *pour lui obéir & lui complaire*, de ce Gouvernement, en faveur du Comte de Foix, qu'on ne pouvoit détacher qu'à ce prix du parti des ennemis de la France. Une pension de 12 mille livres sur les revenus du Languedoc fut le dédommagement que Charles VII lui accorda le 13 Avril pour ce généreux sacrifice. (*Vaissete*, T. IV, pp. 464-466.)

Jacques de Bourbon conservoit toujours le titre, les honneurs & le cortege de la royauté; mais il n'en soutint point le caractere, sur-tout dans les dernieres années de sa vie. On vit dans sa conduite un mélange ridicule de faste & de foiblesse, qui le firent tomber dans le mépris. Il s'apperçut lui-même de sa décadence dans l'opinion publique; & la vénérable Colete, réformatrice de l'Ordre de Sainte Claire, acheva de le déprendre du faux éclat des grandeurs humaines, dans les entretiens qu'il eut avec elle. Les exhortations pathétiques de cette pieuse fille le toucherent au point qu'il prit le parti de se faire Cordelier. Il choisit le Couvent de Besançon pour le lieu de sa retraite, & s'y rendit l'an 1435, dans l'équipage le plus bizarre & le plus propre à faire soupçonner le dérangement de son cerveau. « J'ai lu, dit Brantôme, (T. I) » dans l'histoire de ce grand Olivier de la Marche qui estoit » lors à Besançon, & le vit quand ce Roy s'y vint rendre » Cordelier; dit qu'il se faisoit porter par quatre hommes en » une civiere, telle sans autre différence que les civieres » que l'on porte les fiens, fumiers & ordures, & estoit demy » couché... demy appuyé & levé à l'encontre d'un meschant » & desrompu oreiller de plumes, vestu, pour toute parure, » d'une longue robe grise de petit prix; & estoit ceint d'une » corde nouée en la façon d'un Cordelier, & en teste avoit » un gros bonnet blanc de laine, noué & bridé par dessous » le menton.... Dit pourtant ledict Messire Olivier que ledict Roi de sa personne paroissoit un grand Chevalier, fort » beau, fort bien fourré de bons membres, ayant le visage » bon, agréable, & portant une chere joyeuse en sa veuillette vers chascun... Il avoit à sa suite quatre Cordeliers » de l'observance, que l'on disoit grands Clercs & de sainte » vie; & après iceulx sur le coin où il pouvoit avoir 200 chevaux, dont il y avoit litiere, chariot couvert, haquenées, » mules, mulets dorés, harnachés honorablement; & avoit sommiers couverts de ses armes, & nobles & serviteurs bien » vestus & en bon point... & en cette pompe humble & dévote ordonnance fit son entrée de Besançon, comme il » avoit fait dans toutes les autres villes; & puis entra au couvent, où depuis on le vit rendu Cordelier. » Il y mourut le 24 Septembre 1438, à l'âge de 68 ans, & fut enterré au Couvent des Religieuses de Sainte Claire, dans la Chapelle qu'il y avoit fait bâtir. Béatrix, sa premiere femme, lui donna Éléonore, mariée, l'an 1429, à Bernard d'Armagnac, Comte de Pardiac, qui, dès l'an 1435, prenoit le titre de Comte de la Marche.

BERNARD D'ARMAGNAC.

Bernard, Comte de Pardiac, second fils de Bernard VII, Comte d'Armagnac, fut pourvu, l'an 1435, du Comté de la Marche, par le Roi Charles VII, après la retraite de Jacques de Bourbon. En mourant (l'an 1462 au plus tard) il transmit ce Comté à son fils aîné, qui suit. (Voy. *les Comtes de Pardiac.*)

JACQUES D'ARMAGNAC.

1462 au plus tard. Jacques, fils aîné de Bernard d'Armagnac,

gnac, lui succéda au Comté de la Marche comme à celui de Pardiac, & obtint du Roi Louis XI le Duché de Nemours en considération de son mariage contracté, le 12 Juin 1462, avec Louise, fille de Charles d'Anjou, Comte du Maine. Artificieux, inquiet, audacieux, ingrat & perfide, il ne se forma point de complot, de faction & de révolte où il n'entrât. Louis XI, après lui avoir pardonné plusieurs fois, voyant qu'il bravoit en quelque sorte l'autorité souveraine dans son château de Carlat, où il vivoit dans l'indépendance, chargea, l'an 1475, le Sire de Beaujeu d'aller le forcer dans cet asyle. Jacques, se voyant investi par des forces supérieures, consentit à se rendre à condition qu'on lui conserveroit la vie. Le Sire de Beaujeu le promit, de l'avis des Généraux qu'on lui avoit donnés pour éclairer sa conduite. Mais Louis XI n'eut pas honte de désavouer son gendre, & l'obligea même de présider au jugement du procès qu'on fit au prisonnier. Il est vrai que, voyant le Duc de Bourbon, son frere, impliqué dans les dépositions du Duc de Nemours, il crut devoir s'abstenir de donner sa voix; mais il recueillit celles des autres Juges, & l'Arrêt de mort qu'ils rendirent fut prononcé en son nom le 10 Juillet 1477. On a rendu compte (pag. 277) à l'article des Comtes de Pardiac, autant que les bornes d'un abrégé peuvent le permettre, de l'appareil effrayant avec lequel ce jugement fut exécuté le 4 Août suivant, & du sort qu'éprouverent les enfans de Jacques d'Armagnac.

PIERRE DE BOURBON, Sire de Beaujeu.

1477. Pierre, quatrieme fils de Charles I, Duc de Bourbon, & d'Agnès de Bourgogne, marié, l'an 1474, avec Anne, fille du Roi Louis XI, eut dans la dépouille de Jacques d'Armagnac, par lettres du mois de Septembre 1477, le Comté de la Marche & la Seigneurie de Montaigut en Combraille. Il devint Duc de Bourbon en 1488 par la mort du Duc Jean, son frere aîné, & finit ses jours à Moulins le 8 Octobre 1503, ne laissant de son mariage qu'une fille nommée Suzanne, mariée à Charles de Bourbon, Comte de Montpensier. (Voy. *les Sires de Beaujeu & les Ducs de Bourbon.*)

Article omis dans la liste des Comtes & Ducs apanagés d'Angoulême.

P. 387, *col.* 1. Le Duché d'Angoulême, ayant été réuni à la Couronne, l'an 1531, après la mort de la Duchesse Louise de Savoie, mere du Roi François I, fut donné, l'an 1582, par Henri III à Diane, fille naturelle & légitimée de Henri II, qui l'avoit eue de Philippete Duc, Piémontoise, sœur d'Antoine Duc, Ecuyer de sa grande écurie. Diane mourut sans postérité le 11 Janvier 1619, après avoir été mariée deux fois. Son premier époux fut Horace Farnese, Duc de Castro, tué, l'an 1554, à la défense d'Hédin, deux ans après son mariage; le second, auquel elle donna sa main au mois de Mai 1557, fut François, Duc de Montmorenci, Pair & Maréchal de France, mort le 6 Mai 1579. Ce qu'on sait de plus mémorable de Diane, c'est que ce fut elle qui réconcilia Henri III avec le Roi de Navarre, qui fut depuis notre Roi Henri IV.

Après la mort de Diane le Duché d'Angoulême fut donné, comme on l'a dit, à Charles de Valois.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES VICOMTES DE LIMOGES.

Limoges, appellée anciennement *Augustoritum* & *Limodia* dans les Annales nazariennes, a pris depuis le nom des peuples dont elle étoit capitale. Les Limosins, *Lemovices*, auxquels on donnoit le surnom d'*Armorici*, occupoient autrefois un territoire beaucoup plus étendu que celui où ils sont aujourd'hui resserrés. C'est une opinion très probable que les *Pictones* étoient une de leurs colonies, & qu'ils s'étendoient par conséquent jusqu'à l'Océan. Leurs voisins au Nord étoient les *Bituriges cubi*, au Midi les *Cadurci*, à l'Orient les *Arverni*, à l'Occident les *Santones* & les *Petrocorii.* Les Visigoths, sous la conduite du Roi Euric, enleverent ce pays aux Romains l'an 472. (*Sidon. Apollin.*, *l.* 7, *ep.* 9.) Après la bataille de Vouillé, gagnée, l'an 507, par Clovis sur Alaric, il tomba sous la domination des Francs. Nos Rois de la premiere & de la seconde race, ayant nommé des Ducs pour gouverner l'Aquitaine, comprirent le Limosin, alors distingué du Poitou, dans ce Duché. Ces Ducs eurent sous eux des Comtes en quelque partie de l'Aquitaine. Tel fut le Comte Roger°, qui, par son testament fait de concert avec Euphrasie, sa femme, le 19 Mai 785, dota l'Abbaye de Charroux en Poitou, qu'ils avoient fondée en 769, de plusieurs biens dont la plupart étoient situés en Limosin; ce qui donne lieu de croire que ce pays étoit dans son département. (*Cartul. Caroff.*) Adémar de Chabannois fait aussi mention de Rathier, nommé, dit-il, par l'Empereur Louis le Débonnaire, en 837, Comte de Limoges, & tué, l'an 841, à la bataille de Fontenai. A celui-ci le même Ecrivain substitue le Comte Raymond, qu'il ne faut point confondre, à l'exemple de quelques Modernes, avec Raymond I, Comte de Toulouse. A Raymond succéda le Comte Gérard, après lequel on ne voit plus que des Vicomtes en Limosin sous la mouvance du Comte de Poitiers. Ils étoient plusieurs à la fois, chacun avoit son district particulier, & l'un des plus distingués étoit le Vicomte de Limoges.

FOUCHER.

Foucher, en latin *Fulcherius*, & aussi *Fulcardus*, Seigneur de Ségur, dont on ignore la naissance, obtint la Vicomté de Limoges & du haut Limosin en considération, à ce qu'il paroît, de sa valeur & de ses talens. » Eudes, dit Adémar de Chabannois, fils de Raymond, Comte de Limoges, après avoir » supplanté Charles le Gros, fut couronné Roi d'abord à Limoges, dont il fit aussitôt frapper la monnoie à son nom au » lieu de celui de Charles qu'elle portoit auparavant. Ce fut » alors qu'il établit Vicomte à Limoges Foucher, habile ouvrier en bois, *industrium fabrum in lignis* (c'est-à-dire habile ingénieur en machines de guerre), & qu'il régla que » toute la province de Limosin, ainsi que le Berri, seroit administrée par des Vicomtes. Eudes, l'année suivante (888), » fut reconnu solemnellement en France. En ce tems Rodolphe, Roi de Bourgogne, vint à Limoges avec une puissante » armée, à la priere d'Eudes qui étoit occupé à défendre la » France contre les Normands. C'étoient les mêmes ennemis » que Rodolphe venoit combattre en Limosin. A son arrivée, » les Normands, ayant rassemblé leurs forces, vinrent au devant de lui, &, l'ayant rencontré dans un lieu nommé Destrice, ils lui livrerent bataille. Mais, quoique beaucoup supérieurs en nombre, ils furent taillés en pieces, ce qui fit » perdre à ceux qui avoient eu le bonheur de s'échapper l'envie de revenir en Aquitaine ». (Labbe, *Bibl. no. mss.* T. I, p. 163.) Il y a tout lieu de croire que Foucher eut part à cette victoire. Du reste le récit d'Adémar manque d'exactitude, en ce qu'il fait Eudes fils de Raymond, puisqu'il l'étoit certainement de Robert le Fort. Nous voudrions de plus avoir d'autres garants que lui pour affirmer qu'Eudes fut couronné Roi de France à Limoges. C'est sur quoi les Historiens du tems gardent un profond silence. On ignore combien de tems Foucher posséda la Vicomté de Limoges. M. Baluze (*Hist. Tutel.* p. 17) dit que dans quelques actes il prend la qualité de Vicomte de Ségur, parce qu'il étoit Seigneur de cet endroit & qu'il y résidoit. Car la dignité de Vicomte, ajoute-t-il, étoit alors attachée à la personne, & non pas au lieu. Nous placerons encore ici deux observations; la premiere que la jurisdiction dans Limoges n'appartenoit pas au seul Vicomte, & que l'Abbé de S. Martial y avoit aussi la sienne, sur-tout dans le château qu'il avoit inféodé au Vicomte; la seconde que, quoique Limoges ne fût pas la capitale de l'Aquitaine, c'étoit cependant là que les Ducs se faisoient inaugurer, suivant un Cérémonial publié d'après un ancien manuscrit par Besli dans son histoire des Comtes de Poitiers (*pr.* p. 183), depuis employé par Théodore Godefroi dans son Cérémonial de France, & par nous-mêmes dans la continuation de D. Bouquet. (T. XII, p. 451.) Ce qu'on y apperçoit de plus remarquable, c'est le cercle d'or dont on ceignoit la tête du nouveau Duc, la chlamyde dont on le revêtoit, l'anneau de Sainte Valerie qu'on lui mettoit au doigt, les éperons d'or qu'on lui chaussoit, l'épée & l'étendard qu'on lui mettoit en l'une & l'autre main, le tout entremêlé de prieres & suivi d'un serment que le Duc faisoit de conserver les priviléges de la ville de Limoges.

ÉDELBERT.

Édelbert ou Adelbert, dit aussi Hildebert, succéda dans la Vicomté de Limoges à Foucher, que M. Baluze prétend avoir été son pere. Il eut un démêlé avec l'Abbaye de Noaillé, près de Poitiers, au sujet de la forêt de Bouresse qu'il lui avoit enlevée. L'affaire ayant été portée au tribunal d'Ebles, Duc d'Aquitaine, l'Abbaye fut maintenue dans la propriété de ce fonds par un jugement dont nous avons eu l'original sous les yeux. Le Duc y déclare qu'il l'a rendu avec les grands de sa Cour, *cum optimatibus nostris*, suivant la loi romaine. La date est de la veille des Ides de Mai, VIe année du régne de Charles; c'est Charles le Simple dont la 6e année, à compter de l'an 898, qui est la plus commune de ses époques, tombe en 904. (Baluze). Edelbert avoit épousé Adeltrude, dont il eut un fils nommé Hildegaire, qui lui succéda. Geofroi du Vigeois ne fait mention ni du pere ni du fils dans la revue qu'il fait des Vicomtes de Limoges. Mais ils ne l'ont pas moins été l'un & l'autre, comme la suite le fera encore mieux voir.

HILDEGAIRE.

Hildegaire ou Eldegaire, fils d'Edelbert, lui avoit succédé dès l'an 914 : nous en avons la preuve dans une Charte datée du 1 Mai de la 16e année du régne de Charles le Simple depuis la mort du Roi Eudes (arrivée l'an 898). Par cet acte il donne à l'Eglise de S. Etienne de Limoges un de ses alleus, situé dans la viguerie de Limoges, au lieu dit *Cavaillac*, pour le bien de son ame, de celles d'Adelbert, son pere, d'Adeltrude, sa mere, de l'Abbé Pétrone, son cousin, & de tous ses parens. (*Cartul. Eccl. Lemov. fol.* 13 *r°.*) Il souscrivit en 934 une autre Charte par laquelle une nommée Blitilde léguoit à la même Eglise deux Chapelles, avec quelques fonds, au mois d'Août de la 12e année du régne de Raoul, ce qui revient à l'an de J. C. que nous venons de marquer. (*Ibid.* fol. 16 r°.) Le nom de la femme d'Hildegaire est inconnu; & on ne peut leur donner avec assurance d'autre enfant qu'une fille nommée comme son aïeule Adel-

trude, qui eut pour époux Ebles, Vicomte de Thouars. (Martenne, *amplif. coll.* T. V, *col.* 1148.)

RENAUD.

Renaud, peut-être fils d'Hildegaire, fut son successeur dans la Vicomté de Limoges. Nous n'avons qu'un seul titre qui justifie cette assertion. C'est la Charte par laquelle un nommé Dietric fonde une Eglise collégiale dans son alleu de la Tour en Limosin, du consentement & en présence de ses Senieurs le Vicomte Renaud & le Marquis Boson : *in conspectu & præsentia Seniorum meorum, Rainoldi scilicet Vicecomitis & Bosonis Marchionis.* L'acte est daté du VI des Ides d'Août, la 5^e^ année du régne de Lothaire; ce qui revient au 8 Août 959, Lothaire ayant été couronné le 12 Nov. 954. (*Gall. Chr. no.* T. II, *prob. coll.* 168 & 169.) Le Marquis Boson, dont il est ici parlé, n'est autre que Boson, Comte de Périgord & de la Marche, dans le Marquisat duquel étoit compris le Limosin.

GIRARD.

963 au plus tard. Girard ou Géraud, descendant du Comte Foucher, &, selon M. Baluze (*ibid.* p. 59), fils d'Hildegaire, fut le successeur de Renaud, qui, dans cette hypothese, étoit son frere. Ceux qui placent ici le Vicomte Adémar parent de Girard sont dans l'erreur, comme le prouve le même Ecrivain. (*Hist. Tutel.* pp. 59-61, & *Append.* p. 851.) Adémar fut à la vérité Vicomte, mais ce fut de Ségur; &, s'il est qualifié dans quelques Chartes Vicomte de Limoges, c'est parceque Ségur est situé dans le Limosin. L'an 970 ou environ, il battit avec Gui, son fils, Boson le Vieux, Comte de la Marche, & Hélie, son fils, Comte de Périgord, devant le château de Brosse, qu'ils avoient entrepris de lui enlever. Aimoin dit sérieusement que le nombre des morts fut si grand dans cette bataille, qu'à peine trouva-t-on où les enterrer. Ce même Hélie, l'an 974, ayant fait crever les yeux à Benoît, Chorévêque de Limoges, Girard & Gui, son fils, prirent les armes pour venger cet attentat. Mais Hélie fut victorieux dans un combat qu'ils lui livrerent. Son triomphe néanmoins ne fut pas de longue durée. Gui, ayant trouvé moyen de le surprendre dans une embuscade avec Aldebert, son frere, enferma le premier au château de Montignac, & emmena l'autre dans celui de Limoges. Hélie eut le bonheur de s'évader, comme on étoit sur le point de lui faire subir la peine du talion pour le traitement qu'il avoit fait au Chorévêque Benoît, & mourut quelque tems après dans un voyage qu'il fit à Rome. A l'égard d'Aldebert, son frere, il resta plusieurs années prisonnier, & ne fut élargi qu'en épousant la sœur de Gui. (Labbe, *Bibl. nov. mss.* T. II, p. 166.) On ignore l'année de la mort du Vicomte Girard. Mais elle arriva l'an 1000 au plus tard. De Rothilde, son épouse, fille & héritiere du Vicomte de Brosse, il laissa Gui, dont on vient de parler, qui lui succéda; Hildegaire & Alduin, successivement Evêques de Limoges; Aimeri, dit *Osto Francus*, tige des Vicomtes de Rochechouart; Gérard, Sire d'Argenton; Geofroi, surnommé Petit-bœuf, Abbé de S. Martial de Limoges; Hugues, Religieux du même Monastere; Asceline, femme d'Aldebert, Comte de la Marche & de Périgord, que nous venons de nommer; & Almodis mariée à Boson II, Comte de la Marche. Un Moderne se trompe en donnant au Vicomte Girard, pour fils, S. Géraud, fondateur de l'Abbaye d'Orhillac ou Aurillac, & patron de la haute Auvergne. Celui-ci avoit à la vérité pour pere un Comte nommé aussi Géraud. Mais étant né, l'an 855, sous le régne de Charles le Chauve, & mort le 13 (& non le 3) Octobre de l'an 905, comme l'atteste l'histoire de sa vie, écrite par S. Odon, Abbé de Cluni, son contemporain, qui mourut 33 ans après lui, il devoit être antérieur de plus d'une génération à Girard ou Géraud, Vicomte de Limoges. (*Voyez* Mabillon, *Acta SS. Bened.* T. VII, p. 6.)

GUI I.

Gui, dont nous venons de raconter les exploits, succéda l'an 1000 au plus tard, avec Emme, son épouse, fille d'Adémar, Vicomte de Ségur, & son héritiere, à Girard, son pere, dans la Vicomté de Limoges. Il étoit en possession depuis peu de cet héritage lorsqu'il vit éclater une confédération formée par Guillaume le Grand, Duc d'Aquitaine, & quatre Comtes, Arnaud d'Angoulême, Hélie de Périgord, Boson & Aldebert, de la Haute & de la Basse Marche, pour lui enlever le château de Brosse. Comme ils assiégeoient la place, Gui & Adémar, son fils, tomberent avec leurs troupes sur eux & firent des leurs un grand carnage, ce qui les obligea de lever le siége. (Bouq. T. X, p. 146.) Adémar alla se présenter ensuite devant le château du Saut dont il s'empara le *vendredi* de la 2^e^ semaine de Carême (1 Mars.) Mais Hugues de Gargilesse, l'ayant surpris, le fit prisonnier avec cinq autres Nobles, après quoi il reprit le château du Saut & celui de Brosse dont il rasa la tour. (*Ibid.* p. 344 & 345.) L'an 1002 au plus tard, le Vicomte Gui ne pouvant obtenir de Grimoard, Evêque de Périgueux, le Monastere de Brantôme, qu'il lui demandoit en présent, se saisit de sa personne, & l'enferma dans la tour de Limoges. Cet emprisonnement excita des murmures, & Gui, dans la crainte d'une sédition, relâcha le Prélat, à certaines conditions. Grimoard, de retour chez lui, cita le Vicomte à Rome. Gui s'y étant rendu, la cause fut plaidée en plein consistoire le saint jour de Pâque. Le jugement qui émana de ce tribunal fait horreur. Il y fut décidé que quiconque oseroit mettre la main sur un Evêque devoit être attaché par les pieds à des chevaux indomtés, pour être traîné, mis en pieces, & ensuite exposé à la voirie : principe dont la sentence fit l'application au Vicomte, qui fut en conséquence remis en garde à sa partie, en attendant l'exécution. Mais trois jours avant ce moment terrible, Grimoard & Gui s'accommoderent, &, la veille du jour destiné au supplice étant sortis de Rome secrètement, ils s'en retournèrent chacun chez eux. Ce fut sous le Pape Sylveste II (le fameux Gerbert), que cette affreuse sentence fut rendue, & Adémar de Chabannois dit positivement qu'il y présida. (Labbe, *Bibl. mss.* T. II, p. 171.) Il faut néanmoins l'avouer, cette anecdote, quoique rapportée par un Auteur presque contemporain, & quoique recueillie comme vraie par la plupart des Modernes, choque si visiblement la vraisemblance, qu'il nous est impossible de l'admettre. Aimoin, qui vivoit à peu près dans le même tems qu'Adémar de Chabannois; Aimoin, dis-je, qui, dans son 3^e^ livre, chap. 5, des miracles de S. Benoît, déclame avec feu contre le Comte Gui & son fils, à cause des torts qu'ils avoient faits à l'Abbaye de S. Benoît-sur-Loire dans les domaines qu'elle possédoit en Limosin, donne un tout autre motif au voyage du premier à Rome que celui que lui prête ce Chroniqueur, & ne parle nullement de condamnation prononcée contre lui par le Pape & le Sacré Collége. Il est à propos de mettre sous les yeux de nos Lecteurs la substance de son récit. Adémar, dit-il, fils du Vicomte Gui, jeune Seigneur, plein d'ambition, voyant s'accroître le nombre de ses freres & craignant que les biens de sa Maison ne suffissent pas pour les doter, résolut, pour faire ressource, de s'emparer de ceux de ses voisins. Il commença par le château de Brosse, dont la moitié appartenoit à un Seigneur assez puissant, nommé Hugues. Etant venu à bout de l'en dépouiller, il s'y défendit contre Guillaume, Comte de Poitiers, & Boson, Comte de Périgord, qui étoient venus l'y assiéger. Trouvant ensuite à sa bienséance la ville & le Prieuré de S. Benoît du Saut en Limosin, qui appartenoient à l'Abbaye de S. Benoît-sur-Loire, il forma le dessein de les envahir. Pour en venir à bout, il saisit le moment où le Prévôt Othier, qui en avoit la garde, étoit absent, & y entra comme un voleur, le vendredi de la 2^e^ semaine de Carême, l'an 1000 de l'Incarnation. Othier, qui n'étoit pas loin, apprit aussitôt cet événement, & sans perdre de tems il va trouver Hugues de Gargilesse, à qui Adémar avoit enlevé la moitié du château de Brosse, l'engage à lui prêter secours, & l'amene avec ses troupes pour faire le siége du Prieuré du Saut. Arrivés devant la place le mardi de la 3^e^ semaine de Carême, ils y jettent des matieres enflammées qui embrasent les bâtimens, & obligent Adémar à se sauver dans le clocher. De là il demande quartier à Hugues, qui promet de lui conserver la vie & les membres s'il veut se rendre prisonnier avec les siens. Il y consent, on ouvre les portes de la place où plusieurs Seigneurs sont pris avec Adémar. Cependant Gui, son pere, qui lui avoit conseillé cette expédition, voulant faire croire le contraire, étoit parti pour Rome, sous prétexte de dévotion. Mais, dans la route, il fut attaqué d'une maladie qui l'affoiblit à tel point qu'il fallut le ramener sur un brancard. Voilà un motif de ce voyage bien différent que celui que rapporte Adémar de Chabannois, & sans contredit bien plus vraisemblable. Il est en effet surprenant que les Critiques n'aient pas senti l'absurdité du récit de ce dernier. Quoi! l'illustre Gerbert, l'homme de son siécle le plus humain & le plus éclairé, ce Philosophe qui avoit élevé des Empereurs & des Rois, ce Pontife qui montra tant de sagesse sur le S. Siége, auroit porté la barbarie jusqu'à condamner à un supplice affreux, & cela le saint jour de Pâque, un Seigneur, son compatriote, pour avoir mis un Evêque en prison! Nous osons le dire, on ne peut, sans heurter de front le bon sens, admettre un pareil conte. Il n'en est pas de même du trait suivant rapporté par Geofroi du Vigeois. La femme du Vicomte Gui, dit-il, allant par dévotion à S. Michel en l'Herm, fut enlevée par des pirates normands, & emmenée au-delà de la mer, où elle demeura captive l'espace de trois ans. Son mari étant enfin convenu avec eux de sa rançon, enleva, pour faire la somme, quantité d'or & d'argent du trésor de S. Martial. Mais les Normands, après l'avoir reçue, refuserent de rendre la Vicomtesse. Gui s'adressa au Duc de Normandie, Richard le Bon, qui trouva moyen de la retirer de leurs

mains par adresse, & la rendit à son époux. (Labbe, *Bibl. mss.* T. II, p. 174.) Adémar de Chabannois dit que le Vicomte fit le voyage de la Terre-Sainte avec l'Evêque Alduin, son frere, ce qui dut arriver avant l'année 1001, qui fut celle, au plus tard, de la mort de ce Prélat. (*Gall. Christ. no.* T. II, *col.* 512.) Peut-être même Gui entreprit-il ce pélerinage du vivant de son pere. C'étoit la dévotion seule, de quelque maniere qu'on l'entende, qui pouvoit l'inspirer. Car il ne s'agissoit point encore, ni même long-tems depuis, d'aller chercher en Palestine de la gloire en signalant sa valeur contre les ennemis du nom chrétien. Gui mourut, suivant Adémar de Chabannois, dans le tems que Guillaume le Grand, Duc d'Aquitaine, revenoit d'Italie, où il s'étoit rendu pour sonder les dispositions des Italiens qui lui avoient offert la Couronne impériale. Ce voyage est de l'an 1025. La Chronique d'Aquitaine, qui donne le nom d'Odon à Gui, marque plus précisément le tems de sa mort, en disant qu'elle arriva le 27 Octobre 1025, & que sa sépulture fut à S. Martial. (Labbe, *Bibl. no. mss.* T. I, p. 291.) Nous avons une Charte de Gui, donnée cette même année en faveur de l'Abbaye de Tourtoirac au diocèse de Périgueux, dans laquelle il fait mention de Géraud, son pere, de Rothilde, sa mere, d'Emme, sa femme, d'Adémar & de Mélisende, ses beau-pere & belle-mere, d'Adémar, son fils, de Sénégonde, femme de ce dernier, de Pétrone ou Pierre, son autre fils, & de Sulpicie, femme de celui-ci. (*Gall. Chr. nov.* T. II, *prob. col.* 489.) Il avoit eu beaucoup d'autres enfans, du nombre desquels étoit Gérard qui monta sur le Siége épiscopal de Limoges en 1012, & descendit au tombeau l'an 1022. Nous croyons devoir aussi compter pour un de ses fils Adalric, duquel & de Pierre il est dit dans la vie manuscrite de Gauzlin, Abbé de Fleuri, mort en 1029, que ces deux freres, jouissant alors du Comté de Limoges, *duo germani fratres Lemovicæ urbis Comitatu insignes*, firent donation à ce Monastere d'une rente de 15 muids de vin. (*Bibl. Reginæ Sueciæ.*) Gui dut mourir dans un âge très avancé, puisque, dès l'an 970, il avoit les armes à la main. Emme, sa femme, dont la mort suivit la sienne, lui avoit apporté en dot, comme on l'a déjà dit, le château de Ségur qui resta uni à la Vicomté de Limoges. C'est la raison pourquoi Gui, dans une Charte, appelle Adémar, pere d'Emme, son prédécesseur. (*Voy.* Boson II, *Comte de Périgord.*)

ADÉMAR, OU AIMAR I.

1025. Adémar, ou Aimar, fils aîné du Vicomte Gui, lui succéda, dit Adémar de Chabannois (p. 181), par le choix de Guillaume, Comte de Poitiers & de Limoges, à la priere du Comte d'Angoulême. La Vicomté de Limoges n'étoit donc pas encore héréditaire. Adémar devoit être avancé en âge à la mort de son pere; car, depuis long-tems, comme on l'a vu ci-dessus, il étoit connu par ses exploits. Nous avons dit qu'ayant enlevé à Hugues de Gargilesse la portion qui lui appartenoit dans le château de Brosse, il s'étoit ensuite rendu maître du Prieuré de S. Benoît du Saut, mais qu'à l'aide de ce même Hugues le Prévôt Othier, étant venu l'assiéger, l'avoit contraint de se rendre prisonnier. Maître de sa personne, Hugues le mena devant le château de Brosse, &, le montrant à Girard qui étoit chargé de défendre la place, il protesta qu'il alloit lui abattre la tête si on ne lui en ouvroit sur le champ les portes. La menace fit son effet. Girard obéit, & remit à Hugues la tour dont Adémar s'étoit emparé. Voilà ce que raconte Aimoin. (l. 2, *de mir. S. B. c.* 6.) Adémar de Chabannois dit au contraire que, le Vicomte Gui s'étant emparé du château de Brosse, Guillaume, Comte de Poitiers, vint l'assiéger avec quatre autres Comtes, savoir Hélie, Comte de Périgord, Arnaud d'Angoulême, Boson & Aldebert de la Marche; mais que Gui & son fils, étant tombés sur les assiégeans, leur tuerent beaucoup de monde & les mirent en fuite. Ces deux récits ne peuvent se concilier; mais nous n'avons rien qui puisse absolument nous déterminer à donner la préférence à l'un plutôt qu'à l'autre. Nous pencherions plus néanmoins pour celui d'Adémar de Chabannois.

Le Vicomte Adémar fut présent, l'an 1028, à la dédicace de l'Eglise de l'Abbaye d'Arnac, fit ensuite le pélerinage de la Terre-Sainte, & mourut avant son retour. Il étoit bégue, dit Geofroi du Vigeois, & disoit en jurant, *Ma fe te premet*, voulant dire *je te promets sur ma parole.* De Sénégonde, sa femme, il laissa quatre fils, Gui & Adémar, qui suivent; Geofroi, & Bertrand, avec une fille nommée Mélisende.

GUI II.

1036 au plus tard. Gui, fils aîné du Vicomte Adémar, l'avoit remplacé avant le mois de Juillet 1036. Ce qui nous le persuade, c'est la donation qu'il fit à l'Abbaye d'Uzerche, *l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur*, 1036, *Indiction IV, au mois de Juillet, sixieme férie, Lune onzieme, Henri, Roi des François régnant.* (*Baluz. hist. Tutel. app.* p. 867.) Dans cet acte il est fait mention des trois freres de Gui, nommés ci-dessus, & de sa femme Hedwige, surnommée Blanche, qui concoururent tous à la donation qui en est l'objet. Gui mourut sans enfans, au plus tard, l'an 1052.

ADÉMAR II.

1052 au plus tard. Adémar, frere de Gui, & son successeur, étoit déjà en possession de la Vicomté de Limoges en 1052, tems auquel il concourut avec le Clergé & le peuple à l'élection de l'Evêque Ithier Chabot. (*Gall. Christ. nov.* T. II, *col.* 516.) La 2e année du régne de Philippe I (1061 de J. C.), il fut attaqué par deux de ses vassaux, Gaucelme de Pierre-Buffiere & Gui de Las-Tours, qui firent le dégât sur ses terres, & le réduisirent à la nécessité de leur demander la paix qu'il eut bien de la peine à obtenir. Délivré de ces ennemis, il mit une réforme dans sa conduite. On remarque sur-tout qu'il se désista de plusieurs coutumes injustes qu'il avoit établies sur l'Abbaye de Solignac, telles qu'une charretée de vin, *unam carratam de vino*, qu'il exigeoit le jour de la Chaire de S. Pierre, & un droit de gîte, *unum receptum*, qu'il se faisoit payer à la grande fête du même Saint. (*Cartul. de Solignac.*) Voyant l'Abbaye de S. Martial de Limoges tombée dans le relâchement, il y introduisit, le 3 Août 1062, par surprise, les Moines de Cluni pour y rétablir la regle. Voici comment cette introduction est racontée dans un ancien monument. Le Monastere de S. Martial depuis sa fondation jouissoit d'une liberté si grande, qu'il ne relevoit que de Dieu & de lui-même. Les Clunistes s'en rendirent maîtres de la maniere suivante. Il y avoit dans le château de Limoges un Chevalier nommé Pierre Escausier, fort ami de Hugues, Abbé de Cluni. Cet homme ne cessoit de presser le Vicomte Adémar de livrer aux Clunistes l'Abbaye de S. Martial. Adémar se refusa à ses sollicitations tant que vécut l'Abbé Mainard, qu'il craignoit de désobliger. Mais, à la mort de celui-ci, le Chevalier étant retourné à la charge, & le trouvant toujours indécis, s'avisa d'un expédient pour le déterminer; ce fut de lui promettre, de la part des Clunistes, un fort beau cheval appellé Milescouts, avec une grande quantité d'or. Adémar, vaincu par ces promesses séduisantes, fait venir l'Abbé Hugues avec un nombre de ses Moines, &, les ayant logés secrètement dans l'Abbaye de S. Michel, voisine de son Palais, le lendemain, 3 Août, jour de l'invention de S. Etienne, il se rend à l'Abbaye, fait assembler le Chapitre, & ordonne qu'on procede sur le champ à l'élection d'un Abbé. Les Capitulans, s'étant mis en devoir de lui obéir, proposent trois sujets & prient le Vicomte de dire son avis. Comme il ne répondoit rien, l'un des trois candidats nommé Geofroi de Nieul qui savoit l'arrivée des Clunistes, lui dit hardiment: Nous n'ignorons pas que vous avez fait venir des Religieux de Cluni pour nous chasser d'ici; mais je doute que ce beau projet réussisse. A ces mots le Vicomte, entrant en fureur, prend le Moine par son habit & le traîne, avec l'aide de ses gens, hors du Monastere. Les autres, voyant qu'on traitoit ainsi l'un de leurs Chefs, prennent la fuite, chacun de son côté, & il ne resta que les enfans que l'Abbé Hugues dispersa ensuite dans différens Monasteres de son Ordre. Adémar, ayant fait aussitôt venir les Clunistes, les mit en possession de l'Abbaye. L'Auteur termine son récit en criant à la violence, à l'injustice. (*Baluz. Miscell.* T. VI, p. 517.) Geofroi du Vigeois, qui écrivoit un peu plus tard, parle aussi du cheval donné par le Chevalier Pierre Escausier au Vicomte pour le faire consentir à l'introduction des Clunistes à S. Martial, mais sans accuser ceux-ci d'avoir fait aucun pacte avec Adémar. Quoi qu'il en soit, la fraude, ou, si l'on veut, la violence qu'il s'étoit permise, eut l'effet qu'il s'en étoit promis. En peu de tems on vit refleurir la régularité à S. Martial. La vie d'Adémar ne fut pas néanmoins toujours irréprochable dans la suite. A l'exemple de la plupart des Seigneurs de son tems, il se permit des brigandages, des incendies, des meurtres & même des sacriléges. C'est ce qu'il témoigne lui-même dans une Charte donnée, l'an 1074, en faveur de l'Eglise cathédrale de Limoges. Cet Acte renferme l'aveu & énonce en même tems le repentir dont il se dit accablé pour avoir livré aux flammes la ville de Limoges, attaqué le Clergé & les citoyens à main armée, les avoir dépouillés de leurs biens, en avoir tué plusieurs, & n'avoir pas même épargné les lieux saints; en réparation de quoi il vint, dit-il, nus pieds à la Cathédrale, s'humilia devant Dieu, lui demanda pardon & à ses Saints; puis, s'étant approché de l'autel avec ses deux fils, Hélie & Pierre, il offrit un tapis, *pallium*, dans lequel étoit une Charte contenant la donation qu'il faisoit d'un de ses alleus à l'Eglise de Limoges. (Besli, *hist. des Comt. de Poitou pr.* p. 356.) L'an 1087, le Vicomte Adémar fut du nombre de ceux qui s'opposerent à l'élection d'Humbaud, Evêque de Limoges

moges. Son nom paroît avec ceux des principaux Abbés du diocèse, à la tête de la lettre qu'ils écrivirent en commun à Richard, Archevêque de Bourges, pour l'engager à casser cette élection. On voit dans cette lettre que Richard, après avoir défendu au peuple limosin de choisir pour Evêque Humbaud, commençoit à se laisser fléchir par ses partisans qui étoient puissans & en grand nombre. La peinture qu'on y fait des mœurs de l'Elu & des violences qui étoient mises en usage pour soutenir son élévation, est affreuse. Adémar ne vit pas la fin de cette affaire qui ne fut terminée qu'environ six ans après sa mort. (Bouquet, T. XII, p. 486, N.) La même année, suivant la Chronique de S. Martin de Limoges, s'étant brouillé avec le Duc d'Aquitaine, son Suzerain, il s'attira les armes de ce Prince, qui vint assiéger Limoges, & mit le feu aux Eglises & maisons voisines du château, sans pouvoir néanmoins le prendre. Mais dans la suite le Duc & le Vicomte s'accommoderent. Besli met la mort d'Adémar en 1090. Il avoit épousé Humberge ou Hugberge, fille de Geofroi, Comte d'Angoulême, qui lui donna trois fils, Hélie, Pierre & Adémar, dont les deux premiers moururent avant lui, & une fille, Marie, femme d'Ebles de Ventadour.

ADÉMAR III, DIT LE BARBU.

1090. Adémar III fut le successeur d'Adémar II, son pere. Vers l'an 1104 on le voit en guerre avec Hélie Rudel, Comte de Périgord, auquel il redemandoit une part dans ce Comté par droit de consanguinité. Adémar, suivant Geofroi du Vigeois, marchoit dans cette guerre accompagné de deux cens Chevaliers avec leurs suites, à la tête desquels il ravagea le Périgord; ce qui excita une sédition, dit le même Auteur, entre les habitans du Puy-Saint-Front & les bourgeois de Périgueux. Les hostilités durerent plusieurs années; mais ni Geofroi ni aucun autre Ecrivain ne dit comment elles se terminerent. Adémar fut ensuite obligé de tourner ses armes contre Gaucelme de Pierre-Buffiere, pour arrêter les courses qu'il faisoit sur le territoire de Limoges. Gaucelme étoit fils de Pierre, que les gens du Vicomte avoient tellement maltraité, comme il revenoit de Charroux, qu'il étoit allé expirer trois jours après à l'Abbaye de Solignac, des coups qu'il avoit reçus. C'étoit donc pour venger la mort de son pere que Gaucelme ravageoit les terres d'Adémar. La désolation qu'il causa fut si grande, que l'Evêque Pierre Viroald, ne pouvant en soutenir le spectacle, prit le parti d'abandonner le pays, laissant le soin du diocèse à Guillaume de Carbonniere. Mais les gens du Vicomte, ayant fait prisonnier Gaucelme dans une rencontre, l'enfermerent dans le château de Ségur. Il en sortit au bout d'un an par les soins d'Eustorge, nouvel Evêque de Limoges, & d'Amblard, Abbé de S. Martial, qui négocierent son élargissement. On fit à ce sujet un Traité, dit Geofroi du Vigeois, compris dans une Charte partie par les lettres de l'alphabet, dont une moitié, après l'avoir coupée, fut déposée aux Archives de l'Eglise de S. Martial, & l'autre délivrée à Gaucelme. Ceci doit être arrivé au plutôt l'an 1117, époque de l'élection d'Amblard, postérieure de onze ans à celle de l'Evêque Eustorge. Quoique Gaucelme eut été relâché à des conditions favorables, Ebles de Ventadour, son oncle, ne put pardonner au Vicomte de Limoges son emprisonnement. Sachant qu'il étoit allé en pélerinage à Notre-Dame du Puy en Vélay, il le fit épier au retour, & fut si bien servi, qu'Adémar donna dans l'embuscade, & fut pris. Maître de sa personne, il le mit dans une étroite prison, où il le retint l'espace de deux ans, pendant lesquels il laissa croître sa barbe qu'il ne voulut plus couper depuis, ce qui lui valut le surnom de Barbu. Sa rançon lui coûta cher: elle fut mise à 12 mille sous d'or, dont Ebles ne voulut rien rabattre. Les habitans de Limoges, apprenant sa délivrance, vinrent au-devant de lui, & le ramenerent comme en triomphe dans leur ville.

Quelques années avant sa captivité, Adémar s'étoit associé Gui, son fils aîné, que nous nommons Gui III, & qu'on surnommoit *Graul*, c'est-à-dire corbeau, dit Geofroi du Vigeois, à cause de sa noirceur; jeune Seigneur plein de valeur, libéral & de grande espérance, qui avoit administré sagement la Vicomté pendant la détention de son pere. Mais sa belle-mere, Marie de Carrio (ou d'Escars, suivant le Laboureur), voulant mettre Hélie, son propre fils, en sa place, lui fit donner, par deux fois, du poison, & deux fois il en guérit au moyen d'un antidote que lui fit prendre Adémar, Abbé de S. Martial. Ce dernier étant mort, le 23 Août 1124, sans laisser sa recette, la marâtre donna une troisieme dose de poison à son beau-fils, qui en périt trois mois après la mort de l'Abbé. Mais elle échoua dans ses vues ambitieuses, Hélie, son fils, ayant suivi de près Gui au tombeau. Ces deux fils d'Adémar ne furent pas les seuls que la mort lui enleva; il perdit ses autres enfans qui étoient en grand nombre, à l'exception de deux filles, Brunissende, dite aussi Humberge, femme d'Archambaud le Barbu, Vicomte de Comborn, à qui elle donna plusieurs fils & filles, & Emme, laquelle ayant perdu Bardon de Cognac, son premier mari, sans en avoir eu d'enfans, épousa en secondes noces, l'an 1136, Guillaume X, Duc d'Aquitaine, à qui elle fut presque aussitôt enlevée par Guillaume Taillefer, fils & héritier de Wulgrin, Comte d'Angoulême; ce qui auroit occasionné, dit Geofroi du Vigeois, une guerre sanglante sans la mort du Duc, qui arriva dans le printems de l'année suivante. Adémar choisit les deux fils aînés de sa fille Brunissende pour ses successeurs; après quoi il se retira, l'an 1139, à l'Abbaye de Cluni. Il étoit alors fort avancé en âge, *silicernius*, dit le même Auteur, & il finit ses jours quelque tems après dans cette retraite. On ignore le nom de sa premiere femme. Elle étoit, suivant Geofroi du Vigeois, sœur de Guillaume III, dit Taillefer, Comte d'Angoulême. Le Laboureur la confond avec la femme d'Adémar II, en l'appellant Humberge. Geofroi du Vigeois rapporte sur ce Vicomte le trait suivant, qui peut entrer dans le tableau des mœurs du tems. » Le Comte de » Poitiers, dit-il, Guillaume (le Vieux), gendre du Comte de » Toulouse, étant venu à Limoges, Adémar le défraya suivant » la coutume. Or il arriva que le maître-d'hôtel demanda » du poivre à Constantin de la Sana: (c'étoit une denrée » fort rare alors). Celui-ci le mena dans une chambre où il » trouva le poivre répandu à terre, comme le gland qu'on donne » aux pourceaux. Voilà, dit-il, du poivre pour les sauces de » votre maître; &, ayant pris une pelle, il lui présentoit moins » le poivre qu'il ne le lui jettoit. Cela fut rapporté comme une » magnificence au Comte, qui ne manqua pas d'y faire atten- » tion. Adémar vint à son tour à Poitiers. Guillaume fit défense » de lui vendre du bois, afin de l'empêcher de faire sa cuisine. » Alors les gens du Vicomte, ayant ramassé toutes les noix qu'ils » purent trouver, en firent de grands monceaux auxquels ils » mirent le feu; ce qui produisit des brasiers très ardens, dont » ils se servirent pour apprêter les mets de leur maître. Le Com- » te, ajoute Geofroi, l'ayant appris, loua beaucoup l'esprit des » Limosins qu'il traitoit auparavant de gens stupides & grossiers. » Un autre trait de la vie du Vicomte Adémar que nous ne devons pas oublier, c'est l'honneur qu'il eut de recevoir à Limoges le Roi Louis le Jeune, lorsqu'il alloit épouser à Bordeaux l'héritiere de Guienne. Ce Monarque arriva inopinément, le 1 Juillet 1137, à Limoges, où Raymond, Comte de Toulouse, & quantité de Seigneurs, s'étoient rendus à l'occasion de la fête de S. Martial, qui s'étoit célébrée la veille de son arrivée. Geofroi du Vigeois (*cap.* 48) dit que l'Evêque Eustorge, & les Seigneurs qui se trouvoient à Limoges, l'ayant reçu processionnellement, le conduisirent à S. Martial, d'où il alla camper avec sa suite sur les bords de la Vienne. Quoique cet Historien ne fasse pas mention du Vicomte en cette occasion, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne l'ait mise à profit pour obtenir les bonnes graces de son Souverain, qui par son mariage alloit devenir son Suzerain immédiat.

ADÉMAR IV, ET GUI IV.

1139. Adémar & Gui, fils d'Archambaud le Barbu, Vicomte de Comborn, & de Brunissende, fille d'Adémar III, succéderent à leur aïeul maternel dans la Vicomté de Limoges, comme il l'avoit ordonné. Mais ce ne fut point sans opposition de leurs parens du côté maternel. Le Roi Louis le Jeune étant venu, l'an 1141, à Limoges, ceux-ci réussirent à lui persuader que les deux freres n'étoient pas légitimes possesseurs de la Vicomté de Limoges. Ce Prince en conséquence voulut les dépouiller. Mais fléchi par leurs soumissions, il changea d'avis, & les confirma moyennant 200 marcs d'argent qu'ils lui payerent. (*Gaufr. Vos.* p. 305.) Adémar & Gui, quelque tems après, eurent un démêlé avec Gui Flamenc le Jeune, leur neveu, petit-fils d'Archambaud le Barbu, pour des arrangemens de famille. S'étant ligués avec Boson II, Vicomte de Turenne, beau-frere d'Adémar, ils vinrent, au mois de Juin 1143, assiéger leur neveu dans le château de la Roche S. Paul en Périgord. Mais Boson ayant été tué devant la place le 19 du même mois, le siége fut aussitôt levé. (Baluze, *hist. Tutel.* p. 141.) Le Vicomte Gui IV partit, l'an 1147, avec le Roi Louis le Jeune pour la Terre-Sainte, d'où il ne revint pas. Geofroi du Vigeois dit qu'il mourut l'année suivante à Antioche. Il avoit épousé, 1° Marquise, sœur d'Aldebert IV, Comte de la Marche, dont il n'eut point d'enfans; 2° N., fille de Tilbert ou Thibaut de Blazon, dont la Chronique de S. Martin de Limoges raconte le trait suivant. » Vers l'an 1143, dit-elle, la Vicomtesse de Limoges, parente » de la Reine de France, voyant qu'elle ne pouvoit pas avoir » d'enfans de son époux, feignit une grossesse; & quelque tems » après faisant semblant d'accoucher, elle supposa un fruit

» étranger, qui étoit la fille d'un paroissien de Bassignac. Le » Vicomte, son mari, la soupçonnant d'adultere, la mit en prison, & se seroit porté à quelque chose de plus violent sans » la crainte qu'il avoit de la Reine de France. Mais il déchargea » toute sa colere sur la sœur du Chevalier Guillaume Rethiel, » veuve de Geofroi la Félicia, qu'il fit brûler vive. La supposition de l'enfant ayant été ensuite découverte, Guillaume Rethiel appella en duel le Vicomte en présence du Roi de France, » pour venger le supplice qu'il avoit fait subir à sa sœur; mais, » par les soins de la Reine, ils firent la paix; & la Vicomtesse, » ayant été tirée de prison, se réconcilia avec son mari. Elle » mourut quelque tems après, avec le regret de n'avoir pu de- » venir mere. » (Bouquet, T. XII, p. 454.) Adémar, frere de Gui, cessa de vivre la même année que lui. De MARGUERITE, sa femme, fille de Raymond I, Vicomte de Turenne, il laissa un fils qui suit, & une fille, Marie, qui devint femme d'Ébles, fils d'Ebles, dit Archambaud, Seigneur de Ventadour. (*Gaufr. Vos.*) Marguerite, après la mort d'Adémar, donna sa main à Ebles III, Vicomte de Ventadour; puis, après la mort de celui-ci, à Guillaume IV, dit Taillefer, Comte d'Angoulême.

ADÉMAR V.

1148. ADÉMAR V, d'abord appellé BOSON, succéda en bas âge, l'an 1148, au Vicomte Adémar IV, son pere, sous la tutele de Gérard, Evêque de Limoges, & de Bernard, Doyen de S. Iriez. Mais Archambaud, frere de Bernard & oncle du jeune Vicomte, s'étant emparé de la Régence de la Vicomté de Limoges, s'y comporta en propriétaire, & s'imagina l'être effectivement. Son usurpation ne fut point de longue durée. (*Gauf. Vos.* c. 53.) Henri, Comte d'Anjou, devenu, l'an 1152, Duc d'Aquitaine par son mariage avec Éléonore, femme répudiée du Roi Louis le Jeune, vint à Limoges dans l'automne de l'an 1152 pour s'y faire inaugurer, & y fut reçu d'abord avec les honneurs dûs à sa dignité. Mais ayant fait dire à l'Abbé de S. Martial de le défrayer dans la ville, celui-ci répondit qu'il n'étoit tenu à ce devoir que dans l'enceinte du château où son Monastere & sa jurisdiction étoient renfermés. Premier sujet de mécontentement pour ce Prince. Les Bourgeois de S. Martial lui en donnerent un second par la rixe qui s'éleva entre eux & les gens de sa suite. Outré d'indignation, il ordonna qu'on abattît les murs du château, & partit. (Une ancienne Chronique place mal cet événement en 1156.) Henri étant parvenu, l'an 1154, au trône d'Angleterre, revint, l'an 1156, à Limoges, & y fit sentir aux Bourgeois son autorité. Pour les contenir, il confia l'administration de la Vicomté de Limoges, après en avoir dépouillé Archambaud, à Geofroi de Neubourg, frere de Rotrou III, Comte du Perche, & à Guillaume Pandolf, jusqu'à la majorité d'Adémar. Ce terme étant arrivé au bout de trois ans, il rétablit le jeune Vicomte dans ses droits; &, pour se l'attacher plus étroitement, il lui fit épouser sa cousine, SARA, fille de Renaud, Comte de Cornouaille, son oncle, frere naturel de l'Impératrice Mathilde. Il n'y a guere lieu de douter qu'Adémar n'ait accompagné cette même année 1159 le Monarque anglois dans son expédition de Toulouse. Ce qu'il y a de certain, c'est que Henri en s'en retournant passa par Limoges, où il arriva le jour de S. Michel 29 Septembre, selon Geofroi du Vigeois. Vers ce tems là, dit le même Auteur, qui parle comme témoin oculaire, le Vicomte Adémar fit hommage à l'Abbé de S. Martial en plein Chapitre. Bernard, oncle d'Adémar, ayant été fait prisonnier, l'an 1166, par ses ennemis, implora le secours de son neveu pour obtenir sa délivrance. Adémar y mit pour condition la cession du château d'Exideuil, & devint ainsi propriétaire de cette place, après avoir fait remettre son oncle en liberté. Mais la conduite tyrannique qu'il tint envers les habitans d'Exideuil, les engagea bientôt à chasser ses Officiers, & à retourner sous leur ancien maître. Adémar leve des troupes pour recouvrer cette place. Bernard, aidé par Hélie, son frere, se met en état de défense. Des amis communs s'entremettent pour réconcilier les oncles & le neveu. La paix se fait, & les parties se jurent une amitié réciproque. Adémar, quelque tems après, engage ses oncles à venir cimenter leur réconciliation dans le château de Ségur. Mais, durant la nuit, au milieu du souper, des soldats apostés paroissent tout-à-coup, se saisissent d'eux, & les traînent en prison. Indignés de cette fourberie, les Seigneurs voisins s'arment pour la délivrance de ces prisonniers. On fait un Traité par lequel les deux oncles sont relâchés, & Exideuil est rendu à Bernard. Il paroît qu'Hélie dans la suite se brouilla de nouveau avec son neveu; car Geofroi du Vigeois dit que, fuyant devant Adémar par un tems pluvieux, il tomba par terre devant le château de Pierre-Buffiere, & fut tué par un soldat. Adémar eut encore, vers le même tems, avec ses voisins, quelques petites guerres dont le détail n'a rien de fort intéressant. Le Roi d'Angleterre ayant cédé, l'an 1170, le Duché d'Aquitaine à Richard, son fils, ce jeune Prince vint, l'an 1172, faire son entrée solemnelle à Limoges, où il fut inauguré comme il l'avoit été à Poitiers. On le reçut en procession, & on lui mit au doigt l'anneau de Sainte Valérie. Le Vicomte Adémar lui fit alors hommage comme à son Suzerain. Il vécut en bonne intelligence pendant quelques années avec Richard, malgré la hauteur & l'inégalité du caractere de ce Prince; ce qui montre une grande souplesse d'esprit dans Adémar. Tandis que leur union duroit, ils réunirent leurs armes (on ne peut pas dire précisément en quelle année) pour marcher au secours du Chevalier Constantin de Born, que Bertrand, son frere, avoit chassé de la Seigneurie de Hautefort, qu'il devoit partager avec lui. Ils saccagerent les terres de l'usurpateur, & le contraignirent à rendre justice à son frere. Bertrand, fameux Troubadour, se vengea par un sirvente qu'il fit contre ses ennemis, & en travaillant à soulever la Noblesse du pays contre Richard avec lequel il se réconcilia néanmoins dans la suite. (Nostradamus, *vies des Poët. proven.*)

Adémar, l'an 1174, reprit les armes contre Bernard, son oncle, pour le château d'Exideuil, au mépris de l'accord qu'ils avoient fait, sept ans auparavant, à ce sujet. Raymond de Turenne & Archambaud de Comborn s'étant portés pour médiateurs, on tint à l'Abbaye d'Arnac, le 14 Septembre, une conférence où il fut convenu que Bernard céderoit à son neveu le château d'Exideuil pour celui de Célon qu'Adémar lui donneroit en échange. Mais ce dernier se fut à peine dessaisi de Célon, qu'il chercha l'occasion d'y rentrer. Ayant pour cet effet pratiqué des intelligences avec la garnison de la place, il vint l'assiéger pour la forme, & s'en rendit maître en peu de jours, le 1 Avril 1175. Il fallut alors parler d'un nouvel accommodement. Adémar consentit à donner à son oncle le château de S. Iriez-de-la-Perche, au moyen de quoi celui de Célon lui resta. S'étant soulevé, l'an 1176, de concert avec Aldebert, Comte de la Marche, Guillaume, Comte d'Angoulême & ses fils, les Vicomtes de Turenne & de Comborn, & presque tous les Barons de Poitou, contre Richard, Duc d'Aquitaine, il commanda l'avant-garde de cette confédération dans un combat livré le jour du Jeudi-Saint entre Brive & Malemort, où plus de deux mille Anglois resterent sur le champ de bataille. (*Gaufred. Voss.* p. 323.) Mais aussitôt après la Pentecôte, dit Benoît de Péterborough, le Duc eut sa revanche dans un combat qu'il livra aux rebelles entre S. Mégrin & Bouteville. Les ayant mis en déroute, il entra dans le Limosin où il prit d'abord le château d'Aixe, défendu par 40 Chevaliers qu'il fit prisonniers. De là, s'étant approché de Limoges, il fit le siége de cette ville dont il se rendit maître en peu de jours. Adémar, ayant rejoint ses confédérés, alla s'enfermer dans Angoulême où le Duc ne tarda pas à venir les assiéger. Obligés de se rendre, ils furent envoyés au Roi d'Angleterre, qui les renvoya au Duc pour les garder jusqu'à son arrivée en Normandie.

La paix ayant été faite, Adémar se mit en route, l'an 1178, au mois de Juillet, avec les deux Comtes d'Angoulême & de la Marche, & d'autres Seigneurs, pour la Terre-Sainte, d'où il revint le jour ou la veille de Noël de l'an 1180. La joie que les habitans de Limoges témoignerent de le revoir, donna un air de triomphe à son retour. L'an 1182, le jour de Pâque, l'Evêque de Limoges & Adémar, excités par les ravages que les Brabançons, qui étoient à la solde du Duc Richard, faisoient autour de la ville, se mettent à la tête du peuple, poursuivent les brigands jusques dans le pays de Combrailles, & reviennent triomphans, après en avoir tué quelques milliers de six mille qu'ils étoient. (*Chron. S. Martini Lemovic.*) Quelque tems après, le Roi d'Angleterre & ses fils s'étant rendus à l'Abbaye de S. Augustin de Limoges pour y conclure un Traité de paix entre eux, le Vicomte Adémar vint y renouveller au Duc Richard les assurances de sa fidélité, & donna deux de ses fils pour ôtages. Il s'engagea de plus à ne donner aucun secours aux Comtes d'Angoulême, Guillaume & Adémar, qui travailloient à dépouiller Mathilde, leur niece, de ce Comté. (*Gaufred. Vos.* p. 322.) La paix des Princes anglois ayant été rompue presque aussitôt que conclue, Adémar se joignit au jeune Henri & à Geofroi contre le Duc Richard, leur frere. Beaucoup d'autres Barons du Limosin & des autres parties de l'Aquitaine entrerent dans cette confédération. Adémar y entraîna facilement les Bourgeois de la ville de Limoges, mais il ne put corrompre la fidélité de ceux du château qui avoient relevé leurs murs, & s'étoient mis en état de défense. Voulant se rendre maître de la place, il engagea le jeune Henri & Geofroi, son frere, à venir en faire le siége. Le Roi pere cependant s'avançoit vers Limoges pour rétablir la paix entre ses enfans. A son approche, la bourgeoisie, se défiant de ses intentions, prend les armes, court au devant de lui, maltraite ses gens, & décoche sur lui-même un trait que son cheval reçoit au front en se cabrant. Il se retire le cœur rempli d'indignation, & la bourgeoisie étant rentrée

dans ses murs commence l'attaque du château dans les premiers jours de Février 1183. Mais la diligence que fit le Duc Richard pour arriver à Limoges arrêta l'expédition. Peu s'en fallut qu'Adémar, qui s'étoit attaché à forcer une Eglise, ne fût fait prisonnier. Mais, au départ du Duc qui suivit de près son arrivée, les Bourgeois, excités par Adémar, reprennent courage, & réussissent à s'insinuer dans le château par adresse. Maîtres de la place, ils s'y fortifient avec toute la diligence possible, dans la crainte que le Roi pere ne revienne pour les châtier. Ils ne se trompoient pas. Quelques jours après, Henri le Vieux arrive avec Richard à la tête d'un nombre considérable de grands vassaux d'Aquitaine, accompagnés chacun de ses troupes. Le 1 Mars, jour du mardi gras, suivant Geofroi du Vigeois, ils mettent le siége devant le château qui soutient les attaques avec une vigoureuse résistance. Le mauvais tems seconde la valeur des rebelles. Les assiégeans, rebutés par le froid & les pluies, levent le siége au bout de 15 jours, & se retirent. Le jeune Henri cependant manquoit d'argent pour payer les troupes de brigands qu'il avoit à sa solde. Adémar engage les habitans de Limoges à lui prêter 20 mille sous; &, comme cette somme n'étoit pas encore suffisante, il l'aida à piller le trésor de S. Martial. Ils vont ensuite commettre la même profanation à l'Abbaye de Grandmont. Le Roi pere profite de l'absence de son fils pour rentrer dans Limoges, dont il trouve les habitans aussi soumis qu'ils étoient rebelles auparavant. Le pillage du trésor de S. Martial les avoit aliénés du jeune Henri. Ce dernier revient pour chasser son pere de Limoges; mais les habitans, lui ayant fermé leurs portes, font pleuvoir sur ses troupes une grêle de pierres qui l'obligent à rebrousser chemin. Il se rend à l'Abbaye d'Uzerche, où le Duc de Bourgogne & le Comte de Toulouse viennent grossir son parti. Mais il y tombe malade. S'étant fait porter à Roquemadour, & de là au château de Martel, il y meurt le 11 Juin 1183, dans de grands sentimens de pénitence, sans avoir pu obtenir la consolation de voir son pere, & de lui témoigner de vive voix son repentir. Geofroi du Vigeois fait mention d'une lettre où il demandoit pardon pour ceux qui l'avoient suivi dans sa révolte, & nommément pour le Vicomte de Limoges. Le vieux Henri étoit trop irrité contre les rebelles pour leur pardonner sans les avoir punis. Il marche enseignes déployées à Limoges, entre en vainqueur dans la ville & fait raser le château. Toutes les autres places du Limosin, qui avoient tenu pour le jeune Henri, subissent le même sort. Adémar cependant, à force de soumissions, trouva moyen de rentrer en grace auprès du Monarque. Il paroît que le Duc Richard voulut bien aussi lui pardonner sa félonie. Mais la conduite tyrannique & dissolue de ce Prince détermina dans la suite Adémar, ainsi que la plupart des Seigneurs d'Aquitaine, à se soulever de nouveau contre lui. L'an 1188, il se jetta avec eux sur les terres de Richard, où ils firent des ravages dont ce Prince ne tarda pas à se venger en pillant leurs terres à son tour, & détruisant leurs châteaux. Philippe-Auguste, en faisant la paix, l'an 1190, avec Richard, pour lors Roi d'Angleterre, y fit vraisemblablement comprendre les Seigneurs d'Aquitaine, dont il avoit lui-même fomenté les soulevemens. Les deux Monarques partirent la même année pour la Terre-Sainte. Mais, au retour de Richard, le Vicomte de Limoges & le Comte d'Angoulême se brouillerent de nouveau avec ce Prince. Les choses allerent si loin que ces deux Seigneurs renoncerent à l'hommage du Roi d'Angleterre pour se donner au Roi de France. C'est ce que nous voyons par l'acte suivant que le P. Bonaventure de S. Amable dit avoir tiré d'un ancien manuscrit: *Moi Adémar, Vicomte de Limoges, fais connoître à tous ceux qui verront cet écrit, que j'ai fait les accords & conventions qui suivent avec Monseigneur Philippe, illustre Roi des François, parcequ'à cause des injures que Richard, Roi d'Angleterre, m'a faites, & à mon frere Adémar, Comte d'Angoulême, ce dernier alla de ma part trouver le Roi de France, & je fis avec lui la confédération suivante, savoir que je l'aiderai toujours selon mon pouvoir comme mon Seigneur, & que jamais je ne me retirerai de son hommage que par ses ordres; que, s'il me soumet à quelque autre, il me garantira par ses lettres qu'on me laissera en paix, de maniere que, si on y manque, il m'aidera contre ce nouveau Suzerain: que, si celui-ci vouloit agir contre le Roi Philippe, je m'y opposerai de tout mon pouvoir, donnant de bonne foi aide & secours à mondit Seigneur le Roi Philippe. Fait à S. Irier* (ou Iriez de la Perche) *au mois d'Avril* 1199. La date de cet acte, il faut l'avouer, paroît difficile à concilier avec celle de l'événement que nous allons rapporter. Au mois de Mars de cette même année 1199, le Vicomte Adémar trouva un trésor dans le château de Chalus. C'étoit, suivant Robert du Mont, un bas-relief en or, représentant un Empereur assis à table avec sa femme & ses enfans, le tout de grandeur naturelle. Mais les Chroniques du pays, dit le P. Bonaventure, assurent que c'étoit Lucius Capréolus, Proconsul d'Aquitaine, à quoi, dit-il, le nom du château a du rapport, puisque, selon Rigord, il s'appelloit *castrum Lucii Capreoli*, qu'on rend en François par Chalus-Chabrole. Quoi qu'il en soit, Richard, instruit de cette découverte, prétendit que ce trésor lui appartenoit, comme Seigneur suzerain. Sur le refus qu'Adémar fait de s'en dessaisir, il vient assiéger le château de Chalus. Mais, comme il fait le tour de la place pour reconnoître l'endroit où il vouloit donner l'assaut, un Arbalétrier, nommé Bertrand Gordon, lui décoche un trait qui le blesse mortellement à l'épaule. On le porte à sa tente; &, tandis qu'on est occupé à le panser, Marcadée, Chef des Brabançons, qui l'accompagnoit, force le château, fait pendre la garnison, & réserve Gordon pour être écorché vif, malgré le pardon que Richard lui avoit accordé. Ce Prince mourut le 6 Avril, tandis que ses gens, par son ordre, faisoient le siége des châteaux de Nontron & de Puy-Agut, appartenant au Vicomte, entreprise qu'ils abandonnerent lorsqu'ils eurent appris sa mort. Adémar le suivit au tombeau vers la fin de la même année, suivant le P. Bonaventure, laissant de son mariage trois fils, Gui, qui suit; Guillaume, surnommé le Pélerin, parce qu'il vint au monde, dit Geofroi du Vigeois, le jour même que son pere se mit en route pour la Terre-Sainte, mort, l'an 1223, suivant une note marginale du manuscrit 2400 de la Bibliotheque du Roi; & Adémar; avec quatre filles, Marguerite, femme 1° de N... fils d'Aimeri de Rochechouart, 2° de Boson de Grignols, 3° fils d'Aldebert II, Comte de Périgord; Aquilie ou Aigline, mariée au fils de Guillaume Gordon; Humberge, femme de Geofroi de Lusignan; & Marie, femme d'Ebles V, Vicomte de Ventadour. SARA, mere de ces enfans, mourut en 1216, & fut enterrée à S. Iriez-de-la-Perche le jour de S. Colomban, 21 Novembre, selon la Chronique de S. Martin de Limoges.

GUI V.

1199. GUI, fils aîné d'Adémar V, & son successeur, fut un des Seigneurs qui prirent le parti du jeune Artur, Duc de Bretagne, contre Jean, Roi d'Angleterre, son oncle. Mais ayant été surpris par ce dernier, l'an 1202, il fut enfermé à Chinon par son ordre dans une étroite prison, d'où le Roi Philippe-Auguste le tira l'an 1204. Pendant la derniere année de sa captivité, l'Evêque de Limoges, les Barons, & le peuple du Limosin, ayant pris les armes, vinrent assiéger le château de Noailles où les Brabançons & les Routiers, qui désoloient le pays, s'étoient renfermés. La place fut emportée, & tous ceux qui la défendoient furent massacrés. C'est ainsi, dit la Chronique manuscrite de S. Martin de Limoges, que le sceptre du Roi d'Angleterre commença d'être brisé dans l'Aquitaine, & que ce Duché rentra sous la domination de la France. Le Vicomte Gui, remis en liberté, servit avec zele son libérateur, & contribua de son bras aux conquêtes qu'il fit sur le Monarque anglois. Pour se fortifier dans sa Vicomté, Gui fit bâtir, l'an 1206, la tour du château d'Aixe. Mais cette place fut prise, l'an 1214, par le Roi Jean, dans le voyage qu'il fit en Limosin. La ville de Limoges ouvrit d'elle-même ses portes à ce Prince, qui ordonna de faire au château de nouvelles fortifications. Mais, obligé de fuir devant le Prince Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, qui le poursuivoit, il abandonna le Limosin à la discrétion de ce jeune héros, qui fit à son tour, sans éprouver de résistance, son entrée dans Limoges, & soumit en peu de jours presque tout le pays. Les habitans de Limoges étoient d'autant plus coupables d'avoir rendu si facilement leur ville aux Anglois, que, deux ans auparavant (en Mars 1212), Philippe-Auguste leur avoit accordé des lettres de protection & de sauve-garde, avec promesse de ne mettre jamais Limoges hors de sa main, *neque nos ipsum civitatem de manu nostra removebimus*. Louis étoit donc en droit de les punir. Mais les conjonctures & la bonté de son caractere le déterminerent au parti de la clémence. Le Vicomte Gui reprit, l'an 1216, la tour d'Aixe. L'an 1224, au mois de Juin, lettres du Roi Louis VIII, qui confirment les privileges de la Commune de Limoges. Après la mort de ce Prince, l'Evêque, l'Abbé de S. Martial, & les Nobles de Limoges, reconnoissant le Roi S. Louis pour vrai Duc d'Aquitaine, s'engagent, par lettres du 26 Mars 1229, à l'aider & le défendre en cette qualité envers & contre tous. (*Cartul. de Philip. Aug.*) Dans cette espece d'hommage, on voit que ni le Clergé, ni la Noblesse de Limoges ne relevoient du Vicomte. Il n'y paroît pas luimême, parce qu'il étoit, comme on l'a dit, vassal de l'Abbé de S. Martial. C'étoit toujours Gui V qui jouissoit de la Vicomté. Il mourut, suivant Bernard Ithier, le 29 Mars 12[illegible]. La Chronique de S. Martin met sa mort en 1230, & dit qu'il fut inhumé à S. Martial. D'Ermengarde, sa femme, (morte l'an 1268 au plutôt) il laissa un fils, qui suit, dont la naissance est postérieure à la mort d'Adémar, son aîné, arrivée, suivant B.

Ithier, en 1223 (1); & Marguerite, femme, 1° d'Aimeri VIII, Vicomte de Rochechouart; 2° d'Archambaud III, Comte de Périgord. Geofroi du Vigeois se trompe en la donnant pour fille aînée du Vicomte Adémar VI; car, selon le Laboureur, dans un titre de 1244, le Vicomte Gui VI appelle Aimeri, Vicomte de Rochechouart, son beau-frere.

GUI VI, DIT LE PREUX.

1230. Gui VI succéda, en bas âge, à Gui V, son pere, dans la Vicomté de Limoges, sous la tutele d'Ermengarde, sa mere. L'année suivante, le 15 Septembre, la mere & le fils conclurent à Exideuil avec la Commune de la ville de S. Front, qui fait aujourd'hui partie de Périgueux, un Traité d'alliance qu'Ermengarde scella seule de son côté, parceque Gui, son fils, n'avoit pas encore de sceau, comme il le déclare lui-même, promettant d'apposer aussi le sien à cette Charte lorsque l'âge lui permettra d'en avoir un. Devenu majeur, ses belles actions lui mériterent le surnom de Preux; mais le détail, à quelques-unes près, n'en est pas venu jusqu'à nous. Il s'attacha au Roi S. Louis, & travailla avec succès à lui soumettre les places du Limosin qui tenoient pour le Roi d'Angleterre. L'an 1242, accompagné des habitans de Limoges, il vint mettre le siége devant le château de Bré, l'emporta d'assaut & le rasa. Durand, Evêque de Limoges, se plaignit, mais inutilement, de cette démolition, parceque le château devoit revenir à son Eglise comme un bien qui lui appartenoit. Le Roi S. Louis envoya, l'an 1243, dans les diocèses de Limoges, de Cahors & de Périgueux, Guillaume de Malemort pour y exercer les fonctions de Sénéchal; & ce fut, dit la Chronique de S. Martin de Limoges, le premier Sénéchal du Roi de France qu'on connût, de mémoire d'homme, en ces pays. La même année 1243, Raymond IV, Vicomte de Turenne, étant mort sans laisser d'autre enfant qu'une fille mariée avec Hélie Rudel, Seigneur de Bragerac, le Vicomte de Limoges écrivit à la Reine Blanche, le 16 Décembre, pour lui certifier que jamais fille n'avoit succédé à la Vicomté de Turenne, & lui recommander en conséquence les intérêts de Raymond de Serviere, frere de Raymond IV, comme étant son légitime héritier. (Justel, *hist. de la M. de Tur. pr.* p. 51.) Le Roi de France arriva, le 27 Avril de l'année suivante, avec ses trois freres & la Reine, leur mere, à Limoges, en allant par dévotion à Notre-Dame de Roquemadour. (*Chron. S. Martini.*)

Les Viguiers du Vicomte de Limoges étoient depuis long-tems en contestation avec ceux de l'Abbaye de S. Martial touchant les limites de leurs jurisdictions respectives. Gui termina, l'an 1245, ce différend par une transaction passée le jour de la décollation de S. Jean (29 Août.) Gui se joignit, l'an 1252, au Vicomte de Béarn pour faire soulever la Gascogne contre les Anglois en faveur d'Alfonse X, Roi de Castille, qui avoit des prétentions sur ce Duché. Tous deux étant allés trouver ce Monarque, suivant Matthieu de Westminster, se déclarerent ses vassaux, & l'engagerent à leur fournir des troupes pour soutenir la révolte. Mais les deux Rois de Castille & d'Angleterre s'accommoderent, l'an 1254. (*V.* Gaston VII (2), *Vicomte de Béarn.*) L'an 1259, le Limosin retourna sous la domination angloise, avec certaines restrictions, par le Traité fait le 28 Mars entre le Roi S. Louis & Henri III, Roi d'Angleterre. Les querelles se renouvellerent cette année entre Gui & l'Abbaye de S. Martial, & occasionnerent, de la part de ce Vicomte, une guerre fort vive, suivant Bernard Ithier, qui n'en dit pas le sujet: mais il paroît qu'il s'agissoit toujours de l'étendue de sa jurisdiction vicomtale. Ce fut aussi par le même motif que Gui prit les armes, l'année suivante, contre les Officiers municipaux de Limoges. Ils se mirent en état de défense, & il y eut divers combats plus sanglans que décisifs. Enfin, par la médiation de l'Evêque diocésain, on convint d'une suspension d'armes & de s'en rapporter à la décision du Roi S. Louis. Mais, tandis que le Conseil de ce Monarque est occupé à discuter ce procès, le Vicomte Gui, l'an 1263, va faire le siége de Bourdeille où il échoue. De là il se rend à l'Abbaye de Brantôme, où il meurt le 13 Août de la même année. Son corps fut porté à S. Martial, où il fut inhumé le jour de l'Assomption. (*Chron. S. Martini Lemovic.*) De Marguerite, sa femme, fille de Hugues IV, Duc de Bourgogne, & veuve de Guillaume, Seigneur de Mont-Saint-Jean, il ne laissa qu'une fille, qui suit.

MARIE ET ARTUR OU ARTUS DE BRETAGNE.

1263. Marie, fille de Gui VI, lui succéda, l'an 1263, à l'âge de trois ans, sous la tutele de Marguerite, sa mere. Celle-ci fut inquiétée, l'an 1264, par le soulevement des habitans d'Aixe, qui, se voyant opprimés par le Chevalier Adémar de Maumont, leur Gouverneur, l'assiégerent dans le château. Pour appaiser cette révolte elle eut recours au Sénéchal de Limosin & de Périgord, qui engagea les parties à s'accommoder, après quoi il s'en retourna. Mais le Gouverneur, ayant muni de vivres le château, recommença bientôt ses violences. Nouveau siége qui oblige Marguerite à faire venir des troupes de Bourgogne pour le faire lever. L'Evêque de Limoges & trois Abbés se rendent à Aixe le jour de la Pentecôte 1265, dans la vue de calmer les esprits & de les ramener à la paix. Mais ils sont insultés par les gens de la Vicomtesse, & obligés de se retirer. L'Evêque va trouver le Roi S. Louis pour le prier de mettre fin, comme Suzerain, à cette guerre domestique. Le Monarque envoie deux Commissaires, le Doyen de Tours & le Bailli d'Orléans, dont l'arrivée fait suspendre les hostilités. Les habitans d'Aixe consentent à rentrer sous l'obéissance de la Vicomtesse, à condition qu'elle leur donnera un autre Gouverneur. Adémar reçoit en échange de ce gouvernement celui du château de Chalus. Mais Boson de Bourdeilles, & d'autres Seigneurs ses ennemis, étant venus l'y assiéger, se rendent maîtres de la place; &, l'ayant pris lui-même, ils le font mourir. Cette exécution toutefois ne resta pas impunie. On assure que S. Louis en tira vengeance; mais on ne dit pas comment. (*Chron. S. Martini Lemovic.*) Ce monarque avoit dessein de marier Robert, son fils, avec la jeune Marie. La proposition en ayant été faite à Marguerite, elle promit par lettres données à Paris, l'an 1268, d'accomplir cette alliance lorsque sa fille auroit atteint l'âge de puberté. (*Mss. du Roi, n° 9420, fol. 3 v°.*) Ce mariage cependant n'eut pas lieu. (Voy. *les Comtes de Clermont en Beauvoisis.*) Marguerite étoit fort jalouse des droits de sa Vicomté. L'an 1272, elle fit revivre les querelles qu'avoit eues son époux avec les citoyens de Limoges, & sur-tout avec les Bourgeois du château qui ne reconnoissoient d'autre Seigneur que l'Abbé de S. Martial. On lui résiste; elle se met en devoir de soutenir ses prétentions par la voie des armes. Mais le Roi Philippe le Hardi ayant défendu les hostilités, elle répartit les troupes qu'elle avoit levées dans les châteaux d'Aixe & de Chalucet. Ces garnisons n'y demeurerent point oisives. Chaque jour elles faisoient des sorties qu'elles poussoient jusqu'aux portes de Limoges, pillant tout ce qu'elles rencontroient sur leur route. L'année suivante, les habitans de Limoges, s'étant formés en ordre de bataille, viennent se présenter, le 4 Juillet, devant le château d'Aixe, dont ils ravagent par représailles les environs. Mais la garnison, étant tombée sur eux, en tua plusieurs & en fit d'autres prisonniers. Trop foibles par eux-mêmes pour tenir contre les forces de la Vicomtesse, ils implorent le secours d'Edouard I, Roi d'Angleterre, qui leur envoie le Sénéchal de Guienne avec des troupes. Les deux partis en viennent aux mains le lendemain de la fête de S. Sixte (7 Août), & les troupes de Marguerite sont battues. Elle porte ses plaintes au Roi de France contre la conduite du Roi d'Angleterre, qui veut exercer à son préjudice l'autorité souveraine sur la ville de Limoges. Philippe le Hardi se plaint, mais inutilement, à Edouard de l'atteinte qu'il donne au Traité fait entre son pere & le Roi S. Louis, en s'attribuant la souveraineté sur cette ville. Edouard arrive lui-même, le 8 Mai 1274, à Limoges où il est reçu avec pompe. Mais sa présence ne peut appaiser l'animosité des deux partis. Pendant qu'il est aux environs de Limoges, les gens de la Vicomtesse se rendent maîtres par surprise du château de Limoges, où ils arborent ses enseignes. (*Gaufrid. Vos.*) Des intelligences qu'elle avoit dans celui de Noailles lui soumettent égale-

(1) Bernard Ithier appelle cet Adémar fils unique de Gui, en parlant de sa mort; d'où il s'ensuit que cet événement précéda la naissance du suivant. (*Mss. du Roi*, n°. 2400.)

(2) Ces prétentions étoient fondées sur la dot accordée par Henri II, Roi d'Angleterre, et la Reine, sa femme, à leur fille Eléonore, en la mariant, l'an 1170, avec Alfonse IX, Roi de Castille; dot qui consistoit dans le Duché de Gascogne, dont Alfonse a effectivement joui, comme le montre M. de Marca par la donation que ce Prince fit, l'an 1204, de 15 serfs à l'Eglise de Dax, avec le consentement de la Reine, son épouse, et de ses deux fils, Ferdinand et Henri. Ce Diplôme, où il prend les titres de Roi de Castille et de Tolede et de Souverain de Gascogne, est souscrit et confirmé par l'Archevêque de Tolede, par les Evêques de Burgos, de Ségovie, de Palencia, de Bayonne, de Bazas, par Gaston, Vicomte de Béarn, par Arnaud-Raymond, Vicomte de Tartas, et d'autres Seigneurs gascons. Mais les Anglois, maîtres de la Guienne, ne laisserent pas les Rois d'Espagne en paisible jouissance de la Gascogne. C'est ce qui obligea, l'an 1254, Alfonse X à renoncer par un accommodement à ce Duché. Tout ceci a été parfaitement ignoré des Historiens françois, et à peu près également des Espagnols. (*Voy.* Marca, *hist. de Béarn*, p. 507.)

ment

ment cette place, où elle établit une garnison qui fait le dégât dans le voisinage. Le Monarque anglois part vers la mi-Juin pour aller conférer avec le Roi de France. Son Sénéchal, s'étant mis, dans le mois suivant, à la tête des habitans de Limoges, les mene devant le château d'Aixe dont ils font le siége. Il étoit fort avancé, lorsqu'un Héraut du Roi de France arriva le 24 Juillet pour enjoindre à l'un & à l'autre parti de mettre bas les armes, & les ajourner au Parlement prochain. L'affaire ayant été examinée dans ce tribunal, il en émana un jugement provisoire qui condamna le Roi d'Angleterre à payer aux habitans d'Aixe la somme de 22613 livres, pour réparation des dommages que les assiégeans leur avoient causés. (*Chron. S. Martini Lemovic.*)

La Vicomtesse Marguerite donne sa fille Marie, l'an 1275, en mariage à ARTUR, Comte de Richemont, fils de Jean II & petit-fils de Jean I, Duc de Bretagne. Artur n'avoit encore que 13 ans: les noces furent célébrées à Tours. Cependant la paix n'étoit pas encore rétablie entre Marguerite & la ville de Limoges. Enfin, l'an 1276, les parties, lasses des maux que cette guerre domestique entraînoit, convinrent de s'en remettre à l'arbitrage de Gérard de Maumont, Chanoine de Limoges & Chapelain du Roi de France. Gérard étant à Paris, donna au mois d'Avril sa décision, par laquelle il régloit les droits respectifs de la Vicomtesse & de la ville de Limoges. (*Bonav. de S. Amable*, p. 582.) Il sembloit que ce jugement dût établir une paix éternelle dans le Limosin. Mais la ville de Limoges le trouvant trop favorable à la Vicomtesse, en interjetta appel au Parlement de Paris. Le Roi Philippe le Hardi évoqua l'affaire à son Conseil, & voici quelle fut sa décision au sujet du droit de battre monnoie, qui faisoit l'un des points contestés. » Nous » disons & nous ordonnons que les Consuls, Communes, » hommes & bourgeois, & leurs successeurs, ne pourront do- » rénavant rien prétendre dans une partie de la monnoie qu'ils » avoient ou disoient avoir; qu'elle appartiendra toute entiere » & de plein droit à Marie, Vicomtesse de Limoges, & à son » mari, pour en jouir & en avoir la garde au nom de sa fem- » me dont ses héritiers jouiront après elle; qu'ils la feront fa- » briquer dans tel endroit de leur terre qu'ils jugeront à propos, » sans que la Commune puisse s'y opposer; qu'ils seront au » contraire obligés de s'en servir à l'exclusion de toute autre, » excepté celle du Roi, fabriquée à Paris ou à Tours. » (du Cange, *Gloss. verbo* MONETA.) Marguerite, fiere de cet Arrêt qui lui étoit aussi favorable sur les autres points, vint à Limoges, où elle fit une entrée triomphante, comme dans une place conquise, & se mit en possession de la justice. Jacques, Abbé de S. Martial, la fit alors sommer de lui rendre hommage comme à son Suzerain immédiat, & sur son refus il se saisit de la justice & la fit administrer en son nom. Nouvel appel de Marguerite au Parlement. Le Procureur du Roi d'Angleterre intervient dans le procès, alléguant que l'hommage qui en fait le sujet appartient à son maître comme Duc de Guienne. L'Abbé Jacques ne vit point la fin de la contestation, étant mort à Crassai dans le Berri, en revenant de Paris, le 6 Février 1277, & non pas 1275, comme le marquent les Auteurs du *Gallia Christiana*, & leur Abréviateur. Mais l'Abbé Pierre de Voubri, son successeur, obtint un Arrêt en vertu duquel Marguerite fut contrainte de lui rendre hommage en son nom, & aux noms de sa fille & de son gendre, dans le Chapitre de S. Martial. La Vicomtesse, à son tour, exigea des habitans de Limoges le même acte de soumission; & non contente de dominer sur cette ville & ses dépendances, elle voulut étendre son autorité sur tout le bas Limosin. Dans ce dessein, elle vint à Uzerche pour y tenir ses assises. Mais l'Abbé d'Uzerche, étant Seigneur de cette ville, lui en refusa l'entrée. Marguerite, irritée de cet affront, fait venir des troupes, & met le siége devant Uzerche. L'Evêque de Limoges prend la défense de l'Abbé, somme la Vicomtesse de lever le siége, & sur son refus, non content de l'excommunier, il jette l'interdit sur la Vicomté. Marguerite se pourvut contre ces censures devant l'Archevêque de Bourges. Elles furent levées, & le siége d'Uzerche aussi, par la médiation plutôt que par les ordres de ce Métropolitain. Marguerite touchoit alors à la fin de sa carriere. Ce moment fatal arriva le 25 ou le 26 Août de cette année 1277, & non pas 1290, comme l'avancent des Modernes. Marie & Artur, son époux, prirent alors en main le gouvernement de la Vicomté de Limoges. L'an 1280, ils donnerent en fief le château de Chalus, avec ses dépendances, à Gérard de Maumont, pour reconnoître le service qu'il leur avoit rendu par son jugement arbitral. Il étoit déjà en possession de celui de Chalucet que la Vicomtesse Marguerite lui avoit vendu, & qu'il céda ensuite au Chapitre de Limoges. L'an 1291 (N. S.), la Vicomtesse Marie finit ses jours, laissant de son mariage trois fils, Jean, Gui, & Pierre. Artur son époux devint Duc de Bretagne en 1305, & mourut le 27 Août 1312. (*Voy.* Artur II, Duc de Bretagne.)

JEAN DE BRETAGNE.

1301 au plus tard. JEAN, fils aîné d'Artur de Bretagne & de Marie, fut pourvu par son pere de la Vicomté de Limoges au plus tard en 1301. La preuve s'en tire d'un acte, du lundi après la S. Barnabé 1301, passé sous le sceau de ce Vicomte dans la Châtellenie d'Exideuil, dépendante de la Vicomté de Limoges. (Il étoit ci-devant entre les mains de M. Ardillier.) Mais ce ne fut qu'en 1307, selon MM. de Sainte-Marthe, que le Vicomte Jean rendit hommage à l'Abbé de S. Martial. Ce Prince étant devenu Duc de Bretagne, Gui, son frere, lui demanda avec instance un apanage convenable à sa naissance & aux droits qu'il avoit sur la succession de ses pere & mere. Le Duc, pour le satisfaire, lui céda toutes les terres qui lui étoient échues du chef de Marie, leur mere, par Traité fait à Paris au mois de Mars 1314 (V. S.), excepté la terre de Bourgogne, à la charge de payer annuellement à la Duchesse Iolande, leur belle-mere, la somme de deux mille livres pour sa dot. Par ce Traité, le Duc Jean anéantit la concession qu'il avoit faite de la Vicomté de Limoges à la Duchesse ISABELLE DE CASTILLE, sa femme, par acte passé au mois de Mars de l'année précédente à Vienne. (Voy. *les Ducs de Bretagne.*)

GUI VII.

1314. GUI, second fils d'Artur, se mit en possession de la Vicomté de Limoges en vertu du Traité fait avec le Duc Jean, son frere. Il en recueillit les fruits pendant trois ans, & fit battre monnoie à Limoges, comme avoient fait ses prédécesseurs. Cependant la Duchesse Isabelle de Castille, soit à l'instigation de son mari, soit de son propre mouvement, se plaignit hautement qu'on lui avoit manqué de parole, & du tort qu'on lui faisoit. Le Roi de Castille en étant informé, envoya Gonçalez, Evêque de Burgos, vers le Roi Philippe le Long pour le prier de rendre justice à sa sœur. Philippe, du consentement des parties intéressées, chargea les Evêques de Laon & de Mende de travailler à un accommodement. Après plusieurs conférences, il fut réglé, par les arbitres, que Gui de Bretagne renonceroit à toutes ses prétentions sur la Vicomté de Limoges, qu'il remettroit son désistement entre les mains de l'Evêque de Limoges, & qu'on lui assigneroit huit mille livres de rente en Bretagne. Cet arbitrage fut confirmé par les Lettres du Roi, données à Paris au mois d'Avril 1317. Pour satisfaire au dernier article, le Duc donne à son frere tout ce qu'il possédoit en Penthievre, le Comté de Guingamp, les Châtellenies de Ménibriac, de Pontrieu, de la Rochederien, à la charge d'en faire hommage aux Ducs de Bretagne, & de payer 10 mille livres de pension viagere à la Duchesse Iolande.

ISABELLE DE CASTILLE, ET JEAN III.

1317. ISABELLE DE CASTILLE, femme de JEAN III, Duc de Bretagne, entra en jouissance de la Vicomté de Limoges après la sentence arbitrale des Evêques de Laon & de Mende. On voit cependant qu'elle avoit conservé jusqu'alors quelque autorité dans cette Vicomté. Un acte que nous avons sous les yeux, passé le lundi avant les Rameaux de l'an 1315 (V. S.), sous le sceau d'Isabelle, nous en fournit la preuve. Le Limosin fut paisiblement administré par ses Officiers jusqu'à sa mort arrivée le 24 Juillet 1328. Comme elle ne laissa point d'enfans, la Vicomté de Limoges rentra dans la main du Duc Jean, qui, s'étant remarié, le 21 Mars de l'an 1329, à JEANNE DE SAVOIE, lui assigna ce domaine pour son douaire, au cas qu'elle lui survécût. Jeanne mourut avant lui le 29 Juin 1338: ainsi la concession n'eut point lieu. L'an 1339, le Duc Jean fut inquiété par les Officiers de la Monnoie du Roi, qui saisirent les coins qu'il avoit à Nantes & à Limoges, sous prétexte que ses monnoies étoient si semblables à celles du Roi, qu'on les confondoit dans le commerce. Mais si la monnoie du Duc étoit la même que celle dont on conserve des pieces dans les cabinets des curieux, on peut dire que la querelle suscitée par les Officiers royaux n'avoit d'autre fondement que leur bévue, qui leur faisoit prendre des hermines pour des fleurs de lis. Quoi qu'il en soit, le Duc Jean III mourut à Caen le 30 Avril 1341. (Voy. *les Ducs de Bretagne.*)

JEANNE DE PENTHIEVRE, CHARLES DE BLOIS ET JEAN DE MONTFORT.

1341. JEANNE, Comtesse de Penthievre, fille unique de Gui de Bretagne, frere du Duc Jean III, & mort le 26 Mars 1331, se porta pour héritiere universelle du Duc, son oncle, décédé sans enfans. Mais elle eut un concurrent dans la per-

ſonne de JEAN DE MONTFORT, frere du Duc, lequel, étant venu à Limoges auſſitôt après la mort de ce Prince, s'empara des tréſors qu'il y avoit mis en dépôt. Malgré les ſecours qu'il en tira, CHARLES DE BLOIS, époux de Jeanne, vint à bout de le battre & de le faire priſonnier. Mais, du fond de ſa priſon, Montfort fit ſes proteſtations contre la donation que Jeanne avoit faite à ſon mari de la Vicomté de Limoges. Les affaires changerent bien de face dans la ſuite. Charles, après avoir eſſuyé les plus grands revers, après avoir été fait priſonnier en 1347, & emmené l'année ſuivante en Angleterre, finit par être tué le 26 Septembre 1364, à la bataille d'Aurai. L'an 1365, Jeanne, ſa veuve, fit, le 11 Avril (jour du Vendredi-Saint), avec Jean de Montfort le fameux Traité de Guétrande, dont le 4[e] article portoit qu'elle conſerveroit la Vicomté de Limoges, & que le Duc de Bretagne emploieroit ſon crédit, ſes prieres, & *toutes les voies amiables*, pour engager le Prince de Galles à la laiſſer jouir de cette terre. Par le 8[e] & le 9[e] articles du même Traité il étoit dit que, pour entretenir la paix entre les deux Maiſons, & ôter tout ſujet de diviſion, Jean de Bretagne, fils aîné de la Dame de Penthievre, épouſeroit Jeanne, ſœur du Comte de Montfort; alliance en conſidération de laquelle la Dame de Penthievre donneroit à ſon fils la Vicomté de Limoges *en avancement d'hoirie;* que de ſon côté le Comte de Montfort donneroit à ſa ſœur la ſomme de cent mille livres ſur les Aides de Bretagne pour la délivrance de ſon mari. Enfin le 13[e] article portoit que, ſi Jean de Bretagne mouroit avant la ſœur du Comte de Montfort, la Vicomté de Limoges reſteroit à ſa veuve pour ſon douaire. Mais ce mariage n'eut point lieu. L'an 1370, la Comteſſe Jeanne remit, le 9 Juillet, au Roi Charles V ſa Vicomté. Les citoyens de Limoges refuſant de changer de maître, les Ducs de Berri & de Bourbon vinrent aſſiéger cette ville. Elle ouvrit ſes portes, par le conſeil de ſon Evêque, lorſqu'elle vit arriver Bertrand du Gueſclin. Le Prince de Galles, dont les pertes aigriſſoient le caractere, apprit avec une extrême indignation l'eſpece de trahiſon que l'Evêque Jean de Cros, qu'il appelloit *ſon compere & ſon ami*, venoit de lui faire. Elle lui rendit odieux tous les gens d'Egliſe; il jura de s'en venger, & il ne tint que trop fidèlement ſa parole. Tandis que du Gueſclin étoit occupé à ſoumettre d'autres places du Limoſin, il ſurvint à Limoges, où il fit un grand carnage, après quoi il ſépara ſon armée & ſe retira à Cognac. Limoges & le Limoſin reſterent à la France, & du Gueſclin, en partant au mois de Septembre de la même année pour ſe rendre à Paris, laiſſa la garde de ſes conquêtes à ſon neveu Olivier de Mauni. Il paroît que Charles V rendit à Jeanne de Penthievre la Vicomté de Limoges peu de tems après avoir enlevé ce pays à l'Anglois; car, en 1371, elle prenoit le titre de Vicomteſſe de Limoges. (Morice, *hiſt. de Bretagne*, l. 8, p. 391.) Cette Princeſſe finit ſes jours le 10 Septembre 1384, & fut enterrée aux Cordeliers de Guingamp en Bretagne. Elle avoit eu de ſon mariage Jean, qui ſuit; Henri, mort en 1400; Marguerite, Dame de l'Aigle, femme de Charles d'Eſpagne; & Marie, femme de Louis, Duc d'Anjou, ſecond fils du Roi Jean. (Voy. *les Ducs de Bretagne & les Comtes de Penthievre.*)

JEAN DE BLOIS.

1384. JEAN DE BLOIS, dit DE BRETAGNE, Comte de Penthievre & de Goello, Seigneur d'Avangour, d'Avênes, &c., fils de Charles de Blois & de Jeanne de Penthievre, ſuccéda à ſa mere dans la Vicomté de Limoges. Il étoit pour lors priſonnier en Angleterre depuis l'an 1351, qu'il y avoit été conduit pour tenir la place de ſon pere, juſqu'à ce qu'il eût acquitté ſa rançon qui étoit de 120 mille livres. Incapable de payer de ſes propres fonds une ſomme ſi conſidérable, il eût vraiſemblablement fini ſes jours dans la captivité ſans la généroſité d'Olivier de Cliſſon, Connétable de France, qui ſatisfit pour lui en 1387, & lui procura par là ſa liberté. Cliſſon fit plus, il lui donna en mariage, l'année ſuivante, MARGUERITE, ſa fille cadette, avec la terre de Chanteauceaux pour ſa dot. Mais le bonheur de Jean de Bretagne eut plus d'apparence que de réalité. Ce Prince ſembla n'être revenu en France que pour être plongé dans les embarras d'une vie continuellement agitée. Inſtrument des vaſtes projets de ſon beau-pere, il eut preſque toujours les armes à la main contre le Duc de Bretagne. Il avoit pris poſſeſſion de la Vicomté de Limoges peu de tems après ſon retour en France. On ne voit pas qu'il ait rien fait de mémorable pour cette portion de ſes domaines. Il termina ſa vie à Lamballe le 16 Janvier 1404 (N. S.), & fut inhumé aux Cordeliers de Guingamp. Des quatre fils qu'il laiſſa de ſon mariage, l'aîné, qui ſuit, fut ſon ſucceſſeur dans la Vicomté de Limoges. (*Voy.* Jean, *Comte de Penthievre.*)

OLIVIER DE BLOIS.

1404. OLIVIER DE BLOIS, dit DE BRETAGNE, fils aîné de Jean de Blois & de Marguerite de Cliſſon, ſuccéda à ſon pere dans le Comté de Penthievre, la Vicomté de Limoges, & la Seigneurie d'Avênes. Il embraſſa, l'an 1411, le parti du Duc d'Orléans contre le Duc de Bourgogne, &, l'année ſuivante, il accompagna le Duc d'Anjou au ſiége de Bourges. L'an 1420, après avoir fait la paix avec le Duc de Bretagne au ſujet des querelles qui s'étoient élevées entre lui & la Comteſſe Douairiere de Penthievre, il invite ce Prince, de la part de ſa mere & de ſes freres, à venir les voir à Chanteauceaux. Le Duc s'étant mis en marche pour s'y rendre, les Penthievres viennent au devant de lui avec des troupes, l'arrêtent priſonnier avec ſon frere au pont de la Troubade, & les amenent à la tour de Chanteauceaux, où ils les tiennent renfermés l'eſpace de cinq mois; forcés enſuite de les relâcher, ils ſe voient eux-mêmes dépouillés de tous les domaines qu'ils poſſédoient en Bretagne, & proſcrits par jugement des Etats de ce Duché, tenus à Vannes au mois de Février 1421. Olivier, fugitif, ſe retira d'abord dans ſa Vicomté de Limoges. Après y avoir réglé ſes affaires, il ſe rendit en ſa terre d'Avênes dans le Hainaut, où il mourut le 28 Septembre 1433, ſans laiſſer d'enfans de ſes deux femmes, ISABELLE, fille de Jean, Duc de Bourgogne, & JEANNE DE LALAIN, Dame de Kievrein.

JEAN DE BLOIS.

1433. JEAN DE BLOIS, Seigneur de l'Aigle, ſuccéda à ſon frere Olivier dans la Vicomté de Limoges. A cette ſucceſſion il joignit, l'an 1437, le Comté de Périgord qu'il acquit de Jean d'Orléans. (Voy. *les Comtes de Périgord.*) L'an 1448, il entra en poſſeſſion du Comté de Penthievre par l'accommodement qu'il fit avec François, Duc de Bretagne. Le Roi Charles VII l'ayant nommé Lieutenant-Général de ſes armées en Guienne, il prit Bergerac en 1450, Caſtillon en 1451, & ſe diſtingua en 1453 à la bataille de Caſtillon & à la réduction de Bordeaux. L'an 1454 fut le terme de ſa vie. Il avoit épouſé MARGUERITE DE CHAUVIGNY, veuve de Béraud III, Dauphin d'Auvergne, dont il ne laiſſa point d'enfans. (Voy. *les Comtes de Penthievre.*)

GUILLAUME DE BLOIS.

1454. GUILLAUME, frere de Jean de Blois, lui ſuccéda dans la Vicomté de Limoges, préférablement à Nicole ſa niece, en vertu de la donation que celui-ci lui en avoit faite. Sans cela Nicole, ſa niece, eût eu la préférence, parceque la repréſentation a lieu dans le Limoſin, & que cette Vicomté d'ailleurs n'eſt pas un fief maſculin. Guillaume avoit été donné par ſes freres en ôtage, l'an 1421, au Duc de Bretagne par l'accommodement qu'ils avoient fait avec lui après la trahiſon qu'ils commirent à ſon égard. Guillaume porta la peine de leur crime auquel il n'avoit point eu de part. Reſſerré pendant 28 ans dans une étroite priſon, il y verſa tant de larmes qu'il en devint preſque aveugle. Il mourut en 1455, laiſſant d'ISABELLE, ſon épouſe, fille de Bertrand I, Comte d'Auvergne, Françoiſe, qui ſuit, & deux autres filles. Iſabelle, devenue veuve, ſe remaria avec Arnaud-Amanieu d'Albret, Sire d'Orval.

FRANÇOISE DE BLOIS, ET ALAIN D'ALBRET.

1455. FRANÇOISE, fille aînée de Guillaume de Blois, lui ſuccéda dans la Vicomté de Limoges ainſi qu'à la Seigneurie d'Avênes. L'an 1470, elle épouſa ALAIN, Sire d'Albret. La mort de cette Princeſſe arriva au plutôt l'an 1481, date de ſon teſtament. Alain, ſon époux, l'ayant ſuivie au tombeau l'an 1522, la Vicomté de Limoges paſſa avec ſes autres domaines à ſon ſucceſſeur & petit-fils Henri, Roi de Navarre, mort le 25 Mai 1555, laiſſant pour héritiere JEANNE, ſa fille unique, mariée en 1548 avec Antoine de Bourbon. Henri, né de ce mariage, étant monté ſur le trône de France, réunit à la Couronne la Vicomté de Limoges. Mais ce Prince en aliéna tous les fonds en divers tems; aliénations qu'il déclara immuables en 1602. Elles ne furent pas néanmoins exceptées dans l'Edit du mois de Juillet 1607, qui déclara nulles toutes celles que ce Prince avoit faites du domaine depuis ſon avénement au trône, ſauf le rembourſement des acquéreurs qui ne poſſédoient qu'à titre d'engagement. Mais ceux qui avoient acheté des Commiſſaires de Henri IV & de Catherine, Ducheſſe de Bar, ſa ſœur, à qui ce Prince avoit cédé le Limoſin, avoient une garantie à exercer contre le Roi, du chef de cette Princeſſe.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES VICOMTES DE TURENNE.

Turenne, en latin *Torinna*, *Turenna*, *Turena*, ville & château du bas Limosin, entre Tulles & Sarlat, est le chef-lieu d'une Vicomté qui, sur huit lieues de long & sept de large, renferme treize Châtellenies & cent seize paroisses situées en Limosin, en Périgord & en Querci. Ce n'étoit d'abord qu'un simple château lorsque le Roi Pepin le Bref en fit la conquête en 767. L'avantage de sa position engagea ce Prince à y transporter une colonie de François, à laquelle il accorda des privileges qui en augmenterent la population. Les Seigneurs de Turenne étendirent par degrés leurs domaines au moyen des acquisitions qu'ils firent, & leur autorité par le titre de Vicomte qu'ils obtinrent des Ducs d'Aquitaine, Comtes de Limosin, avec les droits régaliens.

RODULFE.

Rodulfe est le premier Seigneur de Turenne que l'histoire nous fait connoître. Ses ancêtres, en remontant à son trisaïeul, avoient été Abbés laïques de S. Martin de Tulles. Il jouit du même bénéfice, & l'Empereur Louis le Débonnaire le décora de plus du titre de Comte. Mais ce ne fut qu'un titre d'honneur, tel qu'on en conféroit autrefois, comme l'observe D. Mabillon, (*Elog. S. Gerardi Aurel.*) à des personnes distinguées, à des Seigneurs de lieux particuliers, sans leur accorder les prérogatives & la jurisdiction attachées à la dignité comtale. Rodulfe ne fut donc point proprement Comte de Turenne, & n'a pu être ainsi qualifié que parce qu'il avoit la Seigneurie de ce lieu. Aygua, sa femme, lui donna six enfans, Godefroi, qui suit; Robert, Comte de Querci; Rodulfe, fait, en 840 ou 841, Archevêque de Bourges; Landri, différent, quoi qu'en dise Justel, de Landri, Comte de Saintes, qui fut tué dans un combat contre Emicon, Comte d'Angoulême; Jean, & Immaine, Abbesse dans le Querci. Celle-ci mourut avant son pere, qui fut inhumé auprès d'elle, on ne sait en quelle année, dans l'Eglise de S. Geniès.

GODEFROI.

Godefroi, fils aîné de Rodulfe & son successeur dans la Seigneurie de Turenne, se trouve aussi décoré du titre de Comte. Il épousa Gerberge dont il eut trois fils, Godefroi, Geofroi & Ranulfe. On ne peut dire si les deux premiers succéderent l'un après l'autre à leur pere. Mais ce qui paroît moins douteux, c'est qu'ils moururent tous deux sans postérité, ou du moins sans enfans mâles.

RANULFE.

Ranulfe continua la ligne des Seigneurs de Turenne. Sa mort, suivant Baluze (*Hist. Tutel.* p. 12), arriva au plus tard la 5e année du Roi Charles le Simple, ce qui revient à l'an 897 de J. C. D'Elisabeth, sa femme, il laissa un fils, qui suit.

ROBERT.

Robert, fils & successeur de Ranulfe, épousa, 1° Blitgarde, 2° Ermessinde. On doute s'il laissa des enfans de l'un ou de l'autre mariage.

BERNARD, premier Vicomte.

Bernard, qui vient à la suite de Robert parmi les Seigneurs de Turenne, paroît, avec assez peu de fondement, à M. Baluze, avoir été son fils ou du moins son proche parent. Ce fut en sa faveur, & vraisemblablement pour récompense de ses services, que le Roi Louis d'Outremer érigea la terre de Turenne en Vicomté, de simple Viguerie qu'elle étoit auparavant; ce qui se fit avec consentement du Comte de Poitiers, Suzerain du Limosin. Il eut pour femme Deda, qui lui donna un fils, qui suit, & deux filles, Sulpicie, femme d'Archambaud, dit *Jambe-pourrie*, qui viendra ci-après, & N., mariée à Ranulfe, Vicomte d'Aubusson.

ADÉMAR.

Adémar ou Aimar, fils de Bernard & son successeur, étoit mort en 984, comme on le voit par la donation que Deda, sa mere, fit au mois d'Octobre de cette année, d'un meix à l'Abbaye de Tulles, pour les ames du Vicomte Bernard, son mari, & du Vicomte Adémar, son fils. (Justel, *preuv. de la M. de Turen.* p. 19.) Ce Vicomte, ainsi que ses pere & mere, fut inhumé à l'Abbaye de Tulles qui devint la sépulture des Vicomtes de Turenne tant qu'ils furent Abbés laïques de ce Monastere.

Si l'on s'en rapporte à Piganiol de la Force, (*Descript. de la Fr.* T. XI, pp. 409 *& seqq.*) « Aimar, Comte de Turenne, » pour se maintenir contre la force & la puissance des Comtes » de Toulouse, qui avoient déja usurpé le Comté de Querci » sur ses prédécesseurs, se mit sous la protection du Roi de » France, & s'y soumit tant pour lui que pour ses successeurs, » à la charge qu'ils seroient conservés & maintenus en leurs » franchises, libertés, droits & prérogatives qu'ils avoient dans » l'étendue de leur terre sur leurs vassaux. Depuis ce tems-là, » ajoute-t-il, la Vicomté de Turenne a toujours relevé immé» diatement de la Couronne sous le simple hommage de fidé» lité; & au moyen de cet hommage nos Rois ont toujours » confirmé les Vicomtes de Turenne dans la jouissance des droits » régaliens. » Il seroit à souhaiter qu'on eût des preuves littérales de ces assertions. Ce qu'il y a de certain, c'est que de tems immémorial les Vicomtes de Turenne ont été affranchis de la dépendance des Comtes de Toulouse & de tout autre Seigneur, excepté le Roi, & que leur Vicomté a toujours été mise, par ceux qui ont écrit sur les fiefs, au nombre des grandes Seigneuries. Louis XIV a confirmé cette prérogative par ses Lettres du 12 Mai 1656. Il est cependant vrai que la Vicomté de Turenne ressortit par appel au Bailliage de Poitiers.

ARCHAMBAUD, dit JAMBE-POURRIE.

Archambaud, Vicomte de Comborn, succéda, en vertu de son mariage avec Sulpicie, fille de Bernard, à son beau-pere Adémar dans la Vicomté de Turenne, ainsi que dans celles de Ventadour & de Comborn. Mais il paroît que cette succession lui fut contestée par Ranulfe, Vicomte d'Aubusson, gendre, comme lui, de Bernard. Geofroi du Vigeois nous apprend que lorsqu'il voulut entrer dans le château de Turenne pour en prendre possession, les portes se fermerent sur lui (par la mauvaise volonté de ceux qui étoient dedans) avec tant de violence, qu'elles lui froisserent le pied de maniere qu'il en demeura boiteux le reste de ses jours : ce qui le fit surnommer *Jambe-pourrie*. Archambaud & Ranulfe se réconcilierent dans la suite, & réunirent leurs armes pour faire le siége du château de Moulseau entre Aurillac & Tulles, & non pas de Mucidan en Périgord, comme le prétend M. de Valois par une fausse interprétation du terme latin *Mulsedonum*. Cette expédition eut un heureux succès. Archambaud se rendit fameux par beaucoup d'autres exploits. Il y avoit de son tems peu de guerriers plus vigoureux & plus redoutables que lui. Le carnage qu'il faisoit des ennemis à la guerre avec sa hache d'armes, lui avoit mérité le surnom de *Boucher*. Geofroi du Vigeois raconte de

lui, d'après un bruit public, que Marie d'Aragon, prétendue femme de l'Empereur Otton III, étant accusée d'adultere, Archambaud prit sa défense & combattit contre ses accusateurs qu'il mit en fuite. Mais pour détruire ce fait il suffit de dire qu'Otton III, suivant tous les Auteurs contemporains, ne fut jamais marié. On ignore l'année de la mort d'Archambaud. Il eut de son mariage deux fils, dont l'aîné, de même nom que lui, le précéda au tombeau, & le second lui survécut. Ces deux fils sont dénommés dans la Charte d'une donation que leur pere fit, l'an 992, à l'Abbaye d'Uzerche. (Justel, *hist. de la M. de Tur.* p. 20.)

EBLES.

Ebles, 2e fils d'Archambaud & son successeur à la Vicomté de Turenne, ayant épousé, suivant l'Auteur des miracles de Sainte Foi de Conches, Béatrix, fille de Richard I, Duc de Normandie, eut de cette alliance deux fils, Guillaume, qui viendra ci-après, & Archambaud, qui fut la tige des Vicomtes de Comborn. Le premier de ces deux enfans eut part, avec ses pere & mere, à la donation qu'ils firent, l'an 1001, dans le mois d'Avril, à l'Abbaye d'Uzerche. (Justel, *hist. de la M. de Tur. pr.* p. 21.) La discorde s'étant mise dans la suite entre Ebles & Béatrix, celle-ci fut répudiée, & son époux donna sa main à Peronelle dont la naissance n'est point connue. Ceci dut arriver long-tems avant l'an 1030. On voit en effet sous cette année la Charte d'une donation faite à l'Eglise de Belmont par Ebles & sa femme Peronelle, du consentement de Guillaume, Archambaud, Ebles & Robert, tous enfans du Vicomte Ebles, dont les deux derniers étoient du second lit. (*Ibid.*) Geofroi du Vigeois nous apprend qu'Archambaud tua Robert, son frere, par jalousie de la préférence que lui donnoit Ebles, leur pere, dans son amitié. Mais il ajoute qu'Archambaud, ayant mis à mort depuis un Chevalier qui, dans un combat, avoit blessé grièvement son pere, rentra par là dans ses bonnes graces & lui fit oublier son fratricide.

GUILLAUME.

Guillaume, fils aîné d'Ebles, eut en partage la Vicomté de Turenne, fort diminuée par le démembrement que son pere en avoit fait des Vicomtés de Comborn & de Ventadour. Il laissa de Mathilde, sa femme, un fils, qui suit.

BOSON I.

Boson I, fils & successeur de Guillaume, épousa Gerberge, dont M. Justel, suivant la remarque de M. Baluze, fait deux personnes, parce qu'il avoit trouvé des Chartes où la femme de Boson est appellée *Comtor*, ne faisant pas attention que c'est ici un nom de dignité, qui se donnoit à des personnes qualifiées de l'un & de l'autre sexe. L'an 1076, Boson fut présent, avec Archambaud, son frere, & d'autres Seigneurs, à l'acte par lequel les Religieux de Beaulieu se donnerent, avec leur Monastere, à S. Hugues, Abbé de Cluni. L'an 1091, la dévotion le porta à faire le pélerinage de la Terre-Sainte où il mourut la même année, laissant de son mariage Raymond, qui suit; Archambaud, Vicomte de Ribeires; Guillaume, mort en 1105 au plus tard; Ebles, Abbé de Tulles; avec trois filles, Alpaïde, femme de Bernard III, Comte d'Armagnac; Etiennette, mariée à Hugues, Seigneur de Beaucaire en Périgord; & Mathilde, femme de Hugues II, Duc de Bourgogne. Gerberge, mere de ces enfans, mourut en 1103.

RAYMOND I.

1091. Raymond I, successeur de Boson, son pere, partit, l'an 1096, avec Raimbaud, Comte d'Orange, Guillaume, Comte de Forès, Gouffier-de-las-Tours, & d'autres Seigneurs de son voisinage, sous les enseignes de Raymond de S. Gilles, pour la Terre-Sainte, où il se distingua par ses exploits. Il en étoit de retour en 1103, comme on le voit par une donation qu'il fit cette année à l'Abbaye de Tulles pour l'ame de sa mere, qu'il nomme Guisberge. (Justel, *ibid. pr.* p. 29.) Geofroi du Vigeois remarque que le nom du Vicomte Raymond I se trouvoit empreint sur un denier de la monnoie publique; ce qui montre le droit de battre monnoie qu'avoient dès lors les Vicomtes de Turenne. Justel a fait aussi graver des deniers & des sous qui portent le nom de Raymond, & prétend qu'il y avoit aussi des livres qu'on nommoit *livres raymondoises*. Les Ducs de Guienne, par convention avec Raymond, s'obligerent à donner cours à cette monnoie dans les trois diocèses de Cahors, de Limoges & de Périgueux. Ce Vicomte vivoit encore en 1122. Il avoit épousé Mathilde, fille de Geofroi II, (& non de Rotrou III, comme Moréri le marque) Comte du Perche, dont il eut Boson, qui suit; Marguerite, femme 1° d'Adémar IV, Vicomte de Limoges; 2° d'Ebles, Vicomte de Ventadour, dont elle fut séparée; 3° de Guillaume IV, Comte d'Angoulême; & Anne, mariée à Aimeri de Gordon. Mathilde survécut à Raymond, son époux, & prit une seconde alliance avec Gui de-las-Tours. Elle mourut en 1143.

BOSON II.

1122 au plutôt. Boson II, successeur de Raymond, son pere, montra, dès sa premiere jeunesse, beaucoup d'ardeur pour les armes, & fit preuve de valeur en différentes occasions. Sa mere, avertie dans un songe, dit Geofroi du Vigeois, que ce parti lui seroit funeste, chargea Bernard II, Comte de la Marche, de lui défendre de sa part de s'engager dans aucune expédition militaire; & non contente de cette précaution, elle faisoit dire pour lui chaque jour une messe du S. Esprit. Boson obéit à sa mere pendant qu'elle vécut. Mais cette Dame étant morte au mois de Mai 1143, il revint à sa premiere inclination. Les deux freres, Gui IV & Adémar IV, Vicomtes de Limoges, dont le second avoit épousé sa sœur, étoient alors brouillés avec Gui Flammenc, leur neveu, pour des intérêts de famille. Résolus de vuider le différend par les armes, ils inviterent le Vicomte de Turenne à les seconder. Boson ne se fit point prier; &, ayant assemblé à la hâte ses Chevaliers, il alla les joindre avec sa troupe au siége de la Roche S. Paul, qu'ils avoient entrepris. Il y rencontra sa destinée, & fut étendu mort d'un coup de fleche qui lui perça la gorge le 19 Juin, un mois environ après le décès de sa mere. Il avoit épousé, depuis peu, Eustorgie, fille de Bernard, Seigneur d'Anduze & d'Alets, qu'il laissa enceinte, de quatre mois, d'un fils, qui suit.

RAYMOND II.

1143. Raymond II, né cinq mois après la mort de Boson II, son pere, lui succéda sous la tutele d'Eustorgie, sa mere. L'an 1176, il entra dans la ligue formée contre Richard, Duc d'Aquitaine, son Suzerain, par le Roi Henri le Jeune, & Geofroi, ses freres, Wulgrin, Comte d'Angoulême, Pierre, Vicomte de Castillon, Adémar, Vicomte de Limoges, Olivier, Prince de Chalais, & beaucoup d'autres Seigneurs. (*Bened. Petroburg. & Chron. S. Martini Lemov.*) Le 25 Janvier de la même année, Renaud, Vicomte de Gimel, étant venu le trouver au château de Turenne, se *dévestit* entre ses mains de toute sa terre, &, après l'en avoir investi, la reçut de lui en fief. (Justel, *hist de la M. de Tur. pr.* p. 35.) L'an 1178, il fut nommé par les Rois de France & d'Angleterre avec Raymond, Comte de Toulouse, Raymond de Château-neuf, & d'autres Seigneurs puissans, pour appuyer Pierre, Cardinal-Légat, & les Archevêques de Bourges & de Narbonne, dans leur mission contre les Albigeois, & chasser ces hérétiques des pays qu'ils infestoient. (*Roger de Hoveden.*) La même année, & peut-être avant de partir pour cette expédition, il tint un plaid dans lequel il permit un duel solemnel en l'Isle de Beaulieu, dans sa Vicomté, entre Hugues de S. Céré, & Aimeri de S. Céré accusé d'avoir tué en trahison Astorg, frere du premier. A ce combat assisterent les Vicomtes de Limoges, de Comborn, de Gimel, Taleyrand, Seigneur de-las-Tours, & un grand nombre d'autres Barons. La victoire demeura à Hugues de S. Céré, qui demanda en conséquence les biens qu'Aimeri de S. Céré possédoit à S. Céré. Mais la Cour du Vicomte jugea que la confiscation lui appartenoit comme Seigneur de S. Céré. (Justel, *ibid. pr.* p. 36.) Raymond partit, l'an 1190, avec le Roi Philippe-Auguste, pour la Terre-Sainte, d'où il ne revint pas. On croit qu'il mourut au siége d'Acre. Hélis de Castelnau, sa femme, lui donna deux fils, Raymond, qui suit, & Boson, mort quelques années après son pere; avec une fille N., mariée avec Hélie V, Comte de Périgord.

RAYMOND III.

Raymond III, *fils aîné de Raymond II & son successeur, confirma, l'an 1209, à l'Abbaye de Beaulieu le droit de battre* monnoie & d'autres droits que *son pere lui avoit accordés.* Ayant hérité au nom d'Hélis, sa femme, de la terre de Sévérac, par la mort de Gui de Sévérac, son beau-pere, il en fit hommage, l'an 1211, à Pierre, Roi d'Aragon, comme tuteur de Raymond-Bérenger, Comte de Provence. Raymond III finit ses jours au plutôt l'année suivante. De son mariage il eut Boson qu'il avoit associé à sa Vicomté, mais qui mourut avant lui, laissant des filles qui furent exclues de la Vicomté; Raymond, qui suit; un autre Raymond, qui fut d'abord Seigneur de Serviere, & qui devint ensuite Vicomte de Turenne; & une fille N., mariée au Chevalier Bernard de Casnac.

RAYMOND IV.

RAYMOND IV.

RAYMOND IV, fils & successeur de Raymond III, fit hommage de sa Vicomté, l'an 1214, à Simon de Monfort comme à son Suzerain. (Justel, *ibid.* p. 38.) Il accompagna, la même année, le Prince Louis, fils du Roi Philippe-Auguste, lorsqu'il passa en Angleterre où il étoit appellé par les Barons soulevés contre le Roi Jean. L'an 1219, sur la connoissance qu'il avoit que Raoul de Besse & ses neveux, fils d'Adémar, étoient d'une bonne race, *ex generosa progenie*, pour récompense de la fidélité qu'ils lui avoient toujours témoignée, il les fit Chevaliers, eux & leurs descendans, *concessimus eis & successoribus suis ut sint milites*, les exemptant de tailles & de toute autre exaction. (*Ibid.* p. 39.) Etant prêt, la même année, à partir pour la Terre-Sainte, il réforma dans le mois de Septembre les coutumes établies par ses prédécesseurs au bourg de Martel, les fit mettre par écrit, & s'obligea par serment à s'y conformer & à les faire observer par tous les habitans du lieu. (*Ibid.* p. 40.) Il étoit de retour en 1221, comme le prouve un acte d'Ebles, Vicomte de Ventadour, & de Marguerite, sa femme, passé le jour de la Pentecôte de cette année à l'Abbaye de Grandmont, par lequel, en se soumettant à la jurisdiction temporelle de l'Archevêque de Bourges & de l'Evêque de Limoges, ils donnent pour pleige Raymond, Vicomte de Turenne, qui étoit présent. (*Ibid.*)

Le Roi S. Louis donna, l'an 1229, au Vicomte de Turenne des Lettres datées de Melun au mois de Septembre, par lesquelles il lui promet de ne jamais l'échanger ni le séparer de la Couronne de France tant qu'il lui sera fidele & à ses successeurs. (*Ibid.* p. 43.) L'an 1230, le 2 Février, pour réprimer les brigands qui infestoient le Limosin & les provinces voisines, Raymond fit à Roquemadour un Traité de confédération pour huit années, par Charte mi-partie, avec les Consuls de Cahors & de Figeac, l'Abbé de Tulles, & plusieurs Barons du pays, sauf l'honneur & le respect dûs à l'Eglise romaine, l'autorité & les droits du Roi de France. (*Ibid.*) Il fut, l'an 1235, un des souscripteurs de la lettre que les Seigneurs les plus qualifiés du Royaume, assemblés à S. Denis en France, écrivirent au Pape Grégoire IX pour se plaindre des entreprises du Clergé sur la jurisdiction du Roi & de l'indépendance qu'il affectoit à son égard; déclarant a sa Sainteté qu'ils sont déterminés à ne plus souffrir de pareils attentats si préjudiciables au bien public. (*Ibid.* p. 41.) Raymond IV termina ses jours vers le commencement de Décembre 1243. (Justel, *ibid. pr.* p. 51.) HÉLIS, sa femme, fille de Gui II, Comte d'Auvergne, qui survécut à son mari, ne lui donna qu'une fille nommée comme elle, qui fut mariée à Hélie Rudel, Seigneur de Bragerac, de Blaye & de Gensac, & que sa mere institua son héritiere par son testament fait en 1250.

RAYMOND V.

1243. RAYMOND, Seigneur de Serrieres, se mit en possession de la Vicomté de Turenne après la mort de Raymond IV, son frere. Mais ce ne fut pas sans opposition de la part d'Hélie Rudel, gendre de ce dernier, qui revendiqua cette succession au nom d'Hélis, sa femme. La contestation fut portée au Conseil du Roi. Gui, Vicomte de Limoges, consulté là-dessus par la Reine Blanche, lui répondit, par lettres en date du 17 Décembre 1243, qu'ayant interrogé les plus sages & les plus éclairés du pays, il n'hésitoit point à dire que jamais fille n'avoit possédé la Vicomté de Turenne, & que, toutes les fois qu'un Vicomte étoit mort sans enfans mâles, son frere, s'il en avoit un, lui avoit succédé préférablement aux filles. (Justel, *ibid.* p. 51.) Cet avis prévalut au Conseil, & Raymond demeura possesseur de la Vicomté. Mais il n'en jouit pas long-tems. L'an 1245, étant tombé dangereusement malade à Paris, il fit son testament le 17 Décembre, par lequel il instituoit son héritier, dans ses droits à la Vicomté de Turenne, Raymond, son fils aîné; droits, dit-il, que j'avois poursuivis à la Cour du Roi jusqu'à sentence définitive, *quod ego poteram & cujus jus persecutus fueram usque ad definitivam sententiam coram Domino Rege Francorum.* (*Ibid.*) A Boson, son second fils, il donne Brive avec ses dépendances, excepté Chameirac & Cotsage, dont il ordonne que sa femme jouira sa vie durant. A Gui, son 3e fils, il legue cent livres de rente. Il enjoint à l'aîné de faire Chevaliers Hugues de S. Amand & Pierre de Io, & fait exécuteurs de son testament Ebles de Ventadour & G. de Malemort. (*Ibid.* p. 51.) Raymond revint de cette maladie, suivant Justel; mais il paroît plus probable à M. Baluze qu'il y succomba, & nous sommes de son avis. Il fut enterré dans l'hôpital de Turenne, nommé Iaffa. (*Ibid.* p. 52.) Outre les fils qu'on vient de nommer, il laissa cinq filles, Allemande, femme de Pons I, Seigneur de Gordon, Comtor, mariée à Bertrand de Cardaillac; Hélis, femme de Pierre de Cazillac; Marguerite, qui, l'an 1262, céda à Raymond VI, son frere, tous les droits qu'elle avoit tant aux biens paternels & maternels qu'à ceux de Raymond IV, son oncle, excepté la dot qui lui avoit été promise, qu'elle se réserve de lui demander lorsqu'elle se mariera. Elle épousa quelque tems après Durand de Montal, fils d'Astorge, Seigneur d'Aurillac; puis, en secondes noces, Raymond III, Sire de Pons.

RAYMOND VI.

RAYMOND VI, fils aîné de Raymond V, lui succéda, l'an 1245, ou au commencement de l'an 1246. Nous voyons en effet que cette année, étant à Pontoise, il rendit hommage au Roi S. Louis, & lui promit avec serment de lui remettre ses forteresses *à grande & à petite force.* (Baluze, *hist. Tutel.* p. 168.) Hélie Rudel & sa femme Hélis recommencerent le procès pour la succession de la Vicomté de Turenne. Mais les parties, après bien des altercations, ayant fait un compromis entre les mains de la Reine Blanche, Régente du Royaume, cette Princesse, par sa décision du mois de Juin 1251, adjugea aux demandeurs une partie de l'héritage contesté. (*Ibid.* p. 52.) Raymond se disposant, l'an 1252, a partir pour la Terre-Sainte, fit, au mois d'Avril, son testament par lequel, au cas qu'il vînt à mourir sans enfans, il instituoit son héritier universel Boson, & lui substituoit, faute de postérité, Gui, son autre frere, auquel il laissoit par provision cent cinquante livres de la monnoie courante de Turenne. (*Ibid.* p. 54.) L'année suivante, étant au camp devant Sayete, ou Sidon, en Palestine, Raymond VI renouvella au Roi S. Louis la promesse que son pere & lui avoient déja faite à ce Monarque de lui remettre leurs forteresses *à grande & à petite force.*

Raymond fut encore inquiété, l'an 1256, pour la Vicomté de Turenne, par Marguerite, femme de Bernard II, Vicomte de Comborn, & Dauphine de Roquefeuille, toutes deux filles du Vicomte Boson, fils & collegue du Vicomte Raymond III. Le Roi S. Louis, choisi pour arbitre, régla, par son jugement, que Raymond assigneroit sur sa Vicomté au Vicomte de Comborn, à sa femme, & à Dauphine de Roquefeuille, une rente de 50 livres, monnoie raymondoise, pour les tenir en fief, eux & leurs héritiers, du Vicomte de Turenne, & lui en faire hommage. (*Ibid.* p. 55 & 56.) Ce Monarque, par le Traité de paix fait avec Henri III, Roi d'Angleterre, lui ayant cédé, l'an 1259, sous le titre de Duché de Guienne, les trois diocèses de Périgueux, de Cahors & de Limoges, la Vicomté de Turenne se trouva comprise dans cet abandon. Raymond VI alors réclama le privilege accordé, l'an 1239, à Raymond IV & à ses successeurs par S. Louis même de ne pouvoir être jamais séparés de la Couronne de France. Il refusa long-tems de s'en départir & de reconnoître le Roi d'Angleterre. Mais enfin, parce qu'on ne pouvoit autrement satisfaire au Traité fait avec l'Anglois, il fut obligé, par les prieres & le commandement du Roi, de renoncer, par acte du 22 Avril de l'an 1263, à son privilege, & de faire hommage au Roi d'Angleterre. Mais il apposa a cet acte plusieurs restrictions qu'il fit agréer à son nouveau Seigneur. (*Ibid.* p. 62.) Ce Monarque fut si content de l'avoir acquis, qu'il lui accorda la même année plusieurs privileges & immunités qui furent confirmés, l'an 1280, au mois d'Août, par Philippe le Hardi, Roi de France. La veille de son hommage, pour l'engager plus efficacement à le faire, Henri lui avoit assigné une pension de quatre cens quinze livres tournois sur son nouveau Duché de Guienne. (*Ibid.* p. 62.)

Toujours attaché à la France, Raymond, l'an 1276, accompagna Robert, Comte d'Artois (& non pas le Roi Philippe le Hardi, comme le marque Justel) dans l'expédition qu'il fit en Navarre pour soutenir la Reine Jeanne contre les Barons révoltés, & contribua beaucoup, par sa valeur, à les réduire. Raymond VI termina sa carriere l'an 1285. Il avoit épousé, 1°, l'an 1265, AGATHE, fille de Renaud (& non pas Raymond, comme le marque Moréri), Sire de Pons, dont il eut un fils, qui suit; 2°, l'an 1284, LORE ou LAURE DE CHABANNOIS, fille de Jourdain III, Seigneur de Chabannois, & sœur d'Esquivat de Chabannois, Comte de Bigorre, dont elle se porta pour héritiere après sa mort arrivée l'an 1283. (Voy. *les Comtes de Bigorre*): ce deuxieme mariage fut stérile.

RAYMOND VII.

1285. RAYMOND VII, fils unique de Raymond VI, lui succéda en bas âge sous la tutele du Chevalier Gilbert Auboin & d'autres Seigneurs. Les intérêts de leur pupille ne dépérirent pas entre leurs mains. L'an 1288, à leur demande, le Roi Philippe le Hardi, par Lettres données à Paris au mois d'Août, confirma

au Vicomte de Turenne les libertés, privileges & franchises accordés à ses prédécesseurs. Les principales de ces libertés étoient que le Duc d'Aquitaine ne pouvoit bâtir de nouvelles forteresses dans la Vicomté de Turenne; que ses Officiers n'y pouvoient tenir d assises, excepté dans le lieu de Martel, *prœterquàm in villa Martelli;* que les vassaux du Vicomte n'étoient tenus de payer au Duc d'Aquitaine aucuns subsides, présens réels, personnels ou mixtes, pour quelques causes que ce fût, quand même il les leveroit sur tous autres lieux de son Duché; que les Sénéchaux du Duc seroient tenus à leur création de promettre qu'ils conserveroient lesdites libertés & franchises. Ces Lettres ont été depuis confirmées par d'autres du Roi Jean, datées d'Avignon au mois de Décembre 1350, puis par celles du Roi Charles VII, données à Rasilli au mois de Mai 1446, & enfin par Louis XI au mois d'Août 1474. (*Invent. du Trésor des Chartes*, vol. 60, fol. 463, & vol. 61, fol. 475.) Raymond n'étoit pas encore émancipé, l'an 1290, comme on le voit par des Lettres d'Edouard I, Roi d'Angleterre, aux tuteurs du Vicomte Raymond, en date du 5 Juin de la 16e année de son régne; Lettres par lesquelles il leur enjoint de livrer les clefs des châteaux de Turenne & de S. Céré à Hélie de Campene, qu'il a nommé son Sénéchal en Guienne. Mais, l'année suivante, ce Monarque, par Lettres du 3 Mai, manda à son Sénéchal de se conformer aux conventions qui avoient été arrêtées par le Roi Henri III, son pere, & le Vicomte Raymond VI; ce qui prouve qu'il jouissoit alors de ses droits.

L'an 1304, le Vicomte Raymond, se disposant à partir sous les enseignes du Roi de France pour la guerre de Flandre, fit son testament le 11 Juin, fête de S. Barnabé, par lequel, en cas que sa femme ne fût pas enceinte, il institue son héritiere universelle Marguerite, sa fille unique. S'étant mis en marche ensuite pour la Flandre, il y mourut la même année. Il avoit épousé Letice, fille de Lore, sa belle-mere, qui l'avoit eue d'un premier mariage qui n'est point connu. Letice le fit pere de Marguerite dont on vient de parler. Jeanne de Brienne, fille de Jean de Brienne, Comte d'Eu, qu'il avoit épousée en secondes noces, ne lui donna point d'enfans. Jeanne se remaria à Renaud de Pequigni, Vidame d'Amiens.

MARGUERITE ET BERNARD.

1304. Marguerite, fille unique & héritiere du Vicomte Raymond VII, porta la Vicomté de Turenne dans la Maison de Cominges par son mariage avec le Comte Bernard VII. L'an 1311, étant enceinte & près d'accoucher, elle fit son testament par lequel elle instituoit son héritier universel l'enfant qui naîtroit d'elle, mâle ou femelle, & lui substituoit, en cas de mort, le Comte, son mari. Ce fut une fille qu'elle mit au monde, qui eut le même nom que sa mere. Celle-ci mourut des suites de ses couches, & sa fille la suivit de près au tombeau. Le Comte Bernard, en vertu du testament de sa femme, resta possesseur de la Vicomté de Turenne. Mais, au bout d'environ 15 ans, il fut troublé par Renaud IV, Sire de Pons, fils de Geofroi, comme descendant de Marguerite de Turenne, sœur de Raymond VI, Vicomte de Turenne, & femme de Renaud III, aïeul de Renaud IV. Pour appuyer sa prétention, celui-ci soutint qu'il n'étoit point né d'enfant du mariage de Marguerite de Turenne avec le Comte de Cominges, & que le contraire étoit une supposition faite par ce dernier, ce qu'il offrit de prouver par gage de bataille qu'il donna en Parlement. Renaud accusa de plus Bernard de crime de leze-majesté; sur quoi il y eut Arrêt de la Cour du 23 Janvier 1328 (V. S.) qui annulloit le gage de bataille pour la supposition imputée au Comte, & l'obligeoit de répondre sur l'autre chef d'accusation. L'affaire fut depuis mise en compromis; &, par jugement des arbitres rendu le 11 Avril 1332, la paix se fit au moyen du mariage projetté de Renaud V, fils de Renaud IV, Sire de Pons, avec Marguerite, fille du Comte de Cominges, & de Mathe de l'Isle-Jourdain, sa troisieme femme. Mais la mort de Marguerite précéda la célébration de cette alliance. Celle du Comte, son pere, arriva l'an 1335. (*Voy.* Bernard VII, *Comte de Cominges.*)

JEAN.

1335. Jean, fils posthume de Bernard VII, Comte de Cominges, lui succéda dans la Vicomté de Turenne & le Comté de Cominges, sous la tutele de Mathe de l'Isle-Jourdain, sa mere, qui prend, dans un acte de l'an 1336, la qualité de *Tutrice de Jean, par la grace de Dieu, Comte de Cominges & Vicomte de Turenne.* Il mourut l'an 1339.

CÉCILE.

1339. Cécile, fille de Bernard VII, Comte de Cominges, & de Mathe de l'Isle-Jourdain, succéda à Jean, son frere, dans la Vicomté de Turenne. Elle étoit mariée depuis l'an 1336 avec Jacques (& non Jean) d'Aragon, Comte d'Urgel, frere de Pierre IV, Roi d'Aragon. Pierre-Raymond, son oncle, s'étant emparé du Comté de Cominges après la mort de Jean, elle lui intenta procès à ce sujet. Le Roi Philippe de Valois adjugea le Comté à Pierre-Raymond, par la faveur, si l'on en croit les Annales d'Aragon, de Jean, Duc de Normandie, fils aîné du Roi; de Charles, Comte d'Alençon; & de Louis d'Espagne, Comte de Clermont. Jacques d'Aragon étant mort sans enfans l'an 1347, Cécile, sa veuve, qui lui survécut jusqu'en 1350, vendit, le 26 Avril de cette année, pour 145 mille florins d'or la Vicomté de Turenne à Guillaume-Roger, Comte de Beaufort, qui avoit épousé sa sœur Eléonore.

GUILLAUME-ROGER.

1350. Guillaume-Roger, IIIe du nom, Comte de Beaufort en Vallée dans l'Anjou, Baron d'Alais, d'Anduze, de Portes, de Montclus, &c., fils de Guillaume-Roger II, Comte de Beaufort, & de Marie de Chambon, neveu du Pape Clément VI, & frere de Pierre-Roger qui devint aussi Pape en 1371 sous le nom de Grégoire XI, s'étant mis en possession de la Vicomté de Turenne en vertu de son acquisition, en rendit hommage au Roi Jean dans le mois de Décembre 1350. Ce Monarque, par ses Lettres du même mois & par celles du 8 Février suivant, confirma les privileges de cette Vicomté, dont un des principaux étoit de faire payer les droits de franc-fief & les amortissemens pour les biens nobles acquis par les roturiers. La Guienne ayant été cédée, l'an 1360, à l'Angleterre par le Traité de Brétigni, Guillaume-Roger se vit obligé de porter l'hommage de sa Vicomté au Roi Edouard III. Mais ce Duché étant revenu à la France l'an 1370, il rendit un nouvel hommage, dans le mois de Janvier 1372 (V. S.), au Roi Charles V. Le Pape Clément VI avoit versé de grandes richesses dans le sein de sa famille. Grégoire XI ne fut pas moins prodigue envers elle. Guillaume-Roger, s'étant établi auprès de Grégoire, son frere, en Provence, obtint, par sa faveur, de la Reine Jeanne plusieurs belles terres qu'elle déclara exemptes de la réunion à son domaine. Sa fidélité & son attachement à cette Princesse répondirent aux graces qu'il en avoit reçues. Après la mort tragique de Jeanne, Guillaume-Roger & Raymond-Louis, son fils, se déclarerent hautement pour Louis d'Anjou, qu'elle avoit institué son héritier, & contribuerent beaucoup par leur valeur à lui soumettre la Provence. Mais Louis méconnut leurs services. Ce Prince ayant publié un Edit général pour la réunion des terres aliénées de son domaine, Guillaume-Roger, & son fils, furent traités comme les autres Gentilshommes, sans égard pour l'exception qu'ils avoient obtenue de la Reine Jeanne. Ce procédé les piqua vivement & sur-tout Raymond-Louis, que sa jeunesse rendoit plus sensible aux mauvais traitemens. Mais, tandis qu'il éclate en plaintes & en invectives, tandis qu'il médite une vengeance, Louis d'Anjou meurt le 21 Septembre 1384. Déterminé toujours à poursuivre la justice qu'il prétendoit lui être due, Raymond-Louis s'adresse à la Reine Marie de Blois, veuve de Louis d'Anjou, & tutrice de Louis II, son fils, la supplie de se rappeller le souvenir des services qu'il a rendus à son époux, & lui demande, pour dédommagement des frais considérables qu'ils lui ont occasionnés, d'être rétabli dans les terres dont le feu Roi l'a dépouillé. La réponse de Marie fut que, l'Edit étant général, elle n'y peut déroger; que si néanmoins il prétend lui être dû quelque chose par le feu Roi, son époux, elle offre de le rembourser suivant l'arbitrage de quelques Gentilshommes. Raymond-Louis fut encore plus mal accueilli du Pape Clément VII, auquel il demandoit les biens meubles du feu Pape Grégoire XI, son oncle, & plusieurs sommes qu'il prétendoit lui etre dues par la Chambre apostolique. Alors il prend la résolution de se faire justice par la voie des armes. Il fortifie ses châteaux, il leve des troupes, il assemble ses amis, & se met à courir la Provence & le Venaissin, abattant les châteaux, brûlant les villages, pillant les campagnes, & laisse par-tout des traces funestes de son passage. Il étendit ses ravages dans le Valentinois pour se venger du Comte Aimar V & de l'Evêque de Valence, sur lesquels il avoit des répétitions à faire, dont ils refusoient de lui faire raison. Le Roi Charles VI, l'an 1392, envoya sur les lieux quatre Commissaires, savoir Philippe de Moulens, Evêque de Noyon; Jacques de Montmaur, Gouverneur de Dauphiné; Jean d'Etouteville, Conseiller; & Henri de Maulone, Secrétaire du Roi, pour accorder Raymond-Louis avec le Pape, l'Evêque de Valence & le Comte de Valentinois. S'étant transportés en la ville de S. Remi en Provence, ils rendirent, le 5 Mai, leur jugement, auquel Raymond-Louis, présent en personne & les Procureurs des autres parties, se sou-

mirent; ce qui fut confirmé le jour suivant par Lettres du Pape, données dans son palais d'Avignon. (Justel, *hist. de la M. de Turenne, pr.* pp. 128-133) Mais la guerre continua entre Raymond-Louis & le Comte de Provence. Guillaume-Roger, qui s'étoit retiré à Paris avant qu'elle éclatât, & qui ne paroît y avoir pris aucune part, n'en vit pas la fin. Il mourut en cette capitale le 22 Mars 1395 (N. S.), deux jours après avoir fait son testament. D'Éléonore de Cominges, fille de Bernard VIII, Comte de Cominges, qu'il avoit épousée par contrat du 15 Décembre 1349, (vivante encore en 1397), il laissa Raymond-Louis dont on vient de parler; Eléonore qui viendra ci-après; Cécile, premiere femme de Louis de Poitiers, II du nom, Comte de Valentinois; Jeanne, mariée, 1° à Raymond, Seigneur de Baux en Provence & Comte d'Avellino au Royaume de Naples, 2° à Gui de Chauvigni, Seigneur de Châteauroux; & Marguerite, femme, 1° d'Armand, Vicomte de Polignac, 2° de Jean le Vayer, Seigneur de Coesme.

RAYMOND-LOUIS.

1395. Raymond-Louis étoit associé depuis long-tems à Guillaume-Roger, son pere, dans le titre de Vicomte de Turenne & le gouvernement de tous ses domaines, lorsqu'il devint son successeur. Il continua la guerre ou plutôt ses brigandages contre le Comte de Provence. Charles, Prince de Tarente, frere du Roi Louis I, que la Reine Marie lui avoit opposé, étant venu l'assiéger, l'an 1400, dans le château de Baux dont il s'étoit emparé, il trouva moyen de s'échapper lorsqu'il vit la place réduite aux abois. Gaufridi assure qu'en voulant traverser le Rhône à cheval, dans sa fuite, il s'y noya. Ce qui est certain, c'est qu'il vivoit encore en 1417. Nous en avons la preuve dans une lettre de Jean, Duc de Berri, adressée cette année au Parlement de Provence, pour lui recommander son *chier oncle Messire Raymond, Comte de Beaufort & d'Alest, Vicomte de Turenne & de Valerne, &c.*, auquel on contestoit les châteaux & Châtellenies de Pontgibaut, de Nayrac, de Nebousac, des Granges & de Taletas, qu'il avoit acquis de Jean, Comte de Boulogne & d'Auvergne (Justel, *ibid. pr.* p. 138.) Raymond-Louis finit ses jours au mois de Juin de cette année, mais on ignore de quelle maniere. Il avoit épousé, par contrat du 28 Octobre 1375, Marie, fille de Jean I, Comte d'Auvergne & de Boulogne, morte le 2 Mai 1388, après lui avoir donné Antoinette, mariée, par contrat du 23 Décembre 1393, à Jean le Maingre, dit Boucicaut II, créé Maréchal de France le 23 Décembre 1391. Raymond-Louis, par son testament fait au château de Bousols le 5 Juillet 1399, avoit donné à Louis, Duc d'Orléans, ses Comtés de Beaufort & de Castillon avec ses prétentions sur ceux d'Avelline & de l'Isle-Jourdain, à la charge de défendre ses héritiers contre tous, & sur-tout contre Antoinette, sa fille, qu'il déshéritoit à cause de son ingratitude, ne lui laissant que ce qu'il lui avoit donné en la mariant, & faisant héritiere universelle du reste de ses biens Éléonore, sa sœur. Mais il paroît qu'il révoqua depuis cette exhérédation, puisque nous voyons par divers actes qu'Antoinette prenoit les titres de Comtesse de Beaufort & de Vicomtesse de Turenne. Elle en fit même donation à son mari ainsi que des Baronies de Bousols & de Fai, par acte du 10 Avril 1413, & qu'elle confirma par codicile du 18 Juillet 1416, au château d'Alais, peu de jours avant sa mort. Mais Boucicaut ayant été fait prisonnier en 1415 à la bataille d'Azincourt & emmené en Angleterre, où il mourut au mois de Mai 1421, sans laisser d'enfans, ne jouit point du bénéfice de cette donation.

ÉLÉONORE DE BEAUFORT.

1417. Éléonore de Beaufort, fille de Guillaume Roger III, Comte de Beaufort & Vicomte de Turenne, veuve d'Edouard, Sire de Beaujeu, mort le 11 Août 1400, se mit après la mort de Raymond-Louis, son frere, en possession des Comtés de Beaufort & d'Alais, de la Vicomté de Turenne & des autres biens d'Antoinette, sa niece, sans égard pour la donation qu'elle en avoit faite au Maréchal de Boucicaut. Le Roi Charles VI reçut l'hommage qu'elle lui fit, le 5 Juillet 1417, de ces domaines dont elle jouit sans aucune opposition. L'an 1420, n'ayant point d'enfans, elle fit, le 16 Août, à Pouilli-le-Château en Beaujolois, son testament par lequel elle laissa la Vicomté de Turenne avec celle de Valerne en Provence, & ce qu'elle possédoit en Auvergne, à son cousin Amanieu de Beaufort, auquel elle substituoit, en cas de mort sans lignée, Pierre de Beaufort, son frere; & à Louis de Canillac, le Comté d'Alais, avec les Baronies de Bagnols & d'Anduse. Éléonore mourut deux jours après cet acte, & fut inhumée à Belleville en Beaujolois.

AMANIEU DE BEAUFORT.

1420. Amanieu de Beaufort, fils aîné de Nicolas de Beaufort, Seigneur d'Hermenc en Auvergne, & petit-fils, par son pere, de Guillaume-Roger II, Comte de Beaufort, & de Marie de Chambon, succéda à sa cousine Éléonore dans la Vicomté de Turenne & les autres domaines qu'elle lui avoit légués. Mais à peine eut-il le tems d'en prendre possession, la mort l'ayant emporté à l'âge de 14 ans, vers le 1 Oct. 1420.

PIERRE DE BEAUFORT.

1420. Pierre de Beaufort, Seigneur de Limeuil en Périgord, se porta pour héritier de la Vicomté de Turenne, suivant la disposition qu'avoit faite Éléonore en sa faveur, au défaut d'Amanieu, son frere aîné. Mais cette succession lui fut disputée par Alix de Baux, qui se prétendoit plus proche héritiere à cause de sa mere Jeanne de Beaufort, sœur d'Éléonore, & femme en premieres noces de Raymond de Baux. Alix fut déboutée par un Arrêt qui assura à Pierre la possession tranquille de la succession de son frere. L'an 1439, le Roi Charles VII, par ses Lettres du 3 Juin, lui donna plein pouvoir pour faire rentrer sous son obéissance toutes les places de sa province que les Anglois avoient envahies. Le 9 Juillet 1444, il fit son testament, & mourut peu de jours après. De Blanche de Gimel, sa femme, qu'il avoit épousée par contrat du 8 Juillet 1432, & qui lui survécut, il laissa deux filles, Anne, qui suit, & Catherine, femme de Louis, Comte de Ventadour.

ANNE.

1444. Anne, fille aînée de Pierre de Beaufort, lui succéda dans la Vicomté de Turenne. L'année suivante, elle donna sa main à Agne de la Tour, IV^e du nom, fils & héritier de Bertrand II de la Tour, Seigneur d'Oliergues en Auvergne, & de Marguerite de Beaufort, fille de Nicolas de Beaufort. Ce mariage se fit par dispense obtenue le 4 Mai 1444, les deux époux étant cousins germains. Agne servit avec zele & valeur le Roi Charles VII contre les Anglois. Il fit avec le Comte de Dunois, en 1451, le siége de Fronsac, la plus forte place de la Guienne, & fut du nombre des 50 Chevaliers que l'on fit après cette conquête. Agne de la Tour étoit encore dans l'armée de Guienne en 1453. Louis XI, étant monté sur le trône, l'honora de sa confiance, & le mit au nombre de ses Conseillers; à cette faveur il ajouta la charge de Chambellan qu'il lui conféra par Lettres du mois de Janvier 1467. (V. S.) Agne assista, l'an 1484, aux Etats-Généraux de Tours, & mourut le 28 Janvier 1490 (N. S.), laissant de son mariage François, qui suit; Gilles de la Tour, Chanoine de Rodez & Abbé de Vigeois; Agnet de la Tour, Seigneur de Servieres; Antoine de la Tour, qui viendra ci-après; Antoine-Raymond de la Tour, dit le *Jeune*, Seigneur de Murat; & plusieurs filles.

FRANÇOIS DE LA TOUR.

1490. François de la Tour, I^er du nom, fils aîné d'Agne de la Tour & d'Anne de Beaufort, succéda dans la Vicomté de Turenne à son pere qui l'avoit émancipé par Lettres du 18 Janvier 1489. (V. S.) Il mourut sans alliance au commencement de Mars 1494 (N. S.) à Donzi en Nivernois, d'où son corps fut porté aux Cordeliers de Brive-la-Gaillarde, pour y être inhumé auprès de ses ancêtres, comme il l'avoit ordonné par son testament fait le 28 Février précédent. (Baluze.)

ANTOINE DE LA TOUR.

1494. Antoine de la Tour, dit le Vieux ou l'Aîné, pour le distinguer, comme on l'a dit, d'un de ses freres de même nom, remplaça François, son frere, dans la Vicomté de Turenne. L'an 1496 (V. S.), le Roi Charles VIII le nomma son Chambellan par Lettres du 7 Février, où il fait l'éloge de sa valeur & des services qu'il lui avoit rendus. Il seroit à souhaiter que sa vie privée eût également été digne de louanges. Mais son incontinence fut telle, que sa femme Antoinette de Pons, fille de Gui, Sire de Pons, qu'il avoit épousée en 1494, ne pouvant souffrir ses désordres, le quitta pour se retirer dans sa famille en Saintonge, où elle mourut l'an 1511 au plus tard. Son mari finit ses jours le 14 Février 1528 (N. S.), & fut inhumé aux Cordeliers de Brive, laissant de son mariage un fils, qui suit, & deux filles. (Baluze.)

FRANÇOIS II DE LA TOUR.

1528. François II de la Tour, fils d'Antoine de la Tour

& son successeur, né à Limeuil le 5 Juillet 1497, fut placé dans la dixieme année de son âge à la Cour du Roi Louis XII, en qualité d'enfant d'honneur. Dès lors il fit voir combien ses mœurs seroient différentes de celles de son pere. Un livre intitulé, l'*Instruction d'un jeune Prince pour se bien gouverner envers Dieu & le monde*, lui étant tombé entre les mains, il en fut si enchanté, qu'il se mit à le transcrire, & acheva sa copie avant d'avoir atteint l'âge de 11 ans. L'an 1510, il fut émancipé par son pere qui lui fit don en même tems de la Vicomté de Turenne & de plusieurs autres terres, ce qu'il lui confirma, l'an 1516, dans son Traité de mariage. Ce fut à cette époque qu'il prit le titre de Vicomte de Turenne. L'an 1521, la guerre étant prête à s'ouvrir entre l'Empereur Charles Quint & le Roi François I, le Vicomte de Turenne alla joindre le Connétable de Bourbon, & conduisit dans la ville d'Amiens, avec quelques autres Seigneurs, la cavalerie de ce Prince. L'année suivante, il fut du nombre des braves qui s'enfermerent dans Terrouenne avec l'Amiral Chabot pour défendre cette place contre les troupes réunies de l'Empereur & du Roi d'Angleterre. Le Roi, l'an 1524, le nomma Lieutenant-Général des troupes qu'il envoyoit au-delà des Monts sous le commandement du Duc d'Albanie. Il étoit encore en Italie lorsque François I fut fait prisonnier, le 24 Février 1525, à la bataille de Pavie. L'année suivante, il fut de l'Ambassade envoyée au Roi d'Angleterre pour traiter du mariage de Marie, sa fille, avec le Roi de France & conclure une ligue défensive avec lui contre l'Empereur, à l'effet de le contraindre à rendre la liberté aux enfans de François I détenus en Espagne. Il partit, l'an 1528, avec Lautrec pour l'Italie, & eut part à la conquête que ce Général fit d'une partie du Royaume de Naples. L'an 1530 (N. S.), s'étant rendu en Espagne par ordre du Roi François I, avec titre d'Ambassadeur, il obtint de l'Empereur la délivrance des enfans de France qu'il retenoit en ôtage, conclut le mariage de la Reine Éléonore, sœur de Charles-Quint, avec le Roi son maître; &, comme son procureur spécial, épousa la Princesse le Dimanche 20 Mars de la même année. L'an 1532, le Roi s'étant transporté en Bretagne pour consommer la réunion de ce Duché à la Couronne de France, le Vicomte de Turenne, qui fut de sa compagnie, se logea à Villeches, à trois lieues de Châteaubriant, où le Monarque tenoit sa Cour. Il y fut attaqué d'une fievre épidémique causée par les chaleurs excessives des mois de Mai & de Juin; elle l'emporta le 12 Juillet, trois jours après avoir fait son testament. Son corps fut transporté dans une grande pompe, que Baluze décrit en détail, aux Cordeliers de Brive-la-Gaillarde. Il avoit épousé, 1°, par contrat du 19 Avril 1516, CATHERINE, fille & héritiere de Gui d'Amboise, Seigneur de Ravel; 2°, par Traité du 21 Juin 1518, ANNE DE LA TOUR, Dame de Montgascon, fille de Godefroi de la Tour, II^e du nom, veuve en premieres noces de Charles de Bourbon, Comte de Roussillon, & en secondes de Jean de Montmorenci, Seigneur d'Ecouën, morte à Paris en 1530, dont il eut un fils, qui suit; & quatre filles.

FRANÇOIS III.

1532. FRANÇOIS III, né au château de Ferrieres en Bourbonnois le 25 Janvier 1526 (V. S.), succéda en bas âge à François II, son pere, dans la Vicomté de Turenne & la Baronie de Montgascon. Il fit ses premieres armes en Italie sous François de Bourbon, Duc d'Enguien, & se comporta si vaillamment à la bataille de Cérisoles, gagnée le 14 Avril 1544 par ce Prince, qu'il fut fait Chevalier de sa main avec Blaise de Montluc, comme étant l'un & l'autre des braves qui avoient contribué le plus à la victoire. Le Roi Henri II lui donna, l'an 1554, la charge de Capitaine de la seconde compagnie des cent Gentilshommes de sa Maison. On le voit dans l'armée françoise l'année suivante, en Piémont. L'an 1557, il vole au secours de la ville de S. Quentin, assiégée par les Espagnols & les Anglois. Il est blessé dangereusement le 10 Août à la fameuse bataille qui porte le nom de cette ville, dans le village d'Essigni-le-Grand, qui en est éloigné de deux lieues. On le porte au camp des Anglois où il meurt quelques jours après, ayant fait son testament le 13 du même mois. Ses grandes qualités lui mériterent des regrets. Il avoit épousé, par contrat du 15 Février 1545 (V. S.), ÉLÉONORE, fille aînée du Connétable de Montmorenci, dont il laissa un fils, qui suit, & Madeleine de la Tour, dite Mademoiselle de Montgascon, mariée, par contrat du 1 Janvier 1572, avec Honorat de Savoie, Comte de Tende, Grand-Sénéchal & Gouverneur de Provence, mort de poison le 8 Septembre suivant à Montelimar.

HENRI DE LA TOUR.

1557. HENRI DE LA TOUR, né à Jose en Auvergne le 28 Septembre 1555, fut élevé dans la maison du Connétable de Montmorenci, son aïeul maternel, après la mort de François III, son pere, auquel il succéda dans la Vicomté de Turenne & ses autres domaines. Appellé par sa naissance à la profession des armes, son goût répondit parfaitement à cette vocation. Le Roi Charles IX lui donna, l'an 1573, une compagnie de 30 lances, avec laquelle il alla servir au siége de la Rochelle. L'année suivante, il fit la campagne avec le Maréchal de Damville, son oncle. Il paroissoit alors très attaché à la religion catholique dans laquelle il avoit été nourri. Mais, l'an 1575, il embrassa le calvinisme; & sur le refus que Monsieur, frere du Roi Henri III, fit de lui donner le gouvernement du Berri & de l'Anjou, il se retira dans sa Vicomté de Turenne. Il n'y resta pas oisif. Ayant pris des liaisons avec le Roi de Navarre, il fit révolter en sa faveur la plupart des places du bas Limosin & du Périgord. Il accourut, l'an 1581, au secours de Cambrai dont le Duc de Parme faisoit le siége. Mais les efforts qu'il fit pour se jetter dans la place ne furent point heureux. Il fut pris au mois d'Avril par les Espagnols qui le retinrent prisonnier l'espace de deux ans & dix mois, & ne lui rendirent sa liberté qu'après avoir tiré de lui 53 mille écus de rançon. Le Roi de Navarre, qu'il alla rejoindre ensuite, le laissa en Guienne, l'an 1585, pour s'opposer aux forces des Catholiques. Il y eut des succès; mais il ne put empêcher le Duc de Mayenne de prendre Castillon sur la Dordogne le 29 Août 1586, après deux mois de siége. Bien résolu de réparer cette perte, il vint à bout, l'année suivante, de reprendre Castillon, le 10 Mars, par escalade. Le 20 Octobre de la même année, il eut part à la victoire remportée par le Roi de Navarre à la bataille de Coutras. Ce Prince étant monté sur le trône de France en 1589 sous le nom de Henri IV, il redoubla de zele pour sa défense, & l'accompagna en 1590 au siége de Paris. Henri IV l'envoya, l'année suivante, vers la Reine d'Angleterre & les Princes protestans d'Allemagne pour solliciter du secours. A son retour, le Roi, pour reconnoître ses services, lui fit épouser, le 15 Octobre 1591, CHARLOTTE DE LA MARCK, héritiere du Duché de Bouillon & de la Principauté de Sedan. A cette faveur le Monarque ajouta le bâton de Maréchal de France, dont il l'honora le 9 Mars 1592. Dès lors il ne fut plus connu que sous le nom de Maréchal de Bouillon. L'an 1594, il perdit, le 15 Mai, Charlotte, sa femme, qui mourut sans laisser de postérité. La succession de cette Princesse, qui l'avoit fait son légataire pour les Souverainetés de Bouillon & de Sedan, & les autres terres qu'elle possédoit au droit écrit, occasionna un grand procès entre lui & deux héritiers naturels, le Duc de Montpensier & le Comte de Maulevrier. Deux accommodemens que le Roi ménagea entre lui & ses deux parties, l'un en 1594 avec le premier, l'autre avec le second en 1601, lui assurerent la jouissance paisible des riches domaines que sa femme lui avoit laissés. Mais sa reconnoissance ne répondit pas aux obligations qu'il avoit à ce Prince. Accusé d'avoir trempé dans la conspiration du Maréchal de Biron, au lieu de se justifier, il se sauva dans le Palatinat, d'où, étant revenu l'an 1606, il obtint son pardon du Roi par ses soumissions. Après la mort de Henri IV il entra dans les factions qui s'éleverent à la Cour sous la régence de la Reine Marie de Médicis, puis sous le ministere du Connétable de Luines. Une maladie dont il fut attaqué à Sedan au milieu de nouveaux projets qu'il formoit, l'enleva le 25 Mars 1623. D'ISABELLE DE NASSAU, qu'il avoit épousée en secondes noces, il laissa Frédéric-Maurice, son successeur, & d'autres enfans. (*Voy.* Charlotte de la Marck & Henri de la Tour *parmi les Ducs de Bouillon, où vous trouverez aussi la suite des Vicomtes de Turenne jusqu'à la vente faite de cette Principauté au Roi Louis XV en 1738.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES ET DES VICOMTES DE BOURGES.

Le Berri, borné aujourd'hui par l'Orléanois au Septentrion, par le Nivernois à l'Orient, par le Bourbonnois au Midi, & par le Poitou à l'Occident, s'étendoit autrefois sur une partie du Bourbonnois & sur un quartier de la Touraine. C'est à-peu-près ce qui forme aujourd'hui le diocèse de Bourges. Sa capitale a porté le nom d'*Avaricum* jusqu'au v^e^ siécle de l'Eglise. Ses habitans, appellés *Bituriges*, étoient surnommés *Cubi*, pour les distinguer des *Bituriges Vibisci*, qui habitoient le Bourdelois. Les premiers faisoient partie des Celtes lorsque Jules-César fit la conquête de leur pays. C'étoit jusqu'à cette époque le peuple le plus puissant & le plus nombreux des Gaules auxquelles ils donnerent souvent la loi. Ils se multiplierent au point que leur pays, quoique fertile, ne pouvant suffire pour les nourrir, Ambigat, leur Roi, vers l'an 150 de Rome, en détacha deux bandes considérables & les envoya chercher fortune ailleurs. L'une, sous la conduite de Bellovese, prit la route de l'Italie, & alla s'établir sur les bords du Pô; l'autre, ayant pour chef Sigovese, s'achemina vers la forêt Hercinie où elle s'enfonça, & de là s'avança par degrés jusqu'à l'Elbe, & même jusqu'à la Vistule. Dans cet éloignement elle n'oublia point la mere patrie dont elle conserva les mœurs & les usages très différens de ceux des Germains, tels que Tacite les a décrits. C'est le même peuple, suivant bien de l'apparence, comme nous l'avons remarqué ailleurs, qui reparut dans les Gaules sous le nom de Francs au IV^e^ siécle, & y fonda la premiere & la plus belle Monarchie de l'Europe. Le Berri étoit alors sous la puissance des Visigoths. Auguste en l'attribuant à l'Aquitaine avoit déclaré sa capitale Métropole de tout le pays qui s'étend depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées; & c'est sur cette attribution qu'est fondé le titre de Primat d'Aquitaine que prend encore aujourd'hui l'Archevêque de Bourges. L'Aquitaine ayant été partagée en trois provinces sous Honorius, le Berri fut compris dans la premiere dont l'étendue est représentée par la province ecclésiastique de Bourges.

Les Francs ne laisserent pas long-tems les Visigoths en possession de la premiere Aquitaine. Ils s'en rendirent maîtres après la bataille de Vouillé, gagnée par Clovis sur Alaric qu'il tua de sa propre main.

Le Berri soumis aux François fut gouverné, comme il l'avoit été sous les Romains & les Visigoths, par des Comtes qui, avec le tems, convertirent en fief héréditaire une dignité qui n'étoit d'abord que personnelle. Ces Comtes furent sous la dépendance immédiate des Ducs d'Aquitaine, & leurs noms sont restés dans l'oubli jusqu'au suivant.

CHUNIBERT.

Chunibert fut établi Comte de Berri par Waifre, Duc d'Aquitaine, avec lequel Pepin le Bref, Roi de France, étoit alors en guerre. Ce Monarque étant venu, l'an 763, en Berri avec une armée considérable, mit le siége devant la capitale, après s'être emparé des châteaux qui l'environnoient. L'ayant emportée d'assaut, il en fit réparer les fortifications, & l'unit à son domaine par droit de conquête. Il y mit un nouveau Comte dont le nom n'est point connu, avec une forte garnison. Pour gagner l'affection des Aquitains, il traita les habitans de Bourges avec humanité, & donna même aux soldats qui avoient défendu la place la liberté de se retirer chez eux. Quant à Chunibert & aux autres Seigneurs aquitains qui les avoient commandés, il les fit passer en France, avec leurs familles, pour leur ôter l'envie de remuer. L'an 767, étant revenu à Bourges, il y tint l'Assemblée du Champ de Mai, & donna des ordres pour bâtir un palais dans cette ville.

HUMBERT.

778. Humbert, que la grande Chronique de S. Denis nomme Robert, fut créé Comte de Bourges par Charlemagne lorsqu'il donna l'Aquitaine à son fils Louis le Débonnaire, c'est-à-dire l'année même de la naissance de ce Prince. Humbert jouit peu de tems de cette dignité. (Bouquet.)

STURE.

Sture, ou Sturmius, fut le successeur d'Humbert au Comté de Bourges. L'histoire ne fournit point d'autres lumieres sur sa personne.

WIFRED.

Wifred, nommé aussi Egfrid & Acfred, Comte de Bourges, fonda, l'an 828, le Monastere de Strade, ou de S. Genou sur l'Indre. C'est la premiere époque connue de son gouvernement. L'Auteur de la vie de S. Genou fait descendre ce Comte d'une Maison royale, & lui donne pour épouse Oda, qui ne lui cédoit pas, dit-il, en noblesse. De ce mariage naquit une fille nommée Agane, qui fut mariée à Robert, Maire du Palais de Pepin, Roi d'Aquitaine, beau-frere de ce Prince par sa sœur Ingeltrude, fils de Théodebert, Comte de Madrie, & arriere-petit-fils, par son pere, de Childebrand, frere de Charles Martel. Wifred & son épouse, dit le même Ecrivain, moururent vers le même tems que le Roi Pepin, c'est-à-dire environ l'an 838. (Bouquet, Vaissete.)

GÉRARD.

838. Gérard, qu'on croit faussement être le même que Gérard de Roussillon, Comte en Bourgogne & en Provence, fut, à ce qu'il paroît, le successeur immédiat de Wifred. L'an 867, le Roi Charles le Chauve, pour quelque sujet de mécontentement qu'on ignore, le dépouilla du Comté de Bourges pour le donner à un Seigneur nommé Egfrid, ou Acfred, déjà pourvu, suivant D. Mabillon, de l'Abbaye de S. Hilaire de Poitiers & d'autres Bénéfices ecclésiastiques. Cette nomination occasionna une guerre entre les deux compétiteurs. Gérard se maintint contre les efforts d'Egfrid. Au commencement de 868, il l'assiégea dans une maison où il s'étoit fortifié. Egfrid, après une résistance vigoureuse, ayant été obligé d'en sortir pour se soustraire aux flammes qui l'environnoient, les gens de Gérard se saisirent de sa personne, & lui couperent la tête qu'ils jetterent dans le feu. A la nouvelle de cet événement, le Roi Charles entra dans le Berri, où il mit tout à feu & à sang. Gérard néanmoins ne fut pas encore cette fois dépossédé, vraisemblablement parce qu'il avoit trouvé moyen de faire sa paix avec le

Roi. Quoi qu'il en soit, il paroît certain qu'il ne quitta le titre de Comte de Bourges qu'en 872. (Vaissete, T. I, p. 578.)

BOSON.

872. Charles le Chauve, ayant envoyé dans l'Aquitaine, l'an 872, son fils, Louis le Begue, qui en étoit Roi depuis 6 ans, nomma son beau-frere, le Duc BOSON, Grand-Chambellan de ce Prince, & le revêtit en même tems des dignités du Comte Gérard; par là Boson devint Comte de Bourges : il étoit déjà Comte de Provence, dont il devint ensuite Roi. L'an 878, il fit sa paix avec le Roi Louis le Begue, contre lequel il s'étoit révolté avec plusieurs Seigneurs; mais la même année il perdit le Comté de Bourges. (*Voy.* Boson, *Roi de Provence.*)

BERNARD.

878. BERNARD, Marquis de Septimanie, puis Comte de Poitiers, I^er^ du nom, fils d'un autre Bernard & de Blichilde, & parent d'Egfrid, mis à mort par les gens du Comte Gérard, se trouvant en forces lorsque Boson fit sa paix avec Louis le Begue, revendiqua sur lui, les armes à la main, le Comté de Bourges à titre d'hérédité. Il engagea dans son parti Gotfrid, Comte du Maine, son oncle maternel, Gauslin, ce fameux Abbé de S. Germain-des-Prés, depuis Evêque de Paris, son oncle paternel, & d'autres Seigneurs, avec le secours desquels il s'empara de Bourges. Maître de la ville, il en défendit l'entrée à Frotaire, qui en étoit alors Archevêque, après avoir occupé successivement les Siéges de Poitiers & de Bordeaux. Il usurpa les biens de l'Eglise de Bourges, & exigea des habitans un serment de fidélité contraire à celui qu'il devoit lui-même au Roi. Le reste du Berri suivit l'exemple de la capitale en se soumettant à Bernard. La même année 878, il est excommunié par le Concile de Troyes, où il avoit refusé de comparoître pour répondre aux plaintes de Frotaire. Louis le Begue fait marcher, l'an 879, une armée contre lui sous les ordres de Boson que Bernard avoit supplanté, de Bernard, Comte d'Auvergne, & de Hugues, Duc ou Marquis d'Outre-Seine, qui vinrent l'attaquer dans le Comté d'Autun, où il s'étoit retiré. Déjà ils avoient pris la capitale du pays, lorsqu'ils apprirent la mort de Louis le Begue. Boson se rendit maître de tout le Comté; mais bientôt après il se réconcilia avec Bernard, & lui donna le Comté de Mâcon, dépendant de son nouveau Royaume de Provence, pour s'en faire un appui contre les deux Rois, Louis & Carloman. Bernard fut assiégé dans Mâcon vers la fin de 879, par les deux Rois, qui le prirent, & vraisemblablement punirent sa révolte du dernier supplice. (Vaissete.) Du moins l'histoire ne fait plus mention de lui depuis ce tems. (*Voy.* Bernard II, Marquis de Septimanie.)

GUILLAUME I.

GUILLAUME I, surnommé LE PIEUX, Comte d'Auvergne, étoit pourvu du Comté de Bourges en 886, suivant une Charte de l'année suivante. L'an 889, le Roi Eudes, contre lequel il s'étoit déclaré, l'en dépouilla pour le donner à un Seigneur nommé Hugues. Ce présent coûta cher à celui qui le reçut. Guillaume, la même année, le poursuivit, le prit, & le tua de sa main. Il se raccommoda ensuite avec le Roi, qui lui rendit ses dignités. L'an 918, Guillaume mourut le 6 Juillet, sans laisser d'enfans. (*V.* Guillaume le Pieux, *Comte d'Auvergne.*)

GUILLAUME II.

918. GUILLAUME II, surnommé LE JEUNE, neveu, par sa mere, de Guillaume le Pieux, & son héritier, éprouva de la difficulté pour se mettre en possession du Berri. La ville de Bourges refusa de se soumettre à lui, & ce ne fut que par la voie des armes qu'il vint à bout de s'en rendre maître. Cette conquête lui échappa presque aussitôt par une nouvelle révolte des habitans. Guillaume l'ayant reprise, se la vit encore ravir, l'an 922, par Raoul, Duc de Bourgogne, & Robert, Duc de France. Elle lui fut rendue, l'an 924, par ce même Raoul, devenu Roi de France, qu'il avoit gagné par ses soumissions. Bientôt après ils se brouillerent, & leurs démêlés durerent jusqu'à la mort de Guillaume, arrivée l'an 926 ou 927. (*Voy.* Guillaume le Jeune, *Comte d'Auvergne.*)

VICOMTES DE BOURGES.

APRÈS la mort de Guillaume le Jeune, le Comté ou Gouvernement général du Berri fut supprimé par le Roi Raoul. Ce Prince donna la propriété de Bourges au Vicomte de cette ville, & ordonna qu'à l'avenir ce Vicomte, le Seigneur de Bourbon, le Prince de Déols, & les autres Seigneurs du Berri, releveroient immédiatement de la Couronne.

GEOFROI I.

927. GEOFROI, dit PAPABOS, fut nommé Vicomte héréditaire de Bourges par le Roi Raoul, en récompense des services qu'il avoit rendus à ce Prince. Le Roi Louis d'Outremer, qu'il servit avec le même attachement, lui donna en fief, ou commende perpétuelle, l'Abbaye de S. Gondon-sur-Loire, qui passa à ses héritiers jusqu'au Vicomte Etienne. L'an 935, les Normands, ayant pénétré dans le Berri, furent défaits par les Berruyers réunis aux Tourangeaux, dans une bataille où périt Ebbon, Seigneur de Déols, qui avoit fondé, l'an 917, le Monastere de Bourg-Dieu, que Raoul, son fils, acheva. On ignore le tems de la mort du Vicomte Geofroi.

GEOFROI II.

GEOFROI II, dit BOSBERAS, fils de Geofroi Papabos, fut son successeur dans la Vicomté de Bourges. La chose est certaine par le Cartulaire de Vierzon. Il eut deux fils, Geofroi le Noble, qui suit, & Roger, qui fut Doyen de l'Eglise de Bourges.

GEOFROI III.

GEOFROI III, surnommé le NOBLE, succéda dans la Vicomté de Bourges à Geofroi II, son pere, l'an 1012 au plus tard. Une Charte de cette année, par laquelle Geofroi & son épouse EDELBURGE, fille de Raoul, Prince de Déols, donnent différens biens à l'Abbaye de S. Ambroise de Bourges, en fournit la preuve. Geofroi s'étant ligué avec Aymon, Archevêque de Bourges, contre Eudes, Seigneur de Château-Roux, lui fit une rude guerre, dans laquelle Ebles, fils d'Eudes, fut tué par le Vicomte. La Chronique de Déols met cet événement en 1033, la même année, dit-elle, que périt Eudes, Comte de Champagne; mais ce dernier ne fut tué qu'en 1037. Le Seigneur de Château-Roux eut sa revanche, & battit à son tour le Vicomte & l'Archevêque. Geofroi laissa de sa femme deux fils, Geofroi, qui suit; & Madalbert.

GEOFROI IV.

GEOFROI IV, dit le MESCHINS, Vicomte de Bourges après Geofroi le Noble, son pere, laissa un fils, Etienne, qui suit; & une fille, Edelburge, qui épousa Gilon, Sire de Sully.

ÉTIENNE.

ÉTIENNE, fils de Geofroi IV, étoit Vicomte de Bourges l'an 1061, 2^e^ année du Roi Philippe I, comme le prouve une Charte qu'il expédia cette année en faveur du Chapitre de S. Ursin. Dans une autre Charte de cette année il est qualifié Proconsul. L'an 1092, Étienne fit don à cette Eglise de l'Abbaye de S. Gondon, qui étoit comme en fief héréditaire dans sa Maison depuis Geofroi Papabos, son 4^e^ aïeul. Étienne mourut sans enfans, laissant pour héritiere sa niece, Mahaut de Sully.

EUDES-ARPIN.

EUDES-ARPIN, fils de Humbaud, Seigneur de Dun, depuis appellé Dun-le-Roi, ayant épousé MAHAUT, fille de GILON, Seigneur de Sully, & d'Edelburge, sœur du Vicomte Etienne, devint par cette alliance Vicomte de Bourges avec son beau-pere, qui ne se dessaisit point en mariant sa fille, mais se contenta d'associer son gendre à sa dignité de Vicomte. C'est ce que nous voyons par une Charte rapportée par le P. Labbe (*Eloge de la ville de Bourges*, p. 192), où ils prennent tous deux le titre de Seigneur de Bourges : *Ego Gilo miles Soliacensis castri atque Haiensis, nec non sub Rege Francorum cum Odone Arpino Dominus Bituricensis.* Gilon étant mort l'an 1098 au plutôt, Arpin demeura seul Vicomte de Bourges. L'an 1100 ou 1101, se disposant à partir pour la Terre-Sainte avec le Duc d'Aquitaine, il vendit au Roi Philippe I sa Vicomté pour 60 mille sous d'or. Il est à remarquer qu'une partie de cette Vicomté relevoit du Comte de Sancerre; mais il n'est pas vrai que le Roi ait fait rendre hommage au Comte de Sancerre pour cette partie, comme l'avance un illustre Moderne. Arpin servit avec honneur dans les armées de la Terre-Sainte. Il fut pris dans une bataille que Baudouin I, Roi de Jérusalem, donna contre son avis, & conduit à Bagdad. Pendant sa captivité, qui fut longue, il fit vœu de prendre l'habit monastique. Ayant recouvré sa liberté par les soins de l'Empereur de Constantinople, il revint en France, & se retira à l'Abbaye de Cluni. Une Charte de Hugues de Lusignan prouve qu'il étoit Profès de cette Maison en 1109. (*Archiv. de Cluni.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE SANCERRE.

La ville de Sancerre en Berri porte deux noms en latin. Les Auteurs qui ont écrit avant le régne de Philippe-Auguste l'appellent *Sincerra;* mais ceux qui sont venus depuis la nomment *Sacrum Cæsaris;* d'où l'on a conclu mal-à-propos qu'elle avoit été fondée par Jules-César. On eût mieux rencontré si on l'eût prise pour l'ancien *Noviodunum Bituricum.* Cette ville, avec ses dépendances, fut acquise de l'Evêque de Beauvais, comme il sera dit ailleurs, par Eudes II, dit le Champenois. Ses descendans, Comtes de Blois & de Champagne, l'ont été aussi de Sancerre jusqu'à Thibaut le Grand, qui donna le Comté de Sancerre en partage à Etienne, qui suit.

ETIENNE I.

L'an 1152, Etienne I, troisieme fils de Thibaut le Grand, Comte de Blois & de Champagne, ayant eu pour son lot, dans le partage que ce Prince fit de ses domaines, la Seigneurie de Sancerre avec ses dépendances, s'en qualifia Comte, parce qu'il étoit de race comtale. L'an 1153 (& non pas 1156), il enleva Hermesende, ou Hermensede, dite aussi Alix, fille de Geofroi III, Seigneur de Donzi, quelques jours après qu'elle avoit été mariée avec Ansel, Sire de Trainel, & l'épousa. Ansel, désolé de l'enlevement de sa femme, en porta ses plaintes à Henri, Comte de Champagne, son Suzerain comme celui du Comte de Sancerre. Henri prit avec chaleur les intérêts d'Ansel. Mais comme les loix féodales ne permettoient pas aux grands vassaux de faire la guerre à ceux qui relevoient d'eux, sans la permission du Souverain, Henri s'adressa au Roi Louis le Jeune, pour lui demander justice de l'attentat d'Etienne. Le Monarque promit de la faire. Il tint parole; &, ayant joint ses troupes à celles du Comte de Champagne & du Sire de Trainel, il vint assiéger Etienne dans le château de S. Aignan, où il s'étoit renfermé avec sa femme. Forcé de capituler, Etienne rendit la place avec Hermesende qui la lui avoit apportée en dot. L'une & l'autre par là rentrerent dans la possession du Sire de Trainel. Voilà comme un Moderne, d'après un ancien monument, raconte les choses. (*Mém. de l'Acad.*, T. XXVI, p. 680.) Le récit du Continuateur d'Aimoin est tout différent. Geofroi de Donzi, Seigneur de Gien, dit-il, donna sa fille à Etienne, Comte de Sancerre, dans l'espérance qu'il le défendroit contre les incursions du Comte de Nevers; &, pour l'y engager par son propre intérêt, il donna sa terre de Gien en dot à sa fille. Mais Hervé, fils de Geofroi, à qui cette terre devoit revenir par droit héréditaire, réclama contre cette donation, & se pourvut devant le Roi pour obliger Etienne à lui rendre son héritage. Louis le Jeune, faisant droit sur la plainte d'Hervé, amena des troupes devant le château de Gien, que le Comte de Sancerre avoit muni d'une forte garnison, mais dont il avoit jugé à propos de s'absenter aux approches de l'armée royale. La place fut emportée d'assaut dès les premiers jours du siége; &, le Roi l'ayant remise à Hervé, chacun, dit notre Historien, s'en retourna chez soi. Cette narration est la plus simple; mais est-elle la plus vraie? C'est ce qu'il seroit trop long de discuter. Ce qui paroît certain, c'est qu'Etienne conserva sa femme Hermesende. L'an 1157, il eut guerre avec Guillaume III, Comte de Nevers, qui, le 7 Mars, prit & ruina le château de Sancerre. C'est ainsi que porte la leçon d'un manuscrit de la petite Chronique d'Auxerre. Mais dans un autre exemplaire au lieu de *Castrum sacri Cæsaris* on lit *Castrum censurii*, Chatel-Censoir qui appartenoit alors à un nommé Gymon, vassal du Seigneur de Donzi, avec lequel (cette leçon supposée vraie) il auroit été au secours du Comte de Sancerre. L'an 1161, après la mort de Guillaume III, Etienne recommença les hostilités contre Guillaume IV, successeur de Guillaume III. Elles cesserent en 1163, après la victoire que Guillaume remporta au mois d'Avril sur lui & sur le Comte de Joigni, son allié, près de la Marche, entre Nevers & la Charité. Etienne, l'an 1171, accompagna Hugues III, Duc de Bourgogne, dans le voyage qu'il fit outre-mer, & fut porteur des sommes que le Roi Louis le Jeune avoit destinées pour les Chrétiens de la Terre-Sainte. Après être resté deux mois à la Cour du Roi Amauri, qui comptoit lui faire épouser sa fille (Etienne étoit veuf alors), il partit furtivement, & reprit la route de France. Mais il fut pris en chemin par un parti de Milon, Prince d'Arménie, qui l'arrêta près de Mamistre, ville peu éloignée d'Iconium. Tout son équipage lui fut enlevé, à l'exception d'un médiocre cheval sur lequel il revint chez lui. Il assista, l'an 1173, au Parlement de Paris, où plusieurs Prélats & Seigneurs embrasserent le parti de Henri au Court-Mantel contre le Roi d'Angleterre, Henri II, son pere: Etienne fut de ce nombre. Etant entré, l'an 1180, dans la ligue de la Reine-Mere, des Princes de la Maison de Champagne, & d'autres Seigneurs, contre le jeune Roi Philippe-Auguste, il se jetta sur la terre & la cité de Bourges, *& gastoient & ardoient ses gens*, dit une ancienne Chronique manuscrite, *tout le pays entor.* Mais le Monarque, s'étant mis promptement en campagne, assiégea Châtillon-sur-Loing, appartenant au Comte de Sancerre, prit la place, la rasa, & par ce coup de vigueur étonna tellement Etienne, qu'il s'empressa de lui demander la paix & le retour de ses bonnes graces. Ses confédérés en firent de même; & ce fut le Roi d'Angleterre, Henri le Vieux, dont ils avoient imploré le secours, qui ménagea leur réconciliation dans une conférence qu'il eut avec Philippe-Auguste entre Trie & Gisors. (Hoveden.)

Etienne fit, l'an 1190, un second voyage à la Terre-Sainte, & y fut tué l'année suivante au siége d'Acre, à l'âge de 58 ans. Mathilde, sa seconde femme, qui lui survécut, & dont on ignore l'origine aussi bien que l'année de son mariage, lui donna Guillaume, qui suit; Jean, mort sans alliance; & Etienne, Seigneur de Châtillon-sur-Loing, Grand-Bouteiller de France. Le Comte Etienne fut un Prince capricieux, turbulent, esclave de ses passions. Il est qualifié, par Guillaume de Tyr, *vir quidem carne nobilis, moribus non ita.* On doit cependant lui tenir compte de l'abolition qu'il fit d'une coutume bizarre & contraire au repos public. Les habitans de Sancerre faisoient tous les ans à ceux de S. Satur, leurs voisins, une petite guerre, où, après avoir fait un prisonnier, ils le livroient à leur Prévôt, qui, dans les fêtes de Pâque, lui donnoit la liberté, comme fit Pilate à l'égard de Barabbas. Mais les Sancerrois, privés de ce prétendu droit, lui substituerent un autre usage non moins absurde dont nous parlerons dans la suite.

GUILLAUME.

1191. Guillaume succéda en bas âge à Etienne, son pere, dans le Comté de Sancerre, sous la garde-noble ou l'advocatie, comme on parloit alors, de son oncle Guillaume de Champagne, Archevêque de Reims. Mais la Reine Alix, sœur du Prélat, lui disputa cette fonction. Il fallut pour terminer la querelle, où le Roi Philippe-Auguste prit parti pour sa mere, entrer en composition. L'accord se fit aux dépens du pupille dont les droits sur le tonlieu de Provins & les autres revenus en censives qu'il avoit en cette ville furent cédés à la Reine pour l'engager à se désister. (*Cartul. de Champ.* dit *liber principum, fol.* 170 v°.) On ne doit pas être étonné qu'Alix ait mis son désistement à si haut prix. « Les Baillistres, dit la Thaumassiere, » étoient de ce tems là comme les Seigneurs des terres de leurs » mineurs; ils en payoient le droit de rachat aux Seigneurs » dominans. Quelques uns même se qualifioient Seigneurs des » fiefs appartenans à ceux qu'ils avoient en bail, pendant le-

» quel ils usoient de tous les droits & prérogatives des Seigneurs. C'est la raison, ajoute-t-il, par laquelle le Cardinal » de Champagne, Baillistre du Comte de Sancerre, faisoit en » son nom & à son image battre monnoie à Sancerre, tout » ainsi que le Comte auroit pu faire s'il eût été à ses droits ». Le même Historien pense que le Comte Guillaume étoit hors de bail en 1201, sur ce qu'il fut du nombre des Seigneurs que Blanche, Comtesse de Champagne, veuve de Thibaut III, donna pour pleiges au Roi Philippe-Auguste de la promesse qu'elle lui fit de ne point se remarier sans son consentement, & de remettre entre ses mains l'enfant qui naîtroit d'elle, en cas qu'elle fût enceinte. L'an 1209, Guillaume fit hommage à la même Comtesse Blanche, en présence de Jean, Comte de Brienne, & de Guillaume, Comte de Joigni, qui en dressèrent l'acte, où l'on voit en détail les fiefs qui relevoient du Comté de Sancerre, & dont les principaux sont Montfaucon, S. Briçon, Châtillon-sur-Loing, Sully, Vevre. (Martenne, *Thesau. Anecd*, T. I, col. 814.) L'an 1209, Guillaume fit, à l'exemple de son pere, un acte qui prouva son amour pour le bon ordre. Les habitans de Sancerre avoient remplacé l'usage abusif que le Comte Etienne avoit, comme nous l'avons dit, aboli, par un autre, qui étoit de descendre tous les ans, le lundi de Pâque, *le Roi des Jeux* à leur tête, dans le bourg de S. Satur, & de tuer tous les chiens qu'ils rencontroient. Cette expédition tumultueuse excitant des querelles qui devenoient quelquefois funestes, le Comte Guillaume la supprima dans le mois de Mars en présence de Gautier de Courcelles, son Sénéchal. (*Hist. de Sancerre*, p. 58.) L'an 1217, il partit avec Pierre de Courtenai, Comte d'Auxerre, son beau-frere, qui alloit prendre possession de l'Empire de CP. Il fut pris avec lui la même année par Théodore l'Ange Comnene, Empereur de Thessalonique, & ils moururent l'un & l'autre en prison l'an 1218. Marie de Charenton, premiere femme de Guillaume, le fit pere de Louis, qui suit; d'Etienne, Seigneur de S. Briçon; & de Béatrix, femme de Guillaume I, Comte de Joigni. Eustachie de Courtenai, sa seconde femme, sœur de Pierre, Empereur de CP., ne lui donna point d'enfans. Nous avons une Charte de cette Comtesse en date de l'an 1218, par laquelle elle déclare que son époux, en partant pour la Terre-Sainte, l'avoit chargée d'assigner, en aumône, à telle Maison religieuse qu'elle jugeroit à propos, un rente perpétuelle de dix livres, à prendre sur le minage & le tonlieu de la Ferté-Louptiere. En conséquence elle applique ladite aumône au Prieuré de Senan (près de Guerchi, diocèse de Sens), membre de l'Abbaye de Molême. (*Cartul. secundum Molism. fol.* 117, r°.)

LOUIS I.

1218. Louis I, fils de Guillaume, lui succéda, étant encore mineur, sous la garde-noble de Robert de Courtenai, conformément à la disposition que son pere avoit consignée dans un acte passé au mois de Décembre 1216, peu de tems avant son départ pour la Terre-Sainte. Il étoit dit dans cet acte que, du consentement de Blanche, Comtesse de Champagne, sa Dame suzeraine, il laissoit pour quatre ans, à compter de Pâque prochain, à Robert de Courtenai, sa terre de Sancerre avec ses dépendances, de maniere que s'il venoit à mourir pendant son voyage, Robert auroit le bail de cette terre jusqu'à ce que Louis, fils de Guillaume, fût parvenu à l'âge de majorité, c'est-à-dire à 21 ans accomplis. (Labbe, *Mel. cur.* T. II, p. 640.) Louis avoit par conséquent 17 à 18 ans à la mort de son pere. L'an 1221, au mois de Mars, il rendit hommage à Thibaut, Comte de Champagne, & se servit, pour en sceller l'acte, du sceau de son tuteur. (Labbe, *ibidem*, p. 652.) Mais dans la suite il devint vassal immédiat de la Couronne par la vente que Thibaut fit au Roi S. Louis de la Suzeraineté de Sancerre. Ce Comte fut un des Grands du Royaume de France qui écrivirent, l'an 1235, au Pape Grégoire IX, contre les prétentions des Prélats, touchant l'étendue de leur jurisdiction. Il mourut l'an 1268 (& non pas 1264, comme le dit Menage), laissant, suivant le P. Anselme, de Jeanne de Courtenai, sa premiere femme, Jean, qui suit; Robert, & une fille. Il n'eut point d'enfans d'Isabeau de Mayenne, sa seconde femme, veuve de Dreux de Mello, qu'il avoit épousée en 1245 (morte vers 1256). Du Bouchet & la Thaumassiere donnent à Isabeau les trois enfans que nous venons de nommer.

JEAN I.

1268. Jean I, fils aîné de Louis I & son successeur au Comté de Sancerre, avoit épousé, du vivant de son pere, Marie, fille d'Hervé II, Seigneur de Vierzon, & sœur d'Hervé III, qui lui céda, l'an 1259, les Seigneuries de Menetou-Salon & de Soesme. Quelque tems après la mort de son pere, le Comte Jean transporta ces deux terres à Robert, son frere, pour terminer le différend qui étoit entre eux touchant le partage de la succession paternelle, & assigna d'autres fonds à sa femme pour remplacer sa dot. Cet arrangement de famille fut fait à l'Abbaye de Noir-Lac par l'arbitrage des Seigneurs de Château-Roux, en présence de l'Official de Bourges. Le Comte Jean ne fut pas moins jaloux de ses droits que ses prédécesseurs. Ses Juges ayant été troublés par le Bailli de Bourges pour la connoissance du port d'armes, il obtint, l'an 1273, un Arrêt du Parlement de Paris, faisant défenses au Bailli de Bourges de le troubler dans la possession de ce droit. Mais, ayant négligé de faire justice de quelques uns de ses gens qui avoient frappé un Clerc, il fut condamné, l'an 1274, a une amende de 50 livres envers le Roi. On ignore le tems précis de sa mort; mais cet événement ne devança guere la fin de l'an 1280. Il laissa de son mariage Etienne & Jean qui suivent; Thibaut, Archidiacre de Bourges, puis Evêque de Tournai; Louis, Seigneur de Sagonne; Blanche, mariée à Pierre de Brosse, Seigneur de Boussac; & Agnès, femme en secondes noces de Henri du Bos, Sire de Toesni.

ÉTIENNE II.

1280 au plutôt. Étienne, fils aîné du Comte Jean, lui ayant succédé, eut un différend avec Henri II de Sully touchant la mouvance de certaines terres dont celui-ci refusoit de lui faire hommage. Le Comte d'Henrichemont, choisi pour arbitre, décida, l'an 1283, que la Maison de Breviande & les Châtellenies de Jars & de la Chapelle de Damgilon relevoient du Comté de Sancerre. Le Roi Philippe le Bel ayant convoqué, l'an 1302, le ban & l'arriere-ban par ses Lettres du 7 Mai pour la guerre de Flandre, le Comte Étienne fut un des plus empressés à lui amener ses vassaux. Il eut part, le 11 Juillet de la même année, à la funeste journée de Courtrai, après laquelle il alla se renfermer avec les débris de notre armée dans Lille que les Flamands vinrent assiéger. Le Roi, par sa lettre du 6 Août suivant, lui manda de tenir ferme le plus long-tems qu'il lui seroit possible, l'assurant qu'avant la fin de ce mois il viendroit avec une puissante armée à son secours. Le Roi tint parole; mais Lille étoit prise avant qu'il arrivât. Le Comte de Sancerre continua de servir en Flandre les deux années suivantes. Il mourut le 16 Mai 1306, sans laisser d'enfans de Marie, fille de Hugues XII de Lusignan, Comte de la Marche, qu'il avoit épousée en 1288.

JEAN II.

1306. Jean II, successeur d'Étienne, son frere, au Comté de Sancerre, débuta, lorsqu'il fut en possession, par demander la foi & hommage à ses vassaux. Henri II, Seigneur de Sully, étoit de ce nombre pour les terres de la Chapelle-Damgilon & des Aix. Mais le Comte de Sancerre relevoit pareillement de lui pour des terres mouvantes de la Chapelle. Henri prétendit par cette raison n'être tenu à aucune prestation envers le Comte. Louis, Comte d'Evreux, choisi pour arbitre de la contestation, décida, l'an 1307, que le Sire de Sully feroit premièrement foi & hommage au Comte de Sancerre, qu'ensuite celui-ci dans la même place, *sans pied mouvoir*, lui rendroit le même devoir, & que celui des deux qui y manqueroit paieroit à l'autre dix mille livres. Ce jugement fut accepté de part & d'autre, & exécuté, comme il portoit, dans l'Eglise des Jacobins de Bourges. (*Hist. de Sancerre*, p. 71 & 72.) Le ban & l'arriere-ban du Berri ayant été convoqués à Paris dans les années 1316, 1317, 1318 & 1319, le Comte Jean se trouva entre les autres Seigneurs de la province à chaque revue avec trente hommes d'armes. Les fiefs étoient alors le partage de la Noblesse. Philippe Girame, dont l'origine étoit douteuse, ayant acquis le fief de Chazelles, le Comte Jean le fit saisir jusqu'à ce que Philippe eût fourni ses preuves. (*Ibid.*) Ce Comte mourut sur la fin de l'an 1326, & fut enterré aux Jacobins de Bourges, suivant le P. Anselme; dans l'Eglise paroissiale de Sancerre, selon l'Historien de cette ville. Louise de Beaumez, sa femme, lui donna Louis, qui suit; Jeanne, mariée, 1° à Jean de Trie, Comte de Dammartin; 2° à Jean de Châtillon, Grand-Maître de France; & Marguerite, Abbesse de Charenton.

LOUIS II.

1326. Louis II, successeur de Jean II, son pere, fut tué, l'an 1346, à la bataille de Créci, en combattant avec courage pour la défense du Roi & de l'Etat. Il laissa de Béatrix, fille de Jean V, Comte de Rouci, sa femme, Jean, qui suit; Louis de Sancerre, créé Maréchal de France en 1369, puis Connétable le 22 Septembre 1397, mort le 6 Février 1402,

& enterré à S. Denis (1); Robert de Sancerre, Capitaine d'une compagnie de gens d'armes, mort avant son frere le Connétable; Etienne, Seigneur de Vailli, mort sans postérité, l'an 1390, au siége de Tunis; un autre fils, & deux filles. Le P. Anselme donne au Comte Louis pour premiere femme Isabeau de Rosni, qu'il épousa, dit-il, en 1323. Mais ce mariage n'a point été connu de la Thaumassiere, & le P. Anselme n'en donne point de preuve.

JEAN III.

1346. JEAN III n'étoit âgé que de 12 ans lorsqu'il succéda, dans le Comté de Sancerre, à Louis II, son pere. Ayant épousé MARGUERITE DE MARMANDE, il obtint, l'an 1348, du Roi Philippe de Valois des Lettres de dispense pour administrer ses domaines. Tout jeune qu'il étoit, il n'avoit de passion que pour les armes. Mais ses premiers exploits sont restés dans l'oubli. L'an 1355, il se rendit, le 29 Août, à l'Ost de S. Jean d'Angéli. Une ancienne Chronique manuscrite, conservée à S. Victor (n° 419), dit que cette même année il fut battu par les Anglois avec le Comte de Joigni & le Sire de Châtillon-sur-Marne. L'année suivante, il combattit à la bataille de Poitiers où il demeura prisonnier. L'an 1364, averti par un Religieux de l'Abbaye de S. Thibaut, qu'une bande de ces brigands, qu'on nommoit *Grandes Compagnies*, ou *Tards-venus*, se disposoit, après avoir pris la Charité-sur-Loire, à venir surprendre Sancerre, il leur dressa une embuscade pendant la nuit, à un quart de lieue de la ville, & les enveloppa de maniere que la plupart furent taillés en pieces, & les autres pris avec leur Chef, Jean Aimeri, qui mourut quelques jours après de ses blessures. *Par celle prise & par celle déconfiture*, dit Froissart, *fut rendue aux François la Charité-sur-Loire & toutes les garnisons de là entour.* Le Comte Jean, l'an 1383, acquit la terre de Bois-Gibaut, située sur la rive droite de la Loire, presque vis-à-vis de Sancerre. La même année, il servit dans l'armée de Flandre, depuis le 1 Août jusqu'au 1 Octobre, à la tête de la compagnie des Gendarmes du Duc de Berri, composée de 27 Chevaliers-Bacheliers & de 150 Ecuyers. (*Hist. de Sancerre.*) L'an 1390, le Comte Jean, avec Etienne, son frere, accompagna Louis II, Duc de Bourbon, à son expédition d'Afrique, & servit au siége de Tunis. Il mourut au mois de Fév. 1403 (N. S.), laissant de sa premiere femme, Marguerite, qui suit; & une autre fille. CONSTANCE DE SALUCES, sa seconde femme, dont il n'eut point d'enfans, se remaria, après sa mort, à Geofroi le Maingre de Boucicaut.

MARGUERITE.

1403. MARGUERITE, fille aînée de Jean III, hérita de lui le Comté de Sancerre, qu'elle joignit à la succession du Connétable de Sancerre, son oncle, qui la lui avoit laissée par son testament du 4 Février 1402. Elle fut mariée quatre fois, 1° à GIRARD DE RETZ, mort peu après lui avoir donné sa main; 2° à BÉRAUD II, Dauphin d'Auvergne; 3° à JACQUES DE MAULÉVRIER, Maréchal de France; 4° à JEAN, dit LOURDIN, Connétable de Sicile. Elle mourut l'an 1419, laissant de son deuxieme mari, entre autres enfans, Béraud, Dauphin d'Auvergne, III[e] du nom; Marie, femme de Guillaume II de Vienne, Seigneur de S. Georges; Robert, Evêque de Chartres, puis d'Albi; & Marguerite, femme de Jean, IV[e] du nom, Sire de Beuil, Maître des Arbalêtriers de France (mort le 28 Juillet 1426), d'où vint Jean V de Beuil, dont il sera parlé ci-après.

BÉRAUD.

1419. BÉRAUD, fils de Béraud II, Dauphin d'Auvergne, & de Marguerite, Comtesse de Sancerre, succéda à sa mere dans le Comté de Sancerre, ainsi qu'à son pere dans le Dauphiné d'Auvergne. L'an 1420, les Anglois, après avoir pillé & brûlé le bourg & l'Abbaye de S. Satur, vinrent se présenter devant la ville de Sancerre. Mais les habitans les repousserent si vigoureusement, qu'ils leur tuerent 300 hommes, firent sur eux grand nombre de prisonniers, & mirent le reste en fuite. L'an 1422, le Dauphin (depuis le Roi Charles VII), après avoir levé le siége de Cône à l'approche des Anglois, vint camper sous les murs de Sancerre. Les ennemis se mirent à sa poursuite dans le dessein de lui livrer bataille. Mais, ayant appris sur la route la mort de leur Roi Henri V, ils changerent d'avis. L'an 1423 (V. S.), Charles VII, pour arrêter les courses que les Anglois, maîtres de la Charité-sur-Loire, faisoient dans tout le Berri, somma le Comte-Dauphin Béraud de remettre entre ses mains toutes les places du Comté de Sancerre, pour les garder & y mettre garnison. Béraud obéit, & reçut pour récompense de sa soumission les villes, châteaux & châtellenies d'Issoudun, de S. Saphorin de Nihous, de la côte S. André & de Voiron en Dauphiné, *sans préjudice* des places du Comté de Sancerre, que le Roi s'étoit engagé de lui rendre à la fin de la guerre. Il n'arriva pas à ce terme, étant mort le 28 Juillet 1426. De JEANNE DE LA TOUR D'AUVERGNE, sa premiere femme, qu'il avoit épousée l'an 1409, il laissa une fille, qui suit. (*Voy.* Béraud III, *Dauphin d'Auvergne.*)

JEANNE.

1426. JEANNE, née l'an 1412, succéda à Béraud, son pere, dans le Comté de Sancerre, dans le Dauphiné d'Auvergne & dans ses autres biens. Elle épousa, l'an 1428, LOUIS DE BOURBON, I[er] du nom, Comte de Montpensier. Jeanne mourut sans enfans le 26 Mai 1436, laissant à son époux l'usufruit de tous ses biens. (*Voy.* Jeanne, *Dauphine d'Auvergne.*)

LOUIS III, DIT LE BON.

1436. LOUIS III (I de Bourbon), Comte de Montpensier, à qui sa douceur mérita le surnom de BON, ne conserva point le Comté de Sancerre aussi paisiblement que les autres terres dont Jeanne, sa femme, lui avoit laissé l'usufruit. Jean V de Beuil, fils de Jean IV, Sire de Beuil, & de Marguerite, sœur de Béraud, Comte de Sancerre, revendiqua cet héritage & contre Louis de Bourbon-Montpensier & contre Guillaume de Vienne, fils de la Dauphine Marie, tante dudit Jean. L'an 1451, il obtint au Parlement de Paris un Arrêt d'adjudication, en vertu duquel il se mit en possession du Comté de Sancerre. Louis le Bon mourut en 1486. (Voy. *les Dauphins d'Auvergne.*)

JEAN IV.

1451. JEAN IV (V[e] du nom, Sire de Beuil), éleve du brave la Hire dans le métier des armes, étoit célebre par ses exploits militaires avant de parvenir au Comté de Sancerre. Il étoit fils de Jean de Beuil, IV[e] du nom, & de Marguerite, fille de Béraud II, Dauphin d'Auvergne, & de Marguerite de Sancerre, cousin de Jeanne, Comtesse de Sancerre, femme de Louis de Bourbon-Montpensier, & par conséquent son plus proche héritier. Long-tems avant de lui succéder, il s'étoit fait un nom par ses exploits militaires. L'an 1427, il fut un des braves qui firent une entreprise sur la ville du Mans, possédée alors par les Anglois. Il fut commis, l'année suivante, au ravitaillement de la ville d'Orléans. Il se trouva, l'an 1431, à la défaite des Anglois près de Beaumont-le-Vicomte. Nommé par le Roi Capitaine de cent hommes d'armes, il défit, en 1438, les Compagnies qui ravageoient l'Anjou. Il surprit par escalade, en 1439, la ville de Sainte-Suzanne, & suivit, en 1444, le Dauphin allant en Allemagne au secours du Duc d'Autriche. L'an

(1) On lit sur sa tombe, à Saint-Denis, l'épitaphe suivante.

Ci dedans, sous une lame,
Loys de Sancerre dont l'ame
Soit au repos du Paradis;
Car moult proudom fut jadis,
Sage, vaillant, chevaleureux,
Loyal et en armes heureux.
Onque en sa vie n'aima le vice,
Mais il garda bonne justice,
Autant au grand comme au petit,
En ce prenoit son appetit.
Maréchal fut ferme et estable,
De France depuis fut Connétable
Fait après par élection.
En l'an de l'Incarnation
Mil quatre cents et deux fina,
Et le Roy voult et inclina
A l'hounourer tant que ciens
Avec ses parens anciens
Fut mis, pour ce fait bon servir
Cil qu'ainsy le veut déservir
A ses serviteurs à la fin
Quant luy ont été à fin.

1450, il fut revêtu de la charge d'Amiral. Il contribua, dans les années 1451 & 1453, à la prise de plusieurs places en Guienne. L'an 1456, il fit construire la halle de Sancerre. L'an 1461, il fut destitué de la charge d'Amiral par le Roi Louis XI. Il mourut entre 1474 & 1477, laissant de JEANNE DE MONTÉJEAN, sa premiere femme, Antoine, qui suit; & de MARTINE TURPIN DE CRISSÉ, sa seconde femme, d'autres enfans. C'est sous sa direction que fut composé le roman du *Jouvencel;* ouvrage destiné à former un jeune militaire, & dont M. de Sainte-Palaye a donné une notice fort curieuse dans les *Mém. de l'Acad. des B. L.*, T. XXVI, pp. 700-726.

ANTOINE.

1477 au plus tard. ANTOINE DE BEUIL succéda au Comté de Sancerre à Jean, son pere. Il fut attaché inviolablement au Roi Louis XI, qui l'appelloit son frere d'armes. Ce Prince lui donna avis de la mort de Charles, dernier Duc de Bourgogne, aussitôt qu'elle fut arrivée. L'an 1480, au mois de Novembre, le Comte Louis ordonna qu'il y auroit à Sancerre un Maire, six Echevins & six Conseillers-Bourgeois, qui changeroient tous les ans. L'an 1485, le 16 Août, Antoine fit hommage du Comté de Sancerre & de ses autres terres au Roi Charles VIII, entre les mains du Chancelier. Il vendit, l'an 1493, par acte du 24 Avril, la Baronie de Montfaucon à Jacques de Chazeron & Anne d'Amboise, sa femme. Il mourut après l'an 1506, laissant de JEANNE, sa femme, bâtarde du Roi Charles VII, Jacques, qui suit, & d'autres enfans.

JACQUES.

1507 au plutôt. JACQUES DE BEUIL, fils & successeur d'Antoine, étoit, du vivant de son pere, Echanson du Roi Charles VIII. Il fit deux fois le voyage d'Italie dans l'armée de ce Prince & dans celle de Louis XII. Jacques mourut le 8 Octobre 1513, laissant de JEANNE DE BOIS-JOURDAN, sa premiere femme, Charles, qui suit; & François, qui devint, en 1519, Archevêque de Bourges. JEANNE DE SAINS, sa seconde femme, lui donna Louis, qui viendra ci-après.

CHARLES.

1513. CHARLES DE BEUIL hérita de Jacques, son pere, le Comté de Sancerre avec la Baronie de Vailli. L'an 1515, au mois d'Août, il commanda l'avant-garde de l'armée de François I au passage des Alpes; &, le 13 Septembre suivant, il fut blessé mortellement à la bataille de Marignan. ANNE DE POLIGNAC, sa femme, le fit pere de Jean, qui suit, & se remaria à François II, Comte de la Rochefoucaut, dont elle eut plusieurs enfans.

JEAN V.

1515. JEAN V (VIe du nom, Sire de Beuil), succéda à Charles, son pere, n'ayant que trois mois, sous la tutele de François de Beuil, son oncle, depuis Archevêque de Bourges, & alors Trésorier de la Cathédrale & Professeur en droit canon. Il perdit la vie au siége de Hédin l'an 1537, sans avoir été marié. Ce jeune Seigneur donnoit les plus grandes espérances.

LOUIS IV.

1537. LOUIS IV (Sire de Beuil), fils de Jacques, Comte de Sancerre, & de Jeanne de Sains, Grand-Echanson de France dès 1533, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Gouverneur de Touraine, d'Anjou & du Maine, succéda au Comté de Sancerre à Jean, son neveu. Il avoit été blessé à la journée de Marignan, & pris à celle de Pavie. L'an 1539, lorsqu'on procédoit à la réformation solemnelle de la Coutume de Berri, le Comte de Sancerre fut appellé à Bourges, sur la supposition que ce Comté étoit sujet à cette Coutume. Il soutint au contraire que lui & les siens avoient leurs propres Coutumes insérées dans le recueil de celles de Montargis, fait en 1531. Labbe, dans son Commentaire de la Coutume de Berri, dit effectivement que le Comté de Sancerre étoit régi par la Coutume de Lorris, & que cela fut jugé par cinq Arrêts de la Cour. L'an 1544, Louis défendit la ville de S. Dizier, pendant sept semaines, contre l'armée impériale, & ne la rendit (sur la fin d'Août) que par une capitulation honorable; encore ne s'y détermina-t-il que sur une fausse lettre du Duc de Guise, fabriquée par la Duchesse d'Etampes, ou, selon d'autres, par le fameux Granvelle, depuis Cardinal, qui lui ôtoit toute espérance de secours (1). Cette brave défense lui mérita la place de Capitaine des cent Gentilshommes de la Maison du Roi. Il combattit, l'an 1557, à la funeste bataille de S. Quentin. Mais, loin de désespérer du salut de l'Etat après ce terrible désastre, il se jetta dans Guise, résolu de défendre la place jusqu'à la derniere extrémité. L'an 1560, il fut le premier, suivant Brantôme, qui découvrit la conjuration d'Amboise. » Sans lui & sa vigilance, dit cet Historien, la » sédition d'Amboise eût pris feu, pour le moins un peu; car ce » fut lui qui découvrit Castelnau, l'un des principaux de la bande, » qu'il avoit connu avec Monsieur d'Orléans, étant de sa Com» pagnie, de laquelle mondit sieur le Comte étoit Lieutenant; » & se montra en cette découverte un très sage Capitaine ». Mais il fit un acte mémorable de générosité, lorsque le Prince de Condé ayant été arrêté, on nomma des Commissaires, du nombre desquels il fut, comme Chevalier de S. Michel, pour lui faire son procès. Les juges l'ayant condamné à mort, le Comte de Sancerre protesta qu'il perdroit plutôt la vie que de signer l'Arrêt. Il mourut l'an 1563, laissant de JACQUELINE, fille de François de la Trémoille, qu'il avoit épousée le 23 Janvier 1534, Jean, qui suit; & d'autres enfans. *Ce Comte,* dit encore Brantôme, *estoit un trez brave, sage & vaillant Capitaine; aussi avoit-il la façon trez belle & honorable représentation, homme de bien & d'honneur, n'ayant jamais dégéneré de ses prédécesseurs.* Sa femme lui avoit apporté en dot la terre de Marans dans l'Aunis, avec celle de la Chartre-sur-Loire, qu'il transmit à ses descendans.

JEAN VI.

1563. JEAN VI (VIIe du nom, Sire de Beuil), Comte de Sancerre après la mort de Louis, son pere, & Grand-Echanson, eut le bon esprit de se préserver du fanatisme de la ligue, & la constance de rester attaché aux Rois Henri III & Henri IV dans les tems les plus difficiles & les plus orageux pour ces deux Princes. Au siége de Paris, il marcha au secours du second avec 50 Gentilshommes qu'il entretenoit à ses dépens. Les Ligueurs sentirent aussi la force de son bras au combat de Gergeau, où il les défit. Pendant les troubles de la minorité du Roi Louis XIII, il montra pour ce Prince la même fidélité qu'il avoit marquée à ses devanciers. Le Comte Jean mourut, fort âgé, l'an 1638, laissant d'ANNE DE DAILLON, qu'il avoit épousée en 1589, Réné, qui suit.

RÉNÉ.

1638. RÉNÉ DE BEUIL, marié, en 1626, à FRANÇOISE DE MONTALAIS, succéda, l'an 1638, dans le Comté de Sancerre, à Jean VI, son pere. Le P. Anselme dit qu'il vendit ce Comté, l'an 1637, à Henri de Bourbon, IIe du nom, Prince de Condé. Cela n'est point exact. Le Comté de Sancerre ne fut acquis de Réné de Beuil, par Henri de Condé, qu'en 1640. Cette date est appuyée sur les Mémoires des Généralités du Royaume, dressés en 1698 par les Intendans des provinces pour Monseigneur le Duc de Bourgogne. Dans ceux de la Généralité de Bourges, article de Sancerre, il est dit que Henri de Bourbon, Prince de Condé, se rendit adjudicataire de ce Comté par décret en 1640; ce qui porta les habitans de Sancerre, attachés à la Maison de Beuil, à se cotiser eux-mêmes pour payer le prix de l'adjudication au profit de leurs anciens Seigneurs, & leur conserver une terre si noble & si ancienne; mais leur générosité, dont il y a peu d'exemples, fut sans effet par la faute des héritiers, qui, pendant le cours de l'instance, ne penserent point à faire usage du droit de retrait lignager, en sorte que le Parlement de Paris jugea que l'adjudication, faite au plus offrant, & revêtue de toutes les formalités, ne pouvoit plus recevoir d'atteinte. Ainsi la possession de la Maison de Condé est devenue incommutable. Le Comté de Sancerre est depuis échu en partage à Louise-Elisabeth, Douairiere de Conti, arriere-petite-fille de Henri de Condé (morte le 27 Mai 1775), qui l'a transmis par son testament au Comte de la Marche, son petit-fils, aujourd'hui Prince de Conti.

(1) Cette lettre, écrite en chiffres et signée de celui du Duc de Guise, portoit que le Roi (François I), touché de l'extrémité où se trouvoient les assiégés, commandoit au Comte de Sancerre de demander la capitulation la plus honorable qu'il pourroit. Le Comte assembla les principaux Officiers, leur montra la lettre où l'on reconnut le chiffre du Duc de Guise, et enfin on capitula. (Montfaucon, *Monum. de la Monarc.*, T. IV, p. 334.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES SIRES OU BARONS, PUIS DUCS DE BOURBON.

Le Bourbonnois, dont Moulins est aujourd'hui la capitale, a pour limites au Septentrion le Nivernois & le Berri, au Midi l'Auvergne, à l'Orient la Bourgogne & le Forès, & à l'Occident le Berri. Son étendue est de vingt-sept lieues en longueur sur onze de largeur.

Du tems de César, les *Edui* possédoient une partie de ce pays, & l'autre étoit partagée entre les *Arverni* & les *Bituriges Cubi.* Mais, parmi ces habitans, vinrent se mêler les *Boii*, peuple de Germanie, qui, ayant été battus par César avec les *Helvetii*, au secours desquels ils étoient venus, se réfugierent chez les *Edui* & furent distribués par eux entre l'Allier & la Loire.

Sous l'Empire d'Honorius, le Bourbonnois étoit compris, pour la plus grande partie, dans la premiere Aquitaine ; & le reste, savoir ce qui est entre l'Allier & la Loire, fut attribué à la premiere Lyonnoise.

Les Visigoths, ayant conquis ce pays sur les Romains, en furent eux-mêmes dépouillés par les Francs après la célebre victoire que Clovis remporta, l'an 507, sur Alaric. Le Bourbonnois fit ensuite partie du gouvernement de la premiere Aquitaine ; mais au x^e^ siécle il étoit dans la mouvance immédiate de la Couronne, & étoit compté pour l'une des trois principales Baronies du Royaume.

AIMAR.

Aimar, ou Adémar, est regardé comme la tige des Seigneurs de Bourbon. Ce domaine lui venoit de ses ancêtres qui avoient possédé de grands biens dans l'Auvergne, le Charolois & l'Autunois, dont on ne distinguoit pas encore le Bourbonnois. En effet il étoit petit-fils, par Dibelong, ou Nivelon II, son pere, de Childebrand II, qui, l'an 814, fit une donation en fonds de terre au Monastere des Religieuses d'Iseure, *de Isodoro*, près de Moulins. Childebrand y dit positivement qu'il tenoit ces fonds de Dibelong, son pere, *de genitore meo Dibelongo Comite quondam legitimâ hereditate pervenit ad me.* (*Gall. Christ. no.* T. II, col. 377. (Or ce Dibelong, ou Nivelon I, étoit fils de Childebrand I, frere de Charles Martel, comme on croit l'avoir démontré dans la Généalogie de la Maison de France. Aimar fonda lui-même le Monastere de Souvigni, *de Silviniaco* ; à deux lieues de Moulins, pour l'Ordre de Cluni. La Charte de cet établissement est datée, *die Luna, in mense Martio, anno XXIV, regnante Carolo.* (*Gall. Chr. no.* T. II, col. 377) ; ce qu'un Moderne rapporte à l'an 863, 24^e^ du régne de Charles le Chauve. Mais alors Cluni n'existoit pas encore, puisqu'il ne fut fondé qu'en 910. Ce n'est donc point au régne de Charles le Chauve que cet acte se rapporte, mais à celui de Charles le Simple, dont la 24^e^ année, à le commencer au 3 Janvier 893, suivant une de ses époques, tombe en l'an 921 de notre Ere. On ignore combien depuis ce tems Aimar vécut. Il avoit épousé Ermengarde dont il eut trois fils, Aimon, Dacbert, & Archambaud. Le pere de ces enfans, dont on prouvera ci-dessous l'existence, n'est donc pas le même qu'Aimar, ou Adémar, Comte de Poitiers, qui n'en eut aucun.

GUI.

Gui, frere, à ce qu'il paroît, d'Aimar, lui succéda vraisemblablement à cause de la minorité de ses neveux. Il ne nous est connu que par son seing, qu'il mit au bas de la Charte de fondation du Prieuré de S. Vincent de Chantelle, à cinq lieues de Bourbon-Lanci. Cet acte est daté du 26 Mars 936, & Gui le souscrivit en ces termes : *S. Guidonis Comitis Burbon.* (Besli, *hist. des Comtes de Poitou*, p. 256.) C'est le seul Seigneur de Bourbon qui ait pris le titre de Comte à raison de cette Seigneurie. Gui mourut sans enfans, on ne peut dire en quelle année.

AIMON I.

Aimon, fils aîné d'Aimar, fut le successeur de Gui dans la Seigneurie de Bourbon. Après avoir recouvré son héritage il voulut revenir contre les donations pieuses que son pere avoit faites. Ne pouvant y réussir par les voies de droit, il employa celles de fait, & reprit de force une partie des fonds que son pere avoit donnés au Prieuré de Souvigni. Mais dans la suite, touché de repentir, non seulement il restitua ce qu'il avoit usurpé, il y ajouta même, par forme de réparation, *in emendationem*, une nouvelle terre appellée *Longovernum.* Dans l'acte qui contient ces dispositions, & dont la date est du mois de Janvier de la XVIII^e^ année du régne de Louis d'Outremer (953 de J. C.), il dit que c'est pour le repos des ames d'Aimar, son pere, d'Ermengarde, sa mere, de Dacbert & d'Archambaud, ses freres, d'Aldesinde, sa femme, & de ses fils, Gérard & Archambaud. (Mabillon, *Ann. Ben.* T. III, p. 370.) Il ne faut pas conclure de là que toutes ces personnes fussent décédées alors. Dans un moment on verra la preuve du contraire. Aimon survécut plusieurs années à cet acte ; & ce qui le prouve, ce sont quatre autres de ses fils qui n'y sont point dénommés, & qu'il eut par conséquent depuis, savoir, Aimon, Ebles, Humbert & Ancelme ou Anceaume, fondateur du château de Bourbon-Lanci, duquel sont descendus, suivant Du Bouchet, les Seigneurs de Bourbon-Lanci, de Montpéroux, de Montmor, de la Boulaie & de Classi. Ceux de Montpéroux, dit le P. Anselme, subsistoient, l'an 1351, dans la personne de Jean de Bourbon, Seigneur de Montpéroux, marié à Laure de Bordeaux, Dame de Chatelus, veuve de Guillaume de Montagu, Seigneur de Sombernon. Le fils aîné d'Aimon I précéda son pere au tombeau. Humbert, cinquieme fils d'Aimon, avoit dans la portion de son héritage un Prévôt nommé Angelelme, dont nous avons la Charte d'une donation qu'il fit d'une métairie située au lieu dit Varenges, en faveur de l'Abbaye de Cluni, du consentement de Jarlende, sa femme, & de leurs fils. (*Arch. de Cluni.*)

ARCHAMBAUD I.

Archambaud I, second fils d'Aimon I & son principal héritier, transmit son nom à ses successeurs, & l'attacha au château de Bourbon, chef-lieu pour lors du Bourbonnois, qui fut nommé depuis Bourbon-l'Archambaud, pour le distinguer des autres lieux nommés Bourbon. Ce château existoit long-tems auparavant, puisqu'on voit, dans l'histoire contemporaine du Roi Pepin le Bref, que ce Prince, étant venu dans le Nivernois à la poursuite de Waifre, & ayant passé la Loire, prit & brûla le château de Bourbon. (Bouquet, T. V, p. 5.) Archambaud confirma, l'an 959, les donations faites par son pere & son aïeul au Prieuré de Souvigni. Il avoit épousé Rotilde, que Blondel fait, sans raison, fille d'Hildegaire, Vicomte de Limoges, & femme en premieres noces de Gérard, son successeur. L'identité de nom de la femme d'Archambaud & de celle de Gérard est le seul fondement de cette opinion. Il paroît qu'Archambaud n'eut qu'un fils de son mariage.

ARCHAMBAUD II.

Archambaud II, fils d'Archambaud I selon les uns, son

petit-fils suivant les autres, par Eudes son pere, eut guerre, l'an 990, avec Landri, Comte de Nevers, pour les limites de leurs domaines. La Chronique de Vezelai, parlant d'un combat qu'ils se livrerent cette année entre l'Allier & la Loire, sans en marquer l'issue, qualifie Prince, Archambaud. L'an 1018, il donna au Prieuré de Souvigni le lieu de S. Maurin qu'il avoit du chef d'Ermengarde, son épouse, fille d'Herbert, Sire de Sully. Il eut de son mariage quatre fils dont l'aîné qui suit.

ARCHAMBAUD III.

ARCHAMBAUD III, surnommé du MONTET, *de Monticulo*, successeur d'Archambaud II, son pere, restitua, l'an 1048, au Chapitre de S. Ursin de Bourges l'Eglise de Moncenoux, qu'il avoit injustement usurpée. On met sa mort vers l'an 1064. DEAURATE, sa premiere femme, le fit pere d'un fils, qui suit; & d'une fille de même nom qu'elle, morte sans alliance. AGNÈS, qu'il épousa en secondes noces, lui donna deux fils, Hunibalde & Gilon. Il fut enterré, ainsi que sa premiere femme, au Prieuré du Montet.

ARCHAMBAUD IV.

1064 ou environ. ARCHAMBAUD IV, dit le FORT, ayant succédé à son pere, Archambaud III, voulut, en qualité d'Avoué du Monastere de Souvigni, établir à son profit des Coutumes nouvelles & onéreuses dans ce lieu. S. Hugues, Abbé de Cluni, dont Souvigni dépendoit, s'opposa vigoureusement à cette entreprise. On tint sur ce sujet un Concile à Charlieu dans le Mâconnois, où l'on fut sur le point d'excommunier Archambaud. Le S. Abbé lui sauva cette disgrace dans l'espérance de le ramener par la douceur. Archambaud fut effectivement plus modéré par la suite; mais ce ne fut que dans sa derniere maladie qu'il renonça entiérement à ses prétentions; ce qu'il fit, en présence & du consentement de son fils aîné. (*Mabil. Ann. Bened.*, T. V, *App.* p. 654, col. 2.) Il mourut le 16 Juillet 1078, laissant de PHILIPPE, son épouse, fille de Guillaume V, Comte d'Auvergne, quatre fils, Archambaud, qui suit; Aimon, qui vient après; Guillaume, Seigneur de Montluçon; & Guichard, qu'on croit avoir été pere de Pierre Blot, dont il sera parlé ci-après; avec une fille, nommée Ermengarde, laquelle, ayant épousé, l'an 1070, Foulques le Rechin, Comte d'Anjou, fut congédiée, l'an 1081, sous prétexte de parenté, puis remariée à Guillaume, Sire de Jaligni, dont elle eut Aldin, ou Oldin, mort sans lignée, & Elisabeth, femme de Hugues d'Amboise. (André Favin, *hist. de Nav.* p. 321. Justel, *hist. de la M. d'Auv.* p. 30.)

ARCHAMBAUD V.

1078. ARCHAMBAUD V, fils aîné & successeur d'Archambaud IV, fut un Seigneur, à ce qu'il paroît, entreprenant, querelleur & violent. Une lettre de Lambert, Evêque d'Arras, rapportée par Baluze (*Miscell.*, T. V, p. 327), nous apprend qu'Archambaud, ayant eu des démêlés avec Hugues de Die, Archevêque de Lyon & Légat du Pape, il le prit dans une embuscade & le mit en prison, ce qui ne manqua pas sans doute, quoique la lettre n'en dise mot, de lui attirer une excommunication. On ignore le sujet de la querelle qu'il eut avec Hugues, Seigneur de Montigni. Mais Hugues nous apprend lui-même qu'Archambaud s'étant saisi de sa personne, soit dans un combat, soit dans une surprise, lui fit essuyer une longue & dure prison, d'où il ne sortit que par le crédit de Guillaume (I), Comte de Nevers. Pour marquer à Dieu sa reconnoissance du recouvrement de sa liberté, il donna au Prieuré de S. Etienne de Nevers l'Eglise de Lichi, avec ses dépendances, par une Charte datée du 10 Novembre 1088. (*Archiv. de ce Prieuré.*) Les Religieux de Souvigni eurent beaucoup à souffrir des déprédations d'Archambaud. Comptant pour rien la renonciation que son pere avoit faite en sa présence & de son consentement aux Coutumes injustes qu'il avoit voulu établir sur leur Monastere, il se mit en tête de les faire revivre, & employa la violence pour y réussir. Il triomphoit, lorsqu'en 1095 le Pape Urbain II vint, dans le mois d'Octobre, à Souvigni pour se rendre au Concile de Clermont. Les Religieux ne manquerent pas de lui faire leurs plaintes de la conduite du Sire de Bourbon à leur égard. Archambaud vint lui même pour demander à sa Sainteté l'absolution de son pere; le Pape l'accorda, mais à condition qu'il laisseroit en repos ce Monastere. Il le promit, & n'en continua pas moins ses vexations: ce qui engagea l'Abbé S. Hugues à le poursuivre au Concile de Clermont. Cité à cette Assemblée, il comparut & s'obligea de nouveau à satisfaire ses parties sur l'objet de leurs plaintes. Cette fois enfin il tint parole, comme on le voit par l'accommodement qu'il fit l'année suivante avec les Religieux de Souvigni. (Mabil. *ubi suprà.*) Archambaud finit ses jours l'an 1096 (*ibid.* p. 656), laissant un fils en bas âge de LUCQUE, sa femme, qui se remaria peu de temps après avec Alard Guillebaud, Seigneur de la Roche.

AIMON II ET ARCHAMBAUD VI.

1096. AIMON, surnommé VAIRE-VACHE, de la couleur mêlée de ses cheveux, frere d'Archambaud V, s'empara de la Seigneurie de Bourbon (sous un prétexte que l'histoire nous laisse ignorer) au préjudice d'Archambaud, son neveu, qui étoit resté sous la tutele de sa mere. Il demeura paisible possesseur du Bourbonnois jusqu'en 1114 ou 1115. Mais à la fin Alard Guillebaud, beau-pere d'Archambaud, homme vertueux & disert, se rendit à la Cour du Roi Louis le Gros pour lui demander justice de cette usurpation. Le Monarque, après avoir fait inutilement ajourner Aimon à sa Cour, marcha contre lui à main armée l'an 1115 (& non pas 1123, comme le dit Favin), l'assiégea dans son château de Germigni; &, l'ayant forcé de venir demander grace à genoux, l'emmena à Paris, où il jugea dans son Conseil le différend de l'oncle & du neveu. Suger, qui nous fournit ces traits (*Vita Ludov. VI*), ne rapporte pas de quelle maniere l'affaire fut décidée, & se contente, de dire que le Roi mit dans son jugement autant de clémence que de justice. Paul Emile, Gaguin & Favin, suppléent à ce récit, en disant qu'Aimon fut condamné à restituer à son neveu ce qu'il lui avoit enlevé. Nous voyons en effet qu'en 1116 Archambaud prêta serment de fidélité au Roi touchant la garde de l'Abbaye de S. Pourcain, qu'il avoit en qualité de Sire de Bourbon. (*Gall. Chr. no.* T. II, p. 373.) Mais il ne paroît pas qu'il ait vécu au-delà de cette année, ni qu'il ait été marié. Après sa mort, Aimon se remit en possession de la Seigneurie de Bourbon. Quelques années auparavant, il avoit efficacement secouru de sa personne & de ses troupes Elisabeth de Jaligni, femme de Hugues de Chaumont en Touraine, pour se rendre maîtresse de la terre de Jaligni, qui lui étoit échue par la mort d'Oldin, son frere, & que des étrangers vouloient lui ravir. Mais Archambaud, fils d'Aimon, qui avoit été de cette expédition, retint pour lui la petite ville de Bessais, qu'Aimon, dit un Auteur contemporain, donna à sa sœur Ermengarde en la mariant à Guillaume de Jaligni. (*Gesta Domin. Ambas.* p. 565.) On ignore l'année de la mort d'Aimon. Il avoit épousé, l'an 1099 au plus tard, ALDESINDE, fille unique de Guillaume de Nevers, Comte de Tonnerre, pour les droits de laquelle il eut guerre cette année là avec Guillaume II, Comte de Nevers & neveu de sa femme. Il laissa de son mariage un fils, qui suit. On lui donne encore deux autres fils, Gérard & Gui; mais on ignore s'ils lui survécurent.

ARCHAMBAUD VII.

ARCHAMBAUD VII, successeur d'Aimon, son pere, s'allia à la Maison de Savoie & à celle de France par son mariage avec AGNÈS DE SAVOIE, sœur d'Adélaïde, femme du Roi Louis le Gros, & niece du Pape Callixte II. Occupé de l'embellissement de ses domaines, il bâtit, en 1137, Villefranche dans le Bourbonnois. Nous avons les Lettres qu'il donna, de concert avec sa femme, en faveur de ce nouvel établissement; Lettres par lesquelles ils déclarent Villefranche une ville libre comme son nom le porte, ne se réservant, pour eux & leurs successeurs, que le four bannal, les étaux du marché, avec divers droits sur les marchandises qui s'y vendront, & la connoissance des crimes d'adultere, de rapt & de vol. Dans tout autre cas, la justice, tant civile que criminelle, est abandonnée aux habitans, pour être exercée par un homme de leur Commune. Ils s'engagent de plus à ne point emprunter des habitans, ni les mener malgré eux à la guerre, ou bien aux chevauchées. (Galland. *Tr. du Franc-aleu*, p. 9.) Archambaud partit, l'an 1147, pour la Terre-Sainte avec le Roi Louis le Jeune. Ce Monarque, après avoir traversé une partie de l'Asie au milieu des plus grands dangers, ayant pris le parti de s'embarquer au port de Satalie avec sa cavalerie, laissa son infanterie sous la conduite du Comte de Flandre & du Sire de Bourbon, pour l'amener par terre à Antioche. Les assauts fréquens que les Turcs leur livrerent sur la route, l'incommodité des chemins, & la disette des vivres, firent qu'il n'en arriva pas la moitié à sa destination. (*Odo de Diogil.*) Archambaud arriva en Palestine peu de tems après le Roi de France. Il fut du nombre des Seigneurs bourguignons à qui le Pape Anastase IV écrivit, l'an 1154, pour les exhorter à traiter en excommuniés les habitans de Vezelai, à les exclure de leurs terres, & à les faire dépouiller, s'ils s'y rencontroient, pour leur révolte envers l'Abbaye. (*Spicil.* T. III, p. 496.) Archambaud mit, l'an 1159, sa terre de Monetet ou de Monstiers (*de Monasteriis*) entre les mains & sous la protection du Roi, qu'il engagea en même tems à confirmer les Coutumes

qu'il

qu'il y avoit établies. (*Cartul. de Bourbon.*) Ce fut cette année, ou la suivante, qu'il intenta procès à Pierre Blot, son parent & son vassal, pour avoir brûlé & détruit son château de Montaigu en Combraille, qui relevoit du Roi d'Angleterre. Pierre Blot prétendoit que cette place & ses dépendances lui appartenoient, & qu'Archambaud, ayant été son tuteur, avoit abusé de sa minorité pour le dépouiller de cette portion de son héritage. L'affaire ayant été portée à la Cour du Roi d'Angleterre, Henri II, & de Richard, Duc d'Aquitaine, son fils, il fut jugé qu'Archambaud céderoit la moitié de la Châtellenie de Montaigu à Pierre Blot. Celui-ci, après le jugement, remit sa part au Sire de Bourbon moyennant la somme de sept mille sous, payable en sept années. L'acte de ce Traité, où paroissent le Sire Archambaud VII & son fils, de même nom que lui, est rapporté à l'an 1187 par D. d'Acheri, qui l'a publié dans le 8e tome du Spicilege, p. 201. Mais la petite Chronique de Cluni met en 1171 la mort d'Archambaud VII, qu'elle nomme VI; & nous n'avons pas d'autorité qui la contredise sur ce point.

ARCHAMBAUD VIII.

1171. Archambaud VIII, *fils unique d'Archambaud VII*, fut son successeur, quoi qu'en dise la petite Chronique de Cluni, qui le fait mourir deux ans avant son pere; & voici la preuve de notre assertion. Le Roi Philippe-Auguste ayant conquis en 1199 une partie des terres du Comté & du Dauphiné d'Auvergne, en confia la garde à Archambaud, Sire de Bourbon. D. Martenne a mis au jour la Charte par laquelle Archambaud s'engage, sous la foi du serment, à garder fidèlement ces terres avec les forteresses, & à ne les rendre qu'au Roi. L'acte est daté du mois de Mars de l'an 1200. (*Ampliss. coll.* T. I, col. 1028.) Archambaud mourut cette même année, comme la suite le fera voir. D'Alix, son épouse, fille d'Eudes II, Duc de Bourgogne, il ne laissa qu'une fille, qui suit.

MATHILDE.

1200. Mathilde, ou Mahaut, fille d'Archambaud VIII, lui succéda dans la Sirerie du Bourbonnois. Elle fut d'abord mariée à Gautier, ou Gaucher IV de Vienne, Sire de Salins, dont elle eut une fille, appellée Marguerite. Mais, ce mariage ayant été déclaré nul en 1195, elle épousa, l'année suivante, Gui II, Seigneur de Dampierre-sur-Bêbre en Nivernois, suivant Coquille; de Dampierre-sur-Salon, suivant Golut; de Dampierre-sur-Vingenne, selon Dunod: mais laquelle de ces trois terres lui donnoit-elle son surnom? c'est ce que nous laissons indécis avec regret. Cependant Marguerite, ayant épousé, l'an 1200, Guillaume de Sabran, Comte de Forcalquier, prétendit avoir la Sirerie de Bourbon. Il y eut à ce sujet un fameux procès qui fut porté à la Cour du Roi Philippe-Auguste, où il fut long-tems débattu. Enfin le Roi, par son jugement, déclara qu'il étoit contre les usages du Royaume qu'une Baronie fût possédée en tout ou en partie par une fille, tant qu'il y avoit un héritier mâle, & qu'en pareil cas elle pouvoit seulement exiger pour son mariage une dot conforme à son état. En conséquence de cette décision on fit, l'an 1211, au mois de Février, une transaction, par laquelle Marguerite abandonna la Baronie de Bourbon à Gui de Dampierre & à sa femme, qui, de leur côté, s'engagerent à lui payer une somme de 1200 marcs. (*Spicil.* T. XI, p. 365.) Gui de Dampierre étoit un Général expérimenté. L'an 1210, le Roi lui donna le commandement de l'armée qu'il envoyoit contre Gui, Comte d'Auvergne. Dampierre prit sur le Comte plusieurs places pendant le cours de quatre campagnes. Le Roi, pour le récompenser, lui donna le château de Tourniole, l'une des plus fortes places qu'il eût prises, & lui confia la garde des autres conquêtes qu'il avoit faites. Gui de Dampierre mourut l'an 1215, laissant de son mariage un grand nombre d'enfans, dont les principaux furent Archambaud, qui suit; Guillaume, Seigneur de Dampierre, époux de Marguerite II, Comtesse de Flandre; Gui, Seigneur de S. Just en Champagne. Mahaut survécut à son époux, & mourut l'an 1218. Elle avoit accordé, l'an 1189, de concert avec son premier époux, à l'Abbaye de Cluni l'exemption de péage & de Coutumes dans toute l'étendue de leurs domaines. L'acte de cette exemption nomme entre les témoins Guillaume, frere de Gaucher. (*Archiv. de Cluni.*)

ARCHAMBAUD IX.

1215. Archambaud IX succéda, l'an 1215 à Gui de Dampierre, son pere, du consentement de Mathilde, sa mere, & prit en même tems le cri & les armes de Bourbon. L'an 1217, il reçut de Blanche, Comtesse de Champagne, tutrice de Thibaut, son fils, la charge de Connétable de ce Comté pour sa vie seulement, comme il le reconnoît par ses Lettres du mois d'Avril de cette année. (Martenne, *Thes. Anecd.* T. I, p. 862.) Vers le même tems, le Roi Philippe-Auguste établit Archambaud gardien du pays d'Auvergne & défenseur des places que son pere y avoit conquises pour ce Monarque sur le Comte Gui. Philippe-Auguste lui avoit déjà conféré auparavant la charge de Connétable d'Auvergne. En vertu de l'autorité que lui donnoient ces deux titres, il se crut fondé sous le régne de Louis VIII à mettre un Sergent royal à Brioude. Les Chanoines, à qui la Seigneurie de cette ville appartenoit, se plaignirent au Roi de cette entreprise qui donnoit atteinte à leur jurisdiction. Louis ordonna une enquête qui fut concluante pour les Chanoines; mais sa mort, arrivée sur ces entrefaites, laissa les choses dans le même état. Enfin, l'an 1233, sur les nouvelles plaintes des Chanoines, le Roi S. Louis, s'étant fait représenter l'enquête, enjoignit au Sire de Bourbon d'y faire droit. En conséquence il retira le Sergent qu'il avoit établi à Brioude, & fit expédier aux Chanoines, dans le mois de Juin de cette année, une Charte par laquelle il reconnoissoit la justice de leurs plaintes. (*Gall. Chr. no.* T. II, *prob. col.* 137.) Quelques années après Archambaud eut querelle avec Philippe Berruyer, Archevêque de Bourges, touchant le serment de fidélité que ce Prélat exigeoit de lui pour la Commune qu'il avoit établie dans sa terre; ce qui semble prouver que la Sirerie de Bourbon relevoit, du moins à certains égards, de l'Eglise de Bourges. Les choses furent poussées au point que l'Archevêque frappa d'excommunication Archambaud, & sa terre d'interdit. Le Pape Grégoire IX, à qui le Sire de Bourbon eut recours, chargea l'Archevêque de Tours d'examiner l'affaire & de la juger. Ce Prélat ayant donné gain de cause à son confrere, Archambaud se soumit. Les censures furent levées; &, dans une Assemblée solemnelle, il fit à Tours, le jeudi après la décollation de S. Jean (1 Septemb.) de l'an 1239, le serment qui avoit occasionné la querelle. (*Ibid. col.* 23.) Archambaud IX mourut, disent les Modernes, en 1238, à la bataille de Cognac. Mais on ne connoît point de bataille donnée à Cognac cette année-là. Il falloit dire à la bataille de Taillebourg, donnée le 21 Juillet 1242, ou à celle du lendemain. Il avoit épousé Béatrix, héritiere de Montluçon, dont il laissa Archambaud, qui suit; Guillaume, mort sans laisser de postérité de Mahaut de Montgascon, sa femme; Béatrix, mariée à Béraud, dit le Grand, Sire de Mercœur; Marie, alliée, en 1240, à Jean I, Comte de Dreux; Marguerite, mariée au mois de Mars 1232 (V. S.) à Thibaut I, Roi de Navarre & Comte de Champagne, laquelle eut pour sa dot la somme de 36 mille livres monnoie de Paris (1), suivant la reconnoissance qu'Archambaud en passa à Thibaut dans le mois de Septembre 1232. (Martenne, *ibid. col.* 968.)

ARCHAMBAUD X.

1242. Archambaud X, dit le Jeune, fils aîné d'Archambaud IX & son successeur, épousa Yolande de Chatillon, héritiere par Gui, son pere, Comte de S. Paul, des Seigneuries de Montjai, de Thorigni & de Broigni; & par Agnès de Donzi, sa mere, des Comtés de Nevers, d'Auxerre & de Tonnerre, ainsi que des Seigneuries de Donzi & de S. Aguan. Ayant accompagné le Roi S. Louis dans son premier voyage d'outre-mer, Archambaud mourut à Chypre le 15 Janvier 1249 (N. S.), laissant de sa femme, qui l'avoit suivi dans ce voyage, deux filles, Mahaut & Agnès. La premiere épousa Eudes, la seconde Jean, tous deux fils de Hugues IV, Duc de Bourgogne.

MAHAUT.

1249. Mahaut, fille aînée d'Archambaud X, lui succéda dans la Sirerie de Bourbon avec Eudes, ou Odet de Bourgogne, son époux, auquel elle avoit été fiancée l'an 1237, ce Prince n'ayant alors tout au plus que deux ans. L'an 1250, elle succéda pareillement à Yolande, sa mere, dans les Comtés de Nevers, d'Auxerre & de Tonnerre. Mahaut finit ses jours l'an 1262, laissant de son époux, qui la suivit au tombeau l'an 1269, trois filles, dont aucune n'hérita de la Sirerie de Bourbon. (*Voy.* Mahaut II, *Comtesse de Nevers.*)

(1) Sous le régne de S. Louis l'argent monnoyé, c'est-à-dire les gros tournois, étoient à 11 deniers, 12 grains de loi, et le marc de cette espece valoit 58 sous; par conséquent 36 mille livres produisent 12412 marcs, 6 onces, 2 gros, 2 deniers, 6 grains. Ainsi puisque le marc d'argent, au titre de 11 deniers 12 grains, vaut, suivant le tarif de 1771, 51 liv. 4 s. 8 d. $\frac{4}{11}$, il s'ensuit que 12413 marcs, 6 onces, 2 gros, 2 deniers, 6 grains, valent environ 636,020 liv. de notre monnoie d'aujourd'hui.

AGNÈS ET JEAN DE BOURGOGNE.

1262. AGNÈS, sœur de Mahaut, lui succéda dans la Sirerie de Bourbon & la Seigneurie de S. Just, avec JEAN, son époux, Seigneur de Charolois, second fils de Hugues IV, Duc de Bourgogne. L'an 1268, Jean fit son testament par lequel il fonda un hôpital à Moulins pour cent pauvres. Il mourut la même année vers la mi-Janvier, ne laissant de son mariage qu'une fille, qui suit. Agnès, sa veuve, se remaria, l'an 1277, à Robert II, Comte d'Artois, dont elle n'eut point d'enfans. Elle mourut l'an 1283, après le mois d'Août. Les Dominicains de Nevers l'honorent comme leur fondatrice. Elle possédoit, près des murs de cette ville & du cloître des Chanoines, un manoir, *manerium*, qu'elle céda, l'an 1271, à ces Religieux pour y bâtir un Monastere. (*Gall. Christ.* T. XII, *col.* 351, *chartâ* LXV.)

BÉATRIX ET ROBERT.

1283. BÉATRIX, fille d'Agnès de Bourbon & de Jean de Bourgogne, succéda, l'an 1283, à sa mere dans la Sirerie de Bourbon avec ROBERT de France, Comte de Clermont en Beauvoisis, sixieme fils du Roi S. Louis, qu'elle avoit épousé l'an 1272. Hugues, son aïeul paternel, lui légua par son testament, la même année, les Châtellenies & Seigneuries de Charoles, de Sauvement, du Mont-Saint-Vincent, &c.; ce qui fut confirmé, l'an 1279, par Traité fait au mois d'Août avec Robert II, Duc de Bourgogne. De ces Châtellenies fut composé, depuis, le Comté de Charolois. Le Comte Robert, après son mariage, retint dans son écu les armes de France avec la distinction d'un bâton de gueules pour marque de puîné, sans prendre aucun quartier de celles des anciens Seigneurs de Bourbon, qui étoient un lion rampant de gueules, armé de sable en champ d'or semé de coquilles. Béatrix, sa femme, mourut le 1 Octobre 1310, laissant de son époux Louis, qui suit; Jean, premier Comte de Charolois: (celui-ci, mort en 1316, laissa de son mariage avec Jeanne, Dame d'Argies, Béatrix, mariée en 1327 avec Jean I, Comte d'Armagnac, à qui elle porta le Comté de Charolois); Pierre, Archidiacre de Paris; Blanche, alliée à Robert VII, Comte d'Auvergne; Marie, Prieure de Poissi; Marguerite, femme de Jean de Dampierre, Comte de Namur. Robert, pere de ces enfans, mourut le 7 Février 1318. (N. S.) (*Voy.* Robert, *Comte de Clermont.*)

DUCS DE BOURBON.

LOUIS I, DIT LE GRAND ET LE BOITEUX.

1310. LOUIS, né l'an 1279, appellé LOUIS-MONSIEUR du vivant de Robert, son pere, succéda, l'an 1310, à Béatrix, sa mere, dans la Sirerie de Bourbon; &, l'an 1318, à son pere dans le Comté de Clermont dont il prit le titre. Ses exploits militaires lui avoient déjà fait une grande réputation. Il avoit fait, l'an 1297, ses premieres armes à la bataille de Furnes en Flandre. L'an 1302, à la funeste journée de Courtrai, il avoit commandé l'arriere-garde, & sauvé les débris de l'armée françoise. Deux ans après il avoit eu part à la victoire de Mons-en-puelle. Dans le tournoi qui fut donné à Boulogne l'an 1308, au mois de Janvier, à l'occasion des noces d'Isabelle de France & d'Edouard II, Roi d'Angleterre, Louis-Monsieur & Jean, son frere, se distinguerent de maniere qu'ils remporterent les prix sur les Chevaliers les plus renommés de l'Europe. Chargés ensuite avec le Comte de Valois de conduire Isabelle en Angleterre, ils ne la quitterent que lorsqu'ils l'eurent vu couronner à Westminster. A son retour, Louis-Monsieur fut revêtu de la charge de Grand-Chambrier, l'une des cinq premieres de la Couronne. Celui qui en étoit revêtu signoit les Diplômes des Rois avec les Grands-Officiers; il assistoit au jugement des Pairs & avoit la Surintendance des ornemens royaux. Son Office lui donnoit Fief & Justice fonciere avec cens, rentes & droits seigneuriaux en la ville de Paris & aux environs, & jurisdiction sur dix-sept corps de métiers qui dépendoient absolument de lui. Cette charge fut héréditaire dans la Maison de Bourbon jusqu'à la défection du fameux Connétable de ce nom. François I alors en disposa en faveur de Charles, Duc d'Orléans, son troisieme fils, après la mort duquel elle fut supprimée. Depuis ce tems le Grand Chambrier est remplacé par les premiers Gentilshommes de la Chambre & les Maîtres de la garde-robe.

Le Roi Louis Hutin n'ayant laissé, l'an 1316, qu'une fille en mourant, la succession au trône fut disputée entre cette Princesse & Philippe le Long, son oncle. Louis-Monsieur fut un des Grands qui se déclarerent le plus hautement en faveur de ce Prince, & par là il contribua beaucoup au triomphe qu'il remporta sur sa rivale ou plutôt sur ses partisans; car elle n'avoit encore que cinq ans. Cet important service lui donna un grand crédit sur l'esprit du nouveau Monarque. Louis-Monsieur étoit alors plein de l'idée d'exécuter la Croisade que le Concile général de Vienne avoit fait publier en 1312, & dont la plupart des Seigneurs s'étoient détachés avec la même légéreté qu'ils s'y étoient engagés. Croyant avoir réussi à ranimer leur zele, il obtint du Roi des Lettres données à Long-champ le 13 Septembre 1318, par lesquelles il étoit nommé Capitaine-Général de cette expédition. Elles portent que « Sa Majesté a » fait ce choix non seulement à cause de la haute noblesse du » Comte de Clermont (c'est ainsi qu'on nommoit Louis depuis » la mort de son pere), mais en considération de sa puissance, » de sa valeur, de sa prudence & de sa sagesse. » (*Recueil de Colbert*, *vol.* X, *fol.* 427.) Les choses en demeurerent là; des affaires plus pressantes firent évanouir le projet de la Croisade, & obligerent le Comte de Clermont à changer de résolution.

Philippe le Long étant mort, l'an 1322, sans enfans mâles, la Providence fit trouver dans Charles le Bel, son successeur & son frere, un nouvel ami sur le trône au Comte de Clermont. Il partagea la confiance de ce Monarque avec Charles de Valois, & tous deux furent envoyés, l'an 1324, en Guienne pour faire la guerre aux Anglois. Leur expédition eut le succès le plus glorieux & le plus prompt. Il ne leur en coûta qu'une campagne pour conquérir la plus grande partie de cette province. Le Comte de Clermont réduisit les places de Montségur, de S. Macaire, de Sauveterre & d'Agen. Pour récompense de ces exploits, le Roi Charles le Bel, par Lettres du 27 Décembre 1327, érigea la Sirerie de Bourbon en Duché-Pairie. Charles sembloit prévoir les hautes destinées de la Maison de Bourbon, lorsque dans ces Lettres il disoit: *Nous espérons que la postérité du nouveau Duc, marchant sur ses traces, sera dans tous les tems l'appui & l'ornement du trône.* La même année, il donna aussi en Pairie au Duc de Bourbon le Comté de la Marche en échange de celui de Clermont. La mort ayant enlevé Charles le Bel peu de tems après, il eut pour successeur Philippe de Valois, que la révolte des Flamands contre leur Comte appella dès le commencement de son régne dans leur pays. Le Duc de Bourbon fut de cette expédition, & combattit avec gloire, le 24 Août 1328, à la journée de Cassel avec ses neuf compagnies de gens d'armes, ses vassaux. Ce Prince n'étoit pas moins habile négociateur que grand Capitaine. Le Roi Edouard III, après avoir fait hommage au Roi de France, chicanoit sur la nature de cet hommage, prétendant qu'il n'étoit que simple & non pas lige. Le Duc de Bourbon fut envoyé à Londres pour l'engager à se dédire, & il y réussit. Philippe de Valois lui rendit, l'an 1331, le Comté de Clermont, avec titre de Pairie, par une générosité qui marquoit combien sa personne & ses services lui étoient agréables. La guerre ayant été depuis déclarée par l'Angleterre à la France, le Duc de Bourbon accompagna le Roi dans ses campagnes, & le servit également de son épée & de ses conseils. Il fut envoyé, l'an 1340, au congrès d'Arras, tenu pour traiter de la paix. Mais on ne put y obtenir qu'une prolongation de la treve. Ce fut le dernier service que le Duc de Bourbon rendit à l'Etat. Il mourut vers la fin de Janvier 1341 (V. S.), à l'âge de 62 ans, & fut enterré aux Jacobins de Paris. Philippe de Valois, dit un Moderne, perdit en lui l'homme le plus sage de son Royaume, & le seul peut-être dont l'expérience & l'autorité fussent capables de prévenir & de réparer les maux sous le poids desquels la France fut sur le point de succomber. Il avoit épousé, l'an 1310, MARIE, fille de Jean d'Avênes, Comte de Hainaut (morte en 1354), dont il laissa Pierre, qui suit; Jacques, mort en bas âge, & enterré aux Cordeliers de Champaigue en Bourbonnois; Jacques, Comte de la Marche; Jeanne, femme de Guigues VII, Comte de Forès; Marguerite, mariée, 1° à Jean II, Sire de Sully, 2° à Hutin de Wermeilles; Béatrix, femme, 1° de Jean de Luxembourg, Roi de Boheme, 2° d'Eudes, Seigneur de Grancei en Bourgogne; Marie, laquelle épousa, 1°, l'an 1330, Gui, Prince de Galilée, fils de Hugues IV, Roi de Chypre, 2° Robert de Sicile, Prince de Tarente & d'Achaïe, morte en 1387; & Philippe, décédée en bas âge, & inhumée aux Cordeliers de Champaigue, où sa mere eut aussi sa sépulture. On a donné encore à Louis un fils naturel nommé Gui, Seigneur de Cluys & de la Ferté-Chauderon.

PIERRE I.

1341. PIERRE I, *fils aîné de Louis I*, né l'an 1311, lui succéda au Duché de Bourbon & dans la charge de Grand-Chambrier de France. Il accompagna la même année le Duc de Normandie, héritier de la Couronne, dans l'expédition qu'il fit en Bretagne pour maintenir dans la possession de ce Duché Jeanne la Boiteuse contre Jean de Montfort son rival. Les succès rapides du jeune Prince qui faisoit alors ses premieres armes, furent en partie le fruit des sages conseils du Duc de Bourbon. Les Anglois s'étant emparés de la Guienne françoise, Pierre fut envoyé, l'an 1345, avec un pouvoir illimité, tel qu'on l'accordoit alors aux *Capitaines Souverains*, ou *Lieutenans de Roi*, pour commander dans nos provinces d'outre-Loire. Il étoit parti sans troupes & sans argent. Cependant avec les milices qu'il rassembla dans ces contrées, il vint à bout non seulement d'arrêter les progrès des Anglois, mais de reprendre la plupart de leurs conquêtes. L'an 1346, il fut rappellé dans le Beauvoisis pour aller à la poursuite du Roi d'Angleterre, qui, chargé des dépouilles de la Normandie, dirigeoit sa retraite vers la Flandre. Le Duc harcela l'ennemi de maniere qu'il donna le tems au Roi Philippe de Valois de se mettre en campagne, & de venir le joindre avec une armée de cent mille hommes. On sait la suite de cette campagne, & le terrible échec que nous reçûmes, le 26 Août 1346, à la journée de Créci, avec des forces capables d'écraser les Anglois. Le Duc de Bourbon y combattit à côté du Roi, & fit avec lui des prodiges de valeur. Peut-être, s'il eût été cru, les choses auroient-elles autrement tourné : du moins on ne voit pas que l'histoire l'inculpe dans le récit de cette malheureuse bataille. Il périt, l'an 1356, à celle de Maupertuis ou de Poitiers, donnée, le 19 Septembre, par le Roi Jean, avec autant de précipitation, de désordre & de malheur que celle de Créci. Ce fut en parant les coups qu'on portoit au Roi qu'il reçut ceux qui le renverserent mort à ses pieds. Son corps, porté aux Jacobins de Poitiers, y resta en dépôt sans qu'on osât lui rendre les derniers devoirs. La raison de cela étoit le mépris qu'il avoit fait des foudres de l'Eglise, qu'on avoit employés pour le contraindre à payer ses dettes. On le traita en excommunié après sa mort, & il fallut, pour obtenir la permission de l'inhumer, que son fils s'engageât à satisfaire ses créanciers (1). Alors il fut conduit à Paris, où il fut enterré chez les Jacobins, à côté de son pere. Nous avons la sentence du Cardinal François, datée d'Avignon le 12 des Calendes d'Avril 1357, par laquelle, à la demande de Louis de Bourbon, fils de ce Prince, il l'absout de l'excommunication qu'il avoit encourue. Pierre avoit épousé, le 25 Janvier 1336 (V. S.), ISABELLE, sœur du Roi Philippe de Valois (morte le 26 Juillet 1383), dont il eut Louis, qui suit; Jeanne, femme du Roi Charles V; Blanche, mariée à Don Pedre, ou Pierre le Cruel, Roi de Castille; Bonne, femme, 1° de Godefroi de Brabant, 2° d'Amédée VI, Comte de Savoie; Catherine, épouse de Jean III, Comte d'Harcourt & d'Aumale; & deux autres filles. Jean de Bourbon, Seigneur de Rochefort, fut le fils naturel du Duc Pierre, & mourut sans postérité.

LOUIS II, DIT LE BON.

1356. LOUIS II, dit le BON, né le 4 Août 1337, devint le successeur de Pierre, son pere, au Duché de Bourbon & en la charge de Grand-Chambrier de France. L'an 1358, le Dauphin Charles, Régent du Royaume, voyant que les Anglois occupoient presque tout le Comté de Clermont appartenant au Duc de Bourbon, lui adjugea, par ses Lettres du 26 Nov., toutes les terres & tous les fiefs voisins de ce Comté, confisqués sur les partisans des Anglois, pour y être unis à perpétuité, sans en pouvoir être démembrés par révocation de confiscation, ou autres Lettres royaux; le Dauphin dérogeant nommément à un Edit portant qu'on ne donneroit aucun des biens confisqués, mais qu'ils seroient employés pour la rançon du Roi Jean, son pere. (*Reg. des Chart. cotté* 86 & 601. *vol.* 25.) L'an 1360, le Duc Louis fut un des ôtages que le Roi Jean donna pour sûreté de sa rançon au Roi d'Angleterre; *auquel pays*, dit Christine de Pisan, *si gracieusement se contint, que mesmes au Roy Edoart, à ses enfans & à tous tant plaisoit, qu'il lui estoit abandonné d'aller esbattre & jouer par-tout où il lui plaisoit; & à brief parler tant y fit par son sens, courtoisie, peine & pourchas, que grant part de sa rançon, qui montoit moult grant finance, lui fut quittée.* Revenu d'Angleterre après huit ans de séjour, il institua, le 1 Janvier 1370 (N. S.), l'Ordre de Chevalerie de l'*Ecu d'or*, dont les marques consistoient en une ceinture dorée avec un écu d'or orné d'une bande de perles où étoit gravé le mot ALLEN. Pendant le festin qui suivit la cérémonie, Huguenin Chauveau, Procureur-Général du Duc, vint lui présenter à genou le registre des informations secretes & exactes qu'il avoit faites des déprédations commises sur ses terres pendant sa captivité par divers Seigneurs, ses vassaux, dont la plupart étoient de l'Assemblée. La consternation s'étant emparée des coupables, le Duc les rassura par ces paroles qu'il adressa au Procureur-Général : *Chauveau, avez-vous aussi tenu registre des services qu'ils m'ont rendus ?* En même tems s'étant saisi du registre, sans l'ouvrir, il le jetta dans un grand brasier. La même année, trois Capitaines de ces compagnies d'aventuriers, qui infestoient le Royaume & qu'on nommoit les *Grandes Compagnies* ou les *Tard-venus*, surprirent de nuit par escalade le château de Belle-Perche en Bourbonnois, où la mere du Duc étoit retirée. A cette nouvelle, Louis rassemble ses vassaux & ses amis, & vole à la délivrance de sa mere. Il met le siége devant la place, & le convertit ensuite en blocus à la priere de la Duchesse, effrayée des engins & du dégât qu'ils causoient dans le château. Les Comtes de Cambridge & de Pembrock, étant survenus dans ces entrefaites, enlevent la Duchesse, & la transportent avec les Dames de sa suite au château de la Roche-Vauclaire en Limosin. Cette Princesse fut depuis échangée & conduite à la Cour de France, d'où, s'étant retirée, elle alla s'enfermer à Paris chez les Cordelieres du fauxbourg S. Marcel, où elle finit ses jours.

Louis épousa, le 19 Août 1371, ANNE, fille de Béraud II, Comte de Clermont & Dauphin d'Auvergne; alliance qui augmenta ses domaines dans la suite par la cession que Jeanne de Bourbon fit du Comté de Forès, le 18 Février 1382, à la Duchesse Anne, sa petite-fille.

Louis accompagna, l'an 1373, le Connétable dans son expédition contre Jean de Montfort, Duc de Bretagne, & les Anglois auxquels ce dernier avoit livré son pays. La victoire fut aisée; ils n'eurent qu'à se montrer pour mettre l'ennemi en fuite. On prétend que la Duchesse de Bretagne tomba entre les mains du Duc de Bourbon, comme la mere de ce Prince étoit tombée auparavant entre celles des Anglois. *Ah! beau cousin!* s'écria, dit-on, la Duchesse, *suis-je prisonniere ? — Non, Madame*, répondit-il, *nous ne faisons point la guerre aux Dames;* & il la renvoya à son mari retiré à S. Mahé. De Bretagne, Louis se mit en marche pour secourir le Duc d'Anjou qui faisoit la guerre aux Anglois dans la Guienne. Sur sa route il emporta d'assaut Brive-la-Gaillarde, qui s'étoit donnée aux ennemis. Ayant joint le Duc d'Anjou, il l'aida de son bras & de ses conseils à faire la conquête de l'Agénois, du Condomois, du Bigorre & d'une partie de la Gascogne.

L'an 1380, après la mort du Roi Charles V, le Duc de Bourbon fut un des quatre Princes du sang à qui l'on confia la tutele du Roi Charles VI, pendant sa minorité. C'étoit, sans contredit, le plus digne de cet emploi par sa sagesse & sa probité. Mais, n'étant que l'oncle maternel du jeune Monarque, sa naissance ne l'appelloit au gouvernement que dans un rang subordonné à celui des Princes, ses beaux-freres. Cette dépendance enchaîna sa bonne volonté, & fut un obstacle au bien qu'avec plus de liberté il auroit pu faire. Ce ne fut pas lui vraisemblablement qui conseilla au Roi, l'an 1382, de marcher en personne à l'âge de 14 ans contre les rebelles de Flandre. Mais, voyant qu'il y étoit déterminé, il l'accompagna dans cette ex-

(1) Voici les Lettres que donna, pour l'absolution du Duc Pierre, le Cardinal François, par commission du Pape en 1357.

" Franciscus miseratione divinâ, &c. Sancti Marci Presbyter Cardinalis, Discretis viris, Bituricensi, Claromontensi, Lemovicensi, Nivernensi, Eduensi, Parisiensi et Belvatensi Officialibus vel eorum loca tenentibus salutem in Domino. Ex parte nobilis et egregii viri Ludovici Ducis Borbonesii, filii primogeniti quondam Domini Petri Ducis Borbonesii, nobis oblata petitio continebat, quòd ipse Dominus Petrus, dum vitam duceret in humanis, olim fuit et adhuc est per Domini nostri Papæ Cameræ Auditorem ad instantiam quorumdam creditorum suorum pluribus excommunicationum sententiis interdictus. Et antequam super hoc absolutionis beneficium obtinuisset, in bello Domini Regis Franciæ expiravit. Verùm cùm in fine vitæ suæ signa contritionis et pœnitentiæ apparuerint in eodem, ejusque corpus sit traditum ecclesiasticæ sepulturæ, dictusque Ludovicus filius pro dicto patre suo defuncto ipsis creditoribus et aliis, si quibus, dum vivebat, obnoxius tenebatur, satisfacere sit paratus; supplicari fecit humiliter eidem defuncto de opportuno remedio super hoc per Sedem Apostolicam provideri. Nos igitur auctoritate Domini Papæ cujus primariè ad præsens curam gerimus, vobis et cuilibet vestrum in solidum committimus et mandamus, quatenus, si ita est, prædicto filio adimplente quod promittit, faciatis animam ipsius patris defuncti, debitâ absolutione prævia, suffragiis fidelium adjuvari. Datum Avenioni XII Kal. Aprilis, Pontificatûs Domini Innocentii Papæ VI anno quinto. (*Traité des restitutions des Grands, let.* 2, p. 25.)

pédition, & eut part à la victoire de Rosebecque qu'il remporta, le 27 Novembre de cette année, sur les Flamands. L'année suivante, il servit au siége de Bourbourg, &, l'an 1385, il emporta quelques forteresses en Saintonge & en Poitou sur les Anglois. Il passa, l'an 1387, en Castille avec un corps de troupes pour défendre le Roi Jean I contre les attaques du Duc de Lancastre; mais à son arrivée l'ennemi avoit disparu. L'an 1390, suivant Paul Emile, Froissart & Juvénal des Ursins (& non 1392), les Génois demanderent au Roi de France du secours contre les Maures d'Afrique qui troubloient le commerce de la République par leurs pirateries. Ce Prince ne voulut pas leur refuser quelques troupes malgré l'épuisement où se trouvoit la France, & le Duc de Bourbon demanda à les commander. Le Roi chercha vainement à le dissuader de cette expédition. *Bel oncle*, lui disoit-il, *savez les grandes affaires que avons; à grant peine trouvera-t-on gents qui voulsissent aller si loin: ainsi ne veuillez entreprendre cette allée.* — *Monseigneur*, répliqua Bourbon, *j'ai Chevaliers & Escuyers de mon pays qui ne me faudront oncques à ce besoin.* Le Monarque, le voyant décidé, annonça aux Ambassadeurs génois que ce seroit le Duc de Bourbon qui commanderoit le secours qu'il devoit leur envoyer. Le Duc ayant fait ses préparatifs en diligence, conduisit par terre à Genes une armée florissante composée de François & d'Anglois (la France étoit alors en paix avec l'Angleterre); de là fit voile avec cette armée, au mois de Juin de la même année, sur une flotte de 80 vaisseaux pour l'Afrique. Le débarquement se fit le 21 Juillet (fête de la Madeleine), au milieu d'une grêle de traits lancés du rivage par les Africains; il se fit, dis-je, vis-à-vis d'une ville que Froissart & Christine de Pisan nomment *Afriqua*, & que les Modernes pensent les uns être Tunis, les autres Carthage. Le siége fut aussitôt mis devant la place qui fit la plus vigoureuse défense; elle soutint quatre furieux assauts, où les assiégeans furent toujours repoussés avec perte. Les secours que les Rois de Bugie & de Maroc envoyerent aux assiégés, joints à la mortalité causée dans l'armée chrétienne par les chaleurs brûlantes du climat, déterminerent enfin le Duc de Bourbon & son Conseil à lever le siége au bout de neuf semaines. Mais pour ne point perdre entiérement le fruit de cette expédition, on marche à l'armée ennemie, & on l'attaque dans son camp, on la met en déroute: elle revint cependant à la charge le même jour & reçut un nouvel échec. Cette double victoire produisit un Traité avec le Roi de Tunis, qui s'engagea de rendre tous les esclaves chrétiens, de payer une somme de dix mille besans d'or pour les frais de la guerre, & de ne plus troubler la navigation des Chrétiens sur la Méditerranée. Tel fut le fruit de cette grande entreprise qui eût eu, suivant Froissart, un meilleur succès si le Sire de Coucy, l'un des Chefs, *eût seulement entrepris le voyage souverainement, & esté Capitaine de tous. Car il avoit*, ajoute cet Historien, *le retour de tous les Gentilshommes, & bien sçavoit estre entre eux doucement & avecque eux trop mieux sans comparaison que le Duc de Bourbon ne faisoit. Car il estoit de haut courage & maniere orgueilleuse & présomptueuse & point ne parloit si doucement ni si humblement aux Chevaliers & Escuyers étrangers que le Sire de Coucy faisoit; & se vit ledit Duc de Bourbon par usage le plus du jour hors du pavillon jambes croisées, & convenoit parler à luy par procureur & lui faire grant révérence.* C'est ce que Froissart dit avoir appris *des Chevaliers & Escuyers qui étoient étrangers.* Mais ce témoignage ne s'accorde point avec celui des autres Historiens qui peignent sous des couleurs différentes le caractere du Duc de Bourbon.

Le Roi Charles VI étant tombé en démence l'an 1392, les Ducs d'Orléans & de Bourgogne se disputerent le gouvernement de l'Etat avec un acharnement qui eût mis en combustion le Royaume sans l'intervention du Duc de Bourbon. Ce sage Prince les amena, l'an 1397, au point de consentir à partager entre eux les fonctions de l'autorité souveraine. Etant retourné dans ses terres, il acquit, l'an 1400, d'Edouard II, Sire de Beaujolois & de Dombes, ces deux Principautés par Traité du 23 Juin. (Voy. *les Sires de Beaujolois.*) Il agrandit encore vers le même tems ses domaines de la Baronie de Combraille, que Pierre de Giac, qui l'avoit acquise de Jean I, Comte d'Auvergne, lui vendit. Son économie le mit en état de faire deux ans après une autre acquisition importante. Il acheta, l'an 1402, d'Humbert VII, Sire de Thoire & de Villars, les villes & Châtellenies de Trévoux, d'Amberieux & de Chatelar; acquisition qui acheva de former la Souveraineté de Dombes. Amédée VIII, Comte de Savoie, en conçut tant de chagrin, qu'appréhendant que le Duc de Bourbon n'achetât les autres terres que le Sire de Villars possédoit encore dans la Dombes, il lui déclara la guerre, sous prétexte de certains châteaux dont il lui demandoit l'hommage. Les choses s'accommoderent par la vente que le Sire de Villars fit au Comte de ce qui lui restoit en cette Principauté.

Le Duc de Bourbon se trouvoit déplacé par-tout où l'honneur ne lui permettoit pas de demeurer. L'an 1407, après l'assassinat du Duc d'Orléans, il quitta la Cour où il étoit en très grande considération, pour ne point consentir au lâche accommodement qui se ménageoit entre les Princes orléannois & le Duc de Bourgogne, auteur du crime. Ce fut alors qu'il se déclara hautement contre ce dernier, & tâcha, mais vainement, de le faire déclarer ennemi de la patrie. Le Duc de Bourgogne ne lui pardonna pas cet effort de son zele pour la justice. L'an 1409, Amé Viri, Capitaine bourguignon, vint, à la sollicitation de son maître, ravager le Beaujolois. *Mais c'estoit*, dit Monstrelet, *un pauvre sacquement au regard du Duc de Bourbon, & il se sauva dès que ce Prince vint pour le combattre.* Le Duc Louis mourut le 19 Août de l'année suivante à Moulins, & fut enterré au Prieuré de Souvigni. Les Célestins de Vichi, la Collégiale de N. D. de Moulins, l'Hôpital de S. Nicolas de la même ville, sont des monumens de sa piété. Il édifia les châteaux de Moulins, d'Auxance & de Verneuil; il fit paver à ses frais plusieurs villes. Ce Prince laissa de son mariage un fils, qui suit. Anne, sa femme, lui survécut jusqu'au 19 Septembre 1416, date de son testament, & fut inhumée auprès de lui. Il laissa de plus trois fils naturels, Hector, l'un des Chevaliers les plus accomplis de son siécle, tué, l'an 1414, au siége de Soissons; Jean, également renommé par son courage & par les services qu'il rendit à l'Etat; & Perceval, qualifié aussi Chevalier. Le Duc Louis avoit l'esprit juste & solide, le cœur droit, sensible & généreux, l'attachement le plus sincere à la religion, à la patrie & à son Roi, la valeur & l'habileté des Capitaines les plus expérimentés de son tems. Sa Cour étoit montée sur le même ton de magnificence que celles des Ducs d'Orléans, de Bourgogne & de Bretagne. Une preuve non équivoque de l'affection que ses sujets lui portoient, ce sont les regrets qu'ils firent éclater à sa mort. Lorsqu'on porta son corps de Moulins au lieu de sa sépulture, on voyoit le Clergé & le peuple du Bourbonnois accourir pour se trouver sur le passage du convoi & même pour l'accompagner. De toutes parts on n'entendoit que des sanglots & des gémissemens. *Ah! ah! mort*, s'écrioit la multitude désolée, *tu nous as ôté en ce jour nostre soutenement, celui qui nous gardoit & nous défendoit de toutes oppressions. C'estoit nostre Prince, nostre confort & nostre Duc, le plus prudhomme, de la meilleure conscience & de la meilleure vie qu'on pust trouver.* (Vie de Louis II, *Duc de Bourbon.*)

JEAN I.

1410. JEAN, né au mois de Mars 1381 (N. S.), succéda, l'an 1410, à Louis II, son pere, dans le Duché de Bourbon & les Seigneuries de Combraille, de Beaujolois & de Dombes, mais non dans la charge de Grand-Chambrier, dont le Duc de Bourgogne, alors maître des affaires, le priva pour la donner à Philippe, son frere, Comte de Nevers. Dès l'an 1404 il porta le titre de Comte de Clermont du chef de sa mere, après la mort de laquelle il eut aussi le Comté de Forès. Il suivit, à l'exemple de son pere & avec la même ardeur, le parti de la Maison d'Orléans contre le Duc de Bourgogne. Ces deux Princes avoient contracté dans leur premiere jeunesse une confraternité d'armes. Mais, après l'assassinat du Duc d'Orléans, Jean de Bourbon rompit entiérement avec l'auteur de ce crime, & n'eut plus que des sentimens d'aversion & d'horreur pour lui. Le bâtard de Savoie, & ce même Viri vaincu autrefois & châtié par le Duc Louis II, envahirent, l'an 1411, le Beaujolois & le pays de Dombes, après avoir battu l'armée que le Duc Jean avoit envoyée pour les repousser. Le Comté de Clermont en Beauvoisis tomba la même année au pouvoir du Duc de Bourgogne. Mais un revers encore plus fâcheux pour le Duc de Bourbon, ce fut l'enlevement de ses trois fils que le Sire de Croï prit dans le château de Monceaux au Comté d'Eu, & emmena prisonniers (1) pour obliger par là le Duc d'Orléans à relâcher son pere qu'il retenoit dans les fers; ce qui effectivement lui réussit.

Le Duc de Bourbon, l'an 1412, fut du nombre des Princes qui sur la fin de Mai signerent l'ignominieux Traité par lequel ils s'engageoient à mettre Henri IV, Roi d'Angleterre, en possession des provinces cédées aux Anglois par le Traité de Bretigni. Au mois de Juillet suivant, le Duc de Bourgogne ayant amené le Roi & le Dauphin devant Bourges pour attaquer la

(1) Ces enfans furent mis entre les mains du Duc de Bourgogne, qui les fit conduire au château de Montbard, d'où ils furent ensuite transférés par son ordre, le 12 Juin 1412, à Bracon. » Ils resterent là prisonniers, dit D. Plancher, jusqu'à la réunion des Princes, qui se fit au mois d'Août suivant ». (*Hist. de Bour.* T. III, p. 342.)

ligue

ligue des Princes dans son centre, le Duc de Bourbon défendit la ville pendant environ six semaines avec tant de valeur & d'habileté, qu'il obligea les assiégeans à parler d'accommodement. On leva le siége, & les Chefs des deux partis s'étant rendus à Auxerre, y signerent, au mois de Juillet, un Traité de paix. La discorde ayant rallumé son flambeau vers la fin de la même année, le Duc de Bourbon se remit en campagne, parcourut, avec une armée de Parisiens, l'Anjou, le Poitou, le Berri, & purgea ces provinces des troupes de brigands qui les infestoient. Etant passé, l'an 1414, en Picardie avec Hector de Bourbon, son frere naturel, qui l'avoit accompagné dans la campagne précédente, il ouvrit celle-ci par le siége de Compiegne. Hector y fut tué, à l'âge de 23 ans, dans une sortie des assiégés; jeune Héros comparable pour la beauté, l'adresse & la valeur au Héros fabuleux dont il portoit le nom. Le Duc lui-même, dans un assaut qu'il donna, y reçut une blessure qui le mit hors de combat. L'armée, ayant emporté la place, se vengea de ce double échec en égorgeant les habitans & la garnison, & en attachant le Commandant Bournonville à un gibet. Guéri de sa blessure, Bourbon alla faire le siége de Bapaume, qu'il força de lui ouvrir ses portes. Les vainqueurs marcherent ensuite au siége d'Arras, qui fut commencé vers la mi-Juillet. Le Roi, le Dauphin, le Connétable, & tous les Princes, étoient à la tête de l'armée. Mais le Duc de Bourbon & le Comte d'Armagnac, en dépit du Connétable & au mépris de ses droits, se rendirent maîtres de toutes les opérations. Elles cesserent au bout de six semaines par un accommodement que la Comtesse de Hainaut ménagea, & qui fut ratifié par le Duc de Bourgogne, le 16 Octobre, au Quesnoy.

De retour à la Cour, le Duc de Bourbon, non moins galant que guerrier, ne s'y occupa qu'à inventer avec la Reine & le Dauphin de nouvelles fêtes & de nouveaux divertissemens, tandis qu'on laissoit le Roi manquer du nécessaire, & le peuple gémir dans la misere & l'oppression. Plein des idées romanesques de Chevalerie, il publia au milieu de ces réjouissances le cartel suivant qui paroîtroit fort étrange de nos jours & qui n'avoit rien d'extraordinaire de son tems. » Nous, Jean, Duc » de Bourbonnois, désirant échiver oisiveté & explecter notre » personne en avançant notre honneur par le métier des armes, y » acquérir bonne renommée, & la grace de la très belle dont nous » sommes serviteurs, avons n'agueres voué & empris que nous » accompagnés de seize aultres Chevaliers Équiers de nom & » d'armes, porterons à la jambe chascun un fer de prisonnier, » qui sera d'or pour les Chevaliers, d'argent pour les Équiers, » par tous les Dimanches de deux ans entiers, commençant le » Dimanche prochain après la date des présentes, au cas que » plustost ne trouverons pareil nombre de Chevaliers & Équiers » de nom & d'armes sans reproche, que tous ensemblement » nous veuillent combattre à pied jusqu'à outrance, par telles » conditions que ceux de notre part qui seront outrés, seront » quittes chascun pour un brasselet d'or aux Chevaliers, & un » d'argent aux Équiers, pour donner là où bon leur semblera. » Fait à Paris le 1 Janv. 1414«. (V. S.) (*Mém. de l'Ac. des Insc.* T. II, p. 641.) Pour mieux entendre ceci, il faut savoir que les Chevaliers qui faisoient des emprises ou entreprises d'armes, soit courtoises, soit à outrance, c'est-à-dire meurtrieres, se faisoient attacher des chaînes par la main de Dames & en chargeoient leurs armoiries; & ce signe, qu'ils ne quittoient plus, étoient le gage de l'entreprise qu'ils avoient vouée & qu'ils juroient, quelquefois à genoux, par un abus déplorable du serment, sur les saints Evangiles.

Le Dauphin cependant, jaloux de l'autorité que les Ducs d'Orléans & de Bourbon avoient usurpée, tramoit sourdement leur perte. La conspiration fut découverte la nuit du 1 au 2 Fév. 1415, quelques heures avant qu'elle dût éclater, & la prudence des Ducs la fit évanouir. Mais, obligés peu de tems après de remettre au Dauphin les rênes du gouvernement, ils abandonnerent la Cour pour se retirer dans leurs domaines. Le séjour qu'ils y firent ne fut pas long. La descente du Roi d'Angleterre en Normandie, & les progrès rapides qu'il faisoit dans cette province les tirerent de leur retraite pour voler au secours de la patrie. L'un & l'autre furent pris à la funeste journée d'Azincourt, & emmenés prisonniers à Londres. On ne les plaignit point, parce que c'étoient eux qui avoient engagé cette bataille, de concert avec le Duc d'Alençon, contre l'avis des autres Chefs de notre armée. La rançon du Duc de Bourbon, au bout d'un an, fut fixée à cent mille écus. Il la paya jusqu'à trois fois sans pouvoir obtenir sa liberté. Henri V poussa même l'injustice jusqu'à recommander en mourant de ne point relâcher les Ducs d'Orléans & de Bourbon avant que son fils fût possesseur de la Monarchie françoise. Le Duc de Bourbon ne soutint pas avec la constance d'un Héros la longueur de sa captivité. Vaincu à la fin par l'ennui, non seulement il offrit de payer une quatrieme rançon, non seulement il consentit à livrer aux Anglois les principales places de ses domaines, mais il eut encore la foiblesse de reconnoître Henri VI pour son légitime Souverain. Heureusement le Traité qu'il fit à ce sujet n'eut point lieu, par le refus que fit le Comte de Clermont, son fils, de le ratifier. Le Duc resta dans les liens avec la honte d'avoir voulu les rompre par une infamie. Il mourut à Londres vers la mi-Janvier 1434 (N. S.), à l'âge de 53 ans, & fut enterré aux Carmes de cette ville. Mais 18 ans après son corps fut rapporté au Prieuré de Souvigni. Il avoit épousé, le 24 Juin 1400, MARIE, seconde fille de Jean de France, Duc de Berri (morte à Lyon au mois de Juin 1434), qui lui apporta en dot le Duché d'Auvergne & le Comté de Montpensier, en vertu des Lettres du Roi Charles VI, qui permettoient au Duc de Berri de disposer de ses domaines, contre la loi des apanages, en faveur de cette fille, par considération pour le Duc de Bourbon qu'elle devoit épouser. (Celui-ci ne fut que le troisieme époux de Marie, qui s'étoit alliée, 1°, le 29 Mars 1386, à Louis de Châtillon III, Comte de Dunois, mort le 15 Juillet 1391; 2°, le 27 Janvier 1392, à Philippe d'Artois, Comte d'Eu, décédé le 15 Juin 1397.) Marie, après la mort de son pere, arrivée le 15 Juin 1416, & pendant la captivité de son époux, voulut se maintenir dans la jouissance du Duché d'Auvergne & du Comté de Montpensier; elle présenta requête au Parlement à cet effet. Mais, par Arrêt du 8 Août 1416, la Cour ordonna que le Duché d'Auvergne seroit *mis en la main du Roi & gouverné par ses Officiers, nonobstant la requête présentée par la Duchesse de Bourbon.* (*Mss. du Roi*, n° 9420, fol. 132.) Le Duché d'Auvergne resta néanmoins dans la Maison de Bourbon. Marie donna au Duc Jean trois fils, Charles, qui suit; Louis, mort à Louvres en Parisis l'an 1453; & un autre Louis, tige de la premiere branche de Bourbon-Montpensier. Le Duc Jean laissa aussi trois bâtards, Jean, Abbé de Cluni, postulé Evêque du Puy le 2 Décembre 1443, mort au Prieuré de S. Rambert le 2 Décembre 1485; Alexandre dit le Bâtard de Bourbon, dont il sera parlé ci-après; Gui, mort en 1442; & deux bâtardes, Marguerite, épouse de Rodrigue de Villandrode, Comte de Ribadeo, fameux par ses exploits & par ses brigandages; & Edmée, morte sans alliance.

CHARLES I.

1434. CHARLES I, fils aîné de Jean I, né l'an 1401, succéda, l'an 1434, aux Duchés de Bourbon & d'Auvergne, au Comté de Forès & aux Seigneuries de Beaujolois, de Dombes, &c. Il gouvernoit tous ces domaines depuis sa majorité sous le nom de Comte de Clermont, quoiqu'il n'eût pas la jouissance de ce Comté qui étoit entre les mains des Anglois. Il avoit aussi recouvré la charge de Grand-Chambrier de France, dont le Duc de Bourgogne, comme on l'a dit, avoit frustré son pere pour la faire tomber au Comte de Nevers. L'an 1418, les Bourguignons ayant surpris Paris la nuit du 28 au 29 Mai, il fut arrêté avec son frere Louis, depuis Comte de Montpensier, & tous deux furent enfermés dans la tour du Louvre. Le Duc de Bourgogne les élargit peu de tems après. Voulant s'attacher le Comte de Clermont, ce Prince le contraignit d'accepter la main d'Agnès, sa fille, qui n'étoit pas encore nubile, & de rompre ainsi l'alliance qu'il étoit près de contracter avec Madame Catherine de France, à laquelle il étoit déjà fiancé.

L'an 1419, le Comte de Clermont étoit à la tête des Seigneurs qui accompagnerent le Duc, son beau-pere, à la fatale entrevue du pont de Montereau, où il fut assassiné. Loin de poursuivre la vengeance de cet attentat, il renvoya la Princesse Agnès au nouveau Duc Philippe le Bon, son frere, & se jetta dans le parti du Dauphin. Il accompagna ce Prince, l'an 1420, en Languedoc & en Guienne. Le Dauphin, rappellé sur les bords de la Seine vers la fin de Juin de la même année, l'établit, en partant, Capitaine-Général en Languedoc & en Guienne.

L'an 1421 (N. S.), le Comte de Clermont acheva dans le mois de Janvier le siége d'Aigues-mortes, commencé par le Sénéchal de Beaucaire dès le mois d'Août précédent. Maître de la place, il fit trancher la tête au Commandant Louis Malepue & aux principaux Officiers, les traitant d'ennemis de l'Etat. On prétend même que les habitans couperent la gorge à la garnison bourguignone, qu'ils en jetterent les corps dans une fosse avec quantité de sel pour empêcher la corruption, & que de là est venu le proverbe de *Bourguignon salé.* (Vaissete.) Le jeudi gras de la même année, le Comte de Clermont s'étant présenté devant Beziers, les habitans lui font dire qu'ils ne permettront d'entrer qu'à lui seul & à quarante personnes de sa suite. Le Comte persistant à vouloir entrer avec tous ses gens, les portes lui sont fermées. La place est assiégée le 8 Juin, & forcée, le 16 Août, de capituler à des conditions humiliantes pour les habitans. Le Dauphin étant devenu Roi sous le nom de Char-

les VII, le Comte de Clermont, l'an 1423, lui remet le gouvernement de Languedoc après y avoir affermi l'autorité de ce Prince sur des fondemens solides. Il reçoit en échange le commandement du Nivernois, du Bourbonnois, du Forès, du Mâconnois, du Beaujolois & du Lyonnois.

Le Comte de Clermont commença, l'an 1424, à se rapprocher du Duc de Bourgogne à l'occasion de l'alliance que ce dernier contracta avec Bonne d'Artois, sœur utérine du premier, & veuve de Philippe II, Comte de Nevers. Leur liaison prit une nouvelle force par le mariage du Comte avec AGNÈS, sœur du Duc, conclu & rompu sept ans auparavant, & qui fut enfin célébré le 17 Septembre 1425. Mais le Comte n'en demeura pas moins attaché aux intérêts du Roi & de la patrie. L'an 1428, dans le tems que les Anglois commençoient le siége d'Orléans, il rassembla la Noblesse de ses terres, dont il forma un corps de trois mille hommes qu'il conduisit au Roi. L'année suivante, au mois de Février, apprenant à Blois que Fastol, Capitaine anglois, étoit parti de Paris pour amener au siége d'Orléans une grande quantité de munitions de guerre & de bouche, sous l'escorte de trois mille hommes, il résolut d'intercepter ce convoi. Dunois, qu'il fit avertir de ce dessein, vint le joindre à Janville avec une grosse troupe de cavalerie, ayant avec lui l'Amiral de Culan, Boussac, la Hire, Xaintrailles, Graville & Verdussen. La rencontre du convoi se fit, le 18 Février, à Rouvroi-Saint-Denis, & les François, par la témérité des subalternes, furent battus. C'est ce qu'on nomma *la journée des harengs*.

Après la levée du siége d'Orléans, le Comte de Clermont accompagna le Monarque à Reims, & assista à son Sacre où il représenta le Duc de Normandie. L'an 1434, Charles, devenu Duc de Bourbon par la mort de son pere, fait d'inutiles tentatives pour recouvrer le Comté de Clermont. Le Roi d'Angleterre, Henri VI, soi-disant Roi de France, le déclara, par Lettres du 24 Août de cette année, déchu de ce Comté pour prétendu crime de leze-majesté, & en transporta la propriété avec toutes ses dépendances & appartenances au fameux Jean Talbot. (*Rec. de Colbert*, *vol.* 52, *fol.* 313.) Charles se brouille la même année avec Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, dont il avoit épousé la sœur, à cause de certaines conventions matrimoniales qu'il prétendoit n'avoir pas été remplies. Résolu d'emporter de force ce qu'il ne peut obtenir de bon gré, il entre les armes à la main dans la Bourgogne, soumet plusieurs places, & pénetre jusqu'en Franche-Comté. Mais le Duc de Bourgogne ayant appris à Bruxelles ces hostilités, envoya dans le Bourbonnois une armée qui obligea le Duc de Bourbon à revenir sur ses pas; elle l'assiégea dans Villefranche; &, sur le refus qu'il fit d'accepter une bataille, elle se répandit dans le Bourbonnois qu'elle ravagea. Les Comtes de Richemont & de Nevers s'étant alors entremis pour accommoder les parties, elles se rendirent à Nevers où la querelle fut terminée dès le premier jour de l'entrevue. Le reste du séjour se passa en fêtes, *& y eut*, dit Monstrelet, *grant foison de momeurs & farceurs*. Mais au milieu de ces réjouissances, Charles & les deux Comtes profiterent de la bonne humeur du Duc de Bourgogne pour le disposer à rendre la paix à la France. Ils y réussirent, & ébaucherent ainsi ce grand ouvrage qui fut consommé, le 21 Septembre 1435, aux célebres Conférences d'Arras. Le Duc de Bourbon fit à ces Conférences un personnage bien humiliant & en même tems bien généreux, en demandant au nom du Roi pardon au Duc de Bourgogne de l'assassinat de son pere. Mais il ne soutint pas toujours ce caractere de fidélité envers Charles VII. L'an 1440, séduit par les insinuations de George de la Tremoïlle, Ministre disgracié, le Duc de Bourbon forme à la Cour & sous les yeux du Roi, mais avec le plus grand secret, une conjuration dans laquelle entrent le Duc d'Alençon, le Comte de Vendôme, le Comte de Dunois, le Bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes, les Sires de Prie, de Chaumont, de Boucicaut, de la Roche, & d'autres Seigneurs. On prétend que le dessein des conjurés étoit non seulement d'exclure de la faveur, des conseils & du commandement des armées le Connétable de Richemont & le Comte du Maine, principal Ministre, mais encore de réduire le Roi dans une espece de tutele, & de s'emparer du Gouvernement sous les auspices du Dauphin. Ce qui est certain, c'est qu'ils entraînerent dans leur parti ce jeune Prince qui se laissa enlever à Loches par le Duc d'Alençon. Le Roi poursuivit le Dauphin & son ravisseur de province en province, de ville en ville. Les terres du Duc de Bourbon devinrent spécialement le théâtre de la guerre. La plupart de ses forteresses ouvrirent leurs portes aux Royalistes ou furent emportées d'assaut. La célérité du Monarque ne laissa bientôt plus aux rebelles que l'espoir de le fléchir. Le Comte d'Eu, frere utérin du Duc de Bourbon, s'étant rendu médiateur, fit leur paix à condition que le Duc viendroit avec le Dauphin implorer la clémence du Roi. Ce fut à Cusset en Auvergne qu'ils vinrent trouver le Roi. En l'abordant, ils mirent trois fois le genou en terre, & crierent *mercy* trois fois. *Beau cousin*, dit le Monarque au Duc de Bourbon, *il nous desplait de la faute que maintenant & aultrefois avez faite contre nostre Majesté par cinq fois*. (Il les lui rappella.) *Ce ne fut point*, ajouta-t-il, *pour l'honneur & amour d'aucuns, lesquels nous ne voulons point nommer, nous vous eussions montré le desplaisir que vous nous avez faict; si vous gardez doresnavant de ne plus y rencheoir*. (Monstrelet, T. II, p. 168.) Les deux Princes furent obligés le lendemain de demander encore pardon en plein Conseil. La satisfaction que le Monarque exigea du Duc ne se borna pas à ces marques de soumission. Il lui en coûta pour rentrer en grace ses châteaux de Loches, de Vincennes, de Corbeil, & d'autres places qu'il avoit achetées ou conquises pendant la derniere guerre. Cette peine étoit douce en comparaison du crime. Le Bâtard de Bourbon, l'un des conjurés, n'en fut pas quitte à si bonne composition. Le Roi voulut faire sur lui un exemple de sévérité, parce qu'il étoit le plus coupable de tous. C'étoit lui en effet qui avoit le plus contribué à débaucher le Dauphin, & qui avoit commis les plus grandes violences. Suivi d'un parti de soldats déterminés, il avoit porté la désolation en divers lieux & laissé par-tout des traces funestes de son passage. Le Roi, l'ayant donc fait arrêter, l'an 1441, à Bar-sur-Aube, nomma des juges pour lui faire son procès. Le jugement qui intervint l'ayant condamné à être noyé, il fut mis dans un sac & jetté dans la riviere; supplice alors fort commun en France, & de là est venu le proverbe qui dit *un homme de sac & de cordes* pour marquer un scélérat. Le Duc de Bourbon, que cet exemple auroit dû retenir dans le devoir, oublia bientôt la grace que le Roi lui avoit faite. Son attachement pour le Duc d'Orléans l'engagea, l'an 1442, dans une nouvelle conjuration formée par ce Prince, sous prétexte de travailler à la réforme de l'Etat. Le Roi par sa sagesse ayant dissipé cette ligue sans tirer l'épée, le Duc de Bourbon rentra promptement dans le devoir. (*Voyez* Charles, *Duc d'Orléans-Valois*.) Depuis ce tems il vécut paisible, uniquement occupé du soin de ses vastes domaines. Il étoit rétabli pour lors dans le Comté de Clermont. Ce Prince mourut le 4 Décembre 1456, & fut enterré au Prieuré de Souvigni. D'AGNÈS de Bourgogne, son épouse, morte à Moulins le 1 Décembre 1476, il eut Jean, qui suit; Philippe, Sire de Beaujeu, mort sans enfans; Charles, pourvu de l'Archevêché de Lyon en 1446, à l'âge de 12 ans, Légat d'Avignon en 1465, Cardinal en 1476, Evêque de Clermont en 1477, Prélat guerrier & débauché, dont la devise étoit, *ne peur n'espoir*, mort en 1488; Pierre, qui viendra ci-après; Louis, Evêque de Liege, dont la postérité subsiste encore de nos jours dans la Maison de Bourbon-Busset (*Voy.* Louis, *Evêque de Liége*); Jacques, Chevalier de la Toison d'or, mort le 22 Mai 1468; Marie, qui épousa, l'an 1437, Jean d'Anjou, Duc de Calabre, & mourut en 1488; Isabelle, 2e femme de Charles, Duc de Bourgogne; Catherine, mariée à Bruges, le 18 Décembre 1463, avec Adolphe d'Egmont, Duc de Gueldre; Jeanne, femme de Jean de Châlon, Ier du nom, Prince d'Orange; & Marguerite, femme de Philippe II, Duc de Savoie. Le Duc Charles I eut aussi des enfans naturels dont le principal est Louis, auquel il légua la terre de Roussillon en Dauphiné, que le Roi Louis XI érigea en Comté l'an 1465, en considération du mariage de Jeanne, sa bâtarde, avec Louis.

JEAN II, DIT LE BON.

1456. JEAN II, fils aîné de Charles I, né l'an 1426, lui succéda dans les Duchés de Bourbon & d'Auvergne, dans les Comtés de Forès & de Clermont, dans les Seigneuries de Beaujolois, de Dombes, &c. & dans la dignité de Grand-Chambrier de France. C'étoit un Prince déjà connu par sa valeur. Le Roi Charles VII lui ayant donné la commission de Général en chef l'an 1450, il avoit poursuivi les Anglois en Normandie, portant alors le titre de Comte de Clermont; &, les ayant atteints près de Formigni, à trois lieues de Bayeux, il avoit remporté sur eux, le 18 Avril 1450, une victoire complete. Le généreux Richemont, Connétable, & le Comte de Dunois, qui avoient bien voulu servir sous ses ordres, avoient contribué beaucoup au gain de la bataille. Il prit ensuite la même année les villes de Caen & de Cherbourg, & de là, étant passé en Guienne, il eut part, l'an 1452, à la reprise de Bordeaux dont le célebre Talbot, Général anglois, s'étoit rendu maître en peu de tems. Le zele qu'il avoit marqué pour le service de l'Etat, sous le régne de Charles VII, ne se soutint pas sous celui de Louis XI. Sur le refus que ce dernier lui fit de l'épée de Connétable, il se joignit au Duc de Bretagne & au Comte de Charolois, avec lesquels il trama sourdement la ligue du Bien-public, dont il fut un des principaux acteurs. Elle éclata, l'année suivante, par le refus que le Duc fit au Roi des secours qu'il lui avoit demandés pour aller faire la guerre au Duc de Bretagne. Ce premier acte de

rebellion fut immédiatement suivi d'un autre encore plus outrageant. Bourbon, s'étant emparé des bureaux du Roi, se saisit de l'argent qu'il y trouva, & fit arrêter le Seigneur de Crussol, Juvénal des Ursins, & Doriole, Receveur-Général des Finances. Le Roi marcha promptement contre le Duc de Bourbon, qui, bien que soutenu du Comte d'Armagnac, du Duc de Nemours & du Sire d'Albret, fut obligé de fuir devant l'armée royale, & d'abandonner le Bourbonnois pour aller se renfermer dans Riom. Assiégé dans cette place, il se vit contraint de plier. On convint d'une treve dont le Roi lui-même avoit besoin pour aller au Duc de Bretagne & au Comte de Charolois qui se disposoient à venir fondre sur lui. Cette treve ne détacha point le Duc de Bourbon de la ligue où il étoit entré. Il combattit pour elle, le 16 Juillet 1465, à la bataille de Montlheri, puis s'empara, dans le mois de Septembre suivant, de la Normandie pour le Duc de Berri. Mais, par le Traité de Conflans, il fit sa paix avec le Roi, qui l'honora du collier de l'Ordre de S. Michel. Il obtint la même année des Lettres de ce Monarque, datées du mois de Novembre, par lesquelles toutes ses terres, situées en France, furent déclarées, ainsi que son Duché de Bourbon, nuement ressortir au Parlement de Paris. (Guichenon, *hist. manuscrite de Dombes.*) Les usures que les Juifs exerçoient à Trevoux occasionnerent des plaintes sur lesquelles le Duc Jean crut devoir faire droit, en leur ordonnant, par Lettres du mois d'Août 1467, de sortir incessamment de cette ville. Les Juifs ne se hâtant point de se conformer à cet ordre, il chargea, par d'autres Lettres données au mois de Mars suivant, les Officiers de ses Chambres des Comptes & Grand-Conseil, ses Baillis & Juges du Beaujolois, de tenir la main à l'exécution de ses précédentes Lettres. (Guichenon, *ibid.*) Le Roi, l'an 1475, lui donna un nouveau gage d'estime & de confiance en l'établissant Lieutenant-Général dans plusieurs des provinces méridionales depuis le Lyonnois jusqu'au Poitou. Il attaqua, le 21 Juin de la même année, à Gy, près de Châteauguion, les Bourguignons commandés par Antoine de Luxembourg, dit le Comte de Roussi, fils du Connétable & Gouverneur de Bourgogne, gagna sur eux une sanglante bataille, & fit prisonniers plusieurs Officiers de marque, du nombre desquels étoit le Général qu'il envoya à la grosse tour de Bourges. Ce fut une capture très agréable au Roi que celle du Comte de Roussi. Il ordonna qu'il lui fût amené au château du Plessis-lez-Tours, *& là il lui fut remonstré*, dit Paradin, *comme il avoit entreprins plusieurs choses contre le Roy, & les énormes crimes qu'il avoit commis, s'étant porté & déclaré ennemi du Roy & du Royaume, contre lequel il avoit exercé hostilités, bruslemens, pilleries, saccagemens, & toutes manieres d'excès.... Pour ce estant entre ses mains, & ayant mérité la mort, le Roy lui voulant faire grace, le mettoit à 40 mille écus de rançon.... à faute de quoi il fust tout assuré qu'on le feroit mourir.* Le Duc de Bourbon dans la suite se retira de la Cour, & n'y reparut que sous le régne de Charles VIII. A son retour il se joignit au Duc d'Orléans pour disputer le gouvernement du Royaume à la Dame de Beaujeu, sa belle-sœur. La Princesse essaya de les engager à un désistement en les comblant d'honneurs & de biens. Elle fit conférer au Duc d'Orléans le gouvernement de Paris, de l'Isle de France, de la Champagne & de la Brie, avec le droit d'assister à tous les conseils; & au Duc de Bourbon, par Lettres du 23 Octobre 1483, la charge de Connétable & de Lieutenant-Général du Royaume, après laquelle il soupiroit depuis long-tems. Mais, enhardis par ces faveurs, ils n'en furent que plus ardens à soutenir leurs prétentions. Pour en rendre juge la nation, ils requirent la convocation des Etats-Généraux. L'Assemblée se tint, l'an 1484, à Tours; mais sa décision, après de longs débats, ne répondit pas à leur ambitieuse attente. Il y fut statué que le jeune Monarque étant parvenu à l'âge de 14 ans, fixé par l'Ordonnance de Charles V pour la majorité des Rois, la Dame de Beaujeu & son époux resteroient auprès de sa personne; & qu'en son absence le Duc d'Orléans, puis, au défaut de celui-ci, le Duc de Bourbon, & ensuite le Sire de Beaujeu, présideroit au Conseil, composé de tous les Princes du Sang, d'autres Seigneurs, & de douze membres choisis parmi les représentans de la nation aux Etats. Les Ducs d'Orléans & de Bourbon, trompés ainsi dans leurs espérances, font un Traité de confédération contre la Cour. Tandis que le premier leve une armée dans le Blaisois, le second, en sa qualité de Connétable, convoque le ban & l'arriere-ban des provinces méridionales, sous prétexte de mettre le Roi en liberté. Mais l'habileté de Madame de Beaujeu rendit cet armement inutile. Le Duc d'Orléans, assiégé dans Beaugenci par la Trémoïlle, après avoir couru risque d'être arrêté dans Paris, se vit réduit à se remettre à la discrétion de ce Général, & s'estima trop heureux d'obtenir sa grace que toute la haute Noblesse sollicita pour lui. Le Duc de Bourbon cependant s'avançoit à la tête de son armée vers Orléans. Il étoit à douze lieues de cette ville, lorsqu'il rencontra l'armée du Duc de Lorraine, que sa rivale envoyoit contre lui, mais avec ordre de le ménager. Instruit alors des revers du Duc d'Orléans, il prête l'oreille aux propositions de paix qui lui sont faites, & reprend la route de Moulins où il continua de murmurer contre le Gouvernement.

L'Archiduc Maximilien dans ce même tems menaçoit d'une invasion les frontieres de la France, dans le dessein de reprendre les provinces que Louis XI l'avoit obligé de lui céder par le Traité d'Arras. Il ouvre la campagne au printems de 1486 avec 60 mille hommes. Le Duc de Bourbon, invité par une lettre du Roi à venir se mettre à la tête de l'armée pour repousser l'ennemi, s'excuse sur la goutte qui ne lui permettoit pas de monter à cheval. Bientôt néanmoins il se met en marche avec une florissante armée, & voit en passant le Roi auquel il déclare en plein Conseil la résolution où il est de faire à son gré la guerre ou la paix avec l'Archiduc, aux conditions qu'il jugera les plus convenables au bien de l'Etat. Il part sans prendre congé du Roi, laissant la Cour dans la plus grande agitation. Le Monarque & la Dame de Beaujeu courent après lui; &, l'ayant atteint à Compiegne, ils viennent à bout de calmer son ressentiment. Une nouvelle attaque de goutte l'empêche d'arriver jusqu'aux frontieres, & l'oblige de remettre ses troupes aux Maréchaux Desquerdes & de Gié. De retour à Moulins, il mourut, sans laisser de postérité légitime, le 1 Avril 1488, âgé de 62 ans, & fut enterré au Prieuré de Souvigni. Il avoit épousé, 1°, par contrat du 11 Mars 1447, JEANNE, fille du Roi Charles VII, morte à Moulins le 4 Mai 1482; 2°, le 28 Avril 1484, CATHERINE, fille de Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, morte au mois de Mars 1486 (V. S.); 3°, l'an 1487, JEANNE, fille aînée de Jean II, Comte de Vendôme, laquelle, après la mort du Duc Jean, prit une seconde alliance avec Jean III, Comte d'Auvergne, & une troisieme, l'an 1503, avec François de la Pause, Baron de la Garde, & mourut le 22 Janvier 1512 (N. S.). Le Duc Jean laissa cinq enfans naturels, savoir, Matthieu, dit le Grand, bâtard de Bourbon, qui se rendit célebre par sa valeur sous le régne de Charles VIII, & mourut au mois de Septembre 1505; Charles, souche des Marquis de Malause; Hector, Evêque de Lavaur, puis Archevêque de Toulouse en 1492, mort en 1502; Marie, alliée à Jacques de Sainte-Colombe; & Marguerite, femme de Jean de Ferrieres, Seigneur de Presle.

PIERRE II.

1488. PIERRE II, 3e fils de Charles I, Duc de Bourbon, né au mois de Novembre 1439, qualifié Sire de Beaujeu du vivant de son frere aîné, lui succéda dans toutes ses terres & Seigneuries par la cession forcée que lui en fit le Cardinal Charles, son frere. Il avoit été fiancé, l'an 1464 (N. S.), par acte du 22 Mars, avec Marie, fille de Charles de France, Duc d'Orléans. Mais le Roi Louis XI rompit cette alliance pour donner au Sire de Beaujeu ANNE, sa fille aînée, qu'il épousa l'an 1474. Par le contrat de mariage il fut dit qu'au cas que les deux époux mourussent sans enfans mâles, tous leurs domaines seigneuriaux seroient réunis à la Couronne. Louis XI fit son gendre, quelque tems après, Chef de son Conseil. L'an 1477, il lui donna le Comté de la Marche avec la terre de Montaigu en Combraille, après la condamnation de Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, à laquelle il avoit présidé. Ce Monarque, l'an 1483, par son testament qu'il fit lire en sa présence & celle de ses Ministres, attribua le gouvernement de la personne de Charles, son fils, & du Royaume, sans nommer de Régent, au Sire de Beaujeu & à la Dame son épouse. Mais ils eurent pour concurrent dans cet emploi, comme on l'a dit, Louis, Duc d'Orléans, premier Prince du sang. Leur parti fut si puissant, qu'ils l'emporterent aux Etats de Tours, & obligerent le Duc d'Orléans à se retirer en Bretagne; retraite qui le précipita dans la révolte. Ce Prince, étant depuis monté sur le trône (l'an 1498), sous le nom de Louis XII, ne se vengea de Pierre, & de sa femme, alors Duc & Duchesse de Bourbon, qu'en cherchant les occasions de les obliger. Ils n'avoient qu'une seule fille, nommée Susanne, & par là tous leurs domaines, suivant la clause de leur contrat de mariage, devoient revenir à la Couronne. Mais le Monarque, renonçant à ses intérêts personnels, leur accorda généreusement, l'an 1499 (N. S.), des Lettres qui dérogeoient à cette clause, & rendoient Susanne habile à leur succéder. Louis II de Bourbon, aîné de la branche de Montpensier, s'étant opposé à l'enregistrement de ces Lettres, rompit par cette opposition le mariage projetté de Susanne avec Charles, Duc d'Alençon. Louis II mourut le 15 Août 1501, & Charles, son frere, aussitôt après sa mort renouvella son opposition. Le seul moyen qu'on trouva pour accommoder ce différend, fut de marier Susanne avec ce Prince: mariage qui s'accomplit, le 10 Mai 1505, au château du Parc-

lez-Moulins. Par le contrat, Charles & Susanne se firent l'un & l'autre une cession mutuelle de leurs droits sur les Duchés de Bourbon & d'Auvergne. Le Duc Pierre n'existoit plus alors, étant mort à Moulins le 8 Octobre 1503. Anne, son épouse, lui survécut jusqu'au 14 Nov. 1522. Ce Prince fit fabriquer à Trévoux de la monnoie dont on conserve des deniers en argent, qui ont pour inscription : PETRUS D. G. DUX BORBON. TREVOL., & pour légende : SIT NOMEN DOM. BENEDICTUM. (Voy. *les Sires de Beaujolois.*)

CHARLES II.

1505. CHARLES, fils de Gilbert de Bourbon, Comte de Montpensier & Dauphin d'Auvergne, & de Claire de Gonzague, né le 17 Février 1490, devint Duc de Bourbon par son mariage contracté, le 10 Mai 1505, avec SUSANNE, fille du Duc Pierre II, auprès duquel il avoit été élevé, Princesse petite & contrefaite, mais d'un excellent caractere. Ses domaines, joints à ceux que sa femme lui apporta, le rendirent le Prince le plus opulent de l'Europe après les têtes couronnées; il étoit en même tems Duc de Bourbon, d'Auvergne, de Châtelleraud, Comte de Clermont en Beauvoisis, de Montpensier, de Forès, de la Marche & de Gien, Dauphin d'Auvergne, Vicomte de Carlat & de Murat, Seigneur de Beaujolois, de Combraille, de Mercœur, d'Annonai, de la Roche-en-Regniers, & de Bourbon-Lanci. Ses richesses ne se consumerent point dans une honteuse oisiveté. L'an 1507, il accompagna le Roi Louis XII, au voyage de Gênes. Deux ans après, il revint avec ce Monarque en Italie, & fut du nombre des Seigneurs qui se distinguerent le plus à la bataille d'Agnadel ou de Giraddada, donnée contre les Vénitiens le 14 Mai 1509. D'autres exploits, par lesquels il prouva sa valeur & son habileté, lui mériterent l'épée de Connétable que le Roi François I lui donna le 10 ou le 12 Janvier 1515. (N. S.)

François n'étant que Duc de Valois avoit contracté une étroite amitié avec Charles de Bourbon. Mais Louise de Savoie, Duchesse d'Angoulême, mere du premier, n'avoit pas les mêmes sentimens pour le second, parce qu'il étoit gendre d'Anne Duchesse de Bourbon, qu'elle avoit toujours haïe. Anne s'étoit attiré l'aversion de Louise par le peu de considération qu'elle lui avoit témoigné lorsqu'elle gouvernoit le Royaume sous le régne de Charles VIII, son frere. La Duchesse d'Angoulême, adroite, insinuante, employa dans toutes les occasions le pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit du Roi, son fils, pour nuire au Connétable, tantôt en lui inspirant de la jalousie sur la magnificence de ce Prince, tantôt en donnant des couleurs odieuses à ses actions qui en étoient le moins susceptibles. Mais le Connétable se maintenoit par son mérite reconnu & l'importance de ses services. Il se couvrit de gloire à la bataille de Marignan, donnée le 13 & le 14 Septembre 1515, & contribua plus que tout autre à la victoire que nous y remportâmes sur les Suisses. Le Roi s'étant rendu maître de Milan le 4 Octobre suivant, en nomma Viceroi le Connétable. Mais le peu de forces qu'il lui laissa pour conserver cette conquête le mit en danger de la perdre. Il vint cependant à bout de repousser l'Empereur Maximilien, qui étoit entré dans le Milanez, & de l'obliger à fuir, le 28 Mars 1516, avec 300 chevaux. Ce succès fut compté pour rien à la Cour, & le Connétable fut rappellé par les intrigues de la Duchesse, son ennemie, qui ne cessoit de décrier sa conduite. A son retour, il trouva le Roi entièrement changé à son égard. Ses états, ses gages & ses pensions furent rayés. L'an 1519, nouvelle disgrace. Le Roi marchoit, accompagné du Connétable & du Duc d'Alençon, contre l'Empereur Charles-Quint, campé sous Valenciennes. Résolu de lui livrer bataille, il donna au Duc d'Alençon, son beau-frere, le commandement de l'avant-garde, qui appartenoit au Connétable par le droit de sa charge. Ce dernier sentit d'où le coup partoit, & dit, à ce qu'on prétend, que *le Roi suivoit en cela les impressions d'une femme qui n'avoit pas plus d'équité que d'honneur.* Le refroidissement qu'occasionna ce passe-droit entre le Monarque & lui, & sa haine pour la Duchesse, allerent toujours en augmentant. Ses malheurs domestiques favoriserent la vengeance & l'ambition de sa rivale. L'an 1521, la perte qu'il avoit faite de son fils unique, né au mois de Juillet 1517, fut suivie de celle de sa femme, morte le 28 Avril à Châtelleraud : ce fut l'époque de sa ruine. Louise de Savoie, cousine germaine de Susanne, prétendit lui succéder, comme plus proche héritiere, dans tous ses domaines, & intenta procès à ce sujet au Connétable. La cause fut plaidée au Parlement par les trois Avocats les plus célebres de leur tems, en présence du Roi & de la Duchesse, sa mere. François de Montholon plaida pour le Connétable, Guillaume Poyet pour la Duchesse, & Pierre Lizet pour le Roi. Il n'y eut point de jugement définitif rendu; mais, par l'Arrêt du commencement d'Août 1522, les parties furent *appointées au Conseil; & cependant, par provision, ordonné que tous les biens contentieux seroient séquestrés.* Ce jugement, que le Roi autorisa en permettant l'exécution du séquestre, jetta le Connétable dans le désespoir. Furieux de se voir dépouillé, il oublie ce qu'il doit à sa naissance, au Roi & à sa patrie, & prend la résolution de passer au service de l'Empereur.

Dès que Charles-Quint fut instruit de ses dispositions, il lui dépêcha secrètement un Seigneur de sa Cour avec lequel il fit son Traité tel qu'il voulut le dicter. Il s'engageoit à faire révolter cinq provinces dont il étoit le maître; & l'Empereur de son côté devoit lui envoyer une armée par la Franche-Comté. Tandis qu'il attend de Charles-Quint l'effet de sa promesse, le Roi se prépare à passer en Italie avec toutes les forces de la France. Le Connétable devoit le joindre, & avoit un beau prétexte de s'emparer de Lyon, de lever des troupes, & d'ouvrir aux Impériaux la voie pour venir le joindre. Dans cet extrême danger de la France, Dieu permit que deux Gentilshommes normands, qui étoient entrés dans la conspiration, révélassent au Roi ce qu'ils en savoient. Ils ne purent pas tout dire; car on ne leur avoit confié qu'une partie du secret. Le Roi étoit alors en marche. Il va trouver à Moulins le Connétable qui étoit malade, ou feignoit de l'être, lui parle à cœur ouvert sur son projet, & tâche de l'en détourner par les promesses les plus flatteuses. Bourbon nia le Traité; mais il en dit assez pour devoir être arrêté. Le Roi ne le fit pas, & se contenta de lui ordonner de le suivre en Italie. Bourbon le promit; mais aussitôt que le Roi fut parti de Moulins, il se déguisa, &, suivi d'un seul Gentilhomme, il se retira, non sans beaucoup de difficulté, en Franche-Comté, d'où il alla joindre l'armée de l'Empereur au-delà des monts. Il employa contre la France la même valeur qu'il avoit fait paroître pour la défendre, & finit par le siége de Rome où il se fit tuer le 6 Mai 1527, en montant le premier à l'assaut (1). Le Parlement, par son Arrêt du 16 Juillet suivant, déclara réuni au Domaine royal son Duché de Bourbon, ainsi que ses autres fiefs qui relevoient de la Couronne. (*Voy.* Charles II, *Dauphin d'Auvergne.*)

L'an 1651, par contrat du 26 Février, le Roi Louis XIV céda le Duché de Bourbon à Louis II, Prince de Condé, en échange du Duché d'Albret, de la Baronie de Durance, & d'autres Domaines. Par ce même contrat le Roi céda à M. le Prince, pour en jouir, par lui & sa postérité légitime, à titre d'engagement, ainsi que du Duché de Bourbon, les droits de nomination aux Bénéfices & de présentation aux Offices; mais en même tems Sa Majesté se réserva les bois de haute futaie.

(1) On prétend que ce fut un Italien, nommé Benvenuto, qui le tua : du moins celui-ci s'en vantoit.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
ROIS DE BOURGOGNE.

ORIGINE DES BOURGUIGNONS.

L'Auteur de la nouvelle histoire de Bourgogne, après avoir solidement réfuté différentes opinions sur l'origine des Bourguignons, préfere, comme le mieux établi, le sentiment de ceux qui croient que *les Bourguignons, dans leur premiere origine, ont fait partie de ces plus anciens peuples de Germanie qu'on appelloit Vandales*, c'est-à-dire, comme D. Plancher le dit ailleurs, que les *Bourguignons étoient limitrophes des Vandales.* Ils habiterent d'abord sur la Vistule, dont ils occupoient apparemment les deux rivages, où sont à présent la Prusse royale et la Prusse ducale : ils furent chassés de cette premiere demeure, l'an 245, par Fastida, Roi des Gépides. La seconde habitation des Bourguignons fut en-deçà de l'Elbe, où Procope les place, un peu au-dessous des Thuringiens. De là, s'étant avancés vers le Rhin, ils le passerent en 275, et se rendirent maîtres de plus de 70 villes en-deçà de ce fleuve. Mais, l'an 277, l'Empereur Probus les contraignit de le repasser après les avoir défaits en plusieurs batailles. L'an 287, ils rentrerent dans les Gaules, d'où ils furent encore chassés par Maximien Hercule. Ils occupoient alors les bords du Rhin; et dans cette nouvelle demeure ils eurent de fréquens démêlés avec les Allemands, leurs voisins, dont ils n'étoient séparés que par le Mein. Cette contrée étant moins âpre que les forêts qu'ils avoient quittées, ils commencerent à prendre des mœurs plus douces et plus sociales. Au lieu de la chasse, qui avoit fait jusqu'alors leur unique exercice et d'où ils tiroient leur nourriture et leurs vêtemens, ils s'adonnerent à l'agriculture et aux arts qui en dépendent. Les Allemands ayant fait à leur tour, l'an 370, des incursions sur les terres des Romains, l'Empereur Valentinien appella les Bourguignons à son secours pour les repousser. Ils vinrent au rendez-vous en grand nombre; mais, n'y ayant point trouvé l'armée romaine à laquelle ils devoient se joindre, ils s'en retournerent, après l'avoir long-tems attendue, fort mécontens de ce manque de parole. Ils auroient bien voulu se venger par une nouvelle irruption dans les Gaules; mais la vigilance et la valeur des Généraux romains les en empêcherent. Ils vivoient tranquilles depuis 36 ans sur les bords du Rhin, ou du moins ils n'étoient occupés qu'à se défendre contre les Allemands, lorsque le perfide Stilicon leur ouvrit cette barriere, et les invita, ainsi que les autres barbares du Nord, à venir s'établir dans les Gaules, dans le dessein où il étoit de les faire servir à l'élévation de son fils Eucher qu'il vouloit placer sur le trône impérial. Ce fut sur la fin de l'an 406 qu'ils se disposerent à passer pour la derniere fois le Rhin, sous la conduite de Gondicaire, leur Hendin; c'est ainsi qu'ils nommoient le Chef de la nation, qui se gouvernoit en République la plus libre qui eût jamais été. Tel étoit en effet l'amour de la liberté chez les Bourguignons, qu'ils avoient peint un chat sur leurs enseignes pour la figurer. Cette nation étoit dès lors Chrétienne. C'est l'Historien Socrate, l. 7, c. 30, qui l'atteste, et voici comment il fait le récit de ce qui occasionna la conversion des Bourguignons. » Je raconterai, dit-il, une chose bien admirable qui arriva vers ce tems-là (la fin du quatrieme siécle.) Il y a au-delà du Rhin une nation qu'on appelle vulgairement les Bourguignons. Les Huns entroient souvent à main armée dans leur pays, ravageoient leurs champs, et en massacroient un grand nombre. Dans la détresse où ils se trouvoient, ils ne s'adresserent à aucune puissance humaine pour lui demander du secours, mais ils résolurent de recourir à quelque puissante Divinité; et, ayant appris que le Dieu des Romains donnoit un secours efficace à ceux qui l'adoroient et le craignoient, tous d'un commun accord se porterent à croire en J. C. Dans ce dessein ils se rendirent dans une cité des Gaules (Mayence ou Treves probablement) et demanderent à l'Evêque d'être baptisés. Le Prélat, après leur avoir prescrit un jeûne de huit jours, pendant lesquels il les instruisit, leur conféra le Sacrement de la régénération, et les renvoya en paix dans leur pays. Pleins de confiance, à leur retour ils allerent droit à leurs ennemis pour les combattre, et ne furent point frustrés de leur espérance. Car le Roi des Huns, nommé Uptanus, étant mort dans ces entrefaites d'un excès de vin, les Bourguignons les attaquerent comme ils étoient sans Chef; et, quoiqu'en moindre nombre, n'étant que mille contre dix mille, ils se ruerent sur eux avec tant d'impétuosité, qu'ils en firent un grand carnage et remporterent une glorieuse victoire. Depuis ce tems cette brave nation cultive la religion chrétienne avec une grande ferveur ». Ce que Socrate dit ici des Bourguignons a été copié par Nicéphore dans son histoire ecclésiastique. Ces deux Historiens ajoutent que les Bourguignons, à leur entrée dans les Gaules, étoient la plupart Charpentiers, métier qui

convenoit bien à une nation qui habitoit dans les bois et n'employoit point d'autre matiere pour bâtir. Sidoine Apollinaire, dans une de ses poésies, les appelle des hommes de sept pieds, *septipedes*, expression poétique qu'il ne faut pas prendre à la lettre, et qui désigne seulement qu'ils étoient communément d'une taille avantageuse.

GONDICAIRE, PREMIER ROI DES BOURGUIGNONS.

Gondicaire, appellé Gundahaire par Gondebaud, l'un de ses successeurs, passe le Rhin à la tête d'une partie des Bourguignons l'an 407, et se rend maître sans peine de la premiere Germanie, qu'il trouva sans défense par la trahison, comme on l'a dit, de Stilicon qui en avoit retiré les garnisons romaines. Quelques années après (en 413) les autres Bourguignons qui étoient restés au-delà du fleuve, étant venus joindre leurs compatriotes, toute la nation rassemblée se trouva en forces pour faire tête aux troupes que le Patrice Constance, successeur de Stilicon dans le ministere, avoit envoyées pour arrêter ses progrès. Les Bourguignons, semblables à un torrent impétueux, rompent les digues qu'on leur opposoit, chassent devant eux les Romains, et se répandent dans la premiere Belgique et la Séquanoise. Les peuples de ces provinces les reçurent moins comme des ennemis que comme des hôtes qui venoient pour repeupler leur pays et le défendre contre les nouvelles incursions dont il étoit menacé. C'étoit en effet de toutes les nations barbares celle qui avoit le plus de conformité avec leurs mœurs. Outre l'humanité, accompagnée de bravoure, ils apportoient avec eux la vraie foi qu'ils avoient reçue de l'Evêque et des Clercs qui les avoient nouvellement convertis; créance dans laquelle ils persévérerent sans aucun mélange d'erreur, l'espace de plus d'un siécle. Quelques Auteurs ont prétendu qu'ils réduisirent en servitude les peuples qui se soumirent à leur domination. Il est certain au contraire qu'ils partagerent avec eux les terres et les serfs. Mais il faut avouer que la raison du plus fort fit pencher la balance, dans ce partage, du côté des Bourguignons. Ceux-ci eurent un tiers des serfs, et les deux tiers des terres qui furent pris dans certains quartiers qu'on leur assigna, où plutôt qu'ils choisirent. Du reste on ne voit point qu'ils aient inquiété les anciens habitans dans la portion qu'ils leur avoient laissée. Paul Orose, Écrivain du tems, fait en peu de mots un bel éloge des mœurs de cette nation. » Maintenant, dit-il, les Bourguignons sont Chrétiens » et Catholiques, graces aux soins de nos Clercs qu'ils » ont favorablement accueillis. Mêlés parmi les Gaulois, » ils les traitent, non pas comme des sujets, mais comme » leurs freres dans le Christianisme, menant au milieu » d'eux une vie douce, innocente et tranquille «. (l. 7, c. *ult.*) Cependant ils ne négligeoient pas les occasions de s'agrandir et de s'étendre au-delà des limites où ils s'étoient d'abord renfermés. Constance, se trouvant dans l'impuissance de les réprimer par la force, fit avec eux, à ce qu'on prétend, un Traité par lequel il leur assuroit une partie des pays qu'ils avoient conquis, en les reconnoissant pour alliés de l'Empire. Quoi qu'il en soit, voyant leur domination affermie, ils songerent à lui donner une forme nouvelle; et, préférant le gouvernement monarchique au républicain qu'ils avoient suivi jusqu'alors, ils déférerent la royauté à Gondicaire, pour récompense de ses services; ce qui arriva l'an 413 ou 414. C'est proprement à l'une de ces deux années qu'on doit fixer l'époque du premier Royaume des Bourguignons dans les Gaules. Gondicaire établit d'abord son trône à Geneve; mais il le transféra depuis à Vienne, qu'il soumit à ses loix dès qu'il eut paru devant ses murs. Lyon, qu'il avoit conquis auparavant, n'avoit pas fait plus de résistance. Il se rendit maître ensuite d'Autun et de toute la Séquanoise. Il voulut aussi étendre ses conquêtes dans la premiere Belgique. Mais le Général Aëtius, ayant accouru au secours de cette province, la délivra du joug des Bourguignons par une victoire qu'il remporta sur eux l'an 435, et dans laquelle il leur tua, dit-on, 20 mille hommes; ce qui les obligea, suivant Sidoine Apollinaire, à demander à genoux la paix au Général romain : *Burgundio*, dit-il, *flexo poplite supplicat quietem.* L'année suivante ou environ fut encore plus funeste à Gondicaire. Apprenant que le Roi des Huns, prêt à passer le Rhin, menaçoit d'une irruption ses Etats, il marche à sa rencontre, lui livre bataille sur les bords de ce fleuve, la perd, et y périt. *Gundicarium Burgundionum Regem*, dit Cassiodore dans sa Chronique, *non multò post Hunni peremerunt.* Gondicaire eut plusieurs fils qui, de son vivant, avoient eu part au gouvernement. C'est ce que témoigne son petit-fils Gondebaud, lorsque dans ses loix, parlant de ses ancêtres, il dit : *Patrem quoque nostrum et Patruos Regiae memoriae.* Mais il paroît qu'il n'y eut que Gondioc qui lui survécut.

GONDIOC, OU GONDERIC, II^e ROI DE BOURGOGNE.

436. Gondioc, ou Gonderic, qu'on a mal-à-propos confondu avec Gondicaire, son pere, lui succéda au Royaume de Bourgogne, ou plutôt dans la partie de ce Royaume qu'Aèce lui avoit laissée en lui accordant la paix, c'est-à-dire dans la Séquanoise; car il paroît assez clairement que ce Général, après avoir battu les Bourguignons, remit les Romains en possession de la premiere Germanique, de la premiere Belgique et de la premiere Lyonnoise. Mais il leur donna en dédommagement des terres dans la Sapaudie, c'est-à-dire dans ce que nous appellons aujourd'hui la Savoie, le Chablais et la Bresse. Gondioc observa fidèlement durant plusieurs années le Traité fait entre son pere et les Romains. Aèce, l'an 451, lui ayant demandé du secours contre les Huns, il lui envoie un corps de troupes; mais il n'est pas vrai qu'il se soit trouvé en personne à la funeste bataille donnée la même année contre Attila dans les plaines catalauniques. L'an 456, Maxime, nouvel Empereur, voulant s'attacher le Roi des Bourguignons, le décore du titre de Maître de la milice, et donne celui de Patrice à Chilpéric, son fils aîné. Gondioc et Chilpéric marchent la même année contre les Sueves, qu'ils défont dans une bataille où leur Roi Reciaire est pris. Les Bourguignons rompirent la paix l'année suivante par de nouvelles entreprises sur les terres des Romains. Ce sont eux en effet qu'il faut entendre par ces barbares que l'Empereur Majorien, l'an 457, au commencement de son régne, délogea de Lyon dont ils s'étoient emparés. Mais les troubles qui suivirent la mort de ce Prince et qui entraînerent en peu d'années la ruine totale de l'Empire d'Occident, leur faciliterent les moyens, qu'ils saisirent avec ardeur, de se relever de leurs pertes. Ils firent plus, ils accrurent leurs conquêtes et secouerent entiérement le joug des Romains. L'Empereur Antheme, pour les mettre dans ses intérêts, vint lui-même au devant de leurs desirs, par la cession qu'il leur fit de la ville de Lyon et de toute cette portion des Gaules qu'on nomma depuis la Lyonnoise germanique.

Gondioc fut constamment attaché à la foi catholique. Ce fut à lui que le Pape Hilaire s'adressa, l'an 465, pour terminer la contestation qui s'étoit élevée entre Léonce, Evêque d'Arles, et S. Mamert, Evêque de Vienne, touchant l'Ordination d'un Evêque de Die, que le dernier avoit faite au préjudice du premier. Dans

la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, il l'appelle son *fils* et le traite *d'homme illustre*. On n'est pas d'accord sur l'année de la mort de ce Prince. L'Abbé du Bos la met en 467, d'autres en 473, et quelques uns même la reculent jusqu'en 476. Cette derniere opinion nous paroît la moins probable; car il y a tout lieu de croire qu'en 473 Gondioc étoit déjà remplacé par son fils Chilpéric. Outre celui-ci, Gondioc en laissa trois autres en mourant, savoir, Gondebaud, Godomar ou Gondemar, et Godégisele. M. Dunod donne pour mere à ces enfans Caratene, sœur, à ce qu'on croit, du Patrice Ricimer, morte après son mari dans un Monastere qu'elle avoit fondé à Lyon. Il paroît que ce fut sous Gondioc que le Royaume des Bourguignons acquit sa derniere consistance et sa plus grande étendue. Entouré des Visigoths dans la premiere Aquitaine et la seconde Narbonnoise, et des Romains dans ce qui leur restoit de la Belgique, il comprenoit la grande Séquanoise, la Viennoise, la province des Alpes, la premiere Lyonnoise, le Nivernois dans celle de Sens, et la partie de la seconde Narbonnoise qui est entre le Rhône et la Durance. (Dunod.)

CHILPÉRIC, IIIe Roi de Bourgogne.

Chilpéric, ou Hilpéric, fils aîné de Gondioc, devint son successeur après avoir été son collegue dès l'an 466 au plus tard. Des Modernes soutenant contre D. Plancher que la succession de Gondioc fut partagée entre ses quatre fils, restreignent en conséquence la portion de Chilpéric au pays dont Geneve étoit la capitale, donnent à Gondebaud ce que nous appellons le Comté et le Duché de Bourgogne; à Godomar, Vienne avec le Dauphiné et partie de la Provence; et à Godégisele, le voisinage du Rhône. Nous convenons que les freres puînés de Chilpéric eurent les départemens qu'on vient de marquer; mais nous pensons qu'ils ne les posséderent qu'à titre de simples gouvernemens, avec subordination envers leur frere aîné, de la libéralité duquel ils les tenoient. La preuve de cette assertion se tire des actes d'autorité que Chilpéric exerça dans toute l'étendue du Royaume de Bourgogne. Il régnoit dans le canton de Geneve; nos adversaires en conviennent; et la protection qu'il accorda à S. Lupicin, Abbé de Condat, ou de S. Oyan (aujourd'hui S. Claude), contre les Seigneurs qui envahissoient les biens de son Monastere, suffiroit seule pour le démontrer. (*Gregor. Turon. vit. S. Lupic.* p. 1150.) Il régnoit également sur le Dauphiné. En 473, Fontéius, Evêque de Vaison, justifie auprès de lui Apollinaire et Simplice, soupçonnés d'avoir voulu livrer la ville de Vaison aux Romains. (Tillem. *Hist. ecclés.* T. XVI, p. 230.) L'année suivante, Sidoine, Evêque de Clermont, vient à Lyon, où Chilpéric tenoit sa Cour, pour réconcilier ce même Apollinaire, son parent, avec ce Prince contre lequel on l'avoit indisposé de nouveau: (*ibid.*) Enfin, la ville de Clermont se trouvant exposée aux incursions des Visigoths qui venoient de se rendre maîtres du Berri, Chilpéric envoie des troupes pour défendre la capitale de l'Auvergne. Les Etats de Chilpéric s'étendoient donc jusqu'aux limites de l'Auvergne; il possédoit Geneve; il tenoit sa Cour à Lyon; la ville de Vaison, et par conséquent tout le Dauphiné, étoit de son domaine. Sa Souveraineté s'étendoit donc sur tout le Royaume de Bourgogne; d'où il s'ensuit que ses freres n'étoient que de simples Gouverneurs dépendans de son autorité suprême dans les départemens qu'il leur avoit assignés. C'est en ce sens qu'on doit prendre le titre de Tétrarque que quelques Anciens lui ont donné, et non pas comme s'il n'eût été Souverain que d'une quatrieme partie du Royaume de Bourgogne. Du reste tout ce qu'on lit dans certaines histoires des combats livrés par Chilpéric à ses freres, et des victoires qu'il remporta sur eux près d'Autun et ailleurs, n'est que pure fiction imaginée par quelques Auteurs modernes, et n'a aucun fondement dans l'antiquité. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'ambition et la passion de régner porta Gondebaud à se révolter contre Chilpéric. Cette révolte commença au plus tard vers l'an 477; elle dura longtems, et la fin en fut tragique. Chilpéric, avec son frere Godemar et ses deux fils, périt par le fer; sa femme fut jettée, avec une pierre au cou, dans le Rhône; ses deux filles, Chrone et Clotilde, d'abord condamnées à l'exil, furent réservées; l'aînée prit le voile, Clotilde fut élevée chez le meurtrier de son pere à Geneve, et devint quelques années après l'épouse de Clovis. Le tems de ce massacre et de la ruine de la Maison de Chilpéric n'est point fixé par les Anciens: l'Auteur de la nouvelle histoire de Bourgogne croit qu'on pourroit placer ce massacre vers l'an 491, et D. Bouquet ne s'éloigne pas de son opinion. Chilpéric avoit régné environ 28 ans: il étoit digne d'un meilleur sort; Prince bien né, bon Chrétien, bon Roi, toujours Catholique, vaillant, doux, patient, &c., suivant l'éloge qu'en fait D. Plancher. Il est qualifié, par l'Auteur de la vie de S. Lupicin, Abbé, *vir singularis ingenii et praecipuae bonitatis.* Le même Ecrivain dit qu'il fit rédiger par écrit les premieres loix de sa nation: *vir illustris Galliae Patricius Hilpericus, sub quo ditionis regiae jus publicum tempore illo redactum est.*

GONDEBAUD, IVe Roi de Bourgogne.

491 ou environ. Gondebaud, Prince Arien, fils de Gondioc, s'empara du Royaume de Chilpéric, son frere, aussitôt après qu'il l'eut massacré, et commença à régner l'an 491. Dès l'an 472, il avoit été fait Patrice d'Occident par l'Empereur Olybrius. Toute la nation bourguignone embrassa l'Arianisme à l'exemple de son nouveau maître. Gondebaud, la premiere ou la seconde année de son régne, profitant des troubles qui régnoient en Italie, par la guerre que se faisoient Odoacre et Théodoric, descend les Alpes, pille, ravage l'Émilie et la Ligurie, se rend maître de Turin, et repasse les monts, chargé d'un butin immense, et suivi d'une multitude innombrable de captifs. Au retour de cette expédition, l'an 493, il reçoit les Ambassadeurs du Roi Clovis, qui venoient lui demander Clotilde, sa niece, fille du Roi Chilpéric, en mariage pour le Roi, leur maître. Il l'accorde, moins par inclination pour Clovis, que par la crainte d'encourir son ressentiment par un refus. Arédius, Ministre de Gondebaud, étoit alors absent. A son retour il blâma son maître d'avoir accordé sa niece au Roi des Francs. Mais la Princesse étoit déjà partie, conduite dans un de ces charriots qu'on nommoit basternes, traîné par des bœufs. On prétend que, touché de repentir, Gondebaud fit courir après elle; mais qu'ayant pris un chemin de détour, elle trompa ceux qui la poursuivoient, et leur échappa. Ce qui est certain, c'est qu'elle arriva, sans avoir été inquiétée sur la route, à Villiers, près de Troyes, où Clovis l'attendoit. Peu de tems après, Gondebaud, pour s'attacher son frere Godégisele, lui céda le territoire de Geneve. Il est néanmoins douteux s'il ne s'y réserva pas le droit de Souveraineté. Les Bourguignons cherchoient dès lors à s'étendre au-delà des Alpes. L'an 494, ils font une irruption en Italie d'où ils emmenent six mille captifs. Le Roi Théodoric envoya S. Epiphane, Evêque de Pavie, et Victor de Turin, pour les redemander. Gondebaud consent à les rendre moyennant une modique somme dont une partie fut acquittée par S. Avit, Evêque de Vienne, et une Dame pieuse et riche de Lyon.

Les Evêques de Bourgogne avoient un grand zele pour la conversion de Gondebaud. S'étant assemblés, l'an 499, à Lyon, sous prétexte d'une solemnité, ils supplierent ce Monarque de vouloir bien permettre qu'on tînt une conférence devant lui avec les Ariens sur le dogme catholique. Il l'accorda; le saint Evêque de Vienne s'y distingua par son éloquence, et confondit Boniface, l'athlete des Ariens, par la force de ses

raisonnemens. Le Roi lui-même en fut frappé; mais la crainte de son peuple le retint et l'empêcha de rendre hommage à la vérité. (Spicil. T. V.)

Godégisele, gagné par Clovis, se lie avec ce Prince contre Gondebaud; et, pour sceller cette alliance, il s'engage à payer tous les ans, dès qu'il sera maître de la Bourgogne, un tribut à Clovis, tel qu'il voudra lui imposer. Gondebaud, attaqué inopinément, se hâte de se mettre en état de défense. Mais, trahi par son frere, il est battu à Fleurei-sur-Ouche, près de Dijon, par Clovis. De là il court se renfermer dans Avignon, où le vainqueur vient aussitôt l'assiéger. Le sage Arédius, son Ministre, le tire d'embarras en traitant pour lui avec le Monarque françois aux mêmes conditions que l'avoit fait Godégisele. Ayant réussi de la sorte à faire sa paix avec Clovis, il va surprendre son frere dans Vienne qu'il avoit été obligé de lui céder, et le punit de sa trahison en le faisant égorger, l'an 501, dans une Eglise où il s'étoit réfugié. Tous les Bourguignons qui l'avoient suivi, et les Sénateurs qui l'avoient reconnu, subissent le même sort. Cinq mille François que Clovis, en s'en retournant, avoit laissés à Godégisele, sont épargnés et envoyés à Toulouse au Roi Alaric, avec lequel Gondebaud s'unit pour faire la guerre aux François. Mais, par l'entremise des Evêques que Gondebaud flattoit de l'espoir de sa conversion, il fait une paix qu'il croit solide, avec Clovis. Libre alors de toute crainte et tranquille dans ses Etats, il s'applique à y faire fleurir la justice et les loix.

L'an 502, on publie à Lyon la fameuse Ordonnance appellée du nom du Législateur la *loi gombette*. C'étoit à Amberieux dans le Bugei que Gondebaud l'avoit fait rédiger dans une Assemblée des Grands du Royaume. Trente-deux Comtes la souscrivirent. Elle est divisée en 89 titres, sans y comprendre les deux supplémens. Quoique insuffisante et même vicieuse en quelques articles, elle est regardée par l'Auteur de l'*Esprit des loix* comme le meilleur Code que les nations barbares eussent produit jusqu'alors. » La loi de Gondebaud, dit-» il, fut très impartiale, et ne fut pas plus favorable » aux Bourguignons qu'aux Romains. Il paroît par le » prologue de cette loi qu'elle fut faite pour les Bour-» guignons, et qu'elle fut faite encore pour régler les » affaires qui pourroient naître entre les Romains et les » Bourguignons; et dans ce dernier cas le Tribunal » fut mi-parti. Cela étoit nécessaire pour des raisons » particulieres tirées de l'arrangement politique de ces » tems-là. Le droit romain subsista dans la Bourgogne » pour régler les différends que les Romains pourroient » avoir entre eux. Ceux-ci n'eurent point de raison pour » quitter leur loi, comme ils en eurent dans le pays des » Francs; d'autant mieux que la loi salique n'étoit » point établie en Bourgogne, comme il paroît par la » fameuse lettre qu'Agobard écrit (1) à Louis le Dé-» bonnaire ». L'administration gratuite de la justice est spécialement recommandée dans une préface qui suit le prologue de la loi gombette. On y condamne à mort les Juges convaincus de quelque prévarication grave, et il leur est défendu de recevoir des présens sous quelque prétexte que ce soit. La peine de douze sous d'or y est imposée à ceux qui n'auroient pas décidé les procès qui étoient en état, après en avoir été requis trois fois, et celle de 36 sous, lorsque par négligence ou par ignorance ils ne jugeroient pas selon les loix. La peine du talion avoit lieu suivant un article conçu en ces termes: » Si l'on creve un œil à quelqu'un, que l'œil du cou-» pable soit arraché; mais si ce malheur arrive par ac-» cident, on paiera 70 sous à un noble, 50 sous à un » bourgeois et 36 sous à un paysan. Un serf, qui aura » frappé un homme libre, recevra cent coups de fouet; » mais s'il commet un vol, il sera puni de mort, et le » maître paiera la chose volée «. Le vol d'un chien de chasse étoit puni d'une maniere fort bizarre (2). C'étoit encore pis pour le vol d'un épervier. Celui qui l'avoit commis étoit condamné à se laisser manger par cet oiseau six onces de chair sur l'estomac, ou à payer six sous de dédommagement et deux d'amende. On voit par là que la chasse étoit alors un des principaux exercices de la Noblesse en Bourgogne. Les amendes pécuniaires pouvoient s'évaluer en bestiaux ou en grains. Il y avoit aussi pour certains délits des peines corporelles sans distinction du Bourguignon et du Romain, à la différence de la loi salique qui mettoit par-tout un caractere distinctif entre le vainqueur et le vaincu. La majorité pour les enfans étoit fixée à quinze ans, et les filles étoient exclues du droit de succéder concurremment avec leurs freres.

Clovis, résolu de dépouiller Gondebaud, fait une ligue contre lui avec Théodoric, Roi des Ostrogoths. Le Traité portoit qu'ils partageroient ensemble la Bourgogne, et qu'au cas que l'un des deux Rois battît l'armée des Bourguignons avant que l'armée de l'autre arrivât, celui dont les soldats ne se seroient pas trouvés à l'action paieroit une certaine somme, moyennant quoi ils partageroient les fruits de la victoire. Clovis se met le premier en campagne. Mais, ennuyé de la lenteur affectée des Ostrogoths dans leur marche, il livre une bataille aux Bourguignons et la gagne. Les Ostrogoths, à la nouvelle de cette victoire, se hâtent d'arriver. Clovis feint de recevoir leurs excuses, et consent à l'exécution du Traité. Mais bientôt après s'étant retourné du côté de Gondebaud, il lui rend sa part de la Bourgogne, et contraint Théodoric à en faire autant de la sienne. Ayant par là gagné le Roi des Bourguignons, il s'allie avec lui pour envahir le Royaume des Visigoths. L'an 507, après la bataille de Vouillé, où périt Alaric, leur Roi, Gondebaud se charge de soumettre la Gaule narbonnoise, tandis que le Monarque françois est occupé à conquérir l'Aquitaine. Il prend Narbonne, l'an 508, après en avoir chassé Gésalic, et va mettre ensuite le siége devant Arles, qui fait la plus vigoureuse résistance. Clovis envoie Thierri, son fils, au secours des Bourguignons. Un Ingénieur de la place invente une machine semblable à celle d'Archimede pour enlever et submerger dans le Rhône les bateaux et les ponts volans des assiégeans. Les efforts redoublent de part et d'autre, et le siége dure l'espace d'un an et plus. Enfin Ibbas, Général de Théodoric, étant survenu avec son armée, tombe sur le camp des alliés qu'il met en fuite; après quoi il se rend maître de tout ce que les Bourguignons possédoient en Provence. Gondebaud, de retour en ses Etats, y passe dans un noble et actif repos le reste de ses jours, qu'il termina, l'an 516, à Geneve, dans la 25e année de son régne, laissant deux fils, Sigismond et Godomar. Les anciens Auteurs comptent les années de son régne tantôt de la mort de son frere Chilpéric, tantôt de celle de Godégisele.

SIGISMOND, Ve Roi de Bourgogne.

516. Sigismond, fils aîné de Gondebaud, lui succéda l'an 516. D. Plancher prétend qu'il avoit été associé au trône par son pere dès l'an 513 ou au commen-

(1) Le Clergé déclaroit impie la loi qui permettoit le duel judiciaire, tandis que le Roi de Bourgogne regardoit comme sacrilege celle qui établissoit le serment. Cette premiere loi fut cause qu'Agobard, Archevêque de Lyon, écrivit à Louis le Débonnaire pour faire abroger la loi gombette, et ordonner qu'en Bourgogne on jugeât les affaires par la loi salique qui admettoit la preuve par l'eau bouillante ou par le fer chaud.

(2) *Si quis canem .... praesumpserit involare, jubemus ut convictus coram omni populo posteriora ipsius osculetur, aut quinque solidos illi cujus canem involavit cogatur exsolvere, et mulctae nomine solidos duos.*

cement de 514; mais M. Schœpflin le nie, avouant d'ailleurs que ce fut par l'ordre de Gondebaud que Sigismond lui succéda seul. Il est vrai qu'il est appellé Roi, du vivant de son pere, par S. Avit, Jornandès, Marius de Lausanne, et d'autres. Mais il n'étoit pas extraordinaire aux Auteurs de ce tems-là, suivant la remarque du P. Daniel, de donner le nom de Roi aux enfans des Rois. Sigismond fut nommé, comme son pere, Patrice de l'Empire d'Occident, dans le département des Gaules. Ce Prince eut le bonheur d'être retiré de l'hérésie des Ariens par les instructions de S. Avit, qui ramena aussi à la foi catholique son fils Sigéric et une fille qu'il avoit eue d'Ostrogothe, sa premiere épouse, fille de Théodoric, Roi d'Italie. L'an 518, il fit faire une nouvelle promulgation de la loi gombette, corrigée et augmentée. (Bouquet, T. IV, p. 255, n.) Procopia, dite aussi Constance, sa seconde femme, ayant pris en aversion Sigéric qu'il avoit eu du premier lit, l'accuse calomnieusement de mauvais desseins contre lui. Le pere, trop crédule, fait étrangler, l'an 522, ce fils innocent. Il n'eut pas plutôt commis ce crime, qu'il fut touché d'un sincere repentir; et pour en faire pénitence dans les larmes et les jeûnes, il se retira dans le Monastere d'Agaune (aujourd'hui S. Maurice en Valais), qu'il avoit réparé au commencement de son régne, ou, selon D. Bouquet, l'an 515. Ses sujets indignés se révoltent contre lui: les Princes françois, voulant venger la mort de Chilpéric, leur aïeul, contre la Maison de Gondebaud, font la guerre à Sigismond; il est défait et pris ou livré par les Bourguignons mêmes à Clodomir, Roi d'Orléans, avec sa femme et ses enfans, Gislahaire et Gondebaud, et conduit au lieu dit *Campus rosaceus* (Rosieres dans l'Orléanois.) Tout ceci se passa l'an 523. L'année suivante, Clodomir, ayant appris que Godomar, frere de Sigismond, s'étoit fait déclarer Roi de Bourgogne, se prépare à marcher contre lui: il fait tuer auparavant Sigismond, avec sa femme et ses enfans, dans le lieu nommé Columelle par Grégoire de Tours, aujourd'hui S. Simon, par contraction de Sigismond, et commande qu'on les jette tous dans un puits, qui est devenu célebre dans la suite par les miracles qu'il a plu à Dieu d'opérer par l'intercession de S. Sigismond. Ce Prince avoit régné environ sept ou huit ans depuis la mort de son pere Gondebaud. La Chronique de Marius place la mort de Sigismond sous le consulat de Maxime, l'an 523; mais, selon d'autres mieux fondés, il fut tué l'an 524. Suavegote, sa fille, épousa Thierri, Roi de Metz, en 522.

Sigismond rentra sous le joug de l'Empire romain. Ses Lettres à l'Empereur Anastase, qui se rencontrent parmi celles de S. Avit, Evêque de Vienne, en font foi. Elles respirent la plus parfaite soumission. Il appelle Anastase son glorieux Souverain: *gloriosissimo Principi nostro*, dont il reçoit les ordres, *obedientiae famulatum*. Il se met au nombre de ses sujets, et déclare que c'est pour son service qu'il porte les armes. *Notum est omnibus, celsitudinem vestram non impedimenta temporum, sed subjectorum vota metiri. Sub cujus fiduciae securitate atque laetitia, gloriosissimo Principi nostro, qui corpore absumus animo praesentamur.... Vester quidem est populus meus, sed me plus servire vobis quàm illi praeesse delectat..... cùmque gentem nostram videamur regere, non aliud nos quàm milites vestros credimus ordinari.* (*Ep.* 83.) Il semble que Sigismond en écrivant à ce Prince oublioit qu'il étoit Roi pour ne s'occuper que des titres de Maître de la milice et de Patrice, dont il étoit revêtu, et des obligations qu'ils imposoient, bien différent en cela des Rois de France, qui n'acceptoient ces titres que comme des marques d'honneur, sans faire état des fonctions et des devoirs qu'on y attachoit.

GODOMAR, VIe Roi de Bourgogne.

523. Godomar, ou Gondemar, 2e fils de Gondebaud, commença de régner sous le Consulat de Maxime, l'an 523, peu de tems après que Sigismond eut été fait prisonnier par les François. L'année suivante, Clodomir marche contre lui, le rencontre à Véséronce, entre les villes de Vienne et de Bellai, et lui livre bataille. Godomar, se sentant trop foible, emploie la ruse, tourne tout d'un coup le dos, au fort de l'action, et s'enfuit. Clodomir le poursuit, tombe entre ses mains, et perd la vie avec la liberté. Les Bourguignons lui coupent la tête, et la mettent au bout d'une lance pour insulter les François. Depuis cette année 524, Godomar régna en paix l'espace de dix ans, selon D. Plancher, *sans être attaqué ni troublé par aucun des Rois voisins*, c'est-à-dire jusqu'à l'an 534. Néanmoins, selon M. de Valois, cité par D. Bouquet, Clotaire et Childebert firent une invasion en Bourgogne l'an 532, s'en emparerent, et partagerent ce Royaume entre eux après avoir mis en fuite Godomar. M. l'Abbé du Bos croit que cette guerre commença l'an 532 et finit l'an 534, que Thierri, n'ayant point d'abord voulu accompagner ses freres en 532, se joignit à Childebert en 533, et qu'en conséquence son fils Théodebert partagea la Bourgogne avec ses oncles, l'an 534, après la mort de son pere. Depuis cette guerre, que Clotaire et Childebert commencerent par le siége d'Autun, Godomar disparut, et on n'entendit plus parler de lui. Quelques Auteurs veulent qu'il ait été pris dans une bataille et enfermé dans une tour, où il mourut de désespoir; d'autres, qu'il se soit retiré en Espagne et ensuite en Afrique. En lui finit l'ancien Royaume de Bourgogne, après avoir subsisté environ 120 ans. Depuis ce tems il fut tantôt divisé entre plusieurs Rois des François, tantôt réuni dans la main d'un seul, et enfin partagé en deux ou trois portions, dont chacune porta le titre de Royaume de Bourgogne. Mais pendant les 27 ans qui suivirent le partage que les Princes françois firent entre eux des Etats de Godomar, c'est-à-dire depuis 534 jusqu'en 561, la Bourgogne fut sans titre de Royaume et sans Roi.

GONTRAN, le premier de la Maison royale de France qui ait pris le titre de Roi de Bourgogne.

561. Gontran, fils de Clotaire I, eut, dans le partage des Etats de son pere, le Royaume de Bourgogne, ou plutôt une partie de ce Royaume; savoir, ce qu'on appelle aujourd'hui le Duché, le Dauphiné, la Savoie et la moitié de la Provence. Gontran porta seul le titre de Roi de Bourgogne (quoique Sigebert, son frere, en possédât une grande partie), et fit sa résidence tantôt à Châlon-sur-Saône, tantôt à Orléans. M. de Valois nie qu'il ait jamais résidé dans cette derniere ville. Mais que signifient donc ces paroles de Grégoire de Tours? *Dedit sors Chariberto Regnum Childeberti sedemque habere Parisiis: Guntramno verò Regnum Clodomeris ac tenere sedem Aurelianensem.* (L. 4, c. 22.) Sigebert ayant pris Arles sur Gontran l'an 565, celui-ci envoya le Patrice Celse avec une armée, qui prit Avignon, battit les troupes de Sigebert, et entra triomphant dans Arles.

Le Patrice Amat Bourguignon, l'an 571, marche contre les Lombards qui avoient fait une irruption en Provence; il est défait, et périt avec la plus grande partie de son armée. La même année, le Patrice Mommole, fils du Comte d'Auxerre, choisi par Gontran pour remplir la place d'Amat, bat les Lombards, et les fait presque tous passer au fil de l'épée, ou les prend prisonniers. Les Lombards, soutenus des Saxons, ayant fait une troisieme irruption dans les Etats de Gontran, sont défaits par Mommole l'an 572, de maniere qu'il n'en retourna pas 40 en Italie. Malgré ce revers ils reviennent l'année suivante; mais à la vue de Mommole, ils sont saisis de frayeur, et achetent à prix d'argent la liberté de repasser les Monts. La honte de cette retraite ignominieuse, loin de les décourager, leur servit d'aiguillon pour faire sur la Bourgogne une nouvelle tentative capable de ré-

tablir la gloire de leurs armes. L'an 574, suivant Dom Plancher, ou 576, selon Pagi et Muratori, trois de leurs armées, conduites par trois Ducs, Amo, Zaban et Rhodanus, pénetrent en même tems par trois endroits différens dans ce Royaume. Mommole, préparé à les recevoir, marche promptement contre elles, tandis qu'elles commençoient à se rassembler, et les oblige à regagner en diligence leur pays. Depuis ce tems les Lombards, tant de fois battus par les François, ne penserent plus à rien entreprendre sur le Royaume de Bourgogne.

Gontran n'avoit point de place maritime dans ses Etats, et sentoit la nécessité d'en avoir une pour animer le commerce de ses sujets. En conséquence il demande à Childebert, son neveu, Roi d'Austrasie, la moitié de la ville de Marseille. L'ayant obtenue par le besoin que Childebert avoit de ses armes pour les opposer à celles de Chilpéric, il y envoie le Patrice Dyname, dont l'humeur altiere ne tarda pas à le brouiller avec l'Evêque Théodore. Excédé par ses procédés insolens, le Prélat se rend en Austrasie à la Cour de Childebert, auquel il étoit attaché, pour implorer sa protection. Childebert, délivré de la crainte de Chilpéric par la paix qu'il venoit de faire avec lui, fait partir le Duc Gondulfe pour reprendre la partie de Marseille qu'il avoit cédée à Gontran. Gondulfe, étant arrivé devant Marseille avec l'Evêque, en trouve les portes fermées; mais une perfidie les lui fit ouvrir. Ayant attiré Dyname dans une Eglise voisine, sous prétexte d'une conférence amiable, il se saisit de sa personne, après avoir écarté ses gens, et l'oblige de prêter serment de fidélité à Childebert. Mais Gondulfe eut à peine repris la route d'Austrasie, que Dyname rentra dans Marseille et y rétablit l'autorité de son maître et la sienne. Pour se venger de Théodore, il le fit enlever et conduire au Roi Gontran. L'Evêque, s'étant justifié auprès de ce Prince, fut renvoyé dans son diocèse, où il étoit haï de son Clergé qu'il vouloit réformer. (*Gregor. Turon.* l. 6, c. 11.)

Les succès glorieux de Mommole le rendirent ingrat et perfide envers le Roi Gontran, dont il quitta le service pour se retirer à la Cour de Childebert. Là, s'étant concerté avec le Général Didier et le Duc Gontran-Boson, l'homme le plus fourbe et le plus dangereux de son tems, il se propose de faire revenir en France Gondovalde, fils prétendu de Clotaire, ou plus vraisemblablement son fils naturel, pour le placer sur le trône de Bourgogne. La destinée de ce Prince étoit d'être le jouet de la fortune et la victime des traîtres. Après avoir été caressé, trahi, persécuté dans les trois Cours de France, il s'étoit sauvé en Italie, et de là avoit passé à Constantinople, où il vivoit tranquillement à la Cour de l'Empereur. Séduit par les invitations de Mommole et de ses complices, il s'embarque avec des richesses immenses, et arrive à Marseille, où l'Evêque Théodore, trompé par des ordres supposés, le reçoit avec honneur. Gontran-Boson veut s'emparer de ses trésors; et, s'étant brouillé à ce sujet avec l'Evêque, il le défere comme traître au Roi Gontran, qui le fait arrêter, et bientôt après le relâche. L'accusateur, justement suspecté du crime dont il accusoit Théodore, tâche d'effacer ce soupçon en se tournant contre Mommole, qui commandoit pour Childebert à Marseille. Ayant vainement employé la ruse pour perdre ce rival, il vient l'assiéger dans Marseille avec une armée que Gontran lui avoit fournie; mais la place est délivrée par des troupes que le Roi d'Austrasie envoya au secours de Mommole. Gondovalde, pillé et abandonné, demeuroit cependant caché dans une isle voisine de la Provence. Son parti renaît, l'an 585, après la mort de Chilpéric, et, l'ayant tiré de sa retraite, le proclame Roi dans Brive-la-Gaillarde. Les avantages que ce Prince remporte effraient également Gontran et Childebert. Ayant réuni leurs forces contre lui, ils l'obligent à s'aller renfermer dans Cominges, où, trahi par Mommole, il est livré à ses ennemis, qui le mettent à mort. Le traître reçut aussi la peine de sa perfidie ainsi que ses complices. N'ayant plus de concurrent en tête ni de traître à punir, Gontran et Childebert s'allient de nouveau pour venger Ingonde, sœur du second, morte dans l'exil où Leuvigilde, Roi des Visigoths, son beau-pere, l'avoit envoyée après avoir fait mourir Hermenegilde, son époux. Mais l'armée qu'ils envoient en Espagne est battue par Leuvigilde, qui, s'étant ensuite avancé à grandes journées jusqu'aux bords du Rhône, prit et pilla le château d'*Ugernum*, aujourd'hui Beaucaire, qu'il ne garda pas. Deux ans après le Roi des Visigoths, irrité du mauvais accueil que Gontran avoit fait à trois ambassades qu'il lui avoit envoyées, revient dans la province d'Arles, qu'il ravage, et reprend encore *Ugernum*. (*Gregor. Turon.* l. 8, c. 30. *Joan. Biclar. chr.* p. 157.)

Gontran mourut le 28 Mars de l'an 593, dans la 33^e année de son régne, et fut enterré dans l'Eglise de S. Marcel, près de Châlon-sur-Saône où il avoit fait bâtir un Monastere. » On trouve dans la vie de Gontran, dit D. Plancher, un mélange assez étonnant » de bien et de mal. Néanmoins le Martyrologe romain, » et les autres tant anciens que modernes, font mé» moire de lui au jour de sa mort «. (Voy. *la Chron. hist. des Rois de France.*)

CHILDEBERT.

593. Childebert, fils de Sigebert, Roi d'Austrasie et d'une grande partie de la haute Bourgogne, né en 569 ou 570, successeur de son pere dans le Royaume d'Austrasie en 575, adopté par son oncle le Roi Gontran, et institué héritier de son Royaume en 577, déclaré majeur par le même en 585, prit possession de la Bourgogne en 593, et devint ainsi maître et unique Souverain de deux grands Etats. Mais il n'en jouit pas long-tems, étant mort en 596. Childebert ne porta point le titre de Roi de Bourgogne, et posséda ce pays plutôt comme une province unie à la France que comme un Royaume séparé. Il laissa deux fils, Théodebert, qui lui succéda au Royaume d'Austrasie, et Thierri, ou Théodoric, qui eut le Royaume de Bourgogne. (Voy. *les Rois de France aux articles de* Gontran et de Childebert.)

THÉODORIC, ou THIERRI.

596. Théodoric, 2^e fils de Childebert, né l'an 587, succéda, l'an 596, à son pere dans le Royaume de Bourgogne, à l'exception de la Provence marseilloise qui fut dans le partage de Théodebert, son frere. Châlon et Orléans furent comme les deux capitales où Théodoric fit alternativement son séjour. L'éducation de ce Prince avoit été confiée par Brunehaut, son aïeule, à Siagre, Evêque d'Autun, et à Varnacaire, qui fut le premier Maire du Palais en Bourgogne. L'an 602, Brunehaut fait tuer le Patrice Egila pour s'emparer de ses biens. Il n'est pas aisé de déterminer quelles étoient les fonctions de cette dignité particuliere au Royaume de Bourgogne, à moins de dire que le Patrice étoit comme le Juge général et souverain auquel ressortissoient les jugemens particuliers des différens territoires. Car de confondre le Patrice avec le Maire du Palais, c'est ce qu'on voit démenti par l'exemple de Varnacaire que nous venons de citer. Varnacaire mourut l'an 603, et eut pour successeur dans le Majorat Berthoalde, qui fut tué l'année suivante, le jour de Noël, dans une bataille donnée près d'Etampes contre Mérovée, fils de Clotaire II. Protade, Gaulois de nation et créature de Brunehaut, remplaça Berthoalde, et n'eut pas un meilleur sort. Il fut mis à mort, l'an 605, près de Kiersi, par l'armée des Bourguignons, qu'il vouloit forcer à se battre contre celle d'Austrasie. Brunehaut venge sa mort sur Uncilene et le Patrice Vulfe, dont le

premier est dépouillé de ses biens et mutilé d'un pied par ordre de Thierri, et l'autre est mis à mort. Claude, successeur de Protade et Gaulois comme lui, se fit aimer généralement par la sagesse de sa conduite; il réussit dans toutes ses entreprises, et les affaires de Théodoric prospérerent sous son gouvernement. On ignore l'année de sa mort, et l'on sait seulement que Garnier étoit Maire du Palais à la mort de Théodoric. Ce Prince finit ses jours à Metz l'an 613, et après lui il n'y eut plus de Roi de Bourgogne de la Maison de France, c'est-à-dire qu'aucun Prince ne porta le titre de Roi de Bourgogne. Le Royaume de ce nom devint alors comme une province unie à la Monarchie françoise, et fut même plusieurs fois démembré en divers tems, et divisé entre différens Princes. Le premier démembrement se fit à Verdun en 843, par le partage que les fils de Louis le Débonnaire firent entre eux. Le second fut fait par Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, l'an 855, peu avant sa mort, lorsqu'il partagea lui-même ses Etats entre ses trois fils, Louis, Lothaire et Charles. Le troisieme se fit en 858 et 859, par la cession que Lothaire, Roi d'Austrasie, fils de l'Empereur Lothaire, fit à ses deux freres, Louis, Empereur et Roi d'Italie, et Charles, Roi de Provence et de la Bourgogne Transjurane, qu'il sépara de la Bourgogne Cisjurane, appellée depuis Comté de Bourgogne et Franche-Comté: il retint pour lui celle-ci; et depuis, ces deux portions de la haute-Bourgogne n'ont point été entièrement réunies. Enfin des débris de l'ancien Royaume de Bourgogne se sont successivement formés trois Royaumes; celui de Provence, l'an 855; celui de la Bourgogne Transjurane, vers l'an 888; et celui d'Arles, composé des deux, vers l'an 933. (*Voyez* Théodoric, ou Thierri II, *parmi les Rois de France.*)

ROIS DE PROVENCE.

L'an 855, Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, partagea, quelques jours avant sa mort, ses Etats entre ses trois fils; il donna à Louis, l'aîné, le titre d'Empereur, avec le Royaume d'Italie; à Lothaire, son second fils, le Royaume d'Austrasie, qui fut depuis appellé Lorraine; à Charles, le troisieme, la Provence proprement dite, c'est-à-dire les pays renfermés entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône, avec le Duché de Lyon, et la partie de l'ancienne Viennoise, depuis le Lac Leman, ou de Geneve, sur la rive gauche du Rhône jusqu'à l'embouchure de la Durance. Il faut encore y ajouter le Vivarais et le Comté d'Usez; car il est prouvé par des Chartes de Charles qu'il dominoit sur ces contrées. De tout cela Lothaire lui fit un Etat qui s'appella le Royaume de Provence.

CHARLES, premier Roi de Provence.

L'an 855, Charles, fils de l'Empereur Lothaire, commença son régne avec le titre de Roi de Provence; il ne le porta qu'environ huit ans, et mourut à Lyon, où il faisoit sa résidence ordinaire, l'an 863, selon le sentiment des meilleurs Critiques. Après sa mort, le Royaume de Provence parut anéanti pendant l'espace de 15 ou 16 ans, jusqu'à l'élection de Boson. Ses deux freres, Louis et Lothaire, après quelques débats, partagerent ses Etats entre eux; mais aucun d'eux ne prit le titre de Roi de Provence, que Duchesne donne mal-à-propos à l'Empereur Louis, quoiqu'il ait eu la Provence dans son lot et peut-être aussi la Savoie et le Dauphiné. Plusieurs Ecrivains célebres donnent à Charles, premier Roi de Provence, le titre de Roi de la Bourgogne Transjurane: mais D. Plancher, dans la nouvelle histoire de Bourgogne, T. I, p. 120 et 121, croit que ces Historiens, quelque déférence que l'on doive à leurs sentimens, ont manqué d'exactitude en ce point, et que jamais Charles, premier Roi de Provence, n'a été reconnu Roi de Bourgogne, qu'il n'en a point pris le titre ni ne l'a transmis à ceux qui ont possédé ses Etats après sa mort, et qu'aucun Auteur du tems ne le lui a donné. Le régne de Charles a deux commencemens dans les Diplômes; le premier est de l'an 855, et le 2e de l'an 856.

BOSON, IIe Roi de Provence.

879. Boson, fils de Théodoric I, Comte d'Autun et petit-fils de Childebrand II, créé Duc de Lombardie, au mois de Février 876, par Charles le Chauve, chassé l'année suivante par Carloman, Roi de Baviere, reçut presque aussitôt, en dédommagement, du premier, son beau-frere, devenu Empereur, les Etats de Provence, avec le titre et les honneurs de la Royauté. Nous disons *le titre et les honneurs de la Royauté*, et nos garants sur ce point sont Reginon, l'Auteur de la Chronique de Centule, et Albéric de Trois-Fontaines. » Charles, dit le premier, donna la Provence à Boson; » et, lui ayant mis une couronne sur la tête, il or» donna qu'il fût appellé Roi, afin qu'à la maniere » des anciens Empereurs, il parût commander à des » Rois «. *Dedit.... Bosoni Provinciam, et coronâ in vertice capitis impositâ, eum Regem appellari jussit, ut more priscorum Imperatorum Regibus videretur dominari.* On voit par là que la Royauté, accordée par Charles à Boson, ne le tiroit point de sa dépendance. Boson, après la mort de Charles le Chauve, vécut en bonne intelligence avec le Roi Louis le Begue, qui le nomma par son testament l'un des tuteurs de ses deux fils, Louis et Carloman. Mais, à l'instigation d'Ermengarde, sa femme, profitant de la minorité de ces Princes et de l'autorité que lui donnoit sa qualité de tuteur, il voulut réaliser son titre de Roi, et s'ériger en Souverain de la Provence, indépendant et absolu. Pour cet effet, ayant assemblé vingt-trois Evêques à Mantaille, dans le Viennois, il s'y fit reconnoître par ses menaces et par les intrigues de l'Impératrice Ingelberge, sa belle-mere, Roi non seulement titulaire, mais effectif et dominateur suprême de la Provence, le 15 (et non le 3) Octobre 879. Un Moderne se trompe en disant qu'il fut couronné à Lyon par l'Archevêque Aurélien le jour même où nous plaçons, d'après les actes du Concile de Mantaille, son élection. Suivant les souscriptions des Peres de cette Assemblée, le Royaume de Boson s'étendit sur tous les pays situés entre le Rhône et les Alpes, depuis Lyon jusqu'à la mer, c'est-à-dire la Provence proprement dite, le Dauphiné, la Savoie, et de plus sur le Lyonnois et la Franche-Comté, qui appartenoient à la haute Bourgogne Cisjurane, et sur les diocèses de Mâcon et de Châlon, qui dépendoient de la basse; sur quelques diocèses de la Bourgogne Transjurane, et enfin sur toute la partie orientale du Languedoc, savoir, les diocèses de Viviers, d'Usez, et la partie de ceux de Vienne, de Valence, d'Avignon et d'Arles, qui est en-deçà du Rhône. Les deux jeunes Rois de France ne laisserent pas Boson en paisible jouissance de son usurpation. Ils mirent dans leurs intérêts Charles le Gros, Roi de Germanie, qui commença par faire enlever l'Impératrice Ingelberge du couvent où elle s'étoit retirée, et l'envoya prisonniere en Allemagne. Cependant Louis et Carloman assembloient une armée

avec laquelle ils entrerent en Bourgogne au mois de Juillet 880, et mirent le siége devant Mâcon dont ils se rendirent maîtres par assaut. De là, s'étant joints à Charles le Gros, qui venoit à leur secours, ils descendirent à Lyon, où Boson, qui avoit passé le Rhône pour s'opposer à leurs conquêtes, n'osa les attendre. Ce Prince aima mieux ménager ses troupes pour faire un coup de main dans l'occasion, que de s'engager dans un combat où ses forces n'auroient pas égalé celles de l'ennemi. Il se contenta de mettre une forte garnison dans Vienne, dont il confia la défense à sa femme Ermengarde. Cette Princesse s'y défendit l'espace de deux ans avec le courage et l'habileté d'une héroïne. Il est remarquable qu'aucun des trois Monarques ne vit de ses yeux la fin de cette expédition. Charles le Gros, ennuyé de la longueur de ce siége, passe les Alpes sur la fin de l'an 880, pour aller recevoir la couronne impériale à Rome. Les incursions des Normands en Flandre et en Picardie obligerent Louis, l'année suivante, d'aller au devant d'eux. Ce Prince étant mort le 4 Août 882, Carloman quitta Vienne pour aller recueillir sa succession, et laissa la conduite du siége à Richard, Duc de Bourgogne et Comte d'Autun, frere de Boson. Enfin, au mois de Décembre de la même année, la ville se rendit à Richard, qui fit conduire Ermengarde, sa belle-sœur, et une fille qu'elle avoit auprès d'elle, prisonnieres à Autun. (Bouquet, T. VIII.) Boson ne fut point atterré par ce revers. Carloman, tout occupé à défendre le Royaume de France contre les Normands, lui laissa la facilité de recouvrer une partie de ce qu'on lui avoit enlevé. En vain Charles le Gros, successeur de Carloman décédé le 6 Décembre 884, chargea-t-il Bernard, Comte d'Auvergne, de marcher contre lui. Bernard fut tué dans le cours de la guerre qu'il fit à Boson sans avoir presque fait aucun progrès sur lui. Boson rentra dans Vienne au commencement de l'an 887, et consomma par là le recouvrement de ses Etats. Ce fut le fruit de sa prudence et de sa valeur, et non pas, comme le prétend un moderne, d'un traité conclu à Metz, le 1 Novembre 886, avec Charles le Gros; traité dont il n'existe point de trace dans l'antiquité. Boson jouit à peine de sa prospérité, étant mort au plus tard dans le mois d'Avril de cette même année (887). Il fut inhumé à S. Maurice de Vienne. On ignore le nom de sa premiere femme, que Duchesne, et d'autres Ecrivains d'après lui, nomment sans fondement Ingeltrude. L'Annaliste de Fulde accuse Boson de l'avoir empoisonnée pour épouser Ermengarde, qu'il enleva, selon cet Historien suivi par Herman le Contract. Quoi qu'il en soit, il laissa de cette seconde femme un fils, qui suit, et une fille, Ingeltrude, ou Angelberge, fiancée à Carloman, fils de Louis le Begue, l'an 878, puis mariée à Guillaume le Pieux, Comte d'Auvergne. Ermengarde étoit à Vienne à la mort de son époux, sans qu'on sache quand et comment elle sortit de la prison où le Duc Richard l'avoit renfermée. Ce Duc ne fut pas l'unique frere de Boson. Il en avoit un autre, à ce qu'il nous paroît, dans la personne d'un Seigneur nommé Warnier, ou Garnier; du moins est-il certain qu'ils étoient très proches parens. Warnier avoit épousé Teutberge, qui lui donna quatre fils, Hugues, Richard, Boson et Manassès. Ce dernier, dévoué à l'état ecclésiastique, devint Archevêque d'Arles en 913, et envahit ensuite les Evêchés de Vérone, de Trente, de Mantoue, et même l'Archevêché de Milan, par la protection de Hugues, Roi d'Italie et Comte de Provence, dont la niece, Berthe, avoit épousé Boson, frere de ce Prélat. L'an 949, par un Diplôme daté de la XIII^e année du Roi Louis d'Outre-mer, Manassès soumit l'Abbaye et le bourg de Cluni au Comté de Châlon, qu'il tenoit de son pere qui l'avoit possédé, dit-il, *jure dominantis*. Dans l'acte, il fait mention de sa mere Teutberge, et de ses freres, Hugues, Richard et Boson, comme déjà morts. (*Arc. de Cluni.*). Plusieurs années auparavant (l'an 921, le 1 Fév., XX^e année de son Empire), l'Empereur Louis III, dit l'Aveugle, avoit accordé à Manassès un privilege pour confirmer les donations que Boson, son pere, avoit faites à l'Eglise d'Arles. Dans cet acte, Louis qualifie le Prélat de son très cher parent, *Manasses .... Archiepiscopus noster carissimus propinquus;* ce qui marque assez clairement qu'ils étoient cousins. (*Gall. Chr. no.* T. I, *Instrum.* pp. 93 et 94, *Instrum.* III. V.)

LOUIS, DIT L'AVEUGLE, III^E ROI DE PROVENCE.

L'an 890, Louis, fils de Boson et d'Ermengarde, après avoir été trois ans ou environ sous la tutele de sa mere, fut reconnu et couronné Roi de Provence, à l'âge de dix ans, par les Evêques et les Seigneurs convoqués à Valence par Lettres du Pape Etienne VI. Cette Assemblée, qu'Ermengarde avoit préparée, donna pour principales raisons de son élection que Louis étoit de la famille impériale (par femmes), que l'Empereur Charles le Gros lui avoit donné le titre de Roi, et que l'Empereur Arnoul l'avoit investi avec le sceptre par le ministere de ses Ambassadeurs; d'où il faut conclure, suivant la remarque du Président de Montesquieu, que le Royaume d'Arles, comme les autres, démembrés ou dépendans de l'Empire, étoit héréditaire et électif en même tems; héréditaire, en ce que le Roi devoit être pris dans la race de Charlemagne; électif, en ce qu'on le choisissoit entre tous ceux qui descendoient de ce Prince, soit en ligne directe, soit enligne collatérale. L'an 896, suivant D. Mabillon, mais plus vraisemblablement l'an 899, appellé par les ennemis de Bérenger, Roi de Lombardie, Louis marche à la tête d'une armée pour soutenir ses droits sur l'Italie en qualité de petit-fils de l'Empereur Louis II. Cette entreprise lui réussit mal. A peine a-t-il passé les Alpes, qu'il se voit enveloppé par les troupes de Bérenger, et obligé de se remettre à sa discrétion. Bérenger lui permet de s'en retourner, après l'avoir fait renoncer avec serment à ses prétentions: mais l'ambition ne lui permit point de tenir cet engagement. L'an 900, ou sur la fin de 899, au mépris de son serment, il entreprend une nouvelle expédition au-delà des Monts. Plus heureux que dans la premiere, il assiége et prend Pavie, met en fuite Bérenger, et se fait proclamer Roi d'Italie par les Seigneurs. L'an 901, Louis, après avoir battu deux fois Bérenger, se rend à Rome où il reçoit la couronne impériale des mains du Pape. Cette prospérité ne fut pas de longue durée. L'an 905, et non pas 902, au mois de Juillet, Bérenger, l'ayant surpris dans Vérone, le fait aveugler, et le renvoie dans son Royaume de Provence. Mais il ne fut pas tellement privé de la vue, qu'il ne pût encore tracer quelques lettres, comme on le voit par plusieurs Diplômes qu'il souscrivit de sa main depuis cet événement. M. de S. Marc n'apperçoit point de vestiges de son existence après l'an 923. Mais M. Charvet (*hist. de l'Eglise de Vienne*, p. 251) cite deux Diplômes de ce Prince, datés, l'un du V des Calendes de Décembre, la 27^e année de son Empire (car il continua toujours à se parer de ce vain titre d'Empereur); l'autre du VIII des Calendes de Janvier, même année de son Empire; ce qui revient de part et d'autre à l'an de J. C. 928. Louis en mourant laissa d'EDGIVE, son épouse, fille d'Edouard l'Ancien, Roi d'Angleterre, un fils nommé Charles-Constantin, dont nous verrons le sort à l'article suivant. (*Voy.* Louis III, Empereur, *ci-dessus, p.* 18.)

On trouve des Chartes expédiées dans le Royaume de Provence sous le régne de Louis l'Aveugle, où il n'est fait nulle mention de ce régne dans la date, mais seulement des années qui se sont écoulées depuis la mort de Boson, et cela jusqu'en 897; d'autres où l'on compte seulement les années depuis la mort de l'Empereur Charles le Gros, sans parler d'aucun Prince régnant en Provence. (*Archiv. de Cluni.*)

HUGUES, COMTE DE PROVENCE.

HUGUES, fils de Thibaut, Comte d'Arles, et de Ber-

the, née de Lothaire, Roi de Lorraine, et de Valdrade, fut chargé du gouvernement du Royaume de Provence, avec la qualité de Comte, par l'Empereur Louis, après que ce Prince eut été privé de la vue. Son administration fut utile à l'Etat. L'an 923, de concert avec Rodolfe, Roi de la Bourgogne Transjurane, il chassa de Provence les Hongrois, qui avoient pénétré d'Italie en ce pays par le Mont-Cenis, ou les Alpes cottiennes. Ces Barbares étant revenus l'année suivante par les Alpes maritimes, les deux Princes ne se trouverent pas en forces pour les repousser. Ils traverserent impunément la Provence et passerent en Languedoc. Tout ce que Rodolfe et Hugues purent faire, fut de tomber sur leur arriere-garde qu'ils taillerent en pieces sur les bords du Rhône. L'an 926, apprenant que ce même Rodolfe, après avoir supplanté Bérenger dans le Royaume d'Italie, mécontentoit par sa hauteur et son inconstance les Seigneurs du pays, Hugues fomente sous-main leur indisposition, à l'aide de Berthe, sa mere, veuve en secondes noces d'Adalbert le Riche, Marquis de Toscane, de ses freres utérins, Gui, successeur de son pere, et Lambert, et de sa sœur Hermengarde, veuve d'Adalbert, Marquis d'Ivrée. Son dessein étoit de soustraire l'Italie à l'obéissance de Rodolfe et de s'en faire décerner la couronne à lui-même. Le Pape et les Evêques entrerent dans ses vues, et l'inviterent à se rendre sur les lieux. Il y fut reçu avec des démonstrations de joie qui donnerent lieu à cette façon de parler anciennement usitée en Provence, *il a été reçu comme le Roi Huguet*, pour dire, on lui a fait une réception honorable. Hugues fut sacré Roi de Lombardie à Milan dans le mois de Juillet 926. Après avoir passé dans ce pays un peu plus de deux ans, il repassa les Monts au mois de Septembre 928. Louis l'Aveugle étant mort à Vienne, lieu de sa résidence, dans les premiers mois de l'année suivante, Hugues conserva dans le Royaume de Provence l'autorité souveraine qu'il y avoit exercée jusqu'alors sous le nom de ce Prince, et s'abstint seulement de prendre le titre de Roi pour ne pas effaroucher les esprits. Il falloit que Charles-Constantin, fils unique de Louis, eût bien peu de mérite aux yeux des Provençaux pour se voir privé de la succession de son pere, sans trouver personne qui s'intéressât à sa défense. Hugues ne voulut pas même lui laisser le Comté de Vienne dont son pere l'avoit investi. En effet Herbert II, Comte de Vermandois, étant venu trouver Hugues, l'an 928 ou 929, du vivant du Roi Charles le Simple qu'il retenoit en prison, obtint de lui ce Comté pour Eudes, son fils. Mais Charles-Constantin trouva moyen de se maintenir par la protection de Raoul, Roi de France, dont il se rendit vassal, en lui faisant hommage l'an 930. Il est vrai que, trois ans après, ce Monarque, mécontent de lui, pratiqua dans Vienne des intelligences qui le rendirent maître de la place et de tout le Comté, qu'il garda jusqu'à sa mort arrivée l'an 936. Mais Charles-Constantin fut ensuite rétabli par le Roi Louis d'Outre-mer, qu'il reçut dans Vienne l'an 941. Hugues cependant ne perdoit pas de vue ce Comté qu'il voyoit avec regret démembré du Royaume d'Arles et possédé par son ennemi. Il vint à bout d'y rentrer, et il en étoit possesseur vers la fin de l'an 944 au plus tard. Nous avons en effet un Diplôme de lui et de son fils Lothaire, daté de Pavie le 25 Février 945, par lequel ils donnent à l'Eglise de S. Maurice de Vienne une partie de la terre de Chatonnai, située dans le Comté de Vienne. (Charvet, *hist. de l'Egl. de Vienne*, p. 257.) L'an 942, Hugues résolut de chasser les Sarasins de la forteresse de Fraxinet, ou Frainet, près de la mer, au diocèse de Fréjus, dont ils s'étoient emparés depuis long-tems, et d'où ils faisoient des courses funestes en Provence et sur les côtes de Lombardie; il obtint à cet effet de l'Empereur grec une flotte pour les empêcher d'être secourus de ceux d'Espagne par mer, tandis qu'il les attaqueroit par terre. Les choses réussirent à son gré. Il battit ces Infideles, et les obligea d'abandonner la forteresse. Mais, au lieu de les poursuivre dans les Alpes (1), où ils s'étoient retirés, il traita avec eux, et leur promit de les établir dans les montagnes qui séparent la Suisse de l'Italie, s'ils vouloient en défendre le passage à Bérenger, Marquis d'Ivrée. C'étoit son antagoniste, qu'il avoit forcé de se réfugier en Allemagne, d'où il menaçoit de revenir en forces pour lui disputer de nouveau le Royaume de Lombardie. Ce Traité fut une des causes qui indisposerent les Italiens contre Hugues, et les déterminerent à le contraindre, l'an 946, d'abandonner le Royaume à son fils Lothaire, et de s'en retourner en Provence. Hugues y finit ses jours, le 24 Avril 947, sous l'habit religieux, dit-on, dans le Monastere de S. Pierre de Vienne, qu'il avoit fondé : circonstance qui paroît douteuse à D. Mabillon. (*Ann. Bened. ad an.* 945.) Il avoit épousé, 1° Ada, qui le fit pere de Lothaire, Roi d'Italie, et d'Alda, femme d'Albéric, Patrice de Rome; 2° Marozie, veuve en premieres noces d'Albéric, Duc de Spolete, et en secondes de Gui, Duc de Toscane, frere utérin de Hugues; 3° Berthe, veuve de Rodolfe II, Roi de Bourgogne. Les deux derniers mariages furent stériles. Hugues, outre ces trois femmes, eut beaucoup de maîtresses qui lui donnerent plusieurs enfans, dont les principaux sont Hubert, qu'il eut de Vandelmode, et qu'il fit Marquis de Toscane, et Berthe, femme de l'Empereur grec Romain le Jeune. Par son testament, Hugues laissa toutes les richesses qu'il avoit apportées d'Italie à sa niece, fille de Garnier, son frere, et veuve alors de Boson I, Comte d'Arles, laquelle se remaria depuis à Raymond II, Comte de Rouergue. Ce fut dans la personne de Hugues que finit le Royaume de Provence; car son fils Lothaire n'y eut aucune part. (*Voy.* Hugues, *Roi d'Italie.*)

Charles-Constantin, après la mort de Hugues, recouvra le Comté de Vienne dont il fit hommage, l'an 947, au Roi Louis d'Outre-mer. L'an 950, il vint en Auvergne avec l'Evêque de Clermont au devant de ce Monarque lorsqu'il alloit en Aquitaine. (Frodoard.) L'année de sa mort est incertaine; mais il vécut au moins jusqu'en 963, comme le prouve du Bouchet. Teutberge, sa femme, dont la Maison n'est point connue, lui donna deux fils, Richard et Upert. C'est ce que nous apprend une de ses Chartes, par laquelle il confirme la vente faite par un de ses sujets ou serfs, nommé Rotbold, à un Chanoine de S. Maurice de Vienne, appellé Varnier, de deux courtils ou meix, avec des vignes; le tout situé au pays viennois, *in agro Repentinis, in villa Brociaco*, pour la somme de 139 sous. L'acte, daté du 13 des Calendes de Juin, le Roi Conrad (le Pacifique) régnant, est souscrit par le Comte Charles, par la Comtesse Teutberge, et par leurs fils Richard et Upert. (*Arch. de Cluni.*) Richard

(1) Les Alpes formant une étendue d'environ 200 lieues en longueur, et étant divisées en plusieurs parties ou contrées, il est à propos de marquer les noms propres et particuliers que les Anciens donnoient à chacune de ces contrées, et d'y joindre les nouveaux noms qui leur correspondent. En commençant par le Midi, les Alpes maritimes commencent à la mer et se terminent au Mont-Viso; les Alpes cotties, ou cottiennes, ainsi nommées du Roi Cottius, ami d'Auguste, s'étendent depuis le Mont-Viso jusqu'au Mont-Cenis, *Mons Cinis*; les Alpes grecques, *graiae*, se prennent depuis le Mont-Cenis jusqu'au Grand S. Bernard; les Alpes pennines, *pennines* ou *poeninae*, contiguës au Valais, prennent depuis le Grand S. Bernard, dit aussi *penninus summus* et *Mons-Jovis*, Montjou, jusqu'au Mont S. Gothard, où sont les sources du Rhône, du Rhin, de l'Aar et du Tesin; les Alpes rhétiques, *rhaeticae*, dites aussi *tridentinae*, se continuent depuis le Mont S. Gothard jusqu'à la contrée où la Drave prend sa source; les Alpes noriques se prolongent depuis la source de la Drave jusqu'à celle du Lizonzo; les Alpes carniques, ainsi nommées du peuple *Carni*, qui a aussi donné son nom à la Carniole; les Alpes julies, *juliae*, ainsi nommées parce que Jules-César y fit commencer un chemin qu'Auguste fit achever, commencent à la source de Laubach, et aboutissent à celle du Wipach; une partie de l'Evêché de Brixen s'y trouve comprise, ou du moins le confine.

souscrivit avec son pere, au mois d'Avril de la 23e année du régne de Conrad (959 ou 960 de J. C.), une autre Charte par laquelle Grimalde et Beliarde, sa femme, engagent pour 15 années, moyennant la rente annuelle de neuf sous, à un Lévite ou Diacre, encore nommé Varnier, le même peut-être que le Chanoine de l'acte précédent, une vigne située au village de Brocian-le-Haut, dans le Viennois. (*Ibid.*) M. Dunod donne à Charles-Constantin un troisieme fils qu'il nomme Patton, qui devint son successeur au Comté de Vienne. De celui-ci vint, selon cet Ecrivain, Girard, pere d'Etiennette, laquelle apporta en mariage le Comté de Vienne à Guillaume le Grand, Comte de Bourgogne.

ROIS DE LA BOURGOGNE TRANSJURANE.

Le Royaume de la Bourgogne Transjurane étoit de peu d'étendue, et ne contenoit que la Suisse jusqu'à la Reuss, et les pays de Valais, de Geneve, de Chablais et de Bugei. Les troubles excités après la déposition de Charles le Gros, l'an 888, donnerent naissance à ce Royaume, en favorisant l'ambition d'un particulier qui profita de la conjoncture de ces troubles pour se faire déclarer Roi d'un pays dont son pere étoit seulement Gouverneur. Ce Royaume est appellé différemment par les Auteurs, *Royaume de la Bourgogne supérieure, de la Gaule Cisalpine, de la Bourgogne Jurane ou Transjurane.* Il dura peu, et n'a eu que deux Rois.

RODOLFE I.

888. Rodolfe, fils, non pas de Conrad, Comte de Paris, comme on l'a dit (T. I, p. 561), d'après Daniel et Velly, mais de Conrad le Jeune, Comte d'Auxerre, puis de la Bourgogne qui est entre le Mont-Jura et les Alpes, et de Valdoalde, étoit collégue de son pere dès l'an 886, comme le prouve M. le Baron de Zurlauben, par divers actes tirés du Cartulaire de l'Eglise de Lausanne. (*Hist. de l'Acad. des B. L.*, T. XXXVI, p. 142.) L'an 888, voyant les Princes divisés touchant le partage des Etats de l'Empereur Charles le Gros, qu'ils avoient déposé, il assemble les Evêques et les Seigneurs de son Gouvernement à S. Maurice en Valais, et les engage à le reconnoître pour Roi de Bourgogne Transjurane. Arnoul, Roi de Germanie, arma deux fois contre Rodolfe; mais ces deux tentatives furent inutiles : la premiere fois Arnoul n'osa pas même en venir aux mains; et la seconde, il fut vivement repoussé l'an 894. Alors il prit le parti de ratifier la royauté de Rodolfe dans une Diete tenue à Ratisbonne. Ce Prince, après avoir régné pendant environ 25 ans avec beaucoup d'équité, mourut le 25 Octobre 911, ou, selon Duchesne, 912. Il laissa un fils, nommé comme lui, qui fut son successeur, et deux filles, dont l'aînée, Waltrade, épousa Ubalde, qu'elle fit pere de Théobalde II, Duc de Spolete. Le Roi Rodolfe I dans les actes de Payerne est surnommé de *Stratlingue*, du nom d'un château dont il est fondateur, et qui subsiste encore en partie près du Lac de Thun en Suisse. Il avoit une sœur nommée Adélaïde, qui épousa Richard le Justicier, Duc de Bourgogne.

RODOLFE II.

911 ou 912. Rodolfe II succede à son pere étant encore fort jeune, mais cependant en âge suffisant pour être en état de gouverner sans régence. L'an 919, ayant entrepris témérairement la guerre contre Burchard, Duc de Suabe, il eut du désavantage dans un combat près de Weinterthur. La paix se fit peu de tems après entre les deux Princes, par la médiation des Evêques de Bâle et de Geneve. Pour cimenter la réconciliation, Rodolfe épousa, dit-on, l'an 922, Berthe, fille de Burchard. Cette même année, appellé par les Italiens contre Bérenger, il passe les Alpes au mois de Septembre ou d'Octobre, et pénetre sans obstacle jusqu'à Pavie, où il est reçu, proclamé Roi d'Italie, et couronné par Lambert, Archevêque de Milan. Ses armes le maintinrent contre celui qu'il avoit supplanté. L'an 923, il défait Bérenger à la bataille de Fiorenzuola, entre Plaisance et Borgo-San-Donnino, et se rend maître de toutes les villes d'Italie, à l'exception de Vérone, où Bérenger s'étoit renfermé. Le parti de celui-ci s'étant relevé, il fut en état de disputer la Couronne à Rodolfe, et lui livra bataille le 29 Juillet. Rodolfe, abandonné de tous les Italiens qui étoient dans son armée, alloit être entièrement défait, lorsque les Comtes Boniface et Girard, arrivant à propos, fondirent sur l'armée de Bérenger et la taillerent en pieces. Bérenger ne survécut pas long-tems à sa défaite, et fut assassiné l'an 924. Rodolfe, qui après sa victoire étoit revenu en Bourgogne, ayant appris les ravages que les Hongrois faisoient en Italie pendant son absence, repasse les Alpes. Ils disparoissent à son approche; mais la disposition des esprits change à son égard. L'an 925, il se forme une conjuration contre lui, et les Italiens envoient une ambassade à Hugues pour l'inviter à venir se rendre maître de leur pays. Hugues, oubliant les obligations qu'il avoit à Rodolfe, se rend aux invitations des rebelles. Rodolfe, cédant au tems, se retira, l'an 926, en Bourgogne. Il se dédommagea de ce revers par une autre tentative qui fut heureuse. L'an 927 ou environ, il fait une irruption dans la Suabe, dont il s'empara. Le Roi de Germanie s'accommode avec lui par la cession qu'il lui fait de la ville de Bâle, qui faisoit partie de cette province. (Pfeffel.) Les Italiens le rappellerent, l'an 933, contre Hugues, dont ils étoient mécontens; mais les deux Princes firent ensemble un Traité par lequel Hugues céda une partie de la Provence à Rodolfe (s'en réservant néanmoins l'usufruit) pour qu'il le laissât jouir tranquillement de son Royaume d'Italie. Rodolfe par ce Traité devint proprement le premier Roi d'Arles.

ROIS D'ARLES.

La réunion des Royaumes de la Bourgogne Transjurane et de Provence forma, comme on vient de le dire, le Royaume d'Arles, qui s'étendoit depuis l'embouchure du Rhône jusqu'au Mont-Jura. Mais il ne faut y comprendre ni le Comté de Vienne, dont Charles Constantin demeura propriétaire sous la mouvance de la France, ni les terres que Hugues s'étoit réservées en Provence, ni peut-être même la ville de Lyon. Mais c'est à tort qu'Adrien de Valois voudroit aussi en retrancher Lausanne, Geneve et Bellai. Il est certain que ces villes ont fait partie du Royaume d'Arles, comme elles faisoient auparavant partie de celui de la Bourgogne Transjurane.

RODOLFE II.

933. Rodolfe II, Roi de la Bourgogne Transjurane, ayant réuni la Provence à son Royaume par le Traité fait avec Hugues, Roi d'Italie, fut le premier Roi d'Arles. Il gouverna, l'espace de quatre ans, ce nouvel Etat

jusqu'à sa mort arrivée l'an 937. Des modernes font l'éloge de sa prudence et de sa modération. Muratori le représente au contraire comme un Prince capricieux et sans suite dans ses desseins, qui faisoit une chose aujourd'hui et la défaisoit demain. De Berthe, sa femme, qu'on fait, sans preuve évidente, fille de Burchard, Duc de Suabe et d'Alsace, il laissa trois fils, Conrad, qui suit; Burchard, Evêque de Lausanne; et Rodolfe, né posthume; avec une fille nommée Adélaïde, qui épousa en premieres noces Lothaire, fils de Hugues, Roi d'Italie, et en secondes Otton I, Roi de Germanie. Berthe, veuve du Roi Rodolfe, lui survécut et contracta un nouveau mariage avec ce même Roi Hugues dont on vient de parler. Cette Princesse est renommée en Suisse par les riches donations qu'elle y fit en faveur des Eglises. Rodolfe, son époux, augmenta ses domaines par le don que le Roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, lui fit de l'Argeu sur l'Aar, pays aujourd'hui renfermé dans le canton de Berne. Jusqu'à Rodolfe II inclusivement les Rois de la haute Bourgogne étoient inaugurés avec la lance de S. Maurice, où l'on croyoit qu'il y avoit un clou de la vraie croix attaché. Henri l'Oiseleur, Roi de Germanie, voulut avoir cette lance et menaça Rodolfe de lui faire la guerre s'il ne la lui vendoit. Rodolfe aima mieux la lui envoyer que de s'attirer ses armes par un refus. (Luitprand, l. 4, c. 12.)

CONRAD, dit LE PACIFIQUE.

937. Conrad, fils de Rodolfe II, âgé de 8 ou 9 ans, succede à son pere, et demeure sous la tutele des Grands de son Royaume par la retraite de sa mere, qui se remaria, comme on vient de le dire, peu de tems après la mort de Rodolfe, avec Hugues, Roi d'Italie. Otton I, Roi de Germanie, à qui ses grandes qualités et ses victoires mériterent le surnom de Grand, voulant pourvoir à l'éducation de ce jeune Prince, le fit venir à sa Cour, et s'appliqua lui-même à le former à la vertu et à la science du Gouvernement. Il paroît qu'il étoit de retour dans ses Etats en 943. La maniere dont il les gouverna fit l'éloge de son instituteur et le sien. Dès qu'il eut commencé à régner par lui-même, il convoqua une Assemblée générale dans laquelle il fit des loix et des réglemens très sages. L'an 946, il joignit ses troupes à celles d'Otton, et l'accompagna en personne dans l'expédition qu'il fit en France pour secourir le Roi Louis d'Outre-mer contre les freres d'Hugues le Grand. Vers l'an 950, il se défit, par un stratagême singulier, des Hongrois et des Sarasins, qui menaçoient son Royaume. Ayant appellé à son secours les Sarasins contre les Hongrois, et les Hongrois contre les Sarasins, les armées présentes, il les anime au combat les uns contre les autres; et, lorsque des deux côtés elles s'attendent à être secourues de lui, il les enveloppe et les taille en pieces. La défaite de ces Barbares affermit tellement la paix dans les Etats de Conrad, que pendant plus de 40 ans que son régne dura encore il ne fut point troublé. La douceur de ce Prince, sa modération, son équité, son attention à maintenir le repos public, lui ont fait donner le surnom de Pacifique, titre sans contredit préférable à celui de Conquérant. Son régne, aussi heureux que long, fut de près de 57 ans, ce Prince étant mort le 19 Octobre de l'an 993. Il avoit épousé, 1° Adelaine ou Adele, que nous trouvons dénommée dans des Chartes de Cluni des années 937 et 944, mais dont nous n'avons pu découvrir l'origine; 2°, vers l'an 955, Mathilde, fille du Roi Louis d'Outre-mer, qui lui apporta en dot la ville de Lyon, qu'il réunit à son Royaume. Les Auteurs varient beaucoup sur le nombre des enfans de Conrad. Duchesne lui donne un fils et quatre filles; Rodolfe, qui fut son successeur; Berthe, Gisele, Gerberge, ou Guepe, et Mathilde. Berthe épousa Eudes I, Comte de Blois et de Chartres, et après sa mort elle se remaria, l'an 995, au Roi Robert, qui fut obligé de la quitter pour cause d'affinité. Gisele fut mariée à Henri, Duc de Baviere, et fut mere de Henri II, qui fut Empereur. Gerberge épousa Herman II, Duc de Suabe, et Mathilde Baudouin III, Comte de Flandre, puis Godefroi d'Ardennes, dit l'Ancien, Comte de Verdun, suivant la généalogie de S. Arnoul. Mais d'autres Ecrivains prétendent que Mathilde, femme du Comte Baudouin, étoit fille d'Herman Billing, Duc de Saxe. A ces enfans de Conrad, D. Plancher en ajoute deux autres: le premier est un Conrad dont le sort est ignoré; et le second, Burchard, qui fut Archevêque de Lyon depuis 979 jusqu'en 1031. Le Roi Conrad, dans ses Chartes, prenoit le titre de Roi des Provences, c'est-à-dire des deux Gouvernemens généraux compris dans le Royaume d'Arles, dont l'un étoit celui du Lyonnois et du Viennois, au Nord de l'Isere, et l'autre celui de Provence.

RODOLFE III, dit LE FAINÉANT.

993. Rodolfe III, fils aîné de Conrad et de Mathilde, succéda dans le Royaume d'Arles à son pere l'an 993. C'est l'époque marquée par tous les Historiens. Cependant nous avons sous les yeux la Charte d'une donation faite à Cluni par Humbert, Evêque de Grenoble, dont la date porte *anno ab incarn. Dom. nongentesimo nonagesimo primo, regnante Rodulfo Rege, anno tertio regni ejus*; d'où il faudroit, ce semble, conclure que Rodolfe avoit été en société du trône avec son pere l'espace d'environ cinq ans. Mais il nous paroît plus vraisemblable qu'il y a transposition dans cette date par la précipitation du Notaire, qui auroit dû mettre *anno nongentesimo nonagesimo tertio, regnante Rodulfo Rege, anno primo regni ejus*. Quoi qu'il en soit, Rodolfe mourut le 6 Septembre 1032, ayant régné seul 39 ans. Il ne laissa point d'enfans, quoiqu'il eût eu deux femmes, Agiltrude et Ermengarde. Son indolence lui mérita l'épithete flétrissante de *Fainéant*, et causa pendant la plus grande partie de son régne une espece d'anarchie dans ses Etats. Il avoit pour Ministre un Gentilhomme poitevin, nommé Guillaume, auquel il avoit abandonné les rênes du Gouvernement. L'an 998, par un Diplôme daté des Calendes de Mars, la 5e année de son régne, il fonda et orna richement le Monastere de Bevai, *Bevacense*, au diocèse de Lausanne, qu'il soumit à S. Odilon et à ses successeurs, Abbés de Cluni; ordonnant que son héritier soit Avoué du Monastere et qu'il le gouverne sous l'autorité de S. Odilon ou de son successeur; voulant de plus qu'à perpétuité l'un de ses descendans ou ayant cause ait toujours l'Avouerie de ce Monastere. (*Arch. de Cluni.*) L'an 999, l'Impératrice Adélaïde, tante de Rodolfe, apprenant les discordes qui régnoient dans la haute Bourgogne, se rendit sur les lieux pour y établir la paix. Elle réconcilia plusieurs factieux; et à l'égard des autres, elle les abandonna, dit S. Odilon dans la vie de cette Princesse, à la Divine Providence. L'an 1001, nouveaux troubles en Bourgogne; presque toute la Noblesse se souleve contre Rodolfe à l'occasion d'un de ses vassaux que son Ministre avoit dépouillé de son patrimoine. On en vint aux armes; et Rodolfe, dans une bataille, quoique avec une armée supérieure en nombre, fut battu et mis en fuite. (Leibn. *Script. Brunsv.*, Tome I, page 293.) Cette défaite rendit méprisable Rodolfe, et enhardit ses vassaux à le braver en toute occasion. D'outrages en outrages ils en vinrent, l'an 1016, jusqu'à vouloir le déposer. Rodolfe, dont la foiblesse étoit augmentée par le poids de l'âge, ne vit pas d'autre moyen de parer le coup que de se remettre entre les mains de l'Empereur Henri II, son neveu. L'étant allé trouver à Strasbourg, il lui résigna sa Couronne, dit un Auteur du tems, c'est-à-dire qu'il lui en assura l'hérédité. Henri accepta l'offre, et renvoya son oncle comblé de présens. Il ne tarda pas à le suivre. La présence de l'Empereur imposa aux

rebelles. Ayant assemblé les Etats, il y pourvut à la sûreté publique et au maintien de l'autorité royale par de sages réglemens, dont il assura l'exécution en exigeant des ôtages, qu'il emmena avec lui en Allemagne. Alors les rebelles se voyant méprisés du peuple à leur tour, et dépouillés du pouvoir tyrannique qu'ils avoient usurpé, vinrent se jetter aux pieds de Rodolfe, le priant d'oublier le passé, avec promesse de lui obéir désormais en tout, et le conjurant de ne point les faire passer sous la domination d'un Prince étranger. » Vous savez, lui disoient-ils, que, par une loi constamment » observée, les Bourguignons ne doivent point avoir » d'autre Roi que celui qu'ils auront élu. Ne soyez pas » le premier à la violer «. Rodolfe, touché de leurs remontrances, retourne auprès de l'Empereur pour l'engager à rompre le Traité qu'ils avoient fait ensemble. Henri, Prince équitable, connoissant que ce Traité n'étoit de la part de son oncle que l'effet de la nécessité des conjonctures, ne fit aucune difficulté de le résilier. (Bouquet, T. X, p. 139.) L'an 1018, nouveau soulevement des Seigneurs bourguignons contre Rodolfe. C'est encore à l'Empereur, son neveu, qu'il a recours. Il tenoit une Diete à Mayence au mois de Février, lorsque Rodolfe vint le trouver. Dès qu'il l'eut terminée, il partit et s'avança jusqu'à Bâle avec une armée qu'il remit à Werner, Evêque de Strasbourg, pour châtier les Bourguignons. Le Prélat, les ayant trouvés prêts à lui faire tête, leur livre une bataille où ils sont défaits; ce qui les oblige à rentrer dans le devoir. Henri étant mort l'an 1024, les séditions recommencent en Bourgogne. Rodolfe, pour les appaiser, institue son héritier, mais d'une maniere irrévocable, Conrad le Salique, successeur de Henri, et mari de Gisele, sa niece, fille de Gerberge, sa sœur, et d'Herman II, Duc de Suabe. Cet arrangement indisposa fort les enfans ou descendans des autres sœurs de Rodolfe, et sur-tout Eudes II, Comte de Champagne et de Blois, fils de Berthe, sa sœur aînée. (On peut voir à l'article des Comtes de Blois et de Champagne les efforts qu'il fit pour s'emparer d'un Royaume qu'il croyoit lui appartenir de droit, et l'issue malheureuse qu'ils eurent, l'an 1037, à la bataille de Bar-le-Duc, où il périt.) Conrad néanmoins, se défiant de l'inconstance de Rodolfe, s'avança, l'an 1026, vers la Bourgogne, et surprit la ville de Bâle, pour découvrir, dit Wippon, par cet acte d'hostilité, si le Roi de Bourgogne n'avoit pas changé de dispositions à son égard. La patience avec laquelle Rodolfe souffrit cette incartade étoit bien capable de le détromper. Il fut encore plus désabusé, lorsqu'ayant passé les Monts sur la fin de cette campagne, il reçut dans son camp d'Ivrée les Ambassadeurs de Rodolfe, chargés de lui annoncer qu'il se disposoit à faire le voyage de Rome pour assister à la cérémonie de son couronnement impérial. Elle se fit le jour de Pâque 1027, et Rodolfe y fut présent avec le Roi d'Angleterre. Cependant il apprit qu'Ernest, Duc de Suabe, qui prétendoit aussi à sa succession, menaçoit de profiter de son absence pour envahir la Bourgogne. Il revint en diligence, et son retour précipité ne permit pas au Duc d'exécuter son dessein. Conrad ayant repassé les Monts dans la même année, Rodolfe vint le trouver aux environs de Bâle. Après s'être entretenu familièrement avec lui, Conrad le conduisit dans la ville : *habito familiari colloquio*, dit Wippon, *Imperator Regem duxit in urbem.* Ce fut alors que les deux Souverains firent, par la médiation de l'Impératrice Gisele, un Traité par lequel Rodolfe conféra le Royaume de Bourgogne à Conrad (et non pas à Henri, son fils, comme le dit un moderne) de la même maniere qu'il l'avoit donné précédemment à l'Empereur Henri II. L'an 1032, Rodolfe, étant près de mourir, envoie ses ornemens royaux à Conrad par un de ses Officiers nommé Sélinger. (*Herman. Contract.*)

L'an 1033, Conrad, ayant assemblé son armée, entre en Bourgogne par Soleure; et, s'étant rendu à l'Abbaye de Payerne, il s'y fait élire Roi de Bourgogne par les Grands et le peuple, le jour de la Purification, et couronner le même jour. (Wippon.) Ce Monarque rétablit, autant que les conjonctures le lui permirent, l'ordre et la subordination dans ses nouveaux Etats. Il soumit à son obéissance la plupart des Seigneurs, et les obligea de lui prêter serment de fidélité; il assiégea et prit des villes qui refusoient de le reconnoître. Il ne put cependant empêcher qu'il ne se formât dans ce Royaume de petites Souverainetés héréditaires sous la simple mouvance de l'Empire. Ses successeurs en laisserent accroître le nombre à tel point que le Royaume d'Arles ne devint pour eux qu'un vain titre. Ils concoururent eux-mêmes au démembrement de cette Monarchie par la facilité avec laquelle ils accorderent à la plupart des Prélats qu'elle comprenoit, la jouissance des droits régaliens dans les villes de leur résidence. C'est de là que l'Archevêque de Lyon date sa qualité d'Exarque; l'Archevêque de Besançon et les Evêques de Bâle, de Geneve, de Lausanne et de Bellai, leur titre de Princes d'Empire; l'Archevêque d'Embrun et l'Evêque de Grenoble, celui de Prince; et l'Archevêque de Vienne, avec les Evêques de Valence, de Gap et de Die, la qualité de Comtes. Les Rois d'Arles ne conserverent pas même la Suzeraineté sur tous les Etats qui s'étoient formés des débris de ce Royaume. La plus grande partie en effet passa successivement à différens titres sous la domination des Rois de France, dont ils avoient été anciennement démembrés. Une autre partie accéda à la ligue helvétique. Le reste, composé des Comtés de Savoie et de Montbeillard et de l'Evêché de Bâle, fut admis à la cité germanique, et figure aujourd'hui parmi les Etats de l'Empire. (Pfeffel.)

L'an 1038, Henri, dit le Noir, fils unique de Conrad, fut couronné Roi de Bourgogne ou d'Arles à Soleure en présence de son pere, auquel il succéda pareillement dans l'Empire sous le nom de Henri III. (*Voy.* l'Empereur Henri III.)

L'an 1056, Henri, fils de Henri le Noir, lui succéda à l'âge de 7 ans, sous la tutele d'Agnès, sa mere, et réunit comme son pere les titres d'Empereur et de Roi de Bourgogne ou d'Arles. (*Voy.* l'Empereur Henri IV.)

L'an 1106, Henri V succéde à Henri IV, son pere, et meurt l'an 1125. La mort de ce Prince, qui ne laissoit point d'enfans, donna lieu à de grands troubles dans l'Empire et dans le Royaume d'Arles. Lothaire, Duc de Saxe, élu pour succéder à Henri V, prétendant que le Royaume d'Arles étoit uni à l'Empire, en disposa comme Souverain, et établit Conrad, Duc de Zéringhen, Duc, ou Gouverneur de Bourgogne, pour lui et pour ses héritiers. L'Empereur Frédéric I, différant de Lothaire dans la maniere de penser sur ce Royaume, le transmit par son testament, comme un bien héréditaire de sa Maison, à celui de ses enfans qui n'étoit pas désigné pour lui succéder à l'Empire. Mais, après l'extinction de la Maison de Suabe, l'Empereur Rodolfe de Habsbourg fit revivre les prétentions de Lothaire, et donna, l'an 1280, l'investiture de la Provence d'abord à Marguerite, veuve du Roi S. Louis, puis à Charles I, Roi de Sicile, à qui Marguerite disputoit une portion de ce Comté dont il étoit possesseur. (*V.* Charles I, Comte de Provence.) Du reste jamais l'autorité des Empereurs d'Allemagne n'a été bien considérable dans les pays situés entre les Alpes et le Rhône. Contens de conserver un titre de Souveraineté sur quelques parties du Royaume d'Arles, ils n'ont jamais pensé à le rétablir.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE PROVENCE.

La Provence, *Provincia Narbonensis*, ou simplement *Provincia*, ainsi appellée par les Romains lorsqu'ils eurent par là commencé la conquête des Gaules, et auparavant *Liguria transalpina*, selon Varron, est séparée de l'Italie par les Alpes et le Var, et du Languedoc par le Rhône; bornée au Nord par le Dauphiné, et au Sud par la Méditerranée : sa plus grande longueur est d'environ 55 lieues sur 40 de largeur. Les Romains y porterent la guerre pour la premiere fois l'an 629 de Rome (15 ans avant J. C.) Ce furent les Marseillois, Phocéens d'origine, qui les appellerent à leur secours pour se défendre contre les Salvyens, ou Salyens, qui dévastoient leur territoire. M. Fulvius Flaccus, chargé de cette expédition, soumit les Salyens; mais à peine eut-il passé les Alpes, qu'ils reprirent les armes. Le Consul C. Sextus Domitius Calvinus, envoyé contre eux l'année suivante, acheva de les réduire en deux ou trois campagnes, sans donner atteinte à la liberté des Marseillois, qui la conserverent pendant quelque tems comme alliés des Romains. Une colonie, envoyée par ceux-ci quatre ans après, affermit la soumission de la Provence, qui suivit depuis le sort de la République romaine. A la chûte de l'Empire en Occident, elle devint la proie de deux peuples barbares, les Bourguignons et les Visigoths, qui la partagerent entre eux; et de là vint la division de la Provence orientale et occidentale. La premiere, à la gauche de la Durance, demeura aux Visigoths, et la Provence occidentale, à droite de cette riviere, aux Bourguignons. Dans le lot de ceux-ci par conséquent fut compris le Comé Venaissin (*Vindauscensis Comitatus*) avec les villes d'Avignon, d'Apt, de Pertuis, de Manosque, de Forcalquier et de Sisteron. Ils conserverent ce domaine l'espace de 80 ans sous cinq Rois, jusques vers l'an 530, qu'ils en furent dépouillés par les enfans de Clovis. Les Visigoths garderent encore moins de tems la Provence orientale. Vers l'an 511, ils céderent à Théodoric, Roi des Ostrogoths, les terres qu'ils possédoient en Provence, après que ce Prince les eut enlevées aux François, qui s'en étoient rendus maîtres.

Vers l'an 534, les François devinrent possesseurs de toute la Provence par la cession que Vitigès, Roi des Ostrogoths, leur fit de la portion qui lui appartenoit en ce pays. Depuis cette époque jusqu'en 879, c'est-à-dire l'espace de 345 ans, la Provence demeura soumise aux Rois des François.

Boson, fils de Théodoric, Comte d'Autun, s'étant fait couronner Roi de Provence ou de la Bourgogne Cisjurane en 879, transmit ses Etats à Louis, son fils, après la mort duquel les deux Bourgognes, Transjurane et Cisjurane, tomberent dans une autre race pour ne faire qu'un seul Royaume, comme nous l'avons amplement expliqué à l'article des Rois de Bourgogne. Ces Rois nommerent des Comtes en Provence comme dans les autres parties de leurs Etats pour les administrer sous leurs ordres. Mais ceux-ci, profitant de la foiblesse de leurs maîtres, affecterent insensiblement l'indépendance, et parvinrent enfin à convertir leurs Bénéfices en hérédités. On les appelloit Comtes d'Arles, parceque cette ville étoit la capitale de la Provence. Toutes les terres de cette province ne leur furent pas néanmoins assujetties sans exception. Quelques Seigneurs laïques et ecclésiastiques s'affranchirent de leur domination, en portant directement l'hommage de leurs terres à l'Empereur; et de là vient la dénomination de *terres adjacentes*, parceque ces terres étoient comme démembrées de la Provence. La ville de Marseille portoit plus loin ses prétentions, en ce qu'elle vouloit être distinguée des terres adjacentes, comme plus libre. Notre dessein étant de nous renfermer ici dans la Chronologie historique des Comtes de la Provence proprement dite, nous nous dispenserons de faire connoître ceux que les Rois de Bourgogne ou d'Arles employerent pour gouverner sous leurs ordres cette province avec les autres parties de leurs Etats. Un seul néanmoins, à cause de sa célébrité et des méprises où l'on est tombé à son égard, nous paroît mériter exception. C'est le fameux Gérard de Roussillon, qui a donné matiere à plusieurs Romans d'où il est difficile d'extraire la vérité. Voici ce que des monumens plus authentiques attestent sur ce qui le concerne. Né du Comte Leuthard et de Grimilde, il fut élevé à la Cour de l'Empereur Louis le Débonnaire. Il servit essentiellement ce Prince dans la révolte de ses enfans, qu'il ramena, l'an 834, au parti de la soumission; ce qui procura le rétablissement du pere sur le trône dont ils l'avoient fait descendre. En 838, il fut du nombre des Seigneurs qui prêterent serment à Charles le Chauve. Mais après la mort de Louis le Débonnaire, il se tourna du côté de l'Empereur Lothaire, qui vouloit envahir les Etats de ses freres, et lui demeura inviolablement attaché. Ce Monarque en abdiquant le laissa pour tuteur à Charles, son fils, qu'il avoit fait Roi de Provence; et ce jeune Prince le chérissoit au point que dans ses Chartes il l'appelloit *son pere nourricier et son maître*. Gérard se montra digne de ces marques d'affection par le zele avec lequel il défendit la personne de Charles et ses Etats. Les Normands étant entrés, l'an 859, dans l'embouchure du Rhône, s'établirent dans l'Isle de Ca-

margue, et exercerent leurs brigandages des deux côtés du fleuve. Informé de la descente de ces pirates, le Roi Charles le Chauve se mit en marche, sous prétexte d'aller aider son neveu, Charles, Roi de Provence, à les chasser, mais en effet dans la vue de profiter de la conjoncture pour le dépouiller. Gérard, qui devina son dessein, alla au-devant de lui, et l'obligea à reprendre, de Mâcon où il étoit déjà, la route de ses Etats. Il attaqua ensuite les Normands, et les chassa des terres de Provence. Charles, son maître, étant mort l'an 863, Gérard fit paroître la même fidélité pour l'Empereur Louis II et Lothaire, Roi de Lorraine, qui devinrent les héritiers de leur frere. Après le décès de Lothaire, arrivé le 8 Août 869, le Roi Charles le Chauve prétendit lui succéder au préjudice de l'Empereur Louis II; mais Gérard conserva la Provence et la haute Bourgogne à l'Empereur. Charles, dans l'automne de l'année suivante (870), vint mettre le siége devant Vienne. A son approche, Gérard laissa Berthe, sa femme, dans la ville pour la défendre, et vola de son côté à la défense d'un château voisin dont la prise eût facilité celle de Vienne. Berthe soutint le siége de la place qui lui étoit confiée avec le courage et la valeur d'une héroïne, de maniere que Charles, désespérant d'emporter Vienne de vive force, s'appliqua à gagner les habitans, pour les engager à se rendre. Gérard, instruit par sa femme du progrès des insinuations de Charles, se rendit au camp des assiégeans, et obtint du Roi la permission de se retirer où il voudroit avec sa famille. Il passa en Bourgogne, où il avoit fondé, l'an 867, ou environ, l'Abbaye de Vezelai, au diocèse d'Autun, et celle de Poutieres, au diocèse de Langres, près de Châtillon-sur-Seine; ce qui prouve qu'il possédoit de grands fonds dès lors en Bourgogne. Il mourut, suivant son épitaphe, en 890, et fut enterré, ainsi que sa femme et son fils Thierri, décédé avant lui, à l'Abbaye de Poutieres. On voit par la Charte de la fondation qu'ils eurent une fille nommée Eve; mais on ne sait ce qu'elle devint.

BOSON I, PREMIER COMTE BÉNÉFICIAIRE.

926. BOSON I, qu'on dit sans fondement frere de Raoul, Roi de France, mais qui paroît être plutôt fils de Warnier, frere de Boson, Roi de Provence, fut nommé Comte de ce pays par Hugues, Roi d'Italie (l'an 926), lorsque ce Prince alla prendre possession du Royaume d'Italie. Hugues lui fit de plus épouser BERTHE, sa niece. Il y eut alors dans le Royaume de Provence un Comté particulier de ce nom, borné au Nord par le Diois, le Graisivaudan et le Briançonnois, au Midi par la Méditerranée, au Levant par les Alpes, et au Couchant par le Rhône. Ces limites ont été ensuite rétrécies par le démembrement du Gapençois, de l'Embrunois, du Comté Venaissin et du Comté de Nice. Hugues ayant depuis cédé ce qu'il possédoit en-deçà des Alpes à Rodolfe II, Roi de la haute Bourgogne, Boson fut confirmé dans son département par ce dernier. L'opinion de Bouche, et de presque tous les modernes, est que Boson, profitant de la foiblesse de Rodolfe, s'érigea en propriétaire incommutable de la Provence, dont il fit un Etat particulier. Il y a bien de l'apparence à la vérité que Boson fut peu soumis au Roi Rodolfe, et qu'il se comporta presque en Souverain dans son département. Mais nous verrons sous les Comtes, ses successeurs, que l'hérédité des Fiefs, qui naît de la propriété, ne fut établie dans le Royaume de Provence que près d'un siécle après lui. On ignore l'année de la mort de Boson. Mais il étoit remplacé par un autre en 948. BERTHE, sa femme, dont il ne laissa point d'enfans, épousa en secondes noces Raymond II, Comte de Rouergue. (*Voy.* Richard le Justicier, *Duc de Bourgogne.*)

BOSON II.

948. BOSON II, fils de Rotbold, fut nommé Comte de Provence par Conrad le Pacifique, Roi d'Arles. On ne connoît aucun acte mémorable de lui. Il mourut l'an 968 au plus tard, suivant le nouvel Historien de Provence. De CONSTANCE, sa seconde femme, il laissa deux fils, Guillaume, qui suit, et Rotbold.

GUILLAUME I.

968 au plus tard. GUILLAUME, fils de Boson II, lui succéda au Comté de Provence. Bouche prétend que Rotbold, son frere, posséda ce Comté par indivis avec lui. Mais le nouvel Historien de Provence montre par différents actes que Rotbold ne partageoit pas l'autorité comtale avec Guillaume. Quelquefois à la vérité Rotbold est qualifié Comte de même que son frere: mais c'étoit un simple titre d'honneur qu'on lui donnoit même du vivant de son pere. Guillaume se distingua par sa valeur. L'an 972 ou environ, il défit un corps de Sarasins à Fraxinet, où ils s'étoient rétablis depuis que Hugues, Comte de Provence et Roi d'Italie, les en avoit chassés. D'autres victoires qu'il remporta sur ces Infideles aboutirent à les chasser entiérement de la Provence. La sagesse et l'habileté qu'il fit paroître dans son gouvernement lui mériterent le glorieux nom de *Pere de la Patrie*, qui lui est donné dans la vie de S. Mayeul, Abbé de Cluni, et dans une Charte du même Monastere. On le voit aussi nommé Prince et Duc en d'autres actes. Il mourut, l'an 992 ou environ, entre les bras de S. Mayeul, qui le revêtit de l'habit monastique, suivant l'usage du tems. Guillaume avoit épousé, 1° ARSINDE, 2° ADELE, ou ADÉLAÏDE, dite aussi BLANCHE, fille de Geofroi Grisegonelle, Comte d'Anjou, morte l'an 1002. Ruffi le Jeune prétend qu'Arsinde et Adele sont la même personne; mais il se trompe, comme le prouve D. Vaissette. Adele fut mere de Guillaume II, qui viendra ci-après. Ruffi se trompe encore en donnant à Guillaume I trois filles, Constance, femme de Robert, Roi de France; Ermengarde, mariée, selon lui, à Robert I, Comte de Clermont; et Almodis, qui épousa, 1° Boson II, Comte de la Marche, 2° Guillaume le Grand, Duc d'Aquitaine. La Reine Constance et Ermengarde étoient filles de Guillaume III, dit Taillefer, Comte de Toulouse; et Almodis, fille de Géraud, Vicomte de Limoges, comme on l'a dit à l'article des Comtes de la Marche.

ROTBOLD.

992. ROTBOLD, frere de Guillaume I, lui fut donné pour successeur par le Roi Conrad le Pacifique à cause de l'extrême jeunesse de Guillaume, son neveu, qui n'avoit pas encore six ans. » Car, lorsque les Fiefs » étoient amovibles, dit le Président de Montesquieu, » on les donnoit à des gens qui fussent en état de les » servir; et il n'étoit point question de mineurs ». On voit, par des actes, que Rotbold prenoit quelquefois le

titre de Marquis de Provence. Il vivoit encore en 1008. Il eut de sa femme, Ermengarde, un fils nommé Guillaume, et une fille, Emme, que Guillaume Taillefer, Comte de Toulouse, épousa en secondes noces. Pendant le gouvernement de Rotbold, les Sarasins d'Espagne firent une descente, l'an 1003, du côté d'Antibes, où ils ne trouverent aucune résistance. Après avoir pillé plusieurs villages il se rembarquerent, emmenant avec eux plusieurs Religieux captifs.

GUILLAUME II, premier Comte propriétaire.

1008 au plutôt. Guillaume II, fils de Guillaume I, devint le successeur de Rotbold, son oncle, et non pas Guillaume, fils de ce dernier, qui n'eut que le titre sans réalité de Comte et de Marquis de Provence, qu'on lui laissa par honneur, parce qu'il l'avoit porté du vivant de son pere. Ce ne fut en effet qu'à Guillaume II et à sa mere Adélaïde, qui gouvernoit avec lui, que le Pape Benoît VIII s'adressa par lettre, vers l'an 1014, pour les engager à réprimer les brigandages des Seigneurs qui envahissoient les biens de l'Abbaye de S. Gilles. Guillaume II mourut l'an 1018, et fut inhumé dans les fondemens de l'Eglise de Montmajour, que l'on bâtissoit alors : exemple assez commun dans les anciens tems, suivant la remarque de Dom Mabillon, pour empêcher qu'on ne violât les tombeaux des morts. De Gerberge, son épouse, fille d'Otte-Guillaume, Comte de Bourgogne, il laissa quatre fils en bas âge, Guillaume, Foulques, Geofroi, et Bertrand, dont leur mere fut tutrice avec Adélaïde, sa belle-mere.

GEOFROI I et BERTRAND I, avec GUILLAUME III, leur cousin, premiers Comtes héréditaires.

1018. Geofroi I, dit aussi Guillaume-Geofroi, et Bertrand I, ou Guillaume-Bertrand, furent les deux des quatre fils de Guillaume II, qui lui succéderent en bas âge dans sa portion indivise de la Provence, et dominerent également sur la haute et basse Provence avec Guillaume III, leur cousin. L'habileté de Gerberge, mere et tutrice des deux premiers, et d'Adélaïde, leur aïeule, grace à la foiblesse et à l'indolence de Rodolfe III, Roi de la haute Bourgogne, fit changer de nature au Comté de Provence, en convertissant ce Bénéfice en propriété. Car s'il fût resté dans son premier état, c'étoit à Guillaume III seul qu'il devoit appartenir, comme étant seul majeur et par là seul capable de le desservir. Celui-ci étant mort, l'an 1037, sans laisser de postérité de Lucie, son épouse, Emme, sa sœur, femme de Guillaume-Taillefer, Comte de Toulouse, ou leurs enfans, hériterent de la moitié du Comté de Provence. Mais ce Comté continua d'être possédé en commun par les co-propriétaires jusqu'à la mort de Bertrand I, arrivée vers l'an 1054. Les deux fils de ce dernier, Guillaume-Bertrand II et Geofroi II, qu'il eut d'Aldejarde-Ebese, sa femme, partagerent avec Geofroi I tous les droits qu'ils avoient ensemble sur une moitié indivise de la Provence, et c'est ce partage qui a donné l'origine aux Comtes de Forcalquier. Bertrand I eut aussi une fille N., mariée à Raymond IV, dit de S. Gilles, Comte de Toulouse. Geofroi I, qualifié depuis le partage de 1054 Comte d'Arles ou de la basse Provence, mourut au plus tard en 1063. D'Etiennete, sa femme, il laissa Bertrand, qui suit, et Gerberge, mariée à Gilbert, Vicomte de Gévaudan. Gerberge eut de Gilbert, mort l'an 1108, une fille, nommée Douce, qui épousa, le 3 Février 1112, Raymond-Bérenger III, Comte de Barcelone, et lui porta la moitié du Comté de Provence avec d'autres domaines par la cession que Gerberge, sa mere, lui en avoit faite, le premier du même mois. A l'égard des deux freres, Guillaume-Bertrand II et Geofroi II, le premier mourut vers l'an 1083, laissant d'Adélaïde, sa femme, une fille de même nom, qu'Ermengaud IV, Comte d'Urgel, épousa en secondes noces. Geofroi II, son frere, lui survécut; et, étant mort, l'an 1094, sans postérité, les héritiers de Guillaume-Bertrand II lui succéderent.

BERTRAND II.

1063 au plus tard. Bertrand II, fils de Geofroi I, le remplaça dans le Comté de Provence. Ce Comte, suivant le nouvel Historien de Provence, étoit d'une capacité fort médiocre. Effrayé par les excommunications multipliées que le Pape Grégoire VII lançoit contre l'Empereur Henri IV et ses adhérens, il refusa de reconnoître ce Prince pour son Suzerain. L'aveugle soumission de ce Comte aux décrets de la Cour de Rome le fit consentir à tout ce que le Pape exigea de lui, et le porta même à faire hommage de ses Etats au S. Siége. Il avoit cependant sous les yeux un bel exemple à imiter dans la conduite que tint Aicard, Archevêque d'Arles, que l'autorité du Souverain Pontife n'empêcha point de demeurer fidele à l'Empereur. Grégoire en vain mit ce Prélat sous l'anathême et le déclara déchu de l'Episcopat, avec ordre au peuple et au Clergé d'Arles de lui nommer un successeur. Le peuple et le Clergé de cette ville, nullement ébranlés par cet ordre, continuerent de rendre à leur Pasteur l'obéissance légitime qu'ils lui devoient, et au Chef de l'Empire les devoirs dont ils étoient tenus envers leur Suzerain. Bertrand, incapable de discerner entre l'abus et l'usage légitime de l'autorité pontificale, le fut également de faire respecter la sienne. Ses vassaux, le méprisant, profiterent de la conjoncture pour se rendre indépendans. « Ceux qui s'étoient mis sous la » protection immédiate de l'Empereur se prévalurent » de la foiblesse du Comte et de l'excommunication » de Henri pour ne dépendre de personne ; les autres » s'affermirent tellement dans leur autorité, qu'ils faisoient consister toute la subordination à prêter hom» mage. Ainsi l'on voyoit en Provence presque autant » de despotes que de grands vassaux. Le Comte n'é» toit point en état de les faire rentrer sous l'obéis» sance ; il avoit peu de troupes et peu de moyens de » les faire subsister. L'argent étoit rare, et la plus grande » partie de ses richesses consistoit en fonds de terre » et en bestiaux ». (*Nouv. Hist. de Prov.* T. II, p. 191.) Raymond de S. Gilles, depuis Comte de Toulouse, sut aussi tirer parti de la foiblesse de Bertrand II, et de celle des Comtes de Forcalquier pour faire valoir les droits qu'il avoit au Comté de Provence du chef d'Emme, sa grand'mere, fille du Comte Rotbold. Ce n'est en effet que depuis l'an 1085 qu'on voit Raymond exercer en Provence des actes d'autorité, au lieu qu'il ne paroît pas, dit le nouvel Historien de Provence, qu'on y eût jamais reconnu son pere ni son frere. Le Comte Bertrand finit ses jours entre les années 1090 et 1093, ne laissant qu'une fille naturelle nommée Cécile, mariée, l'an 1083, à Bernard Atton, Vicomte de Nîmes et de Carcassonne. Bertrand, dans un acte de 1065, prend le titre de Comte de toute la Provence; ce qui donne lieu de croire qu'il en avoit la suzeraineté. Sa femme, nommée Mathilde, l'avoit précédé au tombeau.

ETIENNETE.

1093 au plus tard. Etiennete, nommée aussi Douce, veuve de Geofroi I, prit en main les rênes du Gouvernement de la basse Provence après la mort de Bertrand II, son fils; et, de la maniere dont elle les mania, elle ne laissa aucun sujet de le regretter. De concert avec Raymond de S. Gilles, elle accorda, l'an 1094, à l'Abbaye de S. Victor de Marseille une exemption des droits que les Comtes et Comtesses ses prédé-

cesseurs avoient coutume de lever sur les vaisseaux qui remontoient ou qui descendoient la Durance, alors navigable, et le Rhône, chargés de sel ou d'autres marchandises. Le Pape Urbain II, s'en retournant en Italie, après le Concile de Clermont, la Comtesse Etiennete eut l'honneur de le recevoir en Provence. Elle jetta vers le même tems les premiers fondemens de l'Eglise de S. Nicolas de Tarascon. L'année de sa mort est incertaine. Mais il est vraisemblable qu'elle prolongea ses jours jusqu'en 1100.

GERBERGE ET GILBERT.

1100 ou environ. GERBERGE ou GERBURGE, fille de Geofroi et d'Etienne te, et femme de GILBERT, Vicomte de Gévaudan, succéda, dans le Comté d'Arles, à sa mere l'an 1100 au plutôt, à ce qu'il paroît. Ce ne fut en effet que depuis cette année que Gilbert, son époux, prit le titre de Comte au lieu de celui de Vicomte dont il se contentoit auparavant. Gilbert étant mort vers l'an 1108, Gerberge prit en main le gouvernement, et s'acquitta sagement de cet emploi. Mais, le 1 Février de l'an 1112, elle fit donation à Douce, sa fille aînée, de presque tous les domaines dont elle jouissoit en Provence, et de tous ceux qui avoient appartenu au Comte Gilbert. Deux jours après elle maria Douce à Raymond-Bérenger III, Comte de Barcelone. Etiennete, seconde fille de Gerberge, épousa depuis Raymond de Baux, à qui elle apporta en dot quelques terres en Provence. Elles furent nommées terres bausenques depuis leur union avec celles de la Maison de Baux, déjà puissante avant ce mariage.

DOUCE ET RAYMOND-BERENGER I.

1112. DOUCE, fille aînée de Gilbert et de Gerberge, leur succéda au Comté de Provence, et dans presque tous leurs autres domaines. L'an 1113 (N. S.), elle donna, par acte du 13 Janvier, à Raymond-Bérenger, son époux, tous les droits qu'elle avoit, tant du côté de son pere que du côté de sa mere, sur la Provence, le Gévaudan et ailleurs. Raymond-Bérenger eut la guerre avec Alfonse-Jourdain, Comte de Toulouse, touchant leurs prétentions respectives sur la Provence. Le premier assiégea, l'an 1123, le second dans Orange, où il s'étoit renfermé comme Suzerain, et serra la place si étroitement, qu'il empêcha les vivres d'y entrer. Les Toulousains, instruits de la détresse de leur Comte, accoururent à son secours, le délivrerent et le ramenerent en triomphe dans leur ville. La guerre continua, mais foiblement, entre ces deux Princes. Enfin, le 16 Septembre 1125, ils firent un accommodement par lequel ils partagerent la Provence en deux parties à-peu-près égales. La haute Provence fut celle qui échut au Comte de Toulouse. Ce pays, situé entre l'Isere au Nord, les Alpes au Levant, la Durance au Midi, le Rhône au Couchant, comprenoit une grande partie du diocèse d'Avignon avec ceux de Vaison, Cavaillon, Carpentras, Orange, Saint-Paul-trois-Châteaux, Valence et Die. Tous ces diocèses composoient ce qu'on appella depuis le *Marquisat de Provence*, et que des modernes ont confondu avec le Comté Venaissin, qui n'en est qu'une portion. La basse Provence, qui échut au Comte de Barcelone, fut nommée communément dans la suite Comté d'Arles ou de Provence. La ville d'Avignon fut aussi partagée par moitié entre les deux Princes, ainsi que les châteaux du Pont de Sorgues, de Caumont, de Tor, et leurs dépendances. Mais il paroît que Raymond-Bérenger céda sa part d'Avignon aux Comtes de Forcalquier, qui depuis ce tems en effet ajouterent à leurs titres celui de Comtes d'Avignon. Le Traité dont nous parlons renfermoit de plus un pacte de succession réciproque au défaut de postérité dans l'une ou l'autre Maison. Raymond-Bérenger mourut sur la fin de Juillet 1130, laissant de son mariage deux fils, Raymond-Bérenger II, qui eut le Comté de Barcelone, et Bérenger-Raymond, qui suit, avec une fille nommée Bérengere, femme d'Alfonse VIII, Roi de Castille. (*Voy.* Raymond-Bérenger III, *Comte de Barcelone.*) La Comtesse Douce vivoit encore en 1190, comme on le voit par sa signature apposée à deux Chartes données cette année par Ermengaud VIII, Comte d'Urgel. (*Marca Hispan.* p. 1381 et 1382.)

BÉRENGER-RAYMOND.

1130. BÉRENGER-RAYMOND, second fils de Raymond-Bérenger, né vers l'an 1116, lui succéda au Comté d'Arles, ainsi que dans les Vicomtés de Milhaud, de Gévaudan et de Carlat. Il fut troublé dans sa possession par Raymond de Baux, qui, ayant épousé Etiennete, sœur de Douce, prétendoit avoir acquis, par cette alliance, des droits sur la Provence. Cette guerre, qui fut longue, partagea toute la Noblesse du pays. Bérenger-Raymond n'en vit pas la fin. Il avoit eu les Génois pour alliés lorsqu'elle commença; mais dans la suite il se les aliéna par les prises qu'il fit sur eux en mer. Au commencement de l'an 1144, s'étant embarqué pour aller visiter Guillaume VI, Seigneur de Montpellier, qu'il avoit secouru contre ses vassaux révoltés, il fut attaqué dans le port de Melgueil par une galere génoise, et tué d'un coup de fleche tiré par un arbalétrier. Il fut enterré à la Commanderie de Trinquetaille. Vers ce même tems les Génois, ayant pris dans la mer de Provence un bâtiment corsaire de ce Comté, firent arracher les yeux à tout l'équipage, pour se venger des pertes qu'il leur avoit causées. (Caffaro, *Annal. genuens.*) Bérenger-Raymond avoit épousé, l'an 1135, BÉATRIX, fille et héritiere de Bernard IV, Comte de Melgueil, dont il laissa un fils, qui suit. La Comtesse Béatrix épousa en secondes noces Bernard Pelet des Vicomtes de Narbonne, Seigneur d'Alais; mariage duquel descend la Maison de Narbonne Pelet qui subsiste encore de nos jours.

Les Empereurs conservoient toujours leurs prétentions sur le Royaume d'Arles. Lothaire écrivit en 1133 à l'Archevêque d'Arles pour se plaindre du peu d'égards que ce Prélat avoit eu jusqu'alors pour ses ordres, et du discrédit où l'autorité impériale étoit tombée en Provence. Il lui enjoignoit en même tems de venir le trouver à Plaisance avec ses vassaux. (*Marten. Amplis. coll.*, T. I, col. 717.) Ce mandement ne fut pas mieux exécuté que les autres. (*Nouv. Hist. de Prov.*, T. II, p. 227.)

RAYMOND-BERENGER II, DIT LE JEUNE.

1144. RAYMOND-BÉRENGER II, surnommé le JEUNE, succéda en bas âge à tous les Etats possédés par Bérenger-Raymond, son pere, sous la tutele de Raymond-Bérenger IV, Comte de Barcelone. Ce Prince l'emmena à sa Cour, où il fut élevé sous ses yeux, et continua la guerre contre la Maison de Baux, sur laquelle il remporta plusieurs avantages. Le Comte de Barcelone, étant venu en Provence, reçut à Tarascon, dans le mois de Février 1146, au nom de son pupille, le serment de fidélité des Etats, qui lui donnerent le titre de Marquis de Provence, qu'il conserva toute sa vie. Cependant Raymond de Baux persistoit dans ses prétentions sur la Provence; et cette même année il en obtint l'inféodation, le 10 Août, de l'Empereur Conrad III, comme Roi d'Arles. Le Comte de Barcelone reprit la guerre contre lui, entra dans la ville d'Arles, qui s'étoit déclarée en sa faveur, la fit démanteler, et se rendit maître ensuite de la plupart des places appartenantes à la Maison de Baux. Raymond, atterré par ces revers, fit exprès le voyage de Barcelone pour aller demander la paix. Il l'obtint, l'an 1148, en renonçant

pour lui et pour les siens à tous les droits qu'il prétendoit avoir sur la Provence, et en faisant hommage de ses terres au Comte. Ravi de cette démarche, Raymond-Bérenger lui confirma le don que ses aïeux avoient fait du château de Trinquetaille à la Maison de Baux. Il étoit sur le point de cimenter cette réconciliation par d'autres bienfaits, lorsqu'il apprit la mort de Raymond. A cette nouvelle, craignant que Hugues de Baux, fils aîné de Raymond, ne voulût pas tenir le Traité fait avec son pere, il passe en Provence; et, par son arrivée imprévue, il oblige, l'an 1150, Hugues, Etiennete, sa mere, et ses freres, à ratifier l'hommage que Raymond lui avoit fait et à son neveu. Mais las de se voir réduit au niveau des autres vassaux, Hugues pense, au bout de quelques années, à secouer le joug. Ayant fait confirmer, l'an 1155, par l'Empereur Frédéric I, l'inféodation accordée par Conrad à son pere, il renouvelle ses prétentions. Le sort des armes qu'il employa ne lui fut pas favorable. Le Comte de Barcelone lui prit, dans le cours des années 1159 et 1160, le château de Baux et trente autres places. Mais il trouva une si grande résistance au siége de Trinquetaille, qu'il fut obligé de se retirer. Voyant alors qu'il falloit joindre aux opérations militaires les manœuvres de la politique, il s'avisa d'un expédient: ce fut de faire épouser au Comte, son neveu, l'an 1162, Richilde, niece de l'Empereur, afin d'ôter l'appui de ce Prince à Hugues de Baux. Richilde, fille d'Uladislas II, Roi de Pologne, et de Christine, sœur de Frédéric, étoit alors veuve d'Alfonse VIII, Roi de Castille. L'Empereur, en considération de ce mariage, révoqua l'inféodation qu'il avoit faite en faveur d'Hugues de Baux, et accorda, le 15 Septembre, à Raymond-Bérenger la propriété de la Provence *ab Alpibus ad Rhodanum* avec l'inféodation du Comté de Forcalquier, moyennant une redevance annuelle de 15 marcs d'or *au poids de Cologne* envers l'Empire, sans compter plusieurs autres sommes une fois payées, savoir, à Frédéric douze mille marobotins, monnoie espagnole, dont seize faisoient le marc, à l'Impératrice deux mille, et mille à la Cour impériale. Frédéric obligea de plus les deux Comtes à reconnoître son Anti-Pape Victor; et enfin, comme il étoit extrêmement jaloux de faire respecter son autorité, il mit dans le Traité que, lorsqu'il viendroit en Provence, il y seroit reçu avec tous les honneurs dûs à un Souverain. Le Comte de Barcelone et le Comte de Provence reprirent alors le siége de Trinquetaille, dont il se rendirent maîtres à la fin, et qu'ils firent raser. Le premier survécut peu à cette expédition. Il mourut au bourg de S. Dalmace, près de Gênes, le 6 Août 1162, dans un voyage qu'il fit avec le Comte, son neveu, pour aller trouver l'Empereur à Turin. Le jeune Raymond-Bérenger, étant arrivé dans cette ville après la mort de son oncle, y reçut de Frédéric l'investiture de ses Etats. A son retour, il éprouva de a contradiction. Nice, voulant s'ériger en République, refusa de le reconnoître. Cette révolte le détourna de la guerre qu'il se proposoit de faire au Comte de Forcalquier. Il tourna ses armes contre Nice; mais il périt au siége de cette place vers la fin de Mars de l'an 1166, ne laissant qu'une fille en bas âge, qui suit. Richilde, sa femme, étoit qualifiée Impératrice, parceque son premier mari s'étoit fait couronner Empereur d'Espagne.

DOUCE, ALFONSE I, RAYMOND-BERENGER III, ET SANCHE.

1166. Douce, fille unique et héritiere de Raymond-Bérenger II, avoit été promise par son pere à Raymond, fils de Raymond V, Comte de Toulouse. Ce dernier, après la mort de Raymond-Bérenger, se saisit de la Provence; et, pour affermir davantage son usurpation, il épousa Richilde, mere de Douce. Alfonse II, Roi d'Aragon, fils de Raymond-Bérenger IV, Comte de Barcelone, et cousin par conséquent de Douce, n'aprit pas ces nouvelles avec indifférence. L'an 1167, il arrive à la tête d'une armée en Provence, d'où il chasse le Comte de Toulouse, après avoir repris Arles, occupée par les Seigneurs de Baux, que le Toulousain avoit mis dans ses intérêts. Alfonse alors se comporte, non comme protecteur de Douce, mais comme propriétaire de la Provence. L'an 1168, il donne ce Comté, dans le mois de Décembre, à Raymond-Bérenger III, son frere, pour le tenir de lui en *commende*, et à condition de le lui rendre lorsqu'il en seroit requis. Il lui donne aux mêmes conditions la Vicomté de Gévaudan. Douce, retirée chez Béatrix, son aïeule, y meurt, l'an 1172, avec le titre de Comtesse, dont elle n'avoit fait nul exercice.

L'an 1174, le Roi d'Angleterre, Henri II, convoque une Cour pléniere à Beaucaire, dans la vue d'y négocier la paix entre le Roi d'Aragon, Comte de Provence, et le Comte de Toulouse. Ni l'un ni l'autre néanmoins des deux Monarques ne s'y trouverent. Mais il y vint une grande foule de Seigneurs et de Chevaliers de Provence, et d'autres provinces voisines, que le désir d'étaler leur magnificence et leur galanterie y attira. Le Comte de Toulouse y fit présent de cent mille sous (20400 livres d'aujourd'hui) à Raymond d'Agout, Seigneur provençal, qui les distribua aussitôt à dix mille Chevaliers. Bertrand Raimbaud voulut signaler son opulence par un trait plus singulier. Il fit labourer les environs du château de Beaucaire, et y fit semer ensuite jusqu'à 30 mille sous en deniers. Guillaume Gros de Martel, qui avoit trois cents Chevaliers à sa suite, fit apprêter tous les mets dans sa cuisine avec des flambeaux de cire. La Comtesse d'Urgel y envoya une couronne estimée 40 mille sous. Raymond de Venous, voulant enchérir sur tous les autres, termina la fête par un spectacle qui ne servit qu'à prouver qu'il étoit le plus insensé de la troupe. Ayant fait amener trente de ses chevaux, il les fit brûler devant toute l'Assemblée. (*Gaufrid. Vosien*, p. 321 *et seq.*) L'entrevue du Roi d'Aragon et du Comte de Toulouse se fit enfin le 18 Avril 1176 dans l'Isle de Gernica, qui fait présentement la partie basse de Tarascon. Par le Traité de paix qu'on y conclut d'après la décision de quatre arbitres, du nombre desquels étoient Guillaume de Sabran et Raymond d'Agout, le Comte de Toulouse céda au Roi d'Aragon pour la somme de trois mille marcs d'argent, tous les droits qu'il prétendoit, 1° sur le Comté de Provence de la maniere qu'il étoit échu à Raymond-Bérenger, Comte de Barcelone; 2° sur les Vicomtés de Milhaud, de Gévaudan et de Carlat. (Vaissete, T. III, p. 41.) Alfonse, au mois de Juin suivant, marche avec ses deux freres à la tête d'une armée, pour venger sur la ville de Nice la mort de Raymond-Bérenger le Jeune. Mais s'étant laissé fléchir par la soumission que les députés des habitans lui vinrent faire sur les bords du Var au mois de Juin, il leur pardonne moyennant une somme d'argent, et le serment de fidélité qu'ils lui prêterent. Frédéric, étant arrivé lui-même, l'an 1178, sur les lieux, confirma les droits d'Alfonse, et rétablit les siens propres en se faisant couronner Roi de Provence avec l'Impératrice, sa femme, et Philippe, leur fils, le 30 Juillet, dans la Cathédrale d'Arles. Alfonse fait revivre cette même année l'inféodation du Comté de Forcalquier, que Frédéric avoit accordée à Raymond-Bérenger le Jeune, et force le Comte Guillaume à lui en rendre hommage. La fin de Raymond-Bérenger III fut tragique. Ce Prince et son frere, étant passés, l'an 1180, en Languedoc, étoient occupés à y affermir et accroître leur autorité par la voie des armes. Plusieurs Seigneurs avoient déjà reconnu leur suzeraineté, lorsque Raymond-Bérenger fut tué dans une embuscade avec Gui de Sévérac, près de Montpellier, le 5 Avril, jour de Pâque 1181, par Aimar, fils de Sicard, Seigneur de Melgueil. Alfonse, à cette nouvelle, va faire le siége de Melgueil, prend la place, rase le château, et passe au fil de l'épée tous les habitans qui ont le mal-

heur de tomber entre ses mains. A Raymond-Bérenger III, le Roi Alfonse substitua son frere Sanche dans le Comté de Provence. Alfonse, le lui ayant retiré vers l'an 1185 pour le donner à son fils, de même nom que son pere, le dédommagea par le don du Comté de Roussillon et de Cerdagne.

Boniface II, Baron de Castellane, ayant dans sa directe un très grand nombre de Fiefs, prétendoit tenir sa terre en souveraineté. Sommé par le Roi Alfonse de lui rendre hommage, ou plutôt à son fils, il répondit que ses ancêtres avoient conquis sa Baronie sur les Sarasins, et que les Empereurs, en qualité de Rois d'Arles, leur en avoient confirmé la possession sans les assujettir à aucune autre dépendance que de relever immédiatement d'eux. Alfonse, nullement satisfait de cette réponse, employa pour la réfuter la force des armes, contre laquelle les droits ne sont rien. Après une guerre fatale, Boniface fut obligé, l'an 1189, de faire hommage de toutes ses terres au Comte de Provence. Les Comtes de Forcalquier et les Princes d'Orange eurent le même sort. Tous devinrent vassaux de celui qu'ils traitoient d'égal auparavant. (*Hist. lit. des Troub.*, T. II, p. 35.)

Le Roi Alfonse mourut le 25 Avril 1196. (*Voyez* Alfonse II, *Roi d'Aragon.*)

ALFONSE II.

1196. Alfonse II succéda au Roi Alfonse, son pere, dans le Comté de Provence, qu'il gouvernoit sous ses ordres depuis l'an 1185. Il avoit épousé, l'an 1193, Gersende de Sabran, petite-fille et héritiere de Guillaume, dernier Comte de Forcalquier. Guillaume, en la mariant, lui avoit fait donation de son Comté, dont il s'étoit réservé l'usufruit. Mécontent ensuite d'Alfonse, il révoqua une partie de cette donation en faveur de Béatrix, sœur de Gersende, en la mariant avec André de Bourgogne, Dauphin de Viennois. Guerre à cette occasion entre Alfonse et Guillaume. Le Comte de Toulouse vient au secours du dernier. Alfonse appelle son frere Don Pedre, Roi d'Aragon. Ce Prince, étant venu en Provence, négocia un Traité de paix, qui fut conclu dans les derniers jours de l'an 1202. Alfonse conduit, l'an 1209, en Italie, Constance, sa sœur, veuve d'Eméric, Roi de Hongrie, pour lui faire épouser Frédéric, Roi de Sicile. Il meurt, dans ce voyage, à Palerme, sur la fin de Février de la même année (Papon), laissant un fils, qui suit, et une fille, nommée Gersende, qui fut mariée, suivant Bouche, à Guillaume, Vicomte de Béarn. D'autres prétendent que ce fut la veuve d'Alfonse que Guillaume épousa.

Alfonse II aimoit passionnément tout ce qu'on appelloit galanterie, et attira par là un grand nombre de Troubadours à sa Cour. L'un des plus distingués entre eux étoit Elias de Barjols, fils d'un Marchand de Payols en Agénois. Il sut plaire non seulement au Comte, mais à la Comtesse, son épouse, qui faisoit le sujet ordinaire de ses chansons. La passion qu'il exprimoit pour elle ne fut point sans retour ni sans récompense. Cette Princesse fournit libéralement à son entretien et lui procura un établissement solide à Barjols, au diocèse de Riez. A l'exemple de sa Dame, il quitta le monde et entra chez les Hospitaliers de S. Benezet d'Avignon, dont l'institut avoit pour objet de construire des ponts sur le Rhône, à l'imitation de leur fondateur qui avoit bâti celui d'Avignon. (Millot, *Hist. des Troub.* T. I.)

RAYMOND-BERENGER IV.

1209. Raymond-Bérenger IV, fils d'Alfonse II, lui succéda, à l'âge de onze ans, dans les Comtés de Provence et de Forcalquier, sous la tutele de D. Pedre II, Roi d'Aragon, son oncle, qui l'emmena à sa Cour. Don Pedre étant mort l'an 1213, Gersende, mere du jeune Comte, prit le gouvernement de ses Etats. Mais l'absence de ce Prince occasionna de grands troubles dans le pays. Alix de Forcalquier et son fils Guillaume de Sabran firent valoir leurs prétentions sur le Comté de Forcalquier, et prirent les titres de Comte et de Comtesse de ce pays. D'un autre côté, Guillaume de Baux, Prince d'Orange, s'étant fait donner le titre de Roi d'Arles, en 1214, par l'Empereur Frédéric II, se mit en état de le soutenir par les armes. Les principales villes de Provence profiterent de la confusion que ces querelles produisirent, pour secouer le joug et s'ériger en Républiques. Telles furent Arles, Aix, Marseille, Nice, Avignon. Enfin le Comte Raymond-Bérenger, s'étant échappé de la tutele suspecte du Roi d'Aragon, arrive en Provence l'an 1217. Sa présence contient dans le devoir les villes qui ne s'étoient pas encore révoltées. Il arrête les efforts de ceux qui lui disputent ses Etats. L'an 1220, au mois de Décembre, il épouse Béatrix, fille de Thomas, Comte de Savoie. Fort de cette alliance, qui lui assuroit un puissant secours, il travaille à réduire les villes rebelles.

Avignon étoit infecté des erreurs des Albigeois, et se trouvoit par là impliqué dans la proscription décernée contre ces hérétiques. L'an 1226, le 10 Septembre, le Roi de France, Louis VIII, soumet cette ville après un siége mémorable commencé le 10 Juin précédent. Les anciens Ecrivains varient beaucoup entre eux sur les détails de ce mémorable siége. Mais le meilleur parti à prendre est de s'en tenir à ce qu'a recueilli de leurs récits combinés le nouvel Historien de Provence. Le Comte de Toulouse possédoit par indivis, avec le Comte de Provence, la Seigneurie de la ville d'Avignon; mais elle n'obéissoit dans le vrai qu'à son Podestat : l'Empereur Frédéric II la demande au Pape comme une dépendance de son Royaume d'Arles, et n'en reçoit que de vaines paroles. Le Cardinal de S. Ange, Légat du S. Siége et Chef de la Croisade, se saisit du gouvernement d'Avignon, et y donne la loi. Le Comte de Provence, n'osant l'attaquer par la crainte des foudres de l'Eglise, tourne ses armes contre les villes de son Comté, qui lui refusoient l'obéissance sous prétexte de ne relever que de l'Empereur. La terreur qu'il imprime en soumet plusieurs dont les noms, à l'exception de Castellane, ne sont point venus jusqu'à nous. L'an 1229, il s'empare de Nice sur les Génois avant qu'ils puissent y envoyer du secours. De là il va faire le siége de Marseille, dont les Vicomtes n'étoient, à l'entendre, que ses Lieutenans pour la ville basse. L'Empereur, sur ces entrefaites, le déclare déchu du Comté de Forcalquier et de la Seigneurie de Sisteron. Raymond, Comte de Toulouse, à qui Frédéric avoit donné l'un et l'autre, arrive devant Marseille, dont il fait lever le siége; puis, étant entré dans la ville, il y fait avec les habitans, le 8 Novembre 1230, un Traité par lequel ils se soumettent à lui, comme à leur Seigneur, pour sa vie seulement, et sans qu'il puisse donner atteinte aux loix, franchises et libertés de leur Commune. L'Empereur se tourne contre le Comte de Toulouse, et se réconcilie avec le Comte de Provence. Ce dernier marie, l'an 1234, sa fille aînée, Marguerite, à S. Louis, Roi de France, et promet de donner en dot à la Princesse dix mille marcs d'argent, qui reviennent à 525 mille livres de notre monnoie; mais on doute que jamais cette somme ait été payée en entier. L'an 1236 (1), autre alliance d'Eléonore, sa seconde fille, avec le Roi d'Angleterre, Henri III, qui en avoit fait la demande par une ambassade solemnelle. Raymond-Bérenger, se voyant beaupere de deux grands Rois, se flattoit que ce titre inspi-

(1) Et non pas 1226, comme on l'a marqué ci-devant Tome I, p. 806, col. 1, par une erreur typographique.

reroit plus de crainte et de respect aux villes qui refusoient de le reconnoître. L'événèment le détrompa. » Les Marseillois rejetterent avec hauteur les propositions d'accommodement qu'il leur fit faire par leur » Evêque. Cependant il offroit d'approuver la forme » de leur gouvernement, pourvu qu'ils lui laissassent » certains droits régaliens, tels que celui de battre » monnoie, et que les Magistrats lui donnassent une » somme annuelle. Piqué du refus des Marseillois, il » reprend les armes pour les soumettre, tandis que le » Comte de Toulouse s'avance pour soutenir ses alliés. » S. Louis fit cesser cette guerre par une treve le » 25 Avril 1236 ». (*Nouv. hist. de Prov.*, T. II, p. 320.)

Raymond-Bérenger savoit mettre à profit pour son intérêt et pour celui de son peuple les loisirs de la paix. Il parcouroit les différens lieux de la province, et leur accordoit des priviléges qui ont été pour la plupart des villes l'origine de ceux dont elles ont joui pendant long-tems. Il étoit à Sisteron lorsqu'il fit, le 20 Juin 1238, son testament, par lequel, entre autres dispositions, il légua ses Etats à Béatrix, sa quatrieme fille, et laissa aux autres un supplément de dot en argent. Il se fondoit, pour agir ainsi, sur le droit romain, qui régit la Provence et accorde aux citoyens la liberté indéfinie de tester. Mais cette faculté pouvoit-elle s'étendre au droit de succéder à des Etats?

La ville d'Arles, depuis qu'elle s'étoit érigée comme en République, étoit agitée par de continuelles dissentions. Pour rétablir la concorde parmi ses habitans, elle se donna, sur la fin d'Août 1239, au Comte de Provence, mais avec des restrictions qui resserroient fort son autorité, et ne lui laissoient que celle d'un Podestat ou premier Magistrat. L'exercice de sa jurisdiction étoit encore gêné par la présence d'un Vicaire de l'Empire, qui tâchoit de soutenir le peu d'influence que son maître avoit dans cette ville. Le Comte ne tarda pas à se défaire de ce rival en le forçant de se retirer. L'Empereur Frédéric, irrité de ce procédé, le mit au ban de l'Empire par Lettres du mois de Décembre 1238, le priva de tous ses biens, et donna une seconde fois le Comté de Forcalquier à Raymond, Comte de Toulouse. (*Mss.* de Béthune, *vol.* 9421, *fol.* 267 v°.) Celui-ci, s'étant avancé vers le Rhône, prit Trinquetaille avec d'autres places, et vint mettre le siége devant Arles. Mais des troupes, envoyées contre lui par le Roi de France, l'obligerent de repasser en Languedoc. (*Nouv. hist. de Prov.*, T. II, p. 325.)

L'an 1244, Raymond-Bérenger établit Sancie, sa troisieme fille, en l'accordant à Richard, Duc de Cornouailles, frere du Roi d'Angleterre, et depuis Roi des Romains. Elle avoit été promise, dès l'an 1241, au Comte de Toulouse; et les articles du mariage avoient été arrêtés à Aix le 11 Août de cette année. Mais l'alliance n'avoit point eu lieu. Raymond-Bérenger pensoit à marier sa quatrieme et derniere fille, Béatrix, qu'il avoit instituée son héritiere, lorsque la mort l'enleva dans la ville d'Aix, où il faisoit son séjour ordinaire, le 19 Août 1245. Il n'étoit âgé que de 47 ans. Sa femme lui survécut jusqu'en 1266. Il avoit perdu long-tems auparavant Gersende, sa mere, qui, l'an 1222, s'étoit faite Religieuse à l'Abbaye de la Celle. La Cour de ce Prince fut le centre de la politesse qui de là se répandit dans toute la Provence et les pays voisins. La ville de Barcelonette, dans les Alpes, à 23 lieues environ d'Embrun, est son ouvrage. Il la fonda, l'an 1230, et lui donna ce nom en mémoire de ce que ses ancêtres étoient venus de Barcelone s'établir en Provence.

Ce Comte eut un Ministre sage et fidele dans la personne de Romée de Villeneuve, qui gouverna ses finances avec beaucoup d'économie, et le mit en état d'entretenir une Cour brillante avec des revenus assez modiques. Sur ce nom de Romée ou *Romieu*, qui signifie en langue provençale un Pélerin qui revient de Rome, le Dante, dans le sixieme chant de son *Paradis*, et ses Commentateurs, Landino et Vellutello, ont imaginé que c'étoit un Gentilhomme inconnu qui, revenant du pélerinage de S. Jacques de Compostelle, arriva chez le Comte de Provence, et, ravi de sa bonté généreuse, s'attacha à son service. Le Comte, disent-ils, l'ayant mis à la tête de ses finances, il s'attira, par l'opulence qu'il procura à son maître et la confiance qu'elle lui mérita de sa part, la jalousie des courtisans qui vinrent à bout par leurs calomnies de le faire tomber dans la disgrace. Le Prince, lui ayant demandé ses comptes, il les rendit et prouva son intégrité. » Monseigneur, dit-il ensuite, je vous ai servi long-tèms; » j'ai mis un tel ordre dans vos finances que votre Etat » est devenu très considérable de petit qu'il étoit. La » malice de vos Barons vous engage à me payer d'ingratitude. J'étois un pauvre pélerin quand je suis venu » à votre Cour; j'ai vécu honnêtement des gages que » vous m'avez donnés : faites-moi rendre mon mulet, » mon bourdon, ma pannetiere, et je m'en retournerai » comme je suis venu. » Selon les mêmes Auteurs, le Comte, touché de ces paroles, voulut retenir le Pélerin, mais il résista aux sollicitations; il partit, et l'on n'a jamais su ce qu'il étoit devenu. A ce récit, peu vraisemblable, Nostradamus ajoute d'autres circonstances qui le sont encore moins. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut quelques brouilleries passageres entre le Comte et le Ministre. Du reste, comme l'observe Bouche, le testament de Romieu de Villeneuve, fait en 1250 et conservé dans les archives de l'Evêché de Vence, prouve évidemment sa naissance, sa parenté et les grands biens qu'il possédoit en Provence, » et encore mieux quelle a été sa bonne conscience au paiement de ses dettes et en la réparation » de quelques violences ou injustices qui avoient été » faites, soit par son commandement, soit par sa connivence en tems de guerre ». Le Comte avoit récompensé magnifiquement ses services en lui donnant la ville de Vence et plusieurs châteaux dans les territoires de Nice et de Grasse. (L'Abbé Millot, *hist. des Troub.*, T. II, p. 213-221.)

BÉATRIX ET CHARLES.

1245. Béatrix, quatrieme fille de Raymond-Bérenger IV, se mit en possession des Comtés de Provence et de Forcalquier en vertu du testament de son pere; mais elle n'en jouit pas d'abord sans contradiction. Le Roi S. Louis, dès qu'il eut appris la mort de Raymond-Bérenger, fit marcher des troupes vers la Provence, pour s'en saisir comme d'un bien appartenant à la Reine Marguerite, son épouse, fille aînée du Comte, et par conséquent son héritiere de droit naturel. D'un autre côté Raymond VII, Comte de Toulouse, qui avoit les mêmes vues sur la succession de Raymond-Bérenger, se préparoit à venir en forces dans la Provence pour contraindre Béatrix à lui donner sa main et se rendre maître par là du pays. Béatrix en effet lui avoit été promise par son pere. Mais Romée de Villeneuve et Albert de Tarascon, que Raymond-Bérenger avoit choisis pour administrer la Provence après sa mort, firent échouer par adresse le dessein du Comte de Toulouse, et travaillerent, en l'amusant, à procurer une autre alliance à Béatrix. L'affaire réussit au gré de leurs desirs. L'an 1246 (N. S.), Béatrix épousa, le 19 Janvier, Charles, frere de S. Louis. En considération de ce mariage, le Monarque renonça à ses prétentions sur la Provence, et donna de plus à son frere les Comtés d'Anjou et du Maine. Charles partagea le titre de Comte de Provence avec son épouse, et reçut le serment de fidélité des Seigneurs et des Prélats du pays. L'an 1248, il accompagna S. Louis dans l'expédition d'Egypte. Pendant son absence, Arles et Avignon se révoltent. Ces deux villes rentrerent dans le devoir, l'an 1251, par un accom-

modement qui leur valut de grands priviléges. Marseille entreprend aussi, l'an 1257, de se mettre en liberté. Charles marche contre elle à la tête d'une armée, et l'oblige à demander pardon. Mais pour l'obtenir il lui en coûta presque tous les droits de jurisdiction qu'elle avoit acquis de ses Vicomtes. Le Seigneur de Castellane, auteur de cette révolte, est arrêté, et Charles l'exile après avoir confisqué ses biens. Charles, dans la même année, fortifie le droit qu'il avoit sur la ville d'Arles, par la cession que Roger de Foz lui fait des prétentions que son mariage avec Tiburgete, fille et héritiere de Guillaume VI, Comte d'Orange, lui donnoit au Royaume d'Arles.

La perspective d'un Royaume à conquérir, présentée l'an 1263 par le Pape Urbain IV, enflamme l'ambition de Charles et l'engage à passer en Italie, l'an 1265, pour répondre aux offres du Pontife, renouvellées par Clément IV, son successeur. Vainqueur, le 26 Février 1266, de Mainfroi, usurpateur du trône de Sicile, dans une bataille où ce tyran périt, il régne à sa place. (*Voy.* Charles I, *Roi de Sicile.*) La nouvelle Reine Béatrix, femme de Charles, ne jouit pas long-tems de la Couronne. Cette Princesse mourut à Nocéra dans le mois de Juillet de l'année suivante, après avoir institué son fils aîné, Charles, héritier des Comtés de Provence et de Forcalquier, dont l'usufruit resta néanmoins à son époux. Charles, aussitôt après la mort de sa femme, se fait prêter serment de fidélité par toute la Provence. Marguerite, Reine de France, et sa sœur Eléonore, Reine d'Angleterre, s'offensent de cette démarche. Renonçant alors aux sommes qui leur avoient été léguées par le testament de Raymond-Bérenger, et que Charles avoit refusé de payer, elles demanderent, comme héritieres de leur pere, chacune un quart de la Provence. Mais on ne voit pas que ni S. Louis ni Henri III se soient donné des mouvemens pour faire valoir les prétentions de leurs femmes à cet égard. Philippe le Hardi, fils et successeur de S. Louis, opposa la même indifférence aux sollicitations de sa mere, craignant d'une part de se compromettre avec le Roi Charles, son oncle, et de l'autre aimant mieux voir toute la Provence entre les mains d'un Prince de sa Maison, qu'une portion de ce Comté entre les mains d'un étranger, tel que le Roi d'Angleterre, qui n'avoit déjà que trop de domaines en France. Les Papes auxquels les deux Reines s'adresserent pour les appuyer travaillerent à concilier les parties, mais sans pouvoir y réussir. L'an 1270, Jeanne, Comtesse de Toulouse, donne par son testament, daté du vendredi après la S. Pierre, (4 Juillet), le Comté venaissin au Roi Charles, son beau-frere. Mais, l'an 1272, après la mort de Jeanne, le Roi Philippe le Hardi, sans égard à cette donation, se mit en possession de tout le Marquisat de Provence, comme des autres biens de la Maison de Toulouse. D'un autre côté, le Pape Grégoire X revendiqua le Comté venaissin, comme un domaine appartenant au S. Siége. Grégoire se fondoit sur le Traité de 1229, par lequel le Comte Raymond VII, pere de la Comtesse Jeanne, en cédant le Comté de Toulouse au Roi S. Louis, avoit en même tems abandonné au Pape Grégoire IX *toute la terre de Venaissin.* Il est cependant vrai que, dès l'an 1234, Raymond étoit entré dans la possession du Marquisat de Provence, qu'il en avoit joui sans opposition jusqu'à sa mort, et qu'il l'avoit transmis, par son testament, à sa fille. Néanmoins, l'an 1274, le Roi Philippe, dans une entrevue qu'il eut avec Grégoire X à Lyon, lui céda, pour lui et ses successeurs, le Comté venaissin, en réservant la ville d'Avignon, qu'il partageoit avec Charles d'Anjou. Celui-ci, tout occupé à se maintenir dans son Royaume de Naples, (ce qu'il ne pouvoit sans le secours de la Cour de Rome), ne réclama point contre cette cession; et les Papes ont continué à jouir du Comté jusqu'à nos jours. L'an 1280, la Reine Marguerite, poursuivant toujours ses prétentions sur la Provence, obtient de l'Empereur Rodolfe l'investiture de ce Comté, ou plutôt d'un quart de ce Comté, qu'il donne à titre de Roi d'Arles, sans vouloir néanmoins préjudicier aux droits du Roi de Sicile et du Prince de Salerne, son fils. Et en effet Rodolfe, par Lettres du 28 Mars, accorda au Roi de Sicile la confirmation pour lui et sa postérité de tout ce qu'il possédoit en Provence. La Reine Marguerite fut d'autant plus mécontente du procédé de l'Empereur, que peu de tems auparavant il lui avoit accordé à elle-même l'investiture de ce Comté. L'an 1282, ayant déterminé Richard, Roi d'Angleterre, son neveu, à se joindre à elle pour revendiquer par la voie des armes leurs portions de la Provence, elle assigne à Lyon le rendez-vous des troupes que ce Prince lui envoyoit, et de celles que plusieurs Seigneurs françois s'étoient engagés à lui fournir. Mais dans ces entrefaites on apprend la funeste révolution qui enlevoit la Sicile à Charles. Le projet alors est abandonné pour ne pas accabler un Prince digne; sur-tout pour Marguerite, comme étant son beau-frere, de la plus grande commisération. L'an 1285 (N. S.), Charles meurt le 7 Janvier, à Foggia, dans la Capitanate. (*Voy.* Charles I, *Roi de Sicile*, et Charles I, *Comte d'Anjou.*)

CHARLES II, DIT LE BOITEUX.

1285. CHARLES II, fils de Charles I, et de Béatrix, leur succéde aux Comtés de Provence et de Forcalquier, ainsi qu'au Royaume de Sicile. Son pere, qui l'avoit de son vivant créé Prince de Salerne, lui avoit donné de plus un Comté avec plusieurs terres non titrées, et de tous ces Fiefs lui avoit conféré différentes investitures par différentes marques, suivant la diversité de leurs especes, en le créant Chevalier. C'étoit pour la Principauté un cercle (et non un collier) d'or, pour le Comté un étendard, et pour les autres Seigneuries un anneau. *Investientes*, est-il dit dans l'acte de cette cérémonie, *praedictum Carolum nostrum primogenitum per circulum aureum de praedicto Principatu, et per vexillum nostrum de comitatu, et per annulum nostrum de honore et reliquis terris praedictis.* (*Nouv. hist. de Prov.*, Tome III, p. 115 n.) Charles II étoit prisonnier du Roi d'Aragon à la mort de son pere. Ayant obtenu sa délivrance le 4 Octobre 1288, en donnant pour le remplacer ses trois fils puînés, il engagea Charles de Valois, son cousin, à se désister de ses prétentions sur les Royaumes d'Aragon et de Valence, que le Pape lui avoit transportés; et, pour l'y déterminer, il lui céda les Comtés d'Anjou et du Maine avec la main de Marguerite, sa fille aînée: alliance qui s'accomplit le 16 Août 1290. Mais, pour le dédommager de ce qu'il avoit donné de trop dans la dot de Marguerite, le Roi Philippe le Bel lui abandonna la partie de la ville d'Avignon qui lui appartenoit. Ayant conclu la paix sur la fin de l'an 1294 par un Traité définitif avec l'Aragon, il la cimenta le 1 Novembre de l'année suivante, en donnant en mariage Blanche, sa seconde fille, à Don Jayme II, Roi d'Aragon. Mais Frédéric, frere de Don Jayme, n'ayant point acquiescé à ce Traité, s'empara de la Sicile, qui devoit retourner à Charles II, et s'y maintint contre les efforts que Robert et Philippe, fils de Charles, assistés de Charles de Valois, firent pour recouvrer cette Isle. Obligé de faire la paix, le 19 Août 1302, avec Frédéric, pour retirer de ses mains Philippe, son fils, qu'il avoit fait prisonnier, Charles revint en Provence, laissant l'Archevêque d'Arles pour gouverner le Royaume de Naples. Sa résidence en ce Comté y produisit de grands biens. Il réforma divers abus qui s'étoient introduits dans l'administration de la justice et des finances, et réprima l'orgueil des roturiers qui s'égaloient aux Nobles d'extraction à la faveur des Fiefs que ceux-ci avoient été obligés de leur vendre pour se mettre en état d'aller à la défense du Royau-

me de Naples. Quelques villes du Piémont s'étoient mises volontairement sous la domination de Charles I. Les autres, plusieurs années après, ayant suivi cet exemple, se donnerent à Charles II, son fils; et, l'an 1306, ce Prince unit le Piémont à la Provence par Lettres datées de Naples le 14 Février. Mainfroi IV, Marquis de Saluces, pendant qu'il avoit eu la régence du Montferrat, lui avoit cédé frauduleusement plusieurs places de cet Etat. Mais Théodore Paléologue, ayant obtenu le Marquisat de Montferrat, vint à bout de les recouvrer, comme nous le marquerons à son article.

L'an 1308, Charles étant à Marseille, y fit son testament le 16 Mars, par lequel il institua pour héritier universel de ses Royaumes et Comtés Robert, son fils aîné, avec une substitution graduelle à ses enfans de mâle en mâle, et, à leur défaut, à l'aînée des filles, pour le Royaume de Naples; ordonnant, pour les Comtés de Provence, &c., que dans le même cas ils passeroient à Philippe, son second fils; et celui-ci venant à mourir sans postérité masculine, à ses freres, dans l'ordre de la primogéniture; puis, à l'extinction de leur race, à l'aînée des filles. Charles II mourut en son palais de Casenove, près de Naples, le 6 Mai 1309; et, après avoir été d'abord inhumé aux Dominicains de Naples, qu'il avoit fondés, il fut transporté aux Dominicains de Nazareth à Aix en Provence. Avant Charles II la ville d'Aix n'avoit point encore le droit de Commune. Ce fut ce Prince qui lui accorda, l'an 1290, la faculté d'avoir un Conseil de ville et des Syndics. (*Nouv. hist. de Prov.*, T. III, p. 111.) Voy. *les Rois de Naples et de Sicile.*)

ROBERT.

1309. Robert, Duc de Calabre, troisieme fils de Charles II, et l'aîné de ses freres qui vivoient alors, succéda à son pere dans tous ses Etats qu'il avoit gouvernés avec lui. Etant arrivé en Provence, il fut couronné à Avignon par le Pape Clément V le 3 Août (premier Dimanche du mois) l'an 1309. Après avoir reçu les hommages des trois ordres et fait plusieurs réglemens utiles au pays, il reprit la route d'Italie, partagée alors entre les deux factions des Guelfes et des Gibelins. Les premiers lui ayant fait déférer en 1317 la Seigneurie de Gênes, il s'y vit presque aussitôt assiégé par les Gibelins. Le siége dura cinq ans, et ne fut levé que le 7 Février 1323. Ce furent les galeres du Pape, combinées avec celles de Robert, qui obligerent les Gibelins à se retirer, et mirent fin à une guerre qui coûta beaucoup de monde à la Provence. Ce pays étoit si dépeuplé, qu'en 1319, lorsque le Sénéchal en assembla les milices pour aller faire le siége de Dolce-Aqua en Piémont, la ville de Toulon n'avoit plus d'hommes en état de porter les armes.

Robert eut une satisfaction bien rare, et pour mieux dire unique, parmi les Princes, celle de voir un de ses freres canonisé. C'étoit le B. H. Louis, Evêque de Toulouse, mort le 19 Août 1297, et mis au rang des Saints par Jean XXII, dans le mois d'Avril 1317. Etant en Provence, il assista, dans le mois de Mai 1319, à la premiere fête qui fut célébrée en l'honneur de ce Saint à Marseille. Son entrée dans cette ville fut très solemnelle. Il la fit accompagné de son épouse, de Sanche, Roi d'Aragon, et de Marie, femme de ce Monarque. Ils marcherent sous le même dais, ayant chacun à leur côté quatre Gentilshommes de la ville, et devant eux un nombre prodigieux d'habitans, les uns à pied, les autres à cheval, et tous les corps de métier avec leurs bannieres: on nomma cinquante Demoiselles pour complimenter la Reine de Naples et lui faire compagnie; et cinquante Gentilshommes pour remplir les mêmes devoirs auprès du Roi. Ils devoient, ainsi que les Demoiselles, être servis à la table des Princes. (*Nouv. hist. de Prov.*, T. III, p. 127.) Robert, ayant fait venir en Provence, au commencement d'Octobre 1323, Marie, fille de Charles, Comte de Valois, pour épouser le Duc de Calabre, son fils, le seul qu'il eût alors, en partit le 22 du même mois pour retourner à Naples. La mort lui ravit en 1328 ce fils qui ne laissa que deux filles, dont Robert institua l'aînée, nommée Jeanne, son héritiere. Robert perdit, l'an 1339, la ville d'Asti, qui lui fut enlevée le 26 Septembre par le Marquis de Montferrat. C'étoit la sauve-garde des autres terres qu'il possédoit en Piémont, et peu s'en fallut qu'il ne fût entièrement chassé de ce pays. (Voy. *les Marquis de Montferrat.*) Il mourut à Naples le 14 Janvier 1343, universellement regretté de ses sujets. La Provence lui est redevable de plusieurs belles Eglises, et d'autres édifices publics. La ville de Toulon obtint de lui le droit de s'ériger en Commune, qui lui fut accordé par Lettres du mois de Juillet 1314. Mais cette ville auparavant jouissoit, au moins quant aux biens et aux personnes, de la même liberté qu'avoient les villes municipes aux x^e^ et xi^e^ siécles; les citoyens y étoient distingués en Nobles, en Bourgeois et en Roturiers, sans avoir néanmoins un Conseil permanent. (*Nouv. hist. de Prov.* T. III, p. 484.) (Voy. *les Rois de Naples.*)

JEANNE.

1343. Jeanne, fille aînée de Charles, Duc de Calabre, fils du Roi Robert, et de Marie, fille de Charles de Valois, succéda, l'an 1343, à Robert, son aïeul, dans le Comté de Provence et dans le Royaume de Naples. Veuve, en 1345, d'André, Roi de Hongrie, qu'elle fut accusée d'avoir fait étrangler, elle épousa, le 20 Août 1346, Louis d'Anjou, Prince de Tarente. L'année suivante, apprenant que Louis le Grand, Roi de Hongrie, s'avançoit à grandes journées pour venger la mort d'André, son frere, elle s'embarqua de nuit à Naples avec une partie de sa Maison, le 15 Janvier 1348, sur trois galeres provençales, et arriva le 20 à Nice. De là elle se rendit à Aix, où de Baux, Prince d'Avellino, et plusieurs autres Barons de Provence vinrent la trouver. L'ayant emmenée au château avec ses principaux domestiques, ils l'y retinrent gardée à vue, sans pouvoir parler à personne qu'en présence des gardiens qu'ils lui donnerent. Le motif de cette conduite étoit la crainte qu'avoient les Provençaux d'un échange de la Provence avec quelques terres en France. C'étoit en effet ce que faisoit négocier le Roi Philippe de Valois pour le Duc de Normandie, son fils. Le Pape, de son côté, avoit des vues sur la ville d'Avignon, où il faisoit sa résidence. Louis de Tarente, époux de la Reine, arrive enfin en Provence, après avoir erré deux mois en Italie, et obtient la délivrance de sa femme par la médiation du Pape Clément VI. Le 15 Mars, Jeanne fait son entrée solemnelle dans Avignon, et s'y justifie en plein Consistoire devant le Pape du meurtre de son premier époux. Le 12 (et non le 19) Juin de la même année 1348, pressée par les Napolitains de revenir, et se trouvant sans argent, elle vend au Pape la ville et la Seigneurie d'Avignon pour 80 mille florins d'or; vente qui fut ratifiée par son époux, et ensuite par l'Empereur Charles IV, dont on reconnoissoit encore la souveraineté, à cause du Royaume d'Arles. Des modernes n'ont pas craint d'avancer que le prix de cette vente, tout modique qu'il étoit, ne fut jamais remboursé. Mais on a la preuve du contraire dans une quittance d'Acciaioli, Secrétaire de la Reine Jeanne, donnée au nom de sa maîtresse la même année que la vente se fit, et conservée aux Archives de Naples. (*Nouv. hist. de Prov.*) Jeanne s'embarque ensuite avec des troupes à Marseille, et arrive, dans le mois d'Août, à Naples.

L'Empereur Charles IV, en 1365, étant venu voir le Pape à Avignon, passe de là en Provence, et s'y fait couronner Roi d'Arles dans Arles même au mois de Juin, par l'Archevêque de cette ville, en présence du Comte de Savoie et du Duc de Bourbon, son beau-frere. C'est le dernier acte de souveraineté que les Empereurs

aient fait en Provence. Ce fut pendant les réjouissances qu'occasionna son couronnement, qu'on lui donna le spectacle de la fête des fous, imitation des Saturnales, établies dans le paganisme parmi les Romains, et plus scandaleuse encore, puisqu'elle se célébroit dans nos temples mêmes. Là des bouffons, travestis en Chefs de la religion et en Ministres des autels, profanoient les saints mysteres en les contrefaisant, tandis que d'autres se livroient autour d'eux à toutes les indécences que l'imagination la plus grossiere peut enfanter. Charles IV, ami de la décence, fut justement révolté de ces farces abominables, et employa l'autorité qu'il s'attribuoit en Provence, pour les supprimer.

Les aliénations que la Comtesse-Reine avoit été obligée de faire de ses Domaines, soit pour réparer l'épuisement de ses finances, soit pour récompenser des services militaires, avoient tari, en lui procurant des faveurs momentanées, une des principales sources de ses revenus. La ville d'Aix, craignant de voir de pareils abus se renouveller, lui député, l'an 1365, à Naples, Rostang de Vincent, pour lui faire à ce sujet des représentations. Elle en parut touchée, et promit de n'aliéner ni droits, ni fonds, appartenans au Domaine; et dans le cas où il lui arriveroit de détacher de sa jurisdiction quelques Communautés pour les soumettre à un Seigneur particulier, elle leur permettoit de désobéir et d'employer même la force, s'il le falloit, pour se maintenir dans sa dépendance. (*Nouv. hist. de Prov.*, T. III, p. 214.)

L'éloignement des Souverains est souvent préjudiciable à leurs Etats. Tandis que la Comtesse-Reine est à Naples, deux Princes méditent presque en même tems la conquête de la Provence. Le premier étoit Jean de Gand, Duc de Lancastre, second fils d'Edouard III, Roi d'Angleterre. Issu d'Eléonore, sa trisaïeule, femme de Henri III, il prétendoit, à ce titre, avoir des droits sur la Provence, et se disposoit à venir à main armée les faire valoir sur les lieux. Mais la Comtesse-Reine, ayant interposé la médiation du Pape, obtint du Roi d'Angleterre d'obliger son fils à s'en rapporter sur ses prétentions au jugement du S. Siége. L'autre rival qui la menaçoit, étoit Louis, Duc d'Anjou, frere du Roi Charles V, et Gouverneur de Languedoc. Fondé uniquement sur la cession qu'il s'étoit fait faire du Royaume d'Arles par l'Empereur Charles IV, il envoya du Guesclin avec une armée composée de François, d'Espagnols et des troupes du Comte d'Armagnac, en Provence, où il s'empara de Tarascon le 4 Mars 1368, par la trahison de quelques habitans, et vint ensuite camper devant Arles; mais ses efforts furent vains contre cette place dont les habitans l'obligerent à repasser le Rhône le 1 Mai de la même année, après un siége de 19 jours. (*Nouv. hist. de Prov.*, T. III, p. 217 et 218.)

Jeanne se voyant sans enfans, et voulant choisir elle-même son héritier, jetta les yeux sur Charles de Duras, II^e^ du nom. Pour lui assurer sa succession, elle le maria, l'an 1369, à Marguerite, sa niece, fille de Marie, sa sœur, et de Charles I de Duras, tué, l'an 1369, dans Averse, par ordre de Louis, Roi de Hongrie, pour venger la mort d'André, son frere, dont il le croyoit coupable. Mais Louis prétendoit lui-même devoir succéder à Jeanne par le droit de sa naissance, et lui intenta procès à ce sujet, l'an 1374, à la Cour d'Avignon. Il étoit petit-fils en effet de Charles II, Roi de Naples, par Charles Martel, son pere, et soutenoit qu'en cette qualité les Etats de Jeanne, après sa mort, devoient lui revenir. Jeanne, apprenant que le Roi de Hongrie avoit mis dans ses intérêts Charles V, Roi de France, se détermine à contracter un nouveau mariage, et donne sa main, l'an 1376, à Otton, fils aîné de Henri, Duc de Brunswick, pour avoir un époux capable de la défendre contre ses ennemis. Mais Charles de Duras prend ombrage de cette alliance, et en donne lui-même à Jeanne par son attachement pour le Roi de Hongrie, dont il commandoit les troupes contre les Vénitiens. Jeanne le déshérite; et, pour gagner la protection de la France, elle institue son héritier universel, par Lettres d'adoption du 29 Juin 1380, Louis, Duc d'Anjou, frere du Roi Charles V. Ce fut la cause de sa perte. Charles de Duras, furieux de ce changement, arrive dans le Royaume de Naples; et, s'étant rendu maître de la capitale après une victoire remportée sur les troupes de la Reine, il oblige cette Princesse à se remettre à sa discrétion. L'ayant en son pouvoir, il la fait étrangler, selon les uns, étouffer entre deux matelas, suivant d'autres, le 22 Mai 1382. (*Voyez* Jeanne I, *Reine de Naples.*)

LOUIS I.

1382. Louis I, Duc d'Anjou, second fils du Roi Jean, adopté, comme on l'a dit, le 29 Juin 1380, par Jeanne, Reine de Naples et Comtesse de Provence, arrive, le 22 Février 1382, sur le soir à Avignon, où le Pape Clément VII le reçoit en Consistoire aux flambeaux. Deux Seigneurs napolitains se présentent à lui pour le conjurer de venir au secours de leur Reine, sa bienfaictrice, assiégée dans le château de l'OEuf par Charles de Duras. Mais il répond qu'il faut qu'auparavant il s'assure de la fidélité des Provençaux. Les dispositions de ce peuple n'étoient pas unanimes à son égard. Les Evêques et les principaux Seigneurs, l'étant venu trouver, se laisserent gagner par les belles promesses qu'il leur fit, et consentirent à le reconnoître pour leur Souverain. Il n'en fut pas de même de la plupart des villes. Mille choses leur donnoient de la défiance et les tenoient en suspens. La conquête que Louis fit de plusieurs châteaux irrita les esprits loin de les subjuguer. Ce Prince auroit consumé tous ses fonds et son tems dans ce pays, s'il n'avoit pas tout abandonné pour aller se mettre en possession du Royaume de Naples. Mais avant de partir il crut devoir se concilier les Princes voisins, capables de traverser ou de favoriser son entreprise. Dans cette vue, il traita avec Amédée VI, Comte de Savoie, qui lui amena un corps de troupes moyennant la cession qu'il lui fit du Piémont; il traita de même avec Bernabo-Visconti, Seigneur de Milan, dont il fiança la fille avec un de ses fils, sous la promesse que Bernabo fit de lui fournir deux mille lances avec 200 mille florins d'or. Jusqu'alors, depuis son entrée en Provence, il n'avoit porté que le titre de Duc de Calabre. Clément VII, voulant qu'il entrât en Italie avec un titre plus imposant, le couronna, le 30 Mai, Roi de Sicile et de Jérusalem. Enfin il se mit en route le 13 Juin suivant, à la tête d'une armée que les uns font monter à 45 mille hommes, d'autres, plus judicieux, à 15 mille cavaliers et 3500 arbalétriers. Il n'étoit plus tems d'aller délivrer la Reine Jeanne. Elle avoit été mise à mort le 22 Mai précédent par Charles de Duras. La nouvelle de cet événement, que Louis n'apprit qu'après avoir passé les Monts, ne servit pas à dissiper les pressentimens fâcheux qu'il avoit du succès de son expédition. Ils n'étoient que trop vrais. Après deux ans de guerre contre son rival, il mourut sans armée, sans argent, et absolument dénué de tout, à Bisélia, près de Bari, la nuit du 20 au 21 Septembre de l'an 1384. (Voy. *les Ducs d'Anjou et les Rois de Naples.*)

LOUIS II.

1384. Louis II, fils de Louis I, lui succéda à l'âge de huit ans, sous la tutele et régence de Marie de Blois, sa mere. Charles de Duras conservoit toujours un parti dans la Provence; mais ce parti s'évanouit l'an 1386, et Louis fut universellement reconnu dans ce Comté. Il faut néanmoins excepter les villes de Nice et de Barcelonette, qui aimerent mieux se mettre sous la protection de la Savoie que d'obéir à un Prince françois. (*Voy.* Amédée VII, *Comte de Savoie.*) L'an 1389, la Régente Marie conduit son fils à Avignon, où il est

couronné, le 1 Novembre, Roi de Naples, par le Pape Clément VII. Louis s'embarque à Marseille, le 20 Juillet de l'année suivante, pour aller prendre possession de son Royaume de Naples envahi par Ladislas, fils de Charles de Duras. Mais une suite de revers, qu'il devoit imputer à son peu d'intelligence et de fermeté, l'obligea d'abandonner ce pays au bout de neuf ans. De retour en Provence, avec les débris de son armée, au mois d'Août 1399, il y trouva un ennemi à réduire dans la personne de Raymond-Louis, Vicomte de Turenne, qui depuis plus de dix ans ne cessoit de désoler ce pays. C'étoit l'esprit de vengeance qui animoit ce Seigneur, que Louis I avoit dépouillé des terres du Domaine, dont la Reine Jeanne l'avoit gratifié. Les ravages que le Vicomte fit en Provence ne finirent, malgré les différentes négociations qu'on entama avec lui, que par sa mort. Elle fut tragique, suivant l'opinion commune. En traversant le Rhône, il se noya, dit-on, devant Tarascon vers l'an 1400; mais il est certain qu'il vivoit encore en 1417. (Voy. *ci-dessus*, p. 403.) Louis, dès l'an 1390, ou plutôt sa mere pour lui, avoit arrêté son mariage avec Yolande, *fille* de Jean I, Roi d'Aragon; c'étoit dans l'espérance d'engager la Maison d'Aragon, maîtresse alors de la Sicile et l'ennemie naturelle de Ladislas, le rival de Louis, à prêter le secours de ses armes à celui-ci pour s'emparer du Royaume de Naples. Mais ce mariage, différé pour des causes que l'on ignore, ne s'accomplit que le 2 Décembre 1400, cinq ans après la mort du Roi, pere de la Princesse. Ce fut le Cardinal de Brancas qui bénit les deux époux dans l'Eglise d'Arles. Après les longues et excessives réjouissances qu'occasionna cette alliance, ils partirent, le 15 Février 1401, avec la Reine Marie et Charles du Maine, Prince de Tarente, pour se rendre à la Cour de France. Elle venoit de se soustraire à l'obédience de Benoît XIII sur le refus qu'il faisoit de donner sa démission. Louis et sa mere suivirent cet exemple. Mais à leur retour ils rentrerent sous l'obédience de ce Pape, à la demande des trois Ordres de l'Etat, le 31 Août 1402. La Reine Marie fit un dernier voyage à Paris avec ses enfans, et de là s'étant rendue à Angers, elle y mourut le 2 Juin 1404, seize jours après Charles du Maine, son fils puîné. Elle laissa un trésor en especes de deux cens mille écus, qui reviennent à deux millions six cens douze mille liv. de notre monnoie; » somme exorbitante, dit le nouvel Historien de Provence, qu'on » ne pouvoit amasser dans de petits Etats sans injus» tice, et enlever à la circulation sans inhumanité ».

Louis n'avoit point perdu de vue le Royaume de Naples, et diverses Puissances d'Italie l'invitoient, avec promesse de leur secours, à passer de nouveau les Monts pour arrêter les projets ambitieux de Ladislas, qui les tenoient en alarmes. S'étant rendu à leurs sollicitations, il partit du port de Marseille au commencement d'Avril 1409, avec cinq galeres, montées par cinq cens lances; et, ayant abordé à Livourne, il vint trouver dans cette ville le Pape Alexandre V, qui voyoit avec douleur la ville de Rome, et plusieurs places dépendantes du S. Siége, entre les mains de Ladislas. Assuré du zele du Pontife, il va joindre à Sienne l'armée des alliés commandée par Malatesta et le fameux Balthasar Cossa, Légat de Bologne; deux hommes plus versés que lui dans l'art de la guerre et de la politique. Soutenu de leurs talens et de leur courage, il traverse rapidement la Toscane, reprend les places usurpées sur les Florentins et sur le S. Siége par Ladislas, et arrive devant Rome dont il soumet une partie; puis, laissant Tannegui du Châtel pour continuer le siége, il retourne en Provence pour lever des troupes et de l'argent. De sept galeres qu'il en ramene, chargées de huit mille hommes, il en perd six, le 16 Mai 1410, dans un combat qui lui est livré par quinze bâtimens tant napolitains que génois; et la septieme, sur laquelle il étoit, se sauve comme par miracle dans un port d'Italie, d'où il repasse en Provence. Rome le revoit dans la semaine-sainte de l'an 1411 avec Balthasar Cossa, devenu Pape sous le nom de Jean XXIII. Il en part, le 28 Avril, à la tête de douze mille chevaux, d'une nombreuse infanterie, et accompagné d'un grand nombre de Seigneurs qui partageoient avec lui le commandement. Arrivé sur les bords du Garillan, il remporte, le 19 Mai, une victoire complete sur Ladislas. Mais la perfidie des Généraux italiens et son indolence lui font perdre le fruit de cette journée. Ayant donné par sa lenteur le tems à son ennemi de se relever d'une si grande perte, il trouve tous les passages du Royaume de Naples fermés, voit ses troupes déserter faute de vivres, et se détermine à reprendre, le 3 Août 1411, la route de Provence, abandonnant ses partisans à la vengeance de Ladislas.

La mort ayant enlevé Ladislas le 6 ou le 8 Août 1414, sans qu'il laissât de postérité, Louis, sollicité par le Pape Jean XXIII, se prépare en diligence à faire une nouvelle tentative pour la conquête du Royaume de Naples. S'étant concerté avec la Cour de France, il fait partir un corps de troupes pour l'Italie sous le commandement du Maréchal de Loigni. Il se disposoit à le suivre; mais une dangereuse maladie qui lui survint l'obligea de suspendre l'exécution de ses desseins. Revenu en santé, il établit en Provence, le 15 Août 1415, un Parlement composé de six Conseillers, d'un Avocat et d'un Procureur-Fiscal. L'année suivante fut mémorable par une peste qui emporta les deux tiers des habitans de Provence. Louis, apprenant que les Anglois menaçoient le Maine et l'Anjou, partit de la Cour de France, où il étoit, pour veiller à la défense de ses Etats. Il étoit à Angers lorsqu'une nouvelle maladie l'emporta le 29 Avril 1417. De son mariage il laissa trois fils et autant de filles. Les fils sont Louis, René, qui suivent, et Charles, Comte du Maine : les filles, Marie, femme de Charles VII, Roi de France; Yolande, mariée à François I, Duc de Bretagne; et N., qui épousa le Comte de Geneve, suivant une Charte de Louis III. (*Nouv. hist. de Prov.*) Quelques manuscrits lui donnent un fils naturel nommé Louis, Seigneur de Mezieres. (Voy. *les Rois de Naples et les Ducs d'Anjou.*)

LOUIS III.

1417. Louis III, fils aîné de Louis II, lui succéda à l'âge de 12 ans (et non de 14) sous la tutele et régence d'Yolande, sa mere. La Provence, depuis que le Comté de Nice s'étoit donné à la Savoie, étoit en état de guerre avec cette Puissance. Yolande, et son fils, par Traité, du 5 Octobre 1419, abandonnerent ce Comté au Duc de Savoie, qui, de son côté, leur fit remise d'une somme de 164 mille francs d'or, ou de deux millions 54 mille livres, qui lui étoit dûe pour les dépenses que son aïeul, Amédée VI, avoit faites lorsqu'il mena des troupes à Louis I dans le Royaume de Naples. Louis III pensoit dès lors lui-même à la conquête de ce Royaume, sans être effrayé des malheurs que sa Maison y avoit éprouvés. Bientôt après il y fut efficacement animé par le Pape Martin V et par plusieurs Barons mécontens de la Reine Jeanne II. Tandis que, pour répondre à leurs instances, il fait des levées d'hommes dans toute la Provence, il engage Jacques Sforce, soldat de fortune, à prendre les devants avec le corps de troupes qu'il commandoit. Il ne tarda pas à l'aller joindre; et, s'étant embarqué sur une flotte de treize bâtimens, il arrive, le 15 Août 1420, dans le golfe de Naples. Tout le fruit qu'il remporta de cette expédition fut, au milieu d'une alternative souvent répétée de bons et de mauvais succès, d'être déclaré par Jeanne Duc de Calabre, et reconnu, à certaines conditions, pour son héritier présomptif à la place d'Alfonse, Roi d'Aragon, qu'elle avoit adopté d'abord et ensuite rejetté. Ce dernier, pendant l'absence de Louis, exerça sa vengeance sur Marseille, qu'il surprit, le 9 Novembre 1423, au moment qu'on s'y attendoit le moins. La ville, après

avoir fait d'abord une résistance égale à la vivacité de l'attaque, succomba aux efforts de l'ennemi, qui, non content de la piller et d'y commettre toutes les horreurs que la brutalité du soldat victorieux se permet, la livra aux flammes en partant. Les Marseillois, que le sac de leur patrie avoit dispersés pour la plupart, s'étant réunis après la retraite des Aragonois, travaillerent à en réparer les ruines, et réussirent en peu de tems à la remettre en état de défense.

On ignore l'année du retour de Louis en-deçà des Monts; mais on sait qu'il étoit en 1429 à la Cour du Roi Charles VII, son beau-frere. Il repassa, l'année suivante, dans son Duché de Calabre; et, toujours balancé par la bonne et la mauvaise fortune, il contracta, en faisant la guerre au Prince de Tarente, une maladie dont il mourut à Cosence, capitale de son Duché, le 24 Novembre 1434, dans la 28e année de son âge. Il avoit épousé, le 31 Août 1431, Marguerite, fille d'Amédée VIII, Duc de Savoie, dont il ne laissa point d'enfans. Cette Princesse se remaria depuis avec Ulric, Comte de Würtemberg. (Voyez *les Rois de Naples et les Ducs d'Anjou.*) Louis III augmenta ses domaines de Provence par la réunion qu'il y fit de la Baronie de Baux et de ses dépendances, après la mort d'Alix de Baux, malgré les réclamations de Louis de Châlon, Prince d'Orange, à qui ces terres étoient substituées.

Par son testament, fait le jour de sa mort, Louis III déclara son héritier au Royaume de Naples, et à ses autres Etats, René, son frere, qui suit, et légua à Charles, frere puîné de Louis, le Comté du Maine avec les terres données en douaire à la Reine Yolande, leur mere.

RENÉ, DIT LE BON.

1434. René, dont la naissance est de l'an 1408, Duc de Lorraine et de Bar, frere de Louis III, lui succéda au Comté de Provence ainsi qu'au Duché d'Anjou. L'année suivante, il devint Roi de Naples par le testament de la Reine Jeanne IIe, fait le 29 Fév., neuf jours avant sa mort. Il étoit alors à Dijon prisonnier du Duc de Bourgogne, partisan du Comte de Vaudemont, compétiteur de René pour le Duché de Lorraine. Ce fut entre ses mains, chargées de fers, que remirent le sceptre les Ambassadeurs qui lui furent envoyés de Naples. N'étant pas en état de payer sa rançon pour les suivre, il nomma Isabelle, son épouse, Lieutenante-Générale de tous ses Etats. Elle part avec son fils Louis; et, s'étant embarquée à Marseille, elle arrive à Gaëte dans le mois de Septembre 1435. Remis en liberté l'an 1436, René se rend en Provence, où il obtient des secours pour son expédition de Naples, et va joindre sa femme en ce pays. Mais un enchaînement de revers occasionnés pendant cinq ans par l'inconstance des Italiens, et sur-tout par la trahison du Connétable Caldora, l'obligea, l'an 1442, de reprendre la route de France, où il arriva dans un état fort délabré. S'étant rendu l'année suivante à la Cour du Roi Charles VII, il se porta pour médiateur entre ce Prince et Henri VI, Roi d'Angleterre. Ce ne fut pas en vain. Les ayant fait d'abord consentir à une treve, il travailla ensuite à terminer, par une paix durable, la guerre qui divisoit ces deux grandes Monarchies. Dans le cours de ces négociations il n'oublia pas ses propres intérêts, et réussit à conclure le mariage de Marguerite, sa fille, avec le Roi d'Angleterre : alliance à la faveur de laquelle il rentra en possession de la ville du Mans et des autres places que les Anglois avoient usurpées sur lui.

Les traverses que René avoit éprouvées dans le Royaume de Naples, ne lui avoient pas fait perdre la réputation de grand homme de guerre. Ce fut l'opinion que les Florentins avoient de ses talens militaires, qui les détermina, comme le demandoit le Roi Charles VII, à le mettre à leur tête dans la guerre dont les menaçoient les Vénitiens et Alfonse, compétiteur de René. Celui-ci étant parti, l'an 1453, pour se rendre en Toscane, trouva les Florentins et leurs alliés dans les meilleures dispositions. Mais la conduite licencieuse des troupes françoises qu'il avoit amenées avec lui, refroidit bientôt le zele des Italiens à son égard. S'en étant apperçu, il reprit le chemin des Alpes, après avoir promis à ses alliés de leur envoyer le Duc de Calabre et de Lorraine, son fils, pour tenir sa place. Mais les affaires avoient changé de face à l'arrivée du Duc. L'an 1459, il passe dans le Royaume de Naples par ordre de son pere, que plusieurs Barons napolitains avoient appellé pour l'opposer à Ferdinand. Le Duc s'étoit embarqué avec douze galeres auxquelles les Génois, dont il étoit Gouverneur pour la France, en avoient joint dix autres. Une grande bataille qu'il gagna complétement le 7 Juillet 1460, l'auroit mis en possession du Royaume de Naples, s'il eût poursuivi sans relâche son ennemi, qu'un si rude échec avoit terrassé. Mais, lui ayant donné le loisir de se reconnoître, il perdit par son inaction le fruit de sa victoire. Les Génois s'étant révoltés, l'an 1461, pendant son absence, le Roi, son pere, se transporte dans l'Etat de Gênes avec sept galeres chargées de troupes que six mille hommes envoyés de France *vinrent* renforcer après le débarquement. « Les François, dit » Muratori, ne surent pas mettre le tems à profit; car » ils auroient pu, en faisant diligence, entrer sans résistance dans Gênes »: mais, arrivés trop tard, ils furent obligés d'en faire le siége. Il y eut divers assauts que les Génois soutinrent avec valeur. On en vint enfin, le 17 Juillet, à une bataille où la victoire étoit prête à se déclarer pour les François, lorsque l'Archevêque de Gênes fit tout-à-coup signe qu'il arrivoit un secours de Milan. A cette nouvelle, qui étoit fausse, les Génois s'écrient aussitôt : *Vive Sforce! vive le Duc!* Les François, croyant avoir à dos les Milanois, prennent la fuite, et sont poursuivis par les Génois qui en font un grand carnage. René, après ce revers, se rembarque, et renonce à toute expédition militaire. Rien ne put dans la suite le faire départir de cette résolution. Du chef d'Yolande, sa mere, il avoit des prétentions bien fondées sur le Royaume d'Aragon. Les Catalans, révoltés, l'ayant appellé, l'an 1465, à cette Couronne, il céda ses droits à Jean, Duc de Calabre et de Lorraine, son fils. Le Duc passe, l'an 1467, en Catalogne avec une armée composée de Lorrains, de François et de Provençaux. Trois campagnes consécutives lui soumettent presque entièrement cette province. Mais il meurt, le 16 Décembre 1470, au milieu de ses conquêtes. De deux fils qu'il avoit eus de son mariage, Jean, l'aîné, l'avoit précédé ou le suivit de très près au tombeau; Nicolas, le second, lui succéda aux Duchés de Calabre et de Lorraine. René cependant cultivoit paisiblement les sciences et les beaux arts, sans négliger le soin des peuples qui lui étoient confiés. Il étudioit les mathématiques, s'occupoit de l'astronomie, et donnoit un peu, suivant le goût de son siécle, dans l'astrologie judiciaire. Mais c'étoit à manier le pinceau qu'il employoit sur-tout ses momens de loisir. On montre encore des ouvrages de sa façon en miniature, en tableaux et en figures peintes sur le verre. Pour avoir des modeles, il achetoit les tableaux les plus renommés, et préféroit ceux qui amusoient le plus par leur bizarre singularité. Il peignoit une perdrix lorsqu'on lui annonça la perte du Royaume de Naples. Il reçut avec fermeté cette nouvelle sans discontinuer son travail. Il étoit versé dans la connoissance de l'Ecriture-Sainte et la Théologie. Mais trop amateur de parades, il paya tribut à la superstition de son siécle en introduisant ou permettant d'introduire dans le culte public des scenes indécentes, qui en dégradoient la majesté. On se souvient de ces fameuses processions établies en Provence de son tems, où les diables et les anges, les saints et les damnés faisoient

chacun

chacun leur personnage avec le costume qu'on leur croyoit propre. Le goût de René pour la vie pastorale ne méritoit pas le même blâme, quoique peu convenable peut-être dans un Souverain. Ce Prince et la Reine son épouse ne dédaignoient pas de prendre l'acoutrement de berger et de bergere, et de mener paître eux-mêmes leurs troupeaux. C'est le poëte George Châtelain qui l'atteste dans sa Chronique en vers:

> J'ay un Roi de Sicile
> Vu devenir berger,
> Et sa femme gentile
> Faire même métier;
> Portant la pannetiere
> Et houlette et chapeau,
> Logeant sur la fougere
> Auprès de son troupeau.

René couloit des jours tranquilles, lorsque la mort lui enleva, le 24 Mai 1473, le Duc Nicolas, son petit-fils, dernier rejetton de sa postérité masculine, dans le tems qu'on se disposoit à le marier. N'ayant plus alors pour héritiers naturels que René II, Duc de Lorraine, son petit-fils par Yolande, sa fille, et Charles II, Comte du Maine, fils de Charles I, son frere, il crut devoir faire un testament pour prévenir les troubles que la succession à ses Etats pourroit occasionner. C'est ce qu'il exécuta, le 22 Juillet 1474, à Marseille. Par cet acte, il nomma Charles son héritier universel, donna le Duché de Bar à René, son petit-fils, et le Marquisat de Pont-à-Mousson à Jean d'Anjou, son fils naturel, avec les villes de S. Remi et de S. Cannat. Yolande, sa fille aînée, mere de René II, et Marguerite, sa cadette, eurent chacune la somme de mille écus d'or (13060 liv.) Mais Louis XI, Roi de France, étant aussi neveu du Roi René par Marie, sa mere, se plaignit hautement, comme d'une injustice criante, d'avoir été oublié dans ce testament auquel il devoit avoir, disoit-il, la meilleure part. En conséquence il fit mettre sous sa main les Duchés de Bar et d'Anjou. La Provence de plus devoit, selon lui, être réunie à la Couronne de France après la mort du Roi, son oncle. Ce qui indisposoit le plus contre ce Prince le Monarque françois, c'étoient les liaisons qu'il avoit avec le Duc de Bourgogne, qui s'étoit même flatté d'être son héritier pour la Provence et l'Anjou. Mais, après avoir menacé de le traduire au Parlement, Louis se radoucit, et nomma des Ambassadeurs pour aller traiter amiablement avec lui. Il se rendit lui-même peu de tems après à Lyon, où René, l'étant venu trouver, obtint main-levée de la saisie de ses Duchés avec une pension de 60 mille livres. Etant revenu satisfait en Provence, il y passa sans inquiétude le reste de sa vie, adoré de son peuple au milieu duquel il vivoit comme un pere au sein de sa famille; ce qui lui mérita le surnom de Bon. Il mourut, le 10 Juillet 1480, à Aix, d'où son corps fut transporté à Angers. Il avoit épousé, 1°, le 24 Octobre 1420, Isabelle, fille aînée de Charles II, Duc de Lorraine, morte le 28 Février 1452; 2°, le 3 Septembre 1454, Jeanne de Laval, fille de Gui XIII, Comte de Laval, décédée sans enfans l'an 1458. Du premier lit il eut quatre fils qui le devancerent au tombeau, savoir, Jean, Duc de Calabre et de Lorraine; Nicolas, successeur de Jean; Charles, Comte de Guise; et René. Il eut de plus trois filles, Elisabeth, morte en bas âge; Yolande, mariée à Ferri II de Lorraine, Comte de Vaudemont, à qui elle porta les droits de sa Maison sur le Royaume de Naples et sur la Provence; et Marguerite, femme de Henri VI, Roi d'Angleterre. René, quoique zélé pour les pratiques de la religion, ne fut point un modele de la fidélité conjugale. On lui connoît trois enfans naturels, un fils, nommé Jean, dont on vient de parler, et deux filles, dont la seconde, nommée Marguerite, épousa Bertrand de Beauvau. La Bibliotheque du Roi conserve trois ouvrages manuscrits du Roi René, dont un qui a pour titre, *L'Abusé de la Cour*, a été imprimé. (*Voy*. René I parmi les Rois de Naples, parmi les Ducs de Lorraine et parmi ceux d'Anjou.)

CHARLES III.

1480. Charles III, fils de Charles I, Comte d'Anjou et du Maine, étoit à la Cour du Roi René, son oncle, lorsque ce Prince l'institua son héritier universel. Il reçut, aussitôt après cet acte, les hommages des Seigneurs provençaux. Mais René II, Duc de Lorraine, petit-fils, comme on l'a dit, du Roi René, par Yolande, sa mere, souffrit impatiemment que l'ample succession de son aïeul passât à un héritier collatéral, avec la seule réserve pour lui du Duché de Bar. Il dissimula néanmoins son ressentiment tant que le testateur vécut. Ce Prince étant mort, il se mit en devoir de faire valoir ses prétentions. Ayant envoyé pour cet effet une armée devant lui en Provence, il vint promptement la joindre. Mais il trouva plus d'obstacles à ses desseins qu'il n'en avoit prévus. Outre les forces que la Provence fournit à son rival, le Roi Louis XI avoit fait passer dans ce pays un corps de vieilles troupes, qui dissiperent bientôt les soldats lorrains, et assurerent à Charles la libre possession de cette province. C'étoit pour lui-même que Louis travailloit. Voyant que Charles traînoit une vie languissante, il gagna Palamede Forbin, premier Ministre de ce Prince, et par son moyen il vint à bout de se faire instituer héritier universel de Charles par un testament passé le 11 Décembre 1481. Charles mourut le lendemain à Marseille, dans la 45e année de son âge. Après sa mort, le Roi Louis XI se mit en possession de la Provence, ainsi que des autres Etats dont Charles avoit joui. Mais René forma opposition en regle à cette prise de possession. Il attaquoit non le testament de Charles, qui étoit hors d'atteinte, mais celui du Roi René, prétendant que la Provence et le Royaume de Naples ayant été souvent gouvernés par des filles, ils appartenoient légitimement à sa mere, et qu'ainsi son aïeul n'avoit pu anéantir les droits de la nature par un acte extorqué à la foiblesse. Le Roi de France de son côté faisoit valoir, contre le Duc de Lorraine, un pacte de famille et d'anciens testamens de deux Princes de la Maison d'Anjou, qui avoient appellé des mâles à leur succession, quoique dans un degré plus éloigné, préférablement aux filles. La question resta indécise pendant le reste du régne de Louis XI, qui demeura toujours en jouissance par provision. Mais le Roi Charles VIII la décida de fait, en réunissant, ou, pour mieux dire, annexant à perpétuité la Provence à sa Couronne, par ses Lettres-Patentes du mois d'Octobre 1486. (*Voy*. Charles II, *Comte du Maine*.) La Provence a conservé jusqu'à nos jours, suivant le Traité fait avec elle par Charles VIII, ses loix particulieres et priviléges. Elle n'est point encore aujourd'hui regardée comme province de la France. C'est pour cela que dans les Arrêts du Parlement d'Aix on met toujours, *Par le Roi, Comte de Provence*, et que nos Rois, dans leurs lettres adressées à ce pays-là, prennent la qualité de Comte de Provence et de Forcalquier. Ce fut le Roi Louis XII qui établit le Parlement d'Aix pour la Provence et les pays en dépendans, par Edit donné à Lyon au mois de Juillet 1501; ce qu'il confirma par sa Déclaration donnée à Grenoble le 26 Juin de l'année suivante. Le ressort de ce tribunal est encore le même; il comprend 12 Sénéchaussées et environ 51 Justices royales, &c.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
COMTES DE FORCALQUIER.

Le Comté de Forcalquier, appellé d'abord le Comté de Sisteron, parce que le chef-lieu de cette Seigneurie, nommé par les Romains *Forum Neronis*, et dans le moyen âge *Forum Calcarium*, est situé dans ce Diocèse, avoit autrefois beaucoup plus d'étendue qu'il n'en a présentement; car il renfermoit tout ce qui est compris entre la Durance, l'Isere et les Alpes, et par conséquent la plus grande partie de la haute Provence, ou Provence occidentale. Ce fut en 1054 qu'il fut démembré du Comté de Provence par le Comte Geofroi I, comme on l'a dit à l'article de ce Prince, en faveur de ses neveux, Guillaume-Bertrand et Geofroi, tous deux IIe du nom de leur Maison. Ces deux freres posséderent en commun ce Comté; mais il paroît qu'ils se distinguoient, l'un par le titre de Comte de Nice, et l'autre par celui de Comte de Forcalquier. Geofroi, dont la femme se nommoit Douce, mourut sans postérité l'an 1093 ou 1094. Bertrand, son frere, qui le précéda de quatre ans au tombeau, laissa d'Adélaïde, sa femme, sœur de Gui de Cavenez, premier Comte de Valpergue, une fille, nommée aussi Adélaïde, laquelle épousa Ermengaud IV, Comte d'Urgel; ce qui fit passer le Comté de Forcalquier dans la Maison de ce dernier, qui, étant mort en 1092, laissa un fils, qui suit.

GUILLAUME I.

1094. Guillaume I ou III, fils d'Ermengaud, Comte d'Urgel, et d'Adélaïde de Provence, succéda en bas âge à son grand-oncle Geofroi II, sous la tutele de sa mere. L'usurpation qu'il fit de la ville de Pertuis sur l'Abbaye de Montmajour, et les dommages qu'il y causa, lui attirerent une excommunication dont il alla se faire relever à Vienne par le Pape Calliste II, qui se trouvoit alors en cette ville. Il éprouva à son tour peu de tems après le pouvoir de la violence contre la justice. Durant les différends des Comtes de Toulouse avec les Comtes de Barcelone, pour le partage de la Provence, il fut dépossédé par ces Princes de la moitié de la ville d'Avignon qui lui appartenoit; mais, après le Traité de 1125, elle lui fut rendue par le Comte de Barcelone. Guillaume, depuis ce tems, prit le titre de Comte de Forcalquier et d'Avignon. Il mourut au mois d'Octobre 1129, laissant de Garsinde, sa femme, deux fils, qui suivent. (Vaissete.)

BERTRAND I et GUIGUES.

1129. Bertrand I et Guigues, fils de Guillaume I, [illegible]t en bas âge dans le Comté de Forcalquier, sous la tutele de leur aïeule Adélaïde, qui, l'année même de la mort de Guillaume I, son fils, se démit de tous ses biens en leur faveur. Bertrand mourut l'an 1149, ou l'an 1150, laissant de Joscerane, sa femme, deux fils, qui suivent, avec une fille, Alix, mariée à Guiraud Amici, Seigneur de Sabran. Guigues, frere de Bertrand, l'avoit précédé au tombeau, l'an 1149 au plutôt, sans laisser de lignée, Guillaume, son fils, étant mort avant lui.

GUILLAUME II ou IV, et BERTRAND II.

1150 au plus tard. Guillaume II ou IV, et Bertrand II, fils et successeurs de Bertrand I, jouirent paisiblement du Comté de Forcalquier jusqu'en 1162, que l'Empereur Frédéric I inféoda ce Comté à Raymond-Bérenger, Comte de Provence. Le motif, ou le prétexte de cette inféodation, étoit qu'à l'avénement de Frédéric au trône impérial, les Comtes de Forcalquier ne lui avoient pas rendu leurs devoirs. Ce Prince ordonna donc que ces Comtes et leurs successeurs rendroient hommage aux Comtes de Provence, et qu'en cas de refus ils perdroient leur Comté. Mais, l'an 1174 (et non pas, comme le marque Bouche, 1164), Guillaume, ayant été trouver l'Empereur en Italie, obtint de lui la révocation de cette inféodation, et se fit rétablir, comme portent les Lettres-Patentes de Frédéric, dans tous les honneurs, dignité et jurisdiction de son Comté. Ces Lettres sont datées du 2 Mai de la 23e année du régne de Frédéric, et de la 21e de son Empire, Indiction VII. Dans cette affaire il n'est point fait mention de Bertrand, parce qu'il étoit alors à la Terre-Sainte. Avant son départ, l'an 1168, il avoit fait donation, par son testament, de la ville de Manosque, sur la Durance, aux Chevaliers de l'Hôpital, et y avoit ajouté beaucoup d'autres terres, laissant le reste du Comté à Guillaume, son frere, à la charge de ratifier cette donation; que s'il le refusoit, en ce cas Bertrand lui substituoit Raymond V, Comte de Toulouse, dans la moitié de son Comté, et donnoit l'autre à ses cousins de Sabran et de Simiane. Bertrand revint de la Terre-Sainte, et vécut, suivant Bouche, au moins jusqu'en 1208. Il ne laissa point d'enfans. A l'égard de Guillaume, son frere, il eut avec Alfonse II, Roi d'Aragon, une guerre fort vive, dans laquelle il lui causa de grands dommages, comme Alfonse le déclare lui-même dans le Traité de paix qu'ils firent à Aix dans le mois de Juillet 1193. Le sceau de cette pacification fut le mariage de Gersende, sa petite-fille par Gersende, sa mere, femme de Rainier de Sabran, dit de Castellar, avec Alfonse II, Comte de Provence. Guillaume, en considération de cette alliance, fit don à la jeune Gersende du Comté de Forcalquier, s'en réservant l'usufruit. Mais ensuite, mécontent d'Alfonse II, il transporta à Béatrix, son autre petite-fille, sœur puînée de Gersende, et femme de Guigues-André, Dauphin de Viennois, une portion du Comté de Forcalquier, savoir, le Gapençois et l'Embrunois; ce qui occasionna une guerre entre Alfonse et Guillaume. Celui-ci, ayant fait la paix, entreprit un pélerinage à S. Jacques en Galice. Les habitans d'Avignon lui ayant demandé la confirmation de leur Commune, il l'accorda par une Charte

du 4 des Nones de Juillet 1206. Le titre de cette Commune n'existoit plus ; et Guillaume, en la confirmant, dit, adressant la parole aux Avignonois : *Je crois qu'elle a été accordée à vos prédécesseurs il y a plus de 70 ans : per septuaginta annos et eò ampliùs.* (*Nouv. hist. de Prov.*, T. III, p. 534.)

L'an 1208, au mois de Janvier, Guillaume fit donation de son palais de Manosque à l'Hôpital de S. Gilles. C'est la derniere action connue de sa vie. Il ne vivoit plus en Novembre de l'année suivante. Par sa mort, le Comté de Forcalquier fut réuni à celui de Provence. Cependant Guillaume, fils de Guiraud de Sabran, et d'Alix, fille de Bertrand I, Comte de Forcalquier, revendiqua ce Comté, tant du chef de sa mere, qu'en vertu d'une donation que Bertrand II lui en avoit faite à lui-même : il prit les armes pour soutenir ses prétentions. Le Comte de Provence, pour le bien de la paix, consentit à un accommodement ; et, par sentence d'arbitres choisis, du 29 Juin 1220, on accorda à Guillaume de Sabran un certain nombre de terres dans le Comté de Forcalquier. Guillaume, après cette transaction, continua de prendre le titre de Comte de Forcalquier. Ses descendans retinrent seulement le nom et les armes de Forcalquier, qui ont passé aux aînés de la Maison de Brancas en vertu du testament de Gaucher de Forcalquier, Evêque de Gap. Par cet acte, dressé l'an 1483, ce Prélat institua pour son héritier George de Castellane, son neveu, avec substitution en faveur de Gaucher de Brancas, son cousin germain, qui recueillit effectivement cette substitution. De lui descendent les Marquis de Brancas, qui portent le titre de *Comtes de Forcalquier*, et les Ducs de Villars-Brancas. (*Voy.* Alfonse I, et Alfonse II, *Comtes de Provence*.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES ET PRINCES D'ORANGE.

Orange, ville épiscopale, appellée par les Romains *Arausio Cavarum* et *Secundanorum colonia,* ville épiscopale, ancienne et célebre, située au pied d'une montagne ou colline, à l'extrémité d'une belle plaine, sur la petite riviere de Maine ou Meyne, qui baigne ses murailles, à une lieue de la rive gauche du Rhône, à quatre lieues d'Avignon, et un peu plus de Carpentras, est la capitale d'une Principauté qui ne comprend aujourd'hui que cinq lieues de longueur sur quatre de largeur. Cette ville et son district avoient autrefois beaucoup plus d'étendue qu'ils n'en ont présentement. Les murailles d'Orange renfermoient alors toute la montagne voisine sur laquelle étoit bâtie une très forte citadelle, et leur circuit étoit d'environ 2500 toises. Les aqueducs, les thermes, les amphithéâtres, les cirques, le capitole, les arcs de triomphe, les arenes, que les Romains y firent construire, et dont il reste encore de beaux vestiges, prouvent l'estime singuliere qu'ils faisoient de cette ville placée dans un des plus heureux climats. Elle a été plusieurs fois ruinée dans les irruptions que divers peuples ont faites dans cette partie des Gaules. On donne la gloire de l'avoir sauvée d'une entiere destruction à Guillaume au *Cornet* ou au *Court-nez,* qu'on fait vivre sous Charlemagne, qui le fit, dit-on, Comte Bénéficiaire de ce pays. Mais les Historiens des bas tems débitent tant de fables sur ce prétendu Comte et sur ses successeurs, jusques vers la fin du xi^e^ siécle, qu'on ne peut faire aucun fond sur leur récit.

Le premier Comte propriétaire d'Orange que l'on connoisse est Giraud-Adémar, dont les descendans se sont attribué la Souveraineté de Grignan et celle de Monteil, qui, de son nom Adémar, ou Aimar, a été surnommé Monteil-Aimar, et par corruption Montelimar. Giraud-Adémar fut probablement pere de Raimbaud I, Comte d'Orange, auquel succéda son fils Bertrand I, qui vivoit en 1062. Celui-ci eut de sa femme, Adélaïde, un fils, Raimbaud II, qui suivit Raymond de S. Gilles à la Terre-Sainte. Raimbaud y mourut vers l'an 1121, laissant pour héritiere Tiburge, sa fille, qui étoit Comtesse d'Orange en 1115 et en 1126. Tiburge épousa Guillaume, Seigneur d'Omélas, second fils de Guillaume V, Seigneur de Montpellier. Guillaume d'Omélas fit un voyage à la Terre-Sainte avec Guillaume VI, son frere, et étoit de retour en 1129. Ce fut probablement cette année qu'il épousa Tiburge. Cette Princesse contribua beaucoup à l'agrandissement et à l'embellissement de la ville d'Orange. Elle en fit rebâtir les murs tels qu'on les voyoit encore avant les changemens qu'on y fit lorsqu'on y ajouta des fortifications à la moderne. Tiburge fit aussi construire trois grands fauxbourgs, un au quartier de S. Florent où est à présent le Couvent des Capucins, un autre à la Tour de l'arc de triomphe, et le troisieme aux environs de l'Eglise de S. Pierre. Mais ces trois fauxbourgs furent presque entièrement détruits dans la guerre que Guillaume-Roger, Vicomte de Turenne, ou plutôt Raymond-Louis, son fils, porta, l'an 1390, dans la Provence. Tiburge finit ses jours en 1150. Guillaume, son époux, la suivit au tombeau l'an 1156, laissant d'elle deux fils, Guillaume et Raimbaud, qui suivent, avec deux filles, Tiburge et Tiburgette, dont la premiere épousa, 1° Gaufred de Mornas, 2° Bertrand de Baux, et la seconde fut mariée avec Adémar de Murviel. (Vaissete.)

GUILLAUME II.

1150. Guillaume II, fils aîné de Guillaume d'Omélas et de Tiburge, succéda à sa mere dans la moitié du Comté d'Orange. Il mourut vers l'an 1160, laissant un fils et une fille, qui partagerent sa portion.

GUILLAUME III.

1160. Guillaume III succéda, dans un quart du Comté d'Orange, à Guillaume II, son pere. Il mourut vers l'an 1175, laissant un fils, qui suit.

RAIMBAUD IV.

1175. Raimbaud IV, fils de Guillaume III, fut son successeur dans un quart du

TIBURGE II.

1160. Tiburge II, fille de Guillaume II, hérita de lui un quart du Comté d'Orange. Sur la fin de ses jours, n'ayant point d'enfans de Raimbaud-Guiraud, son époux, elle donna, vers l'an 1180, sa part du Comté d'Orange aux Hospitaliers de S. Jean.

RAIMBAUD III.

1150. Raimbaud III, second fils de Guillaume d'Omélas, succéda, dans la moitié du Comté d'Orange, à Tiburge, sa mere. Il quitta le nom d'Omélas, que portoit son pere, et prit celui d'Orange. La petite ville de Courteson, dans ce pays, devint le lieu de sa résidence. Il engagea, l'an 1168, à Guillaume de Montpellier, son cousin, tout son domaine d'Omélas, situé dans les diocèses de Beziers et de Maguelone, pour la somme de quatre mille sous melgoriens. Mais il le retira sans doute bientôt après, puisqu'il l'engagea de nouveau, l'an 1171, à son beau-frere, Aimar de Murviel, pour 10200 sous melgoriens. Il mourut, vers l'an 1173, sans postérité, laissant à Tiburge, sa sœur aînée, remariée pour lors à Bertrand de Baux, II^e^ du nom, sa moitié du Comté d'Orange. Raimbaud, suivant Nostradamus, Historien de Provence, *estoit bon Chevalier, vaillant aux armes, et très estimé dans la*

RAIMBAUD IV.

Comté d'Orange. L'an 1190, se voyant sans lignée, il fit, à l'exemple de Tiburge, sa tante, donation de sa part du Comté d'Orange aux Hospitaliers de S. Jean, qui par là devinrent propriétaires de la moitié de cette Principauté ; ensorte qu'on datoit les actes publics du régne des Comtes et de celui du Commandeur de l'Hôpital d'Orange.

RAIMBAUD III.

poésie provençale. Mais il se trompe lourdement en le faisant mourir en 1229, et sur d'autres circonstances de sa vie. Le recueil manuscrit des vies des Poëtes provençaux lui attribue le livre intitulé : *La Maestria d'amour.* Il ajoute que la Comtesse de Die, femme de Guillaume de Poitiers, devint amoureuse de Raimbaud, et fit des vers à sa louange. (Vaissete.)

TIBURGE III ET BERTRAND DE BAUX I.

1173. Tiburge III et Bertrand de Baux I, son époux, succéderent à Raimbaud III dans la moitié du Comté d'Orange. L'an 1178, Bertrand assista, le 30 Juillet, au couronnement de l'Empereur Frédéric I, qui se fit dans la Cathédrale d'Arles en vertu de son titre de Roi de Provence. On prétend que vers ce temslà Frédéric lui accorda le titre de Prince d'Orange avec la couronne de Souverain. Il est vrai que les Comtes d'Orange ont porté le titre de Prince depuis la fin du XII^e^ siécle. Mais il est certain aussi qu'ils ne cesserent pas pour cela de reconnoître la souveraineté des Comtes de Toulouse en qualité de Marquis de Provence. (Vaissete, T. III, p. 45.) Bertrand, s'étant brouillé avec Raymond V, Comte de Toulouse, fut assassiné le jour de Pâque 1181, par ordre de ce Prince. Tiburge mourut vers l'an 1182, laissant de son mariage trois fils, Guillaume, qui suit; Bertrand de Baux, pere de plusieurs enfans, qui posséderent les Fiefs d'Istres, de Brantouls, d'Aulas, avec d'autres lieux, et servirent avec distinction dans les guerres de Naples; et Hugues de Baux, mari de Barrale, Vicomtesse de Marseille.

GUILLAUME IV.

1182. Guillaume IV, surnommé del Cornas, fils de Bertrand de Baux et son héritier dans cette Baronnie, succéda, dans la moitié du Comté d'Orange, à Tiburge, sa mere. Sur la fin de 1213, ayant été trouver l'Empereur Frédéric II à Metz, il obtint de lui le titre de Roi d'Arles, par Lettres datées du 13 Janvier 1214. Ces Lettres néanmoins ne sont pas à l'abri de tout soupçon. Quoi qu'il en soit, cette prétendue Royauté n'affranchit point la terre d'Orange, ni ses maîtres, de la Suzeraineté des Marquis de Provence. Guillaume, pour mettre dans ses intérêts les Croisés, se déclara contre les Albigeois, et fit la guerre aux habitans d'Avignon, qui protégeoient ces hérétiques : mais cette guerre lui devint funeste. Il tomba entre les mains des Avignonois, qui l'écorcherent vif et le couperent en morceaux au mois de Juin de l'an 1218 : vengeance atroce des atrocités que la Croisade avoit produites. Guillaume IV est mis au nombre des Troubadours dans l'histoire de ces Poëtes, où l'on raconte de lui deux traits qui ne lui font pas beaucoup d'honneur, mais que d'ailleurs nous ne garantissons pas. Il avoit dépouillé un Marchand françois qui passoit sur ses terres, et lui avoit pris des effets considérables, c'est-à-dire vraisemblablement qu'il avoit confisqué ses marchandises pour avoir fraudé les droits de péage ou de douane. De retour en France, le Marchand imagina un moyen fort extraordinaire de se venger. Il fit contrefaire le sceau du Roi Philippe-Auguste, et écrivit en son nom une lettre au Prince d'Orange, par laquelle le Roi l'invitoit à sa Cour pour y recevoir de grands biens et de grands honneurs qu'il lui destinoit. Guillaume part après avoir fait de grands préparatifs. La ville où le Marchand demeuroit se trouvoit sur son passage. Il y arrive et y séjourne, ne se doutant de rien. Le Marchand, qui avoit fait sa partie pour l'arrêter, le surprend avec sa suite, et l'oblige de réparer le dommage qu'il lui avoit causé. Guillaume, alors instruit du manege, s'en retourne dépouillé et confus.

Quelque tems après il eut à dévorer un autre affront de même nature. Brouillé avec Aimar II de Poitiers, Comte de Valentinois, il alla insulter et piller une de ses terres. Comme il s'en revenoit sur le Rhône, des pêcheurs, sujets d'Aimar, l'arrêterent, et probablement le rançonnerent. (*Millot, hist. des Troub.* T. III.)

Il avoit épousé, 1° Alix, dont il eut un fils nommé Guillaume; 2° Ermengarde de Sabran, qui lui donna Raymond, et deux autres fils.

GUILLAUME V.

1219. Guillaume V, fils aîné de Guillaume IV, lui succéda dans la moitié de sa portion du Comté d'Orange. Il prit, comme son pere, le vain titre de *Roi d'Arles*, et mourut l'an 1239, laissant de Précieuse, sa femme, deux fils, qui suivent.

GUILLAUME VI.

1239. Guillaume VI, fils aîné de Guillaume V, hérita de lui la moitié de ce qu'il possédoit dans le Comté d'Orange. Il mourut l'an 1248, laissant de sa femme, Valpurge de Meuillon, une fille nommée Tiburgette de Baux, mariée à Roger de Foz, Seigneur d'Hieres, qui transmit cette Seigneurie, en 1257, avec tous les droits qu'il prétendoit avoir en vertu de son mariage, à Charles d'Anjou, Comte de Provence.

RAYMOND II.

1239. Raymond II, 2^e^ fils de Guillaume V, lui succéda dans la moitié du Comté d'Orange. L'an 1248, il recueillit la portion de son frere, Guillaume VI, décédé sans enfans mâles. Raymond épousa, 1° Bigne, nommée par d'autres Ermengarde; 2°, l'an 1272, Laure-Aymar de Grignan, qui lui donna Bertrand, qui suit.

BERTRAND II.

Bertrand II succéda (on

RAYMOND I.

1219. Raymond I, 2^e^ fils de Guillaume IV, partagea, avec Guillaume V, son aîné, la succession de leur pere, et prit, de même que lui, le titre de *Roi d'Arles*. Les succès de ses exploits militaires, dont on ignore le détail, lui valurent le titre de *Victorieux*. L'an 1237, au mois de Mai, Raymond, Comte de Toulouse et Marquis de Provence, lui fit don des châteaux et villes de Camaret, de Trencleu, de Seriman et dépendances, avec réserve de la Suzeraineté, du droit de chevauchée, et autres appartenans au Seigneur féodal sur son vassal. (*Invent. du Trés. des Char.*, T. V, n. 9421, p. 189.) Raymond finit ses jours l'an 1282, laissant de Malberone de Condorcet, sa femme, un fils, qui suit.

BERTRAND III.

1282. Bertrand de Baux, III^e^ du nom, succéda à Raymond I, son pere, dans sa portion du Comté d'Orange. L'an 1289, il acquit, par échange, la portion de Bertrand II, son neveu à la mode de Bretagne. Il fut très bien à la Cour de Charles II, Roi de Naples et Comte de Pro-

BERTRAND II.

ne sait en quelle année) à Raymond II, son pere, dans sa portion du Comté d'Orange. L'an 1289, il l'échangea avec Bertrand III, son oncle à la mode de Bretagne, pour la Seigneurie de Courteson. Bertrand II partit ensuite pour la Terre-Sainte, et y mourut en 1300. Il avoit épousé, vers l'an 1272, Isoarde, fille d'Amir de Corben.

BERTRAND III.

vence, qui le fit Comte d'Avellino. Ce Prince, ayant acquis, l'an 1307, des Chevaliers de l'Hôpital leur moitié du Comté d'Orange, en fit encore cession, le 22 Mai 1308, à Bertrand. » Celui-ci, content de ne partager avec personne sa Souveraineté, » renouvella l'hommage que ses ancêtres avoient toujours rendu aux Comtes de Pro- » vence, comme vassaux, reconnut que les affaires criminelles devoient être portées » en dernier ressort à la Cour du Comte, et s'avoua sujet à la convocation du ban » et de l'arriere-ban pour le service militaire. Mais du reste ce n'étoit pas un de ces » vassaux que la médiocrité de leur fortune fit confondre dans la foule des Seigneurs. » Sa monnoie avoit cours dans toute la Provence; et aux droits de la féodalité près, » c'étoit un Souverain à qui il ne manquoit, pour avoir le même éclat que tant » d'autres qui jouent un grand rôle dans l'histoire, que d'avoir des Etats plus éten- » dus ». (*Nouv. hist. de Provence*, T. III, p. 113 et 114.) Bertrand mourut l'an 1335, laissant d'Eléonore de Geneve, sa femme, qu'il avoit épousée le 25 Octobre 1278, Raymond, qui suit, et d'autres enfans.

RAYMOND III.

1335. Raymond III succéda à Bertrand III, son pere, dans tout le Comté d'Orange, ayant acquis des enfans de Guillaume, son frere aîné, mort avant Bertrand III, les portions qui leur appartenoient dans cette Principauté. Il fit son testament le 19 Août 1340, et mourut vraisemblablement dans le même mois. Raymond III avoit épousé, 1°, le 26 Septembre 1291, Mabille d'Anduse; 2° Anne de Viennois, morte à Paris en 1344. Il laissa de l'un de ces deux mariages Raymond, qui suit, et d'autres enfans.

RAYMOND IV.

1340. Raymond IV, fils aîné de Raymond III et Comte d'Avellino dans le Royaume de Naples, succéda à son pere dans le Comté d'Orange. L'an 1349, le 28 Juillet, il rendit hommage, dans la maison du Temple à Lyon, en présence de l'Archevêque Henri de Villars, de l'Evêque de Grenoble, et d'autres personnes qualifiées, à Charles, fils aîné de Jean, Duc de Normandie, nouvellement Dauphin, pour certaines portions de ses terres qui relevoient du Dauphiné. (*Recueil de Fontanieu*, vol. 77.) Raymond eut de grands démêlés avec Catherine de Baux, Dame de Courteson, qu'il fit enfermer, et traita avec beaucoup d'inhumanité. La Reine Jeanne, informée des excès qu'il avoit commis à l'égard de cette Dame, et d'autres personnes qualifiées, le fit condamner, pour crime de rébellion, à perdre la tête. Jeanne, fille d'Amé III, Comte de Geneve, et seconde femme de Raymond, obtint la grace de son époux en 1370. Raymond étoit homme de guerre et homme de lettres. Pour mettre son Comté à l'abri de l'insulte, dans les guerres continuelles qui agitoient le Royaume de France, il fit fortifier la ville d'Orange, et pour faire en même tems fleurir les Lettres dans cette capitale, il y fonda une Université, par Lettres-Patentes du 27 Mai 1365. Il mourut le 20 Février 1393, laissant de sa seconde femme deux filles, Marie et Alix. Raymond avoit épousé en premieres noces Constance de Trians, fille d'Arnaud, Vicomte de Tallard, dont il n'eut point d'enfans. Marie porta, comme on va le voir, le Comté d'Orange dans la Maison de Châlon. Alix fut Baronne de Baux, Comtesse d'Avellino, Dame de Brantouls, &c., et mourut sans enfans l'an 1426. Elle institua pour héritiers ses parens qui s'étoient habitués dans le Royaume de Naples, et à leur défaut son neveu, Louis de Châlon, Prince d'Orange. C'est par ce testament d'Alix, dit M. Expilli, que la Baronie de Baux et les autres terres baussenques furent réunies au Comté de Provence par droit d'aubaine selon la commune opinion, et par droit de souveraineté, selon les principes invariables de la Monarchie françoise. Le Roi Louis XIII, ayant érigé la Baronie de Baux en Marquisat, en fit don, l'an 1641, à Honoré Grimaldi II, Prince de Monaco.

MARIE DE BAUX, ET JEAN I DE CHÂLON.

1393. Marie, fille aînée de Raymond IV, lui succéda dans la Principauté d'Orange avec Jean de Châlon (III^e du nom de sa Maison), Baron d'Arlai, qu'elle avoit épousé l'an 1388. Jean de Châlon, étant entré en guerre, l'an 1395, avec le Comte de Valentinois et l'Evêque de Valence, fut battu et fait prisonnier par Aymeri de Séverac, Général de l'armée ennemie. L'an 1400, Marie, son épouse, forme des prétentions, du chef de sa mere, sur le Comté de Geneve, après la mort d'Humbert de Villars, qui l'avoit possédé comme époux de Marie, fille aînée du Comte Amé III. Mais Otton de Villars, oncle d'Humbert, qui l'avoit institué son héritier, s'empara du Comté de Geneve, quoiqu'il n'y eût point de droit légitime, n'étant pas du sang des anciens Comtes. Prévoyant ensuite qu'il ne pourroit s'y maintenir contre Jean de Châlon, qui avoit épousé l'héritiere du sang, il céda ce Comté, par Traité du 5 Août 1401, à Amédée VIII, Comte de Savoie, sur lequel Jean de Châlon ne fut pas en état de le recouvrer. Ce dernier s'attacha depuis au Duc de Bourgogne, qui le fit Lieutenant-Général dans les Duché et Comté de ce nom. L'an 1408, il mena du secours, au nom de ce Prince, à Jean de Bourgogne, Evêque de Liége, contre ses sujets révoltés. Les partisans du Duc de Bourgogne le firent nommer, l'an 1415, Grand-Chambrier de France; et, l'an 1417, ils lui procurerent la Lieutenance-Générale de Languedoc. Ce fut cette année qu'il perdit, au mois de Juin, Marie, son épouse. Lui-même la suivit au tombeau le 4 Décembre de l'année d'après, laissant de son mariage trois fils, Louis, qui suit, Jean et Huguenin, avec une fille, Alix, mariée à Guillaume de Vienne. Marie, par son testament fait le 22 Mai 1416, avoit substitué à ses trois fils, au défaut de postérité, Alix et ses descendans; ce que Jean confirma au mois d'Octobre de l'année suivante. Il avoit fait bâtir, au-dessus d'Orange, un château pour la défense de cette ville.

LOUIS DE CHÂLON, dit LE BON.

1418. Louis, à qui sa probité mérita le surnom de Bon, fils aîné de Jean de Châlon et de Marie de Baux, leur succéda dans la Principauté d'Orange et la Baronie d'Arlai. Il eut le même attachement que son pere pour la Maison de Bourgogne, et se trouva au siége de Melun en 1420, pour le service du Duc Philippe le Bon; mais il refusa de prêter serment au Roi d'Angleterre Henri V, qui l'exigeoit en vertu du Traité de Troyes. Louis, jugeant ce Traité trop préjudiciable à l'Etat, aima mieux se retirer que de s'y conformer. Il s'unit ensuite avec le Duc de Savoie contre la France;

mais, l'an 1429, il fut battu à Anthon par Louis de Gaucourt, Gouverneur du Dauphiné, et n'évita d'être pris qu'en se jettant dans le Rhône, qu'il traversa à cheval, quoique armé de toutes pieces. L'année suivante, il fit hommage du Comté d'Orange à Louis III, Comte de Provence, pour se défendre contre la France, dont les Officiers ravageoient ses terres après les avoir saisies au nom du Roi. Mais il en obtint ensuite la restitution en faisant ses soumissions à Charles VII. Elles furent sinceres, et le Comte Louis fut un de ceux qui travaillerent avec le plus de zele à détacher le Duc de Bourgogne du parti de l'Angleterre. (*Hist. de Bourg.* T. IV, p. 160.) Louis étoit bon économe. L'an 1436, René, successeur de Louis III, emprunta de Louis de Châlon la somme de 15000 livres, qu'il devoit pour sa rançon au Comte de Vaudemont; et, pour sûreté de cette somme, il lui hypothéqua l'hommage que Louis III avoit acquis de lui sur la Principauté d'Orange. Dans la suite, René voulut recouvrer cet hommage en remboursant les 15000 livres; mais le Prince d'Orange les refusa. Louis de Châlon mourut le 13 Déc. 1463, à l'âge de 75 ans. Il avoit épousé, 1°, l'an 1408, Jeanne, fille d'Etienne, Comte de Montbelliard; 2°, le 4 Mai 1446, Eléonore, fille de Jean IV, Comte d'Armagnac, morte en 1456; 3° Blanche de Gamaches, morte le 14 Mai 1474. Du premier lit, il eut Guillaume, qui suit; du second, Louis, Seigneur de Château-Guyon, Chevalier de la Toison d'or, tué, l'an 1476, à la fameuse bataille de Granson, en combattant pour le Duc de Bourgogne; et Hugues, Seigneur d'Orbe, allié à Louise, fille aînée d'Amédée IX, Duc de Savoie, laquelle se fit Religieuse au Monastere d'Orbe après la mort de son mari; et deux filles, Jeanne, mariée à Louis, Comte de la Chambre, et Philippe, Religieuse d'Orbe. Le 3e mariage de Louis de Châlon fut stérile.

GUILLAUME VII.

1463. Guillaume VII, fils aîné et successeur de Louis le Bon, fit le voyage de la Terre-Sainte après la mort de son pere. A son retour, il servit Charles, Duc de Bourgogne, contre les Liégeois en 1468, et reçut plusieurs blessures dans cette guerre où il acquit beaucoup de gloire. L'année suivante, il abandonna le service de Charles, mécontent du jugement qu'il avoit rendu, comme arbitre, dans un différend que Guillaume avoit avec son frere. Retiré dans Orange, il y établit un Parlement. Le Duc de Bourgogne, irrité de sa retraite, fit saisir toutes les terres qu'il possédoit dans les deux Bourgognes. Sa Principauté d'Orange cependant n'étoit pas tranquille. Le Parlement qu'il y avoit érigé déplut à ses sujets, parce qu'il gênoit leur liberté. Ils profiterent des circonstances fâcheuses où Guillaume se trouvoit, pour l'obliger à consentir qu'il leur fût permis d'appeller des jugemens de ce Tribunal. Le Roi Louis XI, à la Cour duquel il s'étoit rendu, favorisa sous main cette demande, tandis qu'il amusoit Guillaume par de vaines promesses. Celui-ci, se voyant joué par le Monarque, prit alors le parti de renouer avec le Duc de Bourgogne. Louis XI, informé du Traité qu'il avoit fait avec ce Prince, le fit arrêter, l'an 1473, par le Baron du Lude, Gouverneur du Dauphiné, comme il retournoit dans ses terres du Comté de Bourgogne, sous prétexte qu'il n'avoit pas de sauf-conduit. Guillaume, après avoir été retenu 28 mois prisonnier à Lyon, n'obtint sa liberté qu'en remettant au Roi, comme Dauphin de Viennois, l'hommage et la Souveraineté de la Principauté d'Orange, en consentant que les appels de son Parlement fussent portés à celui de Grenoble, et en s'obligeant à payer quarante mille écus pour sa rançon. Ce Traité, passé à Rouen le 6 Juin 1475, lui laissa néanmoins le titre de *Prince Souverain*, avec le droit de faire battre monnoie. Le 9 du même mois autre Traité par lequel Guillaume, après avoir reconnu que d'ancienneté la Principauté d'Orange étoit mouvante, à titre de Fief, du Comté de Provence et de la jurisdiction souveraine du Comte par appel, déclare que le Roi René, Comte de Provence, ayant vendu ses droits à Louis de Châlon, pere de Guillaume, il les cede par maniere de vente au Roi Louis XI, Dauphin; il consent de plus que désormais la Principauté d'Orange ressortisse au Parlement de Dauphiné; et cela moyennant la somme de 40 mille écus que *Guillaume* reconnut avoir reçue : c'est-à-dire que sa rançon *fut compensée par-là.* Le lendemain, Guillaume en conséquence fit hommage-lige au Roi comme Dauphin. Tandis qu'il s'acquittoit de ce devoir, Philippe de Comines, Seigneur d'Argenton, lisoit à Guillaume la forme du serment en présence du Cardinal de Bourbon, Archevêque de Lyon, et d'un grand nombre de Seigneurs. Le Roi René, Comte de Provence, fit contre ces Traités des protestations auxquelles on n'eut aucun égard. (*Mss. de Béthune*, no 9420.) Guillaume mourut le 27 Octobre de la même année. Il avoit épousé, le 19 Août 1438, Catherine, fille de Richard de Bretagne, Comte d'Etampes, morte en 1476, dont il eut un fils, qui suit.

JEAN II.

1475. Jean II (IVe du nom de la Maison de Châlon), fils unique de Guillaume VII, lui succéda dans la Principauté d'Orange et dans ses autres domaines. L'emprisonnement de son pere, qu'il supporta fort impatiemment, l'aliéna du parti de Louis XI, et le porta à se jetter dans celui du Duc de Bourgogne : mais, après la mort de ce dernier, Louis regagna le Prince d'Orange, en lui faisant espérer le Gouvernement des deux Bourgognes. Jean servit le Monarque avec zele; et, par le crédit qu'il avoit dans les deux provinces, il réussit à faire déclarer le Duché de Bourgogne en faveur du Roi. Il ne trouva pas la même facilité dans le Comté; mais, ayant gagné la principale Noblesse, il vint à bout de faire recevoir garnison françoise dans les villes du pays. Des services aussi importans ne purent néanmoins déterminer le Roi de France à tenir les promesses qu'il avoit faites au Prince d'Orange. Celui-ci, se voyant joué par Louis XI, rentra dans le parti de Marie de Bourgogne, et se joignit aux Seigneurs du Comté de Bourgogne, qui tenoient encore pour cette Princesse. Le Roi de France fit rendre, le 7 Septembre 1477, un Arrêt contre lui, par lequel il fut déclaré criminel de leze-majesté, et banni à perpétuité du Royaume. Jean faisoit cependant de grands progrès dans le Comté de Bourgogne. La même année 1477, il gagna sur les François la bataille d'Emagni, dans l'Auxois; mais le Seigneur de Château-Guyon, son oncle, resta entre les mains des ennemis. Le Prince d'Orange continua de faire la guerre à la France jusqu'à la paix d'Arras, qui fut conclue en 1482. Après la mort de Louis XI, il s'attacha à la ligue du Duc d'Orléans contre le Gouvernement. Il fut pris avec ce Prince à la bataille de S. Aubin du Cormier, donnée le 28 Juillet 1488, et conduit prisonnier au château d'Angers. Remis l'année suivante en liberté, il accompagna Charles VIII à la conquête de Naples, et le Duc d'Orléans, devenu Roi de France, à celle de Milan. Ce dernier (Louis XII) lui remit l'hommage de la Principauté d'Orange, et la rétablit dans les droits d'une Souveraineté libre et indépendante. Jean de Châlon mourut le 25 Avril 1502, et fut enterré aux Cordeliers de Lons-le-Saunier, près de Jeanne de Bourbon, sa premiere femme, morte sans enfans le 10 Juillet 1493. De Philiberte de Luxembourg, sa seconde femme, il laissa Philibert, qui suit, avec une fille, Claude, mariée à Henri, Comte de Nassau.

PHILIBERT DE CHÂLON.

1502. Philibert succéda, n'étant âgé que de trois semaines, à Jean II, son pere, sous la tutele de sa mere, qui lui donna une belle éducation. Le Roi Fran-

çois I, ayant donné, l'an 1515, un Edit pour la réunion des Domaines que son prédécesseur avoit aliénés, le Parlement de Grenoble jugea que la Souveraineté d'Orange étoit dans le cas de l'Edit. Philibert se rendit, l'an 1517, à la Cour de France, avec une brillante suite, pour faire révoquer ce jugement. N'ayant pu y réussir, il passa de dépit au service de l'Empereur Charles-Quint. Le Roi, pour le punir, confisqua, l'an 1522, la Principauté d'Orange, dont il accorda la jouissance au Maréchal de Coligni. L'Empereur le dédommagea de cette perte par le don du Comté de S. Pol, et d'autres terres. L'an 1523 (V. S.), Philibert se signala au siége de Fontarabie. Il fut pris sur mer, l'an 1524, par les François, et conduit au château de Luzignan, où il resta prisonnier jusqu'au Traité de Madrid. Sa liberté lui fut rendue alors avec ses biens par un des articles de ce Traité. Philibert continua de servir l'Empereur. Il commandoit, en qualité de Lieutenant du Connétable de Bourbon, l'an 1527, devant Rome; et ce Général ayant été tué à l'escalade des murs de cette ville, l'armée nomma, d'une seule voix, Philibert, pour commander en sa place. Après le sac de Rome, il passa dans le Royaume de Naples, d'où il chassa les François. L'Empereur, ayant pris ensuite le parti du Pape et de sa famille contre les Florentins, envoya Philibert, à la tête d'une armée, en Toscane. Il fut tué, le 3 Août 1530, dans un combat qui se livra devant Florence, qu'il tenoit assiégée, et qu'il avoit réduite aux abois. On prétend que, s'il eût pris cette place, il auroit épousé Catherine de Médicis, dont il étoit amoureux, et qui fut depuis Reine de France. Ce Prince, dont les Historiens font les plus grands éloges, n'avoit point été marié. Son épitaphe, gravée sur son tombeau, commence par ces mots: *Philibertus Aurengiae Princeps sanguine Regius.*

RENÉ DE NASSAU.

1530. René de Nassau, neveu de Philibert par sa mere Claude de Châlon, femme de Henri de Nassau, succéda à son oncle dans la Principauté d'Orange et dans ses autres biens en vertu de son testament. Il étoit encore très jeune à la mort de Philibert: il fut attaché comme lui au parti de l'Empereur. Le Roi François I, pour le punir de sa félonie, fit réunir au Domaine de Provence la Principauté d'Orange par Arrêt du Parlement d'Aix, rendu le 30 Juin 1543. René mourut le 15 Juillet 1544, d'une blessure qu'il avoit reçue, trois jours auparavant (le P. Daniel dit la veille), au siége de S. Dizier. N'ayant point d'enfans d'Anne, fille d'Antoine, Duc de Lorraine, qu'il avoit épousée en 1540, il institua son héritier, par son testament du 20 Juin 1544, Guillaume de Nassau, son cousin, sans égard pour la substitution faite en 1416 par Marie de Baux, et confirmée par Jean de Châlon, son époux. Le cœur de René fut transporté à Bar-le-Duc, dans l'Eglise de S. Maxe, où il est enfermé dans une boîte rouge en forme de cœur, qu'un squélette de marbre blanc tient de la main gauche. C'est un chef-d'œuvre de sculpture, fait par Ligier Richier.

GUILLAUME DE NASSAU.

1544. Guillaume de Nassau-Dillembourg, dit le Jeune, VIII^e du nom, fils de Guillaume le Vieux, se mit en possession de la Principauté d'Orange, en vertu du testament de René, son cousin, quoiqu'il ne descendît en aucune maniere de la Maison de Châlon, ni de celle de Baux. Le Duc de Longueville, qui descendoit d'Alix de Châlon, fille de Marie de Baux et de Jean III de Châlon, ne manqua pas de s'opposer à cette usurpation; il obtint des Arrêts en sa faveur: mais la figure que faisoit Guillaume de Nassau à la tête de la République de Hollande, empêcha l'exécution de ces jugemens. Henri II, Roi de France, reconnut Guillaume Prince d'Orange en 1559, par le Traité de paix de Cateau-Cambresis. Ce fut alors qu'il prit possession de cette Principauté. L'histoire de Guillaume appartient plus à celle des Stadhouders de Hollande qu'à celle des Princes d'Orange. Il nous suffira de dire ici que ce Prince, après avoir fondé la République de Hollande, fut assassiné d'un coup de pistolet le 10 Juillet 1584, à l'âge de 52 ans, par Baltasar Gérards, né à Villesans dans le Comté de Bourgogne. On traite communément cette action de crime détestable. M. Dunod soutient qu'elle étoit légitime, sur ce principe, que le Roi d'Espagne ayant mis à prix la tête du Prince d'Orange, comme d'un rebelle irréconciliable avec son Souverain, et d'un fauteur obstiné de la révolte et de l'hérésie, il étoit permis à tout sujet du Roi, suivant les plus habiles Jurisconsultes, de tuer ce Prince, même par surprise. Quoi qu'il en soit, Philippe II, Roi d'Espagne, eut tant de joie de cet assassinat, qu'il ennoblit la sœur de Gérards et sa race à perpétuité. On rapporte que cet homme frémit et versa des larmes à la vue de l'appareil de son supplice; mais qu'il se mit à rire au milieu des tenaillemens, en voyant quelque chose tomber sur la tête de l'un des spectateurs. Guillaume VIII avoit épousé, 1° Anne d'Egmond, qui le fit pere de Philippe-Guillaume, qui suit, et de Marie, femme du Comte d'Hohenlo; 2° Anne de Saxe, dont il eut Maurice, son successeur dans le Stadhoudérat, et deux filles; 3°, le 12 Juin 1574, Charlotte, fille de Louis II de Bourbon, Duc de Montpensier (cette Princesse avoit été Abbesse de Sainte Croix de Poitiers, puis de Jouarre; mais, s'étant retirée, l'an 1571, chez l'Electeur Palatin, elle y embrassa le Calvinisme pour se marier): de cette alliance Guillaume eut Louise-Julienne, femme de Frédéric IV, Comte Palatin du Rhin, et quatre autres filles (leur mere finit ses jours, le 6 Mai 1582, à Anvers); 4° Louise de Coligni, qui accoucha, au mois de Janvier 1584, de Frédéric-Henri, successeur de Maurice, son frere, dans le Stadhoudérat. (Voy. *la Hollande en Rép.*)

PHILIPPE-GUILLAUME.

1584. Philippe-Guillaume, fils et successeur de Guillaume le Jeune dans la Principauté d'Orange, étoit au pouvoir des Espagnols à la mort de son pere. Il suivit la religion catholique que Guillaume, son pere, avoit abandonnée, et demeura toujours attaché au service de l'Espagne. Ce Prince mourut le 21 Fév. 1618, sans laisser d'enfans d'Eléonore de Bourbon-Condé, sa femme.

MAURICE DE NASSAU.

1618. Maurice de Nassau, Stadhouder de Hollande, succéda, dans la Principauté d'Orange, à Philippe-Guillaume, son frere. Politique habile et grand Capitaine, il affermit la souveraineté des Etats-Généraux. Ce fut lui qui, le premier, fortifia la ville d'Orange. Il la mit dans un état respectable en la revêtissant de murailles fort épaisses et terrassées, avec des fossés pleins d'eau de la riviere de Meyne. Quatre grandes portes, flanquées de tours et défendues par des demi-lunes, rendoient l'accès de la place très difficile à l'ennemi. Le château, bâti par Jean de Châlon I au-dessus de la ville, ayant été brûlé dans le tems des guerres de religion en 1561, Maurice, en 1622, le fit réparer et fortifier de onze bastions avec des fossés à fond de cuve, creusés dans le roc; et par là cette place devint une des plus fortes de l'Europe. Maurice finit ses jours à la Haye le 22 Avril 1625, sans avoir été marié. (V. *la Hollande en Rép.*)

HENRI-FRÉDÉRIC.

1625. Henri-Frédéric fut le successeur de Mau-

rice, son frere, dans la Principauté d'Orange, ainsi que dans le Stadhoudérat de Hollande. Il continua la guerre avec succès contre l'Espagne, et fit enfin reconnoître les Etats-Généraux pour Souverains. Il mourut le 14 Mai 1647, laissant de son épouse, EMILIE DE SALINS, Guillaume, qui suit, et Louise Henriette, substituée à son frere (celle-ci épousa Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg); et Marie, femme de Louis-Henri-Maurice, Duc de Simmeren. (Voy. *la Hollande en Rép.*)

GUILLAUME IX.

1647. GUILLAUME IX, reçu Stadhouder, en survivance de Henri-Frédéric, son pere, l'an 1631, lui succéda, l'an 1647, dans la Principauté d'Orange. Il marcha sur les traces de ses ancêtres, dans la conduite qu'il tint, à la tête des Etats-Généraux, envers l'Espagne. La paix de Munster, conclue en 1648, le remit en possession des terres qui avoient été confisquées sur lui dans la Franche-Comté : mais cette paix, en augmentant son domaine, diminua son autorité dans les Provinces-Unies, par la réconciliation de cette Puissance avec l'Espagne. Guillaume voulut alors convertir le Stadhoudérat en Souveraineté. L'an 1650, il assiégea la ville d'Amsterdam; mais les habitans ayant lâché les écluses, il fut obligé de lever le siége. Guillaume mourut le 6 Novembre de la même année, à l'âge de 24 ans, laissant MARIE-HENRIETTE, son épouse, fille de Charles I, Roi d'Angleterre, enceinte de Guillaume-Henri, qui suit. (V. *la Hollande en Rép.*)

GUILLAUME-HENRI DE NASSAU.

1650. GUILLAUME-HENRI, fils et successeur de Guillaume IX dans la Principauté d'Orange, fut exclus du Stadhoudérat tant que vécut le Grand Pensionnaire de Witt : mais, ce rival ayant été assassiné le 22 Août 1672, Guillaume obtint à la fin cette dignité. Il se servit de l'autorité qu'elle lui donnoit pour engager les Etats-Généraux à se déclarer contre la France. La même année, il fut nommé Général des troupes de la République. Ce Prince, dit un Historien célebre, nourrissoit, sous le flegme hollandois, une ardeur d'ambition et de gloire qui éclata toujours depuis dans sa conduite, sans échapper jamais dans ses discours. Son humeur étoit froide et sévere, son génie actif et perçant; son courage, qui ne se rebutoit jamais, fit supporter à son corps, foible et languissant, des fatigues au-dessus de ses forces. Il fut presque toujours battu par les François; mais il trouva dans ses défaites des ressources qui le rendirent toujours redoutable à ses ennemis. L'an 1673, Guillaume, ayant confisqué le Marquisat de Berg-op-zoom, et d'autres domaines appartenans au Comte d'Auvergne du chef de sa femme, le Roi de France, par représailles, confisqua le Comté d'Orange, et le donna à ce Comte, après en avoir fait raser le château et les autres fortifications. (Daniel.) Guillaume envoya le Grand Pensionnaire Heinsius à la Cour de France pour discuter ses droits sur Orange. Le Ministre, s'étant adressé à Louvois, Secrétaire d'Etat, lui parla vivement, non seulement pour son maître, mais pour les Protestans de cette Principauté. Louvois lui répondit, à ce qu'on prétend, qu'il le feroit mettre à la Bastille. L'an 1688, Guillaume chassa du trône d'Angleterre Jacques II, son beau-pere, pour s'y placer lui-même. Guillaume mourut le 19 Mars 1702, sans laisser d'enfans de MARIE STUART, sa femme. (*Voy.* Guillaume III, *Roi d'Angleterre.*) Il institua pour héritier Jean-Guillaume le Frison, son neveu, Prince de Nassau-Diets, petit-fils d'Emilie de Nassau, Grande-Tante du Roi Guillaume, mariée à Guillaume-Frédéric de Nassau-Diets. Mais Frédéric I, Roi de Prusse, lui disputa cette succession, comme plus proche héritier, étant petit-fils de Louise-Henriette, sœur aînée de Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg. Louis XIV se mit entre les deux contendans, et prétendit que la Principauté d'Orange étoit dévolue à la Couronne, faute d'hoirs mâles. A cette occasion, il fit valoir l'hommage qui avoit été rendu à Louis XI en 1475. D'un autre côté, le Prince de Conti revendiqua la Principauté d'Orange, en qualité d'héritier de la Maison de Longueville. Sur ces contestations, il intervint un Arrêt du Parlement de Paris, qui adjugea le Domaine utile d'Orange au Prince de Conti, et le haut Domaine au Roi de France; ce qui fut confirmé par le X^e article du Traité d'Utrecht. La Principauté d'Orange fut unie, par Arrêt du Conseil, donné le 13 Décembre 1714, au Dauphiné.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES ET DAUPHINS DE VIENNOIS.

La province qu'on nomme aujourd'hui Dauphiné étoit anciennement habitée par les *Allobroges*, les *Segalauni*, les *Tricastini*, les *Vocontii*, les *Caturiges*, les *Tricorii*, les *Brigantii*, &c. La conquête de ce pays, commencée par Q. Fabius Maximus, fut achevée par Jules-César. Dans la division qui se fit des Gaules sous Honorius, le Dauphiné fut attribué à la province viennoise dont il porta le nom. De la domination des Romains il passa sous celle des Bourguignons; et, à l'extinction du Royaume de ces derniers, il fut réuni à la Monarchie françoise. L'an 879, il se trouva compris dans le nouveau Royaume de Provence, érigé par Boson. Rodolfe II, Roi de la Bourgogne Transjurane, ayant réuni la Provence à ses Etats, le Dauphiné suivit le sort de cette province; et, après la mort de Rodolfe III, il fut assujetti aux loix des Rois de Germanie. Ce ne fut pas néanmoins sans de grandes oppositions de la part des Seigneurs du pays. Jaloux de l'indépendance, ils ne se soumirent qu'à des conditions avantageuses pour eux, et très préjudiciables au systême monarchique. On vit alors les villes les plus considérables se donner, avec leurs territoires, aux Evêques; telles que celles de Grenoble, de Valence, &c. De là vient le titre de Princes, que ces Prélats conservent encore de nos jours. Les Seigneurs laïques, de leur côté, se formerent des Principautés dans les possessions qu'ils surent se procurer; et, d'abord vassaux de l'Empire germanique, ils parvinrent insensiblement à la Souveraineté. Entre ces Seigneurs, ceux d'Albon, au diocèse de Vienne, furent les plus remarquables, et ceux dont la fortune monta au plus haut degré.

Les monumens nous manquent pour découvrir leur origine; cette recherche est d'ailleurs indifférente à notre objet. Il nous suffit de connoître ceux qui, ayant commencé à dominer dans le Graisivaudan, dont Grenoble est le chef-lieu, fonderent cette Principauté, qui a pris depuis le nom de Dauphiné.

GUIGUES I, DIT LE VIEUX, COMTE D'ALBON.

1044, ou environ. Guigues, surnommé le Vieux, fut le premier Comte d'Albon qui posséda quelques terres dans le Graisivaudan; ce qui arriva vers l'an 1044. *Jusques-là l'Evêque de Grenoble jouissoit paisiblement en franc-aleu de tout le territoire de son Evêché*, dit S. Hugues, Evêque lui-même de Grenoble (1). Guigues, après avoir fondé le Prieuré de S. Robert dans son château de Cornillon, près de Grenoble, embrassa lui-même la vie religieuse à Cluni; ce qui arriva l'an 1063, au plutôt. En effet on a de lui un acte de cette année, par lequel il fait, en qualité de Comte d'Albon, certaines donations à l'Eglise d'Oux. Hildebert, dans la vie de S. Hugues, Abbé de Cluni, et la Chronique de cette Abbaye, parlent ainsi de la conversion de Guigues. » Il étoit si délicat, qu'il ne pouvoit souffrir sur sa » chair que des étoffes de soie ou des peaux de mar» tre, ensorte qu'en consentant à se faire Moine sous » S. Hugues, il mit pour condition qu'il conserve» roit toujours ces mêmes vêtemens. Le saint Abbé, » pour le gagner à Dieu, condescendit à cette dé» licatesse, et lui permit de porter à nu, sous l'ha» bit de la religion, les mêmes tuniques précieuses » dont il usoit dans le monde. Mais Guigues, ajou» tent ces Auteurs, voyant l'austérité de ses freres, » rougit bientôt de sa mollesse, et se dépouilla de » ces restes de mondanité, qui le distinguoient si » honteusement de la Communauté. » Ce trait est un de ceux qui montrent que les chemises de toile n'étoient point encore alors en usage, même parmi la haute Noblesse (2). Guigues ne vécut dans sa retraite qu'environ vingt jours, au bout desquels il mourut. (*Chron. Cluniac. ibid.*) Ceux là donc qui mettent sa mort vers 1075 se trompent.

GUIGUES II, DIT LE GRAS.

1063 au plutôt. Guigues II, fils et successeur de Guigues I, prit le titre de Comte de Grenoble, et mourut l'an 1080, laissant deux fils, Guigues, qui suit, et Raymond, qui devint Comte de Lyon et de Forès par son mariage avec Ide-Raymonde, héritiere de ce Comté.

GUIGUES III.

1080 ou environ. Guigues III, fils de Guigues le Gras, est confondu, mal-à-propos, par Chorier,

(1) Il pouvoit ajouter que, près d'un siécle auparavant, Isarn, l'un de ses prédécesseurs, se comportoit en Souverain dans l'étendue de son diocèse. Nous voyons en effet que ce Prélat, en 965, ayant entrepris d'en chasser les Sarasins, qui s'y étoient établis, rassembla de divers pays des Nobles et autres personnes capables de porter les armes, à l'aide desquels il délogea ces Infideles des lieux dont ils s'étoient emparés, et que ces mêmes lieux furent la récompense dont il gratifia les compagnons de sa victoire. *Collegit nobiles, mediocres ac pauperes ex longinquis terris... deditque illis hominibus castra ad habitandum.* (Salvaing) *Usage des Fiefs*, p. 485.)

(2) Elles étoient même à peine connues au xv[e] siécle, puisqu'on remarque comme une singularité dans la Reine, femme du Roi Charles VII, qu'elle avoit deux chemises de toile.

Duchêne et Baluze, avec Guigues II, son pere, auquel il succéda. Il eut plusieurs démêlés avec S. Hugues, Evêque de Grenoble, à qui il céda, l'an 1098, les Eglises et les dîmes qu'il pouvoit avoir dans le Graisivaudan. Guigues III est vraisemblablement ce Gui dont parle Eadmer, homme puissant, dit-il, qui arrêta sur les frontieres du Lyonnois Herbert, Evêque d'Herford, l'un des Prélats que le Roi d'Angleterre, Henri I, envoyoit pour consulter le Pape sur ses différends avec S. Anselme, et dont il tira 40 marcs pour sa rançon après lui avoir fait promettre qu'il ne feroit rien de contraire aux intérêts de cet Archevêque. (Eadmer, *hist. Novor.*, l. 3.) Guigues épousa Mathilde, ou Maisinde, qu'on suppose être sortie d'une Maison royale, sur ce qu'elle est qualifiée *Regina* dans quelques titres. De ce mariage naquit Guigues IV, qui suit. On ignore l'année de la mort de son pere.

GUIGUES IV, surnommé DAUPHIN.

Guigues IV (appellé Guigues III par Duchêne et Baluze) est surnommé Dauphin dans un acte passé, vers l'an 1140, entre lui et Hugues II, Evêque de Grenoble. La raison de cette dénomination est encore un problême aujourd'hui. Ce qu'on avance de plus probable, c'est qu'elle lui vint d'un Dauphin qu'il prenoit pour emblême dans les tournois où il se signala. On vantoit, dit-on, le Chevalier du Dauphin. L'usage prévalut bientôt de l'appeller simplement le Dauphin, et ce nom célebre devint un titre de dignité pour ses descendans. Guigues eut de fréquentes guerres avec les Comtes de Savoie. Dans une bataille qu'il livra près de Montmeillan au Comte Humbert III, il reçut une blessure dont il mourut en 1142. Il avoit épousé Marguerite, fille d'Etienne, Comte, ou plutôt Administrateur du Comté de Bourgogne, de laquelle il eut Guigues, qui suit; Marchise, femme de Robert III, Comte d'Auvergne; et Béatrix, femme de Guillaume de Poitiers, Comte de Valentinois.

GUIGUES V, premier Comte de Viennois.

1142. Guigues V succéda en bas âge à Guigues-Dauphin, son pere, sous la tutele de Marguerite, sa mere. Parvenu à un âge plus avancé, il se rendit à la Cour de l'Empereur Frédéric, qui le fit Chevalier de sa propre main, et lui donna Béatrix, fille de Guillaume III, Marquis de Montferrat, sa parente, en mariage. A ces marques d'honneur, Frédéric ajouta le don d'une mine d'argent qui étoit à Rame, dans le Briançonnois, avec pouvoir de faire battre monnoie. Guigues fut le premier de sa race qui prit le titre de Comte de Viennois en vertu de la cession que lui fit Berthold IV, Duc de Zeringhen, de tous les droits que ses ancêtres avoient possedés dans la ville de Vienne, par acte passé, l'an 1155, en présence de l'Empereur Frédéric I. Guigues mourut au château de Vezille en 1162, laissant encore à sa mere la Régence du Dauphiné, avec le soin d'élever une fille unique, Béatrix, qu'il avoit eue de son mariage avec une parente de l'Empereur Frédéric.

BÉATRIX et HUGUES.

1162. Béatrix, fille unique de Guigues V, lui succéda sous la tutele de Marguerite, son aïeule, qui mourut l'an 1163. Cette jeune Dauphine épousa, 1° Albéric-Taillefer, fils de Raymond V, Comte de Toulouse, pendant la jeunesse duquel Alfonse, son oncle, administra le Dauphiné. Albéric étant mort sans lignée en 1180, Béatrix se remaria, l'an 1183, à Hugues III, Duc de Bourgogne. Ayant perdu ce second mari, l'an 1192, elle épousa, en troisiemes noces, Hugues de Coligni, Sire de Revermont; alliance qui est prouvée par un acte de ce Seigneur, et par une donation qu'il fit en 1202. (Valbonnais.) Béatrix mourut en 1228, laissant de son second mariage André, qui suit, avec une fille, nommée Mahaut, et du troisieme, Marguerite, femme d'Amédée III, Comte de Savoie. (*V.* Hugues III, *Duc de Bourgogne.*)

ANDRÉ, ou GUIGUES VI.

André, qui prit le nom de Guigues VI, fils de Béatrix et de Hugues III, Duc de Bourgogne, succéda dans le Dauphiné, à sa mere, du vivant de cette Princesse. Il épousa, 1°, suivant M. Expilli, Semnoresse, fille d'Aimar de Valentinois, dont il n'eut point d'enfans; 2° Marie de Sabran de Castellar, dite de Claustral, petite-fille de Guillaume IV, Comte de Forcalquier, d'Avignon, d'Embrun et de Gap, qui lui apporta en dot l'Embrunois et le Gapençois; deux Comtés qui ont toujours été depuis unis au Dauphiné. Dégoûté de cette seconde épouse, il la répudia, l'an 1210, sous prétexte de parenté, quoiqu'il en eût une fille, nommée Béatrix, qui fut mariée, 1° avec Amauri, fils aîné de Simon, Comte de Montfort, 2° avec Démétrius de Montferrat. Guigues-André se remaria, pour la troisieme fois, à Béatrix, fille de Boniface le Géant, Marquis de Montferrat, qui le fit pere de Guigues, qui suit. Béatrix, sa fille, étant veuve de ses deux maris, lui fit cession de tout ce qui lui appartenoit du chef de sa mere, pour cent mille sous tournois. Dès l'an 1210, avec le consentement de sa seconde femme, il avoit cédé la Suzeraineté du Comté d'Embrun à Remond, Archevêque de cette ville et à ses successeurs, pour le reprendre d'eux en fief avec tous les devoirs d'un vassal envers son Suzerain. L'acte de cette cession est signé par Eudes, Duc de Bourgogne, et confirmé par l'un et l'autre avec serment. (Trésor des Chartes, registre intitulé: *Copia plurium liter. et Just. Judic. Ebredun. tangentium*, *lit.* G, *fol.* 1. *Voy.* aussi le porte-feuille 32 de Fontanieu.) Guigues-André, l'an 1225, acquit de Guillaume I, Dauphin d'Auvergne, par acte du 9 Octobre, les terres de Voreppe et de Varacieu. L'année suivante, il établit à Champagnier un Chapitre de treize Chanoines, qu'il transféra, l'an 1227, à S. André de Grenoble. Guigues-André mourut le 5 Mars 1237. (N. S.) Ce Prince se qualifioit quelquefois Palatin de Viennois. (*Voy.* Guillaume II, ou IV, *Comte de Forcalquier.*)

GUIGUES VII.

1237. Guigues VII, fils et successeur du Dauphin Guigues-André, prit les titres de Dauphin de Viennois, et de Comte d'Albon, de Gap et d'Embrun. L'an 1243, il fit hommage de ses Comtés de Vienne et d'Albon à l'Archevêque de Vienne; et, l'an 1245, il reçut de l'Empereur Frédéric II, comme Roi d'Arles, l'investiture des Comtés de Gap et d'Embrun. Charles d'Anjou, Comte de Provence, fit, à cette occasion, revivre ses prétentions sur ces deux Comtés, et fut sur le point d'en venir à une guerre ouverte avec le Dauphin. Les choses s'accommoderent, l'an 1257, par un acte du 17 Juillet, qui assuroit au Comte de Provence l'hommage des domaines contestés. Mais ce Traité fit naître un nouveau différend qu'éleva l'Archevêque d'Embrun, prétendant qu'il donnoit atteinte à ses droits. Le Pape se déclara en faveur du Prélat, et l'affaire n'étoit point encore terminée en 1297. Guigues VII n'en vit point la décision, étant mort sur la fin de 1269. De Béatrix, fille de Pierre, Comte de Savoie, qu'il avoit épousée le 3 Décembre 1241, il laissa Jean, qui suit, et Anne, qui succéda à son frere. Quelques Auteurs l'appellent Guigues VIII,

comptant Hugues de Bourgogne pour Guigues VI, et Guigues-André pour le VII^e. Jusqu'à Guigues VII, les Dauphins de Viennois avoient toujours gardé les armes des Comtes d'Albon, qui étoient un château à trois tours crénelées de trois pieces. Guigues VII est le premier Dauphin de Viennois qui ait pris un Dauphin dans son sceau privé, ce qu'il paroît avoir imité des Dauphins d'Auvergne; mais son grand sceau portoit les armes d'Albon. (Valbonnais, *hist. du Dauphiné*, p. 378.)

JEAN I.

1269. JEAN I, fils du Dauphin Guigues VII, lui succéda en bas âge sous la tutele de sa mere, Béatrix, qui fit hommage, le 17 Mars 1269, à Charles I, Comte de Provence et Roi de Sicile. Robert II, Duc de Bourgogne, disputa la Régence à cette Princesse, et l'obtint par un accord qu'il fit avec elle le 18 Janvier 1272. Béatrix se remaria l'année suivante à Gaston VII, Vicomte de Béarn. L'an 1281, le Dauphin meurt, vers le mois d'Octobre, sans avoir consommé son mariage avec BONNE, fille d'Amédée V, Comte de Savoie. Il fut enterré chez les Chartreux de Melans.

ANNE ET HUMBERT I.

1281. ANNE, sœur aînée du Dauphin Jean, se mit en possession du Dauphiné après la mort de ce Prince. Elle étoit mariée depuis le 1 Septembre 1273 à HUMBERT, Baron de la Tour-du-Pin, fils d'Abert III, dont le bisaïeul Géraud de la Tour vivoit au commencement du XII^e siécle. Pour faciliter cette alliance, Gui, Evêque de Clermont, et Hugues, Sénéchal de Lyon, freres de Humbert, lui avoient cédé la plus grande partie des biens qui leur étoient échus en partage, et Alix, sa belle-sœur, veuve d'Albert, son frere, par son testament, du mois de Mai 1273, lui avoit transmis tous les droits qui lui appartenoient dans la succession de son mari. Humbert, avant son mariage, avoit été Chanoine de Paris, Chantre de l'Eglise de Lyon, et Doyen de celle de Vienne. Après la mort du Dauphin Jean, il prit le titre de Dauphin. Mais ce titre lui fut contesté par Robert II, Duc de Bourgogne, qui prétendoit succéder au Dauphin Jean, comme plus proche héritier de la ligne masculine. Cette prétention occasionna divers combats assez sanglans et plusieurs siéges. Mais enfin le Roi Philippe le Bel, s'étant rendu médiateur, engagea les parties à conclure à Paris, le 25 Janvier 1285 (V. S.), un accommodement, par lequel Humbert demeura possesseur du Dauphiné, au moyen de la cession qu'il fit à Robert des terres de Coligni et de Revermont. Amédée V, Comte de Savoie, qui avoit pris le parti du Duc de Bourgogne dans cette querelle, en avoit une autre avec le Dauphin touchant la Baronie de la Tour, et d'autres terres qu'il prétendoit relever de lui. Le Comte attira dans son parti Louis, Baron de Vaud, son frere, le Seigneur de Gex, et l'Abbé d'Ambournai, avec lesquels il forma une ligue contre le Dauphin. Celui-ci de son côté se fortifia de l'alliance de l'Archevêque et du Chapitre de Vienne, de l'Evêque de Valence, de Jean de Châlon, Baron d'Arlai, et du Comte de Valentinois. Il y eut des courses réciproques sur les terres ennemies et des châteaux pris de part et d'autre. Les parties, après avoir fait divers compromis qui suspendirent les hostilités sans les terminer, s'accorderent enfin, au mois de Juin 1293, par un Traité qu'imagina la Dauphine Béatrix, belle-mere de Humbert. Ce fut de substituer, pour l'hommage exigé par le Comte, la Baronie de Faucigni, faisant la dot de Béatrix, à celle de la Tour. (Valbonnais, T. I, p. 237.) Deux ans avant cet accommodement, l'Empereur Rodolfe étant arrivé, l'an 1291, en Suisse, le Dauphin et plusieurs Prélats et Seigneurs du Royaume de Bourgogne vinrent le trouver à Murat pour lui offrir leurs hommages. Humbert remporta de ce voyage l'Avouerie de l'Abbaye de S. Claude, que Rodolfe lui conféra pour la tenir comme Sénéchal du Royaume de Bourgogne, droit qu'il transmit à ses successeurs. (*Ibid.* p. 241.)

La Dauphine Anne, et son époux, voulant assurer leur succession à Jean, leur fils, lui avoient fait donation, le 9 Décembre 1289, de leurs Etats en se réservant l'usufruit des revenus. Mais, comme les Comtés d'Embrun et de Gap avoient été démembrés de celui de Forcalquier, la donation avoit besoin d'être munie du consentement de Charles d'Anjou II, Comte de Provence. C'est ce qu'il accorda par Lettres du 31 Décembre 1293, dans un voyage qu'il fit à Nice. (Valbonnais, *pr.* p. 73.) Le jeune Dauphin, en vertu de l'hommage qu'il avoit fait au Comte de Provence, se croyoit dispensé de toute subordination féodale envers l'Archevêque d'Embrun. Le Prélat ne l'entendoit pas ainsi, et prétendoit que l'hommage rendu pour ce domaine au Comte de Provence ne préjudicioit pas à celui qu'il devoit à son Eglise; Charles II appuya cette prétention, et par ses Lettres datées de Viterbe le 14 Février 1297, il manda au Dauphin, pere, que, deux hommages rendus pour la même terre à deux différentes personnes n'étant point incompatibles, il eût à satisfaire avec son fils à ce que l'Archevêque d'Embrun exigeoit d'eux. (*Ibid.* p. 79.)

Les querelles et les hostilités s'étant renouvellées entre le Comte de Savoie et le Dauphin, ils convinrent, après s'être fait réciproquement beaucoup de mal, de prendre pour arbitre Charles de Valois, frere du Roi de France, lorsqu'il passa dans leurs Etats, pour aller au secours du Roi de Naples, son cousin. L'acte du compromis, dressé dans une prairie près de Montmeillan, est du 5 des Nones de Juillet 1301. Charles de Valois ordonna préalablement la suspension de toute hostilité; mais il fut mal obéi, comme on le voit par ses Lettres datées de Tournus, à son retour, le 22 Janvier 1302. (V. S.) Des réflexions sérieuses que fit le Dauphin Humbert sur lui-même le déterminerent à se retirer, dans le mois de Septembre 1306, à la Chartreuse du Val-Sainte-Marie, au diocèse de Valence. Il y mourut vers le 12 Avril de l'année suivante. D'ANNE, son épouse, décédée vers la fin de l'an 1296, et enterrée à la Chartreuse de Saletes, qu'elle avoit fondée, il laissa Jean, qui suit; Hugues de la Tour, Baron de Faucigni par le don que lui en fit Béatrix, son aïeule, en 1303; Gui de la Tour, Baron de Montauban, que M. Dupuy, d'après Villani, a mal-à-propos confondu avec Gui, Chevalier du Temple, qui fut brûlé, le 18 Mars 1314, à Paris; Henri, dit le Viennois, élu Evêque de Metz; et cinq filles, Alix, mariée, l'an 1296, à Jean I, Comte de Forès, après avoir été promise au Comte de Savoie, Amédée V; Marie, alliée à Aimar, petit-fils d'Aimar III, Comte de Valentinois, morte Religieuse à Saletes vers 1355; Béatrix, femme de Hugues de Châlon, Sire d'Arlai, morte à Caselle le 10 Juin 1347; Marguerite, mariée, en 1302, à Frédéric, fils de Mainfroi, Marquis de Saluces; et Catherine, femme de Philippe de Savoie, Prince d'Achaie. (Valbonnais, T. I, p. 170.) Humbert I mit dans ses armes un Dauphin accosté de deux tours avec leur avant-mur.

Ce fut sous le gouvernement de Humbert I que fut érigé en Abbaye Chef d'Ordre le Prieuré de la Motte-S.-Didier, situé à quatre lieues de Romans, non loin de l'Isere, et dépendant de l'Abbaye de Montmajour, près d'Arles. Un Seigneur viennois, nommé Joscelin, ayant obtenu de l'Empereur de Constantinople les reliques de S. Antoine, dans un voyage qu'il fit en cette ville vers l'an 980, les déposa dans l'Eglise de ce Prieuré, où elles attirerent un concours prodigieux de peuple par les miracles qu'elles opérerent sur les malades attaqués du *feu sacré*, appellé depuis le *feu S. Antoine*. C'étoit un érysipele contagieux qui faisoit d'horribles ravages dans plusieurs provinces de France. Gaston, autre Seigneur viennois, ayant éprouvé la vertu de ces reliques dans la personne de son fils, fonda, près du Prieuré, un Hôpital desservi par des Religieux laïques, pour le soulagement des malades tourmentés de ce mal. Les Hospitaliers s'étant multipliés et répandus en divers lieux, le Pape

Boniface VIII, en 1297, les tira de la dépendance de Montmajour, et convertit le Prieuré en Abbaye de Chanoines Réguliers, sous le titre de S. Antoine, à laquelle tous les Hôpitaux du même Institut furent soumis. L'Abbaye resta, comme le Prieuré l'étoit auparavant, dans la mouvance du Dauphin; et nous voyons qu'en 1327 Guigues VIII reçut à S. Marcellin l'hommage solemnel de Ponce-d'Alayrac, Abbé de S. Antoine. (Valbonnais, T. I, p. 175.)

JEAN II.

Jean II, fils de Humbert et de Béatrix, reçut, le 18 Avril, après l'inhumation de son pere, l'hommage des Seigneurs de Dauphiné, qui avoient assisté à cette cérémonie. Il avoit porté jusqu'alors le titre de Comte de Gapençois. Un moderne dit qu'il fit la campagne de Flandre en 1302 pour le service du Roi Philippe le Bel, et qu'il reçut de ce Prince, outre une somme principale de dix mille livres pour les frais de la guerre, une rente annuelle sur le Temple à Paris, qui fut augmentée d'une autre de deux mille liv. par le Roi Louis Hutin. Mais le Président de Valbonnais, qu'il cite en preuve, ne parle point de cette campagne, et donne pour motif de ces gratifications les guerres que le Dauphin étoit obligé de soutenir contre les Princes ses voisins, partisans des Anglois. De ce nombre étoit Amédée V, Comte de Savoie. Le Dauphin avoit hérité de son pere une guerre avec lui touchant leurs prétentions respectives sur la mouvance de différentes terres. Des arbitres réussirent enfin à leur faire conclure, le 10 Juin 1314, un Traité de paix qui fut suivi, le 17 Octobre de la même année, d'un Traité d'alliance entre eux pour la défense du Royaume d'Arles contre ceux qui voudroient l'envahir ou l'entamer. (Valbonnais, *pr.* p. 156 et 157.) Le Dauphin étoit fort alors par l'acquisition qu'il avoit faite de la Suzeraineté du château de Villars au mois de Septembre 1308. Il y ajouta celle du Comté de Geneve, dont le Comte Guillaume lui fit hommage-lige le 16 Juin 1316. (*Ibid. pr.* pp. 138-163.) On sait que les vassaux étoient obligés de suivre leur Suzerain à la guerre avec leurs troupes. L'an 1317, Raymond, Baron de Meuillon, étant près de faire le voyage d'outre-mer, fit donation de sa terre, le 2 Septembre, au Dauphin Jean, qui en étoit déjà Suzerain par l'hommage que son pere en avoit obtenu. (*Ibid. pr.* p. 165.) Le Dauphin Jean fit exécuter à la rigueur les Constitutions que le Pape Jean XXII avoit publiées contre l'usure. On refusoit en Dauphiné la sépulture ecclésiastique aux usuriers publics. Le Dauphin, s'étant rendu à la Cour d'Avignon, mourut à son retour, le 5 Mars 1319 (N. S.), au Pont de Sorgues, petite ville à une lieue d'Avignon, à l'âge de 38 ans. De Béatrix, fille de Charles-Martel, Roi de Hongrie, qu'il avoit épousée l'an 1296, il laissa Guigues, qui suit, et Humbert, avec une fille nommée Catherine. La mere de ces enfans, cinq jours après la mort de son mari, entra dans l'Ordre de Cîteaux, et devint Abbesse du Val-Bressieu, dignité dont elle se démit le 15 Février 1340. Elle choisit alors pour sa retraite l'Abbaye des Hayes, d'où elle sortit dans la suite. Son fils Humbert, qui s'étoit fait Dominicain, fonda, l'an 1349, sur ce qu'il s'étoit réservé, un Monastere de filles de Cîteaux à S. Just, transféré depuis à Romans. Ce fut là qu'elle mourut en 1354.

GUIGUES VIII.

1319. Guigues VIII, fils aîné de Jean II, lui succéda à l'âge de neuf ans, sous la tutele et régence de Henri de la Tour, son oncle, élu Evêque de Metz. L'an 1323, il épousa, le 17 Mai, Isabelle, fille du Roi Philippe le Long, à laquelle il avoit été fiancé dès le 16 Juin 1316. On raconte que, le Seigneur de Sassenage, l'un des vassaux du Dauphin, étant venu faire la demande de la Princesse, un Maître-d'Hôtel du Roi lui dit brutalement *qu'une si belle Dame n'étoit pas faite pour un gros cochon comme le Dauphin*: injure dont l'Ambassadeur vengea sur le champ son Prince, en perçant de son épée le Maître-d'Hôtel, et le renversant mort à ses pieds. Le Comte de Savoie, qui se trouvoit pour lors à Paris, donna retraite au meurtrier et fit sa paix avec le Roi. (Mézerai.) L'an 1325, Guigues se déclare pour Hugues de Geneve, Seigneur d'Anthon, son vassal, contre Edouard, Comte de Savoie, qui lui faisoit la guerre. Edouard les battit deux fois; *mais la même année ils remporterent sur lui une victoire considérable, le 9 Août, dans la plaine de S. Jean-le-Vieux, devant le château de Varei, dont il faisoit le siége. Entre les prisonniers que fit le Dauphin, les plus distingués furent* Jean de Châlon, Comte d'Auxerre; Robert de Bourgogne, Comte de Tonnerre; *et Guichard, Sire de Beaujeu*, qu'il ne relâcha que long-tems après et moyennant de fortes rançons. (Voy. *leurs articles.*) L'an 1328, après une treve conclue avec Edouard, par ordre du Roi Philippe de Valois, Guigues, accompagné de Henri, son oncle, suivit ce Monarque en Flandre avec les troupes qu'il menoit à son secours, et combattit à la bataille de Montcassel, donnée le 28 Août de cette année. Henri, son oncle, mourut peu de tems après son retour en Dauphiné. Aymon, successeur d'Edouard, ayant renouvellé la guerre contre le Dauphin, Guigues alla assiéger le château de la Perriere. Il y reçut une blessure dont il mourut le lendemain 28 Juillet 1333 (1), à l'âge de 24 ans, sans laisser d'enfans de son mariage. Isabelle, sa veuve, se retira en Franche-Comté, où elle épousa en secondes noces Jean, Baron de Faucognei. (*Voy.* Edouard, dit Aymon, *Comte de Savoie.*)

HUMBERT II, dernier Dauphin.

1333. Humbert II, né l'an 1312, Baron de Faucigni depuis 1328, succéda, l'an 1333, à Guigues VIII, son frere. Il étoit absent depuis 1328, qu'il étoit allé en Hongrie pour recueillir la succession de Clémence, de Hongrie, veuve de Louis Hutin, Roi de France, sa tante, qui l'avoit institué son héritier universel. De là étant passé à Naples, il y avoit épousé, l'an 1332, Marie de Baux, fille de Bertrand, Comte d'Andria, et niece du Roi Robert par Béatrix, sa mere. Pendant son absence, Béatrix de Viennois, sa tante, exerça la Régence du Dauphiné avec les principaux Seigneurs du pays. La victoire remportée par Guigues VIII sur le Comte de Savoie, l'an 1325, à Varei, n'avoit servi qu'à augmenter la mésintelligence des deux Maisons, malgré les soins que s'étoit donnés la Cour de France pour les réconcilier. Enfin, l'an 1334, des arbitres choisis de part et d'autre parvinrent à établir une paix solide entre elles par un Traité qu'elles conclurent le 7 Mai. (*Généal. de Beaumont*, T. I, p. 405.) L'an 1335, l'Evêque de Geneve, inquiété et troublé par le Comte de Genevois, transporta au Dauphin les hommages que ce Comte lui devoit pour divers châteaux et Seigneuries situés en ce pays. L'acte

(1) La plupart de ceux qui ont parlé de la mort de Guigues VIII l'ont mise au 25 ou 26 du mois d'Août 1333. L'inscription de son tombeau qu'on a voulu restituer et qui se lit dans l'Eglise de S. André de Grenoble, au-dessus des siéges des Chanoines, s'éloigne encore davantage de la véritable date de cette mort qu'elle suppose arrivée le 30 Août. L'Historien Villani, qui paroît avoir été mieux instruit, rapporte cet événement en ces termes: *Nel anno* 1333 *all' uscita del mese di luglio, essendo all' assedio della Periera, castello di Savoia, con mille cinque cento cavalieri*, &c. (*Chron. Florent.* l. x, c. 124.) Mais le testament que Guigues fit le jour même de sa mort dans une grange où il avoit été porté, ne laisse aucun doute là-dessus. Il est daté de l'an 1333, *die Mercurii post festum B. Mariae Magdelenae*, ce qui marque le 28 Juillet. (Valbonnais, *pr.* p. 237.)

est du 1 Octobre. (Valb. T. II, p. 301.) Cette concession fut de très près suivie de la perte que fit le Dauphin de son fils unique, âgé de deux ans et demi. Une ancienne tradition, adoptée par des Ecrivains modernes, porte que la nourrice de l'enfant, ou le Dauphin lui-même, en le balançant sur une fenêtre du château de Beauvoir en Royans, sous laquelle passoit la riviere d'Isere, le laissa tomber dans l'eau où il se noya. Mais le Président de Valbonnais s'inscrit en faux contre ce récit, ainsi que contre l'épitaphe du jeune Prince, où l'on donne l'année 1338 pour la date de sa mort. Il prouve effectivement par un titre de la Chambre des Comptes de Grenoble que l'enfant mourut au mois d'Octobre 1335; et de ce qu'un autre titre porte qu'il étoit malade quelque tems auparavant, il en conclut que ce fut cette maladie qui l'enleva. Quoi qu'il en soit, le pere fut inconsolable de cet événement.

Il n'y avoit point encore de tribunal fixe et permanent en Dauphiné pour juger les causes en dernier ressort. Humbert, par Lettres du 22 Fév. 1337 (V. S.), établit un Conseil delphinal à S. Marcellin (Valbonnais, *pr.* p. 328), et trois ans après il le transporta dans la ville de Grenoble, dont il partageoit la Seigneurie avec l'Evêque. Guillaume de Vienne, Seigneur de S. George, formoit, à l'exemple de ses ancêtres, des prétentions sur la ville et le Comté de Vienne, comme descendant, disoit-il, des Comtes de Vienne et de Mâcon. Ne pouvant les faire valoir, il en traita, par acte du 9 de Novembre 1337, avec le Dauphin. (Valbonnais, T. II, p. 347.) Cette acquisition litigieuse ne fut pas oisive entre les mains de Humbert. L'année suivante, pendant l'absence de l'Archevêque, il fit une irruption subite dans Vienne dont il se rendit maître, et obligea les habitans, par Traité fait le 22 Août, à le reconnoître pour gardien de leur ville. Cinq jours après, le Chapitre métropolitain, qui partageoit l'autorité temporelle avec l'Archevêque, lui abandonna ses droits, et le sur-lendemain il l'associa au nombre de ses Chanoines (1). Humbert se piquoit de magnificence, et tenoit une Cour sur le pied de celles des têtes couronnées. Il ambitionna même les honneurs de la royauté; et nous avons une lettre d'Edouard III, Roi d'Angleterre, à l'Empereur Louis de Baviere, en date du 3 Mars 1338, par laquelle il le supplie d'accorder au Dauphin le titre de *Roi d'Arles*. (Rymer, T. V, p. 10.) Louis de Baviere se rendit d'autant plus volontiers à cette demande, qu'il acquéroit par là un nouveau partisan dont il avoit grand besoin dans les conjonctures critiques où il se trouvoit. Mais Humbert, faisant ensuite réflexion qu'en acceptant cette faveur il alloit se compromettre avec la Cour pontificale, siégeant pour lors à Avignon, et ennemie déclarée de Louis de Baviere, qu'elle refusoit de reconnoître pour Empereur, ne jugea pas à propos d'en faire usage. Il ne négligea pas de même l'exercice de l'autorité qu'il s'étoit fait accorder dans Vienne par le Chapitre et les habitans de la ville. L'Archevêque, s'étant pourvu contre ses entreprises à la Cour d'Avignon, obtint de Benoît XII une Bulle en date du XII des Calendes de Décembre 1340, qui déclaroit nulle la cession que le Chapitre avoit faite au Dauphin de ses droits sur la ville. (Valbonnais, T. II, p. 444.) Humbert avoit traité plus solidement, le 20 Juin de cette année, avec Ainard II, Baron de Clermont. Par l'acte de leurs conventions, Ainard fit au Dauphin donation pure et simple des terres de Recoin, de la Chapelle, de la Co-Seigneurie de Divisin, du Domaine supérieur de Montferrat, &c., qui ne relevoient d'aucun Seigneur; et le Prince en échange lui donna la Vicomté de Clermont en Trieves, le créa Grand-Maître-d'Hôtel de sa Maison et de celle de la Dauphine, et le déclara Capitaine-Général de ses armées, ordonnant qu'en cette qualité il commanderoit toujours l'avant-garde de ses troupes; charges qui seroient héréditaires dans sa Maison. Ainard II remontoit de pere en fils à Siboud, Seigneur de Clermont et de S. Geoire, dont il est fait mention dans un titre de la Chartreuse de Silve-Bénite de l'an 1080. (Anselme, T. VIII, p. 907.) Cependant le faste que Humbert étaloit étant au-dessus de ses revenus, il étoit obligé de recourir aux emprunts pour le soutenir. L'an 1340, il étoit redevable depuis plusieurs années envers la Chambre apostolique de 16 mille florins qu'il différoit toujours de rembourser. Le Pape Benoît XII, las de ses délais, employa cette année la voie des censures, fort usitée alors en pareil cas, pour le contraindre à s'acquitter. Elles firent leur effet. Amblard de Beaumont, Ministre du Dauphin, ayant ramassé cette somme, la porta à la Chambre apostolique. Mais on refusa de la recevoir, si l'on n'y joignoit la terre d'Avisan, sur laquelle Sa Sainteté avoit des prétentions. Ainsi le Dauphin resta sous l'anathême jusqu'à la mort de Benoît, arrivée l'an 1342. La difficulté s'étant applanie sous Clément VI, ce Pontife, par son Bref du 23 Juillet 1342, donna pouvoir au Confesseur du Dauphin de l'absoudre, en l'exhortant à lui imposer en pénitence quelque œuvre pie. Ce fut ce qui occasionna la fondation que Humbert fit par ses Lettres, du 24 Décembre de cette année, d'un Monastere à Montfleuri, près de Grenoble, pour 80 Religieuses de l'Ordre de S. Dominique. Les dépenses que cet établissement exigeoit, jointes à celles de sa Cour, qui ne diminuoient pas, dérangerent tellement ses affaires, qu'il se vit hors d'état de satisfaire ses créanciers. Le Roi Philippe de Valois, instruit de son embarras, gagna ses Officiers, et les engagea à lui persuader de faire cession de ses Etats à la France, sous la promesse d'en recevoir une compensation qui le mettroit en état de passer heureusement le reste de ses jours. La négociation réussit au gré du Monarque. L'an 1343, par un Traité, qui fut ratifié, 1° à Vincennes le 23 Avril; 2°, quelques jours après à Sainte-Colombe, près de Vienne, où le Roi s'étoit transporté, Humbert fit donation de tous ses Etats à Philippe, Duc d'Orléans, fils puîné du Roi, lui substituant, faute d'hoirs, l'un des fils de Jean de France, Duc de Normandie, tel qu'il plairoit au Roi de nommer. Mais, l'année suivante, on fit, en présence du Pape, le 9 Juin, à Avignon, un autre Traité par lequel Humbert faisoit donation entre vifs, pure et irrévocable de tous ses Etats en faveur de Jean, Duc de Normandie, ou de l'un de ses enfans, sous la condition que son successeur auxdits Etats conserveroit aux Dauphinois leurs priviléges; ce qui fut confirmé par deux Bulles du Pape Clément VI, données le 9 Juillet et le 11 Septembre suivant. Il est remarquable que le Pape donna ces Bulles par l'autorité tant impériale que pontificale, regardant la premiere de ces deux autorités comme dévolue au S. Siége par l'excommunication de Louis de Baviere, qui rendoit, selon lui, l'Empire vacant. *Auctoritate*, dit-il, *tam Apostolicâ quàm imperiali, cùm imperii regimen, eo vacante, sicut nunc vacat, in nobis et in Romana Ecclesia residens noscatur.* (*Mém. de l'Ac. des B. L.*, T. XXXVII, p. 460.) Cent vingt mille florins d'or et dix mille livres de pension viagere furent le prix de la libéralité du Dauphin envers la France. Amblard de Beaumont, qui fut l'ame de cette négociation, avoit été récompensé dès l'an 1343 par une pension de 600 li-

(1) » Je remarquerai ici, dit M. de Valbonnais, que les Dauphins » de Viennois *étoient Chanoines nés en plusieurs Eglises, comme en* » *celles de Vienne et d'Embrun. Ils assistoient au chœur*, de même » *que les autres Chanoines, revêtus des marques de cette dignité.* » *Quoique l'Eglise du Puy fût hors des* terres de leur domination, ils » y jouissoient toutefois de la même prérogative en qualité de Comtes » d'Albon. Lorsqu'ils venoient s'y faire recevoir, l'Evêque et le » Chapitre alloient en procession au-devant d'eux, et les accompa- » gnoient à l'Eglise au son des cloches et des instruments de musi- » que. *Ils étoient* ensuite installés dans une place de Chanoine et ad- » mis à la distribution du chœur. Ils avoient droit aussi de prendre » sur l'autel tout l'argent des offrandes dont ils faisoient part aux » assistans. L'an 1282, Humbert, étant allé au Puy, prit possession » de sa place de Chanoine, et reconnut la tenir en fief de l'Eglise, » ainsi que les terres et revenus qui en dépendoient. » (T. I, p. 231.)

vres que lui avoit assignée le Monarque françois. La légèreté et l'inquiétude de Humbert ne lui permirent pas de vivre en repos après le sacrifice qu'il venoit de faire. Le Pape ayant publié une Croisade contre les Turcs, il demanda et obtint d'en être nommé le Chef. Revêtu de ce titre, il reçoit, le 25 Mai 1346, des mains du Pape, à Avignon, l'étendard de l'Eglise, et va s'embarquer, le 2 Septembre, à Marseille. Ayant abordé à Négrepont, il entre de là en Asie. Après quelques avantages remportés l'année suivante sur les Infideles, il reçoit un ordre du Pape de faire une treve avec eux. Alors il remet à la voile pour son retour, et perd à Rhodes, dans le mois de Mars ou d'Avril 1347, son épouse, qui l'avoit accompagné. On parla, quand il fut revenu, de le remarier; et comme les Traités qu'il avoit faits avec la France n'offroient qu'une succession éventuelle, ce projet donna de l'inquiétude à cette Couronne. Il fallut négocier avec lui de nouveau, et l'on vint à bout de lui lier entièrement les mains par un dernier Traité dressé, le 29 Mars 1349, à Romans; après quoi, dans une Assemblée solemnelle, tenue, le 16 Juillet à Lyon, en présence de Jean, Duc de Normandie, fils aîné du Roi de France, Humbert fit une abdication solemnelle de tous ses Etats en faveur de Charles de France, fils aîné du Duc de Normandie, qu'il investit sur le champ, en lui donnant l'ancienne épée du Dauphiné et la banniere de S. George, avec un sceptre et un anneau. (Valbonnais, T. I, p. 349 et 350.) Le même jour, le nouveau Dauphin, par un acte particulier, fit entre les mains de l'Evêque de Grenoble, représentant le corps de l'Etat, le serment de conserver les libertés, coutumes et priviléges du Dauphiné conformément à la derniere Ordonnance dressée le 14 Mars précédent, par ordre de Humbert: c'est ce qu'on appelle *Statut Delphinal*. Le lendemain, Humbert, à la persuasion de Jean Birel, Général des Chartreux, son Confesseur, prend l'habit de S. Dominique. Le 13 du même mois, Charles rendit hommage devant le grand autel de l'Eglise cathédrale de Lyon à l'Archevêque Henri de Villars et à son Chapitre, les mains jointes entre celles du Prélat, pour différentes parties du Dauphiné qui relevoient de cette Eglise, et qui sont énoncées dans l'acte qu'on dressa de cette cérémonie. Le 2 Août de la même année il rendit un semblable hommage à l'Eglise de Vienne (*Rec. de Fontanieu*, vol. 77); et dans le mois de Décembre suivant il fit à Grenoble son entrée à laquelle Humbert assista avec l'habit de son Ordre. (Valbonnais, T. I, p. 351.) L'abdication d'Humbert n'étoit point encore solemnellement notifiée à ses sujets. C'est une formalité qu'il remplit le 1 Février 1350, en présence des principaux Seigneurs du pays assemblés dans le Couvent des Dominicains de Grenoble, auxquels il déclara par un discours également ferme et touchant, dit le P. Texte, qu'à l'avenir ils eussent à reconnoître Charles de France pour leur légitime Souverain. (*Journ. de Verd., Oct.* 1745, p. 254.)

La même année, Humbert s'étant rendu à Avignon pour être promu aux Ordres sacrés, il les reçoit tous, dans l'intervalle des trois messes solemnelles de Noël, de la main du Pape. Cette précipitation, dont le prétexte étoit d'honorer davantage le Dauphin, et le vrai motif de l'empêcher de rentrer dans le monde, comme le bruit couroit qu'il en avoit le dessein, fut suggérée par la Cour de France, avec laquelle Clément VI agit toujours de concert dans cette affaire. Pour la tranquilliser parfaitement sur le compte de Humbert, huit jours après il le sacra Patriarche-Latin d'Alexandrie. Le Roi le fit pourvoir, en 1352, de l'administration de l'Archevêché de Reims, et le nomma, le 25 Janvier 1354, Evêque de Paris. Mais Humbert se démit du soin de l'Eglise de Reims, le 22 Février suivant, entre les mains du Pape, renonça à l'Evêché de Paris, et se retira à Clermont en Auvergne, dans le Couvent de son Ordre, où il mourut le 22 Mai 1355, comme porte l'épitaphe gravée sur sa tombe, dans la 43e année de son âge. Son corps fut transporté chez les Dominicains de S. Jacques à Paris, et inhumé dans le chœur de leur Eglise, près de la Reine Clémence de Hongrie, sa tante. Outre le fils qu'il avoit eu de son mariage, mort comme on l'a dit en 1335, il laissa un fils naturel, Amédée, Avoué de Viennois, duquel descendent les Seigneurs de Viennois, et deux filles naturelles, dont la seconde, nommée Catherine, fut mariée à Pierre Lusinge.

Ce Prince avoit ordonné, l'an 1345, suivant Chorier, qu'on mît à la premiere syllabe de son nom un Y, et qu'on écrivit *Ymbertus* au lieu de *Humbertus*. On trouve néanmoins des actes postérieurs à cette Ordonnance, dans lesquels il est nommé *Humbertus*. Mais il paroît qu'en plusieurs occasions on se conforma à sa volonté, puisqu'on a aussi des actes où il est appellé *Ymbertus*. Il y a deux remarques encore à faire sur le Traité qui ajouta le Dauphiné aux Domaines de la Maison de France. 1°. Que ce Traité porte expressément que « les armes et le nom des Dauphins » seront conservés à perpétuité par ceux qui leur succéderont; et que leurs Etats, quoique faisant partie dès lors du Royaume de France, seront possédés » séparément et à titre différent par leurs successeurs, » à moins que l'Empire ne se trouve réuni en leur » personne. » (C'est par cette raison que, dans leurs Déclarations et aux Lettres expédiées pour le Dauphiné, nos Rois n'ordonnent l'exécution de leurs volontés qu'en qualité de Dauphins, et sous le sceau et les armes des anciens Princes de ce nom.) 2°. Que ce ne fut pas une des conditions du Traité que les seuls fils aînés de nos Rois porteroient le titre de Dauphin, quoique cela ait toujours été ainsi.

L'an 1357, l'Empereur Charles IV, en qualité de Roi d'Arles, accorda par Lettres du 1 Janvier à Charles, Dauphin et Duc de Normandie, la confirmation de tous les droits et priviléges que les Dauphins de Viennois tenoient de ses prédécesseurs. (*Cartul. Delphin.*) L'an 1378, le même Empereur, par Lettres données à Paris le 7 Janvier, nomma son Lieutenant ou Vicaire au Royaume d'Arles le Dauphin Charles, fils du Roi Charles V, quoiqu'il n'eût pas l'âge d'exercer les fonctions de cet emploi; et le 23 du même mois ce jeune Prince donna commission au Gouverneur du Dauphiné d'exécuter les Lettres de l'Empereur, son oncle, et de se mettre en possession du château Pupet et de la Maison de Chanaux. (*Rec. de Fontanieu*, vol. 96.)

En 1426, le Roi Charles VII céda le Dauphiné au Dauphin Louis, son fils, qui n'avoit que trois ans; cession qu'il confirma l'an 1440. Mais c'est la derniere de toutes. Dans la suite nos Rois se sont contentés de faire porter à leurs aînés le nom des Dauphins avec leurs armes écartelées.

Le Dauphin (qui fut depuis le Roi Louis XI), s'étant retiré, mécontent du Roi Charles VII, son pere, en Dauphiné, y érigea, par Lettres-Patentes du 29 Juillet 1453, le Conseil delphinal en Parlement. Charles n'ayant point désavoué par aucun acte formel cet établissement, le Parlement de Dauphiné date son érection de l'an 1453. Mais le Parlement de Bordeaux soutient qu'elle ne doit se compter que de la confirmation que Charles VII en fit par son Edit du 4 Août 1455. Il est cependant vrai que le Parlement de Dauphiné a toujours été nommé immédiatement après ceux de Paris et de Toulouse, et qu'il a précédé celui de Bordeaux en plusieurs occasions; par exemple, dans les Assemblées des notables, tenues à Paris, à Moulins et à Rouen en 1557, 1566 et 1617, aussi bien que dans la Chambre de Justice établie à Paris en 1626. Mais, dans la Chambre de Justice de l'an 1661, les Commissaires des deux Parlemens alternerent, l'un ayant la préséance un jour, et l'autre le jour suivant. (M. Expilli.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE VALENTINOIS ET DE DIOIS.

Le Valentinois a pour capitale Valence, l'une des plus anciennes villes des Gaules, située sur le bord oriental du Rhône, entre Vienne et Viviers. Valence, par l'institution des nouvelles provinces, faite sous Honorius, se trouva comprise dans la premiere Viennoise, et bientôt après elle tomba sous la domination des Bourguignons, à qui les enfans de Clovis l'enleverent ensuite dans la conquête qu'ils firent du Royaume entier de Bourgogne. Après la mort de Charles le Chauve, Valence fut incorporée au nouveau Royaume d'Arles dont les possesseurs laisserent aux Comtes de Provence une ample carriere pour s'étendre en reconnoissant leur Souveraineté. Ces Comtes en effet se rendirent maîtres non seulement du Valentinois, mais de tous les pays qui sont au Midi de l'Isere, jusqu'à la Méditerranée. La Provence ayant depuis été divisée en Comté et en Marquisat, le second lot, qui comprenoit tout ce qui est entre l'Isere et la Durance, fut le partage des Comtes de Toulouse, sous lesquels il y eut dans chaque ville des Comtes particuliers qui relevoient d'eux comme leurs vassaux. Le premier Comte de Valentinois dont l'histoire ait conservé le souvenir, est Gontard, qui vivoit vers le milieu du xe siécle. Il eut de sa femme, Hermengarde, un fils nommé Lambert, qui lui succéda. C'est par ce fils que nous connoissons ses pere et mere, qui se trouvent dénommés dans la Charte d'une donation qu'il fit à l'Eglise de S. Marcel de Sauzet en 985, pour le repos de leurs ames. Lambert, dans cet acte que nous avons sous les yeux, fait connoître aussi Falectrude, sa femme, et son fils Aimar ou Adémar, qui réglent avec lui, qu'au moyen des fonds qu'ils cedent, l'Eglise de S. Marcel sera reconstruite et convertie en un Monastere de S. Benoît, pour ne relever que du S. Siége sous la redevance d'un cens annuel de cinq sous. (*Arch. de Cluni.*) Lambert étoit alors dans la 33e année au moins de son gouvernement; car c'est de lui, et non de Lambert, Comte de Châlon, comme le prétend Chifflet (*Lettre sur Béatrix*, p. 191), qu'on doit entendre le trait suivant, rapporté dans le Cartulaire de Perreci. *Les Auvergnats*, y est-il dit, *ayant fait une irruption dans la Bourgogne, du tems de Hugues le Grand*, c'est-à-dire l'an 956 au plus tard, *Lambert, Comte des Allobroges, accompagné de Bernard, son parent, et d'autres Seigneurs, vint les attendre dans le Bourbonnois, tomba sur eux, comme ils s'en revenoient, et les tailla en pieces.* Le Valentinois, on ne peut pas en douter, appartenoit anciennement au pays des Allobroges; mais jamais le Châlonnois n'y fut compris. On divise aujourd'hui le Valentinois en haut et bas: le premier depuis l'Isere jusqu'à la Droume, le long du Rhône; l'autre depuis la Droume jusqu'au Venaissin. S. Marcellin, Montelimar, Romans, sont, après Valence, les principales villes de ce Comté.

Le Diois, *Pagus Diensis* ou *Deensis*, dont la capitale *Dea Vocontiorum*, et *Dia*, située sur la Droume, se trouve dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table théodosienne, étoit une des quatorze cités qui composoient la province viennoise. Après avoir appartenu successivement aux Romains, aux Rois de Bourgogne, aux Rois de France, aux Empereurs, elle tomba sous la puissance des Comtes de Provence, et prit alors le titre de Comté. On prétend que Guillaume, fils de Boson II, Comte de Provence, fut le premier Comte de Diois vers le milieu du xe siécle. Isarne fut le dernier Comte particulier de Die. Matthieu Paris, qui le nomme Hyscard, dit qu'en 1096 il commanda la xie division de l'armée des Croisés. Ce Comte étant mort, l'an 1116, sans enfans, les Comtes de Toulouse, de qui relevoit alors le pays d'entre l'Isere et la Durance, en qualité de Marquis de Provence, réunirent le Diois à leur ancien domaine.

N'étant point en état de donner la suite chronologique de la premiere race des Comtes de Valentinois, nous passons à la seconde qui commence par

AIMAR DE POITIERS I.

Aimar, surnommé de Poitiers, fils naturel de Guillaume IX, Comte de Poitiers, né vers l'an 1115, étant venu, *accompagné de plusieurs gens*, à Montelimar, fut engagé par la Comtesse de Marsanne, lieu situé dans le Valentinois, de la secourir contre les Evêques de Valence et de Die, qui lui faisoient *forte guerre; lequel lui fist très grant secours, et conquist plusieurs châteaux et villes esdits pays de Valentinois et de Dioys; auquel de Poitiers, pour le récompenser des services qu'il lui avoit faits, elle offrit donner la moitié de toute sa terre, ou qu'il lui pleust la prendre toute entiere en prenant aussi à femme une sienne fille qu'elle avoit seulement: laquelle fille il prist par mariage, et fut Seigneur de toute la terre.* C'est ce que porte une enquête faite en la ville de Romans en Dauphiné l'an 1421, et rapporté par Duchêne. (*Preuv. de la généal. des Comtes* de Valentinois,

lentinois, p. 5.) La même enquête nous apprend de plus qu'Aimar eut de son mariage un fils nommé Guillaume; et Duchêne conclut d'un testament sans date, de la Comtesse Philippe de Poitiers, que c'étoit le nom de la femme d'Aimar. Ce Comte mourut au plutôt en 1135, et laissa de son mariage un fils, qui suit.

GUILLAUME I.

Guillaume, fils d'Aimar de Poitiers, comme il le déclare lui-même dans une de ses Chartes (*Bibl. Sebus.* p. 48), et non pas de Guillaume IX, Comte de Poitiers, comme le prétend D. Vaissete, succéda à son pere dans le Comté de Valentinois.

L'enquête qu'on vient de citer nous apprend qu'il *servit par aucun tems le Comte de Tolose, lequel le recognut à cousin et parent, et lui fit grant honneur et secours.* De son tems le Comté de Valentinois fut considérablement entamé par l'Empereur Frédéric I. Ce Monarque, attentif à restreindre l'autorité des Seigneurs laïques autant qu'il le pouvoit, étant à Besançon, accorda, l'an 1157, par son Diplôme du VIII des Calendes de Décembre (24 Novembre), à Eudes, Evêque de Valence, la Seigneurie de cette ville avec les droits régaliens, et treize châteaux aux environs. (*Gall. Chr. vet.* T. III, col. 1112) C'est depuis cette concession qu'Eudes et ses successeurs se sont qualifiés Evêques et Comtes de Valentinois. L'an 1178, le 4 des Calendes d'Août, Frédéric gratifia de même à peu près Robert, Evêque de Die, par le don qu'il lui fit de cette ville et de quelques châteaux dans le Diois en pleine jurisdiction, avec les droits royaux, même sur tout ce que Guillaume de Poitiers avoit dans l'étendue de cet Evêché, à l'exception du château de Quint. (*Gall. Chr. vet.* T. II, p. 555. Mais le lendemain il accorda une sorte de dédommagement au Comte Guillaume, en lui cédant le péage depuis Valence jusqu'à Montelimart, à partager avec le Dauphin. (*Allard.*) Guillaume prit sous sa protection, l'an 1183, l'Abbaye Cistercienne de Léoncel, qu'il exempta en même tems de tout péage. (*Biblioth. Sebus.* p. 46.) Par un Mandement qu'il donna ensuite, il enjoint à ses Châtelains et à ses Baillis de prendre la défense de ce Monastere contre certains brigands, dont quelques uns étoient même de sa terre, qu'il tenoit, dit-il, de son pere Aimar, gens pernicieux, qui ne craignoient point d'outrager les Moines de Léoncel, de prendre et d'enlever leurs biens. *Audivi quidem quòd quidam pestilentes et etiam de terra mea et patris mei Domini Ademari Liuncellensibus injuriari non metuunt, et bona eorum rapere et violenter abducere non formidant.* (*Ibid.* p. 47.) Voilà donc le nom, inconnu aux modernes, du pere de Guillaume de Poitiers. L'an 1187, Guillaume, et son fils Aimar, par acte passé à Valence dans l'Abbaye de S. Ruf, donnerent à la Chartreuse de Silve-Bénite une rente de quelques grains à prendre sur leur terre de l'Etoile. (Anselme.) C'est le dernier trait connu de sa vie, qu'il termina au plus tard dans les premiers mois de l'an 1189. De sa femme, Béatrix, fille de Guigues IV, Dauphin de Viennois, il laissa le fils qu'on vient de nommer.

AIMAR II DE POITIERS,

Comte de Valentinois et de Diois.

1189 au plus tard. Aimar, successeur de Guillaume, son pere, se releva d'une partie des pertes que son pere avoit faites, par le don que lui fit le Comte de Toulouse, Raymond V, au mois de Juin 1189, *de tout le droit et le domaine qu'il possédoit, soit par lui-même, soit par ses vassaux, dans le Comté de Diois.* (Vaissete, T. III, p. 79.) La reconnoissance d'Aimar envers la Maison de Toulouse l'engagea depuis à se déclarer pour le Comte Raymond VI dans la guerre des Albigeois. Il fortifia ses châteaux et les mit en état de défense. Mais, l'an 1213, voyant approcher de Valence Simon de Montfort, chef de l'expédition contre ces hérétiques, avec le Duc de Bourgogne, il alla les trouver, et prévint par ses soumissions les ravages dont ils le menaçoient. Pour sûreté des promesses qu'il leur fit, il livra à Montfort quelques uns de ses châteaux dont ce Général confia la garde au Duc de Bourgogne. Deux ans après l'occasion qu'il trouva de s'agrandir le détacha entièrement des intérêts du Comte de Toulouse. Le Concile de Latran, ayant privé ce Prince de ses domaines que les Croisés avoient conquis, Aimar se prévalut de ce jugement pour étendre sa domination sur le Vivarais, compris dans les Etats du Comte de Toulouse, quoiqu'il ne fît point partie de la conquête des Croisés. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 255.)

Malgré cette usurpation et les engagemens qu'Aimar avoit pris avec Montfort, il rentra, sans se dessaisir, dans le parti de Raymond VI. Montfort, les voyant réunis, passe le Rhône à Viviers l'an 1217; et, s'étant joint à un corps considérable de Croisés, conduit par l'Evêque de Nevers, il va faire le siége de Crest, château très fort et très bien muni dans le Valentinois, dont un brave Chevalier, nommé Arnaud Deidie, étoit Gouverneur au nom d'Aimar, à qui il appartenoit. Plusieurs Evêques du pays, et environ cent Chevaliers françois, l'aiderent dans cette expédition. On négoçia cependant la paix entre ce Général et le Comte de Valentinois; et ils convinrent enfin d'un Traité. Simon promit de donner sa fille au Comte, qui, de son côté, promit de vivre en bonne amitié avec lui, et lui livra pour gage de sa parole plusieurs de ses châteaux. Aimar conclut en même tems la paix avec Humbert de Mirabel, Evêque de Valence, avec lequel il avoit de grands différends. (Vaissete, *ibid.* p. 298.)

L'Empereur Frédéric I avoit accordé au Comte Guillaume, pere d'Aimar, un droit de péage sur le Rhône; le fils en demanda, l'an 1219, la confirmation à Frédéric II, et l'obtint. Le 26 Juillet de la même année, par transaction faite avec l'Evêque et le Chapitre de Valence, il reconnut tenir de cette Eglise en franc-fief la Seigneurie de Château-Double. Il acquit, le 22 Février 1230, d'Aimar et de Pierre du Poussin la terre de ce nom; et mourut peu de temps après. Philippine de Fai, sa 2e femme, qui vivoit encore en 1251, lui apporta en dot la terre de Fai et beaucoup d'autres en Vivarais. Devenu par là vassal du Roi de France, il reçut ordre de lever le ban et l'arriere-ban dans ses terres, et de le faire partir pour aller joindre l'armée de ce Monarque. Les enfans qu'il eut de son premier mariage, sont Josserande, femme de Bermond, Seigneur d'Anduse; et Guillaume, qui mourut en 1226, laissant de Flotte de Bérenger, sa femme, un fils, qui suit.

AIMAR III DE POITIERS.

1230. Aimar, petit-fils d'Aimar II par Guillaume, son pere, succéda en bas âge à son aieul sous la tutele de Flotte de Bérenger, sa mere, qui avoit disputé cette fonction, après la mort de son mari, à son beau-pere, et l'avoit emportée de force avec le secours de l'Evêque de Valence. Raymond VII, Comte de Toulouse et cousin d'Aimar, s'étant approché du Rhône au mois de Février 1239, le Comte de Valentinois vint le trouver; et, par acte passé à Lille dans le Vénaissin, le 9 Avril suivant, il lui déclara que le château de Bois avec ses dépendances étoit de son aleu, qu'il en étoit de même de seize autres châteaux, du nombre desquels étoient Privas, Tournon, S. Alban, tous situés dans le Vivarais, et qu'il n'en tenoit aucun en fief ou autrement de quelque Seigneur temporel que ce fût. Aimar reçut ensuite ces Domaines en *fief franc* du Comte de Toulouse, après lui en

avoir donné le Domaine principal et direct, ne s'en réservant que le Domaine utile et la possession naturelle, après quoi il lui en rendit hommage, les mains jointes, en présence de deux Evêques et d'un grand nombre de Seigneurs. C'étoit une restitution des droits qu'Aimar II avoit usurpés, comme on l'a vu, sur le Comte Raymond VI, après le jugement du Concile de Latran, qui le déclaroit privé des Domaines que les Croisés lui avoient enlevés : jugement dont Raymond VII s'étoit fait relever en 1229. (Duchêne, *hist. des Comtes de Valent. pr.* p. 7; Vaissete, *hist. de Lang.* T. III, p. 415.)

Aimar, l'an 1256, reconnut encore, par Lettres données à Gui Fulcodi, avoir fait hommage à Raymond VII du Diois, mais seulement par crainte, dit-il, attendu que Raymond l'avoit menacé de lui faire la guerre en cas de refus, avouant néanmoins que son aïeul avoit reçu de lui le Comté du Diois en fief. (Vaissete, *ibid. pr. col.* 520.) S. Louis voulant s'assurer du château de Bidage, appartenant au Comte de Valentinois, Aimar, sur la demande que le Roi lui en fit, promit de le lui remettre à grande et à petite force tant que lui ou les enfans, soit de feu Béraud de Bidage, soit de Guillaume de Soloignac, son vassal, le posséderoient. L'acte de cette soumission est daté de Château-Double, à deux lieues de Draguignan en Provence, le 8 Mai 1257. (Duchêne, *ibid. pr.* p. 9.) Guichard V, Sire de Beaujolois, étant mort sans postérité l'an 1265, Aimar disputa sa succession à Isabelle, sœur de Guichard, sa tante, et fut évincé par jugement de la Cour du Roi l'an 1269. (V. *les Sires de Beaujolois.*)

L'an 1268, le Siége Episcopal de Valence vint à vaquer par la démission de Philippe de Savoie, qui, l'ayant administré sans être dans les Ordres sacrés, ainsi que l'Archevêché de Lyon, le quitta pour succéder à Pierre, Comte de Savoie. Aimar écrivit alors au Pape Clément IV pour le prier de procurer un digne Pasteur à l'Eglise de Valence. Clément, par sa réponse des Nones de Juillet, troisieme année de son Pontificat, marque au Comte que, pour satisfaire à son louable desir, il venoit de pourvoir le Siége de Valence d'une personne sage et discrete, et de plus votre parente, dit-il, sans néanmoins la nommer. Ce fut Bertrand, Evêque d'Avignon, qui, dans l'élection, avoit eu pour compétiteur Gui de Montlaur, Chanoine du Puy. (*Gall. Ch. vet.* T. III, p. 1114.) Aimar eut néanmoins dans la suite des démêlés avec ce Prélat; car on voit dans le Cartulaire de Valence que Bertrand mourut en 1274, après avoir fait la paix avec le Comte de Valentinois. (*Ibid*) Pour la consolider, le Pape Grégoire X, s'étant rendu la même année à Vienne, unit l'Evêché de Die à celui de Valence, espérant de rendre par là l'Evêque de Valence plus formidable au Comte de Valentinois. En conséquence de cette union, Amédée de Roussillon, qui venoit de succéder à Gui de Montlaur dans l'Evêché de Valence, se mit en possession de celui de Die qui venoit de vaquer par la mort d'Amédée de Geneve, son oncle. Son premier soin fut de former un Chapitre composé d'Ecclésiastiques des deux diocèses, pour maintenir entre eux une plus grande liaison. Mais Amédée de Roussillon ne tarda pas à se brouiller avec le Comte. Il lui déclara la guerre, et lui enleva plusieurs places; les hostilités durerent entre eux jusqu'à ce que des amis communs vinrent à bout de les mettre d'accord. (Valbonnais, T. I, p. 227.) La mort d'Aimar arriva l'an 1277, peu de temps après le 6 Mai, date de la donation qu'il fit à son fils aîné de plusieurs châteaux situés dans les diocèses de Valence, de Viviers et de Die. Il fut inhumé à l'Abbaye Cistercienne de Beaulieu, comme il l'avoit ordonné par son testament. Ce Comte avoit épousé, 1°. Florie de Beaujeu, Dame de Belleroche, fille d'Humbert V, Sire de Beaujeu; 2°, l'an 1268, Alixente, ou Alix de Mercœur, fille de Béraud, Sire de Mercœur, et veuve de Ponce de Montlaur. Du premier lit il eut un fils, qui suit, et deux filles: Philippine, alliée à Bertrand, Seigneur de Baux et Comte d'Avellino au Royaume de Naples; et Marguerite, femme de Roger de Clérieu. Du second lit sortit Guillaume, Seigneur de Chanéac.

M. de Valbonnais (*hist. de Dauph.*, p. 342) a donné le sceau d'Aimar III, qu'il nomme le II^e, où il est représenté à cheval avec un écu sur la poitrine, chargé de six besans surmontés d'un chef, qui sont les armes de Poitiers. On lit autour: Sigillum Aymari de Pictavia Comitis Valentinensis et Diensis; et dans le contre-scel, on voit une étoile à 12 rais, avec ces mots seulement, Comitis Valentinensis.

AIMAR IV DE POITIERS.

1277. Aimar IV, que les modernes comptent pour le III^e de son nom, étoit marié depuis l'an 1270 avec Hippolyte, ou Polie, fille de Hugues, Comte de Bourgogne, et d'Alix de Méranie, lorsqu'il succéda à son pere Aimar III dans le Comté de Valentinois. Cette alliance lui valut la terre de S. Vallier dans le Grésivaudan qu'Hippolyte lui apporta en dot. Devenu veuf, il se remaria, l'an 1286, avec Marguerite, fille de Rodolfe, Comte de Geneve. L'an 1292, apprenant l'arrivée de l'Empereur Rodolfe en Suisse, il vint le trouver à Murat avec plusieurs Seigneurs et Prélats du Royaume de Bourgogne pour lui faire hommage comme à son Suzerain. (Valbonnais, T. I, p. 241.) Philippe de Bernison, Gouverneur du Comté Vénaissin pour le Pape Nicolas IV, voulut obliger, l'an 1291, Hugonet Adémar, Seigneur de Montelimart, de rendre hommage au S. Siége des châteaux de la Garde, de Rac et d'une portion de ceux de Savace et de Château-Neuf de Mazene. Le Comte de Valentinois s'y opposa, soutenant que toutes ces terres, hors celle de la Garde, relevoient de lui. Après quelques contestations, il fut convenu qu'Hugonet reconnoîtroit le Comte de Valentinois pour Seigneur immédiat de ces terres, et les tiendroit en arriere-fief de l'Eglise romaine. (Valbonnais, T. I, p. 241.) Aimar IV étoit bon économe; il augmenta considérablement ses Domaines par différentes acquisitions qu'il fit. Il acheta, l'an 1288, le château de Sure; le 4 Mai 1293 il acquit, suivant Chazot, la terre et Seigneurie de Faulignan que nous ne trouvons dans aucune carte géographique; en 1296, il devint propriétaire par achat de la terre de Barre en Vivarais, et deux ans après du château de Montclar au diocèse de Die. Ayant vendu, l'an 1317, le château de Belleroche, il remplaça cette aliénation par l'acquisition des terres et châteaux de Mirebeau et de Pisanson, faite le 17 Février 1323. (V. S.) Il vivoit encore en 1329, et mourut âgé de plus de 80 ans. De sa premiere femme il eut sept enfans, Aimar, qui suit; Humbert et Otton, morts sans lignée; Guillaume, Seigneur de S. Vallier; Louis, Evêque de Langres en 1318; Alix, femme d'Artaud, Seigneur de Roussillon; et Constance, alliée à Hugues Adémar de Monteil. Du second lit vinrent Amé, qui succéda, dans les terres de Clérieu et Chantemerle, à Guillaume, son frere consanguin, et mourut vers l'an 1343 sans postérité; Amédée, successeur de Guillaume dans la terre de S. Vallier; Catherine, femme d'Aimeri VII ou VIII, Vicomte de Narbonne; et Anne, 3^e femme de Henri II, Comte de Rodez, remariée ensuite à Jean, Dauphin d'Auvergne.

AIMAR V DE POITIERS, dit AIMARET.

1329 au plutôt. Aimar V, dit Aimaret, exerçoit la dignité comtale dans le Valentinois et le Diois avec Aimar IV, son pere, dès l'an 1307. Le 13 Juin 1316, il se démit entre les mains du Roi de ses Comtés, qu'il reprit ensuite pour les tenir de lui à foi et hommage. Le Dauphin Humbert II prétendoit aussi qu'il lui devoit hommage-lige pour ses Comtés; Ai-

mar soutenoit qu'il ne le devoit que simple, et se pourvut à la Cour d'Avignon pour se mettre à l'abri des poursuites du Dauphin. Mais le Pape refusa de prendre connoissance de ce démêlé. Enfin, après bien des remises, Aimar fit l'hommage, tel que le Dauphin l'exigeoit, le 25 Avril 1338. (Valbonnais, *hist. de Dauph. pr.* p. 549 et 550.) L'an 1339, Aimar fit un dernier testament le 12 Août, et mourut peu de tems après. Sibylle de Baux, fille de Raymond de Baux, Comte d'Avellino, qu'il avoit épousée en 1284, lui donna Aimar, mort sans enfans avant le 3 Avril 1324; Louis, qui suit; Guichard, mort en 1329; Otton, Evêque de Verdun; Aimar, Seigneur de Veyne; Guillaume, Evêque de Langres; Henri, élu Evêque de Gap le 8 Juillet 1349; Charles, tige des Seigneurs de Saint-Vallier; et cinq filles, dont l'aînée, Hippolyte, épousa en premieres noces Renaud III, Comte de Dammartin, et en secondes Armand VI, Vicomte de Polignac; Jeanne, la derniere, vécut dans le célibat, et mourut en odeur de sainteté.

LOUIS I DE POITIERS.

1339. Louis, successeur d'Aimar V, son pere, fut établi Lieutenant-Général en Languedoc au mois de Décembre 1340, par le Roi Philippe de Valois. L'an 1344, il servit dans l'armée de Jean, Duc de Normandie, au siége d'Auberoche dans le Toulousain, qu'on fut obligé de lever la nuit de la fête de S. Laurent. Le Comte Louis fut fait prisonnier dans cette occasion: mais il étoit libre au mois de Novembre suivant. L'an 1345, on le voit encore faisant la guerre en Saintonge pour le Roi. On ne sait s'il y mourut; mais il est certain que cette année fut la derniere de sa vie. Il avoit épousé, l'an 1319, Marguerite, fille de Henri II de Vergi, Seigneur de Fouvent, qui survécut deux ans à son époux. Un fils, qui suit, et une fille, Marguerite, femme de Guichard de Beaujeu, Seigneur de Perreux, furent les fruits de ce mariage.

AIMAR VI DE POITIERS, dit LE GROS.

1345. Aimar étoit âgé de 18 ans lorsqu'il succéda au Comte Louis, son pere. (Duchêne.) L'an 1347, il entra en guerre avec l'Evêque de Valence touchant leurs droits respectifs. Le Pape Clément VI voulut se rendre arbitre de leur différend, et leur envoya un Légat qui ménagea une treve. Aimar se rendit agréable à l'Empereur Charles IV, qui confirma par sa Bulle, du 16 Mars 1349, toutes ses Seigneuries, avec défense à l'Evêque de Valence de s'en qualifier Comte, et de plus il le nomma Vicaire-Général de l'Empire au Royaume d'Arles. Mais il ne paroît pas qu'il ait fait usage de ce titre. La Bulle dont nous parlons, et que nous rapportons à l'an 1329, est datée *regnorum nostrorum anno tertio*; ce qu'un habile moderne assigne à l'an 1368. Mais Charles commença l'an 1346 son regne de Boheme, et fut élu la même année Roi des Romains. La troisieme année de ses régnes est donc l'an 1349. Le Roi Jean augmenta l'autorité d'Aimar dans le pays, en l'établissant, par ses Lettres du 7 Août 1353, *Lieutenant de Monsieur le Dauphin de Viennois.* Aimar fit une faute dans cet office en engageant au Comte de Savoie certains châteaux qu'il lui livra. Dénoncé pour ce sujet au Parlement, sous le régne de Charles V, il fut condamné, par Arrêt, à restituer ces places et à payer mille marcs au Roi, qui le tint quitte pour 15 mille florins d'or, comme on le voit par ses Lettres d'abolition du mois d'Août 1368. Se voyant sans lignée, il aliéna, vers le même tems, plusieurs de ses terres. Enfin, l'an 1373, par son dernier testament, fait le 9 Février à Avignon, il institua son héritier universel, pour ce qui lui restoit, Louis de Poitiers, son cousin germain, lui substituant Edouard de Beaujeu, fils de sa sœur, ou ses enfans. Il mourut la même année, et fut enterré aux Cordeliers de Crest, sépulture de ses ancêtres. Il avoit épousé, par contrat du 15 Décembre 1344, Elips ou Alix, fille de Guillaume-Roger I, Baron de Beaufort, niece du Pape Clément VI, et sœur de Grégoire XI. Elle étoit veuve de Guillaume II, Seigneur de la Tour d'Auvergne, et vécut jusqu'en 1405 ou 1406.

LOUIS II DE POITIERS.

1373. Louis II, fils d'Aimar de Poitiers, Seigneur de Chalençon, et de Guiote d'Usez, né l'an 1354, succéda au Comte Aimar VI, son cousin, dans le Valentinois et le Diois. L'an 1374, il transigea, le 11 Août, avec Charles de Poitiers, Seigneur de S. Vallier, touchant la succession de leur famille, et lui remit les terres de Pisanson et de Mareuil, avec les châteaux de S. Nazaire et de Flandene. L'an 1404, il fit cession, par acte du 11 Août, au Roi Charles VI de ses Comtés, qui renfermoient 27 villes ou châteaux, onze forteresses et 200 fiefs ou arriere-fiefs, s'en réservant la jouissance durant sa vie, et à condition, 1° que ces Comtés ne pourroient jamais être mis hors de la main du Roi, ou de son fils aîné le Dauphin; 2° que le Roi lui donneroit, dans le mois de Novembre suivant, cent mille écus d'or; 3° qu'au cas qu'il laissât en mourant des fils légitimes (il n'en avoit point alors), ils auroient la liberté de rentrer dans ces Comtés en rendant au Roi la somme qu'il avoit reçue. Ce Traité n'étoit pas une surprise faite au Comte Louis. Il avoit été projetté dès l'an 1391, dans un pour-parler qu'il avoit eu, le 30 Novembre, avec le Seigneur de la Riviere, que le Roi Charles VI lui avoit député à cet effet. (*Mss. du Roi*, n° 9420.) Antoine de Grolée, et les Seigneurs d'Entremonts et de Mirebel, excités par Amédée VIII, Comte de Savoie, déclarerent la guerre en 1407, on ignore sous quel prétexte, au Comte Louis. C'étoit la déclarer en quelque sorte au Roi lui-même, Suzerain, comme il étoit et cessionnaire de Louis. En vertu de ces deux titres, le Comte de Valentinois ne manqua pas de s'adresser, par une requête du 6 Juillet 1407, au Parlement de Grenoble, pour demander du secours; sur quoi cette Cour rendit un Arrêt qui défendoit à ceux de Vienne de laisser passer aucunes troupes par eau et par terre qui vinssent des Etats de Savoie. Charles de Poitiers, Seigneur de S. Vallier, avoit consenti, par un acte du 19 Juin 1404, à la donation que le Comte Louis avoit faite de ses Etats au Roi de France. Mais, après sa mort, arrivée l'an 1410 au plutôt, son fils, Louis de S. Vallier, ne crut pas devoir s'en tenir à la transaction. Etant entré à main armée avec Jean, son frere, Evêque de Valence, dans le château de Graine où résidoit le Comte Louis, son cousin, il se saisit de sa personne, et le contraignit de faire un nouveau Traité le mardi 13 Août 1416, en présence de plusieurs Chevaliers et Docteurs-ès-Loix. Par cet acte, il fut convenu qu'au cas que le Comte Louis vînt à décéder sans enfans mâles légitimes, les Comtés de Valentinois et de Diois appartiendroient au Seigneur de S. Vallier, excepté le Château-Neuf de Damasan, qui demeureroit à Lancelot, fils naturel du Comte. Il étoit veuf pour lors de Cécile de Beaufort, fille de Guillaume-Roger III, Comte de Beaufort en Vallée, morte en 1410, dont il n'avoit eu que des filles. Mais il se remaria, l'an 1417, avec Guillemete de Grueres, fille de Raoul, Comte de Grueres en Savoie, dans l'espérance d'en laisser une postérité masculine et de frustrer par là de son attente le Seigneur de S. Vallier. Il en arriva autrement; car ce mariage fut stérile. Toujours néanmoins résolu de se venger de la violence que le Seigneur de S. Vallier lui avoit faite, il fit, le 22 Juin 1419, à Baix, un testament par lequel, en dérogeant au dernier Traité, il instituoit son héritier universel le Dauphin Charles, fils du Roi Charles VI, à la charge de payer à ses exécuteurs testamentaires 50 mille écus pour acquitter ses dettes et accomplir ses legs; et en cas de refus, il lui substituoit le Duc de

Savoie. Le Comte Louis mourut le 4 Juillet suivant au château de Baix, et fut enterré aux Cordeliers de Crest, laissant de son premier mariage deux filles, Louise, mariée, le 15 Novembre 1389, à Humbert VIII, Sire de Thoire-Villars; et N., femme d'Aubert de Trassi. Une enquête, faite à Romans en 1421, nous apprend que *Combien qu'il* (le Comte Louis II) *oyst chacun jour Messe et dist ses heures doucement, comme il sembloit, et qu'il se confessast et ordonnast chacun an; toutefois il étoit moult ambicieux et levoit plusieurs tailles sur ses sujets qui le doubtoient moult, parce qu'il estoit moult rigoureux et malgracieux, et par plusieurs fois*, ajoute-t-elle, *avoit osté à ses Juges et Officiers la connoissance des causes criminelles pendantes pardevers eux, pour en avoir grand profit par composition ou autrement.* (Duchêne, *hist des Comtes de Valent., pr.* p. 71.) Dès qu'il eut fermé les yeux, Louis de S. Vallier prit le titre de Comte de Valentinois et de Diois en vertu de la donation qu'il lui en avoit faite et sans égard pour le testament qui l'avoit annullée. Mais Henri de Sassenage, Gouverneur de Dauphiné, et le Conseil delphinal, réclamerent ces Domaines au nom du Dauphin Charles, soutenant la validité de l'acte par lequel le Comte Louis l'avoit institué son héritier universel; sur quoi Louis de S. Vallier, assisté de l'Evêque Jean de Poitiers, son frere, et de quelques Chevaliers, offrit de s'en rapporter à ce qui en seroit décidé par le Conseil du Dauphin, après avoir pris connoissance de ses droits et les avoir mûrement examinés. Il y eut acte de cette offre, passé, le 16 Juillet 1419, à la Combe-Belion, en présence de plusieurs personnes qualifiées. Enfin, l'an 1423, le Dauphin étant monté sur le trône sous le nom de Charles VII, Louis de S. Vallier lui céda, par Traité fait à Bourges le 4 Mai 1423, tous ses droits sur la succession du Comte Louis, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 7 mille florins d'or que ce Monarque lui assura. » Et depuis, dit Duchêne, les » Comtés de Valentinois et de Diois sont demeurées » unies et incorporées au Dauphiné ».

La Martiniere dit néanmoins que le Duc de Savoie persistoit encore depuis à former sur le Valentinois et le Diois des prétentions auxquelles il ne renonça qu'au moyen de la remise que Louis Dauphin lui fit en 1446 de l'hommage du Faucigni.

DUCS DE VALENTINOIS.

CÉSAR BORGIA.

L'an 1498, le Roi Louis XII, voulant mettre dans ses intérêts le Pape Alexandre VI, dont il avoit besoin pour l'exécution de ses projets sur l'Italie, donna, par Lettres-Patentes du mois d'Août, les Comtés de Valentinois et de Diois à César Borgia, fils naturel de ce Pontife, et dans le mois d'Octobre suivant il érigea le premier de ces deux Comtés en Duché. A ces bienfaits il ajouta une compagnie de cent lances de ses ordonnances, dont il gratifia César, et la main de Charlotte, fille d'Alain, Sire d'Albret, qu'il lui fit épouser. Enfin, par un privilége qui n'avoit point encore d'exemple, il adopta le nouveau Duc de Valentinois par Lettres-Patentes du mois de........ 1499, *au nom et aux armes de France*, avec permission d'en user en tous actes. On ne revient pas de son étonnement quand on considere sur quelle tête Louis avoit accumulé tant de faveurs. César Borgia, promu à l'Archevêché de Valence en Espagne et créé Cardinal par son pere en 1493, quitta l'état ecclésiastique, après avoir fait poignarder et jetter dans le Tibre le Duc de Gandie, son frere aîné, qui lui disputoit la jouissance de Lucrece, leur sœur. Soutenu par les armes de France, il mit toute l'Italie en combustion. Le Pape, son pere, voulant lui donner la Romagne, il restoit à conquérir la ville de Faënza, possédée par Astorre de Manfredi, jeune Seigneur de 17 ans, adoré de ses sujets. César en fait le siége, et serre la place de maniere que, perdant toute espérance de secours, les habitants capitulerent le 26 Avril de l'an 1501. Les conditions du Traité portoient qu'Astorre conserveroit la vie, la liberté, l'honneur avec la jouissance de ses biens allodiaux, et que la ville seroit exempte du pillage. César tint parole sur le dernier point; mais aussitôt qu'il eut entre ses mains le malheureux Astorre, il l'envoya prisonnier, avec un de ses freres naturels, à Rome, où ils furent mis secrètement à mort. Il ne fut pas après cela difficile au Duc de Valentinois d'obtenir du Pape l'investiture de la Romagne à titre de Duché. Il enleva ensuite la terre de Piombino à Jacques d'Appiano; le Duché d'Urbin, par une perfidie insigne, l'année suivante, à Gui Ubald; et Camerino, par une autre fourberie, à Jules de Varane, qu'il fit ensuite étrangler avec deux de ses fils. Les principaux Seigneurs d'Italie, craignant chacun pour leurs terres et pour leur vie, se réunirent contre cet usurpateur. Mais il eut l'adresse de les gagner l'un après l'autre par de belles paroles, et de les engager à venir faire avec lui le siége de Sinigaglia, dont ils le rendirent maître en l'absence de François-Marie de la Rovere, Préfet de Rome, qui en étoit le Seigneur. La récompense qu'ils reçurent de cet important service, fut celle qu'on devoit attendre d'un homme sans honneur et sans probité. César étant entré dans la place, après en avoir fait sortir leurs gens, sous prétexte qu'elle ne pouvoit les contenir avec les siens, il arrêta prisonniers les principaux d'entre eux, savoir Paul des Ursins, François des Ursins, Duc de Gravina, Vitellozzo, Oliverotto, Louis de Todi; et le lendemain, 31 Décembre de l'an 1502, il fit étrangler dans une chambre (et non, comme le dit un moderne, dans la place publique) Vitellozzo et Oliverotto. (Muratori) Le Pape, instruit des derniers succès de son fils, loin d'en avoir horreur, travaille à les compléter en s'assurant de la personne du Cardinal Jean B. des Ursins, qu'il envoya dans la tour Borgia. Il y fut trouvé mort dans le mois de Février suivant, non sans soupçon de poison. Dans le même tems César se débarrassa par le lacet de Paul des Ursins et du Duc de Gravina, ses prisonniers. Le fruit qu'il retira de ces forfaits et qu'il s'étoit proposé en les commettant, fut l'invasion de plusieurs terres de la Maison des Ursins. Mais cela ne remplit point encore son insatiable avidité. Le mobilier du Cardinal Corneto, le plus riche du Sacré College, et sur-tout l'argent qu'on savoit qu'il avoit dans ses coffres, étoit un objet qu'il avoit grande envie de s'approprier. Pour y réussir il invita à un repas ce Prélat, dans le dessein de l'empoisonner. Mais la bouteille de vin, qu'il avoit préparée pour cela, ayant été dérangée par une méprise, on en servit à l'un et l'autre, et tous deux en ressentirent le funeste effet auquel néanmoins ils survécurent par la force de leur tempérament. Voilà ce qu'il faut croire ou donner un démenti à Paul Jove, qui, dans la vie de Gonsalve, atteste avoir appris de Corneto lui-même que ce breuvage lui avoit causé une inflammation inexprimable, et l'avoit fait changer de peau. Mais ce qu'on ajoute, que le Pape étoit du repas, et qu'ayant bu du même poison il en mourut, est une fable détruite par Odoric Raynaldi, qui prouve, par l'extrait d'un Journal mss. du tems, qu'Alexandre mourut, le 18 Août 1503, d'une fievre double-tierce qui l'emporta en six jours de tems. La mort de ce Pontife arrêta le cours violent des tyrannies de son fils. Jules II, l'ayant fait emprisonner à Ostie, ne lui rendit la liberté qu'après l'avoir obligé à rendre toutes les places dont il s'étoit emparé. Il lui permit ensuite de se rendre auprès de Gonsalve de Cordoue, Général

espagnol,

espagnol, qui l'envoya en Espagne, où il fut confiné dans une prison. Ayant trouvé moyen de s'évader, il alla se réfugier vers Jean d'Albret, Roi de Navarre, qui l'employa dans la guerre qu'il avoit avec Louis de Beaumont, son vassal. César alla faire le siége de Viane, et y fut tué le 12 Mars 1507, laissant une fille unique nommée Louise, qualifiée Duchesse de Valentinois, et mariée, 1°, le 7 Avril 1517, à Louis II, Sire de la Trémoïlle; 2°, le 3 Février 1530, à Philippe de Bourbon-Busset. » Ce scélérat, dit un moderne, avoit de la » bravoure, de la souplesse et de l'intrigue; mais un » seul de ses attentats suffiroit pour flétrir la mémoire » du plus grand homme ».

DIANE DE POITIERS.

L'an 1548, le Roi Henri II fit don à Diane de Poitiers, sa maîtresse, par Lettres du 8 Octobre, de l'usufruit du Duché de Valentinois, avec le titre de Duchesse. Diane, née sur la fin de 1499 de Jean de Poitiers, Seigneur de S. Vallier, avoit été placée fort jeune auprès de la Comtesse d'Angoulême, mere de François I, et ensuite étoit entrée au service de la Reine Claude en qualité de fille d'honneur. Son crédit et sa beauté sauverent la vie à son pere, dont elle obtint la grace au moment qu'il alloit être décapité pour avoir suivi le parti du Connétable de Bourbon. Mais elle ne put le guérir des impressions fâcheuses que les frayeurs de la mort lui avoient causées lorsqu'il apprit son jugement. Elles furent telles, qu'en une nuit les cheveux lui blanchirent, et qu'il tomba dans une fievre si violente, qu'elle ne le quitta point le reste de ses jours. De là le proverbe de *la fievre de S. Vallier*. L'an 1531, le 29 Juillet, Diane resta veuve de Louis de Brezé, Comte de Maulévrier, qu'elle avoit épousé le 29 Mars 1514. (V. S.) Cinq ans après, Henri, pour lors Dauphin, âgé de 18 ans, devint éperdument amoureux de Diane, qui étoit dans sa 37e année. Elle conserva les graces et la fraîcheur de la jeunesse jusques dans un âge fort avancé. Les agrémens de son esprit répondoient à ceux de sa figure. Elle aima les gens de lettres et les protégea. Les Huguenots furent les seuls qui eurent à se plaindre d'elle : aussi ne l'ont-ils point épargnée dans leurs écrits. Après la mort funeste de Henri II, arrivée le 10 Juillet 1559, elle se retira dans sa terre d'Anet, où elle mourut le 26 Avril 1566, laissant de son mariage avec Louis de Brezé deux filles, dont l'aînée, Françoise, épousa Robert de la Marck, Duc de Bouillon; et l'autre, nommée Louise, fut mariée à Claude de Lorraine, Duc d'Aumale. Le Duché de Valentinois, après la mort de Diane, fut de nouveau réuni au Domaine de la Couronne.

HONORÉ GRIMALDI.

Honoré Grimaldi, Prince de Monaco, s'étant mis, l'an 1641, sous la protection de la France pour se soustraire aux vexations des Espagnols, reçut du Roi Louis XIII, en pleine propriété, pour lui et ses descendans, le Duché de Valentinois, qui fut érigé en Pairie par Lettres du mois de Mai 1642, puis déclaré Duché-femelle par Lettres du 26 Janvier 1643, registrées le 6 Février suivant. Cette donation fut faite, parce que le Roi d'Espagne confisquoit, ou devoit confisquer, sur Honoré des terres qui lui appartenoient dans le Royaume de Naples et le Duché de Milan. A ce don Louis XIII ajouta la Baronie de Baux, qu'il érigea en Marquisat. Louise-Hippolyte Grimaldi, fille aînée d'Antoine, Prince de Monaco, petit-fils d'Honoré, ayant été mariée en 1715 à François-Léonor Goyon de Matignon, le Duché-Pairie de Valentinois lui fut cédé pour sa dot; et ce Seigneur, au mois de Décembre de la même année, obtint des Lettres-Patentes qui lui permettoient de se faire recevoir Pair de France au Parlement de Paris, où il prêta serment le 14 Décembre 1716. (Voy. *les Princes de Monaco.*)

N. B. L'Evêché de Die, après être resté pendant plus de quatre cens ans uni à celui de Valence, en fut séparé l'an 1692, et rétabli dans son premier état.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
COMTES DE LYONNOIS ET DE FOREZ.

Le Forez, ou Forest, *Foresium*, ou *Pagus Forensis*, habité anciennement par les *Segusiani*, dont *Forum Segusianorum*, aujourd'hui Feurs, étoit le chef-lieu, fut compris sous l'Empire d'Honorius dans la premiere Lyonnoise. De la domination des Romains ce pays passa sous celle des Bourguignons; et, après la destruction du Royaume de ces derniers, il fut réuni à la Monarchie des Francs. Son étendue est de 21 lieues de longueur sur 11 de largeur. Il est borné au Nord par le Charolois et le Beaujolois, au Midi par le Vélai et le Vivarais, à l'Orient par le Lyonnois, et à l'Occident par l'Auvergne. Cette province se divise en haut et bas Forez; Mont-Brison, *Mons Brusonis*, maintenant capitale de tout le pays, est dans le haut; Roanne, *Rodumna*, sur la Loire, est la principale ville et même la seule du bas Forez. Les premiers Comtes de Forez le furent en même tems du Lyonnois et du Beaujolois. La ville de Lyon avoit été fondée, suivant l'opinion la plus commune et la plus probable, l'an 709 de Rome par Munatius Plancus, Consul, pour les habitans de Vienne, lorsqu'étant chassés de leur ville par les Allobroges, ils se retirerent au confluent du Rhône et de la Saône (1); cette ville fut le siége des premiers Comtes de Forez, dont on peut faire remonter l'origine à l'an 532, époque de la ruine du premier Royaume de Bourgogne, dans lequel étoit compris le Lyonnois. Les plus connus des Comtes amovibles du Forez, sont Armentaire, Adalbert, Warnier, Sigonius, Annemond, Bertrand, et Gérard, surnommé vulgairement de Roussillon. Ce dernier, dont on peut voir l'article à la tête des Comtes de Provence, ayant été dépouillé de ses dignités par Charles le Chauve, le Monarque nomma, l'an 870, Guillaume I Comte de Lyon et des provinces en-deçà de la Saône, c'est-à-dire du Lyonnois, du Forez et du Beaujolois. Guillaume, profitant de la foiblesse et de l'éloignement de nos Rois occupés à diverses guerres, s'établit insensiblement, et fit d'un emploi qui n'étoit qu'une Commission du Prince une espece de Fief héréditaire qu'il étendit sur la ville de Lyon, sous prétexte d'y conserver les droits et les prétentions de nos Rois. Guillaume I mourut vers l'an 890. Il eut d'Adele, sa femme, Guillaume, qui suit.

GUILLAUME II.

890 ou environ. Guillaume II, fils aîné de Guillaume I, prenoit le titre de Comte du Lyonnois. On voit aussi un titre de l'Empereur Louis l'Aveugle de l'an 902, où il est qualifié Duc et Marquis, parce qu'il possédoit des terres sur les limites du Royaume de France et du Royaume de Bourgogne. Guillaume II mourut vers l'an 920, laissant Artaud, qui suit, et Bernard ou Béraud, Sire de Beaujolois.

ARTAUD I.

Artaud I, Comte de Forez, fut le successeur de Guillaume, son pere (et non pas son frere, comme quelques uns le prétendent), au Comté de Lyonnois, et continua la branche de Forez. Ce fut sous le gouvernement du Comte Artaud que Lothaire, Roi de France, céda, l'an 955, la ville de Lyon à Conrad, Roi de Bourgogne, pour la dot de Mathilde de France, sa sœur. Artaud mourut vers l'an 960, laissant de Tarésie, sa femme, un fils, qui suit.

GIRAUD I.

960 ou environ. Giraud I, successeur d'Artaud, son pere, épousa une Dame nommée Grimberge, dont il eut trois fils, Artaud, Comte de Lyon; Etienne, Comte de Forez; et Humphroi, Sire de Beaujeu; avec une fille nommée Adescelinde, qu'on croit, sans beaucoup de fondement, avoir été Abbesse de S. Pierre de Lyon. Giraud mourut, à ce qu'on prétend, vers l'an 990.

ARTAUD II.

990. Artaud II succéda à Giraud, son pere, dans le Comté de Lyon, et devint ensuite Comte de Forez, on ne sait en quelle année, par la mort d'Etienne, son frere, décédé sans enfans. L'Abbaye de Cluni se

(1) L'heureuse position de Lyon rendit cette ville célebre dès son origine. Soixante peuples des Gaules se cottiserent pour y bâtir un temple en l'honneur de Rome et d'Auguste, et chacun d'eux fournit une statue pour orner l'autel de ce Prince, avec une inscription particuliere. Caligula y fonda une Académie qui s'assembloit devant cet autel, où les plus habiles Orateurs alloient disputer le prix de l'éloquence et se soumettoient à la rigueur des loix qu'il avoit prescrites. Elles portoient, entre autres choses, que les vaincus donneroient eux-mêmes des récompenses aux vainqueurs, qu'ils feroient de plus leur éloge, et que ceux dont les écrits auroient été réprouvés et jugés indignes du concours seroient obligés de les effacer ou avec une éponge ou avec la langue, à moins qu'ils ne préférassent de recevoir des férules ou d'être jettés dans la riviere. C'est à quoi Juvénal semble faire allusion dans sa premiere satyre, en peignant ainsi les effets de la crainte (*vers.* 43 *et* 44):

> Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,
> Aut Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.

Ce temple et cet autel, qu'on nommoit *Athenaeum*, étoient à l'endroit où l'on a depuis bâti l'Abbaye d'Aînai.

ressentit de sa libéralité. Artaud lui donna l'Eglise de S. Pierre de Mareuil par un acte daté seulement du régne de Rodolfe (c'est Rodolfe III, Roi d'Arles, qui régna depuis 993 jusqu'en 1032.) Ce Comte épousa Théodeberge, ou Thetberge, dont il laissa en mourant (l'an 1007) deux fils en bas âge, Artaud et Giraud. Théodeberge, qui lui survécut, resta veuve jusqu'en 1010. Nous avons sous les yeux une Charte de cette Comtesse, datée de la 17e année du Roi Rodolfe, au mois de Mars, par laquelle elle donne à l'Abbaye de Cluni un meix situé au lieu dit *Caminum*, dans le Lyonnois, pour le repos de l'ame d'Artaud, son Seigneur, pour ses enfans Artaud et Giraud, et pour les ames de tous les fideles morts et vivans. (*Arch. de Cluni.*) L'année suivante, Théodeberge étoit remariée avec Pons, Comte de Gévaudan. Une Charte, imprimée dans le XIe Tome du Spicilege, p. 292, en fait foi. Par cet acte, Pons, qui est qualifié *Comte illustre, par la grace de Dieu, du Gévaudan et du Forez, recommandable par ses moeurs et doué d'un esprit excellent,* fonde à Coalde une Eglise collégiale pour le repos des ames d'Etienne et d'Alaïz, ses pere et mere, pour Théodeberge, sa (seconde) femme, pour ses fils (du premier lit) Etienne et Pons, pour ses freres, Bertrand et Guillaume, et en général pour tous ses parens. La date est remarquable. *Acta sunt haec*, porte-t-elle, *anno jam pene finito Xpost millesimum, Indictione IX, Epactâ XIV, mense Februarii, feriâ II, lunâ XX sub Imperio Roberti, clarissimi Regis Francigeni sive Aquitaniani.* Tous ces caracteres se rapportent au lundi 27 Février de l'an 1011, et prouvent qu'on commençoit alors l'année au 25 ou peut-être au 1 Mars dans le Gévaudan, où cet acte fut dressé. Le titre de Comte de Forez, que Pons se donnoit, ne lui appartenoit qu'en vertu de la tutele des enfans d'Artaud II, qu'il partageoit avec leur mere. D. Vaissete observe qu'il le portoit encore en 1025. (*Hist. de Langued.*, T. II, p. 246.)

ARTAUD III et GIRAUD.

Artaud III, fils aîné du Comte Artaud II, et Giraud, son frere, succéderent à leur pere, le premier dans le Lyonnois, et le second dans le Forez et le Roannois. Artaud III eut de grands démêlés avec Burchard, Archevêque de Lyon, touchant leur jurisdiction respective. Ce Prélat, fils de Conrad le Pacifique, et frere de Rodolfe III, Rois de Bourgogne, regardoit le Comté de Lyon comme son apanage, et en fit hommage, l'an 1030, à l'Empereur Conrad le Salique. Artaud, appuyé par son frere et peut-être aussi par la Cour de France, entra dans le Lyonnois les armes à la main, et chassa l'Archevêque de sa ville. On fit, quelque tems après, un concordat, par lequel Artaud céda plusieurs de ses droits sur Lyon à l'Archevêque, qui lui céda en échange les terres qu'il possédoit dans le Forez. Artaud mourut sans laisser de postérité. Par sa mort Giraud, son frere, réunit dans sa main le Lyonnois au Forez et au Roannois. Burchard étant mort vers l'an 1031, son Siége fut envahi par un autre Burchard, son neveu, après l'expulsion duquel Giraud voulut faire élire pour Archevêque un de ses fils, à peine en âge de puberté. Mais Conrad le Salique envoya des soldats qui chasserent le pere et le fils. Giraud termina ses jours vers l'an 1058. D'Adélaïde de Gévaudan, sa femme, il avoit eu trois fils, Artaud, qui suit, Geofroi-Guillaume, et Conrad, avec deux filles, Preve et Rotulfe. Celle-ci épousa Guigues de l'Avieu, l'un des principaux Seigneurs du Forez, que son beau-pere, en considération de ce mariage, établit Vicomte de Forez; titre qu'il transmit à ses descendans. Preve, soeur aînée de Rotulfe, vécut dans la virginité. Mais, sur une fausse accusation de libertinage, ses freres lui couperent la tête et jetterent le cadavre dans un puits. La calomnie ayant depuis été découverte, Preve a été honorée comme martyre.

ARTAUD IV.

vers 1058. Artaud IV, fils et successeur du Comte Giraud II, après plusieurs différends qu'il eut avec Humbert, Archevêque de Lyon, pour le temporel de cette ville, fit, l'an 1062, avec ce Prélat un Traité par lequel ce dernier recouvra pour son Eglise le droit de battre monnoie. Depuis ce tems l'autorité des Comtes de Forez dans cette ville déclina tellement, qu'ils cesserent d'y résider, et se retirerent dans leur Comté de Forez dont ils prirent plus ordinairement le titre. Artaud mourut au plus tard en 1076. De Raymonde, sa femme, il laissa deux fils, Wedelin, ou Gelin, qui suit, et Artaud.

WEDELIN.

1076 au plus tard. Wedelin, fils aîné d'Artaud IV et son successeur après avoir été son collégue, confirma, l'an 1078, par une Charte du 12 ou du 14 Mai, les priviléges et exemptions accordés par son pere à l'Abbaye de Savigni. (*Chron. Savin.*) C'est un des derniers actes de sa vie, et le seul qui soit venu à notre connoissance. Il mourut la même année sans postérité.

ARTAUD V.

1078. Artaud V, successeur de Wedelin, son frere, eut de sa femme, Ide, un fils nommé Guillaume, qui suit, et une fille, Ide-Raymonde, qui viendra ci-après. On met la mort d'Artaud en 1085.

GUILLAUME III.

1085. Guillaume III succéda au Comte Artaud V, son pere, dont il avoit été le collégue dès l'an 1078. (*Chron. Savin.*) L'an 1096, il partit pour la Croisade sous les enseignes du Comte de Toulouse. Il n'en revint pas, ayant été tué, l'an 1097, au siége de Nicée. De Vandelmonde de Beaujeu, sa femme, il laissa deux fils, Guillaume et Eustache, qui lui succéderent et moururent sans postérité l'an 1107 au plutôt, comme il paroît par la Charte d'une donation qu'ils firent cette année à l'Hôpital de Montbrison, fondé par leur pere.

IDE-RAYMONDE.

Ide-Raymonde, fille d'Artaud V, recueillit la succession de ses neveux avec Guigues-Raymond, son second mari, deuxieme fils de Guigues II, Comte d'Albon et de Viennois. (Elle avoit épousé en premieres noces Renaud II, Comte de Nevers, mort en 1089.) Guigues-Raymond finit ses jours vers l'an 1109, laissant un fils, qui suit.

GUIGUES II DE VIENNOIS.

1109 ou environ. Guigues II de Viennois succéda au Comté de Lyon et de Forez, du chef d'Ide-Raymonde, sa mere, et commença la seconde race des Comtes de Forez. Le Dauphin devint alors l'armoirie du Forez au lieu du lion, qui étoit celle des Comtes de la premiere race, et que les Sires de Beaujeu, issus de ceux-ci, retinrent, mais brisé d'un lambel de gueules. Guigues II mourut l'an 1137, laissant de Marie, fille de Guichard III, Sire de Beaujeu, son épouse, un fils, qui suit. Il avoit fondé, l'an 1130, une Commanderie de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, près de Montbrison.

GUIGUES III.

1137. GUIGUES III, fils de Guigues II, lui succéda en bas âge, sous la garde-noble du Roi Louis le Jeune, à qui son pere l'avoit recommandé en mourant. Devenu majeur, il fut obligé de prendre les armes contre Guillaume II, Comte de Nevers, qui faisoit des entreprises sur le Forez. S. Bernard vint sur les lieux pour pacifier la querelle des deux Comtes. Il trouva dans celui du Forez toute la docilité qu'il pouvoit espérer; mais le Comte de Nevers protesta qu'il n'accorderoit aucune paix à son ennemi qu'il ne l'eût chassé de sa terre; et aussitôt, ayant rassemblé ses troupes, il entra dans le Forez. Le Comte Guigues, ne pouvant éviter le combat, se recommanda aux prieres du saint homme, qui lui promit la victoire. L'événement vérifia la promesse. Guigues, rempli de foi, se jette comme un lion sur les ennemis, fait prisonnier le Comte de Nevers, et taille en pieces ses gens, de maniere qu'à peine deux ou trois purent échapper au carnage. Voilà ce que raconte Jean l'Hermite dans la vie de S. Bernard, sans marquer l'année où ceci arriva. (*Bernardi op.* vol. II, col. 1288.) Cette faveur ne rendit pas Guigues plus équitable envers l'Eglise de Lyon. Egaré par son ambition, il revint contre le Traité qu'Artaud IV avoit fait avec l'Archevêque Humbert, prétendit être Seigneur de Lyon, ou du moins y avoir l'autorité prépondérante, et ne voulut point reconnoître d'autre Seigneur que le Roi de France au-dessus de lui. Héraclius de Montboissier, Archevêque de Lyon, ayant obtenu, l'an 1157, de l'Empereur Frédéric I, par sa Bulle d'or datée d'Arbois le 19 Novembre, l'Exarcat du Royaume de Bourgogne avec tous les droits régaliens sur la ville de Lyon, Guigues s'en offensa au point qu'étant entré à main armée dans Lyon, il maltraita les partisans du Prélat, sur-tout les Clercs dont il pilla les maisons, et l'obligea lui-même d'aller chercher un asyle dans la Chartreuse des Portes, d'où il ne revint qu'au milieu de l'année suivante. Guigues continua de molester Héraclius jusqu'au décès de ce Prélat, arrivé l'an 1163.

L'année suivante, le Chancelier de l'Empereur s'étant avisé de vouloir faire élever une citadelle dans le territoire de Lyon, le Comte de Forez s'opposa vigoureusement à cette entreprise, chassa les ouvriers les armes à la main, et les menaça, s'ils revenoient pour la reprendre, de ne leur faire aucun quartier. C'est ce que mande de Sens le Pape Alexandre III au Roi Louis le Jeune, par une lettre datée du 30 Juillet de cette année (Duchêne, *Scrip. franc.* T. IV, p. 622.) Guigues ne cherchoit par là qu'à se rendre le maître absolu dans le Lyonnois. Les conjonctures ne pouvoient lui être plus favorables. Deux concurrens depuis la mort d'Héraclius, munis chacun d'une partie des suffrages du Chapitre, Drogon et Guichard, se disputoient le Siége de Lyon. Guigues profita de ce schisme pour se rendre le maître absolu dans la ville, et empêcher que ni Drogon ni Guichard n'exerçassent aucune jurisdiction temporelle sur les Lyonnois. Mais le premier, dont l'élection prévalut pendant quelque tems, ayant mis dans ses intérêts Girard, Comte de Mâcon, opposa une vigoureuse résistance au Comte de Forez, et le mena si rudement, qu'il le contraignit d'abandonner la ville de Lyon, et le poursuivit même jusques dans le Forez. C'est ce que Guigues lui-même marque dans une lettre qu'il écrivit au Roi Louis le Jeune, qui étoit pour lors en Auvergne occupé à réduire le Comte Guillaume: » Je m'étonne, Sire, lui » dit-il, qu'étant votre homme par tant de titres, » qu'ayant été fait Chevalier par Votre Majesté, que » mon pere m'ayant laissé sous votre conduite et en » votre garde, que toute ma terre d'ailleurs vous appartenant, vous ne m'ayez rien marqué de votre arrivée » en Auvergne. Malgré cela je serois actuellement dans » votre armée, si le Comte Girard et les Schismatiques » de Lyon ne fussent entrés à main armée sur ma » terre. Or ils y sont venus non seulement pour me » dépouiller, s'ils le pouvoient, mais encore pour » transporter mon Comté, qui releve de votre Couronne, à l'Empire teutonique. S'ils y réussissoient, » ce seroit un outrage sanglant qu'ils vous feroient en » face et au mépris des armes que vous avez actuellement entre les mains. Que Votre Majesté prenne » donc les mesures convenables pour mettre son honneur » à couvert et mes Domaines en sûreté. Je la supplie » de vouloir bien donner une créance entiere au porteur de la présente lettre, et, en lui ajoutant foi, de » vouloir bien exaucer ma priere. » (Duchêne, *Scrip. franc.* T. IV, p. 708 et 709.)

Guigues eut l'honneur de recevoir peu après, dans son château de Montbrison, ce Monarque au retour de son expédition dans le Vélai, d'où il emmenoit prisonniers le Vicomte de Polignac et son fils. Louis, en reconnoissance de la bonne réception que le Comte lui avoit faite, lui accorda, comme il l'avoit demandé, l'investiture de l'Abbaye de Savigni. Mais Humbert III, Sire de Beaujeu, Patron né de Savigni, s'opposa à cette concession, et obligea Guigues d'y renoncer solemnellement dans l'Eglise principale de Montbrison, en présence de Louis et de sa Cour. (Pérard, p. 586.) Le Monarque, pour dédommager Guigues, lui donna la garde des grands chemins dans l'étendue du Comté de Forez et des terres qui en relevoient, sauf le droit de l'Eglise de Lyon; ce qui fut confirmé, l'an 1198, par un Diplôme du Roi Philippe-Auguste. (Ménétrier, *hist. de Lyon*, p. 36.) On voit par là que nos Rois avoient la garde des grands chemins dans toute l'étendue du Royaume, et que les Seigneurs particuliers ne la tenoient dans leurs districts que du bienfait du Monarque et en fief. Ce droit étoit important en ce qu'il attribuoit à celui qui en jouissoit la connoissance et justice des crimes commis sur les grands chemins. C'étoit en quelque sorte le comble des droits régaliens.

Après que Drogon, de l'autorité du saint Siége, eut été chassé par Guichard, la querelle continua toujours entre celui-ci et le Comte Guigues. Sur les plaintes que Guichard porta au Pape Alexandre III contre ce dernier, le Pontife commit l'Archevêque de Tarentaise pour examiner les prétentions respectives des parties. On fit, le 15 Octobre de l'an 1167, un Traité par lequel il étoit dit que la monnoie, les péages, et d'autres droits, seroient communs entre l'Archevêque et le Comte, et qu'ils ne pourroient acquérir des fiefs l'un sans l'autre dans la ville et ses dépendances. (*Spicil.* T. IX, p. 149.) Loin d'avoir le succès qu'on s'en étoit promis, ce Traité ne servit qu'à fournir matiere à de nouvelles disputes. Enfin, l'an 1173, le Comte Guigues consentit à céder à l'Archevêque Guichard le Comté de Lyon, comme il se comportoit, pour lui et son Eglise, à perpétuité, moyennant onze cens marcs d'argent et un certain nombre de terres dans le Forez que le Prélat et son Chapitre lui abandonnerent. L'acte de cet échange, approuvé par les Papes Alexandre III et Lucius III, son successeur, ratifié, l'an 1183, par le Roi Philippe-Auguste, après avoir reçu de Jean *aux belles mains*, pour lors Archevêque, l'hommage pour la partie de Lyon située sur la rive droite de la Saône, confirmé, l'an 1184, par l'Empereur Frédéric I, comme Suzerain de l'autre partie de la ville, établit l'Archevêque et les Chanoines de Lyon Comtes de cette ville aux mêmes droits que l'étoient les Comtes de Forez. Mais les Officiers des nouveaux Comtes ne tarderent pas à indisposer les habitans de Lyon par les impôts qu'ils leverent sur eux, et par d'autres atteintes qu'ils donnerent aux priviléges de cette ville, qui étoit en possession de se gouverner en forme de République. On en vint sous le gouvernement de l'Archevêque Renaud de Forez,

successeur de Guichard, à une sédition qui fut appaisée par une composition faite entre les Lyonnois et le Chapitre. Mais ce fut un feu qui couva sous la cendre, et qu'on vit éclater de nouveau sous l'épiscopat de Robert de la Tour-d'Auvergne, qui remplaça Renaud. Un nouvel accommodement, fait en 1228 par la médiation de Hugues IV, Duc de Bourgogne, suspendit pour quelque tems les animosités. Elles se renouvellerent en 1272 pendant la vacance du Siége de Lyon. Le Pape Grégoire X donna l'année suivante, sur ce sujet, une Constitution qui sembloit devoir couper la source des dissentions. Mais les Lyonnois, voyant les Chanoines eux-mêmes divisés avec l'Archevêque Béraud de Goth touchant l'exercice de la justice, prirent de là occasion de se mettre sous la protection du Roi de France. Philippe le Bel en conséquence établit, l'an 1292, un *Gardiateur* de la ville pour recevoir et juger en son nom les appels des Bourgeois. La résidence de cet Officier n'étoit cependant pas à Lyon, mais à l'Isle-Barbe ou à Mâcon. Philippe, l'an 1298, se portant pour unique Souverain de Lyon, exigea de Henri de Villars, nouvel Archevêque, l'hommage illimité et le serment de fidélité, tel que le prêtoient les autres Prélats du Royaume. Henri se pourvut depuis auprès du Pape Boniface VIII contre l'autorité que le Roi de France exerçoit dans la ville de Lyon, et en fut favorablement écouté. Cette rupture occasionnant des entreprises réciproques des Officiers de l'Eglise et de ceux du Roi, ce Prince, l'an 1307, donna deux Edits connus sous le nom de *Philippines*, datés l'un et l'autre de Pontoise au mois de Septembre, par lesquels il détermine l'exercice de l'une et de l'autre jurisdiction. Ces Edits étoient rendus en conséquence d'un Traité fait dans le même mois de Septembre entre le Roi, représenté par Pierre de Belleperche, Doyen de Paris, et les Agens de l'Archevêque. Il étoit dit par ce Traité que le Roi, dans toute la ville et cité de Lyon et dans toute la Baronie de l'Eglise de Lyon en-deçà de la Saône, connoîtroit des appellations et des sentences définitives données par le Juge *Lay*, lesquelles appellations seroient jugées au Parlement par deux ou trois du Conseil du Roi suivant le droit écrit; et que l'Archevêque feroit au Roi serment de fidélité, sans toutefois que les biens de son Eglise fussent censés être du fief du Roi. (Mss. de Béthune, n° 9420, *fol.* 142.) Mais Pierre de Savoie, étant monté sur le Siége de Lyon à la fin de 1308, débuta par réclamer contre les deux Edits, ainsi que contre le Traité sur lequel ils étoient fondés, et refusa obstinément de prêter au Roi le serment de fidélité. Louis Hutin, fils aîné du Roi, fut envoyé, l'an 1310, pour réduire ce Prélat qui s'étoit fortifié dans sa ville. Il osa soutenir un siége; mais, le 21 Juillet de la même année, par le conseil du Comte de Savoie, son parent, qui étoit dans l'armée des assiégeans, il se rendit à lui comme prisonnier de guerre, et fut conduit à Paris, où il demanda pardon au Roi, qui lui fit grace à la priere de deux Cardinaux envoyés par le Pape. Le différend néanmoins ne fut entièrement terminé qu'en 1313. Cette année, le lundi après *Misericordia Domini* (30 Avril), le Prélat fit avec le Roi un Traité d'échange, par lequel il lui abandonna la jurisdiction temporelle sur Lyon, excepté le château de Pierre-Encise, et reçut certaines terres en compensation. C'est ainsi que la ville de Lyon, après avoir éprouvé diverses révolutions depuis qu'elle eut été détachée de la Couronne de France par le mariage de Mathilde, fille du Roi Louis d'Outre-mer, avec Conrad le Pacifique, Roi de Bourgogne, fut enfin réunie au corps de cette Monarchie pour n'en être plus séparée. Car un des articles du Traité portoit que jamais le Roi n'aliéneroit cette ville, ni ne la donneroit en apanage.

Revenons à Guigues III. L'an 1167, il rendit hommage à Louis le Jeune des châteaux de Montbrison et de Montsupt, et mit en l'hommage de Sa Majesté les châteaux et Fiefs de Montarcher, de S. Chaumont, de la Tour de Jarès et de Chamousset, le Roi lui ayant de son côté cédé les droits qu'il avoit sur les châteaux de Marseille, de Doulzi, de Clepieu, de Lavieu, de S. Romain, et de leurs dépendances, pour les tenir en augmentation de Fief. (Ménétrier, *hist. de Lyon, pr. part.* 11, p. 36.) Cette concession, attestée par un Diplôme de ce Monarque, nous fait connoître que Louis VII avoit dans le Lyonnois un Domaine qu'il céda au Comte de Forez.

L'an 1199, Guigues fonda, de concert avec sa femme Ermengarde, l'Abbaye de Bonlieu, sur la riviere de Lignon, à deux lieues de Montbrison, pour des filles de l'Ordre de Cîteaux. Enfin, après avoir fait ratifier par son fils aîné le Traité d'échange qu'il avoit fait avec l'Archevêque de Lyon, il se retira dans l'Abbaye de la Bénissons-Dieu, Ordre de Cîteaux, où il mourut, dans un âge très avancé, le 24 Janvier de l'an 1226. De son mariage il laissa trois fils, Guigues, Renaud, qui devint, en 1193, Archevêque de Lyon, et Humbert, Chanoine de la même Eglise.

GUIGUES IV.

1199 au plutôt. Guigues IV, surnommé Branda, fils aîné de Guigues III, lui succéda au Comté de Forez après son abdication. L'an 1202, il partit pour la Croisade, d'où il ne revint pas, étant mort en route l'année suivante. (Villehardouin.) Il avoit épousé, 1° Asiuraa, dont il n'eut qu'une fille, mariée à Guillaume le Vieux, Seigneur de Baffie; 2°, du vivant de sa premiere femme et après l'avoir répudiée, Alix, qui le fit pere d'un fils, qui suit, et de deux filles, Guigonne, ou Guione, femme de Girard II, Comte de Mâcon, et Marquise, mariée à Gui VI, Vicomte de Thiern. (Baluze, *hist. de la M. d'Auver.* T. II, p. 1116; Anselme, T. VI, p. 528.)

GUIGUES V.

1203. Guigues V, fils de Guigues IV et d'Alix, succéda en bas âge à son pere dans le Comté de Forez, sous la tutele de l'Archevêque de Lyon, son oncle. Il épousa, 1° Mahaut, fille de Gui II, Seigneur de Dampierre, et de Mahaut de Bourbon; 2°, l'an 1225, Mahaut, fille de Pierre II de Courtenai, et d'Agnès, Comtesse de Nevers. L'an 1223, au mois de Novembre, il affranchit la ville de Montbrison par une Charte dont les clauses les plus remarquables sont les deux suivantes : Le Bénévise, c'est-à-dire celui qui tient par engagement, ne doit point d'investiture ; mais par vente, donation, ou autre aliénation, il doit pour investiture un denier du sol ; estimation faite au plus haut prix, si la chose a été aliénée autrement que par vente. Dans les alleus que les habitans de Montbrison possédoient avant l'affranchissement de la ville, le Comte aura tous ses usages, excepté les tailles et *tolte*, à moins que la collecte ne fût générale dans le mandement pour réparer le château. (Du Cange, *Gloss.*, T. I, p. 338-891.) L'année suivante, Guigues fit un acte de justice envers l'Abbaye de l'Isle-Barbe de Lyon, en reconnoissant, par une Charte du 16 Avril, que les lieux de S. Rambert, de Bonson, de Chambles, de S. Cyprien et de S. Just, étoient francs-alleus de ce Monastere, et qu'injustement lui et ses prédécesseurs y avoient joui de la taille à volonté. Il s'en désiste, accordant aux habitans le pouvoir de donner, vendre, obliger, aliéner leurs fonds, sans retenir autre chose pour lui que sa pleine Seigneurie sur les biens que ces mêmes habitans auroient en d'autres paroisses. (Le Laboureur, *Maz. de l'Isle-Barbe*, T. I, p. 136.) Guigues fonda, l'an 1224, l'Eglise Collégiale de Montbrison, où il institua 13 Chanoines ; ce qui fut confirmé au mois d'Octobre de la même année par l'Archevêque Renaud, son on-

cle. Il est remarquable que par la Charte de fondation il n'oblige les Chanoines qu'à six mois de résidence par an. Guigues se croisa, l'an 1239, avec Thibaut, Roi de Navarre, et plusieurs autres Princes, pour la Terre-Sainte. Avant son départ il fit son testament dont il nomma pour exécuteurs l'Archevêque de Vienne, la Comtesse de Vienne et d'Albon, l'Abbé de la Bénissons-Dieu, et le Doyen de Montbrison. Il prend dans cet acte les titres de Comte de Forez et de Comte de Nevers, et nomme les trois fils qu'il avoit alors, savoir, Guigues, Guigonet et Renaud, dont il dévoue le dernier à l'état ecclésiastique; ce qui toutefois n'eut pas lieu. (*Ibid.* T. I, p. 151.) On ignore les exploits qu'il fit dans son pélerinage. Il mourut dans la Pouille, en s'en revenant, le 29 Octobre 1241. (*Voy.* Mahaut I, *Comtesse de Nevers.*)

GUIGUES VI.

1241. Guigues VI, ou Guiot, fils aîné de Guigues V, ne devint pas sans contradiction son successeur au Comté de Forez. Guillaume de Baffie le Jeune prétendit devoir lui être préféré par le droit de sa mere, fille unique de Guigues IV et d'Asiuraa, seule femme légitime de ce Comte, puisqu'elle étoit vivante lorsqu'il se remaria avec Alix, de qui descendoit Guigues VI. Guillaume l'ayant fait citer à la Cour du Roi S. Louis pour y discuter leurs prétentions, Guigues, au lieu de répondre à la citation, le fit arrêter et mettre en prison. Des amis communs s'étant entremis pour les concilier, ils firent, l'an 1244, un Traité par lequel il fut dit que Guillaume, en renonçant au Comté de Forez, auroit les terres et châteaux de Pressieu, de Jullieu, de Villadeu et de Cromels, pour les tenir en fiefs de Guigues, reconnoissant qu'il les avoit distraits de leur mouvance naturelle par l'hommage qu'il en avoit porté au Roi de France et à son frere Alfonse, Comte de Poitiers; qu'à l'égard de la Baronie de S. Bonnet, s'il arrivoit que le Dauphin, qui en étoit propriétaire, vînt à mourir sans enfans, le Comte Guigues auroit de cette Baronie la terre de Lureu, et Guillaume le surplus. (Baluze, *M. d'Auv. pr.* p. 116.) L'an 1248, Guigues accompagna le Roi S. Louis dans son voyage d'Outremer, où il eut la jambe cassée, l'an 1249, en combattant près de Damiette. Les Musulmans l'eussent fait prisonnier sans deux vaillans Chevaliers qui l'emporterent au milieu d'une grêle effroyable de fleches et de pierres qu'ils essuyerent. (Joinville.) Guigues étant revenu en France, accorda, l'an 1253, au mois d'Octobre, de concert avec le Prieur de Marcigni, des Lettres de franchise aux habitans de Villeri, dont ils avoient la Seigneurie en partage. (*Spicil.* T. IX, p. 189.) Quelque tems auparavant, Guigues avoit épousé Alix, fille unique d'Erard II, Sire de Chacenai dans la Champagne, avec laquelle, par Lettres du mois d'Août 1255, il affranchit les habitans de Chacenai moyennant certaines redevances. Guigues étant mort sans enfans l'an 1259, Alix se remaria à Guillaume, Vicomte de Melun, et finit ses jours en 1285 sans laisser de postérité.

RENAUD.

1259. Renaud, frere de Guigues VI, lui succéda au Comté de Forez. Il étoit marié depuis 1247 avec Isabelle, fille d'Humbert V, Seigneur de Beaujolois, laquelle hérita de cette Seigneurie, l'an 1265, par la mort de Guichard IV, son frere, décédé sans enfans. Renaud mourut l'an 1275, laissant de son mariage plusieurs enfans, dont les deux principaux sont Guigues, qui suit, et Louis, qui fut la souche de la seconde branche des Sires de Beaujeu.

GUIGUES VII.

1275 ou environ. Guigues VII, successeur de Renaud, son pere, mourut après l'an 1287. De Jeanne, fille aînée de Philippe de Montfort, Seigneur de Castres, son épouse, qui se remaria à Louis de Savoie, Baron de Vaud, il laissa Jean, qui suit; Renaud, Chanoine de Lyon; Isabeau, femme de Béraud X, Sire de Mercœur; Laure, Religieuse, et six autres enfans, en tout dix, qui tous vivoient encore, suivant Dom Vaissete, en 1304.

JEAN I.

1288 au plutôt. Jean, fils et successeur de Guigues VII, acquit, le 25 Mai 1291, de Robert de Dalmas, Seigneur de Marcilli, la terre de S. Bonnet pour la somme de dix-huit mille livres viennoises. Il acheta, l'année suivante, de Jean II, Comte de Dreux, et de Jeanne, sa femme, tout le droit qu'ils avoient en la ville de Roanne. L'an 1301, il disputa le Comté de Castres en Languedoc à Eléonore de Montfort, sa tante, femme de Jean V, Comte de Vendôme, et sœur de Jean, Seigneur de Castres et Comte de Squillace au Royaume de Naples, mort l'an 1300; mais il fut évincé, parce que la représentation n'a point lieu dans la coutume de Paris, qui régit la Seigneurie de Castres. On le voit, l'an 1302, servant dans l'ost de Flandre. Il acquit, l'an 1308, de Guillaume IV, Vicomte de Thiern, les terres de Thiern et de Peschadoire par échange de celles de S. Maurice, de Chatelus en Roannois et de Bussi. (Du Bouchet, *hist. de la M. de Courtenai.*) Pour s'acquitter du devoir de vassal, il fit, l'an 1317, hommage au Roi Philippe le Long, 1° des châteaux de Montbrison, de Montsupt, de la Tour de Jarès et de Montarcher; 2° de la garde des grands chemins et des droits régaliens tant dans sa terre que dans celles de ses vassaux; 3° de S. Bonnet-le-Château et du château d'Arenc; 4° du château de Thiern. L'an 1325 (V. S.), le 18 Janv. par convention faite avec Guigues, Dauphin de Viennois, le Comte Jean reconnut tenir de lui *en fief noble, conditionnel, modifié et d'honneur,* les terres de Fontanés, la Fouillouse, Cuzieux, Montrond, la Roche-la-Moliere, Bouthe...n, &c.; déclarant que c'est une ancienne coutume reçue en France et spécialement dans le Forez, que dans de pareilles reconnoissances et translations de Fiefs, la Seigneurie directe sur le Seigneur qui fait la reconnoissance soit transférée à celui qui la reçoit; et qu'ainsi les Comtes de Forez seront désormais tenus de foi et hommage envers les Dauphins, par un devoir inséparable du Comté de Forez, de même que le droit d'exiger ce devoir sera inséparable du Dauphiné. (Valbonnais, *hist. du Dauph.*, T. II, p. 204.) Le Comte Jean mourut le 15 Février 1333. D'Alix, fille d'Humbert I, Dauphin de Viennois, qu'il avoit épousée par contrat du mercredi après Pâque 1296 (*morte en* 1310), il laissa trois fils, Guigues, qui suit; Renaud, Seigneur de Maleval; et Jean, Chanoine de Notre-Dame de Paris, avec une fille, Jeanne, premiere femme d'Aimar de Roussillon. Alix avoit apporté en dot tout ce que le Dauphin et la Dauphine possédoient en-deçà du Rhône dans le Royaume de France, dans la Sénéchaussée de Beaucaire et dans le Bailliage de Mâcon, à quelques réserves près.

GUIGUES VIII.

1333. Guigues VIII succéda au Comte Jean, son pere, avec sa femme, Jeanne de Bourbon, fille aînée de Louis I, Duc de Bourbon, qu'il avoit épousée le 4 Février de l'an 1318. (V. S.) Sa réputation n'étoit pas saine alors, et peu de tems après son mariage il s'étoit attiré par sa pétulance une affaire criminelle où il eut besoin de tout le crédit de son pere et de toute la clémence du Roi Philippe le Long pour s'en tirer. Irrité (l'on ne sait pour quel sujet) contre le Chevalier

Gilles d'Ascelin, Président au Parlement, il étoit tombé un jour avec plusieurs Seigneurs de son âge sur les gens de ce Magistrat, comme il sortoit du Palais, et les avoit fort maltraités. Le Roi l'ayant fait citer à comparoître, il obéit, et fut long-tems détenu en prison. A la fin ce Prince, fléchi par les prieres du Comte Jean, pere du coupable, et ayant égard à la jeunesse de celui-ci, lui accorda des Lettres de grace en date du mois de Janvier 1320. (V. S.) Elles se trouvent au Recueil de Colbert, vol. XI, fol. 41, et portent que Sa Majesté, voulant user de miséricorde envers Guigues et ses complices, les rétablit dans tous leurs biens et honneurs, enjoignant audit Guigues, pour réparation de son attentat, d'aller dans le terme de Pâque prochain en pélerinage aux Eglises de N. D. du Puy, de Roquemadour et de S. Thomas de Cahors. C'est le premier Roi qui ait imposé des pélerinages de pure dévotion pour un crime capital. La conduite de Guigues paroît avoir fait oublier dans la suite cet écart de sa jeunesse. L'an 1333, il fut un des Chefs de l'armée que le Roi Philippe de Valois donna à Jean, Roi de Boheme, pour l'aider à faire la conquête de la Lombardie. Cette expédition n'eut aucun succès, et finit en peu de tems à la honte de la principale Noblesse françoise, qui composoit la cavalerie de cette armée, et dont la plus grande partie demeura prisonniere. (*Voy.* Jean, *Roi de Boheme.*) Guigues servit dans toutes les guerres que la France eut de son tems contre l'Angleterre. L'an 1349, il rendit hommage, le 16 Juillet, dans le Couvent des Freres Prêcheurs, au Dauphin Charles, fils aîné de France, en présence de Henri de Villars, Archevêque de Lyon, et d'autres personnes qualifiées, de la même maniere que le Comte Jean, son pere, l'avoit rendu au Dauphin Humbert. (*Rec. de Fontanieu,* vol. 77.) L'an 1358 (V. S.), il fit, avec la Comtesse d'Auvergne, une transaction par laquelle il fut reconnu que la riviere d'Anse étoit leur limite, que ce qui est à l'Orient de cette riviere appartenoit au Comte de Forez, et que ce qui est à l'Occident étoit du Comté d'Auvergne. (Valbonnais.) Guigues mourut l'an 1360, laissant de son mariage Louis, qui suit; Jean, qui vient après, et Jeanne, Dame d'Ussel, mariée à Béraud II, Comte de Clermont et Dauphin d'Auvergne, morte le 17 Février 1366.

LOUIS I.

1360. Louis I, fils de Guigues VIII, et son successeur, fut tué, l'an 1361, à la bataille de Brignais, donnée par le Connétable Jacques de Bourbon, le 2 Avril, contre une armée de brigands nommés les *Grandes Compagnies* et les *Tard-venus.* Il étoit encore sous la tutele de Renaud, son oncle, qui l'avoit mené à cette bataille où il fut pris lui-même avec quantité d'autres Seigneurs. *Cette bataille,* dit Froissart, *fit trop grand profit aux compaignons; car ils étoient pauvres. Si furent là touz riches de bons prisonniers, et de villes et de forts, qu'ilz prirent en l'Archevêché de Lyon, et sur la riviere du Rhône.*

JEAN II.

1361. Jean II, frere du Comte Louis, eut un grand différend avec sa mere Jeanne de Bourbon, qui se prétendoit héritiere du Forez. A la fin il transigea avec elle par acte passé à Donzi le 30 Juin 1362, et demeura possesseur du Comté. Mais, étant tombé quelques années après en démence, on lui donna pour Curateur, l'an 1368, Louis II, Duc de Bourbon. Il fut tué, selon les uns, dans Montbrison, l'an 1369, par le Vicomte de Lavieu; il mourut de mort naturelle, suivant les autres, en 1373.

JEANNE.

1369 ou 1373. Jeanne de Bourbon, veuve de Guigues VIII, se mit en possession du Comté de Forez après la mort de Jean II, son deuxieme fils, et le garda jusqu'en 1382.

ANNE ET LOUIS DE BOURBON.

1382. Anne, fille de Béraud II, Comte de Clermont et Dauphin d'Auvergne, et de Jeanne de Forez, sœur des deux derniers Comtes de Forez, Louis I et Jean II, hérita de ce Comté par la cession que Jeanne de Bourbon, son aïeule, lui en fit le 18 Février 1382. Elle étoit mariée depuis le 19 Août 1371 à Louis II, Duc de Bourbon; et ce Prince avoit obtenu, l'an 1372, (V. S.) au mois de Février, des Lettres-Patentes, portant union immédiate du Comté de Forez et de la Baronie de Roannois à la Couronne de France, quant à l'hommage et au ressort; ensorte qu'au lieu de relever comme auparavant des Comtés de Lyon et de Mâcon, et de ressortir aux Baillis, Sénéchaux, et autres Juges de ces Comtés, les vassaux et sujets du Forez et du Roannois porteroient immédiatement leurs causes par appel au Parlement de Paris. Le motif de cette attribution, exprimé dans ses Lettres, étoit le voisinage du Forez et du Roannois comme une suite du Duché de Bourbonnois, auquel ils étoient contigus. (*Fragm. mss. de D. Etiennot.*) Anne mourut, non en 1436 comme le suppose M. Baluze, mais en 1416, laissant de son époux, mort le 19 Août 1410, entre autres enfans un fils, qui suit. (*Voy.* Louis II, *Duc de Bourbon.*)

JEAN III.

1416. Jean III, fils de Louis II, Duc de Bourbon, et de la Dauphine Anne, succéda à sa mere dans le Comté de Forez comme il avoit succédé à son pere dans le Duché de Bourbon. Il mourut au mois de Janvier 1434 (N. S.), laissant de Marie de Berri, sa femme, Charles, qui suit, et deux autres fils. (*Voy.* Jean I, *Duc de Bourbon.*)

CHARLES I.

1434. Charles I, fils aîné de Jean III, lui succéda au Comté de Forez ainsi qu'au Duché de Bourbon. L'an 1441, par Lettres-Patentes du 6 Mai, confirmées ensuite par d'autres données le 2 Décembre de l'année suivante à Moulins, il accorda à la ville de Montbrison le titre de capitale du Forez, qui avoit été jusqu'alors affecté à celle de Feurs. Il mourut le 4 Décembre 1456, laissant d'Agnès de Bourgogne, sa femme, plusieurs enfans, dont l'aîné, qui suit. (*Voy.* Charles I, *Duc de Bourbon.*)

JEAN IV, DIT LE BON.

1456. Jean, dit le Bon, devint Comte de Forez et Duc de Bourbon après la mort de Charles I, son pere. Il mourut le 1 Avril 1488, sans laisser de postérité. Les Lettres-Patentes, obtenues l'an 1372 par le Duc Louis II, pour soumettre immédiatement le Forez au Parlement de Paris, quoique duement enregistrées en cette Cour, avoient souffert de grandes contradictions au Parlement de Toulouse. Le Duc Jean en obtint de nouvelles au mois de Juillet 1466, confirmatives des premieres, et encore plus amples en ce qu'elles étendent au Beaujolois le même privilége. Le Parlement de Paris les enregistra le 15 Mai 1467, avec réserve des droits et cas privilégiés aux Bailli de Mâcon et Sénéchal de Lyon; et le Parlement de Toulouse en fit autant, le 15 Décembre suivant, avec semblables réserves au Sénéchal de Beaucaire et aux Baillis de Vélai et Vivarais. (*Voy.* Jean II, *Duc de Bourbon.*)

PIERRE.

1488. Pierre succéda dans le Comté de Forez, de même que dans le Duché de Bourbon, à Jean, son frere. Il mourut le 8 Octobre 1503, ne laissant d'Anne de France, sa femme, qu'une fille, qui suit. (*Voy.* Pierre II, *Duc de Bourbon.*)

SUSANNE.

1503. Susanne, *fille unique* de Pierre et son héritiere, épousa, le 10 Mai 1505, Charles III, Duc de Bourbon, Comte de Montpensier et depuis Connétable de France. Elle mourut le 28 Avril 1521, sans laisser d'enfans. Après sa mort, Louise de Savoie, mere de François I, s'étant fait adjuger sa succession, la remit au Roi, son fils, qui la réunit à la Couronne en 1531. (Voy. *les Ducs de Bourbon.*)

En 1566, le Comté de Forez fut donné au Duc d'Anjou, depuis le Roi Henri III, pour faire partie de son apanage. En 1574, il fut cédé à la Reine Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, à titre de douaire; et depuis elle toutes les Reines veuves l'ont possédé successivement.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

SIRES OU BARONS DE BEAUJOLOIS.

Le Beaujolois, *Bellojocensis ager,* est borné au Septentrion par le Charolois et le Mâconnois, au Midi par le Lyonnois et le Forez, à l'Orient par la Saône qui le sépare de la Principauté de Dombes, et à l'Occident par le Forez dont il est presque séparé par la Loire. Son étendue est de 16 lieues de longueur sur 12 de largeur. Ce pays, sous les Gaulois, faisoit partie de celui des Ségusiens, et peut-être un peu de celui des Branoviens, qui étoient vraisemblablement les habitans du Brionnois. Sous l'Empire romain il ne faisoit pas un pays particulier, mais il appartenoit en partie à la cité de Lyon et en partie à celle de Mâcon. Il n'existe même aucun monument ancien qu'on puisse regarder comme propre au Beaujolois. Enlevé aux Romains par les Bourguignons, et à ceux-ci par les Francs, il passa des Rois Mérovingiens aux Carlovingiens, et fut usurpé sur ces derniers par Boson, pour faire partie de l'Etat qu'il se forma sous le titre de Royaume de Provence. Mais il est à remarquer que nul Historien de ses conquêtes n'a nommé le Beaujolois. Ce pays, étant revenu à la France après la mort de Boson, fut donné pour dot, du moins en partie, l'an 955, à Mathilde, sœur du Roi Lothaire, lors de son mariage avec Conrad, Roi de Bourgogne. Les Comtes de Forez étoient dès lors en possession du château de Beaujeu et de son territoire. C'est de ce château, et de la ville qui l'environne, nommés en latin tantôt *Bellojocus,* plus souvent *Bellijocum,* et quelquefois *Belli* ou *Bellojovium,* que le Beaujolois tire son nom. Villefranche est devenue dans la suite la capitale de ce pays, l'une des principales et des plus anciennes Baronies du Royaume. *Nota,* dit le Grand-Coutumier de France, édit. de 1598, p. 182, l. 2, c. 27, *qu'au Royaume de France ne souloit avoir que trois Baronies ; c'est à savoir Bourbon, Coucy et Beaujeu.* On y ajouta ensuite Craon et Sulli lorsque Bourbon fut érigé en Duché. *Item vrai qu'en ce Royaume, ainsi qu'on dit communément, a quatre Baronies notables et principales, lesquelles sont Coucy, Craon, Sulli et Beaujeu.* (Duchêne, *hist. de la M. de Guines,* p. 671.)

BÉRARD I.

Bérard, ou Béraud, dit aussi Bernard, suivant le P. Ménétrier, troisieme fils de Guillaume II, Comte de Lyon et de Forez, eut en partage la Seigneurie de Beaujeu. On ne peut dire ni combien de tems il survécut à son pere décédé vers l'an 890, ni s'il laissa de la postérité.

BÉRARD II.

Bérard II, peut-être fils de Bérard I, fut son successeur, et mourut, suivant le P. Anselme et M. Chazot, avant l'an 967. De Vandelmode, sa femme, il eut Guichard, qui suit; Etienne, dont il est fait mention dans une Charte de Guichard, son frere; et Humbert, pere d'un autre Etienne qui donna, vers l'an 1062, un clos de vigne, appellé Moncuc, à l'Abbaye de Cluni. Dans l'acte qui renferme cette donation, Etienne rappelle Gui, son cousin, fils de Hugues, et trois fils de son autre cousin, Guichard II, qui viendra ci-après. (*Arch. de Cluni.*) Hugues et Wautier, Evêque de Mâcon, appellés d'ailleurs oncles de Guichard II dans le Cartulaire de l'Eglise de Mâcon (fol. 157), étoient donc deux autres fils de Bérard II, mais d'une autre mere, qu'une Charte de Cluni nomme Tescende. A ces enfans de Bérard il faut encore ajouter trois autres fils, Humbert, Bérard et Séguin. Mais on ne peut dire à laquelle des deux meres ils appartenoient.

GUICHARD I.

Guichard, ou Wichard I, fils et successeur de Bérard II, se montra libéral envers l'Abbaye de Cluni par diverses donations qu'il lui fit. De concert avec Ricoaire, sa premiere femme, il lui donna, par acte de l'an 30 du régne de Conrad, Roi de Bourgogne (967 de J. C.), au mois d'Août, l'Eglise de S. Paul, située *in villa Laderniaco,* dans l'Auvergne. (*Arch. de Cluni.*) Neuf ans après, au mois de Janvier, la 22[e] année du Roi Lothaire (976 de J. C.), Wichard, ayant perdu Ricoaire, sa femme, prit, en secondes noces, Adelmode, du consentement de laquelle il donna les dîmes de la paroisse de S. George à Cluni pour le repos des ames de Bérard, son pere, de Vandelmode, sa mere, et de ses freres, Etienne et Humbert. La Charte qui contient cette donation est sans date. (*Ibid.*) Guichard eut de son deuxieme mariage un fils, qui suit, et une fille nommée Venceline, qui mourut jeune.

GUICHARD II.

Guichard II, dans une donation qu'il fit, l'an 1030, à l'Eglise de Mâcon, se dit fils de Guichard, et nomme en meme tems sa femme comme sa mere Ricoaire, qu'on croit avoir été Dame de Salornai, ses oncles Hugues et Wautier, Evêque de Mâcon, avec ses fils, Humbert, Guichard et Dalmace. (*Cart. Matisc.* fol. 157-159.) Il eut de plus une fille N., mariée à Liébaut, Seigneur de Digoine. Vers l'an 1060, projettant un voyage à la Terre-Sainte, il vint, pour s'y préparer, trouver le Prélat, son oncle, dans la vue de réparer les torts qu'il avoit faits à son Eglise. Wautier ayant assemblé ses Chanoines, Guichard, en leur présence, renonça, par acte du 30 Janvier, aux coutumes qu'il avoit établies, à l'exemple de son pere, dans les terres de la Cathé-

drale, et en reçut l'absolution. (*Gall. Christ.* T. IV, *prob.* col. 279.) On ignore s'il exécuta son pélerinage. Tout ce qu'on peut assurer, c'est qu'il n'étoit plus au monde en 1079.

HUMBERT I.

Humbert I, fils aîné de Guichard II, fonda, l'an 1079, l'Eglise collégiale de Beaujeu de concert avec Vandelmode, son épouse, que du Bouchet prétend avoir été de la Maison de Thiern en Auvergne. L'Eglise de S. Vincent de Mâcon, ainsi que l'Abbaye de Savigni, eut aussi part à ses libéralités. Il mourut avant l'an 1115, après avoir eu de son mariage Guichard, qui suit; Hugues, Abbé (l'on ne sait d'où); Elisabeth; Vandelmode, mariée, suivant du Bouchet, à Renaud III, Comte de Joigni.

GUICHARD III.

Guichard III, fils aîné de Humbert et son successeur, fut le premier, dit Cachet, qui eut des biens dans le pays de Dombes. Les Châtellenies de S. Trivier, de Montmerle, de Ricotiers, et les châteaux qui en dépendent, furent les domaines qu'il posséda dans cette contrée. Ce fut, suivant Guichenon, du Comte de Forez qu'il acquit S. Trivier; d'Artaud le Blanc, Vicomte de Mâcon, qu'il acheta la Châtellenie de Ricotiers; et de Robert, dit l'*Enchaîné*, qu'il obtint, à prix d'argent, Montmerle. Ces terres et celles que les Sires de Beaujeu y joignirent dans la suite au-delà de la Saône, furent long-tems appellées le Beaujolois *en la part de l'Empire*. Guichard III surpassa ses ancêtres en puissance et en réputation. L'histoire ne rapporte de lui que des traits honorables.

L'an 1115, il fonda le Prieuré du Joug-Dieu, qui, l'an 1137, fut érigé en Abbaye, et, l'an 1688, a été sécularisé, par son union à la Collégiale de Villefranche. Il est bon d'apprendre de Guichard lui-même le motif de la fondation de ce Monastere et la raison de la dénomination qu'il lui fit. C'est ainsi qu'il s'exprime dans la Charte qu'il fit expédier à ce sujet, l'an 1118, dans l'Abbaye de Tyron au Perche. « Une nuit, » dit-il, étant seul dans mon appartement de Thamais, » j'eus la vision suivante : Six hommes vénérables, tout » brillans de lumiere, se présenterent à ma vue, ayant » des jougs à leur cou et tirant une charrue sur laquelle étoit appuyé le saint homme Bernard, Abbé » de Tyron, un aiguillon à la main, avec lequel il les » piquoit pour leur faire tracer un sillon droit. A » mesure qu'ils avançoient, je voyois sortir de terre » des fruits en abondance. Après avoir long-tems réfléchi sur cette vision, j'allai trouver ledit Abbé » Bernard, à qui j'offris ce même lieu de Thamais, » avec ses dépendances, pour y mettre des hommes » qui, sous le joug du Seigneur, prieroient continuellement pour moi et les miens; ce qu'il m'accorda volontiers. Et pour conserver la mémoire de » la vision dont je viens de parler, je veux que ce Monastere s'appelle le Joug-Dieu ». (*Gall. Christ.* T. VIII, *instr. col.* 316.) L'an 1117, Guichard et l'Abbé Hugues, son frere, par une Charte du 25 Juillet, engagerent au Chapitre de Mâcon tout ce qu'ils possédoient à droit et à tort, *justè vel injustè*, dans le village d'Avenac en Beaujolois, pour 30 marcs d'argent fin. (Severt *in Episc. Matisc.* p. 124, et *Gall. Christ. nov.* T. IV, *col.* 1069.)

L'an 1129, Guichard reçut dans son château de Beaujeu le Pape Innocent II, lorsqu'il s'en retournoit à Rome, d'où l'Antipape Anaclet l'avoit obligé de sortir pour venir chercher un asyle en France. C'est ce que porte une ancienne inscription conservée dans les Archives de l'Eglise de S. Nicolas de Beaujeu, que Guichard avoit fait construire à neuf (et qu'il ne faut pas confondre avec la Collégiale.) L'inscription ajoute que le Pontife, à la priere de Guichard, fit la dédicace de cette Eglise, cérémonie dont la mémoire se célebre tous les ans le 11 Février. Mais il est certain qu'Innocent II, qui ne fut élu que le 15 Février 1130 (N.S.), ne partit de France pour s'en retourner en Italie qu'en 1132.

Guichard, étant tombé malade, et se voyant sans espérance de guérison, prit l'habit de Religieux à Cluni, suivant la dévotion du tems, et y mourut l'an 1137. Il avoit épousé Lucienne, fille de Gui de Rochefort, dit le *Rouge*, laquelle ayant d'abord été mariée ou plutôt fiancée vers 1104, avant l'âge de puberté, *ante nubiles annos*, dit Suger, au Prince, depuis Roi Louis le Gros, en fut séparée, l'an 1107, pour cause de parenté. Elle fit Guichard pere de Humbert, qui suit; de Guichard, dit Goutherin; de Marie, femme de Guigues II, Comte de Forez, et d'une autre fille, nommée Alix, mariée à Renaud, Comte de Tonnerre. Tous ces enfans sont mentionnés dans la Charte de fondation du Joug-Dieu.

HUMBERT II.

1137. Humbert II, fils de Guichard III, lui ayant succédé, se conduisit d'abord avec une extrême licence, suivant Pierre le Vénérable, Abbé de Cluni. Touché ensuite de repentir, il passa à la Terre-Sainte, et entra dans l'Ordre des Templiers. Sa femme, sans le consentement de laquelle il avoit pris ce parti, le réclama et obtint du Pape Eugene III, par le crédit de l'Archevêque de Lyon et de l'Abbé de Cluni, la cassation de ses voeux. (*Petr. Vener. l. 6, ep.* 26 et 27, pp. 924-926.) Mais on lui imposa la condition qu'il feroit quelque fondation pieuse. En conséquence il fonda, le 17 Octobre de l'an 1159, l'Eglise de Belleville-sur-Saône, qu'il fit quelque tems après ériger en Abbaye. (*Gall. Chr. no.*, T. IV, col. 293.) Le même Pierre le Vénérable, parlant de son retour de la Terre-Sainte, dit que ce fut un sujet de triomphe pour le Clergé, les Moines et les paysans, tant il avoit donné de belles espérances avant son départ! » Les brigands au contraire, ajoute-t-il, les pillards des biens des Eglises, » des veuves et de tout le pauvre peuple qui étoit sans » défense, tremblerent en le voyant reparoître. Il ne » trompa l'attente ni des uns ni des autres. Il atterra » tellement le Vicomte de Mâcon, ce loup qui, le matin; le soir et la nuit, ravageoit nos terres, qu'il » pouvoit dire avec Job : *Je brisois les mâchoires du* » *méchant, et j'arrachois la proie de ses dents.* C'est » ce qu'il fit en-deçà et au-delà de la Loire ». La conversion de Humbert ne fut pas persévérante. Son avidité lui fit entreprendre des guerres injustes, et commettre de grandes déprédations, même sur les biens consacrés à Dieu. S'étant ligué avec Drogon, Archevêque de Lyon, et Girard, Comte de Mâcon, il attaqua Renaud III, Seigneur de Baugé, de Bresse et d'une partie de Dombes, désola ses terres, et fit prisonnier Ulric de Baugé, son fils. Renaud, hors d'état de faire tête à cette ligue, implora le secours du Roi Louis le Jeune par deux lettres que nous avons, et dans lesquelles il l'appelloit son cousin, *carissimum Dominum et consobrinum supplex exoro*, offrant de lui soumettre en fief ses châteaux qui ne relevoient de personne, *omnia castella mea quae à nullo teneo.* Mais le Monarque interposa vainement son autorité pour obliger les confédérés à mettre les armes bas. Il fallut que pour la rançon de son fils Renaud cédât à Humbert les châteaux de Thoissey et de Lent, avec tout ce qu'il possédoit en Dombes. Ce pays, bien plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui, s'étendoit depuis la Saône et le Rhône, le long de la riviere d'Ain, jusqu'à la riviere de Vesle. Les Sires de Beaujeu en possédoient la partie septentrionale comprise le long de la Saône jusqu'aux rivieres de Vesle et d'Ain, et le reste appartenoit aux Sires de Villars. L'an 1163,

Humbert s'étant rendu à Montbrison auprès du Roi Louis le Jeune qui revenoit triomphant de son expédition contre le Vicomte de Polignac, il engagea ce Monarque à revenir de la surprise que le Comte de Forez lui avoit faite en obtenant de lui l'investiture de l'Abbaye de Savigni, dont le patronage avoit toujours appartenu aux Sires de Beaujeu. Sur la fin de ses jours Humbert se retira dans l'Abbaye de Cluni, où il mourut en 1174. D'Alix, son épouse, fille d'Amédée II, Comte de Savoie, qui lui apporta en dot les Seigneuries de Château-neuf en Valromei, de Virieu le Grand, et de Cordon en Bugei, il eut Humbert, qui suit; Guichard, mort en 1164; Hugues, pere de Guicharde, femme d'Archambaud IV, Vicomte de Comborn, et Poncette, mariée à Guillaume, Comte de Mâcon. Du Bouchet lui donne une seconde fille, Vandelmode, mariée, selon lui, à Renaud III, Comte de Joigni.

HUMBERT III.

1174. Humbert III, dit le Jeune, fils et successeur d'Humbert II, continua la guerre que son pere avoit faite au Seigneur de Bresse, et, ce qui est étonnant, la fit aussi à l'Abbaye de Cluni, où son pere avoit fini ses jours et où ses cendres reposoient. Il avoit pour alliés dans ces hostilités Guillaume II, Comte de Châlon, Girard de Mâcon, et d'autres Seigneurs. L'an 1180, sur les plaintes qui furent portées au Roi Philippe-Auguste de leurs déprédations, tant par l'Abbé de Cluni que par Renaud de Baugé, avec lequel Humbert III avoit aussi recommencé la guerre, ce Prince marcha contre eux, et les mit à la raison.

Le fondateur d'une ville vaut mieux que le conquérant qui en détruit cent. Humbert eut la gloire de fonder celle de Villefranche, qui depuis est devenue la capitale du Beaujolois. Il acquit la Seigneurie de Montpensier par son mariage avec Agnès de Thiern, fille de Gui de Thiern, Seigneur de Montpensier, et veuve de Raymond de Bourgogne. (Moréri se trompe à l'article de Montpensier en la disant femme de Guichard IV.) Humbert mourut au plus tard l'an 1202, laissant de son épouse Guichard, qui suit; Pierre, Moine de Cluni, et Alix, mariée à Renaud de Nevers, Seigneur de Décise, qu'on fait mal-à-propos Comte de Tonnerre, deuxieme du nom.

GUICHARD IV.

1202. Guichard IV, fils de Humbert III et d'Agnès, lui succéda dans la Sirerie de Beaujolois et la Seigneurie de Montpensier. Le premier acte émané de lui, qui soit venu à notre connoissance, est une Charte datée de Cluni du mois de Novembre 1202, dont voici quel fut le sujet. Guichard, suivant les traces de ses ancêtres, s'attribuoit dans les terres de l'Abbaye de Cluni plusieurs droits fort onéreux que l'Abbé Hugues traitoit d'usurpations. Après diverses contestations les parties convinrent de s'en rapporter au jugement de six arbitres, dont trois Chevaliers et trois Moines. Mais ces arbitres n'ayant pu s'accorder, Guichard s'en remit à la décision de l'Abbé lui-même, c'est-à-dire qu'il abandonna les droits litigieux. *Volo*, dit-il à la fin de l'acte, *malas consuetudines radiciter amputare, et bonos usus antecessorum meorum firmiter custodire.* (*Arch. de Cluni.*) Un procédé si généreux donne une idée avantageuse de Guichard. Mais l'invasion qu'il fit après du château de Thiern sur le Vicomte Gui, son cousin, semble un peu la démentir. Le Vicomte fit une ligue avec Renaud, Archevêque de Lyon, et Gui, Comte d'Auvergne, contre l'usurpateur qu'ils contraignirent de rendre la place. (Du Bouchet, *hist. de Courtenai*, p. 23.) L'an 1209, Guichard prit parti dans la Croisade contre les Albigeois, et alla se joindre au Prince Louis de France (depuis le Roi Louis VIII.) L'année suivante, inquiété par le Comte de Nevers au sujet du château de Péron et de la terre de Montpensier que ce dernier prétendoit relever de lui, il le satisfit par une Charte où il se reconnoissoit son vassal pour ces deux objets. (Voy. *les Comtes de Nevers.*) La même année, Guichard, ayant été député par le Roi Philippe-Auguste, son beau-frere, au Pape Innocent III et à l'Empereur de Constantinople, partit avec sa femme, et revint chargé de grandes richesses. En passant par Assise à son retour, il obtint de S. François trois Religieux de son Ordre, qu'il amena à Villefranche, où il fonda pour eux le premier Couvent que cet Ordre ait eu en France. Sur les murs du cloître on lit cette inscription: *Guichard III* (lisez IV) *de Beaujeu, revenant Ambassadeur de Constantinople, amena trois compagnons de S. François d'Assise, fonda leur Couvent de Pouilli-le-Chastel l'an* 1210, *où ils demeurerent six ans; de là furent amenés et fondés en ce lieu par le même Guichard l'an* 1216. Guichard, toujours dévoué au Prince Louis, retourna, l'an 1215, avec lui en Languedoc pour reprendre la guerre contre les Albigeois. Il l'accompagna, l'année suivante, dans son expédition d'Angleterre. Il y mourut la même année au siége de Douvres, après le 18 Septembre, date de son testament. Ses ossemens furent apportés en France et inhumés, partie à Cluni, partie dans l'Eglise de Notre-Dame de Belleville. Il avoit épousé Sibylle, fille de Baudouin le Courageux, Comte de Hainaut et de Flandre, et sœur d'Isabelle, femme du Roi Philippe-Auguste. De ce mariage il laissa Humbert, qui suit; Guichard, Seigneur de Montpensier, qui fit la branche des Seigneurs de ce nom; Hugues, Evêque de Clermont; Arbert, Seigneur de la Tour; Gui, Archidiacre de Lyon, et Hugues, Sénéchal de la même ville (ces six freres étoient encore vivans en 1246, comme le prouve une Charte qu'ils donnerent en commun cette année et qu'on voit au tome IX, p. 187, du Spicilege); Agnès, seconde femme de Thibaut VI, Comte de Champagne; Sibylle, mariée à Renaud II, Sire de Baugé, puis à Pierre le Gros, Seigneur de Brancion, et Guicharde, femme d'Archambaud VI, Vicomte de Comborn, qu'on fait mal-à-propos fille de Humbert, qui suit. Le P. Anselme ajoute encore deux autres filles, Marguerite, accordée à Guillaume III, Seigneur de Vienne, et Philippine, Religieuse de Fontevraut. La mere de ces enfans termina ses jours, suivant une ancienne Chronique manuscrite, le 9 Janvier 1226. (V.S.) *Ce fut*, dit la même Chronique, *une très bonne et très dévote Dame.*

HUMBERT IV.

1216. Humbert IV, fils aîné de Guichard IV et son successeur dans la Sirerie de Beaujeu, servit utilement les Rois Philippe-Auguste et Louis VIII, son successeur, dans la guerre contre les Albigeois. Ce dernier, avant de quitter le Languedoc, établit Humbert Gouverneur de tout le pays; titre qui lui fut ensuite confirmé par le Roi S. Louis. L'an 1227, il assiégea le château de la Bessede, près d'Aleth, en Languedoc, défendu par Pons de Villeneuve, Olivier de Thermes, et plusieurs autres braves Chevaliers, protecteurs des Albigeois. L'Archevêque de Narbonne et l'Evêque de Toulouse étoient à ce siége. Celui-ci entendit les assiégés qui l'appelloient *Evêque des diables*: » Ils ont raison, dit-il à ceux qui étoient avec » lui, car je suis leur Evêque, et ils sont des diables ». Le château fut pris, et tout ce qui s'y trouvoit fut passé au fil de l'épée ou assommé à coups de bâton. L'Evêque de Toulouse tâcha en vain de sauver la vie aux femmes et aux enfans. Géraud de Mota, à qui les Albigeois donnoient la qualité de Diacre, fut brûlé vif avec ceux qui avoient travaillé comme lui à l'établissement de l'hérésie. Humbert fit d'autres expédi-

tions, dont on n'a point le détail, le reste de cette campagne, à la fin de laquelle il retourna dans ses terres. Mais, l'année suivante, il fut rappellé en Languedoc pour soutenir Castel-Sarasin assiégé par le Comte de Toulouse. L'Archevêque de Narbonne, les Evêques de Toulouse et de Carcassonne, et l'Archevêque de Bourges, à la tête d'une petite armée, accompagnerent le Seigneur de Beaujeu; mais le Comte de Toulouse étoit si bien retranché, qu'il n'y eut pas moyen de lui faire abandonner son entreprise. Ils allerent donc assiéger le château de Montech, à deux lieues de Montauban, qu'ils prirent en peu de jours. La garnison de Castel-Sarasin, manquant de vivres, se rendit de même au Comte de Toulouse, à condition qu'elle auroit la vie sauve. L'armée des Catholiques, après la prise de Montech, s'approcha de Toulouse vers la fin de Juin, et fit, pendant trois mois, aux environs de cette ville, des ravages dont le récit fait horreur. Le Sire de Beaujeu conduisit ensuite son armée vers Pamiers et s'arrêta dans la plaine de S. Jean de Verges, d'où il alla soumettre tout le pays de Foix jusqu'au Pas de la Barre. La paix se fit l'année suivante (N. S.) par la médiation du Comte de Champagne. L'an 1229 (N. S.), au mois de Février, Humbert acquit d'Alix, Comtesse de Mâcon, le château de Cône avec ses dépendances, pour la somme de mille marcs d'argent. (Martenne, *Anecd.*, T. I, p. 946.) Humbert, l'an 1231, fit le pélerinage de S. Jacques de Galice. Baudouin II, Empereur Latin de Constantinople, étant venu chercher du secours en Occident, le Sire de Beaujeu se chargea, l'an 1239, de le reconduire en ses Etats. De retour en France l'année suivante, Humbert fut nommé Connétable par S. Louis. L'an 1246, au mois de Septembre, il fit avec ses freres, Hugues, Evêque de Clermont, Arbert de la Tour, Gui, Sénéchal de Lyon, et Hugues, Archidiacre de la même ville, un pacte de famille, par lequel ils promettoient sous la foi du serment de s'aider mutuellement envers et contre tous les ennemis de chacun d'eux, et nommoient deux Chevaliers pour arbitres de tous les différends qu'ils pourroient avoir ensemble; lesquels arbitres, venant à manquer, seroient remplacés par le choix du Seigneur de Beaujeu. (*Spicil.*, T. IX, p. 187.)

Depuis long-tems Humbert étoit en querelle avec Bernard II, Vicomte de Comborn, pour la part que celui-ci prétendoit avoir dans la Seigneurie de Beaujeu au nom de Guicharde sa mere. Ils s'accommoderent enfin par un Traité fait au mois d'Octobre 1246. Humbert, pour le bien de la paix et pour être quitte envers Bernard, lui assura un revenu annuel de 50 livres, monnoie forte de Lyon, qu'il assit sur les Châtellenies de Chamelets, de S. Bonnet et de Belleroche. C'étoit, est-il dit dans l'acte, le même revenu de 50 livres que Guichard, pere de Humbert, avoit assigné au Vicomte Archambaud, pere de Bernard, sur la terre de Quebressoles et ses dépendances: *Dictis quinquaginta libris quae* (quas) *Dominus Guichardus de Bellojoco quondam pater ipsius Humberti Domini Bellijoci assignaverat Domino Archambaudo supràdicto Vice-Comiti de Comborn patri nostro apud Quebressoles et in appendiciis ejus pro jure et actione suprà nominatis.* (Baluze, *hist. Tutel.* p. 549-553.) Mais, l'an 1248, Guichard de Comborn, ayant besoin d'argent pour faire le voyage de la Terre-Sainte à la suite du Roi S. Louis, vendit cette rente à Humbert pour la somme de mille livres viennoises. (*Ibid.* p. 553.) Humbert, après cet arrangement, s'étant occupé à faire ses équipages, partit avec S. Louis. Le Sire de Joinville fait un grand éloge de la valeur et de la sagesse qu'il fit paroître en cette expédition, et une ancienne Chronique, déja citée plus haut, dit qu'il mourut en Egypte, *après que la cité d'Amvernerbat fut prise par les François, qui fut l'an de grace* 1250, *le* 21 *Mai.* De MARGUERITE DE BAUGÉ, qu'il avoit épousée l'an 1218, et qui lui avoit apporté en dot la Seigneurie de Mirebel, dans le pays de Dombes, avec ses dépendances jusqu'à Lyon, Humbert laissa Guichard, qui suit; Isabelle, qui succéda à son frere; Flòrie, Dame de Belleroche et premiere femme d'Aimar III, Comte de Valentinois; Béatrix, aussi premiere femme de Robert de Montgascon; Marguerite, femme de Béraud, Seigneur de la Motte S. Jean, et Jeanne, qui fut Prieure de la Chartreuse de Poletins en Bresse, fondée par sa mere en 1229. Humbert, voulant ériger en ville le lieu de Belleville, y attira un grand nombre d'habitans par les priviléges qu'il leur accorda.

GUICHARD V.

1250. GUICHARD V, fils et successeur de Humbert IV dans la Seigneurie de Beaujeu et dans la charge de Connétable, continua la guerre, commencée par son pere avec succès, pour contraindre les Seigneurs de Thoire et de Villars à lui rendre hommage. Il porta ensuite du secours à Charles, Comte de Provence, occupé à réduire ses sujets révoltés. L'an 1253, il confirma, par une Charte qu'il fit souscrire par 20 de ses Chevaliers qui en furent autant de cautions, les franchises accordées par son pere aux habitans de Belleville. Cet acte est daté dans le 9e tome du Spicilege (p. 186) de l'an 1233, ce qui est une faute visible, puisque Humbert, auquel il est dit que Guichard avoit succédé, n'est mort qu'en 1250. Guichard n'aimoit point la dépendance. L'hommage qu'exigea de lui Philippe de Savoie, Archevêque de Lyon, le compromit avec ce Prélat. Guichard étoit d'autant moins fondé à le refuser, que Humbert, son pere, l'avoit rendu volontairement à Renaud II, prédécesseur de Philippe. La fermeté du Prélat le contraignit enfin de plier. Guichard fut depuis envoyé, par le Roi S. Louis, avec titre d'Ambassadeur, en Angleterre. Il y mourut, le 9 Mai 1265, sans laisser de postérité de BLANCHE DE CHÂLON, son épouse, fille de Jean le Sage, Comte de Châlon. *Il fut fort plaint et regretté de toutes manieres de gens*, dit notre Chronique manuscrite; *car ce fut en son tems ung sage Prince et de bonne conduite: par quoy ce fut une moult grant perte tant pour le Royaume que pour son pays et ses parens.* Blanche, sa veuve, qui eut Belleville pour son douaire, se remaria depuis avec Béraud, Seigneur de Mercœur, et fonda, l'an 1304, au mois de Juillet, l'Abbaye de la Déserte à Lyon. (*Gall. Chr. no.* T. IV, col. 289.)

ISABELLE.

1265. ISABELLE, fille de Humbert IV, veuve de Simon de Semur, et remariée, vers la fin de l'an 1247, à Renaud, Comte de Forez, se mit en possession du Beaujolois après la mort de Guichard, son frere. Mais ses neveux, Aimar de Poitiers, fils de Florie de Beaujolois, et d'Aimar III, Comte de Valentinois, et Foulques, fils de Béatrix de Beaujolois, lui contesterent cette succession. L'affaire ayant été portée à la Cour du Roi, Isabelle obtint, l'an 1269, un Arrêt qui lui adjugea le Beaujolois en entier avec la partie de Dombes qui lui étoit annexée. L'an 1271, elle reçut l'hommage de Humbert IV, Seigneur de Villars et de Thoire. L'an 1273 (N. S.), elle fit cession à Louis, son second fils, du Beaujolois, comme on le voit par une lettre qu'elle écrivit *le mercredi devant Pâque* 1272 (N. S.) à Robert, Duc de Bourgogne, pour le prier de recevoir Louis pour son homme; *quar nous voulons*, dit-elle, *qu'il fasse à vos homaige et féaulté en cele maniere que nos devanciers l'ont fait aux vostres.* (Pérard, p. 525.) Isabelle ne paroît point avoir vécu au-delà de cette année. (Voy. *les Comtes de Forez.*)

LOUIS.

1273. Louis de Forez, second fils de Renaud, Comte de Forez, eut du chef d'Isabelle, sa mere, les Seigneuries de Beaujolois et d'une partie de Dombes. L'an 1274 (N. S.), au commencement de Février, il fit expédier une Charte par laquelle il confirmoit les libertés et franchises accordées par ses ancêtres aux habitans de Thoissey. (*Spicil.* T. IX, p. 259.) Il eut avec Henri de Varax quelques démêlés qui furent terminés à Bourg en Bresse par Philippe, Comte de Savoie. Ceux qui s'éleverent entre lui et les Archevêques de Lyon, ne purent de même être vuidés à l'amiable. Il fallut en venir aux armes. Ce fut alors que Gui Chabeu, Seigneur de S. Trivier en Dombes, son vassal et son allié, fit bâtir le château de Beauregard sur la Saône, pour s'opposer aux entreprises des Archevêques de Lyon. Enfin Louis recommença la guerre contre le Sire de Villars; mais il n'en vit pas la fin. Il mourut, suivant notre Chronique manuscrite, le 23 Août 1290, au château de Preuilly. Elle se tromperoit néanmoins de quatre ans, s'il étoit vrai, comme l'avance Moréri, suivi par Chazot, qu'il fit son testament le 23 Mai 1294. D'Eléonore, son épouse, fille de Thomas II, Prince de Piémont (morte le 6 Décembre 1296), il laissa Guichard, qui suit; Humbert, qui commanda la garde que le Roi Philippe le Hardi donna au Concile de Lyon en 1274; Guillaume, Evêque de Bayeux; Léonore, femme de Humbert V, Sire de Thoire et de Villars, et huit autres enfans. Notre Chronique donne à Louis de Beaujeu le titre de Connétable que nos modernes (à l'exception de M. Boucher d'Argis) ne lui ont pas connu.

GUICHARD VI.

1290. Guichard VI, surnommé le Grand, successeur de Louis, son pere, au Beaujolois et dans une partie de la Principauté de Dombes, servit avec gloire sous les Rois Philippe le Bel, Louis Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel, et Philippe de Valois, desquels, dit notre Chronique, *il fut Seigneur Chambellan et Grand Gouverneur.* Il termina la guerre que son pere lui avoit transmise, avec le Sire de Villars, en mariant sa sœur à Humbert V de Villars, et lui donnant pour partie de sa dot les dédommagemens qu'on demandoit à Humbert pour les frais de la guerre. L'an 1298, le mardi après *Quasimodo* (15 Avril), il rendit foi et hommage dans le Chapitre métropolitain de Lyon à l'Archevêque Henri de Villars et à l'Eglise de Lyon pour les terres de Meximieux et de Chalamont. (Severt.) Guichard jouissoit du droit de faire battre monnoie dans sa portion de la Principauté de Dombes. Quelques personnes de sa dépendance étant accusées de fabriquer de la fausse monnoie aux armes de France, il les fit arrêter et mettre dans ses prisons de Chalamont. Le Roi Philippe le Bel les revendiqua comme ayant seul la connoissance des faussetés commises en sa monnoie. Mais, par Lettres du 18 Février 1304 (V. S.), il reconnut que Chalamont étoit *hors le Royaume*, et déclara que son intention n'étoit pas que la remise des accusés fît préjudice en rien à Guichard, ni à sa Seigneurie, ni à ses successeurs. Il regardoit donc la terre de Dombes comme une Souveraineté indépendante de la France. Guichard combattit, l'an 1325, pour Edouard, Comte de Savoie, à la bataille qui se donna le 9 Août dans la plaine de S. Jean-le-Vieux, sous le château de Varei, contre Guigues VIII, Dauphin de Viennois. L'ardeur avec laquelle il se porta dans le combat pour délivrer le Comte en danger d'être pris, fit qu'il tomba lui-même entre les mains des ennemis. Sa liberté, qu'il ne recouvra qu'en 1327 par la médiation du Comte, lui coûta une partie des terres qu'il avoit dans le pays de Dombes, dans le Val-Romei et le Dauphiné. Mais, après sa délivrance, il refusa de tenir les engagemens qu'il avoit pris avec le Dauphin; ce qui devint une semence de guerre entre eux et leurs successeurs. (Valbonnais.) Guichard cependant ne laissa pas de demander un dédommagement au Comte Edouard des pertes qu'il avoit faites; ce Prince lui offrit les terres de Coligni et de Buen, à la charge de lui en faire hommage. Mais Guichard, trop fier pour écouter une semblable proposition, aima mieux rester comme il étoit, que de se rendre vassal d'un Prince qui lui avoit obligation de la vie et de ses biens. Il accompagna, l'an 1328, le Roi Philippe de Valois à la guerre de Flandre, et commanda le troisieme bataillon françois à la journée de Cassel, gagnée par ce Monarque le 23 ou le 24 Août de cette année sur les Flamands révoltés contre leur Comte. Sa mort est marquée dans notre Chronique au 18 Septembre 1331. L'Obituaire de l'Eglise de Mâcon la met au 24 du même mois. *Son corps*, y est-il dit, *fut apporté de Paris jusqu'à Belleville, et fut insépulturé au tombeau qu'il y avoit fait faire en sa jeunesse..... A la louange du Seigneur Guichard fut faict un tel épitaphe:*

> Ter et milleno primo ter quoque deno,
> Princeps Guichardus, leo corde, gigas, leopardus,
> Audax bellator, et nobilitatis amator,
> Nunquam devictus bello, pro militia ictus
> Vincitur a morte: cœli pateant sibi portæ. (*Ibid.*)

Jeanne de Geneve, fille aînée de Rodolfe I, Comte de Geneve, sa premiere femme, le fit pere de Marie, qui épousa, l'an 1328, Jean l'Archevêque, Seigneur de Parthenai. De sa seconde femme, Marie de Châtillon, fille de Gaucher, Comte de Porcéan et Connétable de France (morte le Vendredi-Saint 1 Avril 1317), il eut Edouard, qui suit, et trois filles, dont l'aînée, Marguerite, épousa Charles de Montmorenci, Maréchal de France. Jeanne de Châteauvillain, sa troisieme femme, Dame de Sémur en Brionnois, lui donna quatre fils et une fille. L'aîné des fils, Guichard, Seigneur de Perreux et de Sémur en Brionnois, fut tué à la bataille de Poitiers le 19 Septembre 1356, laissant de Marguerite de Poitiers, sa femme, une nombreuse postérité. Robert, le troisieme, fut fait prisonnier en 1361 à la bataille de Brignais, et mourut le 6 Septembre 1390 au voyage d'Afrique, où il avoit accompagné le Duc de Bourbon, ainsi que Louis, son frere cadet, qui eut le même sort que lui.

EDOUARD I.

1331. Edouard I, fils aîné de Guichard le Grand, né le 11 Avril, jour de Pâque 1316, lui succéda aux Seigneuries de Beaujolois et de Dombes en partie. *Ce Prince*, dit notre Chronique, *étoit fort dévot à la Vierge Marie; il mena quantité de gentilzhommes au voyage d'oultremer à ses propres cousts et dépens, et batailla long-tems contre ceux qui tenoient la loi de Mahomet.* Moins délicat sur le point d'honneur que son pere, il accepta, l'an 1343, du Comte de Savoie le dédommagement que le premier avoit refusé aux conditions qui lui étoient offertes. Edouard se distingua en différentes batailles, et sur-tout à celle de Créci. L'an 1345 (V. S.), le 29 Janv., Edouard et son épouse firent avec Jean du Thil, Connétable de Bourgogne, pere de la Dame de Beaujeu, un Traité par lequel ledit Seigneur du Thil leur cédoit tout ce qu'il avoit en terres à Mortagne et à Brionne, ne se réservant que l'usufruit, et de plus leur quittoit simplement le *Chastel et la terre de la Roche*, tous biens venant de sa femme, mere de ladite Dame. Ce Traité fut confirmé, l'an 1354, au mois d'Avril, par le Roi Jean, à la demande de la veuve d'Edouard. (*Trésor des Chartes*, T. XXV, p. 357.) Edouard fut honoré, l'an 1347,

du bâton de Maréchal de France, sur la démission du Maréchal de Montmorenci, son beau-frere. Il y avoit alors quelque mésintelligence, dont on ignore la cause, entre le Sire de Beaujeu et le Dauphin de Viennois, Humbert II. Elle éclata l'année suivante par une déclaration de guerre que le premier fit au second. Edouard, s'étant mis presque aussitôt en campagne, enleva au Dauphin son château de Beauregard en Bresse. Humbert, de son côté, dans le mois d'Avril de la même année, lui prit son château de Mirebel. Les hostilités réciproques auroient été portées plus loin sans la médiation du Roi de France, qui ménagea une treve entre les parties. (Valbonnais, T. II, p. 573-575.) Edouard, ayant livré bataille aux Anglois le 3 Mai 1351, près d'Ardres, commençoit à les mettre en fuite, » lorsque les Lorrains, dit notre Chronique, » s'étant ralliés, vinrent en si grant nombre et puissance » courir sur l'enseigne dudict Prince, qu'ils l'abattirent : et fut trouvé ledict Prince mort auprès de ladicte enseigne ainsi abattue. Messire Guichart, son » frere, Seigneur de Perreux, lequel étoit en un autre » quartier de ladicte bataille, oyt ces nouvelles dont » il fut dolent. Toutefois il prit et releva ladicte enseigne, et rallia tout ce qu'il put de ses gens, lesquels se porterent si vaillamment, nonobstant la » mort de leur Chef, que par la prouesse et chevalerie de Guichart, ils gagnerent la bataille, et leur demeura bataille et champ, auquel furent tués Anglois » et Lorrains en grant nombre, plusieurs blessés, et y » eut beaucoup de prisonniers, et tout le demeurant » fut mis en fuite. Ledict Messire Guichart commanda » que le corps de son frere fût levé et porté à S. Omer, » ce qui fut faict. Mais ce ne fut pas sans grant douleur qui fut faite pour le corps dudict Maréchal; car » à la vérité ce fut une grant perte. Il mourut à l'âge » de 35 ans.... L'an 1355, son corps fut apporté dudict lieu de S. Omer à Belleville ». Notre Auteur ne marque pas précisément l'année de la mort d'Edouard; mais, s'il fut tué à l'âge de 35 ans, étant né en 1316, sa mort doit tomber en 1351. Le Pere Daniel la met en 1352, ainsi que l'Abbé Velly. Ils peuvent avoir raison en datant suivant le nouveau style. Edouard laissa de Marie du Thil, sa femme, un fils, qui suit, et une fille, Marguerite, femme de Jacques de Savoie, Prince d'Achaïe.

ANTOINE.

1351. Antoine, né d'Edouard le 12 Août 1343, lui succéda sous la tutele de Marie, sa mere, qu'il perdit le 4 Mars 1359. (V. S.) Etant sorti de l'enfance, il soutint par sa valeur la réputation de grand Capitaine que son pere s'étoit acquise. Il paroît qu'il fut empêché par quelque contre-tems de porter les armes à la bataille de Brignais, donnée l'an 1361 contre les grandes Compagnies qui désoloient son pays; car il n'est point nommé avec ses deux oncles, Robert et Louis, qui combattirent à cette journée, et dont le premier y demeura prisonnier. Mais Antoine se distingua, l'an 1364, à la bataille de Cocherel. S'étant ensuite attaché à Bertrand du Guesclin, il suivit ce Général en Guienne et en Espagne. Antoine mourut à Montpellier sans lignée l'an 1374. Il avoit épousé Béatrix, fille de Jean II de Châlon, Sire d'Arlai.

EDOUARD II.

1374. Edouard II, petit-fils de Guichard VI par Guichard, son pere, Seigneur de Perreux en Brionnois et de Sémur, tué l'an 1356, à la bataille de Poitiers, recueillit la succession d'Antoine, malgré les oppositions de Marguerite, sœur de ce dernier et femme de Jacques de Savoie, Prince d'Achaïe. Cette Princesse ne perdit pas néanmoins tout; car Edouard, par composition, lui céda la terre de Bersai avec la somme de 20 mille livres.

L'an 1376, les Officiers d'Edouard, assemblés le 22 Décembre avec des bourgeois de la ville de Villefranche dans un cabaret, *in domo albergariae, ad signum mutonis*, y signerent une espece de Code, contenant les coutumes, immunités et privileges de la ville, qu'ils firent ensuite approuver par Edouard, sous ce titre, *Libertas et franchesia Villaefranchae haec est talis*. Un des articles de ce Code porte qu'il est permis aux maris de battre leurs femmes jusqu'à la mort exclusivement, sans que le Seigneur puisse les en punir. Par un autre il est dit qu'aucun débiteur ne peut être arrêté pendant les foires et marchés : *Quicumque venerit ad forum Villaefranchae, quamvis debeat debitum in villa, nisi forum fuerit eidem prohibitum, veniens et rediens salvus debet remanere*: privilége qui a été depuis confirmé par Lettres-Patentes du Roi Henri IV du 23 Février 1602.

L'an 1377, Traité fait à Paris entre le *Comte Verd* et Edouard, par lequel celui-ci, outre l'hommage de Lent, de Thoissei, de Beun et de Coligni, reçoit encore du Comte en fief les villes et châteaux de Chalamont, de Montmerle, de Villeneuve et de Beauregard en Dombes. Edouard, au mépris de ce Traité, refusa dans la suite de rendre foi et hommage au Comte de Savoie; refus qui lui attira une rude guerre en Dombes. Ce fut l'héritier présomptif de Savoie, Amédée *le Rouge*, qui la fit pour son pere. Il conquit Beauregard, et assiégea Thoissei avant qu'Edouard fût en état de se défendre. Philippe, Duc de Bourgogne, et Louis, Duc de Bourbon, vinrent au secours de ce dernier, et ménagerent, le 12 Juin 1380, une treve d'un an. Mais à peine fut-elle expirée, qu'Amédée *le Rouge* recommença la guerre. Il prit Thoissei, Montmerle et Chalamont. La mort de son pere, arrivée sur ces entrefaites, l'obligea de quitter ses conquêtes pour aller prendre possession de la Savoie. Le Duc de Bourbon et le Sire de Couci viennent le trouver à Chambéri pour l'engager à un accommodement. Le Comte consent à rendre au Sire de Beaujeu les places qu'il a prises, à condition qu'il reconnoîtra tenir de lui les châteaux de Thoissei, de Lent et de Montmerle. Edouard refuse de souscrire à ce Traité. Les hostilités néanmoins cesserent, et dans la suite le Comte et Edouard firent un Traité de paix, le 25 Juin 1383, par l'entremise du Duc d'Anjou. Edouard étoit dans le même tems en procès avec Béatrix de Châlon, veuve d'Antoine de Beaujeu, au sujet de son douaire dont il s'étoit emparé. Béatrix, après une longue procédure, obtint un arrêt de provision. Mais Edouard maltraita les Huissiers qui vinrent le lui signifier. La violence fut poussée même au point qu'il y eut quelques personnes de tuées. Il fit plus encore; pour se fortifier, il donna retraite chez lui à des gens poursuivis par la justice. Arrêt de prise de corps en conséquence décerné contre lui. Edouard se défendit contre les Commissaires, Archers et Sergents du Châtelet, envoyés pour l'exécution de ce jugement. Mais enfin il fut pris et amené aux prisons du Châtelet. Le Comte de Savoie sollicita sa grace, et obtint pour lui du Roi Charles VI des Lettres de rémission en date du mois de Juillet 1388, portant pour condition, *qu'il souffrira lever dans sa Seigneurie de Beaujeu les Aides que S. M. y a imposées, comme aussi les arrérages de ces rentes qui sont échus; faute de quoi ladite grace sera de nul effet.* (*Rec. de Colbert*, vol. 37, fol. 969.) La clémence dont usa le Monarque envers le Sire de Beaujeu ne le rendit pas plus sage ni plus circonspect. L'an 1398, le déréglement de ses mœurs, et la férocité de son caractere lui attirerent une nouvelle affaire encore plus fâcheuse que la premiere. Ayant enlevé une fille de Villefranche, il fut ajourné au Parlement de Paris pour répondre sur ce rapt. Edouard, qui étoit alors dans son château de Perreux, se croyant tout permis, fit jetter par les fenêtres l'Huissier qui vint lui faire la citation. On envoya des troupes qui

l'arrêterent et le conduisirent en prison à Paris. Il y couroit risque de perdre la tête. Mais, ayant imploré le secours de ce même Louis de Bourbon qui l'avoit autrefois défendu contre le Comte de Savoie, il l'obtint et fut délivré par son crédit, moyennant la cession qu'il fit à ce Prince, par acte du 23 Juin 1400, de ses terres de Beaujolois et de Dombes, au cas qu'il n'eût point d'enfans légitimes. Il ne jouit de sa liberté que six semaines, étant mort sans lignée le 11 Août suivant. Il avoit épousé, l'an 1370, ELÉONORE DE BEAUFORT, fille de Guillaume-Roger III, Comte de Beaufort et Vicomte de Turenne, laquelle succéda, l'an 1417, à ces deux Seigneuries. (Voy. *les Vicomtes de Turenne.*)

PIERRE DE BOURBON.

PIERRE, quatrieme fils de Charles, Duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne, né au mois de Novembre 1439, appellé, du vivant de son pere, le Sire de Beaujeu pour le distinguer de ses freres, réalisa ce titre en 1475, par accord fait avec le Duc Charles II, son frere aîné, qui lui céda en apanage le Beaujolois avec le Comté de Clermont. Il eut l'avantage, dès qu'il parut à la Cour, de captiver la bienveillance et l'estime du Roi Louis XI par la douceur de son caractere et la sagesse de sa conduite. Ce Monarque, irrité des révoltes fréquentes de Jean V, Comte d'Armagnac, envoya, l'an 1472, le Sire de Beaujeu pour le réduire. Pierre, ayant assiégé le Comte dans Lectoure, l'obligea, le 15 Juin de la même année, à capituler. Mais, s'étant laissé depuis engager à licencier son armée, il fut la dupe de sa crédulité, et eut le chagrin de se voir arrêter prisonnier le 15 Octobre suivant. On a rendu compte plus haut (p. 277) de l'affreuse vengeance que Louis XI tira de cette perfidie.

Pierre de Bourbon avoit été fiancé, l'an 1464, avec Marie, fille de Charles I, Duc d'Orléans. Louis XI, voulant l'avoir pour son gendre, rompit cette alliance, et lui fit épouser, l'an 1474, ANNE, sa fille aînée, âgée pour lors de 15 ans (1), Princesse dont les graces extérieures étoient relevées par des qualités plus réelles qui l'élevoient au-dessus de son sexe. Mais en lui faisant cet honneur il ne craignit pas de lui faire commettre une injustice manifeste en exigeant de lui un consentement par écrit à la réunion de tous les Domaines de la Maison de Bourbon à la Couronne, au cas qu'il mourût sans enfans mâles de Madame. (C'est ainsi qu'on nommoit la Princesse Anne.) Le Sire de Beaujeu par là donnoit atteinte aux droits de la Maison de Montpensier, à laquelle ces biens étoient substitués. Il le sentit lui-même, et crut devoir ajouter à sa signature ce correctif: *En tant qu'il peut toucher audit futur époux pour le présent et l'avenir.*

Le Roi, l'année suivante, mit sa complaisance à une épreuve délicate en l'envoyant avec une armée pour réduire le Duc de Nemours, Jacques d'Armagnac, qui, retranché dans son château de Carlat en Auvergne, bravoit de là l'autorité souveraine, contre laquelle il s'étoit souvent révolté. On a raconté plus haut (p. 277) comment le Duc, après une courte résistance, se rendit, sous la condition acceptée qu'il auroit la vie sauve, et le désaveu que le Roi donna à son gendre, en faisant condamner à mort le Duc par un Arrêt du 10 Juillet 1477, précédé d'une procédure qui dura près de deux ans. C'est avec justice qu'on a reproché au Sire de Beaujeu d'avoir consenti à présider au Tribunal qui condamna le Duc, et d'avoir souffert que le jugement fût rendu en son nom, quoiqu'il n'eût fait que recueillir les voix sans y joindre la sienne. Cette déférence honteuse pour les volontés d'un Monarque absolu ne fut pas sans récompense. Louis XI, par Lettres du mois de Septembre de la même année, fit don à son gendre du Comté de la Marche et de la Seigneurie de Montaigut en Combrailles, qui faisoient partie de la dépouille du Duc exécuté. (*Voy.* Pierre, *Comte de la Marche.*) Le Sire de Beaujeu depuis ce tems marcha toujours de prospérité en prospérité : richesses, honneurs, commandemens, tout lui fut prodigué, et il fut même déclaré Chef des Conseils. Le Roi, l'an 1481, lui donna la Seigneurie de Gien avec la Vicomté de Châtelleraud. Ce Monarque l'honora, l'année suivante, d'une marque éclatante de sa confiance en le chargeant de l'éducation du Dauphin. Le jeune Prince, abandonné à lui-même, aux jeux, à la dissipation, à l'oisiveté, dans le château d'Amboise, entroit alors dans sa treizieme année, et ne savoit encore ni lire ni écrire. « C'étoit au sage Beaujeu, dit M. Désormaux, » à réparer les suites d'une négligence ou d'une poli- » tique si criminelle. Malgré ses soins paternels, ajoute » cet Historien, il ne put jamais inculquer au Dau- » phin les connoissances utiles, qui souvent suppléent » à l'esprit et aux lumieres naturelles; mais il fut dé- » dommagé de ses travaux par le succès avec lequel il » cultiva, dans le cœur de son auguste pupille, les » semences précieuses de bonté, de justice, de fran- » chise, de bienfaisance, de courage et de grandeur » d'ame, qu'il avoit reçues de la nature. »

Le dernier gage et le plus précieux que Louis XI donna de son affection et de son estime au Sire de Beaujeu, fut de lui confier, ou de lui continuer par son testament, et à la Princesse, son épouse, le gouvernement du Roi Charles VIII, son fils. On a raconté ci-devant l'opposition qu'ils éprouverent sur cet article de la part de Louis, Duc d'Orléans, premier Prince du Sang, et la victoire qu'ils remporterent sur lui aux Etats de Tours en 1484, par l'acquiescement de cette Assemblée aux dernieres volontés du feu Roi. Ce fut la Dame de Beaujeu qui joua le principal rôle dans l'administration de l'Etat; et l'événement fit voir que cet emploi ne pouvoit tomber en meilleures mains. Elle déploya dans les conjonctures les plus critiques une ame forte, triompha des cabales les plus redoutables que son rival forma contre elle, et vint à bout de l'enfermer dans la tour de Bourges, l'an 1488, après la victoire remportée sur lui à S. Aubin-du-Cormier. Les divers états virent prisonnier, sans en être émus, l'héritier présomptif du trône, tant la Princesse avoit su leur faire goûter son gouvernement! Elle avoit débuté par un acte de bienfaisance et de justice, bien propre à lui concilier l'amour des peuples: ce fut de faire ouvrir les cachots où gémissoit un grand nombre de victimes des soupçons et de la jalousie du feu Roi. Toute sa conduite dans le maniement des affaires fut soutenue, et l'histoire a très peu de fautes à lui reprocher.

Jean II, Duc de Bourbon, étant mort le 1 Avril 1488, le Cardinal Charles de Bourbon, son frere, qui le suivoit immédiatement dans l'ordre de la naissance, prétendit succéder au Duché de Bourbon et en prit le titre en vertu du droit d'aînesse; mais la Dame de Beaujeu, sa belle-sœur, se saisit de Moulins et des principales places du Duché au nom de Pierre, son époux, et traita avec le Cardinal, qui se contenta du revenu du Beaujolois et de vingt mille livres de pension. Il n'en jouit que cinq mois, étant mort à Lyon le 13 Septembre 1488. Le Duc Pierre, son frere, acquit, le 13 Décembre suivant, de Guillaume, Seigneur de Vergi, la Baronie et ville de Bourbon-Lanci pour la somme de douze mille écus d'or. Il mourut à Moulins le 8 Oc-

(1) Cette Princesse, dès sa naissance (l'an 1460), avoit été fiancée avec Nicolas d'Anjou-Calabre, Marquis de Pont-à-Mousson, fils de René II, Duc de Lorraine. Mais ce mariage ne se fit point, le Duc René s'étant rendu aux invitations de Charles, Duc de Bourgogne, qui lui offroit sa fille pour le Prince Nicolas, son fils; mariage qui manqua de même, le Duc de Lorraine étant mort, l'an 1473, pendant qu'on faisoit les préparatifs pour l'accomplir.

tobre 1503, et fut inhumé dans la Chapelle neuve du Prieuré de Souvigni, ne laissant de son mariage qu'une *fille*, qui suit. La Duchesse, sa femme, lui survécut jusqu'au 14 Novembre 1522, époque de sa mort, arrivée au château de Chantel sur les confins du Bourbonnois et de l'Auvergne. Elle fut inhumée auprès de son mari le 4 Déc. suivant. (*Voy.* Pierre II, *Duc de Bourbon.*)

SUSANNE.

Susanne, fille de Pierre II, Sire de Beaujeu, puis Duc de Bourbon, et d'Anne de France, née le 10 Mai 1491, fut accordée, par Traité du 21 Mars 1499 (V. S.), à Charles, Duc d'Alençon, et fiancée avec lui à Moulins au mois de Février 1501 ; mais ce mariage n'eut point lieu. La Duchesse, mere de Susanne, lui fit épouser, le 10 Mai 1505, Charles, III^e^ du nom, Comte de Montpensier, Dauphin d'Auvergne, &c. L'intérêt de famille et l'inclination eurent également part à cette alliance. Charles, élevé avec Susanne, sa cousine, prétendit, après la mort du Duc, pere de cette Princesse, que les Duchés de Bourbon et d'Auvergne lui étoient dévolus en vertu d'un fidéicommis particulier à sa Maison, par lequel les branches masculines devoient hériter mutuellement les unes des autres à l'exclusion des filles. Ce fut pour accommoder ce différend et par estime pour son mérite que la Duchesse Anne lui donna sa fille, qu'il aima toujours pour la bonté de son caractere, quoique petite et contrefaite et sans nul agrément dans la figure. Par cette alliance il devint le plus riche Prince de l'Europe après les têtes couronnées. Devenu veuf sans enfans le 28 Avril 1521, il fut attaqué par Louise de Savoie, Duchesse d'Angoulême et mere de François I, sur la succession de la Maison de Bourbon. L'affaire ayant été plaidée au Parlement, il fut dépossédé par un Arrêt du mois d'Août 1522. Ce jugement, qui lui retranchoit la plus grande partie de ses richesses, le jetta dans un tel désespoir, que, renonçant à la foi qu'il devoit à son Souverain, il abandonna sa patrie pour passer au service de l'Empereur. Après divers avantages remportés sur les François en Italie, il reçut la juste récompense de sa perfidie devant Rome, où il périt en montant le premier à l'assaut le 6 Mai 1527. (*Voy.* Charles III, *Duc de Bourbon.*)

LOUIS.

L'an 1560, Louis II, Duc de Montpensier, surnommé *le Bon*, entra en possession du Beaujolois par l'effet d'une transaction passée le 27 Novembre entre le Roi François II et lui. Il étoit fils de Louise de Bourbon, soeur du Connétable, et de Louis I de Bourbon, souche de la branche de la Roche-sur-Yon. Louis mourut le 23 Septembre 1582, laissant de Jacqueline de Longwic, Comtesse de Bar-sur-Seine, sa femme, entre autres enfans, François, qui suit.

FRANÇOIS.

1582. François, fils aîné de Louis, hérita de son pere le Beaujolois avec le Duché de Montpensier et la Principauté de la Roche-sur-Yon. Il mourut le 4 Juin 1592, laissant de Renée d'Anjou, Marquise de Mézieres, sa femme, un fils, qui suit.

HENRI DE BOURBON.

1592. Henri de Bourbon, né le 15 Mars 1573, succéda à François son pere, et à Renée, sa mere, dans le Beaujolois, comme dans tous leurs autres Domaines. Ce Prince mourut le 27 Février 1608, ne laissant de son mariage avec Henriette-Catherine, Duchesse de Joyeuse, sa femme (morte le 25 Février 1656), qu'une fille, qui suit.

MARIE DE BOURBON.

1608. Marie de Bourbon, fille et unique héritiere de Henri de Bourbon, épousa, le 6 Août 1626, Gaston Jean-Baptiste de France, frere du Roi Louis XIII, et mourut le 4 Juin de l'année suivante, ne laissant de son mariage qu'une fille, qui suit.

ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS.

1627. Anne-Marie-Louise d'Orléans, née, le 29 Mai 1627, de Gaston Jean-Baptiste de France, et de Marie de Bourbon, hérita de sa mere, la même année, le Beaujolois avec la Principauté de Dombes, celle de la Roche-sur-Yon, le Dauphiné d'Auvergne, le Duché de Montpensier, &c. Cette Princesse, connue dans l'histoire sous le nom de Mademoiselle, mourut sans alliance publique le 5 Avril 1683, laissant par son testament, entre autres biens, le Beaujolois à la 2^e^ Maison d'Orléans, qui en jouit encore de nos jours. (Voy. *les Dauphins d'Auvergne*, p. 373.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES SEIGNEURS DE BRESSE.

La Bresse, appellée en latin *Brexia* ou *Brixia* dans les Auteurs du IX^e siécle et des suivans, tire son nom, suivant M. de Valois, d'une grande forêt qui s'étendoit depuis le Rhône jusqu'à Châlon, et qu'on nommoit *Brixius Saltus*. Ce pays, avant l'existence de cette forêt, étoit habité, sous les Empereurs romains, par les Ségusiens ou Sébusiens, originaires du Forez, que les Eduens avoient subjugués. C'est pour cette raison que César les appelle *Clientes AEduorum*. L'étendue actuelle de la Bresse est de 16 lieues ou environ en tous sens, et ses limites sont, au Nord, le Duché de Bourgogne et la Franche-Comté, au Sud le Rhône, qui la sépare du Dauphiné, à l'Est le Bugey, à l'Ouest le Lyonnois et la Saône, qui la sépare du Lyonnois.

On divise la Bresse en haute ou pays de Revermont, et en basse, qui est située à l'Ouest de la haute. Au commencement du V^e siécle elle tomba sous la domination des Bourguignons, dont le Royaume ayant été conquis par les enfans de Clovis, elle devint une province de France. Mais dans la suite elle rentra dans le second Royaume de Bourgogne, qui se forma vers la fin du IX^e siécle. Les Rois de cette derniere Monarchie étant parvenus à l'Empire, plusieurs Seigneurs de Bresse, sous l'Empereur Henri III, profiterent de leur éloignement pour s'emparer de cette province qu'ils partagerent entre eux. Les principaux furent les Sires de Baugé, les Sires de Coligni, ceux de Thoire, les Seigneurs de Villars.

Les Sires de Baugé ou de Bagé sont les seuls dont nous donnerons la suite, parcequ'ils étoient proprement les véritables Seigneurs de la Bresse, et qu'ils y exerçoient les droits de Souveraineté. Leur Etat tiroit son nom de la capitale, et renfermoit, outre cette ville, celles de Bourg, de Châtillon, de S. Trivier, de Pont-de-Vesle, de Cuiseri, de Mirebel, et tout le pays qu'on appelle aujourd'hui la basse Bresse et Dombes, depuis Cuiseri jusqu'aux portes de Lyon, et depuis Baugé jusqu'à Lyon.

Guichenon, suivi de presque tous les modernes, et guidé par Fustailler et Bugnon, ses contemporains, donne pour premier Seigneur de Baugé un Wigues, ou Hugues, qu'il fait en même tems Comte et Marquis. Mais nous faisons voir à l'article des Comtes de Bourgogne que ce Hugues n'est autre que Hugues le Noir, fils puîné de Richard le Justicier, Duc de Bourgogne, qui lui donna dans le partage de ses Etats la Bresse, le Mâconnois, le Beaujolois, le Charolois, avec une partie du Comté de Bourgogne.

Les successeurs qu'on donne à ce Hugues, prétendu Sire de Bresse, nous paroissent également supposés jusqu'au suivant.

RODOLFE.

Rodolfe ou Raoul, dont on ignore l'origine (1), étoit Seigneur de Baugé au commencement du XI^e siécle. Un ancien document rapporté par Sévert (*in Episc. Matisc.* p. 89) nous apprend que Goslen, ou Gauzelin, Evêque de Mâcon, dont le gouvernement commença en 1020, et finit au plutôt en 1049, donna en fief à Raoul, Sire de Baugé, l'Abbaye de S. Laurent de Mâcon, avec des maisons dans l'enceinte de la ville, et quelques meix dans la paroisse de Chigé, ce que Guichenon rapporte à l'an 1023. Ce même Historien donne un extrait du Nécrologe de Nantua, qui porte: *Fiat commemoratio pro Radulpho Balgiaci et Brixiae Domino:* d'où l'on peut inférer que Rodolfe étoit un des bienfaiteurs de ce Monastere. C'est à quoi se réduit tout ce qu'on sait touchant ce personnage.

RENAUD.

Renaud, que les modernes font sans preuve fils de Rodolfe, n'est connu que par un Traité fait, l'an 1100, entre S. Hugues, Abbé de Cluni, et Didier, Abbé d'Ambournai, dans lequel Joscerand, qui en est le médiateur, se dit fils de Renaud, Seigneur de Baugé. (Guichenon, *hist. de Bresse,* p. 46.) Renaud eut de sa femme, nommée Béatrix, suivant la conjecture de M. Juenin, deux fils, Joscerand, dont on vient de parler, et Ulric, qui fit, vers l'an 1070, une donation à l'Abbaye de Tournus pour la fondation du Prieuré de Baugé. (Juenin, *hist. de Tournus, pr.* p. 332.) Paradin met la mort de Renaud en 1072.

JOSCERAND, ou GAUSCERAN.

Joscerand, ou Gausceran, fils aîné de Renaud, et son successeur dans la Seigneurie de Baugé, eut quelques différends avec Landri, Evêque de Mâcon, et son Chapitre, touchant certaines redevances qu'il exigeoit tous les mois des habitans de Mons en Bresse, village dépendant de l'Eglise de Mâcon. L'affaire fut portée par le Prélat au Pape Grégoire VII, qui chargea son Légat, Hugues de Die, de se rendre sur les lieux pour connoître du droit des parties. Joscerand, condamné par le Légat après une enquête juridique, se soumit, et renonça aux coutumes qu'il avoit établies

(1) Un moderne prétend que Rodolfe *étoit le 6^e successeur de Wigues, ou Hugues de Baugé, auquel Louis le Débonnaire donna en 830 la Seigneurie de Baugé pour récompense de ses services.* Mais tout cela est avancé sans preuve.

au village de Mons, donnant pour cautions de sa parole son fils aîné et d'autres Seigneurs. Ceci doit être arrivé entre l'an 1074 et l'an 1085, qui sont les deux termes du Pontificat de Grégoire VII. Guichenon met la mort de Joscerand en 1110, en quoi il se trompe, comme la suite le fera voir. Sévert est mieux fondé à lui donner quatre fils, Ulric, ou Odalric, qui suit; Etienne, Moine de Cluni, que sa doctrine et ses vertus éleverent en 1112 sur le Siége épiscopal d'Autun; Joscerand, nommé comme vivant en diverses Chartes, dont la derniere est de l'an 1130; et Hugues, Chanoine de Mâcon.

ULRIC I.

1108 au plutôt. Ulric, ou Odalric, fils aîné de Joscerand, auquel il succéda, refusa d'abord de souscrire au jugement que le Chapitre de Mâcon avoit fait rendre contre son pere, et continua d'exiger les coutumes qu'il avoit levées au village de Mons. Mais, revenu à lui-même, il se désista de cette exaction injuste entre les mains de Hugues de Die, par le conseil des plus distingués de ses vassaux. L'acte de ce déguerpissement est daté du régne de Philippe I, mort, comme on le sait, en 1108. (*Hist. de Bresse*, *préf.*, p. 8.) On voit par là qu'Ulric avoit succédé à son pere du vivant de ce Prince, et que la Bresse reconnoissoit alors pour Souverain le Roi de France. Ulric eut un autre démêlé avec l'Evêque et les Chanoines de Mâcon au sujet de l'Eglise de Fleyria en Bresse, que le Doyen de Mâcon avoit cédée à son Chapitre sans l'aveu d'Ulric, qui en avoit la justice, avec d'autres droits, en qualité de Suzerain. Ulric et ses enfans s'opposerent à cette aliénation illégale, et contraignirent l'Evêque et le Chapitre d'en venir à un accommodement. Il fut tel, qu'au moyen de trois cens sous, monnoie de Mâcon, que donna le Chapitre à Ulric et à ses enfans, ils lui abandonnerent, par acte du mois d'Avril 1118, tous les droits qu'ils avoient à Fleyria. (*Hist. de Bresse*, p. 47.) L'an 1120, Ulric se croisa pour la Terre-Sainte; mais avant de partir il fit don à perpétuité aux Religieux de S. Pierre de Mâcon (Monastere depuis sécularisé) des dîmes qu'ils tenoient de lui par engagement, aux paroisses de S. Pierre de Marsonas, de S. Didier d'Oucia, et en trois autres villages, moyennant 50 sous, monnoie de Lyon, qu'ils lui payerent, et à la charge de prier Dieu pour l'heureux succès de son voyage. (Sévert, *in Episc. Matiscon.* p. 133.) A son retour il alla se faire Hermite dans la forêt de Brou, près de Bourg, où il finit ses jours dans les exercices de la pénitence et la pratique de la Regle de S. Benoît. (Guich., *hist. de Bresse*, p. 47.) De sa femme N., fille, suivant Guichenon, d'Amédée I, Comte de Maurienne, il eut Ulric, mort l'an 1118 au plutôt; Renaud, qui suit; Blandin, qui vivoit encore en 1152, comme le prouve une Charte de Renaud, son frere, qu'il signa cette année. (*Cartul. de Mâcon.*) Humbert, qui, d'Archidiacre fait Evêque d'Autun en 1140, puis Archevêque de Lyon en 1148, abdiqua (l'on ne sait en quelle année, mais l'an 1151 au plutôt) pour se faire Chartreux, et mourut Prieur de Seillon en Bresse le 12 Octobre, suivant le Nécrologe de l'Eglise d'Autun; et Etienne, Chanoine, puis Evêque de Mâcon en 1167, mort en Décembre 1182.

RENAUD II.

1120 au plutôt. Renaud, successeur d'Ulric, son pere, fut en querelle avec Pons I, Evêque de Mâcon, touchant certains droits qu'ils s'attribuoient réciproquement vis-à-vis l'un de l'autre. Renaud prétendoit avoir celui de garde et de taille au village de Mons et dans toutes les terres de l'Eglise de Mâcon situées dans ce diocèse. L'Evêque de son côté demandoit à Renaud l'hommage pour certains *casemens*, que Renaud soutenoit ne point relever de lui. Enfin, l'an 1149, on fit un Traité par lequel Renaud affranchit de toutes charges envers lui toutes les terres de l'Eglise de Mâcon situées à la rive gauche de la Saône, à l'exception du village d'Agrois ou d'Agris, sur lequel il se réservoit le droit de garde, et cela moyennant mille sous mâconnois, que l'Evêque lui paya, avec un marc d'argent pour sa femme, et un autre marc pour ses enfans. Renaud s'obligea de plus à rendre à l'Evêque l'hommage qu'il exigeoit, et à donner tous les ans un plein bouclier de cire à l'Eglise de Mâcon, le jour de S. Vincent. (Sévert, *in Episc. Matisc.*, p. 140.) Renaud se rendit garant, l'an 1152, d'un autre Traité fait entre le même Prélat et Gui, surnommé *l'Enchaîné*. (*Hist. de Bresse*, p. 49.) Nous ne nous arrêterons pas ici à réfuter Paradin, qui nous donne Renaud II de Baugé pour un Comte de Mâcon. Sa méprise est trop visible pour avoir besoin d'être relevée. Renaud, suivant Bugnon, finit ses jours en 1153, laissant de son mariage un fils, qui suit.

RENAUD III.

1153. Renaud III ne jouit pas paisiblement de la Seigneurie de Baugé, dont il hérita par la mort de Renaud II, son pere. Girard, Comte de Mâcon, et son frere, Etienne, s'étant ligués contre lui avec Humbert, Sire de Beaujeu, et l'Archevêque de Lyon, ramasserent plusieurs bandes de Brabançons, et, les ayant amenées en Bresse, ils la dévasterent par le fer et par le feu. L'événement de cette guerre fut si malheureux pour Renaud, que son fils Ulric y fut fait prisonnier. Renaud, dans sa détresse, eut recours au Roi Louis le Jeune, dont il implora le secours par une lettre dont nous avons déjà donné ailleurs la substance en précis. Mais il est à propos de la mettre ici en entier sous les yeux de nos Lecteurs : « Sire, disoit-il, attaché, comme je le suis à Votre Majesté par les liens » du sang et d'une ancienne familiarité, je crois devoir lui faire part de mes peines, et de la déplorable » extrémité à laquelle je me trouve réduit, en vous » suppliant de vouloir bien venir à mon secours. Girard, Comte de Mâcon, oubliant les services importans et multipliés que je lui ai rendus, oubliant » l'affinité qui est entre nous par le mariage de sa fille » avec mon fils, oubliant enfin le serment de fidélité » qu'il m'a fait, est venu avec Etienne, son frere, et » Humbert de Beaujeu, à la tête d'une armée considérable fondre sur ma terre, où il a tout mis à feu » et à sang; et ce qui met le comble à ma désolation, » il a pris et emmené prisonnier mon fils Ulric. L'excès » de la haine que me portent ces confédérés, appuyés » par l'Archevêque de Lyon, va jusqu'à me menacer » et se vanter de me dépouiller entièrement. C'est » donc à vous, qui êtes mon Seigneur, et qui m'honorez de votre bienveillance, que j'ai recours. Hâtez-vous, je vous en conjure, de me tirer de la situation cruelle où je me trouve, et sur-tout donnez » ordre au plutôt que mon fils me soit rendu. Si par » votre moyen, Sire, je puis le recouvrer, et que vous » fassiez comparoître en justice le Comte de Mâcon » et le Seigneur de Beaujeu, pour me faire raison des » torts qu'ils m'ont faits, je m'engage à vous rembourser pleinement et à votre discrétion les dépenses que » ces soins auront pu vous occasionner, et même à » vous aller trouver pour cela, si vous le jugez à propos, à Vezelai, à Autun, ou en tel lieu qu'il vous » plaira de m'indiquer; ou enfin je vous satisferai » entre les mains des députés que vous croirez plus » convenable de m'envoyer. Que si vous jugez nécessaire que je me rende auprès de vous, ordonnez, » s'il vous plaît, qu'il y ait treve pendant mon absence » entre moi et mes ennemis ». (Duchêne, *Script. rer. Franc.*, T. IV, *Epist.* 381, p. 704.) On voit par cette

lettre, 1° que Renaud étoit parent de Louis le Jeune: parenté qui consistoit en ce qu'Adélaïde de Savoie, mere de ce Prince, et fille de Humbert II, Comte de Savoie, étoit niece de N. de Savoie, aïeule de Renaud et fille du Comte Amédée I; 2° que Girard, Comte de Mâcon, étoit vassal du Seigneur de Baugé, pour les Fiefs qu'il possédoit en Bresse. Le Roi, touché des plaintes de Renaud, écrivit au Sire de Beaujeu pour lui enjoindre de remettre son fils en liberté. Mais une seconde lettre de Renaud à ce Monarque nous apprend que cet ordre fut sans effet. (*Ibid.*) Dans celle-ci, pour déterminer Louis à venir sur les lieux, il lui offre la Suzeraineté de ses châteaux, qui ne relevent, dit-il, de personne : *Omnia castella meâ quae a nemine teneo, a vobis accipiam;* ce qui prouve que Renaud étoit Souverain dans ses terres. On ne voit point cependant en quel tems ni de quelle maniere finit la guerre dont il s'agit. Une Charte, rapportée par du Bouchet dans l'histoire de la Maison de Coligni, nous apprend seulement qu'en 1161 Renaud et Guerric, son parent, firent au château de Chantelles un Traité d'alliance et de confédération avec Archambaud VII, Sire de Bourbon, et son fils, envers et contre tous, excepté le Roi de France, le Duc de Bourgogne et le Comte de Savoie : Traité par lequel le fils d'Archambaud promit aux Sires de Baugé et de Coligni, ses cousins, de garder pendant un an et jour le château d'Arci, près de Roanne, d'où l'on infere qu'ils étoient encore en guerre avec le Sire de Beaujeu, comme tenant le parti du Comte de Mâcon. Renaud mourut dans le mois de Mars, au plus tard, de l'an 1180, et fut inhumé à la Musse, entre Baugé et Mâcon. A ses funérailles assisterent ses trois fils, Ulric, qui suit, Gui, et Renaud, Seigneur de S. Trivier, avec ses parens, Etienne, Evêque de Mâcon, et Humbert, Prieur de la Chartreuse de Seillon, le même qui avoit été Archevêque de Lyon.

ULRIC II.

1180. Ulric, fils aîné de Renaud III, et son successeur, donna une nouvelle preuve de sa piété filiale au retour des obseques de son pere, par le don qu'il fit à l'Eglise de S. Vincent de Mâcon d'une rente de dix sous pour le repos de son ame, (Guichenon, *hist. de Bresse*, p. 51.) Dans le même tems, ou peu de jours après (le 22 Mars 1180), il ratifia les donations que son pere avoit faites à la Chartreuse de Seillon, et y en ajouta de nouvelles. (*Ibid. prob.* p. 9.) Ulric fit d'autres fondations pieuses dans d'autres Eglises. C'est le seul endroit par où il est connu. Sa mort arriva au plus tard l'an 1220. Il avoit épousé, 1° Alix, Dame de Mirebel, fille de Guillaume I, Comte de Châlon, et veuve de Joscerand de Pot, Seigneur de Brancion; 2°, l'an 1188, Alexandrine de Vienne, fille de Girard, Comte de Mâcon, décédée l'an 1242. Du premier lit il eut Gui, mort à la Croisade d'Orient vers l'an 1219; du second Renaud, qui suit; Hugues, Seigneur de S. Trivier et de Cuiseri, qui en 1250 fit hommage du château de Cuiseri au Duc de Bourgogne; et Béatrix, femme d'Amédée de Geneve, Seigneur de Gex.

RENAUD IV.

1220. Renaud, fils d'Ulric II et son successeur, fut un des plus insignes bienfaiteurs de la Chartreuse de Montmerle, dont il fit bâtir les cellules, entre autres libéralités qu'il lui fit. L'an 1239, il alla signaler sa valeur à la Terre-Sainte, d'où il étoit de retour l'an 1247 au plus tard. Il eut avec l'Abbaye de Tournus quelques différends qui éclaterent par une guerre ouverte. Elle dura 4 ou 5 ans, au bout desquels Renaud, convaincu de ses torts, s'obligea, par un Traité, de payer à l'Abbaye 500 marcs pour les dommages qu'il lui avoit causés. (Juenin.) L'an 1249, il fit son testament, et partit une seconde fois pour la Terre-Sainte, où il mourut la même année. De Sibylle, son épouse, fille de Guichard IV, Sire de Beaujeu, et femme en secondes noces de Pierre le Gros, Seigneur de Brancion (morte en 1265), il eut Gui, qui suit; Renaud, Seigneur de S. Trivier, mort sans alliance; Alexandre, héritier de Renaud, son frere, qui testa, l'an 1266, en faveur de Philippe de Savoie, Archevêque de Lyon; Béatrix, et Jeanne, mortes, à ce qu'il paroît, dans le célibat.

GUI.

1249. Gui, fils aîné de Renaud IV, n'avoit pas encore atteint l'âge de majorité lorsqu'il lui succéda. Philippe de Savoie, Archevêque de Lyon, son parent, lui donna pour curateur le Chevalier Bérard de Lyonnieres, qui autorisa, l'an 1251, la Charte d'affranchissement qu'il accorda aux habitans de Baugé, de Bourg et de Pont-de-Vaux. L'an 1255, se voyant infirme, il fit, le 8 Avril, son testament, par lequel il institua son héritier l'enfant qui naîtroit de sa femme alors enceinte. C'étoit Dauphine, fille et héritiere de René de Lavieu, Seigneur de S. Bonnet et de Mirebel, et veuve de Gui Dalmas, Seigneur de Cousan et Vicomte de Châlon, tige de l'illustre Maison de Damas. Elle accoucha d'une fille nommée Sibylle, qui recueillit la succession de son pere, mort en 1268 selon son épitaphe mutilée qui est à Baugé. (Juenin.) Sibylle porta cette succession dans la Maison de Savoie par son mariage avec Amédée, Prince de Piémont, qui devint Comte de Savoie, V^e^ de son nom, en 1285. C'est ainsi que la basse Bresse fut réunie au Comté de Savoie. Amédée y joignit encore, l'an 1289, par échange des terres de Cuiseri, Sagi et Savigni en Revermont, fait avec Robert II, Duc de Bourgogne, la portion de la haute Bresse possédée par la Maison de Coligni. Le Comte Amédée VI acquit en 1354 de Jean, Roi de France, la part des Seigneurs de Montluel, et Amédée VIII en 1402 celle de la Maison de Villars. Par là toute la Bresse fut incorporée aux Etats de Savoie. La ville de Baugé fut démembrée de la Bresse par le Duc Emmanuel-Philibert, qui l'érigea en Marquisat et la donna en propriété avec la Seigneurie de Recoles à Renée de Savoie-Tende, veuve de Jacques, Seigneur d'Urfé, en échange du Comté de Tende et de la Souveraineté de Maro, par accord du 16 Novembre 1575. Joseph-Marie de Lascaris, Marquis d'Urfé, arriere-petit-fils de Renée de Savoie, étant mort sans enfans le 13 Octobre 1724, le Marquisat de Baugé et les autres biens de la Maison d'Urfé ont passé avec le surnom de Lascaris à Louis-Christophe de la Rochefoucaud, Marquis de Langheac, du chef de son aïeule, Marie-Françoise d'Urfé-Lascaris, sœur de Joseph-Marie.

Le Bugei, le Val-Romei et le Gex, furent compris avec la Bresse dans le Traité d'échange fait de cette province en 1601, entre le Roi de France et le Duc de Savoie, pour le Marquisat de Saluces. Depuis ce tems ils font partie, avec la Bresse, du gouvernement général militaire de Bourgogne. Le Bugei, en latin *Burgesia*, long de seize lieues sur sept de largeur, a pour capitale Bellei ou Bellai, en latin *Belicum*, *Bellicium*. Le Rhône le sépare, au Sud, du Dauphiné, et à l'Est, de la Savoie. Les *Segusiani* et les Allobroges furent ses premiers habitans connus.

Le Val-Romei, composé de dix-huit paroisses, est regardé comme une portion du Bugei. L'un et l'autre sont, ainsi que la Bresse, du diocèse de Lyon.

Le Gex, en latin *Gesia* ou *Gesium*, composé de vingt-cinq paroisses, toutes du diocèse de Geneve, après avoir été possédé long-tems par les cadets des Comtes de Genevois, fut saisi, l'an 1353, par le Comte de Savoie, qui l'unit à son Domaine, et le garda jusqu'au Traité de 1601. (Voy. *les Ducs de Savoie.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE MACON.

Le Mâconnois (*Pagus Matisconensis*, ou *Matiscensis*), habité du tems de César par une partie des Eduens, compris dans la premiere Lyonnoise sous Honorius, envahi par les Bourguignons à leur arrivée dans les Gaules, enlevé à ceux-ci par les Francs lors de la destruction du premier Royaume de Bourgogne, s'étend sur 18 lieues en longueur et 14 en largeur. Il a pour bornes au Septentrion le Châlonnois, au Midi le Beaujolois, à l'Orient la Saône, qui le sépare de la Bresse, à l'Occident le Charolois et le Brionnois. Mâcon, sa capitale, avoit, sous les Romains, un célebre attelier de fleches, ce qui le fit appeller *Matisconensis Sagittaria.* Ce pays eut, sous nos premiers Rois de la 2^e^ race, des Comtes amovibles, dont le premier fut Warin, ou Guerin, le même, quoique D. Vaissete le nie (*hist. de Lang.*, T. I, p. 721), que Warin, Comte d'Auvergne. Avec le Comté de Mâcon, Warin eut aussi ceux d'Autun et de Châlon : le tout par la libéralité de l'Empereur Louis le Débonnaire. La 12^e^ année du régne de ce Prince (826 de J. C.) il acquit d'Hildebalde, Evêque de Mâcon, par échange de quelques unes des terres qu'il possédoit en Nivernois, en Auvergne et dans le Mâconnois, la terre de Cluni avec d'autres fonds. L'acte de cet échange, passé à Aix-la-Chapelle, se trouve imprimé parmi les preuves de l'*illustre Orbandale* (p. 75) et dans l'histoire de la Maison de Vergi. (l. 1, pp. 7 et 8.) On y voit que la femme de Warin se nommoit Albane. Ils eurent un fils, nommé Thierri, qui remplaça son pere dans le Comté de Châlon, avec une fille, nommée Hermengarde, qui épousa Bernard, surnommé *Plantevelue*, Comte d'Auvergne, comme nous le prouvons à l'article des Comtes de cette province. Warin fut un des plus zélés défenseurs de l'Empereur Louis le Débonnaire contre ses enfans révoltés. L'an 833, Bernard, Duc de Septimanie, s'étant retiré en Bourgogne après avoir été dépouillé de ses dignités, Warin travailla, de concert avec lui, à gagner au parti de ce Monarque les peuples de ce Royaume. Dans ce dessein ils en parcoururent les provinces, formerent une ligue en sa faveur, et la firent jurer à un grand nombre de personnes. Etant arrivés l'année suivante, au commencement du Carême, sur les bords de la Marne, la rigueur du froid les obligea de s'arrêter à Boneuil. De là ils députerent, le 26 Février, à Lothaire, un Comte et un Abbé pour lui demander la liberté de l'Empereur, son pere, qu'il retenoit en captivité. Lothaire les amusa par une défaite, et se retira à Vienne, où il assembla des troupes avec lesquelles il vint assiéger Warin dans la ville de Châlon. La place fut emportée en trois jours, ou en cinq, selon d'autres, et livrée à toute la fureur du soldat. Warin, pour sauver sa vie, eut la lâcheté d'embrasser le parti du vainqueur, de lui prêter serment de fidélité, et de marcher à sa suite. Louis, ayant à la fin triomphé des rebelles, punit la félonie de Warin en le dépouillant de ses honneurs. Mais, après la mort de ce Monarque, étant allé trouver le Roi Charles le Chauve à Orléans, il fit sa paix avec lui, et entra si avant dans ses bonnes graces à cette entrevue, que Charles, non seulement lui rendit le Mâconnois, mais le nomma Duc de Toulouse ou d'Aquitaine à la place de Bernard, qu'il destitua. Cette nomination fut, à ce qu'il paroît, un dédommagement du Comté d'Auvergne, dont ce Prince ne jugea pas à propos de priver Gérard, à qui l'Empereur, son pere, l'avoit donné. Warin se montra digne de ces faveurs par les services qu'il rendit à Charles le Chauve. Ce fut lui qui, par sa valeur et son habileté, le rendit victorieux, l'an 841, à la bataille de Fontenai. Il balança long-tems en Aquitaine le parti du jeune Pepin, qui disputoit ce Royaume à Charles, et en assura enfin la possession tranquille à ce dernier. D. Vaissete prétend qu'il vécut jusqu'en 856 ; mais on n'apperçoit plus de trace de son existence après l'an 850.

WARIN II.

Warin II fut le successeur de Warin I dans le Mâconnois, par la grace du Roi Charles, fils de l'Empereur Lothaire. On ignore combien de tems il en jouit.

WILBERT.

Wilbert fut pourvu du Comté de Mâcon après Warin II. Dans l'acte de la donation faite de la terre de Rognon, l'an 870, à l'Abbaye de Tournus, il se dit fils de Lambert et de Rotrude. (Chifflet, *hist. de Tournus*, *pr.* p. 212.) Il paroît qu'il avoit supplanté Warin II, et que celui-ci, soit après sa mort, soit après sa déposition, fut rétabli, ou du moins qu'un 3^e^ Warin lui succéda. Car on voit que, l'an 879, Boson, usurpateur du Royaume de Provence, dans l'étendue duquel le Mâconnois se trouvoit compris, déposa Warin, qui refusoit de lui rendre hommage, et mit à Mâcon en sa place Bernard, Marquis de Gothie. Ce dernier, après avoir été chassé d'Autun l'année précédente, s'étoit venu joindre à Boson, et avoit

favorisé

favorisé son usurpation. Bernard, la même année, fut assiégé dans Mâcon par les Rois Louis et Carloman, qui, l'ayant pris, le firent mourir, à ce qu'on croit: du moins il n'est plus parlé de lui depuis ce tems-là. (*Voy.* Bernard II, *Marquis de Gothie.*)

BERNARD PLANTEVELUE.

Bernard, dit Plantevelue, Comte d'Auvergne, fut pourvu du Comté de Mâcon, après la mort ou la destitution du précédent Bernard, par les Rois Louis et Carloman, *qu'il avoit servis dans leurs* guerres contre Boson. Il jouit de ce Bénéfice l'espace d'environ six ans, et mourut l'an 886. (Voy. *les Comtes d'Auvergne.*)

LETALDE, ou LEUTALDE.

886. Letalde, ou Leutalde, fut le successeur de Bernard au Comté de Mâcon, qu'il gouvernoit encore l'an 905. C'est ce que prouve la Charte d'une vente faite en sa présence à Mâcon de certains fonds situés au village de Pitrei, par Azon et sa femme Ildearde, à un nommé Etienne et à sa femme Girbesgane, dont il donna ensuite l'investiture aux acquéreurs, le 2 Novembre, un samedi de la 7e année de l'Empereur Louis (l'Aveugle), fils de Boson, ce qui revient à l'an 905. (*Archiv. de Cluni.*)

RACULFE.

Raculfe, Vicomte de Mâcon sous Letalde, comme on le voit par le livre enchaîné de S. Vincent de Mâcon, lui succéda dans ce Comté. Il étoit fils, suivant Baluze, de Bernard Plantevelue. Ce fut un grand pillard des biens ecclésiastiques. L'an 915, un Concile de Châlon lui enjoignit, sous peine d'excommunication, de restituer ceux qu'il avoit enlevés à l'Eglise de Mâcon. On ignore s'il obéit à cet ordre. Du reste il étoit brave, et seconda le Duc de Bourgogne, Richard I, dans ses expéditions contre les Normands. Il vivoit encore en 920, et ne laissa en mourant qu'une fille nommée Etolane, ou Tolosane, noms qui se rapportent à la même personne, que des modernes ont confondue sans fondement avec Ave, sœur de Guillaume le Pieux, Comte d'Auvergne et Duc d'Aquitaine. (Voy. *les Comtes de Châlon.*)

COMTES HÉRÉDITAIRES.

ALBÉRIC I.

920 au plus tard. Albéric I, second fils de Mayeul, Vicomte de Narbonne, et de Rainoldis, ayant épousé en premieres noces Tolosane, ou Etolane, fille et héritiere de Raculfe, prit le titre de Comte de Mâcon après la mort de son beau-pere, et céda sa part du Comté de Narbonne à Valcherius, ou Gaucher, son frere, pour venir résider à Mâcon. C'est par lui que commence dans le livre enchaîné de la Cathédrale de Mâcon la liste des Comtes Héréditaires de cette ville. L'an 930 ou 931 (8e du régne de Raoul), il obtint, pour sa vie, de Bernon, Evêque de Mâcon, l'Eglise de S. Amour et de S. Viateur, avec ses dépendances, le village de Sauvement au pays de Scodingue, et d'autres biens, moyennant un cens annuel. (*Gall. Chr. no.* T. IV, *instrum.* col. 275.) Devenu veuf, Albéric se remaria avec Berte, dont on ne connoît pas la naissance. L'an 941, 5e du régne de Conrad le Pacifique, Roi de la Bourgogne Transjurane, Albéric reçut en fief de Meynier, Abbé d'Agaune, le château de Brâcon, avec d'autres terres situées partie au canton de Varasque, partie dans le Comté de Scodingue, à la charge d'un modique cens. L'aliénation n'étoit que pour la vie d'Albéric et celle de ses fils, Létalde et Humbert; mais elle devint perpétuelle au moyen des reprises de Fief que ses successeurs en firent vis-à-vis des Abbés d'Agaune (*Bibl. Sebus. cent.* 1, *c.* 23.) Albéric alla depuis résider à Salins avec Humbert, son second fils, et sa fille, Attala, laissant le Mâconnois à son fils aîné, qui suit. (Voy. *les Sires de Salins.*) Il est à remarquer que dans le tems qu'Albéric gouvernoit le Mâconnois, Guillaume le Jeune, Comte et Marquis d'Auvergne, prenoit aussi le titre de Comte de Mâcon, parce que le Mâconnois faisoit partie des provinces qui composoient son Marquisat. (Vaissete, T. I.)

LETALDE I.

942 au plus tard. Letalde (*Leotaldus*) partageoit l'autorité comtale avec Albéric, son pere, au moins huit ans avant de lui succéder. Ce qui le prouve, c'est une Charte par laquelle Letalde, Comte de Mâcon, qui se dit fils d'Albéric et de Tolosane, et sa femme, Ermengarde, fille de Manassés de Vergi et d'une autre Ermengarde, donnent à S. Odon, Abbé de Cluni, ce qu'ils possédoient au village qu'ils nomment *Dardanicum*, situé sur la riviere de Seille. L'acte est daté du mercredi 2 des Calendes d'Avril (31 Mars), la 12e année du régne de Rodolfe; ce que Guicheron (*Bibl. Sebus.* p. 168) rapporte à l'an 899, 12e de Rodolfe I, Roi de la Bourgogne Transjurane. Mais alors l'Abbaye de Cluni n'existoit pas encore. C'est donc plutôt du régne de Rodolfe, ou Raoul, Roi de France, dont la 12e année tombe en 935, que cette date doit s'entendre. Il est vrai que le 31 Mars, ou la veille des Calendes d'Avril, tomboit un mardi et non pas un mercredi en 935. Mais il faut supposer que le Notaire s'est trompé d'un jour sur le quantieme du mois, erreur dont les exemples sont fréquens. Le 31 Mars d'ailleurs ne tomboit pas non plus un mercredi en 899, mais un samedi. L'an 950, ou environ, Letalde s'associa à son Evêque, Maimbold, et au Marquis Hugues (c'est Hugues le Noir, Duc de Bourgogne), pour mettre en état de vivre régulièrement les Chanoines de Mâcon, réduits à une grande pauvreté par un incendie qui avoit consumé leur Eglise et leur cloître avec une grande partie de la ville. Ces sortes de désastres étoient fréquens alors, parce que les bâtimens étoient presque tous en bois. Letalde donna pour sa quote-part l'Eglise et l'Abbaye de S. Clément qu'il tenoit en Bénéfice. (*Gall. Chr. no.* T. IV, *prob.* col. 277.) Mais il retint certains fonds de cette Abbaye, qui étoient à sa bienséance, et refusa de s'en dessaisir. Enfin, l'an 955, vaincu par les remontrances de Maimbold, il consentit à les restituer, comme on le voit par une notice dressée quelques années après, où il est qualifié *Comes Imperatorius*, à raison du Comté qu'il possédoit alors en Bourgogne. (*Ibid.* col. 279.) A la suite de la souscription qui est au bas de cet acte, on lit: *S. Alberici fratris ejus.* Nous pensons qu'au lieu de *fratris* il faut lire *filii.*

Letalde, l'an 956, le 4 Janvier, par acte passé publiquement à Mâcon, fit, comme exécuteur des volontés de Humbert, son neveu, donation d'un meix situé au village de Saillei à l'Abbaye de Cluni. (*Arch. de Cluni.*) Il devint la même année Comte en Bourgogne après la mort de Giselbert. Cest par anticipation que Frodoard lui donne ce titre sur l'an 951, où il dit que le Roi Louis d'Outre-mer, dans le voyage qu'il voulut faire cette année en Aquitaine, étant tombé malade sur les frontieres d'Auvergne, Letalde, Comte de Bourgogne, vint le trouver, se reconnut son vassal, et lui rendit la santé par un remede qu'il lui fit prendre. Ce trait fait voir que Letalde se mêloit

de médecine. Il mourut au plus tard l'an 971. Il est appellé dans une Bulle du Pape Benoît VIII *divae memoriae Comes.* Letalde avoit épousé en secondes noces, l'an 948 au plus tard, Richilde, dite aussi Collatie, qui vivoit encore en 955, comme on le voit par des actes qu'elle souscrivit. (Mab. *Ann.* T. III, pp. 468, 492, 493, 507.) Letalde avoit pour Vicomte à Mâcon, en 943, Mayeul, et en 948 Gautier. (Mab. *ibid.* p. 513.)

ALBÉRIC II.

Albéric II étoit associé à Letalde I, son pere, dès l'an 952, au Comté de Mâcon. En effet on le voit concourir avec lui cette année pour la restitution de l'Abbaye de S. Clément à l'Evêché de Mâcon. (*Arch. de Cluni.*) L'an 958, assisté du Vicomte Hugues, il tint un plaid, *mallum*, au sujet de deux ouvrées de vignes situées au territoire de Vinzelle, que l'Abbaye de Cluni revendiquoit sur un nommé Vulfeis et sa femme, Constance, qui furent condamnés à déguerpir. (*Ibid.*) L'an 960, un lundi, 13 des Calendes de Sept. ou 20 Août, il tint un autre plaid avec Vautier, son Vicomte, et d'autres Conseillers, dans lequel il obligea un nommé Varulf à se départir en faveur de la même Abbaye de toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur l'Eglise de S. Germain d'Igei, et sur plusieurs fonds situés tant audit lieu qu'à Bissi. (*Ibid.*) La même année, ou l'an 962 au plus tard, à la priere de l'Evêque Maimbold et de son Clergé, il rendit à l'Abbaye de S. Clément certains droits et fonds qu'il avoit usurpés. La dixieme année du Roi Lothaire, 964 de J. C., il tint encore à Mâcon, avec Vautier, son Vicomte, un plaid où il jugea différens procès. (*Arch. de Cluni.*) Albéric fit, l'an 971, le 14 Janvier, une donation à l'Abbaye de Tournus, du consentement de sa femme, Ermentrude (fille de Renaud, Comte de Rouci), et de ses deux fils, Letalde et Albéric. (Juenin, *hist. de Tournus.*) Il succéda cette même année au plus tard à son pere dans le Comté de Bourgogne, qu'il transmit, suivant Paradin, S. Julien et M. Chevalier, à son fils aîné, avec le Comté de Mâcon. Sa mort se rapporte à l'an 975. Outre les deux fils mentionnés ci-dessus, il en eut un troisieme nommé Guillaume, et Béatrix, mariée à Geofroi I, dit Forole, Comte de Gâtinois, aïeul paternel de Geofroi le Barbu et de Foulques le Rechin, Comtes d'Anjou. Ermentrude, veuve de Letalde, épousa en secondes noces Otte-Guillaume, qui viendra ci-après. (Ménage, *hist. de Sablé*, p. 117 et 118.)

LETALDE II.

975. Letalde II, fils d'Albéric et son successeur, lui étoit associé dès l'an 971, ou du moins jouissoit de quelque autorité sous ses ordres dans le Mâconnois, comme le prouve un acte de cette année, par lequel il confirma les donations faites à l'Eglise de Mâcon par son aïeul, Letalde, et sa femme, Collatie, puis celles de son pere Albéric et de sa mere, Ermentrude. Cette piece est rapportée par Sévert, p. 75. Letalde II ne survécut à son pere que quatre ans, étant mort l'an 979. De Berte, sa femme, différente de la premiere épouse de Letalde I, il laissa un fils, qui suit.

ALBÉRIC III.

979. Albéric III, fils de Letalde II, lui succéda dans un âge tendre au Comté de Mâcon sous la tutele de Berte, sa mere. Guillaume, dit Barbe-sale, *Bucca uncta*, son oncle, disputa, les armes à la main, cette tutele à Berte. L'Evêque Milon, pour terminer le différend, maria Guillaume avec Berte, après avoir obtenu dispense du Pape. Albéric mourut sans alliance vers l'an 995. (*Chron. Adem. Caban.*)

OTTE-GUILLAUME ET GUI.

995 au plus tard. Otte-Guillaume, ou Otton, Comte de Bourgogne, mit sous sa main le Mâconnois comme époux d'Ermentrude, veuve d'Albéric II, après la mort d'Albéric III, et s'associa Gui, son fils. Nous avons sous les yeux le contrat de mariage d'un Seigneur du Mâconnois, nommé Uldric, et d'Hermengarde, sa fiancée, souscrit par le Comte Otton, Ermentrude, sa femme, et Gui, leur fils, lequel acte a pour date la huitieme année du Roi Hugues (Capet), ce qui se rapporte à l'an de J. C. 994 ou 995. (*Arch. de Cluni.*) Guillaume Barbe-sale, qui vivoit encore, et ne mourut même que long-tems après, ne fut pas néanmoins pour cela dépouillé du titre de Comte de Mâcon, ni de toute l'autorité attachée à ce titre, comme on le verra par la suite. Ainsi l'on peut dire qu'il y avoit alors trois Comtes de Mâcon; Otte-Guillaume, qui avoit la grand'main; Gui, son fils, et Guillaume Barbe-sale, qui conservoit l'autorité comtale, du moins dans une partie du Mâconnois. Nous n'avons trouvé qu'un seul acte de l'exercice qu'Otte-Guillaume et son fils ont fait conjointement de la leur dans le Comté de Mâcon, encore est-il sans date. C'est une espece de jugement rendu sur les plaintes des Religieux de Cluni contre le Clerc Mayeul, surnommé Pulverel, Prévôt de Lourdon, qui faisoit dans cette obédience des exactions injustes. Il y est dit que, moitié par persuasion, moitié par autorité, le Comte Otte-Guillaume obligea Mayeul à déguerpir. Les souscripteurs de la Charte sont Otte-Guillaume, le Comte Gui, son fils, *filius ejus Guido Comes*, l'Evêque (de Mâcon) Ledbald II, le Prévôt Mayeul, plusieurs Chevaliers, et Odon, Docteur en loi, *Oddo legis Doctor.* Cette derniere signature est remarquable par la qualité que le souscripteur y prend. (*Arch. de Cluni.*) On ne peut autrement fixer l'époque de ce jugement qu'en le plaçant entre l'année 997, à laquelle commença l'Episcopat de Ledbald, qui fut de vingt-deux ans, et l'année 1007 où Gui avoit cessé de vivre. Nous avons un Diplôme du Roi Robert en faveur de l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon, que Gui souscrivit en 1005 avec son pere. C'est le dernier trait connu de sa vie. Otte-Guillaume, son pere, lui survécut au moins 20 ans, n'étant mort qu'en 1027. Mais il paroît que long-tems avant de perdre son fils il ne résidoit plus dans le Mâconnois. (Voy. *les Comtes de Bourgogne.*) Gui en mourant laissa un fils, qui suit. (Duchêne, *hist. de la M. de Vergi, pr.* p. 53.) (Voy. *les Comtes de Bourgogne.*)

OTTON.

Otton, fils de Gui, lui succéda l'an 1007 au plus tard. Nous le voyons cette année avec les qualités de Comte de Mâcon et de fils du Comte Gui parmi les souscripteurs d'une donation que le Chevalier Hildebert fit à l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon, en venant y mourir sous l'habit religieux. (Duchêne, *hist. de la M. de Vergi, pr.* p. 55.) Otton, l'an 1015, fut encore témoin d'un privilége que le Roi Robert accorda au même Monastere. (*Spicil.*, T. I, p. 460.) Ce Comte fit lui-même aux Eglises diverses donations dont les dates, dans les actes qui en furent dressés, sont marquées d'une maniere si vague, qu'il n'est pas possible de les fixer. On voit, par exemple, une Charte de lui en faveur de l'Abbaye de Cluni, datée du régne du Roi Robert et de son fils Hugues, associé, l'an 1017, au trône, et mort le 17 Septembre 1025. C'est une donation qu'il fait à ce Monastere d'une terre située près de la Saône, *pro peccatorum*, dit-il, *meorum abolitione, animae etiam meae et patris Guidonis, necnon avi mei Othonis cognomento Villelmi, et filii mei Gaufridi. . . . sicut jam ante Comes Leotaldus* (*primus*) *atavus meus per testamentum praecepto Lodovici* (*Transmarini*) *Regis* (*tradidit.*) Le nom de la femme d'Otton, qui n'est point ici marqué, se trouve parmi les signatures. Elle se nommoit Elisa-

BETH. (Chifflet, *Béatrix de Châlon,* p. 150.) Quelques Généalogistes prétendent qu'elle étoit de la Maison de Vergi, et sœur de Humbert, Evêque de Paris. Nous avons sous les yeux une Charte, datée du régne de Robert, le 3 des Calendes de Juillet, par laquelle Otton et Elisabeth donnent à l'Abbaye de Cluni la terre de Fissei, ou Fixei, dans le Comté d'Oscherais, au pays de Langres, *villam Fissiacum in Comitatu Oschirensi in pago Lingonensi.* (*Arch. de Cluni.*) Ce Comté d'Oscherais est le même que celui de Dijon, nommé Oscherais à cause de la riviere d'Ouche, *Oscarus,* qui le traverse. Il paroît qu'Elisabeth survécut à Otton. C'est ce que nous inférons d'une Charte du 13 des Calendes de Mars de l'an 1022, par laquelle cette Comtesse, sans faire mention de son mari, donne à Cluni, du consentement de ses deux fils, Geofroi et Robert, l'Eglise de S. Germain, située au village de Pernant, dans le Comté de Beaune. (*Ibid.*) Il y a preuve d'ailleurs qu'elle n'étoit que la seconde femme d'Otton. On a l'acte en effet d'une donation faite par ce Comte à l'Eglise de Mâcon sans autre date que le régne de Robert, dans lequel on voit la souscription d'ADDA, sa femme, avec la sienne : *S. Ottonis Comitis et uxoris suae Addae qui fieri et firmari rogaverunt, Rainaldi filii sui.* (*Cartul. de Mâcon.*) Guillaume Barbe-sale vivoit peut-être encore alors. Ce qui est certain, c'est qu'en 1013 il fit construire un château près de Cluni sans en avoir le droit, entreprise, dit Adémar de Chabannois, dont il fut puni miraculeusement par une maladie qui l'empêchoit de marcher; à quoi cet Historien ajoute que le Comte Hugues (c'est Hugues, Evêque d'Auxerre et Comte de Châlon), par zele soit pour ses intérêts propres, soit pour ceux de l'Abbaye de Cluni, après lui avoir fait à ce sujet d'inutiles remontrances, vint avec des troupes, prit ce fort et le rasa. Du tems du Comte Otton il arriva dans toute l'Europe une famine si cruelle, qu'on arrêtoit les voyageurs non pour les voler, mais pour les manger. Le Comte Otton, dit Raoul Glaber, étant informé qu'un Aubergiste du voisinage de Mâcon nourrissoit ses hôtes de chair humaine qu'il déguisoit, et les tuoit ensuite pour servir d'aliment à d'autres, fit faire la recherche chez lui par ses gens, qui trouverent dans un lieu caché quarante-quatre têtes d'hommes. » J'ai » vu brûler, dit-il, ce misérable, qu'on avoit pris et » attaché à un poteau. Un autre, ajoute-t-il, qui » avoit porté l'effronterie jusqu'à exposer en vente de » pareille viande, subit le même supplice «. Le Comte Otton mourut au plutôt en 1049. La preuve que sa mort ne devança pas cette année, se tire d'une Charte dont il est à propos de mettre le sommaire sous les yeux de nos Lecteurs. Etienne, fils d'Artaud, tenoit d'Otton en *bénéfice* des fonds situés à Chevagni dans le Mâconnois, *in villa Caveniaco,* qui devoient, après sa mort, revenir au Comte. Cependant Etienne, au mépris de cette loi, *fit en mourant* donation de ces fonds au Monastere de Cluni. Otton et Geofroi, son fils, s'opposerent à ce legs injuste et le firent casser. Mais ensuite ils abandonnerent ces mêmes fonds à Cluni, gouverné alors par S. Hugues, dont le régime commença l'an 1049. (*Arch. de Cluni.*) On voit par là que les Bénéfices distingués des précaires et des fiefs étoient encore en usage au XI^e^ siécle. Otton eut de ses mariages au moins deux fils, Rainald, mort vraisemblablement avant lui, et Geofroi, qui suit.

GEOFROI.

1049 au plutôt. GEOFROI, fils d'Otton, fut son successeur dans le Comté de Mâcon. S. Julien de Baleure (*Antiq. de Mâcon*) rapporte de ce Comte une anecdote qui marque en lui plus de zele que de lumieres. C'étoit, dit cet Historien, l'usage dans l'Eglise de Mâcon de baptiser un enfant le Samedi-Saint à la bénédiction des fonts. Une année, personne n'ayant présenté d'enfant à cette cérémonie, le Comte Geofroi, qui étoit présent, sort de l'Eglise avec quelques uns de ses Nobles, court au pont des Hébreux, et se saisit d'un enfant juif qu'il amene à l'Eglise, où sur-le-champ il reçut le baptême. La Comtesse BÉATRIX, femme de Geofroi, fut la marraine, et donna le nom de son époux à l'enfant, lequel, ayant persisté dans la religion chrétienne, se fit Moine de Cluni, et donna ses biens aux Apôtres S. Pierre et S. Paul, desquels il se glorifioit, dit l'Historien, de descendre. (Sévert, *in Episc. Matiscon.*, p. 91.) Le Comte Geofroi mourut au plus tard en 1065, laissant de sa femme, morte vers 1072, un fils, qui suit.

GUI II.

1065 au plus tard. GUI, fils de Geofroi, possédoit en 1065 le Comté de Mâcon.

L'an 1075 ou 1076, le Comte Gui tint à Mâcon, avec l'Evêque Landri, un plaid où il condamna Hugues de Suisi, qui depuis long-tems revendiquoit injustement certains fonds qu'un Gentilhomme, son parent, nommé Fromond, avoit légués à l'Eglise de Mâcon, (*Gall. Chr. no.* T. IV, col. 283.) Gui, l'an 1076, au mois de Mars, fut présent à une Assemblée tenue à Beze par Hugues, Duc de Bourgogne, pour aviser aux moyens de réprimer les usurpations que Foulques de Mailli, Seigneur de Beaumont, et Geofroi, son fils, faisoient sur cette Abbaye. (*Spicil.* T. I, p. 602.) Gui, l'année suivante, accompagna le même Prince à Avalon, et fut un des témoins de la donation qu'il fit de la Chapelle du château à l'Abbaye de Cluni. (*Ibid.* p. 455.) Il renonça au monde, l'an 1078, et alla se confiner avec ses fils, et trente Gentilshommes, ses vassaux, dans l'Abbaye de Cluni. Leurs femmes imiterent leur exemple, et se retirerent à l'Abbaye de Marcigny. Hugues I, Duc de Bourgogne, abdiqua dans le même tems, et se retira pareillement à Cluni. Tel fut le fruit du bon exemple de Simon, Comte de Valois, qui, l'année précédente, en avoit fait autant à S. Claude. Gui devint Prieur de Souvigni, et mourut en 1109. Il devoit être alors très âgé, puisque nous avons un acte qu'il signa au mois d'Août 1031, avec son pere et son aïeul. (Chifflet, *hist. de Tournus*, p. 298.) Sa femme se nommoit MAINALDE, ou MARIE. En lui finirent, par la retraite de ses enfans, les Comtes de Mâcon descendans de Gui, fils aîné d'Otte-Guillaume. M. l'Abbé Courtepée (*hist. du Duché de Bourg.* p. 213) confond Gui II avec son bisaïeul, Gui I, fils d'Otte-Guillaume.

GUILLAUME I, DIT LE GRAND ET TÊTE-HARDIE.

1078. GUILLAUME I, dit LE GRAND et TÊTE-HARDIE, Comte de Bourgogne, et cousin au quatrieme degré du Comte Gui par Otte-Guillaume dont il descendoit comme lui, fut son successeur au Comté de Mâcon en vertu de la donation que Gui lui en avoit faite en se retirant à Cluni. L'an 1083 ou environ, il assista avec Renaud, son fils, aux funérailles de Humbert, Comte de Fouvent, qui furent célébrées par l'Evêque de Langres, Robert de Bourgogne, à l'Abbaye de Beze, où les Comtes de Fouvent avoient leur sépulture. (*Spicil.* T. I, p. 648.) Guillaume, l'an 1085, se démit du Comté de Mâcon en faveur de Renaud. (*Voy.* Guillaume le Grand, *Comte de Bourgogne.*)

RENAUD.

1085. RENAUD, fils de Guillaume le Grand, devint son

ETIENNE, DIT LE HARDI.

ETIENNE, dit le HARDI, Comte de Varasque au Comté de Bourgogne, jouissoit du Comté de Mâcon conjointement avec Renaud, son frere. Il par-

RENAUD.

successeur, au plus tard l'an 1085, au Comté de Mâcon, deux ans avant qu'il lui succédât par mort au Comté de Bourgogne. Nous avons en effet une Charte de 1085, où Guillaume le Grand et Renaud signent, le premier avec la seule qualité de Comte de Bourgogne, le second avec celle de Comte de Mâcon. (Juenin, *hist. de Tournus.*) Renaud mourut en 1097. Il avoit épousé Reine, fille d'un Comte nommé Conon, dont il eut un fils. (*Voyez* Renaud II, *Comte de Bourgogne.*)

ETIENNE, DIT LE HARDI.

tit, l'an 1101, pour la Terre-Sainte, où il périt l'année suivante, ayant été tué à la bataille de Rama, gagnée le 27 Mai de l'année suivante par les Sarasins, ou, selon d'autres, ayant été pris à cette journée et conduit à Ascalon, où il fut percé de fleches, avec plusieurs autres captifs, dans sa prison. (*Spicil.* T. X, p. 523; *Guill. Tyr. ad an.* 1102.) M. Chevalier (*hist. de Poligni*) se trompe en disant qu'Etienne revint de ce voyage, et que, l'ayant répété l'an 1108, il fut tué, l'an 1113, dans une bataille contre les Infideles. Etienne laissa de Béatrix, fille de Gérard d'Alsace, Duc de Lorraine, deux fils, Renaud et Guillaume. Nous avons sous les yeux une Charte d'Etienne sans date, par laquelle, du consentement de sa femme, qu'il ne nomme pas, mais qu'il dit être fille du Duc de Lorraine, il donne au Monastere de S. Marcel de Châlon un cens de cent sous, qui lui étoit annuellement dû le jour de la Purification, à raison de sa Seigneurie de Trave (*de Trava*) au Comté de Bourgogne, à condition que cette somme de cent sous sera employée à fournir tous les ans, à sa décharge, audit Monastere, un cheval blanc chargé de poissons: *Tali scilicet conditione ut de ista pecunia census videlicet equus albus oneratus piscibus, qui de praefato Castro Martyri* (S. Marcello) *debebatur, solvatur et singulis annis reddatur.* (*Archiv. de Cluni.*)

GUILLAUME II, DIT L'ALLEMAND, RENAUD II, ET GUILLAUME III.

Guillaume II, fils de Renaud, succéda au Comté de Mâcon avec ses deux cousins, Guillaume et Renaud. L'an 1106, Guillaume ayant voulu lever des droits, qu'on nommoit alors coutumes, sur un des fauxbourgs de Mâcon, dit le fauxbourg d'Auxerre, les Moines de Cluni s'y opposerent, prétendant que ce fauxbourg relevoit uniquement d'eux. On tint là-dessus un plaid à Mâcon, et les Chevaliers du Comte ayant affirmé avec serment que ses prédécesseurs n'avoient jamais joui du droit qu'il vouloit s'attribuer, il en donna son désistement à l'Abbé S. Hugues par une Charte où il est surnommé l'Allemand, *Comes Villelmus quem vocabant Allemannum.* (*Arch. de Cluni.*) Le Comte Guillaume mourut, on ne sait en quelle année, mais sûrement après l'an 1107, laissant d'Agnès, fille de Berthold II, Duc de Zéringhen, un fils, qui suit. (*Voyez* Guillaume l'Allemand, *Comte de Bourgogne.*)

GUILLAUME III, DIT L'ENFANT.

Guillaume III, dit l'Enfant à raison de son âge, fils de Guillaume l'Allemand, lui succéda au Comté de Mâcon de même qu'à celui de Bourgogne. Il avoit de la valeur. Etant allé dans la haute Bourgogne, dont il possédoit une partie, pour réduire des rebelles, ceux-ci, près de succomber et désespérant de leur pardon, le firent assassiner avec d'autres Seigneurs de sa suite par des habitans de Sion, comme il faisoit sa priere dans une Eglise, le 1 Mars, un mardi de la 2e semaine de Carême, l'an 1127, suivant Albéric. Ce Chroniqueur ajoute que les meurtriers, après avoir quelque tems erré çà et là, furent pris et punis par divers supplices. Renaud II, pendant le régne de Guillaume l'Enfant, jouissoit concurremment avec lui du Comté de Mâcon. Nous en avons la preuve dans la Charte d'un accommodement qu'il fit pour la Justice du Comté de Mâcon avec l'Evêque Bérard, ou Bernard, mort en 1125. (*Voy.* Renaud II, *Comte de Bourgogne.*)

GUILLAUME IV.

Guillaume IV, deuxieme fils du Comte Etienne le Hardi, s'empara de tout le Comté de Mâcon, ainsi que de celui de Vienne et de la terre de Scodingue après la mort de Guillaume l'Enfant, son cousin, malgré l'opposition de Renaud, Comte de Bourgogne, son frere. A la fin les deux freres s'accorderent au moyen de l'hommage que Guillaume consentit de rendre à Renaud. C'est ce que l'on infere d'une Charte du premier en faveur de l'Abbaye de Château-Châlon, où, prenant la qualité de Comte de Mâcon et de Vienne, il reconnoît tenir son *Consulat* de Renaud, son frere. *Laudavit Rainaldus Burgundiae Comes, frater meus, à quo ego Consulatum meum teneo.* (Dunod, *hist. de Fr. Comté*, T. I, *pr.* p. 100.) Maître de ces Domaines, il voulut encore y ajouter ceux de ses voisins. Il commença par le Comté de Forez, dans lequel il entra à main armée, sans égard pour les remontrances de S. Bernard, qui avoit tenté de le détourner de ce dessein. Mais le Comte de Forez, étant venu à sa rencontre, le fit prisonnier dans un combat sanglant, et l'obligea de renoncer à ses prétentions. (*Voyez* Guigues III, *Comte de Forez.*) Guillaume ne fut pas plus heureux dans les entreprises qu'il voulut faire sur les droits temporels de l'Eglise de Vienne. L'Archevêque Humbert, en ayant porté ses plaintes à l'Empereur Conrad, obtint de lui un Diplôme daté du 6 Janvier 1146, par lequel il déclaroit que Vienne ne pouvoit avoir d'autre Seigneur que lui, et n'en pouvoit même avoir au-dessous de lui. Conrad excluoit nommément Guillaume, Comte de Mâcon, exhortant les Suffragans de l'Archevêque à lui fournir du secours pour recouvrer sa jurisdiction temporelle et spirituelle. (*Dubois, Ant. ecc. Vienn.* p. 81.) Les Comtes de Mâcon n'ont pas néanmoins discontinué de prendre le titre de Comtes de Vienne et d'en exercer les fonctions, malgré ce Diplôme et d'autres semblables que les Archevêques de Vienne obtinrent des Empereurs Frédéric I en 1153, 1157, 1176; Henri VI en 1196, et Frédéric II en 1214 et 1238. (*Ibid.* p. 92.) Le malheur des tems avoit obligé l'Evêque de Mâcon et ses Chanoines de fortifier les maisons qu'ils avoient soit à la ville, soit à la campagne, pour les mettre à l'abri des brigandages qui s'exerçoient alors presque impunément sur les biens ecclésiastiques. Guillaume prétendit qu'en cela ils avoient empiété sur ses droits, et voulut les obliger à détruire ces fortifications. On convint, après quelques contestations, de s'en rapporter au jugement du Comte Renaud et de Humbert, Sire de Beaujeu. Ces deux arbitres donnerent gain de cause à l'Evêque et au Chapitre, et Guillaume se soumit à leur décision. (*Gall. Chr. no.*, T IV, col. 1070.) Guillaume consentit, l'an 1147, à l'union que le Pape Eugene III fit de l'Abbaye de Baume à celle de Cluni. La Charte est datée du 17 Juin, *Ludovico Juniore Rege Francorum eunte super Saracenos, cum multa manu procerum et Comitum.* (*Béatrix de Châlon*, p. 24.) Louis le Jeune s'étoit mis en marche le 11 Juin de cette année pour la Croisade, et Guillaume se joignit à lui lors de son passage à Mâcon. Odon de Deuil fait une mention honorable de ce Comte en parlant d'une ren-

contre

contre où les Turcs arrêterent pendant deux jours notre armée sur les bords du Méandre qu'elle se disposoit à passer, ne cessant de la harceler par de petites escarmouches qu'ils terminoient en fuyant pour revenir aussitôt à la charge. » A la fin, dit-il, les illustres Comtes Henri, fils de Thibaut, Thierri d'Alsace, Guillaume de Mâcon, tombent sur eux, comme un tourbillon impétueux, à travers une grêle de fleches, enfoncent leurs escadrons, et, soutenus par le Roi, qui venoit après eux le sabre à la main, ils abattent à droite et à gauche tout ce qui se rencontre autour d'eux, et obligent ceux que la vîtesse de leurs chevaux put soustraire au carnage, à s'aller cacher dans le creux des montagnes «. (p. 60.) Guillaume, l'an 1153, de retour du Levant, se trouva dans une grande Assemblée de Seigneurs, tenue à Mâcon. Depuis ce tems on n'apperçoit plus de trace de son existence. Il est dit mort dans une Charte de l'Abbaye de Château-Châlon de l'an 1156: *Guillelmo Comite Burgundionum et Matisconensi viam universae carnis ingresso.* (Chifflet, *Let. sur Béatrix,* p. 129.) En mourant il laissa de Ponce, ou Adélaïde de Trave, son épouse, veuve de Thibaut, Seigneur de Rougemont, deux fils, Etienne, tige de la Maison de Châlon, et Girard, qui suit. Ces deux fils, dans l'ordre que nous marquons, donnerent leur consentement à la donation ou vente que leur pere fit à l'Abbaye de Cluni d'une murie de sel, à prendre à Lons-le-Saunier, moyennant la somme de douze mille sous. L'acte de cette vente est sans date, mais antérieur au 25 Août 1147, date de la Bulle qu'Eugene III donna, étant à Auxerre, pour le confirmer. (*Arch. de Cluni.*) Guillaume prenoit les titres de Comte de Mâcon, de Vienne et de Bourgogne.

GIRARD.

Girard, ou Gérard, second fils de Guillaume IV et son successeur au Comté de Mâcon, fit, l'an 1158, une donation à l'Evêque de Mâcon et à son Chapitre. S'il fut alors libéral envers cette Eglise, il sut bien se dédommager dans la suite. Les usurpations qu'il fit sur elle à main armée et dans la compagnie d'autres Seigneurs, obligerent l'Evêque d'implorer la protection du Roi Louis le Jeune. Ce Prince, l'an 1156, envoya dans le Mâconnois un corps de troupes sous les ordres d'Eudon, qui, chassé du Duché de Bretagne par Conan IV, son neveu, s'étoit réfugié à la Cour de France. Eudon, dans un combat livré à Girard, mit ses gens en déroute et le fit prisonnier. (Morice, *Mém. de Bretagne,* T. I, col. 621.) Remis en liberté, Girard n'en devint pas plus circonspect et plus modéré dans sa conduite. S'étant ligué avec le Comte Etienne, son frere, l'Archevêque de Lyon et Humbert, Sire de Beaujeu, il attaqua Renaud III, Sire de Baugé, et lui fit une guerre cruelle, dans laquelle il employa ces compagnies de bandits qu'on nommoit Brabançons. (Voy. *les Sires de Beaujolois et ceux de Baugé.*) Les Eglises, les Monasteres, les marchands, les voyageurs, devinrent aussi les victimes de sa rapacité. Le Sire de Beaujeu, son allié, ne fut pas luimême à l'abri de ses violences. Ils se brouillerent ensemble; et une lettre de celui-ci au Roi Louis le Jeune nous apprend que le Comte de Mâcon, avec les Lyonnois, étoit entré sur ses terres pour les conquérir et les soumettre à l'Empire; sur quoi il supplie le Roi de le secourir dans un si pressant besoin. (Duchêne, T. IV, p. 707 et 708.) Quoique cette lettre ne soit point datée, une circonstance qu'elle énonce sert à faire connoître le tems où elle fut écrite. Humbert en effet y parle de la guerre que Louis faisoit alors en Auvergne; ce qui se rapporte à l'an 1163. (Voy. *les Comtes d'Auvergne.*) Guigues III, Comte de Forez, fit de semblables plaintes par rapport à luimême au Monarque contre Girard et l'Archevêque de Lyon. (V. *les Comtes de Forez.*) Louis, trop occupé pour se rendre sur les lieux, envoya des ordres à Girard de faire cesser les plaintes qu'on formoit contre lui. Girard en conséquence accorda une treve à l'Eglise de Mâcon, sa plus forte partie, en attendant que le sujet de leurs débats fût décidé à l'amiable. C'est ce qu'il manda lui-même au Roi par une lettre où il dit qu'il avoit plus de griefs à opposer à l'Eglise de Mâcon qu'elle n'en pouvoit alléguer contre lui. (Duchêne, *Script. Fr.*, T. IV, p. 710.) Girard demeura paisible l'espace d'environ deux ans. Mais il recommença, l'an 1165, ses déprédations, et plusieurs Seigneurs bourguignons imitant son exemple, le Roi, sur les plaintes de Pons de Rochebaron, Evêque de Mâcon, se mit en marche avec une armée pour les réprimer. Girard, effrayé, vint le trouver à Châlon pour se justifier. Ses parties s'y étant aussi rendues, il fut convaincu et obligé de reconnoître dans un Parlement que le Monarque tint à ce sujet, qu'il n'avoit aucun droit, pendant la vacance du Siége de Mâcon, sur les meubles de l'Evêque défunt, maisons et terres de l'Evêché, qu'en général toutes les dépendances de l'Eglise de Mâcon étoient franches et exemptes de toutes charges à son égard. Il n'excepta que la terre de Viri, dans laquelle il prétendit avoir des coutumes qu'il s'offrit de prouver dans un délai qu'on lui accorda. Nous avons le jugement solemnel que Louis rendit sur ces aveux et réserves: il fait partie des preuves de l'histoire des Sires de Salins, par M. l'Abbé Guillaume, et porte la date de la 29e année de ce Prince et de la 1166e de J. C. La crainte enchaîna pendant quelques années la rapacité de Girard. Mais, l'an 1172, ne pouvant plus se contenir, il reprit ses anciens erremens, et fit revivre, les armes à la main, toutes ses prétentions contre l'Eglise de Mâcon. Cité au Parlement que le Roi vint tenir à Vézelai la même année, il y comparut, et renouvella les mêmes engagemens qu'il avoit violés. Pour réduire à ses justes bornes l'autorité qu'il avoit dans Mâcon, le Roi le condamna à démolir les maisons fortes qu'il y avoit fait élever, à l'exception d'une seule tour. Girard fut de plus obligé à reprendre en fief du Roi les châteaux de Vinzelles, de Monbelet, de Sales, et de lui prêter serment de fidélité, ce qu'il fit, est-il dit dans l'acte qui en fut dressé, *sauf la fidélité qu'il devoit à son frere aîné, le Comte Etienne.* (Duchêne, *hist. de Bourg.* l. 3, c. 2.) On voit par là que Girard tenoit d'Etienne en fief le Comté de Mâcon. Ses prédécesseurs le tenoient au même titre des Comtes de Bourgogne, qui le reportoient eux-mêmes aux Ducs de Bourgogne, premiers Suzerains du Mâconnois. (*Voy.* Otton I ou II, *Comte de Bourgogne.*) Ces nouvelles soumissions de Girard ne furent pas plus sinceres que les précédentes. Pour se faire un appui dans une nouvelle levée de bouclier, il prit des liaisons avec l'Angleterre. On le voit en effet, le 12 Février 1173, à la Cour que le Roi Henri II tenoit à Montferrand en Auvergne. De là il le suivit jusqu'à Limoges où il fut présent au Traité de paix que Raymond V, Comte de Toulouse, conclut avec ce Monarque. (Vaissete, *hist. de Lang.*, T. III, p. 31.) De retour chez lui, Girard ne tarda gueres à lever le masque. L'an 1174, il s'associa au Comte de Châlon et au Sire de Beaujeu pour dévaster les terres de l'Abbaye de Cluni. D'autres voisins, et sur-tout l'Evêque de Mâcon, souffrirent aussi de leurs violences qu'ils redoublerent sur la fin du régne de Louis le Jeune, en profitant de l'état d'inaction où les infirmités de ce Prince l'avoient réduit.

La partie méridionale de la Bourgogne étoit dans la désolation lorsque le Roi Philippe-Auguste monta sur le trône. Ce jeune Prince étant venu, l'an 1180, à Pierrepertuis, près de Vézelai, y manda le Comte de Mâcon avec les Seigneurs voisins, tant ceux qu'il vexoit que ceux qui coopéroient avec lui à la vexation; et, de concert avec ses Barons, il prononça un arrêt auquel il les obligea de se conformer.

Par une des dispositions de ce jugement, il fut dit que le Comte de Mâcon, ainsi qu'il avoit déjà été réglé par Louis le Jeune, n'auroit rien à prendre soit dans les meubles, soit dans les immeubles de l'Evêque diocésain après sa mort; qu'il n'auroit dans Mâcon d'autre forteresse que sa tour; et qu'à l'égard de la maison forte qu'il y avoit élevée contre la défense qui lui en avoit été faite, il seroit tenu de la remettre au Roi toutes les fois qu'il en seroit requis. (Martenne, *Amplis. coll.*, T. I, p. 944.) Girard, la même année, transigea, par acte passé à Mâcon, avec l'Abbaye de Cluni, touchant les droits de garde qu'il prétendoit avoir sur les villages appartenans à cette Abbaye, et touchant les tailles excessives qu'il levoit sur les habitans de Domanges, Igei, Chevignes, &c. Ce furent des arbitres choisis de part et d'autre qui réglerent les articles de cette transaction, dont l'Abbaye eut plus lieu de s'applaudir que le Comte. Celui-ci toutefois ne fit pas difficulté d'en jurer l'observation avec ses fils, Guillaume et Gaucher, et des Chevaliers qui l'avoient accompagné. (V. *les Sires de Salins*, *pr.* p. 69.) Nous ne savons sous quelle date placer le trait suivant concernant encore le Comte Girard. L'Abbaye de Tournus avoit à Louans un port qui lui rapportoit un profit considérable en sel, qu'on distribuoit chaque année aux pauvres dans la premiere semaine de Carême. Girard, sans aucun droit, en établit un autre à très peu de distance. Les Moines eurent beau lui représenter l'injustice de cette entreprise; il ne tint compte de leurs remontrances. Long-tems après il vint à Tournus avec une grande suite, et entra dans l'Eglise de S. Philibert. Après s'y être promené comme en triomphe, il arriva par hasard qu'il s'arrêta seul devant l'autel de S. Philibert pour se mettre en oraison. Pendant qu'il y étoit, un Moine, tenant une crosse en main, descend de derriere l'autel, et, s'arrêtant devant le Comte, lui dit: *Comment as-tu été si hardi que d'entrer dans mon Monastere et dans mon Eglise, toi qui ne crains pas de m'enlever mes droits?* Après ces paroles, il prend le Comte par les cheveux, le renverse par terre et le bat très rudement. Ce châtiment ayant obligé le Comte à se rendre à la justice, il promit avec serment d'abandonner son nouveau port. Il tint parole, et non content de cela, il envoya à l'Eglise de Tournus un riche tapis de soie tissu d'or, et lui fit d'autres présens. (*Acta SS. Bened. par.* 3, *saec.* 4, p. 563.) On pensera ce que l'on voudra de cette aventure; nous ne la garantissons pas, et nous ne la rapportons qu'afin de faire preuve de notre impartialité. La mort du Comte Girard arriva le 15 Septembre de l'an 1184, suivant M. l'Abbé Guillaume, qui s'appuie du Cartulaire de l'Eglise de S. Etienne de Besançon pour la date du jour, et de ses conjectures pour celle de l'année. Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut fixer plus tard, comme on le verra par la suite, l'époque de cet événement.

Girard avoit épousé, l'an 1160, Guigone, dite aussi Maurete, fille unique et héritiere de Gaucher III, Sire de Salins, dont il laissa Guillaume, qui suit; Gaucher, Sire de Salins; Girard, Seigneur de Vadans; Etienne, Archevêque de Besançon; Renaud, vivant encore l'an 1228, suivant une Charte de Cluni; Béatrix, femme de Humbert III, Comte de Savoie; Alexandrine, épouse d'Ulric II, Sire de Baugé; et Ide, mariée, 1° à Humbert II, Sire de Coligni, 2° à Simon II, Duc de Lorraine. La mere de ces enfans paroît encore vivante dans des actes passés en 1200. (*Voy.* Girard, *Sire de Salins.*)

GUILLAUME V.

1184 ou environ. Guillaume V, fils aîné de Girard, étoit Comte de Vienne et de Mâcon en 1185, suivant une Bulle d'Urbain III de cette année, qui lui donne ces deux titres. Il possédoit aussi plusieurs terres au Comté de Bourgogne. L'an 1192, dans l'octave de l'Epiphanie, il fit don à l'Abbaye de Cluni d'une rente de trois sous et demi par semaine, à prendre à Lons-le-Saunier (*apud Ledonem-Salis*) pendant le tems que les chaudieres de sel bouilliroient, en telle sorte, dit-il dans l'acte, qu'à la fin de chaque année l'Abbaye ait perçu cent quatre sous, et cela à perpétuité. (*Arch. de Cluni.*) La même année, Guillaume fut présent au jugement que l'Empereur Henri VI rendit entre Eudes de Bourgogne, agissant au nom du Duc Hugues, son pere, et Otton, Comte de Bourgogne, touchant l'hommage du Mâconnois, qu'Eudes demandoit à Otton. L'Empereur décida en faveur du premier contre le second qui étoit son frere; en sorte que par ce jugement le Comte de Bourgogne, Suzerain immédiat du Mâconnois, devoit en porter l'hommage au Duc de Bourgogne comme d'un arriere-fief de son Duché. Le Comte Guillaume signa comme témoin, et avec la seule qualité de Comte de Vienne, le Diplôme que l'Empereur fit expédier à ce sujet. (*Voy.* Otton I, ou II, *Comte de Bourgogne.*) Peu de tems après Guillaume reçut à Mâcon ce même Eudes, pour lors Duc de Bourgogne, qui s'y rendit avec un cortege nombreux (on ignore pour quel sujet.) L'an 1216, au mois de Janvier, il confirma la transaction que son pere avoit faite avec le Monastere de Cluni, en reconnoissant qu'elle avoit été jusqu'alors mal exécutée, et pour réparation de cette inexécution, il céda, par forme d'indemnité, plusieurs objets, dont le principal est l'exemption du droit de péage sur ses terres. (*Arch. de Cluni.*) L'Abbaye de Tournus obtint de Guillaume, l'an 1222, un semblable privilége. (Juenin.) Ce Comte mourut en 1224, après avoir eu de Scholastique, son épouse, fille de Henri I, Comte de Champagne, trois fils et une fille. Les fils sont Girard II, mort avant son pere, avec lequel il avoit exercé l'autorité comtale pendant quelques années; Guillaume, Doyen de S. Etienne de Besançon; et Henri, Seigneur de Montmorel, mort à Geneve en 1233. La fille, Béatrix, épousa Guillaume d'Antigni, Seigneur de Pagni, dont le fils, Hugues, prit le titre de Comte de Vienne. La mere de ces enfans mourut en 1219, et fut enterrée à l'Abbaye du Miroir, près de Tournus, où son époux choisit aussi sa sépulture. Nous avons d'elle une lettre à Blanche, Comtesse de Champagne, et à son fils, Thibaut, par laquelle elle leur notifie qu'elle a fait choix de sa sépulture à l'Abbaye du Miroir, et lui legue, du consentement de Guillaume, son époux, et de ses fils, Girard et Henri, la somme annuelle de 20 livres, à prendre sur celle de 150 livres, qui lui appartient sur les foires de Champagne. Cette lettre, datée du 16 Décembre 1218, se trouve dans Martenne. (*Anecd.*, T. I, col. 870.)

ALIX ET JEAN DE BRAINE.

1224. Alix, petite-fille de Guillaume V par Girard II, son pere, et fille de Guionne de Forez, succéda, par droit de représentation, à son aïeul dans les Comtés de Mâcon et de Vienne, avec Jean de Braine, son époux, troisieme fils de Robert II, Comte de Dreux et de Braine. L'an 1228 (V. S.), au mois de Février, Alix, du consentement de son époux, aliéna pour mille marcs d'argent son château de Cône à Humbert, Seigneur de Beaujolois. Ils vendirent encore de concert, l'année suivante, le château de Riotier et l'hommage de Villars à l'Eglise de Lyon. Le Comte Jean s'entremit, l'an 1234, pour faire la paix de Pierre Mauclerc, son frere, Duc de Bretagne, avec le Roi S. Louis, et se rendit caution du serment qu'il fit au Roi de le servir désormais avec zele *envers et contre toute créature qui peut vivre ou mourir.* (Morice, *hist. de Bretag.*, T. I, p. 167.) L'an 1239 (N. S.), au mois de Février, se voyant sans enfans et

sans espérance d'en avoir, Alix et Jean céderent, par contrat de vente, le Comté de Mâcon au Roi S. Louis, qui se trouvoit sur les lieux, pour la somme de dix mille livres, et *mille* livres de pension viagere pour la Comtesse. Le Comte, son époux, partit ensuite pour la Terre-Sainte. C'étoit le second voyage qu'il y faisoit. Il avoit fait le premier en 1218, et avoit eu part, l'année suivante, à la prise de Damiete. Il ne revint pas du second, et mourut, suivant Albéric, en 1239 ou 1240. Alix, après la mort de son époux, céda le Comté de Vienne à Béatrix, Dame de Pagni, sa tante, après quoi elle se retira dans l'Abbaye de Maubuisson, près de Pontoise, et devint Abbesse du Lis, près de Melun, en 1252. C'est ainsi que le Mâconnois, qui étoit depuis si long-tems dans la Maison des Comtes de Bourgogne, en sortit pour toujours. Le Roi S. Louis le réunit à la Couronne. Quant au Comté de Vienne, Hugues de Vienne, *Seigneur* de Pagni, fils de Béatrix, le vendit, *l'an 1250*, à Jean, Archevêque de Vienne. » Sur quoi il est à noter, dit Duchêne, *qu'il* y avoit alors trois Comtés divers à » Vienne, l'un possédé par l'Eglise dès le tems de Rodolfe, dernier du nom, Roi de Bourgogne, qui lui » en *fit* don, l'autre tenu par les Dauphins de Viennois, et le troisieme par les Comtes de Mâcon, » dont Hugues, Seigneur de Paigni, fit encore finalement transport à l'Archevêque, n'en laissant pour » marque à sa postérité que le surnom. Car ceux-là » s'abusent qui croient que la Maison de Vienne ait » été ainsi nommée à cause d'une Seigneurie particuliere, située en la haute Bourgogne ». (*Hist. de Bourgogne*, T. II, pp. 416 et 417.)

L'an 1359, par Lettres du mois de Mai, le Dauphin Charles, Régent du Royaume pendant la prison du Roi Jean, son pere, donna le Comté de Mâcon, en augmentation d'apanage, à Jean, son frere, Comte de Poitiers (depuis Duc de Berri) pour *lui* et ses descendans mâles sous différentes réserves, savoir le ressort au Parlement, l'hommage, la traite des laines par terre et par eau, le droit de battre monnoie blanche et noire. Au mois de Septembre suivant, par d'autres Lettres, datées de S. Denis en France, Charles érigea le Mâconnois en Pairie, avec tous les droits et prérogatives des anciens Pairs. (*Bibl. Sebus*. p. 157.) Mais, au mois de Décembre de la même année, Charles donna encore de nouvelles Lettres par lesquelles il exceptoit du don qu'il avoit fait du Mâconnois à son frere les droits dépendans du Bailliage de S. Gengoul. Les vassaux relevans de ce Bailliage, énoncés dans ces Lettres, sont le Comte de Mâcon lui-même, l'Archevêque, le Chapitre et les habitans de Lyon, l'Evêque, le Doyen et le Chapitre de Mâcon, l'Evêque, le Doyen et le Chapitre de Châlon, l'Abbaye de Tournus, l'Abbaye de Cluni, le Duc de Bourgogne, le Comte de Forez, et le Sire de Beaujeu. (*Rec. de Fontanieu*, vol. 83.) Le Comté de Mâcon revint à la Couronne après la mort du Prince Jean, décédé à Paris, sans enfans, le 15 Juin 1416. L'an 1435, par le Traité d'Arras, conclu le 21 Septembre, ce Comté fut cédé avec celui d'Auxerre et les Seigneuries de Bar-sur-Seine, de Montdidier, de Roye et de Péronne, à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, pour les tenir en Pairie. Après la mort de Charles le Téméraire, dernier Duc de Bourgogne, Louis XI réunit de nouveau le Comté de Mâcon à la Couronne. L'an 1526, le Roi François I le céda, par le Traité de Madrid, à l'Empereur Charles-Quint. Mais, par le Traité de Cambrai conclu en 1529, il fut dit que le Comté de Mâcon resteroit à la France, ce qui fut confirmé en 1544 par le Traité de Crépi. Quoique le Mâconnois soit compris dans le gouvernement général de Bourgogne, il tient cependant ses Etats à part, mais à charge d'en porter les délibérations aux Etats de la province pour les faire confirmer. Il a aussi un Lieutenant-Général détaché avec un Gouverneur particulier de la ville de Mâcon.

CORRECTION POUR LES COMTES DE MACON.

A la page 487, *col.* 1, *lig.* 29 *en remontant*; *au lieu de* » J'ai vu brûler, &c.; *lisez*, J'ai vu le lieu, dit-il, » où fut brûlé ce misérable qu'on avoit pris et attaché à un poteau. » *Supprimez la phrase suivante.*

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES DUCS ET COMTES DE BOURGOGNE.

DUCS DE BOURGOGNE.

Depuis le partage que les fils de Louis le Débonnaire firent entre eux l'an 843, la partie de l'ancien Royaume de Bourgogne située en-deçà du Rhône et de la Saône, appellée Duché de Bourgogne, n'a jamais été réunie aux autres parties du Royaume dont elle avoit été séparée : elle a toujours été sous la puissance des Rois de France, qui l'ont cédée en propriété, sous le titre de Duché relevant de leur Couronne, aux Princes de leur Maison, d'abord purement et simplement, sans autre charge que celle de la foi et hommage, puis à titre d'apanage seulement, et à la charge de retour et de réunion à la Couronne, au défaut de postérité en ligne directe.

Il faut encore distinguer, avec *l'Auteur de la nouvelle histoire de* Bourgogne, deux sortes de Ducs de Bourgogne : les uns possesseurs du Duché par bénéfice, concession, et révocables à volonté ; les autres Souverains et propriétaires du Duché. On doit retrancher, suivant D. Plancher, de la liste des Ducs de Bourgogne cinq Ducs prétendus, que Duchêne a placés dans son catalogue. Le premier est Hugues, fils naturel de Charlemagne, Abbé de S. Bertin et de S. Quentin, Secrétaire de Louis le Débonnaire : le second est Hugues, Comte d'Orléans, fils du Prince Conrad, frere de Judith, seconde femme de Louis le Débonnaire ; cet Hugues est différent d'un autre qui a porté le même nom que lui, a eu les mêmes qualités, et a été réellement Duc de Bourgogne : le troisieme Duc supposé est Eudes, Comte d'Orléans, Duc de Guienne, et enfin Roi de France après la mort de Charles le Gros : le quatrieme, Robert, dit l'Abbé, frere d'Eudes et Roi de France après lui : le cinquieme est Raoul, fils de Richard, Duc de Bourgogne. Si ces trois derniers selon lui ont exercé leur autorité sur la Bourgogne, c'est à titre de Souverains et de Rois de France, mais non de Ducs. Il faut néanmoins convenir que Raoul a été appellé Duc de Bourgogne du vivant de son pere, et en a fait depuis les fonctions jusqu'à ce qu'il ait été élevé sur le trône de France. Il faut convenir encore que d'anciens monumens donnent à Hugues, fils de Charlemagne, le titre de Duc de Bourgogne.

Le Duché de Bourgogne proprement dit comprend, 1° le Dijonnois, composé des Bailliages de Dijon, de Beaune, de Nuits, d'Auxonne, et de S. Jean de Laune ; 2° l'Autunois, où sont les Bailliages d'Autun, de Montcenis, de Sémur en Brionnois, et de Bourbon-Lanci ; 3° le Châlonnois avec la Bresse châlonnoise ; 4° l'Auxois, où sont renfermés les Bailliages de Sémur, d'Avalon, d'Arnai-le-Duc et de Saulieu ; 5° le pays de la Montagne, dont la principale ville est Châtillon-sur-Seine.

RICHARD,

Duc bénéficiaire de Bourgogne.

Richard, dit le Justicier, fils et successeur de Théodoric, Comte d'Autun, petit-fils, par son pere, de Childebrand II, et frere de Boson, Roi de Provence, et de Richilde, femme de Charles le Chauve, étoit Duc de Bourgogne en 877 par la faveur du Monarque, son beau-frere. Après la mort du Roi Louis le Bégue il s'attacha au parti des Rois Louis et Carloman, fils de ce Prince et petits-fils de son bienfaiteur, contre Boson, son frere, qui s'étoit fait Roi de Provence, et travailla de concert avec eux pour le détrôner. Il est vraisemblable qu'il commandoit sous leurs ordres, lorsqu'en 880 ils enleverent à Boson la ville de Mâcon, défendue par Bernard, Marquis de Gothie, qu'ils firent prisonnier. (*Ann. Fuld.*) Ce qui est plus certain, c'est qu'en 882 il emporta la ville de Vienne après un siége de deux ans, vigoureusement soutenu par Ermengarde, sa belle-sœur, femme de Boson, qu'il emmena prisonniere avec ses enfans à Autun. (*Ibid.*) L'an 887, après la retraite de l'Empereur Charles le Gros, Richard fut du nombre des Seigneurs qui concou-

COMTES DE BOURGOGNE.

Le Comté de Bourgogne, dit aussi Bourgogne supérieure, ou haute Bourgogne, et depuis Franche-Comté, est proprement le pays des anciens Séquanois, et cette troisieme Germanie, qui, du nom de l'Empereur Pupien Maxime, collégue de Balbin, et non à raison de son étendue, fut appellée *Maxima Sequanorum*. Le Royaume de Bourgogne, dont cette province faisoit partie, fut compris sous la race carlovingienne de nos Rois dans le partage de l'Empereur Lothaire. Elle passa ensuite, avec d'autres provinces, au second fils de ce Prince, appellé aussi Lothaire, après la mort duquel elle revint à Charles le Chauve. Les Rois de Provence et ceux de la Bourgogne Transjurane l'enleverent aux successeurs de Charles, et y établirent des Comtes, dont un, appellé Archi-Comte, étoit supérieur à quatre autres. Ces Comtes étoient le Comte de Varasque, le Comte de Montbéliard, le Comte de Scodingue, le Comte d'Amous, et le Comte de Port. Le premier comprenoit dans son département ce que nous appellons aujourd'hui le pays d'Ajoie, dont Porentru est la capitale. Le Comte de Montbéliard avoit dans son district les Bailliages de Baume, d'Ornans et de Pontarlier, avec la partie de ceux de Salins, de Poligni, qui est dans la montagne, et Poligni même, suivant une Charte de 922. Au Comte de Scodingue ressortissoit une partie des Bailliages de Salins, d'Arbois et de Poligni, ceux de Lons-le-Saunier et d'Orgelet avec la terre de S. Claude, en ce qui étoit du diocèse de Besançon. Le Comte d'Amous dominoit sur les Bailliages de Dôle et de Quingei, et sur ceux d'Arbois et de Grai en partie. Le Comte de Port dominoit sur le Bailliage de Vesoul, les terres de Lure, de Luxeu, de Vauvillers, sur une partie du Bailliage de Grai, et étendoit sa jurisdiction jusqu'aux portes de Besançon. Tel est le systême de M. Dunod sur l'origine du Comté de Bourgogne. D. Plancher, dans son histoire du Duché de Bourgogne, pense au contraire que la Bourgogne supérieure, située en-

DUCS DE BOURGOGNE.

rurent à élever le Duc Eudes sur le trône de France. Mais il ne persévéra point constamment dans ce parti. Etant entré, l'an 893, dans la confédération formée par Foulques, Archevêque de Reims, le Duc d'Aquitaine, et le Comte de Poitiers, en faveur de Charles le Simple, compétiteur d'Eudes, il se mit en marche avec eux contre ce dernier, résidant pour lors en Aquitaine. Ils étoient près d'en venir aux mains, lorsqu'Eudes leur envoya dire, « Souvenez-vous du serment que vous m'a- » vez prêté ». A ce peu de mots les armes leur tombent des mains; ils abandonnent la partie et s'en retournent. (*Ann. Vedast.*) Wautier, Archevêque de Sens, n'eut pas le même avantage sur Richard. S'étant brouillé avec lui, ce Duc vint l'investir dans sa ville métropolitaine, et l'ayant fait prisonnier après s'être rendu maître de la place, il ne le relâcha qu'au bout de neuf mois, le 8 des Calendes de Mars 897. (*Gall. Chr.*, T. XII, *coll.* 28 et 29.) Depuis cette conquête, dit Clarius, Richard demeura possesseur de la ville de Sens, qu'il transmit à Raoul, son fils, qui devint Roi de France.

Le Roi Eudes étant mort le 1 Janvier 898, Richard s'attacha invariablement au Roi Charles le Simple. Les Normands continuoient de désoler la France. Richard, la même année, leur ayant livré bataille près d'Argenteuil, dans le Tonnerois, remporta sur eux une grande victoire qui ne fit pas néanmoins cesser leurs ravages. (Bouquet, T. IX, p. 85.) Ces barbares revenoient chargés des dépouilles de la Bourgogne, qu'ils avoient parcourue jusqu'à Beze. La Chronique de cette Abbaye dit qu'ils y étoient en si grand nombre, qu'ils avoient presque desséché la belle fontaine de ce lieu en y abreuvant leurs chevaux et bêtes de charge pendant quatre jours; ce qui est sans doute une exagération (1). L'an 911, Richard s'étant joint au Comte Robert et à Ebles, Comte de Poitiers, oblige Rollon, leur Chef, à lever le siége de Chartres, après leur avoir tué, le 20 Juillet, 6800 hommes. Richard mourut l'an 921 (Frodoard), et fut enterré, le 1 Septembre, dans l'Abbaye de Sainte Colombe de Sens, dont il avoit été Abbé, ainsi que de S. Germain d'Auxerre. On donna de son vivant à Richard le titre de *Justicier* à cause de la sévérité qu'il exerçoit envers les coupables. Dans sa derniere maladie, les Evêques l'exhortant à demander pardon à Dieu de tant de sang qu'il avoit répandu, » Si j'ai, répondit-il, à me repentir, c'est de n'en avoir pas versé davantage, parce qu'en faisant mourir un brigand j'ai sauvé la vie à » cent honnêtes gens; la mort d'un seul a suffi pour retenir ses complices » et les empêcher de faire plus de mal «. *Poenitet me non plus fecisse; quia dum unum nequam peremi, centum salvavi, et unius latrunculi pro interitu, ejus complices a malis perpetrandis suas abstinuerunt manus.* (Le Beuf, *hist. d'Aux.*, T. II, p. 45.) Richard avoit épousé, l'an 888, Adélaïde, sœur de Rodolfe I, Roi de la Bourgogne Transjurane, dont il laissa trois fils; Raoul, qui suit; Hugues le Noir, qui viendra ci-après; et Boson, qui eut pour sa part le Bassigni. Celui-ci étoit un homme violent. Il fit trancher la tête à sa femme accusée d'adultere, et tua de sa main, l'an 923, le Comte Ricuin, malade dans son lit. Il eut de fréquens démêlés avec Henri I, Roi de Germanie, pour des terres dont ce Prince lui demandoit l'hommage; avec Herbert, Comte de Vermandois; avec Giselbert, Duc de Lorraine, et avec Gislebert, Duc de Bourgogne, son beau-frere, auquel il enleva le château de Dijon, que le Roi Raoul l'obligea de lui rendre. Enfin il fut tué, l'an 935, en faisant le siége de S. Quentin, et inhumé à S. Remi de Reims. (Frodoard.) Le Duc Richard eut de plus une fille nommée Ermengarde, mariée à Gislebert, qui dans la suite eut le Duché de Bourgogne. Du Bouchet lui donne une seconde fille, nommée Adélaïde, mariée, dit-il, à Rainier II, Comte de Hainaut. La Duchesse Adélaïde survécut à son époux. Suivant l'abus qui régnoit alors de donner des Abbayes à des laïques, même à des femmes, elle avoit reçu du Roi, son frere, l'Abbaye de Romain-Moutiers, au diocèse de Lausanne, avec la faculté de la transmettre à celui de ses enfans qu'elle choisiroit. Elle s'y retira dans sa viduité, et l'an 929, elle la donna à l'Ordre de Cluni pour y établir la régularité.

RAOUL.

921. Raoul, fils aîné de Richard, lui succéda au Duché de Bourgogne. Etant entré presque aussitôt dans la conspiration des Seigneurs françois contre le Roi Charles le Simple, il concourut avec eux à le déposer et à lui substituer Robert, fils de Robert le Fort. Ce nouveau Roi

COMTES DE BOURGOGNE.

deçà du Mont-Jura, ne fit jamais partie, ni du Royaume de Provence, ni du Royaume de la Bourgogne Transjurane. Selon cet Historien, la haute Bourgogne Cisjurane, après être demeurée unie au Royaume de Lorraine jusqu'à la mort de Louis IV, dernier Roi de Germanie du sang de Charlemagne, revint, par droit de succession, l'an 912, à Charles le Simple, Roi de France, et fut incorporée à cette Monarchie. *Ce fut alors*, dit Dom Plancher, *qu'on vit des Comtes de Bourgogne, et qu'on appella Comté cette portion de la Bourgogne supérieure, située en-deçà du Mont-Jura.* L'Auteur apporte des preuves qui appuient son système; mais il en dissimule d'autres qui semblent le détruire. Sans prendre parti entre ces deux opinions, nous rapporterons simplement les faits tels que les anciens monumens les énoncent, dans la Chronologie historique que nous allons faire des Comtes de Bourgogne. De même que les Ducs de Bourgogne, ils furent d'abord bénéficiaires, ou amovibles, et devinrent ensuite propriétaires, suivant M. Dunod. D. Plancher prétend au contraire qu'ils posséderent d'abord leur Gouvernement en propriété. C'est encore un point que nous laissons indécis.

HUGUES LE NOIR,

PREMIER COMTE PROPRIÉTAIRE DE BOURGOGNE,

suivant Dom Plancher.

L'an 915, au plus tard, Hugues le Noir, fils puîné de Richard le Justicier, Duc de Bourgogne, et d'Adélaïde, son épouse, étoit Comte de Bourgogne, et reconnoissoit pour Souverain le Roi de France. Nous en avons la preuve dans une Charte de Charles le Simple, datée de la 22e année de son régne, c'est-à-dire de l'an 915, par laquelle ce Prince accorde à Hugues, *illustre Comte*, la ville de Poligni avec 40 meix, tous situés, comme cette ville, dans le Comté de Varasque. Boson, frere de Hugues, eut aussi part au gouvernement du Comté de Bourgogne, mais apparemment sous la dépendance de Hugues, puisque celui-ci est appellé Archi-Comte dans une Charte de Conrad, Roi d'Arles, datée de la 12e année de son régne, c'est-à-dire l'an 949. Boson mourut, l'an 935, au siége de S. Quentin. L'an 937, les Hongrois, ayant passé le Rhin à Worms, se répandirent

(1) Cette fontaine, à une portée de fusil de sa source, fait marcher un moulin bannal, et, à cent toises au-delà, une grosse forge en fer, un moulin à bled et une papeterie, le tout sur la même ligne.

DUCS DE BOURGOGNE.

fut tué, comme l'on sait, l'an 922, à la bataille de Soissons. Mais Charles, au lieu de profiter de sa victoire, laissa le trône vacant en se sauvant, par une terreur panique, chez le Comte de Vermandois, qui le retint prisonnier. Les Seigneurs alors confirmerent sa déposition; et, l'an 923, ils élurent pour Roi de France le Duc Raoul, après lui avoir fait promettre de les maintenir dans les usurpations qu'ils avoient faites.

COMTES DE BOURGOGNE.

dans l'Alsace, la Lorraine et le Comté de Bourgogne, où ils firent impunément les plus affreux ravages. Hugues devint, l'an 938, Duc en partie de la basse Bourgogne. L'an 940, il fit serment de fidélité, à raison des Fiefs qu'il possédoit dans la Bourgogne Transjurane, au Roi Conrad. Hugues mourut, l'an 952, le 17 Décembre. (Voy. *les Ducs de Bourgogne.*)

GISELBERT, Duc et Comte de Bourgogne.

923. Giselbert ou Gislebert, fils de Manassès de Vergi, dit le Vieux, Comte de Dijon, de Beaune, et de Châlon, et gendre du Duc Richard le Justicier, parvint au Duché de Bourgogne par la cession que lui en fit le Roi Raoul, son beau-frere. Ingrat envers son bienfaiteur, il se joignit aux mécontens et prit les armes pour le détrôner. Mais Raoul, étant venu en Bourgogne, s'empara de Dijon et de quelques autres places, poursuivit Giselbert, qui avoit pris la fuite, et le contraignit de lui demander grace. Depuis ce tems Giselbert jouit en paix de son gouvernement pendant toute la suite du régne de Raoul. Mais, après la mort de ce Prince arrivée l'an 936, Hugues le Noir, beau-frere de Giselbert, et Hugues le Grand, travaillerent, chacun de son côté, à se rendre maîtres du Duché de Bourgogne. La confusion fut horrible alors dans cette province. Tandis que ces trois concurrens se la disputoient par les plus violens moyens, les Hongrois, nation scythe, acheverent, l'an 937, de la désoler en revenant du Berri, où ils avoient pénétré. (Frodoard.) Les lieux qui se rencontrerent sur leur route conserverent long-tems les traces de leur passage. Ils brûlerent Châlon et Tournus, comme beaucoup d'autres villes. Le Monastere de Beze, qu'ils saccagerent, demeura désert pendant 50 ans. (*Chron. Bezuense.*) Giselbert et les deux Hugues, s'étant enfin accommodés l'année suivante, partagerent entre eux, par un Traité conclu à Langres, le Duché en trois portions égales, et prirent chacun le titre de Duc de Bourgogne. Ainsi l'on vit trois Ducs en même tems dans cette province. Giselbert continua de l'être, suivant D. Mabillon, jusqu'en 956, qu'il céda sa portion, dit-il, à son gendre Otton. Mais nous verrons plus bas qu'il cessa d'en jouir en 943. Il est vraisemblable qu'alors il se retira dans le Comté de Bourgogne, où, dès l'an 928, il exerçoit une autorité considérable, comme on le voit par une lettre que le Pape Jean X lui écrivit cette année pour l'engager à faire exécuter le testament de Bernon, Abbé de Gigni. D. Mabillon l'appelle *Princeps et Dux Burgundiae Jurensis*, parce qu'il étoit Duc alors de la basse Bourgogne en même tems que Comte de la haute. La portion qu'il avoit dans celle-ci s'accrut encore, l'an 952, par la mort de Hugues le Noir, son beau-frere, dont il recueillit la succession dans cette province. Giselbert termina ses jours l'an 956, la troisieme fête de Pâque (8 Avril), suivant l'opinion commune. Mais une ancienne Chronique manuscrite de Sainte Colombe de Sens, conservée au Vatican parmi les manuscrits de la Reine de Suede, n°. 581, dit que ce fut le mercredi de la semaine suivante de la même année; à quoi elle ajoute cette particularité, que sa mort arriva subitement tandis qu'il passoit joyeusement le tems paschal avec Hugues le Grand: *Cum quo (Hugone) dies solemnes Paschae laetos ducens Giselbertus Princeps Burgundionum, primâ scilicet Dominicâ post Pascha, feriâ quartâ, subitâ morte praeventus diem clausit extremum, regni sui monarchiam manibus praedicti committens Hugonis.* Giselbert laissa d'Ermengarde, son épouse, fille, comme on l'a dit, de Richard le Justicier, deux filles, Leutgarde, femme d'Otton, fils de Hugues le Grand, et Werra, dite aussi Adélaïde, mariée à Robert, Comte de Troyes.

HUGUES LE NOIR, Duc et Comte de Bourgogne.

938. Hugues, dit le Noir à cause de son teint, fils puîné du Duc Richard le Justicier, étoit vraisemblablement mineur à la mort de son pere, puisque Raoul, son frere aîné, qui avoit hérité de ce Duché, le donna par préférence, en montant sur le trône, à Giselbert, son beau-frere. On prétend néanmoins qu'il eut dès lors, ou peu de tems après, une portion dans le Comté de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, s'étant ligué, l'an 936, avec Hugues le Grand contre Giselbert, il obtint, deux ans après, par le Traité de Langres, une part dans le Duché de Bourgogne avec le Marquisat de la Bresse, du Mâconnois et du Beaujolois. Il paroît, par une Charte de cette année, qu'il étoit regardé comme Souverain de ces trois dernieres contrées; il est cependant vrai qu'il y eut assez peu d'autorité. La même année il s'empara de la ville de Langres pour étendre son Domaine en Bourgogne. Mais le Roi Louis d'Outre-mer, étant venu l'y assiéger, l'obligea de la rendre. L'an 943, il se démit de sa portion du Duché de Bourgogne en faveur de Hugues le Grand, qui lui donna sans doute un dédommagement. Il fit preuve de générosité, l'an 950, en contribuant avec Letalde, Comte particulier de Mâcon, au rétablissement de la Cathédrale de cette ville que les flammes avoient consumée, et à la dotation du Chapitre qui étoit tombé dans une grande pauvreté. L'Evêque Mainbold, dans la Charte où il a consigné ces libéralités, qualifie Hugues, *insigne Marquis*. Quelques modernes pensent qu'il ne s'agit point dans cet acte de Hugues le Noir, mais d'un autre Hugues qu'ils font Seigneur de Baugé, capitale de la Bresse, mais sans produire aucun monument qui prouve cette distinction. (Voy. *les Seigneurs de Bresse.*) Hugues le Noir, suivant M. Dunod, mourut le 17 Décembre 952. (Voy. *les Seigneurs de Bresse.*)

HUGUES LE GRAND.

938. Hugues le Grand, dit aussi le Blanc et l'Abbé, Comte de Paris et Duc de France, fils du Roi Robert, prit, l'an 938, le titre de Duc de Bourgogne, à cause du partage qu'il fit avec Hugues le Noir et Giselbert, qui lui céderent la partie septentrionale de la Bourgogne, c'est-à-dire le diocèse de Langres ou sa plus grande partie. Le Roi Louis d'Outre-mer, en le confirmant, l'an 943, dans la dignité de Duc de France, lui donna le Duché tout entier de Bourgogne: *Omnem Bur-*

LETALDE I.

951 au plus tard. Letalde, ou Leotalde, Comte de Mâcon, fils d'Albéric de Narbonne, et beau-frere du Duc Giselbert, étoit Comte en Bourgogne en 951, et par conséquent du vivant de Giselbert. Il vint en cette qualité faire hommage au Roi Louis d'Outre-mer cette même

DUCS DE BOURGOGNE.

gundiam ejus ditioni subjecit, dit Frodoard. Lothaire, fils et successeur de Louis, le fit encore Gouverneur d'Aquitaine. L'an 955, il amene Lothaire devant Poitiers, capitale de ce gouvernement, qu'il assiége sans succès contre Guillaume Tête-d'Etoupe avec une armée de François et de Bourguignons. Hugues mourut, l'an 956, à Dourdan le 15 Juin, ou, suivant la Chronique manuscrite de Sens, le 18 Mai de la même année. Hugues fut marié trois fois. Ses deux premieres femmes, Judith, fille de Rothilde, maîtresse du Roi Charles le Simple (et non pas Rothilde même, comme on l'a dit mal-à-propos ci-dessus, p. 247, col. 2), et Ethile ou Edile, fille d'Edouard, dit l'Ancien, Roi d'Angleterre, ne lui donnerent point d'enfans. Il laissa d'Hedwige, sa troisieme femme, sœur d'Otton I, Roi de Germanie, Hugues, dit Capet, depuis Roi de France, et Chef de la troisieme race de nos Rois; Otton et Henri; avec une fille, nommée Emme, mariée à Richard I, Duc de Normandie. (*Voy.* Hugues le Grand, *Duc de France*, et corrigez sur ce qui vient d'être dit l'ordre de ses mariages.)

OTTON.

956. Otton, second fils de Hugues le Grand, et gendre de Giselbert, dont il avoit épousé la fille aînée, Leutgarde, fut le successeur de son pere dans le Duché de Bourgogne. Mais Robert, Comte de Troyes, qui avoit épousé Werra, seconde fille de Giselbert, prétendit avoir sa part dans cette succession. Otton, muni de la protection du Roi Lothaire, n'eut aucun égard à la demande de son rival, et rendit inutiles pendant trois ans les tentatives qu'il fit pour la faire valoir. Mais, l'an 959, Robert ayant trouvé moyen de pénétrer secrètement en Bourgogne, surprit le château de Dijon, d'où il chassa la garnison que Lothaire y avoit mise. Le Roi, n'étant pas en forces pour venger cet affront, implora le secours de Brunon, son beau-frere, Archiduc de Lorraine. Brunon vint en Bourgogne avec une armée, et, s'étant joint à Lothaire, ils firent ensemble le siége de Dijon, dont ils se rendirent maîtres. De là ils allerent faire celui de Troyes. Mais Robert ayant fait ses soumissions au Roi, l'engagea à se retirer après lui avoir donné des ôtages. Il ne tarda pas néanmoins à exciter de nouveaux troubles en Bourgogne. L'an 961, Otton s'étant rendu avec plusieurs Seigneurs bourguignons à Laon, où le Roi tenoit sa Cour, lui porta ses plaintes contre les dernieres entreprises du Comte de Troyes. Lothaire assembla un Parlement à Soissons, où l'on résolut une seconde expédition en Bourgogne. Elle s'effectua et rétablit la tranquillité dans le Duché. Depuis ce tems Otton vécut sans inquiétude jusqu'à sa mort arrivée au château de Pouilli le 3 Février 963. C'est l'époque marquée dans l'Obituaire de la Cathédrale d'Auxerre, dont l'autorité nous paroît préférable en ce point à celle de Frodoard, qui met cet événement en 965. Ce fut en effet à Auxerre qu'Otton fut inhumé dans l'Eglise de S. Germain. Ce Prince ne laissa point d'enfans.

HENRI LE GRAND, premier Duc propriétaire.

965. Henri le Grand, nommé Eudes par Frodoard, fils de Hugues le Grand, devint le successeur d'Otton, son frere, avec l'agrément du Roi Lothaire. Hugues Capet ayant été placé, l'an 987, sur le trône de France par élection après la mort de Louis V, Henri obtint du nouveau Roi, son frere, la propriété du Duché de Bourgogne, qu'il ne possédoit auparavant qu'à titre de Bénéfice, et devint ainsi le premier Duc propriétaire de cette province. On ajoute que Hugues Capet lui donna luimême le titre de Grand-Duc. Les Auteurs contemporains le nomment Henri le Grand. Ils ne nous apprennent néanmoins de ce Prince aucune de ces actions éclatantes, ni de ces exploits militaires par lesquels on acquiert ordinairement ce titre. Ils se contentent de nous le représenter comme un Prince occupé à corriger les abus, à maintenir le bon ordre, à soulager les malheureux, à faire le bonheur de ses sujets. C'est par cette voie, beaucoup plus glorieuse que des batailles gagnées et des places emportées, qu'il mérita le surnom qu'on lui donne. La Chronique de S. Bénigne fait son éloge en disant qu'il étoit réglé dans ses mœurs, qu'il excelloit en douceur, qu'il honoroit l'Eglise et ses Ministres. Henri mourut, suivant Odoran, Historien du tems, l'an 1002, en son château de Pouilli sur Saône. Le P. Mabillon préfere cet Ecrivain aux autres, dont les uns placent la mort de Henri en 997, les autres

COMTES DE BOURGOGNE.

année, lorsque ce Prince étoit en route pour l'Aquitaine. Louis étant tombé dangereusement malade dans ce voyage, Letalde, qui l'accompagnoit, resta assidument auprès de son lit, et lui fut d'un grand secours pour sa guérison. C'est ce qu'atteste Frodoard en termes formels : *Dumque*, dit-il, *moratur Aquitaniam Rex intrare, gravi corripitur infirmitate : quem suscipiens Letaldus quidam Burgundiae Comes, qui tunc etiam suus noviter effectus fuerat, utiliter eum in ipsa aegritudine observavit.* M. Dunod rapporte une Charte de Letalde, datée de la même année, où il se qualifie le plus noble des Comtes de Bourgogne: *Ego Letaldus caeterorum Comitum nobilissimus* (1), et cela, comme le prouve cet Historien, à raison du Comté de Besançon dont il étoit pourvu. Après la mort de Louis d'Outre-mer, Letalde fut un des premiers Seigneurs qui firent hommage à Lothaire, son successeur. Nous en avons la preuve dans un Diplôme de ce Monarque, donné à la demande de Hugues le Blanc, Duc de Bourgogne, et de Letalde, pour affranchir de toute autre mouvance que de celle du Roi les dépendances du Monastere de Cluni. *Hugo*, y est-il dit, *Dux inclytus noster, nec non etiam Leotaldus, Burgundiae Comes dilectus et fidelissimus noster, humiliter deprecati sunt regiam celsitudinem nostram.* L'acte est daté de Laon le XIV des Calendes de Novembre, la premiere année de Lothaire, qui n'étoit monté sur le trône que le 10 Septembre précédent. (*Arch. de Cluni.*) L'an 967, Letalde fit confirmer par Conrad, Roi de Bourgogne, les donations que Hugues le Noir avoit faites à l'Eglise de S. Etienne de Besançon. On ignore l'année de sa mort; mais il n'étoit plus au monde en 971. Letalde eut deux femmes, Ermengarde, sœur et non fille de Giselbert; et Collatie, dite aussi Richilde. De la premiere il eut Béatrix, femme d'Eudes de Vermandois; et de la seconde il eut Albéric, qui suit. (Voy. *les Comtes de Mâcon.*)

ALBÉRIC.

Albéric, fils de Letalde et son collégue dans le Comté de Mâcon dès l'an 952, ne lui succéda point au Comté de Bourgogne, si l'on en croit M. Dunod. Mais pourquoi auroit-il été privé de cette portion de la succession paternelle? Il est vrai qu'elle ne lui appartenoit point à titre d'héritage, s'il n'étoit que Comte amovible. Mais il falloit néanmoins

(1) Il y avoit donc alors, comme on l'a dit ci-devant, plusieurs Comtes à la fois dans le Comté de Bourgogne, qui vraisemblablement étoient indépendans les uns des autres, et dominoient chacun dans une portion de cette province. Ainsi Letalde n'étoit que Comte partiel de Bourgogne. Il en faut dire autant de ses successeurs jusqu'à Otte-Guillaume.

DUCS DE BOURGOGNE.

en 1001, et quelques uns en 1003. Il avoit épousé, en 965, Gerberge, dite aussi Gersende, veuve d'Adalbert, Roi de Lombardie (vivante encore en 989), dont il n'eut point d'enfans. Mais il eut un fils naturel, nommé Eudes, qui fut Vicomte de Beaune, et un fils adoptif, Otton, ou Otte-Guillaume, né du premier mariage de Gerberge avec Adalbert. Otte-Guillaume, après la mort de Henri, se porta pour son héritier en vertu de cette adoption, et prétendit à ce titre au Duché de Bourgogne, dont les Seigneurs du pays l'aiderent à s'emparer. Le Roi Robert, neveu paternel du Duc Henri, ne vit pas cette entreprise d'un œil indifférent. Il se mit en devoir de reprendre le Duché de Bourgogne, soit comme un héritage qui devoit lui revenir comme plus proche parent du feu Duc, soit comme un Fief reversible, faute d'héritiers en ligne directe, à la Couronne de France dont il avoit été démembré. Richard, Duc de Normandie, vint à son secours, et lui amena trente mille hommes. Robert, avec ce renfort, passe en Bourgogne l'an 1003, et s'en retourne après avoir assiégé inutilement Auxerre, défendue par Landri, Comte de Nevers. Le Monarque fit plusieurs voyages en cette province avant que de s'en rendre maître. Quelques Auteurs sont tombés dans de grandes méprises pour ne les avoir pas distingués. L'an 1005, Robert se trouva en personne au siége d'Avalon, comme on le voit par un Diplôme qu'il fit expédier devant cette ville le 25 Août. Il la prit au bout de trois mois, et Sens ensuite par composition. De là il vint se présenter devant Dijon, qu'il trouva défendu par Otte-Guillaume, qui en étoit Comte, par Humbert de Mailli et Gui le Riche, deux des plus braves Chevaliers de la province. Ne pouvant se rendre maître de la place, il en dévasta les environs, et passa ensuite dans le Comté de Bourgogne, où il commit de grands dégâts sans y faire de conquêtes. Enfin après douze ans de guerre, et diverses conférences tenues pour la paix, les deux concurrens firent un accord au moyen duquel Robert eut le Duché de Bourgogne, et Otte-Guillaume le Comté de Dijon pour sa vie. Le premier acte d'autorité que le Roi Robert paroisse avoir exercé dans la Bourgogne depuis qu'il en étoit paisible possesseur, est un Diplôme donné le 25 Janvier 1015 en faveur de l'Abbaye de S. Bénigne. (Voy. *les Comtes de Bourgogne.*)

HENRI II.

1015. Henri II, fils aîné du Roi Robert, fut nommé Duc de Bourgogne par son pere à Dijon, dans le séjour que la famille royale y fit après que le Roi fut entré en possession de ce Duché. Il signa peu de tems après une Charte où il prit la qualité de Duc de Bourgogne. Il est le 2e Duc propriétaire de cette province et le premier de la Maison royale de France. L'an 1027, Henri fut sacré Roi de France à Reims le jour de la Pentecôte, en présence du Roi, son pere; mais il ne laissa pas, dit-on, de conserver son Duché de Bourgogne jusqu'à la mort du Roi Robert, arrivée le 20 Juillet 1031 : ce ne fut même, ajoute-t-on, que l'an 1032, après la mort de la Reine Constance, sa mere, qu'il établit Robert, son frere, Duc de Bourgogne. Néanmoins pendant dix-sept ans que Henri a été Duc de cette province, il n'en a fait aucune fonction qui nous soit connue. Il n'est pas même qualifié Duc dans les Diplômes après l'an 1027, c'est-à-dire depuis son couronnement. Tous les actes qui ont suivi cette époque, ou qui l'ont précédée, émanent de l'autorité du Roi Robert, qui paroît ne s'être dessaisi ni de la Souveraineté, ni même de plusieurs Domaines du Duché de Bourgogne.

ROBERT, dit LE VIEUX.

1032. Robert I, fils du Roi Robert et Chef de tous les Ducs de Bourgogne de la premiere race, fut établi Duc par le Roi Henri, son frere, l'an 1032. D. Mabillon (*Ann.*, T. IV, p. 257) cite néanmoins une Charte de l'Abbaye de Flavigni, datée de l'an 1018, où il se qualifie, en la signant, *Duc de Bourgogne.* Mais vraisemblablement il n'apposa sa signature à cet acte qu'après que son frere l'eut investi du Duché. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce fut Henri qui fit l'état de Robert lorsqu'il eut assuré le sien contre les entreprises de ce Prince et de Constance, leur mere. Ce ne fut point en apanage, mais en propriété pure et simple, que Henri lui donna ce Duché ; car avant le Roi Philippe-Auguste, les fils de France posséderent comme propriétaires, et non comme apanagistes, les portions d'héritage qui leur furent données par nos Rois. Robert étoit d'un caractere violent et capable de se porter, dans les accès de colere, aux dernieres extrémités. En voici un exemple. Il avoit épousé Hélie, fille de Dalmace, Seigneur de Sémur en Auxois, et non de Sémur en Brionnois, comme le marquent des modernes. Ayant un jour pris querelle avec son beau-pere dans un repas, il se jetta sur lui, le perça de plusieurs coups

COMTES DE BOURGOGNE.

des raisons pour l'en priver, et l'Auteur n'en donne point. Nous pensons, avec M. Chevalier (*hist. de Poligni*), qu'il est beaucoup plus vraisemblable qu'Albéric eut le Comté de Bourgogne, ainsi que celui de Mâcon, après la mort de son pere. Il mourut l'an 975, laissant d'Ermentrude, ou Ermengarde, sa femme, trois fils, Letalde, Albéric et Guillaume, avec une fille nommée Béatrix, femme de Geofroi I, Comte de Gâtinois. Quelques uns font encore Albéric pere d'Adélaïde, ou Elisabeth, femme de Gui, fils d'Otte-Guillaume. (*Voy.* Albéric II et Gui, *Comtes de Mâcon.*)

LETALDE II.

975. Letalde II fut le successeur d'Albéric, son pere, aux Comtés de Bourgogne et de Mâcon. Il mourut la quatrieme année de son gouvernement (979), laissant un fils, qui suit. (Voy. *les Comtes de Mâcon.*)

ALBÉRIC II.

979. Albéric succéda en bas âge à Letalde, son pere, et mourut vers l'an 995 avant d'être marié. (Voyez *les Comtes de Mâcon.*)

OTTON, dit OTTE-GUILLAUME, premier Comte propriétaire de Bourgogne, *suivant M. Dunod.*

995 ou environ. Otton, dit Otte-Guillaume, fils d'Adalbert, Roi de Lombardie, et de Gerberge, fille de Lambert, Comte de Châlon, comme on le prouvera sur celui-ci, succéda au Comté de Bourgogne, après la mort du fils de Letalde II, par le droit de sa mere, petite-fille de Giselbert, Duc et Comte de Bourgogne, et non par droit de conquête, comme quelques uns l'ont cru. Gerberge avoit épousé, en secondes noces, Henri le Grand, Duc de Bourgogne, à la Cour duquel Otte-Guillaume fut élevé. Henri le trouva si digne de son amitié, qu'il l'adopta pour son fils, et le fit Comte de Nevers. Henri étant mort l'an 1002 sans enfans, Otte-Guillaume prétendit lui succéder au Duché de Bourgogne en vertu de cette adoption ; mais il trouva un concurrent dans le Roi Robert, qui revendiqua ce Duché à plus juste titre. L'un et l'autre prirent les armes pour soutenir leurs prétentions. Otte-Guillaume fut puissamment secouru par Brunon, Evêque de Langres, son beau-frere, par Landri, Comte de Nevers, son gendre, et par un grand nombre de Seigneurs du Duché. Cette guerre dura l'espace de douze ans, au bout desquels Otte-Guillaume fit son accommodement avec le Monarque, qui lui laissa le Comté de Dijon

DUCS DE BOURGOGNE.

de couteau, et l'étendit mort par terre. (Hildebert, *vita S. Hugonis.*) Les remords suivirent le crime. Pour les appaiser il fonda le Prieuré (aujourd'hui Chapitre collégial) de Sémur, et fit sculpter sur la porte septentrionale de l'Eglise l'histoire de son parricide, afin d'en perpétuer la mémoire ainsi que de son repentir. Ce monument subsiste encore de nos jours. Robert fut d'ailleurs un Prince inappliqué, laissant à ses Ministres le gouvernement de son Duché, ce qui occasionna bien des injustices, des rapines et des concussions, dont il répara quelques unes à la vérité lorsqu'elles vinrent à sa connoissance. Mais combien lui en échappa-t-il! Ce fut pour appaiser les troubles de sa conscience qu'il fit (on ne sait en quelle année) un voyage à Rome, où le Pape, après avoir oui de sa bouche le détail de ses crimes, comme il le déclare lui-même dans une Charte non datée, lui donna de salutaires conseils. (Pérard, p. 72.) Il y a bien de l'apparence que la construction de l'Eglise de Sémur fit partie de la pénitence que le Pontife lui imposa. Ce Prince mourut à Fleurei-sur-Ouche, l'an 1075, d'un accident honteux (dit une ancienne Charte), et dans un âge fort avancé, raison pour laquelle il fut surnommé *le Vieux.* L'Eglise de Sémur fut le lieu de sa sépulture. Il eut de sa femme, Hugues, Henri, Robert, et Simon; avec deux filles, Hildegarde et Constance. Des quatre fils, l'aîné fut tué, l'an 1057, en faisant la guerre à Guillaume I, Comte de Nevers, et ne laissa point d'enfans (Voy. *les Comtes de Nevers*); et le second mourut aussi avant son pere, laissant de Sibylle, son épouse, fille de Renaud, Comte de Bourgogne, quatre fils, Hugues et Eudes, qui viendront ci-après; Robert, Evêque de Langres; et Henri, dont le fils, nommé comme lui, devint Comte de Portugal par son mariage contracté, l'an 1095, avec Thérese, fille naturelle d'Alfonse VI, Roi de Castille et de Léon, et fut la tige des Rois de Portugal (1). Sibylle donna de plus à son mari deux filles, Béatrix, femme de Roger, Sire de Joinville; et Hildegarde, ou Aldéarde, dont le sort n'est point connu. Hildegarde, premiere fille du Duc Robert, devint femme de Gui-Geofroi, Duc d'Aquitaine. Constance, sa seconde fille, épousa, 1°, Hugues II, Comte de Châlon; 2° Alfonse VI, Roi de Castille et de Léon. Or le Duc Robert, dit Orderic Vital, après avoir perdu le Prince Henri, son fils, ne tint compte des enfans de celui-ci pour sa succession, et leur préféra leurs oncles, ses deux autres fils, qu'il commanda aux Grands de son Duché de regarder comme ses héritiers présomptifs. Le jeune Hugues, ajoute cet Ecrivain, souffrit ce passe-droit en silence, se contentant de dire tout bas à ses confidens: *Le Seigneur, qui m'a enlevé mon pere, ne permettra pas que je sois encore privé de l'héritage qui doit me revenir.* Il ne fut pas trompé dans son espérance, comme la suite le fera voir. (*Voy.* Renaud I, et Guillaume I, *Comtes de Nevers.*)

COMTES DE BOURGOGNE.

pour sa vie, et garda le reste de l'héritage contesté. La valeur et l'habileté qu'Otte-Guillaume montra dans cette guerre, rendirent son nom respectable, et firent appréhender à ses voisins de se commettre avec lui. Rodolfe III, Roi d'Arles, pour s'en faire un ami, l'établit comme Gouverneur de ses Etats. Ce Monarque les ayant résignés au Roi de Germanie, Henri II, son neveu, le Comte Otte-Guillaume se mit à la tête des Seigneurs bourguignons pour lui représenter l'injustice qu'il leur faisoit en les privant par là du droit qu'ils avoient d'élire leur Souverain. Quelques modernes assurent qu'il commanda l'armée que les Bourguignons opposerent, l'an 1018, à celle que Henri II envoya contre eux sous les ordres de Werner, Evêque de Strasbourg, et l'un d'entre eux assure que Guillaume repoussa les Allemands. Nous ne trouvons rien de semblable dans les anciens, qui ne font nulle mention d'Otte-Guillaume dans cette action, et se contentent de dire que Werner attaqua les Bourguignons et les vainquit: *Verinharius Argentinae Episcopus contra Burgundiones pugnavit et vicit.* (*Herman Contract.*) Mais cette victoire ne paroît point avoir eu de suite. Nous voyons en effet Otte-Guillaume continuer de jouir sous Rodolfe d'une autorité presque souveraine dans le Royaume d'Arles jusqu'à sa mort, arrivée le 21 Septembre 1027, à Dijon, où il faisoit sa résidence ordinaire. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de S. Bénigne de la même ville. Otte-Guillaume étoit regardé comme l'un des plus vaillans et des plus puissans Princes de son tems. Son épitaphe porte qu'il étoit Comte et Duc en même tems: *Qui Ducis et Comitis gemino ditatus honore.* D'Ermentrude, fille de Renaud, Comte de Reims et de Rouci, sa femme, nommée aussi Adélaïde, veuve d'Albéric II, Comte de Mâcon, il eut trois fils et trois filles. Les fils sont, Gui, mort avant son pere, qui l'avoit associé au Comté de Mâcon; Renaud, qui suit; et Bernon, Archidiacre de Langres. Mathilde, l'aînée des filles, épousa Landri, Comte de Nevers; Agnès, la seconde, fut mariée, 1° à Guillaume le Grand, Comte de Poitiers; 2° à Geofroi Martel, Comte d'Anjou; Gerberge, ou Gersende, la troisieme, épousa Guillaume II, Comte de Provence. (Voy. *les Comtes de Mâcon et ceux de Nevers.*) Nous avons d'Otte-Guillaume un acte sans date, qui prouve en même tems et l'autorité qu'il exerçoit dans le Royaume d'Arles et la mouvance du Comté de Bourgogne envers le Duché. C'est une Charte par laquelle il rend à l'Abbaye de Cluni, gouvernée alors par S. Odilon, les terres d'Ambérieux et de Juilli, qu'il avoit acquises de ceux qui les avoient usurpées sur ce Monastere. Il appelle formellement son Seigneur, dans cet acte, Henri I, Duc de Bourgogne, en parlant des mouvemens que les Religieux de Cluni s'étoient donnés précédemment pour recouvrer les deux terres dont il s'agit: *Cluniacensis Monasterii fratres multo tempore se proclamantes ante senioris mei Henrici Ducis*

(1) C'est d'après un fragment de l'Anonyme de Fleuri, publié d'abord par Pithou, réimprimé par Duchêne, et placé ensuite à la tête du douzieme volume de notre collection des Historiens de France, que nous donnons Henri, petit-fils du Duc Robert, pour la souche des Rois de Portugal. L'Auteur, qui vivoit au commencement du douzieme siécle, atteste qu'Alfonse, Roi de Castille, ayant épousé Constance, fille de Robert, Duc de Bourgogne, en eut une fille (Uraque), qu'il donna en mariage à Raymond, Comte en Bourgogne; et qu'ayant eu d'une concubine une autre fille (Thérese), il la maria avec Henri, petit-fils de ce même Robert; à quoi il ajoute qu'Alfonse employa ses deux gendres contre les Sarasins d'Espagne: *Hic filiam Roberti Ducis Burgundionum duxit in uxorem, nomine Constantiam, de qua suscepit filiam quam in matrimonium dedit Raimondo Comiti qui Comitatum trans Ararim tenebat. Alteram filiam, sed non ex conjugali thoro, natam Ainrico uni filiorum filio ejusdem Ducis Roberti dedit; hosque ambos in ipsis finibus Hispaniae contra Agarenorum collocavit impetum.* On oppose à cette autorité dans le Mercure de France (Avril 1758, premier vol., p. 113,) celle de Roderic de Tolede, écrivain du treizieme siécle, qui fait venir Henri, gendre d'Alfonse, de *Bisuntinis partibus.* Mais outre le double avantage qu'a l'Anonyme de Fleuri sur Roderic, d'être le contemporain de Henri et de la même nation, Roderic lui-même donne moyen de corriger sa propre erreur, en disant que Henri n'étoit pas frere, mais cousin de Raymond. Effectivement ces deux Princes étoient fils, l'un de Henri de Bourgogne-Duché et de Sibylle de Bourgogne-Comté, et l'autre étoit fils de Guillaume le Grand, Comte de Bourgogne. Ainsi ils étoient fils du frere et de la sœur, puisque Sibylle étoit fille de Renaud, Comte de Bourgogne, de même que Guillaume le Grand, son frere.

DUCS DE BOURGOGNE.

HUGUES I.

1075. Hugues, aussitôt après la mort de son aïeul, le Duc Robert, ayant assemblé à Dijon les Grands Officiers et les Barons du Duché, leur exposa ses droits avec tant de noblesse et de fermeté, qu'ils le reconnurent unanimement pour leur maître, et l'intronisèrent dans le palais ducal qu'il s'étoit fait préparer d'avance par les domestiques du feu Duc. C'est ainsi qu'Orderic Vital raconte (p. 897) l'avénement de Hugues au Duché de Bourgogne. Mais un acte, dressé l'an 1075 dans l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon, semble insinuer que les choses ne se passerent pas si tranquillement. Hugues y déclare lui-même que ce ne fut qu'après s'être rendu maître de tous les châteaux et de toutes les villes du Duché, qu'il se rendit à Dijon: *Susceptis omnibus castellis et urbibus nos ad castrum tandem Divionense pervenimus*. (*Hist. de Bourg.*, T. I, *pr.* p. 30.) Il y a bien de l'apparence que ce fut par une espece de conquête que Hugues se mit en possession de la Bourgogne; mais cette conquête, dans laquelle il fut accompagné par le Comte de Nevers, son beau-pere, fut bien rapide, puisqu'elle fut terminée en moins d'une campagne. Ses deux oncles consternés de cette révolution, et se trouvant hors d'état de s'y opposer, prennent le parti de s'expatrier. (Robert, l'aîné des deux, fut appellé dans la suite en Sicile par Adélaïde, mere du jeune Comte Roger II, et sa tutrice, qui, lui ayant fait épouser sa niece, l'associa au gouvernement.) Hugues, possesseur du Duché de Bourgogne, prouva par sa conduite l'injustice de son aïeul, qui l'en avoit voulu frustrer. Son gouvernement fut aussi équitable qu'il étoit légitime. Il se concilia l'estime et l'attachement des gens de bien, et se rendit terrible, comme la foudre, aux méchans qui ne connoissoient point de loi. (*Order. Vit. ibid.*) Hugues, l'an 1076, au mois de Mai, tint, à l'Abbaye de Beze, une grande Assemblée de ses Barons, à laquelle assisterent aussi Guillaume, Comte de Bourgogne, et Gui, Comte de Mâcon. » Frappé des malheurs arrivés sous son pré- » décesseur par l'abus de l'autorité, il voulut les préve- » nir, dit le Comte de Boulainvilliers, en dispensant, » par une loi solemnelle, six d'entre les hauts Barons » de l'obéissance qui lui étoit due, en cas qu'il lui » arrivât de faire violence à la liberté des Assemblées, » ou qu'il manquât aux usages communs. Il se soumit » même à leur correction par la voie des armes, et » les autorisa à convoquer la Noblesse et à faire mar- » cher les Communes pour maintenir l'ordre public ». Voilà des choses magnifiques. Cependant nous n'avons d'autre monument de cette Assemblée qu'une Charte de Hugues, par laquelle il déclare le village de Noiron, appartenant aux Religieux de Beze, exempt du droit de garde, que Foulques, Comte de Beaumont sur Vingenne, et Geofroi, son fils, y avoient usurpé. (Duchêne, *Hist. des Ducs de Bourg.*, T. I, p. 21.) Il est d'ailleurs fort surprenant de voir les Communes déja établies en 1076, comme le récit de Boulainvilliers le fait entendre. La même année, suivant une ancienne Chronique (Duchêne, *Script. Fr.*, T. IV, p. 88), Hugues, accompagné de plusieurs Seigneurs françois, conduit une armée en Arragon au secours du Roi Sanche contre les Sarasins, sur lesquels il l'aide à reprendre une ville considérable que la Chronique ne nomme point, et que des modernes prétendent être Balbastro. Mais ils confondent cette expédition avec celle que Guillaume VIII, Duc d'Aquitaine, avoit faite treize ans auparavant. (Voy. *les Comtes de Poitiers*.) A dire le vrai, le voyage de Hugues en Espagne nous paroît inconciliable avec les autres événemens de son régne. Nous venons de le voir en effet au mois de Mai 1076 présider à une Assemblée tenue dans l'Abbaye

COMTES DE BOURGOGNE.

praesentiam. La Charte, donnée sous le régne de Rodolfe, Roi d'Arles, à Lons-le-Saunier, est souscrite par Renaud, fils d'Otte-Guillaume, et Otton, son petit-fils, Comte de Mâcon. Gui, pere d'Otton, étoit mort alors, et par conséquent l'acte est de l'an 1007 au plutôt. (*Arch. de Cluni.*)

RENAUD I.

1027. Renaud, fils d'Otte-Guillaume, lui succéda dans le Comté de Bourgogne. Du vivant de son pere, il avoit eu des démêlés avec Hugues, Evêque d'Auxerre et Comte de Châlon-sur-Saône. Surpris par les gens du Prélat, il fut mis dans une étroite prison. Richard II, Duc de Normandie, beau-pere de Renaud, apprenant cette nouvelle, envoya Richard, son fils, avec une armée, pour délivrer son gendre. Hugues n'attendit pas qu'on en vînt aux mains avec lui; il fit, si l'on en croit Guillaume de Jumieges, des excuses très humbles et très humiliantes à Richard, et rendit la liberté au Comte de Bourgogne. (Voy. *les Comtes de Châlon.*) L'an 1027, Renaud, après la mort de son pere, fit avec Otton, son neveu, le partage de la terre d'outre-Saône, c'est-à-dire, suivant M. Dunod, de la Vicomté d'Auxonne; mais Dom Plancher prétend que cette Vicomté faisoit partie du Duché, et non du Comté de Bourgogne. Hugues de Salins, Abbé de S. Paul de Besançon, et depuis Archevêque de cette ville, ayant entrepris en 1028 la fondation du Chapitre de S. Anatole à Salins, le Comte Renaud concourut par ses libéralités à cette bonne œuvre, qui fut confirmée par Rodolfe III, Roi de Bourgogne.

Henri III, Roi de Germanie et héritier du Royaume de Bourgogne par l'Empereur Conrad, son pere, étant venu, l'an 1038, à Soleure pour s'y faire couronner et recevoir l'hommage de ses vassaux, le Comte Renaud refusa de comparoître à cette cérémonie, prétendant, comme il avoit fait sous Conrad, ne relever que de Dieu et de son épée. Il soutint la même chose, l'an 1043, en présence de Henri lui-même à Besançon, où ce Prince étoit venu épouser Agnès de Poitiers, niece de notre Comte. Henri prit les armes, l'année suivante, pour le réduire, et chargea de la conduite de cette guerre le Comte de Montbéliard. Girard, Comte de Mâcon, amena du secours à Renaud: ils assiégerent ensemble Montbéliard; mais ils furent défaits devant cette place. Renaud prit alors le parti de la soumission. L'an 1045, il se rendit à Soleure, où il rendit hommage à Henri III. Après cette démarche, Renaud vécut en paix. Il mourut le 3 Septembre 1057, laissant d'Alix, dite aussi Judith, sa femme, fille de Richard II, Duc de Normandie, Guillaume, qui suit; Gui, Comte de Vernon et de Brionne; et Falcon ou Faucon, qu'Heriman de Laon (*l. 1, de Mirac. B. M. Laudun.* p. 529.) qualifie Prince de Serre, époux d'Adélaïde, fille d'Hilduin, Comte de Rouci. Sibylle, femme de Henri, fils de Robert, Duc de Bourgogne, est la seule fille connue de Renaud: sa sépulture est au parvis de S. Etienne de Besançon. Renaud fut, à l'imitation de son pere, un insigne bienfaiteur des Eglises. Celle de Besançon, les Abbayes de S. Bénigne de Dijon et de Flavigni, le Monastere de Vaux, furent les principaux objets de ses pieuses libéralités. (Voy. *Hilduin, Comte de Rouci.*)

GUILLAUME I, DIT LE GRAND.

1057. Guillaume I, surnommé le Grand et Tête Hardie, fils et successeur de Renaud, se qualifioit Comte de Bourgogne dès 1049, du vivant de son pere. Il eut dès lors une guerre, qui dura dix ans, avec Gui,

DUCS DE BOURGOGNE.

de Beze; et l'an 1077, il étoit à Avalon, dont il donna l'Eglise à l'Abbaye de Cluni. (*Spicil.* T. VI, p. 454.)

L'an 1078, il perdit, sans en avoir eu d'enfans, SIBYLLE, sa femme, fille de Guillaume I, Comte de Nevers, qu'il avoit épousée avant que de parvenir au Duché. Cet événement le frappa au point qu'il abandonna tout pour se retirer à Cluni, dont S. Hugues, son grand-oncle et son parrain, étoit alors Abbé. Il y embrassa la vie monastique; ce qui attira des reproches à l'Abbé de la part du Pape Grégoire VII. *Vous avez enlevé*, lui mande ce Pontife, *ou du moins vous avez reçu dans votre solitude de Cluni le Duc de Bourgogne, et vous avez par là ôté à cent mille Chrétiens leur unique protecteur. Que si vous n'étiez pas touché de nos exhortations, et ne vouliez pas déférer à nos ordres qui vous le défendoient, au moins eussiez-vous dû être sensible et céder aux gémissemens des pauvres, aux larmes des veuves, aux cris des orphelins, et craindre que la ruine des Eglises, la douleur et les murmures des Prêtres et des autres Moines, n'attirassent sur vous les effets de la colere de Dieu.* Malgré ces plaintes du Pape et le murmure universel des Bourguignons, le Duc persévéra dans sa vocation. Il mourut, l'an 1093, honoré du Sacerdoce, après avoir pratiqué pendant environ quinze ans tous les exercices du cloître, et donné de grands exemples de vertu, sur-tout d'humilité et de patience dans la privation de la vue dont Dieu l'affligea, *pour le rendre plus digne*, dit l'Auteur de la vie de S. Hugues, Abbé de Cluni, *de la lumiere éternelle qu'il lui préparoit.*

EUDES I, DIT BOREL.

1078. EUDES I, *surnommé* BOREL, *succéda* à Hugues, son frere, dans le Duché de Bourgogne. Hugues, Seigneur de Puiset en Beauce, faisoit alors, à l'instigation de Guillaume le Conquérant, la guerre au Roi Philippe I, dont il désoloit les terres voisines de la sienne. Le Monarque ayant appellé à son secours le Duc de Bourgogne, le Comte de Nevers, Robert, son fils, Comte de Tonnerre et Evêque d'Auxerre, avec Lancelin, Sire de Beaugenci, vint avec eux faire le siége du Puiset. Mais les assiégés, dans une sortie qu'ils firent de nuit, mirent en fuite l'armée royale et firent prisonniers le Comte de Nevers, l'Evêque, son fils, et le Sire de Beaugenci. (Bouquet, T. XI, p. 487.) L'an 1087, Eudes partit avec Robert, son oncle, *et presque toute la Noblesse françoise*, pour aller au secours d'Alfonse VI, Roi de Castille et de Léon, contre les Sarasins d'Afrique, qui avoient fait une descente subite en Espagne. L'armée chrétienne s'étant rassemblée près de Tudele sur l'Ebre, dans la Navarre, assiégea cette place dont les Infideles s'étoient rendus maîtres, la reprit, et les chassa ensuite du château de l'Etoile, après quoi ils furent obligés de regagner en diligence leurs vaisseaux. Ceci arriva au plus tard dans le mois de Juillet de la même année. Les François n'ayant plus rien à faire en Espagne, reprirent la route de leur pays, à l'exception du Duc de Bourgogne, qui se rendit à la Cour de Léon, où il fut très bien accueilli de la *Reine Constance*, sa tante, et du Roi Alfonse, *son époux. Il y confirma*, le 5 Août, une donation que *cette Princesse avoit faite* à l'Abbaye de Tournus. L'Abbé Juenin, parmi les preuves de son histoire de Tournus (p. 134), a publié la Charte de cette confirmation, d'où nous avons tiré la plus grande partie de ce que nous venons de raconter. Le reste se trouve dans la Chronique de Maillezais; mais elle met à la tête de cette expédition un Guillaume Normand, que l'Auteur dit avoir vu: *Inter quos unus Guillelmus nomine, major caeterorum interfuit, quem vidi-*

COMTES DE BOURGOGNE.

son frere, qui, ayant été dépouillé du Comté de Brionne par Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, pour crime de révolte, s'étoit retiré en Bourgogne et cherchoit par toutes sortes de moyens à dépouiller à son tour Guillaume le Grand. Celui-ci, après l'avoir battu en différentes rencontres, l'obligea enfin d'évacuer le pays. (Duchêne, *Script. Norm.* p. 180.) Guillaume ne défendit pas seulement son héritage, il l'augmenta considérablement par le mariage qu'il fit avec ETIENNETTE, héritiere du Comté de Vienne, et par la donation que lui fit en 1078 du Comté de Mâcon Gui, son cousin, en se retirant à Cluni. Plusieurs années avant cette époque, Guillaume avoit fait un voyage à Rome avec le Comte de S. Gilles, sous le Pontificat d'Alexandre II, auquel ils avoient promis solemnellement, devant le tombeau des SS. Apôtres, de prendre la défense de S. Pierre toutes les fois qu'ils en seroient requis. C'est ce que nous apprenons d'une lettre de Grégoire VII, successeur d'Alexandre, à Guillaume, écrite le 2 Février 1074 (V. S.), pour le prier et sommer d'exécuter sa promesse en lui amenant une armée pour secourir l'Eglise romaine opprimée par les Normands établis en Italie. (Grég. VII, l. 1, *Epist.* 46.) Il ne paroît pas que Guillaume se soit rendu aux sollicitations du Pape. L'an 1076, la veille de Noël, il reçut avec magnificence l'Empereur Henri IV, son petit-neveu du côté maternel, à Besançon, d'où ensuite il l'accompagna jusqu'aux frontieres de Savoie. Le Monarque alloit en Italie, et s'étoit trouvé dans la nécessité de prendre sa route par la Bourgogne, sur ce qu'il avoit appris que les Ducs Rodolfe, Welphe, et Berthold, ses ennemis, s'étoient emparés de tous les passages de Lombardie, nommés *les Cluses*, et y avoient placé des troupes. Lambert d'Aschaffembourg met en 1077 l'arrivée de Henri à Besançon, parce qu'il commençoit l'année à Noël, ou, pour mieux dire, la veille de Noël à midi. Le Comte Guillaume entretint la paix dans sa partie de la Bourgogne Transjurane dont il jouissoit (ce qui s'étendoit jusqu'à Soleure), tandis que le reste de l'Helvétie étoit désolé par le feu de la discorde. Ce Prince mourut le 11 Novembre 1087, et fut inhumé à S. Etienne de Besançon. Il laissa de son mariage, entre autres enfans, Renaud, qui suit; Guillaume, dit *Tête-Hardie*, comme son pere, époux de Gertrude de Limbourg, et mort avant l'an 1090; Etienne, Comte de Varasque et de Mâcon, tige de la puissante Maison de Châlon; Raymond, Comte d'Amous, lequel, ayant été s'établir en Espagne, fut pere d'Alfonse VIII, Roi de Castille et de Léon par son mariage avec Uraque, fille du Roi Alfonse VI; Hugues, Archevêque de Besançon; Gui, Archevêque de Vienne, puis Pape sous le nom de Calliste II (Orderic Vital dit formellement que celui-ci étoit fils de Guillaume le Grand et petit-fils de Renaud et d'Alix de Normandie); Mahaut, femme d'Eudes I, Duc de Bourgogne; Gisele, mariée à Humbert II, Comte de Savoie, puis à Rainier, Marquis de Montferrat; Ermentrude, femme de Thierri II, Comte de Bar-le-Duc; Clémence, mariée, 1° à Robert II, Comte de Flandre, 2° à Godefroi, premier Duc héréditaire de Brabant. Quelques modernes, d'après Pélicer, lui donnent une cinquieme fille, nommée Berthe, femme, selon eux, d'Alfonse VI, Roi de Léon. Mais les anciens monumens ne la comptent point parmi les enfans de Guillaume.

RENAUD II.

1087. RENAUD II, fils et successeur de Guillaume le Grand, mourut en allant à la premiere Croisade l'an 1097. Pendant son absence, Etienne, son frere, administra le Comté de Bourgogne, comme on le voit

DUCS DE BOURGOGNE.

mus, et erat Normannus. Ce Guillaume Normand n'étoit pas assurément Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie et Roi d'Angleterre. On sait en effet que ce Prince, dont la mort arriva le 9 Septembre 1087, eut quelques mois avant cet instant et trop d'occupation chez lui et trop d'infirmités pour aller faire la guerre dans un pays étranger. Ferréras (T. III, p. 26) met encore parmi les Chefs de la même expédition le Prince Henri, petit-fils de Robert le Vieux, Duc de Bourgogne, qu'il nomme mal-à-propos Henri de Besançon sur la foi de Roderic de Tolede, et Raymond, fils de Guillaume le Grand, Comte de Bourgogne. Le Duc Eudes étoit fort avide d'argent, et, suivant la détestable coutume de la plupart des Seigneurs de son tems, il ne se faisoit nul scrupule de détrousser les personnes riches qui passoient sur ses terres. L'an 1097, au mois de Décembre, ses gens lui étant venus dire que S. Anselme, Archevêque de Cantorberi, traversoit la Bourgogne pour aller à Rome, et qu'il devoit y avoir là une capture considérable à faire, aussitôt il monte à cheval avec une bonne escorte, court après le Prélat, et, ayant atteint son cortége, demande à grands cris et avec un regard terrible qui d'entre eux est l'Archevêque. Celui-ci s'étant présenté avec un air plein d'une majestueuse douceur, le Duc demeure interdit à son aspect, et ne sait que lui dire. Le Prélat voyant son embarras, » Seigneur, lui dit-il, permettez-moi de vous embrasser. «—» Je vous offre, répondit le Duc, non seulement le baiser, mais encore mes services. « Et, s'étant embrassés, ils s'entretinrent familièrement ensemble: après quoi le Duc, prenant congé de l'Archevêque, lui donna un de ses Officiers pour le conduire jusques sur la frontiere de ses Etats. Voilà ce que raconte un témoin oculaire. (Eadmer, *Histor. nov.*, l. 2.) Eudes, en retournant chez lui, ajoute-t-il, maudit ceux qui lui avoient conseillé de faire insulte à un si saint homme; et depuis ce tems il mena une vie plus réguliere et plus chrétienne. Il partit la même année pour la Croisade, et mourut en Palestine l'an 1102. Son corps fut rapporté en Bourgogne, et enterré dans le Monastere de Cîteaux, nouvellement établi (l'an 1098), et dont il est regardé comme le fondateur avec Renaud, Vicomte de Beaune. Eudes laissa de sa femme, Mahaut, fille de Guillaume le Grand, Comte de Bourgogne, deux fils et deux filles: Hugues, l'aîné des fils, lui succéda; et Henri, le second, devint Moine de Cîteaux. Florine, l'aînée des filles, fut transportée en Macédoine, où elle épousa le Seigneur de Philippes. Etant devenue veuve, elle se rencontra, l'an 1097, dans la compagnie des Danois, comme ils traversoient, au nombre de 1500, l'Asie, sous la conduite de Suenon, fils du Roi Eric le Bon, pour aller joindre les Croisés au siége d'Antioche. Un parti de Turcs, envoyé par Soliman, Sultan de Roum, ayant attaqué ce corps, Florine, montée sur une mule, donna l'exemple d'une vigoureuse défense à ses compagnons, et fut enveloppée avec eux dans le massacre que les Turcs en firent. Tel est le récit d'Albert d'Aix. (L. 3, c. 54.) Mais ce récit souffre des difficultés que tout Lecteur instruit doit sentir, et qu'il seroit trop long de discuter. La seconde fille du Duc Eudes se nommoit Hélene, ou Alix, dite aussi Eleute. Elle fut mariée, suivant Dom Vaissete, 1°, l'an 1095, à Bertrand, Comte de Tripoli; 2° à Guillaume III, dit Talvas, Comte d'Alençon.

HUGUES II, DIT LE PACIFIQUE.

1102. Hugues II, surnommé Borel et le Pacifique, élevé par Jarenton, Abbé de S. Bénigne de Dijon, fut reconnu Duc de Bourgogne après la mort de

COMTES DE BOURGOGNE.

par divers actes. (Schoopflin, *hist. Zaringho-Bad.*, T. I, l. 2.) M. Dunod fait faire à Renaud plusieurs voyages à la Terre-Sainte, et dit qu'étant mort en 1105, il fut enterré à l'Abbaye de S. Hubert; sur quoi il cite Sigebert et Albéric, qui ne disent rien de semblable. De Reine, son épouse, fille d'un Seigneur nommé Conon, Renaud laissa Guillaume, qui suit. La veuve de Renaud se fit Religieuse à Marcigni, où elle vivoit encore en 1107. Le Comte, son époux, avoit fait remise à l'Eglise de Besançon, l'an 1090, de certains droits qu'il avoit usurpés sur elle dans la terre de Cussi. L'acte de cette remise est daté du VII des Ides d'Août, *Regnante Domino nostro Jesu Christo.* (*Spic.* T. IX, p. 128.)

GUILLAUME II, DIT L'ALLEMAND.

1097 ou environ. Guillaume II, fils de Renaud II, lui succéda en bas âge sous la tutele d'Etienne, son oncle, qui continua de prendre le titre de Comte de Bourgogne comme il avoit fait pendant l'absence de Renaud. Etienne, l'an 1101, abandonna le soin de son pupille pour aller sur les traces de son frere en Palestine. Il y périt l'an 1102. (*Voy.* Etienne, *Comte de Mâcon.*) Le jeune Comte Guillaume épousa vers l'an 1107 Agnès, fille de Berthold II, et sœur de Conrad, Ducs de Zéringhen; c'est apparemment à cause de ce mariage qu'il se qualifioit *Comes Alemannus.* On n'est assuré ni de l'année, ni du genre de sa mort. M. Dunod conjecture que des rebelles qu'il vouloit réduire, le tuerent soit dans une bataille, soit en trahison. On fit courir le bruit après sa mort que le diable l'avoit emporté.

GUILLAUME III, DIT L'ENFANT.

Guillaume III, surnommé l'Enfant à cause de son bas âge, fils du Comte Guillaume II, lui succéda dans les Comtés de Bourgogne et de Mâcon. Il étoit déja Comte d'une partie de la Bourgogne Transjurane. L'an 1127 (N. S.), il fut assassiné dans une Eglise à Payerne, dans la Bourgogne Transjurane, le 9 Février, selon M. Dunod, avec Pierre et Philippe de Glanne, deux de ses principaux Officiers, et d'autres Seigneurs. La Chronique d'Andre met ce meurtre au mardi de la seconde semaine de Carême, qui étoit cette année le premier Mars. Le continuateur de Sigebert donne la même époque. (Voy. *les Comtes de Mâcon.*)

RENAUD III.

1127. Renaud III, fils d'Etienne et de Béatrix, et petit-fils, par son pere, de Guillaume le Grand, devint le successeur de Guillaume l'Enfant, son neveu à la mode de Bretagne, dans le Comté de Bourgogne, mais non dans celui de Mâcon. Les Historiens du tems le nomment le *très grand Comte*, et lui-même prenoit le titre de *très noble Consul.* Ses Etats, à la réserve du Scodingue qui échut à Guillaume, frere de Renaud III, s'étendoient depuis Basle jusqu'à l'Isere, et comprenoient Lyon, Vienne et Besançon. Fier de tant de puissance, il osa refuser à l'Empereur Lothaire l'hommage qu'il lui demandoit, comme Roi de Bourgogne, tant de son Comté que des Fiefs qu'il possédoit au-delà du Mont-Jura. Ce refus n'étoit pas sans fondement. Car Renaud soutenoit, 1° que son Comté ne relevoit pas du Royaume de Bourgogne ou d'Arles; 2° qu'à l'égard de ses autres Fiefs situés au-delà du Mont-Jura, c'étoit aux héritiers de Conrad le Salique, et non à Lothaire, Chef de la Maison de Suabe, qu'il

DUCS DE BOURGOGNE.

son pere, qui, avant son départ pour la Terre-Sainte, l'avoit nommé pour gouverner en son absence. En prenant possession du Duché dans l'Eglise de S. Bénigne, il affranchit les vassaux de cette Abbaye de plusieurs droits très onéreux dont ses prédécesseurs les avoient chargés. Les autres Eglises de Bourgogne n'étoient guere moins grevées. Elles en porterent leurs plaintes au Pape Pascal II, l'an 1106, lorsqu'il vint à Dijon. Le Duc, sur les remontrances du Pontife, donna une Charte par laquelle il promit de s'en tenir aux coutumes établies ou autorisées par le Duc Hugues I, son oncle. (*Hist. de Bourgogne*, T. I, p. 282, et *pr.* p. 35.) L'an 1109, il accompagna le Roi Louis le Gros dans son expédition sur les frontieres de Normandie. Ce fut là que, pendant le Carême, l'Evêque de Barcelone vint trouver le Monarque pour implorer son secours contre une nuée d'Infideles qui étoient venus d'Afrique en Espagne, et avoient déja pénétré dans la Catalogne. Louis, pour être en état de leur aller donner la chasse, fit des treves avec le Roi d'Angleterre et d'autres Seigneurs de ses vassaux, avec lesquels il étoit en guerre. Cependant il ne paroît pas que depuis il ait passé les Pyrénées. Hugues acquiesça, l'an 1113, à un jugement rendu contre lui par son Conseil, en faveur de l'Eglise d'Autun. L'an 1124, il fut du nombre des grands vassaux de la Couronne qui aiderent le Roi Louis le Gros à chasser les Impériaux qui étoient entrés en Champagne. Il écrivit, l'an 1131 ou environ, à la sollicitation et par la main de S. Bernard, une lettre à Guillaume X, Duc d'Aquitaine, pour l'exhorter à quitter le parti de l'Antipape Anaclet et embrasser celui d'Innocent II. (Duchêne, *Script. Fr.* T. IV, p. 448.) L'an 1138, il fut témoin d'un incendie funeste qui consuma le château de Dijon et l'Eglise de S. Bénigne. (*Chron. Bezuense.*) La dévotion des pélerinages étoit alors fort commune. Hugues, l'an 1140 ou environ, fit celui de S. Jacques en Galice, accompagné de l'Abbé de S. Bénigne. L'an 1142, ce Prince termina sa carriere, après un régne de 40 ans, sans avoir été troublé par aucune guerre, ce qui lui a fait donner le surnom de Pacifique. Mathilde, son épouse, fille de Boson I, Vicomte de Turenne, lui donna plusieurs enfans, savoir six fils; Eudes, qui lui succéda; Hugues, surnommé le Roux; Robert, élu Evêque d'Autun l'an 1140, et mort quelques mois après; Henri, qui fut aussi Evêque d'Autun; Raymond, époux d'Agnès de Thiern, Dame de Montpensier; Gautier, Archidiacre, puis Evêque de Langres, enfin Religieux à la Chartreuse de Lugni, qu'il avoit fondée en 1163. Il eut aussi quatre filles; Sibylle, femme de Roger II, Roi de Sicile; Mathilde, mariée, l'an 1157, à Guillaume VII, Seigneur de Montpellier; Aigeline, femme de Hugues, Comte de Vaudemont; et Aremburge, Religieuse dans le Monastere de Larrey, près de Dijon.

EUDES II.

1142. Eudes II succéda au Duc Hugues II, son pere. Une de ses premieres opérations fut d'obliger Thibaut IV, Comte de Champagne et de Blois, son beau-pere, à lui rendre hommage pour le Comté de Troyes, la terre de S. Florentin et l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre. Cette cérémonie se fit, l'an 1143, au lieu dit le *Ru d'Augustine*, sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne, entre l'Abbaye de Poutieres et Châtillon-sur-Seine. Un moderne dit qu'Eudes *alla ensuite, l'an* 1144, *avec quinze mille hommes au secours d'Alfonse de Portugal, son cousin; qu'il battit les Sarasins, et emporta sur eux Lisbonne après un siége opiniâtre de trois mois.* Il y a là deux méprises: 1° la prise de Lisbonne est du 21 Octobre 1147; 2° ce

COMTES DE BOURGOGNE.

devoit le porter, attendu que Conrad avoit reçu le Royaume d'Arles de Rodolfe III non en qualité d'Empereur, mais comme fils de sa sœur Gisele. » Car la » coutume, qui porte, dit M. Dunod, que ce qui arrive » même par succession aux Souverains de certaines Mo- » narchies, s'unit à l'Etat, n'étoit pas encore formée ». Lothaire, raisonnant sur un autre principe, prétendit que le Royaume d'Arles étant uni de fait au Royaume de Germanie depuis environ un siécle, il l'étoit aussi de droit en vertu de la prescription. En conséquence, l'an 1127, pour punir Renaud de son refus, il le proscrivit dans la Diete de Spire comme coupable de félonie, et donna ses Etats à Conrad, Duc de Zéringhen. Renaud étoit trop brave pour se laisser dépouiller de son patrimoine sans se défendre. Il prit les armes, et fit tête pendant quelques années à son compétiteur. Mais, dans une bataille qu'ils se livrerent (on ne dit pas en quelle année) il eut le dessous, et tomba entre les mains de Conrad, qui le fit conduire prisonnier à la Diete qui se tenoit alors à Strasbourg. Renaud devoit s'attendre à y voir sa proscription confirmée. Le contraire arriva. Les Princes furent si charmés de sa bonne mine, de l'air noble et du ton d'assurance dont il s'expliqua devant eux, qu'ils le renvoyerent libre dans ses Etats, qui depuis ce tems furent appellés Franche-Comté, parce que les Comtes de Bourgogne jouissoient d'une plus grande indépendance que les autres Comtes, et que leurs sujets avoient des priviléges que n'avoient pas ceux des autres Comtés. Après la mort de l'Empereur Lothaire, arrivée l'an 1138, Conrad III, son successeur, voulut, à son exemple, exiger l'hommage de Renaud, et essuya le même refus. Nouvelle confiscation de ses Etats en faveur du même Duc de Zéringhen. La guerre recommence entre les deux rivaux. Après avoir épuisé les forces de leurs armées l'un contre l'autre, ils en vinrent à un combat singulier auquel ils survécurent tous les deux, et qui par conséquent ne décida rien. Le Duc de Zéringhen fut à la fin obligé d'abandonner la partie. Renaud mourut, possesseur de tous ses domaines, le 20 Janvier 1148, ne laissant de son mariage avec Agathe, fille de Simon I, Duc de Lorraine, que Béatrix, qui suit. (*Voy.* Guillaume IV, *Comte de Mâcon, et les Ducs de Zéringhen.*)

BÉATRIX I, ET FRÉDÉRIC I, EMPEREUR.

1148. Béatrix, fille de Renaud III, lui succéda en bas âge, par préférence à son oncle, suivant l'usage du Comté de Bourgogne, qui en adjugeoit la Souveraineté à l'aînée des filles du dernier possesseur, au défaut de ses descendans mâles, et à l'exclusion des mâles collatéraux. Béatrix fut sous la tutele de Guillaume, son oncle; mais ce perfide, abusant de son titre, la fit renfermer étroitement dans une tour, à dessein de lui ravir ses Etats. Il se trompa dans ses vues. Jaloux de sa proie, l'Empereur Frédéric I l'obligea, l'an 1156, de lui remettre Béatrix avec son héritage, et épousa la Princesse à Würtsbourg la même année, dans l'octave de la Pentecôte. (*Auctuar. Afflighem.*) Le premier soin de Frédéric, après son mariage, fut de s'accommoder avec Berthold, Duc de Zéringhen, pour ses prétentions sur le Comté de Bourgogne: il y réussit, de maniere qu'il obligea ce Duc à lui céder non seulement le Comté litigieux, mais encore le Rectorat du Royaume d'Arles dont cette Maison étoit en jouissance paisible depuis plus de deux siécles. Le seul dédommagement qu'il donna à Berthold, fut l'Avouerie des Evêchés de Lausanne, de Geneve et de Sion. L'an 1157, au mois d'Octobre, Frédéric tient à Besançon une Diete, où il reçoit, comme Roi d'Arles, le serment de fidélité des Prélats et des Sei-

DUCS DE BOURGOGNE.

fut une flotte de Croisés flamands et anglois qui emporta cette place, comme Arnoul, prédicateur flamand, témoin oculaire de l'expédition, le raconte dans la relation qu'il en fit et qu'il adressa à Milon, Evêque de Terrouenne. D'ailleurs il n'est fait dans cet écrit nulle mention ni du Duc de Bourgogne ni de ses gens. (Martenne, *Ampliss. Coll.*, T. I, p. 800.) L'an 1150, Geofroi, Evêque de Langres, porte ses plaintes au Conseil du Roi, Louis VII, *contre le Duc de Bourgogne, pour le* refus *qu'il faisoit de lui rendre hommage* d'un Fief qu'il possédoit dans la mouvance de son Eglise, et pour divers autres griefs qu'il seroit trop long de déduire. Le Prélat et le Duc, cités au Parlement de Moret, l'an 1153, y plaiderent chacun leur cause en présence du Monarque, dont le jugement, favorable au premier dans la plupart des articles, fut confirmé, l'an 1158, par le Pape Adrien IV. Eudes II mourut au mois de Septembre de l'an 1162, après avoir régné environ 20 ans. Il laissa de Marie, sa femme, fille de Thibaut le Grand, Comte de Blois et de Champagne, qu'il avoit épousée l'an 1142 au plus tard, un fils, nommé Hugues, qui lui succéda; et deux filles, Mahaut, qui épousa Robert IV, Comte d'Auvergne (1); et Alix, qui fut mariée à Archambaud VIII, Sire de Bourbon.

HUGUES III.

1162. Hugues III succéda à Eudes II, son pere, avant que d'être majeur, sous la tutele de Marie, sa mere. Il accompagna, l'an 1166, le Roi Louis le Jeune dans la guerre qu'il fit à Guillaume II, Comte de Châlon, pour raison des vexations qu'il exerçoit envers l'Abbaye de Cluni. La ville de Châlon et les autres terres du Comte furent saisies et données en garde moitié au Duc de Bourgogne et moitié au Comte de Nevers. (Voy. *les Comtes de Châlon.*) Hugues, l'an 1168, fit fortifier la ville de Châtillon-sur-Seine, du consentement de Gautier, son oncle, Evêque de Langres, après avoir traité avec lui de leurs droits respectifs sur cette ville. Entraîné par le goût du tems, il prit la croix en 1171, et alla s'embarquer pour la Terre-Sainte. Une violente tempête ayant accueilli son vaisseau sur la route, il fit vœu, s'il échappoit au danger, de bâtir un Temple en l'honneur de la Mere de Dieu. De retour l'année suivante, il n'eut rien de plus pressé que de remplir cet engagement; et telle est l'origine de la Sainte-Chapelle de Dijon et du Chapitre établi pour la desservir.

Hugues étoit fort jaloux de ses droits. Gui, Comte de Nevers, lui refusant l'hommage qu'il exigeoit à titre de Suzerain, il vuida ce différend, le 30 Avril 1174, dans une bataille où il fit le Comte prisonnier. (Voy. *les Comtes de Nevers.*) Cette maniere de se faire justice par soi-même étoit autorisée par les loix féodales. Mais rien ne peut justifier le trait suivant rapporté sous l'an 1177 par Raoul *de Diceto.* (*Imag. histor.*) Le Roi d'Angleterre, Henri II, avoit envoyé, l'an 1176, Jeanne, sa fille, avec un grand cortége et de riches présens en Sicile, pour y épouser le Roi Guillaume II. A leur retour, les Ambassadeurs qui avoient accompagné la Princesse, traversant la Bourgogne, furent dévalisés par le Duc, sans égard, dit l'Historien, pour cette maxime inviolable du droit des gens: *Sanctum populis per saecula nomen legati.*

L'an 1179, Hugues, ayant, par échange, retiré des mains de Gui de Saux le Comté de Langres, le donna à l'Evêque diocésain, Gautier, son oncle, à

COMTES DE BOURGOGNE.

gneurs. L'an 1185, il perd Béatrix, morte à Spire le 15 Novembre. Frédéric étant à Besançon, l'an 1189, donne à son fils Otton le Comté de Bourgogne, du consentement des grands vassaux de la province, en retenant toutefois la ville de Besançon, qui devint alors ville impériale; elle resta dans cet état jusqu'en 1656, qu'elle fut rachetée par le Roi d'*Espagne*, en donnant en échange la ville de Frakendal. Frédéric au don qu'il fit à son fils ajouta la supériorité sur le Royaume d'Arles, *Archisolium Arelatense*; ce qui a fait donner au Comte Otton le titre de Roi d'Arles par Otton de S. Blaise; mais d'autres le qualifient simplement Régent d'Arles, c'est-à-dire Vicaire de l'Empire en ce Royaume. L'an 1190, Frédéric meurt en Asie le 10 Juin. Ce Prince *avoit fait* bâtir à Dôle un grand et superbe château *pour loger toute sa Cour*, qui étoit toujours très nombreuse. (*Voy.* Frédéric I, Empereur.

OTTON I, ou II.

1190. Otton I, ou II, troisieme fils de l'Empereur Frédéric I et de Béatrix, joignit au titre de Comte de Bourgogne celui de Palatin que ses successeurs prirent après lui. Il voulut même, contre la coutume, jouir seul du premier à l'exclusion des cadets de sa Maison. Ce fut le sujet d'une rupture entre lui et Etienne II, dit Estevenon, Comte ou Vicomte d'Auxonne, qui descendoit, comme l'Impératrice Béatrix, d'Etienne I, fils du Comte Guillaume le Grand. Cette origine commune parut l'autoriser à prendre la qualité de Comte de Bourgogne, comme avoit fait son pere, qui l'avoit prise même à la Cour de l'Empereur. Pour se faire un appui dans cette querelle, il releva du Duc de Bourgogne son Comté d'Auxonne, sauf néanmoins la Suzeraineté du Prieuré de S. Vivant, près de Vergi. (Chifflet, *Let. sur Béatrix de Châlon*, p. 84.) Néanmoins la même année, par le conseil de ses amis, il se désista de sa prétention. Ce démêlé avoit été précédé d'un autre d'Otton avec Eudes de Bourgogne, qui lui demandoit l'hommage du Comté de Mâcon au nom du Duc Hugues, son pere, occupé pour lors à la Terre-Sainte, où il mourut dans ces entrefaites. L'Empereur Henri VI, devant lequel l'affaire fut portée par compromis, décida, contre Otton, son frere, en faveur du Duc de Bourgogne, par son Diplôme daté de Francfort l'an 1193, puis vidimé en signe de confirmation par Otton de Méranie, successeur de notre Comte, au mois de Nov. 1215. (Plancher, *hist. de Bourg.* T. I, *pr.* p. 72.) Le Comte Otton mourut le 13 Janvier de l'an 1200 à Besançon, laissant de Marguerite, son épouse, fille de Thibaut V, Comte de Blois, et veuve de Hugues III, Sire d'Oisi, une fille, qui suit. Otton est le premier Comte de Bourgogne, à ce qu'on prétend, qui ait porté l'aigle éployée dans ses armoiries. C'est une conjecture fausse de M. Dunod, suivant M. Chevalier, qu'Otton ait obtenu de l'Empereur, son pere, l'indépendance du Comté de Bourgogne. Ce Comté n'étoit Fief de l'Empire qu'en quelque partie, au jugement de ce dernier Auteur, et continua de l'être après l'Empereur Frédéric I, et le Comte Otton, son fils. Marguerite, veuve d'Otton, se remaria en troisiemes noces à Gautier d'Avêne, et mourut en 1230. Nous avons l'acte d'hommage qu'elle fit, au mois de Mai 1218, à Blanche, Comtesse de Champagne, des Fiefs de ce Comté qui lui étoient échus par la mort de son neveu, Thibaut, Comte de Blois. (Cartul. de Champ. dit *Liber principium*, fol. 208, r°.)

(1) On s'est trompé ci-dessus, pag. 360, col. 3, ligne antépénultieme et les suivantes, en disant Mahaut fille d'Eudes III.

DUCS DE BOURGOGNE.

la charge d'indemniser Henri, Comte de Bar-le-Duc, auquel il l'avoit d'abord inféodé. Le Comté de Langres resta uni à l'Evêché, et fut dans la suite érigé en Duché, parce qu'il ne relevoit plus que du Roi.

Hugues, sollicité, l'an 1183, par le jeune Roi d'Angleterre, Henri au Court-Mantel, qui faisoit la guerre à Richard, son frere, Duc d'Aquitaine, et au Roi Henri II, son pere, lui amene des troupes en Limosin. Mais, ayant à son arrivée trouvé ce Prince expirant au château de Martel en Querci, il reprend aussitôt la route de Bourgogne. (*Gaufr. Vos. Chron.*, pp. 336 et 337.) On a déja vu combien ce Duc étoit attentif à faire valoir ses droits et ses prétentions. Il en donna une nouvelle preuve en 1185. Hugues, Seigneur de Vergi, et non pas Gui, son pere, lui refusoit l'hommage, prétendant ne relever que de Dieu et de son épée. Le Duc, irrité de sa fierté, va l'assiéger dans son château qui passoit pour imprenable. Résolu d'emporter cette place, il fait élever, vis-à-vis, quatre forts pour la bloquer et la battre en breche. Le Sire de Vergi, près de succomber par la famine après une résistance de trois mois, a recours au Roi de France, et s'engage à relever de lui son château s'il vient à bout de le délivrer. Philippe-Auguste, animé par cet appât, marche avec une armée nombreuse au secours de Vergi, dont le Duc abandonne le siége à son approche. L'année d'après le Monarque revient en Bourgogne sur les plaintes que les Ecclésiastiques lui porterent contre les vexations de Hugues, prend sans effort Beaune et Flavigni, vient ensuite assiéger Châtillon-sur-Seine, défendu par Eudes, fils aîné du Duc, et emmene prisonnier le jeune Prince, après avoir emporté, saccagé et livré aux flammes la place que Hugues regardoit comme la principale de ses Etats. Dom Plancher donne ici le démenti aux Auteurs contemporains sur le motif vrai ou apparent de ces hostilités, soutenant que le Duc Hugues n'avoit jamais donné sujet aux gens d'Eglise de se plaindre de sa conduite à leur égard. Mais il faut en croire Hugues lui-même, qui, dans une Charte donnée la 2[e] semaine après Pâque de l'an 1186, reconnoît avoir fait de grands torts à l'Abbaye de S. Bénigne, en réparation de quoi il lui donne cinq cens sous de rente à prendre sur le péage de Dijon. (Duchêne, *hist. de Bourg.*, T. I, *pr.* p. 55.)

L'an 1187, Hugues, par Lettres données sur les lieux, accorde aux habitans de Dijon le droit de Commune sous diverses conditions qui forment le droit municipal de cette ville. Le Duc veut que la Commune de Dijon juge et se gouverne sur le modele de celle de Soissons, dont les loix judiciaires sont rapportées à la suite de ces Lettres; ce qu'il fit confirmer la même année par le Roi Philippe-Auguste. (Pérard, p. 133.) Les Rois de France et d'Angleterre (Philippe-Auguste et Henri II) ne cessoient de se faire la guerre sans aucun avantage décisif de l'un sur l'autre. Mais comme la France étoit le théâtre de leurs hostilités réciproques, elles touchoient vivement les Seigneurs françois qui aimoient sincèrement leur patrie. L'an 1189, le Duc de Bourgogne, le Comte de Flandre, et l'Archevêque de Reims, se concertent de leur propre mouvement pour rétablir la paix entre les deux Monarques. Ils partent ensemble sur la fin de Juin pour aller trouver le Roi d'Angleterre à Saumur, tandis que Philippe-Auguste marche avec son armée à Tours. Celui-ci ayant emporté par escalade, le 3 Juillet, la partie de Tours nommée le château de S. Martin, détermina par ce succès, plus efficacement que les négociateurs par leurs discours, Henri II à entendre à un accommodement solide. (*Bened. Petroburg.*) Hugues s'embarque l'année suivante avec Philippe-Auguste pour la Terre-Sainte, et se trouve au siége et à la prise d'Acre le 13 Juillet 1191. Le Roi, pensant à retourner en France, laissa en partant 10 mille fantassins et 500 hommes d'armes, soudoyés pour trois ans, sous la conduite du Duc de Bourgogne, lui ordonnant d'obéir en toute occasion au Roi d'Angleterre (Richard I) comme à lui-même. Le Duc, l'année suivante, à la bataille d'Ascalon, commanda l'aile gauche de l'armée chrétienne dont la droite avoit pour Chef le fameux Jacques d'Avênes. Ce dernier fut tué dans l'action. Hugues de son côté, poursuivant l'ennemi, avec plus de résolution que de prudence, bien loin hors du corps de bataille, donna dans une embuscade où il seroit resté avec les siens, si le Monarque anglois ne fût venu à son secours. Mais ce qui lui attira de justes reproches, ce fut d'avoir fait manquer l'occasion qui se présenta quelque tems après de recouvrer Jérusalem, en retirant ses troupes au moment de l'exécution du projet. Une secrete jalousie qu'il avoit contre le Roi d'Angleterre fut le motif de cette conduite; ce qui a fait dire à Joinville que *Hugues fut moult bon Chevalier de sa main et chevaleureux, mais qu'il ne fut oncques tenu à saige, ne à Dieu ne au monde.* La mort l'enleva au commencement de l'an 1193 à Tyr, où il s'étoit retiré pour y passer l'hiver. Son corps fut rapporté en France, et enterré sous le portail de l'Eglise de Cîteaux. Ce Duc laissa deux fils, Eudes et Alexandre, d'Alix, son épouse, fille de Matthieu I, Duc de Lorraine, qu'il répudia après 20 ans de ma-

COMTES DE BOURGOGNE.

BÉATRIX II,

ET OTTON II OU III.

1200. Béatrix II, fille unique et héritiere d'Otton II, porta le Comté de Bourgogne dans une Maison étrangere, en épousant, le 22 Juin 1208, Otton, dit le Grand, de l'illustre Maison d'Andechs en Baviere, Duc de Méranie dans le Tirol, Marquis d'Istrie et Prince de Dalmatie. Le Vicomte d'Auxonne, irrité de cette alliance, reprit le titre de Comte de Bourgogne. Ce fut le signal d'une guerre qui coûta bien du sang. La Noblesse séquanoise se partagea, suivant ses intérêts, entre les deux contendans. Celle qui habitoit les cantons des Varasques et des Portisiens favorisoit Otton, et marchoit sous les enseignes des Sires de Neuchâtel, de Faucognei, de Rougemont et de Dampierre. Appuyé par les Comtes de Vienne et par tous les vassaux de cette puissante Maison, Etienne avoit entraîné dans sa querelle le reste de la province. Les combats entre les deux partis se renouveloient sans cesse. On ne voyoit par-tout que gens armés, des châteaux successivement pris et repris, des campagnes ravagées. Il y eut un accommodement en 1222; mais les hostilités recommencerent au bout de trois ans. Otton, pour subvenir aux frais de cette guerre, engagea, le lundi après la Toussaints (8 Nov.) de l'an 1227, le Comté de Bourgogne à Thibaut le Posthume, Comte de Champagne, pour la somme de 15 mille marcs d'argent. La paix se fit, le 16 Juin 1228, dans l'Abbaye de Beze, par la médiation du Cardinal de S. Ange; et le mariage d'Alix, fille d'Otton, avec Hugues, petit-fils du Vicomte Etienne, décédé dans le feu de la guerre et remplacé par son fils, Jean le Sage, en fut comme le sceau. Otton mourut vers l'an 1234, environ trois ans après Béatrix, morte en 1231. Ce Prince laissa de son mariage Otton, qui suit; Béatrix, Comtesse d'Orlamonde; Alix dont on vient de parler; et deux autres filles. (Voy. *les Ducs de Méranie.*)

OTTON III OU IV,

DIT LE JEUNE.

1234 ou environ. Otton, fils d'Otton III et de Béatrix, prenoit, comme son pere, les titres de Comte Palatin de Bourgogne et de Duc de Méranie. L'an 1242 (N. S.), étant près d'entreprendre un voyage en Allemagne pour

DUCS DE BOURGOGNE.

riage, pour épouser, l'an 1183, Béatrix d'Albon, Dauphine de Viennois, et fille du Dauphin Guigues V, dont il eut un fils nommé André, et une fille appellée Mahaut. Eudes succéda à son pere, et André hérita de Béatrix, sa mere, les Comtés de Vienne et d'Albon; Mahaut épousa, l'an 1214, Jean de Châlon, fils d'Etienne II, Comte d'Auxonne.

EUDES III.

1193. Eudes III, fils de Hugues III et d'Alix de Lorraine, commença au mois de Juillet 1190 à gouverner le Duché de Bourgogne; mais il ne porta le titre de Duc qu'en 1193, après la mort de son pere. André, son frere consanguin, qui, outre le Dauphiné qu'il tenoit de sa mere, avoit eu des terres près de Beaune et de Châlon, non content de son lot, prétendit partager le Duché. Loin d'obtenir ce qu'il exigeoit, son obstination lui fit perdre ce qui lui avoit été d'abord adjugé dans les biens paternels. Eudes se rendit la même année, après Pâque, avec des troupes dans les Pays-Bas pour secourir Baudouin, Comte de Flandre et de Hainaut, dans la guerre qu'il avoit avec le Châtelain de Dixmude au sujet de la terre d'Alost. (Voy. *les Comtes de Flandre.*) A son retour il contraignit Guillaume V à lui faire hommage pour son Comté de Mâcon. Il épousa, l'an 1194, Mahaut, fille d'Alfonse I, Roi de Portugal. Cette Princesse descendoit de la Maison de Bourgogne par Henri, quatrieme fils de Henri, qui étoit le second fils de Robert I; elle étoit par conséquent parente au sixieme ou septieme degré du Duc Eudes III: ce degré de parenté suffisoit alors pour faire déclarer les mariages nuls; celui du Duc le fut sur la fin de l'an 1197. D. Plancher dit que ce ne fut point pour cette raison, mais parce que Mahaut, par son premier mariage avec Philippe d'Alsace, Comte de Flandre, avoit fait alliance avec un Prince très proche parent d'Alix de Lorraine, mere du Duc Eudes III. Quoi qu'il en soit, Mahaut étant retournée en Flandre, y mourut tragiquement, le 16 Mars 1208, près de Furnes, sa voiture étant tombée dans un marais.

L'ancienne querelle des Ducs de Bourgogne avec les Seigneurs de Vergi s'étoit renouvellée en 1196 avec une vivacité réciproque qui en fit craindre les suites. Mais d'habiles et sages médiateurs vinrent à bout de la terminer l'année suivante par un Traité dont les conditions furent, 1° que le Seigneur de Vergi, Hugues, céderoit au Duc son château, et recevroit en échange celui de Mirebeau avec la grande Sénéchaussée de Bourgogne, pour rester héréditairement dans sa Maison; 2° qu'il donneroit au Duc en mariage sa fille Alix: ce qui s'exécuta l'an 1199.

Eudes, l'an 1197, reçut l'hommage d'Etienne II, dit Estevenon, petit-fils, par Etienne I, de Guillaume le Grand, Comte de Bourgogne, pour le Comté d'Auxonne, qui lui étoit échu du chef de son pere. Dans l'acte qui en fut dressé, deux clauses nous paroissent remarquables. La premiere, que la fidélité qu'Etienne promet au Duc de Bourgogne est subordonnée à celle qu'il doit au Monastere de S. Vivant de Vergi: *Salvâ fidelitate S. Viventii de Vergeis.* Pour entendre cette clause il faut remonter presque à l'origine de la ville d'Auxonne. Sous les Rois mérovingiens cette ville fit partie de la dotation du Monastere de Brégile, qu'Amalgaire, Duc du palais de Bourgogne, fonda pour sa fille Adalsinde. Obligée d'abandonner son Monastere après la mort de son pere, Adalsinde se retira auprès de Valdalene, son frere, en faveur duquel Amalgaire avoit fondé l'Abbaye de Beze, et lui céda tous les biens de celle de Brégile. L'acte de cette cession, daté de l'an 652, énonce formellement dans l'énumération des fonds la ville d'Auxonne, *villam scilicet Assonam.* L'Abbaye de Beze, ravagée six à sept fois dans les siécles suivans par les barbares, perdit la plus grande partie de ses biens. Auxonne, après avoir passé par différentes mains, fut donnée, on ne sait par qui, au Monastere de S. Vivant, qui l'inféoda ensuite aux Comtes de Bourgogne comme un arriere-Fief du Duché. Par la seconde clause de son acte d'hommage Etienne se réserve la faculté de se reconnoître vassal d'Otton, Comte de Bourgogne, en remettant au Duc le château d'Auxonne. *Quod si ego in hominium Comitis Ottonis redire et ad ipsum ire voluero, ego Duci Burgundiae suprà dictum castrum reddam et totam villam.* (*Hist. de Bourg.*, T. IV.) Voilà une preuve bien claire que le Comté d'Auxonne releve du Duché de Bourgogne.

Après la mort de Thibaut III, Comte de Champagne, les Chefs de la nouvelle Croisade, qui l'avoient élu pour leur Généralissime, députerent, l'an 1201, au Duc de Bourgogne pour lui offrir le même emploi. Mais il les remercia de cet honneur et resta paisible dans ses foyers. L'an 1203, il assista, le 30 Avril, à la Cour des Pairs, qui condamna Jean, Roi d'Angleterre, comme coupable du meurtre d'Artus, son neveu, et déclara ses terres, situées en-deçà de la mer, confisquées au profit du Roi de France.

COMTES DE BOURGOGNE.

recueillir la succession du Marquis d'Istrie, son oncle, le vendredi avant les Rameaux (11 Avril), il remit le Comté de Bourgogne à la garde de Hugues IV (et non pas Eudes), Duc de Bourgogne. Il ne revint pas de ce voyage, et fut tué à Plassembourg après la mi-Juin 1248, date de son testament, fait à Niesten, par lequel il fondoit douze Chanoines à Poligni. Il n'avoit point été marié. (Voy. *les Ducs de Méranie.*)

ALIX DE MÉRANIE, ET HUGUES.

1248. Alix, sœur d'Otton IV, lui succéda, non par le droit d'aînesse comme plusieurs le prétendent, mais par une disposition du Comte, son frere, qui lui donna la préférence sur Béatrix, sa sœur, Comtesse d'Orlamonde, dont elle étoit la cadette. Tel étoit l'usage dans le Comté de Bourgogne; les Souverains de cette province regardoient leurs Etats comme des biens patrimoniaux dont il leur étoit libre de disposer. Les autres sœurs d'Otton, mariées en Allemagne, eurent le Duché de Méranie, ou l'envahirent après sa mort. Béatrix d'Orlamonde prétendit avoir encore quelques droits dans le Comté de Bourgogne. N'étant pas en état de les faire valoir, elle les céda, par Lettres de l'an 1265 (*mss. du Roi*, n° 9420), du consentement de ses fils, Herman et Otton, à Hugues IV, Duc de Bourgogne, moyennant la somme de 20 mille marcs d'argent. Hugues fit divers efforts, mais toujours sans succès, pour réaliser ces droits. Alix avoit épousé, comme on l'a dit (en Fév. 1230), Hugues de Châlon, petit-fils, par Mahaut, sa mere, de Hugues III, Duc de Bourgogne, et par Jean de Châlon, son pere, dit le Sage, d'Etienne II, qui descendoit, par son trisaïeul, Etienne I, du Comte Guillaume le Grand. Cette alliance, qui par la suite fit rentrer le patrimoine des premiers Comtes de Bourgogne dans la famille de leurs descendans, fut le fruit de la sage politique de Jean de Châlon; la reconnoissance de Hugues ne répondit point aux attentions de son pere. Lui et sa femme se liguerent en 1251 avec le Duc de Bourgogne contre ce même Jean de Châlon. La mésintelligence, entre le pere et le fils, dura près de six ans, et leur réconciliation ne se fit qu'en 1256, par la médiation de S. Louis. « Ce Monarque» fu, dit » le Sire de Joinville, l'omme » du monde qui plus se travailla

DUCS DE BOURGOGNE.

Quelques uns conseillant à Philippe-Auguste de ménager le Roi d'Angleterre, et voulant interposer en sa faveur l'autorité du Pape, Eudes et plusieurs autres Seigneurs exhorterent fortement ce Monarque à ne faire ni paix ni treves avec le Roi Jean par la crainte de la Cour de Rome, promettant d'employer toutes leurs forces pour sa défense. C'est ce que témoigne notre Duc dans des lettres du mois de Juillet 1203. (*Mss. de Brienne*, vol. 34, p. 9.) On peut juger par là du zele avec lequel il servit Philippe-Auguste dans ses expéditions contre le Roi Jean. La ville de Beaune obtint d'Eudes, la même année, le droit de Commune sur le modele de celle qu'il avoit accordée à Dijon. Dans la Charte de cette concession, il se restreint à prendre à crédit, pour l'espace de quinze jours seulement, le pain, le vin et les autres alimens nécessaires pour sa maison, consentant que, passé ce terme, on ne lui donne plus rien à crédit jusqu'à ce que la premiere dette soit acquittée. (Pérard, p. 274.)

Le Duc Eudes assista, dans le mois de Mai 1209, au Parlement convoqué par Philippe-Auguste à Villeneuve-le-Roi, près de Sens. Dans cette Assemblée mémorable il fut réglé que désormais lorsqu'un Fief viendroit à être partagé entre plusieurs co-héritiers, chacun d'entre eux releveroit immédiatement du Seigneur Suzerain de ce Fief comme avant le partage, et lui rendroit le service féodal suivant la quantité de sa portion. Auparavant c'étoit le principal héritier qui représentoit pour la féodalité ses co-partageans dont il recevoit l'hommage pour le reporter au Suzerain. Eudes suivit de là le Monarque à Compiegne, où, dans le nouveau Parlement qui s'y tint, il se croisa contre les Albigeois. Etant parti au mois de Juin de la même année pour cette expédition, il s'y comporta de maniere qu'après la prise de Carcassonne, arrivée le 15 Août suivant, les Chefs de la Croisade voulurent lui déférer par reconnoissance la Seigneurie des terres qu'ils avoient conquises. Mais Eudes répondit généreusement qu'il avoit assez de domaines sans usurper ceux du Vicomte de Carcassonne, à qui on n'avoit, disoit-il, causé déja que trop de dommages; réponse qui devoit faire rougir ces Chefs de vouloir encore le dépouiller de son patrimoine. Une cause plus juste rappella le Duc de Bourgogne au secours de son Souverain. Il l'accompagna, l'an 1214, dans l'expédition qu'il entreprit contre les forces réunies du Comte de Flandre et de l'Empereur Otton IV. Sa valeur et son habileté lui mériterent le commandement de l'aile droite de notre armée à la célebre bataille de Bouvines, dont le Roi Philippe-Auguste sortit victorieux après y avoir couru le plus grand danger. Eudes lui-même faillit à périr dans cette journée, ayant eu un cheval tué sous lui; et, comme il étoit fort replet et d'ailleurs couvert de fer depuis la tête jusqu'aux pieds, on eut bien de la peine à le relever et à le remettre sur un autre cheval. (*Albéric.*) Le Chapitre de S. Martin de Tours accorda, l'année suivante, à Eudes une distinction que les têtes couronnées ne jugeoient pas indigne de leur ambition : ce fut une place de Chanoine honoraire dans cette Eglise avec obligation de célébrer à perpétuité chaque année son anniversaire après sa mort. Les successeurs d'Eudes ont joui de cette distinction jusqu'au Duc Philippe le Bon. Un nouveau corps de Croisés s'étant formé pour aller enlever l'Egypte aux Infideles, Eudes se mit à leur tête après avoir fait de grands préparatifs pour cette expédition. Il part; mais une maladie l'arrête à Lyon, où il meurt, le 6 Juillet de l'an 1218, généralement regretté. Son corps fut apporté à Cîteaux, et inhumé devant le grand autel. Eudes laissa un fils qui lui succéda, et trois filles, de sa femme, Alix de Vergi, qu'il avoit épousée en 1199, morte le 3 Mai 1251. Les filles qu'elle lui donna sont, Jeanne, mariée en 1222 à Raoul, Comte d'Eu; Béatrix, femme de Humbert III, Seigneur de Thoire et de Villars en Bresse; et Alix, morte sans alliance en 1266. Le Duc Eudes avoit fondé, l'an 1203, l'Hôpital du S. Esprit à Dijon. La Duchesse Alix fonda et dota les Dominicains de la même ville en 1234. Le cri de guerre de ce Prince étoit, *Montjoye au noble Duc*, ou *Montjoye S. Andrieu*, à cause de Saint André, patron du Duché de Bourgogne.

HUGUES IV.

1218. Hugues IV, né le 9 Mars 1212, fut le successeur d'Eudes III, son pere. La Duchesse Alix de Vergi, sa mere, prit en main les rênes de l'Etat, dont le bas âge de ce Prince le rendoit incapable, et les mania avec beaucoup de sagesse.

Le Roi Philippe-Auguste, pour s'assurer de la fidélité et de l'attachement d'Alix, exigea d'elle une promesse, non seulement de le servir envers et contre tous, mais encore de ne se point remarier sans son consentement. Alix le satisfit par un acte daté de Paris dans le mois d'Août 1218, et donna pour pleiges Guillaume de Vergi, Pons de Grancei, et d'autres Seigneurs. (*Trésor des Chartes.*) Alix, au mois d'Octobre 1225, acquit

COMTES DE BOURGOGNE.

» à faire et mectre paix et concorde » entre ses subgects, et par especial entre les Princes et Seigneurs de son Royaume et des » voisins, mesmement entre le » Comte de Châlons, mon oncle, » et le Comte de Bourgoigne, son » filz, qui avoient grant guere en» semble au retour que fusmes venus d'oultre-mer. Et pour la paix » faire entre le pere et le filz, il » envoya plusieurs gents de son » Conseil jusques en Bourgoigne à » ses propres coustz et despenz, et » finablement fist tant que par son » moyen la paix des deux person» nages fu faicte. Semblablement » par son pourchaz la paix fut faicte » entre le second Roy Thibault de » Navarre, et les Comtes de Châ» lons et de Bourgoigne, qui » avoyent dure guere ensemble» ment les ungs contre les aultres, » et y envoya pareillement des » gents de son Conseil, qui en fis» rent l'accord, et les appaise» rent. » Jean de Châlon reprit de son fils, au mois de Janvier 1260, la Seigneurie de Salins, qu'il avoit acquise, l'an 1237, de Hugues IV, Duc de Bourgogne, par échange du Comté de Châlon et de la Vicomté d'Auxonne. Le Comte Hugues mourut l'an 1266, et fut enterré à l'Abbaye de Charlieu. Son pere lui survécut jusqu'au 30 Septembre de l'année suivante. Cette époque est remarquable, parce que dès lors les Comtes de Bourgogne joignirent à leurs autres qualités celle de Sires de Salins. Alix, après la mort de Hugues, son premier mari, épousa, en secondes noces, le 3 Juin 1267, Philippe, Comte de Savoie, qui se qualifia dès lors Comte Palatin de Bourgogne, puis Sire de Salins après la mort de Jean de Châlon.

Pour ôter au Duc de Bourgogne tout prétexte de troubler leur Comté, Philippe et Alix racheterent, par acte du mois d'Avril 1270, tous les droits qu'il avoit dans cette province, et ceux qu'il prétendoit y avoir, en vertu de la cession que Béatrix d'Orlamonde lui avoit faite; mais par le même acte Dôle resta dans la mouvance du Duc. (Voy. *les Ducs de Bourgogne.*) Alix fonda, l'an 1271, un Couvent de Dominicains à Poligni. Cette Princesse finit ses jours au mois de Février, et fut inhumée à Charlieu. De son premier mariage sortirent cinq fils; Otton; Renaud, qui épousa l'héritiere de Montbéliard; Jean, marié à Marguerite, Comtesse de Ferrete; Hugues, Seigneur de Port-sur-Saône, &c.; Etienne Chanoine de Besançon, mort à Rome le 4 Avril 1299; et sept filles, dont l'aînée, Alix, épousa

DUCS DE BOURGOGNE.

d'André, son beau-frere, Dauphin de Viennois, ce qui lui appartenoit dans les domaines de Beaune et de Châlon. Cette acquisition faite pour le prix de 300 marcs d'argent, avec obligation de bâtir un Hôpital à Beaune, fut l'effet de la prudence d'Alix, qui par là prévint une guerre dont elle étoit menacée. On a dit ci-devant qu'André avoit été privé de ces domaines par le Duc Eudes, son frere, en punition du mécontentement qu'il avoit témoigné d'être si mal partagé dans la succession paternelle. La minorité de son neveu lui parut une occasion favorable pour rentrer dans ses droits. Sur les menaces qu'il fit de les poursuivre par la voie des armes, la Duchesse alla au-devant de lui, et le fit consentir à l'accommodement dont on vient de parler. Au mois de Juillet de l'an 1227, elle fit avec Thibaut, Comte de Champagne, un autre Traité par lequel elle s'engagea à le secourir contre le Comte de Nevers jusqu'à la majorité du Duc, son fils. Il fut stipulé par le même acte que le jeune Duc ne prendroit point d'alliance dans les Maisons des Comtes de Bourgogne, de Dreux, de la Marche, de Boulogne, de S. Paul, ni dans celles de Couci ou de Courtenai. Mais pour des raisons qu'on ignore, Alix ne tint point cet engagement; et, dans les premiers mois de l'an 1229, elle fit épouser à son fils Yolande, fille de Robert III, Comte de Dreux. Le jeune Duc, sans consulter sa mere, entra presqu'en même tems dans la ligue formée par les Princes qu'on vient de nommer, contre le Comte de Champagne, et partit avec des troupes pour aller renforcer leur armée qui étoit aux environs de Troyes. Mais, apprenant sur sa route que le Roi S. Louis étoit à la poursuite des confédérés, il revint sur ses pas. Au mois de Février de la même année, Hugues donna à l'Evêque de Langres son aveu et dénombrement, où il déclara qu'il tenoit de lui tout ce qu'il possédoit à Châtillon-sur-Seine, ainsi que le château de Montbard: *Teneo ab ipso Episcopo quidquid habeo apud Castellionem.... et Castrum Montis-Barri.* Il reconnoît de plus tenir de lui la mouvance de Griselles et de Larrei, dont la propriété appartenoit au Comte de Tonnerre: *Teneo similiter ab eodem Episcopo feodum de Grisoliis et feodum de Larreio.* On voit ici, suivant la remarque de M. Brussel, la distinction de la simple mouvance et de la propriété. La premiere s'exprimoit par le nom de Fief, et l'autre par celui de la chose que l'on possédoit. La Duchesse Alix avoit fait, l'an 1228, un acte de dévotion assez singulier, dont elle rend compte elle-même dans une Charte que Pérard a mise au jour, p. 411 de son Recueil: ce fut de se faire aggréger au corps des Chanoines de la Sainte Chapelle de Dijon. A la cérémonie de sa réception elle admit au baiser tous les Confreres, après avoir promis de maintenir tous leurs statuts et leurs priviléges: *Singulos Canonicos in signum fraternitatis et in osculum sanctum recepi.*

Hugues, attentif à ses intérêts, acquit, l'an 1237, de Jean de Châlon, par échange de la Seigneurie de Salins, les Comtés de Châlon et d'Auxonne. L'an 1239, au mois de Juin, il déclara, par écrit, qu'il avoit fait hommage au Roi des Châtellenies de Mont S. Vincent et de Charoles, unies au Comté de Châlon, et s'engagea de lui rendre à grande et à petite force, lorsqu'il en seroit requis, les châteaux qu'elles renfermoient. Il attesta de plus qu'il étoit convenu avec le Monarque que ces Domaines passeroient après lui à celui de ses enfans que Sa Majesté jugeroit à propos de nommer, et qu'au cas qu'il se croisât et passât la mer, elle en donneroit la garde à qui bon lui sembleroit. (*Mss. du Roi*, n°. 9420.) On reconnoît dans ces conditions la sage politique de S. Louis, qui cherchoit à contenir, par toutes les voies permises, ses vassaux dans la dépendance, et ne leur permettoit pas d'accumuler tous leurs Domaines sur la tête d'un seul de leurs enfans, de peur de le rendre trop puissant. La même année 1239, Hugues part avec d'autres Seigneurs pour la Terre-Sainte, d'où il revint en 1241, rapportant peu de gloire de ce voyage. (*Voy.* Pierre Mauclerc, *Duc de Bretagne.*)

Les Ecclésiastiques, encouragés par la Cour de Rome, faisoient alors sur la jurisdiction séculiere des entreprises qui révoltoient la Noblesse, et sur-tout celle de France. Pour repousser leurs atteintes, les Seigneurs les plus puissans de ce Royaume firent entre eux des associations dont la plus remarquable est celle qui eut pour Chefs le Duc de Bourgogne, le Comte de Bretagne, le Comte de S. Pol et le Comte d'Angoulême. Matthieu Paris nous a conservé le Traité qui fut fait, l'an 1247, à ce sujet; c'est un des monumens les plus singuliers de notre histoire: » Pour ce que seroit » griéve chose, y est-il dit, nous tous assemblés pour ceste besogne, nous » avons esluy par le commun assent et octroy de nous tous, le Duc de » Bourgoigne, le Comte Perrin de Bretaigne, le Comte d'Angoulesme et » le Comte de S. Pol, à ce que si aucuns de ceste communité avoit à faire » envers la Clergie, tel ayde comme ces quatre devant dits esgardereint » qu'à homme luy deust faire, nous luy ferions. Et c'est à sçavoir, que » à ce défendre, pourchasser et requérir, chacun de ceste communité

COMTES DE BOURGOGNE.

le Comte de Kibourg; Guiete, la seconde, fut mariée à Thomas de Savoie, Comte de Maurienne. Par son testament, fait au mois de Novembre 1278, la Comtesse Alix avoit ordonné qu'Otton, son fils aîné, lui succéderoit dans le Comté de Bourgogne. Philippe de Savoie, son époux, dont elle n'eut point d'enfant, lui survécut sept ans.

OTTON IV, ou V, dit OTTENIN.

1279. Otton IV, ou V, fils aîné de Hugues et d'Alix, succéda, l'an 1279, à sa mere dans le Comté de Bourgogne, en vertu de son testament. Zélé pour le maintien de son autorité, il obligea ses vassaux à venir le reconnoître dans les formes. Robert II, Duc de Bourgogne, son cousin, lui donna, l'an 1279, des Lettres par lesquelles il s'engageoit à l'aider envers et contre tous, excepté contre *Jean, Comte d'Auxerre et Seigneur de Rochefort, s'il avoit débat contre le Comte de Bourgogne, et qu'il voulût s'en remettre à droit audit Duc.* (*Mss. du Roi*, n° 9420, fol. 8, v°.) Le Comte de Ferrete vint faire hommage la même année à Otton, et celui de Neuchâtel en 1280. Son attachement à la France parut avec éclat en plusieurs occasions. L'an 1282, il passa en Italie à la tête de sa Noblesse, pour venger les François massacrés à la sanglante journée des Vêpres siciliennes. Une querelle qui s'éleva entre Otton et l'Evêque de Bâle en 1286, engagea le premier à faire alliance contre le Prélat avec la ville de Besançon et les Comtes de Ferrete et de Montbéliard. On en vint aux armes, et l'armée épiscopale fut taillée en pieces. L'Empereur Rodolfe vint au secours de l'Evêque, son vassal, poursuivit les Comtes, et les força de se retirer sous Besançon. Il les y suivit, et assiégea, mais inutilement, cette place dans le mois d'Août 1289. Ils firent ensuite la paix dans une conférence tenue à Bâle. Otton, ayant perdu Philippine, son épouse, fille de Thibaut II, Comte de Bar, prit en secondes noces Mahaut, fille de Robert II, Comte d'Artois. On place communément ce mariage à la veille de la Pentecôte 1291: mais il y a erreur pour l'année; car on conservoit à la Chambre des Comptes de Paris, avant son incendie, des Lettres *d'Othe, Comte Palatin de Bourgogne et Sire de Salins, en date du mois de Janvier 1284, par lesquelles il confessoit avoir* reçu de Philippe,

DUCS DE BOURGOGNE.

» mettra la centiesme part par son serment de la vaillance d'un an de la » terre qu'il tiendra. Et chacun riche homme de ceste compagnie fera lever » ces deniers chacun an à son pouvoir à la Purification Nostre-Dame, et » les délivrera où il sera mestier pour ceste besogne par Lettres pendantes » de ces quatre avant nommez, ou de deux de eux. Et si aucun de ceste » compagnie estoit excommunié par tort cognu par ces quatre, que la » Clergie luy feist, il ne laisseroit aller son droit ne sa querele pour l'ex- » communiment, ne pour autre chose qu'on luy face, si ce n'est par l'ac- » cord de ces quatre ou de deux de eux, ains poursuivroit sa droiture. Et » si les deux des quatre moureroient ou alloient hors de la terre, les deux » autres qui demeureroient, mettroient autres deux en lieu de ces deux, » qui auroient tel pouvoir que est à devant divisé. Et si avenoit que les » trois et les quatre allassent hors de la terre ou mourissent, les douze et » les dix des riches de ceste communité esliront autres quatre, qui auront » ce mesme pouvoir que les quatre devant dits. Et si ces quatre ou aucun » de la communité par le commandement de ces quatre faiseint aucune be- » sogne qui appartensist à ceste communité, la communité l'en délivre- » roit ». Ce Traité se trouve au Trésor des Chartes, où il porte la date de l'an 1246, parce qu'il fut fait, l'an 1247, avant Pâque.

Hugues assista, l'an 1248, avec le Roi S. Louis au Chapitre général de Cîteaux, et fut témoin de la priere que les Capitulans firent au Monarque de vouloir bien accorder un asyle dans ses Etats au Pape Innocent IV, poursuivi par l'Empereur Frédéric II. S. Louis ayant répondu qu'il prendroit là-dessus l'avis de ses Barons et s'y conformeroit, le Duc protesta avec tous les Seigneurs qui étoient présens, qu'ils ne souffriroient pas que le Pape vînt s'établir en France. De là il accompagna S. Louis dans son expédition d'Egypte. Il fut pris à la bataille de la Massoure, et se racheta dans le même tems que le Monarque. Pendant son absence il perdit, l'an 1251, la Duchesse Alix, sa mere, dont la mort causa un deuil universel dans la Bourgogne. Elle fut inhumée à Cîteaux.

Baudouin II, Empereur de Constantinople, étant à Paris en 1265, Hugues, qui s'y rencontroit aussi, fit un Traité avec ce Prince, qui lui donna pour lui et ses héritiers le Royaume de Thessalonique. Il reçut, l'année suivante, à Montargis l'hommage de Jean Tristan, fils de S. Louis, pour le Comté de Nevers. On conserve en original à Cluni un Traité par lequel il vendit, au mois d'Avril 1270, à Philippe, Comte de Savoie, et à sa femme, Alix de Méranie, pour la somme de onze mille livres viennoises, les droits qu'il avoit acquis de Béatrix, Comtesse d'Orlamonde, sœur d'Alix, sur le Comté de Bourgogne. (*Archiv. de Cluni.*) C'étoit encore alors la mode des pélerinages. Le Duc de Bourgogne étant allé visiter le tombeau de S. Jacques, mourut au retour à Vilaines en Duesmois vers la fin de 1272, à l'âge d'environ 60 ans, et eut sa sépulture à Cîteaux. Il avoit épousé, 1°, par contrat de l'an 1229, Yolande, fille de Robert III, Comte de Dreux, morte l'an 1255; 2°, l'an 1258, Béatrix, fille de Thibaut VI, Comte de Champagne, décédée vers le milieu de l'an 1295. Du premier lit sortirent Eudes, Comte de Nevers; Jean, Seigneur de Charolois, mari d'Agnès, héritiere d'Archambaud IX, Sire de Bourbon, et décédée avant le 17 Janvier 1268 (V. S.); Robert, que son pere fit émanciper au mois d'Octobre 1272, en lui cédant le Duché avec réserve de l'usufruit; Alix, femme de Henri III, Duc de Brabant; et Marguerite, mariée, 1° à Guillaume de Mont S. Jean, 2° à Gui VI, dit le Preux, Vicomte de Limoges. Du second lit vinrent Hugues ou Huguenin, Vicomte d'Avalon, Seigneur de Montbard, marié, l'an 1284, à Marguerite, Dame de Montréal, fille de Jean de Châlon, dit le Sage, Sire de Salins; Béatrix, femme de Hugues XIII de Lusignan, Comte de la Marche et d'Angoulême; Elisabeth, ou Isabelle, seconde femme de l'Empereur Rodolfe I; Marguerite, premiere femme de Jean de Châlon I, Sire d'Arlai; et Jeanne, Religieuse. De l'un des fils de Hugues IV (on ne sait lequel), sortit une fille, Isabeau, mariée à Pierre de Chambli, Seigneur de Néaufle.

ROBERT II.

1272. Robert II, troisieme fils de Hugues IV, fut institué son successeur au Duché de Bourgogne par le testament de ce Prince, qui lui en donna l'investiture avant sa mort. Malgré ces précautions, Robert fut d'abord troublé par Robert III, Comte de Flandre, qui avoit épousé Yolande, l'aînée des filles d'Eudes, Comte de Nevers, fils aîné du Duc Hugues IV, et par Robert, Comte de Clermont, époux de Béatrix, fille de Jean, qui étoit second fils de Hugues IV. Ces deux Princes prétendoient chacun au Duché de Bourgogne; mais le Roi Philippe le Hardi, que les parties avoient pris pour arbitre, ou plutôt à la Cour duquel elles s'étoient régulièrement pourvues, déclara, dans une Assemblée des Pairs, Robert, fils de Hugues, seul et unique héritier du Duché. » Ne vouloit-il par cet

COMTES DE BOURGOGNE.

Roi de France, la somme de dix mille livres à lui délivrée pour le douaire de Madame Mahaut, sa femme, fille de Robert, Comte d'Artois, pour la restitution de laquelle, dans le cas où elle auroit lieu, il oblige la moitié de son Comté. De plus on voit, comme le prouve M. Chevalier, qu'en 1291 Otton et Mahaut traiterent à Evrenes avec le Roi Philippe le Bel du mariage de Jeanne, leur fille, avec un des fils du Monarque. Ce Traité fut suivi d'un autre, passé le 2 Mars 1295 (N. S.), à Vincennes. Par celui-ci, Otton promet de délivrer incontinent tout le Comté de Bourgogne au Roi, comme légitime administrateur des biens de Philippe, Comte de Poitiers, son fils, futur époux de Jeanne de Bourgogne, à laquelle il le constitue en dot pour être réuni, en tout événement et sans retour, à la France. C'est ici proprement une donation et en même tems une espece de vente qu'Otton fait du Comté de Bourgogne au Roi de France. Une donation; il qualifie ainsi cette cession, et la déclare irrévocable comme celles qui se font entre vifs: *Donatione irrevocabili inter vivos.* Une espece de vente; il reconnoît avoir reçu du Roi Philippe le Bel la somme de cent mille livres tournois pour les arrhes du mariage de sa fille: *Confitemur nos Comes praefatus a praefato Domino Rege pro arrhis sponsalium hujus modi nos recepisse centum millia librarum turonensium parvarum in pecunia numerata;* et il s'oblige à rendre le quadruple de cette somme, au cas que par sa faute ou par celle de sa fille le mariage n'ait point lieu: *Quas arrhas promittimus... in quadruplum solvere, si per nos vel dictam filiam nostram steterit quominus dictum matrimonium contrahatur.* Le mariage ne s'accomplit qu'en 1306, après la mort du Comte Otton. Mais les Comtois n'eurent pas plutôt appris les dispositions du Traité de Vincennes, qu'ils prirent les armes pour en empêcher l'exécution. Leur résistance augmenta, lors qu'en 1300 la Comtesse Mahaut donna un fils, nommé Robert, à son époux; mais abandonnés de l'Empereur, auquel ils avoient eu recours, ils se soumirent en 1301. L'an 1302, Otton, devenu Comte d'Artois après la mort de Robert, son beau-pere, présida, en cette qualité, au nom du Roi, à la premiere séance du Parlement rendu sédentaire. *On croit*, dit M. Dunod, *que la couronne de Baron et les habits que notre Comte porta à cette auguste cérémonie*,

DUCS DE BOURGOGNE.

» arrêt, dit un habile moderne, donner atteinte qu'au droit de représenta-» tion? ou l'esprit de la loi salique, qui devoit animer presque toutes les » provinces de l'Empire françois, influoit-il sur ce jugement? fut-ce en » un mot l'avantage du degré, ou celui du sexe, qui procura au troisieme » fils de Hugues le Duché de Bourgogne? C'est ce qu'on ignore, et c'est » ce qu'il seroit important de savoir ». Robert avoit été fiancé dès le 25 Septembre (et non le 20 Octobre) 1272 par Hugues, son pere, avec la Princesse Agnès, fille de S. Louis, à laquelle Hugues avoit assigné pour son douaire les Châtellenies de Vergi, de Montcenis, de Beaumont, de Colomne-sur-Saône, de Bussi, de Beaune, de Nuits et de Châlon, pour lui valoir six mille livres de rente. (*Mss. du Roi*, n°. 9420, fol. 4.) Le mariage ne s'accomplit que l'an 1279. Jean I, Dauphin de Viennois, étant mort l'an 1281, Robert prétendit lui succéder comme plus proche héritier dans la ligne masculine. Après diverses contestations sanglantes avec Humbert I, le Roi de France s'étant porté pour médiateur, Robert, par Traité du 25 Janvier 1286 (N. S.), renonça à ses prétentions. (Voy. *les Dauphins de Viennois.*)

Robert, l'an 1282, alla en Italie au secours de Charles I, Roi de Naples, oncle de la Duchesse Agnès.

La Vicomté de Dijon étoit entre les mains de Guillaume de Champlite, Seigneur de Pontallier. Le Duc Robert, l'ayant acquise l'an 1284, la remit aux Maire, Echevins et habitans de Dijon. Il acquit aussi, l'an 1289, d'Amédée V, Comte de Savoie, par échange des terres qu'il possédoit en Bresse, les Châtellenies de Cuiseri et de Sagi, qui composent ce qu'on appelle aujourd'hui la Bresse châlonnoise. Vers l'an 1294, le Duc Robert, déja établi Grand-Chambrier depuis plus de quinze ans par le Roi Philippe le Hardi, fut fait Lieutenant de Roi au pays de Lyon par le Roi Philippe le Bel, qui avoit beaucoup de confiance en ce Prince. L'an 1295, ayant appris qu'Otton, Comte de Bourgogne, avoit fait cession de ses Etats au Roi Philippe le Bel en conséquence du mariage projetté et conclu entre Jeanne sa fille et Philippe, depuis surnommé le Long, fils du Monarque, Robert travaille à mettre à couvert les propriétés qu'il avoit dans la Franche-Comté. Sur ses remontrances réitérées, le Roi jugea dans son Conseil que le Duc jouiroit de tous les Fiefs du Comté de Bourgogne qui relevoient de lui, jusqu'à la célébration du mariage de Philippe et de Jeanne, et qu'alors le Comte Philippe rendroit foi et hommage au Duc de Bourgogne. Quelque tems après cette décision le Roi donna au Duc Robert la garde du Comté de Bourgogne en entier. Cette province avoit besoin d'un homme de tête pour y commander et contenir les habitans que la cession dont on vient de parler avoit soulevés. La conduite que Robert tint dans l'exercice de cet emploi, lui mérita la reconnoissance du Roi, qui, dans la suite, le chargea de nouvelles commissions. Ce fut par ses ordres que le Duc se rendit à Rome vers le milieu de l'an 1297, pour plusieurs affaires importantes. Avant de partir, il fit son testament au château de Brazei le 25 Mars. Par cet acte, il institue son successeur au Duché de Bourgogne Hugues, son second fils, devenu l'aîné par la mort de Jean, son frere; il donne plusieurs terres à Eudes pour lui produire 4000 livres de rente; il veut que Louis, son troisieme fils, soit d'Eglise, et lui fait 1000 livres de rente; Blanche, l'aînée de ses filles, mariée en 1307 à Edouard, Comte de Savoie, a pour son partage 20 mille livres avec le château de Duesme; Marguerite, la seconde, qui épousa le Roi Louis Hutin, 15 mille livres; et Jeanne, la troisieme, qui fut mariée en 1313 à Philippe de Valois, depuis Roi de France, dix mille livres. Celle-ci mourut victime de sa charité l'an 1348, ayant été enlevée par la peste en traitant ceux qui en étoient attaqués. Le corps de Jeanne fut porté à S. Denis et son cœur à Cîteaux.

Le Duc Robert assista, l'an 1303, à la fameuse Assemblée tenue le 13 Juin au Louvre, en présence du Roi Philippe le Bel, qui l'avoit convoquée, pour délibérer sur les prétentions du Pape Boniface VIII contre le pouvoir temporel des Rois. Il y signala son zele pour la défense des droits de la Couronne; et, non content d'adhérer à l'acte d'appel interjetté par l'Assemblée des procédures du Pape, il fut un des souscripteurs de la vigoureuse lettre que les Barons écrivirent à Boniface pour l'engager à se rétracter.

L'an 1305, suivant le continuateur de Nangis, et non en 1309, comme le porte l'épitaphe de Robert, ce Prince mourut à Vernon-sur-Seine, d'où son corps fut transporté à Cîteaux, et inhumé auprès des Ducs, ses prédécesseurs, dans la Chapelle de S. George, appellée la Chapelle des Ducs: elle fut détruite, l'an 1636, par les troupes du Général Galas, après qu'elles en eurent brisé les tombeaux. Il faut ajouter aux enfans du Duc Robert un cinquieme fils, nommé Robert, Comte de Tonnerre, et une quatrieme fille, nommée Marie, tous deux venus au monde après son testament, fait, comme on l'a dit, l'an 1297. Marie devint femme, vers l'an 1310,

COMTES DE BOURGOGNE.

ont servi de modele au mortier et aux autres ornemens que les Présidens des Parlements ont dès lors portés. La même année, Otton fait, le 13 Septembre, son testament devant Vitri, par lequel il institue son héritier universel le jeune Prince, son fils. M. Chevalier prétend qu'Otton, par là, révoqua, autant qu'il étoit en lui, la donation qu'il avoit faite au Roi de France. Mais il n'est pas dit un mot de révocation dans cet acte; et ce qui prouve qu'elle ne doit point être sous-entendue, c'est le mariage de Jeanne et de Philippe de France, qui a suivi ce testament. Qu'a donc laissé le Comte Otton à son fils en l'instituant son héritier universel? Ses propres ou les domaines particuliers qu'il possédoit soit hors du Comté de Bourgogne, soit dans ce Comté, mais non le Comté même.

Otton, étant retourné, l'an 1303, en Flandre, battit les Flamands près de Cassel; mais il reçut à ce combat une blessure dont il mourut le 17 Mars 1303 à Melun. Il fut enterré à l'Abbaye du Lys, où il resta jusqu'au 9 Février 1309; ensuite il fut apporté au Monastere des SS. Jaumes, près de Langres, et y demeura jusqu'au 3 Mai de l'année suivante. De là Mahaut, sa femme, le fit transporter en grande pompe à l'Abbaye de Charlieu, au diocèse de Besançon. (Martenne, *premier voy. litt.*, p. 139.) Ce Prince aimoit et protégeoit les Lettres; témoin l'Université qu'il fonda, l'an 1287, à Grai. De son second mariage il laissa trois enfans, Robert et Jeanne, qui suivent; et Blanche, mariée, vers l'an 1307, à un fils de France, Charles, Comte de la Marche, depuis Roi sous le nom de Charles le Bel. Otton n'avoit eu de son premier mariage qu'une fille, nommée Alix, laquelle avoit été accordée en bas âge, le 22 Septembre 1279, au Prince Jean, fils aîné de Robert II, Duc de Bourgogne. Ce mariage n'étoit pas encore accompli le 31 Janvier 1285, et on doute qu'il l'ait été depuis. Le Comte Otton V a été l'un des plus grands Princes qui aient gouverné le Comté de Bourgogne. (*V.* Mahaut, *Comtesse d'Artois.*) Otton changea les armoiries des Comtes de Bourgogne. Elles étoient avant lui de gueules à l'aigle éployée d'argent. Ce Prince jugea à propos d'y substituer l'écu, semé de billettes d'or, au lion de même. Ce changement a précédé l'an 1280. (Chevalier, *hist. de Poligni*, T. I, p. 153.)

Ce fut dans les dernieres années d'Otton ou dans les premieres de

d'Edouard,

DUCS DE BOURGOGNE.

d'Édouard, Comte de Bar. M. Schoepflin donne encore pour fille à Robert, Agnès, seconde femme de l'Empereur Rodolfe, qu'elle épousa, dit-il, l'an 1287. Mais Dom Plancher prouve que la seconde femme de Rodolfe étoit Isabelle, sœur de ce même Robert, et fille par conséquent de Hugues IV. La Duchesse Agnès mourut en 1317.

HUGUES V.

1305. Hugues V ayant succédé dans l'enfance à Robert II, son pere, gouverna sous la tutele de la Duchesse Agnès, sa mere, mourut sans postérité, l'an 1315, à Argilli, dans la dixieme année de son régne, et fut enterré à Cîteaux. On ne peut marquer le jour précis de sa mort; mais il survécut peu de jours au dernier codicille qu'il fit le *Dyemoinge avant l'Ascension* (27 Avril.) Il avoit été fiancé à Jeanne, fille de Philippe le Long, Comte de Poitiers et depuis Roi de France, que la mort l'empêcha d'épouser. Dans le même mois d'Avril de cette année, où le Duc Hugues V mourut, le Roi Louis Hutin, sur les représentations de la Noblesse de Bourgogne et de celle de Forez, que depuis S. Louis on avoit donné de grandes atteintes à leurs privileges, rendit en leur faveur une Ordonnance dont le sixieme article porte : » Que les Nobles » puissent et doivent user des armes quant il leur plaira, » et que ils puissent guerroyer et contregagier. Nous » leur octroyons les armes et les guerres, en la ma» niere qu'ils en ont usé et accoutumé anciennement; » et selon qu'on trouvera, nous leur en ferons garder. » Et si de guerre ouverte, ajoute-t-il, l'un avoit prins » sur l'autre, il ne seroit tenu de rendre, ne dou re» croire, se puis la défence que nous leur en avons » faicte, ne l'avoient prins «. (*Ordon. du Louvre*, T. I, p. 559.) Voilà les guerres privées par conséquent autorisées en Bourgogne, et l'Ordonnance que Philippe le Bel avoit rendue en 1303 pour les proscrire, abolie dans ce Duché. Hugues V, à sa mort, n'étoit plus Roi titulaire de Thessalonique. Il avoit cédé ce titre à Louis, son frere, qui avoit quitté l'état ecclésiastique pour se marier. Louis prit aussi le titre de Prince d'Achaïe et de Morée du chef de Mahaut de Hainaut, sa femme.

COMTES DE BOURGOGNE.

son successeur que le Roi Philippe le Bel érigea en Parlement le Conseil des Comtes de Bourgogne. La date précise de cette érection n'est point connue. « Nous ne » pouvons que la placer, dit M. Perreciot, entre l'an» née 1294 et l'année 1306, pas plus haut que la pre» miere, puisqu'elle vit conclure le Traité de Vincennes » qui nous donna (aux Francs-Comtois) Philippe le » Bel pour administrateur ; pas au-dessous de la se» conde, puisqu'un compte rendu au Souverain pour » cette année-là rapporte en dépense les frais faits à la » tenue du Parlement de la province ». (Tome I, p. 494) (1).

ROBERT, SURNOMMÉ L'ENFANT.

1303. Robert, fils d'Otton V et de Mahaut, né l'an 1300, succéda, suivant la plus commune opinion, à son pere dans le Comté de Bourgogne, conformément aux loix et à l'usage du pays, et gouverna sous la garde-noble de sa mere. Cependant on ne trouve aucun acte d'autorité fait sous le nom de ce Prince. Si Jean de Vienne, Sire de Mirebel, fait hommage à Robert, le 15 Février 1315, du château de Reculot, près de Mirebel, ce Prince, dans l'acte, n'est point qualifié Comte de Bourgogne, mais seulement *très noble et puissant Damoiseau, Robert d'Artois, fils de très noble Prince et puissant Othe, jadis Comte d'Artois et de Bourgogne, Palatin.* C'étoit donc, à ce qu'il semble, comme Seigneur particulier de quelque domaine, d'où relevoit le château en question, qu'il recevoit cet hommage. Il y a plus ; on voit qu'après la mort d'Otton la justice continua d'être administrée, dans le Comté de Bourgogne, au nom du Roi Philippe le Bel, qu'il y établissoit les Gouverneurs et les Baillis, parmi lesquels il y a plusieurs Seigneurs françois ; qu'en 1307 Jean de Châlon traita, en qualité de gardien du pays pour le Roi de France, avec les Gentilshommes et les bourgeois de Poligni, au sujet d'un point d'usage : enfin les comptes rendus des revenus du Comté de Bourgogne pour l'an 1310, montrent que ce Roi les percevoit. Il est néanmoins vrai que la Noblesse comtoise ayant repris les armes après la mort d'Otton, prétendit ne reconnoître d'autre successeur de ce Prince que Robert, son fils ; mais il paroît qu'après divers efforts renouvellés pendant trois ans, elle fut encore obligée de prendre le parti de la soumission. Quoi qu'il en soit, Robert mourut, l'an 1315, au château de Poligni, où il étoit élevé, après avoir confirmé, dit-on, le 2 Avril de la même année, la donation que son pere avoit faite à sa sœur aînée. Il fut enterré aux Dominicains de Poligni. (M. Chevalier, *hist. de Poligni*, T. II.)

EUDES IV.

1315. Eudes IV, successeur de Hugues V, son frere, au Duché de Bourgogne, fut obligé, pour en jouir tranquillement, de composer avec Louis, son autre frere, et de lui accorder le château de Duesme avec une rente de quatre mille livres.

Il s'éleva, l'an 1316, de grandes contestations en France sur la succession à la Couronne, après la mort du Roi Louis X. Ce Prince n'ayant laissé de

JEANNE I ET PHILIPPE LE LONG.

1315. Jeanne I, fille d'Otton IV, mariée en 1306 à Philippe le Long, Comte de Poitiers, puis Roi de France, prit possession, l'an 1315, du Comté de Bourgogne. Ayant perdu son époux en 1322, elle choisit pour sa demeure ordinaire la ville de Grai. L'an 1326, elle convoqua à Baume-les-Dames un Parlement, composé de Seigneurs, d'Officiers de justice et de Jurisconsultes, qui tinrent leurs séances dans la grand'salle

(1) » Il y a peu de Parlemens, disent les Auteurs de l'Encyclo» pédie (au mot *Parlement*) qui aient eu un pouvoir aussi étendu » que celui de Besançon, puisqu'à l'exception du droit de donner » des Lettres de grace que le Souverain se réservoit, le Parlement » étoit presque maître absolu en tout. Il partageoit le gouvernement » de la province avec le Gouverneur, lequel ne pouvoit rien faire » d'important sans son avis. Les Ordonnances mêmes des Gouver» neurs étoient sujettes aux Lettres d'attache du Parlement.

» Cette Cour avoit même souvent seule tout le gouvernement, et » en cas de mort ou de maladie, absence ou empêchement du Gou» verneur, elle avoit droit de commettre un Commandant à la place » du Gouverneur.

» Outre les affaires contentieuses, le Parlement connoissoit en» core pendant la paix de toutes les affaires concernant les fortifica» tions, les finances, les monnoies, la police, les chemins, les do» maines, les fiefs et la conservation des limites de la province.

» Pendant la guerre, il régloit la levée des troupes, leurs quar» tiers, leurs passages, les étapes, subsistances, paiemens et revues.

» Enfin presque toute l'autorité souveraine lui étoit confiée par » les Lettres particulieres des Souverains, comme il paroît par celles » de 1508, 1518, 1530, 1533, 1534. Les membres de cette com» pagnie ont toujours joui, dès leur premiere institution, de la no» blesse transmissible au premier degré ». « On peut ajouter, dit » M. Perreciot, qu'il faisoit des loix sous le nom du Souverain, et » que nos anciennes Ordonnances en contiennent un grand nombre » qui nous viennent de lui ».

DUCS DE BOURGOGNE.

Marguerite, sa femme, sœur du Duc Eudes, qu'une fille, nommée Jeanne, celui-ci entra dans les intérêts de sa niece et se joignit à ceux qui la regardoient comme l'héritiere des Couronnes de France et de Navarre; mais Philippe le Long, frere de Louis X, et Régent du Royaume, ayant assemblé les Grands, se fit proclamer Roi de France à l'exclusion de Jeanne, en vertu de la loi nationale qui exclut les femmes du trône. Eudes, voyant les prétentions qu'il formoit pour sa niece rejettées par l'élite de la nation, prit le parti de s'accommoder avec Philippe, dont il épousa, le 18 Juin de l'an 1318, la fille aînée, avec cent mille livres de dot, pour consommer l'alliance entamée par son frere, Hugues V, avec cette Princesse. Eudes, l'an 1320, devint Prince d'Achaïe et de la Morée et Roi de Thessalonique, par la mort de son frere Louis, décédé sans enfans, après l'avoir institué son héritier. Mais Eudes vendit le tout, le 6 Octobre 1321, à Philippe, Prince de Tarente. L'an 1322, après la mort de Philippe le Long, il fut un des premiers à rendre hommage à Charles le Bel, frere et successeur de ce Monarque. Cependant il lui fit une chicane sur le Comté de Poitiers, qu'il prétendoit devoir lui revenir du chef de sa femme, attendu, disoit-il, qu'elle étoit venue au monde dans le tems que Philippe, son pere, portoit encore le titre de ce Comté. Mais le Parlement décida en faveur du Roi conformément à la loi des apanages, qui les déclare reversibles à la Couronne au défaut d'héritiers mâles.

Eudes hérita, l'an 1330, des Comtés de Bourgogne et d'Artois, par la mort de sa belle-mere, Jeanne, Reine de France, Comtesse de Bourgogne et d'Artois, épouse de Philippe le Long. Alors à son titre de Duc il ajouta celui de Comte de Bourgogne et d'Artois, que ses successeurs ont pris comme lui.

Eudes accompagna, l'an 1328, le Roi Philippe de Valois dans l'expédition qu'il fit en Flandre pour le rétablissement du Comte Louis, chassé par ses sujets; il s'y distingua, et contribua, le 22 Août, au gain de la bataille de Montcassel, où, selon Duchêne, il fut blessé. Ce Prince fonda, l'an 1332, à Fontenai, près de Beaune, une Chartreuse qui fut souvent un lieu de retraite pour lui. Les Anglois et les Flamands s'étant confédérés contre la France, Eudes amena encore, l'an 1340, du secours à Philippe de Valois en Flandre. Tandis que le Roi d'Angleterre, Edouard III, faisoit le siége de Tournai, le Duc de Bourgogne et le Comte d'Armagnac, renfermés dans S. Omer, défendoient cette place contre Robert d'Artois, qui la pressoit vivement avec une armée de 20 mille hommes, et mêloit la ruse à la force pour l'emporter. Le 25 Juillet, les assiégés, dans une sortie, engagerent un combat sanglant dont l'événement fut douteux, suivant Meyer, et dont les circonstances ont été diversement racontées par les historiens de l'un et de l'autre parti. Mais on convient que Robert d'Artois, poursuivi par le Duc de Bourgogne, Philippe, son fils, et quatre mille de ses gens, fut obligé de fuir jusqu'à Cassel, d'où il ne pensa plus à revenir devant S. Omer. Ainsi le siége fut levé.

L'an 1343, Eudes voulant faire frapper de la monnoie à son coin dans la ville d'Auxonne, l'Archevêque de Besançon s'y opposa, prétendant que ce droit lui appartenoit exclusivement. Le Duc ne tint compte de cette opposition. Le Prélat irrité jetta *le Cas*, c'est-à-dire l'interdit, sur la ville d'Auxonne. Eudes, en ayant appellé au Pape, nomme trois Procureurs en Cour de Rome pour y poursuivre la levée de l'interdit. Mais l'affaire traîna en longueur, et Eudes n'en vit pas la fin.

L'an 1347, le 16 Juin, Eudes étant à Châlon, fait avec Amédée VI, Comte de Savoie, dit le Comte Verd, un Traité d'alliance, par lequel il s'engage à lui fournir et entretenir, pendant trois mois, à ses frais, trois cens hommes d'armes, pour être employés contre tous, excepté le Roi et la Reine de France, et leur fils aîné, le Duc de Normandie. Le Comte réciproquement promet d'aider le Duc avec 250 hommes d'armes pendant le même espace de tems à ses frais, contre tous, excepté l'Empereur, le Roi de France, et quelques autres Seigneurs. (Plancher, *hist. de Bourg.*, T. II, p. 204.) Le Comte de Savoie méditoit alors une expédition en Piémont pour arrêter les progrès qu'y faisoit Luchin Visconti, Duc de Milan. Muni du secours qu'Eudes, fidele à sa parole, lui fit passer en diligence, et de ceux que lui amenerent d'autre part le Comte de Genevois et le Prince de Morée, il livra bataille, dans le mois de Juillet suivant, au Duc de Milan, assisté du Marquis de Montferrat, et les mit en déroute, après avoir taillé en pieces une partie de leurs troupes. (Muratori, *Ann. d'Ital.*, T. VIII, p. 255.) Tandis qu'une partie des troupes de Bourgogne agissoit en Piémont, le Duc Eudes employoit l'autre à repousser les attaques de Jean de Châlon, Seigneur d'Arlai, de Thibaut, Sire de Neuchâtel, et de Henri de Fau-

COMTES DE BOURGOGNE.

de l'Abbaye: Thomas de Savoie, oncle de la Reine, y présida. C'est la plus ancienne Assemblée de ce genre sous le nom de Parlement, dont on ait retrouvé des traces dans la province. Jeanne mourut à Paris, ou, selon d'autres, à Roye, le 21 Janv. 1330 (N.S.), laissant du Roi, son époux, Jeanne, qui suit, Marguerite et Isabelle. Son corps fut enterré aux Cordeliers de Paris. On a déja dit ailleurs que la Comtesse-Reine Jeanne fonda le College de Bourgogne à Paris.

JEANNE II, ET EUDES IV,

Duc de Bourgogne.

1330. Jeanne II, *fille du Roi Philippe le Long, mariée, le 18 Juin 1318, à Eudes IV*, Duc de Bourgogne, succéda, l'an 1330, avec son époux, à Jeanne, sa mere, dans les Comtés de Bourgogne et d'Artois. Ses deux sœurs, Marguerite, femme de Louis I, Comte de Flandre, et Isabelle, mariée à Guigues VIII, Dauphin de Viennois, ne la laisserent pas long-tems en paisible possession d'un si bel héritage. Elles demanderent qu'on augmentât leurs apanages des biens de leur mere. Plusieurs Seigneurs du Comté armerent pour leur défense. Hugues de Bourgogne, grand-oncle de Jeanne II, s'étant mis en devoir de leur résister, fut battu, fait prisonnier, mis à rançon, et mourut enfin de ses blessures. Le Duc Eudes traita, le 2 Septembre 1330, avec le Comte de Flandre, et l'année suivante avec le Dauphin; mais la guerre recommença, l'an 1336, avec une nouvelle fureur. Isabelle, veuve du Dauphin, étoit alors remariée à Jean de Faucognei. Ce Seigneur, s'étant ligué avec le Marquis de Bade, le Comte de Montbéliard et les citoyens de Besançon, fit déclarer la guerre par un Héraut, le 14 Avril 1336, au Duc de Bourgogne, à Beaune, où il étoit avec le Roi de France. Eudes marcha contre les Confédérés, qui avoient déja pris et brûlé Salins et Pontarlier. Il eut bientôt sa revanche, et les défit à la Malecombe, près de Besançon. La paix fut conclue en 1337; mais en 1341 le Comte de Flandre et le Seigneur de Faucognei formerent de nouvelles prétentions. Nouveau Traité en conséquence, signé au mois de Septembre de la même année, dans l'Abbaye de S. Antoine, près de Paris, en présence du Roi. Isabelle, satisfaite alors, se réconcilia avec sa sœur, qu'elle déclara son héritiere en 1345, le jeudi avant la fête de S. Barnabé, 9 Juin, peu de jours avant sa mort. Jeanne la suivit au tombeau l'an 1347, trois ans avant le décès du Duc Eudes IV, son mari.

DUCS DE BOURGOGNE.

cognei, qui, joints aux habitans de Besançon, lui faisoient la guerre, depuis six mois, pour diverses prétentions qu'il ne croyoit pas devoir leur accorder. Le Roi Philippe de Valois mit fin aux hostilités par un jugement arbitral qu'il rendit à Vincennes dans le mois de Mars 1348 (N. S.), du consentement des parties qui s'y soumirent. Les droits de chacune d'entre elles y furent réglés, et l'on se restitua de part et d'autre ce que l'on s'étoit enlevé durant la guerre.

Le Duc Eudes après un régne long et glorieux mourut à Sens, l'an 1350 (N. S.), suivant D. Plancher, qui cite, sans les produire, deux Chartes qu'il fit, dit-il, expédier au mois de Décembre 1349, et ajoute qu'il vécut encore quelques mois depuis. Son corps fut porté à l'Abbaye de Cîteaux, son cœur aux Chartreux de Beaune qu'il avoit fondés, comme on l'a dit, en 1332, et ses entrailles à la Sainte Chapelle de Dijon. De Jeanne de France, sa femme, il eut deux fils, dont le second fut enlevé dans son enfance; l'aîné, appellé Philippe, dont on a déja parlé, mourut d'une chûte de cheval au siége d'Aiguillon le 22 Septembre de l'an 1346, laissant de Jeanne, Comtesse d'Auvergne et de Boulogne, qu'il avoit épousée en 1338, un fils nommé Philippe, qui succéda à Eudes IV, son aïeul, et deux filles mortes sans alliance. Eudes avoit fait, le 12 Octobre 1346, un testament par lequel il substituoit à Philippe, son petit-fils, Jeanne, sa petite-fille, et appelloit, au défaut de ses descendans, ses sœurs, Blanche, Comtesse de Savoie, et Jeanne, Reine de France.

COMTES DE BOURGOGNE.

PHILIPPE DE ROUVRE, PREMIER DU NOM, COMTE DE BOURGOGNE.

1347. Philippe, appellé de Rouvre, du lieu de sa naissance, voisin de Dijon, fils de Philippe de Bourgogne et petit-fils du Duc Eudes IV, succéda, l'an 1347, à l'âge d'environ dix-huit mois, à Jeanne, son aïeule, dans les Comtés de Bourgogne et d'Artois. Il eut pour tutrice Jeanne, sa mere, Comtesse d'Auvergne et de Boulogne de son chef.

La Noblesse de Franche-Comté, depuis long-tems, souffroit impatiemment le pouvoir dont usoient ses Souverains d'accorder à tous les mainmortables de la province qui s'adressoient à eux, des Lettres de sauvegarde et de bourgeoisie, qui les mettoient sous leur jurisdiction immédiate. L'an 1349, la Comtesse Jeanne tenant sa Cour à Grai, trois des plus distingués de ses vassaux, savoir Hugues de Vienne, Archevêque de Besançon, Jean de Châlon, Sire d'Arlai, et Henri, Comte de Montbéliard, vinrent la trouver, et obtinrent d'elle, le mercredi après la S. George, une Ordonnance portant que le Comte de Bourgogne, ni aucun autre, ne pourroit recevoir dans sa *Commandise* ceux qui ne seroient pas de sa justice ou Seigneurie; elle annulloit en même tems toutes les bourgeoisies accordées à d'autres qu'aux sujets immédiats de ceux dont elles émanoient. (M. Chevalier, *hist. de Poligni*, T. I, p. 472.) Mais le Parlement de Besançon, dit M. Perreciot, empêcha, par son opposition, l'effet de cette Ordonnance extorquée par la force, et les gardes ou bourgeoisies continuerent de s'accorder.

Le même PHILIPPE DE ROUVRE, premier du nom, Comte et Duc de Bourgogne.

L'an 1350, Philippe de Rouvre, Comte de Bourgogne et d'Artois, fut le successeur d'Eudes IV, son aïeul, dans le Duché de Bourgogne. Le Roi Jean devient, la même année, Bailliste de Philippe par son mariage contracté le 19 Février avec la mere de ce Prince. Ce titre lui fut très utile dans les circonstances épineuses où il se trouva, et les Etats de son pupille lui fournirent de grands secours contre les Anglois, avec lesquels il étoit en guerre. Mais les Bourguignons ne souffrirent point qu'il donnât atteinte à leurs priviléges. Ce Monarque ayant tenté, l'an 1353, dans l'Assemblée des Etats de Bourgogne, tenue à Châtillon-sur-Seine, d'introduire la Gabelle dans le Duché, les trois Ordres s'opposerent vigoureusement à cette innovation. Il les convoqua de nouveau pour le même sujet à Beaune; et, trouvant toujours la même opposition, il fut obligé de se désister. Le différend qui s'étoit élevé entre le Duc Eudes IV et Jean de Vienne, Archevêque de Besançon, au sujet de la monnoie d'Auxonne, subsistoit toujours. Loin de travailler à l'accommoder, les tuteurs de Philippe l'envenimerent en saisissant Gy et d'autres terres qui appartenoient au Prélat et à son Chapitre, sous prétexte qu'ils ne vouloient pas reconnoître que ces terres relevoient du Duché de Bourgogne. Irrité de ce procédé, l'Archevêque mit sous l'anathême tout le Comté d'Auxonne qui faisoit partie de son diocèse. Enfin le Roi Jean interposa son autorité pour finir cette affaire, et envoya deux députés au Pape Innocent VI, qui nomma par ses Lettres du 26 Mars 1356 une Commission pour lever l'excommunication et l'interdit. (*Journ. de Trévoux*, *Mai* 1728, p. 864.) Le Prélat et le jeune Duc se réconcilierent avec tant de sincérité, que le second établit le premier Gouverneur de son Duché, charge dont il s'acquitta avec toute la vigilance, la sagesse et l'équité qu'on pouvoit désirer. *Johannes de Vienna,* dit la Chronique de Mets, *Burgundiae Ducatum moderatus est, in qua provincia utebatur jure, justitia et aequitate.*

Les suites de la funeste bataille de Poitiers, du 19 Septembre 1356, où le Roi Jean devint prisonnier des Anglois, se firent sentir en Bourgogne comme dans les autres provinces, et peut-être encore plus cruellement. Ces fiers vainqueurs, s'étant répandus en Bourgogne, brûlerent Châtillon-sur-Seine, pillerent Tonnerre sans pouvoir néanmoins prendre le château défendu par Baudouin Denexin, maître des Arbalétriers, renverserent les murs d'Auxerre, brûlerent la Collégiale de Saulieu, et pénétrerent, le 17 Janvier 1360 (N. S.), jusqu'à Flavigni, d'où ils menacerent la capitale de la province. Pour délivrer la Bourgogne de ces dangereux hôtes, après trois mois de séjour qu'ils y firent, il fallut composer avec eux. Deux cens mille moutons d'or (1), dont une partie fut payée comptant et le reste assuré en donnant des ôtages, furent le prix de leur retraite et d'une treve qu'ils accorderent, le 10 Mars, pour trois ans. La Reine, mere du jeune Duc, avoit assemblé préalablement les trois Ordres à Beaune pour parvenir à cette composition. Durant ces troubles elle avoit marié le jeune Duc, son fils, à peine âgé de douze ans, avec Marguerite, fille et héritiere de Louis de Mâle, Comte de Flandre; et voici comme cette alliance s'accomplit. » Le 13 Mai 1357, arriva à Arras Mademoi-

(1) Les moutons étoient d'or fin et de la taille de 52 au marc; par conséquent 200 mille moutons pesoient 3846 marcs, 1 once, 1 gros, 2 deniers, 12 grains. Ainsi puisque le marc d'or fin vaut, suivant le tarif de 1771, 784 liv. 12 sous, il s'ensuit que 3846 marcs, 1 once, 1 gr., 2 d., 12 grains, vaudroient aujourd'hui 3,017,692 livres 3 sous.

» selle de Flandre, fille du Comte, accompagnée de Mesdames de Flandre, mere et épouse du Comte. La » ville d'Arras présenta à la jeune Princesse en l'Abbaye de S. Vaast, où elle estoit, un grand gobelet à cou» vert d'argent, un temproir doré et un drageoir, le tout du poids de 93 écus ½; et le lendemain 14, qui estoit » le Dimanche avant l'Ascension, Monsieur le Duc de Bourgogne, Comte d'Artois, fut marié à la Princesse » de Flandre à S. Vaast, par l'Evêque de Tournai, en grande solemnité. Ce Prince et la Princesse furent portés » jusqu'à l'autel à cause de la multitude du peuple qui remplissoit l'Eglise ». (*Extrait des mémoriaux de l'Hôtel-de-Ville d'Arras, communiqué par D. Desruelles, Religieux de S. Vaast.*) Il paroît, nous n'osons cependant l'assurer, que Philippe ne revint en Bourgogne avec son épouse qu'après la retraite des Anglois. Avant leur départ, Charles, Dauphin et Régent de France, avoit rendu, au mois de Décembre 1359, une Déclaration où il étoit dit qu'antérieurement à la réunion du Mâconnois au Domaine de la Couronne (c'est-à-dire avant 1238), ce Comté avec ses sujets, l'Archevêque, le Chapitre et les habitans de Lyon, l'Evêque et le Chapitre de Châlon, les Abbayes de Tournus et de Cluni, le Duc de Bourgogne, le Comte de Forez, le Seigneur de Beaujeu, leurs terres et leurs sujets, ressortissoient aux Châtel et Seigneurie de S. Gengoul, où les assises se tenoient pour lors au nom du Roi; et que pour *cognoitre des causes et de Souveraineté, et icelles oyr et déterminer, nos Seigneurs les Roys de France avoient accoustumé de toute ancienneté avoir Baillage royal et Baillif audict lieu, qui estoient appellez Baillage et Baillif de S. Jengou; duquel Baillif l'en appelloit pour le temps au Parlement à Paris et non ailleurs.* On voit par là, suivant la remarque de M. Brussel (p. 255) l'infériorité des prérogatives du Duc de Bourgogne à celles dont jouissoient les Ducs de Normandie et ceux d'Aquitaine, même à celles des Comtes de Toulouse, de Flandre, de Champagne et de Bretagne. En effet, ajoute-t-il, jusqu'au milieu du 13e siécle il n'y avoit point d'appel des jugemens de ceux-ci au tribunal du Roi; et si l'on commença, vers ce tems, à interjetter quelques appels, ce ne fut que sous le spécieux prétexte de la *défaute de droit* ou de faux et mauvais jugement. C'est néanmoins sans fondement, comme l'observe le même auteur (p. 516), qu'il est dit dans cette Déclaration que *de toute ancienneté nos Roys avoient Baillif pour eux à S. Jengou, auquel Baillif toute la Bourgogne ressortissoit;* car il est prouvé que le Roi n'avoit aucun Bailli en Bourgogne avant l'acquisition du Comté de Mâcon, faite en 1239, ni même encore dans cette année.

La Reine, mere de Philippe, ne survécut pas long-tems au Traité qu'elle avoit fait avec les Anglois pour les engager à vuider la Bourgogne. Une maladie l'enleva le 29 Septembre 1360 au château d'Argilli, près de Nuits, laissant à son fils, âgé pour lors de 15 ans, de bonnes leçons et un grand exemple à suivre pour le gouvernement de ses Etats. La maturité de jugement que montroit ce jeune Prince, détermina le Roi Jean à le déclarer majeur par Lettres du 20 Octobre suivant. Il avoit succédé à sa mere dans le Comté d'Auvergne, et se trouvoit par la réunion de ses Domaines en état de figurer avec les têtes couronnées : mais la jouissance de cette grande prospérité fut bien courte. Etant tombé dangereusement malade (d'une chûte, dit sans preuve un moderne), il fit, le 21 Novembre 1361, son testament, par lequel il instituoit ses héritiers ceux qui pouvoient et devoient l'être suivant la coutume de Paris. La mort l'ayant ravi quelques jours après cet acte, il fut porté à Cîteaux pour y être inhumé auprès de ses ancêtres. Ce jeune Prince promettoit beaucoup : il avoit le naturel excellent, l'ame grande, les inclinations nobles. Il vécut peu, dit D. Plancher, et fut long-tems regretté. Après sa mort trois contendans se présenterent pour lui succéder. C'étoient les descendans des trois sœurs, Marguerite, Jeanne et Marie, filles du Duc Robert II. Le Roi de Navarre, Charles, à qui un tissu de crimes et de perfidies mérita le surnom de *Mauvais*, descendoit de l'aînée, le Roi de France de la 2e, et Edouard I, Comte de Bar, de la 3e. Mais le Roi Jean précédoit d'un degré ses deux compétiteurs, étant petit-fils par Jeanne, sa mere, de ce même Duc Robert; et cette proximité fut le seul titre qu'on fit valoir en sa faveur sans avoir recours à la loi des apanages : *Jure proximitatis, non ratione coronae nostrae in nos jure successorio est translatus (Ducatus)*, dit ce Monarque dans ses Lettres-Patentes du mois de Novembre 1361, pour la réunion du Duché de Bourgogne. Mais cette réunion, quoique très légitime, fut vivement combattue par le Roi de Navarre, comme on peut le voir à son article parmi les Comtes d'Evreux. Le Comté de Bourgogne, par le même droit et sans nulle opposition, fut dévolu à Marguerite, qui suit. (*Voy.* Philippe, *Comte d'Auvergne*, pp. 367 et 368, col. 2, où l'on a dit par erreur, comme dans les précédentes éditions, d'après Meyer, qu'il avoit été du nombre des ôtages donnés par le Roi Jean à l'Angleterre.)

DUCS DE BOURGOGNE DE LA SECONDE RACE.

PHILIPPE LE HARDI, IIe DU NOM.

1363. **Philippe**, quatrieme fils de Jean, Roi de France, et de Bonne de Luxembourg, né le 15 Janvier 1342 (N. S.), n'étoit que dans sa quinzieme année lorsqu'il combattit, près de son pere, à la bataille de Poitiers, donnée le 19 Sept. 1356. La valeur constante qu'il fit paroître à cette funeste journée, d'où ses trois aînés furent retirés par leurs Gouverneurs dans la mêlée, lui mérita dès-lors, à ce qu'on prétend, le surnom de Hardi. Ayant été fait prisonnier, après avoir reçu une blessure, il fut emmené à Londres, où sa fierté ne se démentit point. Voyant dans un repas l'Echanson d'Edouard III, Roi d'Angleterre, servir son maître avant le Roi de France, il lui appliqua, dit-on, un soufflet pour l'avertir de sa méprise, d'avoir préféré le vassal au Suzerain. Le Comté de Touraine, érigé en Duché, lui fut donné à son retour par Lettres-Patentes *datées de Boulogne au mois d'Octobre 1360.* Par d'autres Lettres *du 27 Juin 1363, données à Talant-sur-Dijon,* il fut créé Lieutenant-Général en Bourgogne, et le 6 Septembre suivant, à la demande des Nobles et du peuple, il fut nommé Duc et Souverain de Bourgogne, » pour être ce Duché tenu par lui et ses héritiers nés » de lui en mariage légitime, au défaut desquels il est déclaré reversi» ble à la Couronne » : *Praemissaque in eum transferimus tenenda et possidenda per eum et haeredes suos in legitimo matrimonio et proprio corpore procreandos, perpetuâ haereditate et pacificè.... Salvo in-*

COMTES DE BOURGOGNE.

MARGUERITE DE FRANCE,

PREMIERE DU NOM.

1361. **Marguerite**, fille du Roi Philippe le Long et de la Reine Jeanne, succéda, comme plus proche héritiere, à Philippe de Rouvre, son petit-neveu, dans les Comtés de Bourgogne et d'Artois. Elle étoit veuve alors de Louis I, Comte de Flandre, et faisoit, depuis 1348, sa résidence à Arbois, qu'on lui avoit alors cédé avec quelques autres terres pour augmentation de sa dot. Les Seigneurs du Comté de Bourgogne appuyerent les droits de sa naissance contre le Duc Philippe le Hardi, qui vouloit réunir ce Comté à son Duché. Philippe, pour se faire un titre, avoit demandé à l'Empereur Charles IV l'investiture du Comté de Bourgogne, qu'il lui plaisoit d'appeller un Fief de

super

DUCS DE BOURGOGNE.

super et retento, quòd si dictus filius noster, vel sua posteritas, ut praedicitur, procreanda, decesserint, quod absit, absque haerede ex proprio corpore.... pleno jure integraliter revertentur ad nos et successores nostros Reges.... nostrae coronae Domanio applicandae. Le Roi par le même acte déclara le Duc de Bourgogne premier Pair de France; dignité dont Philippe, comme on le verra, soutint les droits avec beaucoup de hauteur. Elle appartenoit auparavant au Duc de Normandie : *Dux Normaniae primus inter laicos et nobilissimus,* dit sur l'an 1259 Matthieu Paris, qui met le Duc d'Aquitaine après le Duc de Normandie, puis celui de Bourgogne, ensuite les Comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse. La donation du Roi Jean fut tenue secrète pendant environ six semaines, et ce ne fut que vers la fin d'Octobre qu'il ordonna au Chancelier de Bourgogne, Filibert Paillart, d'en expédier les Patentes au Prince son fils. Celui-ci, après les avoir reçues, ne se hâta point de les rendre publiques. Il continua pendant la vie du Roi, son pere, de donner ses ordres en qualité de Lieutenant-Général ou de Gouverneur, et sous le nom, comme auparavant, de Duc de Touraine. Ce fut avec le premier de ces titres qu'il visita les places du Duché les plus exposées aux surprises des ennemis. Le Comte de Montbéliard, Gouverneur de Franche-Comté, menaçoit de faire une irruption en-deçà de la Saône. Philippe le contint en lui opposant le Seigneur de Sombernon, qu'il revêtit du titre de Capitaine-Général.

Le Roi Jean étant mort le 8 Avril 1364 à Londres, Charles V, son successeur, ratifia la donation faite à Philippe, son frere, et la confirma par ses Lettres du 2 Juin suivant, avec cette addition aux mots *nés en légitime mariage: Concedentes ut ipse frater noster dicto Ducatu et aliis sibi donatis suique haeredes ex suo corpore rectâ lineâ et legitimo matrimonio procreandi gaudeant,* &c. Ce fut alors que Philippe remit au Roi le Duché de Touraine et lui fit hommage de celui de Bourgogne dont il prit le titre. Il différa néanmoins sa prise de possession pour aller donner la chasse à des troupes d'Anglois, de Navarrois et de Gascons qui désoloient la Beauce et le Chartrain. C'étoit le Roi de Navarre, Charles le Mauvais, qui les employoit pour seconder ses vues sur le Duché de Bourgogne qu'il prétendoit toujours devoir lui appartenir. De la Beauce Philippe passa en Bourgogne pour défendre ce pays contre une autre troupe de Navarrois qu'il poursuivit jusques dans Montbéliard, dont le Comte étoit dans les intérêts du Roi de Navarre. Ce fut après ces expéditions qu'il fit son entrée solemnelle à Dijon le 26 Novembre 1364. Non content du Duché, Philippe prétendoit encore au Comté de Bourgogne, possédé par Marguerite de France. (Voy. *l'article de cette Princesse.*)

Le Royaume cependant, depuis la paix de Bretigni, ne cessoit d'être infesté par une multitude de brigands qui s'étoient formés en compagnies sous la conduite d'Arnaud, Sire de Cervole, qu'on surnommoit l'Archiprêtre. Le Duc de Bourgogne, apprenant qu'ils ont pénétré dans le Charolois, se met en marche pour les en chasser. Mais du Guesclin fit mieux que lui pour délivrer la France de cette peste. Il va les trouver à Changi, et dit à leurs Chefs : *Nous avons assez fait pour damner nos ames; vous pouvez même vous vanter d'en avoir fait plus que moi* (1) *: faisons honneur à Dieu, et le diable laissons.* L'offre d'une somme de deux cens mille livres (2) qu'il leur fait de la part du Roi Charles V après ce début, avec l'espérance qu'il leur donne de partager les trésors du Roi de Castille et de lever des contributions sur les terres du Pape dans le Comté d'Avignon, les engage à le suivre en Espagne. (*Voy.* Charles, *Roi de France.*)

L'an 1369, Philippe se rend à Gand, où, par les soins du Roi, son frere, il épouse, le 19 Juin, Marguerite, fille de Louis de Male, Comte de Flandre, et veuve de Philippe de Rouvre, vainement recherchée par le Roi d'Angleterre, Edouard III, pour le Prince de Galles, son fils (3). La guerre étoit alors déclarée entre la France et l'Angleterre. Philippe est envoyé pour arrêter les progrès du Duc de Lancastre, qui venoit de faire une descente à Calais. Mais le sage

COMTES DE BOURGOGNE.

l'Empire, masculin de sa nature, et vacant de plein droit faute d'héritiers mâles du dernier Comte. Il obtint, le 15 Janvier 1362, un Diplôme impérial conforme à ses vues; mais sur les remontrances du Roi, son frere, il n'en fit point usage : cependant il n'en fut pas moins ardent à vouloir envahir la Franche-Comté. La guerre dura près de neuf ans entre les deux Bourgognes, et ne finit que par le mariage de Philippe le Hardi avec l'héritiere de Flandre. Cette alliance fut célébrée à Gand le 19 Juin 1369. La Comtesse Marguerite fit son séjour dans la ville d'Arbois. Elle la quitta sur la fin de ses jours, pour venir à Paris, où elle mourut, dans une haute réputation de vertu, le 9 Mai 1382, à l'âge de soixante et quinze ans. Son corps fut enterré le 11 à Saint-Denis. Au commencement du régne de Marguerite (l'an 1362), les Anglois, qui couroient les deux Bourgognes le fer et la torche à la main depuis la funeste bataille de Poitiers, tenterent de surprendre Besançon. Ils avoient déja franchi le premier mur de la porte de Charmont, lorsqu'ils furent vivement repoussés avec une perte considérable de leur part. Deux ans après, les citoyens, à la vue d'un danger toujours présent, appellerent à leur secours les Gentilshommes et les habitans des lieux voisins. Jean de Vienne se mit à la tête de leurs troupes, et avec un détachement des plus braves, il alla surprendre les Anglois à Chambernai, où il perça leur Général d'un coup de lance, et, secondé de ses gens, massacra tous les soldats anglois. C'est le même qui dans la suite fut Maréchal de Bourgogne et Amiral de France. (Dunod.) (*Voyez* Louis I, *Comte de Flandre*, Marguerite I, *Comtesse d'Artois*, et Philippe le Hardi, *Duc de Bourgogne.*)

LOUIS, DIT DE MALE.

1382. Louis surnommé de Male, Comte de Flandre, fils de Louis de Nevers et de Marguerite de France, fut reconnu Comte de Bourgogne par les trois Etats de la province, assemblés le 18 Mai 1382, à Salins. Le premier Juin suivant, il prit possession du Comté de Bourgogne par ses députés. L'an 1384 (V. S.), le 9 Janvier, ce Prince mourut, laissant de Marguerite de Brabant, sa femme, une fille, nommée comme elle. (*Voy.* Louis II, *Comte de Flandre.*)

(1) On ne se rappelle qu'avec horreur les dégâts affreux que ces troupes de bandits connus sous les noms effrayans d'*Ecorcheurs*, *Retondeurs*, *Tard-venus*, *Malandrins*, commirent en France, et sur-tout en Bourgogne. Qu'on juge des cruautés inouies qu'ils exerçoient par ce trait tiré du Songe du Vergier: *Entre autres inhumanités,* dit l'Auteur, *ils rôtissoient les enfans et plusieurs personnes âgées, quand on ne vouloit pas les rançonner.*

(2) Cette somme reviendroit aujourd'hui à celle de 1,961,825 livres 15 sous 9 deniers.

(3) Ce fut sur-tout Marguerite de France, mere de Louis de Male, qui le détermina à donner sa fille à Philippe le Hardi préférablement à l'Anglois. « Si tu refuses, lui dit-elle, de faire les noces que ton » Roi et moy désirons, je te jure (tirant sa mamelle dextre) que je » la trancherai en ta présence pour un opprobre éternel sur ton » nom. (Golut, p. 546.)

Roi Charles V, qui connoissoit l'impétuosité du caractere de Philippe, et en redoutoit les effets, lui enjoint en même tems de se borner à une guerre défensive, et charge des Capitaines expérimentés de veiller sur sa conduite et d'en répondre. Le Duc de Bourgogne ayant trouvé les Anglois bien retranchés dans la vallée de Tournehen, près de S. Omer, se poste sur les hauteurs voisines pour les observer. Il passe la campagne entiere à solliciter vainement la permission de livrer bataille. Enfin, perdant patience, il demande son congé et l'obtient. Les plaisans l'appellerent *Philippe de Tourne-t-en;* mais les sages, dit un habile homme, jugerent qu'il avoit sauvé la Picardie et l'Artois malgré lui. Les Bourguignons étoient mécontens alors de leur Duc à raison de deux établissemens qu'il avoit faits au préjudice de leurs franchises, celui des greniers à sel dans la plupart des villes du Duché, et l'imposition de douze deniers pour livre sur le débit de toutes les denrées. Touché de leurs remontrances, ou plutôt feignant de l'être, il déclara par Lettres-Patentes données au château de Talant le 18 Mai 1370, que son intention n'étoit point et ne seroit jamais de donner atteinte à leurs priviléges. (D. Plancher, T. III, p. 33.) Mais ce fut un leurre qui ne changea rien à ce qu'il avoit établi. La Duchesse, son épouse, ayant accouché d'un fils le 28 Mai de l'année suivante 1371, il engagea le Pape Grégoire XI à servir de parrain à l'enfant qui fut nommé Jean.

Le Duc de Bourgogne eut la dévotion, l'an 1375, de visiter l'Eglise de S. Jacques en Galice. Ce fut une occasion pour lui de parcourir l'Espagne. S'étant rendu à Séville, il y fut reçu avec de grands honneurs par le Roi de Castille, Henri II de Transtamare, qui lui fit de magnifiques présens. Mariana place deux ans plus tard ce pélerinage. Nous suivons Ferreras, qui s'appuie de l'autorité d'Ayala. Peu de tems après son retour, Philippe assista au Parlement de Beaune, dont l'ouverture se fit le 18 Mai 1376. Les grands services qu'il avoit reçus de Gui de la Trémoïlle, son Chambellan, ne furent pas sans récompense. Pour les reconnoître, il le gratifia, l'an 1378, de la terre et du château de Jonvelle-sur-Saône, avec toutes leurs dépendances. L'acte de cette donation faite dans l'Abbaye de Mezieres est daté du 18 Juin.

Philippe apprenant, l'an 1379, que la ville de Troyes est menacée par les Anglois, rassemble vingt mille hommes de ses vassaux, et vole à leur tête au secours de la place. Après l'avoir mise en sûreté, il passe en Flandre, et appaise la sédition qui s'étoit élevée à Gand contre le Comte, Louis de Male, son beau-pere. (Voy. *les Comtes de Flandre.*) Le Roi Charles V, par sa mort arrivée l'an 1380, ayant laissé le trône à son fils encore mineur, Charles VI, Philippe dispute aux Ducs d'Orléans et d'Anjou les rênes du gouvernement, et les force de l'associer à une partie de leurs fonctions. Il soutint avec la même hauteur la prérogative de son rang au sacre du jeune Monarque. Voyant le Duc d'Anjou, en qualité de Régent, s'asseoir immédiatement après le Duc d'Orléans, il court à lui avec impétuosité, le tire par le bras, et se met en sa place. Le fier d'Anjou veut tirer vengeance sur le champ de cet affront: on sépare les deux rivaux, près d'oublier qu'ils sont freres. Le Conseil s'assemble précipitamment, et prononce en faveur du Duc de Bourgogne.

Le Comte de Flandre, beau-pere de Philippe, pressé par une nouvelle révolte de ses sujets, l'ayant appellé à son secours, il part, l'an 1382, à la tête de quelques mille hommes que la ville de Dijon, toujours affectionnée à ses maîtres, lui avoit fournis, et va joindre le Roi Charles VI, que le danger du Comte avoit également attiré en Flandre. Il combat la même année avec sa valeur ordinaire à la célebre bataille gagnée sur les rebelles à Rosebecque, entre Lille et Courtrai, le 4 Novembre selon la Chronique de Flandre, le 20 suivant Froissart, ou le 27 selon les registres de Bourgogne. Satisfait du zele que lui avoient marqué les Dijonnois, il accorde à leur ville plusieurs beaux priviléges, dont un des plus remarquables est la permission de porter ses armoiries avec son cri de guerre, *Moult me tarde.* Il fait enlever de Courtrai vers le même tems une grosse horloge qui passoit pour la plus rare qu'il y eut alors, avec son timbre et deux statues, mâle et femelle, qui frappoient les heures, pour les transporter à Dijon. Le Maire ayant reçu cette merveille, la fait placer sur une tourelle du portail de l'Eglise de Notre-Dame.

LE MÊME PHILIPPE II, DUC ET COMTE DE BOURGOGNE.

Louis de Male étant mort le 9 Janvier 1384 (V.S.), MARGUERITE, sa fille et son unique héritiere, lui succede avec le Duc Philippe son époux dans les Comtés de Bourgogne, de Flandre, d'Artois, de Nevers et de Rethel, et tous deux en prennent possession dans le mois de Mai de la même année. L'une et l'autre Bourgognes furent alors réunies dans la main du même Seigneur, et ne furent séparées de nouveau qu'après la mort du dernier Duc de Bourgogne. Mais il est à remarquer que la Duchesse Marguerite, tant qu'elle vécut, eut son sceau particulier et son Secrétaire pour sceller et signer ses Lettres-Patentes et les autres actes qui devoient être faits en son nom dans les domaines dont elle étoit propriétaire.

L'an 1386, au mois de Mai, la ville de Besançon renouvelle avec le Duc Philippe le Traité de gardienneté qu'elle avoit fait avec les anciens Comtes. La même année, Philippe exige des reprises de Fief des vassaux de Franche-Comté, accoutumés depuis longtems à vivre dans l'indépendance, par l'absence et l'éloignement de leurs Suzerains. Le Comte de Montbéliard s'acquitte de ce devoir le 8 Octobre. Philippe, attentif à rendre la justice à ses peuples, institua, l'an 1386, une Chambre des Comptes à Dijon et une autre à Lille, sur le modele de celle de Paris, d'où il fit venir *des hommes rompus dans la pratique*, pour montrer aux nouveaux Officiers *l'ordre, le style et la maniere de travailler.* (*Hist. du Duché de Bourg.*)

On vit, l'an 1388, vers le mois de Décembre, dans le Comté de Bourgogne, le dernier exemple de la coutume très ancienne de demander justice par la voie du duel et des gages de bataille. C'est celui du gage jetté par Etienne de Germiney, pardevant Jean de Vienne, Amiral de France, contre Jean le Guignet de Pontarlier, qui avoit blessé Liébaut de Cye, son parent, lequel étoit mort de sa blessure. Le Duc Philippe désira d'être l'arbitre de ce différend, et le termina en condamnant Guignet à fonder une Chapelle dans la paroisse de Liébaut de Cye pour le repos de son ame.

Philippe acheta, l'an 1390, de Jean, Comte d'Armagnac, le Comté de Charolois pour la somme de 60,000 francs d'or (1), par contrat passé à Paris le 11 Mai. L'acte de vente porte que Guerin, Sire d'Arbesiers, agissant au nom de Jean III, Comte d'Armagnac, de Cominges, Fezenzac, et Rodès, et encore au nom de Bernard d'Armagnac, Comte de Charolois et Seigneur des Baronies de Casaubon et d'Orbessan, frere dudit Jean, a vendu pour ladite somme au Duc de Bourgogne le Comté de Charolois et la Seigneurie du Mont S. Vincent, avec leurs appartenances; le tout leur

(1) Ils étoient d'or fin, et il y en avoit 63 au marc. Ainsi 60 mille devoient peser 952 marcs 3 onces 1 denier 3 grains, qui vaudroient aujourd'hui 747,238 liv.

étant échu par décès et succession de leur pere, Jean II, Comte d'Armagnac, sous la condition que lesdits Comté et appartenances seront tenus tant en Fief comme en ressort du Duché de Bourgogne. (*Mss. du Roi*, nº 9420, fol. 6, rº.)

On vit se renouveller sous Philippe le Hardi la grande querelle de ses prédécesseurs avec les Archevêques de Besançon par rapport à la monnoie que les premiers faisoient frapper à Auxonne, et dont ces Prélats vouloient empêcher le cours. L'Archevêque, Guillaume de Vergi, après avoir vainement sollicité Philippe d'abolir cette monnoie, se laissa emporter par son zele, et jetta de nouveau l'interdit sur la ville et le territoire d'Auxonne. Le Duc appella de cette sentence au Pape, et fit la guerre au Prélat, qu'il assiégea dans le château de Gy, où il s'étoit retiré. Guillaume se défendit vigoureusement; mais par le conseil de sa famille et de ses amis il prit le parti d'abdiquer plutôt que d'exposer sa personne et les biens de son Eglise à la vengeance de son ennemi. Le Pape Boniface IX le dédommagea par le Cardinalat. (*Gall. Chris. vet.*)

L'an 1392, Philippe assemble des troupes, et se met à leur tête pour aller joindre Charles VI, qui vouloit porter la guerre en Bretagne. Le fâcheux accident arrivé au Roi dans ce voyage l'ayant mis hors d'état de gouverner le Royaume, le Duc Philippe est appellé en Cour, et chargé du gouvernement avec le Duc de Berri. La préférence qu'on donna en cette occasion au Duc de Bourgogne sur le Duc d'Orléans, frere du Roi, fut la source des inimitiés mortelles qu'il y eut depuis entre les Maisons de Bourgogne et d'Orléans.

Touché des maux infinis que le schisme causoit dans l'Eglise, Philippe, l'an 1395, va trouver le Pape Benoît XIII à Avignon pour l'engager à y mettre fin par une démission volontaire. Il n'épargne rien pour faire entrer les Cardinaux dans ses vues, présens riches, repas somptueux, et ne peut cependant les faire changer de dispositions. En revenant, il reçoit à Lyon les Ambassadeurs de Sigismond, Roi de Hongrie, qui venoient implorer son secours contre les Turcs; ils ne l'implorerent pas en vain. L'année suivante il fait partir pour la Hongrie son fils Jean, appellé le Comte de Nevers, âgé pour lors de 25 ans, avec la fleur de la Noblesse des deux Bourgognes. D'heureux succès par où ces braves guerriers débuterent, en firent espérer de plus grands. Mais leur témérité força la victoire à les abandonner. Le jeune Prince fut fait prisonnier, le 28 Septembre 1396, à la bataille de Nicopoli, dans laquelle Jean de Vienne, Amiral de France, Philippe de Bar, Guillaume de la Tremoïlle, et son fils, périrent avec grand nombre de Seigneurs françois. Le Sultan Bajazet met en liberté le Comte de Nevers et vingt-cinq Seigneurs, moyennant 200,000 ducats d'or, et en les congédiant il les exhorte à prendre leur revanche.

L'an 1404, Philippe tombe malade à Bruxelles, le 16 Avril, et se fait transporter à Hall, où il meurt le 27 du même mois, dans de grands sentimens de religion, âgé de 63 ans commencés. Etant près d'expirer, il exhorta ses enfans à conserver toute leur vie une fidélité inviolable au Roi, et à ne jamais perdre de vue l'honneur du sang dont ils étoient formés. Dom Plancher fait un bel éloge de ce Duc, qu'il appelle un « Prince sage, prudent, judicieux, libéral, » capable de tout entreprendre, et de soutenir avec » courage tout ce qu'il avoit entrepris.... exact aux » exercices de religion, zélé pour en maintenir la pra- » tique et en inspirer du goût...... protecteur des » Eglises et du peuple, l'appui et le soutien de la » France, le bonheur et la gloire des deux Bourgo- » gnes ». On ne peut cependant l'excuser sur son excessive prodigalité. Elle fut telle, que, malgré ses revenus immenses et ses exactions, il mourut insolvable. Il fallut recourir à un emprunt pour les frais de sa sépulture; ses meubles, saisis par une foule de créanciers, furent vendus publiquement; et la Duchesse fut obligée de renoncer à la communauté des biens, en remettant, suivant l'usage du tems, sa ceinture, ses clefs et sa bourse sur le cercueil de son époux. Le corps de Philippe fut transporté aux Chartreux de Dijon, et inhumé, le 16 Juin, au milieu du choeur de l'Eglise qu'il avoit fait bâtir, ainsi que toute la Chartreuse fondée à ses frais par Lettres du 15 Mars 1384 (V. S.), et dotée pour trente Religieux. Son mausolée fait encore aujourd'hui l'admiration des connoisseurs. C'est l'ouvrage de Claux Sluter et de Claux de Vouzone, ou Vuerne, son neveu, Valet de Chambre du Duc et son *tailleur d'images*, qui l'entreprirent pour la somme de trois mille six cens douze livres. (*Chambre des C. de Dijon.*)

Philippe, Chef de la seconde race des Ducs de Bourgogne, en porta la puissance à un point où elle n'avoit pas encore été portée, non seulement sous les premiers Ducs, mais même sous les anciens Rois de Bourgogne. Les conquêtes et les alliances des Ducs de cette seconde race rendirent leur Maison l'une des plus puissantes de l'Europe, ensorte qu'il y avoit peu de Souverains qui les égalassent en pouvoir, et tous leur étoient inférieurs en magnificence. On en peut juger par les états de cette seconde Maison, par le nombre prodigieux d'Officiers, &c. Philippe eut de son mariage avec Marguerite de Flandre (morte à Arras le 16 de Mars 1405, et inhumée à Lille) cinq fils et quatre filles; 1º Jean, qui lui succéda; 2º Charles, né au mois de Mars 1372, mort le 13 Juillet 1373; 3º Louis, né au mois de Mai 1377, mort le 10 Janvier suivant; 4º Antoine, Comte de Rethel, ensuite Duc de Brabant, qui fut tué, l'an 1415, à la bataille d'Azincourt; 5º Philippe, Comte de Nevers, né au mois d'Octobre 1389, tué à la même bataille. Les quatre filles de Philippe sont, 1º Marguerite, née au mois d'Octobre 1374, mariée à Guillaume, fils aîné du Duc de Baviere, le 12 Avril 1385; 2º Catherine, née en 1378, mariée à Léopold, Duc d'Autriche, le 15 Août 1393, décédée à Gray le 26 Janv. 1425, et inhumée aux Chartreux de Dijon; 3º Bonne, née en 1379, morte à Arras le 10 Sept. 1399, après avoir été fiancée à Jean, fils de Louis II, Duc de Bourbon; 4º Marie, née au mois d'Août 1380, mariée avec Amédée VIII, Comte de Savoie, le 30 Octobre 1393. (Voyez *les Comtes de Flandre, ceux de Nevers et ceux de Rethel.*)

JEAN SANS PEUR.

1404. Jean, (à qui l'air d'assurance avec lequel il parut devant le Sultan Bajazet, après la perte de la bataille de Nicopoli, valut le surnom de Sans Peur), fils aîné de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, né à Dijon le 28 Mai 1371, appellé Comte de Nevers du vivant de son pere, lui succéda au Duché de Bourgogne le 28 Avril 1404. Il accompagna, le 15 Juin suivant, le corps du Duc, son pere, depuis Saint-Seine jusqu'aux Chartreux de Dijon, assista le 16 à ses funérailles, et le 17 il fit son entrée solemnelle à Dijon. Cette même année il maria, le 31 Août, Marguerite, sa fille, au Dauphin Louis. La mort de la Duchesse Douairiere, arrivée le 16 Mars 1405, obligea le Duc Jean, son fils, à se transporter en Flandre. Pendant le séjour qu'il y fit, il marcha contre les Anglois qui assiégeoient l'Ecluse, les mit en fuite, et reprit Gravelines, dont ils s'étoient rendus maîtres. Encouragé par ces succès, il forma le dessein de les chasser de Calais, et envoya des Ambassadeurs en Cour, pour en demander la permission au Roi. Les Ambassadeurs n'ayant pas été favorablement écoutés, le Duc va lui-même, bien accompagné, pour solliciter ce qui leur avoit été refusé. La joie que les Parisiens témoignent de le revoir, donne un air de triomphe à son entrée. La Reine et le Duc d'Orléans, avec lequel ce Prince avoit déja eu des querelles, en sont alarmés, et

quittent Paris pour aller à Melun, s'imaginant que le Duc de Bourgogne avoit de mauvais desseins contre les personnes qui composoient le Conseil. On arme de part et d'autre; mais le Roi ayant défendu aux deux partis toute voie de fait, les deux Ducs, par l'entremise de leurs oncles, le Duc de Berri et le Duc de Bourbon, font une paix plâtrée, et congédient leurs troupes.

La Picardie étant menacée par les Anglois, le Duc Jean envoie, l'an 1406, Guillaume de Vienne pour en défendre les frontieres, et fait de grands préparatifs de guerre qui n'ont aucun succès. Les animosités des Ducs d'Orléans et de Bourgogne, qui n'étoient qu'assoupies, se réveillent, l'an 1407, par les mortifications réciproques qu'ils se suscitent. Le Duc de Berri vint encore à bout de les raccommoder en apparence. Pour mieux cimenter leur réconciliation, il les engage à communier le Dimanche, 20 Novembre, à la même Messe. Au retour de l'Eglise ils dînent ensemble. Le Duc d'Orléans invite le Duc de Bourgogne à dîner pour le Dimanche suivant; mais ce dîner ne devoit point avoir lieu. Le mercredi 23, sur les huit heures du soir, le Duc d'Orléans revenoit de l'Hôtel de la rue Barbette, où la Reine logeoit alors, accompagné de cinq domestiques seulement, et chantant sur sa mule; tout-à-coup il est attaqué par 18 assassins à la tête desquels étoit un Gentilhomme normand appellé Raoul d'Ocquetonville; ils fondent sur lui tous ensemble, et le renversent mort à coups de hache et de massue. On remarque que le dernier coup lui fut porté par un homme qui sortit inopinément d'une maison voisine, armé d'une massue, la tête enveloppée de son chaperon; et le bruit courut que c'étoit le Duc de Bourgogne. Si l'on en croit l'Auteur de la grande Chronique belgique, deux raisons déterminerent ce Prince à cet attentat: la premiere, pour prévenir le Duc d'Orléans lui-même, qui avoit fait promettre, par serment, à un Chevalier de tuer le Duc de Bourgogne; la seconde, pour venger l'outrage que le Duc d'Orléans s'étoit vanté de lui avoir fait dans la personne de sa femme. Après le convoi, où il porta lui-même un des coins du drap mortuaire, affectant la plus grande affliction, les Princes s'étant assemblés pour délibérer sur cet assassinat, il prend à part le Roi de Sicile et le Duc de Berri, et leur avoue qu'il en est l'auteur. Les Princes reculent d'horreur à cet aveu. Le Conseil se rassemble le lendemain. Le Duc de Bourgogne ose se présenter pour y prendre séance. On l'empêche d'entrer. Il sort de Paris le 27 Novembre, et s'enfuit en Artois, où ses complices vont le joindre. Il revient au mois de Février suivant à la tête d'un grand nombre de Chevaliers, et avoue hautement son crime. Le Docteur Jean Petit fait l'apologie du Duc de Bourgogne, dans une grande Assemblée tenue le 8 Mars, sans autre succès que d'avoir scandalisé tout le monde. Le Duc demande une seconde audience, qui lui est accordée le lendemain. L'Avocat parlant pour lui s'applique à relever le zele et l'amour de ce Duc pour la personne sacrée du Roi et de la famille royale, et à montrer que c'étoit uniquement pour leur conserver la vie et la couronne qu'il avoit fait tuer le Duc d'Orléans. Le Conseil, plus intimidé que persuadé, conclut en faveur du Duc de Bourgogne; et le Roi lui accorde des Lettres d'abolition, datées du 9 Mars 1408 (N. S.), qui font défense de l'inquiéter, lui et ses descendans, sur ce sujet.

L'an 1408, le Duc Jean transfere à Besançon, par une Ordonnance datée de Gand le 29 Juillet, le Parlement du Comté de Bourgogne, qui s'étoit toujours tenu jusqu'alors à Dôle. (D. Plancher, T. III, *pr.* p. 258.) Jean de Baviere, son beau-frere, Evêque de Liége, étoit alors assiégé dans Maestricht par les Liégeois. Le Duc étant accouru à son secours, attaque, le 23 Septembre, dans la plaine d'Othey, entre Liége et Tongres, les Liégeois qui étoient venus au-devant de lui, et remporte sur eux une grande victoire: plus de 24,000 hommes de leur côté demeurerent sur le champ de bataille. Les talens que le Duc montra dans les dispositions de cette journée, le firent regarder comme le plus grand Capitaine de l'Europe; l'intrépidité avec laquelle il affronta tous les dangers, lui confirma le nom de *Jean sans Peur*, comme l'Evêque de Liége fut nommé *Jean sans pitié* pour la cruauté avec laquelle il traita le vaincus. (*Voy.* Jean de Baviere, *Evêque de Liége.*) Etonné lui-même de ce succès, le Duc ordonne que tous les ans il sera célébré, le 23 Septembre, par une Messe solemnelle de la Sainte Vierge en actions de graces, et qu'on bâtira une Eglise dans le lieu où la victoire a été remportée; il taxe de plus les Liégeois à lui payer 220,000 écus d'or. Il se formoit cependant un nouvel orage contre lui à la Cour de France. Tandis qu'il est occupé contre les Liégeois, la Duchesse d'Orléans le fait déclarer ennemi de l'Etat: mais la nouvelle de la victoire qu'il venoit de remporter, fait oublier le jugement rendu contre lui; la Cour, bien loin de le poursuivre, se retire à Tours. Le Duc, revenu de Flandre, apprend ce qui s'étoit fait contre lui, et la retraite du Roi, de la Reine et des Princes; il envoie le Comte de Hainaut, son beau-frere, à Tours pour négocier sa paix. Louis de Baviere et Jean de Montaigu déclarent au Duc, qui étoit à Paris, le 28 Novembre, que la volonté du Roi est qu'il approuve les articles qui lui sont proposés. Ces articles consistoient, 1° à confesser qu'il avoit mal fait en faisant assassiner le Duc d'Orléans; 2° à demander pardon au jeune Duc d'Orléans; 3° à s'abstenir pendant quelques années de venir en Cour. Le Duc refuse tout. La Duchesse d'Orléans étant morte à Blois le 4 Décembre, la paix devient plus aisée à faire entre les Maisons d'Orléans et de Bourgogne; elle est conclue dans l'Eglise Cathédrale de Chartres le 9 Mars (1409). Le Roi pardonne au Duc de Bourgogne; le Duc d'Orléans et le Comte de Vertus, son frere, acquiescent au pardon, avec promesse, confirmée par serment, de ne jamais rien faire de contraire. Le Duc de Bourgogne rentre alors en faveur. L'an 1409, le 27 Décembre, la garde et le gouvernement du Dauphin lui sont confiés.

L'an 1414, ayant appris que l'Evêque de Paris et l'Université, à la poursuite de son Chancelier, Jean Gerson, avoient condamné la doctrine avancée pour justifier l'assassinat du Duc d'Orléans, il en appelle au Pape, et envoie, le 14 Juin, Nicolas Sarazin pour notifier son appel aux villes de Flandre: cet appel est reçu à Rome, et la sentence de l'Evêque de Paris y est cassée et annullée. L'Evêque, offensé, en appelle au Concile de Constance, où l'affaire fut discutée avec beaucoup de chaleur de part et d'autre; mais cinquante queues de vin de Beaune, de Nuits et de Pommard, que le Duc de Bourgogne fit voiturer à Constance pour les Cardinaux, sans la vaisselle d'or et d'argent qu'il leur fit distribuer par ses Ambassadeurs, et plus de 200 écus d'or qu'il fit répandre parmi les Théologiens de cette Assemblée, empêcherent que la détestable doctrine de Jean Petit ne reçût toute la flétrissure qu'elle méritoit. (Dom Plancher.)

Le Duc Jean se préparant, l'an 1415, à marcher au secours du Roi contre les Anglois, apprend la triste nouvelle de la funeste journée d'Azincourt, dans laquelle ses freres, le Duc de Brabant et le Comte de Nevers, avoient été tués. « De cette bataille, dit Paradin, fut apportée au Comte de Charolois une » riche épée ornée d'or, de pierreries, et précieux » joyaux, laquelle avoit été prinse dedans les coffres » du Roy d'Angleterre par Robinet de Bornoville et » Isambert d'Azincourt, qui, pendant la bataille, se » débandans, se ruerent sur le bagage du Roy d'Angleterre, le détrousserent, en haine de quoy le Roy » susdit fit crier à son de trompe par touttes ses batailles que sur peine de mort tous Anglois eussent

» à mettre à mort tous leurs prisonniers françois : » ce qui fut fait avec un grand meurtre de grands » Seigneurs, dont lesdits de Bornoville et Azincourt » furent cause ; estant de ce accusés envers le Duc » de Bourgogne, les voulut faire mourir ; mais le » Comte de Charolois, son fils, les sauva en faveur de » la belle épée qu'ils lui avoient donnée ». Le Duc part à la tête de ses gens d'armes dans le dessein de venger la mort de ses freres ; mais il reçoit à Châtillon-sur-Seine une défense de la part du Roi de passer outre, et de venir à Paris. Malgré cette défense réitérée, il continue sa route, et vient à Lagni, où il établit son logement : pendant deux mois de séjour dans cette ville, il envoie plusieurs ambassades en Cour sans pouvoir rien obtenir, et enfin il se retire en Flandre. Les Parisiens, durant la longue inaction où il étoit resté, l'avoient appellé par dérision *Jean de Lagni qui n'a hâte ;* sobriquet qui passa en proverbe.

Ce Prince étoit cependant sensible aux malheurs de la France, et cherchoit les moyens de les faire cesser. S'étant rendu, l'an 1416, au mois d'Octobre, à Calais, il a, pendant six jours, des conférences avec l'Empereur et le Roi d'Angleterre, pour concerter les moyens de faire la paix entre l'Angleterre et la France ; mais l'Anglois porta si haut ses prétentions, que la négociation fut inutile. Il entreprit même de détacher le Duc des intérêts de la France, et lui fit les offres les plus flatteuses pour le faire entrer dans ses vues. Mais la fidélité du Duc ne put être ébranlée par ses pressantes sollicitations. C'est ce qu'assure, contre les Historiens anglois et plusieurs François modernes, Dom Plancher, et avec raison. Il est vrai que dans les actes publics d'Angleterre, donnés par Rymer (T. IV, premiere part. pp. 174 et 178), on voit deux Traités faits au mois d'Oct. 1416, entre le Roi Henri et le Duc Jean, par lesquels celui-ci reconnoît Henri pour Roi de France, et promet de le servir en bon et fidele vassal. Mais ces Traités ne sont que de simples projets qui furent apportés par le Roi d'Angleterre à l'entrevue de Calais pour être signés par le Duc de Bourgogne. Aussi ne sont-ils point tirés des rôles où s'enregistroient les actes réels. Rymer les avoit trouvés parmi les pieces qui avoient servi aux négociations, comme on le voit par la citation marginale, *penes cameram.* Tout y porte effectivement le caractère de simple projet. Les dates y sont en blanc ; les noms des partisans du Roi d'Angleterre n'y sont désignés que par les lettres A, B, C, D, qui sont les signes ordinaires dont on se servoit alors en Angleterre pour désigner dans les projets d'actes les personnes qu'on devoit y nommer ; comme on se sert à présent pour le même usage de la lettre N une ou plusieurs fois répétée. Les &c. dont ces deux pieces sont remplies, caractérisent encore plus parfaitement les simples projets ou protocoles, comme Rymer les nomme lui-même. Mais ce qui prouve que ces Traités n'ont point été adoptés par le Duc de Bourgogne, c'est 1° qu'aucun des Historiens du tems ne l'a dit, 2° que Monstrelet, l'un d'entre eux, parlant de l'entrevue de Calais, dit expressément que » le Duc de » Bourgogne fut très instamment requis du Roy d'Angleterre qu'il se voulsit déporter d'estre en ayde au » Roy de France à l'encontre, avec condition qu'il » partiroit à auculnes des conquestes qu'il feroit en » France.... laquelle requeste ne lui fut point accordée » par ledict Duc ; mais les tresves que paravant avoient » accordées entre eulx, furent prolongées jusques à la » S. Michel 1419 ». Jean le Fevre et Paradin s'expriment à peu près dans les mêmes termes. Et en effet, bien loin de s'être engagé avec le Roi d'Angleterre de la maniere qu'on le suppose, le Duc au sortir de Calais se rendit incontinent à Valenciennes, où le Dauphin Jean étoit venu après avoir épousé Jacqueline de Baviere, pour lui rendre compte de son entrevue avec le Roi d'Angleterre, et lui promettre de l'aider lui et le Roi, son pere, de toutes ses forces contre les Anglois. Qu'on ne dise pas avec un moderne que c'étoit pour mieux tromper, et que le Traité le portoit ainsi. Nous nions qu'une pareille clause se trouve dans le Traité tel que Rymer l'a donné, et d'ailleurs nous avons des Historiens du tems qui attestent la sincérité du Duc, sans être contredits par d'autres contemporains.

Mais voici une derniere preuve qui ne souffre point de réplique. Sous le régne de Philippe le Bon, fils et successeur du Duc Jean, on étoit si persuadé de la fidélité que celui-ci avoit montrée envers la France dans la conférence de Calais, que les Jurisconsultes et Docteurs, consultés par Philippe dans celle d'Arras sur les engagemens qu'il avoit pris avec l'Angleterre, lui rappellerent, pour le déterminer à les rompre, l'exemple de son pere dont cette Puissance n'avoit jamais pu corrompre la fidélité. » Item, lui disoient-ils, » pour ce qu'il (le Roi d'Angleterre) pensa qu'il ne » pourroit conquérir le Royaume, s'il n'avoit la part » d'aucuns des Princes d'iceluy, voult faire alliance » avec feu Monsieur le Duc Jean pour ce que c'estoit » le plus puissant du Royaume, par moyen duquel » plus de Princes le pourroient servir ; mais feu mondit sieur le refusa, et n'y volt entendre, combien » qu'il eust lors beaucoup à faire à plusieurs adversaires audit Royaume, pour la parfaite et grande révérence qu'il avoit toujours eue à la Couronne de » France : laquelle chose aussy feu Monsieur le Duc » Philippe (le Hardi) luy avoit à sa mort espécialement commandée, et fut, comme l'on dit, sa derniere parolle qu'il luy dist ». (*Ch. des Compt. de Dijon, Congrès d'Arras.*) Voilà ce qu'on représentoit en 1435, c'est-à-dire 19 ans après la conférence de Calais, comme une chose incontestable, au Duc Philippe le Bon. Y auroit-il apparence de raison à s'inscrire en faux aujourd'hui contre ce témoignage ?

L'an 1417, le Duc publie, dans Arras, le 25 Avril, des manifestes pour la réformation de l'Etat, et part de cette ville, au commencement d'Août, à la tête de son armée pour venir en France. La plupart des villes du Royaume applaudissent aux projets de réformation, et se déclarent pour le Duc : il arrive aux environs de Paris dans le mois de Septembre, et en décampe sur la fin du même mois : il assiége Montlheri, dont il se rend maître en peu de tems, et va faire ensuite le siége de Corbeil. Le 8 Octobre, il adresse à toutes les villes du Royaume une lettre à laquelle il joint une Déclaration, donnée par le Collége des Cardinaux, qui l'autorise à se rendre maître du gouvernement, le Roi en étant incapable par sa maladie, et le Dauphin par son bas âge ; il les invite par cette lettre à envoyer chacune deux notables personnes pour délibérer sur les moyens de rétablir le bon ordre dans l'Etat. Vers la fin d'Octobre, il leve le siége de Corbeil, et se rend à Tours le 2 Novembre, à la priere de la Reine, qui y étoit reléguée, et délivre cette Princesse. La Reine reconnut bien ce service dans la suite, et profitant des Patentes passées au Conseil du Roi, qui lui déféroient le gouvernement pendant la maladie de ce Prince, elle établit le Duc Gouverneur du Royaume par des Lettres datées de Blois le 10 Janvier 1418. (N. S.) Le 26 Avril de la même année, le Duc reçoit à Dijon les Cardinaux des Ursins et de S. Marc, envoyés par le Pape Martin V pour travailler à la paix du Royaume ; il les fait conduire à Brai et à Montereau, où se tenoient des conférences, et part dans le même tems pour Montbéliard, où le Roi des Romains devoit se trouver. Les Plénipotentiaires des deux partis s'assemblent tous le 23 Mai, et conviennent unanimement d'un Traité de paix, contenu en huit articles, qui sont lus et publiés à S. Maur-des-Fossés. Le Connétable d'Armagnac, Chef du parti contraire au Duc de Bourgogne, s'oppose à la paix, et bientôt il a sujet de s'en repentir. Le 29 Mai, environ l'heure de minuit, Gui de Bar, Bailli d'Auxois, le

Sire de Chatelux, et le Seigneur de l'Isle-Adam, tous trois Capitaines attachés au Duc de Bourgogne, sont introduits dans Paris avec leurs gens d'armes. Le Duc ayant appris cette nouvelle à Montbéliard, se hâte de venir à Paris ; le 14 Juillet il y fait son entrée avec la Reine, et va descendre à l'hôtel S. Pol ; le Roi lui fait un accueil favorable et lui rend sa confiance. Le 6 Octobre, le Roi casse par des Lettres-Patentes tout ce qui a été fait contre le Docteur Jean Petit, apologiste du Duc de Bourgogne, et désavoue les ambassades envoyées en son nom au Concile de Constance, et tout ce qu'avoient fait le Cardinal d'Ailli et le Chancelier Gerson. Les Anglois cependant tenoient assiégée depuis plus de six mois la ville de Rouen et l'avoient réduite à la derniere extrémité. Le Duc part avec le Roi pour aller au secours de la place ; mais il revient sur ses pas, aimant mieux, dit-on, laisser tomber cette ville au pouvoir des Anglois que de sacrifier des injures personnelles au bien de l'Etat.

L'an 1419, le Duc fait plusieurs voyages à Meulan pendant les nouvelles conférences qui se tinrent pour la réunion des esprits depuis le 30 Mai jusqu'au 30 Juin. Dans la derniere, qui se tint *sur le Ponceau qui est à une lieue de Melun, au droit chemin de Paris, assez près de Poilly-le-Fort, le mardi 11 Juillet* (1) (*Mss. du Roi*), le Duc parut agir de la meilleure foi du monde : il n'y eut point de soumission qu'il ne fit au Dauphin. On signa un Traité par lequel il fut réglé qu'il n'y auroit point de Régent pendant la maladie du Roi, que l'héritier présomptif gouverneroit de concert avec le Duc, et qu'on réuniroit toutes les forces de l'Etat pour repousser les Anglois. On convint, en se quittant, de se rendre, le 18 Août, sur le pont de Montereau pour applanir les difficultés qui pourroient arrêter l'exécution du Traité. Le Dauphin, au jour marqué, se trouve au rendez-vous ; mais le Duc reste à Brai-sur-Seine, ne pouvant se résoudre à s'avancer jusqu'à Montereau. On le presse de venir, on lui dépêche couriers sur couriers, Tannegui du Châtel vient le trouver jusqu'à deux fois pour le déterminer, on fait voir à ses Commissaires les barrieres construites sur le pont ; tout cela est inutile : il semble que ce malheureux Prince eut un secret pressentiment de ce qui devoit lui arriver. Enfin il prend sa résolution comme malgré lui, à la persuasion de la Dame de Giac, gagnée par du Châtel. Il arrive, le 10 Septembre, sur le pont fatal, accompagné de dix Seigneurs, salue respectueusement le Dauphin en l'abordant, et presque aussitôt il est assassiné en présence de ce Prince, malgré les promesses et les sermens qu'ils s'étoient faits réciproquement de ne rien entreprendre l'un contre l'autre. On ignore le nom de celui qui déchargea le premier coup d'épée sur la tête du Duc lorsqu'il parloit encore au Dauphin, qui le tenoit par la main. Tannegui du Châtel lui en porta un second avec une hache d'armes, et le renversa ; enfin un troisieme l'acheva, en lui enfonçant son épée depuis le bas-ventre jusqu'à la gorge. Telle fut la fin du Duc Jean, dans la 49e année de son âge, et la 16e de son régne. Les Seigneurs de sa suite sont arrêtés et mis en prison ; on les presse, on les menace, mais inutilement, pour les engager à déposer contre le Duc assassiné, et leur faire dire ce qu'on avoit inventé de plus odieux pour justifier cet assassinat aux yeux du public. Le corps de ce Prince fut enterré à Montereau, puis exhumé en 1420 au commencement de Juillet, et porté aux Chartreux de Dijon, où il a un beau mausolée ; ouvrage de Jean de la Huerta, Aragonois, et d'Ant. le Monturier, Dauphinois. Un Chartreux montrant à François I la tête de ce Prince, le Roi lui demanda ce que c'étoit qu'un trou qu'il y voyoit. *C'est par là*, répondit-il, *que les Anglois sont entrés en France.* L'article suivant donnera la clef de cette réponse énigmatique. Le Duc Jean, dans le tems de ses démêlés avec le Duc d'Orléans, avoit pris pour sa devise un rabot qu'on voit encore gravé sur son tombeau, pour l'opposer au bâton noueux qui étoit la devise de son rival. De Marguerite de Baviere, son épouse, fille d'Albert de Baviere, Comte de Hainaut et de Hollande, mariée à Cambrai le 9 Avril 1385, morte le 23 Janvier 1423, il eut huit enfans, un Prince, nommé Philippe, Comte de Charolois, qui lui succéda ; et sept filles ; savoir, Marguerite, promise en mariage à Charles, fils aîné de Charles VI, ensuite mariée, le 31 Août 1404, à Louis de France, fils du même Roi, après la mort duquel elle épousa en secondes noces, le 10 Octobre 1423, Artus de Bretagne, Comte de Richemont, Connétable de France ; elle mourut au mois de Février 1441 sans avoir eu d'enfans de ses deux maris ; Marie, épouse d'Adolphe, Duc de Cleves et Comte de la Mark, morte le 30 Octobre 1463 ; Catherine, promise, selon la plupart des Historiens, par le Traité de Chartres de l'an 1409, à Philippe d'Orléans, Comte de Vertus, mariée, l'an 1410, au Comte de Guise, fils de Louis d'Anjou, et ensuite renvoyée au Duc, son pere (elle mourut à Gand, âgée de 32 ans) ; Isabelle, mariée à Arras avec Olivier de Châtillon, dit de Bretagne, Comte de Penthievre, morte sans enfans ; Jeanne, dont on ne sait rien ; Anne, mariée, le 13 Avril 1423, au Duc de Bedfort, morte à Paris sans enfans le 14 Décembre 1435 ; Agnès, mariée avec Charles I, Duc de Bourbon l'an 1425, morte à Moulins l'an 1476.

PHILIPPE LE BON.

1419. Philippe le Bon, Comte de Charolois, né à Dijon le 30 Juin 1396, succede au Duc Jean le 10 Septembre. Le desir de venger la mort de son pere le fit entrer dans le parti des Anglois, ce qui causa une étrange révolution dans le Royaume, où ces ennemis du nom françois ne trouverent plus de résistance. (Voy. *les Comtes de Flandre.*)

Philippe aimoit les Lettres. L'an 1421, il fonde une Université à Dôle pour les deux Bourgognes. (Elle a été transférée, l'an 1691, à Besançon.) Le Prince d'Orange, attaché au Duc de Bourgogne, s'étoit rendu pour lui maître d'Aigues-mortes, et y avoit établi une garnison bourguignonne, qui désoloit le pays des environs par ses courses. Charles de Bourbon, dit alors le Comte de Clermont, Capitaine-Général en Languedoc, voulant déloger de cette place les Bourguignons, chargea le Sénéchal de Beaucaire d'en faire le siége, qui fut commencé sur la fin du mois d'Août 1420. Il vint le joindre lui-même au mois de Novembre suivant ; et sur la fin de Janvier 1421, il entra victorieux dans

(1) Les noms des personnes qui assisterent à cette conférence, énoncés dans l'acte qui en fut dressé, sont, « de la part du Dauphin, » ses amis et féaux, Messire Jacques de Bourbon, Seigneur de Thorcy ; » Messire Robert Mâcon, son Chancelier ; le Vicomte de Narbonne ; » le Sire de Barbazan ; le Sire d'Arpajon ; le Sire de Boschage ; le » Sire de Beauval ; le Sire de Montenay ; le Sire de Gamaches ; Messire Tanneguy du Chastel ; Messire Jean Louvet, Président de » Provence ; Guillaume d'Avaugour ; Huguet de Noyers ; Jean du » Mesril ; Pierre Frottier ; Guétard de Borridon, et Colard de la Buigne : et de la part du Duc de Bourgogne, ses amés et féaux, le Comte » de S. Pol ; Messire Jean de Luxembourg ; Messire Archambault » de Foix, Seigneur de Noailles ; le Seigneur d'Antoing ; Messire » Thibault, Seigneur de Neufchâtel ; Messire Jean de Neufchâtel, Seigneur de Montagu ; Messire Jean de la Tremoïlle ; Guillaume de » Vienne ; Messire Pierre de Boiffremont, Grand-Prieur de France ; » Messire Gautier de Ruppes ; Messire Charles de Lens ; Messire » Jean de Cottebrune, Maréchal de Bourgogne ; Messire Jean, Seigneur de Thoulongeon ; Messire Regnier Pot ; Messire Pierre, Seigneur de Giac ; Messire Antoine de Thoulongeon ; Messire Guillaume de Champdivers ; Philippe Meud'raier, dict Jossequin, et » Messire Nicolas Rollin : tous lesquels après serment faict sur l'Evangile jurerent et promirent de tenir et garder le présent Traité » d'alliance. »

Aigues-mortes. (Vaissete, T. IV, p. 455.) La Faille et d'autres Ecrivains d'aussi peu d'autorité prétendent que les habitans couperent la gorge à la garnison bourguignonne, qu'ils en jetterent les cadavres dans une fosse avec quantité de sel pour empêcher la corruption, et que de là est venu le proverbe de *Bourguignon salé*. Mais au Trésor des Chartres on voit des Lettres d'abolition de l'an 1410, où ce proverbe est rapporté : *Le suppliant dist*, portent-elles, *qu'il avoit plus chier estre bastard que Bourguignon salé*. (Ducange, *voce Burgundiones*.) Il est bien plus probable que le sobriquet *Bourguignon salé* fut donné aux Bourguignons à cause des salines du Comté de Bourgogne. L'an 1423, les Ducs de Bedfort et de Bretagne étant à Amiens auprès du Duc de Bourgogne, ces trois Princes, le 17 Avril, tiennent un Conseil dans lequel on convient de confirmer les articles qui avoient été stipulés par le mariage célébré quatre jours auparavant du Duc de Bedford avec Anne, sœur de Philippe, et par celui de la Duchesse de Guienne avec le Comte de Richemont. Promesse de vivre en bonne union, de s'avertir réciproquement de tout ce qu'ils sauroient être au désavantage de l'une des parties contractantes, de se porter un secours mutuel pour le service du Roi Henri VI et le bien de ses Royaumes d'Angleterre et de France, de concourir ensemble à rétablir la tranquillité dans le second, faire ensorte qu'on puisse y cultiver les terres et sur-tout que Dieu y soit servi comme il doit l'être ; telle est la substance en précis de ce Traité d'alliance. Une parfaite harmonie régna plusieurs années entre Philippe et le Duc, son beau-frere. Mais elle commença, l'an 1429, à s'altérer devant Orléans, dont Bedfort faisoit le siége, accompagné de Philippe. La ville, se voyant réduite aux abois, offrit de se rendre au Duc de Bourgogne. Bedfort rejetta la proposition avec mépris, disant qu'il ne battoit pas les buissons pour que d'autres prissent les oiseaux. Ce mot, lâché en présence de Philippe, le piqua au vif. Craignant toutefois de manquer aux engagemens qu'il avoit pris, il dissimula son ressentiment. On fut occupé plus de six ans à lever ses scrupules pour le déterminer à rompre avec l'Angleterre, en faisant la paix sans elle avec le Roi Charles VII. Congrès à ce sujet assemblé par le Cardinal de Sainte-Croix à Semur et à Auxerre en 1432, à Corbeil et à Melun l'année suivante, sollicitations particulieres de ses amis, rien ne fut capable de le faire varier. Il étoit réservé à d'autres, qui paroissoient les moins propres à le convertir, d'opérer en lui ce changement si desiré. Charles, Duc de Bourbon, son beau-frere, dont il avoit épousé la sœur, se prétendoit lésé par lui pour certaines conventions matrimoniales qui n'avoient pas été remplies. La guerre s'étant élevée entre eux à cette occasion, il en résulta des hostilités réciproques qui leur furent presque également funestes, sans aucun avantage décisif de part ni d'autre. Le Comte de Nevers fut touché de cette rupture de deux Princes dont l'un étoit son proche parent et l'autre son ami. Les ayant attirés chez lui au mois de Janvier 1435 (N. S.), il les engagea sans peine à s'accommoder. (*Voy.* Charles I, *Duc de Bourbon*, *et* Charles I, *Comte de Nevers.*) Cette paix fut le prélude de celle après laquelle toute la France soupiroit. Le Duc de Bourgogne, au milieu des réjouissances que la premiere occasionna, se laissa enfin ébranler par les tentatives que firent le Duc de Bourbon et le Comte de Nevers pour le réconcilier avec sa patrie et sa propre Maison. Las et honteux de servir contre son devoir et contre ses intérêts l'injuste et cruelle ambition des Anglois, il consentit à des conférences qui furent indiquées à l'Abbaye de S. Vaast d'Arras, et s'ouvrirent le 6 Août 1435. Depuis l'établissement de la Monarchie françoise on n'en avoit point vu d'aussi célebres. Tous les Princes de la chrétienté y eurent des Ambassadeurs. Le Pape, et le Concile de Basle alors assemblé, y avoient chacun son Légat. On a dit que les Ambassadeurs anglois se retirerent sans avoir fait de proposition. Il est néanmoins prouvé par les actes originaux que ce furent eux qui firent les premieres, mais si exorbitantes, qu'on n'y eût aucun égard. On a dit encore que Philippe dicta impérieusement les conditions du Traité ; et l'on voit par les mêmes actes que ce furent les Ambassadeurs françois qui les proposerent. Il faut avouer qu'elles étoient fortes. Les Comtés de Mâcon et d'Auxerre, de Bar-sur-Seine, de Ponthieu, les villes de Péronne, de Montdidier, Roye, S. Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Dourlens, S. Riquier, et autres places sur la Somme, avec 50 mille écus (1) pour les équipages et joyaux qu'on avoit pris à son pere quand on l'assassina, furent le prix qu'on mit à son rétour au devoir de citoyen, de Prince du sang et de vassal. Il est vrai que tout cela avoit été offert au Duc de Bourgogne long-tems auparavant par le Duc de Savoie et les Princes du sang qui avoient négocié sa réconciliation avec le Roi. Si Philippe différa si long-tems d'accepter ces offres, ce fut, comme on l'a déja dit, un faux principe d'honneur et de conscience qui le retint. Dès qu'à force de consultations obtenues des Universités tant étrangeres que nationales, on eut réussi à rassurer sa conscience et sa délicatesse sur le point d'honneur, il se rendit, et le Traité fut signé dans la salle du Congrès le 21 Septembre 1435. De là on se rendit à l'Eglise pour y célébrer une Messe solemnelle en actions de graces. » Le Duc y assista, ainsi que la » Duchesse, avec une pompe extraordinaire : il tenoit » la droite du chœur avec les Princes de sa famille et » ses Ambassadeurs ; la gauche étoit occupée par les » Princes de Bourbon, de Vaudemont, de Vendôme, » l'Archevêque de Reims ; et les autres Ambassadeurs » du Roi Charles étoient au milieu du chœur devant un » petit autel sur lequel on avoit mis un crucifix avec » deux chandeliers d'or et le livre des Evangiles. Laurent Pinon, Evêque d'Auxerre, fit un discours dont » le texte étoit : *Fides tua te salvam fecit, vade in* » *pace*. Après la Messe, les Cardinaux firent lire publiquement les procès-verbaux et le Traité de paix » particuliere entre le Roi Charles et le Duc Philippe. » Alors Nicolas Rolin, Chancelier du Duc, s'étant » avancé devant des Légats, leur dit que le Prince, » son maître, n'entendoit nullement que le Duc René, » son prisonnier, fût compris au Traité de paix, et » on lui donna acte de sa protestation. Jean Tudert, » Doyen de Paris, chargé de demander pardon du » meurtre du Duc Jean, suivant la formule connue, » se jetta aux pieds du Duc Philippe, qui, attendri par » cette démarche, fit relever Jean Tudert, et en l'embrassant affectueusement, lui promit qu'il n'y auroit » jamais de guerre entre le Roi Charles et lui, et sur » le champ se présenta devant les deux Cardinaux pour » en jurer la promesse. Il reçut auparavant l'absolution des sermens qu'il avoit faits dans ses alliances » contractées avec le Roi d'Angleterre. S'étant ensuite » approché du crucifix d'or avec les Princes et Seigneurs de sa suite en même tems que le Duc de Bourbon et les Comtes d'Armagnac, de Vendôme et de » Vaudemont, avec les autres Ambassadeurs et les » Gentilshommes françois, les Ducs firent serment sur » la Croix et les Evangiles d'observer le Traité de paix » qui venoit d'être conclu, et successivement les Seigneurs françois et bourguignons firent la même chose. » Il restoit encore à prendre des arrangemens sur la maniere dont s'exécuteroient certains articles du Traité, » ce qui occupa pendant le reste du mois de Septembre dans des Assemblées particulieres. D'abord le

(1) L'écu qui avoit cours en 1435 s'appelloit à la couronne ; il étoit d'or fin et de la taille de 70 au marc : ainsi 50 mille écus pesoient 714 marcs 2 onces 2 gros 16 grains, à raison de 828 livres 12 sous le marc, produiroient actuellement 591,856 liv. 6 sous 5 d.

» Duc de Bourgogne dénonça, dans une cédule adressée au Roi, Tannegui du Châtel, le Président Louvet, Pierre Frottier, et le Médecin Cadart, comme » convaincus du meurtre du Duc Jean, son pere. Ensuite dans des Lettres du même Prince, scellées de » son sceau, se trouve la promesse de restituer les » villes de S. Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, » et autres situées sur la Somme, aux conditions stipulées au Traité. Les Ambassadeurs du Roi Charles, » de leur côté, donnerent en son nom la promesse de » faire punir les meurtriers du Duc Jean et d'exempter » Philippe, son fils, de comparoître en Pairie tant qu'il » vivra ». (*Hist. de Bourg.* T. IV, pp. 218 et 219.)

Le Traité d'Arras ayant été apporté à la Cour de France, y fut reçu du Roi et des Grands de la nation, qui s'y étoient rendus, avec la plus grande satisfaction. Pour le ratifier de la maniere la plus solemnelle, Charles convoqua une grande Assemblée, de Prélats, de Princes et de Seigneurs, à Tours, pour le 11 Décembre. Elle se tint dans l'Eglise de S. Martin, et s'ouvrit par une procession générale à la suite de laquelle le Monarque fit serment entre les mains de l'Archevêque de Candie, en touchant les SS. Evangiles, d'observer fidèlement tous les articles énoncés au Traité de paix conclu dans la ville d'Arras entre ses Plénipotentiaires et le Duc de Bourgogne. Toute l'Assemblée répéta ce serment, les principaux de vive voix, les autres en levant les mains, comme le Chancelier l'avoit demandé pour abréger la cérémonie qui finit, ainsi que celle d'Arras, par un *Te Deum*, et des cris de *vive le Roi! vive le Duc de Bourgogne!*

Les Ambassadeurs d'Angleterre n'ayant point voulu prendre part à la paix d'Arras, Philippe ne pouvoit douter qu'elle ne fût mal accueillie à Londres. Pour ne pas manquer néanmoins aux bienséances, il crut devoir y envoyer son Héraut d'armes pour l'annoncer. Le dépit des Anglois se manifesta dans l'accueil que l'on fit à ce député. Il fut logé chez un Cordonnier, on le couvrit d'infamie, et on le renvoya sans réponse après qu'il eut vu piller les maisons des marchands sujets du Duc: Philippe, indigné, s'empressa d'aider le Roi à rentrer dans Paris par l'expulsion des Anglois. Il voulut ensuite signaler son attachement sincere à la France par le siége de Calais; mais l'indocilité des Flamands, qui l'abandonnerent, l'empêcha de se rendre maître de la place.

L'an 1436, vaincu par les sollicitations du Duc de Bourbon, qui l'étoit venu trouver à Dijon, accompagné du Comte de Vendôme et d'une brillante Noblesse, Philippe consent à rendre la liberté au Duc de Lorraine, qu'il retenoit depuis trois ans prisonnier dans cette ville. Mais le mérite de cette grace fut terni par l'excessive rançon qu'il exigea; car il ne rougit pas d'exiger du Prince captif, outre les terres de Neufchâtel en Lorraine et de Clermont en Argonne, 80 mille écus d'or (1), somme exorbitante en ce tems là, pour laquelle René fut obligé de donner des pleiges. Mais la Duchesse de Bourgogne effaça dans la suite, comme on le verra bientôt, la honte de cette exaction, qui paroît avoir été inspirée par le mouvement de quelque aversion secrète.

Philippe montra plus de grandeur d'ame envers Charles, Duc d'Orléans, fils de celui que son pere avoit fait assassiner. Charles étoit retenu chez les Anglois depuis la bataille d'Azincourt, où il avoit été fait prisonnier. Philippe, l'an 1440, paya sa rançon qui étoit de quatre cens mille livres (2), et vola au devant de lui jusqu'à Gravelines. L'entrevue des deux Princes offrit le spectacle le plus attendrissant. Ils s'embrasserent à plusieurs reprises, serrés l'un contre l'autre, et pénétrés de cette joie pure que les ames nobles sont seules capables de sentir; ils ne pouvoient la témoigner que par leurs regards. Ils garderent long-tems ce silence expressif qu'on peut appeller l'éloquence du cœur. Le Duc d'Orléans le rompit le premier en s'écriant: *Par ma foi, beau frere et beau cousin, je dois vous aimer par-dessus tous les autres Princes de ce Royaume, et ma belle cousine, votre femme; car si vous et elle ne fussent, je fus toujours demeuré au pouvoir de mes adversaires, et n'ai trouvé meilleurs amis que vous.* (M. l'Abbé Garnier, *hist. de Fr.*, T. VIII, in-4°, p. 145.) De Gravelines, Philippe amena le Duc d'Orléans à S. Omer, et là il scella leur réconciliation en lui faisant épouser, vers la S. André, Marie, fille d'Adolfe, Duc de Cleves, à laquelle il donna en dot cent mille saluts (3), valant à peu près chacun 35 sous. L'amitié de ces deux Princes fut persévérante.

L'an 1442, Philippe épousa le ressentiment que le Duc d'Orléans témoignoit du peu de part qu'on lui donnoit au gouvernement. Ils forment une ligue dans laquelle ils entraînent tous les Princes, et, les ayant assemblés à Nevers, ils y publient un manifeste pour demander la réformation de l'Etat. La sagesse du Roi prévint les suites de cette conjuration, et la fit évanouir presque au moment de sa naissance.

L'excessive rançon à laquelle Philippe avoit taxé le Duc René, n'étoit point encore acquittée, lorsqu'en 1445 il se tint à Châlons-sur-Marne un célebre Congrès pour éclaircir certains articles du Traité d'Arras, qui souffroient des difficultés. La Duchesse, femme de Philippe, s'y rendit munie de plein pouvoir de son époux; et, le 24 Juin, elle remit au Duc de Lorraine, en présence du Roi Charles VII, qui l'avoit amené, les sommes et les places stipulées pour le prix de sa liberté. C'est ainsi que le Duc de Bourgogne répara, par la générosité de sa femme, le tort que cette rançon avoit fait à sa réputation. (*Hist. de Bourg.*, T. IV, p. 361.)

Ce Prince, qui ne le cédoit en dignité qu'aux têtes couronnées, dont il surpassoit plusieurs par sa puissance, employoit comme elles dans ses Lettres la formule *par la grace de Dieu* à la suite de ses titres. Le Roi Charles VII en fut blessé comme d'un signe d'indépendance, et obligea Philippe à déclarer, par un acte du 27 Novembre 1448, qu'il n'avoit entendu ni n'entendoit par là se rendre indépendant du Roi de France à raison des Fiefs qu'il tenoit de lui; sur quoi il est à observer qu'il n'usoit de cette formule que depuis qu'il avoit hérité du Brabant (l'an 1429), et qu'il ne le fit qu'à l'exemple de ses prédécesseurs dans ce Duché. Ce ne fut pas le seul qui lui échut par succession. L'an 1451, il hérita de celui de Luxembourg par la mort d'Elisabeth de Gorlitz, sa parente. (Voy. *les Comtes et les Ducs de Luxembourg.*)

Philippe donna dans la sottise de son tems, en approuvant, l'an 1454, la ridicule et indécente Confrairie de *la Mere folle*, établie à Dijon, sur laquelle plusieurs Savans ont fait de laborieuses recherches, qui n'ont abouti qu'à de frivoles découvertes. Un objet plus grave, l'année suivante, attira l'attention du Duc de Bourgogne. Ce Prince fut averti que le Chevalier Jean de Granson travailloit sourdement à soulever la Noblesse du Comté de Bourgogne contre lui et y fomentoit des divisions qui troubloient la tranquillité du pays. En conséquence de cet avis il fit arrêter l'accusé. Granson, convaincu par les dépositions des témoins, fut condamné par le Duc séant en son Con-

(1) C'étoient des écus à la couronne, lesquels, comme nous l'avons déja dit, étoient d'or fin et de 70 au marc; donc 80 mille équivaudroient aujourd'hui à la somme de 946,971 liv. 5 sous 9 den.

(2) 3,787,900 liv. monnoie d'aujourd'hui.

(3) Le Roi d'Angleterre, Henri VI, lorsqu'il étoit maître de Paris, fit frapper des saluts qui étoient d'or fin et de la taille de 63 au marc; par conséquent 100 mille devoient peser 1587 marcs 2 onces 3 gros 21 grains, à raison de 828 liv. 12 sous le marc, produiroient actuellement 1,315,237 liv. 19 sous 2 den.

seil à Dôle le 10 Octobre 1455, à être étouffé entre deux matelas; ce qui fut exécuté secrétement dans les prisons de Poligni au mois de Décembre de cette année. Olivier de la Marche fait l'éloge de la valeur de Granson, et des services qu'il avoit rendus autrefois *au Duc et à ses pays*.

L'an 1456, Philippe reçoit dans ses Etats Louis, Dauphin de France, et tente inutilement de le réconcilier avec le Roi Charles VII. Louis, esprit brouillon et mal fait, viole les droits de l'hospitalité et paie d'ingratitude son bienfaiteur en semant le trouble et la discorde dans sa famille. C'est ainsi qu'il préludoit à l'accomplissement de la prédiction très vraie que le Roi, son pere, avoit faite lorsqu'il apprit l'accueil favorable que son fils avoit reçu à la Cour de Philippe. *Le Duc de Bourgogne*, avoit-il dit, *nourrit un renard qui mangera un jour ses poules.*

Les progrès des armes du Sultan Mahomet II en Europe faisoient cependant trembler l'Italie, dont elles menaçoient la liberté. Le Pape Pie II ayant convoqué à Mantoue, l'an 1459, une Assemblée des Princes à ce sujet, le Duc de Bourgogne y envoya des Ambassadeurs à la tête desquels étoit le Duc de Cleves. Matthieu de Couci, dans la vie de Charles VII (p. 717 et suiv.), décrit fort au long les honneurs que le Duc de Milan leur rendit lorsqu'ils arriverent sur ses terres. Entre les divertissemens qu'il leur procura, la chasse ne fut point oubliée. « Un jour, dit-il, ils vuiderent » du château et s'en allerent aux champs par une des » portes d'icelui, où ils trouverent de petits chiens » courans chassant aux lievres; et sitôt qu'il s'en levoit » un, il y avoit trois ou quatre liépards (léopards) » à cheval derriere des hommes qui sailloient et pre- » noient les lievres à la course ». Ce fut cette même année que Philippe publia les Coutumes du Comté de Bourgogne dans une Assemblée des trois Etats qu'il tint à Salins.

Ce Prince après la mort du Roi Charles VII envoya le Comte de Charolois, son fils, l'an 1461, saluer, sur son avénement au trône, le Dauphin Louis au château de Genep en Brabant, qu'il lui avoit donné pour retraite. Il assista lui-même ensuite au sacre du nouveau Monarque, où il fit les fonctions de premier Pair. De là il l'accompagna jusqu'à Paris, avec son fils, à la tête de quatre mille chevaux. S. Gelais dit (*Mém. c.* 12) qu'il fit tondre ses gens pour les faire distinguer. (Le fait est vrai, mais le motif du Duc de Bourgogne en faisant tondre ses gens ne fut point de les faire distinguer; ce fut au contraire pour n'en être pas lui-même distingué d'une maniere désavantageuse, ayant perdu ses cheveux dans une maladie dont il ne faisoit que de relever.) Le peuple de Paris témoigne une grande joie de le revoir. Louis XI avoit fort à cœur le recouvrement des villes de la Somme, engagées au Duc de Bourgogne par le Traité d'Arras pour un capital de 400 mille écus (1). Ayant trouvé moyen de gagner les Seigneurs de Croy, Ministres et favoris de Philippe, il remboursa la somme dont elles étoient le gage, et les retira. Ce coup de politique acheva d'aliéner du Roi le Comte de Charolois, et le rendit furieux contre les Ministres qui avoient induit son pere à donner les mains à la demande du Roi. Philippe s'étant déterminé, l'an 1465, à faire la guerre au Roi par les pressantes sollicitations du Comte de Charolois, lui cede, le 12 Avril, l'administration de ses Etats, et l'envoie, le 15 Juin, à la tête d'une armée pour se joindre aux Princes ligués, en lui tenant ce langage: *Souvenez-vous du sang dont vous sortez; préférez toujours une mort glorieuse à une fuite honteuse.* Sur sa route il brûle les bureaux, déchire les registres, paie par-tout, et tient ses troupes dans une exacte discipline pour gagner le peuple. Le Roi lui députe Alain Chartier, Evêque de Paris, pour lui faire des reproches d'avoir pris les armes contre son Souverain. « Dites à votre maître, répond le Comte, qu'on a toujours trop de motifs contre un Prince » qui sait employer le fer et le poison, et qu'on est » sûr en marchant contre lui de trouver bonne com- » pagnie en chemin: au reste je n'ai pris les armes » contre lui qu'à la sollicitation des peuples, de la » Noblesse et des Princes: voilà mes complices ». Le 16 Juillet, avant qu'il eût joint les Princes confédérés, il est attaqué par le Roi près de Montlheri, et se défend avec plus de valeur que de prudence. On remarque qu'il pensa trois fois être tué dans la mêlée; la premiere d'un coup de *vouge* dans l'estomac, la seconde d'un coup d'estoc dans la gorge, la troisieme en se défendant contre quinze gendarmes françois, qui, l'ayant environné, tuerent son Ecuyer qui portoit sa cornette, et lui crioient à lui-même: *Rendez-vous, Monseigneur, nous vous connoissons, ne vous faites pas tuer.* Heureusement ses gens, avertis du péril où il étoit, vinrent à tems pour le dégager. Quoiqu'il eût perdu autant et plus de monde que le Roi dans cette journée, il ne laissa pas de s'attribuer la victoire, sur ce qu'il étoit resté maître du champ de bataille. Mais, dans le vrai, la victoire ne fut à personne, et cette journée ne décida rien. La peur y fit d'étranges effets de part et d'autre. On rapporte que du côté du Roi un Officier s'enfuit jusqu'à Lusignan en Poitou *sans repaire*, et que du côté du Comte un homme *délicat* s'enfuit à bride abattue jusqu'au Quênoi. *Ces deux*, dit Comines, *n'avoient garde de se mordre.*

Durant cette guerre les habitans de Dinant ville du Liégeois, avoient fait, à l'instigation du Roi, plusieurs outrages au Duc de Bourgogne. Philippe, pour se venger, charge le Comte de Charolois de porter la guerre chez eux. Le Comte assiége la ville de Dinant, l'emporte d'assaut, ou, selon d'autres, l'oblige à se rendre à discrétion le 25 Août, et la réduit en cendres après en avoir fait passer les habitans au fil de l'épée. Cette action fait peu d'honneur à la mémoire de Philippe, qui, malgré ses infirmités et son âge, s'étoit fait porter en chaise à ce siége, pour repaître ses yeux du spectacle de sa vengeance. Il montra plus de grandeur d'ame lorsqu'il défendit à ses sujets de payer un impôt que Louis XI avoit mis sur le sel de Salins. C'étoit une infraction au Traité d'Arras. Elle n'étoit pas la seule dont il eut à se plaindre. Il députa Chimai, son Ministre, au Monarque, pour lui exposer ses griefs, et l'engager à les faire cesser. *Votre maître*, dit Louis à l'envoyé, *est-il donc d'un métal différent des autres Princes? — Il le faut bien*, répondit avec fermeté Chimai, *puisqu'il vous a reçu et protégé quand nul autre n'osoit le faire.* Le Comte de Dunois ayant marqué à l'envoyé son étonnement d'une telle hardiesse avec un Prince si absolu: *Si j'avois été à cinquante lieues*, répondit Chimai, *et que le Roi eût parlé de mon maître comme il vient de faire, je serois revenu pour lui répondre comme j'ai fait.*

L'an 1467, Philippe meurt à Bruges d'une attaque d'esquinancie, le 15 Juin, âgé de 71 ans moins 13 jours, après avoir régné 47 ans 9 mois et quelques jours. Son corps fut porté, l'an 1473 (V. S.), avec celui de sa troisieme femme, aux Chartreux de Dijon (où il arriva le 15 Février), et son cœur aux Célestins de Paris. » Il avoit de son vivant, dit M. Moreau » de Mautour, destiné une somme considérable pour » lui faire ériger après sa mort, dans la Chartreuse, » un mausolée aux pieds de celui du Duc Jean, son » pere. Mais le Duc Charles, fils et successeur de Phi- » lippe le Bon, pressé d'argent pour fournir aux frais » de la guerre à laquelle il étoit occupé, voulut rete- » nir cette somme, et maltraita même le Prieur de la » Chartreuse, qui osa lui faire quelques remontrances, » et qui fut enfin obligé de lui remettre l'argent ». (*Merc. de Fr.* 1724.) Philippe fut marié trois fois,

(1) 4,734,875 liv. de notre monnoie actuelle.

1°, dans le mois de Juin 1409, avec Michelle de France, fille de Charles VI, morte à S. Bavon, près de Gand, le 8 Juillet 1422; et inhumée à la Chartreuse de Dijon; 2°, le 30 Novembre 1424, avec Bonne d'Artois, fille de Philippe, Comte d'Eu, et veuve de Philippe, Comte de Nevers, morte en 1425, le 17 Septembre, et enterrée aux Chartreux de Dijon; 3°, le 10 Janvier 1429, avec Isabelle, fille de Jean I, Roi de Portugal, morte à Dijon le 17 Décembre 1472, et enterrée aux Chartreux de cette ville, dont il laissa Charles, Comte de Charolois, qui lui succéda. Il laissa de plus huit bâtards et sept bâtardes. Corneille, l'un de ceux-là, dit le grand bâtard, périt en 1452 à la bataille de Rupelmonde contre les Flamands. Marie, l'une des filles naturelles de Philippe; épousa, le 30 Septembre 1448, Pierre de Baufremont, Chevalier de la Toison d'or et Seigneur de Charni. C'est celui qui fit publier en 1443, à l'exemple des anciens Preux, que 12 Chevaliers garderoient, à une lieue de Dijon, un pas d'armes près d'un arbre que Paradin nomme l'*arbre des Hermites*, et d'autres l'*arbre de Charlemagne*. Le Duc Philippe fut surnommé *le Bon;* titre plus glorieux que ceux qui ne sont fondés que sur l'orgueil des Princes et le malheur des peuples. Malgré son goût pour le faste, les plaisirs et le luxe, on trouva dans ses coffres à sa mort 400 mille écus d'or et 72 mille marcs d'argent (1), sans parler de deux millions d'autres effets. Ce trésor, dit un moderne, sembloit n'avoir été rassemblé que pour être l'instrument des extravagances et de la ruine de son fils. (Voy. *les Comtes de Flandre, ceux de Hollande, ceux de Hainaut, et les Ducs de Brabant.*)

C'est sous le régne de Philippe le Bon que le Comté de Bourgogne commença d'être nommé *la Franche-Comté*, non que cette province ne fût déja libre, franche et non imposable, mais parceque les circonstances de l'institution de l'Ordre de la Toison d'or, et de la création des Hérauts d'armes, sous le nom des différens pays qui composoient les Etats du Duc, déterminerent à caractériser le Héraut d'armes du Comté de Bourgogne par un nom assorti à la liberté naturelle et aux immunités dont ce pays jouissoit. (Chevalier, *Hist. de Poligni.*) Ce fut au tems de la mort du Duc Philippe le Bon que les atours des Dames et Demoiselles changerent. On lit dans Comines qu'elles « se mirent à porter bonnets sur leurs têtes et couvrechefs si longs que tels y avoient qui touchoient la terre par derriere » leur dos; et elles prirent des ceintures plus larges et de plus riches » fourrures que oncques; mais elles laisserent leurs queues à porter, » et au lieu de cela elles prirent grandes et riches bordures. Les » hommes aussi se prirent à se vêtir plus court que oncques; mais » ils avoient fait si qu'on voyoit leurs derrieres et leurs devants, ainsi » comme on souloit vestir les singes, et se mirent à porter si longs » cheveux, qu'ils leur empeschoient les visages et les yeux; de plus » ils portoient de hauts bonnets sur leurs têtes trop mignonement, et » des souliers à trop longues poulaines. Les valets mesmement, à » l'imitation des maistres, et les petites gens indifféremment portoient des pourpoints de soye ou de velours, choses trop vaines et » sans doute haineuses à Dieu ».

Philippe le Bon, à la demande de ses sujets, avoit établi en Bourgogne deux Chambres du Conseil, où les causes se portoient par appel, l'une à Dijon pour le Duché, l'autre à Dôle pour le Comté. Sur les plaintes qui lui furent portées contre les Officiers de la premiere, le Duc, après les avoir vérifiées, les supprima par son Ordonnance du 1 Août 1431, et choisit un nombre de Magistrats pour tenir à Beaune la Cour de ses audiences des causes d'appel, comme il étoit d'usage avant l'institution de cette Chambre. (*Hist. de Bourg.* T. IV, p. 452.)

CHARLES, SURNOMMÉ LE HARDI, LE GUERRIER, LE TERRIBLE, LE TÉMÉRAIRE.

1467. Charles, fils de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, né à Dijon le 10 Novembre 1433, porta d'abord le nom de Comte de Charolois, sous lequel il se distingua dans les batailles de Rupelmonde l'an 1452, de Morbeque l'an 1453, de Montlheri l'an 1465. Ayant succédé à Philippe le Bon, son pere, le 15 Juin 1467, il eut presque aussitôt la guerre avec les Liégeois, qui recommencerent les hostilités par la prise de Hui. Charles entre, à la tête d'une armée, dans le pays de Liége, assiége S. Tron au mois d'Octobre, taille en pieces les Liégeois qui étoient venus au secours, et oblige, deux jours après, la place à se rendre. Les habitans livrent dix d'entre eux au Duc, qui les envoie au supplice. Tongres subit les mêmes conditions. Les Liégeois, consternés, implorent la clémence du Duc; 300 hommes des plus notables sortent en chemise au-devant de lui, et lui remettent les clefs de la ville dans laquelle le Duc entre l'épée à la main au commencement de Novembre.

L'an 1468, le 3 Juillet, Charles épouse Marguerite d'Yorck, sœur du Roi d'Angleterre. Résolu dès lors de renouveller la guerre civile en France, il refuse de signer le Traité passé, le 10 Septembre de la même année, entre Louis XI et le Duc de Bretagne, et rassemble ses troupes pour marcher contre le Roi; mais Louis vient à bout de lui faire quitter les armes en lui donnant cent vingt mille écus d'or. Le 3 Octobre suivant, le Monarque et le Duc ont une entrevue à Péronne pour régler leurs différends touchant l'inexécution des Traités de Conflans et de S. Maur. C'étoit le Cardinal Balue qui l'avoit ménagée. Le Duc, qui se défioit des intentions du Roi, ne l'avoit acceptée qu'à regret, et Louis ne l'avoit effectivement demandée qu'à dessein de le tromper. Les deux premiers jours se passent en conférences entre les Ministres des deux Princes. Mais le troisieme jour (et non le premier) on apprend à Péronne que les Liégeois, excités par le Monarque, ont repris les armes, qu'ils se sont emparés de Tongres, et qu'y ayant trouvé leur Evêque, ils l'ont emmené prisonnier, ainsi que plusieurs de ses Chanoines, dont ils avoient massacré seize en sa présence. A ces nouvelles, le Duc entre dans une fureur qu'il n'est pas possible d'exprimer. Louis emploie inutilement les sermens pour se disculper. Il est arrêté et renfermé dans son appartement pendant trois jours qu'il passe dans de mortelles frayeurs. Le Duc, après avoir hésité entre les partis les plus violens, l'oblige à signer un Traité, dont la condition la plus humiliante fut qu'il marcheroit avec lui contre ces mêmes Liégeois qu'il avoit soulevés. Charles arrive devant Liége, accompagné du Roi. La ville est prise d'assaut le 30 Octobre, et abandonnée à la fureur du soldat, qui en fit un théâtre d'horreur et de carnage. Les Eglises ne furent point épargnées; mais Charles se crut obligé, suivant Brantôme, de rendre à la Cathédrale un grand S. George à cheval, *tout de fin or.* (Voy. *les Evêques de Liége.*) L'an 1469 (N. S.), Sigismond, Duc d'Autriche, manquant d'argent pour la guerre qu'il faisoit aux Suisses, vient trouver le Duc de Bourgogne, le 21 Mars, à Arras, et lui vend, à faculté de rachat, le Comté de Ferrete avec le Sundgau, l'Alsace, le Brisgau, et les quatre villes forestieres, pour 80,000 florins d'or. Les Suisses voient avec peine un Prince aussi puissant et aussi entreprenant que Charles, s'agrandir dans leur voisinage. (Voy. *les Comtes de Ferrete et la Suisse en République.*)

Edouard IV, Roi d'Angleterre, envoie, l'an 1470, au Duc Charles, son beau-frere, l'Ordre de la Jarretiere qui lui est apporté par Durfort, Seigneur de Duras, Ambassadeur du Monarque. Il reçoit en Flandre, peu de tems après, Edouard lui-même, qui vient chercher un asyle auprès de lui. Charles lui fournit de l'argent et des navires pour repasser en Angleterre. Sur la fin de la même année, la guerre recommence entre le Roi de France et le Duc de Bourgogne. L'armée du Roi passe en Picardie, et y trouve peu de résistance. S. Quentin ouvre ses portes au Connétable de S. Pol; Amiens traite avec le Comte de Dammartin. Ces succès n'effraient point le Duc de Bourgogne. Ayant levé une armée formidable, Charles part de Flandre l'an 1471, s'avance vers les bords de la

(1) Ces deux sommes réunies feroient aujourd'hui celle de 8,583,335 liv.

Somme, emporte Péquigni d'assaut, s'approche d'Amiens, et vient asseoir son camp entre cette ville et l'armée royale. Jamais ce Prince ne mérita mieux qu'alors le titre de *Téméraire*. En passant la Somme, il laissoit les Pays-Bas à la discrétion des François, et exposoit son armée à périr de faim. L'Artois fut effectivement pillé par les détachemens de l'armée royale, et les convois du Duc interceptés de maniere que, n'ayant plus de ressources pour faire subsister son armée, il fut réduit à demander une treve au Roi, qui l'accorda, contre l'avis de ses Généraux. Elle ne fut pas de longue durée. Le 1 Novembre de la même année, Charles fait une ligue offensive et défensive avec Ferdinand, Roi de Sicile, contre Louis XI. Pour braver ce dernier, le 12; il donne une Déclaration, portant que tous ses pays étoient exempts de vassalité envers la Couronne de France. Les effets de sa haine ne se bornerent point là. L'an 1472, le 22 Juin, il publie un manifeste affreux contre le Roi, qu'il accuse d'avoir fait mourir le Duc de Guienne par *poison, maléfices et sortileges*. Ayant passé la Somme, il se présente devant la ville de Nesle, qui est prise, saccagée et livrée aux flammes. Ce Prince, en la voyant brûler, dit avec une tranquillité barbare: *Tel fruit porte l'arbre de la guerre*.

Charles, qui se croyoit égal en puissance à Louis XI, souffroit impatiemment de se voir son inférieur en dignité. Mais son orgueil n'éprouvoit pas la même répugnance vis-à-vis de l'Empereur Frédéric III. L'an 1473, apprenant que ce Prince tient une Assemblée de plusieurs Grands de l'Empire à Treves, il va l'y trouver, et là il lui rend hommage du Duché de Gueldre et du Comté de Zutphen, qu'il avoit achetés, l'an 1472, du Duc Arnoul, en le tirant de la prison, où son fils le retenoit: mais l'objet principal de son voyage étoit d'obtenir les titres de Roi et de Vicaire-Général de l'Empire, que Frédéric III lui avoit promis, à condition qu'il donneroit Marie, sa fille, en mariage à l'Archiduc Maximilien. Frédéric, avant que de se déterminer, exige qu'on arrête cette alliance; mais aucun des deux ne voulant prendre engagement le premier, ils ne peuvent convenir de rien, et se séparent fort mécontens l'un de l'autre. Louis XI cependant travailloit à susciter de nouveaux embarras au Duc de Bourgogne. Etant venu à bout de rétablir la paix entre le Duc d'Autriche et les Suisses, il engage ceux-ci à prêter à l'autre la somme de 80 mille florins pour retirer des mains du Duc de Bourgogne le Comté de Ferrete. Charles ayant refusé d'accepter ce remboursement, les Suisses, pour l'y contraindre, prennent le parti du Duc d'Autriche. Il ne fut pas difficile au Duc de Bourgogne de reconnoître la main de Louis XI dans toute cette affaire. Dès-lors il forme la résolution de le détrôner, et se ligue pour ce dessein avec le Roi d'Angleterre: mais presque aussitôt il est obligé de marcher au secours de Robert de Baviere, Archevêque de Cologne, son parent, contre lequel ses diocésains s'étoient révoltés. Le 31 Juillet, il met le siége devant Nuitz, ville voisine de Cologne, où Herman de Hesse, compétiteur de Robert, s'étoit renfermé. Charles s'obstine à rester devant cette place, qui fit une vigoureuse défense; et par-là il se met hors d'état d'exécuter le projet qu'il avoit formé avec le Roi d'Angleterre. Tandis qu'il est occupé au siége de Nuitz, les François ravagent ses Etats, et René, Duc de Lorraine, envoie, l'an 1475, un Hérault lui déclarer la guerre. Enfin il leve le siége après plus de dix mois de tranchée ouverte; mais, oubliant les engagemens qu'il avoit pris avec le Roi d'Angleterre, il ne songe plus qu'à se venger du Duc de Lorraine. Edouard, qui avoit fait un armement prodigieux, avec lequel il avoit fait une descente en Picardie, s'accommode avec le Roi de France, et repasse la mer.

Charles, après avoir terminé la conquête de la Lorraine par la prise de Nanci, où il entra victorieux le 30 Novembre 1475, tourne ses armes contre les Suisses, dont il croyoit avoir sujet d'être mécontent. Effrayés de sa marche, les Suisses lui envoyerent faire des soumissions et demander humblement la paix. » Quel » fruit, lui disoient-ils, espérez-vous de votre expédi- » tion? les mords seuls de vos chevaux valent mieux » que tout notre pays ». Tel est l'humble discours que la plupart des Historiens prêtent à leurs députés. Charles, sourd à leurs remontrances, entre en Suisse, à la tête de 40 mille hommes, au commencement de Février 1476. Il prend d'assaut la ville de Granson, près du Lac de Neufchâtel, après huit jours de siége; et, le 28 du même mois, il se rend maître du château, dont il livre la garnison au Prévôt de son armée, pour la faire massacrer. Fier de ce succès, Charles s'avance vers l'armée ennemie, commandée par Herman d'Eptinguen; elle étoit forte d'environ 20 mille hommes d'infanterie. Il l'attaque témérairement le 3 Mars dans des défilés, où sa cavalerie, qui faisoit la plus grande force de son armée, étoit hors d'état de manoeuvrer. Il est mis en déroute avec perte de son bagage et de ses meubles dont la valeur passoit trois millions. Ce qu'il y eut de plus précieux dans ce butin, fut un diamant estimé le plus beau et le plus gros qui fût alors en Europe. Philippe de Comines dit qu'un soldat, qui le prit, le vendit pour un florin à un Prêtre, qui le donna au Magistrat de son village pour un écu; il passa depuis en Angleterre, et maintenant, depuis que le Régent de France, Philippe, Duc d'Orléans, en fit l'acquisition, il fait partie des joyaux de la Couronne de France, dont il est le plus bel ornement. Il pese 55 carats. La perte de la bataille de Granson jette le Duc dans une noire mélancolie, qui altere sa santé et son esprit. La Duchesse de Savoie vient le trouver à Noseroi, où il s'étoit retiré, le console et l'excite à prendre sa revanche. Charles rentre en Suisse avec une nouvelle armée, assiége Morat, ville située sur le Lac de ce nom, donne trois assauts sans succès, marche à la rencontre des Suisses qui venoient au secours de la place sous la conduite de Guillaume Herter, leur livre bataille, le 22 Juin, aussi imprudemment qu'à Granson, et la perd par les mêmes fautes. Le Duc de Lorraine, qui avoit combattu dans l'armée des Suisses à la tête de 200 chevaux, mene les vainqueurs devant Nanci, qui capitule le 6 Octobre. Aux premieres nouvelles de ce siége, Charles sort de l'espece de léthargie où il étoit enseveli, assemble des troupes, et se rend en Lorraine. Il est averti par Louis XI que Nicolas de Montfort, Comte de Campobasso au Royaume de Naples, l'un de ses principaux Officiers, le trahit. Charles devoit faire d'autant plus d'attention à cet avis, que quelque tems auparavant il avoit outragé Campobasso par un soufflet qu'il lui avoit appliqué avec son gantelet; affront qui ne s'oublie ou que par une grande lâcheté, ou que par un grand effort de vertu. Mais, aveuglé par la haine mortelle qu'il portoit au Roi, il ne regarde cet avertissement que comme un piége qu'il lui tendoit. Il met le siége devant Nanci, et charge Campobasso de la principale attaque. L'an 1477, le 4 Janvier, le perfide Campobasso, qui avoit fait traîner le siége en longueur, abandonne l'armée de Bourgogne aux approches de René, Duc de Lorraine, qui s'avançoit à la tête de 20 mille hommes, et passe avec ses troupes du côté de ce dernier, laissant les Bourguignons réduits à 4 mille hommes. Les deux armées en viennent aux mains le 5 Janvier. Le Duc de Bourgogne est mis en déroute; entraîné par les fuyards malgré son intrépidité, il tombe de cheval dans un fossé où il est tué d'un coup de lance, dans la 44e année de son âge, par Claude de Beaumont, Gentilhomme lorrain, qui le poursuivoit sans le connoître. D'autres prétendent qu'il fut mis à mort par des gens que Campobasso avoit apostés pour ce coup. Quoi qu'il en soit, son corps ne fut trouvé que deux

jours après la bataille, couvert de boue, pris dans la glace, et tellement défiguré, qu'on ne le reconnut qu'à la longueur de sa barbe et de ses ongles, qu'il avoit laissés croître depuis la bataille de Morat, et à une cicatrice qu'il avoit au visage. Il fut inhumé avec pompe, par ordre du Duc de Lorraine, à S. Georges de Nanci, où il resta jusqu'en 1550 sous un mausolée de cuivre que le Duc de Lorraine lui avoit fait dresser, avec une épitaphe de vingt vers latins, qui commençoient par ceux-ci:

Conditur hoc tumulo Burgundæ gloria gentis
Carolus, Europæ qui fuit ante timor.

Charles-Quint, son arriere-petit-fils, l'ayant demandé cette année au Duc de Lorraine, le fit transporter peu après à Bruges, où il fut mis dans l'Eglise de S. Donat sous un autre mausolée de même matiere que le précédent. Ainsi finit Charles, dernier Duc de Bourgogne, dans la 44e année de son âge, et la 10e de son régne. » Ce Prince n'eut d'autres vertus, dit un » moderne, que celles d'un soldat; il fut ambitieux, » téméraire, sans conduite, sans conseil, ennemi de » la paix, et toujours altéré de sang. Il ruina sa Mai» son par ses folles entreprises, fit le malheur de ses » sujets, et mérita le sien ». Charles avoit été 1° accordé, l'an 1439, et marié depuis avec CATHERINE, fille de Charles VII, Roi de France, morte en 1446; 2° il avoit épousé, le 30 Octobre 1454, ISABELLE, fille de Charles I, Duc de Bourbon, décédée le 25 (et non le 13) Septembre 1465 à Bruxelles, et inhumée dans l'Eglise des Prémontrés d'Anvers; 3°, l'an 1468, il avoit donné sa main à MARGUERITE, sœur d'Edouard IV, Roi d'Angleterre, morte à Malines l'an 1503. De ces trois mariages il ne laissa que Marie, qui suit, née d'Isabelle, sa seconde femme. Après la mort de Charles, le Duché de Bourgogne revint à la France de la maniere qu'il a été dit à l'article de Louis XI. Le Duc Charles avoit pour devise une branche de houx, avec ces mots, *Qui s'y frotte s'y pique;* au lieu desquels, dit ingénieusement un moderne, on eût pu mettre par une application plus directe à la personne, ces deux mots de Virgile, *Horridior rusco.* Le Roi Louis XI eut tant de joie d'apprendre la mort de ce Prince, qu'en reconnoissance il fit décorer le tombeau de S. Martin d'un treillis d'argent du poids de 6776 marcs, à la place de la grille de fer qui le renfermoit. Ce treillis, d'un travail exquis pour le tems, fut posé l'an 1479, puis enlevé par ordre du Roi François I au mois de Juillet 1522, et converti en une monnoie sur laquelle étoit gravée la figure d'un treillis. Il s'en trouve encore aujourd'hui quelques pieces dans les cabinets des curieux. (*V.* René, *Duc de Lorraine*, et Charles, *Comte de Flandre*, *de Hollande*, &c.

MARIE, COMTESSE DE BOURGOGNE.

1477. MARIE, fille unique de Charles, Duc de Bourgogne, et d'Isabelle de Bourbon, née à Bruxelles le 13 Fév. 1457, se porte, après la mort de son pere, pour héritiere universelle de ses Etats. Le Roi Louis XI cherche à la dépouiller entièrement de cette riche succession, et fait jouer tous les ressorts de sa politique pour y réussir. Jean de Châlon, Prince d'Orange, le plus puissant vassal du Comté de Bourgogne, se laisse gagner par le Monarque, à l'appât du gouvernement des deux Bourgognes, qu'il lui fait espérer. S'étant rendu à l'Assemblée des Etats du Duché, tenus à Dijon, il les engage à mettre cette province entre les mains du Roi, en attendant le mariage, qu'il faisoit espérer, de Marie avec le Dauphin. Louis XI comptoit si peu que la Bourgogne fût alors reversible à la Couronne, que dans ses Lettres, du 9 Janvier 1476 (V. S.), aux trois Etats, il ne demandoit qu'on mît en ses mains la Bourgogne vacante par la mort du Duc Charles, que *pour garder le droit de Mademoiselle sa fille.* Il la croyoit donc habile à succéder en cette partie à son pere. Le Prince d'Orange réussit également par ses insinuations à faire recevoir garnison françoise dans Graï, Dôle et Salins; mais le mariage de la Princesse de Bourgogne, célébré le 18 ou le 20 Août 1477, avec l'Archiduc Maximilien, rompt les mesures du Roi de France. Toutes les villes de Franche-Comté se déclarent alors pour Marie et son époux. L'an 1478, Dôle chasse de ses murs la garnison françoise; celle de Salins se retire d'elle-même. La mauvaise humeur de Louis acheve la révolution. Le Prince d'Orange abandonne le parti de la France, voyant le gouvernement des deux Bourgognes donné, contre la promesse qui lui avoit été faite, à Georges de la Trémoïlle, Sire de Craon. Après avoir fait révolter deux villes du Duché, Beaune et Verdun, il vient offrir ses services à Marie, et passe en Franche-Comté. Siége de Dôle formé par la Trémoïlle; la place est défendue par le Seigneur de Toulongeon. Le Prince d'Orange vient au secours des assiégés. Il bat sur la route un détachement de la garnison de Grai; ce qui oblige le Gouverneur de cette ville à se retirer, après y avoir mis le feu. Arrivé devant Dôle, le Prince livre bataille aux assiégeans le premier Dimanche d'Octobre, et les met en fuite, secondé par une sortie de la garnison. Dôle est délivré, et les François évacuent entièrement la Franche-Comté. L'année suivante (1479) cette même ville est prise, à la faveur d'une trahison, par Charles d'Amboise, nouveau Gouverneur du Duché de Bourgogne, qui fait raser ses fortifications. Cet événement jette la consternation dans la province. Les troupes victorieuses s'avancent, et soumettent, l'une après l'autre, toutes les places de la Franche-Comté. Ce fut alors que Charles d'Amboise fit détruire presque tous les anciens châteaux du pays, dont on voit aujourd'hui tant de restes qui frappent les étrangers par leur multitude et leur situation: aucune province du Royaume n'en eut un aussi grand nombre. (*Hist. de Poligni*, T. I, p. 238.) Cependant Louis XI s'étoit rendu, au mois de Juillet 1479, à Dijon pour prendre possession du Duché de Bourgogne. A son inauguration, qui se fit dans l'Eglise de S. Bénigne, il jura de conserver et de maintenir les priviléges, libertés et franchises de la ville; et à son départ, il donna ordre de construire un château à Dijon. Il avoit témoigné une joie excessive, lorsqu'on lui annonça la mort de Charles, Duc de Bourgogne. Il ne dut être guere moins satisfait en apprenant celle de Marie, fille de ce rival. Cette Princesse termina ses jours à Bruges le 27 Mars 1482 (cinq ans, onze semaines et quatre jours, dit Barland, après son pere), laissant de son mariage Philippe et Marguerite. (*Voy.* Marie, *Comtesse de Flandre.*)

MARGUERITE D'AUTRICHE.

1482. MARGUERITE, née à Gand l'an 1480, de Maximilien, Archiduc d'Autriche, et de Marie de Bourgogne, fut reconnue pour héritiere en partie de sa mere; mais son partage ne fut réglé que par le Traité d'Arras, conclu par les Ambassadeurs du Roi Louis XI, avec les Flamands, le 3 Décembre 1482; Traité par lequel, en arrêtant le mariage de la Princesse avec le Dauphin, on lui assigna pour dot les Comtés de Bourgogne, d'Artois, d'Auxerrois et de Charolois. » Ce » qu'il y eut de remarquable dans ce Traité, dit M. » Chevalier, c'est que Maximilien exigea que les en» gagemens du Roi fussent garantis par les Princes du » sang, et que les villes les plus considérables du » Royaume et des Comtés de Bourgogne et d'Artois » le ratifiassent et jurassent de l'entretenir. Outre les » vues de sûreté, ajoute-t-il, on se proposa de faire

» voir que la paix étoit conclue entre le Royaume et » ses provinces comme entre leurs Souverains, afin » que leur mort n'y apportât aucun changement ». (*Hist. de Poligni*, T. I, p. 339.) Mais ces précautions ne rendirent pas le Traité plus solide. Ce qui en fut effectué, c'est que Marguerite ayant été amenée en France, ses fiançailles avec le Dauphin furent célébrées au château d'Amboise le 23 Juin 1483, et qu'alors ce Prince entra en possession des provinces que sa future épouse devoit lui apporter en dot. Devenu Roi sous le nom de Charles VIII, les Etats du Comté de Bourgogne, assemblés à Besançon au mois de Décembre de la même année, le reconnurent pour Souverain. Mais, l'an 1491, Charles rompt son mariage avec la Princesse Marguerite, et donne sa main, le 6 Décembre, à Anne, Duchesse de Bretagne, que Maximilien avoit auparavant épousée par Procureur. Guerre entre ces deux Princes; elle est terminée, le 23 Mai 1493, par le Traité de Senlis. Charles rend les Comtés de Bourgogne, de Charolois et d'Artois, et renvoie avec honneur la Princesse Marguerite, qu'il avoit retenue pendant la guerre.

PHILIPPE LE BEAU.

1493. Philippe, fils de Maximilien, Archiduc d'Autriche, et de Marie de Bourgogne, né à Bruges le 22 Juillet 1478, reconnu Souverain des Pays-Bas après la mort de sa mere, le devint aussi des Comtés de Bourgogne, de Charolois et d'Artois, lorsque la France les eut rendus par le Traité de Senlis. Il étoit encore sous la tutele de son pere, qui lui-même avoit été long-tems dans la dépendance des Flamands, et principalement des Gantois. L'insolence de ces derniers étoit montée jusqu'à forcer Maximilien à comparoître, tout Roi des Romains qu'il étoit alors, devant le Magistrat de Bruges, pour répondre de sa conduite, et à le retenir comme prisonnier pendant près de 4 mois. Ce Prince ayant été élevé à l'Empire au mois d'Août 1493, fit déclarer majeur Philippe, son fils, dès qu'il fut entré dans sa 17^e^ année. Philippe gagna les cœurs de ses sujets par sa bonne mine, qui lui mérita le surnom de *Beau*, par son air affable et par ses vertus. L'année même qu'il fut déclaré majeur, mais avant sa majorité, il créa une Chambre des Comptes à Dôle pour la Franche-Comté, le Charolois et les Seigneuries de Châtel-Chinon et de Noyers. Cet établissement fut fait sous le nom de l'Empereur Maximilien, son pere. L'an 1496, il épouse Jeanne, héritiere des Royaumes d'Aragon, de Castille et de Léon. L'an 1504, il parvient au trône de Castille. Le 25 Septembre 1506 fut le terme de ses jours. Il fut pleuré amèrement de tous ses sujets des Pays-Bas et de Bourgogne. Jeanne, son épouse, fut si touchée de sa mort, qu'elle en perdit entièrement la raison, déja ébranlée par l'amour excessif qu'elle lui portoit; ce qui la fit nommer Jeanne la Folle. (*Voy.* Philippe le Beau, *Comte de Flandre.*)

MARGUERITE D'AUTRICHE, *pour la seconde fois.*

1506. Marguerite, qui n'avoit conservé que le Domaine utile du Comté de Bourgogne et du Charolois depuis la rupture de son premier mariage, reprit le titre de Comtesse de ces pays après la mort de Philippe le Beau, son frere. Elle fut en même tems déclarée Gouvernante des Pays-Bas durant la minorité de Charles, son neveu, fils de Philippe. Marguerite avoit été fiancée, comme on l'a vu plus haut, à Charles VIII. Depuis elle épousa, l'an 1497, Jean, Infant de Castille, qui cessa de vivre le 14 Octobre de l'année suivante, laissant son épouse enceinte d'une fille qui mourut en naissant. Elle contracta, l'an 1501, un second mariage avec Philibert II, Duc de Savoie, qu'elle eut la douleur de voir mourir sans postérité l'an 1504. Marguerite étant retournée dans les Pays-Bas, y fut reçue des peuples avec acclamation. L'an 1529, dans une entrevue qu'elle eut avec Louise de Savoie, mere du Roi François I, à Cambrai, ces deux Princesses firent la paix entre le Roi de France et Charles-Quint: on nomma cette paix *la paix des Dames*. Dans l'article 35 du Traité, Marguerite est appellée *Comtesse de Bourgogne à vie:* elle prend le même titre dans son testament. Cette Princesse mourut à Malines le 1 Déc. 1530. Son corps fut porté à Brou, près de Bourg-en-Bresse, dans l'Eglise des Augustins, qui étoit son ouvrage. Plusieurs années avant sa mort, elle y avoit fait élever trois superbes mausolées en marbre, qui subsistent encore, le premier pour le Duc, son époux, le second pour Marguerite de Bourbon, mere du Duc, et le troisieme pour elle-même. (Voyez *les Ducs de Savoie.*)

CHARLES-QUINT.

1530. Charles-Quint succéda, dans les Comtés de Bourgogne et de Charolois, à Marguerite, sa tante. La premiere de ces deux provinces est demeurée unie à l'Espagne jusqu'en 1674, que Louis XIV en fit la conquête. L'autre fut rendue à la France par le Traité des Pyrénées en 1659.

Addition pour Guillaume l'Allemand, Comte de Bourgogne et de Mâcon.

Page 500, col. 2, *après ces mots*, On fit courir le bruit après sa mort que le diable l'avoit emporté, *ajoutez:* Pierre le Vénérable fut la dupe lui-même de ce conte ridicule; car il raconte gravement qu'en punition des vexations fréquentes et affreuses que Guillaume avoit exercées contre différens Monasteres, un jour solemnel (Albéric dit la Pentecôte), comme il étoit assis en son palais de Mâcon, au milieu d'une grande compagnie, un Cavalier, que personne ne connoissoit, entra subitement dans la cour, et, l'ayant appellé comme pour lui parler en secret, le fit monter derriere lui; puis, lâchant aussitôt la bride à son cheval, l'emporta dans les airs, criant de toutes ses forces à la multitude, témoin de ce prodige, *A mon secours, chers amis, à mon secours.* On le suivit, ajoute-t-il, tant qu'on put, de la vue; mais à la fin il fut soustrait aux regards des hommes pour aller s'associer éternellement aux Diables. (*L. 2, de Miraculis, c. 1*, pag. 1299.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE CHÂLON-SUR-SAÔNE.

Le Châlonnois, *Cabillonensis ager*, ou *Tractus*, étoit habité, du tems de César, par les *Ambarri* et les *Zediones*, peuples qui faisoient partie des Eduens. Sous l'Empereur Honorius, il fut compris dans la premiere Lyonnoise. De la domination des Romains il passa sous celle des Bourguignons. Sa capitale, nommée par les anciens tantôt *Cabillonum*, tantôt *Cabillo*, et quelquefois aussi *Cabillumnum, Cabillunum, Caballinum, Caballodunum*, étoit regardée sous les Empereurs romains comme la seconde ville de la premiere Lyonnoise. *Lugdunensem primam*, dit Ammien Marcellin, *Lugdunus ornat et Cabillonus*. Le Châlonnois, dont l'étendue, tel qu'il se comporte aujourd'hui, est de 13 lieues en tous sens, se divise en deux parties séparées l'une de l'autre par la Saône, dont l'une est le Châlonnois proprement dit; l'autre, qui s'appelle la Bresse châlonnoise, est composée des Châtellenies de Cuiseri et de Sagi, cédées en 1289 par Amédée V, Comte de Savoie, à Robert II, Duc de Bourgogne, en échange d'autres terres en Bresse. Mais sous le gouvernement de ses Comtes héréditaires ce pays embrassoit aussi le Charolois. Châlon reçut l'Evangile par le ministere de S. Marcel et de S. Valérien, qui souffrirent le martyre, l'an 179, le premier au village de *Hubiliacus*, aujourd'hui S. Marcel, l'autre à Tournus. Les Rois de Bourgogne ont souvent fait leur séjour à Châlon. Gontran y avoit son palais; il y assembla des Conciles, et il y mourut. Les Vandales renverserent cette ville de fond en comble au v^e^ siécle. Chramne, fils rebelle du Roi Clotaire I, y porta le fer et le feu dans le vi^e^ siécle. Les Sarasins dans le viii^e^ y exercerent leur fureur.

Les premiers Comtes de Châlon, sous nos Rois, furent Bénéficiaires ou amovibles. Quelques uns furent en même tems Comtes de Mâcon et d'une partie du Charolois.

ADALARD.

Adalard étoit Comte de Châlon sous le régne de Pepin le Bref. L'an 763, il fut chargé par ce Prince de marcher contre Chilping, Comte d'Auvergne, qui périt dans un combat qu'il lui livra sur les bords de la Loire. (Bouquet, T. V, p. 6.) L'an 771, après la mort du Roi Carloman, il vint trouver Charlemagne pour lui faire ses soumissions. (*Ibid.* p. 37.)

WARIN, ou GUERIN.

Warin, ou Guerin, que Duchêne surnomme mal-à-propos de Vergi, créé Comte d'Auvergne par l'Empereur Louis le Débonnaire, joignit à ce Comté ceux de Châlon et de Mâcon. L'an 834, l'Empereur Lothaire, révolté contre son pere, vint assiéger dans Châlon le Comte Warin, fidele à ce dernier. Warin, quoique assisté de Gaucelm, Comte d'Ampurias, et du Comte Sunila, Goth de nation, fut obligé de rendre la place au bout de cinq jours de siége. Le vainqueur, y étant entré, la livra à la licence de son armée, qui la brûla en grande partie après l'avoir pillée. Il étendit sa fureur jusque sur Gerberge, sœur du Duc Bernard, son ennemi, qui s'étoit faite Religieuse à Châlon, à l'exemple de Vala, son époux, Moine de Corbie, et la fit jetter dans la Saône, enfermée dans un tonneau. Warin obtint grace en embrassant lâchement, ainsi que plusieurs autres, le parti de Lothaire, et s'obligeant de marcher à sa suite. Mais le Comte d'Ampurias paya de sa tête sa fidélité constante envers l'Empereur. Le Comte Warin mourut en 856 suivant D. Vaissete; mais on n'apperçoit plus, comme on l'a dit ailleurs (p. 484), de traces de son existence après l'an 850. (V. *les Comtes d'Auvergne et ceux de Mâcon.*)

THIERRI.

Thierri, suivant Duchêne, fils de Warin, lui succéda au Comté de Châlon, mais non dans celui de Mâcon. Il fut un des principaux Conseillers de Charles le Chauve, et assista en cette qualité, l'an 870, au Traité qui se fit à Aix-la-Chapelle entre ce Prince et son frere, Louis le Germanique. Charles, en partant pour l'Italie, l'an 876, le laissa auprès de son fils, Louis le Bégue, pour l'aider de ses conseils. Louis, étant monté sur le trône, le fit son Grand-Chambrier l'an 878, et l'année suivante il lui donna le Comté d'Autun, faisant partie des dépouilles de Bernard, Duc de Septimanie, qui s'étoit révolté. Thierri, après avoir défait les Saxons rebelles, périt dans une seconde bataille contre eux l'an 880 ou 881.

RACULFE.

881 au plus tard. Raculfe fut, à ce qu'il nous paroît, le successeur de Thierri. Nous avons sous les yeux une Charte tirée des Archives de Cluni et datée de Châlon le xii des Calendes de Juillet de la premiere année du régne de Charles (c'est Charles le Gros), ce qui revient à l'an 884. Cet acte contient l'échange fait entre Raculfe, *vénérable Comte*, et un nommé Gombert, de deux pieces de vignes que celui-ci possédoit au territoire de Châlon, contre une autre vigne qui appartenoit au premier dans le même territoire. Quelques uns prétendent que ce Comte est le même que Raculfe, Comte de Mâcon; mais nous ne voyons d'autre fondement de cette assertion que l'identité de nom, et il ne nous paroît nullement vraisemblable d'identifier Raculfe, Comte de Châlon dès 881, avec Raculfe, qui, avant de succéder à Letalde II dans le Comté de Mâcon en 907, avoit sous lui exercé les fonctions de Vicomte. Nous voyons d'ailleurs que Raculfe, Comte de Châlon, étoit remplacé long-tems avant que l'autre parvînt au Comté de Mâcon. (V. *les Comtes de Mâcon.*)

MANASSÈS.

886 au plutôt. MANASSÈS, dit LE VIEUX, Seigneur de Vergi, que Duchêne croit avoir été fils de Thierri, fut Comte de Châlon, d'Auxois, de Beaune et de Dijon. Il paroît qu'il tenoit ces Comtés d'un Seigneur nommé Warmier ; qui s'en réserva la Suzeraineté qu'il transmit à son fils Manassès, Archevêque d'Arles, différent du Comte de même nom, qui nous occupe. Celui-ci eut part, l'an 888, à la bataille gagnée par Richard, Duc de Bourgogne, contre les Normands, près d'Argenteuil, à la prise de Sens sur le Comte Garnier en 896, et à la mémorable victoire que le même Richard et Robert, Marquis de France, remporterent, près de Chartres, l'an 910, sur une nouvelle armée de Normands. Ses exploits contre ces barbares lui valurent le surnom de *Preux*. On ignore l'année de sa mort, que des modernes rapportent sans preuves à l'an 919. D'ERMENGARDE, son épouse, qui lui survécut, et le fit inhumer au Monastere de S. Vivant de Vergi, dont ils étoient fondateurs, il eut quatre fils, Valon, mort sans lignée ; Giselbert, qui suit ; Manassès, Comte d'Auxois et de Dijon, et Hervé, successeur de Valon, son oncle paternel, dans l'Evêché d'Autun.

GISELBERT.

GISELBERT succéda dans le Comté de Châlon et dans ceux de Beaune et d'Auxois à Manassès de Vergi, son pere. Il eut encore celui d'Autun ; et, l'an 921, il obtint le Duché de Bourgogne après la mort du Duc Richard *le Justicier*, son beau-pere. Il fut un des six personnages à qui le Pape Jean X écrivit, l'an 921, une lettre commune pour les exhorter à maintenir l'Abbaye de Gigni dans la jouissance des biens que Bernon, Abbé de Cluni, mort l'année précédente, lui avoit légués par son testament. Raoul, Roi de France ; Gui, Archevêque de Lyon ; Stactée, Evêque de Châlon ; Bernon, Evêque de Mâcon, et le Comte Hugues (le Noir), sont les autres nommés dans l'inscription de la lettre. (Bouquet, T. IX, p. 217.)

Emme, femme de Raoul, Roi de France, lui ayant enlevé le château d'Avalon compris dans l'Auxois, il fut si outré de cette perte, qu'il quitta la Cour, et prit les armes contre le Roi, son beau-frere. Il fut cause par là des ravages que ce Prince et Hugues le Grand firent dans la Bourgogne en 933 pour le réduire.

L'an 937, les Hongrois, en revenant du Berri, désolerent le Châlonnois ainsi que le reste de la Bourgogne, sans que Giselbert pût s'opposer à leurs courses. Il mourut à Langres le 16 Avril (et non le 8) de l'an 956. (*Voy.* Giselbert, *Duc de Bourgogne.*)

ROBERT DE VERMANDOIS.

956. ROBERT DE VERMANDOIS, Comte de Troyes, le devint de Châlon après la mort de Giselbert, dont il avoit épousé la deuxieme fille, nommée ADÉLAÏDE, et surnommée WERRA. Dans un ancien catalogue des Comtes de Châlon, employé par Duchêne (*hist. de Vergi. pr.* p. 37), il est dit qu'il jouissoit de l'Abbaye de S. Marcel du tems de l'Evêque Frotgaire. Ce Comte mourut l'an 968, laissant une fille, mariée à Lambert, qui suit. (Voy. *les Comtes de Champagne.*)

COMTES HÉRÉDITAIRES.

LAMBERT.

968. LAMBERT, fils de Robert, Vicomte d'Autun, et d'Ingeltrude, est appellé dans la vie de S. Grat, Evêque de Châlon, *primus civitatis Comes*, c'est-à-dire premier Comte héréditaire. Il est qualifié de même dans le Cartulaire (fol. 1) de Parai-le-Monial, où il est dit que ce Comté lui fut conféré par le Roi (Lothaire), du consentement des Grands de l'Etat. Son mariage, contracté vers l'an 945 avec ADÉLAÏDE, fille de Robert, son prédécesseur, contribua sans doute beaucoup à lui obtenir cette faveur. Lambert avoit un frere nommé Robert, qu'il fit son Vicomte. (*Cartul. de Parai.*) Henri le Grand, Duc de Bourgogne, s'étant mis en marche pour aller faire le siége de Vesoul (on ne dit ni pour quel sujet, ni en quelle année), Lambert, comme son vassal, l'accompagna dans cette expédition qui eut un heureux succès. (*Boll.*, T. II, p. 493.) L'histoire ne raconte point d'autre exploit militaire de ce Comte. Il fonda, l'an 973, le Monastere de Parai-le-Monial (*Paredum*) dans le Charolois, sur la Brebince, dans un vallon dit le Val-d'or ; et l'exempta par sa Charte de toute jurisdiction séculiere. Ce Monastere ne fut dédié que l'an 977. Lambert, suivant le Cartulaire de Parai, mourut loin de Châlon le 22 Février 988. Mais il y a sûrement erreur pour l'année, puisque le second mari de sa femme, comme nous le faisons voir à l'article de celui-ci parmi les Comtes d'Anjou, mourut au plus tard en 988, et plus vraisemblablement en 987. Nous pensons en conséquence qu'il y a un x de trop dans la date de la mort de Lambert, exprimée en chiffres romains, et qu'au lieu de DCCCCLXXXVIII, il faut lire DCCCCLXXVIII. L'Abbé Courtépée (*Descript. de la Bourg.*, T. IV, p. 114) prétend néanmoins qu'il donna une Charte en 990 ; mais où en est la preuve ? L'Eglise de Parai fut le lieu de sa sépulture, comme il l'avoit ordonné par son testament. Raoul Glaber le qualifie *un très honnête homme*, et d'autres font aussi l'éloge de sa vertu. De sa femme, qui épousa en secondes noces Geofroi Grisegonelle, Comte d'Anjou, il laissa Hugues, Evêque d'Auxerre, qui viendra ci-après ; Mathilde, femme de Geofroi I, fils d'Arlebaut de Semur, et mere de Dalmace, de Geofroi, et de Thibaut qui viendra ci-après ; et Gerberge, dite aussi Gerlinde, femme, 1° d'Adalbert, Roi d'Italie, 2° de Henri le Grand, Duc de Bourgogne. Nous donnons hardiment à Lambert cette seconde fille que quelques uns lui contestent. En effet l'Aûteur des Gestes des Evêques d'Auxerre, qui devoit bien connoître la famille de l'Evêque Hugues, dit positivement que Gerberge étoit sa sœur ; et ce qui fait voir qu'il ne s'est point trompé, quoi qu'en dise M. Dunod, c'est une Charte rapportée par le P. Chifflet (*Let. sur Béatrix de Châlon*, p. 143), à laquelle souscrivirent Otton, ou Otte-Guillaume, fils de Gerberge, et Thibault, fils de Mathilde, en se disant l'un et l'autre neveux de l'Evêque Hugues : *Otto nepos Hugonis Episcopi, Theobaldus nepos ipsius Episcopi.* Gerberge paroît avoir été l'aînée des enfans de Lambert, quoique nous l'ayons nommée la derniere. Chifflet donne à Lambert, Comte de Châlon, pour troisieme fille, Eremburge, qui devint l'épouse de Humbert II, Sire de Salins. Mais l'Historien moderne des Sires de Salins prétend que Lambert, pere d'Eremburge, étoit différent du Comte de Châlon. La preuve qu'il en donne est concluante. Il la tire d'un Diplôme de Rodolfe III, Roi de Bourgogne, daté du 18 Avril 1028, par lequel il maintient Eremburge, ou la rétablit dans la possession d'une terre située au canton des Varasques, qu'il avoit donnée à Lambert, pere de ladite Eremburge, et qui fit ensuite partie de sa dot, lorsqu'elle donna sa main à Humbert, Sire de Salins. (Chifflet, *ibid.* p. 153.) Or la mort de Lambert, Comte de Châlon, précéda de plusieurs années le régne de Rodolfe, qui ne commença qu'en 993. Ajoutez à cela que nulle part le pere d'Eremburge n'est qualifié Comte. Duchêne (*hist. de la M. de Vergi*, p. 395) met encore parmi les enfans de Lambert, Comte de Châlon, mais sans preuve, Elisabeth, femme de Geofroi de Vergi, Sire de Donzi.

Il falloit dire Mathilde, femme de Geofroi de Semur, pere de Geofroi I, Baron de Donzi. (Voyez ci-après *les Barons de Donzi.*)

ADÉLAÏDE ET GEOFROI GRISEGONELLE.

978. Adélaïde, veuve de Lambert, conserva le Comté de Châlon en se remariant à Geofroi Grisegonelle, Comte d'Anjou, qui fit avec elle plusieurs actes d'autorité dans le Châlonnois, comme on le voit par diverses Chartes qu'ils y donnerent en commun. Cette Comtesse fut la seconde femme de Geofroi. Il avoit d'une premiere femme, nommée aussi Adélaïde, un fils qui lui succéda au Comté d'Anjou, et deux filles, l'une mariée à Conan le Fort, Duc de Bretagne, et l'autre à Guillaume I, Comte de Provence. Adélaïde lui donna deux autres enfans; Maurice, qui disparoît après l'an 994; et Gerberge, femme de Guillaume II, Comte d'Angoulême. Que Maurice, qui certainement étoit fils de Geofroi, fût né de son second mariage, et non du premier, nous en avons la preuve en diverses Chartes où Hugues, fils de Lambert et d'Adélaïde, le nomme son frere. Il suffira de citer celle que Hugues, alors Comte de Châlon, fit expédier au château de Sagi en faveur de Cluni. Par cet acte, de l'an 988, il déclare qu'à la priere de Vivien, Prieur de Cluni, et du consentement d'Adélaïde, sa mere, et de Maurice, son frere, il se désiste de toutes les impositions que le Comte Lambert, son pere, avoit établies à son profit sur les hommes tant libres que serfs du village nommé *Coloniae*, Coulanges, à une lieue de Charolles. (*Arch. de Cluni.*) Adélaïde, devenue une seconde fois veuve en 987, se retira dans le Comté de Châlon, dont elle abdiqua le gouvernement. (*Voyez* Geofroi Grisegonelle, *Comte d'Anjou.*)

HUGUES I.

987. Hugues, dont on vient de parler, fils de Lambert et d'Adélaïde, ayant embrassé, du vivant de son pere, l'état ecclésiastique, fut d'abord Chanoine de l'Eglise d'Autun. (*Gall. Chr.* T. XII, col. 284.) Mais, après la mort de Geofroi Grisegonelle, son beau-pere, le Roi (Hugues Capet) l'obligea de prendre l'administration du Comté de Châlon, parce qu'il étoit, dit Raoul Glaber, le dernier mâle de sa race : *Quoniam praeter eum pater non habuit sobolem masculini sexûs.* (L. 3, c. 2.) L'an 999, il arriva qu'allant à la Cour du Roi Robert, il passa par Auxerre dans le tems qu'on y délibéroit sur le choix du successeur de l'Evêque Jean I. Henri I, Duc de Bourgogne, qui se trouvoit sur les lieux, l'ayant proposé aux Electeurs, il fut élu tout d'une voix, et sacré dans l'Eglise de S. Germain le 5 Mars de la même année. (Bouquet, T. X, p. 270. *Gall. Chr.* T. XII, col. 284.)

Guillaume Barbe-sale, Comte en partie de Mâcon, s'étant avisé, l'an 1013, de construire un château vis-à-vis de Cluni, dans la vue de faire de-là des courses sur les terres de cette Abbaye et sur le Châlonnois, le Prélat-Comte Hugues lui fit, sur l'injustice de cette entreprise, des remontrances dont il ne tint compte. L'excommunication dont Guillaume fut ensuite frappé n'ayant pas produit plus d'effet, Hugues profita de l'état d'inaction où une maladie subite réduisit Guillaume, pour venir avec des troupes attaquer ce fort qu'il détruisit. (*Adémar Caban.*)

L'an 1015, après la mort du Duc Henri, les Seigneurs de Bourgogne refuserent de se soumettre au Roi Robert et de recevoir un Duc de sa main. Hugues fut le seul d'entre eux qui demeura fidele à ce Prince, dont il étoit allié par la Reine Constance, sa cousine germaine. Chassé de son Siége, pour cette raison, par Landri, Comte de Nevers, il alla trouver le Roi, qu'il aida de ses conseils et de ses troupes pendant l'espace de dix ans qui furent employés à réduire les rebelles et à rétablir la paix dans le Duché. L'an 1025 ou environ, il eut un démêlé avec Renaud, Comte de Bourgogne, qu'il fit prisonnier dans un combat. Richard II, Duc de Normandie, beau-pere de Renaud, informé du malheur de son gendre, fait partir en diligence Richard et Robert, ses deux fils, avec une armée pour aller le délivrer. Les jeunes Princes, en entrant dans le Châlonnois, assiégent une place que Guillaume de Jumieges appelle Milinand, ou Milbian, l'emportent d'assaut après une vigoureuse défense, et y font mettre le feu. De là s'étant venus présenter devant Châlon, ils en escaladent les murs, et livrent pareillement cette ville aux flammes. Hugues, poussé à bout et se voyant sans ressource, chargea sur son dos, tout Evêque qu'il étoit, une selle de cheval, et vint en cét état demander pardon au jeune Richard.

> Quant à Richard vint le Quens Hüe,
> Une selle à son col pendue,
> Son dos offrir à chevauchier,
> Ne se pôt plus humilier.
> C'en estoit coustume cil jour
> De querre merci à son Seignour. (*Roman du Rou.*)

Hugues obtint son pardon à deux conditions, la premiere de remettre en liberté son prisonnier, la seconde de se rendre à Rouen pour faire satisfaction au Duc de Normandie. (*Villelm. Gemmet, Histor. Norman.* l. 5, c. 16; *Robert. de Monte, Access. ad Sigebert. ad an.* 1024; *Chroniques de S. Denis.*) M. Chevalier, qui, dans son histoire de Poligni, met cette expédition en 1033, n'a pas fait attention que le Duc Richard II étoit mort en 1027. Nous n'ignorons pas au reste qu'il existe à la bibliotheque de S. Germain d'Auxerre une dissertation manuscrite de D. Georges Viole, où il prétend démontrer la fausseté de cette histoire, qui n'a d'autre garant, selon lui, que Guillaume de Jumieges, dont les autres Ecrivains que nous avons cités ne sont, dit-il, que les copistes en ce point. A cet Historien et à ceux qui l'ont suivi, le Critique oppose l'autorité de l'histoire contemporaine des Evêques d'Auxerre, où il est dit, selon *lui*, que » l'Evêque Hugues de Châlon eut toujours l'avantage sur ses ennemis; ce qu'il n'eût osé avancer, ajoute-t-il, si par une lâcheté insigne, Hugues, s'étant renfermé dans une place forte, telle que Châlon, et étant assisté, comme il n'y a guere lieu d'en douter, par les Comtes de Mâcon et d'Autun, ses parens, s'y étoit laissé forcer par un jeune Prince, presque sans coup férir. En second lieu, continue-t-il, cette armée de Normands, envoyée dans le Châlonnois, devant traverser la France dans un trajet de près de cent lieues, comment le Roi Robert auroit-il pu lui livrer passage sans manquer à la reconnoissance qu'il devoit à Hugues de Châlon? » Mais nous remarquerons sur le premier moyen que l'histoire des Evêques d'Auxerre dit que Hugues eut toujours l'avantage, non pas sur tous ses ennemis, mais seulement sur les Bourguignons rebelles, *cum hostibus illis praedictis nugacibus.* Du reste nous abandonnons au jugement du lecteur l'anecdote étrange que nous venons de rapporter. L'an 1035, Hugues fit le voyage de la Terre-Sainte par une dévotion fort usitée en ce tems-là. L'an 1039, sentant sa fin approcher, il se retira dans l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, où il mourut, dans un âge fort avancé, le 4 Novembre de la même année.

THIBAUT.

Thibaut, fils de Geofroi de Semur et de Mathilde, succéda, l'an 1039, dans le Comté de Châlon à l'Evêque Hugues, son oncle maternel. Celui-ci l'avoit associé à ce Comté 14 ans pour le moins auparavant, comme il paroît par une Charte déja citée d'Helmuin, Evêque d'Autun; acte daté de la 30e année du Roi Robert

1026 de J. C.), et souscrit par Thibaut avec la qualité de Comte : *Theobaldus Comes nepos ipsius (Hugonis) Episcopi.* L'union du Monastere de S. Marcel de Châlon à l'Ordre de Cluni, faite par le Comte Geofroi Grisegonelle du tems de l'Abbé S. Mayeul, ayant été confirmée par le Comte-Evêque Hugues, Thibaut, après la mort de celui-ci, la confirma de nouveau, à la demande de S. Odilon, par une Charte sans date, dont l'époque doit se rencontrer entre l'an 1039 et l'an 1049, qui fut le terme de la vie de cet Abbé. (*Bibl. Clun.*, p. 314.) Thibaut servit utilement Robert, Duc de Bourgogne, dans les guerres qu'il eut successivement avec Renaud et Guillaume, Comtes, l'un après l'autre, de Nevers et d'Auxerre. La Chronique de la Cathédrale d'Auxerre dit qu'avec les troupes du Duc il se rendit maître en 1058, pendant le Carême, du château de S. Germain. Il brûla, deux ans après, avec ses propres troupes, Croisi, autre place du Comté d'Auxerre. L'an 1065 ou environ (et non pas 1083, comme le marque Dom Mabillon), il mourut en revenant de S. Jacques en Galice, après avoir déclaré publiquement que son intention étoit d'être enterré au Prieuré de Parai-le-Monial en Charolois, dont il étoit un des insignes bienfaiteurs. (*Arch. de Cluni.*) Une Charte de ce Monastere nous apprend qu'il y fut porté par Erard de Bussol, Guillaume de Monterment, Dalmace Ent, et Bernard Bers. D'Ermentrude, sa femme, qu'un moderne fait mal-à-propos fille du Comte Lambert, aïeule maternelle de Thibaut, celui-ci laissa un fils, qui suit, et trois filles dont il sera parlé ci-après.

HUGUES II.

1065 ou environ. Hugues, fils de Thibaut et son successeur au Comté de Châlon, assista, l'an 1075, à l'Assemblée de Palluau, dans laquelle Hugues I, Duc de Bourgogne, restitua au Monastere de S. Marcel de Châlon la terre de Fleurei-sur-Ouche, que ses prédécesseurs lui avoient enlevée, et dont les Comtes de Châlon s'étoient approprié quelques droits. Le Comte Hugues, à l'exemple de son Suzerain, se départit de ce qu'il possédoit dans ce Domaine. (Duch., *Hist. de la M. de Vergi*, *pr.* p. 79.) Mais il ne fut pas aussi équitable envers le Monastere de Parai-le-Monial dans le Charolois, auquel son pere en mourant avoit légué ses terres de Digoin et de la Motte S. Jean. Une Charte originale, dont la matiere semble être du papier de chiffes, et qui, si cela est, doit être regardée comme la plus ancienne que nous ayons en ce genre, nous apprend qu'il donna Digoin en dot à sa sœur Grinsgarde, dite aussi Ermengarde, qui étoit élevée au château de Bruxi, en la mariant à Humbert, Sire de Bourbon-Lanci; que, devenue veuve, et se trouvant à l'extrémité, cette Dame, sur les remontrances de S. Hugues, Abbé de Cluni, restitua Digoin, dans le mois de Novembre 1083, au Monastere de Parai, destinant un de ses fils, nommé Humbert, encore enfant, à y faire profession. (*Archiv. de Cluni.*) A l'égard du Comte Hugues, il finit ses jours avant l'an 1075, et fut inhumé à Parai, comme porte le Cartulaire du lieu. Il avoit épousé 1°, suivant la Chronique de Geofroi du Vigeois, citée par le P. Perri, Melissende, fille d'Archambaud le Barbu, Vicomte de Comborn, dont il eut une fille, morte sans alliance; 2° Constance, fille de Robert I, Duc de Bourgogne, laquelle, après la mort de Hugues, se remaria, l'an 1080, suivant les Historiens espagnols et l'Abbé Juenin, par l'entremise de Pierre I, Abbé de Tournus, avec Alfonse VI, Roi de Léon.

ADELAÏDE.

1075 au plus tard. Adélaïde, fille aînée du Comte Thibaut, et veuve de Guillaume III, Seigneur de Thiern ou Thiers, en Auvergne, étoit en possession du Comté de Châlon en 1075. Nous en avons la preuve dans la Charte d'une donation qu'elle fit cette année, avec le titre de Comtesse de Châlon, au Monastere de Parai-le-Monial; acte souscrit par Humbert de Bourbon, son beau-frere, qui ne prend point d'autre qualité, quoique sa femme, Ermengarde, sœur d'Adélaïde, fût encore vivante. Nous ne voyons pas non plus que ni Mathilde, autre sœur d'Adélaïde, ni Hervé de Donzi, son époux, aient eu part au Comté de Châlon; ce qui nous donne lieu de croire que le Comte Hugues avoit institué son héritiere universelle Adélaïde, sa sœur. Ermengarde cessa de vivre en 1083. Mais Adélaïde l'avoit devancée au tombeau trois ans pour le moins auparavant. En effet l'acte de l'élection de Gautier, Evêque de Châlon, dressé l'an 1080, nous apprend que le Comté de Châlon étoit pour lors vacant : *Consulatu Cabilonensis urbis tunc temporis manente absque terreno principe.* (*Gall. Chr. no.* T. IV, *Instr. col.* 232.) Ce qui causa cette vacance fut sans doute la concurrence de ceux qui prétendoient à ce Comté. Nous ne pouvons dire combien durerent précisément leurs contestations; mais nous voyons qu'il en résulta deux possesseurs tranquilles du Comté de Châlon, savoir,

GUI DE THIERN, ou DE THIERS, et GEOFROI DE DONZI, puis SAVARIC DE VERGI et GUILLAUME I.

Gui, fils de Guillaume de Thiern et d'Adélaïde de Châlon, et Geofroi, fils d'Hervé, Baron de Donzi, paroissent pour la premiere fois avec le titre de Comtes de Châlon, l'an 1093, dans la Charte par laquelle le second, étant à Cluni, rendit, en présence de l'Abbé Hugues, à l'Eglise de S. Marcel de Châlon la justice et d'autres droits du village de Batuens, qu'il avoit usurpés sur elle; ce que le Comte Gui et sa femme confirmerent en mettant la Charte sur l'autel. Les deux Comtes ordonnerent aussi la même année à un de leurs vassaux, nommé Boniface, de restituer à la même Eglise ce qu'il lui avoit enlevé. (Peri, *Hist. de Châlon*, *pr.* p. 45; Juenin, *Hist. de Tournus*, *pr.* p. 332.) L'an 1096, Geofroi se disposant à partir pour la Terre-Sainte, vendit une portion du Domaine comtal de Châlon à Savaric de Vergi, son oncle. Mais celui-ci n'ayant pas assez d'argent pour s'acquitter envers son neveu, engagea, pour compléter son paiement, la moitié de son acquisition à l'Evêque de Châlon, moyennant 200 onces d'or; laquelle somme n'ayant point été remboursée, les Evêques de Châlon sont restés en possession du quart de ce Domaine. Gui de Thiern partit aussi pour la Croisade, et mourut au plus tard l'an 1113 : car Guillaume, son fils et son successeur, donna cette année, de concert avec Savaric, la forêt de Bragne pour l'établissement de l'Abbaye de la Ferté-sur-Grône. Savaric vendit ensuite, après la mort de Geofroi, de Simon et d'Hervé, ses fils, ce qui lui restoit du Comté de Châlon à Hugues II, Duc de Bourgogne, qui le laissa à Hugues dit *le Roux*, son fils. Celui-ci fut pere de Sibylle, femme d'Anseric de Montréal, dont les descendans, ayant cédé au Duc de Bourgogne leurs droits sur plusieurs terres, y comprirent vraisemblablement ceux qu'ils avoient sur le Comté de Châlon. Il est au moins constant par le Traité fait en 1221, entre Durand, Evêque de Châlon et son Chapitre, Alix, veuve d'Eudes III, Duc de Bourgogne, et Béatrix, Comtesse de Châlon, que la Duchesse Alix possédoit en partie ce Comté. A l'égard du Comte Guillaume, les derniers traits de sa vie, consignés dans l'histoire, ne font point son éloge. Voici ce que rapporte de lui, d'après les Ecrivains du tems, l'Auteur *du Miroir historial* : » En Bourgogne, dit-il, Guillaume, le Comte » de Châlon-sur-Saône, à l'aide de grant planté de » Brabançons, vint courir sus à l'Abbaye de Cluni. » Les Religieux et plusieurs gents de la terre lui vin-

» drent au-devant tous désarmés portant les reliques » qu'ils avoient avec eux, la croix et le *corpus Domini*, pour lui prier merci, et pour l'honneur de » Dieu que il ne mesfit rien à l'Eglise : mais le des» loyal Comte et ses gents les dépouillerent tout nuds, » et roberent l'Abbaye et pillerent tout ce qu'ils trou» verent et en tuerent bien cinq cents. Cest horrible » fait sçut le Roi ; il assembla son ost hastivement, » et vint sur le Comte qui ne l'osa attendre. Le Roi » print le Mont S. Vincent de Châlons, la moitié en » donna au Duc de Bourgogne, et l'autre moitié au » Comte de Nevers, pour ce qu'ils l'avoient servi en » son ost. Tous les Brabançons qu'il y trouva fit pen» dre ». Ceci arriva non l'an 1178, comme le marque l'Abbé Velli, mais l'an 1166, suivant l'histoire contemporaine de Vezelai. (*Spicil.*, T. III, p. 640.) Il y a bien de l'apparence que Guillaume mourut dans ces entrefaites ou peu de tems après, puisque dès lors il n'est plus fait mention de lui. Il avoit un frere cadet nommé Gui, qui fut Seigneur de Montpensier selon Justel, du Bouchet et Baluze. De son mariage, outre un fils qui lui succéda, il eut une fille, Alix, qui épousa Joscerand Pot, Seigneur de Brancion.

GUILLAUME II.

1168. Guillaume II, *fils* et héritier de Guillaume I, se voyant dépouillé du Mont S. Vincent, vint avec sa mere, l'an 1168, faire satisfaction au Roi Louis le Jeune dans l'Abbaye de Vezelai. Ayant, sous la promesse de réparer le mal que son pere et lui avoient fait, recouvré ce Domaine, il demanda au Pape l'absolution des censures qu'il avoit encourues, et l'obtint aux mêmes conditions. Ses affaires ainsi rétablies, il vécut paisiblement tant qu'il eut à redouter la puissance du Monarque qui l'avoit réduit. Le tems nous a conservé le monument d'un acte éclatant de justice qu'il fit en 1173. Les Religieux du Prieuré de Perreci dans le Charolois, et l'Abbé de S. Benoît sur Loire, dont ils relevoient, se plaignoient des coutumes onéreuses et injustes qu'il avoit établies dans ce lieu. Guichard, Archevêque de Lyon et Légat du S. Siége, s'y étant rendu avec les Evêques de Châlon et d'Autun pour examiner l'affaire, Guillaume vint les trouver avec ses Prévôts et ses Sergens. Sur l'aveu qu'il fit de ses torts, on assembla les habitans de Perreci, en présence desquels il renonça aux exactions qui faisoient le sujet de leurs plaintes, donna pour garans de sa parole plusieurs Chevaliers qui se trouvoient là, et fit dresser de sa renonciation un instrument authentique dont on tira deux copies pour être déposées, l'une aux archives de S. Benoît, l'autre en celles de Perreci. (*Cartul. Floriac.*) D'après une pareille démarche on l'auroit cru sincèrement converti. Mais sur la fin du régne de Louis le Jeune, voyant ce Prince infirme et dans l'impuissance d'agir, ne redoutant point d'ailleurs Philippe, son fils, encore mineur, il fait alliance avec Girard, Comte de Mâcon, et Humbert IV, Sire de Beaujeu, pour recommencer ses brigandages. » Plu» sieurs Seigneurs, dit *le Miroir historial*, se vindrent » complaindre au Roi (Philippe-Auguste) du Sei» gneur de Beaujeu et du Comte de Châlon (d'autres » Chroniques ajoutent le Comte de Mâcon), qui leur » faisoient moult de maux. Il assembla grants gents, » et par force contraindist ces deux Princes à amander » ce qu'ils avoient forfait aux Eglises et à rendre ce » qu'ils avoient prins du leur ». Ce fut alors que le Comte Guillaume fit à Lourdon, près de Cluni, avec l'Abbé de ce Monastere, un Traité par lequel il renonçoit à toutes les mauvaises coutumes qu'il avoit établies à Parai-le-Monial, telles qu'un impôt sur les porcs, *porcellagium*, un sur les denrées, *annonagium*, un autre sur les voitures, *carredum*, le droit de faire moissonner ses champs par ses vassaux, *messionagium;* renonciation que sa fille et son héritiere ratifia l'an 1205. (Chifflet, *Lettre sur Béatrix.*)

L'an 1190, Guillaume partit avec ce même Monarque pour la Terre-Sainte ; il en revint et mourut le 3 Janvier 1203 (N. S.), laissant une fille unique nommée Béatrix, qu'il avoit mariée, vers l'an 1186, avec Etienne III, Comte d'Auxonne. (Chifflet, *ibid.* Juenin, *Hist. de Tournus.*)

BÉATRIX.

1203. Béatrix, fille et héritiere du Comte Guillaume II, lui succéda au Comté de Châlon. Quoiqu'elle relevât immédiatement du Duc de Bourgogne, le Roi Philippe-Auguste exigea d'elle qu'elle lui fit hommage à lui-même ; et comme sa foiblesse ne lui permettoit pas de se transporter à Paris, l'Archevêque de Lyon fut commis pour recevoir cet acte au nom de S. M. Nous avons la lettre de ce Prélat au Roi, datée du 3 Septembre 1203, par laquelle il déclare que Béatrix s'est acquittée de ce devoir entre ses mains dans le château du Mont S. Vincent, en protestant néanmoins qu'elle n'entendoit pas déroger par là à la fidélité qu'elle devoit au Duc de Bourgogne, son Suzerain. (*Recueil de Colbert*, vol. 3, p. 703.) L'an 1205, elle confirma l'accord fait, l'an 1180, entre le Comte Guillaume, son pere, et l'Abbaye de Cluni, touchant les droits du Prieuré de Parai sur la terre de Toulon ; ce qu'elle fit confirmer par les Evêques de Châlon, de Mâcon et d'Auxerre. (*Archiv. de Cluni.*) L'an 1221, elle traita avec Durand, Evêque de Châlon, et Alix de Vergi, Duchesse de Bourgogne, touchant leur jurisdiction respective dans la cité de Châlon. Béatrix mourut le 7 Avril 1227, et fut inhumée au Cloître de l'Abbaye de la Ferté. Elle avoit épousé, comme on l'a dit, vers l'an 1186, Etienne III, Comte d'Auxonne, dit aussi Estevenon, petit-fils, par Etienne, son pere, de Guillaume IV, Comte de Mâcon, dont elle fut ensuite séparée pour cause de parenté, après en avoir eu trois enfans, un fils et deux filles, qui ont toujours passé pour légitimes malgré la dissolution de ce mariage. Le fils est Jean, qui suit ; les filles, Béatrix, femme de Simon, Sire de Joinville, pere de l'Auteur de la vie de S. Louis ; et Clémence, mariée à Berthold V, dernier Duc de Zeringhen. Etienne, ou Estevenon, du vivant de Béatrix, contracta, vers l'an 1212, une seconde alliance avec Agnès, *fille* de Robert II, Comte de Dreux, dont on ne voit point qu'il ait eu d'enfans. Il emmena (l'on ne sait en quelle année) Jean, son fils, à la guerre contre les Albigeois. Etant mort le 16 Mars 1240, il fut inhumé à la Charité de l'Ordre de Cîteaux en Franche-Comté. (Chifflet, *Lettre sur Béatrix;* Juenin, *Hist. de Tournus;* Dunod, *Hist. du Comté de Bourg.*)

JEAN, DIT LE SAGE.

Jean, à qui ses grandes qualités mériterent le surnom de Sage, né vers l'an 1190, fut associé par Béatrix, sa mere, au gouvernement du Comté de Châlon dès qu'il eut atteint l'âge de majorité. Le premier acte émané de lui, dont nous ayons connoissance, est de l'an 1213. C'est une Charte par laquelle il confirme aux Religieux de Bellevaux la possession des biens qu'ils avoient reçus de la libéralité d'Etienne, son pere ; mais dans cet acte il ne prend que les titres de Comte de Bourgogne et de Sire de Salins. (*Hist. des Sires de Salins*, *pr.* p. 113.) Nous avons une autre Charte de lui, donnée avec titre de Comte de Châlon à Parai-le-Monial au mois de Février 1220 (V. S.), portant confirmation de toutes les donations pieuses que sa mere avoit faites. Il paroît néanmoins qu'il y eut dans la suite quelques contestations entre lui et ce Monastere. C'est ce que nous inférons d'une Charte du mois de Décembre 1228, par laquelle il s'engage à observer fidèlement les coutumes de ses ancêtres à

l'égard des habitans de Parai et de Toulon, et s'oblige, en cas de contravention, à la réparer suivant l'arbitrage des Chevaliers R. Dalmace, Hugues de Digoin, Hugues de S. Alban, Guichard de Digoin, et autres. (*Archiv. de Cluni.*)

L'an 1231 (V. S.), le 1 Mars, il fit une transaction avec l'Abbaye de Cluni touchant une somme de cent marcs d'argent et de 50 livres dijonnoises, qu'il répétoit sur cette Maison, comme héritier de sa mere. L'Abbé et les Religieux soutenant que cette dette avoit été acquittée du vivant de Béatrix, et offrant la preuve testimoniale, on convint, pour assoupir toute querelle à ce sujet et à d'autres égards, que l'Abbaye donneroit au Comte une somme de 600 livres dijonnoises, au moyen de quoi il la tiendroit quitte de toutes les prétentions qu'il avoit contre elle. (*Arch. de Cluni.*) La même année, de concert avec l'Evêque de Châlon et le Duc de Bourgogne, il fit expédier une autre Charte par laquelle ils déclarent que tout homme établi depuis un an à Châlon a droit d'étaler et vendre de la viande sans que les Bouchers de la ville puissent l'en empêcher. (Perri, *Hist. de Châlon, pr.* p. 61.)

L'an 1237 (et non 1238), le *lendemain des octaves de la Pentecôte,* par acte passé à S. Jean-de-Lône (d'autres disent à Landon, près de Dôle), du consentement de MAHAUT, sa premiere femme, du Comte Etienne, son pere, et d'Agnès, sa belle-mere, le Comte Jean échangea les Comtés de Châlon et d'Auxonne avec Hugues IV, Duc de Bourgogne, contre les Seigneuries de Salins, de Bracon, de Villafans et d'Ornan; mais il conserva jusqu'à sa mort le titre de Comte avec le nom de Châlon qu'il transmit à ses descendans. Le Comté d'Auxonne étoit un Fief mouvant du Prieuré de S. Vivant de Vergi, et ce Monastere y possédoit divers fonds et droits qu'il s'étoit réservés lors de l'inféodation, ou qu'il avoit acquis depuis. Pour mettre le tout en sûreté, le Comte Jean et Etienne, son pere, quelques jours après l'échange, donnerent, chacun de leur côté, au Prieur et Couvent de S. Vivant, une reconnoissance de la mouvance du Comté d'Auxonne (1) envers leur Monastere, et des fonds et droits qu'ils y possédoient. (*Hist. de Bourg.*, T. I, *pr.* p. 149.) Le Comte Jean finit ses jours le 30 Septembre 1267. (Voy. *les Sires de Salins.*)

» L'ancien Comté de Châlon, dit l'Abbé Courtépée,
» comprenoit, non seulement le Châlonnois en-deçà
» et en-delà de la Saône, le Charolois qui en fut dé-
» taché en 1272 par le Duc Hugues IV, mais encore
» pour la mouvance ou féodalité la Seigneurie de Mar-
» cilli, à présent du Bailliage de Montcénis, celles
» de la Motte-S.-Jean, de Bourbon-Lanci, de Mont-
» mort, et tous les autres Fiefs au-delà de l'Arroux
» du côté de Bourbon, comme on le voit par le Traité
» passé en 1279 entre le Duc Robert et Béatrix de
» Bourgogne, sa niece, (fille de Jean de Bourgogne
» et d'Agnès de Bourbon, et femme alors de Robert,
» Comte de Clermont, fils du Roi S. Louis.) Hu-
» gues IV acquit aussi en 1259 de Henri de Brancion,
» Uxelles, Brancion et l'Eperviere, réunis au Comté. »

(1) Auxonne (*Assona*, *Assonium* et *Axonia*), ville située sur la Saône, entre Dijon et Dôle, est la capitale d'un Comté qui a fait le sujet de longues contestations entre les Ducs et les Comtes de Bourgogne. Son origine remonte plus haut qu'on ne le pense communément. La Chronique de Beze nous apprend (*Spicil.* Tome I, p. 492) que le Duc Amalgaire, qui commandoit en Bourgogne sous le Roi Clotaire II, donna, vers l'an 614, le bourg ou village d'Auxonne avec d'autres terres à sa fille Adalsinde, pour la dotation du Monastere de S. Martin de Besançon, dont elle étoit Abbesse. Mais, obligée quelque tems après par les traverses qu'elle essuya, d'abandonner cette retraite, elle alla chercher un asyle avec sa Communauté auprès de Valdalene, son frere, Abbé de Beze. Ne voyant plus d'espérance de retourner en son Monastere, elle en céda, l'an 652, tous les biens, et entre autres Auxonne (*Villam Assonam*) et Pontallier (*Potentiacum*) à l'Abbé Valdalene; ce qu'elle fit ratifier par ses Religieuses et par Adalric, son autre frere. (*Ibid.* p. 495.) Mais l'Abbaye de Beze ne conserva pas long-tems Auxonne, et perdit le droit qu'elle y avoit, dans un pillage où tous ses titres furent dissipés. Il n'en est pas fait mention dans le Diplôme que Valdalene obtint, l'an 658, du Roi Clovis II, dit aussi Clotaire, pour confirmer la cession qu'Adalsinde lui avoit faite. (*Ibid.*, p. 698.) On ne sait pas même ce que devint Auxonne jusqu'à l'an 868. Cette année, Fulce Agilmar, Evêque de Clermont, de la Maison des Comtes d'Amans, fonda, près de Billei, qui est dit voisin d'Auxonne, un Monastere pour y déposer les reliques de S. Vivant, disciple de S. Hilaire, qu'on avoit soustraites à la fureur des Normands. Elles n'y resterent pas long-tems. On fut obligé de les retirer promptement aux approches de ces mêmes barbares qui brûlerent le Monastere. Mais on va bientôt voir paroître un nouveau Monastere de S. Vivant, qui nous donnera plus de lumieres sur la ville et le pays d'Auxonne. Ce fut Manassès de Vergi qui le fonda en 892, par le conseil de Valon, son frere, Evêque d'Autun; et, pour le garantir de toute insulte dans les tems d'incursion, il l'assit au-dessous de sa forteresse, place imprenable, près de Nuits en Bourgogne. Parmi les fonds dont fut doté cet établissement, se rencontre le lieu d'Auxonne, qui fut ensuite inféodé aux Comtes de Bourgogne ou de Mâcon. C'est ce que déclare le Comte Etienne dans l'hommage qu'il rendit en 1237 au Duc de Bourgogne: *Quòd Prior et Conventus S. Viventii de Vergeio tale jus habuerant apud Assonam quod praedecessores mei a dicto Priore in Conventu tenuerant in feodum.*

Qu'Auxonne dans son origine n'ait été, comme quelques uns le prétendent, qu'une habitation de pâtres et de pêcheurs, située dans un territoire inculte que les Moines défricherent, c'est sur quoi, faute de monumens, nous ne pouvons rien décider. Mais il est certain qu'en 1135, Guillaume, Comte de Bourgogne, traita avec Bouchard, Prieur de S. Vivant, pour l'agrandissement d'Auxonne, qui devint bientôt assez considérable pour être le chef-lieu d'un département. Ce fut alors qu'on vit un Comte d'Auxonne, dont le premier que nous ayons pu appercevoir est ETIENNE, fils aîné de Guillaume IV, Comte de Mâcon, petit-fils par son pere d'Etienne le Hardi, Comte de Mâcon. De JUDITH DE LORRAINE, sa femme, il eut Etienne II, dit Estevenon, qui, l'an 1229, accorda une Charte de Communes aux habitans d'Auxonne avec plusieurs priviléges qui furent confirmés par Robert, Duc de Bourgogne en 1304, par le Duc Hugues V en 1313, par le Roi Jean en 1361. (Pérard, p. 412.) Depuis ce tems les Comtes de Bourgogne prétendirent qu'Auxonne étoit une mouvance de leur Comté, ce qui leur fut toujours contesté par les Ducs qui refuserent constamment de leur en faire hommage. Remarquez qu'Auxonne est qualifié dans les Chartes tantôt Comté, tantôt Vicomté.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES SIRES DE SALINS.

Salins, aujourd'hui l'une des principales villes du Comté de Bourgogne, situé dans un vallon entre deux montagnes, dont l'une se nomme le Poupet, et l'autre la Grésille, tire son nom de ses salines. Ce n'étoit encore qu'un bourg au XIe siécle, et ce bourg étoit situé au-dessous des salines. Il s'en forma dans la suite un autre autour des salines mêmes, qu'on nomma le bourg de dessus, en latin *burgum valcherii salinensis.* Les fréquens démêlés que l'émulation et l'intérêt firent naître entre ces deux bourgs, engagerent, l'an 1497, l'Archiduc Philippe, maître de l'un et de l'autre, à les joindre ensemble pour n'en faire qu'une même Communauté; c'est ce qui composa la ville de Salins, qui s'est beaucoup accrue depuis ce tems-là.

Salins étoit originairement du domaine des Souverains de Bourgogne; mais ils en aliénerent en divers tems différentes parties, de maniere qu'à la fin il ne leur en resta presque plus que la directe. Dès le xe siécle la propriété de Salins passa dans une Maison qui par sa puissance ne le céda qu'aux Comtes de Bourgogne, et quelquefois même les égala.

ALBERIC.

920. Albéric, second fils de Mayeul, Vicomte de Narbonne, étant devenu Comte de Mâcon par son mariage avec Tolosane, ou Etolane, héritiere de ce Comté, acquit, l'an 941, de Meynier, Prévôt de l'Abbaye de S. Maurice d'Agaune, le château de Bracon, situé sur la montagne de Grésille, avec la partie des salines qui en dépendoit, et les terres d'Arêche, Usie et Chamblai, sous la charge d'un cens annuel de 41 sous, et de celui de 15 sous pour chacune des Eglises qui lui étoient aliénées. Enchanté de cette acquisition, il céda, l'an 942, le Comté de Mâcon à Letalde, son fils aîné, pour venir résider avec Humbert, son second fils, au milieu de ses nouvelles possessions. Cependant elles ne lui étoient pas abandonnées sans retour; car il étoit porté formellement par la Charte d'aliénation que le Monastere d'Agaune pourroit y rentrer après la mort des fils d'Albéric. Mais cette condition n'a jamais eu son accomplissement. Albéric mourut l'an 945, et fut enterré dans le parvis de l'Eglise de S. Etienne de Besançon, à laquelle il avoit donné la terre de Cussei, qu'il tenoit de l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon. (*Voy.* Albéric, *Comte de Mâcon.*)

HUMBERT I.

945. Humbert, second fils d'Albéric, lui succéda dans la Sirerie de Salins et dans quelques terres du Comté de Mâcon. L'an 951, il consentit à la donation faite par Letalde, son frere aîné, des Eglises de S. Maurice de Grai et de S. Maurice de Pontaillier, au Chapitre de S. Etienne de Besançon. Il fit lui-même depuis donation d'une vigne située au diocèse de Mâcon à l'Abbaye de Cluni, étant, comme il le dit lui-même, à l'extrémité: *In extremis positus vitae praesentis.* (M. l'Abbé Guillaume, *Hist. des Sires de Salins, pr.* p. 10.) Mais l'acte de cette donation étant sans date, il ne peut servir à fixer l'année de la mort de Humbert I. Tout ce qu'on peut assurer sur ce point, c'est qu'il avoit cessé de vivre avant l'an 957, comme le prouve une Charte de son successeur en faveur de Cluni, que nous allons rapporter.

HUMBERT II.

Humbert II succéda en bas âge à son pere Humbert I, sous la tutele de Letalde, son oncle. Celui-ci, au nom de son neveu, donna, la troisieme année du Roi Lothaire, c'est-à-dire l'an 957, à Aimar, Abbé de Cluni, un meix en la ville de Saillei. Humbert, devenu majeur, épousa Ermenburge, fille d'un Seigneur nommé Lambert, différent du Comte de Châlon de même nom. (Voyez *les Comtes de Châlon.*) On ignore l'année de sa mort, dont le jour est marqué au huit des Calendes d'Août dans le Nécrologe de l'Eglise de Besançon; ce fut là qu'il fut inhumé dans l'Abbaye de S. Paul, que Hugues, son fils, gouvernoit alors. Mais il paroît qu'il ne vivoit plus en 1028, le 16 des Calendes de Mai, date d'un Diplôme de Rodolfe III, dernier Roi de la Bourgogne Transjurane, par lequel ce Prince confirma à Ermenburge les biens que Lambert, son pere, lui avoit assignés pour sa dot au canton de Varasque. (*Sires de Salins, pr.* p. 11.) De son mariage Humbert laissa Gaucher, qui suit; Letalde, qui vivoit en 1044; Hugues, Abbé de S. Paul de Besançon, fondateur en 1028 du Chapitre de S. Anatole de Salins, Archevêque de Besançon en 1031, mort le 27 Juillet 1066 ou 1067; et Ermenburge, femme d'Amédée de Navillei.

GAUCHER I.

Gaucher, fils de Humbert II et son successeur, approuva une donation faite en 1044 à l'Abbaye de S. Paul de Besançon par Hugues, son frere. Il donna lui-même à cette Eglise, conjointement avec sa femme et son fils, ce qu'il avoit à Navillei et à Nancrai. Etant à Besançon, il renonça, en faveur de S. Odilon, Abbé de Cluni, aux droits qu'il prétendoit sur les sujets du Prieuré de Romain-Moutier, qui demeuroient à Chaux-d'Allier. On n'a rien qui puisse aider à fixer l'année de sa mort. Aremburge, sa femme, dont on ignore l'origine, le fit pere d'un fils, qui suit. Il paroît par une donation qu'elle fit à l'Abbaye de Cluni, qu'elle avoit eu d'un premier mariage deux autres fils, Guillaume et Arbert. (*Sires de Salins*, p. 20, et *pr.* p. 25 et 30.)

GAUCHER II.

Gaucher II, successeur de Gaucher I, son pere, en la Sirerie de Salins, aliéna, vers l'an 1080, à Bernard, Abbé de la Baume, l'Eglise de Dampierre, du

consentement de Hugues et de Hardouin de Châtillon, auxquels elle appartenoit en partie. Entraîné par l'exemple des Seigneurs de son voisinage, il porta la main sur des biens ecclésiastiques qui étoient à sa convenance ; mais il leur donna ensuite l'exemple du repentir. Après avoir fait des dégâts dans les dépendances du Prieuré de Romain-Moutier, touché de remords, il lui céda, l'an 1084, en dédommagement une place dans ses salines pour y faire du sel. Dans l'acte de cette donation il prend la qualité d'Avoué de Salins. Il ne répara pas aussi généreusement les violences qu'il avoit exercées contre l'Eglise de Besançon. Elle fut obligée, l'an 1087, de convenir avec lui d'une somme d'argent pour la laisser jouir des biens qu'elle avoit reçus par donation de l'Archidiacre Guichard. (*Sires de Salins*, *pr.* p. 23 et 24.) Les dispositions de Gaucher pour les Eglises et les Monasteres devinrent plus favorables par la suite. Il fonda sous S. Hugues, Abbé de Cluni, le Prieuré de S. Nicolas de Salins. S'étant rendu ensuite à Cluni, il fit don à cette Abbaye de plusieurs places dans ses salines pour y cuire du sel, et lui fit d'autres libéralités pour la fondation de son anniversaire. L'année de sa mort est incertaine. De Béatrix, sa femme, il laissa Humbert, qui suit ; et Hugues, Chanoine de S. Etienne de Besançon.

HUMBERT III, DIT LE RENFORCÉ.

Humbert, fils de Gaucher II et son successeur, jouissoit de la Seigneurie de Salins du vivant de son pere. C'est ce que l'on voit par l'accommodement qu'il fit avec l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon, au sujet d'une chaudiere qu'Otte-Guillaume, Comte de Bourgogne, avoit accordée à ce Monastere dans les salines de Salins. (*Sires de Salins*, *pr.* p. 37.) L'an 1126, il consentit à la cession qu'Anseric, Archevêque de Besançon, fit de l'Eglise de Bannans au Prieuré de Romain-Moutier. Ce consentement avoit été précédé de plusieurs vexations qu'il avoit exercées contre ce Monastere. Il mourut à la Terre-Sainte, on ne peut pas dire en quelle année, mais l'an 1133 au plus tard. De sa femme, dont on ignore le nom, il laissa Gaucher, qui suit ; Humbert, qui viendra ensuite ; N., femme de Thibaut, qui paroît avoir été de la Maison de Vauvillers ; Elisabeth, mariée à Renaud de Traves, Connétable du Comté de Bourgogne, descendant de Hugues de Traves, *qui fonda, l'an* 1073, *dans sa terre de Traves une Eglise en l'honneur de S. Pierre et de S. Marcel. (Cette Maison, l'une des plus illustres du Comté de Bourgogne, finit vers le commencement du* XIV^e^ *siécle.)*

GAUCHER III.

Gaucher, *fils aîné de Humbert III, lui avoit succédé en* 1133, *comme on le voit par la donation qu'il fit à l'Eglise de S. Paul de Besançon d'un cens hebdomadaire sur les salines de Salins.* (*Sires de Salins*, *pr.* p. 44.) Fidele à suivre les pieuses intentions de son pere, il exécuta, l'an 1136, la fondation que son pere avoit projettée de l'Abbaye de Rosieres, qu'il dota richement. Il fut libéral envers d'autres Eglises, telles que celle de S. Paul de Besançon, à laquelle il céda, l'an 1133, un cens hebdomadaire assez considérable sur ses salines ; celle d'Alaise, desservie par des Chanoines réguliers, qu'il dota en 1145 d'une maison située dans le lieu d'Ars ; celle de Mont-Benoît, à laquelle il assigna, l'an 1148, deux mesures de sel par semaine à prendre sur ses salines ; celle de Rosieres, à laquelle il fit don de trois bouillons de sel par an. On le voit en 1157 à la Cour de l'Empereur Frédéric I dans la ville d'Arbois, où il fut témoin du Diplôme par lequel ce Prince déclara qu'il prenoit l'Abbaye de Balerne sous sa protection. Il est nommé comme témoin après Etienne, Comte de Bourgogne, et avant Eudes, fils déshérité de Hugues, Comte de Champagne, et parent de l'Impératrice Béatrix, dans la Charte des priviléges qui furent accordés la même année par cet Empereur à Geofroi, Evêque d'Avignon ; l'acte est daté de Besançon le neuvieme des Calendes de Décembre (23 Novembre). On le voit encore, l'an 1166, le 26 Août, à la Cour de Frédéric à Dôle, où, ce jour-là, il fut témoin du don que ce Prince fit à Eudes de Champagne des terres de Quingei, Lielle et Lambard. Il mourut, l'an 1175, à S. Oyan, le 15 Août, en présence de Girard, Comte de Mâcon, et de sa fille Maurete, épouse de ce Seigneur et unique héritiere de Gaucher. Son corps fut transporté dans l'Eglise de S. Etienne de Besançon.

GIRARD.

1175. Girard, Comte de Mâcon, ayant épousé, l'an 1160, Guigone, dite aussi Maurete, fille unique de Gaucher, devint Sire de Salins, l'an 1175, après la mort de son beau-pere. En comparant le personnage qu'il faisoit dans le Comté de Mâcon avec celui qu'il fit dans la Sirerie de Salins, on a peine à s'imaginer que ce fut le même homme. Autant il étoit turbulent, avide de biens d'autrui, et sur-tout de celui du Clergé, dans le premier, autant il étoit paisible et libéral dans l'autre. Nul Seigneur du voisinage de Salins n'eut à se plaindre de ses entreprises, et plusieurs Eglises du pays reçurent des marques éclatantes de sa générosité. L'Eglise Cathédrale de Besançon, le Chapitre de S. Anatole de Salins, la Chartreuse de Bonlieu, l'Abbaye de Billon et celle de Balerne, lui ont des obligations importantes, dont le souvenir est consigné dans leurs monumens domestiques. Girard mourut au plus tard le 15 Septembre 1184, laissant de son épouse, qui lui survécut, plusieurs enfans, dont le second, qui suit, lui succéda dans la Sirerie de Salins. Girard fut inhumé à la Cathédrale de Besançon. (*Voy.* Girard, *Comte de Mâcon.*)

GAUCHER IV.

1184. Gaucher, second fils de Girard, eut pour son apanage la Sirerie de Salins. Il prétendoit à celle de Bourbon, depuis 1171, par le mariage qu'il avoit contracté avec Mathilde, fille et héritiere d'Archambaud VIII, Sire de Bourbon, et d'Alix de Bourgogne. Il accompagna, l'an 1189, l'Empereur Frédéric I dans son expédition de la Croisade, et fut témoin de la mort funeste de ce Prince, arrivée dans la route, le 10 Juin de l'année suivante. L'armée teutonique ayant continué sa marche sous la conduite du fils de l'Empereur défunt, vint faire le siége de S. Jean d'Acre, où Gaucher se distingua par sa valeur. Théodoric, Archevêque de Besançon, fut emporté par la peste devant cette place, l'an 1191, avec beaucoup d'autres. Gaucher échappa à ce fléau, et revint dans sa patrie après la prise de S. Jean d'Acre. Mathilde, son épouse, ne fut pas du nombre de ceux qui le revirent avec joie. Une contrariété d'humeurs les divisoit depuis longtems. Elle augmenta depuis le retour de Gaucher, dont l'impatience éclata par des voies de fait qui obligerent sa femme à prendre la fuite. Le prétexte de la parenté servit heureusement à Mathilde pour demander la dissolution de son mariage, qu'elle obtint, l'an 1195 ou 1196, du Pape Célestin III. Libre alors, elle contracta un nouveau mariage avec Gui de Dampierre. (Voyez *les Sires de Bourbon.*) Gaucher, de son côté, prit une seconde alliance avec Alix, fille de Robert le Jeune, Comte de Dreux, issu du sang royal. L'an 1199, il se rendit à un lieu désigné par Gontier, Abbé de S. Maurice, pour lui faire hommage des terres qui relevoient de son Abbaye, et dont les principales étoient le château de Bracon avec ses dépendances,

la vallée de Meige, Arêche et Chamblai. L'acte qui fut dressé de cette reconnoissance, porte que le Sire de Salins est tenu de recevoir avec distinction et de défrayer l'Abbé avec sa compagnie toutes les fois qu'il jugera à propos de venir à Bracon, que les clefs de la place doivent lui être remises, et que le gardien des portes est obligé de prendre ses ordres. (*Sires de Salins, pr.* p. 91.) Gaucher fonda, la même année, l'Abbaye cistercienne du Mont-Sainte-Marie, qu'il soumit à celle de Clairvaux. L'an 1202, son estime pour les Chanoines réguliers le porta aussi à fonder pour eux l'Abbaye de Gouaille. Gaucher répandit encore ses libéralités sur d'autres Monasteres, et mourut le 3 ou le 4 Août de l'an 1219, dans un âge avancé. Conformément à ses intentions, il fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de Gouaille, sous une tombe plate sur laquelle on lit cette épitaphe : *Sous cette petite tombe, devant ce grand autel, giest et est enterré Gaucher, Seigneur de Salins et de Bracon, fondateur de cette Eglise, Mont-Sainte-Marie et Rousieres, qui trépassa l'an de l'Incarnation de N. S. 1219, le tiers jour d'Août.* Bernard de Malarmei, Abbé de Gouaille, lui érigea, l'an 1622, un nouveau monument plus orné, sur lequel il fit graver une épitaphe latine qui n'ajoute rien à celle qu'on vient de rapporter, sinon qu'Ide, Duchesse de Lorraine, sa sœur, est enterrée auprès de lui. Au lieu d'appeller Ide Duchesse de Lorraine, il falloit la dire Dame de Coligni. (*Voy.* Girard, *Comte de Mâcon.*) On doit remarquer encore que ce fut Gaucher III qui fonda, comme on l'a dit plus haut, l'an 1136, l'Abbaye de Rosieres, dont Gaucher IV n'a été que le bienfaiteur. Celui-ci ne laissa de son premier mariage qu'une fille, qui suit. Alix de Dreux, sa seconde femme, lui survécut sans enfans de leur mariage, et épousa en secondes noces Renaud de Choiseul. Elle perdit en 1239 ce second mari, et finit elle-même ses jours en 1258, laissant de Renaud trois fils et deux filles.

MARGUERITE.

1219. Marguerite de Vienne, fille unique de Gaucher IV, Sire de Salins, et de Mathilde de Bourbon, fut emmenée par sa mere après son divorce, et élevée par elle sous les yeux de Gui de Dampierre, son beau-pere. Gui prit pour cette fille les sentimens d'un pere ; et, voyant que Gaucher n'avoit point d'enfans d'Alix de Dreux, il prit soin, lorsque Marguerite fut nubile, de lui chercher un époux qui fût en état de soutenir ses droits sur la succession paternelle. Son choix tomba sur Guillaume de Sabran, Comte titulaire de Forcalquier, homme vaillant et capable de former et d'exécuter les plus grandes entreprises. Le mariage se fit, l'an 1211, du consentement de la mere de Marguerite et du Duc de Bourgogne, son oncle. L'amitié que Gui de Dampierre avoit conçue pour sa belle-fille, étoit si sincere, qu'au préjudice de ses enfans il consentit à la laisser jouir de la part qu'elle avoit du chef de sa mere dans la Baronie de Bourbon. Mais le Comte de Forcalquier, non moins généreux que lui, ne voulut accepter ces offres qu'autant qu'elles se trouveroient faire partie des droits de son épouse. La Cour du Roi de France, à laquelle on s'en rapporta sur ce point, déclara par son jugement que les filles n'entroient point en partage d'une Baronie avec les enfans mâles, mais qu'on leur donnoit leur dot en argent. Celle de Marguerite fut de 1200 marcs d'argent. Guillaume étant mort en 1220, Marguerite épousa, l'année suivante, en secondes noces Joscerand, Sire de Brancion, dit *le Gros*, à cause de l'abondance de ses biens, suivant Pierre de S. Julien, et dont la Maison, fort ancienne, se glorifioit de ne tenir ses terres que de Dieu et de son épée. Ce fut Archambaud IX, Sire de Bourbon, qui ménagea cette seconde alliance.

L'an 1224, Joscerand et son épouse vendirent, par un motif qu'on ignore, à Hugues IV, Duc de Bourgogne, pour une somme modique d'argent, le château d'Aignai avec ses dépendances, et la Seigneurie de Salins. Mais comme Alix de Dreux en possédoit une partie à titre de douaire, le Duc de Bourgogne lui assura pour son dédommagement, sous la caution de Henri de Sombernon, la somme annuelle de 2040 liv. Le Duc ne garda cette Seigneurie que l'espace de 13 ans, et l'échangea, l'an 1237, avec Jean le Sage contre le Comté de Châlon : échange qui fut ratifié par Joscerand. Celui-ci étant parti, l'an 1248, avec le Roi S. Louis pour la Croisade, fut tué, l'an 1250, à la bataille de la Massoure en Egypte. » Il avoit été, » dit Joinville, en trente-six batailles, desquelles par » plusieurs fois il avoit emporté le prix d'armes ; et » de mon eâge même, ajoute-t-il, j'en ai eu connois- » sance d'aucunes : car lui étant une fois en l'ost du » Comte de Mascon, qui étoit son cousin, il s'en vint » à moy et à ung mien frere, et le jour du Vendredy- » Saint, il nous dict : Mes neveux, venez moy aider à » toute vostre gent, et allons courir sus aux Allemans » qui abbatent et rompent le Moustier de Mascons. » Tantoust sur piedz fusmes prestz, et allasmes courir » contre lesdits Allemans, et à grands coups et pointes » d'espées, les chassames du Moustier, et plusieurs en » furent tués et navrés ; et quand ce fut faict, le bon preu- » d'homme s'agenouilla devant l'autel, et cria à haute » voix à nostre Seigneur qu'il luy plust avoir pitié de » son ame, et qu'il le voulsist oster d'entre les guerres » des Chrétiens, où il s'estoit trouvé tant de fois, et » vû tant de gents mettre à mort, et qu'il luy donnast » la grace de mourir à son service contre les Infideles ». Marguerite, sa veuve, lui survécut, et finit ses jours l'an 1259, laissant de lui un fils nommé Henri, qui, la même année, au mois de Juillet, vendit au Duc de Bourgogne, Uxelles, Beaumont, la Perriere, avec leurs dépendances, pour la somme de neuf mille livres ; puis au mois suivant aliéna encore au même Duc pour six mille livres tournois le château et la Châtellenie de Sauvigni. De son premier mariage Marguerite avoit eu deux fils, Guillaume et Gaucher de Sabran.

JEAN LE SAGE.

Jean, surnommé le Sage, fils d'Etienne II, Comte d'Auxonne et de Béatrix, fille et héritiere de Guillaume II, Comte de Châlon, successeur de son pere au Comté d'Auxonne et de sa mere au Comté de Châlon, prenoit, dès l'an 1209, les qualités de Comte de Bourgogne et de Sire de Salins : *Ego Joannes Comes Burgundiae et Dominus Salinensis*, dit-il dans une Charte qu'il donna cette année en faveur de l'Abbaye de Bellevaux. (*Sires de Salins, pr.* p. 113.) L'un et l'autre de ces titres n'annonçoient que des prétentions. Son pere, en mourant, lui laissa le soin de continuer la guerre qu'il avoit commencée contre Otton de Méranie pour le Comté de Bourgogne. Pour réconcilier les parties, l'an 1222, on proposa le mariage du fils de Jean de Châlon avec la fille du Comte Otton. Mais comme ils étoient l'un et l'autre dans l'enfance, le mariage accepté fut différé jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge nubile. La ville de Besançon, indépendante des Comtes de Bourgogne et soumise immédiatement à l'Empire, choisit, l'an 1224, pour son protecteur et son Avoué Jean de Châlon. Les articles du Traité qu'elle fit avec lui, portent qu'il prendra en sa garde les citoyens de Besançon et leurs biens, dans quelques lieux qu'ils habitent, qu'il les assistera de ses conseils et de ses forces dans les différends qu'ils auront avec leur Archevêque, le Vicomte et le Maire de la Cité, que lorsqu'ils l'appelleront, ils seront obligés de lui fournir des vivres et d'entretenir les fers de ses chevaux, qu'ils partageront avec lui le butin qu'on feroit à la guerre ainsi que la rançon des prisonniers. La durée de ce Traité fut fixée à quatre ans. La même

année, le Comte Jean termina les difficultés qu'il avoit avec Simon, Sire de Joinville, son beau-frere, par rapport au château de Marnai qu'il consentit à lui laisser après la mort du Comte Etienne, son pere.

La guerre se ralluma, l'an 1226, entre le Comte Otton et la Maison de Châlon. Otton, se voyant abandonné d'une partie des siens, appelle à son secours les Comtes de Champagne et de Bar. Le Comte Jean, s'étant mis en campagne, remporta plusieurs avantages sur ses ennemis, et fit prisonnier Henri, Comte de Bar, dans un combat qu'il lui livra au mois de Déc. Le Comte de Bar, après être resté jusqu'au mois de Mai suivant au pouvoir de Jean de Châlon et de Henri de Vienne, obtint son élargissement moyennant une rançon de 16 mille livres, et sur la promesse qu'il fit de ne jamais porter les armes contre eux ni leurs partisans. Mais à peine fut-il remis en liberté, qu'il trahit son serment. La paix se fit, l'an 1227, dans l'Abbaye de Beze, par l'entremise du Légat qui s'y étoit rendu à cet effet, dans la vue d'engager le Comte Etienne et son fils à prendre parti, lorsqu'ils seroient libres, dans la guerre qu'on faisoit alors aux Albigeois. Le Comte Otton, par le Traité, resta maître du Comté de Bourgogne, dont il laissa le titre à Etienne et à son fils.

Jean de Châlon, de concert avec le Comte Etienne, accorda, l'an 1229, des franchises à la ville d'Auxonne. L'année suivante, le mariage que le Comte Jean ménageoit depuis long-tems entre Hugues, son fils aîné, et Alix, fille du Comte Otton, fut enfin célébré avec une magnificence conforme à la naissance des deux époux. Six cens livrées de terre de rente, assignées sur les Seigneuries de S. Aubin et de Colonne, formerent la dot de la Princesse.

L'an 1237 est une époque mémorable par l'échange qui se fit entre le Duc de Bourgogne et le Comte Jean du Comté de Châlon et du Comté d'Auxonne contre la Seigneurie de Salins. Aux Fiefs d'Onan, de Villafans, de Châteauvillain et de Montrivel, dont cette Seigneurie étoit originairement composée, le Duc joignit ceux de Cloyes et de Chaucin. Jean de Châlon rendit hommage au Duc non seulement de ces terres, mais encore de celles de S. Aubin, de Château-Châlon, de Poupet, de Montfort et d'autres Fiefs qu'il possédoit en-deçà de la Saône. L'échange fut à peine consommé, qu'Alix de Dreux, veuve de Gaucher de Salins, se présenta pour demander l'exécution du Traité qu'elle avoit fait en 1224 avec le Duc de Bourgogne, pour son douaire estimé à la somme annuelle de 2040 livres. Jean de Châlon, pour se délivrer des embarras de ce paiement, lui céda, et à Renaud de Choiseul, son second époux, la Baronie de Traves avec les terres de Scey-sur-Saône et de Frotey. L'an 1239, il fit confirmer par Joscerand, Sire de Brancion, et Marguerite de Vienne, son épouse, l'échange de la Seigneurie de Salins, sur laquelle ils pouvoient former des prétentions. Il restoit encore à satisfaire Guillaume et Gaucher de Sabran, fils de Guillaume de Sabran, Comte de Forcalquier, sur la part qu'ils prétendoient aussi avoir à la Seigneurie de Salins du chef de leur mere, remariée, ainsi qu'on l'a dit, au Sire de Brancion. Jean de Châlon fit avec eux, l'an 1240, un Traité par lequel, au moyen de la somme de 2400 livres qu'il leur donna, ils renoncerent à tous les droits qu'ils pouvoient exercer contre lui à cet égard. Le Comte Etienne, pere de Jean de Châlon, termina sa longue carriere cette même année, et fut inhumé à l'Abbaye cistercienne de la Charité. Jean de Châlon établit, l'an 1243, des Religieuses, de l'Ordre de Fontevraut, dans le Monastere de Sauvement, près d'Arlai, dont Mahaut, sa fille, fut la premiere Abbesse. L'an 1246, étant dans la maison de l'Evêque de Lausanne, il reprit en fief de Nantelme, Abbé d'Agaune, le château de Bracon et ses dépendances en la forme contenue dans la reconnoissance faite à l'Abbé Gontier par Gaucher IV, Sire de Salins. Amédée, Comte de Savoie, fut un des témoins de cet hommage que Jean reconnut devoir être rendu dans l'Eglise d'Agaune, conformément, est-il dit dans l'acte, à l'usage et au titre d'inféodation. L'Abbé d'Agaune dut être d'autant plus flatté de voir le Comte Jean s'exécuter de la sorte envers lui, que le Sire de Brancion et le Duc de Bourgogne s'étoient dispensés de ce devoir. L'an 1248, le 15 Juin, Otton, Comte de Bourgogne, le nomma avec la Comtesse Alix, son fils Hugues, et trois autres Seigneurs, exécuteur de son testament, fait à Niesten dans l'Empire. Otton étant mort dans la même année, Hugues, fils de Jean le Sage, lui succéda, du chef de son épouse, au Comté de Bourgogne. L'année suivante, le refus qu'Amauri III, Sire de Joux et de Cluse, faisoit de se reconnoître son vassal, et les droits qu'il exigeoit de ceux qui passoient sur ses terres pour aller chercher du sel à Salins, déterminerent le Comte Jean à lui déclarer la guerre. Amédée de Montfaucon, mécontent de son côté d'Amauri, à cause de l'acquisition qu'il avoit faite contre son gré du Fief de Morteau, qui relevoit de lui, joignit ses armes à celles du Comte Jean, son oncle. Retranché dans sa forteresse de Joux, située dans les gorges du Mont-Jura, Amauri vit ses campagnes désolées, ses métairies livrées aux flammes par ces deux ennemis, sans oser faire de sorties pour les arrêter. Il demanda la paix en 1250; elle lui fut accordée à condition qu'il reconnoîtroit tenir du Sire de Salins le château de Joux, le rocher de la Cluse, fortifié par le Comte Etienne, et d'autres terres, qu'il n'exigeroit plus de contributions de ceux qui traverseroient ses terres pour aller au sel, et qu'il se démettroit du Fief de Morteau en faveur du Sire de Montfaucon.

Jean le Sage embrassa le parti de Guillaume, Roi des Romains. Nous avons les lettres de ce dernier, par lesquelles il le reçoit à foi et hommage, sous la promesse qu'il fait de l'aider contre Conrad, fils de l'Empereur Frédéric II, et de lui donner une somme de dix mille marcs d'argent. Guillaume en reconnoissance lui engage les revenus qui lui appartiennent, en sa qualité de Chef de l'Empire, dans les villes de Besançon, Lausanne et Salins. L'acte est daté de cette derniere ville au mois d'Avril 1251. (*Mss. du Roi*, n° 9420, fol. 7, v°.) Jean le Sage obtint, l'an 1252, de Guillaume le droit de faire battre monnoie à Salins; et la même année, accompagné d'Isabelle de Courtenai, sa seconde femme, et de Jean, leur fils, il rendit hommage au Duc de Bourgogne, Hugues IV, de ses terres de Château-Châlon, Château-Belin sur Salins, Poupet, l'Echelois, Montfort, la Marche en Bresse, et d'autres Fiefs. On fut étonné de cet hommage, si contraire aux vues et à la politique du Comte Jean de Châlon; mais il avoit un motif qui ne se manifesta pas d'abord: c'étoit la division qui régnoit depuis quelque tems entre lui et Hugues, son fils aîné. Celui-ci, jaloux de la tendresse que portoit son pere aux enfans qu'il avoit eus de sa seconde femme, s'étoit persuadé que ses intérêts en souffriroient un jour. Rempli de ce préjugé, il avoit fait taire les sentimens de la nature pour n'écouter que ceux de son ambition. Dès l'an 1251, il avoit conclu, avec le Duc de Bourgogne, un Traité d'alliance, dans lequel il n'avoit pas voulu comprendre son pere ni ses freres. Cette alliance altéra l'amitié que Jean de Châlon avoit eue jusqu'alors pour ce fils. Il chercha pour ses autres enfans la protection de ce même Duc; mais le prix dont il la paya dut lui coûter bien des regrets. Ses projets n'en reçurent cependant aucune atteinte, et sa prudence répara dans la suite le sacrifice qu'il avoit fait à son amour.

La rupture entre le pere et le fils, après être demeurée quelques années secrète, éclata enfin par une guerre ouverte. Le scandale des gens de bien et la désolation de la province en furent les suites avec tous les maux que les armes entraînent. Le Roi S. Louis, au retour de la Terre-Sainte, voulut se rendre médiateur

entre les parties. Mais les députés qu'il leur envoya les trouverent trop irritées pour se laisser fléchir par leurs remontrances. Le Sire de Salins venoit de donner au Comte de Bourgogne une marque des plus caractérisées de son ressentiment. Il avoit acquis depuis peu pour sept mille marcs d'argent les droits que Frédéric le Jeune, Burgrave de Nuremberg, avoit dans le Comté de Bourgogne. Cette acquisition avoit été suivie de la promesse de mariage de son fils du second lit avec Alix, fille du Burgrave; et l'on étoit convenu que ses droits sur le Comté de Bourgogne (à l'exception de l'Avouerie de Besançon) serviroient de dot à la future épouse. Le Comte Hugues, voyant qu'on lui disputoit une partie de ses Etats, ne garda plus de mesures. Guidé par sa colere, il poursuivit Jean de Châlon avec la fureur de l'ennemi le plus implacable. Le pere infortuné, trop foible pour lui résister avec ses seules forces, se vit réduit à solliciter des secours étrangers et à les acheter par des bienfaits. Les hostilités alloient recommencer avec plus d'ardeur, quand les nouvelles instances du Monarque françois arrêterent le cours de ces animosités. La cassation du Traité fait entre Jean de Châlon et le Burgrave de Nuremberg fut un des principaux articles de la réconciliation entre le pere et le fils. Le Prince qui avoit vendu ses droits au premier pour sept mille marcs, les céda pour mille quarante au Comte Hugues. Le projet du mariage d'Alix, sa fille, avec le fils du Sire de Salins, s'évanouit avec les espérances qu'elle devoit lui porter. Jean de Châlon commençoit à jouir de la tranquillité que le Monarque lui avoit procurée, lorsqu'il perdit ISABELLE, son épouse, fille de Robert de Courtenai, Seigneur de Champignelle. Cette perte fut presque aussitôt réparée par une troisieme alliance qu'il contracta avec LAURE, fille de Simon II, Sire de Commerci. Jean le Sage donna, l'an 1259, au Comte Hugues, son fils, le gage le plus assuré de sa prédilection, en soumettant la Seigneurie de Salins au Comté de Bourgogne, dont elle avoit été jusqu'alors indépendante. Pour réaliser cette faveur, il se rendit lui-même vassal de son fils, et lui rendit hommage comme à son Suzerain. La Charte qui fut expédiée à ce sujet dans le mois de Janvier 1259 (V. S.), exprime les motifs qui l'avoient déterminé à cette démarche. C'étoit pour empêcher que la Seigneurie de Salins ne passât en des mains étrangeres, qu'elle ne fût divisée après sa mort, et que ces portions qui auroient formé autant de Seigneuries indépendantes, ne fussent assujetties, sous quelques prétextes, à des Princes voisins, peut-être même à des ennemis. En conséquence, après avoir repris de son fils la Baronie de Salins, Chalamont et le Val de Miége, il veut que celui qui tiendra Bracon après sa mort soit vassal de son fils aîné et de ses descendans, qui seront chargés d'en faire les devoirs de fief à l'Abbé d'Agaune, que les partages de ses fils cadets relevent de l'aîné, et que les biens constitués en dot à ses filles seront soumis à la même mouvance. Le Comte Hugues, par reconnoissance, lui abandonna 600 livrées de terre sur le puits de Salins, pour en accroître le partage de ses freres. Le 30 Septembre 1267 fut le terme des jours de Jean le Sage, après la mort duquel la Seigneurie de Salins fut réunie au Comté de Bourgogne, dont les Souverains ajouterent dès lors à leurs titres celui de Sires de Salins. Cette ville est redevable à Jean le Sage de son premier affranchissement qu'elle obtint de lui en 1249. (M. Perreciot.) De Mahaut, sa premiere femme, il eut, outre Hugues, son fils aîné, une fille nommée Blanche, qui fut mariée deux fois, 1° à Guichard V, Seigneur de Beaujeu, dont elle n'eut point d'enfans, 2° à Bérand, Seigneur de Mercueil, après la mort duquel, selon Rubys, elle entra, l'an 1269, dans l'Ordre de Sainte Claire à Lyon, et fonda l'Abbaye de la Déserte. Isabelle de Courtenai le fit pere de Jean, Seigneur de Rochefort, qui devint Comte d'Auxerre par son mariage avec Alix de Bourgogne, troisieme fille d'Eudes de Bourgogne, Comte de Nevers; de Pierre, Seigneur de Châtel-Belin; et d'Etienne, Seigneur de Rouvre et de Monterot. Du troisieme lit sortirent Jean, Seigneur d'Arlai; Hugues, Archevêque de Besançon; Marguerite, femme de Hugues, ou Huguenin, de Bourgogne, Seigneur de Montréal; et Agnès, mariée à Amé II, Comte de Geneve.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
COMTES DE NEUCHÂTEL EN SUISSE.

NEUCHÂTEL, en latin *Neocomum, Neoburgum*, et *Novum castrum*, en suisse *Noiedenolex*, en allemand *Velsch-Nevenbourg*, jolie ville de la Suisse, traversée par le torrent du Seyon et située sur le bord d'un lac d'environ huit lieues de longueur sur deux de largeur, est le chef-lieu d'un Comté dont l'étendue d'Orient en Occident est à-peu-près de douze lieues, et de cinq du Nord au Midi, entre la Franche-Comté dont il est séparé par le Mont-Jura, l'Evêché de Bâle et les Cantons de Berne et de Soleure. Ce pays contient les Mairies de Neuchâtel, de Laignieres, de Boudevilliers, de Cortaillods, de Bevaux, de Rochefort, de Verrieres, de la Chaux d'Etalleres, les Châtellenies de Thiélé, de Landeron, de Boudri et du Val-Travers, avec les Baronies de Travers, de Gorgier et Vaumarcus. On joint au Comté de Neuchâtel celui de Valengin, composé de quatre Mairies, de Valengin dont dépendent le Val de Ruz et ceux du Locle, de la Sagne, des Brenets et de la Chaux-de-Fond. La tradition porte que Berte, femme de Rodolfe II, Roi de la haute Bourgogne, fonda en 927 l'Eglise et le Chapitre de Neuchâtel. Il est constant qu'après la mort de Rodolfe III, dit *le Fainéant*, Neuchâtel, qui faisoit partie de son Royaume, fut assiégé, l'an 1032, par l'Empereur Conrad le Salique, que Rodolfe avoit institué son héritier. Neuchâtel tenoit pour Eudes, Comte de Blois, qui disputoit à Conrad cette succession. On sait qu'Eudes succomba, et que Conrad et ses descendans régnerent sur la Bourgogne Transjurane et la Cisjurane, dite le Royaume d'Arles. Mais des débris des deux Bourgognes se formerent, après la mort de Conrad, différentes Principautés plus ou moins considérables, du nombre desquelles fut celle de Neuchâtel. Les propriétaires de cette Principauté ne prirent d'abord que le titre de *Seigneurs de Neuchâtel*. Leurs armes varierent aussi; et ce ne fut qu'à la fin du XIII^e siécle qu'ils commencerent à porter de gueules au pal d'argent, chargé de trois chevrons de sable. Auparavant ils avoient sur leurs sceaux un portique flanqué de deux tours crénelées : c'étoient des armes analogues au nom de Neuchâtel. Les branches puînées de la Maison de Neuchâtel, savoir les Comtes d'Arberg, de Nidau, de Strasberg, et les Seigneurs d'Arconciel et de Valengin, porterent aussi plus ou moins de chevrons dans leurs armes, suivant leurs degrés de proximité.

ULRIC I.

ULRIC, ou HULDERIC, premier Seigneur connu de Neuchâtel, résidoit au château de Fenis, ou Vinclz, que l'on appelloit aussi Hasenbourg, et dont on voit encore des ruines sur une haute colline entre les villages de Fenis et de Inss, dans le Bailliage de Cerlier, ou Erlach, au Canton de Berne. Ulric prenoit, dès l'an 1034, le titre de Comte de Fenis et de Seigneur de Neuchâtel, comme on le voit par des Chartes de son fils Cunon de Neuchâtel, Evêque de Lausanne en 1090. M. de Watteville met la mort d'Ulric en 1070.

RAOUL I.

1070. RAOUL, successeur d'Ulric et son fils, à ce qu'il paroît, mourut en 1099, laissant trois fils, Raoul, qui suit; Mangold, Comte de Nidau et de Strasberg, mort en 1165; et Berthold, Seigneur de Valengin, décédé l'an 1160.

RAOUL II.

1099. RAOUL II, fils aîné de Raoul I, lui succéda au Comté de Fenis et à la Seigneurie de Neuchâtel. Il devoit être fort jeune à la mort de son pere, puisque la sienne n'arriva qu'en 1162, suivant M. de Watteville, qui lui donne pour femme N. DE GLANE, et pour fils Ulric, qui suit.

ULRIC II.

1162. ULRIC II, successeur de Raoul II, son pere, fut nommé par l'Empereur Bailli de Bienne, ville située sur le lac auquel elle donne son nom, à une lieue de Nidau et sept de Berne. Il épousa BERTE, dont la Maison n'est point connue. C'est la même dont il est parlé dans une inscription barbare, sculptée sur la pierre, et qu'on voyoit autrefois sur le grand portail de l'Eglise de Neuchâtel. Elle portoit:

> Respice Virgo pia me Berta, Sancta Maria,
> et simul Ulricus, et fugient inimici. Det Dominus
> honores id facientibus et paradisum.

Ulric II mourut en 1173, laissant trois fils, Raoul, qui suit; Ulric, mort en 1229, après avoir été marié deux fois; et Berthold, Evêque de Lausanne. Deux actes vus par M. le Baron de Zurlauben, l'un de 1218, l'autre de l'année suivante, prouvent la réalité de ce troisieme fils d'Ulric, inconnu à M. de Watteville.

RAOUL III.

1173. RAOUL, ou RODOLFE, fils aîné d'Ulric II, auquel il succéda, mourut, suivant M. de Watteville, l'an 1196, laissant un fils, qui suit.

BERTHOLD.

1196. BERTHOLD, fils de Raoul III, est le premier

qui ait pris dans ses Chartes le titre de Comte de Neuchâtel. Cependant il s'en trouve aussi où il ne se qualifie que Seigneur de ce Domaine. De ce nombre est un acte de 1233, que M. le Baron de Zurlauben assure avoir vu. C'est peut-être le dernier de tous ceux qui sont émanés de Berthold. Nous ignorons s'il prolongea ses jours au-delà de cette année. Il avoit épousé, 1°, l'an 1225, RICHENSE; 2°, l'an 1231, NICOLE. De la premiere il laissa un fils, qui suit. Berthold avoit étudié, suivant M. des Molins, à Paris, sous un Professeur nommé Guillaume, que Raoul, son pere, fit venir, l'an 1205, à Neuchâtel, où il mourut vers l'an 1231 en odeur de sainteté.

RAOUL IV.

1233 au plutôt. RAOUL, ou RODOLFE, fils de Berthold, lui succéda en bas âge. Il épousa SIBYLLE, fille de Thierri III, Comte de Montbéliard, dont il eut Amédée, qui suit. A ce fils le grand Arnauld et M. Dunod en ajoutent trois autres, que M. de Watteville a cru (mais sans fondement) devoir supprimer dans sa Table généalogique, savoir, Henri, Baron de Thiéle, mort sans enfans; Jean, Prévôt de Neuchâtel et Baron de Hasenbourg; et Richard, Chanoine, on ne dit pas de quelle Eglise; avec deux filles, Agnelete, et Marguerite, mariée au co-Seigneur de Blenai. M. de Watteville ne marque point la date de la mort du Comte Raoul IV, et M. Dunod la fixe en 1272. Jean de Châlon, Prince d'Orange et de Salins, donna, l'an 1263, au mois de Septembre, des Lettres par lesquelles il donnoit aux enfans qu'il avoit et auroit de Lore, son épouse, les Fiefs que tenoit de lui *Messire Rahouz de Niuchatel, et est à sçavoir,* ajoute-t-il, *que noz voluns et commandons à dict Rahouz que il entroit en l'omaige la Comtesse Lore, nostre fame en num de nos enfans que de li avons, sitost comme ledit Rahouz en sera requis de ladicte Lore.*

AMÉDÉE.

1272. AMÉDÉE, fils aîné de Raoul, fut en contestation avec ses freres pour la succession de leur pere, qu'ils prétendoient partager également, attendu qu'il n'avoit point nommé d'héritier en mourant. Après de longs débats, ils convinrent de s'en rapporter à la décision de Thierri III, Comte de Montbéliard, leur aïeul maternel. Thierri, pour juger cette affaire, ne consulta point les regles communes des successions particulieres; mais regardant le Comté de Neuchâtel comme une Souveraineté, il le déclara indivisible, et l'adjugea à Amédée par jugement du mois d'Août 1278, de maniere toutefois que Henri et ses deux autres freres eurent une part chacun, mais à condition de la tenir en foi et hommage de l'aîné. Les deux filles eurent aussi des terres. Amédée mourut en 1285, laissant de JOURDAINE, son épouse, fille d'Ulric, Comte d'Arberg, Raoul, qui suit; Amédée, Chevalier; et quatre filles, dont l'aînée, Guillemete, reçut de Thierri, son bisaïeul, duquel on vient de parler, le Comté de Montbéliard dont il la fit héritiere en considération de son mariage avec Renaud, fils de Hugues de Châlon (Voy. *les Comtes de Montbéliard*); Alix, mariée à Ulric de Porta; Sibylle, dont on ne connoît pas l'alliance; et Nicole, Religieuse.

RAOUL V, OU ROLLIN.

1285. RAOUL V, fils aîné d'Amédée, auquel il succéda en bas âge sous la tutele de Jean, son oncle, Prévôt de Neuchâtel, se vit exposé bientôt après la mort de son pere au feu de la guerre que l'Empereur Rodolphe faisoit aux Suisses. Pour prévenir le danger qui le menaçoit, il se rendit, l'an 1288, au camp de ce Prince devant Berne, et là, par un acte en forme, daté des Ides de Septembre, il se démit du Comté de Neuchâtel entre les mains de Rodolphe, qui le donna par le même acte à Jean II de Châlon, Baron d'Arlai. Celui-ci le remit à Raoul pour lui et ses descendans mâles, à la charge de le tenir en fief de lui et de ses héritiers légitimes. » Que peut-on penser, dit M. Dunod, de cette inféodation, si ce n'est que le Comte de Neuchâtel se prétendoit indépendant de l'Empire même; que sa prétention avoit offensé l'Empereur, qui pour l'en punir vouloit le priver de son Fief; que Jean de Châlon, Baron d'Arlai, qui étoit de la Maison des Comtes de Bourgogne, fit revivre l'ancien droit de sa famille sur l'Etat de Neuchâtel; et que l'Empereur y déféra d'autant plus volontiers, qu'il prétendoit que le Comté de Bourgogne étoit un Fief de l'Empire; que s'il ne rendoit pas le Fief de Neuchâtel au Comte de Bourgogne, c'est qu'il avoit avec lui des différends qui éclaterent, l'année suivante, par une guerre cruelle? Peut-être aussi que l'Empereur se ménageoit déja, par la faveur qu'il fit à Jean de Châlon, qui étoit le plus puissant Seigneur de Bourgogne, une créature contre le Comte de son pays même. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas douter que le Comte de Neuchâtel ne soit devenu par cet acte vassal de Jean de Châlon, Baron d'Arlai. La question seroit réduite à savoir si Jean de Châlon étoit devenu lui-même vassal de l'Empereur en recevant de l'Empereur le Comté de Neuchâtel. Mais pourquoi le supposeroit-on, puisque la concession ne le porte pas, que Jean de Châlon ni ses successeurs n'ont point repris de l'Empire la mouvance du Comté de Neuchâtel; qu'ils en ont réglé les conditions, et adouci celles de la premiere investiture, à leur volonté et sans la participation de l'Empereur, comme on le voit dans la suite; que le Comte de Neuchâtel a cessé dès lors de dépendre de l'Empire; qu'il n'en dépend pas encore aujourd'hui; et qu'il est retourné aux successeurs de la Maison de Châlon, dans le dernier siécle, par la réunion du Domaine utile au Domaine direct? On conclut de ces faits que la mouvance du Comté de Neuchâtel avoit été donnée ou vendue à Jean de Châlon libre et exempte de tout fief et devoir envers l'Empereur et l'Empire ».

L'an 1299, l'Empereur Albert, par son Diplôme daté de Constance le 15 des Cal. d'Avril, la 1re année de son régne, approuva le don et l'investiture de l'an 1288, et accorda plusieurs droits et priviléges au Suzerain immédiat de Neuchâtel. (*Registre des Fiefs de la M. de Châlon*, p. 1.)

En 1311, Raoul, Comte de Neuchâtel, confessa, par acte daté du château de Roche-Jean, le vendredi avant la S.t Jean-Baptiste, tenir son Comté en fief-lige de son Seigneur, Jean de Châlon, devant tous autres Seigneurs, avec promesse pour lui et ses héritiers de l'aider envers tous hommes. Le droit de succéder à ce Fief, qui étoit borné aux mâles par l'investiture de 1288, fut étendu aux filles par la reprise de 1311. Voici l'acte d'hommage rendu par Raoul et rapporté par M. des Molins. (*Hist. abr. du Comté de Neuchâtel.*) » Et est à savoir que cet hommage que je fais à mondit Seigneur, je l'ai fait ès us et coutumes de Bourgogne, en telle façon que si je n'avois hoirs mâles, que l'une de mes filles ou des filles de mes hoirs reprît ledit Fief, et tînt ainsi que je l'ai repris et tiens du devant-dit Monseigneur Jean de Châlon, et en la maniere reprise de lui que j'en ai repris «.

Le Comte Raoul avoit hérité, l'an 1286, du Comté de Valengin par la mort de Guillaume, 4e et dernier descendant de Berthold, 3e fils de Raoul I, Comte de Fenis. L'an 1304, le Comte Raoul, Jean et Richard, ses oncles, terminerent, au mois de Juillet, les grands différends qu'ils avoient depuis long-tems avec Jean d'Arberg,

Seigneur de Valengin. Dans l'acte d'accommodement, Raoul prend la qualité de Comte de Neuchâtel, et Jean d'Arberg se reconnoît son vassal à cause du Comté de Neuchâtel : en conséquence de quoi il lui fait hommage de la Seigneurie de Valengin. Le Comte Raoul finit ses jours l'an 1342, laissant de sa femme, Eléonore de Savoie, fille de Louis, Baron de Vaud, un fils, qui suit, et deux filles, dont l'aînée fut Marguerite, femme du Comte de Kibourg, eut, par une espece de prédilection, les terres de Boudri, de Montesillon et de Boudevillers, avec faculté de rachat pour le Comte, son frere, conformément au testament que Raoul avoit fait en 1237; la seconde fut Catherine, Dame de Montjoie, laquelle ayant été mariée deux fois par Raoul, son pere, n'eut aucune part aux dispositions de son testament : car la coutume étoit de doter les filles en les mariant et de ne leur rien donner de plus si on ne le vouloit. (*OEuvres de M. Arnauld*, T. XXXVII, pag. 173.)

LOUIS.

1342. Louis, émancipé, l'an 1325, par le Comte Raoul, son pere, avoit reçu de lui en même tems le Comté de Neuchâtel en présence de Béatrix de Vienne, tutrice de Jean de Châlon III, Baron d'Arlai, son fils, séante sur son tribunal comme Dame Suzeraine et Juge supérieur du Fief. L'an 1357, il rendit hommage, le 2 Mai, à Jean de Châlon, de son Comté, dans le château d'Arlai, aux mêmes conditions de la reprise de l'an 1311, excepté qu'il y fut ajouté que les filles du *Cheseau* (de la Maison) de Neuchâtel en général succéderoient au défaut de mâles, c'est-à-dire que, suivant cette seconde reprise de Fief, les filles de la Maison de Neuchâtel eurent toutes le droit de succéder au Fief, au lieu qu'en 1311 ce droit n'avoit été accordé qu'à une seule. Louis mourut, suivant M. de Watteville, en 1383. Il avoit épousé, 1°, Jeanne de Montbéliard, sa parente; 2° Catherine de Neuchâtel en Bourgogne; 3° Jacqueline de Veufflans. De ces trois mariages il lui étoit né trois fils qui moururent avant lui, et deux filles, Isabelle et Varenne. Louis, par son testament de l'an 1373, fit Isabelle héritiere de son Comté, dont elle fut seule investie en vertu de la loi qui étoit en vigueur depuis près d'un siécle. Varenne n'eut pour apanage que la terre de Landeron, qu'elle porta à son époux, Egenon, ou Egon IV, Comte de Fribourg, et dont elle fut même obligée de faire hommage à sa sœur.

ISABELLE.

1383. Isabelle, héritiere du Comté de Neuchâtel, donna sa main à Raoul, dernier Comte de Nidau. Elle jouit seule de l'autorité, et tint son mari dans une entiere dépendance. Isabelle soutint jusqu'au bout son rôle avec beaucoup de fermeté. Sa prudence et son habileté parurent dans plusieurs affaires qu'elle eut à démêler et qu'elle termina d'une maniere qui lui fit beaucoup d'honneur. Elle obligea Jean, Comte d'Arberg et Seigneur de Valengin, à lui rendre hommage pour cette derniere terre. Elle renouvella le Traité de Combourgeoisie, que ses prédécesseurs avoient fait avec la ville de Soleure, et traita d'égal à égal avec les habitans, quelque supériorité qu'ils voulussent se donner sur ceux de Neuchâtel. Il ne manqua au bonheur d'Isabelle que d'avoir des successeurs de son sang. Elle désigna pour lui succéder, par son testament du mois de Novembre 1394, Conrad, fils de sa sœur Varenne, décédée avant elle, et mourut en 1395 fort regrettée de ses sujets.

CONRAD.

1395. Conrad, Comte de Fribourg, fils d'Egon IV, Comte de Fribourg, et de Varenne de Neuchâtel, succéda à sa tante Isabelle par le choix qu'elle en avoit fait. Cette succession lui fut contestée par Jean IV de Châlon, devenu Prince d'Orange par son mariage avec Marie de Baux. Le Prince Jean prétendoit que par l'extinction de la Maison de Neuchâtel, le Comté de ce nom devoit revenir à la Maison de Châlon. Mais ensuite, gagné par les soumissions de Conrad, il voulut bien se relâcher de son droit. Conrad s'étant donc présenté à lui, le 5 Août 1397, dans son château d'Arlai, fit entre ses mains le même hommage-lige qu'avoient fait ses prédécesseurs du Comté de Neuchâtel, dont, en conséquence de cet acte, il reçut l'investiture. Mais, peu reconnoissant de la faveur que Jean de Châlon lui avoit faite, il refusa de lui donner le dénombrement des choses qu'il avoit reçues en arriere-fief, ce qui obligea ce Prince à mettre sous sa main le Comté de Neuchâtel. Conrad néanmoins empêcha l'effet de cette main-mise. Il alla plus loin, et donna plusieurs atteintes aux priviléges des Neuchâtelois et aux immunités de leur ville. L'éloignement du Prince d'Orange et la multitude des affaires qu'il avoit sur les bras favorisoient ces entreprises. Pour se fortifier et contre ses sujets et contre son Suzerain, Conrad fit, le 23 Avril 1406, un Traité de Combourgeoisie avec la ville de Berne. Le Prince d'Orange, informé de la conduite de son vassal, se rendit en diligence à Neuchâtel pour y rétablir son autorité et le calme que Conrad en avoit bannis. Celui-ci étoit déja parti pour la Terre-Sainte. Jean de Châlon confirma les priviléges des Bourgeois de Neuchâtel, et reçut d'eux, le 13 Août 1406, l'hommage comme Seigneur dominant. Par cet acte ils protesterent qu'au cas que Conrad ou ses descendans voulussent » vendre ou transporter par testament, institution d'héritier, ou autrement, ledit Comté, ou partie d'icelui, à autres qu'à leurs enfans qui leur dussent succéder, ils ne tiendroient pour Seigneur ni ne rendroient obéissance aucune à celui ni à ceux à qui ou auxquels lesdits transports, donation ou institution d'héritier en seroient faits; ains au contraire rendront toute obéissance audit Monsieur Jean de Châlon et à ses hoirs ». Conrad, de retour l'année suivante, satisfit son Suzerain en lui faisant l'hommage et la reprise qu'il demandoit, au moyen de quoi il obtint la main-levée. L'acte de cette reprise, daté du 24 Août 1407, porte que » si ledit Conrad et ses hoirs défaillent sans hoirs mâles, ses filles ou les filles de ses hoirs, une ou plusieurs, du Cheseau de Neuchâtel, doivent et peuvent reprendre de Fief ». Mais il limite le droit de succéder aux filles du Comte de Fribourg et de ses descendans mâles, c'est-à-dire aux personnes de son agnation et de son nom. Depuis ce tems le Prince et le Comte vécurent en bonne intelligence. Leur réconciliation fut même suivie, l'an 1416, du mariage de Marie de Châlon, fille du premier, avec Jean, fils du second. Jean de Châlon étant mort en 1418, Conrad fit les devoirs de Fief en 1419 à Louis de Châlon, son nouveau Suzerain; et sa reprise porte que Conrad, Comte de Fribourg et de Neuchâtel, entre en foi et hommage de Louis de Châlon pour toutes les choses, terres, rentes et Seigneuries dont il avoit repris de Fief de feu Jean de Châlon, pere de Louis, *tant à cause d'Arlai, Montfaucon, Villafans, qu'autrement.* Conrad mourut l'an 1421 (et non 1424), laissant de Marie de Vergi, sa femme, un fils, qui suit. (Voy. *les Landgraves de Brisgaw.*)

JEAN.

1421. Jean, successeur de Conrad, son pere, et gendre de Jean de Châlon par Marie, sa femme, ne se hâta point de rendre hommage du Comté de Neuchâtel à Louis de Châlon, son beau-frere. Il entra, l'an 1444, dans le Traité de confédération que le Dauphin Louis fit, le 28 Octobre de cette année, avec

quelques Cantons suisses, contre la Maison d'Autriche. L'an 1452, se voyant sans enfans, il médite de faire passer sa succession à son ami, Rodolfe de Bade, Marquis de Hachberg-Sausenberg. Louis de Châlon, s'étant apperçu de son dessein, le fait sommer, le 26 Avril 1453, dans son château de Champlite, de lui rendre hommage conformément aux clauses et conditions portées par les précédentes investitures. Le Comte Jean obéit le 30 du même mois; et nous avons sous les yeux l'instrument authentique de son hommage, dressé au château de Granson le 9 Oct. suivant, par Guillemin Jaquemet de Jougne, Notaire impérial, demeurant à Pontarlier, en présence d'un grand nombre d'Ecclésiastiques titrés et de Seigneurs dénommés dans l'acte. Cependant, voyant que la puissance de la Maison de Châlon étoit devenue suspecte aux Chefs de la République de Berne, le Comte Jean s'entendit avec eux pour suivre ses premieres vues; et, de concert, ils ménagerent les moyens de faire passer sa succession au Marquis de Hachberg-Sausenberg, qui n'étoit pas en état de faire ombrage. C'est ce qu'il exécuta par son testament de l'an 1455, qu'il déposa au Greffe de l'Officialité de Besançon. Sa mort arriva au commencement de l'an 1457. (Voy. *les Comtes de Fribourg.*)

RODOLFE, ou RAOUL VI.

1457. Rodolfe, Marquis de Hachberg-Sausenberg, fut envoyé par l'Official de Besançon en possession du Comté de Neuchâtel après l'ouverture et la publication faite du testament du feu Comte Jean, son ami. L'année suivante, il offrit l'hommage à Louis de Châlon; mais ce Prince le refusa, prétendant que le Comté de Neuchâtel lui étoit dévolu comme au Seigneur direct, attendu que le Comte Jean n'avoit pu le transmettre à une personne étrangere à sa famille. En conséquence il décerna un ordre, le 28 Février 1457, à Pierre de Chauvirei, et à d'autres de ses Officiers, de mettre sous sa main le Comté de Neuchâtel et ses dépendances; ce qui fut exécuté le 5 Mars suivant, malgré l'opposition du Marquis de Hachberg: mais ce Marquis, favorisé par ses nouveaux sujets et par les Cantons de Berne et de Soleure, avec lesquels il avoit fait, l'an 1458, un Traité de Combourgeoisie, fut mis et se maintint en possession du Fief dont les Etats de Neuchâtel se sont dès lors attribué le droit de donner l'investiture en cas de refus du Suzerain, ou du moins d'en accorder les effets. L'affaire fut portée de l'Official de Besançon au Pape Pie II. Mais ce Pontife, l'an 1462, en renvoya la connoissance à l'Empereur Frédéric III. On ignore si Frédéric rendit un jugement. Ce qu'il y a de certain, c'est que Rodolfe, par la protection des Suisses, demeura en possession du Comté, qu'il remit, l'an 1474, à la garde des Cantons de Berne et de Soleure pendant les guerres des Suisses avec Charles, Duc de Bourgogne. Il consentit même que ses sujets leur fissent serment de fidélité. On remarque que durant ces guerres il fit son principal séjour à Berne. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que les Suisses permirent à Philippe, son fils, de servir dans les armées du Duc de Bourgogne. Rodolfe étoit lui-même attaché à ce Prince, qui l'avoit établi Gouverneur du Luxembourg et de Chini, puis de l'Alsace et du Brisgaw pour la portion qu'il en avoit acquise de Sigismond d'Autriche, grand ennemi des Suisses. Rodolfe termina ses jours, l'an 1487, à l'âge de 60 ans, fort regretté de ses sujets de Neuchâtel, dont il avoit augmenté les priviléges en 1458, et qu'il avoit gouvernés toujours avec beaucoup de douceur. De Marguerite de Vienne, sa femme, il laissa un fils, qui suit, et deux filles, Berte, femme de Philippe, Seigneur de Chatelus, et Catherine, mariée à Philippe de Neuchâtel en Bourgogne, Seigneur de Fontenai, qui mourut sans lignée. (*Voy.* Rodolfe IV, *Marquis de Hachberg-Sausenberg.*)

PHILIPPE.

1487. Philippe, fils unique du Comte-Marquis Rodolfe, appellé du vivant de son pere le Seigneur de Badewillers, fut employé dans les armées de Charles, Duc de Bourgogne, jusqu'à la mort de ce Prince; il se tourna ensuite du côté de la France, et la servit sous trois Rois consécutifs, Louis XI, qu'il aida à se mettre en possession du Duché de Bourgogne, Charles VIII, qu'il accompagna dans son expédition d'Italie, et Louis XII, qu'il suivit à la conquête du Milanez; ce dernier lui donna le Gouvernement de Provence pour le prix de ses services. Il jouissoit en France de la Baronie d'Epoisses, ainsi que des Seigneuries de Montbard, de Noyers, de Montcenis, de Châtel-Chinon, et autres Domaines situés en Bourgogne, depuis la mort de Claude de Montaigu, tué, l'an 1470, au combat de Bussi, sans laisser d'enfans légitimes. Ces terres lui étoient échues et à titre d'héritier portionnaire de Jeanne de Mello, mere de ce Claude de Montaigu, et en vertu d'un Traité fait avec ses co-héritiers. Philippe mourut l'an 1503, ne laissant qu'une fille, qui suit, de Marie de Savoie, fille du Duc Amédée IX, qu'il avoit épousée en 1480. (Voy. *les Marquis de Hachberg-Sausenberg.*)

JEANNE.

1503. Jeanne, fille unique du Comte-Marquis Philippe, avoit d'abord été destinée par son pere à Philippe, fils de Christophe, Marquis de Bade, conformément au pacte de succession mutuelle qu'ils avoient fait ensemble l'an 1490. Mais le Roi de France, Louis XII, étant monté sur le trône en 1498, fit promettre au pere de Jeanne qu'il ne la marieroit point sans son consentement. Louis de Longueville, petit-fils de Jean, Comte de Dunois, bâtard de Louis I d'Orléans, frere du Roi Charles VI, étoit alors à la Cour. Le Monarque, voulant le favoriser, engagea le Comte-Marquis Philippe à le préférer pour son gendre au fils de Christophe, son parent. Mais les noces de Jeanne et du Duc de Longueville ne furent célébrées que l'an 1504, après la mort de Philippe. Jeanne n'apporta à son époux que le Comté de Neuchâtel avec les terres de S. Georges, de Noyers, de Montbard, de Montcenis, de Châtel-Chinon et de Sainte-Croix. Celles du Brisgaw, en vertu du pacte de 1490, passerent au Marquis de Bade. Jeanne et son époux, par acte du 13 Juin 1505, se firent une donation mutuelle. (*Arch. d'Epoisses.*)

Les Suisses, l'an 1512, voyant que le Duc de Longueville servoit contre eux dans les guerres qu'ils avoient avec la France, prirent de là occasion de s'emparer du Comté de Neuchâtel. Ils le posséderent en souveraineté l'espace de 17 ans, y faisant des loix et ordonnances, sans rendre hommage à la Maison de Châlon; ce qui commença de rendre le Comté de Neuchâtel indépendant. Le Duc de Longueville étoit en quelque sorte dédommagé de cette perte par les grandes charges qu'il possédoit, étant Grand-Chambrier de France et Gouverneur de Provence. Il fut pris deux fois en guerre, savoir, l'an 1513, en Picardie par les Anglois, et, l'an 1515, par les Suisses, à la bataille de Marignan. Il mourut l'année suivante. Sa mort éteignit la haine que les Suisses portoient à son nom. L'an 1529, le mercredi avant la Pentecôte (12 Mai), les Suisses, à la demande de la France, rendirent à sa femme le Comté de Neuchâtel, *pour, en jouir par elle et ses successeurs en pleine souveraineté, comme les Cantons l'avoient tenu et possédé jusqu'alors.* La Maison de Châlon s'étant éteinte, l'année suivante, par la mort de Philibert, Prince d'Orange, Jeanne prétendit à la succession universelle de cette Maison, de laquelle dépendoit le Fief de Neuchâtel, et la dis-

puta à René de Nassau, neveu de Philibert par sa mere, Claude de Châlon : sa prétention n'étoit pas sans fondement. Elle alléguoit que Philibert de Châlon étant mort sans lignée, les substitutions faites en 1416 et 1417 par Jean de Châlon et Marie de Baux, sa femme, étoient ouvertes en faveur d'elle et de Louis de Longueville, son fils, comme descendant par Marguerite de Vienne d'Alix de Châlon, nommément appellée à la succession par le testament de ses pere et mere. Mais la question demeura indécise, et René de Nassau resta en possession de ce qu'il s'étoit approprié. Jeanne finit ses jours au château d'Epoisses le 21 Septembre 1543, suivant tous les Historiens qui ont parlé d'elle. Ce fut elle qui prit la premiere le titre de Princesse souveraine. De son mariage elle avoit eu Claude, tué, l'an 1524, à l'âge de 17 ans, au siége de Pavie; Louis, mort en 1537, et pere de François, qui suit dans l'ordre des Comtes de Neuchâtel; François, Marquis de Rothelin, mort le 21 Octobre 1548; et Charlotte, femme de Philippe de Savoie, Duc de Nemours, morte le 8 Septembre 1549. Ce fut pendant la régence de Jeanne que les Etats de Neuchâtel, à l'exemple des Cantons suisses de leur voisinage, embrasserent, l'an 1530, les nouvelles opinions, dans lesquelles ils ont persévéré jusqu'à nos jours.

FRANÇOIS.

1543. François, fils de Louis d'Orléans et de Marie de Lorraine-Guise, Reine d'Ecosse, Duc de Longueville, Comte de Dunois et de Tancarville, né le 30 Oct. 1535, succéda au Comté de Neuchâtel, ainsi qu'à la Baronie d'Epoisses, après la mort de Jeanne, son aïeule. François, Marquis de Rothelin, son oncle, lui contesta cette succession, comme si la représentation n'eût point eu lieu dans ce Comté. Mais les Etats de Neuchâtel en déciderent autrement, et le neveu fut maintenu. Cependant pour appaiser le Marquis on lui céda la terre de Sainte-Croix en Bourgogne. Le Comte-Duc François fut compris dans l'alliance qui se fit, le 7 Juin 1544, entre le Roi François I et onze des Cantons suisses. La même année, René de Nassau étant mort au siége de S. Dizier, le 18 Juillet, sans lignée, cet événement fortifia le droit de la Maison de Longueville à la succession de celle de Châlon. Mais Guillaume de Nassau, dit le Taciturne, quoiqu'il ne fût en aucune maniere du sang de Châlon, se mit en possession de tous les biens de cette Maison en vertu d'un testament de René fait en sa faveur. La minorité du Duc de Longueville favorisoit cette usurpation. François mourut le 22 Septembre 1551, à l'âge de seize ans, sans avoir été marié.

LEONOR.

1551. Léonor d'Orléans, fils de François, Marquis de Rothelin, mort en 1548, et de Jacqueline de Rohan, succéda à François, son cousin germain, dans le Comté de Neuchâtel comme dans le Duché de Longueville et les Comtés de Dunois et de Tancarville. Mais il éprouva des oppositions, comme son prédécesseur, à sa prise de possession de Neuchâtel. Ses adversaires furent Guillaume de Nassau, et Jacques, Duc de Nemours, fils de Philippe de Savoie, Duc de Nemours, et de Charlotte d'Orléans-Longueville, sœur de François, Marquis de Rothelin, et tante par conséquent de Léonor. Guillaume, ne voyant pas les Suisses disposés à l'appuyer, se borna aux biens de la Maison de Châlon, situés au Comté de Bourgogne, dont il se fit donner l'investiture par l'Empereur Charles-Quint, et laissa la querelle pour Neuchâtel à vuider entre le Duc de Nemours et le Duc de Longueville. Quoique le droit de ce dernier fût incontestable, il consentit néanmoins en 1555 à partager le Comté de Neuchâtel avec le Duc de Nemours. Mais ce Fief ayant été déclaré long-tems auparavant indivisible, les Etats de Neuchâtel ne voulurent en accorder l'investiture à l'un et à l'autre qu'à condition qu'ils *donneroient un seul Chef et Seigneur au Comté.* La condition n'ayant point été remplie, la ville de Berne (reconnue juge des différends qui surviennent entre le Prince et les Bourgeois de Neuchâtel) rendit, l'an 1557, un jugement définitif par lequel le Comté demeura tout entier au Duc de Longueville, moyennant une rente de deux mille livres en terres situées en Bourgogne, qui fut adjugée au Duc de Nemours avec six mille livres une fois payées. L'an 1562 (et non 1570, comme le marque M. de Wateville), Léonor fit, le 2 Janvier, avec la ville et le Canton de Berne un Traité de Combourgeoisie perpétuelle, dans lequel, à l'exemple de Jeanne de Hachberg, il prend le titre de Souverain de Neuchâtel. Il le prit encore, le 26 du même mois de la même année, dans l'acte qu'il fit pour la confirmation des priviléges de la ville de Neuchâtel. Léonor mourut âgé de 33 ans, au mois d'Août 1573. Il avoit épousé, l'an 1563, Marie de Bourbon, Duchesse d'Etouteville, fille unique et héritiere de François, Comte de S. Paul, veuve de Jean de Bourbon, Comte d'Enghien, puis de François de Cléves, Duc de Nevers, morte le 7 Avril 1601. De ce mariage vinrent Henri, qui suit; François, Comte de S. Paul et Duc de Fronsac; Léonor, mort enfant; deux fils nommés Charles, morts jeunes; Antoinette, femme de Charles de Gondi, Marquis de Belle-Isle; Eléonore, mariée en 1596 à Charles de Matignon, Comte de Thorigni; Catherine et Marguerite, mortes sans alliance.

HENRI I.

1573. Henri, né l'an 1564, successeur de Léonor, son pere, au Duché de Longueville et aux Comtés de Dunois et de Tancarville, le fut de même au Comté de Neuchâtel sans contradiction. Nommé Gouverneur de Picardie, il eut ordre, en forme de priere, du Roi Henri III, au mois de Mai 1589, de marcher au secours de Senlis assiégé par le Duc d'Aumale. La ville étoit dépourvue de vivres et de munitions de guerre, et il étoit impossible d'y faire entrer du secours sans livrer bataille. Le Duc de Longueville, quoiqu'il n'eût que quatre mille hommes, s'y détermina. Mais lorsqu'il fut en présence de l'ennemi, *Messieurs*, dit-il aux principaux Officiers de sa petite armée, *voici M. de la Noue qui me demande mes ordres; ils sont de le proclamer notre Chef et de combattre sous lui en cette journée.* » Cette action, dit M. de Saint-Foix, » décele une ame bien grande. La Noue, après s'en » être long-tems défendu, fut enfin obligé de déférer » à l'ordre que son Général lui donnoit de le commander. Les assiégeans furent entièrement défaits » avec perte de plus de 2000 hommes tués, de 14 ou » 1500 prisonniers et de toute leur artillerie. Cette » victoire, ajoute M. de Saint-Foix, préparoit les suites » les plus avantageuses. Henri III se trouvoit en état » d'assiéger Paris, et la prise de cette capitale alloit » écraser la Ligue. Les Ducs de Mayenne et d'Aumale » ne virent plus d'apparence de ressources que dans » le plus horrible attentat : Henri III fut assassiné ». Le Duc de Longueville se couvrit de gloire au combat d'Arques, et continua jusqu'à sa mort de rendre d'importans services à Henri IV. Ce Monarque le fit Chevalier du S. Esprit dans la promotion du 7 Janvier 1595. Mais il ne jouit pas long-tems de cet honneur. Le 29 Avril suivant, il reçut un coup de mousquet à la tête, par un homme aposté, dans une salve de mousqueterie qu'on lui faisoit par honneur à son entrée à Dourlens. Il mourut deux jours après dans la ville d'Amiens. Son corps fut inhumé dans la Chapelle de Châteaudun, et son cœur dans celle de la Maison d'Orléans, aux Célestins de Paris. La Princesse de

Conti, dans son histoire des amours de Henri IV, met l'assassinat de ce Duc sur le compte de Gabrielle d'Etrées, qui vouloit se venger, dit-elle, d'une fourberie qu'il lui avoit jouée. Mais d'autres ont écrit avec plus de vraisemblance, que le Marquis d'Humieres, ayant surpris quelques lettres de sa femme et du Duc de Longueville, se détermina à faire tuer ce Prince. Il est certain, dit encore M. de Saint-Foix, qu'à peu près dans ce tems-là ce mari, qui devenoit furieux au moindre sujet de jalousie, étrangla sa femme avec ses propres cheveux. Le Duc Henri avoit épousé, par Traité passé le 27 Février 1588, CATHERINE, fille aînée de Louis de Gonzague, Duc de Nevers (morte le 1 Décembre 1629), dont il laissa un fils, qui suit.

HENRI II.

1595. HENRI II, fils unique de Henri I et de Catherine de Gonzague, né la surveille de la mort de son pere, devint presque en naissant Comte de Neuchâtel, ainsi que Duc de Longueville, Comte de Dunois et de Tancarville. François d'Orléans, Comte de S. Paul, et ses sœurs, renouvellerent contre ce jeune Prince les difficultés que la Duchesse de Nemours avoit faites en 1551; mais par un jugement définitif des Etats, rendu le 17 Octobre 1602, la Souveraineté demeura toute entiere à Henri II. Sa fortune ne se borna point là; il succéda, l'an 1631, à ce même François d'Orléans, son oncle, au Comté de S. Paul. Ce Prince mourut à Rouen le 11 Mai 1663, laissant d'ANNE-GENEVIEVE DE BOURBON-CONDÉ, sa seconde femme, deux fils, Jean-Louis-Charles, et Charles-Paris, qui suivent. (Voy. *les Comtes de S. Paul.*)

JEAN-LOUIS-CHARLES.

1663. JEAN-LOUIS-CHARLES, né le 12 Janvier 1646, fut reconnu pour légitime successeur de Henri II, son pere, au Comté de Neuchâtel, comme aux Duché de Longueville, Comtés de Dunois et de S. Paul; mais ayant embrassé l'état ecclésiastique, il se démit de tous ces Domaines, par acte du 21 Mars 1668, en faveur de son frere, en se réservant la faculté d'y rentrer si le donataire mouroit avant lui sans postérité.

CHARLES-PARIS.

1668. CHARLES-PARIS, né la nuit du 28 au 29 Janvier 1649, successeur de Jean-Louis-Charles, son frere, en la Souveraineté de Neuchâtel, comme en toutes les autres dignités de sa Maison, ne jouit de ces avantages que l'espace d'environ quatre ans, ayant été tué au passage du Rhin le 12 Juin 1672, sans avoir été marié. (Voy. *les Comtes de S. Paul.*)

Après sa mort Jean-Louis-Charles, son frere, voulut rentrer dans le Comté de Neuchâtel. Mais il étoit alors engagé dans les Ordres sacrés; et la Duchesse de Nemours, sa sœur consanguine, veuve de Henri de Savoie, Duc de Nemours, décédé le 14 Janvier 1659, forma la même prétention. Cette Princesse avoit pour elle un testament que Charles-Paris avoit fait en sa faveur avant de partir pour l'armée. Elle prétendit que ces circonstances la mettoient en droit de succéder à la Souveraineté de Neuchâtel. Mais les Etats du pays la débouterent de sa demande, fondés sur ce qu'en égalité de degrés les mâles excluent les filles, et que la Souveraineté contestée étoit indivisible. L'Abbé de Longueville fut donc reconnu de nouveau Souverain de Neuchâtel. Ayant alors le cerveau dérangé, ce fut la Duchesse, sa mere, qui lui servit de curatrice. Après la mort de cette Princesse, arrivée l'an 1679, Madame de Nemours, sa belle-fille, eut le même emploi, qui lui fut ôté en 1682, et donné aux Princes de Condé et d'Enghien. Enfin l'Abbé de Longueville étant décédé le 4 Février de l'an 1694, MARIE D'ORLÉANS DE LONGUEVILLE, Duchesse de Nemours, la même dont nous venons de parler, se rendit à Neuchâtel, où elle fut reconnue pour Souveraine par les Etats du pays. En vain le Prince de Conti lui disputa cette succession en vertu d'un testament que l'Abbé avoit fait, l'an 1668, en sa faveur. Cet acte fut à la vérité jugé valable en France, où l'affaire se plaida. Mais le Prince étant venu à Neuchâtel pour le faire exécuter, le Gouvernement du pays n'y eut aucun égard, et maintint la sentence qu'il avoit rendue le 8 (18 Juin) 1694 pour la Duchesse de Nemours. Le Prince fut donc obligé de la laisser en paisible possession de la Principauté qu'il lui contestoit. Elle mourut sans postérité le 16 Juin 1707. Cet événement fut la source d'un nouveau procès entre divers Seigneurs et Princes qui se disputerent la Principauté de Neuchâtel. On peut diviser ces prétendans en trois classes, dont la premiere tiroit son droit de la Maison de Châlon, la seconde de la Maison de Nassau-Orange, la troisieme des Maisons de Hachberg et de Longueville. Parmi les premiers, la Comtesse de Mailli, le Comte de Barbançon, le Marquis d'Alegre et le Prince de Montbéliard, étoient héritiers du sang de la Maison de Châlon. Le Roi de Prusse et les Princes de Nassau-Dietz et de Nassau-Siegen soutenoient que la Maison de Châlon s'étant fondue dans celle de Nassau-Orange, c'étoit aux héritiers de celle-ci que la Souveraineté contestée devoit revenir. Le Prince de Conti, héritier de la Maison de Longueville, outre ce titre alléguoit le testament, ci-devant mentionné, de l'Abbé de Longueville. La veuve du Chevalier de Soissons avoit aussi des prétentions qu'elle établissoit sur une donation faite au profit de son mari par la Duchesse de Nemours. Parmi les autres prétendans de la Maison de Longueville étoient Madame de Lesdiguieres et le Duc de Villeroi, comme issus d'Antoinette, fille de Léonor d'Orléans, le Comte de Matignon, comme descendant d'Eléonore, sœur d'Antoinette, et enfin le Prince de Carignan qui remontoit à Françoise d'Orléans-Longueville, tante d'Antoinette et d'Eléonore. Le Canton d'Ury répéta aussi le Comté de Neuchâtel, n'ayant jamais consenti à la cession que les autres Cantons en avoient faite en 1529 à la Maison de Longueville, après l'avoir gardé pendant plusieurs années depuis la conquête qu'ils en avoient faite. Ce furent les Etats de Neuchâtel, au tribunal desquels cette grande affaire fut plaidée, qui donnerent gain de cause, dans le mois de Novembre 1707, au Roi de Prusse, comme héritier le plus proche de la Maison de Nassau-Orange, et par elle de la Maison de Châlon, à laquelle seule appartenoit, selon eux, le Comté de Neuchâtel. En conséquence ils en donnerent l'investiture à ce Prince, qui fut reconnu par la France pour légitime Souverain de Neuchâtel à la paix d'Utrecht.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE MONTBÉLIARD ET DES COMTES DE FERRETTE,

Rédigée d'après les Mémoires fournis par M. l'Abbé Grandidier.

Le Comté de Montbéliard, en Allemand *Mumpelgard*, tire son nom de la capitale, située sur l'Alan et la Rigole à environ deux mille pas de leur jonction au Doux, que les anciens monumens latins appellent tantôt *Monsbeliardus*, tantôt *Monsbeligardi*, et quelquefois *Monspiligardae*. Ce Comté est placé au pied des Vôges, entre la Franche-Comté, la haute Alsace et le territoire temporel de l'Evêque-Prince de Basle. Réduit aujourd'hui à près de cinquante villages, il avoit autrefois une étendue bien plus considérable, comme le prouvera la suite de ses Comtes. Le château et la ville de Montbéliard sont fort anciens, puisqu'Adson, qui écrivit, environ l'an 984, les miracles de S. Walbert, Abbé de Luxeuil, fait mention de l'un et de l'autre comme existans depuis des tems antérieurs. Quant au pays qui porta ensuite ce nom, il faisoit, sous les Celtes, partie des Séquaniens, jusqu'à Jules-César, qui, après la conquête des Gaules, le soumit à l'Empire romain. Il passa depuis, à la décadence de cet Empire, sous la domination des Bourguignons. Le Royaume de ceux-ci ayant été détruit en 534 par les enfans de Clovis, il tomba sous la puissance des François. Le Traité de Verdun, que les fils de Louis le Débonnaire passerent entre eux l'an 843, attribua le Montbéliard au Royaume de Lorraine; et cette contrée paroît y être demeurée attachée jusqu'à la déposition de l'Empereur Charles le Gros. Il entra ensuite dans la composition du nouveau Royaume de Bourgogne érigé en 888 par Rodolfe I. Lorsque ce Royaume passa aux Allemands en 1033, dans la personne de Conrad le Salique, Roi de Germanie, héritier de Rodolfe III, mort sans enfans, le pays de Montbéliard subit le même sort. Conrad, au reste, comme le remarque Ditmar, n'hérita guere de Rodolfe que la Couronne et le Domaine direct de la Bourgogne. L'indolence de celui-ci avoit ouvert une libre carriere à la cupidité des Comtes, ou Gouverneurs de ses Etats, qui s'approprierent leurs Gouvernemens en les rendant héréditaires. Il y a tout lieu de croire que ceux qu'il avoit établis dans le Montbéliard ne négligerent point une si belle occasion de s'agrandir, puisqu'on les voit dès le siécle suivant figurer entre les principaux et les plus puissans Seigneurs, non seulement de la haute Bourgogne, mais aussi de tout le Royaume de ce nom, jouissant dans leurs terres d'une puissance égale à celle des Ducs.

Le Comté de Ferrette faisoit également partie du Royaume de Bourgogne. Il fut ensuite compris dans le Duché d'Alsace, lorsqu'il fut démembré en 1125 du Comté de Montbéliard dont il dépendoit, pour former un Comté particulier. Son étendue ne fut pas toujours la même. Il ne formoit dans son origine que les Seigneuries de Ferrette, d'Altkirch et de Thann, avec quelques villages situés en Suisse. Il fut augmenté, sur la fin du XIII^e siécle, de celles de Florimont et de Rougemont; en 1320 de celle de Dele; et, vers la fin du XIV^e siécle, de celle de Belfort. La Maison d'Autriche, qui posséda ensuite le Comté de Ferrette, y ajouta les Seigneuries de Landser et de Masevaux, ainsi que l'Avouerie de Cernai. Il tire son nom du château de Ferrette, situé en haute Alsace, sur un rocher au-dessus duquel fut bâti depuis la petite ville de ce nom. Celle-ci existe encore aujourd'hui; mais il ne reste plus du château, qui fut brûlé en grande partie au commencement de la guerre des Suédois, que quelques murs, quelques tours, et la chapelle de Sainte Catherine, avec quelques maisons qu'on a bâties à côté. Il est appellé dans les anciennes Chartes, Ferrette, *Phirretum*, *Ferreta*, *Phierrete* : on le nomme en allemand *Pfirt*.

On ignore les noms des premiers Comtes de Montbéliard. Chifflet parle d'un certain Comte, portant ce titre, chez lequel Félix, successeur en 693 de S. Claude dans l'Eglise de Besançon, chercha un asyle pour éviter les suites d'une sédition populaire. Dunod fait mention de plusieurs Comtes de Montbéliard, dont il rapporte les noms d'après Ruxner et Modius, son copiste. Mais les registres des tournois, sur lesquels ils sont fondés, sont des pieces controuvées et forgées en 1566 par l'imposteur Ruxner, copiées par une foule de Généalogistes du dernier siécle, et même de celui-ci, mais dont il seroit aujourd'hui honteux de faire usage. Ceux-ci font aussi mention d'un Louis, Comte de Ferrette, qui combattit en 933 contre les Huns, et qui assista en 938 au premier tournoi de Magdebourg. Ce Louis, ainsi que Diepold de 948, Frédéric

de 1080, et Louis de 1179 et 1198, rappellés de même comme Comtes de Ferrette dans les registres des tournois, sont également des êtres fabuleux et imaginaires.

Laissant donc à l'écart ces Comtes prétendus, inconnus dans les Diplômes et les anciens monumens, descendons jusqu'à Louis de Montion, ou Mouson, ainsi nommé du château de ce nom en Lorraine, près de la Moselle, placé sur une haute montagne, aux pieds de laquelle fut bâtie depuis la ville de Pont-à-Mousson. Ce Louis est incontestablement l'auteur des Comtes de Bar, de Montbéliard et de Ferrette. Comme ces trois Maisons avoient une même origine, elles portoient aussi les mêmes armoiries : celles des Comtes de Montbéliard et de Ferrette étoient de gueules à deux bars, ou barbeaux, adossés d'or; ceux de Bar portoient d'azur à deux bars, également adossés d'or.

Les Ancêtres de Louis, Comte de Mouson, sont inconnus : mais comme il est certain qu'il fut grand-pere paternel de Frédéric, premier Comte de Ferrette, l'origine de celui-ci étant d'ailleurs connue, nous devons croire qu'elle remonte aux anciens Comtes d'Egisheim, et que par conséquent il descendoit, ainsi que ces derniers, d'Adalric, Duc d'Alsace. (Voy. *les Ducs d'Alsace.*) Bucelin, Vignier et d'Hozier, ont déja soupçonné que les Comtes de Ferrette descendoient de ce dernier. Les anciens monumens viennent à l'appui de cette opinion, que personne n'a encore prouvée avant nous. Après la mort de Gertrude, derniere Comtesse de Dabo, arrivée en 1225, Frédéric II, Comte de Ferrette, se porta pour héritier du château d'Egisheim, comme l'assurent le Diplôme de Henri, Roi des Romains, de 1228; les Lettres du Comte Ulric I, fils de Frédéric, de 1251; et celles d'Ulric II, son arriere-petit-fils, de 1318. Les Annales de l'Abbaye de Lucelle disent que Frédéric, fils de Louis, Comte de Mouson, et oncle paternel de Frédéric I, Comte de Ferrette, étoit cousin *consanguineus* de S. Léon IX: ce Pape étoit petit-fils de Hugues II, Comte de Nordgau, fondateur de l'Abbaye d'Altorff, et fils de Hugues IV, fondateur de celle de Woffenheim. Aussi Ulric, Comte de Ferrette, dans ses Lettres de 1235 pour l'Abbaye d'Altorff, dit, *Monasterium S. Cyriaci in Altorf a nostris progenitoribus dinoscitur esse fundatum;* et dans celles de 1251 pour l'Eglise de Strasbourg, *Jus patronatûs Ecclesiae in Voffenheim ab antiquo ad nos et nostros pertinebat progenitores.* Tous ces témoignages prouvent assez que les Comtes de Ferrette, ainsi que Louis, Comte de Mouson, leur auteur, descendent des anciens Ducs d'Alsace et d'un des trois fils d'Eberhard IV, Comte de Nordgau, mort en 967. (Voy. *les Comtes de Nordgau.*) Mais il est difficile de déterminer lequel c'étoit des trois, à moins que ce ne fût le Comte Gérard, ou Gerhard, qui, selon Ditmar, fut investi, vers l'an 1002, par l'Empereur Henri, d'un Comté appartenant à Herman, Duc d'Alsace, et qui est nommé, avec sa femme Eve, fille de Sigefroi, Comte de Luxembourg, dans deux actes de donation pour l'Abbaye de Fructuaire de 1020.

Louis, Comte de Mouson, paroît avoir eu pour frere Lutold, ou Liuthon, Comte de Wulflingen, que la Chronique de Zwifalten nomme aussi Comte de Montbéliard, et qui mourut avant l'an 1044. Le Comté, ou la Seigneurie de Wulflingen, étoit situé en Suisse, et appartient aujourd'hui au Canton de Zurich. Lutold eut deux enfans de Wiliburge, sa femme, sœur de Gerlach, Comte de Lahugau et de la Hesse, savoir, Hunfrid et Adélaïde. Hunfrid eut d'abord un Canonicat dans l'Eglise Cathédrale de Strasbourg. Il accorda en 1044, à la même Eglise et à Guillaume, son Evêque, la terre d'Embrach, qu'il avoit héritée de ses parens, *pro patris mei Lutoldi meaeque matris Villebirgae liberatione.* Il se qualifie dans l'acte *Hunfredus Dei gratiâ non infimis ortus natalibus, Sancte Argentinensis Ecclesie Canonia nutritus.* L'Empereur Henri éleva Hunfrid en 1047 sur le Siége archiépiscopal de Ravenne, qu'il occupa jusqu'à sa mort arrivée le 24 Août 1051. Adélaïde, sa sœur, cousine du Pape S. Léon IX, porta la Seigneurie de Wulflingen en mariage à Rodolfe, Comte d'Achalm, dont elle eut une nombreuse postérité, que nous ferons connoître dans la Chronologie historique des Comtes d'Urach et de Fribourg.

LOUIS, COMTE DE MOUSON, DE MONTBÉLIARD ET DE BAR.

1034. Le Comté de Montbéliard appartenoit à Louis, Comte de Mouson, ou Montion, avant l'an 1034. Il étoit alors marié avec Sophie, fille aînée de Frédéric II, Duc de la Lorraine-Mosellane et Comte de Bar, qui, étant mort vers ce tems, laissa sa fille héritiere du Barrois. (Voyez *les Comtes et Ducs de Bar.*) Albéric, dans sa Chronique, dit que Sophie étoit fille de Sefrid, frere du Duc Frédéric. Mais il a contre lui l'Auteur de la généalogie de S. Arnoul, plus ancien que lui et plus digne de foi. Renaud, Comte de Bourgogne, et Gérard, ou Gérold, oncle maternel, suivant Herman le Contract, de l'Impératrice Agnès, qualifié mal-à-propos ci-devant (à l'article du premier, page 498, col. 2) Comte de Vienne et de Mâcon, d'après plusieurs modernes, s'étant soulevés contre l'Empereur Henri III, tâcherent d'attirer dans leur parti Louis, Comte de Mouson. Mais Henri, assuré de son attachement, le chargea du soin de les réduire. Tandis que Louis assembloit ses troupes, Renaud vint, au rapport d'Herman le Contract, l'assiéger en 1044, avec une puissante armée, dans son château de Montbéliard, *castellum ejus, quod Monspiligardae dicitur.* Le Comte de Mouson, quoique inférieur en nombre, lui livra bataille, le mit en déroute, et fit lever le siége; ce qui obligea Renaud et Gérard d'aller trouver l'Empereur à Soleure en 1045, et de lui faire leurs soumissions. On trouve la souscription, *Ludovici Comitis et filii ejus Theodorici,* à la fin d'une Charte du Monastere de S. Gengoul de 1065 : ce qui prouve que Louis ne mourut qu'après cette année, possesseur des trois Comtés

de Mouson, de Montbéliard et, de Bar. Sophie, sa femme, lui survécut et ne mourut qu'en 1093, dans un âge fort avancé, comme le rapporte Berthold de Constance, qui la nomme *nobilissima Comitissa Sophia, vidua Ludovici Comitis, mater Beatricis Ducis et Friderici Marchionis.* Elle fut inhumée avec son époux à l'Abbaye de S. Mihel.

Louis eut de Sophie sept enfans, Burnon, Thierri, Louis, Frédéric, Mathilde, Sophie et Béatrix. Tous ces sept enfans sont rappellés dans la Charte de la Comtesse Ermentrude, par laquelle elle fonde, en 1105, le Prieuré de Froide-Fontaine en Alsace. La Charte, qui se trouve aujourd'hui dans les Archives du College Royal de Colmar, est ainsi datée : *Anno ab Incarnatione Domini nostri Jesu Christi M. C. V., decennovalis cycli* IIII, *solaris* XXII, *lunaris* XVIII (il falloit I), *Indictione* XIII, *Epactâ* III, *concurrente* VI, *Paschali Papâ Apostolicàm sedem vice beati Petri tenente, Henrico regnante, venerabili autem patre Hugone Cluniaco presidente.* Burnon, ou Brunon, mourut, sans avoir été marié, avant l'an 1065; Thierri fut le successeur de son pere dans le Comté de Montbéliard; Louis, que Gérard I, Comte de Vaudemont, fit prisonnier dans une bataille, termina sa vie peu de tems après sa délivrance; Mathilde, ou Sophie, épousa Hugues V, Comte du Nordgau, ou de la basse Alsace, mort en 1089; Béatrix fut la seconde femme de Berthold I, Duc de Zeringhen, auteur des Maisons de Zeringhen et de Bade, laquelle décéda le 25 Octobre 1092.

Quant à Frédéric, quatrieme fils de Louis, et Comte de Mouson comme lui, il obtint en partage la partie d'Alsace qui dépendoit alors du Comté de Montbéliard. Frédéric y bâtit le château de Ferrette, dont il fit consacrer la Chapelle en l'honneur de Sainte Catherine par S. Léon IX, son cousin. Il accompagna ce Pape à Rome en 1050, et à son retour il établit, près de son château de Ferrette, un Prieuré, où il plaça des Religieux du Mont S. Bernard, qui devint depuis l'Eglise paroissiale de la ville de ce nom. Le mariage de Frédéric avec Agnès de Poitiers, fille de Pierre, Comte de Savoie, et niece d'Adélaïde, Comtesse de Turin, le fixa en Italie, où il obtint le Marquisat de Suze. Il fut, selon Berthold de Constance, un des plus zélés partisans du Pape Grégoire VII, qui l'aima comme le plus cher de ses enfans. Il mourut en Piémont le 29 Juin 1091, laissant trois fils d'Agnès, sa femme, savoir, Pierre, Brunon et Sigefroi.

Pierre, que l'auteur de la Généalogie de S. Arnoul nomme *Petrus de Lucelenburc*, et fils de Frédéric de Mouson, chassé de l'Italie par l'Empereur Henri, et privé des biens maternels, se retira avec ses deux freres en Alsace. Il y bâtit, sur les confins de la Lorraine, le château de Lucelbourg; ce qui fit qu'il y fut connu, ainsi que ses freres, sous le nom de Comte de Lucelbourg. Brunon embrassa l'état ecclésiastique, et l'on voit qu'en 1108 il étoit Doyen de la Cathédrale de Strasbourg. Sigefroi obtint l'Advocatie épiscopale de la même ville, qu'il géra depuis 1116 jusqu'en 1119. Pierre, leur frere aîné, fut, avec Frédéric I, Duc de Suabe et d'Alsace, fondateur de l'Abbaye bénédictine de Sainte Walburge, en Alsace, comme le prouvent la Bulle du Pape Pascal II de 1102 et les anciens titres de ce Monastere. Pierre, Comte de Lucelbourg, fonda aussi en 1126, dans la même province d'Alsace, l'Abbaye de S. Jean des Choux, près de Saverne, pour des Religieuses de l'Ordre de S. Benoît. Il est nommé, dans la Charte de fondation, *Comes Petrus de Luzelburg, unus ex nobilioribus Francorum et Salicorum proceribus.* Cette donation se fit *presentibus et etiam concordantibus conjuge sua Itha et filio Regenaldo.* Il mourut vers l'an 1130, laissant d'Itha, sa femme, deux fils; Réginald, ou Renaud, et Henri. Ce dernier, qui succéda en 1119 à Sigefroi, son oncle, dans l'Advocatie de la ville de Strasbourg, mourut sans postérité le 31 Mai 1148. Quant à Réginald, ou Renaud, Comte de Lucelbourg, il fonda en 1133 l'Abbaye cistercienne de Neubourg en Alsace. *Reinaldus Comes, filius Comitis Petri,* accorda vers le même tems à cette Abbaye, *per manum Comitisse Yde matris sue*, le bien de Harthausen. Gebehard, Evêque de Strasbourg, confirma en 1133 la donation qu'Itha, femme du Comte Pierre, et son fils Renaud, avoient faite au Monastere de Sainte Walburge. *Comes Regenoldus, Comitis Petri de Lutzelburg filius, communicato fratris sui Henrici Argentinensis Advocati consilio*, donna le Fief de Laubach en 1143 à l'Abbaye de Maurmoutier. Le Comte Réginald, fils du Comte Pierre, qui résidoit au château de Lucelbourg, disent les titres de cette Maison, rendit, l'an 1144, à la même Abbaye la forêt de Hiltenhausen, dont Pierre, son pere, s'étoit emparé. Réginald mourut en odeur de sainteté le 1 Janvier 1150, et fut enterré dans le choeur de l'Eglise abbatiale de Neubourg, où est son épitaphe. Dans une ancienne Charte de ce Monastere il est nommé *vir sanctitate et miraculis eximius.* Comme il ne laissoit point d'enfans, Etienne, Evêque de Metz, qui étoit le neveu de Frédéric, son grand-pere, obtint par héritage le château de Lucelbourg, qu'il réunit au domaine de son Eglise. Ce château fut dans la suite habité par une famille noble qui en prit le nom, mais qu'il ne faut pas confondre avec celle des précédens. Celle de Lucelbourg, qui existe encore aujourd'hui en Alsace, en Lorraine, en Suabe, en Baviere et en Saxe, ne descend pas des Comtes de Lucelbourg, qui s'éteignirent dès l'an 1150.

THIERRI I, Comte de Mouson,

de Montbéliard et de Bar.

Après l'an 1065 Thierri I, ou Théodoric, succéda à Louis, son pere, dans les deux Comtés de Mouson et de Montbéliard, et en 1093 à Sophie, sa mere, dans celui de Bar. Il obtint encore le Comté de Verdun par la concession que lui en fit en 1096 Richer, Evêque de cette ville, après le départ, pour la Terre-Sainte, de Godefroi de Bouillon, qui en étoit pourvu. Thierri fonda en 1101 le Monastere des Religieuses Bénédictines de Biblisheim en Alsace. Il donna en 1102 l'Eglise d'Amange, aujourd'hui Insming, à l'Abbaye de S. Mihel en Lorraine. La Charte de donation, à laquelle souscrivirent *Hermentrudis Comitissa et filius ejus Lodoicus*, fut donnée *apud Altikirch.* C'est Altkirch, en haute Alsace, qui fit ensuite partie du Comté de Ferrette. Thierri mourut avant l'an 1105. On voit son tombeau et celui d'Ermentrude, son épouse, dans l'Eglise Cathédrale d'Autun, où ils furent inhumés, et où ils sont représentés vers la grande porte, couchés sur une grande table de pierre, posée sur quatre piliers. Ermentrude, ou Ermenson, qu'il avoit épousée en 1076, étoit fille de Guillaume le Grand, Comte de Bourgogne, et soeur du Pape Calixte II; elle se qualifie *Hermentrudis filia Guillermi Comitis de Burgundia* dans l'acte de fondation du Prieuré de Froide-Fontaine, situé près de Dele (et uni dans la suite aux Jésuites d'Ensisheim), qu'elle soumit en 1105 à l'Abbaye de Cluni, *de consensu filiorum meorum Friderici et Theodorici Comitum Montisbelicardi.* L'acte est daté *apud Montebelicardum.*

Les enfans de Thierri et d'Ermentrude sont au nombre de neuf: 1° Frédéric, Comte de Montbéliard et de Ferrette, auteur de la Maison de Ferrette. 2° Thierri II, ou Théodoric, qui continua la suite des Comtes de Montbéliard. 3° Louis, Comte de Mouson et de Montbéliard (*Lodoicus filius Theodorici Comitis de Montbeliart et Comes*), qui signa en 1096 les Lettres de fondation de l'Abbaye de Pierremont: il s'engagea la même année pour l'expédition de la Terre-Ste, comme on le voit dans la chronique d'Albéric où *Ludovi-*

cus Comes de Montione est compté au nombre des Seigneurs qui partirent pour cette expédition. Il est nommé par Albert d'Aix *Ludovicus de Mouzons, mirabilis in opere militari.* Il vivoit encore en 1102 : mais il décéda peu après sans postérité. 4° Guillaume, ou Willerme, dont il est fait mention dans la Généalogie de S. Arnoul. 5° Hugues, rappellé comme mort avec les deux précédens dans la Charte d'Ermentrude, leur mere, de 1105. 6° Renaud, dit le Borgne, Comte de Mouson et de Bar, mort en 1149, et enterré au Prieuré de Mouson, qu'il avoit fondé. Il fut avec sa femme, Giselle, fille de Gérard I, Comte de Vaudemont, et d'Heilwige, Comtesse d'Egisheim, l'auteur des Comtes et Ducs de Bar (Voy. *les Comtes de Bar*). 7° Etienne, qui gouverna l'Eglise de Metz depuis l'an 1120 jusqu'en 1163 : *Dominus Stephanus venerabilis Mettensis sedis Episcopus, principalis Magister Abbatiae Maurimonasteriensis, et Comes Renaldus, frater Domini Mettensis Episcopi*, sont nommés dans une Charte alsacienne de Berte, Supérieure du Monastere de Sindelsberg, donnée vers l'an 1121. (L'Evêque Etienne, *Dominus Stephanus Mettensis Episcopus*, consacra en 1127 l'Eglise abbatiale de S. Jean des Choux, à la demande de Pierre de Lucelbourg, son cousin). 8° Adele, qui fut mariée à Herman, Comte de Salm, dans les Ardennes, tige des Comtes de ce nom. Et 9° la bienheureuse Guntilde, premiere Abbesse du Monastere de Biblisheim, fondé par son pere, morte le 21 Février 1131. Elle fut enterrée au milieu de l'Eglise abbatiale, où l'on voit encore son tombeau.

COMTES DE MONTBÉLIARD.

THIERRI II.

1103 ou 1104. THIERRI II, ou THÉODORIC, succéda à Thierri I, dont il étoit le second fils, dans les Comtés de Montbéliard et de Bar. Mais s'étant rendu odieux aux sujets de ce dernier Comté, il fut obligé de le céder, peu de tems après, à Renaud, son frere, et de se contenter de celui de Montbéliard. Thierri est nommé *Theodoricus Comes Montisbelicardi* dans la Charte de fondation de Froide-Fontaine de 1105, où il est encore dit que *castrum Montisbelicardi fuit Comitis Theodorici.* Thierri est appellé *Comes Theodoricus de Monspilgart* dans une Charte de Diépold, Abbé d'Altorff, datée de 1117. *Theodoricus Comes Montisbelicardi* fut en 1122 un des Seigneurs qui signerent, le 8 Septembre, dans la Diete de Ratisbonne, l'acte par lequel l'Empereur Henri V se réconcilioit avec le Pape Calixte II, oncle de ce Comte. Le Diplôme de Conrad III pour l'Abbaye de Lucelle, de 1139, fut donné *teste Comite Tederico de Montebilicardi.* On lit les noms de *Theodoricus Comes de Munipiligard, Montbiligart, et Montbeliart*, dans trois Diplômes du même Empereur pour les Monasteres d'Ensidlen de 1144, de Seltz de la même année et de Corbie de 1147. *Theodoricus Comes Montisbilgardi* en signa l'an 1156 un autre de l'Empereur Frédéric. Il fonda vers la même année l'Abbaye de Béchamp, de l'Ordre de Prémontré, située sur le Doux, à un quart de lieue de la ville de Montbéliard, dont il ne subsiste plus que quelques masures. *Theodoricus, Dei gratiâ Montisbeligardi Comes*, confirma en 1162 une donation faite *Ecclesie S. Marie belli campi, quam fundavit (Theodoricus primus) pro redemptione anime sue filiique sui Theodorici, per manum Amedei nepotis sui, assistente et laudante genero suo Odone Comite de Rocha.*

Thierri mourut après l'an 1162. On ignore le nom de sa femme, dont il eut un fils, appellé aussi Thierri, mort jeune avant lui, sans laisser de postérité, et deux filles, dont la cadette, Ermentrude, fut mariée à Eudes, Comte de la Roche. L'aînée, qui se nommoit Agnès, épousa en 1148 Richard II, Seigneur de Montfaucon, (dont les terres étoient situées aux environs de Besançon), fils de Richard I de Montfaucon, qui fut en 1124 un des fondateurs de l'Abbaye alsacienne de Lucelle. Agnès de Montbéliard eut de Richard II trois enfans, savoir, Amédée, qui suit, Thierri et Agnès. Thierri, de Doyen de l'Eglise de S. Jean, devint Archevêque de Besançon en 1180, et mourut de la peste en Palestine en 1191, après la prise de S. Jean d'Acre. Il avoit beaucoup contribué au succès du siége par l'invention de plusieurs machines qui renverserent les murs de cette ville. Le Moine de Florence en parle dans ses vers, où il célebre également les vertus guerrieres et le zele pastoral de ce Prélat. Agnès, sœur d'Amédée et de Thierri, épousa Gautier, Comte de Brienne, et fut mere de Jean de Brienne, Roi de Jérusalem.

COMTES DE FERRETTE.

FREDERIC I.

1103 ou 1104. FRÉDÉRIC, fils aîné de Thierri I, Comte de Montbéliard, fut le premier qui prit le nom et la qualité de Comte de Ferrette. Ce pays lui échut en partage dans la succession de son pere : mais ce Domaine ne fut pas érigé en Comté aussitôt qu'il tomba entre ses mains. Ermentrude, sa mere, dans l'acte de fondation du Monastere de Froide-Fontaine de 1105 l'appelle simplement *filius meus Fridericus Comes Montisbelicardi* ; et Frédéric lui-même, dans une Charte de la même année, par laquelle il soumet à l'Abbaye de Cluni le Prieuré de S. Morand d'Altkirch, en Alsace, dont il fut le fondateur, ne se qualifie que Frédéric, fils de Thierri, Comte de Montbéliard. L'acte de fondation, qui est dans les Archives de Cluni, porte les mêmes dates que celui d'Ermentrude pour Froide-Fontaine, en finissant ainsi : *Paschali Papâ vice beati Petri Apostolicam sedem tenente, Henricô IV regnante, Burchardo Episcopo Basileensem Ecclesiam gubernante.* Le Prieuré de S. Morand fut uni en 1626 par le Pape Urbain VIII au College des Jésuites de Fribourg. *Fridericus Comes de Mumpligart* fut témoin en 1111 d'une donation faite à l'Abbaye de S. Pierre dans la forêt noire. *Fridericus Comes de Montebiligardis, et frater ejus Deodericus*, signerent, le 8 Janvier 1125, le Diplôme de Henri V pour le Monastere de S. Blaise. Cette date est l'époque où les deux freres démembrerent leurs possessions ; alors Thierri retint le Comté de Montbéliard, et Frédéric commença à quitter le titre de Comte de Montbéliard pour prendre celui de Ferrette ; car dans un Diplôme du même Prince, de la même année 1125 et du même jour, pour l'Abbaye de Lucelle, on trouve entre les témoins *Fridericus Comes de Ferretis.* Depuis ce tems il n'est plus connu que sous ce dernier nom. Les deux freres, *Rainaldus Comes de Bar, et Fridericus frater ejus de Ferretes*, paroissent dans une Charte du 2 Avril 1125. Ce sont les mêmes, *Comes Reinoldus de Munzun et frater ejus Fridericus Comes*, qui assisterent, le 29 Mars 1131, à la célebre Assemblée de Liége, où l'Empereur Lothaire fut couronné par le Pape Innocent II. *Comes Fridericus de Fhirida* signa en 1133 le Diplôme de Lothaire II pour le Monastere d'Interlach. La Charte de Humbert, Archevêque de Besançon, et d'Adalbéron, Evêque de Basle, qui confirment en 1136 la fondation de l'Abbaye de Lucelle, fut donnée *coram Friderico Comite de Ferretis.* Celle de l'Empereur Conrad III, pour la même Abbaye, de 1139, est datée de Strasbourg, *teste Comite Frederico de Ferretis.* Le nom de *Fridericus Comes de Firreta* se trouve à la fin du Diplôme du même Prince pour l'Eglise de Basle de 1141. *Fridericus Comes de Firretho, cum uxore Stephania et filio Ludovico,* fonda en 1144, à une lieue de Ferrette, le Prieuré de Veldpach, dont il nomma pour Avoué celui qui seroit le plus âgé de ses descendans, *qui in posteritate sua*

COMTES DE MONTBELIARD.

AMEDÉE.

Après 1162 Amédée de Montfaucon, fils de Richard de Montfaucon et d'Agnès, fille aînée de Thierri II, succéda à son aïeul maternel dans le Comté de Montbéliard, à l'exclusion des Comtes de Bar et de Ferrette, qui étoient cependant des branches masculines de la Maison de Mouson. *Amedeus Comes Montisbeligardis* accorda en 1171 à l'Abbaye de Béchamp la moitié de toutes les dîmes de Veselois, *pro anima Ermentrudis materterae suae Comitissae de Rupe, laudante et concedente filio suo Ricardo.* La Charte fut donnée en présence d'*Odo Comes de Rupe prefatae Comitissae sponsi.* Garnier de Brunviler fit en 1176 une donation à la même Abbaye, *annuente et laudante Amedeo Comite Montisbeligardis.* Thierri, son frere, Archevêque de Besançon, consacra l'Eglise de Béchamp en 1183, *presente Amedeo Comite Montisbelligardi.* Le Diplôme de l'Empereur Frédéric, pour le Monastere d'Etival, fut signé en 1180 par *Amedeus Comes de Montebeligardo.* Amédée avoit épousé Gertrude, fille de Werinhaire, Comte de Habsbourg et du Sundgau, sœur d'Albert, Landgrave de la haute Alsace. Il laissa deux fils, Richard et Gautier, et une fille nommée Bonne. Richard lui succéda dans le Comté de Montbéliard, et Gautier dans les terres de Montfaucon. Ce dernier passa en Chypre, où il épousa en 1205 Bourgogne de Lusignan, fille d'Amauri, Roi de cette isle, qui le nomma Connétable de Jérusalem. Bonne, fille d'Amédée, épousa Pierre de Scey, dont elle eut deux enfans, Pierre et Richard. Ce dernier est appellé dans quelques titres Richard de Montbéliard. On lui donna ce surnom, parce que sa mere étoit une Comtesse de Montbéliard, et pour le distinguer des autres Seigneurs de sa famille, qui étoit très nombreuse. Pierre de Scey, ou Ceis, son frere aîné, dont descend aujourd'hui la Maison de Scey-Montbéliard, est qualifié neveu de Richard, Comte de Montbéliard, dans un acte de l'an 1237. Quelques modernes ont faussement supposé que la famille de Scey étoit une branche des Comtes de Montbéliard.

RICHARD.

Après 1183 Richard, fils aîné d'Amédée, lui succéda au Comté de Montbéliard. Il partit en 1201 pour la Terre-Sainte avec Gautier de Brienne, et alla s'embarquer dans un port de la Calabre. Mais l'histoire ne nous a point conservé le récit de ses exploits, et ne nous apprend point combien de tems il y séjourna. De retour dans son pays, Richard eut plusieurs guerres avec Frédéric, Comte de Ferrette, qui ne furent terminées qu'en 1226 par une transaction passée en présence de Conrad d'Urach, Cardinal-Evêque de Porto et Légat du S. Siége en Allemagne. Il fut convenu, par cette transaction, que Thierri, fils aîné de Richard, *Thierricus filius Richardi Comitis Montisbeligardi,* épouseroit, dans l'espace de deux ans, Adearde, ou Adélaïde, fille du Comte Frédéric, *Adeardim filiam Friderici Comitis Firretensis;* que celui-ci lui donneroit en mariage cinq cens marcs d'argent; qu'il céderoit, pour un tems, à Richard l'Advocatie de Dele; et qu'il renonceroit en sa faveur à tous les droits qu'il pouvoit prétendre sur le château de Belfort en Alsace. Cet accord, fait du consentement d'Ulric et de Louis, fils du Comte Frédéric, *laudantibus Olrico et Lodovico filiis ipsius Comitis Firretensis,* fut ratifié par le Pape Alexandre. *R. Comes Montisbiligardi* souscrivit en 1237 le Diplôme de l'Empereur Frédéric pour la ville de Besançon. Richard mourut quelque tems après dans un âge fort avancé. Il avoit épousé Catherine, fille de Matthieu II, Duc de Lorraine, et de Catherine, Duchesse de Limbourg, dont il eut Thierri, qui suit;

COMTES DE FERRETTE.

provectioris aetatis in castro Firretho sederit. Frédéric fut enterré avec sa femme et plusieurs Comtes de sa famille dans la même Eglise de Veldpach, où il avoit établi des Religieuses de l'Ordre de Cluni. Ce Prieuré, où treize Comtes et Comtesses de la Maison de Ferrette ont choisi leur sépulture, fut uni en 1661 au College des Jésuites d'Ensisheim : il appartient aujourd'hui au College Royal de Colmar. La premiere femme du Comte Frédéric fut Pétrissée, fille de Berthold II, Duc de Zeringhen; sa seconde, nommée Stéphanie, ou Etiennete, étoit fille de Gérard, premier Comte de Vaudemont, et d'Heilwige, héritiere du Comté d'Egisheim. Ulric, Comte d'Egisheim, frere d'Etiennete, étant mort sans enfans, elle hérita d'une partie de ce Comté; ce qui augmenta les domaines de Frédéric, son époux, et de Louis, son fils. On ignore l'année de la mort de Frédéric, postérieure cependant à 1144. Ce Comte et Renaud de Bar, son frere, avoient en 1093, du vivant de Thierri, leur pere, fondé le Prieuré de S. Nicolas-des-Bois, situé près de Rougemont en Alsace, qu'ils soumirent à l'Abbaye de Molême en Champagne. La Comtesse Etiennete survécut à son mari. *Stephania Comitissa Phirretensis, laudante filio Lodoico,* accorda à l'Eglise de Basle les dîmes du village de S. Luckar, près d'Altkirch, *pro remedio animae Comitis Friderici viri sui.*

LOUIS.

Après 1144 Louis, fils de Frédéric et d'Etiennete, succéda à son pere dans le Comté de Ferrette. *Ludovicus Comes Ferretensis* signa en 1180 le Diplôme de l'Empereur Frédéric pour le Monastere d'Etival. *Ludovicus Comes Phirretensis* confirma en 1187 la fondation de l'Abbaye de Pairis en Alsace, faite en 1137 par Ulric, son oncle, *ab avunculo pie memorie Udalrico Comite de Egensheim.* Il est appellé *Comes Lodevicus de Firrete* dans les Lettres de Frédéric pour le Prieuré de S. Pierre de Colmar de 1185. Il vivoit encore en 1187. Sa femme, Richenze, fille de Werinhaire III, Comte de Habsbourg, lui laissa quatre enfans, Frédéric II, qui suit, Louis, Helwide et Thibault, dont on ne connoît que les noms. Thibault vivoit encore en 1202.

FREDERIC II.

Après 1187 Frédéric, successeur de Louis, son pere, dans le Comté de Ferrette, est nommé *Fridericus Comes de Ferreto* dans deux Diplômes, l'un de l'Empereur Philippe, de 1207, pour Amédée, Comte de Savoie, et l'autre de Frédéric II, pour l'Eglise de Vienne, de 1214. Il rebâtit dans le même tems la forteresse d'Altkirch, qui donna origine à la ville de ce nom. *Municipium meum nomine Haltkilihe, quod tempore meo aedificavi,* dit-il dans ses Lettres accordées en 1215 à Berthold, Abbé de Lucelle. Celui-ci étoit frere de Hilwide, épouse de Frédéric. Une autre Charte, que *Fridericus Comes Ferretensis* donna en 1225 à la même Abbaye de Lucelle, fait voir qu'à cette époque il battoit monnoie, accordoit des Lettres de noblesse, percevoit des impôts et des péages, instituoit des Greffiers, légitimoit des bâtards, &c. L'Abbaye de Mourbach lui avoit conféré au commencement du siécle l'Advocatie de Dele, qu'il céda pour quelque tems en 1226 à Richard, Comte de Montbéliard. (Voy. *les Comtes de Montbéliard.*) Frédéric étoit en possession du château d'Egisheim, qu'il accorda en 1228 à Henri, Roi des Romains, pour le recevoir de lui à titre de Fief. Vers le même tems il eut un démêlé avec Henri, Evêque de Basle, qu'il dépouilla de quelques unes de

COMTES DE MONTBÉLIARD.

Amédée, Seigneur de Montfaucon, marié à Mahaud de Saarbruck; et Etienne, Comte de Montbéliard, qui étoit en 1245 Doyen de S. Jean de Besançon.

THIERRI III.

Après 1237 Thierri III, dit *le grand Baron*, successeur de Richard, son pere, au Comté de Montbéliard, le gouvernoit déja de son vivant; car voulant fortifier le château de Belfort contre les insultes du Duc de Bourgogne et de l'Archevêque de Besançon, Thierri offrit en Fief, l'an 1228, *castrum suum Bellum-fortem* à Matthieu II, Duc de Lorraine, son grand-pere; ce qui cependant n'eut pas lieu. Thierri épousa la même année, comme nous l'avons déja dit, Adearde, fille de Frédéric, Comte de Ferrette. La Charte d'Ulric, son beau-frere, de 1235, pour l'Abbaye d'Altorff, fut scellée du sceau de Thierri, Comte de Montbéliard. Il s'éleva cependant peu après quelques difficultés entre ces deux Comtes touchant les droits qu'Adearde, femme de Thierri, avoit à la succession de Frédéric, son pere, mort en 1234. L'affaire se termina par un accord passé au mois d'Octobre 1236, par lequel Ulric, Comte de Ferrette, céda à Thierri et à ses héritiers, *Domino Comiti Tierico in Montisbelg. et haeredibus suis*, le château de Porrentrui et ses dépendances, avec tout ce qu'il possédoit dans le Val d'Ajoye et de Correnol. *Th. Dei gratiâ Comes Montisbeligardi* donna le château de Belien et les villages en dépendans à Berthold, Evêque de Strasbourg, qui les lui rendit en 1238 à titre de Fief de son Eglise. *Thierri Cuens de Montbeliart* fit en 1259 hommage-lige à Thibault, Roi de Navarre et Comte de Champagne, qu'il promit de défendre contre tous, à l'exception de l'Evêque de Basle, de l'Abbé de Lucelle, du Duc de Lorraine et du Comte de Ferrette. Il fonda en 1269 l'Hôpital de Montbéliard. *Thietricus Comes Montisplicardis* reconnut en 1280 que les Advocaties d'Ajoye et de Bure faisoient partie du Domaine de l'Eglise de Basle, et qu'il les avoit reçues de l'Evêque Henri en Fief, pour les posséder seulement pendant sa vie. Thierri mourut fort âgé en 1284. Il eut un fils, qui porta le même nom que lui, décédé jeune et sans alliance, et deux filles, appellées Sibylle et Marguerite. Il maria la premiere à Raoul, ou Rodolfe, Comte de Neuchâtel en Suisse, et la seconde à Thibault, Sire de Neuchâtel, dans le Comté de Bourgogne. Du premier de ces mariages sortirent plusieurs enfans, dont le plus connu est Amédée, Comte de Neuchâtel. Celui-ci, outre deux fils, fut pere de Guillemette et de trois autres filles. Thierri, bisaïeul de Guillemette, voulant prévenir les contestations que sa succession pourroit occasionner, institua en 1282 cette fille, qu'il chérissoit particulièrement, son héritiere au Comté de Montbéliard, en la mariant à Renaud, fils de Hugues de Châlon, Comte Palatin de Bourgogne. Il fit consentir à cette convention Amédée et ses deux freres, Jean et Richard; sous la condition néanmoins qu'au défaut d'enfans de Renaud et de Guillemette, ce Comté retourneroit à Amédée. Mais Thibault, Seigneur de Neuchâtel, qui étoit le fils de Marguerite, sœur de Sibylle, voulant attirer à lui l'héritage de son aïeul, avoit, dès l'an 1280, mis dans ses intérêts Otton, Comte de Bourgogne, frere de Renaud. Il passa avec lui un Traité, où il reconnoissoit d'avance que le Comté de Montbéliard étoit un Fief de celui de Bourgogne. Un pareil acte étoit visiblement nul de sa nature, d'autant plus qu'il étoit fait du vivant de Thierri III. Renaud, pour terminer les contestations qu'il alloit avoir avec Thibault, lui céda en 1282 les deux Seigneuries de Blamont et de Chatalot, qu'il venoit de recevoir de Thierri, à condition que lui et ses héritiers les tiendroient en Fief du Comté de Montbéliard.

COMTES DE FERRETTE.

ses terres, qu'il arrêta, avec plusieurs de ses Ecclésiastiques, près d'Altkirch, et qu'il y retint prisonnier dans son château. L'Evêque, ayant porté ses plaintes de cet attentat à l'Empereur Frédéric II, le fit condamner, par une Diete, à la peine du *harnescar*, c'est-à-dire à porter un chien sur ses épaules l'espace de deux lieues. Le Comte de Ferrette, accompagné de ses Officiers et de ses vassaux, entra ainsi en 1232 dans la ville de Basle jusqu'aux portes de la Cathédrale, où, s'étant jetté trois fois aux pieds de l'Evêque, il obtint de lui le pardon et l'absolution de l'excommunication qu'il avoit encourue. Frédéric fut étranglé deux ans après, en 1234, par Louis Grimmel, son second fils. Louis, proscrit de ses terres pour ce parricide, frappé d'excommunication par le Pape Grégoire IX, alla à Rome pour se faire absoudre. Y étant au lit de la mort, il fut absous le 18 Août 1236, par les deux Pénitenciers du S. Siége; et le 20 suivant, il fit son testament, par lequel il nomma l'Eglise de Rome son héritiere universelle, à l'exception des biens qu'il avoit accordés à sa femme. Il mourut quelques jours après. On conserve une Bulle de Grégoire IX, du 16 Juin 1237, qui ordonne aux Evêques de Constance et de Lausanne de faire mettre en exécution le testament de *Ludovici Comitis de Firreto*. Frédéric de Ferrette, outre ce fils dénaturé, laissa quatre autres enfans de Hilwide, ou Helwige, sa femme, qui lui survécut. Elle étoit fille d'Egenon IV, Comte d'Urach, et d'Agnès, Duchesse de Zeringhen, sœur du Cardinal Conrad, Evêque de Porto, de Berthold, Abbé de Tennebach et de Lucelle, et d'Egenon, premier Comte de Fribourg. Ces enfans furent Ulric, qui suit, Adearde, Berthold et Albert. Adearde, ou Adélaïde, épousa en 1228 Thierri III, Comte de Montbéliard, fils aîné du Comte Richard. Berthold, Chanoine de Basle en 1233 et de Strasbourg en 1243, devint Evêque de Basle en 1249, et mourut à Altkirch le 10 Décembre 1262. Albert, encore jeune en 1235, survécut à l'année 1244. Il étoit Avoué de l'Abbaye de Masevaux, comme le prouvent les Lettres de Lutold, Evêque de Basle, de 1241 et 1244, qui reglent les droits d'Advocatie entre l'Abbesse Mathilde, et noble homme Albert de Ferrette, Avoué de ce lieu.

ULRIC I.

1234. Ulric, qui, en 1234, succéda à Frédéric dans le Comté de Ferrette, est nommé dès l'an 1225 *Comes Ferretarum* dans les Lettres de son pere pour l'Abbaye de Lucelle. Il jouissoit même dès son vivant de l'Avouerie provinciale, ou l'Advocatie de la haute Alsace, étant nommé *nobilis vir Ulricus Comes Phirretarum Advocatus noster Provincialis per Alsaciam* dans les Lettres de l'Empereur Frédéric II, de 1212. Ulric étoit encore en possession de cette Avouerie en 1228, lorsque lui et ses freres livrerent bataille à Blotzheim, près de Basle, à Berthold, Evêque de Strasbourg, qui remporta la victoire. Les prétentions que ce Prélat formoit sur quelques terres du Comté d'Egisheim, furent l'occasion de cette guerre, qui se renouvella de tems en tems jusqu'en 1251, qu'elle se termina par une transaction passée entre le Comte Ulric et l'Evêque Henri, successeur de Berthold. Par cette transaction, *Ulricus Comes Ferretensis* offrit en Fief à l'Eglise de Strasbourg le château de Thanu et ses appartenances, en renonçant à tous les droits qu'il avoit sur le château d'Egisheim et les endroits en dépendans au titre d'héritier de Gertrude, derniere Comtesse de Dagsbourg. *Ulricus Comes Phirretensis*, en présence d'Albert, Comte de Habsbourg et Landgrave de la haute Alsace, son cousin, confirma en 1233 la donation que Frédéric, son pere, venoit de faire à l'Eglise de Basle. *Ulricus Comes Firretensis* approuva, l'année

COMTES DE MONTBÉLIARD.

béliard, dont elles étoient démembrées. Cet arrangement fut alors approuvé par Otton, Comte de Bourgogne, qui le révoqua cependant dans la suite, en donnant ces deux terres en 1290, sans y avoir aucun droit, à sa femme, Mahaut, Comtesse d'Artois. Thibault néanmoins continua de se reconnoître vassal de Renaud, Comte de Montbéliard, comme on le voit par un acte qu'il fit en 1294 du consentement, et même par l'ordre d'Otton et de Mahaut.

RENAUD ET GUILLEMETTE.

1282. RENAUD DE CHÂLON, Comte Palatin de Bourgogne, et GUILLEMETTE, sa femme, furent mis, dès le vivant de Thierri, en possession des terres du Comté de Montbéliard, qu'il leur avoit cédées en 1282, comme le prouvent les Lettres de privilége, données par *nos Reynaud de Bourgogne, Comte de Montbéliard, et Guillaume, sa femme, Comtesse de Montbéliard*, au mois de Mai 1283, aux habitans de leur ville capitale. Thierri s'étoit réservé les Seigneuries de Belfort et de Héricourt, qui, à sa mort, arrivée en 1284, passerent aussi à Renaud et à sa femme, et la Seigneurie de Clémont, qui tomba ensuite en partage à Thibault, Sire de Neuchâtel. Renaud et sa femme firent en 1283 avec Henri, Evêque de Basle, un accord, par lequel ils donnerent à son Eglise le château de Porrentrui avec les Advocaties d'Ajoye et de Bures. La même année, Renaud consentit à un arbitrage pour terminer les différends qui s'étoient élevés entre lui et l'Abbé de Mourbach. Sa femme, *Guillaretta, filia Amedi de Novo castro, Comitissa Montispilgardis*, confirma en 1284 les conventions qu'avoient faites avec l'Evêque de Basle *nobilis vir dilectus Dominus et maritus Renaudus de Burgundia Comes Montispeligardis*. Le même *Reynaldus de Burgundia, Comes Montispeligardis*, reprit en la même année les Fiefs qui relevoient de l'Evêché de Basle et qu'avoit possédés *Dominus Th. quondam Montispligardi predecessor*.

Cependant Renaud, soit pour complaire à Otton, son frere, Comte de Bourgogne, soit parce qu'il craignoit sa puissance, pensoit à se reconnoître comme son vassal pour le Comté de Montbéliard. L'Empereur Rodolphe, qui en fut informé, déclara ce Fief dévolu à l'Empire par la félonie de Renaud. Se contentant ensuite des soumissions de ce Comte, il lui en donna l'investiture le 8 Juin 1284, après l'avoir condamné à une amende de huit mille livres d'argent. Cet Empereur lui accorda en Fief le château, la ville, et le Comté de Montbéliard avec ses dépendances, comme les Empereurs ses prédécesseurs avoient coutume de les conférer. Rodolphe confirma en même tems les conventions qu'avoient faites entre eux *reverendus pater Heinricus Basileensis Episcopus et spectabilis vir Reynaldus de Burgundia Comes Montispligardi*. Malgré cela, Renaud entra l'an 1286 dans la ligue d'Otton, son frere, de Thibault, Comte de Ferrette, et de la ville de Besançon, contre Pierre Reich de Reichemtein, qui venoit d'être nommé à l'Evêché de Basle. L'Empereur étant venu au secours de ce Prélat, assiégea Montbéliard sur la fin du mois de Juin de cette année, et obligea la place à se rendre. L'Evêque, de son côté, entra en 1287 dans les terres du Comte de Montbéliard, et ravagea plusieurs de ses villages. Renaud, après ces revers, se retira sous Besançon avec les deux autres Comtes. Rodolphe les y suivit et mit le siége devant cette ville. Mais il n'eut pas le même succès. La vigoureuse défense des assiégés l'obligea de se retirer. On convint d'une conférence, qui se tint à Basle en 1287, et non en 1289 comme le marque Tritheme,

COMTES DE FERRETTE.

suivante, celle que Thierri de Rougemont avoit faite au Prieuré de S. Nicolas-des-Bois. Ulric, se disant Comte de Ferrette *par la grace de Dieu*, donna en 1235 une Charte en faveur de l'Abbaye d'Altorff, fondée par les Comtes d'Egisheim, ses ancêtres. Ulric et Albert, son frere, Comtes de Ferrette, passerent la même année une transaction avec celle de Mourbach. Ulric, Comte de Ferrette, termina en 1236 un différend qu'il avoit avec Thierri, Comte de Montbéliard, son beau-frere, au sujet des droits qu'Adcarde, sa sœur, avoit à l'héritage de leur pere. Il signa en 1239 le Diplôme de Conrad IV pour le Monastere de Pairis, en se qualifiant *nobilis vir Ulricus Comes de Firrata.* En 1245, il confirma la donation de la cour d'Ollweiller, que Frédéric, son frere, avoit faite à l'Abbaye du Lieu-Croissant. Il fonda, vers l'an 1252, avec son frere Berthold, Evêque de Basle, le Monastere de Michelfeld, qui est aujourd'hui une Prévôté transférée à Blozheim, dépendante de l'Abbaye de Lucelle. On a d'Ulric, Comte de Ferrette, une Charte de l'an 1262, par laquelle il renouvelle la donation que feu sa mere, Heilwige, avoit faite à la Collégiale de S. Amarin. Ulric vendit en 1271, *per manum et consensum Theobaldi filii nostri*, à Henri, Evêque de Basle, le Comté de Ferrette et les terres en dépendantes pour huit cens cinquante marcs d'argent. Mais il le reprit, en même tems, lui et Thibault son fils, en Fief de son Eglise. *Comes Pherretarum Marschalcus et Officialis principalis Domini Episcopi Basiliensis et ejus Ecclesiae* est nommé dans l'ancien registre des Fiefs de l'Evêché de Basle.

Ulric mourut dans un âge très avancé le 1 Février 1275, et il fut enterré dans la salle capitulaire de l'Abbaye de Lucelle. Il avoit épousé AGNÈS, fille de Guillaume de Vergi, Sénéchal de Bourgogne, et de Clémence de Fouvens, laquelle étoit veuve de Pierre, Baron de Beaufremont. *Dames Agnès, Comtesse de Ferrette et Dame de Biaffroymont*, fit en 1256 une donation à l'Abbaye de Cherlieu. Elle mourut avant 1271, comme le prouve une Charte que Liébald de Beauffremont, son fils du premier lit, donna en cette année à l'Eglise de S. Evre de Toul, dans laquelle il se qualifie *Libaldus, Dominus de Biaffroimont, miles, filius Agnetis quondam Comitissa Ferretensis.* Ulric, Comte de Ferrette, eut huit enfans, savoir, 1° Frédéric, nommé *Comes Ferretensis* dans des actes de 1262 et 1269, qui entra dans l'Ordre de Cluni, et fut Prieur de S. Morand d'Altkirch; 2° Louis, qui vivoit en 1259 et 1262, mort avant 1269; 3° Thibault, ou Théobald, qui suit; 4° Henri, Comte de Ferrette en 1256, marié à Gertrude, fille d'Ulric IV, Seigneur de Rappolstein, mort avant 1259, dont les trois fils, Thibault, Comte de Ferrette, Jean et Ulric, Seigneurs de Florimont, vivoient encore en 1281; 5° Adélaïde, mariée à Ulric de Regensberg, dont elle étoit veuve avant l'an 1310; 6° une seconde fille, qui étoit en 1272 Abbesse de l'Abbaye noble des Chanoinesses de Seckingen; 7° une troisieme, femme de Conrad Wernher de Hadstatt, Landvogt d'Alsace, morte le 23 Septembre 1276; et 8° une quatrieme, qui vivoit en 1278, et qui épousa Conrad, Seigneur de Horbourg.

Henricus de Phirreto, Ministerialis noster, signa en 1233 la Charte d'Ulric, Comte de Ferrette. Ce Henri fut pere d'Ulric de Ferrette, qui est nommé *Ulricus de Fierreto et de Pfirt, miles*, dans les Chartes du Comte Louis de 1259 et du Comte Thibault de 1277 et 1278. C'est de ce Henri et de cet Ulric, nobles vassaux des Comtes de Ferrette, et non des Comtes mêmes, comme quelques uns le supposent, que descend la Maison noble des Barons de Ferrette, qui existe encore aujourd'hui dans le Sundgau et dans la haute Alsace. Ulric II, Comte de Ferrette, nomma en

COMTES DE MONTBELIARD.

qui dit aussi faussement que l'Empereur fit prisonniers de guerre les Comtes de Bourgogne, de Savoie et de Montbéliard. Albert de Strasbourg, écrivain presque contemporain, assure que le Duc de Bourgogne et les Seigneurs qui lui étoient attachés, prêterent, à la conférence de Basle, serment de fidélité à l'Empereur, comme vassaux de l'Empire : ce qui doit également s'entendre du Comte de Montbéliard. Cependant M. Dunod prouve qu'en 1301 Renaud promit, dans le mois d'Avril, à Philippe le Bel, Roi de France, en faveur duquel Otton s'étoit dessaisi du Comté de Bourgogne, de lui faire hommage, pour lui et ses héritiers, du Comté de Montbéliard. Quoi qu'il en soit, *Regnault de Bourgogne, Comte de Montbéliard, et Dame Guillaume, sa femme, Comtesse dudit Montbéliard, et Othenin, leur fils,* donnerent en 1307 des Lettres d'affranchissement et des priviléges aux habitans de *leur chastel, bourc et ville de Belfort.* La Charte fut scellée du sceau de Hugues, Comte de Bourgogne. Renaud mourut sur la fin de l'année 1321, laissant un fils encore jeune, qui suit, et trois filles, Agnès, Jeanne et Alix. Agnès fut femme de Henri de Montfaucon; Jeanne épousa en 1299 Ulric, dernier Comte de Ferrette. Elle est nommée *nobilis Domina Johanna de Montebellicardi, uxor legitima spectabilis viri Domini Ulrici Comitis Ferretarum,* dans des Lettres de Gérard, Evêque de Basle, de 1318. *Domina Joanneta collateralis nostra karissima* est rappellée dans celles du Comte Ulric de 1320 pour la même Eglise. Walram, Comte de Thierstein, dans une Charte allemande de 1321, l'appelle Dame *Janeton von Montpelgart;* et Léopold, Duc d'Autriche, dans une autre de 1322, la qualifie fille de feu Renaud, Comte de Montbéliard. Elle prend elle-même le titre de *Jeanne de Montbéliard, Comtesse de Ferrette,* dans des Lettres françoises de franchises qu'elle accorda en 1324 aux habitans du village de Bocourt. Alix, sa sœur, se maria en premieres noces à Jean II de Châlon, Comte d'Auxerre, et en secondes à Henri de Vienne, Seigneur d'Antigni.

OTTENIN.

1321. Ottenin, ou Otton, fils de Renaud, lui succéda en bas âge sous la tutele de Hugues, Comte de Bourgogne, son oncle, et de Henri de Montfaucon, son beau-frere. *Hugues de Bourgogne* se dit *curateur de noble Damoiseal Outhenin de Bourgogne, Comte de Montbéliard, notre chier et bien aymé nepveur,* dans des Lettres du 9 Mars 1322, pour la ville de Montbéliard. Celles du 22 Avril suivant, pour Belfort, furent données par *Henri, Seigneur de Monfaulcon, curateur d'Othenin, fils du Comte Regnault de Bourgogne et de Dame Guillaume.* Ottenin mourut en 1331 sans avoir été marié. Sa succession fut partagée entre ses deux sœurs, Agnès, épouse de Henri, Seigneur de Montfaucon, et Jeanne, qui, après la mort d'Ulric, Comte de Ferrette, s'étoit remariée sur la fin de 1325 avec Rodolphe Hesson, Margrave de Bade. Le partage fut fait le 3 Mai 1332 entre *Henri, Comte de Montbéliard, Seigneur de Monfaucon, et sa très chere sœur Jeanne de Montbelliard, femme au Comte de Ferrette, et Marquise de Bauldes.* En vertu de ce partage, le Comté de Montbéliard et la Seigneurie de Granges resterent à Henri : les Seigneuries de Belfort et de Héricourt passerent à Jeanne. Rodolphe Hesson, Margrave de Bade, et Jeanne, son épouse, renouvellerent, le 22 Septembre suivant, les priviléges de la ville de Belfort. L'un et l'autre sont encore nommés la même année dans un accord passé avec celle de Fribourg. Jeanne de Montbéliard, Marquise de

COMTES DE FERRETTE.

1324 pour son exécuteur testamentaire *strenuum virum Dominum Ulricum de Pfirt militem.*

THIBAULT.

1275. Thibault est rappellé dès l'an 1262 dans les Chartes d'Ulric, son pere, auquel il succéda dans le Comté de Ferrette. Il prend dans les actes latins et allemands, qui nous restent de lui, le nom de *Theobaldus Comes de Phirreto,* ou *Thiebalt von Pfirt.* Il s'intitule, *Nos Thiebauz Cuens de Ferretes,* dans une Charte françoise donnée en 1296 *à son bien amez coisins Villames de Gliers, Chevalier, Sire de Monjoie,* auteur de la Maison de Montjoye, existante encore en Alsace. Thibault acheta en 1281 d'Ulric, son neveu, le château et la ville de Florimont, avec les cinq villages qui en dépendoient; mais l'Evêque de Basle, qui avoit des prétentions sur ces Domaines, les revendiqua. Le Comte de Ferrette n'en devint paisible possesseur qu'après les avoir offerts en 1309 à ce Prélat en Fief. Le Diplôme de l'Empereur Rodolphe pour l'Abbaye de Lucelle de 1283 fut donné *presente Theobaldo Comite de Ferreto.* Ce Comte s'attacha ensuite à Adolphe, successeur de Rodolphe, qui, étant venu en Alsace en 1293, le nomma, au mois de Septembre, Landvogt, ou Avoué provincial de ce pays. Thibault prend lui-même le titre d'*Advocatus per Alsatiam generalis* dans une Charte de 1298. Tandis qu'il fut revêtu de cet office, il eut à soutenir plusieurs guerres contre l'Evêque de Strasbourg, le Comte de Fribourg, et d'autres Seigneurs opposés au parti de l'Empereur Adolphe. Celui-ci ayant été tué en 1298 à la bataille de Goelheim, Albert, son successeur, ôta l'Advocatie au Comte de Ferrette, pour la conférer à Jean de Lichtemberg. Thibault fonda en 1295 l'Abbaye bénédictine de Valdieu, entre Altkirch et Belfort. Adélaïde, sa sœur, mariée à Ulric de Regensberg, lui avoit remis en 1300 la part qui lui revenoit dans les biens paternels. Mais Lutold de Regensberg, son fils, qui vouloit rentrer dans les droits de sa mere, intenta procès à son oncle devant le Conseil provincial de la basse Alsace et la Cour aulique de Rotweil. Ces tribunaux déciderent que Lutold devoit être mis en possession de la moitié du Comté de Ferrette : ce qui cependant n'eut pas lieu. Thibault, nommé *nobilis vir Theobaldus Comes de Phirreto, fidelis dilectus,* dans un Diplôme de l'Empereur Henri de 1309, mourut à Basle l'année suivante. Il avoit épousé, avant l'an 1278, Catherine, fille de Walther de Klingen, à laquelle il engagea en 1295, pour mille marcs d'argent, la dîme de Sultz. Elle lui laissa six enfans, savoir, 1° Ulric II, qui suit; 2° et 3° Thibault et Jean, morts avant leur pere; 4° Herzelande, mariée avant 1293 à Otton d'Ochsenstein, Landvogt d'Alsace (elle mourut le 3 Avril 1317, et fut enterrée avec lui dans le chœur de l'Eglise abbatiale de Neubourg); 5° Sophie, qui épousa, vers l'an 1298, Ulric, Comte de Würtemberg, décédée en 1330; et 6° Irmengarde, mariée à Eberhard, Comte de Groningen, mort en 1321, dont descendent les Seigneurs de Landau en Suabe. Catherine de Klingen mourut avant Thibault, son mari. Celui-ci se remaria avec Marguerite de Blanckenberg, à laquelle il donna en dot la Seigneurie de Florimont, et qui lui survécut. Les corps du Comte Thibault, de Catherine, sa premiere femme, et de Thibault, son second fils, furent transférés en 1315 de Basle à Thann en Alsace. Ils y furent enterrés dans l'Eglise du Couvent des Cordeliers, que le Comte Thibault avoit fondé en 1297.

ULRIC II.

1310. Ulric, fils de Thibault et son successeur dans

COMTES DE MONTBELIARD.

Bade, confirma seule en 1333 à l'Abbaye de Lucelle le droit de patronage des Eglises de Pfaffans et d'Estuffont. Rodolphe Hesson étant mort le 17 Août 1335, Jeanne prit une troisieme alliance avec Guillaume, Comte de Catzenellenbogen. *Domina Johanna Comitissa Montisbilgardi et ejus maritus Vilhelmus Comes de Katzennellenbogen* sont nommés en 1336 dans le nombre des vassaux de l'Evêché de Strasbourg pour le village de Pfaffons, que Jeanne tenoit en Fief de cette Eglise. *Johanna de Montebeligardo, Comitissa de Katzennellebogen,* fit en 1342 un échange avec le Chapitre de Montbéliard, suivant lequel Jeanne de Montbéliard *et haeredes sui, qui erunt vel erit Domini vel Dominus Bellifortis,* obtinrent le patronage de l'Eglise paroissiale de Belfort. Jeanne établit la même année à Belfort une Collégiale de douze Chanoines, qui est aujourd'hui réduite à six, en y comprenant le Prévôt. Elle perdit, peu de tems après, son troisieme mari; et on lit le nom de Jeanne de Montbéliard, Comtesse de Catzenellenbogen, dans le Traité d'alliance contracté en 1345 avec les Seigneurs d'Alsace, pour y conserver la paix provinciale. Deux ans après, elle fit le partage des biens qui lui étoient échus de la succession de son pere, entre ses quatre filles, Jeanne et Ursule, qu'elle avoit eues du premier lit, Marguerite et Adélaïde, qui étoient les enfans du second. La Seigneurie de Héricourt fut adjugée à Marguerite, qui avoit épousé Frédéric, Margrave de Bade, son cousin. Celle de Belfort échut par moitié à Adélaide, mariée à Rodolphe Wecker, frere de Frédéric, et à Ursule, femme de Hugues, Comte de Hohenberg. Le sort régla ces différens partages dans l'acte qui en fut passé à Altkirch en 1347. Jeanne fonda en 1349 l'Hôpital de Belfort: elle ne survécut pas long-tems à ce terme, et nous trouvons qu'elle n'étoit plus en vie en 1351. Ursule confirma en 1356 les priviléges de la ville de Belfort dont elle avoit la Seigneurie avec Adélaïde, sa sœur. Elle vendit en 1359 la moitié du château et de la ville de ce nom, qui lui étoit échue en partage, pour trois mille florins, à Rodolphe, Duc d'Autriche, son neveu, qui avoit pour mere Jeanne de Ferrette, sa sœur. L'autre moitié de la Seigneurie de Belfort appartenoit encore alors à Adélaïde, qui est nommée *noble et puissante Dame Alix, Marquise de Bade et Dame de Belfort,* dans les Lettres par lesquelles elle exempte du droit de main-morte en 1362 les sujets de sa Seigneurie de Belfort, ainsi que dans le testament de Marguerite, sa sœur, de 1366. Celle-ci se nomme *Dame d'Héricourt et de Florimont, Marquise de Baade,* dans ce dernier acte, par lequel elle institue pour héritiers de la Seigneurie d'Héricourt Marguerite, sa fille, mariée à Godefroi Schaffrid, Comte de Linange, et à son défaut Rodolphe, Margrave de Bade, son fils. C'est ainsi que fut démembré le Comté de Montbéliard, dont la plus grande partie resta cependant à Henri de Montfaucon. Alix, troisieme fille de Renaud de Montbéliard, fut oubliée dans le partage de sa succession fait en 1332. Jean II de Châlon, Comte d'Auxerre, qui l'avoit épousée, prit les armes contre Henri de Montfaucon pour revendiquer l'héritage de sa femme. Henri, après quelques hostilités, composa avec son beau-frere pour une somme d'argent.

HENRI.

1332. Henri de Montfaucon succéda au Comté de Montbéliard après la mort d'Ottenin, en vertu de son mariage avec Agnès, sœur aînée de ce Prince, et du partage de sa succession fait en 1332. Il entra en 1336 avec le Margrave de Bade dans la ligue que Jean de Faucogney avoit faite contre Eudes IV, Duc de Bourgogne; mais il fut battu la même année par le

COMTES DE FERRETTE.

le Comté de Ferrette, naquit à Basle vers l'an 1279. Il est déja nommé dans un acte de 1298 *Ulricus Dei gratiâ Comes junior de Phirt.* Il prend le titre de Seigneur de Rotenbourg, ou Rougemont, dans un Traité d'alliance que lui et Thibault, son pere, passerent en 1308 avec Egenon, Comte de Fribourg. La Seigneurie de Rougemont lui avoit été apportée en dot par sa femme. Il épousa en 1299 Jeanne, fille de Renaud de Châlon, Comte Palatin de Bourgogne, et de Guillemette, Comtesse et héritiere de Montbéliard. Jeanne le rendit pere de deux filles, de Jeanne, née en 1300, et d'Ursule, qui vit le jour en 1301. Dès qu'Ulric fut en possession du Comté de Ferrette, Herzelande, sa sœur, du consentement d'Otton d'Ochsenstein, son mari, renonça en 1301 en sa faveur à la part qu'elle pouvoit prétendre au Comté de Ferrette et à l'héritage de Catherine, sa mere. Il est nommé *inclitus ac generosus vir Dominus Ulricus Comes Phirretarum* dans une Charte de Conrad, Abbé de Mourbach, de 1313. Il confirma en 1318 la fondation de l'Abbaye de Pairis, faite par les Comtes d'Egisheim, ses ancêtres. Il fait mention dans les Lettres allemandes, données en conséquence, de Louis, son trisaïeul, de Frédéric, son bisaïeul, et d'Ulric, son aïeul. Comme Ulric II se voyoit sans enfans mâles, il obtint en 1318 de Gérard, Evêque de Basle, *quod filie ex spectabili viro Domino Ulrico Comite Ferretarum ac nobili Domina Johanna de Montebellicardi ejus uxore legitima jam procreate, vel in posterum procreande,* succéderoient à leur pere dans le Comté de Ferrette et dans tous les Fiefs qu'il tenoit de l'Eglise de Basle: ce qui fut confirmé en 1320 par une Bulle du Pape Jean XXII. Cette expectative engagea les Ducs d'Autriche à rechercher l'alliance du Comte Ulric. Le Duc Albert, qui, en sa qualité de Landgrave de la haute Alsace, avoit ses terres attenantes à celles de Ferrette, épousa, au mois de Mai 1319, Jeanne, sa fille aînée. Ce fut en faveur de ce mariage que le Duc Léopold accorda en Fief à Ulric le château et la ville de Dele. Cette donation fut confirmée en 1320 par l'Empereur Frédéric, frere des deux Ducs, Albert et Léopold. Renaud, Comte de Montbéliard, étant mort en 1321, le Duc Léopold accorda, l'année suivante, à Jeanne, sa fille, épouse du Comte de Ferrette, les Fiefs de l'Empire, que son décès rendoit vacans. Ulric fit, le 9 Mars 1324, son testament, dans lequel il est intitulé *generosus et spectabilis vir Dominus Ulricus Comes Pfirretarum.* Il mourut le lendemain à Basle. Son corps, transporté à Thann, y fut enterré le 15 suivant, devant la porte de l'Eglise des Cordeliers. Ulric par son testament déclara que Jeanne, sa femme, *nobilis Domina Johannetta de Montebilgardo,* jouiroit dans sa succession du tiers de tous ses biens. Mais elle y renonça la même année 1324 en faveur de Jeanne, sa fille, et du Duc Albert, son beau-fils, qui lui promit la somme de deux mille sept cens marcs d'argent, de laquelle il lui compteroit quatre cens chaque année. Jeanne de Montbéliard les nomma également héritiers universels de tous les biens qui lui provenoient de la succession paternelle et maternelle, et entre autres de la Seigneurie de Rougemont, qui lui avoit été donnée en dot. Elle renonça aussi en faveur des mêmes, au nom d'Ursule, sa seconde fille, à tous les droits que celle-ci pouvoit prétendre sur le Comté de Ferrette, moyennant une somme de deux mille marcs d'argent. La veuve du Comte Ulric, après avoir fait ces dispositions, se remaria, sur la fin de l'année 1325, avec Rodolphe Hesson, Margrave de Bade, dont elle eut deux filles, Marguerite et Adélaïde, mariées avant 1347 à leurs cousins Frédéric et Rodolphe Wecker, son frere, Margrave de Bade. Ottenin, ou Otton, fils de Renaud, Comte de Montbéliard, étant mort sans en-

COMTES DE MONTBELIARD.

Duc, avec les autres confédérés. L'Empereur Louis investit, le 23 Janvier 1339, *spectabilem virum Henricum, Comitem de Mumpelgart, Dominum in Montfalcon,* des château, ville et Comté de Montbéliard, tel que ses prédécesseurs l'avoient tenu de l'Empire en Fief. Charles IV, successeur de Louis, le nomma, le 3 Août 1362, son Vicaire impérial dans le Comté de Bourgogne, ou la province de Besançon. Henri entra en 1364, à la sollicitation du Roi de Navarre, à main armée sur les terres du Duc de Bourgogne, qui, étant venu à lui, l'obligea à se retirer. Il acquit en 1365, par échange passé avec Marguerite, Comtesse de Flandre, la Seigneurie de Clairval dans la Franche-Comté. Il mourut l'année suivante 1366, laissant trois fils, savoir, Etienne, qui suit; Reinard tué à la sanglante bataille de Sembach, donnée contre les Suisses en 1386; et Louis, Doyen de Besançon, qui mourut Archevêque de cette ville le 25 Juillet 1362, après avoir seulement siégé neuf mois.

ETIENNE.

1366. Etienne, fils aîné de Henri et son successeur, *Comte de Montbéliard et Sire de Montfalcon,* confirma, au mois de Décembre 1367, les Lettres de liberté et de franchise données à la ville de Montbéliard par *très chers et bien aymés Seigneur et Dame Monsieur Henry, jadis Comte du Montbéliard et Seigneur de Montfaucon, nostre pere, que Dieu absolve, et Dame Agnès, nostre très aymée mere, sa femme.* Cette Agnès étoit, comme nous l'avons vu, tante de Marguerite, Marquise de Bade, à laquelle échut la Seigneurie d'Héricourt. Celle-ci, par son testament de 1366, nomma son exécuteur testamentaire *Monsieur Etienne de Montbéliard, Signour de Cicou,* qui est nommé dans d'autres actes *Stephanus de Montebelicardo, filius Domini Henrici Comitis Montispelicardi et Domini Montisfalconis.* Etienne avoit épousé dès l'an 1356 Marguerite, fille de Jean de Châlon, dont il n'eut que deux fils, Louis et Henri. Louis, que Marguerite de Bade, dans son testament de 1366, nomme son filleul, en lui léguant mille florins, mourut en bas âge. Henri, appellé le Seigneur d'Orbe, s'étant marié à Marie, fille de Gaucher de Châtillon, en eut quatre filles, Henriette, Marguerite, Jeanne et Agnès. Etant allé en Hongrie en 1396 pour défendre ce pays contre les Turcs, il périt à la funeste bataille de Nicopoli. Le Comte Etienne ignoroit encore la mort de son fils, lorsqu'il fit, au mois d'Octobre 1397, son testament, par lequel il instituoit son héritier universel *son cher et bien aymé fils, Henri de Montbéliard, Chevalier, Seigneur d'Orbe.* Mais dans le cas qu'il ne revînt pas de son expédition, il appella à sa succession ses *cheres et bien aymées Henriette, Marguerite, Jehanne et Agnès, sœurs germaines, filles légitimes dudit Henry, son fils,* de maniere toutefois que Henriette, l'aînée, eut le Comté, ville et forteresse de Montbéliard avec ses dépendances, Porentru, Granges, Estobon, Salnot, Clerval et Passavant. Jeanne eut pour sa part les terres de la Maison de Montfaucon; Marguerite celles qui étoient situées au-delà du Mont-Jura, dans le diocèse de Lausanne; et Agnès tous les autres Domaines qui restoient tant dans le Comté de Bourgogne qu'ailleurs. Jeanne épousa Louis de Châlon, Prince d'Orange; Marguerite donna sa main à Humbert, Comte de la Roche; Agnès prit pour mari Thibault VIII, Seigneur de Neuchâtel en Bourgogne. Le Comte Etienne, leur grand-pere, mourut sur la fin du mois d'Octobre 1397.

HENRIETTE ET EBERHARD.

1397. Henriette, fille aînée de Henri, succéda

COMTES DE FERRETTE.

fans en 1331, ses biens furent partagés, l'année suivante, entre ses deux sœurs, Agnès, mariée à Henri, Seigneur de Montfaucon, qui succéda au Comté de Montbéliard, et Jeanne, épouse de Rodolphe, Margrave de Bade. Celle-ci obtint pour son lot les Seigneuries de Belfort et de Héricourt. Rodolphe Hesson étant décédé en 1335, Jeanne se remaria, l'année suivante, avec Guillaume Comte de Catzenellenbogen. Elle n'eut point d'enfans de ce troisieme époux. Elle fit en 1347 le partage de ses biens entre ses quatre filles, Jeanne, Ursule, Marguerite et Adélaïde. (Voy. *les Comtes de Montbéliard.*) Elle mourut avant l'an 1351, comme le prouvent les Lettres de Marguerite, sa fille, de la même année, dans lesquelles elle se nomme *filia quondam Domini Rodolphi Marquisii de Baude et quondam Domine Joanne de Montebiligardo uxoris dicti Domini Rodolphi.*

JEANNE DE FERRETTE ET ALBERT D'AUTRICHE.

1324. Jeanne, fille aînée d'Ulric, Comte de Ferrette, épousa, comme nous l'avons déja dit, au mois de Mai 1319, Albert, Duc d'Autriche et Landgrave de la haute Alsace, quatrieme fils de l'Empereur Albert, et d'Elisabeth, Duchesse de Carinthie, Comtesse de Tirol. Ce mariage assura à Albert la succession du Comté de Ferrette; ce qui fit que dans une Charte de l'année 1320, pour le Monastere de Wethengen, Albert s'intitule, *Dei gratiâ Dux Austrie, Lantgravius Alsatie, nec non Comes Phirretarum.* A la mort d'Ulric, le Duc Albert et Jeanne, sa femme, furent déclarés seuls héritiers du Comté de Ferrette, dont ils prirent possession le 26 Mars 1324. Jean, Evêque de Basle, investit en 1327 *praeclaram Dominam Joannam Ducissam Austriae et Styriae, conthoralem illustris et magnifici Principis Domini Alberti Ducis et ipsum Ducem nomine ejusdem Ducisse,* de tous les biens féodaux dépendans de son Eglise. Les Comtes de Ferrette tenoient aussi, depuis 1251, les villes de Thann et de Cernai en Fief de l'Eglise de Strasbourg: l'Evêque Berthold en investit Jeanne en l'an 1347. Albert et son épouse prenoient dans les Chartes les qualités de *Nos Albertus Dei gratiâ Dux Austrie.... Comes in Habsburch et Chyburg, nec non Landgravius Alsacie, Dominusque Phyrretarum, nosque Johanna Conthoralis suâ eâdem gratiâ Ducissa et Domina terrarum predictarum et Comitissa Phirretarum.* Nous avons aussi des actes allemands de 1336, 45 et 47, dans lesquels Jeanne donne, par amitié, à Albert, son mari, le nom de son cher frere, ou frerot. Elle mourut à Vienne la nuit du 14 au 15 Novembre 1351, à l'âge de cinquante et un ans. Albert la suivit au tombeau le 20 Juillet 1358; et ils furent tous deux enterrés dans le chœur de l'Eglise de la Chartreuse de Gamingen en Autriche. Ils laisserent quatre fils et deux filles. Les fils sont, Rodolphe, qui suit, Frédéric, Albert et Léopold. (Voy. *les Ducs d'Autriche et les Landgraves de la haute Alsace.*) Les Auteurs contemporains ont fait l'éloge des vertus et des qualités morales de Jeanne de Ferrette. Elle n'a pas été cependant à l'abri de la calomnie. Les uns l'accusent d'avoir donné à un mari impotent des enfans qui ne lui appartenoient pas. *Albertus arthritide in manibus et pedibus contractus ex Johanna de Phirt conjuge sua filium parvulum Rudolfum habuit, qui cùm non crederetur hujus contracti filius, ipse tamen Albertus suum fecit filium esse et sermonibus predicari,* dit Albert de Strasbourg. Les autres rendent Jeanne complice de la mort de l'Empereur Louis V, qu'elle empoisonna, disent-ils, en

COMTES DE MONTBÉLIARD.

au Comte Etienne, son aïeul, dans le Comté de Montbéliard, en vertu de son testament. Comme elle étoit encore mineure, Henri, Comte de la Roche, Seigneur de Villiers-Sexel, fut chargé de sa tutele. Le premier exercice qu'il fit de cet emploi, fut de fiancer sa pupille avec Eberhard, fils aîné d'Eberhard IV, Comte de Würtemberg. La cérémonie se fit le 13 Novembre 1397. Le jeune Eberhard étoit alors dans sa neuvieme année, étant né le 23 Août de l'an 1388. Le mariage suivit les fiançailles, lorsqu'ils furent parvenus l'un et l'autre à l'âge nubile. C'est ainsi que le Comté de Montbéliard est entré dans la Maison de Würtemberg, d'où il n'est plus sorti depuis. Eberhard succéda, le 16 Mai 1417, à Eberhard, son pere, dans le Comté de Würtemberg. Il n'en jouit pas long-tems, étant mort à la fleur de son âge le 2 Juillet 1419. Il laissa de son mariage avec Henriette deux fils, Louis et Ulric, avec une fille, nommée Anne, mariée en 1420 à Philippe, Comte de Catzennellenbogen, et morte le 16 Avril 1471. Louis et Ulric, qui étoient en bas âge, succéderent à Eberhard, leur pere, tant dans le Comté de Würtemberg que dans celui de Montbéliard, sous la tutele de Henriette, leur mere. Celle-ci confirma en 1421 les priviléges de la ville de Montbéliard, et fut investie en 1431, par l'Empereur Sigismond, de la Seigneurie et Comté de Montbéliard. Ses fils, devenus majeurs, gouvernerent leurs Etats par indivis jusqu'à la mort de cette Comtesse, arrivée le 13 Février 1443. Alors ils firent un partage que plusieurs datent de 1442, mais à tort, puisque la confirmation des priviléges de la cité de Montbéliard, datés du 9 Mars 1443, commence ainsi : *Nous Loys et Horrich, freres, Comtes de Vurtemberg et Montbéliard.* Ils font mention dans leurs Lettres de celles données *par feue, de noble mémoire, Henriette, Comtesse de Vurtemberg et de Montbéliard, jadis nostre bien aymée Dame et mere.* La partie supérieure du Würtemberg et le Comté de Montbéliard, avec les Seigneuries de Horbourg et de Richenwyr en Alsace, échurent à Louis, qui mourut le 23 Septembre 1450. Ulric, son frere, eut pour sa part le bas Würtemberg. (Voyez *la suite des Comtes de Montbéliard dans celle des Comtes de Vurtemberg.*)

Le Comté de Montbéliard est qualifié de Comté Princier, ou Principauté. Quoiqu'il soit un Fief immédiat de l'Empire, il ne fait cependant partie d'aucun cercle, parce qu'il dépendoit autrefois du Royaume de Bourgogne. Le Duc de Würtemberg, qui le possede, a voix et séance dans les Dietes de l'Empire, où il a en cette qualité le quarante-cinquieme rang dans le banc des Princes séculiers : ce qui fait que les Ducs de Würtemberg, au titre du Comté de Montbéliard, ont obtenu la dignité et tous les droits de Prince. Il n'existe cependant aucun Diplôme de l'érection de ce Comté en Principauté. Mais, dès l'an 1559, les tuteurs de Frédéric, Comte de Montbéliard, siegerent à la Diete d'Augsbourg dans le banc des Princes. Il existe aussi des Lettres du même Frédéric de 1583, dans lesquelles il se nomme *Fridérich, Comte de Vurtemberg et Montbéliard.... Souverain, Prince et Seigneur,* et dans lesquelles il rappelle *son très honoré pere et Seigneur, le tres illustre Prince, d'heureuse mémoire, George, Comte desdits Vurtemberg et Montbéliard.*

COMTES DE FERRETTE.

1347, dans un verre qu'elle lui offrit à la chasse. Mais ce sont autant de faussetés que démentent les vraies sources de l'histoire.

Nous avons déja dit que Jeanne de Ferrette avoit une sœur nommée Ursule. Celle-ci, née le 21 Octobre 1301, fut d'abord destinée à l'état religieux pour augmenter la succession de sa sœur aînée. Elle entra en 1319 dans le Couvent des Claristes de Kœnigsfelden, où l'on prétend même qu'elle fit profession. Mais elle en sortit après la mort d'Ulric, son pere, sur la renonciation que Jeanne, sa mere, fit en son nom, en 1324, à tous ses droits sur son héritage paternel. Ursule épousa, quelque tems après, Hugues, Comte de Hohenberg, qui renonça en 1333, au nom de sa femme, pour deux mille marcs d'argent, à toutes ses prétentions sur le Comté de Ferrette. Cette renonciation fut renouvellée en 1336 par Ursule elle-même devant le tribunal aulique de Rotteweill, et confirmée en 1337 par l'Empereur Louis de Baviere. Le Comte Hugues et la Comtesse Ursule renoncerent aussi en 1350, pour dix mille florins, en faveur du Duc Albert, et de Jeanne, sa femme, à tous les droits qu'ils avoient sur la Seigneurie de Rougemont. Hugues de Hohenberg étant mort en 1352, Ursule se remaria peu après avec Guillaume, Comte de Montfort, qui la laissa veuve en 1354. On ignore l'année de sa mort : mais elle vivoit encore en 1359, qu'elle vendit à Rodolphe, Duc d'Autriche, son neveu, la moitié du château et de la ville de Belfort, qui lui étoit échue en partage, l'an 1347, de la succession de sa mere. Elle prend dans les Lettres de vente le titre d'Ursule de Ferrette, Comtesse de Montfort.

RODOLPHE D'AUTRICHE.

1358. Rodolphe, fils aîné d'Albert, Duc d'Autriche, et de Jeanne de Ferrette, né à Vienne le 1 Novembre 1339, succéda à son pere en 1358 dans le Comté de Ferrette. Il prit à la tête de ses Chartes, outre ses autres titres, celui de *Comes de Phirretis*, ou *de Phirt.* La même année 1358, *Rudolfus Dei gratiâ Dux Austrie.... Comes de Habspurg, Phyrretis et de Kyburg,* confirma les droits et statuts de sa ville de Dele. Il fit en 1361 une convention avec Jean, Evêque de Basle, touchant les Fiefs qu'il tenoit de son Eglise, par laquelle il lui promit de ne jamais aliéner ou partager les Domaines de son Comté de Ferrette. Nous avons des Chartes de 1361 et 1365, dans lesquelles Rodolphe et ses deux freres, Albert et Léopold, sont nommés conjointement *Comites in Ferretis;* ce qui prouve que Rodolphe ne posséda le Comté de Ferrette que par indivis avec eux, et qu'il n'en jouissoit particuliérement que comme l'aîné de la famille. Nous avons aussi des actes de 1356, 57 et 58, dans lesquels Rodolphe joint à ses autres titres ceux de Seigneur de Rougemont, de Dele et de Masevaux, qui faisoient partie du Domaine de son Comté. Rodolphe mourut à Milan, sans laisser d'enfans, le 26 Août 1365. Le Comté de Ferrette échut après sa mort à Albert et Léopold, ses deux freres. (Voyez *les Landgraves de la haute Alsace.*)

Ce Comté resta ainsi dans la Maison d'Autriche, qui y nomma des Gouverneurs. Guillaume, Marquis de Hachberg-Sausenberg, est nommé *Baillif et Gouverneur de Ferrates et d'Aulxay,* c'est-à-dire de l'Alsace autrichienne, dans un acte de 1440. Il continua alors à faire partie du Landgraviat de la haute Alsace jusqu'à Sigismond, fils de Léopold, et petit-fils du Duc Albert et de la Comtesse Jeanne. Sigismond engagea en 1469 le Comté de Ferrette, avec les autres Domaines de sa Maison en Alsace, à Charles le Hardi, Duc de Bourgogne. Les Commissaires de ce dernier s'étant

COMTES DE FERRETTE.

rendus à Thann, en prirent possession le 21 Juin en présence de Sigismond, qui leur donna un souper, dont un manuscrit du tems nous a conservé le récit, et qu'il est à propos de mettre sous les yeux du Lecteur (1). Le Duc de Bourgogne nomma Pierre de Hagenbach pour administrer en son nom les Domaines qui lui avoient été engagés. Les mémoires de Comines l'appellent *Pierre d'Archambault, Gouverneur du pays de Ferrette pour le Duc de Bourgogne.* Les violences de ce Gouverneur furent cause qu'il perdit la tête en 1474 sur un échafaud, comme nous verrons par la suite en parlant des Landgraves de la haute Alsace. Enfin la mort de Charles, arrivée en 1477, et le mariage de Marie, sa fille unique, avec l'Archiduc Maximilien, fait la même année, remirent la Maison d'Autriche en possession du Comté de Ferrette. Maximilien, devenu Empereur en 1486, prit souvent le titre de *Princeps et Comes Ferretis.* Charles-Quint, son petit-fils, se nommoit quelquefois *Palatinus Comes Phirretensis.* La Maison d'Autriche conserva le Comté de Ferrette jusqu'à la paix de Westphalie conclue en 1648. Il fut alors cédé, avec le Landgraviat de la haute Alsace et le Sundgau, en toute propriété à la France, malgré les réclamations de l'Evêque de Basle, qui avoit fait au congrès de Munster plusieurs instances pour empêcher qu'on ne donnât atteinte à son droit de Seigneur direct sur ce Comté. Cet Evêque répéta ses prétentions à la Diete de Ratisbonne de 1654, où il se plaignit de ce que le Comté de Ferrette étant un Fief de son Eglise, avoit été cédé à la France sans son aveu. Cette cession cependant fut confirmée en 1659 à la paix des Pyrénées par le Roi d'Espagne, qui renonça nommément à ses droits sur le Sundgau et le Comté de Ferrette. Cette paix étoit le fruit de la politique du Cardinal Mazarin. Louis XIV, voulant donner à ce Ministre une marque de sa reconnoissance, lui céda en propriété, au mois de Décembre 1659, *le Comté de Ferrette et les Seigneuries de Belfort, Dele, Thann, Altkirch et Isenheim,* pour lui et ses successeurs, ne se réservant que l'hommage et la souveraineté. Le Cardinal transporta ce Comté et ses dépendances à sa niece Hortense Mancini, héritiere de son nom et de ses biens, et à son mari, Armand Charles de la Porte de la Meilleraie, qu'elle épousa en 1661. Celui-ci prit le titre de Duc de Mazarin, et ne mourut qu'en 1713, ayant survécu quatorze ans à la niece du Cardinal, décédée le 2 Juillet 1699.

(1) Nouvelles (*c'est le titre de la piece qui se trouve dans les mss. de Fontette*) envoyées de la Comté de Ferrette par ceux qui en ont été prendre possession pour Monseigneur le Duc. C'est l'assiette du souper de Tanne faite à heure de quatre heures après midi le 21 Juin 1469. Premierement, Monseigneur le Marquis de Baude (*Bade*), M. de Vaudeville (*Vateville*), Monseigneur le Maistre d'Hostel, Monseigneur le Marquis de Rudelin (*Rothelin*), M. le Juge de Besançon, M. Jean Carondellet, M. le Procureur d'Amont, M. Jean Poinceot. Après l'assiette des dessus dicts, se vint seoir au plus près de mondit Seigneur le Marquis de Baude, Monseigneur le Duc d'Autriche. Sur le banc où estoient assis lesdicts Duc et Marquis, et au plus près dudict Duc fut mise une petite serviete, et sur quelle deux grosses coupes d'argent doré, couvertes, pesant huit ou dix marcs, toutes pleines de vin.

Mets dudict souper, I. un plat plein d'œufs ponchiés (*pochés*) et coqués (*en coque*), mis au milieu de la table, qui estoit carrée; après un plat de vairons cuits en l'eau, après des chaffots frits, lesquels mondit Seigneur a répandus sur la table; après un grand plat de raves cuites en l'eau, découppées bien menu; après un plat de petites troites (*truites*), coupées en deux et cuites en l'eau, et deux écuelles pleines de vinaigre pour toute la compagnie; après un plat de soupe de cerises fortes; après troites mises en sausse jaune; après de pois en cosse; après de troites rôties, et semblablement des bugnets en façon de poires; après fut apporté à laver à mondit Seigneur d'Autriche seul, et après à Messieurs les Marquis de Baude et de Rudelin; et au regard des serviteurs, y avoit un Ecuyer ayant large couteau à desservir de chacun mets; prenoit les trancheurs de pain et devant chacun ensemble ce qui estoit demeuré dessus, et les jettoit en un panier à vendangier estant au milieu de la chambre; et après à sondict couteau prenoit nouveau trancheurs esquels il faisoit prendre un tour sur ledict couteau.

Ledict Ecuyer, quand Monseigneur d'Autriche vouloit boire, le servoit d'une desdictes coupes sans faire créance. Mais tandis qu'il buvoit, il lui tenoit la couverte de ladicte coupe dessous; et au regard de mondict Seigneur le Marquis de Baude, quand il vouloit boire, un autre Ecuyer le servoit de l'autre desdictes couppes, ainsi que l'on avoit servi ledict Duc d'Autriche, excepté que en buvant il ne tenoit pas la couverte dessous, mais la tenoit en sa main bien haute, ainsi que l'on tient la platine du calice en plusors grandes messes depuis l'élévation du *Corpus Domini* jusqu'à *Pater noster;* et est à sçavoir que la nappe dont estoit couverte ladicte table carrée, et les servietes estoient de simple toile sans ouvrage. Et si avoit dans ladicte chambre deux autres tables, en l'une desquelles estoient les Chevaliers et Gentilshommes, et en l'autre ceux de moindre état; et sur tous les mets avoit de la poudre (de safran) sur les bords des plats bien largement; et nota que au plustost que le plat estoit apporté sur la table, chacun y mettoit la main, et aucunes fois le moindre estoit le premier. Et pareillement est à sçavoir que mondict Seigneur d'Autriche estoit sans chausses, ayant un pourpoint et collet de drap d'argent, et une longue chemise jusqu'aux pieds et dessus la robbe d'esquelette (d'écarlate) qu'il avoit vestu à Arras, et mondict Seigneur de Baude estoit vêtu d'un manteau rouge et d'un petit chapperon découppé et sans cornette.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES D'AUXERRE,

DES COMTES ET DUCS DE NEVERS,

ET DES COMTES DE TONNERRE.

Auxerre, *Autissiodorum*, ou *Altissiodorum*, sur la riviere d'Yonne, ville ancienne, sur l'origine et les différentes positions de laquelle M. le Beuf a proposé des conjectures qui n'ont pas réuni les suffrages de tous les Savans, faisoit partie du Sénonois avec tout ce qui forme aujourd'hui son diocèse, lorsque S. Pérégrin, ou Pélérin, y apporta la lumiere de l'Evangile vers le milieu du troisieme siécle. L'Auxerrois fut ensuite compris dans la 4ᵉ Lyonnoise, comme on le voit par la division de l'Empire, qui fut faite sous le régne d'Honorius. Il y est mis au nombre des cités : *civitas Autissiodorum*. Jusqu'à S. Germain, son sixieme Evêque, la ville ne renfermoit que ce qui forme aujourd'hui les paroisses de S. Renobert et de S. Pierre-en-Château. Elle a reçu depuis en divers tems des accroissemens par la jonction des bourgs qui l'avoisinoient. Attila les livra aux flammes en traversant les Gaules vers le milieu du cinquieme siécle. De la domination des Romains l'Auxerrois passa quelques années après sous celle des Francs, sans avoir jamais fait partie du premier Royaume de Bourgogne. Mais il entra dans le composé du second, et ne revint à la Couronne de France que lorsque celui-ci eut été entièrement détruit. Le Canton, ou Comté de l'Auxerrois, étoit originairement aussi étendu que le diocèse l'est aujourd'hui. Briare, Meve, Cône, Gien, Entrains, Varzi, Pouilli, étoient dans ce territoire. Il ne comprend plus que la capitale, cinq petites villes, quatre bourgs et des villages, en tout quarante-trois paroisses.

On ignore si l'Auxerrois eut des Comtes sous la premiere race de nos Rois, à moins qu'on ne regarde comme tels Péonius et Mommole, qui commandoient dans l'Auxerrois sous le Roi Gontran. Mais on voit dans les actes de S. Maurin, Evêque d'Auxerre et contemporain de Charlemagne, un Ermenolde qui est dit premier Comte d'Auxerre : *Hoc praeside primus pagi Autissiodorensis Comes Ermenoldus nomine.* Albéric de Trois-Fontaines se trompe donc en disant que l'Auxerrois n'étoit point Comté avant que Pierre de Courtenai le possédât. (*Petrus*) *vocatus fuit Comes Autissiodorensis cùm Autissiodorum non esset Comitatus.* Le successeur immédiat d'Ermenolde n'est point connu. Mais sur la fin du régne de Louis le Débonnaire l'Auxerrois avoit pour Comte son beau-frere, Conrad, frere de l'Impératrice Judith, seconde femme de ce Monarque, et par conséquent fils comme elle de Welphe, Comte de Baviere. Il est surnommé l'ancien pour le distinguer de son fils, et il avoit un frere nommé Rodolfe, avec lequel il fut rasé, puis exilé en Aquitaine, dans le tems de la disgrace de leur sœur, c'est-à-dire vers l'an 831. L'un et l'autre ayant été rappellés après le rétablissement de cette Princesse, Conrad rentra en possession du Comté d'Auxerre, qu'il continua d'administrer jusqu'à sa mort arrivée, à ce qu'on croit, le 22 Mars 866. Il avoit épousé Adélaïde, dont il laissa Conrad, qui suit; Hugues, Abbé de S. Germain d'Auxerre; et Welphe, Abbé de Sainte Colombe de Sens et de S. Riquier.

CONRAD II.

Conrad II posséda le Comté d'Auxerre du vivant de son pere dès l'an 863, comme plusieurs Chartes, qu'il souscrivit alors, le justifient. Il en fut privé, vers l'an 865, par le Roi Charles le Chauve pour avoir pris le parti de Lothaire, Roi de Lorraine, contre la Reine Thietberge, sa femme. Ce dernier, pour le dédommager, lui donna le gouvernement du pays situé entre le Mont-Jura et le Mont-Jou, nommé depuis la Bourgogne Transjurane, dont il avoit gratifié l'Abbé Hubert lorsqu'il avoit épousé Thietberge, sa sœur, et qu'il lui avoit retiré depuis en la répudiant. Hubert ne se laissa pas dépouiller impunément. Il se mit en état de défense, et soutint divers combats contre son rival. Mais le sort des armes ne lui fut point favorable. Il périt dans une bataille que Conrad lui livra l'an 866, près d'Orbe, dans le pays de Vaux. Conrad eut pour collégue dans le gouvernement de la Bourgogne Transjurane Rodolfe, son fils, qui s'érigea depuis en Roi de ce pays. (Voyez ci-dessus, p. 430.)

HUGUES.

L'Abbé Hugues, frere de Conrad, lui fut substitué dans le Comté d'Auxerre. Robert le Fort, Comte de Paris et Marquis d'Anjou, ayant été tué la même année que Hubert, c'est-à-dire en 866, il fut encore pourvu de ses dignités. Il étoit Sous-Diacre, suivant l'Annaliste de S. Bertin, et en cette qualité il eut l'In-

tendance de la Chapelle du Palais, et fut pourvu de plusieurs Abbayes. L'Abbé Hugues ne conserva pas le gouvernement particulier d'Auxerre jusqu'à la fin de ses jours. Il s'en déchargea, l'an 877 au plus tard, pour vaquer plus librement aux affaires générales de l'État. (Voyez *les Ducs de France.*)

GIRBOLD.

Girbold, ou Gerbold, fut celui que Charles le Chauve nomma Comte d'Auxerre après la démission de Hugues. Il accompagna celui-ci dans ses expéditions contre les Normands, et défendit avec lui l'Abbaye de S. Benoît-sur-Loire contre ces barbares qu'il poursuivit jusques sur le territoire d'Angers. Ils sentirent aussi la force de son bras, l'an 886, au siége de Paris, qu'ils furent obligés de lever au mois d'Octobre de la même année. Hugues-l'Abbé avoit fini ses jours au mois de Mars précédent à Orléans, d'où son corps fut rapporté à S. Germain d'Auxerre. On ne sait pas combien de tems Girbold lui survécut.

RICHARD, dit LE JUSTICIER.

Richard, dit le Justicier, Duc de Bourgogne, se mit en possession du Comté d'Auxerre après la mort de Girbold. Il avoit épousé, comme on l'a dit, Adélaïde, fille de Conrad le Jeune. Après la mort d'Anscheric, Evêque de Paris et Abbé de S. Germain d'Auxerre, il prit ce dernier titre, comme on le voit par divers Diplômes, et ne le quitta qu'en 910. Peut-être les Religieux le lui déférerent-ils eux-mêmes pour avoir un défenseur contre les Seigneurs voisins, qui, à la faveur des troubles dont le Royaume étoit agité, faisoient main-basse impunément sur les biens ecclésiastiques. Rainard, que Richard avoit nommé son Vicomte à Auxerre, étoit lui-même du nombre de ces usurpateurs, et l'Evêque Géran eut de grandes contestations avec lui pour des terres qu'il avoit enlevées à son Eglise. Ce Prélat repoussa vigoureusement les Normands qui avoient étendu leurs courses jusques dans l'Auxerrois, en quoi il fut secondé par le Duc Richard, qui de son côté remporta deux grandes victoires sur ces barbares, commandés par le Duc Rollon, la premiere en 911 aux environs de Chartres, après les avoir forcés de lever le siége de cette ville; la seconde dans le Nivernois, où il fit sur eux un grand butin. Richard mourut le 1 Septembre 921. (Voy. *les Ducs de Bourgogne.*)

RAOUL, ou RODOLFE.

921. Raoul, ou Rodolfe, fils aîné de Richard, lui succéda au Comté d'Auxerre comme au Duché de Bourgogne. Etant monté deux ans après sur le trône de France, il garda le premier de ces deux bénéfices. On voit par ses Diplômes, sur-tout ceux des dernieres années de son régne, qu'il résidoit souvent dans l'Auxerrois. Ce Prince y mourut le 14 ou le 15 Janvier 936, et fut enterré à Sainte Colombe de Sens.

HUGUES LE BLANC.

936. Hugues le Blanc, fils du Roi Robert et Abbé de S. Germain d'Auxerre, paroît avoir aussi été Comte de cette ville après la mort du Roi Raoul. Mais il céda, l'an 938, et l'Abbaye et le Comté à Hugues le Noir avec la part qu'il avoit dans le Duché de Bourgogne, par le partage qu'il fit avec lui. (Voyez *les Ducs de Bourgogne.*)

HUGUES LE NOIR.

938. Hugues le Noir, fils puîné de Richard le Justicier et successeur de Hugues le Blanc au Comté d'Auxerre ainsi qu'à l'Abbaye de S. Germain, les conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 17 Décembre 952. (Voy. *les Ducs de Bourgogne.*)

GISELBERT.

952. Giselbert, Duc et Comte de Bourgogne, eut aussi le Comté d'Auxerre après Hugues le Noir, et le garda environ quatre ans, étant mort le 8 ou le 16 Avril 956, près de Sens, dans le château d'un village nommé, par M. le Beuf, Villeneuve de la Dondagne.

OTTON.

956. Otton, frere de Hugues Capet, obtint, après Giselbert, le Comté d'Auxerre avec le Duché de Bourgogne. La mort l'ayant enlevé le 23 Février 965, il eut pour successeur

HENRI LE GRAND.

965. Henri le Grand, dont on a suffisamment parlé sur les Ducs de Bourgogne, eut avec le Comté d'Auxerre l'Abbaye de S. Germain comme ses prédécesseurs. Mais il n'abusa pas comme eux de ce bénéfice. Connoissant les devoirs qu'il lui imposoit, il se servit de l'autorité de Comte et d'Abbé pour réformer ce Monastere, qui, depuis qu'il n'avoit plus d'Abbé régulier à sa tête, étoit tombé dans le relâchement. L'Abbaye de Cluni étoit alors dans sa premiere ferveur. Il en fit venir l'Abbé S. Mayeul pour la bonne œuvre qu'il méditoit. Le succès répondit à ses vues. Henri, avant sa mort, voulant gratifier son beau-fils, Otte-Guillaume, et lui faire un sort avantageux, l'établit Comte de Nevers.

COMTES D'AUXERRE ET DE NEVERS.

Le Nivernois, borné au Nord par le Gâtinois et l'Auxerrois, à l'Orient par le Duché de Bourgogne, au Midi par le Bourbonnois, et à l'Occident par le Berri, étoit compris anciennement, partie dans le territoire des Eduens, partie dans celui des Sénonois. La capitale de ce pays, située sur la Loire, se nommoit alors *Noviodunum AEduorum;* mais depuis elle fut nommée *Nevirnum,* ou *Nevernum,* à cause de la riviere de Nievre, en latin *Niveris,* ou *Neveris,* qui se jette en cet endroit dans la Loire. On la trouve aussi nommée dans quelques Chroniques *Nevedunum.* Il est certain que Nevers n'étoit point encore élevé au rang de cité du tems de l'Empereur Honorius, puisqu'il ne se trouve sous aucun des noms que nous venons de marquer, ni sous d'autre approchant, dans la notice des Gaules, dressée sous le régne de ce Prince. Il est

COMTES DE TONNERRE.

» Tonnerre, dit l'Abbé de Longuerue, est un lieu » fort ancien dont Grégoire de Tours fait mention » sous le nom de *Ternodorum.* Il étoit autrefois » dans la Bourgogne. Aldrevalde, Moine de Fleuri » (au IX^e^ siécle), dit dans son livre des miracles de » S. Benoît que Tonnerre étoit un château de » Bourgogne sur la riviere d'Armançon: *Castrum » in Burgundiae partibus in latere montis super » fluvium Hermensionem.* Il ajoute que ce lieu » avoit donné le nom au pays: *Adjacenti regioni » nomen indidit; namque a Tornodoro vicina » regio Tornodorensis dicitur.* Le même Auteur » dit que le Tonnerrois étoit gouverné par un Vi- » comte: *Ex officio vicem Comitis agens.* Ce » Vicomte, ou Lieutenant, devoit être sous le » Comte de Langres, dont Tonnerre dépendoit,

cependant

COMTES D'AUXERRE ET DE NEVERS.

cependant vrai que dès le commencement du VI^{e} siécle la ville de Nevers avoit un Evêque qui fut S. Eulade, et que le Nivernois étoit alors sous la domination des Bourguignons. On voit en effet, l'an 517, au Concile d'Epaone, composé de Prélats bourguignons, un Tauricianus, qui souscrivit en se qualifiant *Episcopus Nivernensis*. Ce pays, après la conquête du Royaume de Bourgogne, faite par les enfans de Clovis, fut uni à la Monarchie françoise. Lors du partage que l'Empereur Louis le Débonnaire fit à ses trois fils en 817, le Nivernois fut compris avec l'Autunois et l'Avalonois dans la part de Pepin, qu'il créa en même tems Roi d'Aquitaine. Mais quoique ces trois départemens soient formellement distingués dans l'acte de ce partage, il ne paroît pas néanmoins qu'ils aient été régis chacun par un Comte particulier avant le X^{e} siécle. Le premier Comte particulier de Nivernois se montre dans la personne de RATHIER, qui le tenoit sous la dépendance de Richard le Justicier, Duc de Bourgogne et Comte d'Autun. Une ancienne généalogie des Comtes de Nevers (Bouquet, T. X, p. 258) raconte que Rathier, ayant été accusé par Alicher d'avoir souillé la couche nuptiale de son Seigneur, appella en duel son accusateur pour se justifier. Le combat se fit à la lance. Rathier, ayant de la sienne percé la bouche à son ennemi sous la mâchoire, se crut vainqueur : mais cette blessure ne fit que rendre Alicher plus furieux; il porta un coup si rude à Rathier, qu'il l'étendit mort sur l'arene. Ce récit, à vrai dire, nous paroît une pure fable; et nous donnons plus de confiance à un fragment historique de l'Abbaye de Vezelai. C'est là où l'on apprend que Rathier, ayant manqué au devoir de vassal envers Richard, fut destitué par ce Duc du Comté de Nevers, qu'il réunit à son Duché, dont il fut ensuite détaché pour être donné à SÉGUIN. Celui-ci étoit mort, ainsi que ses fils, la 12^{e} année du Roi Lothaire (966), comme le témoigne BERTE, sa veuve, dans la Charte d'une donation qu'elle fit cette année à l'Eglise de S. Cyr, pour le bien de son ame et le repos de celle du Comte Séguin, son Seigneur, et de ses fils, décédés: *pro remedio animae meae seu Senioris mei Comitis Siguini filiorumque meorum ab hoc saeculo decessorum.* (*Gall. Chr.* T. XII, *pr.* col. 317.) Séguin gouvernoit le Comté de Nevers dès l'an 918. Nous en avons la preuve dans un Diplôme du Roi Charles le Simple, donné cette année, à la demande du Comte Séguin, en faveur d'Eptin, son féal, et de sa femme, Grimilde. Le Monarque y donne aux deux époux la terre dite *Coniacum*, pour la tenir sous la mouvance de ce Comte. (Bouquet, T. IX, p. 540.) Après la mort de Séguin, Otton, Duc de Bourgogne, reprit le Comté de Nevers et le transmit à Henri le Grand, son frere, qui en disposa de la maniere qui suit.

OTTON, ou OTTE-GUILLAUME.

987. OTTON, ou OTTE-GUILLAUME, fils d'Adalbert, Roi d'Italie, fut pourvu du Comté de Nevers l'an 987, au plus tard, par Henri le Grand, Duc de Bourgogne, second mari de Gerberge, sa mere. Il ne le garda qu'environ sept ans, et le donna, vers l'an 992, pour dot à Mathilde, sa fille, en la mariant à Landri, Seigneur de Maers et de Monceaux; mais ce fut probablement sous la réserve du titre et de quelques droits de supériorité, puisque Otte-Guillaume est encore nommé Comte de Nevers dans une Charte de 1015. (*Voy.* Otte-Guillaume, *Comte de Bourgogne.*)

COMTES DE TONNERRE.

» comme il dépend encore aujourd'hui tant pour le » spirituel et la jurisdiction épiscopale que pour la » mouvance ». M. de Longuerue paroît se tromper en disant que le Vicomte de Tonnerre étoit originairement sous le Comte de Langres. Du moins il est certain que le Tonnerrois formoit un Comté particulier, au IX^{e} siécle. C'est ce qu'on voit par la donation que l'Empereur Louis le Débonnaire fit du château de Tonnerre, de celui de Langres et de celui de Dijon, à Betton, Evêque de Langres, par son Diplôme daté d'Aix-la-Chapelle le 5 des Ides de Septembre, Indiction VIII, la premiere année de son régne, c'est-à-dire l'an 814: *Castrum Tornotrense, caput videlicet Comitatûs.* (*Gall. Chr. no.* T. IV, *instrum. col.* 129.)

Tonnerre étoit autrefois partagé en trois villes : savoir, la ville haute qui s'étendoit sur la montagne, dite du vieux château, la ville du bourg, ou la ville basse, et la ville de S. Michel, contiguë à l'Abbaye de ce nom. L'emplacement de la premiere est aujourd'hui couvert de vignes, la troisieme est pareillement détruite. La seconde, qui est la seule qui subsiste, est accompagnée de quatre fauxbourgs, dont le plus considérable, nommé le Bourg-Béraud, avoit autrefois son enceinte particuliere, et étoit fermé par des murailles qui régnoient le long de la riviere d'Armançon.

L'étendue du Comté de Tonnerre, y compris ses annexes, est d'environ sept lieues d'Occident en Orient, à prendre depuis Tonnerre jusqu'à Laigne, et d'environ quatre lieues du Midi au Nord. Le Tonnerrois comprenoit anciennement un espace plus grand; car la Charte par laquelle le Monastere de S. Loup de Chablis fut réuni à l'Abbaye de S. Martin de Tours, Charte datée de l'an 867, porte que ce lieu faisoit partie du Tonnerrois : *Cella Capleiensis in pago Tornodurensi super fluvium Sedenae in honorem S. Lupi dicata.* (Mabil. *Ann. Ben.* T. II, p. 203.) Le premier propriétaire connu du château de Tonnerre, à qui l'on donne le titre de Comte, est S. Guerri, qui, ayant renoncé au monde, se fit Religieux à l'Abbaye S. Pierre-le-Vif, près de Sens, dont il devint Abbé, monta, vers l'an 700, sur le Siége de Sens, et mourut en l'an 708.

S. Ebbon, neveu de S. Guerri, lui succéda dans la Seigneurie de Tonnerre, et l'imita dans sa retraite. La Chronique de S. Marien d'Auxerre dit qu'ayant eu le malheur de perdre ses parens, il abandonna, par dégoût du siécle, le château de Tonnerre, qui lui appartenoit par droit d'héritage, pour se retirer, sur les traces de son oncle, à S. Pierre-le-Vif; qu'imitateur de ses vertus, il devint comme lui Abbé de ce Monastere, puis (l'an 720 ou environ) Archevêque de Sens, et mourut le 27 Août de l'an 750. Depuis ce tems nous ne connoissons plus les possesseurs de Tonnerre jusqu'après le milieu du X^{e} siécle.

MILON I.

MILON fut, à ce qu'il paroît, le premier Comte propriétaire de Tonnerre. Il vécut sous le régne de Lothaire et de Louis, son fils. L'an 980, voyant l'Abbaye de S. Michel sur le Mont Volut, près de Tonnerre, presque ruinée, il en rétablit et augmenta les édifices, la dota d'une portion de ses biens, et fit venir de S. Bénigne de Dijon un fervent Religieux, nommé Dodon, pour la gouverner. Après avoir fait ainsi refleurir la piété dans ce Monastere, il s'y consacra lui-même à la vie religieuse vers l'an 987, laissant d'INGELTRUDE DE MONTREUIL, son épouse, un fils, qui suit. Un nommé Calon date la donation qu'il fit de quelques

COMTES D'AUXERRE ET DE NEVERS.

LANDRI.

992. Landri, gendre d'Otte-Guillaume, et son successeur au Comté de Nevers, » avoit pour bisaïeul, dit » M. le Beuf (*Hist. d'Aux.*, T. II, p. 53), un Landri, » Chevalier de Poitou, frere d'Hildegaire, Evêque d'Autun. Ce premier Landri eut un fils de même nom, qui » donna tant de preuves de sa valeur, que Richard le » Justicier, Duc de Bourgogne et Comte d'Auxerre, le » fit Général de sa cavalerie, et lui donna un château en » Nivernois. Landri II ayant épousé une Dame du pays » d'Anjou, en eut un fils nommé Bodon, qui bâtit le château de Monceaux; et ce Bodon est le pere de notre Landri ». Celui-ci fut toujours fidèlement attaché à son beau-pere. Il le servit avec ardeur dans la guerre qu'il eut à soutenir contre le Roi Robert pour la succession du Duché de Bourgogne. Landri s'empara pour lui du Comté d'Auxerre, et en défendit vaillamment la capitale contre le Monarque françois, qui étoit venu l'assiéger. Ce Comté resta à Landri par le Traité de paix qu'Otte-Guillaume fit avec le Roi de France en 1015. Landri mourut le 11 Mai 1028 (et non 1015 comme le marque Duchêne), laissant de Mathilde, sa femme, Renaud, qui suit; Bodon, ou Eudes, marié avec Adele, Comtesse de Vendôme; Landri, Robert et Gui. Hugues de Poitiers, dans son histoire de Vezelai, fait l'éloge de la libéralité du Comte Landri. Mais Pierre le Chantre (*Verb. abbr.*, c. 27) parle d'une chanson satyrique faite contre lui, dans laquelle on le dépeignoit comme un fourbe qui avoit trouvé moyen de brouiller le Roi Robert avec la Reine Constance, sa femme. *Cette chanson*, dit-il, *se chante encore parmi nous*, c'est-à-dire après le milieu du XII^e siécle. L'Abbaye de Moutier-en-Der eut aussi à se plaindre des usurpations de Landri, qui lui avoit enlevé une de ses terres. Elle le fit citer, l'an 1015, au Concile d'Airi pour l'obliger à restitution. Le Comte y comparut; mais auparavant il avoit tenté d'enlever aux Moines le corps de leur Patron, afin, disoit-il, qu'ayant en sa possession l'héritier et l'héritage, on ne fût plus en droit de l'inquiéter. (*Promptuar. Tricass.*, fol. 109.)

RENAUD I.

1028. Renaud, fils de Landri, lui succéda, l'an 1028, aux Comtés d'Auxerre et de Nevers. Du vivant de son pere il portoit déja le titre de Comte de Nevers, comme il paroît par une Charte du Roi Robert en faveur du Monastere de S. Bénigne de Dijon, qu'il souscrivit, l'an 1015, en cette qualité. Renaud eut guerre avec Robert, Duc de Bourgogne, son beau-frere, au sujet du Comté d'Auxerre, que ce Duc vouloit lui enlever, ou dont, suivant quelques uns, il vouloit seulement resserrer les limites du côté de la Bourgogne. On en vint à une bataille le 29 Mai 1040, près de Sauvigni, dans le Tonnerrois, ou de Seignelai, selon M. le Beuf, dans laquelle Renaud périt. (*Chron. Vizel.*) Il fut inhumé à S. Germain d'Auxerre, laissant d'Havoise, ou Adele, fille de Robert, Roi de France, sa femme, quatre fils: Guillaume, qui suit; Henri; Gui, Moine de la Chaise-Dieu; et Robert, dit le Bourguignon. Celui-ci ayant épousé Havoise, fille et héritiere de Geofroi, Seigneur de Sablé, et veuve de Guerin, Sire de Craon, devint la tige de la seconde Maison de Craon dont la Seigneurie lui fut donnée par Geofroi Martel, Comte d'Anjou, qui l'avoit confisquée sur Guerin pour crime de félonie. La veuve de Renaud vivoit encore en 1063. Elle passe pour fondatrice de l'Abbaye de Crisenon, au diocèse d'Auxerre. Ce qu'il y a de certain, c'est que, vers l'an 1030, de concert avec son mari, elle bâtit en ce lieu, près de l'Yonne, au-dessus de Crevant, une Chapelle sous le nom de S. Nicolas, qui dans la suite fut donnée par l'Evêque Humbaud à S. Robert, Abbé

COMTES DE TONNERRE.

fonds à cette Abbaye, *tempore quo Milo Comes saeculum relinquens comam capitis sui et barbam totondit, cùm Dodo reverendus Abbas ipsum locum regebat.* Les Clercs et les Moines se coupoient alors la chevelure et la barbe pour se distinguer des laïques qui conservoient l'une et l'autre. (*Cartul. S. Michael. Tornod.* pp. 12 et 61.)

GUI.

Gui, fils de Milon, lui succéda, l'an 987, au Comté de Tonnerre. Son gouvernement fut de courte durée et ne passa pas l'an 992. De sa femme, dont on ignore le nom, il laissa un fils, qui suit.

MILON II.

992 au plus tard. Milon étoit en possession du Comté de Tonnerre en 992. Sa femme, nommée Ermengarde, lui donna plusieurs enfans: savoir, Achard, qui précéda son pere au tombeau; Rainard, qui suit; Albéric, Gui et Milon. L'année de sa mort est incertaine. Mais on voit par divers actes qu'il étoit contemporain de Brunon, Evêque de Langres depuis 980 jusqu'en 1016. Il fut enterré à l'Abbaye de S. Michel, où il avoit fondé son anniversaire du consentement de sa femme et de ses enfans. (*Cartul. S. Michael.* pp. 19, 25 et 61.)

RAINARD, ou RENAUD.

Rainard, ou Renaud, fils et successeur de Milon II, donna sa main à Hervise, dont l'origine n'est point connue. Il eut d'elle Otton, mort avant lui; Hardouin, lequel, ayant embrassé l'état ecclésiastique, devint Archidiacre de Noyon, et ensuite parvint à l'Evêché de Langres, qu'il occupa depuis l'an 1050 jusqu'à l'an 1065; et Ermengarde, mariée à Guillaume I, Comte de Nevers. Rainard fit de grands biens à l'Abbaye de S. Michel; et, étant à l'extrémité, il y choisit sa sépulture la huitieme année du Roi Henri I, c'est-à-dire l'an de J. C. 1038. Sa femme lui survécut. (*Cartul. S. Michael.* pp. 40, 44 et 47; *Chron. Lingon*, p. 90.)

MILON III, Comte de Tonnerre et de Bar-sur-Seine.

1038. Milon, frere de Renaud, lui succéda au Comté de Tonnerre avec Azeka, sa femme, héritiere du Comté de Bar-sur-Seine. Il eut de son mariage cinq fils, Gui, Henri, Valeran, Geofroi et Hugues-Renaud, dont les quatre premiers moururent avant leur pere. Hugues-Renaud étant entré dans le Clergé, remplaça, l'an 1065, Hardouin, son cousin, sur le Siége de Langres, et mourut en 1085. Milon eut aussi une fille, nommée Eustachie, qui fut mariée à Gautier I, Comte de Brienne. MM. de Sainte-Marthe se trompent en faisant Hugues-Renaud, et conséquemment Eustachie, enfans du Comte Renaud. Deux Chartes produites par le P. Jacques Vignier (*Hist. manuscrite de Bar-sur-Seine*, p. 191) prouvent que Hugues-Renaud étoit fils d'Azeka. Par la premiere (sans date) tirée du Cartulaire du Prieuré de Vignori, Azeka donne à l'Abbaye de S. Michel de Tonnerre deux moulins situés sur la Seine à Bar, dans le Comté de Lassois (*in Comitatu Latiscensi*). Hugues-Renaud, par la seconde, rapportée aussi dans le nouveau *Gallia Christ.* T. 4, *pr.* col. 145, et datée de l'an 1068, confirme à ce Monastere ces deux moulins, pour en jouir après la mort de sa

COMTES D'AUXERRE ET DE NEVERS.

de Molême, pour y mettre des Religieux. Ceux-ci furent dotés par les Seigneurs de Touci. En 1130, Gui, Abbé de Molême, donna ce Monastere aux Religieuses de Juilly. Mais, en 1140, le Pape Innocent II les affranchit de la dépendance de Molême, à la priere de Guillaume III, Comte de Nevers et d'Auxerre.

GUILLAUME I.

1040. Guillaume, appellé Giles dans une ancienne Chronique manuscrite, succéda en bas âge, dans le Comté de Nevers, à Renaud, son pere. Devenu majeur, il reprit de force le Comté d'Auxerre sur Robert I, Duc de Bourgogne. Guillaume eût avec ce Prince et son successeur de fréquentes guerres dont le détail n'est point venu jusqu'à nous. Nous voyons seulement qu'en 1057 le Duc Robert envoya contre lui Hugues, son fils, lequel, ayant pris d'assaut la ville de S. Bry, fit mettre le feu à l'Eglise, où périrent dans les flammes cent dix personnes qui s'y étoient réfugiées; cruauté, dit l'Auteur qui nous sert de guide, dont il ne tarda pas d'être puni, ayant été tué peu de tems après dans une rencontre de ses troupes avec celles de Guillaume. (*Chron. breve Autiss.*) Ce dernier obtint aussi le Comté de Tonnerre de Hugues-Renaud, neveu de sa femme, qui le tenoit à titre d'hérédité du Comte Milon III, son pere. Il est très vraisemblable que cette concession lui fut faite en 1065, lorsque Hugues-Renaud monta sur le Siége épiscopal de Langres. Mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est 1° que Guillaume a possédé le Comté de Tonnerre; 2° qu'il en étoit en jouissance l'an 1072 au plus tard. Nous ne citerons en preuve du premier point qu'une Charte, à la vérité sans date, par laquelle Guillaume donne à l'Abbaye de S. Michel de Tonnerre plusieurs pieces de terre, dont une étoit située *prope castellum Villelmi Comitis in Suburbio.* (*Cart. S. Michael.* fol. 85.) Sur le second point voyez Hugues-Renaud, Comte de Tonnerre. L'an 1063, Guillaume concourut avec Hugues II, Evêque de Nevers, au rétablissement de l'Abbaye de S. Etienne, fondée par S. Colomban, pour des filles, dans un fauxbourg de Tonnerre. Elle étoit tombée entièrement en ruine, et le Prélat en la relevant vouloit y mettre des Chanoines réguliers, professant la régle attribuée au Pape S. Sylvestre. Guillaume, pour seconder les pieuses vues de son Evêque, remit tous les droits de gîte, de justice, et autres qu'il avoit sur cette Abbaye, et permit à ses nouveaux habitans de rentrer dans tous les biens qui avoient été aliénés. (*Gall. Chr.* T. II, *Instr.* col. 327.) Mais, l'an 1068, l'Abbaye se trouvant réduite à un seul Clerc, Guillaume et l'Evêque Mauguin s'accorderent pour y mettre des Moines de Cluni. Le Comte n'en demeura point là; mais il en fit relever les bâtimens à ses frais, la dota de plusieurs de ses fonds, et lui donna tous les ornemens nécessaires pour le service divin. (*Gall. Chr. ibid.* col. 329 et 332.)

L'an 1078, Guillaume, l'Evêque Robert, son fils, et Eudes I, Duc de Bourgogne, marcherent au secours du Roi Philippe I contre Hugues, Seigneur du Puiset, et firent avec lui le siége de cette place. Guillaume fut pris dans une sortie des assiégés avec l'Evêque et Lancelin, Sire de Beaugenci; et le Roi lui-même, obligé de prendre la fuite, fut poursuivi jusqu'à Orléans. (*Radulf. Tortar. de Mir. S. Ben. et Chron. de S. Denis.*) Guillaume abdiqua vers l'an 1080, à ce qu'on prétend. Mais cette assertion est contredite par Hugues de Poitiers dans son petit Traité de l'origine des Comtes de Nevers, où il donne au Comte Guillaume 50 années de gouvernement, qu'il passa, dit-il, dans l'exercice continuel des armes: *Per quinquaginta ferè annos cum tanta Comitatum tenuit industria et bellorum exercitio, quod infrà praescriptum spatium nec etiam unius anni sum-*

COMTES DE TONNERRE.

mere. *Dedimus ex heriditate nostra ad mensam fratrum.... molendinos duos post mortem matris meae non procul a Monasterio (Barri) aedificatos.* Il est visible que ce sont ici les moulins qu'Azeka avoit précédemment donnés. Qu'Eustachie ait été pareillement fille de Milon III et d'Azeka, Hugues-Renaud l'atteste de même dans une Charte de l'an 1072, rapportée par MM. de Sainte-Marthe eux-mêmes. (*Gall. Chr. vet.* T. II, fol. 658 v°, et 659 r°.) C'est un acte par lequel il donne à l'Abbaye de Moutier-en-Der son alleu d'Epoutelmont, ou Potemont, du consentement de Gautier, Comte de Brienne, qu'il qualifie son héritier, et de sa femme, sœur du Prélat, qui se nomme Eustachie dans la souscription: *Valteri Breonensis Comitis heredis mei et uxoris suae sororis meae et infantium eorum nutu et assensu.... S. Valteri Comitis Breonensis, S. Eustachiae Comitissae, S. Engelberti filii ejus, etc.*

Revenons à Milon III. Ce Comte fut un des bienfaiteurs de l'Abbaye de S. Michel. Dans une Charte, où il lui fait donation du lieu dit *Caniacum* (Chenai, près de Tonnerre) avec ses dépendances, il nomme tous ses prédécesseurs, à l'exception du Comte Renaud, son frere, en ces termes: *Illorum igitur nomina quos hujus eleemosynae participes esse decrevi, sunt haec: Miles atavus meus qui ipsius B. Michaelis Archangeli primus fundator extitit et ibi aliquantulùm Monasticam vitam duxit, deinde Vido proavus meus seu Milo pater meus, sed et Vido filius meus qui innocenter a servis interfectus est.* Cette Charte où Milon prend le titre de Comte par la grace de Dieu, formule qui ne tiroit pas alors à conséquence, est souscrite par Azeka, sa femme, et leurs fils, Valeran et Geofroi. Elle ne porte point de date; mais on lit tout de suite, et sans *alinéa*, dans le Cartulaire de S. Michel, les paroles suivantes: *Post mortem denique suprà dicti Comitis, regnante filio ejus Hugone, cœpit* (nomen deest) *iniquis superstitionibus et consuetudinibus malis jam denominatum alodium opprimere. Sed postea nutu Dei compunctus pro remedio animae suae et pro salute fidelium suorum qui atrium S. Michaelis intra ditionem castelli sui quod postmodum recuperaverat, in multis violaverunt, hanc donationem liberè et cum omni integritate, presentibus fidelibus suis, manu propriâ firmavit.... S. Hugonis qui et Rainardi vocati Comitis.... Actum apud Tornodorum castrum, Monasterio S. Michaelis, ipso die festivitatis ejus, palam coram omnibus, regnante Heinrico Rege, anno* XVI *regni ipsius.* On voit clairement par ce dernier acte que Milon III étoit mort quelques années avant l'an 1047, qui est la seizieme année du régne de Henri I. La Comtesse Azeka survécut à son époux.

HUGUES-RENAUD, Comte de Tonnerre, puis Evêque de Langres.

Hugues-Renaud, le dernier des fils de Milon III et le seul qui lui survécut, devint son successeur au Comté de Tonnerre. Il hérita aussi de sa mere la Seigneurie, ou le Comté de Bar-sur-Seine, lorsqu'elle eut cessé de vivre. L'Historien de la translation des reliques de S. Mamès, écrivain du XIII^e siécle, dit qu'il ne posséda ces Domaines que comme tuteur de ses neveux qui étoient en bas âge. Mais ces neveux ne paroissent nulle part; et s'ils ont existé, ce qui suit fait voir qu'ils ne parvinrent point à l'âge de majorité. Hugues-Renaud, comme on l'a dit plus haut, engagé dans l'état ecclésiastique, monta, l'an

COMTES D'AUXERRE ET DE NEVERS.

mam colligere potuerit, quo pacem habuerit. C'est donc en 1090 au plutôt, selon cet Ecrivain, qu'il cessa de gouverner et de vivre. Mais Hugues de Poitiers n'en dit pas encore assez; car il est certain que ce fut ce Comte, et non Guillaume, son petit-fils, qui, l'an 1096, renonça à la mauvaise coutume où ses ancêtres avoient été de piller les meubles de l'Evêque d'Auxerre après sa mort. (*Gall. Chr.* T. XII, col. 288.) C'est encore à lui pareillement qu'appartient la Charte de la fondation ou du rétablissement du Prieuré de S. Etienne de Nevers, datée du 13 Décembre 1097, et dressée au nom de Guillaume, Comte de Nevers. Le seul énoncé de la piece, où Guillaume rappelle tout ce qu'il a fait en faveur de l'Abbaye de S. Etienne de Nevers, suffit pour le démontrer. (*Gall. Chr. ibid.* col. 332.) Guillaume par conséquent gouverna l'espace au moins de 57 ans, et ne mourut au plutôt qu'en 1097. Il fut enterré, comme il l'avoit ordonné, dans l'Eglise de S. Etienne de Nevers, où l'on voit encore son tombeau. Il avoit épousé, 1°, l'an 1045, Ermengarde, fille de Renaud, Comte de Tonnerre; 2° Mathilde, dont on ignore la naissance. Ce second mariage, dont nul historien n'a fait mention, est attesté par la Charte de la donation que Guillaume fit, le 26 Juin 1085, de l'Abbaye de S. Victor de Nevers au Prieuré de la Charité-sur-Loire; acte où l'on voit la signature de Guillaume et de Mathilde en cette maniere : *fiat G. Comes Nivernensis et Mathildis ejus uxor.* (*Gall. Chr.* T. XII, *pr.* col. 332.) Du premier lit sortirent trois fils qui suivent, et autant de filles, savoir, Yolande, ou Sibylle, femme de Hugues I, Duc de Bourgogne; Ermengarde, mariée à Hubert, Vicomte du Maine; et Héloïse, femme de Guillaume, Comte d'Evreux. On peut juger de l'économie et de la générosité de Guillaume I, Comte de Nevers, par ce que dit la petite Chronique de Vezelai, que dans tout le cours de son gouvernement il entretint toujours 50 Chevaliers à sa suite, et ne laissa pas d'avoir toujours 50 mille sous d'argent dans ses coffres.

COMTES D'AUXERRE.

ROBERT.

1076. Robert, troisieme fils de Guillaume, étant monté sur le Siége épiscopal d'Auxerre après la mort de l'Evêque Geofroi de Champaleman, son pere lui en céda dans le même tems le Comté, de sorte qu'il réunit en sa personne toute l'autorité spirituelle et temporelle sur le diocèse d'Auxerre. Il se montra digne de l'une et de l'autre, dit l'ancien Historien des Evêques d'Auxerre, par l'usage légitime qu'il en fit : *Consul et antistes, geminato dignus honore.* Les Sénonois, ennemis des Auxerrois, infestoient le pays de ceux-ci par leurs brigandages qu'ils étendoient jusqu'aux portes d'Auxerre. Robert prit les armes pour la défense de son peuple, repoussa ces ennemis, et fortifia le lieu d'Appoigni. L'an 1078, il conduisit, par ordre du Roi Philippe I, des troupes pour assiéger le château du Puiset en Beauce, dont le Seigneur Hugues désoloit le pays par ses déprédations. Mais les assiégés l'ayant fait prisonnier avec son pere dans une sortie, ses troupes se disperserent, et lui-même se tint trop heureux d'obtenir la liberté de s'en retourner en payant une forte rançon. Ce Prélat étoit de mœurs très pures; et dans la crainte que l'intempérance ne les altérât, il s'abstenoit presque entièrement de vin. Ce régîme affoiblit son tempérament. Mais quoi que les Médecins pussent lui représenter, il ne voulut y rien changer. Ce qu'ils lui avoient prédit arriva. Il fut la victime de son abstinence. Une maladie s'étant jointe à la débilité de son estomac, tandis qu'il étoit à Nevers, il y succomba le 12 Février 1095, et fut inhumé à S. Etienne de Nevers.

COMTES DE NEVERS.

RENAUD II.

Renaud II, surnommé mal-à-propos de Huban dans l'histoire de Vezelai, fils aîné de Guillaume I, se trouve qualifié Comte de Nevers dans une Charte du Roi Philippe I, de l'an 1079; d'où l'on conclut que son pere avoit abdiqué en sa faveur vers ce tems-là. On pourroit sur ce fondement faire remonter encore plus haut cette abdication, puisqu'en 1063 Renaud prit la même qualité en signant la Charte de l'union du Prieuré de la Charité-sur-Loire à l'Ordre de Cluni. Cependant Guillaume I conserva toujours le titre et l'autorité de Comte de Nevers concurremment avec son fils, qui ne fut jamais que son collegue, étant mort le 5 Août de l'an 1089. Renaud avoit épousé, 1° Agnès, fille de Landri, ou Lancelin, Sire de Beaugenci, dont il eut Guillaume, qui suit, et Robert, Vicomte de Ligni-le-Châtel; 2° Ide-Raymonde, fille d'Artaud V, Comte de Forez, qui le fit pere d'Ermengarde, mariée à Miles de Courtenai. Ide-Raymonde, après la mort de Renaud, se remaria à Guigues-Raymond, second fils de Guigues II, Comte de Viennois, et devint Comtesse de Forez. (Voyez *les Comtes de Forez.*)

COMTES DE TONNERRE.

1065, sur le Siége épiscopal de Langres. Il paroît que ce fut alors qu'il se démit du Comté de Tonnerre en faveur de Guillaume I, Comte de Nevers, mari d'Ermengarde, tante de ce Prélat. Il est certain du moins que cette démission étoit faite en 1072. Ce qui le prouve, c'est que cette année, comme on l'a vu ci-dessus par l'acte de la donation d'Epoultemont, Hugues-Renaud reconnoissoit Gautier de Brienne, son beau-frere, pour son unique héritier. Or si le Comté de Tonnerre eût encore été alors entre ses mains, il auroit fait partie de la succession que Gautier devoit recueillir. Il est cependant hors de doute que jamais ce Comté n'est entré dans la Maison de Brienne; et d'ailleurs on ne peut nier que Guillaume I, Comte de Nevers, ne l'ait possédé, ainsi qu'on peut le voir à l'article de ce dernier. (Voy. *aussi les Comtes de Bar-sur-Seine.*)

GUILLAUME.

Guillaume, second fils de Guillaume I, Comte de Nevers, reçut de lui pour son partage le Comté de Tonnerre. On ne peut marquer ni l'année de son investiture, ni celle de sa mort. Ce fut lui qui donna l'Eglise de Saint Agnan de Tonnerre à l'Abbaye de Molême, du consentement de Guillaume, Comte de Nevers, son pere, à condition de célébrer un anniversaire pour Renaud, son frere, et Ermengarde, leur mere. (*prem. Cartul. de Molême,* page 23.) Robert, Evêque de Langres, confirma, l'an 1101, cette fondation à la priere de S. Robert, premier Abbé de Molême. (*2e Cartul. de Molême,* fol. 61.) Mais c'étoit alors un autre Guillaume, neveu du nôtre, et fils de Renaud II, qui occupoit le Comté de Tonnerre. L'oncle étoit déja mort, et avoit peut-être précédé son pere au tombeau. Il avoit épousé, suivant M. le Beuf, la fille de Hugues, Seigneur de Huban, *dans le Nivernois,* et sœur de Gautier, *Seigneur de* Mailli, *dans l'Auxerrois,* dont elle hérita. Guillaume n'eut d'elle qu'une fille nommée Alsinde, qui fut mariée, l'an 1099 au plus tard, à Aimon II, dit Vaire-Vache, Sire de Bourbon. Elle n'hérita point du Comté de Tonnerre, qui passa à son cousin, qui suit.

GUILLAUME II, Comte d'Auxerre, de Nevers, et III^e du nom, Comté de Tonnerre.

1089. Guillaume II, fils de Rénaud II, demeura, après la mort de son pere, sous la tutele de Guillaume I, son aïeul, auquel il succéda dans les Comtés de Nevers, de Tonnerre et d'Auxerre. L'an 1101, S. Robert, Abbé de Molême, apprenant qu'il se préparoit à partir pour la Terre-Sainte, vint à Nevers pour lui souhaiter un heureux voyage. A son arrivée dans cette ville, il alla loger au Monastere de S. Etienne. Le Comte, étant venu l'y trouver, débuta par lui demander pardon d'un incendie qu'il avoit causé à Molême (on ne sait à quelle occasion), promit de réparer le mal qui en avoit résulté, confirma la fondation du Prieuré de S. Agnan de Tonnerre, faite par son oncle en faveur de Molême, se recommanda aux prieres du Saint et de sa communauté, et chargea Gautier, Vicomte de Clameci, son homme de confiance, de prendre soin des affaires de Molême en son absence. *Ceci se passa,* dit la notice qui nous sert de guide, *le 3 des Calendes de Février, dans le cloître de S. Etienne.* (*I Cartul. de Molême*, p. 23.) La même année, Guillaume se mit en route pour son pélerinage, accompagné de Robert, son frere. Ils conduisoient une armée de 15 mille hommes, avec laquelle, s'étant embarqués à Brindes en Calabre, ils arriverent à Constantinople, où l'Empereur leur fit un gracieux accueil. Ayant passé le détroit vers la S. Jean-Baptiste, ils furent attaqués par une armée de Turcs qui défirent leurs troupes, et, continuant de les harceler, les réduisirent à sept cens hommes. Guillaume et son frere, avec ces débris, eurent toutes les peines du monde à se sauver, presque nus, à Antioche. (*Orderic Vital.*) Il paroît qu'ils ne firent pas un long séjour en Syrie. A son retour, le Comte de Nevers fut appellé en justice par son Evêque, Hervé, pour avoir emmené de force à la Terre-Sainte les hommes de S. Cyr, qui relevoient de ce Prélat. On tint à ce sujet un Plaid le mardi 19 Juin de l'an 1106, dans lequel Guillaume, avouant son tort, promit de faire satisfaction à l'Evêque suivant que le droit l'exigeroit, et donna pour caution de sa parole son Sénéchal et Séguin de Nevers. (*Arc. de l'Ev. de Nevers.*) Guillaume fut un de ceux qui contribuerent, l'an 1114, à la dotation de l'Abbaye de Pontigni, fondée cette année par Hildebert, Chanoine d'Auxerre. A cette occasion nous observerons que les Comtes de Tonnerre ont toujours été depuis en possession du titre de fondateurs, Patrons et protecteurs de ce Monastere. (Mart. *Thes. An.* T. III, p. 1224.) C'est pour cette raison qu'à la mort de l'Abbé les Officiers du Bailliage y vont apposer le scellé, et dresser procès-verbal, par lequel, après avoir mis les bois et les personnes des Religieux sous la garde-gardienne du Comte de Tonnerre, ils établissent un commissaire au régime des biens et revenus jusqu'à l'élection d'un nouvel Abbé. Les Comtes de Tonnerre, lorsqu'il s'est élevé quelque difficulté sur ce droit, y ont toujours été maintenus.

Guillaume fut attaché constamment à Louis le Gros, Roi de France. Il suivit ce Prince dans ses expéditions contre ses vassaux rebelles. L'an 1116, il fut fait prisonnier par Hugues le Manceau, près d'Annai, à une lieue de la Loire, en revenant de combattre Thomas de Marle, Seigneur de Couci, et d'autres petits tyrans contre lesquels il avoit marché à la suite du Roi Louis le Gros. Livré à Thibaut le Grand, Comte de Blois, ce Prince le fit enfermer dans le château de Blois. Sa captivité fut environ de quatre ans; car elle duroit encore au tems du Concile de Reims, tenu au mois d'Octobre 1119, comme le Roi Louis le Gros s'en plaignit dans le discours qu'il fit à cette Assemblée. (*Order. Vital*, p. 859.) Ce qui lui attira cette disgrace, suivant M. le Beuf (*Mém. sur l'hist. d'Aux.* T. II, p. 71), ce fut le refus qu'il fit de s'en rapporter au jugement du Comte de Blois touchant une terre relevant de ce dernier, pour laquelle il étoit en contestation avec Hugues le Manceau. Il faut que Thibaut eût encore d'autres griefs plus graves contre lui, puisque, suivant le témoignage du Roi dans le discours qu'on vient de citer, ni les prieres des Grands, ni les censures des Evêques, ne purent l'engager à relâcher son prisonnier. Ce fut, suivant Orderic Vital, le Roi d'Angleterre, excité par le Pape Calixte II, qui triompha de l'obstination du Comte de Blois, son neveu, et cela peu de tems après le Concile de Reims. Du reste le Comte de Nevers ne fut pas tout à fait sans consolation dans sa prison. Hugues de Mâcon, nouvel Evêque d'Auxerre, lui écrivit une lettre de condoléance au retour d'un voyage qu'il avoit fait à Rome pour y faire confirmer son élection, c'est-à-dire dans les premiers mois de l'an 1116. (*Hist. Episcop. Autissiod.* p. 460 *apud Labb. Bibl. no.* T. I.) Robert d'Arbrisselles et Bernard, Abbé de Tiron, vinrent aussi le visiter au commencement de l'an 1117. L'Historien du premier de ces deux personnages rapporte que le Comte fut tellement consolé de cette visite, que le souvenir qui lui en resta suffit pour dissiper l'ennui de sa prison. (*Vita Roberti de Arbris.* c. 4.) Guillaume, l'an 1124, fut du nombre des Seigneurs qui marcherent à la suite du Roi contre les Impériaux, qui menaçoient d'une invasion la Champagne. Il fut aussi, l'an 1126, de l'expédition de ce Monarque contre le Comte d'Auvergne. Guillaume dans la suite prit la défense de l'Eglise d'Auxerre contre Hugues le Manceau, qui, depuis quelques années, avoit usurpé sur elle la ville de Cône, où il s'étoit fortifié. Ayant engagé le Roi Louis le Gros à venir l'assiéger dans cette place, il lui amena ses troupes et celles de l'Evêque d'Autun pour renforcer son armée et assurer le succès de l'expédition. Hugues, de son côté, fut secouru par le Comte Thibaut et Geofroi Plantagenet, Comte d'Anjou, qui n'arriverent qu'après le siége commencé. A leur approche, le Roi de France jugea à propos de se retirer. Mais Guillaume, retenu par la honte d'abandonner son entreprise, et animé par sa haine, voulut soutenir le défi. Il eut lieu de s'en repentir. Les deux Comtes alliés l'ayant attaqué, chacun de son côté, le mirent en déroute; et Geofroi, l'ayant poursuivi dans sa fuite, lui tailla en pieces la plupart de ses gens, le prit lui-même, et le remit entre les mains de Thibaut, qui le retint une seconde fois prisonnier. (*Joan. Monach. hist. Gaufr.* p. 36 et 37.) M. le Beuf (*Hist. d'Aux.* T. II, p. 70 et 71) met cet événement en 1114, c'est-à-dire un an après la naissance de Geofroi Plantagenet, et quinze avant qu'il fût Comte d'Anjou. Pour nous, sans lui assigner d'époque précise, nous croyons qu'il faut le placer entre l'an 1130 et l'an 1136, supposé néanmoins que l'on puisse faire quelque fond sur le témoignage isolé d'un Auteur aussi romanesque que le Moine de Marmoutiers, historien de Geofroi Plantagenet. Plusieurs années après (nous ne pouvons dire précisément en quelle année) Guillaume, s'étant brouillé avec Guigues III, Comte de Forez, se jetta sur ses terres, où il fit d'affreux dégâts. S. Bernard, dont Guigues implora la médiation, étant venu sur les lieux, travailla vainement à calmer la fureur du Comte de Nevers. Il fallut en venir à un combat dont l'issue fit repentir Guillaume de son opiniâtre présomption. Il fut battu, suivant la prédiction du saint homme, fait prisonnier, et ne recouvra la liberté que par l'entremise de celui dont il avoit méprisé les exhortations. (Voyez *les Comtes de Forez.*)

Guillaume, l'an 1139, du consentement de sa femme et de ses enfans, donna, en présence de S. Bernard, à l'Abbaye de S. Marien d'Auxerre les terres de la Grange et de la Chapelle. (*Mém. mss. de D. Viole.*) Il en usa bien différemment envers l'Abbaye de Vezelai, contre laquelle il employa, suivant Hugues de Poitiers,

toutes sortes de vexations pour se l'assujettir, quoique exempte de sa jurisdiction. Touché ensuite du repentir des maux qu'il avoit faits à cette Maison, il se fit Chartreux dans l'état de Religieux Lai vers le milieu de l'an 1147, et mourut le 20 Août de l'année suivante, dévoré, dit-on, par un chien. On avoit si bonne opinion de sa capacité, quoiqu'il ne sût pas lire, que le Parlement d'Etampes, tenu au mois de Février 1147, voulut l'associer à l'Abbé Suger dans les fonctions de la Régence. Mais le vœu qu'il avoit fait dès lors d'entrer en religion fut un obstacle qu'on n'osa entreprendre de surmonter. Guillaume laissa d'Adélaïde, ou Alix, sa femme, Guillaume, qui suit; Renaud, Comte de Tonnerre; et Anne, mariée à Guillaume le Vieux, Comte d'Auvergne. Avant son départ pour la Chartreuse, Guillaume II, et son fils aîné, de concert avec les Nobles et les Bourgeois de Clameci, avoient établi dans le fauxbourg de cette ville, nommé Panthenor, un Hôpital dont la Charte de fondation peut former une difficulté. En effet cet acte, daté de l'an 1147, porte qu'il fut écrit en présence du Comte Guillaume, qui mourut à la Chartreuse, et de Guillaume, son fils: *In praesentia Guillermi Comitis Nivernensis qui apud Cartusiam obiit, et Guillermi filii ejus.* Il faut nécessairement supposer que ces paroles, *qui apud Cartusiam obiit,* ont été ajoutées après coup dans cette Charte, dont on n'a plus qu'une copie vidimée en 1301. (*Gall. Chr.* T. XII, *pr.* col. 372.)

COMTES D'AUXERRE ET DE NEVERS.

GUILLAUME III.

1147. Guillaume III, successeur de Guillaume II, son pere, dans les Comtés de Nevers et d'Auxerre, étoit exercé dans l'art militaire long-tems avant l'abdication de son pere; car Orderic Vital (l. 13) rapporte, sur l'an 1136, qu'il fut de l'expédition que fit cette année Geofroi, Comte d'Anjou, pour s'emparer de la Normandie. Il y acquit à la vérité peu de gloire, s'étant comporté, ainsi que les autres alliés de Geofroi, plutôt en brigand qu'en brave guerrier; ce qui leur attira, dit Orderic, le sobriquet de *Guillebecs.*

L'an 1147, Guillaume accompagna le Roi Louis le Jeune à la Terre-Sainte, avec son frere Renaud, Comte de Tonnerre. Celui-ci, comme on le dit à son article, fut fait prisonnier au commencement de l'année suivante dans les défilés des montagnes de Laodicée, où l'arriere-garde de l'armée françoise fut si maltraitée par les Turcs: mais il eut un suppléant pour ses affaires en-deça de la mer. Guillaume, à son retour en France l'an 1149, se chargea de l'administration du Comté de Tonnerre pendant la captivité de son frere.

Le Comte Guillaume eut avec différens Seigneurs des guerres fort vives, dans lesquelles il éprouva utilement le secours de Ponce, Abbé de Vezelai. Pour récompense il renouvella, dès qu'il fut libre, les querelles de son pere avec cette Abbaye. Le Roi Louis le Jeune, Eudes, Duc de Bourgogne, et plusieurs autres Seigneurs, travaillerent en vain pendant plusieurs années à faire un accommodement solide entre les parties. Guillaume persista toujours dans ses injustes prétentions, et ne négligea aucune occasion de les faire valoir. Autre entreprise de ce Comte. L'an 1151, après la mort de Hugues de Mâcon, Evêque d'Auxerre, il voulut se rendre maître de l'élection de son successeur, et empêcha Etienne, Abbé de Rigni, que la plus saine partie du Clergé avoit élu, de monter sur le Siége de cette Eglise. S. Bernard se plaignit de cette violence au Pape Eugene III, lequel en conséquence donna l'exclusion au sujet que le Comte favorisoit, et ordonna une nouvelle élection. Elle tomba sur Alain, Abbé de Larivour, au diocèse de Troyes; ce qui n'étoit nullement conforme aux vœux du Comte de Nevers.

La même année ou environ, Guillaume fit un voyage en Espagne. (*Hist. Vizel. apud Bouquet,* T. XII, p. 320.) A son retour il défendit à ses vassaux de transporter aucune denrée à Vezelai; ce qui ayant occasionné la disette dans ce lieu, souleva les habitans contre l'Abbé. Celui-ci prit alors le parti de se rendre aux pieds du Pape Eugene à Rome. Avant de se mettre en route il va trouver le Comte, et le prie de suspendre toute hostilité pendant son absence. Le Comte y consent à condition qu'il fera entrer le Pape dans ses vues, qui étoient toujours de soumettre l'Abbaye à sa jurisdiction. Eugene s'étant déclaré hautement contre ce dessein, le Comte, pour se venger, excite les Seigneurs du voisinage contre l'Abbaye, et les appuie sous main, n'osant pas le faire ouvertement par la crainte des menaces du Pape. Les habitans se prévalent des conjonctures pour établir une Commune entre eux malgré l'Abbé. Celui-ci, s'étant échappé de l'espece de captivité où ils le retenoient, se rend auprès du Roi pour implorer son secours. Louis le Jeune, touché de ses plaintes, se mit en marche à la tête d'une armée pour aller punir les rebelles. Il étoit à Moret lorsqu'il rencontra le Comte, qui venoit lui demander grace. On alla jusqu'à Auxerre, où le Roi, ayant fait venir les notables de Vezelai, cassa la Commune de cette ville, et fit promettre à Guillaume de laisser l'Abbaye en repos. (Ceci est de l'an 1155.) (*Ibid.* pp. 132 et 206.) Le Comte, à ce qu'il paroît, tint parole; mais incapable de rester dans l'inaction, son caractere turbulent ne fit que changer d'objet. Il avoit entrepris, l'an 1153, d'enlever à Geofroi III, Baron de Donzi, la terre de Gien, qu'il prétendoit lui appartenir. L'affaire ayant été portée devant le Roi, ce Monarque ordonna, faute de preuves, qu'elle seroit décidée par le duel, et assigna le champ clos à Etampes. On ignore si ce duel eut lieu; mais Geofroi demeura en possession de Gien. Cependant comme il étoit toujours inquiété par le Comte de Nevers, il prit le parti de donner cette terre en dot à sa fille Hermesende, en la mariant

COMTES DE TONNERRE.

RENAUD.

1133 au plus tard. Renaud, dit aussi Bernard, fils de Guillaume II, fut pourvu par son pere, l'an 1133 au plus tard, du Comté de Tonnerre. Il suivit avec son pere, l'an 1147, le Roi Louis le Jeune à la Croisade, et fut du nombre de ceux qui périrent dans les défilés de Laodicée, où l'arriere-garde de l'armée du Roi fut taillée en pieces l'an 1148. C'est ce que mandoit à l'Abbé Suger, en lui rendant compte de ce désastre, le Monarque en ces termes: *Fuerunt mortui in ascensu montanae Laodiciae minoris, inter districta locorum, consanguineus noster Comes de Guarenna, Rainaldus Tornodorensis, etc.* Ce récit d'un Roi, presque témoin de l'action, est contredit par Hugues de Poitiers dans son histoire de Vezelai, où il assure que Renaud, ayant été pris par les Infideles, traîna parmi eux le reste de ses jours dans une honteuse captivité: *Rainaldus,* dit-il, *captivitatis miseriam turpiter sortitus, servituti gentis barbarae infœliciter addictus est.* Et ce qui met la prépondérance dans son témoignage sur celui du Monarque, c'est une Charte de Guillaume III, Comte de Nevers, de l'an 1159, par laquelle il donne à l'Abbaye de Molême tout ce qu'il possédoit au canton du Tronchois, territoire des Riceis, avec promesse de faire ratifier cette donation par le Comte Renaud*, s'il revenoit de la Terre-Sainte: *Quod si Dominus Rainaldus, olim Comes Tornodori.... ab Jerusalem revertetur, spopondi eis quod haec donatio.... ab ipso laudaretur.... Hoc laudavit uxor mea Ida et Guillelmus filius meus. Actum anno* MCLIX. (*I Cartul. de Molême,* fol. 9, r°.) Le Comte

COMTES D'AUXERRE ET DE NEVERS.

avec Etienne, Comte de Sancerre. (Voy. *l'art. de ce dernier.*) Guillaume, n'osant attaquer celui-ci, déchargea son ressentiment sur Gymond, Seigneur de Châtel-Censoir, qui avoit suggéré cet expédient à Geofroi dont il étoit vassal, prit son château le 7 Mai 1157, et le détruisit de fond en comble. Ce Comte mourut le 21 Novembre 1161. M. le Beuf, d'après Robert de S. Marien, met sa sépulture au Chapitre de S. Germain d'Auxerre. D'Ide, son épouse, fille d'Engilbert III, Duc de Carinthie, morte au plutôt en 1178, il laissa trois fils: Guillaume, qui suit; Gui, qui viendra ensuite; et Renaud, Seigneur de Décise, mari d'Alix, fille de Humbert III, Sire de Beaujeu, mort l'an 1191 au siége d'Acre. L'Abbaye cistercienne de Fontmorigni, au diocèse de Bourges, compte ce dernier parmi ses insignes bienfaiteurs. Nous avons de lui une Charte de l'an 1182, par laquelle il donne à ce Monastere un moulin avec plusieurs cens et autres droits pour entretenir une lampe perpétuelle dans l'Eglise, et nourrir quatre pauvres tous les mercredis. Il n'y prend que la qualité de *Renaud de Nevers.* (*Gall. Chr. no.* T. II, *pr.* col. 68.) C'est la même et la seule qualité qu'il se donne pareillement dans une Charte de l'an 1188, par laquelle il exempte les Moines de Cluni, et leurs gens, de tout péage en passant par Décise. Dans une autre de l'an 1190, en faveur du même Ordre, par laquelle étant prêt à partir pour la Terre-Sainte, il lui donne la somme de 40 livres (1) pour acheter à Décise un fonds propre à y bâtir un Monastere, il se qualifie *Renaud de Décise.* (*Arch. de Cluni.*) On voit par là que mal-à-propos des modernes ont fait ce même Renaud Comte de Tonnerre. Un manuscrit de S. Victor nous apprend que Renaud de Décise étoit entré, l'an 1183, dans la ligue du Comte de Flandre contre le Roi Philippe-Auguste. Nous trouvons aussi dans le Cartulaire de Molême une Ermengarde, fille de Guillaume III, Comte de Nevers.

COMTES DE TONNERRE.

Renaud étoit donc toujours captif en 1159. Il l'étoit même encore en 1167, tems auquel Hugues de Poitiers écrivoit son histoire. On ignore ce qu'il devint par la suite; car il ne faut pas le confondre, comme font quelques modernes, avec Renaud, son neveu, Seigneur de Décise. Depuis son départ pour la Croisade, il n'est fait nulle mention de sa femme, Alix, fille de Guichard III, Sire de Beaujeu, dont il ne laissa point d'enfans.

GUILLAUME IV, Comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre.

1161. Guillaume, Comte de Tonnerre dès l'an 1159 au plus tard, suivant le Cartulaire de S. Germain d'Auxerre, le devint de Nevers et d'Auxerre après la mort de Guillaume III, son pere. Etienne I, Comte de Sancerre, et Renaud, Comte de Joigni, lui déclarerent presque aussitôt la guerre. Guillaume souffrit beaucoup des incursions qu'ils firent dans son pays. Mais, l'an 1163, il les battit le 15 Avril, près de la Marche, entre Nevers et la Charité, et rentra dans Nevers en triomphe le 17, suivi d'un grand nombre de prisonniers. (*Chron. Turon.*) Cette même année, et deux mois tout au plus après sa victoire, pour satisfaire aux emprunts que les préparatifs de cette guerre l'avoient obligé de faire, il va surprendre Montferrand en Auvergne, où il avoit oui dire qu'il y avoit de grandes richesses, livre la ville au pillage de ses troupes, et se fait promettre une grosse somme d'argent par les habitans, dont il emmene le Seigneur pour ôtage. (*Hugo. Pictav. Hist. Vizel.* p. 546.) C'est ainsi que les Grands faisoient ressource dans ces tems barbares, lorsqu'ils se trouvoient accablés de dettes. Guillaume, l'an 1166, accompagna le Roi Louis le Jeune dans la guerre qu'il fit au Comte de Châlon, pour le punir des vexations qu'il exerçoit contre l'Abbaye de Cluni. Le Monarque, après cette expédition, donna en garde par moitié au Duc de Bourgogne et au Comte de Nevers le Comté de Châlon, ou plutôt le Mont S. Vincent, qu'il avoit confisqué. Ce dernier n'étoit pas lui-même, à beaucoup près, exempt de reproche dans la conduite qu'il tenoit envers l'Abbaye de Vezelai. Excité par Ide, sa mere, il faisoit tous ses efforts, à l'exemple de ses ancêtres, pour s'assujettir ce Monastere. Il employa pour y réussir les moyens les plus violens. Le Pape en vain l'excommunia, lui et sa mere, pour ce sujet. Le Roi, de son côté, s'étant entremis pour réconcilier le Comte avec l'Abbaye, parvint, après bien des conférences tenues en sa présence, à conclure entre les parties un Traité de paix qui fut signé à Paris le 10 Novembre 1166. (*Hist. Vizel.*)

Guillaume étant parti, l'an 1167, pour la Terre-Sainte, mourut à S. Jean d'Acre le 24 Octobre de l'année suivante (*Hist. Vizel.* l. 4, *Chron. Vizel.*), sans laisser d'enfans d'Eléonore, son épouse, fille de Raoul I, Comte de Vermandois, et veuve de Geofroi, Comte d'Ostrevant, fils de Baudouin IV, Comte de Hainaut. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de Bethléem. Jean de Salisberi, dans une de ses lettres à Jean, Evêque de Poitiers, parlant du mauvais état des affaires de la Terre-Sainte, et les attribuant aux crimes des Croisés, s'exprime ainsi sur la mort de notre Comte. « Plusieurs grands Princes ont entrepris le voyage de la Terre-Sainte; » mais les revers qu'ils y ont éprouvés, au lieu des brillans succès dont ils s'étoient flattés, ont fait voir que Dieu » n'agrée pas des présens qui sont les fruits des rapines et des injustices. Le Comte de Nevers est de ce nombre. » Ce n'est ni par les traits des Parthes, ni par l'épée des Syriens, qu'il a péri; une si glorieuse fin modéreroit » les regrets de ceux qui sont inconsolables de sa perte : mais ce sont les larmes des veuves qu'il a opprimées, » les gémissemens des pauvres qu'il a vexés, les plaintes des Eglises qu'il a dépouillées, qui sont cause qu'il » a échoué dans son expédition et qu'il est mort sans honneur au champ de la gloire ». (*Inter. epist. S. Thomae Cant.* l. 1, *epist.* 103.) Ce Comte fit à la ville d'Auxerre une nouvelle enceinte dans laquelle il enferma cinq ou six bourgs qui touchoient la ville. (Le Beuf.) Un moderne se trompe visiblement en plaçant sa mort dix ans plus tard que nous ne faisons. Pendant sa derniere maladie il fit son testament par lequel, entre autres dispositions, il donnoit à l'Evêque de Bethléem, en cas qu'il fût chassé par les Infideles, l'Hôpital fondé, l'an 1147, par Guillaume III, son pere, dans le fauxbourg de Panthénor à Clameci, diocèse d'Auxerre. Gui, frere de Guillaume IV, qui étoit présent à cet acte, l'approuva, et le fit signer par tous les Barons et les Chevaliers de l'armée. Les Latins ayant été obligés d'abandonner la Palestine sur la fin du XIII[e] siécle, l'Evêque de Bethléem vint s'établir à Panthénor avec le titre et la dignité de son Ordre : mais il y est toujours resté sans

(1) Pendant la plus grande partie du régne de Philippe-Auguste, le marc d'argent fin valoit 2 liv. 13 s. 4 d.; ainsi 40 livres (numéraires) forment 15 marcs, lesquels, à raison de 53 liv. 9 s. 2 d. le marc, suivant la Déclaration du 21 Novembre 1785, produiroient aujourd'hui 801 liv. 17 s. 6 d.

jurisdiction; car quoique le Roi Charles VI ait accordé, l'an 1413, aux Evêques françois de Bethléem les mêmes privilèges qu'aux autres Evêques du Royaume, cependant ils n'ont jamais exercé les fonctions épiscopales sans une réclamation du Clergé de France, qui même, pour les engager à s'en abstenir, leur assigna une pension en 1635. La raison qu'en donnent MM. de Sainte-Marthe, c'est que l'Evêque de Bethléem en France est sans territoire, sans Clergé, sans peuple, et proprement un Evêque *in partibus infidelium*. En vertu de la donation de Guillaume IV, mais long-tems après, les Comtes de Nevers se sont attribué le droit de nommer ce Prélat. Guillaume IV fut enterré à Bethléem, suivant le témoignage de Gui, son frere. (*Gall. Chr. no.* T. XII, col. 686.) Après sa mort, Eléonore, sa veuve, se remaria avec Matthieu d'Alsace, Comte de Boulogne.

GUI, Comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre.

1168. Gui, frere de Guillaume IV, hérita de lui les Comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. Il étoit alors en Palestine, où le Comte, son frere, l'avoit emmené avec lui, et devoit être fort jeune alors, puisqu'en 1163 il se trouve qualifié d'enfant, *puer*, dans une Charte d'Ide, sa mere, en faveur de l'Abbaye de Rigni. De retour l'an 1170, il servit le Roi Louis le Jeune dans la guerre qu'il fit à Geofroi, Baron de Donzi, et se trouva, le 11 Juillet de cette année, à la prise du château de cette ville, que Louis fit raser. Il confirma, l'an 1171, du consentement de sa femme et de Renaud, son frere, les immunités accordées par Guillaume I, son trisaïeul, en 1097, au fauxbourg de S. Etienne de Nevers; mais avec cette réserve, que le Prieur de Saint Etienne lui paieroit la somme de trois mille sous, monnoie de Nevers, dans les trois cas suivans; savoir, s'il étoit fait prisonnier, pour se racheter; s'il marioit le fils qui pourroit lui naître; et s'il entreprenoit le voyage de la Terre-Sainte. (*Gall. Chr.* T. XII, *pr.* col. 343.) Gui, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, et enchérissant sur eux, fit contre l'Abbaye de Vezelai de nouvelles entreprises, et les poussa à un tel excès de violence, qu'on fut obligé de l'excommunier. Les atteintes qu'il avoit portées au temporel de l'Eglise d'Auxerre entrerent aussi pour quelque chose dans cette punition. Une maladie dangereuse, dont il fut frappé quelque tems après, le fit rentrer en lui-même. Il demanda l'absolution aux Evêques de Nevers et d'Auxerre, qui l'étoient venus trouver, et l'obtint en promettant de réparer le mal qu'il avoit fait. L'an 1174, par une Charte expédiée publiquement, il convertit la taille arbitraire qu'il levoit à Tonnerre, en une redevance de la dixieme partie du bled, du vin et des légumes du territoire, retenant en outre une prestation annuelle de cinq sous pour chaque maison habitée. (*Arch. du Comté de Tonnerre.*) Il eut le malheur d'être fait prisonnier, le 30 Avril de la même année, par Hugues III, Duc de Bourgogne, dans une bataille qu'il lui livra dans l'Auxerrois. Le sujet de la guerre entre eux étoit le refus que Gui faisoit de rendre hommage au Duc de certaines terres qu'il possédoit en Bourgogne, tant de son chef que de celui de sa femme. Cette querelle fut terminée avant la fin de l'année par la médiation du Sire de Beaujeu, comme on le voit par l'acte d'accommodement que les parties firent dresser à Beaune, et dont la date est de l'an 1174. Le Comte Gui s'y reconnoît homme-lige du Duc pour les terres dont la mouvance étoit en litige entre eux, et s'engage à détruire les forteresses qu'il avoit élevées à Argenteuil sur l'Armanson, à S. Cyr, et dans le voisinage de Vezelai, sans pouvoir jamais les relever. (*Chamb. des Comptes de Paris, Fiefs de Bourgogne*, fol. 9, v°.) Dans le même tems le Comte Gui avoit une autre difficulté avec l'Evêque d'Auxerre, Guillaume de Touci, au sujet d'une Commune qu'il avoit voulu établir dans cette ville avec l'agrément du Roi. Le Prélat s'y opposoit, prétendant, en vertu d'un accord fait entre les deux précédens Comtes et les Evêques d'Auxerre, qu'il ne pouvoit, sans son consentement, introduire de nouvelles coutumes dans Auxerre. L'affaire ayant été de nouveau examinée au Conseil du Roi, ce Prince rendit, l'an 1175, un jugement qui donna gain de cause à l'Evêque. (*Gall. Chr.* T. XII, *prob.* col. 135, n°. 1.) Le Comte Gui mourut le 18 Octobre de la même année, et non de l'an 1176, comme le marque M. le Beuf. En voici la preuve. La Comtesse Ide, sa mere, le voyant à l'extrémité, lui déclara qu'elle avoit fait vœu de donner à l'Eglise d'Auxerre la somme de 20 livres (1) sur son douaire; ce que le Comte la pria instamment d'accomplir. En conséquence, Ide, pour équivalent de cette somme, transporta aux Evêques d'Auxerre à perpétuité tous les hommes qui lui appartenoient à Varzi, de quelque condition qu'ils fussent. L'acte, daté de l'an 1175, fut dressé en présence et du consentement du Roi Louis le Jeune, de l'Archevêque de Sens, de l'Evêque d'Auxerre, de Renaud, frere, y est-il dit, du feu Comte Gui, et d'autres personnes distinguées. (*Gall. Chr. ibid.* n° LI.) Robert du Mont met pareillement en 1175 la mort de Gui. Ce Comte avoit épousé Mahaut, fille unique de Raimond, fils de Hugues II, Duc de Bourgogne, et d'Agnès de Thiern, Dame de Montpensier, dont il laissa Guillaume et Agnès, qui suivent. Mahaut avoit été mariée en premieres noces à Eudes II, Baron d'Issoudun. Après la mort de Gui, son second époux, elle se remaria, l'an 1176, en troisiemes noces à Pierre, troisieme fils de Thierri d'Alsace, Comte de Flandre. Pierre quitta l'Evêché de Cambrai, dont il étoit pourvu sans être dans les Ordres, pour la main de Mahaut. Mais il mourut l'année suivante, au mois d'Août, sans enfans, selon Roger d'Hoveden. Il vaut mieux néanmoins s'en rapporter à Gilbert de Mons et à une ancienne Chronique françoise, qui disent qu'il en eut une fille nommée Sibylle, qui fut mariée à Robert Waurin, à qui elle porta en dot les terres de Lille et de S. Venant, qu'elle tenoit de son pere, et le Comté de Grignon, dont Viteaux faisoit partie, qu'elle avoit hérité de sa mere. La Comtesse Mahaut fit un quatrieme mariage avec Robert II, depuis Comte de Dreux. (Voyez *ces Comtes*.)

GUILLAUME V, Comte de Nevers et d'Auxerre.

1175. Guillaume V succéda en bas âge au Comte Gui, son pere, dans les Comtés de Nevers et d'Auxerre, sous la tutele de Mahaut, sa mere, qui garda pour son douaire le Comté de Tonnerre, dont elle communiqua le titre à Robert de Dreux, son époux. Nous avons en effet une Charte de l'an 1180, par laquelle il confirme en cette qualité les franchises de la ville de Tonnerre. Cette même année, Mahaut acquit de Hugues III, Duc de Bourgogne, pour 300 marcs d'argent (2), à la charge de l'hommage-lige, ce qui lui appartenoit à

(1) 400 liv. 18 s. 9 d. de notre monnoie actuelle.
(2) Valant aujourd'hui 16037 liv. 10 s. de notre monnoie courante; le tout suivant le taux de la monnoie du Roi.

Dampierre, à Boissenet, à Huz et à Saignes. (Plancher, *hist. de Bourg.* T. II, *pr.* p. 197.) Le Comte Guillaume, la même année, prit le parti de Philippe d'Alsace, Comte de Flandre, contre le Roi Philippe-Auguste, après que le premier eut été dépouillé de la régence du Royaume. Le Monarque étant arrivé, l'an 1181, dans le Nivernois avec une armée qui venoit d'enlever Châtillon-sur-Seine au Duc de Bourgogne, en fit la conquête en peu de jours, et ne le rendit au Comte qu'après avoir reçu ses soumissions. C'est le P. Daniel qui nous apprend cette anecdote, sans marquer d'où il l'a tirée. Quoi qu'il en soit, Guillaume mourut sans alliance à Tonnerre le 18 Octobre de la même année, à l'âge d'environ 17 ans. Mahaut, sa mere, après l'avoir perdu, continua de gouverner le Comté de Tonnerre jusqu'en 1192, époque de sa retraite à Fontevraut.

On voit par un acte passé entre le Comte Pierre de Courtenai, qui suit, et les habitans de Tonnerre, qu'en quittant le monde Mahaut s'étoit réservé une pension de 40 livres sur ce Comté. L'an 1196, elle fonda son anniversaire dans l'Eglise de S. Denis de Vergi, qu'elle dota à cette occasion d'une rente annuelle de 40 sous dijonnois, à prendre sur les étaux de Viteaux. Dans la Charte de cette fondation elle ne prend que les titres de Comtesse de Tonnerre et de Dame de Grignon. (*Cartul. de S. Denis de Vergi.*) Nous avons de Guillaume V une Charte qu'il fit expédier dans sa derniere maladie, pour donner à l'Abbaye de S. Michel de Tonnerre tout ce que ses prédécesseurs avoient possédé dans le bourg tenant à ce Monastere, et cela du consentement de Mahaut, sa mere, d'Agnès, sa sœur, et de Renaud de Décise, son oncle paternel. A la fin de l'acte il est dit: *Cùm ego Villelmus adhuc puer, quando haec donatio facta est, Sigillum non haberem, ad.... petitionem meam, Domina mater mea Comitissa Nivernensis Sigilli sui impressione hanc praesentem cartulam.... roborari fecit.* (2e *Cartul. de S. Michel*, fol. 19.)

AGNÈS ET PIERRE DE COURTENAI.

1181. AGNÈS, sœur de Guillaume V, devint son héritiere dans les Comtés de Nevers et d'Auxerre par la grace du Roi Philippe-Auguste, à qui ces deux Comtés étoient dévolus par la mort du dernier Comte, décédé sans hoirs procréés de son corps. Ce Monarque, l'ayant fait venir à sa Cour pour y être élevée, lui fit épouser en 1184 PIERRE DE COURTENAI, qui céda la ville de Montargis, dont il étoit Seigneur, à Philippe, pour lui avoir procuré cette alliance. (*Cartul. de Philip. Aug. Reg.* 1 fol. 76.) Pierre étoit petit-fils du Roi Louis le Gros par son pere dont il portoit le nom. L'an 1190, Pierre quitta son épouse pour aller à la Terre-Sainte, d'où il revint, l'année suivante, avec le Roi. Agnès mourut l'an 1192, laissant de son mariage une fille, qui suit. Ce qui vient d'être dit d'Agnès et de son époux est avoué de tous les Historiens, à l'exception d'Albéric de Trois-Fontaines, qui se trompe visiblement en confondant Agnès de Nevers avec Agnès de Thiern, femme de Humbert III, Sire de Beaujeu.

LE MÊME PIERRE DE COURTENAI, MAHAUT I ET HERVÉ.

1192. MAHAUT I succéda à sa mere, Agnès, sous la garde-noble de Pierre de Courtenai, son pere, qui, l'année suivante, épousa YOLANDE, fille de Baudouin V, Comte de Hainaut. Pierre fut, l'an 1194, un des Commissaires que le Roi Philippe-Auguste nomma pour aller traiter d'une treve avec ceux de Richard, Roi d'Angleterre. Les conférences se tinrent à Vaudreuil, et s'ouvrirent le vendredi après la S. Barnabé (17 Juin.) Mais elles furent sans succès. (*Roger. de Hoved.* p. 740 et 741.) Pierre, la même année, au mois de Nov., fait à Sens, avec les habitans d'Auxerre, un Traité par lequel il modere la plupart des droits qui lui appartenoient dans cette ville. Il y eut depuis guerre entre lui et Hervé IV, Baron de Donzi, pour la terre de Gien, qui étoit rentrée dans la Maison de Donzi, et que le premier revendiquoit en vertu d'un Traité fait avec Geofroi, pere d'Hervé. Celui-ci le défit et le fit prisonnier dans un combat donné le 3 Août 1199, près de l'Abbaye de S. Laurent de Cosne; et quelque tems après ils s'accorderent par la médiation du Roi Philippe-Auguste. Le nœud de leur réconciliation fut le mariage de la jeune Comtesse Mahaut avec HERVÉ. Le Monarque en formant cette alliance eut soin d'obliger Hervé à lui céder sa terre de Gien par acte du mois d'Octobre, pour le service qu'il lui rendoit. Mais comme Gien relevoit de l'Eglise d'Auxerre, l'Evêque, Hugues de Noyers, obtint du Roi, par forme d'indemnité, la remise du droit qu'il avoit d'être défrayé aux dépens de cette Eglise lorsqu'il venoit à Auxerre. (Le Beuf, *hist. d'Aux.* T. II, p. 226.) Pierre en mariant sa fille se réserva l'usufruit des Comtés d'Auxerre et de Tonnerre. Il vivoit alors fort mal avec l'Evêque d'Auxerre et son Chapitre sur les droits desquels il faisoit de grandes usurpations, dont ils se vengerent à la maniere du tems, c'est-à-dire par des interdits et des excommunications. On rapporte que l'Evêque en 1204, pendant que duroit l'interdit, ayant refusé la sépulture ecclésiastique au fils d'un Officier du Comte, celui-ci le fit enterrer dans la chambre même où couchoit le Prélat: outrage qui fit aussitôt reaggraver les censures. Elles firent pour cette fois leur effet. Pierre, touché de repentir, se soumit à déterrer le mort de ses propres mains et à le porter sur ses épaules, nu-pieds et en chemise, pendant la procession des Rameaux, au cimetiere public. (le Beuf.)

Hervé, la même année, fut du nombre des Seigneurs que le Roi Philippe-Auguste donna pour garants de la capitulation qu'il fit le 1 Juin avec la ville de Rouen. (Duchêne, *Script. Norm.* p. 1057.) Le Pape Innocent III, l'un des plus entreprenans qui aient occupé le S. Siége, jaloux des conquêtes rapides que ce Monarque faisoit sur le Roi d'Angleterre, voulut se rendre l'arbitre de leur querelle, en tant, disoit-il, qu'elle touchoit à la conscience, et contraindre Philippe-Auguste à s'en rapporter à sa décision. La lettre impérieuse qu'il lui écrivit à ce sujet le 31 Octobre 1204 (et non 1203, comme le marque Rainaldi), excita l'indignation des Seigneurs à qui le Roi la communiqua. Nous avons celles que six d'entre eux, savoir les Comtes d'Auxerre, de Nevers, de Sancerre, du Perche, Robert de Courtenai et Gui de Dampierre adresserent, l'an 1205, chacun en particulier, mais dans le même esprit, à Philippe-Auguste, pour le détourner de rien accorder au Pape et au Clergé qui fût contraire à ses intérêts et à l'indépendance de sa Couronne. En l'exhortant à faire une réponse vigoureuse au Pontife, ils promettoient de ne traiter de cette affaire que de concert avec lui, comme ils espéroient qu'il ne concluroit pareillement rien sans eux. (*Inven. du Très. des Ch.* vol. 6, fol. 53.)

Le Comte Pierre de Courtenai fit expédier, l'an 1210, au mois de Sept., une Charte par laquelle il confirmoit, avec certaines limitations, les franchises dont jouissoient les Tonnerrois pour leur commerce. Nous ne citons cet acte que parce qu'il atteste l'existence de la Comtesse Mahaut l'ancienne en ces termes: *Venerabilis Domina Mathildis quondam Comitissa Tornodori, nunc Fontis-Ebraldi Sanctimonialis.* (*Recueil des Ch. de la ville de Tonn.* p. 41.) Le Comte de Nevers étoit alors en différend avec Guichard, Sire de Beaujolois,

pour le château de Péron et la Seigneurie de Thiern, dont il lui demandoit l'hommage. Guichard, après quelques difficultés, le satisfit sur ces deux objets. Pierre, et son gendre, Hervé, se croiserent sur la fin de la même année pour aller faire la guerre aux Albigeois en Languedoc. (le Beuf, *hist. d'Aux.* T. II, p. 136.) Ils se trouverent, l'année suivante, au siége de Lavaur, pendant lequel Pierre fit d'inutiles tentatives pour détacher du parti de ces hérétiques le Comte de Toulouse, dont il étoit parent. La place ayant été prise le 3 Mai de cette année, le Comte Pierre prit congé de l'armée des Croisés pour s'en retourner. Au mois d'Août suivant, il fit expédier une Charte par laquelle il déclaroit avoir *quitté libéralement et pour toujours à tous ses sujets de Tonnerre la main-morte et toutes les eschoites.* Mais cette faveur ne fut point gratuite; car le Comte imposa une taxe pour le rachat de la main-morte; et peu de personnes profiterent alors de la Charte pour s'affranchir. (*Titres des habit. de Tonnerre.*) Pierre devint, l'an 1213, Marquis de Namur du chef d'Yolande de Hainaut, sa femme. L'année suivante, il accompagna le Roi Philippe-Auguste dans la campagne de Flandre, et se couvrit de gloire à la bataille de Bouvines par la valeur qu'il y fit paroître. Il acquit, l'an 1215, de Milon IV, Comte de Bar-sur-Seine, par échange des terres de Versigni et de Roberteaul, le droit de garde de l'Abbaye de Poutieres, qui passa ensuite aux Comtes de Tonnerre dans la personne de Marguerite, sa petite-fille. Il rendit hommage, l'an 1217, à Durand, Evêque de Châlon-sur-Saône, pour les terres de son Domaine, qui relevoient de cette Eglise, savoir, Bragelogne, Beauvoir, Baigneux, Lanne, Ricei, et en général pour tout ce qui étoit renfermé dans ce qu'on appelloit le *Parcours de S. Vincent.* (*Patron de Ricei-le-Haut.*) L'acte de cet hommage qui fut rendu à S. Bry, est daté du mois de Janvier 1216, suivant le style ancien. (Pérard, p. 319.) Pierre la même année quitta la France avec sa femme et quatre de ses filles, accompagné de plusieurs Seigneurs et suivi de près de cinq mille hommes de troupes, tant infanterie que cavalerie, pour aller prendre possession du trône de Constantinople, auquel il avoit été appellé par les Barons du pays. Il fut pris sur la route en trahison par Théodore Comnene, Prince d'Epire, qui le mit en prison avec un Légat qui l'accompagnoit et plusieurs personnes distinguées de sa suite. Depuis ce moment on perd de vue Pierre de Courtenai. Quelques Ecrivains ont avancé que Théodore l'avoit fait mourir après deux ans de captivité. Cependant il n'est point fait mention de cet Empereur, non plus que des autres prisonniers, ni dans le Traité conclu au mois de Janvier 1218 pour la délivrance du Légat, ni dans les lettres du Pape Honorius III, où il est rapporté; ce qui donne lieu de conjecturer que Pierre ne vivoit déja plus en ce tems-là. » Tout est incertain, dit M. le Beau, sur la mort de ce Prince. Il semble que la Providence ne » l'eût porté sur le trône que pour attacher un titre illustre à sa mémoire «. L'Impératrice, sa femme, qui étoit déja arrivée avec ses filles à Constantinople lorsqu'il fut arrêté, mourut de chagrin au mois d'Août 1219, suivant l'opinion de M. le Beuf. (Voyez *les Empereurs de Constantinople.*)

Pierre I de Courtenai avoit pris pour ses armoiries un champ d'azur semé de billettes d'or; » car en ce » tems-là, dit Coquille, les enfans de France ne portoient pas en leurs armes les fleurs de lis : le Roi seul » les portoit. Les puînés de la Maison de France prenoient seulement les couleurs or et azur. Mais Pierre II, » après son mariage, ajoute-t-il, chargea ses armes d'un lion d'or, qui étoient les anciennes armes de Nevers, » outre lesdites billettes «. La dévotion du Comte Hervé, gendre de Pierre de Courtenai, pour S. Martin, lui fit obtenir en 1216 pour lui et pour ses successeurs au Comté de Nevers une place de Chanoine avec une prébende dans le Chapitre de S. Martin de Tours. C'est ce qu'il déclare par une Charte datée de cette même année, dont nous avons sous les yeux une copie faite par M. Parmentier.

L'année qui suivit l'emprisonnement de Pierre de Courtenai, le Comte Hervé et sa femme se mirent en route pour la Terre-Sainte dans le mois de Juillet au plutôt. Nous avons en effet une Charte d'Hervé, donnée à S. Florentin, au mois de Juillet 1218, par laquelle il céde à Blanche, Comtesse de Champagne, et à Thibaut, son fils, toutes ses prétentions sur Ouche, Neuilli et Fismes, en échange du don qu'ils lui firent de tout ce qu'ils avoient dans la garde de S. Germain d'Auxerre et dans toutes les terres de la même Eglise, depuis les bords de l'Armenson jusqu'aux limites du Comté de Nevers. (Pelletier, *hist. des Comtes de Champagne*, T. II, p. 21 et 22.) Etant à Gênes, Hervé et sa femme dresserent leur testament au mois de Septembre 1218, par lequel ils firent, au cas qu'ils mourussent dans ce voyage, divers legs à plusieurs Monasteres de l'Auxerrois et du Tonnerrois. (Martenne, *Anecd.* T. I, col. 867.) Hervé, ayant fait la descente en Egypte avec les autres Croisés, eut part à l'attaque et à la prise de la Tour du Phare, qui défendoit le port de Damiete. Mais lorsque l'on commença l'attaque de la ville de Damiete, la vue du danger, dit Olivier, témoin oculaire, l'engagea à se retirer au grand scandale des Chrétiens : *Imminente periculo cum Christianorum recessit scandalo.* (Eckart, *Corp. hist. med. aevi.* T. II, p. 1406.) A son retour, Hervé marcha de nouveau contre les Albigeois qu'il poursuivit à outrance.

L'an 1221, ou 1220, suivant M. le Beuf, Hervé et Mahaut s'appliquerent à doter l'Eglise Collégiale de S. Pierre de Tonnerre, dont ils augmenterent les Canonicats jusqu'au nombre de 18, non compris trois dignités. Ils avoient fondé, trois ans auparavant, la Chartreuse de Bellari au diocèse d'Auxerre, en expiation, à ce qu'on prétend, de la faute qu'ils avoient faite en se mariant dans un degré prohibé de parenté.

Lorsqu'on eut appris en France la mort de l'Empereur Pierre de Courtenai, le Comte Hervé et la Comtesse, sa femme, se mirent en possession des Comtés d'Auxerre et de Tonnerre. Mais Philippe, Comte de Namur, et Robert, son frere, tous deux fils de l'Empereur défunt, revendiquerent ces deux Comtés comme leur étant dévolus par droit d'hérédité. Après avoir plaidé quelque tems, on convint de s'en rapporter à des arbitres qui seroient nommés par le Pape Honoré III. Ce furent l'Evêque de Troyes et les Abbés de S. Loup et de S. Martin de la même ville. Mais Hervé et sa femme, s'appercevant qu'ils faisoient pencher la balance du côté de leurs adversaires, se plaignirent au Pape de cette partialité. Nous avons sous les yeux le Bref d'Honoré, daté du 3 de Décembre 1220, par lequel il ordonne aux trois Commissaires de réformer ce qu'il y auroit de vicieux dans leur procédure, et d'être plus circonspects par la suite. Nous ignorons quel fut le jugement définitif qu'ils rendirent; mais il est certain que le Comte et la Comtesse de Nevers demeurerent possesseurs des deux Comtés qui leur étoient contestés.

1223 (N. S.) Hervé mourut le 22 Janvier et fut inhumé à Pontigni. De Mahaut il ne laissa qu'une fille, nommée Agnès, qui fut mariée la même année à Gui de Châtillon, Comte de S. Paul, et mourut l'an 1225. Elle avoit d'abord été destinée au Prince Philippe, fils de Louis de France (depuis le Roi Louis VIII). Nous en avons la preuve dans une Charte d'Hervé, datée de Melun en Juillet 1215, par laquelle il se déclare obligé de la donner en mariage à ce jeune Prince. (*Mss. de Fontanieu*, vol. 33.) Cette obligation étoit respective; car le Roi Philippe-Auguste avoit fait jurer à Hervé, par la Comtesse de Champagne, que, s'il arrivoit que *Monsieur Louis*, ou les Princes ses fils, ne voulussent point un jour tenir les conventions que le Roi et

Monsieur Louis vetloient de faire avec lui au sujet de ce mariage, elle ne les reconnoîtroit plus pour ses Souverains (ou plutôt pour ses *Suzerains*) jusqu'à ce qu'ils eussent émendé ce fait : *Ego.... nullum servitium nec auxilium ei proferam;* ce qui doit s'entendre des devoirs de vassal et non de ceux de sujet. (Brussel, *Usage des Fiefs,* T. I, p. *162.*) Du Bouchet prétend que cette alliance s'accomplit en 1217, ce qui paroît difficile à croire, Philippe, né le 9 Septembre de l'an 1209, n'ayant alors que huit ans. Quoi qu'il en soit, Gui de Châtillon ayant été tué au mois d'Août 1226 au siége d'Avignon, laissa de son mariage un fils, Gaucher, Seigneur de S. Aignan en Berri, de Montjoui, de Donzi &c.; et une fille, Yolande, mariée avec Archambaud IX, Sire de Bourbon.

Revenons à Hervé. Matthieu Paris donne de ce Comte une idée très désavantageuse, en disant qu'il étoit de la race du traître Ganelon, ce qui étoit alors la plus grosse des injures. Un autre Ecrivain ancien le dépeint comme un homme violent; et ce qu'il fit contre les Albigeois ne dément point ce caractére. Mais la Chronique de Tours le représente sous des couleurs différentes, en disant qu'il étoit d'une justice inflexible et le fléau perpétuel de ses ennemis : *Arcus justitiae inflexibilis et hostium tempestas assidua.* Elle ajoute qu'il fut d'abord inhumé à S. Aignan dans le Berri, qui lui appartenoit du chef de son pere; mais qu'ensuite les Moines de Pontigni l'ayant réclamé, il fut transporté dans leur Monastere.

Mahaut, sa veuve, donna, l'an 1223, par une Charte du mois de Juillet, à l'Eglise de Bourges une rente perpétuelle de 12 livres parisis (1) pour entretenir une lampe perpétuelle devant le tombeau de S. Guillaume, son Archevêque, décédé l'an 1209, et canonisé l'an 1218. Dans cet acte, dont la Chronique de Grandmont fait mention, et que Coquille dit avoir vu, Mahaut appelloit S. Guillaume son oncle, *avunculum nostrum;* expression qui, prise à la lettre, feroit entendre que S. Guillaume étoit frere d'Agnès, mere de Mahaut. Mais on voit par Albéric de Trois-Fontaines qu'elle n'étoit que sa petite-niece, ce Prélat étant frere, suivant ce Chroniqueur, d'Elisabeth de Courtenai, mariée à Pierre de France, dont le fils, Pierre de Courtenai, fut pere de Mahaut. S. Guillaume par conséquent doit avoir vécu jusqu'à un âge très avancé, puisqu'il n'est mort qu'en 1209. La même année que Mahaut fit la fondation dont on vient de parler, Reinier, Evêque de Bethléem, par un acte du mois de Mars, mit sous la garde et protection de cette Comtesse son Hôpital de Panthénor à Clameci. (*Gall. Chr.* T. XII, *pr.* col. 372.) Elle déchargea, la même année, par un acte solemnel, les citoyens d'Auxerre de la main-morte dans laquelle, de son aveu, elle les avoit jusqu'alors injustement retenus. (Du Cange, *verbo Manus-mortua.*)

Mahaut se remaria, l'an 1226, à Guigues V, Comte de Forez. Ce nouvel époux, l'an 1227, entra en guerre avec Thibaut, Comte de Champagne, pour raison des forteresses qu'ils avoient bâties respectivement sur les frontieres de la Champagne, de l'Auxerrois, du Tonnerrois et du Nivernois. Après quelques hostilités réciproques, ils firent, l'an 1229, un compromis entre les mains de Boniface, Cardinal-Légat. Le Prélat, par son jugement arbitral, décida que les forteresses élevées par Guigues subsisteroient tant qu'il auroit le Comté de Nevers; mais que les deux Comtes ne pourroient en bâtir de nouvelles sur les mêmes marches, ni souffrir qu'il en fût bâti par d'autres. Ce jugement fut adopté par tous les grands vassaux du Royaume, et servit de régle parmi eux en semblable matiere. (Brussel.)

Le Comte de Nevers s'étoit laissé engager l'année précédente dans la ligue formée par les intrigues du Comte de Bretagne contre la Reine Blanche, Régente du Royaume. Mais le Connétable Matthieu de Montmorenci eut l'adresse de l'en retirer avant qu'il eût pris part aux mouvemens des conjurés. Guigues et Mahaut donnerent, l'an 1231, au mois de Mai, des lettres par lesquelles ils confirmoient les coutumes et franchises de la ville de Nevers, remettoient aux habitans le droit de chevauchée et d'ostise, et leur accordoient le droit de pêche dans la Loire et autres rivieres. (*Invent. du Trésor des Chart.* T. IV.)

Guigues et Mahaut ayant assemblé au mois d'Avril de l'an 1235 les principaux Seigneurs de leur mouvance, firent, de concert avec eux, les réglemens suivans. 1° Défense d'arrêter et saisir pour quelque cause que ce soit le laboureur, ses bœufs et sa charrue, lorsqu'il travaille dans son champ, qu'il y va, ou qu'il en revient; de même le vigneron occupé à cultiver sa vigne, le moissonneur sciant ses bleds, le faucheur tondant ses prés. 2° S'il arrive que les bestiaux de quelque particulier soient surpris en dégât, ils ne seront point confisqués, mais le propriétaire sera condamné seulement à l'amende. 3° Les femmes qui ne sont point de condition libre, pourront désormais se marier librement à tous hommes d'autres Seigneurs; ce qui s'entend des hommes à qui leurs Seigneurs auront accordé, par lettres en bonne forme, la liberté d'épouser des femmes étrangeres; et pour prix de cette liberté que nous donnons, ajoute-t-on, nous nous réservons à nous et à nos successeurs à perpétuité tous les héritages que possedent lesdites femmes ou qui doivent leur échoir. 4° Qu'il ne soit permis à personne, sous quelque prétexte que ce puisse être, de détruire ou de brûler la maison d'autrui. (On excepte néanmoins les forteresses en cas de guerre légitime.) S'il arrive par la suite que dans l'étendue des Comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, quelqu'un s'avise de détruire une maison ou d'y mettre le feu, et que, sommé par son Seigneur de réparer le dommage qu'il aura causé, il ne s'exécute pas dans l'espace de quarante jours, il sera banni desdits Comtés, et les Seigneurs dont il releve retiendront ses Fiefs jusqu'à ce qu'il ait pleinement satisfait. (*Ch. des Comptes de Nevers.*)

Guigues au mois d'Avril de l'an 1239 partit avec le Duc de Bourgogne, les Comtes de Champagne, de Bar-le-Duc, de Nevers, de Forez, et d'autres Seigneurs, pour la Terre-Sainte. (Sanut.) Il y mourut le 31 Juillet 1241, sans laisser d'enfans de Mahaut, suivant M. le Beuf. Quelques uns disent néanmoins qu'il en eut deux fils, qui lui survécurent, mais qui n'eurent point, ajoutent-ils, de part dans l'héritage de leur mere, parce qu'elle en avoit disposé, presque aussitôt après la mort de Guigues, en faveur de Gautier de Châtillon, son petit-fils. Mais cette derniere opinion est entiérement dépourvue de fondement. Il en est de même de celle qui fait mourir cette Comtesse Religieuse à Fontevraut le 12 Décembre 1255. M. le Beuf prouve qu'elle mourut le 29 Juillet 1257 à Coulange-sur-Yonne dans l'Auxerrois. Elle fut inhumée, comme elle l'avoit ordonné par son testament fait au mois de Juillet de cette année, à l'Abbaye des filles de Réconfort, qu'elle avoit dotée, au Diocèse d'Autun. (Martenne, *Thes. anecd.* T. I, col. 1087.) Mahaut, après la mort de son second mari, eut querelle avec Dreux de Mello, Seigneur d'Epoisses, de Châtel-Chinon, et autres lieux, au sujet de son château de Lorme, qu'elle lui avoit fait demander *pour en jouir haut et bas,* comme un Fief-lige du Comté de Nevers. Sur son refus, Mahaut avoit fait mettre le feu *aux maisons et places* de la Châtellenie de

(1) En 1223 le marc d'argent fin étoit à 2 liv. 10 s. : ainsi 12 liv. parisis contenoient six marcs; lesquels, à raison de 53 liv. 9 s. 2 d., valent aujourd'hui 320 liv. 15 s.

Lorme. Dreux demanda réparation des dommages causés par cet incendie ; sur quoi Mahaut, par acte du mois de Janvier 1247 (V. S.), convint de s'en rapporter à Gaucher de Châtillon, son petit-fils. (*Ch. des Comptes de Nevers.*) On ne sait pas quel fut le jugement de Gaucher.

Mahaut, deux ans après, eut avec un autre de ses vassaux une querelle qui fut jugée contradictoirement d'une maniere solemnelle à son avantage. En voici la substance. L'an 1249, elle fit ajourner en sa Cour, un lundi après les trois semaines de Pâque, Guillaume de Verrieres, Ecuyer, son homme-lige, à Clameci, *pour oir le jugement de sadite Cour sur les dommages, les pertes et les mises que celle Comtesse et si hommes et si bourgeois avoient eus et soustenus vers le Roy et vers autre gent, et lui nommément.* Guillaume, ayant comparu à Clameci devant cette Cour, composée de ses Pairs de Fief, et présidée par Gui de Mello, Evêque d'Auxerre, *toutes raisons diligemment dites et baillées d'une part et d'autre, et livrées aux Jugeurs par le conseil de preudes hommes, fu dict et prononcé par droit et par jugement, que cil Guillaume avoit meffaict et perdu son Fief que il tenoit de celle Comtesse, et cil Guillaume ne dist rien encontre celui jugement.* Il est visible par l'échantillon que nous venons de donner du style de cette piece, que le françois en est trop correct pour appartenir au treizieme siécle. Ainsi nous jugeons que ce n'est qu'une traduction de l'original latin, faite au 14^e^ ou 15^e^, et cela avec d'autant plus de fondement, que les jugemens, comme l'on sait, ne se rendoient qu'en latin jusqu'au régne de François I.

MAHAUT II ET EUDES.

1257. MAHAUT II, née, l'an 1234 ou 1235, d'Archambaud X, Sire de Bourbon, et d'Yolande, fille de Gui de Châtillon et d'Agnès de Donzi, succéda à Mahaut, sa bisaïeule, dans les Comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, comme elle avoit succédé à son pere dans la Sirerie de Bourbon, et à sa mere dans les Baronies de Donzi et du Perche-Gouet (1). Elle avoit épousé dans le mois de Février 1247 V. S.) EUDES, ou ODET, fils aîné de Hugues IV, Duc de Bourgogne, né l'an 1230, et finit ses jours l'an 1262, cinq ou sept ans avant son mari, décédé l'an 1267 ou 1269, suivant D. Plancher, dans la ville d'Acre.

Le trait le plus mémorable du gouvernement d'Eudes, c'est la confirmation qu'il fit, l'an 1260, de concert avec sa femme, des franchises accordées, l'an 1223, aux habitans d'Auxerre. Par cet acte ils quittent les main-mortes qu'ils avoient à Auxerre, affranchissent leurs autres sujets de cette ville qui n'étoient pas libres, et font plusieurs établissemens pour les droits et la police d'Auxerre, promettant d'en faire jurer l'observation par Gui, Comte de S. Paul, et d'autres Seigneurs. (*Mss. de Béthune*, vol. 9420, fol. 3, v°.) Mahaut laissa trois filles, Yolande, Marguerite et Alix, qui céderent de gré ou de force la Sirerie de Bourbon à leur tante maternelle, Agnès, et eurent de grands débats entre elles touchant le surplus de la succession de leur mere. Yolande prétendoit que Nevers, Auxerre et Tonnerre ne formoient qu'un même Comté qui devoit lui appartenir à elle seule comme étant l'aînée. Le procès ne fut terminé qu'en 1273, par Arrêt du Parlement de la Toussaints, qui divisa ces trois Comtés, et les déclara partageables entre les trois sœurs. En conséquence Yolande eut le Comté de Nevers, Marguerite le Comté de Tonnerre, et Alix le Comté d'Auxerre, qui fut ainsi séparé du Comté de Nevers, ayant été dans les mêmes mains depuis l'an 1015.

COMTES DE NEVERS.

YOLANDE AVEC JEAN TRISTAN DE FRANCE, PUIS AVEC ROBERT DE DAMPIERRE.

1266. YOLANDE, fille aînée d'Eudes de Bourgogne et de Mahaut II, Comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, fut pourvue, par forme de dot, du Comté de Nevers et des Baronies de Donzi et des Riceis, en épousant, par Traité du mois de Juin 1265, JEAN TRISTAN, fils de S. Louis. Après la mort de son pere, elle prétendit encore, l'an 1267, aux Comtés de Tonnerre et d'Auxerre. Mais, par Arrêt du Parlement, comme on l'a dit, elle fut obligée, l'an 1273, de les abandonner à ses deux autres sœurs, qui les partagerent entre elles. Jean Tristan, l'an 1268 (N. S.), fit hommage de la terre des Riceis à l'Evêque de Châlon-sur-Saône, dont elle relevoit. Les Lettres de cet hommage, datées du mardi après la Purification 1267 (V. S.), portent qu'il *fut rendu à S. Denis en France par pure gratification du Prélat, sans que celui-ci pût lui préjudicier, ni à son Eglise,*

COMTES D'AUXERRE.

ALIX DE BOURGOGNE ET JEAN DE CHÂLON.

ALIX, troisieme fille de Mahaut et d'Eudes de Bourgogne, eut, dans le partage de la succession de sa mere, le Comté d'Auxerre avec les terres de S. Aignan et de Montjai. Elle épousa, le jour de la Toussaints 1268, JEAN DE CHÂLON, Sire de Rochefort, fils de Jean de Châlon, dit le Sage, Sire de Salins, et d'Isabelle de Courtenai, sa seconde femme. Alix associa son époux à ses Domaines. En qualité de Comte d'Auxerre, Jean de Châlon eut de fréquens démêlés avec Erard de Lésignes, son Evêque, qui l'excommunia lui et sa femme, et mit la ville d'Auxerre en interdit. Le Comte ayant appellé de ces censures à Rome, Erard s'y rendit pour poursuivre cette affaire ; mais il y trouva la mort le 18 Mars 1279, après environ trois ans de séjour en cette ville. Il ne paroît pas que Jean de Châlon l'ait suivi dans ce voyage. Dans le même tems qu'il étoit en contestation avec ce Prélat, le Chapitre d'Auxerre plaidoit au Parlement contre son Prévôt pour des atteintes qu'il

COMTES DE TONNERRE.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, ET CHARLES I, ROI DE SICILE.

MARGUERITE, née l'an 1248, fut maintenue par l'Arrêt du Parlement, dont on vient de parler, dans la possession du Comté de Tonnerre, dont elle avoit été reconnue Comtesse après la mort de Mahaut, sa mere. Elle devint Reine de Naples et de Sicile par son mariage, contracté au mois de Juin 1268, avec le Roi CHARLES I, et fit sa résidence en ce Royaume. Marguerite jouissoit de plus en France, du chef de sa mere, des Baronies d'Alluie et de Montmirail au Perche. Du chef de son pere elle eut aussi les terres de Griselles et de Cruzi, enclavées dans le Comté de Tonnerre, avec la garde de l'Abbaye de Poutieres, qu'elle reconnut être mouvantes du Duché de Bourgogne par une Déclaration passée à Naples, l'an 1272, de concert avec le Roi, son époux. (Plancher.) Ils rendirent pareil-

(1) D'après tous les Généalogistes modernes nous avons qualifié ci-devant (p. 413, col. 2) Comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, Yolande, mere de Mahaut II. Mais, dans le vrai, jamais elle ne jouit de ces Comtés, étant morte au mois d'Avril 1250, sept ans avant Mahaut, son aïeule.

COMTES DE NEVERS.

l'usage étant qu'il se rendît aux Evêques de Châlon dans leur maison épiscopale. (Pery, *hist. de Châlon*, p. 194 et *pr.* p. 73.) Yolande perdit, l'an 1270, son époux, qui mourut le 3 Août devant Tunis.

L'an 1271 (V. S.), le mardi après le Dimanche des Brandons (15 Mars), Hugues, Duc de Bourgogne, aïeul d'Yolande, termina le différend qu'elle avoit avec Erard de Lésignes, nouvel Evêque d'Auxerre, et dont voici quel étoit l'objet. C'étoit la coutume que, le jour de son intronisation, l'Evêque fût porté à sa Cathédrale par les principaux d'entre ses vassaux. Yolande, sommée, au mois de Décembre 1270, de venir remplir cette fonction, n'avoit ni comparu ni envoyé personne pour la représenter. Le Prélat exigea une satisfaction, et l'obtint. Hugues, au nom de la Comtesse, reconnut qu'elle étoit tenue à ce devoir tant à raison de son Fief d'Auxerre, différent du Comté, que pour la Baronie de Donzi, comme il étoit prouvé par les exemples de ses prédécesseurs. (*Gall. Chr.* T. XII, *pr.* col. 175, *charta* 10.) Yolande épousa, l'année suivante (1272), ROBERT DE DAMPIERRE, depuis Comte de Flandre, III[e] du nom, qui prit dès lors le titre de Comte de Nevers, et rendit hommage, le 29 Janvier 1272 (V. S.), au Comte de Champagne pour la terre de Clameci. (*Cartul. de Champ.* T. I, fol. 203.)

Robert vécut si mal avec Yolande, qu'après avoir eu d'elle un fils, qui suit, il la fit étrangler, à ce qu'on prétend, avec un mors de bride le 2 Juin 1280, pour avoir, à ce qu'il prétendoit, fait empoisonner Charles, son fils du premier lit. Elle fut enterrée aux Cordeliers, aujourd'hui les Récollets, de Nevers, où l'on voyoit, au siécle dernier, son épitaphe recueillie par Coquille : monument qui fait d'elle un magnifique éloge.

LOUIS I DE FLANDRE.

1280. LOUIS I, fils aîné de Robert III, Comte de Flandre, et d'Yolande de Bourgogne, succéda, l'an 1280, à sa mere dans le Comté de Nevers, sous la tutele de son pere. Celui-ci néanmoins conserva le titre de Comte de Nevers jusqu'à la mort de Gui, son pere, auquel il succéda, l'an 1305, au Comté de Flandre. Robert en 1281 ayant fait Chevaliers les deux fils de Philippe de Bourbon, ainsi nommé du lieu de sa naissance, fut condamné par le Parlement à payer une amende au Roi, par la raison que ces deux freres n'avoient pas, du côté de leur pere, assez de noblesse

COMTES D'AUXERRE.

donnoit aux droits de cette compagnie. L'arrêt qui intervint en 1277 condamna le Prélat à faire pénitence publique à quatre processions du Chapitre, et à 100 liv. d'amende (1). (le Beuf.) Jean de Châlon perdit sa femme, l'an 1279, avant le mois de Septembre. (*Idem.*) Coquille veut néanmoins qu'elle fut morte au moins deux ans plutôt. L'an 1281 (N. S.), au mois de Mars, le Comte Jean fait hommage à Guillaume des Grez, nouvel Evêque d'Auxerre, et reconnoît que tout le Comté releve de ce Prélat. Il se démit, l'an 1283, de ce Comté en faveur du fils qu'il avoit eu d'ALIX. Celle-ci n'étoit que la seconde femme du Comte Jean. Il avoit épousé en premieres noces ISABELLE, veuve de Guillaume de Vienne et fille de Matthieu II, Duc de Lorraine. Après la mort d'Alix il contracta une troisieme alliance avec MARGUERITE DE BEAUJEU, fille de Louis de Forez, Sire de Beaujeu, et mourut en 1309.

GUILLAUME DE CHÂLON,

COMTE D'AUXERRE ET DE TONNERRE.

1283. GUILLAUME DE CHÂLON, surnommé LE GRAND à cause de ses éminentes qualités, fils de Jean de Châlon et d'Alix de Bourgogne (2), succéda en bas âge dans le Comté d'Auxerre à sa mere par la démission et sous la garde-noble de son pere, qui conserva toujours le titre du domaine qu'il lui avoit cédé. L'an 1291, son pere lui fit épouser ELÉONORE, fille d'Amédée V, Comte de Savoie, qui lui apporta en dot la somme de quatre mille livres, qui n'étoit pas encore payée en 1296. Guillaume de Châlon, l'an 1292 (V. S.), devint Comte de Tonnerre par la donation que lui en fit, le 2 Janv., la Comtesse-Reine Marguerite, sa tante maternelle. L'an 1296, le Dimanche après la S. Luc (21 Octobre), il fit hommage de ce Comté à l'Evêque de Langres. Il assista, l'an 1302, avec son pere aux Etats-Généraux que le Roi Philippe le Bel assembla, au mois d'Avril, pour aviser aux moyens de réprimer les entreprises du Pape Boniface VIII. Il accompagna, l'an 1304, le même Monarque dans son expédition de Flandre, et combattit, le 18 Août, à la fameuse bataille de Mons-en-Puelle. Il mourut dans l'action, étouffé, dit M. le Beuf, par la chaleur et la poussiere, plutôt que de ses blessures. De son mariage il laissa un fils, qui suit, et une fille nommée Jeanne, mariée, l'an 1321, à Robert, cinquieme fils de Robert II, Duc de Bourgogne.

COMTES DE TONNERRE.

lement hommage, par procuration du 24 Avril de la même année, pour le Comté de Tonnerre, à Gui, Evêque de Langres. Tous deux étant à Paris en 1284, donnerent une Charte le 24 Février pour confirmer les franchises de la ville de Tonnerre. (*Livre des Chartes de Tonnerre.*) L'an 1285, au mois de Janvier, Marguerite perdit son époux, qu'elle aimoit tendrement, et dont elle avoit été la consolation dans ses adversités. Veuve sans enfans, elle quitta la Cour de Naples, dont elle avoit été l'ornement et l'exemple par ses vertus; et, étant revenue en France, elle se retira dans son Comté de Tonnerre, où elle passa le reste de ses jours dans les exercices de la plus haute piété. Deux Princesses de ses parentes vinrent se réunir à elle dans sa retraite. L'une étoit Catherine de Courtenai, fille unique de Philippe de Courtenai, mort en 1285, et petite-fille de Baudouin II, dernier Empereur françois de Constantinople. Charles de Valois, frere du Roi Philippe le Bel, ayant depuis recherché Catherine en mariage, elle épousa ce Prince en 1300, fut couronnée à Rome avec lui Impératrice titulaire de Constantinople l'année suivante, et mourut en 1307. (Voyez *les Comtes de Valois.*) L'autre Princesse étoit Marguerite de Beaumont, fille de Louis de Brienne, Vicomte de Beaumont-au-Maine, et veuve de Boémond VII, Prince d'Antioche et Comte de Tripoli. Elle persévéra auprès de la Reine de Sicile, à laquelle elle survécut, n'étant morte qu'en 1328. Les pauvres furent le principal objet des soins de ces trois Princesses pendant qu'elles demeurerent ensemble. L'an 1291, la Reine de Sicile, voulant étendre sa bienfaisance sur les races à venir, affranchit par une Charte les habitans de Laigne du droit de main-morte, et leur permit de s'ériger en Commune. L'original de cette charte s'étant pourri depuis en plusieurs endroits, parce qu'il avoit été long-tems dans le coin d'un mur où on l'avoit mis par la crainte des guerres, du feu, et d'autres dangers, le Roi Charles V la fit insérer dans des Lettres par lesquelles il la confirma l'an 1372. (*Nouv. Tr. de Diplom.* T. IV,

(1) L'argent monnoyé étoit à 11 deniers 12 grains de loi, et valoit 58 sous le marc ; par conséquent 100 livres forment, à peu de chose près, 34 marcs et demi, lesquels, à raison de 51 liv. 4 s. 7 d. le marc, produiroient actuellement 1767 liv. 8 s. 1 d. et demi.

(2) Et non pas fils de Hugues et d'Alix de Méranie, comme le prétend un habile moderne.

COMTES DE NEVERS.

pour mériter d'être élevés à cet honneur. Il falloit alors, pour parvenir à la Chevalerie, être Gentilhomme de nom et d'armes, et pouvoir faire preuve de quatre quartiers de noblesse. On se relâcha là-dessus avec le tems; et nos Rois donnerent souvent des dispenses sur cet article. (Daniel, *Hist. de la Mil. fran.* T. I, p. 98.) L'an 1290, Robert fait épouser à Louis, son fils, par contrat du mois de Novembre, JEANNE, fille unique et héritiere de Hugues IV, Comte de Rethel.

Robert, l'an 1291, fit avec Hugues, Evêque de Bethléem, un accommodement par rapport au temporel de l'Hôpital de Panthénor, uni, comme on l'a dit ci-devant, à l'Evêché de Bethléem. Dans l'acte, Robert se qualifie Comte de Nevers et premier né du Comte de Flandre, sans donner à Louis, qui étoit présent, d'autre qualité que celle de son fils aîné : *Nos Robertus primogenitus Comitis Flandriae, Comes Nivernensis, praesente Ludovico primogenito nostro.* (*Gallia Christ.* T. XII, *Instrum.* col. 373.)

L'an 1292, Louis, alors émancipé, conclut un Traité d'alliance pour le Comté de Rethel avec Henri, Comte de Luxembourg. (*Trésor des Chart.*) Louis, et son pere, accusés d'avoir excité les Flamands à se révolter de nouveau contre le Roi Philippe le Bel, sont ajournés l'un et l'autre, l'an 1309, à comparoître à la Cour. Le pere se purgea, et le fils, se trouvant seul coupable, fut mis en prison, d'abord à Moret, puis transféré au Châtelet de Paris, d'où s'étant échappé, il fut condamné par Arrêt du Parlement à perdre ses terres, qui furent confisquées au profit du Roi. Louis, retiré en Flandre, y resta l'espace de cinq ans, pendant lesquels Philippe le Bel, étant mort l'an 1314, fut remplacé par Louis Hutin, son fils. Le Comte de Nevers, ayant fait sa paix, l'an 1316, avec ce Monarque, reparut à la Cour vers la fête de l'Ascension, et fut rétabli dans ses Domaines. Les courtisans, dit le continuateur de Nangis, qui connoissoient le caractere du Comte, se moquerent de l'indulgence du Roi. En effet il ne tarda guere à cabaler en Flandre pour y faire revivre les troubles. Philippe le Long étant monté sur le trône après la mort de Louis Hutin, son frere, le Comte de Nevers fut

COMTES D'AUXERRE ET DE TONNERRE.

JEAN II.

1304. JEAN II, fils de Guillaume de Châlon, appellé le Seigneur de Rochefort du vivant de son pere, lui succéda en bas âge sous la garde-noble d'Eléonore, sa mere, qui conserva cette fonction avec le titre de Comtesse d'Auxerre jusqu'à son second mariage contracté, l'an 1308, avec Dreux de Mello, Seigneur de Sainte-Hermine. Alors Jean de Châlon I reprit la tutele de son petit-fils et de sa petite-fille avec les titres de Comte d'Auxerre et de Tonnerre. Mais ce ne fut pas pour long-tems; car il mourut vers le milieu de l'année suivante. Il fut enterré à la Charité-sur-Loire, laissant ses affaires en si mauvais état, que Marguerite de Beaujeu, sa veuve, jetta sa ceinture sur son tombeau, pour montrer qu'elle renonçoit aux biens de son mari. Le bail des Comtés d'Auxerre et de Tonnerre passa ensuite à Louis de Flandre, Comte de Nevers, attendu que Marguerite de Beaujeu n'étoit que la belle-mere du Comte Guillaume, pere du Comte Jean II et de sa sœur. L'an 1309, le Dimanche après la S. Marc (27 Avril), comme Bailliste de Jean et de Jeanne de Châlon, ses cousin et cousine, Louis de Flandre reprit de l'Evêque de Langres pour le Comté de Tonnerre. (*Cartul. de l'Eglise de Langres.*) L'an 1314, Jean II, étant sorti de tutele, se mit à la tête de la confédération formée par les Nobles et le Commun de Bourgogne, de Champagne et de Beauvoisis, contre le Roi Philippe le Bel, à cause des exactions qu'il faisoit sur son peuple et des changemens continuels qu'il introduisoit dans les monnoies. Mais la mort de ce Prince, arrivée dans la même année, fit évanouir ce soulévement.

L'an 1321, le Comte Jean cede le Comté de Tonnerre à Jeanne, sa sœur, en la mariant à Robert de Bourgogne. Il avoit dès lors perdu sa premiere femme, MARIE, fille d'Amédée II, Comte de Geneve, et étoit remarié avec ALIX, 3ᵉ fille de Renaud, Comte de Montbéliard. Après la mort d'Ottenin, fils unique et successeur de Renaud, il prétendit, l'an 1323, partager sa succession avec Henri de Montfaucon, qui avoit épousé la fille aînée de Renaud. Il y eut guerre à ce sujet; et Jean de Châlon s'en tira si bien, qu'il obligea

COMTES DE TONNERRE.

p. 448.) Mais ce qui touche particulièrement les pauvres, la Reine Marguerite fonda et dota richement, l'an 1293, un Hôpital à Tonnerre sous le nom de Notre-Dame de Fontenille. Les deux autres Princesses concoururent à cette bonne œuvre par leurs libéralités, et se mirent avec la Reine à la tête des ministres de cet établissement, rendant aux malades assidument les services qui répugnent le plus à la nature. La Reine, dans la crainte qu'un seul Hôpital ne fût pas suffisant pour tous les malheureux de son Comté, en établit un autre à Laignes, et un troisieme à Ligni-le-Châtel. Mais son attention ne se borna pas au soulagement des pauvres : elle s'appliquoit aussi à faire regner la paix et la concorde parmi tous ses vassaux, dont elle terminoit les différends avec une sagesse qui paroissoit au-dessus de son sexe. Le grand sens et l'esprit d'équité dont elle étoit douée, ainsi que ses autres vertus, lui avoient fait une telle réputation, que Robert, Duc de Bourgogne, et Jean de Châlon, étant en procès touchant la succession de Béatrix de Bourgogne, Dame de Montréal, la choisirent pour arbitre, et s'en rapporterent à sa décision. La preuve de ce fait, si honorable pour cette Princesse, se tire des Lettres qui sont à la Chambre des Comptes de Dijon, *sous le scel de Madame Marguerite, Reine de Jérusalem et de Sicile, de Messire Robert, Duc de Bourgogne, de Messire Jean de Châlon, Seigneur de Arlai, et de Madame Marguerite de Bourgogne, sa femme; des Traités et accords faits par ladite Reine sur le discors étant entre lesdits Duc et le Seigneur de Arlai, pour la succession et échoite de feu Damoiselle Béatrix de Bourgogne, Dame de Montréal; par lequel accord ladite succession demeurera au Duc moyennant ce qu'il baillera à Jean de Châlon et à Marguerite, sa femme, les châtel, ville, terre et appartenances de Viteaux pour mille livres de rente; l'an mil deux cent nonante neuf.* (*Invent. des registres de la Chambre des Comptes de Bourg.*) La Reine Marguerite passa dans son Hôpital de Tonnerre les quinze dernieres années de sa vie, qu'elle termina par une sainte mort le 4 ou le 5 Sept. de l'an 1308. Elle y fut inhumée au milieu des pleurs et des gémissemens. Cette Princesse avoit fait en 1305 son testament, rempli de legs pieux pour les pauvres et les Eglises non seulement du Tonnerrois, mais encore de ses terres du Perche. Elle avoit disposé de celles-ci par acte du mois de Janvier 1292 (V. S.), en faveur de Robert

JEANNE DE CHÂLON, COMTESSE DE TONNERRE.

1321. JEANNE DE CHÂLON, en épousant ROBERT, fils de Robert II, Duc de Bourgogne, le 8 Juin 1321, lui apporta en dot le Comté de Tonnerre, que Jean, son frere, lui avoit cédé. Robert ayant été au secours d'Edouard, Comte de Savoie, qui étoit en guerre avec Guigues VIII, Dauphin de Viennois, combattit dans l'armée du premier

COMTES DE NEVERS.

un de ceux qui se joignirent au Duc de Bourgogne pour disputer à ce Monarque son droit de succession. Il ne s'en tint pas à des protestations; mais il entra à main armée sur les terres de Champagne et lieux voisins, où il commit des dégâts que ses alliés mêmes désavouerent. Nous avons des Lettres du Duc de Bourgogne, du Comte de Joigni et du Sire de Nanteuil, en date du mois de Juin 1317, par lesquelles ils promettent de se séparer du Comte de Nevers, si dans un certain tems *il ne restitue et amende les torts et excès par lui faits ez Comtez de Champaigne, Rethel, et aultres lieux.* (*Mss. de Béthune*, vol. coté 9420, p. 56.) Le Comte de Nevers ne fut point arrêté par cette déclaration, et n'en continua pas moins ses hostilités. Pour le réprimer, le Roi Philippe le Long le fit citer à Compiegne, dans la quinzaine de l'Assomption, par un exploit où il étoit dit que, soit qu'il comparût ou qu'il fît défaut, le jugement définitif de son affaire seroit également prononcé. Le Comte prit le dernier parti, et fit transporter en Flandre tous ses effets. La Cour rendit son Arrêt, par lequel elle le déclara déchu de toutes ses Seigneuries, en réservant néanmoins sur le Comté de Rethel une pension alimentaire à sa femme, qu'il maltraitoit fort, quoiqu'elle méritât son attachement par sa vertu et ses autres bonnes qualités. Le Comte Louis, frappé de ce jugement, vint trouver le Monarque, et, après lui avoir fait hommage de ses terres, il obtint main-levée de la confiscation par Lettres-Patentes données à Gisors le 13 Septembre 1317. (Coquille.) Il vivoit alors fort mal avec ses vassaux du Nivernois. Les Nobles et le Clergé de ce Comté, fatigués des vexations de ses Officiers, s'étoient déja pourvus, par appel au Parlement, pour les réprimer. L'an 1320, le pere de Louis étant venu à Paris pour traiter de la paix, y amena celui-ci, à qui l'on proposa de lui rendre ses terres, de nouveau confisquées, moyennant le mariage de son fils avec la fille du Roi. Louis n'oublia aucune défaite pour éluder la proposition: mais le Légat, qui s'étoit rendu médiateur de l'accommodement, l'obligea, le 5 Mai, d'y acquiescer; et afin qu'il ne pût s'en dédire, le mariage fut célé-

COMTES D'AUXERRE.

son beau-frere d'en venir à un accommodement avec lui; mais on ne sait aucun détail là-dessus. Jean de Châlon entra aussi dans la guerre d'Edouard, Comte de Savoie, contre Guigues-Dauphin, qui le fit prisonnier dans un combat livré dans la plaine de S. Jean-le-Vieux, près du château de Varei, le 9 Août 1325. Sa captivité dura jusqu'au 13 Mars 1329, jour auquel il fut remis entre les mains de Guillaume Flotte et de Gui Chevrier, Commissaires du Roi Philippe de Valois, sous promesse de rentrer en prison la veille de la S. André suivante au cas que le Roi ne pût terminer les débats du Dauphin et du Comte de Savoie. Le Comte Jean, mécontent de ce qu'Alix, sa femme, avoit été oubliée dans le partage des biens de sa Maison, fait en 1332, déclara la guerre à son beau-frere Henri de Montfaucon, qu'il prétendoit avoir ravi une partie de l'héritage de sa femme. On a vu ci-dessus (p. 551, col. 1) comment ce différend s'accommoda. Le Comte Jean eut ensuite avec Eudes IV, Duc de Bourgogne, une querelle qu'il voulut décider, l'an 1336, par la voie des armes. Le Marquis de Bade et le Sire de Montfaucon, ses beaux-freres, le Sire de Neuchâtel, le Comte d'Etampes, et plusieurs Seigneurs de Bourgogne, se déclarerent en sa faveur et lui fournirent du secours. Mais le Roi Philippe de Valois, qui avoit besoin du Comte d'Auxerre pour l'employer contre les Anglois, étouffa cet incendie presque à sa naissance par un accommodement auquel il amena les parties. Le malheur en voulut seulement au Comte d'Etampes, qui fut tué en assiégeant le château de Pimorain le 5 Septembre 1336. L'an 1338, le Comte Jean rentre dans le Comté de Tonnerre par la mort de Robert, son beau-frere. Il alla servir ensuite le Roi sur les côtes de Flandre. *Il périt, le 26 Août 1346, à la fameuse bataille de Créci, gagnée sur la France par les Anglois. De son mariage avec* Alix, *fille de Renaud, Comte de Montbéliard (morte l'an 1362), il laissa un fils, qui suit, et quatre filles;* Marguerite, Dame de Touci et du Puiset, mariée en 1329 à Jean de Savoie, Chevalier, morte sans lignée à Paris l'an 1378, et enterrée aux Chartreux de cette ville; Béatrix, femme de Humbert, Sire de Thoire et de Villars, et deux Religieuses.

JEAN III DE CHÂLON,

Comte d'Auxerre et de Tonnerre.

1346. Jean de Châlon, IIIe du nom, succéda à Jean II, son pere, dans les Comtés d'Auxerre et de Tonnerre, ainsi que dans les Baronies de Rochefort, de S. Aignan et de Montjai. Sa naissance illustre et son mérite personnel lui avoient déja donné un rang distingué parmi les Seigneurs du Royaume. Il ne tarda pas à être élevé à la charge de Grand Bouteiller de France. L'an 1356, il fut pris à la bataille de Poitiers, et conduit en Angleterre avec le Roi Jean. Pendant sa captivité, les Anglois, joints aux Navarrois, prirent, le 8 Décembre de l'an 1358, le château de Regennes, appartenant à l'Evêque d'Auxerre, et le 10 Mars suivant, ils se rendirent maîtres de la ville d'Auxerre par surprise. Le fils aîné du Comte Jean, qui

COMTES DE TONNERRE.

à la journée de Varei le 9 Août 1325, et eut le malheur d'y être fait prisonnier. Malgré la lettre que le Roi Charles le Bel écrivit le 22 Janvier suivant, pour obtenir la délivrance de Robert, malgré l'offre que fit de 50 mille florins d'or pour sa rançon Eudes, Duc de Bourgogne, le 22 Décembre suivant, enfin malgré les lettres qu'écrivit, le 13 Mai 1328, le Roi Philippe de Valois en sa faveur, le Dauphin refusa constamment de le relâcher. Ce ne fut que cinq mois après cette derniere époque qu'il se laissa fléchir. Alors, de l'autorité du Roi, le 17 Octobre, on fit un Traité en vertu duquel Robert recouvra sa liberté. (Valbonnais.) Ce Prince mourut au mois d'Octobre 1338, et fut enterré à Cîteaux, où l'on voit encore son tombeau de marbre noir, avec sa figure de marbre blanc, dans le choeur de cette Eglise. Son épitaphe date sa mort du samedi, veille de S. Luc; et le Nécrologe de l'Hôpital de Tonnerre, du 14 Oct. Jeanne, sa femme, l'avoit précédé au tombeau le 15 Octobre 1333, sans laisser de postérité. Le Comté de Tonnerre retourna ensuite à Jean de Châlon II. (*Voyez* Guillaume de Châlon, *Comte d'Auxerre et de Tonnerre, et les suivans.*)

de Flandre, fils de sa soeur Yolande, moyennant deux mille livres (1) de pension viagere, et avoit cédé en même tems le Comté de Tonnerre à Guillaume de Châlon, fils de sa soeur Alix, sous la réserve encore d'une autre pension de seize cens livres. (Coquille.)

(1) L'argent monnoyé étoit à 58 sous le marc et de 11 deniers 12 grains de loi; ainsi les 3600 liv., montant des deux pensions que la Comtesse Marguerite s'étoit réservées, faisoient 1241 marcs 3 onces, lesquels, à raison de 51 liv. 4 s. 7 d. le marc, valent aujourd'hui 63,675 liv. 7 s. 11 d.

COMTES DE NEVERS.

bré le 22 Juillet de la même année. Quelque tems après, comme il revenoit à Paris, il fut arrêté par les ordres de son pere sur une accusation portée contre lui d'avoir voulu l'empoisonner. Tandis qu'on le retenoit enfermé dans le château de Rupelmonde, on instruisit son procès. Un Guillelmite, son Confesseur, et ses domestiques, furent mis à la question, mais inutilement; rien ne fut prouvé : ce qui auroit pu l'être, suivant le continuateur de Nangis, si l'on eût voulu informer à sa décharge, c'est que cette trame n'avoit été ourdie que pour l'exclure du Comté de Flandre et le faire tomber à son frere, Robert de Cassel. Le pere néanmoins, toujours fidele à ses soupçons, ne consentit à l'élargir qu'à condition qu'il ne rentreroit plus en Flandre de son vivant. Le Comte Louis s'y étant soumis, non sans une grande répugnance, se rendit, au mois de Février 1322, à Paris, où il mourut de langueur le 22 Juillet suivant, et fut enterré aux Cordeliers. De JEANNE, sa femme (encore vivante en 1325), il laissa Louis II, qui suit, et Jeanne de Flandre, femme de Jean de Montfort, Duc de Bretagne.

LOUIS II DE CRECI.

1322. LOUIS II, dit DE CRÉCI, succéda presque en même tems à Louis, son pere, dans les Comtés de Nevers et de Rethel et la Baronie de Donzi, et à son aïeul, Robert III, dans le Comté de Flandre. L'an 1335, il condamna Jean de Loisi, Seigneur de Crux, convaincu d'avoir frappé un Religieux de l'Abbaye de Corbigni, à offrir un bassin d'argent et deux cierges devant le corps de S. Léonard, Patron de cette Eglise. Louis fut tué, le 26 Août 1346, à la bataille de Créci. (Voyez *les Comtes de Flandre.*)

LOUIS III DE MALE.

1346. LOUIS III, dit DE MALE, successeur de Louis II, son pere, obtint du Roi Philippe de Valois, par Lettres-Patentes du 27 Août 1347, données à Moncel-les-Ponts, la permission de posséder en Pairie les Comtés de Nevers et de Rethel et la Baronie de Donzi, pour sa vie seulement et celle de sa mere. Il mourut le 9 Janvier 1384. (N. S.) Voy. *les Comtes de Flandre, ceux de Rethel et ceux de Bourgogne.*)

MARGUERITE ET PHILIPPE LE HARDI.

1384. MARGUERITE, fille unique de Louis III, née au mois d'Avril 1350, mariée, 1° à Philippe de Rouvre, Duc de Bourgogne, 2° à PHILIPPE LE HARDI, successeur de Philippe de Rouvre au même Duché, hérita de son pere, l'an 1384, les Comtés de Nevers, de Rethel et de Flandre, avec la Baronie de Donzi et ses autres Domaines. Cette Princesse mourut le 16 Mars 1405 (N.S.), onze mois après son second époux. (*Voy.* Philippe le Hardi, *Duc de Bourgogne.*)

JEAN DE BOURGOGNE.

1384. JEAN, fils aîné de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, et de Marguerite de Flandre, né le 28 Mai 1371, devint Comte de Nevers et Baron de Donzi en vertu de la donation que ses pere et mere lui en firent par Lettres données le 16 Mars 1383 (V. S.), aux champs près de Bruxelles. (D. Plancher, T. III, *pr.* p. LXXVI, n. LXXVII.) Pendant la minorité de Jean, le Duc, son pere, administra les Domaines qu'il lui avoit

COMTES D'AUXERRE ET DE TONNERRE.

s'étoit retiré dans le château, fut pris dans cette occasion avec sa femme et un grand nombre de citoyens. Sur les menaces que les ennemis firent de mettre le feu à la ville, les Auxerrois se racheterent de ce malheur en promettant de leur payer 50 mille sous d'or au mouton (1). L'an 1359, le Roi d'Angleterre (Edouard III), après avoir échoué devant Reims au bout de sept semaines de siége, et fait des efforts également impuissans contre Saint-Florentin, vint se présenter devant Tonnerre. *La ville,* dit Froissart (vol. 1, c. 10), *se défendit bien, et là eut grand assaut et dur, et là fut la ville de Tonnerre prise par force.* Le Monarque anglois s'étant donc rendu maître de la ville basse, s'y reposa durant cinq jours avec son armée, qui étoit extrêmement fatiguée. Les soldats y firent grand'chere tant que durerent trois mille pieces de vin qu'ils y trouverent. Edouard attaqua ensuite, mais inutilement, le château défendu par Baudouin d'Hennequin, Maître des Arbalêtriers. En quittant la ville il y mit le feu, qui consuma toutes les maisons et les Eglises, à l'exception de l'Hôpital. Le Comte Jean revint, l'an 1360, en France avec le Roi, son maître, sur la fin d'Octobre. Il mourut, suivant la conjecture de M. le Beuf, l'an 1366; mais nul monument ne marque le tems de sa mort. Ce fut lui qui accorda le droit de chasse à tous les habitans d'Auxerre. Il laissa de MARIE CRESPIN, sa femme, Dame de Louves et de Boutavant, Jean, qui suit; Marguerite, morte sans alliance; et Mahaud, femme de Jean d'Antigni.

JEAN IV DE CHÂLON.

1366. JEAN IV, dit ESTHIER, fils de Jean III, lui succéda au Comté d'Auxerre, qu'ils gouvernoient ensemble depuis qu'il étoit revenu de captivité avec lui. Ce fut un des plus illustres guerriers de son tems. L'an 1363, le 21 Décembre, il chassa du fort des Murs, près de Corbeil, une troupe de brigands qui de-là infestoient le pays. S'étant ensuite avancé dans la Beauce, il se joignit à d'autres Capitaines avec lesquels il remporta divers avantages sur les Anglois. L'an 1364, les Chevaliers françois, sur le point de livrer la bataille de Cocherel, déférerent le commandement au Comte d'Auxerre, et le presserent vivement de l'accepter. *Comte d'Auxerre,* lui direntils, *vous estes de plus grande mise de terres et de lignage qu'icy soit : si pouvez bien de droit estre nostre chef.* Mais il se refusa constamment à leurs instances, disant qu'il étoit trop jeune, et les engagea à prendre pour Général du Guesclin. Il n'en eut guere moins de part à la victoire que les François remporterent à cette mémorable journée, où le cri de guerre des François fut *Notre-Dame d'Aucerre*, et dont la date est du 16 Mai, le jeudi après la Pentecôte. Il se trouva peu de tems après au siége de la Charité-sur-Loire; et, le 29 Septembre de la même année, il commanda une aile de l'armée de Charles de Blois à la bataille d'Aurai, où il perdit l'œil gauche d'un coup d'épée qu'il reçut par l'ouverture de son casque. Cet accident le força de se rendre à celui qui l'avoit blessé. Quoique son pere, vivant encore, eût la principale autorité dans Auxerre, cette ville prit tant de part à son malheur, qu'elle se cotisa pour aider à faire sa rançon. Celle de Tonnerre se joignit à elle pour cet objet, auquel elle contribua de concert avec les bourgs et villages du Comté pour une somme de 3200 livres; au moyen de quoi le

(1) Les sous d'or au mouton, c'est-à-dire les petits moutons, avoient cours pour 12 sous 6 deniers : ils étoient d'or fin et de la taille de 104 au marc. Ainsi 50 mille moutons pesoient 480 marcs 6 onces 1 gros 16 grains; à 828 livres 12 sous le marc, ils vaudroient actuellement 398,365 livres 5 sous 5 deniers.

COMTES DE NEVERS.

cédés. Nous avons les Lettres du Duc, datées de Grai le 21 Novembre 1384, par lesquelles il accorde divers priviléges aux Juifs tant en ses Duché et Comté de Bourgogne, qu'aux Comté et Baronie de Donzi, *appartenants*, dit-il, *à Jehan, nostre très chier et très amé fils, duquel et de ses terres et appartenances nous avons le gouvernement.* (D. Plancher, T. III, *pr.* p. lxxij, n. LXXXV.) Jean fut, dans le même tems, établi Lieutenant de son pere dans les deux Bourgognes. On conserve les Lettres qu'il adressa de Dijon, le 1 Février 1384 (V. S.), à Saudrin de Guynes, Capitaine de Dijon, et à Jean le Nain, portant ordre de contraindre le Clergé de cette ville à payer sa portion de *l'ayde des quarante mille francs ouctroyez à mondict Seigneur* (Philippe), *en son pays de son Duché de Bourgoigne.* (*Ibid.* p. lxxj.) Le Duc Philippe ayant acquis, l'an 1390, de Jean, Comte d'Armagnac, le Charolois, Jean, son fils, ratifia cette acquisition par ses Lettres du 13 Mai de la même année. (*Ibid.* p. cxlviij.) On a parlé ci-devant (p. 515) de l'expédition entreprise, l'an 1396, par le Comte de Nevers en Hongrie, du malheureux succès qu'elle eut, et de la somme de 200000 ducats d'or qui fut payée au Sultan Bajazet pour sa rançon et celle de 25 Seigneurs à qui le vainqueur fit grace de la vie. De cette somme la moitié fut payée par Sigismond, Roi de Hongrie, comme l'attestent les Lettres du Comte, données à Trévise le 16 Janvier 1397, par lesquelles il donne pouvoir à Regnier Pot de demander et de recevoir de Sigismond cette somme. (D. Plancher, *ibid.* p. clxxxv.) Sigismond l'avoit empruntée d'un négociant de Paris, nommé Dyne Raponde, et lui avoit hypothéqué pour son remboursement une rente annuelle de sept mille ducats, qui lui étoit dûe par la République de Venise. (*Ibid.* p. clxxx.) Le Comte Jean n'étoit pas encore émancipé; il ne le fut qu'en 1401 (V. S.) avec ses freres, Antoine et Philippe, par Lettres du Roi Charles VI, données à Paris le 14 Février. (*Ibid.* p. clxxxxix.) Ayant succédé, l'an 1404, à son pere dans le Duché de Bourgogne, il remit à Philippe, son frere, le Comté de Nevers conformément au Traité de partage fait par ses pere et mere entre leurs enfans le 27 Novembre 1401. (Voy. *les Ducs de Bourgogne.*)

PHILIPPE II DE BOURGOGNE.

1404. PHILIPPE II, troisieme fils de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, né au mois d'Oct. 1389, devint Comte de Nevers et de Rethel et Baron de Donzi, après la mort de son pere, en vertu du testament de ce Prince, fait de concert avec sa femme. Il accompagna Jean, son frere, Duc de Bourgogne, dans toutes les guerres qu'il eut contre la Maison d'Orléans et contre les Liégeois. L'an 1410, il fut pourvu de l'Office de *Chambrier de France*, au préjudice de Jean I, Duc de Bourbon, dont le pere l'avoit possédé, et que le Duc de Bourgogne, maître alors de l'Etat, en priva pour le punir de l'attachement de sa Maison à celle d'Orléans. Effrayé de la vengeance que le Roi Charles VI venoit de tirer de la ville de Soissons, après l'avoir emportée d'assaut sur les Bourguignons, il vint, en 1414, de Laon, dont son frere lui avoit confié la garde, se jetter aux pieds du Roi, dans l'octave de la Pentecôte, lui demanda pardon d'être entré dans le parti des rebelles, et lui remit la ville de Laon. Le Monarque, à la priere des Princes, lui pardonna, mais à condition

COMTES D'AUXERRE ET DE TONNERRE.

Comte recouvra sa liberté. L'an 1367, nouveau malheur pour le Comte Jean IV : il encourut la disgrace du Roi Charles V, qui le fit enfermer au Louvre. La cause de cette punition n'est point certaine. Nous sommes portés à croire avec Golut que c'étoit une satisfaction que le Monarque crut devoir donner au Duc de Bourgogne, son frere, pour les dégâts que ce Comte avoit commis sur ses terres. L'Abbaye de Poutieres, dont il avoit cédé la garde à Jean de Sainte-Croix, son gendre, souffroit également des vexations que leurs Officiers, à la faveur de ce titre, exerçoient sur ses terres. L'Abbé Etienne en porta inutilement ses plaintes au Bailli de Tonnerre, qui résidoit à Paris. Irrité de ce déni de justice, il assembla son Chapitre, et par délibération du 9 Septembre 1370, ils élurent Gardien de l'Abbaye Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, sous les clauses suivantes, 1° que les Religieux de Poutieres, ni leurs vassaux, ne seront point sujets du Duc ni de ses successeurs, si ce n'est au fait de la garde; 2° que lesdits Religieux auront des Notaires en leurs terres; 3° que l'échoite des bâtards leur appartiendra comme du passé; 4° que le Duc ni ses successeurs ne pourront retenir leurs hommes en bourgeoisie; 5° que pour raison de ladite garde les habitans du Duché ne pourront s'élargir pour le vain pâturage; 6° que les Ducs ne pourront prétendre, pour raison de ce droit, aucun secours de chevaux, de chiens, d'oiseaux, ni d'autres choses. (*Chamb. des Comptes de Dijon*, pag. 119, cot. 3.) Pour faire sa paix avec le Roi, le Comte Jean lui vendit le Comté d'Auxerre pour la somme de 31 mille livres d'or (1) par acte daté du 5 Janvier 1370 (V. S.). Cette vente ne fut point approuvée de sa famille. Louis de Châlon, son fils, » intenta pro- » cès, dit Coquille, au Parlement contre le Procu- » reur du Roi, afin d'avoir adjudication dudit Com- » té d'Auxerre par retrait lignager et autres moyens. » Louis obtint provisoirement un Arrêt qui le déclara curateur de son pere, qui étoit tombé en démence des coups qu'il avoit reçus à la tête dans les combats. Mais il ne put faire pour lors les fonctions de cet emploi, les Anglois l'ayant fait prisonnier l'an 1372.

Marguerite, sœur du Comte Jean, se fit adjuger, l'an 1373, pendant la captivité de Louis, par un nouvel Arrêt, le gouvernement du Comté d'Auxerre, avec des réserves pour les places fortes et les réparations des fortifications (2). Louis, de retour en France l'an 1376 au plus tard, confirma *les droits, franchises et libertés de la ville de Tonnerre* par acte du 8 Mars 1376 (V. S.), *comme ayant*, dit-il, *de par le Roy, nostre Sire, le gouvernement, cure et administration des chatels et terres appartenans à Monsieur mon pere.* Cette ville, l'année suivante, lui donna un gage de sa reconnoissance, en consentant, par délibération du *lundi après la fête de S. Jacques et de S. Philippe* (4 Mai), de lui payer, pendant un an seulement, commencé au 15 Mars précédent, la dîme de ses bleds, vins et laines, pour achever le paiement de sa rançon, qui étoit de six mille livres. (*Arch. de Tonnerre.*) Le Comte Jean, son pere, finit ses jours, l'an 1379, sans laisser de postérité, si l'on en croit les Généalogistes, qui donnent Louis de Châlon pour son frere; ce qui est assez réfuté par ce qu'on vient de voir.

(1) La livre d'or se nommoit fleur de lis et avoit cours pour une livre, ou 20 sous; elle étoit d'or fin et de la taille de 64 au marc; par conséquent 31 mille fleurs de lis devoient peser 484 marcs 3 onces, à 828 liv. 12 s. le marc, produisent 401,353 liv. 2 s. 6 d.

(2) Ce Comté fut depuis réuni à la Couronne; mais il en fut ensuite détaché pour faire partie des Domaines que les Plénipotentiaires du Roi Charles VII céderent, l'an 1435, à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, dans les fameuses Conférences d'Arras : ce qui fut ratifié par ce Monarque.

COMTES DE NEVERS.

que toutes les places qu'il possédoit dans le Nivernois, le Rethelois et la Champagne, seroient remises entre les mains de personnes nommées par la Cour, lesquelles y seroient entretenues aux frais du pays, tandis qu'elles en auroient la régie; qu'il quitteroit le parti du Duc de Bourgogne, et qu'il obligeroit ses vassaux à revenir au service du Roi. Philippe exécuta fidèlement ces conditions, et se montra dans la suite zélé serviteur de son Souverain. Il commanda 1200 hommes d'armes à la bataille d'Azincourt, où il fut tué le 25 Octobre 1415. Son corps fut inhumé à l'Abbaye d'Elan en Rethelois. Peu de tems avant sa mort il avoit été armé Chevalier dans une course par le Maréchal de Boucicaut. Ce Prince avoit épousé, 1°, le 25 Avril 1409, Isabelle, fille d'Enguerand VII, Sire de Couci, morte en 1411, après lui avoir donné une fille, Marguerite, qui mourut six mois après sa mere; 2°, le 20 Juin 1413, Bonne d'Artois, fille aînée de Philippe, Comte d'Eu, dont il laissa deux fils en bas âge, Charles et Jean.

CHARLES I DE BOURGOGNE.

1415. Charles I, fils aîné de Philippe II, lui succéda dans ses Etats à l'âge d'un an, sous la tutele de Bonne, sa mere. Cette Princesse, s'étant remariée, l'an 1424, à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, partagea la garde-noble de ses enfans avec lui. Le beau-pere en usa mal envers ses pupilles, dont la mere finit ses jours, l'an 1425, à Dijon. Philippe, Duc de Brabant, étant mort, l'an 1430, sans enfans, sa succession revenoit à Charles et à Jean, ses cousins, en vertu de la substitution de ce Duché, faite à leur pere; mais Philippe le Bon s'empara du Brabant, et l'unit à ses Etats. Charles souffrit cette usurpation sous la promesse que le Duc lui fit de le dédommager : promesse qui fut mal exécutée. Malgré ce manque de bonne-foi, le Comte de Nevers n'en demeura pas moins ami de celui qui l'avoit dépouillé. Voyant ce Prince et le Duc de Bourbon, son beau-frere, obstinés à se faire une guerre ruineuse pour l'un et pour l'autre, il eut la générosité d'entreprendre de les réconcilier. Les ayant attirés à Nevers pour cet effet au mois de Janvier 1435 (N. S.), il réussit dans son dessein dès le premier jour, et en entama un autre encore plus grand, en se joignant au Duc de Bourbon pour disposer le Duc de Bourgogne à rendre la paix à la France. Ce fut au milieu des fêtes et des festins qu'ils commencerent à le détacher du parti des Anglois. » On » y dansa, dit Monstrelet, il y eut moult grande foison » de momeurs et de farceurs : ce qui fit dire à un Che» valier bourguignon : Nous sommes bien mal conseil» lés de nous aventurer et mettre en danger de corps et » d'ame par les singulieres volontés des Princes, lesquels, » quand il leur plaît, se réconcilient l'un avec l'autre, » et souventefois avient que nous en demeurons poures » et détruits ». Le Comte Charles n'étoit pas encore déclaré majeur; il ne le fut que le 7 Octobre 1435.

L'an 1440, à l'exemple du Duc de Bourgogne, il refusa d'entrer dans la ligue des Princes, connue sous le nom de la *Praguerie*. Mais en 1442, sur les traces de ce même Duc, il se laissa entraîner dans celle que le Duc d'Orléans forma sous le prétexte de réformer l'Etat, et dans le vrai pour se venger du peu de part qu'on lui donnoit au gouvernement. Le rendez-vous des conjurés fut à Nevers, où ils publierent un manifeste tendant à soulever les peuples contre le Roi et ses Ministres. Mais ce parti ayant été étouffé presque dans sa naissance par la sagesse du Monarque, le Comte de Nevers fut des premiers à rentrer dans le devoir, et il n'omit rien dans la suite pour faire oublier sa faute. Il l'effaça réellement par le zele avec lequel il servit Charles VII dans ses guerres contre les Anglois. Il fut aussi très utile au Duc de Bourgogne dans celle qu'il fit en 1443 dans le Luxembourg. Le Roi, l'an 1459, pour reconnoître

COMTES DE TONNERRE.

LOUIS I° DE CHÂLON.

1379. Louis I de Châlon, dit *le Chevalier verd*, de la couleur de son écharpe, succéda dans le Comté de Tonnerre à Jean IV, son pere et non pas son frere. Il reprit le procès qu'il avoit intenté au Roi, touchant la vente du Comté d'Auxerre, et obtint du Parlement des Commissaires pour informer sur les lieux : mais il ne vit pas la fin de cette affaire. Louis n'étoit pas moins brave que son pere. Ce fut au siége de la Charité-sur-Loire qu'il commença de se faire connoître. Il eut tant de part, avec Robert d'Alençon, à la reprise de cette place, que tous deux furent faits Chevaliers le jour même et à l'issue de cet événement. Il ne se distingua pas moins en 1364 à la bataille de Cocherel. Louis fut pris le 29 de Septembre de la même année avec du Guesclin à celle d'Aurai, et recouvra sa liberté à la paix qui se fit au mois d'Avril de l'année suivante. Mais, se voyant alors sans emploi, il se mit avec le Chevalier Hugues de Caurelée à la tête de 30 mille hommes, qui firent trembler successivement toutes les provinces du Royaume sous le nom de *Grandes Compagnies*. On sait que le Roi Charles V fut obligé de traiter avec ces brigands par le canal de du Guesclin, qui les emmena en Espagne. Louis passa avec elles dans ce pays, et y signala sa valeur au service de Henri de Transtamare. De retour en France, il servit de nouveau contre les Anglois, qui le firent une seconde fois prisonnier. Sa captivité fut longue cette fois; car on ne le voit reparoître en France qu'en 1376, encore n'étoit-il alors que renvoyé sur sa parole, ne s'étant pas trouvé en état de payer comptant sa rançon. Pour l'acquitter, il fit usage du droit qu'avoient les Seigneurs de lever des contributions extraordinaires sur leurs vassaux dans les trois cas suivans; savoir, lorsqu'ils faisoient leurs fils Chevaliers, lorsqu'ils marioient leurs filles, et lorsqu'eux ou leurs enfans étoient pris à la guerre. L'an 1382, il suivit le Roi Charles VI dans sa campagne de Flandre, et combattit à la bataille de Rosebeque. On ignore la suite de ses exploits jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1398. De Marie de Parthenai, sa femme, il laissa cinq fils et deux filles; Louis, qui suit; Hugues, Seigneur de Crusi, mort sans enfans de Catherine de l'Isle-Bouchard, sa femme, laquelle, étant devenue veuve, se remaria au fameux Giac, Ministre et favori du Roi Charles VII, puis en 1426 à George de la Trémoïlle (c'est cette Dame qui, étant devenue la maîtresse de Jean, Duc de Bourgogne, le détermina à se trouver à l'entrevue de Montereau, où il périt); Guillaume, Chevalier de Rhodes; Jean, Seigneur de Ligni-le-Châtel, tué à la bataille d'Azincourt; Amédée, Abbé de Baume; Jeanne, Comtesse en partie de Tonnerre, mariée, le 10 Août 1400, à Jean de la Baume, Seigneur de Bonrepos, morte la même année et enterrée à Pontigni; et Marguerite, Comtesse en partie de Tonnerre, Dame de S. Aignan après sa sœur, et femme d'Olivier de Husson, Chambellan du Roi Charles VII.

LOUIS II DE CHÂLON.

1398. Louis de Chalon II succéda au Comte Louis I, son pere, dans une partie du Comté de Tonnerre. Il reprit à son avénement le procès de sa famille avec le Roi pour le Comté d'Auxerre. Mais, l'an 1404, de concert avec ses freres et sœurs, il donna son désistement par acte du 16 Août, moyennant une somme de 35750 livres, que le Roi s'obligea de leur payer à certains termes. (*Mss. du Roi*, n° 9420, fol. 112, v°.) Louis épousa, l'an 1402,

COMTES DE NEVERS.

les services importans qu'il avoit reçus du Comte de Nevers, lui confirma le titre de Pair de France. Il mourut, l'an 1464, *sur la fin* de Mai, sans laisser d'enfans de Marie d'Albret, sa femme, fille aînée de Charles II, Sire d'Albret, qu'il avoit épousée le 11 Juin 1456 (morte après le 4 Janvier 1485 (V. S.), date de son testament.) Ce Prince fut inhumé dans l'Eglise de S. Cyr de Nevers.

JEAN DE BOURGOGNE.

1464. Jean, né à Clameci le 25 Octobre 1416, le jour même que Philippe, son pere, fut tué à la bataille d'Azincourt, succéda à Charles, son frere, dans les Comtés de Nevers et de Rethel. Le Duc Philippe le Bon, auquel il s'étoit attaché, lui avoit déja donné, l'an 1437, les Comtés d'Auxerre et d'Etampes avec les Seigneuries de Gien et de Dourdan, et des terres en Hollande, pour le dédommager du Brabant; mais il fut évincé d'Etampes et de Dourdan, comme terres du Domaine du Roi, par Arrêt du Parlement de 1457. A l'égard du Comté d'Auxerre, le Duc de Bourgogne s'y comporta toujours en propriétaire, et n'en laissa à Jean de Bourgogne que l'usufruit, sans même permettre qu'il prît le titre de Comte d'Auxerre, ni souffrir qu'il s'ingérât dans les affaires des Auxerrois, qui furent toujours portées immédiatement à ce Duc. Jean de Bourgogne fut ensuite dépouillé de tous ses autres Domaines par le Comte de Charolois, qui le fit arrêter, le 3 Octobre 1465, dans Péronne, puis conduire prisonnier à Béthune, et cela sous le prétexte imaginaire d'avoir voulu l'*envouter*, c'est-à-dire le faire périr par des opérations magiques : ce Prince ne lui rendit sa liberté qu'en le faisant renoncer, par un acte du 22 Mars 1466 (N. S.), à toutes les Seigneuries et Comtés qu'il avoit reçues du Duc Philippe le Bon. Jean protesta contre cette violence, et s'en fit relever par la Cour des Pairs. (Voy. *les Comtes de Rethel.*)

Le Comte Jean succéda, l'an 1472, à Charles d'Artois, son oncle maternel, dans le Comté d'Eu.

On fut surpris en 1477, après la mort du Duc Charles le Hardi, de voir le Comte de Nevers, son plus proche parent mâle, souffrir, sans réclamer ses droits, la réunion que le Roi Louis XI fit du Duché de Bourgogne à sa Couronne. Mais on présume qu'il y eut un Traité secret entre lui et ce Monarque. Il vit avec la même tranquillité Louis XI s'emparer du Comté d'Auxerre, dont les habitans se donnerent à lui de leur plein gré. Mais il n'en fut pas de même pour les autres Etats dont avoient joui les derniers Ducs de Bourgogne. Le Comte Jean fit ajourner à la Cour des Pairs Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, pour se voir condamné à s'en dessaisir; mais pendant le cours de cette instance, le Comte mourut à Nevers le 25 Septembre 1491, et fut inhumé dans la Cathédrale. Il avoit épousé, 1°, par contrat du 24 Novembre 1435, Jacqueline, fille de Raoul d'Ailli, Vidame d'Amiens et Seigneur de Péquigni; 2°, l'an 1471, Paule de Brosse, fille de Jean de Brosse, Comte de Penthievre, morte le 9 Août 1479; 3°, le 11 Mai 1480, Françoise d'Albret, fille d'Arnaud-Amanieu d'Albret, Sire d'Orval, morte le 20 Mars 1522 (N. S.) à Donzi. Il eut de la premiere Elisabeth, mariée à Jean I, Duc de Cleves, morte le 21 Juin 1483, et de la seconde Charlotte, femme de Jean d'Albret, Sire d'Orval. (Voy. *les Comtes de Rethel et les Comtes d'Eu.*)

ENGILBERT DE CLEVES,

COMTE D'AUXERRE, DE NEVERS, D'EU, D'ETAMPES ET DE RETHEL.

1491. Engilbert, troisieme fils de Jean I, Duc de

COMTES DE TONNERRE.

Marie, fille de Gui de la Trémoïlle, V^e du nom (mort à Rhodes, l'an 1397, au retour de l'expédition de Hongrie), et de Marie de Sulli, qui avoit alors pour second mari le Connétable d'Albret. Marie de la Trémoïlle apporta en dot au Comte Louis vingt mille francs d'or (1), qui lui furent donnés par sa mere et son beau-pere. Louis s'étant dégoûté de sa femme, la répudia sous prétexte de parenté, et se remaria avec Jeanne de Périlleux, fille d'honneur de Marguerite de Hainaut, Duchesse de Bourgogne, dont il étoit devenu amoureux, et qu'il avoit enlevée. Louis de Châlon étoit effectivement parent de Marie de la Trémoïlle. Mais apparemment que le Comte de Tonnerre y procéda militairement et sans observer les formalités; car Marie de la Trémoïlle se prétendit toujours sa femme légitime. La Duchesse de Bourgogne, irritée de l'attentat de Louis de Châlon, en demanda vengeance, et le Duc, son mari, se préparoit à pousser à bout le ravisseur. Celui-ci, sans s'étonner, lui signifia qu'il ne le reconnoissoit plus pour son Seigneur, et qu'il se rendoit vassal du Duc d'Orléans, fils de celui que le Duc de Bourgogne avoit fait assassiner. Le Duc d'Orléans envoya des troupes au Comte de Tonnerre, lequel, avec ce secours, se maintint quelque tems dans son Comté, dont il se vit à la fin dépouillé. La ville et le château de Tonnerre ayant fermé leurs portes aux Bourguignons, essuyerent un siége qui fut très court. *Les Bourguignons*, dit un Historien du tems, *y entrerent la torche enflammée à la main, et détruisirent entièrement le château.* Ils en firent autant de ceux de Laignes, de Griselles, de Crusi, d'Argenteuil et de Channes. Le château de Belin, que le Comte Louis possédoit au-dessus de la ville de Salins en Franche-Comté, fut aussi attaqué par les Bourguignons. Mais il ne se rendit pas si facilement. La place étant forte et pourvue d'une bonne garnison, le siége en fut long. A la fin cependant elle fut prise, et le Duc la donna à son fils, qui, depuis joignit le titre de Seigneur du Château-Belin à celui de Comte de Charolois. Ceci se passa en 1414. Le Duc de Bourgogne prévoyant que ces hostilités, contraires au dernier Traité de paix, ne seroient point approuvées du Roi Charles VI, écrivit à ce Monarque pour se justifier. Dans sa lettre il disoit qu'il n'en avoit agi de la sorte contre le Comte de Tonnerre, que pour le punir de sa félonie; que ce Comte étant son vassal, il n'avoit pu ni dû prendre le parti de la Maison d'Orléans contre lui. Il ajoutoit que, tandis qu'il étoit occupé dans les Pays-Bas à la guerre contre les Liégeois pour la défense de leur Evêque, son beau-frere, *le Comte de Tonnerre s'étoit rebellé contre lui plusieurs fois et sans cause, en lui défiant et entreprenant sur sa terre, icelle détruisant et emmenant ses proyes... Mais*, dit Paradin, *le Duc de Bourgogne, à dire la vérité, se vengeoit de Louis, Jean et Hugues de Châlon, qui suivoient le parti du Duc d'Orléans contre le Duc de Bourgogne, leur Seigneur droiturier.* Le Duc de Bourgogne passe sous silence les ravages que le Duc de Lorraine et le Comte de Nevers avoient faits dans le Tonnerrois. Ce Prince n'en demeura point là. Il obtint du Roi des Lettres datées du 25 Juillet 1419, par lesquelles ce Monarque, en récompense des services rendus à l'Etat par le Duc de Bourgogne, et en dédommagement des dépenses qu'il avoit faites pour soutenir les droits du Royaume et les défendre contre tous ses ennemis, lui donne pour lui et ses héritiers, *en augmentation et accroissement du Fief*

(1) Les francs étoient d'or fin, et de la taille de 63 au marc; par conséquent 20 mille francs d'or pesoient 317 marcs 3 onces 5 gros 1 denier et 9 grains, lesquels, à raison de 828 liv. 12 sous le marc, produiroient actuellement 263,047 liv. 11 sous 10 deniers.

COMTES DE NEVERS.

Cleves, et petit-fils de Jean I, Comte de Nevers, par Elisabeth, sa mère, étant venu fort jeune en France, y fut naturalisé par Lettres du Roi Charles VIII de l'an 1486, dans lesquelles il le qualifie de *cousin étranger.* Son mariage, contracté le 23 Février de l'an 1489 (V. S.) avec Charlotte, fille de Jean II de Bourbon, Comte de Vendôme, lui valût le Comté d'Auxerre, dont Charles VIII le gratifia pour lui tenir lieu d'une somme de 30 mille livres que ce Monarque avoit promise à Charlotte en présent de noces. Mais ce don souffrit de grandes difficultés de la part des Auxerrois, qui n'en furent pas plutôt instruits, qu'ils députerent à la Cour, qui étoit pour lors à Lyon, pour avoir une expédition des Lettres qui le renfermoient, et savoir si Engilbert les avoit fait homologuer au Parlement. On fit des remontrances au Roi pour lui prouver qu'il n'avoit pu mettre hors de ses mains le Comté d'Auxerre sans enfreindre le Traité fait avec son prédécesseur; et l'opposition de la ville d'Auxerre, faite le 4 Août 1490, fut reçue au Parlement le 22 du même mois. Celle des autres villes de l'Auxerrois ne tarda pas à suivre. Toutes ensemble firent signifier à Jean Baillet, alors Evêque d'Auxerre, qu'il eût à ne point recevoir l'hommage-lige d'Engilbert de Cleves pour le Comté d'Auxerre, que les oppositions ne fussent auparavant levées. Mais les choses en resterent là. Engilbert continua de prendre le titre de Comte d'Auxerre, qui lui fut même donné dans les registres du Parlement de Paris le 8 Juillet 1493 et jours suivans, aux séances où le Roi assista; et cet usage se trouve continué dans les registres de 1499. (Le Beuf.) L'an 1491, après la mort du Comte Jean, son aïeul maternel, il se porta pour son héritier universel. Mais cette succession lui fut encore contestée par sa tante, Charlotte, femme de Jean d'Albret, Sire d'Orval. Celle-ci se prévaloit d'une donation du Nivernois, du Rethelois et du Donziois, faite en sa faveur par le Comte Jean, son pere, qui avoit même permis à son époux d'en prendre possession un an avant sa mort. *Le débat,* dit Coquille, *vint jusqu'aux armes, chacun se voulant maintenir en jouissance, et se démena aussi par procès. Il y eut,* ajoute-t-il, *un sequestre ordonné par la Cour de Parlement sous la main du Roi;* ce qui dura pendant tout le cours du régne de Charles VIII. Engilbert accompagna ce Prince dans son expédition d'Italie, et commanda les Suisses en 1495 à la bataille de Fornoue.

Louis XII ayant succédé, l'an 1498, au Roi Charles, Engilbert, à son sacre, représenta le Comte de Champagne. Ce Prince le nomma Gouverneur de Bourgogne par Lettres du 12 Mai 1499. Engilbert le suivit en 1500 à la conquête du Milanois, toujours à la tête des Suisses dont il étoit Colonel. Son procès avec Charlotte, sa tante, s'étoit cependant renouvellé, et se poursuivoit avec vigueur. Le Roi, pour l'accommoder, maria, le 25 Janvier 1504 (V. S.), Charles, fils d'Engilbert, avec Marie, fille de Jean d'Albret et de Charlotte.

L'an 1505, Engilbert obtint, par Lettres du mois de Mai, une nouvelle érection du Comté de Nevers en Pairie. C'est le premier Prince étranger à qui nos Rois ont accordé une pareille faveur. Mais il n'est pas vrai, comme l'assure le Président Henaut, que jusqu'alors nos Rois n'avoient créé de nouvelles Pairies que pour les Princes du sang. Charles VIII, par ses Lettres du 6 Août 1458, avoit élevé Gaston IV, Comte de Foix, à cette dignité. (Voyez *ci-dessus*, p. 314, col. 1.) Le même Historien se trompe encore en disant qu'Engilbert est le premier qui ait porté le titre de *Duc de Nevers:* il n'eut jamais que celui de Comte. Une maladie l'emporta le 21 Novembre 1506, laissant de son mariage Charles, qui suit; Louis, Capitaine de la premiere Compagnie des cent Gentilshommes au Bec de Corbin, qui prit le titre de Comte d'Auxerre; et François de Cleves, Abbé de Tre-

COMTES DE TONNERRE.

de la Bourgogne le Comté de Tonnerre, dont auparavant étoit possesseur Louis de Châlon, *lequel Fief*, fait-on dire au Roi, *est mouvant de nous à cause de nostre Comté d'Auxerre.* (*Hist. de Bourg.* T. IV, p. 1.) Il est visible que le Duc de Bourgogne avoit dicté lui-même ces lettres; car quel autre que lui auroit osé y insérer que le Comté de Tonnerre relevoit de celui d'Auxerre ? Lui seul avoit besoin de ce mensonge grossier pour se faire adjuger le Comté dont il s'étoit emparé. Mais il ne jouit pas long-tems du fruit de cette supercherie. Il périt de la maniere qu'on l'a dit ailleurs, le 10 Septembre de la même année. Sa mort ne changea rien cependant à l'état du Comté de Tonnerre, qui fut compris dans sa succession, que le Duc Philippe le Bon, son fils, recueillit.

Philippe, en mariant, le 10 Octobre 1423, Marguerite, sa sœur, Duchesse de Guienne, avec Artur, Comte de Richemont, lui assura six mille livres de rente, dans l'assignat desquelles les Commissaires nommés à cet effet, le 3 Novembre suivant, comprirent le Comté de Tonnerre avec les Châtellenies de Crusi, Laignes et Griselles, dont le Duc fit cession à sa sœur. (*Chamb. des Comptes de Dijon.*) Le Comte Louis de Châlon servoit cependant le nouveau Roi Charles VII avec valeur contre les Anglois et les Bourguignons. Ce Monarque perdit en lui un de ses meilleurs Capitaines à la bataille de Verneuil, où il fut tué le 17 Août 1424. En mourant il laissa la matiere d'un grand procès entre ses deux femmes par rapport au douaire. Aucune des deux n'avoit d'enfans de lui. Marie de la Trémoïlle, soutenue par la Cour de Bourgogne, fut reconnue pour la seule femme légitime du Comte Louis, et la seule par conséquent qui eût hypotheque sur le Comté de Tonnerre. Long-tems même avant la mort de son mari, le Duc Jean-Sans-Peur lui avoit assigné par provision sur les terres confisquées les revenus de celles d'Orgelet, de Monnot et de Montaigu. (Plancher, *Hist. de Bourg.* T. III, pp. 441-462.) Elle mourut au plutôt en 1433. Le Comte Louis laissa un bâtard nommé Jean de Châlon, que le Roi Charles VI légitima, et auquel Jeanne de Châlon, sa tante, transporta la Seigneurie de Ligni-le-Châtel. Il se distingua sous Charles VII dans les guerres contre les Anglois.

JEANNE ET MARGUERITE DE CHÂLON.

1433. Jeanne et Marguerite de Chalon, filles du Comte Louis I, partagerent entre elles, après la mort de Marie de la Trémoïlle, leur belle-sœur, le Comté de Tonnerre, dont elles eurent la pleine jouissance par le Traité d'Arras, fait entre le Roi Charles VII et Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. Jeanne, dans ses Chartes, joignoit au titre de Comtesse de Tonnerre ceux de Vicomtesse de Ligni, et de Dame de Bonrepos, de S. Aignan et de Valençai en Brie. Elle épousa Jean de la Baume, Seigneur de Bonrepos, qu'elle fit pere de Claude de la Baume, Comte de Montrevel, dont les successeurs ont possédé long-tems la Vicomté de Ligni. Jeanne étant veuve vendit sa part du Comté de Tonnerre à Marguerite, sa sœur, dont elle ne put jamais obtenir le prix convenu; ce qui donna lieu à une façon de parler qui est encore en usage dans le Tonnerrois, lorsqu'il s'agit d'un acheteur qui refuse de payer: *C'est,* dit-on, *Margot de Châlon qui eut l'argent et la denrée.* Jeanne, sur le refus obstiné de sa sœur, fit une nouvelle vente de sa part, l'an 1440, à Louis de Châlon, son parent, et à Guillaume, son fils, Seigneur d'Argenteuil. Guillaume prit possession du Comté de

COMTES DE NEVERS.

port, décédé l'an 1545, peu de jours après Louis, son frere. La mere de ces enfans survécut à son époux. S'étant retirée à Fontevraut, elle y fit profession le 18 Mai 1515, et y mourut le 14 Décembre 1520.

CHARLES DE CLEVES.

1506. Charles, fils aîné d'Engilbert de Cleves et de Charlotte de Bourbon, Comte de Rethel, par son mariage contracté le 25 Janv. 1505 avec Marie d'Albret, succéda, l'an 1506, à son pere dans les Comtés de Nevers et d'Eu. Il se distingua par sa valeur dans les guerres des Rois Louis XII et François I. Ce dernier l'ayant fait arrêter pour des écarts de jeunesse, l'envoya prisonnier à la tour du Louvre, où il mourut le 27 Août 1521. De sa femme, qui lui survécut jusqu'au 27 Octobre 1549, il laissa François, qui suit. Son corps et celui de son épouse furent inhumés aux Cordeliers de Nevers. (Voyez *les Comtes de Rethel.*)

FRANÇOIS I DE CLEVES, PREMIER DUC DE NEVERS.

1521. François de Cleves, né le 2 Septembre 1516 à Cussi-sur-Loire, succéda à Charles, son pere, avec le simple titre de Comte d'Eu, sous la tutele de Marie, sa mere. Charlotte d'Albret, sœur de Marie, et femme d'Odet de Foix, Sire de Lautrec, n'eut pas plutôt appris la mort du Comte Charles, son beau-frere, qu'elle renouvella la contestation pour la succession de son aïeul maternel, Jean de Bourgogne. Marie défendit vivement les droits de son fils et les siens. Enfin, l'an 1525, les deux sœurs firent à Roanne, le 1 Juillet, une transaction par laquelle il fut dit que Nevers, Châtel-Censoir, et quelques autres terres dénommées, appartiendroient à Marie d'Albret, Comtesse de Nevers, et à son fils, François de Cleves, et que Charlotte d'Albret, femme d'Odet de Foix, auroit le Comté de Rethel, la Baronie de Donzi et autres terres. L'an 1539 (N. S.), par Lettres du Roi François I, données en Janvier et enregistrées le 17 Février, le Comté de Nevers fut érigé en Duché-Pairie. Il est remarquable que ces Lettres portent expressément que le Roi accorde à François de Cleves, *fils* de Marie, le titre de Duc de Nevers, *du consentement de sa mere*, et sans que cette grace puisse causer aucun préjudice à Marie d'Albret *en son droit de pleine propriété, possession ou autrement.* Ces expressions ont fait depuis naître une question, savoir, si la Pairie de Nevers *étoit femelle* suivant l'érection du Duché, faite en 1539, ou seulement *mâle,* suivant l'érection de Pairie, faite en 1505. François de Cleves fut encore fait, quelque tems après, Gouverneur de Champagne. Il rentra, l'an 1540, en possession du Rethelois et du Donziois par le décès de Claude de Foix, fille unique de Charlotte d'Albret et d'Odet de Foix, morte sans laisser d'enfans de ses deux maris, Gui de Laval et Charles de Luxembourg.

L'an 1541, il s'éleva une dispute entre le Duc de Montpensier et le Duc de Nevers sur la *Baillée de Roses* au Parlement, à qui les donneroit le premier. Le Duc de Montpensier l'emporta par Arrêt du Parlement, quoique moins ancien Pair que le Duc de Nevers; et du Tillet prétend, sans le prouver, que ce ne fut point précisément la qualité de Prince du sang qui lui fit adjuger la préférence, mais l'union des deux qualités de Prince et de Pair. L'an 1553, le Duc de Nevers fait ériger en Pairie et incorporer le Donziois au Nivernois

COMTES DE TONNERRE.

Tonnerre; et peu de tems après donna de nouvelles provisions à Jean Tholon, maître de l'Hôpital de Tonnerre; ce qui fut le salut de cette Maison, qui depuis long-tems étoit au pillage. Cependant Marguerite de Châlon ne laissa pas Guillaume en paisible jouissance de la part qu'il avoit acquise. Elle intenta contre lui l'action de retrait, et obtint au Parlement de Paris un Arrêt qui lui adjugea sa demande. Marguerite avoit pour lors consigné son argent au Greffe de la Cour, d'où il fut tiré par ordre du Roi, qui se l'appropria, parceque Guillaume avoit quitté la France pour quelque mécontentement. Marguerite eut pour époux Olivier de Husson, Chevalier, Chambellan du Roi Charles VII, dont elle laissa un *fils*, qui suit.

JEAN DE HUSSON.

Jean de Husson, fils d'Olivier de Husson et de Marguerite de Châlon, fut le successeur de sa mere au Comté de Tonnerre et en la Seigneurie de S. Aignan, qu'elle avoit acquise de sa sœur. Il épousa Jeanne Sanglier, veuve de Jean de la Rochefoucauld, Seigneur de Barbezieux, de laquelle il laissa un fils, qui suit. Dès l'an 1453, Jean de Husson, comme on le voit par des actes, prenoit le titre de Comté de Tonnerre, et quelquefois de Comte de S. Aignan. La fidélité constante de Jean de Husson envers le Roi Louis XI dans les brouilleries qui s'éleverent entre ce Prince et Charles, Duc de Bourgogne, devint funeste au Comté de Tonnerre. L'an 1472, les Bourguignons, sous la conduite du Comte de Rouci, fils du Connétable de S. Paul, firent irruption dans ce Comté, où ils commirent toutes sortes de ravages, à l'exception de l'incendie: car les Historiens remarquent que les François et les Bourguignons, dans les guerres fréquentes qu'ils se firent, eurent toujours ces égards réciproques entre eux de ne jamais se permettre de brûler les maisons dans leurs hostilités. Voici ce que raconte Monstrelet de cette irruption. « Sur ces entrefaites, dit-il, aucuns » tenant la partie du Duc de Bourgogne, comme le » Comte de Rouci, fils du Connétable, et autres » de leur parti, tinrent les champs aux pays et mar» ches de Bourgogne, et s'en vinrent espandre et » loger en la Comté de Tonnerre, où ils ne trouve» rent aucune résistance, en gastant et détruisant » pays, vinrent jusqu'à Joigni ». Un Mémoire manuscrit nous apprend que, le 8 Octobre 1472, ils pillerent la ville de Tonnerre, et la rançonnerent pour la somme de trois mille huit cens écus d'or (1). L'an 1485, le Comte Jean de Husson, par une Charte du 10 Mai, confirma les droits et franchises accordés par Louis de Châlon à la ville de Tonnerre. C'est la derniere époque connue de sa vie.

CHARLES DE HUSSON.

Charles de Husson, fils et héritier de Jean de Husson et de Jeanne Sanglier, prenoit le titre de Baron de S. Aignan et de Celles en Berri du vivant de son pere. Il affranchit, l'an 1492, les habitans de Tonnerre d'une ancienne et bizarre servitude, qu'on appelloit le *Gist de Crusi.* Elle obligeoit les nouveaux mariés d'aller coucher la premiere nuit de leurs noces à Crusi; sans quoi ils ne pouvoient acquérir le droit de bourgeoisie. Cet affranchissement ne fut pas gratuit. Le Comte y mit pour condition

(1) L'écu d'or (à la couronne) étoit au titre de 23 carats et $\frac{1}{8}$, et de la taille de 71 au marc: par conséquent 3800 écus pesoient 53 marcs 4 onces 1 gros 1 denier 1 grain; à raison de 798 liv. 7 sous 9 deniers le marc, suivant le tarif du mois de Novembre 1785, valent 42,730 liv. 8 sous 9 deniers.

COMTES DE NEVERS.

par Lettres de Février, enregistrées le 23 du même mois. (Ces Lettres sont datées de l'an 1552, suivant le style du tems.) L'Evêque d'Auxerre y avoit formé opposition, parce que la Baronie de Donzi étoit dans la mouvance de son Eglise; car il étoit de principe dans le droit féodal qu'une terre pour être érigée en Pairie devoit relever immédiatement du Roi. En cet état on imagina pour la premiere fois, dit M. le Chancelier d'Aguesseau, d'obliger le Seigneur à se contenter d'une indemnité. François de Cleves, né, comme ses ancêtres, avec des talens militaires, fit ses premieres armes en 1537 sous le Maréchal de Montmorenci, qu'il suivit en Piémont. Le Roi Henri II, ayant résolu en 1551 de faire la guerre à l'Empereur, confia au Duc de Nevers le commandement général de l'armée qu'il envoya dans les Pays-Bas, sur les frontieres de la Lorraine. François de Cleves facilita, l'an 1552, le voyage du Roi en Allemagne par la prise des places que les Espagnols avoient fortifiées sur la Meuse, et assura le retour de Sa Majesté en couvrant sa marche dans le pays de Liége. Charles-Quint, la même année, ayant entrepris le siége de Metz, le Duc de Nevers concourut à la défense de cette place. Il harcela, fatigua les assiégeans par différentes attaques, enleva les convois et leur coupa les vivres. Charles-Quint, découragé par le peu de progrès de ce siége, voulut du moins s'en dédommager sur Toul. François de Cleves, ayant pénétré son dessein, alla s'enfermer dans Toul, et le fit échouer. La disette se mit dans le camp des assiégeans, et le Duc de Nevers profita de la grande désertion qu'elle occasionna pour former, aux dépens de l'ennemi, un corps de troupes qu'il enrôla au service de la France. L'an 1553, il fit la campagne de Picardie avec distinction. Dans celle de 1554, il se signala par de nouveaux exploits en Flandre et dans le pays de Liége, prit Dinant et Beaurain, et battit les ennemis en différentes rencontres. Il commanda, l'an 1555, sur la frontiere de Champagne, ayant le Maréchal de S. André sous ses ordres. Ceux de la Cour lui défendoient d'engager une action générale; mais il eut l'habileté de battre l'ennemi en détail, et le bonheur de rendre inutiles les efforts du Prince d'Orange, Général de l'Empereur, qui commandoit une armée considérable. En 1557, à la funeste journée de Saint-Quentin, avant qu'on en vînt aux mains, le Duc de Nevers ouvrit un avis dont l'événement justifia la sagesse, et qui auroit sauvé l'armée. N'étant pas écouté, il combattit avec la plus grande valeur, jusqu'à ce qu'accablé par le nombre, il fut contraint de se retirer avec un petit nombre de soldats échappés au fer et aux chaînes du vainqueur. Les ayant amenés à la Fere, il envoya de là un trompette au Prince Emmanuel Philibert de Savoie, Général des ennemis, pour lui recommander les prisonniers et reconnoître les morts. Le Prince victorieux, qui croyoit notre armée totalement détruite, apprenant avec surprise que François de Cleves étoit vivant, dit secrètement à un de ses confidens : » Puisque le Duc de Nevers s'est sauvé, » le Roi de France a encore un Général qui nous don» nera bien des affaires, et nous empêchera de tirer de » notre victoire tous les avantages que nous pouvions » nous en promettre ». En effet François de Cleves se comporta après la bataille de Saint-Quentin comme Fabius après celle de Cannes. Il rallia les débris de notre armée, pourvut à la sûreté de la frontiere, et ne négligea rien pour faire perdre à l'ennemi le fruit de sa victoire. La campagne suivante ne lui fut pas moins glorieuse. Il prit Orchimont et plusieurs autres places dans les Ardennes et courut risque de la vie au siége de Thionville, où il repoussa trois fois les Espagnols, qui tenterent d'y jetter du secours. Aux vertus guerrieres ce Prince joignoit d'excellentes qualités du cœur; et cet assortiment le rendit aussi cher à ses troupes que redoutable aux ennemis. Les Officiers qui avoient sauvé leur

COMTES DE TONNERRE.

qu'à perpétuité chaque chef de famille lui paieroit et à ses successeurs, le jour de S. Remi, la somme de dix sous huit deniers la premiere année qu'il entreroit dans la bourgeoisie de Tonnerre, soit par mariage, soit par nouvelle habitation, et les autres années vingt deniers pour le feu entier, et moitié pour le demi-feu. C'est ce qu'on appelle encore à Tonnerre *le droit de bourgeoisie.* Charles de Husson mourut la même année, laissant d'ANTOINETTE DE LA TRÉMOÏLLE, qu'il avoit épousée en 1473, Louis, qui suit; Claude, Evêque de Poitiers; Anne, mariée à Bernardin de Clermont; Louise, Dame de S. Aignan, femme d'Emeri de Beauvilliers, tige des Comtes de S. Aignan; Madeleine, qui épousa Jean d'Etampes; et deux Religieuses.

LOUIS I DE HUSSON.

1492. LOUIS, fils aîné de Charles de Husson, lui succéda au Comté de Tonnerre, et mourut en 1503, laissant de FRANÇOISE DE ROHAN, son épouse, fille de Louis de Rohan, Seigneur de Guémené, deux fils, Claude et Louis, qui suivent.

CLAUDE DE HUSSON.

1503. CLAUDE DE HUSSON succéda en bas âge à Louis, son pere, dans le Comté de Tonnerre et la Baronie de S. Aignan; mais il n'entra en possession du Tonnerrois qu'en 1515, après la mort du Roi Louis XII dont il avoit été Page. Ce fut un des Seigneurs les plus accomplis de son tems. Il suivit dans les guerres d'Italie le Roi François I, et fut tué le 24 Février 1525, à la bataille de Pavie, sans laisser de postérité.

LOUIS II DE HUSSON.

1525. LOUIS DE HUSSON, placé sur le Siége de l'Eglise de Poitiers en 1521, à l'age d'environ dix-neuf ans, succéda, l'an 1525, à Claude, son frere. Sept ans après il quitta l'Evêché, n'étant encore que Sous-Diacre, et prit le parti des armes. Il mourut, l'an 1537, au camp devant Avignon, sans avoir pris d'alliance, quoiqu'il eût obtenu dispense de Rome pour se marier en 1532.

ANNE DE HUSSON.

1537. ANNE DE HUSSON, ayant partagé, le 9 Novembre 1537, avec ses sœurs, Louise et Madeleine, la succession de Louis, leur neveu, eut pour sa part tout le Comté de Tonnerre moyennant une somme qu'elle leur paya. Elle avoit épousé, le 31 Janvier 1497, Bernardin de Clermont, Vicomte de Clermont en Viennois et de Tallart, premier Baron, Grand-Maître et Connétable héréditaire de Dauphiné, Conseiller et Chambellan du Roi Louis XII. La Maison de Clermont, qui subsiste encore avec gloire de nos jours, remonte jusqu'à Sibaud I, Seigneur de Clermont, qui vivoit sur la fin du XI[e] siécle. Bernardin de Clermont, mari d'Anne de Husson, étoit mort long-tems avant qu'elle entrât en possession du Comté de Tonnerre, et vraisemblablement vers la fin de 1532; car on voit qu'il avoit fait son testament le 15 Septembre de cette année. De ce mariage sortirent treize enfans, dont l'aîné fut Antoine de Clermont, en faveur duquel le Roi François I érigea la Baronie de Clermont en Comté l'an 1547. Nommé Grand-Maître des Eaux et Forêts en 1551, Lieutenant-Général du Roi en Dauphiné l'an 1554, puis en Savoie, il rendit de bons services dans

COMTES DE NEVERS.

vie et leur liberté à la journée de Saint-Quentin, y avoient perdu leur fortune : le Duc de Nevers par ses libéralités releva leur courage abattu, et les mit en état de continuer le service. Les soldats blessés reçurent aussi des marques de son humanité dans le soin particulier qu'il prit de les faire panser.

Quoique doux et honnête par caractere, François de Cleves n'en étoit pas moins jaloux de ses droits. S'étant rendu, l'an 1559, à Reims dans le mois de Septembre pour le sacre du Roi François II, il entra dans une nouvelle contestation avec le Duc de Montpensier, Pair de France et Prince du sang, pour la préséance, soutenant que, comme plus ancien Pair, il devoit le précéder. Sur quoi, le Conseil s'étant assemblé, décida *qu'en l'acte du sacre les Pairs seroient assis et marcheroient selon le degré et l'antiquité de leur création, et qu'en la Cour de Parlement les Princes du sang précéderoient les Pairs, encore que lesdits Princes ne fussent Pairs.* Il fut le premier en 1560 qui donna l'éveil de la conjuration d'Amboise au Roi François II, sur une lettre du Comte de Sancerre, qui lui mandoit que plusieurs gens armés passoient à la file sur la route d'Amboise et de Tours. Le jour du rendez-vous, le Duc de Nevers alla trouver le Roi et lui dit : *Sire, on vient à nous.* Le Roi s'étant levé, mit la tête à la fenêtre pour voir les premieres bandes des conjurés. Le Duc se distingua en cette occasion par sa fidélité et par son zele pour la sûreté du Monarque et de la famille royale. Six mois après, sur l'avis d'une nouvelle conjuration, on fut obligé de distribuer des troupes dans les différentes provinces. Le Duc de Nevers fut envoyé dans son gouvernement de Champagne et de Brie avec sa compagnie et celles de Francisque d'Est, de la Roche du Maine et de Beauvais. Tout y resta paisible par la sagesse et la vigilance du Gouverneur. Le Duc François mourut à Nevers le 13 Février 1562 (N. S.). De Marguerite de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, qu'il avoit épousée le 19 Janvier 1539 (N. S.), morte à la Chapelle-d'Angillon en Berri, le 20 Octobre 1589, il laissa cinq enfans, François et Jacques, qui suivent; Henri, Comte d'Eu, mort sans alliance; Henriette, qui viendra ensuite; Catherine, femme, 1° du Prince de Château-Porcien, de la Maison de Croy, 2° de Henri I, Duc de Guise; et Marie, femme de Henri I de Bourbon, Prince de Condé.

FRANÇOIS II DE CLEVES.

1562. François II, fils aîné de François I de Cleves, né le 31 Juillet 1540 (N. S.), succéda à son pere dans le Duché de Nevers et les Comtés de Rethel et d'Eu. Etant au siége de Rouen l'an 1562, il reçut une blessure, le 26 Oct., au second assaut qui fut livré à cette ville. Environ deux mois après, sur le point de combattre à la bataille de Dreux (qui se donna le 19 Décembre), il fut encore blessé, mais plus dangereusement, d'un coup de pistolet que lâcha par accident Imbert des Bordes, Gentilhomme nivernois des plus distingués qui étoient à sa suite. Il mourut de cette blessure, à l'âge de vingt-trois ans, le 10 Janvier 1563 (N. S.), sans enfans de Marie de Bourbon, fille de François II de Bourbon, Comte de S. Paul, et d'Adrienne d'Etouteville, qu'il avoit épousée en 1561. Elle étoit veuve alors de Jean de Bourbon, Duc d'Enghien, tué, l'an 1557, à la bataille de Saint-Quentin (1). Brantôme, parlant du Duc François II, dit : » C'étoit le plus beau » Prince, à mon avis, que j'aye jamais vu, le plus doux

COMTES DE TONNERRE.

les grandes places qu'il occupa. Il avoit épousé Françoise de Poitiers, fille de Jean de Poitiers, Seigneur de S. Vallier. Quoique l'aîné de sa famille, il n'eut point le Comté de Tonnerre, et s'en tint pour la succession de sa mere à la donation qui lui avoit été faite, par son contrat de mariage, des terres de Laignes, Griselles, Crusi, Anci-le-Franc et Champignelles. Ce fut lui qui commença en 1555 le superbe château d'Anci-le-Franc. Les plus remarquables des autres enfans de Bernardin de Clermont et d'Anne de Husson furent Gabriel, Evêque de Gap; Théodore, Evêque de Senez; Julien, Baron de Thouri; Laurent, tué à la bataille de Cérisoles; et Louise, qui suit. Anne, mere de ces enfans, termina ses jours le 26 Septembre 1540, et fut inhumée à l'Hôpital de Tonnerre, où l'on voit encore son tombeau.

LOUISE DE CLERMONT
AVEC
FRANÇOIS DU BELLAI,
PUIS AVEC
ANTOINE DE CRUSSOL.

1540. Louise de Clermont succéda à sa mere, Anne de Husson, dans le Comté de Tonnerre tant de son chef que par les acquisitions qu'elle fit de ses freres et sœurs. Elle épousa, 1°, l'an 1538, François du Bellai, Prince d'Yvetot, dont elle eut Henri, mort en 1554, un an après son pere; 2°, l'an 1556, Antoine de Crussol, Vicomte d'Uzès, en faveur duquel le Roi Charles IX érigea la Vicomté d'Uzès en Duché par Lettres données au Mont de Marsan dans le mois de Mai 1565. Elle devint veuve une seconde fois, le 15 Août 1573, sans avoir d'enfans de son deuxieme époux, et mourut en 1596, âgée de près de 92 ans. Pendant le régne de cette Comtesse, il se passa à Tonnerre des événemens qui méritent d'être rapportés. En 1542, le Roi François I vint à Tonnerre avec sa Cour, et y passa dix jours dans lesquels se rencontra la fête de Pâque. Durant son séjour il reçut un Ambassadeur de Charles V, qui lui déclara la guerre dans la grande salle de l'Hôpital. Avant son départ, le Monarque fit l'honneur à Jean Stuart, Lieutenant de sa garde écossoise, d'aller dîner à sa maison de Fontaine-Geri, nouvellement bâtie. L'an 1553 (N. S.), les habitans de la ville et Comté de Tonnerre obtinrent par Arrêt du 11 Mars l'exemption et franchise des lods et ventes, que le Comte François du Bellai prétendoit lui être dûs pour vente d'héritages. L'an 1556, un mardi 8 Juillet, la ville de Tonnerre fut entièrement réduite en cendres, à l'exception de l'Hôpital. Ce ne fut point un événement fortuit : on découvrit les auteurs de cet incendie, dont plusieurs subirent la peine du talion. La précipitation avec laquelle les Tonnerrois rebâtirent leurs maisons ne leur permit pas d'observer entre eux l'alignement; de là vient l'irrégularité des rues de Tonnerre. Cette ville étoit à peine rétablie, que ses habitans furent obligés par les conjonctures de pourvoir à la sûreté de leurs nouvelles demeures. Attachés à la vraie religion et fideles à leur Roi, ils avoient à redouter l'invasion des Huguenots, dont les Chefs étoient dans leur voisinage. Noyers en effet appartenoit au Prince de Condé, et Tanlai au Général d'Andelot, frere de

(1) Le P. Anselme se contredit en donnant (T. III, p. 451) pour femme à François II de Cleves Anne de Bourbon-Montpensier, après lui avoir donné (T. I, p. 220) Marie de Bourbon, Duchesse d'Etouteville et Comtesse de S. Paul; car il est certain que François II, mort à 23 ans, ne fut pas marié deux fois.

COMTES DE NEVERS.

» et le plus aimable. Nous le tenions tel parmi nous ». Sa veuve épousa en troisiemes noces Léonor d'Orléans, Duc de Longueville et Comte de Neuchâtel.

JACQUES DE CLEVES.

1563. Jacques, né le 1 Octobre 1544, Marquis d'Isle et Sire d'Orval, frere et successeur de François II, ne lui survécut que jusqu'au 6 Septembre 1564. Il mourut à Montigni près de Lyon à vingt ans, sans laisser de postérité de sa femme, Diane de la Marck, fille de Robert IV de la Marck, Prince de Sedan.

HENRIETTE DE CLEVES ET LOUIS DE GONZAGUE.

1564. Henriette, sœur aînée de Jacques, lui succéda dans le Duché de Nevers et le Comté de Rethel, mais non dans celui d'Eu, qui fut le partage de Catherine, sa sœur. Henriette eut aussi dans sa part la Baronie de Donzi et celle de Rosoi en Brie, avec les terres d'Orval et de Montmeillan en Bourbonnois. L'an 1565 (V. S.), elle épousa, le 4 Mars, Louis de Gonzague, fils de Frédéric II, Duc de Mantoue, né le 18 Septembre 1539. » On commençoit alors à rentrer, dit M. le Chan- » celier d'Aguesseau, dans l'ancien esprit de masculi- » nité, qui est pour ainsi dire l'ame des Pairies, et qui » avoit été comme éclipsé par l'abus toléré pendant plus » d'un siécle, d'admettre les filles aux fonctions de la » Pairie ». C'est ce qui porta Louis de Gonzague à demander des Lettres de continuation de la Pairie attachée au Duché de Nevers, dont on ne voit point d'exemple avant lui, et d'y faire employer les termes de confirmation, qui marquent assez la défiance qu'il avoit de son droit. Louis de Gonzague, à l'âge de dix ans, étoit venu, l'an 1549, à la Cour de France sous le régne de Henri II, qui l'avoit naturalisé par Lettres du mois de Septembre 1550, et fait élever avec ses enfans. Dès qu'il eut atteint l'âge de quatorze ans, il commença de porter les armes, et depuis ce tems il ne manqua aucune occasion de signaler sa valeur et son zele pour le service de la France. A la bataille de Saint-Quentin, après avoir eu son cheval tué sous lui, il fut fait prisonnier par Don Fernand de Gonzague, son oncle, l'un des Généraux espagnols, qui le sollicita vainement, sous les plus belles promesses, de passer au service d'Espagne. Il aima mieux payer 60 mille écus (1) pour sa rançon que de se laisser gagner. Le Roi Charles IX lui donna, l'an 1567, le gouvernement de Piémont, qu'il tint jusqu'en 1574; tems auquel le Roi Henri III rendit au Duc de Savoie Pignerol et les autres places qui en dépendoient. Le Duc de Nevers fit ses efforts pour empêcher ce démembrement, en remontrant au Roi que par là il se fermoit le passage d'Italie, et s'ôtoit le moyen de secourir ses alliés et de conquérir le Royaume de Naples et le Duché de Milan, qui, d'ancienneté, appartenoient à la France : sur quoi il fit un mémoire très solide qui fut imprimé dans le tems, et dont il se conserve des exemplaires dans les cabinets des curieux. Pendant qu'il étoit chargé de ce gouvernement, il continua de servir en France et s'y distingua par divers exploits. Le 4 Novembre 1567, après avoir taillé en pieces les troupes de Poncenac, il assiégea et prit la ville de Mâcon. Il alla joindre ensuite l'armée royale commandée par le Duc d'Anjou. Mais y étant arrivé, » il demanda congé d'aller jusqu'à Nevers voir » Madame sa femme qu'il n'avoit vue il y avoit long-tems.

COMTES DE TONNERRE.

l'Amiral de Coligni. Il fallut donc penser à reparer les murs, les portes et les tours de la ville; ce qui fut exécuté dans les années 1559 et 1560. La guerre civile s'étant renouvellée en 1567, la Cour nomma le sieur Mandelot, Gouverneur de Tonnerre. L'an 1568, les troupes du Prince de Condé, après avoir pris Auxerre, s'avancerent du côté de Tonnerre, et vinrent se loger dans les fauxbourgs au commencement de Février. Peu de jours après le Prince envoya de Tanlai, où il étoit avec d'Andelot, un trompette sommer la ville d'ouvrir ses portes et de lui en remettre les clefs. Il ne fut plus question alors de se défendre ; on ne pensa qu'à composer, et la ville députa sur le champ au Prince pour traiter de sa rançon. Elle fut fixée à 2500 livres (2), qui furent avancées par le Comte de Tonnerre ; après quoi l'armée du Prince se retira. Les Royalistes, sous la conduite du Maréchal de Cossé, étant venus sur la fin de la même année faire le siége de Noyers, la ville de Tonnerre, pendant cette expédition qui fut longue, donna des preuves de son attachement pour le Roi, par son empressement à fournir des vivres aux assiégeans. La place se rendit enfin vers le milieu de l'an 1569. Depuis ce tems on ne voit pas que les Tonnerrois aient eu beaucoup de part aux événemens publics jusqu'à la mort de Louise de Clermont, leur Comtesse. Ne laissant point d'enfans, elle eut pour successeur au Comté de Tonnerre son petit neveu, qui suit.

CHARLES-HENRI DE CLERMONT.

1603. Charles-Henri de Clermont n'avoit que 3 ans à la mort de Henri, son pere, tué, l'an 1573, au siége de la Rochelle. Louise, sa grand'tante, par son testament l'avoit institué son héritier pur et simple. Mais les dettes considérables que laissa cette Dame en mourant, déterminerent son petit-neveu à renoncer à ce bénéfice, et lui firent prendre le parti d'acheter le Comté de Tonnerre, dont l'adjudication lui fut faite par Arrêt du Parlement de Paris du 8 Mars 1603. Il se rendit célebre par ses exploits militaires ; et le Roi Henri IV eut peu de partisans qui lui fussent plus constamment dévoués. Dès l'an 1591, étant Gouverneur de Gien, Charles-Henri forma sur Joigni, dévoué à la ligue, une entreprise dont le succès ne répondit pas à son zele, quoiqu'il fût secondé par Sulli. Voici comme ce dernier en parle dans ses Mémoires. » Pendant que j'étois à Bontin, dit-il, » je ne m'attendois pas à faire dans ce voyage au- » cunes fonctions militaires. Le Comte de Tonnerre » m'engagea à seconder une entreprise qu'il faisoit » sur Joigni. Il s'agissoit de rompre avec le pétard » une porte qui ne s'ouvroit plus depuis long-tems, » et d'entrer dans la ville. Tonnerre avoit pour cela » des Arquebusiers qu'il avoit ramassés à la hâte. Ils » le suivirent environ trois cens pas ; mais dans cet » endroit leur conducteur ayant reçu un coup d'ar- » quebuse qui le jetta par terre, la peur commença » à les saisir. Ils se retirent par la poterne au plus » vîte, emmenant le blessé qu'ils avoient retiré. » Leur péril, ou seulement leur peur, redoublant, » ils eurent la lâcheté de le laisser sur le pavé, à » trente pas de la poterne, où il alloit être mis en » pieces par les bourgeois, si je ne fusse accouru » promptement à son secours avec vingt hommes

(1) L'écu d'or en 1557 s'appelloit Henri : le titre de cette espece étoit à 23 carats, et il y en avoit 67 au marc ; donc 60 mille de ces écus font 895 marcs 4 onces 1 gros 1 denier 7 grains ; à raison de 794 liv. 1 sous 6 deniers le marc, produisent 711,111 liv. 18 s. 2 d.

(2) Le marc d'argent monnoyé en 1568 étoit à 15 liv. 6 sous, et le titre à 10 deniers 18 grains $\frac{2}{4}$. Ainsi 2500 livres pesent 163 marcs 3 onces 1 gros 1 denier 12 grains ; à raison de 48 livres 11 sous 7 deniers le marc, produit actuellement 7847 liv. 17 sous 9 deniers.

» En

COMTES DE NEVERS.

» En y allant (escorté de soixante chevaux), il vint à » rencontrer quelques Gentilshommes huguenots, dont » la plupart étoient ses vassaux, ou ses voisins; sans » dire gare, il les chargea, et en porta par terre un et » son vassal, qui tout par terre lui déchargea son pistolet à la jambe, vers le genouil, et le blessa tellement » que l'on en attendit plutôt et long-tems la mort que » la vie ». (Brantôme.) Il demeura boiteux de cette blessure toute sa vie et fort ulcéré contre les Huguenots. (Mézerai.) Il sauva la vie, l'an 1572, au Prince de Condé, mari de sa belle-sœur, Marie de Cleves, en s'opposant dans le Conseil à l'avis d'Albert de Gondi, Comte, depuis Duc de Retz, qui alloit à envelopper ce Prince dans le massacre de la S. Barthelemi. (De Thou.) Le fils du Maréchal de Tavannes fait honneur de cet avis à son pere, c'est-à-dire que le Maréchal appuya l'avis du Duc. Peu de tems après le funeste événement dont on vient de parler, le Roi Charles IX reconduisit en Lorraine la Duchesse Claude, sa sœur. En partant, il confia la garde de Paris au Duc de Nevers. A peine fut-il en route, que le Chevalier d'Angoulême, Henri, fils naturel du Roi Henri II, imagina de faire une nouvelle S. Barthelemi. Deux de ses confidens, pour sonder le Duc de Nevers, vinrent lui dire que l'intention du Roi étoit d'éteindre entièrement l'hérésie, en exterminant ce qui restoit d'Huguenots. Le Duc leur répondit qu'étant chargé par Sa Majesté de commander en son absence dans la capitale, personne ne pouvoit être mieux informé de ses intentions que lui, et sur le champ il les fit conduire en prison. Cet acte de vigueur déconcerta les auteurs du complot et les empêcha de l'exécuter.

L'an 1573, le Duc de Nevers se rendit au siége de la Rochelle. De là il accompagna le Duc d'Anjou, qui avoit commandé à ce siége, dans le voyage qu'il fit pour aller prendre possession du trône de Pologne. Louis de Gonzague obtint en 1579, comme plus ancien Duc et Pair, par Arrêt du Parlement du 5 Septembre, la préséance sur le Duc d'Aumale, de la Maison de Lorraine, à la cérémonie de l'Ordre du S. Esprit. L'an 1581, il fit ériger par Lettres du 15 Décembre en Duché-Pairie le Comté de Rethel, auquel fut unie la Baronie de Rozoi.

Henriette de Cleves fit avec son époux, l'an 1588, un acte de fondation passé à Paris, le 14 Février, pour marier chaque année soixante filles dans le Nivernois: ce qui subsiste encore aujourd'hui. L'an 1593, au mois de Septembre, Louis fut mis, par le Roi Henri IV, à la tête de la députation qu'il envoya au Pape Clément VIII pour demander son absolution. C'étoit la seconde fois qu'il alloit à Rome. Il s'y étoit rendu, l'an 1585, étant alors Ligueur, pour consulter le Pape Sixte V nouvellement élu, et mettre sa conscience en repos: voyage dont il fit imprimer la relation à son retour. (Les seize firent pendre Tardif, Conseiller au Châtelet, parcequ'on avoit trouvé ce livre chez lui.) Il revint à Paris de son second voyage le 15 Janvier 1594, fort mal satisfait de la Cour de Rome, où il ne put rien obtenir (1).

Louis finit ses jours à Nesle, un Dimanche 22 (et non 3) Octobre 1595, à l'âge de cinquante-six ans, laissant un fils qui lui succéda, et deux filles, Catherine, mariée en 1588 à Henri I d'Orléans, Duc de Longueville, morte en 1629; et Henriette, qui épousa, l'an 1599, Henri, de Lorraine, Duc d'Aiguillon, puis de

COMTES DE TONNERRE.

» seulement: car quelque chose que je pusse faire, » il me fut impossible de faire tourner la tête à ces » méchans soldats. Je ne laissai pas de dégager Tonnerre, qui prit le chemin de Gien dont il étoit » Gouverneur, pendant que je ramassois sa belle » troupe, et moi je repris le chemin de Boutin. » L'an 1595, le Comte de Tonnerre se rendit à l'armée du Roi avec M. d'Arambures et d'autres Seigneurs, et combattit à la fameuse journée de Fontaine-Françoise, où ce Prince, après avoir couru les plus grands risques, vit fuir devant lui dix-huit mille Espagnols. Charles-Henri, l'an 1600, le 10 Mars, vendit la Vicomté de Tallard à Etienne de Bonne, dont la petite-fille, Catherine de Bonne, le porta dans la Maison d'Hostun. Ce que fit le Comte de Tonnerre pendant la suite du régne de Henri IV, est demeuré dans l'oubli. Nous voyons seulement qu'en 1607 il fit assigner Dom Charles Quentin de la Quintinie, Abbé Régulier de Molôme et Aumônier du Roi, pour se voir condamné à tenir la promesse qu'il avoit faite de donner la démission de son Abbaye. On ne voit pas quelle fut la suite de cette singuliere assignation. Il paroît néanmoins que la Quintinie conserva son Abbaye jusqu'à sa mort, arrivée en 1613. Il eut pour successeur Antoine de Clermont, frere du Comte Charles-Henri, qui, s'étant depuis marié, résigna, avec l'agrément du Roi, ce Bénéfice à Jacques de Clermont, son neveu. On ignore quel personnage fit le Comte Charles-Henri, s'il en fit réellement un, dans les troubles qui s'éleverent sous la minorité de Louis XIII. Nous voyons seulement qu'en 1615 il assista aux Etats-Généraux comme député de tous les Ordres du Dauphiné. En 1630, les Huguenots profitant de l'absence de l'armée du Roi, occupée en Italie, firent des mouvemens en différentes provinces. S'étant jettés sur le Tonnerrois au nombre de quatre à cinq mille hommes, ils y commirent de grands désordres. L'année suivante, Charles-Henri eut l'honneur de recevoir dans son château de Tonnerre, le 30 Avril, le Roi Louis XIII à son retour de Metz, et de lui donner à dîner. Il fut nommé, l'an 1633, Lieutenant-Général en Bourgogne. La peste qui circuloit depuis quelques années dans le Royaume, commença, l'an 1632, ses ravages dans le Tonnerrois, et les continua les deux années suivantes. Le Comte Charles-Henri mourut au mois d'Octobre de l'an 1640, dans son château d'Anci-le-Franc. Il est reconnu, par l'acte de l'Assemblée des habitans de Tonnerre du 13 Mars 1611, pour fondateur et Patron du Couvent des Minimes établis en cette ville. Il s'y étoit réservé, pour faire des retraites, un petit appartement que l'on montre encore aujourd'hui. On y voit ses armes, qui sont deux clefs en sautoir, avec cette inscription: *Posui finem curis: spes et fortuna, valete.* Il est aussi fondateur du Couvent des Ursulines. Charles-Henri avoit épousé, le 2 Avril 1597, à Paris, CATHERINE MARIE D'ESCOUBLEAU, fille de François d'Escoubleau de Sourdis, Marquis d'Alluie, Dame d'une éminente piété. Elle mourut en couches le 7 Janvier 1615, à Tonnerre, et fut inhumée à l'Hôpital, qui la compte pour une de ses bienfaitrices. Charles-Henri eut d'elle François, qui suit; Roger, Marquis de Crusi,

(1) Le Pape, dévoué à la faction espagnole, n'avoit pas même voulu le recevoir en qualité d'Ambassadeur de France, mais seulement comme Prince de Maison souveraine, avec permission de rester seulement dix jours à Rome, et défense aux Cardinaux d'avoir commerce avec lui. Les Ambassadeurs des Souverains qui avoient adhéré à la ligue, ne voulurent point non plus reconnoître son titre d'Ambassadeur. Mais comme ceux des Puissances attachées à la France ne laisserent pas de le voir, et comme il étoit Prince de la Maison de Mantoue, ils ne firent point difficulté de le traiter d'Excellence; titre qu'on donnoit alors indifféremment avec celui d'Altesse aux Princes des Maisons souveraines. Les partisans de l'Espagne en prirent occasion de qualifier de même l'Ambassadeur de cette Couronne; et de là le titre d'Excellence a passé à tous les Ambassadeurs des têtes couronnées, celui d'Altesse étant réservé aux Princes des Maisons souveraines.

COMTES DE NEVERS.

Mayenne. La mort du Duc de Nevers fut, à ce qu'on prétend, l'effet de la douleur occasionnée par les reproches que le Roi Henri IV lui fit, dans un accès de mauvaise humeur, sur la prise de Cambrai par les Espagnols. Ce Prince en rejettoit la faute sur le Duc de Nevers, parce qu'au lieu d'y aller en personne il s'étoit contenté d'y envoyer le Duc de Rethelois, son fils. Louis de Gonzague fut un des Grands les plus estimables qu'il y eût en France de son tems. Son vif attachement pour la religion catholique lui fit illusion pendant quelque tems : il signa la ligue à la sollicitation du Duc de Guise, son beau-frere ; mais il s'en détacha dès qu'il eut reconnu les criminels projets de ce dernier, et s'attacha inviolablement à Henri III. Il fut des premiers à reconnoître Henri IV. *C'est au ciel à l'éclairer*, disoit-il, *c'est à moi à servir mon Roi de quelque religion qu'il soit.* Au milieu des troubles, il opina toujours dans les Conseils pour les partis les plus sages et les plus modérés. Il étoit aussi circonspect dans ses démarches que dans ses avis ; et les Calvinistes disoient de lui : *Il nous faut craindre M. de Nevers avec ses pas de plomb et son compas à la main.* Il étoit savant et se mêloit de Théologie. On conserve en manuscrit à la Bibliotheque du Roi divers Traités de lui sur la Controverse, la plupart écrits de sa main. La Duchesse, sa femme, vécut jusqu'au 24 Juin 1601, époque de sa mort arrivée à Paris. Cette Princesse avoit eu pour amant le Comte de Coconas, Gentilhomme piémontois, décapité, le 30 Avril 1574, à Paris, pour avoir trempé dans une conspiration tendante à enlever de la Cour le Duc d'Alençon et le Roi de Navarre pour en faire les chefs du parti des mécontens. La tête de Coconas ayant été exposée sur une potence dans la place de Greve, Henriette alla elle-même l'enlever de nuit ; et, l'ayant fait embaumer, elle la garda long-tems dans un cabinet derriere son lit à l'Hôtel de Nesle. » Ce même » cabinet, dit M. de Saint-Foix, fut long-tems arrosé » des larmes de sa petite-fille, Marie-Louise de Gonza- » gue de Cleves, dont l'amant (Cinq-Mars) eut (en 1642) » la même destinée que Coconas ».

CHARLES II DE GONZAGUE.

1601. Charles II, né à Paris, le 16 Mars 1580, de Louis de Gonzague et de Henriette de Cleves, successeur de son pere au gouvernement de Champagne, le fut aussi de sa mere dans le Duché de Nevers et celui de Rethel. Etant passé, l'an 1602, en Hongrie, il se signala le 22 Octobre à l'escalade de la ville de Bude, où il reçut un coup d'arquebusade qui lui effleura le cœur et le poumon. De retour en France, il servit utilement le Roi, l'an 1606, dans l'expédition de Sedan. Deux ans après, nommé Ambassadeur extraordinaire pour prêter l'obédience au S. Siége, il parut à Rome avec la plus grande magnificence et y reçut des honneurs distingués. De retour la même année en France, il fit entourer de murs le lieu d'Archis, ancienne maison royale près de Mezieres sur la Meuse, et lui donna le nom de Charleville. L'an 1616, il fut un des négociateurs de la paix qui se fit à Loudun, entre la Cour et le Prince de Condé, Chef des mécontens. Ayant pris les armes en Champagne, l'an 1617, pour la défense de ce même Prince que la Cour avoit fait arrêter, il fut déclaré criminel de lese-majesté le 17 Janvier. Au mois d'Avril, le Maréchal de Montigni mit le siége devant Nevers, que la femme du Duc défendit avec courage. La mort du Maréchal d'Ancre, qui fut tué le 24 de ce mois, rétablit le calme à la Cour, et fit mettre bas les armes aux mécontens. Le Duc de Nevers succéda par achat, l'an 1621, au dernier Duc de Mayenne de la Maison de Lorraine, Henri IV, son beau-frere, tué au siége de Montauban. Charles, son fils, Duc de Rethelois, devint Duc de Mantoue et de Montferrat, l'an 1627,

COMTES DE TONNERRE.

mort en 1676 ; Charles, né le 7 Janvier 1605, lequel, ayant épousé Charlotte-Marguerite de Luxembourg, devint Duc de Luxembourg, Prince de Pinei, et mourut d'apoplexie le 8 Juillet 1674, laissant une fille, Madeleine Charlotte, mariée, le 17 Mars 1661, à François-Henri de Montmorenci, Comte de Bouteville, puis Duc de Luxembourg-Pinei, Pair et Maréchal de France, célebre par ses exploits militaires ; Henri de Clermont, Chevalier de Malthe, tué à la prise de Jonvelle en Franche-Comté le 16 Septembre 1641.

FRANÇOIS DE CLERMONT.

1640. François, fils aîné de Charles-Henri de Clermont, né à Anci-le-Franc le 6 Août 1601, fit ses premieres armes à l'âge de dix-neuf ans. En 1620, il servoit sous le Maréchal de Crequi dans le combat qu'il livra au Pont de Cé contre les troupes de la Reine, mere de Louis XIII, qui s'étoit retirée de la Cour. Créé peu de tems après Mestre-de-Camp du régiment de Piémont, il se distingua dans la retraite que fit notre armée lorsque les Espagnols passerent la Somme près de Corbie. Son poste étoit dans un moulin dont il étoit chargé de garder le passage. Il y perdit plus de 300 hommes de son régiment avec 15 Officiers qui furent tués à ses côtés ; lui-même reçut au visage une blessure dont il conserva toujours la marque. Dans la suite il commanda un corps de troupes dans le Roussillon, et de là il le conduisit en 1640 au siége de Turin, où, malgré les efforts du Marquis de Leganès, Général des Espagnols, il joignit l'armée françoise commandée par le Comte d'Harcourt. Le corps de la Noblesse de Dauphiné le choisit pour son chef après la réduction de cette place. Etant retourné en Roussillon, il y commanda le même corps d'armée qu'il avoit auparavant eu sous ses ordres. En 1646, il rendit hommage en la Chambre des Comptes de Grenoble de son Comté de Clermont et des charges de premier Baron, de Connétable et Grand-Maître de Dauphiné, qui y étoient attachées, et cela conformément à la transaction passée en 1340 entre Humbert, Dauphin de Viennois, et Eynard de Clermont ; ce qu'il est à propos d'expliquer. Par cet acte Eynard se rend volontairement vassal du Dauphin et lui donne sa terre de Clermont avec ses dépendances. Le Prince, par le même acte, lui rend les choses abandonnées, à la charge de les tenir de lui à foi et hommage ; et pour récompenser Eynard des services que lui et ses prédécesseurs ont rendus à l'Etat, il veut que, tant *Eynard que ses successeurs en la terre de Clermont, ayent désormais la premiere voix dans son Conseil ; comme aussi il le crée premier Capitaine en chef de ses armées, c'est-à-dire Connétable, Grand-Maître de son Hôtel, avec ces avantages que, venant à servir soit à pied, soit à cheval, aux jours de mariage du Dauphin et aux fêtes solemnelles, il aura pour ses droits deux plats et quatre écuelles d'argent de la pesanteur de seize marcs, à prendre sur la vaisselle qui sera mise sur la table du Prince ; et où la fête dureroit plus d'un jour, le Grand-Maître aura seulement un plat du poids de cinq marcs d'argent ; ensuite de quoi il lui donne une épée nue, une lance au bout de laquelle on attache un guidon aux armes du Dauphin, une verge blanche et un anneau d'or.* (Ceci est tiré d'un plaidoyer de M. de l'Auberiviere, Avocat-Général à la Chambre des Comptes de Grenoble.) Ce fut le sieur Perrotin qui rendit hommage pour François de Clermont, comme fondé de sa procuration, entre les mains du Premier Président de la Chambre des Comptes du Dauphiné.

COMTES DE NEVERS.

par son mariage célébré la veille de Noël avec Marie, fille du Duc François IV, et niece du Duc Vincent, qui mourut le lendemain de ces noces. Le jeune Prince éprouva de grandes oppositions de la part de l'Empereur et du Duc de Savoie pour entrer en jouissance de cette succession. Mais les armes de la France, après une rude guerre, le firent triompher de ces obstacles, qui furent entièrement levés, le 19 Juin 1631, par le Traité de Quierasque. Il étoit à peine tranquille possesseur, que la mort l'enleva le 31 Août 1631, à l'âge de vingt-deux ans. Son pere lui survécut jusqu'au 21 Septembre 1637, emportant dans le tombeau la réputation de l'un des plus grands hommes de son tems. Il fut enterré aux Franciscains réformés de Mantoue, après avoir eu de Catherine, fille de Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, qu'il avoit épousée au mois de Février 1599 (morte le 8 Mars 1618), François de Paule, Duc de Rethelois, mort à l'âge de seize ans le 13 Octobre 1622; Charles dont on vient de parler; Ferdinand, Duc de Mayenne, mort en Italie l'an 1631; Marie-Louise, mariée, 1°, en 1646, à Uladislas, 2°, le 4 Mars 1649, à Jean-Casimir, tous deux freres et consécutivement Rois de Pologne; Anne, promise d'abord à Henri de Lorraine, Duc de Guise, puis mariée à Edouard, Prince Palatin du Rhin; et Bénédicte, Abbesse d'Avenai. Le Couvent des Minimes de Nevers est le fruit de la piété du Duc Charles II et de la Duchesse, sa femme. L'Église est remarquable par la beauté du marbre et les pierres précieuses dont ses autels sont ornés. Cette fondation fut accomplie à l'occasion d'un vœu que les deux époux firent à S. François de Paule pour avoir un fils; et le premier de leurs enfans a porté le nom et l'habit de ce Saint. On voit encore dans cette Eglise, où il est enterré, sa robe suspendue au-dessus de son épitaphe, et au-dessus de la robe est un carreau de velours noir sur lequel est posée une couronne ducale, parce qu'il s'appelloit le Duc de Rethelois. Le Duc Charles II bâtit à Nevers le petit château, et commença la construction de la place, qui seroit une des plus belles de l'Europe si le projet avoit son entiere exécution. La place de Charleville est encore un ouvrage de ce Prince.

CHARLES III DE GONZAGUE.

1637. Charles, petit-fils de Charles II par Charles, son pere, mort en 1631, et de François IV, Duc de Mantoue par Marie, sa mere, né l'an 1629, succéda, l'an 1637, à son aïeul paternel dans les Duchés de Nevers, de Rethel, de Mayenne, et dans le Donziois, ainsi que dans le Duché de Mantoue, sous la tutele de sa mere. Mais ses tantes, Marie-Louise et Anne, prétendirent que le Duché de Mayenne et les autres biens de leur pere et de leur frere leur appartenoient par droit d'aubaine à l'exclusion de leur neveu. Un Arrêt leur accorda la provision dont elles jouirent jusqu'en 1645. Le Roi, cette année, ayant évoqué ce différend à son Conseil, adjugea tous ces biens à Charles III, moyennant la somme de 15 cens mille livres, pour Marie-Louise, depuis Reine de Pologne, et 12 cens mille pour Anne, depuis Princesse Palatine (1). L'an 1650, l'Archiduc Léopold, Général de l'armée d'Espagne, se rendit maître de Rethel. Mais, le 13 Décembre de la même année, la place fut reprise, après quatre jours de siége, par le Maréchal du Plessis-Praslin. Le Vicomte de Turenne, alors engagé dans le parti des Espagnols, étoit accouru pour la secourir. Le Maréchal étant tombé sur lui, comme il vouloit se retirer, l'enveloppa de toutes parts.

COMTES DE TONNERRE.

L'an 1645, le 3 Juillet, François de Clermont s'étant présenté devant le Lieutenant-Général du Bailliage de Châtillon-sur-Seine, fit au Roi la foi et hommage pour les terres d'*Anci-le-Franc, Chassinelles, Cruzi, Fulvi en partie, de la Baronie et Châtellenie de Griselles, de Laignes et des châteaux et forêt de Maune.* (*Greffe du Bailliage de Châtillon.*)

Roger de Clermont, son frere, donna pareillement son aveu, et reconnut, le 14 Juin 1652, pour être mouvans du Roi en plein fief et en toute justice, à cause de son châtel de Châtillon-sur-Seine, le Marquisat de Crusi, partie de la terre de Villon, les Châtellenies de Laignes, Griselles et Chassinelles, tous Domaines à lui appartenans. (*Chamb. des Comptes de Dijon.*) L'an 1660, François de Clermont fut nommé Lieutenant-Général au gouvernement de Bourgogne, et, le 31 Décembre 1661, créé Chevalier des Ordres du Roi. Le 21 Juin 1674, il reçut Louis XIV dans son château d'Anci-le-Franc, et le lendemain le Monarque s'étant acheminé pour Tonnerre, le Comte le devança; là, s'étant mis à la tête des Officiers municipaux, il lui présenta les clefs de la ville, que le Roi lui renvoya, en disant qu'elles étoient en bonnes mains. Le Comte François mourut le 24 Septembre 1679, dans son château d'Anci-le-Franc, et fut enterré à l'Hôpital de Tonnerre. Marie de Vignier, qu'il avoit épousée en 1623, fille de Jacques de Vignier, Baron de S. Lieubaut, et veuve d'Urbain de Crequi, Seigneur des Riceis, mourut à Paris le 1 Octobre de la même année, laissant de son second mariage Jacques de Clermont, qui suit; François de Clermont, Evêque de Noyon, et deux filles Religieuses.

JACQUES DE CLERMONT.

1679. Jacques de Clermont, successeur de François, son pere, aux Comtés de Clermont et de Tonnerre, épousa Françoise-Bonne-Virginie de Fléard de Pressins, dont il eut quatre fils et autant de filles. Des fils, les deux plus distingués sont François-Joseph, qui suit; et François, Evêque de Langres. Louise-Madeleine, l'aînée des filles, épousa N. de Mussi, son cousin. Les autres filles se firent Religieuses. Le pere de ces enfans mourut en 1682. Sa femme lui survécut jusqu'au 21 Août 1698, date de sa mort arrivée à Paris, d'où son corps fut porté à S. Paul-les-Beauvais, dont Marie Madeleine, sa fille, étoit Abbesse.

FRANÇOIS-JOSEPH DE CLERMONT.

1682. François-Joseph de Clermont, fils aîné de Jacques de Clermont, lui succéda aux Comtés de Clermont et de Tonnerre. L'an 1683, il vendit les terres d'Anci-le-Franc, de Laignes, de Nicei, de Griselles et de Channes, à Michel-François le Tellier, Marquis de Louvois, Secrétaire et Ministre d'Etat au département de la guerre, et, l'année suivante, il lui fit la vente de Tonnerre et de ses dépendances. La veuve du Marquis de Louvois acquit (par décret) en 1696 le Marquisat de Crusi des descendans de Roger, second fils de Charles-Henri de Clermont. Le Comte François-Joseph mourut à Paris le 30 Octobre 1705, et fut inhumé à Crevecœur, laissant de Marie d'Hannyvel de Crevecoeur, sa femme, morte le 17 Décembre 1727,

(1) L'argent monnoyé en 1645, et pendant plusieurs années après, étoit à 11 deniers de loi, et valoit 26 liv. 15 s. le marc: par conséquent les 2,700,000 liv. que le Duc Charles III fut obligé de donner à ses deux tantes, font 100,934 marcs 4 onces 5 gros; à raison de 49 liv. le marc, produisent aujourd'hui 4,945,794 liv. 6 s. 6 d. Ainsi la part de l'aînée de ces Princesses étoit de 2,747,663 livres 10 s. 3 d., et celle de l'autre 2,198,130 liv. 16 s. 2 d.

COMTES DE NEVERS.

Il fallut céder au nombre; Turenne s'enfuit lui dix-septieme, poursuivi par un escadron françois auquel il n'échappa qu'à force de bravoure. Cette affaire, qui se passa le 15 Décembre, a été nommée le combat de Rethel, quoiqu'elle se soit passée à quelques lieues de là. Le Duc Charles voulant quitter la France pour se retirer dans ses Duchés de Mantoue et de Montferrat, vendit tous ses Domaines de France au Cardinal Mazarin par contrat du 11 Juillet 1659. Le Cardinal par son testament laissa les Duchés de Nevers, de Mayenne et de Rethel, avec la Baronie de Donzi, dont il avoit fait confirmer les prérogatives, à Philippe-Jules-Mancini, son neveu, qui fut substitué aux nom et armes de Mazarin. Le Duc Charles mourut à Mantoue le 14 Août 1665, laissant d'Isabelle-Claire d'Autriche, qu'il avoit épousée en 1649 (morte en 1685) Ferdinand-Charles, son successeur dans ses Etats d'Italie.

COMTES DE TONNERRE.

Philippe-Ainard, qui lui succéda au Comté de Clermont, et Joseph, né en 1704.

Le Comté de Tonnerre est aujourd'hui, et même depuis long-tems, le plus ancien des Comtés non-réunis à la Couronne.

N. B. *La reconnoissance nous oblige à déclarer que dans ce qui a été dit des Comtes de Tonnerre, nous avons fait usage de deux petites histoires manuscrites du Tonnerrois, l'une de M.* Cerveau, *Prieur de l'Hôpital de Tonnerre, l'autre de M.* Campenon, *Docteur en Médecine.*

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES BARONS DE DONZI.

DONZI, en latin *Donziacum*, *Donzeium* et *Domitiacum*, capitale d'une petite contrée nommée le Donziois, à trois lieues de Cosne et neuf de Nevers, eut pour premier Seigneur connu GEOFROI, fils, non de Gérard de Vergi, comme le prétend Duchêne, mais de Geofroi de Semur, mari de Mathilde de Châlon, sœur de Hugues, Evêque d'Auxerre et Comte de Châlon. (Du Bouchet, *Hist. de Courtenai*, p. 45.) On ignore de quelle maniere cette Baronie lui échut, si ce fut par héritage ou par alliance. Sa valeur ne tarda pas à le rendre célebre. Eudes II, Comte de Blois et de Champagne, étant en guerre avec Foulques Nerra, Comte d'Anjou, l'invita, l'an 1030, à lui prêter le secours de ses armes; et pour l'y déterminer, il lui céda en Fief le château de S. Aignan en Berri, qui relevoit du Comté de Blois. Geofroi se rendit à ses desirs, et répondit à son attente. En peu de tems il enleva au Comte d'Anjou les châteaux de Graçai, de Villentras, de Busançois, et d'autres places situées sur l'Indre. Mais à la fin il fut trahi par un de ses vassaux nommé Arraud, qui le livra à Foulques. Ce Comte, l'ayant en son pouvoir, le fit enfermer au château de Loches, où ce même Arraud, et d'autres traîtres, l'étranglerent, l'an 1037, pendant l'absence du Comte d'Anjou. (*Joan. Monach. Maj. Monast. Gesta Domin. Ambas.*) De MATHILDE, sa femme, Geofroi laissa trois fils: Hervé, qui suit; Savaric, qui prit le nom de Vergi, et fut la tige de cette Maison par son mariage avec Elisabeth, fille de Gérard de Vergi; et Eudes. (Duchêne, *Hist. de Vergi*, l. 10.)

HERVÉ I.

HERVÉ, dit mal-à-propos Henri par Duchêne, fils aîné de Geofroi, lui succéda dans la Baronie de Donzi et la Seigneurie de S. Aignan. Il eut aussi (vraisemblablement du chef de sa mere) une partie de la terre de Châtel-Censoir (*Castrum-Censurii*). L'an 1055, il donna, le 25 Mars, l'Eglise du Vieux Donzi à l'Abbaye de Cluni, avec la permission de Geofroi, Evêque d'Auxerre, et le consentement de ses fils et de Savaric, son frere. L'année de sa mort est incertaine. En mourant il laissa deux fils, qui suivent. (Duchêne, *ibid.*)

GEOFROI II.

GEOFROI II, fils aîné d'Hervé I et son successeur dans la Baronie de Donzi, devint Comte en partie de Châlon en 1093. (Voy. *les Comtes de Châlon.*) Son avidité croissant avec sa fortune, il profita, l'an 1095, de la vacance du Siége épiscopal d'Auxerre pour s'emparer de la terre de Varci appartenante à cette Eglise. Mais l'Evêque Humbaud, élu au mois de Mai de la même année, déploya son autorité pour l'obliger à rendre ce qu'il avoit usurpé. Les censures dont il frappa Geofroi produisirent leur effet, et firent revenir à l'Eglise d'Auxerre la terre de Varci. Geofroi, se disposant, l'an 1112, à partir pour la Terre-Sainte, vendit sa part du Comté de Châlon à Savaric, son oncle. A son retour il prit l'habit religieux, et mourut le 4 Août d'une année que l'histoire ne marque pas. N'ayant point laissé d'enfans, il eut pour successeur son frere, qui suit.

HERVÉ II.

HERVÉ, frere de Geofroi, jouissoit des Seigneuries de S. Aignan et de Châtel-Censoir avant de lui succéder en la Baronie de Donzi. Ayant eu la guerre avec Hugues, Seigneur d'Amboise, par rapport à la terre de S. Aignan, il finit, après avoir fait la paix, par devenir son intime ami. Leur union fut cimentée par le mariage d'Agnès, fille d'Hervé, avec Sulpice, fils de Hugues. Hervé finit ses jours vers l'an 1120, laissant pour successeur un fils, qui suit.

GEOFROI III.

1120 ou environ. GEOFROI III, fils d'Hervé II, joignit aux Seigneuries de Donzi, de S. Aignan et de Châtel-Censoir, celles de Cosne, d'Ouchi et de Neuilli, qui lui échurent vraisemblablement par quelque alliance. Il fut un des Seigneurs à qui le Pape Eugene III recommanda l'Abbaye de Vezelai contre les entreprises du Comte de Nevers, qui cherchoit à l'opprimer. S'étant brouillé avec le Roi Louis le Jeune, il attira sur lui les armes de ce Prince, qui lui enleva en 1153 les châteaux de Cosne et de S. Aignan. Il eut dans le même tems une autre affaire désagréable au sujet de sa fille Hermesende, qui fut enlevée, dit-on, par Etienne, Comte de Sancerre, au sortir de l'Eglise où elle venoit d'épouser Ansel de Trainel. Obligé de s'accommoder avec Etienne, après avoir vainement imploré la justice du Roi de France et le secours du Comte de Champagne, Suzerain de Sancerre, il prit le parti de donner à sa fille, en consentant à son alliance avec le ravisseur, sa terre de Gien, que Guillaume III, Comte de Nevers, lui contestoit les armes à la main. C'étoit Gymond, Seigneur de Châtel-Censoir et vassal de Geofroi, qui lui avoit conseillé de transmettre à son gendre et à sa fille sa terre de Gien pour se mettre à l'abri des attaques du Comte de Nevers. S'étant depuis déclaré pour l'Abbaye de Vezelai, que celui-ci persécutoit, il fournit à ce Comte un double prétexte d'exercer contre lui sa vengeance. Elle éclata, l'an 1157, par la prise de Châtel-Censoir, que Guillaume détruisit de fond en comble le 7 Mars de cette année. (Voy. *les Comtes de Sancerre et ceux de Nevers.*) On ignore l'année de la mort de Geofroi III, ainsi que le nom de sa femme, dont il laissa

deux fils, Hervé, qui suit, et Gautier. (Duchêne *ibid.* Du Bouchet, *Hist. de Courtenai.*)

HERVÉ III.

Hervé III, fils de Geofroi III, étoit marié avant de lui succéder. Mathilde, sa femme, lui avoit apporté en dot les terres de Montmirail, d'Alluie, de Brou, d'Autchon et de la Basoche dans la Perche, qu'elle avoit héritées de Guillaume Goeth, ou Gouet, son pere, et qui composoient ce qu'on nomme encore aujourd'hui le Perche-Gouet, ou le petit Perche. Hermesende, que le Comte de Sancerre, après l'avoir enlevée, avoit contrainte de lui donner sa main, lui avoit apporté en dot la terre de Gien. Cette Comtesse étant morte sans enfans, Hervé III redemanda la terre de Gien à son époux. Ne pouvant l'obtenir de gré, il eut recours au Roi Louis le Jeune, qui l'en mit en possession par la voie des armes. Mais quelque tems après le Monarque et le Baron, s'étant brouillés, en vinrent à des hostilités réciproques dont on ne sait pas le détail. Guillaume Goeth, beau-pere d'Hervé III, étant décédé, l'an 1170, au voyage d'Outremer, sa veuve, Elisabeth de Champagne, Duchesse-Douairiere de Pouille, voulut retenir la terre de Montmirail, comme lui ayant été assignée pour son douaire par son second époux. Mais d'un autre côté le Comte de Champagne revendiquoit cette terre, on ne sait sur quel fondement, et fut appuyé par le Roi de France. Hervé, pour se mettre en état de défense, implora la protection du Roi d'Angleterre; et pour la mériter il déposa entre ses mains, sous certaines conditions, les châteaux de Montmirail et de S. Aignan. Le Roi de France, indigné de ce procédé, se joignit, pour en tirer vengeance, au Comte de Nevers, ennemi d'Hervé. Ils vinrent ensemble assiéger Donzi, qu'ils prirent le 11 Juillet 1170, et dont ils démolirent le château. (Duchêne, *ibid.* p. 402.) Hervé, au mois d'Août suivant, fit sa paix avec le Roi et le Comte de Champagne par la médiation du Roi d'Angleterre. L'an 1187, il confirma, du consentement de Guillaume et de Philippe, ses fils, les donations que Gautier, leur frere, avoit faites au Prieuré de Notre-Dame du Pré, et en fit une de quatre livres (1) de rente à l'Abbaye de S. Satur. (Chazot.) C'est le dernier terme connu de sa vie.

GUILLAUME, SURNOMMÉ GOETH.

Guillaume, successeur d'Hervé III, son pere, en la Baronie de Donzi et dans le Perche-Goeth, dont il porta le surnom, fut du nombre des Seigneurs qui suivirent le Roi Philippe-Auguste à la Terre-Sainte. Il n'en revint pas, ayant été tué, l'an 1191, au siége d'Acre, sans laisser de postérité.

PHILIPPE.

1191. Philippe recueillit la succession de Guillaume, son frere. Il en jouit peu de tems, et ne paroît pas avoir vécu au-delà de l'an 1194. On ne voit point qu'il ait eu d'enfans d'Alix, sa femme, Dame de Courts-les-Barres. (Duchêne, Chazot, *ibid.*)

HERVÉ IV.

Hervé, Seigneur de Gien, de Cosne et de S. Aignan, de Montjai, succéda, vers l'an 1194, à Philippe, son frere, dans la Baronie de Donzi. Pierre II de Courtenai, Comte de Nevers, lui ayant déclaré la guerre pour quelques droits qu'il prétendoit sur la terre de Gien, qui étoit rentrée dans la Maison de Donzi, il le défit dans un combat livré le 3 Août 1199, et le fit prisonnier. Le Roi Philippe-Auguste les ayant réconciliés, obtint non seulement la délivrance du Comte de Nevers, mais encore la main de Mahaut, sa fille, pour Hervé. La médiation du Monarque ne fut pas néanmoins sans intérêt, car il obligea Hervé de lui céder la terre de Gien pour le droit de rachat du Comté de Nevers. (Duchêne, *ibid.*) Hervé, l'an 1202, acheta du Comte, son beau-pere, le château de S. Sauge. Il se croisa, l'an 1209, contre les Albigeois, et soutint, dans cette expédition, la réputation de valeur qu'il s'étoit acquise. Hervé vivoit mal en 1213 avec son beau-pere. C'est ce qui a fait dire, sans autre fondement, à Chazot, contre la vérité de l'histoire, qu'il avoit été séparé de Mahaut pour cause de parenté. Il n'étoit pas mieux avec le Roi Philippe-Auguste. On le voit en effet, l'année suivante, combattre à la bataille de Bouvines dans l'armée de Ferrand, Comte de Flandre, contre celle du Monarque, dont un des corps avoit pour Chef Pierre de Courtenai. (Rigord, Albéric.) Hervé fonda, l'an 1216, près de Donzi, le Prieuré d'Eptau, dit de Bagneux, sous la dépendance du Val-des-Choux. Le Chapitre de S. Martin de Tours lui fit l'honneur, vers le même tems, de lui accorder, pour lui et ses successeurs au Comté de Nevers, une place canoniale dans cette Eglise. Hervé partit, l'an 1217, avec Jean de Brienne, pour la Terre-Sainte. Il assista en 1219 au siége de Damiette. Mais, oubliant son ancienne valeur, la vue du danger le porta lâchement à se retirer avant que la place fût prise. Etant de retour en France, il mourut de poison à S. Aignan l'an 1223. (N. S.) Son corps fut inhumé à Pontigni. De Mahaut, sa femme, qui lui survécut jusqu'en 1255, il laissa une fille, qui suit. (Voyez *les Comtes de Nevers.*)

AGNÈS.

1223. Agnès, fille d'Hervé IV et de Mahaut de Courtenai, succéda à son pere dans la Baronie de Donzi et dans les terres de S. Aignan, de Montjai, &c. Le Roi Philippe-Auguste l'avoit destinée pour Philippe, son petit-fils. Mais ce jeune Prince étant mort, l'an 1217, avant l'âge de puberté, il la maria, l'an 1221, avec Gui de Châtillon, Comte de S. Paul, après s'être fait céder par Gui la terre de Pont-Sainte-Maxence pour le droit de rachat, dû par les filles héritieres de Fiefs. Agnès mourut, l'an 1225, un an avant son époux, dont elle laissa deux enfans, Gaucher et Yolande. (Voyez *les Comtes de S. Paul.*)

GAUCHER.

Gaucher, fils de Gui de Châtillon et d'Agnès de Donzi, hérita, entre autres Domaines, de la Baronie de Donzi. Il épousa, l'an 1236, Jeanne de Boulogne, fille et héritiere de Philippe de France et de Mahaut de Boulogne, et mourut à la Terre-Sainte, l'an 1250, sans laisser de postérité.

YOLANDE I.

Yolande, sœur de Gaucher, veuve, depuis 1249, d'Archambaud X, Sire de Bourbon, succéda à son frere, et mourut peu de tems après avoir ajouté, dans le mois d'Août 1254, un codicille à son testament fait à Nîmes au mois d'Avril de la même année (Anselme), laissant deux filles, dont l'aînée, qui suit. (Voy. *les Sires de Bourbon et les Comtes de Nevers.*)

MAHAUT.

Mahaut, fille aînée d'Yolande et d'Archambaud X,

(1) Cette somme équivaudroit aujourd'hui à 80 liv. 3 s. 8 d. $\frac{3}{5}$.

succéda à sa mere dans la Baronie de Donzi, ainsi que dans les Comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. Elle mourut l'an 1262, cinq ou sept ans avant Eudes, son époux, fils de Hugues IV, Duc de Bourgogne. (Voyez *les Comtes de Nevers.*)

YOLANDE II.

Yolande de Bourgogne, fille aînée d'Eudes et de Mahaut, eut, pour sa part dans la succession de sa mere, la Baronie de Donzi avec le Comté de Nevers. Elle épousa, 1° Jean, dit Tristan, fils de S. Louis; puis, l'an 1271, après la mort de celui-ci, Robert III, Comte de Flandre, auquel elle porta le Comté de Nevers et la Baronie de Donzi, qui, depuis ce tems, sont demeurés unis. (Voyez *les Comtes de Nevers et les Comtes de Flandre.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE BAR-SUR-SEINE.

Le Comté de Bar-sur-Seine, placé entre la Bourgogne et la Champagne, et composé aujourd'hui de vingt-sept tant villages que hameaux, tire son nom de sa capitale, dont l'étendue est aujourd'hui de mille pas en longueur, sur environ cinq cens en largeur. Cette ville, resserrée entre une montagne et la Seine, étoit autrefois beaucoup plus alongée, sans jamais avoir été plus large. Elle étoit si grande et si peuplée au XIVe siécle, qu'elle passoit alors pour une des plus considérables du Royaume, ce qui a fait dire à Froissart,

> La grand'ville de Bar-sur-Sayne
> Close de palis et de saignes
> A fait trembler Troye en Champaigne.

Au-dessus de la ville, sur la montagne qui la domine, les anciens Comtes avoient élevé un château fort vaste qui lui servoit de clôture à l'Occident, et dont le P. Jacques Vignier (*Hist. manuscrite de Bar-sur-Seine*) donne la description suivante, d'après un Mémoire dressé vers le commencement du XVIIe siécle par Jean l'Auxerrois, Procureur du Roi à Bar-sur-Seine. » Sur le bout et à l'extrémité d'une longue pointe » ou langue de terre se voient les ruines et masures d'un vieux château, autrefois la demeure des Comtes, » Princes et Seigneurs héréditaires de Bar-sur-Seine. La forme et le plan de cette place est triangulaire, » de celle que les Géometres nomment isocele, de laquelle deux côtés sont plus longs que le troisieme. » Elle contient en longueur 160 pas, et dans sa plus grande largeur 80. L'assiette en étoit non seulement » agréable, mais très forte et presque imprenable ; de sorte que c'étoit anciennement le boulevard et la for- » teresse de tout le pays. Cette place avoit à l'Occident un grand et large fossé taillé dans le roc, et du côté » de l'Orient, où ses bâtimens avoient leur aspect, c'est une pente très roide qui paroît précipice à ceux d'en » haut : ce qui étoit encore fortifié de sept grosses tours, en l'une desquelles est aujourd'hui la grosse hor- » loge, et servoit autrefois à la porte opposée à celle de la riviere de Seine, qui est la troisieme de la ville. » De tous les bâtimens qui y étoient il ne reste que la Chapelle dédiée à S. Georges, contenant 25 pas en » longueur et 12 en largeur. La basse-cour du château, toute quarrée, ayant 80 pas sur chaque face, pa- » roissoit une seconde forteresse, étant environnée de bons fossés creusés dans la roche comme ceux du » château ; et de la cour on entroit dans le parc, puis dans la garenne voisine. Au pied de la place est la » petite ville de Bar-sur-Seine, occupant en longueur l'espace qui est entre la montagne et la riviere ».

Le Comté de Bar-sur-Seine a eu le même sort que la ville. Ses limites étoient autrefois beaucoup plus reculées qu'elles ne le sont présentement. Le P. Jacques Vignier les porte à l'Orient jusqu'à Mussi-l'Evêque, d'où il tire vers le Nord une ligne qu'il fait passer par Fontete, par Vandeuvre, et, tournant de là vers le Midi, il la conduit par Lantage et par Avirei-le-Bois jusqu'aux Riceis.

L'opinion du P. Vignier est que les habitans du Comté de Bar-sur-Seine viennent des *Ambarri*, qui, suivant Tite-Live (l. 1, décade V), furent du nombre des peuples que Bellovese, neveu d'Ambigat, Roi des Bituriges, emmena, par ordre de son oncle, au-delà des Alpes, sous le régne de Tarquin l'ancien, Roi de Rome, pour y faire des établissemens. L'Historien romain nomme ces peuples *Bituriges*, *Arvernos*, *Senones*, *Heduos*, *Ambarros*, *Carnutes*, *Aulercos*.

La premiere race des Seigneurs de Bar-sur-Seine a échappé à toutes les recherches qu'on a faites jusqu'à nos jours. Deux filles, Ervise et Azeka, en furent les derniers rejettons. Elles porterent la Seigneurie de Bar-sur-Seine dans la Maison de Tonnerre, en épousant, la premiere, le Comte Renaud, et la seconde, Milon III, frere et successeur de Renaud. (Voy. *les Comtes de Nevers et de Tonnerre.*) Ayant survécu à son époux, Azeka conserva la Seigneurie de Bar-sur-Seine, qu'elle transmit à Hugues-Renaud, son fils, Comte de Tonnerre, qui fut Evêque de Langres depuis l'an 1065, époque de la mort d'Hardouin, son prédécesseur et son cousin, jusqu'à l'an 1085, qu'il cessa lui-même de vivre. Il est étranger à notre dessein de retracer ici toute la conduite épiscopale de ce Prélat. Hugues de Flavigni dit qu'il étoit éloquent et versé dans la connoissance du grec comme du latin. L'Abbaye de S. Michel de Tonnerre le compte parmi ses bienfaiteurs. L'an 1068, il lui donna l'Eglise de Sainte Colombe par une Charte à laquelle souscrivit Guillaume I, Comte de Nevers et de Tonnerre, mari de sa tante Ermengarde, avec Renaud, son fils. (*Gallia Christ. no.* T. IV, *Instr.* col. 145.) La même année, après avoir réparé l'Eglise paroissiale de Bar-sur-Seine, fondée par ses ancêtres, et l'avoir dédiée sous l'invocation de la Trinité, il en confia la desserte à cette

Abbaye, et l'érigea en Prieuré, qu'il dota de plusieurs fonds, et entre autres de deux moulins sur la Seine, pour en *jouir* après la mort de sa mere, qui vivoit encore alors. (*Voy.* Milon III, *Comte de Tonnerre.*) L'an 1072, il donna à l'Abbaye de Moutier-en-Der son Fief de Potémont, du consentement de Gautier, Comte de Brienne, qu'il appelle son héritier, d'Eustachie, sa femme (nommée aussi Adeline), sœur du Prélat, et de leurs enfans, dont l'un, nommé Engilbert, se trouve parmi les souscripteurs de la Charte. (*Gall. Christ. no.* T. IV, *Instrum.* col. 146.) Ce fils embrassa depuis la vie religieuse, comme on le voit par la Charte de la donation que son pere fit, l'an 1085, à Molême de certains fonds situés à Radonvilliers, du consentement d'Adeline, sa femme, et de ses fils, Thibaut, Gui et Engilbert, Moine de cette Abbaye. (*Cartul. Molism.*) L'Abbaye de Poutieres se ressentit aussi des libéralités de Hugues-Renaud. Mais ayant voulu depuis attaquer son privilege d'exemption, il y éprouva une résistance qui l'irrita. Fier de son extraction des Maisons de Tonnerre et de Bar-sur-Seine, dit un ancien Mémorial, il voulut emporter la chose de vive force. Ayant ramassé des soldats, il enfonça les portes du Monastere, qu'on lui avoit fermées, fit main-basse sur ce qu'il rencontra, et mit le feu non seulement à l'Abbaye, mais au village; ce qui doit être vraisemblablement imputé plutôt à la brutalité de ses gens qu'à lui-même. Le Pape Alexandre II ne laissa pas impunie cette atrocité si indigne d'un Evêque. Il employa contre Hugues-Renaud les censures, qui firent un tel effet sur lui, que l'Abbé de Poutieres, touché de compassion, intercéda pour lui et demanda sa grace qu'il obtint. L'an 1076, suivant la Chronique de Langres, il fit le voyage de Constantinople, d'où il rapporta un bras de S. Mamès, qu'il déposa dans sa Cathédrale: et ce Saint devint alors le Patron du diocèse. L'Historien anonyme de cette translation, Ecrivain du XIII[e] siécle, dit que Hugues-Renaud administra les Comtés de Tonnerre et de Bar-sur-Seine pour ses neveux, qui étoient encore mineurs. Il se trompe. Tonnerre avoit alors pour Seigneur Guillaume, fils de Guillaume I, Comte de Nevers, à qui Hugues-Renaud, neveu de sa femme, en avoit fait donation, l'an 1065, en montant sur le Siége épiscopal de Langres, ou du moins au plus tard l'an 1072. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Gautier I, Comte de Brienne, beau-frere de Hugues-Renaud et son héritier présomptif, étant mort l'an 1080, laissa ses enfans en bas âge sous la tutele de ce Prélat, qui administra pour Erard, l'aîné, le Comté de Brienne, et réserva la Seigneurie de Bar-sur-Seine au second, qui suit.

MILON I.

1085. MILON, fils puîné de Gautier, Comte de Brienne, devint Comte de Bar-sur-Seine après la mort de Hugues-Renaud, son oncle. Il étoit alors en très bas âge, puisqu'en 1101, son frere Erard, ou Airard, Comte de Brienne, le dit encore enfant dans la Charte de la donation qu'il fit de l'Eglise d'Essoyes à l'Abbaye de Molême, du consentement d'Andrée, sa femme, et de ce même Milon. (1 *Cartul. de Moléme.*) Le premier monument où nous le voyons paroître avec la qualité de Comte, est une Charte de l'an 1096, par laquelle ce même Erard donne à l'Abbaye de Molême une femme serve du même lieu, avec le consentement de la Comtesse Eustachie, sa mere, et de Milon, son frere, Comte de Bar-sur-Seine. (*Ibid.* fol. 76.) Il fut, l'an 1104, un des témoins de la donation que Hugues, Comte de Champagne, fit de la terre de Rumilli à l'Abbaye de Molême. (2[e] *Cartul. de Moléme*, fol. 37.) L'an 1107, étant venu en ce Monastere avec ce même Comte, le Duc de Bourgogne, le Comte de Nevers, et d'autres Seigneurs, il fut encore témoin de la ratification du don de Rumilli, et y ajouta même un droit de pêche qui lui appartenoit; ce qui fut ensuite confirmé, ainsi que d'autres donations postérieures faites à Molême, par une Bulle d'Eugene III, donnée le 18 Novembre 1145. (*Ibid.* fol. 47, r°.) L'an 1110, il loua le don que Giraud de Chatelers, Rothilde, sa femme, et leurs enfans, avoient fait des terres qu'ils possédoient à Essoyes au Monastere de S. Avit de Meun, possédé aujourd'hui par les Cordeliers. (Etiennot, *Fragm.* T. XV, p. 220.) Milon donna, l'an 1115, la terre dite la Chapelle de Hauz, où S. Robert avoit autrefois habité, à l'Abbaye de Molême, du consentement de MATHILDE, sa femme, du Comte Erard, son frere, et d'Alantie, sa sœur. (1 *Cartul. de Moléme*, p. 19.) Il fit la même année donation de la terre de Juilly-sous-Raviere à l'Abbaye de Molême. Cette terre étoit alors en mauvais état par le défaut de cultivateurs. Milon la donna pour y établir un Monastere de filles qui seroient sous la dépendance de l'Abbé de Molême. (1 *Cartul. de Moléme*, p. 115.) Il fut témoin, l'an 1120, de la cession que l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens fit à celle de Molême du village de Pouilli qui la touchoit. (*Ibid.* p. 124.) Ce village n'existe plus. L'an 1124, Milon souscrivit la Charte d'une donation que Hugues le Manceau fit à l'Abbaye cistercienne de Bouras au diocèse d'Auxerre. (Etiennot, *Fragm.* T. XVII, p. 444.) Milon vivoit encore en 1125. En mourant il laissa Gui, qui suit; Rainard, Religieux de Clairvaux, puis cinquieme Abbé de Cîteaux en 1133; Herbert, mari d'Edmée, Dame de Ville-sur-Arce, et d'autres enfans.

GUI.

1125 au plutôt. GUI, fils aîné de Milon et son successeur, se trouve nommé avec la qualité de Comte de Bar-sur-Seine dans plusieurs titres de l'an 1128, et sur-tout dans la Charte de la donation faite par Adam, Vicomte de Bar-sur-Seine, aux Religieuses de Juilly. (J. Vignier, *Hist. manuscrite de Bar-sur-Seine.*) Il donna lui-même en 1139 à l'Abbaye de S. Michel de Tonnerre et à l'Eglise de la Trinité de Bar-sur-Seine les droits d'une foire de trois jours, qui se tenoit en cette ville, et commençoit à la fête de la Trinité. Le consentement de PÉTRONILLE, son épouse, fille d'Anseric de Chacenai, dite aussi ELISABETH, et de leurs fils, Milon, Guillaume, Gui, Manassès, est formellement énoncé dans l'acte de cette donation. On le voit en 1142, au Monastere de Juilly, présent avec S. Bernard à la consécration de Mahaud et d'Helvide, filles d'André de Baudement, Seigneur de Braine: cérémonie qui fut faite par Godefroi, Evêque de Langres. Humbeline, sœur de l'Abbé de Clairvaux, étoit alors Supérieure de Juilly sous la direction du bienheureux Pierre, Religieux de Molême. Dans la Charte que le même Evêque de Langres donna, l'an 1145,

pour attester que Geofroi Fournier avoit fait donation, de quelques fonds qu'il avoit à la Chapelle de Hauz, à l'Abbaye de Molême, il est dit que cette aumône fut approuvée par Gui, Comte de Bar-sur-Seine : ce qui est une nouvelle preuve que cette terre étoit dans le ressort de ce Comté. Nous ne trouvons point de vestige plus récent de l'existence de Gui. Pétronille, sa veuve, fonda, l'an 1158, un Prieuré de filles à Fromenteau, dit en latin *Frigidus mantellus*, et appellé aussi Franchevaux, *Libera vallis*, près Saint-Florentin, dans lequel elle fit venir des Religieuses de Juilli pour le peupler. (*Gallia Christ.* T. XII, *pr.* col. 42.) Outre les quatre enfans que nous venons de nommer, Gui laissa un cinquieme fils nommé Thibaut. Celui-ci vivoit encore l'an 1180, et eut de Marguerite, sa femme, trois filles; Pétronille, mariée à Gui, Seigneur de Chappes sur la Seine, à quatre lieues au-dessus de Troyes; Ermessinde, femme de Simon, Seigneur de Rochefort; et Isabelle, femme de Thibaut I, Comte de Bar-le-Duc.

MILON II.

1146 ou environ. MILON, fils aîné du Comte Gui, lui succéda au Comté de Bar-sur-Seine. Il accompagna, l'an 1147, le Roi Louis le Jeune avec Henri, Comte de Meaux et depuis de Champagne, dans le voyage de la Terre-Sainte, d'où il revint en 1149. (*Cartul. Tornodor.*) Etant tombé dangereusement malade à Troyes en 1151, il fit, en présence du Comte Thibaut, son testament par lequel, entre autres legs, il donna au Monastere de Larivour quatre septiers de bled à prendre annuellement sur les moulins de Bar-sur-Seine. Pétronille, sa mere, et AGNÈS, fille de Gui de Baudement, Seigneur de Braine, son épouse, munirent cet acte de leur souscription. (*Cartul. Ripatoriense.*) Il mourut au mois d'Octobre de la même année, ne laissant qu'une fille, nommée Pétronille, laquelle épousa en 1168 Hugues du Puiset, Vicomte de Chartres, fils de Hugues du Puiset, Seigneur de Jaffa en Palestine. Agnès, veuve de Milon, se remaria, l'an 1152, à Robert de France, Comte de Dreux.

MANASSÈS.

1152. MANASSÈS, frere de Milon II, lui succéda au Comté de Bar-sur-Seine. L'an 1165, du consentement de Thibaut, son frere, il fit don à l'Abbaye de Larivour de tout ce qu'il possédoit à Villenesse; et peu de tems après il engagea ce même Thibaut à terminer amiablement les différends qu'il avoit avec l'Abbaye de Mores. (*Cartulaire de Mores.*) Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé, l'an 1166 ou environ, Doyen de Langres. La conduite édifiante qu'il tint dans ce poste lui mérita l'Episcopat, auquel il fut élevé, l'an 1179, par le choix libre du Clergé de Langres. On a de lui une Charte de l'an 1190, par laquelle il déclare que Thibaut, son frere, avoit donné à l'Abbaye de Molême, pour l'entretien des lampes de l'Eglise, sa part des dîmes de Beauvoir. (2e *Cartul. de Molême*, fol. 149, v°.) La même année il partit pour la Terre-Sainte avec le Roi Philippe-Auguste et Hugues, Duc de Bourgogne. Il rapporta de ce voyage une santé délabrée qu'il ne put jamais rétablir. Il mourut, après avoir langui l'espace d'environ deux ans, le 4 Avril 1193, et fut enterré, comme il l'avoit desiré, à Clairvaux. Son sceau étoit une aigle éployée avec ces mots autour de l'écu : *Manasses Comes Barri super Sequanam.*

HUGUES DU PUISET.

1168. HUGUES, surnommé DU PUISET parcequ'il possédoit cette terre entre Etampes et Paris, ayant épousé PÉTRONILLE, fille de Milon II, Comte de Bar-sur-Seine, obtint par là ce Comté du consentement de Manassès, Evêque de Langres, oncle de sa femme. Benoît de Péterborough (*ad an.* 1174 et 1175) le fait neveu, et Guillaume de Neubrige (l. 5, c. 11) le dit fils naturel d'un pere de même nom, qui de Trésorier de l'Eglise d'YORCK devint en 1153 Evêque de Durham par le crédit d'Etienne, Roi d'Angleterre, et de Henri de Blois, ses oncles maternels, et en 1189 parvint à la dignité de Grand-Justicier d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, le mari de Pétronille ne fut pas Comte indépendant de Bar-sur-Seine, et l'Evêque Manassès conserva comme Suzerain ce titre qu'il transmit à ses successeurs dans le Siége de Langres. On voit en effet qu'en 1178 Manassès, Comte de Bar-sur-Seine, et Thibaut, son frere, consentirent à la donation qu'Avigalon de Seignelai fit de la riviere d'Armançon à l'Abbaye de Pontigni. (*Cartul. Pontin.* p. 10.) D'un autre côté nous trouvons qu'en qualité de Comte de Bar-sur-Seine Hugues du Puiset termina, l'an 1168, en présence de Henri, Comte de Troyes, et de Gautier, Evêque de Langres, les nouveaux différends qui s'étoient élevés entre les Comtes de Bar-sur-Seine et l'Abbaye de Mores. Il est dit dans l'acte d'accommodement : *Quod Hugo de Puteolo, Comes Barri super Sequanam, laudante Petronillâ conjuge suâ, de cujus capite res erat, concessit, etc.* Hugues, de concert avec Henri, son frere, fit don, l'an 1173, à l'Abbaye de S. Pierre-le-Vif de Sens d'une vigne située à Ricei. Ses démêlés avec l'Abbaye de Mores ayant recommencé, il coupa la racine des contestations par une nouvelle transaction, dressée l'an 1174, dans laquelle il fait mention de l'acquiescement de Pétronille, sa femme, et de leurs enfans, Milon, Helvide et Marguerite. (*Cartul. de Mores.*) Hugues étoit alors sur le point de partir avec 40 Chevaliers françois et 500 Flamands, pour aller faire une descente en Angleterre en faveur de Guillaume le Lion, Roi d'Ecosse. Ce fut le Comte de Flandre, Philippe d'Alsace, allié de Guillaume, qui l'employa pour cette expédition. Hugues ayant débarqué, le 14 Juin, au port d'Airevell, prit et pilla, le 19 du même mois, la ville de Norwich, et s'établit au château d'Allerton en YORCKSHIRE, que l'Evêque de Durham lui livra. Mais le Roi d'Angleterre, Henri II, ayant fait prisonnier, le 13 Juillet suivant, à la bataille d'Alnewich, le Roi d'Ecosse, obligea, le 31 du même mois, le Comte de Bar-sur-Seine et sa troupe à se rembarquer. (*Bened. Petrob.*) Le Roi Louis le Jeune le fit quelque tems après Chancelier de France. Ce fut en cette qualité qu'ayant accompagné, l'an 1179, ce Monarque en Angleterre, il dressa, par son ordre, le Diplôme par lequel ce Prince accordoit aux Moines de la Cathédrale de Cantorberi cent muids de vin à prendre annuellement et à perpétuité dans le lieu qu'il désigneroit, avec l'exemption des droits de tonlieu et autres pour toutes les denrées qu'ils tireroient de France. (*Joan. Brompton Chron.* p. 1140.) A son retour, tourmenté par des remords de conscience, il s'adressa au Pape Alexandre III (on ne sait si c'est en personne ou par lettres) pour avoir l'absolution de ses péchés. Le Pontife lui enjoignit pour pénitence d'aller faire la guerre aux Maures d'Espagne, et lui associa pour cette expédition, dit Benoît de Péterborough, plus de vingt mille Brabançons. Mais Hugues n'ayant pas de fonds pour entretenir ces troupes, eut recours, l'an 1181, dit le même Auteur, au Roi d'Angleterre, Henri II. Ce Monarque, ajoute-t-il, répondit que volontiers il l'aideroit, s'il vouloit, au lieu d'aller en Espagne, faire le voyage de Jérusalem. Sur quoi le Comte demanda du tems pour en délibérer avec ses Brabançons. On ignore le parti auquel ils se déterminerent; mais il y a bien de l'apparence que la mort d'Alexandre, arrivée le 30 Août de cette année, fit évanouir ce projet de Croisade dont il étoit auteur, puisqu'il n'en est plus fait mention dans la suite. L'an 1189, après la mort du

Roi Henri II, le Comte Hugues retourna en Angleterre, peut-être pour assister au couronnement du Roi Richard. Mais il n'en revint pas, y étant décédé au mois de Novembre de la même année, dans un lieu que Benoît de Péterborough nomme Ardech. L'Evêque de Durham, son oncle, prit soin de ses obsèques, suivant le même auteur, et le fit enterrer dans un cimetiere de cette ville, appellé la Galilée. Il laissa de son mariage un fils, qui suit, avec deux filles: 1° Marguerite, femme de N. de Rochefort, laquelle, du consentement de Hugues et Simon, ses fils, donna dans le mois de Décembre 1221, aux Templiers de la Commanderie de Valeure (*de Avaloria*), tout ce qui lui appartenoit au territoire de Montarmet (*Archiv. de Valeure*); 2° Isabelle, mariée, suivant la conjecture du P. Rouviere, dans son *Reomaus*, avec Ansel de Trainel, et fut mere de Laurence, dont il sera parlé ci-après.

MILON III.

1189. Milon III, fils de Hugues du Puiset et de Pétronille, fille de Milon II, succéda à son pere dans le Comté de Bar-sur-Seine, ainsi que dans la Seigneurie du Puiset. Il fut présent, l'an 1195, à l'accord passé entre l'Abbaye de Moutier-en-Der et les deux freres, Jean et Geofroi, fils de Laure de Buxeuil. (*Cartul. Derv.*) Il paroît aussi comme témoin dans une donation faite au Prieuré de Juilly, l'an 1197, par Clerembaut de Chappes. (2e *Cartul. de Moléme.*) L'an 1198, il affranchit les habitans de Bar-sur-Seine, et leur permit de s'ériger en Commune. Jusqu'alors mainmortables, ils ne pouvoient transmettre leurs successions qu'à leurs fils, attendu que la main-morte exigeoit des services de bras qu'une fille n'auroit pu acquitter. Par l'acte d'érection de leur Commune il est dit qu'ils pourront faire passer leurs successions non seulement à leurs enfans de l'un et de l'autre sexe, et à leurs collatéraux qui se trouveroient être hommes du même Seigneur, mais même à leurs filleuls. Cette Charte malheureusement demeura sans exécution, on ne sait par quelle cause; et la preuve en est qu'en 1227 les habitans de Bar-sur-Seine, comme on le verra ci-après, étoient encore sous le joug de la servitude. Milon fit un pareil octroi, l'an 1210, à tous ses hommes de Villeneuve, de Merey et d'Essoyes. Les deux pieces qui prouvent ces faits sont dans le Cartulaire de Champagne, conservé à la Chambre des Comptes de Paris (folio 229.) Elles ne different entre elles qu'en ce que dans la premiere il est dit que le Comte de Bar-sur-Seine s'est départi de son droit de main-morte sur ses hommes de corps demeurants à Bar-sur-Seine, moyennant une somme de 100 livres, qu'ils lui ont payée en commun, au lieu que la seconde porte que l'octroi fait par le Comte à ses hommes de Merey, Villeneuve et Essoyes, est purement gratuit de sa part. Milon servit le Roi Philippe-Auguste dans son expédition de Normandie contre le Roi Jean-sans-Terre, et fut un des Seigneurs qui garantirent la capitulation qu'il fit le 1 Juin avec la ville de Rouen. (Duchêne, *Script. Norm.* p. 1058.) L'an 1206, au mois de Novembre, il fit avec Gui, Seigneur de Juilly-le-Châtel, en présence de Blanche, Comtesse de Champagne, un Traité par lequel il fut reconnu que le château de Juilly relevoit du Comté de Troyes, et que le bourg adjacent avec ses fortifications, possédé par Clerembaut, étoit dans la mouvance du Comté de Bar. (Chantereau le Fevre, *Origine des Fiefs, pr.* p. 30.) Milon se croisa, l'an 1209 ou environ, contre les Albigeois, et eut part cette même année aux siéges de Béziers et de Carcassonne. L'année suivante, au mois de Juin, il fonda la Maison-Dieu de S. Jean-Baptiste à Bar-sur-Seine, du consentement de sa femme et de Gaucher, leur fils, en faveur des Religieux dits de Roncevaux (Ordre éteint depuis long-tems), qui l'échangerent au mois de Septembre 1382 avec les Trinitaires, ou Mathurins, pour une autre Maison que ceux-ci avoient ailleurs. L'an 1215 (V. S.), au mois de Février, il fit avec Blanche, Comtesse de Champagne, et Thibaut, son fils, un Traité par lequel il s'engageoit à les défendre contre Erard de Brienne et Philippe, sa femme. (*Cartul. de Champ.* dit *Thuanum.*) L'Abbaye de Poutieres, soumise immédiatement au Saint Siége, étoit de tems immémorial sous la garde des Comtes de Bar-sur-Seine. Le Comte Milon en 1215 transporta ce droit à Hervé, Comte de Nevers, dont il reçut en contre-échange les deux villages de Versigni et de Roberceaul. (Voyez *les Comtes de Nevers.*) Milon se disposant, l'an 1217, au voyage d'outremer, fit, au mois d'Août, son testament par lequel il léguoit aux Templiers une rente de 30 livrées de terre, à prendre, dit-il, sur son Domaine dans la Châtellenie de Bar-sur-Seine: *Triginta libratas redditûs de meo dominio in castellania Barri.* Il partit ensuite pour la Croisade, et se trouva au siége de la Tour du Phare en Egypte, qui précéda celui de Damiete. Il y mourut le 17 Août de l'an 1218 (*Nécr. Molism.*), avec Gaucher, son fils, qu'il avoit eu d'Elissende, son épouse, fille, selon du Bouchet, de Renaud IV, Comte de Joigni. Gaucher avoit épousé quelque tems auparavant Elisabeth, dite aussi Sibylle, fille de Pierre de Courtenai, Empereur de Constantinople, dont il ne laissa point d'enfans. Etant à la derniere extrémité, il écrivit ou fit écrire à sa mere et à sa femme une lettre par laquelle il leur déclaroit qu'il donnoit dix-huit livrées de terre monnoie de Paris, *Decem et octo libratas terrae monetae Parisiensis*, pour fonder une Chapelle au Puiset, et dix-huit autres livrées de terre pour en fonder une à Montreuil; que de plus il avoit légué à Notre-Dame de Chartres trente marcs d'argent, *De quibus fieri debet miles montatus super equum suum*, les priant par l'amitié qu'ils lui ont toujours témoignée, de veiller à l'exécution de ces legs, et les avertissant qu'il a ordonné que toute sa terre du Puiset fût mise en interdit si ses dernieres volontés n'étoient pas remplies. (Etiennot, *Fragm.* T. XIII, p. 132.) Elisabeth, veuve de Gaucher, se remaria à Eudes de Montaigu, neveu par Alexandre, son pere, d'Eudes III, Duc de Bourgogne. Milon III, outre Gaucher, avoit un autre fils, nommé Guillaume, et surnommé de Chartres, apparemment de quelque Fief que possédoit son pere dans le Chartrain, ou peut-être parceque Milon étoit Vicomte de Chartres. Quoi qu'il en soit, Guillaume étant entré dans l'Ordre des Templiers, en devint Grand-Maître en 1217, ainsi qu'on l'a dit ci-devant (T. I, p. 520), et se rencontra l'année suivante avec Gaucher, son frere, au siége de Damiete, où il fit des merveilles à la tête de ses Chevaliers, dont un grand nombre périt dans cette expédition, comme l'atteste Olivier, témoin oculaire, dans son histoire du siége de Damiete. (*Apud Eckard. Corp. hist. med. aevi*, T. II, pp. 1405-1408.

Après la mort du Comte Milon III, Laurence, sa niece, et Pétronille, fille de Thibaut, frere de Milon II, partagerent entre elles sa succession. Mais, l'an 1223, Ponce de Mont-Saint-Jean, fondé de procuration de Laurence et de Ponce de Cuisseaux, son époux, vendit à Thibaut, Comte de Champagne, leur part du Comté de Bar-sur-Seine: ce qu'ils ratifierent par un acte passé à Dijon la même année. (*Cartul. de Champ.* dit *Thuanum*, fol. 154.) Pétronille en fit autant de sa portion en faveur de ce Comte vers le même tems. Enfin, l'an 1225, au mois d'Août, Elissende, veuve du Comte Milon III, vendit au même Thibaut son douaire de Bar-sur-Seine, *Totum dotalitium meum*, dit-elle dans l'acte, *Comitatûs Barri super Secanam, quod scilicet dotalitium meum movet de feodo Comitatûs Campaniae*, avec tous les conquêts qu'elle avoit faits avec son époux, à l'exception du Fief du Chevalier Robert de Fontette, et sans préjudice de l'opposition que Bardin avoit faite à cette vente; la-

quelle opposition avoit été mise en compromis. (*Liber principum*, folio 346, r°.) Elissende vivoit encore en 1230, comme le prouve la vente qu'elle fit au mois de Mai de cette année à l'Abbaye de Molême d'une vigne située au territoire de Merei. (2^{e} *Cartul. de Molême*, folio 47, v°.) L'an 1239, le Comte Thibaut fit hommage de Bar-sur-Seine à Robert de Torote, Evêque de Langres, comme au premier Suzerain.

La ville de Bar-sur-Seine étoit encore dans l'état de servitude lorsque Thibaut en prit possession. Ce fut ce Prince qui l'affranchit, et toute la Châtellenie qui en dépend, du droit de main-morte, par sa Charte du mois d'Avril 1227; ce qu'il confirma par une autre de l'an 1231. La derniere de ces deux pieces est en original aux Archives de l'Hôtel-de-Ville de Bar-sur-Seine. Elle porte que la Commune de cette ville sera gouvernée par un Mayeur, ou Maire, et 12 Echevins (ils sont réduits aujourd'hui à 4.) Ces Officiers exerçoient la justice civile et criminelle non seulement dans la ville, mais dans tout le Comté de Bar-sur-Seine, jusqu'au tems de l'établissement d'un Bailliage en cette ville; ce qui n'arriva qu'au XVI^{e} siécle. (*Nouv. rech. sur la France*, T. I, p. 67.) Le Comte Thibaut V, fils et successeur du précédent, fonda, au mois d'Octobre 1269, une Collégiale dans l'Eglise paroissiale de Bar-sur-Seine. (*Ibid.* pp. 71 et 72.) L'an 1359, un parti anglois, durant la prison du Roi Jean, prit de force la ville de Bar-sur-Seine, où *il y eut*, dit Froissart, *plus de neuf cens bons hôtels brûlés*. C'est depuis ce tems apparemment qu'elle est réduite à l'étendue qu'elle a aujourd'hui.

Le Comté de Bar-sur-Seine fut réuni à la Bourgogne en 1435 par le fameux Traité d'Arras. Il ne jouit cependant pas du principal privilege de cette province, étant sujet aux droits d'aides et à d'autres dont elle est exempte. Il ne ressortit point non plus au Parlement de Bourgogne, mais à celui de Paris.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
COMTES DE SENS, DES COMTES DE JOIGNI,
ET DES SIRES, ENSUITE PRINCES, DE JOINVILLE.

Le Comté de Sens, qui tire son nom de sa capitale, l'une des plus anciennes et des plus célebres villes des Gaules, n'est qu'une petite partie du pays qu'occupoient les Sénonois avant de passer, avec les autres peuples des Gaules, sous la domination des Romains. Ce pays, après avoir été conquis par Jules-César, conserva la même étendue; et dans la division qui fut faite des Gaules sous Honorius, il composa la quatrieme Lyonnoise, qui comprenoit les diocèses de Troyes, de Senlis, de Meaux, de Paris, de Chartres, d'Orléans, de Nevers et d'Auxerre. Après que les Francs se furent rendus maîtres des Gaules, le Sénonois se trouva divisé dans le partage que firent les enfans de Clovis de la Monarchie françoise. Une partie de cette province fut attribuée au Royaume de Bourgogne et d'Orléans, l'autre à celui de Paris. On voit aussi que lorsque ce pays rentra dans la main d'un seul Souverain, il fut partagé en divers Comtés. Orléans, Chartres, Nevers, Auxerre, Troyes, Senlis, eurent leurs Comtes particuliers. L'histoire nous a conservé les noms de cinq des Comtes amovibles de Sens. Manerius, ou Magnerius, dont la femme se nommoit Rothilde, étoit Comte de Sens sous Louis le Débonnaire, et mourut le premier Août de l'an 836. Donat l'étoit en 845 sous Charles le Chauve. On trouve après lui Gilbert, revêtu de la même dignité en 884, avec sa femme Pavenildis. Il eut probablement pour successeur Garnier, lequel prit le parti d'Eudes contre le Roi Charles le Simple, ainsi que Gautier, Archevêque de Sens, qui fit la cérémonie de sacrer Eudes en qualité de Roi de France. Richard le Justicier, Duc de Bourgogne, partisan de Charles, vengea ce Prince en chassant de Sens, le 8 Juin de l'an 895, et l'Archevêque et le Comte. Richard, fils de Garnier, ne laissa pas néanmoins de lui succéder. Mais s'étant soulevé, l'an 931, avec Giselbert, Comte de Bourgogne, contre le Roi Raoul, il irrita ce Prince, qui marcha contre eux et les fit rentrer dans le devoir.

COMTES HÉRÉDITAIRES DE SENS.

FROMOND I.

941. Fromond I, qui paroît avoir été le fils du Comte Garnier, fut nommé Comte de Sens, ou confirmé dans cette dignité, l'an 941, par Hugues le Grand, Duc de Bourgogne, dans le ressort duquel Sens étoit compris. Cette faveur fut le prix du service qu'il avoit rendu à Hugues en chassant de Sens l'Archevêque Gerland, parce qu'il favorisoit le parti d'Herbert II, Comte de Vermandois, alors ouvertement brouillé avec le Duc de Bourgogne. Fromond étoit néanmoins parent d'Herbert; mais les liens du sang ne purent l'attacher à ce Comte, dont la perfidie obligeoit ses proches, comme les étrangers, à se mettre en garde contre lui. Renaud, Comte de Reims et de Rouci, ayant surpris, l'an 945, la ville de Sens pendant l'absence de Fromond, celui-ci revient en diligence, et s'établit dans le château de l'Abbaye de Sainte-Colombe aux portes de cette ville. On étoit alors dans les chaleurs de l'été, où chacun, jusqu'aux soldats, se permettoit le sommeil à midi. Fromond, le 29 Juillet, saisit ce moment pour escalader la ville; et y ayant réussi, il tua une partie de la garnison et mit le reste en fuite, après quoi il fit abattre une partie des murs de Sainte-Colombe pour empêcher qu'un autre, imitant son exemple, ne fît servir ce fort à l'usage qu'il venoit d'en faire. (*Chron. S. Petri Vivi.*) Fromond termina ses jours l'an 951, laissant un fils, qui suit, et une fille, qui fut mere de Séguin, Archevêque de Sens.

RENAUD I, ou RENARD, dit LE VIEUX.

951. Renaud I, ou Renard, dit le Vieux, succéda, l'an 951, au Comte Fromond, son pere. L'an 965, des Saxons, qu'Anségise, Evêque de Troyes, avoit amenés d'Allemagne sous la conduite de Brunon, frere de l'Empereur Otton I, pour l'aider à recouvrer cette ville usurpée sur lui par Robert de Vermandois, n'ayant pas réussi à cette entreprise, s'acheminoient vers la ville de Sens dans le dessein de la surprendre et de la piller. L'Archevêque Archambaut et le Comte Renaud, les voyant arriver, vont à leur rencontre, les attaquent dans un lieu nommé Villers, et remportent sur eux la victoire. Helpon, l'un de leurs chefs, tué dans la mêlée, est reporté dans les Ardennes, sa patrie, et Brunon ramene en Saxe les débris de son armée. (Ordéric Vital, l. VII.) Ce ne fut pas le seul exploit militaire de Renaud. Un Chevalier, nommé Boson, s'étant emparé de la forteresse de Brai, Renaud vint l'assiéger dans cette place, dont il brûla l'Eglise, et l'emmena prisonnier à Sens. Renaud eut encore à soutenir contre ses vassaux et ses voisins d'autres guerres qui l'engagerent à faire construire plusieurs citadelles pour se mettre en état de défense. Les principales sont une grosse tour qu'il fit élever presque au milieu de la ville de Sens, sur un terrein appartenant à l'Abbaye de Sainte-Colombe, qu'il possédoit en commende; le château de Joigny, qui a donné naissance à la ville, et dont le fonds étoit du domaine de l'Abbaye de Notre-Dame du Charnier,

de laquelle il étoit pareillement Abbé, et Château-Renard, dont il usurpa l'emplacement sur l'Abbaye de Ferrieres. Renaud termina ses jours, l'an 996, suivant la Chronique de S. Pierre-le-Vif, et fut enterré à Sainte-Colombe de Sens. (Bouquet, T. X, p. 222.) Il laissa deux fils, Fromond, qui suit, et Renaud, qui eut en partage Château-Renard : c'est de celui-ci que descendent les anciens Seigneurs de Courtenai. Les injustices et les violences qu'exerça le Comte Renaud lui aliénerent les cœurs de ses vassaux, et rendirent sa mémoire odieuse à la postérité. Il eut aussi une fille, *nommée Adele, ou Alix, mariée à* Geofroi, qu'elle fit Comte de Joigni.

FROMOND II.

996. Fromond II, fils aîné de Renaud, lui succéda au Comté de Sens. L'envie de placer Brunon, son fils, sur le Siége archiépiscopal de Sens, fit qu'il s'opposa de toutes ses forces à l'intronisation de l'Archidiacre Léothéric, qui avoit été canoniquement élu pour remplir cette place. Léothéric ayant été trouver le Pape Silvestre II (le célebre Gerbert, dont il avoit été disciple dans l'école de Reims), obtint de lui des Lettres confirmatives de son élection. Elles ne firent aucune impression sur le Comte, qui n'en persista pas moins dans son opposition. Le Prélat, après l'avoir excommunié, reprit le chemin de Rome, d'où il rapporta un nouveau Bref, portant ordre aux Evêques de la province de l'ordonner sans délai; ce qui fut exécuté, l'an 1001, dans l'Eglise de Sainte Fare. Fromond se vit alors obligé de se désister de son opposition, et de permettre à Léothéric de prendre possession de son Siége. Ce Comte, suivant la Chronique de S. Pierre-le-Vif, termina ses jours l'an 1012. Raoul Glaber dit que Fromond étoit un homme de mœurs simples et pacifiques, bien différent en cela de son prédécesseur et de son successeur. Cet éloge ne s'accorde gueres avec les faits qu'on vient de rapporter. Ce Comte avoit épousé Gilberte, ou Gerberge, fille de Renaud de Rouci, Comte de Reims, qui lui donna quatre fils; Fromond et Renaud, qui partagerent entre eux la succession de leur pere; Brunon, dont on vient de parler, et Renard, qui embrasserent l'état ecclésiastique. Ce dernier fut Abbé de Notre-Dame, près de Sens.

RENAUD II.

1012. Renaud II, second fils de Fromond, eut le Comté de Sens, séparé de celui de Joigni, dans le partage de la succession de son pere. Il est représenté dans la Chronique de S. Pierre-le-Vif comme un méchant homme, et par un autre Historien du tems il est appellé *iniquorum iniquissimus*. (Bouquet, T. X, p. 227.) En effet il persécuta l'Archevêque Léothéric pour se venger de la préférence qu'il avoit eue sur l'Archidiacre Brunon, son frere, massacrant ses hommes, pillant ses terres, l'outrageant en sa personne de toute maniere, jusques-là que lorsque le Prélat, officiant à l'autel, se tournoit pour saluer le peuple, Renaud tournant le dos, *in posterioribus suis pacem ei offerebat*. (*Chron. S. Petri Vivi.*) Léothéric, poussé à bout par tant de mauvais traitemens, consulta le Pape, les Evêques ses Suffragans, et les Seigneurs ses amis, sur le parti qu'il avoit à prendre. Tous lui conseillerent, mais sur-tout Rainald, Evêque de Paris, d'aller trouver le Roi Robert, et de s'engager à lui livrer la ville; ce qu'il fit le 22 Avril de l'an 1015, suivant la Chronique de S. Pierre-le-Vif. Le Monarque, déja irrité contre Renaud pour s'être joint aux Seigneurs de Bourgogne, qui refusoient de recevoir pour Duc son fils Robert, acquiesça de grand cœur à la priere du Prélat. Mais étant venu avec une armée pour prendre possession de Sens, il en trouva les portes fermées, et fut obligé de l'assiéger. Renaud, qui défendoit la ville avec Fromond, son frere, s'enfuit nu lorsqu'il la vit sur le point d'être forcée. Fromond se retira dans la tour avec ses gens, où ils résisterent pendant quelques jours aux attaques des assiégeans; mais il fallut à la fin se rendre. Fromond fut envoyé prisonnier au château d'Orléans, où il finit ses jours. Le Roi fit grace à la garnison, et la renvoya libre, à la priere des Seigneurs qui l'accompagnoient. (*Ibidem.*) Renaud, après s'être sauvé de Sens, fut accueilli par Eudes II, Comte de Champagne, auprès duquel il s'étoit retiré. Les deux Comtes ayant levé une armée, bâtirent le château de Montreuil-sur-Seine (et non pas de Montereau), que Renaud céda en fief à Eudes, et qui devint dans la suite fort nuisible au Roi et à l'Archevêque de Sens. Renaud et Eudes vinrent après cela mettre le siége devant Sens, dont ils se rendirent maîtres au bout de trois jours, après avoir mis le feu à deux fauxbourgs. Renaud trouva moyen d'appaiser le Roi par ses soumissions, et vécut dans la suite assez bien avec l'Archevêque. Il épousa, l'an 1023 ou l'an 1027, au mois de Juillet, Juville, à qui il donna en dot la terre de Bassey (peut-être Bassou), avec d'autres terres dans l'Auxerrois et le Gâtinois. L'acte de cette donation est rapporté par D. Martenne. (*Anecd.* T. I, col. 141.) Après la mort de l'Archevêque Léothéric, arrivée le 26 Juin 1032, Gelduin, cousin de Renaud, ayant gagné, par présens, le Roi Henri I, vint à bout de se faire nommer par ce Prince pour remplir le Siége vacant, malgré le Clergé de Sens, qui avoit élu canoniquement le Trésorier Mainard. On ne dit pas si Renaud fut complice de cette intrusion. Quoi qu'il en soit, Gelduin fut consacré, le 18 Octobre 1032, à Paris. Mais Eudes, Comte de Champagne, qui, après la mort du Roi Robert, s'étoit emparé de Sens, le Vicomte Daimbert, et les autres nobles du pays, lui fermerent l'entrée de la ville. Le Roi, irrité de cette opposition, vint assiéger Sens, et commit de grands dégâts aux environs sans pouvoir se rendre maître de la place. Enfin, l'an 1034, Eudes ayant consenti de partager la ville avec le Monarque, Gilduin y fut reçu et intronisé dans son Siége. Il s'y maintint jusqu'au Concile de Reims de l'an 1049, où il fut déposé par le Pape Léon IX pour cause de simonie. Le Comte Renaud étoit encore vivant alors, et ne termina ses jours que l'an 1055. Raoul Glaber dit qu'il se faisoit appeller *le Roi des Juifs*, tant il affectionnoit cette nation, dont il avoit adopté, suivant cet Historien, les usages et presque embrassé la religion. Comme il ne laissa point de postérité de Manstrude, sa femme, le Roi Henri se saisit du Comté de Sens, qu'il réunit à la Couronne, et établit pour le gouverner un Vicomte, dont le titre a persévéré jusqu'à nos jours.

COMTES DE JOIGNI.

GEOFROI I.

Geofroi I, dont la naissance n'est point connue, devint Comte de Joigni (l'ancien *Bandritum*, suivant M. le Beuf) par son mariage avec Alix, ou Adele, fille de Renaud le Vieux, Comte de Sens. Ce fut un Seigneur incommode à ses voisins. Les Religieuses de S. Julien d'Auxerre possédoient, à une lieue et demie de Joigni, la terre de Migenne (en latin *Mitigana.*) Geofroi, la trouvant à sa bienséance, voulut s'en rendre maître, et y établit de force des coutumes mauvaises, ou droits onéreux, qui occasionnerent de grandes plaintes. Il en fut touché sur la fin de ses jours, et tâcha de réparer le mal qu'il avoit fait. On

ignore le tems de sa mort, mais elle arriva au plus tard en 1042. Il laissa de son mariage trois fils; Geofroi, qui suit; Gilduin, Archevêque de Sens, dont on a parlé plus haut; et Renaud.

GEOFROI II.

1042. Geofroi II, fils de Geofroi I et d'Alix, n'est connu que par une Charte du 1 Mars, de la 12[e] année de Henri I (1043 de J. C.), par laquelle il déclare à Emme, Abbesse de S. Julien d'Auxerre, qu'ayant eu part aux vexations que Geofroi, son pere, avoit exercées dans la terre de Migenne, il veut l'imiter dans son repentir. En conséquence il renonce, du consentement de sa mere Alix et de ses freres, Gilduin et Renaud, à toutes les mauvaises coutumes que son pere avoit établies à Migenne, et entend que cette terre appartienne à l'Abbaye de S. Julien sans aucune redevance envers lui, attendu qu'elle est, dit-il, du Comté de Sens et non de celui de Joigni. (*Gall. Chr.* T. XII, *Instr.* col. 101 et 102.) Rien n'indique l'année de sa mort, et sa mere paroît lui avoir succédé. Elle avoit épousé en secondes noces, suivant Albéric de Trois-Fontaines, Engilbert, Comte de Brienne, n'ayant alors qu'une fille de son premier mariage. Or celui-ci, ajoute Albéric, avoit parmi ses commensaux un Chevalier nommé Etienne, Seigneur de Vaux (*de Vallibus*), près de l'Abbaye de S. Urbain, qu'il avoit marié avec la fille de sa femme.

ETIENNE DE VAUX, Comte de Joigni et premier Sire de Joinville.

Etienne de Vaux (c'est toujours Albéric qui est notre guide), après la mort de sa mere, eut, du chef de sa femme, le Comté de Joigni. Ce fut lui qui bâtit le château de Joinville avec l'aide du Comte Engilbert, ajoute le même Auteur sans nous dire comment cette terre lui étoit échue. Le tems de sa mort n'est pas plus connu que celui où il entra en possession du Comté de Joigni. De son mariage il laissa un fils, qui suit.

GEOFROI III, dit LE VIEUX, Comte de Joigni, et premier du nom, Sire de Joinville.

Geofroi, dit le Vieux, fils d'Etienne de Vaux, porta la guerre, suivant Albéric, en 1055, dans le Boulonnois. Cette expédition, dont le motif n'est point marqué, ne lui réussit pas. Il y fut pris dans un combat où il perdit son fils Hilduin. Ayant recouvré, peu de tems après, sa liberté, il vécut encore 26 ans, et finit ses jours par conséquent en 1081. En mourant il laissa un fils, qui suit. Hilduin, son fils aîné, avoit aussi laissé des enfans, savoir, deux fils, Gautier et Vithier, morts sans postérité l'un et l'autre, avec une fille, Hesceline, Dame de Neuilli, mariée à Gui, Seigneur d'Aigremont, frere utérin de Tesselin, pere de S. Bernard. (Albéric.)

GEOFROI IV, dit LE JEUNE, Comte de Joigni, II[e] du nom, Sire de Joinville.

1080. Geofroi IV, fils de Geofroi III, réunit dans sa main, en lui succédant, le Comté de Joigni et la Seigneurie de Joinville. Il étoit Avoué de l'Abbaye de Moutier-en-Der, et en cette qualité il avoit établi des coutumes très onéreuses dans les terres de ce Monastere. Thibaut, Comte de Champagne, à qui l'Abbé Dudon se plaignit de ces vexations, fit citer Geofroi, l'an 1088, à sa Cour de Meaux. L'accusé comparut; mais dans ces entrefaites, Etienne, fils du Comte de Champagne, ayant été fait prisonnier en guerre par le Roi Philippe I, cet événement, qui obligea Thibaut d'aller solliciter la délivrance du captif, ne lui permit pas de se rendre à Meaux au jour marqué. Geofroi, de retour sans avoir été jugé, prit le parti de s'accommoder avec l'Abbaye de Moutier-en-Der. Par le Traité qui fut fait, il promit de s'en tenir aux coutumes qui avoient eu lieu du tems d'Etienne, son aïeul. (Mabillon, *Ann. Bened.* T. V, p. 642.) La femme de Geofroi IV s'appelloit Hodierne, et étoit, suivant du Bouchet, fille de Josselin I, Seigneur de Courtenai. De cette alliance sortirent Galfrid, ou Geofroi, qui mourut avant son pere, décédé l'an 1104 au plus tard; Renaud et Roger, qui suivent; Hadevide, qui par son mariage devint Dame d'Apremont, et fut mere, dit Albéric, d'une nombreuse postérité; et Lore, qui, s'étant faite Religieuse, devint Abbesse.

COMTES DE JOIGNI.

RENAUD III.

1104 ou environ. Renaud, second fils du Comte Geofroi IV et d'Hodierne, fut le successeur de son pere au Comté de Joigni. L'ancien Historien des Evêques d'Auxerre nous apprend qu'il avoit un droit annuel de 15 livres sur le château d'Appoigni, à deux lieues au-dessous d'Auxerre; droit que l'Evêque Humbaud, Seigneur de cette place, appartenante à son Eglise, fit diminuer de 40 sous par composition avec Renaud. L'an 1139, Renaud fut témoin de la donation que firent Huldearde et Gautier, son fils, à l'Abbaye d'Escharlis, Ordre de Cîteaux, au diocèse de Sens, et fit lui-même la tradition de ce don. (*Gall. Chr.* T. XII, *pr.* col. 27.) Nous n'avons point d'autre détail sur sa vie, et nous ignorons l'année de sa mort. Le Nécrologe du Prieuré de Joigni marque seulement cet événement au 20 de Janvier. Renaud laissa d'Amicie, sa femme, trois enfans, Gui, qui suit, Renaud, et Elvide, Abbesse de S. Julien d'Auxerre. M. le Beuf (*Hist. d'Aux.* T. II, p. 150) dit qu'en 1122 Amicie fit hommage de la terre de Coulange-la-Vineuse à Matilde, Comtesse de Nevers, d'où nous inférons deux choses, 1° que cette terre appartenoit à Amicie de son chef, 2° que son époux, qui n'est point dénommé dans cette affaire, devoit être alors absent. Peut-être étoit-il à la Croisade. M. du Bouchet donne encore pour femme à Renaud III Vandel-

SIRES, ensuite PRINCES, DE JOINVILLE.

ROGER.

1104 au plus tard. Roger, troisieme fils du Comte Geofroi IV, lui succéda dans la Sirerie de Joinville l'an 1104 au plus tard, puisqu'il signa en cette qualité la Charte donnée cette année par Hugues, Comte de Champagne, au Concile de Troyes, par laquelle ce Prince donne à l'Abbaye de Molême la terre de Rumilly-les-Vaudes, et y ajoute d'autres dons. (Chifflet, *S. Bernard. gen. illustre*, p. 507.) On ignore le détail de ses exploits, ainsi que l'année de sa mort. Il avoit épousé Aldéarde, fille de Gui, Seigneur de Vignori, et de Béatrix, petite-fille de Robert de France, Duc de Bourgogne. De ce mariage sortirent Geofroi, qui suit; Robert, qui vivoit encore en 1168; Gui, élu Evêque de Châlon en 1164; Béatrix, femme de Henri III, Comte de Grandpré; et N., Abbesse d'Avenai.

COMTES DE JOIGNI.

MODE, fille de Humbert I, Sire de Beaujeu. Si cela est, Renaud aura épousé Vandelmode en premieres noces.

GUI.

GUI, appellé GUILLAUME par Albéric et quelques autres, fils et successeur de Renaud III, fut un des Seigneurs à qui le Pape Eugene III recommanda, l'an 1145, l'Abbaye de Vezelai, pour accommoder ses différends avec le Comte de Nevers. Empressé de signaler sa valeur contre les Infideles, il suivit, l'an 1147, le Roi Louis le Jeune à la Croisade. Il mourut quelque tems après son retour, l'an 1150, sans laisser de postérité d'Alix, sa femme, fille d'Etienne, Comte de Blois et de Champagne. Le Nécrologe du Prieuré de Joigni, où il eut sa sépulture, le met au nombre des bienfaiteurs de ce Monastere.

RENAUD IV.

RENAUD IV fut le successeur de Gui, son frere, au Comté de Joigni, dont il jouissoit en 1154. Il paroît qu'il avoit accompagné Gui dans le voyage de la Terre-Sainte. L'an 1161, il se ligue avec Etienne, Comte de Sancerre, contre Guillaume IV, Comte de Nevers. On ne sait pas quel fut le sujet de cette guerre ; mais après diverses hostilités, elle finit par une victoire que Guillaume remporta, au mois d'Avril 1163, sur ces deux Confédérés. Du tems du Comte Renaud il y avoit un Vicomte à Joigni. On voit Isnard en 1163, et Hilduin en 1175, qui portoient ce titre avec des prérogatives considérables, dont ils faisoient hommage au Comte Renaud. Il mourut, dans un âge fort avancé, le 21 Avril, suivant le Nécrologe du Prieuré de Joigni, lieu de sa sépulture ; mais on ignore en quelle année : ce fut néanmoins au plus tard l'an 1179. Sa femme, nommée ADÉLAÏDE, le fit pere de trois fils ; Guillaume, qui suit ; Fromond et Gaucher, Sénéchal de Nivernois, avec une fille, Elissende, femme de Milon, dernier Comte de Bar-sur-Seine.

GUILLAUME I.

GUILLAUME I, fils aîné du Comte Renaud IV et son successeur, étoit en possession du Comté de Joigni en 1179, comme le prouve une Charte par laquelle il donne cette année aux Prémontrés de Dilo, *Loci Dei*, 40 sous de cens à Joigni, du consentement d'ALIX, sa femme, et de Gaucher, son frere, à condition de dire une messe à perpétuité pour lui et pour les siens, et de l'inhumer dans leur Eglise après sa mort. (*Gall. Christ.* T. XII, *pr.* col. 55.) Guillaume eut un différend avec Pierre de Courtenai, Comte de Nevers et d'Auxerre, touchant la terre de la Ferté-Loupiere, *Firmitas Lupera*, qu'il possédoit en Gâtinois, à quatre lieues de Joigni, dont il portoit l'hommage au Comte de Champagne, et que Pierre prétendoit relever de lui. Marie, Comtesse de Champagne, prit la défense de Guillaume. Le Comte de Nevers, par amour pour la paix, consentit que le Comte de Joigni reprît d'elle et de son fils Henri, pour ce Fief, jusqu'à la décision des arbitres, qui seroient choisis de part et d'autre. C'est ce qu'énonce une Charte de cette Comtesse, en date de l'an 1186. (Ducange, *Observ. sur Villehardouin*, p. 253.) L'an 1190, Guillaume, par une Charte, confirma à l'Abbaye des Bénédictines de S. Julien d'Auxerre une cession que Renaud, son pere, avoit faite à cette Maison du tems de l'Abbesse Agnès. Celle qui gouvernoit alors ce Monastere se nommoit Elvide, que Guillaume appelle sa tante du côté paternel, *amita mea*. (*Archiv. de S. Julien.*) La même année, il fut du nombre des Seigneurs qui partirent pour la Croisade à la suite du Roi Philippe-Auguste. Il fut, l'an 1204, avec Gaucher, son frere, du nombre des Seigneurs qui garantirent pour ce Monarque la capitulation qu'il fit, le 1 Juin, avec la ville de Rouen. (Duchêne, *Script. Norm.* p. 1059.)

L'an 1213, au mois de Mars, il donna des Lettres par lesquelles il promettoit de garder les conventions suivant lesquelles Guillaume, Comte de Sancerre, son féal, lui avoit engagé la terre de la Ferté-Loupiere, et donnoit pour pleige la Comtesse de Cham-

SIRES DE JOINVILLE.

GEOFROI III, DIT LE VIEUX ET LE GROS.

GEOFROI III, dit LE VIEUX, est aussi surnommé LE GROS par Albéric et dans quelques titres. Il étoit encore enfant, l'an 1127, du vivant de Roger, son pere, qu'il remplaça dans la Sirerie de Joinville. Parvenu à l'âge de maturité, il donna des preuves de sa valeur dans les différentes guerres qui s'éleverent de son tems. L'an 1147, il accompagna le Roi Louis le Jeune en Palestine, et monta le même vaisseau que lui. Ses grandes qualités lui mériterent l'estime de ce Prince et celle de Henri I, Comte de Champagne, qui lui conféra la dignité de Sénéchal de ce Comté pour lui et ses héritiers. Le premier titre où il prend cette qualité est de l'an 1158. Il eut quelques différends avec l'Abbaye de Moutier-en-Der au sujet des alleus qu'il avoit à Doulevant, et les termina à l'amiable en 1184. Cette année paroît avoir été la derniere de sa vie. Il avoit fondé, l'an 1144, l'Abbaye de Lescure, de l'Ordre de Cîteaux; l'an 1168, celle de Saint Urbain de Joinville, de l'Ordre des Prémontrés ; le Prieuré de Mâcon*, de l'Ordre de Grammont, et celui de Valdonne, pour des filles, sous la dépendance de l'Abbaye de Molême. Sa mere, qui vivoit encore, eut part, avec Geofroi, son fils, à cette fondation. Il avoit épousé, l'an 1132 ou 1133, FÉLICITÉ, fille d'Erard I, Comte de Brienne et veuve de Simon de Broye. (*Albér. Chron.*) Félicité vivoit encore l'an 1168, comme le prouve la Charte d'une donation faite à l'Abbaye de Saint Urbain, qu'elle souscrivit cette année avec son époux. De leur alliance sortirent un fils, qui suit, et Gertrude, femme de Gérard II, Comte de Vaudemont.

GEOFROI IV, DIT TROUILLART.

1184 ou environ. GEOFROI, dit TROUILLART, surnommé aussi VALET, c'est-à-dire Ecuyer, et LE JEUNE, fut le successeur de Geofroi III, son pere, dans la Seigneurie de Joinville. Richard I, Roi d'Angleterre, lui fit l'honneur de l'armer Chevalier, et lui donna ses armoiries dont il partit son écu. (*Acad. des B. L.* T. XX, p. 789.) Il suivit ce Prince à la Terre-Sainte, et signala sa valeur au siége d'Acre. On ignore combien de tems il survécut à cette expédition, après laquelle il revint en France. Mais il mourut au plus tard en 1196, et fut enterré à Clairvaux. De sa femme, HELVIDE, fille de Gui I, Sire de Dampierre, il laissa Geofroi, qui suit ; Guillaume, Evêque de Langres, puis Archevêque de Reims ; Robert, mort en Sicile ; Simon, dont on va parler ; André, Chevalier du Temple ; Gui, tige des Seigneurs de Sailli ; Yolande, femme de Raoul III de Nêle, Comte de Soissons, et deux autres filles.

COMTES DE JOIGNI.

pagne. (*Liber principum*, fol. 263 v°, et 264 r°.) L'an 1216, il assista, avec les Pairs du Royaume, au jugement que Philippe-Auguste rendit à Melun, touchant le différend qui s'étoit élevé entre la Reine de Chypre et la Comtesse Blanche, par rapport aux Comtés de Brie et de Champagne : *Judicatum est a paribus regni, videlicet à Remensi Archiepiscopo. W. Comite Joviniaci, etc.* Il ne faut pas néanmoins conclure de là que le Comté de Joigni relevât nuement alors de la Couronne. On voit aussi des Chartes de Guillaume I, données en 1219. C'est la derniere époque connue de sa vie, dont le terme est marqué au 15 Février dans le Nécrologe du Prieuré de Joigni. Il avoit épousé en premieres noces Alix, fille de Pierre I, Sire de Courtenai, de laquelle il fut ensuite séparé pour cause de parenté; et en secondes noces Béatrix, fille de Guillaume, Comte de Sancerre, qui le fit pere de Gui, mort jeune, de Pierre, qui suit, de Guillaume, qui viendra ensuite, et d'une fille nommée Blanche. (*Voy.* Adémar, *Comte d'Angoulême.*)

PIERRE.

1219 au plutôt. Pierre, fils aîné de Guillaume I, fut son successeur au Comté de Joigni, dont il fit hommage-lige à Blanche, Comtesse de Champagne, et au Comte Thibaut, son fils, reconnoissant que son château de Joigni leur étoit jurable et rendable à grande et à petite force toutes les fois qu'il en seroit requis. Il paroît que sa conduite fit naître depuis quelques soupçons sur la sincérité de cette déclaration; car nous voyons que Blanche envoya sur les lieux un de ses Officiers, nommé Matthieu de Tosquin, lequel, ayant assemblé les Nobles et les Bourgeois de Joigni le jour des Rois 1221 (V. S.), les fit jurer que, si le Comte Pierre manquoit à la fidélité qu'il devoit à la Comtesse et à son fils, et qu'il refusât de leur remettre son château, ils se déclareroient contre lui pour le contraindre à tenir ses engagemens. (*Liber principum*, fol. 338, r°.) Le 21 Déc. 1221, il avoit fait pareil hommage, pour le château de Coulanges-la-Vineuse, à Mahaut, Comtesse de Nevers, déclarant qu'il étoit tenu de le lui remettre quand elle le demanderoit, à condition qu'il lui seroit rendu dans le même état qu'il l'auroit livré. Mais il faut que ce Domaine lui eût été cédé par Guillaume, son frere. En effet nous trouvons dans le même Cartulaire (fol. 160 v°) des Lettres de Guillaume I, datées du mois d'Août 1215, par lesquelles il déclare qu'ayant émancipé son fils Guillaume, il l'a mis en possession de la terre de Coulanges-la-Vineuse, dont il jouissoit au nom de ce fils pendant sa minorité; ce qui prouve en même tems que ce Domaine venoit de Béatrix de Sancerre, mere de Pierre et de Guillaume. Mais il y a lieu de croire que Pierre ne garda pas long-tems la terre de Coulanges, et qu'il la transporta presque aussitôt, par vente ou par échange, à Amicie, veuve de Gaucher, son oncle; car nous voyons qu'au mois de Février 1223 (N. S.) cette Dame rendit le même hommage à Mahaut. (Le Beuf, *Hist. d'Aux.* T. I, pag. 150.) On ne sait rien de plus sur le Comte Pierre, sinon qu'il mourut sans postérité. Sa mere, Béatrix, vivoit encore en 1223, comme le prouvent les lettres de cette Comtesse, en date du mardi après la Chandeleur 1222 (V. S.), par lesquelles elle et Guillaume, son fils, donnent à Jean de Rougemont et à Colin de Châtillon, Thibaut, Comte de Champagne, pour pleige d'une somme de 300 livres, monnoie de Provins, qu'ils avoient empruntée d'eux. (*Cart. de Champ.* fol. 157.)

GUILLAUME II.

Guillaume II, 2[e] fils de Guillaume I, se croisa du vivant de son pere, l'an 1209, avec le Duc de Bourgogne, le Comte de Nevers, les Archevêques de Sens et de Rouen, l'Evêque de Chartres, et d'autres Prélats et Seigneurs, contre les Albigeois. Il pouvoit être alors tout au plus dans sa 15[e] année, puisqu'il ne fut émancipé, comme on vient de le voir, qu'en 1215. L'an 1235, il fut du nombre des Seigneurs françois, qui, dans le mois de Septembre, adresserent au Pape Grégoire IX une plainte touchant les entreprises des Prélats sur la jurisdiction séculiere. (Du Tillet, *des Rangs*, pag. 31.) L'an 1239, il s'embarqua pour la Terre-Sainte avec les Ducs de Bourgogne, de Bretagne, le Comte de Vaudemont, et d'autres Seigneurs, et aborda, au commence-

SIRES DE JOINVILLE.

GEOFROI V.

1196. Geofroi V succéda à Geofroi IV, son pere, dans la Sirerie de Joinville et la charge de Sénéchal de Champagne. C'étoit alors un homme fait, et il avoit déja signalé sa bravoure au siége d'Acre sous les enseignes de son pere. L'an 1199, il assista, avec les Grands Officiers et les Barons de Champagne, à la Cour pléniere que Thibaut III, Comte de Champagne, tint à Chartres pour assigner le douaire de Blanche, son épouse, fille du Roi de Navarre. La même année, il prit la croix avec Robert, son frere, et d'autres Seigneurs, pour retourner en Palestine à la suite de son Suzerain. Mais Thibaut étant mort, l'an 1201, sur le point de se mettre en route, ses Confédérés pour la Croisade se partagerent, les uns pour aller à Constantinople, les autres pour se rendre à la Terre-Sainte. Geofroi fut du nombre des derniers. Ses nouveaux exploits contre les Sarrasins augmenterent sa réputation. Il mourut dans cette expédition l'an 1205, au plus tard, sans laisser de postérité.

SIMON.

1205 au plus tard. Simon, frere de Geofroi V, hérita de ses Domaines et de ses honneurs. Il eut néanmoins quelque contestation avec Blanche, Comtesse de Champagne, et le Comte Thibaut, son fils, par rapport à l'hérédité de la charge de Sénéchal. Blanche ne voulut en recevoir l'hommage de lui que jusqu'à la majorité de son fils, laissant à ce Prince la liberté de décider, lorsqu'il auroit l'âge de 21 ans, s'il devoit confirmer à Simon l'investiture de cette dignité, ou en disposer en faveur d'un autre. L'acte où cette clause se trouve énoncée est du mois d'Août 1214. Malgré ce Traité, le Sire de Joinville fut troublé dans la jouissance de sa Sénéchaussée avant le terme convenu, ce qui le porta à renoncer à l'hommage qu'il avoit fait au Comte de Champagne, et à se ranger du côté de Thibaut, Duc de Lorraine, qui étoit alors en guerre avec la Comtesse Blanche. Mais la paix ayant été faite entre le Duc et le Comte, Blanche trouva moyen de regagner le Sire de Joinville au moyen d'un nouveau Traité par lequel cette Comtesse et son fils accorderent à Simon la Sénéchaussée de Champagne, pour la tenir, lui et les siens, à titre d'hérédité, avec promesse de faire ratifier cet accord par Thibaut lorsqu'il seroit majeur, et d'investir de cette charge le fils aîné de Simon, sauf le droit du pere tant qu'il vivroit. Simon de son côté promit de rentrer dans l'hommage du Comte de Champagne, et de le servir contre Erard de Brienne et sa femme; et pour sûreté de sa parole il s'obligea de mettre entre les mains de son frere, l'Evêque de Langres, son château de Joinville ou celui de Vaucouleurs, pour être livré à la Comtesse et à son fils en cas de

COMTES DE JOIGNI.

ment de l'année suivante, à S. Jean d'Acre. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, pag. 172.) Ce voyage, dont il revint en 1241, ne fut point heureux: mais il n'empêcha pas Guillaume de suivre encore le Roi S. Louis, en 1248, dans sa première Croisade. Ce Monarque, à son retour, lui donna un gage précieux de sa bienveillance par le don qu'il lui fit d'une épine de la couronne de Notre-Seigneur. Le Comte la reçut avec un grand respect, et la déposa dans la Paroisse de S. Jean de Joigni, où elle est encore de nos jours en vénération. Il paroît que la piété de Guillaume étoit sincere; et le trait suivant, rapporté par le Sire de Joinville, ne laisse guere lieu d'en douter. Comme le Roi s'en revenoit de Palestine, un de ses vaisseaux fit naufrage sur les côtes de l'Isle de Chypre, » et furent tous noyez ceulx qui estoient dedans; fors que une » jeune femme à tout son petit enfant qu'elle avoit entre ses bras, » qui d'avanture demourerent sur une des pieces de la nef, que » l'eaux emmena.... J'ai veu la femme (ajoute Joinville) et son » enfant qui estoient arrivez devant en la cité de Baphe (ville de » Chypre), et les vy en la maison du Comte de Joigny, qui les » faisoit nourrir pour l'onneur de Dieu ». Le Comte Guillaume rapporta de son voyage une maladie de langueur qui le conduisit au tombeau le 20 Juin 1255. D'Elisabeth, sa femme, dont on ignore la Maison, il laissa un fils de même nom que lui, et Béatrix, femme de Jean de Nêle, Seigneur de Fabri.

GUILLAUME III.

1255. Guillaume III, fils aîné de Guillaume II, lui succéda au Comté de Joigni, et épousa, l'an 1257, Isabelle, fille de Guillaume II de Mello. (Ans.) On ignore l'année de sa mort, dont le jour est marqué au 28 Septembre dans le Nécrologe du Prieuré de Joigni. Il fut enterré dans l'Abbaye des Echalis, Ordre de Cîteaux, près de Joigni, laissant de sa femme un fils, qui suit.

Il paroît que c'est de ce Comte Guillaume III, et non de son pere, qui ne fit que languir depuis son retour de Palestine, que parle Joinville dans le trait suivant qu'il raconte. Un Bourgeois du Roi, depuis que ce Monarque étoit revenu de la Terre-Sainte, et par conséquent l'an 1254 au plutôt, étant accusé d'avoir commis un méfait dans la terre de Joigni, le Comte le fit arrêter quoiqu'il niât le fait, et que les Sergens royaux de la ville, dont étoit celui-ci, le réclamassent pour être jugé par la Justice du Roi. » Or aveint ainsi (poursuit Joinville) que li Bourjois fu morz en » la chartre du devant-dit Conte; pour laquelle chose li benoiez » Rois apela le Conte en sa présence. Et quant li Cuens fu venu » devant lui en un plein Parlement, li benoiez Rois commanda » que il fust pris par ses Serganz en la présence de touz et que » l'en le menast en prison el Chastelet de Paris, et fust ilec tenu; » car li Contes confessa toutes les choses desus dites devant le be- » noiez Roi ». (Joinville, *édit. du Louvre*, p. 386.)

JEAN I.

Jean I, fils de Guillaume III, le remplaça dans le Comté de Joigni. Il mourut en Italie, l'an 1283, suivant le Pere Anselme, laissant d'Agnès, sa premiere femme, fille de Beraud de Mercœur, Jean, qui suit; Robert, élu Evêque de Chartres en 1315; et Isabelle, accordée en 1295 avec Haquin, fils puîné d'Eric, Roi de Norwege. Elisabeth, sa seconde femme, fille de Dreux de Mello, et Dame de S. Maurice de Thérouaille, en la vallée d'Aillan, ne lui donna point d'enfans. Elle se remaria depuis avec Humbert de Beaujeu, Seigneur de Montpensier et Connétable de France, qu'elle perdit en 1285. Cette alliance fut stérile comme la précédente, quoique du Tillet, dans son *Recueil des Rois de France* (art. de la branche de Dreux), avance que *Jean II, Comte de Dreux, épousa Jeanne, fille d'Imbert de Beaujeu et d'Elisabeth de Mello.* En effet les Lettres de fondation de la Chartreuse de Val-Profonde, près de Joigni, faite en 1301, par Elisabeth, dans un fonds qu'elle avoit acquis avec Humbert en 1281, n'énoncent aucun enfant de cette Comtesse, et ne font mention que de ses héritiers collatéraux, contre lesquels elle implore le secours de l'Archevêque de Sens pour maintenir sa fondation. Elisabeth finit ses jours l'année suivante.

SIRES DE JOINVILLE.

contravention de sa part. L'acte est du jeudi avant la Pentecôte (30 Juin) de l'an 1218. Simon en conséquence prêta un nouvel hommage au Comte de Champagne, après quoi il partit incontinent pour la Terre-Sainte. Arrivé avec les Croisés, conduits par le Roi Jean de Brienne en Egypte, il se trouva au siége de Damiete, et eut part à la prise de cette place sur les Infideles. Le Comte Thibaut, devenu majeur, voulut revenir contre le Traité de 1218, et retirer la Sénéchaussée à Simon. Mais après quelques débats on fit, en 1224, aux octaves de la Pentecôte, une nouvelle transaction, par laquelle Thibaut accorda au Sire de Joinville et à son fils la Sénéchaussée de Champagne, sans préjudice de l'hérédité prétendue par Simon. C'étoit un vassal à ménager, et Thibaut sentit dans la suite combien il étoit important pour lui de se l'attacher. L'an 1227, dans la guerre que firent les Barons de France au Comte de Champagne, Simon se jetta dans la ville de Troyes, à la priere des habitans; et le nom de ce défenseur imposa tellement aux Confédérés, qu'ils n'oserent attaquer la place. Trois ans après il porta du secours à Matthieu II, Duc de Lorraine, dans la guerre qu'il eut avec le Comte de Bar. L'année de sa mort n'est pas certaine; mais cet événement précéda l'an 1235. Simon avoit épousé, 1°, vers l'an 1206, Ermengarde, Dame de Monteclerc au diocèse de Treves, morte vers l'an 1218; 2° Béatrix, fille d'Etienne II, Vicomte d'Auxonne, qui lui apporta en dot la terre de Marnai en Bourgogne (morte le 20 Avril 1260.) Du premier lit il eut Geofroi, mort avant lui, et deux filles. Du second lit sortirent Jean, qui suit; Geofroi, Seigneur de Vaucouleurs, lequel, ayant épousé Mahaut, fille de Gilbert de Laci, Seigneur anglois, s'établit dans le pays de sa femme, et jouit d'emplois considérables à la Cour d'Angleterre; Simon, Seigneur de Marnai, qui devint ensuite Seigneur de Gex par son mariage avec Béatrix, dite Lionette, fille d'Amé de Geneve; Guillaume, Doyen de l'Eglise de Besançon, et deux filles.

JEAN I.

1234 ou environ. Jean, fils aîné de Simon, lui succéda, dans sa dixieme année, sous la tutele de sa mere. Il dit lui-même qu'en 1243 *il n'avoit pas encore vêtu le haubert*, c'est-à-dire qu'il n'avoit porté les armes ni reçu l'Ordre de Chevalerie. L'an 1248, il suivit le Roi S. Louis à la Croisade. Avant de partir il assembla ses amis et voisins pour leur déclarer que s'il avoit fait tort à quelques uns d'entre eux, il étoit prêt à le réparer. Cependant il manquoit de fonds pour son voyage; et sa mere, toujours existante, absorboit une partie de ses Domaines pour son douaire. Le Sire de Joinville engagea presque tout le reste pour faire de l'argent, ensorte qu'il ne lui restoit pas 1200 livres de rente en fonds de terre. S'étant embarqué à Marseille avec dix Chevaliers, dont trois Ban-

COMTES DE JOIGNI.

JEAN II.

1283. JEAN II, fils et successeur de Jean I, étoit marié du vivant de son pere, ou le fut peu de tems après sa mort, avec AGNÈS, fille de Hugues, Comte de Brienne, et petite-fille, par Philippe, sa mere, de Henri le Libéral, Comte de Champagne. La ville de Joigni lui est redevable de son affranchissement. Les Lettres qu'elle obtint de lui à ce sujet sont écrites en françois, et portent, dans la copie sur laquelle elles ont été imprimées, la date du mois de Septembre de l'an 1003. Il y a là visiblement une erreur de chiffre, comme l'observe le savant Editeur. Il faut lire *l'an* 1300. Le Roi Philippe le Bel et la Reine Jeanne, sa femme, confirmerent ces Lettres au mois de Janvier suivant, en réservant et leurs droits et ceux d'Elisabeth de Mello, seconde femme du Comte Jean I. (*Ordon. du Louv.* T. XII, pp. 347 et 348.) L'an 1302, le Comte Jean II fut de l'Assemblée des trois Etats, tenue à Paris au mois d'Avril, où fut arrêtée et signée par tous les Seigneurs présens une Lettre au College des Cardinaux, pour leur représenter les désordres extrêmes où la rupture du Pape Boniface VIII et du Roi Philippe le Bel alloient plonger le Royaume de France, et les engager à fléchir l'obstination du premier, dont les prétentions outrées et les menaces déplacées excitoient la juste indignation du Monarque. (Le Beuf, *Hist. d'Aux.* T. II, p. 13.)

L'an 1314, au mois d'Avril, le Comte Jean traita du mariage de Jeanne, sa fille, avec Charles, fils du Comte de Valois et neveu du Roi Philippe le Bel. Cette alliance, qui se consomma peu de tems après, n'empêcha pas le Comte Jean de signer, le 24 Novembre de la même année, la ligue et association des Nobles de Champagne et d'autres provinces, pour la conservation de leurs droits, franchises et immunités, auxquels Philippe le Bel donnoit atteinte par les impositions exorbitantes dont il chargeoit ses peuples sans distinction d'états, et par les changemens fréquens et altérations qu'il faisoit aux monnoies; ce qui jettoit le trouble dans le commerce et rendoit incertaines les fortunes des particuliers. Mais dans cet acte où les Confédérés reconnoissent le Comte de Tonnerre et d'Auxerre pour leur Chef, et s'engagent à l'aider de tout leur pouvoir, ils déclarent formellement vouloir, *en ce faisant, que toutes les obéissances, féautés et loyautés, hommages, et aultres droictures deues au Roy de France, leur Seigneur, soyent gardées et réservées*, ne pensant pas les enfreindre par ces conventions. (*Invent. du Trés. des Chartes*, T. VI, vol. cotté 9422, p. 323.) La mort de Philippe le Bel, arrivée cinq jours après cette association, la fit évanouir. Après la mort de Louis Hutin, fils et successeur de ce Prince, le Comte Jean se joignit au Duc de Bourgogne, au Comte de Nevers, et à d'autres Seigneurs, pour contester à Philippe le Long le droit de succéder au trône par préférence à la fille du Roi défunt. Mais le droit de ce dernier ayant prévalu au jugement de la nation, le Comte de Joigni se soumit, ainsi que le Duc lui-même et ses autres Confédérés, à l'exception du Comte de Flandre et de Nevers. Celui-ci continuant après ce jugement de faire le dégât sur les terres des partisans de Philippe, le Duc de Bourgogne et le Comte de Joigni essayerent de le ramener par la voie des remontrances. Ne pouvant y réussir, ils donnerent au Roi, l'an 1317, leurs Lettres par lesquelles ils promettoient de se séparer de ce Comte si dans un certain tems il ne corrigeoit et amendoit les torts et excès qu'il avoit commis dans les Comtés de Champagne, de Rhetel, et autres lieux. (*Voy.* Louis I, *Comte de Flandre*.) L'année suivante, ou plutôt l'an 1319 (N. S.), le Comte de Joigni fit avec le Roi l'échange de la mouvance de Château-Renaud, qui lui appartenoit, pour celle de Mâlai-le-Roi, à une lieue de Sens, où étoit un ancien palais de nos Rois, nommé d'abord *Massolacum*, et ensuite *Masliacum*, puis *Masleium*. Le Comte de Joigni eut procès, l'an 1320, avec Jean Dauphinet, fils aîné de Robert IV, Dauphin d'Auvergne, touchant la succession de Béraud de Mercœur, leur aïeul maternel. Elle fut ensuite abandonnée au Comte par transaction homologuée au Parlement le 27 Mars 1321 (V. S.), moyennant une rente de 1200 livres, qu'il promit à Dauphinet et à Guillaume de Poitiers, son frere utérin, de leur asseoir sur des terres situées en Auvergne. (Duchêne, *Hist. des Comtes de Valentinois*, p. 17.) Le Comte Jean finit ses jours le 24 Septembre 1324, et fut inhumé, ainsi que sa femme, au Prieuré de Joi-

SIRES DE JOINVILLE.

nerets, qu'il avoit à sa solde, il alla joindre le Roi S. Louis en Chypre, où il passa l'hiver avec lui. Le bon sens, la franchise et la droiture du Sire de Joinville ne tarderent pas à lui concilier l'estime et la confiance du Monarque. Il fit avec lui la descente en Egypte, combattit sous ses ordres, dans toutes les occasions, contre les Infideles, fut pris en même tems que le saint Roi, et échappa doublement à la mort en cette rencontre, c'est-à-dire à l'épée des Sarrasins, en souffrant qu'on le fit passer pour le cousin du Roi, et aux suites funestes d'un abcès qu'il avoit pour lors à la gorge, par les soins d'un Médecin musulman qui le guérit en deux jours. Ayant été présenté à l'Emir, il en fut accueilli favorablement. Le Prince musulman lui fit servir à manger. Mais comme il étoit à table, un autre prisonnier vint lui reprocher de ce qu'il mangeoit un vendredi. » Subit (dit Joinville) je lancé mon écuelle » où je mangeois, arriere. Et ce voyant » l'Admiral demanda au Sarazin qui m'a- » voit sauvé, pourquoy j'avoye laissé à » mangier. Et il lui dist que c'estoit parce » qu'il estoit vendredi, et que je n'y pen- » sois pas. Et l'Admiral respondit que ja » Dieu ne l'auroit à desplaisir, puisque je » ne l'avois fait à mon escient. Et saichez » que le Légat qui estoit venu avecques le » Roy, me tenczoit de quoy je jeûnois, » et que j'estois ainsi malade, et qu'il n'y » avoit plus avecques le Roy homme d'es- » tat que moy, et pour tant que je faisois » mal de jeûner. Mais non pour tant que » je fusse prisonnier, point ne laissé à » jeûner tous les vendrediz à pain et eaux.» Après le massacre du Sultan, avec lequel S. Louis avoit traité de sa rançon et de celle de ses gens, le Sire de Joinville vit entrer dans la galée où il étoit avec d'autres Seigneurs francs, les assassins du Prince musulman, armés de leurs sabres et de leurs haches, disant qu'ils venoient leur couper la tête. » Et tantost je viz, dit- » il, un grand troupeau de noz gens qui » se confessoient à ung Religieux de la » Trinité.... Et je me agenouillé auprès » de l'ung d'eulx (Musulmans), luy ten- » dant le col. Enconstre moy se agenouilla » Messire Guy d'Ebelin, Connétable de » Chippre, et confessa à moy, et je luy » donnay tele absolution comme Dieu » m'en donnoit le pouvoir. Mais de chose » qu'il m'eust dite, quant je me fuz levé, » oncques ne m'en recordai le mot ». Les prisonniers en furent quittes pour la peur. Après sa délivrance, Joinville partit avec le Roi dans la même galée pour la Palestine. Arrivé à la ville d'Acre, le Monarque assembla son Conseil pour délibérer s'il resteroit en Palestine ou retourneroit en France. Tous les avis furent pour le retour, excepté celui de Joinville, qui représenta, comme les suites de ce parti, la perte infaillible de la Terre-Sainte et l'éternelle captivité des prisonniers retenus encore chez les Musulmans. » Et saichez, » dit-il, que de mon opinion ne fuz-je mye » reprins. Mais plusieurs se prindrent à » plorer. Car il n'y avoit gueres celuy qui

COMTES DE JOIGNI.

gni. Il eut de son mariage, outre la fille qui suit, un fils nommé comme lui, qui mourut en 1307.

JEANNE.

1324. JEANNE, fille et unique héritiere du Comte Jean II, lui succéda au Comté de Joigni et dans la Seigneurie de Mercœur avec CHARLES DE VALOIS, depuis Comte d'Alençon et de Chartres, son époux. Cette Comtesse, se voyant hors d'espérance d'avoir des enfans, se livra entièrement aux bonnes œuvres. L'an 1330, elle fonda un Hôpital à Joigni, et institua, pour le gouverner, six Freres et six Sœurs, sous la Regle de S. Augustin. Cinq des Freres devoient être Prêtres, et le sixieme au moins Sous-Diacre. Jeanne mourut en 1336, le 21 Novembre, selon le Nécrologe de cet Hôpital, où elle fut enterrée. Charles s'étant remarié avec Marie d'Espagne, veuve de Charles d'Evreux, Comte d'Etampes (morte à Paris le 19 Novembre 1379), fut tué, le 26 Août 1346, à la funeste bataille de Créci, où il commandoit notre avant-garde. (*Voy.* Charles II, *Comte d'Alençon.*)

1336. Simon de Sainte-Croix, proche parent de la Comtesse Jeanne, lui succéda au Comté de Joigni, ou plutôt devoit lui succéder; mais il céda ses droits à Charles, mari de Jeanne, moyennant un dédommagement que celui-ci lui donna. Charles, l'an 1337, fit un échange du Comté de Joigni pour d'autres terres situées en Champagne avec le Seigneur qui suit.

JEAN DE NOYERS.

1337. JEAN DE NOYERS, issu de l'ancienne Maison de Noyers en Bourgogne, fils de Miles VI, Seigneur de Noyers, et de Jeanne de Montbéliard, prit possession du Comté de Joigni en vertu de l'échange qu'il avoit fait avec Charles d'Alençon. Le Roi Jean ayant donné, l'an 1353, à la Reine Blanche, sa mere, la terre de S. Florentin pour faire partie de son douaire, le Comte de Joigni, que cette terre avoisinoit, appréhenda que les gens de la Princesse n'en prissent occasion de vouloir englober le Comté de Joigni dans le ressort de S. Florentin. Pour le rassurer, le Roi lui fit expédier, au mois de Juillet de la même année, dans la maison de *Galatas*, des Lettres par lesquelles il déclaroit le Comte de Joigni et ses vassaux indépendans de la jurisdiction de ladite Reine, et relevans comme par le passé, quant à la féodalité, du Comte de Champagne, et, quant à la Justice, du Bailliage de Troyes. (*Trés. des Chartes*, T. XXIV, p. 805.) Le Monarque se porta d'autant plus volontiers à donner ces Lettres, qu'il avoit une estime singuliere pour Jean de Noyers. Celui-ci, l'an 1355, fut battu par les Anglois avec le Comte de Sancerre et le Sire de Châtillon; mais on ne dit pas dans quelle rencontre. (*Mss. de S. Victor*, nº 419.) Cet échec ne diminua rien de sa réputation: il fut toujours regardé comme un des meilleurs Capitaines de son tems. L'an 1358, pendant la captivité du Roi, il fut envoyé avec 60 hommes d'armes par le Dauphin Charles, Régent du Royaume, pour défendre le marché de Meaux, où les Parisiens révoltés tenoient assiégés la femme de ce Prince, le Duc et la Duchesse d'Orléans, et plus de 300 Dames de la premiere naissance, qui s'y étoient retirées. Le haut rang de ces personnes, loin d'imposer aux assiégeans, augmentoit leur fureur; et le desir de faire des prisonniers d'une si grande importance, leur faisoit redoubler leurs efforts pour les forcer dans ce poste. Le Comte de Joigni le défendit avec le Comte de Foix et le Capitaine Bac, de maniere qu'il contraignit les rebelles à se retirer avec perte de près de

SIRES DE JOINVILLE.

» n'eust aucun de ses parens prinsonnier ès prinsons des » Sarrazinz». L'avis de Joinville prévalut. Le Roi étant resté en Palestine, Joinville fut de toutes les expéditions qu'il fit en ce pays, l'aida de ses conseils dans toutes les occasions, et le consola dans ses peines par sa franchise et son enjouement. Le saint Monarque ayant appris, l'an 1253, à Sayete (Sidon) la mort de sa mere, versa dans le cœur de cet ami l'amertume que cette nouvelle lui causoit. » Ha! Sénéchal, lui » dit-il, j'ai perdu ma mere». A quoi répondit Joinville »: Sire, je ne m'en esbahis pas; car vous savez » qu'elle avoit ung foiz à mourir. Mais je m'esmer- » veille du grant et oultrageuz deuil que vous en me- » nez, vous qui estes tant saige Prince tenu. Et vous » savez bien, fiz-je, que le Saige dit que le mesaise » que le vaillant homme a dans son cuer, ne lui doit » apparoir au visage, ne le donner à cognoistre. Car » celuy qui le fait, il donne grant joye au cuer à ses » ennemis, et en donne courroux et malaise à ses » amys. Et lors je l'appaisay ung peu. Après que je » fus parti, ajoute-t-il, de la chambre du Roy, Ma- » dame Marie de Bonnes-Vertus me vint prier que » j'allasse devers la Royne pour la reconforter, et » qu'elle menoit un fort grant deuil. Quant je fus en » sa chambre, et que je la vy pleurer si amérement, » je ne me pus tenir de luy dire qu'il estoit bien vray » qu'on ne doit mie croire femme à pleurer; car le » deuil qu'elle menoit estoit pour la femme qu'elle » haioit plus en ce monde. Et lors elle me dit que ce » n'estoit pas pour elle qu'elle pleuroit ainsy, mais » que c'estoit pour la grant malaise en quoy le Roy » estoit, et aussi pour leur fille qui estoit demeurée » en la garde des hommes».

L'an 1254, le départ du Roi pour retourner en France étant résolu, le Sire de Joinville fut chargé de conduire la Reine et ses enfans à Tyr, éloigné de sept lieues d'Acre, où le rendez-vous fut donné. La route étoit périlleuse; il falloit passer sur les terres des ennemis avec lesquels on étoit toujours en guerre, et l'on ne pouvoit faire de longues traites avec une Princesse accompagnée de deux enfans à la mamelle. Cependant le brave conducteur arriva heureusement à Tyr avec le dépôt précieux dont il étoit chargé. Le 25 Avril de la même année, il s'embarqua avec le Roi, et partagea avec lui les désagrémens d'une longue et fâcheuse navigation. Au débarquement qui se fit le 11 Juillet à Hieres en Provence, comme il le dit lui-même, il prit congé de Sa Majesté pour retourner en ses terres. L'an 1255, il négocia avec succès le mariage de Thibaut, Comte de Champagne et Roi de Navarre, son Suzerain, avec Isabelle, fille de Saint Louis.

Le Monarque françois ayant entrepris, l'an 1269, une nouvelle Croisade, pressa, mais inutilement, le Sire de Joinville d'être de cette expédition. Il s'en excusa sur la misere de ses vassaux et de ses sujets qui n'étoient pas encore refaits des pertes qu'ils avoient souffertes pendant son premier voyage. On ignore ce qu'il fit depuis la mort de S. Louis jusqu'au régne de son petit-fils, le Roi Philippe le Bel. Ce fut sous ce dernier qu'il composa la vie du saint Roi, avec lequel il avoit vécu, comme il le dit lui-même, pendant 22 ans, c'est-à-dire depuis 1248, qu'il partit avec lui pour l'Egypte, jusqu'au départ de ce Prince pour l'Afrique. Cette vie fut retouchée, pour le style, au quatorzieme siecle par un Ecrivain qui voulut en assortir le style à celui de son tems; et c'est d'après ces changemens qu'elle a été donnée par Ducange, et que nous-mêmes la citons ordinairement. L'orignal de Joinville avoit échappé aux recherches de ce Savant. Mais il a été enfin retrouvé dans la Bibliotheque du Roi par MM. Sallier et Melot, Gardes de ce dépôt,

COMTES DE JOIGNI.

sept mille hommes. Après la paix de Bretigni, la plupart des troupes ayant été licenciées, seize mille hommes d'entre elles se réunirent sous le nom de *Tard-venus*, et parcoururent la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, et d'autres provinces voisines, portant par-tout la désolation. Le Roi Jean envoya contre elles un corps d'armée sous les ordres de Jacques de Bourbon. Le Comte de Joigni fut de cette expédition. On en vint, le 2 Avril 1361, à une bataille à Brignais dans le Lyonnois, où le Général de l'armée royale et son fils furent blessés à mort. Le Comte de Joigni resta sur le champ de bataille avec un grand nombre de Seigneurs. Son corps fut apporté à Joigni, où il fut inhumé dans l'Hôpital. De Jeanne, son épouse, fille d'Anseau de Joinville, il laissa trois enfans; Miles, qui suit; Jean, Seigneur de Rimaucourt; et Jeanne, femme de Guy de Choiseul.

MILES DE NOYERS.

1361. Miles de Noyers succéda au Comté de Joigni et à d'autres Domaines de sa Maison après la mort du Comte Jean, son pere. Il hérita aussi de sa valeur. L'an 1364, il fut un des Chefs de l'armée françoise à la bataille d'Aurai, livrée, le 29 Septembre, contre Jean de Montfort, Comte de Bretagne, qui la gagna. Le Comte de Joigni y fut pris avec Bertrand du Guesclin, et resta quelque tems prisonnier. L'an 1368, il confirma, le 6 Décembre, les privileges des habitans de Joigni. Il mourut, le 20 Octobre 1376, au château de Grancei en Bourgogne, d'où ses ossemens furent transportés, dans la suite, à l'Hôpital de Joigni. De Marguerite de Ventadour, son épouse, Dame d'Antigni, qui lui survécut, il laissa deux fils en bas âge, Jean et Louis, avec une fille, Marguerite, mariée à Jacques de Vienne, Seigneur de Longwi.

JEAN II DE NOYERS.

1376. Jean II de Noyers, fils aîné de Miles, lui succéda au Comté de Joigni sous la tutele de sa mere et de Jean de Noyers, Seigneur de Rimaucourt, son oncle. Moréri se trompe à l'article de Noyers, en mettant, au lieu de Jean II, Miles II, fils, selon lui, de Miles I. Le Comte Jean II fut une des victimes de la funeste mascarade du 31 Janvier 1393 (N. S.), où le Roi Charles VI pensa périr. Il y expira, brûlé par le feu qui prit aux étoupes attachées avec de la poix-résine à la robe de toile dont il étoit affublé dans cette occasion. On ignore s'il étoit marié; car il étoit fort jeune alors. Ce qui est certain, c'est qu'il ne laissa point d'enfans.

SIRES DE JOINVILLE.

qui nous ont enfin donné l'ouvrage de Joinville, l'an 1761, dans sa pureté primitive. La candeur et la sincérité de l'Auteur y éclatent de toutes parts, et lui assurent une entiere créance. Une des prérogatives de la charge de Sénéchal de Champagne étoit de présider aux grands jours de Troyes, dont les jugemens étoient sans appel. Le Sire de Joinville usa de ce droit aux grands jours de l'an 1285; il plut au Roi Philippe le Bel de l'en priver à ceux de l'an 1287, et de l'exclure même de cette Assemblée dans les trois années suivantes. Il assista néanmoins aux grands jours de l'an 1291; mais ce fut l'Evêque de Soissons qui présida, accompagné de quatre Commissaires qui précéderent aussi le Sire de Joinville. (Brussel, T. I, p. 246.) Le Sire de Joinville fut, l'an 1314, du nombre des Seigneurs qui s'opposerent aux exactions que le Roi Philippe le Bel faisoit sur la Noblesse du Royaume sans égard pour ses privileges. Il renouvella son opposition l'année suivante, sous le régne de Louis Hutin. Ce Monarque y eut égard, et donna, l'an 1315, à la Noblesse la satisfaction qu'elle desiroit. Cette même année, sur la fin de Mai, Louis, ayant fait une semonce aux Nobles de son Royaume de se rendre, dans le mois d'Août, à l'armée qu'il devoit assembler en Artois pour faire la guerre aux Flamands, le Sire de Joinville, mandé, par une lettre particuliere du Prince, de se trouver à Authie dans la mi-Juin, s'excusa sur la briéveté du terme; mais il promit d'aller joindre l'armée dès qu'il auroit fait ses équipages. Il tint parole, et partit, aussitôt qu'il lui fut possible, avec un Chevalier et six Ecuyers. Il étoit alors dans sa 91e année. On ignore les exploits qu'il y fit; mais il en revint; et l'on voit qu'en 1317 il donna la ceinture militaire à un roturier nommé Jacques de Non, avec la permission toutefois du Roi Philippe le Long; car la Chevalerie emportant l'ennoblissement, nos Rois s'étoient réservé le droit de la conférer depuis qu'ils avoient réprimé l'autorité que les Barons s'attribuoient à cet égard. (*Nouv. Hist. de Prov.* T. III, pag. 423.) Le Sire de Joinville vécut encore deux ans ou environ depuis cet acte, et finit ses jours en 1319, dans sa 95e année (1). La conformation de son corps ne sembloit pas lui promettre le grand âge auquel il parvint. Il nous apprend lui-même qu'il avoit *la tête grosse et la fourcelle froide*, c'est-à-dire l'estomac froid, à cause de quoi les Médecins lui avoient conseillé de boire son vin pur, pour le réchauffer. A l'égard des qualités de l'esprit, il témoigne lui-même qu'il l'avoit subtil; et l'honneur que lui fit S. Louis de l'admettre dans son Conseil, prouve en même tems qu'il l'avoit solide. Les traits qu'il rapporte de ses conversations

(1) ÉPITAPHE DU SIRE DE JOINVILLE,

trouvée dans sa sépulture, l'an 1629, au côté droit du grand autel de l'Eglise de S. Laurent, sise dans l'intérieur du château dudit Joinville.

Quisquis es, aut civis, aut viator,
adsta ut lugeas, ut legas.
Nosti quem nunquam vidisti,
terris datum anno Domini 1224, cœlo natum 1319,
nomine, virtute, scriptis, famâ nondum mortuum,
Polo immortalem, utique et solo,
Dominum D. Joannem de Joinville,
Magnum olim Campaniæ Seneschallum;
in bello fortissimum, in pace æquissimum,
in utroque maximum,
nunc ossa et cineres.
Tanti viri animam in cœlis viventem immortales amant;
corpus in terris superstites mortales colunt:
ingenium candidum, affabile et amabile,
Ludovico regi sanctissimo gratissimum, Principibus laudatissimum,
Galliæ utilissimum, patriæ suæ perhonorificentissimum,
immortales amant, mortales colunt, omnes honorant.

Nos zonâ S. Josephi e Terrâ-Sanctâ asportatâ ab eo feliciter donati,
Domino subditi, cives nostrati, amici munerario,
inclytis corporis ejus exuviis, cinerumque reliquiis,
futurum nunquam amoris fidelissimi, amantissimæque fidei
monumentum

I I I : M : LL. PPS.

Plura ne explora, sed plora, et ora, ac abi obiturus.

Requiescat in pace.

COMTES DE JOIGNI.

LOUIS DE NOYERS.

1393. Louis de Noyers remplaça Jean, son frere, dans le Comté de Joigni. Il eut aussi la terre d'Antigni qu'il tenoit de sa mere. L'an 1404 (N. S.), il obtint, par Arrêt de la Chambre des Comptes, du 4 Mars, la confirmation du titre de Doyen des sept Comtes-Pairs de Champagne. Ces Pairs sont les Comtes de Joigni, de Réthel, de Brienne, de Porcien, de Grandpré, de Rouci et de Braine-Valeon. Nous disons qu'il obtint la confirmation de son Doyenné, parceque ses prédécesseurs avoient joui de cette dignité dès le tems des derniers Comtes de Champagne; sur quoi l'on peut voir une lettre écrite à ce sujet dans le *Mercure de France* (Décembre 1739, pag. 2813.) Le même Arrêt porte que le Comté de Joigni ressortira, comme autrefois, à la jurisdiction de Troyes, et non à celle de S. Florentin, comme le vouloient les Officiers de la Reine Blanche. Moréri se trompe doublement en plaçant la mort de Louis de Noyers en 1406, et en le faisant mourir sans lignée. On voit par les monumens de l'Hôpital de Joigni, où il est enterré, qu'il ne cessa de vivre que le 3 Juillet 1415, et qu'il laissa de Jeanne, fille d'Anceau, Sire de Joinville, sa femme, une fille, qui suit.

MARGUERITE DE NOYERS.

1415. Marguerite de Noyers, fille unique de Louis de Noyers, lui succéda au Comté de Joigni et dans ses autres Domaines avec Gui de la Trémoïlle, Seigneur d'Huchon et de Bourbon-Lanci, qu'elle avoit épousé l'an 1409. Gui tenoit le parti du Duc de Bourgogne contre la Maison d'Orléans. Après l'assassinat du Chef de celle-ci, commis en 1407, le Duc Jean, qui en étoit l'auteur, ne pouvant rester dans son Duché, en confia l'administration à la Duchesse, sa femme. Mais, ne voulant rien faire de son chef dans des conjonctures aussi critiques, la Duchesse se forma un Conseil dans lequel Gui de la Trémoïlle fut admis. Il servit la Princesse de son bras comme de sa tête, et fut un de ceux qui sauverent la Bourgogne du désastre dont elle étoit menacée. Le Comté de Joigni, se trouvant sur les limites de ce Duché, souffrit beaucoup des hostilités du parti opposé aux Bourguignons, et fut presque entièrement dévasté. Pour dédommager Gui de la Trémoïlle, le Roi d'Angleterre, alors Régent de France, fit expédier, au nom de Charles VI, des Lettres-Patentes qui lui adjugeoient les terres de ceux qu'on nommoit alors les ennemis de l'Etat. Ces Lettres sont datées de l'Abbaye de S. Faron-les-Meaux le 24 Janvier 1421 (V. S.), et Gui de la Trémoïlle y est qualifié de *cousin:* honneur qui ne s'accordoit en ce tems-là que très rarement à ceux qui n'étoient pas de la Maison royale. L'an 1423, il vola au secours de Crévant, ville de l'Auxerrois, assiégée par le Dauphin Charles (depuis le Roi Charles VII) et défendue par le Sire de Chatellux. Les Anglois, commandés par les Comtes de Suffolck et de Salisberi, étant survenus dans le même tems, et s'étant réunis aux Bourguignons, livrerent bataille, le 31 Juillet, à l'armée du Dauphin, qui fut battue. Il paroît que Gui de la Trémoïlle resta attaché à la Maison de Bourgogne, et qu'il ne se soumit au Roi Charles VII que lorsque ce Monarque eut fait la paix avec le Duc Philippe le Bon. L'année de sa mort n'est pas certaine. On voit seulement par l'épitaphe de Claude, sa fille, Dame de Vergi, qu'il ne vivoit plus en 1438. Il laissa de son mariage un fils, qui suit, et deux filles; Jeanne, mariée à Jean de Châlon, troisieme fils de Jean de Châlon, Sire d'Arlai, et de Marie de Baux, Princesse d'Orange; et Claude, mariée à Charles de Vergi, Sire d'Autrei.

SIRES DE JOINVILLE.

décelent en lui une humeur enjouée, une grande candeur et une probité sans apprêts. Ayant perdu sa premiere femme, Adélaïde ou Ordile, fille de Henri V, Comte de Grandpré, qu'il avoit épousée en 1240, il épousa en secondes noces Alix de Risnel, morte en 1288. Les enfans qu'il eut du premier lit ne lui survécurent point. Du second il laissa Ancel, qui suit; André, Seigneur de Beaupré; et Alix, femme, 1° de Jean, Seigneur d'Arcis-sur-Aube, mort avant l'an 1307; 2° de Henri d'Angleterre, dit de Lancastre, fils d'Edmond, Duc de Lancastre.

ANCEL, ou ANCEAU.

1319. Ancel, ou Anceau de Joinville, fils du Sire Jean et d'Alix de Risnel, leur succéda dans leurs Domaines, et fut revêtu, comme son pere, de la charge de Sénéchal de Champagne. Quoiqu'on sache peu de chose de ses exploits militaires, on doit présumer qu'ils furent très considérables, puisqu'ils lui mériterent le grade de Maréchal de France, auquel il parvint l'an 1338 au plus tard, comme on le voit par un compte de l'ordinaire de Paris, du terme de l'Ascension de cette année. Deux ans auparavant, le Roi Philippe de Valois l'avoit commis, avec le Connétable Raoul d'Eu et le Maréchal de Briquebec, pour recevoir les gens d'armes qui devoient l'accompagner au voyage d'outremer. L'an 1334, le 16 Décembre, il échangea avec le Roi le Fief, c'est-à-dire la mouvance de Vaucouleurs, contre ceux de Possesse et de Charmont, qui relevoient nuement de la Couronne depuis la réunion du Comté de Champagne. (Brussel, *Usage des Fiefs*, T. I, p. 6.) Il fut, l'an 1337, un des Chefs de l'armée qui fut envoyée contre les Anglois en Gascogne. On remarque qu'il avoit en sa compagnie et sous sa banniere un Chevalier Banneret, 14 Bacheliers et 67 Ecuyers. Il mourut au plutôt l'an 1351. Louise de Sarbruche, sa premiere femme, ne lui donna qu'une fille, nommée Jeanne, mariée, 1°, la veille de S. André 1335, à Aubert de Hangest; 2° à Jean de Noyers, Comte de Joigni. De Marguerite de Vaudemont, sa seconde femme, sœur et héritiere de Henri IV, Comte de Vaudemont, tué, l'an 1346, à la bataille de Créci, il eut Henri, qui suit; deux autres fils; et une fille, Isabelle, femme de Jean de Vergi, Seigneur de Mirebeau en Bourgogne.

HENRI.

1351 au plutôt. Henri, fils d'Ancel, lui succéda dans la Sirerie de Joinville ainsi que dans la charge de Sénéchal de Champagne, et hérita de Marguerite, sa mere, le Comté de Vaudemont. Il fut employé, l'an 1352, aux guerres de Bretagne; et, l'an 1356, il fut pris à la bataille de Poitiers. Il assista, l'an 1364, au Sacre de Charles V, et mourut en 1374, ne laissant de Marie de Luxembourg, sa femme (encore vivante en 1366), que deux filles; Marguerite, qui suit; et Alix, mariée à Thibaut de Neuchâtel, Maréchal de Bourgogne. (*Voy.* Henri V, *Comte de Vaudemont.*)

MARGUERITE.

1374. Marguerite, fille aînée de Henri, lui succéda dans la Sirerie de Joinville et le Comté de Vaudemont. Elle étoit veuve pour lors de Jean, issu d'un puîné des Comtes de Bourgogne. La même année elle se remaria, par contrat du 5 Mai, à Pierre, Comte de Geneve, après la mort duquel, arrivée l'an 1393, elle épousa, en troisiemes nôces Ferri de Lorraine, Seigneur de Guise, fils puîné de Jean, Duc de Lorraine,

COMTES DE JOIGNI.

LOUIS DE LA TRÉMOÏLLE.

1438 au plutôt. Louis de la Trémoïlle fut le successeur de Gui, son pere, au Comté de Joigni et en d'autres Domaines. Il suivit le Roi Charles VII, en 1441, au siége de Pontoise. C'est le seul trait de sa vie qui ait échappé à l'oubli. Il ne fut point marié, et mourut en 1464. Sa succession fut partagée, le 4 Juin de la même année, entre les enfans de ses deux sœurs. Ceux de la Dame de Vergi eurent la Baronie de Bourbon-Lanci avec d'autres terres, et le reste échut au fils de la Dame de Châlon.

CHARLES DE CHALON.

1464. Charles de Châlon, fils de Jean de Châlon, Baron de Viteaux et de l'Isle-sous-Montréal, et de Jeanne de la Trémoïlle, ayant hérité d'eux l'une et l'autre Seigneurie, succéda à Louis de la Trémoïlle dans le Comté de Joigni. Il épousa, l'an 1470, Jeanne de Bainquetun, veuve d'Artus, Seigneur de Châtillon-sur-Marne, zélé partisan du Duc de Bourgogne contre le Roi Louis XI. Il fut fait prisonnier, l'an 1475, un mardi, 20 Juin, avec Léonard, son frere, dans une rencontre à Guy, près de Châtel-Chinon, où le Duc de Bourbon leur tua plus de 200 hommes. Ayant recouvré sa liberté, le souvenir de sa disgrace ne lui fit point changer de parti. Après la mort de Charles le Téméraire, il conserva pour Marie, sa fille, le même attachement qu'il avoit témoigné au pere. Louis XI, ne pouvant l'attirer à lui, le punit par la confiscation du Comté de Joigni, qu'il donna à Jean de Nanterre, Gouverneur de Corbeil. Mais, par la paix qui fut faite en 1482, Charles recouvra ce Domaine avec les autres dont il avoit été privé. On le voit présent aux Etats-Généraux qui s'assemblerent au commencement de l'an 1484 (N. S.) pour faire déclarer la majorité du Roi Charles VIII. (Duchêne, *Hist. de la M. de Montmorenci, pr.* p. 259.) Il mourut l'année suivante, et fut enterré à l'Abbaye de Vezelai, auprès de ses ancêtres. De son mariage il ne laissa qu'une fille, qui suit.

CHARLOTTE DE CHÂLON.

1485. Charlotte de Châlon, fille de Charles de Châlon, n'entra pas de plain-pied en jouissance de la succession de son pere aussitôt après sa mort. Ses trois oncles, Antoine de Châlon, Evêque d'Autun, Bernard de Châlon, Seigneur de Grignon, et Léonard de Châlon, Seigneur de l'Orme, la lui disputerent en vertu d'une prétendue substitution faite par un Prince d'Orange, de la Maison de Châlon, en faveur de ses descendans mâles, à l'exclusion des filles, qu'elle réduisoit à une légitime en argent. Antoine alléguoit de plus une donation entre vifs de Charles, son frere, en vertu de laquelle il avoit été mis en possession du Comté de Joigni et en avoit joui quelque tems. Ce fut la matiere d'un long procès, qui finit enfin le 14 Mai 1500 par un Arrêt qui adjugea la succession litigieuse à Charlotte. Elle perdit, l'an 1507, Adrien de Sainte-Maure, son premier mari. On voit que François d'Allegre, le second, étoit mort en 1525, par un acte du 24 Octobre de cette année, qui accordoit *souffrance* à Charlotte pour faire hommage au Roi du Comté de Joigni. On ne peut dire précisément quel fut le terme de ses jours. Elle eut du premier lit Jean, qui suit; Nicolas de Sainte-Maure, Baron d'Emeri; Claude de Sainte-Maure, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, mort prisonnier d'Etat, le 2 Février 1531, au château de Dijon; et Barbe de Sainte-Maure, Ba-

SIRES DE JOINVILLE.

qui prit le titre de Sire de Joinville et de Comte de Vaudemont. Il fut tué, le 25 Octobre 1415, à la bataille d'Azincourt, laissant, entre autres enfans, Antoine, qui suit. Marguerite, sa femme, mourut en 1416. (Voy. *les Comtes de Vaudemont.*)

ANTOINE DE LORRAINE.

1416. Antoine de Lorraine, fils de Ferri et de Marguerite, succéda à sa mere dans la Sirerie de Joinville et le Comté de Vaudemont. L'an 1440, il fit hommage, le 6 Février, des terres de Joinville au Roi Charles VII, et mourut l'an 1447. (Voy. *les Comtes de Vaudemont.*

FERRI II.

1447. Ferri II, fils d'Antoine de Lorraine, lui succéda en la Sirerie de Joinville comme au Comté de Vaudemont, et mourut le 31 Août 1470. (Voyez *les Comtes de Vaudemont.*)

HENRI DE LORRAINE.

1470. Henri de Lorraine, Evêque de Metz, s'empara de la Sirerie de Joinville après la mort de Ferri II, son frere, fit sa résidence dans le château de Joinville, et en jouit tant qu'il vécut, c'est-à-dire jusqu'au 20 Octobre de l'an 1505, époque de sa mort.

RENÉ II.

1505. René II, Duc de Lorraine, fils de Ferri II, réunit à son Domaine la Sirerie de Joinville après la mort de l'Evêque Henri, son oncle. Ce Prince finit ses jours le 10 Décembre 1508. (Voy. *les Ducs de Lorraine.*)

CLAUDE DE LORRAINE.

1508. Claude de Lorraine, cinquieme fils de René II, Duc de Lorraine, et de Philippe de Gueldre, né le 20 Octobre 1496, hérita de son pere la Sirerie de Joinville avec les Comtés d'Aumale et de Guise et la Seigneurie de Mayenne. Sa mort arriva le 21 Août 1550. (*Voy.* Claude I, *Duc d'Aumale.*)

FRANÇOIS DE LORRAINE, premier Prince de Joinville.

1550. François de Joinville de Lorraine, fils aîné de Claude, né au château de Bar le 17 Fév. 1519, appellé, du vivant de son pere, M. d'Aumale, lui succéda dans la Baronie de Joinville comme au Duché de Guise et au Marquisat de Mayenne. La valeur, qui avoit couvert de gloire plusieurs de ses ancêtres, n'étoit qu'une de ses moindres qualités. Il réunissoit en sa personne toutes celles qui font le Prince aimable, l'homme d'Etat et le héros. La premiere occasion où il se signala, fut au siége de Montmedi en 1542. Il porta du secours, l'année suivante, à Landrecies, assiégée par Charles-Quint; et, l'an 1544, il marcha, sous les enseignes de son pere, au secours de S. Dizier. Etant au siége de Boulogne la même année, il y reçut au visage un coup de lance dangereux dont il guérit heureusement. Le Roi Henri II, qui l'honoroit d'une singuliere affection, érigea, l'an 1552, en sa faveur la Baronie de Joinville en Principauté. La défense de Metz, dont il fut chargé cette même année, lui donna occasion de déployer son héroïsme avec le plus grand éclat. Il soutint, avec autant d'habileté que de valeur, depuis le 31 Octobre jusques vers le

COMTES DE JOIGNI.

ronne de Grignon et de l'Orme, mariée à Antoine, Baron de Dinteville.

JEAN DE SAINTE-MAURE.

Jean de Sainte-Maure, fils aîné d'Adrien de Sainte-Maure et de Charlotte de Châlon, succéda à sa mere, supposé qu'il lui ait survécu, dans le Comté de Joigni, comme il avoit succédé à son pere dans le Comté de Nesle. Ce qui est certain, c'est qu'il étoit mort en 1526. Il avoit épousé Anne, fille de Jean II, Seigneur d'Humieres, dont il laissa un fils, qui suit; Louise, Abbesse de l'Abbaye aux Bois; et une autre Louise, mariée, en 1536, à Gilles II de Laval.

LOUIS DE SAINTE-MAURE.

Louis de Sainte-Maure succéda en bas âge, l'an 1526 au plus tard, à son pere, Jean de Sainte-Maure, dans les Comtés de Joigni et de Nesle et la Seigneurie de Viteaux, sous la garde-noble d'Anne, sa mere. Mais il fut troublé dans la jouissance de celui de Joigni par Antoine du Prat, Seigneur de Nantouillet, qui forma des prétentions sur la succession de Charlotte de Châlon, et obtint le séquestre du Comté de Joigni pendant la litispendance de l'action qu'il intenta pour ce sujet au Parlement de Paris. C'est ce qu'on voit par une lettre de la Dame d'Humieres aux habitans de Joigni, en date du 10 Janvier 1530. (V. S.) Ce procès finit, en 1538, par une transaction qui adjugea au Seigneur de Nantouillet la Baronie de Viteaux avec la terre de Senan, près de Joigni. L'an 1545 (V. S.), le Roi François I érigea, en faveur de Louis, le Comté de Nesle en Marquisat par Lettres du mois de Janvier. Louis fut donné en ôtage, l'an 1559, à Elisabeth, Reine d'Angleterre. Il mourut, le 9 Septembre 1572, à Paris, d'où son corps fut porté à Nesle pour y être inhumé. Le Comte Louis avoit épousé, 1°, au mois de Janvier 1540 (V. S.), Renée de Rieux, Comtesse de Laval, fille et héritiere de Claude de Rieux et de Catherine, Comtesse de Laval. S'étant retirée, l'an 1558, en Bretagne, elle y vécut séparée de son mari, et mourut en 1567 sans enfans. Louis, après sa mort, épousa en secondes noces Madeleine, fille du Chancelier Olivier, dont il eut Charles, qui suit; et Antoine de Sainte-Maure, décédé avant son pere. (*Voy.* Gui XVIII, *Comte de Laval.*)

CHARLES DE SAINTE-MAURE.

1572. Charles de Sainte-Maure, fils aîné de Louis de Sainte-Maure et de Madeleine, sa 2^e^ femme, succéda à son pere, à l'âge de deux ans, sous la garde-noble de sa mere. Il mourut le 2 Novembre 1576.

JEAN DE LAVAL.

1576. Jean de Laval, fils de Louis de Laval, Seigneur de Loué, succéda dans le Comté de Joigni et le Marquisat de Nesle à Charles de Sainte Maure, son cousin. Le Roi Charles IX, dont il étoit aimé, l'avoit fait Chevalier de ses Ordres et Capitaine des cent Gentilshommes de sa Maison. Il mourut à Paris l'an 1578, laissant de Renée de Rohan, sa premiere femme, un fils, qui suit. Renée, fille du Chancelier de Birague, qu'il épousa en secondes noces, ne lui donna qu'une fille, morte en bas âge.

GUI DE LAVAL.

1578. Gui de Laval, fils de Jean et son successeur au Comté de Joigni ainsi qu'au Marquisat de Nesle,

SIRES DE JOINVILLE.

20 Janvier suivant, toutes les forces de l'Empire que Charles-Quint avoit rassemblées devant cette place mal fortifiée, lui fit perdre plus de 30 mille hommes dans les sorties qu'il fit, et le contraignit enfin à lever honteusement le siége. Mais ce qui couronna bien dignement cette glorieuse défense, ce fut la générosité dont il usa, après la retraite de l'Empereur, envers les soldats de ce Prince, que la rigueur du froid, ou leurs blessures, avoit empêchés de le suivre. Loin de les faire assommer, à l'exemple de quelques Généraux de ces tems malheureux, il les reçut avec humanité, et les fit traiter comme les siens: ce qui ne fut point sans récompense; car l'Empereur ayant emporté d'assaut Térouenne, le 20 Juin 1553, les François qui défendoient la place, » estant prêts (dit Brantôme) à estre » mis tous en pieces, comme l'art et la coustume de la » guerre le permet, ils s'aviserent tous à crier: Bonne » guerre, compagnons; souvenez-vous de la cour- » toisie de Metz. Soudain les Espagnols courtois, qui » faisoient la premiere pointe de l'assaut, sauverent » les soldats, Seigneurs et Gentilshommes, sans leur » faire aucun mal, et reçuerent tous à rançon; et ce » grand Duc par sa clémence sauva ainsi la vie à plus » de 6 mille hommes ».

L'an 1554, le 13 Août, le Duc de Guise fit essuyer un nouveau revers à l'Empereur au combat de Renti en Artois, où Gaspar de Tavanne, étant sous ses ordres, tua deux mille hommes à ce Monarque. Il partit, l'an 1557, au mois de Janvier, à la tête d'environ douze mille hommes pour aller au secours du Pape, Paul IV, dont le Duc d'Albe, Général espagnol, envahissoit les terres, et faire la conquête du Royaume de Naples, que le Pape offroit, comme Suzerain, par droit de commise, au Roi de France. Mais le Pape et ses neveux ne tinrent point parole; ils ne fournirent aucun des secours qu'ils avoient promis pour l'expédition de Naples; et, après quelques mois de tentatives inutiles et de désagrémens, le Duc de Guise fut contraint de revenir sur ses pas avec sa petite armée. La perte de la bataille de S. Quentin, donnée le 10 Août de la même année 1557, obligea d'ailleurs à le rappeller en France, comme le seul homme capable de réparer un si grand échec et d'en prévenir les suites. Il ne trompa point les espérances; car il enleva, l'année suivante, Calais aux Anglois, et Thionville aux Espagnols. Il chassa par là entièrement du Royaume les premiers, et entama les Domaines des seconds dans les Pays-Bas.

Il réclama, l'an 1559, contre le Traité de paix conclu avec l'Espagne et l'Angleterre à Cateau-Cambresis, disant que d'un trait de plume on avoit fait perdre à la France plus de terrein qu'on n'auroit pu lui en enlever en trente années d'une guerre malheureuse. Par une des clauses secretes de ce Traité, il étoit convenu avec l'Espagne que les deux Puissances s'appliqueroient, chacune de son côté, à détruire le protestantisme en France et dans les Pays-Bas. Les Protestans en furent informés et prirent des mesures pour se garantir des dangers dont ils étoient menacés. Mais quelle injustice dans quelques uns de leurs Ecrivains de représenter le Duc de Guise comme l'auteur des guerres civiles que l'opposition des deux religions excita! Après la mort du Roi Henri II, le Duc de Guise et le Cardinal, son frere, partagerent toute l'autorité sous le regne de François II, leur neveu par sa femme. La fermeté qu'ils opposerent aux Grands, jaloux de leur autorité, la profusion des graces qu'ils verserent sur leurs créatures, et la haine qu'ils marquerent en toute rencontre aux Protestans, leur susciterent un grand nombre d'ennemis, à la tête desquels le Prince de Condé se mit, excité par les Coligni. La conjuration d'Amboise, enfantée par ce parti, devoit opérer

obtint

COMTES DE JOIGNI.

obtint du Roi Henri III, l'an 1583, des Lettres-Patentes qui lui confirmoient le titre de Doyen des sept Comtes-Pairs du Comté de Champagne. Au milieu des fureurs de la ligue, qui tendoient à renverser du trône ce Prince et à en exclure le véritable héritier présomptif, il demeura fidele à son devoir, et ne varia point dans le parti des Royalistes qu'il avoit embrassé. L'an 1590, à la bataille d'Ivri, donnée le 14 Mars, il scella de son sang l'attachement qu'il avoit voué au Roi Henri IV, ayant reçu vingt-quatre coups de pistolet dont il mourut huit jours après, sans laisser de postérité. Sa veuve se remaria au sieur de Givri, qui fut tué, dans les premiers jours de Juillet 1594, au siége de Laon.

GABRIELLE ET ANNE DE LAVAL.

1590. Gabrielle de Laval, veuve de François *aux Epaules*, Seigneur d'Epizi, et Anne de Laval, femme de Claude de Chandio, Seigneur de Bussi en Bourgogne, succéderent à Gui de Laval, leur neveu, dans le Comté de Joigni et le Marquisat de Nesle. Après la mort d'Anne de Laval, René de Chandio, son fils, lui succéda. Il fut tué en duel; et par sa mort le Comté de Joigni demeura à Gabrielle de Laval, du vivant de laquelle René de Laval, son fils, Marquis de Nesle, qui prit le nom de sa mere et quitta celui de son pere, vendit, fondé de procuration, le Comté de Joigni à Philippe-Emmanuel de Gondi, par contrat du 15 Décembre 1603.

PHILIPPE-EMMANUEL DE GONDI.

1603. Philippe-Emmanuel de Gondi, Marquis de Belle-Isle, Baron de Montmirel, Seigneur de Dampierre et de Ville-Preux, Général des Galeres, par Lettres du 15 Avril 1598, devint Comte de Joigni par l'acquisition qu'il en fit en 1603. La Maison de Gondi est originaire de Florence, où elle a possédé plusieurs charges de la République. Philippe-Emmanuel, 3e fils d'Albert de Gondi, Duc de Retz, Pair et Maréchal de France, et de Catherine de Clermont, naquit à Lyon l'an 1581. Il augmenta le nombre des galeres de France par ordre du Roi Henri IV. L'an 1621, le Roi Louis XIII, voulant dès lors faire le siége de la Rochelle, le chargea d'amener ses galeres dans l'Océan pour les joindre à la flotte commandée par le Duc de Guise. Le Comte de Joigni combattit avec ce dernier, le 26 Oct. de l'année suivante, contre les Rochellois, et le seconda de maniere qu'il remporta la victoire sur ces rebelles. Marguerite de Silli, sa femme, Dame de Commerci, fille d'Antoine de Silli, Comte de la Rochepot, étant morte l'an 1625, il fut si vivement touché de cette perte, qu'il se démit de sa charge et de ses biens en faveur de ses enfans, et se retira dans la Congrégation de l'Oratoire. Il y prit l'Ordre de la Prêtrise, et mourut dans son château de Joigni le 29 Juin 1662, âgé de 81 ans. Les enfans qu'il laissa de son mariage sont Pierre, qui suit; Henri, Marquis de Belle-Isle; et Jean-François-Paul, Coadjuteur de l'Archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, son oncle, et Cardinal, si fameux dans les troubles de la Fronde où il joua l'un des principaux rôles, mort à Paris le 24 Août 1679.

PIERRE DE GONDI.

1626. Pierre de Gondi, fils aîné de Philippe-Emmanuel, né à Paris l'an 1602, succéda, l'an 1626, à son pere dans le Comté de Joigni et ses autres terres, comme aussi dans la charge de Général des galeres. Mais, l'an 1635, le Cardinal de Richelieu l'obligea de se démettre de cette charge en faveur du Marquis de Pont-Courlai, neveu de ce Ministre. C'étoit une sorte de reconnoissance qu'il devoit à Richelieu pour avoir fait renouveller, au mois de Fév. de l'année précédente, les Lettres d'érection de sa terre de Retz, dans le pays Nantois, en Duché-Pairie. L'an 1661, le Roi le créa Chevalier de ses Ordres à la promotion du 31 Décembre. Il mourut, le 29 Avril 1676, à Machecoul, chef-lieu de son Duché, qui lui avoit été apporté par Catherine de Gondi, sa cousine, qu'il avoit épousée par dispense au mois d'Août 1633. Elle mourut le 18 Septembre 1677, laissant de son mariage deux filles; Marie-Catherine, Supérieure des Religieuses du Calvaire; et Paule-Marguerite-Françoise, qui suit.

PAULE MARGUERITE-FRANÇOISE.

1676. Paule-Marguerite-Françoise, 2e fille et héritiere de Pierre de Gondi, son pere, lui succéda dans le Comté de Joigni et ses autres Domaines avec François-Emmanuel de Blanchefort-Créqui, qu'elle avoit épousé le 12 Mars 1675. Le fils qu'elle eut de ce mariage, Jean-François-Paul, étant mort sans lignée, à Modene, le 6 Oct. 1703, à l'âge de 25 ans, elle fit donation du Comté de Joigni et de ses autres terres à Nicolas de Neuville, Duc de Villeroi, et mourut le 22 Avril 1734.

PRINCES DE JOINVILLE.

la ruine des deux freres. Elle servit au contraire à cimenter leur crédit, et même à l'augmenter, par la découverte qu'on en fit au moment qu'elle alloit éclater. Le Duc de Guise, après l'avoir dissipée, devint d'autant plus cher aux Catholiques, que le danger qu'il avoit couru étoit plus grand. On ne sépara plus ses intérêts de ceux de la religion. Le Parlement lui décerna le titre de *Conservateur de la patrie*, et le Roi lui conféra celui de *Lieutenant du Royaume*. Cependant l'Amiral de Coligni parut l'emporter sur lui au commencement du régne de Charles IX. Mais, fortifié par la jonction du Connétable de Montmorenci et du Maréchal de S. André, il reprit bientôt le dessus. Ces trois hommes, qui formoient ce qu'on nomma le Triumvirat, déterminerent la Cour à sévir contre les Protestans et à les poursuivre les armes à la main. Une rencontre fortuite donna le branle à l'exécution de ce dessein. Le premier Mars 1562, le Duc passant par Vassi, ses gens insulterent des Huguenots qui chantoient les pseaumes de Marot dans une grange. On en vint aux mains. Il y eut de ces derniers environ 50 hommes de tués et 200 de blessés. C'est ce qu'on nomme, dans leur parti, *le massacre de Vassi*, et qu'on y représente faussement comme un coup prémédité. Alors commencerent les guerres civiles. Le Duc de Guise prit Blois au mois de Juillet, Bourges le 30 Août, et Rouen le 26 Octobre, trois places où les Huguenots s'étoient fortifiés, et gagna sur le Prince de Condé, le 19 Décembre 1562, la bataille de Dreux où il le fit prisonnier. Il est à remarquer qu'à cette bataille il ne commanda d'abord qu'en second jusqu'à la prise du Connétable de Montmorenci. Alors faisant marcher l'aile gauche qui étoit sous ses ordres, » Allons, compagnons, s'écria-t-il, » marchons, tout est à nous, la vic» toire est gagnée ». Et de son côté l'Amiral de Coligni s'écria : » Voici » une nuée qui va tomber sur nous; » je crains bien que ce ne soit à notre » très grand dommage ». Ces succès éleverent le Duc de Guise au comble de la gloire. Vainqueur par-tout, il étoit l'idole des Catholiques et le maître de la Cour; affable, généreux, et en tout le premier homme de l'Etat. L'an 1563, pour achever la ruine du parti huguenot, le 6 Février il mit le siége devant Orléans, que d'Andelot, frere de l'Amiral, avoit pris par surprise le 2 Avril de l'année précédente, et dont les rebelles avoient fait leur place d'armes. Mais, le 18 du même mois de Février, à l'entrée de la nuit, comme il retournoit de la tranchée à son quartier, il est blessé à l'épaule d'un coup de pistolet par Poltrot de Méré, Gentilhomme protestant, à qui il avoit sauvé la vie dans la conjura-

tion d'Amboise, où il étoit impliqué. Il meurt six jours après (24 Février) de sa blessure au château de Corné, après avoir pardonné à son assassin, et protesté qu'il n'étoit point l'auteur du massacre de Vassi, qu'on lui avoit tant reproché. (Brantôme.) Ce n'étoit pas la seule fois qu'on eût attenté à sa vie. Au siége de Rouen un Gentilhomme manceau étoit venu à l'armée royale dans le même dessein. Ayant été découvert et amené au Duc, il lui déclara que le zele de sa religion étoit le seul motif qui l'eût porté à cet attentat. *Hé bien*, lui répondit le Duc, *ta religion te porte à m'assassiner, et la mienne veut que je te pardonne;* et il le renvoya. (*Idem* et Montagne.) La seule tache qu'on remarque dans la vie de ce Héros est l'ambition. Mais cette passion ne dégrada point la noblesse de son ame: jamais il n'employa, pour accroître sa puissance ou la conserver, ni perfidies, ni trahisons, ni d'autres moyens indignes d'un grand cœur. Son corps, après avoir été amené à la Cathédrale de Paris, où on lui fit des obseques magnifiques, fut porté à Joinville pour y être inhumé auprès de son pere. D'Anne, son épouse, fille d'Hercule II, Duc de Ferrare, qu'il avoit épousée le 4 Décembre 1549, et qui lui apporta en dot le Comté de Montargis, il laissa Henri, qui suit; Charles, Marquis, puis Duc de Mayenne; Louis, Cardinal de Guise, Archevêque de Reims; François, Chanoine de Reims, mort en 1573, à 14 ans, désigné Coadjuteur du Cardinal, son oncle; Maximilien, mort en bas âge; et Catherine, femme de Louis de Bourbon II, Duc de Montpensier, ligueuse outrée, morte en 1596. (Le Pr. Hénaut la dit faussement sœur de François de Guise.) On lui donne pour fils naturel Claude de Guise, qui, d'Abbé de S. Nicaise de Reims, devint Abbé de Cluni en 1574, et gouverna cette Abbaye jusqu'en 1612 qu'il mourut. C'est au sujet de celui-ci qu'on a publié cette infâme satyre connue sous le titre de *Légende de Dom Claude de Guise;* livre autrefois rare, et que le scrupuleux Abbé Lenglet a réimprimé dans le 6e volume des Mémoires de Condé. Anne d'Est, veuve de François de Guise, se remaria, l'an 1566, par contrat passé, le 26 Avril, avec Jacques de Savoie, Duc de Nemours, dont on suppose, sans fondement, qu'elle étoit l'amante du vivant de son premier époux. Elle mourut à Paris le 17 Mai 1607, âgée de 76 ans.

HENRI I, DE LORRAINE.

1563. Henri I, de Lorraine, né le 31 Décembre 1550, appellé le Prince de Joinville du vivant du Duc François, son pere, lui succéda dans cette Principauté comme dans le Duché de Guise. C'est de ce Prince et de Henri, son cousin, fils de Claude II, Duc d'Aumale, que parle dans ses Mémoires Blaise de Montluc, sous l'an 1558, en ces termes: » Comme » je fus à notre bataillon, et chascun de nos Capitaines en leur place, le Prince de Joinville, qui est à » présent M. (Henri) de Guise, vint à la tête de notre bataillon, et le fils de M. d'Aumale, tous deux » jeunes enfans, beaux à merveille, ayant leurs Gouverneurs avec eux et trois ou quatre Gentilshommes » après. Ils étoient montés sur de petites haquenées. » Je leur dis: Ça, ça, mes petits Princes, mettez pied » à terre; car j'ai été nourri dans la Maison d'où vous » êtes sortis, (qui est la Maison de Lorraine, où j'avois » été Page.) Je veux être le premier qui vous mettra » les armes sur le col. Leurs Gouverneurs descendirent et leur firent mettre pied à terre. Ils avoient de » petits robons de taffetas, lesquels je leur ôtai de » dessus les épaules, leur mettant la pique sur le » col, &c. Ainsi je les fis marcher côte à côte, les » piques sur le col, à la tête du bataillon, étant au devant, et retourner au même lieu. Leurs Gouverneurs » étoient si aises, et tous nos Capitaines, de voir ces » enfans marcher comme ils faisoient, qu'il n'y avoit » nul qui n'en eût bon présage. *Mais j'ai failli* en l'un » qui est celui (*le fils*) de M. d'Aumale; car il mourut bientôt après.... M. de Guise est en vie: j'espere qu'il accomplira ce bonheur que nous lui desirâmes ce jour là ». La Princesse Marguerite, fille du Roi Henri II, alors enfant elle-même, n'auguroit pas dès lors aussi favorablement du Prince de Joinville. » N'ayant que quatre à cinq ans, dit-elle dans » ses Mémoires, le Roi, mon pere, me tenant sur ses » genoux pour me faire causer, me dit que je choisisse celui que je voulois pour mon serviteur, de » M. le Prince de Joinville, qui a été depuis ce grand » et infortuné Duc de Guise, ou du Marquis de Beaupréau, fils du Prince de la Roche-sur-Yon, tous » deux se jouant auprès du Roi, mon pere, moi les » regardant. Je lui dis que je voulois le Marquis. Il » me dit: Pourquoi? il n'est pas si beau. (Car le » Prince de Joinville étoit beau et blanc, et le Marquis » de Beaupréau avoit le teint et les cheveux bruns.) Je » lui dis parce qu'il étoit plus sage, et que l'autre ne » peut durer en patience, qu'il ne fasse tous les jours » mal à quelqu'un, et veut toujours être le maître. » Augure certain de ce que nous avons vu depuis ». (Remarquons qu'un Ecrivain de nos jours applique ce trait à François de Guise, qui avoit alors 40 ans.) Henri, Prince de Joinville, suivit son pere à la guerre dès l'an 1558, et se trouva cette année au siége d'Arlon. L'an 1561, il fit l'office de Grand Chambellan au Sacre du Roi Charles IX. Devenu Duc de Guise, il alla signaler, l'an 1565, son courage en Hongrie contre les Turcs. A son retour en France, il trouva, dans les guerres civiles qui déchiroient ce Royaume, un vaste champ pour déployer ses talens politiques et militaires. Ils étoient grands; mais son ambition, qui en régloit l'usage et les dirigeoit à son but, étoit plus grande encore. Cette passion fut le mobile de toute sa conduite et le principe universel de ses vertus apparentes comme de ses vices réels. Il voulut, à l'exemple de son pere, être le Chef du parti catholique en France, dans l'espérance de devenir celui de l'Etat après avoir écrasé le parti huguenot. La premiere affaire où il se trouva fut le combat de Messignac du 25 Octobre 1568. L'année suivante, le 13 Mars, il commanda l'arriere-garde à la bataille de Jarnac; et, vers la fin de Juillet de la même année, il alla s'enfermer avec Charles de Mayenne, son frere, dans Poitiers assiégé par l'Amiral de Coligni, qu'il obligea, le 7 Septembre, à lever le siége. Le brave la Noue, bon juge en ces matieres, dit que ces deux Princes *aquirent un grand renom d'avoir gardé une si mauvaise place, étant encore si jeunes comme ils étoient, et qu'aucuns ne prisoient pas moins cet acte que celui de Metz.* Le Duc de Guise combattit aussi, le 3 Octobre suivant, à la bataille de Moncontour où il fut blessé. Jusques là ce Prince n'avoit par-devers lui que de belles actions. Il n'en fut pas de même par la suite. L'an 1572, il fut le premier acteur du massacre horrible de la S. Barthelémi: ce qui flétrit sa mémoire à jamais. Tout l'odieux néanmoins de cette journée ne doit point retomber sur lui; car il est certain, 1° qu'il n'en fut pas l'instigateur, et qu'il n'assista point au conseil où la chose fut décidée et le plan d'exécution arrêté; 2° qu'après avoir vengé sur l'Amiral de Coligni la mort de son pere, qu'il lui imputoit, il s'appliqua, autant qu'il lui fut possible, à modérer la fureur du peuple contre les Huguenots. La Popeliniere, Ecrivain protestant, nomme Henri, Duc de Guise, et Claude, Duc d'Aumale, entre les premiers qui *sauverent le plus grand nombre de Religionnaires, après avoir assouvi leur vengeance par la mort de l'Amiral. Ils*

ss gouvernerent, dit l'Auteur, également Protestant, du Journal de Henri III, *de maniere que plusieurs Gentilshommes huguenots reconnoissent aujourd'hui tenir la vie d'eux.* Le Duc de Guise n'en étoit pas moins ennemi de leur secte. L'année suivante, il signala son zele contre elle au siége de la Rochelle, entrepris par le Duc d'Anjou. Ce dernier ayant succédé, l'an 1574, sous le nom de Henri III, au Roi Charles IX, son frere, n'hérita point de la considération qu'il avoit témoignée au Duc de Guise. Offensé de la hauteur de son caractere, il affecta de le rabaisser en plusieurs rencontres, et l'obligea, par les passe-droits qu'il lui fit, à s'éloigner pour un tems de la Cour. Le Duc se retira dans sa terre de Joinville, d'où il alla joindre, sans en être prié, les Maréchaux de Biron et de Retz, envoyés contre les Reîtres, commandés par Thoré-Montmorenci, Chef des mécontens. Il eut part à la victoire que ces deux Généraux remporterent, au mois de Novembre 1575, sur le rebelle, et reçut dans l'action une blessure au visage, dont la cicatrice, qui lui demeura, le fit surnommer *le Balafré.* Les Edits favorables que les Huguenots arracherent peu de tems après à la Cour, furent pour le Duc de Guise un prétexte spécieux de donner l'essor à son zele pour la religion catholique. La fameuse ligue qu'ils occasionnerent, et à la formation de laquelle il eut beaucoup de part, ne balança point à le reconnoître pour son Chef. Elle n'en pouvoit choisir un plus capable de captiver les esprits et de les gouverner à son gré. » Henri, Duc de Guise, dit un Historien du tems, » avoit un mot toujours prêt pour le Gentilhomme » intéressé qui venoit le voir, un autre pour le Bour» geois qui, le cœur gros de l'honneur qu'il avoit » reçu, s'en retournoit le raconter dans sa famille ». Les grands mouvemens de la ligue ne commencerent à éclater qu'après la mort du Duc d'Alençon et d'Anjou, frere de Henri III, arrivée le 10 Juin 1584. Le Roi de Navarre, qui étoit Protestant, étant par là devenu l'héritier présomptif du trône de France, les Ligueurs, excités par le Duc de Guise, mirent tout en œuvre pour l'en écarter. Ils supposerent au Cardinal de Bourbon des droits légitimes à la Couronne; et, appuyés par le Pape et le Roi d'Espagne, que le Duc avoit fait entrer dans ses vues, ils se disposerent à soutenir ces prétentions par la voie des armes. L'Edit, rendu le 7 Juillet 1585 en conséquence du Traité de Nemours, ne les rassura pas. Ils forcerent Henri III à se mettre à leur tête et à déclarer la guerre aux Protestans. L'an 1587, le Duc de Guise défit les Reîtres, le 27 Octobre, à Vimori, et, le 24 Novembre, à Auneau, dans le Chartrain. S'étant transporté, l'année suivante, à Nanci, il y concerte, avec les Princes de sa Maison et les Chefs des Ligueurs, un mémoire en forme de requête au Roi, contenant plusieurs demandes qui mettoient le comble à la révolte. Le Roi, pour réponse, lui écrit à Soissons, où il apprend qu'il s'est rendu, pour lui défendre de venir à Paris. Le Duc continue sa route, arrive dans la capitale le 9 du mois de Mai, n'ayant pour cortege que sept ou huit Gentilshommes. Toute la ville s'émeut à son arrivée et le reçoit comme le défenseur de la religion et le libérateur de la patrie. Le Roi, devant lequel il vient se présenter, lui reproche sa désobéissance à la lettre qu'il lui a écrite. Le Duc proteste ne l'avoir point reçue: et en effet elle n'étoit point parvenue jusqu'à lui (1). Le 12 du même mois est mémorable par la journée des *Barricades*, où Guise fut assez puissant pour se rendre maître de la personne du Roi s'il avoit eu l'audace de le tenter. Mais cette puissance accéléra sa perte. Une réconciliation, qui ne pouvoit être sincere, l'aveugla. Les Etats ayant été convoqués à Blois, il y assista malgré le conseil qu'on lui avoit donné de ne point s'y trouver. Il négligea ou méprisa de même les différens avis qu'il y reçut des desseins formés contre sa vie. Trop engagé pour reculer, il aima mieux affronter la mort que d'abandonner ses partisans. Victime d'un faux point d'honneur et d'une fermeté *déplacée*, il fut poignardé à la porte du cabinet du Roi le 23 Décembre 1588. Le Cardinal, son frere, périt de même le lendemain, percé de coups par ordre du Roi. (Voy. *le régne de Henri III.*)

Le Duc Henri » étoit né, dit l'Abbé le Laboureur, » avec de si excellentes qualités de corps, d'esprit et de » courage, qu'on ne peut faire son éloge sans plaindre » sa destinée, et sans chercher de quoi l'excuser par le » même sentiment qui faisoit dire de son tems, que les » Huguenots étoient à la ligue quand ils le regardoient. » Car on ne peut lire son histoire sans admirer la » fierté qu'il gardoit à la Cour, et cet accès si facile » et si gracieux qui gagnoit le cœur de tous ceux qui » l'approchoient, et qui le rendit l'idole du peuple ». (*Gén. manuscrite de la M. de Lorraine.*)

Cependant à ses belles qualités il mêloit de grands défauts. On ne peut lui refuser de la magnanimité, de la bravoure, de la générosité; mais il avoit plus de vivacité dans l'imagination que de justesse dans l'esprit. On lui a reproché de manquer de droiture et de s'être abaissé, malgré sa fierté, aux vices des courtisans. Sa passion étoit de vouloir dominer: défaut qui le fit haïr dans sa propre famille. Mais cette passion le porta-t-elle jusqu'à vouloir détrôner Henri III et s'emparer de la Couronne? C'est une accusation qu'ont formée contre lui, dans son siecle, les Protestans pour autoriser la guerre civile, et les Catholiques non-Ligueurs pour justifier la conduite de Henri III à son égard.

Ce Prince avoit épousé, l'an 1570, Catherine, fille de François de Cleves, Duc de Nevers, veuve d'Antoine de Croï, Prince de Porcien, morte à Paris le 11 Mai 1633, dont il laissa Charles, qui suit; Claude, Duc de Chevreuse, Grand Chambellan et Grand Fauconnier de France, mort le 24 Janvier 1657; Louis, Cardinal de Guise, Archevêque de Reims, mort le 21 Juin 1621; François-Alexandre-Paris, né posthume, Chevalier de Malthe, Lieutenant-Général au Gouvernement de Provence, tué, le 1 Juin 1614, au château de Baux, près de Tarascon, de l'éclat d'un canon qui creva comme il y mettoit le feu (ce fut lui qui tua en duel, le 5 Janvier 1613, dans la rue Saint-Honoré de Paris, le Baron de Lux, et au bout d'un mois le fils de ce même Baron; le premier pour s'être vanté d'avoir été du Conseil de Blois tenu contre la vie du feu Duc de Guise); Louise-Marguerite, femme de François de Bourbon, Prince de Conti, morte le 30 Avril 1631; Renée, Abbesse de S. Pierre de Reims, morte le 26 Juin 1626; et Jeanne, Abbesse de Jouarre, décédée le 8 Octobre 1638.

CHARLES DE LORRAINE.

1588. Charles de Lorraine, Prince de Joinville et Duc de Guise, né le 20 Août 1571, fut arrêté avec plusieurs autres le jour de l'exécution du Duc Henri, son pere, à Blois, et demeura prisonnier jusqu'en 1591. S'étant sauvé du château de Tours, il se rendit à Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations. Il se lia très étroitement avec les Seize, et donna par là au Duc de Mayenne, son oncle, des jalousies qui causerent la ruine du parti. Parmi les braves de la ligue se distinguoit un soldat de fortune, nommé S. Paul, qui fut l'un des quatre Maréchaux de France que créa le Duc de Mayenne en 1593. Non content de cette faveur, il lui donna le gouvernement de Champagne, où il se comporta en tyran. Le Duc Charles, l'ayant prié de retirer de Reims les

(1) Il falloit 25 écus au courier chargé de la lettre qui contenoit la défense. Ils ne se trouverent pas; la lettre fut mise à la poste, et n'arriva à Soissons qu'après le départ du Duc.

gens de guerre qu'il y avoit mis*, en reçut une réponse insolente dont il se vengea sur le champ par un coup d'épée qui l'étendit mort à ses pieds. L'an 1594, Charles fit sa paix avec le Roi Henri IV, qui le fit Gouverneur de Provence. En 1602, sur la fin de l'année, soupçonné d'être complice de la conspiration du Duc de Biron, il fut sur le point d'être mis à la Bastille. Le Duc de Chevreuse, son frere, obtint qu'il lui fût donné en garde, et répondit de lui. De la maniere dont parle Létoile, il paroît qu'il s'agissoit de quelque *tracasserie* de Cour. Ses liaisons avec la Comtesse de Moret acheverent de le perdre dans l'esprit de Henri IV, dont elle étoit maîtresse. Tout ce que ses parens purent obtenir, fut qu'il sortiroit du Royaume pour n'y plus reparoître. De retour après la mort de ce Monarque, il se rangea d'abord du parti de la Reine contre les Princes, se réconcilia ensuite avec eux, les abandonna de nouveau, et commanda, en 1617, l'armée qui fut envoyée pour les réduire. L'an 1622, en qualité d'Amiral des mers du Levant, il conduisit une flotte, au mois de Septembre, devant la Rochelle, que le Comte de Soissons assiégeoit par terre, et livra plusieurs combats à celle des rebelles, commandée par Guiton, qui prenoit le titre d'Amiral des Rochellois. Les hostilités cesserent lorsque de part et d'autre on fut assuré de la paix conclue, le 19 Octobre, avec les Protestans, au camp du Roi devant Montpellier. Le Duc de Guise se brouilla dans la suite avec le Cardinal de Richelieu, dont la politique éclairée ne s'accordoit point avec ses prétentions. Les choses furent portées au point que le Duc fut obligé, l'an 1631, de quitter la France avec sa famille. Il se retira à Florence, et mourut à Cuna dans le Siennois le 30 Septembre 1640. Il avoit épousé, l'an 1611, HENRIETTE-CATHERINE, fille unique du fameux Henri, Duc de Joyeuse, Maréchal de France, puis Capucin sous le nom du Pere Ange, tiré ensuite de son cloître pour commander les troupes de la ligue, et redevenu Capucin après la paix rendue à l'Etat. Elle étoit veuve de Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, son premier-mari, et finit ses jours à Paris le 25 Février 1656. Le Duc Charles en mourant laissa d'elle Henri, qui suit; Louis, Duc de Joyeuse, Grand Chambellan de France, marié à Françoise-Marie, fille et unique héritiere de Louis-Emmanuel de Valois, Duc d'Angoulême, mort à Paris, le 27 Septembre 1654, d'une blessure qu'il avoit reçue en chargeant un parti d'Espagnols près d'Arras; Roger, Chevalier de Malthe, mort à Cambrai, l'an 1644, à l'âge de 20 ans; Marie, dite Mademoiselle de Guise, qui viendra ci-après, morte sans alliance, le 3 Mars 1688, à l'âge de 93 ans; et Françoise-Renée, Abbesse de Montmartre.

HENRI II, DE LORRAINE.

1640. HENRI II, DE LORRAINE, né à Blois le 4 Avril 1614, successeur de Charles, son pere, dans la Principauté de Joinville, le Duché de Guise, le Comté d'Eu, &c. avoit d'abord été destiné à l'état ecclésiastique. Mais, l'an 1639, après la mort de son aîné, le Prince François, arrivée le 7 Novembre de cette année, il remit au Roi l'Archevêché de Reims, dont il étoit déja pourvu, avec ses autres Bénéfices qui consistoient en dix des meilleures Abbayes, et changea de profession. Son inclination pour Anne de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, Duc de Mantoue et de Nevers, fut le principal motif de ce changement. Il lui donna promesse de *l'épouser*; mais le Cardinal de Richelieu, jugeant cette alliance contraire au bien de l'Etat, employa l'autorité du Roi pour l'empêcher. Henri, au désespoir de voir sa passion traversée, sortit du Royaume, et se retira à Cologne, où sa maîtresse vint le trouver en habit d'homme; mais, ayant alors changé d'inclination, il l'obligea de s'en retourner (1), et passa à Bruxelles pour joindre le Comte de Soissons et le Duc de Bouillon. Ces deux Princes avoient quitté la France après un Traité qu'ils avoient conclu avec l'Espagne; et le Duc de Guise étoit du complot. Le Cardinal de Richelieu l'ayant fait citer en justice comme criminel, obtint contre lui, le 6 Septembre 1641, un Arrêt qui le condamnoit par contumace. Henri fit son accommodement au mois d'Août 1643, et revint en France, où il ne tarda pas de se faire de nouvelles affaires. Obligé de fuir pour s'être battu en duel avec le Comte de Coligni, il passa les Monts, et parcourut les Cours de l'Italie. Il étoit à Rome, l'an 1647, lorsque les Napolitains, s'étant révoltés, le demanderent pour Chef. Il accepta leurs propositions, partit sur une simple felouque, le 13 Nov., et arriva, au travers de mille dangers, à Naples, où, le 17 du même mois, il fut déclaré *Généralissime des armées, Défenseur de la liberté, avec les mêmes honneurs dont jouissoit le Prince d'Orange en Hollande, sous la protection du Roi Très-Chrétien.* Mais, après avoir donné des preuves multipliées de génie et de courage dans l'exercice de cette nouvelle dignité, n'étant point secouru de la France, il succomba, et fut pris par les ennemis, qui le conduisirent en Espagne, où il resta prisonnier jusqu'au mois d'Août 1652. Délivré à la sollicitation du Prince de Condé, il revint en France, où il s'occupa plus de galanterie que d'objets sérieux. Il entreprit néanmoins, en 1654, une seconde expédition à Naples, moins dans l'espérance de réussir que par ostentation. Elle n'eut d'autre fruit que la prise de Cellamare, qu'il fut bientôt obligé d'abandonner; après quoi il reprit la route de France, où il fut revêtu de la charge de Grand Chambellan, vacante depuis la mort du Duc de Joyeuse, son frere.

L'an 1656, le Duc Henri fut envoyé par la Cour au devant de la Reine de Suede, qui venoit en France, et l'accompagna à son entrée à Paris. L'an 1662, le Prince de Condé et le Duc de Guise parurent, chacun à la tête d'un quadrille, dans ce fameux carrousel qui fit tant de bruit en Europe: l'un et l'autre y brillerent, et l'on disoit en les montrant, *Voilà les Héros de la Fable et de l'Histoire.* Celui de la Fable étoit le Duc de Guise. Il avoit l'esprit de l'ancienne Chevalerie, et il en eut les aventures. Plusieurs femmes

(1) Elle épousa ensuite (le 14 Avril 1645) Edouard, quatrieme fils de Frédéric V, Electeur Palatin, qu'elle perdit le 18 Mars 1663. Ce Prince, qu'elle avoit eu le bonheur d'amener à la foi catholique, laissa d'elle trois filles; Marie Louise, Princesse de Salm; Anne, mariée, le 11 Décembre 1663, à Henri-Jules de Bourbon; et Bénédicte-Henriette, femme de Frédéric de Brunswick, Duc d'Hanovre. Ce fut au commencement de son veuvage (l'an 1664) qu'elle se consacra entièrement à la piété, où elle persévéra dans les pratiques d'une austere pénitence. Elle avoit joué d'abord un grand rôle à la Cour pendant la Régence orageuse de la Reine Anne d'Autriche. » Je ne crois pas, dit le Cardinal de Retz, que la Reine Elisabeth » d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un Etat. Je l'ai » vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé » par-tout également de la sincérité ». « Le génie de cette Princesse, » dit Bossuet dans son Oraison funebre, se trouvoit également propre aux divertissemens et aux affaires. La Cour ne vit jamais rien » de plus engageant; et sans parler de la pénétration, ni de la fertilité infinie de ses expédiens, tout cédoit au charme secret de ses » entretiens.... Toujours fidele à l'Etat et à la grande Reine Anne, » on sait qu'avec le secret de cette Princesse, elle eut encore celui » de tous les partis; tant elle étoit pénétrante, tant elle s'attiroit de » confiance, tant il lui étoit naturel de gagner les coeurs! Elle déclaroit aux Chefs des partis jusqu'où elle pouvoit s'engager, et on » la croyoit incapable de se tromper ni d'être trompée; mais son » caractere particulier étoit de concilier les intérêts opposés, et, en » s'élevant au-dessus, de trouver le secret endroit, comme le nœud » par où on peut les réunir ». Elle mourut à Paris, au palais du Luxembourg, le 6 Juillet 1684, âgée de 68 ans, et fut inhumée à l'Abbaye du Val-de-Grace auprès de la Princesse Bénédicte, sa sœur, Abbesse d'Avenai.

se le disputerent. La Comtesse de Bossu se prétendit son épouse légitime, et obtint un jugement de la Rote à Rome, qui déclaroit bon et valide son mariage avec ce Prince. Mais il fut déclaré nul dans la suite par le Parlement de Paris. Le Duc Henri mourut à Paris sans lignée le 2 Juin 1664, et fut porté à Joinville dans le tombeau de ses ancêtres.

LOUIS-JOSEPH.

1664. Louis-Joseph, fils de Louis de Lorraine, Duc de Joyeuse, et de Marie-Françoise de Valois, né le 7 Août 1650, succéda à son oncle, Henri II, dans la Principauté de Joinville, ainsi que dans les Duchés de Guise, de Joyeuse, et autres Domaines. Il accompagna le Roi, l'an 1668, en Franche-Comté, et fut présent à la réduction de cette province. Ce Prince mourut de la petite vérole à Paris dans l'Hôtel de Guise le 30 Juillet 1671, et fut porté à Joinville pour y être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres. Il avoit épousé, le 15 Mai 1667, Elisabeth d'Orléans, Duchesse d'Alençon, seconde fille de Gaston de France, Duc d'Orléans, dont il laissa un fils qui suit.

FRANÇOIS-JOSEPH.

1671. François-Joseph, né à Paris le 28 Août 1670, successeur de Louis-Joseph, son pere, dans la Principauté de Joinville, mourut au Palais d'Orléans, dit Luxembourg, le 16 Mars 1675, et fut porté à Joinville, où il eut sa sépulture dans celle de ses ancêtres.

MARIE DE LORRAINE.

1675. Marie de Lorraine, dite Mademoiselle de Guise, fille de Charles de Lorraine, Duc de Guise et de Joyeuse, née le 15 Août 1595, hérita de la Principauté de Joinville après la mort de François-Joseph, son petit-neveu. Elle mourut à Paris, sans avoir été mariée, à l'âge de 93 ans, le 3 Mars 1688, et fut enterrée dans l'Eglise des Capucines auprès de sa mere, Henriette-Catherine, Duchesse de Joyeuse. Son testament, dressé le 6 Janvier 1686, fait l'éloge de sa pieuse libéralité par les dispositions qu'il renferme. C'est un tissu de legs dont les plus remarquables sont une somme de cent cinquante mille livres, donnée à l'Abbaye de Montmartre, pour vingt Demoiselles des Duchés de Lorraine et de Bar, et celui de cent mille livres pour la fondation d'un Séminaire de douze Gentilshommes des mêmes lieux. Mademoiselle, fille de Gaston de France, Duc d'Orléans, hérita d'elle en qualité de petite-fille de cette même Henriette-Catherine de Joyeuse, dont on vient de parler. Elle mourut, le 5 Avril 1693, à Paris, après avoir légué par son testament la Principauté de Joinville et ses autres Domaines à Philippe de France, Duc d'Orléans, son cousin germain.

Faute à corriger à l'article des Sires de Joinville.

Page 598, *col.* 2, *ligne* 2, 30 Juin, *lisez,* 31 Mai.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE CHAMPAGNE ET DE BLOIS.

Sous la premiere race des Rois de France, la Champagne, ainsi appellée à cause de ses grandes plaines, faisoit partie du Royaume de Metz, ou d'Austrasie, dans les partages de la Monarchie que firent les enfans de Clovis I et ceux de Clotaire I. Il en faut néanmoins excepter la Champagne de Troyes, selon M. de la Ravailliere, qui croit qu'elle n'étoit point comprise dans le Royaume d'Austrasie. Nous voyons, dès cette premiere race, des Ducs de Champagne. Grégoire de Tours, parlant d'un de ces Ducs, nommé Loup, qui vivoit sous le régne de Sigebert I, Roi de Metz, dit qu'il témoigna beaucoup de fidélité pour le jeune Childebert, fils et successeur de Sigebert. Notre dessein n'est pas de remonter jusqu'à ces Ducs, d'autant que ce titre n'étoit point une dignité perpétuelle, mais seulement une espece de Gouvernement que nos Rois donnoient et ôtoient selon qu'ils jugeoient à propos. Nous nous contentons de donner ici la Chronologie des Seigneurs qui ont été propriétaires de cette partie de la France qu'on appelle Champagne, dont la capitale étoit la ville de Troyes, séjour le plus ordinaire des Comtes de cette province. Il y a deux races des Comtes de Champagne, celle de la Maison de Vermandois, et celle de la Maison de Blois.

PREMIERE RACE DES COMTES DE CHAMPAGNE DE LA MAISON DE VERMANDOIS.

HERBERT DE VERMANDOIS, PREMIER COMTE HÉRÉDITAIRE DE TROYES.

Herbert, ou Héribert, Comte de Vermandois, IIe du nom, doit être placé, quoi qu'en disent les modernes, à la tête des Comtes héréditaires de Troyes (1). C'est sa fille Leutgarde elle-même, femme de Thibaut le Tricheur, Comte de Blois, qui est notre garant sur ce point. Nous avons d'elle une Charte par laquelle elle donne à l'Abbaye de S. Pere de Chartres, du consentement de ses enfans qu'elle nomme, certains fonds dans le territoire de Troyes pour l'ame d'Héribert, son pere, Comte de Troyes, qui les lui avoit laissés en héritage : *Pro anima patris mei Heriberti, Tricassini Comitis, qui mihi praefatas res in haereditatem dedit.* (*Gall. Christ. vet.* T. I, p. 159.) Il y a lieu de croire qu'il n'eut ce Comté que sur la fin de sa vie, puisqu'il n'est jamais qualifié Comte de Troyes dans le récit que font les Historiens de ses querelles avec le Roi Charles le Simple. Il mourut l'an 943, laissant d'Hildebrante, son épouse, fille de Robert, Duc, puis Roi de France, cinq fils et deux filles. Les fils sont Eudes, Comte d'Amiens; Albert, Comte de Vermandois; Robert, qui suit; Herbert, qui lui succéda; et Hugues, Archevêque intrus de Reims. Les filles sont Alix, femme d'Arnoul I, Comte de Flandres; et Leutgarde dont on vient de parler. (Voy. *les Comtes de Vermandois.*)

ROBERT.

943. Robert, troisieme fils d'Herbert de Vermandois, lui succéda au Comté de Troyes. L'envie de s'agrandir, héréditaire dans sa Maison, ne dégénéra point en lui. Il s'étendit jusques dans le Soissonnois, où il bâtit avec Herbert, son frere, un château dans un lieu nommé par Frodoard *Mons felicis.* L'an 956, après la mort de Giselbert, Duc de Bourgogne, dont il avoit épousé la seconde fille, nommée Adélaïde et surnommée Werra, il prétendit partager ce Duché avec Otton, mari de Leutgarde, sœur aînée de Werra, et fils de Hugues le Blanc, à qui Giselbert avoit cédé le Duché avant de mourir. Mais le Roi Lothaire rendit inutiles les efforts que fit Robert pour dépouiller Otton, et ne lui laissa dans la succession de son beau-pere que le Comté de Châlon. (Voyez *les Ducs de Bourgogne et les Comtes de Châlon.*) L'an 963, Robert, et son frere Herbert, surprennent la ville de Châlons-sur-Marne, en l'absence de l'Evêque Gibuin, y mettent le feu, et se retirent sans avoir pu forcer une tour où la garnison s'étoit précipitamment retirée. (Frodoard.) L'histoire ne dit point ce qui occasionna cette expédition. Robert, l'an 965, sur quelques difficultés d'intérêt qui s'éleverent entre lui et Anségise, Evêque de Troyes, chasse le Prélat et s'empare des Domaines de l'Evêché. Anségise va trouver l'Empereur Otton I, qui lui donne un corps de troupes sous la conduite des Capitaines Helpon et Brunon, avec lesquels il vient assiéger Troyes au mois d'Octobre. Mais, n'ayant pu l'en rendre maître après de longs et pénibles efforts, les Saxons levent le siége, et tournent du côté de Sens dans le dessein de piller cette ville pour se dédommager. L'événement ne répondit point à leur attente. L'Archevêque Archambaud et le Comte Renaud le Vieux, instruits à tems de leur marche, viennent au devant d'eux à la tête de la bourgeoisie de Sens; et, les ayant rencontrés dans un lieu nommé Villiers, ils leur livrent un combat où périt Helpon avec un grand nombre des siens. Le Prélat et Renaud donnerent des larmes à ce Capitaine, parce qu'il étoit de leurs parens, et renvoyerent son corps en Ardenne, d'où il étoit, à la demande de Warne, sa mere. Brunon, son collégue, après cet échec ne tarda pas à regagner son pays avec les débris de sa troupe. (*Hugo Floriac.*) Robert mourut au mois d'Août de l'an 968, laissant de son mariage Archambaud, Archevêque de Sens, dont on vient de parler, qui mourut le 29 Août 968, et par conséquent peu de jours après lui, avec une fille, Adélaïde, mariée à Lam-

(1) Troyes, appellée dans les anciens Itinéraires *Augusto-bona* et *Augusto-mana*, étoit la capitale des *Tricastes* ou *Trecasses*, qui confinoient avec les Sénonois et les Lingons ou Langrois. Cette ville fut ensuite appellée *Trucae*, d'où s'est formé le nom françois de Troyes. La tradition porte que S. Potentien et S. Serotin, Apôtres du Sénonois, apporterent dans le pays de Troyes la lumiere de l'Evangile.

bert, Comte de Châlon, puis à Geofroi Grisegonelle, Comte d'Anjou.

HERIBERT, ou HERBERT II.

L'an 968, HERBERT succede à Robert, son frere. Il mérita, par les services qu'il rendit au Roi Lothaire, d'être confirmé dans la possession du Comté de Champagne. Herbert mourut l'an 993, le 29 Décembre, et fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye de Lagni, qu'il avoit fait bâtir. Ce Comte avoit épousé, l'an 951, OGIVE, ou OGINE, veuve du Roi Charles le Simple, que Herbert II, son pere, avoit fait mourir lentement dans l'ennui de la captivité. Il eut de cette Princesse, qui contracta ce mariage honteux à l'insu du Roi Louis, son fils, Eudes mentionné dans une Charte de son pere, donnée l'an 27 du régne du Roi Lothaire (980 de J. C.) en faveur de l'Abbaye de Moutier-en-Der, qualifié Comte dans cet acte (*Mabil. Ann.* T. III, pag. 271), et mort avant son pere; Etienne, qui suit; et Agnès, qui fut mariée à Charles, Duc de Lorraine, dernier Prince de la race de Charlemagne. Agnès mourut avec son mari dans la prison d'Orléans, où Hugues Capet les avoit fait renfermer.

ETIENNE.

L'an 993, ETIENNE I, *fils* d'Herbert II et d'Ogive, succede à son pere, et possede le Comté de Champagne jusqu'en 1030, selon M. Pithou; suivant d'autres, seulement jusqu'en 1019, ou même 1015. Mais cette derniere époque ne peut se concilier avec une Charte du Roi Robert, donnée en faveur de l'Abbaye de Lagni le 4 Février 1019, puisque cet acte fait mention d'Etienne comme étant encore vivant : il mourut sans enfans, et la race des premiers Comtes de Champagne s'éteignit avec lui.

SECONDE RACE DES COMTES DE CHAMPAGNE DE LA MAISON DE BLOIS.

LA seconde race des Comtes de Champagne est celle de la Maison de Blois, d'où sont sortis des Rois d'Angleterre, de Jérusalem, de Navarre, des Ducs de Bretagne, &c. Le premier Comte de Champagne de cette Maison est Eudes II, dit le Champenois, petit-fils de Thibaut I, Comte de Blois, et de Leutgarde, son épouse, sœur de Robert et d'Herbert, dont il a été parlé ci-dessus. Eudes II joignit aux Comtés de Blois, de Tours et de Chartres, dont il jouissoit déja, celui de Champagne, qu'il hérita d'Etienne I, par le droit de Leutgarde, son aïeule. Comme plusieurs Comtes de Champagne ont été depuis ce tems Comtes de Blois, et que d'ailleurs le nom de Thibaut se trouve commun aux uns et aux autres, cette homonymie a fait tomber la plupart des Historiens, tant anciens que modernes, dans beaucoup de méprises, et a causé une grande confusion. Pour y remédier, il est nécessaire de bien faire la distinction des Princes qui ont porté le nom de Thibaut, et de remarquer avec soin le tems auquel ils ont vécu. Nous croyons que pour cela il est à propos de joindre à la Chronologie des Comtes de Champagne de la seconde race celle des Comtes de Blois dont elle tire son origine.

COMTES DE BLOIS DE LA PREMIERE RACE.

LES premiers Comtes de Blois ont la même origine que nos Rois de la troisieme race. Thiedbert, ou Théodebert, quatrieme aïeul de Hugues Capet, qui est le premier Roi de cette troisieme race, eut trois fils, dont le second, nommé Guillaume, fut Comte de Blois.

GUILLAUME, Comte de Blois, fils de Théodebert, fut tué vers l'an 834, et laissa un fils nommé Eudes.

L'an 834, EUDES succede à Guillaume, son pere, et meurt l'an 865. Il avoit épousé GUNDILMODE, dont il ne laissa point d'enfans.

L'an 865, ROBERT, dit LE FORT, fils de Robert I, frere puîné de Guillaume, Comte de Blois, succede à Eudes, son cousin. Il fut appellé *un second Machabée*, à cause de la valeur avec laquelle il combattit contre les Normands qui ravageoient la France. Après plusieurs victoires remportées sur eux, il perdit la vie dans une bataille contre ces barbares, le 25 Juillet 866. Robert laissa d'ADÉLAÏDE, *sa femme*, Eudes et Robert, qui furent l'un et l'autre Rois de France, et Richilde, femme de Thibaut, ou Thiébolt, pere d'un fils de même nom, qui viendra ci-après. Ce Thibaut, ou Thiébolt, mari de Richilde, étoit Normand de naissance, suivant Guillaume de Jumieges, et frere du Duc Rollon, selon MM. de Sainte-Marthe. Glaber dit néanmoins qu'il n'étoit pas de naissance. Quoi qu'il en soit, après avoir fait beaucoup de ravages en France à la tête de ses compatriotes, il s'étoit fait donner le Comté de Tours par les Rois Louis et Carloman, en traitant avec eux. Dans la suite il acquit la ville de Chartres, avec son territoire, du fameux Hasting, autre Chef des Normands, quoique François de naissance, comme nous le dirons ailleurs; et voici de quelle maniere il fit cette acquisition. L'Empereur Charles le Gros, au commencement de son régne en France, pour gagner Hasting, lui avoit donné ce bénéfice, de même que quelques années auparavant il avoit donné la Frise au Normand Godefroi. Mais, ayant depuis fait assassiner ce dernier, après l'avoir attiré dans une Isle du Rhin, il ranima par cette perfidie la fureur des Normands, et jetta la défiance dans l'esprit de ceux qui avoient fait leur accommodement avec lui. Rollon étant entré par la Seine, vint faire le siége de Rouen, dont il s'empara l'an 885, et de là s'avança vers Paris. L'Empereur lui députa Hasting pour l'engager à cesser ses ravages, et ne put rien obtenir. L'armée françoise, commandée par le Duc Renaud, étoit alors à la veille d'en venir aux mains avec les Normands. Le lendemain en effet la bataille se donne, et les Normands sont vainqueurs. Thibaut, profitant de ces conjonctures, va trouver Hasting, et vient à bout de lui persuader que l'Empereur lui prépare le sort de Godefroi, parce qu'il le croit d'intelligence avec les Normands. Hasting, effrayé, vend sa ville de Chartres à Thibaut pour la somme que celui-ci offre, fait argent de tout, et sort de France en secret pour n'y plus reparoître. *Hastingus*, dit Albéric (*ad an.* 904), *prae timore, venditâ Theobaldo civitate Carnotenâ, clam discessit, et post in Francia non est visus.* C'est ainsi que Thibaut joignit le Chartrain à son Comté de Tours. Il étendit encore ses Domaines par la suite, et l'on voit qu'à sa mort il étoit maître de

Saumur. Peut-être le fut-il aussi de Blois ; mais il ne paroît pas qu'il se soit dit Comte ni de cette ville ni de Chartres. On ignore l'année de sa mort ; mais on sait qu'il fut inhumé à S. Martin de Tours, comme il l'avoit desiré. Cette Eglise le compte même au nombre de ses bienfaiteurs. Une ancienne notice, tirée de ses archives, porte qu'il lui remit les coutumes, c'est-à-dire les droits qu'il percevoit sur ses terres, à l'exception des quatre cas, du vol, du rapt, du meurtre et de l'incendie. Elle ajoute qu'il fit encore présent de deux couronnes d'argent au tombeau de S. Martin. En reconnoissance de ces bienfaits, les Chanoines établirent des prieres à perpétuité pour le repos de son ame. (Martenne, *Anecd.* T. I, p. 89.) Thibaut laissa de son mariage Thibaut, qui suit ; Richard, qui fut Archevêque de Bourges, et Gerberge, femme d'Alain-Barbetorte, Duc de Bretagne. Richilde, mere de ces enfans, se fit Religieuse après la mort de son époux.

THIBAUT I, DIT LE VIEUX ET LE TRICHEUR, PREMIER COMTE DE BLOIS.

THIBAUT, surnommé LE VIEUX parce qu'il vécut près de cent ans, et LE TRICHEUR ou LE FOURBE à cause des ruses dont il se servoit pour s'agrandir, et DE MONTAIGU, du nom d'une terre du Laonnois, qui lui fut donnée par Hugues le Grand, Duc de France, paroît être le premier qui ait pris le titre de Comte de Blois et de Chartres. Il y ajouta encore celui de Comte du Palais : dignité qui étoit abolie depuis long-tems en France, et dont on ne voit pas de vestige dans ce Royaume depuis Charles le Chauve, suivant M. Schoepflin. (*Acta Acad. Palat.* T. II, p. 187.) Ce fut très vraisemblablement un simple titre d'honneur ; car il n'y a pas de preuve qu'il en ait fait aucun exercice. Quoi qu'il en soit, le Roi Raoul le qualifie ainsi lui-même dans le Diplôme qu'il lui accorda pour permettre aux Religieux qui desservoient l'Eglise de S. Calais, dans le château de Blois, de passer dans celle de S. Lubin, au-dessous du même château : c'est aujourd'hui S. Laumer. (Bernier.) Il étoit fils, suivant l'Annaliste de S. Bertin, de Gerlon, proche parent (*consanguineus*) de Rollon, qui devint le premier Duc de Normandie ; et ce Gerlon est le même que Thiébolt ou Thibaut, qui acheta, comme on l'a dit, vers l'an 890, d'Hasting, son compatriote, le Comté de Chartres que lui vendit celui-ci pour retourner dans son pays. Thibaut étendit ses Domaines jusques dans la Champagne ; et c'est la raison pourquoi il est appellé Champenois, *Campaniensis*, dans quelques Chroniques. Il étoit de plus propriétaire du Comté de Beauvais et d'une partie du Berri.

Thibaut, l'an 943, épousa LEUTGARDE, veuve de Guillaume Longue-épée, Duc de Normandie, fille d'Herbert II, Comte de Vermandois. Elle apporta en dot les terres de Juzieres, Fontenai-Saint-Pere, et Limay, le tout situé entre Mantes et Meulent, dont elle fit don à l'Abbaye de Saint-Pere. (Labbe, *Tableaux généalog.* p. 579.) En parlant de ces terres, elle dit les avoir reçues d'Herbert, son pere, *in haereditatem*. Les filles, quoi qu'en dise M. Hénaut, héritoient donc alors de leur pere. Cette alliance engagea Thibaut dans toutes les guerres que les Comtes de Vermandois et Hugues le Grand, Duc de France, eurent avec le Roi Louis d'Outremer. L'an 945, Hugues le Grand, ayant retiré ce Prince des mains des Normands, le remit dans celles de Thibaut, qui lui fit essuyer une nouvelle captivité. Le Comte, en rendant l'année suivante la liberté au Monarque, se fit céder la ville de Laon par maniere de rançon ; mais il ne la garda pas long-tems. Thibaut prit le parti de Hugues, fils d'Herbert, contre Artaut, son concurrent, pour l'Archevêché de Reims. Il ravagea les terres de cette Eglise, et s'attira par là l'excommunication d'un Concile de Metz. Sous la minorité du Roi Lothaire, s'étant brouillé avec Richard, Duc de Normandie, il engagea le Roi à lui tendre des embûches et à tâcher de le surprendre, afin de lui enlever son Duché : conseil que le Monarque se repentit fort d'avoir suivi. On ignore l'année de la mort de Thibaut. Dom Bouquet la place en 990 ; mais deux Chartes d'Eudes, son fils, datées de 978, supposent qu'il n'étoit déjà plus de ce monde alors, puisqu'il y est appellé, *Comte de bonne mémoire*. M. Bullet (*Diss. sur l'Hist. des Pairs*, p. 215, n.) avance, on ne sait sur quel fondement, que *Thibaut est inhumé dans l'Eglise métropolitaine de Sens*. Il eut de son mariage plusieurs enfans, dont les principaux sont Eudes, qui suit ; Thibaut, qui fut tué, l'an 962, dans une bataille, près de Chartres, contre les Normands ; Hugues, Archevêque de Bourges ; Emme, mariée à Guillaume II, Comte de Poitiers. A ces enfans, Duchêne ajoute Hildegarde, femme de Bouchard de Montmorenci, Seigneur de Brai-sur-Seine, Chef de l'illustre Maison de Montmorenci. Le Roman de Rou fait de Thibaut le portrait suivant, qui nous paroît tiré d'après nature. Le Lecteur en jugera.

> Thibaut li Cuens de Chartres fut fel et enguignoux.
> Mout ot chatiaux et ville, et mout fu ahenoux.
> Chevalier fu mout proux, et mout chevaleroux ;
> Mès mout parfu cruel, et mout fu envioux.
> Thiebaut fu plein d'engien, et plein fu de feintié ;
> A homme ne à femme ne porta amitié ;
> De franc ne de chetif n'ot mercy ne pitié,
> Ne ne doubta a faire mal-œuvre ne pechié.
> François crie *Mont-joye*, et Normand *Diex-aye* ;
> Flamand crie *Arras*, et Angevin *r'allie* ;
> Et li Cuens Thiebaut *Chartres et Passavant*.

Leutgarde survécut à son époux, comme le prouvent divers actes, et entre autres une Charte par laquelle elle donne à S. Martin de Tours divers fonds, dont une partie étoit située dans le territoire de Troyes, pour le repos des ames du Comte Thibaut, son mari, de Richilde, sa belle-mere, et de l'Archevêque Richard, son beau-frere. (*Gall. Christ. no.* T. II, part. I, col. 12.) Leutgarde fut enterrée au Monastere de Saint-Pere de Chartres, dont elle étoit une insigne bienfaitrice. (*Ibid.* col. 37.)

EUDES I, IIe COMTE DE BLOIS.

L'an 978 au plus tard, EUDES, I du nom, succede à Thibaut, son pere, aux Comtés de Blois, de Chartres, de Tours, de Beauvais, de Meaux et de Provins. Le premier trait que nous connoissions de son gouvernement, est le consentement qu'il donna avec l'Archevêque Hugues, son frere, et la Comtesse Emme, sa sœur, à la donation que fit Leutgarde, leur mere, en 978, des fonds dont on a parlé ci-devant, à l'Abbaye de Saint-Pere de Chartres. Dans sa signature il ne fait point difficulté de se qualifier très riche Comte, *Comes ditissimus*. (*Gall. Christ. no.* T. II, *pr.* col. 7.) L'an 990, Adelbert, Comte de la Marche et de Périgord, lui enleva la ville de Tours, dont il fit présent à Foulques Nerra, Comte d'Anjou ; mais Eudes trouva moyen d'y rentrer par les intelligences qu'il y avoit. (*Ademar Caban.*) Il entreprit ensuite de chasser entièrement Foulques de la Touraine. Manassès, Comte de Châlon, Hervé de Donzi, Seigneur de S. Aignan, Rotrou, Seigneur de Montfort, et d'autres Seigneurs, vinrent avec lui faire le siége de Montbazon dont il se rendit maître. Il étoit occupé à celui de Langei dans le mois de Février 995, comme on le voit par la Charte qu'il donna, le 9 de ce mois, pour confirmer la fondation de l'Abbaye de Bourgeuil, faite par sa sœur, Emme, femme du Comte de Poitiers. Eudes mourut cette même année à Marmoutier, où il est enterré dans le tombeau de Leutgarde, sa

mere. Il avoit épousé Berthe, fille aînée de Conrad le Pacifique, Roi d'Arles, et de Mathilde, ou Mahaut de France, sœur du Roi Lothaire, dont il eut six enfans, savoir quatre fils; Thibaut II; Eudes II, dit le Champenois; Théodoric, enterré à Saint-Pere de Chartres; Roger, Evêque de Beauvais; et deux filles, Helvise, ou Aloïse, et Agnès.

THIBAUT II, IIIe Comte de Blois.

995. Thibaut, fils aîné d'Eudes, lui succéda aux Comtés de Blois et de Chartres, &c. Ce fut un Prince absolu, dont la volonté ne souffroit point de contradiction. Le trait suivant en est la preuve. L'an 1003, Gilbert, Abbé de Saint-Pere-en-Vallée, près de Chartres, étant à l'extrémité, Magenard, un de ses Religieux, de l'illustre Maison de Marsillac, vint le trouver à Blois pour lui demander l'Abbaye. Thibaut, ayant égard à sa naissance, lui accorda sa demande, et le renvoya avec des Commissaires chargés de contraindre le Chapitre à le reconnoître pour Abbé. Les Religieux s'opposent à son intronisation, et prennent la fuite pour se soustraire à la violence qu'on veut leur faire. Mais, à la fin, la nomination du Comte prévalut. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que, malgré l'irrégularité de son entrée, le gouvernement de Magenard fut très sage et très utile à sa Maison. Ce fut de son tems qu'Aréfaste, ce Gentilhomme normand qui, l'an 1017, découvrit une secte de Manichéens cachée dans Orléans, vint se faire Religieux à Saint-Pere-en-Vallée. (*Gall. Christ.* T. VI., IIe col. 1218; Bouquet, T. X, p. 434.) Thibaut alors n'étoit plus en vie depuis long-tems. Etant allé, l'an 1004, en pélérinage à Rome, il mourut de fatigue en revenant, et fut enterré par Magenard à Saint-Pere aux pieds de son frere Théodoric. Ce Comte ne laissa point d'enfans, et l'on ignore même s'il fut marié.

EUDES II, dit LE CHAMPENOIS, IVe Comte de Blois.

L'an 1004, Eudes II, fils d'Eudes I, succede à son frere, Thibaut II, aux Comtés de Blois, de Chartres et de Tours. Il prit aussi le titre de Comte du Palais, qui passa dans la suite aux aînés de sa Maison. Ce Prince fut surnommé *le Champenois*, parceque, du vivant de son pere, il possédoit une partie considérable de la Champagne. Eudes II eut la même passion que Thibaut I pour agrandir ses Etats. Ce fut la source de bien des guerres qu'il entreprit ou qu'il s'attira. Richard II, Duc de Normandie, fut un des premiers avec lesquels il eut querelle. Le Duc, se trouvant trop foible contre lui, fit venir les Danois à son secours. Mais le Roi Robert, craignant des hôtes si fâcheux, se rendit médiateur entre les deux Princes, et vint à bout de les réconcilier. Richard congédia les Danois après leur avoir fait des présens. L'an 999, Eudes enleva Melun à Bouchard, Comte de Paris, de Melun, de Vendôme et de Corbeil, par la trahison de Gautier, Châtelain de la place. Bouchard peu de tems après la reprit avec le secours du Roi, qui fit pendre Gautier et sa femme. Eudes livra ensuite bataille à Bouchard, qui lui tailla son armée en pieces. Les Etats de Foulques Nerra furent aussi l'objet de son ambition. Pendant un voyage que Foulques fit à la Terre-Sainte, Eudes fit des incursions sur les terres qu'il possédoit en Touraine. A son retour, le Comte d'Anjou le battit, le 6 Juillet 1016, dans la plaine de Pontlevoi.

Le même EUDES II, Ve Comte de Champagne.

L'an 1019, Etienne, Comte de Champagne et de Brie, étant mort sans lignée, Eudes, qui étoit son plus proche parent, se mit en possession de ses Etats malgré le Roi Robert, qui prétendoit les réunir à son Domaine. Ce Monarque néanmoins, vaincu par ses importunités, lui en accorda l'investiture; mais, peu de tems après, mécontent de lui pour quelque sujet qu'on ignore, il révoqua cette faveur, et le déclara indigne de tenir de lui aucun Bénéfice. Nous avons, parmi les Lettres de Fulbert de Chartres (no. XCVI), celle qu'Eudes écrivit à ce Monarque pour se plaindre de ce procédé comme d'une injustice. » En effet, dit-il, si l'on fait attention à ma naissance, elle me donne droit de me dire Comte héréditaire; et quant au Bénéfice dont vous m'avez donné l'investiture, il ne provient pas du fisc royal, mais de la succession de mes ancêtres. Si l'on considere mes services, vous savez ceux que je vous ai rendus tant que j'ai joui de votre faveur, en paix, à la guerre, auprès et au loin. *Nam si respicitur ad conditionem generis, daret Dei gratia quòd haereditabilis sim; si ad qualitatem Beneficii quod dedisti mihi, constat quòd non est de tuo fisco, sed de his quae mihi per tuam gratiam ex majoribus meis haereditario jure contingunt. Si ad servitii meritum, ipse profectò nosti, donec tuam gratiam habui, quomodo tibi servierim domi, militiae et peregre* ». Il paroît que cette Lettre calma le ressentiment du Roi, du moins est-il certain qu'Eudes resta possesseur de la succession du Comte Etienne.

L'an 1026, il reprit les armes contre le Comte d'Anjou, sur lequel il remporta un avantage dont il perdit aussitôt le fruit; car Herbert, Comte du Maine, l'ayant attaqué, le 6 Août, comme il s'en retournoit triomphant, le défit et mit sa petite armée en déroute. (*Hist. manuscrite de S. Florent de Saumur.*) L'année suivante (1027), il échoua devant le château d'Amboise, dont il avoit entrepris le siége; mais il se dédommagea de cet échec par la prise d'autres places qu'il enleva au Comte d'Anjou. L'an 1031, après la mort du Roi Robert, il se ligua avec la Reine Constance contre Henri, son fils aîné, qu'elle vouloit exclure du trône pour y placer Robert, son second fils. A la faveur des troubles que cette querelle excita, il s'empara de la ville de Sens qu'il fortifia. Le Chapitre de cette Eglise ayant élu, l'année suivante, le Trésorier Mainard pour Archevêque, Eudes appuya cette élection contre Gelduin, que le Roi Henri avoit nommé à ce siége. Henri ayant levé une armée pour réduire le Comte, emporta sur lui d'abord le château de Gournai-sur-Marne; après quoi il marcha vers Sens, que Renaud, Comte de cette ville et Lieutenant d'Eudes, fut obligé de rendre. Mais Eudes y étant rentré peu de tems après, en confia de nouveau la garde au Comte de Sens, qui soutint deux siéges que le Roi vint mettre, en deux années consécutives, devant cette ville, sans pouvoir s'en rendre maître. Enfin, l'an 1034, Eudes fit avec le Monarque un Traité par lequel il consentit à lui céder la moitié de la ville de Sens et à recevoir l'Archevêque Gelduin. Le Comte fit cet accommodement pour se livrer plus librement à une autre guerre beaucoup plus importante, où il s'étoit engagé. C'étoit celle de la succession du Royaume de Bourgogne, qu'il revendiquoit du chef de Berthe, sa mere, sœur du Roi Rodolfe III, mort sans enfans le 6 Septembre 1032. Mais il avoit pour rival Conrad le Salique, Roi de Germanie, à qui Rodolfe en avoit fait donation pour avoir son appui contre ses sujets révoltés. Conrad étoit également neveu de Rodolfe par Gerberge, sa mere: mais comme elle étoit sœur puînée de Berthe, il ne pouvoit se prévaloir que de la donation pour l'emporter sur Eudes. Celui-ci ayant pris les armes, entra dans la Bourgogne, qu'il soumit jusqu'au Mont-Jura. Etant venu ensuite se présenter devant Vienne, il traita avec les habitans, qui consentirent à le reconnoître, sous la promesse qu'il fit de se faire couronner dans un tems marqué.

L'ambition d'Eudes s'accrut par ces succès. Il étendit ses vues sur la Couronne de Lorraine, et mit d'abord le siége devant Toul la veille de la Toussaints de l'an 1037. Obligé de le lever, il ravagea le Toulois, et de là vint se présenter devant le château de Bar-le-Duc, qu'il emporta de force. Son dessein étoit d'aller ensuite à Aix-la-Chapelle pour s'y faire couronner Roi de Lorraine aux fêtes de Noël. Mais Gothelon, Duc de Lorraine, ayant réuni ses forces à celles des Evêques de Liége et de Metz, du Comte de Namur, et d'autres Seigneurs, étoit en marche alors pour l'arrêter. Les deux armées, s'étant rencontrées dans le Barrois, en vinrent à une bataille le 15 Novembre, selon les uns, le 23 du même mois suivant les autres. La victoire y fut long-tems disputée, et demeura enfin aux Lorrains par la mort du Comte de Champagne, qui fut tué par un Chevalier en fuyant : *fugiens à quodam milite occiditur*, dit Conrad d'Usperg dans sa Chronique. Ainsi s'évanouirent les vastes projets de ce Prince, qui se flattoit encore d'obtenir la Couronne d'Italie, qui lui étoit offerte par quelques Seigneurs du pays, après s'être assuré de celles de Bourgogne et de Lorraine. (*Radulph. Glaber.*) Il étoit alors âgé de 55 ans. Sa tête ayant été coupée soit par le soldat qui le tua, soit par un autre, on fut long-tems sans pouvoir discerner son cadavre ; et ce ne fut qu'à la faveur d'une verrue qu'il avoit dans une partie secrete, et qui fut indiquée par sa femme qui se rendit sur les lieux, qu'on le reconnut. Roger, Evêque de Châlons-sur-Marne, et Richard, Abbé de S. Vanne de Verdun, l'ayant enseveli, le porterent à l'Abbaye de Marmoutier, dont il étoit un des bienfaiteurs. Raoul Glaber le compare à Thibaut le Tricheur, son aïeul, pour la mauvaise foi ; et l'Auteur, peu judicieux, des Gestes des Seigneurs d'Amboise, ne craint pas au contraire de l'égaler pour la sagesse à Caton. Il avoit épousé, 1°, l'an 1005, MAHAUT, fille de Richard I, Duc de Normandie, morte sans enfans ; 2°, l'an 1020, ERMENGARDE, fille de Robert I, Comte d'Auvergne (morte le 10 Mars 1040) dont il eut Etienne et Thibaut, qui partagerent ses Etats, et une fille, nommée Berthe, qui devint femme d'Alain III, Duc de Bretagne. Eudes acquit, l'an 1014, le Comté de Sancerre, en donnant par échange le Comté, ou plutôt sa part du Comté de Beauvais à Roger, son frere, qui en étoit Evêque et aussi Comte en partie, comme le prouve Loisel. D. Martenne a publié dans son *Trésor d'anecdotes* (T. I, col. 175) une Charte du Comte Eudes, sans date, mais donnée entre l'an 1033 et l'an 1037, par laquelle il déclare qu'ayant fait construire un pont sur la Loire devant la ville de Tours (c'est celui qui vient d'être détruit pour faire place à un autre incomparablement plus beau), il exempte à perpétuité de tout péage ceux qui passeront dessus, soit à pied, soit à cheval, soit avec des voitures ; et pour rendre cet acte plus authentique, il dit l'avoir fait signer par les Grands de sa Cour. Viennent ensuite les souscriptions d'Eudes, frere du Roi (Henri I); d'Hescelin, Evêque (peut-être Ascelin, autrement dit Adalberon, Evêque de Laon); de Waleran, Comte (de Meulent); de Raoul, Comte (de Valois, III^e du nom); de Gui, Archevêque (de Reims); de Thibaut et d'Etienne, *fils* du Comte qui nous occupe; de Manassès, Comte (de Dammartin); d'Hilduin, Comte (de Rouci), et de onze autres Seigneurs. On voit par là combien étoit considérable la Cour du Comte Eudes.

ETIENNE II,

VI^e COMTE DE CHAMPAGNE.

L'an 1037, ETIENNE II, fils d'Eudes II et d'Ermengarde d'Auvergne, étoit qualifié Comte, du vivant de son pere, comme le prouve la Charte de fondation de l'Eglise de S. Satur en Berri, qu'il souscrivit avec ce titre au mois d'Août 1034. (*Gall. Christ. no.* T. II, col. 52.) Après la mort d'Eudes, la Champagne et la Brie lui échurent par droit d'aînesse. Le Roi Henri l'ayant fait sommer, ainsi que Thibaut, son frere, de lui rendre hommage, tous deux le refuserent, alléguant pour raison de leur refus celui que Henri lui-même avoit fait de secourir leur pere dans la guerre qu'il avoit eue avec Conrad le Salique. Le devoir en effet étoit réciproque entre le Seigneur et le vassal. Si celui-ci étoit obligé de servir le supérieur dans ses guerres, celui là ne l'étoit pas moins de donner du secours à l'inférieur pour défendre le fief qu'il tenoit de lui. Mais cette raison, comme le remarque M. Velly, ne pouvoit avoir lieu à l'égard d'Eudes, Comte de Champagne. Conrad n'avoit point armé pour le dépouiller des provinces qu'il tenoit de la Couronne de France, mais pour l'empêcher d'usurper un Royaume dont il avoit été institué seul et unique héritier. Ce n'étoit donc qu'un vain prétexte dont les deux Comtes se servoient pour justifier leur révolte. Le vrai motif qui les animoit étoit le projet qu'ils avoient formé avec d'autres Seigneurs de détrôner Henri et de lui substituer son frere Eudes, qu'ils se promettoient de gouverner à leur gré. Henri ne leur donna pas le tems d'en venir à l'exécution. Tandis qu'il poursuivoit son frere, il engagea le Comte d'Anjou à faire la guerre au Comte de Blois. Après avoir réduit Eudes, il marche en personne contre Etienne, et le met en déroute dans un combat où il fait prisonnier le Comte de Valois, son allié. Etienne, étant revenu au secours du Comte de Blois, son frere, pressé par le Comte d'Anjou, reçoit un nouvel échec à la bataille de Noet, le 21 Août 1042, ou, selon d'autres, 1044, dans laquelle il est obligé de prendre la fuite, tandis que son frere est pris et conduit en prison. On ignore l'année de sa mort. Il semble pourtant qu'on pourroit la placer vers l'an 1047 ou 1048. Etienne avoit épousé ADELE, qu'on croit fille de Richard II, Duc de Normandie. Il en eut un fils, nommé Eudes, qui, ayant été dépouillé de ses Etats par Thibaut III, son oncle, se retira auprès de Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, puis Roi d'Angleterre. Eudes épousa la sœur utérine de Guillaume, et fut Chef des Comtes d'Aumale.

THIBAUT III,

V^e COMTE DE BLOIS.

L'an 1037, THIBAUT III, 2^e fils d'Eudes II, partagea avec Etienne II, son frere, les Etats de son pere, et eut les Comtés de Blois, Tours et Chartres. Du vivant d'Eudes, il portoit déjà le titre de Comte ainsi que son frere. Tous deux ayant refusé de concert l'hommage au Roi Henri I, par le motif qu'on a expliqué sur l'aîné, s'attirerent l'indignation du Monarque, qui confisqua les terres de Thibaut et les donna à Geofroi Martel, Comte d'Anjou. Celui-ci mit le siége devant Tours, et le leva plus d'un an après pour aller à la rencontre de Thibaut, qu'il fit prisonnier avec 760 des siens dans une bataille donnée, le 21 Août 1042, ou, selon d'autres, 1044, devant S. Martin-le-Beau, dans un lieu appellé Noet. L'ayant en son pouvoir, il l'enferma dans le château de Loches, et l'obligea de lui céder Tours, Chinon et Langey, avec leurs dépendances, par un Traité, compris en 17 articles, pour racheter sa liberté ; mais Thibaut en faisant ce Traité se réserva la mouvance des pays qu'il cédoit (Brussel, *Nouv. exam. des Fiefs*), et retint l'Abbaye de Marmoutier.

LE MÊME THIBAUT III, COMTE DE BLOIS ET I DU NOM, VII^e COMTE DE CHAMPAGNE.

L'an 1047 ou 1048, Thibaut, après la mort d'Etienne II, son frere, s'empare de ses Etats au préjudice d'Eudes, son neveu; il fut ainsi le 7^e Comte de Champagne sous le nom de Thibaut I, et le 5e Comte de Blois sous le nom de Thibaut III. L'an 1057, ce Prince et Geoffroi Martel recommencerent la guerre et la firent avec un grand acharnement: mais on en ignore la suite et les détails. Thibaut, ayant fait une nouvelle paix avec le Comte d'Anjou, se retira dans ses terres de Brie et de Champagne, où il a laissé plusieurs monumens de sa piété. Le Prieuré de S. Ayoul de Provins lui est redevable de sa fondation. M. de la Ravaillere croit qu'il y a seulement établi la réforme. Thibaut mourut à Epernai vers la fin de l'an 1089. Il avoit épousé en premieres noces GERSENDE, appellée aussi BERTHE par Ordéric Vital, fille d'Herbert Eveille-chien, Comte du Mans. Après l'avoir répudiée, il épousa en secondes noces ALIX, ou ADELE, fille, dit-on, de Raoul, Comte de Crépi; mariage, ajoute-t-on, qui fit tomber le Comté de Bar-sur-Aube dans la Maison de Champagne, après la retraite du Comte Simon, frere de cette Princesse. On dit de plus qu'Alix, après la mort de Thibaut, épousa en secondes noces Herbert IV, Comte de Vermandois; mais Herbert, que Raoul, pere d'Alix, reconnoît effectivement pour son gendre dans une de ses Chartes, mourut certainement avant Thibaut. Il faut donc qu'Herbert ait épousé une autre fille de Raoul qu'Alix, à moins de dire qu'Alix auroit été répudiée par Thibaut. Quoi qu'il en soit, elle fit Thibaut pere de quatre fils, savoir, Eudes, que les modernes nomment le dernier, et qui exerça, comme l'aîné, l'autorité comtale du vivant de son pere, auquel il ne paroît pas avoir survécu, ou qu'il suivit de près au tombeau sans laisser de postérité; Hugues I et Etienne, qui suivent; et Philippe, qui fut Evêque de Châlons-sur-Marne. On conserve à Cluni une Charte du Comte Thibaut et d'Alix, sa femme, adressée à l'Abbé S. Hugues et à son Chapitre, par laquelle ils déclarent qu'ils leur envoient leur fils Eudes pour le baptiser, et leur donnent, en considération de cette cérémonie, la terre de *Cossiaco*, franche de toutes charges. Thibaut, dans cet acte, prend le titre de Comte des François, *Comes Francorum*.

HUGUES I, VIII^e COMTE DE CHAMPAGNE.

L'an 1089 au plus tard, HUGUES I, fils de Thibaut I (ou III), et d'Alix de Valois, succéda soit à son pere, soit à Eudes, son frere, dans le Comté de Troyes, et non dans toute la Champagne. On a de lui une Charte datée de l'an 1101, dans laquelle il joint à la qualité de Comte de Troyes celle de Comte de Bar. (Chifflet, *S. Bern. gen. ill. ass.* p. 527.) On peut inférer de là que Bar-sur-Aube lui appartenoit du chef de sa mere. Il accompagna, l'an 1102, l'Empereur Henri IV dans son expédition contre Robert II, Comte de Flandre. Ce fut là vraisemblablement qu'il reçut deux profondes blessures dont il parle dans deux Chartes, l'une de 1103, l'autre de l'an 1104, qui résisterent long-tems à l'art des Chirurgiens, et dont il regardoit la guérison comme un miracle. (Chifflet, *ibid.* p. 569 et 570.) Hugues fut marié en premieres noces à CONSTANCE, fille de Philippe I, Roi de France, avec laquelle il fonda, l'an 1102, le Prieuré de Sainte Vaubourg, près d'Attigni, pour Molême, et dont il fut séparé, l'an 1104, à cause de la parenté. Il épousa ensuite ELISABETH, sœur de Renaud III, Comte de Bourgogne (et non pas une certaine Lombarde, comme le dit Souchet, *Not. in Epist. Yvonis* 158.) Le Comte Hugues fit trois voyages en Palestine, le premier l'an 1113, le second l'an 1121, et le troisieme l'an 1125, comme le marque clairement Albéric, selon le P. Mabillon. Ce fut alors qu'il se fit Chevalier du Temple, ce qui lui attira, de la part de S. Bernard, une lettre par laquelle, supposant la pureté de ses motifs, il le félicite d'être devenu, de Comte, simple Chevalier, et pauvre,

ETIENNE, VI^e COMTE DE BLOIS.

1089. ETIENNE, qui est aussi appellé HENRI, 6^e Comte de Blois, fut, du vivant de son pere, Thibaut III, Comte de Meaux et de Brie, vers l'an 1081. Il eut guerre, l'an 1089, on ne sait pas pour quel sujet, avec le Roi Philippe I, qui, l'ayant pris, le fit mettre en prison. Il n'en sortit que par l'intervention de son pere, et qu'après avoir promis d'être plus fidele et donné des ôtages. (Bouquet, T. XII, p. 2.) Son pere étant mort, il eut pour son partage le Comté de Blois et de Chartres, avec plusieurs terres en Champagne, et le titre sans fonctions de Comte Palatin, qui étoit affecté à l'aîné de sa Maison. Il devint si puissant, dit Guibert de Nogent, qu'il avoit autant de châteaux qu'il y a de jours dans l'année. L'accroissement de sa puissance ne le fit point sortir des bornes de la soumission qu'il devoit à son Souverain. Il tint fidelement la parole qu'il avoit donnée au Roi Philippe, en sortant de prison, de le servir, dans toutes les rencontres, en bon et fidele vassal. Ce Monarque reçut une preuve éclatante de son zele et de son attachement dans la conjuration que formerent plusieurs Seigneurs françois pour le détrôner. Etienne ayant marché contre les rebelles, les battit, et tua de sa main Bouchard II, Comte de Corbeil, qui s'étoit flatté de revenir triomphant du combat, et avec le titre de Roi de France. (Suger.) Etienne fut un des premiers Seigneurs qui se croiserent pour la Terre-Sainte. Il partit au mois de Septembre 1096 avec Robert, Duc de Normandie, et Robert, Comte de Flandres, et prit sa route par l'Italie, où il passa l'hiver. Arrivé l'année suivante à Constantinople, il fut reçu avec une distinction marquée de l'Empereur Alexis, qui lui offrit même plus d'une fois de prendre à sa Cour un de ses fils, avec promesse de l'élever à l'une des premieres dignités de l'Empire. (*Hist. litt. de la France*, T. IX, p. 267.) Etienne et les autres Croisés de sa division ayant joint le gros de l'armée chrétienne qui les précédoit, eurent part à la conquête qu'elle fit, le 20 Juin 1097, de la ville de Nicée. La conduite que tint Etienne au siége de cette place lui mérita l'honneur d'être établi, par tous les Princes, Chef du Conseil de guerre, pour diriger toutes les opérations militaires. (*Ibid.*) Il ne tarda pas à justifier ce choix par la victoire que les Croisés remporterent, le premier Juillet suivant, sur les Turcs, qui, malgré la supériorité du nombre, furent entièrement battus. Etienne marcha ensuite avec l'armée chrétienne au siége d'Antioche, où il soutint pendant quelque tems la réputation de valeur et de prudence qu'il s'étoit acquise. Mais ennuyé de la longueur et des fatigues de cette expédition commencée le 21 Oct. 1097, il se retira, sous prétexte d'une maladie, deux jours précisément avant la prise de la place (le 1 Juin 1098), emmenant avec lui quatre mille hommes de ses troupes. Ayant dirigé sa marche par Constantinople pour retourner en France, il rencontra sur sa route l'Empereur Alexis, qui venoit avec cent mille hommes au secours des Croisés. Ils étoient alors assiégés à leur tour dans Antioche par les Musulmans. Etienne lui exagéra tellement les forces des assiégeans et l'extrémité où étoient réduits les assiégés, qu'il l'engagea à revenir sur ses pas, dans la persuasion qu'il arriveroit trop tard pour secourir la place. (*Rad. Gesta Tancredi*, c. 72.) Pour lui, à son re-

COMTES DE CHAMPAGNE.

de riche qu'il étoit : *Factus es ex Comite miles, ex divite pauper.* Avant que de partir pour son troisieme voyage, Hugues avoit institué son neveu Thibaut héritier de son Comté de Troyes, ou bien il le lui avoit vendu, s'il en faut croire M. Pithou, dit le P. Chifflet. Sa seconde femme cependant mit au monde, quelques mois après son départ, un fils qui fut nommé Eudes ou Otton. Mais Hugues, dit Albéric, l'ayant appris, ne voulut jamais le reconnoître, sur ce que les Médecins lui avoient dit qu'il étoit inhabile à la génération. Eudes, devenu grand, se retira à Champlitte, terre appartenante à sa mere, dans le Comté de Bourgogne, dont il fut Seigneur, et s'attacha au Roi Louis VII, qu'il servit avec zele et valeur dans ses différentes expéditions. L'Empereur Frédéric I, et sa femme Béatrix, lui donnerent, en 1166, les terres de Longei, de Quingei, et d'autres, dans le Comté de Bourgogne ; mais il conserva toujours le nom de Champagne. De sa femme, Sibylle, fille de Josbert, Vicomte de Dijon, il eut trois fils, dont l'aîné, de même nom que lui, et non moins brave, mourut à Constantinople en 1204, laissant une fille, Odete, femme d'Oudin, Châtelain de Gand ; le second, nommé Louis, mourut sans alliance ; Guillaume, le troisieme, fut la souche des Seigneurs de Pontallier. Le Comte Hugues finit ses jours à la Terre-Sainte. On ignore l'année de sa mort. Ce fut lui qui donna à S. Bernard le territoire de Clairvaux. Il est fondateur ou bienfaiteur de plusieurs autres Monasteres, entre autres de l'Abbaye de Trois-Fontaines, de celle de Sermaise (aujourd'hui Prieuré simple), de celle de Cheminon : toutes les trois au diocèse de Châlons-sur-Marne.

COMTES DE BLOIS.

tour en France il fut reçu avec des marques de mépris qui le couvrirent de confusion. Ce n'étoit que murmures, que railleries et que sarcasmes contre lui. Sa femme, Princesse digne du sang dont elle sortoit, se mit de la partie, et ne cessoit de lui faire des reproches sur sa lâcheté. Ce cri général le détermina à repasser en Palestine, l'an 1101, pour effacer la honte de sa désertion. Il partit, non pas au commencement de Septembre, comme le marque Guillaume de Malmesbury, mais au moins six mois plutôt avec le Comte de Bourgogne et d'autres Seigneurs. S'étant réunis, après avoir passé le Bosphore, à Raymond, Comte de Toulouse, leurs troupes, jointes à celles que conduisoit ce Prince, formerent une armée de plus de quarante mille chevaux et d'un nombre bien plus considérable de gens de pied. Mais des forces si redoutables furent dissipées et réduites presque à rien dans l'Asie par les Turcs. Etienne et Raymond ramenerent les débris de leur armée à Constantinople, où le premier s'embarqua dans le printems suivant pour se rendre à la Terre-Sainte. Un nouveau malheur l'y attendoit. Il fut pris, avec beaucoup d'autres Seigneurs, à la bataille de Rames, ou Rama, gagnée par les Sarrasins le 27 Mai 1102, et conduit prisonnier à Ascalon (Ordéric Vital dit Joppé), où ces barbares le percerent à coups de flèches. (*Spicil.* T. X, p. 563.) Avant son départ, à la priere d'Yves, son Evêque, il avoit renoncé pour lui et ses successeurs à l'usage où les Comtes de Chartres avoient été jusqu'alors de piller les maisons de l'Evêque après sa mort, et d'en emporter non seulement les meubles, les provisions de toute espece, les bestiaux, mais jusqu'aux ferremens et aux plombs. Le Diplôme qu'il fit expédier à cet effet, est sans date ; mais on voit par la teneur de cet acte, qu'il précéda immédiatement son retour en Palestine. (Souchet, *Not. in Epist. Yvon. Carnot.* p. 227.) Ce Comte avoit épousé, l'an 1081, Alix, ou Adele, fille de Guillaume I, Roi d'Angleterre, dont il eut six fils et trois filles ; savoir, Guillaume, lequel, ayant été déshérité par les artifices de sa mere, qui ne l'aimoit pas, épousa l'héritiere de la Maison de Sulli dont il prit le nom, et fut la tige de la Maison de Sulli-Champagne ; Thibaut, qui suit ; Etienne, Comte de Mortain et de Boulogne, qui fut Roi d'Angleterre, l'an 1135, après la mort du Roi Henri, son oncle ; Henri, d'abord Moine de Cluni, ensuite Evêque de Winchestre ; Humbert, mort jeune ; et Philippe, Evêque de Châlons. Les trois filles sont Mahaut, femme de Richard, Comte de Chestre, qui périt avec son époux, le 25 Novembre 1120, dans le naufrage qui engloutit la famille de Henri I, Roi d'Angleterre ; Lithuise (dite aussi Adelaïde ou Alix), mariée à Milon II de Montlhéri, Seigneur de Brai-sur-Seine, et Vicomte de Troyes ; alliance que Suger traite d'incestueuse, attendu que les deux époux étoient proches parens, et que Milon avoit déjà une femme vivante ; et Alix, femme de Renaud III, Comte de Joigni. A ces trois filles, du Bouchet ajoute Eléonore, mariée à Raoul I, Comte de Vermandois, qui dans la suite la répudia. D'autres prétendent qu'Eléonore étoit petite-fille d'Etienne, sans marquer duquel de ses enfans elle étoit née. On voyoit autrefois sur une des portes de Blois, dite *la porte de côté*, l'inscription suivante : *Comes Stephanus et Adela Comitissa suique haeredes perdonaverunt hominibus istius patriae butagium in perpetuum, eo pacto ut ipsius castellum muro clauderent ; quod si quis violaverit, anathema sit. Butagium* signifie certaines corvées qui se faisoient avec des hottes nommées encore aujourd'hui *butets* dans le pays. Le Comte Etienne est mis au nombre des Poëtes de son tems par D. Rivet, d'après l'éloge qu'Hildebert, Evêque du Mans, puis Archevêque de Tours, fait de son talent pour les vers. » J'entends dire, lui » écrivoit ce Prélat, qu'à la guerre vous êtes un autre César ; et je suis dans » l'étonnement de ce qu'en poésie vous êtes un autre Virgile ». Mais il ne reste aucun monument de sa verve pour apprécier cet éloge.

THIBAUT IV, DIT LE GRAND, VII[e] COMTE DE BLOIS.

L'an 1102, Thibaut IV, second fils d'Etienne et d'Alix, succede en bas âge à son pere dans les Comtés de Blois, de Chartres et de Brie, au préjudice de Guillaume, son frere aîné, lequel, après avoir porté quelque tems le nom de Comte de Chartres, fut privé de son droit d'aînesse par les intrigues, comme on l'a dit, de sa mere (1). Cette Princesse, après avoir gouverné près de 20 ans avec son fils, se fit Religieuse à

(1) Guillaume méritoit en quelque sorte l'aversion de sa mere par la violence de son caractere dont Yves de Chartres nous apprend le trait suivant. Irrité contre ce Prélat et le Clergé de sa Cathédrale, qui s'opposoient à ses entreprises, il forma une conjuration avec ceux qui avoient quelques flétrissures, pour les faire tous périr, et s'étoit assuré des conjurés par un serment qu'il leur avoit fait faire devant l'autel de Notre-Dame. Ce qu'Yves ayant appris, il ne voulut point faire le service divin en présence des conjurés ; cependant il s'abstint de les excommunier jusqu'à ce qu'il eût reçu l'avis de son Métropolitain à ce sujet. *Guillelmus*, écrit-il à Daimbert, Archevêque de Sens, *Comitissae filius in mortem Clericorum Carnotensium et perniciem meam, et omnium ad nos pertinentium, coram altare B. Mariae conjuravit, et omnes cives qui sub banno sunt, ad eamdem conjurationem compulit, nisi voluntati servorum suorum cedamus, et sibi usurpet violentia quod sola debet obtinere gratia. Ego itaque hoc juramentum herodianum audiens nolui*

Marcigny en 1122, et y mourut l'an 1137. Thibaut, suivant Ingulphe, Abbé de Croyland en Angleterre, avoit fait ses études avec Etienne, son frere, à Orléans, sous le Professeur Geofroi, qui depuis, s'étant fait Moine à Croyland, en devint Abbé. L'an 1108, et non pas 1110, comme le marque le P. Daniel, Thibaut étant venu au secours de Gui de Rochefort, que le Roi Louis le Gros tenoit assiégé dans Gournai-sur-Marne, fut entièrement défait par ce Prince, et obligé de prendre la fuite. Thibaut, quelque tems après, fit sa paix avec Louis, et l'aida par intérêt à réduire le fameux rebelle Hugues du Puiset, dont les ravages s'étendoient sur les terres du Comte comme sur celles de ses autres voisins. Thibaut, l'an 1109, à la priere de S. Robert, Abbé de Molême, accorda à tous les vassaux de ce Monastere la liberté d'épouser des femmes dans ses terres et de les emmener chez eux avec leurs dots, sans que ni lui ni ses successeurs pussent y rien prétendre. (*2e Cartul. de Molême,* fol. 82 v° et 83 r°.) Il est remarquable que Thibaut prenoit dès lors le titre de Comte de Troyes. Il accompagna ce Monarque, l'an 1110, dans l'expédition qu'il fit sur les frontieres de Normandie. Mais, l'année suivante, il y eut entre eux une nouvelle rupture à l'occasion d'un fort que le Comte vouloit élever dans le voisinage du château du Puiset, que le Roi venoit de détruire. Hugues, Comte de Dammartin, ayant pris les intérêts du Comte de Blois, le Monarque appella le Comte de Flandre à son secours; livra bataille aux deux Comtes révoltés, et les mena battant jusqu'aux portes de Meaux, où celui de Flandre perdit la vie, par un événement tragique, en entrant dans la ville. De là poursuivant les ennemis jusqu'au château de Pompone, bâti dans une Isle de la Marne, et appartenant à l'un des confédérés de Thibaut, il les atteint sur le bord de la riviere, en tue un grand nombre, met les autres en fuite, et en précipite plusieurs dans l'eau. Thibaut, poussé à bout, fait une nouvelle ligue, et se joint à ce même Hugues du Puiset contre lequel il avoit ci-devant fourni du secours au Monarque. Louis étant venu attaquer le château de ce dernier qui venoit de le relever, Thibaut vole à sa défense avec des troupes trois fois plus nombreuses que celles du Roi. Malgré cette inégalité, Louis marche au devant de l'ennemi, l'attaque dans la plaine, et se voit obligé de reculer au premier choc. Mais le Comte de Vermandois, ayant rétabli le combat, repousse l'ennemi à son tour, et le met en déroute. Thibaut, blessé dans la mêlée, prend de là occasion de faire demander au Roi la permission de se retirer en sûreté à Chartres, et le laisse tranquillement faire le siége du Puiset, qui est de nouveau pris et détruit de fond en comble.

Thibaut s'étant rendu, l'an 1119, au Concile de Reims, accompagna le Pape Calliste à la conférence indiquée à Mouzon avec l'Empereur, le ramena ensuite à Reims, et, après la clôture du Concile, l'emmena dans un de ses châteaux pour se délasser de ses fatigues. Cependant le Roi de France s'étoit plaint dans cette Assemblée de ce que Thibaut, au mépris d'une excommunication lancée contre lui par le Légat Conon, retenoit depuis trois ans en prison le Comte de Nevers, qu'il avoit pris lorsqu'il revenoit de combattre, avec l'armée du Roi, Thomas de Marle, Sire de Couci. Il paroît que Thibaut sut si bien se défendre, que le Pape crut plutôt devoir accommoder cette affaire que la juger. (*Voyez* Guillaume II, *Comte de Nevers.*) L'an 1124, tout attaché qu'il fut au Roi d'Angleterre, il ne laissa point, ainsi que le Comte de Champagne, son oncle, et la plupart des grands vassaux du Royaume, d'aller joindre le Roi Louis le Gros à Reims pour marcher avec lui contre l'Empereur, qui menaçoit la Champagne d'une invasion. Car telle étoit la différence qu'on mettoit alors entre les guerres du Roi contre ses vassaux et ses guerres avec l'étranger, que dans les premieres chacun se croyoit libre de l'aider ou de lui refuser du secours suivant que ses intérêts l'exigeoient, au lieu que dans les autres tous se croyoient obligés de réunir leurs efforts contre l'ennemi commun de l'Etat.

LE MÊME THIBAUT IV, VIIe COMTE DE BLOIS, IIe DU NOM, VIIIe COMTE DE CHAMPAGNE.

Vers l'an 1125, Thibaut réunit le Comté de Champagne à ceux de Blois et de Brie par la vente ou la cession que lui en fit Hugues, Comte de Champagne, son oncle. On ne voit pas cependant qu'il ait jamais pris le titre de Comte de Champagne. L'an 1135, le Roi Louis le Gros, irrité des liaisons de Thibaut avec le Roi d'Angleterre, Henri I, son oncle, contraires au repos du Royaume, entre dans le pays chartrain à main armée, brûle Bonneval, et envoie de là une partie de ses troupes raser Château-Renaud, autre place appartenante au Comte. (Suger.) La paix s'étant faite, peu de tems après, entre les deux Monarques, Thibaut obtint d'y être compris. La même année, après la mort de Henri, tandis qu'Etienne, Comte de Boulogne, s'empare du trône d'Angleterre, Thibaut, son frere aîné, va se rendre maître de la Normandie, à l'invitation des Seigneurs du pays. Mathilde, fille de Henri et femme de Geofroi, Comte d'Anjou, accourt pour lui disputer ce Duché. Geofroi la suit et fait plus de ravages que de conquêtes. Etienne étant venu, l'an 1136, en Normandie, engage son frere à se retirer, moyennant une pension de 2000 marcs d'argent qu'il lui promet. Thibaut, l'année suivante, fut du voyage que Louis le Jeune fit en Aquitaine pour épouser l'héritiere de ce Duché.

L'an 1141, après la bataille de Lincoln, où le Roi Etienne perdit la liberté, les Seigneurs normands, résolus de n'obéir ni à Mathilde ni à son époux, députent à Thibaut l'Archevêque de Rouen (Hugues d'Amiens) avec quelques uns d'entre eux vers la mi-Carême, pour lui offrir le Duché de Normandie et le Royaume d'Angleterre, comme s'ils eussent pu également disposer de l'un et de l'autre. Thibaut renvoie leurs offres au Comte d'Anjou, qu'il engage par là à lui céder la ville de Tours, laquelle étoit, dit Orderic Vital, de son fief. Thibaut, la même année, donne asyle dans ses Etats à Pierre de la Châtre, nommé à l'Archevêché de Bourges par le Pape Innocent, et banni par le Roi Louis le Jeune. Ce procédé du Comte pique au vif le Monarque, déjà indisposé contre lui pour le refus qu'il avoit fait tout récemment de le suivre dans son expédition contre le Comte de Toulouse. Thibaut, l'année suivante, acheve d'irriter son Souverain par le trait suivant. Raoul, Comte de Vermandois, avoit répudié sa femme Eléonore, parente du Comté de Champagne, pour épouser Pétronille, soeur de la Reine de France. Thibaut, voulant venger l'outrage fait à sa cousine, écrivit, de concert avec S. Bernard, au Pape Innocent, pour l'engager à contraindre Raoul, par les censures, de reprendre

postea in praesentia hujusmodi conjuratorum divina tractare sacramenta. Promeritum tamen anathema distuli super eos fundere, donec consilium vestrae paternitatis et collegarum nostrorum super hoc acciperem. (Ep. 134.) On voit par là que Guillaume avoit joui du Comté ou du moins de la ville de Chartres pendant quelque tems; et de là on peut conclure, ce semble, que si par la suite il en fut privé, ce fut par le refus que lui fit de l'investiture le Roi Henri I, à la sollicitation de la Comtesse Alix pour laquelle ce Monarque avoit beaucoup de considération. Quoi qu'il en soit, Guillaume, se voyant privé de son héritage, prit le nom et les armes de la Maison de Sulli, dont il avoit épousé l'héritiere, Agnès, fille de Gilon II. Sa branche finit dans la personne de Marie de Sulli, laquelle épousa, 1° Gui VI de Trémoïlle, mort en 1398; 2° Charles d'Albret, Connétable de France.

sa premiere femme. Raoul fut en conséquence excommunié dans un Concile tenu, l'an 1142, par le Légat, Yves; et les Evêques qui avoient autorisé son divorce, furent suspendus de leurs fonctions. Louis, déterminé à faire ressentir au Comte de Champagne les effets de son indignation, va faire le siége de Vitri qu'il emporte d'assaut, et termine là son expédition. Elle ne fut que trop funeste par la fureur des soldats, qui, ayant mis à son insu le feu à l'Eglise, firent périr dans les flammes 1300 personnes qui s'y étoient réfugiées. Louis eut tant de regret de ce désastre, qu'il ne voulut pas pousser plus loin sa vengeance, et s'en revint après avoir fait présent de sa conquête à Eudes-Archambaut, fils de Guillaume de Sulli, frere de Thibaut. (Robert du Mont.) L'an 1143, il fit hommage à Eudes II, Duc de Bourgogne, à l'endroit dit *le Ru d'Augustine*, entre Mussi-l'Evêque et Châtillon-sur-Seine, pour le Comté de Troyes et autres fiefs qui relevoient de ce Duché, savoir, l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, la Châtellenie de S. Florentin, Bar-sur-Seine, la Ferté-Loupiere, Chappes, Planci, Arcis-sur-Aube, Isles, Rameru et Joigni. (Pérard, p. 227, *Mss. de Béthune, vol. cotté* 8467.) La même année, il fait la paix avec le Roi par la médiation de S. Bernard. Le P. Mabillon remarque que tous les Auteurs du tems de Thibaut font de grands éloges de ce Comte: il a reçu en particulier de S. Bernard plusieurs lettres pleines de marques d'attachement et d'estime. Ce fut à la priere de ce Saint que Thibaut acheva le Monastere de Clairvaux, commencé par le Comte Hugues. Les Abbayes de Pontigni, de Preuilli, et autres, lui sont redevables de leur fondation. Cependant on ne peut excuser ce Prince d'être entré dans presque toutes les ligues qui se formerent en France contre le Roi Louis le Gros. Il eût mieux fait d'être moins libéral envers les Eglises, et plus soumis envers son Souverain. Albéric, Moine cistercien, l'accuse même d'avoir usurpé le bien d'autrui toutes les fois qu'il se trouvoit à sa bienséance, et de l'avoir retenu sans scrupule. (*Ad ann.* 1143.) Sa mémoire est particulièrement chere à la ville de Troyes, qui lui doit ses premiers établissemens, ses manufactures et son commerce. *Ce fut lui qui, pour la commodité des manufacturiers de cette ville, partagea la Seine en mille ramifications* qui la portoient dans tous les atteliers: » entreprise, dit un illustre Troyen, digne de l'admini- » ration des siécles les plus éclairés, soit par son » objet, soit qu'on la considere du côté de l'art qui » a présidé à cette savante distribution dont nous » jouissons encore aujourd'hui ». Thibaut mourut le 8 Janvier 1152 (N. S.), et fut enterré à Lagni-sur-Marne. (Mabil. Pagi.) De Mahaut ou Mathilde, son épouse, fille d'Engilbert II, Duc de Carinthie, et Marquis de Frioul, qu'il avoit épousée en 1126, il laissa quatre fils et six filles, Henri I, Comte de Champagne et de Brie*; Thibaut le Bon, Comte de Blois et de Chartres; Etienne, Comte de Sancerre en Berri; Guillaume, surnommé *aux blanches mains*, Evêque de Chartres, puis Archevêque de Sens, ensuite de Reims, et Cardinal de Sainte-Sabine. Le P. Labbe (*Tableaux généalogiques*) ajoute un cinquieme fils, Hugues, qu'il fait, sans fondement, Abbé de Cîteaux en 1155. Les filles de Thibaut sont, Agnès, femme de Renaud II, Comte de Bar-le-Duc; Marie, alliée à Eudes II, Duc de Bourgogne; Elisabeth, qui épousa, 1° Roger, Duc de Pouille, fils de Guillaume, Roi de Sicile, 2° Guillaume Goeth, ou Gouet, IV^e du nom, Seigneur de Montmirail et de quatre autres Baronies dans le Perche, qui formoient ce qu'on appelloit le petit Perche, ou le Perche-Gouet; Mahaut, femme de Rotrou III, Comte du Perche; Marguerite, Religieuse de Fontevrault; Alix, ou Adele, que Louis VII, dit le Jeune, épousa en troisiemes noces l'an 1160. Mahaut, leur mere, se fit Religieuse à Fontevrault après la mort de son époux. (Camusat, *Miscel.* p. 347.) Ce Prince eut de plus un fils naturel nommé Hugues, Moine de Tiron, puis, en 1163, Abbé de Lagni. Thibaut le Grand fut, à proprement parler, le premier Comte de Champagne, ses prédécesseurs n'ayant possédé dans cette province que le Comté de Troyes.

HENRI I, DIT LE LIBÉRAL, OU LE LARGE, IX^e COMTE DE CHAMPAGNE.*

L'an 1152, Henri I, dit aussi Richard, suivant Geofroi du Vigeois, fils aîné de Thibaut II (IV), lui succéda au Comté de Champagne. N'étant que Comte de Meaux, il avoit accompagné, l'an 1147, le Roi Louis le Jeune à la Croisade, et s'y étoit comporté d'une maniere qui faisoit honneur à sa naissance et à son éducation. Nous avons une lettre de ce Monarque, écrite du Levant, à Thibaut, pere de Henri, dans laquelle il fait l'éloge de la conduite de son fils. (Duchêne, *Script. Franc.* T. IV, p. 519.) Cependant il laissa le Monarque en Palestine après la levée du siége de Damas, et fut du nombre de ceux qui revinrent les premiers en France avec Robert, Comte de Dreux, frere du Roi. Robert et Henri, à leur retour, prirent jour pour un tournoi où l'on devoit combattre à outrance après les fêtes de Pâque. S. Bernard, l'ayant appris, écrivit à Suger, Régent du Royaume, pour l'engager à rompre cette partie avec l'autorité dont il étoit revêtu. » Jugez, lui dit-il, des dispositions qu'ils ont portées à la Terre- » Sainte par celles qu'ils en rapportent. Mais opposez-vous au » mal par vos remontrances; et si elles n'ont point de succès, » joignez-y la force; j'entends celle qui appartient à la discipline » ecclésiastique ». (Ep. 376.) Il est à présumer que ce tournoi n'eut point lieu. Henri, devenu Comte de Champagne, prit la qualité de Comte Palatin affectée à l'aîné de sa Maison, et se dit Seigneur féodal des Comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre et de la Vicomté de Châteaudun, parceque les puînés, par droit de *frerage*, lui en faisoient hommage. Ce fut comme leur Suzerain qu'il rendit lui-même foi et hommage, pour tous les Princes de sa Maison, au Roi Louis le Jeune. Henri étoit un des courtisans les plus déliés de son tems. Il eut l'adresse de s'insinuer si avant dans l'esprit du Monarque, que nul autre Seigneur ne vécut avec lui dans une plus grande intimité. L'Empereur Frédéric I, qui con-

THIBAUT V, DIT LE BON, VIII^e COMTE DE BLOIS.

L'an 1152, Thibaut V, dit le Bon, 2^e fils de Thibaut le Grand, eut pour son partage dans les Etats de son pere les Comtés de Blois et de Chartres, à la charge de l'hommage envers Henri I, Comte de Champagne, son frere, quoique le Comté de Blois eût jusqu'alors relevé nuement du Roi. La même année, il reçoit à Blois la Reine Eléonore, qui s'en retournoit en Aquitaine après avoir été séparée du Roi Louis le Jeune, son époux. Elle fut très bien accueillie; mais, s'étant apperçue que le Comte de Blois vouloit la contraindre à lui donner sa main, elle s'échappe de nuit et se sauve à Tours. (*Chron. Turon.*) Thibaut, l'année suivante, se brouille avec Sulpice II, Seigneur d'Amboise et de Chaumont, qui lui refusoit l'hommage. Sulpice étoit l'un des plus riches et des plus redoutables Chevaliers de son tems. Le Comte, déterminé à le réduire par la force, met dans son parti Robert de France, Comte de Dreux et frere du Roi, avec d'autres Seigneurs. Ainsi fortifié, il entre à main armée sur les terres de Sulpice, qu'il trouve préparé à le bien recevoir. Mais, l'ayant attiré à un pourparler, il use envers lui de la plus noire perfidie. Tandis qu'ils conferent ensemble, les gens du Comte surprennent par stratagême la

COMTES DE CHAMPAGNE.

noissoit l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de Louis le Jeune, se servit de lui pour tendre un piége à ce Prince. Il s'agissoit de l'engager à une conférence où il ameneroit le Pape Alexandre III, tandis que de son côté Frédéric y viendroit avec son Antipape Victor pour décider lequel des deux étoit le véritable Pontife. Le lieu du rendez-vous étoit le pont de S. Jean de Laune. Henri accepta d'autant plus volontiers la commission, qu'il étoit parent de Victor, et se flatta d'autant plus d'y réussir, qu'il savoit le Roi indisposé contre Alexandre, à cause du mauvais accueil qu'il avoit fait à ses Ambassadeurs, qui étoient venus le complimenter à son arrivée en France. Il ne se trompa point. Louis se rendit à l'invitation de l'Empereur; et, s'étant mis en marche l'an 1162, il alla trouver Alexandre au Prieuré de Souvigni, (et non à Toci-sur-Loire) pour le déterminer à venir défendre lui-même sa cause contre son compétiteur. Mais, quelque instance qu'il lui fît, il ne put rien obtenir. Alexandre se retrancha toujours dans les motifs qu'il avoit de se défier de la droiture de l'Empereur, et l'événement fit voir qu'il n'avoit pas tort. En effet Louis étant arrivé sur le lieu de l'entrevue au moment marqué, n'y trouva point Frédéric. Il y étoit venu à la vérité avec Victor; mais au lieu d'attendre le Roi, il s'en étoit retourné sur le champ, comptant avoir acquitté sa parole et mis le Roi de France en défaut. Louis étant revenu à Dijon, le Comte de Champagne vint le trouver pour lui déclarer qu'il ne se croyoit pas dégagé de la promesse qu'il avoit faite, de concert avec lui, à l'Empereur, de l'amener à une conférence avec ce Prince: il ajouta qu'il avoit obtenu de celui-ci un délai de trois semaines, à condition que le Roi promettroit, en donnant des ôtages, d'amener Alexandre avec lui, et d'en passer par le jugement qui seroit rendu sur la canonicité de son élection; sans quoi lui Comte iroit, suivant qu'il en étoit convenu, se rendre prisonnier de l'Empereur à Besançon. Louis déféra, non sans chagrin, aux propositions du Comte, et donna pour ôtages le Duc de Bourgogne avec les Comtes de Flandre et de Nevers. Mais, étant revenu au Pont de S. Jean de Laune, il n'y trouva que l'Archevêque de Cologne, Chancelier de l'Empereur, avec sa suite. Ce Prélat lui déclara de la part de son maître que son intention n'étoit pas de souffrir qu'on jugeât avec lui la cause de l'Eglise romaine, attendu que ce droit n'appartenoit qu'à lui seul. Louis, persuadé que cette déclaration le délivroit de tout engagement, comme tous les Seigneurs présens interrogés en convinrent, tourne son cheval, qui étoit fort vif, et part aussitôt. Ce fut en vain que les Allemands coururent après lui pour le prier de retourner, l'assurant que l'Empereur étoit proche et disposé à tenir tout ce que le Comte de Champagne avoit promis de sa part. Louis, content de répondre qu'il avoit fait tout ce qu'il devoit, continua sa route. Cependant Henri, feignant de se croire toujours lié vis-à-vis de l'Empereur, alla se constituer son prisonnier en Allemagne. C'étoit un jeu concerté entre l'Empereur et le Comte. Frédéric rendit bientôt à Henri la liberté, moyennant l'hommage qu'il lui fit de certaines terres de Champagne, quoique tout ce Comté relevât également du Roi de France. Rien de plus légitime au reste que cet hommage, si l'infidélité prétendue de Louis eût été réelle envers le Comte. La loi féodale en effet autorisoit le vassal à sortir de la mouvance de son Suzerain, lorsque celui-ci manquoit à la foi qu'il lui devoit: *Car li Sires*, dit Beaumanoir, *doit autant foi de loyauté à son homs, comme li homs fet à son Seigneur.*

Henri, l'an 1178, se croise de nouveau pour la Terre-Sainte, et part, l'année suivante, avec Pierre de Courtenai, frere du Roi; Philippe, Evêque de Beauvais, neveu du même Prince; le Comte de Grandpré; Guillaume, son frere, et d'autres Seigneurs. Les Chrétiens de Palestine tirerent peu de profit de ce voyage. Henri, en s'en revenant par l'Asie mineure et l'Illyrie, tombe, l'an 1180, dans une embuscade qu'on lui avoit dressée, et perd la liberté avec ses équipages et la plupart de ses gens qui furent tués. L'Empereur grec l'ayant délivré, il continua sa route, et arriva en France le 10 Mars 1181, mais avec une santé si délabrée, qu'il mourut à Troyes sept jours après son retour. Sa veuve fit orner magnifiquement son tombeau, tel qu'on le voit encore dans l'Eglise de S. Etienne de Troyes, qu'il avoit fondée l'an 1157. Les grandes libéralités de ce Prince envers les Eglises, les pauvres et les gens de Lettres, lui mériterent le surnom de *Large* ou *Libéral.*

COMTES DE BLOIS.

Motte-Mindré, appartenant à Sulpice; et Thibaut, de son côté, le fait enlever lui-même, avec ses deux fils, dans une embuscade, comme il s'en retournoit, puis l'envoie, séparé de ses enfans, lié et garrotté, dans la tour de Château-Dun. Maître de sa personne et de son sort, il le fait sommer de lui céder Chaumont, que ses gens défendoient encore sous le commandement d'Oudin de Jaligni, son frere. Sulpice ne peut s'y déterminer; et, sur son refus, il le fait expirer dans les tourmens le 24 Août de la même année. (*Spicil.* T. X, pp. 579-580.) Qu'on juge après cela combien il méritoit peu le titre de Bon qu'on lui donna. Thibaut, l'an 1154, eut une autre guerre à soutenir contre Henri, Comte d'Anjou et Duc de Normandie, au sujet de l'hommage de Fréteval, qu'il refusoit à ce dernier. Le Comte de Blois défit l'armée ennemie dans une bataille donnée entre Fréteval et Vendôme, et fit prisonnier Geofroi, frere de Henri, avec grand nombre d'autres Chevaliers. Pour la rançon de Geofroi, le vainqueur exigea la démolition du château de Chaumont, qu'Oudin continuoit toujours de défendre; et Henri, de l'avis de sa mere, fut obligé d'en passer par cette condition, après avoir promis aux habitans de Chaumont de les dédommager. Henri, prêt à s'embarquer sur la fin de la même année pour aller prendre possession du trône d'Angleterre, fit la paix avec Thibaut. Elle subsista l'espace d'environ trois ans. Mais, l'an 1157, elle fut rompue, on ne sait pour quel sujet. Le sort des armes ne fut pas favorable cette fois à Thibaut; car, l'an 1158, il fut obligé de céder Amboise et Fréteval au Roi d'Angleterre pour s'accommoder avec lui. (Robert du Mont et Nic. Trivet.) Deux ans auparavant (1156), il avoit terminé un différend qu'il avoit avec l'Eglise de Chartres touchant la terre de *Ruyssiaco*, qu'il prétendoit être dans sa mouvance. Robert, Evêque de Chartres, l'ayant cité au tribunal du Roi Louis le Jeune, sa Majesté conseilla au Comte de se désister de sa demande, au cas qu'après une enquête, soigneusement faite, il ne pût démontrer le fondement de sa prétention. Thibaut suivit le conseil du Monarque; et, n'ayant point trouvé de preuve testimoniale suffisante, il vint dans les fêtes de Noël au château d'Etampes, et là il se désista, par un acte en forme, de ses poursuites, reconnoissant qu'il n'avoit aucun droit sur la terre qui étoit en litige. (*Arch. Eccl. Carnut.*) Il est remarquable qu'à la tête de cet acte il prend le titre de Procureur ou Régent du Royaume de France: *Ego Theobaldus, Blesensis Comes, regni Franciae Procurator.* (Etiennot, *Fragm. mss.* T. XV, p. 44.)

L'an 1159, il fit un pélerinage à S. Jacques en Galice, au retour duquel il passa par Limoges, où il arriva le jour de l'Ascension, et fut défrayé par ordre et aux dépens du Roi d'Angleterre. (*Gaufr. Vos.* c. 58.) Il accompagna, la même année, ce Monarque dans son expédition de Toulouse. Mais, sur les nouvelles que Henri

COMTES DE CHAMPAGNE.

On raconte qu'un Gentilhomme s'étant adressé à lui pour avoir de quoi marier une de ses filles, le Trésorier de ses finances lui remontra qu'il avoit déja fait tant de largesses à de pareils importuns, qu'il ne lui restoit plus rien à donner. *Vilain*, lui dit le Prince, *vous en mentez. Si ai-je encore à donner. Je vous donne, et vaudra le don puisque m'appartenez. Si le prenez*, ajouta-t-il au Gentilhomme, *et lui faites payer rançon tant qu'il y ait de quoi finer au mariage de vostre fille. Et ainsy y fut fait*, disent les Historiens de Champagne. Le P. Pagi place la mort de ce Prince en 1197, et suppose qu'il a été créé Roi de Jérusalem l'an 1192. C'est une double méprise dans cet habile Critique, qui attribue à ce Prince ce qui ne peut convenir qu'à Henri II, son fils. Henri I avoit été fiancé l'an 1153, comme il le déclare dans une Charte donnée en faveur du Prieuré de Coinci, à Marie, fille aînée du Roi Louis VII et d'Eléonore, et l'avoit ensuite épousée. De ce mariage il laissa Henri II, qui lui succéda; un autre fils, nommé Thibaut, successeur de Henri II; et deux filles, Scholastique, mariée à Guillaume V, Comte de Vienne et de Mâcon; et Marie, qui épousa, l'an 1204, Baudouin, Comte de Flandre, depuis Empereur de Constantinople. Marie, femme du Comte Henri, mourut le 11 Mars 1198, de regret d'avoir perdu son fils aîné. La ville de Meaux est redevable au Comte Henri de sa Commune, qu'il lui accorda l'an 1179. (*Liber principum*, fol. 260.) Sur le contre-scel de quelques Chartres de Henri on lit cette devise, qui étoit le cri de guerre des Comtes de Champagne et de Blois: *Passe avant le meillor*. On y voit aussi des potences contrepotencées. (Chifflet, *S. Bernardi gen. illust.* p. 579.)

HENRI II, X[e] COMTE DE CHAMPAGNE.

Henri II, dit le Jeune, succéda, l'an 1180 ou 1181, dans les Comtés de Champagne et de Brie à Henri I, son pere. Il entra, l'an 1183, dans l'alliance de Philippe, Comte de Flandre, contre le Roi Philippe-Auguste. (Martenne, 2[e] *Voyage litt.* pag. 61.) L'an 1186, il fut fiancé avec Hermansete, fille de Henri, Comte de Namur et de Luxembourg, lorsqu'elle étoit encore au berceau: mais ce mariage n'eut pas lieu.

Deux jeunes serfs champenois, Renaud et Faucon, fils de Faucon du Puiz, avoient mérité, par la bonté de leur caractere, l'estime et l'affection du Comte Henri. Ce Prince, par ses Lettres du mois de Janvier 1171 (V. S.), jugea à propos, non seulement de les affranchir et de leur permettre d'épouser des femmes libres, mais de les rendre habiles à entrer dans le corps de la milice, où les seuls hommes libres et ingénus pouvoient être admis: *Ut si quando fortè meos exercitus*, ajoute-t-il, *pro necessitate aliqua conduxero.... mea negotia.... sicut caeteri milites mei, fideliter et animo promptiori prosequantur.* (La Roque, *Traité de la Nobl.* c. 4, p. 200.) Nouvelle preuve de la liberté qu'avoient alors les hauts Barons d'affranchir et même d'ennoblir leurs sujets.

La ville de Troyes éprouva, l'an 1188, le lendemain de la Madeleine, un grand désastre pendant la nuit, par un incendie qui la consuma presque entièrement. C'étoit le tems d'une foire, dit la Chronique de S. Marien, où les Marchands avoient apporté de divers endroits de grandes richesses. L'Eglise de S. Etienne et la Cathédrale, couverte alors de plomb, furent la proie des flammes ainsi qu'un grand nombre de personnes qui s'étoient exposées au danger en voulant sauver leurs effets (1). Pareil accident étoit arrivé la veille à Auxerre, et vers le même tems à Beauvais, à Provins et à Poitiers. Les villes en France étoient alors presque toutes bâties en bois.

L'an 1190, accompagné de Jacques d'Avesnes, Henri va s'embarquer pour la Terre-Sainte, après avoir institué son héritier universel, dans une Assemblée tenue à Sézanne, Thibaut, son frere, au cas qu'il ne revînt pas. Ayant débarqué au port de Tyr, il y est reçu avec de grands honneurs par le Seigneur de la place, Conrad, Marquis de Montferrat. De là s'étant rendu au camp des Chrétiens qui assiégeoient Acre, tous les voeux lui déferent le commandement de l'armée en attendant l'arrivée des Rois de France et d'Angleterre. Le second, prêt à retourner en Europe, le nomma, l'an 1192, du consentement de tous les Seigneurs, Roi de

COMTES DE BLOIS.

reçut de la diversion que le Comte de Dreux et l'Evêque de Beauvais, freres de Louis le Jeune, faisoient en Normandie, il envoya en diligence le Comte de Blois et le Comte de Champagne pour arrêter leurs progrès en attendant son arrivée. Louis, ayant épousé, l'année suivante, la sœur des deux Comtes, les ramena l'un et l'autre dans son parti. Louis pensoit alors à recommencer la guerre contre le Roi d'Angleterre, par rapport à Gisors et à deux autres places que ce dernier lui avoit enlevées par supercherie. Thibaut, de concert avec ses deux freres, le Comte de Champagne et le Comte de Sancerre, fait relever les fortifications de Chaumont-sur-Loire, qu'il avoit détruites, afin de pouvoir de là faire des courses dans la Touraine. Mais à peine les ouvrages étoient achevés, que Henri vint assiéger la place, qu'il prit, dit Robert du Mont, avec trente-cinq Chevaliers et quatre-vingt Sergens qui la défendoient; après quoi il la rendit à son véritable propriétaire, Hugues, fils de Sulpice d'Amboise, que le Comte de Blois, comme on l'a dit, avoit dépouillé de ce Domaine. Thibaut se dédommagea en quelque sorte de cette perte par l'acquisition qu'il fit vers le même tems de Château-Renaud, ville située en Touraine, sur les confins du Blaisois.

L'an 1164, en considération de son mariage avec la fille du Roi de France, Thibaut obtint de ce Monarque la charge de Grand Sénéchal dont jouissoient auparavant les Comtes d'Anjou. Mais, par la paix qui fut faite, l'an 1169, entre la France et l'Angleterre, le Comte d'Anjou, fils du Roi d'Angleterre, rentra dans tous ses droits sur la grande Sénéchaussée qu'il inféoda ensuite au Comte de Blois. Thibaut, cette même année, 1169, se joignit au Comte du Perche pour enlever à Guillaume Gohet, ou Gouet, son beau-frere, pendant qu'il étoit à la Terre-Sainte, Montmirail avec les autres places du canton, depuis appellé de son nom le *Perche-Gouet*; et le Roi de France favorisa cette injuste entreprise. Hervé de Gien, qui avoit la garde de ces places, se voyant hors d'état de résister seul à de si grandes forces, implora le secours du Roi d'Angleterre. Ce Prince, alors ami de Thibaut, l'engage à cesser ses hostilités.

L'an 1171, Thibaut écrivit au Pape Alexandre III pour demander justice du meurtre de S. Thomas de Cantorbéri. Guillaume, son frere, pour lors Archevêque de Sens, écrivit de son côté sur le même sujet au Pontife. Mais la lettre de Thibaut, plus modérée que celle du Prélat, n'inculpe pas formellement le Roi d'Angleterre dans l'assassinat dont il se plaint, et semble même l'excuser, au lieu que Guillaume rejette sans déguisement sur le Monarque toute l'atrocité de ce crime. Peu de tems après, Thibaut rendit avec Maurice de Sulli, Evêque de Paris, une Sentence arbitrale sur les différends du Vicomte de Polignac avec l'Evêque de Clermont. La

(1) M. Grosley (*Mém. sur l'Hist. de Troyes*, p. 484) place ceci, par une erreur typographique, sous l'an 1118.

Jérusalem

COMTES DE CHAMPAGNE.

Jérusalem. Un malheur abrégea la durée de ses jours. Il tomba, l'an 1197, d'une fenêtre de son palais d'Acre, et se tua. Henri, après la mort de Conrad, Marquis de Tyr, assassiné, l'an 1192, en Palestine, avoit fait, le 5 Mai de la même année, *un mariage tel quel*, dit Raoul de Diceto, avec sa veuve, Isabelle, seconde fille d'Amauri I, Roi de Jérusalem; mariage effectivement nul, puisque le premier époux de cette Princesse, Humphroi de Thoron, à qui Conrad l'avoit enlevée, vivoit encore lorsqu'elle passa dans les bras du Comte de Champagne. Mais ce fut le Roi Richard, oncle de Henri, qui fit ce mariage, dont le Royaume de Jérusalem, qu'il fit donner au Comte, fut le prix. D'Isabelle, Henri eut trois filles; Marie, qui mourut jeune; Alix, femme de Hugues de Luzignan, Roi de Chypre; et Philippine, qui eut pour époux, sur la fin de l'an 1214, Erard de Brienne, Seigneur de Rameru. Leur mere épousa en quatriemes noces Amauri II, Roi de Jérusalem, *puis de Chypre*. (*Voy.* Henri l'Aveugle, *Comte de Namur.*

THIBAUT III, XIe Comte de Champagne.

L'an 1197, Thibaut III, né, l'an 1177, de Henri I, succede à Henri II, *son frere*, en vertu de la donation que celui-ci, en partant pour la croisade, lui avoit faite de ses Comtés de Champagne et de Brie, au cas qu'il ne revînt point de ce voyage. Thibaut, l'an 1198, au mois d'Avril, fait hommage-lige de la ville de Melun au Roi Philippe-Auguste, *qui de son côté s'engage à le défendre contre toute créature qui peut vivre et mourir*. » Les » deux parties, *dit* M. Brussel, trouvoient leur avantage dans cet » engagement, puisque d'un côté la protection ouverte du Roi » devenoit par là acquise à Thibaut pour se maintenir contre ses » nieces (filles de Henri), auxquelles il enlevoit la Champagne, » et que de l'autre côté le Roi, qui avoit de grands desseins en » tête, comme il en donna des preuves peu de tems après, jugea » que les forces du Comte de Champagne, unies aux siennes, lui » seroient d'un merveilleux secours pour l'entiere exécution de » ses projets ». (*Usage des Fiefs*, T. I, pp. 117-119.) Il en arriva néanmoins autrement à quelques mois de-là, suivant Mézerai, qui dit, *sous cette même année* 1198, » que le Roi eut le » déplaisir de voir que plusieurs de ses vassaux, entre autres le » Champenois, le Breton et le Flamand, se laisserent débaucher » à Richard, Roi d'Angleterre ». Mais la mort de Richard, arrivée le 11 Avril 1199, fit rentrer dans le devoir le Comte de Champagne. Thibaut donna, l'an 1199, un superbe tournoi pendant l'Avent dans son château d'Ecry. Foulques, Curé de Neuilli, fameux par ses prédications, vint y prêcher la Croisade, et le fit avec tant de succès, que le Comte de Champagne et tous les Seigneurs qui composoient l'Assemblée, prirent sur le champ la croix. (*Villehardouin.*) *Il fut élu, l'année suivante*, quoique âgé seulement de 23 *ans, Généralissime de cette expédition*, suivant Bernard le Trésorier. Mais, étant prêt à partir, il tombe malade. Tandis qu'il est au lit, arrive Geofroi de Villehardouin, Maréchal de Champagne, qu'on avoit envoyé à Venise pour traiter, avec le Doge et la Seigneurie, de l'embarquement des Croisés. Sur le récit qu'il fit à Thibaut *du succès de sa négociation*, ce Prince, transporté de *joie, dit qu'il est guéri, saute du lit*, demande son palefroi, et se met en route. *Mais quand il ot un pou alé, si retourna, sa maladie l'i enforça. Il fist son testament, et commanda qu'on payast ses Chevaliers; et si com Chevalier recevroit l'avoir, que il jurast l'ost de Venise à tenir; le remanant commanda de partir en l'ost.* (*Mss. de S. Germain*, n° 139.), après quoi il mourut le 24 Mai de l'an 1200, selon M. Pithou, ou plutôt 1201, laissant son épouse, Blanche de Navarre, fille du Roi Sanche le Sage, qu'il avoit épousée en 1195, enceinte d'un fils qui fut nommé Thibaut le Posthume. Son corps fut inhumé à la Cathédrale de Troyes. Avant sa mort il avoit chargé Renaud de Dampierre d'aller accomplir son vœu à la Terre-Sainte. Renaud partit avec Simon de Montfort, d'autres Seigneurs, et l'Abbé de la Trappe. Mais, étant arrivé en Syrie, il fut pris dans un combat qu'il livra au Sultan d'Alep, et demeura trente ans prisonnier parmi les Infideles. Le Roi Philippe-Auguste, craignant que Blanche ne prît des engagemens contraires à ses intérêts, obligea cette Princesse à lui promettre deux choses;

COMTES DE BLOIS.

même année, il fit brûler plusieurs Juifs convaincus, suivant Robert du Mont, d'avoir crucifié un enfant, et de l'avoir ensuite jetté dans la Loire, enfermé dans un sac.

Thibaut joignit, l'an 1183, ses armes à celles de Philippe d'Alsace, Comte de Flandre, dans la guerre que ce dernier soutint contre Philippe-Auguste. (Martenne, *Voy. littér.* T. II, p. 61.) Il partit, l'an 1190, pour la Terre-Sainte, et y mourut, l'année suivante, au siége d'Acre. M. Pithou met sa mort environ l'an 1201, ce qui ne peut se concilier avec la circonstance où elle est arrivée. La charge de Sénéchal fut supprimée après sa mort. Il avoit épousé, 1° Sibylle de Château-Renaud, veuve de Josselin d'Auneau ou des Aunelles, qui lui apporta en dot la terre de Château-Renaud, laquelle demeura unie au Comté de Blois (preuve qu'il eut des enfans de ce mariage, quoiqu'on ne les connoisse pas, car sans cela la terre seroit retournée aux héritiers collatéraux); 2° vers l'an 1164, il s'étoit remarié avec Alix, fille puînée de Louis le Jeune et d'Eléonore, dont il eut Thibaut, mort en bas âge; Louis, Comte de Blois et de Chartres; Henri, mort jeune; Philippe, mort sans enfans; Marguerite, femme, 1° de Hugues III, Seigneur d'Oisi, 2° d'Otton II, Comte de Bourgogne, 3° de Gautier II, Seigneur d'Avesnes; Elisabeth, ou Isabelle, Comtesse de Chartres; et Alix, Religieuse à Fontevraut, ensuite Abbesse en 1221. Thibaut est loué par Jean de Salisberi pour sa science dans les loix et coutumes de France.

LOUIS, IXe Comte de Blois.

L'an 1191, Louis, fils de Thibaut V, succede à son pere. La séduction en fit un rebelle. L'an 1198, il se ligue avec les Comtes de Flandre, du Perche, de Guines et de Toulouse, contre le Roi Philippe-Auguste, en faveur de Richard, Roi d'Angleterre, auquel ils font serment de fidélité. (Hoveden.) Cette confédération ne paroît pas avoir eu de suite; mais ce n'étoit pas la seule où Louis se fût déja engagé contre les intérêts de son Souverain. L'année suivante, étant au château d'Ecry sur-l'Aisne en Champagne, pour la célébration d'un tournoi, Louis se croise avec plusieurs autres Seigneurs, à la prédication de Foulques, Curé de Neuilli. Guillaume le Breton dit qu'il prit ce parti pour éviter la punition que ses révoltes méritoient. Etant arrivé avec les Croisés devant Constantinople, il se distingua dans toutes les opérations de ce siége, excepté au dernier assaut, parcequ'il étoit malade alors. Dans le partage que les Croisés firent de la conquête, il eut pour sa part Nicée en Bithynie, avec ses dépendances. Ayant engagé témérairement, l'an 1205, la fameuse bataille d'Andrinople, il y perdit la vie le 15 Avril, et fut peu regretté. Louis avoit épousé Catherine, fille aînée de Raoul, Comte de Clermont en Beauvoisis, et son héritiere, dont il eut Thibaut VI, Comte

COMTES DE CHAMPAGNE.

1° de ne point se marier sans son consentement, 2° de remettre entre ses mains l'enfant qu'elle mettroit au monde. Pour sûreté de sa parole, Blanche en fit jurer la garantie par Guillaume, Comte de Sancerre; Guillaume, Comte de Joigni; Gui de Dampierre; Gaucher de Châtillon; Geofroi de Joinville; Hugues, Comte de Rethel; Henri, Comte de Grandpré; Ansel, ou Anseau de Trainel; et Garnier de Marigny.

THIBAUT IV, LE POSTHUME, SURNOMMÉ LE GRAND, XII^e COMTE DE CHAMPAGNE.

L'an 1201, THIBAUT IV, fils posthume de Thibaut III, Comte de Champagne, commence à régner, en naissant, sous la tutele de Blanche de Navarre, sa mere. Cette Princesse, l'an 1212, ayant assemblé les Barons et les autres vassaux de Champagne, fait, de leur consentement, un Statut portant que dorénavant, au défaut de mâles dans une famille noble, l'aînée des filles héritera du château et de la forteresse du Fief, ainsi que de la justice, privativement à ses autres sœurs. Elle regle de plus que, si quelque Noble, ayant donné cartel à un autre pour vuider une querelle par le duel, vient à mourir avant le jour marqué, son héritier pourra suivre cette action, ou nommer un autre pour le remplacer. (Chantereau le Fevre, *de l'orig. des Fiefs*, *pr.* p. 44.)

L'an 1215 fut le commencement d'une grande querelle. Erard de Brienne, Seigneur de Rameru, au nom de Philippine, son épouse, tante de Thibaut, disputa au jeune Comte ses Etats, d'abord par la voie de la justice. La Cour des Pairs, à laquelle fut porté le procès, déclara, par Arrêt provisoire rendu à Melun, dans le mois de Juillet 1216, le Roi présent, que, suivant le droit commun du Royaume, *celui qui a été saisi ou investi d'un Fief par le Suzerain légitime, doit y être maintenu provisionnellement; que Thibaut et Blanche, sa mere, comme ayant le bail et la garde-noble de son fils, étant légitimement saisis et investis du Fief, la femme d'Erard de Brienne n'est pas admissible à l'hommage.* « Ce jugement, dit » un moderne, est d'autant plus précieux, qu'il décide » que les femmes, quoique admissibles aux Fiefs, même » de dignité, à l'extinction des mâles, n'y succédent » pas concurremment avec eux ». La réflexion seroit plus juste, si Thibaut et sa mere ne s'étoient point prévalus de la donation du Comte Henri II en faveur de Thibaut III, son frere. Erard et sa femme parurent se soumettre à la décision des Pairs; mais ce ne fut qu'afin d'avoir le loisir de rassembler des forces pour faire valoir leurs prétentions par la voie des armes. En effet ils firent sourdement une puissante ligue pour dépouiller le jeune Comte. Blanche défendit avec courage le patrimoine de son fils, et réduisit à la fin Erard à se désister de ses prétentions par un Traité fait au mois de Novembre 1221. Ce fut durant cette guerre que Blanche et Thibaut donnerent, l'an 1218, à Simon de Joinville, le 31 Mai (et non le 30 Juin, comme on l'a dit plus haut, pag. 598, col. 2, lig. 2), pour lui et ses héritiers, la charge de Sénéchal de Champagne.

Thibaut, l'an 1220, fait serment au Roi de le servir bien et fidélement comme son Seigneur-lige, tant qu'il lui fera droit en sa Cour: *Quamdiu ipse mihi rectum faciet curiae suae per judicium eorum qui me possunt et debent judicare.* (Brussel, *Usage des Fiefs*, T. I, p. 349.) Tel étoit le droit des vassaux, comme on l'a déja remarqué ailleurs, qu'ils pouvoient sortir de l'hommage de leur Suzerain, fût-ce le Roi lui-même,

COMTES DE BLOIS.

de Blois, de Chartres et de Clermont; Raoul de Blois; et Jeanne de Blois, morte jeune, l'an 1186 au plutôt. Catherine vivoit encore en 1208, comme le prouve une donation qu'elle fit cette année à l'Abbaye de Buzai. (Etiennot, *Fragmenta mss.* T. XV, p. 515.)

THIBAUT VI, DIT LE JEUNE, X^e COMTE DE BLOIS.

L'an 1205, THIBAUT VI, Comte de Blois, de Chartres et de Clermont, succede en bas âge à Louis, son pere, sous la tutele de Catherine, sa mere, et meurt, l'an 1218, avant Pâque, sans laisser d'enfans, quoiqu'il eût été marié deux fois; 1° avec MAHAUT, fille de Robert III, Comte d'Alençon; 2° avec CLÉMENCE, fille de Guillaume des Roches, Sénéchal d'Anjou.

MARGUERITE, COMTESSE DE BLOIS.

1218. MARGUERITE, fille aînée de Thibaut le Bon, Comte de Blois et de Chartres, succéda, l'an 1218, à son neveu Thibaut le Jeune dans le premier de ces deux Comtés, avec GAUTIER II, Seigneur d'Avesnes, son troisieme mari. Elle avoit épousé en premieres noces Hugues III, Seigneur d'Oisi, et en secondes Otton I ou II, Comte de la haute Bourgogne, frere de l'Empereur Henri VI, et fils de l'Empereur Frédéric Barberousse. Gautier, la même année 1218, se rendit en Palestine, où il fit beaucoup de bien, dit une ancienne Chronique. Ce fut lui, ajoute-t-elle, qui posa la premiere pierre du château des Pélerins. Il y a bien de l'apparence qu'il accompagna les Croisés dans leur expédition d'Egypte, où, l'année suivante 1219, ils se rendirent maîtres de Damiete. De retour en France, il assista, l'an 1226, au Sacre de S. Louis. Ayant accompagné ce Monarque, l'an 1248, dans son voyage d'Outremer, il perdit la vie, l'an 1249, devant Damiete. Marguerite, son épouse, mourut l'an 1230, ne laissant de ses trois mariages qu'une fille, qui suit.

MARIE ET HUGUES DE CHÂTILLON, COMTESSE ET COMTE DE BLOIS.

1230. MARIE, fille de Gautier d'Avesnes et de

ELISABETH, COMTESSE DE CHARTRES.

1218. ELISABETH, seconde fille de Thibaut le Bon, succéda, l'an 1218, à Thibaut le Jeune, son neveu, dans le Comté de Chartres. Elle épousa, 1° SULPICE, III^e du nom, Seigneur d'Amboise, de Montrichard et de Chaumont, duquel elle eut Mahaut, qui viendra ci-après; 2°, avant l'an 1224, JEAN D'OISI, Seigneur de Montmirail, avec lequel elle fonda, l'an 1225, l'Abbaye cistercienne et féminine de l'Eau (*Aqua*), dans la paroisse de Ver-sur-l'Eure, au diocèse de Chartres. Elisabeth, dans cet acte, joint au titre de Comtesse de Chartres celui de Dame d'Amboise. (Etiennot, *Fragmenta*, T. XV, p. 60.) Elle vivoit encore en 1241, et étoit morte en 1249, sans laisser d'enfans de son second mariage. Le P. Anselme met la mort de Jean d'Oisi vers l'an 1240.

MAHAUT.

1249 au plus tard. MAHAUT, fille de Sulpice d'Amboise et d'Elisabeth, succéda à sa mere dans le Comté de Chartres, comme elle avoit succédé à son pere dans les Seigneuries d'Amboise, de Montrichard et de Chaumont. Elle épousa, 1° RICHARD, Vicomte de Beaumont et de Sainte-Suzanne; 2°, avant l'an 1253, JEAN II, dit LE BON, Comte de Soissons, à qui elle communiqua le titre de Comte

COMTES DE CHAMPAGNE.

lorsqu'il refusoit de faire droit sur les plaintes qu'ils lui portoient, ce qui s'appelloit *véer justice*.

L'an 1221, Philippe-Auguste, avec l'agrément de Blanche et de son fils, impose le vingtieme dans les terres de Champagne pour les frais de la guerre contre les Albigeois. Nous avons ses Lettres-Patentes, datées de Melun, par lesquelles il déclare que cette imposition ne doit pas tirer à conséquence ni passer en coutume : *Ad nullam nobis nec haeredibus nostris trahemus consequentiam vel consuetudinem.*

Thibaut avoit acquis, l'an 1223, le Comté de Bar-sur-Seine de Laurence et Pétronille, héritieres du dernier Comte Milon III. Deux ans après, Elissende, veuve de Milon, lui vendit le droit qu'elle avoit à ce Comté par son douaire. (Voy. *les Comtes de Bar-sur-Seine.*)

Le Roi Louis VIII, en montant sur le trône, forma le dessein d'enlever à l'Angleterre les provinces qu'elle possédoit en-deçà de la mer. Le Comte de Champagne, étant entré dans ses vues, l'accompagna dans l'expédition qu'il fit au-delà de la Loire, et se trouva au siége de la Rochelle, qui se rendit par capitulation au commencement d'Août 1224. (Matth. Paris, Guil. Nangis, *ad hunc an.*)

La Noblesse de Champagne n'avoit point encore de loi fixe pour le partage des biens entre les enfans mâles d'une même famille. Thibaut, ayant assemblé ses Barons et Châtelains, fit, de leur consentement, le jour de Noël 1224, un Réglement qui adjugeoit, avant le partage, à l'aîné le principal Fief avec certaines limitations (1).

Thibaut accompagna, l'an 1225, le Roi Louis VIII au siége d'Avignon. Mais, ennuyé de la longueur de l'expédition, il se retire après les quarante jours de service qu'il devoit au Roi comme son vassal. Louis, qui avoit besoin de lui pour venir à bout de son entreprise, s'offense de sa retraite, et jure de s'en venger. Mais ce Monarque meurt de la dyssenterie quelque tems après; et le Comte de Champagne est accusé sans fondement de l'avoir empoisonné. Le préjugé contre lui étoit si fort, que, s'étant mis en route pour le Sacre de Louis IX, il reçut défense d'y assister, et fut con-

COMTES DE BLOIS ET DE CHARTRES.

de Chartres. Elle mourut avant lui, c'est-à-dire vers l'an 1269, sans laisser de postérité de ses deux maris. Jean de Châtillon, Comte de Blois, recueillit sa succession.

Marguerite de Blois, succéda à sa mere dans le Comté de Blois, avec Hugues de Châtillon, Seigneur de Créci et Comte de S. Paul, son mari, qu'elle avoit épousé l'an 1225. A ce Comté, dans la suite, elle joignit les Seigneuries d'Avesnes et de Guise, avec d'autres terres qu'elle hérita de Gautier, son pere. L'an 1226, Marie et son époux fonderent, au mois d'Août, dans le diocèse de Meaux, l'Abbaye de filles de Pont-aux-Dames, de l'Ordre de Cîteaux. Marie finit ses jours l'an 1241, et fut inhumée à Pont-aux-Dames. De son mariage elle eut Jean, qui suit, et d'autres enfans. (*Voy.* Hugues V, *Comte de S. Paul.*)

JEAN, Comte de Blois et de Chartres.

1241. Jean, fils aîné de Hugues de Châtillon et de Marie de Blois, succéda à sa mere dans le Comté de Blois et la Seigneurie d'Avesnes. Il épousa, l'an 1253 (et non l'an 1254), Alix, dite aussi Alpaïs, fille de Jean I, Duc de Bretagne, qui lui apporta en dot les terres de Pontarci et de Brie-Comte-Robert. La même année, les deux époux transporterent au Roi de France la garde ou l'Avouerie qu'ils avoient de l'Abbaye de Marmoutier. (*Trés. des Chartes, cahier* 222, *liasse* 7.) L'an 1268 ou environ, Jean succéda dans le Comté de Chartres à sa cousine Mahaut, petite-fille par Elisabeth, sa mere, de Thibaut le Bon, morte sans lignée. Il eut, peu de tems après, quelques démêlés pour des intérêts temporels avec le Chapitre de Chartres, qui porta le ressentiment au point de cesser le service divin et de jetter un interdit sur les terres du Comte. Nous avons une lettre du Roi S. Louis, datée du jeudi après la fête de S. Pierre et S. Paul, l'an 1269, par laquelle il félicite ce Chapitre d'avoir repris le chant et le son des orgues, et le prie de suspendre l'interdit jetté sur les Domaines du Comte de Blois.

(1) Voici ce Réglement. » Je Thiebaus, Comte Palatins de Cham-
» paigne et de Brie, fais savoir à touts cels qui verront et oiront ces
» presentes Lettres, que comme contans fut de faire jugement com-
» ment le enfans masles de mes Chastelains et de mes Barons deus-
» *sent partir entre'aus, c'est à savoir combien li aisnés* doit penre
» en *contre lor puisné, je de l'assentement et dou conseil* de mes
» feaux *Barons et Chastelains, c'est à sçavoir de redoutable* Pere
» Mile, Evesque de Beauvais et de mon chier cousin et de li feal ami
» Guy, Comte de Bar-lou-Duc, et mes amez et féaux lou Comte de
» S. Pol, Jean Comte de Chartres, le Comte de Roussy, le Comte
» de Valdrimont, Simon de Joinville, Eirard de Briene, Simon de
» Chastelvilain, Hues de *S. Pol*, *Gautier de Vignori*, Guarnier de
» Trinel, Reigneier de Noigent, *Ansial de la Pesse*, Guy d'Arcies,
» Thomas de Cocy, Nicolas de *Rumilly*, Gautier d'Ardillieres,
» Witaces de Conflans, le Chastelain de Vitry, Regnaut de Dam-
» pierre, Simon de Soise-Fontaine, Guy de Sailly, Jacques de Cha-
» cenay, Jean de Plancy, Clerembaud de Chappes, Gauthier de
» Risnel, Robert de Ville, Erard d'Aunoy, Vidame de Chaalons,
» et de mes aultres Barons, desquels leurs sceaux sont pendus en
» ceste présente lettre. Je ay estably que li ainnez fils penra en con-
» tre tous ses freres puisnez; tout soy que ilz n'ayent entre'aus que
» un seul chastel, li ainnez l'aura, et les fiez de cel chastel, et les
» charuages et les prez, et les vingnes, et les aigues et les estangs
» qui sont dans les paroisses et les rentes et les issues d'icel chastel se-
» ront prisiés avec l'autre terre, et en toutes ces choses aura autant li
» uns comme li autres, en telle maniere que la partie à l'ainné frere
» li sera assise es rentes et chesnées (f. essemes, *terres ensemen-*
» *cées*) qui sercnt au chastel; et si aucuns des freres avoit rien au
» chastel, ce qu'il y averoit seroit de la jostisse à l'ainné freres; et
» se il avoient entrei aus maison forte, li secons l'averoit en tout l'a-
» vantage des fiez, des charuages, des preys, des vingnes, des aigues
» et des estangs qui seront dedans les parochages de la ville ou les
» maisons forts; et se il avient plusoures forterеces, elles seroient
» divisées selon lou fait dou chastel, selon ce qui est escript cy-bas
» dessous; et se il avenoit que il ne fussent que duis freres et il euis-
» sient duis chastiaus ou trois, li ainné penroit celuy que il mieux
» ameroit, et chascuns averoit les fiez dou chastel que il retenroit à son
» huez, et averoit les charuages, les vingnes et les prez, les aigues et
» les estangs qui seroient dedans les finages d'icel chastel, et après li
» ainnez penroit lou tiers chastel et les fiez d'icel chastel, et les
» charuages, les vingnes, les prez, les aigues, les estangs qui se-
» ront dedans le parochage dou tiers chastel, et les rentes et les
» yssues d'icel tiers chastel seront prisiées, et ce qu'elles vauront
» chascuns, aura la mitié, en telle maniere que chascuns penra sa
» part en la chastelerie d'icel chastel se sa partie vault tant; et se
» cil qui avera lou pejour chastel et la pejour chastelenie n'avoit la
» vaillance de sa part ou chastel selon lou pris dou chastel et de la
» terre qui est devant dicte, cel qui averoit la plus grande partie,
» li parteroit en terre plene; et se il ne le pooit pas faire en terre
» plene, il l'y parteroit en ses chastiaux, sauve la jostisse au Sei-
» gneur dou chastel, selon ce que il est cy-dessus escript. Et se il
» avoient entre aus quatre chastiaux, li puisné averoit lou quart
» chastel; et se il avoient plusours chastiaux, toute en telle maniere
» seroient divisé; et se il estoient plus d'hoirs que nous n'avons
» dessus dict et il eussent plusours chastiaux, li ainné penroit à sa
» volonté un chastel et li puisné un autre chastiau que il mieux
» ameroit, et en telle maniere seroient toujours divisé. C'est à sça-
» voir que li ainné penroit à sa volonté, et en telle maniere chascun
» d'aus averoit en son chastel, l'avantage dou chastel, si comme
» li est expressé dessus, et les rentes seront prises selon ce qu'il
» est divisé dessus; et se il estoient tant d'hoirs que chascuns ne
» pooit avoir un chastel, cil qui ne porroit avoir chastel, averoit sa
» part en terre plene, si comme il est dessus dict. C'est à sçavoir
» que ciz establissement en faict de tous chastiaux qui meuvent de
» moy, et dou cestuy jour qu'il est faict ou temps à avenir qu'il
» sera frumez, et les partisons qui ont esté faictes jusqu'au jour que
» ces Lettres furent faictes, elles seront estables et dureront; et
» pour que ce soit créable chose et guenue fermement, je et li Ba-
» rons avons scellez ces presentes de nos sceaux. Ce fut faict en l'an
» de grace MCC XXIV, lou jour de Noel ou mois de Noel». (Extrait
des papiers du P. Vignier, Jésuite.)

COMTES DE CHAMPAGNE.

traint de s'en retourner. La Comtesse, sa femme, ne laissa pas d'être de la fête, et y disputa à la Comtesse de Flandre, dont le mari étoit prisonnier au Louvre, l'honneur de porter l'épée devant le Roi. (*Voy.* Jeanne, *Comtesse de Flandre.*) Thibaut, sensible à l'affront qu'il venoit de recevoir, entra dans le parti des Seigneurs mécontens du Gouvernement. Mais la Reine Blanche, Régente du Royaume, *aussi habile que chaste*, dit M. Bossuet, se servit adroitement de la passion que Thibaut lui témoignoit, pour le retirer de cette ligue et l'engager dans les intérêts du Roi. Il fut bien récompensé de ce retour de fidélité, par la protection que le Roi et la Reine lui accorderent contre ses propres ennemis. Erard de Brienne et sa femme, qui avoient recommencé le procès pour la Champagne, furent obligés de se désister une seconde fois de leurs poursuites, moyennant certaines terres et rentes qu'il leur assigna, comme on le voit par les Lettres-Patentes qu'ils lui donnerent à ce sujet dans le mois d'Août 1227. (*Liber principum*, fol. 322, r° et v°.) Ce ne furent pas les seuls au reste qui lui contesterent ses Comtés. Alix, Reine de Chypre et fille aînée du Comte Henri II, vint exprès en France pour réclamer cette succession. Thibaut lui opposoit deux moyens, 1° la donation de Henri II, faite à son pere; 2° l'illégalité de la naissance d'Alix, attendu que le mariage de Henri et d'Isabelle, dont elle étoit sortie, s'étoit fait du vivant d'Humphroi, premier mari d'Isabelle. Mais si la justice se refusoit à la demande d'Alix, les conjonctures lui étoient favorables. Un grand nombre de Seigneurs se déclarerent pour cette Princesse. La haine de ceux que Thibaut avoit pour ennemis dans cette affaire, partoit d'un principe qu'ils n'osoient avouer. Indisposés contre le Gouvernement, et résolus d'en traverser les opérations, ils avoient comploté d'engager irrévocablement dans leur parti le Comte Thibaut, en lui faisant épouser la fille de Pierre Mauclerc, Comte de Bretagne, le plus grand brouillon qu'il y eût alors dans l'Etat. Thibaut ayant consenti à ce mariage, la Princesse fut amenée à l'Abbaye du Val-Secret, près de Château-Thierri, où la cérémonie devoit se faire. Déjà il étoit parti de Château-Thierri pour aller la trouver, lorsqu'il reçut une défense du Roi de consommer cette alliance. Le Comte de Champagne obéit, revint sur ses pas, et rétracta sa parole. Les Seigneurs qui avoient noué l'intrigue, furent au désespoir de la voir rompue. Ils rassemblerent toutes leurs forces pour en tirer vengeance, et firent entrer le Duc de Bourgogne, Hugues IV, dans leur ligue. Ce dernier et Thibaut avoient des griefs réciproques l'un contre l'autre. Le Duc, malgré la promesse qu'il avoit faite au Comte de Champagne, de ne point s'allier à la fille du Comte de Dreux, ennemi de ce dernier, l'avoit récemment épousée dans les premiers mois de l'an 1229. Thibaut, soupçonnant Robert de la Tour, Archevêque de Lyon, d'avoir été l'instigateur de ce mariage, trouva moyen, peu de tems après, de se venger du Prélat. Informé que Robert, peut-être au retour des noces, traversoit ses terres, il le fit arrêter et conduire de château en château, les yeux bandés, pour qu'il ne reconnût pas les lieux où on le menoit. Mais, avant que le scandale augmentât, Robert fut délivré par la généreuse adresse de Henri II, Comte de Bar-le-Duc, qui par là se fit un ennemi du Comte de Champagne. Cependant les confédérés, dont les principaux Chefs étoient les Comtes de Boulogne, de Guines, de S. Paul et de Nevers, auxquels vinrent depuis se joindre le Duc de Bourgogne et le Comte de Bar, s'étoient réunis auprès de Saint-Florentin, d'où étant entrés dans la Champagne, ils y saccagerent et brûlerent tout ce qui se rencontra sur leur route. Thibaut connut alors combien il est fâcheux pour un Prince d'avoir perdu le cœur de ses sujets; car les Champenois, par haine pour leur maître, dit la Chronique d'Andre, loin de le défendre, livrerent eux-mêmes ses places. Il y eut plus, Thibaut lui-même fut obligé d'en brûler plusieurs, de peur qu'elles ne tombassent au pouvoir de l'ennemi. La ville de Troyes fut presque la seule qui se mit en état de défense. Les Confédérés, instruits de sa résolution, et sachant que Simon, Sire de Joinville et pere de l'Historien de S. Louis, y commandoit, n'oserent l'attaquer. Ils s'avançoient pour joindre le Duc de Bourgogne qui venoit à leur secours, lorsque S. Louis, après les avoir inutilement sommés de mettre bas les armes, vint fondre sur eux avec une armée. Ce Monarque les poussa de poste en poste jusques sur le territoire de Laigne (et non pas de Langres, comme porte l'édition de Joinville par du Cange.) Ce bourg, situé sur la frontiere de Champagne et de Bourgogne, dans le Tonnerrois, appartenoit au Comte de Nevers, l'un des Confédérés. Quelques uns d'entre eux, du nombre desquels fut le Comte de Nevers, firent la paix avec le Comte de Champagne; d'autres mirent le sujet de leur querelle en arbitrage. Thibaut, dans cette guerre, eut deux alliés dont les secours lui furent très utiles, Matthieu, Duc de Lorraine, et Ferrand, Comte de Flandre. Assisté du second, il prit sa revanche contre le Comte de S. Paul dont il ravagea le pays. (Albéric.) L'année suivante (1230), il transigea avec ce même allié touchant le droit de commander l'avant-garde de l'armée royale. Par le Traité, qui fut conclu entre eux le samedi avant la S. Barthelemi (17 Août), il fut convenu que dans l'expédition prochaine contre le Comte

COMTES DE BLOIS ET DE CHARTRES.

(Etiennot, *Frag. mss.* T. XV, p. 81.) On ne sait comment ce démêlé se termina. Le Roi Philippe le Hardi nomma, l'an 1271, le Comte Jean *tuteur, défenseur et garde du Royaume et de ses enfans*, au cas que le Comte d'Alençon vînt à mourir. Jean, la même année, fonda le Couvent des Dominicains à Blois, et, l'an 1273, l'Abbaye des Cordelieres de la Guiche, à deux lieues de cette ville. Ce Comte mourut le 28 Juin 1279, et fut enterré à la Guiche. De son mariage il laissa une fille, qui suit.

JEANNE.

1279. Jeanne de Châtillon, fille unique de Jean de Châtillon, mariée en 1272 à Pierre, Comte d'Alençon, cinquieme fils de S. Louis, succéda, l'an 1279, avec son époux, aux Comtés de Blois, de Chartres et de Dunois, ainsi qu'aux Seigneuries d'Avesnes, de Guiche, de Condé, &c. Pierre étant mort en 1284, Jeanne vendit le Comté de Chartres, l'an 1286, au Roi Philippe le Bel. Ce Prince le donna, l'an 1293, à son frere, Charles, Comte de Valois, pere du Roi Philippe de Valois, qui le réunit à la Couronne après la mort de Charles II, son frere, tué, l'an 1346, à la bataille de Créci. (*Voy.* Charles II de Valois, *Comte d'Alençon.*) Le Roi François I a depuis érigé le Chartrain en Duché par Lettres données à Fontainebleau dans le mois de Juillet 1528, en faveur d'Hercule d'Est, Duc de Ferrare, et de Renée de France, sa femme, seconde fille du Roi Louis XII, après la mort desquels il revint au Domaine. Depuis il en a été de nouveau détaché pour faire partie de l'apanage de Gaston, frere du Roi Louis XIII. Après la mort de ce Prince, arrivée le 2 Février 1660, le même apanage fut donné à Philippe, frere de Louis XIV, par Lettres du mois de Mars 1661, qui érigent en Pairie le Duché de Chartres.

L'an 1289, Jeanne transporta la Seigneurie d'Avesnes pour la somme de 9 mille liv. de rente à Hugues de Châtillon, Comte de S. Paul, son cousin germain. S'étant dévouée aux bonnes œuvres après la mort de son époux, elle fonda,

COMTES DE CHAMPAGNE.

ou le Duc de Bretagne, celui de Flandre feroit une fois l'avant-garde et deux fois l'arriere-garde, comme avoit fait précédemment le Comte de Champagne. La Reine de Chypre voyant son parti diminuer, cessa, l'an 1234, ses poursuites, et laissa en paisible jouissance le Comte, son neveu, par un accommodement fait au mois de Septembre. Alix par ce Traité céda ses prétentions à Thibaut moyennant une pension viagere de 2 mille livres, et 40 mille livres d'argent comptant. Ce fut S. Louis qui fournit cette derniere somme, pour laquelle Thibaut lui céda, par Traité du 5 Septembre 1234, le Fief et la Suzeraineté des Comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre, avec celle de la Vicomté de Châteaudun. Sanche VII, dit le Fort, Roi de Navarre, étant mort la même année sans enfans, Thibaut, son neveu par sa mere, lui succede; et, le 8 Mai, il est proclamé Roi dans la ville de Pampelune. Cet accroissement de fortune, loin de fixer l'inquiétude naturelle de Thibaut, ne servit au contraire qu'à la mettre en mouvement.

Thibaut, l'an 1235, se ligue contre S. Louis avec le Duc de Bretagne, le Comte de la Marche, et plusieurs autres Grands du Royaume, et cela dans la vue de recouvrer la Suzeraineté des Comtés ci-devant nommés. Pour cimenter son alliance avec le Duc de Bretagne, il maria Blanche, sa fille unique, qu'il avoit eue d'Agnès, sa seconde femme, avec Jean, fils du Duc et héritier de la Bretagne: mariage qu'il fit sans en avoir fait part au Roi. Le Monarque, apprenant qu'il avoit pris les armes, marche à sa rencontre à la tête d'une armée. Thibaut, effrayé, lui envoie demander la paix; et pour l'obtenir il lui remet deux places importantes, Brai-sur-Seine et Montereau-faut-Yonne, que S. Louis rendit ensuite. Avant cet événement Thibaut s'étoit retiré de la Cour à cause d'un affront que lui attirerent ses galanteries, qui déplaisoient à quelques Seigneurs. Un jour qu'il entroit dans la salle où étoit la Reine Blanche, Robert, frere du Roi, lui fit jetter au visage par ses gens un fromage mou. On ajoute même que pendant qu'il montoit les degrés du Palais, Robert avoit fait attacher des haillons à ses habits, et donné ordre de couper la queue à son cheval. Le Comte de Champagne, honteux de ces affronts, prit le parti de s'éloigner, dans la crainte de se voir exposé à de nouvelles insultes; ce fut ce qui le porta à se réconcilier avec le Comte de Bretagne. Thibaut, dit un ancien Auteur, étoit par-tout haï, à cause de la mort du Roi Louis VIII, que le bruit public ne cessoit de lui imputer. La Reine cependant et le Roi, son fils, ne voulurent pas laisser impunis les outrages que le Comte de Champagne avoit reçus à la Cour. Les domestiques du Comte d'Artois furent arrêtés, jugés et condamnés à mort. Mais le jugement ne fut point exécuté, Robert ayant demandé grace pour les coupables, en avouant qu'ils n'avoient agi que par ses ordres.

L'an 1239, on découvrit en Champagne des Albigeois. Ayant été arrêtés, leur procès fut promptement instruit, et leur condamnation prononcée sur leurs aveux. Le Comte Thibaut fut présent avec sa Cour, grand nombre de Prélats et un peuple innombrable, au tragique spectacle de leur exécution, qui se fit le 13 Mai de la même année, sur le Mont-Aimé, près de Vertus: 183 de ces hérétiques y furent brûlés vifs. Le Chef de ces malheureux, qui prenoit le titre d'Archevêque de Moran, avant leur supplice s'écria: *Vous serez tous sauvés par l'absolution que je vous donne: je serai seul damné, parce que je n'ai personne au-dessus de moi pour m'absoudre.* (Rapine, *Annal. ecclés. de Châlons.*) Albéric de Trois-Fontaines appelle cette affreuse exécution un *holocauste très grand et très agréable à Dieu.*

Thibaut, dès l'an 1235, avoit pris la croix pour la Terre-Sainte avec plusieurs Seigneurs, tels que les Ducs de Bourgogne et de Bretagne, les Comtes de Bar, de Montfort, de Vendôme, &c. Mais leur départ fut retardé par le Pape Grégoire IX, qui vouloit les employer à la défense de l'Empereur Latin de Constantinople contre les Grecs; à quoi ils ne voulurent point entendre. Enfin, l'an 1239, au mois d'Août, Thibaut s'embarque à Marseille avec sa compagnie pour la Terre-Sainte. (Sanut.) Cette expédition n'eut aucun succès par la division des Chefs. Thibaut étoit de retour, à ce qu'il paroît, vers la fin de l'année suivante. A son retour il accorda à la ville de Troyes des Lettres d'affranchissement, par lesquelles il lui permettoit de s'ériger en Commune sous un Maire et des Echevins de son choix. L'an 1241, il rendit hommage à l'Evêque de Langres pour les villes de Bar-sur-Seine, de Bar-sur-Aube, de la Ferté-sur-Aube, de Nogent, de Chaumont, de Montigni en Bassigni, de Coiffi, la Châtellenie de ces lieux, et la garde de Molême. (Duch. *Pr. de la M. de Bar-le-Duc*, p. 36; *Gall. Christ.* T. XII, p. 664.) Thibaut fit encore hommage, cette même année, au Duc de Bourgogne pour le Comté de Troyes. (Pérard, p. 227.) Ce Prince mourut, l'an 1253, à Pampelune, le 8 ou le 10 Juillet, âgé de 53 ans. Il fut marié trois fois, 1°, l'an 1220, dans le mois de Septembre au plutôt, à GERTRUDE DE DAGSBOURG, fille d'Albert, Comte de Metz, veuve de Thibaut I, Duc de Lorraine, dont il fut séparé par sentence ecclésiastique; 2°, l'an 1222, à AGNÈS (1), fille de Guichard IV, Sire de

COMTES DE BLOIS.

l'an 1290, quatorze cellules aux Chartreux de Paris. Guillaume de Mâcon, Evêque d'Amiens, fit cession, l'année suivante, à la Comtesse Anne de tous les Fiefs et arriere-Fiefs de son Eglise, situés dans le Vendômois, et nommés les Fiefs de S. Firmin, à la charge d'offrir tous les ans à sa Cathédrale une torche de cire du poids de cent livres; ce qui s'exécute encore de nos jours, disent les Auteurs du *Gallia Christiana.* (T. X, p. 1148.) La Comtesse Jeanne mourut le 19 Janv. de l'an 1292 (N. S.), à l'âge de 38 ans, sans laisser de postérité. Son corps fut inhumé à la Guiche, près de ses pere et mere. Elle avoit fait, l'année précédente, son testament, rempli de legs pieux, montant, selon quelques uns, à la somme de 120 mille livres, parmi lesquels il s'en trouvoit un de 15 mille livres pour le secours de la Terre-Sainte.

HUGUES DE CHÂTILLON,

COMTE DE BLOIS.

1292. HUGUES DE CHÂTILLON, fils de Gui III, Comte de Saint-Paul, succéda dans le Comté de Blois, ainsi que dans la Seigneurie d'Avesnes et d'autres terres, à Jeanne de Châtillon, sa cousine germaine. Dans ses titres, il distinguoit le Comté de Blois et le Comté de Dunois, qui jusqu'alors n'en avoient fait qu'un, et par la suite furent séparés. Il mourut vers l'an 1307 (Bernier), laissant de BÉATRIX, son épouse, fille puînée de Gui de Dampierre, Comte de Flandre, morte après son époux, deux fils; Gui, qui suit; et Jean, dit *de Blois*, Seigneur de Château-Renaud, de Romorentin et de Millançai, mort sans enfans après l'an 1329. (*Voyez* Hugues VI, *Comte de S. Paul.*)

GUI DE CHÂTILLON.

1307 ou environ. GUI DE CHÂTILLON fut le successeur de Hugues, son pere, dans les Comtés de Blois et de Dunois et dans la Seigneurie d'Avesnes. L'an 1313, il fut créé Chevalier, avec plusieurs Grands du Royaume, le jour de la Pentecôte, par le Roi Philippe le Bel. Il accompagna, l'an 1336, le Roi Philippe de Valois dans

(1) Page 475 de ce volume, on l'a dite femme de Thibaut VI par un renversement de chiffres.

COMTES DE CHAMPAGNE.

Beaujeu, morte le 11 Juillet 1231, dont il eut une fille, nommée Blanche, qui épousa, comme on l'a dit, Jean I, dit le Roux, Duc de Bretagne; 3°, l'an 1232, après s'être séparé d'Agnès, à MARGUERITE DE BOURBON, fille d'Archambaud VIII, dont il eut trois fils; Thibaut V; Pierre ou Perron, qui, ayant été accordé avec Amicie, fille unique de Pierre I de Courtenai, Seigneur de Couches et de Mehun, mourut avant l'accomplissement du mariage; et Henri III; avec deux filles, Marguerite de Navarre, femme de Ferri III, Duc de Lorraine, et Béatrix, qui épousa Hugues IV, Duc de Bourgogne. Le Comte Thibaut, avant ces trois mariages, avoit été fiancé, au mois d'Août 1219, avec Marguerite, sœur d'Alexandre II, Roi d'Ecosse. On ignore les raisons qui firent manquer cette alliance. Ce Prince avoit une taille avantageuse, l'air noble, beaucoup d'adresse pour tous les exercices du tems. Ses aïeux lui avoient transmis leur ambition, leur fierté, leur esprit inquiet et remuant, leur magnificence, et leur libéralité. Son caractere étoit vif, inconstant, étourdi; ses entreprises, presque toutes destituées de prudence, furent aussi presque toutes sans succès. Son esprit, naturellement enjoué, fut poli par l'étude. Il cultiva sur-tout la poésie, ce qui lui fit donner le surnom de *Faiseur de chansons; il fit même pour la Reine des vers tendres*, dit M. de Meaux, *qu'il eut la folie de publier*. Ajoutons qu'il les fit écrire avec le pinceau sur les murs de la grand'salle de son palais de Provins. Cependant M. de la Ravaillere, qui en a donné une édition en 1742, soutient dans ses Lettres préliminaires que Thibaut n'a point fait *ces vers tendres pour la Reine*, et se flatte que M. Bossuet n'auroit pas parlé de la sorte s'il avoit écrit depuis que les poésies de ce Prince ont été publiées. Mais il est douteux que ce Prélat se fût rendu aux raisons que l'Editeur apporte pour détourner ces chansons galantes, sans même en excepter aucune, vers un autre objet que la Reine de France. Thibaut fit du bien et du mal aux Eglises. L'Abbaye d'Argensoles, fondée en 1222, est l'ouvrage de sa mere et de lui. Les Chapitres de Vitri et de S. Quiriace de Provins, l'Hôtel-Dieu de la même ville, et plusieurs Monasteres, le comptent parmi leurs bienfaiteurs. Mais, l'an 1231, l'Evêque de Meaux jetta un interdit sur les terres où se trouveroit ce Comte, à cause d'un péage qu'il levoit sur les vassaux de son Eglise; et, l'an 1252, le Concile de Sens lui adressa une monition canonique pour l'engager à lever la saisie qu'il avoit faite des biens acquis par les Clercs depuis quarante ans. La ville de Chaumont en Bassigni est une de celles qui eurent le plus à se louer de lui. L'an 1229 (V. S.), au mois de Mars, il lui donna la coutume de Lorris pour se régir. (*Liber principum*, fol. 328 r°.) Escueille, près de Reims, lui fut aussi redevable de sa Commune, qu'il établit au mois d'Août. (*Ibidem*, fol. 334 v°.) (*Voy.* Philippe Hurepel, *Comte de Boulogne*, et Matthieu II, *Duc de Lorraine*.)

THIBAUT V, DIT LE JEUNE, XIIIe COMTE DE CHAMPAGNE, ROI DE NAVARRE.

L'an 1253, THIBAUT V succede à Thibaut, son pere, dans le Comté de Champagne et le Royaume de Navarre, à l'âge de treize ans, sous la tutele de Marguerite, sa mere. Au mois d'Août, les Navarrois lui envoient une députation solemnelle pour reconnoître sa royauté. Sa mere, l'an 1254 (N. S.), au mois de Février, fait hommage pour lui, dans le Château de Vincennes, au Duc de Bourgogne pour les terres du Comté de Champagne qui relevoient de lui. (Mss. de Fontanieu.) Ces terres étoient Montbard et Rougemont, que néanmoins le Comte de Champagne ne possédoit pas, mais le Comte de Nevers, qui les tenoit de lui. Le Duc, après en avoir reçu l'hommage du Comte de Champagne, le reportoit à l'Evêque de Langres, premier Suzerain. (Brussel, *Usage des Fiefs*, T. I, p. 345.)

L'an 1258, suivant le P. Pelletier, Thibaut perd sa mere, qu'une maladie enleve, le 13 Avril, à Provins; elle fut enterrée à Clairvaux. Cette Princesse, comparable à Blanche, Reine de France, se trouva dans les mêmes conjonctures qu'elle pendant la minorité de son fils, et s'en tira avec la même habileté. La même année, l'Abbaye de Luxeu, qui jouissoit d'une sorte de souveraineté, choisit le Comte de Champagne pour son gardien héréditaire. Ce titre, qui ne fut pas sans profit, passa aux Rois de France après la réunion de la Champagne à la Couronne, et fut cédé ensuite, l'an 1435, au Duc de Bourgogne par le fameux Traité d'Arras. Thibaut, l'an 1269, reçoit ordre du Roi S. Louis de mettre en possession des Régales l'Evêque de Troyes, qui avoit prêté serment de fidélité à S. M. le lundi après la S. Martin: preuve que les Comtes de Champagne ne jouissoient pas du droit de Régale. (Mss. de Fontanieu.) Thibaut se croise, l'année suivante, avec S. Louis dans la seconde expédition qu'il entreprend contre les Infideles. Il a la douleur de voir le Monarque expirer devant Tunis le 25 Août de la même année. Nous avons une lettre de Thibaut, écrite de Sicile à l'Evêque de Tunis sur cet évé-

COMTES DE BLOIS.

son expédition contre les Anglois. Sa mort arriva l'an 1342, et son inhumation se fit à la Guiche. Il avoit épousé, l'an 1309, le jour de la Madeleine (22 Juillet), MARGUERITE DE VALOIS, fille de Charles, Comte de Valois, et sœur du Roi Philippe VI, morte avant le mois d'Août 1342, après lui avoir donné Louis, qui suit; Charles de Blois, Duc de Bretagne; et Marie, femme de Raoul, Duc de Lorraine.

LOUIS I DE CHÂTILLON.

1342. LOUIS DE CHÂTILLON, successeur de Gui, son pere, au Comté de Blois et à la Seigneurie d'Avesnes, &c. servit le Roi Philippe de Valois dans la guerre contre les Anglois, et Charles de Blois, son frere, dans celle qu'il eut avec le Comte de Montfort pour le Duché de Bretagne. Il fut tué à la funeste journée de Créci, l'an 1346, en combattant pour la défense de l'Etat. Il avoit épousé, long-tems avant la mort de son pere, JEANNE, fille et héritiere de Jean de Hainaut, Seigneur de Beaumont, Chimay, Condé, et de Marguerite, qui avoit succédé à Hugues, son pere, dans le Comté de Soissons. De ce mariage il laissa trois fils en bas âge; Louis, qui suit; Jean et Gui; lesquels demeurerent sous la garde-noble de leur mere et de Guillaume I, Comte de Namur, son second époux, jusqu'au décès de cette Princesse, arrivé l'an 1350. Ils passerent ensuite sous celle de Charles de Blois, Duc de Bretagne, leur oncle paternel, après quelques contestations entre ce Prince et Jean de Hainaut, leur aïeul maternel.

LOUIS II DE CHÂTILLON.

L'an 1361, LOUIS II, fils aîné de Louis de Châtillon et de Jeanne de Hainaut, devint Comte de Blois et de Dunois, Seigneur d'Avesnes, &c. par le partage qu'il fit au mois de Juin avec Jean et Gui, ses freres, de la succession de leurs pere et mere. Jean eut pour sa part les terres de Hollande, de Zélande et de Frise; et Gui le Comté de Soissons avec les Seigneuries de Catheu, d'Argies et de Clari. Louis néanmoins ajouta jusqu'en 1366 à ses qualités celle de Comte de Soissons; et l'on voit même qu'il avoit fait hommage de ce Comté

COMTES DE CHAMPAGNE.

nement. (Martenne, *Anecd.* T. VI, p. 1217.) Elle est un témoignage de la piété que ce saint Roi fit paroître jusqu'au dernier moment de sa vie. Thibaut mourut lui-même, en s'en revenant, à Trapani en Sicile, un jeudi 4 Décembre 1270. Il avoit épousé à Melun, l'an 1255, suivant Joinville (et non l'an 1258, comme d'autres le marquent), ISABELLE, fille aînée de Saint Louis, dont il n'eut point d'enfans. Cette Princesse, qui l'avoit accompagné à la Croisade, ne lui survécut guere, étant morte aux Isles d'Hieres, près de Toulon, le 23 Avril de l'année suivante. Le corps du Comte Thibaut repose dans l'Eglise des Cordeliers de Provins avec celui de la Comtesse Isabelle : son cœur est aux Jacobins de la même ville.

HENRI III, DIT LE GROS, OU LE GRAS,

XIV[e] COMTE DE CHAMPAGNE ET ROI DE NAVARRE.

L'an 1270, HENRI III, Comte de Rosnai, succede dans le Comté de Champagne et le Royaume de Navarre à Thibaut V, son frere, qui l'avoit déclaré son héritier au cas qu'il mourût dans le voyage d'Outremer. Il ne jouit pas long-tems de cette opulente succession. L'an 1274, il meurt, le 21 ou le 22 Juillet, à Pampelune, et a sa sépulture dans la grande Eglise de cette ville. Son cœur fut apporté au Monastere des Cordeliers de Provins. Henri eut de BLANCHE D'ARTOIS, fille de Robert, frere de S. Louis, qu'il avoit épousée en 1269 (décédée en 1301), un fils nommé Thibaut, mort à l'âge d'un an par un accident des plus tristes ; et une fille, nommée Jeanne, qui hérita des Etats de son pere, et les porta dans la Maison de France. Il eut de plus un fils naturel, nommé Jean-Henri, d'une Demoiselle qu'il avoit séduite sous promesse de l'épouser. Ce bâtard servit sous le Roi Philippe le Long, et fut tué dans un combat, l'an 1321, laissant de sa femme, qui le fit Seigneur de Lacarra en Navarre, un fils, Martin-Henri, que Charles II, dit le Mauvais, Roi de Navarre, fit Alfier-Major de Navarre, et pour lequel Charles III, dit le Noble, créa la dignité de Maréchal ; et une fille, Jeanne-Henriette, femme de N., Seigneur d'Asiayn. (Voy. *les Rois de Navarre.*)

JEANNE I, COMTESSE DE CHAMPAGNE, REINE DE NAVARRE.

L'an 1274, JEANNE, fille et héritiere de Henri III, née à Bar-sur-Aube l'an 1272, succéda à son pere sous la tutele de Blanche, sa mere, au Comté de Champagne comme au Royaume de Navarre. Blanche, après avoir triomphé des rebelles de Navarre, qui contestoient ce Royaume à sa fille, épousa, l'an 1275, EDMOND, second fils de Henri III, Roi d'Angleterre. Cette alliance fit prendre à Edmond le titre de Comte de Champagne et de Brie, en attendant que Jeanne fût mariée et en âge de gouverner. Nous avons l'acte de foi et hommage qu'il rendit en cette qualité, le 3 Février 1275 (V. S.), au Duc de Bourgogne dans la ville de Bar-sur-Seine. Il y est dit que cette ville n'est pas le lieu où ce devoir féodal a coutume d'être rendu, mais le *Ru d'Augustine* (entre Mussi-l'Evêque et Châtillon-sur-Seine) ; à quoi l'on ajoute que cette exception ne doit point préjudicier à l'usage. (Pérard, p. 529.) Le Roi de France donna lui-même au Prince anglois le titre de Comte de Champagne et de Brie, l'an 1281, dans des Lettres concernant une révolte du peuple de Provins, où Guillaume Pentecôte, Maire de la ville, fut massacré.

L'an 1284, Jeanne épouse, le 16 Août, Philippe le Bel, qui devint Roi de France l'année suivante. Mais elle resta propriétaire des biens qu'elle avoit apportés en dot. » Philippe le Bel, selon la remarque de M. Secousse, ne prit » point les titres de Roi de Navarre, de Comte de Champagne et de Brie. » Lorsqu'il donna quelques Ordonnances ou quelques Chartes qui devoient » avoir leur exécution dans la Champagne et dans la Brie, il y marquoit qu'il » les avoit données du consentement de sa chere compagne ; et à la fin de » l'Ordonnance ou de la Charte, immédiatement avant la date, *Jeanne, par* » *la grace de Dieu, Reine de France et de Navarre, Comtesse Palatine de* » *Champagne et de Brie* (ce sont les titres qu'elle prenoit), approuvoit ce » qui y étoit contenu, et y mettoit son sceau après celui de Philippe le Bel ».

L'an 1302, Jeanne perd sa mere, décédée, le 2 Mai, au château de Vincennes. Philippe et Jeanne érigent en Comté, l'an 1303, Château-Porcien en faveur de Gaucher de Châtillon, Connétable de France, qui céda au Roi la terre de Châtillon, qu'il avoit reçue auparavant de ce Prince par échange de Créci. Philippe et Jeanne donnerent encore à Gaucher les terres de Gandelu et de Rosoi en Brie, avec leurs dépendances, et la garde des Eglises et Maisons religieuses du pays. La Reine Jeanne mourut à Vincennes le 2 Avril 1305 (N. S.), et fut enterrée aux Cordeliers de Paris. Guichard, Evêque de Troyes, fut accusé par un Hermite d'avoir causé la mort de cette Princesse par des maléfices. On entendit des témoins qui déposerent que le Prélat avoit fait *envoûter* la Reine : *Quòd fecerat invultari Reginam, et quòd illâ invulta-*

COMTES DE BLOIS.

au Roi. Peu de tems après ce partage, il fut choisi pour être du nombre des ôtages que le Roi Jean donna au Roi d'Angleterre pour obtenir sa liberté. Mais Gui, son frere, voulut bien prendre sa place, et passer en Angleterre au lieu de lui, à condition qu'il paieroit toute sa dépense dans ce Royaume tant que l'ôtage dureroit. Ce fut encore cette même année 1366 qu'il fonda à Blois la Collégiale de S. Jacques, avec le secours de quelques particuliers, pour huit Chanoines, réduits à six ; deux prébendes étant destinées pour loger en passant les pélerins qui revenoient de S. Jacques. Louis mourut, sans avoir été marié, l'an 1372, et fut inhumé à S. Sauveur de Blois. (Voy. *les Comtes de Soissons.*)

JEAN II DE CHÂTILLON.

1372. JEAN II DE CHÂTILLON, Seigneur de Gouda et de Schoonoven, successeur de Louis II, son frere, aux Comtés de Blois, de Soissons, et aux Seigneuries d'Avesnes, &c. épousa, l'an 1372, par le conseil de l'Evêque d'Utrecht, MATHILDE, nommée par Bernier Marguerite, sœur de Renaud et d'Edouard, Ducs de Gueldre, morts l'un et l'autre sans enfans, dans la même année 1371. Mathilde étoit déjà veuve alors de deux maris, 1° de Godefroi de Heinsberg, fils de Thierri Comte de Loss, mort en 1342; 2° de Jean II Comte de Cleves, décédé l'an 1368. (Ber.) En vertu de ce mariage Jean fut reconnu Duc de Gueldre par la faction des Hékerains, à la tête desquels étoit le Prélat. Il établit sa demeure en Hollande, et mourut, au mois de Juin 1381, sans postérité, peu de tems après avoir acquis de Pierre de Craon la Vicomté de Châteaudun. (Voy. *les Ducs de Gueldre.*)

GUI II DE CHÂTILLON.

1381. GUI II DE CHÂTILLON, frere de Jean II, lui succéda aux Comtés de Blois et de Soissons, ainsi qu'à la Seigneurie de Chimai et à ses autres Domaines. Il avoit été l'un des ôtages donnés aux Anglois pour la délivrance du Roi Jean, et étoit resté quelque tems prisonnier parmi eux. Pour se racheter, il avoit cédé, par con-

COMTES DE CHAMPAGNE.

tione ea decesserat. Envoûter, c'étoit faire en cire la figure d'une personne à qui on en vouloit, et la piquer ensuite; d'où il arrivoit, suivant le préjugé de ce tems là, que la personne ressentoit toutes les piquures que l'on faisoit à sa figure, et périssoit par ce maléfice. En conséquence de ces dépositions l'Evêque de Troyes fut emprisonné du consentement du Pape. Mais on reconnut son innocence en 1313 par la confession d'un Lombard, nommé Noffle, qu'on pendit à Paris pour ce crime. La Reine Jeanne est fondatrice du College de Navarre à Paris.

LOUIS HUTIN.

1305. Louis, surnommé Hutin, fils aîné du Roi Philippe le Bel et de la Reine Jeanne, succéda à sa mere dans le Comté de Champagne et le Royaume de Navarre. Mais, jusqu'à son couronnement, qui se fit à Pampelune au mois de Juillet 1307, il s'abstint de prendre le titre de Roi. Depuis ce tems jusqu'à la mort de son pere, il prenoit dans les actes latins les titres suivans: *Ludovicus Regis Francorum primogenitus, Dei gratia Navarrae Rex, Campanie Brieque Comes.* Le titre françois qu'il se donnoit dans les actes écrits en cette langue a quelque chose de singulier : *Nous, aisné fils dou Roy de France, Roy de Navarre, de Champaigne et de Brie, Comte Palatin.* Louis n'étoit pas seul héritier de sa mere. Ses deux freres puînés, Philippe le Long et Charles le Bel, avoient aussi droit sur cette succession pour leur partage, ou, comme on parloit alors, leur *appariage.* Au mois de Janvier 1309 (V. S.), le Roi Philippe le Bel, leur pere, ayant fait venir devant lui ses trois fils, engagea Louis Hutin à donner aux deux autres, pour tous les droits qu'ils pouvoient prétendre dans la succession de leur mere commune, six mille livrées de terre, qui seroient assignées sur les terres situées en Champagne et en Brie, pour les tenir en fief et hommage de lui et de ses héritiers : et sur le champ les deux freres puînés firent l'hommage de ce Fief à leur aîné.

Louis Hutin fut envoyé, l'an 1312, par son pere à Lyon pour appaiser les troubles qui s'étoient élevés entre les habitans et Arnaud de Bresse, leur Archevêque. Louis fit arrêter le Prélat: action réputée alors si hardie, que, suivant quelques Auteurs, c'est de là que lui est venu le surnom de Hutin, qui veut dire mutin ou querelleur. Il monta, l'an 1314, sur le trône de France après la mort de son pere, arrivée le 29 Décembre de cette année. Il meurt lui-même le 5 Juin 1316, laissant de Marguerite de Bourgogne, sa premiere femme, une fille nommée Jeanne ; et Clémence, sa seconde femme, enceinte. (*Voyez* Louis Hutin *parmi les Rois de Navarre et les Rois de France.*)

JEANNE II ET PHILIPPE LE LONG.

1316. Jeanne, fille de Louis Hutin et de Marguerite de Bourgogne, née le 28 Janvier 1311 (V. S.), passa, après la mort de son pere, sous la tutele de Philippe le Long, son oncle paternel, lequel en attendant les couches de la Reine Clémence, sa belle-sœur, prit le titre de Régent du Royaume. L'état de Jeanne étant incertain dans cet intervalle, Philippe, le 17 Juillet 1316, fit un Pacte éventuel avec Eudes IV, Duc de Bourgogne, oncle maternel de Jeanne, stipulant au nom d'Agnès, sa mere, aïeule de la jeune Princesse. Par cet acte, il fut convenu que dans le cas où la Reine Clémence, veuve de Louis Hutin, accoucheroit d'une fille, celle-ci et Jeanne, sa sœur du premier lit, *en renonçant au Royaume de France et en baillant quittance de la succession de leur pere*, auroient le Royaume de Navarre et les Comtés de Champagne et de Brie, sauf l'indemnité de leurs oncles, réglée en 1309; mais que dans le cas où la Reine mettroit au monde un fils, il seroit pris d'autres arrangemens conformes aux droits du Prince. Clémence accoucha effectivement, le 15 Novembre, d'un fils : mais il ne vécut que cinq jours. Alors le Traité conditionnel, fait en faveur de Jeanne avec le Duc de Bourgogne, devint absolu. Mais le Duc, voulant pour sa niece la Couronne de France, malgré sa renonciation stipulée dans l'accord, Philippe le Long se crut libre des engagemens qu'il avoit contractés vis-à-vis de Jeanne, et ne songea plus à effectuer le délaissement de la Navarre et de la Champagne. Les droits de Jeanne étoient trop chers aux Nobles de Champagne pour négliger ce délaissement. S'étant joints au Duc de Bourgogne, ils se mirent en devoir d'en poursuivre l'exécution par la voie des armes. Mais l'intérêt personnel du Duc éteignit bientôt la chaleur qu'il paroissoit mettre dans cette affaire.

Philippe le Long avoit de Jeanne, son épouse, fille et héritiere d'Otton IV, Comte de Bourgogne, et de Mahaut, Comtesse d'Artois, une fille aînée, de même nom que sa mere. Il l'offrit en mariage à Eudes avec l'assurance des deux Comtés. La proposition acceptée, les deux Princes firent, au mois de Mars 1317 (V. S.), à Paris, un nouveau Traité. Par celui-ci, le Duc Eudes renonça pour sa niece, en faveur de Philippe le Long et de sa postérité mas-

COMTES DE BLOIS.

trat passé à Londres le 15 Juillet 1367, son Comté de Soissons au Roi Edouard III, qui le donna en suite à Enguerrand, Sire de Couci, son gendre. Revenu en France, il étoit allé en Prusse où sa valeur lui avoit mérité l'Ordre de Chevalerie. A son retour, il avoit suivi les Ducs d'Anjou et de Berri dans la guerre qu'ils faisoient en Guienne aux Anglois. Il épousa, l'an 1374, par contrat passé le 22 Août, Marie, fille de Guillaume I, Comte de Namur, dont il eut un fils, Louis, qualifié Comte de Dunois, qui fut marié, l'an 1386, à Marie, fille de Jean de France, Duc de Berri, et mourut sans enfans le 15 Juillet 1391. Gui, l'an 1382, commanda l'arriere-garde de l'armée françoise à la bataille de Rosebeque. L'année suivante, quoique malade, il partit de son château de Beaumont en Hainaut pour aller joindre le Roi Charles VI dans la nouvelle expédition qu'il fit en Flandre, *et si par nulle maniere*, dit Froissart, *ne pouvoit endurer le chevaucher: mais il se mit en litiere, et partit de son hôtel, et prit congé de Madame sa femme et de Loys, son fils.* Ayant recouvré ses forces dans la route, le commandement de l'arriere-garde à son arrivée lui fut confié comme la premiere fois. Gui passoit pour un des plus vaillans hommes de son tems. Mais l'économie et la sobriété n'étoient pas ses vertus. Ce fut un vrai dissipateur; et il fut tellement adonné à la table, qu'il devint gros comme un tonneau. Après avoir perdu son fils, se voyant accablé de dettes, il vendit, au préjudice de ses héritiers, en 1391, ses Comtés de Blois et de Dunois, à Louis de France, Duc d'Orléans, qui s'obligea » de lui » payer 200 mille francs d'or, » pour l'achat des Seigneuries » de Blois, de Dunois, de Romorentin, de Château-Renaud, et leurs dépendances; » aux charges et conditions » qu'il jouiroit de ces Seigneuries pendant sa vie, et que ce » Duc l'acquitteroit du douaire » (de six mille livres de rente) » qu'il devoit à la Princesse » Marie de Berri (sa bru), et envers le Roi de tous profits, » quint et requint, avec faculté de rentrer dans son héritage, en rendant le prix » qu'il avoit touché, au cas » qu'il eût des enfans vivans

COMTES DE CHAMPAGNE.

culine, aux droits qu'elle pouvoit avoir sur les Royaumes de France et de Navarre, et aux droits qu'elle avoit à exercer sur les Comtés de Champagne et de Brie, moyennant une indemnité ou récompense de 15 mille livres de rente, qui seroient assignées sur le Comté d'Angoulême, et d'une somme de 150 mille livres, à placer en fonds de terres, qu'elle tiendroit en Pairie. A celà néanmoins on apposa des conditions, savoir, qu'avenant la mort de Philippe le Long sans enfans, Jeanne rentreroit dans ses droits sur la Champagne et la Brie, en rendant à la Couronne la récompense stipulée; mais que cependant ces Comtés resteroient entre les mains de celui qui seroit Roi de France, en qualité de garde et de *Baillistre* de Jeanne, jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge de 12 ans, fixé pour sa majorité. On conclut par le même Traité le mariage de Jeanne, fille de Louis Hutin, avec Philippe, fils aîné de Louis, Comte d'Evreux et petit-fils, par son pere, du Roi Philippe le Hardi; et on convint de le faire *par paroles de présent*, si on ne pouvoit obtenir la dispense d'âge. (Jeanne n'avoit alors que six ans.) Il fut aussi convenu qu'aussitôt après la célébration du mariage, Jeanne, qui étoit élevée auprès de la Duchesse de Bourgogne, son aïeule, suivant un article du Traité de 1316, seroit remise entre les mains de la Reine Marie, veuve de Philippe le Hardi, et entre celles de Louis, Comte d'Evreux, son beau-pere. Le mariage du Duc de Bourgogne avec Jeanne, fille de Philippe le Long, mariage qui étoit comme le sceau et le motif secret de ce Traité, se fit le 18 Juin 1318; et Eudes par là joignit à son Duché les Comtés de Bourgogne et d'Artois, qui appartenoient à la mere de Jeanne. On célébra aussi cette année le mariage de Philippe d'Evreux et de Jeanne avec la dispense du Pape Jean XXII, datée du 5 Mai 1318. Le Roi Philippe le Long depuis ce tems demeura en paisible jouissance du Royaume de Navarre et des Comtés de Champagne et de Brie. Mais il n'en jouit guere plus de trois ans, étant mort le 3 Janvier 1322. (N. S.) Charles le Bel, son successeur, ne fut pas moins jaloux que lui d'assurer ces Domaines à sa Couronne. L'an 1325, Jeanne étant parvenue à l'âge de 12 ans, Charles vint à bout d'engager la Princesse et son époux à ratifier le Traité de l'an 1317, au moyen d'une somme de 20 mille livres, qu'il ajouta aux 15 mille livres qui avoient été stipulées pour leur indemnité. Rien ne lui parut alors mieux cimenté que ce Traité. Mais ses espérances furent vaines. Ce Prince étant mort au commencement de l'an 1328, laissa, comme Louis Hutin, sa femme enceinte. Alors Jeanne rentra dans ses droits, d'après lesquels son mari fit revivre ses prétentions à la Couronne de France. Philippe de Valois, établi Régent, eut le même avantage sur elle à cet égard qu'avoit eu Philippe le Long. Mais, tandis qu'on bataïlloit sur ce point, Philippe d'Evreux alla se mettre en possession du Royaume de Navarre. Les conjonctures ne lui permirent pas d'en faire autant pour la Champagne. La nécessité de s'accommoder avec un rival qui avoit en main toutes les forces du Royaume, le détermina à entrer en négociation avec Philippe de Valois. On fit donc un nouveau Traité par lequel Philippe d'Evreux et sa femme renoncerent à toute prétention tant sur la Couronne de France que sur le Comté de Champagne; et le Roi de son côté leur abandonna le Royaume de Navarre pour en jouir en toute propriété. Pour mettre la derniere main à cet accord, Philippe de Valois, l'an 1335 (V. S.), s'avança jusqu'à Villeneuve d'Avignon. Là ce Monarque, le 15 Mars de cette année, par un Traité définitif, reçut du Roi de Navarre l'abandon que lui faisoit ce Prince, au nom de sa femme, purement et généralement de tous ses droits aux Comtés de Champagne et de Brie, sans en rien retenir, et avec promesse de ne jamais y rien demander. Jeanne ratifia ce Traité la même année; et, l'an 1339, au mois de Décembre, les parties se donnerent mutuellement quittance de tout ce qu'elles pouvoient se devoir. En 1361, le Roi Jean unit les Comtés de Champagne et de Brie à la Couronne, dont ils n'ont pas été séparés depuis.

COMTES DE BLOIS.

» jusqu'à l'âge de douze ans ». Ce sont les termes du contrat de vente. (Expilli.) Gui mourut en son hôtel de Nesle en Hainaut, le 22 Décembre 1397, sans postérité, et fut inhumé aux Cordeliers de Valenciennes, dans un magnifique tombeau. Après sa mort, Marie, sa femme, se remaria, l'an 1406, à Pierre Brebant, dit Clignet, Seigneur de Landreville, Chevalier de l'hôtel de Louis, Duc d'Orléans, qui fut l'entremetteur de ce mariage.

LOUIS, Comte de Blois.

1397. Louis de France, Duc d'Orléans, Comte de Valois, &c. entra en jouissance des Comtés de Blois et de Dunois après la mort de Gui de Châtillon. Il avoit acquis, l'an 1395, le 13 Oct., de Guillaume de Craon la Vicomté de Châteaudun, qu'il joignit au Comté de Dunois. Ce Prince ayant été assassiné l'an 1407, eut pour successeur son fils aîné, Charles, qui fut pere du Roi Louis XII, sous lequel les Comtés de Blois et de Dunois furent réunis à la Couronne. Ce Monarque donna ensuite le Blaisois à Claude, sa fille, en la mariant à François, Comte d'Angoulême, depuis Roi de France. Enfin le Roi Henri II, comme héritier de la Reine Claude, sa mere, l'incorpora à la Couronne. (La Seigneurie de Chimai avoit passé, après la mort de Gui II, à Thibaut de Soissons (Seigneur de Moreuil), du chef de sa bisaïeule, Yolande de Soissons, petite-fille de Marie, Dame de Chimai. Thibaut la vendit à Jean de Croï, en faveur duquel Charles, Duc de Bourgogne, l'érigea, l'an 1470, en Comté. Charles de Croï, fils de Philippe, *fut créé Prince du S. Empire en 1486*.) En 1635, le Roi Louis XIII donna le Comté de Blois, en augmentation d'apanage, à Jean B. Gaston, son frere, lequel étant mort en 1660 sans postérité mâle, ce Comté revint à la Couronne. Il en fut détaché de nouveau par Louis XIV pour l'apanage de Philippe, son frere.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES, PUIS DUCS, DE RÉTHEL.

Réthel, en latin *Reiteste*, *Reistetum* et *Registetum*, et même *Rastrum* dans le Diplôme de la donation de Doncheri, faite par l'Empereur Charles le Gros à l'Abbaye de S. Médard, ville bâtie sur la riviere d'Aisne, à sept lieues de Reims et douze de Châlons, n'étoit qu'un village au VI[e] siecle. On voit en effet dans la vie de S. Arnoul, Evêque de Metz, que Cyriaque, son pere, et Quintienne, sa mere, donnerent à S. Remi, Evêque de Reims, tout ce qu'ils possédoient *in villa Reiteste*, pour obtenir du ciel un fils par ses prieres. Ce n'étoit pas même encore au X[e] siecle un lieu bien important, lorsque, vers l'an 970, Adalbéron, Archevêque de Reims, en fit don, avec d'autres Domaines, à l'Abbaye de S. Remi. Les Religieux de ce Monastere nommerent pour la défense de ces terres des Avoués, qui bientôt se rendirent propriétaires, et prirent le titre de Comtes. Le Réthelois, érigé en Duché le 15 Décembre 1663, sous le titre de Mazarin, comprend, avec la Baronie de Rosoi, qui y a été unie, 336 tant bourgs que villages, et trois villes, Réthel, Mezieres et Doncheri. Les armes de Réthel sont de gueules à deux rateaux endentelés d'or, qui semblent faire allusion au nom de *Rastrum*, que cette ville, comme on l'a dit, a quelquefois porté. Réthel fut autrefois compris dans les sept Comtés-Pairies de Champagne.

MANASSÈS I.

Manassès I est le plus ancien Comte de Réthel dont la mémoire se soit conservée jusqu'à nous. Son nom se rencontre parmi les souscripteurs d'une Charte du Roi Lothaire, donnée, l'an 974, en faveur du Monastere de S. Thierri, près de Reims. (Bouquet, T. IX, pag. 635.) Après la mort de Louis V, successeur de ce Monarque, il embrassa les intérêts de Charles, Duc de Lorraine, oncle de ce dernier, contre Hugues Capet, à qui la plupart des Grands avoient déféré la Couronne de France. L'an 990, Charles détacha Manassès avec Roger, Comte de Porcien ou de Château-Porcien, son frere, ou du moins son proche parent, pour s'approcher durant la nuit de la ville de Reims, que le Prêtre Adalger s'étoit engagé à lui livrer. Adalger en effet leur ouvrit une des portes, comme il en étoit convenu avec l'Archevêque Arnoul, frere naturel de Charles, et les introduisit dans la ville dont ils s'emparerent sans résistance. Mais ayant voulu engager le Clergé de Reims à reconnoître Charles pour Roi de France, et ne pouvant en venir à bout par la voie de la persuasion, ils employerent celle de la contrainte. Comme il s'étoit réfugié dans la grande Eglise, ils y entrerent à main armée, en lierent les principaux avec plusieurs notables du peuple, et les mirent en prison. L'Archevêque Arnoul, auteur de la trahison, feignant de rester fidele au Roi Hugues, se laissa prendre comme les autres; et, s'étant sauvé ensuite à Laon, il fulmina de là une excommunication contre les Comtes Manassès et Roger, ainsi que contre leurs partisans. (Bouquet, T. X, p. 615.) On sait la vengeance que Hugues tira de la perfidie d'Arnoul; mais l'histoire ne nous apprend pas comment il punit les deux Comtes qui avoient été les Ministres de ce Prélat. Après la mort de Manassès I, sa veuve N., dont il laissa un fils de même nom que lui, et un autre, nommé Roger, épousa en secondes noces Herman, Comte de Grand-Pré, qu'elle fit pere de trois fils. (Voy. *les Comtes de Grand-Pré.*)

MANASSÈS II.

Manassès II, fils du précédent, lui succéda au Comté de Réthel. Il étoit marié pour lors avec Yvete, fille de Gilbert, Comte de Rouci, mort avant la fin du X[e] siécle. Son nom se rencontre parmi les souscripteurs d'une Charte de Gui, Archevêque de Reims, par laquelle il donne l'Eglise de S. Quentin de Mouson à l'Abbaye de S. Vincent de Laon. Ce Diplôme est de l'an 1048. L'an 1055, le Comte Manassès prêta serment de fidélité à Gervais, Archevêque de Reims, pour les terres que lui, son pere et son aieul, avoient reçues de cette Eglise. (Marlot, *Hist. Eccles. Rem.* T. II, pag. 113.) Le Domaine de Manassès s'étendoit bien au-delà de Réthel. Sans parler du Comté de Porcien, qui lui échut, on ne sait en quel tems ni de quelle maniere (Marlot, *Hist. Eccles. Rem.* l. 2, p. 339) il étoit propriétaire de Sainte-Menehould et d'un autre lieu nommé *Septiminium* par Laurent de Liége, et *Setunia* par Albéric; ce qui semble au nouvel Historien de l'Eglise de Verdun désigner le bourg, aujour-

COMTES DE GRAND-PRÉ.

Grand-Pré, ville de Champagne au diocèse de Reims, ainsi nommée à cause de ses grandes et belles prairies, situées à cinq lieues et demie de Sainte-Menehould, quatre lieues et demie de Stenai, sept lieues et demie de Verdun, dix de Châlons-sur-Marne, et autant de Reims, est le chef-lieu d'un Comté qui faisoit autrefois partie des sept Comtés-Pairies de Champagne.

Herman, que l'on croit avoir vécu en 1060, est le premier, à ce qu'il paroît, qui a porté le titre de Comte de Grand-Pré. Il est ainsi qualifié dans le Nécrologe de l'Eglise de Reims. En mourant, il laissa trois fils de N., son épouse, veuve de Manassès I, Comte de Réthel.

Henri I, fils aîné d'Herman et son successeur, dit aussi Hescelin ou le petit Henri, fut un des Seigneurs qui, avec Baudouin, son frere, scellerent de leurs sceaux, du tems de Godefroi le Barbu, Comte de Louvain, puis Duc de la basse Lorraine, l'acte par lequel ce Prince substitua des Moines de S. Hubert aux Chanoines

d'hui ville, de Stenai. Quoi qu'il en soit, c'étoient deux mouvances de l'Eglise de Verdun. Manassès y avoit fait élever deux châteaux dont les garnisons, loin de défendre le pays, le désoloient par leurs brigandages. Thierri, Evêque de Verdun, dont elles incommodoient sur-tout les vassaux, leva des troupes, l'an 1066, pour les réprimer, et marcha droit à Sainte-Menehould. La garnison ne l'attendit pas. Saisie de terreur, elle vint au devant de lui, apportant les clefs de la place, et demandant la paix aux conditions qu'il voudroit lui imposer. De là il tourna vers l'autre château, qu'il prit et fit raser. On ne voit point que Manassès se soit mis en devoir de faire face au Prélat. Il devoit être alors très avancé en âge et presque décrépit. Sa mort, dont on ignore l'année précise, ne doit pas être de beaucoup postérieure à cet événement. Il laissa de N., sa femme, un fils, qui suit. (Duchêne, *Hist. généal. de la M. de Guines*, pag. 333.)

HUGUES I.

Hugues, fils de Manassès et son successeur au Comté de Réthel, eut dans les premieres années de son gouvernement un démêlé fâcheux avec l'Abbaye de S. Remi de Reims. Ce Monastere avoit à Réthel une Celle ou un Prieuré, dont il voulut contraindre les vassaux à se mettre au nombre de ses serfs et à construire avec eux les murs de son château. L'Abbé de S. Remi, ne pouvant l'arrêter par la voie des armes, eut recours à l'Archevêque Renaud de Martigné, qui, de concert avec son Clergé, fulmina contre le Comte une Sentence d'excommunication. Hugues resta longtems sous l'anathême; mais à la fin, touché de repentir, il vint, l'an 1094, avec son fils Manassès, faire satisfaction, nu-pieds, à l'Abbaye, devant le corps de S. Remi. (Marlot, *Hist. Eccl. Rem.* T. II, pag. 185.) L'année suivante, il donna l'Eglise collégiale d'Aumont, située dans ses Domaines, à l'Abbaye de S. Vincent de Laon. Il céda peu de tems après au même Monastere, avec le consentement de Mélisende, son épouse, fille de Gui I, Sire de Montlheri, et de ses deux fils, Manassès et Baudouin, la moitié de la terre d'Erlon, dont l'autre partie avoit déjà été donnée à cette Maison par Enguerrand de Couci. L'an 1097, il fit encore don à S. Vincent de deux moulins sur quatre qu'il avoit à Réthel. (*Cartul. de S. Vincent.*) La Charte de cette donation n'énonce le consentement que de sa femme et de son fils Manassès. Baudouin, son autre fils, surnommé du Bourg, étoit parti l'année précédente avec Godefroi de Bouillon pour la Terre-Sainte, où il devint Comte d'Edesse et ensuite Roi de Jérusalem, IIe de son nom. La même année 1097, Hugues fit donation de la terre de Novi et de celle de Barbei à l'Abbaye de la Seauve dans le Bordelois; et vingt ans après il lui céda les deux moulins qui lui restoient à Réthel. C'est de ces aumônes que fut fondé le Prieuré de Novi. (*Archiv. de Novi.*) L'an 1115, Hugues perdit Manassès, son fils aîné, auquel il survécut au moins trois ans, comme le prouve une nouvelle Charte qu'il donna, l'an 1118, en faveur de S. Vincent de Laon. (*Cart. de S. Vinc.*) On n'a pas d'époque plus récente de son existence. Il laissa de son mariage, outre Baudouin dont on a parlé, Gervais, qui suit, avec deux filles, Hodierne, femme de Roger, Prince d'Antioche, et Mathilde, alliée à Eudes, Châtelain de Vitri. Le Comte Hugues fut enterré au Prieuré de Novi, qu'il avoit fondé, l'an 1097, par une Charte dont nous avons une copie sous les yeux.

N. B. *Nous avons fait ci-dessus*, T. I, art. des *Rois de Jérusalem*, pag. 439, *Baudouin fils aîné du Comte Hugues. Il ne le devint qu'après la mort de son frere Manassès.*

GERVAIS.

1118 au plutôt. Gervais, troisieme fils de Hugues I, fut destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, et entra dans le Clergé de Reims dont il devint Archidiacre. Après la mort de Manassès II, Archevêque de Reims, arrivée l'an 1106, une partie des suffrages tomba sur Gervais pour le remplacer, et l'autre sur le Trésorier Raoul le Verd. Le Roi Philippe appuya le premier, et Rome le second; ce qui causa un conflit qui dura jusqu'à la mort de ce Prince. Raoul cependant s'étoit mis en possession du Siége, et Gervais à la fin prit le parti de céder. Hugues, son pere, étant mort, il lui succéda au Comté de Réthel, qu'il gouverna jusqu'à l'an 1124, qui fut le terme de sa vie. Après avoir renoncé à l'Archevêché de Reims, il avoit épousé Elisabeth, fille de Godefroi, Comte de Namur, dont il eut une fille, de même nom qu'elle, mariée à Clérembaud de Rouci, Seigneur de Rosoi en Thiérache.

WITHIER, ou GUITHIER.

1124. Withier, ou Guithier, fils d'Eudes, Châtelain de Vitri, et de Mathilde, fille du Comte Hugues et sœur de Gervais, succéda à son oncle dans le Comté de Réthel. On lui donna le surnom de *Dévot*, que ses vertus sans doute lui mériterent. Mais ce ne fut point dans les premieres années de son gouvernement qu'il les fit briller. Il étoit Avoué de S. Remi de Reims, et il abusa de ce titre pour vexer les villages dépendans de ce Monastere, par les coutumes injustes et tyranniques qu'il y établit. Sur les plaintes qui en furent portées à l'Archevêque de Reims, Renaud de Martigné, ce Prélat, après l'avoir inutilement sommé de mettre fin à ces extorsions, prit le parti de l'excommunier et de mettre sa terre en interdit. Ce jugement, rendu en 1126, fut confirmé la même année par le Pape Honorius II, à la demande de l'Abbé Odon, qui

COMTES DE GRAND-PRÉ.

du château de Bouillon. (Duchêne, *Hist. de la M. de Luxembourg, pr.* p. 53.) Henri, l'an 1087, prit la défense de Thierri, Evêque de Verdun, contre ce même Godefroi, qui lui disputoit l'autorité temporelle dans sa ville épiscopale. Mais Godefroi, l'ayant fait prisonnier dans une bataille qu'il lui livra sous le château de Bouillon, l'obligea d'embrasser son parti et de l'aider à ravager le territoire de Verdun. Henri, Evêque de Liége et parent de Godefroi, s'étant rendu l'année suivante médiateur de la paix entre lui et l'Evêque de Verdun, le Comte de Grand-Pré resta seul en état de guerre avec les Verdunois, et continua sous l'Episcopat de Richer, successeur de Thierri, à faire des incursions nocturnes sur leurs terres. Pierre, fils de Frédéric, Comte de Toul et Baron de Verdun, ne put voir sans indignation un Seigneur de ce rang exercer ainsi le métier de brigand. S'étant avisé de lui reprocher cette conduite dans une rencontre qu'il eut avec lui à Châlons-sur-Marne, loin de le faire changer, il l'irrita, au point que celui-ci lui assigna jour pour une bataille aux environs de Verdun. Mais il eut la lâcheté de manquer à sa parole. Pierre ne fit pas de même. Les vassaux de l'Evêque de Verdun, qu'il avoit amenés avec lui sur le lieu marqué pour le champ de bataille, ne voyant point arriver son rival, feignirent de s'en retourner chez eux; mais, s'étant partagés en deux bandes, ils marcherent par des chemins détournés pour envelopper les gens du Comte de Grand-Pré, qui continuoient leurs courses clandestines. Ce stratagême leur réussit; et, étant tombés sur les ennemis, ils en mirent à mort jusqu'à 120, outre les blessés et les prisonniers dont les équipages devinrent la proie des vainqueurs. Le Comte de Grand-Pré ne dut son salut qu'à la fuite. Wassebourg (*Antiq. belg.* l. 4, p. 254) prétend que malgré ce revers il continua ses hostilités l'espace de six ans. L'Historien moderne de Verdun (p. 215) dit au contraire qu'il fit la paix aussitôt avec Richer, Evêque de Verdun. Mais tous deux conviennent qu'à la publication de la premiere Croisade il s'enrôla pour cette expédition. Il étoit près de se mettre en route, lorsqu'une maladie le surprit à Verdun et l'emporta l'an 1097. Sa femme, Helvide, fille de Godefroi, Seigneur de Rumigni, ne lui donna point d'enfans, ou du moins il n'en laissa point d'elle.

1097. Baudouin, successeur de Henri, son frere, au Comté

avoit fait le voyage de Rome. On sait que l'interdit emportoit la cessation absolue du service divin dans les lieux qui en étoient frappés ; ce qui jettoit le peuple dans la consternation, et rendoit un objet d'horreur celui qui en étoit la cause. Le Comte alors étant rentré en lui-même, pria l'Archevêque de ménager son accommodement avec l'Abbé de S. Remi. Il se fit à des conditions qu'on peut voir dans les lettres de ce Prélat, rapportées par D. Martenne au premier tome de son *Trésor des anecdotes*, col. 367. Guithier vérifia son changement en se montrant dans la suite libéral envers les Eglises. Nous apprenons du Cartulaire de S. Vincent de Laon qu'il donna au Prieuré d'Aumont le village de Villiers-le-Tigneux : donation qui fut confirmée, l'an 1142, par le Pape Innocent II. Il fonda, l'an 1148, au diocèse de Reims, sur la rive gauche de la Meuse, l'Abbaye cistercienne d'Elan, qui fut le lieu de sa sépulture et de celle de plusieurs de ses successeurs. (*Gall. Ch. no.* T. IX, col. 310.) L'an 1153, il approuva, de concert avec ses enfans, la cession que le Prieur de Novi fit du moulin d'Aremboult à l'Abbé de S. Denis de Reims, entre les mains de l'Archevêque Sanson de Mauvoisin. (*Cartul. de Novi.*) Il donna, l'an 1158, au même Prieuré l'Eglise et les Prébendes de Bruches, près de Montdidier, avec le consentement du même Prélat. (*Arch. de Novi.*) Nous n'avons point de preuve qu'il ait vécu au-delà de cette année. De Béatrix, son épouse, fille de Godefroi, Comte de Namur, il eut, 1° Manassès, qu'il s'étoit associé l'an 1142 au plus tard. Nous avons en effet une Charte donnée à Réthel et datée de l'an 1142, dans laquelle celui-ci se dit Comte de Réthel *par la miséricorde de Dieu.* (*Ibid.*) C'est une confirmation de l'échange que le Prieur de Novi avoit fait avec un nommé Gui de la terre de Mongon contre celle de Corni, du *consentement*, dit-il, *de Withier, mon pere, de bonne mémoire ;* ce qui ne veut nullement dire que Withier fût mort alors, puisque la suite des faits le montre encore vivant long-tems après ; 2° Hugues, qui prenoit aussi la qualité de Comte, ainsi qu'on le voit dans une Charte de l'an 1146, où il est dit que le Comte Hugues, étant malade dans le cloître de Novi, *Hugo Comes dum infirmus jacebat in claustro Noveiensi*, fit don à ce Monastere d'un serf, nommé Baudouin, de concert avec Béatrix, sa sœur, et du consentement de Withier, son pere, qui l'étoit venu visiter : il paroît qu'il ne releva pas de cette maladie ; et l'on croit à Novi qu'il y est enterré dans l'Eglise (*Arch. de Novi*) ; 3° Henri, Châtelain de Vitri, qui souscrivit en 1198 une donation faite au Prieuré d'Aumont, dans le Laonnois, par Gui, Seigneur de Vont (*Cart. S. Vincent. Laudun*) ; 4° Albert, Chanoine de Reims ; 5° Baudouin, Seigneur de Chemeri ; 6° Béatrix dont on vient de parler, laquelle épousa Roger I, Roi de Sicile ; 7° N., mariée à un Seigneur nommé Geofroi, suivant une Charte de Sanson, Archevêque de Reims, de l'an 1155 (*Arc. de Novi*) ; 8° Clémence, ou Agathe, femme de Hugues de Pierre-Pont, qu'elle fit pere d'Eustachie, mariée, 1° à Enguerrand III, Sire de Couci, 2° à Robert de Pierre-Pont, dont elle eut un fils, nommé Jean, qui devint Comte de Rouci.

MANASSÈS III.

Manassès III succéda, dans le Comté de Réthel à Withier, son pere, qui se l'étoit associé, comme on l'a dit, long-tems avant sa mort. L'an 1182, il prit le parti de Baudouin V, Comte de Hainaut, dans la querelle qu'il avoit avec le Duc de Brabant au sujet du château de Lambeck, que Baudouin avoit fait élever sur les confins du Brabant. (Lewarde, *Hist. du Hainaut.*) Il vivoit encore en 1198, comme on le voit par la donation qu'il fit cette année d'un muid de froment et d'un muid d'avoine au Prieuré d'Aumont. (*Cartul. de S. V. de L.*) Par une autre Charte il restitua, la même année, au Prieuré de Novi des fours bannaux et une petite forêt dont il s'étoit emparé, témoignant un vif regret de cette usurpation. (*Cartul. de Novi.*) Sa mort arriva l'an 1200 au plus tard. Il avoit épousé Mahaut, fille de Matthieu de Lorraine, Comte de Toul, dont il laissa un fils, qui suit, mentionné avec sa mere dans l'acte dont on vient de parler.

HUGUES II.

Hugues, fils aîné de Manassès III, lui succéda au Comté de Réthel avec Félicité de Broyes, sa femme, qu'il avoit épousée en 1191. L'an 1200, après la mort de son pere, il donna, du consentement de sa femme et de leur fils Hugues, encore enfant, à l'Abbaye de S. Vincent de Laon le droit de pêche dans une partie de la riviere de Bar, à la charge d'un anniversaire à perpétuité pour lui et son épouse. Son pere, malgré la restitution qu'il avoit faite au Prieuré de Novi, s'étoit encore réservé plusieurs droits onéreux et sujets à de grands abus sur cette Maison. Tels étoient les droits d'hospitalité, de gîte, de procuration, au moyen desquels les Comtes de Réthel venoient se loger, quand bon leur sembloit, au Monastere avec leurs Prévôts, leurs Sergens, leurs équipages, leurs chevaux, leurs chiens de chasse, leurs oiseaux de proie, &c. Telles étoient encore les corvées, les chevauchées, qu'ils exigeoient en toute occasion des habitans de Novi et de Barbei qui en est une dépendance. Le Comte Hugues transigea sur tous ces objets avec les Religieux, de maniere qu'ils n'en fussent plus grevés à l'avenir. L'acte, daté du mois de Septembre 1205 et signé par le Comte et son fils aîné, fut confirmé au mois d'Octobre suivant par l'Archevêque de

COMTES DE GRAND-PRÉ.

de Grand-Pré, fut un des Seigneurs qui accompagnerent, l'an 1101, Etienne, Comte de Blois, à la Terre-Sainte. Albert d'Aix, dans son Histoire de Jérusalem, l'appelle un *très beau Chevalier.* Il fut pris dans un combat par les Infideles, qui le firent mourir cruellement. (Wassebourg, *ibid.*) De N., sa femme, il laissa deux fils en bas âge, Henri, qui suit, et Baudouin.

1102. Henri II, fils aîné du Comte Baudouin et son successeur, demeura sous la tutele de Richard, son oncle, Archidiacre de Verdun, avec Baudouin, son frere. Devenu majeur, il embrassa les intérêts de l'Empereur Henri V, dans ses démêlés avec le Pape. Henri, par reconnoissance, lui confia, l'an 1120, la garde du Comté de Verdun. Il eut pour adversaires dans ce poste Henri, Evêque de Verdun, que ses diocésains, attachés à l'Empereur, refusoient de reconnoître, et Renaud Comte de Bar-le-Duc, qui protégeoit le Prélat. Ayant surpris Verdun, peu s'en fallut qu'il ne prît le premier, qui n'échappa qu'en traversant la riviere à la nage. Le Comte de Bar, pour venger son allié, vient assiéger Verdun. Il est repoussé par le Comte de Grand-Pré, qui, l'ayant poursuivi, le défait en bataille rangée près d'Osche, à trois lieues de Verdun. Le vainqueur va de là se présenter devant le château de Clermont, appartenant au Comte de Bar. La garnison fait une sortie sur lui ; mais il la charge de maniere que, l'ayant mise en fuite, ses gens entrent pêle-mêle avec elle dans la place qu'ils pillent et livrent aux flammes. Le Comte de Bar, voyant que le sort des armes ne lui est pas favorable, demande la paix et la conclut, l'an 1124, par la médiation du Comte de Toul à la Chalade, près de Clermont en Argonne. Les conditions du Traité furent que Renaud seroit rétabli dans le Comté de Verdun et qu'il abandonneroit au Comte de Grand-Pré tout le butin que les troupes de celui-ci avoient fait sur ses terres. L'Evêque de Verdun, par cette paix étant rentré dans Verdun, donna au Comte de Bar le château de Dun avec plusieurs terres de son Eglise, pour le dédommager des frais de la guerre. (Roussel, *Hist. de Verdun*, p. 232.) Le Comte de Bar, voulant cimenter sa réunion avec le Comte de Grand-Pré, lui remit le Comté de Verdun. Mais il eut lieu de s'en repentir ; et, voyant

Reims ; puis, au mois de Janvier 1206, par Blanche, Comtesse de Champagne, et Thibaut, son fils, comme Suzerain de Réthel ; par le Roi Philippe-Auguste en 1211 ; par le Comte Thibaut, devenu majeur, en 1223 ; par le Pape Grégoire IX en 1232 ; et enfin par le Comte Hugues lui-même, et Jean, son fils, au mois d'Août 1233. (*Arch. de Novi.*) Hugues, en 1210, eut une querelle avec l'Abbaye de S. Vincent de Laon au sujet de plusieurs droits qu'il prétendoit lui appartenir au village de Villers-le-Tigneux, et touchant les limites des bois situés dans ce territoire et dans ceux d'Omicourt et de Louvergni. L'affaire ayant été portée à Rome, le Pape nomma des Commissaires sur les lieux, qui condamnerent le Comte. Ce fut probablement pour se venger de cette disgrace, que, s'étant joint à Jean II, Comte de Rouci, Gobert, Vicomte de Laon, Enguerrand III, Sire de Couci, et ses deux freres ; Thomas, Seigneur de Vervins, Robert, Seigneur de Pinon, Barthelemi de Montchalon, et Guillaume du Sart, Châtelain de Laon, tous ennemis de l'Abbaye de S. Vincent, il se mit à courir sur ses terres et à maltraiter ses vassaux. Le Pape Honorius III, instruit de ces violences, en arrêta le cours par sa Bulle du 3 Février 1218, adressée au Doyen de Laon, au Chantre de l'Eglise de S. Frambaud, et à Herbert de Chambeli, Chanoine de Senlis, auxquels il enjoignit de signifier à ces Seigneurs qu'ils eussent à cesser de molester l'Eglise de S. Vincent, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques. Il paroît que cette Bulle réprima la licence de ceux qui en étoient l'objet.

L'an 1218 (V. S.), Hugues donne des Lettres, datées du vendredi avant les Rameaux, à Blanche, Comtesse de Champagne, et à Thibaut, son fils, par lesquelles il s'engage à les défendre contre Erard de Brienne et Philippe, sa femme, qui leur disputoient ce Comté. (*Liber Pontif.* fol. 122.) Quelques soupçons qui s'éleverent dans l'esprit du Roi Philippe-Auguste, touchant la fidélité du Comte Thibaut et de sa mere, déterminerent ce Monarque, l'an 1222, à s'assurer de celle de leurs vassaux. Nous avons les Lettres de Hugues de Réthel, datées du mois de Mars 1221 (V. S.), par lesquelles il promet avec serment au Roi qu'au cas que le Comte de Champagne, son Suzerain, refuse à Sa Majesté le service qu'il lui doit comme son homme-lige, il joindra ses armes à celles du Monarque pour le réduire. (*Liber Principum*, fol. 152 r°.) Les défiances de Philippe-Auguste ne se réaliserent point, le Comte de Champagne lui étant demeuré toujours fidele. Marlot prétend que Hugues II vécut jusqu'en 1228. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étoit remplacé cette année par son fils, et que Félicité, sa femme, Dame de Beaufort, soit de son chef, soit par douaire, vivoit encore au mois d'Octobre 1241, comme le prouve sa souscription, mise à cette époque au bas d'une Charte donnée par son fils aîné en faveur de l'Abbaye de S. Remi de Reims. (Marlot, T. I, p. 190.) Cette Dame eut de son mariage quatre fils, qui furent successivement Comtes de Réthel, savoir, Hugues, Jean, Gaucher et Manassès, avec autant de filles : Mahaut, qui épousa Thomas de Couci, Sire de Vervins, à qui elle porta en dot les Seigneuries de Brie et de Montaguillon ; Elisende, Comtesse de Perthes, alliée à Garnier de Toiange, Seigneur de Marigni ; Béatrix, femme d'André de Nanteuil ; et Agnès, mariée au Seigneur de Soillonai. Le Comte Hugues II et Félicité, sa femme, ont chacun leur sépulture dans l'Abbaye d'Elan, à côté l'un de l'autre. L'épitaphe du mari porte :

> Hugo Comes primus jacet hoc sub marmore limus.
> Quod nunc est erimus, licet id quod erat modò simus.
> Limus erat, fuimus omnes, ad idemque redimus.

On ne sait pourquoi l'auteur de cette inscription appelle celui qui en est l'objet, le premier de son nom. Mais il est bien certain que Hugues I, Comte de Réthel, mourut long-tems avant la fondation d'Elan. D'ailleurs l'épitaphe suivante de la Comtesse Félicité annonce que c'est son mari, et non pas un autre Hugues plus ancien, qui est à côté d'elle.

> Hîc Comitem comitata virum Comitissa locatur
> Felicitas, pro qua bonitas pietasque precantur.

HUGUES III, DIT HUART.

1228 au plus tard. Hugues III, fils aîné de Hugues II, étoit Seigneur de S. Hillier, dans la Prévôté d'Epernai, du vivant de son pere, auquel il succéda dans le Comté de Réthel. On a de lui des Lettres du mois d'Avril 1219, par lesquelles il déclare que l'héritage qu'il attend releve du Comté de Champagne, et promet en conséquence à la Comtesse Blanche et à Thibaut, son fils, de les aider comme leur homme-lige envers et contre tous. (*Lib. Pontif.* fol. 212 v°.) Mais quelque tems après il se brouilla avec cette Comtesse à l'occasion d'un de ses hommes du village de Soyn, nommé Colery, qui s'étoit expatrié sans le congé de son Seigneur, pour aller s'établir à Sainte-Menehould. Les Officiers de la Comtesse ayant pris la défense de cet homme, Hugues alla faire le dégât aux environs de la ville : ce qui ne fut point sans représailles. Mais Hugues, ayant été trouver ensuite la Comtesse, fit avec elle un compromis entre les mains de Simon, Sire de Joinville, Sénéchal de Champagne, au jugement duquel il s'en remit ; promettant, s'il lui donnoit tort, de réparer le mal qu'il avoit fait. L'acte est du 13 Juillet 1220. (*Ibid.* fol. 213.) L'an 1227 (et non 1230), il bâtit Château-Renaud, à une lieue de Charleville, et déclara, par ses Lettres du mois de Mai, qu'il lui avoit donné les mêmes coutumes qui s'observoient à Bouillon. (*Archiv. du Duché de Réthel.*) L'an 1229, dans la grande confédération qui se forma contre Thibaut, Comte de Champagne, il fut presque le seul de ses grands vassaux, avec le Comte de Grand-Pré, qui lui demeura fidele, ou du moins qui témoigna un véritable zele pour sa défense. (Pelletier, *Hist. des Comtes de Champ.*) L'an 1232, il affranchit, par une Charte du mois de Mai, les habitans de Châtillon-sur-Bar. (*Archiv. du D. de Réthel.*) L'an 1233, au mois d'Août, sur ce que les Religieux de Novi avoient essarté une forêt au territoire de Corni, édifié sur ce terrein un village appellé Villefranche, et construit une Eglise, le Comte Hugues, après quelques contestations, fit avec Grimoard, Evêque de Cominges et Abbé de la Seauve, un Traité par lequel il fut convenu qu'il partageroit, comme Suzerain, les terres défrichées avec le Prieuré. (*Archiv. de Novi.*) Hugues, l'an 1235, fit don à l'Abbaye de Landeve d'une redevance de 40 séptiers de bled, moi-

COMTES DE GRAND-PRÉ.

qu'il vexoit Alberon de Chini, Evêque de Verdun, il se joint au Prélat pour lui faire la guerre. Henri, étant venu faire le siége de Bailleul, l'Evêque, à qui la place appartenoit, et le Comte de Bar, lui livrent un combat où il est défait et rudement froissé par son cheval qui le renversa. Emmené par ses gens au château de Vienne, qui étoit sa demeure ordinaire, il s'y voit assiégé par Hugues, fils du Comte de Bar ; ce qui l'oblige à se faire transporter ailleurs. Il fait ensuite la paix avec l'Evêque et le Comte de Bar, et meurt avant l'an 1151. (*Ibid.*) D'Ermentrude, son épouse, fille de Falcon, Prince du Mont-Jura, il laissa un fils, qui suit, et deux filles. (*Heriman. Laudun. de mirac. B. Mariæ Laudun.* l. 1.)

Henri III succéda, l'an 1150 au plus tard, au Comte Henri II, son pere. L'année de sa mort est ignorée. Lucharde, sa femme, lui donna au moins deux fils, Henri, qui suit, et Renaud, Seigneur de Sompi.

Henri IV, fils aîné de Henri III, jouissoit du Comté de Grand-

tié seigle. Il régla, l'an 1241, les droits de la Seigneurie de Raucourt, comme il avoit réglé, au mois d'Août 1233, ceux de Mézieres, et en 1237 ceux de Saulces. Le Comte Hugues finit ses jours en 1243, après avoir perdu Henri, son fils unique. Il avoit épousé, 1°. Mabile, fille du Châtelain d'Ypres, dont il laissa une fille, Marie, qui viendra ci-après; 2°, dans le mois de Novembre 1239, Jeanne de Dampierre, qui vivoit encore, suivant le Cartulaire de S. Remi de Reims, en 1243, et qu'il laissa veuve sans enfans. Elle étoit sœur de Guillaume de Dampierre, Comte de Flandre.

MARIE ET JEAN.

1243. Marie, fille unique de Hugues III, lui succéda au Comté de Réthel; mais elle ne lui survécut qu'environ deux ans. Après sa mort, ses trois oncles, Jean, Gaucher et Manassès, après s'être disputés pour le partage de sa succession, passerent une transaction au mois de Juin 1244, par laquelle Jean, comme l'aîné, devint Comte de Réthel; Gaucher, Archidiacre de Liége, eut la Châtellenie de Raucourt; et Manassès celle de S. Hillier et du Bourg. Mahaut, leur sœur, femme de Thomas de Couci, Sire de Vervins, fut aussi partagée de la terre de Châtillon-en-Conel, à la réserve du Fief que Jean retint pour lui, sous promesse néanmoins de n'y point élever de forteresse sans le consentement de Mahaut. Le Comte Jean, du vivant de son pere, s'appelloit le Sire d'Espance. Il avoit épousé, au mois de Juin 1225, Marie, fille d'Arnoul, Sire d'Oudenarde; et en faveur de ce mariage il avoit obtenu la Seigneurie d'Aumont. Etant devenu veuf sans enfans vers l'an 1242, il se remaria peu de tems après avec une autre Marie, fille de Jean, Châtelain de Noyon, Comte de Torote et Lieutenant de Thibaut, Roi de Navarre, dans la Champagne. Lorsqu'il fut paisible possesseur du Comté de Réthel, il en fit hommage à ce Prince, et lui en donna son dénombrement en 1245. L'an 1249, il établit près du village de Louvergni, dans le Domaine du Prieuré d'Aumont, des Religieux de S. Guillaume de Toscane. (*Cartul. de S. Vinc. de Laon.*) Il mourut sur la fin de l'an 1251, sans laisser de postérité. Sa seconde femme, qui lui survécut, eut pour son douaire la Prévôté d'Aumont.

GAUCHER.

1251. Gaucher, troisieme fils de Hugues II et Archidiacre de Liége, quitta l'état ecclésiastique pour succéder à Jean, son frere, au Comté de Réthel. Ce fut un Seigneur pacifique et religieux. Il appaisa les querelles de ses vassaux, vécut en bonne intelligence avec ses voisins, et fit du bien aux Eglises. Celle de S. Remi de Reims célebre son anniversaire le 5 de Septembre. L'an 1255, au mois d'Octobre, il reçut de Thomas II de Couci, son neveu, Sire de Vervins, l'hommage-lige pour les terres de Poix, de Barbaise, de Perthes, d'Halluin et de Camons. (*Cartul. de Vervins*, pag. 170.) Ces biens venoient d'être cédés à Thomas par Mahaut, sa mere. L'an 1257, Gaucher donna en fief à Baudouin d'Avênes ses terrages et son four bannal de Blazon, avec une rente de 40 livres parisis sur Launois, et quatre muids de bled à prendre sur le moulin de Thélône; tous lesquels biens furent transportés à Thomas de Couci par le même Baudouin. (*Ib.* p. 129.) Gaucher, l'an 1262, (N. S.) au mois d'Avr., avant Pâque, accorda, par une Charte, aux habitans de Villiers-le-Tigneux les privileges et les coutumes de Beaumont en Argonne. (*Cartul. de S. Vinc. de L.*) Gaucher mourut sans lignée au plus tard dans la Semaine-Sainte de la même année, comme on va le voir par l'article suivant.

MANASSÈS.

1262. Manassès, Seigneur de Mézieres et de Saint-Hillier, succéda, l'an 1262, avant Pâque, qui tomboit cette année le 9 Avril, à Gaucher, son frere, dans le Comté de Réthel. Mahaut, sa sœur, Douairiere de Vervins, voulut avoir aussi sa part dans cette succession. Nous avons la Charte d'un accord qu'il fit à ce sujet avec elle au mois d'Avril 1261, suivant le vieux style. (*Cartul. de Vervins*, p. 285.) On fait l'éloge de ses vertus guerrieres et morales; mais l'histoire ne nous a transmis aucun détail de ses exploits. Il mourut en 1273, laissant de sa femme, Isabelle, un fils, qui suit, et deux filles, Marie et Félicité, dont la premiere épousa Gautier II, Sire d'Enghien. Ce Comte et sa femme sont inhumés, chacun séparément, dans l'Eglise d'Elan, sous deux tombeaux ornés de leurs épitaphes. Celle de Manassès porte:

> Hic Manasserus quondam Comes est tumulatus,
> Miles ad arma ferus, morum virtute probatus;
> Simplex atque pius, tormentum non patiatur,
> Sanctis sit socius, et æternâ luce fruatur.

L'épitaphe de la Comtesse Isabelle est en françois:

> Isabeau la Comtesse *gist sous cette lame*,
> Volontiers oyoit messe, *Dius ayt à mercy s'ame.*
> De ciux de Cri fut née, *moult estoit bonne Dame.*
> Ihesu-Crist couronné *la mette en son royaulme.*

Cette Comtesse, après la mort de Manassès, s'étoit remariée à Nicolas de Charbogne, Seigneur d'Autri, dont elle eut un fils, nommé Gaucher, Moine de S. Remi de Reims, mort en 1319 selon l'épitaphe suivante: *Cy gist Gaucher de Charbogne, Moine de S. Remi, frere de la Comtesse de Réthel, oncle du Comte de Flandre, et cousin germain du Comte de Grand-Pré, qui trépassa l'an de grace* 1319.

HUGUES IV.

1273. Hugues IV, fils de Manassès et son successeur, étoit encore sous la tutele de Nicolas de Charbogne, son beau-pere, en 1278, comme on le voit par une transaction que celui-ci fit cette année, au mois de Décembre, avec le Prieur de Novi, touchant les écluses des moulins de Réthel. Le tuteur dans cet acte se donne la qualité de Comte de Réthel, suivant l'usage du tems, qui autorisoit les Baillistes à prendre les titres de leurs pupilles. (*Archiv. de Novi.*) Marie, femme de Gautier II, Sire d'Enghien, et sœur aînée

COMTES DE GRAND-PRE.

Pré l'an 1176. Il fut tué, l'an 1211, en faisant la guerre aux Albigeois. Sa premiere femme, Isabeau de Couci, fille de Raoul I, Seigneur de Couci et veuve de Raoul, Comte de Rouci, lui donna Henri, qui suit; Jacques de Grand-Pré; Geofroi, Evêque et Comte de Châlons; Ade, troisieme femme de Raoul, Comte de Soissons. On ignore le nom de sa seconde femme.

1211. Henri V combattit, l'an 1214, à la bataille de Bouvines. Il étoit en si grande estime auprès du Roi Philippe-Auguste, que ce Monarque et l'Evêque de Paris, Guillaume de Seignelai, le choisirent, l'an 1220, pour un des arbitres du différend qu'ils avoient touchant le clos-barreau, près des murs de Paris, aujourd'hui le quartier de S. Hilaire. (Duchêne, *Hist. de Montmor.* p. 134.) Sa mort arriva le 14 Août 1231. De Marie de Garlande, sa femme, il laissa un fils, qui suit; et Adélaïde ou Odile, premiere femme de Jean I, Sire de Joinville.

1231. Henri VI, fils et successeur de Henri V au Comté de Grand-Pré, et de sa mere en la Seigneurie de Livri, donna, au mois de Mars 1236, des Lettres à ses vassaux pour confirmer les

de Hugues, n'avoit pas souffert que son frere emportât toute la succession paternelle. Elle en avoit demandé sa part; et Henri le Gras, leur cousin, Roi de Navarre et Comte de Champagne, s'étoit entremis pour les accorder. On fit une transaction, qu'il dicta lui-même, le troisieme Dimanche de Carême 1272 (V. S.), par laquelle Hugues, du consentement de son tuteur, céda à sa sœur la terre de Machaut avec la moitié de celle de Tanion. Hugues finit ses jours avant l'an 1290, laissant de sa femme, Isabeau, fille de Henri VI, Comte de Grand-Pré, une fille nommée Jeanne, qui fut son héritiere. Le tombeau de Hugues IV se voit à l'Abbaye d'Elan avec l'inscription suivante:

Huest, qui fut Comte de Retest,
Sous ceste tombe enfoïs est.
Preudom fu et de bonne affaire.
Jesus li veuille pardon faire.
Fiex fu au Comte Menessier.
Dou regne Diu soit parcenier.

Coquille et Marlot, suivis par les modernes, donnent à Hugues un fils, nommé Jacques, qu'ils font son successeur et pere de Jeanne. Mais Vredius, dans sa Généalogie des Comtes de Flandre, ne fait point mention de ce fils, et avec raison. Comment en effet Hugues IV, qui étoit encore mineur en 1278, auroit-il pu avoir un fils dont la fille auroit été fiancée dès lors, comme on verra que Jeanne le fut en 1277?

JEANNE ET LOUIS I.

1290. Jeanne, fille unique et héritiere de Hugues IV, avoit été fiancée, n'étant point encore nubile, le 28 Mai 1277, par l'entremise du Roi Philippe le Hardi, à Louis, fils aîné de Robert III, Comte de Flandre, qu'elle épousa dans le mois de Décembre 1290, en présence du Comte Gui, aïeul de Louis et de Marie d'Enghien, tante de Jeanne. L'année suivante, Robert, pere de Louis, acquit pour son fils et sa bru, par acte du jour de S. André, les droits de la Douairiere de Doncheri. Deux ans après (1293), au mois de Septembre, Louis et sa femme acheterent du Chevalier Jacques de Montchambon la ville d'Arches, sur la Meuse. C'étoit autrefois un lieu considérable, nommé en latin *Arcae Remorum;* et nos Rois de la seconde race y avoient un palais. Quoique réduite à l'état de village depuis la fondation de Charleville, qui n'en est éloignée que d'une demi-lieue, elle porte encore aujourd'hui le titre de Principauté.

Le Comte Louis commanda les troupes de son pere dans les guerres qu'il eut avec les Rois Philippe le Bel et Philippe le Long. Ce dernier ayant fait confisquer les Domaines de Louis en 1317, il vint trouver le Monarque en diligence, et obtint main-levée de la confiscation, après lui avoir rendu l'hommage qu'il avoit jusqu'alors différé. Sa soumission ne put néanmoins opérer qu'une treve que le Roi lui accorda pour lui et pour le Comte Robert, son pere. La paix ne se fit que le 5 Mai 1320 à Paris; et par un des articles du Traité qui en fut la base, il fut réglé que Louis, fils du Comte Louis et de Jeanne, épouseroit la fille du Roi, nommée Marguerite, avec assurance de succéder au Comté de Flandre de même qu'à ceux de Réthel et de Nevers. Mais comme la représentation en ligne directe n'avoit pas lieu en Flandre, on obligea, le 2 Juin suivant, Robert, frere puîné de Louis, à renoncer au Comté de Flandre dans le cas où son aîné précéderoit leur pere au tombeau. Le cas prévu arriva. Le Comte Louis mourut le 22 Juillet 1322, environ deux mois avant son pere. Après sa mort, Jeanne, sa veuve, qui lui survécut près de quatre ans, fixa sa résidence dans le Réthelois, qu'elle gouverna comme son patrimoine. L'an 1325, elle fit donation de plusieurs terres, par acte du 1 Avril, à Philippe de Bourlande, son cousin, à charge de retour, faute d'hoirs, à Marguerite de Grand-Pré, mere du donataire et tante de la donatrice. (*Voy.* Louis I, *Comte de Nevers.*)

LOUIS II, DIT DE CRÉCI.

1325 au plutôt. Louis II, fils de Louis I et son successeur au Comté de Nevers, comme il le devint de Robert, son aïeul, à celui de Flandre, hérita du Comté de Réthel par la mort de Jeanne, sa mere. L'histoire est en défaut sur ce qu'il fit dans le Réthelois. Elle nous apprend seulement qu'il régla et modéra, par une Charte du mois de Janvier 1330 (V. S.), les droits de la Seigneurie de Chêne le *Populeux*, et qu'en 1341, par une autre Charte du 12 Février, il fonda dans l'Eglise d'Elan, pour lui, sa femme, son pere et ses successeurs, quatre messes quotidiennes à perpétuité, pour lesquelles il assigna à cette Abbaye cent livres de rente, à prendre sur les marchés de Réthel et de Tomnié. Ce Comte fut tué, le 26 Août 1346, à la bataille de Créci, en mémoire de quoi les Historiens l'ont surnommé de Créci. (Voy. *les Comtes de Nevers.*)

LOUIS DE MALE.

1346. Louis III, surnommé de Male, du lieu de sa naissance, voisin de Bruxelles, succéda au Comte Louis II, son pere, avec lequel il avoit combattu à la bataille de Créci. Il obtint, l'an 1247, du Roi Philippe de Valois des Lettres-Patentes par lesquelles il lui étoit permis et à Marguerite, sa mere, de posséder en pairie, pour leur vie seulement, les Comtés de Nevers et de Réthel: Lettres qui furent confirmées par d'autres du Roi Jean le 10 Avril 1350. Nous racontons à son article, parmi les Comtes de Flandre, les démêlés qu'il eut avec les Flamands. L'an 1348, ayant reconnu l'importance de la ville de Doncheri pour sa situation, il la fit fortifier; et par ses Lettres du mois d'Octobre de cette année, il fit le département des villages qui dans la suite seroient tenus de l'entretien de ces fortifications. Il augmenta, l'an 1379, ses Domaines par l'acquisition qu'il fit de la Châtellenie de Warth sur la Meuse. Après en avoir fait hommage au Roi Charles V à cause de son château de Sainte-Menehould dont il relevoit, il supplia le Monarque de vouloir bien le réunir au Comté de Réthel à perpétuité; ce qui lui fut accordé par Lettres-Patentes du 23 Avril 1380, données au château de

COMTES DE GRAND-PRÉ.

assises contenues dans les Lettres de son pere. Il vivoit encore en 1287, comme l'atteste une de ses Chartes, donnée, le mercredi avant la *Tiphaine* de cette année, en faveur de l'Abbaye d'Orcamp. Dans le sceau attaché à cette piece, on le voit armé de toutes pieces, monté sur un cheval bardé, et autour de l'écu est écrit: *S. Henrici de Grandi-Prato militis, Domini de Livriaco.* Sa femme, Isabeau de Brienne, fille d'Erard de Brienne, Seigneur de Rameru, le fit pere de deux fils qui viendront ci-après, et de deux filles, Isabelle, femme de Hugues IV, Comte de Réthel, et Marguerite, alliées à N. de Bourlande.

Henri VII, associé à son pere dans le Comté de Grand-Pré, le précéda au tombeau. Il avoit épousé, 1° Laure de Montfort, veuve de Ferdinand de Castille, Comte d'Aumale, fille d'Amauri VI, Comte de Montfort, et de Béatrix de Bourgogne; 2° Isabeau, fille aînée de Gérard de Luxembourg, Seigneur de Durbui, de Roussi et de Villance. Du second mariage, il laissa un fils, nommé Gérard, Seigneur de Roussi et d'Hufalise, et d'autres enfans dont le nombre et les noms sont inconnus. Mais on ne voit point que ni Gérard, ni aucun de ses freres et sœurs, aient possédé le Comté de Grand-Pré. Il paroît que cette branche en fut privée pour quelques méfaits qu'on

Beauté. (*Mss. de Colbert*, vol. 34, fol. 945.) Le 9 Janvier 1384 fut le terme de ses jours. (Voyez *les Comtes de Flandre, ceux de Nevers et ceux de Bourgogne.*)

MARGUERITE, PHILIPPE LE HARDI, ET ANTOINE.

1384. Marguerite, fille unique de Louis de Male et femme de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, succéda à son pere avec son époux dans les Comtés de Réthel et de Nevers, ainsi que dans ses autres Domaines. L'an 1392, ils transporterent le Comté de Réthel à leur second fils, Antoine, en le mariant, par contrat du 19 Février, à Jeanne, fille de Valéran III de Luxembourg, Comte de S. Pol, qui de son côté donna en dot à sa fille la Châtellenie de Lille. (Plancher, *Hist. de Bourg.* T. III, *pr.* pp. clxi et *seq.*) Mais ils se réserverent l'administration du Réthelois pendant la minorité de leur fils, qui ne fut émancipé qu'en 1401 (V. S.) avec ses freres, Jean et Philippe, par Lettres du Roi Charles VI, données à Paris le 18 Février. (*Voy.* Jean, *Comte de Nevers.*) Le même Monarque, l'an 1399 (V. S.), affranchit, par Lettres du 28 Février, les habitans de Château-Renaud des droits d'aides et d'impositions foraines pour toutes les marchandises qu'ils feroient transporter sur la Marne dans les terres de l'Empire. Antoine, ayant succédé, l'an 1405, à sa mere dans le Duché de Brabant, céda le Comté de Réthel à Philippe, son frere, conformément au Traité de partage que cette Princesse et son époux avoient fait entre leurs enfans le 27 Novembre 1401. (*Hist. de Bourg.* T. III, *pr.* pp. clxxxxix et *seq.*) (Voy. *les Comtes de Nevers et les Ducs de Bourgogne.*)

PHILIPPE II DE BOURGOGNE.

1404. Philippe, troisieme fils de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, successeur de son frere, Antoine, aux Comtés de Réthel et de Nevers, obtint du Roi Charles VI, par Lettres du 29 Déc., l'exemption à perpétuité du droit d'aides pour tout le Comté de Réthel, moyennant la somme annuelle de cinq mille livres; et, l'an 1408, Sa Majesté, interprétant cette franchise, l'étendit sur la gabelle du sel. Philippe périt, le 25 Octobre 1415, à la funeste bataille d'Azincourt, laissant de Bonne d'Artois, sa seconde femme, deux fils, qui suivent. (Voy. *les Comtes de Nevers.*)

CHARLES DE BOURGOGNE.

1415. Charles, fils aîné de Philippe de Bourgogne et de Bonne d'Artois, né l'an 1414, succéda à son pere dans les Comtés de Réthel et de Nevers, ainsi que dans la Baronie de Donzi, sous la tutele de sa mere. Cette Dame, conformément à l'ordonnance testamentaire de son époux, dota l'Abbaye d'Elan d'une rente de 150 livres parisis, à recevoir sur le Domaine de la Châtellenie d'Omont, par Lettres du 21 Février 1420. (V. S.) Bonne s'étant remariée, l'an 1424, à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, mourut à Dijon le 17 Sept. de l'année suivante, au retour des noces de Charles, Duc de Bourbon, et d'Agnès, fille du Duc Philippe le Hardi, qui furent célébrées à Autun. Par sa mort, Philippe le Bon se trouva chargé de la garde-noble de ses beaux-fils, Charles et Jean, dont il se démit l'an 1435. Charles de Bourgogne, l'an 1461 (V. S.), par Lettres du 4 Janvier, obtint du Roi Louis XI confirmation de la réunion que Charles VII avoit faite à sa requête de la Baronie de Rosoi en Picardie, au Comté de Réthel. Ce Prince finit ses jours sur la fin de Mai 1464, sans laisser de postérité de Marie d'Albret, sa femme. (Voyez *les Comtes de Nevers.*)

JEAN DE BOURGOGNE.

1464. Jean de Bourgogne, frere de Charles, né à Clameci le 25 Octobre 1415, le jour même que Philippe, son pere, fut tué, passa, l'an 1425, avec son frere, après la mort de leur mere, sous la tutele de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, leur cousin et leur beau-pere. Ce Prince ne montra pas dans l'exercice de cet emploi le désintéressement qu'on devoit attendre de lui. Non content de s'approprier le précieux mobilier du Comte Philippe, pere de ses pupilles, il s'empara, l'an 1430, des Duchés de Brabant et de Limbourg et de la Seigneurie d'Anvers, qu'ils devoient partager avec lui après la mort du Duc Antoine, dont ils étoient parens au même degré que Philippe le Bon. Il commit envers eux une nouvelle injustice, l'an 1433, en contraignant Jacqueline, Comtesse de Hainaut et de Hollande, de lui remettre ses Etats, qu'il devoit également partager avec ses cousins. Le Duc de Bourgogne, ne pouvant se dissimuler les injustices qu'il faisoit à ses pupilles, s'imagina, pour les réparer, de céder à Jean de Bourgogne, les droits qu'il prétendoit avoir au Comté d'Etampes et aux Seigneuries de Gien et de Dourdan, avec promesse de lui en garantir la jouissance. Jean prit en effet dès-lors le titre de Comte d'Etampes: mais c'est tout ce qu'il en eut. Le Procureur-Général revendiqua ces terres au nom du Roi, prétendant qu'elles étoient du Domaine et n'avoient été données qu'en apanage *forsfailli.* Le Roi Charles VII, en effet, n'étant que Dauphin, en avoit dépouillé le Duc de Bourgogne, et les avoit données, en 1421, à Richard, frere de Jean VI, Duc de Bretagne. (V. *les Comtes d'Etampes.*) En vain le Comte Jean (c'est ainsi que nous l'appellerons désormais) appella le Duc Philippe en garantie. Dès l'ouverture du procès, comme il arrive dans les causes du Domaine royal, il fut dépossédé, et ensuite, par Arrêt de la Cour, il fut évincé, avec pouvoir à la vérité d'exercer son recours contre le Duc de Bourgogne. De cette maniere, Jean de Bourgogne ne se trouva aucune terre à soi; ce qui le fit nommer *Jean-sans-Terre.* Le Comte Jean et Charles, son frere, incapables d'opposer la force à un concurrent aussi puissant que Philippe le Bon, travaillerent à le gagner par les marques de leur attachement. Le premier se fit admettre au nombre de ses courtisans, et combattit sous ses étendards dans les guerres qu'il eut à soutenir. Le Duc, sensible aux bons procédés du Comte

COMTES DE GRAND-PRÉ.

ignore. On trouve une confiscation faite à la Toussaints 1343 de la terre de *Monsieur Gérard de Grand-Pré et de ses enfans, qui jadis furent bannis du Royaume.* (Anselme, T. II, p. 320.)

Jean I, fils du Comte Henri VI, fut celui qui continua la branche des Comtes de Grand-Pré. Il portoit, du vivant de son pere, le titre de Comte de Busanci dès l'an 1280, et on le voit qualifié Comte de Grand-Pré en 1289. Il servit le Roi Philippe le Bel dans ses guerres de Flandre, et mourut en 1314, laissant de Jeanne, sa femme, dont le surnom est ignoré, et qui lui survécut au moins jusqu'en 1323, un fils, qui suit, et deux filles, Isabeau, mariée à Guillaume du Thil, et N., seconde femme d'Eustache de Conflans, Seigneur de Mareuil.

Jean II, fils de Jean I et son successeur au Comté de Grand-Pré, confirma, le 1 Octobre 1347, les Chartes de la ville de Grand-Pré conformément à celles que Henri V lui avoit accordées l'an 1213. De sa femme, dont on ignore le nom et la naissance, il eut quatre fils et une fille.

Jean III, fils aîné de Jean II, lui succéda au Comté de Grand-Pré.

Jean, lui assigna par contrat du 24 Novembre 1435 une rente de six mille livres, à prendre sur tous ses biens : mais on assure que jamais il n'en toucha rien. Deux ans après, pour demeurer quitte de cette rente imaginaire, Philippe, par acte du 7 Août 1437, lui céda le Comté d'Auxerre, qu'il avoit obtenu du Roi par la paix d'Arras, et quelques terres en Hollande. L'année suivante, par un autre contrat du 1 Août, il lui constitua sur le Comté d'Artois la rente de deux mille livres ; et, enfin l'an 1448, par acte du 1 Juillet, il lui fit cession des villes de Péronne, Roye et Montdidier, pour demeurer quitte de la somme de vingt mille livres, à quoi il avoit évalué le mobilier du feu Comte Philippe, pere du Comte Jean. Mais quelques remontrances que celui-ci pût lui faire, il ne voulut jamais lui faire raison des Duchés de Brabant et de Limbourg, ni du Marquisat d'Anvers, sur lesquels Jean et son frere avoient, comme on l'a dit, les mêmes droits que lui. Ce déni de justice n'altéra pas néanmoins la concorde entre eux. L'an 1452, le Comte Jean commanda l'armée du Duc contre les Gantois rebelles, qu'il battit, le 21 Avril, au Pont d'Espierre. S'étant ensuite approché d'Oudenarde, qu'ils assiégeoient, il remporta sur eux, trois jours après, une nouvelle victoire, qui les obligea de lever le siége. Avant de livrer le combat, il avoit été fait Chevalier par le Seigneur de Savoisi, et en avoit fait ensuite lui-même cinquante-deux des plus nobles et des plus braves de son armée, dont le principal étoit Antoine de Bourgogne, bâtard du Duc, qu'on appelloit *le grand bâtard*. Le 25 Mai suivant, autre combat entre le Comte et les Gantois près de Nivelle. S'il en sortit encore cette fois vainqueur, ce ne fut pas sans avoir perdu beaucoup de monde, et sans avoir couru grand risque d'être lui-même du nombre des morts. Mais, ce qui ne lui fait pas moins d'honneur que ses victoires, il fut, l'année suivante, l'un des médiateurs de la paix qui se fit entre le Duc et ses sujets révoltés des Pays-Bas. (Monstrelet, Meyer.) Ces services, et d'autres que le Comte Jean rendit à Philippe le Bon, furent récompensés par le collier de la Toison d'or, qu'il reçut en 1456. Ce fut à peu près vers ce tems que le Dauphin Louis, fils du Roi Charles VII, poursuivi, les armes à la main, par son pere, vint chercher un asyle auprès du Duc de Bourgogne. Les liaisons que le Comte Jean prit alors avec l'héritier de la Couronne, donnerent de l'ombrage à Charles, Comte de Charolois, fils unique du Duc. Charles, fit éclater sa haine contre lui en 1463, lorque Louis, étant monté sur le trône, eut recouvré, par le désistement de Philippe, les villes de la Somme, qui lui avoient été engagées par le Traité d'Arras. Il accusa le Comte Jean de s'être accordé avec les Ministres de son pere pour obtenir de lui cette condescendance. L'an 1464, le Comte Jean quitta la Cour du Duc pour aller prendre possession des Comtés de Réthel et de Nevers, qui lui étoient échus par la mort de son frere. S'étant rendu ensuite à la Cour de Louis XI, il lui en fit hommage le 30 Juillet de la même année. La guerre du *bien public* s'étant élevée l'année suivante, le Comte Jean donna des preuves de sa fidélité au Roi dans cette conjoncture critique. Ce fut un nouveau grief contre lui pour le Comte de Charolois. La même année, il le fait enlever à Péronne le 3 Octobre, et conduire à Béthune, où il fut si étroitement gardé, qu'on ne lui laissa que trois hommes pour le servir. Il fut tiré de cette prison, le 28 Novembre suivant, pour être transféré à Maubeuge, où il arriva le 2 Décembre. Après y avoir séjourné cinq jours, il fut conduit à Mons. Le 14 Février 1466, nouveau changement de prison. On le conduit au château d'Englemontier, près de Courtrai, et de là, au bout de quelque tems, à S. Omer. A son arrivée dans ce dernier gîte, on lui fait entendre qu'il y finira ses jours dans les liens, et peut-être d'une mort violente, s'il n'acquiesce à toutes les volontés du Comte de Charolois. L'horreur de sa prison et l'image de la mort qui se présente sans cesse à ses yeux, triomphent à la fin de sa constance : il déclare qu'il est prêt à en passer par tout ce que le Comte de Charolois voudra. Charles, sans différer, lui dépêche Guillaume Hugonet, son Maître des requêtes et depuis son Chancelier, avec cinq Lettres-Patentes, qu'il lui présente, le 22 Mars, à signer. Par la premiere on le faisoit renoncer au Comté d'Auxerre et aux terres de Workum, d'Ostrevant, de la Brille, et autres de Hollande ; par la seconde, il remettoit au Duc de Bourgogne les villes de Péronne, de Roye et de Montdidier ; la troisieme contenoit une renonciation aux droits successifs de Bonne d'Artois, sa mere ; par la quatrieme, il déclaroit ne rien prétendre aux Duchés de Brabant et de Limbourg, ni au Marquisat d'Anvers ; et enfin par la cinquieme il accordoit à Charles la nomination des Capitaines de toutes les places fortes de ses Comtés de Nivernois et de Réthelois. Le Comte Jean affecta de prolonger la lecture de ces Lettres bien avant dans la nuit ; après quoi, feignant qu'il avoit besoin de prendre du repos, il promit à Hugonet de lui rendre ces Lettres le lendemain, signées de lui et contresignées par Bertrand, son Secrétaire, au lieu du Notaire qu'Hugonet avoit amené avec lui. Hugonet, content de cette réponse, se retira. Mais pendant le reste de la nuit, Bertrand ayant tiré des copies, exactement collationnées, de ces Lettres, le Comte Jean y ajouta ses protestations contre la violence qui lui étoit faite ; protestations que Bertrand reçut non en qualité de Secrétaire, mais comme garde du scel et Notaire royal. Puis il en fit un acte séparé de Notaire, qu'il écrivit sur la queue du parchemin des Lettres originales, et qu'il recouvrit de son grand sceau, de maniere que, sans le lever, cet acte ne pouvoit être apperçu. Le lendemain ces Lettres furent remises, signées et contresignées, à Hugonet, qui, n'y trouvant rien à redire, les porta au Duc, son maître, et au Comte, son fils. Le Comte Jean fut en conséquence élargi dans le mois d'Avril 1466. Mais le premier usage qu'il fit de sa liberté dès qu'il se vit en lieu de sûreté, fut de faire enregistrer ses protestations ; et, le 16 Mai, s'étant retiré auprès du Roi Louis XI, il obtint de ce Monarque des Lettres adressées au Parlement, par lesquelles il étoit restitué contre les quittances et renonciations qu'on avoit extorquées de lui pendant son injuste et inhumaine détention. Le Comte Jean, en vertu de ces Lettres, ayant fait appeller le Duc de Bourgogne et son

COMTES DE GRAND-PRÉ.

Ayant enlevé hors du Royaume Jean Grosse-Tête, poursuivi par la justice, il fut condamné au bannissement avec ses complices ; mais il obtint des Lettres de rémission le 1 Janvier 1356. Il mourut vers le commencement de l'an 1374. De CATHERINE DE CHATILLON-SAINT-PAUL, sa femme, veuve de Jean de Péquigni, Seigneur d'Ailli, qui vivoit encore en 1387, il laissa deux fils, Édouard, qui suit, et Ferri, qui périt à Paris, l'an 1418, dans l'émeute qui s'éleva contre les Armagnacs.

ÉDOUARD I, fils aîné de Jean III et son successeur au Comté de Grand-Pré, fut employé dans le gouvernement militaire de Champagne et dans celui de Picardie. Il paroît qu'il vivoit encore en 1417. Il eut de sa femme, dont on ne sait ni le nom ni les qualités, un fils, qui suit.

ÉDOUARD II, fils d'Édouard I, ne se qualifioit en 1417 qu'Édouard de Grand-Pré, Seigneur d'Ymelcourt et de S. Georges. Ce sont les titres qu'il porte dans des Lettres du 26 Octobre de cette année, par lesquelles le Cardinal Louis, Duc de Bar, lui transporte tout ce qu'il avoit en la ville de Grand-Pré, pour en jouir sa vie durant, et

fils, l'un et l'autre firent défaut, et les choses en demeurerent là pour lors. Philippe le Bon mourut le 15 Août de l'année suivante. Charles, son successeur, se maintint par la force dans la jouissance des Domaines que la violence lui avoit acquis. Il fit au Comte, qu'il avoit dépouillé, un nouvel outrage, en le faisant rayer du nombre des Chevaliers de la Toison d'or, sous prétexte qu'il n'avoit pas assisté au dernier Chapitre, comme si l'accès lui en eût été libre, et que la prudence lui eût permis d'aller se remettre à la discrétion de son ennemi capital. Les conjonctures néanmoins empêcherent le Comte Jean de poursuivre le procès pendant la vie du Duc Charles; mais il fut repris contre Maximilien d'Autriche, qui avoit épousé l'héritiere de Bourgogne, et ensuite contre Charles-Quint, sans qu'on ait jamais pu le terminer. L'an 1472, le Comte Jean hérita sans contradiction du Comté d'Eu par la mort de Charles d'Artois, son oncle maternel. L'an 1477, après celle du Duc Charles, il souffrit que le Roi Louis XI réunît le Comté d'Auxerre, ainsi que le Duché de Bourgogne, à la Couronne. Le Comte Jean mourut à Nevers le 25 Septembre 1491, et fut enterré dans la Cathédrale, où l'on voit sur sa tombe l'épitaphe suivante: *Cy repose le corps de très haut et très puissant Prince Monseigneur Jean de Bourgogne, Duc de Brabant, Lothier et Limbourg, Marquis du S. Empire, Seigneur d'Anvers et d'Ostrevant, Comte de Nevers, d'Eu, de Rhétel et d'Auxerre, Baron de Donzi et de Rosoy, Seigneur de S. Valeri, d'Ault et Cayeux sur la mer, des terres d'Isle, Saucourt, Juilli, la Greve, Chaource, Marais, Vilmore, et autres de Champagne, Souverain de Château-Renaud et terres d'outre-Meuse, Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roy en Champagne, Pair de France.* Le Comte Jean eut de Jacqueline d'Ailli, sa premiere femme, Elisabeth, mariée, le 22 Avril 1451, à Jean I, Duc de Cleves, morte le 21 Juin 1483, et de Paule de Brosse, la seconde, Charlotte, femme de Jean d'Albret, Sire d'Orval. Françoise d'Albret, sa 3e femme, ne lui donna point d'enfans. (Voy. *les Comtes de Nevers et les Comtes d'Eu.*)

CHARLOTTE DE BOURGOGNE ET JEAN D'ALBRET.

1491. Charlotte, fille du Comte Jean de Bourgogne et de Paule de Brosse, mariée, au mois d'Avril 1486, à Jean d'Albret, Sire d'Orval, né d'Arnaud-Amanieu, troisieme fils de Charles II, Sire d'Albret, se porta pour héritiere des Comtés de Nevers et de Réthel en vertu de la donation que son pere lui en avoit faite à la sollicitation de Françoise d'Albret, sa troisieme femme. Mais Engilbert de Cleves, fils d'Elisabeth, sœur consanguine de Charlotte, réclama contre cette donation, prétendant que sa mere étant l'aînée de Charlotte, il devoit, comme son fils, hériter de la meilleure part de la succession du Comte, son aïeul. Charlotte lui opposoit sa qualité d'étranger, qui le rendoit incapable, disoit-elle, d'hériter en France. L'affaire fut débattue pendant tout le régne de Charles VIII, et la succession litigieuse fut mise en séquestre par Arrêt du Parlement. Ce Monarque gardant une exacte neutralité dans cette affaire, les parties furent plusieurs fois sur le point de la décider par la voie des armes. Parmi les vassaux qu'elles se disputoient, les habitans de Réthel se trouverent les plus embarrassés. D'un côté le Comte Jean leur avoit commandé, par ses Lettres du 23 Octobre 1490, d'obéir au sieur et à la dame d'Orval; de l'autre, Engilbert, étant en forces près d'eux, les sollicitoit de lui ouvrir leurs portes. Enfin le Roi Louis XII interposa son autorité pour assoupir ce différend: il engagea les contendans à signer, le 4 Octobre 1504, une transaction qui fut homologuée et enregistrée au Parlement le 14 Janvier suivant; acte par lequel il étoit convenu que Charles de Cleves, fils d'Engilbert, épouseroit Marie d'Albret, fille du Sire d'Orval, moyennant quoi le Comté de Nevers demeureroit à Engilbert, et celui de Réthel à Charles de Cleves. Jean d'Albret, outre la Sirerie d'Orval en Bourbonnois, posséda de son chef la Baronie de Lesparre au canton de Médoc, et la Seigneurie de Château-Meillant dans le Berri. Il rendit par sa valeur de grands services à l'Etat, qui lui mériterent des pensions et le Gouvernement de Champagne et de Brie. Sa mort arriva, le 10 Mai 1524, à Blois, près de 25 ans après celle de Charlotte, sa femme, arrivée, le 23 Août 1500, à Château-Meillant, où elle fut inhumée. De leur mariage ils eurent trois filles: Marie, qui suit; Hélene, morte en 1519; et Charlotte, femme d'Odet de Foix, Vicomte de Lautrec.

CHARLES DE CLEVES.

1505. Charles de Cleves, fils d'Engilbert, marié, le 25 Janvier 1505, à Marie d'Albret, devint par cette alliance Comte de Réthel. Il mourut prisonnier à la tour du Louvre le 27 Août 1521, laissant de son mariage un fils mineur, nommé François, qui demeura sous la tutele de sa mere. Odet de Foix, Vicomte de Lautrec et mari de Charlotte d'Albret, sœur de Marie, disputa vivement à celle-ci et à son fils, au nom de sa femme, la succession de leurs pere et mere. Enfin, l'an 1525, par la médiation de leurs amis communs et l'avis de leurs conseils, ils firent, le 1 Juillet, une transaction qui assura le Comté de Nevers avec ses dépendances à Marie et à son fils; et celui de Réthel, avec la Baronie de Donzi et de Rosoi, à Odet de Lautrec et à sa femme. Marie, après la mort de Charles de Cleves, passa dans la viduité le reste de ses jours, qu'elle termina, le 27 Octobre 1549, à Paris. Son corps fut transporté à Nevers, et inhumé, auprès de celui de son mari, dans l'Eglise des Cordeliers, avec l'épitaphe suivante: *Cy dans ce cercueil gist le corps de très haute et puissante Princesse Madame Marie d'Albret, Duchesse de Nivernois, Comtesse de Réthelois, de Dreux, de Beaufort en Champagne, Vicomtesse de S. Florentin, Dame de Donziois, de Colommiers, de Lesparre et de la Chapelle d'Angillon et d'Orval, laquelle trépassa en son hôtel à Paris.* (Voy. *les Comtes de Nevers.*)

COMTES DE GRAND-PRÉ.

cela en considération des bons services qu'il avoit rendus à lui et au feu Duc, son pere. Il vivoit encore en 1456, et mourut vraisemblablement sans laisser de postérité de Mahaut de Rubempré, sa femme.

Quentin le Bouteiller, après la mort d'Édouard, acheta le Comté de Grand-Pré, qu'il revendit à Henri de Borselle, Amiral de Hollande, mort en 1470. Walfort de Borselle, fils de Henri et Maréchal de France, vendit, en 1487, le Comté de Grand-Pré à Louis de Joyeuse, Seigneur de Botchou, mort en 1498. De celui-ci descendoit, au quatrieme degré, Pierre de Joyeuse, qui fut tué en 1631, et dont la sœur, Marguerite, épousa Antoine-François de Joyeuse, son cousin. Leur fils, Charles-François de Joyeuse, Comte de Grand-Pré, mourut en 1680, laissant pour successeur Jules, son fils, décédé l'an 1700. Celui-ci, se voyant sans enfans, donna le Comté de Grand-Pré à l'un des enfans de Jules-Charles de Joyeuse, Seigneur de S. Lambert, son cousin. Cette terre échut ensuite à Jean-Gédéon-André de Joyeuse par transaction avec ses deux freres aînés, du 31 Mars 1712. D'Antoinette de Villiers de Rousseville, sa femme, il eut Joseph-Armand, Marquis de Joyeuse, Colonel du Régiment de Ponthieu en 1741, et Honorée, femme de Louis-Augustin Hennequin, Marquis d'Ecqueville.

ODET DE LAUTREC ET CHARLOTTE D'ALBRET.

1525. Odet de Foix, Vicomte de Lautrec, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur et Amiral de Guienne, Maréchal de France, devint possesseur, avec Charlotte d'Albret, sa femme, du Comté de Réthel et des Baronies de Donzi et de Rosoi, par la transaction faite, le 1 Juillet 1525, avec Marie d'Albret et François de Cleves, son fils. Dès que l'âge le lui eut permis, il avoit embrassé le parti des armes. Ayant suivi le Roi Louis XII dans son expédition d'Italie, il fut de son cortége à l'entrée qu'il fit à Gênes le 28 Octobre 1507. Il combattit, l'an 1512, auprès de Gaston de Foix, son cousin, à la bataille de Ravenne, où il reçut une blessure dangereuse. On le porta à Ferrare, et après sa guérison il eut part au recouvrement du Duché de Milan. L'histoire que dans le tems on publia de cette conquête, le qualifie Maréchal de France. L'an 1521, après avoir pris Brescia, Vérone, et d'autres places, il fit lever le siége de Parme. Mais, l'année suivante, abandonné par les Suisses, il perdit, le 22 Avril, la bataille de la Bicoque, entre Milan et Monza; ce qui entraîna la perte du Milanez et causa la disgrace du Vicomte de Lautrec. Il se retira dans une de ses maisons de Guienne, d'où il fut tiré, l'an 1528, pour être mis à la tête de la ligue formée en Italie contre l'Empereur Charles-Quint. Après avoir emporté Pavie, il s'avança vers Naples, dont il forma le siége le 1 Mai de la même année. Une maladie épidémique, qui s'étoit mise dans son armée, l'emporta lui-même le 15 Août suivant. Ses gens ayant laissé son corps dans un tombeau fort commun, le Duc de Sessa, 28 ans après, l'en fit tirer pour le mettre dans un magnifique mausolée de marbre, qu'on voit à Sainte Marie-la-Neuve de Naples, dans la Chapelle du grand Capitaine Gonsalve, avec une épitaphe conforme à la beauté de ce monument et au mérite du sujet. Odet de Lautrec laissa de sa femme un fils, qui suit, et une fille, Claude, qui viendra ensuite. Il avoit eu deux autres fils, Gaston, qui étoit l'aîné, et François, le dernier, tous deux morts avant lui.

HENRI DE FOIX.

1528. Henri, fils d'Odet de Lautrec et de Charlotte d'Albret, leur succéda en bas âge dans le Comté d'Albret, les Baronies de Donzi, de Beaufort en Champagne, de Rosoi, d'Orval, la Seigneurie de Colommier en Brie, &c. sous la tutele de Jean de Laval, Sire de Châteaubriand, mari de Françoise de Foix, sa tante, et de Méraut de Martonie, Evêque de Conserans. Il mourut, sans avoir été marié, l'an 1540. On conserve à la Bibliotheque du Roi, parmi les manuscrits de Lancelot, sous la cote 9577, un Livre d'hommages rendus en 1533 à Henri de Foix par ses vassaux du Réthelois et par le Vicomte de S. Florentin en Champagne.

CLAUDE DE FOIX ET GUI DE LAVAL.

1540. Claude de Foix, sœur de Henri de Foix, mariée, le 25 Octobre 1535, à Gui XVII, Comte de Laval, succéda à son frere dans le Comté de Réthel et ses autres Domaines avec son époux. L'an 1545, ils firent hommage des terres de cette succession, le 4 Décembre, au Roi François I. La même année, ils firent défricher une partie de la forêt de Doncheri pour y bâtir le village de Boisseval. Devenue veuve, le 25 Mai 1547, sans enfans, Claude se remaria peu de tems après à Charles de Luxembourg, Vicomte de Martigues. Elle ne vécut guere plus d'un an avec lui, étant morte au plus tard dans le mois de Février 1549 (1). (Voy. *les Comtes de Laval.*)

FRANÇOIS I DE CLEVES.

1549. François I de Cleves, fils de Charles de Cleves et de Marie d'Albret, créé Duc de Nevers en 1539, succéda, en 1549, à Claude de Foix, sa cousine, dans le Comté de Réthel, et mourut à Nevers le 13 Février 1562. (Voy. *pour la suite des Comtes et Ducs de Réthel les Ducs de Nevers.*)

(1) *On s'est mépris, tome II, pag. 577, col. 1, art. de* François I de Cleves, *cinq lignes avant l'alinéa, en mettant la mort de* Claude de Cleves *à l'an* 1540; *elle est de l'an* 1549, *comme on le marque ici.*

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE CORBEIL.

Corbeil, en latin *Corbolium, Metiosedum* et *Josedum*, ville du Hurepoix, située sur la Seine au confluent de la Juigne, à cinq lieues au-dessus de Paris, fut autrefois le chef-lieu d'un petit Comté dont il n'est pas aisé de marquer les limites.

AYMON.

Aymon fut le premier Comte de Corbeil. Il étoit fils, selon Jean de la Barre, d'Osmond le Danois, Gouverneur de la jeunesse de Richard I, Duc de Normandie, qu'il tira si adroitement des mains du Roi Louis d'Outremer, qui le retenoit comme prisonnier à Laon. Le même Auteur lui donne pour femme Elisabeth, proche parente d'Hedwige, femme de Hugues le Grand, Duc de France, et par conséquent de l'Empereur Otton I, frere d'Hedwige. Ce fut en considération de ce mariage, dit-il, que Hugues lui donna le Comté de Corbeil, qui faisoit partie de son Duché de France. L'an 946, il se déclara pour Hugues et Richard dans la guerre qu'Otton et Louis d'Outremer leur firent, et contribua à repousser les Allemands, qui étoient venus faire le siége de Rouen. Aymon, s'étant rendu maître, l'an 950, du château de Pluau, transporta de là les reliques de S. Exupere (appellé S. Spire dans le pays) et de S. Leu, tous deux Evêques de Bayeux, à Corbeil, où il fonda le Chapitre séculier de S. Spire pour 12 Chanoines, avec un Abbé à leur tête. On ignore l'année de sa mort. Il eut plusieurs enfans dont aucun ne lui succéda dans le Comté de Corbeil, pour des raisons que l'histoire ne nous apprend pas. L'un d'entre eux, nommé Thibaut, fut Moine de Cormeri, puis Abbé de S. Maur-des-Fossés. Duchêne conjecture que le pere de ces enfans peut bien être celui dont les Romans ont tant célébré les quatre fils. D'autres pensent que c'est Aymon, Sire de Bourbon.

BOUCHARD I.

Bouchard I, Comte de Vendôme, fils de Foulques le Bon, Comte d'Anjou, devint Comte de Corbeil en épousant Elisabeth, veuve d'Aymon. Ce fut Hugues Capet qui noua cette alliance, en considération de laquelle il ajouta aux Domaines de Bouchard le Comté de Melun. Après avoir rendu d'importans services à l'Etat, Bouchard se retira dans le Monastere de S. Maur-des-Fossés, dont il étoit le bienfaiteur insigne, et y finit ses jours, dans les exercices du cloître, le 26 Février de l'an 1012. (V. Bouchard, *Comte de Vendôme.*)

MAUGER.

1012. Mauger, ou Maugis, fils de Richard I, Duc de Normandie, obtint le Comté de Corbeil avec la main de Germaine, petite-fille d'Aymon par Albert, son pere, qui l'avoit précédé au tombeau. Après la mort du Roi Robert, arrivée l'an 1031, Mauger prit la défense de Henri, fils aîné de ce Prince, contre la Reine Constance, sa mere, qui vouloit mettre sur le trône Robert, son second fils, quoique Henri eût été couronné du vivant de son pere. *Le Roi Henri*, dit Guillaume de Jumiege, *s'étant réfugié auprès de Robert, Duc de Normandie, celui-ci le reçut avec beaucoup d'honneur, le renvoya peu de tems après bien équipé d'armes et de chevaux, et manda à Mauger, son oncle, Comte de Corbeil, de poursuivre tous ceux qui s'écarteroient de la fidélité qu'ils devoient à ce Monarque.* Mauger s'acquitta parfaitement bien de cette commission, et Henri lui fut en grande partie redevable du triomphe qu'il remporta sur ses ennemis. (Voy. Robert II, *Duc de Normandie.*) Les autres exploits de Mauger, ainsi que l'époque de sa mort, son restés dans l'oubli. En mourant, il laissa de son épouse un fils, qui suit, avec une fille, Eustachie, femme de Jean d'Etampes; celle-ci fonda, l'an 1032, l'Abbaye d'Hieres, au diocèse de Paris, du consentement de Frédéric, son fils, d'Adeline, sa fille, et de son gendre, Baudouin de Corbeil.

GUILLAUME.

Guillaume, fils de Mauger, fut son successeur au Comté de Corbeil. Jean de la Barre l'identifie avec Guillaume Verlang, Comte de Mortain, que Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, dépouilla de ce Comté sur des soupçons d'infidélité à son égard. Quoi qu'il en soit, Guillaume, Comte de Corbeil, se distingua par divers exploits, les uns dignes de louanges, les autres blâmables, dont le détail n'est point venu jusqu'à nous. L'an 1053, il fut présent à l'ouverture solemnelle qui se fit de la châsse de S. Denis, en présence du Roi Henri, à l'occasion de la fausse invention du corps de ce Saint, faite à Ratisbonne. Guillaume apposa son sceau, comme les autres Seigneurs présens, aux Lettres que le Roi fit expédier à ce sujet. (Bouquet, T. XI, p. 474) Doublet rapporte encore (p. 835) un Diplôme du Roi Philippe I, en faveur de l'Abbaye de S. Denis, auquel Guillaume souscrivit. Il est daté de la VII^{e} année de ce Prince, le jour de la Pentecôte, 1067 de J. C. Neuf ans auparavant (l'an 1058), le Roi Henri, par un Diplôme du 29 Juin, lui avoit accordé les mêmes droits sur l'Abbaye de S. Maur-des-Fossés que ceux dont avoit joui le Comte Bouchard. (Bouquet, T. XI, p. 596.) Sur la fin de ses jours, Guillaume travailla, comme avoit fait Bouchard, à la réforme de ce Monastere, qui étoit retombé dans le relâchement. Il prit même, à son exemple, le parti de s'y retirer, après avoir remis le Comté de Corbeil à son fils aîné, qui suit.

BOUCHARD II.

Bouchard II, dit le Superbe, que l'Abbé Velly confond mal-à-propos avec Bouchard de Montmorenci,

succéda dans le Comté de Corbeil à Guillaume, son pere, et *à sa mere, dont on ignore le nom*, dans la terre de *Gournai-sur-Marne*. *L'Eglise de S. Spire* ayant beaucoup souffert dans les dernieres guerres, il donna ses soins, l'an 1071, pour la réparer; et, comme elle étoit hors du château et sans défense, il la fit fortifier en l'entourant d'un cloître qui lui servoit de rempart. Il déclara en même tems tous ceux qui habiteroient cette enceinte, libres, francs de toute sujétion et exempts de tous impôts. Il les affranchit même de la jurisdiction de l'Abbé, sur les plaintes qui lui furent portées par les Chanoines contre l'Abbé Jean, son neveu, fils de Frédéric de Corbeil, son frere, qui les traitoit avec une dureté tyrannique. Dans une Charte de l'Abbé Henri de France, frere du Roi Louis le Jeune, et l'un des successeurs de Jean de Corbeil, Bouchard est représenté comme un Seigneur plein de douceur, de modération et d'équité. Mais Suger, dans la vie de Louis le Gros, peint ce Comte sous des traits bien différens; et, ce qui est bien fort, il le peint d'après les faits. C'étoit un homme, dit-il, d'un esprit turbulent, d'une taille extraordinaire, et d'une force prodigieuse. Son orgueil et sa présomption furent tels, qu'il osa même aspirer à la Couronne de France. Dans la vue de l'enlever au Roi Philippe I et à Louis, son fils, il forma une faction de plusieurs Seigneurs mécontens, à la tête de laquelle il se mit. Le Monarque étant venu à sa rencontre avec ses plus fideles vassaux, il ne craignit pas de lui présenter bataille. Suger raconte à ce sujet une bravade singuliere de Bouchard. Le matin, dit-il, qu'il sortit de chez lui pour aller combattre, il refusa de prendre son épée de la main de son Ecuyer, et voulut la recevoir de la main de sa femme, en lui disant d'un air riant et délibéré : *Noble Comtesse, donnez joyeusement cette épée à votre noble Baron* (époux), *qui la recevra de votre main en qualité de Comte, pour vous la rapporter aujourd'hui comme Roi de France.* Il fut mauvais Prophete; car Etienne, Comte de Blois, l'étendit mort, d'un coup de lance, sur le champ de bataille. Suger ne marque pas l'année où ceci arriva : mais ce ne put être l'an 1073, comme le conjecture Jean de la Barre, Etienne n'étant devenu Comte de Blois qu'en 1089; ni plus tard que 1101, qui est l'époque du dernier voyage d'Etienne à la Terre Sainte, où il fut tué l'année suivante. De sa femme, Alix de Créci, Bouchard laissa un fils, qui suit, et une fille, nommée par les uns comme sa mere, par les autres Isabelle, mariée à Hugues du Puiset, Vicomte de Chartres. La veuve de Bouchard se remaria, peu de tems après la mort de son époux, à Gui de Rochefort, dit *le Rouge*, petit-fils de Thibaut-File-Etoupes, qui du tems du Roi Robert avoit fait bâtir le château de Montlhéri. Gui d'un premier mariage avoit Hugues de Créci, qui accompagna son pere à la premiere Croisade, sous les drapeaux de Hugues le Grand, Comte de Vermandois; et du second il eut Lucienne, que Louis le Gros, avant d'être Roi de France, épousa, dont elle fut ensuite séparée, l'an 1107, sous prétexte de parenté, et qui passa depuis dans les bras de Guichard III, Sire de Beaujeu.

EUDES.

1101 au plutôt. Eudes, fils de Bouchard, lui succéda au Comté de Corbeil, mais non dans la Seigneurie de Gournai, qui fut laissée à sa mere pour son douaire. Il paroît qu'il étoit fort jeune à la mort de son pere. Sa fidélité envers le Roi Philippe I et son fils Louis le Gros, fut inébranlable malgré les fréquentes et fortes sollicitations que lui firent les Seigneurs mécontens pour l'attirer dans leur parti. Il vit même, sans vouloir y prendre part, la guerre que Gui le Rouge, son beau-pere, et Hugues de Créci, fils de ce dernier, soutinrent, l'an 1108, du vivant du Roi Philippe, contre Louis le Gros, son fils, et dont voici quelle fut l'occasion. Hugues de Pomponne, Châtelain de Gournai pour Gui le Rouge, avoit enlevé des chevaux à des maquignons allemands qui les amenoient vendre à Paris, et cela sous prétexte qu'ils n'avoient point acquitté le péage ordinaire en passant devant cette place. Louis, sur les plaintes qu'ils lui porterent de cette confiscation, fit sommer Hugues de Pomponne, mais vainement, de rendre les chevaux. Outré de ce refus, il vient avec une troupe d'élite se présenter devant Gournai dont il forme le siége. Gui le Rouge, ayant mis le Comte de Champagne dans ses intérêts, accourt avec lui au secours de la place. Louis, sans abandonner le siége, va au devant d'eux, les met en déroute; puis, étant retourné devant Gournai, il s'en rend maître après un vigoureux assaut. Hugues de Créci ne pouvant exercer son ressentiment contre le Prince, s'en prend au Comte de Corbeil, qui lui avoit refusé son secours, lui dresse une embuscade, et, l'ayant surpris à la chasse, le fait prisonnier et l'enferme dans le château de la Ferté-Baudouin, qu'on croit être la Ferté-Alais. Les domestiques du Comte apportent cette nouvelle au Roi Louis peu de jours après son couronnement, et lui font entendre que s'il vouloit envoyer quelques troupes, les principaux bourgeois de la Ferté-Baudouin, avec lesquels ils s'étoient abouchés, lui tiendroient ouverte une des portes de la ville. Louis, sur cet avis, fait partir Anseau de Garlande, son Sénéchal, avec une cohorte de 40 archers, promettant de les suivre à la tête de sa gendarmerie. Anseau, s'étant mis en marche sur le soir, entre dans la ville au milieu de la nuit. Mais les bourgeois, éveillés au bruit des chevaux, et ne sachant à quels gens ils ont affaire, courent aux armes, fondent sur la troupe dispersée par les rues, tuent les uns, chassent les autres, et, s'étant saisis d'Anseau, le menent au château faire compagnie au Comte. Louis arrive quelque tems après, et au lieu d'une prise de possession, il trouve un siége à faire. Hugues de Créci, qui l'avoit prévenu, sort du château à son approche de peur d'y être enfermé, et va chercher du secours chez ses amis. De retour avec quelques troupes, il tente de les introduire dans la place, et ne peut y réussir. Les assiégés, près de se voir forcés, prennent le parti de se rendre, du consentement de Hugues de Créci, qui obtient la paix en remettant le Comte et le Sénéchal entre les mains du Roi. Mais pour faire un exemple, Louis dépouilla de leurs Fiefs quelques uns des Chevaliers qui avoient soutenu le siége, et en mit d'autres dans des prisons, où il leur donna le tems d'expier leur rebellion. Le Comte Eudes survécut peu d'années à son rétablissement, étant mort, l'an 1112, sans laisser d'enfans de N., son épouse, fille d'André de Baudemont, qui est qualifié par Suger *Procurator terrae Comitis Theobaldi.* Le même Suger représente le Comte Eudes comme n'ayant que la figure humaine, et plus semblable du reste à une bête qu'à un homme, *hominem non hominem, quia non rationalem, sed pecoralem.* Le ressentiment, selon Jean de la Barre, faisoit parler ainsi Suger, pour se venger, dit-il, des mauvais traitemens qu'Eudes avoit fait essuyer aux Moines placés par le prédécesseur de cet Abbé dans le Prieuré de Notre-Dame-des-Champs sur Essonne. Il est vrai que se trouvant incommodé de leur voisinage, Eudes avoit fait le dégât dans leur Monastere pour les obliger à déguerpir; en conséquence de quoi l'Abbé et le Couvent de S. Denis l'avoient excommunié, suivant le privilege qu'ils en avoient apparemment reçu du Pape. (Doublet, *Ant. de S. D.* p. 845.) Mais il s'étoit réconcilié avec eux dans sa derniere maladie, et en leur considération il avoit déchargé les habitans d'Essonne de certaines redevances dont ils étoient tenus envers lui. (*Ibid.*) C'est ce qu'on voit par ses Lettres, datées de l'an 1111 (V. S.), quatrieme de Louis le Gros, et ratifiées par la Comtesse, son épouse. Nous ne devons point terminer son article sans obser-

ver que Mézerai, le P. Daniel, et d'après eux l'Abbé Velly, faute d'avoir bien compris le texte de Suger, ou pour avoir suivi un anonyme qui le contredit, attribuent à Eudes les derniers traits que nous avons rapportés de la vie de Bouchard, son pere.

HUGUES DU PUISET.

1112. Hugues, dit le Jeune, Sire du Puiset en Beauce et Vicomte de Chartres, fils de Hugues le Vieux et neveu d'Eudes par Alix, sa mere, succéda à son oncle, ou plutôt devoit lui succéder, au Comté de Corbeil. Mais le Roi Louis le Gros le tenoit alors prisonnier à Château-Landon, où il l'avoit fait renfermer après l'avoir forcé dans son château du Puiset. Ce qui lui avoit attiré ce châtiment, c'étoient les déprédations qu'il avoit exercées tant sur les terres du Comte de Chartres que sur celles de plusieurs autres Seigneurs et des Eglises de son voisinage. Il tenoit de son pere ce caractere avide et féroce, qui le portoit à envahir, par les voies les plus odieuses, tout ce qui se trouvoit à sa bienséance. Hugues le Vieux en effet avoit usurpé plusieurs droits sur l'Eglise de Chartres. Excommunié pour ce sujet, l'an 1092, par l'Evêque Ives, il avoit fait mettre ce Prélat en prison, et l'y avoit traité indignement. S'étant réconcilié ensuite avec lui, il n'avoit laissé l'Eglise de Chartres en repos que pour troubler celui de ses autres voisins. Il étoit enfin parti, l'an 1106, pour la Terre-Sainte (Pagi), laissant un fils qui marchoit déjà sur ses traces. Louis le Gros, craignant que celui-ci, devenu Comte de Corbeil, ne se rendît plus formidable encore que son pere, voulut profiter de son emprisonnement pour lui enlever son héritage et le réunir au Domaine de la Couronne; mais il y trouva plus de difficulté qu'il ne s'étoit imaginé. André de Baudemont, pere de la veuve du Comte Eudes, gardoit le château de Corbeil, bien résolu de ne point le rendre que Hugues, son petit-neveu, ne fût rémis en liberté. Thibaut, Comte de Chartres, avoit de son côté les mêmes vues que le Roi sur cette place. C'étoit pour Louis une raison de plus pour ne pas manquer l'occasion de l'obtenir. On tint à ce sujet une conférence à Moissi-l'Evêque, dans laquelle Hugues, amené de sa prison de Château-Landon, accorda *tout* ce qu'on voulut pour recouvrer sa liberté. Il céda le Comté de Corbeil au Roi, qui lui rendit le Puiset, mais à deux conditions, l'une qu'il restitueroit aux Eglises tous les impôts qu'il avoit levés sur elles; l'autre, qu'il ne feroit faire aucunes fortifications au château du Puiset sans la permission du Roi. (Des ouvrages de cette place il ne restoit plus que la grosse tour.) Mais à peine fut-il hors de prison, qu'il prit des mesures pour mettre le Puiset en état de défense. Le Roi d'Angleterre, le Comte de Chartres, et d'autres vassaux de la France, mécontens, l'encouragerent à cette entreprise, que les occupations de Louis, alors prêt à se mettre en marche pour la Flandre, sembloient d'ailleurs lui rendre facile. Il porta ses vues en même tems sur la terre de Touri, voisine du Puiset et appartenante à l'Abbaye de Saint-Denis. Cette terre étoit alors régie par le célebre Suger. Hugues, l'ayant été trouver, lui persuada d'aller parler en sa faveur au Roi, comptant surprendre en son absence le château de Touri. Mais le Monarque, ayant démêlé le piége tendu à Suger, différa son voyage de Flandre et marcha droit au Puiset. Hugues soutint vigoureusement les premiers efforts du Monarque, en attendant les secours que ses confédérés lui avoient promis. Bientôt en effet on vit accourir à sa défense le Comte de Chartres, Gui de Rochefort, Hugues de Créci, son frere, et Raoul de Beaugenci. On en vint à une bataille où la victoire, long-tems incertaine, se déclara enfin pour le Roi. Le Comte de Chartres, blessé dangereusement par le Comte de Vermandois, se retira chez lui pour se faire panser : les troupes des autres confédérés se débanderent. Le vainqueur détruisit une seconde fois le château du Puiset, et en reçut une seconde fois le Seigneur en grace. L'impuissance de remuer arrêta Hugues et le retint quelques années malgré lui dans le repos. Mais lorsqu'il vit ses affaires rétablies, de concert avec Hugues de Créci, son frere, aussi méchant que lui, il renouvella ses violences, et recommença à faire le dégât sur les terres de ses voisins. Le Roi, sur les plaintes des opprimés, fit marcher contre eux son Sénéchal Anseau de Garlande. Le château du Puiset est assiégé pour la troisieme fois. Le Seigneur de la place vole à sa défense, et rencontre sur sa route, dans un défilé, le Sénéchal qui lui ferme le passage. Il court à lui, la lance en arrêt, le perce au défaut de la cuirasse, et le renverse mort. D'Auteuil met cet événement en 1118, et Guillaume de Nangis en 1115. Mais on voit le nom d'Anseau de Garlande, Sénéchal, parmi les témoins d'une Charte de Louis le Gros, datée de l'an 1117. Après ce coup, Hugues, craignant la colere du Roi, prend la fuite, et mene quelque tems une vie errante. Mais, à la faveur des guerres qui occuperent dans la suite ce Monarque contre ses autres vassaux, il revint dans ses terres, où il ne tarda pas à reprendre ses premiers erremens. Suger, dans le livre de son administration (p. 337), raconte qu'étant Abbé de S. Denis (c'est-à-dire l'an 1122 au plutôt), comme il marchoit avec un corps de troupes, à la suite du Roi Louis le Gros, vers Orléans, il rencontra sur sa route le Prévôt du Puiset. » L'occasion, dit-il, de le punir des maux » qu'il ne cessoit de nous faire, étoit trop belle pour » la manquer. Je le fis arrêter par mes gens, et l'en» voyai honteusement, pieds et poings liés, à Saint» Denis ». Ce traitement fait à son principal Officier dut être sensible à Hugues du Puiset. D'autres disgraces personnelles, qu'il s'attira par ses déportemens, lui firent enfin prendre le parti d'aller, sur les pas de son pere, expier ses forfaits à la Terre-Sainte. Il y mourut, laissant d'Alix, son épouse, fille de Gui I, Sire de Montlhéri, un fils de même nom que lui, à qui Baudouin II, Roi de Jérusalem, donna le Comté de Jaffa. Ses terres de France, après son départ, furent réunies, soit par acquisition, soit par confiscation, au Domaine de la Couronne. La terre du Puiset passa depuis à un autre Hugues, Anglois de naissance (1), qui par son mariage avec Pétronille, fille de Milon II, Comte de Bar-sur-Seine, succéda dans ce Comté, l'an 1168, à Manassès, Evêque de Langres, oncle de sa femme. (*Voy. ci-dessus, p.* 590, Hugues du Puiset, *Comte de Bar-sur-Seine.*)

(1) On croit s'être trompé, p. 590, col. 1, art. de Milon II, en disant que ce troisieme Hugues du Puiset étoit fils du second. Il est plus vraisemblable de s'en rapporter à Benoît de Péterborough, qui le dit Anglois de naissance.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

BARONS, PUIS DUCS, DE MONTMORENCI.

Montmorenci (*Mons Morenciacus, Mons Morencius*, et *Monmorencium*), dont on a vainement cherché jusqu'ici l'étymologie, ville de l'Isle de France, située sur une colline au-dessus d'une grande et fertile vallée, à deux lieues Nord de Saint-Denis et trois lieues et demie de Paris, a donné le nom à l'une des plus anciennes et des plus illustres Maisons qui s'est perpétuée glorieusement jusqu'à nos jours (1). Il n'entre pas dans notre plan d'en faire la généalogie détaillée et d'en suivre toutes les branches jusqu'à leur extinction. L'histoire de ceux qui ont possédé le Fief d'où elle tire son nom, est le cercle étroit où nous devons nous renfermer.

BOUCHARD I.

Bouchard I est le plus ancien propriétaire de la Baronie de Montmorenci que l'on connoisse avec certitude. Ce n'étoit rien moins qu'un homme nouveau. Il étoit Chevalier (*Miles*), fils du Duc Albéric, et frere de Thibaut, Seigneur d'un lieu nommé en latin *Centumliae* (peut-être Colombe). Sa mere étoit sœur d'Edred, Roi d'Angleterre; et sa femme, Hildegarde, étoit, suivant Duchêne, fille de Thibaut le Tricheur, Comte de Blois : ce dernier point n'est pas néanmoins prouvé. Ayant fait un voyage en Angleterre, il en rapporta le corps de S. Pavace, Confesseur, et fut accompagné à son retour d'un certain nombre de Moines de Persora, dans le Vorchestershire, que le Roi, son oncle, *avunculus ejus*, lui avoit permis d'emmener avec lui. Arrivé en France, il obtint du Roi Lothaire, l'an 958, à la demande d'Hildeman, Archevêque de Sens, la permission de construire un Monastere dans sa terre de Brai-sur-Seine, pour y placer la relique qu'il avoit apportée et les Moines qui l'avoient suivi. Le lieu de Brai, *villa Brajacus*, et deux moulins près de Montmorenci, avec plusieurs familles de serfs, furent les premiers fonds dont il dota le nouveau Monastere. Tout cela est clairement énoncé dans le Diplôme que Lothaire accorda pour cet établissement. On voit par cet acte (2), auquel on n'a point fait jusqu'à présent l'attention qu'il mérite, que dès le milieu du x[e] siécle, et même auparavant, la Maison de Montmorenci jouissoit d'une illustration qui l'élevoit au-dessus de presque toutes les plus nobles du Royaume. Faut-il donc s'étonner du titre héréditaire de premier Baron de France (c'est-à-dire de l'Isle de France) que l'antiquité a décerné à l'aîné de cette Maison? Nous ne célébrerons point avec des modernes les vertus politiques et guerrieres de Bouchard I, parce qu'il n'est fait mention ni des unes ni des autres dans les anciens monumens. Nous voyons au contraire qu'un brigand, nommé Boson, lui ayant enlevé par surprise le château de Brai, il n'eut pas la force de le recouvrer, et que ce fut Renaud, Comte de Sens, qui délogea Boson de ce poste, d'où il faisoit le ravage dans tout le pays, et l'emmena prisonnier après avoir livré la place aux flammes, qui se communiquerent à l'Eglise et la réduisirent en cendres. (Clarius, *Chron. Senon. ad an.* 958.)

Bouchard, outre la Baronie de Montmorenci, possédoit, suivant Duchêne, les terres de Marli, d'Ecouen, de Feuillarde, près de Melun, et de Brai-sur-Seine. L'année de sa mort est incertaine. Il vivoit encore, si l'on en croit cet Ecrivain, lorsque l'Empereur Otton II emporta d'assaut ou d'emblée le château de Montmorenci dans une irruption qu'il fit en France, l'an 978, pour se venger de l'invasion subite que le Roi

(1) La terre de Montmorenci n'est point un Fief mouvant de l'Evêque de Paris, comme quelques uns l'ont avancé, mais du Roi, à cause du Châtelet de Paris. Sauval fait mention de l'hommage que lui en fit Guillaume de Montmorenci le 28 Octobre 1472. » Voici, » dit M. le Beuf, une observation tirée d'un manuscrit de 400 ans, » concernant Montmorenci et la coutume qui s'y observoit alors » sur les Fiefs » : *Les Fiez de la Châtellenie de Montmorency ne sont pas de la condition des Fiez de la Vicomté de Paris, comment que ladicte Châtellenie soit enclose en ladicte Vicomté; et se gouvernent les Fiez de ladicte Châtellenie par telle coutume que l'aîné garantit le puisné, se il retient en Domaine de son Fié jusqu'à soixante soudées de terre. (Hist. Eccl. de Paris* T. III, p. 388.)

(2) Ce Diplôme mérite d'être mis sous les yeux de nos Lecteurs. Lotharius D. G. Francorum Rex. Notum fieri volumus fidelibus nostris quòd Burchardus Miles, filius Alberici Ducis, adiit serenitatem nostram obsecrans ut quoddam Monasterium quod ipse constituerat, de consensu Hildegardis uxoris ejus et de consilio Theobaldi Domini de Centumliis fratris ejus, super Sequanam fluvium propè Braiacum in honore Domini Salvatoris, ad collocandum, servandum et colendum corpora Sanctorum Paterni Martyris et Pavatii Confessoris, quod ultimum corpus ex Anglia attulit cum aliquibus Religiosis quos avunculus ejus Rex Ædredus ei dederat de Cœnobio de Persora ut stabilirentur et servirent Deo in dicto Monasterio sub professione Regulæ S. Benedicti, et nos in perpetuum stabile et firmum fore concederemus, et nostræ majestatis vigore corroboraremus quæcumque eidem loco largiebatur de bonis suis sine advocatione. Cujus petitioni annuendo, præfatum Monasterium in posterum stabile fore statuimus firmando quæcumque concessimus, idipsum postulante Domino Hildemanno Senonensi Archiepiscopo ut locus ipse deinceps solutus sit et quietus. Quæcumque verò a præfato Burchardo eidem loco donata sunt, villam videlicet Brajacus, et duos molendinos apud villam quæ dicitur Monsmorencius, et servos et ancillas, et cetera omnia, Monachi quietè possideant sine advocatione. (Mabillon, *Acta SS. Ben. sæc. V*, p. 245, *ex autographo;* et Bouquet, T. IX, p. 622.) Si l'on nous demande quel étoit ce Duc Albéric, voici ce que nous avons pu découvrir. Dans une notice tirée du Cartulaire de S. Aubin d'Angers, et publiée par Duchêne parmi les preuves de l'Histoire de Montmorenci (p. 12), on voit un Albéric de Paris, parent de Geofroi Grisegonelle, Comte d'Anjou, qui l'avoit attiré auprès de lui. Foulques, fils de Geofroi, donna à cet Albéric la terre de Champigné, entre la Mayenne et la Sarte. Cette terre avoit été cédée en échange à Geofroi par un autre Albéric d'Orléans, qui l'avoit long-tems possédée, et à qui on donna en contr'échange une terre, qui n'est point dénommée, en France, *in Francia*. Il se peut que l'un des deux Albérics ait été le pere de Bouchard et ait été Duc. Il n'y a pas trop d'apparence que ce soit Albéric de Paris, parce qu'on voit à peu près ce que devinrent ses biens qui ne passerent pas à Bouchard. Mais ce peut être Albéric d'Orléans, qui probablement eut le titre de Duc. Quelques Historiens en effet font mention d'un Duc d'Orléans, qui vivoit peu de tems après la mort de Robert le Fort. Ne seroit-ce pas l'*Albericus Aurelianensis* de la Charte?

Lothaire avoit faite, l'année précédente, dans la haute Lorraine. D'Hildegarde, sa femme, morte avant lui, suivant le même Historien, il laissa Bouchard, qui suit; Thibaut, Seigneur de Brai et de Montlhéri; et Albéric, Seigneur de Viher en Anjou. Cette terre lui fut donnée avec d'autres Domaines par Geofroi, Comte d'Anjou, son parent, qui l'avoit emmené avec lui dans un voyage qu'il fit à Paris. (*Cartul. S. Albini Andegav.*)

BOUCHARD II, DIT LE BARBU.

Bouchard II, fils aîné de Bouchard I et son successeur en la Baronie de Montmorenci, ne commence à paroître dans l'histoire qu'au commencement du régne du Roi Robert. Il avoit alors épousé la veuve de Hugues Basseth, Dame d'une forteresse nommée Château-Basseth, située dans une Isle de la Seine, près de l'Abbaye de S. Denis dont elle relevoit. (Duchêne, *Hist. de Montmorenci*, p. 66.) L'Abbé Vivien ayant sommé Bouchard de lui rendre hommage de ce Fief, non seulement il refusa de s'acquitter de ce devoir, mais il s'appliqua à molester les autres vassaux de l'Abbaye. Il arriva de là que plusieurs d'entre ceux-ci, pour se soustraire à ses vexations, abandonnerent les terres de S. Denis et passerent dans celle de Montmorenci. Le Roi Robert, sur les plaintes que l'Abbé lui porta des procédés de Bouchard, fit citer les parties à son conseil. Le jugement qu'il y rendit, le 25 Janvier 997, dans une Assemblée nombreuse des Grands du Palais (1), portoit en substance, suivant les grandes Chroniques de S. Denis, *que iceluy et ceux qui aprez luy seroient Seigneurs de celle fortceresse* (de Château-Basseth) *feroient hommage à l'Eglise du Fief que il tenoit à cause de sa femme en la devant-dite Isle et ou Chastel de l'Eglise et ez autres lieux. Et avec ce fut ordené et adjouté, que tous les Fiefs qui demouroient à Montmorenci, se mestroient en ostages en la Cour l'Abbé deux fois en l'an, à Pasques et à la Feste S. Denys : ne en nulle maniere ne requerroient congié d'issir hors de leans jusques à tant qu'ils eussent respondu raison des choses de l'Eglise qui auroient esté soustraites, ou amenuisiées, ou prinses par Bouchard ou par ses hommes... Et quiconques seroit trouvé en meffaict envers l'Eglise, et il s'enfuyoit aprez pour garantise à Montmorenci, dedans les quarante jours que Bouchard ou ceulx qui après luy seront, seroit admonesté de par l'Abbé pour la justice de ce meffaict, il amenera le malfaiteur pardevant l'Abbé en sa Cour pour justicier pardevant luy. Et si le malfaiteur ne se veut ottroyer aux conditions nommées, Bouchard, ou ses successeurs, les boutera hors de toute sa Seigneurie.* Ceci seroit le précis exact du Diplôme de Robert, si l'on n'y avoit pas omis deux choses que cet acte énonce formellement, 1° que le Roi avoit ordonné la démolition du Château-Basseth, *Nostro.... regali decreto eversum iri ipsam munitionem per fideles nostros mandavimus ;* 2° que pour dédommager Bouchard, ce Monarque lui avoit permis de construire une forteresse à Montmorenci, *Munitionem ei firmari concedentes quàm Mommaurenciacum dicunt.* (Duchêne, *ibid. pr.* p. 10.) On ne sait rien de plus sur la vie de Bouchard II, dont la mort est placée, par Duchêne, vers l'an 1020. Le seul fils qu'on lui connoisse avec certitude est Bouchard, qui suit. Duchêne y en ajoute trois autres, savoir, Eudes, dont le nom se trouve placé au bas d'une Charte sans date de Théduin, Vicomte de Meulent; Albéric, Connétable de France sous le Roi Henri I; et Foucaud, qu'il qualifie Chevalier. Mais on n'a aucune preuve certaine de la descendance de ces trois derniers, quoique le sentiment de Duchêne soit très vraisemblable pour le second de ceux-ci.

BOUCHARD III.

1020 ou environ. Bouchard III souscrivit, l'an 1023, avec la simple qualité de fils de Bouchard de Montmorenci la Charte de Warin, Evêque de Beauvais, où il dit que le Roi Robert ayant assemblé les Grands du Royaume à Compiegne pour délibérer sur l'invitation que l'Empereur Henri II lui avoit faite de se trouver, pour conférer ensemble, à Yvoi, lui Prélat et Ledoin, Abbé de S. Vaast d'Arras, firent en cette rencontre une société de prieres pour leurs Eglises respectives ; ce qui fut approuvé et souscrit par le Roi Robert et tous les Grands. (Duchêne, *ibid.* pp. 12 et 14; Bouquet, T. X, pag. 609.) La souscription de Bouchard de Montmorenci se rencontre aussi parmi celles qu'un grand nombre de Prélats et de Seigneurs apposerent, l'an 1028, au Diplôme que le même Roi Robert fit expédier à Paris pour confirmer les donations qui avoient été faites à l'Abbaye de Coulombs dans la Beauce. (Duchêne, *ibid.* p. 14; Bouquet, T. X, p. 618.) Nous le retrouvons encore parmi ceux qui souscrivirent, le 4 Février de l'an 1031, le Diplôme par lequel le même Monarque autorisa la donation faite d'un alleu par le Comte Manassès à l'Eglise de Chartres. (Duchêne, *ibid.* p. 16; Bouquet, T. X, pag. 626.) On doit sans doute être frappé de voir le Sire de Montmorenci mêler son nom à ceux des grands vassaux dans la signature des Diplômes royaux, et penser qu'il ne lui eût pas été permis de le faire s'il n'eût pas été l'égal de ceux auxquels il s'associa. La famille dans laquelle il prit alliance n'est point connue, dit Duchêne, non plus que le tems de sa mort. Les enfans qu'il eut de son mariage, sont Thibaut, qui suit; Hervé, qui viendra ensuite; et une fille, N., Dame d'Aisanville, à qui Geofroi, Evêque de Paris, accorda la permission de faire bâtir un oratoire dans son château. La Charte qu'il lui fit expédier à ce sujet contient l'éloge de sa naissance et de sa piété : *Ingenua natalibus regni Francorum ac probis moribus generosa.* Elle y est dite sœur d'Hervé, et fille comme lui de Bouchard de Montmorenci.

THIBAUT.

Thibaut, fils aîné de Bouchard III et son successeur en la Baronie de Montmorenci, jouit à la Cour du Roi Henri I de la même considération que son pere avoit obtenue à celle du Roi Robert. Il fut du nombre des Princes laïques, *laici Principes*, comme Henri lui-même les appelle, qui souscrivirent le Diplôme que ce Prince donna, l'an 1060, pour la fondation ou plutôt le rétablissement de l'Abbaye, aujourd'hui Prieuré, de S. Martin-des-Champs, près de Paris. (Duchêne, *ibid.* p. 20.) Le Roi Philippe I se l'attacha plus étroitement en lui conférant la charge de Connétable. Des Diplômes de ce Prince, que Thibaut souscrivit avec cette qualité, le plus ancien qui soit venu jusqu'à nous est de l'an 1083 et le plus récent de 1086. (Duchêne, *ibid.* pp. 26 et 27.) Il mourut, vers l'an 1090, sans laisser de postérité.

HERVÉ.

1090 ou environ. Hervé, Seigneur de Marli et de Deuil et Grand-Bouteiller de France, fut le successeur de Thibaut, son frere, dans la Baronie de Montmorenci et la terre d'Ecouen. Le premier Diplôme du Roi Philippe I, qu'il souscrivit avec le titre de Bouteiller, est de l'an 1075. (Duchêne, *pr.* p. 28.) Ses

(1) Le Diplôme où ce jugement est énoncé, porte en date le VIII des Calendes de Février, Indiction XI, la premiere année du régne de Robert, commencée au 24 Octobre 996, époque de la mort de Hugues Capet.

libéralités

libéralités envers les Eglises, furent considérables ; et l'on n'en connoît aucune qui ait formé des plaintes contre lui. Il mourut vers l'an 1094, après avoir eu d'AGNÈS, son épouse, fille de Guillaume Bussac, Comte de Soissons, Bouchard, qui suit, et trois autres fils ; Geofroi, Hervé, dont on ne trouve que les noms ; et Albéric, engagé dans la Cléricature ; avec une fille, Havoise, mariée à Nivelon de Pierrefons. (Duchêne, p. 82.)

BOUCHARD IV.

1094 ou environ. BOUCHARD, fils aîné d'Hervé, fut son successeur dans les Seigneuries de Montmorenci, d'Ecouen, de Marli, de Feuillarde, de S. Brice, d'Hérouville et d'Epinai. Il affectionna particulièrement le Monastere de S. Martin-des-Champs, rétabli vers l'an 1060, et lui fit don, entre autres libéralités, des Eglises de Montmartre et de Sainte Opportune avec les dîmes et leurs dépendances. D'autres Eglises eurent part à ses libéralités. Mais l'Abbaye de S. Denis ne fut pas de ce nombre : elle se plaignoit au contraire d'avoir en lui un voisin très incommode. Bouchard en effet empiétoit sur ses terres et y établissoit à son profit des coutumes onéreuses. L'Abbé Adam, qui gouvernoit alors ce Monastere, se mit en devoir de réprimer ces usurpations. *Ils s'entredéfierent et s'entrecoururent sus à armes et à bataille, et ardi li uns à l'autre sa terre.* (*Chron. de S. D.*) Le Prince Louis le Gros, désigné Roi des François, ne vit pas d'un œil indifférent ces hostilités. Dès qu'il en fut informé, il fit *semondre de droit* le Baron de Montmorenci pardevant le Roi Philippe, son pere, au château de Poissi. Bouchard comparut et perdit sa cause par le jugement de la Cour. Mais il en appella à son épée, et se retira aussitôt sans qu'on pensât à mettre la main sur lui ; » car l'usage des François, dit Suger, ne le per» mettoit point ». Louis, déterminé à le réduire par la force, assemble aussitôt son armée, et la mene dans la vallée de Montmorenci, dont il livre aux flammes les villages et les hameaux à la vue de Bouchard, retranché dans le château sans oser en sortir, quoique secondé par Matthieu, Comte de Beaumont, son beau-frere, et Hugues de Monchi, gendre de ce dernier. La place étoit forte par son assiette et par les ouvrages qui la défendoient. Louis, pour s'en rendre maître, appelle à son secours Robert II, son oncle maternel (*avunculum*), Comte de Flandre (1). Adele, femme d'Étienne, Comte de Blois, envoya de son côté cent Chevaliers au Prince dans l'absence de son époux qui étoit à la Croisade ; et Simon II, Comte de Montfort-l'Amauri, vint le joindre dans le même tems avec ses vassaux. (Ordéric Vital, l. XI, p. 836.) Louis, avec ce renfort, ayant investi le château de Montmorenci, en pressa vivement le siége, qui fut soutenu avec une égale valeur par Bouchard et ses confédérés. Le Prince eut même le désagrément de se voir abandonné, dans un assaut qu'il donna, par une partie de ses braves, qui découragerent leurs compagnons en fuyant par une terreur feinte de l'ennemi : lâcheté dont le vrai motif étoit la crainte de se voir à leur tour exposés à la vengeance de leur Souverain, en se livrant à des excès semblables à ceux qu'il vouloit punir. Cet assaut coûta la vie à Raimbaud Creton, qui avoit monté le premier à celui de Jérusalem, au Chevalier Richard de Lignes, qui s'étoit aussi distingué dans la même action, et à d'autres braves Chevaliers.

Bouchard ne se laissa point éblouir par l'avantage qu'il venoit de remporter. Considérant que tôt ou tard il succomberoit aux efforts d'un Prince dont la puissance étoit incomparablement supérieure à la sienne, il négocia sa paix avec lui, et la conclut en soumettant le sujet de leur querelle à sa décision. Depuis ce tems il vécut dans une parfaite intelligence avec ce Prince et le Roi, son pere.

Le Comte de Beaumont ne s'appliqua pas, ou du moins ne réussit pas également, à regagner les bonnes graces de Louis. Nous voyons en effet que ce Prince, l'année suivante (1102), vint assiéger son château de Chambli dans le Beauvoisis. Mais il essuya le même revers qu'au siége de Montmorenci, et cela, dit Ordéric Vital, par les intrigues de Bertrade, sa marâtre, qui avoit corrompu la fidélité des Chefs de l'expédition. Le Baron de Montmorenci s'abstint de prendre parti dans cette affaire, suspendu par la reconnoissance qu'il devoit au Comte de Beaumont et par l'attachement qu'il avoit voué à l'héritier du trône.

Quoique l'histoire se taise sur l'article de Bouchard IV pendant les dix-huit années qui suivirent sa réconciliation avec Louis le Gros, il n'est guere vraisemblable que sa valeur soit demeurée oisive au milieu des fréquentes guerres qui agiterent la France dans ce long espace de tems. On pourroit même affirmer positivement le contraire, s'il étoit certain, comme le prétend Duchêne, que Bouchard fût alors pourvu de la charge de Connétable. Mais c'est une assertion de cet Ecrivain, qui, loin d'être fondée sur aucun ancien monument, se trouve formellement combattue par un de ceux qu'il nous fournit lui-même. (*pr.* p. 36.) Cette piece est un Diplôme de Louis le Gros, daté de l'an 1116, par lequel il confirme les donations faites par Bouchard au Monastere de S. Martin-des-Champs. Parmi les Grands qui le souscrivirent, on voit le Connétable Hugues de Chaumont, dit le Borgne, qu'on sait d'ailleurs avoir joui de cette dignité dès la premiere année du régne de Louis le Gros (1108), et n'être mort qu'en 1138. (Anselme, T. VI, p. 43.)

L'an 1119 fut une époque remarquable de la vie de Bouchard. Depuis 3 ans Louis le Gros étoit en guerre avec Henri I, Roi d'Angleterre. Résolu d'aller attaquer ce Prince dans son Duché de Normandie, il consulta sur ce dessein le Baron de Montmorenci, qui ne l'approuva pas. Bouchard lui représenta, mais en vain, que son ennemi l'attendoit avec des forces supérieures aux siennes. L'événement justifia ses remontrances. Le combat de Brenneville, près de Noyon-sur-Andele, s'étant engagé, le 20 Août 1119, par l'obstination du Connétable Hugues de Chaumont, contre l'avis de Bouchard, celui-ci, à la tête des troupes du Vexin, fond sur l'avant-garde des Normands, dont il renverse la cavalerie sur l'infanterie. (Suger.) Mais les troupes du corps de bataille, commandé par Louis, étant arrivées, combattirent avec une telle confusion, qu'il fut aisé au Roi d'Angleterre de le mettre en déroute. Tandis qu'elles entraînent le Roi de France dans leur fuite, Bouchard, enveloppé par les troupes réunies des ennemis, voit échapper de ses mains la victoire, et devient prisonnier avec Gui de Clermont et d'autres braves qui combattoient à ses côtés. Le vainqueur, auquel il est présenté après le combat, lui rend la liberté ainsi qu'à Hervé de Gisors, son cousin, tant en considération de leur mérite, que parce qu'ils étoient vassaux de l'une et de l'autre Couronne. Depuis ce tems on n'apperçoit plus de traces de l'existence de Bouchard que dans une Charte de l'an 1124, par laquelle il confirme les dons qu'il avoit faits à l'Eglise de S. Martin-des-Champs. (Duchêne, *pr.* p. 38.) Le jour de son décès, dont on ne peut marquer l'année, est fixé dans le Calendrier de l'Eglise d'Amiens au 12 de Janvier. Bouchard IV avoit épousé en premieres noces AGNÈS, fille d'Yves II, Comte de Beaumont-sur-Oise, qui lui apporta en dot la terre de

(1) Robert II étoit fils de Robert I, dit le Frison, et de Gertrude de Saxe, qui de Florent, Comte de Hollande, son premier mari, avoit eu Berthe, mere de Louis le Gros.

Conflans-Sainte-Honorine, près de Pontoise, et dont il eut Matthieu, qui suit; Thibaut, qui accompagna le Roi Louis le Jeune au voyage d'Outremer; Adeline, ou Helvide, dite aussi Machanie, femme de Gui, Seigneur de Guise; et Agnès, mariée, dit-on, à Salon, Vicomte de Sens. La seconde femme de Bouchard, nommée aussi Agnès, fille de Raoul, surnommé *le Délicat*, Seigneur en partie de Pontoise, eut de lui Hervé, qui, après avoir servi les Rois Louis le Gros et Louis le Jeune dans leurs guerres, embrassa le parti de Henri II, Roi d'Angleterre, engagé à cela, dit Silvestre Girald, par son mariage avec Elisabeth de Meulent, veuve de Gilbert Clare, Comte de Pembrock; et Hermer, dont la mort est marquée au 24 Juillet dans l'Obituaire de l'Abbaye du Val, près de l'Isle-Adam.

MATTHIEU I.

Matthieu I, fils aîné de Bouchard IV et son successeur dans les Seigneuries de Montmorenci, d'Ecouen, de Marli, de Conflans-Sainte-Honorine et d'Attichi, eut l'avantage de plaire également à deux Monarques rivaux, Louis le Gros, Roi de France, et Henri I, Roi d'Angleterre. Le second lui fit épouser, vers l'an 1126, pour gage de son affection, Aline ou Alix, l'une de ses filles naturelles. (*Willelm. Gemmet.* c. 30.) On voit en quel degré d'estime il étoit à la Cour de France par l'honneur que lui fit, l'an 1138, le Roi Louis le Jeune, en l'élevant à la dignité de Connétable, et par le choix que fit de sa main en 1141, après la mort d'Aline, sa femme, la Reine Adélaïde, veuve du Roi Louis le Gros. Des distinctions si flatteuses supposent un mérite éminent dans celui qui les obtint. L'histoire cependant ne rapporte de Matthieu aucun trait d'héroïsme, aucune action d'éclat, propres à lui assigner un rang parmi les grands hommes de son siecle. Il accompagna, l'an 1141, le Roi de France avec sa nouvelle épouse, mere de ce Prince, dans l'expédition qu'il fit, sans succès, pour se rendre maître du Comté de Toulouse. (Duchêne, *Généal. de Montmor. pr.* p. 41.) Sa signature, apposée à plusieurs Diplômes que ce Monarque fit en différens voyages, montre qu'il étoit l'un de ses plus assidus courtisans. Duchêne prétend, mais sans en donner des preuves, qu'il fut associé, l'an 1147, lorsque le Roi partit pour la Terre-Sainte, à l'Abbé Suger, pour administrer en commun le Royaume en son absence. La mort lui ravit en 1154 la Reine Adélaïde, retirée depuis quelque tems à l'Abbaye de Montmartre, qu'elle avoit fondée en 1134, et où elle est inhumée; on voit sa tombe dans le chœur. Elle laissa de son mariage avec ce second époux, si nous en croyons le même Généalogiste, une fille nommée Adele, mariée à Gui II, Comte de Châtillon-sur-Marne, qu'elle fit pere, dit-il, de Gaucher, ou Gautier, Comte de S. Paul. Mais nous ferons voir à l'article de ce dernier qu'il étoit arriere-petit-fils de Louis le Gros et d'Adélaïde par Alix, sa mere, fille de Robert I, Comte de Dreux.

L'Abbaye de S. Victor de Paris regarde comme un de ses premiers bienfaiteurs Matthieu de Montmorenci, sous les yeux duquel elle se forma. D'autres Eglises reçurent de lui des bienfaits qu'elles ont consignés dans leurs monumens. L'année de sa mort est incertaine : tout ce qu'on peut assurer à cet égard, c'est qu'il étoit encore vivant en 1160. De son premier mariage il eut Henri, mort jeune; Bouchard, qui suit; Thibaut, Seigneur de Marli, qui se croisa, l'an 1173, et mourut, vers l'an 1190, Moine cistercien de N. D. du Val; Hervé, Doyen de l'Eglise de Paris et Abbé de la Collégiale de S. Martin de Montmorenci, bâtie par ses ancêtres; et Matthieu, successeur de Thibaut, son frere, dans la terre de Marli, et auteur de la branche de Montmorenci-Marli. Ce dernier, l'un des héros de son siecle, s'étant croisé, l'an 1189, avec le Roi Philippe-Auguste, suivit ce Prince à la Terre-Sainte, et se distingua au siége d'Acre, où il perdit Josselin de Montmorenci, son neveu. De retour en France, il fut de la plupart des expéditions de ce Monarque et de celles de Louis VIII, son fils. Il vola en 1194 avec le premier au secours du château d'Arques, assiégé par Richard I, Roi d'Angleterre, et fit prisonnier, devant cette place, Robert, Comte de Léycestre, surnommé l'Achille des Anglois. Le même succès ne couronna pas sa valeur au combat livré, le 28 Septembre 1198, près de Gisors, entre les François et les Anglois. Il fut renversé de son cheval par le Roi Richard I, avec lequel il avoit osé se mesurer, et devint son prisonnier avec plusieurs autres Barons. Il étoit, l'an 1202, au tournoi donné par le Comte de Champagne près de son château d'Ecry-sur-l'Aisne (c'est aujourd'hui Avaux-la-Ville), lorsque Foulques de Neuilli vint y prêcher une nouvelle Croisade. Le Sire de Marli fut l'un des plus empressés à s'enrôler pour cette expédition, qui au lieu d'être dirigée, suivant sa premiere destination, contre les Musulmans en Palestine, se tourna, par des circonstances imprévues, contre l'Empire de Constantinople. Lorsque les Croisés eurent chassé l'usurpateur du trône impérial et rétabli l'Empereur Isaac l'Ange, le Sire de Marli fut mis à la tête de l'Ambassade qu'ils envoyerent au jeune Alexis, fils et collégue d'Isaac, pour lui demander le paiement de la somme qu'il leur avoit promise. Le discours qu'il tint à ce Prince n'ayant produit aucun effet, le siége de Constantinople fut résolu. Le Sire de Marli se signala dans les assauts qui furent livrés à la place. Mais il mourut dans le sein même de la victoire, à la veille de partager avec les autres Chefs les débris de l'Empire. Villehardouin s'exprime ainsi sur cet événement : *Lors avint une moult mesaventure dans l'ost que Mahius de Montmorency ere* (étoit) *un des meillors Chevaliers del Royaume de France, et des plus prisiés et des plus amés, fu mors, et ce fut un grant deel et grant dommage.* De Mahaut de Garlande, sa femme, il laissa un fils, Bouchard, héritier de sa bravoure, mort en 1215 en allant faire la guerre aux Albigeois.

BOUCHARD V.

1160 au plutôt. Bouchard V, fils du Baron Matthieu I, auquel il succéda dans la Baronie de Montmorenci, les terres d'Ecouen, de Feuillarde près de Melun, de Conflans-Sainte-Honorine, &c. épousa, l'an 1173, Laurence, fille de Baudouin IV, dit le Bâtisseur, Comte de Hainaut, après la mort de Thierri d'Alost, son premier époux. (*Gilberti Mont. Chr.*) Par cette alliance il devint oncle (et non cousin germain, comme le marque Duchêne) de la Reine Isabelle, femme du Roi Philippe-Auguste. Un particulier, nommé Henri du Hengot, Mathilde, sa femme, et son frere Robert, ayant vendu, l'an 1177, un Domaine considérable à Simon de S. Denis, prierent le Baron de Montmorenci de vouloir bien tranquilliser l'acquéreur en se rendant caution de la vente. Bouchard y consentit, et quinze autres personnes, dont on ne marque point les qualités, se joignirent à lui pour garantir la solidité du Traité qui fut de plus souscrit par deux témoins. (Duchêne, *ibid. pr.* p. 57.) Nous ne connoissons aucune guerre où Bouchard V ait combattu, et nous ne voyons qu'un seul tournoi dont il fut un des tenans. C'est celui qui se fit en 1175, suivant Jacques de Guise, entre Soissons et Braine. Il s'y trouva, suivant cet Historien, *deux cens Chevaliers et mille deux cens hommes de pied très experts; entre lesquels très especiaux compaignons estoient Messire Raoul de Coucy, Messire Bouchard de Montmorensi, compaignons d'armes, Messire Raoul de Clairmont, et autres.* (*Ann. de Hainaut*, T. III, l. 18, c. 4.) La libéralité de Bouchard envers les Eglises est attestée par un grand nombre de Chartes que Duchêne a recueillies.

Le Roi Philippe-Auguste s'étant croisé, l'an 1189, pour la Terre-Sainte, Bouchard fut du nombre des Seigneurs qui s'engagerent à le suivre. Mais la mort le surprit lorsqu'il se disposoit à partir. Laurence, son épouse, l'avoit précédé de quelques années au tombeau. Ils furent inhumés l'un et l'autre à l'Abbaye du Val, l'une des Eglises sur lesquelles ils avoient principalement versé leurs bienfaits. On peut juger de la délicatesse de la conscience de Bouchard par l'ordre qu'il donna en mourant à ses exécuteurs testamentaires, de rechercher soigneusement les torts qu'il pourroit avoir faits à qui que ce fût, et de les réparer par une prompte et ample satisfaction. (Duchêne, *ibid.* p. 118.) De son mariage il eut un fils, qui suit, et deux filles; Alix, femme du fameux Simon, Comte de Montfort, le fléau des Albigeois; et Eve, dont on ne sait que le nom.

MATTHIEU II, DIT LE GRAND.

1189. MATTHIEU, à qui sa prudence et ses exploits ont mérité le surnom de GRAND, succéda à Bouchard V, son pere, dans la Baronie de Montmorenci. L'histoire ne raconte aucun fait mémorable de lui avant l'an 1203. La guerre, cette année (et non l'an 1202, comme Duchêne et d'autres le marquent), s'étant allumée entre la France et l'Angleterre, le Roi Philippe-Auguste emmena le Baron de Montmorenci en Normandie, et débuta par le siége de Château-Gaillard, place très forte alors, située au milieu de la Seine, à sept lieues au-dessus de Rouen, et regardée comme le boulevard de la Normandie du côté de la France. Ce fut là que Matthieu fit briller sa valeur et son habileté dans l'art militaire. Pendant environ six mois qu'on fut devant cette place, il dirigea presque tous les travaux des assiégeans, sauva notre armée d'une déroute qu'elle étoit près d'essuyer par sa négligence, fut des premiers aux différens assauts qui se livrerent dans le cours de trois semaines, et vit enfin les assiégés forcés de se rendre après la prise de Roger de Laci, leur Commandant, que le Monarque victorieux traita favorablement en considération de son mérite. La conquête de la Normandie entiere suivit rapidement celle de Château-Gaillard. Simon de Montfort et Guillaume des Barres furent les principaux coopérateurs du Baron de Montmorenci dans cette expédition, où ils acquirent avec lui la réputation des trois plus braves de la nation. Quoique l'histoire ne reproduise point le premier dans les campagnes suivantes, où Philippe enleva au Roi d'Angleterre les autres Provinces qu'il possédoit en France, il n'y a guere lieu de douter qu'il n'en ait partagé les fatigues et la gloire avec ce Monarque. Mais c'est à la bataille de Bouvines, donnée en 1214, contre les forces réunies de l'Empire, de l'Angleterre et de la Flandre, qu'on vit paroître, dans son plus grand éclat, la valeur et l'expérience de Matthieu de Montmorenci. L'aile droite de notre armée, dont il eut le commandement avec le Duc de Bourgogne et le Comte de Beaumont, fut la premiere qui engagea le combat. Elle avoit affaire au Comte de Flandre, qui, dans cette occasion, se battit en homme déterminé à vaincre ou à périr. Matthieu de Montmorenci fit preuve de la même résolution. *Il tenoit*, dit l'ancienne Chronique de Flandre, *un faussart en sa main, et en détranchoit les presses, et estoit sur un grand destrier; et quidors le veist, bien l'eut pu remembrer un gentil vassal.* L'ennemi fit plusieurs efforts, mais vains, pour le désarçonner. Le Comte de Flandre n'eut pas le même bonheur. Renversé de son cheval, tout couvert de sang et de blessure, il fut contraint de se rendre, et cette capture fit perdre courage aux Flamands, qui prirent la fuite. On prétend qu'en cette journée le Baron de Montmorenci gagna deux enseignes impériales, et qu'en mémoire de cette prouesse, le Roi voulut qu'au lieu de quatre aiglettes, ou alérions, qu'il avoit dans ses armes, il en portât désormais seize. Ce qui est certain, c'est que la branche aînée de Montmorenci n'a commencé qu'après l'an 1214 à porter ce nombre d'alérions, qui la distinguent des branches cadettes qui n'ont rien changé aux anciennes armes de leur Maison.

Délivré des ennemis redoutables qui avoient osé le provoquer, Philippe-Auguste tourna ses armes contre les Albigeois. Ce fut le Prince Louis, son fils, qu'il chargea, ou plutôt qui obtint de lui la permission d'aller faire la guerre à ces hérétiques en Languedoc. Matthieu de Montmorenci, grand-oncle, à la mode de Bretagne, du jeune Prince, par sa femme, eut ordre de l'accompagner dans cette expédition, qui dura trois campagnes. Matthieu, à son retour, l'an 1218, se vit décoré de la charge de Connétable de France, vacante par la mort de Dreux de Mello. Cette dignité n'étoit point alors la premiere de la Cour. Sous les deux premieres races de nos Rois, le Connétable n'avoit que le commandement de l'Ecurie du Roi, et c'est de là qu'il avoit pris le nom de *Comte de l'Etable*, dont on a fait depuis celui de Connétable. » Il avoit sous sa charge, dit le Laboureur, en » l'Ecurie le Maréchal qui étoit comme son Lieute- » nant. Le droit de commander la milice françoise » appartenoit alors au Sénéchal de France ». » Matthieu de Montmorenci, dit M. Expilli, est le pre- » mier Connétable qui ait commandé les armées : mais » ce ne fut que par commission, et nullement en vertu » de sa dignité; car alors la charge de Sénéchal de » France, quoique vacante, n'étoit pas encore sup- » primée, puisque dans les Chartes on marquoit cette » vacance par ces formules : *Dapifero nullo*, ou *va-* » *cante Dapiferatu*. Les successeurs de Matthieu de » Montmorenci continuerent de commander les ar- » mées de la même maniere, c'est-à-dire par commis- » sion, à cause de la même vacance qui dura jusqu'en » 1262, qu'on cessa de faire mention de cette vacance » de la dignité de Sénéchal. Nous pensons, ajoute le » même Auteur, d'après le P. Daniel, que dans le » tems que cette attribution se fit à la dignité de Con- » nétable, la charge de *Grand-Maître de l'Hôtel* fut » instituée après la suppression expresse ou tacite de » celle de Sénéchal, qui prit l'Intendance de la Maison » du Roi aussi bien que le commandement des ar- » mées, et qu'ainsi la charge de Sénéchal fut séparée » en deux, le commandement des armées ayant été » attribué au Connétable, et l'Intendance de la Maison » du Roi au Grand-Maître de l'Hôtel ». La dignité de Connétable devint alors la premiere par les honneurs, la puissance et les prérogatives que nos Rois y attacherent.

Après la mort de Philippe-Auguste, le Roi Louis VIII, son fils, voulant poursuivre ses conquêtes au-delà de la Loire, se mit en route, au mois de Juin 1224, accompagné du Connétable de Montmorenci et d'un grand nombre de Prélats et de Seigneurs, pour la ville de Tours, où étoit le rendez-vous des troupes. Le Monarque, ayant donné la conduite de l'armée au Connétable, alla mettre le siége devant le château de Niort, que Savari de Mauléon, réputé pour le plus grand Capitaine de l'Europe, fut contraint de rendre après divers assauts. S. Jean d'Angéli, où il s'achemina ensuite, lui ouvrit ses portes dès qu'il parut. De là, s'étant rendu au mois de Juillet devant la Rochelle, il eut encore en tête le même Savari, qui s'étoit enfermé dans la place avec trois cens Chevaliers et une forte garnison. La résistance que fit ce Commandant fut encore plus vigoureuse qu'à Niort; mais elle ne put soustraire la Rochelle au joug des François. Savari, indigné qu'au lieu d'argent dont il avoit un besoin pressant, la Cour d'Angleterre lui eût envoyé des coffres remplis de pierres et de son, prit le parti de capituler, le 3 d'Août, après trois semaines de siége.

(*Gesta Ludov. VIII, apud Duch.* T. V, p. 186.) La prise de la Rochelle entraîna sans effort la soumission de toutes les provinces de la domination angloise jusqu'à Bordeaux. Cette campagne glorieusement achevée, le Connétable ramena le Roi triomphant à Paris. L'année suivante, ils passerent une seconde fois la Loire sur la nouvelle d'une descente des Anglois en Guienne. Ceux-ci ayant à leur tête le Prince Richard, frere de leur Roi, n'attendirent pas notre armée pour regagner leurs vaisseaux et cingler vers leur Isle.

Les sollicitations du Pape et des Evêques ayant déterminé Louis VIII à se croiser de nouveau contre les Albigeois, les Princes du sang et la plupart des grands vassaux du Royaume suivirent l'exemple du Monarque. On fait monter à 150000 hommes de cheval et à un plus grand nombre de gens de pied l'armée qu'il rassembla pour cette expédition. Le Connétable Matthieu fut celui qui en eut le commandement sous ses ordres. Avignon étoit depuis douze ans sous l'anathême. Ce fut contre cette ville que les Croisés commencerent leurs hostilités. Leur intention n'avoit d'abord été que de la traverser pour entrer en Languedoc; mais sur le refus qu'elle fit de livrer le passage qu'on lui demandoit, le siége en fut résolu. Les maladies que la famine causa dans notre armée, le firent durer l'espace de cinq mois. Louis, étant entré victorieux dans Avignon le 12 Septembre 1226, passa de là en Languedoc, où la terreur de son nom lui soumit presque toute la noblesse et le peuple de cette grande province. S'étant mis en marche au commencement d'Octobre suivant pour retourner à Paris, une maladie aiguë l'arrêta, le 25 du même mois, à Montpensier. Prévoyant bientôt qu'il n'en reviendroit pas, il appelle dans sa chambre les Princes, les Prélats et les Barons qui l'avoient accompagné; et, en leur présence, jettant les yeux sur Matthieu de Montmorenci, il le conjure, dans les termes les plus touchans, de prendre sous sa garde son fils aîné. Le Connétable lui en donna l'assurance avec une voix entrecoupée de sanglots. Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos Lecteurs le récit que Philippe Mouskes fait de cette scene attendrissante :

Puis apiella (le Roi) ses compagnons
Et son Clergiet et ses Barons,
Si lor feist esramment jurer
De s'aisnet fil asseurer,
Et de couronner à quintaine,
Pour oster d'annuis et de paine
Et la contrée et le païs,
Et pour çou qu'il ne fu traïs.
Et il ly orent en convent
Plorant et receent souvent
Sa vaillandise et sa bonté,
Et sa largaice et sa biauté.
Et le Rois, xi bien les ooit,
Les aparloit quand il pooit.
Et Mahiu de Montmorency
Proia-il que par sa mercy
Presist en garde son enfant;
Et il l'ottroya en plorant.

Le Connétable tint fidélement la parole qu'il avoit donnée au Monarque expirant. La Reine Blanche n'eut point de défenseur plus zélé et plus constant que lui dans les traverses qu'elle essuya durant sa régence. Les Comtes de Champagne, de la Marche et de Bretagne, s'étant ligués contre elle, il entra à main armée, l'an 1227, sur les terres du premier, et le réduisit en peu de tems à implorer la clémence du Roi. De là il conduisit en diligence son armée vers la Bretagne, et contraignit les Comtes de Bretagne et de la Marche à venir faire satisfaction, le 16 Mars 1227, au Roi et à la Régente dans le château de Vendôme. Une nouvelle ligue s'étant formée bientôt après par les intrigues du Comte de Bretagne, et grossie d'un plus grand nombre de Seigneurs qu'il y fit entrer, le Connétable eut l'adresse d'en détacher, l'an 1229, trois des principaux tenans, les Comtes de Dreux, de Nevers, et de Boulogne. Cette désertion n'ébranla point l'obstination du Comte de Bretagne. La Régente, déterminée à le réduire par la force des armes, chargea le Connétable d'aller assiéger Bellême, qui étoit comme la clef de ses Etats. Malgré la rigueur de la saison (on étoit alors au fort d'un hiver très rude), elle amena le Roi, son fils, devant cette place, dont les portes furent ouvertes après une longue résistance. L'armée victorieuse entra, au mois de Janvier 1230, dans l'Anjou, et de là en Bretagne, où, dans une seule campagne, elle triompha des forces réunies, et du Comte, et du Roi d'Angleterre qui étoit venu à son secours. (Voy. *les Comtes de Bretagne.*) Au retour de cette glorieuse expédition, le Connétable Matthieu termina ses jours le 24 Novembre 1230, et fut inhumé à l'Abbaye du Val, où l'on voit encore sa statue dans le cloître de ce Monastere. Il avoit épousé, 1° GERTRUDE, fille de Raoul, Comte de Soissons (morte le 26 Septembre 1220); 2° EMME, fille aînée et héritiere de Gui VI, Sire de Laval, veuve de Robert III, Comte d'Alençon, vivante encore en 1256. Du premier lit il eut Bouchard, qui suit; Matthieu, Seigneur d'Attichi et Comte de Ponthieu par sa femme; et Jean, Seigneur de Rouci. Du second lit vinrent Gui, successeur de sa mere au Comté de Laval, auteur de la branche de Laval-Montmorenci; et Havoise, mariée à Jacques, Seigneur de Château-Gontier.

BOUCHARD VI.

1230. BOUCHARD, fils aîné de Matthieu II et de Gertrude, succéda aux Seigneuries de Montmorenci, d'Ecouen, de Conflans-Sainte-Honorine, et autres terres de sa Maison. Il eut, comme ses ancêtres, beaucoup de part aux affaires de l'Etat. Le Roi S. Louis ayant convoqué à S. Denis les Grands du Royaume pour aviser aux moyens de réprimer les entreprises du Clergé sur la jurisdiction séculiere, Bouchard fut du nombre de ceux qui s'y rendirent au mois de Septembre 1235. Il souscrivit avec eux la lettre écrite à ce sujet en leurs noms au Pape Grégoire IX. Bouchard fut appellé, l'année suivante, à une autre Assemblée que le Roi tint à S. Germain-en-Laye, dans les trois semaines de la Pentecôte, sur les menaces que le Comte de Champagne faisoit de recommencer la guerre. Etant près, l'an 1237, de se mettre en marche pour aller joindre l'armée royale, il fit son testament par lequel il faisoit des aumônes considérables aux Eglises et aux pauvres. Les préparatifs de guerre intimiderent le Comte de Champagne, qui donna les assurances les plus positives de sa soumission à la Reine-Mere. Il n'en fut pas de même de ceux qu'on fit cinq ans après contre le Comte de la Marche, appuyé du Roi d'Angleterre, son beau-fils. Bouchard, s'étant rendu à Chinon où s'assembloit l'armée royale, marcha de là avec elle en Poitou, et eut part aux deux grandes victoires que S. Louis remporta, le 21 et le 22 Juillet, sur les ennemis. Ce fut le terme des exploits du Baron de Montmorenci. Il mourut, suivant le Nécrologe de l'Abbaye du Val, le 1 Janvier 1243. Son corps fut inhumé dans l'Eglise du Menel, malgré les Religieux du Val, qui le réclamoient en vertu de son testament où il avoit élu chez eux sa sépulture. ISABELLE DE LAVAL, son épouse, fille de Gui VI, Sire de Laval, le fit pere de Matthieu, qui suit; de Bouchard, tige des Seigneurs de Nangis et de la Houssaie en Brie; de Thibaut, Chanoine; d'Havoise, femme d'Anceau de Garlande; d'Alix et de Jeanne, mortes dans le célibat.

MATTHIEU III.

1243. MATTHIEU, fils aîné de Bouchard VI et son

successeur en la Baronie de Montmorenci, ainsi qu'aux terres d'Ecouen, de Conflans-Sainte-Honorine et autres, marcha sur les traces de ses ancêtres dans la carriere de l'honneur. Ayant pris la croix avec le Roi S. Louis dans le Parlement qu'il assembla, l'an 1267, à Paris, il se mit en route à la tête de douze Chevaliers, sous trois bannieres, au mois de Mai 1270, pour aller joindre ce Monarque qui étoit parti dès le 1ᵉʳ Mars précédent, et aborda avec lui, ou presque en même tems que lui, en Afrique. (Duchêne, pp. 170-171.) La contagion qui emporta le S. Roi, le 25 Août suivant, devant Tunis, fut également funeste au Baron de Montmorenci. Il avoit épousé, l'an 1250 au plus tard, JEANNE DE BRIENNE, fille d'Erard de Brienne, et niece de Henri de Lusignan, Roi de Jérusalem et de Chypre, dont il eut Matthieu, qui suit; Erard, Grand-Echanson de France, auteur de la branche des Montmorenci-Conflans, qui finit par la mort d'Antoine de Montmorenci, Seigneur de Beausaut, et celle de Hugues de Montmorenci, tués l'un et l'autre à la bataille de Verneuil, donnée contre les Anglois le 17 Août 1424; Robert de Montmorenci, Prieur de l'Abbaye de S. Denis; Guillaume, Chevalier du Temple; Catherine, épouse de Baudouin IV, Comte de Guines, appellée mal-à-propos Jeanne par Duchêne, qui confond la mere avec la fille; et Sibylle, morte sans alliance.

MATTHIEU IV.

1270. MATTHIEU IV succéda par droit d'aînesse à Matthieu III, son pere, dans la Baronie de Montmorenci. Sa valeur lui mérita comme à Matthieu II, son bisaïeul, le surnom de Grand. L'an 1282, après le fameux massacre connu sous le nom de *Vêpres siciliennes*, le Roi Philippe le Hardi joignit le Baron de Montmorenci aux Comtes d'Alençon, d'Artois, de Bourgogne et de Dammartin, qu'il envoyoit dans la Pouille, à la tête d'une armée, pour venger le sang des François, versé dans cette affreuse catastrophe. Mais l'imprudence de Charles d'Anjou, qu'ils étoient venus secourir, enchaîna leur valeur, en acceptant, comme il fit, le combat singulier que lui proposa le Roi d'Aragon, son rival, moins brave, mais plus rusé que lui, pour vuider leur querelle. Matthieu de Montmorenci n'éprouva pas le même empêchement, à la suite de Philippe le Hardi, dans l'expédition que ce Prince entreprit, l'an 1285, pour conquérir le Royaume d'Aragon. Les talens militaires que ce Général y déploya malgré le peu de succès qu'elle eut, lui mériterent, après la mort du Monarque, arrivée le 5 Octobre de la même année à Perpignan, la charge de Grand-Chambellan, que le nouveau Roi Philippe le Bel lui conféra avec la terre de Damville, pour lui tenir lieu d'une pension de 500 livres (1). Cette charge venoit de vaquer par le décès de Matthieu de Marli, oncle maternel de JEANNE DE LEVIS, seconde femme de Matthieu, fille de Gui de Levis, Sire de Mirepoix. Il avoit perdu, le 9 Mars 1277 (N. S.), MARIE, fille de Robert IV, Comte de Dreux, sa premiere femme, enterrée au Prieuré de Hautes-Bruyeres, sans laisser de postérité. Le Baron Matthieu préféroit à tous les plaisirs celui de la chasse; mais il ne lui sacrifioit pas, comme beaucoup d'autres, les droits de la justice et de l'humanité. Les habitans de ses terres de Montmorenci, de Sosei, de Grolei, de Montmeigné, d'Andilli, de Migafin, de Monlignon, de Metiger, de Tour, d'Eaubonne, d'Ermont, de Sarnoi, de Franconville, de S. Gatien et d'Epineuil, lui ayant représenté que le gibier de sa garenne de Montmorenci endommageoit considérablement leurs héritages, il leur permit, par Lettres du mois d'Octobre 1293, de tuer et emporter tout le gibier, gros et menu, de sa garenne, sans même excepter les oiseaux. (Duchêne, *pr.* p. 128.)

La guerre ayant été déclarée par la France à l'Angleterre en 1294, le Baron de Montmorenci fut du nombre des Généraux que le Roi nomma pour aller commander en Guienne sous les ordres de Charles de Valois, son frere. Les Collégues de Matthieu furent le Connétable de Nesle, Gautier de Châtillon et Gui de Laval. La conquête d'une grande partie de la Guienne fut le fruit des premiers mois de la campagne de 1295. Ce rapide et brillant succès fit naître au Roi la pensée d'aller attaquer les Anglois dans leur Isle. Ayant une flotte toute prête pour ce grand dessein, il en donna le commandement à Matthieu de Montmorenci et à Jean d'Harcourt. La descente se fit, le 1 Août 1295, au port de Douvres, qu'ils prirent, et dont ils brûlerent les dehors, sans néanmoins oser attaquer le château. Ce fut là où se borna toute l'entreprise. Une si belle armée, dit Nangis, suffisoit pour la conquête de toute la Monarchie angloise; mais ses Chefs, dit Jean de S. Victor, auteur contemporain, furent rappellés par des Lettres du Roi et obligés de ramener la flotte dans les ports de France. *Sed cùm propè portum Douvres jam essent*, dit-il, *quibusdam litteris missis Sigillo Regis Francorum munitis redierunt.* M. Velli, qui soupçonne de lâcheté les deux Amiraux comme Nangis les appelle, est démenti par le don que le Roi fit à Matthieu de Montmorenci de la terre d'Argentan, au mois d'Août de la même année, par Lettres données à Guercheville en Normandie. (Duchêne, *pr.* p. 131.) Matthieu, l'an 1297, alla commander en Flandre sous le Comte d'Artois, et eut part à la victoire remportée par les François sur les Flamands, près de Furnes, le 13 Août de cette année. Les François ayant été battus à leur tour, dans une nouvelle révolte des Flamands, à la journée de Courtrai, du 11 Juillet 1302, le Baron de Montmorenci fut mandé par Philippe le Bel l'année suivante, pour l'aider à venger cette injure, et fut, à ce qu'on présume, un des Généraux qui contribuerent le plus à lui faire gagner la bataille de Mons-en-Puelle le 18 Août 1304. On observe qu'à cette action se trouverent deux de ses fils, Matthieu V, qui suit, et Jean, avec Erard de Montmorenci, Grand-Echanson de France, Gui IX, Sire de Laval, et Matthieu III, Sire de Marli, ses cousins. Le Baron Matthieu IV disparoît dans l'histoire après le 25 Septembre 1304; date d'une Charte par laquelle il confirme la fondation que le Connétable Matthieu, Sire de Montmorenci et de Laval, avoit faite d'une rente annuelle de cinq muids de bled, à prendre sur la grange d'Ecouen, pour être distribués aux pauvres de Montmorenci dans le Carême. Deux ans auparavant il avoit renouvellé, par Lettres du mois de Décembre 1302, la fondation faite par ses prédécesseurs d'une rente de vingt livres, pour vêtir les pauvres de ses terres. (Duchêne, *pr.* p. 132.) De Jeanne de Levis, sa seconde femme, Matthieu IV laissa deux fils, qui suivent.

MATTHIEU V.

1305 au plus tard. MATTHIEU V, fils aîné de Matthieu IV, lui succéda en la Baronie de Montmorenci et autres terres. Il étoit marié dès-lors à JEANNE DE CHANTILLI, fille de Jean le Bouteiller, issu des Comtes de Senlis, qui, possédant héréditairement la charge de Grand-Bouteiller de France, en avoient fait leur nom de famille. Matthieu V survécut à peine dix-huit

(1) Pendant les premieres années de Philippe le Bel l'argent monnoyé étoit à 11 deniers 12 grains de loi, et ne valoit que 2 liv. 18 s. le marc; donc 500 liv. font 172 marcs 3 onces et 2 gros, lesquels, à raison de 51 liv. 4 s. 7 d. le marc, produisent actuellement 8832 liv. 4 s. 6 d.

mois à son pere, étant mort vers le milieu de l'an 1306, sans laisser de postérité. Sa veuve contracta un nouveau mariage avec Jean de Guines, Vicomte de Meaux, fils puîné d'Arnoul III, Comte de Guines.

JEAN I.

1306. JEAN I, frere de Matthieu V et son successeur aux Seigneuries de Montmorenci, Ecouen, Damville, et autres, avoit été mandé, le 5 Août 1303, avec un grand nombre d'autres Seigneurs, par Lettres du Roi Philippe le Bel, pour aller joindre ce Monarque dans la ville d'Arras, où étoit le rendez-vous de l'armée qu'il devoit conduire en Flandre. De là on a lieu de conclure que Jean de Montmorenci eut part, l'année suivante, à la bataille de Mons-en-Puelle, gagnée sur les Flamands. Le Baron Jean I servit sous les trois successeurs de Philippe le Bel, savoir, Louis Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel; et telle étoit sa puissance, qu'il marchoit à la tête de trente hommes d'armes, tandis que Philippe de Valois, depuis Roi de France, n'en conduisoit que quarante, et Charles de Valois, son frere, que vingt. Le détail de ses actions n'a point été transmis à la postérité. Il mourut au mois de Juin 1325, et fut inhumé dans l'Eglise de Conflans-Sainte-Honorine. De JEANNE CALLETOT, son épouse, fille de Robert Calletot, Chevalier d'une ancienne et illustre Maison de Normandie, il laissa Charles, qui suit; Jean, Seigneur d'Argentan et de Mafflers, lequel, ayant été fait Evêque d'Orléans en 1350, remit à son aîné la terre d'Argentan; Matthieu, Seigneur d'Avremil, auteur de la branche de Montmorenci-Bouqueval et Goussainville, éteinte en 1461; et Isabeau, femme de Jean, Seigneur de Châtillon-sur-Marne, Grand-Queux et Grand-Maître de France. La mere de ces enfans vivoit encore en 1341. (Duchêne.)

CHARLES.

1325. CHARLES, fils aîné du Baron Jean, étoit encore en bas âge lorsqu'il lui succéda dans les Seigneuries de Montmorenci, d'Ecouen, de Damville, d'Argentan, de Feuillarde, de Chaumont en Vexin, de Vitri en Brie, &c. Le Roi Philippe de Valois, dont il avoit captivé la bienveillance, lui conféra, vers l'an 1336, la charge de Grand-Pannetier de France, vacante par la mort de son cousin Bouchard de Montmorenci, Seigneur de Nangis. Les Flamands, soutenus par Edouard III, Roi d'Angleterre, ayant levé de nouveau, l'an 1339, l'étendard de la révolte, le Baron de Montmorenci partit, l'année suivante, avec un grand nombre d'autres Seigneurs, pour aller à la défense de Tournai menacé par les rebelles. Un parti de ceux-ci, ayant passé le pont de Cressin, *s'adviserent*, dit Froissard, T. I, ch. LXII, *et conseillerent ensemble comment se maintiendroient pour le mieux et à leur honneur, d'aller réveiller et escarmoucher l'ost de France.* Ils furent reçus et repoussés avec valeur. Mais quand on fut arrivé au pont, plusieurs des nôtres s'étant apperçus d'une embuscade qui leur étoit dressée, se retirerent. Le Baron de Montmorenci ne fut pas de ce nombre, il tint ferme. *Regnaut d'Escouvenot,* continue Froissard, *recognut bien la banniere du Seigneur de Montmorency, qui estoit dessous sa banniere, l'espée au poing en combattant de tous lez, et luy vint.... sur dextre, et bouta son bras senestre au frein du coursier de Montmorency, puis férit le sien des esperons en le tirant de la bataille; et le Seigneur de Montmorency frappoit grans coups de son espée et sur le bacinet et sur le dos du Seigneur d'Escouvenot, lequel brisoit les coups à la fois et les recevoit; et tant fit que le Seigneur de Montmorency demoura son prisonnier.* Sa captivité ne fut pas longue. La treve, ménagée peu de tems après par Jeanne de Valois, sœur du Roi de France et mere du Comte de Hainaut, lui procura sa liberté.

Le Roi, l'an 1343 au plus tard, l'honora du bâton de Maréchal de France, en lui substituant le Seigneur d'Hangest dans la charge de Grand-Pannetier; et nous le voyons avec le Seigneur de S. Venant, son Collégue, conduire, l'année suivante, l'armée que le Duc de Normandie (depuis le Roi Jean) mena en Bretagne au secours de Charles de Blois, qui disputoit le Duché de Bretagne à Jean de Montfort. Ils se comporterent avec tant de valeur et d'habileté, qu'ayant assiégé Nantes défendu par Montfort, ils l'obligerent à se rendre prisonnier. La guerre avec l'Angleterre s'étant renouvellée en 1345, le Maréchal de Montmorenci accompagna le Duc de Normandie en Guienne, où il eut part à la conquête que le Duc fit des places de Miremont, Villefranche d'Agénois, Tonnieres et Angoulême. Il se trouva, l'année suivante 1346, au siége de Calais, durant lequel ayant attaqué Gautier de Mauni, l'un des plus braves Capitaines des ennemis, il le chargea avec tant d'avantage, que sans le secours du Comte de Pembrock et des autres Anglois qui sortirent de la place pour le dégager, sa prise eût augmenté la gloire des conquêtes précédentes. Le Roi d'Angleterre ayant la même année transporté le théâtre de la guerre en Normandie, l'armée françoise marcha à sa poursuite, ayant pour Général le Maréchal de Montmorenci sous les ordres du Roi. L'Anglois, harcelé par elle, se retira en Picardie. Le Roi de France l'ayant atteint à Créci, près d'Abbeville, le contraignit imprudemment, le 26 Août 1346, d'en venir à une bataille qu'il cherchoit à éviter. On sait quel en fut le malheureux succès pour nous. Mais l'histoire remarque qu'après avoir combattu à côté du Roi, Charles de Montmorenci fut un des cinq Barons qui seuls l'accompagnerent dans sa retraite. La charge de Chambellan fut la récompense de son attachement. Le Roi lui conféra de plus en 1347 le titre de *Capitaine-Général de par Sa Majesté sur les frontieres de Flandre et de la mer en toute la langue picarde.* Mais il se démit en même tems de la charge de Maréchal de France, amovible alors, en faveur d'Edouard de Beaujeu, son beau-frere. Il débuta, l'année suivante, dans son nouveau département par une victoire qu'il remporta, près du Quênoi, sur les Flamands commandés par le bâtard de Renti. Jean de Luxembourg, Châtelain de Lille, partagea l'honneur de cette journée, où 1200 hommes des ennemis resterent sur la place.

Le Roi Jean, successeur de Philippe de Valois, hérita de son estime pour le Baron de Montmorenci. Celui-ci dans son gouvernement continuoit de veiller sur les mouvemens des Flamands, lorsqu'en 1356, le 19 Septembre, se donna la bataille de Poitiers, qui fut encore plus funeste à la France que celle de Créci. La captivité du Roi, qui en fut la suite, plongea la France dans la plus affreuse confusion. On ne vit que partis d'Anglois et de brigands d'autres nations, auxquels se joignirent même des François, courir le Royaume, portant la désolation par-tout. Un de ces partis étant tombé sur la ville de Montmorenci, brûla le château, qui n'a jamais été rebâti depuis. Moins sensible à cette perte qu'aux malheurs de l'Etat, le Baron Charles se rendit auprès du Dauphin, Régent de France, pour l'aider de sa personne et de ses conseils. Ce fut lui qui négocia, l'an 1358, avec succès la réconciliation de ce Prince avec le Roi de Navarre, son plus dangereux ennemi et le plus ardent boute-feu du Royaume. La France cependant regrettoit son Souverain captif, et ne cessoit de faire des vœux pour sa délivrance : mais ils étoient encore loin d'être exaucés. Enfin, l'an 1359, le Roi d'Angleterre, dont les succès étoient moins rapides qu'il n'avoit espéré, commença à se montrer accessible à des propositions de paix. Du nombre des députés que le Régent nomma pour aller traiter avec lui de ce grand objet, fut Charles de

Montmorenci. Au moyen des grands sacrifices qu'ils firent au nom de la France, ils conclurent, le 8 de Mai 1360, le fameux Traité de Bretigni. Le Roi d'Angleterre avoit exigé de son côté quarante ôtages à son choix jusqu'à ce que le Roi de France eût exécuté les conditions de la paix. Ils furent tirés d'entre les Seigneurs les plus distingués de la nation, et le Baron de Montmorenci fut de ce nombre. Arrivés en Angleterre, les Ducs d'Orléans, d'Anjou, de Berri, et lui, s'obligerent à payer la somme de 200 mille écus d'or sur la rançon du Roi, qui montoit à trois millions d'écus (1). » On ne lit point, dit Duchêne, comment » ni en quelle année le Baron Charles fut délivré. Mais » on voit, ajoute cet Ecrivain, qu'incontinent après la » mort du Roi Jean, arrivée au commencement de » l'an 1364, il vint se ranger près du Roi Charles V, » son fils, qui le retint de son Conseil ». Ce Seigneur reçut du Monarque, l'an 1368, une marque de distinction bien flatteuse à l'occasion de la naissance du Dauphin dont il voulut qu'il fût parrain. La cérémonie du baptême se fit le 11 Décembre dans l'Eglise de S. Paul avec une pompe extraordinaire, dont Jean Chartier a donné la description dans la vie de Charles V. Le filleul du Baron de Montmorenci fut depuis le Roi Charles VI. Ce Seigneur accompagna Charles V, l'an 1371 (et non pas 1378), pour aller traiter à l'entrevue qu'il eut à Vernon avec le Roi de Navarre, touchant les droits que ce dernier réclamoit sur la Champagne, la Brie et la Bourgogne. Le résultat de la négociation fut la cession que l'on fit de la Seigneurie de Montpellier au Navarrois en dédommagement de ses prétentions. (*Voy. ci-devant les Seigneurs de Montpellier*, T. II, p. 327, col. 1.)

Charles de Montmorenci termina ses jours le 11 Septembre 1381, emportant dans le tombeau la réputation de l'un des Seigneurs les plus humains, les plus braves et les plus judicieux de son tems. Il avoit épousé, 1°, l'an 1330, Marguerite, fille de Guichard VI, Sire de Beaujeu, morte sans enfans le 5 Janvier 1336 (V. S.), et inhumée à l'Abbaye du Val; 2°, le 26 Janvier 1341 (V. S.), Jeanne, fille de Jean V, Comte de Rouci, Dame de Blazon et de Chemillé en Anjou, décédée le 10 Janvier 1361 (V. S.), et inhumée à l'Abbaye du Val; 3° Pétronille, ou Pernelle, fille d'Adam, dit le Begue, Seigneur de Villiers-le-Sec, laquelle se remaria après la mort de son premier époux à Guillaume d'Harcourt, dont elle étoit veuve en 1400. Du second mariage, Charles eut un fils, Jean, mort jeune, et trois filles, savoir, Marguerite, femme de Robert d'Etouteville, Seigneur de Vallemont; Jeanne, mariée à Gui de Laval, dit Brumor, Seigneur de Challouiau; et Marie, Dame d'Argentan, femme 1° de Guillaume d'Ivri, 2° de Jean II, Seigneur de Châtillon-sur-Marne. De la troisieme alliance sortirent Charles, mort en bas âge; Jacques, qui suit; Philippe, tué à la bataille de Ziric-Zée, livrée par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, en Hollande, l'an 1425; Denise, mariée, en 1398, à Lancelot Turpin, fils de Gui Turpin, Seigneur de Crissé, duquel descendent les Seigneurs de Crissé et de Lansai, dont la Maison subsiste.

JACQUES.

1381. Jacques, fils de Charles de Montmorenci et de Pernelle de Villiers, né l'an 1370, eut l'honneur d'être fait Chevalier à l'âge de dix ans par le Roi Charles VI, à la suite de son Sacre, le 1 Novembre 1380. Ce Monarque, l'année suivante, après Pâque, reçut l'hommage qu'il lui fit de la terre de Berneval, près de Dieppe, dont le Roi Charles V avoit gratifié son pere. Celui-ci vivoit encore, et eut pour successeur ce même fils aux Seigneuries de Montmorenci, d'Ecouen, de Damville et autres. Celle de Damville étant dans le Comté d'Evreux, la garde en appartenoit, pendant la minorité de Jacques de Montmorenci, au Comte d'Evreux, Charles, Roi de Navarre. Ce Prince, à la priere de Pernelle, mere de Jacques, voulut bien se relâcher de son droit et l'autoriser à gouverner et *exploiter sa terre, en considération*, dit-il dans ses Lettres du 17 Septembre 1381, *des bons services que le feu Sire de Montmorenci fist en son vivant à plusieurs de nos prédécesseurs, et pour affinité* (2) *de lignage.*

Jacques de Montmorenci montroit dès-lors une si grande ardeur pour la guerre, que, malgré la foiblesse de son âge, il obtint, l'an 1382, du Roi la permission de le suivre dans la campagne de Flandre. Il eut part, le 27 Novembre de la même année, à la bataille de Rosebeque, gagnée sur les Flamands.

Les Seigneurs de Montmorenci étoient en possession de prendre, avant tout autre, sur le poisson qui arrivoit de mer à Paris, après avoir passé par leur ville de S. Brice, ce qui leur étoit nécessaire pour leur hôtel, en payant le prix ordinaire. Le Baron Jacques se fit confirmer dans ce droit par Arrêt du Parlement, rendu au mois de Mars 1391, d'après un plaidoyer de Jean Galli, fameux Avocat, qui, dans son discours, allégua que *le Seigneur de Montmorenci estoit le plus ancien Baron du Royaume de France.* (Duchêne, p. 221.) L'Historien moderne de la Maison de Montmorenci, qui place cet Arrêt en 1402, assure que *depuis ce tems-là nos Rois, les Etats-Généraux, les Souverains étrangers ont toujours reconnu ce titre dans les aînés de la Maison.*

Les troubles dont fut agité le Royaume pendant la suite du régne de Charles VI, enchaînerent cette va-

(1) Le Roi Jean, par son Ordonnance du 5 Décembre 1360, nous apprend que les trois millions d'écus d'or qu'il devoit payer pour sa rançon étoient de ceux dont deux valoient un noble d'Angleterre; et M. le Blanc dit que le noble étoit d'or fin et pesoit 2 gros 3 grains, poids de marc: par conséquent 1,500,000 nobles pesoient 47,851 marcs 4 onces 4 gros, à raison de 828 liv. 12 s. le marc, et produiroient 39,649,804 l. 13 s. 9 d. de notre monnoie actuelle; donc les 200 mille écus, ou 100 mille nobles, dont le Baron de Montmorenci devoit payer sa part, font 2,643,320 liv. 6 s. 3 den.

(2) Cette affinité est ainsi expliquée par Duchêne (p. 218.) » Henri I, dit-il, Comte de Champagne et de Brie, eut deux fils » de Marie de France, son épouse, à sçavoir, Henri et Thibaut. » Henri II tint au commencement les Comtés de Champagne et de » Brie, mais depuis les quitta à Thibaut, son frere, et s'achemina » en la Terre-Sainte, où il épousa Ysabeau, Royne de Hiérusalem, » de laquelle il procréa deux filles, nommées Alix et Philippe. Alix » fut conjointe par mariage avec Hugues de Lusignan, premier du » nom, Roi de Cypre; et Philippe prit alliance avec Erard de » Brienne, Seigneur de Rameru, qui querella longuement la Comté » de Champagne, prétendant qu'elle devoit appartenir de droit à » sa femme, comme fille du Comte Henri. Mais enfin la Cour des » Pairs de France, assemblés à Melun, l'adjugea au fils de Thibaut. » D'Erard de Brienne et de Philippe, sa femme, naquit, entre autres » enfans, Jeanne de Brienne, mariée à Matthieu III, Seigneur de » Montmorenci, dont vint Matthieu IV, aussi Seigneur de Montmorenci.... D'autre côté Thibaut, Comte de Champagne et de » Brie, par le transport et cession que lui en fit Henri II, son frere » aîné, laissa de Blanche de Navarre, son épouse, un fils appellé, » Thibaut, qui fut Comte de Champagne et de Brie, et Roi de Navarre par la mort de Sanche le Fort, son oncle. Ce Thibaut eut » deux fils de Marguerite de Bourbon, sa troisieme femme, appellés » Thibaut et Henri. Thibaut, Comte de Champagne et de Brie et » Roi de Navarre, deuxieme du nom, épousa Ysabeau de France, » fille du Roi S. Louis, de laquelle il ne procréa point d'enfans. » Par quoi Henri, Comte de Rônai, son frere, lui succéda et fut pere » de Jeanne, Royne de Navarre, Comtesse de Champagne et de » Brie, mariée à Philippe le Bel, Roi de France. De ce mariage » vint Louis Hutin, Roi de France et de Navarre, qui de Marguerite » de Bourgogne, sa premiere femme, engendra Jeanne de France, » Royne de Navarre conjointement avec Philippe, Comte d'Evreux, fils aîné de Louis de France, Comte d'Evreux, d'Etampes » et de Gien, frere du Roi Philippe le Bel. Philippe, Comte d'Evreux, et Roi de Navarre à cause de sa femme, laissa, entre autres » enfans, Charles, Roi de Navarre et Comte d'Evreux, duquel, par » ce moyen, Charles, Seigneur de Montmorenci et de Damville, » Maréchal de France, se trouva parent du 6e au 7e degré ».

leur dont le Baron Jacques avoit donné des preuves au sortir de l'enfance. Attaché par devoir à la personne de son Souverain, qui l'avoit mis au nombre de ses Chambellans, il aima mieux se condamner à l'inaction auprès de ce Prince que d'entrer dans des partis qui tendoient à la ruine de l'Etat. Il mourut à la fleur de son âge l'an 1414, laissant quatre fils de PHILIPPE DE MELUN, son épouse, Dame de Croisilles et de Courrieres, fille de Hugues de Melun, Seigneur d'Antoing et d'Epinoi, morte en 1421. Les enfans nés de ce mariage, sont, Jean, qui suit; Philippe, Seigneur de Croisilles, qui a donné l'origine aux Seigneurs de Croisilles et de Courrieres, établis en Flandre, à ceux de Neuville-Wistace et de Bours, et aux Barons d'Acquest; Pierre, mort sans lignée avant 1422; et Denis, Doyen de l'Eglise de Tournai, nommé à l'Evêché d'Arras, et mort le 23 Août 1474.

JEAN II.

1414. JEAN II n'avoit que douze ans lorsqu'il succéda au Baron Jacques, son pere, dont il étoit le fils aîné, dans la Baronie de Montmorenci et les Seigneuries d'Ecouen, de Damville, de Conflans, &c., sous la tutele de Philippe de Melun, sa mere. Sa minorité se passa au milieu des guerres civiles et étrangeres qui désoloient la France. Ayant perdu sa mere vers l'an 1419, il épousa, l'an 1422, JEANNE DE FOSSEUX, fille aînée de Jean de Fosseux, dont elle hérita la terre de ce nom et d'autres situées dans les Pays-Bas. Il avoit dès-lors abandonné tous les biens de sa Maison à la merci des Anglois et des Bourguignons pour suivre le Dauphin Charles, que le Traité de Troyes, conclu par sa mere, Isabeau, le 2 Mai 1420, avec le Roi d'Angleterre, avoit obligé de se retirer en Touraine. Le Dauphin, devenu Roi sous le nom de Charles VII, récompensa son généreux attachement par la charge de Chambellan de France, dont on le voit revêtu l'an 1425. Mais, d'un autre côté, le Roi d'Angleterre, Henri VI, se portant pour Roi de France, punit sa fidélité par la confiscation de ses terres situées en France, en Brie et en Normandie, qu'il adjugea, par Lettres données à Vernon le 10 Septembre 1429, à Jean de Luxembourg, bâtard de S. Paul et Capitaine de Meaux. Charles VII avoit été couronné à Reims le 6 Juillet précédent; et le Baron de Montmorenci, qui fut témoin de la cérémonie, l'avoit accompagné depuis Gien, dans la course victorieuse qu'il fit pour arriver en cette ville. Il eut également part aux autres conquêtes rapides du Monarque qui suivirent son Sacre. Celle de Paris étoit le grand objet de l'ambition de Charles VII. Maître de S. Denis et de la Chapelle, il profita de l'absence du Duc de Bedfort pour s'approcher de cette capitale vers la fin d'Août 1429 (et non 1430 comme quelques modernes le marquent.) Les braves de son armée osent attaquer en plein jour le boulevard de la porte S. Honoré, et l'emportent. Le Baron de Montmorenci, qui s'étoit le plus distingué dans cette affaire, est créé Chevalier sur le champ de bataille. Mais la disette de vivres et d'autres contre-tems ne permirent pas au Roi de pousser plus loin son entreprise, malgré le puissant parti qu'il avoit dans cette capitale. Le recouvrement qu'il fit des environs de Paris valut au Baron Jean II celui de sa terre de Montmorenci, qui lui fut rendue au mois d'Avril 1430.

Ce Seigneur perdit, le 2 Septembre 1431, Jeanne de Fosseux, sa femme, qui fut inhumée aux Cordeliers de Senlis. Les fruits de leur mariage furent Jean, qui succéda à sa mere dans la terre de Nivelle en Brabant, et Louis, Seigneur de Fosseux au même titre.

Le Traité d'Arras conclu, l'an 1435, entre Charles VII et Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, ayant fait cesser les troubles civils en France, le Monarque par là se vit en état de réunir toutes ses forces contre les ennemis étrangers. Paris ouvrit ses portes au Connétable le 13 Avril 1436. Charles, accompagné du Dauphin, son fils, des Montmorencis, et d'autres Seigneurs les plus braves, prit en personne, l'an 1437, les villes de Montereau et de Pontoise. De nouveaux succès couronnerent ses armes les années suivantes; et partout où dans ses conquêtes il se trouva des terres enlevées par les Anglois au Baron de Montmorenci, il eut soin de les lui rendre. Les deux fils de ce Seigneur, Jean, Sire de Nivelle, et Louis, Sire de Fosseux, eurent part à l'heureuse expédition que Charles fit, l'an 1449, en Normandie. Jean II voyoit en eux avec complaisance les héritiers de sa valeur. Mais le nouveau mariage qu'il fit, l'an 1454 au plus tard, avec MARGUERITE D'ORGEMONT, veuve du Chevalier Guillaume Broullard, changea ses dispositions à leur égard. Ces deux Seigneurs s'étant brouillés avec leur marâtre, Jean II prit contre eux le parti de sa femme, et les choses à la longue s'aigrirent au point que, par antipathie pour leur pere, toujours fidele à son légitime Souverain, ils s'attacherent à Charles, Duc de Bourgogne, ennemi déclaré du Roi Louis XI. Le pere fut si indigné de cette conduite, qu'après avoir fait sommer l'aîné, Jean, Seigneur de Nivelle, à son de trompe, de rentrer dans le devoir, sans qu'il comparût, il le traita de chien et le priva de tous ses biens, qu'il donna à Guillaume, qu'il avoit eu de sa 2^e^ femme. C'est de là, dit le P. Anselme, qu'est venu le proverbe, *Il ressemble au chien de Jean de Nivelle, qui fuit quand on l'appelle.* La donation fut autorisée, le 28 Octobre 1472, par le Roi Louis XI, qui reçut Guillaume à foi et hommage-lige. Le Baron Jean II reçut lui-même, peu de tems après, de ce Monarque, jaloux de son autorité, une mortification qui dut lui être bien sensible. Il aimoit la chasse, et continuoit de se livrer à cet exercice malgré la défense générale que Louis XI en avoit faite à tous ses sujets sans distinction. Le Roi étant venu un jour lui demander à dîner, se fit apporter après le repas tous ses équipages de chasse, et les fit brûler en sa présence. Il fallut digérer cet affront sans se plaindre.

Le Baron Jean II mourut le 6 Juillet 1477, à l'âge de 76 ans (onze jours après Jean de Nivelle, son fils aîné), et fut inhumé dans l'Eglise de Montmorenci, laissant de son second mariage, outre Guillaume qu'on vient de nommer, deux filles, Philippe, Dame de Vitri en Brie, mariée, 1° à Charles de Melun, Baron de Landes, 2° à Guillaume Gouffier, Seigneur de Bonnivet; et Marguerite, Dame de Conflans-Sainte-Honorine, femme de Nicolas d'Anglure, dit *Collard*, Seigneur de Bourlaimont. L'exhérédation des deux fils aînés du Baron Jean II subsista malgré les mouvemens que se donnerent les enfans de Jean de Nivelle et le Sire de Fosseux pour s'en faire relever. Ils ne laisserent pas néanmoins, avec les Domaines qu'ils avoient hérités de leur aïeule et mere, Jeanne de Fosseux, de figurer entre les plus grands Seigneurs du Royaume, et fonderent l'un et l'autre une branche très illustre et très puissante. » Celle du Baron de Nivelle, dit M. Désormeaux (*Hist. de la M. de Montmorenci*, T. I, » p. 392), subsista dans les Pays-Bas jusqu'en 1570. » Philippe de Montmorenci, le dernier de ses descendans mâles, le plus riche Seigneur des Pays-Bas, » étoit Souverain des Comtés de Horne, d'Altena, de » Mœurs et de Veert: il faisoit battre dans cette der» niere ville des monnoies d'or et d'argent. Cette » branche a produit trois Chevaliers de la Toison d'or, » un Amiral des dix-sept Provinces, des Capitaines » des Gardes de l'Empereur Charles-Quint et de Phi» lippe II, Roi d'Espagne, ... des Gouverneurs de pro» vince et des Généraux d'armées. La branche de Mont» morenci-Fosseux, ajoute-t-il, devenue l'aînée de » toute la Maison en 1570, subsiste encore aujour» d'hui avec éclat: elle est divisée en trois branches, » Montmorenci-Fosseux, Montmorenci-Luxembourg,

» et Montmorenci-Robeque. On sait que la seconde » de ces branches a produit trois Maréchaux de France, » des Capitaines des Gardes de Louis XIV et de » Louis XV, trois Gouverneurs de Normandie, trois » Ducs et Pairs.... On compte dans celle de Robeque » trois Grands d'Espagne de la premiere classe, un » Grand-Maître de la Maison de la Reine d'Espagne, » des Généraux et des Gouverneurs de province ».

GUILLAUME.

1477. Guillaume, fils du Baron Jean II et de Marguerite d'Orgemont, succéda à son pere, en vertu de la donation que celui-ci lui fit, confirmée par testament et par lettres royaux, dans les Seigneuries de Montmorenci, d'Ecouen et de Damville. Le Sire de Fosseux ayant voulu revenir contre la donation de son pere, fut débouté de sa demande par Arrêt du 20 Juillet 1483. L'année suivante, par le partage que Pierre d'Orgemont, son oncle, fit entre lui et Guillaume de Broullard, son frere utérin, il eut les terres de Chantilli, d'Aufois, de Chavard et de Montespilloir. Il prit alliance la même année avec Anne Pot, fille de Gui Pot, Sire de la Rochepot, et héritiere de René, son frere, qui lui transmit entre autres terres celle de Thoré. A peine sorti de l'enfance, il avoit servi avec zele le Roi Louis XI dans la guerre du bien public. Aprés la mort de ce Prince, il s'attacha à la Dame de Beaujeu, Régente du Royaume de France pendant l'espece de minorité du Roi Charles VIII, son frere. La Noblesse de la Prévôté et Vicomté de Paris le mit au nombre des députés qu'elle envoya aux Etats qui s'ouvrirent à Tours dans le mois de Janv. 1484 (N. S.), et dans le registre de ces Etats il est qualifié *premier Baron de France.* (Duchêne, *pr.* p. 259.) Il étoit si versé dans la connoissance des regles de l'art militaire, que dans le fameux pas d'armes, ou tournoi, que Françoise, Dame de S. Simon, fit célébrer, le 16 de Septembre 1493, à Sandricourt, dans le Vexin, près de Pontoise, il fut choisi pour un des Juges du combat. (Duchêne, p. 355; la Colombiere, *Hist. des Tournois.*) Il accompagna, l'année suivante, le Roi Charles VIII à la conquête du Royaume de Naples. Ce Monarque étant mort l'an 1498, le Baron de Montmorenci retrouva ce qu'il avoit perdu en lui dans la personne de Louis XII, son successeur. Il assista à son Sacre, et fut de son cortege à l'entrée solemnelle qu'il fit dans la capitale le 2 Juillet 1498. Rien ne fut si brillant que cette pompe, suivant la description qu'en fait un Auteur du tems. Tous les Seigneurs étoient *si richement habillez*, dit-il, *et somptueusement montez sur coursiers et genêts bardez de drap d'or, et à papillottes de fin or et autres couleurs, que c'estoit chose incstimable à veoir et comprendre.* (Duchêne, *pr.* p. 160.) Guillaume ayant accompagné la même année le Roi dans le voyage qu'il fit en Touraine, fut pourvu, le 20 Décembre, par Lettres données à Chinon, du gouvernement de S. Germain-en-Laye. Ayant été de même en 1503 du voyage que le Roi fit à Lyon, il y fut revêtu de l'Office de Chambellan et du gouvernement de l'Orléanois. Non moins propre à traiter les affaires qu'à manier les armes, le Baron Guillaume fut laissé par Louis XII, l'an 1509, auprès de la Reine pour gouverner l'Etat sous ses ordres, avec le Chancelier et deux autres Seigneurs, lorsque ce Monarque partit pour son expédition d'Italie contre les Vénitiens.

La mort ayant ravi, le 1 Janvier 1515, Louis XII à son peuple, qui le chérissoit comme son pere, et le qualifioit ainsi, le Baron de Montmorenci, qu'il avoit honoré d'une faveur constante fondée sur l'estime, fut un de ceux qui le pleurerent le plus amérement. Le Roi François I, successeur de Louis, hérita de ses sentimens pour ce Seigneur, et lui en donna des preuves multipliées. Entre les premieres on compte le cordon de S. Michel, qui ne s'accordoit alors qu'à trente-six Seigneurs des plus distingués par leur naissance et leur mérite, et la charge de Chevalier de Madame Louise, Duchesse d'Angoulême, mere du Roi.

Après la malheureuse issue de la bataille de Pavie, du 24 Février 1525 (1), qui coûta la liberté à François I, le Parlement de Paris assemblé fit l'honneur extraordinaire au Baron de Montmorenci de l'inviter, par Lettres du 7 Mars, à venir résider en cette ville pour rassurer les habitans par sa présence et maintenir la paix et la tranquillité. Il servit utilement de ses conseils la Régente pendant la captivité du Monarque. Il étoit important sur-tout de gagner Henri VIII, Roi d'Angleterre, et de le détourner du dessein où il sembloit être de profiter de la conjoncture pour faire la guerre à la France. La Régente ayant fait, le 30 Août 1525, un Traité avec ce Prince, Guillaume se joignit au Cardinal de Bourbon, au Duc de Vendôme et au Duc de Longueville, pour en garantir les conventions. On le voit, le 26 Décembre 1527, au Lit de Justice que le Roi, de retour en France, tint au Parlement. Enfin, après avoir glorieusement servi quatre Rois pendant plus de 60 ans, il mourut le 24 Mai 1531, et fut inhumé dans l'Eglise de S. Martin de Montmorenci, qu'il avoit fait rebâtir. D'Anne Pot, sa femme, qu'il avoit perdue le 24 Février 1510 (V. S.), il eut Jean, Seigneur d'Ecouen, mort avant lui; Anne, premier Duc de Montmorenci, qui suit; François, Seigneur de la Rochepot, qui, ayant suivi le Roi François I en Italie, fut pris avec lui à la bataille de Pavie; Philippe, Evêque de Limoges en 1517, mort en 1519; Louise, mariée, 1° à Ferri de Mailli, 2° à Gaspard I de Coligni, mort en 1541; Anne, femme de Gui XVI, Comte de Laval; et Marie, Abbesse de Maubuisson.

ANNE, premier Duc de Montmorenci.

1531. Anne, fils aîné de Guillaume de Montmorenci et son successeur dans la Baronie de Montmorenci et autres terres, né à Chantilli le 15 Mars 1492 (V. S.), avoit reçu de la Reine Anne de Bretagne son nom de baptême, suivant quelques Auteurs. Il faudroit, comme l'observe Duchêne, non un chapitre, mais plus d'un volume pour tracer toute l'histoire de sa vie, dont notre plan ne nous permet que d'effleurer les principaux traits. Elevé, par ordre du Roi Louis XII, auprès de François, Comte d'Angoulême, il suivit ce Prince, lorsqu'il fut monté sur le trône, dans son expédition d'Italie, combattit, le 13 Octobre 1515, à la bataille de Marignan, et fut pourvu, l'année suivante, du Gouvernement de Novarre. Le Roi François I le mena, en 1520, à la fameuse entrevue qu'il eut, entre Ardres et Guines, au mois de Juin, avec Henri VIII, Roi d'Angleterre; et le Baron de Montmorenci fut un des Seigneurs françois qui se distinguerent le plus dans les fêtes militaires que les deux Monarques s'y donnerent. Chargé, l'an 1521, de la défense de Mezieres attaqué avec toutes les forces impériales, il obligea le Comte de Nassau de lever honteusement le siége, et s'acquit par là une grande estime dans l'esprit du Roi. Nommé quelque tems après Capitaine-Général des Suisses, il les mena en Italie, où il donna de nouvelles preuves de sa valeur; et, l'an 1522, au retour d'un voyage qu'il fit à Venise pour cimenter l'alliance de la France avec la République, il fut honoré du collier de l'Ordre, et reçut, le 6 Avril, le bâton de Maréchal de France.

(1) L'année commençant encore alors à Pâque en France, les Historiens françois contemporains sont pardonnables d'avoir placé cet événement en 1524.

Il suivit, l'an 1524, le Roi François I en Lombardie, et fut fait prisonnier, ainsi que le Monarque, le 24 Février de l'année suivante à la funeste journée de Pavie, donnée contre son avis (1). Ayant recouvré, peu de tems après, sa liberté, il vint, de la part du Roi, trouver la Régente à Lyon, dans le mois de Mai 1525, pour lui faire part des conditions que l'Empereur mettoit à la délivrance de Sa Majesté. Elles étoient trop exorbitantes pour être admises, et le Maréchal n'étoit pas d'avis qu'elles le fussent. François ayant été transporté à Madrid, Anne de Montmorenci fit plusieurs voyages en Espagne pour l'instruire de l'état de son Royaume et négocier sa liberté avec l'Empereur. Cette grande affaire ayant été conclue le 14 Janvier 1526, Anne de Montmorenci vint trouver, le 27 du même mois, la Régente à Lyon pour lui communiquer les articles du Traité, et lui annoncer que le Roi, son fils, arriveroit au mois de Mars suivant à Bayonne. Un des articles portoit que les deux fils du Roi seroient conduits en Espagne pour assurer, en qualité d'ôtages, l'exécution de ses engagemens. Ces Princes ayant été remis en liberté l'an 1530, le Maréchal de Montmorenci fut chargé d'aller les recevoir de la main du Connétable de Castille, qui lui remit en même tems la Reine Eléonore, sœur de l'Empereur, destinée pour épouse au Roi.

François I, vers la mi-Juillet 1536, ayant appris que l'Empereur s'avance vers la Provence à la tête de 50 (et non de 60) mille hommes, concerte, avec le Maréchal de Montmorenci, son plan de défense, et le fait Généralissime de ses troupes, avec un plein pouvoir d'agir selon que sa prudence, plutôt que son courage, le lui dicteroit dans les diverses occurences. Le Maréchal assied son camp près d'Avignon, après avoir dévasté le pays jusqu'aux Alpes pour affamer l'ennemi. Il le voit tranquillement arriver devant Marseille le 15 Août, et n'est occupé qu'à contenir l'impétuosité de ses troupes qui demandoient une bataille. Ce qu'il avoit prévu arriva; l'Empereur, voyant son armée se fondre sans succès devant cette place, leve ignominieusement le siége, et reprend, à travers mille dangers, la route des Alpes, avec perte de plus de la moitié de son armée. Tant de services rendus à l'Etat, et d'autres que nous supprimons, furent récompensés par l'épée de Connétable, qu'Anne de Montmorenci reçut à Moulins, en grande cérémonie, de la main du Roi, un Dimanche 10 Février de l'an 1538. (N. S.) Mais ce fut la derniere faveur dont ce Monarque l'honora. On le vit dans la suite déchoir dans l'esprit de François I, sur-tout depuis la réception que ce Monarque fit à l'Empereur dans la capitale au commencement de l'an 1540. On avoit conseillé au Roi, maître, comme il étoit alors, de la personne de Charles-Quint, de l'obliger à promettre par écrit la restitution du Milanez. Le Connétable, dit-on, ne fut pas de cet avis, et persuada au Roi de s'en tenir à la parole de l'Empereur. (*Pontus Heuterus*, l. 12; Belleforest, *Ann.*) On sait comment ce dernier s'en joua. Quoi qu'il en soit, depuis cette époque le refroidissement du Roi envers le Connétable alla toujours en croissant, et parvint, en 1541, au point que ce fut à ce dernier une nécessité de quitter la Cour et de se retirer à sa terre de Chantilli. Son éloignement fut un sujet de triomphe pour la Duchesse d'Etampes, son ennemie déclarée. La mort de François I fut le terme de cette disgrace. Henri II, son successeur, en montant sur le trône rappella le Connétable malgré la promesse qu'il n'avoit pu refuser à un pere expirant de ne jamais se servir de lui. Non seulement il rétablit Montmorenci dans toutes ses charges, mais il lui fit payer la somme de cent mille écus (2), à quoi montoit le produit de cinq années de ses gages qu'on avoit cessé de lui payer depuis qu'il s'étoit retiré.

On a parlé ci-devant (Tome I, p. 641) de la sévérité qu'il exerça, l'an 1548, sur la ville de Bordeaux, pour venger la mort de Tristan de Monneins, son Gouverneur, que le peuple avoit massacré dans une sédition (3). On ne peut disconvenir qu'en cette occasion il n'ait manifesté la dureté de son caractere, d'autant plus que Monneins étoit son parent. La ville de Bordeaux ne se seroit peut-être pas relevée des peines auxquelles il la condamna, si la Cour n'avoit pris soin de les modérer. La conquête du Boulonnois sur les Anglois ayant été résolue dans le Conseil, le Connétable accompagna le Roi, l'an 1549, dans cette expédition, qui se termina, le 24 Mars de l'année suivante, par un Traité qui fut l'ouvrage du Connétable, et assura à la France la possession du pays qu'elle revendiquoit.

Anne de Montmorenci n'avoit jusqu'alors que des titres et des honneurs personnels. Le Roi, jugeant à propos de lui conférer une dignité héréditaire, érigea, par Lettres données à Nantes en Juillet 1551, et registrées le 4 Août suivant au Parlement et en la Chambre des Comptes, la Baronie de Montmorenci en Duché-Pairie pour Anne et ses descendans en ligne masculine (4).

La France ayant déclaré la guerre à l'Empereur en 1552, notre armée, conduite par le Connétable-Duc, vint se présenter, le 15 (et non le 25) Mars de cette année, devant Toul, qui lui ouvrit incontinent ses portes. Metz, le voyant ensuite approcher, fit quelques difficultés de le recevoir; mais bientôt, effrayée par ses menaces, elle admit dans ses murs, le 10 Avril, les troupes françoises. Après avoir réduit sans peine les trois Evêchés, il mene, sous les ordres du Roi, son armée victorieuse en Alsace, où il ne trouva pas les mêmes facilités.

Anne de Montmorenci perdit, l'an 1557, la bataille de S. Quentin, où il fut fait prisonnier, couvert de blessures, après s'être défendu comme un lion. Conduit en Flandre, il obtint du Roi d'Espagne, l'an 1558, la permission d'assister aux conférences qui se tinrent à l'Abbaye de Cercamp, dans le Comté de S. Paul, avec les Plénipotentiaires du Roi de France, pour le rétablissement de la paix entre les deux Couronnes. Elles n'eurent d'autre succès que de lui procurer sa liberté moyennant une rançon de 2 cens mille écus (5).

La mort du Roi Henri II, arrivée le 10 Juillet 1559, fit tomber le crédit du Connétable, et l'exposa au ressentiment de la Reine Catherine de Médicis. Cette Princesse ne pouvoit lui pardonner d'avoir conseillé au Roi, son époux, pendant les premieres années de son mariage, de la répudier comme stérile, et d'avoir osé dire par la suite que, de tous les enfans de Henri II,

(1) Dans la nouvelle édition du P. Daniel on place mal-à-propos la bataille de Pavie sous l'an 1526.

(2) Ils étoient à la salamandre, ou à la croisette, et le titre de ces especes étoit à 23 carats et de la taille de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; par conséquent 100 mille de ces écus devoient peser 1405 marcs 1 once 1 gros 2 den. 4 grains, qui, à raison de 794 liv. 1 s. 6 d. le marc, produiroient de notre monnoie actuelle 1,115,796 liv.: ainsi les gages du Connétable, pour une année, étoient de 223,159 liv. 4 s.

(3) Le meurtre de Monneins est du 25 Août 1548, et l'arrivée du Connétable en Guienne du 8 Octobre (et non Août) suivant.

(4) Le Roi, pour composer ce Duché, » unit à la Baronie de » Montmorenci les terres d'Ecouen, Chantilli, Montespiloir, Champursi, Courteil, Vaux-lez-Creil, Tillai, le Plessier, la Villeneuve, » à condition qu'au défaut d'hoirs mâles la dignité de Pairie sera » éteinte, et qu'il ne demeurera que la qualité de Duché. L'Abbé » de S. Denis s'opposa à cette érection; et quant aux Fiefs d'Ecouen » et de Villiers-le-Bel, le Procureur du Roi déclara qu'il y avoit » Lettres de distraction. Le Procureur-Général représenta aussi depuis que cette érection diminuoit le Domaine du Roi au Bailliage » de Senlis. Le dédommagement ayant été estimé à 175 livres de » rente, le Duc de Montmorenci les donna au Roi par Lettres registrées le 15 Décembre 1565. » (Le Beuf, *Hist. Eccl. de Paris*, T. III, p. 389.)

(5) Les écus qui avoient cours alors s'appelloient Henris: ils étoient au titre de 23 carats et de la taille de 67 au marc; ainsi deux cens mille écus, pesant 2985 marcs 4 gros 2 deniers 7 grains, à raison de 794 liv. 1 s. 6 d. produiroient aujourd'hui 2,370,372 liv. 19 s. 7 d.

Diane, sa fille naturelle, étoit la seule qui lui ressembloit. Les Guises, ses rivaux, s'étant joints à la Reine, le contraignirent d'abandonner la Cour et de retourner à Chantilli. Mais sous le régne de Charles IX, successeur de François II, ses talens le rendant nécessaire, il fut rappellé l'an 1560 et nommé Généralissime des armées. Il déploya toute l'autorité que ses charges lui donnoient, et ne garda plus de ménagement avec les Calvinistes. Ce fut alors que se forma contre eux ce fameux Triumvirat, composé de lui, du Duc de Guise, avec lequel il s'étoit réconcilié, et du Maréchal de S. André. L'an 1562 se donna la bataille de Dreux, où il remporta la victoire et perdit la liberté. L'ayant recouvrée, l'année suivante, par la paix d'Orléans, il quitte la Cour par mécontentement et va se confiner dans ses terres. La Reine ayant trouvé moyen de le regagner, il va faire la même année le siége du Havre, ayant sous ses ordres le Maréchal de Montmorenci, son fils, et le Maréchal de Brissac. Cette expédition, commencée le 20 Juillet 1563, fut terminée le 28 par la reddition de la place. La bataille de Saint-Denis, donnée le 10 Novembre 1567, fut le terme de ses exploits et de sa vie. Il mourut le surlendemain des blessures qu'il y avoit reçues. Un Cordelier, son Confesseur, ayant voulu exhorter ce Héros à la mort, *Pensez-vous*, lui dit-il, *que j'aie vécu près de quatre-vingts ans* (1) *avec honneur pour ne pas savoir mourir un quart-d'heure.* A la Cour et dans les armées il montra la même intrépidité, et fit briller dans tout le cours de sa vie de grandes vertus dont l'éclat fut néanmoins amorti par plusieurs défauts : Général malheureux, mais habile; esprit austere, difficile, opiniâtre, mais honnête homme, bon citoyen, zélé Catholique et pensant avec grandeur. Il s'étoit trouvé à huit batailles, et avoit eu le souverain commandement dans quatre avec plus de gloire que de fortune. (N. D. H.) La pompe de ses funérailles fut presque royale. On y porta son effigie, honneur qu'on ne rend qu'aux Rois et à leurs enfans; et les Cours souveraines assisterent à son Service. Son corps fut inhumé à Saint Martin de Montmorenci, où ses enfans lui firent ériger un superbe mausolée de marbre, exécuté par Jean Bullant; et son cœur, porté aux Célestins de Paris, fut placé auprès de celui de Henri II, dans la Chapelle d'Orléans.

Anne de Montmorenci avoit épousé, par contrat du 10 Janvier 1526 (V. S.), Madeleine, fille de René, bâtard de Savoie, Comte de Villars, et d'Anne Lascaris, Comtesse de Tende, morte l'an 1586, et enterrée auprès de son époux. De ce mariage sortirent cinq fils et sept filles. Les fils sont : François, Duc de Montmorenci, qui suit; Henri, qui viendra après lui; Charles, créé Duc de Damville et Pair de France l'an 1610, mort l'an 1612; Gabriel de Montmorenci, Baron de Montberon, fait prisonnier avec Charles, son frere, l'an 1557, à la bataille de S. Quentin, et tué, l'an 1562, à celle de Dreux; Guillaume, Seigneur de Thoré, grand Capitaine, mort vers l'an 1593. Les filles sont : Eléonore, mariée à François III de la Tour, Vicomte de Turenne; Jeanne, mariée à Louis III de la Trémoïlle, Duc de Thouars; Catherine, femme de Gilbert de Levis, premier Duc de Ventadour; Marie, femme de Henri de Foix, Comte d'Astarac; Anne, Abbesse de la Trinité de Caen; Louise, Abbesse de Gerci; et Madeleine, Abbesse de la Trinité de Caen après sa sœur.

FRANÇOIS.

1567. François de Montmorenci, né l'an 1530, nommé au baptême par le Roi François I, son parrain, succéda au Connétable Anne de Montmorenci, son pere, dans le Duché de ce nom. Il étoit pourvu, depuis l'an 1551, d'une compagnie de cent hommes d'armes, qu'il conduisit, l'an 1552, à la suite du Roi Henri II en Allemagne. Il eut part, sur la fin de la même année, avec Damville, son frere, à la défense de la ville de Metz, assiégée sans succès par Charles-Quint avec toutes les forces de l'Empire. Il vola, l'année suivante, au secours de Terrouenne, sur laquelle ce Prince vouloit se venger de l'échec qu'il avoit reçu devant Metz. Chargé du commandement après la mort du Seigneur d'Essé, Gouverneur de la place, des mines, qui firent sauter les principales tours, l'obligerent, malgré sa bravoure, de demander, le 20 Juillet, à capituler. Mais, ayant oublié de stipuler une treve pendant qu'on rédigeoit les conditions, il fut fait prisonnier dans une irruption subite que firent les ennemis dans la ville. Sa prison fut longue, mais il sut la mettre à profit. Le Connétable, son pere, n'avoit donné à ses enfans qu'une éducation militaire, sans permettre qu'ils prissent aucune teinture des Lettres. François de Montmorenci employa le loisir que lui laissoit sa captivité pour acquérir les connoissances littéraires qui lui manquoient; et ses progrès furent tels, qu'au bout de trois ans il se vit en état de figurer parmi les Savans de profession. L'Etat ayant payé sa rançon l'an 1556, il fut pourvu à son retour du Gouvernement de Paris et de l'Isle de France. Ce n'étoit encore là que le prélude des faveurs qu'on lui destinoit. Le dessein du Connétable, son pere, étoit de lui faire épouser Diane, fille naturelle du Roi, et veuve d'Horace Farnese, Duc de Castro. Mais il étoit engagé avec Mademoiselle de Piennes par une promesse de mariage. Le Connétable, en étant instruit, envoya son fils au secours du Pape Paul IV, attaqué par les Espagnols. Il espéroit, par ce service, engager le Pontife à déclarer nulle la promesse qui s'opposoit à l'alliance qu'il projettoit. N'ayant pu y réussir, il fit rendre, l'an 1557, le fameux Edit de Henri II contre les mariages clandestins. François de Montmorenci, devenu libre par là, ne tarda pas à devenir le gendre du Roi. Cet honneur sembloit devoir lui procurer, ainsi qu'à sa famille, la plus grande influence dans les affaires du Gouvernement; mais la mort précipitée de Henri II causa un changement dans la fortune des Montmorencis. Le Duc de Guise s'étant rendu maître en quelque sorte de l'Etat avec le Cardinal, son frere, sous le regne de François II, obligea le Duc de Montmorenci de lui céder la charge de Grand-Maître de France, dont le Connétable s'étoit démis en sa faveur. Pour le dédommager, le Roi lui donna le bâton de Maréchal. Le même rival contrebalança son crédit auprès de Charles IX. Ce Monarque, en 1572, l'envoya en qualité d'Ambassadeur auprès d'Elisabeth, Reine d'Angleterre. Mais à son retour il fut accusé d'avoir trempé dans la conjuration formée à S. Germain-en-Laye, pour enlever le Duc d'Alençon. S'étant rendu à la Cour pour se justifier, il fut arrêté et conduit à la Bastille. Ses ennemis avoient résolu sa perte; mais la Reine Catherine de Médicis, quoiqu'elle n'aimât pas les Montmorencis, le fit sortir de prison en 1576, dans la vue de se servir du pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du Duc d'Alençon, pour ramener ce Prince à la Cour, d'où il s'étoit évadé. Il répondit au desir de la Reine, et engagea le Prince à un accommodement. François de Montmorenci, après s'être signalé par plusieurs actions dignes d'un Héros et d'un Citoyen, mourut d'apoplexie dans son château d'Ecouen, le 5 Mai 1579, à l'âge de 49 ans, et fut inhumé dans l'Eglise de S. Martin de Montmorenci. Il ne laissa point de postérité de Diane, sa femme, qui lui survécut 40 ans, étant morte en 1619, à l'âge de 80 ans. (Voy. *les Comtes de Dammartin.*)

(1) Il n'en avoit que 74.

HENRI I.

1579. Henri, né à Chantilli le 15 Juin 1534, fut le successeur de François, son frere, au Duché de Montmorenci. Son nom lui avoit été donné au baptême par le Roi Henri II. Du vivant de son pere et de son frere aîné, il étoit connu sous le nom de Seigneur de Damville. C'étoit un des Seigneurs du Royaume les plus accomplis pour les qualités du corps et de l'esprit. Brantôme, parlant de lui et du Duc de Nevers, dit qu'ils étoient *les deux parangons pour lors de toute la Chevalerie*. Héritier de la valeur de ses ancêtres, il se signala, l'an 1552, à la défense de Metz. Il combattit avec moins de succès, mais avec le même courage, l'an 1557, à la journée de Saint-Quentin, où il perdit la liberté. Son pere ayant été pris, l'an 1562, à la bataille de Dreux, il le vengea en faisant prisonnier le Prince de Condé, dont l'échange remit bientôt après l'un et l'autre en liberté. Nommé Gouverneur de Languedoc en 1563, il trouva la province dévastée par les guerres de religion, et presque entiérement subjuguée par les Protestans. Ces sectaires à son arrivée prétendirent lui faire la loi; mais bientôt ils se virent contraints à la recevoir de lui-même. Le bâton de Maréchal lui fut donné le 10 Février 1567 (N. S.); et la même année il combattit à la bataille de S. Denis, où il eut la douleur de voir son pere mortellement blessé au sein de la victoire. La Reine Catherine de Médicis ne partagea point le deuil que cette perte causa parmi les bons François. Délivrée d'un contradicteur qui gênoit ses opérations, elle ne déguisa plus son aversion pour la famille du Connétable. On sait que son dessein avoit d'abord été d'envelopper les quatre fils qu'il laissoit, dans la journée de la S. Barthelemi; mais l'absence de l'aîné sauva la vie aux autres, dont il eût vengé la mort par des torrens de sang. Les Protestans, qu'on avoit crus anéantis par ce massacre, ayant repris les armes, Damville rassembla des troupes pour réprimer ceux de Languedoc. Mais ses intentions, malgré les succès qui les justifioient, ayant été mal interprétées à la Cour, il fit la paix avec ceux qu'il poursuivoit, et commença dès-lors à se comporter en Souverain dans son Gouvernement, qu'il étoit menacé de perdre. Devenu le chef du parti qu'on nommoit des *Politiques*, il se maintint dans l'indépendance durant tout le cours du régne de Henri III. Il fit tête aux troupes que ce Prince conduisit ou envoya pour le réduire; il évita les piéges que Catherine de Médicis lui tendit, et fit paroître dans toute sa conduite une prudence et une fermeté dignes d'une meilleure cause. La mort de Henri III fut le terme de sa révolte. Les intérêts du Roi de Navarre et ceux du Duc d'Alençon en avoient été le principal motif. Le premier ayant été élevé sur le trône de France en 1589, sous le nom de Henri IV, le Duc de Montmorenci fut un des Grands qui le défendirent avec le plus de zele et de succès contre les efforts de la Ligue. Ce Monarque reconnut son attachement et ses services par le don qu'il lui fit de l'épée de Connétable le 8 Décembre 1593. Il la reçut dans son Gouvernement, d'où il ne sortit qu'après y avoir presque entiérement détruit les restes de la Ligue. Etant venu joindre le Monarque en Bourgogne, il en fut accueilli avec les témoignages de la plus vive reconnoissance et de la plus tendre amitié. Depuis ce moment il ne quitta plus Henri IV, et le suivit dans ses expéditions, où il commanda sous ses ordres jusqu'à la paix de Vervins. Après la mort tragique de ce Prince, il paya le tribut de reconnoissance qu'il devoit à sa mémoire, en montrant le zele le plus désintéressé pour la défense de l'Etat pendant les troubles qui l'agiterent durant la minorité du Roi Louis XIII, son fils. Mais l'âge l'avertissant qu'il étoit tems de songer à la retraite, il retourna dans son Gouvernement de Languedoc, où il partagea son tems entre les affaires de la province et celles de sa conscience. La mort l'enleva le 1 ou le 2 Avril de l'an 1614, à l'âge de 79 ans. Par son testament, fait à Paris l'an 1606, il avoit choisi sa sépulture dans l'Eglise des Capucins de N. D. de la Crau, près d'Alès en Guienne, qu'il avoit bâtie. Il y fut inhumé avec l'habit de Capucin comme il l'avoit desiré. (Duchêne.) Son fils aîné du second lit lui avoit fait ériger, en 1612, la statue équestre de bronze, qu'on voit sur la terrasse du château de Chantilli, avec une magnifique inscription latine gravée sur le piédestal.

Brantôme et le nouvel Historien de la Maison de Montmorenci assurent que le Connétable Henri ne savoit ni lire ni écrire, et qu'il ne devoit qu'à la nature le génie qui brilla tant en lui, sans aucune teinture des Lettres. Ils citent en preuve ces paroles de Henri IV : *Tout peut me réussir par le moyen d'un Connétable qui ne sait pas écrire, et d'un Chancelier* (Silleri) *qui ignore le latin.* D'un autre côté, d'Aubigné rapporte de très beaux vers latins que le Connétable écrivit en sa présence sur l'écorce d'un arbre près de la Droune, riviere du Périgord, et dont le sujet étoit une Dame d'Espagne, qu'il aimoit beaucoup. Nous laissons à nos Lecteurs ce problême à résoudre. Il avoit épousé, 1°, par contrat du 26 Janvier 1558 (V. S.), Antoinette, fille aînée de Robert de la Marck, Prince de Sedan, morte à Pézénas en 1591; 2°, l'an 1593, Louise de Budos, veuve de Jacques de Grammont, Seigneur de Vacheres, et fille de Jacques de Budos, Vicomte de Budos, morte à Chantilli le 26 Septembre 1598; 3°, l'an 1601, Laurence, fille de Claude de Clermont, Baron de Montoison, avec laquelle il fit ensuite divorce. Du premier lit il eut Hercule, Comte d'Offemont, mort sans alliance en 1591; Henri, mort en bas âge; Charlotte, mariée à Charles de Valois, Comte d'Auvergne, puis Duc d'Angoulême; et Marguerite, femme d'Anne de Levis, Duc de Ventadour. Du second lit sortirent Henri, qui suit; Charles, mort en bas âge; et Charlotte-Marguerite, mariée, en 1609, à Henri II de Bourbon, Prince de Condé, morte le 2 Décembre 1650. On donne de plus au Connétable Henri quatre fils naturels et une fille également bâtarde.

HENRI II.

1614. Henri II, fils de Henri I et son successeur au Duché de Montmorenci, naquit à Chantilli le 30 Avril 1595, et eut pour parrain, environ deux ans après sa naissance, le Roi Henri IV, qui ne l'appelloit depuis que son fils. Il se montra digne de cet honneur, à mesure qu'il avançoit en âge, par ses belles qualités de corps et d'esprit qui en firent un Seigneur accompli. *Voyez*, disoit un jour ce Monarque à MM. de Villeroi et Jeannin, *voyez mon fils Montmorenci comme il est bien fait : si jamais la Maison de Bourbon venoit à manquer, il n'y a point de famille dans l'Europe qui méritât si bien la Couronne de France que la sienne, dont les grands hommes l'ont toujours soutenue et même augmentée au prix de leur sang.* La Reine Marguerite de Valois disoit que s'il eût plu au ciel de lui donner un fils, elle n'eût jamais rien tant souhaité qu'il ressemblât au Duc de Montmorenci. (M. Désormeaux.) Le Roi voulut qu'à l'âge de treize ans il fût reçu Gouverneur de Languedoc en survivance de son pere, qui l'amena lui-même dans la province et le présenta au Parlement et aux Etats. Le dessein du Roi étoit de lui faire épouser Mademoiselle de Verneuil, sa fille naturelle. Le pere du jeune Duc ne fut point de cet avis, et maria son fils avec Mademoiselle de Scepeaux de Chemillé, en dépit du Roi, qui fit casser le mariage sous prétexte que les conjoints n'étoient pas en âge de le consommer.

Après la mort de Henri IV, la Reine Marie de Médicis, au commencement de sa régence, donna

pour épouse au jeune Duc Marie Félice des Ursins, sa niece à la mode de Bretagne. Cette alliance, jointe à ses grandes qualités, lui valut, en 1612, à l'âge de 17 ans, *la charge de Grand-Amiral de France, vacante par la mort de Charles de Montmorenci, son oncle, et non sur sa démission. Non moins estimé du Roi Louis XIII* que de la Reine-Mere, il fut revêtu par ce Prince, l'an 1620, du collier de ses Ordres à l'âge de 25 ans. Les troubles que les Religionnaires exciterent dans son Gouvernement exigeant sa présence, il s'y rendit en 1619, et, ne recevant de la Cour ni argent ni troupes, il engagea les diamans de sa femme pour deux cens mille écus (1). Avec cette somme il leva quelques régimens à la tête desquels il arrêta les Protestans. Son premier exploit fut la prise de Villeneuve de Berg en Vivarais. Après quelques autres avantages, remportés sur ces rebelles, il se rend, l'an 1621, à la tête de cinq régimens, au siége de Montauban, que le Roi faisoit en personne. Mais une maladie ne lui permit pas de prendre part à cette expédition, qui finit le 2 Novembre, par la levée du siége : il étoit commencé dès le 7 Août précédent. A celui de Montpellier, qui fut entrepris l'année suivante, il reçut, le 3 Septembre, en combattant, une blessure dangereuse qui ne l'empêcha pas d'aller rendre compte de l'action au Roi.

La révolte des Rochellois donna occasion en 1625 au Duc de Montmorenci de faire avec gloire l'exercice de sa charge d'Amiral de France. Au mois de Septembre il attaqua la flotte de M. de Soubise dans la fosse de l'Oye, qui est une rade joignant le bourg de Saint Martin de Ré, et obligea les plus grands vaisseaux à s'échouer. Le fort de S. Martin capitula le 18 du même mois, et celui de l'Isle d'Oléron le 20. Cette victoire, la premiere qu'on eut encore remportée sur les Rochellois, mérita au Duc un Bref très obligeant du Pape Urbain VIII; mais elle donna de l'ombrage au Cardinal de Richelieu. Ce Ministre, jaloux de toute sorte de pouvoir et de toute sorte de gloire, vint à bout d'obliger le Duc à se démettre de la charge d'Amiral moyennant un million de livres (2) que le Roi lui donna en dédommagement. Elle fut supprimée par Edit du mois d'Octobre 1625, et rétablie aussitôt sous le titre de Surintendance de la Marine en faveur du Cardinal.

L'exécution de François de Montmorenci, Comte de Bouteville, décapité le 21 Juin 1627, fut un nouveau sujet de mécontentement pour le Duc, son parent, qui sollicita vainement auprès du Cardinal la grace du coupable. Le crime de celui-ci étoit la fureur des duels, qui ne pouvoit être réprimée en lui ni par la crainte ni par aucune considération. Le Duc, renfermant son ressentiment au dedans de lui-même, continua de servir l'Etat avec le même zele. L'an 1628, il enleva, le 3 Juin, au Duc de Rohan le Pouzin en Vivarais, place importante sur le Rhône; et, le 11 Septembre suivant, il obligea ce Duc à lever le siége de Cressels, à une lieue de Millaud. Les nouveaux avantages qu'il remporta sur lui en 1629, le déterminerent à sortir du Royaume. En ayant obtenu du Roi la permission, il passa à Venise, qu'il avoit choisie pour sa retraite.

Envoyé, l'an 1630, en Piémont avec un corps de troupes, le Duc de Montmorenci fut attaqué, le 10 de Juillet, près de Veillane, au Marquisat de Suze, par le Prince Doria, qu'il fit prisonnier après l'avoir blessé de deux coups d'épée. Ayant joint ensuite le Maréchal de la Force, il prit avec lui la ville de Saluces le 20 du même mois, et le lendemain ils se rendirent maîtres du château dont ils emmenerent la garnison prisonniere.

De retour en France, le Duc de Montmorenci reçut le bâton de Maréchal, qui lui fut donné le 11 Décembre de la même année. On assure qu'en le lui présentant, le Roi lui dit : *Acceptez-le, mon cousin; vous l'honorerez plus que vous n'en serez illustré.* (Vassor, *Hist. de Louis XIII*, T. VI, p. 586.) Cette faveur ne satisfit pas son ambition : *il visoit à la charge de Maréchal Général.* Ne pouvant faire entrer le Cardinal dans ses vues, il eut peine à digérer ce refus. Les deux personnes les plus importantes de l'Etat, la Reine-Mere et le Duc d'Orléans, contraintes l'une et l'autre par le Cardinal à sortir du Royaume, formoient alors des desseins de vengeance contre lui. Le second ayant fait sa partie avec les Espagnols, les avoit engagés à tenter une irruption dans le Languedoc par le Roussillon. Montmorenci, dès qu'il eut appris leur marche, loin d'écouter son ressentiment, se transporte sur la frontiere de son Gouvernement pour mettre en sûreté les places qu'ils pouvoient attaquer : tant il étoit alors peu disposé à seconder les troupes que le Duc d'Orléans rassembloit en Lorraine pour aller se joindre à ses alliés. Mais les ennemis du Cardinal réussirent bientôt à séduire le Maréchal, en faisant revivre dans son esprit tous les griefs qu'il avoit contre lui, et le menaçant de nouveaux outrages de sa part. L'illusion fut si forte, qu'il consentit à recevoir le Prince dans son Gouvernement, avec promesse de faire cause commune avec lui. Le Prince arrive, mais plutôt qu'il n'étoit attendu et avec beaucoup moins de troupes qu'il n'avoit fait espérer. L'armée du Roi, commandée par le Maréchal de Schomberg, survient dans le même tems. Rencontre des deux armées le 1 Sept. 1632. Le Duc s'étant porté dans l'action avec son impétuosité ordinaire, tombe sous son cheval abattu, et, fait prisonnier, *il est conduit à Lectoure.* De là *il est transporté à Toulouse* par ordre du Roi, qui charge le Parlement de la province d'instruire son procès. Il est condamné à perdre la tête, et exécuté dans l'Hôtel-de-Ville de Toulouse le 30 Octobre 1632. Il reçut la mort en Héros chrétien; ce qui fit dire au P. Arnoux, Jésuite, son confesseur, en rendant compte au Roi de ses dernieres dispositions : *Sire, Votre Majesté a fait un grand exemple sur la terre par la mort de M. de Montmorenci; mais Dieu par sa miséricorde en a fait un grand Saint dans le ciel.* Sa veuve, qui par ses exhortations avoit déterminé sa révolte, fit transporter son corps de l'Eglise de S. Sernin, où il avoit d'abord été déposé, dans celle de la Visitation de Moulins, où elle lui fit dresser un magnifique mausolée de marbre. Cette Dame, non contente de pleurer dans cette maison la perte de son époux et son propre malheur, s'y consacra, l'an 1637, à la vie religieuse, et y mourut, après l'avoir gouvernée très sagement, le 5 Juin 1666. Le Duc Henri II n'ayant point laissé de postérité légitime, Charlotte, sa sœur aînée, femme de Henri II de Bourbon, Prince de Condé, fut reconnue, avec l'agrément du Roi, pour héritiere, avec son époux, du Duché de Montmorenci et des autres Domaines de sa branche. La terre de Montmorenci fut érigée de nouveau en Duché-Pairie, l'an 1633, à la réserve de Chantilli, en faveur des Princes et Princesses de Condé et de leurs hoirs mâles.

(1) C'étoient des écus au soleil dont le titre étoit à 23 carats, et leur taille de $72\frac{1}{2}$ au marc : ainsi le poids de 200,000 devant être de 2,758 marcs 4 onces 7 gros 2 den. 4 grains, à raison de 794 liv. 1 s. 6 d. le marc, produiroient de notre monnoie actuelle 2,190,551 l. 13 s. 11 d.

(2) Cette somme reviendroit aujourd'hui à environ 2,482,625 liv.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES SIRES, OU CHÂTELAINS, DE MONTLHÉRI.

MONTLHÉRI, capitale du Hurepoix, à six lieues ou environ de Paris, près de la route d'Orléans, est appellé dans les anciens monumens *Mons Leherii*, *Mons Letherici* et *Mons Aericus*, du nom de son fondateur qui n'est pas bien connu, ou du Gaulois *Mont-le-hery*, qui signifie montée rude et difficile, parce qu'il est situé sur le penchant d'une colline. Cette ville et ses dépendances tomberent au commencement du XIe siecle dans la Maison de Montmorenci.

THIBAUT.

THIBAUT, surnommé FILE-ÉTOUPES, *Filans stupas*, à cause de sa chevelure blonde, est le premier Seigneur connu de Montlhéri. Duchêne le dit par conjecture second fils de Bouchard II, Sire de Montmorenci; ce qui est très vraisemblable, puisqu'on voit la terre de Brai, qui appartenoit à l'auteur des Montmorencis, possédée par les descendans de Thibaut. Le Roi Robert, dont il avoit mérité la faveur, l'honora de la charge de Grand-Forestier. L'an 1015, il bâtit, du consentement de ce Prince, le château de Montlhéri. (Aimoin, l. V, c. 46.) La situation avantageuse de cette place, la solidité de ses murs, et la hauteur de ses tours, dont il reste encore la principale qu'on apperçoit de sept lieues, la rendirent une des plus importantes qu'il y eût alors en France. On ignore l'année de la mort de Thibaut. Il laissa pour héritier un fils, qui suit.

GUI I.

GUI I, fils de Thibaut File-étoupes et son successeur en la Seigneurie de Montlhéri, jouit d'une grande réputation de valeur et de probité sous les régnes de Henri I et de Philippe, son fils. Il fonda, l'an 1064, le Prieuré de Long-Pont, à une demi-lieue de Montlhéri, sur la riviere d'Orge. C'est encore à lui ou bien à son pere qu'on doit rapporter la fondation faite dans le château de Montlhéri de la Collégiale de S. Pierre, qu'une Charte de Louis le Jeune dit avoir existé dès le tems des Seigneurs de Montlhéri, ainsi que d'une Eglise de Notre-Dame, qui étoit dans le même château. (Le Beuf, *Hist. du dioc. de Paris*, T. X, pag. 158.) Gui vivoit encore l'an 1071, comme le prouve sa signature mise au bas d'un Diplôme du Roi Philippe I, donné cette année pour confirmer les possessions que l'Eglise de Laon avoit aux villages de Vaux et de S. Marcel. (*Arch. de l'Eglise de Laon.*) Gui laissa de sa femme, HODIERNE, Dame de la Ferté-Alais et de Gommets dans le Hurepoix, morte avant lui, deux fils et cinq filles. Les fils sont Milon, ou Miles, qui suit; Gui, Sire de Rochefort, dit le Rouge, de la couleur de son poil, suivant Albert d'Aix : les filles, Mélisende, dite *bonne voisine*, femme de Hugues, Comte de Réthel; Alix, mariée à Hugues II, Sire du Puiset; N., femme de Gautier II, Seigneur de S. Valeri-sur-Somme; Mélisende la Jeune, surnommée *chere voisine*, qui épousa le Seigneur de Pont-sur-Seine; et Elisabeth, seconde femme de Josselin de Courtenai. La mere de ces enfans finit ses jours quelque tems avant son mari, et fut inhumée à Long-Pont, où il eut aussi sa sépulture.

MILON.

MILON, ou MILES, appellé DE BRAI, successeur de Gui, son pere, dans la Seigneurie de Montlhéri (1), fut surnommé aussi LE GRAND beaucoup plus pour sa puissance et sa valeur que pour l'usage qu'il fit de l'une et de l'autre. Il avoit épousé, l'an 1070, LITHUISE, Vicomtesse héréditaire de Troyes. Suger le représente comme un séditieux et un perturbateur du repos de l'Etat. Son château de Montlhéri, suivant le même Auteur, étoit le berceau de toutes les cabales qui se formoient contre le Roi Philippe I, et l'asyle de tous les rebelles que ce Monarque poursuivoit. La publication de la premiere Croisade fit changer d'objet à l'humeur inquiete et turbulente du Sire de Montlhéri. Il partit, l'an 1096, pour cette expédition. De retour en France, il n'y fit pas un long séjour. L'an 1101, il retourna en Palestine sous les enseignes de Hugues le Grand, frere du Roi Philippe I. Mais le succès de ce second voyage ne répondit pas à son attente. S'étant trouvé au combat de Rama, livré par Baudouin, Roi de Jérusalem, aux Infideles, le 27 Mai 1102, il y fut pris, et conduit, avec les autres prisonniers, à Ascalon. Depuis ce tems on n'apprit plus rien de certain ni de lui ni de ses autres compagnons d'infortune. (*Orderic Vital*, l. IX, p. 723, et l. X, p. 795.) Milon laissa de son mariage quatre fils : Gui, qui suit; Thibaut, dit *la Bose*; Renaud, Vicomte de Troyes, puis Evêque de cette ville; et Milon II de Brai, Vicomte de Troyes après son frere. Le Comte Milon le Grand eut aussi cinq filles : Marguerite, femme de Manassès, Vicomte de Sens; Emmeline, mariée à Hugues, Seigneur de Broyes; N., alliée à N., Seigneur de Planci en Champagne; N., qui épousa le Seigneur d'Erici; et Isabeau, femme de Thibaut, Seigneur de Dampierre en Champagne, duquel descendent par les femmes, si l'on en croit du Bouchet, presque tous les Souverains qui sont aujourd'hui en Europe. L'Eglise de Troyes, dans son Nécrologe, fait mention du Comte Milon comme d'un bienfaiteur, et tous les Dimanches on le recommande dans cette même Eglise en ces termes : *Pour l'ame du Vicomte Milon et du Comte Huon, qui les maisons et franchises donnerent à cette Eglise.* (Groslei, *Mém. pour l'Hist. de Troyes*, p. 430.)

GUI II.

GUI II, dit TROUSSEL, fils aîné de Milon le Grand, lui succéda dans la Seigneurie de Montlhéri, ainsi que dans ses autres Domaines, excepté la Vicomté de Troyes. Comme il étoit d'un caractere assez ressemblant à celui de son pere, le Roi Philippe I, pour se

(1) M. Groslei (*Mém. sur l'Hist. de Troyes*, p. 430) le dit Comte de Corbeil, et se trompe.

l'attacher, l'honora de la charge de Sénéchal de France. Il accompagna son pere à la premiere Croisade, et eut part avec lui à tous les exploits des Croisés en Asie jusqu'à la prise d'Antioche. Mais Corboran étant venu assiéger à son tour les vainqueurs dans cette place, Gui Troussel eut la lâcheté, dit Suger, de se faire descendre la nuit par dessus les murs, et alla se rembarquer pour la France au premier port. Il paroît qu'à son retour il fut mal accueilli du Roi Philippe et du Prince Louis le Gros, son fils; du moins on voit que la charge de Sénéchal lui fut ôtée quelque tems après pour être rendue à Gui le Rouge, Sire de Rochefort en Yveline, son oncle paternel, qui l'avoit exercée avant lui, et s'en étoit démis en partant pour la Terre-Sainte. Philippe voulut aussi lui enlever Montlhéri, et mit en œuvre toutes sortes de moyens pour s'en rendre maître, sans pouvoir néanmoins y parvenir. Mais lorsqu'il y pensoit le moins, une occasion favorable lui mit cette place entre les mains. Gui Troussel n'avoit de sa femme, Adélaïde (1), qu'une fille nommée Elisabeth. Craignant qu'après sa mort on ne la privât de son héritage, il fit offrir au Roi de la donner en mariage au Prince Philippe de Mantes, fils de ce Monarque et de Bertrade de Montfort. Le Roi, pour consentir à cette offre, obligea Gui Troussel de lui céder à lui-même Montlhéri; en échange de quoi il lui donna Mehun-sur-Loire, qu'il avoit acquis par confiscation. Ceci est, suivant le P. Anselme, de l'an 1104. Ravi de cette acquisition, le Roi Philippe dit à Louis, son fils: *Biau fiuz Loeis, garde bien cele tor qui tantes fois m'a travalié, et en cui escombatre et asalir ge me sui presque toz envesliz* (envieilli), *et par cui desloiauté ge ne poi ainques avoir bonne pais ne bonne seurté; la cui desloiauté faisoit des prodomes et des loyaux traitres et desloiaux; et laienz s'atropelloient, et de près et de loin, tuit li traitor et li deloial; ne en tot le roiaume n'estoit mauz faiz ne traisons sanz lor asent* (consentement) *et sanz lor aide: si que dou chastel de Corbuel,* (Corbeil) *qui est mi-voie de Montleheri, à destre, jusques à Chastiaufort, estoit la terre si accinte, et si grant confusion entre cex de Paris et cex d'Orliens, que li un ne pooient aler en la terre de l'autre por marchandisse ne por autre chose sens la volanté à ces traitors, si ce n'estoit de grant force de gent.* (Chron. de S. Denis.) Miles, ou Milon II de Brai, Vicomte de Troyes, frere de Gui Troussel, vit d'un œil bien différent l'aliénation que celui-ci venoit de faire. Il se plaignoit depuis long-tems de n'avoir point eu de part dans l'héritage paternel, et n'étoit retenu dans son ressentiment que par l'espérance de succéder à son frere. La voyant frustrée, il ne garda plus de ménagement, et prit les armes pour se faire justice. Les Garlandes, pour lors bannis de la Cour, embrasserent ses intérêts, et l'aiderent à corrompre la fidélité des habitans de Montlhéri, qui se laisserent engager à lui ouvrir les portes du château. Mais la garnison que le Roi y avoit mise s'étant retirée dans la grosse tour, il fallut en faire le siége. Elle étoit déja percée en plusieurs endroits, lorsque Gui le Rouge, pour lors beau-pere du Prince Louis le Gros par Lucienne, sa fille, étant survenu au secours des assiégés, demanda à s'aboucher avec les Garlandes. Sur la promesse qu'il leur fit de les réconcilier avec le Roi, et d'obtenir le pardon des traîtres, il vint à bout de détacher les uns et les autres du parti de son neveu. Par là Milon de Brai se vit obligé de se retirer. Le Prince Louis accouroit cependant avec un corps de troupes à Montlhéri, ne respirant que la vengeance. Mais ayant trouvé à son arrivée le Traité conclu, il ne put se dispenser de le ratifier. Toutefois, pour mettre fin aux inquiétudes que cette place lui avoit causées, ainsi qu'à ses ancêtres, il prit le parti de la faire raser, à l'exception de la grosse tour. Suger rapporte cet événement au tems où Boémond, Prince d'Antioche, arriva en France, c'est-à-dire environ l'an 1106. Le Roi Philippe donna quelque tems après, du consentement du Prince Louis, la terre de Montlhéri à Philippe de Mantes. Celui-ci vécut paisiblement jusqu'à la mort du Roi, son pere; mais voyant Louis le Gros ensuite élevé sur le trône, la jalousie que Bertrade, sa mere, et son frere utérin, Foulques le Jeune, Comte d'Anjou, allumerent dans son cœur, le porta à se révolter. Gui le Rouge entra dans ses vues avec ses deux fils, Gui III de Rochefort et Hugues de Créci. Il étoit personnellement irrité contre le nouveau Monarque à cause du divorce qu'il avoit fait avec Lucienne, sa fille, par ordre du Concile de Troyes. Bertrade ayant attiré dans la même faction Amauri de Montfort, son frere, et d'autres mécontens, rassembloit sur la tête de Louis un orage qui paroissoit devoir l'écraser; mais ce Prince intrépide et plein de ressources trouva moyen de le dissiper. Après avoir inutilement averti Philippe, son frere, de cesser ses déprédations, il saisit le moment qu'il étoit absent de Mantes, pour venir mettre le siége devant cette place. Il la battit si vivement avec toutes les machines de guerre qui étoient en usage alors, qu'en peu de jours il la contraignit de se rendre. Une Chronique manuscrite (*Bibl. S. Victor*, n° 419) ajoute que Louis enleva aussi à Gui le Rouge la Ferté-Baudouin (aujourd'hui, à ce qu'on croit, la Ferté-Alais) qu'il garda. Bertrade et Amauri, craignant le même sort pour Montlhéri, s'aviserent d'un expédient: ce fut de céder cette terre à Hugues de Créci, fils de Gui le Rouge, en le mariant avec Lucienne, fille du même Amauri; *et par ce*, disent les grandes Chroniques de S. Denis, *cuiderent faire un tel encombrement au Roy, que la voie de Normandie li fut tolue par la force celi Huon, et par la force Guiom de Rochefort, son frere, et par la force le Comte Amauri de Montfort, sanz autre grié et domaches que il li porroient faire chascun jor, jusques enz en Paris sa cité, si que nais* (pas même) *ne porroit-il aler en nule maniere jusques Droues* (Dreux.) Hugues de Créci n'eut pas plutôt accompli son mariage, qu'il s'achemina pour aller prendre possession de Montlhéri. Mais le Roi, l'ayant suivi de près, passa devant Montlhéri; et, ayant pénétré jusqu'à Châtres, qui en dépendoit, il s'en rendit maître sans coup férir, par la bonne disposition des habitans qui se soumirent volontairement à lui. Hugues de Créci l'attendoit cependant de pied ferme à Montlhéri. Il avoit si bien pourvu à la défense de cette place, que, toute démantelée qu'elle étoit, elle résista aux efforts du Roi. Il y eut entre les deux partis plusieurs escarmouches qui n'eurent aucun succès décisif. Mais, dit Suger, une ruse en attirant une autre, le Roi se servit de celle-ci pour jouer son ennemi. Milon de Brai étoit venu à son camp pour lui demander, en termes soumis, la terre de Montlhéri, comme le patrimoine de ses peres dont il avoit été injustement frustré. Louis fit alors par politique ce qu'il auroit peut-être dû faire par justice. Ayant mandé les principaux habitans de Montlhéri, il leur présenta Milon comme leur Seigneur. Les bourgeois, réjouis à cette nouvelle, comme si le Roi, dit Suger, eût fait descendre chez eux le soleil et les étoiles, se tournent à l'instant contre Hugues de Créci, le somment de sortir au plutôt de leur ville, déclarant que nul serment ne peut les lier au préjudice de la fidélité qu'ils doivent à leur Seigneur naturel, et sur le retardement qu'il met à partir, ils le poussent dehors avec perte d'une grande partie de

(1) Une Charte du Prieuré de Long-Pont nomme sa femme Mabilie. Peut-être est-ce la même qu'Adélaïde, peut-être est-ce une deuxieme femme.

ses équipages. C'est ainsi que Milon de Brai recouvra la terre de Montlhéri. Sa reconnoissance ne répondit pas à la grandeur du bienfait qu'il avoit reçu de Louis. Thibaut, Comte de Blois, son parent, étant entré en guerre, l'an 1111, avec le Roi, Milon se laissa entraîner, avec un grand nombre de Barons, dans le parti de ce rebelle, à l'appât du mariage incestueux, dit Suger, qu'il lui offrit avec sa sœur, quoiqu'il eût déja une femme vivante. Mais il ne remporta que de la honte de cette confédération, par la défaite de Thibaut, et par la nécessité où il se trouva lui-même de rompre le mariage illégal qu'il avoit contracté (1). Ces disgraces l'ayant fait rentrer en lui-même, il fit sa paix avec le Monarque, qu'il servit dans la suite avec une fidélité constante. Il n'en fut pas de même de Hugues de Créci. Toujours acharné contre son Souverain, il porta le fer et le feu par-tout avec une extrême fureur, et se rendit si redoutable, qu'il ébranla, pour ainsi dire, le trône, suivant la Chronique de Morigni, par les divers mouvemens qu'il causa dans l'Etat. Il n'étoit pas moins animé contre Milon de Brai, son cousin, qui lui avoit enlevé Montlhéri; mais il dissimula long-tems sa haine en attendant l'occasion de la faire éclater. Enfin, l'an 1118 ou environ, l'ayant surpris à Rochefort, il le fit prisonnier; puis, après l'avoir promené en divers châteaux, toujours lié comme un malfaiteur, ne sachant où le garder sûrement, et n'osant le mettre en liberté de peur qu'il ne se vengeât, il le fit étrangler à Gommets. Quelques uns disent qu'il avoit eu la cruauté de le faire mourir de ses propres mains. Quoi qu'il en soit, il fit jetter son corps par une fenêtre, pour faire croire qu'il s'étoit tué lui-même en voulant se sauver. Mais le crime fut découvert. Le Roi lui-même vint en grand cortege à Gommets, et condamna Hugues à se justifier, suivant l'usage du tems, par le duel. On lui assigna pour le champ-clos la Cour d'Amauri de Montfort, dont il avoit fiancé la fille, qui n'étoit pas encore nubile. Mais Hugues n'eut pas le courage de s'exposer à ce risque; et, se voyant convaincu, il vint se jetter aux pieds du Roi pour lui demander pardon, lui remit sa terre, et entra dans l'Ordre de Cluni pour y faire pénitence. A l'égard du cadavre de Milon de Brai, il fut inhumé dans le Prieuré de Long-Pont; et comme il ne laissoit point d'enfans, la terre de Montlhéri fut réunie au Domaine de la Couronne. Cette réunion fit peu à peu devenir considérable la terre de Montlhéri, et donna lieu d'y établir des Prévôts et Gardes du château. Un nommé Durand en étoit Prévôt l'an 1140. Nos Rois vinrent aussi quelquefois y faire leur résidence. Louis le Jeune y donna, l'an 1144, une Charte en faveur de l'Abbaye de Saint-Denis. Philippe-Auguste, son fils, y étoit si souvent, que la dixieme partie du pain et du vin qui s'y consommoient devint l'objet d'une aumône dont il gratifia l'Abbaye de Malnoue. Cette terre rendoit au Domaine sous ce régne plus de deux cens livres de rente (2): somme considérable alors. M. le Beuf a donné la liste des Feudataires de Montlhéri, qui étoient en grand nombre, et des charges auxquelles ils étoient tenus, dont la principale étoit la garde du château pendant un certain tems de l'année. (*Hist. du Dioc. de Paris*, T. X, p. 163.)

Ce fut vers le commencement du régne de S. Louis (l'an 1228) que le château de Montlhéri lui servit de retraite. » Dans le tems de la conspiration des Princes » contre lui et la Reine Blanche, sa mere, s'étant mis » en chemin pour aller à Vendôme, où le Duc de Bretagne et le Comte de la Marche avoient promis de » venir lui faire satisfaction, il apprit que ces rebelles » faisoient avancer secrétement des troupes jusqu'à » Etampes et à Corbeil, pour tâcher de l'envelopper. » Il étoit déjà à Châtres, par-delà Montlhéri, lorsqu'il » en fut averti, et cela l'engagea à revenir sur ses pas » et à se retirer dans le château. La tradition du pays » est qu'il se mit dans un souterrain dont l'entrée est » à quelques pas de la tour, mais maintenant bouchée. Les Parisiens, qui étoient attachés à leur Roi, » coururent à son secours pendant que les Barons » étoient assemblés à Corbeil, et, le renfermant dans » leurs bataillons, ils le ramenerent en sûreté à Paris. » Joinville dit que depuis Montlhéri les chemins étoient » pleins de gens qui crioient à notre Seigneur qu'il lui » donnât bonne vie ». (*Ibid.* p. 164.)

Personne n'ignore la bataille qui se donna, le 16 Juillet 1465, entre le Roi Louis XI et Charles de France, Duc de Berri, son frere, dont les Ducs de Bourgogne et de Bretagne, ainsi que plusieurs autres Seigneurs, suivoient le parti. Ce combat se livra dans une petite plaine qui est entre Montlhéri et Long-Pont (près de la riviere d'Orge), et qui, à cause de cet événement, est appellée dans les titres et terriers du pays *le chantier du champ de bataille.*

La Seigneurie de Montlhéri fut aliénée avec titre de Comté en faveur du Cardinal de Richelieu. Louis XIII la retira ensuite pour l'unir au Duché de Chartres, qu'il avoit donné en apanage à Gaston, son frere. Le Domaine de Montlhéri fut depuis engagé à M. Phelyppeaux, Conseiller d'Etat, le 18 Juillet 1696.

(1) Ives de Chartres, grand Canoniste et fort zélé pour l'observation des regles, s'éleva fortement contre ce second mariage de Milon. Il écrivit au Pape pour le prévenir sur cette affaire. *Si causa Milonis*, lui dit-il, *et filiæ Comitis Stephani ad aures vestras pervenerit, sciat P. V. quia Milo priorem uxorem canonicè non dimisit et filiam Comitis Stephani canonicè non accepit.* (Ep. 241.) Ives fut écouté, et ce mariage fut déclaré nul.

(2) Du tems de Philippe-Auguste le marc d'argent fin valoit 59 s.; mais on ne sait rien sur l'état de l'argent monnoyé d'alors. Quoi qu'il en soit, 200 livres de ce tems-là, en supposant que l'argent monnoyé fût alors sans aloi, font 80 marcs, et, à raison de 53 liv. 9 s. 2 den. le marc, ils produiroient aujourd'hui 4276 l. 13 s. 4 d.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE DAMMARTIN.

Dammartin, ou Dampmartin, *Dominium Martini*, chef-lieu du Comté de ce nom, n'est aujourd'hui qu'un bourg de l'Isle de France, élection de Meaux, situé sur une hauteur, à sept lieues de Paris et à quatre de Nanteuil-Haudoin. Mori, S. Mêmes, S. Suplex, Monger et Vivans, étoient, suivant M. Dupuy, les principales terres ou Seigneuries qui relevoient de ce Comté. Dès le xe siecle, Hugues I, Avoué du Ponthieu, s'en étoit emparé et y avoit construit un château qu'il possédoit avec ses dépendances en franc alleu. On ignore comment il sortit des mains de ses descendans, et passa dans une autre Maison. Peut-être fut-ce par quelque alliance. Mais le défaut de monumens ne nous permet pas de rien assurer à cet égard.

MANASSÈS.

Manassès est le premier Comte de Dammartin que l'histoire nous présente. Un moderne le fait, sans preuve, fils puîné d'Hilduin II, Comte de Montdidier, et lui donne, avec aussi peu de fondement, pour épouse Adele, héritiere, selon lui, du Comté de Dammartin. Il est nommé parmi les grands vassaux, qui furent témoins de la Charte que le Roi Robert accorda, l'an 1028, à l'Abbaye de Coulombs, pour confirmer les dons que Roger, Evêque de Beauvais, avoit faits à ce Monastere. Il accompagna, l'an 1037, Eudes, Comte de Champagne, au siége de Bar-le-Duc, et y périt avec lui. Richard, Abbé de S. Vanne de Verdun, le fit transporter dans son Eglise, où il fut inhumé. (Bouquet, T. XI, p. 459.)

HUGUES I.

1037. Hugues I, fils de Manassès et son successeur, osa faire la guerre au Roi Philippe I. Diverses Chroniques du tems racontent que ce Monarque, ayant acquis le Vexin, fit fortifier Montmélian pour arrêter les courses du Comte de Dammartin. (Bouquet, T. XI, pp. 158 et 410; T. XII, p. 135.) C'est tout ce qu'on nous apprend sur ce sujet. Voici une autre affaire, dont on ne voit pas non plus quelle fut l'issue. Hugues, ayant enlevé par violence certaines Eglises à l'Abbaye de S. Lucien de Beauvais pour les donner à des Chanoines, s'en repentit ensuite, et voulut les rendre au Monastere qu'il en avoit dépouillé. Mais les Clercs, qui en étoient possesseurs, s'opposerent à cette restitution, ce qui occasionna un procès qui fut porté au Concile d'Issoudun, tenu en 1081. Le jugement que rendit cette Assemblée n'est point connu. Hugues eut aussi querelle avec les Chanoines de l'Eglise de Paris pour des exactions injustes qu'il faisoit sur leurs terres. Ne pouvant l'engager par la voie des remontrances à se désister, ils eurent recours au Pape Urbain II, qui le frappa d'excommunication. Ce remede fit son effet. Hugues rentra en lui-même, et fit satisfaction au Chapitre. (Spicil. T. III, p. 128.) Le tems de sa mort est incertain : mais elle arriva au plus tard l'an 1100. Hugues avoit épousé Roarde, dont il eut Pierre, qui suit; Hugues, qui vient après; et trois filles, Basilie, Adele et Eustachie. La mere de ces enfans, avec le fils aîné et les trois filles, souscrivit une Charte sans date, mais qui ne s'éloigne guere de l'an 1080, par laquelle le Comte Hugues donne à l'Abbaye de Cluni l'Eglise d'Escerent sur l'Oise, avec ses dépendances, se dessaisissant de ce Bénéfice entre les mains de Gui, Evêque de Beauvais, à la charge d'y entretenir une communauté religieuse. Cette donation fut confirmée par le Roi Philippe I, et munie des signatures de Hugues le Grand, Comte de Crépi, son frere, d'Adele ou Adélaïde, femme de ce Comte, et des grands Officiers de la Couronne, savoir, le Sénéchal, le Bouteiller et le Connétable. Hugues fut enterré dans l'Eglise d'Escerent. (*Arch. du Prieuré d'Escerent.*)

PIERRE.

1100 ou environ. Pierre, fils aîné de Hugues I, fut le successeur de son pere au Comté de Dammartin. Nous ne connoissons que deux traits de lui pendant son gouvernement. Le premier est le consentement qu'il donna, l'an 1104, à l'acquisition que firent les Moines du Prieuré de S. Leu d'Escerent d'une vigne située au lieu dit Montuel (*Arch. d'Escerent.*) Le second se tire d'une notice qui nous apprend qu'étant près de mourir, il fit venir d'Escerent un Religieux, nommé Brice, pour l'assister, et fit par reconnoissance une donation de quatre muids de froment à ce Monastere, du consentement de sa femme Eustachie et de ses fils. (*Ibid.*) L'année de sa mort est incertaine. Il fut inhumé auprès de son pere.

HUGUES II.

1107 au plus tard. Hugues fut le successeur de Pierre, son frere, dans le Comté de Dammartin, au préjudice de ses neveux, qui vraisemblablement n'étoient pas en âge de faire le service féodal. Ce Comte ayant renouvellé les vexations que son pere avoit exercées contre l'Eglise de Paris, les Chanoines en porterent leurs plaintes, l'an 1107, au Pape Pascal II, le priant d'employer pour le réprimer les mêmes armes dont son prédécesseur avoit fait usage envers Hugues I. La suite de cette affaire est restée dans l'oubli. Hugues II fut lié au commencement du régne de Louis le Gros avec Thibaut, Comte de Champagne, et d'autres Seigneurs, contre ce Monarque. Louis, ayant appellé Robert, Comte de Flandre, à son secours, dissipa cette ligue, l'an 1111, à force de courage et d'activité. Une ancienne Chronique françoise dit que le Monarque, étant venu assiéger le château de Dammartin, *grant planté d'engiens y fit drecier et sovent y assailli, et qu'au derrains après moult d'assaus et de poigneis li Quens de Dammartin vint à la vo-*

lenté le Rois, dont se parti li Rois dou seige, et départi ses ostes : si s'en rala chascun en son pays. Mais ce dernier trait est démenti par les Historiens du tems, lesquels attestent que les rebelles ne furent réduits que lorsque le Roi les eut poursuivis jusqu'à Meaux. (*Voy.* Thibaut IV, *Comte de Blois, puis de Champagne.*) Hugues avoit épousé Rotvilde, dont on ignore s'il eut des enfans. On est pareillement incertain sur le tems de la mort de l'un et de l'autre.

LANCELIN, surnommé DE BUL.

Lancelin, surnommé de Bul par Suger, fut le successeur de Hugues II, dont il étoit peut-être le fils. Il eut avec le Comte Thibaut les mêmes liaisons que son prédécesseur, et eut lieu comme lui de s'en repentir, à cause des pertes que Louis le Gros lui fit essuyer. Il échoua aussi dans la querelle qu'il eut avec l'Evêque de Beauvais, dont il prétendoit avoir droit de mener les troupes à la guerre, demandant en conséquence une certaine portion du Comté de Beauvais en fief pour ses honoraires. (Loisel, *Mém. sur Beauvais*, p. 143.) L'histoire ne nous a rien transmis de plus sur la personne de Lancelin.

ALBÉRIC I.

Albéric I, successeur de Lancelin, posséda la charge de Chambrier de France. Il vivoit en 1162. Nous en avons la preuve dans une Charte d'Amauri, Evêque de Senlis, par laquelle il atteste, en présence du Roi Louis le Jeune, de Gui, son Bouteiller, de Jean, son Echanson, et d'autres Seigneurs, qu'Albéric, Comte de Dammartin, et Albéric, son fils, confirmerent à l'Abbaye de Charlieu tout ce qu'elle possédoit dans le Comté de Dammartin. (*Gall. Christ.* T. X, *Instr.* p. 214.) En mourant il laissa de Clémence, son épouse, fille de Renaud I, Comte de Bar, et veuve de Renaud II, Comte de Clermont en Beauvoisis, un fils, qui suit. Clémence se remaria en troisiemes noces à Thibaut III, Seigneur de Nanteuil-Haudoin.

ALBÉRIC II.

Albéric II, fils d'Albéric I, étoit Comte de Dammartin du vivant de son pere, et possédoit de plus différentes terres dans le pays de Caux, entre autres Lillebonne et Alisai. L'an 1183, il prit le parti du Roi Philippe-Auguste dans la guerre que fit ce Monarque à Philippe d'Alsace, Comte de Flandre, au sujet du Vermandois. Mais le Comte Philippe ayant surpris le château de Dammartin pendant qu'Albéric étoit à dîner, lui laissa à peine le tems de s'échapper par une poterne. Le château fut pillé, et toutes ses dépendances ravagées par le fer et le feu. (*Guill. Brito.*) D'autres disent qu'Albéric fut pris au lit dans son château par Hellin, Sénéchal de Flandre. L'an 1186, Albéric abandonna le parti de la France pour se tourner du côté de l'Angleterre. Le Roi Philippe-Auguste l'ayant poussé à bout, l'obligea de se réfugier à Londres. Il y finit ses jours le 19 Sept. de l'an 1200, suivant le Continuateur de Robert du Mont, par lequel il est qualifié *vir apud Deum et homines valde clarus.* De Mahaut, sa femme, il laissa Renaud, qui suit; Simon, qui fit la branche des Comtes d'Aumale et de Ponthieu; Alix, mariée à Jean II, Sire de Trie et de Mouchi; Agnès, femme de Guillaume, Seigneur de Fienne et de Tingri; et Clémence, mariée à Jacques, fils de Guillaume, Châtelain de S. Omer.

RENAUD I.

1187. Renaud, fils d'Albéric II, obtint de Philippe-Auguste, par ses soumissions, le Comté de Dammartin, que ce Prince avoit confisqué à son profit après la fuite d'Albéric. A ce don le Monarque ajouta dans la suite, par une générosité dont il eut lieu de se repentir, les Comtés de Varenne et de Mortain. Il fit plus; Renaud étant marié pour lors à Mahaut, fille aînée de Gui II, Seigneur de Châtillon-sur-Marne, il l'engagea à la répudier pour lui faire épouser Ide, fille et principale héritiere de Matthieu, Comte de Boulogne, veuve de Gérard III, Comte de Gueldre, son second mari. Tant de bienfaits ne firent qu'un ingrat. Renaud entra dans la ligue formée par Jean, Roi d'Angleterre, contre le Roi de France, commanda la flotte de ce Prince, qui détruisit celle de Philippe-Auguste à Dam, et fut un des chefs de l'armée angloise à la bataille de Bouvines. Mais ayant été pris dans l'action, il fut conduit chargé de chaînes à Péronne, où il demeura prisonnier jusqu'à sa mort arrivée l'an 1227. Rigord, parlant de la prise de Renaud, nous apprend qu'étant abattu dans la mêlée et pris sous son cheval, un fort garçon, nommé Commote, lui ôta son casque et le blessa au visage; qu'ensuite il voulut lui enfoncer son poignard dans le ventre, mais que les bottes du Comte étoient tellement attachées et unies aux pans de la cuirasse, qu'il lui fut impossible de trouver un endroit pour le percer. Telle étoit alors effectivement l'armure des Chevaliers, qu'elle les rendoit invulnérables, par le soin qu'ils prenoient d'en ajuster et lier ensemble toutes les pieces de maniere que dans leur jonction elles ne laissoient aucun passage à la lance ni à l'épée, excepté la visiere du casque lorsqu'on étoit obligé de la lever. Un Chevalier armé de toutes pieces et monté sur son cheval bardé et caparaçonné de fer, étoit, par la pesanteur et l'impénétrabilité de ses armes défensives, une espece de citadelle mouvante. (*Voy.* Renaud, *Comte de Boulogne.*)

PHILIPPE HUREPEL, MAHAUT ET ALBÉRIC.

1223. Philippe, dit Hurepel, fils du Roi Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie, ayant épousé, l'an 1216, Mahaut, fille de Renaud, Comte de Dammartin, reçut du Roi, son pere, le quart du Comté de Dammartin avec ceux de Mortain et de Boulogne. Mais il ne fut investi des deux premiers de ces Comtés qu'au mois de Fév. 1223 (V. S.) par le Roi Louis VIII, son frere. (*Cartul. de Norm.* fol. 219.) Ce Comte, au mois d'Octobre 1224, reconnut, par un acte authentique, que l'Evêque de Meaux, lorsqu'il seroit attaqué par le Comte de Champagne de maniere à ne pouvoir demeurer en sûreté dans sa ville épiscopale, avoit droit de se réfugier au château de Dammartin, avec un nombre de ses gens sans armes. (Martenne, *Amplis. coll.* T. I, col. 1224.) Mais il ne s'ensuit pas de là, suivant la remarque de M. Brussel, que Dammartin fût mouvant de l'Evêché de Meaux. (*Usage des Fiefs*, T. I, p. 102.) L'an 1234, le Comte Philippe meurt, à ce qu'on croit, de poison, ne laissant de son épouse, suivant l'opinion commune, qu'une fille, nommée Jeanne, qui fut mariée à Gaucher de Châtillon, et mourut, avant sa mere, sans enfans. Mais une ancienne généalogie des Comtes de Dammartin en vers françois, publiée par M. Dreux du Radier dans l'ouvrage périodique intitulé *Le Conservateur* (Juillet, 1757, p. 100), nous fait connoître un fils sorti du mariage de Philippe et de Mahaut, qui survécut à son pere, et qu'elle nomme Auberi, c'est-à-dire Albéric :

> De Dammartin fus Comte, et Auberi nommé
> Fils Philippe maisné (puîné) fils du Roy Dieu-donné;
> En l'an mille deux cens quarante-quatre j'estoie,
> Et en ce propre tems comme Comte vivoie.

On voit par-là qu'Albéric fut le successeur de Philippe, son pere, au Comté de Dammartin, et qu'il en

jouissoit encore en 1244. Mais il paroît que dans la suite il abandonna la France du vivant de sa mere pour aller s'établir en Angleterre, et que, s'y étant marié, il eut une fille qui épousa le fils de Simon de Montfort, Comte de Leicestre et beau-frere de Henri III, Roi d'Angleterre. Cette conjecture est appuyée sur une Charte sans date de Simon de Montfort, que cite M. du Radier, par laquelle il rend et confirme à Albéric, Comte de Dammartin, les terres de Noartreling et de Bukamested avec leurs dépendances, *pour ce que*, y est-il dit, *nostre très chier et premier fils, Duc, a espousé sa fille.* (*Ibidem.*) Quoi qu'il en soit, cet Albéric étoit hors de France, et ne jouissoit plus du Comté de Dammartin à la mort de sa mere. Devenue veuve, Mahaut convola en secondes noces, l'an 1238, avec l'Infant Don Alphonse, frere de Sanche II, Roi de Portugal, auquel il succéda l'an 1248. Alphonse l'avoit quittée dès l'an 1245, appellé par les Portugais, mécontens du gouvernement de son frere; et depuis ce tems il ne la revit plus ni ne voulut la revoir. Après la mort de Mahaut, arrivée l'an 1258, les Officiers du Roi (S. Louis) s'étant saisis en son nom du Comté de Dammartin, les héritiers de cette Comtesse obtinrent du Roi des Lettres par lesquelles ce Comté leur étoit rendu. Mais ces Lettres, comme le prouve Ducange par un acte de la Chambre des Comptes de Paris, (*Notes sur Joinv.* p. 42), demeurerent sans effet l'espace de neuf à dix ans. (*Voy.* Mahaut II, *Comtesse de Boulogne.*)

RENAUD II, DIT DE TRIE.

1267 ou 1268. RENAUD DE TRIE, second fils de Jean II, Seigneur de Trie, et d'Alix, fille de Renaud I, Comte de Dammartin, fut mis en possession de ce Comté par le Roi S. Louis, qui le retenoit depuis la mort de Mahaut. » La loyauté du bon Roi, dit Joinville, a esté assez cognuë ou fait de Monseigneur Regnaut de Troie (de Trie), lequel apporta à icelui saint homme unes Lettres par lesquelles il disoit qu'il avoit donné aux hoirs de la Comtesse de Boulogne, qui puis n'a guere estoit morte, la Comté de Dammartin. Desquelles Lettres les scéaulx du Roy, qui autrefois y avoient esté, estoient tous brisez et cassez.... Et le Roy monstra lesdites Lettres à nous qui estions de son conseil, pour le conseiller en ce. Et nous fumes d'opinion que le Roy n'estoit tenu à icelles Lettres mettre à exécution.... Et tantost il appella Joan Sarrazin son Chambellan, et lui dist qu'il lui baillast une Lettre qu'il lui avoit commandé de faire. Et quant il eut la Lettre veuë, il regarda au scéel qui y estoit, et au remanant du scéel des Lettres dudit Regnaut, et nous dist: Seigneurs, véez cy le scéel de quoi je usoye avant mon partement du veage d'oultre mer, et ressemble ce demourant de scéel a l'impression du scéel entier. Par quoy je n'oseroye selon Dieu et raison ladite Comté de Dammartin retenir. Et lors appella mondit Seigneur Regnaut de Troie, et lui dist: Beau Sire, je vous rens la Comté que vous demandez ». Ainsi Duchêne et ceux qui l'ont suivi se trompent en donnant à Mahaut pour successeur Matthieu, frere aîné de Renaud. Le Comte Renaud de Trie rendit à l'Etat de grands services, et mourut au plutôt l'an 1298. De MARGUERITE, son épouse, fille de Guillaume I de Courtenai, Seigneur de Champignelle, et veuve de Raoul d'Etrées, il laissa deux fils, Renaud de Trie, Seigneur du Plessis et Maréchal de France, et Philippe de Trie, Chevalier.

JEAN I DE TRIE.

1298 au plutôt. JEAN DE TRIE, dit GUILLEBAUD, fils de Matthieu de Trie, succéda à Renaud, son oncle, dans le Comté de Dammartin, à l'exclusion des enfans de ce dernier, sans doute en vertu de quelque arrangement fait entre eux, ou bien entre Matthieu, mort, suivant la Généalogie déja citée, en 1275, et Renaud, son frere. L'an 1282, il fut un des Seigneurs qui accompagnerent Pierre, Comte d'Alençon, lorsqu'il passa en Sicile au secours du Roi Charles I d'Anjou. Il combattit, l'an 1302, à la fameuse journée de Courtrai contre les Flamands, et fut du nombre des fuyards. L'an 1304, il fut tué, le 18 Août, à celle de Mons en Puelle, laissant de sa 2[e] femme, YOLANDE, fille de Jean I, Comte de Dreux, et veuve d'Amauri de Craon, son premier mari, Renaud, qui suit, et d'autres enfans. ERMENGARDE, sa premiere femme, ne lui donna point d'enfans, ou lui en donna qui ne sont point connus.

RENAUD III DE TRIE.

1304. RENAUD III DE TRIE succéda dans le Comté de Dammartin à Jean, son pere. L'an 1313, il fut fait Chevalier par Philippe le Bel, à la Pentecôte, avec plusieurs autres Seigneurs. Renaud mourut l'an 1319, laissant de PHILIPPE DE BEAUMONT, son épouse, Renaud, Jean et Eléonore.

RENAUD IV DE TRIE.

1319. RENAUD IV, successeur de Renaud III, son pere, au Comté de Dammartin, épousa, l'an 1319, HIPPOLYTE, ou POLIE (1), fille d'Aimar de Poitiers, V[e] du nom, Comte de Valentinois. Il mourut l'an 1327 au plus tard, sans laisser d'enfans. Sa veuve, âgée seulement pour lors de 23 ans, se remaria avec Armand VI, Vicomte de Polignac.

JEAN II DE TRIE.

1327. JEAN DE TRIE, frere de Renaud IV, lui succéda au Comté de Dammartin. Il étoit mort en 1337, laissant de JEANNE, son épouse, fille de Jean II, Comte de Sancerre (morte après l'an 1350), Charles, qui suit, et Jacqueline, mariée, par contrat du mois de Mai 1350, à Jean de Châtillon, Seigneur de Porcean.

CHARLES DE TRIE.

1337 au plus tard. CHARLES, fils de Jean II, lui succéda en bas âge sous la tutele de Jeanne, sa mere. L'an 1350, il fut armé Chevalier par le Roi Jean à Reims le 26 Septembre, jour de son Sacre. L'an 1356, il se trouva, le 26 Juin, avec trois Chevaliers et dix-huit Ecuyers de sa compagnie à l'ost de Breteuil. Le 19 Septembre suivant, il combattit à la funeste journée de Poitiers, et y demeura prisonnier du Comte de Salisburi, qui le fit conduire en Angleterre. Le Connétable de Fiennes ayant cédé, l'an 1360, en diminution de sa rançon, au Comte de Salisburi, la terre de Marrot, qu'il possédoit au Comté de Salisburi, Charles lui transporta en échange les terres de Capi et de la Baseque, près d'Arras. Charles étant repassé, l'an 1364, en Angleterre, le Roi de France lui fit délivrer une somme d'argent pour soutenir son état. A son retour, le Prince le commit, le 25 Juin de la même année, pour assembler les nobles du diocese de Paris et les mener à la guerre de Bretagne, sous Bertrand du Guesclin. Le Roi le retint encore, l'an 1367, pour le servir dans ses guerres avec 50 hommes d'armes, 6 Chevaliers et 9 Ecuyers, à 50 livres par mois outre ses gages ordinaires. L'année suivante, le 6 Décembre, le Comte de Dammartin eut l'honneur de tenir

(1) On s'est trompé ci-dessus, pag. 463, col. 1, en la donnant pour femme à Renaud III.

sur les fonts de baptême Charles, depuis Roi, VIe du nom, avec le Maréchal de Montmorenci. On voit par ses quittances données à Jean le Flament, Trésorier des Guerres, qu'il servoit, en 1388, à la tête de 8 Chevaliers-Bacheliers, de 51 Écuyers et d'un Archer. L'an 1394, il rendit au Roi Charles VI aveu de la Seigneurie de Trie, mouvante du Comté de Chaumont en Vexin. On ignore l'année de sa mort. De JEANNE D'AMBOISE, sa femme, fille d'Ingelger, Seigneur d'Amboise, et de Marie de Flandre, Dame de Nesle et de Montdoubleau, il ne laissa qu'une fille, qui suit.

BLANCHE DE TRIE.

BLANCHE DE TRIE, fille de Charles de Trie et de Jeanne d'Amboise, hérita de ses pere et mere le Comté de Dammartin avec la Seigneurie de Nesle. Elle fut fiancée, dès qu'elle fut nubile, à CHARLES BUREAU DE LA RIVIERE, Grand-Maître et Réformateur des eaux et forêts de France, fils du fameux Bureau de la Riviere, Ministre sous les Rois Charles V et Charles VI, et mis à la Bastille, l'an 1392, après avoir été destitué sous ce dernier. Le mariage de Blanche n'étant pas encore célébré, mais son pere ayant donné sa parole, les Ducs de Berri et de Bourgogne voulurent engager celui-ci à la retirer. Il répondit généreusement que *tant que le fils du Seigneur de la Riviere auroit vie au corps, sa fille n'auroit autre mari, et mettroit son héritage en si dures mains, que ceux qui voudroient avoir son droit sans cause, par fraude ou par envie, ne l'en pourroient ôter.* (Le Laboureur.) Les Princes, étonnés de sa grandeur d'ame, ne le presserent pas davantage; et le Comte, fidele à sa promesse, accomplit, peu de tems après, le mariage. Blanche n'eut pas lieu de se repentir de cette alliance, qui fut heureuse par l'union qui régna constamment entre les deux époux. Ils retirerent la terre de Montdoubleau, que la mere de la Comtesse avoit aliénée, puis la vendirent, en 1406, à Louis de Bourbon, Comte de Vendôme. Blanche mourut sans enfans, et après sa mort le Comté de Dammartin échut aux héritiers de Jacqueline de Trie, sa tante, femme de Jean de Châtillon, Comte de Porcean, et mere de Marguerite de Châtillon, mariée à Guillaume de Fayel, Vicomte de Breteuil. Charles de la Riviere, après la mort de Blanche, épousa Isabelle de la Trémoille, veuve de Pierre de Tourzel, Seigneur d'Alegre.

JEAN DE FAYEL.

JEAN DE FAYEL, fils de Guillaume de Fayel et de Marguerite de Châtillon, succéda à Blanche de Trie, femme de Charles de la Riviere, dans le Comté de Dammartin. Il mourut sans enfans l'an 1420.

MARIE DE FAYEL.

1420. MARIE DE FAYEL, femme de RENAUD DE NANTEUIL, Seigneur d'Aci, et sœur de Jean de Fayel, devint hériticre du Comté de Dammartin par la mort de son frere. Mais Renaud étant demeuré fidele au Roi Charles VII, le Roi d'Angleterre donna le Comté de Dammartin à Antoine de Vergi, Seigneur de Champlitte. Les Anglois ayant été depuis chassés de France, MARGUERITE, fille de Renaud de Nanteuil et de Marie de Fayel, rentra, l'an 1436, dans ce Comté, ainsi que dans tous les biens de la Maison de Châtillon.

ANTOINE DE CHABANNES.

1439. ANTOINE DE CHABANNES, fils de Robert de Chabannes, Seigneur de Charlus, et d'Alix de Bort, Dame de Pierrefitte, né l'an 1411, Page, dans sa jeunesse, du Comte de Ventadour, puis du Seigneur de la Hire, devint Comte de Dammartin par son mariage contracté, l'an 1439, avec MARGUERITE DE NANTEUIL. Il avoit été fait prisonnier, l'an 1424, à la bataille de Verneuil; et après avoir recouvré sa liberté, il continua de servir le Roi Charles VII. Mais sa fidélité se démentit, l'an 1440, par l'engagement qu'il prit dans la fameuse ligue connue sous le nom de *Praguerie*. On prétend qu'il s'en retira des premiers avant même qu'elle fût réduite aux abois. Ce qui est certain, c'est qu'en 1444 il commandoit, sous le Dauphin Louis, dans la guerre que ce Prince faisoit aux Suisses, et qu'il combattit la même année à la bataille de Bottelen, où ceux-ci furent vaincus pour la premiere fois. L'an 1452, il fut un des Commissaires nommés par le Roi pour instruire le procès de Jacques Cœur, Argentier du Roi. Quelques Auteurs ont avancé qu'il fut en même tems juge et partie dans cette affaire, lui-même, dit-on, ayant suggéré les accusations formées par Jeanne de Vendôme contre cet homme opulent, dont la fortune immense blessoit les yeux jaloux des courtisans et excitoit leur avidité. Quoi qu'il en soit, la commission, par Arrêt du 29 Mai 1453, condamna l'accusé à la mort: peine qui fut par le Roi commuée en un bannissement perpétuel. Des biens confisqués de Jacques Cœur, Antoine de Chabannes obtint à vil prix la terre de S. Fargeau, composée de quatorze paroisses et d'autres Domaines dans le Puisaie.

Le Comte de Dammartin fut envoyé, l'an 1454, avec le Maréchal de Loheac au-delà de la Garonne, pour réduire les places qu'y tenoit le Comte d'Armagnac. L'an 1456, après la retraite du Dauphin Louis, il fut mis à la tête de l'armée que le Roi fit marcher contre ce Prince. Son expédition fut heureuse; il se rendit maître de tout le Dauphiné. Louis, devenu Roi, n'oublia pas l'injure faite au Dauphin. Dès qu'il fut sur le trône, il déclara le Comte de Dammartin criminel de lese-Majesté, confisqua tous ses biens et le priva de toutes ses charges. » Dammartin, dit un moderne, vint le trouver à Bordeaux, » et fut introduit par le Comte de Cominges. Il se » jetta aux pieds du Roi, en lui demandant plutôt » justice que grace. Louis XI fut inflexible, et lui ordonna de sortir de ses Etats. Il se retira en Allemagne. Louis ne se contenta pas de l'exiler, il persécuta sa femme, la chassa de ses terres, et l'obligea » d'aller mendier son pain avec son fils âgé de 18 ans. » Jean de Vigier, depuis Evêque de Lavaur, écrivit à » Dammartin, son oncle, que sa fuite le rendoit criminel, et qu'il falloit qu'il vînt se justifier». Ce brave guerrier vint aussitôt (le 9 Août 1462) se constituer prisonnier, non pas à la Bastille, comme le marque l'anonyme, mais à la Conciergerie du Palais, d'où il fut transféré peu de tems après à la tour du Louvre. Son jugement, après de longues procédures, fut prononcé le 20 Août 1463. Il s'attendoit à la peine de mort; il en fut quitte pour le bannissement et la confiscation de ses biens au profit du Roi. Mais au lieu de lui faire subir la premiere de ces deux peines, Louis XI jugea plus à propos de l'enfermer à la Bastille. A l'égard de ses biens, Charles de Melun, Gouverneur de Paris et Grand-Maître de l'Hôtel, l'un de ses plus grands ennemis, en eut la meilleure partie; le reste fut partagé entre les autres favoris du Roi. La guerre du bien public survint. Dammartin profita de ce tems de trouble, où les ordres du Roi étoient assez mal exécutés, pour se sauver de sa prison. La date de son évasion est le 12 Mars 1465. (N.S.) Dès qu'il fut en liberté, il se déclara pour le parti des Princes. Le Duc de Bourbon, auprès duquel il se rendit, le fit Gouverneur de Moulins. La paix s'étant faite au mois d'Octobre de la même année, le Comte de Dammartin fut compris dans les Lettres-Patentes expédiées à ce sujet, et rétabli en conséquence dans tous les biens dont on l'avoit dépouillé. Mais ce Traité forcé ne lui rendit pas les bonnes graces du Roi. Charles de Melun,

tant

tant qu'il fut en faveur, empêcha par ses intrigues qu'il ne revînt à la Cour. Mais ce favori étant tombé lui-même dans la disgrace, sa charge de Grand-Maître fut donnée à Dammartin par Lettres du 28 Février 1466. (V. S.) Le triomphe de celui-ci sur son ennemi ne se borna pas là. L'an 1468, il le vit périr sur un échafaud au Château-Gaillard, près d'Andeli, dont il étoit Gouverneur. Ce fut là qu'il eut la tête tranchée, le 20 Août, par Arrêt qui le déclaroit traître à la patrie et coupable de lese-Majesté. Le Comte de Dammartin fit cependant à cette occasion un acte de générosité dont on doit lui tenir compte ; car ayant eu la confiscation des biens de Charles de Melun, il les rendit aux héritiers, à l'exception de deux terres qu'il retint pour dédommagement de ses revenus dont Charles avoit joui, ainsi que de ses meubles qu'il avoit enlevés, pendant sa disgrace. Depuis ce tems le Roi ne cessa de donner des marques de confiance au Comte de Dammartin. L'an 1469, il fut un des quinze premiers Chevaliers de l'Ordre de S. Michel, institué par Louis XI. Il fut envoyé, la même année, avec une armée formidable, pour mettre sous la main du Roi l'Armagnac, en punition des excès commis par le Comte Jean V, et afin de prévenir ceux qu'il méditoit. La réduction de ce pays fut aisée, par la fuite du Comte et la soumission des habitans. Dammartin cependant s'y comporta comme dans une terre soumise à l'anathême. Le Parlement de Paris ayant confisqué, l'année suivante, le corps et les biens du Comte d'Armagnac par son Arrêt du 7 Septembre, le Roi, par ses Lettres du 5 Décembre suivant, donna une partie des terres du proscrit au Comte de Dammartin. La guerre étoit alors déclarée entre ce Monarque et le Duc de Bourgogne. Antoine de Chabannes enleva par adresse à ce dernier, l'an 1471, les villes d'Amiens et de Roye, dans lesquelles il établit garnison françoise. Le Duc, irrité de la perte de ces deux places, écrivit une lettre pleine d'invectives au Comte de Dammartin, qui lui fit une réponse mortifiante. D'Amiens, Antoine de Chabannes fit différentes courses sur les Bourguignons, auxquels il enleva plusieurs convois et fit essuyer d'autres échecs. La paix se fit l'année suivante, et fut presque aussitôt rompue. Antoine de Chabannes fut envoyé de nouveau pour défendre la Picardie. L'an 1477, après la mort du Duc de Bourgogne, il fut un des Généraux que Louis XI employa pour la conquête des Pays-Bas. L'an 1484 (N. S.), aux Etats de Tours, il fut attaqué, nommément par l'Avocat de Charles d'Armagnac, dans la harangue qu'il fit pour revendiquer les Comtés d'Armagnac et de Rodez, que Louis XI avoit confisqués sur le Comte Jean V, et dont une partie, comme on l'a dit, avoit été donnée à Dammartin. Celui-ci ayant osé dire que la confiscation étoit juste, parce que Jean étoit un séditieux et un traître, le Sire d'Albret et Lescure lui donnerent un démenti sans respect pour la présence du Roi Charles VIII; Dammartin court sur eux l'épée à la main, et les trouve prêts à le recevoir. Plusieurs personnes se jettent entre les combattans, et les séparent. Mais un Arrêt du Conseil, qui intervient au mois d'Avril, rend à Charles l'héritage qu'il réclame, et arrache à Dammartin la proie dont il étoit saisi. Il fut dédommagé de cette perte l'année suivante, au mois de Fév. par le don que le Roi lui fit du Gouvernement de Paris et de l'Isle de France, qu'il avoit ôté au Duc d'Orléans. Le 25 Décembre 1488 fut le terme de ses jours. Il fut inhumé dans l'Eglise de Dammartin, où il avoit fondé six Prébendes. De son mariage il eut Jean, qui suit, et trois filles : Jeanne, mariée, 1° à Marchis de Canillac, Seigneur d'Alais, 2° à Jacques d'Apchier; Jacqueline, Dame d'Onchain, alliée, le 12 Avril 1469, à Claude Armand, Vicomte de Polignac ; et Anne, mariée à Robert de Balzac, morte sans enfans. Le Roi Louis XI traitoit de *cousin* Antoine de Chabannes, quoiqu'il ne fût ni son parent ni son allié ; c'est, dit-on, le premier Seigneur étranger à la famille royale à qui nos Souverains aient fait cet honneur. On se trompe : Gui de la Trémoïlle, Comte de Joigni, est qualifié de même dans des Lettres expédiées en sa faveur, l'an 1421, au nom de Charles VI. (Voyez *les Comtes de Joigni.*)

JEAN DE CHABANNES.

1488. Jean de Chabannes, fils d'Antoine, lui succéda au Comté de Dammartin, dont il fit hommage le 18 Janvier 1489 (N. S.) et le 14 Juillet 1498. Il mourut au plus tard l'an 1503. De Marguerite, fille naturelle de Nicolas d'Anjou, Duc de Calabre, sa premiere femme, il eut Anne, mariée, l'an 1496, à Jacques de Coligni, Seigneur de Châtillon-sur-Loin. Susanne, fille et héritiere de Louis, bâtard de Bourbon, Comte de Roussillon en Dauphiné, sa seconde femme, lui donna Antoinette, mariée à René d'Anjou, Marquis de Mézieres, fils de Louis d'Anjou, bâtard du Maine; et Avoie, femme, 1° d'Edmond de Prie, Seigneur de Buzançois, 2° de Jacques de la Trémoïlle, Seigneur de Bommieres, 3° de Jean de Brisai, Seigneur de Beaumont. La mere de ces deux filles épousa en secondes noces Claude de Boulainvilliers.

ANNE DE CHABANNES.

1503 au plus tard. Anne de Chabannes, fille de Jean et de Marguerite, leur succéda au Comté de Dammartin avec Jacques de Coligni, son époux. Cette Dame étant morte sans enfans (on ne sait en quelle année), Avoie, sa sœur du second lit, dont l'aînée, Antoinette, étoit morte, hérita du Comté de Dammartin. Mais celle-ci se voyant aussi sans lignée de ses trois maris, nommés ci-dessus, fit don du Comté de Dammartin à sa niece Françoise d'Anjou, fille de sa sœur Antoinette, en faveur de son mariage avec Philippe de Boulainvilliers, qui prit le titre de Comte de Dammartin. Ce fut un des grands hommes de guerre de son tems. S'étant jetté, l'an 1536, dans Péronne assiégée par le Comte de Nassau, il y fut enseveli sous les ruines causées par une mine qui joua dans le moment qu'il étoit au fond d'une tour pour contre-miner. (Daniel.) Après sa mort, Françoise, son épouse, se remaria avec Jean, IIIe du nom, Sire de Rambures. Elle eut des enfans de ses deux maris. Ceux du premier lit vendirent le Comté de Dammartin au Connétable *Anne de Montmorenci*, par contrats de 1554, 1556 et 1561 ; ceux du second lit le vendirent de leur côté au Duc de Guise : ce qui fit la matiere d'un procès entre les deux Maisons.

FRANÇOIS DE MONTMORENCI.

François, fils aîné d'Anne, Duc de Montmorenci et Connétable de France, et de Madeleine de Savoie, né l'an 1530, fut pourvu par son pere du Comté de Dammartin, après qu'il eut été adjugé à sa Maison. C'étoit un Seigneur, suivant M. de Thou, plein de valeur, de franchise et de probité. Ce caractere ne lui permit pas de se prêter aux vues ambitieuses de ceux qui dominoient à la Cour. Ils ne purent néanmoins l'empêcher de parvenir à divers honneurs où sa naissance et son mérite l'appelloient. Il mourut d'apoplexie à Ecouen le 6 Mai 1579, dans la 49e année de son âge, sans laisser de postérité. (Voy. *les Ducs de Montmorenci.*)

Le Comté de Dammartin resta dans la Maison de Montmorenci jusqu'à la mort du Maréchal de ce nom, décapité, l'an 1632, pour crime de rebellion. Ses biens ayant été confisqués, le Roi Louis XIII fit don au Prince de Condé du Comté de Dammartin, qui a toujours été possédé depuis par cette Maison.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES BARONS, COMTES, PUIS DUCS, D'ETAMPES.

ETAMPES, *Stampae*, ville située entre Paris et Orléans, est un composé de trois villes, ou d'une ville jointe à deux bourgs, l'un de S. Martin, et l'autre de S. Pierre. La premiere ville, ou le premier bourg du côté d'Orléans, c'est Etampes les vieilles, où est l'Eglise de S. Martin qui lui donne son nom; la seconde est Etampes les nouvelles, dite aussi dans les anciens titres Etampes le Châtel; et la troisieme, le bourg S. Pierre, ainsi nommée de sa principale Eglise. Ces trois parties néanmoins forment un tout d'assez petite étendue. Etampes les vieilles existoit avant la premiere race de nos Rois. Elle faisoit partie du Royaume de Bourgogne sous le Roi Gontran, et depuis la mort de ce Prince jusqu'à celle de ses petits neveux, Thierri et Théodebert, laquelle rendit Clotaire II maître de toute la monarchie françoise. Etampes et ses dépendances firent partie du Domaine de nos Rois jusqu'à S. Louis. Mais les prédécesseurs de ce Prince, au moins depuis Philippe I, nommerent un Vicomte à Etampes pour y percevoir leurs droits et y exercer leur jurisdiction. La Chronique de Morigni nous fait connoître deux Vicomtes d'Etampes sous les régnes de Philippe I et de Louis le Gros. Gui, fils de Hugues du Puiset, dit-elle, devint Vicomte d'Etampes par son mariage avec la fille de Marchis, qui possédoit cette dignité; ce qui fait voir qu'elle étoit héréditaire, et non pas une simple commission. Gui, ajoute-t-elle, loin de suivre l'exemple de la plupart des Seigneurs qui se révoltoient contre le Roi Louis le Gros, lui demeura fidélement attaché, et le suivit à travers les dangers sans nombre auxquels ce Prince s'exposa pour réduire ces rebelles. (*Chr. de Morigni*, l 2, p. 365.) M. le Pr. Hénaut donne pour Comte d'Etampes, vers le même tems, un nommé Jean, dont il ne marque point l'origine, et qu'il fait époux d'Eustachie, *fille naturelle*, selon lui, du Roi Philippe I, de laquelle, dit-il, le P. Anselme ne fait pas mention. Il seroit à souhaiter qu'il eût indiqué la source où il a puisé cette anecdote. Pour nous, elle nous paroîtra plus que suspecte tant que nous ignorerons dans quel monument elle se trouve. Nous regardons comme également douteuse l'histoire d'Eudes le Maire, dit Chalo ou Chaillou de S. Mars, habitant d'Etampes, qui, s'étant acquitté, dit-on, pour le Roi Philippe I d'un vœu que ce Prince avoit fait dans une maladie d'aller en pélerinage au S. Sépulcre, obtint pour sa récompense un privilege d'exemption de tous péages, tributs et autres droits, pour lui et pour toute sa race de l'un et de l'autre sexe. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une famille très nombreuse qui se prétendoit issue de cet Eudes le Maire, jouissoit anciennement (mâles et femelles) de ce privilege, que le Roi Jean confirma l'an 1360, et que le Roi François I réduisit au droit de franchise à l'égard de tout ce que ceux de la famille de Chalo leveroient sur leurs propres fonds, les assujettissant à tous les autres péages. Henri IV fit plus: il ordonna, l'an 1610, que tous les descendans de Chalo de S. Mars paieroient la taille et autres droits.

L'an 1240, la Seigneurie d'Etampes fut assignée avec d'autres terres par S. Louis à la Reine BLANCHE, sa mere, pour la dédommager d'une partie de son douaire, qu'elle avoit cédée à Robert, son fils, en le mariant, l'an 1237, à Mathilde de Brabant. Blanche étant morte le 1 Décembre 1252, la Seigneurie d'Etampes rentra dans le Domaine de la Couronne. Elle en fut détachée de nouveau quelques années après pour composer le douaire de la Reine MARGUERITE, femme de S. Louis. La mort de cette Princesse, arrivée le 20 Décembre 1295, remit le Roi Philippe le Hardi, son fils, en possession de la Seigneurie d'Etampes.

LOUIS I.

L'AN 1307, LOUIS I, fils du Roi Philippe le Hardi et de Marie de Brabant, fut pourvu par le Roi Philippe le Bel, son frere, de la Seigneurie d'Etampes, ainsi que du Comté d'Evreux et d'autres terres, pour lui tenir lieu d'une pension de 15 mille livres, qui lui étoit assignée par le testament de son pere. Louis mourut le 19 Mai 1319, laissant, entre autres enfans, Charles, qui suit. (Voy. *les Comtes d'Evreux.*)

CHARLES.

1319. CHARLES, second fils de Louis, eut pour son partage les Seigneuries d'Etampes, de Gien, et d'autres Domaines dans la succession de son pere, suivant le testament que ce Prince avoit fait le 11 Juin 1318. Charles prit alliance, par contrat du mois d'Avril 1325 (et non 1335), avec MARIE, fille de Ferdinand d'Espagne, dit *la Cerda*, II^e du nom, Seigneur de Lara, et petite-fille d'Alphonse X, dit l'*Astrologue*, Roi de Castille, et de Blanche, fille de S. Louis.

L'an 1327, le Roi Charles le Bel, par Lettres données, au mois de Septembre, à Paris, érigea la Baronie d'Etampes en Comté: le P. Anselme ajoute *en Pairie;* mais les Lettres ne le portent point. L'an 1333, Charles fut un des Seigneurs françois qui marcherent au se-

cours du *Duc de Brabant contre le* Comte de Flandre, qui lui disputoit, les armes à la main, l'Avouerie de Malines. Charles prit aussi le parti de Jean II de Châlon, Comte d'Auxerre, dans la guerre qu'il eut avec Eudes IV, Duc de Bourgogne. Il y périt en faisant le siége de Pimorain le 5 Septembre (et non le 24 Août) de l'an 1336, et fut enterré aux Cordeliers de Paris, laissant de son mariage Louis, qui suit; Jean, mort à Rome l'an 1360 au plutôt; Jeanne, troisieme femme de Charles le Bel, Roi de France; Marie, femme de Jean III, Duc de Brabant; Marguerite, mariée à Guillaume XII, Comte d'Auvergne. La mere de ces enfans, après la mort de Charles, se remaria, au mois de Décembre 1336, à Charles le Magnanime, Comte d'Alençon. (Voy. *les Comtes d'Alençon.*)

LOÜIS II.

1336. Louis II, fils et successeur de Charles, étoit en bas âge à la mort de son pere. Dès qu'il fut en état de porter les armes, il suivit le Roi Philippe de Valois dans ses guerres contre les Anglois. Les Historiens remarquent qu'il fut du nombre des Seigneurs que le Roi Jean fit Chevaliers à son Sacre, pour rendre cette cérémonie plus brillante. Ayant été fait prisonnier, avec le Roi Jean, l'an 1356, à la bataille de Poitiers, il fut un de ceux que le Prince de Galles admit à la table du Roi captif le soir de cette fatale journée. Mais il n'accompagna pas le Monarque en Angleterre, ayant vraisemblablement payé sa rançon à Bordeaux. Jean d'Etampes, son frere, est compté parmi les ôtages que le Roi donna aux Anglois après le Traité de Bretigni : son séjour en Angleterre fut long; et après y avoir passé plusieurs années, il alla finir ses jours à Rome. Louis épousa, l'an 1357 (V. S.), au mois de Janvier, Jeanne, fille du Connétable Raoul, Comte de Guines et d'Eu, décapité, le 19 Novembre 1350, à Paris. Jeanne étoit veuve de Gautier de Brienne, Duc d'Athenes et Connétable de France, tué à la bataille de Poitiers. Il vendit, l'an 1360, au Dauphin Charles, pour lors Régent du Royaume, son hôtel de S. Paul moyennant la somme de quatre mille réaux, que les Prévôt des Marchands et Echevins de Paris s'obligerent de payer *des aydes lors assises en ladicte ville.* Mais le Roi Jean, à son retour d'Angleterre, ayant arrêté les deniers publics de toutes les villes pour acquitter sa rançon, ces mêmes Prévôt et Echevins eurent recours à Bernard Bernati, qui paya et satisfit pour eux. (*Recueil de l'Abbé de Camps*, T. III, p. 28.) Le Comte Louis, se voyant sans enfans, fit donation entre vifs, le 9 Novembre 1381, du Comté d'Etampes et des Seigneuries de Gien, de Dourdan et d'Aubigni-sur-Nierre, à Louis, Duc d'Anjou, second fils du Roi Jean, se réservant son entretien et le douaire de sa femme. Le Duc d'Anjou étant mort le 21 Septembre 1384, ses enfans transporterent à leur oncle Jean, Duc de Berri, le Comté d'Etampes avec les autres Domaines compris dans la donation du Comte Louis, pour tenir lieu à ce Prince de la Principauté de Tarente, que leur pere lui avoit accordée afin de le mettre dans ses intérêts. Le Roi Charles VI, par ses Lettres du mois de Mars 1384 (V. S.), ratifia ce transport. Le Comte Louis mourut d'apoplexie le 6 Mai 1400, étant à la table du Duc de Berri, à Paris, dans l'hôtel de Nesle. Son corps fut inhumé à Saint-Denis en France, où sa femme, morte à Sens le 6 Juillet 1389, fut amenée pour lui être réunie.

JEAN DE FRANCE.

1385. Jean de France, Duc de Berri et d'Auvergne, Comte de Montpensier, troisieme fils du Roi Jean, né le 30 Novembre 1340, entra, l'an 1385, en jouissance du Comté d'Etampes et des autres biens compris dans la donation du Comte Louis. Deux ans après, le 28 Janvier 1387, il fit une semblable donation des mêmes Domaines à Philippe le Hardi, son frere, Duc de Bourgogne, au cas que le fils unique qu'il avoit décédât avant lui, et sous la condition que si Philippe venoit à mourir sans enfans mâles, ces Domaines retourneroient aux filles de Jean de Berri, ou à leurs descendans. Ce transport n'étoit donc, à proprement parler, qu'une substitution avec rétention d'usufruit pendant la vie du donateur. Le fils du Duc de Berri mourut effectivement avant son pere, on ne sait en quelle année, mais l'an 1400 au plus tard; ce qui paroît par le testament que fit le Duc, son pere, en 1401, par lequel il étend à Jean, Comte de Nevers, fils aîné de Philippe le Hardi, la donation qu'il avoit faite en faveur de ce dernier. Mais dans la suite ses dispositions changerent bien à l'égard de son nouveau donataire. Le Comte de Nevers, devenu Duc de Bourgogne, fit assassiner, l'an 1407, comme l'on sait, le Duc d'Orléans, son cousin. Le fils aîné de celui-ci poursuivant la vengeance de ce forfait, le Duc de Berri lui permit, l'an 1411, de mettre garnison dans Etampes. Maîtres de cette place, les Orléanois firent de là des courses funestes dans les lieux circonvoisins et jusqu'aux portes de Paris. Le Duc de Bourgogne, pour les réprimer, amena devant Etampes le Dauphin, le Duc de Guienne, les Comtes de Nevers, de Vendôme, de la Marche, et le Maréchal de Boucicaut, avec un bon nombre de troupes, pour en faire le siége. Louis de Bourdon, et non de Bourbon, qui commandoit dans la place, leur opposa une vigoureuse défense. Mais voyant les habitans résolus d'ouvrir leurs portes à l'héritier de la Couronne, il se retira dans le château. Il soutint les efforts des assiégeans, jusqu'à ce que, voyant la mine prête à faire son effet, il prit le parti de se rendre à discrétion. Bourdon, Jean d'Amboise, et d'autres Chevaliers pris dans la place, furent envoyés prisonniers à Paris, et de là conduits à Lille. Le Gouvernement d'Etampes fut donné, l'année suivante, par commission du 22 Janvier, à Guillaume d'Arbouville, Gentilhomme de la Chambre du Roi, et la recette de ce Comté, ainsi que celle de Dourdan et de la Ferté-Alais, à Etienne Chartier. Le Duc de Berri se vit par là dépouillé de ces Domaines, qui rentrerent dans celui de la Couronne par droit de confiscation. Il mourut à Paris le 15 de Juin, et non d'Avril, 1416, à l'âge de 76 ans, et fut inhumé à la Sainte Chapelle de Bourges, qu'il avoit fait bâtir et qu'il avoit dotée. Il avoit épousé, 1° par contrat passé, le 24 Juin 1360, à Carcassonne, Jeanne, fille de Jean I, Comte d'Armagnac, morte à la mi-Mars 1387; 2°, par contrat du 5 Juin 1389, Jeanne II, fille unique de Jean II, Comte d'Auvergne, laquelle après sa mort se remaria à George de la Trémoïlle. Du premier mariage il laissa deux filles : Bonne, mariée, 1° à Amédée VII, Comte de Savoie, 2° à Bernard VII, Comte d'Armagnac; et Marie, qui épousa, 1°, le 29 Mars 1386, à Bourges Louis III de Châtillon, Comte de Dunois, mort le 15 Juin 1391; 2°, le 27 Janvier 1392, Philippe d'Artois, Comte d'Eu; 3°, le 24 Juin 1400, Jean, Duc de Bourbon. Le second mariage du Duc de Berri fut stérile.

JEAN, Duc de Bourgogne.

1416. Jean, Duc de Bourgogne voulut se mettre en possession du Comté d'Etampes et de ses annexes après la mort du Duc de Berri, en vertu de la substitution faite par ce Prince en faveur de sa Maison. Mais la faction des Orléanois ayant alors le dessus, et le nouveau Dauphin Charles, Régent du Royaume, s'étant mis à leur tête, il fut obligé d'employer la voie des armes pour arracher cette succession au Domaine de la Couronne. L'an 1417, tandis qu'il s'empare de Montlhéri, de Palaiseau, de Marcoussis et de Dourdan, ses Officiers prennent Etampes, Auneau, Rochefort

et Galardon. Ce Prince fut tué, le 10 Septembre 1419, à Montereau. (*Voy.* Jean, *Duc de Bourgogne.*)

PHILIPPE LE BON.

1419. PHILIPPE LE BON, fils et successeur de Jean au Duché de Bourgogne, le fut de même au Comté d'Etampes. Mais, l'an 1421, le Dauphin, par acte du 8 Mai, disposa de ce Comté en faveur de RICHARD, frere de Jean VI, Duc de Bretagne, pour le récompenser de ses bons services. Ce Prince étoit sur-tout sensible au secours que Richard et le Duc, son frere, lui avoient fourni pour retirer sa femme des mains des Anglois, qui la tenoient renfermée dans Paris. Devenu Roi de France, il confirma cette donation au mois d'Octobre 1425, et y ajouta le Comté de Mantes. Mais le Duc de Bourgogne en empêcha l'effet par la force de ses armes, et conserva la jouissance d'une partie au moins du Comté d'Etampes. L'an 1434, il le céda, avec celui d'Auxerre, à Jean de Nevers, son cousin, pour lui tenir lieu d'une rente de cinq mille livres qu'il lui avoit promise. L'an 1435, par un des articles du Traité d'Arras, il fut convenu que le Comté d'Etampes, avec la Seigneurie de Dourdan, seroit mis en séquestre, entre les mains du Duc de Bourbon, pendant un an, *jusqu'à ce que, pendant ledit an, Jean de Bourgogne, Comte d'Etampes, ou mondit Seigneur* (Philippe le Bon) *pour lui, auront montré au Roi les Lettres du don fait à mondit Seigneur de Bourgogne par feu mondit Seigneur de Berri.* Richard de Bretagne, présent à ce Traité, ne paroît y avoir formé aucune opposition. Jean de Nevers ou de Bourgogne entra donc en jouissance du Comté d'Etampes; et l'on voit encore à présent, dit le P. Fleureau, des Sentences rendues par le Prévôt d'Etampes au mois de Janvier 1436, scellées du sceau de Jean de Nevers, quoique du vivant de Richard de Bretagne, qui ne mourut que le 3 Juin 1438. Mais quelques années après la mort de celui-ci, Marguerite d'Orléans, sa veuve, comme tutrice de François, leur fils (depuis Duc de Bretagne), obtint du Roi (l'an 1442) la confirmation du don qu'il avoit fait de ce Comté à son mari. Les Lettres lui en furent expédiées dans les formes; mais sur l'entérinement qu'elle en demanda à la Cour, il y eut deux oppositions: l'une, de la part du Duc de Bourgogne, prenant la garantie de Jean de Nevers; l'autre, de la part du Procureur-Général, prétendant que la Seigneurie d'Etampes ayant été donnée en apanage à Louis I, fils du Roi Philippe le Hardi, et la postérité de celui-ci manquant, elle devoit être réunie au Domaine de la Couronne. En conséquence de cette seconde opposition, le Comté d'Etampes fut saisi provisionnellement, et le revenu dans la litispendance en fut administré par les Commissaires du Parlement. Le procès fut enfin jugé définitivement par Arrêt du 18 Mars 1478 (V. S.) à l'avantage du Roi. C'étoit alors Louis XI qui étoit assis sur le trône. Ce Prince, dès le mois d'Août suivant, disposa du Comté d'Etampes en faveur de JEAN DE FOIX, Vicomte de Narbonne, lequel en jouit paisiblement jusqu'à sa mort arrivée au mois de Novembre 1500. Il est inhumé dans l'Eglise de Notre-Dame d'Etampes. (Voy. *les Vicomtes de Narbonne.*)

GASTON DE FOIX.

1500. GASTON, fils de Jean de Foix, lui succéda dans le Comté d'Etampes, de même que dans la Vicomté de Narbonne, à l'âge d'onze ans, et fit son entrée solemnelle dans Etampes l'an 1506. Ayant échangé, l'année suivante, avec le Roi la Vicomté de Narbonne contre le Duché de Nemours, il ne fut plus appellé que Duc de Nemours. Né avec une forte inclination pour les armes, la fameuse ligue de Cambrai lui fournit l'occasion d'aller signaler sa valeur en Italie. Charles d'Amboise, Seigneur de Chaumont, et Gouverneur de Milan, étant mort en 1511, le Duc de Nemours le remplaça dans ce poste. Il s'opposa vigoureusement aux Suisses que le Pape Jules II avoit appellés en Italie, et les contraignit de retourner en leur pays. Il força ensuite le Pape et ses Confédérés de lever le siége qu'ils avoient mis devant Bologne pour en chasser de nouveau les Bentivoglio, que les François y avoient rétablis. De là il alla faire le siége de Brescia, qui étoit retombée sous la puissance des Vénitiens, et l'ayant prise d'assaut, il y fit un horrible massacre des habitans. Son dessein étoit de livrer ensuite bataille aux ennemis. Comme ils l'évitoient avec soin, le Duc pour les y engager tourna du côté de Ravenne, et vint assiéger cette place, bien assuré que le Pape feroit tous ses efforts pour la conserver. Antoine Colonne y commandoit avec une garnison de deux mille hommes que Jules II y avoit jettés. Battu vivement par l'armée françoise, et déja sur le point de se rendre, Raimond de Cardonne, Viceroi de Naples et Général des Confédérés, vint avec son armée pour la dégager. Il plaça son camp à une lieue ou environ de la ville, résolu d'y entrer la nuit suivante. Mais le lendemain, jour de Pâque, 11 Avril 1512, Gaston lui livra bataille, quoique son armée fût double de la nôtre. La victoire, long-tems disputée, se déclare enfin pour les François. Mais un excès de valeur ayant porté le Général victorieux à poursuivre à la tête de 16 Gentilshommes (d'autres disent 30) un corps ennemi de deux mille hommes, qui se retiroit en bon ordre du côté de Ravenne, sa petite troupe fut accablée par le nombre, et lui-même fut tué à coups de piques, après avoir eu les jarrets coupés, et s'être long-tems défendu, l'épée à la *main, en cet état.* C'est ainsi que périt à l'âge de 23 ans, au grand regret de son armée, Gaston, Duc de Nemours et Comte d'Etampes. Ravenne, après la bataille, se rendit aux François. Mais tandis qu'on dressoit les articles de la capitulation, les Gascons et les Lansquenets, pour venger la mort de leur Général, entrerent dans la ville par la breche qu'on y avoit faite, et la saccagerent. Le corps de Gaston fut porté à Milan, où il fut inhumé avec pompe. Par sa mort le Comté d'Etampes retourna au Domaine de la Couronne.

L'an 1513, ANNE DE BRETAGNE, Reine de France, fut gratifiée, au mois de Mai, par le Roi Louis XII, son époux, du Comté d'Etampes, avec pouvoir d'en disposer en faveur de celui de leurs enfans qu'elle voudroit choisir. Anne jouit de ce don très peu de tems, étant morte le 6 Janvier 1514.

L'an 1514, CLAUDE DE FRANCE, fille aînée de Louis XII et d'Anne, succéda à sa mere dans le Comté d'Etampes. Elle épousa, le 18 Mai de la même année, FRANÇOIS, Comte d'Angoulême, héritier présomptif de la Couronne. En considération de ces noces, Louis XII accorda le même jour aux habitans d'Etampes le droit de nommer un Maire avec tous les droits de la Commune. Jusqu'alors ils n'avoient eu que des Echevins biennaux, sans aucune jurisdiction municipale.

L'an 1516, ARTUR DE GOUFFIER, Duc de Rouannois et Grand-Maître de France, reçut du Roi François I la jouissance pour sa vie du Comté d'Etampes dont il avoit déja le Gouvernement. Mais après sa mort, arrivée le 10 Mars 1518, la Reine Claude rentra en possession de ce Domaine. Elle mourut le 20 Juillet 1524.

L'an 1526, JEAN DE LA BARRE, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, devint Comte d'Etampes pour sa vie, par Lettres données le 13 Avril au Mont-Marsan. Il fut nommé, le 11 Juin suivant, Prévôt de Paris, et mourut en cette ville au mois de

Février 1534 (N. S.), laissant de Marie de la Primaudais, son épouse (morte en Novembre 1545), deux filles.

L'an 1534, le 23 Juin, le Roi donna le Comté d'Etampes à sa maîtresse, Anne de Pisseleu de Heilli, d'une ancienne famille de Picardie, et Fille d'honneur de Louise de Savoie, mere de ce Prince. Il l'avoit connue à Bayonne, à son retour d'Espagne, et dès-lors il conçut pour elle une passion violente. L'an 1530, il lui fit épouser Jean de Brosse, Comte de Penthievre, qui consentit à cette union déshonorante pour rentrer dans les Domaines de sa Maison, dont une partie avoit été confisquée dès l'an 1465 par le dernier Duc de Bretagne, et l'autre le fut par ce même Roi François I, après la défection de René, pere de notre Comte, qui avoit suivi le Connétable de Bourbon dans la sienne. L'événement passa les espérances de Jean de Brosse. Non seulement il recouvra son patrimoine, mais il obtint encore le collier de l'Ordre et le Gouvernement de Bretagne. Il y eut plus; le Roi érigea en sa faveur le Comté d'Etampes en Duché, par Lettres de Janv. 1536 (N. S.), enregistrées, le 18 du même mois, au Parlement. La Duchesse, sa femme, eut un grand ascendant sur l'esprit de son amant. Ce fut elle qui lui conseilla, lorsque Charles-Quint vint à Paris pour aller en Flandre, de profiter de l'occasion pour faire révoquer les dures conditions du Traité de Madrid. Le Monarque ayant rendu ce conseil devant elle à l'Empereur, *s'il est bon*, répondit-il froidement, *il faut le suivre*. Mais craignant réellement que le Roi ne le fit arrêter, il para ce coup par un trait de galanterie. Le lendemain, comme il se lavoit les mains pour dîner, la Duchesse tenant la serviette, il laissa tomber de son doigt un diamant de grand prix, qu'elle releva pour le lui rendre. *Duchesse, il vous appartient*, lui dit-il; *les Empereurs et les Rois ne reprennent point ce qui tombe de leurs mains*. Le présent fit son effet, et ferma la bouche à la Duchesse. Le Connétable d'ailleurs ayant désapprouvé l'avis qu'elle avoit proposé, Charles-Quint sortit librement de Paris pour se rendre dans les Pays-Bas. Depuis ce tems la Duchesse entretint des correspondances avec l'Empereur, voulant par là s'assurer l'appui de ce Prince, que la mort du Roi pouvoit lui rendre un jour nécessaire. On prétend qu'elle lui révéla même des secrets importans, qui firent battre nos armées. Les amis et les ennemis de cette favorite sentirent également le poids de son crédit. L'Amiral Chabot, son ami, dégradé par Arrêt du Parlement, fut rétabli, à la priere de la Duchesse, dans sa charge en 1542. Le Chancelier Poyet, dont elle croyoit avoir à se plaindre, fut privé de la sienne en 1545. La Baronie de Chevreuse fut encore érigée en Duché, par Lettres du mois de Décembre 1545, en faveur d'Anne de Pisseleu et de son époux. Après la mort de François I, son successeur, Henri II confirma, le 14 Septembre 1547, le don d'Etampes à la Duchesse et à Jean de Brosse, son mari, pour leur vie. Mais, l'an 1553, instruit des intelligences de la Duchesse avec les ennemis de l'Etat, il lui retira ce Duché pour le donner à sa maîtresse, Diane de Poitiers, femme de Louis de Brézé, Grand Sénéchal de Normandie. Diane, née l'an 1500, étoit fille de Jean de S. Valier, Comte de Poitiers, lequel, ayant été convaincu d'avoir favorisé la fuite du Connétable de Bourbon, fut condamné à perdre la tête. L'Arrêt alloit être exécuté, lorsque Diane, étant venue se jetter aux pieds de François I, obtint par ses larmes, et plus encore par ses attraits, la grace du coupable. On sait la révolution que la peur fit sur l'esprit et le corps de S. Valier, dont elle fit blanchir les cheveux en une nuit, et à qui elle causa une fievre si violente, qu'il n'en put jamais guérir, même après que le Roi lui eut accordé son pardon. De là le proverbe de *la fievre de S. Valier*. Diane avoit 40 ans lorsque Henri II, alors Dauphin, âgé seulement de dix-huit ans, devint amoureux d'elle éperdument. Cette passion dura jusqu'à la mort de ce Prince. Diane étoit une femme très avide. Ce fut elle qui excita le Roi à poursuivre les hérétiques à feu et à sang, parce qu'elle profitoit de la confiscation de leurs biens. Elle perdit, l'an 1559, le Duché d'Etampes, qui lui fut retiré en vertu de l'Edit donné au mois d'Août de cette année par le Roi François II pour la révocation des dons et aliénations de son Domaine. Les Guises, qui avoient tout pouvoir sous ce régne, furent les auteurs de cette disgrace, à laquelle ils ajouterent celle de faire chasser Diane de la Cour. Elle se retira dans une de ses terres où elle mourut en 1566.

L'an 1562, le Duché d'Etampes fut rendu, au mois d'Avril, par le Roi Charles IX à Jean de Brosse, pour en jouir pendant deux ans. Mais au mois d'Août suivant il lui fut accordé pour sa vie, en reconnoissance des bons services qu'il n'avoit cessé de rendre à l'Etat. On remarque en effet que ce Seigneur ne se sépara jamais du Souverain parmi les troubles qui agiterent le Royaume. Il s'étoit trouvé, l'an 1542, avec le Roi François I au siége de Perpignan; il servit, en 1562, contre les Calvinistes, conduits par Dandelot, et l'année suivante au siége d'Orléans; il étoit avec la Reine Catherine de Médicis lorsque Poltrot, l'assassin du Duc de Guise, lui fut présenté; il assista au Traité de paix entamé dans l'Isle aux Bœufs, près d'Orléans, et conclu, le 19 Mars de la même année, à Amboise. Sa mort arriva dans le mois de Janvier 1564. Anne, sa femme, lui survécut douze ans, étant morte l'an 1576.

L'an 1576, Jean Casimir, fils de Frédéric III, Electeur Palatin, devint Duc d'Etampes par un des articles du Traité de paix conclu au mois d'Avril de cette année avec les Huguenots, au secours desquels il étoit venu pour la seconde fois avec un corps de troupes. Le Roi Henri III confirma le don de ce Duché par ses Lettres du 18 Mai suivant, enregistrées le même mois au Parlement. Mais Jean Casimir, n'étant point payé des sommes que la Cour lui avoit promises pour la solde de ses troupes, renonça, le 8 Mai 1578, au Duché d'Etampes, qui fut donné par engagement, le 17 Janvier suivant, à la Duchesse de Montpensier pour la somme de cent mille livres. Le Roi l'ayant retiré ensuite des mains de cette Duchesse, en gratifia, par Lettres du 18 Juillet 1582, Marguerite de Valois, sa sœur, femme de Henri de Bourbon, Roi de Navarre, et depuis Roi de France.

L'an 1598, Gabrielle d'Étrées, Duchesse de Beaufort, succéda dans le Duché d'Etampes à la Reine Marguerite, par la cession que cette Princesse lui en fit le 11 Novembre de cette année.

L'an 1599, César Duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Étrées, hérita du Duché d'Etampes par la mort de sa mere. Il passa de ce Prince à ses descendans, et retourna au Domaine de la Couronne, l'an 1712, après l'extinction de la Maison de Vendôme.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE DREUX.

Le Comté de Dreux, situé au Nord du pays chartrain, sur les confins de la Normandie et de l'Isle de France, tire son nom de sa capitale, appellée dans l'Itinéraire d'Antonin *Durocasis;* dans une inscription citée par Wesseling, *Durocases;* dans la Table théodosienne, *Durocassis;* dans des monumens postérieurs, *Durocasses* et *Durcasa*, dont on a fait *Drocae* ou *Drogae*, d'où le nom de Dreux est immédiatement dérivé. Ce pays a toujours été séparé du Comté de Chartres, et étoit originairement compris dans le Duché de Normandie. Vers le milieu du xe siécle le Comté de Dreux étoit possédé par Landri, dont la fille, Eve, le porta en dot à Gautier I, Comte de Vexin, qui eut pour successeur à Dreux Geofroi, son 3e fils. Ce Comté tomba ensuite, l'on ne sait par quel événement, entre les mains de Richard I, Duc de Normandie. Ce Prince donna la moitié du château de Dreux à Mahaut, sa fille, en la mariant à Eudes II, Comte de Chartres, qui s'empara du tout et refusa de le rendre après la mort de cette Princesse, décédée, vers l'an 1017, sans enfans; ce qui occasionna une guerre entre Eudes et le Duc Richard II. Celui-ci, avant de se mettre en campagne, fit bâtir le château de Tilliers, ou Tillieres, sur la riviere d'Aure, pour tenir en bride celui de Dreux, et en donna la garde à deux braves Chevaliers, Néel de S. Sauveur, Vicomte de Cotentin, et Raoul, Seigneur de Toéni. Eudes ayant fait alliance avec Hugues, Comte du Maine, et Valeran, Comte de Meulent, s'achemina secrètement en leur compagnie pour surprendre la place; mais il fut lui-même surpris, battu, et mis en déroute. Cet échec ne le découragea point. Il suscita tant d'ennemis à Richard, que ce Prince, craignant d'être accablé, prit le parti d'appeller à son secours Lagmart, Roi de Suede, et Olaüs, Roi de Norvege, qui faisoient alors la guerre aux Anglois. Ils arriverent par la Bretagne dans le Chartrain. Le Roi Robert, effrayé des traces funestes qu'ils laissoient sur leur route, interposa son autorité pour accommoder les deux rivaux, et y réussit. *La paix*, dit l'ancienne Chronique de Normandie, *se fit ainsi, que Tillieres demeureroit à Richart à héritage, et Eudes auroit Dreux et le tiendroit du Roy : et adonc Dreux, où l'on usoit de la coustume de Northmandie, fut muée en la coustume franchoise ; et Tillieres, qui estoit en la coustume franchoise, fut muée en la coustume de Northmandie.* Eudes quelque tems après céda le château de Dreux au Roi de France, qui le réunit à la Couronne.

ROBERT I.

Robert I, dit le Grand, troisieme des fils du Roi Louis le Gros, qui lui survécurent, reçut en 1132 du Roi, son pere, suivant M. Galand, en 1137 du Roi Louis le Jeune, son frere, selon le P. Anselme, le Comté de Dreux, dont sa postérité prit le surnom. Nicole Gilles et du Boulai, d'après Jean d'Ypres, Ecrivain du xive siécle, avancent qu'il étoit le second fils de Louis le Gros, et qu'en cette qualité il étoit devenu l'héritier présomptif du trône après la mort de Philippe, son aîné; mais qu'à raison de sa stupidité, Louis, son cadet, lui fut préféré par les Grands de l'Etat. C'est une fable détruite par des autorités auxquelles on ne peut se refuser, telles que la continuation de Sigebert, écrite du vivant de Louis le Gros par Anselme de Gemblours; la Chronique de Morigni, composée vers le même tems; une ancienne Chronologie des Rois de France, et d'autres monumens contemporains, lesquels attestent tous que Louis le Jeune suivoit immédiatement le Prince Philippe dans l'ordre de la naissance. La raison qu'on apporte de l'exclusion prétendue de Robert est même démentie par sa conduite. Ce Prince en effet, dans plusieurs occasions d'éclat, se signala, comme on va le voir, d'une maniere fort opposée au caractere de stupidité qu'on lui prête. L'an 1147, ayant accompagné le Roi, son frere, à la Croisade, il soutint à Constantinople la dignité de Prince du sang de France, en refusant l'hommage que l'Empereur Manuel demandoit aux Seigneurs françois pour les terres dont ils feroient la conquête en Palestine. Odon de Deuil (l. 4, p. 44) dit que l'Empereur, pour engager le Roi Louis le Jeune à faire consentir ses Barons à cette démarche, offroit de marier un de ses neveux à une proche parente de ce Prince, qui étoit de la compagnie de la Reine, sa femme; mais que Robert, frere du Roi, qu'il qualifie Comte du Perche pour la raison qu'on verra dans peu, s'esquiva secrètement de Constantinople avec plusieurs Barons, et passa le bras de S. George, emmenant avec lui la Princesse dont le mariage devoit sceller le honteux Traité que l'Empereur exigeoit de la Noblesse françoise. Robert eut part aux dangers qu'essuya notre armée en traversant l'Asie; mais il eut le bonheur d'en échapper, et arriva sain et sauf à Antioche, d'où il se rendit en Palestine. La malheureuse expédition de Damas le brouilla avec le Roi, peut-être parce qu'on n'avoit pas suivi ses avis dans le siége de cette place. Quoi qu'il en soit, il fut des premiers, après la levée du siége, à reprendre la route de France. Son arrivée dans ce Royaume y jetta le trouble par les tentatives qu'il fit, de concert avec plusieurs mécontens, pour enlever la Régence du Royaume à Suger. Sa partie étoit si bien faite, qu'il se vit sur le point de réussir. Suger, dans le premier effroi que lui causa cet orage, écrivit au Roi pour le prier de hâter son retour; mais comme le mal demandoit un prompt remede, il prit le parti de convoquer les Etats de la nation. L'Assemblée se tint à Soissons, et le Régent y triompha pleinement des ennemis de la patrie et des siens. Robert,

voyant son coup manqué, rentra dans le devoir, et s'appliqua dans la suite à effacer le souvenir de sa faute par une constante fidélité. Etant entré, l'an 1150, avec le Roi, son frere, en Normandie, il l'aida à soumettre ce Duché au jeune Henri, depuis Roi d'Angleterre. La ville de Séez, qui osa lui faire résistance, fut prise d'assaut et livrée aux flammes. L'an 1153 ou environ, il fonda la ville qui fut appellée de son nom Brie-Comte-Robert, en latin *Braia Comitis Roberti*. Cette même année, il mene du secours à Thibaut V, Comte de Blois, dans la guerre qu'il avoit contre Sulpice II d'Amboise, Seigneur de Chaumont-sur-Loire. (*Gesta Dom. Ambas.* n. 14.) Les gens du Comté de Dreux, l'an 1157, firent sur les Domaines de l'Abbaye de Coinci des usurpations, dont les intéressés porterent leurs plaintes à Rome, après lui en avoir inutilement demandé justice. Robert en conséquence fut excommunié. Sensible à cette punition, il offrit de réparer les torts qui l'avoient occasionnée, et à cette condition il fut absous. L'an 1159, tandis que le Roi Louis le Jeune défendoit en personne la ville de Toulouse contre le Roi d'Angleterre, Robert et Henri, son frere, Evêque de Beauvais, se jetterent sur le Vexin normand pour faire diversion. L'an 1159, Robert accorde à la ville de Dreux une Charte de Commune et franchise, qui commence par ces mots : *R. gratiâ Dei Comes Drocarum et Branae.* Robert étoit charitable et protégeoit les Lettres. Ce fut le double motif qui le porta, l'an 1188, à fonder près de Paris, dans le canton dit le Louvre, une Eglise dédiée à S. Thomas de Cantorberi, dans laquelle il devoit y avoir quatre canonicats avec un hôpital pour de pauvres écoliers, sous un maître chargé de présider à leurs études et de pourvoir à leur entretien. C'est le premier établissement de ce genre fait dans l'école de Paris. Robert avoit alors abdiqué depuis quatre ans le Comté de Dreux en faveur de son fils aîné. Ce Prince mourut le 11 Octobre de la même année, dans un âge avancé. Peu de tems avant sa mort il eût le chagrin de voir son château de Dreux réduit en cendres par le Roi d'Angleterre, dans la guerre qui s'étoit élevée entre ce Prince et le Roi Philippe-Auguste. (Nic. Trivet.) On grava sur sa tombe ces deux vers rapportés par le P. Labbe (*Thesaur. Epitaph.*) :

Princeps Robertus mirâ pietate refertus
Hîc jacet; heu! noli plura rogare, tacet.

Il avoit épousé, 1° Agnès, fille d'Anseau de Garlande et veuve d'Amauri III, Sire de Montfort (morte en 1143), dont il n'eut qu'un fils mort dans l'enfance; 2°, l'an 1144, Harvise d'Evreux, fille de Gautier d'Evreux, Baron de Salisberi, et veuve de Rotrou II, Comte du Perche : mariage à raison duquel il prit le titre de *Comte de Perche*, sans rien prétendre néanmoins à ce Comté. Harvise le fit pere d'Alix, mariée quatre fois, d'abord à Waleran III, Baron de Breteuil; ensuite à Gui, Sire de Châtillon-sur-Marne; puis à Jean de Torote, Châtelain de Noyon; et enfin à Raoul, Comte de Soissons. A ces enfans de Robert et d'Harvise il faut ajouter, comme le prouve M. de Bréquigni (*Mém. de littér.* T. XLI, p. 622 *et seqq.*), le fameux Etienne du Perche, lequel, ayant été appellé en Sicile, l'an 1167, par la Reine Marguerite, sa parente, pendant la minorité du Roi Guillaume II, y fut nommé Chancelier du Royaume, puis élevé à l'Archevêché de Palerme, d'où il fut presque aussitôt chassé par les Barons du pays, révoltés. Il est vrai que Hugues Falcand, qui nous paroît être le même que Hugues Foucaut, Abbé de S. Denis en France, dans l'histoire qu'il a faite des révolutions arrivées en Sicile de son tems, et dont il fut lui-même témoin et partie, fait sortir Etienne du mariage d'Harvise et de Rotrou. (*Historia Sicula apud Murator. rerum Ital.* T. VII, p. 313.) Mais, quoique François et contemporain, il se trompe sur ce point. C'est ce qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître d'après une lettre de Louis le Jeune, citée par l'habile Académicien (p. 634), où il appelle Etienne sa chair et son sang, *caro et sanguis noster est.* Robert, après la mort d'Harvise, épousa en troisiemes noces, l'an 1152, Agnès de Baudement, veuve de Milon II, Comte de Bar-sur-Seine. Par cette alliance il devint Seigneur de Braine, de Fere en Tardenois, de Nesle, et d'autres terres qu'Agnès lui apporta en dot. Elle survécut à son second époux, et fut enterrée auprès de lui dans l'Eglise abbatiale de S. Ived de Braine, qu'elle avoit fondée, après avoir eu de son dernier mariage dix enfans, six garçons et quatre filles, dont les principaux sont Robert, qui suit; Henri, Evêque d'Orléans, mort à Sienne en Toscane le 25 Avril 1198; et Philippe, Evêque de Beauvais. Ce dernier, au mépris des loix de son état, suivit l'inclination naturelle qu'il avoit pour les armes. Il passa deux fois à la Terre-Sainte (l'an 1178 et l'an 1190) pour combattre les Infideles; et, ayant été pris à la seconde fois, il fut conduit prisonnier à Bagdad. A son retour il porta les armes contre les Anglois; et, l'an 1197, étant tombé entre leurs mains à l'affaire de Milli, il fut jetté par le Roi Richard dans une étroite prison. Le Pape Célestin III, dont il implora le secours, s'intéressa pour lui. Il écrivit au Roi d'Angleterre pour lui demander la délivrance *de son très cher fils l'Evêque de Beauvais.* Richard pour réponse lui envoya la cotte d'armes du Prélat, toute ensanglantée, avec laquelle il avoit été pris, et chargea son Ambassadeur de dire à Sa Sainteté, comme les enfans de Jacob en lui envoyant la robe de Joseph : *Reconnoissez-vous à ces marques la tunique de votre fils?* Le Pape ne fit plus d'instances pour l'Evêque, lequel n'obtint sa liberté qu'en 120[illegible]. Cette disgrace ne ralentit point son ardeur martiale. L'an 1210, il se croisa contre les Albigeois; et, l'an 1214, il se distingua à la bataille de Bouvines, où l'on remarqua qu'il n'avoit pour arme qu'une massue, craignant, disoit-il, de violer les canons en se servant du glaive. Ce brave Prélat mourut le 4 Nov. 1217. Ce fut lui qui mit dans sa main le Vidamat de Gerberoi, qui est resté à ses successeurs. Les filles du troisieme lit de Robert sont Alix, femme de Raoul I, Sire de Couci; Elisabeth, mariée en 1178 à Hugues III, Seigneur de Broyes; Massilie ou Béatrix, et Marguerite, l'une et l'autre Religieuses à Fontevraut.

L'usage n'étant point alors que les cadets de la Maison de France employassent les fleurs de lis dans leurs armoiries, Robert prit pour les siennes l'échiquier d'or et d'azur : ce qui fut suivi par ses successeurs.

ROBERT II.

1184. Robert II, fils aîné de Robert I, lui succéda, l'an 1184, dans le Comté de Dreux, par la résignation que ce Prince lui en fit quatre ans avant sa mort. Depuis ce tems le pere ne prit plus que le titre de Comte de Braine, et c'est ainsi qu'il est désigné dans la plupart des monumens. Robert II partit, l'an 1190, pour la Terre-Sainte avec le Roi Philippe-Auguste. Il se trouva au siége d'Acre, et plusieurs Historiens disent qu'il eut grande part à la prise de cette place. Mais Raoul de *Diceto*, Doyen de Londres, raconte un trait de lui bien ignominieux, qu'il tenoit de Guillaume, son Chapelain, qui étoit à cette expédition. » Anseric » de Montréal, dit-il, étant à l'article de la mort, dé- » clara qu'il avoit formé le complot avec l'Evêque de » Beauvais, le Comte Robert, son frere, Gui de Dam- » pierre, le Landgrave, et le Comte de Gueldre, de » trahir les Croisés à l'appât de 32 mille besans et de » cent marcs d'or que Saladin leur avoit donnés ». On ignore si les accusés se purgerent de cette accusation, ou si l'on prit plutôt le parti de l'étouffer. Ce qui est certain, c'est que Robert n'étoit pas fort scrupuleux. Le Roi Philippe-Auguste cherchant des prétextes pour justifier son divorce avec la Reine Ingeburge, ce Comte

fut un des témoins qui jurerent dans l'Assemblée de Compiegne, tenue en 1193, qu'Ingeburge étoit parente d'Isabelle, premiere femme de ce Monarque. (Roger de Hoveden.) L'an 1196, il aida Philippe-Auguste à se rendre maître du château d'Aumale, dont la garde lui fut confiée pour récompense de ses services. Il servit, l'an 1204, avec le même zele et le même succès ce Monarque au siége de Rouen.

L'an 1205, Robert et sa femme Yolande présiderent à l'instruction du procès de certains hérétiques qu'on avoit découverts près de Braine, parmi lesquels se trouvoit un peintre célebre par toute la France, nommé Nicolas. Ils furent condamnés au feu, et peu de jours après exécutés. (*Chron. manus. Bibl. R.* n° 5011.) Robert, l'an 1206, voulant faire bâtir une forteresse dans son parc de Fere en Tardenois, qui étoit un de ses alleus, en demande préalablement la permission à Blanche, Comtesse de Champagne, et ne l'obtient qu'à condition que cette forteresse sera jurable et rendable au Comte de Champagne; » car tel étoit l'usage » en ce Comté, que ceux qui possédoient des alleus » situés au dedans des *mettes* de Champagne, n'eût-» ce été que sur la lisiere, n'y pouvoient bâtir de for-» teresses sans la permission du Comte ». (Brussel, *Usage des Fiefs*, T. I, p. 386.) L'an 1211, Robert s'étant croisé contre les Albigeois, mena un renfort considérable à Simon de Montfort, Chef de cette expédition. Il signala sa valeur en 1214 à la bataille de Bouvines avec l'Evêque de Beauvais, son frere. Le 28 Décembre de l'an 1218 fut le terme de ses jours. Son corps fut inhumé à Braine dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Yved, aux pieds de la Comtesse Agnès, sa mere, décédée l'année précédente au plus tard, après l'avoir fait son principal héritier. Un ancien Auteur, cité par Duchêne, fait l'éloge de son courage, de son activité, de sa fermeté, de sa prudence et da sa force singuliere. *Jamais l'adversité*, dit un moderne, *n'ébranla sa constance, et le travail du corps ne pouvoit tellement le lasser, qu'il ne fût toujours prêt à entreprendre et exécuter toutes choses.* Il avoit épousé, 1° Mahaut de Bourgogne, veuve d'Eudes II, Seigneur d'Issoudun, puis de Gui, Comte de Nevers, ensuite de Pierre d'Alsace, dit de *Flandre*, et fille unique de Raymond de Bourgogne, de laquelle il fut séparé pour cause de consanguinité, sans en avoir eu d'enfans; 2°, l'an 1184, Yolande, fille de Raoul I, Sire de Couci (morte le 18 Mars 1224), qui lui donna douze enfans, cinq fils et sept filles; ce sont Robert, qui suit; Pierre de Dreux, qui eut pour sa part Fere en Tardenois, Brie-Comte-Robert, et qui a fait la derniere branche des Ducs de Bretagne; Henri, Archevêque de Reims en 1227, mort le 8 Juillet 1240; Jean de Braine, Comte de Mâcon du chef d'Alix, sa femme; Geofroi, qui quitta les armes de son pere pour prendre celles de Braine; Eléonore, mariée, 1°, en 1205 au plus tard, à Hugues IV, Sire de Châteauneuf en Thimerais, 2° à Robert de S. Clair; Isabelle, mariée à Jean II, Comte de Rouci; Philippine, femme de Henri II, Comte de Bar-le-Duc; Agnès, femme d'Etienne II, Comte ou Vicomte d'Auxonne; Alix, mariée, 1° à Gaucher IV, Sire de Salins, 2° à Rainard III, Sire de Choiseul, de la postérité de laquelle descend toute la Maison de Choiseul (1); Yolande, femme de Raoul d'Issoudun, Comte d'Eu; et Jeanne, Abbesse de Fontevraut.

ROBERT III.

1218. Robert III, dit *Gâtebled*, parce que dans son jeune âge il avoit gâté fortuitement quelques moissons, succéda, l'an 1218, à Robert II, son pere, dans les Comtés de Dreux et de Braine. Il étoit déja Seigneur de S. Valeri par son mariage contracté, l'an 1210, avec Eléonore, fille et unique héritiere de Thomas, Sire de S. Valeri. Ayant été fait Chevalier, le 17 Mai de l'année précédente, avec le Prince Louis, à Compiegne, par le Roi Philippe-Auguste, il avoit assisté deux ans après à l'Assemblée tenue à Soissons, pour résoudre la guerre contre les Anglois. Etant passé, l'an 1214, en Bretagne, il s'étoit jetté avec Pierre de Dreux, son frere, dans la ville de Nantes, pour la défendre contre Jean, Roi d'Angleterre. Mais peu de tems après l'avoir obligé de lever le siége, il tomba dans une embuscade où il fut pris avec quatorze Gentilshommes. Le Roi Jean le fit conduire en Angleterre, d'où il revint après la bataille de Bouvines, ayant été échangé avec le Comte de Salisberri, fait prisonnier à cette journée. Robert, l'an 1216, accompagna le Prince Louis dans son expédition d'Angleterre. Il fit hommage de sa terre de Braine, l'an 1225, à Thibaut VI, Comte de Champagne. L'an 1226, il eut part à la prise d'Avignon. Sous la minorité de S. Louis, Robert se déclara d'abord contre la régence de la Reine Blanche; mais, touché des semonces du Connétable de Montmorenci, il ne tarda pas à rentrer dans le devoir, et servit le Roi dans la suite avec ardeur contre les rebelles. Il parvint à détacher de la ligue le Duc de Bretagne, son frere, dont il fit la paix avec le jeune Monarque. Robert mourut le 3 Mars 1234 (N. S.), et fut inhumé à S. Yved de Braine, sous une tombe où se lit encore aujourd'hui cette épitaphe qui mérite d'être rapportée :

Hîc jacet illustris ex Regum semine natus,
Drocarum Branæque Comes Robertus humatus:
Hic in amicitia Theseus fuit, alter in armis
Ajax, consilio pollens fuit alter Ulysses.

Sa veuve se remaria, l'an 1237, à Henri, Sire de Sulli, et mourut le 15 Novembre 1251, après avoir eu de son premier mariage trois fils et une fille. Les fils sont Jean, qui suit; Robert de Dreux, auquel sont descendus les Seigneurs de Beu, d'Esneval et de Morainville; et Pierre, qui fut destiné à l'état ecclésiastique, et mourut vers 1250. Yolande, fille du Comte Robert, épousa, l'an 1229, Hugues IV, Duc de Bourgogne, après avoir été recherchée par Thibaut VI, Comte de Champagne.

JEAN I.

1234. Jean I succéda en bas âge à Robert III, son pere, sous la tutele de sa mere, puis de Henri de Sulli, son beau-pere. L'an 1239, au mois de Novembre, Pierre de Richeville lui assura sa maison forte de Cheligni contre toutes personnes, sauf la *féauté* du Roi de France, en cette maniere; » C'est à savoir, » est-il dit dans l'acte, qu'il ne peut avoir dans cette » maison une archiere, *archêriam* (fenêtre longue et » étroite pour tirer sur l'ennemi), ni une arbalêtriere, » ni un créneau, ni un écu (*scutum*); mais il pourra » faire autour de son pourpris un fossé large de 12 pieds, » sans que lui ni ses hoirs aient la faculté de rien faire » de plus dans cette maison, si ce n'est par la permis-» sion du Comte ou de ses hoirs. Il est encore à savoir, » ajoute-t-on, qu'il est tenu envers ledit Comte de lui » remettre ladite maison à grande et à petite force aussi » munie qu'il la trouvera : ce que feront semblable-» ment les hoirs de lui de Richeville, et le Comte la » leur rendra de même ». Les assuremens de maisons fortes ne se faisoient qu'à de puissans Seigneurs, capa-

(1) C'est cette Alix de Dreux qui fait la matiere d'un roman où l'on suppose qu'elle se battit en duel, déguisée en homme, pendant l'absence de son mari, contre Valeran de Corbie, qui, désespéré de n'avoir pu obtenir sa main, l'avoit accusée d'adultere, et, renversé par elle, l'avoit frappée mortellement d'une dague, comme elle se jettoit sur lui pour le forcer à faire l'aveu de sa calomnie. (*Voy.* le T. II, p. 366 des pieces intéressantes.)

bles de les défendre ; c'est-à-dire que le possesseur de la maison promettoit à ce haut Seigneur qu'elle ne serviroit jamais contre lui dans les guerres qu'il auroit à soutenir ; que réciproquement ce Seigneur mettroit la maison dans sa sauve-garde : mais cela étoit entiérement volontaire de la part du possesseur de la maison forte, et il ne devenoit par là en aucune façon vassal de ce Seigneur. (Brussel, p. 854.) Plusieurs Gentilshommes, à l'exemple de Richeville, assurerent leurs maisons à Jean de Montfort, comme on le voit par le Cartulaire de cette Seigneurie. L'an 1241, il fut créé Chevalier par le Roi S. Louis. Ayant accompagné ce Prince dans son premier voyage d'outre-mer, il mourut sur la fin de 1248 à Nicosie en Chypre. Il avoit épousé au mois d'Avril de l'an 1240 Marie, fille d'Archambaud IX, Sire de Bourbon, qui lui survécut jusqu'au 23 Août 1274, et fut inhumée à S. Yved de Braine. De ce mariage sortirent Robert, qui suit ; Jean, Chevalier du Temple ; et Yolande, femme, 1° d'Amauri, Sire de Craon, 2°, l'an 1270, de Jean de Trie, dit Guillebaud, Seigneur de Monchi, tué à la bataille de Mons en Puelle.

ROBERT IV.

1249. Robert IV, fils aîné de Jean I et son successeur dans un âge tendre aux Comtés de Dreux et de Braine, joignit à ces Domaines le Comté de Montfort et la Seigneurie de Rochefort par le mariage qu'il contracta, l'an 1259, avec Béatrix, fille unique de Jean I, Comte de Montfort-l'Amauri. Il accompagna le Roi Philippe le Hardi dans la guerre du Languedoc, et mourut le 14 Novembre 1282. Ce Prince fut réglé dans ses mœurs, équitable dans son gouvernement, et zélé pour la religion. C'est ce que porte en substance son épitaphe en huit vers latins, gravée sur sa tombe de bronze émaillé dans l'Eglise abbatiale de S. Yved de Braine, où il fut inhumé. (Ce monument, que Duchêne avoit vu en 1630, fut enlevé par les Espagnols en 1650.) Sa femme, qui lui survécut 29 ans, étant morte le 9 Mars 1311 (V. S.), le fit pere de Jean, qui suit ; de Robert, Seigneur de Château-du-Loir, mort au service de la France, dans la guerre de Flandre, sans enfans, vers l'an 1303 ; de Marie, femme de Matthieu IV, Baron de Montmorenci, Grand Chambellan de France ; d'Yolande, Comtesse de Montfort, mariée, 1°, l'an 1286, à Alexandre III, Roi d'Ecosse, 2° à Artus II, Duc de Bretagne, auquel elle porta le Comté de Montfort ; de Jeanne, femme, 1° de Jean IV, Comte de Rouci, 2° de Jean de Bar, Seigneur de la Puisaie ; et de Béatrix, Abbesse de Port-Royal.

JEAN II.

1282. Jean II, *surnommé* le Bon à cause de sa douceur, succéda dans les Comtés de Dreux et de Braine à Robert IV, son pere, et devint ensuite Grand Chambrier de France. Ce fut un Prince courageux, qui se distingua dans toutes les guerres que la France eut à soutenir de son tems. Ayant accompagné le Roi Philippe le Bel dans sa premiere expédition de Flandre, il eut part aux conquêtes de Cassel, de Béthune, de Berg S. Vinox en 1297, et combattit en 1302 à la bataille de Courtrai. Le 7 Mars 1309 fut le terme de ses jours. Il avoit épousé, 1°, l'an 1293 (N. S.), Jeanne de Beaujeu, fille unique de Humbert, Seigneur de Montpensier et Connétable de France, morte l'an 1308 ; 2°, cette derniere année, Péronelle de Sulli, veuve de Geofroi II de Lusignan, Vicomte de Châtellerauld, et fille de Henri III, Sire de Sulli, et de Marguerite de Beaumez. Du premier lit il eut Robert, Jean et Pierre, qui suivent ; Simon, Chanoine ; et Béatrix. Du second lit sortit Jeanne, mariée à Louis, Vicomte de Thouars.

ROBERT V.

1309. Robert V, fils aîné de Jean II, lui succéda aux Comtés de Dreux et de Braine. Il mourut le 22 Mars 1329 (V. S.) *sans laisser de postérité de* Marie d'Enghien, *sa femme, et fut inhumé à S. Etienne de* Dreux. Avant sa mort il avoit disposé, l'an 1323, du Comté de Braine en faveur de Jean de Rouci, son cousin, qui le transmit à ses descendans.

JEAN III.

1329. Jean III, successeur de Robert V, son frere, ne lui survécut que deux ans, étant mort l'an 1331. Ide, son épouse, fille de Gui IV de Mauvoisin, Sire de Rosni, ne lui donna point d'enfans ; et, s'étant remariée, l'an 1332, à Matthieu de Trie, Maréchal de France, elle mourut en 1375.

PIERRE.

1331. Pierre, Seigneur de Montpensier, d'Aigueperse, de Château-du-Loir, de S. Valeri, de Gamaches, de Dommart, &c. devint Comte de Dreux après la mort de Jean III, son frere. Il suivit le Roi Philippe de Valois dans ses guerres contre les Anglois, et s'y distingua. L'an 1333, il vendit à Louis, Duc de Bourbon, la ville et Baronie d'Hermant, au diocese de Clermont. Le 3 Novembre 1345 fut le terme de ses jours, et l'Eglise de S. Etienne de Dreux le lieu de sa sépulture. Il avoit *épousé* Isabelle, *fille de* Jean I, Vicomte de Melun, *Comte de Franconville, Chambellan de France,* et d'Isabelle, *Dame d'Antoïng et d'Epinoi*, dont il ne laissa qu'une fille, qui suit.

JEANNE I.

1345. Jeanne I, *née le* 10 *Juillet* 1345, *succéda* la même année à *Pierre*, *son pere*, dans le Comté de Dreux et la *Seigneurie de Montpensier* sous la tutele de sa mere. Elle mourut sans alliance le 22 Août de l'année suivante. Sa mere se remaria six ans après à Jean d'Artois, Comte d'Eu. Après sa mort, Blanche de Beaujeu, Dame de Leuroux, prétendit aux Seigneuries de Montpensier et d'Aigueperse ; mais elles furent adjugées à Bernard II, Comte de Ventadour, comme petit-fils de Marguerite de Beaujeu, femme d'Ebles VIII, Vicomte de Ventadour, et fille de Louis de Beaujeu, Seigneur de Montferrand. Le même Bernard et Robert, son fils, vendirent Montpensier à Jean de France, Duc de Berri, dont les deux fils, Charles et Jean, porterent le titre de Comtes de Montpensier. Ces deux Princes étant morts avant lui, Marie, leur sœur, hérita de ce Comté, qu'elle porta en dot à Jean I, Duc de Bourbon, en l'épousant.

JEANNE II.

1346. Jeanne, seconde fille de Jean II, et tante de Jeanne I, succéda au Comté de Dreux à sa niece avec Louis, Vicomte de Thouars, son époux. Elle mourut en 1355, laissant un fils, qui suit, avec Péronelle, qui viendra ci-après ; Isabelle, Dame de Talmont, mariée, 1° à Gui de Nêle, Seigneur de Mello, Maréchal de France, 2° à Ingelger I, Seigneur d'Amboise, 3° à Guillaume d'Harcourt, Seigneur de la Ferté-Imbaut ; Marguerite, qui eut sa part, comme son aînée, au Comté de Dreux.

SIMON.

1355. Simon, Vicomte de Thouars, successeur de Jeanne, sa mere, au Comté de Dreux, épousa Jeanne d'Artois, fille de Jean d'Artois, Comte d'Eu, et fut

tué dans un tournoi le jour de ses noces l'an 1365. On remarque que sa veuve, quoique Princesse du sang, ne prit jamais d'autre titre dans tous les actes qu'elle signa, que celui de *Mademoiselle*, parce que son mari n'étoit qu'Ecuyer lorsqu'il fut tué. On n'appelloit *Madame* alors que les femmes de Chevaliers.

1365. Péronelle de Thouars, *femme*, 1o d'Amauri IV, Sire de Craon, 2o de Clément Rouhaut, et Marguerite, sa sœur, femme de Gui Turpin, Seigneur de Crissé, succéderent à Simon, leur frere, avec leurs époux, dans le Comté de Dreux, dont les deux tiers appartinrent à la premiere, et l'autre tiers à la seconde. L'an 1377, Marguerite vendit sa part au Roi Charles V, et l'année suivante Péronelle en fit autant de la sienne pour la terre de Benaon en Poitou, qui fut érigée en Comté par Lettres du mois de Septembre de cette année. Tout le Comté de Dreux fut ainsi réuni à la Couronne.

L'an 1382, le Roi Charles VI donna le Comté de Dreux à Arnaud-Amanieu, Sire d'Albret, pour lui tenir lieu d'une pension de quatre mille livres. Mais après la mort de ce dernier, arrivée en 1401, Charles reprit le Comté de Dreux, et en gratifia, par Lettres du mois de Juillet 1407, Louis, Duc d'Orléans, son frere, pour augmentation d'apanage. Ce Prince ayant été tué le 23 Novembre suivant, le Comté de Dreux retourna dans la Maison d'Albret par le don que Charles VI en fit à Charles I, fils d'Arnaud-Amanieu et Connétable de France. Charles II, fils de Charles I, lui succéda, l'an 1415, dans ce Comté comme dans la Sirerie d'Albret. Mais il en fut dépossédé, l'an 1418, par les Anglois, et n'y rentra qu'en 1441 (1). Le Roi Charles VII s'en étant mis en possession après leur expulsion, le rendit, par ses Lettres datées d'Amboise le 16 Novembre 1441, à Charles II d'Albret. (*Mss. de Dupuy*, no 387.) Celui-ci mourut en 1471, laissant par son testament le Comté de Dreux à son troisieme fils, Arnaud-Amanieu. Alain le Grand, Sire d'Albret et petit-fils de Charles II, n'ayant point approuvé cette disposition, la rendit inutile en se saisissant par force du Comté de Dreux, dans la jouissance duquel il se maintint. Ce Comté fut depuis le sujet d'un long procès entre les Sires d'Albret et les Comtes de Nevers sortis de Marie, fille de Charles II. François de Cleves, premier Duc de Nevers, obtint, l'an 1551, un Arrêt en sa faveur; mais les parties adverses s'étant pourvues contre ce jugement, le Procureur-Général intervint pour le Roi, soutenant que Dreux, étant de l'ancien Domaine de la Couronne, n'avoit pu être transporté au Connétable d'Albret. Il gagna vraisemblablement sa cause, puisque nous voyons en ce tems le Comté de Dreux réuni à la Couronne. La Reine Catherine de Médicis l'obtint en 1559 pour partie de son douaire: mais elle le remit en 1569. Alors il fut érigé en Duché-Pairie, et donné en apanage à François de France, Duc d'Alençon puis d'Anjou, mort en 1584. Redevenu Comté, il fut engagé à Charles de Bourbon, Comte de Soissons; et après la mort de son fils il échut à Marie d'Orléans, Duchesse de Nemours, sa petite-fille, laquelle étant décédée sans enfans, il passa par acquisition au Duc de Vendôme, qui le donna à son épouse, N. de Condé: celle-ci le transmit par sa mort à la Princesse de Condé, Palatine, sa mere, dont la succession a été partagée.

(1) Villaret dit qu'en 1423 Charles VII donna le Comté de Dreux au Connétable Stuart, et cite à la marge, d'une maniere vague, le Trésor des Chartes. Cette anecdote n'étoit point connue de M Galand.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

BARONS, PUIS COMTES, DE MONTFORT-L'AMAURI.

La ville de Montfort, surnommée l'Amauri, de l'un de ses Seigneurs, située sur une montagne dans le Mantois, entre Chartres et Paris, est le chef-lieu d'une terre dont les premiers propriétaires ne sont pas bien connus. L'opinion la plus probable les fait descendre d'un Guillaume, Comte en Hainaut, arriere-petit-fils par Amauri I, son pere, de Baudouin Bras-de-fer, Comte de Flandre, et de Judith, fille de Charles le Chauve. Guillaume épousa, dit-on, l'héritiere de Montfort et d'Epernon, laquelle survécut à son mari (mort l'an 1003 au plutôt), dont elle eut un fils, qui suit.

AMAURI II.

Amauri II, fils de Guillaume, lui succéda, ou, si l'on veut, à sa mere, dans les terres de Montfort et d'Epernon. Il souscrivit, l'an 1028, avec Eudes II, Comte de Champagne, Guillaume IV, Comte d'Auvergne, Foulques Nerra, Comte d'Anjou, et d'autres Seigneurs, la pancarte par laquelle le Roi Robert confirma les possessions de l'Abbaye de Coulombs. Après la mort de ce Monarque, il s'attacha au Roi Henri, son fils aîné, que la Reine Constance, appuyée des Comtes de Champagne et de Flandre, vouloit exclure du trône pour faire régner en sa place Robert, son frere cadet, ou plutôt pour régner elle-même sous le nom de ce dernier. Amauri donna un bon conseil à Henri, qui fut d'aller trouver Robert, Duc de Normandie, pour le mettre dans ses intérêts. Henri prit en effet ce parti, et s'en trouva bien. L'an 1053, Amauri fit don à l'Abbaye de Marmoutier du village de Sénicourt, au pays chartrain, et de quelques Eglises voisines. L'histoire depuis ce tems ne fait plus mention de lui. Il avoit épousé Bertrade, ou Berteïs, dont il eut Simon, qui suit, et Mainier, Seigneur d'Epernon.

SIMON I.

Simon I, fils d'Amauri II, lui succéda dans la Baronie de Montfort. Fidele au Roi Henri, comme l'avoit été son pere, il aida ce Prince, l'an 1058, à reprendre le château de Tilliers, dont Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, s'étoit emparé. (Mabil. *Ann. B.*, T. IV, p. 581.) L'an 1067, il assista à la célebre Assemblée des Grands du Royaume, convoquée par le Roi Philippe I, pour être présens à la dédicace de l'Eglise de S. Martin des Champs, près de Paris. Il donna, l'an 1072, du consentement de son fils aîné, le Prieuré de S. Martin de Montfort à l'Abbaye de S. Magloire de Paris. Il mourut l'an 1087, et fut enterré au cimetiere de l'Eglise de S. Thomas d'Epernon. Simon avoit épousé en premieres noces, vers l'an 1055, Isabelle, fille et héritiere de Hugues I, dit Bardoul, Seigneur de Broyes et de Nogent. Le nom de sa seconde femme est inconnu. Agnès, fille de Richard, Comte d'Evreux, qu'il fit enlever de nuit, suivant Ordéric Vital, par Raoul II, Seigneur de Toéni et de Conches, dont elle étoit sœur utérine, fut sa troisieme femme. Du premier lit il eut Amauri, qui suit; Isabelle, mariée, l'an 1077, à Raoul II, Seigneur de Toéni et de Conches, laquelle, après la mort de son époux, arrivée le 24 Avril 1102, se fit Religieuse à Hautesbruyeres; et Eve, mariée, en 1119, à Guillaume Crêpin I, Seigneur du Bec-Crêpin. Du troisieme lit sortirent Richard et Simon, qui viendront ci-après; Amauri, qui les suivra; Guillaume, élu Evêque de Paris en 1092; et la fameuse Bertrade, qui épousa, en 1089 ou 1091, Foulques le Rechin, Comte d'Anjou, à qui elle fut ensuite enlevée par le Roi Philippe I.

AMAURI III, SURNOMMÉ LE FORT.

1087. Amauri III, surnommé le Fort, succéda à Simon, son pere, dans la Baronie de Montfort, et à sa mere, Isabelle, dans celles de Broyes et de Nogent. Il entra, l'an 1087, dans une querelle dont l'issue lui devint funeste. Guillaume de Breteuil, Seigneur d'Yvri, avoit confié la garde de cette place à Ascelin Goel, son vassal, Chevalier renommé par sa valeur. Celui-ci la livra par trahison au Duc Robert. Guillaume, l'ayant rachetée pour le prix de 1500 livres, en chassa Ascelin, ce qui occasionna entre eux une guerre longue et sanglante. Amauri prit parti pour Goel; et s'étant jetté comme un lion sur la terre de Breteuil, il y fit d'horribles dégâts. Mais dans un combat particulier où il faisoit tête lui seul à deux Chevaliers, il fut percé dans le flanc d'un coup de lance, dont il mourut le même jour, l'an 1089, sans laisser de postérité. (Ordéric Vital, p. 685.)

RICHARD.

1089. Richard, frere d'Amauri, lui succéda dans la Baronie de Montfort, et n'oublia rien pour venger sa mort sur Guillaume de Breteuil. L'an 1092, dans la derniere semaine de Février où tomboit le jour bissextile, dit Ordéric Vital, ayant joint ses troupes à celles d'Ascelin Goel, il eut part à la victoire que celui-ci remporta entre Bons-moulins et Laigle sur le Baron de Breteuil, qui fut pris dans le combat avec d'autres Chevaliers, et renfermé dans le château de Breherval. On étoit à la veille du Carême, et les rigueurs que Goel leur fit essuyer dans la prison, leur donnerent moyen d'expier leurs crimes pendant ce saint tems par une salutaire pénitence; car durant un tems fort rude, il les faisoit exposer à la fenêtre nus

et couverts seulement d'une chemise bien mouillée au vent de bise; jusqu'à ce que la gelée eût entiérement roidi sur leur corps ce vêtement. Enfin au bout des trois mois, Richard lui-même, touché de compassion, s'intéressa avec d'autres Seigneurs pour la délivrance de ces infortunés. La réconciliation se fit entre Goel et Guillaume de Breteuil, moyennant une rançon de mille livres, monnoie de Dreux, que celui-ci promit de payer, outre des chevaux, des armes et d'autres effets qu'il donna, et à condition qu'il donneroit à Goel sa fille Isabelle en mariage avec le château d'Yvri pour sa dot. Mais cette paix ne fut pas de longue durée. La même année, nouvelles brouilleries entre Goel et le Baron de Breteuil, qui occasionnent de nouvelles hostilités. Le second ayant mis garnison dans le Monastere d'Yvri pour attaquer le château, Goel vint l'y assiéger, et, l'ayant forcé dans ce retranchement vers le tems de la Pentecôte, il lui laissa à peine le tems de s'échapper, fit prisonniers dix Chevaliers de marque, et mit le feu à l'Eglise et aux bâtimens réguliers. Nous ignorons si Richard prit part à ces nouvelles hostilités; mais nous voyons que la même année étant allé avec le Baron de Breteuil au secours de Guillaume, Comte d'Evreux, qui faisoit le siége de Conches, défendu par Raoul, frere utérin du Comte, et Seigneur de la place, il y fut tué dans le mois de Novembre. (Ordéric Vital, pp. 685-688-705.) On ne voit pas qu'il ait été marié.

SIMON II.

1092. SIMON II, surnommé LE JEUNE, fut le successeur de Richard, son frere, dans la Baronie de Montfort. Il ne paroît pas qu'à l'imitation de son frere il ait pris couleur dans la querelle de Goel et de Guillaume de Breteuil, qui duroit toujours. Ce dernier, après avoir employé trois ans, dit Ordéric Vital, à racheter les prisonniers que son ennemi lui avoit faits, et à réparer les dégâts qu'il avoit commis sur ses terres, engagea le Roi Philippe I et le Duc de Normandie, moyennant une somme considérable qu'il leur promit, à se joindre à lui pour assiéger le château de Breherval. Robert, Comte de Bellême, ennemi depuis long-tems de Goel, se mit aussi de la partie, et le siége fut commencé dans le Carême de l'an 1095. Il eût été fort long, et peut-être n'eût-il point réussi sans l'habileté d'un Charpentier qui inventa une machine portée sur des roulettes (la même qui fut depuis employée au siége de Jérusalem) pour jetter des quartiers de pierres dans la place. Elle fit un effet si terrible, que Goel, ne pouvant plus y tenir, demanda la paix à son beau-pere. Mais pour l'obtenir il fallut qu'il lui rendît le château d'Yvri. Si le Baron de Montfort demeura spectateur de ces hostilités, ce fut la prudence qui enchaîna sa valeur, dont il donna des preuves éclatantes en d'autres occasions. Les Chroniques de Saint-Denis nous apprennent qu'il servit utilement le Prince Louis, depuis Roi de France, dans les guerres qu'il eut avec Guillaume le Roux. Ce dernier, accompagné du Comte de Poitiers et conduit par Amauri, frere puîné de Simon, étant venu attaquer les places de Montfort et d'Epernon, Simon les défendit avec tant de bravoure, qu'il obligea les agresseurs à se retirer. (*Ordér.* p. 767.) Mais dans une autre occasion il fut pris en combattant pour la France. (*Chr. de S. D.*) Il étoit libre en 1101, puisque cette année il aida Louis le Gros, Roi désigné de France, à réduire Bouchard IV de Montmorenci, et d'autres Seigneurs qui s'étoient révoltés. Les troupes qu'il commandoit en cette expédition n'étoient pas les siennes, mais celles d'Adele, Comtesse de Blois, qui les lui avoit confiées en l'absence d'Etienne, son époux, qui étoit parti pour la Terre-Sainte. Simon finit ses jours vers l'an 1103 ou 1104, sans laisser de postérité. Ordéric Vital dit qu'à la guerre il inspiroit par sa gaieté du courage aux plus timides.

AMAURI IV.

1103 ou 1104. AMAURI IV, fils de Simon I et d'Agnès d'Evreux, devint Baron de Montfort par la mort de Simon II, son frere, avec lequel il avoit été brouillé pendant un certain tems, comme on vient de le voir, au point d'engager des Princes étrangers à venir le dépouiller. L'an 1108, après la mort du Roi Philippe I, il entra dans la conjuration formée par la Reine Bertrade, sa sœur, pour enlever la Couronne à Louis le Gros, et la mettre sur la tête de Philippe de Mantes, fils de cette Princesse et du feu Roi. (*Voy.* Gui Trousel, *Sire de Montlhéri.*) Guillaume, Comte d'Evreux, son oncle maternel, étant mort le 18 Avril de l'an 1118, sans enfans, il prétendit, comme héritier, lui sucéder à ce Comté. Mais Henri I, Roi d'Angleterre, par le conseil d'Audin, Evêque d'Evreux, lui enleva de force cette ville, et l'obligea de lui céder le château. Il est vrai qu'il les lui rendit dans la suite. Amauri, malgré cette restitution, n'en ressentit pas moins l'injure qu'il lui avoit faite, et n'en chercha pas moins les occasions de se venger. Ordéric Vital, sur l'année 1119, raconte de lui un trait affreux de méchanceté qui fut l'effet de son ressentiment contre ce Monarque. Eustache de Paci, bâtard de Guillaume de Breteuil, et gendre du Roi d'Angleterre par Julienne, sa fille naturelle, lui redemandoit son château d'Yvri, qu'il retenoit. Henri promit de le rendre dans un tems plus favorable, et, pour sûreté de sa parole, il donna le fils de Raoul Harenc en ôtage à Eustache, qui, de son côté, lui remit ses deux filles pour gage de sa fidélité. Mais Eustache, par le conseil d'Amauri, et à l'appât des promesses flatteuses qu'il lui fit, traita indignement l'enfant qui lui étoit confié, jusqu'à lui arracher les yeux et les envoyer à son pere. Le Roi d'Angleterre, irrité de cette barbarie, livra les deux filles d'Eustache à Raoul pour exercer sur elles sa vengeance. Celui-ci, non content de faire subir à ces innocentes la peine du talion, leur fit encore couper le nez, et les fit reconduire ainsi maltraitées dans la maison paternelle. Ces atrocités réciproques furent une des causes du renouvellement de la guerre entre la France et l'Angleterre. La même année, se donna la bataille de Brenneville, où le Roi Louis le Gros fut obligé de prendre la fuite. Amauri n'étoit point à cette journée; mais en ayant appris l'issue, il vint trouver le Roi de France, et l'engagea, par ses remontrances, à lever une nouvelle armée plus forte que la premiere, pour réparer ce revers. Il la conduisit lui-même, sous les ordres de ce Prince, devant le château de Breteuil, que le Roi d'Angleterre avoit confisqué sur Eustache ainsi que toutes les autres terres qu'il possédoit en Normandie. Mais cette expédition n'eut pas le succès dont Amauri avoit flatté le Monarque françois (*Ordér.* pp. 855-857.) Ce fut encore lui qui, l'an 1122, conseilla à Foulques le jeune, Comte d'Anjou, son neveu, de donner sa fille Sibylle en mariage à Guillaume Cliton, fils du Duc Robert et neveu de Henri. S'étant abouché la même année à la Croix S. Leufroi, dans le mois de Septembre, avec Waleran, Comte de Meulent, Hugues IV, Baron de Montfort-sur-Risle, et d'autres Seigneurs, il forma une ligue avec eux pour rétablir ce jeune Prince dans le Duché de Normandie. Le Roi d'Angleterre ne tarda pas d'être informé du complot. Ce Monarque ayant fait venir en 1123 Hugues IV à Rouen, lui commanda de lui remettre son château de Montfort. Hugues fit semblant d'y consentir. Le Monarque envoya aussitôt un détachement pour aller prendre possession de la place. Mais Hugues, s'étant échappé clandestinement, devança la troupe, et étant arrivé le premier au château, avertit sa femme qu'elle eût à se prémunir contre les gens du Roi d'Angleterre, qui venoient pour en recevoir les clefs; après quoi il alla joindre le Comte de Meulent à Brionne. La résistance imprévue que la

troupe de Henri éprouva devant Montfort-sur-Risle, l'obligea de s'en retourner. Henri, se voyant joué, monte aussitôt à cheval, et marche à la tête d'une armée pour aller faire le siége de cette place. La ville fut prise et brûlée dans l'espace de deux jours, et au bout d'un mois les assiégés, réduits à l'extrémité, rendirent la citadelle. Cet échec néanmoins, et d'autres que le Roi d'Angleterre fit subir aux confédérés, ne purent dissoudre la ligue. Amauri sut la maintenir par son crédit et par les ressources que son génie lui fournissoit. L'an 1124, comme il revenoit de la tour de Vateville avec ses alliés, *ils furent rencontrés*, le 26 Mars, par Ranulfe de Bayeux, Châtelain d'Evreux, à la tête de 300 Chevaliers et d'un nombre considérable d'archers et d'autres gens de pied. Amauri, qui avoit de l'âge et de l'expérience, étoit d'avis d'éviter le combat par la retraite; *mais Waleran*, Comte de Meulent, jeune homme qui ne cherchoit qu'à signaler son courage, rejetta ce conseil et engagea l'action. La victoire se déclara pour les Royalistes, qui mirent les ennemis en déroute, et firent prisonniers environ 85 Chevaliers. Amauri, entraîné par les fuyards, fut poursuivi par Guillaume de Grand-Cour, fils de Guillaume, Comte d'Eu, qui, l'ayant arrêté, le désarma. Mais, touché de compassion, dit Ordéric Vital, pour un Seigneur de ce mérite, et prévoyant que, s'il le retenoit prisonnier, le Roi ne le relâcheroit jamais ou du moins qu'à des conditions très dures, il prit le parti généreux de s'exiler avec lui hors des terres de la domination angloise, plutôt que de l'exposer au danger d'une éternelle prison. L'ayant conduit jusqu'à Beaumont, de là il se rendit avec lui à la Cour de Louis le Gros, qui les reçut avec joie et les employa dans ses expéditions. (Ordéric Vital.) Cette même année 1124, dans le mois d'Août, Louis, prêt à se mettre en marche avec la fleur de la Noblesse françoise pour aller repousser l'Empereur Henri V, qui menaçoit d'une invasion la Champagne, chargea Amauri de la défense du Vexin françois contre le Roi d'Angleterre, à qui la conjoncture paroissoit favorable pour s'emparer de ce pays. Amauri, avec les troupes du pays, arrêta ses entreprises, et l'empêcha de faire aucun progrès. (Suger, *Vita Lud. Gros.*) L'an 1126, Amauri suivit ce Monarque dans son expédition contre le Comte d'Auvergne, et contribua beaucoup par son expérience et sa valeur à la prise de Montferrand. (*Ibid.*) Mais sa fidélité envers ce Monarque se démentit quelque tems après à l'occasion suivante. Etienne de Garlande, après avoir exercé la charge de Sénéchal de France pendant environ sept ans, chassé de la Cour aux instances de la Reine qu'il avoit offensée, se vit obligé d'abdiquer; mais regardant cette dignité comme un bien héréditaire, parceque ses deux freres, Anseau et Guillaume, l'avoient possédée avant lui, il s'en démit, l'an 1127 ou environ, en faveur d'Amauri de Montfort, son héritier présomptif, par l'alliance qu'il avoit prise avec sa *niece*. *Le Roi*, sans l'avis duquel cette démission s'étoit *faite*, entra dans une grande colere, somma le Sire de Montfort de renoncer au bénéfice de la résignation, et sur son refus prit les armes pour l'y contraindre. Amauri trouva bientôt des alliés qui prirent sa défense. Le Roi d'Angleterre, toujours prêt à soutenir les rebelles de France, et le Comte de Blois, vassal non moins brouillon, lui amenerent des troupes. Le seul événement connu de cette guerre est le siége de Livri, place appartenant au Sire de Montfort, qui fut emportée d'assaut par le Roi de France, accompagné de Raoul, Comte de Vermandois, qui perdit un œil dans cette expédition. Etienne et Amauri, craignant des revers plus fâcheux, remirent au Roi la charge qui faisoit l'objet de la querelle, et rentrerent à ce moyen dans ses bonnes graces. (Suger, *ibid.*) Il paroît que le Sire de Montfort vécut en paix depuis ce tems-là jusqu'à sa mort arrivée l'an 1137. De RICHILDE, fille de Baudouin II, Comte de Hainaut, dont il fut obligé de se séparer l'an 1118, il eut Luciane, mariée à Hugues de Créci, fils de Gui le Rouge, Comte de Rochefort. D'AGNÈS, sa seconde épouse, fille d'Anseau de Garlande et Dame de Rochefort et de Gournai, il laissa trois fils, Amauri, Simon et Robert, avec une fille nommée comme sa mere et femme de Waleran II, Comte de Meulent, auquel elle porta en dot la Seigneurie de Gournai sur Marne. (*Voy.* Amauri I, *Comte d'Evreux*, et Waleran II, *Comte de Meulent.*)

AMAURI V.

1137. AMAURI V succéda à son pere Amauri IV dans la Baronie de Montfort, et à sa mere Agnès dans les Seigneuries de Rochefort et de Gournai. Il mourut sans avoir été marié l'an 1140. (*Voy.* Amauri II, *Comte d'Evreux.*)

SIMON III, DIT LE CHAUVE.

1140. SIMON, frere d'Amauri V et son successeur, mourut l'an 1181 au plus tard. (*Voy.* Simon le Chauve, *Comte d'Evreux.*) Ce fut lui qui dota sa sœur Agnès en la mariant avec Waleran, Comte de Meulent. Il lui donna entre autres biens la terre de la Haye-de-Lintot avec toutes ses dépendances, et des rentes à prendre sur celle de Cravent, comme on l'apprend d'une Charte de l'Abbaye de Préaux. Elle eut aussi la terre de Gournai, puisqu'on voit son époux Waleran en jouir en l'an 1157, et faire un Traité cette année avec le Roi Louis le Jeune au sujet des habitans de cette ville; car Waleran ne la possédoit pas de son chef. (Voy. *les Comtes d'Evreux.*)

SIMON IV.

1181. SIMON IV, 2e fils de Simon III, lui succéda en la Baronie de Montfort. Il fut de la Croisade où l'on entreprit, à la priere des Vénitiens, l'an 1202, le siége de Zara en Dalmatie. Mais lorsque le Pape Innocent III eut fait signifier par *l'Abbé* de Vaux-Cernai *défense* aux Croisés de continuer cette expédition, il déclara hautement qu'il ne vouloit plus y prendre part: cette déclaration, qu'il fit avec d'autres Seigneurs, mit en fureur les Vénitiens pour le compte desquels on agissoit, contre l'Abbé de Vaux-Cernai, qu'ils eussent mis en pieces si le Baron de Montfort n'eût pris sa défense. Le siége continua cependant, et *la place fut prise* le 24 Novembre. Les *Croisés ayant délibéré l'année* suivante d'aller rétablir *l'Empereur Isaac l'Ange*, détrôné par son frere, *Simon* de Montfort se sépara d'eux avec son frere Gui et d'autres Seigneurs, et passa au service du Roi de Hongrie. (Villehardouin, p. 42.) Ce Prince étant mort cette même année, le Baron de Montfort et ceux qui l'avoient suivi se rendirent en Palestine, où ils signalerent leur valeur par des exploits moins utiles que brillans. Simon, de retour en France au bout de cinq ans, entra, l'an 1208, dans une espece de Croisade qui fut publiée contre les Albigeois. Son mérite reconnu *le fit choisir pour chef* de cette expédition sous le commandement général de l'Abbé de Cîteaux, Légat du Pape. Le Baron de Montfort justifia ce choix par la valeur et l'habileté qu'il fit paroître dans les occasions. Le siége de Carcassonne fut la plus rude entreprise des Croisés, et celle où Simon déploya ses talens militaires avec plus d'éclat. Cette ville ayant été emportée le 15 Août 1209, l'Abbé de Cîteaux, de concert avec les chefs de la Croisade, lui offrit la Seigneurie des terres que les Croisés avoient conquises ou qui leur restoient à conquérir sur les hérétiques. Simon accepte l'offre au refus du Duc de Bourgogne et des Comtes de Nevers et de S. Paul, à qui on s'étoit successivement adressé avant qu'on pensât à lui. Il y a bien de l'apparence que ce fut alors qu'on lui déféra le titre

de *Comte* au lieu de celui de Baron que lui et les Seigneurs de Montfort ses ancêtres avoient porté jusqu'alors. Du moins Pierre de Vaux-Cernai, Rigord, Guillaume le Breton et Guillaume du Puy-Laurent ne commencent à le qualifier Comte qu'à l'occasion de la guerre contre les Albigeois. Le nouveau Général, aussitôt qu'il fut élu, prit possession de Carcassonne, et reçut le serment de fidélité de tous ceux qui vouloient aller s'y établir, ou qui demeuroient aux environs. Mais il n'en resta point là; autorisé et excité à étendre ses Domaines, il ne tarda pas à donner l'essor à son ambition, masquée du voile de la religion.

Raimond VI, Comte de Toulouse, avoit aidé les Croisés dans leur expédition. Après le siége de Carcassonne il avoit pris des arrangemens avec Simon de Montfort touchant les limites respectives de leurs Etats, et s'en étoit ensuite retourné dans les siens. Simon, desirant mettre ceux-ci au nombre de ses conquêtes, fait entrer dans son dessein l'Abbé de Cîteaux. Ils députent deux Evêques et deux Seigneurs laïques au Comte et aux Consuls de Toulouse pour les sommer, sous peine d'excommunication, de livrer aux Barons de l'armée tous les habitans qui leur seront nommés, et de livrer aussi leurs biens. Surpris de cette députation, le Comte et les Consuls protestent qu'ils ne sont point fauteurs d'hérétiques. Ceux qui leur sont désignés déclarent de même qu'ils sont bons Catholiques, offrant d'*ester à droit* sur le champ et de s'en rapporter au jugement de l'Eglise. Nonobstant ces protestations, l'Abbé de Cîteaux ayant assemblé les Prélats qui étoient dans le camp, excommunie les Consuls de Toulouse, et jette un interdit sur la ville. Simon, pour appuyer ces foudres, se met en campagne avec le Légat et le Duc de Bourgogne. La terreur qui le précede, désarme les Seigneurs de divers châteaux, qui s'empressent de venir lui faire leurs soumissions. Il s'avance du côté de Toulouse, et dans sa marche il se détache de son armée pour aller prendre possession de Castres, où il est reçu comme en triomphe. Il passe dans le Comté de Foix, prend le château de Mirepoix qu'il donne à Gui de Levis, Maréchal de son armée, se rend ensuite à Pamiers, dont l'Abbé, qui tenoit cette ville en pariage avec le Comte de Foix, le met en possession, et soumet enfin tout l'Albigeois sans tirer l'épée. Mais une grande partie de ces conquêtes échappe de ses mains aussi rapidement qu'elles y sont entrées: plus de quarante châteaux secouent presque en même tems le joug de son obéissance, et à peine lui reste-t-il sept ou huit places avant la fin de l'an 1209. Le Comte de Toulouse et les députés de cette ville étoient cependant à Rome, où le Pape les écouta favorablement. De Rome le Comte se rendit à la Cour d'Otton IV, Roi de Germanie, puis à celle du Roi Philippe-Auguste, pour implorer le secours de ces Princes contre les vexations du Seigneur de Montfort. Simon, loin de se laisser abattre par ses pertes, travaille avec ardeur à les réparer. L'an 1210, il assiége dans le Carême le château presque imprenable de Minerve, et le réduit avant Pâque à capituler. Etant entré dans la place, il livre aux flammes plus de quarante hérétiques obstinés, et fait grace à ceux qui veulent se convertir. Cette conquête est suivie de quelques autres, dont la principale est celle du château de Thermes, où il entra victorieux, le 23 Novembre 1210, après un siége de près de quatre mois.

L'an 1211, conférence tenue dans le mois de Janvier à Narbonne entre les Légats du Pape, le Roi d'Aragon, le Comte de Toulouse et Simon de Montfort. Le Roi d'Aragon y reçoit l'hommage de ce dernier pour le Comté de Carcassonne, et emploie inutilement ses soins pour la réconciliation du Comte de Foix. Le 3 Mai de la même année, Simon, après des travaux incroyables, emporte d'assaut la ville de Lavaur, et fait main-basse sur tous les habitans. Après avoir pris diverses places dans ce Comté, il vient mettre le siége devant Toulouse. Le 27 Juin, il est battu devant cette ville par le Comte de Foix; ce qui l'oblige deux jours après à se retirer. Pour se venger, il entre dans le pays de Foix qu'il désole pendant huit jours. Il passe dans le Querci, s'assure de Cahors et s'y fait reconnoître pour Seigneur. L'année suivante, nouvelles conquêtes. Simon reprend une partie du Toulousain, soumet l'Agénois, une partie de l'Albigeois, des pays de Foix, de Cominges et de Béarn, et envoie sur le butin qu'il a fait mille marcs d'argent du *poids de Troie* (1) au Pape. L'an 1213, le 12 Septembre, il gagne la fameuse bataille de Muret où le Roi d'Aragon périt. L'an 1215, par sa Lettre du 2 Avril, le Pape Innocent III, à la demande du Concile de Montpellier, lui donne provisionnellement la Comté de Toulouse; ce qui est confirmé la même année au Concile général de Latran. Après avoir pris possession de ce riche Domaine, Simon étend ses prétentions sur le Duché de Narbonne. Mais il trouve de l'opposition dans l'Archevêque de cette ville, qui s'arroge pareillement ce Duché. Il entre dans Narbonne malgré le Prélat qui l'excommunie. Comptant pour nul cet anathême au moyen d'un appel au Pape, il fait célébrer l'office divin en sa présence dans Narbonne, et va de là demander au Roi Philippe-Auguste à Paris l'investiture de ce Duché avec celle du Comté de Toulouse; ce qu'il obtient après avoir fait hommage, le 3 Avril 1216, au Monarque. Cependant le jeune Raymond, fils du Comte destitué, se rend maître de la ville de Beaucaire, dont il assiége ensuite le château. Simon vole au secours de la place; mais après avoir vainement employé la force et la ruse pour la délivrer, il est obligé de se retirer. Peu de tems après son départ le château se rend. Persuadé que la ville de Beaucaire a été soulevée par celle de Toulouse, il va faire le siége de celle-ci pour la punir. Les Toulousains, trompés par Foulques, leur Evêque, envoient une nombreuse députation au Comte de Montfort pour lui faire leurs soumissions. Simon, par le conseil du Prélat, les fait lier et mettre en prison. Foulques fait plus; il entre dans la ville, et persuade aux habitans de venir tous en corps au devant du Comte de Montfort. Mais ils sont également arrêtés et mis dans les fers. Ceux qui échappent retournent en diligence annoncer dans la ville ce qui vient d'arriver. Simon les suit de près, et trouve la ville livrée au pillage par un corps de ses troupes que l'Evêque avoit emmené. Il augmente le désordre en ordonnant de mettre tout à feu et à sang. Les Toulousains se défendent en désespérés. La paix se fait au moyen d'une taxe de 30 mille marcs que Simon impose à la ville. Il part de Toulouse à la Toussaints, et va faire le siége du château de Montgrenier, dans le pays de Foix, malgré les remontrances des Commissaires du Pape, avec lesquels le Comte Roger-Bernard étoit en voie de réconciliation. La place se défend jusqu'à la veille de Pâque, qu'elle se résout à capituler. Tandis qu'il poursuit de nouvelles conquêtes, les Toulousains, conservant toujours le souvenir des mauvais traitemens qu'il leur avoit faits, rappellent secrètement le vieux Raymond, leur Comte. Simon revient au mois de Septembre devant Toulouse dont il forme le siége en regle. Ce fut sa derniere expédition et l'une des plus longues. Après avoir épuisé toutes les ressources de son génie pendant huit mois pour se rendre maître de cette place, il est tué d'un coup de pierre lancé d'un mangonneau le 25 Juin 1218, et

(1) Le marc, poids de Troie, contient 3839 grains $\frac{1}{3}$ de ce poids, qui font 4657 grains $\frac{2}{3}$, poids de marc; donc 1000 marcs, poids de Troie, sont égaux à 1010 m. 6 onces 1 gros 2 den. 10 grains $\frac{2}{3}$, poids de marc, lesquels, à raison de 53 liv. 9 sous 2 den. le marc, produisent 54,042 liv. 18 sous 9 den.

On se sert en Angleterre, encore de nos jours, du poids de Troie pour peser les matieres d'or et d'argent, c'est-à-dire de la livre de Troie qui est de 12 onces ou 5759 grains et $\frac{1}{2}$ de ce poids, qui sont égaux à 6986 grains $\frac{1}{2}$, poids de marc.

non 1219 comme le marque l'Abbé Velly. Ainsi périt cet homme extraordinaire dont toute la conduite, dans la Croisade où il commanda en qualité de Chef, fut un mélange d'héroïsme, de perfidie et de cruauté; le tout inspiré par une ambition démesurée, couverte du voile imposant de la religion. Sa pompe funebre se fit avec magnificence à Carcassonne; et son corps, porté au Prieuré de Hautesbruyeres, près de Montfort, y fut enterré au milieu de l'Eglise. ALIX, fille de Bouchard V, Sire de Montmorenci, qu'il avoit épousée avant l'an 1191, morte le 22 Février 1221; et inhumée auprès de lui, le fit pere de quatre fils et de trois filles. Les fils sont Amauri, qui suit; Gui, Comte de Bigorre; Robert, mort sans alliance après l'an 1226; Simon, lequel étant offensé de ce que le Roi S. Louis et la Reine sa mere l'avoient empêché d'épouser Jeanne, Comtesse de Flandre et de Hainaut, passa en Angleterre, où il devint Comte de Leycestre. Ardent républicain, il se rendit aussi fameux à la tête de la Noblesse angloise, soulevée contre son Roi pour la défense de la liberté publique, que son pere l'avoit été à la tête de la nation françoise, armée pour la défense de la foi. Les filles sont Amicie, femme de Gaucher de Joigni, Seigneur de Château-Renard; Laure, mariée à Gérard, Sire de Pequigni; et Péronelle, Religieuse de Saint Antoine-des-Champs, près de Paris. (Voy. *les Comtes de Toulouse.*)

AMAURI VI.

1218. AMAURI VI, fils aîné de Simon IV et son successeur au Comté de Montfort, commandoit un quartier au siége de Toulouse lorsque son pere y fut tué. Il voulut continuer la guerre contre les Albigeois; mais comme il n'avoit ni le génie, ni le courage, ni l'activité de celui qu'il remplaçoit, les affaires de la Croisade allerent toujours en décadence sous son commandement. A la fin, se voyant hors d'état de résister à la valeur du jeune Raymond, il abandonna toutes ses conquêtes au Roi Louis VIII par Traité fait à Paris au mois de Février 1223 (V. S.); mais ce Traité ne fut que conditionnel, et n'eut pas sitôt son accomplissement. On voit en effet des Lettres du mois d'Août 1224, et d'autres du mois de Novembre suivant, où il prend encore les qualités de Duc de Narbonne et de Comte de Toulouse. (*Hist. de Lang.* T. III, p. 337.) L'an 1231, il reçut du Roi S. Louis l'épée de Connétable. Ayant été envoyé, l'an 1239, avec un corps de troupes au secours de la Terre-Sainte, il fut pris par les Infideles dans un combat livré près de Gaza, et conduit prisonnier à Babylone. Délivré l'an 1241, il se met en route pour revenir en France; mais une dyssenterie l'ayant arrêté à Otrante, il y mourut la même année: son corps, porté à Rome, y fut inhumé dans l'Eglise de S. Jean de Latran; et son cœur, envoyé à Hautesbruyeres, fut enfermé dans la statue qui lui fut érigée en cette Eglise, vis-à-vis de celle de son pere. La différence étoit énorme entre le pere et le fils. Le second n'avoit, comme on l'a dit, ni le génie, ni le courage, ni l'activité du premier; mais il fut moins cruel, et fit moins de malheureux. Il avoit épousé, l'an 1214, BÉATRIX, fille de Guigues VI, Comte d'Albon et de Vienne, dont il laissa Jean, qui suit; Marguerite, femme de Jean III, Comte de Soissons; Laure, mariée, 1° à Ferdinand de Castille, Comte d'Aumale, 2° à Henri VII, Comte de Grandpré; Alix, femme de Simon II de Clermont, Seigneur de Nesle et d'Ailli; et Péronelle, Abbesse de Port-Royal-des-Champs (1).

JEAN.

1241. JEAN, fils d'Amauri de Montfort et son successeur, ayant accompagné, l'an 1248, le Roi S. Louis dans son premier voyage d'outre-mer, mourut en chemin dans l'Isle de Chypre au commencement de l'année suivante, laissant de JEANNE, son épouse, fille aînée de Geofroi, Vicomte de Châteaudun, une fille, Béatrix, qui porta en mariage le Comté de Montfort à Robert IV, Comte de Dreux. Elle mourut le 9 Mars 1312 (N. S.), et donna le Comté de Montfort à Yolande, sa fille, en la mariant, l'an 1286, à Alexandre III, Roi d'Ecosse, après la mort duquel, arrivée la même année, Yolande se remaria en Mai 1294 à Artur II, Comte de Bretagne, qu'elle fit pere de Jean, dit de Montfort, qui disputa la Bretagne à Charles de Blois, et l'emporta. Depuis ce tems le Comté de Montfort demeura uni à cette Principauté jusqu'à la réunion de celle-ci à la Couronne de France.

(1) Amauri avoit un cousin germain, Philippe, fils de Gui de Montfort, son oncle, Seigneur de la Ferté-Alais, à qui le Roi S. Louis, peu de jours après le fameux Traité conclu par ce Monarque le 12 Avril 1229 avec le Comte de Toulouse, inféoda, sous le service de dix Chevaliers, la partie de l'Albigeois située à la rive gauche du Tarn, excepté la ville d'Albi, que ce Monarque se réserva avec le droit de régale et les autres droits seigneuriaux qu'il avoit dans cette ville. On trouve ici, dit D. Vaissette, l'origine de la Seigneurie de Castres, chef-lieu du pays qui fut inféodé à Philippe de Montfort. Cette Seigneurie, qui passa aux descendans de Philippe, fut dans la suite érigée en Comté. Elle comprenoit presque tous les Domaines qui avoient appartenu aux Trencavels en qualité de Vicomtes d'Albi. Il paroît que Simon de Montfort avoit disposé de ce pays, après la conquête, en faveur de Gui, son frere: mais les divers événemens de la guerre n'avoient pas permis à celui-ci d'en jouir paisiblement; et ce n'est proprement que depuis cette inféodation que cette branche de la Maison de Montfort qui s'établit dans le pays, y posséda un Domaine si considérable. Philippe, premier du nom, se qualifia depuis Seigneur de Castres. Il accompagna, l'an 1248, avec Gui, son frere, S. Louis dans son voyage d'Outremer, et fut du nombre des cent Chevaliers que ce Monarque laissa en Palestine, l'an 1254, pour le secours des Chrétiens, lorsqu'il reprit la route de France. Philippe mourut à la Terre-Sainte entre l'an 1270 et l'an 1273. D'Eléonore de Courtenai, sa femme, il avoit eu un fils de même nom que lui, qui mourut devant Tunis le 28 Septembre 1270, avec le titre de Comte de Squillace au Royaume de Naples, laissant de Jeanne de Levis, sa femme, qui lui survécut, deux fils, Jean et Simon, qui partagerent entre eux la Seigneurie de Castres. Le dernier étant mort, l'an 1274, au Royaume de Naples sans postérité, la Seigneurie de Castres rentra toute entiere dans la main de Jean, son frere. Celui-ci termina ses jours le 1 Décembre de l'an 1300 sans laisser d'enfans de Marguerite de Chaumont, sa femme. Alors sa succession fut disputée entre sa sœur Eléonore, femme de Jean V, Comte de Vendôme, et Bernard VI, Comte de Comminges, veuf de Laure, autre sœur de Jean, agissant au nom des enfans qu'il avoit eus d'elle. Mais Eléonore l'emporta comme l'aînée, parce que la représentation n'a point lieu dans le pays. Eléonore transmit la Seigneurie de Castres aux Comtes de Vendôme, ses descendans.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE VEXIN,

dressée sur les Mémoires de M. Levrier, *Lieutenant-Général du Bailliage de Meulent.*

Il faut distinguer trois époques dans la division du Vexin, *Pagus Vulcassinus*, habité anciennement par les *Veliocasses*. Du tems de César le Vexin comprenoit non seulement les cantons appellés aujourd'hui *Vexin françois* et *Vexin normand*, mais encore le *Roumois*. Rouen étoit la capitale ou cité de ces peuples. Parlant d'eux, Ptolémée dit expressément : *Veneliocassii quorum civitas Rotomagus.*

On ne sait pas en quel tems précisément la partie de Vexin qui environne Rouen, commença à prendre le nom de *Roumois : Pagus Rotomagensis,* ou *Rotomensis.* Il y a lieu de croire que ce fut du tems que S. Mellon fonda la Chaire épiscopale de Rouen, c'est-à-dire au troisieme siécle. On rencontre souvent dans les Capitulaires de nos Rois et dans les Chartres de leur tems *Pagus Rotomensis*, ou *Rotmensis.* A cette deuxieme époque le Vexin se trouvoit donc réduit aux deux Vexins d'aujourd'hui ; ce qui dura jusqu'à l'établissement du Duché de Normandie.

La troisieme époque commence à Charles le Simple. Ce Prince ayant cédé, l'an 912, à Rollon la partie de la Neustrie qui s'étendoit jusqu'à la riviere d'Epte, la partie du Vexin comprise dans cette concession prit le nom de *Vexin normand*, et celle qui resta à la France fut appellée *Vexin françois.* Cette double dénomination a toujours subsisté depuis l'extinction des Ducs, et sert à distinguer le gouvernement et la province.

Sous la premiere époque les peuples du Vexin, soumis à l'Empire romain, furent gouvernés comme les autres peuples des Gaules jusqu'à l'établissement de la Monarchie françoise.

Sous la seconde époque le Vexin fit partie du Domaine de la Couronne jusqu'à la donation qui en fut faite à l'Abbaye de S. Denis par Dagobert I, suivant la plus commune opinion, ou par l'un de ses successeurs dans le septieme siécle. On ne peut pas douter que le Vexin n'appartînt à cette Eglise avant l'an 690 ; c'est-à-dire qu'outre les propriétés particulieres qu'elle y possédoit, elle n'en eût aussi la suzeraineté. Un Seigneur du Vexin, dans son testament daté d'Artie, *Artegia* (au Vexin françois), l'an 690, appelle l'Eglise de S. Denis le *fisc sacré* (Felibien, *Hist. de S. Denis*, p. 10) ; ce qui prouve qu'on la reconnoissoit au Vexin pour suzeraine et possédant la Seigneurie dominante.

Sous la troisieme époque la portion normande se trouva soumise aux Ducs de Normandie, qui confirmerent quelques propriétés particulieres à l'Abbaye de S. Denis. Ils s'en déclarerent même les Avoués et les protecteurs sans lui laisser la Seigneurie universelle. Mais la portion françoise, inféodée à des Comtes qui, en qualité de premiers vassaux, portoient la banniere de S. Denis, demeura jusqu'à sa réunion à la Couronne dans la suzeraineté de cette Eglise. C'est à cette réunion que se rapporte l'extinction des Comtes de Vexin dont nous allons tracer la suite chronologique.

Leur origine et l'époque précise de leur établissement sont obscures comme celles de tous les Seigneurs de cette espece. Les premiers Comtes n'étoient, comme l'on sait, que de simples Commissaires royaux, ambulans et amovibles. Tel étoit le Comte Riferus ou Riferon, qui fut départi dans le Vexin où il faisoit ses fonctions sous le régne de Charlemagne. (Mabillon, *de re Diplom.*, p. 501.) Il tint des plaids ou assises en 783, accompagné de ses assesseurs, et fit une enquête pour savoir à qui appartenoit un village du Vexin, situé sur la riviere d'Epte. Ceux qui s'en étoient injustement emparés, s'en dessaisirent, et reconnurent, par un acte fait en présence de ce Comte, que ces biens appartenoient à l'Eglise de S. Denis. (Bouquet, T. V, p. 746.) Les Religieux de S. Denis avoient comparu à ce tribunal par l'entremise d'Adon, leur Avoué. Ces défenseurs, bien différens de ce qu'ils devinrent depuis, n'employoient alors d'autres armes que les loix et leur éloquence.

Les Comtes, qui succéderent, le furent à titre de fief, et posséderent des Domaines à ce titre. Charles le Chauve, qui fut Abbé de S. Denis, inféoda, ou plutôt donna en Bénéfice, selon le langage du tems, des terres du Vexin, et entre autres *Cormeilles*, au Comte Regnaud ; mais il y a apparence que ce fut à vie, et qu'elles revinrent au fisc après lui, puisque ce même Roi les donna de nouveau, mais à titre patrimonial et héréditaire, en 843, à un Seigneur nommé Gailenus ou Geilinus, qualifié Comte, qui les transmit lui-même quelques années après à *Louis,* Prince du sang de Charlemagne et Abbé de S. Denis. Il est fait mention de ce Geilin dans un ancien Obituaire de cette Eglise au xvi des Calendes d'Avril. (Mabil. *de re Di-*

pl*om.*,

plom., p. 528; Bouquet, T. VIII, p. 432; du Bouchet, *preuv.*, p. 233.) Soit que ces deux Seigneurs, Regnaud et Geilin, n'eussent que quelques terres particulieres dans le Vexin, soit qu'ils en fussent réellement Comtes, il est certain qu'ils n'étoient pas aussi indépendans que le devinrent leurs successeurs. L'état de ces premiers Comtes est incertain, et l'on ne peut en parler avec assurance qu'à commencer à celui qui suit. Tout ce que l'on sait de bien positif, c'est que dès l'origine les Comtes de Vexin étoient Avoués ou défenseurs de l'Abbaye de S. Denis, et qu'en cette qualité, comme premiers vassaux de cette Eglise, ils en portoient la banniere dans les guerres qu'elle avoit à soutenir. On a dit que cette banniere s'appelloit l'Oriflamme, parce qu'elle étoit mêlée d'or et de soie couleur de feu. Elle devint ensuite l'une des bannieres de France, et prit la place de la chappe de S. Martin, que nos Rois faisoient porter à la tête de leurs armées. Ils n'ont pas eux-mêmes dédaigné cette fonction.

NIVELON.

NIVELON, ou NEBELONG, IIe de son nom, fils de Childebrand II et descendant au 6e degré de S. Arnoul, étoit Comte de Vexin en 853. Nos Rois à cette époque, comme on l'a dit, députoient des Commissaires dans les provinces et les Comtés pour s'informer des abus, en faire le rapport à leur Conseil, et les réformer. C'étoit dans l'Ordre ecclésiastique et parmi les principaux Comtes qu'on les choisissoit; mais comme ces Comtes ne pouvoient pas se réformer eux-mêmes, on croisoit leurs départemens en les envoyant les uns chez les autres. Ainsi tandis que Charles le Chauve, en 853, envoya dans le Vexin Ingelevin et Gautcelm, Seigneurs laïques, avec Louis, Abbé de S. Denis, et Irmenfroi, Evêque de Beauvais, Nivelon de son côté fut envoyé avec deux autres dans le Nivernois. (Bouquet, T. VII, pag. 608, et suiv.) Ce Comte, l'an 864, consentit à la donation que Charles le Chauve fit à l'Abbaye de S. Denis d'un Domaine situé dans le Vexin, près de Pontoise. Rien ne prouve mieux qu'il étoit Comte propriétaire et en quelque sorte indépendant, que la nécessité où le Roi se trouva d'obtenir son consentement pour disposer de quelques petits fonds situés dans son Comté: *Quasdam nostri juris reculas*, dit ce Monarque, *consentiente Nivelongo Comite contulimus..... in pago Vilcassino, in loco qui dicitur Pontisara, quae noscuntur hactenus attinuisse comitatui Vilcassinensi.* (Félibien, *Hist. S. D. preuv.* n. 96; Bouquet, T. VIII. p. 589.) L'espece d'indépendance dont jouissoient ces Comtes, n'empêchoit pas cependant nos Rois de se maintenir dans la possession du droit qu'ils avoient d'accorder aux Eglises des immunités, qui consistoient dans l'exemption de la jurisdiction de ces mêmes Comtes. Charles le Chauve accorda lui-même à l'Eglise de S. Denis, en 869, la faculté d'établir un marché à Cormeilles, avec exemption de tout droit et jurisdiction du Comte, du Vicomte et de ses autres Officiers, *absque ullius Comitis.... participatione, sive Vicecomitis aut judicis introductione, vel etiam cujuscumque rem publicam administrantis respectu.* (Doublet, *Hist. de S. Den.* pag. 804; Bouquet, *ibid.* p. 616.) Nous apprenons par là qu'il y avoit dès lors des Vicomtes de Vexin.

Nivelon souscrivit en 868 avec le Comte Aledran un Diplôme de Charles le Chauve. Nous avons marqué ci-devant sa mort vers l'an 875, et nommé Terric, son fils: mais il faut ajouter à celui-ci Adémar dont fait mention le testament d'Eccard: *Terrico filio Nibelungi et Ademaro fratri ejus.* Il faut de plus prolonger les jours de Nivelon au moins jusqu'en 878, conformément à une Charte du Comte Aledran, qui viendra ci-après, datée du 1 Mai de la 2e année du régne de Louis (le Begue), laquelle se trouve souscrite par Nivelon. (Du Bouchet, *de l'Orig. de la Maison roy. pr.*, *2e par.* pp. 235 et 236.)

ALEDRAN.

878. ALEDRAN, ou ALETRAN, fut le successeur de Nivelon au Vexin, quoiqu'il eût laissé deux fils dont on vient de parler; ce qui fait croire que ces fils n'étoient point encore en âge de faire le service militaire. Aledran étoit proche parent de Louis le Begue, comme ce Monarque le reconnoît dans un Diplôme du 1 Janvier de l'an 879, où il dit, en parlant de lui: *Carissimus Comes.... et dilectus propinquus noster Aledramnus.* (Doublet, *Hist. de S. Den.* p. 782; Bouquet, T. IX, p. 1414.) Les Normands ne le laisserent pas en paisible jouissance de son Comté. Ces barbares étant entrés, l'an 885, dans la Neustrie, les François, par son conseil, se préparerent à leur résister, non pas en combattant, mais en construisant des Forts pour leur fermer le passage des rivieres. Ils en éleverent un entre autres sur l'Oise, dans un lieu appellé Pontoise, qu'Aledran se chargea de garder. Mais les Normands, étant venus devant ce Fort, l'investirent de maniere qu'ils empêcherent ceux qui étoient dedans de puiser de l'eau à la riviere. La soif contraignit ceux-ci de demander à capituler: ils rendirent la place après avoir obtenu la vie sauve. Alors Aledran se retira à Beauvais. (*Gest. Norm. ante Roll.* Duchêne, *Hist. de Norm.*, p. 5; Bouquet, T. VIII, pp. 84-96.) Aledran se distingua l'année suivante contre les mêmes barbares à la défense de Paris. Abbon, dans son poëme du siége de Paris, fait ainsi l'éloge des deux freres, Aledran et Théodoric:

> Namque triumphantes fratrum prompsit geminorum
> Fama fuisse *Theodorici* procerum et *Aledramni*.

Aledran mourut sans enfans on ne sait en quelle année. Il est fait mention de lui dans l'Obituaire de S. Denis au 11e des Ides de Juillet et au 11e des Nones d'Octobre. (Félib. *Hist. de S. Denis*, *preuv.* p. 213 et 216.)

HUGUES LE GRAND.

HUGUES LE GRAND, pere de Hugues Capet, recueillit la succession d'Aledran comme son plus proche héritier. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une Charte de l'an 938, où, disposant de quelques biens en faveur de l'Eglise de S. Martin de Tours dont il étoit Abbé, il déclare que ces biens avoient appartenu au Comte Aledran par concession du Roi Carloman, et étoient revenus à lui donateur par succession de ce même Aledran, *velut haeres illius idoneus.* Mais Hugues étoit-il héritier d'Aledran du chef de son pere ou du chef de sa mere? c'est ce qu'on ignore (1).

(1) Si ce fut du chef de son pere, Hugues n'a pu succéder à Aledran qu'autant que celui-ci a survécu à Robert, pere de Hugues; car Robert, s'il eût survécu à Aledran, auroit été son héritier plutôt que Hugues, son fils; et alors Hugues auroit succédé aux biens d'Aledran comme héritier de Robert, son pere, qui l'auroit été d'Aledran, et non pas comme héritier immédiat de ce dernier, ainsi que Hugues déclare l'être. Or, Robert, pere de Hugues, n'étant mort qu'en 923, il est hors de doute qu'Aledran a vécu au moins jusqu'à cette époque. Mais si Hugues a recueilli cet héritage du chef de Béatrix de Vermandois, sa mere, toute date disparoît; car on ignore l'année de la mort de cette Princesse.

Les biens dont il est fait mention dans la Charte de 938 ne sont pas à la vérité situés dans le Vexin; mais outre que Hugues se dit indistinctement héritier d'Aletran, ce qui comprend le Vexin que ce Comte possédoit, on trouve dans l'histoire de Normandie la preuve que Hugues jouissoit du Vexin. Dumoulin (p. 74), parlant des guerres auxquelles Hugues prit part, dit que l'Empereur Otton et Arnoul, Comte de Flandre, s'étant ligués avec le Roi de France contre Hugues et Richard, Duc de Normandie, ils vinrent assiéger Hugues qui étoit renfermé dans Paris, et que, désespérés de ne pouvoir prendre la ville, ils se vengerent sur les Domaines de Hugues, que Pontoise et le Vexin éprouverent la fureur du soldat qui mit tout à feu et à sang, et, ayant passé la riviere d'Epte, vint camper à Noyon-sur-Andelle, pour de là fondre sur la Normandie. Dudon de S. Quentin et Guillaume de Jumiege disent à peu près la même chose. (Duchêne, *Hist. Norm.* pp. 130 et 244.)

Hugues étoit Abbé de S. Denis, et, jouissant du Vexin à double titre, il fut plus indépendant qu'aucun autre. En effet comme laïque il possédoit le Domaine utile, et comme Abbé il avoit la directe. On peut voir à la page 247 de ce volume les dates de ses principales actions et les noms de ses femmes et de ses enfans. Il mourut le 19 Juin 956.

WALERAN.

959. Waleran, ou Galeran, dit aussi Garnier, fut Comte de Vexin après Hugues le Grand. Hugues Capet, fils de ce dernier, auroit dû, ce semble, lui succéder dans ce Comté; mais Richard, Duc de Normandie, sous la tutele duquel son pere l'avoit laissé, consentit, pour des raisons qu'on ignore, que le Vexin passât en d'autres mains. Les minorités précédentes, et celle de Lothaire qui régnoit alors, occasionnerent des factions dont l'effet fut d'accroître le pouvoir des Grands au détriment de l'autorité royale, et après avoir interverti jusqu'à quatre fois l'ordre successif de la Couronne, de porter enfin ce même Hugues Capet sur le trône au préjudice de la race carlienne. En vain chercheroit-on, au milieu de ces révolutions, à démêler le droit de ces successions; il ne fut pas mieux observé à l'égard des Seigneurs particuliers que pour le Monarque. Le pouvoir seul en décida; et ce fut vraisemblablement le principal titre de Waleran. On croit que ce Comte descendoit de Charlemagne. C'étoit l'opinion commune du tems d'Ordéric Vital. Cet historien, en parlant de Dreux, Comte de Vexin, descendant de Waleran, dit expressément qu'il passoit pour être issu du sang de cet Empereur: *Praefatus Drogo, ut dicitur, erat de prosapia Caroli magni Regis Francorum:* ce qui a donné lieu à la plupart des Historiens de penser que Waleran tiroit son droit au Comté de Vexin, ainsi que son origine, de Nivelon et d'Aledran. Hildegarde, ou Eldegarde, sa femme, que les uns font naître d'Arnoul I, Comte de Flandre, et d'Alix, fille d'Herbert II, Comte de Vermandois, et d'autres, avec moins de fondement, de Guillaume *Longue-épée,* Duc de Normandie, et de Leutgarde, sa femme, fille du même Herbert, lui apporta en dot les Comtés d'Amiens et de Crêpi en Valois.

Avant de succéder au Comté de Vexin, Waleran avoit signé, avec titre de Chevalier, la Charte que donna Rainfroi, Evêque de Chartres, lorsqu'il rétablit, vers l'an 954, le Monastere de S. Pere en Vallée. (*Gall. Chr.*, T. VIII, *Instrum.*, p. 290.) Il paroît que ce Seigneur avoit des biens aux environs de Chartres, entre autres le lieu appellé *Guntherii villa* (Gondreville), qu'il donna en douaire à sa femme Hildegarde. C'est ce qu'on apprend d'une Charte datée de Pontoise vers l'an 981, par laquelle cette Comtesse donna ce lieu à l'Abbaye de S. Pere. (*Recueil de Labbe*, p. 584; et Mabil. *Ann. S. Ben.*, T. IV, p. 3.)

Waleran étoit mort en 965, puisqu'on voit que son fils lui avoit dès lors succédé. Son décès est marqué dans le Nécrologe de S. Denis au III des Calendes de Février et au III des Nones du même mois. (Félib., *Hist. de S. Den. preuv.*, p. 208, 2^e^ col.) Sa femme lui survécut, comme on vient de le voir, au moins jusqu'en 981. On croit qu'elle est inhumée à Meulent.

GAUTHIER I.

Gauthier, successeur de Waleran, son pere, aux Comtés de Vexin et de Valois, se montre pour la premiere fois dans la Charte d'une donation qu'il fit, l'an 965, de l'Eglise de S. George à l'Abbaye de S. Pere en Vallée. (Mabil., *Ann. S. Ben.*, T. III, p. 575.) Il confirma par une Charte sans date une autre donation faite à ce même Monastere par Théofrede, son noble vassal. (*Cart. S. Petr. Carn. Bibl. du Roi, mss.* n° 5417, p. 377.) En 968, il en souscrivit une de Richard, Duc de Normandie, en faveur de l'Abbaye de S. Denis (Mabil., *Ann. S. Ben.*, T. III, p. 596); et en 975 celle que Hugues Capet, avant de monter sur le trône, donna pour restituer à l'Eglise d'Orléans l'Abbaye de S. Jean. (Mabil. *Ann. S. Ben.* T. III, p. 624; Bouquet, T. IX, p. 733.) Etant dans la ville d'Amiens, où l'avoit appellé une maladie de Gui, son second fils, en 985, il jugea un différend qui s'étoit élevé entre l'Abbaye de Corbie et les Vicomtes Roricon et Saxwalon. (Mab., *Ann. S. Ben.*, T. IV, p. 28; et *Tabul. Corbeiens.*) En 987, il apposa sa signature au privilége accordé à ce Monastere par Adalberon, Archevêque de Reims, et lui donna le village de Méricourt à la charge de fournir le luminaire à ses obséques (*ibid.*, p. 41); d'où l'on peut conjecturer, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il est mort peu de tems après. Il avoit épousé, l'an 965 au plus tard, Eve, fille et héritiere de Landri, Comte de Dreux; et comme il avoit le Comté d'Amiens du chef de sa mere, on le voit qualifié dans les titres tantôt *Comes Ambianensis*, tantôt *Comes Dorcassinus*, mais le plus souvent *Comes* sans aucune addition: cette derniere qualification désignoit peut-être le Vexin, son patrimoine principal et paternel; car nous n'avons trouvé aucun titre où il se qualifie *Comes Vilcassinensis.* Il eut de son mariage quatre fils, Gauthier, qui suit; Gui, qui devint Evêque de Soissons et fut donné en ôtage avec l'Evêque de Beauvais au lieu et place du Roi Louis IV au Duc de Normandie; Raoul et Godefroi, dont on n'a découvert aucunes particularités.

GAUTHIER II.

Gauthier II, surnommé le Blanc, successeur de Gauthier I, son pere, fut Avoué de S. Denis comme ses prédécesseurs. Il le devint aussi des Abbayes de S. Germain-des-Prés et de Jumiege. Il abusa de ce titre pour vexer les Monasteres qui s'étoient mis sous sa sauve-garde. Mais, par une bizarrerie singuliere, il donnoit d'une main aux gens d'Eglise ce qu'il leur ôtoit de l'autre. En 995, il fit restituer à l'Eglise de S. Crêpin en Valois un Domaine dont Raoul, son frere, s'étoit injustement emparé. Il souscrivit en 997 conjointement avec Gui, Comte de Ponthieu, et Hugues, Comte de Meulent, une Charte du Comte Bouchard en faveur de l'Abbaye de S. Valeri. (Mabil., *Ann. S. Ben.*, T. IV, pp. 95, 122 et 690.) Les Religieux de Jumiege lui firent présent d'un très beau livre qu'il paya, l'an 1006, par un privilége qui exemptoit des droits de riviere leurs bateaux montant et descendant la Seine au-dessous de Mante. (*Cartul. Gemeticens.*) Il accorda la même franchise aux bateaux du Monastere de Juziers, dépendant de S. Pere en Vallée. (*Cart. S. Petr. Carnot.*) Ce sont les Chartes

les plus anciennes qui fassent mention de Mante. La maniere dont il y est désigné par ces mots, *Un certain petit château, vulgairement nommé Mante, qui nous appartient entre autres biens*, fait connoître que c'étoit peu de chose alors, et que, confondu dans la masse de ses Domaines, ce n'étoit rien moins que le chef-lieu d'un Comté. On croit que ce fut Gauthier II qui jetta les premiers fondemens de ce château, ainsi que de celui de Crêpi, pour garantir ses frontieres. Gauthier le Blanc mourut vers l'an 1027. Il avoit épousé Alix, ou Adele, fille d'Herbert, Comte de Senlis, issu du sang de Charlemagne par les femmes. De son mariage il laissa quatre fils et une fille; savoir, Dreux, qui suit; Foulques et Gui, successivement Evêques d'Amiens; Raoul, Comte de Crêpi; et Alix, mariée à Robert II, Comte de Meulent.

DREUX.

Dreux, ou Drogon, succéda, vers l'an 1027, à Gauthier le Blanc, son pere, dans les Comtés de Vexin et d'Amiens, et à sa mere dans une portion du Comté de Senlis. Il affecta l'indépendance plus qu'aucun de ses prédécesseurs, et prenoit dans ses Chartes le titre de *Comte par la seule volonté du Roi du ciel.... par la grace seule du Créateur de tous les Seigneurs. Superni Regis nutu Comes.... nutu solummodo Dominorum Creatoris Comes.* Vers l'an 1015, il avoit obligé Hugues I, Comte de Meulent, son neveu, qui étoit en même tems Vicomte de Vexin, à laisser les Religieux de Juziers et de Fontenai-S.-Pere, dépendans de l'Abbaye de S. Pere en Vallée, dans la paisible jouissance d'un privilége d'exemption qu'il leur contestoit. (*Cartul. de S. Pere.*) Il souscrivit en 1028 avec Waleran I, Comte de Meulent, son neveu, la Charte qu'accorda le Roi Robert à l'Abbaye de Coulombs. (Pillet, *Hist. de Gerberoi*, p. 318; *Gall. Christ. anc. édition*, T. IV, p. 284.) A la faveur de son titre d'Avoué de S. Germain-des-Prés, Dreux avoit établi plusieurs coutumes onéreuses dans les terres de cette Eglise. Sur les plaintes des Religieux, le Roi Robert, par un Diplôme donné, l'an 1030, à Poissi, réforma ces abus. (Dubois, *Hist. Eccl. Paris*, T. I, p. 654; Bouillart, *Hist. de S. Germ.-des-Prés*, p. 75, et *preuv.* n° 29.) Dreux s'accommoda la même année avec les Abbayes de S. Wandrille et de Jumiege, dont il avoit également l'Avouerie, pour de pareilles exactions qu'il faisoit dans leurs dépendances. (*Cart. S. Wandr. et Gemeticens. et Neustr. pia*, p. 318; Mabil. *Saec. III Bened. par. II*, p. 565.) Après la mort du Roi Robert, arrivée l'année suivante, la Couronne fut disputée entre ses deux fils, Henri et Robert. Le premier, l'ayant emporté avec l'aide de Robert I, Duc de Normandie, lui céda par reconnoissance la suzeraineté du Vexin françois. Dreux, étant devenu par là feudataire de ce Duc, s'attacha à lui et le servit avec une fidélité constante jusqu'à sa mort. Ces Princes, alliés par leurs femmes et unis par l'intérêt, avoient d'ailleurs les mêmes goûts et les mêmes inclinations. Ils se suivoient par-tout, et ne se quittoient presque pas. Ils firent ensemble à Jérusalem un pélerinage où ils mirent plus de luxe que de dévotion. Ils reçurent des Princes d'Orient l'accueil le plus favorable; mais quelque ennemi secret conspira contre leurs jours. Ils tomberent tous deux malades de poison en Bithynie, moururent le même jour sur la fin de Juin 1035, et furent inhumés le 2 Juillet à Nicée. (Du Moul. *Hist. de Norm.*, p. 122; voy. *les Ducs de Normandie.*) Dreux avoit épousé Edith, autrement dite Goda, fille d'Ethelred II, Roi d'Angleterre, dont il laissa quatre fils, Gauthier, qui suit; Raoul, dont on ne sait rien que sa naissance; Foulques, qui fut Evêque d'Amiens après Gui, son oncle; et Amauri de Pontoise, dit *le Délicat.*

GAUTHIER III.

1035. Gauthier III, fils aîné de Dreux, eut en partage dans la succession de son pere le Vexin et l'Amiennois avec d'autres Domaines. Quoiqu'il les ait possédés l'espace de 25 ans, il nous reste de lui moins de monumens et de Chartes que de ses prédécesseurs. Il fut très bien à la Cour de la Reine Anne, avec laquelle il vécut, suivant Guibert de Nogent, dans une intimité qui laissa beaucoup à penser. Ce fut lui qui donna pour Chapelain à cette Princesse, Hélinand, Prêtre de basse naissance, qui, par ses intrigues et son argent, devint Evêque de Laon. (Guibert, *de Vita sua*, l. 3, c. 2.) Gauthier ne vécut pas en aussi bonne intelligence avec Guillaume le Conquérant que Dreux, son pere, avoit fait avec le Duc Robert I. Il secoua le joug de la suzeraineté du Duc de Normandie pour suivre le parti de la France. Il alla même plus loin: il voulut réunir le Vexin normand au Vexin françois; et sans Guillaume Crépin, Gouverneur de Néaufle, près de Gisors, sa tentative eût réussi. Ce Comte assista, l'an 1050, avec Galeran I, Comte de Meulent, son cousin germain, à la translation des reliques de Saint Denis. (Félib. *Hist. de S. Den. preuv.* p. 169.) Il vint en 1059 à Juziers, près de Meulent, où il donna l'Eglise de Liancourt à l'Abbaye de S. Pere en Vallée, en présence de Tédoin, Vicomte de Meulent, de Walon, Vicomte de Chaumont, &c. (Mabil. *An. S. Ben.* T. IV, p. 592.) Gauthier III, ainsi que ses prédécesseurs, jouissoit de tous les droits utiles et temporels de l'Archidiaconé du Vexin françois. Il les céda et les remit à Maurille, Archevêque de Rouen, on ne sait en quelle année, mais le fait est prouvé par une Charte de Philippe I de l'an 1092. (*Conc. de Rouen, part.* 2, p. 222; Deslions, *Eclaircis. sur le Vexin.* p. 132.) Il avoit épousé Biote, fille aînée d'Herbert I, dit *Eveille-chien*, Comte du Maine, et sœur du Comte Herbert II, dont la fille unique, Marguerite, avoit été fiancée à Robert, fils de Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie. Herbert II étant mort l'an 1062, Gauthier, favorisé par les Manceaux, se mit en possession du Maine sans égard pour les droits de Marguerite. Le Duc de Normandie, sous prétexte de venger les droits de celle-ci, assembla une armée à la tête de laquelle il arriva, l'année suivante, devant la capitale du Maine, dont il se rendit maître après avoir ravagé les environs. Gauthier et Biote, s'étant remis entre ses mains, firent un Traité avec lui, après quoi il les amena à Falaise, où il les fit mourir par le poison la même année 1063. C'est du moins l'accusation que formerent contre lui ses ennemis. (*Ordér. Vit.* l. IV, p. 534.) Gauthier mourut sans laisser de postérité.

RAOUL, DIT LE GRAND.

1063. Raoul, Comte de Crêpi, III^e^ du nom, fils de Raoul II et petit-fils de Gauthier II, Comte de Vexin, recueillit la plus grande partie de la succession de Gauthier III, son cousin germain, au préjudice d'Amauri, frere de ce même Gauthier, auquel on ne laissa qu'une partie de la Seigneurie de Pontoise, dont il porta le nom sans avoir le titre de Comte. Raoul eut le surplus du Comté, c'est-à-dire Chaumont et une partie de Mante; l'autre partie de cette ville ayant passé à Waleran II, Comte de Meulent, parent au même degré que lui de Gauthier III. Le temporel d'Amiens fut laissé à Gui, leur oncle, qui en étoit Evêque. Raoul souscrivit en 1065 avec Gauthier et Simon, ses fils, et Hugues II, Comte de Meulent, une donation faite par le Roi Philippe I à l'Abbaye de S. Pere en Vallée. (*Cart. S. Petri Carnot.*) Raoul mourut au mois de Septembre 1074, laissant d'Adele de Bar-sur-Aube, sa premiere femme, Simon, qui suit, et d'autres enfans. (Voy. *les Comtes de Valois.*)

SIMON.

1074. Simon, fils aîné de Raoul le Grand et son successeur, devint un nouvel Alexis, ou, si l'on veut,

un nouveau Jean Calybite, par la conduite qu'il tint après avoir épousé, l'an 1076, JUDITH, fille de Robert II, Comte d'Auvergne. Les deux époux étant convenus la premiere nuit de leurs noces de se séparer pour vivre dans la continence et la retraite, Simon se retira, par le conseil du Pape Grégoire VII, à l'Abbaye de Saint Claude dans le Mont-Jura, et mourut à Rome le 29 Septembre 1082 (1). (*Voy.* Simon, *Comte de Valois.*)

Simon fut le dernier Comte de Vexin. Alix, ou Adele, sa sœur et son héritiere, dite aussi Hildebrante, porta ses droits sur le Valois avec le Domaine de Chaumont en Vexin à Herbert IV, Comte de Vermandois, son époux. (Voy. *les Comtes de Vermandois.*) Le Comté de Vexin proprement dit fut réuni à la Couronne, et nos Rois succéderent à tous les droits des anciens Comtes, entre autres à celui d'Avoué de Saint-Denis, et de porter l'Oriflamme en cette qualité. Louis le Gros en fit un acte authentique, l'an 1124, en partant pour la guerre contre l'Empereur Henri V. Il vint prendre l'Oriflamme sur l'autel des Martyrs, et déclara que c'étoit comme leur vassal qu'il le portoit et comme étant aux droits des anciens Comtes de Vexin : *Vexillum de altari B. Martyrum, ad quod Comitatus Vilcassini, quem nos ab ipsis in feodum habemus, spectare dinoscitur, morem antiquum praedecessorum nostrorum servantes et imitantes, jure signiferi, sicut Comites Vilcassini soliti erant, suscepimus.* (Doublet, *Hist. de S. D.*, p. 853 et 1280.)

(1) Simon avant sa retraite fit différentes largesses aux Eglises. Il donna entre autres des biens situés aux environs de Mante au Monastere de Cluni. Le Roi s'en mit en possession ; mais, sur la réclamation des Religieux, il les restitua. La Charte qui contient cette restitution est souscrite par Hugues II, Comte de Meulent, qui avoit des droits sur ces mêmes biens, et par Hugues de Steuil, son Vicomte à Mante. (*Bibl. Cluniacens.* p. 527; *Hist. de Coucy, preuv.* p. 313.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE MEULENT,

dressée sur les Mémoires de M. Levrier, Lieutenant-Général du Bailliage de Meulent.

L'origine du Comté de Meulent, en latin *Mellentum*, situé sur le bord de la Seine, entre S. Germain-en-Laye et Vernon, est si ancienne, qu'elle paroît remonter au-delà de l'établissement des Fiefs héréditaires en France. Dans les viii^{e} et ix^{e} siécles, et jusques vers le milieu du x^{e}, le Comté de Meulent semble avoir été possédé le plus souvent par les mêmes Seigneurs que ceux qui avoient le Vexin. Les Chroniques de S. Nigaise de Meulent, de S. Mellon et de S. Martin de Pontoise, et quelques manuscrits de Mante et de la Roche-Guyon, nous apprennent que S. Nigaise, qui vivoit dans le milieu du iii^{e} siécle, vint prêcher la foi dans le Vexin, dont il est regardé comme l'Apôtre, et particulièrement dans la ville de Meulent, qui le reconnoît pour son patron, et où ses reliques sont conservées. En l'année 780, un Comte de Meulent, qui étoit en même tems Seigneur de Pontoise, fit bâtir en cette derniere ville l'Eglise de S. Mellon, et y fit apporter les reliques de ce saint Evêque. Un autre Comte de Meulent, qui étoit Seigneur, à cause de sa femme, du lieu appellé depuis la Roche-Guyon, fit transférer celles de S. Nigaise de la chapelle de Gani-sur-Epte, où elles étoient en l'isle de Meulent, vers l'an 840. On voit dans Guillaume de Jumiege et dans Dudon de S. Quentin que Meulent, déja place forte et ville murée, *Municipium*, avant qu'il y eût des châteaux à Pontoise, Chaumont, Mante et Poissi, étoit, dès le ix^{e} siécle, la capitale et la sauve-garde de la province et le chef-lieu de la résidence de ses Seigneurs, Barons, Princes ou Comtes, comme on voudra les nommer. Ces Historiens, parlant de la bataille donnée à Meulent et du sac de cette ville, sous Rollon chef des Normands, en 878, disent que, la ville de Meulent et la forteresse ayant été assiégées et prises d'assaut, les ennemis tuerent *ses Princes*, passerent la garnison au fil de l'épée, et que, se trouvant ainsi maîtres du pays, et n'éprouvant aucune résistance, ils ravagerent toute cette province, et employerent les riches dépouilles qu'ils en tirerent à faire le siége de Paris..... *Praeoccupaverunt Mellentis habitatores, quam interfectis Principibus citò subvertunt, totamque provinciam devastarunt.... Tunc Rollo..... Mellentis municipium obsidet, quo subverso omnes gladio necat... Igitur Nortmanni ripâ Mellentis... naves divellerunt... et praedam illius provinciae ad obsidionem... Parisius.... verterunt...* Ce que Wace rend de cette maniere :

> Donc ont porpris Meullent et toute la Contée,
> Les Barons ont ocis et la terre gastée.

Et Philippe Mouskes :

> Renaut desconfis, Rou alla
> Droit à Meullent l'a consui,
> Renaut ocist, le bourc saisi,
> Rou tout le païs exilla.

Et la Chronique de Rouen » Le Mareschal de France assembla ses gens et vint à *Meulenc*, et là eut forte » bataille, et fut le Chevalier Roulant..... mort en place et grand foison de François.... Après que la bataille » fut finée, Rou fit assaillir *Meullenc*, et entrerent dedens par force, et mirent tout à l'espée... Après celle » desconfiture, Rou alla chevauchant et destruisant le pays jusque devant la cité de Paris ».

Lorsque la paix fut faite, et que par un Traité Charles le Simple eut cédé à Rollon la Normandie jusqu'à la riviere d'Epte, le Comte de Meulent fut rétabli et remis en possession de son Domaine sous l'hommage du Roi de France..... *Fœdere tamen pacis cum Carolo Simplici inito hunc ipsum* (Comitatum) *recuperavit Mellentensis Comes sub Regis Francorum clientela.* (*Chr. Norm.*) Les noms de ces premiers Comtes ne sont pas venus jusqu'à nous.

Il est à propos d'observer que, quoique Meulent ait toujours été regardé comme faisant partie du Vexin françois, la ville est néanmoins divisée par la riviere de Seine en deux parties, dont l'une est située sur le pays du Vexin, *in pago Vilcassino*, et l'autre sur le pays de Pincerais, *in pago Pissiacensi* : car les Historiens et les Géographes conviennent que le Vexin est borné au Midi par la Seine, et le Pincerais au Nord par la même riviere ; en sorte que tout ce qui se trouve sur l'une de ces rives est distinct de ce qui se trouve sur l'autre, et que ces limites naturelles et immuables, quoique fort rapprochées, ne se confondent point. Il en est ainsi du spirituel, puisque ces cantons sont de deux dioceses différens.

Le Pincerais a pris son nom de Poissi : il est connu dès le tems de la premiere race, et se trouve nommé

très souvent dans les Chartes de la seconde, *pagus Pinciasensis*, *Pingecisus*, ou *Pissiacensis*. Il formoit une division civile et ecclésiastique, dont l'un des Archidiaconés du diocese de Chartres retient encore le nom.

Le Pincerais dans son état actuel, comme division ecclésiastique, commence au-dessous de Mante, depuis les confins du diocese d'Evreux, en remontant la Seine, jusqu'à ceux du diocese de Paris. Mais, comme division civile, il eut dans son origine une étendue plus considérable du côté de Paris : il remontoit à l'Orient au-dessus de S. Germain-en-Laye jusqu'à Ruel et Courbevoye, où commençoit le Parisis.... *pagus Parisiacus*. Sous la premiere et la seconde race il étoit beaucoup moins étendu qu'il ne l'est actuellement: à l'Occident, il étoit borné par la riviere de Maudre, dont l'embouchure se trouve entre Meulent et Mante; et le surplus, depuis cette petite riviere, en descendant la Seine jusqu'à l'Evrecin, *pagus Ebrocinus*, formoit un district, Comté, ou pays particulier appellé Madrie, *pagus Madriacus*, *Madrecisus*, *Matricensis*, du nom de cette riviere de Maudre, appellée en latin *Madra*, qui servoit de limite. Ce pays de Madrie, arrêté le long de la Seine par la Maudre, remontoit ensuite vers le diocese de Paris en tournant le Pincerais, dont il étoit séparé de ce côté-là par la riviere de Villepreux.

Cette division n'a eu qu'un tems. Les Comtes de Madrie ont disparu depuis le milieu du IX^e siécle. (Balus., T. II, col. 70.) Le nom de leur Seigneurie s'est conservé quelque tems après eux ; et l'on voit encore *Potestas Madriaca* dans les Chartes des siécles suivans. Mais ce nom s'est perdu insensiblement, celui de Pincerais a prévalu, et s'est étendu aux deux pays, de maniere que les mêmes lieux qui avoient été désignés précédemment comme enclavés dans le pays de Madrie, se trouvent annoncés depuis comme situés dans le Pincerais.

D'après cette observation on voit, par exemple, que la ville de Mante ne fait pas partie du Vexin proprement dit, mais que, située dans le pays de Pincerais, elle a été comprise dans celui de Madrie, lorsqu'il existoit. Néanmoins comme cette ville est placée sur la frontiere, et qu'elle a appartenu aux Comtes du Vexin, qui ont succédé à ceux de Madrie, elle a toujours passé, dans le langage commun, pour une des villes du Vexin. Depuis l'extinction des Comtes du Vexin, cette ville, ayant passé sous la domination de ceux de Meulent, a fait partie des Fiefs de leur mouvance, et les Vicomtes de Mante sont devenus vassaux des Comtes de Meulent. Nos Rois y possédérent quelques Domaines particuliers en propriété, et entre autres un château qu'ils habitoient assez souvent. Louis le Gros le donna à Philippe, son frere naturel, fils de Bertrade, qui porta même quelques instans le nom de Comte de Mante. Mais ce titre étoit sans réalité, et comme un simple brevet d'honneur, puisque Mante n'avoit alors aucun district ni mouvances, et n'étoit point effectivement un Comté; qu'il est même constant par les titres et les chartes dont on aura occasion de citer une partie dans peu, que tout le territoire qui, depuis Philippe-Auguste, composa la Châtellenie de Mante, faisoit partie auparavant du Comté de Meulent, et en portoit le nom avant que les Géographes modernes eussent imaginé de créer, de leur autorité privée, un pays particulier appellé Mantois, qui n'a jamais été connu des anciens. Le Chapitre de Notre-Dame de Mante étoit tenu, par les titres de sa fondation, ainsi que celui de S. Mellon de Pontoise, d'envoyer chaque année deux Chanoines et deux Chapelains à Meulent le jour et fête de S. Nigaise, pour assister au service, et pour aider à chanter la messe et *la kyrielle:* c'est le mot des titres. Il n'y a que 120 ans que les vestiges de cette ancienne dépendance ont été abolis par des conventions particulieres.

Nous avons observé que la ville de Meulent est située partie sur le Vexin, partie sur le Pincerais. Il en est de même du Comté, qui s'étend sur les deux rives de la Seine. Il est très vraisemblable que la partie chartraine du Pincerais appartenoit aux Comtes de la premiere race de leur chef, et que c'est la premiere qui a porté le nom de Comté de Meulent, dont le territoire s'étendoit sur les anciens Comtés de Pincerais et de Madrie; et que celle du Vexin n'y a été jointe que par démembrement fait à la mort de Waleran qui réunissoit le tout, et en considération de l'alliance de la fille de Gauthier II, Comte du Vexin, avec Robert II, Comte de Meulent, vers le milieu du X^e siécle.

Cette opinion est appuyée sur le rapport d'intimité et sur les alliances qu'il y avoit entre les Comtes de Meulent de la premiere race et ceux de Chartres ; sur leur origine, ainsi que sur celle de leurs Vicomtes qui sortoient du pays de Chartres ; sur la mouvance de certains Domaines du Comté de Meulent, qui relevoient originairement de l'Eglise de Chartres ; sur l'inclination particuliere que ces Comtes eurent pour les Abbayes et pour les Eglises de Chartres, inclination qui se justifie par les dons immenses qu'ils leur firent ; enfin sur le titre de *Comté*, donné au Pincerais, par le Roi Robert, dans un Diplôme dressé sur la fin du X^e siécle, en faveur de l'Eglise de S. Magloire de Paris. Car, comme il est bien constant qu'il n'y a jamais eu de Comtes de Pincerais et de Poissi autres que ceux de Meulent, dont le Comté s'étendoit sur cette partie, et particuliérement sur les terres de Mareuil-sur-Maule, S. Léger en Yveline, et Verneuil, ou Vernouillet-sur-Seine, mentionnées au Diplôme du Roi Robert, il en résulte clairement que l'énonciation de *Comté de Pincerais* n'est autre chose que la désignation de la partie de celui de Meulent qui s'étendoit de ce côté-là, pour la distinguer de celle qui s'étendoit sur le Vexin : de même que Robert IV, Comte de Meulent, dans la Charte d'érection d'une Commune à Meulent, se réservant de pouvoir conduire ses sujets dans tout son Comté de

Meulent, *in omni Comitatu Mellenti*, distingue *sive ex parte Vilcassini, sive ex alia parte ultra Sequanam*; ce qui désigne parfaitement la différence de la partie du Pincerais d'avec celle du Vexin. Le polyptyque d'Irminon, Abbé de S. Germain du tems de Charlemagne, qui se trouve au Chartrier de cette Abbaye (*folio* 32 *verso*), nous fournit une nouvelle preuve que le Pincerais n'avoit pas des Comtes particuliers, mais que ce pays faisoit partie d'un Comté plus étendu, possédé par un Comte qui ne peut être autre que celui de Meulent. En effet, en parlant d'un village nommé Magedon, il le dit situé au pays de Pincerais, dans l'étendue du Comté de Witran.... *In Comitatu Vitranni, in Pinciasensi pago, villa quae vocatur Magedon.* On peut ajouter à cela le passage d'un ancien Géographe, dont le manuscrit est à la Bibliotheque du Roi, et que le P. Labbe estime être de Gilles Bouvier, premier Héraut de Charles VII. Voici comment il s'explique dans son abrégé géographique de la France : » Puis y est la Comté de Dreux, la cité de Montfort, le pays » de Hurepois, le pays de Gastinois, la Comté de Meullent, la Comté de Chaumont, le pays Vesquecin, » la Comté de Beaumont, &c. » L'indication très exacte des lieux dans lesquels le Comté de Meulent se trouve enclavé ici, nous fait voir que ce que le Géographe appelle *la Comté de Meulent* n'est autre chose que le pays qui environne Mante, Meulent et Poissi, c'est-à-dire le Pincerais. Après Witran, Comte de Meulent, qui avoit le Pincerais dans son district, on n'apperçoit point de successeur immédiat dans la Seigneurie du Pincerais.

WALERAN I.

Waleran, ou Galeran, est le premier Comte de Meulent dont l'histoire nous ait conservé le nom par des monumens contemporains. Il seroit superflu de répéter ici ce qui a été dit de son origine, de ses alliances et de sa vie à l'article du Vexin: il suffira d'observer que, réunissant au Comté du Vexin celui de Meulent, il posséda par conséquent la partie de ce dernier qui est située sur le Pincerais, et qu'étant mort vers l'an 965, sa succession fut partagée entre Gauthier, son fils, qui eut le Vexin, c'est-à-dire Pontoise, Chaumont, Mante, &c. et Robert, dont on ne connoît pas la filiation, qui eut Meulent.

ROBERT I.

Robert I succéda à Waleran dans le Comté de Meulent. Tout est si obscur à cette époque, qu'on ne sera point étonné de ne pas trouver ici des éclaircissemens satisfaisans sur ce qui concerne ces premiers Comtes. On ignore l'origine de Robert, le nom de sa femme, et les droits qu'il eut au Comté de Meulent. La Chronique de S. Nigaise de Meulent nous donne lieu de croire que ce Seigneur étoit originaire de Chartres ou du pays chartrain : elle appelle même Hugues, son petit-fils, Seigneur chartrain, *Dominus Carnotensis*. Cette même Chronique nous apprend que c'est Robert qui fit bâtir le petit pont de Meulent pour arriver plus commodément à l'Eglise de l'Isle, où les reliques de S. Nigaise avoient été déposées par l'un des Comtes ses prédécesseurs; que c'est lui aussi qui le premier fortifia ce lieu, le munit de remparts, et y fit construire un château à la place de celui qui existoit dans l'ancienne ville du côté de Noncienne, ou Locenes, actuellement Thun, entre Meulent et Vaux. Ce nouveau château, construit dans l'Isle ou Fort, fut habité par ses successeurs jusqu'à Robert III, qui en fit faire un autre sur la pointe de la montagne de S. Nicolas. Enfin cette Chronique marque qu'en l'année 990 Robert avoit déja pour successeur son fils, du même nom que lui.

ROBERT II.

Robert II jouissoit du Comté de Meulent en 990. Il épousa Alix du Vexin, fille de Gauthier II, dit le Blanc, Comte du Vexin. Ce mariage est prouvé par une lettre qu'Yves de Chartres écrivit à l'occasion de celui de Robert III, dans laquelle il rappelle leur généalogie. Le Prélat désigne les personnages par leurs qualités de Comtes de Meulent, sans nommer Robert ni Alix, mais leurs noms sont transmis par d'autres monumens. Cette alliance unit étroitement les Maisons de Meulent et du Vexin. Il est très vraisemblable que c'est Alix qui apporta en dot à Robert la portion du Comté de Meulent qui s'étend sur le Vexin, et que de son chef il n'avoit auparavant que la portion chartraine du Pincerais. Ils laisserent trois fils, Hugues et Galeran, successivement Comtes de Meulent, et Richard de Néaufle.

HUGUES I.

997. Hugues I, dit Tête d'Ourse, *caput ursae*, étoit Comte de Meulent en 997. Il souscrivit cette année-là avec Bouchard (Comte de Corbeil) et Anseau (de Paris, Seigneur de Maule) une Charte du Roi Robert, par laquelle ce Monarque donnoit à l'Eglise de S. Magloire, entre autres choses, la dîme et le panage de la forêt d'Yveline. (Bouquet, T. X, p. 574; *Hist. de l'Egl. de Paris,* p. 630.) Il en souscrivit une autre la même année avec ce Monarque, plusieurs Evêques et Seigneurs, par laquelle Bouchard, Comte de Vendôme, donne au Monastere de S. Valeri des biens situés dans le Ponthieu. Sa signature se trouve placée dans cet acte immédiatement après celle de Gauthier II dit le Blanc, son aïeul maternel. (Mabil. *Ann. S. Ben.* T. IV, p. 122.)

Hugues, en même tems qu'il possédoit le Comté de Meulent, étoit Vicomte-Général du Vexin, et tenoit des objets en fief du Comte Dreux, son oncle. Il voulut, à ce dernier titre, exercer certains droits, *Vicariam*, sur les terres de S. Cyr, Drocourt et Chaudri, dépendantes de celles de Fontenai-Saint-Pere et de Juziers. Mais les deux Comtes renoncerent authentiquement à leurs prétentions en faveur des Religieux de S. Pere-en-Vallée de Chartres par un acte passé à Juziers, près de Meulent, vers l'an 1015, en présence des principaux Seigneurs des environs de Meulent et de Mante, à la tête desquels on voit Galeran et Richard de Néaufle, freres de Hugues. (*Tabular. S. Petri Carnot.*; *Bibl. du Roi*, *mss.* p. 423; et *Alliances Chron. de Labbe,* p. 683.)

Le Comte Hugues recouvra une partie des reliques de S. Nigaise, qui avoient été dispersées pendant les guerres, et les réunit à celles qui étoient à Meulent. Il mourut au plus tard l'an 1015. (*Cartul. S. Nigas. Melletens.* p. 33.)

Hugues avoit épousé Elvise, ou Helvise, qu'on croit sœur d'Herluin de Conteville, Seigneur nor-

mand. Il donna en douaire à sa femme les terres de Lainville, Lesseville, Montallet-le-Bois, Mégrimont et Jambville, dans la partie du Comté de Meulent située sur le Vexin. (*Cart. Columbens.*) Helvise avoit de son chef la terre des Autels ou Autieux, *Altarium.* Après la mort de son mari elle épousa en secondes noces Alexandre surnommé Azzolin, dont elle eut plusieurs enfans, entre autres Godefroi, Abbé de Coulombs. Veuve pour la seconde fois, elle se retira près de ce Monastere, et lui conféra les terres que le Comte de Meulent lui avoit données en douaire, et les siennes. (*Cart. Columbens.*) Elle vécut pieusement dans sa retraite, et y mourut en odeur de sainteté l'an 1032. (*Act. SS. Ben. saecul.* 6 *part.* 1, p. 365 et suiv.; et *Ann. S. Ben.*, T. IV, p. 385.) On la connoît à Coulombs sous le nom de Sainte Helvise, Comtesse de Meulent; et il y a toute apparence que c'est elle qu'on révere encore à Meulent sous le nom de Sainte Avoye, Helvise, ou Avoye, en latin *Helvisa, Alvisa*, ou *Avia*, étant un seul et même nom.

GALERAN I, ou WALERAN II.

1015 au plus tard. GALERAN I, ou WALERAN II, recueillit, l'an 1015 au plus tard, la succession de Hugues, son frere, mort sans enfans. Il étoit déja marié, ou il le fut très peu de tems après, puisqu'en 1032 il avoit un fils qui l'étoit déja. Sa femme se nommoit ODE, ou ODA, sœur à ce qu'on croit de Sainte Helvise, Comtesse de Meulent, et d'Herluin de Conteville.

Le Roi Robert s'étant rendu maître de Sens, l'an 1015, pour venger l'Archevêque Léothéric des outrages que lui faisoit Renaud, Comte de cette ville, Galeran et Gauthier, Comte du Vexin, traiterent d'usurpation la conduite du Monarque en ce point, et menacerent de rétablir Renaud les armes à la main. Fulbert, Evêque de Chartres, leur écrivit pour les calmer, avouant que c'étoit lui qui avoit porté l'Archevêque à livrer sa ville au Roi, et justifia ce conseil en peignant Renaud comme un hérétique et un persécuteur de l'Eglise. Beaucoup d'autres Seigneurs étoient dans les mêmes dispositions que ces deux Comtes, parce qu'ils ignoroient les crimes de Renaud. Il paroît que Gauthier faisoit sa résidence, ainsi que Galeran, dans le Pincerais, qui est du diocese de Chartres, puisque Fulbert les appelle l'un et l'autre ses enfans, et les prie de le défendre comme leur pere spirituel: *Ut me tanquam patrem vestrum spiritualem defendatis.* (Bouquet, T. X, p. 452.)

Galeran se trouva, l'an 1020, avec Eudes, Comte de Chartres, et Hugues, Comte du Mans, au siége de Tillieres. Ils furent battus dans une sortie que firent les Normands assiégés. L'un et l'autre se retirerent à Dreux; mais le Comte du Mans s'enfuit et se cacha honteusement.

Du vivant de sa femme, Galeran voulut passer à de nouvelles noces, on ne sait pour quelles raisons; il n'en falloit que de fort légeres dans ce siécle où le divorce étoit très fréquent. Fulbert, qu'il sollicita de lui en accorder la dispense, la refusa. La Comtesse ayant déserté la maison et quitté son mari, Galeran saisit cette occasion pour faire de nouvelles instances à Fulbert. Il lui écrivit d'une maniere très pressante pour lui faire sentir qu'il falloit qu'il obligeât sa femme de revenir avec lui, ou qu'il lui accordât la permission d'en prendre une autre: sans quoi, disoit-il, attendu qu'il lui en falloit une absolument, le Prélat par son refus deviendroit cause de ses désordres, et le réduiroit à la nécessité de l'adultere. Fulbert fit tout ce qu'un pere spirituel pouvoit faire pour réunir les époux divisés. La Comtesse ne voulut jamais promettre de retourner avec son mari, dont l'humeur étoit incompatible avec la sienne, et préféroit de faire des vœux dans un Monastere: elle promit même de s'y rendre, si Galeran vouloit donner cent écus chartrains au Couvent qu'elle choisiroit. Galeran répondit que cette proposition n'étoit qu'une feinte de la part de sa femme, qui, selon lui, n'avoit déja reçu que trop d'argent. Fulbert ne voulut pas décider formellement la question; il se contenta de répondre aux sollicitations réitérées de Galeran, qu'il ne lui étoit pas permis d'avoir une autre femme tant que la sienne vivroit, ou qu'elle ne seroit pas en religion. (Bouquet, T. X, p. 459.) Galeran, ne pouvant rien obtenir de son Evêque diocésain, se retourna du côté de Robert, Archevêque de Rouen, diocésain de sa femme. Il ne réussit pas mieux. L'Archevêque ne voulut rien faire sans la participation de Fulbert. Ils s'en écrivirent mutuellement, et firent cause commune. Il paroît que l'affaire en resta là. Les époux ne se réunirent point, et c'est alors qu'Ode se retira à Pontoise, comme on va le voir.

Fulbert écrivit, l'an 1025, à Galeran pour l'exhorter à se convertir, et pour l'avertir, sous peine d'excommunication, de lui faire raison, ainsi qu'à Francon, Evêque de Paris, sur les plaintes qu'ils avoient portées des usurpations qu'il faisoit des biens de leurs Eglises. Galeran tint peu de compte de ces monitions. Francon le fit ajourner. Le Comte ne parut point, sous prétexte qu'il avoit donné sa parole par serment à Eudes, Comte de Chartres, de se trouver avec lui précisément ce jour-là pour une expédition contre Foulques, Comte d'Anjou. Il s'agissoit du siége du château appellé en latin *Budelli*, que Foulques avoit fait bâtir près de Tours. On ne sait pas comment se termina l'affaire de Galeran avec les deux Prélats. (Bouquet, T. X, p. 475 et suiv.)

En l'année 1028 il souscrivit la Charte de rétablissement de l'Abbaye de Coulombs; et cinq ans après il ratifia, à la priere de l'Abbé Bérenger, le don fait à ce Monastere par Sainte Helvise, sa belle-sœur, des terres de Lainville, &c... à la charge que l'Abbé de Coulombs viendroit tous les ans à Meulent célébrer l'office le jour et fête de S. Nigaise. (*Tabul. Columb.*; *Chron. S. Nig. Melletens.*; Mabil. *Ann. S. Ben.* T. IV, p. 345.) En 1032, il affranchit un serf de main-morte et sa femme, de la paroisse de Juziers, en faveur des Religieux de ce lieu. L'acte fut fait solemnellement devant l'Eglise de S. Nigaise, en présence des Officiers du Comte, qui s'y trouvent dénommés. (*Ibid.* Rec. de Labbe, p. 582.) C'est en cette même année que la suzeraineté du Vexin françois fut cédée par Henri I au Duc de Normandie, pour l'indemniser des frais de la guerre dans laquelle il avoit pris son parti contre ceux qui lui disputoient la Couronne. Dreux, Comte du Vexin, fut fort aise de cet arrangement. Il paroît que Galeran ne le vit pas du même œil. Il s'attira l'inimitié du Normand, qui s'empara des biens qu'il avoit en Normandie. Celui-ci prit sa revanche sur les terres des Religieux de Jumiege, situées à Bouafle, près Meulent. Il les restitua cependant en 1036, lorsque sa paix fut faite avec le Duc. (*Neust. pia.*) Cette paix fut cimentée par l'alliance d'Adeline, sa fille, avec Roger, Comte de Beaumont, l'un des Seigneurs les plus puissans de Normandie et des mieux accrédités à la Cour du Duc.

Galeran entra, l'an 1037, dans une nouvelle ligue avec les Comtes de Chartres et de Champagne contre le Roi. Ils réussirent très mal. Le Roi les battit complétement, réduisit les Comtes de Chartres et de Champagne à des conditions dures et honteuses, et confisqua le Comté de Meulent en 1041 pour cause de félonie. (Bouq. T. XI, p. 159.) Il fut réuni pour quelques instans au Domaine de la Couronne. Peu de tems après les choses changerent de face; le Roi fut obligé de restituer le Comté de Meulent, et Galeran fut remis en possession paisible des Domaines dont le sort des armes l'avoit dépouillé. Il fut du nombre des Seigneurs qui assisterent à la translation des reliques de S. Denis

en

en 1050. L'année suivante il souscrivit une Charte du Roi en faveur de l'Abbaye de Marmoutier. Hugues, son fils aîné, fut associé à sa dignité de Comte, et en cette qualité donna des biens à l'Eglise de Jumiege, en 1056, par une Charte datée du château de Meulent, et souscrite par ses Officiers et par ses vassaux des environs. (*Cart. Gemet.*) Galeran accompagna le Roi au siége de Tillieres en 1058, et signa une Charte, datée du camp devant ce château, en faveur de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés. (*Hist. de la Maison de Broye*, p. 8.) Henri ayant déclaré la guerre au Duc de Normandie en l'année 1060, fit marcher une armée considérable dans laquelle il y avoit entre autres douze Comtes. Galeran se trouva l'un des six qui commandoient à l'arriere-garde. L'armée françoise alla camper près de la chaussée de Varaville; le Duc la surprit, la mit en déroute, tua beaucoup de monde, en fit prisonniers un grand nombre. (*Chron. franc. de Norm. apud* Bouq. T. XI, p. 343; Dumoulin, *Hist. de Norm.* p. 154.) Galeran fut de ces derniers. Le Normand, poursuivant sa conquête, fit assiéger Meulent, qui fut pris ainsi que la garnison qui étoit dedans. (Duch. Ord. Vit. p. 586.et suiv.) Hugues, fils de Galeran, trouva moyen d'y rentrer, et gouverna pendant l'absence de son pere. Galeran, livré à de tristes réflexions dans sa prison, et craignant l'esprit vindicatif du Normand, fit vœu de construire une nouvelle Eglise à son patron S. Nigaise, s'il sortoit sain et sauf de sa captivité. (*Chr. S. Nig. Mell.*) Il donna, vers ce tems-là sa chapelle de Sainte Radegonde et celle de Sainte Marguerite à l'Abbaye de Préaux, fondée par la famille de Roger de Beaumont, son gendre. C'étoit une maniere de faire sa cour au Duc. Il obtint sa liberté en 1062. Revenu à Meulent, il ne s'occupa plus que de l'accomplissement de son vœu. Il fit jetter les premiers fondemens de la nouvelle Eglise de S. Nigaise, qui fut achevée telle qu'on la voit aujourd'hui, et consacrée en l'année 1067, le 28 Octobre, fête de S. Simon et S. Jude, en présence du Roi Philippe I, alors âgé de 13 à 14 ans, de Baudouin, Comte de Flandre, son tuteur, de plusieurs Evêques et Abbés, et de beaucoup d'autres Seigneurs. (*Chron. S. Nig. Melletens.*)

L'année précédente notre Comte avoit souscrit une Charte portant remise, en faveur du Monastere de Marmoutier, des droits seigneuriaux qui lui appartenoient à Mante. (Mabil. *Ann. S. Ben.* T. IV, p. 755.)

Il semble que Galeran n'ait fait reconstruire l'Eglise de S. Nigaise que pour lui servir de tombeau. On n'entendit plus parler de lui depuis ce moment. Il mourut le 8 Oct. 1069 ou 1070, et fut inhumé dans cette Eglise. Son tombeau s'étant perdu, il ne fut découvert qu'en 1590, pendant le siége de Meulent par l'armée de la ligue. Plusieurs boulets de canon entr'ouvrirent un côté de l'Eglise: en la réparant on apperçut le cercueil dans l'épaisseur du mur. Il fut ouvert en présence de Henri IV, qui étoit dans la place pour la défendre. On trouva les ossemens et les armures de guerre du tems, avec des inscriptions qui firent reconnoître Galeran. On le transporta ailleurs, et ce monument curieux existe encore actuellement.

Oda, sa femme, lui survécut. Elle eut une dévotion particuliere pour l'Eglise et l'Abbaye de S. Martin de Pontoise, dont elle fit bâtir la nef et la tour. S'étant retirée dans une cellule près de là, elle y mourut. Oda est inhumée à côté de S. Gauthier, premier Abbé. Sa tombe s'y voit encore, élevée de quatre doigts audessus du pavé de la chapelle, et scellée par cinq clous d'airain.

Ces époux, avant leur séparation, avoient eu cinq enfans: Hugues, l'aîné, qui succéda à son pere; Galeran et Foulques, qui moururent sans enfans avant leur frere; Adeline, mariée à Roger, Comte de Beaumont, qui recueillit la succession de Meulent après la mort de Hugues; et Dode, ou Deude, femme de Guillaume, Sire des Moulins, Seigneur puissant de Normandie.

HUGUES II.

1070 au plus tard. HUGUES II continua le gouvernement qu'il avoit partagé avec son pere. Une partie considérable de sa vie se trouve confondue avec celle de Galeran. On ne sera pas fâché de trouver ici tout ce qui est personnel et particulier à ce Comte, réuni sous un seul point de vue.

Il fut présent comme témoin à une donation que fit à l'Eglise de Préaux Robert le Libéral, Duc de Normandie. Il étoit si jeune alors, qu'il reçut un soufflet de la main de Humphroi, fondateur de cette Eglise, pour lui imprimer le souvenir de cet événement. Notre jeune Comte avoit avec lui deux camarades du même âge, à qui l'on fit la même chose. L'un d'eux, moins endurant que les autres, fut fort mécontent de la cérémonie, et demanda à Humphroi à quel propos on lui donnoit ainsi un soufflet. C'est, lui répondit-il, parce que vous êtes plus jeune que moi, et que vous vivrez plus long-tems, et afin que vous puissiez vous souvenir de ce que vous venez de voir, quelque jour quand il en sera besoin. (Mabil., *Ann. Ben.*, T. IV, p. 393.) Il y a toute apparence que l'enfant, occupé uniquement du présent et pour qui l'avenir étoit très indifférent, ne trouva pas la réponse fort satisfaisante. Hugues souscrivit en 1032 l'acte d'affranchissement d'un serf, fait par Galeran, son pere. On voit par cette Charte qu'il étoit dès lors marié, et que sa femme se nommoit ADÉLAÏDE. Elle étoit, à ce que l'on croit, fille d'un Chevalier du pays chartrain, nommé Unverius, et sœur de Teudon, d'Aremburge et de Raherius, dont le dernier avoit épousé Aloïse, fille d'Eudes I, Comte de Chartres, et de Berthe de Bourgogne. (*Cart. S. Petr. Carnot.*) L'an 1056 environ, il se trouva, en qualité de Baron, à la Cour que le Roi tenoit à Dreux, et y souscrivit un privilége pour S. Pere-en-Vallée. (*Tabul. S. Petri Carnot.*, p. 216; et *Gall. Christ.*, T. II, p. 487, anc. édition.) A la priere de Godefroi, Abbé de Coulombs, et de Robert, alors Moine et depuis Abbé du même lieu, ses cousins germains, Hugues donna, l'an 1069, à cette Maison l'Eglise de S. Côme, située en une Isle près de Meulent, (aujourd'hui l'Isle-Belle), et y fonda un Prieuré qui devint assez considérable par la suite et fut enrichi par les largesses de différens Seigneurs des environs. (*Ann. Ben.*, T. VI, p. 608; et *Collect. Amp.*, T. I, p. 471.) La même année le Comte de Meulent fit don à l'Abbaye du Bec du village, de la métairie et de l'Eglise de Tessencourt, près de Meulent. Il se forma aussi un Monastere en ce lieu. La Charte fut donnée en présence de tous les Barons qui étoient alors avec le Roi qui tenoit sa Cour ou Parlement à Poissi. (*Cart. S. Nig. Mell.* et *Bec.* et Mab. *Ann. Ben.* T. V, p. 59.) Hugues souscrivit, en 1071, à la demande de Bouchard, l'immunité accordée à l'Eglise de S. Spire et S. Loup de Corbeil. Il fit un voyage à Préaux en 1076, et jura les franchises du Monastere sous les ponts de Meulent; par reconnoissance il fut affilié à cette Maison et associé aux prieres. La derniere Charte qu'on trouve souscrite de lui est celle que Philippe I donna à l'Abbaye de Cluni l'an 1076, pour restituer les terres de Mante-la-Ville, Arnouville et Boinville, dont il s'étoit emparé de vive force au préjudice de la donation qui en avoit été faite par Simon de Crêpi, dernier Comte du Vexin. En qualité de parent, d'héritier et de successeur, en cette partie, de Simon, le Comte de Meulent approuva la restitution de ces objets situés dans l'étendue de son Comté. La Charte est souscrite par Hugues, son Vicomte à Mante. (*Bib. Clun.* p. 527.)

Il quitta le monde et prit l'habit monastique au Bec vers l'année 1077. Il y mourut le 15 d'Octobre 1079 ou 1080. ADÉLAÏDE, sa femme, étoit morte avant lui le 31 du mois de Mai, on ne sait pas de quelle année. (*Obit. S. Nig. Mell.*) Ils ne laisserent point d'enfans.

SECONDE RACE.

ADELINE ET ROGER DE BEAUMONT.

1080 ou environ. ROGER, Comte de Beaumont en Normandie, vit passer dans sa Maison les droits de celle de Meulent environ l'an 1080, du chef d'ADELINE DE MEULENT, sa femme, fille de Galeran I, et sa seule héritiere, au moyen du décès de tous les mâles.

Roger, de l'aveu de tous les Historiens, étoit le Seigneur le plus noble, le plus riche et le plus vaillant de Normandie, et en même tems le plus ferme appui de la Maison ducale, et le plus accrédité. Il étoit fils de Humphroi *de Vetulis*, Comte de Pont-Audemer, Seigneur de quantité de terres, et fondateur de Préaux, appellé par les Historiens, *Genere spectabilis*, *opibus dives*, *amplissimo honore pollens*, *et inter Normanniae Proceres potentissimus*. Humphroi avoit pour pere Touroude de Pont-Audemer, allié de la Maison ducale, l'un des plus zélés défenseurs de l'enfance de Guillaume le Bâtard, et qui, victime de son attachement et de sa fidélité, fut assassiné par les ennemis du jeune Duc. Le pere de Touroude étoit Torf, surnommé *le Riche*, souche commune des illustres Maisons de Beaumont et d'Harcourt, qui donna son nom à quantité de Seigneuries qu'il possédoit en Normandie, et qu'on reconnoît encore aujourd'hui; telles que celles de Torchi, Torci, Tourni, Tourville, Tourli, Ponteau-Torf, ou Ponteau-Tort, &c. Enfin Torf est regardé comme fils de Bernard le Danois, descendu de la Maison de Saxe-Danemarck, lequel accompagna le Duc Rou, et vint avec lui conquérir la Normandie dans le Xe siécle.

Quelque illustre que fût l'origine de Roger, l'alliance d'Adeline de Meulent lui parut si honorable, qu'il préféra de changer son nom, et quitta celui de Beaumont pour prendre celui de Meulent. Les Aûteurs qui parlent de la grandeur et de la haute élévation de ce Seigneur, et de la prééminence qu'il obtint sur ses ancêtres, en donnent même pour raison l'alliance qu'il fit avec Adeline : *Omnibus avis proavisque suis sublimior effectus est; nam Adelinam Waleranni Comitis Mellenti filiam uxorem duxit.... et relicto Bellomontis titulo*, *Mellenti nomen praetulit*, *tanquam potioris*. (La Roque, *Hist. de la M. d'Harcourt*, T. III, pp. 23 et 25; *Guil. Gemet.* p. 269; *Ann. Ben.* T. IV, pp. 59 et 435.)

Un des exploits qui contribua le plus à établir la renommée du Comte Roger, c'est un cartel donné dans la forêt de Conches du vivant d'Humphroi, son pere. Roger, très jeune alors, sortit victorieux de tous les combattans, qu'il tua, ou qu'il réduisit, les uns après les autres, à demander grace. L'Abbaye de Préaux doit sa fondation à cette célebre journée, dans laquelle Robert de Beaumont, Grand Sénéchal de Normandie, frere de Roger, fut tué. Les bornes de cet article ne permettant pas d'entrer dans le détail de toutes les actions de Roger, qui deviendroient d'ailleurs étrangeres à notre tâche, puisque la plupart se passerent avant qu'il fût Comte de Meulent; il suffira de dire que ce Seigneur fut si aimé de Guillaume le Conquérant, si puissant et si élevé au-dessus de tous les Grands de la Cour de Normandie par l'importance de ses services, par l'étendue de son génie, et par ses talens militaires et politiques, qu'il eut part à tous les événemens et qu'il fut l'ame et le mobile de toutes les délibérations. Ce fut lui qui gouverna la Normandie pendant que Guillaume étoit occupé à la conquête d'Angleterre; car la Duchesse Mathilde n'eut que le titre de Régente. A la mort de Guillaume le Conquérant, Roger se retira de la Cour. Les affaires se ressentirent de son absence. Il y revint à l'occasion d'un événement dont on rendra compte à l'article de Robert, son fils. Il se retira enfin à Préaux, et y mourut, revêtu de l'habit monastique, le 29 Novembre 1094. (Ord. Vit. l. 8; La Roque, *Hist. de la M. d'Harcourt*, T. I.)

ADELINE, sa femme, étoit intime amie de Mathilde, Reine d'Angleterre et Duchesse de Normandie. Elles firent ensemble un pélerinage à l'Abbaye de S. Evroult. La Reine fit présent à l'Eglise d'une chasuble et d'une chappe d'étoffe d'or enrichies de perles. La Comtesse donna une aube dont le chevron et les dentelles étoient d'or et artistement travaillés. L'ornement étoit si riche, qu'il ne servoit que dans les grandes cérémonies. (Ord. Vit. p. 603; Du Moul. p. 226; La Roque, *Hist. de la M. d'Harc.* T. IV, p. 1618.) Adeline mourut long-tems avant son mari, au mois d'Avril, on croit que ce fut de l'année 1081 : cette date se présume par la qualité de Comte de Meulent que son fils aîné porta dès l'année 1082, comme héritier de sa mere; car Roger ne put le conserver que du vivant de sa femme. Ils laisserent trois enfans; Robert, qui suit; Henri, Comte de WARWICK; et Albrede, ou Aubérée, Religieuse à Préaux, et depuis Abbesse d'Etonne en Angleterre.

ROBERT III.

ROBERT III, dit LE PREUD'HOMME, eut le Comté de Meulent à la mort de sa mere, et comme son principal héritier. Il en porta le titre dès l'année 1082. Il étoit alors homme fait et déja connu par ses talens. Doué par la nature d'un génie vaste, de beaucoup de pénétration et de facilité; frugal et modeste par tempérament, et aimant l'étude; admis de très bonne heure dans le conseil d'Etat, au commandement des armées et dans les négociations, il acquit une expérience prématurée dans les affaires politiques, dans l'art de la guerre, et dans la connoissance des hommes. Ces avantages réunis contribuerent à former en sa personne un grand Capitaine, un habile Ministre, et un vrai Philosophe.

Robert avoit fait ses premieres armes à la conquête de l'Angleterre. Il y donna des preuves d'un courage et d'une intelligence au-dessus de son âge, et fit présager dès lors ce qu'il deviendroit un jour. Il obtint pour récompense le Comté de Leycestre. (La Roque, T. I, p. 49; *Gest. Guill.* p. 202.)

En 1080, il fut du nombre des Seigneurs qui négocierent la réconciliation de Guillaume le Conquérant avec Robert Courteheuse, son fils. Il souscrivit, vers 1081, une Charte de confirmation des priviléges de l'Abbaye de Fécam. C'est le dernier acte où il prit le nom de Beaumont; car sa mere étant morte, il prit celui de Meulent, vint faire hommage de son Comté à Philippe I, et assista en qualité de Pair et de Baron de France à la Cour et aux Plaids ou Parlement que ce Roi tint, en 1082, à Poissi, pour le jugement d'une affaire qui concernoit l'Abbaye de S. Germain-des-Prés (*Cart. S. Nig. Mell.* pag. 75; Mabil. *Ann. Ben.* T. V, p. 188; Bouillart, *Hist. de S. Germ. preuv.* n. 40.) Il revint ensuite en Normandie où il avoit ses habitudes.

Guillaume le Conquérant étant mort en 1087, Robert, Comte de Meulent, et Henri, Comte de WARWICK, son frere, suivirent le parti de Guillaume le Roux, qui fut Roi d'Angleterre, et abandonnerent Robert Courteheuse, qui eut le Duché de Normandie. Roger, leur pere, quitta aussi la Cour du Duc et se retira dans ses terres. Le Conquérant avoit donné le château d'Ivri conjointement à Roger et à Robert, Comte de Meulent, qui en fut établi Vicomte. Tandis que celui-ci étoit en Angleterre, Courteheuse, sans sa participation, échangea ce château avec Roger pour celui de Brionne. Le Comte de Meulent ayant eu quelque démêlé avec les Religieux du Bec, dont le Monastere

étoit situé sur la Seigneurie de Brionne, voulut ravoir Ivri. Il partit d'Angleterre en 1090, et vint trouver le Duc Robert pour lui redemander cette place. Le Duc répondit qu'il n'avoit rien à rendre, puisqu'il avoit donné Brionne en échange. Le Comte répliqua que cet échange avoit été fait sans lui, qu'il n'y consentoit pas, et qu'il prétendoit ravoir Ivri.... » Et vous me le rendrez, dit-il » avec fierté au Duc.... autrement.... par S. Ni- » gaise... je vous en ferai bien repentir ». Le Duc irrité le fit arrêter par ses gens, et, s'étant emparé du château de Brionne, le donna en garde à Robert de Meulle, fils de Baudouin. Roger, vieux courtisan, souple et adroit, ayant appris la détention de son fils, vint trouver le Duc, et sut si bien le prendre par ses discours insinuans, qu'il obtint la liberté de son fils et le château de Brionne. Mais celui à qui il avoit été donné en garde n'ayant pas voulu le rendre de bonne volonté, il fallut employer la force pour l'y contraindre. Les deux Comtes envoyerent Gilbert du Pin, Général de leurs armées, pour l'assiéger. Ne pouvant réduire la place de force, Gilbert s'avisa d'un stratagême; il fit lancer des fleches rougies à des fourneaux sur la couverture du château. Comme il faisoit une sécheresse excessive, le feu prit bientôt aux bâtimens et contraignit les assiégés de se rendre. Brionne resta dès lors en la possession des Comtes de Meulent. L'abbaye du Bec fut obligée de reconnoître, à raison de cette Seigneurie, pour son Avoué, le Comte Robert, et n'eut pas lieu de s'en repentir. Il la combla de bienfaits, et lui donna entre autres l'Eglise de S. Nigaise de Meulent avec ses dépendances: donation qui fut confirmée par les Evêques et le Pape dans les années 1100, 1104, et les suivantes. C'est depuis cette année 1100 qu'il s'établit à Meulent un Monastere où l'Abbaye du Bec envoya des Religieux à la place des Chanoines qui desservoient auparavant cette Eglise.

Lorsque S. Anselme d'Abbé du Bec devint, en 1093, Archevêque de Cantorberi, l'Abbaye du Bec élut pour le remplacer Guillaume de Beaumont, Prieur de Poissi et proche parent du Comte de Meulent, que le Prélat avoit recommandé comme le plus digne. Le Comte fit installer son cousin et confirma les franchises de la Maison dans toute l'étendue de ses Domaines, et nommément à Meulent et à Mante. Il accorda même aux Religieux la remise de tous les droits seigneuriaux, et des lods et ventes pour les acquisitions qu'ils feroient dans les environs des villes de Mante et de Meulent, *apud Meduntam et apud Mellentum, et in omni potestate mea circa Meduntam vel circa Mellentum.* Il accorda vers le même tems à l'Abbaye de Préaux la remise des droits qui lui étoient dûs sur les vins dans sa ville de Mante. Cette Abbaye avoit obtenu une pareille franchise à Meulent, par la concession du Comte Hugues II; mais elle ne l'avoit point eue jusqu'à cette époque à Mante. Jumiege et S. Vaudrille obtinrent également la confirmation de leurs franchises dans l'étendue des Domaines de notre Comte... *apud Mellentum et Meduntam, et in alia tota terra mea Franciae et Normanniae.* Il y mit une condition; ce fut que ceux qui conduiroient leurs bateaux, joueroient du flageolet en passant sous les ponts desdits châteaux de Meulent et de Mante. Cette condition ne se trouve pas exprimée dans le titre primitif dont on parle ici; mais on voit par des monumens postérieurs qu'elle se pratiquoit. (*Cart. S. Nig. Mellet.* p. 347; *Cart. Gemeticens. et S. Wandreg.*)

Robert avoit épousé, on ne sait pas en quelle année, Godéchilde de Conches, appellée autrement Godeware, ou Gothuere, nommée Godechilde par Ordéric Vital, fille de Roger de Toegni, II[e] du nom, Comte de Conches. Il en fut séparé avant l'an 1096, puisqu'elle étoit mariée cette année-là avec Baudouin, fils d'Eustache de Boulogne, qui devint Roi de Jérusalem. (*Ord. Vit. Guil. de Tyr. Albert d'Aix.*) Elle accompagna son mari dans ses voyages d'outremer, et y mourut. Quelques personnes soupçonnent que le Comte de Meulent eut des enfans de ce premier mariage. Robert de Meulent, Religieux de S. Martin de Pontoise, sur la fin du onzieme siécle, pouvoit bien être de ce nombre. Le Comte de Meulent, devenu libre au moyen de sa séparation, rechercha en mariage Elisabeth de France-Vermandois, fille de Hugues de France, dit le Grand, Comte de Vermandois et de Chaumont en Vexin. Ives de Chartres adressa un mandement au Clergé de Meulent et du Pincerais pour défendre de célébrer ce nouveau mariage, à cause de la parenté qu'il y avoit entre les futurs. Il résulte de la généalogie qu'il déduit, que le Comte de Vermandois et celui de Meulent avoient pour trisaïeul commun Gauthier II, dit le Blanc, Comte du Vexin: d'où le Prélat conclut que le mariage projetté ne pouvoit se faire canoniquement, que ce seroit une conjonction illicite et incestueuse, et que les enfans qui en naîtroient ne pourroient pas être légitimes, mais des bâtards.. (*Ivo Carnot. Epist.* 45.) Cependant, au moyen des dispenses que le Pape, étant alors en France, accorda en considération de ce que Hugues le Grand se croisa pour la Terre-Sainte, ce mariage fut célébré au moment où ce Prince se disposoit à partir. (*Ord. Vit.* p. 723; La Roq. *Hist. d'Harc.* T. I, p. 55.)

Robert Courteheuse, s'embarquant pour la même expédition, confia le gouvernement de la Normandie au Roi d'Angleterre, son frere, qui lui avoit prêté une somme considérable pour les frais de son voyage. Guillaume le Roux profita de ce moment pour faire en sorte de ravoir le Vexin françois. Le Comte de Meulent se trouva fort embarrassé dans cette conjoncture. Il devoit fidélité à la France à cause du Comté de Meulent qu'il venoit de recueillir, et de l'alliance qu'il venoit de faire; il la devoit à l'Anglois et au Normand à cause des Comtés de Leycestre, de Beaumont, et autres Domaines d'Angleterre et de Normandie. L'inclination pour sa patrie originaire l'emporta. Il se déclara pour l'Anglo-Normand, livra ses places à Guillaume le Roux, et lui ouvrit par ce moyen les portes de la France. (Ord. Vit. *lib.* 10, p. 766; du Moul. p. 67 et suiv.) Cette guerre n'aboutit qu'à se faire beaucoup de mal de part et d'autre, sans avantage décidé. Il s'en éleva une autre dans laquelle Guillaume soumit le Comte du Mans. Celui-ci demanda pour toute grace qu'on lui laissât le titre nu de Comte. Le Comte de Meulent ne voulut pas consentir à laisser subsister le titre vain d'une dignité qu'on ne possédoit pas effectivement, et qui ne pouvoit servir qu'à autoriser de nouvelles prétentions. (Ord. Vit. *ibid.* p. 773.) Il fut du nombre des Seigneurs qui accompagnerent Guillaume le Roux à la chasse le 2 Août 1100, jour auquel ce Monarque fut tué, par mégarde, d'un coup de fleche, dans la Neuforest, par un Gentilhomme du Vexin. Il partit sur le champ avec Henri, frere cadet du défunt, qu'il fit couronner à Londres le 5 du même mois, et jouit sous ce régne du même crédit que sous le précédent.

Le Comte Robert ne fut pas plutôt passé en Angleterre, que ses ennemis se jetterent sur ses terres de Normandie. Le plus acharné d'entre eux étoit le Comte d'Evreux, dont la femme sur-tout haissoit mortellement le Comte de Meulent, parce qu'il avoit réprimé en plusieurs circonstances son humeur altiere et ses vues ambitieuses. (*Hist. d'Harc.* T. I, p. 51; Mabil. *Ann.* T. I, p. 522.)

Robert Courteheuse, revenant de la Terre-Sainte, en 1101, couvert de gloire et chargé d'argent, se fit des partisans en Angleterre pour recouvrer ce Royaume dont son cadet s'étoit emparé à son préjudice pendant son absence. Il y fit une descente; des traîtres lui livrerent les frontieres; et ses progrès furent tels, qu'il ne restoit plus de ressources à Henri, son frere, que dans

une bataille. Le Comte de Meulent, ayant découvert que la plupart des Chefs étoient gagnés, et jugeant que la défection étoit infaillible, empêcha Henri de risquer ce coup. Il crut qu'il valoit mieux plier pour le moment et traiter à quelque prix que ce fût, sauf à revenir dans des momens plus favorables. Il fit un discours également fort et pathétique qui entraîna tout le Conseil dans son avis. (*Ord. Vital*, p. 786 et suiv.) La paix se fit à des conditions bien rigoureuses, à la vérité, pour Henri. Débarrassé de ses ennemis du dehors, le Comte de Meulent lui fit connoître ceux du dedans; et, les réduisant les uns après les autres, il se fortifia de jour en jour par une exacte surveillance, une bonne administration, et par la punition des rebelles. Au bout de deux ans Robert Courteheuse passa en Angleterre avec douze Gentilshommes, dans le dessein de se mettre à la tête des rebelles qui l'avoient appellé secrètement, et de rétablir dans leurs charges ceux que Henri avoit déplacés. Le Monarque, instruit de l'arrivée du Duc, voulut se saisir de lui et le faire arrêter. Le Comte de Meulent le détourna de ce dessein, et lui fit sentir combien il se déshonoreroit en portant ainsi la main sur son propre frere. Mais le Comte, étant monté à cheval, vint trouver le Duc à Hantonne, où il sut qu'il étoit, et, l'ayant pris en particulier, lui fit ouvrir les yeux sur sa faute et en même tems sur son imprudence. Le Duc s'apperçut effectivement qu'il étoit à la merci de son frere. Le Comte profita de cette heureuse conjoncture pour faire adoucir les conditions de la derniere paix, et laissa retourner le Duc sain et sauf en Normandie. (Du Moul. *Hist. de Norm.* p. 278; La Roque, *Hist. d'Harc.* T. I, p. 51; *Chron. Norm.* fol. 143.)

Le Comte de Meulent passa en Normandie, l'an 1103, à la sollicitation du Roi d'Angleterre, pour y appaiser des troubles intestins. Il alla l'année suivante, à la tête de douze Comtes, au devant du Monarque, qui venoit en Normandie pour tâcher de remettre l'ordre dans les Etats de son frere dont l'indolence laissoit tout aller à la merci des pillards qui l'entouroient. Le Roi et le Comte de Meulent retournerent ensuite en Angleterre.

Ce dernier se trouva engagé dans la querelle des Souverains avec le Pape touchant les Investitures. Partisan de l'autorité royale, il frondoit sans ménagement les prétentions ultramontaines. Le Pape Pascal II, instruit des discours qu'il tenoit à ce sujet, lui écrivit pour le ramener à son parti, lui accordant sa bénédiction apostolique, sous la condition qu'il se montreroit plus favorable à ce qu'on appelloit à Rome la liberté ecclésiastique, lui interdisant au contraire l'entrée de l'Eglise s'il persistoit dans les mêmes dispositions. (*Anselmi opera*, p. 445, col. 1.) Cette lettre ne fit aucune impression sur le Comte de Meulent: il continua ses exercices ordinaires de Chrétien sans égard pour l'excommunication. S. Anselme, quoiqu'il désapprouvât cette conduite, ne crut pas cependant, malgré son dévouement aux volontés du Pape, qu'on dût agir en toute rigueur avec lui. » Votre Comte, mandoit-il à » l'Abbé Guillaume, qui, tout excommunié qu'il est, » se mêle parmi ceux qui célebrent les divins mys» teres, . . . feroit mieux de s'abstenir des exercices » dont la sentence apostolique l'a privé»: *Melius esset illi ut per salubrem humilitatem abstineat ab his à quibus eum apostolica segregat sententia.* (*L.* 1, *Epist.* 56, p. 332, col. 1.) Le saint Prélat, dans une entrevue ou dans une correspondance de lettres qu'il eut avec lui, vint à bout de lui faire changer de sentiment et d'en obtenir une promesse de faire ses efforts pour engager le Roi d'Angleterre à se soumettre aux volontés du Pape: d'après quoi il ne fit point difficulté de lui permettre l'entrée de l'Eglise. C'est ce qu'il mande au Chapitre de son Eglise de Cantorberi: *Sed quoniam*, dit-il, *idem Comes promisit mihi se conaturum ut Rex Papae praeceptis obediat, permisi ei introitum Ecclesiae à quo detinebatur.* (*L.* 3, *Epist.* 110.) Le Pape ratifia cette espece d'absolution, et le passé fut oublié.

Les excommunications, quoique redoutables par elles-mêmes, l'étoient encore plus en quelque sorte par l'effet qu'elles produisoient sur l'esprit de bien des gens. Le Comte de Meulent l'éprouva par le refus qu'on fit, même après son absolution, de l'admettre à la participation des choses saintes. Il fallut un mandement exprès de l'Archevêque de Cantorberi, pour contraindre les Religieux de S. Edmond de le recevoir à la communion de l'Eglise. (*Anselmi opera*, *l.* 4, *Epist.* 78, p. 446.)

Le Comte de Meulent eut grande part à la conquête que le Roi d'Angleterre, dont il commandoit les troupes, fit de la Normandie, l'an 1106, sur le Duc Robert, son frere. Le Monarque avoua que c'étoit au Comte de Meulent qu'il avoit obligation du projet et de l'exécution de cette entreprise. (*Hist. d'Harcourt*, T. IV, p. 1331.) Le Comte Robert III fit bâtir vers ce même tems à Meulent un nouveau château. On a vu ci-devant que le Comte Robert I en avoit construit un dans le Fort ou l'Isle de Meulent. Celui-ci fut placé dans la ville, sur la montagne, un peu à l'Orient de l'endroit où, dès avant Robert I, il y avoit eu un château. Robert III fit construire dans le sien une Eglise, qui de Chapelle castrale devint une Collégiale, fut convertie ensuite en paroisse sous l'invocation de S. Nicolas, et a donné son nom à la montagne. En changeant la situation du château il changea aussi son ressort pour le spirituel; car au lieu d'être situé sous l'Archidiaconé du Pincerais, il se trouva sous celui du Vexin. Ives de Chartres, lui écrivant dans ce tems-là, fait allusion à ce changement, et lui dit que quoiqu'il ne soit plus son diocésain, il se fait toujours un plaisir de le regarder comme une de ses ouailles. (*Epist.* 154.) Ce fut à la priere de ce Prélat qu'il procura le retour de l'Evêque Ranulfe en Angleterre. Sous prétexte de quelques contestations avec le Roi, celui-ci s'étoit réfugié en Normandie après avoir quitté le siége de Durham.

Le Roi Louis le Gros étant en guerre avec le Roi d'Angleterre, attaqua la Normandie l'an 1110. Les Normands battus se réfugierent à Meulent, où le vainqueur les poursuivit. La ville assiégée se défendit de maniere que le siége fut levé. (Mézerai, *Abr. Chron.* T. IV, p. 483.)

Le Comte de Meulent, accoutumé à gouverner presque en Souverain les Etats d'autrui, succomba sous une adversité domestique. Guillaume de Varenne, Comte de Surrei, enleva sa femme. La tristesse que lui causa cet événement, le fit tomber dans une langueur qui le conduisit à la démence et au tombeau. (*Hen. Huntind.*; La Roque, *Hist. d'Harc.*, T. IV, p. 1955.) L'Archevêque de Rouen, qui l'exhortoit au lit de la mort, persuadé que tous les biens de ce Comte n'avoient pas été acquis par des voies légitimes, lui conseilla de ne laisser à ses enfans que ses héritages patrimoniaux, et d'employer le surplus en œuvres pies. Le Comte répondit qu'il laisseroit tout à ses enfans, même le soin de prier Dieu pour le salut de son ame. Il mourut à Préaux, le 5 Juin 1118, revêtu de l'habit monastique. (*Ann. Ben.*, T. VI, pag. 539; Ord. Vit. *lib.* 12, p. 843.) Il est inhumé dans cette Eglise, où son tombeau se voit encore. Son cœur fut porté en Angleterre au Monastere de Barkcley, qu'il avoit fondé. Sa mort occasionna une révolution étonnante dans les affaires, et fixa l'attention de l'Europe entiere dont il étoit connu. L'Angleterre sur-tout, qui lui étoit redevable du haut degré de gloire et de puissance où elle étoit parvenue, et du bon ordre qui régnoit dans l'intérieur de son Gouvernement, le regretta après sa mort autant qu'elle l'avoit respecté et admiré de son vivant. On avoit conçu de lui une si haute estime, qu'un Historien dit qu'il n'avoit pas son égal de Paris

à Jérusalem, et que chacun cherchoit à former ses actions, et jusqu'à ses modes, sur lui. On ne mangeoit qu'une fois par jour comme le Comte de Meulent, on s'habilloit comme le Comte de Meulent, on parloit comme le Comte de Meulent; en un mot, on se modeloit en tout sur le Comte de Meulent. (Guil. Malmesb. *lib.* 5; Henr. Huntind. *Ep. ad Walterum;* La Roque, *Hist. d'Harc.*, T. I, pp. 57 et 58, et T. IV, p. 1336.)

Il laissa quatre fils et cinq filles: Galeran, qui suit; Robert, Comte de Leycestre, frere jumeau de Galeran; Hugues, Comte de Bedford; et Dreux, Sire de Boisemont. Ses filles sont: Adeline, mariée à Hugues IV, Sire de Montfort-sur-Risle; N., femme de Hugues de Château-Neuf en Thimerais; N., femme de Guillaume Lupel, fils d'Ascelin Goel, Seigneur d'Ivri; une quatrieme, fiancée, en 1104, à l'âge d'un an, à Amauri de Montfort; et Elisabeth, d'abord concubine de Henri I, Roi d'Angleterre, dont elle eut une fille, mariée ensuite à Gilbert de Clare, Comte de Pembrock. (Ordér. Vit. et Guill. Gemm.)

La Comtesse Elisabeth, sa femme, convola en secondes noces avec Guillaume de Varenne, qui la lui avoit enlevée, comme on l'a dit, et eut de lui trois enfans.

GALERAN, ou WALERAN II.

Galeran II, né l'an 1104, fut élevé avec son frere jumeau par les soins de Henri I, Roi d'Angleterre, qui leur servit de pere. Il leur donna pour Gouverneur un Gentilhomme nommé Morin du Pin, prit leurs intérêts, et défendit leurs droits contre tous ceux qui voulurent y donner atteinte. Ces deux freres de leur côté répondirent pleinement aux soins des maîtres chargés de les instruire, et déployerent des talens et des vertus précoces dans le cours de leur éducation. (Ord. Vit. *lib.* 12, p. 875.) Ils firent sur-tout de grands et rapides progrès dans leurs études. Le Pape Calliste II étant venu à Gisors pour faire la paix entre les Rois de France et d'Angleterre, ces adolescens soutinrent des exercices en sa présence, et surprirent toute la Cour du S. Pere par leur science et par la finesse de leur esprit. Galeran conserva toujours du goût pour les Lettres; il écrivoit avec élégance, et cultiva même la poésie avec succès. (Guil. Malmesb., *lib.* 5.)

Galeran vint prendre possession du Comté de Meulent dès qu'il fut en âge. Héritier de la dévotion de ses aïeux pour son patron S. Nigaise, il fit faire, en 1120, une dédicace solemnelle de l'Eglise qui n'avoit été que bénie du tems de Galeran I. (*Cart. S. Nig. Mellent.*; Mab. *Ann. Ben.*, T. V, p. 435.) Il passa ensuite en Angleterre, et ratifia dans l'étendue de ses Domaines, tant en ce Royaume qu'en Normandie et en France, tous les dons faits par ses prédécesseurs aux Eglises et Monasteres, *in tota terra mea, imprimis apud Mellentum et Meduntam.*

L'an 1123, Galeran, oubliant tout-à-coup les obligations qu'il avoit au Roi d'Angleterre, entra dans une conspiration contre lui. Le Monarque ne vouloit pas le croire. Lorsqu'il s'en fut assuré, sa douleur fut si grande, qu'il en tomba dans l'abattement, et ne savoit plus à qui se fier. Il marcha contre lui, prit Pont-Audemer, et réduisit, avec beaucoup de peine, Wateville; mais il échoua contre Brionne et Beaumont-le-Roger, où le Comte avoit réuni toutes ses forces. Galeran, revenant un jour de Wateville, fut surpris par un parti ennemi. Amauri de Montfort, comme on l'a déja dit ci-devant, p. 677, col. 1, ne voulant pas risquer le combat qui étoit trop inégal, conseilla prudemment la retraite. L'impétuosité de Galeran l'emporta, et lui fit fermer les yeux sur le danger: il voulut se battre. Il se défendit en effet avec une valeur extraordinaire; mais, accablé par le nombre, il fut pris, ainsi que ses trois beaux-freres, Amauri, et quatre-vingts autres Chevaliers. (Ord. Vit. *lib.* 12, p. 876, &c.; Guil. Gemet. *lib.* 8, *cap.* 21, p. 302.) Henri fut au comble de la joie lorsqu'il apprit que Galeran étoit en son pouvoir. Il se promit bien de lui faire payer son ingratitude. Il l'envoya en Angleterre, où il demeura pendant près de cinq ans prisonnier: mais il lui rendit enfin la liberté.

Galeran fut du nombre des Seigneurs que Louis le Gros assembla, en 1127, pour les solliciter à seconder Guillaume Cliton dans ses prétentions sur la Flandre. Le Comte de Meulent inclinoit pour lui; mais il ne se déclara pas ouvertement, dans la crainte de déplaire au Roi d'Angleterre, qui venoit de faire publier dans ses Etats une défense à tous les Seigneurs de lui donner aucun secours. Il se déclara même en apparence pour les ennemis de Cliton, et se joignit à eux. Ils le rencontrerent un jour dans la plaine de Courtrai; l'occasion étoit belle pour l'attaquer: l'action commença effectivement; mais Galeran, par une perfidie détestable, n'ayant pas voulu donner, trahit par là ses alliés et les fit tailler en pieces. (*Chron. Norm.*, fol. 148 et 149.)

L'an 1135, le Comte de Meulent fut présent à la mort du Roi d'Angleterre, Henri I, arrivée le 1 Décembre à S. Denis de Forment, dans la forêt de Lions, et accompagna le convoi de ce Prince en Angleterre. Etienne, neveu de Henri, prétendant lui succéder au préjudice de Mathilde, sa fille, mit dans ses intérêts le Comte de Meulent, qui le fit prévaloir et contribua à son couronnement. Le nouveau Monarque par reconnoissance lui donna sa fille en mariage, avec le Comté de Winchestre pour dot de la Princesse. Elle est nommée *Bienne,* parce qu'elle n'avoit alors que deux ans. Mais le mariage ne fut jamais consommé. Cependant le parti de Mathilde et de son fils Henri faisoit des progrès en Normandie. Le Comte de Meulent, étant repassé dans cette province, fit tête à Geofroi, Comte d'Anjou, mari de Mathilde et pere du jeune Henri. Rappellé, l'an 1139, en Angleterre, des mécontentemens, dont on n'explique pas le sujet, l'aliénerent du parti du Roi Etienne, et l'engagerent à prêter l'oreille aux sollicitations du Comte de Glocestre, frere naturel de Mathilde et son plus ferme appui. La Princesse, informée de ses dispositions, passe en Angleterre et s'abouche secrètement avec lui. Il couvre du voile de la dissimulation, l'espace de deux ans, sa trahison. Enfin il la manifeste, l'an 1141, au combat de Lincoln, où le Roi Etienne demeura captif par la lâcheté de Galeran et d'autres Chefs de son armée, qui prirent honteusement la fuite. (Henric. Huntind. l. 8.)

De retour en France, Galeran se déclara ouvertement pour Geofroi, Comte d'Anjou, qui lui donna, pour cimenter leur réconciliation, le château de Montfort-sur-Risle. (*Robert. de Monte, Append. ad Sigebert.*) Ses troupes, en 1143, brûlerent Emondreville et l'Eglise de S. Sever, où plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe périrent dans les flammes. Il aida, l'an 1144, le Comte Geofroi à soumettre la ville de Rouen. (*Ibid.*) Il avoit fait, quelque tems auparavant, un pélerinage à S. Jacques en Galice, et fondé à son retour la Chapelle de S. Jacques du Fort de Meulent, aujourd'hui paroisse. (*Cart. S. Nig.*) S'étant rendu, l'an 1146, à Vezelai, il s'y croisa, le Dimanche des Rameaux, avec le Roi Louis le Jeune et un grand nombre de Seigneurs. Il tint son engagement et s'embarqua l'année suivante; mais s'étant arrêté, avec la division qu'il commandoit, sur les côtes de Portugal, à la priere du Roi Alfonse, il se joignit à ce Prince pour chasser les Maures de Lisbonne. Ayant ensuite poursuivi sa route, il se rendit en Palestine, où il se distingua par sa valeur. (Du Moulin, *Hist. de Norm.* p. 361.) Un Poëte françois a chanté ses exploits dans cette expédition. S'étant rembarqué, l'an 1150, pour son retour, son vaisseau fut battu d'une furieuse tempête où il pensa périr. Il fit alors vœu de fonder un Monastere, s'il échappoit à ce danger. Il fut exaucé; et, de

concert avec l'Impératrice Mathilde, qui avoit fait un semblable vœu lorsqu'elle étoit assiégée dans Oxford, il fonda, l'an 1157, l'Abbaye du *Vœu, de Voto*, autrement de *Valasse*. (La Roque, *Hist. d'Harc.* T. IV; *Suppl.* p. 5.)

Le Roi Etienne avoit laissé Galeran, depuis sa défection, en paisible jouissance du Comté de Winchestre. Mais, l'an 1150, provoqué par de nouveaux outrages, il assiége la ville de Winchestre, qu'il prend, et livre aux flammes. (*Henr. Huntind.* l. 8.)

Hugues, neveu de Galeran, souffroit impatiemment qu'il jouît du château de Montfort-sur-Risle. Galeran, voyant son neveu prêt à prendre les armes pour le ravoir, convint avec lui, l'an 1153, d'une conférence à Bernai. Mais à peine fut-elle entamée, que le neveu se saisit de l'oncle et le fit enfermer dans le château d'Orbec. Les troupes de Galeran accoururent bientôt à sa délivrance. On capitule; et sur l'abandon qu'il fait de Montfort, il est remis en liberté. Galeran, l'année suivante, s'étant mis en devoir de reprendre cette place, son neveu le contraignit de renoncer à ce projet après avoir ruiné les Forts qu'il avoit bâtis pour s'opposer aux courses de ceux de Montfort. (Du Moulin, p. 369; *Chron. Norm.* p. 989.)

Gournai-sur-Marne étoit une des terres du Comte de Meulent. L'an 1157, il fit avec le Roi Louis le Jeune un Traité par lequel il consentoit que le Monarque employât à son service les hommes qu'il avoit à Gournai, mais pendant le jour seulement, à moins qu'ils ne se portassent de bonne volonté à le servir de nuit. Il fut de plus stipulé que si le Roi commettoit quelque hostilité contre le Comte dans l'étendue du Comté de Meulent, les habitans de Gournai ne pourroient y prendre part et garderoient la neutralité; mais que si le Roi ou ses successeurs alloient jusqu'à vouloir dépouiller Galeran ou ses héritiers du Comté de Meulent, alors le Traité demeurant nul, les habitans de Gournai seroient tenus de servir leur Seigneur contre le Roi lui-même; et que hors ce cas ils marcheroient aux ordres du Roi dès qu'ils seroient mandés, et que Sa Majesté réciproquement les protégeroit de tout son pouvoir. (Duchêne, *Hist. Franc.* T. IV, p. 585, *Ep.* 62.)

Galeran eut querelle, en 1161, avec Henri II, Roi d'Angleterre et Duc de Normandie, qui lui enleva toutes les places qu'il possédoit dans ses Etats. Mais, fléchi par ses soumissions, ce Prince les lui rendit bientôt après. (*Robert. de Monte, App. ad Sigebert.*) Galeran depuis ce tems ne s'occupa plus que d'œuvres pieuses. Il présida au Chapitre de Beaumont-le-Roger en 1162, et fit des dons considérables, en 1165, au Prieuré de Gournai. S'étant retiré depuis à l'Abbaye de Préaux en Normandie, il y finit ses jours dans l'état monastique au mois d'Avril 1166. Etienne, Religieux du Bec, a fait son éloge en vers élégiaques. (Martenne, *Amplis. coll.* T. I, p. 875.) Robert du Mont, dans sa Chronique, dit qu'il étoit le plus grand, le plus riche et le mieux allié de la Normandie. AGNÈS, son épouse, fille d'Amauri III, Comte de Montfort, lui avoit apporté en dot les terres de Rochefort et de Gournai. Il eut de cette alliance Robert, qui suit; Amauri, tige des Seigneurs de Gournai; Roger, tige des Vicomtes d'Evreux; Waleran, Seigneur de Montfort; Etienne et Hugues: avec trois filles; Isabelle, mariée, 1° à Geofroi, Baron de Mayenne, 2° à Maurice II, Sire de Craon; Marie, femme de Hue Talbot, Baron de Cleuville; et Amieu, alliée à Henri, Baron de Ferrieres.

ROBERT IV.

1166. ROBERT, fils de Galeran et son successeur à l'âge de 25 ans, outre les Domaines qu'il avoit hérités de ses ancêtres au Vexin, au Pincerais, en Normandie, dans l'Isle de France, en Angleterre, en acquit d'autres dans l'Orléanois, la Beauce et le Berri, tels que les villes d'Argenton, de Concressant, une partie des terres de Laos, d'Antoni, de Chenai. A la mort de son pere, il apprit que ce Comte, étant à l'article de la mort, avoit déclaré qu'il desiroit que ses héritiers réparassent quelques dommages qu'il avoit causés à l'Abbaye de la Croix S. Leufroi. Les enfans s'empresserent d'acquitter les dernieres intentions de leur pere. Robert ratifia tout ce qui avoit été fait par ses prédécesseurs en faveur des Eglises de Lyre, Préaux, Jumiege, le Bec, Valasse, Pont-Audemer, Beaumont, S. Vandrille, S. Denis, et S. Nigaise de Meulent. Il accorda entre autres choses aux Religieux de Valasse la permission d'ouvrir le ban de vendange, quand ils le jugeroient à propos, dans sa ville de Mante. Ceux de S. Vandrille ayant été inquiétés pour les droits seigneuriaux et domaniaux sur la riviere dans la même ville de Mante, eurent recours à Robert, Comte de Meulent, qui adressa une Ordonnance ou mandement à ses Officiers et Prévôts de Mante, pour leur enjoindre de faire jouir les Religieux de leurs priviléges. Par ce même acte, Robert atteste et certifie au Roi Louis le Jeune que jamais ni lui ni ses prédécesseurs, Comtes de Meulent, n'avoient perçu ce droit, dont ils avoient accordé la franchise au Monastere, et prie le Roi d'interposer son autorité pour maintenir cette liberté. (*Cart. S. Wandreg.*)

Ce Comte tenoit de tems en tems sa Cour avec ses Barons. Il reste quelques uns des actes de ces Assemblées, entre autres un jugement rendu, lui présent, avec son Sénéchal, touchant le patronage d'une Eglise. Il eut des Grands Officiers de toute espece, des Maréchaux, un Grand-Forestier, &c. Il inféoda à titre héréditaire l'Office de Grand-Veneur de sa Maison en faveur d'Alexandre de Caillonel, Gentilhomme du Vexin, près Chaumont. (La Roq. *Hist. d'Harc.*, T. IV, p. 1967.)

En 1167, il fit un voyage en Sicile avec quelques autres Seigneurs. La faveur qu'il y acquit causa de la jalousie aux courtisans du pays. Ils se souleverent; le Comte de Meulent leur résista de front, et conseilla au Roi de les punir. La fermentation devint trop grande, on ne put en venir à bout: le Roi de Sicile fut obligé de prier très poliment les étrangers de se retirer. (Hug. Falcand. *Hist. Sicil.*)

Henri le Jeune, fils de Henri II, Roi d'Angleterre et Duc de Normandie, se brouilla, l'an 1174, avec son pere. Celui-ci, voyant que cette mésintelligence venoit des mauvais conseils qu'on donnoit à son fils, écarta d'auprès de lui toutes les créatures qui l'entouroient. Le Comte de Meulent, qu'on ne soupçonnoit pas, fut le seul excepté. Mais il étoit réellement du nombre des séducteurs, et favorisa le complot du jeune Prince pour s'évader et se retirer en France sous la sauvegarde de Louis le Jeune. Ils exécuterent ensemble ce dessein, une nuit, pendant que les gardes étoient endormis. (Du Moul. *Hist. de Norm.*, p. 394; La Roq. *Hist. d'Harc.*, T. I, p. 71.)

L'esprit et les talens, qui avoient été comme héréditaires dans la Maison de Meulent depuis six générations, commencerent à déchoir en la personne de Robert IV. La branche de Leycestre sembla les recueillir. En effet Robert, Comte de Leycestre, cousin du Comte de Meulent, joua sous ces régnes un grand rôle, et eut part à toutes les affaires importantes. C'est lui qui fut chargé par Louis le Jeune de faire une descente en Angleterre; et quoique cette expédition n'ait pas réussi, elle lui acquit beaucoup de gloire. Robert, Comte de Meulent, au contraire, ne paroît dans aucune action d'éclat, et l'histoire ne rapporte de lui aucun fait d'armes important. Le Roi d'Angleterre s'empara des places qu'il avoit en Normandie et en Angleterre, lorsqu'il eut appris qu'il s'étoit réfugié en France auprès de Louis le Jeune, avec Henri, son fils, et ne les lui rendit que lorsque la paix fut faite. Il est vraisemblable que c'est dans le tems de cette

même paix que le Comte de Meulent épousa Mathilde, fille de Renaud, Comte de Cornouaille en Angleterre, fils naturel du Roi Henri I. Quelques Auteurs donnent d'autres femmes au Comte Robert. Les uns veulent qu'il ait épousé Alix, Dame de Préaux; et la Chronique de S. Nigaise de Meulent dit expressément que sa femme étoit Agnès de Vendôme. Soit que ce fût une seule et même Comtesse qui eût plusieurs noms et plusieurs Seigneuries, soit que Robert ait effectivement eu plusieurs femmes avant ou depuis Mathilde, nous nous en tenons à celle-ci, parce qu'il en existe des preuves indubitables, et que les autres mariages paroissent moins sûrs.

Il se fit, en l'année 1188, entre les Rois de France et d'Angleterre, un Traité de paix où l'on convint de se réunir pour faire le voyage de la Terre-Sainte. On rassembla ses forces; mais au lieu de les porter contre les Infidelès, les deux Monarques les tournerent l'un contre l'autre. Richard, Comte de Poitou, aidé du Roi d'Angleterre, son pere, et du Comte de Meulent, réveilla ses prétentions sur Toulouse. Philippe-Auguste fait diversion dans le Berri, surprend Château-Roux, Buzançois et Argenton: cette derniere ville appartenoit au Comte de Meulent. Il entre dans l'Auvergne, le Poitou et le Maine; il soumet tout sans résistance, et n'est arrêté que par Vendôme, place bien fortifiée, que le Comte Jean I, son Seigneur, avoit livrée à l'Anglois. Philippe la réduit cependant, fait la garnison prisonniere, et entre autres 62 Chevaliers que le Comte de Meulent, attaché à Richard, y avoit mis. L'Auteur de la Philippide, qui décrit ce siége, plaint la situation du Comte Robert, qui, se trouvant feudataire à la fois de deux puissans Monarques, ne pouvoit ménager l'un sans se mettre l'autre sur les bras. Le Poëte, quoique partisan du Héros françois, excuse le Comte de Meulent d'avoir suivi le parti de l'Anglois dans cette conjoncture, parce qu'encore qu'il tînt le Comté de Meulent en hommage de la France, il possédoit aussi beaucoup de châteaux et de Domaines mouvans de l'Anglois-Normand, et que dans la guerre qui se faisoit alors, il ne s'agissoit de rien moins que de la province entiere de Normandie, et d'autres pour lesquelles le Comte de Meulent devoit le service à l'Anglois:

.... Vindocinum, quod ei portas aperire negavit....
.... In quo Rex equites captos in vincula trudit
Sexaginta duos, arcem murosque tuentes,
Roberti Comitis Mellenti signa secutos,
Qui tunc Richardi Comitis, miser, arma juvabat.
. . . .
Justa tamen ducebat eum pro tempore causa,
Cùm foret Anglorum feodali jure ligatus
A quo urbes, villas et plurima castra tenebat....
.... Quanquam à nostro Comitatum Rege teneret....

Il paroît que Philippe-Auguste sut le gagner et l'attirer pour quelque tems à son parti. Le Comte ne s'en trouva pas mieux; car l'Anglois, fondant sur ses Domaines, ravagea les environs de Mante et de Meulent, et saisit ses terres d'Angleterre. Une treve, qui se fit entre les deux Souverains, lui donna, tandis qu'ils partoient pour la Terre-Sainte, le tems de respirer et de se refaire.

Robert établit une Commune à Meulent, vers l'année 1189, sur le modele de celle que Philippe-Auguste venoit de créer à Pontoise, et la fit même confirmer et garantir par ce Roi. (La Roq. *Hist. d'Harc.*, T. IV, p. 2173.)

Au retour de Philippe, les hostilités recommencerent. Nouveau Traité fait à Mante le 9 Juillet 1194. Par l'article 7 il est stipulé que le Comte de Meulent sera remis en possession de ses terres et Seigneuries d'Angleterre, qui avoient été confisquées. Il est encore parlé de ce Comte dans un Traité du 23 Juillet de l'année suivante; et il y est porté expressément qu'il sera compris dans les conventions du même Traité de paix. (Du Moul. *Hist. de Norm.*, pp. 465-466-473, &c.)

La même année 1195, Robert accorda aux Religieux de S. Nigaise de Meulent le droit d'établir une foire et un marché; et peu de tems après il fit faire la translation des reliques du saint patron dans une nouvelle châsse.

Après la mort de Richard-Cœur-de-Lion, Robert suivit le parti de Jean-Sans-Terre, son frere, qui l'entraîna dans sa ruine. En effet la Cour des Pairs de France condamna par contumace le Roi Jean; et ses biens ayant été confisqués pour félonie, on confisqua aussi ceux de ses adhérens, à la tête desquels étoit le Comte de Meulent.

Le Comte de Meulent passa en Angleterre avec Jean, et laissa le commandement de ses places, de celle entre autres de Beaumont-le-Roger, à Pierre, son fils; celui-ci, séduit par Philippe, les lui remit, et mourut fort peu de tems après. Le Comte, revenu en France, fit une donation universelle de ses biens à Mabirie, sa fille et sa plus prochaine héritiere, au mois de Mai 1204. (La Roq. *Hist. d'Harc.*, T. IV, p. 1966.) Philippe n'eut aucun égard à ses dispositions; il ne lui accorda pas même les avantages qu'il laissa par des Traités à ses autres ennemis: Robert fut exclus expressément des conventions du Traité de Rouen, passé le 1 Juin 1204: *Excepto.... Comite de Mellento.... quem Dominus Rex Franciae de omnibus conventionibus.... excepit.* Robert se trouvant à Poitiers, où les circonstances de la guerre l'avoient conduit, y mourut le 20 Septembre 1204, selon le Nécrologe de Préaux, ou le 16 Août selon le Nécrologe de S. Nigaise de Meulent. Ses héritiers furent privés à jamais du Comté de Meulent.... *Dormivit post decursum vitae suae.... anno* 1204, *et sepultus fuit in civitate Pictavensi.... Robertus, eo nomine quartus, Comes Mellenti, ob rebellionem adversùs Philippum Regem, apud Pictavum transfugus, in Anglici Regis ditione, et ibi diem clausit extremum, et omnia ejus dominia fisco regali addicta, posteris illius in aeternum privatis.*

Robert eut trois fils et deux filles; Galeran, Pierre et Henri; Jeanne et Mabirie, ou Mabile. Gui de la Roche épousa une des filles de Robert: si ce n'est pas Jeanne, ou Mabirie, il faut qu'il en ait eu une troisieme dont on ignore le nom.

Le premier acte qui fasse mention de Galeran III, fils de Robert IV, est une confirmation faite à sa priere, du vivant de son pere, par Philippe-Auguste, à l'Abbaye de Coulombs, de l'Isle et Prieuré de S. Côme, en l'année 1183. On voit qu'il étoit dès-lors associé à la dignité de Comte, et qu'il en portoit le titre: *Precibus Gualeranni junioris Comitis, et castri Mellenti Domini, concessi et confirmavi.* Il épousa Marguerite de Fougères, fille de Raoul, l'un des plus illustres Barons de Bretagne. Cette Dame étoit veuve de Guillaume-Bertrand, qui avoit une origine commune avec la Maison de Montfort-sur-Risle, et dont elle avoit des enfans. Le contrat de mariage de Galeran fut passé à Mortagne au Perche, ou Mortain en Normandie (*Moritaniae*), en l'an 1189, signé par les parens des deux familles. On y voit que ce jeune Comte se disposoit à faire le voyage de Jérusalem. Cette piece est intéressante par les diverses clauses et stipulations qu'elle contient. En cas de voyage, en cas de mort, de naissance de nouveaux enfans, &c., Robert y fait une donation universelle de tous ses biens généralement, et sans aucunes réserves, en faveur de Galeran, son fils aîné. Mais par un autre acte du même jour, et souscrit des mêmes parens, le pere se réserve la faculté de doter ses autres enfans et ses filles, et de leur donner même des biens-fonds, de l'avis et conseil de ses Barons; lesquels biens-fonds néanmoins ne pourroient point être pris dans l'étendue des Domaines du Comté de Meulent, ni de la Châtellenie de Beaumont-le-Roger, attendu que ces Domaines pa-

trimoniaux et principaux devoient passer en entier au fils aîné et principal héritier. (La Roque, *Hist. d'Harc.*, T. III, p. 55.)

Galeran partit pour la Terre-Sainte avec Philippe-Auguste. Il y donna des preuves d'une grande bravoure, en se battant corps à corps contre un Général turc. Il porta un coup si furieux à son ennemi, que la lance traversa l'écu, et que le Turc, sans son haubert qui le garantit, seroit demeuré infailliblement sur la place. L'impatience que le jeune Comte avoit d'en venir aux mains, l'emporta tellement, qu'il avoit eu l'imprudence d'oublier, entre autres armes, son heaume. Le Turc s'en apperçut, et, après avoir paré le coup que Galeran lui avoit porté, il le prit au défaut de l'oreille, et le tua sur le champ. Il fut regretté comme un jeune Chevalier sage, courtois, vaillant, et qui annonçoit de grands talens. Voici ce qu'en dit un ancien Poëte françois, après avoir décrit le combat dont nous venons de rendre compte :

Oy avez que mort fut Gallerans,
Du sanc de ly fut arousé li chans,
Tout en fut taintz ses haubertz jasserans,
Loing fu del bu la teste quinze espans;
Dolens en furent et Guillaume et Bertrans,
Guichart et Fouque et Savari Limans;
Pour ce fut plaint des serfs et des frans,
Qu'il iert courtois et sage et entendans
Et sus payens hardis et combatans;
Moult iert amés de petit et de grans.

Pierre de Meulent, par la mort de Galeran, son frere aîné, devint le principal héritier présomptif de son pere. Celui-ci, comme on l'a vu, ayant suivi Jean-Sans-Terre en Angleterre, donna ses places, et entre autres Beaumont-le-Roger, à Pierre, son fils, qui, trahissant la confiance que son pere avoit eue en lui, remit cette ville à Philippe-Auguste, et se rangea sous ses drapeaux. Il ne survécut pas long-tems à cette trahison; il mourut en 1203. Son pere le suivit de près, et le Comté de Meulent fut irrévocablement réuni à la Couronne.

CHRONOLOGIE DES VICOMTES HÉRÉDITAIRES DE MEULENT.

Nivelon, Seigneur du pays chartrain, est regardé comme la tige des Vicomtes héréditaires de Meulent. Il eut pour fils

Fulcher, qui épousa Anstrude. Ils eurent deux fils:

Vivien, qui vivoit en 988, et qu'on croit être le même, qui devint Abbé de S. Denis ; et Fulcher. Vivien eut quatre fils.

Thédevin. C'est le premier que l'on trouve avoir porté le titre de Vicomte de Meulent, vers l'an 1015, environ jusqu'en 1062. Il étoit Seigneur de la terre de Mezy, près Meulent, dont le Fief le plus ancien porte le nom de *S. Denis :* ce qui donneroit lieu de croire qu'il le posséda par inféodation de ce Monastere, dont son pere devint Abbé. Les autres fils de Vivien, freres de Thédevin, sont Waleran, Moine et Prévôt du Monastere de Juziers, près de Meulent; Gauthier et Amélie. Thédevin laissa pour fils

Gauthier I, surnommé Paganus (1), Vicomte de Meulent dans les années 1062, 1077, 1096, &c. Il épousa Hodierne ou Rainsuinde, surnommée la Comtesse. Ils eurent pour fils

Gauthier II, surnommé Hay, Vicomte de Meulent dans les années 1120, 1133, &c. laissa pour fils

Gauthier III, Vicomte de Meulent dans les années 1139, 1162, &c. laissa pour fils

Amauri I, dit Hay, Vicomte de Meulent, vivoit encore en 1183; il laissa pour fils

Etienne, Vicomte de Meulent ou de Mezy, en 1195, eut pour fils Jacquelin; mais avant Jacquelin, un frere d'Etienne, fils d'Amauri I, nommé

Hugues, fut Vicomte de Meulent vers l'an 1200, et dans le tems de la révolution arrivée par la réunion du Comté à la Couronne; et après lui son neveu

Jacquelin, Vicomte de Meulent en 1207 jusqu'en 1226. Depuis la réunion du Comté à la Couronne, le titre de Vicomte de Meulent, ou de Mezy, devint purement honorifique et sans fonctions. Jacquelin laissa pour fils

Eustache I, surnommé Hay ou de Ajou, Vicomte de Meulent, ou de Mezy, en 1226. Il laissa pour successeur son grand-oncle

Amauri II, Vicomte de Meulent, ou de Mezy, fils d'Amauri I, frere des Vicomtes Etienne et Hugues, en 1235. Sa succession fut recueillie par

Eustache II, parent collatéral très éloigné, fils d'Ode III, Sénéchal de Meulent. Il étoit Vicomte de Meulent, ou de Mezy, en 1238, 1247, 1250, &c.

Il paroît que le nom de l'office de Vicomte de Meulent se transforma en nom propre de famille pour les Seigneurs de Mezy; et l'on trouve encore un Guillaume le Vicomte, Seigneur de Mezy, Pannetier du Roi et Grand-Bailli d'épée de Meulent en 1417.

(1) Quelques personnes pensent que ce mot ne signifie pas *païen*, mais *Seigneur* ou *Gouverneur* d'un bourg ou d'un pays.... *pagi.*

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
COMTES DE CLERMONT EN BEAUVOISIS.

Clermont, ville du diocese de Beauvais, située sur une hauteur près de la riviere de Bresche, distante de cinq lieues de Compiegne, de quatre de Beauvais, de onze de Soissons et d'autant de Paris, est le chef-lieu d'un Comté célebre par les noms de ceux qui l'ont possédé.

RENAUD I.

Renaud est le premier Comte de Clermont dont l'histoire fasse mention. Il fut, l'an 1054, un des Généraux de l'armée commandée en chef par Eudes, frere du Roi Henri I, contre Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie. Les François ayant été mis en déroute cette même année par Guillaume, à la bataille de Mortemer, Eudes et Renaud, dit Ordéric Vital, ne trouverent leur salut que dans la vîtesse de leurs pieds. Renaud vivoit encore, suivant le même Auteur, en 1084, et il paroît que ce ne fut pas la derniere année de sa vie. Il laissa un fils, qui suit.

HUGUES.

Hugues, surnommé de Monchi, *Montiacensis*, par Suger, parce qu'il possédoit le château de ce nom du vivant de Renaud, son pere, lui succéda au Comté de Clermont. Une donation qu'il fit, l'an 1099, à l'Abbaye de Flay ou de S. Germer, est la premiere époque connue de son gouvernement. (*Cartul. Flaviac.*) Matthieu, Comte de Beaumont-sur-Oise, dont il étoit le beau-pere, ayant reçu pour la dot de sa femme la moitié de la terre de Lusarche, voulut se rendre maître du tout, et s'empara, les armes à la main, de la tour de Lusarche. Hugues, à qui son grand âge ne permettoit pas de faire tête à son gendre, implora le secours de Louis le Gros, Roi désigné des François. Le jeune Prince, après avoir fait inutilement sommer Matthieu de satisfaire son beau-pere, marche contre lui, assiége la tour de Lusarche, la prend, non sans peine, et la remet au Comte de Clermont. De là il alla se présenter devant un autre château du Comte Matthieu, que Suger nomme *Canliacum;* c'est Chambly en Beauvoisis. Mais des pluies abondantes étant survenues dans le tems qu'il dressoit ses tentes et montoit ses machines pour attaquer la place, ses troupes furent si déconcertées par ce contre-tems, qu'elles se débanderent malgré les efforts qu'il fit pour les retenir. Les assiégés s'étant apperçus de ce désordre, firent une sortie dans laquelle ils tuerent beaucoup de monde, et firent plusieurs prisonniers de marque. De ce nombre furent le Comte Hugues, Gui de Senlis et Herluin de Paris. Louis le Gros, obligé de fuir, s'en revint à Paris, le dépit dans le coeur et bien résolu d'effacer au plutôt la honte de cet échec. Le Comte de Beaumont, apprenant qu'il se préparoit à venir avec une armée triple de la premiere, le prévint par ses soumissions, et obtint de lui la paix en rendant à son beau-pere la liberté avec tout ce qu'il lui avoit enlevé. (Suger, *Vit. Lud. Gr.*) On ignore l'année de la mort de ce dernier. Il avoit épousé Marguerite, fille d'Hilduin, Comte de Rouci, dont il eut Renaud, qui suit; Gui, mort en prison à Rouen, l'an 1119, après avoir été pris par les Anglois au combat de Brenneville; Raoul, Chanoine de Beauvais; Emme, femme de Matthieu dont on vient de parler; et deux autres filles, dont l'une, nommée Ermentrude, épousa Hugues d'Avranches, que Guillaume le Conquérant fit Comte de Chester; et l'autre, appellée Richilde, fut mariée à Dreux II, Seigneur de Mello en Beauvoisis.

RENAUD II.

Renaud II, Comte de Clermont après Hugues, son pere, fut en assez haute considération pour être jugé digne de la main d'Adélaïde, ou Alix, fille unique d'Herbert IV, Comte de Vermandois, et veuve de Hugues de France, fils du Roi Henri I. Cette Princesse, après la mort de son premier époux, conserva le Comté de Vermandois jusques vers l'an 1117, qu'elle le céda à Raoul, son fils du premier lit, après avoir reçu du Roi Louis le Gros, son cousin, le Comté d'Amiens, qu'il avoit enlevé à la Maison de Couci. Adélaïde étant morte vers l'an 1120, Renaud épousa en secondes noces Clémence, fille de Renaud I, Comte de Bar. L'an 1114, il accorda une foire le jour de S. Jean à la ville de Clermont. On ignore la durée de son gouvernement. Il eut de son premier mariage Marguerite, femme, 1° de Charles le Bon, Comte de Flandre, à qui elle porta en dot le Comté d'Amiens; 2° de Hugues II, Comte de S. Paul; 3° de Baudouin, Seigneur d'Encre, et non de Thierri d'Alsace, Comte de Flandre. Du second lit sortirent Raoul, qui suit; et cinq autres fils, avec deux filles. Sa veuve Clémence épousa en secondes noces Albéric I, Comte de Dammartin, et en troisiemes Thibaut III, Seigneur de Nanteuil-Haudouin.

RAOUL I.

Raoul I, successeur de Renaud, son pere, au Comté de Clermont, fut revêtu par le Roi Louis le Jeune de la charge de Connétable de France. Il souscrivit en cette qualité deux Chartes, l'une de S. Victor de Paris en 1174, l'autre de l'Abbaye de S. Denis en France de l'an 1179. Gilbert de Mons (*Chron. Hannoniae*, p. 88) le met au nombre des tenans d'un fameux tournoi qui se fit, l'an 1175, entre Soissons et Braine. La Chronique d'André, Moine d'Anchin, le place, avec Raoul de Couci, à la tête des Seigneurs qui au commencement du régne de Philippe-Auguste troublerent la paix du Royaume en haine de Philippe d'Alsace, Comte de Flandre et Régent du Royaume. *La brouillerie*, ajoute-t-elle, *dura long-tems entre les deux Comtes; et tous les Princes françois avec les Evêques,*

excepté celui de Senlis, conseilloient au Roi de répudier sa femme Isabelle, niece du Comte de Flandre; mais le Roi, qui aimoit cette Princesse, n'acquiesça pas à leur conseil. Le Comte de Clermont avoit un motif personnel d'exciter le Roi contre le Comte de Flandre. Vassal de ce dernier pour la terre de Breteuil, il refusoit de lui en faire hommage, et il avoit besoin d'un fort appui pour se mettre à l'abri de ses poursuites. (*Gislebert. Mont. Chron.* p. 105; Lewarde, *Hist. de Hainaut*, T. III, p. 75.) Le Comte de Hainaut étant venu au secours du Comte de Flandre, son allié, tomba sur le château de Breteuil, qu'il réduisit en cendres. (*Gislebert. ibid.* p. 107.)

L'an 1178, les Chanoines de Beauvais s'étant mis en devoir de faire défricher leur forêt de Noirvaux, le Comte de Clermont y forma opposition par voie de fait en chassant les ouvriers employés à ce travail: ce qui lui attira une excommunication de la part du Chapitre de Beauvais; car tel étoit alors le pouvoir que s'attribuoient les Chanoines et les Moines, d'excommunier de leur propre autorité ceux qui usoient de violence envers eux et envers leurs gens. Raoul fut effrayé du coup, et, s'étant abouché l'année suivante avec le Chapitre de Beauvais, il se désista de son opposition sur l'assurance que lui donnerent avec serment quatre Chanoines qu'ils avoient le droit de faire le défrichement qu'il vouloit empêcher. (*I. Cart. de S. Pierre de Beauvais*, fol. 136, v°.) Raoul eut depuis un autre démêlé avec le même Chapitre pour une maison qu'il avoit usurpée sur lui dans le lieu d'Ansac. Les Chanoines l'ayant excommunié de nouveau pour ce sujet, il se fit relever par Guillaume de Champagne, Archevêque de Reims, Cardinal-Légat, en se dessaisissant de son usurpation. Mais sur le refus qu'il fit de réparer les dommages qu'il avoit causés, les Chanoines eurent recours au Pape Urbain III, qui, par son Bref adressé de Vérone, le 25 Mai 1186, aux Doyens de Paris et d'Auxerre, les chargea de renouveller les censures contre le Comte de Clermont, s'il ne donnoit pleine satisfaction au Chapitre de Beauvais. (2e *Cart. fol.* 67, v°.) Raoul fut un des Grands du Royaume qui accompagnerent le Roi Philippe-Auguste à la Terre-Sainte. Il mourut au siége d'Acre dans le mois de Juillet 1191. Nous avons des Lettres de Philippe-Auguste, datées d'Acre au mois de Juillet 1191, par lesquelles il atteste que Raoul, Comte de Clermont, étant dangereusement malade outre-mer, avoit ordonné que, s'il venoit à mourir, son successeur fondât, pour le repos de son ame, une chapelle dans l'Eglise de S. Arnoul de Clermont, qu'il réparât les injustices qu'il avoit commises, et rétablît l'Eglise de Beauvais dans les droits qu'elle prétendoit avoir en la forêt de Lis, si les Abbés de Froidmont, d'Ourcamp et de Breteuil les jugeoient bien fondés. (Louvet, *Antiq. de Beauvais*, T. I, p. 702.) Raoul laissa d'Alix, son épouse, fille et héritiere de Waleran III, Seigneur de Breteuil, deux filles, Catherine, qui suit; et Mahaut, femme d'Hervé II, Seigneur de Vierzon. (*Voy.* Philippe d'Alsace, *Comte de Flandre.*)

CATHERINE ET LOUIS.

1191. Catherine, fille aînée de Raoul, lui succéda au Comté de Clermont avec son époux Louis, Comte de Blois et de Chartres. L'an 1198, par une Charte du mois d'Octobre, elle confirma, du consentement de Jeanne, sa fille, et de Mahaut, sa sœur, le don que Louis, son époux, avoit fait de la terre de Francastel à l'Hôpital de Beauvais. (*Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Beauvais.*) Louis, s'étant croisé l'an 1199, eut part à la prise de Constantinople, et fut tué, l'an 1205, devant Andrinople, laissant de son mariage un fils, qui suit. (*Voy.* Louis, *Comte de Blois.*)

THIBAUT, DIT LE JEUNE.

1205. Thibaut, dit le Jeune, fils de Louis et de Catherine, succéda à son pere dans le Comté de Blois et à sa mere dans celui de Clermont. Il mourut en 1218 avant Pâque, sans laisser d'enfans de ses deux femmes, Mahaut, fille de Robert III, Comte d'Alençon, et Clémence, fille de Guillaume de Roches, Sénéchal d'Anjou. Après sa mort le Roi Philippe-Auguste acquit de Mahaut, tante de Thibaut, de Robert des Tournelles et de Gui le Bouthillier, héritiers de ce Comte, ce qu'ils pouvoient prétendre au Comté de Clermont. L'acte passé avec Robert est daté de Compiègne au mois de Mai 1218. (*Rec. des Chartes, cote* 31, *acte* 550; *Rec. de Colbert*, v. 3, fol. 732.) Celui qui fut passé avec Gui est de même date, et se trouve dans l'ancien Cartulaire de Philippe-Auguste, pag. 76. (*Voy.* Thibaut VI, *Comte de Blois.*)

PHILIPPE, DIT HUREPEL.

1218. Philippe, dit Hurepel, fils du Roi Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie, né l'an 1200, fut investi du Comté de Clermont par son pere (et non par Louis VIII, son frere.) Il devint Comte de Boulogne et de Dammartin, l'an 1224, en vertu de son mariage contracté, l'an 1216, avec Mahaut, fille et héritiere du Comte Renaud. La Chronique d'André met sa mort en 1234, et dit qu'elle fut l'effet, suivant le bruit public, du poison. Son corps fut inhumé, selon Albéric de Trois-Fontaines, à l'Abbaye de S. Denis. Philippe laissa de son mariage Jeanne, qui suit, et un fils, nommé Albéric. (Voy. *les Comtes de Dammartin.*)

JEANNE ET GAUCHER DE CHÂTILLON.

1234. Jeanne, l'aînée des deux enfans de Philippe, lui succéda au Comté de Clermont. Mahaut, sa mere, lui fit épouser, l'an 1236, Gaucher, ou Gauthier de Châtillon, fils de Gui de Châtillon-sur-Marne, Comte de S. Paul, et d'Agnès de Donzi. Gaucher étoit alors dans sa 15e année. L'an 1242, il accompagna le Roi S. Louis dans son expédition contre le Comte de la Marche, et tua de sa main le Sénéchal de Saintonge, qui portoit la cornette du Comte. Il se croisa, l'an 1246, avec le Monarque, s'embarqua avec lui l'an 1248, se distingua au siége de Damiette et à la journée de la Massoure, où il eut le commandement de l'arriere-garde, et fut tué, le 5 Avril 1250, à Casel ou Charmasach, ville d'Egypte, en défendant contre les Sarrasins une petite rue qui conduisoit au logement du Roi. Jeanne, dont il ne laissa point d'enfans, mourut la même année. Après la mort de cette Princesse, le Roi S. Louis se mit en possession, comme plus proche héritier, du Comté de Clermont, et voulut le réunir à la Couronne; mais les Comtes de Poitiers et d'Anjou, ses freres, s'y opposerent, soutenant que ce Comté devoit être partagé entre eux. La contestation dura plus de sept ans, et fut enfin terminée au mois de Septembre 1258, par un Arrêt du Parlement, qui déclara les deux Comtes non-recevables dans leur prétention. (Martenne, *Ampl. coll.* T. I.)

ROBERT DE FRANCE.

L'an 1269 (N. S.), le Roi S. Louis, par Lettres du mois de Mars, donna à Robert, son sixieme fils, dans le Comté de Clermont ce qui suit: *C'est à sçavoir,* dit le Monarque, *nostre chastel de Clermont avec toutes ses appartenances, la Neuville-en-Hès, la forest et les appartenances d'icelle, Creicy avec toutes ses appartenances, Sachy avec toutes ses appartenances, et tout ce que nous avons à Gournai-sur-Aronde, et quelcunques autres choses que nous avons et possessons en la Comté de Clermont et Mori, avec les appartenances, Fiefs et Domaines et quelcunques autres choses que nous avons illeuc. Et toutes ces choses devant dites ycil Robers et si hoirs tenu en*

fié et hommage-lige de nous Roy de France. Et de ce seront tenu rendre service de huz à yceux ; des choses toutes voyes que li Comte de Clermont ont tenu ou devront tenir des Evesques de Biauvais et de l'Abbé de S. Denis, sont tenu ycieux nostre fieux comme le hoir faire hommage à l'Evesque et à l'Abbé qui aront esté pour le tems. (Martenne, *Thes. Anecd.* T. I, col. 1125; *Ordon. du Louv.* T. XI, p. 342.) Robert, né, suivant la Chronique de S. Etienne de Limoges, l'an 1256, avoit été baptisé par Philippe, Archevêque de Bourges, et avoit eu pour parrain Humbert, Général des Dominicains, que le Roi son pere avoit fait venir exprès de Rome pour cette cérémonie. Dans son enfance, il avoit été fiancé, selon la même Chronique, avec Marie, fille de Gui VI, Vicomte de Limoges, pour l'épouser lorsqu'elle seroit parvenue à l'âge nubile, si cela lui plaisoit et au Roi son pere: *Huic fuit desponsata filia Vicecomitis Lemovicensis, si sibi placeret ac Regi cùm nubiles essent.* (Labbe, *Alliances Chron.* T. II, p. 660.) Mais cette alliance n'eut point lieu, comme on l'a remarqué ci-dessus.

Robert accompagna, l'an 1272, le Roi Philippe le Hardi, son frere, dans son expédition contre Roger-Bernard, Comte de Foix. La même année, et peut-être avant son départ, il épousa Béatrix, fille de Jean de Bourgogne, Seigneur de Charolois, et d'Agnès, Dame de Bourbon. C'étoit une Châtellenie que Hugues IV, Duc de Bourgogne, aïeul de Béatrix, avoit démembrée du Comté de Châlon, et donnée par son testament, en 1272, à sa petite-fille. Cette disposition fut ratifiée en 1277, au mois d'Avril, par transaction passée entre le Duc de Bourgogne, Robert II, et la même Béatrix, sa niece, assistée de son époux, (Pérard, p. 544), puis confirmée deux ans après par Traité conclu au mois d'Août entre les mêmes parties, sous la médiation du Roi de France. L'an 1279 (N. S.), le Comte de Clermont fut fait Chevalier à Paris. Cette cérémonie occasionna un tournoi où Robert jouta avec une adresse qui le fit admirer. Le Prince de Salerne étant arrivé quelque tems après, on fit à son honneur un nouveau tournoi, qui fut aussi funeste à Robert que le premier avoit été glorieux pour lui; car il eut le malheur d'y recevoir des coups à la tête, dont son esprit se ressentit le reste de ses jours. Mais il n'est pas vrai qu'ils lui firent perdre la raison, comme le prétend M. Velly: la suite de sa vie dément cette assertion. Robert succéda, l'an 1283, avec sa femme, à sa belle-mere Agnès, dans la Sirerie de Bourbon dont il prit alors le nom, mais en retenant toujours les armes de France. *Cette sage précaution*, dit M. de Perefixe (Vie de Henri IV), *a beaucoup servi à ses descendans pour se maintenir dans le rang de Princes du sang, que ceux de Courtenai ont perdu pour n'en avoir pas usé de la sorte.* Robert, l'an 1297, fut un des quatre Princes qui reporterent sur leurs épaules à S. Denis les ossemens de S. Louis, qu'on avoit levés de terre lors de sa canonisation, et apportés à la Sainte Chapelle de Paris pour être exposés à la vénération des fideles. L'an 1310, il fut député avec Louis Hutin, alors Roi de Navarre et depuis Roi de France, pour conclure un Traité d'alliance entre le Roi Philippe le Bel et Henri VII, Roi des Romains. Robert mourut le 7 Février 1318 (N. S.), et fut enterré aux Dominicains de Paris, dans la chapelle de S. Thomas d'Aquin, où l'on voit son tombeau de marbre noir. Il eut de son mariage Louis, qui lui succéda dans le Comté de Clermont, et à sa mere dans la Sirerie de Bourbon, laquelle en sa considération fut érigée en Duché; Jean, qui fut Baron du Charolois, et ne laissa, l'an 1316, à sa mort qu'une fille, Béatrix II, en faveur de laquelle le Charolois fut érigé en Comté par le Roi Philippe le Hardi, lorsqu'elle eut épousé Jean I, Comte d'Armagnac; Pierre, Grand-Archidiacre de Paris; Blanche, mariée à Robert VII, Comte d'Auvergne; Marie, morte Religieuse à Poissi en 1372; et Marguerite, femme de Jean, Comte de Namur. Robert eut pour Bailli dans son Comté de Clermont le célebre Beaumanoir, qui, l'an 1283, recueillit et rédigea par écrit les coutumes de Beauvoisis, *le premier*, dit Loisel, *le plus grand et le plus hardy œuvre qui ayt été composé sur les coustumes de France.* (Voy. pour la suite des Comtes de Clermont *les Sires de Bourbon.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE VERMANDOIS, ET DES COMTES, PUIS DUCS, DE VALOIS.

COMTES DE VERMANDOIS.

Le Vermandois, *Pagus Veromanduorum*, faisoit partie, sous les Romains, de la seconde Belgique. Sa capitale, nommée alors *Augusta Veromanduorum*, et plus anciennement Samarobrive, a pris ensuite le nom de S. Quentin, depuis qu'elle possede les reliques de ce saint Martyr. Prétendre avec Cluvier et Samson qu'*Augusta Veromanduorum* est le village de Vermand, situé à trois lieues de Noyon et quatre de Péronne, c'est une erreur détruite par l'Abbé de Longuerue, qui prouve par les actes de S. Quentin, par Grégoire de Tours et plusieurs Chroniques, que le corps du Saint fut enterré près d'*Augusta Veromanduorum*, et qu'on l'a toujours gardé dans cette ville; d'où il suit que la ville de S. Quentin est à la même place qu'*Augusta Veromanduorum*. Ce sentiment se prouve encore, dit M. Butler, par le voisinage de la riviere de Somme.

Les anciens Comtes de Vermandois tirent leur origine de Bernard, Roi d'Italie, et par conséquent de Charlemagne, dont Bernard étoit petit-fils par Pepin, son pere. Bernard en mourant laissa un fils en bas âge, nommé Pepin comme son aïeul, qui fut privé du Royaume d'Italie par l'Empereur Louis le Débonnaire, et reçut en dédommagement une partie du Vermandois, savoir, les Seigneuries de S. Quentin et de Péronne. Vignier lui donne la qualité de Comte de Vermandois, mais sans preuve. L'an 834, il se joignit à l'Evêque Ratold, au Comte Boniface, et aux autres Grands du Royaume, pour soutenir l'Empereur contre son fils Lothaire, et le rétablir sur le trône. Pepin ne fut pas également fidele au Roi Charles le Chauve; il s'allia contre ce Prince, l'an 840, avec ce même Lothaire dont il avoit été l'ennemi déclaré. On ne sait ni le tems ni le genre de sa mort. De sa femme, dont on ignore le nom et la naissance, il eut, suivant la Chronique saxone et Reginon, trois fils: Bernard, dont le sort n'est point connu; Herbert, qui suit; et Pepin. Ce dernier fit la branche des Comtes de Valois.

Herbert I, ou Héribert, *fils aîné* de Pepin et petit-fils de Bernard, Roi d'Italie, fut, à proprement parler, le premier Comte de Vermandois. Il suivit d'abord le parti du Roi Charles le Simple contre Eudes, son compétiteur; mais ensuite il l'abandonna. On croiroit

COMTES, PUIS DUCS, DE VALOIS.

Le Valois, *Pagus Vadensis*, tire son nom du lieu que les anciens monumens appellent *Vadum*, aujourd'hui Vez, entre Villiers-Cotterets et Crépi, capitale du pays depuis qu'il fut érigé en Comté. Son étendue n'a pas toujours été la même. Sous les Romains il étoit compris dans la cité de Soissons. Sous les deux premieres races de nos Rois il s'étendoit sur les territoires de Soissons, de Senlis, de Meaux et de Reims. Aujourd'hui il a pour bornes au Nord le Soissonnois, à l'Orient la Champagne, au Midi la Brie et l'Isle de France, et à l'Occident le Beauvoisis. Le Valois dans le moyen âge s'appelloit, du nom de sa capitale, le Comté de Crépi, *Comitatus Crispeius*, *Crispeiensis*, *Crispeicus*. La Maison des premiers Comtes de Valois est une branche cadette de celle de Vermandois, suivant l'opinion commune, qui fait descendre l'une et l'autre de Bernard, Roi d'Italie.

Pepin, frere d'Herbert, Comte de Vermandois, est regardé comme le premier Comte de Valois. Attachés à la Maison dont ils sortoient, les deux freres souffroient impatiemment que le sceptre en fût sorti pour passer dans une autre. L'an 893, tandis que le Roi Eudes est en Aquitaine, Pepin et Herbert soulevent les Seigneurs françois contre ce Prince, et tiennent à Reims le jour de la Purification une grande Assemblée où ils élevent sur le trône Charles, fils du Roi Louis le Begue. Mais Eudes, étant revenu promptement, met en fuite Charles, qu'il oblige d'aller chercher une retraite en Germanie. (Bouq. T. VIII, p. 90.) Pepin depuis ce tems disparoît dans l'histoire.

Bernard, qu'on donne pour successeur immédiat de Pepin au Comté de Valois, étoit ou son fils ou son proche parent. On n'a aucun détail sur sa vie, qu'il termina au plus tard vers l'an 956.

Après lui on voit le Comté de Valois possédé successivement par les Comtes de Vexin, Waleran, ou Garnier (1), Gauthier I, et Gauthier II.

Raoul, quatrieme fils de Gauthier II, eut, dans le partage de la succession paternelle, le Valois avec le Comté d'Amiens. Il est appellé le second de son nom pour le distinguer de Raoul, fils de Gauthier I, qu'on suppose, sans beaucoup de fondement, avoir succédé à son pere dans le Valois. Les services qu'il rendit au Roi Robert lui acquirent un grand crédit à la Cour de ce Monarque. Il augmenta sa fortune par son mariage avec Adele, fille d'Hilduin, ou Haudouin, Seigneur de Rameru, de Breteuil, de Clermont et de Nanteuil, qui fut surnommé de son nom Nanteuil-Haudouin.

(1) A la tête de l'article de Waleran, parmi les Comtes de Vexin, p. 682, col. 1, on a mis, par méprise, 959 pour 956.

que

COMTES DE VERMANDOIS.

que ce fut pour faire valoir ses droits au trône, qui lui étoit de plein droit dévolu au cas que Charles ne fût point reconnu descendant légitime de Charlemagne. Mais nul monument ne nous apprend que ce fut là son intention. Toute sa conduite montre un homme qui cherchoit à brouiller dans l'Etat, et ne portoit pas ses vues plus loin. Rodolfe, ou Raoul, Comte de Cambrai, frere de Baudouin II, Comte de Flandre, et attaché au Roi Charles, vint faire le dégât sur les terres d'Herbert, pour le punir de sa félonie. Il se rendit maître de S. Quentin et de Péronne; mais peu de tems après Herbert le tua, l'an 896, dans une rencontre près de l'Abbaye d'Origni. Le Comte de Flandre vengea la mort de son frere, en faisant assassiner Herbert l'an 902. Herbert laissa de N., qu'on fait sans preuve fille de Robert le Fort, Duc de France, un fils, qui suit, et deux filles, N., mariée à Otton, Comte de Franconie, et cousin de l'Empereur Conrad I, et Béatrix, laquelle, suivant la Chronique d'Odoran, Aimoin et Guillaume de Jumiége, épousa Robert, Duc, puis Roi de France. Du Bouchet la donne pour fille de Pepin, et se trompe, puisqu'il a contre lui les trois Auteurs cités. Herbert joignoit au titre de Comte de Vermandois celui d'Abbé de S. Quentin dont il faisoit même les fonctions, en quoi il fut imité par ses successeurs. Ce fut lui qui fit rétablir cette Eglise brûlée dix ans auparavant par les Normands.

902. Herbert II, fils et successeur d'Herbert I, ne laissa pas la mort de son pere impunie. Il ravagea les terres du Comte de Flandre, avec lequel il fit enfin la paix l'an 915. Il entra dans la conspiration des Grands du Royaume contre Charles le Simple, et combattit, en 923, à la bataille de Soissons en faveur du Roi Robert, dont il étoit beau-frere. Robert ayant été tué dans cette bataille, Herbert se joignit à Hugues le Blanc, ou le Grand, Comte de Paris et Duc de France, et à d'autres Seigneurs, pour faire élire à sa place Raoul, Duc de Bourgogne. A la force Herbert joignit la ruse et la fourberie. Charles ayant passé la Meuse sans savoir de quel côté tourner, il lui envoya Bernard, Comte de Senlis, avec d'autres Seigneurs, pour l'assurer qu'il avoit dessein de rentrer dans son parti, et l'engager à venir cimenter la paix dans son château de S. Quentin. Charles se rendit, non sans quelque défiance, à cette invitation. Mais la réception honorable et affectueuse qu'Herbert lui fit, dissipa ses soupçons. Dès qu'il fut descendu de cheval, le Comte, se jettant à terre, lui embrassa les genoux suivant l'usage des Grands en abordant leur Souverain. Voyant ensuite que son fils recevoit debout le baiser du Monarque, *Est-ce ainsi*, lui dit-il en le forçant, la main sur le cou, de s'agenouiller, *qu'on reçoit une si grande marque de la bonté de son Seigneur et de son Roi?* Ces apparences trompeuses furent soutenues par la magnificence du logement qu'Herbert avoit préparé au Roi, et la somptuosité du repas qu'il lui donna le premier jour. Mais pendant la nuit, Herbert, l'ayant fait enlever, le fit conduire secrètement à Château-Thierri, et de là, quelques jours après, à Péronne. Ce service important, rendu à Raoul, parut au traître mériter le Comté de Laon, qu'il demanda, lorsqu'il vint à vaquer, pour Eudes, son fils. Sur le refus que Raoul lui fit de ce Comté pour le donner à Roger, fils du Comte Roger, il tira de prison, l'an 927, le Roi Charles, qu'il emmena d'abord à S. Quentin, puis au château d'Eu, où ils eurent une conférence avec les Seigneurs normands. Guillaume, fils du Duc Rollon, y fit hommage à Charles, et se lia d'amitié avec Herbert, qui lui donna son fils Eudes en ôtage. L'année suivante, le Comte, après avoir promené le Monarque par différentes villes, l'amene à Reims, d'où il envoya des députés au Pape Jean X,

COMTES, *puis* DUCS, DE VALOIS.

Adele apporta à son époux cette terre, l'une des plus considérables du pays. Raoul eut de cette épouse (morte avant lui) deux fils, Raoul, qui suit, et Thibaut, avec deux filles, Constance, qui ne fut point mariée, et Alix, femme, dit-on, de Thibaut III, Comte de Blois. Raoul II, à l'exemple de son pere, fit le partage de ses Domaines entre ses deux fils. Il sépara en deux portions le vaste château de Crépi, donna le corps d'hôtel avec ses dépendances à l'aîné, et le donjon au cadet, en faveur duquel il détacha plusieurs terres du Valois, à condition néanmoins que Thibaut les tiendroit en *pairage* du Comte de Crépi. Ce Thibaut fut surnommé le Riche, titre qu'il mérita par son économie et par le bon usage qu'il fit de ses richesses. (*V.* Thibaut III, *C. de Blois.*)

Raoul III, dit le Grand, fils aîné de Raoul II et son successeur, réunit dans sa main, l'an 1063, le Vexin au Valois et au Comté d'Amiens après la mort de Gauthier III, son cousin germain. Il avoit appuyé, l'an 1040, la révolte du Prince Eudes contre le Roi Henri I, son frere; mais il fut pris l'année suivante dans un combat livré par le Monarque au Comte de Champagne, partisan d'Eudes. On ignore en quel tems et comment il recouvra sa liberté; mais sa captivité ne paroît pas avoir été longue. Il perdit en 1043 Adele, sa premiere femme, héritiere du Comte Nocher, son pere, qui lui apporta en dot Vitri et Bar-sur-Aube. Raoul épousa la même année ou la suivante Haquenez, dont l'extraction n'est pas connue. Guibert de Nogent fait ainsi le portrait du Comte Raoul. » Il y a, » dit-il, de nos jours plusieurs personnes qui ont vu le » Comte Raoul; elles peuvent dire à quel degré il avoit » élevé sa puissance, quelle autorité il s'étoit acquise, » et de quel despotisme il usoit. Trouvoit-il un châ» teau à sa bienséance? il l'assiégeoit. Place attaquée, » place prise : tant étoit grande son habileté dans l'art » des siéges. De toutes les places qu'il prenoit, il n'en » rendoit aucune. Sa naissance lui donnoit un rang » distingué parmi les plus grands Seigneurs du Royau» me ». (*Guibert. de vita sua.*) L'une de ces usurpations, et peut-être la plus criante, fut celle qu'il fit de Montdidier sur Rothaïs, sa cousine, fille et héritiere d'Eudes, dernier Comte de cette ville, et veuve de Hugues, Seigneur de Bulles. Raoul étoit en possession de ce Comté, l'an 1054, lorsqu'il combattit à la journée de Mortemer, où le Roi Henri I fut défait par Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie. Raoul, qui étoit dans l'armée du Monarque, fut du nombre des fuyards et des premiers avec le Prince Eudes : ce qui causa peut-être la perte de la bataille. (*Ord. Vit.* l. 7, p. 657.) Raoul accompagna, l'an 1058, le Roi Henri au siége de Château-Neuf en Thimerais. Il souscrivit, l'an 1060, comme témoin, un Diplôme de ce Monarque en faveur du Monastere de Saint Martin-des-Champs : il est remarquable que sa signature dans cet acte se trouve immédiatement après celles du Roi, de la Reine et de leurs fils, et précede celles des Grands Officiers de la Couronne. Après la mort de Henri, la Reine Anne, sa veuve, s'étant retirée à l'Abbaye de S. Vincent de Senlis, le Comte Raoul, qui la voyoit souvent, prit la résolution de l'épouser. Pour y réussir, il accusa d'infidélité sa 2[e] femme Haquenez, autrement dite Eléonore, et fit divorce avec elle. Anne écouta les vœux de Raoul et lui donna publiquement sa main, l'an 1062, au grand regret du Roi Philippe, son fils, qui eût empêché cette alliance si le Comte de Flandre, son tuteur, l'eût secondé. (Bouquet, T. XI, p. 499.) Haquenez de son côté piquée au vif du double affront que lui faisoit son époux en l'éloignant de lui et en la calomniant, alla trouver à Rome le Pape Alexandre II pour lui demander justice. Le Pontife commit les Archevêques de Reims et de Rouen pour informer sur les

COMTES DE VERMANDOIS.

avec une lettre où il l'assuroit qu'il n'oublioit rien pour le rétablissement de Charles. Mais à leur retour ces députés lui apprennent que le Pape a été fait prisonnier lui-même par le Marquis de Toscane. Herbert cependant travailloit à s'emparer de la ville de Laon, où la femme de Raoul se tenoit renfermée avec le Comte Roger. Une premiere tentative ne lui ayant pas réussi, il en fit une seconde qui le rendit enfin maître de la place. Après cette conquête, il alla trouver le Duc de Normandie pour retirer de ses mains son fils Eudes. Mais Rollon exigea, pour le rendre, qu'Herbert fît hommage au Roi Charles. Le fourbe, ayant éludé la demande, vint à bout de ramener son fils, et peu de tems après il fit son accommodement avec Raoul par la médiation de Hugues le Grand. Charles fut la victime de cette réconciliation: Herbert le remit dans sa prison, où ce malheureux Prince acheva ses jours l'an 929. (Frodoard.) Herbert avoit alors sur le Siége archiépiscopal de Reims un fils nommé Hugues qu'il y avoit fait placer, l'an 925, par des suffrages mendiés, quoiqu'il n'eût pas encore cinq ans accomplis. Raoul soutint cet intrus tant que Charles vécut; mais, après la mort de ce Prince, il commença à se refroidir à son égard, parce qu'il avoit moins besoin d'Herbert, son pere, pour se maintenir sur le trône. La rupture entre le Roi et le Comte ayant éclaté l'an 931, Raoul, accompagné de Hugues le Grand, vint mettre le siége devant Reims dont il se rendit maître au bout de trois semaines. Alors il fit procéder à l'élection canonique d'un Archevêque, et les voix se réunirent en faveur d'Artaud, Moine de S. Remi. De là il alla se présenter devant la ville de Laon, qu'Herbert abandonna, laissant sa femme dans la citadelle. Raoul, dans les années suivantes, lui enleva plusieurs autres places. Le Comte de Vermandois couroit risque d'être entièrement dépouillé. Mais, l'an 935, la paix se fit entre eux, par l'intervention du Roi de Germanie, à condition que Hugues rendroit à Herbert les villes de S. Quentin et de Péronne, que le Roi lui avoit données après les avoir enlevées au Comte de Vermandois. Mais Hugues ayant refusé de se soumettre à cette condition, la guerre recommença. Herbert reprit de force S. Quentin; mais peu de tems après, sur les menaces de Raoul, il cessa ses hostilités, et se réconcilia avec Hugues. Louis d'Outre-mer, fils de Charles le Simple, ayant succédé, l'an 936, à Raoul, reçut Herbert en grace, à la priere du Comte Hugues le Grand. Mais cet acte de clémence ne fit qu'un ingrat. Hugues le Grand s'étant brouillé avec le Roi, trouva dans Herbert un séditieux qui entra dans son mécontentement. Ils prirent les armes ensemble contre le Roi, l'an 938, et ne les mirent bas qu'en 942. Il paroît que ce fut dans cet intervalle qu'Herbert s'empara du Comté de Troyes. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute, comme on l'a fait voir ailleurs, qu'il jouit de ce Comté. (Voyez *les Comtes de Champagne.*) Herbert mourut l'an 943, et fut enterré à S. Quentin. Raoul Glaber rapporte qu'aux approches de la mort, interrogé sur le salut de son ame et sur la disposition de sa maison, il ne répondit que ces mots: *Nous étions douze qui complotâmes avec serment de trahir le Roi Charles.* Quelques anciens ont avancé qu'il avoit été pendu par ordre de Louis d'Outre-mer sur une montagne de Picardie, appellée encore de nos jours le Mont-Herbert; mais d'autres d'un plus grand poids et en plus grand nombre le font mourir dans son lit. Ce Comte laissa d'Hildebrante, son épouse, que du Bouchet fait mal-à-propos fille de Robert, Duc, puis Roi de France, et oncle maternel de ce même Herbert, cinq fils et deux filles. Nous mettrons avec M. Ducange à la tête des fils, Eudes, parce qu'il est le premier d'entre eux qu'on voit posséder des emplois du vivant de leur pere. En effet Herbert, l'an 928 ou 929, étant allé au-devant de Hugues, Roi d'Italie et Marquis de Provence, ce Prince lui donna le Comté de Vienne pour Eudes, son fils, don, à la vérité, duquel il ne jouit point; ce Comté alors étoit entre les mains de Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle, Roi de Provence et d'Italie, qui s'y maintint par la protection de Raoul, Roi de France, dont il se rendit vassal en lui faisant hommage l'an 930. Il est bien vrai que trois ans après Raoul s'étant brouillé avec Charles-Constantin, surprit la ville de Vienne par la trahison de ceux qui la gardoient; mais nous voyons qu'après la mort de Raoul, arrivée l'an 936, Charles-Constantin rentra dans cette ville, où, l'an 941, il reçut le Roi Louis d'Outre-mer, et d'où, l'an 950, il vint avec l'Evêque de Clermont au-devant de ce Monarque qui alloit en Aquitaine. (Frodoard.) Eudes ne jouit donc pas du Comté de Vienne. Mais pour le dédommager de cette non-jouissance, son pere, qui avoit pris le château de Ham sur Eberhard, frere d'Herluin, Comte

COMTES, PUIS DUCS, DE VALOIS.

lieux. Les deux Prélats s'étant acquittés de leur commission, le premier en rendit compte par lettre au Pape en ces termes: » Notre Royaume est agité par » de grands troubles. La Reine-Mere a » épousé le Comte Raoul, ce qui cause » un grand déplaisir au Roi. Quant à la » Dame que Raoul a répudiée, nous » avons reconnu la justice des plaintes » qu'elle vous a portées, et la fausseté » des prétextes sous lesquels il l'a renvoyée ». (Bouquet, T. XI, p. 499.) Sur ce rapport le Pape enjoignit au Comte de reprendre l'épouse qu'il avoit répudiée. Raoul ayant refusé d'obéir à cet ordre, fut excommunié; mais il ne tint compte de cette punition, et persista dans son endurcissement. Un moderne prétend néanmoins que Raoul et Anne se séparerent en 1066; mais il se trompe, et la preuve que nous en avons se tire d'une Charte de l'an 1069, que Raoul dit donnée de concert avec Anne, sa femme: *Charta manu meâ scripta et uxoris meae Annae.* (La Morliere, *Hist. d'Amiens*, p. 432.)

L'an 1061 ou environ, Raoul étant à Verdun avec ses troupes, mit le feu à cette ville sur le refus que fit l'Evêque Thierri de lui payer un tribut de 20 livres d'argent, auquel ses prédécesseurs s'étoient engagés envers Raoul par la crainte de ses pillages. Mais Thierri, s'étant mis à la tête de la bourgeoisie, poursuivit le Comte et le pressa si vivement, qu'il le contraignit à demander la paix, avec promesse de ne plus exiger ce tribut. (Roussel, *Hist. de Verdun*, p. 200.) Raoul, en 1063, recueillit une partie de la succession de Gauthier III, son cousin, Comte de Vexin. (Voy. *les Comtes de Vexin.*)

Le Comte de Valois avoit un fils aîné, aussi nommé Gauthier, jeune homme plein de valeur, qui s'étoit déja signalé dans plusieurs expeditions. La derniere qu'il entreprit lui devint funeste. Etant tombé dans une embuscade près de Reims, il y périt l'an 1065 selon Chifflet, ou 1068 suivant du Bouchet.

Raoul, l'an 1071, accompagna le Roi de France dans son expédition de Flandre contre Robert le Frison. Dans les dernieres années de sa vie, ayant pris querelle avec le Comte de Vermandois, il s'empara de Péronne sur lui. Cette place passoit pour imprenable. Raoul fut si glorieux de l'avoir emportée, qu'il prit depuis le titre de *Raoul de Péronne.* Etant venu, l'an 1074, à Montdidier, il y fut attaqué d'une maladie qui le conduisit au tombeau le 8 Septembre de la même année. Anne, sa femme, vivoit encore en 1075, comme le témoigne un Diplôme qu'elle souscrivit cette année avec les qualités de Reine et de mere du Roi Philippe. (Bouq. T. XI, p. 364.) Un ancien Auteur (*ibid.* p. 161) dit qu'après la mort de Raoul, Anne s'en retourna en Russie, et des modernes ajoutent qu'elle y mourut. Mais on sait qu'en 1682 le P. Ménétrier, Jésuite, dé-

COMTES DE VERMANDOIS.

de Montreuil, l'an 932, lui en donna la garde. Il lui donna de plus le Comté d'Amiens, dont il s'étoit emparé. Albert, qui suit, est selon nous le second fils d'Herbert; le troisieme, Robert, qui fut Comte de Troyes; le quatrieme, Herbert, qui succéda à Robert, son frere; le dernier, Hugues, dont on a déja parlé, lequel, après avoir été sacré, l'an 941, Archevêque de Reims et avoir reçu le *Pallium* du Pape Etienne IX, fut enfin chassé comme un intrus par le Concile d'Ingelheim en 948. M. le Chancelier d'Aguesseau (*OEuvres*, T. I, p. 522) donne à Herbert un sixieme fils, qu'il nomme Renaud; mais nous ne voyons point le fondement de cette assertion. Les filles d'Herbert sont, Alix, femme d'Arnoul I, Comte de Flandre; et Leutgarde, mariée, 1° à Guillaume I, Duc de Normandie, 2° à Thibaut I, Comte de Blois.

943. Albert I, dit le Pieux, 2e fils d'Herbert II, lui succéda au Comté de Vermandois après que Hugues le Grand, son cousin, eut réglé les contestations qui s'étoient élevées entre lui et ses freres pour le partage de la succession de leur pere. A peine fut-il en possession, que Raoul II, Comte de Cambrai, excité par le Roi Louis d'Outre-mer, son oncle maternel, se jetta sur le Vermandois dont il envahit la plus grande partie. Albert et ses freres marcherent contre lui et lui livrerent un sanglant combat dans lequel il périt. (Bouquet, T. IX, p. 66.) Albert s'étant réconcilié avec le Roi Louis d'Outre-mer, demeura constamment attaché au service de ce Prince. Il fut également fidele au Roi Lothaire ainsi qu'à Louis V, son fils. Après la mort de ce dernier, il prit le parti de Charles, Duc de Lorraine, héritier légitime du trône de France, contre Hugues Capet. Mais voyant Charles entre les mains de Hugues, qui le retenoit en prison, il se rangea du côté du plus fort, et fit sa paix avec lui par l'entremise de Richard I, Duc de Normandie. Albert mourut le 9 Septembre de l'an 987 (Colliete), laissant de Gerberge, son épouse, fille du Roi Louis d'Outre-mer, entre autres enfans, Herbert, qui suit; Ludolfe, ou Lindolfe, Evêque de Noyon; Gui, qui fut Chancelier de la même Eglise; et Otton. Ce dernier, du vivant de son pere, et long-tems même avant sa mort, s'étoit distingué dans plusieurs expéditions militaires où le desir du pillage avoit eu plus de part que l'amour de la gloire. Il fut d'un grand secours aux freres Rainier et Lambert dans la poursuite de leurs prétentions sur le Comté de Hainaut, dont l'Empereur les avoit dépouillés. S'étant établi dans le château de Goui en Picardie, après en avoir chassé Arnoul, l'un des compétiteurs de ces deux freres, il fit de là, dit Baudri, de fréquentes incursions sur la ville de Cambrai, qui n'en est qu'à quatre milles. C'est en ce même lieu, dit le Pere de Lewarde, que les Espagnols bâtirent au XVIe siécle le château du Catelet, que Louis XIV fit détruire en 1674. Le Comte Albert fonda l'Abbaye de S. Prix dans l'endroit où son pere avoit enfermé le Roi Charles le Simple.

988. Herbert, IIIe du nom, Comte de Vermandois, et le IVe ainsi nommé dans sa famille, succéda, l'an 988, à son pere Albert dans le Comté de Vermandois, qu'il gouvernoit avec lui depuis cinq ans. Ce Comte prenoit, comme ses prédécesseurs, le titre d'Abbé de S. Quentin. Il y joignoit aussi celui d'Abbé de S. Crêpin le Grand de Soissons, comme le prouve un Diplôme du Roi Hugues Capet, donné à la priere d'Herbert, l'an 993, pour confirmer à cette Abbaye la possession d'une terre qui lui avoit été donnée par un Comte nommé Herric. (*Cartul. S. Crispini.*) Herbert III fit du bien à diverses Eglises, et mourut le 29 Août de l'an 1000 ou environ. La date du jour est certaine dans le Nécrologe de S. Quentin; mais celle de l'année ne l'est pas. Herbert laissa d'Hermengarde, sa femme, qui lui survécut au moins jusqu'en 1015, trois fils, Albert et Otton qui suivent; Gui, qui devint Comte de Soissons; et Landulfe, qui fut Evêque de Noyon; il ne faut pas confondre ce dernier, ainsi qu'on l'a fait dans le *Gallia Christiana*, d'après le Vassor, avec Lindulfe, son oncle, fils d'Albert I, et Evêque de la même ville.

1000 ou environ. Albert II, fils aîné d'Herbert III, lui succéda au Comté de Vermandois. Baudri de Noyon, dans sa Chronique de Cambrai, fait un portrait affreux de ce Comte. Médisant, bouffon, parjure, débauché, suivant cet Ecrivain, il fut au milieu de ses désordres attaqué d'une maladie de langueur, qui le fit rentrer en lui-même. Ayant fait venir un saint Religieux d'Homblieres, pour lui faire part de ses remords, il le suivit, par son conseil, dans cette Ab-

COMTES, puis DUCS, DE VALOIS.

couvrit le tombeau de cette Princesse dans l'Abbaye de Villiers, Ordre de Cîteaux, près de la Ferté-Alais en Gâtinois, avec cette inscription : Hîc jacet Domina Agnes uxor quondam Henrici Regis. Ce monument ne seroit-il qu'un simple cénotaphe, comme le prétend M. Velly? c'est ce que nous ne déciderons pas. Les noms d'Anne, d'Agnès et d'Adélaïde avoient été donnés indistinctement à la veuve de Henri I. D'Adele, sa premiere femme, Raoul eut deux fils, Gauthier dont on vient de parler, et Simon, qui suit, avec deux filles, Adele ou Hildebrante, femme d'Herbert IV, Comte de Vermandois, et Alaïs, ainsi nommée par Albéric, mariée à Barthelemi, fils de Bardoul, Seigneur de Broyes. Les deux autres mariages furent stériles.

1074. Simon, fils et successeur de Raoul III, lui étoit associé plusieurs années avant sa mort dans le titre de Comte d'Amiens, comme on le voit à la fin d'un acte cité par Ducange. (*Hist. manuscrite d'Amiens.*) *Actum*, y est-il dit, *Ambianis in Basilica B. Mariae anno Incarnat. Christi* MLXIX, *Ind.* VII, *Rege Francorum Philippo I, Radulfo filioque ejus Simone Comitibus.* A la mort de son pere il recueillit toute sa succession, savoir, outre le Comté d'Amiens, ceux de Valois, de Vexin, de Bar-sur-Aube, les Seigneuries de Péronne, de Montdidier, de Pontoise, de Mante, &c., en sorte qu'il passoit pour le plus grand terrien et le plus riche particulier du Royaume. Simon avoit pour mere, comme nous l'avons dit, Adele. C'est lui-même qui l'atteste dans une Charte qu'il fit expédier, l'an 1076, au château de la Ferté-sur-Aube, par laquelle il donne à S. Robert, Abbé de Molême, ce qu'il possédoit à Grancei-sur-Ource, notamment la forêt de Charmoi, le droit de pêche, et quelques familles de serfs, à la charge d'un anniversaire perpétuel pour Raoul, son pere, Adele, sa mere, et lui-même après sa mort. (*Tabul. I Molism.* p. 12.) A quoi l'on peut ajouter que l'auteur de sa vie le fait pareillement fils d'Adele : *Mater verò*, dit-il, *Adela vocabatur.* Elevé dans sa jeunesse à la Cour de Guillaume le Conquérant, il étoit passé ensuite à celle du Roi Philippe I, qui le mit à la tête de ses troupes et le fit asseoir aussi parmi les Barons de son Conseil. Mais ses grandes richesses, lorsqu'il eut recueilli la succession paternelle, donnerent de la jalousie au Monarque et changerent ses dispositions à l'égard de Simon. A son instigation, Barthelemi Bardoul, Seigneur de Broyes, beau-frere du Comte de Valois, se jetta sur ses terres et lui enleva Bar-sur-Aube, Vitri et la Ferté. Le Roi presque en même tems se jetta sur le Valois, dont il ravagea quelques portions. Simon usa de représailles et fit des courses sur les terres du Roi. Il y eut entre leurs troupes respec-

COMTES DE VERMANDOIS.

baye, où il fit profession. Mais ayant depuis recouvré la santé, il quitta le Monastere, se remit en possession de son Comté, et reprit son premier genre de vie. Dieu le punit par une nouvelle maladie des plus horribles. Dans cet état on lui apporta le S. Viatique, mais en le recevant il sentit dans sa bouche un feu dévorant qui lui consuma la langue. Il mourut quelques heures après dans des tourmens qui furent le prélude de ceux qui l'attendoient en l'autre vie. Tel est le précis en substance du récit de Baudri, qui cite pour garant Gérard, Evêque de Cambrai. L'époque de sa mort n'est marquée nulle part. Ce qui est certain, c'est qu'il vivoit encore en 1015, comme le prouve une Charte qu'il donna le 1 Février de cette année, portant permission à un de ses serfs, nommé Firmat, de donner une petite terre, *terrulam*, à l'Abbaye de S. Prix, pour y fonder son anniversaire. (*Cartul. de S. Prix.*) Quelques uns même prétendent qu'il vécut jusques vers l'an 1021. Il ne laissa point d'enfans d'Emme, sa femme, qu'on voit encore vivante en 1035.

Otton, fils puîné d'Herbert III, suivant Baudri de Noyon, et différent par conséquent d'Otton, fils d'Albert I, avec lequel des modernes le confondent, devint Comte de Vermandois par la retraite d'Albert II, son frere, à l'Abbaye d'Hombliéres. Ceci arriva l'an 1010 au plus tard. Nous avons en effet une Charte d'Otton, datée du 15 Juillet de cette année, où il prend les titres de Comte de Vermandois et d'Abbé de S. Quentin. C'est un acte par lequel, à la sollicitation de Landulfe, son frere, Evêque de Noyon, et de concert avec Rodobert de Péronne, qu'il appelle son homme-lige, il restitue à l'Eglise de S. Fursi de Péronne la forêt dite *grosse forêt* (faisant partie de celle d'Arouaise, aujourd'hui presque entièrement défrichée, qui a laissé son nom à un hameau dit Forêt.) (*Archiv. de S. Fursi.*) Mais Albert ayant depuis quitté son Monastere pour rentrer dans le monde, Otton lui remit de gré ou de force son Comté. La Charte d'Albert, du 1 Février 1015, citée plus haut, en fournit la preuve. Otton en effet, qui la souscrivit et qui est nommé dans le corps de la piece, n'y paroît que comme simple particulier avec le seul titre de frere du Comte Albert. Celui-ci enfin étant mort l'an 1021 au plus tard, Otton lui succéda pour la seconde fois. L'année suivante, Otton fut pourvu par Roger de Blois, Evêque de Beauvais, de l'Avouerie de Monchi-la-Gâche avec la moitié de la Vicomté et les droits sur les forains, à partager avec le Receveur de l'Evêque. (*Cartul. de S. Pierre de Beauvais*, fol. 83.) L'an 1043, Otton consentit par une Charte à la donation qu'un de ses Chevaliers, nommé Godefroi, fit de la terre de Courcelles à l'Abbaye d'Hombliéres. (*Cartul. Humolar.*) L'an 1045, il confirma, par acte du 13 Janvier, toutes les concessions faites par ses ancêtres et par d'autres bienfaiteurs à l'Abbaye de S. Prix, et y ajouta d'autres fonds. (*Cartular. S. Praejecti.*) Otton mourut le 25 Mai de la même année, laissant de Pavie, sa femme, Herbert, qui suit; Eudes, tige des Seigneurs de Ham; et Pierre, dont on ne sait que le nom. Dans quelques Chartes de ce Comte on voit qu'il avoit un Chancelier, un Grand-Maître de sa Maison, un Echanson, ce qui est une preuve de son opulence.

1045. Herbert IV, fils et successeur d'Otton, reçut, l'an 1047, dans son château de S. Quentin le Roi Henri I avec toute sa Cour. Il congédia, l'an 1051,

COMTES, PUIS DUCS, DE VALOIS.

tives différens chocs, où la victoire se porta tantôt d'un côté tantôt de l'autre. Les dégâts qu'elles causerent firent naître à Simon des scrupules sur lesquels il crut devoir aller consulter le Pape Grégoire VII à Rome. Le Pontife commença par exiger qu'il lui remît ses armes; après quoi il lui imposa une pénitence dont il prit une partie sur soi-même, distribua l'autre à deux Religieux; puis, lui ayant rendu ses armes, il le renvoya absous dans ses terres. (*Acta SS. Bened. saec.* VI, p. 376.) A son retour il trouva que le Roi de France les avoit considérablement entamées pendant son absence. Résolu de recouvrer ce qu'on lui avoit enlevé, il recommença la guerre avec son Souverain, qu'il obligea d'en venir à un accommodement où tout l'avantage fut pour le Comte de Valois. (Albéric.) Simon, devenu par là paisible possesseur de ses Domaines, pensa à procurer du soulagement à l'ame de Raoul, son pere, mort, comme on l'a dit, dans les liens de l'excommunication. Il étoit enterré à Montdidier, dont il s'étoit emparé sans autre droit que celui de la force. Simon, non content de restituer aux légitimes héritiers cette ville usurpée sur eux, voulut encore en retirer le corps de l'usurpateur pour le faire transporter à S. Arnoul de Crépi, afin d'ôter jusqu'à l'apparence de prétentions sur ce Domaine injustement envahi. Présent à l'exhumation du cadavre, qui se fit le 22 Mars 1076 (V. S.), il fut si vivement frappé de ce spectacle, qu'il résolut dès-lors de quitter le monde pour se consacrer à la vie monastique. Ses amis, pour le détourner de ce dessein, resserrerent les liens qui le retenoient dans le siécle, en lui faisant épouser Judith, fille de Robert II, Comte d'Auvergne, dit Hildebert par Albéric. Mais la nuit même de leurs noces les deux époux convinrent de se séparer et d'aller vivre chacun dans la retraite. Simon partit précédé de deux Chevaliers et accompagné de trois autres qu'il avoit convertis, pour se rendre au Monastere de S. Oyand, ou de S. Claude, sur le Mont-Jura. Judith se retira à la Vau-Dieu, conduite par deux de ses parens, Adelbert, Seigneur de Montmorillon, et Garnier, qui tous deux se firent Moines de la Chaise-Dieu, et dont le premier devint Abbé de Déols en 1087, puis Archevêque de Bourges en 1093. (Bouq. T. XIII, p. 684.) Pendant les six années qui suivirent la conversion de Simon, il fit plusieurs voyages, les uns par ordre de ses Supérieurs, les autres pour satisfaire sa dévotion. Le dernier qu'il entreprit fut un acte d'obéissance envers le Pape Grégoire VII, qui l'avoit mandé à Rome pour traiter une affaire importante avec Robert Guiscard, Duc de la Pouille. S'étant acquitté de sa commission avec succès, Simon revint à Rome, et y contracta une maladie dont il mourut le 29 Septembre de l'an 1082. Le Nécrologe de S. Claude marque sa mort en ces termes: *III Kalendas Octobris obiit Simon Comes Campaniae, Monachus nostrae Congregationis. Comes Campaniae* est mis là pour *Comes in Campania*, parce que Bar-sur-Aube est dans la Champagne. Grégoire VII fit inhumer Simon dans le caveau des Papes: honneur extraordinaire dont on avoit à peine quelques exemples. Mathilde, Duchesse de Normandie, lui fit ériger un mausolée, qui fait encore aujourd'hui l'objet de la curiosité des voyageurs; et le Pape Urbain II le décora d'une épitaphe de sa composition. Après l'entrée de Simon en religion, les grands Domaines qu'il laissoit furent comme démembrés en une infinité de portions, sans compter les biens qu'il avoit donnés aux Monasteres, ceux qu'il avoit employés à fonder douze Prieurés, et tout ce qu'il vendit pour en distribuer le prix aux pauvres. Le Roi se mit en possession du Vexin, et étant par là devenu l'Avoué de l'Abbaye de S. Denis, il prit pour sa banniere l'Oriflamme qui étoit celle de ce Monastere. Etienne, Comte de Champagne, se saisit des terres qui étoient dans son Comté à titre de descendant d'Alix, fille de Raoul II, Comte de Valois; mais il en céda une partie à Hugues-Bardoul, fils de Barthelemi de Broyes et d'une

COMTES DE VERMANDOIS.

sans lui rien accorder, Hugues, Châtelain de Cambrai, lequel, ayant été excommunié et chassé par Liébert, son Evêque, pour son insolence et sa tyrannie, étoit venu lui demander du secours. Herbert assista, l'an 1059, au Sacre du Roi Philippe I. Il fut attaqué, l'an 1071, pour quelque sujet de mécontentement, par Raoul III, Comte de Crépi ou de Valois, qui lui enleva la forte place de Péronne.

COMTES, PUIS DUCS, DE VALOIS.

autre Alix de Crépi. Du nombre des Domaines qui lui resterent fut le Comté de Bar-sur-Aube, dont il continua de porter l'hommage à l'Evêque de Langres. Enguerrand, Seigneur de Boves, se saisit d'une partie du Comté d'Amiens, et laissa l'autre, de gré ou de force, à Gui et Ives, dont la filiation n'est pas bien connue. Ducange conjecture (*Hist. manuscrite des Comtes d'Amiens*, p. 116) qu'ils étoient freres consanguins de Simon, mais fils d'une autre mere. D'autres pensent que Gui étoit le Comte de Ponthieu de ce nom, lequel s'empara, selon eux, par droit de bienséance, de la partie de l'Amiénois qui l'avoisinoit, et s'associa dans cette usurpation Ives, son fils, qui l'avoit aidé à la faire. Quoi qu'il en soit, l'existence de ces deux Comtes est prouvée par une Charte sans date, citée aussi par Ducange, dans laquelle ils se disent Comtes d'Amiens par la grace de Dieu : *Nos disponente Deo Comites Ambiani, Guido scilicet et Ivo*. C'est un réglement qu'ils font pour réprimer les vexations que leurs Vicomtes exerçoient dans l'Amiénois. Cet acte porte qu'il fut dressé sous le régne de Philippe I, le Pontificat de Renaud, Archevêque de Reims, et par le conseil de G. (Gervin), Evêque d'Amiens.

COMTES DE VERMANDOIS ET DE VALOIS.

L'an 1077, le même Herbert, du chef de sa femme, HILDEBRANTE, ou ADELE, succéda dans le Comté de Valois au Comte Simon, son beau-frere. Il n'en jouit qu'environ trois ans, étant mort l'an 1080 et non pas 1081. De son mariage il eut un fils, Eudes, dit l'*Insensé*, qui fut déshérité à la demande des Barons, et duquel descendent les anciens Seigneurs de S. Simon, avec une fille, qui suit.

1080. ADÉLAÏDE, fille d'Herbert IV et d'Hildebrante, hérita d'eux, l'an 1080, le Comté de Vermandois avec celui de Valois et l'Avouerie de Monchi-la-Gâche. Elle étoit mariée dès lors à HUGUES LE GRAND, second des fils vivans de Henri I, Roi de France, qui, dans l'espérance de jouir sans partage du Vermandois et du Valois, prit possession du château de Crépi après la mort de son beau-pere, et y fixa son séjour. Hugues, non content des droits que Roger, Evêque de Beauvais, avoit attachés à l'Avouerie de Monchi, en la conférant au Comte Otton, aïeul d'Adélaïde, voulut les étendre aux dépens de l'Eglise de Beauvais. Sur les plaintes des Chanoines, les Evêques de la province s'étant assemblés, condamnerent Hugues à restituer les usurpations qu'il avoit faites, et le Roi Philippe I, son frere, confirma leur jugement. (*Cart. de S. Pierre de Beauvais*, fol. 83, r°.) La date de ce Diplôme ayant été omise par le copiste, on ne peut la suppléer que par conjecture. Il nous paroît que nulle mention n'étant faite de l'Evêque de Beauvais dans cet acte, il a dû être passé dans une vacance de ce Siége, c'est-à-dire entre l'an 1083, où l'Evêque Guillebert avoit cessé de vivre, et l'an 1085, où son successeur Ursion paroît pour la premiere fois. L'an 1096, au mois d'Avril, Hugues partit à la tête d'une florissante armée pour la conquête de la Terre-Sainte, et prit sa route par l'Italie, où il fut joint par le Duc de Normandie, les Comtes de Flandre, de Boulogne, de Blois, et d'autres Seigneurs. En passant à Lucques, ils reçurent la bénédiction du Pape; de là ils allerent visiter à Rome les tombeaux des SS. Apôtres, et n'étant arrivés dans la Pouille qu'au mois de Novembre, ils mirent leurs troupes en quartier aux environs de Bari, à dessein de passer en Grece au retour du printems. Hugues, trop impatient pour attendre ce terme, voulut reconnoître le pays par lui-même. Il s'embarque à Bari avec trois Seigneurs seulement, et passe au rivage de Durazzo. Le Gouverneur de la ville, instruit de l'arrivée des Croisés dans la Pouille et de la descente du Prince, vient au devant de lui avec toutes les démonstrations du respect dû à sa naissance. L'ayant amené à Durazzo avec sa compagnie, il les régale magnifiquement; mais lorsque Hugues songe à se retirer, il lui déclare qu'il ne peut laisser partir un Prince de son rang sans avoir reçu les ordres de l'Empereur, qu'un courier par lui dépêché doit rapporter au premier jour. On ne fut pas en effet long-tems à les attendre. Ils portoient que Hugues et ceux qui l'accompagnoient fussent conduits sous bonne escorte à Constantinople. L'Empereur, les ayant reçus avec une honnêteté plus apparente que sincere, les fit garder à vue. Godefroi de Bouillon, instruit au bout d'un mois de leur aventure, envoie demander leur délivrance. Il étoit alors en Thrace. Sur le refus de l'Empereur, il ravage ou brûle tous les environs de Selymbria, à 14 lieues de Constantinople. Ces hostilités mettent le Monarque grec à la raison. Il promet de rendre les prisonniers : le ravage cesse; et Godefroi deux jours avant Noël va camper à la vue de CP. Les prisonniers viennent aussitôt le joindre avec une grande joie de toute l'armée. (Le Beau.) Hugues se trouva, l'an 1097, au siége et à la prise de Nicée. L'année suivante, il commanda pareillement au siége d'Antioche, fut des premiers entre ceux qui prirent d'assaut cette ville le 3 Juin de la même année, et eut grande part à la victoire signalée que les Croisés remporterent, le 28 du même mois, sur le Général Corboran. La valeur qu'il fit paroître dans cette expédition lui mérita le surnom de GRAND. (D'autres prétendent qu'il lui fut donné à cause de sa taille qui étoit extraordinaire.) Après cette victoire il fut député avec Baudouin II, Comte de Hainaut, à l'Empereur Alexis Comnene, pour lui en porter la nouvelle et le presser de fournir aux Croisés les secours qu'il leur avoit promis. Mais s'étant mis en marche avec une escorte, ils tomberent dans une embuscade de Turcs ou de Sarrasins près de Nicée. Le Comte de Hainaut y fut pris ou tué (car on ne sait pas bien ce qu'il devint), et Hugues ne put échapper qu'en se sauvant à toute bride. La réponse que l'Empereur grec lui fit n'ayant pas été favorable, Hugues prit le parti de retourner en France pour y faire de nouveaux fonds, ayant épuisé ceux qu'il en avoit emportés. L'an 1101, il fit avec le Duc d'Aquitaine et les Comtes de Bourgogne, de Blois et de Vendôme, à la tête d'une armée très nombreuse, un second voyage en Orient, qui fut on ne peut plus malheureux. Hugues perdit sur la route plus de 200 mille hommes dans les différentes attaques que les Infideles lui livrerent en Asie. Lui-même ayant reçu plusieurs blessures dans la derniere donnée au mois de Juillet 1101, se sauva avec peine à Tarse en Cilicie, où il mourut le 18 Octobre suivant, laissant de son épouse Raoul, qui suit; Simon, Evêque de Noyon, qui fut le premier de son Siége décoré du titre de Comte et Pair (Carlier); Henri,

ou Aimeri, qui fit la branche des Seigneurs de Chaumont en *Vexin*; *Mahaud*, femme de Raoul, Seigneur de Beaugenci; *N.*, femme de Boniface, Marquis en Italie; et deux autres filles, dont l'une, nommée Elisabeth, épousa Robert, Comte de Meulent, puis Guillaume de Varennes, Comte de Surrei; et l'autre fut mariée à Hugues II, Seigneur de Gournai (1). Adélaïde après la mort du Comte Hugues, son époux, se remaria à Renaud II, Comte de Clermont en Beauvoisis, et conserva le Comté de Vermandois jusqu'en 1116 ou au commencement de l'année suivante. Alors étant rentrée dans le Comté d'Amiens, que le Roi Louis le Gros avoit enlevé à la Maison de Couci et restitué à celle de Vermandois sur laquelle la premiere l'avoit usurpé, Adélaïde céda le Vermandois à son fils Raoul, qui suit.

1116 ou 1117. Raoul I ou IV, dit le Vaillant, fils aîné de Hugues le Grand et d'Adélaïde, devint Comte de Vermandois par la cession que lui en fit sa mere l'an 1117. Il est remarquable que long-tems auparavant on lui donnoit le titre de Comte futur de Vermandois, et qu'il le prenoit lui-même. C'est ce qu'on voit par des Lettres du Roi Louis le Gros de l'an 1109, confirmatives de la donation qu'Alix, Dame de Péronne, avoit faite de la ville d'Alaine à l'Abbaye du Mont-S.-Quentin. (Martenne, *Ampliss. coll.* T. I, col. 624.) C'étoit un Prince distingué dès lors par sa valeur et son habileté. Il servit utilement Louis le Gros et Louis le Jeune contre les rebelles de leur Royaume, excités et soutenus par le Roi d'Angleterre. Hugues, Seigneur du Puiset, étoit l'un des plus perfides et des plus obstinés. Thibaut le Grand, Comte de Blois, étant venu à son secours, Raoul le défit, l'an 1112, devant le château du Puiset. (*Voy.* Thibaut le Grand, *Comte de Blois.*) Raoul devint Comte de Valois, en 1118, par la mort de sa mere. L'an 1124, au mois d'Août, il marcha avec Louis le Gros à la poursuite de l'Empereur Henri V, qui étoit entré avec une armée formidable en France. Il accompagna, en 1129 ou 1130, ce Monarque au siége du château de Livry, défendu par Amauri, Baron de Montfort, que le Roi d'Angleterre, le Comte de Champagne et Guillaume de Garlande avoient porté à se révolter. Raoul y reçut un coup à la tête qui lui fit perdre un œil: mais la place fut prise et rasée. Irrité contre le fameux Thomas de Marle, qui avoit fait assassiner Henri, son frere, Comte de Chaumont, il engagea le Roi, l'an 1130, à venir l'assiéger dans son château de Couci. Thomas fit une sortie dans laquelle il fut mortellement blessé par Raoul, qui vengea ainsi la mort de son frere. L'an 1131, suivant le P. Anselme et ses continuateurs, Louis le Gros conféra à Raoul la dignité de Sénéchal, qu'il avoit ôtée aux Garlandes. Raoul en étoit effectivement revêtu cette année dans le tems du Sacre de Louis le Jeune, auquel il assista. (*Chron. Maurin.*) Après cette cérémonie, qui fut faite à Reims par le Pape Innocent II, Raoul emmena ce Pontife à son château de Crépi. (Carlier.)

L'an 1137, il fut du cortege de Louis le Jeune, lorsqu'il se rendit en Guienne pour épouser l'héritiere de ce Duché. Il y vit la sœur cadette de la jeune Reine, et l'aima. Au lieu d'étouffer cette passion naissante, il s'y livra avec tant d'ardeur, qu'il résolut de se séparer de sa femme Eléonore, parente de Thibaut le Grand, Comte de Champagne, pour épouser Adélaïde; c'est ainsi qu'on appelloit le nouvel objet de sa flamme, quoique son nom de baptême fût Pétronille. Il réussit dans son projet. Simon, son frere, Evêque de Noyon, et les Evêques de Laon et de Senlis, l'un son allié et l'autre son ami, affirmerent avec serment, l'an 1140 ou 1141, devant le Roi, qu'il y avoit parenté au degré prohibé entre Raoul et sa femme; en conséquence ils casserent le mariage, et le lendemain ils unirent le Comte de Vermandois avec Adélaïde, ou Pétronille de Guienne, à laquelle il assigna pour son douaire la ville de Péronne. De là vient que dans quelques Chartes, en prenant le titre de Comte de Vermandois, il ne lui donne que celui de Dame de Péronne: *Ego Radulfus Comes Viromanduensis et Adelitia uxor mea Domina Peronensis.* Thibaut, sensible à l'outrage fait à sa parente, écrivit au Pape Innocent II pour lui en demander justice; et S. Bernard appuya sa plainte. Le Pontife nomma un Légat qui tint sur cette affaire, l'an 1142, un Concile à Lagni, où Raoul fut excommunié, ses terres mises en interdit, et les Prélats qui avoient prononcé le divorce déclarés suspens. La mort de la Comtesse Eléonore, arrivée l'an 1147, réhabilita en quelque sorte la seconde alliance de son époux. Il demanda son absolution au Pape Eugene, qui étoit en France, l'obtint, et garda sa femme. La même année, mais avant cet événement, il avoit été nommé au Parlement d'Etampes, tenu au mois de Février, pour aider l'Abbé Suger dans l'exercice de la Régence pendant le voyage de Louis le Jeune à la Terre-Sainte. L'an 1151, Raoul, souffrant avec impatience que le Comté d'Amiens fût hors de sa Maison, prend si bien ses mesures, qu'il l'enleve à Robert de Boves, son beau-frere, qui le possédoit en vertu de son mariage avec Béatrix, sœur utérine de Raoul, comme étant fille de Renaud II, Comte de Clermont, et d'Adélaïde, mere aussi de Raoul (2). Nous mettons cette invasion en 1151, pour deux raisons: 1° parce que nous avons une Charte souscrite cette année par Robert, Comte d'Amiens (Duchêne, *pr. de l'Hist. de Couci*, p. 669); 2° parce que nous ne pouvons reculer plus tard cet événement, Raoul étant mort le 14 Octobre de la même année, ou selon Lambert Waterlos, dans sa Chronique manuscrite, au commencement de l'année suivante. Ce Prince fut enterré à S. Arnoul de Crépi, et non au Monastere de Long-Pont. Suivant les Auteurs flamands, il avoit épousé en 3es noces, l'année même de sa mort, Laurence, fille de Thierri d'Alsace, Comte de Flandre: mais M. l'Abbé Carlier prétend, sans en donner de preuves, qu'Adélaïde, sa 2e femme, eut de lui un enfant posthume; ce qui détruiroit ce troisieme mariage. L'opinion de cet Historien n'est pas néanmoins sans difficulté, comme on le verra dans un moment. Raoul eut du second lit un fils nommé Hugues, qui prit le nom de Raoul après la mort de son pere, et deux filles: Elisabeth, ou Isabelle, mariée en 1156, à Philippe d'Alsace, Comte de Flandre; et Eléonore, qu'on dit être née après la mort de son pere. Celle-ci eut quatre maris consécutifs, qu'on nommera ci-après. Lambert Waterlos, déja cité, taxe le Comte Raoul I d'une avarice extrême: *Avaritia*, dit-il, *incomparabilis fuit.* Il rapporte de ce Prince une longue priere en prose rimée, qu'il composa dans sa derniere maladie pour demander à Dieu la grace de bien mourir. Une ancienne Chronique manuscrite, composée par un Chanoine de Laon, donne de ce Comte la même idée que Lambert Waterlos, et la confirme par les faits. Ce Raoul, dit-il, étoit venu à bout de dépouiller par surprise ou par force tous ses voisins; car il avoit enlevé Chauni aux Seigneurs de Rouci; Amiens à ceux de la branche de Boves; Péronne à la Maison de Mauroi; Ribemont à celle de S. Otbert; Montdidier à une certaine veuve; et pour avoir Athies avec ses dépendances, il épousa une autre veuve, qu'il renferma ensuite et répudia. Voici le passage latin, tel

(1) Le Pr. Hénaut pense que du mariage de Hugues et d'Adélaïde sortit au second degré un autre Hugues, qui, ayant changé son nom en celui de Félix, concourut avec Jean de Matha à la fondation de l'Ordre des Trinitaires ou Mathurins.

(2) On a oublié, p. 697, col. 2, de nommer cette fille parmi les enfans de Renaud II et d'Adélaïde.

que nous l'avons donné dans notre 13[e] tome de la collection des Historiens de France ; p. 678: *Hic Radulfus aut dolo aut vi omnes vicinos suos exhaeredavit. Nam Cauniacum abstulit Dominis de Ruceio; Ambianis illis de Bova; Peronam illis qui cognominantur Mauroi; Ribodi-Montem illis de S. Otberto; Montem-Desiderii cuidam viduae. Pro Athies et terra illi adjacente duxit quamdam viduam quam incarceravit et repudiavit.* Si l'on défere entiérement à ce témoignage d'un Auteur presque contemporain, mais peu exact, il faut en conclure aussi la réalité du mariage de Raoul avec Laurence, fille de Thierri d'Alsace, et de Suanéchilde, sa premiere femme; car ce ne peut être qu'elle qui lui ait apporté en dot la Seigneurie d'Athies, située dans le Vermandois. Tous les Historiens du tems conviennent qu'elle avoit épousé, 1° Ivain d'Alost, 2° Raoul, 3° Henri, Comte de Limbourg, 4° Henri l'Aveugle, Comte de Namur. Mais en accordant même à M. Carlier qu'Eléonore fût née posthume, il ne s'ensuivroit pas que Raoul n'auroit pas épousé Laurence, mais seulement qu'Eléonore étoit fille de Laurence, et non d'Adélaïde. (*Voyez* Thierri d'Alsace, *Comte de Flandre.*)

1152. Raoul II ou IV, nommé Hugues, mais mal, par Robert du Mont, fils de Raoul le Vaillant et d'Alix d'Aquitaine, succéda en très bas âge à son pere. Il eut pour tuteur, ainsi que ses deux sœurs : 1° Waleran, Comte de Meulent, son cousin ; 2° Ives de Nesle, Comte de Soissons, qui défendit vaillamment ses Comtés contre les entreprises des Seigneurs des environs, et sur-tout de Robert de Boves, digne fils du fameux Thomas de Marle. Ce Prince, attaqué de la lepre, finit ses jours l'an 1167, sans laisser d'enfans de Marguerite, son épouse, fille de Thierri d'Alsace, Comte de Flandre, qui se remaria, en 1169, à Baudouin V, Comte de Hainaut. Raoul fut enterré à l'Abbaye de Long-Pont.

1167. Isabelle, sœur de Raoul, lui succéda au Valois et au Vermandois avec Philippe d'Alsace, son époux. Gilbert de Mons nous a laissé le dénombrement de ces deux Comtés, dont le premier comprenoit la ville de S. Quentin, Ribemont, *Repis*, *Roclis*, Péronne, Athies, *Claris*, Chépi, Roye, Chauni, Torote, Choisi, *Rissuns*, *Lacheries*, Montdidier, le Comté d'Amiens, Belcasne, la Suzeraineté de Guise et Leschieres, de Belvoir et Goui, de Ham, de Nesle, de Brai, d'Encre, de Marchais, de *Vileir*, surnommé l'*Arenos*, de Hangest, de Pierrepont, de Rônai, de Moreuil, de Péquigni, de Breteuil, de Bulles, de Poix, de Milli, de Marle et Vervins. Le Valois renfermoit Crépi, Mornenval, Villiers-Cotterets, Viviers, la Ferté-Milon, et autres terres à hommage. Le premier acte d'autorité que Philippe exerça dans le Vermandois, fut l'établissement d'une Commune à Chauni, sur le modele de celle de S. Quentin: ce qu'il fit de concert avec Isabelle, sa femme, par Lettres données à Hesdin le jour de Noël 1167. Les conditions qu'il attacha à cette faveur, furent: 1° que chaque feu lui paieroit un cens annuel de 12 deniers le jour de Noël; 2° que le Maire de Chauni lui fourniroit des lits lorsqu'il viendroit dans cette ville; 3° que les habitans feroient l'ost ou la chevauchée comme sous le Comte Raoul; 4° qu'ils ressortiroient au Bailli de Vermandois pour les affaires importantes; 5° que celles de moindre conséquence seroient terminées par le Juge du château de Chauni comme le Juge de S. Quentin a coutume de faire. (*Hôtel-de-Ville de Chauni.*) La Comtesse Isabelle étant morte sans enfans, le 26 Mars 1183 (N. S.), Philippe d'Alsace, son époux, voulut retenir sa dot en vertu d'une donation qu'elle lui en avoit faite pour sa vie. Mais Eléonore, sœur d'Isabelle, réclama cette succession comme plus proche héritiere, soutenant que la donation étoit nulle, comme ayant été faite par une femme qui étoit en puissance de mari, à son mari même, contre les loix du Royaume, qui ne permettent pas ces sortes de dispositions. Le Comte lui opposoit l'autorité du Roi Louis le Jeune, qui avoit ratifié cette donation, à quoi elle répondoit que cette ratification ne pouvoit préjudicier au droit d'un tiers. Mais, forcée par sa foiblesse d'entrer en composition avec lui, elle consentit à se restreindre au Comté de Valois, abandonnant le reste au Comte de Flandre. Le Roi Philippe-Auguste ne vit pas ce Traité d'un œil indifférent. Jaloux de la puissance du Comte de Flandre, avec lequel il avoit déja eu l'année précédente quelques démêlés, il engagea Eléonore à revenir contre l'accommodement et à lui céder ses prétentions. Ayant alors sommé Philippe d'Alsace de rendre la dot entiere de sa femme, il essuya un refus qui devint le signal de la guerre. Le Roi commença par s'emparer de S. Quentin d'où ses Officiers chasserent ceux du Comte. De son côté, Philippe d'Alsace, par l'avis de Baudouin, Comte de Hainaut, son allié, fit marcher des troupes du côté de Chauni-sur-Oise. Le Duc de Bourgogne et les Comtes de Champagne et de Blois vinrent à son secours. Les hostilités qu'ils exercerent furent horribles suivant l'expression d'un auteur du tems. (*Voy.* Marten. 2[e] *Voyage lit.*, p. 61.) Le Roi d'Angleterre voulut se rendre médiateur dans cette querelle; il ménagea une entrevue avec les Comtes de Flandre et de Hainaut à Gerberoi, où l'on convint d'un Parlement qui se tiendroit à la Grange de S. Arnoul, entre Senlis et Crépi. Les députés du Roi et de Philippe d'Alsace s'y trouverent; mais rien n'ayant été conclu dans cette Assemblée, on s'ajourna pour l'année suivante à Rouen. Le Roi d'Angleterre s'y rendit pour le Roi de France, et le Comte de Hainaut pour le Comte de Flandre. Meyer dit que l'Anglois offrit, au nom du Roi de France, de laisser au Flamand la jouissance du Vermandois sa vie durant, mais que celui-ci le refusa, soutenant que ce Comté lui appartenoit en propre et à ses héritiers. Tout le fruit de ce pourparler fut une treve dont on convint pour un an. A peine étoit-elle expirée, que les hostilités recommencerent. Le Comte de Flandre, dont celui de Hainaut s'étoit séparé, fit une irruption sur les terres du Roi, brûlant et saccageant le plat pays jusqu'auprès de Senlis, et de-là s'avançant, il surprit le château de Dammartin, puis descendit dans le Beauvoisis où il mit le siége devant le château de Bétisi. Mais le Roi étant survenu, l'obligea de le lever. Le Comte en se retirant marcha droit à Corbie, qu'Albéric appelle une ville très florissante, *florentissimum oppidum*. Il avoit déja emporté les dehors de la place, lorsque le Roi, qui avoit assemblé son armée à Compiegne, étant arrivé, le mit en fuite. Guillaume le Breton place le siége de Corbie avant celui de Bétisi, et dit que le Flamand, contraint d'abandonner cette place, tourna du côté de Guise, d'où il vint assiéger le château de Choisi; qu'enfin, talonné par le Roi qui le suivoit pas à pas, il fut obligé de se retirer en Flandre après avoir perdu une partie de ses troupes. Le Roi, voyant que le Comte lui avoit échappé, conduisit ses troupes vers Amiens à dessein de l'assiéger. Le Comte n'avoit rien négligé pour rendre cette place imprenable. Avant de l'attaquer, le Roi crut devoir se rendre maître de tous les châteaux voisins, afin qu'elle n'en pût tirer aucun secours. Le plus important étoit celui de Boves tant par sa propre force que par la valeur de Robert qui en étoit le Seigneur. Guillaume le Breton se trompe en nommant Raoul le propriétaire de cette place. Il a pris apparemment le Seigneur de Couci pour celui de Boves. Robert, qui étoit dans les intérêts du Flamand, soutint le siége, pendant lequel on vit paroître l'armée du Comte de Flandre qui venoit au secours de son allié. Le Roi, dès qu'il la vit approcher, rangea la sienne en bataille à dessein de l'aller combattre, quoi-

que le jour fût déja fort avancé. Le Comte, surpris et épouvanté de sa bonne contenance, leve le camp, et, ayant fait repasser la riviere à ses troupes, il se retire à Amiens, d'où il envoie des députés au Comte et au Cardinal de Champagne, qui accompagnoient le Roi, leur neveu, pour obtenir par leur entremise une treve de huit jours, pendant laquelle on pourroit traiter d'accommodement. Le Roi l'ayant accordée, Philippe d'Alsace vint le trouver dans son camp, et, s'étant prosterné devant lui, il le supplia de vouloir bien oublier ses torts, déclarant qu'il lui abandonnoit le Vermandois avec toutes ses dépendances, et le suppliant de vouloir bien lui laisser, pour sa vie seulement, la jouissance des places de S. Quentin et de Péronne. Le Monarque, s'étant laissé fléchir, consentit à la demande du Comte, envoya sur le champ des Officiers prendre possession en son nom du Vermandois, et rendit le Valois à Eléonore et au Comte de Beaumont, son époux. Albéric ajoute qu'Eléonore laissa au Roi le Comté d'Amiens pour les frais de la guerre; ce qui s'accorde avec le témoignage de Guillaume le Breton, qui dit que ce Comté, avec le pays de Santerre, entra dans le partage de Philippe-Auguste:

> Sic regio quæ lata patet Viromannia tota,
> Ambianensis humus, pariter cum Santeriensis
> Ubertate soli, regi cessere Philippo.

C'étoit Jacques d'Avêne, suivant le Chroniqueur Jacques de Guise, qui avoit porté le Comte à faire la démarche et le sacrifice dont on vient de parler; mais à peine fut-il de retour en Flandre, qu'il commença à s'en repentir. Avant de revenir sur ses pas, il pensa à se fortifier de la protection de l'Empereur Frédéric; et pour l'obtenir il lui fit hommage du Comté de Flandre. L'Empereur de son côté pour être en état d'assister efficacement le Comte de Flandre, tâcha de détacher le Comte de Hainaut du parti de Philippe-Auguste, et de le réunir avec celui du Flamand. A cet effet il lui dépêcha l'Archevêque de Cologne, l'Evêque de Liége, le Duc de Limbourg et le Comte Palatin, pour l'engager à se rendre à Liége. Le Comte y vint. On lui fit les sollicitations les plus pressantes pour entrer dans les vues de l'Empereur. Sa réponse fut, qu'il ne pouvoit abandonner les intérêts du Roi, son gendre, ni favoriser la rupture d'un Traité solemnellement juré par le Comte de Flandre. L'Empereur ne laissa pas de lever des troupes et de se mettre en devoir de secourir le Comte de Flandre, son nouveau vassal. Le Roi de France les attendoit, bien préparé à faire une vigoureuse défense; mais sur le point où l'on étoit d'en venir aux actes d'hostilité, les Princes de la Maison de Champagne, le Roi d'Angleterre et le Légat négocierent un nouvel accommodement, qui fut conclu, suivant Gervais de Cantorberi, dans la ville d'Aumale le 7 Novembre 1185, et ratifié, le 10 Mars de l'année suivante, à Gisors, aux conditions énoncées dans le premier Traité que le Comte de Flandre avoit fait avec le Roi. Philippe d'Alsace étant mort, l'an 1191, devant Acre en Palestine, le Roi Philippe-Auguste, qui commandoit à ce siége, manda lui-même cette nouvelle aux habitans de Péronne, les avertissant que par cet événement leur ville avec ses dépendances étant dévolue à la Couronne, ils eussent à lui prêter serment de fidélité entre les mains des Commissaires qu'il leur avoit députés à ce sujet, et les assurant en même tems qu'il maintiendroit leurs priviléges. (*Archiv. de l'Hôt. de V. de Péronne.*) Mais avant de consommer cette réunion, il eut soin d'amortir le Vermandois envers l'Eglise de Noyon, dont il relevoit. C'est ce que nous apprennent des Lettres de ce Monarque et d'Etienne, Evêque de Noyon, datées du mois d'Août 1213, par lesquelles, d'un côté, le Prélat déclare qu'il remet et quitte au Roi Philippe et à ses successeurs l'hommage dû à son Eglise pour le Comté de Vermandois, et le Monarque en échange lui céde ce qu'il possédoit à Latigni et à Coye, à la charge de payer chaque année à Florent de Ville et à ses hoirs 14 muids de bled qu'il tient du Roi en hommage-lige. (*Rec. de Colbert*, v. 3, fol. 522.)

1183. ELÉONORE, *fille de* Raoul le Vaillant et de Pétronille ou Adélaïde d'Aquitaine, *se porta pour héritiere* universelle d'*Isabelle*, *sa sœur aînée, après la* mort de cette Comtesse. *Elle étoit alors à son quatrieme mari. Geofroi ou Godefroi de Hainaut, Comte* d'Ostrevant, 2e *fils de Baudouin IV, Comte de Hainaut, avoit été le premier. Elle avoit ensuite épousé* Guillaume IV, *Comte de Nevers*, puis Matthieu d'Alsace, Comte de Boulogne, et enfin Matthieu III, Comte de *Beaumont-sur-Oise. Ce dernier mari n'étant* pas assez *puissant pour soutenir les prétentions* d'Eléonore, *elle fit cession, comme on l'a dit,* au Roi Philippe-Auguste de *ses droits sur le Vermandois et l'Amiénois*, se contentant *du Comté de Valois, dont elle se mit en* possession *sans éprouver de contradiction.* Matthieu prit alors *le titre de Comte de Valois; mais il ne le garda* pas long-tems. *Comme Eléonore, sa femme, n'avoit* point d'enfans, le Roi *Philippe-Auguste*, après avoir obtenu le Vermandois et l'Amiénois, voulut s'assurer aussi le Valois. Dans cette vue, sur la fin de 1184 ou au commencement de 1185, il passa avec Eléonore et son époux un accord par lequel il fut dit, entre autres choses, que le Comte de Beaumont ne prendroit plus la qualité de Seigneur de Valois; que ce titre seroit réservé à la Comtesse son épouse; qu'Eléonore cédoit au Roi dès-lors la propriété du Comté de Valois, à condition qu'elle en jouiroit durant sa vie, et qu'elle en pourroit aliéner quelques portions en œuvres pies jusqu'à la concurrence d'une certaine somme; qu'elle conserveroit de plus l'usufruit de la ville de S. Quentin avec certains droits dans le Vermandois. Mais il ne suffisoit pas à Philippe-Auguste, pour s'assurer la propriété légitime du Valois, de s'être accommodé avec Eléonore; il savoit par une enquête qu'il avoit fait faire en 1184, que la Maison de S. Simon qui subsistoit, descendoit en ligne droite et masculine d'Eudes l'Insensé, fils d'Herbert IV, qui l'avoit injustement privé du Comté de Valois dont il devoit hériter du chef d'Hildebrante, sa mere. Pour se tranquilliser et mettre son acquisition à l'abri de toute atteinte, ce Prince traita avec Jean de S. Simon, chef de sa Maison, et obtint de lui, moyennant la cession qu'il lui fit de certaines terres, une renonciation en forme à ses prétentions sur le Comté de Valois. (Carlier, T. III, pag. 385.) Eléonore mourut le 14 Juin 1214, dans un âge fort avancé, et fut inhumée, non dans l'Eglise de l'Abbaye du Parc-aux-Dames, qu'elle avoit fondée, comme des modernes l'avancent, mais à celle de Long-Pont, auprès du Comte Raoul, son frere, où leur épitaphe se lisoit dans le cloître, du tems de D. Martenne, qui la rapporte en ces termes:

> Fratri juncta soror Comiti Comitissa Radulfo
> Nobilis Eleonor hîc tumulata jacet,
> Qui, cùm claruerint altis natalibus, altâ
> Vicerunt morum nobilitate genus.
> Sed quid honor, quid opes, quid denique gloria mundi?
> Ecce brevis pariter claudit utrumque lapis.
> In speculum, lector, tibi sit, pro temet et ipsis
> Sors tua te moveat fundere vota precum.

(Martenne, *Voy. lit.* T. II, p. 9.)

Cette Dame joignoit à beaucoup de [redacted]rit et des connoissances. Elle parloit avec pureté sa langue, et aimoit particulièrement la poésie. Bergeron la met en parallele avec Jeanne Ire, Comtesse de Provence, qui commença à tirer notre poésie du chaos, en protégeant les troupes de Troubadours et de Chanteres. Mais Eléonore préféroit les sujets de religion aux matieres profanes. Le roman de Sainte Génevieve, que

les amateurs recueillirent avec tant d'applaudissement, fut composé à sa demande ; & c'est d'elle qu'il est dit au commencement :

La Dame de Valois me prie
De mettre en bon roman la vie
D'une Sainte que moult elle clame.

Le Comte Matthieu, son époux, lui survécut. Il vivoit encore au tems de la bataille de Bouvines, et ayant paru à cette célebre journée parmi les Seigneurs françois, il y fit preuve d'un courage héroïque. Rigord et Albéric le mettent au nombre des plus vaillans hommes de son siécle. Le Roi Philippe-Auguste l'avoit fait Grand Chambrier de France. Après la mort d'Eléonore, et dans le mois de Juillet de la même année, le Roi Philippe-Auguste, en vertu de la donation qu'Eléonore lui avoit faite, envoya Guérin, son Chancelier, nouvellement Evêque de Senlis, pour prendre possession du Valois, qu'il réunit, ainsi que le Vermandois et l'Amiénois, à la Couronne.

COMTES DE VALOIS.

L'an 1240, le Roi S. Louis accorda le Valois à la Reine Blanche, sa mere, pour en jouir sa vie durant. Cette Seigneurie comprenoit alors les Domaines de Crépi, de la Ferté-Milon, de Villiers-Cotterets avec sa forêt, de Viviers et de Pierrefonds avec ses dépendances. La Charte de concession, qui est conservée aux Archives de Valois, porte, entre autres choses, que Blanche aura la liberté d'aliéner en œuvres pies ou autrement la somme de 800 livres parisis, afin de la dédommager de la portion de son douaire qui avoit été donnée en apanage au Prince Robert, Comte d'Artois. Blanche posséda le Valois l'espace de treize ans, jusqu'à sa mort, arrivée le 1 Déc. 1252. Ce fut l'époque d'une nouvelle réunion du Valois à la Couronne.

L'an 1268 (V. S.), Jean Tristan, Comte de Nevers, quatrieme fils de S. Louis, fut investi du Comté de Valois par Lettres datées du mois de Mars, pour en jouir comme avoit fait la Reine Blanche, mais à charge de réversion à la Couronne faute d'hoirs mâles issus de lui. Le cas arriva quinze mois après, Tristan étant mort sans enfans, le 3 Août 1270, devant Tunis. (*Voy.* Yolande, *Comtesse de Nevers.*)

L'an 1285 (N. S.), le Roi Philippe le Hardi rassembla les quatre Châtellenies de Crépi, de la Ferté-Milon, de Pierrefonds, de Bétisi-Verberie, avec leurs Domaines, en un corps sous le titre de Comté de Valois, dont il fit l'apanage de Charles, son 2e fils, par Lettres datées du mercredi avant la mi-Carême (28 Février) de l'an 1284. (V. S.) La condition du retour de ces Fiefs à la Couronne, les mâles descendant de lui venant à manquer, n'est pas oubliée dans ces Lettres. Le jeune Prince avoit alors 14 ans, étant né à la mi-Carême (12 Mars) de l'an 1270. (V. S.) Le Pape Martin IV, irrité contre Pierre d'Aragon, avoit donné, l'an 1283, les Etats de ce Prince au Roi de France pour en investir celui qu'il voudra de ses fils. Le choix du Monarque tombe sur Charles, qui est déclaré solemnellement Roi d'Aragon et de Valence et Comte de Barcelone au commencement de l'an 1284. L'année suivante, il accompagna le Roi, son pere, dans son expédition de Roussillon. Le mauvais succès qu'elle eut, et l'impuissance où l'on se trouva en France d'en tenter une nouvelle, déterminerent enfin Charles à transporter ses droits sur l'Aragon à Charles le Boiteux, Roi de Sicile. Nangis met ce transport en 1290; mais Charles prend encore le titre de Roi d'Aragon et de Valence dans un acte de 1292, par lequel il nomme Eustache de Conflans, Gouverneur de Navarre, pour recevoir en son nom les hommages des Grands et des villes d'Aragon, de Valence et du Comté de Barcelone, et leur garantir la conservation de leurs priviléges. (*Invent. des Chartes*, T. XIV, p. 322.) On trouve d'autres Lettres de 1293, où ce même Charles prend encore le titre de Roi d'Aragon. (*Ibid.* p. 323.) Mais rien ne décide mieux cette difficulté que l'acte par lequel les Ambassadeurs du Roi Philippe le Bel et ceux du Comte de Valois, aux noms de leurs maîtres, renoncent purement et simplement, entre les mains du Pape, aux droits que ces deux Princes pouvoient avoir sur les Royaumes d'Aragon et de Valence, ainsi que sur le Comté de Barcelone, pourvu que le Roi d'Aragon exécute fidélement le Traité de paix fait avec eux et le Roi de Sicile. Cet acte, de même que le Traité dont il fait mention, est de l'an 1295. (*Trésor des Chart.*, Aragon, *layette I, n° 19.*) Le Comte de Valois ne fut point alors réduit à son apanage. Marguerite, fille de Charles le Boiteux, en lui donnant sa main le 16 Août 1290, lui avoit apporté les Comtés d'Anjou et du Maine, qui furent érigés en Pairie, l'an 1297, par le Roi Philippe le Bel. L'an 1296, étant allé commander en Guienne contre les Anglois, qui étoient rentrés dans cette province, et en avoient reconquis une grande partie, il commença par faire pendre, sur un simple soupçon d'infidélité, 50 Gascons à la vue de la Réole. Ce spectacle répandit la terreur dans la ville : on s'y défendit foiblement. Elle fut reprise avec quelques autres places, et le Comte de Valois se sut gré de sa sévérité. Mais à peine eut-il quitté la province, que toutes ces places rappellerent les Anglois. Charles passe, l'an 1297, en Italie à la priere du Pape, qui, l'ayant fait Général de ses troupes, l'envoie en Toscane pour dissiper les factions qui mettoient ce pays en combustion. Les progrès qu'il y fit ne furent que médiocres. Rappellé par le Pape, il passa en Sicile, où d'abord il répandit la terreur. Mais Frédéric d'Aragon ayant trouvé moyen de ruiner l'armée françoise sans combattre, obligea Charles à s'en retourner après avoir fait avec lui un Traité qui laissoit au premier la jouissance de la Sicile sa vie durant.

L'an 1299, le Roi Philippe le Bel ayant recommencé la guerre contre la Flandre, Charles, son oncle, entra dans ce pays à la tête de l'armée françoise. Le succès de ses armes fut tel, qu'en deux campagnes il obligea le Comte de Flandre, Gui de Dampierre, à se remettre lui et ses Etats à la discrétion du Roi de France. Charles amena le Comte avec ses deux fils en triomphe à Paris, et les fit présenter au Roi par le Comte de Savoie. Mais il eut le désagrément de voir le Traité d'accommodement qu'il avoit fait avec Gui de Dampierre, désavoué par le Monarque, qui, loin d'y avoir égard, envoya le Comte de Flandre en prison.

L'an 1302, au mois de Juin, Charles part avec Catherine de Courtenai, sa 2e épouse, accompagné de 500 Chevaliers, pour aller au secours du Pape Boniface et de Charles II, Roi de Sicile. Il est reçu par le premier dans la ville d'Anagni avec les honneurs dûs à sa naissance, reconnu pour Empereur d'Orient avec la concession d'une décime extraordinaire sur tous les biens ecclésiastiques de France, d'Angleterre, d'Italie, de Sicile, de Sardaigne, de Corse, de la Principauté d'Achaïe, du Duché d'Athênes et des Isles voisines; créé défenseur de l'Eglise et pacificateur de la Toscane. En vertu de ce dernier titre, il se rend au mois d'Octobre à Florence pour mettre la paix entre les citoyens de cette ville, divisés en deux factions sous les noms de Blancs et de Noirs. Après y avoir séjourné avec peu de succès jusqu'à la fin de Février de l'année suivante, il va joindre à Rome le Roi Charles qui l'y attendoit pour l'emmener à Naples afin de commencer la guerre contre Ferdinand d'Aragon. Ce dernier abandonne les conquêtes qu'il avoit faites en Pouille et en

Calabre, au seul bruit de l'arrivée du Comte, qui le poursuit en Sicile avec une armée navale de 200 vaisseaux. Ayant mis ses troupes à terre, il emporte quelques places de cette Isle, et demeure maître de la campagne. Mais les maladies et la famine s'étant mises dans son armée, il est obligé d'accepter la paix qui lui est offerte par Ferdinand, quoique désavantageuse à sa gloire et à la réputation de ses armes. Il étoit de retour à Sens le 24 Mars 1304 (N. S.), comme le prouve un Traité de mariage qu'il y conclut ce jour-là avec Robert II, Duc de Bourgogne, entre Philippe, fils aîné de ce dernier, et Jeanne, fille du Comte: Traité qui n'eut point lieu par la mort de la jeune Princesse. S'étant rendu, l'an 1305, à Lyon, il assista, le 14 Novembre, au couronnement du Pape Clément V. Dans la cavalcade qui se fit à cette cérémonie, il fut un des Princes qui servirent d'Ecuyers au Pape. On sait l'accident funeste qui convertit cette fête en un jour de deuil. Le même mur qui en tombant écrasa le Duc de Bretagne, le frere du Pape, avec plusieurs Gentilshommes, blessa dangereusement le Comte de Valois. (*Voy.* Clément V.) Charles appaisa par sa prudence, l'an 1315, le soulevement d'une partie de la Noblesse contre le nouveau Roi Louis Hutin, son neveu; ce fut en la rétablissant, au nom du Monarque, dans les mêmes prérogatives dont elle jouissoit sous le régne de S. Louis, qu'il parvint à la faire rentrer dans le devoir. Enguerand, Sire de Marigni, Surintendant des Finances, que l'on regardoit comme l'auteur des exactions et de l'altération des monnoies, qui s'étoient faites sous le régne précédent, fut la victime de cet accommodement. Charles se porta d'autant plus volontiers à sacrifier ce Ministre au ressentiment du public, qu'il étoit irrité personnellement contre lui pour une parole insolente qu'Enguerand lui avoit dite, en plein Conseil, dans un emportement de colere. Enguerand fut arrêté, on lui fit son procès, et sans vouloir l'entendre dans sa défense, sans même lui avoir communiqué les chefs d'accusation allégués contre lui, on le condamna, malgré sa qualité de Gentilhomme et de Chevalier, à être pendu. Le Roi, que Charles, son oncle, avoit forcé d'acquiescer à ce jugement irrégulier, ne tarda pas à s'en repentir. Il fit détacher le corps d'Enguerand des fourches de Montfaucon, que ce Ministre avoit lui-même érigées, réhabilita sa mémoire, et laissa par son testament dix mille livres à ses enfans, *pour la grande infortune qui leur advint de la condemnation de leur pere.* L'an 1324, chargé du commandement de l'armée que le Roi Charles le Bel envoyoit en Guienne, le Comte de Valois soumit en moins d'une campagne toutes les places de cette province, à l'exception de Bordeaux, de S. Sever-Cap et de Bayonne, obligea les Anglois à demander une treve, et revint triomphant à Paris vers le commencement d'Octobre. Ce fut sa derniere expédition: il tomba, l'année suivante, dans une maladie de langueur qui le conduisit la même année au tombeau, le 16 Décembre, suivant le registre *Noster* du Parlement. Dans les derniers momens de sa vie, le supplice d'Enguerand lui revint dans l'esprit, et fut le sien propre par les justes et cuisans remords qu'il lui causa. Pour les calmer, il chargea un de ses Officiers d'aller par les rues, une bourse à la main, criant à chaque pauvre, en lui faisant l'aumône: *Priez pour Monsieur Enguerand et pour Charles de Valois.* Ainsi mourut ce Prince, fils de Roi, oncle de trois Rois, gendre de Roi, pere de Roi, élu Roi d'Aragon, et tige d'une postérité de treize Rois consécutifs qui ont gouverné la France pendant 260 ans. Son corps fut inhumé aux Jacobins de Paris et son cœur aux Cordeliers. Il avoit épousé, 1°, comme on l'a dit, MARGUERITE D'ANJOU, morte le 31 Décembre 1299, et enterrée aux Jacobins de Paris; 2°, l'an 1301 (V. S.), CATHERINE, fille et héritiere de Philippe de Courtenai, Empereur titulaire de CP., décédée le 2 Janvier 1308 (N. S.); 3°, dans le mois de Juin suivant, MAHAUT, fille de Gui de Châtillon, Comte de S. Paul, morte le 3 Octobre 1358. Du premier lit il laissa Philippe, qui suit; Charles, Comte d'Alençon; Isabelle, femme de Jean III, Duc de Bretagne; Jeanne, mariée à Guillaume le Bon, Comte de Hainaut et de Hollande, après la mort duquel elle se fit Religieuse à Fontenelles; Marguerite, alliée à Gui de Châtillon I, Comte de Blois. Du second lit vinrent Jean, Comte de Chartres, mort jeune; Catherine, mariée, le 30 Juillet 1313, à Philippe de Sicile, Prince de Tarente, morte à Naples en Octobre 1346; Jeanne, femme du fameux Robert d'Artois, Comte de Beaumont-le-Roger, morte le 9 Juillet 1363; Isabelle, Abbesse de Fontevraut, décédée le 11 Novembre 1349. Du troisieme lit sortirent, entre autres enfans, Isabelle, mariée, le 25 Janvier 1337 (N. S), à Pierre I, Duc de Bourbon; et Blanche, femme de l'Empereur Charles IV.

1325. PHILIPPE I, fils aîné de Charles de Valois, né, l'an 1293, Comte de Chartres, et non d'Alençon, succéda à son pere dans le Comté de Valois. Il prit pour armes l'écu semé de France à la bordure de gueules, tel que son pere le portoit. Le Roi Charles le Bel étant mort, le 1 Février 1328, sans enfans mâles, mais laissant la Reine Jeanne enceinte, Philippe, comme l'héritier présomptif de la Couronne, fut déclaré Régent du Royaume jusqu'au tems où les couches de la Reine auroient fait connoître le sexe de l'enfant qu'elle portoit dans son sein. Jeanne au bout de deux mois accoucha d'une fille: Philippe alors, par le suffrage de la nation, fut élevé sur le trône. En vain Edouard III, Roi d'Angleterre, le revendiqua-t-il, comme neveu, par sa mere Isabelle, du Roi défunt, dont Philippe n'étoit que le cousin; en vain allégua-t-il que la loi qui exclut du trône les femmes en France ne le regardoit pas. Sa prétention fut rejettée, parce que la proximité dont il se prévaloit ne lui venoit que d'une femme, laquelle par son sexe n'avoit aucun droit à la chose. Edouard dissimula le chagrin que ce refus lui causa, se réservant à le faire éclater dans une conjoncture plus favorable. Il ne tarda pas beaucoup à la trouver. Et telle est l'origine des guerres tant civiles qu'étrangeres qui désolerent la France pendant près de deux siécles. Philippe commença de régner le 2 Avril, et fut couronné, le 29 Mai suivant (jour de la Trinité), à Reims par l'Archevêque Guillaume de Trie. Ce Prince garda le Valois étant sur le trône, et s'en faisoit rendre tous les ans un compte particulier. (*Voy.* Philippe de Valois, *Roi de France.*)

1344. PHILIPPE II, cinquieme (et non quatrieme) fils du Roi Philippe de Valois, né à Vincennes le 1 Juillet 1336, reçut en apanage, par Lettres datées de Maubuisson le 16 Avril 1344, le Comté de Valois avec le Duché d'Orléans, pour les tenir en pairies, et obtint dans la suite quantité d'autres Domaines tant de la Reine sa mere, dont il étoit spécialement chéri, que du Roi son pere. Ce Monarque, l'an 1350, étant au lit de la mort, renouvella ses dispositions. Le jeune Philippe combattit, en 1356, à la funeste journée de Poitiers, et fut, l'an 1360, un des ôtages donnés aux Anglois pour assurer la rançon du Roi Jean. L'an 1366, le Roi Charles V, considérant que l'opulence excessive du Duc son oncle tournoit au détriment de l'Etat, s'occupa sérieusement des moyens de la réformer. Le Duc, sur la premiere proposition qu'il lui fit, d'après l'avis de son Conseil, de se démettre d'une partie de ses Domaines, se montra fort éloigné d'y acquiescer; mais, vaincu ensuite par les représentations de ses parens et de ses amis, il consentit à remettre tous ses apanages et autres biens au Roi son neveu, pour lui en faire telle part qu'il jugeroit à propos. En conséquence on fit en plein Conseil à Paris, dans le mois de Janvier 1366 (V. S.), un Traité par lequel, après avoir reçu sa démission totale, le Roi lui accorda outre le Duché

d'Orléans et le Comté de Valois, les châteaux et châtellenies de Lorris, Montargis, Bois-Commun, Yevre, *avec les autres lieux et terres plus prochaines, jusques à la perfection de six mille livrées de terre.* (*Rec. de l'Abbé de Camps,* vol. 2, p. 383.) Le Duc Philippe fit un nouveau sacrifice en autorisant, par acte du 27 Janvier 1367 (V. S.), sa femme Blanche, fille posthume du Roi Charles le Bel, qu'il avoit épousée l'an 1345 (N. S.), à céder à la Couronne les châteaux et châtellenies de Couloumiers, de Créci et de Crevecœur, avec les droits et actions qu'elle pouvoit avoir sur le Bigorre, et généralement tout ce qui pouvoit lui appartenir *tant du côté et ligne du Roy Charles, son pere, comme par la mere d'iceluy Roy Charles;* ce qu'elle exécuta par acte du 3 Juillet 1371. (*Rec. de l'Abbé de Camps*, T. III, p. 137.) Philippe mourut sans enfans légitimes le 1 Septembre de l'an 1375. Sa femme conserva le Valois jusqu'à sa mort arrivée le 8 Février 1392. (N. S.)

1392. Louis I d'Orléans-Valois, IIe fils du Roi Charles V, né à Paris le samedi 13 Mars de l'an 1372 (N. S.), reçut en naissant le titre de Comte de Valois; mais il n'entra en jouissance de ce Comté qu'après la mort de Blanche de France. Le Roi Charles VI, son frere, par Lettres datées de Lille en Flandre, au mois de Novembre 1386, lui donna en apanage le Duché de Touraine, qu'il échangea avec lui, en 1392, pour celui d'Orléans. Louis épousa, le 27 Janvier 1390 (N. S.), à Melun, Valentine, fille de Jean Galéas Visconti I, Duc de Milan, et d'Elisabeth de France. La Princesse lui apporta en dot la ville d'Asti avec cent mille florins d'or, suivant le Corio. Par le contrat de mariage, il fut stipulé qu'au défaut de la postérité mâle des Visconti, Valentine et ses enfans succéderoient au Duché de Milan. Ce contrat, dix ans après le mariage, fut confirmé par le Pape, le siége impérial étant vacant. C'étoit en effet à l'Empereur qu'appartenoit cette confirmation; mais les Papes prétendoient que l'autorité impériale leur étoit dévolue pendant la vacance de l'Empire. On verra les guerres qu'occasionna la clause dont on vient de parler, sous les Rois Charles VIII, Louis XII, et François I. Le Comte-Duc Louis acheta de Gui de Châtillon le Comté de Blois. L'an 1400, il acquit de Marie de Couci, par contrat du 15 Novembre, la Sirerie de Couci avec ses dépendances. Quatre ans après, il acheta la part que cette Dame avoit au Comté de Soissons. L'an 1406, le Roi Charles VI, par ses Lettres du mois de Juillet, éleva le Comté de Valois à la dignité de Duché-Pairie. Louis par là se vit possesseur de deux Duchés; mais le titre de Duc d'Orléans est celui sous lequel il est le plus connu. Ce Prince avoit cependant en tête une Maison qu'il eût été de son intérêt de ménager, et qu'il crut pour son malheur, inconsidéré comme il étoit, pouvoir braver impunément. Nous voulons parler de celle de Bourgogne. Ce fut l'an 1401 que commencerent à éclater leurs funestes divisions. La jalousie les enfanta, le prétexte du bien public les entretint, la dissimulation les suspendit pour un tems, la fureur les porta enfin aux derniers excès. Le Duc d'Orléans, pendant la maladie du Roi, son frere, s'étoit fait donner, l'an 1402, l'administration des Finances, et au moyen de cette partie, bientôt il parvint au gouvernement absolu de l'Etat. Les impositions exorbitantes qu'il établit, la dureté avec laquelle on les leva, l'abus qu'en firent ses créatures, exciterent un murmure universel. Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, prit le parti du peuple, et servit sa propre ambition en feignant de vouloir le tirer de l'oppression. Rival déclaré du Duc d'Orléans, il réussit à le supplanter. Louis, furieux de se voir dépossédé de l'administration du Royaume, s'en prend à tout ce qui regarde directement ou indirectement le Duc de Bourgogne. Celui-ci est à son tour dépouillé par la Reine Isabeau, qui, voyant la facilité qu'il y avoit de régner, se fit remettre toute l'autorité pour assurer, disoit-elle, à son fils aîné la royauté au cas que son époux vînt à manquer.

Philippe le Hardi mourut l'an 1404, laissant Jean, son fils, héritier de ses vastes Etats et de son ambition. Le Duc d'Orléans gouvernoit sous le nom de la Reine, avec laquelle il vivoit dans un commerce plus que suspect. Contraint de céder une part dans l'administration au nouveau Duc de Bourgogne, devenu beau-pere du Dauphin, qui avoit épousé sa fille, il augmenta leur rivalité en lui cédant de son crédit. Jean-sans-Peur (c'est ainsi qu'on nomma le Bourguignon) se servit de son autorité pour se faire l'homme du peuple, en s'opposant aux nouvelles taxes que la guerre future avec les Anglois donnoit occasion ou prétexte de mettre sur le peuple. Cette apparence de zele pour le bien public en imposa facilement au peuple: Jean devint son idole. Le Duc d'Orléans, pour se maintenir, resserra les nœuds qui l'attachoient à la Reine. Voyant le Duc de Bourgogne maître dans Paris, ils se concertent pour faire enlever le Dauphin et l'amener à Melun, où ils s'étoient retirés. Les mesures étoient mal prises. Le Duc de Bourgogne joint l'héritier du trône à Juvisi, et le ramene dans la capitale. Tout se dispose à une guerre civile. Le Duc d'Orléans, ayant ramassé des troupes, s'avance à leur tête vers Paris. Son rival l'attend, prêt à lui livrer bataille. Les Princes alors se constituent médiateurs. On tient des Conférences à Vincennes. La paix y est conclue, le 17 Octobre 1405, à condition que le Duc de Bourgogne aura une part dans le gouvernement. La suite de cet accommodement fut nuisible aux Anglois. On recommença contre eux les hostilités en Guienne et en Picardie. La campagne des deux côtés s'ouvrit heureusement et finit mal. Le Duc d'Orléans échoua devant Blayes au mois d'Octobre 1406, et le Duc de Bourgogne ne réussit pas mieux devant Calais. L'inimitié des deux Princes n'étoit qu'assoupie; des soupçons réciproques la réveillerent. Occupés sans cesse à se décrier mutuellement, ils partagent la Cour en deux factions. Celle du Duc d'Orléans prend pour devise deux bâtons noueux en sautoir, et celle du Bourguignon prend deux rabots pour la sienne. On voit encore des médailles où ces devises se rencontrent. Le Duc de Berri s'entremet pour les réconcilier. A sa persuasion, ils communient ensemble le Dimanche 20 Novembre 1407, après s'être juré *bon amour et fraternité*. Rien n'étoit moins sincere de la part du Duc de Bourgogne que cette réconciliation. Trois jours après le Duc d'Orléans est assassiné, par son ordre, sur les huit heures du soir devant l'hôtel de Rieux, en allant, de chez la Reine, logée à la rue Barbette, trouver le Roi à l'hôtel de S. Paul. Le corps de l'infortuné Prince fut déposé dans l'Eglise des Blancs-Manteaux, d'où il fut ensuite transporté dans celle des Célestins pour y être inhumé. Telle fut la fin déplorable de Louis, Duc d'Orléans et de Valois, à l'âge de 36 ans. La nature l'avoit orné de toutes les plus belles qualités du corps et de l'esprit. L'ambition et plus encore la débauche corrompirent en lui les dons de la nature. Il laissa de son mariage Charles, qui suit; Philippe, Comte de Vertus, mort en 1420, à l'âge de 24 ans; et Marguerite, mariée à Richard de Bretagne. Il eut de plus d'Yolande d'Enghien, femme d'Aubert le Flamenc, Seigneur de Cani, le fameux Jean, Comte de Dunois, tige des Ducs de Longueville. La Duchesse Valentine eut un si grand regret de la mort de son époux, *que pour tout soulas*, dit Brantôme, *et confort en gémissement, elle prit une chantepleure ou arrosoir pour sa devise, sur le haut de laquelle estoit un S, en signe, ainsi qu'on dit, que seule souvent se soucioit et soupiroit. Et autour de ladite chantepleure estoient escrits ces mots :*

Rien ne m'est plus,
Plus ne m'est rien.

On voit encore, ajoute-t-il, *cette devise dans l'Eglise des Cordeliers à Blois, dans sa chapelle.*

1407. Charles d'Orléans-Valois, né le 26 Mai 1391, succéda, sous la garde-noble de Valentine, sa mere, à Louis, son pere, dans le Valois ainsi que dans ses autres Domaines, et porta comme lui le titre de Duc d'Orléans préférablement à ses autres titres. La même année qu'il recueillit cette succession, la Duchesse sa mere rendit foi et hommage pour lui et ses freres au Roi Charles VI de toutes les terres qu'ils tenoient dans sa mouvance et de la Pairie dont il les avoit décorées. Ce sont, comme l'observe M. d'Aguesseau, deux hommages différens, parce que » la Pairie, dit-il, » renferme un véritable office personnel et réel en » même tems; ainsi un des sermens ou des hommages » s'applique à la réalité, c'est-à-dire à la terre qui est » la matiere de la Pairie, et l'autre à la personnalité, » c'est-à-dire à l'office personnel, qui est comme la » forme, si l'on peut parler ainsi, et le caractere le » plus éminent de la Pairie ». Charles fit diverses poursuites avec la Duchesse sa mere, mais toutes inutiles, pour tirer vengeance de la mort de son pere. La Duchesse en mourut de chagrin, le 4 Décembre 1408, dans son château de Blois. Contraint de plier sous un ennemi qui remportoit des victoires dans les Pays-Bas, tandis qu'on instruisoit son procès à Paris ; Charles acquiesça, ne pouvant mieux faire, au pardon que ce meurtrier se fit accorder solemnellement, le 9 Mars 1409, dans l'Eglise de Chartres. En morale et en politique, l'ouvrage de la nécessité ne dure qu'autant que les conjonctures qui l'ont produit. Les partisans du Duc d'Orléans, toujours disposés à le venger, manquoient d'un Chef pour les réunir. Bernard, Comte d'Armagnac, se mit à leur tête, l'an 1410, après avoir marié Bonne, sa fille, à ce Prince. Ce fut alors que commencerent les grandes hostilités. En vain on s'efforça de les arrêter par trois Traités successifs; elles se renouvellerent toujours avec plus de fureur. On ne retracera point ici les scenes horribles que donnerent les Armagnacs et les Bourguignons: c'est ainsi qu'on nommoit les deux factions. Le Duc d'Orléans ne vit point la fin de la tragédie qui se jouoit en son nom. L'an 1415, ayant été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il fut conduit en Angleterre, où il resta, l'espace de 25 ans, sous la garde d'un Messager d'Etat, tenant d'ailleurs une Cour nombreuse et brillante. Il y eût fini vraisemblablement ses jours si Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, ce fils de Jean-sans-Peur, si différent de son pere, n'eût travaillé lui-même à sa délivrance. L'an 1440, Philippe, apprenant que la rançon du Duc d'Orléans avoit été fixée à 30 mille écus d'or, lui fit passer une partie de cette somme, au moyen de quoi il recouvra sa liberté. Par ce trait frappant de générosité fut éteinte l'inimitié des deux Maisons. On sait dans quels termes le Duc d'Orléans prenoit plaisir de témoigner sa reconnoissance au Duc de Bourgogne. *Par ma foy, biaux frere et biaux cousin*, lui disoit-il souvent, *je vous dois aimer par-dessus tous autres Princes, et ma belle cousine, votre femme; car si vous et elle ne fussiez, je fusse demeuré à toujours au danger de mes adversaires; et n'ay trouvé meilleur amy que vous.* (Monstrelet.)

Charles, de retour en France au mois de Novembre, tourna ses pensées vers la conquête du Duché de Milan, qui lui appartenoit du chef de sa mere. Mais l'entreprise ne réussit pas, et il ne put avoir que le Comté d'Asti. L'an 1442, mécontent de n'avoir aucune part au gouvernement, il forma une ligue avec les Princes qui s'assemblerent à Nevers, et y publierent un manifeste pour demander la réformation de l'Etat. Le Roi, par sa sagesse, éteignit promptement ce parti, en faisant espérer au Duc d'Orléans et à ses partisans toute la satisfaction qu'ils pouvoient légitimement desirer. Il assista, l'an 1464, à la premiere Assemblée des Etats tenus à Tours. A cette occasion il fit des remontrances au Roi Louis XI, qui les reçut avec indignation, le traitant de brouillon et d'ennemi de l'Etat. Charles, piqué de cet outrage, quitta la Cour et se retira à Amboise, où il mourut le 4 Janvier 1466. (N. S.) Ce Prince fut regretté, et méritoit de l'être. Il se regardoit comme le pere de ses vassaux, et les ménageoit au point que dans sa captivité il n'osa les surcharger pour hâter sa délivrance. Les Historiens du tems rapportent des traits édifians de sa piété. Tous les vendredis, suivant Monstrelet, il servoit douze pauvres à table, mangeoit avec eux, et leur lavoit les pieds après le repas. Ses aumônes étoient abondantes et secretes. Ce Prince étoit d'ailleurs homme de Lettres, et cultiva la poésie françoise avec succès, comme le prouvent les chansons, rondeaux et autres petites pieces qu'on a de lui, et qu'on préfere à celles de Villon qui vivoit dans le même tems. Il avoit été marié trois fois: 1°, le 29 Juin 1406, avec Isabelle, sa cousine germaine, fille du Roi Charles VI et veuve de Richard II, Roi d'Angleterre, morte à Blois le 13 Septembre 1409, et enterrée dans une chapelle de l'Abbaye de S. Laumer, d'où elle fut transférée, en 1624, aux Célestins de Paris: de ce mariage sortit Jeanne, femme de Jean II, Comte d'Alençon: 2° Charles se remaria, l'an 1410, à Bonne, fille de Bernard VII, Comte d'Armagnac et Connétable de France, morte, en 1415, *sans enfans*: 3°, l'an 1440, il épousa Marie, fille d'Adolphe, Duc de Cleves, dont il eut un fils, qui suit, et deux filles; Marie, femme de Jean de Foix, Comte d'Etampes et Vicomte de Narbonne; et Anne, Abbesse de Fontevraut. La mere de ces enfans se remaria à Jean, Sire de Rabodanges, Capitaine de Gravelines, et mourut à Chauni en Picardie l'an 1487. Son corps fut porté à Blois pour y être inhumé dans l'Eglise des Cordeliers. Celui de Charles, son premier époux, reposoit aussi dans l'Eglise de S. Sauveur de la même ville. L'an 1504 (V. S.), le Comte de Dunois, Grand-Chambellan de France, les fit transporter l'un et l'autre, le 21 Février, aux Célestins de Paris.

1466. Louis II d'Orléans-Valois, né à Blois le 27 Juin 1462, succéda, sous la garde-noble de sa mere, au Duc Charles, son pere, dans les Duchés de Valois et d'Orléans, ainsi que dans les autres Domaines de sa Maison. Sa jeunesse fut bouillante et orageuse. Indocile envers les maîtres qui vouloient lui former l'esprit et le cœur, il ne montra d'inclination et d'ardeur que pour les exercices du corps, convenables à sa naissance, et bientôt il y excella. La Princesse Jeanne, fille du Roi Louis XI, lui avoit été destinée pour épouse presque en venant au monde. Lorsqu'elle fut nubile, le Roi pressa le mariage qui n'étoit nullement du goût du Duc d'Orléans. Mais il fallut obéir à un Monarque absolu auquel on ne résistoit pas impunément. Les deux époux reçurent la bénédiction nuptiale, le 8 Septembre 1476, des mains de l'Evêque d'Orléans. L'éloignement du Duc pour cette alliance étoit si grand, qu'il ne put le dissimuler au moment de la cérémonie. Interrogé par le Prélat s'il consentoit d'épouser Jeanne de France, *Hélas!* répondit-il, *Monseigneur d'Orléans, mon ami, que ferai-je? Je ne saurois résister: j'aimerois mieux être mort que de faillir à le faire; car vous connoissez à qui j'ai affaire. Il m'est force, et il n'y a remede.* Après la mort de Louis XI, le Duc d'Orléans prétendit, comme premier Prince du sang, manier les rênes de l'Etat pendant l'espece de minorité du Roi Charles VIII. Le Duc de Bourbon formoit la même prétention. Mais la Dame de Beaujeu, sœur du jeune Monarque, l'emporta. Pour consoler Louis de cette préférence, elle lui fit donner, le 9 Octobre 1483, des Lettres de Gouverneur de Paris, de l'Isle de France, de Brie, de Champagne, &c. avec d'amples pouvoirs. Mais Louis trouvoit trop de disproportion entre ces gouvernemens par-

ticuliers

ticuliers et celui de tout le Royaume, pour se contenter d'un pareil dédommagement. François II, Duc de Bretagne, instruit de son mécontentement (1), lui écrit pour l'engager à venir le trouver. Louis se rend à Nantes où étoit le Duc, accompagné de René, Duc d'Alençon, et du Comte de Dunois. La Régente, à qui le séjour de Louis en Bretagne faisoit ombrage, le fait sommer de se rendre aux États assemblés à Tours au mois de Janv. 1484 (N. S.) Le 30 Mai suivant, ce Prince assista au Sacre de Charles VIII, où il représenta le Duc de Bourgogne. Après la cérémonie il revint à Paris avec la Cour. Mais le Roi étant parti sur la fin de Septembre pour Montargis, Louis reste dans la capitale, dont il s'étudie à mettre les habitans dans ses intérêts, tandis que le Comte de Dunois négocie pour lui avec le Duc de Bretagne. Cependant la Dame de Beaujeu, qui éclairoit ses démarches, prenoit des mesures pour le faire arrêter. Elle ramene le Roi, le 5 Février 1485, à Paris. Le Duc d'Orléans, instruit du dessein formé contre lui, prend la fuite, et se retire à Verneuil, dans le Perche, auprès de René, Duc d'Alençon. Peu de tems après il y reçoit un secours de 250 lances et de quelques archers, qui lui est envoyé par le Duc de Bretagne conformément au Traité conclu, le 23 Nov. 1484, avec le Comte de Dunois. Mais, trop foible avec ce renfort pour résister aux forces du Roi, il prend le parti de se rendre à Evreux où la Cour étoit pour lors, et de se réconcilier avec elle. De là il accompagne le Monarque à Rouen, où il assiste au lit de justice que Charles tint en son Echiquier le 27 Avril 1485. Pendant ce séjour, Louis s'abouche avec le Duc de Bourbon; ils s'unissent d'intérêt, et forment ensemble un plan de conspiration contre le Gouvernement. La Cour ayant repris ensuite la route de Paris, Louis s'échappe et se retire à Blois. Dans la crainte qu'il ne se rende maître d'Orléans, chef-lieu de son apanage, la Dame de Beaujeu y vient elle-même pour maintenir les habitans dans la fidélité qu'ils doivent au Roi. Louis éclate alors et s'empare de Beaugenci. Mais les troupes du Roi étant venues presque aussitôt l'y assiéger, il fait son accommodement avec la Cour. Tranquille et soumis en apparence pendant l'espace d'environ dix-huit mois, il fut de presque tous les voyages du Roi. Mais sur la fin de 1486, le Monarque s'étant rendu à Tours, Louis se retire à Blois, et de là part, le 11 Janvier 1487, pour la Bretagne, où il arrive le 19 au soir. On ne répétera pas ici ce qui a été dit sur le Roi Charles VIII de la guerre qui fut la suite de cette retraite, et de l'emprisonnement du Duc d'Orléans, par où la guerre se termina. Remis en liberté, Louis fut envoyé, l'an 1494, pour commander la flotte françoise qui croisoit dans la mer de Gênes. Il remporta sur Frédéric, frere du Roi de Naples, divers avantages qui l'obligerent à s'en retourner. Mais, attaqué ensuite de la fievre quarte, Louis fut contraint d'abandonner la flotte, et revint joindre le Roi dans Asti, où ce Monarque lui-même étoit malade. Cette ville étoit du Domaine de Louis. La santé du Roi s'étant rétablie, il part d'Asti, le 6 Octobre, pour traverser l'Italie, laissant au Duc d'Orléans, dont la fievre continuoit, le soin de défendre la place. Louis, s'imaginant que le tems étoit venu de faire revivre ses droits sur le Duché de Milan, en prend alors le titre. L'an 1495, ayant reçu de nouvelles troupes que le Duc de Bourbon envoyoit en Italie, il s'en sert pour faire le siége de Novare, dont il se rend maître en peu de tems. Mais Ludovic Sforce, étant venu l'y assiéger, réduit en peu de tems la place aux abois faute de vivres. Le Roi Charles VIII étoit cependant en route pour retourner en France. Vainqueur à la journée de Fornoue, et recevant de nouvelles troupes de Suisse, il étoit en état de marcher à la délivrance de Novare et de livrer un nouveau combat. Mais au lieu de prendre ce parti, voulant se rendre en France, il aima mieux signer, le 18 Juillet, un mauvais Traité de paix avec les Vénitiens et le Duc de Milan; au moyen de quoi la garnison de Novare eut la liberté de se retirer. Le Roi Charles étant mort le 7 Avril 1498, le Duc d'Orléans lui succede sous le nom de Louis XII, et réunit le Valois, ainsi que ses autres Domaines, à la Couronne.

Après avoir gardé l'espace de dix mois le Duché de Valois, Louis le cede en apanage à François, Comte d'Angoulême, son plus proche parent, par Lettres données au château du Verger dans le mois de Février 1499 (N. S.), et enregistrées au Parlement le 26 Avril suivant. Elles portent que le Prince apanagé tiendra le Duché de Valois à foi et hommage du Roi et de la Couronne de France, pour en jouir lui et ses hoirs mâles, avec pouvoir de conférer les Offices et Bénéfices qui en dépendent. François alors quitte le titre de Comte d'Angoulême pour prendre celui de Duc de Valois, qu'il conserva jusqu'au tems où il monta sur le trône. On ne changea rien aux armes du jeune Prince : il continua de porter l'écu d'Angoulême, qui est celui d'Orléans ou Valois moderne, au lambel de trois pieces, chargées chacune d'un croissant d'azur. Le château de Villiers-Cotterets est son ouvrage. Ce Prince, après son avénement à la Couronne, conserva le Domaine et la Seigneurie du Duché de Valois jusqu'au 28 Décembre 1516. (M. l'Abbé Carlier, *Hist. de Valois*, T. II, p. 544.) Par ses Lettres du 18 Février 1515, il nomma Gouverneur du Valois et de l'Isle de France Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, qui en jouit jusqu'à la fin de l'an 1519, et eut pour successeur François de Bourbon, son frere, Comte de S. Paul. (*Ibid.*)

Le 28 Décembre 1516, le Roi transmit par une Déclaration à Jeanne d'Orléans, sa tante, Comtesse de Taillebourg, le titre et les revenus du Duché de Valois. Elle étoit fille de Jean, Comte d'Angoulême, et femme de Charles de Béthisi, Comte de Taillebourg. Sa jouissance de ce Duché ne fut pas longue. » Je » trouve, dit M. l'Abbé Carlier, un titre du mois de » Juillet 1517, qui suppose que le Roi avoit repris le » titre et le gouvernement du Duché de Valois ». (*Ibid.* p. 546.)

L'an 1530, le Roi, par Lettres datées du 4 Mars 1529 (V. S.), donna le Duché de Valois à Marie de Luxembourg, en échange des Châtellenies de Lille et de Gravelines, et d'autres terres situées en Flandre, à faculté de rachat, et à condition que la justice ordinaire seroit rendue au nom du Roi, que les sceaux, le tabellionage et les greffes seroient tenus et exercés comme dans les Domaines royaux, que les charges cependant seroient à la nomination de cette Dame. Elle étoit veuve alors de François, Comte de Vendôme, mort en 1495. Marie étant morte le 1 Avril 1546 (V. S.), le Duché de Valois rentra dans la main du Roi.

(1) Wassebourg (*Ant. Belg.* fol 630) donne une autre cause de cette retraite précipitée du Duc d'Orléans. » Davantage, dit-il, » nous trouvons, et l'ay ouy réciter à mon pere se disant présent, » qu'environ ce tems un jour le Duc d'Orléans estant à Paris jouoit » à la paulme à Nesle ou entre les deux halles (car je n'ay retenu » le lieu), en la présence de plusieurs Seigneurs et Dames, où estoit » Madame de Beaujeu, et fut question d'un coup de paulme qui » fut demandé aux assistans, duquel Madame de Beaujeu jugea » contre le Duc d'Orléans, dont il se despita, et, en cholere, dit qu'elle » avoit menty, avec quelque parole mal sonnante, dont la Dame, » fort courroucée, s'escria à Monsieur de Lorraine estant présent » et jouant : Hà, cousin, me laissez-vous ainsy injurier? Et alors » ledict Duc de Lorraine bailla un grand soufflet audict Duc » d'Orléans; sur quoi les Princes assistans se leverent et les séparerent. Et dès-lors ledict Duc d'Orléans prit grosse haine contre » ledict Duc de Lorraine, et ladicte Dame contre ledict Duc d'Orléans.... Or dès-lors Madame de Beaujeu avoit ordonné qu'il » fût prins au corps, de quoi adverti se retira en diligence en Bretagne. »

Le Roi Charles IX, par Lettres-Patentes du 14 Mai 1562, fit don à la Reine Catherine de Médicis, sa mere, à titre de douaire, du Duché de Valois, du Bourbonnois, du Comté de Meaux et de quelques autres terres.

Le Roi Henri III, à la demande de Catherine de Médicis, sa mere, transporta, par Lettres données à Fontainebleau le 18 Juillet 1582, le Duché de Valois avec les Comtés de Senlis, de Clermont en Beauvoisis et d'Etampes, à Marguerite, Reine de Navarre, sa sœur, en échange des Comtés de Querci et de Gaure, et de quelques terres de l'Agénois, qu'elle avoit reçues le 18 Mars 1578.

Le Roi Louis XIII, pour ramener Gaston, son frere, qui, par mécontentement, s'étant retiré à Joinville, se disposoit à passer chez l'étranger, ajouta, par Lettres-Patentes du mois de Janvier 1630, à son apanage le Duché de Valois, pour être tenu en Pairie par lui et par ses descendans mâles légitimes. Ce fut à sa demande que ce Monarque, par son Edit du mois de Janvier 1638, créa un Siége présidial et une Chancellerie présidiale dans la ville de Crépi, capitale du Valois. Gaston fonda, l'an 1644, dans cette même ville un Couvent de Capucins. Ce Prince étant mort à Blois le 2 Février 1660, sans laisser de postérité masculine de ses deux mariages, ses apanages retournerent à la Couronne. Ils furent donnés, l'année suivante, par Lettres-Patentes du 10 Mars, à Philippe, frere unique du Roi Louis XIV. Elles portent que les apanages en question seront possédés par le Prince et ses hoirs mâles seulement; que le Roi se réserve les fois et hommages-liges, droits de ressort et de souveraineté, la garde des Eglises cathédrales et autres fondations royales et privilégiées, comme aussi la connoissance des cas royaux et de ceux dont les Officiers royaux ont coutume de connoître par prévention. Le 2 du mois d'Avril suivant, le Roi, par une Déclaration donnée à Paris, accorda à Philippe, son frere, le privilege de nommer à tous les Bénéfices royaux de ses apanages, excepté les Evêchés. La postérité de ce Prince est demeurée en jouissance de ces apanages jusqu'à ce jour.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

SIRES, OU BARONS, DE COUCI.

Couci, en latin *Codiciacus*, *Cociacum*, *Coceium*, et *Cocceium*, est un nom commun à une ville et un village du Laonnois, distans l'un de l'autre d'un quart de lieue, entre Soissons, Laon et Noyon. La ville, située sur une montagne, étoit autrefois défendue par un château dont il reste une tour remarquable par sa hauteur qui est de 172 pieds, et sa circonférence qui en a 305. Elle étoit entourée, à quelque distance, d'une forte muraille beaucoup moins haute, qui avoit 18 pieds d'épaisseur. On sent bien qu'avant l'invention de la poudre il devoit être impossible de forcer et la muraille et la tour, qui se protégeoient réciproquement. Le Cardinal Mazarin fit sauter la muraille en 1652, et la tour a été fendue du haut en bas par le grand tremblement de terre du 18 Septembre 1692. Mais elle ne subsiste pas moins comme un monument extraordinaire de l'industrie humaine et de la magnificence des anciens Sires de Couci. Cette terre a toujours été regardée comme une des plus anciennes et des principales Baronies du Royaume. » Item est vrai, » dit un ancien monument, qu'entre les autres la Baronie de Coucy, qui est composée de trois Châtellenies, » Coucy, la Fere et Marle, est une des plus anciennes et plus notables Baronies du Royaume; item que » ladicte Baronie de Coucy est tenue en foy et hommage du Roy nostre Sire et de sa Couronne, et si no- » blement, que le Seigneur et Baron n'est tenu faire foy et hommage sinon à la personne du Roy propre- » ment ». (Duchêne, *Hist. de la M. de Guines*, p. 672.)

La Seigneurie de Couci étoit originairement une de ces Pairies du Royaume qui, comme les grands Duchés et Comtés, ne devoient cette prérogative éminente qu'à leur mouvance immédiate du trône. Les Sires de Couci n'ont porté généralement que le titre de Baron, qui fut synonyme de Pair jusques bien après S. Louis. Il s'établit ensuite entre la Baronie et la Pairie une distinction qui finit par priver peu à peu de la dignité de Pair les Couci-Guines, issus des autres par femmes, et leurs successeurs dans la Baronie de Couci.

Le village de Couci, plus ancien que la ville, avoit été donné par Clovis à l'Eglise de Reims. Herbert II, Comte de Vermandois, ayant obtenu du Roi Raoul et du Pape Jean X l'Archevêché de Reims pour Hugues, son fils, âgé seulement de cinq ans, prit en main l'administration de tous les revenus de cette Eglise, et demeura aussi possesseur de la terre de Couci. Après sa mort elle tomba entre les mains de Bernard, Seigneur de Senlis, son parent. Hugues le Grand, Comte de Paris, et Thibaut *le Tricheur*, Comte de Blois, la possédèrent depuis en commun, mais fort peu de tems; Artaud, compétiteur de Hugues, fils d'Herbert, pour le Siége de Reims, les ayant contraints de la lui remettre en 949. Thibaut rentra, l'année suivante, dans la ville et le château de Couci, au moyen des intelligences qu'il avoit pratiquées avec la garnison. Celui-ci transmit à Eudes, son fils, la Sirerie de Couci avec le Comté de Blois, à la charge d'un surcens (1) de 60 sous envers l'Eglise de Reims, suivant le Traité qu'il avoit fait avec l'Archevêque Odolric. Ce droit fut transporté depuis par ce Prélat à l'Abbaye de S. Remi, qui en a été servie jusques vers la fin du xv[e] siécle, comme divers actes le justifient. Mais la terre de Couci ne passa pas aux descendans d'Eudes. Divers Chevaliers, presque tous inconnus, s'en emparerent, et en jouirent successivement jusqu'après le milieu du xi[e] siécle, qu'elle tomba dans une Maison ancienne qui la conserva pendant deux siécles, et s'illustra par des actions éclatantes, les unes bonnes, les autres mauvaises, les unes vraies, les autres en partie fabuleuses.

ENGUERAND I.

Enguerand I, surnommé de la Fère, parce qu'il faisoit apparemment son principal séjour en ce lieu, Seigneur de Boves d'où sa Maison tiroit son nom, étoit, en 1085, Comte d'Amiens, dont il devint possesseur après Gui et Ives, qui avoient succédé au B. H. Simon depuis sa retraite à l'Abbaye de S. Claude. Il jouissoit en 1086 de la Sirerie de Couci, qu'il tenoit de Dreux, son pere, que les anciens monumens

(1) Ce cens n'emportoit aucune mouvance féodale ou autre envers l'Abbaye de S. Remi. Ce ne fut que l'équivalent d'une indemnité permanente accordée à l'Eglise de Reims comme prix de la cession qu'elle faisoit, et par conséquent semblable à ces anciennes redevances qu'on payoit aux Eglises sous la seconde race pour celles de leurs terres que nos Rois donnoient à titre de précaires aux laïques pour les tenir immédiatement d'eux et de leur Couronne, de même que les autres Fiefs immédiats. Cela est prouvé particuliérement pour Couci par une foule d'actes et de faits qui constatent son immédiateté effective dans tous les tems postérieurs à l'accord de 965, et sur-tout par une Charte de 1116, rapportée dans l'Histoire de la Maison de Guines par Duchêne (p. 324) sous l'an 1118 (il falloit *mettre* 1116.) On y voit que, quoique les prédécesseurs d'Enguerand, alors Sire de Couci, eussent toujours payé le cens, ce Seigneur l'avoit toujours refusé, mais qu'après de longs et ruineux débats il promettoit de le payer. C'eût été le cas sans doute de parler aussi d'une mouvance quelconque de la terre de Couci, à raison du cens envers l'Abbaye de S. Remi, si elle avoit seulement fondé la moindre prétention à cet égard. Mais il n'y a pas un seul mot qui tende à le faire croire. Ainsi toutes les convenances comme toutes les preuves de fait, démontrent que la terre de Couci ne cessa point d'être immédiate par l'accord de 965, et qu'en cessant de faire partie d'une Baronie ecclésiastique, elle devint aussitôt une Baronie laïque, distincte, séparée, et parfaitement égale en dignités et en prérogatives à toutes les autres Baronies immédiates du Royaume, quoique son étendue et sa puissance ne fussent pas comparables à celles des grands Duchés et Comtés.

surnomment indifféremment *de Boves* et *de Couci*. Dreux étoit fils de Hugues, peut-être gendre d'Albéric, Sire de Couci, et fondateur en 1076 de l'Abbaye de Nogent, voisine de ce lieu. Celui-ci s'étant présenté, le 3 Décembre de l'an 1059, avec Mathilde sa mere, Adele sa femme, et quelques uns des plus distingués de ses vassaux, *cum aliquot optimatibus suis*, à Helinand, Evêque de Laon, obtint de lui l'affranchissement de l'Eglise (paroissiale) de Nogent-sous-Couci, le Prélat se réservant le droit de conférer *curam animarum*. (*Cart. de l'Abb. de Nogent*, fol. 19, r°.) Albéric, l'an 1071, fut un des Seigneurs qui souscrivirent avec plusieurs Prélats le Diplôme du Roi Philippe I, par lequel ce Prince, à la priere de l'Evêque Helinand, confirma à l'Eglise de Laon la jouissance de ce que les Rois ses prédécesseurs lui avoient accordé aux villages de Vaux et de S. Marcel, ainsi que les droits d'étalage sur le marché de Laon. (*Archiv. de l'Eglise de Laon.*) Albéric étoit apparemment né de Léon ou Lion, Sire de Couci, à qui un ancien roman donne neuf pieds de hauteur, et qui fut tué par Renaud ou Réginaire, Evêque de Liége, à la bataille donnée, le 15 Nov. 1037, près de Bar-le-Duc, par Gothelon, Duc de Lorraine I, contre Eudes II, Comte de Champagne, qui disputoit à l'Empereur Conrad II le Royaume de Bourgogne :

> Lion, qui de Couchy tenoit tout le terral,
> Qui fu de neuf pis gran, un bras eut trop mortal.
> Ces Loherains détranche tiestes, jambes et musteals.
> L'Evesque Reginaire noblement soy demaine,
> De sa mache assena Lion le Capitaine.

Revenons à Enguerand. Ade, sa femme, fille de Létard de Rouci, lui apporta en dot la terre de Marle et vraisemblablement aussi celle de la Fere ; du moins est-il certain qu'elle lui appartenoit du côté de sa femme. L'an 1095, il renouvella en faveur de l'Abbaye de Nogent-sous-Couci les donations faites par Albéric, et y en ajouta de nouvelles, sans avoir recours à d'autre Suzerain qu'au Roi pour faire autoriser ce jeu de fief. Il en obtint, comme Albéric, la confirmation par un Diplôme de Philippe I. (Du Plessis, *Hist. de Couci, pr.* p. 131.) Ade, par sa conduite licencieuse, donna de violens soupçons de sa fidélité à son époux. Ils allerent si loin, qu'Enguerand refusa de reconnoître pour son fils Thomas qu'elle mit au monde, et pensa à le déshériter. Ade étant morte, Enguerand prit une seconde alliance avec Sibylle, fille de Roger, Comte de Château-Portien, et femme de Godefroi, Comte de Namur, qui étoit encore vivant. Sibylle étoit pour lors au château de Tour en Portien, où elle s'étoit retirée, tandis que Godefroi étoit à la guerre. Ennuyée de la longue absence de son mari, elle consentit à l'offre qu'Enguerand lui fit de lui en tenir lieu, et passa dans les bras de ce Seigneur, qui la retint pour épouse, et s'empara du Comté de Château-Portien, dont son pere l'avoit fait héritiere au préjudice de ses enfans du premier lit. Ceci arriva sur la fin du onzieme siecle. Le Comte de Namur, à son retour, ayant vainement réclamé sa femme, déclara la guerre au Sire de Couci. Elle se fit avec fureur de part et d'autre, jusques là, dit Guibert de Nogent, auteur contemporain, que, des deux côtés, quiconque avoit le malheur d'être pris étoit ou pendu, ou privé de la vue, ou mutilé par les pieds. Mais Enguerand se défendit avec tant de valeur, que son rival fut obligé d'abandonner la partie et de laisser sa femme entre les bras du ravisseur. Le Sire de Couci n'avoit plus à craindre que les foudres de l'Eglise. Pour les parer, il engagea l'Evêque de Laon, son cousin, nommé comme lui, à l'absoudre de son crime et à réhabiliter son mariage.

L'an 1113, Enguerand s'oppose à la Charte de Commune que le Roi Louis le Gros avoit accordée aux habitans d'Amiens du consentement de Godefroi, leur Evêque. On en vint aux armes. Les Bourgeois appuyés de Thomas, fils d'Enguerand, brouillé alors avec son pere, furent d'abord vainqueurs ; mais le pere et le fils s'étant réconciliés, unirent leurs forces contre les Amiénois, qu'ils maltraiterent cruellement. Le Roi Louis le Gros étant venu au secours de la ville d'Amiens au commencement de l'an 1115, tenta inutilement l'assaut de la citadelle, qui tenoit pour Enguerand ; il convertit alors le siége en blocus, après quoi il partit, appellé ailleurs par des affaires plus pressantes. Enguerand mourut, dans un âge avancé, vers le milieu ou la fin de l'année suivante, laissant d'Ade, sa premiere femme, Thomas, qui suit ; et de Sibylle, la seconde, une fille qui épousa un nommé Gui, à qui Sibylle, dont il étoit l'amant, fit accorder par son époux la garde de la terre de Couci. Tout ce que nous venons de rapporter est presque entiérement tiré de Guibert de Nogent, qui n'épargne à Enguerand aucune des épithétes odieuses. Suger au contraire le qualifie d'homme vénérable et rempli d'honneur, *vir venerabilis et honorificus egregiè*.

THOMAS DE MARLE.

1116. Thomas, fils d'Enguerand et son successeur en la Baronie de Couci, jouissoit, depuis la mort d'Ade, sa mere, de la Seigneurie de Marle, dont le surnom lui resta. Il étoit fameux dès lors par un grand nombre d'actions pour la plupart atroces et plus dignes d'un brigand que d'un véritable Chevalier. Ses premieres armes, qu'il fit à la Terre-Sainte, où il se rendit à la suite de Hugues le Grand, frere du Roi Philippe I, furent celles qui lui firent le plus d'honneur. Il étoit de retour de cette expédition l'an 1100 ou 1101 au plus tard. Ce fut vers ce tems qu'il perdit Ide, sa femme, fille de Baudouin II, Comte de Hainaut, de laquelle il étoit, suivant Ruteau, le 2^e^ mari. (Elle avoit épousé, dit-il, en premieres noces Gui, Seigneur de Chievres.) Maître du château de Montaigu dans le Laonnois, par un second mariage qu'il contracta bientôt après avec la fille du Comte Roger, Thomas s'en fit une place d'armes d'où il faisoit main-basse impunément sur le menu peuple et sur toute la Noblesse du voisinage. Ses violences déterminerent plusieurs Chevaliers à former contre lui une ligue, à la tête de laquelle se mit Enguerand, son pere, qui le haïssoit mortellement, à cause de ses déportemens, et parce qu'il ne le regardoit pas, ainsi qu'on l'a dit, comme son fils. L'an 1104 ou environ, ils vinrent l'assiéger dans le château de Montaigu. Thomas, ne se trouvant pas assez fort pour tenir tête à tant de braves gens, sort la nuit de la place, et vient implorer le secours de Louis le Gros, Roi désigné des François, qui gouvernoit déja par lui-même. Louis, à l'instigation de ses courtisans, que Thomas avoit gagnés par ses présens, se prête à ses desirs, et lui amene 700 hommes de cheval. A la vue de l'héritier de la Couronne, les assiégeans sont déconcertés ; et après lui avoir fait d'inutiles remontrances sur le droit de représailles qu'ils exerçoient, ils prennent le parti de la soumission, et levent le siége. Thomas peu de tems après fut privé de la possession du château de Montaigu par la nécessité où la raison de parenté le mit de se séparer de celle qui le lui avoit apporté en dot ; mais il fut dédommagé de cette perte par une troisieme alliance qu'il contracta avec Melisende, fille et héritiere de Gui, Seigneur de Créci et de Nogent. Il continua ses brigandages dans ces deux places.

L'an 1112, les assassins de Gaudri, Evêque de Laon, se voyant poursuivis par le Roi Louis le Gros, eurent recours à Thomas, qui leur ouvrit un asyle dans ses châteaux. L'année suivante, il porta du secours, comme on l'a dit, aux habitans d'Amiens révoltés contre son pere ; et s'étant ensuite réconcilié avec lui, il tourna ses armes contre eux. Le mal qu'il leur fit répondit à la férocité de son caractere. Mais,

ayant

ayant été blessé dangereusement au mois de Novembre 1114, dans une surprise, par Guermond, Vidame de l'Evêque d'Amiens, il fut obligé d'abandonner la partie et d'aller se faire panser au château de Marle. Cet accident ne fut pas le seul qu'il essuya; les Evêques de la Métropole de Reims et de deux autres provinces, assemblés le 6 Décembre de la même année à Beauvais, le frapperent d'anathême, et le déclarerent en même tems dégradé de l'Ordre de la Chevalerie et privé de tous ses honneurs, comme infâme, scélérat, et ennemi du nom chrétien. Ils firent plus, ils engagerent le Roi Louis le Gros à venir à l'appui de leurs censures. Le Roi, dans le Carême suivant, prit Nogent et Créci, qu'il fit raser.

Thomas, devenu, l'an 1116, Sire de Couci et de Boves et Comte d'Amiens par la mort de son pere, se crut en état de braver son Souverain; mais il se trompa. Louis le Gros, dont les troupes tenoient bloquée depuis deux ans la citadelle d'Amiens, étant venu l'attaquer en personne sur la fin de cette année ou au commencement de la suivante, l'emporta d'assaut, la fit démolir, et rendit à la Maison de Vermandois, dans la personne d'Adélaïde, veuve de Hugues le Grand, son oncle, le Comté d'Amiens, auquel celle de Couci avoit néanmoins aussi des droits par une suite de la succession du B. H. Simon. Thomas, atterré par ce coup de viguéur et craignant de se voir entiérement dépouillé, vint se jetter aux pieds du Monarque, acheta son pardon par de grandes sommes, et promit de réparer les torts qu'il avoit faits aux Ecclésiastiques. Mais la suite de sa vie fit voir que ces soumissions n'étoient que l'effet de la nécessité. Le Comté d'Amiens étant tombé par mariage à Charles de Danemarck, il lui déclara la guerre pour le recouvrer, et se joignit à Guillaume d'Ypres, compétiteur de Charles, pour lui faire manquer le Comté de Flandre, que la protection du Roi lui fit obtenir la même année. Repoussé et battu par Charles, il cessa à la fin de l'inquiéter. Mais, après la mort de ce Prince, Guillaume Cliton lui ayant succédé, il prit le parti des concurrens de ce dernier, uniquement parce que sa promotion étoit l'ouvrage du Roi. L'an 1128, s'étant brouillé (l'on ne sait pour quel sujet) avec Henri, Comte de Chaumont en Vexin et frere de Raoul *le Vaillant*, Comte de Vermandois, il mit fin à la querelle en le faisant assassiner. Ce forfait fut de près suivi d'un autre. Des marchands avoient obtenu un sauf-conduit, signé de lui, pour passer librement sur ses terres; mais, par la plus noire perfidie, il les fit arrêter à leur passage, les dépouilla de leurs effets et les mit en prison. Le Roi Louis le Gros, apprenant cette atrocité, monte à cheval, accompagné du Comte de Vermandois, et suivi d'une armée qu'il mene droit au château de Couci. Thomas, en se tenant renfermé dans la place, qui passoit pour imprenable, eût pu vraisemblablement triompher des efforts du Prince; mais la Providence permit qu'il fît une sortie, dans laquelle il fut blessé mortellement par le Comte Raoul, qui satisfit par là son ressentiment personnel en vengeant la mort de son frere. Thomas fut présenté au Roi, qui ordonna de le transporter à Laon, où il mourut sans avoir donné presque aucune marque de repentir, et sans même avoir voulu rendre les marchands qu'il tenoit en prison. (Suger.) Guillaume de Nangis met sa mort en 1128. Mais Robert du Mont et la Chronique de S. Médard de Soissons la reculent de deux années et la placent en 1130. C'est le sentiment que Duchêne, MM. de Sainte-Marthe et nos meilleurs Historiens ont suivi. Thomas laissa de sa premiere épouse une fille, nommée Ide comme elle, et Basilie, suivant Albéric, femme d'Alard, Seigneur de Chimai, que Duchêne, trompé par l'identité de nom, donne pour époux à la mere au lieu de la fille. De sa troisieme femme (morte l'an 1147 au plutôt) Thomas eut deux fils: Enguerand, qui suit, et Robert, Seigneur de Boves, que son mariage avec Béatrix, fille de Hugues II, Comte de S. Paul, fit Comte d'Amiens, mort au siége d'Acre en 1191; et une fille, mariée à Hugues, Seigneur de Gournai en Normandie, après avoir été promise à Adelesme, fils d'Adam, Châtelain d'Amiens.

ENGUERAND II.

1130. ENGUERAND II, fils aîné de Thomas, lui succéda dans les Seigneuries de Couci, de la Fere, de Marle, de Créci, de Vervins, de Fontaines et d'autres lieux, conservant de plus la directe sur la terre de Boves, échue en partage à Robert, son frere puîné. (Cette terre releve encore aujourd'hui de celle de Couci.) La premiere chose qu'il fit lorsqu'il se vit possesseur de ces Domaines, fut de restituer aux Eglises les biens dont son pere les avoit dépouillées. On a des actes de ces restitutions, datés de l'an 1131. Il en fit plusieurs autres dans la suite. Cependant le Roi et le Comte de Vermandois, qui avoient poursuivi le pere à mort, continuerent la guerre contre le fils. L'an 1132, ils assiégerent la Fere depuis le 7 Mai jusqu'au 9 Juillet. Mais, n'ayant pu forcer la place, ils songerent à la paix; et le sceau de cette paix fut le mariage d'Enguerand avec AGNÈS, ou ADE, fille de Raoul de Baugenci et de Mahaut, cousine germaine du Roi et sœur du Comte de Vermandois. Enguerand partit, l'an 1147, à la suite du Roi Louis le Jeune pour la Terre-Sainte. On croit qu'il mourut dans cette expédition; du moins aucun monument ne prouve qu'il en soit revenu. Il laissa de son mariage deux fils: Raoul, qui suit; et Enguerand, mort au plus tard en 1174.

RAOUL I, DIT DE MARLE.

1148 ou environ. RAOUL, fils aîné d'Enguerand II et son successeur dans la Sirerie de Couci comme dans la plupart de ses autres terres, fut surnommé DE MARLE, à cause du séjour ordinaire qu'il faisoit en cette ville. L'an 1154, Robert de Boves, son oncle paternel, non moins avare et presque aussi cruel que Thomas de Marle, s'empara de ses châteaux et de ceux qui appartenoient au jeune Enguerand, son frere. Cette usurpation ne paroît pas néanmoins avoir eu de suite. (*Tabul. Fusniac.*) Raoul accompagna, l'an 1183, le Roi Philippe-Auguste dans la guerre qu'il fit au Comte de Flandre, et dont lui-même étoit en partie l'auteur par ses conseils.

En 1185, Roger, Evêque de Laon, de qui relevoit en partie la Seigneurie de la Fere, en céda la directe au Roi Philippe-Auguste; et le Sire de Couci, par ce moyen, qui le mettoit dans la mouvance immédiate du Roi, tint cette terre en Baronie ou Pairie du Royaume. On voit aussi par une piece de l'an 1187, rapportée dans l'Histoire de la Maison de Guines (p. 350), que pendant la guerre du Roi contre le Comte de Flandre, ce Prélat avoit forcé Raoul de lui faire hommage pour Marle et Vervins, mais que Philippe-Auguste ne voulut faire la paix qu'à condition que cet hommage seroit rendu à sa Couronne comme auparavant: ce qui prouve que cette terre étoit originairement immédiate comme celle de Couci.

Raoul, après avoir fait son testament, s'embarqua, l'an 1190, avec le Monarque pour la Terre-Sainte. Etant sur le point de partir, il s'étoit accommodé provisionnellement, au mois de Juin de la même année, avec l'Eglise de Laon touchant les droits de mainmorte qu'elle prétendoit à Couci, à Marle et à la Fere, et sur d'autres droits qui étoient en litige entre eux. (*Tabular. Eccles. Laudun.*, fol. 278, r°.) Il mourut l'année suivante au siége d'Acre. (*Albéric.*) L'Abbé Velli raconte qu'un Chevalier, chargé par le testament de Raoul de porter son cœur en France à la Dame de Fayel, rencontra sur le pont du château le mari de la Dame, qui, l'ayant fait fouiller, lui trouva le fatal présent. » Le malheureux époux, ajoute-t-il, transporté

» de rage, imagina de faire mettre le cœur en ragoût pour » être servi sur la table de sa femme; elle en mangea » beaucoup. Alors le cruel époux lui découvrit le se» cret. La Dame, saisie d'horreur, jura qu'après une » nourriture si chere, si précieuse, elle n'en prendroit » jamais d'autre, et mourut peu de jours après ». Cette aventure, en la supposant vraie, regarde Renaud I, Châtelain de Couci, et non point Raoul, auquel on ne l'a sans doute attribuée que parçe qu'étant plus fameux par sa naissance et par ses actions, il rendoit le fait encore plus intéressant. Les Châtelains de Couci étoient, comme tous les autres Châtelains, de grands Officiers du Baron, chargés de la garde du château, où ils exerçoient aussi une sorte de jurisdiction. Ils ont formé deux branches principales, savoir celle des Châtelains de Couci dont étoit Renaud, et celle des Seigneurs de Torote, Châtelains de Noyon; sur quoi voyez le *Mémoire de M. de Belloi, et une Histoire des Châtelains de Couci*, imprimée in-4° vers 1780. Le roman des amours du Châtelain de Couci et de la Dame de Fayel existe parmi les Manuscrits françois de la Bibliotheque du Roi, n° 195, où la plupart des chansons de cet amant sont rapportées.

Raoul avoit épousé, 1° Agnès, dite *la Boiteuse*, seconde fille de Baudouin IV, Comte de Hainaut, morte en 1173. Elle fut enterrée à l'Abbaye de Nogent-sous-Couci, à laquelle, dans son testament, elle avoit fait un legs de cent sous, ce qui occasionna un procès entre cette Abbaye et celle de S. Vincent de Laon. Cette derniere prétendoit que mal-à-propos les Religieux de Nogent avoient accordé la sépulture à la Dame de Couci, attendu qu'elle étoit leur vassale (à cause de Créci); à quoi ceux-ci opposoient qu'elle étoit leur paroissienne. Après de longs débats, Roger, Evêque de Laon, s'étant associé les Evêques de Soissons et de Senlis, rendit, l'an 1177, son jugement arbitral, par lequel il adjugea la moitié du legs à l'Abbaye de S. Vincent. (Il eût mieux fait d'adjuger le tout aux pauvres.) Nous avons sous les yeux cette piece en original. Raoul épousa en secondes noces Alix, fille de Robert I, Comte de Dreux, vivante encore en 1217. Du premier lit sortirent trois filles: Yollande, mariée, en 1184, à Robert II, Comte de Dreux; Isabelle, appellée Mélisende par Duchêne, femme, 1° de Raoul, Comte de Rouci, 2° de Henri IV, Comte de Grand-Pré; et Ade, mariée à Thierri, Seigneur de Beures en Flandre. Les enfans du second lit sont Enguerand, qui suit; Thomas, qui eut en partage les Seigneuries de Vervins, de Fontaines et de Landousies, et dont la branche subsiste encore dans Messieurs de Couci-Polecourt. Raoul, qui embrassa l'état ecclésiastique, fut le troisieme fils du Sire de Couci. Robert, le quatrieme, eut la Seigneurie de Pinon, et épousa Elisabeth, Vicomtesse de Mareuil-sur-Marne. (*Archiv. de S. Remi de Reims.*) Il étoit Maréchal de France en 1226 (*Mém. sur les Pairs, par Lancelot, Paris*, 1720, pp. 33-34), et fut aussi chef d'une branche qui est éteinte. Agnès, fille de Raoul, épousa Gilles, Châtelain de Bapaume, à qui elle apporta 1600 livres de revenu, à prendre sur les terres de Marle et de Créci.

ENGUERAND III, dit LE GRAND.

1191. Enguerand III, fils aîné de Raoul et d'Alix de France, succéda à son pere dans presque toutes ses terres en vertu du testament qu'il avoit fait avant son départ pour la Terre-Sainte. Il eut de plus dans sa mouvance les parts de ses freres puînés, quoiqu'ils les tinssent en Baronie ou Pairie du Royaume; et cela suivant un usage qui subsistoit encore du tems de S. Louis, dont les établissemens portoient que *Baronie ne départ mie entre freres, si le pere ne a fait partie*, ajoutant plus bas que *nul ne tient de Baronie se il ne part de Baronie par partie de frérage ou s'il n'a le don du Roi.* (*Ordon. du L. Tome I*, pp. 126-284.) Enguerand mérita le surnom de Grand, qui lui fut donné soit pour ses grandes alliances, soit pour le grand rôle qu'il joua sur le théâtre du monde, soit enfin pour les grandes qualités qui brilloient en lui, quoiqu'obscurcies quelquefois par de grands défauts. Il fut de toutes les guerres qui se firent de son tems en France, en Flandre et en Angleterre. Ce fut lui qui fit bâtir à Couci le château et la tour dont on a parlé au commencement de cet article. Il agrandit, embellit et fortifia la ville; il releva les châteaux de Marle et de la Fere, augmenta le parc et la maison de Folembrai, fit construire un hôtel à Paris près de S. Jean-en-Greve, et laissa d'autres marques de son goût et de sa magnificence. La Baronie de Couci, quoique formant un pays distinct du Vermandois, se gouvernoit en grande partie suivant les coutumes de ce Comté dont elle est limitrophe. Enguerand fit quelques changemens à ces usages, ou revêtit de son autorité ceux qui s'étoient introduits sous ses prédécesseurs. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui la *Coutume de Couci.*

L'an 1200 ou environ, mécontent de l'Archevêque de Reims et de son Chapitre (on ignore pour quel sujet), Enguerand se ligua avec le Comte de Réthel et le Seigneur de Rosoi, et tous trois firent ensemble des courses très funestes sur les terres de cette Eglise. Les Chanoines eurent en vain recours à la protection du Roi Philippe-Auguste. *Je ne puis faire autre chose pour vous*, leur répondit-il, *que de prier le Seigneur de Couci de ne point vous inquiéter:* réponse qui faisoit allusion à celle que les Chanoines avoient faite quelque tems auparavant à ce Prince, en lui disant, lorsqu'il leur demanda du secours contre les Anglois, *qu'ils ne pouvoient faire autre chose que de prier Dieu pour la prospérité de ses armes.*

L'an 1203, Enguerand, de même que plusieurs autres Barons et Dames, adressa au Roi Philippe-Auguste une lettre par laquelle il l'invitoit à ne faire ni paix ni treve avec le Roi d'Angleterre, par contrainte du Pape ou des Cardinaux. Il lui promettoit secours en cas de violence, et de ne point s'accorder sans lui avec le Pape. (*Inv. des Chart. Cab. des Ord.* T. X.)

Enguerand se croisa, l'an 1209, contre les Albigeois, et l'année suivante il alla renforcer avec ses troupes l'armée du Comte de Montfort. Certains mots confus d'une ancienne Chronique donnent lieu de penser que les rivaux de sa gloire et de sa puissance lui dresserent dans cette expédition des embûches dont il ne fut préservé que par une singuliere protection du Ciel.

L'an 1214, Enguerand fut un des Seigneurs françois qui contribuerent le plus, par leur valeur et leur habileté, au gain de la bataille de Bouvines. De retour en ses terres, il prit querelle avec l'Eglise de Laon, et poussa les choses au point qu'il réduisit les Chanoines à la derniere misere, et fit jetter le Doyen dans un cachot. Toutes les Eglises de la province de Reims s'intéresserent pour les persécutés, et ne purent néanmoins venir à bout de fléchir le persécuteur. Il partit, l'an 1216, pour l'Angleterre avec Louis, Prince héréditaire de France, que les Barons anglois avoient appellé pour remplacer le Roi Jean-sans-Terre, qu'ils avoient déposé. Pendant son absence, le Pape Honorius, doublement irrité contre lui, et pour le traitement qu'il avoit fait à l'Eglise de Laon, et pour avoir conseillé au Prince Louis l'expédition d'Angleterre; ce Pape, dis-je, par ces deux motifs, frappa d'excommunication le Sire de Couci. Enguerand demeura sous l'anathême jusqu'en 1219, qu'il fut absous des censures, après s'être engagé à ne plus toucher aux terres de l'Eglise de Laon.

Au mois de Janvier 1225 (V. S.), Enguerand et ses deux freres, Thomas et Robert, furent du nombre des Grands du Royaume qui conseillerent au Roi Louis VIII de faire la guerre aux Albigeois. (*Inv. des Chartes*, T. VIII, *Cab. des Ordres.*) Il y suivit ce Prince; et se trouvant, au mois de Novembre 1226, près de sa personne, dans sa derniere maladie, à Montpensier, il lui prêta, avec d'autres Pairs, le serment

de reconnoître après sa mort son fils aîné pour Roi. Le Sire de Couci fut ensuite convoqué avec les Pairs pour le sacre du jeune Monarque. (Lancelot, pp. 33-34.) On sait d'ailleurs qu'Enguerand fut un des premiers à offrir son bras à la Reine Blanche, mere de S. Louis et Régente du Royaume. Mais, l'an 1228, il eut le malheur de se laisser entraîner dans la ligue des Seigneurs mécontens de la Régente. Il n'est pas vrai néanmoins, comme plusieurs modernes l'avancent, que son dessein fût de supplanter S. Louis, ni que les conjurés eussent fait une pareille proposition. On ne voit en effet aucun monument, aucun Historien du tems, qui ait constaté ou affirmé le projet de cette étrange révolution. Le fait est d'ailleurs raconté d'une maniere encore moins vraisemblable que le fait même. (Voy. *le Mémoire cité de M. de Belloi.*) La Régente ayant en moins de deux ans dissipé la conjuration formée contre elle, le Sire de Couci rentra, comme ses complices, et peut-être plutôt qu'eux, dans le devoir. Vers ce tems, S. Louis, tenant sa Cour à Meaux, fit, au mois de Décembre 1230, un réglement sur les Juifs. Enguerand le ratifia, de même que les autres Pairs, dans la forme d'usage alors, que voici : *Ego Engeran. de Cociaco eadem volui, consului et juravi.* (Lancelot, pag. 39.) Le retour du Sire de Couci fut sincere ; et le Roi, comptant sur sa fidélité, le manda, l'an 1236, à S. Germain-en-Laye, pour le servir de sa personne et de ses troupes contre le Comte de Champagne. Il fut appellé de même, l'an 1242, à Chinon pour y délibérer dans une Cour pléniere sur les moyens de réduire le Comte de la Marche, qui s'étoit ligué avec le Roi d'Angleterre. Etant de retour dans ses terres, il mourut cette même année ou la suivante par un accident bien singulier. En passant à gué une petite riviere près de Gersi, à une lieue de Vervins, son cheval le jetta à la renverse; la violence du mouvement ayant fait sortir son épée du fourreau, Enguerand tomba sur la pointe qui lui passa au travers du corps. Il alla expirer à Gersi, d'où il fut transporté à l'Abbaye de Foigni pour y être inhumé. Nous avons de lui deux Chartes qu'il est à propos de rapporter ici. La premiere est un accord fait au mois d'Août 1225 avec Thomas de Vervins, son frere, touchant les différends qu'ils avoient au sujet du village de Landousies. (*Cart. de S. Médard de Soissons*, fol. 64.) Par la seconde, datée du mois de Sept. 1227, Enguerand reconnoît n'avoir d'autres droits sur la Vicomté de Morsain, que 25 sous de rente et la punition des voleurs après qu'ils auront été condamnés par la Justice de S. Médard. (*Ibid.* fol. 104.) Il avoit épousé, 1°, vers l'an 1202, Eustachie, sœur et héritiere de Raoul et de Jean I, Comtes de Rouci, dont le premier s'étoit allié à Isabeau, sœur d'Enguerand. Eustachie et Enguerand s'étant séparés peu de tems après, celui-ci épousa en secondes noces Mathilde, ou Mahaut, fille de Henri le Lion, Duc de Saxe, sœur de l'Empereur Otton IV, petite-fille de Henri II, Roi d'Angleterre, et veuve de Geoffroi III, Comte du Perche. Cette alliance, bien plus illustre que la précédente, ne contribua pas peu à relever l'éclat de sa Maison. Il prit aussitôt le titre de *Comte du Perche*, quoiqu'il ne prétendît rien à ce Comté. Mais c'étoit alors un usage assez commun parmi les Seigneurs de prendre les titres des terres dont ils avoient épousé les Douairieres. C'est ainsi que Robert de Dreux, frere du Roi Louis le Jeune, prit le même titre, parce qu'il avoit épousé la veuve de Rotrou II. Mathilde étant morte sans postérité l'an 1210, Enguerand prit en troisiemes noces Marie, fille de Jean, Seigneur de Montmirel en Brie, lequel, s'étant fait Moine à Long-Pont, y mourut, l'an 1217, en odeur de sainteté. Marie apporta pour sa dot la terre de Condé en Brie, et recueillit ensuite toute la succession de sa Maison, c'est-à-dire les Seigneuries de Montmirel, d'Oisi dans le Cambresis, de Crevecœur, de la Ferté-Ancoul (aujourd'hui la Ferté-sous-Jouarre), de la Ferté-Gaucher, et d'autres belles terres avec la Vicomté de Meaux et la Châtellenie de Cambrai. Enguerand laissa de cette femme trois fils et deux filles. Les fils sont Raoul et Enguerand, qui lui succéderent l'un après l'autre; Jean, Seigneur de Chimai, qui suivit le Roi S. Louis avec son pere, en 1242, contre le Comte de la Marche, et qui, deux ans après, mena quelques troupes au Roi d'Ecosse, son beau-frere, contre le Roi d'Angleterre : foible secours qui fut bientôt dissipé. Marie, l'aînée des filles d'Enguerand, épousa, 1°, l'an 1239, Alexandre II, Roi d'Ecosse; 2° Jean de Brienne, dit d'Acre, Grand-Bouteiller de France, puîné de Jean de Brienne, Roi de Jérusalem. Alix, cadette de Marie, devint femme d'Arnoul III, Comte de Guines, dont les enfans unirent, comme on le verra, la succession de Couci à celle de Guines. Marie de Montmirel, mere de ces enfans, vivoit encore en 1271, et fut enterrée à Long-Pont auprès de son pere. La vraie devise d'Enguerand III, que les modernes ont altérée, étoit :

Je ne suis Roi ne Duc, Prince ne Comte aussi,
Je suis le Sire de Couci.

Devise, dit M. de Belloi, fiere et modeste, qui annonce une grandeur sans faste et peu jalouse des titres. Cependant Gauthier, dans la vie de Charles le Bon, Comte de Flandre, qualifie Thomas de Marle Comte de Couci.

RAOUL II.

1242 ou 1243. Raoul II, fils aîné d'Enguerand III et son successeur dans la Sirerie de Couci et dans la plupart de ses autres terres, ne tient sa place dans l'Histoire, dit Dom Duplessis, que par la seule action qui termina glorieusement sa vie. Ayant accompagné le Roi S. Louis dans son premier voyage d'outre-mer, il fut tué le 9 de Février 1250, à la Massoure, après avoir fait des prodiges de valeur pour soutenir et sauver Robert, Comte d'Artois, que sa bravoure avoit emporté trop loin. Il avoit épousé Philippete, troisieme fille de Simon de Dammartin, Comte de Ponthieu, et veuve de Raoul d'Issoudun, Comte d'Eu, de laquelle il ne laissa point d'enfans. Philippete se remaria en troisiemes noces à Otton III, Comte de Gueldre, et mourut en 1268.

ENGUERAND IV.

1250. Enguerand IV succéda dans la terre de Couci et les autres Domaines de sa Maison à Raoul, son frere. L'an 1256, il se signala par un trait digne de Thomas de Marle. Trois jeunes Gentilshommes flamands, apprenoient le françois à l'Abbaye de S. Nicolas-aux-Bois, dans le diocèse de Laon ; ayant été trouvés dans sa forêt de Couci avec arcs et fleches, mais *sanz chiens et sanz autres engins par quoi ils peussent prendre bestes sauvages*, il les fit arrêter et pendre sans aucune forme de procès. L'Abbé de S. Nicolas, et quelques femmes parentes de ces jeunes gens, porterent leurs plaintes au Roi S. Louis, de cette exécution. Sur quoi *li benoiez Rois fist apeler ledit Enjorran* (Enguerand), *Seigneur de Couci, devant lui, puis qu'il ot fête enqueste soufisant, et si comme l'en la devoit fère quant à tel fêt; et lor il le fist arester par ses Chevaliers et par ses Serganz, et mener au Louvre et metre en prison, et estre illecques tenu en une chambre sans ferz. Et comme lidit Enjorran... fust ainsi retenu, un jour li benoiez Rois fist ledit Seigneur de Couci amener devant lui, avecques lequel vindrent li Rois de Navarre, li Dus de Bourgoigne, li Cuens de Bar, li Cuens de Sessons... et aussi comme touz les autres Barons du Royaume. A la parfin il fut proposé de la partie dudit Mgr. de Couci devant le benoiez Roy, que il se vouloit conseillier, et lors il se trest à part, et touz ces nobles hommes devant diz avecques lui... Et quant il orent esté longuement à conseil, il revindrent devant li beneoit Roy; et proposa devant lui*

Mgr. Jehan de Thorote pour ledit Mgr. Enjorran... que il ne devoit pas ni vouloit soumetre soi à enqueste en tel cas, comme telle enqueste touchast sa personne, s'enneur et son héritage, et que il estoit prest de défendre soi par bataille; et noia (nia) *plainement que il n'avoit mie pendu ni comandé à pendre les Jouvenciax desus diz. Et lidiz et lesdites femmes estoient illecques.... qui requeroient justice. Et comme li benoiez Rois ot entendu diligaument le Conseil dudit Mgr. Enjorran...., il respondi que ès fez des poures, des Eglises, ne des personnes dont en doit avoir pitié, l'en ne devoit pas einsi aler avant par loy de bataille... Et tout fust-il einsi que plusieurs proiassent le benoiez Roy pour ledit Mgr. de Couci; non pourqueant oncques pour ce li sainz Roys ne volt leur prieres oir... Et à la parfin par le conseil de ces Conseilliers condempna ledit Mgr. de Couci en douze mille livres parisis* (1), *laquelle somme d'argent il envoya en Acre pour despendre en l'aide de la Terre-Sainte* (2). *Et pour ce ne laissa il pas que il le ne condempnast à ce que il perdist le bois elquel lesdiz Jouvenciax avoient esté penduz.... Avecques ce il le condempna que il feist fère trois chapellenies perpétueles et les douast, pour les ames des penduz. Et li osta encore toute haute justice de bois et de viviers.* (*Vie de S. Louis, édit. du Louv.*, pp. 379-380.) Telle est en précis la relation que le Confesseur de la Reine Marguerite fait de cet événement. Il en est peu de plus intéressans, puisque ce fut l'un des premiers coups portés à l'usage atroce du combat judiciaire. S. Louis, maître de la personne d'Enguerand, mais contrarié par l'opposition des Pairs qui ne voulurent point juger sur l'enquête, y déploya une fermeté qui, jointe à l'importance de la cause, rendit cette action très frappante dans la vie de ce Prince; en conséquence elle fut l'un des objets de la procédure faite en 1282 et 1283 pour sa canonisation. Or ce sont les actes de cette procédure que le Confesseur dit (p. 292) lui avoir été remis, qu'il a transcrits et publiés à la priere de Madame Blanche, fille du Saint Roi. Il est donc préférable à Guillaume de Nangis, qui, dans ses annales du régne de S. Louis (p. 234), dit qu'Enguerand, dans le procès dont il s'agit, ayant demandé *à estre jugiés par les Pers de France, selonc la coustume de Baronie, il fu prouvé.... par le registre de la Court de France, que li Sire de Coucy ne tenoit pas sa terre en Baronie; car la terre de Bove*, ajoute-t-il, *et la terre de Gournay, qui emportoient la Seignourie et la dignité de Baronie, furent desseurées* (démembrées) *des parties de la terre de Coucy par partie* (partage) *de fraternité; et pour ce fu dit au Signieur de Coucy que il ne tenoit pas en Baronie sa terre. Ainsi comme ces chouses estoient en tele maniere alléguiées devant le Roy Loys, il fit prendre et saisir le Segnieur de Coucy, non par ses Barons ne par ses Chevaliers, mais par ses Serjans d'armes, et le fit mestre en prison en la tour dou Louvre.* Le partage dont parle ici Nangis est celui que firent, vers l'an 1130, Enguerand II, Sire de Couci, Robert, auteur de la branche de Boves, son frere puîné, et leur sœur, des biens de la succession de Thomas de Marle, leur pere. Or il est faux que la Baronie de Boves, qui étoit elle-même avant ce partage une Pairie séparée, eut jamais fait partie de la terre de Couci, non plus que Marle, autre Baronie venue par alliance dans cette Maison. Il est également faux que la terre de Boves ait emporté la Seigneurie sur celle de Couci, dont elle releve encore aujourd'hui en vertu du même partage, qui, loin de rien ôter à la Baronie de Couci, y ajouta cette mouvance de plus. A ces preuves incontestables et à celles que nous avons déja données sur ce droit de Pairie, nous en joignons une derniere qui prouve que le procès de 1256 ne changea rien à cet égard. C'est une déclaration du Roi Philippe le Bel, confirmative de celle qu'il avoit rendue en 1291, sur le droit d'amortir, dans laquelle est une liste des Pairs désignés tels, auxquels ce droit appartient, et le Sire de Couci y est compris. (Brussel, p. 668.)

Enguerand, quelque tems après le jugement de cette affaire, en eut encore une autre du même genre avec la même Abbaye de S. Nicolas-aux-Bois. Deux domestiques de ce Monastere, qui avoient le plus crié contre lui dans celle des trois Gentilshommes, furent assassinés par ses gens. L'Abbé s'en prit à lui, et voulut avoir justice de ce nouvel attentat. Pour se tirer de ce mauvais pas, il céda un canton de bois, l'an 1261, aux Religieux, et l'affaire fut assoupie. (Duplessis, *Hist. de Couci*, p. 71.) L'an 1263 ou environ, il fut dédommagé de ces pertes par la riche succession que Marie de Montmirel, sa mere, lui laissa en mourant. Il en vendit une partie, en 1272, à Gui de Dampierre, Comte de Flandre, savoir Crevecœur, Arlieux et la Châtellenie de Cambrai, qui passerent depuis au Roi par acquisition. Enguerand étoit alors marié avec Marguerite, fille d'Otton III, Comte de Gueldre. L'ayant perdue sans en avoir eu d'enfans, il se remaria, l'an 1288, avec Jeanne, fille aînée de Robert de Béthune, Comte de Flandre; et cette alliance ayant été stérile, ses neveux furent reconnus pour ses héritiers. Mais il les fit long-tems attendre, n'étant mort que le 20 Mars de l'an 1311. Il fut enterré à Long-Pont auprès de sa mere. Après sa mort, Jeanne, sa femme, Princesse d'un grand mérite, retourna en Flandre; et comme elle avoit le génie propre aux affaires, elle prit beaucoup de part aux guerres qui se rallumerent de son tems entre les François et les Flamands. Dans ses dernieres années elle se retira au Monastere du Sauvoir, près de Laon, et y mourut Abbesse le 15 Octobre 1333.

ENGUERAND V.

1311. Enguerand V, *Chef de la seconde race des Sires de Couci*, fils d'Arnoul III, Comte de Guines, et d'Alix, fille d'Enguerand III, Sire de Couci, devint le successeur de son oncle Enguerand IV dans la Sirerie de Couci et les Seigneuries de Marle, de la Fere, d'Oisi, de Montmirel, de Condé en Brie, &c., le reste de cet héritage ayant été partagé entre ses freres. (*Voyez* Arnoul III, *Comte de Guines.*) Il avoit été élevé à la Cour d'Alexandre III, Roi d'Ecosse, son cousin germain, qui lui avoit fait épouser, avant l'an 1285, une de ses parentes, nommée Chrétienne de Bailleul, niece de Jean de Bailleul, qui fut le successeur de ce même Alexandre III. Enguerand V retint toute sa vie le nom et les armes de Guines; mais sa postérité reprit ceux de Couci, qu'elle a gardés jusqu'à la derniere héritiere de cette Maison. La seule action mémorable qu'on trouve de lui, c'est qu'il fut du nombre des Seigneurs qui, l'an 1318, prirent ouvertement l'épée à la main le parti de Mahaut, Comtesse d'Artois, contre Robert, son neveu, qui lui disputoit ce Comté. Il vivoit encore en 1321, et mourut peu de tems après, laissant de son mariage Guillaume, qui suit; Enguerand, Vicomte de Meaux, Seigneur de Condé en Brie, de la Ferté-sous-Jouarre, de Tresmes, &c.; et Robert, Chantre de l'Eglise de Cambrai. Enguerand V fut enterré à Prémontré.

GUILLAUME.

1321 ou 1322. Guillaume, fils aîné d'Enguerand V, avoit épousé, dès l'an 1311, Isabelle, fille de Gui IV (et non III) de Châtillon, Comte de S. Paul; et en faveur de son mariage, son pere l'avoit mis en possession de la Sirerie de Couci, dont il prit aussitôt le titre

(1) La livre numéraire, du tems de S. Louis, reviendroit aujourd'hui à 17 liv. 13 s. 3 d. 139/171; car le marc d'argent monnoyé valoit 58 s., et étoit à 11 deniers 12 grains de loi: ainsi 12 mille livres parisis, ou 15 mille livres tournois, sont égales à 264,987 liv. 8 s. 6 d.

(2) Nangis dit au contraire que cette amende, qu'il n'évalue qu'à dix mille livres, fut employée *à faire la Maison-Dieu de Pontaise, les escoles et le dortouer aux Freres Prescheurs de Paris, et tout le moustier entierement aux Freres Mineurs.*

tre. Enguerand lui donna en même tems la terre d'Oisi, sur laquelle fut assigné le douaire de son épouse, en attendant qu'elle pût le prendre sur la Seigneurie d'Havrincourt, dont jouissoit alors Jeanne de Flandre, veuve d'Enguerand IV. Cette même année, Jeanne de Guines, Comtesse d'Eu, disputa au Baron Enguerand et à Guillaume, son fils, la possession des terres de Couci, d'Oisi et de quelques autres, qu'elle prétendoit lui appartenir du chef de Baudouin de Guines, son pere, Châtelain de Bourbourg, fils aîné d'Arnoul III, Comte de Guines. Les prétentions de cette Dame donnerent lieu à un grand procès, qui ne fut entièrement terminé qu'au mois de Décembre 1329 par le Roi Philippe de Valois. Guillaume, par l'arrêt qui fut prononcé à ce sujet, fut maintenu dans la jouissance de la terre de Couci. Vers le même tems, Alix, Dame de Malines, sœur de Baudouin de Guines et d'Enguerand, étant morte, la même Comtesse et le Sire de Couci se disputerent encore cette succession. Mais, en 1331, cette Dame, le Connétable de France, son fils, et Blanche de Guines, sa sœur, y renoncerent en faveur de Guillaume. Celui-ci mourut, vers l'an 1335, et fut enterré à l'Abbaye de Prémontré, auprès de son pere. De son mariage il laissa six enfans: Enguerand, qui suit; Jean, Châtelain d'Havrincourt, mort sans lignée; Raoul, Seigneur de Mont-Mirel, qui hérita de Jean, son frere, de Marie, sa sœur, de Robert, son oncle paternel, et de Jacques de S. Paul, son oncle maternel, les terres d'Havrincourt, de la Ferté-Gaucher, d'Encre, de Romeni-sur-Marne; Aubert, Seigneur de Dronai, près de Mont-Mirel; Marie, Dame de Romeni; et Isabelle, dont on ne sait rien. Isabeau, mere de ces enfans, vivoit encore en 1351.

ENGUERAND VI.

1335 ou environ. ENGUERAND VI, fils aîné de Guillaume, lui succéda dans la Sirerie de Couci et dans les terres de Marle, la Fere, Oisi, &c. Le Roi Philippe de Valois lui fit épouser, l'an 1338, CATHERINE D'AUTRICHE, fille du Duc Léopold, et de Catherine de Savoie, petite-fille de l'Empereur Albert I, et arriere-petite-fille de Rodolfe I, aussi Empereur. L'année suivante, Edouard III, Roi d'Angleterre, qui causa tant de maux à la France, ayant levé le siége de Cambrai par où il avoit ouvert la campagne du côté des Pays-Bas, attaqua le château d'Oisi avec 1500 hommes. Mais il échoua devant cette place par la brave résistance de ceux qui la tenoient pour Enguerand. Il se vengea néanmoins bientôt après sur les villes et château de Marle, de S. Gobin et de Créci-sur-Serre, où il mit le feu.

Enguerand fut un des Seigneurs de France qui prirent le plus de part aux guerres qui s'y éleverent de son tems. En 1340, il alla joindre le Roi pour se trouver à la bataille qu'on devoit livrer à Edouard, dans la vue de délivrer Tournai qu'il tenoit assiégé. En 1343, 1345 et 1346, il étoit à la suite de Jean, Duc de Normandie et héritier présomptif de la Couronne, dans la guerre qu'il fit pour soutenir Charles de Blois contre Jean de Montfort, son compétiteur au Duché de Bretagne. Il se trouva au siége d'Angoulême, qui fut pris sur les Anglois le 2 Février 1346. Mais sa mort suivit d'assez près cet événement, et arriva au plus tard au commencement de l'an 1347. Il ne laissa de son mariage qu'un fils, qui suit. (Duchêne, Duplessis.)

ENGUERAND VII.

1346 ou 1347. ENGUERAND VII, fils unique d'Enguerand VI, devint seul héritier de ses biens sous la tutele de sa mere, laquelle, s'étant remariée, l'an 1348 ou 1349, à Conrad de Hardeeck, mourut cette derniere année, avec son époux, de la peste qui ravageoit alors la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Enguerand, devenu majeur, servit le Roi son maître avec tout le zele qu'on devoit attendre d'un Seigneur de sa naissance. Le Roi Jean ayant été pris, en 1356, à la bataille de Poitiers, il fut du nombre des Seigneurs françois qui furent donnés en ôtage, l'an 1360, aux Anglois en conséquence du Traité fait pour la délivrance du Monarque. Il acquit en Angleterre l'estime et l'affection du Roi Edouard III, qui, pour se l'attacher, lui rendit la liberté et lui fit épouser sa fille ISABELLE, à laquelle il donna pour dot la Baronie de Bedfort avec d'autres terres. Enguerand en possédoit déja plusieurs en Angleterre, qui lui venoient de Chrétienne de Bailleul, femme d'Enguerand V, son bisaïeul. L'an 1367, son beau-pere paya de ses deniers le Comté de Soissons, qui lui avoit été cédé par Gui de Blois, l'un des ôtages envoyés en Angleterre pour assurer la rançon du Roi Jean. (*Voyez* Enguerand, *Comte de Soissons.*) Comblé de bienfaits et d'honneurs de la part d'un Roi puissant qui avoit voulu lui appartenir de si près, il revint en France, et reçut à Paris, au mois d'Avril 1368, le Duc de Clarence, son beau-frere, qui alloit à Milan épouser la fille de Galéas Viscomti. La guerre s'étant rallumée peu de tems après entre la France et l'Angleterre, Enguerand se trouva fort embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre. D'un côté sujet, allié et vassal par sa naissance du Roi de France, de l'autre vassal et gendre du Roi d'Angleterre, il se faisoit un crime de tirer l'épée contre l'un ou contre l'autre. Pour se tirer d'embarras, il prit le parti de passer en Italie avec la permission de Charles V; il y servit utilement les Papes Urbain V et Grégoire XI contre les Viscomtis. Le bruit de ses exploits engagea le Roi Charles V à le rappeller; et pour le déterminer au retour, ce Monarque lui envoyà, l'an 1374, le bâton de Maréchal de France.

De retour en France, l'an 1375, Enguerand leve une armée qu'il mene en Allemagne, pour faire valoir ses droits sur les biens allodiaux de la Maison d'Autriche, qu'il prétendoit lui appartenir du chef de Catherine, sa mere. Ces Alleus, situés, pour la plupart, dans l'Alsace, le Brisgaw et l'Argow, étoient, ainsi que toute la succession de la Maison d'Autriche, entre les mains d'Albert III et de Léopold III, son frere, neveux de Catherine et cousins du Sire de Couci. Depuis la treve conclue entre la France et l'Angleterre, les troupes du fameux partisan, Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, vivoient en France aux dépens du pays et y commettoient mille désordres. Enguerand les enrôle sous ses drapeaux avec la permission du Roi Charles V, qui lui prête pour son expédition une somme de 40000 livres (1). Plusieurs Seigneurs françois du premier rang se joignent au Sire de Couci. Avant de se mettre en marche, il prévient de son dessein, par un manifeste du 23 Septembre de cette année, les villes impériales d'Alsace, les assurant qu'il n'a nulle envie de leur faire tort, ni à l'Empereur, mais seulement d'arracher de vive force son patrimoine à ceux qui le retiennent aux dépens de la justice. Les troupes de l'Archiprêtre s'étant assemblées devant Metz, arrivent dans le mois d'Octobre dans l'Alsace, où elles répandent la terreur et commettent mille désordres. Enguerand étant venu se mettre à leur tête avec 1500 lances, rétablit la discipline dans cette armée. Le Duc d'Autriche, Léopold, ne demeure cependant pas oisif: il fait alliance avec plusieurs Cantons suisses pour repousser l'ennemi. De l'Alsace et du Sundgaw, les troupes d'Enguerand, après la S. Martin, passent dans l'Argow, ruinent Wallembourg, et franchissent la montagne d'Havenstein, dont

(1) En 1375, l'argent monnoyé étoit à 6 liv. le marc, et à 11 deniers 6 grains de loi; donc 40,000 liv. de ce tems-là produisent 6666 marcs 5 onces 2 gros 2 den., qui, à raison de 50 l. 2 s. 4 d. $\frac{1}{2}$ le marc, donnent un total de 334,114 liv. 11 s. 8 d.

le passage auroit pu être disputé par une poignée de soldats; elles forcent ensuite le détroit de *la Clus*, autre passage important dans le canton de Soleure. Couci investit lui-même la ville de Buren, appartenante au Comte de Nidau, qui est tué d'une fleche en regardant par une fenêtre du château. L'Archiprêtre détruit la ville d'Altreu avec plusieurs châteaux, et fait des courses dans tout l'Argow. Mais trois mille de ses gens, qu'on nommoit les Anglois, sont défaits à Buttisholz par six cens braves du pays. Le jour et le lendemain de Noël, les Bernois font essuyer aux Anglois deux nouveaux échecs. Le Sire de Couci est obligé par ces revers de retourner en Alsace, où il prend la petite ville de Watteviler. Enfin, le 13 Janvier 1376, il fait la paix avec les Ducs d'Autriche, qui lui cedent les villes et Seigneuries de Nidau et de Buren, au moyen de quoi il renonce à ses prétentions, congédie ses troupes et reprend la route de la France.

Edouard III, beau-pere d'Enguerand, étant mort l'an 1377, il s'attacha uniquement au service de la France; et pour rompre ses liaisons avec l'Angleterre, il permit à sa femme d'y retourner avec Philippote, la seconde de ses filles, ne gardant avec lui que Marie, qui étoit l'aînée: il renvoya même au nouveau Roi l'Ordre de la Jarretiere, en lui déclarant que ses derniers services seroient pour le Roi et le pays qui avoit eu ses premiers sermens. Philippote, sa fille cadette, épousa quelque tems après Robert de Veer, Duc d'Irlande et Comte d'Oxfort, qui la répudia ensuite du vivant même d'Enguerand VII pour épouser une Demoiselle de la Reine.

Enguerand n'étoit pas moins versé dans le manége de la politique que dans le métier des armes. Le Roi Charles en fit l'expérience dans plusieurs négociations importantes qu'il lui confia. La guerre s'étant renouvellée, il alla joindre à Bergerac l'armée victorieuse du Duc d'Anjou. Charles V le fit passer de là en Normandie pour réduire les places qui obéissoient au Roi de Navarre. Il prit Bayeux, Carentan, Moulineaux, Conches et Passi; Evreux lui ouvrit ses portes. Le Connétable du Guesclin étant mort l'an 1380, Charles V jetta les yeux sur le Sire de Couci pour le remplacer. Celui-ci, par un trait de générosité tout-à-fait rare, préféra le salut de l'Etat à cette brillante dignité. Le Roi venoit de confisquer la Bretagne sur le Duc Jean de Montfort: pour conserver cette province, il falloit faire choix d'un homme qui connût parfaitement les Bretons, et qui en fût lui-même connu; ce fut pour cette raison qu'Enguerand persuada au Roi de conférer l'épée de Connétable à Olivier de Clisson. Charles, par une espece de dédommagement, donna à Couci le Gouvernement de Picardie. Enguerand, dans cette province, signala sa valeur contre les Anglois, et n'eut pas dans la suite à se plaindre qu'elle eût été méconnue à la Cour. Après la mort de Charles V, Louis, Duc d'Anjou, Régent du Royaume, lui donna, par Lettres du 27 Septembre 1380, le château et la Châtellenie de Mortagne-sur-l'Escaut, pour récompense des services que l'Etat avoit reçus de lui et de ceux qu'il en attendoit encore. (*Rec. de Colbert*, vol. 35, fol. 5.) Enguerand signa, le 15 Janvier suivant, au nom du Roi Charles VI, un Traité de paix avec le Duc de Bretagne. La même année, le soulevement des Parisiens, occasionné par les impôts, ayant obligé la Cour de se retirer à Meaux, Enguerand fut envoyé vers les rebelles pour les engager à rentrer dans le devoir. Il y réussit par la douceur et la sagesse de ses remontrances, et amena les Parisiens au point de consentir à payer chaque semaine la somme de dix mille livres au Roi. (Froissart.) Mais les suggestions des esprits séditieux firent évanouir, après son départ, ces bonnes dispositions. Enguerand servit utilement l'Etat les deux années suivantes dans la guerre contre les Flamands et les Anglois. Le Sire de Couci, apprenant, l'an 1384, la détresse où le Duc d'Anjou se trouvoit dans le Royaume de Naples, dont il avoit entrepris la conquête, lui mene un corps de troupes, que Laurent Buonincontro fait monter à 15 mille chevaux, et que d'autres réduisent à moitié. Mais à peine a-t-il passé les Alpes, qu'il reçoit la nouvelle de la mort de ce Prince, arrivée le 20 ou le 21 Septembre de la même année. De retour en France, Enguerand fut revêtu de la charge de Grand-Bouteiller; et quelque temps après le Roi le nomma, avec le Connétable et le Maréchal de Sancerre, pour commander l'armée destinée à l'expédition d'Angleterre.

Le Sire de Couci, l'an 1387, engagea le Duc de Bretagne à faire satisfaction au Roi pour avoir arrêté prisonnier le Connétable de Clisson. Il marcha, l'an 1388, à la tête de quelques troupes contre le Duc de Gueldre, qui avoit eu la hardiesse de défier le Roi; mais le Duc évita la guerre par sa soumission. Cette année, le Sire de Couci perdit les Seigneuries de Buren et de Nidau. Les Bernois se plaignant que la garnison établie à Buren par le Duc d'Autriche, comme protecteur de la Seigneurie, les incommodoit, voulurent y mettre le feu. Les Fribourgeois, qui avoient des hypotheques sur Buren, s'y opposerent. On en vint aux armes de part et d'autre, et les Bernois, ayant emporté d'assaut la ville et le château de Buren, les réduisirent en cendres le 12 Avril 1388. Les vainqueurs, le 7 Mai suivant, allerent mettre le siége devant Nidau, prirent d'assaut, le 19 du même mois, la ville qu'ils brûlerent, et contraignirent par famine le château à se rendre le 21 du mois suivant. La guerre continua cette année entre Fribourg et Berne. Le Sire de Couci envoya au secours des Fribourgeois deux cens lances, commandées par Jean de Roye, son Connétable (car les Sires de Couci avoient depuis long-tems, à l'imitation des Ducs et des Comtes, des Officiers pareils à ceux du Roi.) Mais, le 9 d'Août, ces troupes étrangeres quitterent Fribourg et retournerent en France. Le Traité de paix qui se fit l'année suivante entre la Maison d'Autriche et les Bernois assura la possession de Buren et de Nidau à ces derniers.

Enguerand ayant accompagné, l'an 1389, le Roi Charles VI dans son voyage d'Avignon, fut engagé par la veuve du Duc d'Anjou à conduire son fils en Espagne, où il alloit épouser une des filles de Jean I, Roi d'Aragon. L'année suivante, il fut nommé pour marcher à la suite du Duc de Bourbon au secours des Génois contre les Mahométans d'Afrique. Cette expédition fut assez heureuse: elle l'eût été encore davantage, selon Froissart, si le Sire de Couci avoit eu le commandement de l'armée. (*Voy.* Louis II, *Duc de Bourbon.*) Le même Froissart parlant de cette expédition rapporte un trait qui montre le bon sens d'Enguerand, et peint bien en même tems le caractere de nos anciens Preux. Pendant que notre armée faisoit le siége d'une ville, que cet Ecrivain nomme *Africa*, il arriva qu'un Sarrasin, qu'il appelle Agadinquor, accompagné d'un truchement, s'approche du quartier où campoit un Ecuyer nommé Affrenal. Après avoir disputé quelque tems sur la religion sans pouvoir s'accorder, les deux champions convinrent de remettre la décision de cette affaire au combat de vingt Chevaliers choisis dans les deux armées, dix Sarrasins et dix Chrétiens, combat qui devoit se donner quatre heures après. Affrenal revient en diligence au camp, et ayant rencontré d'abord Gui et Guillaume de la Trémoïlle, il leur raconte le défi du Sarrasin. *Dirent les deux freres, de grand voulonté. Affrenal parles aux autres; car nous serons du nombre des dix.* L'Ecuyer eut bientôt complété les huit autres, au grand déplaisir de ceux qui n'en entendirent parler qu'après. *Plust à Dieu, faisoient plusieurs, que je fusse du nombre des dix. Toute maniere de gens dedans l'ost s'en tenoient réjouis.* Il n'y eut que le Sire de Couci qui osa blâmer l'entreprise. Il apporta beaucoup de raisons pour la dissuader, et s'éleva sur-tout contre le défaut de subordi-

nation qui régnoit dans nos armées, comme s'il étoit libre, disoit-il, à des particuliers d'accepter de pareils défis, où l'honneur de la nation pouvoit être compromis? Affremal, ajoutoit-il, devoit répondre au Sarrasin, qui le défioit d'armes : *Je ne suis pas Chef de l'ost, mais je suis le moindre. Venez sous mon sauf-conduit ; je vous menerai vers Monseigneur le Duc de Bourbon et les Seigneurs du Conseil de l'ost où l'on vous écoutera avec plaisir. Telle défiance d'armes,* adjouta Couci, *ne se doit point passer fors par grands Traités et délibération de bon Conseil; et quand les armes eussent esté accordées des nôtres, on eût sçu véritablement quels gens se fussent combattus, par nom et par surnom, de nom et d'armes; et aussi nous eussions advisé les nostres à notre entente pour nostre honneur et proufit.* Ce discours du Sire de Couci fit impression, et plusieurs du Conseil se rangerent à son avis. Mais Philippe d'Artois et Philippe de Bar remontrerent que *puisque les armes estoient entreprises, trop grand blasme seroit de les briser, et que au nom de Dieu et de Nostre-Dame on laissast convenir les Chevaliers et les Ecuyers.* Cet avis fut suivi, et les dix champions *bien appareillés, ayant Messire Guy de la Trémouille en chef tout devant,* se rendirent à l'heure convenue au lieu indiqué. Mais aucun Sarrasin ne comparut.

L'an 1395, sur la résolution que les Génois avoient prise de se donner au Roi ou à quelques Princes du sang, Enguerand se rendit à Gênes pour ménager les intérêts du Duc d'Orléans, prit possession de Savone au nom de ce Prince, et fit rentrer la ville d'Asti dans le devoir. A peine fut-il de retour, qu'il fallut se préparer à une autre expédition. Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, voulant envoyer en Hongrie Jean, Comte de Nevers, son fils, à la tête d'une armée considérable contre les Turcs, crut ne pouvoir mieux faire que de confier ce jeune Prince au Sire de Couci. Sur la proposition qu'il lui en fit, Enguerand, aussi modeste que brave, s'excusa d'abord en disant que l'armée ayant à sa tête le Comte d'Eu, Connétable, et Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, n'avoit pas besoin d'autres Chefs. *A donc, respondit le Duc, et dist : Sire de Coucy, vous avez trop plus vû que ces deux n'ont, et sçavez trop mieux où on doit aller par le pays, que nos cousins d'Eu et de la Marche ne font. Chargez-vous donc de ce dont vous estes requis, et nous vous en prions. Monseigneur, respondit le Sire Coucy, vostre priere m'est commandement, et je le feray, puisqu'il vous plaist, à l'ayde et conduite de Messire Gui de la Trémoille et de Messire Guillaume, son frere, et de l'Admiral de France, Messire Jehan de Vienne. De cette response eurent le Duc et la Duchesse grand joye.* (Froissart.) Enguerand se mit en marche dans le mois de Mai 1396 avec l'armée composée de près de deux mille Seigneurs, suivis presque tous de l'élite de leurs vassaux. Arrivé sur les lieux, il se distingua en différentes rencontres, et sur-tout dans une où il tailla en pieces un corps de 15 ou 20 mille Turcs. Lorsque la bataille de Nicopoli fut décidée, il appuya fortement l'avis du Roi de Hongrie, qui vouloit qu'on plaçât les Hongrois à l'avant-garde (c'est ainsi qu'on nommoit alors la premiere ligne), parce qu'ils étoient accoutumés à la maniere de combattre des Turcs. Malheureusement le plus grand nombre ne l'écouta point, et il fut obligé de céder. *Sire de Coucy,* lui dit l'Amiral de Vienne qui pensoit comme lui, *là où la vérité et la raison ne peut estre ouye, il faut qu'outrecuidance regne; et puisque le Comte d'Eu* (Connétable) *se veut combattre, il faut que nous le suivions.* L'événement fut tel que les plus sages l'avoient prévu. La journée de Nicopoli, du 28 Septembre 1396, sera mémorable à jamais par la perte que la France y fit de la fleur de sa Noblesse. Enguerand fut du nombre des prisonniers, et conduit à Burse en Bithynie, où il mourut le 18 Février 1397. Son cœur, rapporté en France, fut placé aux Célestins de Soissons, qu'il avoit fondés en 1390 (1). M. du Belloi qualifie Enguerand VII d'homme très éloquent, grand négociateur et grand guerrier, et tout ce qui vient d'être dit sur son sujet justifie parfaitement cet éloge. Isabelle, fille de Jean, Duc de Lorraine, qu'il avoit épousée en secondes noces l'an 1380, lui avoit donné une fille nommée comme elle, qui fut mariée après la mort de son pere à Philippe de Bourgogne, Comte de Nevers. La mere se remaria, l'an 1399, à Etienne, *Duc de Baviere*, pere d'Isabeau, femme du Roi Charles VI, si fameuse par les maux qu'elle attira sur la France. Enguerand VII est le dernier de sa Maison qui ait possédé la Sirerie de Couci. Après sa mort, Marie, sa fille, veuve de Henri de Bar, fils aîné de Robert, Duc de Bar, qu'elle avoit épousé en 1383 et perdu à la bataille de Nicopoli, se porta pour héritiere de toutes ses terres et s'en mit en possession. Mais Isabelle, sa sœur du second lit, lui demanda partage, et lui intenta procès à ce sujet. Cependant Louis I, Duc d'Orléans, sollicitoit et pressoit Marie de lui vendre la Sirerie de Couci, devenue l'une des plus belles et des plus puissantes Baronies du Royaume, ayant dans sa dépendance 150 bourgs ou villages, outre les châteaux, les forêts et les étangs qui en faisoient partie. Enfin, à force de menaces et de poursuites, le Duc obtint ce qu'il demandoit. Par contrat du 15 Nov. 1400, Marie lui vendit la Sirerie de Couci, c'est-à-dire Couci, Ham, Folembrai, S. Aubin, la Fere, S. Gobin, le Chastelier, S. Lambert, Marle, Aci et Gersi, *le tout pour la somme de* 400 *mille livres*; c'étoit le double de ce qu'il avoit acheté le Comté de Blois. Marie ne toucha qu'une partie de son argent, et mourut en 1405 (non sans quelque soupçon de poison), laissant un fils, nommé Robert de Bar. Celui-ci voulant se mettre en possession de la succession de son aïeul, fut traversé par Isabelle, sa tante, qui renouvella le procès qu'elle avoit intenté à sa sœur et au Duc d'Orléans. Enfin, par Arrêt du 11 Août 1408, la moitié de Couci, de Marle, de la Fere et d'Origni, avec le quart de Montcornet et de Pinon et la cinquieme partie de Ham, fut adjugée à Isabelle. Mais cette Dame étant morte l'an 1411, et Marguerite, sa fille unique, six mois après elle, la portion de la succession d'Enguerand VII, que le Duc d'Orléans n'avoit point achetée, revint toute entiere à Robert de Bar. De celui-ci elle passa dans la Maison de Luxembourg, puis dans celle de Bourbon, et fut enfin réunie au Domaine de la Couronne lorsque Henri IV monta sur le trône. L'autre partie, celle que Marie de Couci avoit vendue au Duc d'Orléans, faisoit dès-lors partie du Domaine, depuis que Louis II, Duc d'Orléans, avoit succédé, sous le nom de Louis XII, au Roi Charles VIII. Ainsi toute la succession d'Enguerand VII retourna au Roi à deux différentes reprises. Depuis ce tems la Sirerie de Couci n'a plus été démembrée de la Couronne : elle a seulement fait quelquefois partie des apanages de nos Princes. C'est sous ce titre qu'elle a autrefois appartenu à Claude de France, fille de Louis XII, ensuite à François de Valois, fils de Charles, bâtard de Charles IX ; enfin à Philippe de France, Duc d'Orléans, frere de Louis XIV, dont les descendans en sont demeurés possesseurs jusqu'à nos jours.

(1) Il y avoit fait placer à cette époque deux grands tableaux contenant son portrait et celui d'Isabelle, sa premiere femme, où chacun est représenté de grandeur colossale. Enguerand y est armé de toutes pieces, tenant un bâton de commandement à la main. On y voit l'écu de ses armes écartelées d'Autriche. Ces tableaux, d'un fort beau dessein et bien conservés, ont le mérite d'avoir été faits à l'époque de la peinture à l'huile. M. de Bourdeille, Evêque de Soissons, les envoya à MM. de Couci lors de la suppression des Célestins.

BRANCHE DE COUCI-VERVINS.

THOMAS II DE COUCI, second fils de Raoul I, Sire de Couci, et d'Alix de Dreux, eut par le testament de son pere, fait en 1190, les terres de Vervins (*Verbinum*) et de Fontaines, dont il fit hommage à son frere Enguerand à cause de son château de Marle dont ces terres étoient démembrées. Quoique par là devenues arriere-Fiefs du Roi, il les tint en Baronie et Pairie du Royaume suivant l'usage d'alors, rappellé dans les établissemens de S. Louis en ces termes: *Nus ne tient de Baronie, se il ne part de Baronie par partie de frérage, ou s'il ne l'a de don du Roy.* (*Ordon. du Louv.* T. I, p. 284.) Il épousa, vers l'an 1212, MAHAUT, fille de Hugues II, Comte de Réthel, et mourut avant le mois de Novembre 1253, laissant un fils, qui suit, et quatre filles: Yolande, femme d'Arnoul, Seigneur de Mortagne et Châtelain de Tournai; Félicité, mariée à Baudouin d'Avênes, Seigneur de Beaumont en Hainaut; Agnès, épouse de Gobert, Comte d'Apremont; et Elisende, Abbesse de N. D. de la Paix.

THOMAS III DE COUCI, fils de Thomas II et son successeur à Vervins, épousa, 1° ISABEAU, fille d'Arnoul VII, Comte de Loss, dont il n'eut point d'enfans, 2° MARGUERITE, fille du Vidame d'Amiens, dont il eut deux fils, Thomas, qui suit, et Jean, Sire de Boomont, avec une fille, Marie, femme de Gauthier de Thorote. Le pere de ces enfans fut un des Chefs de l'armée que le Roi Charles d'Anjou I envoya en Sicile contre Courrars Caboce. (Nangis, *Ann. du régne de S. Louis*, p. 268.) Duchêne met sa mort avant l'an 1276.

THOMAS IV, fils aîné de Thomas III, auquel il succéda dans la Sirerie de Vervins, mourut en 1285, au retour de l'expédition d'Aragon, où il avoit suivi le Roi Philippe le Hardi. D'Aelide, son épouse, fille de Gérard de Sottinghien, il laissa deux fils, THOMAS, tué, l'an 1302, à la bataille de Courtrai, et Jean, qui suit.

JEAN I, second fils de Thomas IV, continua la lignée de Couci-Vervins. Il étoit mort ainsi que N. de Trie, sa femme, quelque tems avant le 16 Mars 1326. (*Archiv. d'Elan*, cot. H.) Il laissa un fils, qui suit, et une fille, nommée Alix (*Archiv. de Foigni*), mariée, le 11 Février 1342, à Jacques, Seigneur d'Heilli (*Factum de Chavonges*), à qui elle porta en dot la terre de Chavonges, aujourd'hui Cheveuges.

THOMAS V, fils de Jean I et son successeur à Vervins, étoit encore vivant le 5 Mars 1387, suivant un Arrêt du Parlement où il est nommé. De N., sa femme, il laissa un fils, qui suit.

RENAUD, ou REGNAUD, fils de Thomas V, lui succéda dans la Baronie de Vervins. Sa branche, tant que l'aînée subsista, portoit dans ses armes une bande d'or de droite à gauche pour brisure. Mais Enguerand VII, Sire de Couci, étant mort en 1397, Renaud reprit les armes pleines de Couci. On en juge par plusieurs sceaux de lui, qui se trouvent au cabinet des Ordres. Il étoit mort avant le 20 Juin 1455, suivant un Arrêt de ce jour, où il est dit pere d'Enguerand, qui suit.

ENGUERAND III, fils de Renaud, Sire de Vervins, et de Guillemette de Nouviant, épousa MARIE DE LA BOVE, héritiere de la terre de Poilecourt, et finit ses jours avant le 21 Juin 1478, laissant deux fils, Charles et Raoul. Le premier mourut sans enfans.

RAOUL, second fils d'Enguerand III, épousa 1°, le 14 Mai 1485, MARIE DE HANS, fille de Henri de Hans et de Jacqueline de Guistelles, dont il n'eut point d'enfans, 2° HÉLENE DE LA CHAPELLE, qui lui donna Jacques, qui suit; Jean, Abbé de Bonne-Fontaine; Raoul, auteur de la branche de Poilecourt, qui viendra ci-après; Robert, Abbé de S. Michel en Thiérache, avec deux filles; Madeleine, femme de Pierre de Belleforiere; et Marie, morte peu après son pere, dont le testament date du 13 Décembre 1515.

JACQUES DE COUCI-VERVINS, fils aîné de Raoul, servit en qualité d'Archer de la Compagnie de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, l'an 1515, à la bataille de Marignan, et combattit, l'an 1524, à celle de Pavie parmi les hommes d'armes d'Oudard du Biez, depuis Maréchal de France, qui le fit son Lieutenant en 1536, et lui donna pour épouse ISABELLE, sa fille, le 7 Septembre de l'année suivante. Le Roi François I ayant ravitaillé Landrecies en 1543, le donna pour successeur à la Lande et d'Essé, qui depuis le commencement du siége y avoient eu le commandement, dont l'excès des fatigues ne leur permettoit plus de soutenir le poids. Ayant réussi à délivrer la place, il fut chargé, l'an 1544, de la défense de Boulogne, dont Henri VIII, Roi d'Angleterre, faisoit le siége en personne. Après avoir soutenu pendant six semaines les efforts de l'ennemi et repoussé un assaut général donné le 11 Septembre par quatre breches, manquant de poudre, il se détermine enfin, le 14 Septembre, de l'avis du Conseil de guerre, à capituler. La condition étoit de se rendre au bout de quelques jours, si l'on n'étoit pas secouru. Le lendemain un violent orage ayant dévasté le camp anglois, les Bourgeois demandent qu'on les mene à l'ennemi. Vervins, fidele à sa parole, les arrête, et rend la place au jour convenu. Etant sorti avec les honneurs de la guerre, il rencontra, avec surprise, l'armée françoise, commandée par le Dauphin. L'espérance lui revient. Il proposa de profiter des travaux mêmes de l'Anglois, pour le chasser de sa conquête. Le projet paroissant sûr, il est suivi. L'attaque se fait de nuit; mais, par l'erreur de quelques troupes, elle manque, et Boulogne reste aux Anglois. Pendant la suite du régne de François I, ni le Maréchal du Biez, ni son gendre, ne sont inquiétés. Mais Henri II, étant monté sur le trône, changea tout-à-coup de dispositions à l'égard du Maréchal du Biez, qui l'avoit armé Chevalier, et qu'il appelloit son pere. Ses favoris, jaloux de la fortune de ce Seigneur et sur-tout du Gouvernement de Picardie dont il étoit revêtu, déterminerent le Monarque à le faire arrêter avec son gendre, comme coupables, l'un et l'autre, de trahison dans l'affaire de Boulogne. On nomma une Commission pour les juger; et par un arrêt, dont l'iniquité est démontrée par M. du Belloi, Vervins fut condamné, au mois de Juin 1549, à perdre la tête, ce qui fut exécuté. L'arrêt de son beau-pere ne fut prononcé que le 3 Août 1551, et portoit la même peine. Mais le Roi en suspendit l'exécution, et fit conduire le Maréchal au château de Loches, d'où ayant été tiré au bout de quelque tems, il vint mourir de chagrin à Paris au mois de Juin 1553.

JACQUES II DE COUCI-VERVINS, fils de Jacques I, eut pour tuteur Raoul, son oncle, mort en 1561. Les biens de son pere avoient été donnés, en Novembre 1549, à la Duchesse de Guise, Antoinette de Bourbon, qui, le 9 Août 1550, lui restitua seulement la terre de Chemeri, tandis qu'elle rendit à Claude, sa sœur, tout ce qui avoit été confisqué dans celle de Vervins. Cependant on voit qu'en 1565 Jacques avoit aussi une partie de la Seigneurie de Vervins. Ce fut de concert avec cette Princesse qu'il obtint, le 24 Mars 1576 (V. S.), la réhabilitation de la mémoire de son pere et du Maréchal, son aïeul, par Lettres du Roi Henri III, qui furent enregistrées au Parlement. En conséquence, il leur fit faire, le 14 Juin suivant, des obseques magnifiques, auxquelles assista un Héraut d'armes par commandement exprès du Roi. On y vit aussi un représentant du Roi de Navarre, comme parent. (*Recueil origin. des cérémonies de cette réhabilit.*) Jacques II vécut jusqu'en 1585. Il avoit épousé ANTOINETTE D'OGNIES, fille de Louis, Comte de Chaulnes, dont il laissa Jean, et trois filles: Guillemette, mariée après l'an 1591, 1° à Louis de Mailli, Seigneur de Rumenil, 2° à Philippe de Croï, dont elle eut Philippe-François, tige des Ducs d'Avré; Louise, morte fille en 1591; et Isabeau, qui épousa, 1° Roger de Cominges, auteur des Marquis de Vervins, éteints dans ce siécle, 2° René du Bec, Marquis de Vardes, dont elle n'eut point d'enfans. Par son testament, fait le 11 Mars 1585, Jacques II avoit institué pour unique héritier Jean, son fils, ne dotant ses filles qu'en argent malgré les coutumes, auxquelles il dérogea d'après les systèmes qu'on lui avoit suggérés. Mais ce testament n'eut point d'effet. Jean mourut peu de tems après son pere, laissant à ses trois sœurs cette succession que Jacques II avoit acquise, comme de nouveau, par ses longues épargnes.

SEIGNEURS DE COUCI-POLECOURT.

La terre de Poilecourt ou Polecourt, sur la riviere de Vetourne, près de son confluent avec la riviere d'Aîne, à quatre lieues Sud-Ouest de Réthel, échut, comme on l'a dit, à Enguerand III, Sire de Couci-Vervins, par son mariage avec Marie de la Bove.

RAOUL, 2e fils d'Enguerand, la transmit à Jean, son second fils, lequel étant devenu Abbé de Bonne-Fontaine, céda Poilecourt, par acte du 14 Novembre 1538, à Raoul, son frere. Celui-ci mourut en Mars 1561. De N., sa femme, il eut un fils, qui suit.

LOUIS, fils de Raoul, avoit transigé, avant le 4 Septembre 1565, avec Robert et Jean, ses oncles, sur la succession de Raoul, son pere, qui avoit eu la tutele de Jacques II, alors Seigneur de Vervins. (*Greffe de Laon.*) Raoul lui avoit donné, avant 1561, la terre de Poilecourt en le mariant à MARIE, fille de Jean de Bezanne, Seigneur de Condé, dont il eut un fils, qui suit. Il mourut peu après l'an 1602.

JACQUES DE COUCI-POLECOURT, successeur de Louis, son pere, fut Capitaine de 300 hommes de pied. Il eut d'ANNE DE LA BRUYERE, sa femme, deux fils qui lui survécurent, Benjamin, qui suit, et François, dont la postérité s'éteignit en 1762 dans la personne de Philippe de Couci, son petit-fils, Brigadier des armées du Roi.

BENJAMIN épousa, 1°, le 15 Août 1624, MARGUERITE DE COURTIL, morte sans enfans en 1628, 2° LOUISE DE VANDIERES. Il étoit mort le 11 Avril 1645, laissant de sa seconde femme, décédée avant lui, trois fils: François, qui suit; Jacques, Religieux Augustin; et Guillaume, dont la postérité mâle est éteinte.

FRANÇOIS II DE COUCI-POLECOURT épousa, le 4 Juillet 1661, ANNE DE HEZEQUET. Il mourut avant le 19 Décembre 1671, laissant de son mariage deux fils: Claude-Louis, mort sans enfans le 9 Septembre 1702, des blessures qu'il avoit reçues deux jours auparavant

paravant, à la défense de Landau; Henri, qui suit; et Charlotte, morte sans postérité.

Henri de Couci-Poilecourt, né le 12 Janvier 1670, entra au service en 1687, fut fait Colonel en 1710, après la défense de Douai, se retira Brigadier en 1720, et mourut, le 25 Février 1733, au château d'Escordal, des suites des nombreuses et grieves blessures qu'il avoit reçues, laissant de Marie-Charlotte du Bois, sa femme, fille de Nicolas du Bois, Seigneur d'Escordal, trois fils : Charles-Nicolas, qui suit; Nicolas-Louis, mort, en 1734, des suites d'un coup de feu; Jean-François, actuellement Prieur-Mage de S. Antonin; et une fille, morte sans postérité.

Charles-Nicolas, l'aîné des fils de Henri de Couci-Poilecourt, né le 6 Février 1715, a fait les guerres de 1733 et de 1741. Il a épousé, le 4 Janvier 1743, Anne-Marie-Henriette, fille de Jean du Bois, Seigneur d'Escordal, dont il a eu quinze enfans, réduits par mort à six, trois fils et trois filles : François-Charles, qui suit; Jean-Charles, Aumônier de la Reine, né le 23 Septembre 1746; Philippe-Louis, né le 27 Août 1752. Des trois filles, les deux premieres, Angélique-Aimée et Marie-Françoise, sont Chanoinesses de Sainte Aldegonde de Maubeuge, et Anne-Gabrielle-Marguerite-Thérese, la troisieme, l'est de Sainte-Remfroie de Denain.

François-Charles, né le 5 Août 1745, a fait en Allemagne les campagnes de 1758-1762. Le Roi, pour favoriser son établissement, lui accorda, par brevet du 4 Janvier 1783, une pension avec assurance de douaire, *en considération des services que sa Maison illustre, alliée à celle de France, n'a cessé de rendre à Sa Majesté et aux Rois ses prédécesseurs.* Il a épousé, le 3 Février suivant, Louise-Elisabeth, fille de défunt Joachim de Dreux, Grand-Maître des cérémonies de France, et de Louise-Jeanne-Marie de Courtarvel de Pezé, dont il a une fille, Alix-Enguerande-Charlotte-Louise, née le 10 Décembre 1783.

En donnant la suite des Sires de Couci depuis que cette Baronie est sortie de leur Maison, nous avons dérogé à la loi que nous nous étions imposée pour les grands Feudataires du Royaume. C'est une exception que nous avons jugé devoir faire en faveur d'une Maison qu'on avoit crue éteinte sur la foi d'un écrivain du 16e siécle, ignorant, pour ne rien dire de plus; mais dont l'existence persévérante de mâle en mâle jusqu'à nos jours est prouvée par une foule de monumens déposés au Cabinet des Ordres, et vérifiés après le plus sérieux examen par le Généalogiste de ces Ordres.

CORRECTIONS ET ADDITIONS POUR CET ARTICLE.

Page 720, col. 1, lig. 49, *après ces mots*, Le Sire de Coucy, *ajoutez en note*, L'usage de l'Y n'étoit pas encore fréquent dans la langue au 13e siécle, mais il le devint au 14e; aussi Nangis écrivit-il presque toujours le nom de Couci par un Y, tandis que le Confesseur de la Reine Marguerite, qui écrivoit avant lui, n'employa que l'I simple. Nous avons préféré l'usage ancien, conservé par ce Confesseur; mais nous observons que depuis 1300 jusqu'à nos jours, l'Y, ayant prévalu dans les actes, est devenu la terminaison habituelle du nom de Couci.

Page 721, col. 1, lig. 30, *après ces mots*, Romeni-sur-Marne, *ajoutez*, Raoul épousa Jeanne, fille de Jean d'Harcourt et de Blanche de Ponthieu, et fut auteur de la branche des Seigneurs de Montmirel, dont les mâles s'éteignirent en 1424 par la mort de Raoul de Couci, leur second fils, qui avoit été Evêque de Metz en 1387, et étoit alors, depuis 1415, Evêque-Comte de Noyon, Pair de France.

Page 724, col. 1, lig. 4 du second alinéa, *après ces mots*, Jean, Sire de Boomont, *ajoutez*, marié avec Catherine de S. Leu, et Chef de la branche de Couci-Boomont, dont on ne connoît d'actes que jusqu'en 1345.

Page 724, col. 1, lig. 1, *premier alinéa des Seigneurs de Couci-Poilecourt*, la riviere de Vetourne, *lisez*, Retourne.

Ibid. col. 1, ligne 3, *second alinéa du même article*, Celui-ci, *ajoutez*, servoit dès l'année 1514 dans la compagnie de Robert de la Marck, Seigneur de Fleuranges. (*Cab. des Ordres.*) Il fut Gentilhomme de la Chambre du Roi François I, et disgracié sous le régne suivant, lors de la décapitation de Jacques, son frere aîné. Il disposa, en 1553, de quelques biens acquis pendant son mariage, et mourut, &c.

Ibid. col. 1, ligne 1, *troisieme alinéa du même article*, Louis, fils de Raoul, *ajoutez*, servoit en 1552, 1553 et 1554, dans la compagnie de Robert de la Marck, fils de celui sous lequel son pere avoit servi. (*Cab. des Ordres.*) Il avoit servi, &c.

Ibid. col. 2, lig. 1, *troisieme alinéa du même article*, François II, *ôtez* II.

Ibid. col. 2, lig. 2, *troisieme alinéa du même article*, Anne de Hesequet, *lisez*, Heseques.

Ibid. col. 2, lig. 4, *même alinéa*, des blessures qu'il avoit reçues deux jours auparavant, *lisez*, huit jours.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE SOISSONS.

Le Soissonnois, *civitas Suessionum*, aujourd'hui renfermé dans un espace d'environ treize lieues de longueur sur huit de largeur, entre le Noyonnois, la Champagne, le Laonnois et le Valois, avoit originairement des limites beaucoup plus reculées. Borné au Couchant par les terres des Vermandois et des Bellovaques, et par une partie de celles des Parisiens et des peuples appellés depuis *Meldi* (ce sont ceux du diocèse de Meaux), il s'étendoit du côté du Midi au-delà de la Marne, et touchoit à l'extrémité du pays des Senonois; la cité des Rémois, dans laquelle étoit comprise, sinon la totalité, du moins une partie du Laonnois, lui servoit de frontiere à l'Orient; et enfin du côté du Nord il confinoit au pays des Nerviens; ce qui donnoit une longueur de vingt-quatre lieues sur neuf de largeur. Ce petit Etat comprenoit douze villes, dont il n'est pas facile de marquer la position, pas même celle de la capitale, appellée dans les anciens Géographes tantôt *Noviodunum*, tantôt *Augusta Suessionum*. Les Rémois du tems de César regardoient les Soissonnois comme leurs freres, étant unis avec eux par les liens du sang, par les mêmes loix, par la même forme de gouvernement. Cependant les Soissonnois avoient un Roi particulier. C'étoit Galba, lorsque César entra dans les Gaules. Il avoit succédé à Divitiac, qui avoit passé en Angleterre où il s'étoit établi après avoir fait la conquête de la côte méridionale de cette Isle. Galba n'avoit point dégénéré de la valeur de son devancier. Résolu de maintenir la liberté de son pays, il se mit à la tête de la confédération que firent tous les Belges, à l'exception des Rémois, pour s'opposer à l'invasion des Romains. Bientôt il eut une armée d'environ 160 mille hommes, dont la cinquieme partie étoit tirée du Soissonnois; ce qui doit faire juger de sa population. Il s'en falloit bien que César eût des forces aussi considérables; mais son habileté et la discipline qui régnoit dans son armée suppléerent au nombre. Par des marches savantes et des attaques imprévues, il trompa les alliés, leur fit perdre beaucoup de monde, et jetta parmi eux l'épouvante et la désunion. Malgré les efforts que fit Galba pour les retenir sous ses drapeaux, ils abandonnerent la campagne, retournerent chacun chez eux, et forcerent par leur retraite ce Général d'aller se renfermer dans sa capitale. César ne tarda pas à venir l'y assiéger. La place fit d'abord une assez vigoureuse résistance; mais lorsqu'elle vit les machines qu'on préparoit pour lui donner l'assaut, elle prit le parti de se rendre, après quoi tout le reste plia devant les Romains. César, devenu maître de la Gaule belgique, réunit sous une même cité les Soissonnois aux Rémois, et les déclara également libres, c'est-à-dire exempts des impôts et de la plupart des charges publiques; et comme Reims passoit pour la Métropole de la Belgique, Soissons tint le second rang dans cette partie des Gaules: de là vient en partie le titre de premier Suffragant dont jouit encore l'Evêque de Soissons dans la province ecclésiastique de Reims, à quoi l'on peut ajouter que la lumiere de l'Evangile fut apportée dans l'une et l'autre ville environ le même tems, c'est-à-dire vers le commencement du troisieme siécle. Sixte, premier Evêque de Reims, ordonna Sinice premier Evêque de Soissons.

Les Soissonnois demeurerent constamment fideles aux Romains parmi les révolutions que l'Empire de ces maîtres du monde éprouva dans les Gaules. Classicus et Civilis, qui firent soulever une grande partie des Belges, tandis que Galba, Otton et Vitellius se disputoient l'Empire, ne purent entraîner les Soissonnois dans leur révolte. Lors même que les Barbares vinrent de toute part inonder les Gaules, Soissons conserva le même attachement pour les Romains. Elle tint ses portes fermées aux Vandales et aux Huns, qui n'oserent entreprendre de les forcer. Lorsque ces deux torrens furent passés, elle reprit un nouveau lustre en devenant la résidence du Préfet des Gaules. Ce fut Egidius ou Gilon, successeur du Patrice Aëtius, qui en fit le chef-lieu de son département. Il fortifia cette ville de maniere que ni Clodion ni Childéric, Rois des Francs, n'oserent l'attaquer. Grégoire de Tours donne à Egidius le titre de Roi. Il en exerçoit en effet l'autorité sur les Gaulois, qui n'avoient point encore subi le joug des Barbares: les Francs eux-mêmes lui déférerent ce titre en le substituant à leur Roi Childéric, qu'ils avoient chassé. Egidius, à la vérité, ne mit pas assez de modération dans son gouvernement pour faire oublier le Prince qu'il remplaçoit; les Francs, bientôt las de son despotisme, rappellerent Childéric; mais Egidius resta maître, comme auparavant, des Gaulois-Romains, et suspendit par son habileté la ruine entiere de l'Empire romain dans les Gaules. Son fils, Siagrius, qui lui succéda vers l'an 463, marcha sur ses traces. Il arrêta les progrès de Childéric; mais sa valeur échoua contre celle de Clovis, qui remplaça Childéric, son pere, sur le trône des Francs. Battu par

ce Prince en bataille rangée, l'an 481, près de Soissons, et obligé d'aller chercher une retraite chez les Visigoths, il laissa le sort des Gaulois-Romains à la merci du vainqueur, qui, l'ayant redemandé lui-même au Roi des Visigoths, éteignit dans son sang la domination des Romains dans les Gaules.

Dans le partage que Clovis fit de sa Monarchie à ses enfans, Soissons devint la capitale du Royaume de Clotaire; celui-ci ayant ensuite recueilli toute la succession de Clovis, fit en faveur de ses enfans une nouvelle division des Gaules, et assigna le Royaume de Soissons à Chilpéric. Clotaire II, fils de ce dernier, hérita de lui, et régna ensuite sur toute la France après la défaite des Rois d'Austrasie et de Bourgogne.

L'an 752, le Maire Pepin le Bref fut sacré Roi de France, au mois de Mars, à Soissons par S. Boniface, Archevêque de Mayence. Carloman, son second fils, Roi d'Austrasie, fut pareillement sacré dans cette même ville, le même jour que Charles, son aîné, Roi de Neustrie, le fut à Noyon, c'est-à-dire le 9 Octobre 768.

» L'origine du Comté de Soissons, dit M. d'Aguesseau, est aussi ancienne que celles des Ducs et des » Comtes dans le Royaume ». Le Soissonnois avoit été même décoré du titre de Duché sous la premiere race de nos Rois. Grégoire de Tours (l. 9, c. 9) dit en effet que Ranchin, Duc de Soissons, ayant été tué par ordre du Roi Childebert, ce Prince envoya en sa place un Seigneur, nommé Magnoald, avec la même qualité de Duc : *In locum Ranchingi Magnoaldis dirigitur Dux.* Il est inutile d'avertir que ces Ducs et Comtes étoient de simples Officiers destituables au gré de leur maître : il n'y en avoit pas d'autres sous la premiere et la seconde race jusqu'à l'établissement des Fiefs.

GUI.

Le premier Comte *feudataire* de Soissons est Gui, fils d'Herbert III, Comte de Vermandois, et non d'Herbert II, pere d'Albert I. Le Comté de Soissons lui échut par son mariage avec Adélaïde, fille de Giselbert, Gouverneur du Soissonnois. Il fit un voyage à Rome, l'an 969, avec Adalberon, Archevêque de Reims. Le Roi Hugues Capet ayant offert, l'an 988, l'Archevêché de Reims à Arnoul, fils naturel du Roi Lothaire, pour le détacher du parti du Duc Charles son oncle, Gui se rendit caution de la fidélité d'Arnoul avec Gilbert, Comte de Rouci, et Brunon, Evêque de Langres, frere de ce dernier. Mais cet engagement pensa leur être funeste à tous les trois : Arnoul, l'année suivante, ayant violé sa parole en introduisant son oncle dans Reims, peu s'en fallut que le Roi ne les fit mourir. On ignore combien de tems Gui survécut à cet événement. L'Obituaire de l'Eglise de Soissons, dont il étoit bienfaiteur, met sa mort au 13 Juin, sans marquer l'année.

Adélaïde, après la mort de Gui, son époux, se remaria à Notcher, Comte de Bar-sur-Aube, qui devint par cette alliance Comte de Soissons. L'Obituaire de S. Jean-des-Vignes place la mort d'Adélaïde au 31 Mars. De son premier mariage elle laissa un fils, qui suit.

RENAUD I.

Renaud I, fils de Gui et d'Adélaïde, succéda à sa mere dans le Comté de Soissons l'an 1047 au plus tard. Etant tombé dans la disgrace de Henri I, Roi de France, il fut assiégé par ce Monarque dans sa forteresse, appellée *la Tour des Comtes.* Henri, l'ayant emportée l'an 1057, la fit démolir. Renaud mourut pendant ce siége le 1 Avril, laissant d'Adélaïde de Rouci, sa femme, un fils nommé Gui, qui mourut environ quinze jours après lui, sans alliance, et une fille qui demeura en la garde du Roi Henri.

GUILLAUME BUSAC.

1058. Guillaume, dit Busac, fils de Guillaume I, Comte d'Eu, et de Lesceline d'Harcourt, Comtesse d'Hyesmes, s'étant révolté contre Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, son cousin, fut obligé de sortir du pays, et vint chercher un asyle à la Cour de Henri I, Roi de France. Ce Prince lui fit épouser, l'an 1058, Adélaïde, fille de Renaud, Comte de Soissons, et lui donna ce Comté avec les autres biens de Renaud. Guillaume assista, l'an 1059, au Sacre du Roi Philippe I. Ce Comte, ainsi que la plupart de ses égaux, n'étoit pas exempt de rapacité. Il voulut étendre son Domaine aux dépens de l'Abbaye de S. Médard de Soissons, et commença par établir des coutumes sur le lieu de S. Médard et sur le bourg de Croui. L'Abbé Renaud en ayant porté ses plaintes à la Cour, le jeune Roi, Philippe I, se rendit, l'an 1065, à Soissons, et tint dans l'Eglise de S. Médard un plaid dans lequel il condamna le Comte Guillaume à se désister de son entreprise. L'arrêt rendu à cette occasion est important pour fixer le tems où Philippe sortit de tutele. La chose étoit alors toute récente. *Exeunte me,* dit Philippe, *de Flandrensium Comitis Balduini Mundiburdio.* (*Cartul. S. Medardi*, fol. 122, v°.) Guillaume, malgré cette condamnation, n'en fut pas moins attaché au Roi Philippe. Il suivit ce Prince dans ses guerres contre les Ducs de Normandie, et y donna des preuves de sa valeur. Celle qui commença l'an 1098, fut la derniere où il se trouva. Il mourut la même année ou la suivante. Adélaïde, qui lui survécut, le fit pere de Jean, qui suit; de Manassès, élu Evêque de Cambrai par le peuple, sans le consentement du Clergé, l'an 1092, puis transféré à Soissons en 1103; de Renaud, qui viendra ci-après; de Rantrude, femme d'Ives, Seigneur de Nesle, tige de la branche de sa Maison, qui dans la suite posséda le Comté de Soissons; de Lithuise, femme de Geofroi III, Seigneur de Donzi; d'Agnès, mariée à Hervé de Montmorenci, Seigneur de Marli, Grand-Bouteiller de France ; et d'Adélaïde, alliée à Gauthier I, Comte de Brienne. (Albéric.)

JEAN I.

1099. Jean I, fils et successeur de Guillaume au Comté de Soissons, n'est bien connu que par le portrait que nous a tracé de lui et de sa mere Guibert de Nogent, auteur contemporain, dans l'histoire de sa propre vie (l. 3, c. 15); et voici comme il le dépeint : » Quoique fort habile dans le métier des armes, il » cultivoit néanmoins la paix avec soin, mais uni» quement pour son propre intérêt ; car, marchant » sur les traces de ses ancêtres, il causa de grands » dommages à l'Eglise de Soissons. Entre les hauts » faits de sa mere, il ne faut pas omettre qu'elle fit un » jour arracher la langue et les yeux à un Diacre. Voilà » ce que lui fit oser un parricide qu'elle avoit aupa-

» ravant commis : je veux parler de la mort de son » frere, qu'elle fit empoisonner par le ministere d'un » Juif, pour avoir le Comté de Soissons. Mais la ven- » geance divine ne laissa pas ces forfaits impunis; car » le Juif périt d'un coup de tonnerre, et la Comtesse, » après avoir bien soupé un jour de carnaval, fut frap- » pée la nuit d'une paralysie qui lui ôta l'usage de la » parole et la conduisit au tombeau dans l'octave de » Pâque. Or il y eut entre elle et ses deux fils, le » Comte Jean et l'Evêque Manassès, je ne dirai pas » du refroidissement, mais une haine mortelle. Je me » souviens qu'aux funérailles de sa mere, le Comte, » après m'avoir raconté les traits que je viens de rap- » porter, m'ajouta : Que puis-je donner maintenant » pour elle, puisqu'elle n'a jamais fait aucune aumône » de son vivant? Enfin le Comte, à qui on pouvoit » dire avec vérité, *Ton pere étoit Amorrhéen et ta* » *mere Héthéenne*, non seulement imita l'un et l'autre, » mais les surpassa en méchanceté. Il étoit si porté » pour la doctrine perfide des Juifs, que ce que la » crainte les empêchoit de dire contre le Sauveur, il » avoit la hardiesse de le proférer. Mais pour bien » connoître l'extravagance de ses discours, on n'a qu'à » lire le livre que j'ai écrit contre lui à la priere du » Doyen Bernard. (C'est son Traité contre les Juifs. » Cet homme néanmoins, qui se plaisoit à élever les » Juifs au-dessus des Chrétiens, étoit regardé comme » un insensé par les Juifs mêmes, qui le voyoient pra- » tiquer notre religion tandis qu'il approuvoit la leur. » Et certes aux fêtes de Noël, de la Passion, de » Pâque, &c., il se montroit si dévot, qu'on avoit peine » à se persuader qu'il fût un infidele ». Guibert, après avoir rapporté ensuite plusieurs traits de son irréligion et de sa lubricité, finit par dire qu'il mourut comme il avoit vécu. Sa mort est rapportée au 24 Septembre dans le Nécrologe de l'Eglise de Soissons. Mais les anciens monumens ne fournissent aucune lumiere sur l'année où elle arriva. Ce qui est certain, c'est que tous les modernes se trompent en la plaçant vers l'an 1131, puisque Guibert de Nogent mourut lui-même en 1124, et qu'il n'écrivit pas cette année l'histoire de sa vie, d'où nous avons tiré celle du Comte Jean. En supposant que cet écrit fût composé vers l'an 1120 (car ce fut un des derniers de Guibert), ce ne sera pas trop s'éloigner de la vérité que de mettre la mort du Comte Jean vers l'an 1118. Son corps fut inhumé au Prieuré de Coinci, près de l'Evêque Manassès, son frere, décédé le 1 Mars 1109. (N. S.) Il avoit épousé Adeline, fille de Nevelon, Seigneur de Pierrepont, avec laquelle il vécut fort mal. Cette Dame, à qui il faisoit mille infidélités, ayant été soupçonnée par lui d'user de représailles, offrit de se justifier par le fer chaud, ou par le combat d'un champion qui se battroit pour elle. Il est parlé de cette affaire dans la lettre 180 d'Ives de Chartres, écrite au Comte Jean, pour lui remontrer que la loi de Dieu ne permet pas ces sortes d'épreuves. Ces remontrances firent leur effet. Content des offres de son épouse, le Comte lui rendit la justice qui lui étoit due. Adeline lui survécut plusieurs années. On ignore si le Comte Jean eut des enfans de son mariage; mais il est certain, par Albéric, qu'il n'en laissa point.

RENAUD II.

1118 ou env. Renaud II, frere, et non fils, du Comte Jean, lui succéda en bas âge sous la tutele de sa mere. L'an 1131, le Roi Louis le Gros établit une Commune à Soissons du consentement de l'Evêque Goslen ou Joslen de Vergi, sans demander celui du Comte. On infere de là que l'autorité des Comtes de Soissons étoit bien moindre que celle des autres Comtes, dans les terres desquels le Roi n'eût pas osé faire une pareille entreprise sans leur aveu. (Brussel, *Nou. Ex. des Fiefs*, T. I, p. 178.) Cela est fort probable; car il est certain d'ailleurs que l'Evêque de Soissons ne reconnoissoit point d'autre Seigneur que le Roi, et ne dépendoit en aucune façon du Comte. Il faut en dire autant de l'Abbé de S. Médard de Soissons. Renaud ayant usurpé, l'an 1132, l'Eglise de Torni, appartenant au Prieuré de S. Paul, membre de l'Abbaye de la Seauve en Guienne, l'Evêque Joslen, après des remontrances inutiles sur cette usurpation, le retrancha de la communion des fideles. Le Comte demeura deux ans dans les liens de l'excommunication. Honteux enfin de cet état, il revint à résipiscence, et fit un accommodement entre les mains de son Evêque avec l'Abbaye de la Seauve, au moyen de quoi les censures furent levées. C'est ce que nous apprend Joslen lui-même dans une Charte donnée à ce sujet l'an 1134. (Mabil. *Ann.* T. VI; *App.* p. 664, col. 2.) La conversion de Renaud fut sincere, si l'on en juge par les libéralités qu'il fit en 1138 et 1140 à l'Abbaye de S. Yved de Braine. La derniere de ces deux années il fut attaqué de la lepre, et, pour comble de disgrace, la suivante il perdit son fils unique. Alors ayant fait ajourner tous ses héritiers présomptifs en présence de Goslen, son Evêque, il leur fit part du dessein où il étoit de disposer de son vivant en faveur de l'un d'entre eux du Comté de Soissons, de peur que sa succession après sa mort n'occasionnât des contestations. Mais la désignation qu'il fit ensuite d'Ives de Nesle pour son successeur, ne fut pas reçue sans contradiction. Des amis communs vinrent à bout néanmoins de ménager un accommodement, dont la condition essentielle fut que Geofroi de Donzi, Gauthier de Brienne, et Gui de Dampierre, céderoient tous leurs droits sur le Comté de Soissons à Ives de Nesle, moyennant une certaine somme d'argent. Alors Ives, dit la Charte ou Notice dont nous donnons l'extrait, offrit l'hommage-lige suivant la nature du Fief. L'Evêque refusa d'abord de le recevoir, à cause de l'absence de Matthieu de Montmorenci, un des héritiers présomptifs; mais comme l'on jugea qu'il n'étoit pas nécessaire de l'attendre, l'Evêque reçut enfin Ives de Nesle à l'hommage-lige. Il restoit encore une formalité à remplir : c'étoit de payer le *plaid*, ou relief, à l'arbitrage du Seigneur, conformément à l'usage du Royaume, qui ne permettoit pas aux vassaux, sans cela, de recueillir les Fiefs qui leur étoient échus en succession collatérale. Ives de Nesle pria l'Evêque d'abonner ce droit moyennant une rente de 60 livres par an et de dix muids de sel, à prendre sur le minage de Soissons. L'Evêque y consentit; et outre les ôtages ou cautions qu'Ives donna au Prélat pour sûreté de cette convention, le Roi Louis le Jeune voulut bien lui-même y intervenir comme garant de ce Traité. C'est ce que ce Prince nous apprend lui-même par son Diplôme qui subsiste en original dans les archives de la Cathédrale de Soissons (*layette* 93), et où l'on voit encore la courroie de parchemin blanc à laquelle étoit attaché le sceau qui n'existe plus. La date porte l'an 1140 (suivant le vieux style), 4^e^ du régne de Louis, qui, ayant commencé au mois d'Août 1140, couroit encore jusqu'à ce mois dans l'an 1141. M. d'Aguesseau (T. VI, p. 219) rejette ces deux actes, comme fabriqués par l'Evêque Goslen, pour s'attribuer au préjudice du Roi la mouvance du Comté de Soissons. Sauf le respect dû aux lumieres de l'illustre Chef de la magistrature, nous avouerons de bonne foi que nous n'avons pu reconnoître dans le Diplôme de Louis le Jeune aucun caractere de fausseté. Nous dirons de plus que les éloges donnés à la vertu de Goslen par ses contemporains ne s'accordent nullement avec le crime de faussaire qu'on lui impute. Les Historiens du Soissonnois rapportent la mort du Comte Renaud à l'an 1146. Sa femme, nommée Bathilde suivant une Charte du même Goslen (Mabil. *ibid.*), s'étant retirée à l'Abbaye de N. D. de Soissons, lorsqu'il étoit à l'agonie, y finit ses jours, selon l'Obituaire de cette Maison, le 28 Juin, on ne marque point en quelle année.

IVES DE NESLE, DIT LE VIEUX.

1146. Ives de Nesle, petit-fils de Guillaume de Busac par Ramentrude sa mere, femme d'Ives, et non Raoul, Seigneur de Nesle et cousin germain de Renaud, lui succéda de la maniere qu'on vient de rapporter. Il avoit, suivant sa relation, deux freres puînés, Raoul et Dreux. L'an 1147, il fit hommage à Goslen son Evêque, et lui donna un acte par lequel il reconnoissoit tout ce qui s'étoit passé, comme nous l'avons rapporté, au sujet de la succession du Comte Renaud; à quoi il ajoute que pour le plaid de l'Evêque, il s'engage à lui donner et à ses successeurs à perpétuité tous les ans, sur les revenus de la portion du Comté qui relevoit de l'Evêché, quatre muids et demi de sel et dix livres en argent, monnoie de Soissons; renonce de plus, comme avoit fait avant lui le Comte Renaud, à l'usage *sacrilege* où étoient ses prédécesseurs de piller la maison de l'Evêque après sa mort; et pour caution de ses engagemens, il donne, outre ses deux freres, Raoul et Dreux, la personne du Roi Louis le Jeune, présent à cet acte, et Raoul (Comte) de Péronne (ou de Vermandois.) Il nomme ensuite quatre témoins, savoir le même Raoul, Albéric de Roye, Thierri, fils de Galeran, et Jean le Turc, et finit en disant qu'il a prié l'Evêque, pour donner plus de force à cet acte, d'y apposer son sceau. C'est le seul sceau dont il fasse mention, et très probablement celui dont le lacs en parchemin est encore attaché à la piece. (*Arch. de la C. de Soissons, ibid.*) Il semble néanmoins que le sceau d'Ives de Nesle, qui s'obligeoit lui seul, étoit bien plus nécessaire que celui de l'Evêque. C'est la réflexion très sensée de M. d'Aguesseau. (*Ibid.*) Mais en admettant l'induction qu'il en tire contre la sincérité de l'acte, le *vénérable* Goslen, qui seroit le fabricateur de la piece, ne doit plus être à nos yeux qu'un insigne faussaire, et peut-être le plus hardi qui eut existé jusqu'alors. Demeurons-en là, et poursuivons l'histoire d'Ives de Nesle. L'an 1147, il partit pour la Croisade à la suite du Roi Louis le Jeune. Les Ecrivains du tems font l'éloge de la conduite qu'il tint dans cette expédition. De retour en France, il s'attacha au Comte de Flandre, Thierri d'Alsace, et à Raoul le Vaillant, Comte de Vermandois. Ce dernier l'ayant institué par son testament, l'an 1152, tuteur de ses enfans, il défendit leurs Domaines contre les Seigneurs voisins qui vouloient les usurper.

L'an 1155, le Roi Louis le Jeune tint à Soissons, le 10 Juin, une grande Assemblée de Prélats et de Barons, dans laquelle il rendit une célebre ordonnance pour interdire pendant dix ans les guerres privées entre les Seigneurs françois. Il est dit dans le préambule de cette ordonnance qu'elle fut dressée avec le bon plaisir de ceux qui composoient ce Parlement: *Ex quorum beneplacito ordinavimus;* et le Comte Ives étoit de ce nombre. (Duchêne, *Hist. Fran.*, T. IV, p. 583.) Il faut observer à ce sujet que nos Rois faisoient alors deux sortes de statuts ou ordonnances pour la police et pour l'administration de la justice. Les unes étoient observées sur les seules terres de leur Domaine, et ils les faisoient de leur seule autorité, parce que leurs seuls vassaux étoient tenus de les exécuter. Les autres avoient force de loi dans tout le Royaume, parce que les Ducs et les Comtes, ou les avoient faites de concert avec le Monarque, ou les avoient ensuite adoptées. Cet usage subsistoit encore du tems de S. Louis. Ce Monarque ayant défendu les duels, le Prieur de S. Pierre le Moutier s'opposa à l'exécution de cette loi dans les terres soumises à sa haute justice, et son opposition fut jugée valable par un arrêt du Parlement tenu à la Chandeleur de l'an 1260. Cet arrêt, rendu sur l'opposition d'un aussi petit Seigneur que l'étoit le Prieur de S. Pierre le Moutier, prouve d'une maniere décisive la these que nous venons d'établir. Revenons au Comte de Soissons. L'an 1161, il confirma la fondation, faite par le Comte Renaud, son cousin, de l'Abbaye des Chanoines réguliers de S. Léger de Soissons.

Le Comte Ives étoit considéré de l'Empereur Frédéric I, et paroît avoir été en commerce de lettres avec lui. Ce Prince ayant réduit et détruit la ville de Milan au mois de Mars de l'an 1162, lui écrivit pour lui faire part de cette expédition. Dans sa lettre, publiée par D. d'Acheri, et dont nous avons rendu compte à l'article des Empereurs d'Allemagne, Frédéric lui déclare qu'il le compte au nombre de ses meilleurs amis. Ives mourut l'an 1178, suivant Gilbert de Mons, sans laisser d'enfans de ses deux femmes, Isabeau, dont on ignore l'origine, et Yolande, fille de Baudouin IV, Comte de Hainaut, laquelle se remaria depuis à Hugues IV, Comte de S. Paul. Baudouin d'Avênes, dans sa Chronique, dit du Comte Ives le Vieux qu'il surpassoit tous les Barons de son tems en prudence et en générosité.

CONON.

1178. Conon ou Conan, Seigneur de Pierre-Pont, fils de Raoul de Nesle, IIe du nom, Châtelain de Bruges, et de Gertrude, fille de Lambert, Comte en Liégeois, suivant Herimanne de Tournai (n. 34), succéda dans le Comté de Soissons et dans les Seigneuries de Nesle et de Falvie à Ives, son oncle paternel, qui l'avoit institué son héritier par son testament fait dès l'an 1157, et ratifié par le Roi Louis le Jeune, comme Suzerain immédiat du Soissonnois. Sa mere n'étoit rien moins qu'un modele de vertu. Une ancienne généalogie des Comtes de Hainaut, insérée dans le VIIe Tome du Spicilege, porte qu'Evrard Raduel, petit-fils par sa mere de Baudouin II, Comte de Hainaut, admit dans son lit, du vivant de sa femme, la mere de Conan, de Jean et de Raoul, Comtes de Soissons, et qu'il en eut un fils, nommé Baudouin, qui devint Seigneur de Mortagne et Châtelain de Tournai. L'an 1180, de concert avec sa femme, Conon fit un accord avec l'Abbaye de S. Médard, portant que leurs hommes respectifs ne pourroient, sans permission de leur Seigneur, passer de la terre de l'un dans celle de l'autre. Cela étoit du droit commun, ces hommes étant, à ce qu'il paroît, des serfs attachés à la glebe. (*Cartul. de S. Médard*, fol. 50, r°.) Conan mourut la même année, avant Pâque, selon Gilbert de Mons; car c'est ainsi qu'il faut entendre l'an 1179, que ce Choniqueur donne pour l'époque de sa mort. D'Agathe de Pierre-Pont, son épouse, qui lui survécut, il ne laissa point d'enfans. Elle étoit fille de Dreux II, Seigneur de Pierre-Pont, et héritiere de Nevelon, son frere, mort sans lignée.

RAOUL.

1180. Raoul de Nesle, IIIe du nom, dit le Bon, succéda dans le Comté de Soissons et dans les autres biens de sa Maison à Conon son frere. Etant parti, l'an 1190, pour la Terre-Sainte avec le Roi Philippe-Auguste, il se distingua au siége d'Acre. Ce Monarque, à son retour, l'employa dans les affaires les plus importantes du Royaume. La valeur et la science politique ne furent pas les seules qualités qui distinguerent Raoul. Il étoit outre cela l'un des meilleurs Poëtes françois de son tems, avec Thibaut, Comte de Champagne. Raoul, en cultivant les Lettres, ne négligeoit pas les droits de son Comté. Il eut avec Jacques de Basoches, Evêque de Soissons, touchant les limites de leur jurisdiction respective, des contestations assez longues, qui furent enfin terminées, l'an 1225, par jugement arbitral de l'Evêque de Laon. (*Trés. des Ch. coffre* 216, *lias.* 9.) Il assista, l'an 1227, à la dédicace de l'Eglise abbatiale de Long-

Pont, qui se fit en présence du Roi S. Louis, et eut l'honneur de servir ce Prince au festin qui suivit la cérémonie. Ce Comte mourut le 4 Janvier de l'an 1237 (N. S.), et fut enterré dans le Chapitre de l'Abbaye de Long-Pont, dont il étoit bienfaiteur. Plusieurs Eglises du Soissonnois reçurent des marques de sa libéralité. Il avoit épousé, 1°, avant l'an 1184, Alix, fille de Robert de France, Comte de Dreux, déja veuve de trois maris, et morte avant l'an 1210, après lui avoir donné Gertrude, femme, 1° de Jean, Comte de Beaumont-sur-Oise, 2° de Matthieu II de Montmorenci, Connétable de France; Aliénor, mariée à Etienne de Sancerre, Seigneur de Châtillon-sur-Loin, Grand-Bouteiller de France, dont elle fut la premiere femme; et une autre fille. Raoul épousa en secondes noces, l'an 1210 au plus tard, Yolande, fille de Geofroi IV, Sire de Joinville, morte, en 1223, sans enfans. Ade, sa troisieme femme, fille de Henri IV, Comte de Grand-Pré (morte le 4 Décembre 1239), lui donna Jean, qui suit; et Raoul, Sire ou Vicomte de Cœuvres, qui accompagna le Roi S. Louis dans son premier voyage d'outre-mer. On donne au Comte Raoul pour quatrieme femme N., Comtesse d'Hangest, qui le fit pere d'Yolande, femme de Bernard V, Sire de Moreuil, dont est issue la Maison de Soissons-Moreuil. La Comtesse Alix fut inhumée auprès de son époux dans le Chapitre de Long-Pont, où l'on voit son épitaphe rapportée par D. Martenne (2e *Voy. lit.* p. 11) en ces termes:

A. Comitissa pia *de Soissons* quæ jaces hîc,
Regno felici tecum sit virgo Maria,
Mater egenorum, multorum plena bonorum;
Heu! laus horum cibus est vermiculorum.

JEAN II.

1237. Jean II de Nesle, dit le Bon et le Begue, Chevalier, fils aîné de Raoul, lui succéda au Comté de Soissons qu'il gouvernoit depuis plusieurs années avec lui. Il avoit assisté, l'an 1230, au jugement des Pairs, rendu contre Pierre Mauclerc, son cousin, Duc de Bretagne; et, quatre ans après, celui-ci ayant fait sa paix dans la ville d'Angers avec le Roi S. Louis, le Duc de Bourgogne, Hugues IV, et Jean de Soissons, se porterent pour garants de sa fidélité. L'an 1231, Jean de Soissons ayant établi des garennes dans la terre de Buci-le-Long, et en d'autres appartenantes à la Cathédrale de Soissons, s'attira de la part du Chapitre une excommunication pour n'avoir pas voulu renoncer à cette entreprise. Comme il ne tenoit compte de l'anathême lancé contre lui, cette compagnie le fit confirmer, au mois de Septembre 1232, par trois Commissaires apostoliques, savoir Guimond, Doyen de Meaux, Geofroi, Archidiacre de Brie, et Simon de Luzanci, Chanoine aussi de Meaux. Ce réaggravat ne servit qu'à irriter le coupable. Ne gardant plus aucune mesure, il fit main-basse sur tout ce qui appartenoit à l'Eglise de Soissons, hommes, chevaux, et autres effets; il porta même la main sur un des Chanoines, qu'il mit en prison. Le Roi S. Louis, informé de ces violences, donna ordre à ses Baillis de les réprimer. Jean de Soissons voyant l'orage prêt à fondre sur lui, commença de rentrer en lui-même, et proposa à ses parties de s'en remettre au jugement du Métropolitain (Henri de Dreux, Archevêque de Reims); ce qui fut accepté. Par son jugement, rendu au mois de Juin 1233, le Prélat condamna Jean de Soissons à se désister de ses prétentions sur les terres du Chapitre, restituer ce qu'il lui avoit enlevé, relâcher ses hommes qu'il tenoit en prison; et pour avoir eu la témérité d'y mettre un Chanoine, il fut dit qu'au jour qu'on lui indiqueroit, il viendroit à la Cathédrale nus pieds, en chemise et en braies, tenant un paquet de verges entre ses bras, et qu'en cet état il marcheroit à la suite de la procession, au retour de laquelle il présenteroit ses verges au Doyen pour recevoir de lui la discipline. La même pénitence fut enjointe à ceux qui l'avoient aidé à prendre le Chanoine. (*Archiv. de l'Eglise de Sois. layette 93, lias. 4.*) Ce châtiment lui fut salutaire, et le rendit plus circonspect dans ses démarches.

L'an 1240, le Comte Jean fut présent dans Saumur, le 25 Juin, à l'Assemblée des Barons, où S. Louis donna le Comté de Poitiers à son frere Alfonse, après l'avoir fait Chevalier. On remarque qu'au festin qui se donna dans cette occasion, le Comte de Soissons eut l'honneur de servir le Roi, comme Raoul son pere avoit fait à la dédicace de l'Eglise de Long-Pont. Il suivit ce Monarque, l'an 1242, dans la guerre qu'il fit au Comte de la Marche. L'an 1248, il fut du voyage d'outre-mer, et fut accompagné, dans cette expédition, de Raoul, Sire de Cœuvres, son frere, et de plusieurs de ses vassaux. Ayant débarqué en Egypte avec le Roi S. Louis l'année suivante, il se distingua dans toutes les occasions contre les Infideles. Le Sire de Joinville, qui étoit mari de sa cousine, raconte plusieurs faits d'armes, par lesquels il se distingua dans cette expédition; et dans son récit on voit qu'ils joignoient, l'un et l'autre, l'enjouement à la valeur. A l'affaire de la Massoure, comme ils gardoient ensemble un pont sur un bras du Nil, ils se virent tout-à-coup assaillis par un gros de Turcs. Après les avoir repoussés, le Comte dit à Joinville: *Sénéchal, laissons crier et braire cette quenaille. Et par la greffe de Dieu, ainsi qu'il juroit, encore parlerons-nous, vous et moy, de cette journée en chambre devant les Dames.* Mais à la fin il fut fait prisonnier par les Musulmans avec le saint Roi et toute l'armée chrétienne. L'an 1250, après sa délivrance, il s'excusa d'accompagner le Roi en Palestine. Le Monarque admit ses excuses, et lui permit de partir. Il s'embarqua donc le 27 Mai avec les Comtes de Flandre et de Bretagne pour retourner en France. Rendu à son Royaume, S. Louis employa le Comte de Soissons en plusieurs affaires importantes. Ce fut un des Seigneurs que le Monarque chargea du soin de tenir les plaids de la porte, c'est-à-dire d'entendre les plaintes de ses sujets et de recevoir leurs requêtes. *Car de coutume,* dit le Sire de Joinville, *après ce que les Sires de Neelles et le bon Seigneur de Soissons, moy et aultres de ses prouches avyons esté à la messe, il falloit que nous allisions oir les pletz de la porte, que maintenant on appelle les Requestes du Palais à Paris. Et quant li bon Roy estoit au matin venu du moustier, il nous envoyoit quérir, et nous demandoit comment tout se portoit, et s'il y en avoit nul qu'on ne peust despescher sans luy. Et quant il en y avoit aucuns, nouz le lui disions. Et alors les envoyoit quérir, et leur demandoit à quoi il tenoit qu'ilz n'avoient agréable l'offre de ses gents, et tantost les contentoit, et mettoit en raison et droicture.* Charles d'Anjou, frere de S. Louis, ayant entrepris la conquête du Royaume de Sicile, le Comte de Soissons fut des premiers à se joindre avec un corps de ses troupes à l'armée que la Comtesse Béatrix, femme de Charles, lui amena, l'an 1265, devant Rome. Il eut part sans doute à la grande victoire que ce Prince remporta, le 26 Février de l'année suivante, sur Mainfroi, son rival, qui périt dans la mêlée. (*Nouv. Hist. de Prov.*, T. III, p. 17.) L'an 1269, se disposant à partir avec le S. Roi pour l'expédition d'Afrique, le Comte Jean fit son testament le 2 Avril. Il mourut avant la fin de l'année suivante. Mais on ne peut dire positivement s'il accompagna le Roi jusqu'à Tunis, ou s'il mourut en chemin. Quoi qu'il en soit, il laissa de Marie, sa premiere femme, fille et héritiere de Roger, Seigneur de Chimai (morte avant 1240), Jean, qui suit; Raoul, mort sans lignée; Eléonore, femme de Renaud de Thouars, Seigneur de Tifauges; avec deux autres filles. Mahaut, sa seconde femme, fille de Sulpice III, Seigneur d'Am-

boise, de Montrichard, &c., ne lui donna point d'enfans, et mourut avant lui.

JEAN III.

1276. Jean III de Nesle, Seigneur de Chimai, successeur de Jean II, son pere, au Comté de Soissons, mourut en 1284, et fut enterré à l'Abbaye de Long-Pont. Du vivant de son pere, il avoit accompagné Charles d'Anjou à la conquête du Royaume de Naples. L'an 1272 (N. S.), par sa Charte du mois de Février, il ratifia, avec quelques modifications, les Lettres de franchise accordées aux habitans de Buci, Troni, Margival, Croi, Cuffiers, Pommiers, Villeneuve, Aile et dépendances. (*Ordonn.*, T. XI, p. 411.) Il avoit épousé avant 1268 Marguerite, fille d'Amauri VI, Comte de Montfort (morte après l'an 1288), dont il eut Jean, qui suit; Raoul, Vicomte d'Ostel; Jean, dit Antherre, Prévôt de l'Eglise de Reims; et Marie, femme d'Eustache de Conflans.

JEAN IV.

1284. Jean IV de Nesle, Seigneur de Chimai du vivant de Jean III, son pere, lui succéda au Comté de Soissons. Sa mort arriva vers la fin de 1289. Il avoit épousé avant 1281 Marguerite, fille puînée de Hugues, Seigneur de Rumigni, l'un des plus puissans Seigneurs de son tems, et dont la fille aînée, Elisabeth, avoit épousé Thibaut II, Duc de Lorraine. Jean laissa de son mariage deux fils, Jean et Hugues, qui suivent.

JEAN V.

1289 ou environ. Jean V, né l'an 1281, succéda, sous la tutele de Raoul, Vicomte d'Ostel, son oncle, à Jean IV, son pere, dans le Comté de Soissons et la Seigneurie de Chimai. Il mourut vers la fin de 1297 sans alliance, n'étant encore que Damoiseau.

HUGUES.

1297 ou environ. Hugues de Nesle, frere de Jean V, lui succéda au Comté de Soissons et dans la Seigneurie de Chimai l'an 1298 au plus tard. L'an 1302, il servit en l'Ost de Flandre avec deux Chevaliers et vingt-cinq Ecuyers. Il mourut l'an 1306, laissant de Jeanne, son épouse, fille aînée de Renaud, Seigneur d'Argies en Picardie, une fille unique, qui suit. La Comtesse Jeanne se remaria à Jean de Clermont, Baron de Charolois, petit-fils de S. Louis, puis à Hugues de Châtillon, Seigneur de Leuze, et mourut l'an 1334, 18 ans après son second époux, décédé l'an 1316, comme il se disposoit à partir pour la Terre-Sainte. (Nic. Triveth.)

MARGUERITE et JEAN DE HAINAUT.

1306. Marguerite, fille posthume et unique de Hugues de Nesle, lui succéda au Comté de Soissons et dans la Seigneurie de Chimai. Elle épousa, l'an 1316, Jean de Hainaut, Seigneur de Beaumont, de Valenciennes, &c., frere de Guillaume le Bon, Comte de Hainaut et de Hollande. Dormai place ce mariage vers l'an 1325. Cette année, les Bourgeois de Soissons, accablés par les amendes auxquelles ils avoient été condamnés par le Parlement au sujet des procès qu'ils avoient avec les Chanoines de la Cathédrale, pour raison des droits respectifs de la Commune et du Chapitre, prirent le parti de renoncer à leur privilege et de demander au Roi, Charles le Bel, un Prévôt royal au lieu du Maire qui étoit à la tête de la Commune. Charles leur accorda ce qu'ils desiroient par ses Lettres données à S. Christophe en Hallate le 4 Novembre 1325; Lettres par lesquelles il est dit que la Prévôté de Soissons ressortira non à celle de Laon, mais au Bailliage de Vermandois.

Le Comte Jean conduisit, l'an 1327, en Angleterre Philippe, sa niece, pour épouser le Roi Edouard III. C'étoit le 3e voyage qu'il faisoit en ce Royaume. L'an 1328, il fit merveille pour la France à la bataille de Cassel, où le Comte son frere eût été tué ou fait prisonnier sans les efforts héroïques qu'il fit pour le sauver. Mais, l'an 1337, il se déclara pour l'Angleterre dans l'Assemblée de Hall, où plusieurs Seigneurs de l'Empire s'étoient rendus à l'invitation d'Edouard III. S'étant rendu, l'année suivante, le 1 de Septembre, avec ces mêmes confédérés, à Malines, il signa avec eux le cartel de défi qu'ils envoyerent au Roi de France. Son dévouement pour le parti qu'il avoit pris étouffa dans son cœur jusqu'aux sentimens de la nature. Jeanne, sa fille, avoit épousé Louis de Châtillon, fils de Gui, Comte de Blois, qui demeura fidele au Roi de France. Le Comte de Soissons, au lieu d'épargner la ville de Guise, qui appartenoit à son gendre et où sa fille étoit renfermée, déchargea toute sa fureur sur cette place et ses dépendances, brûla la ville, fit abattre les moulins qui l'avoisinoient, et ravagea tous les environs. La treve que la Comtesse-Douairiere de Hainaut ménagea, l'an 1340, entre les deux Couronnes, ayant suspendu les hostilités, le Comte de Blois profita de cet armistice pour travailler à ramener le Comte de Soissons, son beau-frere, dans le parti de son légitime Souverain. Il y réussit, et depuis ce tems le Comte Jean servit le Roi Philippe de Valois avec autant d'ardeur qu'il en avoit montré pour les intérêts d'Edouard III. On le vit à la funeste journée de Créci, en 1346, arracher de la mêlée le Roi son maître, lorsque tout étoit désespéré, l'accompagner, lui cinquieme, jusqu'au château de Broyes, et de là, avec un peu plus de compagnie, jusqu'à la ville d'Amiens: » Service, dit judi» cieusement Dormai, qui, en tirant le Roi du danger » de la mort ou de la prison, empêcha la perte du » Royaume ». Jean de Hainaut n'avoit point servi l'année précédente avec le même bonheur le Comte Guillaume, son neveu, dans son expédition contre les Frisons révoltés. La flotte qu'il commandoit avec lui ayant été séparée par les vents, il aborda le premier, et n'écoutant que son courage, il attaqua les rebelles avant que son neveu l'eût joint avec le reste de la flotte. Guillaume étant arrivé comme son oncle les poursuivoit, imita son imprudence; et, sans attendre que toutes ses troupes eussent débarqué, il courut la campagne le fer et le feu à la main, n'étant soutenu que de 500 hommes. Sa témérité eut le sort qu'elle méritoit; il tomba dans une embuscade où il périt. Son armée fut ensuite battue avec perte de 3700 hommes; et Jean de Hainaut ne regagna qu'à grande peine ses vaisseaux avec ceux qui avoient échappé au carnage. Celui-ci n'étoit plus alors Comte de Soissons. De concert avec sa femme, il avoit cédé ce Comté, l'an 1344, à sa fille et à son gendre. Marguerite, sa femme, termina ses jours en 1350. Il lui survécut près de sept ans, étant mort le 11 Mars 1357. (N. S.) Son corps fut enterré aux Cordeliers de Valenciennes.

JEANNE et LOUIS DE CHÂTILLON.

1344. Jeanne, fille unique de Jean de Hainaut et de Marguerite de Nesle, leur succéda dans le Comté de Soissons et la Seigneurie de Chimai, par la cession qu'ils lui en firent en 1344. Elle étoit mariée pour lors depuis plusieurs années à Louis de Châtillon, qui devint Comte de Blois en 1342. Jeanne communiqua le titre de Comte de Soissons à son époux, qui n'en jouit pas long-tems, ayant été tué, le 26 Août 1346, à la bataille de Créci. De son mariage il laissa trois fils.

Louis, Jean et Gui. Jeanne, sa veuve, eut la tutele de ces trois enfans avec Guillaume le Riche, Comte de Namur, à qui elle se remaria. Cette Princesse étant morte l'an 1350, *la garde-noble* de ses trois enfans passa au *Duc de Bretagne, Charles de Blois*, leur oncle maternel.

GUI.

L'an 1361, Gui, par le partage qu'il fit au mois de Juin avec ses freres, devint Comte de Soissons, Seigneur de Chimai, d'Argies, de Clari et de Catheu. Louis, son aîné, ayant été choisi pour être l'un des ôtages que le Roi Jean donna au Roi d'Angleterre pour obtenir sa liberté, Gui consentit à prendre sa place, et d'aller en Angleterre au lieu de lui, à condition qu'il paieroit sa dépense tant que l'ôtage dureroit. Il paroît qu'en partant Gui remit le Comté de Soissons à Louis. Du moins il est certain que Louis ajouta à ses qualités celle de Comte de Soissons, et qu'il rendit même hommage de ce Comté au Roi. Mais, l'an 1366, par acte du 13 Juillet, Louis se dessaisit du Comté de Soissons en faveur de Gui, qui étoit encore alors retenu en Angleterre. L'année suivante, ennuyé de sa longue captivité, Gui, pour obtenir sa liberté, vendit son Comté de Soissons à Enguerand de Couci, que la même disgrace avoit conduit en Angleterre, mais qui, plus fortuné que lui, ayant eu le bonheur de plaire à la fille du Roi Edouard, fut enfin choisi pour être le gendre de celui auquel il avoit été donné en ôtage. L'acte de vente fut passé le 5 Juillet 1367. Gui dans la suite devint Comte de Blois et héritier de plusieurs autres terres, qui le rendirent un des plus puissans Seigneurs de France. (Voy. *les Comtes de Blois.*)

ENGUERAND DE COUCI.

1367. ENGUERAND, Sire de Couci, VII^e du nom, devint Comte de Soissons par la vente que lui en fit Gui de Châtillon, et la libéralité d'Edouard, Roi d'Angleterre, qui en paya le prix. Ce Comté fut la dot d'ISABELLE, fille de ce Prince, qu'Enguerand épousa, et tint lieu d'une rente de 4000 livres, qu'Edouard lui avoit promise par son contrat de mariage. Enguerand fit fortifier et agrandir le château de Soissons, de maniere qu'il tenoit en bride les Bourgeois, et présentoit un aspect redoutable aux étrangers. Nous avons donné ailleurs le détail des exploits par lesquels il signala sa valeur et son habileté dans le métier des armes. Il mourut, le 18 Février 1397, à Burse en Bithynie, après la bataille de Nicopoli, où il avoit été fait prisonnier. De son mariage avec ISABELLE D'ANGLETERRE, il laissa deux filles; Marie, qui suit; et Philippe, femme du Duc d'Irlande. D'ISABELLE DE LORRAINE, sa seconde femme, il eut une autre fille, nommée comme sa mere. (*Voy.* Enguerand VII, *Sire de Couci.*)

MARIE DE COUCI.

1397. MARIE, fille aînée d'Enguerand et d'Isabelle d'Angleterre, se porta pour leur unique héritiere et se mit en possession de toutes leurs terres. Elle étoit veuve pour lors de Henri de Bar, Marquis de Pont, fils aîné de Robert, Comte de Bar, qu'elle avoit épousé l'an 1383, et qui fut tué, l'an 1396, à la bataille de Nicopoli. L'an 1400, Marie vendit pour 400 mille livres, par contrat du 15 Novembre, à Louis, Duc d'Orléans, les Seigneuries de *Couci*, de *Marle et de la Fere*. Isabelle de Lorraine, veuve d'Enguerand, comme ayant la garde-noble d'Isabelle, sa fille, prétendit que cette vente étoit nulle, parce qu'une portion de ces terres devoit appartenir à sa fille, et qu'elle-même devoit en avoir la moitié, ou du moins le tiers. Le Duc d'Orléans, troublé dans la jouissance de son acquisition, intenta contre Marie une demande en garantie. Ce fut pour faire cesser cette demande et pour dédommager le Duc de la perte qu'il faisoit par l'éviction d'une partie des Seigneuries de Couci, de la Fere et de Marle, que Marie lui céda, l'an 1404, le 13 Mai, tout ce qu'elle avoit ou pourroit avoir par la *succession d'aucunes de ses sœurs* au Comté de Soissons et en la Seigneurie de Ham, &c.: mais le procès ne fut point terminé par là. Marie finit ses jours l'an 1405 (N. S.), laissant un fils, qui suit. (Voy. *les Sires de Couci.*)

ROBERT DE BAR.

1405. ROBERT DE BAR, fils de Henri de Bar et de Marie de Couci, eut à soutenir le procès qu'Isabelle, sa tante, avoit intenté à sa mere, et qui se poursuivoit toujours. Il fut jugé définitivement, comme on l'a dit ci-devant, le 11 Août 1408, en faveur d'Isabelle, qui eut la moitié de la Baronie de Couci et de ses dépendances. A l'égard du Comté de Soissons, il resta tout entier à Charles, fils et successeur de Louis, Duc d'Orléans. Mais ce Prince se trouvant hors d'état d'achever le paiement de la somme qu'il devoit pour l'acquisition de ce Comté, fut obligé de transiger, en 1412, avec ROBERT DE BAR, et de lui rétrocéder la moitié par indivis du Comté de Soissons. La portion de Charles passa, l'an 1466, à Louis, son fils, lequel étant monté sur le trône de France après la mort du Roi Charles VIII, elle fut réunie de droit au Domaine de la Couronne; mais elle ne le fut pas de fait, parce que ce Prince déclara que son intention étoit qu'elle fût administrée séparément. En effet il la donna peu de tems après à Claude, sa fille, qui épousa François I. Cette Princesse étant morte l'an 1524, la moitié par indivis du Comté de Soissons tomba entre les mains de Henri II, sous lequel elle fut enfin réunie de fait au Domaine du Roi.

Revenons à Robert de Bar, possesseur de l'autre moitié indivise du Comté de Soissons. Trois ans avant la transaction dont on vient de parler, il en avoit fait une autre (le 8 Avril 1409) avec Edouard de Bar, Marquis de Pont, fils aîné de Robert, Duc de Bar, par laquelle il devint possesseur des Seigneuries de Marle, d'Oisi, de Warneton, de Bourbourg, de Dunkerque, &c. Le Roi Charles VI, qui l'estimoit, érigea en sa faveur, par Lettres du mois d'Août 1413, la Baronie de Marle en Comté. Ce Prince lui conféra de plus la charge de Grand-Bouteiller. Vers le même tems Soissons subit le sort de la plupart des villes de Picardie, dont le Duc de Bourgogne s'empara pour y mettre garnison. Charles VI étant entré, l'an 1414, dans cette province pour la réduire, commença par le siége de Soissons, qu'il emporta d'assaut le 20 ou le 21 Mai. La ville fut livrée au pillage; et Enguerand de Bournonville, l'un des Commandans de la place, eut la tête tranchée, ainsi que plusieurs autres Officiers, pour expier la mort du bâtard de Bourbon, qui avoit été tué à ce siége. L'an 1415, le Comte Robert combattit pour la France à la bataille d'Azincourt, où il périt, le 25 Octobre, avec deux de ses oncles, laissant de JEANNE DE BÉTHUNE, son épouse, fille aînée de Robert de Béthune, Vicomte de Meaux, une fille, qui suit. La Comtesse Jeanne ayant survécu à son mari, se remaria à Jean de Luxembourg, Comte de Ligni, et mourut sur la fin de 1459.

JEANNE DE BAR ET LOUIS DE LUXEMBOURG.

1415. JEANNE, fille unique de Robert de Bar, lui succéda aux Comtés de Soissons et de Marle, ainsi qu'à ses autres Domaines. Elle épousa, l'an 1435, au château de Bohain, le 16 Juillet, LOUIS DE LUXEMBOURG, Comte de S. Paul, de Brienne et de Ligni, Connétable de France. Jeanne mourut l'an 1462, et son mari fut décapité le 19 Décembre 1475. (*Voyez* Louis, *Comte de S. Paul.*)

JEAN DE LUXEMBOURG.

1475. JEAN DE LUXEMBOURG, fils aîné de Louis de

Luxembourg, prit les titres de Comte de Soissons, de Marle et de S. Paul, après la mort de son pere. Mais il ne jouit point de ces Domaines tant à raison de la confiscation que le Roi Louis XI en avoit faite, que parce qu'il étoit dans l'armée du Duc de Bourgogne. L'an 1476, il fut tué, le 22 Juin, à la bataille de Morat, que le Duc perdit contre les Suisses.

PIERRE DE LUXEMBOURG.

1476. Pierre, appellé Comte de Brienne du vivant de Jean, son frere, hérita de ses titres, et n'eut rien de plus en France. Il mourut au château d'Enghien le 25 Octobre 1482, laissant deux filles, dont l'aînée, qui suit. (*Voy.* Pierre, *Comte de S. Paul.*)

MARIE DE LUXEMBOURG.

1482. Marie, fille aînée de Pierre de Luxembourg, obtint du Roi Charles VIII une Déclaration datée d'Ancenis au mois de Juillet 1487, en vertu de laquelle elle et sa sœur Françoise furent rétablies dans leurs biens paternels et maternels. Marie eut pour sa part les Comtés de Soissons, de Marle et de S. Paul, la Vicomté de Meaux, les Seigneuries d'Enghien, de Bourbourg, de Dunkerque, et d'autres Domaines qu'elle porta dans la Maison de Bourbon-Vendôme par son mariage avec François de Bourbon, Comte de Vendôme, son second mari. Ce Prince finit ses jours le 3 Octobre 1495, et Marie termina les siens le 1 Avril 1547. (N. S.) (Voyez *les Comtes et Ducs de Vendôme.*)

JEAN DE BOURBON.

1547. Jean, cinquieme fils de Charles de Bourbon, premier Duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, né au château de la Fere le 6 Juillet 1528, succéda, l'an 1547, à Marie de Luxembourg, son aïeule, dans le Comté de Soissons. Il accompagna le Roi Henri II dans le voyage qu'il fit sur les frontieres d'Allemagne. S'étant jetté dans Metz, l'an 1552, il servit à la défense de cette ville assiégée par les Impériaux avec les plus grands efforts. L'an 1555, il fut un des Chefs qui commanderent au siége d'Ulpiano dans le Piémont, commencé vers la fin d'Août et achevé par la réduction de la place dans le mois suivant. Il combattit, le 10 Août 1557, à la journée de S. Quentin, et y périt d'un coup de pistolet. Il avoit épousé, six semaines auparavant, Marie de Bourbon, Duchesse d'Etouteville, Comtesse de S. Paul, fille de François de Bourbon I, Comte de S. Paul, et d'Adrienne, Duchesse d'Etouteville, dont il n'eut point d'enfans.

LOUIS DE BOURBON.

1557. Louis de Bourbon, Ier du nom, Prince de Condé, septieme fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, né à Vendôme le 7 Mai 1530, succéda, l'an 1557, à Jean, son frere, dans le Comté de Soissons. Il fit ses premieres armes dans l'expédition du Roi Henri II pour le recouvrement de la ville de Boulogne, qui revint à la France le 13 Avril 1550. L'année suivante, il accompagna ce Prince dans le voyage qu'il fit sur la frontiere d'Allemagne pour soutenir les Princes de l'Empire ligués contre Charles-Quint. A son retour, il se renferma dans Metz avec plusieurs Seigneurs, et eut part à la belle défense que fit cette ville contre la puissante armée de l'Empereur, qui, étant venu, l'an 1552, l'assiéger en personne, fut obligé d'en lever le siége. L'an 1553, au mois de Juin, il défit une partie des troupes de Philibert de Savoie, Prince de Piémont, avant la réduction de Terouenne. Louis s'étant joint, le 12 Août suivant, au Connétable de Montmorenci, ils battent près de la Somme le Duc d'Arscot, qui commandoit environ 9 mille hommes, et le font prisonnier. L'an 1555, au mois de Septembre, Louis se signale à l'assaut de Vulpiano dans le Piémont, et parvient au grade de Colonel de la cavalerie légere. Il combattit vaillamment, le 10 Août 1557, à la bataille de S. Quentin, et recueillit à la Fere les débris de notre armée. Il servit dans la campagne suivante aux siéges de Calais et de Thionville. Jusqu'alors il avoit fait profession de la religion catholique; mais après la mort de Henri II, divers mécontentemens, les uns publics, les autres secrets, le jetterent dans le parti des Huguenots. On l'accusa d'avoir été le Chef muet de la conjuration d'Amboise, et il fut arrêté pour ce sujet à Orléans. Il y étoit en danger de perdre la vie; mais la mort du Roi François II changea la face des affaires. Le Roi Charles IX, à son avénement au trône, lui rendit la liberté. Condé voulut ensuite être lavé de l'accusation dont on l'avoit noirci. La chose lui fut aisée. Personne n'osant plus se déclarer sa partie, il obtint, le 18 Décembre 1560, un jugement de la Cour des Pairs, qui le déclaroit innocent. Les Huguenots s'étant révoltés en corps pour la premiere fois en 1562, l'élurent pour leur Chef dans une Assemblée tenue le 11 Avril à Orléans. Condé soutint ce choix par ses vertus guerrieres et par sa haine contre les Guises, les ennemis les plus terribles des Huguenots et les objets particuliers de sa jalousie. Au mois de Juillet, il reprit Blois, que le Duc de Guise avoit enlevé aux Protestans. Mais, le 19 Décembre, il fut battu et fait prisonnier à la bataille de Dreux. Délivré de prison par le Traité de paix publié au camp d'Orléans le 11 Mars 1563, il engagea la Reine-Mere à faire le siége du Havre, occupé par les Anglois. La valeur et l'habileté qu'il fit paroître dans cette expédition, sous les ordres du Connétable et en présence du Roi que la Reine y avoit amené, contribuerent le plus à la reddition de la place. L'an 1566, voyant le Connétable déterminé à se démettre, il ambitionna cette place; mais il eut pour concurrent le Duc d'Anjou, qui le menaça, s'il continuoit d'y penser, *de le rendre aussi petit compagnon qu'il vouloit faire du grand.* (Brantôme.) Ces paroles, suivant l'Ecrivain qui les rapporte, acheverent de le précipiter dans la révolte; disposition où l'avoit déja mis la crainte où il étoit que la Reine-Mere ne s'entendît avec l'Espagne pour détruire les Huguenots. Ceux-ci, qu'il avoit soulevés, forment, en 1567, le projet de le faire Roi de France. Ce fut dans cette vue qu'ils firent frapper des monnoies, ou, si l'on veut, des médailles, ayant d'un côté la tête du Prince de Condé et de l'autre l'écu de France avec cette inscription: Ludovicus XIII, Dei gratia Francorum Rex primus Christianus. Le Blanc (*Tr. Hist. des monn. de Fr.*) assure avoir vu une de ces pieces entre les mains d'un Orfevre de Londres. Autre projet du Prince de Condé et de ses partisans, peut-être une suite du précédent. Il concerte avec eux d'enlever le Roi sur la route de Monceaux à Paris. La Cour, avertie du complot, prend ses mesures pour le faire échouer. Le Roi se met en route, le 29 Septembre 1567, avant la pointe du jour; et la valeur des Suisses rangés en bataille autour de sa personne le sauve des embûches de ses ennemis. Ce coup manqué, le Prince tente le blocus de Paris. Le Connétable, ayant levé une armée, lui présente la bataille, le 10 Novembre, dans la plaine de S. Denis. Le Prince l'accepte, quoiqu'avec des forces très inégales. Il est battu, mais il se retire sans être poursuivi. Son armée étant presque ruinée, il obtient un renfort du Comte palatin du Rhin, et va le joindre sur les confins de la Lorraine au mois de Janvier 1568. Vers la fin de Février, il vient mettre le siége devant Chartres. Le 23 Mars, on fait une paix feinte, appellée *la petite paix* à raison de sa courte durée. Le 25 Août, le Prince et l'Amiral, informés qu'on veut les enlever dans Noyers, où ils s'étoient

rencontrés, se sauvent à la Rochelle. Pour faire subsister ses troupes, Louis vend tous les biens ecclésiastiques des pays dont il s'est rendu maître. Cette ressource n'étant point encore suffisante, il obtient de la Reine d'Angleterre de l'argent et des munitions de guerre. Les Princes protestans d'Allemagne viennent à son secours, et Wolfgand, Duc des Deux-Ponts, lui amene, l'an 1569, un corps de troupes. Le 13 Mars de la même année, Condé arrive au secours de l'Amiral en Poitou. Forcé par le Duc d'Anjou à donner bataille près de Jarnac en Angoumois, il reçoit avant l'action une blessure considérable à la jambe d'un coup de pied que lui donne le cheval du Comte de la Rochefoucauld, et n'en combat pas avec moins d'ardeur et de présence d'esprit. Mais, investi par un gros des ennemis, il est obligé de se rendre prisonnier. Le Baron de Montesquiou arrive sur ces entrefaites, et de sang froid lui casse la tête d'un coup de pistolet. Ainsi périt Louis de Condé dans sa trente-neuvieme année, Prince à qui la nature dans un petit corps assez mal fait avoit donné toutes les qualités qui font les héros. L'ambition et le dépit de se voir contraint de plier sous la Maison de Guise, plutôt que le motif de la religion, le jetterent dans la révolte, et le livrerent au parti huguenot; la défiance qu'il conçut de la Reine-Mere, et de ses ennemis toujours puissans, l'y maintint. Il eut enfin le malheur de mourir les armes à la main contre son Roi, après mille belles actions qu'il avoit faites avant et durant ces troubles. (Daniel.) Il avoit épousé, 1°, le 22 Juin 1551, ÉLÉONORE DE ROYE, fille aînée et héritiere de Charles, Sire de Roye et de Muret, Comte de Rouci, et de Madeleine de Mailli, Dame de Conti (morte à Condé en Brie le 23 Juillet 1563), dont il eut Henri de Bourbon, Prince de Condé; Charles, mort enfant; François, Prince de Conti; Charles, Cardinal-Archevêque de Rouen; et quatre autres enfans morts jeunes. Louis I épousa en secondes noces, l'an 1565, FRANÇOISE D'ORLÉANS, fille de François d'Orléans, Marquis de Rothelin, qui le fit pere de Charles, qui suit, et de deux autres enfans morts en bas âge, et mourut, le 11 Juin 1601, dans l'hôtel de Soissons à Paris.

CHARLES DE BOURBON.

1569. CHARLES, fils de Louis de Bourbon I, Prince de Condé, et de Françoise d'Orléans, né à Nogent-le-Rotrou le 3 Novembre 1566, succéda à son pere dans le Comté de Soissons et en d'autres Seigneuries. Il fut élevé par les soins du Cardinal de Bourbon, son oncle, et passa sa jeunesse à la Cour du Roi Henri III, qui l'associa, l'an 1585, à l'Ordre du S. Esprit. Peu de tems après, mécontent de la Cour, il se retira et alla joindre le Roi de Navarre. L'an 1587, il combattit avec ce Prince, le 20 Octobre, à la bataille de Coutras. Avant l'action, le Roi lui avoit dit et au Prince de Condé, son frere: *Souvenez-vous que vous êtes du sang des Bourbons; et, vive Dieu! je vous ferai voir que je suis votre aîné.* A quoi ils répondirent: *Nous vous montrerons que vous avez de bons cadets.* Ils tinrent parole. Le Comte de Soissons, après le gain de cette bataille, suivit en Navarre le Roi vainqueur, dont il demanda la sœur en mariage. N'ayant pu l'obtenir, il revint en France, et fit son accommodement avec la Cour. Mais comme il pouvoit être accusé d'avoir encouru les censures pour ses liaisons avec un Prince hérétique, on lui conseilla de demander son absolution à Rome. Le Pape l'accorda à la sollicitation du Roi, qui donna des Lettres-Patentes par lesquelles Sa Majesté certifioit l'absolution du Comte, et déclaroit que ce Prince n'étoit pas dans le cas de ceux que l'Edit d'union appelloit *fauteurs d'hérétiques.* C'étoit pendant la tenue des Etats de Blois, où le Comte assistoit en 1588, que ces Lettres furent données. Le jour qu'on les porta au Parlement pour y être enregistrées, un misérable Tailleur, suivi d'une foule de mutins, arrêta les Magistrats, et leur défendit de procéder à l'enregistrement, *au nom et de la part de dix mille des meilleurs Catholiques de Paris.* Le Roi Henri III, qui étoit à Blois, ne tarda pas à le savoir; et déja il étoit informé que dans une Chambre des Etats l'on avoit proposé de faire déclarer le Comte de Soissons incapable de succéder à la Couronne, comme fauteur d'hérétiques, et que cette proposition avoit été rejettée par les autres députés. (De Thou, l. 92.) Chargé, l'an 1589, du commandement de l'armée royale envoyée en Bretagne, le Comte de Soissons eut le malheur d'être fait prisonnier à Château-Giron par le Duc de Mercœur, et fut mené avec le Comte d'Avaugour à Nantes, d'où il se sauva par l'adresse de ses domestiques. Au mois de Nov. de la même année, le Roi Henri IV, auquel il avoit amené des troupes pour secourir Dieppe, le nomma Grand-Maître de France. Il commanda la cavalerie, en 1590, au siége de Dieppe. Il servit utilement, l'année suivante, au siége de Chartres, et en 1592 à celui de Rouen. Il assista, le 27 Février 1594, au Sacre du Roi, où il représenta le Duc de Normandie. L'an 1600, il eut le commandement de l'armée qui fut envoyée contre le Duc de Savoie. L'année suivante, il fut nommé Gouverneur du Dauphiné. Le Comte de Soissons ne crut pas cette récompense proportionnée à ses services; il tenta de plus d'obtenir du Roi une imposition de 15 sous sur chaque ballot de toile qui entroit dans le Royaume ou qui en sortoit, disant qu'il n'en tireroit que dix mille écus. Mais Sulli ayant soutenu qu'elle en produiroit près de 300 mille, elle fut refusée. (Thomas, *Eloge de Sulli.*)

L'an 1610, après l'assassinat du Roi Henri IV, le Comte arrive à Paris le 17 Mai, et fait grand bruit de ce qu'on a déféré la Régence à la Reine sans l'avoir attendu. On l'appaise en lui donnant une pension de 50 mille écus avec le Gouvernement de Normandie. Ennemi du Duc de Sulli, Surintendant des Finances, il forme le projet de l'assassiner, et en fait part au Duc d'Epernon qui refusa de s'y prêter. Le 17 Octobre de la même année, au Sacre de Louis XIII il représenta le Duc de Guienne. Ce Prince mourut le 1 Novembre 1612 à Blandi en Brie, laissant d'ANNE, Comtesse de Montafié, qu'il avoit épousée le 17 Décembre 1601 (morte le 17 Juin 1644), Louis, qui suit; Louise, femme de Henri d'Orléans, II[e] du nom, Duc de Longueville; et Marie, femme de Thomas-François de Savoie, Prince de Carignan. Sous le gouvernement de ce Prince, le Roi Henri IV établit à Soissons, par un Edit donné à Lyon, dans le mois de Septembre 1595, un bailliage provincial avec un siége présidial, et, dans le mois de Novembre suivant, un bureau des finances. Charles et sa femme furent enterrés à la Chartreuse de Gaillon.

LOUIS DE BOURBON.

1612. LOUIS DE BOURBON II, né à Paris le 11 Mai 1604, succéda, l'an 1612, à Charles, son pere, dans le Comté de Soissons, ainsi que dans la dignité de Grand-Maître de France, et le Gouvernement de Dauphiné. Mécontent de la Cour, il la quitte le 27 Juin 1620, et va se rendre avec la Comtesse son épouse auprès de la Reine-Mere à Angers. Il prit congé d'elle la même année, lorsqu'elle eut fait la paix avec le Roi son fils, et revint à la Cour. L'an 1622, le 17 Avril, il signala sa valeur au combat du canal de Rié en Poitou, dont le passage disputé par Soubise, l'un des Chefs des Huguenots, fut forcé par le Roi à la tête de sa cavalerie, après avoir taillé en pieces plus de 4000 hommes des ennemis.

L'an 1626, le Roi, partant pour la Bretagne dans le dessein d'étouffer une conspiration qui se formoit dans cette province, laissa le Comte de Soissons à Paris pour présider au Conseil. Il accompagna, l'an 1628, ce Monarque au siége de la Rochelle; et, l'an

1630, il fut de son expédition d'Italie pour secourir le Duc de Mantoue. Il fut pourvu, l'an 1631, du Gouvernement de Champagne et de Brie. Pour augmenter ses revenus, le Roi, la même année, lui conféra l'Abbaye de S. Ouen de Rouen avec quatre autres, dont les Bulles, par un jeu concerté avec la Cour de Rome, furent expédiées sous le nom de l'Aumônier de la Comtesse sa mere.

L'an 1636, le 31 Mai et le 1 Juin, le Comte de Soissons défit, près d'Yvoi, un corps de 2000 Cosaques et le poussa jusqu'à Luxembourg. Le 19 Novembre suivant, il reprit, après un mois et demi de siége, la ville de Corbie, dont les Espagnols s'étoient rendus maîtres le 15 Août précédent. Ce fut pendant ce siége que le Duc d'Orléans et le Comte de Soissons se concerterent pour faire poignarder le Cardinal de Richelieu. L'exécution devoit s'en faire dans la ville d'Amiens, chez le Roi lui-même, au sortir du Conseil; et deux hommes bien déterminés, Montrésor et Saint-Ibal, s'en étoient chargés. Mais le Duc, soit foiblesse, soit religion, se retira brusquement au moment qu'il devoit donner le signal; et Richelieu, sans le savoir, échappa au danger d'une mort inévitable. Le complot ne pouvant être long-tems ignoré, les deux Princes quitterent subitement la Cour. Le Comte prit la route de Sedan, où le Duc de Bouillon lui avoit ouvert un asyle. Il y demeura l'espace de quatre ans. Ennuyé de cette retraite, il passa, l'an 1641, au service des Espagnols, et alla se joindre au Général Lamboi. Le 6 Juillet de la même année, il livra la bataille de la Marfée, près de Sedan, aux troupes françoises commandées par le Maréchal de Châtillon : il y fut vainqueur; mais en voulant poursuivre sa victoire avec trop d'ardeur, il fut tué par un Gendarme de Monsieur, dit-on, qui lui appliqua le pistolet sur la visiere (1). Son corps fut porté à la Chartreuse de Gaillon auprès de ceux de ses pere et mere et de Charles de Bourbon, son aïeul. Il n'avoit point été marié; mais il laissa un fils naturel qui prit les titres de Comte de Dunois et de Prince de Neuchâtel en Suisse, et mourut le 8 Février 1703, ayant eu d'Angélique de Montmorenci-Luxembourg, son épouse, deux filles: Léontine-Jacqueline, femme de Charles-Philippe d'Albert, Duc de Luynes; et Marie-Anne-Charlotte, morte dans le célibat en 1711.

MARIE DE BOURBON, ET THOMAS-FRANÇOIS DE SAVOIE-CARIGNAN.

1641. MARIE DE BOURBON, seconde fille de Charles de Bourbon, née le 3 Mai 1606, entra dans l'Abbaye de Fontevraut, où elle prit l'habit le 3 Avril 1610, à l'âge de quatre ans, et obtint quelque tems après des Bulles de coadjutrice de l'Abbesse, Louise de Bourbon-Lavedan. Mais n'ayant point fait profession, elle quitta cette maison en 1624, et fut mariée, le 6 Janvier 1625, à THOMAS-FRANÇOIS DE SAVOIE, Prince de Carignan, tige de sa branche et dernier fils de Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, né le 21 Décembre 1596, avec lequel elle succéda à Louis II, son frere, dans le Comté de Soissons. Le Prince Thomas servit en France avec distinction jusqu'en 1634 : mais alors, mécontent du Cardinal de Richelieu, il passa au service du Roi d'Espagne, qui lui donna le commandement de ses troupes dans les Pays-Bas. Ce fut lui qui, par ordre de la Cour de Vienne, enleva, le 26 Mars 1635, l'Electeur de Treves, allié de la France, et l'emmena prisonnier à Bruxelles. (Le P. d'Avrigni, que nous suivons pour la date, attribue cette prise au Comte d'Emden, Gouverneur de Luxembourg.) La bataille d'Avein, dans le Luxembourg, gagnée sur lui, le 20 Mai de la même année, par les Maréchaux de Châtillon et de Brezé, ne l'empêcha pas d'avancer en Picardie et de s'y rendre maître de quelques places dont la plus importante fut Corbie, prise le 15 Août 1636, le treizieme jour du siége. La mort du Duc de Savoie, son frere, l'ayant rappellé, l'an 1638, en Piémont, il y disputa la Régence de l'Etat, pendant la minorité de ses neveux, à la Duchesse sa belle-sœur, et rechercha l'appui de l'Espagne pour soutenir sa prétention. La guerre civile, qu'il excita par là, fut terminée, en 1642, par l'accommodement qu'il fit, le 14 Juin de cette année, avec la Duchesse, et par sa réconciliation avec la France, qui le déclara Général de ses armées en Italie. Revêtu de cet emploi, il commença par chasser les Espagnols du Piémont où il les avoit introduits. En 1654, il fut pourvu de la charge de Grand-Maître de France, dont on avoit privé le Prince de Condé, faisant alors la guerre à sa patrie avec les armes de l'Espagne. L'an 1655, le Prince Thomas échoua devant Pavie, dont il fut obligé de lever le siége, le 13 Septembre, après cinquante jours de tranchée ouverte. On attribua cet échec à la mésintelligence qui se glissa entre lui et le Duc de Modene, qui partageoit le commandement avec lui dans cette expédition. Une maladie qu'il en remporta le conduisit au tombeau le 22 Janvier de l'année suivante. Il fut enterré à l'Eglise de S. Jean de Turin, dans la sépulture de ses ancêtres. De son mariage il laissa trois fils, Emmanuel-Philibert-Amé, Prince de Carignan, qui a continué la branche de ce nom en Savoie; Eugene-Maurice, qui suit; et un troisieme mort six mois après son pere. La Princesse, mere de ces enfans, termina ses jours à Paris le 3 Juin 1692.

EUGENE-MAURICE DE SAVOIE.

1656. EUGENE-MAURICE, second fils de Thomas-François de Savoie et de Marie de Bourbon, né le 3 Mai 1633, succéda au Comté de Soissons du chef de sa mere. S'étant attaché à la France, il la servit avec gloire dans ses armées. L'an 1657, il épousa DONA OLYMPIA MANCINI, niece du Cardinal Mazarin. Ses services, appuyés par ce Ministre, lui firent obtenir la charge de Colonel-Général des Suisses et Grisons avec le Gouvernement de Champagne et de Brie. L'an 1662, le Roi érigea en Duché, sous le nom de Carignan, la terre d'Yvoi dans le Luxembourg, dont il lui avoit fait présent l'année précédente. Eugene-Maurice suivit Louis XIV en 1667 et 1668 dans la campagne de Flandre et à la conquête de la Franche-Comté. Par un privilége spécial, il parvint, en 1672, au grade de Lieutenant-Général des armées du Roi sans avoir passé par ceux de Brigadier et de Maréchal de Camp. Il servit dans cette campagne sous les ordres de Sa M. et prit Tongres, Orsoi, Rhinsberg, et plu-

(1) » Etant à Sedan, dit l'Abbé de Longuerue, j'allai à Doncheri voir le champ de bataille où fut tué le dernier Comte de » Soissons. On me montra une côte assez roide; et des anciens, » qui avoient été de ce tems-là, me dirent que le Comte, ayant en» tendu tirer sur le haut, piqua pour y aller. On lui cria qu'il n'y » allât pas. On eut beau crier, il piqua des deux. Ses gens le suivi» rent; mais comme il étoit mieux monté qu'eux, il y arriva avant » eux, et ils le trouverent tué. Voyez comment trouver là ces assas» sins apostés par le Cardinal de Richelieu ».

On raconte de ce Prince que, jouant un jour aux cartes, il apperçut, dans un miroir qui étoit vis-à-vis de lui, un filou qui, par derriere, lui coupoit adroitement le cordon de son chapeau, qui étoit orné de pierreries. L'ayant laissé faire, il se leve comme ayant un besoin; il prie le filou de tenir son jeu en attendant qu'il revienne. Il descend à la cuisine, prend le couperet le mieux affilé, le met sous son habit et rentre dans la salle du jeu. Le filou, dès qu'il reparoît, n'a rien de plus pressé que de lui rendre sa place. » Ne vous pressez pas, Monsieur, lui dit le Prince; je suis bien aise » de voir comme va mon jeu ». L'autre continue de jouer. Le Prince, quelques momens après, saisit une de ses oreilles, et d'un seul coup de son instrument la lui coupe. » Monsieur, lui dit-il, » quand vous m'aurez rendu mon cordon, je vous rendrai votre » oreille ». Le Prince eût agi plus noblement en se contentant de faire une réprimande au filou.

sieurs autres places. Il se trouva au fameux passage du Rhin, à la prise de Doesbourg, de Nimegue, &c. Le Roi le nomma pour servir la campagne suivante dans l'armée de M. de Turenne. Mais il mourut le 7 Juin 1673, laissant de son mariage Louis-Thomas-Amédée, qui suit; Philippe, Chevalier de Malthe, mort l'an 1693; Louis-Jules, mort au siége de Vienne en 1683; Emmanuel, Comte de Dreux, mort en 1676; Eugene-François, si connu sous le nom de Prince Eugene par les victoires qui ont immortalisé son nom, mort à Vienne en 1736 (1); et deux autres fils, avec trois filles. La Princesse Olympia leur mere, s'étant retirée à Bruxelles en 1680 par mécontentement, y mourut le 10 Octobre 1708.

LOUIS-THOMAS-AMÉDÉE DE SAVOIE.

1673. Louis-Thomas-Amédée, né le 15 Décembre 1658, et fils aîné du Prince Eugene-Maurice, lui succéda au Comté de Soissons. Après avoir servi la France en qualité de Maréchal de camp, il se laissa engager, l'an 1695, par le Duc de Savoie à passer au service de l'Empereur. L'an 1702, étant au siége de Landau, il y reçut deux blessures au bras, qui obligerent de le lui couper. Il mourut neuf jours après cette opération, le 14 Août, laissant de son mariage avec Uranie de la Cropte-Beauvais, Emmanuel, qui suit, et d'autres enfans.

EMMANUEL DE SAVOIE.

1702. Emmanuel de Savoie, né le 8 Déc. 1697, fut le successeur de Louis-Thomas-Amédée, son pere, dans le Comté de Soissons, ou plutôt au titre de ce Comté. L'Empereur, au service duquel il s'attacha, le fit Lieutenant-Général-Feldt-Maréchal de ses armées, Colonel d'un régiment de Cuirassiers et Gouverneur d'Anvers. Il mourut le 28 Décembre 1729, laissant de son épouse, Anne-Thérese de Lichtenstein, un fils, qui suit.

EUGENE-JEAN-FRANÇOIS DE SAVOIE.

1729. Eugene-Jean-François, né le 23 Septembre 1714, fils unique d'Emmanuel et son successeur au titre de Comte de Soissons, ainsi que dans la charge de Colonel d'un régiment de Cuirassiers de l'Empereur, mourut sans alliance le 24 Novembre 1734. Ainsi finit la branche des Comtes de Soissons de la Maison de Savoie.

(1) Quoique notre dessein ne soit pas de tracer ici l'abrégé de la vie de ce Prince, nous ne pouvons néanmoins nous dispenser d'en marquer les principaux événemens. Né à Paris le 18 Octobre 1663, il fut destiné à l'état ecclésiastique sous le nom d'Abbé de Carignan. Pour soutenir son rang il sollicita, mais en vain, une Abbaye ou un emploi militaire. Piqué du refus qu'il essuya, il se rendit, l'an 1683, auprès de la Princesse sa mere à Bruxelles, et de là il alla joindre les Princes de Conti, que le danger de Vienne, assiégée par les Turcs, appelloit à son secours. Louvois, apprenant sa sortie de France, dit qu'il n'y rentreroit jamais. *J'y rentrerai*, dit le Prince, *malgré Louvois*. Louis XIV, qui n'avoit pas meilleure opinion de lui que son Ministre, témoigna le même mépris pour sa personne, lorsqu'on lui rapporta qu'il s'étoit attaché au service de l'Empereur, qui lui avoit donné de l'emploi dans ses armées. *Que vous en semble?* dit-il aux assistans: *n'ai-je pas fait une grande perte?* Il l'apprit bien par la suite. Envoyé en Italie pour défendre ce pays contre les François, Eugene se comporta avec tant de valeur et d'habileté, qu'il obtint, l'an 1697, le commandement de l'armée impériale. D'Italie ayant été rappellé pour s'opposer aux Turcs, il les contraignit, par la grande victoire qu'il remporta sur eux le 1 Septembre 1697, près de Zeuta sur la Teisse, et d'autres succès éclatans qui suivirent, à conclure la paix, ou plutôt renouveller la treve le 26 Janvier 1699. La guerre de la succession à la monarchie d'Espagne le ramena, l'an 1701, en Italie, où ses succès furent balancés d'abord par le Maréchal de Catinat. Mais il eut ensuite meilleure composition du Maréchal de Villeroi, substitué à ce Général. Il le surprit dans Crémone le 1 Février 1701, et le fit prisonnier. Mais la bravoure des François l'obligea de se retirer avec sa proie. Il trouva un rival plus digne de lui dans le Duc de Vendôme, envoyé pour remplacer Villeroi. Il falloit l'habileté du Prince Eugene pour faire une aussi belle retraite qu'il la fit après la bataille de Luzzara, qu'il avoit engagée le 15 Août 1702. Etant retourné à Vienne après avoir mis ordre aux affaires de l'Empereur en Italie, il partagea, le 15 Août 1704, avec le Duc de Marlborough, la gloire de la fameuse bataille d'Hochstet, gagnée sur les François par les alliés. Le siége de Turin, formé par les François avec des forces incroyables, fournit une nouvelle occasion au Prince Eugene de déployer ses talens militaires. Vainqueur après un combat de trois heures, il délivra la place le 7 Septembre 1706. Le gain de la bataille de Malplaquet, dans les Pays-Bas, le 11 Août 1709, ne fut pas moins honorable à ce héros et à Marlborough son collegue. Après avoir battu cent mille Turcs, le 16 Août 1717, devant Belgrade, et remporté sur eux d'autres avantages considérables, il les contraignit à signer la paix, le 21 Juillet 1718, à Passarovitz. Dans les treize années suivantes, placé à la tête du Conseil impérial, il donnoit le loisir qui lui restoit à l'étude des beaux arts, qu'il aimoit passionnément, sans négliger celle de la religion, dont il démêla les véritables intérêts au milieu des troubles qui régnoient même dans l'Eglise catholique. La guerre de 1733 le remit à la tête des armées, où le poids de l'âge ne laissa plus voir en lui que l'ombre du grand Eugene. Une apoplexie enfin le ravit au monde, le 27 Avril 1736, à Vienne. Ses vertus morales, civiles, politiques et militaires, rendront éternellement sa mémoire précieuse à la postérité. Il fut sur-tout regretté des soldats, dont il étoit le pere par l'attention qu'il avoit à ménager leur sang et à les soulager dans leurs besoins. Ajoutons à son éloge, que Louis XIV disoit que c'étoit le plus généreux de ses ennemis.

CORRECTIONS POUR L'ARTICLE DES COMTES DE SOISSONS.

P. 719, col. 2, *article de* Conon, lig. 5 *en remontant*, d'Agathe de Pierre-Pont, *lisez* d'Agathe de Pierre-Fons.

P. 730, col. 2, lig. 29, *par la greffe de Dieu*, lisez, comme dans le Joinville du Louvre, *par la quoiffe-Dieu*.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE ROUCI.

Rouci (1), nommé en latin par Frodoard *Roceium*, et par d'autres *Rauciacum* et *Ruciacum*, est le chef-lieu du Comté de ce nom, à quatre lieues de Reims, au diocese de Laon, relevant du Comté de Champagne, dont il étoit l'une des sept Pairies. Il étoit possédé, l'an 940, par Renaud, ou Ragenolde, Comte de Reims, que Marlot, l'Abbé de Longuerue et l'illustre M. d'Aguesseau, font sans fondement, à ce qu'il nous paroît, fils d'Herbert II, Comte de Vermandois. Fidele au Roi Louis d'Outre-mer, il prit sa défense contre Hugues le Grand, Duc de France, et contre Herbert III, Comte de Vermandois, et Robert, Comte de Troyes. Les hostilités qui s'exercerent de part et d'autre furent plutôt des actes de brigandage que les exploits d'une guerre faite dans les regles. L'an 944, tandis que les troupes du Roi dévastent les terres de l'Archevêché de Reims, occupé par Hugues, fils d'Herbert, tandis que celles d'Herbert pillent l'Abbaye de S. Crêpin de Soissons, Renaud de son côté pille l'Abbaye de S. Médard de la même ville. (Frodoard.) Ces hostilités ayant été suspendues, Renaud, impatient de s'enrichir et de s'agrandir, tourne ses armes d'un autre côté. L'an 945, il surprend la ville de Sens pendant l'absence du Comte Fromond, lequel, étant revenu en diligence, la reprend, le 29 Juillet, par une autre surprise. (Bouquet.) L'an 947, Renaud marche au secours d'Artaud, concurrent de l'Archevêque Hugues, qu'il avoit chassé de Reims, contre Hervé, qui avoit construit sur la Marne un château, d'où il faisoit des courses fréquentes sur les terres du Prélat. Renaud ayant mis en fuite les troupes d'Hervé, celui-ci les ramena au combat, mais il y périt, et son cadavre fut porté en triomphe à Reims. Son rival ayant bâti, l'an 948, une forteresse à Rouci, Hugues le Grand vint l'investir avant qu'elle fût achevée; mais il ne put s'en rendre maître. (*Ibid.*) Renaud fut plus heureux à l'attaque de la forteresse de Châtillon-sur-Marne; il l'emporta par escalade au grand regret des ennemis, à qui elle servoit de retraite. La paix s'étant faite, l'an 950, entre le Monarque et le Duc de France par la médiation de Conrad, Duc de Lorraine, de Hugues le Noir, et des Evêques Adalberon et Fulbert, Renaud fut compris dans le Traité et se réconcilia avec Hugues le Grand. (Bouquet, T. VIII, p. 306.) Mais la guerre s'étant renouvellée deux ans après, Hugues le Grand vint avec le Duc de Lorraine attaquer le château de Mareuil, que l'Archevêque Artaud et Renaud avoient fait construire sur la Marne. Ayant forcé la place, non sans une perte considérable des leurs, ils la livrerent aux flammes et s'en retournerent. Le Roi, l'Archevêque Artaud et Renaud, la firent aussitôt rebâtir, et y mirent une garnison plus forte que la précédente; de là ils passerent sur le territoire de Vitri, dont le Seigneur, nommé Gauthier, avoit abandonné le parti du Roi pour se jetter dans celui du Comte Herbert. Ne pouvant se rendre maîtres du château, ils en firent élever un autre vis-à-vis, afin de tenir en bride ceux qui l'occupoient. Renaud, l'an 954, traite avec Herbert, qui lui rend, moyennant la restitution de quelques places, le château de Rouci dont il s'étoit emparé. Mais peu de tems après, les gens de Renaud enlevent de nuit, par escalade, à Herbert le château de Montfelix sur la Marne, qu'il est ensuite obligé de rendre pour d'autres prises qu'on lui avoit faites. Hugues le Grand ayant mené le jeune Roi Lothaire, l'an 955, en Aquitaine pour s'emparer de ce Duché sur Guillaume Tête-d'Etoupe, Renaud fut de cette expédition, et fit le siége du château de Sainte-Radegonde, près de Poitiers, qu'il prit et réduisit en cendres. Renaud n'étoit point délicat sur les moyens de s'enrichir. Certaines terres de l'Eglise de Reims se trouvant à sa bienséance, il les envahit, l'an 966; et, sur le refus qu'il fit de les restituer, l'Archevêque Odalric prit le parti de l'excommunier. Renaud se vengea de cet affront par le pillage et l'incendie de plusieurs autres Domaines de l'Archevêché. Tout ceci est exactement tiré de l'histoire et de la Chronique de Frodoard. Le Comte de Rouci dans la suite eut la guerre avec Renaud III et Lambert I, Comtes de Hainaut. Il périt dans une bataille qu'il leur livra le 15 Mars 973, et fut enterré à S. Remi de Reims. Albérade, son épouse, fille du Roi Louis d'Outre-mer (Bouq. T. VIII, p. 214), lui donna Gilbert, qui suit; Brunon, Evêque de Langres depuis l'an 980 jusqu'en 1016; Ermentrude, femme, 1° d'Albéric II, Comte de Mâcon (2), 2° d'Otte-Guillaume, Comte de Bourgogne; et N., mariée à Fromond I, Comte de Sens.

GILBERT.

973. Gilbert, ou Gislebert, fut le successeur de Renaud, son pere, dans le Comté de Rouci, auquel il joignit la Seigneurie de Marle. Il souscrivit, le 25 Mai 974, avec l'Archevêque Adalberon et les Comtes de Réthel et de Vermandois un Diplôme du Roi Lothaire, par lequel ce Prince défendoit à tout Comte, Vicomte,

(1) Rouci est un bourg d'environ 200 feux dont dépendent Mezi, Pontavair, Berri-au-Bac, Bouffigneux, Guyencourt, la Ville-aux-Bois, Pierre-Pont, &c.

(2) Page 486, col. 1, de ce volume, art. d'Albéric II, Comte de Mâcon, ligne 4 en remontant, on a dit par mégarde Ermentrude veuve de Létalde, il falloit dire d'Albéric.

et autres personnes séculieres, de tenir des plaids dans les dépendances de l'Abbaye de S. Thierri, voulant que l'exercice de la justice dans ces lieux fût entièrement dans la main de l'Abbé Régulier, sauf toutefois l'honneur dû à l'Archevêque de Reims. (Bouq. T. IX, p. 635.) L'an 989, il courut risque de perdre la vie, ainsi que le Comte de Soissons, pour s'être rendus cautions, l'un et l'autre, de la fidélité d'Arnoul, Archevêque de Reims, envers Hugues Capet, que ce Prélat trahit en livrant sa ville au Duc Charles, son oncle. Il vivoit encore après l'an 990. Nous avons en effet un acte, sans date à la vérité, par lequel on voit que Lambert, Abbé de S. Vincent de Laon (successeur de Berland, mort au mois de Janvier 990), et sa Communauté, ayant acquis du Chevalier Adon un Domaine situé dans le territoire de Chamouille (*terram in Calmugia sitam*), pour la vie seulement du Comte Gilbert dont il étoit vassal, le reprirent ensuite de ce même Adon pour la vie de trois de ses héritiers, après la mort desquels il devoit retourner au Fief dudit Comte Gilbert. (*Tabular. S. Vincentii Laudun.*) Le Nécrologe de S. Remi de Reims nous apprend que Gilbert fut inhumé le 19 Avril. Ce fut proprement le premier laïque qui prit le titre de Comte de Reims depuis l'établissement des Fiefs. Il laissa deux fils, Ebles, qui suit, et Létard, Seigneur de Marle, pere d'Ade, femme d'Enguerand I, Sire de Couci. Gilbert fut aussi pere d'Yvette, ou Jutte, que Marlot fait, sans preuve, femme de Manassès II, Comte de Réthel, grand-pere de Baudouin du Bourg, Roi de Jérusalem.

EBLES I.

Ebles I, fils aîné de Gilbert, lui succéda dans les Comtés de Reims et de Rouci avec Béatrix, son épouse, fille de Rainier IV, Comte de Hainaut, et d'Hedwige ou Hadwige, sœur du Roi Robert. Albéric de Trois-Fontaines dit qu'après la mort d'Arnoul, Archevêque de Reims, qu'il place en 1023 (d'autres la mettent en 1021), Ebles (étant veuf sans doute) trouva moyen, tout laïque qu'il étoit, de lui succéder, en offrant pour appât aux Electeurs la réunion du Comté de Reims à cette Eglise. Baudri, dans la Chronique de Cambrai, lui associe pour complice de ses intrigues Adalberon ou Azzelin, Evêque de Laon, le confident de ses secrets, dit-il, et le coopérateur de toutes ses manœuvres. » Ce fut lui (Adalberon), ajoute-» t-il, qui, par ses discours séduisans, fit approuver » au Roi l'élection d'un homme qui n'avoit aucune » regle dans sa conduite, nulle connoissance des Let-» tres, à l'exception de quelques syllogismes dont il » se servoit pour en imposer aux simples et aux igno-» rans. C'étoit néanmoins sous l'apparence d'homme » lettré qu'Ebles visoit depuis long-tems à cette haute » dignité, fortifiant son espérance par l'argent qu'il » tiroit de ses usures, et qu'il répandoit adroitement » pour acquérir des suffrages ». Il dit ensuite que l'Evêque de Soissons, Gui d'Amiens, appellé pour l'ordonner et le sacrer, le refusa d'abord, et qu'il n'y consentit à la fin que malgré lui. Il est vrai que Gui témoigna du scrupule d'avoir prêté son ministere à cette œuvre; mais ce ne fut point pour les causes qu'allégue Baudri. L'unique fondement de sa peine étoit qu'Ebles, contre les canons, avoit été tiré de l'état laïque. C'est ce que nous apprenons d'une lettre que Fulbert, Evêque de Chartres, lui écrivit pour le tranquilliser. » Je ne vois pas, lui dit-il, que vous ayez beau-» coup à craindre pour cette ordination, s'il est vrai, » comme la renommée le publie, que le sujet ait fait » profession du Christianisme dès son enfance, qu'il » ait le sens droit, qu'il soit versé dans les saintes let-» tres, qu'il ait toujours été sobre, chaste, ami de la » paix, charitable, qu'il soit d'une réputation saine et » entiere, et qu'enfin il ait été librement élu par le » Clergé et le peuple de Reims: car de grands hommes, » comme vous le savez fort bien, tels qu'Ambroise de » Milan, Germain d'Auxerre, et d'autres, après avoir » vécu comme celui-ci dans l'état laïque, sont devenus » de saints Prélats ». Dans le portrait que fait ici d'Ebles l'Evêque de Chartres, les couleurs sont bien différentes, comme on le voit, de celles dont Baudri le dépeint. A l'égard de l'année de son ordination, D. Mabillon (*Annal. B.*, T. IV, p. 280) prouve qu'elle se rapporte à l'an 1021, par un acte des Chanoines de Reims, daté de l'an 1025, la cinquieme année de l'Episcopat d'Ebles. L'an 1027, Ebles, le jour de la Pentecôte, couronne le Roi Henri I du vivant de Robert son pere. Il finit ses jours le 11 Mai 1033 selon le Nécrologe de Reims et la Chronique de Mouson. Il laissa deux filles, Alix, qui suit, et Avoie, mariée à Geofroi, Seigneur de Florines et de Rumigni. Marlot et MM. de Sainte-Marthe pensent que Béatrix, femme d'Ebles, loin d'être morte avant son Episcopat, lui survécut, et épousa en secondes noces Manassès le Chauve, Vidame de Reims, qu'elle fit pere d'un fils de même nom que lui, et qui devint Archevêque de Reims. Mais Fulcoins, Soudiacre de Meaux, qui fit l'épitaphe de la mere de l'Archevêque Manassès, nomme Adélaïde, et non Béatrix, la femme du Vidame Manassès. (*Gall. Chr.*, T. IX, col. 70.)

HILDUIN ET ALIX.

1033. Hilduin, Comte de Montdidier, IV^e du nom, Seigneur de Rameru, d'Arcis et de Breteuil, succéda, du chef d'Alix ou Adélaïde, sa femme, fille aînée d'Ebles, dans le Comté de Rouci à l'Archevêque Ebles, son beau-pere. L'an 1059, il assista, le 23 Mai, au couronnement du Roi Philippe I. On ne sait point d'autres événemens de sa vie, sinon qu'il fonda le Prieuré de Rouci en 1060 pour l'Abbaye de Marmoutier. Le P. Anselme, d'après Marlot, met sa mort vers l'an 1063. De son mariage il laissa Ebles, qui suit; André, Seigneur de Rameru; Félicie, femme de Sanche I, Roi d'Aragon; Béatrix, mariée à Geofroi II, Comte du Perche; Marguerite, femme de Hugues, Comte de Clermont en Beauvoisis; Hermentrude, dite Heliarde par un autre Ecrivain, quatrieme fille d'Hilduin, épousa Thibaut, Comte de Resnel; la cinquieme, nommée Ade, fut mariée, 1° à Godefroi, Seigneur de Guise, 2° à Wautier de Aath, 3° à Thierri d'Avesnes; la sixieme, appellée Adele, épousa, suivant Heriman de Laon, Ernulphe, Comte de Waren; la septieme, Adélaïde, fut recherchée par Falcon, ou Faucon, fils de Renaud I, Comte de Bourgogne, et refusée par son pere, qui avoit juré de ne jamais avoir pour gendre un Bourguignon. Or, il arriva, dit un Ecrivain du XII^e siécle, que le Roi Philippe I envoya en ambassade à Rome le Comte Hilduin avec Helinand, Evêque de Laon. Falcon les ayant épiés à leur retour, comme ils traversoient le Comté de Bourgogne, où il possédoit la terre de Serre, près de Besançon, les arrêta et les retint prisonniers jusqu'à ce qu'Hilduin eût promis de lui donner sa fille en mariage. Alors il les relâcha, les combla d'honneurs, et les renvoya chargés de présens. Hilduin, rendu chez lui, fit partir sa fille pour aller épouser Falcon, et de ce mariage vint, entre autres enfans, Barthelemi, Evêque de Laon. (Heriman, *de Mirac. B. M. Laudun.* p. 529.)

EBLES II.

1063 ou environ. Ebles II, successeur d'Hilduin, son pere, dans les Comtés de Rouci et de Montdidier, marcha plusieurs fois au secours des Rois d'Espagne contre les Sarrasins, à la sollicitation des Papes Alexandre II et Grégoire VII. Ce ne fut pas avec peu de monde qu'il fit ces expéditions, mais avec des armées, dit Suger, telles qu'en pouvoit lever et soudoyer un Roi. Quoique les Historiens espagnols ne fassent point mention de ses exploits, on ne peut guere douter qu'il

n'ait remporté de grands avantages sur les Infideles. Mais il prétendoit moins travailler pour le compte des Rois d'Espagne que pour le sien propre. Nous avons une lettre de Grégoire VII, écrite le 21 Août 1074 et adressée à tous les Grands d'Espagne, par laquelle il leur déclare qu'Ebles, Comte de Rouci, souhaitant retirer des mains des païens (Musulmans) les terres qu'ils avoient enlevées aux Chrétiens, il avoit fait un Traité avec Sa Sainteté, qui lui avoit donné ces terres à condition de les tenir du S. Siége, et sous un tribut annuel, payable aux Papes à perpétuité. Grégoire les exhorte à soutenir le Comte de tout leur pouvoir, avec assurance qu'en le faisant ils mériteront les faveurs du ciel et du S. Siége; puis il ajoute que si quelqu'un d'eux veut entrer séparément dans les terres occupées par les Infideles et y faire des conquêtes, il le peut, mais aux mêmes charges que le Comte de Rouci; sans quoi il le leur défend, étant plus avantageux à l'Eglise, dit-il, que les biens qui lui appartiennent soient possédés par les Infideles, que de les voir occupés par ses enfans à leur perte. (Duchêne, T. IV, p. 207.) Sans examiner ici ce qu'il y a d'étrange dans cette lettre par rapport aux prétentions du Pape, on y voit que Grégoire entroit parfaitement dans les vues du Comte de Rouci, et ne négligeoit rien pour les seconder. Ce Pape comptoit beaucoup sur le retour d'Ebles et sur son zele pour l'honneur et les intérêts du S. Siége. Nous voyons qu'en 1080, après avoir déposé Manassès, Archevêque de Reims, il écrivit, le 27 Décembre de la même année, au Comte de Rouci pour l'engager à chasser ce Prélat de son Siége. Ebles déféra aux desirs du Pape. Il contraignit Manassès à déguerpir, et favorisa l'élection de Renaud de Bellai, qui lui fut substitué; mais il effaça dans la suite le prix de ce service par les violences qu'il exerça avec Guichard, son fils, contre l'Eglise de Reims. L'Archevêque Renaud, après avoir long-tems souffert ses déprédations, prit enfin le parti de recourir au Prince Louis le Gros, Roi désigné des François, pour les faire cesser. Louis, toujours prêt à voler à la défense des opprimés, et sur-tout des Eglises, rassembla le plus de troupes qu'il put, et vint fondre sur les terres du Comte de Rouci et des Barons qui s'étoient associés à ses brigandages. La guerre fut vive de part et d'autre. Ce n'étoient chaque jour qu'escarmouches ou combats. L'ardeur du Prince étoit telle, dit Suger, qu'il ne se permettoit du repos que le vendredi et le dimanche. A la fin il vint à bout de réduire le Comte et ses partisans. Ils demanderent pardon, promirent non seulement de laisser en repos l'Eglise de Reims, mais de réparer les dommages qu'ils lui avoient causés, et donnerent des ôtages pour sûreté de leur parole; après quoi Louis s'en retourna. Ebles, en cessant d'être tyran, fut à son tour obligé de tourner ses armes contre un autre tyran de ses voisins qui étoit le fléau de tout le pays. Nous voulons parler du fameux Thomas de Marle, lequel ayant obtenu par son mariage avec Ide de Hainaut le château de Montaigu dans le Laonnois, faisoit de là des courses sur les terres des environs, et y semoit la terreur et la désolation. Enguerand de Couci, pere de Thomas, s'arma lui-même pour le réprimer; et ayant appellé le Comte de Rouci à son aide, ils allerent ensemble l'assiéger dans son château de Montaigu. Thomas, se voyant près d'être forcé, s'échappa secrètement, et alla implorer le secours de Louis le Gros. L'arrivée de ce Prince à la tête de 700 Chevaliers en imposa aux assiégeans, qui, n'osant tirer l'épée contre l'héritier de la Couronne, entrerent en accommodement, et leverent le siége. Cet événement est de l'an 1104. Ainsi le P. Anselme se trompe en plaçant la mort d'Ebles en l'an 1100. Nous ne pouvons toutefois marquer précisément l'année où elle arriva. De son mariage avec Sibylle, fille de Robert Guiscard, Duc de la Pouille, morte après l'an 1090, Ebles eut Hugues, qui suit; Guichard ou Guiscard, qui eut part, comme on l'a dit, à ses premieres expéditions, et mourut avant lui; Thomas de Rouci; et trois filles, dont la deuxieme, Mamélie, épousa, 1° Hugues, Seigneur du Puiset et Comte de Japha, 2° Albert, fils d'Albert III, Comte de Namur.

HUGUES, DIT CHOLET.

1104 au plutôt. Hugues, dit Cholet, fut le successeur d'Ebles, son pere, au Comté de Rouci. Levolde, son Vicomte, s'étant avisé, l'an 1129, d'imposer une taille insolite sur le village de Trigni, appartenant à l'Abbaye de S. Thierri, Guillaume, Abbé de ce Monastere, prit la défense de ses vassaux. Alors Levolde appella le Comte de Rouci à son secours; et tous deux, étant venus, escortés de leurs gens, à Trigni, massacrerent trois des principaux habitans, en blesserent plusieurs autres, et en emmenerent trente-huit dans les prisons, après avoir ruiné le village et en avoir tiré une somme de 200 livres. L'Abbé s'étant plaint de ces violences à Renaud de Martigné, Archevêque de Reims, ce Prélat renvoya la connoissance de cette affaire à Barthelemi, Evêque de Laon, comme diocésain de Trigni. Mais le Comte et le Vicomte récuserent ce tribunal, prétendant qu'il étoit incompétent en matiere féodale; sur quoi les Evêques de la province s'étant assemblés à Reims, fulminerent contre eux une Sentence d'excommunication. Ce coup fit son effet. Le Comte, étant venu trouver le Pape Innocent II à Laon, où il étoit pour lors, fit satisfaction en sa présence à l'Abbé de S. Thierri, demanda son absolution, et l'obtint. Nous tirons ce détail d'une relation de Barthelemi, Evêque de Laon, rapportée dans l'*Appendix* du VI^e^. Tome des Annales bénédictines, p. 655, et datée *de l'an de J. C.* 1129, *Ind.* VIII, *la 22^e^ année du Roi Louis VI, la premiere du Roi Philippe son fils, la cinquieme de l'Episcopat de l'Archevêque Renaud.* Ces dates s'accordent parfaitement en prenant celle de l'Incarnation suivant l'ancien style. Mais comment le Pape Innocent II, élu, le 15 Février 1130 (N. S.), à Rome, pouvoit-il se trouver à Laon avant le 14 Avril de cette année, auquel commençoit la 2^e^ année du Roi Philippe? Chose d'autant moins possible, que ce Pape écrivit d'Avignon, le 24 Mars précédent, un Bref à Guillaume, Seigneur de Montpellier (Gariel, *Series Episc. Magalon.*, p. 170), et qu'il n'arriva au Puy en Velai que dans le mois suivant. (Vaissette, T. II, p. 405.) Dom Mabillon donne cependant cette piece pour authentique. (*Annal. Bened.* T. VI; *App.*, p. 654.) Voilà un problême difficile à résoudre, et nous avouons franchement qu'il passe nos lumieres. Quoi qu'il en soit, Hugues Cholet, bien changé depuis son excommunication, fonda, l'an 1147, l'Abbaye de Val-le-Roi, et ensuite le Prieuré d'Evergnicourt. Hugues, cette même année, confirma la vente qu'Ebles, fils et héritier de Levolde, avoit faite de la Vicomté de Trigni à l'Abbaye de S. Thierri. (*Arch. de S. Thierri.*) Il fit don, vers le même tems, de la dixme de Maisi à l'Eglise de Cuissi. (*Annal. Praemonstr.*, *pr.* col. 69.) Le P. Anselme met la mort du Comte Hugues vers l'an 1160. Elle seroit effectivement au plutôt de cette année, s'il étoit vivant lorsque l'Archevêque Samson donna une Charte par laquelle il confirmoit certaines immunités accordées par Hugues, Comte de Rouci, à l'Abbaye de S. Thierri, dans le village de Lutenai, &c. l'an 1160, Indiction VIII, la 24^e^ année du regne de Louis et la 21^e^ de l'Episcopat de Samson. (*Arch. de S. Thierri.*) Mais cette confirmation peut avoir été faite après la mort de Hugues, à la demande des intéressés, quoique la Charte ne le dise pas. Ce Comte avoit épousé, 1° Aveline, 2° Richilde, fille de Fréderic, Duc de Suabe, et petite-fille, par Agnès sa mere, de l'Empereur Henri IV. Du premier lit il eut Ade, femme de Gaucher II, fils de

Henri I, Seigneur de Châtillon ; du second sortirent Robert, qui suit; Ebles; Hugues, Seigneur de Toéni, et d'autres enfans.

ROBERT GUISCARD.

1160 ou env. Robert, surnommé Guiscard, ou Wichard, fils aîné de Hugues, lui avoit succédé, ou lui étoit associé dès l'an 1158. La Chronique de Mouzon nous apprend en effet que cette année Samson, Archevêque de Reims, fit la guerre à Guiscard, Comte de Rouci: *Anno* MCLVIII, dit-elle, *bellum inter Samsonem Archiepiscopum Remensem et Guiscardum Comitem de Roceio.* (*Spicil. in-fol.*, T. II, p. 572.) C'est tout ce qu'elle marque sur cet événement. Guiscard fit, l'an 1170, le voyage de la Terre-Sainte, et avant de l'entreprendre il *fit restitution du bien d'autrui qu'il retenoit injustement.* Marlot cite de lui une Charte, par laquelle il restitue à l'Abbaye de S. Remi une rente de vingt sous, que son pere avoit léguée à cette Eglise pour entretenir une lampe devant le corps de S. Remi, et qu'il avoit refusé jusqu'alors d'acquitter. L'an 1178, il approuva, comme Suzerain, la vente que Baudouin de Marçais fit à l'Eglise de Laon de tout ce qu'il possédoit à Glane, tant en fief qu'en alleu. (*Cartul. de la Cathéd. de Laon*, fol. 271, r°.) L'Historien déja cité met sa mort en 1180. D'Elisabeth de Mareuil, sa femme, veuve de Robert, Seigneur de Montaigu, il eut trois fils, Raoul et Jean, qui lui succéderent l'un après l'autre; Henri, qui ne vivoit plus en 1196; et plusieurs filles, dont Eustachie, l'aînée, hérita de ses freres. Elisabeth, leur mere, vivoit encore en 1207, et prenoit après la mort de son mari le titre de Dame de Neuchâtel-sur-Aîne, comme on le voit par diverses Chartes.

RAOUL.

1180 ou environ. Raoul, fils aîné de Robert Guiscard et son successeur au Comté de Rouci, mourut, en 1196, sans laisser d'enfans de Mélisende ou Isabelle, sa femme, fille de Raoul I, Sire de Couci, laquelle se remaria depuis à Henri IV, Comte de Grand-Pré.

JEAN I.

1196. Jean, frere de Raoul, lui succéda au Comté de Rouci. Il mourut, l'an 1200, sans laisser de postérité de sa femme, Béatrix, Comtesse de Mareuil, fille de Gauthier, Seigneur de Vignori. Mais il eut d'une maîtresse un fils naturel, nommé Hugues, auquel il donna la terre de Proviseux, dépendante de celle de Neuchâtel-sur-Aîne.

EUSTACHIE.

1200. Eustachie, sœur des Comtes Raoul et Jean, devint Comtesse de Rouci, en 1200, après la mort du dernier. Elle épousa, 1°, vers l'an 1202, Enguerand III, Sire de Couci, dont elle se sépara peu de tems après; 2° Robert, Sire de Pierre-Pont, dont elle eut un fils qui suit; et deux filles, Adélaïde et Elisabeth, femme de Robert de Couci, Seigneur de Pinon. Eustachie mourut l'an 1212 au plus tard. On ignore l'année de la mort de son dernier époux. (*Hist. généal. de la M. de Rouci.*)

JEAN II.

1212 au plus tard. Jean II, fils de Robert de Pierre-Pont, successeur d'Eustachie, sa mere, au Comté de Rouci, et de son pere à la Seigneurie de Pierre-Pont et à la Vicomté de Mareuil, prenoit les titres de ces Domaines en 1212, comme on le voit par une Charte datée de Château-Thierri au mois de Septembre de cette année, par où il reconnoît tenir en fief-lige les deux premiers de Blanche, Comtesse de Champagne, avouant qu'il n'a que la directe de Mareuil, dont la propriété appartient à Robert de Couci, son beau-frere, (*Cartul. de Champ.*, fol. 172.) Ce Comte se distingua par sa prudence et sa valeur. Il accompagna, l'an 1217, à la tête de dix Chevaliers, le Prince Louis, fils du Roi Philippe-Auguste, dans son expédition d'Angleterre. L'an 1236, il fut du nombre des Seigneurs qui se rendirent cautions des clauses du Traité de mariage de la fille de Thibaut, Roi de Navarre, avec le fils du Duc de Bretagne. Il alla en Flandre, l'an 1251, au secours de la Comtesse Marguerite, et y mourut la même année. Il avoit épousé, 1° Isabelle, fille de Robert II, Comte de Dreux, dont il fut séparé, l'an 1235, pour cause de parenté; 2° Marie, fille de Simon de Dammartin, Comte d'Aumale et de Ponthieu, dont il laissa Jean, qui suit, et une fille. Marie, leur mere, vivoit encore en 1279. (*Hist. généal. de la M. de Rouci.*)

JEAN III.

1251. Jean III, fils aîné de Jean II et son successeur, mourut en 1284, et fut inhumé à l'Abbaye de Val-le-Roi ou de la Valroy, dont il est regardé comme le fondateur à raison des grands biens qu'il lui fit. Il avoit épousé Isabelle, fille de Bérard, dit le Grand, Sire de Mercœur, dont il eut un fils, qui suit. Elle a sa sépulture auprès de son époux.

JEAN IV.

1284. Jean IV, successeur de Jean III, son pere, au Comté de Rouci, *fut navré, l'an* 1304, dit une ancienne Chronique, *dans une bataille et déconfiture où le Roy Philippe le Bel estoit présent.* (*Mss. de Dupuy*, n° 387.) Cette bataille est celle de Mons-en-Puelles, que gagna Philippe le Bel, après y avoir couru les plus grands risques. Le Comte Jean en rapporta des blessures dont il mourut à Braine peu de jours après son retour. L'Abbaye de Val-le-Roi fut le lieu de sa sépulture. Il avoit épousé Jeanne, fille de Robert IV, Comte de Dreux, qui lui apporta en dot le Comté de Braine. De ce mariage il laissa un fils, qui suit, avec deux filles, Béatrix, qui fut Dame de la Suze par donation de Béatrix de Montfort, son aïeule, et devint la seconde femme d'Amauri III, Sire de Craon et de Sablé; et Marie, qui prit alliance avec Jean II, Sire de Château-Vilain. Jeanne de Dreux survécut à son époux, et se remaria à Jean de Bar, Seigneur de Puisaie, fils de Thibaut II, Comte de Bar-le-Duc. Elle fit son testament le 1 Octobre 1314, et mourut peu de jours après.

JEAN V.

1304. Jean V succéda tranquillement à Jean IV, son pere, dans le Comté de Rouci. Mais celui de Braine lui fut long-tems disputé par Robert V, Comte de Dreux, son parent. Enfin ce dernier lui en fit cession par accommodement en 1323. Le Comte Jean V fut un des plus vaillans Chevaliers de son tems. Il en donna sur-tout des preuves sous le régne de Philippe de Valois. Il accompagna ce Prince, l'an 1338, dans son camp de Buironfosse en Picardie. Il marcha en Hainaut, l'an 1340, avec le Duc de Normandie. L'an 1346, il fut un des Chefs de notre armée à la bataille de Créci, donnée le 26 Août, et l'une des victimes de cette funeste journée. Son corps, trouvé parmi les morts, fut porté à l'Abbaye de Val-le-Roi, pour y être inhumé auprès de ses ancêtres. De Marguerite de Beaumez, son épouse, Dame de Blazon et de Mirebeau, veuve de Jean de Rouville, Sire de Milli en Gâtinois, et fille de Thibaut, dit *le Grand*, Seigneur

de

de Beaumez et autres lieux; il laissa Robert, qui suit; Simon, qui fut d'abord Comte de Braine, puis de Rouci; Hugues, Seigneur de Pierre-Pont, mort sans lignée; François, qui servit à la guerre sous l'Amiral Jean de Vienne; Béatrix, femme de Louis II, Comte de Sancerre; Jeanne, femme de Charles de Montmorenci, Grand-Pannetier et depuis Maréchal de France. La Comtesse Marguerite mourut en 1368. Elle eut sa sépulture à côté de son époux dans l'Abbaye de Val-le-Roi.

ROBERT II.

1346. Robert II, fils aîné de Jean V, devint Comte de Rouci et Seigneur de Mirebeau après la mort de son pere. En 1347, il eut ordre de faire le siége de Beaumont sur le Seigneur de Vervins. Il fut pris en 1356 à la bataille de Poitiers, et l'année suivante il se racheta. L'an 1358, la garnison de Vailli, commandée par un Capitaine anglois, nommé Rabigeois Duri, surprend le château de Rouci pendant les fêtes de Noël, en l'absence du Comte, et fait prisonniere la Comtesse et sa fille. Il en coûta pour leur rançon 12 mille florins d'or à Robert, qui se retira ensuite à Laon. Peu de tems après, les Anglois, qui étoient en garnison à Rouci, surprirent encore Sissonne, appartenant au Comte. Ayant rassemblé quarante hommes d'armes de ses gens, auxquels ses amis en joignirent cent autres, il sortit de Laon accompagné du Comte de Porcéan et des Seigneurs de Carenci et de Montigni. Un parti d'Anglois se trouve sur sa route, entre Savigni et Val-le-Roi. Il y eut alors un combat sanglant, dans lequel Robert fut blessé et fait prisonnier avec les Seigneurs de Carenci et de Montigni. Jean de Craon, Archevêque de Reims, touché de ce malheur, leva un corps de troupes avec lequel il vint assiéger le château de Rouci, dont il se rendit maître par composition après un siége de cinq semaines. La capitulation fut signée par les Comtes de Braine et de Porcéan; mais elle fut mal observée par la milice, qui ne put laisser impunies les cruautés que les Anglois de cette garnison avoient exercées dans le pays. L'Archevêque et les Comtes eurent peine à sauver la vie à Hennequin, Gouverneur de la place, qui vit égorger tous ses soldats, malgré les Chefs, contre les termes de la capitulation. Sissonne fut repris ensuite par Robert, qui avoit recouvré sa liberté. Il eut la satisfaction d'y faire prisonnier son Chambellan, qui avoit livré cette place aux Anglois. Le traître fut écorché vif, puis décapité à Laon. (Froissart.) L'an 1362, Robert fut chargé de conduire Isabelle de France à Galéas Visconti, Duc de Milan, son époux. La même année il succéda à Jean II de Melun, Seigneur de Tancarville, dans la charge de Souverain Maître et Réformateur des eaux et forêts, dont il ne jouit que deux ans. Louis de Flandre, fils de Jean, Marquis de Namur, lui ayant enlevé sa fille unique, Isabelle, pour l'épouser, cet événement lui causa un chagrin si vif et si profond, qu'il en mourut en 1364. Marie d'Enghien, sa femme, vivoit encore au mois de Novembre 1378. (*Hist. généal. de la M. de Rouci.*)

LOUIS DE FLANDRE ET ISABELLE.

1364. Louis de Flandre, septieme fils de Jean I, Marquis de Namur, ayant épousé, par contrat du 17 Mars 1364, passé en présence du Connétable de Fienne, Isabelle, fille unique de Robert, Comte de Rouci, après l'avoir enlevée de son consentement, succéda avec elle à son beau-pere. Mais Isabelle, après quatorze ans de mariage, s'étant dégoûtée de son époux, entreprit de faire casser cette alliance; et pour y réussir elle accusa Louis d'impuissance. L'affaire ayant été portée à Rome, fut renvoyée devant le Cardinal de Nîmes, qui, par sa Sentence rendue l'an 1378, déclara le mariage bon et valide. Isabelle avoit eu pour solliciteur dans cette cause Pierre de Craon, qui sans doute ne prenoit pas en main ses intérêts sans de bonnes raisons. Ce Seigneur, la voyant renvoyée à son mari, lui conseilla, pour se venger, de vendre son Comté de Rouci à Louis I, Comte d'Anjou, à la Cour duquel il étoit très puissant. Isabelle, avant que ses querelles n'éclatassent avec Louis de Flandre, avoit déja, de concert avec lui, aliéné à ce Prince sa terre de Mirebeau en Poitou. Elle suivit le conseil du Sire de Craon, et la vente du Comté de Rouci se fit le 3 Novembre 1379, pour la somme de 40 mille francs d'or. Mais Simon, Comte de Braine, oncle paternel d'Isabelle, revendiqua ce Comté, prétendant qu'elle n'avoit pas le pouvoir d'en disposer. Nous ne voyons pas ce que devint Isabelle depuis ce tems-là. A l'égard de Louis de Flandre, il mourut en 1386, avant le 18 Août, jour auquel ses freres transigerent sur sa succession. (Anselme.)

SIMON.

1385. Simon, Comte de Braine, 2e fils de Jean V, rentra, l'an 1385, par arrêt du Parlement, dans le Comté de Rouci. Ce Seigneur s'étoit acquis dès lors, par sa valeur et la sagesse de sa conduite, une estime universelle. Voici les principaux traits de sa vie. En 1358, le Dauphin Charles, pendant la captivité du Roi Jean son pere, ayant assemblé à Provins les députés de Champagne pour délibérer avec eux sur les besoins de l'Etat, le Comte de Braine porta la parole au nom de la compagnie, et assura le Prince de la disposition où elle étoit de seconder ses vues. Mais comme on ne put convenir sur la nature des aides que les circonstances rendoient nécessaires, le Comte demanda au Dauphin qu'il fût permis de tenir à Vertus une seconde Assemblée sur ce sujet. Ce fut au mois de Février de cette année que le fameux Marcel, Prévôt des Marchands, fit assassiner, dans l'appartement du Dauphin et à ses yeux, Robert de Clermont, Maréchal de France, et Jean de Conflans, Maréchal de Champagne. Simon, ami particulier de ce dernier, engagea dans la suite le Dauphin à rendre solemnellement justice à sa mémoire. Le Traité de Bretigni, conclu le 8 Mai 1360, portoit, entre autres articles, qu'avant que le Roi sortît d'Angleterre pour revenir en France, le Dauphin-Régent fourniroit un nombre d'ôtages tirés de la principale Noblesse du Royaume. Le Comte de Braine, puis de Rouci, fut de ce nombre, et partit en conséquence pour l'Angleterre, d'où il revint en 1362. L'an 1371 (V. S.), le Roi Charles V, qui avoit éprouvé la fidélité, l'intelligence et le zele du Comte de Braine en diverses rencontres, le nomma, par Lettres du 10 Janvier, Conseiller-Général sur le fait des Aides, et l'envoya, dit un Auteur du tems, *en certaines parties de son Royaume pour besognes secretes concernant son honneur*, avec douze francs par jour pour ses appointemens. Ce Monarque, dans son testament, qu'il fit au mois d'Octobre 1374, choisit le Comte de Braine pour être du conseil de son fils pendant sa minorité. L'année suivante, il assista, le 21 Mai, au Parlement, où Charles ratifia son ordonnance touchant la majorité des Rois. L'an 1381, sous le jeune Roi Charles VI, il fut député avec l'Archevêque de Rouen pour aller traiter avec les Anglois à Boulogne. Il retira, l'an 1385, le Comté de Rouci des mains de Louis, Duc d'Anjou. Il fut, l'an 1388, de l'expédition du Roi contre le Duc de Gueldre. Sa compagnie étoit de deux Bacheliers et de quatorze Ecuyers. Ce Comte mourut la nuit du mardi au mercredi (V. S.), 19 Février 1392, au château du Bois-les-Rouci, et fut inhumé à S. Ived de Braine, laissant de Marie de Châtillon, sa femme, décédée le 11 Avril 1396, et enterrée auprès de lui, Hugues, qui suit; Jean de Rouci, Evêque de Laon; Simon, Seigneur de Pontarci; et deux filles, Marie, femme de Jacques d'Enghien, Seigneur de Faignoles, et Marguerite, mariée,

1° à Gaucher, Seigneur de Nanteuil-la-Fosse, 2° à Robert de Couci, Seigneur de Pinon, 3° à Hugues, Seigneur de Clari. (*Mss. de Dupuy*, n° 387.)

HUGUES II.

1393. HUGUES II, fils et successeur de Simon aux Comtés de Rouci et de Braine, ne survécut pas trois ans à son pere, étant mort le 26 Octobre 1395, suivant son épitaphe que l'on voit encore dans l'Église de S. Ived de Braine où il fut inhumé. BLANCHE DE COUCI, sa femme, morte le 24 Février 1438 (N. S.), et enterrée au même lieu, lui donna Jean, qui suit; Hugues, Seigneur de Pierre-Pont, mort le 18 Août 1412, sans avoir été marié; Marguerite, femme de Thomas III, Marquis de Saluces; Blanche, femme de Louis de Bourbon, Comte de Vendôme; et deux autres filles. (*Mss. de Dupuy.*)

JEAN VI.

1395. JEAN VI, fils aîné de Hugues II, né l'an 1388, lui succéda dans les Comtés de Rouci et de Braine sous la tutele de Jean de Rouci, Evêque de Laon, son oncle, qui rendit hommage au Roi pour lui le 22 Décembre 1395. Trois ans après, ce Prélat le fiança, par contrat du 25 Mai 1398, avec ELISABETH, fille du fameux Jean de Montaigu, Vidame de Laon, Grand-Maître de la Maison du Roi et Sur-Intendant des Finances. Le 14 Août 1402, le Comte ayant atteint l'âge de 14 ans, ratifia ce contrat. L'an 1403, il accompagna le Connétable d'Albret dans la guerre de Guienne, avec le Seigneur de Montaigu, son beau-pere, dont le Connétable étoit aussi gendre. L'an 1405, il obtint arrêt du 16 Décembre, qui condamnoit le Duc d'Anjou à lui laisser la jouissance libre de Rouci, dont il s'étoit mis en possession. Après la disgrace du Seigneur de Montaigu, la persécution des Bourguignons s'étendit jusqu'au Comte Jean, son gendre. Le Bailli de Vermandois et le Prévôt de Laon, à la tête de quelques paysans qu'ils avoient ramassés, assiégerent le Comte dans Rouci; et comme il n'avoit pu prévoir cette insulte, il fut contraint de se rendre. On le tint prisonnier avec son frere Hugues, Seigneur de Pierre-Pont, dans la tour de Laon depuis le 11 Nov. 1411 jusqu'au 17 Janvier suivant. L'an 1413, il accompagna le Roi au siége de Laon; et, l'an 1415, il fut l'un des Chefs de l'armée royale à la funeste bataille d'Azincourt, donnée le 25 Octobre. Il y périt à la tête de cent hommes d'armes qu'il commandoit. Son corps ne put être reconnu entre les morts qu'à une cicatrice au bras gauche, qui lui tenoit ce bras plus court que l'autre. Il fut rapporté à Braine et inhumé auprès de Hugues, son fils, mort en 1412. Sa veuve, dont il ne laissa qu'une fille, qui suit, s'étant remariée à Pierre de Bourbon, Seigneur de Préaux, mourut l'an 1429, et fut enterrée à Marcoussi.

JEANNE DE ROUCI ET ROBERT I (III) DE SAREBRUCHE.

1415. JEANNE, fille unique de Jean VI, porta les Comtés de Rouci et de Braine avec la terre de Montaigu en Laonois dans la Maison de Sarebruche ou SAARBRUCK, par son mariage contracté vers l'an 1417 avec ROBERT DE SAREBRUCHE, Sire ou Damoiseau de Commerci. Cette Maison tiroit son origine de Simon de Montbéliard, qui épousa vers le milieu du XIII^e siécle Mahaut, fille et héritiere de Simon II, Damoiseau de Sarebruche. Robert fut un Seigneur inquiet et turbulent. De tems immémorial les fils des Prêtres concubinaires appartenoient aux Ducs de Lorraine. La ville de Toul ayant donné asyle à quelques uns de ces bâtards fugitifs, le Duc Charles II, après les avoir inutilement répétés, lui déclara la guerre, et vint mettre le siége devant cette ville. Robert et plusieurs Gentilshommes entrerent dans cette querelle, et donnerent du secours aux Toulois, qui d'abord remporterent quelques avantages sur les Lorrains. Mais le Comte de Vaudemont ayant joint ses troupes à celles du Duc, les Bourgeois furent obligés à demander la paix. Ceci est de l'an 1420. Robert, sept ans après, se brouilla de gaieté de cœur avec cette même ville de Toul; et par une de ces fanfaronnades fort communes parmi la Noblesse en ces tems-là, il vint avec vingt cavaliers défier les Bourgeois de Toul au combat. Ce défi lui réussit mal. Les Toulois, par stratagême, le firent prisonnier avec sa petite troupe; puis, l'ayant mis à rebours sur son cheval, ils l'introduisirent dans la ville, où il fut reçu avec des huées qui le couvrirent de confusion : il lui en coûta 15 cens livres pour sa rançon. Robert quelque tems après voulut prendre sa revanche, et il y échoua. Il commanda, l'an 1431, l'arriere-garde du Duc René à la bataille de Bullegnéville, donnée, le 4 Juillet, contre Antoine, Comte de Vaudemont, qui disputoit la Lorraine à René. Les plus sages de l'armée de ce dernier avoient été d'avis de ne pas hasarder le combat, attendu la difficulté qu'il y auroit à forcer l'ennemi dans ses retranchemens. Mais Robert, ne faisant attention qu'à la supériorité des troupes de René, soutint que la défaite d'Antoine étoit infaillible. *Il n'y en a pas pour nos Pages*, disoit-il avec plusieurs jeunes Seigneurs; *nous les forcerons au premier choc.* Cet avis prévalut; mais on se trouva mal de l'avoir suivi. L'armée du Duc fut défaite et ce Prince fait prisonnier. On accusa Robert d'avoir manqué de courage en cette occasion, et, au lieu de secourir à tems l'avant-garde, d'avoir lâchement pris la fuite. (Calmet.) L'an 1434, des Seigneurs de Metz revenant d'un tournoi célébré le 11 Mai à Pont-à-Mousson, Robert s'avise de les faire arrêter par ses gens, qu'il avoit placés en embuscade dans un bois, et les retient prisonniers au nombre de treize. Ce trait de perfidie étoit d'autant plus noir, que Robert étoit pensionnaire de la ville de Metz, et *qu'il avoit juré*, dit une ancienne Chronique, *et promis d'estre loyaux et féable pour ceulx de Metz.* Le Duc René, à qui la ville de Metz porta ses plaintes de cet attentat, vint avec les Messins pour en tirer vengeance, et assiégea le château de Commerci. Robert étoit sur le point d'y être forcé, lorsqu'Artus de Richemont, Connétable de France, étant arrivé à Châlons-sur-Marne, manda le Duc René et Robert pour les accommoder. Robert promit tout ce qu'on voulut; mais les assiégeans ayant mis le feu, en se retirant, à quelques maisons de la place, il refusa de signer le Traité. Il fut enfin contraint de le faire peu de tems après avoir renouvellé les hostilités. Le siége avoit commencé le 8 Septembre, et le Traité fut signé le 13 Décembre suivant. L'an 1436, Robert, en revenant de la Terre-Sainte, se rend au Concile de Bâle. Mais, au sortir de cette ville, il est pris, lui cinquieme, par les gens du Sire de la Loupe, que son pere avoit fait autrefois prisonnier et conduit au château de Guiperi. Délivré au mois d'Août de la même année, il est remis entre les mains du Duc René, qui ne lui rend la liberté que le 23 Novembre suivant, fête de S. Clément. (*Chronique de Metz.*) L'an 1439, après la mort de Guillaume, Seigneur de Château-Villain, il s'empare, le 17 Décembre, de cette terre, sous prétexte d'un don que le défunt lui en avoit fait. Bernard, frere de Guillaume, poursuit Robert au criminel. Le procès fut de longue durée : on ignore quand et comment il finit. L'an 1441, Robert, dit l'ancienne Chronique versifiée de Metz,

Sans aultre débat ny querelle,
Recommença guerre nouvelle
A ceulx de Metz et du pays :
Car toujours les avoit haïs.

Et les Messains, pour eulx venger
De leurs ennemis estrangers,
Meirent leurs soldats aux champs
Qu'en brief les furent approcheans.
Sans les hommes de petit pris,
Trois Gentilhommes furent pris,
Qu'ils amenerent en la cité,
Par leurs beaux dicts ne furent quittés.
Il y avoit (chose toute certaine)
De Lorraine deux Capitaines;
Et l'aultre qu'estoit le tier,
C'estoit le bastard d'Arentier.

La même année 1441, le Comte Robert obtint de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, par l'entremise du Roi Charles VII, la restitution de sa terre de Montaigu, dont il avoit tâché de surprendre le château l'année précédente. Mais le Duc ne rendit la place qu'après l'avoir fait démolir. Robert ayant voulu la relever, le Duc fit raser ce qui étoit déja sorti de terre. Robert, l'an 1443, suivit le Dauphin au siége de Dieppe, où il fit preuve de valeur. L'année de sa mort n'est pas certaine : tout ce qu'on peut assurer, c'est qu'on n'apperçoit plus de traces de son existence depuis le 30 Mars 1460. Son tombeau se voit encore à la Collégiale de Commerci. Jeanne de Rouci, sa femme, termina ses jours le 4 Septembre 1459, laissant deux fils, Jean, qui suit, et Amé, Comte de Braine et Damoiseau de Commerci, avec deux filles, Marie, femme de Charles de Melun, Sire d'Antoing, Vicomte de Gand, dit *le Chevalier doré* (c'est ainsi qu'on nommoit ceux qui avoient l'ordre du Roi), et Jeanne, mariée à Christophe de Barbançon.

JEAN DE SAREBRUCHE.

1459. Jean de Sarebruche, fils aîné de Robert, succéda à Jeanne, sa mere, au Comté de Rouci, en vertu de la donation qu'elle lui en fit le 11 Mars 1459, à condition de porter le nom et les armes de Rouci. Ce fut un des braves qui se distinguerent pour la défense du Royaume sous le régne de Charles VII. La Guienne, où il accompagna le Comte de Dunois, fut le théâtre principal de ses exploits. Il y combattit contre les Anglois, et ne contribua pas médiocrement à les chasser de ce pays. Le grand attachement qu'il avoit marqué pour le Roi Charles VII, ne fut pas une recommandation pour lui auprès de Louis XI, fils et successeur de ce Monarque. Des ennemis acheverent de le perdre dans l'esprit de Louis, qui le fit enfermer dans le château de Loches, où il étoit encore en 1477. Remis en liberté soit avant, soit après la mort de ce Prince, il assista aux Etats de Tours, convoqués en 1483 par le Roi Charles VIII. Il mourut au château de Montaigu en Laonois le 19 Juin 1497, et fut inhumé à Montmirel, sans laisser d'enfans de Catherine d'Orléans, fille de Jean, bâtard d'Orléans, Comte de Dunois et de Longueville, qu'il avoit épousée le 16 Mars 1468; mais il eut deux enfans naturels, Louis, tige des Seigneurs de Sissonne, et Marguerite, femme de Jacques de l'Epine, Seigneur de Vêle.

ROBERT II (IV) DE SAREBRUCHE.

1497. Robert de Sarebruche, fils unique d'Amé de Sarebruche, Comte de Braine et Damoiseau de Commerci, succéda à Jean, son oncle, dans le Comté de Rouci. Autant le Roi Louis XI avoit-il marqué d'aversion pour le Comte Jean, autant s'étoit-il montré favorable à son neveu, qu'il fit successivement Gouverneur de l'Isle de France, de Champagne et de Bourgogne. Robert prouva qu'il étoit digne de ces emplois par sa bonne conduite et sa valeur. En 1477, après la mort de Charles le Téméraire, Duc de Bourgogne, il contribua à la réduction de plusieurs places de ce Duché, qui refusoient de passer sous la domination de la France. La ville de Beaune étoit de ce nombre. Robert s'étant joint à Charles d'Amboise, Seigneur de Chaumont, son beau-pere, fit avec lui le siége de cette place, qui se rendit au bout de cinq semaines. L'année suivante, il fit tête en Champagne à l'Archiduc Maximilien, qui vouloit pénétrer dans cette province par la Flandre; et après l'avoir repoussé, il entra dans la Franche-Comté, qu'il mit sous l'obéissance du Roi. La suite de ses actions est demeurée dans l'oubli. Il mourut, le 1 Septembre 1504, dans son hôtel de Rouci, rue du Petit-Saint-Antoine à Paris, et fut inhumé à S. Ived de Braine. De Marie d'Amboise, qu'il avoit épousée le 5 Février 1487 (V. S.), il laissa un fils, qui suit; Philippete, Damoiselle de Commerci, Dame de Louvois et d'autres terres, femme de Charles de Silli; Catherine, qui viendra ci-après; et Guillemete, Comtesse de Braine, mariée à Robert de la Marck, Duc de Bouillon, Seigneur de Fleurange et Maréchal de France. (*Mss. de Dupuy*, n° 387.)

AMÉ DE SAREBRUCHE.

1504. Amé de Sarebruche, successeur de Robert, son pere, aux Comtés de Rouci et de Braine, à la Seigneurie de Commerci et à ses autres Domaines, né le 28 Octobre 1495, suivit en Italie le Roi François I, qui le fit Chevalier, l'an 1515, à la bataille de Marignan. Il servit ensuite sous le Duc de Vendôme en Picardie, à la tête d'une compagnie de cent lances. Les Anglois étant venus assiéger Ham, le Comte Amé s'y renferma, et défendit vaillamment la place dont ils furent obligés de lever le siége. Le Roi pour sa récompense lui donna le Gouvernement de l'Isle de France. Mais, se sentant incommodé de la pierre, il se fit porter à Paris, où il mourut, le 19 Novembre 1525, sans laisser d'enfans de Renée de la Marck, qu'il avoit épousée le 18 Juillet 1520. Ses trois sœurs partagerent sa succession avec sa veuve.

CATHERINE DE SAREBRUCHE.

1525. Catherine de Sarebruche eut, dans le partage qu'elle fit avec ses sœurs de la succession du Comte Amé, leur frere, le Comté de Rouci avec les terres de Pierre-Pont, de Nisy-le-Comte, de Coulommiers en Brie, et le Vidamé de Laon. Elle étoit veuve alors d'Antoine de Roye, tué, le 13 Septembre de l'an 1515, à la bataille de Marignan, dont elle eut un fils, nommé Charles, né le 14 Janvier 1510. Charles fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et eut l'administration de toutes les terres données à la Reine Eléonore d'Autriche, 2e femme de François I. Il mourut un vendredi 23 Janvier de l'an 1551, laissant de Madeleine, fille et héritiere de Ferri de Mailli, Seigneur de Conti, qu'il avoit épousée en 1528, deux filles, Eléonore, Dame de Roye, de Conti, &c., et Charlotte, qui suit.

CHARLOTTE DE ROYE.

1551. Charlotte de Roye, née à Muret en 1537, porta le Comté de Rouci, la Seigneurie de Pierre-Pont, et d'autres terres, à François III de la Rochefoucauld, fils de François II, Comte de la Rochefoucauld, et d'Anne de Polignac, qu'elle épousa l'an 1557. Le Comté de Rouci subsiste encore de nos jours dans cette illustre Maison.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

PRINCES DE SEDAN, PUIS DUCS DE BOUILLON.

La Seigneurie de Sedan, sur la Meuse, entre Mouson et Doncheri, est originairement un Fief de l'Abbaye de Mouson et un arriere-Fief de l'Eglise de Reims, qui, ayant été donné à des Avoués puissans, devint entre leurs mains une Principauté. Sedan ne commence à se montrer dans les Chartes qu'en 1259. Cette année, Thomas de Beaumez, Archevêque de Reims, et Henri de Gueldre, Evêque de Liége, firent un Traité pour l'administration des Fiefs qu'ils possédoient en commun, dans lequel Sedan, qui n'étoit qu'un village, est compris. L'Abbé de Mouson ne paroît point dans cet acte, parce que les deux Prélats ne traitoient que de leurs droits, laissant à leurs Feudataires ceux qui leur appartenoient; ce qui est évident par l'article du Traité où ils conviennent que leurs Feudataires mettront des Juges aux lieux où ils ont droit d'en mettre. (Marlot, *Métrop. Rem.*, T. II, l. III.) Dès lors Sedan étoit hors des mains de l'Abbé de Mouson, ou du moins il en sortit peu de tems après. On voit en effet qu'en 1289 Gérard de Jausse, Chevalier, Seigneur de Sedan et de Balan, s'étant rendu au Chapitre de l'Abbaye de Mouson, y fit hommage à l'Abbé Bertrand pour les villes et Fiefs de Sedan et de Balan, qu'il déclare expressément relever de cette Abbaye, comme l'acte qu'elle conserve de cet hommage en fait foi. Mais dans la suite Sedan devint un arriere-Fief de la Couronne, depuis que, par Traité du 16 Juillet 1379, le Roi Charles V eut acquis les droits de l'Archevêque de Reims sur cette Seigneurie pour les réunir au Domaine. De la Maison de Jausse Sedan passa à Jean de Barbançon, Seigneur de Bossu, en 1381. Sedan, par sa position et par le château qu'on y avoit élevé, faisoit dès lors une place importante. Le Roi Charles VI, voyant qu'il étoit propre à couvrir la frontiere du Royaume, obligea le Sire de Barbançon à s'en accommoder avec lui par Traité de la fin d'Octobre 1389, avec promesse d'un échange qui ne lui fut délivré qu'en 1398.

En 1400, Charles VI donna Sedan à Louis, Duc d'Orléans, son frere. Ce Prince, ayant été assassiné le 23 Novembre 1407, eut pour successeur Charles, Duc d'Orléans, son fils. Celui-ci, par Lettres du mois de Février 1413, donna ou vendit la Seigneurie de Sedan et la terre de Florenville à Guillaume, Sire de Braquemont, qui laissa, entre autres enfans, Louis, Sire de Braquemont et de Sedan, et Marie, alliée en 1401 à Evrard de la Marck, qui suit.

EVRARD DE LA MARCK.

Evrard de la Marck, Seigneur d'Aremberg, Baron de Lumain, &c., acquit, l'an 1424, de Louis de Braquemont, son beau-frere, la terre de Sedan. A peine fut-il en possession, qu'il se vit insulté par les habitans de Réthel, partisans du Duc de Bourgogne, ennemi du Roi Charles VII, auquel Evrard étoit très attaché. Pour se mettre en état de défense, Evrard fit fortifier Sedan, non pas en 1446, comme le marque un moderne, mais avant 1430. L'acquisition qu'il fit en 1449 de la terre de Raucourt augmenta l'étendue de la Seigneurie de Sedan, à laquelle il l'unit. On met sa mort en 1460; mais il faut la devancer au moins de six ans, par la raison qu'on verra dans un moment. Evrard avoit épousé, l'an 1410, 1°, comme on l'a dit, Marie de Braquemont; 2°, l'an 1422, Agnès, fille et unique héritiere de Jean, Seigneur de Rochefort en Ardennes. Du premier lit il eut Jean, qui suit; un autre fils, mort sans lignée; et une fille. Du second lit sortirent *Louis, Comte de Rochefort*, et deux autres fils.

JEAN DE LA MARCK.

1454 au plutôt. Jean de la Marck, fils aîné d'Evrard et son successeur dans la Seigneurie de Sedan, ainsi que dans celles d'Aremberg, de Lumain, de Braquemont, d'Agimont et de Neuchâtel, fit l'objet de ses premiers soins d'achever la citadelle que son pere avoit commencée à Sedan. Mais, au mois de Janvier 1455 (N. S.), le Gouverneur de Mouson vint se présenter, dans l'absence de Jean de la Marck, pour mettre garnison dans Sedan, comme une dépendance de son Gouvernement. Des Officiers du Seigneur lui en ayant refusé la porte, il y entra de force, saisit la place au nom du Roi, et y mit des Officiers royaux pour y administrer la justice. Jean de la Marck eut recours au Roi pour obtenir main-levée de cette saisie, et représenta *que la ville et Seigneurie de Sedan étoient situées dans la Seigneurie et Gouvernement de Mouson; qu'elles étoient tenues et mouvantes en foi et hommage de l'Eglise de N. D. de Mouson, à cause de laquelle lui et ses prédécesseurs Seigneurs de Sedan ont accoutumé de bailler aveus et dénombremens.... même auparavant qu'il y eût au lieu où est assise la forteresse dudit Sedan aucune fortification.* Il exposoit ensuite que cette forteresse avoit été faite par ordre du Roi et pour la défense du pays. On apprend tout ce détail des Lettres que le Roi fit expédier, par lesquelles il donne main-levée à Jean de la Marck, et lui permet d'achever les fortifications de Sedan, *à condition de prêter serment pour lui et ses successeurs, Seigneurs de Sedan, au Gouverneur de Mouson; qu'ils ne feront, pour le moyen de leur ville de Sedan, aucun tort à la ville et aux habitans de*

Mouson.

Mouson, et autres sujets de Sa Majesté; que de plus ils livreront au Roi et à ses successeurs Rois, ou à leurs gens, leur ville et forteresse de Sedan, à grande et à petite force, toutes les fois qu'ils en seront requis. Ces Lettres de Charles VII sont datées de S. Pourçain au mois de Novembre 1455. Du vivant de son pere, Jean de la Marck étoit déja Chambellan de France, et il avoit acquis, l'an 1449, la Seigneurie de Raucourt, qu'il unit depuis à celle de Sedan. Il mourut l'an 1480, laissant d'Agnès de Wirnembourg, son épouse, Evrard, qui continua la postérité des Comtes d'Aremberg; Robert, qui suit; Guillaume, dit *le Sanglier des Ardennes*, tige des Seigneurs de Lumain; Louis, Seigneur de Florenville, et deux autres fils.

ROBERT I DE LA MARCK.

1480. Robert I de la Marck joignit à la Principauté de Sedan, qu'il hérita de Jean son pere, les Seigneuries de Fleuranges et de Jamets, qui lui vinrent par son mariage avec Jeanne, fille et unique héritiere de Colart, ou Nicolas de Marlei. L'an 1482, Guillaume de la Marck, s'étant rendu le maître dans Liége, après en avoir tué l'Evêque, Louis de Bourbon, contraint le Chapitre de nommer Robert, son frere, Gouverneur, ou Châtelain de Bouillon (1). Guillaume se fit hypothéquer à lui-même le Duché de Bouillon, l'an 1484 (N. S.), pour une somme de 30 mille livres (2), qu'il prétendoit lui être due pour les frais des guerres qu'il avoit faites au nom de l'Eglise de Liége et à la tête de ses troupes. Guillaume ayant été massacré l'année suivante par l'ordre de Jean de Horn, Evêque de Liége, Robert se mit en devoir de venger sa mort, et commença une guerre sanglante dont il ne vit pas la fin. Il périt, l'an 1489, au siége d'Yvoi. De son mariage il laissa Robert, qui suit; Evrard, Evêque de Liége; Claude, mariée, l'an 1470, à Louis de Lenoncourt; et Bonne, qui épousa, l'an 1475, Pierre de Baudoche. (*Voyez* Jean de Horn, *Evêque de Liége.*)

ROBERT II DE LA MARCK.

1489. Robert II de la Marck, fils aîné de Robert I et son successeur dans la Seigneurie de Sedan et le Gouvernement de Bouillon, fut nommé *le grand Sanglier des Ardennes*, parce que ses terres étoient situées dans ce canton, et qu'il faisoit autant de ravage dans les environs que les sangliers en font dans les campagnes. Il continua la guerre commencée par son pere contre l'Evêque de Liége. Elle fut terminée, l'an 1492, par la médiation du Roi de France. On accorda une amnistie aux Liégeois qui avoient porté les armes en cette guerre contre leur Evêque; et, pour étouffer toute semence de division entre les Maisons de Horn et de la Marck, les trois Etats des pays de Liége, Duché de Bouillon, et Comté de Loos, s'obligerent de payer à celle de la Marck la somme de 50 mille florins du Rhin dans le cours de huit années, à termes égaux. Ceux du Luxembourg, sous la conduite du Marquis de Bade, leur Gouverneur, s'étant emparés du château de Bouillon l'an 1495, et y ayant mis le feu, Robert y fut rétabli l'année suivante par un Traité conclu, le 27 Décembre, entre lui et l'Archiduc Maximilien. Alors il prétendit l'occuper, non plus à titre de Gouverneur, mais par droit de réserve, quoiqu'il n'eût pas été engagé à Robert son pere, mais à Guillaume son oncle, qui avoit laissé des enfans. Robert II servit avantageusement le Roi Louis XII dans ses guerres d'Italie. Il y fit preuve non seulement de valeur, mais aussi d'industrie, par l'invention d'une espece de parc de bois, composé d'échelles entrelacées les unes dans les autres, pour servir de barricades à la tête du camp. L'an 1513, il commanda les bandes noires à la journée de Novarre, où il soutint l'effort des Suisses, avec beaucoup de courage, le matin du 6 Juin. Après l'action, apprenant que ses deux fils aînés étoient restés blessés dans un fossé au milieu des ennemis, il fendit les bataillons avec sa compagnie d'hommes d'armes, et les tira de danger, chargeant l'un sur son cheval, et l'autre sur celui d'un de ses gens. Cependant, malgré ces actes de valeur, Fleuranges, son fils, avoue dans ses Mémoires qu'après le premier choc *s'il fust demeuré en son estat, comme il lui étoit ordonné* (par le Général Louis de la Trémoïlle), *la bataille n'eust pas été perdue.* Après cette défaite, où nous ne perdîmes, suivant le même Fleuranges, que deux mille hommes, et non pas huit à dix, comme d'autres l'assurent, Robert et ses enfans eurent ordre d'emmener les restes de notre armée en Picardie, où l'on en avoit grand besoin. Le Roi François I ayant succédé, l'an 1515, à Louis XII, renouvella l'alliance que son prédécesseur avoit contractée avec la Maison de la Marck. Mais, en 1518, sous prétexte de quelques désordres arrivés sur la frontiere de Champagne, ce Monarque réduisit à moitié la compagnie de cent hommes d'armes, commandée par Robert de la Marck. Les pensions de celui-ci, qui se montoient à 15 mille livres par an (3), étoient d'ailleurs fort mal payées: double sujet de mécontentement, dont Charles-Quint, Roi d'Espagne, étant instruit, fit offrir à Robert une compagnie de vieilles ordonnances des Pays-Bas, avec vingt mille livres d'appointemens, que les meilleures villes du Brabant se chargerent de payer. Robert accepta d'autant plus facilement ces offres, qu'il y fut porté par Evrard son frere, également mécontent du Roi de France, pour lui avoir fait manquer le chapeau de Cardinal. Mais il eut bientôt lieu de se repentir d'avoir violé la foi qu'il avoit jurée au Roi François I. Le Seigneur d'Aymeriès ayant appellé d'un jugement rendu contre lui par les Pairs de Bouillon, l'Empereur reçut cet appel au préjudice de la justice souveraine que Robert prétendoit avoir dans ce Duché. Cette injure affecta si vivement Robert, qu'il fit sa paix, le 14 Février 1421 (N. S.), avec le Roi de France, promettant de le servir envers et contre tous. Il poussa même le ressentiment contre l'Empereur jusqu'à lui déclarer la guerre en forme à Worms, en pleine Diete, par le ministere d'un Héraut. Cette témérité fut punie par son propre frere, l'Evêque de Liége, qui le poursuivit et lui enleva toutes ses places, à l'exception de Sedan. Il étoit menacé d'une ruine entiere sans la guerre qui se fit entre Charles-Quint et François I. Robert mourut vers la fin de Novembre 1536. On peut juger de la religion de Robert II de la Marck par le trait suivant, que Brantôme rapporte: « Il avoit pris, dit-il, pour devise, ou » patrone, Sainte Marguerite, que l'on peint avec un » dragon à ses pieds, représentant celui qui vouloit la

(1) Ce Duché, qui des mains du fameux Godefroi de Bouillon passa, l'an 1096, à l'Eglise de Liége de la maniere qu'on le dira sur les Ducs de la basse Lorraine, a pour chef-lieu la ville qui lui donne son nom, située dans le pays de Luxembourg, sur la riviere de Semoi, entre Mouson et Sedan, avec un château que la nature et l'art ont également fortifié. Neuf lieues quarrées ou environ forment toute l'étendue de ce Duché.

(2) L'argent monnoyé, c'est-à-dire le gros d'argent, étoit à 11 deniers 12 grains de loi, et de la taille de 69 au marc, qui valoit 9 liv. 9 s. 9 den.; ainsi 30,000 liv. devoient peser 3162 marcs 1 gros 2 den. 6 grains, qui, à raison de 51 liv. 4 s. 7 den. $\frac{5}{11}$ le marc, produisent aujourd'hui 161,993 liv. 9 s. 7 den.

(3) Au commencement du régne de François I l'argent monnoyé, qu'on appelloit testons, étoit à 11 den. 18 grains de loi, et de la taille de 25 et demi au marc, qui valoit 12 liv. 15 s.; par conséquent 15,000 l. font 1176 marcs 3 onces 6 gros 8 grains, qui, à raison de 52 liv. 6 s. 10 den. $\frac{17}{24}$ le marc, produiroient de notre monnoie actuelle 61,581 liv. 17 s. 10 den.

» dévorer en sa prison ; et ce dragon représentoit le » diable. Et offrant deux chandelles à cette Sainte, il » en vouoit une à elle et l'autre à Monsieur le diable, » avec ces mots : *Si Dieu ne me veut aider, le diable* » *ne me sauroit manquer.* Devise certes fort étrange » et bizarre, qui est pareille à celle de Virgile, introdui- » sant Junon, parlant par ces mots païens : *Flectere si* » *nequeo superos, Acheronta movebo* ». Il avoit épousé, l'an 1491, Catherine, fille de Philippe de Croï, Comte de Chimai, dont il eut Robert, qui suit ; Guillaume, Seigneur de Jamets, mort en 1529 sans lignée ; Jean, Seigneur de Jamets ; trois autres fils et deux filles. (*Voy.* Evrard de la Marck, *Evêque de Liége.*)

ROBERT III DE LA MARCK.

1536. Robert III de la Marck, Seigneur de Fleuranges, fils aîné de Robert II, et son successeur dans la Seigneurie de Sedan et ses prétentions sur le Duché de Bouillon, né l'an 1492 ou 1493, avoit une réputation faite long-tems avant la mort de son pere. Outre la journée de Novarre, où il reçut quarante-six blessures l'an 1513, il demeura prisonnier, l'an 1525, à celle de Pavie, d'où il fut conduit à l'Ecluse en Flandre. Elevé dans le goût des belles-lettres, il employa le tems de sa captivité à composer l'histoire des choses mémorables arrivées en Italie, en France et en Allemagne depuis 1503 jusqu'en 1521, sous le titre de *Mémoires du jeune Aventureux.* On les connoît aujourd'hui sous celui de *Mémoires du Maréchal de Fleuranges* (1). » Il avoit reçu en sortant de captivité deux » faveurs signalées, savoir, 1° le don que le Roi lui fit » de la ville de Château-Thierri pour sa vie, 2° l'Of- » fice de Capitaine des Gardes de Sa Majesté, lequel » Office étoit vacant par la mort de Messire Guil- » laume de la Marck, fils de feu *la grande Barbe*, » qui étoit son parent ». (*Mss. de Dupuy*, n° 743.) Il continua de servir la France, et mérita par ses exploits le bâton de Maréchal, dont le Roi l'honora l'an 1526. Cette faveur avoit été précédée du collier de l'Ordre de S. Michel, qu'il avoit reçu dès l'an 1519. Elle fut suivie, au mois de Novembre 1526, du don que le Monarque lui fit de la Châtellenie de Châtillon-sur-Marne. Robert avoit quelques Domaines en Flandre et en Artois : le Roi François I le détermina à les céder à l'Empereur Charles-Quint, et lui accorda d'autres terres en échange par sa Déclaration donnée à Lusignan au mois d'Avril 1529. (Carlier, *Hist. du Valois*, T. II, p. 551.) Robert, l'an 1536, au mois de Septembre, défendit avec valeur et sauva la ville de Péronne assiégée par le Comte de Nassau, Général de l'Empereur. Six semaines après, étant venu trouver le Roi à Amboise, il y reçut, par un courier, la nouvelle de la mort de son pere. Il prit aussitôt la poste ; mais il fut arrêté à Longjumeau par une fievre violente avec flux de sang qui l'emporta au mois de Décembre 1536. (*Mss. de Dupuy*, n° 337.) Ainsi à peine eut-il succédé à son pere, qu'il le suivit au tombeau. Son corps fut porté à Sedan, et son cœur à S. Ived de Braine. Il avoit épousé Guillemette de Sarbruche ou Saarbruck, Comtesse de Braine, Dame de Montaigu, de Neuchâtel, &c., troisieme fille de Robert de Sarbruche, Comte de Rouci et de Braine, morte en 1571, le 20 Septembre, et inhumée à S. Ived de Braine, où l'on voit encore son tombeau.

ROBERT IV DE LA MARCK.

1536. Robert IV de la Marck fut le successeur de Robert III, son pere, dans la Seigneurie de Sedan et dans ses autres Domaines. Il devint, l'an 1543, Capitaine des cent Suisses de la garde de nos Rois et d'une compagnie de cinquante lances. Le Roi Henri II lui donna, en 1547, le bâton de Maréchal de France. Ce furent les prémices des faveurs de ce Prince, qui monta cette année sur le trône. Depuis ce tems Robert ne fut plus appellé que le Maréchal de Bouillon. Le Roi, l'an 1552, ayant résolu de reprendre Bouillon sur l'Evêque de Liége, la place fut assiégée par le Connétable de Montmorenci. Le Gouverneur, Guillaume de Horiez, capitula le 30 Juin, avec promesse d'évacuer le 5 Juillet suivant. La capitulation fut acceptée par le Connétable ; et le Roi, qui étoit à Sedan, la ratifia le 2 Juillet, *ordonnant*, dit-il, *que ledit Capitaine* (de Horiez), *et autres étant dans la place, suivant ladite capitulation et leurs promesses, ayent à icelle place nous rendre et mettre ès mains de notre cousin le Maréchal de la Marche, auquel nous avons donné charge de la recevoir pour nous.* (*Eccles. Leod. Juris. in Ducat. Bullion. uber. explanatio.*) Ce fut ainsi que Robert IV de la Marck reçut de la main du Roi le château de Bouillon. Le rang de Duc lui fut alors accordé en France. L'année suivante, il demeura prisonnier des Espagnols, le 18 Juillet, à la prise du château de Hesdin. Il fut de là conduit au château de l'Ecluse, et traité avec la plus grande dureté par les Espagnols, sur le refus qu'il fit de passer au service du Souverain des Pays-Bas. Sa rançon fut mise à 60 mille écus (2) (quelques uns disent à cent mille écus) par la treve conclue, le 5 Février 1556 (N. S.), à Vaucelles. Mais, ayant représenté qu'il ne pouvoit faire cette somme sans aliéner une partie de ses terres, pour lesquelles il ne trouveroit point d'acquéreur à moins d'être libre, on consentit de l'élargir, mais sous la condition que sa femme et sa fille viendroient prendre sa place jusqu'à ce qu'il eût rempli ses engagemens. Elles y consentirent sans hésiter. Il eut à ce prix la liberté de venir se procurer de l'argent. Mais, peu de tems après sa délivrance, il mourut d'une maniere qui donna lieu à de violens soupçons. » On dit (c'est Brantôme qui » parle) qu'après avoir payé une grosse rançon, il fut » livré à sa femme tout empoisonné, qui fut une grande » charge de conscience. Prendre l'argent d'un homme, » et puis le faire mourir si misérablement ! Achille ren- » dit le corps d'Hector gratuitement ; et celui-ci, après » avoir payé rançon, fut rendu, non mort, mais au- » tant valoit, puisqu'il avoit été empoisonné. Cela se » disoit alors : grande cruauté pourtant. Il ne falloit » douter pour lui d'autre traitement que celui-là ; car » l'Empereur vouloit trop de mal à cette Maison. J'ai » su pourtant de bon lieu, ajoute Brantôme, qu'il » mourut par autre sujet que je ne dirai pas pour fuir » scandale, et empoisonné pourtant par ses plus pro- » ches ». Il avoit épousé à Paris, au mois de Janvier 1538 (N. S.), Françoise de Brézé, Comtesse de Maulevrier, Baronne de Maurie et de Sérignan, fille et héritiere de Louis de Brézé, Comte de Maulevrier, et de Diane de Poitiers (morte en 1574, le 14 Octobre, et inhumée à S. Ived de Braine), dont il laissa Henri-Robert, qui suit ; Charles-Robert, Comte de Maulevrier, l'un des mignons de Henri III ; Antoinette, femme de Henri I, Duc de Montmorenci ; Diane, femme, 1° de Jacques de Cleves, Duc de Nevers, 2° de Henri de Clermont, Vicomte de Tallart, 3° de Jean Babou, Comte de Sagone ; Guillemette, mariée, 1° à Jean de Luxembourg, Comte de Brienne, 2° à Georges de Baudemont, Comte de Croissilles ; Catherine, femme de Jacques de Harlai de Chanvalon ; et Françoise, Abbesse d'Avenai. Brantôme brouille plusieurs faits de Robert IV avec ceux de son pere.

HENRI-ROBERT.

1556. Henri-Robert, fils aîné de Robert IV, né

(1) Le P. Anselme, T. VII, p. 193, se trompe en donnant ces Mémoires à Robert IV.
(2) 711,111 liv. 18 s. 3 den. de notre monnoie actuelle.

le 7 Fév. 1539 (V. S.), succéda à son pere dans la Seigneurie de Sedan et le Duché de Bouillon. Mais, l'an 1558, Philippe II, Roi d'Espagne, ayant insisté, lors des conférences tenues pour parvenir au Traité de Cateau-Cambresis, à ce que le château de Bouillon fût remis à l'Evêque de Liége, le Roi de France, Henri II, par Brevet du 25 Mars 1558, promit au Duc de Bouillon et à la Duchesse sa mere, en les engageant à se porter au desir du Roi d'Espagne, de les dédommager amplement de ce sacrifice. Robert en conséquence remit le château de Bouillon au Roi de France, qui le rendit l'année suivante, par le 14^{e} article du Traité de Cateau-Cambresis, à l'Evêque de Liége, avec ce qui en dépendoit au-delà de la riviere de Semoi, sans préjudice toutefois des droits et actions du Seigneur de Sedan et de ses descendans, tant pour raison de la propriété du Duché de Bouillon, qu'à cause des sommes à eux dues par les Communautés du pays de Liége, lesquels droits seroient réservés pour être jugés par des arbitres. Henri-Robert manqua la récompense qui lui étoit promise; en se déclarant pour les Religionnaires. On lui ôta même la compagnie des cent Suisses, qu'il commandoit depuis l'emprisonnement de son pere. L'an 1572, il engagea le Roi Charles IX à lui confirmer par Lettres-Patentes le rang de Duc en France, dont avoit joui Robert IV, son pere, à raison de la Seigneurie de Bouillon. Il prenoit aussi dès-lors le titre de Prince de Sedan, et il est le premier qui l'ait pris. Henri-Robert assista, l'an 1573, au siége de la Rochelle. Il mourut le 2 Décembre de l'année suivante » d'une fluxion, » dit Brantôme, qui lui tomba sur les jambes, dont il » en fist arrester les veines comme on fait à un cheval: » mais il fut mal pansé, et furent mal arrestées, dont » ce fut grand dommage; car s'il eust vescu grand » âge, il se fust rendu encore plus grand personnage » qu'il n'estoit ». De Françoise de Bourbon, fille de Louis II de Bourbon, Duc de Montpensier, qu'il avoit épousée le 7 Février 1558 (V. S.), morte en 1587, il laissa Guillaume-Robert, qui suit; Jean, Comte de la Marck, né le 6 Octobre 1564, mort sans alliance le 4 Mai 1587; Henri-Robert, mort jeune; et Charlotte, qui viendra ci-après.

GUILLAUME-ROBERT.

1574. Guillaume-Robert, fils et successeur de Henri-Robert, né à Sedan le 1 Janvier 1562 (V. S.), commanda en chef après la bataille de Coutras, où il s'étoit distingué, l'armée du Roi de Navarre contre celle des Ligueurs. Mais se voyant abandonné des Suisses, qui firent leur paix sur la fin d'Octobre avec le Roi Henri III, et ensuite par les Reîtres, qui s'en retournerent en Allemagne, il se retira lui-même à Geneve, où il mourut de maladie ou de chagrin le 1 Janvier 1588, sans avoir été marié. Par son testament, fait le 27 Décembre, il institua Charlotte, sa sœur, qui suit, son héritiere en tous ses biens, spécialement *en ses terres et Seigneuries souveraines de Bouillon, Sedan, Jamets et Raucourt;* lui substituant, au cas qu'elle mourût sans enfans, François de Bourbon, Duc de Montpensier, son oncle maternel.

CHARLOTTE DE LA MARCK, ET HENRI DE LA TOUR.

1588. Charlotte de la Marck, née le 5 Novembre 1574, hérita de tous les biens de Guillaume-Robert, son frere. L'an 1591, elle épousa, le 15 Octobre, Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne, fils de François III de la Tour, Vicomte de Turenne, et d'Eléonore de Montmorenci. Ce fut le Roi Henri IV qui fit cette alliance par inclination pour Henri de la Tour. Il se rendit même à Sedan pour assister au mariage. Ce Prince s'étant retiré après avoir vu coucher la mariée, et le Vicomte l'ayant conduit à son appartement, lui dit: » Sire, Votre Majesté m'a » fait aujourd'hui beaucoup d'honneur; je veux lui en » témoigner ma reconnoissance: je la prie de m'ex» cuser et de n'être pas inquiete si je ne couche sous le » même toit pour veiller à la sûreté de sa personne; j'y » ai mis bon ordre ». Le Roi lui demanda de quoi il s'agissoit. » Sire, lui répondit-il, vous le saurez demain » matin; je n'ai pas le tems de vous le dire ». Il part aussitôt avec un corps de troupes qu'il avoit prép[illegible], se rend maître de la ville de Stenai, et vient en apporter la nouvelle au Roi à son lever. » Ventre-saint-» gris, lui dit ce Prince, je ferois souvent de sem» blables mariages, et je serois bientôt maître de mon » Royaume si les nouveaux mariés me faisoient de » pareils présens de noces. Mais en attendant allons » à nos affaires ». Aussitôt il monte à cheval, se met à la tête de ses troupes, et va faire le siége de Rouen. (Vie de Henri IV.) Charlotte apporta en dot à son époux les Souverainetés de Sedan et de Raucourt, avec ses droits sur le Duché de Bouillon. Le Roi, l'an 1592, le 9 Mars, honora du bâton de Maréchal Henri de la Tour; et depuis ce tems il fut appellé le Maréchal-Duc de Bouillon. L'an 1593, il défit, le 14 Octobre, près de Beaumont en Argonne, le Duc de Lorraine, et reçut dans le combat deux coups d'épée, dont il fut légérement blessé. Il prit ensuite Dun-sur-Meuse, se trouva au siége de Laon en 1594, et se rendit maître d'Yvoi et d'autres places. Il perdit, le 15 Mai 1594, Charlotte, sa femme, sans en avoir eu d'enfans. Par son testament, fait le 10 Avril précédent, elle avoit donné à son époux les terres souveraines de Bouillon, Sedan, Raucourt, et autres qu'elle possédoit au pays de droit écrit, laissant toutes celles qu'elle possédoit en France au Comte de Maulevrier, son oncle. Cette donation souffrit de grandes difficultés de la part du Duc de Montpensier et du Comte de Maulevrier. Le premier revendiquoit la succession de Charlotte en vertu de la substitution faite à son profit par le testament du Duc Guillaume-Robert. Le second prétendoit, comme le plus proche du sang, devoir succéder à tous les biens de sa niece. Henri de la Tour transigea, le 24 Octobre 1594, avec le Duc de Montpensier, qui renonça au bénéfice de la substitution moyennant des terres que Henri lui céda de son patrimoine en Auvergne. Cette transaction fut suivie d'une autre du 25 Août 1601, entre le Duc de Bouillon et le Comte de Maulevrier, lequel, au moyen d'une pension de 50 mille livres (1) que lui assura le Duc, transporta à celui-ci tous ses droits sur le Duché de Bouillon et les Souverainetés de Sedan et de Raucourt. Le Roi Henri IV étoit intervenu dans la premiere de ces deux transactions, et s'y étoit désisté de toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur la Souveraineté de Bouillon. Il avoit aussi favorisé la seconde. Mais la conduite que Henri de la Tour tint depuis ne répondit pas aux bontés de ce Prince à son égard. L'an 1602, il fut violemment soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration du Maréchal de Biron et d'avoir excité des mouvemens dans le Royaume. Henri IV eut avec lui des explications très vives sur ce sujet à Blois et à Poitiers. Le peu de respect et de soumission qu'il montra pour lors au Roi, confirma S. M. dans ses soupçons; et le voyage que le Duc fit peu de tems après dans le Limousin, où étoit le foyer des conspirations, acheva d'irriter Henri IV. Ce Monarque cependant, qui ne pouvoit s'empêcher de l'aimer malgré ses écarts, voulut bien encore le faire inviter à la Cour, avec promesse de l'écouter dans ses justifications s'il en avoit à produire, ou de lui par-

(1) L'argent monnoyé, c'est-à-dire le quart d'écu, étoit à 11 deniers de loi, et de la taille de 25 $\frac{1}{3}$ au marc, qui valoit 18 liv. 18 s.; ainsi 50,000 l. font 2645 marcs 4 onces 12 grains, qui, à 49 l. 11 s. 11 d. $\frac{5}{6}$ le marc, produiroient aujourd'hui 129,638 liv. 16 s. 3 d.

donner s'il faisoit l'aveu de ses torts. Le Maréchal-Duc. au lieu de se rendre à une invitation si généreuse, porta ridiculement sa cause à la Chambre de Castres, tribunal établi pour les Protestans, mais incompétent dans l'affaire dont il s'agissoit. Après quoi, ne voyant plus de sûreté pour lui dans le Royaume, il prit la fuite au commencement de l'an 1603, et se retira d'abord à Geneve; de là il passa chez l'Electeur Palatin Frédéric IV, sous prétexte de rendre visite à l'Electrice, sa belle-sœur, qu'il n'avoit jamais vue. Frédéric écrivit en sa faveur au Roi, qui, par sa réponse du 17 Mars, promit d'oublier le passé, *pourvu*, disoit-il, *que dans deux mois il se rende à la Cour pour répondre devant nous aux accusations intentées contre luy. Il n'y a personne*, ajoutoit-il, *qui s'intéresse plus à sa gloire que moy, et qui soit plus disposé à défendre son innocence contre les calomnies de ses ennemis.* Mais le Duc ne déféra point à ces ordres, disant qu'il ne vouloit point se livrer à la merci de ses ennemis, qui prévaudroient aisément sur l'esprit du Roi. Il continua de résider à Heidelberg. Son séjour y fut d'environ trois ans, pendant lesquels l'Electeur et les autres Princes protestans d'Allemagne, de concert avec ses amis de France et ses parens, ne cesserent de travailler à sa réconciliation avec le Roi. Elle ne dépendoit en quelque sorte que de lui-même: Henri IV n'attendoit que sa soumission pour lui pardonner. Il obtint enfin ce qu'il desiroit et qu'il avoit droit d'attendre. Le Duc vint le trouver le 6 Avril 1606. S'étant jetté à ses pieds, il lui remit sa Principauté de Sédan. Henri IV n'eut pas de peine à lui pardonner, et lui rendit même Sedan au bout d'un mois. Mais depuis ce tems, prévoyant mieux qu'auparavant l'abus qu'il pouvoit faire de ses grands talens, le Roi fut toujours soigneux de le tenir en bride. Après la mort de Henri IV, le Maréchal de Bouillon s'occupa des moyens de se rendre nécessaire, et donna de l'ombrage à la Régente. Cette Princesse le fit rechercher et lui donna de l'emploi, mais pas assez, ou de trop peu d'importance, au gré de son ambition. De retour d'une ambassade extraordinaire dont il avoit été chargé pour l'Angleterre, il forma un parti de mécontens, sous prétexte du mauvais gouvernement de l'Etat. Il ménagea cette affaire avec tant de dextérité, qu'il en fut toujours le maître et le médiateur. Il fut l'ennemi du Maréchal d'Ancre, parce qu'il le trouvoit trop puissant, travailla longtems à sa ruine, et à la fin y réussit. La révolution arrivée dans le Ministere n'ayant point rempli ses espérances, il se tourna du côté de la Reine-Mere arrêtée à Blois, et la fit résoudre à se servir du Duc d'Epernon pour sortir de captivité. Il rouloit d'autres projets dans sa tête, lorsqu'il fut attaqué à Sedan d'une maladie qui l'emporta, le 25 Mars de l'an 1623, à l'âge de soixante-sept ans et demi. Après la mort de Charlotte, sa premiere femme, il avoit épousé en secondes noces, par contrat du 16 Avril 1595, Isabelle de Nassau, fille puînée de Guillaume, Prince d'Orange (morte en 1642), dont il eut Frédéric-Maurice, qui suit; Henri, dit le Vicomte de Turenne, né le 11 Septembre 1611, le héros de son siécle (1); Marie, femme de Henri de la Trémoïlle, Duc de Thouars; et d'autres enfans. (*Voyez* Henri de la Tour, *Vicomte de Turenne.*)

FRÉDÉRIC-MAURICE DE LA TOUR.

1623. Frédéric-Maurice de la Tour, né à Sedan le 22 Octobre 1605, fils aîné de Henri de la Tour et son successeur au Duché de Bouillon, Principautés de Sedan, Jamets et Raucourt, Vicomte de Turenne, Comte de Montfort, &c., fit ses premieres armes sous Maurice et Henri-Frédéric de Nassau, Princes d'Orange, ses oncles maternels. Il marcha sur les traces de ces grands Capitaines, et acquit en peu de tems une grande réputation. Il contribua, l'an 1629, à la prise de Bois-le-Duc, et en 1632 à celle de Maëstricht, dont il fut établi Gouverneur. Il défendit cette place en 1634 contre les forces réunies de l'Empire et de l'Espagne. L'année suivante, Louis XIII, ayant envoyé une puissante armée dans le Brabant, donna le commandement de la cavalerie au Duc de Bouillon. L'an 1637, il fit profession de la religion catholique. Vers le même tems il donna retraite dans Sedan au Comte de Soissons, à qui le Roi permit d'y rester l'espace de quatre ans. Il embrassa, l'an 1641, le parti de ce Comte, déterminé à faire la guerre à la France pour contraindre le Roi à renvoyer son Ministre. Il commanda avec lui à la bataille de la Marfée, donnée le 6 Juillet de cette année, et retint sous ses drapeaux la victoire prête à échapper après la mort de ce Prince. Mais peu de tems après il rentra au service de Louis XIII, qui le fit Lieutenant-Général de l'armée d'Italie. Il partit au mois de Janvier 1642; mais, accusé d'avoir trempé dans la conspiration de Cinq-Mars, il fut arrêté, le 23 Juin, par le Comte du Plessis-Praslin dans Casal, d'où il fut ensuite transféré au château de Pierre-Encise. Au mois de Septembre suivant, apprenant la condamnation de Cinq-Mars, et craignant un semblable sort pour lui-même, il fit offrir au Roi sa Principauté de Sedan et celle de Raucourt, par une lettre qu'il écrivit au Cardinal de Richelieu, qui étoit pour lors à Lyon. Richelieu, en quittant cette ville, le 12 Septembre, jour de l'exécution de Cinq-Mars, laissa l'Abbé Mazarin pour traiter avec le Duc. L'accommodement fut conclu en trois jours. Mazarin partit ensuite pour aller au nom du Roi prendre possession de Sedan, qui lui fut livré, le 29 Septembre, par la Duchesse, après quoi elle se retira avec ses enfans à Turenne. Le Duc obtint des Lettres d'abolition le même jour ou le lendemain, et, le 4 Octobre suivant, il sortit de prison avec espérance de rentrer dans Sedan sous un autre Ministere. Il tenta en effet, après la mort de Louis XIII, de recouvrer cette Principauté par la voie de la négociation; mais le Cardinal Mazarin s'y opposa, et la Reine Régente, quoique fortement sollicitée, fut inflexible à cet égard. On ne refusa cependant point au Duc les dédommagemens qu'on lui avoit promis; mais ils furent remis à un autre tems. L'an 1644, il se retira mécontent de la Cour, et passa en Italie au service du Pape, dont il commanda les troupes. De retour en France, il se jetta dans le parti des Princes pendant les troubles de Paris et de Bordeaux. Enfin, le 10 Mars 1651, il fit son accommodement avec la Cour. Ce fut alors que par Traité d'échange (2) le Roi lui donna les Comtés d'Auvergne et d'Evreux, les Duchés de Château-Thierri et d'Albret, avec d'autres terres d'un revenu considérable, pour la Principauté de Sedan. (Voyez *la fin de l'article des Comtes d'Auvergne.*) Il obtint aussi rang de Prince étranger à la Cour tant pour lui que pour sa postérité. Le Duc de Bouillon mourut à Pontoise le 9 Août de l'année suivante, » au moment, » dit l'Auteur des Mémoires de la Princesse Palatine, » où il alloit remplir la place de Surintendant des Finances. Le Cardinal (Mazarin), ajoute-t-il, n'en » avoit aucun ombrage; mais un esprit aussi supérieur » que celui du Duc de Bouillon, dans un poste qui » lui eût donné autant d'autorité, joint à l'éclat de

(1) On s'est trompé ci-devant (T. I, p. 680, col. 1) en disant qu'en 1643 Turenne avoit trente-six ans lorsqu'il reçut le bâton de Maréchal de France. Il n'en avoit que trente-deux.

(2) M. Expilli prétend que cet échange avoit été conclu dès l'an 1642, mais que le contrat n'en fut signé qu'en 1651. Il y est dit que les *terres d'Albret et de Château-Thierri passerent entre les mains du Seigneur de Bouillon et de ses descendans mâles et femelles avec tous les titres et dignités.... pour avoir leur effet du jour de leurs premieres créations.*

» son

» son nom et à ses prétentions, ne pouvoit que préparer au Ministre beaucoup d'embarras ». Ce Prince fut enterré à l'Abbaye de S. Taurin d'Evreux. Il avoit renouvellé, dès l'an 1640, le procès contre l'Eglise et les Etats de Liége, touchant la propriété du Duché de Bouillon et les créances qu'il avoit à exercer contre elle et les Etats du pays. Enfin, le 3 Septembre de l'an 1641, on fit sur le second point une transaction par laquelle on réduisit toutes ces créances à la somme de 150000 florins. C'est sur ce seul objet que porte l'acte, parce que l'Evêque de Liége ni les Etats ne voulurent entrer dans aucune explication sur le premier point concernant la propriété du Duché. Frédéric-Maurice avoit épousé, l'an 1634, Elisabeth-Febronie, fille de Frédéric, Comte de Berg, Gouverneur de Frise (morte le 9 Août 1657), dont il laissa Godefroi-Maurice, qui suit; Frédéric-Maurice de la Tour, Comte d'Auvergne; Emmanuel-Théodose, Cardinal, Doyen du sacré College, Grand-Aumônier de France, mort à Rome le 7 Mars 1715; Constantin-Ignace, Chevalier de Malte, mort, le 3 Octobre 1670, des blessures qu'il avoit reçues deux jours auparavant dans un combat singulier; Henri-Ignace, aussi Chevalier de Malte, mort dans un combat singulier à Colmar le 20 Février 1675; et cinq filles.

GODEFROI-MAURICE DE LA TOUR.

1652. Godefroi-Maurice, né le 21 Juin 1641, devint, après la mort de Frédéric-Maurice, son pere, Duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierri, Comte d'Evreux, de Beaumont le Roger, &c. L'an 1658, il fut revêtu de la charge de Grand-Chambellan de France, dont il prêta le serment au mois d'Avril de cette année. Après avoir fait quelques campagnes en France, il fut du nombre des Seigneurs françois qui passerent en Hongrie à la tête d'un corps de six mille hommes pour secourir l'Empereur contre les Turcs. Montecuculi, Général des Impériaux, ayant battu les Turcs, le 1 Août de l'an 1664, à S. Gothard, le Duc de Bouillon eut part à cette victoire. De retour en France, il se trouva à la prise de Tournai le 24 Juin 1667, à celle de Douai le 6 Juillet suivant, à celle de Lille le 27 Août d'après. Il accompagna le Roi, l'an 1668, à la conquête de Franche-Comté; l'an 1672, à celle de Hollande; l'an 1673, à la prise de Maëstricht; et l'an 1674, à celle de Besançon. Le Duc de Crequi s'étant rendu maître, le 30 Septembre 1676, pour le Roi, du château de Bouillon, sur l'Evêque de Liége, Godefroi-Maurice l'obtint avec ses dépendances par arrêt du Conseil d'Etat de France du 1 Mai 1678, et fut maintenu dans ce Duché par l'article 28 du Traité de paix de Nimegue, conclu dans la même année. En vain l'Evêque et le Chapitre de Liége firent leurs protestations le 18 Février de l'année suivante contre cet article; en vain ils le renouvellerent contre l'article de la paix de Riswich, qui rappelle le Traité de Nimegue, et le maintient dans sa force: le Duché de Bouillon est resté entre les mains de l'aîné de la Maison de la Tour. Godefroi-Maurice finit ses jours le 25 Juillet 1721, et fut inhumé à S. Taurin d'Evreux. Il avoit épousé, le 20 Avril 1662, Marie-Anne Mancini, niece du Cardinal Mazarin, morte le 21 Juin 1714, dont il laissa Emmanuel-Théodose, qui suit; Frédéric-Jules, Prince d'Auvergne; Henri-Louis, Comte d'Evreux; et plusieurs filles.

EMMANUEL-THÉODOSE.

1721. Emmanuel-Théodose, second fils de Godefroi-Maurice, et son successeur dans les Duchés de Bouillon, de Château-Thierri et d'Albret, dans le Comté d'Evreux, la Vicomté de Turenne, &c., et dans la charge de Grand-Chambellan de France, né l'an 1668, fut engagé dans l'état ecclésiastique jusqu'à la mort de Louis, son frere aîné, qui fut blessé mortellement, le 3 Août 1692, au combat de Steinkerque, et expira le lendemain à Enghien. Alors il changea d'état, et se mit à la tête de sa Maison. Il mourut la nuit du 16 au 17 Avril 1730, âgé de soixante-trois ans. Il avoit épousé, 1°, le 1 Avril 1696, Marie-Victoire-Armande de la Trémoïlle (décédée le 5 Mars 1717); 2°, le 4 Juillet 1718, Louise-Françoise-Angélique le Tellier de Barbezieux, morte en couches le 4 Juillet 1719; 3°, le 16 Mai 1720, Anne-Marie-Christine de Simiane, morte en couches le 8 Août 1722; 4° Louise-Henriette-Françoise de Lorraine-Guise. Du premier lit il eut Frédéric-Maurice-Casimir, Prince de Turenne, né le 24 Octobre 1702, mort le 1 Octobre 1723; Charles-Godefroi, qui suit; un troisieme fils, mort enfant; Armande, femme de Louis de Melun, Duc de Joyeuse; Marie-Victoire-Hortense, née le 27 Décembre 1704, mariée, au mois de Février 1725, à Charles-Armand-René, Duc de la Trémoïlle; et deux autres filles, mortes jeunes et sans alliance. Du second lit sortit Godefroi-Géraud, Duc de Château-Thierri, mort jeune en 1732; du troisieme lit, Anne-Marie-Louise, née au mois d'Août 1722, mariée, le 28 Décembre 1734, à Charles de Rohan, Prince de Soubise, morte le 19 Septembre 1739. Du quatrieme lit est née, le 20 Décembre 1728, Charlotte-Sophie, mariée, le 3 Avril 1745, à Charles-Juste de Beauvau, Prince d'Empire, Grand d'Espagne de la premiere classe, &c.

CHARLES-GODEFROI.

1730. Charles-Godefroi, né le 11 Juillet 1706, succéda, l'an 1730, à Emmanuel-Théodose, son pere, dans le Duché de Bouillon, la Vicomté de Turenne, le Duché d'Albret, &c. ainsi que dans la charge de Grand-Chambellan de France. Dans la guerre contre l'Empereur, il fit les campagnes sur le Rhin en 1733 et 1734. Il vendit, l'an 1738, au Roi la Vicomté de Turenne. Il mourut à Montaler, le 24 Octobre 1771. Il avoit épousé, par dispense du Pape, le 1 Avril 1724, Marie-Charlotte Sobieska, veuve du Prince de Turenne, son frere aîné, dont il a laissé Godefroi-Charles-Henri, qui suit; et Louise-Henriette-Jeanne, femme d'Hercule-Mériadec de Rohan-Guimené.

GODEFROI-CHARLES-HENRI.

1771. Godefroi-Charles-Henri, fils de Charles-Godefroi, né le 5 Janvier 1728, fait Colonel-Général de la cavalerie en 1740, Grand-Chambellan en survivance l'an 1748, et Maréchal des camps la même année, fit sa premiere campagne en 1744 dans l'armée du Maréchal de Saxe, combattit, l'an 1745, aux journées de Fontenoi, de Raucoux et de Lawfeld, commanda la cavalerie en 1748 et 1757, et succéda, l'an 1771, à son pere dans le Duché de Bouillon et les autres terres de sa Maison. Il a épousé, le 27 Novembre 1743, Louise-Henriette-Gabrielle, fille de Louis, Prince de Lorraine, Sire de Pons. De ce mariage sont issus Jacques-Léopold-Charles-Godefroi, né le 15 Janvier 1746, fait Colonel, en Février 1757, du régiment de Bouillon par le Duc, son aïeul, pour demeurer dans sa Maison; Charles-Godefroi-Louis, né le 22 Septembre 1749, Chevalier de Malte; et deux autres enfans morts en bas âge.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
COMTES DE PONTHIEU.

Le Ponthieu, *Pontivus pagus*, dont Abbeville est aujourd'hui la capitale, faisoit anciennement partie du pays des Morins. Sa longueur s'étend présentement depuis la riviere de Canche; qui le sépare du Boulonois, jusqu'à la Somme, qui le sépare du Vimeu. Il avoit autrefois des limites beaucoup plus reculées; et, sous les premiers Rois carlovingiens, il comprenoit le Boulonois, le Vimeu, le Ternois, Guines, Ardres, et autres pays le long de la mer. Il paroît même que le Vimeu lui demeura annexé tant qu'il eut ses Comtes particuliers.

L'érection du Comté de Ponthieu date au moins du septieme siécle; et, ce qui surprendra bien des Publicistes, il étoit dès lors héréditaire. Nous en avons la preuve dans la Chronique de S. Bertin, dressée par Iperius. Cet Ecrivain rapporte que Walbert, Comte de Ponthieu, de Ternois et d'Arques, par succession paternelle, fit don à S. Bertin (qui se démit de son Abbaye en 696) d'une grande partie de son héritage, savoir du Comté d'Arques avec toutes ses dépendances: *Walbertus successione paternâ Pontivensis, Ternensis et Arkensis Comes.... magnam hæreditatis suae partem Deo et B. obtulit Bertino, Arkensem scilicet villam et Comitatum cum omnibus appenditiis suis.* (Marten. *Anecd.* T. I, col. 468.) C'est en vertu de cette donation que les Abbés de S. Bertin ont toujours pris le titre de Comtes d'Arques.

Depuis Walbert (1) nous trouvons un vuide d'environ un siécle dans la suite des Comtes de Ponthieu.

ANGILBERT.

Angilbert, gendre de Charlemagne, dont il avoit épousé une des filles, nommée Berthe (Mab. *Ann. Bened.* l. 29, n° 44; Bouquet, T. VI, p. 661), fut établi par ce Prince Duc ou Gouverneur de Ponthieu, ou, pour user des expressions d'Hariulfe, Duc de la côte maritime: *Cui etiam, ad augmentum Palatini honoris, totius maritimae terrae Ducatus commissus est.* L'an 791, il se retira dans l'Abbaye de Centule, ou de S. Riquier, sans quitter néanmoins son Gouvernement, et, l'an 793, il devint Abbé de ce Monastere. Il y mourut le 18 Février de l'an 814, laissant de son mariage deux fils, Nithard et Harnid. (*Chron. Centul.*)

NITHARD.

814. Nithard, successeur de S. Angilbert, son pere, dans le gouvernement des côtes maritimes, demeura fidele à l'Empereur Louis le Débonnaire, dans la révolte des enfans de ce Prince, et prit également le parti de Charles le Chauve dans les guerres que ses freres lui susciterent. Dégoûté du monde après un long usage, il imita son pere dans sa retraite, et garda comme lui son Gouvernement. Après la mort de Louis, oncle de Charles le Chauve et Abbé de S. Riquier, il fut élu pour le remplacer. Il occupa cette place peu de tems, ayant été tué, l'an 853, en s'opposant aux incursions des Normands. Nithard est auteur de quatre livres de l'histoire de son tems, qu'il composa par ordre de Charles le Chauve. Ils commencent en 815 et finissent en 844. (*Chron. Centul.*)

RODOLPHE.

853. Rodolphe, oncle maternel de Charles le Chauve, ayant succédé à Nithard au Duché des côtes de Ponthieu, lui succéda pareillement au titre d'Abbé: *A fratribus Centulensibus*, dit Hariulfe, *quorum sodalis in proposito erat, Abbas eligitur; quique cùm hoc officio, Regis precatu, functus fuisset, ejusdem Regis Caroli, sui scilicet nepotis, dono et prece Comitatum maritimae provinciae suscepit.* Il mourut avant l'an 859, le 6 Janvier, suivant le Nécrologe de S. Riquier.

HELGAUD I.

859 au plus tard. Helgaud I, Moine de S. Riquier, après avoir été marié, comme l'atteste Hariulfe, succéda à Rodolphe dans toutes ses dignités. Les uns prétendent qu'il étoit fils de Nithard, d'autres qu'il étoit petit-fils d'Harnid, son frere. L'an 859, il donna aux vassaux du Ponthieu des loix qui s'observoient encore au douzieme siécle, selon le témoignage d'Hariulfe. Il ne vivoit plus en 864. (*Gall. Christ.*, T. IX.) Helgaud laissa un fils, qui suit, et une fille nommée Berthe, femme d'Hernequin, en faveur duquel il détacha le Boulonois du Ponthieu, pour en faire un Comté particulier. (*Chron. Centul.*)

HERLUIN I.

864 au plus tard. Herluin I, fils d'Helgaud, eut après lui le Gouvernement des côtes maritimes, mais non l'Abbaye de S. Riquier dont ce département commença dès lors d'être séparé. On ignore combien de tems il le garda: mais il étoit remplacé en 878.

HELGAUD II.

878 au plus tard. Helgaud II, successeur, et peut-

(1) Ce Walbert est le même sans doute que S. Wambert, dont la vie, écrite en 1073 par un Moine de Gand, porte que: *Erat tunc temporis (an. 670) in præfata regione quidam Wambertus non infimus Comitum, cui cum divitiis par erat meritum.* Ce Wambert fonda plusieurs Eglises: *Quas*, dit son Historien, *tam ex propriis sumptibus quàm in proprii juris prædio nuncupato Rentica* (Renti, sur les limites de l'Artois) *constructas venerantur omnes et colunt.* (Surius, *ad diem V Februar.*)

être fils d'Herluin, fit entourer de murs le bourg de Montreuil, et le rendit une place forte ; au moyen d'un château qu'il y fit bâtir. Quelques uns le regardent comme le fondateur de l'Abbaye de S. Salve, ou Sauve, de Montreuil ; mais D. Mabillon pense qu'elle est beaucoup plus ancienne. Helgaud, l'an 925, se laissa entraîner par Herbert, Comte de Vermandois, dans le parti du Roi Raoul, contre le Duc de Normandie. Cet engagement lui devint funeste. L'année suivante, ayant voulu forcer avec le Roi et le Comte Herbert un corps de Normands retranchés dans un bois au pays d'Artois, il fut tué dans l'attaque, et le Roi y ayant reçu une blessure, eut peine à se sauver avec le Comte de Vermandois. Helgaud laissa trois fils : Herluin, qui suit ; Lambert, qui fut tué, l'an 945, en voulant venger la mort de son frere aîné ; et Evrard, Seigneur de Ham. Depuis Helgaud II les Comtes de Ponthieu sont plus ordinairement appellés Comtes de Montreuil dans les anciennes Chroniques.

HERLUIN II.

926. Herluin II, fils aîné d'Helgaud, lui succéda sous le titre de Comte de Montreuil. Il étoit marié alors ; et ayant quitté sa femme légitime pour en épouser une autre, il fut pour ce sujet excommunié. Il obtint son absolution, l'an 927, au Concile de Trôli, après avoir repris sa premiere femme et renvoyé la seconde. L'an 929, il eut quelques démêlés avec Hugues le Grand, Comte de Paris, et Herbert, Comte de Vermandois, qui vinrent assiéger le château de Montreuil. Ils firent la paix ensuite ; mais elle fut de courte durée. Herluin se déclara de nouveau l'ennemi d'Herbert à l'occasion de son frere Evrard, que celui-ci avoit emprisonné. Les gens d'Arnoul, Comte de Flandre, étant venu faire le dégât, l'an 939, dans le Ponthieu, Herluin tomba sur eux, et les tailla en pieces. Arnoul, par l'ordre duquel ces déprédations s'étoient faites, prit le parti de ses gens, se rendit maître du château de Montreuil par trahison, et ayant fait prisonniers la femme et les enfans d'Herluin, il les envoya en Angleterre, au Roi Adelstan, son ami, pour les garder et les retenir en prison. Herluin, après avoir vainement imploré le secours de Hugues le Grand, son Suzerain, et du Roi Louis d'Outre-mer, s'adressa au Duc de Normandie (Guillaume Longue-épée), lequel étant venu avec une puissante armée devant Montreuil, emporta la place d'assaut et la rendit à Herluin. L'an 943, le Roi Louis d'Outre-mer s'étant emparé de Rouen après l'assassinat de Guillaume Longue-épée, commis par l'ordre d'Arnoul, en confia la garde au Comte de Montreuil, qui l'avoit accompagné dans cette expédition. Peu de tems après, Herluin livra une bataille au Comte de Flandre, dont les gens ravageoient son pays, et la gagna. Parmi les prisonniers qu'il fit se rencontra le meurtrier du Duc de Normandie, qui est nommé Fauce dans le roman du Rou. Herluin le fit mourir ; et lui ayant coupé les deux mains, il les envoya à Rouen. Les deux Comtes se réconcilierent l'année suivante (944) par la médiation du Roi. Ce Monarque, voulant reconnoître les services d'Herluin, lui donna le château et le Comté d'Amiens, qu'il venoit d'enlever à Eudes de Vermandois. Herluin accompagna, l'an 945, le Roi Louis d'Outre-mer au siége de Reims, qu'il avoit entrepris pour rétablir sur son Siége l'Archevêque Artaud. La même année, dans l'entrevue que Louis d'Outre-mer eut avec Harald, ou Aigrold, Roi de Danemarck, près de S. Sauveur-sur-Dive en Normandie, Herluin, qui étoit du cortége de son Prince, y fut massacré avec Lambert, son frere, et dix-huit autres Comtes, par un Danois qui lui reprocha d'avoir été l'occasion du meurtre de Guillaume Longue-épée, et d'avoir été ingrat envers lui en se joignant aux ennemis de son fils. Le lieu où se fit ce massacre fut nommé depuis *le gué d'Herluin*. (*Voy.* Arnoul le Vieux, *Comte de Flandre*, et Guillaume Longue-épée, *Duc de Normandie*.)

ROGER, ou ROTGAIRE.

945. Roger, ou Rotgaire, fils d'Herluin, lui succéda au Comté de Montreuil, après avoir été retiré de sa prison d'Angleterre par les soins du Roi Louis d'Outre-mer. L'an 947, ce Prince, mécontent de lui pour avoir souffert que Hugues le Grand eût établi dans Amiens un Evêque à sa dévotion, vint avec Arnoul, Comte de Flandre, l'assiéger dans le château de Montreuil ; mais ce fut sans succès. Arnoul revint devant cette place l'an 948, et à la fin il s'en rendit maître ainsi que de tout le Ponthieu, selon la Chronique de S. Riquier. L'année suivante, Arnoul prit encore le château d'Amiens, que les habitans lui livrerent en haine de Roger et de Thibaut, leur Evêque, qu'il protégeoit. Mais Hugues le Grand, étant venu au secours du Comte de Montreuil, son vassal, qu'il avoit négligé jusqu'alors, l'aida à reprendre la principale tour d'Amiens. Il est vraisemblable qu'il l'aida aussi à recouvrer une partie de son Comté. Arnoul vint de nouveau, l'an 957, assiéger le château d'Amiens, qui fut vigoureusement défendu par Roger, dont on ne sait plus rien depuis cet événement. Mais il paroît qu'il mourut dépouillé du Comté d'Amiens.

GUILLAUME I.

957 au plutôt. Guillaume I, qu'on croit fils de Roger, lui succéda au Comté de Montreuil. Le desir de recouvrer sa capitale, qui étoit entre les mains du Comte de Flandre, lui mit les armes à la main. Le Roi Lothaire vint à son secours, et l'aida à reprendre Montreuil sur le Comte Arnoul le jeune en 965. Ce premier avantage fut suivi de la conquête du Boulonois, et des territoires de Guines et de S. Paul. On n'a pu découvrir jusqu'à présent l'année de la mort de Guillaume. Lambert d'Ardres, dans sa Chronique, lui donne quatre fils : Hilduin, qui suit ; Arnoul, ou Ernicule, qui eut le Comté de Boulogne ; Hugues, qui devint Comte de S. Paul ; et N. qui eut pour son partage la Seigneurie d'Ardres : mais Sifroy, Capitaine danois, la lui ayant, dit-on, enlevée, Guillaume, pour le dédommager, lui procura la terre de S. Valeri, en le mariant avec la fille et héritiere de Bernard I, Seigneur de ce pays. Tout cela est néanmoins fort incertain, et nous ne pouvons garantir que les deux premiers fils de Guillaume. (Voy. *les Comtes de S. Paul et les Comtes de Guines.*) Guillaume laissa aussi une fille, Elisabeth, Abbesse de Sainte Austreberte de Montreuil.

HILDUIN.

Hilduin, ou Haudouin, appellé aussi Gilduin, et Guilain, fils aîné de Guillaume, devint son successeur au Comté de Montreuil. Il ajouta à cet héritage, suivant M. Carlier, les Comtés de Breteuil et de Clermont en Beauvoisis ; ce qui n'est point prouvé. L'an 981, le 3 Juin, il étoit dans la compagnie de Hugues Capet lorsqu'il reçut les corps de S. Valeri et de S. Riquier. Hugues les avoit retirés des mains d'Arnoul II, Comte de Flandre, qui les avoit emportés, l'an 948, après avoir fait la conquête du Ponthieu. On ne connoît point d'époque plus récente de la vie d'Hilduin. Il laissa de N., sa femme, deux fils, Hugues, qui suit, et Hilduin, ou Haudouin, Seigneur de Rameru, de Breteuil et de Nanteuil, qui de son nom fut appellé Nanteuil-Haudouin.

HUGUES I.

Hugues I, successeur d'Hilduin, son pere, au Comté de Montreuil, mérita, par son attachement et

ses services, l'estime et la confiance de Hugues Capet. Ce Prince, n'étant encore que Comte de Paris et Duc de France, lui fit épouser Giselle, sa fille, et lui donna le Gouvernement du château qu'il avoit fait construire à Abbeville, après avoir retiré ce lieu des mains des Religieux de S. Riquier. Hugues I, suivant Hariulfe, porta toujours le titre d'Avoué de S. Riquier (parce que Hugues Capet l'avoit établi défenseur de cette Abbaye), sans jamais prendre celui de Comte. Il étendit encore son Domaine par la conquête qu'il fit d'Encre et de Dommart, où il fit bâtir des forteresses. La Chronique de S. Riquier ajoute qu'il subjugua tous les Seigneurs des environs qui n'avoient point de châteaux pour se défendre, et s'empara ainsi de toute la province. On ignore l'année de sa mort. Herbert, Moine de Lihons en Santerre, dit qu'ayant surpris Giselle, sa femme, en adultere avec Gothelon, Seigneur de Gonnicourt et de Gonnelieu, Chevalier vaillant, de belle taille et d'une figure agréable, il se saisit de son épée et lui en perça le cœur. Il ajoute que la Comtesse voulut s'excuser en alléguant la violence que Gothelon lui avoit faite, mais que ce fut en vain, et que son mari la fit mourir quelque tems après de poison. Quoi qu'il en soit, il laissa de son mariage Enguerand, qui suit, et Gui, Abbé de Forest-Moutiers.

ENGUERAND I.

Enguerand I, nommé Isambard par le continuateur de l'histoire de Bede, fils aîné de Hugues, et son successeur, ne porta au commencement que le titre d'Avoué de S. Riquier, comme son pere. Etant entré en guerre, l'an 1033, avec Baudouin, Comte de Boulogne, il le tua, s'empara du Boulonois, épousa la veuve du défunt, Adélaïde de Gand, et prit alors le titre de Comte de Ponthieu. Du tems de Robert I, Duc de Normandie, dit Orderic Vital, c'est-à-dire entre l'an 1028 et l'an 1035, Gilbert, Comte de Brionne (petit-fils du Duc Richard I), s'avisa de faire une expédition dans le Vimeu à la tête de trois mille hommes. Mais il fut, ajoute-t-il, si bien accueilli par le Comte Enguerand, qu'il ne ramena qu'une très petite partie de sa troupe, et même toute couverte de blessures, le reste ayant été pris ou tué dans le combat qu'Enguerand lui livra. Ce fut en cette occasion qu'Herluin, Chevalier normand, étant en risque de perdre la vie, fit vœu, s'il échappoit au danger, de renoncer au monde et de se retirer dans un Monastere; ce qu'il exécuta en faisant bâtir le célebre Monastere du Bec, dont il fut le premier Abbé. Gilbert-Crépin, dans la vie d'Herluin, a touché quelque chose de cette guerre; mais il ne dit pas qu'elle se fit dans le Vimeu, ni même qu'elle ait occasionné la conversion d'Herluin.

L'an 1044, Henri I, Roi de France, étant venu dans le Ponthieu, Enguerand obtint de lui l'Abbaye de S. Riquier pour Foulques, son fils, Moine de ce lieu, du vivant et à l'insu de l'Abbé Angelram qui étoit paralytique. Angelram fut très mécontent qu'on disposât ainsi de son Abbaye sans son aveu. S'étant fait transporter auprès du Roi, il fit tant par ses remontrances, qu'il l'engagea à révoquer cette concession illégitime. Le Comte Enguerand vivoit encore à la fin de l'an 1045, puisque, dans la Chronique d'Hariulfe, il est dit qu'après la mort d'Angelram, arrivée le 9 Décembre de cette année, il fit nommer Foulques, son fils, à l'Abbaye de Forest-Moutiers. Outre ce fils, il laissa Hugues, qui suit, et Gui, successeur de Foulques II, Evêque d'Amiens.

HUGUES II.

1046. Hugues II, successeur d'Enguerand, son pere, au Comté de Ponthieu, termina ses jours le 20 Novembre 1052, et fut enterré dans l'Eglise de S. Riquier, à laquelle il avoit fait du bien. Il laissa deux fils, Enguerand et Gui, qui suivent, avec une fille, N., mariée à Guillaume de Talou, Comte d'Arques, fils puîné de Richard II, Duc de Normandie.

ENGUERAND II.

1052. Enguerand II succéda à Hugues, son pere, dans le Comté de Ponthieu; mais ce fut pour peu de tems. L'an 1053, Guillaume de Talou s'étant soulevé contre Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, son neveu, celui-ci vint l'assiéger dans son château d'Arques où il s'étoit fortifié. Enguerand ne crut pas devoir manquer au premier dans cette occasion périlleuse. Il engagea le Roi de France (Henri I) à venir à son secours. Mais s'étant avancé lui-même inconsidérément avec ses gens pour entrer dans la place, il fut vivement attaqué par les troupes du Duc, qui le renverserent mort et firent prisonnier Hugues Bardoul, Seigneur de Pitiviers en Beauce, l'un des plus vaillans hommes du Royaume. Cet échec fit prendre au Roi le parti de la retraite. Guillaume de Talou, réduit à ses propres forces trop inégales contre celles de son neveu, rendit la place, et alla chercher avec sa femme un asyle auprès d'Eustache, Comte de Boulogne, où il finit ses jours dépouillé de tous ses Domaines. Un ancien auteur, parlant du Comte Enguerand, dit qu'il étoit également célebre par sa valeur et sa noblesse : *Nobilitate notus ac fortitudine.* (*Apud Chesn. Script. Norm.*, p. 185.) Orderic Vital l'appelle aussi un rude Chevalier, *Miles asperrimus.*

GUI I.

1053. Gui I, frere et successeur d'Enguerand II, voulant venger sa mort, entra, l'an 1054, dans la ligue du Roi Henri et de Geofroi Martel contre le Duc de Normandie. Il s'en trouva mal. L'année suivante, il fut pris au combat de Mortemer, donné avant le Carême, et conduit prisonnier à Bayeux. La paix ayant été faite l'an 1056, il recouvra sa liberté avec son patrimoine, après avoir fait hommage au Duc de Normandie, et s'être engagé à marcher tous les ans à son service, lorsqu'il l'ordonneroit, à la tête de cent Chevaliers. Le Duc, en le renvoyant, le combla même de présens pour gage de son amitié et pour mériter la sienne. (Orderic Vital, l. VII.) L'an 1059, Gui assista, le 23 Mai, au sacre du Roi Philippe I. L'année suivante, il souscrivit la Charte de la fondation du Monastere de S. Martin des Champs, faite par le Roi Henri. Ce fut un des courtisans les plus assidus à la Cour du Roi Philippe, comme le prouvent un grand nombre de Diplômes de ce Prince, qu'il souscrivit.

L'an 1062, Harald, fils de Godwin, Comte de Kent et beau-frere de S. Edouard, Roi d'Angleterre, s'étant embarqué pour se rendre à la Cour de Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, dans la vue, dit Walter d'Hemingfort, d'en retirer son frere et son neveu, qui étoient en ôtage chez ce Prince, fut jetté par la tempête sur les côtes de Ponthieu, où il échoua. Arrivé à terre, les sujets de Gui l'arrêterent et le menerent à leur Seigneur, qui le retint prisonnier et le mit aux fers. *Car telle étoit la coutume barbare du Ponthieu*, dit Guillaume de Malmesburi, *que ceux qui avoient évité le naufrage sur ses côtes, se trouvoient exposés à un nouveau danger sur ses terres.* Du reste, cet usage qu'on appelloit droit de Lagan, *jus Lagani*, n'étoit point particulier au Ponthieu. Depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à celle du Rhin, tous les Seigneurs étoient en possession de saisir et de s'approprier les hommes et les effets des vaisseaux qui venoient échouer sur leurs côtes. (Ducange, *Gloss. voce Lagan.*) Mais Harald ayant trouvé moyen d'informer de son état le Duc de Normandie, celui-

ci le redemanda impérieusement à Gui, qui le lui amena dans sa ville d'Eu. Le Duc, pour le dédommager de la rançon qu'il comptoit extorquer d'Harald, lui donna une belle terre sur la riviere d'Eaune au pays de Caux. Du reste, Gui fut un Prince équitable et bienfaisant envers ses sujets. Il abolit, en 1074, plusieurs des mauvaises coutumes que ses prédécesseurs avoient établies à leur profit dans le Ponthieu. Il fonda, l'an 1075, le Prieuré de S. Pierre d'Abbeville. L'an 1077, après que Simon, Comte de Valois, du Vexin et d'Amiens, eut renoncé au monde pour se retirer à l'Abbaye de S. Claude, Gui s'empara, dit-on, d'une partie du Comté d'Amiens par droit de bienséance; car on ne voit pas qu'il en ait eu d'autres. (Voyez *les Comtes de Valois.*)

L'an 1097 ou environ, Gui fit la cérémonie, le samedi après la Pentecôte, d'armer Chevalier, dans Abbeville, le Prince Louis, fils du Roi Philippe I. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une lettre qu'il écrivit à Lambert, Evêque d'Arras, pour l'inviter à cette fête. (Baluze, *Miscel.*, T. V, p. 310.) Gui avoit donné, on ne sait en quelle année, à l'Abbaye de S. Josse, patron du Ponthieu, pour obtenir du ciel la conservation de sa fille Agnès, *tres aquatias*, trois marées, une à Etaples et deux à Vaben. (On entend ici par *aquatias*, que nous rendons par marées, le droit de pêcher le poisson que chaque marée amene sur la côte.) A ce don, par une Charte de l'an 1100, Gui ajouta cinq autres marées à Vaben. Vers le même tems, il donna une autre Charte pour affranchir, envers lui et ses successeurs, de toute servitude les étrangers établis ou qui s'établiroient au village de Rue, dépendant de cette Abbaye. (*Cartul. S. Judoci.*) Malbranq place la mort du Comte Gui au 13 Octobre de l'an 1101; mais Ducange, convenant du jour, prétend que cet événement est de l'année précédente, attendu que Robert, gendre de Gui, se trouve qualifié Comte de Ponthieu au mois de Septembre 1101. Ade, sa femme, morte avant lui, ne laissa que la fille dont on vient de parler. Un fils qu'il avoit eu d'elle, nommé Ives, et qu'il s'étoit associé dans le gouvernement, ne lui survécut pas. Nous ne devons point finir l'article de Gui sans éclaircir une difficulté qui se rencontre à son sujet dans le Nécrologe de l'Eglise d'Amiens. On y lit que Gui, fils du Comte Enguerand I, Evêque d'Amiens, décédé, suivant Hariulfe, l'an 1074, devint Comte de Ponthieu par droit de succession. *XI Cal. Decemb.*, porte-t-il, *obitus Guidonis hujus Ecclesiae praesulis egregii.... cui cùm obvenisset jure haereditario Comitatus Pontivi, dedit Capitulo hujus Ecclesiae XII molendina*, &c. Il y a apparence, suivant la remarque de M. Ducange, que celui qui a dressé ce Nécrologe, ayant su que, du tems de Gui, Evêque d'Amiens, il y avoit eu un Gui, Comte de Ponthieu, aura confondu l'un avec l'autre d'autant plus aisément qu'ils étoient de la même famille. On voit encore aujourd'hui le tombeau du Comte Gui dans l'Eglise de S. Pierre d'Abbeville.

AGNÈS ET ROBERT DE BELLÊME.

1100 ou 1101. Agnès, fille unique et héritiere de Gui, porta le Comté de Ponthieu dans la Maison des Comtes d'Alençon, de la race de Montgomeri, par son mariage contracté long-tems avant la mort de son pere avec Robert II, Comte d'Alençon et de Bellême. Robert s'étant brouillé, l'an 1102, avec Henri I, Roi d'Angleterre, fut chassé de ce pays et privé du Comté de Shrewsburi, dont il avoit hérité, l'an 1098, par la mort de Hugues, son frere, décédé sans enfans. Robert, homme violent et débauché, traita fort durement sa femme, jusqu'à la faire emprisonner au château de Bellême. Après être restée long-tems dans cette prison, elle trouva moyen de s'échapper, et se retira d'abord chez la Comtesse de Chartres, d'où elle retourna dans le Ponthieu, où elle passa le reste de ses jours. Guillaume, qui suit, fut l'unique fruit de son mariage. On ignore l'année de la mort d'Agnès. (*Voyez* Robert II, *Comte de Bellême et d'Alençon.*)

GUILLAUME II, DIT TALVAS.

Guillaume II, dit Talvas, Comte d'Alençon après Robert son pere, succéda (l'on ne sait en quelle année) à sa mere Agnès dans le Comté de Ponthieu. Il mourut le 29 Juin 1172. Robert du Mont, qui met sa mort en 1171, lui donne pour premiere femme N., fille d'Hélie, frere de Henri II, Roi d'Angleterre; mais il ne dit pas si elle lui donna des enfans. D'Hélene, ou Alix, dite aussi Elute, sa seconde épouse, fille d'Eudes I, Duc de Bourgogne, et veuve en premieres noces de Bertrand, Comte de Toulouse, il eut, entre autres enfans, Gui, qui suit. (*Voyez* Guillaume III, *Comte d'Alençon.*)

GUI II.

Gui II fut Comte de Ponthieu du vivant de son pere, et mourut à Ephese, l'an 1147, en allant à la Terre-Sainte avec le Roi Louis le Jeune. Guillaume de Tyr, qui le qualifie Comte de Ponthieu, dit qu'il étoit illustre par sa valeur, par son expérience et par ses autres vertus. L'auteur des Gestes de Louis VII, qui ne lui donne que la qualité de Chevalier, assure qu'il emporta au tombeau les regrets du Monarque et de toute l'armée. Il laissa d'Ide, ou Béatrix de S. Paul, sa femme (encore vivante en 1180), Jean, qui suit; Gui, Seigneur de Noyelles; et Agnès, Abbesse de Sainte Austreberthe de Montreuil. (*Voyez* Guillaume III, *Comte d'Alençon.*)

JEAN I.

1147. Jean I, fils de Gui II, succéda à son pere, au Comté de Ponthieu, du vivant de Guillaume, son aïeul. A peine fut-il en possession de ce Comté, qu'il eut une guerre à soutenir contre Bernard, Seigneur de S. Valeri, sur ce qu'il avoit fortifié le Crotoi, placé vis-à-vis le château de S. Valeri. Le Comte d'ailleurs ne pouvoit souffrir que Bernard eût fait des places fortes de Dommart, de Berneuil et de Bernaville, parce que c'étoient autant de retraites pour les pillards et les incendiaires. Après différentes hostilités, le Roi Louis le Jeune interposa son autorité pour accorder les parties, et les ajourna à déduire leurs moyens devant son Conseil. L'affaire se trouva si embrouillée, qu'il fut ordonné qu'elle se décideroit par le duel. L'Abbé de Corbie, dont relevoient les terres de Dommart, de Berneuil et de Bernaville, obtint du Roi que le duel s'exécuteroit dans sa cour abbatiale, les duels étant une dépendance de la haute justice. Le jour arrêté, les parties s'y rendirent, et présenterent leurs champions, montés sur des chevaux et armés de toutes pieces. Mais avant qu'ils descendissent au champ de bataille, le Comte et des amis communs vinrent à bout de pacifier la querelle par un Traité, où il fut dit que le château de Crotoi demeureroit au Comte, et ceux de Dommart, Berneuil et Bernaville au Seigneur de S. Valeri. Cet accord est du mois de Mai 1150. La Charte de cet établissement est souscrite par Ide, mere du Comte; et il y prend, à l'imitation de ses prédécesseurs, le titre d'Abbé de S. Vulfran, comme les Comtes de Vermandois prenoient celui d'Abbés de S. Quentin. (*Archiv. de l'Hôt. de Ville d'Abbeville.*)

Le Comte Jean, l'an 1166, consentit avec son oncle, Jean d'Alençon, à la cession que son aïeul, Guillaume, fit au Roi d'Angleterre, Henri II, des châteaux d'Alençon et de la Roche-Mabile, pour y mettre garnison de troupes normandes et angloises. Mais, l'an 1168, il se brouilla avec ce Prince à l'occasion suivante:

Henri étant en guerre avec le Roi de France, Louis le Jeune, et la plupart de ses vassaux françois, engagea Matthieu, Comte de Boulogne, son cousin, à venir à son secours avec ses troupes. Mais Jean, Comte de Ponthieu, lui ayant refusé le passage sur ses terres, il fut obligé de prendre la route de la mer. Piqué de ce refus, l'Anglois entra dans le Vimeu dépendant du Ponthieu, et y assouvit sa vengeance en brûlant plus de quarante villages. Le Roi de France brûla par représailles le château de Chesnebrun en Normandie. Henri mit le feu à celui de Brezolles et à celui de Château-Neuf en Thimerais. Une partie du Perche se ressentit aussi de sa férocité.

L'an 1173, le Comte de Ponthieu fut un des Seigneurs françois qui embrasserent le parti du jeune Henri au Court-Mantel, révolté contre le Roi d'Angleterre, son pere. (*Bened. Petroburg.*) Mais on ignore ce qu'il fit pour la défense de cette cause aussi déplorable qu'injuste.

L'an 1184, le Comte Jean accorda, le 9 Juin, le droit de Commune aux habitans d'Abbeville. M. Fleuri dit (*Hist. du droit franç.*) qu'il ne fit que confirmer ce droit, accordé, l'an 1130, par le Comte Guillaume, son pere, ou plutôt son aïeul. Il partit, l'an 1190, pour la Terre-Sainte avec le Roi Philippe-Auguste, et mourut au siége d'Acre l'année suivante. Son corps fut rapporté en France et inhumé à l'Abbaye de S. Josse-aux-Bois, de l'Ordre des Prémontrés. Il avoit épousé, 1° Mahaut, dont la Maison n'est pas connue; 2° N., fille de Bernard de S. Valeri, dont il se sépara pour cause ou sous prétexte de parenté avec sa premiere femme; ce qui le compromit avec l'Evêque d'Amiens, qui en écrivit au Pape Alexandre III, et, sur sa réponse, menaça le Comte d'excommunication pour ce divorce; 3° Béatrix, fille d'Anselme, Comte de S. Paul. Son époux, qu'elle accompagna en Palestine, laissa d'elle Guillaume, qui suit; un autre fils qu'on ne nomme pas; Adele, mariée à Thomas de S. Valeri, Seigneur de Dommart; et Marguerite, femme d'Enguerand, Seigneur de Péquigni. On raconte d'Adele une étrange aventure, et qui a bien l'air d'un roman. Cette Dame, dit-on, et son époux, voyageant ensemble, furent arrêtés par des voleurs, qui, les ayant dépouillés l'un et l'autre, emporterent Adele dans une forêt où ils assouvirent sur elle leur brutale lubricité. Le pere d'Adele, ajoute-t-on, instruit quelque tems après de ce malheur par son gendre, engage sa fille à une partie de promenade sur la mer. Déja l'on étoit à trois lieues de la côte, lorsque le Comte de Ponthieu se levant tout-à-coup : » Dame de » Dommart, dit-il à sa fille d'une voix terrible, il faut » maintenant que votre mort efface la vergogne que votre » malheur apporte à notre race ». Des matelots la saisissent à l'instant, l'enferment dans un tonneau, et la précipitent dans la mer. Heureusement un vaisseau flamand, qui vient à passer, apperçoit ce tonneau; l'équipage l'attire à bord, l'ouvre, et y trouve, avec la plus grande surprise, Adele mourante, qui déclare sa condition. Elle va rejoindre son mari, dont le château n'étoit pas éloigné. Il pleuroit sa mort; elle se jette entre ses bras. On devine aisément combien cette scene fut attendrissante.

GUILLAUME III.

1191. Guillaume III, né l'an 1179 au plutôt, succéda à Jean, son pere, dans le Comté de Ponthieu, sous la tutele vraisemblablement de Gui, son oncle. L'an 1195, par Traité passé le 20 Août à Mantes, il devint l'époux de la Princesse Alix, sœur du Roi Philippe-Auguste, la même qui avoit été accordée, l'an 1174, avec Richard, depuis Roi d'Angleterre. On sait que le Roi Henri II, pere de Richard, avoit fait élever Alix depuis ce tems à sa Cour, mais que Richard, étant monté sur le trône, lui fit l'affront de la répudier, en épousant, au lieu d'elle, en 1190, la Princesse de Navarre, et qu'il refusa pendant cinq ans, depuis cet événement, de la rendre au Roi son frere avec sa dot, qui consistoit, suivant du Puy, dans la ville de S. Riquier et la terre de Rue-Villiers-Saint-Valeri. (*Droits du Roy*, p. 941.)

L'an 1202, le 7 Juin, Guillaume accorda aux Bourgeois de Dourlens une Commune, nommée dans le pays la Waskie (en latin *Wasketa*), qui fut confirmée, l'an 1221, par le Roi Philippe-Auguste. (*Ordonn. du Louv.*, T. XI, p. 313.) Le Comte Guillaume, s'étant croisé contre les Albigeois, se rendit, l'an 1209, avec le Comte de Dreux, les Evêques de Chartres et de Beauvais, suivis d'un grand nombre de pélerins, au camp de Simon de Montfort, qui assiégeoit pour lors le château de Thermes. Ce secours, dans la détresse où Simon étoit, lui venoit fort à propos. Mais il vit bientôt ses espérances frustrées par la retraite inopinée des Chefs, que ni ses remontrances ni les prieres de la Comtesse sa femme ne purent engager à rester au moins jusqu'à la fin de quarante jours marqués par les Légats pour obtenir l'indulgence de la Croisade. (*Abbas Vallis Sernaii*, c. 41.) Une terreur panique s'étoit saisie des deux Prélats et des deux Comtes, qui ne remporterent que de la honte de cette expédition. Guillaume répara cette faute par la valeur avec laquelle il combattit, l'an 1214, avec ses vassaux pour la France à la fameuse bataille de Bouvines, quoique Simon de Dammartin, son gendre, fût du parti contraire. Guillaume le Breton le compte parmi les braves qui se distinguerent à cette journée, et dit :

> Pontivi comitem comitantur in arma Pohevi,
> Qui generosus avis, longè generosior alti
> Sanguinis existit uxore sorore Philippi
> Magnanimi Regis, Richardi quæ fuit uxor,
> Quam fratri intactam Richardus reddidit olim,
> Navarræ Regis ut filia nuberet illi.

Nous remarquerons en passant que, par le terme *Pohevi*, le poëte entend ceux qui, dans notre vieux langage, sont appellés *Pohiers*, c'est-à-dire les Picards: car quoique originairement il ne fût affecté qu'à ceux de Poix et des environs, cependant il s'étendit à tous les habitans de l'Amiénois et du Vimeu. Une circonstance qu'omet Guillaume le Breton et qui est suppléée par Gilles de Roye, c'est que, dans la déroute des ennemis, le Roi envoya le Comte de Ponthieu avec cinquante Chevaliers contre un escadron de Brabançons qui tenoient encore fermé sur le champ de bataille: ordre qu'il exécuta avec tant de valeur et d'habileté, qu'il tailla ce corps en pieces, et revint avec les étendards qu'ils lui avoient enlevés.

Guillaume marcha de nouveau, l'an 1215, contre les Albigeois à la suite du Prince Louis, fils du Roi Philippe-Auguste. Ce Comte finit ses jours au plus tard l'an 1221, comme le prouve une Charte de Robert, Comte de Dreux, et d'Eléonore, sa femme, du mois de Novembre de cette année, par laquelle ils quittent le Fief de Buire au Roi ou à celui qu'il investira du Comté de Ponthieu, ayant saisi ce Comté après la mort du Comte Guillaume, dont le gendre, Simon, avoit encouru la disgrace de Sa Majesté. Le jour de son décès est marqué au 4 Octobre dans le Nécrologe de l'Eglise d'Amiens. De son mariage avec la Princesse Alix, Guillaume n'eut qu'une fille, qui suit. Duchêne se trompe en lui donnant pour seconde fille Philippete; elle étoit sa petite-fille, comme on le verra ci-après. D'autres modernes sont également dans l'erreur en le faisant pere d'un fils qu'ils nomment Jean, et que les uns disent avoir été tué à la journée de Bouvines, tandis que d'autres le font vivre jusqu'en 1220. Aucune Charte expédiée du tems de Guillaume ne fait mention de ce fils, quoique dans plusieurs il soit parlé de Marie, sa fille. Le Comte

Guillaume étoit zélé pour le bon ordre, et fit observer une exacte police dans ses Domaines tant qu'il vécut. Il se plaignit au Pape, l'an 1220, du Clergé de Ponthieu, qui négligeoit les fonctions de son état pour s'adonner au commerce. Le Pape ordonna d'admonêter par trois fois ces Clercs marchands, et de les punir s'ils ne changeoient de conduite.

MARIE, SIMON DE DAMMARTIN ET MATTHIEU DE MONTMORENCI.

1221. Marie, fille unique de Guillaume III, lui succéda au Comté de Ponthieu. Elle étoit mariée depuis l'an 1208 à Simon de Dammartin, Comte d'Aumale, lequel ayant suivi le parti de Ferrand, Comte de Flandre, contre le Roi Philippe-Auguste, avoit été proscrit pour ce sujet l'an 1214, après quoi il s'étoit retiré en Angleterre. Philippe-Auguste ne borna point là sa vengeance; il mit sous sa main, non seulement les terres de Simon, mais encore celles de sa femme, c'est-à-dire le Comté de Ponthieu, faisant en cette occasion usage de son droit dans toute la rigueur. Telle étoit en effet la loi en France : les biens propres de la femme répondoient pour la révolte du mari coupable de lese-Majesté. Marie, pour recouvrer une partie de son héritage, céda l'autre au Roi Louis VIII. S. Riquier, Dourlens, la terre d'Avêne et ses dépendances, dont elle fit le sacrifice, furent séparés du Ponthieu et réunis au Bailliage d'Amiens. Cet accommodement est du mois de Juin 1225. Marie de plus renonça aux prétentions qu'elle avoit au Comté d'Alençon, qui étoit alors entre les mains du Roi. Cet accord se fit de la maniere la plus solemnelle en présence de l'Archevêque de Tours, des Evêques de Clermont et de Beauvais, de Guerin, Evêque de Senlis et Chancelier de France, de Philippe, Comte de Boulogne, de Robert de Courtenai, Grand-Bouteiller de France, de Barthelemi de Roye, Grand-Chambellan, de Matthieu de Montmorenci, Connétable de France, d'Etienne de Sancerre, d'Archambaut de Bourbon, et d'autres personnes distinguées, tant ecclésiastiques que laïques. Marie, dans les Lettres-Patentes qu'elle donna pour ratifier ce Traité, dit ces paroles remarquables : *Le Roi Monseigneur, ému de pitié, a bien voulu rendre capables de succéder à mes Fiefs mes fils et mes filles nés et à naître de mon mari et de moi, voulant et accordant que mes fils et mes filles succedent, comme les héritiers légitimes, à tous les biens dont je jouirai et serai saisie à l'heure de ma mort.* (*Registre des Chartes*, cot. 3, vol. 3.) Marie avoit inutilement tâché de faire comprendre Simon, son époux, dans son accommodement. Louis VIII fut inexorable sur cet article. La grace de ce proscrit étoit réservée au plus saint de nos Rois. Marie l'obtint donc enfin du Roi S. Louis, par Lettres données à S. Germain-en-Laye, au mois de Mars 1230 (V. S.), sous diverses conditions qu'elles énoncent, et dont les principales sont, 1° qu'il ratifiera le Traité fait avec sa femme en 1225; 2° qu'il n'élevera dans le Ponthieu aucune nouvelle forteresse, ni ne fortifiera celles qui sont déja élevées, sans le consentement du Roi; 3° qu'il ne donnera ses filles en mariage à aucun ennemi déclaré du Roi, et que même il ne les mariera que de son agrément; 4° qu'il obligera les Chevaliers et les Communes du Ponthieu à cautionner ces engagemens : après quoi Simon fut reçu à rendre hommage-lige de toutes les terres qui avoient été laissées à la Comtesse, sa femme. Le trésor des Chartes conserve encore (layette *Securitates*, tit. 93) les obligations des Communes et des Chevaliers du Ponthieu à ce sujet. Elles sont toutes de l'an 1230.

L'an 1235, Simon fut de l'Assemblée des Seigneurs que le Roi S. Louis tint à S. Denis, touchant la complainte des Barons, faite, dans le mois de Septembre, au Pape Grégoire IX, contre les entreprises que faisoient les Prélats sous prétexte de leur jurisdiction. (Du Tillet, *des Rangs*, p. 31.) Mais cette même année, Simon, oubliant une des conditions auxquelles il avoit obtenu son rappel en France, se laissa engager à fiancer, sans avoir pris l'agrément du Roi de France, Jeanne, sa fille aînée, au Roi d'Angleterre, Henri III, qui l'épousa même par Procureur. S. Louis, instruit de cette infidélité, menaça le Comte de son indignation, et le contraignit par là à rompre cette alliance, quoiqu'autorisée par le Pape, qui en avoit garanti l'accomplissement. (Matth. Paris.) Simon finit ses jours le 21 Septembre 1239. Marie, sa veuve, se remaria, l'an 1243, à Matthieu de Montmorenci, Seigneur d'Attichi, fils puîné de Matthieu II de Montmorenci, Connétable de France. L'an 1244, le Comte Matthieu et sa femme, étant au mois de Novembre à Argenteuil, près de Paris, firent avec Robert de France, Comte d'Artois, un Traité par lequel ils vendirent à ce Prince tous les Fiefs, c'est-à-dire les Seigneuries et hommages des terres que tenoient d'eux le Comte de S. Paul, le Vicomte de Pont-de-Remi, et d'autres Seigneurs; toutes lesquelles terres étoient situées vers la riviere d'Authie. (*Locrius, Chron. Belg.*) *L'an 1247, ils terminerent, au mois de Septembre, par le jugement* arbitral de deux Chevaliers, rendu à S. Valeri, la contestation qu'ils avoient avec Jean, Comte de Dreux, en qualité de Seigneur de S. Valeri, au sujet de leurs Seigneuries et justice.

La Comtesse Marie devint une seconde fois veuve, en 1250, par la mort du Comte Matthieu, dont elle n'eut point d'enfans. Elle mourut elle-même l'année suivante à Abbeville, laissant du premier lit trois filles : Jeanne, qui suit; Philippete, mariée, 1° à Raoul III, Comte d'Eu et de Guines, 2° à Raoul II, Sire de Couci, 3° à Otton III, Comte de Gueldres; et Marie, femme de Jean II, Comte de Rouci. Le Comte Simon et Marie avoient peut-être eu aussi des fils, comme on pourroit l'induire d'un acte du mois de Juillet 1225, où ils promettent de ne point marier leurs fils ni leurs filles que du consentement du Roi. (*Voy.* Simon, *Comte d'Aumale.*)

JEANNE.

1251. Jeanne, fille de Marie et de Simon de Dammartin, leur succéda aux Comtés de Ponthieu et d'Aumale. Elle étoit mariée depuis 1237 à Ferdinand III, dit le Saint, Roi de Castille et de Léon, après que S. Louis eut fait rompre son mariage projetté avec le Roi d'Angleterre. Etant restée veuve le 30 Mai 1252, elle revint en France avec le Prince Ferdinand, son fils aîné, et arriva, le 31 Octobre 1253, à Abbeville. Elle se remaria, l'an 1260, à Jean de Nesle, III^e du nom, Seigneur de Falvi (1) sur Somme, veuf pour lors de Béatrix, fille de Guillaume II, Comte de Joigni, sa premiere femme. Jean de Nesle étoit singulièrement estimé du Roi S. Louis. Lorsque ce Monarque se disposa au voyage d'Afrique, voulant pourvoir à l'état du Royaume, il choisit, comme l'on sait, pour le gouverner en son absence, Matthieu de Vendôme, Abbé de S. Denis, et Simon de Nesle. Mais au cas qu'ils vinssent à décéder, il substitua au premier l'Evêque d'Evreux, et au second Jean de Nesle, par ses Lettres du mois de Mars 1269. (V. S.)

Jean de Nesle accompagna, l'an 1272, le Roi Philippe le Hardi dans son expédition contre le Comte de Foix. Avant de s'engager dans cette guerre, le Monarque avoit exigé de tous les Barons, Chevaliers et Ecuyers de son Royaume, qui devoient servir dans ses guerres à raison de leurs Fiefs relevant nuement de la

(1) Et non pas Fabri, comme on l'a dit ci-dessus, p. 598, col. 1, à la fin de l'article de Guillaume II.

Couronne, une déclaration du service dont ils étoient tenus chacun en particulier. Le Comte de Ponthieu donna la sienne en cette occasion, et déclara que quoiqu'il ne fût obligé de servir Sa Majesté qu'avec cinq Chevaliers l'espace de quarante jours, cependant il se trouveroit au mandement du Roi avec le nombre de douze, dont il y en auroit trois à bannieres, savoir, Jean de Nesle, son fils, le Vidame de Péquigni, et Guillaume, Seigneur de Poix. (*Chamb. des Comptes, Reg. noster, fol.* 193.) Au retour de cette expédition, le Comte Jean et sa femme présenterent une requête au Roi, par laquelle ils répétoient une somme de cinq mille livres parisis, que Jeanne avoit payée au Roi S. Louis pour le droit de rachat du Comté de Ponthieu; somme qu'ils prétendoient avoir été injustement exigée, attendu que Jeanne avoit hérité de ce Comté du chef de sa mere, et que les Fiefs du Ponthieu venant en ligne directe sont exempts du droit de rachat. Après quelques contestations, le Roi, par accommodement fait à Paris *le samedi d'après la S. Nicolas d'hiver*, paya la somme de mille livres tournois à la Comtesse, au moyen de quoi elle se désista de sa demande. (Duchêne, *Hist. de la M. de Béthune, pr.*, p. 169.) En conséquence de ce Traité, le Roi délivra au Comte et à la Comtesse ses Lettres par lesquelles il déclaroit que le rachat de la terre de Ponthieu étoit dû suivant la coutume de France, mais non suivant celle de Ponthieu. (*Trésor des Chartes.*) La Comtesse-Reine Jeanne finit ses jours à Abbeville le 16 Mars 1279, et fut enterrée à l'Abbaye de Valroi, dans une chapelle séparée qu'elle avoit fait bâtir un an avant sa mort. On doute si elle eut des enfans de Jean de Nesle. Duchêne (*ibid.* p. 276) croit cependant que Jeanne de Nesle, dite de Falvi, fille de Jean de Nesle, et femme de Guillaume de Béthune, surnommé de Lorres, étoit issue du mariage de la Comtesse-Reine Jeanne et de Jean de Nesle. L'épitaphe de cette Dame, dit-il, qui se voyoit au Monastere des Dunes, près de Furnes, avant qu'il eût été ruiné, portoit qu'elle étoit fille du Comte de Ponthieu. Or Jean de Nesle, ajoute-t-il, quitta ce titre après la mort de la Comtesse-Reine, son épouse, et ne garda que celui de Seigneur de Falvi. Mais on peut l'arrêter ici en lui prouvant que depuis ce tems Jean de Nesle, en divers actes, est qualifié Comte de Ponthieu, particulièrement dans un arrêt rendu par le Roi Philippe le Hardi, contre Charles, Roi de Sicile, son oncle, au sujet du Comté de Poitiers. Il est cependant vrai que ce titre ne fut qu'honorifique sans aucune réalité. La Comtesse Jeanne avoit eu de son premier époux trois fils morts avant elle, et une fille, qui suit. La ville d'Abbeville conserve précieusement le souvenir de la Comtesse Jeanne et de son second époux. L'an 1266 (et non pas 1279, comme le marque un moderne), ils donnerent un Diplôme par lequel ils confirmoient avec serment tous les privilèges des Abbevillois, et ordonnoient que tous leurs successeurs, en prenant possession du Ponthieu, prêteroient le même serment, tête nue, aux Maire et Echevins dans la salle de l'Hôtel-de-Ville; ce qui s'est toujours exécuté jusqu'à la réunion du Ponthieu au Domaine de la Couronne. (*Voyez* Jeanne, *Comtesse d'Aumale.*)

ELÉONORE ET EDOUARD I, ROI D'ANGLETERRE.

1279. ELÉONORE, nommée ISABELLE par quelques uns, fille de Ferdinand III, Roi de Castille, et de Jeanne de Ponthieu, femme d'Edouard I, Roi d'Angleterre, succéda à sa mere dans le Comté de Ponthieu, à l'exclusion de Jean de Castille-Ponthieu, petit-fils du Roi Ferdinand III et de Jeanne par Ferdinand son pere, lesquels néanmoins se qualifierent Comtes de Ponthieu. La raison de cette exclusion fut que la représentation n'étoit point admise dans le Ponthieu; mais parce qu'elle avoit lieu dans le pays d'Aumale et dans les autres Domaines de la Maison de Ponthieu, Jean fut mis en possession, sans difficulté, du Comté d'Aumale et des Seigneuries de Noyelles-sur-mer et d'Epernon. Pour parvenir à cet arrangement, Edouard, à la nouvelle de la mort de sa belle-mere, avoit passé la mer avec sa femme, et s'étoit rendu, vers l'Ascension, dans la ville d'Amiens, où le Roi Philippe le Hardi l'attendoit avec sa Cour qui étoit alors très nombreuse. On fit à cette entrevue divers Traités en vertu desquels le Roi Philippe céda à Edouard l'Agénois, le Limousin, le Périgord, la Saintonge et le Ponthieu, dont ce dernier lui fit hommage. On traita ensuite du droit de rachat pour le Ponthieu, qui fut arrêté à la somme de six mille livres, payable en trois termes. Les deux Rois s'étant séparés, Edouard se rendit à Abbeville pour prendre possession du Ponthieu, et y recevoir les hommages du Mayeur, des Echevins et de toute la communauté de la ville. Mais il étoit de regle aussi, comme on l'a dit plus haut, que le nouveau Comte de Ponthieu jurât personnellement sur les saints Evangiles la confirmation des privilèges, us et coutumes d'Abbeville. Par respect pour la dignité royale dont Edouard étoit revêtu, les habitans consentirent que, quoique présent, il fit le serment par Procureur; sur quoi ce Prince leur fit délivrer des Lettres-Patentes datées d'Abbeville le 6 Juin 1279. (*Trésor des Chartes, layette* Ponthieu.) A peine Edouard et la Reine son épouse furent-ils en possession du Ponthieu, qu'ils donnerent leurs soins pour en éclaircir les droits et en augmenter le Domaine par de nouvelles acquisitions. Leurs mouvemens à cet égard les commirent avec la Commune de Montreuil, qu'ils prétendoient soumettre à leur justice. Le différend fut porté au Parlement de France, qui jugea, par arrêt du mois d'Août 1286, que la Commune de Montreuil, les Bourgeois qui la composoient, et leurs biens, étoient exempts de la jurisdiction des Comtes de Ponthieu, et ressortissoient au Bailliage d'Amiens. Edouard et sa femme acquirent, l'an 1289, de Jean de Nesle, Sire de Falvi, tous les hommages, cens et rentes, et en général tout le droit qu'il pouvoit avoir au Comté de Ponthieu, comme époux de la Reine de Castille, sa femme (*Trésor des Ch. layette* Ponthieu); ce qui dément l'opinion de ceux qui mettent sa mort en 1281. On le voit même sous le titre de Comte de Ponthieu dans le rôle de ceux qui furent *semons* ou sommés de se trouver dans la ville d'Arras à la quinzaine de la mi-Août 1289, par Lettres du Roi Philippe le Bel, données à S. Germain-en-Laye le 8 du même mois. (Duchêne, *pr. de l'Hist. des Ducs de Bourg.*, p. 146.) (*Voy.* Edouard I, *Roi d'Angleterre.*)

Pour revenir à Eléonore, elle mourut à Herdeby, au Comté de Lincoln, le 29 Novembre 1290, et fut inhumée à Westminster, aux pieds de Henri III, son beau-pere, sous une tombe de marbre, avec une statue de bronze doré, et l'épitaphe suivante:

Nobilis Hispani jacet hic soror inclyta Regis,
Eximii consors Alienora thori.
Edwardi primi Wallorum Principis uxor,
Cui pater Henricus tertius Anglus erat.
Hanc ille uxorem gnato petit: omine Princeps
Legati munus suscipit ipse bono.
Alfonso fratri placuit felix hymenæus,
Germanam Edwardo nec sine dote dedit.
Dos præclara fuit, nec tali indigna marito:
Pontivo Princeps munere dives erat.
Fœmina consilio prudens, pia, prole beata,
Auxit amicitiis, auxit honore virum.

EDOUARD II.

1290. EDOUARD II, fils d'Edouard I, Roi d'Angleterre, et d'Eléonore de Ponthieu, fut reconnu successeur de sa mere à ce Comté par le Roi son pere. En

conséquence le Monarque dépêcha vers le Roi Philippe le Bel, le 23 Avril 1291, Geofroi de Joinville et Gaillard de Bagneux, ses Procureurs, avec plein pouvoir de prêter en son nom le serment de fidélité pour la terre de Ponthieu, dont le bail lui appartenoit à cause de la minorité de son fils. Mais le Comte d'Aumale, se disant le plus proche héritier dans la ligne d'où procédoit le Comté de Ponthieu, intervint et forma opposition à l'hommage de l'Anglois. Le procès demeura en suspens jusqu'en 1299, qu'il fut décidé par la Cour des Pairs en faveur d'Edouard. Durant la litispendance, le Ponthieu demeura dans la main du Roi de France, qui le fit administrer par ses Officiers, et en perçut les fruits; ce qui dura jusqu'à la fête de S. Pierre (29 Juin) 1299, que ce Comté fut rendu à Edouard, sans doute après qu'il eut été admis à l'hommage. (*Reg. de la Ch. des Comptes de Paris.*) Ce Monarque étant mort le 7 Juillet de l'an 1307, son fils et son successeur, Edouard II, vint au mois de Janvier suivant à Boulogne, où il rendit hommage du Ponthieu au Roi de France, et épousa, le 25 du même mois, Isabelle, fille de Philippe le Bel, à laquelle il assigna deux mille livres de pension sur le Comté de Ponthieu. Les Officiers anglois, qui régissoient ce Comté, firent des entreprises sur la terre de S. Valeri, appartenante à Robert, Comte de Dreux, qui, usant de représailles, en fit autant sur le Ponthieu. Pour accorder les parties, on fit un compromis au mois d'Août 1310, entre les mains de Jean de Lannois, Sénéchal du Ponthieu, et des Seigneurs de Péquigni, de Poix et de Mareuil. Isabelle et son époux assisterent au jugement de ces arbitres, et s'y soumirent. Edouard ayant fait, l'an 1213, son entrée dans Montreuil, les habitans, peu affectionnés à la domination angloise, lui refuserent le serment de fidélité. Il porta ses plaintes de cette espece de révolte au Roi Philippe le Bel, son beau-pere. Philippe écrivit au Bailli d'Amiens de sommer les Maire et Echevins de Montreuil de satisfaire sur ce point le Roi d'Angleterre, à moins qu'ils n'eussent des raisons pertinentes pour s'en dispenser. (*Trés. des Ch. lay. Ponthieu*, tit. 36.)

Le Ponthieu rentra, l'an 1319, dans la main du Roi Philippe le Long, par la saisie qu'il en fit faire ainsi que des autres terres qu'Edouard possédoit endeçà de la mer, et cela faute de l'hommage qu'il devoit en rendre. Edouard se rendit enfin dans la ville d'Amiens, où, s'étant acquitté de ce devoir, il obtint main-levée de la saisie. Charles le Bel ayant succédé à Philippe le Long, envoya aussitôt des Ambassadeurs à Edouard pour le sommer de venir lui rendre les mêmes devoirs. Hugues Spenser et le Chancelier Robert de Baldocke, qui gouvernoient le Royaume, voulant empêcher le Roi de passer la mer, firent leurs efforts pour engager les Ambassadeurs à ne point lui notifier l'objet de leur mission. Ceux-ci, en prenant congé d'Edouard, pour ne pas manquer entiérement à leur devoir, se contenterent de lui dire, par forme de conseil, qu'il devoit venir dans un certain tems rendre hommage à leur maître, et ne laisserent pas néanmoins de dresser un procès verbal de sommation, comme si elle eût été faite dans les formes. (Walsingham, *ad ann.* 1323.) Le terme expiré, Charles de Valois, ennemi mortel des Anglois, alla, de l'aveu du Roi, son neveu, saisir l'Agénois et le Ponthieu. Mais étant arrivé à la Réole en Guienne, il conclut avec Edmond, Comte de Kent, frere du Roi d'Angleterre, une treve, en attendant que les deux Rois pussent traiter de la paix. La Reine Isabelle, sœur de Charles, se chargea de la négociation, et vint pour cet effet en France, l'an 1325, avec des Ambassadeurs que le Roi, son époux, lui avoit joints. Dans le Traité de paix qu'elle conclut, il fut dit que les deux Rois se verroient à Beauvais dans la mi-Août prochaine, que l'Anglois y rendroit l'hommage qu'il devoit au Roi de France, et que, jusqu'à ce qu'il eût rempli ce devoir, la saisie féodale de ses terres de France subsisteroit. Edouard ratifia ce Traité le 13 Juin; mais ne pouvant se résoudre à prêter l'hommage en personne, il aima mieux céder toutes ses terres de France à Edouard, son fils. C'étoient les Spenser, pere et fils, par les conseils desquels il se gouvernoit, qui lui firent prendre ce parti. N'osant ni accompagner leur maître en France à cause de la grande haine que leur portoit Isabelle sa femme, ni demeurer en Angleterre sans lui par la crainte de la vengeance du peuple et des Grands dont ils étoient détestés, ils sacrifierent à leurs intérêts ceux de ce Prince, en lui conseillant de se dépouiller d'une partie de ses Domaines. Edouard fit donc expédier, le 2 Septembre 1325, ses Lettres-Patentes contenant la donation qu'il faisoit à son fils de la Guienne et du Ponthieu, avec cette condition que, si ce jeune Prince venoit à mourir avant lui, toutes ces terres lui retourneroient. Mais Edouard le fils, n'étant pas encore majeur, étoit inhabile à rendre hommage. Pour lever cette difficulté, le Roi, son pere, lui délivra des Lettres d'émancipation, qu'il supplia le Monarque françois d'agréer. Le jeune Prince s'étant embarqué à Douvres le jeudi après la Nativité de Notre-Dame, débarqua dans le Ponthieu, où la Reine sa mere vint le recevoir; de là il se rendit à Paris, et le 24 Septembre il prêta l'hommage, pour lequel il étoit venu, en présence de tous les Grands du Royaume.

EDOUARD III.

1325. Edouard III fut investi du Ponthieu et de la Guienne par le Roi Charles le Bel après l'hommage qu'il lui en rendit, à la charge toutefois de faire apparoir l'acte de son émancipation dans le terme de la S. André prochaine. L'an 1327, il monta sur le trône d'Angleterre après la mort tragique de son pere, arrivée le 21 Septembre. Philippe de Valois, ayant succédé, l'année suivante, au Roi Charles le Bel, députa les Sires d'Ancenis et de Beausault au Roi d'Angleterre pour le sommer de venir lui rendre l'hommage accoutumé de la Guienne et du Ponthieu. Edouard fit d'abord quelques difficultés. Il n'en fallut pas davantage à Philippe pour saisir ses terres de France et le faire ajourner à la Cour des Pairs. Edouard, craignant les suites de cet ajournement, se rendit à Amiens pour satisfaire le Roi de France. Il y trouva une Cour si nombreuse et si brillante, qu'à son retour il dit à Philippe de Hainaut, sa femme, qui lui demandoit des nouvelles de cette entrevue: » Je » ne crois pas qu'il y ait au monde un Roi qui surpasse » celui de France, ou même qui l'égale, en grandeur » et en magnificence ». Le séjour d'Edouard à Amiens fut de quinze jours. On y contesta d'abord sur la forme de l'hommage. Le Roi de France prétendoit qu'il devoit être lige. Edouard soutenant le contraire, on convint à la fin qu'il se feroit en termes généraux, en attendant que l'on pût en déterminer la qualité par les Chartes; après quoi le Monarque anglois, s'étant rendu à l'Eglise cathédrale d'Amiens, fit, le 6 Juin 1329, l'hommage au Roi de France, debout et ceint de son épée, *non de bouche et de paroles tant seulement*, comme le prétend Froissart, mais par un acte authentique qui se conserve encore dans le trésor des Chartes. Edouard eut des démêlés avec les Bourgeois d'Abbeville à l'occasion d'un Gouverneur qu'il voulut leur donner. Il en eut aussi avec le Comte de S. Paul, le Seigneur de S. Valeri, et d'autres voisins, sur les Fiefs desquels il vouloit anticiper. Mais, l'an 1336, le Ponthieu rentra dans la main de Philippe de Valois par la saisie que ce Prince en fit faire après que la guerre eut été déclarée entre ce Prince et le Roi d'Angleterre.

JACQUES DE BOURBON.

L'an 1350 (V. S.), Jacques de Bourbon, fils puîné de Louis I, Duc de Bourbon, fut pourvu du Comté

de Ponthieu par Lettres du Roi Jean, données, le 7 Février, à Lyon, en considération de sa haute naissance et pour récompense des services signalés qu'il avoit rendus à l'Etat. Mais les assignations, dont Philippe de Valois avoit chargé ce Comté, diminuoient fort le prix de ce don et le réduisoient à fort peu de valeur. Il paroît même que les Lettres du Roi Jean ne furent qu'une confirmation du don que le Roi son pere avoit déja fait de ce même Comté à Jacques de Bourbon. Froissart en effet lui donne le titre de Comte de Ponthieu du vivant de Philippe de Valois; et Ducange dit avoir vu dans quelques mémoires que Jacques de Bourbon se qualifioit Comte de Ponthieu dès l'an 1347. Il cite à cette occasion des Lettres de confirmation, données par ce Prince le 26 Juillet de cette année, pour l'acquisition d'une maison située près la Porte-Comtesse d'Abbeville.

EDOUARD III, *pour la 2e fois.*

L'an 1360, Edouard III rentre en possession du Ponthieu par le Traité de Brétigni, qui le lui abandonnoit ainsi que la Guienne et autres pays pour les tenir désormais en toute souveraineté, comme voisin du Roi et du Royaume de France, sans aucune subordination de vassalité à l'égard de ce Royaume et de son Souverain. Le Roi Jean, à son retour de Londres, passa par Abbeville, où, pendant le séjour qu'il y fit, il donna des Lettres d'abolition à ceux qui avoient abattu les châteaux d'Hiermont, de Long, d'Eaucourt, de Mareuil, de Mauton, de Doucat, et autres forteresses qui étoient aux environs d'Abbeville, de crainte que les ennemis de la France ne s'en prévalussent pour les incommoder. Arrivé à Paris, Jacques de Bourbon se dessaisit entre ses mains du Ponthieu, et à l'instant le Roi fit expédier, le 12 Avril 1361, ses Lettres adressées au Clergé, aux Nobles et à toutes les Communautés du Ponthieu, leur mandant qu'en conséquence du Traité conclu avec le Roi d'Angleterre, ils eussent à lui rendre obéissance comme à leur Seigneur, lui faire hommage et rendre tous les services et *vasselages* qu'ils avoient accoutumé de rendre à Jacques de Bourbon, dernier Comte de Ponthieu. Sa Majesté commit en même tems, par d'autres Lettres, Raoul de Rainval, Grand-Pannetier de France, et le Bailli d'Amiens ou son Lieutenant, pour mettre le Roi d'Angleterre en possession de ce Comté; ce qui fut exécuté, le 7 Mai suivant, dans Abbeville. Au mois de Juillet de la même année, le Roi de France manda à Jean d'Artois, Comte d'Eu, d'entrer en la foi et hommage du Roi d'Angleterre pour les châteaux et Fiefs de Cayeux, d'Avênes, de Huppi et de Vergier, au cas qu'ils fussent tenus du Comté de Ponthieu. Il y eut dans la suite plusieurs contestations au sujet de la mouvance de ces châteaux entre le Roi Charles V et le Roi Edouard, qui soutenoit qu'ils lui devoient être délivrés suivant le Traité de paix, comme dépendans du Ponthieu. On nomma respectivement des commissaires pour connoître de ce différend et le décider. Mais celui qui survint entre les deux Rois touchant la ville de Montreuil, fut d'une plus grande conséquence. Charles mettoit en avant qu'il avoit un château de son propre Domaine à Montreuil; qu'il avoit Bailli, Prévôt et Sergens dans la ville; que le ressort du siége de Montreuil tant en villes, Eglises, que Seigneuries, s'étendoit jusqu'à la riviere d'Authie; qu'il avoit droit de régale sur l'Abbaye de S. Sauve; qu'il avoit pareil droit sur l'Eglise de Sainte Austreberthe; enfin que le Roi d'Angleterre n'avoit à Montreuil que la justice vicomtiere, quoiqu'il y prétendît toute justice et souveraineté. Edouard produisit vingt-neuf pieces pour justifier que les Comtes de Ponthieu, ses prédécesseurs, avoient joui de la même autorité dans Montreuil comme dans le reste du Ponthieu. L'affaire mise en compromis fut débattue en 1367 et l'année suivante. Mais la guerre qui survint entre les deux Couronnes au commencement de 1369, changea la face des affaires. Edouard se croyoit affermi dans la possession de toutes les terres qui lui avoient été délaissées, lorsqu'il s'y vit troublé tout-à-coup par un incident imprévu. Les Seigneurs de Guienne, de Gascogne, d'Albret, de Cominges, &c., excédés par les exactions du Prince de Galles, engagerent, à force de remontrances, le Roi Charles V à recevoir leur appel à la Cour des Pairs. Charles, avant de faire citer le Prince anglois, avoit écrit secrètement de Melun, le 19 Mai 1368, aux habitans d'Abbeville, de Calais et de Guines, pour sonder leurs dispositions. Sur les assurances qu'ils lui donnerent de leur attachement à la France, il fit sommer, le 25 Janvier suivant, le Prince de Galles à comparoître en personne devant la Cour des Pairs. Son refus devint le signal de la guerre. Le Roi son pere, ne doutant point que le Ponthieu ne fût le premier attaqué, donna ordre au Sire de Perci et à trois autres Chevaliers de partir incessamment avec des troupes pour aller au secours de cette province. Mais comme ils étoient près de s'embarquer à Douvres, ils apprirent que Gui, Comte de S. Paul, et Hugues de Châtillon, Sire de Dampierre, Grand-Maître des Arbalétriers, étoient entrés avec 120 lances dans Abbeville, dont ils avoient trouvé les portes ouvertes. Le dernier étoit chargé d'une commission du Roi, datée du 23 Avril 1369, pour prendre et mettre réellement et de fait en la main de S. M. toutes les villes et tous les châteaux du Ponthieu, d'en ôter les Officiers du Roi d'Angleterre, et d'y en établir d'autres au nom de S. M. Le Sire de Dampierre, après avoir fait lecture de sa commission, le 30 Avril, aux Mayeur et Echevins d'Abbeville, se saisit de la personne de Nicolas de Louvain, Sénéchal du pays pour le Roi d'Angleterre, et de celle de son Receveur, qu'il fit l'un et l'autre prisonniers. On fit aussi main-basse sur tous les effets appartenans aux Anglois. De là le Comte de S. Paul et son collegue se rendirent à S. Valeri, au Crotoi et à Rue, où ils firent les mêmes opérations qu'à Abbeville. Le Comte de S. Paul, apprenant que les Anglois s'étoient retranchés à Pont-de-Remi, vint avec ses troupes attaquer la place, et la prit de force après avoir tué plusieurs Anglois. Il fit ensuite le siége du château de Noyelles, qui se rendit par composition, après quoi tout le Ponthieu fut soumis. Charles V, enchanté de la grande fidélité des habitans du Ponthieu, et particulièrement des Bourgeois d'Abbeville, leur donna des marques de sa reconnoissance en confirmant et augmentant leurs priviléges et franchises. Sur leur demande, il promit, par une déclaration particuliere du mois de Mai 1369, de ne jamais aliéner, pour quelque cause que ce fût, ni le Ponthieu ni la ville d'Abbeville. Cependant, au préjudice de cette déclaration, le Roi Charles VI, en traitant, le 30 Juin 1406, du mariage du Prince Jean, son fils, depuis Dauphin, avec Jacqueline de Hainaut, lui assigna une partie de son apanage sur le Ponthieu. Mais les habitans d'Abbeville lui ayant fait des remontrances à ce sujet, il donna, au mois de Mars 1411 (V. S.), des Lettres par lesquelles il révoquoit les aliénations ou transports qu'il pourroit avoir faits à ses enfans ou autres pour leur apanage, mariage ou autrement, au préjudice des priviléges du Ponthieu. (*Reg. de la Ch. des Comptes de Paris*, cotte G., fol. 195.) Toutefois on voit des Lettres de l'année suivante par lesquelles ce Prince accorde au Prince Jean le Ponthieu pour le tenir en Pairie, et pour la sûreté du douaire de la Princesse Jacqueline, sa femme. Le jeune Prince étant mort le 5 Avril 1417 (N. S.), sa veuve demeura en jouissance du Ponthieu, même depuis qu'il fut rentré sous la puissance des Anglois. On voit en effet des Lettres du Roi d'Angleterre, Henri VI, datées du 1 Fév. 1424 (V. S.), par lesquelles il donne à cette Princesse, alors remariée à Jean, Duc de Brabant, les revenus du Ponthieu, pour en jouir durant le cours de son douaire. (*Reg.*

de la Ch. des Comptes de Paris, coté I, fol. 57-60.) Cependant le Dauphin Charles prenoit le titre de Comte de Ponthieu depuis la mort de son frere. Parvenu à la Couronne sous le nom de Charles VII, il reconquit le Ponthieu sur l'Anglois, avec la plus grande partie de ses autres Etats. Mais en 1435, par le Traité de paix, il fut contraint de l'engager, avec toutes les villes situées sur la Somme, à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, pour 400 mille écus (1), dont le paiement ne se fit qu'après sa mort. Ce fut Louis XI, son successeur, qui, l'an 1463, s'acquitta de cette somme envers le Duc. S'étant rendu à cet effet en Picardie, il fit son entrée solemnelle à Abbeville, et de là il alla trouver le Duc à Hesdin, où il lui fit compter la somme convenue, après quoi les villes engagées furent restituées à ce Monarque. Mais à peine Louis étoit-il en possession de ces places, qu'il se vit dans la nécessité de les engager encore une fois pour la même somme au Comte de Charolois pour sa vie, par le Traité qui se fit à Conflans le 5 Octobre 1465. Le Comte fit, le 2 Mai de l'année suivante, sa premiere entrée dans Abbeville, où il reçut à la porte les sermens de fidélité des Mayeur, Echevins et Bourgeois, et fit ensuite le sien de garder fidèlement les droits de l'Eglise, du Roi et de la ville. Pendant son séjour il changea les Officiers municipaux, et nomma Capitaine de la ville Jean d'Auxi, son premier Chambellan, par ses Lettres du 16 Mai. Cette précaution ne lui suffit pas. Comme il avoit remarqué dans les habitans une grande inclination pour le Roi, il fit élever à l'embouchure de la Somme un château pour les tenir en bride. Le Comte avoit alors succédé à Philippe, son pere, dans le Duché de Bourgogne. Le Ponthieu lui demeura soumis jusqu'à sa mort, arrivée le 5 Janvier 1477. Les habitans d'Abbeville ayant appris cette nouvelle, chasserent aussitôt la garnison bourguignone et se déclarerent sujets du Roi. Ce Monarque de son côté ne tarda point d'envoyer le Grand-Maître des Arbalétriers, Jean d'Etouteville, Sire de Torci, pour reprendre en son nom toutes les places de la Somme. Il fut reçu avec acclamations, le 17 Janvier, dans Abbeville.

L'an 1583, le Roi Henri III donna le Ponthieu à sa sœur naturelle, Diane, en échange de la ville de Chatelleraud, dont elle jouissoit auparavant, pour le tenir sa vie durant. Cette Princesse étoit fille du Roi Henri II et d'une Piémontoise nommée Philippe le Duc. Elle avoit d'abord épousé, l'an 1553, Horace Farnese, Duc de Castro, qui fut tué la même année au siége d'Hesdin. Elle se remaria enfin, l'an 1557, à François, Duc de Montmorenci, Maréchal de France, qu'elle perdit, le 6 Mai 1579, sans en avoir eu d'enfans. Diane lui survécut jusqu'au 11 Janvier 1619, époque de sa mort. Par son testament, elle institua son héritier François de Valois, Comte d'Alais, son petit-neveu, auquel elle substitua Louis, son frere, petit-fils de Charles de Valois, Comte d'Auvergne.

Charles de Valois, fils naturel du Roi Charles IX et de Marie Touchet, né au château de Fayet en Dauphiné, le 25 Janvier 1572, selon Ducange, et le 28 Avril de l'année suivante, suivant le P. Anselme, obtint du Roi Louis XIII le Duché d'Angoulême et le Comté de Ponthieu, malgré la promesse que le Roi Henri IV avoit faite aux habitans d'Abbeville et à la Sénéchaussée de Ponthieu par Lettres du mois d'Avril 1594, qu'après le décès de Diane de Valois ils demeureroient inséparablement unis à la Couronne sans pouvoir en être démembrés sous quelque prétexte que ce fût. Les habitans du Ponthieu députerent au Roi pour lui faire leurs remontrances touchant l'inaliénabilité de ce Comté. Mais on les paya de belles paroles, et Charles garda le Ponthieu jusqu'à sa mort arrivée le 24 Septembre 1650. (Voy. *les Ducs d'Angoulême.*)

1650. Louis de Valois, fils de Charles de Valois et de Charlotte de Montmorenci, né, l'an 1596, à Clermont en Auvergne, fut dévoué dès son enfance à l'état ecclésiastique, pourvu en conséquence des Abbayes de S. Allire de Clermont et de la Chaise-Dieu, puis nommé, en 1612, à l'Evêché d'Agde. Mais Henri, son aîné, Comte de Lauraguais, étant tombé en démence, et François, son puîné, étant mort en 1622, il prit le titre de Comte d'Alais que portoit ce dernier. Il suivit alors le parti des armes sans quitter ses bénéfices. Etant passé, l'an 1625, avec notre armée en Italie, il donna des preuves de sa valeur au siége de Montalban et en d'autres occasions. De retour en France, il alla servir, en 1628, au siége de la Rochelle, et, l'année suivante, à l'attaque de Privas. Il eut de l'emploi dans la guerre de Lorraine en 1635, et s'y distingua de maniere que le Roi, pour le récompenser de ses services, l'éleva, l'an 1637, au grade de Colonel-Général de la cavalerie légere et lui donna le Gouvernement de Provence. Il succéda, l'an 1650, à son pere, dans les Duchés d'Angoulême et les Comtés d'Auvergne et de Ponthieu. Il mourut le 13 Novembre 1653, laissant d'Henriette de la Guiche, sa femme, veuve de Jacques de Matignon, Comte de Thorigni (morte le 22 Mai 1682), une fille, qui suit.

1653. Marie-Françoise, fille de Louis de Valois, née le 27 Mars 1631, mariée, le 3 Novembre 1649, à Louis de Lorraine, Duc de Joyeuse, Grand-Chambellan de France, succéda, par Lettres-Patentes du 19 Juillet 1653, à son pere dans le Comté de Ponthieu, comme dans le Duché d'Angoulême et les Comtés d'Alais et de Lauraguais. Devenue veuve l'année suivante par la mort de son époux, arrivée le 27 Septembre, à la suite d'une blessure qu'il avoit reçue devant Arras, elle tomba dans un état d'imbécillité qui la fit renfermer à l'Abbaye d'Essei près d'Alençon, où elle mourut le 4 Mai 1696, laissant un fils, qui suit.

1654. Louis-Joseph de Lorraine, Duc de Guise et Prince de Joinville, né à Toulon au mois d'Août 1650, de Louis de Lorraine, Duc de Joyeuse, et de Marie Françoise de Valois, fut pourvu du Duché d'Angoulême et du Comté de Ponthieu par Lettres-Patentes données à la Fere le 30 Septembre 1654. Il mourut de la petite vérole le 30 Juillet 1671, laissant un fils âgé d'un an, François-Joseph, qui mourut le 16 Mars 1675. (Voyez *les Sires et Princes de Joinville.*)

Il y a apparence que ce ne fut qu'après la mort de Marie-Françoise de Valois, femme de Louis de Lorraine, Duc de Joyeuse, que le Ponthieu fut irrévocablement uni à la Couronne, puisque, par Lettres-Patentes, elle en avoit la jouissance pour sa vie.

(1) C'etoient des écus d'or; car il n'y en avoit point d'autres avant la fin du régne de Louis XIII, ou avant l'an 1641. Or l'écu en 1435, suivant Le Blanc, étoit d'or fin et de la taille de 70 au marc. Ainsi 400 mille écus étoient égaux à cinq mille sept cens quatorze marcs et deux septiemes, à raison de 828 liv. 12 s. le marc, font 4 millions 734 mille 857 liv. 2 s. 10 d. de notre monnoie actuelle.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE BOULOGNE.

Le Boulonois, compris anciennement dans le pays des Morins et depuis dans le Ponthieu jusqu'après le milieu du IXe siécle, forme aujourd'hui dans la basse Picardie une étendue de douze lieues en longueur sur huit de largeur, entre le Comté de Guines, l'Artois, le Ponthieu et l'Océan.

On convient maintenant que Boulogne, sa capitale, est le *Gesoriacum* des Anciens. Le nom de *Bononia*, changé depuis par altération en celui de *Bolonia*, ne paroît lui avoir été donné que vers la fin du IIIe siécle de l'Eglise. Le plus ancien auteur qui ait identifié Gesoriac avec Boulogne est le Rhéteur Eumenius Pacatus. Dans le panégyrique de l'Empereur Constance Chlore, parlant d'une expédition de ce Prince contre le tyran Carausius et les écumeurs de mer, il fait mention d'une estacade au moyen de laquelle il les avoit empêchés de sortir du port de Gesoriac dont ils s'étoient saisis; et dans le panégyrique de Constantin, fils de Chlore, il dit, en rappellant cette même action, que c'étoit au port de Boulogne qu'elle s'étoit passée: *Exercitum illum qui Bononiensis oppidi littus insederat, terrâ pariter ac mari sepsit.* L'auteur anonyme d'une vie du même Constantin, publiée par Henri de Valois à la suite de son Ammien Marcellin, est encore plus formel, en prenant indifféremment Gesoriac et Boulogne dans un même texte; c'est en parlant de la célérité avec laquelle Constantin traversa l'Italie et les Alpes, et se rendit auprès de son pere à Boulogne, nommé Gesoriac, dit-il, par les Gaulois, pour se soustraire aux embûches qui lui étoient dressées à la Cour de Dioclétien: *Qui ut Severum per Italiam transiens vitaret, summâ festinatione, veredis post se truncatis, Alpes transgressus ad patrem Constantium venit apud* Bononiam *quam Galli priùs Gesoriacum vocabant.* Ce qui donna occasion de substituer à *Gesoriacum* le nom de *Bononia*, c'est, suivant l'opinion la plus probable, l'établissement d'une colonie italienne, tirée de Bologne la grasse.

Gesoriac étant un des ports les plus fréquentés de la Gaule-belgique, Caligula, dans le tems qu'il étoit sur les lieux, feignant de vouloir s'embarquer avec une flotte pour la Grande-Bretagne, y fit construire un phare, qui s'est conservé jusques vers le milieu du dernier siécle, sous le nom de *Tour d'ordre*, en latin *Turris ardens*, et par corruption *Turris ordans* ou *odrans*.

Cette Tour, bâtie sur la falaise qui commandoit le port, étoit octogone, et chacun de ses côtés avoit environ 25 pieds. Douze especes de galeries, ménagées extérieurement dans l'épaisseur du mur, la rétrécissoient graduellement jusqu'au sommet, où l'on allumoit, pendant la nuit, des feux pour servir de guide aux vaisseaux qui naviguoient dans la Manche.

Plusieurs modernes ont prétendu que le port de Boulogne est le *portus Iccius*, où César s'embarqua deux fois pour passer dans la Grande-Bretagne. Mais nous préférons le sentiment de M. d'Anville, qui pense que ce port est Wit-Sand ou Wissan, à trois lieues de Guines, vers l'Occident.

Le Boulonois n'a eu des limites fixes et déterminées qu'après avoir été détaché du Ponthieu pour former un Comté particulier.

HERNEQUIN.

Hernequin, neveu de Baudouin le Chauve, Comte de Flandre, fut établi Comte de Boulogne par Helgaud I, Comte de Ponthieu, dont il avoit épousé la fille, nommée Berthe. Il fit hommage à Baudouin, son oncle, de la terre de Merk, ou Marc, qu'il possédoit entre Guines et Gravelines; *et c'est le premier hommage*, dit une ancienne Chronique, *que oncques Comte de Boulogne feit au Comte de Flandre, sans plus de la terre de Merk: ne plus ne moins*, ajoute-t-elle, *n'est tenu par droit le Comte de Boulogne tenir par anchiseure dudit Comte de Flandre que Merque.* L'an 882, les Normands, sous la conduite de Gormond et d'Isembert, renégat françois, ayant fait une descente au port de Wimeru, à une lieue de Boulogne, le Comte Hernequin marcha contre eux, et fut battu. Mais au lieu de se retirer à Boulogne, il passa la riviere de Lianne et ensuite la Canche. Les Barbares cependant prirent Boulogne, où ils exercerent des cruautés inouies, et de là marchant vers la Somme, ils y joignirent d'autres bandes des leurs qui avoient abordé par l'embouchure de cette riviere. Hernequin, avec d'autres Seigneurs voisins, leur ayant livré un nouveau combat, y fut blessé à mort, et alla expirer à l'Abbaye de Samer, où Berthe, sa femme, s'étoit retirée.

REGNIER.

882. Regnier, dit aussi Raginaire ou Vaginaire, fils d'Hernequin, lui succéda au Comté de Boulogne. Il avoit été élevé à la Cour de Baudouin I, Comte de Flandre; et la liberté dont il y avoit joui avoit dégénéré en licence. Il en revint avec des mœurs fort dépravées, que l'exemple d'Adélaïde, Dame très vertueuse, qu'il avoit épousée par les soins de Baudouin, ne put corriger. Regnier fut un Prince féroce, qui ne prenoit conseil que de son caprice, et ne suivoit d'au-

tres loix que celles de son intérêt et de sa cupidité. Les Seigneurs de Tournehen, de Lens, d'Amiens, ses vassaux, les autres Nobles qui relevoient de lui, et les roturiers de ses terres, qui commençoient à réparer leur fortune après la retraite des Normands, furent les principaux objets de son avarice. Il en exigea des droits excessifs, dont il poursuivit le paiement avec une telle violence, que plusieurs prirent le parti de la fuite pour mettre leur vie en sûreté. Herfrid, Baron d'Ardres, ayant voulu prendre la défense des opprimés, Regnier alla un jour chez lui et l'assassina. La veuve d'Herfrid ne laissa pas impunie la mort de son mari. Ayant assemblé ses gens, elle attendit le Comte dans une embuscade, la veille de Noël, comme il revenoit de la chasse, et le fit poignarder au milieu de ses chiens. Cet événement est antérieur à l'an 900.

ERKENGER.

Erkenger, que quelques uns donnent pour fils de Regnier, fut son successeur au Comté de Boulogne. L'historien moderne de Calais prétend qu'il ne fut que Gouverneur amovible de ce pays sous la dépendance de Baudouin le Chauve, Comte de Flandre, à qui le Roi Charles le Simple, dit-il, avoit confié le Comté de Boulogne, après l'avoir confisqué sur le Comte Regnier en punition de l'assassinat du Baron d'Ardres. C'est en effet ce que nous apprend Iperius dans sa Chronique de S. Bertin. Cependant Erkenger est appellé Comte de Boulogne dans la vie de S. Bertulfe de Renti, où il est dit qu'il étoit illustre par son extraction et sa puissance : *Bononiensium Comes fuit Erkengarius genere et potentiâ non parùm egregius.* (Bouquet, T. IX, p. 133.) De son tems le Boulonois fut exposé à de fréquentes incursions des Normands. Témoin des miracles qui s'opéroient au tombeau de S. Bertulfe à Renti, Erkenger fit transporter son corps à Boulogne, afin que la présence d'un patron si puissant servît de sauve-garde à cette ville contre les incursions des Barbares. Boulogne, est-il dit dans la même vie, étoit dès lors une cité libre et fortifiée; elle étoit de plus consacrée par un Siége épiscopal: *Sede insuper Episcopali consecratâ* (*ibid*); ce qui veut dire seulement que l'Evêque diocésain résidoit tantôt à Terrouenne, tantôt à Boulogne, comme l'expliquent Bollandus et D. Mabillon. Erkenger suivit d'abord le parti du Roi Charles le Simple; mais, l'an 896, Herbert, Comte de Vermandois, l'entraîna avec lui dans celui d'Eudes, rival de Charles. On ignore l'année de sa mort.

BAUDOUIN LE CHAUVE.

Baudouin le Chauve, Comte de Flandre, administra par lui-même le Comté de Boulogne après la mort d'Erkenger. Ce Prince mourut l'an 918. (Voy. *les Comtes de Flandre.*)

ADOLFE.

918. Adolfe, ou Adalolfe, 2^e^ fils de Baudouin le Chauve, eut pour son partage, après la mort de son pere, la terre de Boulogne et le Ternois, qui fit depuis le Comté de S. Paul. Il fut de plus Abbé de Sithiu ou de S. Bertin, et mourut sans lignée, le 13 Novembre 933, suivant la Chronique de cette Maison, où il fut enterré. (Bouquet, T. IX, p. 78.)

ARNOUL.

933. Arnoul, Comte de Flandre, hérita du Comté de Boulogne et du Ternois après la mort d'Adalolfe, son frere. (Bouquet, *ibid.* p. 133.) Il eut aussi l'Abbaye de S. Bertin, dont il se démit, l'an 944, en faveur de Gérard, Abbé de Brogne. (*Gall. Chr.* T. III, col. 492.) Mais il garda la terre de Guines, qui en dépendoit, et se l'appropria. Arnoul étant mort l'an 965 (V. S.), Guillaume, Comte de Ponthieu, assisté du Roi Lothaire, se rendit maître du Boulonois, qui devint le partage d'un de ses fils, qui suit.

ERNICULE.

965. Ernicule, ou le petit Arnoul, fut mis en possession par Guillaume, son pere, du Comté de Boulogne, séparé des Comtés de S. Paul et de Guines. Il s'y maintint malgré les efforts que fit le Danois Sifroid pour le déposséder. (Voy. *les Comtes de Ponthieu.*) On voit une Charte de S. Pierre de Gand, qu'il signa l'an 972 ; mais on ne trouve plus de trace de son existence depuis ce tems-là. Lambert d'Ardres lui donne une fille, Mathilde, femme d'Ardolphe, Seigneur d'Ardres, avec deux fils, Ernulphe et Eustache, morts vraisemblablement avant lui, et inhumés l'un et l'autre, suivant le même auteur, à l'Abbaye de Samer.

GUI, A LA BARBE BLANCHE.

Gui, à la barbe blanche, fut le successeur d'Ernicule, dont il étoit peut-être fils. Malbrancq dit au contraire qu'il étoit son pere ; mais il ne donne aucune preuve de cette opinion. Gui fit du bien à l'Abbaye de Samer, où il eut sa sépulture, comme ses prédécesseurs. L'ancienne Généalogie des Comtes de Boulogne, composée sous le régne de S. Louis, lui donne trois fils et deux filles. Le premier est Baudouin, qui suit; le second, Hugues, à qui son pere, dit l'écrit cité, donna le Comté de S. Paul (ce qui est contredit par Lambert d'Ardes, qui fait Hugues premier Comte de S. Paul, fils de Roger, lequel eut pour bisaïeul Guillaume I, Comte de Ponthieu); le troisieme fils est Guillaume, Comte de Guines, ou plutôt de Marcke, selon Malbrancq. L'aînée des deux filles de Gui se nommoit Alix, ou Adélaïde : son pere, en la mariant à un Comte de Hollande, lui donna la terre de Varenne. La seconde, Béatrix, épousa le Comte de Frise, à qui elle porta en dot la terre de Terrouenne. Telle fut la famille de Gui, suivant la Généalogie dont nous venons de parler. (Duchêne, *Généal. de la M. de Guines, pr.* p. 5.)

BAUDOUIN II.

Baudouin, fils de Gui et son successeur au Comté de Boulogne, fut tué, l'an 1033, dans un combat, par Enguerand, Comte de Ponthieu, qui se rendit ensuite maître du Boulonois. (*Hariulf. Chr. S. Richarii*, l. 4, c. 12.) Il avoit épousé Adélaïde de Gand, dont il laissa deux fils, Eustache et Baudouin. (Voy. *les Comtes de Ponthieu.*)

EUSTACHE I.

1046. Eustache I, dit à l'oeil, fils de Baudouin II, Comte de Boulogne, rentra dans l'héritage de ses peres, l'an 1046, après la mort d'Enguerand. Il avoit épousé Mahaut, fille de Lambert le Barbu, Comte de Louvain, et petite-fille, par Gerberge sa mere, de Charles, Duc de la basse Lorraine, et frere du Roi Lothaire. Eustache mourut vers l'an 1049, laissant de son mariage Eustache, qui suit; Godefroi, Evêque de Paris; Lambert, Seigneur de Lens, mort en 1054 dans un combat que le Comte de Flandre livra aux troupes de l'Empereur Henri III; et Gerberge, femme de Frédéric I, Duc de la basse Lorraine.

EUSTACHE II.

1049 ou environ. Eustache II, surnommé aux Grenons, parce qu'il portoit de grandes moustaches.

devint le successeur d'Eustache I, son pere, au Comté de Boulogne. Il épousa, l'an 1050, GODA, ou GODOIA, fille d'Ethelred II, Roi d'Angleterre, et veuve de Gauthier, Comte de Mantes, dont elle avoit un fils, qui étoit alors Comte d'Herfort. L'an 1051, au mois de Septembre, il passe la mer avec quelques vaisseaux pour aller rendre visite à Edouard, Roi d'Angleterre, son beau-frere. Au retour, un de ses gens tue un habitant de Cantorberi qui refusoit de le loger. Ce meurtre est aussitôt vengé par un autre Bourgeois, qui met à mort l'étranger. Le peuple s'attroupe, on en vient aux armes de part et d'autre; le Comte et les siens massacrent plusieurs habitans, sans distinction d'âge ni de sexe. Mais, accablé par la foule et obligé de fuir, Eustache rebrousse chemin et va se réfugier auprès du Roi, qui étoit alors à Glavorne. Le Comte Godwin reçoit ordre d'aller châtier les habitans de Cantorberi. Mais, bien loin d'obéir, il leve une armée avec ses fils, et envoie demander au Monarque Eustache et ses gens, avec menace de faire la guerre si on ne lui accorde sa demande. Edouard, embarrassé d'abord sur le parti qu'il doit prendre, ranime son courage en voyant arriver les troupes de trois Comtes qui viennent à son secours. Il refuse de livrer aucun de ceux que Godwin avoit demandés. Il oblige même ce rebelle à licencier ses troupes, et le condamne lui et ses fils à l'exil. C'est ainsi que Roger de Hoveden raconte l'aventure : récit un peu différent de celui de M. Hume.

L'an 1053, Eustache ouvrit un asyle dans ses terres à Guillaume d'Arques, qui vint se réfugier chez lui avec toute sa famille, après avoir été dépouillé de ses terres par le Duc Guillaume le Bâtard. Il succéda, l'an 1054, à Lambert, son frere, Comte de Lens en Artois, qui fut tué à Lille sans laisser de postérité. Depuis ce tems le Comté de Lens resta dans la Maison de Boulogne. (*Balder. Chron. Camerac.*, L. 3, c. 78.) Eustache, vers le même tems, perdit sa femme; du moins il est certain qu'il étoit veuf, lorsqu'en 1056 il reconduisit à Rome le Pape Victor II, qui venoit de tenir un Concile à Cologne. En revenant d'Italie, le Comte de Boulogne passa par la basse Lorraine; et s'étant arrêté à Bouillon, lieu de la résidence du Duc Godefroi le Barbu, son parent, il lui demanda IDE, sa fille, en mariage. L'ayant obtenue avec le château de Bouillon pour sa dot, il l'épousa dans le mois de Décembre 1057 (et non 1059), à Cambrai. (Bouquet, T. XI, p. 384.) L'an 1066, il se joignit aux Seigneurs françois qui accompagnerent Guillaume, Duc de Normandie, dans son expédition d'Angleterre, et combattit pour lui à la bataille d'Hastings, dont le succès le fit entrer en possession de ce Royaume. Eustache y reçut un coup de hache entre les épaules, qui le mit hors de combat. La plaie ne fut ni mortelle ni en pure perte pour lui. Elle lui devint aussi utile que glorieuse par les largesses que le vainqueur lui fit, soit en dignités, soit en Domaines; et le tout, dit Ordéric Vital, aux dépens des Anglois naturels, qu'on dépouilloit pour enrichir des étrangers. La reconnoissance d'Eustache envers son bienfaiteur ne fut pas de longue durée. Etant venu à Boulogne, il se brouilla, l'année suivante, à la sollicitation du Roi de France, avec Guillaume, et travailla à lui enlever la Couronne qu'il avoit contribué à lui procurer. Tandis que ce Prince est en Normandie, Eustache pratique des intelligences avec les Anglois du Comté de Kent. Assuré de leur secours, il s'embarque avec des troupes pour l'Angleterre à dessein de surprendre la ville de Douvres. Mais la garnison, qui étoit sur ses gardes, le reçut si mal, qu'il eut à peine le tems de regagner ses vaisseaux avec une partie de ses gens, dont plusieurs furent taillés en pieces. Eustache, quelque tems après, fit sa paix avec le Roi d'Angleterre; il recouvra même l'amitié de ce Monarque, qui lui donna plusieurs nouveaux Domaines en Angleterre.

Le Comte Eustache II fut libéral envers l'Eglise collégiale de Lens en Artois, fondée par ses ancêtres; ce qui prouve qu'une partie au moins de l'Artois étoit de son Domaine. Nous avons sous les yeux deux Chartes : l'une de ce Comte, par laquelle il accorde divers fonds et divers priviléges à cette Eglise; l'autre de Lietbert, Evêque de Cambrai, qui confirme la donation d'Eustache à sa demande et avec le consentement d'Arnoul, Comte de Flandre. L'an 1071, il se déclara pour Richilde et Baudouin, son fils, Comte de Flandre, contre Robert le Frison, leur compétiteur. Il leur mena des troupes, et combattit pour eux, à la journée de Montcassel, le 20 Février 1071, dans laquelle il fit prisonnier Robert le Frison, suivant Meyer, en le poursuivant jusqu'à S. Omer. Ce dernier ayant été relâché, le fit prisonnier à son tour, la même année, à la bataille de Broqueroie. La captivité du Comte de Boulogne fut courte. Godefroi, son frere, Chancelier de France et Evêque de Paris, obtint sa délivrance en payant sa rançon. Robert, pour se faire un allié d'Eustache, lui céda la forêt de Bethlo avec le château de Sperli. (Meyer.) Eustache entra, l'an 1088, dans la ligue formée par Odon ou Eudes, Evêque de Bayeux, et plusieurs Seigneurs normands, pour mettre le Duc Robert sur le trône d'Angleterre, que Guillaume le Roux, son cadet, lui avoit enlevé. Ils passent la mer, s'emparent de Rochester, et de plusieurs châteaux du pays de Kent. Mais Guillaume, étant survenu en diligence, les poursuivit de place en place; et, les ayant enfin assiégés dans Rochester, il les obligea en peu de tems d'évacuer le pays et de repasser la mer avec ignominie.

Eustache mourut au plutôt l'an 1093, et non pas en 1065, comme le marque un moderne, ni en 1080, comme le prétend un autre; et fut enterré à Lens. On ignore s'il eut des enfans de Gode, sa premiere femme. D'IDE, la seconde, morte en odeur de sainteté le 13 Août 1113, et enterrée à S. Vast d'Arras, il laissa Godefroi, créé Marquis d'Anvers, par l'Empereur Henri IV, après la mort de Godefroi le Bossu, arrivée en l'an 1076, puis Duc de Bouillon et de la basse Lorraine, et enfin élu Roi de Jérusalem en l'an 1099; Eustache, qui suit; Baudouin, Comte d'Edesse et ensuite Roi de Jérusalem après son frere. Ce sont les seuls enfans qu'Ide, suivant l'auteur de sa vie, écrite avant l'an 1125, eut de son mariage avec Eustache II. Elle-même ne nomme que ces trois fils dans une Charte de l'an 1096, publiée par le Mire. (*Opp. Diplom.*, T. I, p. 76.) Guillaume de Tyr cependant, suivi par l'auteur de la Chronique de S. Médard et par Guillaume de Nangis, met parmi les Chefs de la premiere Croisade (L. 9, c. 22) un Guillaume, qu'il dit expressément frere de Godefroi de Bouillon, et par conséquent fils d'Eustache. Mais il a pu se tromper; de même que Boémond I, Prince d'Antioche, paroît s'être mépris, lorsque dans une lettre à Roger son frere, rapportée par Baronius (*ad an.* 1098, nº XIV), il donne à ce même Godefroi un frere nommé Hugues : *Godofridus*, dit-il, *et Hugo Bollionii fratres*. Si ces deux enfans du Comte Eustache II sont réels, il faut dire qu'il les eut de Gode, sa premiere femme. Mais Ordéric Vital tombe dans une erreur visible en mettant au nombre des enfans d'Eustache II, Adélaïde, ou Agnès, femme de l'Empereur Henri IV, et une autre fille, qu'il nomme Ide, mariée, dit-il, à Conon, Comte en Allemagne.

EUSTACHE III.

1093 au plutôt. EUSTACHE III, fils d'Eustache II, lui succéda au Comté de Boulogne. L'an 1096, il accompagna à la premiere Croisade, non pas Godefroi son frere, mais, selon les annales de Waverlai, Robert, Comte de Flandre, avec lequel il prit sa route par l'Italie après avoir joint Hugues le Grand, frere du Roi de France, Robert, Duc de Normandie, et Etienne, Comte de Blois; ils passerent ensemble dans la Pouille, et de là

se rendirent à la Terre-Sainte. De retour dans l'automne de l'an 1100, le Comte de Boulogne embrassa le parti du Duc de Normandie contre le Roi Henri, son frere, auquel il redemandoit la Couronne d'Angleterre. La paix s'étant faite, l'année suivante, entre ces deux Princes, Eustache fut rétabli dans ses Domaines d'Angleterre, dont Henri l'avoit dépouillé. (*Chron. Saxon.*) Eustache n'étoit point encore marié. L'an 1102, il épousa Marie, fille de Malcome III, Roi d'Ecosse, et sœur de Mathilde, femme du Monarque anglois. Le Pape Pascal lui écrivit de Terracine (le 27 Février 1103) pour le prier de laisser Lambert, Evêque d'Arras, en pleine jouissance de quelques Eglises qu'il ne lui avoit restituées qu'à certaines conditions. L'an 1105, de concert avec sa femme et Ide, sa mere, il signala sa libéralité envers l'Abbaye de Cluni, par le don qu'il lui fit de tout ce qui lui appartenoit aux villages de Rumilli et de Bierdes, comme il en avoit joui ou dû jouir, autorisant ses Chevaliers à disposer au profit de cette Abbaye de tout ou partie des Bénéfices qu'ils tenoient de lui. Pour cimenter cette donation, il eut soin de la faire confirmer par Jean, Evêque de Terrouenne. (*Archiv. de Cluni.*) Ce ne fut pas la seule Eglise qui eut part à sa munificence. Il fit aussi, l'année suivante, à la Collégiale de Lens des dons considérables, qu'il eut également soin de faire confirmer par l'Evêque d'Arras. Il est remarquable que dans la Charte de confirmation il est nommé Comte de Lens ainsi que de Boulogne. Il eut guerre, l'an 1114 ou environ, avec le Seigneur de Nesle, qu'il prit dans un combat et mit en prison. Celui-ci, ayant trouvé moyen de s'évader, se réfugia dans l'Eglise cathédrale d'Arras, dont l'Evêque Lambert écrivit en sa faveur une lettre commune au Comte de Boulogne et au Comte de Flandre, qui se trouvoient pour lors ensemble à Lens. Il demandoit au premier la liberté du fugitif, et au second la sûreté pour le même en passant sur ses terres. Nous avons cette lettre (Baluze, *Miscell.*, T. V, p. 359), mais nous ignorons l'effet qu'elle produisit.

L'an 1115, selon Matthieu de Westminster, Eustache perd Marie, sa femme. Après la mort de Beaudouin, son frere, il fut mis, l'an 1118, sur les rangs pour lui succéder au Royaume de Jérusalem. L'ayant appris à Boulogne par des députés que ses partisans lui envoyerent, il partit aussitôt pour la Terre-Sainte. Mais la longueur du chemin qu'il lui fallut faire pour y arriver, fit que les Seigneurs de la Palestine, impatiens d'avoir un Chef qui remédiât aux besoins pressans du pays, en choisirent un autre, qui fut Baudouin du Bourg. Eustache étoit en Calabre lorsqu'il apprit cette nouvelle. Ses amis lui conseillant de continuer sa route pour faire casser cette élection, il répondit généreusement: *A Dieu ne plaise que j'aille exciter du trouble dans une terre où J. C. a versé son sang pour nous réconcilier avec son pere!* Ainsi, loin de suivre leur avis, il revint sur ses pas. Quelques années après, il quitta le monde, et alla se faire Religieux de l'Ordre de Cluni, au Prieuré de Rumilli, dans le Boulonois. Il vivoit encore en 1125, comme le prouve une Charte par laquelle, étant à l'extrémité, il confirma, cette année, du consentement de Mahaut, sa fille, et du Comte Etienne, son gendre, la donation qu'il avoit faite, de concert avec sa femme, au Monastere de Rumilli, d'une rente de dix livres, à prendre sur la terre de Frobingue, qu'il avoit en Angleterre (*Bibl. Sebus.* pag. 30): sur quoi il est à remarquer qu'en parlant de sa femme il dit, *cum alia uxore mea;* d'où Guicheron conclut qu'Eustache avoit eu plusieurs femmes. Eustache eut de Marie d'Ecosse un fils nommé Raoul, mort jeune, et Mahaut, dont on vient de parler, femme d'Etienne, qui suit.

ETIENNE.

1125 au plus tard. Etienne, 3e fils d'Etienne, Comte de Blois, devint le successeur d'Eustache au Comté de Boulogne, en vertu de son mariage avec Mahaut, ou Mathilde, fille de ce dernier. Cette alliance fut l'ouvrage de Henri I, son oncle, Roi d'Angleterre. Persuadé qu'il fortifioit sa Maison par l'agrandissement d'Etienne, ce Monarque prit plaisir à l'enrichir. Aux grands biens que la Maison de Boulogne possédoit en Angleterre depuis la conquête des Normands, il ajouta, en faveur d'Etienne, les vastes Domaines qu'il avoit confisqués en 1102 sur Robert Mallet, et le Comté de Mortain, dont il avoit pareillement dépouillé le Comte Guillaume après la bataille de Tinchebrai, où celui-ci avoit été fait prisonnier par Etienne lui-même. Le Roi d'Angleterre n'eut pas à se repentir, tant qu'il vécut, des faveurs qu'il avoit accumulées sur la tête de son neveu. Etienne signala sa reconnoissance en marquant dans toutes les occasions le plus grand attachement à son oncle. Il fut le premier à jurer fidélité à l'Impératrice Mathilde, lorsque Henri, son pere, l'eut déclarée son héritiere au trône d'Angleterre et au Duché de Normandie. Mais, l'an 1135, après la mort de ce Prince, il leva le masque et envahit ce même trône qu'il avoit reconnu devoir appartenir à Mathilde. L'an 1150 au plus tard, il céda, du consentement de son épouse, le Comté de Boulogne au Prince Eustache, son fils. (Voyez *les Rois d'Angleterre.*)

EUSTACHE IV.

1150 au plus tard. Eustache IV, fils d'Etienne et de Mahaut, et leur successeur au Comté de Boulogne, avoit fait hommage de la Normandie, en 1137, au Roi Louis le Gros, et épousé, au mois de Fév. de l'an 1140, Constance, fille de ce Monarque. Le Roi son pere l'ayant armé Chevalier en 1140, il s'étoit jetté sur les terres des partisans de l'Impératrice Mathilde et les avoit dévastées. En 1151, il fit une expédition pour le Roi son beau-pere, et s'avança jusqu'au château d'Arques. Etant revenu, l'année suivante, dans cette province, il y fit quelques exploits dont il fut récompensé par le don de Neumarché. Le Roi son pere l'ayant proposé la même année aux Anglois pour son collégue, essuya un refus de la part des Evêques. Eustache l'accompagna, l'année suivante, au siége de Malmesburi. Mais, la même année, s'étant trouvé au Traité de paix qu'Etienne fit avec Henri en le reconnoissant pour son successeur, il s'y opposa hautement, et dans sa fureur il alla ravager les terres de S. Edmond, aux environs de Cambridge. (*Chron. Saxon. Guillel. Neubrig. Robert. de Monte Append. ad Sigebert. Henric. Huntind.*) Il meurt la même année 1153, en se mettant à table, le 10 ou le 11 Août, à l'âge de vingt-huit ans, sans postérité. (*Voyez* Etienne, *Roi d'Angleterre ; et* Geofroi, *Comte d'Anjou.*) Après la mort d'Eustache, Constance, sa veuve, se remaria avec Raimond V, Comte de Toulouse.

GUILLAUME II.

1153. Guillaume II, 2e fils du Roi Etienne, succéda, par la volonté de son pere, à Eustache, son frere, dans le Comté de Boulogne comme dans celui de Mortain et les autres Domaines de sa Maison situés endeçà de la mer, mais non pas dans l'espérance de parvenir au trône d'Angleterre. Etienne la lui fit perdre, en reconnoissant, par Traité du 6 Novembre 1153, Henri, Duc de Normandie et Comte d'Anjou, pour son fils adoptif et l'héritier légitime du Royaume qu'il possédoit. Ce Prince fit plus ; il obligea son fils, Guillaume, à faire hommage à Henri de tout ce qu'il tenoit dans la Normandie et l'Anjou. (*Henric. Huntind. Guillel. Neubrig. Gervas. Dorob.*) Ce ne fut pas sans une extrême répugnance que Guillaume s'acquitta de ce devoir, et consentit à se voir déchu de ses prétentions au Royaume d'Angleterre. En vain, pour

le consoler, Henri se chargea de sa tutele (car il étoit encore mineur), et le fit Chevalier avec les cérémonies accoutumées, et Sénéchal d'Angleterre, suivant la Chronique d'Afflighem. Son ressentiment n'en fut pas moins vif. Gervais de Cantorberi raconte que, la paix étant cimentée en Angleterre par le Traité dont on vient de parler, le Roi Etienne et son fils accompagnerent, dans le carême de l'an 1154, Henri, qui s'en retournoit en France; mais que, Guillaume ayant formé le complot avec Thierri, Comte de Flandre, qui étoit aussi du voyage, de l'assassiner sur la route, le coup manqua par une chûte de cheval que fit Guillaume; ce qui obligea de le porter, ayant la jambe cassée, à Cantorberi. Il paroît néanmoins que Guillaume se réconcilia dans la suite avec Henri, puisque, l'an 1159, il fut de son expédition dans le Toulousain. D. Vaissette dit qu'il mourut devant Toulouse, et Raoul de *Diceto* dit que ce fut en revenant chez lui. D'autres mettent la mort de Guillaume au mois d'Août de l'année suivante. Ce Prince ne laissa point de postérité d'Isabelle, fille et héritiere de Guillaume, Comte de Varennes et de Surrei, que le Roi Henri lui avoit fait épouser.

MARIE ET MATTHIEU D'ALSACE.

1159 *ou* 1160. Marie, sœur de Guillaume, étoit Abbesse de Ramsei en Angleterre, lorsque son frere mourut. Matthieu d'Alsace, fils puîné de Thierri d'Alsace, Comte de Flandre, l'étant allé trouver dans son Monastere, l'engagea, par le conseil de Henri II, Roi d'Angleterre, à lui donner sa main au préjudice de ses vœux. Les deux époux, de retour à Boulogne, prirent possession du Comté, et s'y maintinrent malgré l'excommunication que l'Archevêque de Reims et l'Evêque de Terrouenne lancerent contre eux. Matthieu, l'an 1161, eut la guerre avec son pere au sujet du château de Lens, qu'il prétendoit lui appartenir: mais bientôt il fut obligé de mettre bas les armes sans avoir rien obtenu. (*Auctar Affligh.*)

L'an 1164, informé par le Roi d'Angleterre que S. Thomas de Cantorberi, pour se soustraire à ses persécutions, avoit pris la fuite et devoit passer en France, Matthieu se prépare à l'arrêter à son débarquement: mais la Providence préserva le Prélat de ses embûches. (*Matth. Westmonast.*) Ce Comte fut, l'an 1165, de l'expédition de Philippe, Comte de Flandre, son frere, contre Florent, Comte de Hollande.

Matthieu s'étant brouillé, l'an 1167, avec le Roi d'Angleterre au sujet du Comté de Mortain, qu'il revendiquoit comme faisant partie de la succession du Roi Etienne, se ligua contre lui avec le Roi de France. Henri venoit alors d'essuyer un rude échec dans un combat de ses troupes contre Pierre de Courtenai, frere du Monarque françois. Pour être en état de prendre sa revanche, il fit venir d'Angleterre un corps de troupes considérable. Mais le Comte de Boulogne étant venu subitement attaquer ce renfort avec peu de monde, le mit en déroute, et fit prisonniers quelques uns des Chefs. Cette victoire étendit au loin sa réputation. (Lambert Waterlos. *Chron. manuscrite.*) Il fit plus; aidé par le Comte de Flandre, son frere, il équipa une flotte de six cens voiles, avec laquelle il alla faire une descente en Angleterre, espérant que l'absence du Roi lui faciliteroit le succès de cette expédition. Son débarquement à la vérité répandit la terreur dans le pays; mais Richard de Luci, Grand-Justicier du Royaume, étant venu à sa rencontre avec un corps de troupes, l'obligea de remonter en diligence sur ses vaisseaux. (*Gervas. Dorobern.*) C'étoit toujours beaucoup pour un Comte de Boulogne d'avoir fait trembler une isle si puissante et si redoutable. Le Roi d'Angleterre s'empressa de regagner un Capitaine aussi vaillant, et il y réussit en donnant ou promettant de donner au Comte un dédommagement en argent pour le Comté de Mortain. Matthieu se mit alors en marche avec ses troupes pour aller joindre ce Prince. Mais, le Comte de Ponthieu lui ayant refusé le passage sur ses terres, il fut obligé de prendre sa route par mer. La même année, Matthieu se vit inquiété par une personne du premier rang et puissamment appuyée, au sujet du Comté de Boulogne. C'étoit la Princesse Constance, sœur du Roi Louis le Jeune et femme répudiée de Raymond V, Comte de Toulouse. Retirée pour lors à Paris, et n'ayant pas de quoi soutenir son rang, elle fit solliciter le Pape Alexandre III de lui faire restituer le Comté de Boulogne, qu'Eustache, son premier mari, lui avoit constitué pour son douaire. Le Pape prit avec chaleur les intérêts de Constance. Il écrivit, le 27 Août 1168, de Bénévent, où il étoit alors, aux Evêques de Soissons, d'Amiens et de Laon; leur ordonnant de faire tous leurs efforts auprès de Matthieu et de Marie, sa femme, pour les engager à rendre le Comté de Boulogne à cette Princesse. » En » cas de refus pour cette restitution, renouvellez, » disoit-il, l'excommunication déja prononcée contre » eux pour le mariage illicite qu'ils ont contracté ». Dans une autre lettre qu'il écrivit à l'Archevêque de Reims, Henri, frere de Constance, qui l'avoit sollicité en faveur de sa sœur, il lui mandoit de ne rien négliger pour obliger les personnes qui avoient été présentes à la constitution de son douaire, de rendre témoignage à la vérité. (Vaissette.) Matthieu brava néanmoins ce nouvel orage, et se maintint dans la possession du Comté de Boulogne.

L'an 1169 ou 1170, la Comtesse Marie, touchée de repentir, se sépare de son mari, et se retire au Monastere de S. Austreberthe de Montreuil, où elle mourut en 1180, où 1182. Après sa retraite, Matthieu épousa, l'an 1170, Eléonore, fille de Raoul, Comte de Vermandois, et veuve, 1° de Geofroi, Comte d'Ostrevand, 2° de Guillaume IV, Comte de Nevers. L'année suivante, il fonda la ville d'Etaples. L'an 1173, il se déclara, avec le Comte de Flandre, son frere, pour le Prince Henri le Jeune, révolté contre le Roi d'Angleterre, Henri II, son pere. Les deux Comtes, ayant amené sur la fin de Juin des troupes au Prince rebelle, vont faire avec lui le siége d'Aumale, dont ils se rendent maîtres par la perfidie du Comte même d'Aumale. De là ils marchent à Driencourt, qu'ils prennent de la même maniere. Ils tournent ensuite du côté d'Arques: mais, sur la route, le Comte Matthieu, dit Raoul de *Diceto*, est blessé à mort par un certain Marquis, le jour de S. Jacques (25 Juillet); événement, ajoute ce Chroniqueur, qui fut visiblement l'effet de la vengeance divine. » Car, dit-il, cinq ans » auparavant, le même jour de S. Jacques, Matthieu » avoit juré fidélité au Roi pere (le vieux Henri), en » touchant les saintes reliques, et spécialement un bras » de S. Jacques, qui étoit là présent ». D'autres disent que Matthieu fut tué au siége de Driencourt. Quoi qu'il en soit, il fut inhumé à l'Abbaye de S. Josse, et laissa, de son mariage avec l'Abbesse Marie, deux filles, Ide, qui suit, et Mathilde, femme de Henri I, Duc de Brabant. Ces deux filles avoient été légitimées par le Pape. Du second lit Matthieu laissa une fille dont le sort est ignoré. Eléonore, veuve de Matthieu d'Alsace, se remaria pour la quatrieme fois à Matthieu III, Comte de Beaumont. Matthieu d'Alsace est qualifié, par Gilbert de Mons, *Miles admodùm pulcher et probus et donis largissimus.*

IDE, MATTHIEU II, GÉRARD DE GUELDRE, BERTHOLD DE ZERINGHEN, ET RENAUD DE DAMMARTIN.

1173. Ide, fille aînée de Matthieu d'Alsace, lui succéda au Comté de Boulogne sous la garde-noble de Philippe d'Alsace, Comte de Flandre, son oncle. Ce

Prince

Prince lui fit d'abord épouser Matthieu, dont on ignore le surnom et l'origine; puis, après la mort de celui-ci, vers l'an 1180, Gérard III, Comte de Gueldre. Etant devenue encore veuve la même année, elle épousa en troisiemes noces Berthold IV, Duc de Zeringhen, qu'elle perdit, en 1186, sans en avoir eu d'enfans non plus que de ses deux précédens maris. Ide fut ensuite recherchée par Renaud, Comte de Dammartin, qui venoit de répudier Mahaut de Châtillon, sa femme, pour l'épouser, et par Arnoul, Baron d'Ardres et depuis Comte de Guines. Ide ayant donné sa parole au second, Renaud, d'intelligence avec le Roi Philippe-Auguste, la fit enlever et conduire en Lorraine. Le Baron d'Ardres, sur la nouvelle qu'elle lui donna de son enlevement, se mit en route pour venir la délivrer; mais Renaud, informé par la Comtesse elle-même, qu'il avoit su regagner, de la marche de son rival, le fit arrêter à Verdun, et enfermer sous la garde d'Albert, Evêque élu de cette ville. Pour recouvrer sa liberté, le prisonnier fut obligé de renoncer à la main de la Comtesse, que Renaud épousa ensuite sans contradiction. Renaud, l'an 1191, rendit hommage au Roi Philippe-Auguste pour le Comté de Boulogne. (*Trés. des Ch. layette* Boulogne, *piece I.*) Le P. le Quien se trompe donc en plaçant le mariage de Renaud et d'Ide en 1193. Ce fut vers cette derniere année, suivant la conjecture très probable de M. de Bréquigni, que Renaud et son épouse établirent des loix municipales et des coutumes à Calais.

L'an 1197, Renaud étant à la Cour de Philippe-Auguste à Compiegne, y prend querelle, en présence du Monarque, avec Hugues IV, Comte de S. Paul. Celui-ci applique à Renaud sur le visage un coup de poing si rude, qu'il fait jaillir le sang. A l'instant le Comte de Boulogne tire son coutelas pour en frapper son adversaire; mais le Roi et les Barons, s'étant mis entre deux, les séparent. Renaud ayant quitté la Cour en colere, le Roi lui fait dire de s'en rapporter à lui sur la réparation de l'injure qui lui avoit été faite. » J'y consens, répond le Comte de Boulogne, pourvu que le » Roi fasse remonter à ma tête le sang qui en est dé- » coulé ». Renaud après cela continue sa route, se rend auprès du Comte de Guines, et l'ayant mis dans ses intérêts, ils vont ensemble trouver Baudouin, Comte de Flandre, auquel ils font hommage de leurs Comtés, sans égard pour le Traité d'Arras, qui les mettoit sous la mouvance immédiate de la France. Le Roi Philippe-Auguste, apprenant cette félonie, se met en marche pour la punir. Mais la paix se fait, l'an 1199, par le Traité de Péronne. Cette même année, Renaud et le Comte de Flandre, chacun avec leurs femmes, suivant Raoul de *Diceto*, prennent ensemble la croix pour la Terre-Sainte. Mais Renaud ne tint compte de cet engagement, malgré les ordres que donna le Pape Innocent III de le contraindre par la voie des censures à s'acquitter de son vœu.

Renaud, l'an 1204, au mois de Décembre, cede le château et la Châtellenie de Mortemer au Roi Philippe-Auguste, qui lui donna en échange le château et la Châtellenie de Domfront en Passais avec la forêt d'Andenne. (*Rec. de Colbert*, vol. 3, p. 679.) Renaud étoit cependant en différend avec Henri le Guerroyeur, Duc de Brabant, qui, ayant épousé Mathilde, sœur cadette d'Ide sa femme, répétoit sa portion du Comté de Boulogne et des autres biens de Matthieu d'Alsace, pere de ces deux Princesses. L'an 1205 (N. S.), ils font ensemble à Vernon, au mois de Février, en présence du Roi, un Traité par lequel Henri cede à Renaud toutes ses prétentions sur le Comté de Boulogne, moyennant une rente annuelle de 600 livres, que celui-ci s'engage à lui payer. A l'égard des terres situées en Angleterre, sur lesquelles les femmes du Duc et du Comte avoient des droits, il fut convenu qu'ils travailleroient à frais communs pour les recouvrer; mais que, si l'un des deux faisoit une expédition dans ce pays sans l'autre, le fruit qu'il pourroit en tirer lui appartiendroit à lui seul. (*Butkens*, *pr.* p. 56.) La même année, vingt-trois Seigneurs de Normandie, le Comte Renaud à leur tête, s'étant assemblés le Dimanche après l'octave de la Toussaints (13 Novembre) à Rouen, s'engagent par serment à défendre, contre les entreprises du Clergé, les droits dont ils étoient en possession sous les régnes de Henri II et de Richard I. (Duchêne, *Script. Norm.* pp. 1059-1060.)

Le Roi Philippe-Auguste avoit cependant des sujets de défiance à l'égard du Comte de Boulogne. L'an 1211 ou 1212, ce Monarque, instruit de ses liaisons avec Ferrand, nouveau Comte de Flandre, le fait sommer de lui livrer, pour gage de sa fidélité, ses châteaux, et cela conformément à un acte de l'an 1196, par lequel il s'étoit obligé à servir le Roi envers et contre tous, en donnant pour garantie de sa promesse le Comté de Boulogne avec l'hommage du Comté de S. Paul qui en relevoit. Renaud le refuse; et en conséquence le Roi confisque, l'an 1212, le Comté de Boulogne pour cause de félonie. Renaud, plus irrité qu'effrayé de ce coup de vigueur, va trouver Otton IV, Roi de Germanie, et l'excite contre la France. De là il passe en Angleterre auprès du Roi Jean, qu'il engage facilement dans ses vues. Ferrand, Comte de Flandre, y étoit déja entré, si ce n'étoit pas lui-même qui l'avoit déterminé à la révolte. Renaud revient le trouver pour concerter avec lui les opérations de la guerre.

L'an 1213, le Roi de France et le Prince Louis, son fils, après avoir subjugué une partie de la Flandre, tombent sur le Comté de Boulogne, dont ils font en peu de tems la conquête en l'absence de Renaud, qui s'étoit réfugié chez le Comte de Bar, son parent. (Nangis.) Mais après leur départ, les deux Comtes, Ferrand et Renaud, avec leurs alliés, se jettent à leur tour sur le Comté de Guines, d'où ils emmenent prisonniere la Comtesse Béatrix. (*Voyez* Arnoul II, *Comte de Guines.*) La ligue du Comte de Flandre se fortifie par les soins de Renaud. Il y fait entrer plusieurs Princes tant des vassaux de l'Empire que de ceux de la France. Le Roi d'Angleterre lui ayant donné le commandement de sa flotte, il attaqua celle de France qui avoit mouillé à Dam, lui coula à fond cent vaisseaux, et en prit trois cens. Ayant ensuite fait mettre pied à terre aux Anglois, il forma le siége de Dam. Mais Philippe-Auguste étant survenu, tailla en pieces 3000 hommes des ennemis, et délivra la place. (*R. S. Mariani Chronol.*)

L'an 1214, l'armée des Confédérés fut défaite, le 27 Juillet, à la fameuse bataille de Bouvines. Renaud y fut pris, après avoir fait des prodiges de valeur et renversé Philippe-Auguste: peu s'en fallut même que ce Monarque ne pérît dans l'action; car, ayant été foulé aux pieds des chevaux, il ne dut son salut qu'à la bonté de son armure et à la valeur de ses Chevaliers, qui vinrent à bout de le dégager. Bapaume fut le lieu où Renaud fut d'abord envoyé prisonnier. Mais sur ce qu'on apprit qu'il négocioit de là avec Otton pour l'engager à continuer la guerre, le Roi se le fit amener. L'entrevue fut terrible pour le Comte de Boulogne. Philippe-Auguste lui reprocha publiquement sa perfidie et son ingratitude, après quoi il le fit charger de chaînes, et conduire prisonnier au château de Péronne, où il mourut de désespoir, l'an 1227, vers le tems de Pâque, suivant Albéric. D'autres, avec moins de probabilité, mettent sa mort en 1224. Mais l'Historien moderne de Calais se trompe évidemment, et se contredit même, en la plaçant en 1216. Pendant sa captivité, ce fut le Prince Louis, fils aîné de France, qui gouverna le Boulonois. (*Chron. Andr.*) Renaud avoit l'ame vraiment guerriere, heureux s'il eût fait un usage plus légitime de sa valeur. La ville d'Ambleteuse, dont le port étoit connu dès le tems des Romains, lui doit son rétablissement. Ce Comte étoit d'une taille des plus avantageuses. Voulant néanmoins, à la bataille de Bouvines, paroître plus grand qu'il

n'étoit, il avoit ajouté à son heaume, suivant Guillaume le Breton, des cornes faites de côtes de baleine pour en imposer davantage à l'ennemi :

Cornua conus agit, superasque eduxit in auras
E costis assumpta nigris, quas faucis in antro
Branchia balenæ Britici colit incola ponti;
Ut qui magnus erat, magnæ superaddita moli.
Majorem faceret phantastica pompa videri.

Dès l'an 1201, au mois d'Août, Philippe Hurepel, fils de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie, ayant à peine un an, avoit été accordé avec Mahaut, fille de ce Comte et d'Ide. (Baluze, *Hist. d'Auv. pr.*, p. 98.) Il y eut dans la suite plusieurs actes relatifs à ce mariage, dont le plus remarquable est celui du mois de Mai 1210, par lequel Renaud donne à Philippe, son gendre futur, pour tenir lieu d'autres conventions précédemment faites au sujet de son mariage, toutes les possessions qu'il a *in Caleto*, à la réserve de Lillebonne et d'Alysy. On a cru que par ces mots *in Caleto* il désignoit la ville de Calais; mais on s'est mépris : c'est le pays de Caux, où Lillebonne et Alysy sont situés. Le Roi fit célébrer le mariage au mois d'Août 1216, du consentement de la Comtesse Ide, qui s'étoit retirée en Flandre après l'emprisonnement de son mari. Ide mourut la même année dans un Monastere d'Ipres, d'où elle fut transportée dans l'Eglise principale de Boulogne. Cette Comtesse avoit hérité de l'affection de ses ancêtres pour l'Ordre de Cluni, comme le prouve la Charte sans date par laquelle elle confirme à cet Ordre le droit de péage qu'ils lui avoient accordé, et prend sous sa garde et protection les sujets et les biens qui lui appartiennent dans le Boulonois : *Ut sint*, dit-elle, *in custodia et conductu meo et potentia Comitatus Boloniae in perpetuum, sicut corpus meum et res meae.* Parmi les témoins qui sont dénommés dans cet acte, on voit un Henri, oncle de la Comtesse, *Henrico avunculo meo.* (*Archiv. de Cluni.*) (*Voy.* Renaud, *Comte de Dammartin.*)

PHILIPPE, DIT HUREPEL.

1224. PHILIPPE, dit HUREPEL, c'est-à-dire RUDEPEAU, Comte de Mortain et de Clermont en Beauvoisis, né l'an 1200, prit le titre de Comte de Boulogne et de Dammartin après son mariage célébré, comme on l'a dit, en 1216 (1) avec Mahaut. Mais il ne fut investi de ces Comtés, ainsi que de celui d'Aumale, qu'en 1223, au mois de Fév. (V. S.), par Lettres du Roi Louis VIII, son frere. Philippe accompagna, l'an 1226, ce Monarque dans son expédition contre les Albigeois. La même année, après la mort de Louis VIII, il assista au Sacre de Louis IX, son neveu, où il porta l'épée royale pour terminer le débat des Comtesses de Champagne et de Flandre, qui se disputoient ce droit en l'absence de leurs maris.

Philippe dévoroit en secret le dépit qu'il avoit de voir entre les mains de Blanche la régence qu'il croyoit lui appartenir par le droit de sa naissance ; mais il n'osa éclater tant que vécut Renaud, son beau-pere. On ne retenoit en effet celui-ci en prison que pour assurer à son gendre la paisible possession de ses Domaines, qu'il n'eût pas manqué de revendiquer s'il eût été mis en liberté. Cependant Philippe travailloit à se ménager une communication avec l'Angleterre, soit pour en tirer du secours, soit pour y trouver un asyle en cas de besoin. C'est dans cette vue qu'il fit entourer de murs épais et fortifier de bonnes tours, l'an 1227, le bourg de Calais, qui jusqu'alors étoit resté ouvert et sans défense, quoique depuis long-tems célebre par la pêche du hareng. Ces travaux, dont il dissimuloit le motif, ne donnerent aucun ombrage à la Cour. Mais après la mort de Renaud, le Comte Philippe, n'ayant plus les mêmes raisons de ménager la Régente, fit éclore le dessein qu'il avoit de la supplanter. Pour y réussir, il concerta, l'an 1228, avec plusieurs Seigneurs, le projet d'enlever le Roi, lorsque d'Orléans, où il étoit alors, il reviendroit à Paris. Instruits du complot sur la route par Thibaut, Comte de Champagne, le Monarque et sa mere en donnent avis aux Parisiens, et se jettent dans Montlhéri. Les habitans de la capitale volent au secours de leur Souverain, et le ramenent en triomphe dans leurs murs aux yeux des rebelles consternés. Ce coup manqué, Philippe, quelque tems après, fit une nouvelle tentative qui n'eut pas un meilleur succès. L'an 1229, pour se venger de Thibaut, contre lequel il étoit de plus irrité pour n'avoir pas épousé la fille du Duc de Bretagne, Philippe se mit à la tête des partisans de la Reine de Chypre, qui lui disputoit le Comté de Champagne. Les confédérés, dont le nombre étoit augmenté, s'étant rassemblés près de S. Florentin, dans le Tonnerois, entrent après la quinzaine de S. Jean (*post quindenam S. Joannis*) dans la Champagne, qu'ils parcourent le fer et la torche à la main, publiant, afin de rendre Thibaut odieux, qu'il est auteur de la mort du Roi Louis VIII. Plusieurs des vassaux de Champagne, trompés par ce bruit calomnieux, se joignent aux Confédérés. Thibaut est à la veille de perdre sa capitale, malgré la brave défense du Gouverneur, Simon de Joinville, pere de l'Historien qui nous sert ici de guide. Le Roi et la Reine-Mere arrivent à propos pour le secourir. En vain les Confédérés font-ils prier le Monarque de ne se point mêler de leur querelle ; Louis, tout jeune qu'il est, les étonne par la fermeté de sa réponse, et les oblige à se retirer. Il les harcele même et les poursuit jusqu'à Laigne, dans le Tonnerois. (*V.* Thibaut IV, *Comte de Champagne.*) La Régente cependant faisoit faire une irruption dans le Boulonois par le Comte de Flandre. Philippe, rappellé chez lui par cette diversion, y trouve la plupart de ses places envahies ou saccagées par l'ennemi. Les fortifications de Calais, qu'il venoit d'élever, sont menacées d'être détruites. Mais des médiateurs engagent le Comte de Flandre à faire la paix au moyen de 1500 marcs, et 20 muids de vin, qui lui sont offerts. (*Chron. Andr.*) Philippe fit dans le même tems son accommodement avec le Comte de Champagne, et prépara celui de Matthieu, Duc de Lorraine, et de Henri, Comte de Bar, qui se faisoient la guerre, appuyés jusqu'alors, le premier par Thibaut, et le second par Philippe. Nous avons les lettres du Comte de Boulogne, datées du mois de Septembre 1230, par lesquelles il déclare qu'il a fait la paix avec le Comte de Champagne par la médiation de leurs amis communs, que le Comte de Bar et le Duc de Lorraine se sont soumis à leur arbitrage pour les différends qui étoient entre eux, et qu'au cas qu'ils ne pussent les terminer, ils s'en rapporteront à la décision de la Reine-Mere. (*Mss. de Fontanieu.*) Philippe aide le Roi, la même année, à repousser les Anglois, qui avoient fait une des-

(1) Ce mariage est néanmoins rapporté à l'an 1214 dans la généalogie en vers des Comtes de Dammartin, composée vers le milieu du xve siécle, dont le premier qui l'a citée rejette l'autorité sur ce point pour adopter la date que nous suivons d'après Meyer, les Annales de Flandre, la généalogie versifiée des Comtes de Boulogne, le P. Labbe et le P. Anselme. Elle fait parler ainsi Renaud :

Comte de Dammartin, de Boulogne et Montreuil,
Je ne mourus jamais que je ne visse à l'œil
Mahaud, ma fille, mariée à mon veuil.
Comte fu de Varenne et aussi fu d'Aumale.
Je n'eus que celle fille, et n'eus point d'hoir masle :
Mais Dieu-Donné Philippe à ma fille donna
Son fils nommé Philippe, et tout me perdonna.
Et cela m'avint l'an mil deux cens et quatorze ;
La Chronique en fait foi, et n'y met point de glôze.

Loin de lui pardonner, le Roi Philippe-Auguste et Louis VIII, son successeur, retinrent le Comte Renaud dans la captivité tant qu'ils vécurent. (Le Conservateur, *Juillet*, 1757, pp. 101-102.)

cente en Basse-Bretagne. Ce Prince et l'Archevêque de Reims, munis des pleins pouvoirs du Roi, concluent, l'année suivante, au camp devant S. Aubin, dans le mois de Juillet, une treve de trois ans avec le Duc de Bretagne et le Comte de Glocester, traitant au nom du Roi d'Angleterre. (*Trésor des Ch. cotte* Britannia, 14-24.) Au milieu de ces occupations, Philippe ne laissoit pas de faire travailler à l'embellissement et aux fortifications de la ville de Boulogne par de nouveaux murs dont il la fit environner dans une enceinte à la vérité plus étroite, mais plus réguliere, et par un château qu'on voit encore à l'extrémité de la ville, au Levant. La date de ces ouvrages est marquée sur une pierre qui est au-dessus de la porte du pont-levis de ce château. On y lit cette inscription : *Philippe fieux le Roi Philippe, Cuens de Boulogne, fit faire ce castel comme est, l'an de l'Incarnation* 1231, *auquel an Simon de Villiers fut créé premier Sénéchal.*

Le Comte Philippe s'étant rendu, l'an 1234, avec Mahaut, sa femme, à Corbie, d'autres disent à Noyon, pour un tournoi qu'il avoit lui-même indiqué, y fut témoin de la passion que la Comtesse témoigna pendant les joutes pour Florent, Comte de Hollande, le Seigneur le mieux fait et le plus adroit de la troupe. Transporté de jalousie, il se fait armer, descend dans l'arene; et, après s'être abouché avec le Sire de Nesle et les autres François, il attaque le Comte à leur tête. Florent, qui croit que c'est une suite des jeux, se laisse renfermer dans un coin où Philippe le perce de sa lance. Le Comte de Cleves venge sur le champ la mort de Florent, son frere d'armes, sur l'assassin; et ses Allemands, s'étant rassemblés, facilitent sa retraite. (*Anc. Chron. rimée de Holl.*) La Chronique d'Andre, qui est du tems, ne convient pas de ce récit, et dit au contraire que Philippe, à ce qu'on croit, mourut de poison : *Nobilis Comes Philippus, gloriosi Regis Philippi filius, qui, sicut creditur, potionatus obiit.* (*Voy.* Florent IV, *Comte de Hollande.*) L'auteur de cet ouvrage fait un grand éloge de la prudence du Comte Philippe, de sa magnificence, et du soin qu'il eut d'élever dans ses places de nouvelles fortifications et de réparer les anciennes. On voit, par ce qui vient d'être raconté, les modifications qu'on doit mettre à ces louanges. Il laissa de MAHAUT, sa femme, qui lui survécut long-tems, un fils nommé Albéric, qui, à ce qu'on croit, passa en Angleterre où il s'établit (*V.* Mahaut, *Comtesse de Dammartin*), et une fille nommée Jeanne, que sa mere, par contrat du mois de Décembre de l'an 1236, maria à Gaucher de Châtillon, IV[e] du nom, qui devint l'un des fameux guerriers de son tems. Nous avons le Traité de Hugues de Châtillon, Comte de S. Paul et de Blois, pere de Gaucher, fait avec Mahaut au mois de Décembre 1236, portant qu'elle jouira toute sa vie, comme de son propre héritage, des Comtés de Clermont, d'Aumale et de Lillebonne, pour lesquels elle plaidoit à la Cour du Roi, prétendant qu'ils lui appartenoient par droit de succession. Hugues s'engagea par cet acte, sous peine d'excommunication, à le faire ratifier aux fiancés, lorsqu'ils seroient en âge de le faire. (*Mss. de Camps.*) Jeanne mourut sans enfans l'an 1251, un an après son mari, qui fut tué en Egypte. (Voy. *les Comtes de Clermont en Beauvoisis.*) Cependant le Roi S. Louis, craignant que les principales places du Boulonois ne devinssent la proie des Anglois sous le gouvernement foible de Mahaut, engagea cette Comtesse à lui en céder pour dix ans la garde, sans préjudice des revenus qu'il lui laissa en entier, avec tout ce qui en dépendoit. Mahaut n'étoit pas encore remariée. L'an 1238 (et non pas 1241), du consentement du Roi son fils, la Reine-Mere lui fit épouser Alfonse, son neveu, frère de Sanche II, Roi de Portugal, et de Ferrand, Comte de Flandre. Dans le même tems ce Monarque ayant érigé l'Artois en Comté, mit dans sa mouvance celui de Boulogne, qui ne fut plus désormais qu'un arriere-Fief de la Couronne. Alfonse étoit destiné à une plus haute fortune que celle d'un Comte de Boulogne. L'an 1245, à la demande des Portugais, il retourne en Portugal pour administrer ce Royaume qui dépérissoit entre les mains de son frere. Il ne lui restoit plus qu'un pas à faire pour arriver au trône, et il y arrive enfin. L'an 1248, il est proclamé Roi de Portugal après la mort de Sanche, et change bientôt après d'inclination. L'année suivante ou environ, épris des attraits de BÉATRIX DE CUSANCE, fille naturelle d'Alfonse X, Roi de Castille, il la prend pour sa femme, et lui donne en dot le Royaume des Algarves. Mahaut, à cette nouvelle, part de Boulogne, où elle étoit restée, pour aller rejoindre son mari. Mais Alfonse, apprenant qu'elle est arrivée sur les côtes de Galice, lui envoie faire défense d'avancer, et l'oblige à s'en retourner. Ce Prince néanmoins continua de prendre le titre de Comte de Boulogne en le joignant à celui de Roi de Portugal, quoiqu'il eût répudié celle de qui il le tenoit. (*V.* Alfonse III, *Roi de Portugal.*) Mahaut termina ses jours dans le deuil à Boulogne, le 14 du mois de Janvier 1260 (N. S.), suivant l'opinion commune. Mais Ducange prouve contre Justel qu'elle décéda le 14 Janvier 1258 (N. S.); et à ses preuves on peut ajouter l'autorité de la Chronique de Savigni, qui met en la même année cet événement. L'Eglise de Boulogne fut le lieu de sa sépulture : son anniversaire s'y célebre tous les ans au 14 Janvier; et, jusques vers le milieu de ce siécle, l'usage étoit de faire durant le service aux assistans pauvres une distribution de pain et de harengs saurs, qu'elle avoit fondée. Cette aumône s'appelloit *la partie Mahaut.* La Généalogie en vers des Comtes de Dammartin semble dire qu'elle laissa d'Alfonse de Portugal une fille, qui porta le Comté de Dammartin dans la Maison de Trie. Cette fille, si cela étoit, y eût également porté le Comté de Boulogne. Cependant, après la mort de Mahaut, sa succession pour ce Comté se trouva dévolue à ses deux cousines, Marie, veuve de l'Empereur Otton IV, et Alix, femme en troisiemes noces d'Arnoul de Wesemael en Brabant, toutes deux nées de Henri I, Duc de Brabant, et de Mahaut, fille de Matthieu de Flandre, et de Marie, Comtesse de Boulogne. Henri III, Duc de Brabant, leur neveu, fut exclus, parce que la représentation n'a pas lieu dans le Boulonois. Henri n'en convenoit pas; mais elles lui céderent, Marie en 1258, et Alix en 1260, leurs droits sur le Comté de Boulogne. Henri néanmoins fut inquiété dans la possession de cet héritage par deux concurrens, savoir Mathilde, sa sœur, femme, 1° de Robert de France, Comte d'Artois, puis de Gui de Châtillon, Comte de S. Paul, et par son cousin Robert VI, Comte d'Auvergne, fils d'Alix et de Guillaume X, Comte d'Auvergne. Henri fit la cession de ses droits au dernier moyennant la somme de 40 mille livres, et celui-ci s'accommoda avec Mathilde en lui cédant les villes de Calais, de MERK, d'Esperleque, et quelques autres lieux. C'est ainsi que le Comté de Boulogne passa dans la Maison d'Auvergne. (*Pour la suite des Comtes de Boulogne voyez les Comtes d'Auvergne.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES D'ARTOIS.

L'Artois, ancienne patrie des Atrebates et d'une partie des Morins et des Oromansaques, ou plutôt Oromarsaques, a pour bornes la Flandre au Septentrion, le Hainaut à l'Orient, la Picardie au Midi et au Couchant. Ses deux principales rivieres sont la Canche et la Lys. Dans la division qui se fit des Gaules sous Honorius, l'Artois fut attribué à la seconde Belgique. Ce fut une des premieres conquêtes des Francs dans les Gaules; et l'on ne voit point que nos Rois l'aient donné en Bénéfice avant Charles le Chauve. Ce Prince, l'an 863, l'unit à la Flandre pour servir de dot à Judith sa fille, lorsqu'il consentit à son mariage avec Baudouin, surnommé Bras de fer. L'Artois revint, l'an 1180, au Domaine de la Couronne par le don que Philippe d'Alsace, Comte de Flandre, en fit à sa niece, Isabelle, en la mariant au Roi Philippe-Auguste. Mais cette donation, qui ne devoit avoir son effet qu'après la mort du donateur, souffrit de grandes difficultés lorsque le moment de l'exécuter fut arrivé, d'abord par l'opposition de Mathilde, veuve de Philippe d'Alsace, qui réclamoit l'Artois comme son douaire, ensuite par celle de Baudouin IX, Comte de Flandre, à qui le Monarque fut obligé de céder, l'an 1200, les villes d'Aire et de S. Omer pour avoir le reste de l'Artois. Ce démembrement ne dura pas long-tems; et, l'an 1211, par le Traité fait à Pont-à-Vendin le 24 Février, entre Philippe-Auguste et Jeanne, Comtesse de Flandre, autorisée de Ferrand son époux, ces deux villes rentrerent dans la main du Roi. Mais l'Artois ne resta uni au Domaine, comme on va le voir, que l'espace d'environ vingt-six ans.

ROBERT I, dit LE BON et LE VAILLANT.

1237. Robert I, 2e des fils du Roi Louis VIII qui lui survécurent, et de la Reine Blanche, né au mois de Septembre 1216, eut en apanage, par le testament de son pere, les villes d'Arras, de S. Omer, d'Aire, d'Hesdin et de Lens, pour être tenues en Fief de la Couronne. Cependant Robert ne fut mis en possession de cet apanage par le Roi S. Louis qu'en 1237. Les Lettres-Patentes expédiées à ce sujet, en date du 7 Juin de cette année, nomment simplement l'Artois *terram Atrebasii;* mais cette terre fut érigée, l'année suivante, en Comté, selon Guillaume de Nangis. Du Tillet ajoute que S. Louis y attacha les hommages de Boulogne, Guines et S. Paul. Ce fut alors que Robert prit le titre de Comte. Le Roi son frere lui accorda de plus une pension viagere de 20 livres (1) par jour en faveur de sa Chevalerie. Le nouveau Comte se fit une belle réputation par la sagesse avec laquelle il gouverna son peuple. L'an 1239, les Légats du Pape et plusieurs Princes d'Allemagne ayant offert la Couronne impériale au Roi S. Louis pour le Comte Robert, les Etats du Royaume répondirent qu'il suffisoit à M. le Comte Robert d'être le frere du Roi de France, qui étoit le plus grand Prince de la terre, et conclurent à refuser généreusement l'offre faite pour Robert; ce qui ne souffrit aucune opposition de sa part. L'an 1246, il présida au jugement des différends d'entre les enfans du premier lit de Marguerite, Comtesse de Flandre, et ceux qu'elle avoit eus du second lit. Il suivit, l'an 1248, le Roi son frere en Egypte, et eut part à la victoire que ce Prince remporta, le 4 Juin 1249, sur les Sarrasins, près de Damiete, ainsi qu'à la prise de cette ville, plus opulente et mieux fortifiée qu'aucune de l'Europe. Telle fut la frayeur que ces premiers succès inspirerent au Soudan d'Egypte, malade alors et à l'extrémité, que, pour les engager à se retirer, il fit offrir à S. Louis de restituer tout ce qu'avoient au-

COMTES D'HESDIN.

Hesdin, *Hesdinium*, ville de l'Artois, bâtie anciennement sur les bords de la Canche, détruite par Charles-Quint en 1553, et rebâtie, l'année suivante, à une lieue plus bas, par Philibert-Emmanuel, Duc de Savoie, au lieu dit le Mesnil, avoit, sur la fin du xe siècle, des Comtes qui faisoient partie des douze Pairs du Comté de Flandre. (*Marcantius*, *Flandria descripta*, L. 4, *et de rebus Flandr.* p. 9.)

Alulfe, Comte d'Hesdin, fut choisi pour Avoué du Monastere de S. Guingalois, depuis nommé de S. Sauve, de Montreuil-sur-mer, l'an 1000, Indiction XIII, 3e année du régne de Robert, par l'Abbé Raimeric, suivant la Charte que celui-ci fit expédier alors, qu'Alulfe lui-même souscrivit, et à laquelle il apposa son sceau de cire blanchâtre, qu'on voit encore aujourd'hui pendant à un lacs de parchemin: ce qui dément ceux qui prétendent que les Seigneurs particuliers n'avoient point de sceau qui leur fût propre avant le 12e siécle. Alulfe y est représenté à cheval. La Charte a été transcrite dans le *Gallia Christiana*, T. X, col. 283.

Gauthier, ou Wauthier, fils et successeur d'Alulfe, assista, l'an 1065, aux Etats tenus à Corbie par le Roi Philippe I, et y souscrivit un Diplôme de ce Prince en faveur de l'Abbaye d'Hasnon. (Duchêne, *Maison de Béthune, preuv.* p. 9.) Dans un autre acte de la même année, le Châtelain de Cambrai, renouvellant à son

(1) Somme qui reviendroit aujourd'hui à 353 liv. 6 s. 4 d. de notre monnoie courante.

trefois

trefois possédé les Rois de Jérusalem, de rendre la liberté à tous les Chrétiens captifs, de payer de grosses sommes d'argent pour les frais de la guerre, et de lui laisser Damiete avec ses environs. Ces offres remplissant le vœu des Croisés, flatterent le Conseil que Saint Louis assembla pour en délibérer. On étoit disposé à les accepter; mais le Légat et le Comte d'Artois les firent rejetter, en remontrant l'inutilité de traiter avec un moribond incapable de les effectuer. Il ne fut plus question alors que de savoir de quel côté on porteroit la guerre. Il y eut sur cela deux opinions. Les uns proposoient d'aller faire le siége d'Alexandrie; et c'étoit le sentiment du Comte de Bretagne, fondé sur ce que cette ville avoit un bon port où l'on pourroit mettre en sûreté la flotte et tirer aisément des vivres, soit de la Palestine, soit des autres endroits de la Méditerranée. Le Comte d'Artois fut d'avis au contraire d'aller droit au Caire, capitale de l'Egypte, disant que *qui vouloit occire le serpent, il lui devoit premier écraser la tête.* Cette opinion, qui n'étoit pas la plus sage, prévalut; et l'armée s'étant mise en marche le 20 Novembre 1249, arriva en peu de jours devant le Caire, dont elle n'étoit séparée que par un bras du Nil. Comme les Croisés n'avoient pour le passer ni radeaux ni barques, ils entreprirent d'élever une chaussée : travail que les fleches et le feu grégeois lancés par les ennemis, et la violence des eaux, rendirent inutile. Nos troupes, désespérées, étoient prêtes à s'en retourner, lorsqu'un Bédouin vint indiquer un gué. Le Comte d'Artois demande à passer le premier. Le Roi s'y oppose, connoissant l'impétuosité fougueuse de son courage. *Je vous jure sur les saints Evangiles*, lui dit le Comte, *de ne rien entreprendre qu'après votre passage.* La permission accordée, il passe le gué avec deux mille chevaux. Mais au lieu de se retrancher sur l'autre bord du fleuve, tant pour le défendre que pour favoriser le passage de l'armée, il s'avance, il se précipite, il fond sur un corps d'ennemis qui campoit à une lieue de là, et le poursuit jusques dans la ville de Massoure et au-delà. Repoussé dans la ville par les Infideles, qui, à la vue du petit nombre de sa troupe, avoient fait volte-face, il y périt, avec 300 Chevaliers, sous une grêle de fleches, de pierres et de madriers, qu'on leur jettoit des fenêtres et des toits. Cet événement est du 8 Janvier 1250. (Joinville, *édit. du L.* p. 47.) Mahaut, ou Mathilde, Comtesse d'Artois, apprit la mort de son époux à Damiete, où le Comte de Poitiers l'avoit amenée de France avec sa femme. (Velli.) Mahaut étoit fille aînée de Henri II, Duc de Brabant. Elle avoit épousé Robert en 1237 (1), et de leur alliance sortirent un fils, qui suit, et Blanche, mariée, 1° à Henri I, Roi de Navarre et Comte de Champagne, 2° à Edmond d'Angleterre, Comte de Lancastre. Mahaut convola en secondes noces avec Gui III, Comte de S. Paul.

Le Comte Robert joignoit à la valeur des mœurs pures, et sur-tout la chasteté, vertu bien rare alors parmi les Croisés, dont les débauches énormes étoient un vrai supplice pour le Roi S. Louis. Cependant Matthieu Paris raconte une aventure qui ne fait pas honneur à la probité de Robert, si elle est telle que cet Historien la rapporte. Guillaume Longue-épée, dit-il, Seigneur anglois, du nombre des Croisés et l'un des plus braves, s'étoit emparé, avec ses gens, d'un Fort voisin d'Alexandrie, où s'étoient renfermées les femmes des principaux Sarasins avec leurs trésors. Encouragé par ce succès, qui lui procura autant de renommée que de fortune, il pense à augmenter l'une et l'autre par quelque nouvel exploit. Bientôt on lui apprend qu'une caravane s'achemine vers Alexandrie pour la foire, avec une foible escorte. Il tombe sur elle, et l'enleve avec tout son équipage et ses marchandises, qui étoient d'un prix infini, sans avoir perdu d'autre monde dans l'attaque qu'un Chevalier et huit Sergens. Mais un revers subit et inattendu lui fait perdre le fruit de sa victoire. Les François, jaloux de cette seconde capture ainsi que de la premiere, volent à sa rencontre, le Comte Robert à leur tête, et lui arrachent sa proie sans lui en rien laisser. Guillaume va trouver le Roi S. Louis pour lui demander justice. Le Monarque s'excuse sur la nécessité où les conjonctures le mettent de ménager les Chefs de son armée. Robert sur ces entrefaites survient avec eux, plaide sa cause, et réduit toute sa justification à dire que Guillaume a violé la discipline militaire en se séparant du corps de l'armée sans permission, et s'appropriant un butin qui devoit être partagé entre tous : le Roi garde le silence là-dessus. Guillaume indigné se retire, et passe en Palestine, où il communique aux Chrétiens du pays son ressentiment contre les François. Tel est en substance le récit de Matthieu Paris, l'un des Historiens anglois les moins favorables à notre nation. Vraisemblablement il n'est pas plus croyable sur cet article que lorsqu'il dit que Robert se noya dans le Nil en fuyant devant les Sarasins. Le Comte Robert I orna son écu des armes de France, chargées au chef d'un lambel à trois pieces de gueules et de neuf châteaux d'argent, à cause des neuf Châtellenies d'Artois.

ROBERT II, DIT L'ILLUSTRE ET LE NOBLE.

1250. Robert II, fils du Comte Robert I, naquit environ sept mois après le décès de son pere. Il eut pour tuteur Gui de Châtillon, Comte de S. Paul, son beau-pere. Dès qu'il fut en âge de porter les armes, il se distingua par sa valeur. Le Roi S. Louis, son oncle, l'arma Chevalier le 26 Mai 1267. Trois ans après, il fut de l'expédition de ce Prince en Afrique, où il remporta plusieurs avantages sur les Infideles. Mais il eut la douleur d'y voir expirer le saint Monarque, qu'il

COMTES D'HESDIN.

Evêque la foi et hommage, lui promet une réparation solemnelle des manquemens où il étoit tombé à son égard, et lui offre pour sûreté seize ôtages, dont Gauthier, fils d'Alulfe, est le second. (Carpentier, *Hist. de Cambrai, pr.* p. 9.) Gauthier eut deux fils, Enguerand, qui suit, et Gérard, dont fut issue Adélaïde d'Hesdin, mariée à Guillaume de Bournonville. (Christin, *Jurisp. heroica de jure Belgarum*, p. 68.)

Enguerand, fils aîné de Gauthier, auquel il succéda dans le Comté d'Hesdin, donna la derniere main, en 1079, au rétablissement commencé par son pere de l'Abbaye d'Auchi-les-Moines, anciennement occupée par des filles qu'un Seigneur, nommé Adasquare, y avoit mises au commencement du huitieme siécle. (*Chart. orig. d'Auchi; Gallia. Christ.* T. X, col. 1598.) Il fonda lui-même en 1094, de l'agrément de Robert II, Comte de Flandre, le Prieuré de S. George, près d'Hesdin, où il mit des Religieux tirés de l'Abbaye d'Anchin. (*Cart. S. Georgii.*) Il ne laissa point d'enfans de sa femme nommée Mathilde. Il est inhumé dans le chœur d'Auchi, où il est représenté sur sa tombe avec un casque en tête, le bouclier à la main, et l'inscription suivante gravée autour de son buste : *Quinto Idus Novembris obiit Ingelramnus Comes;* et le long des bords de la tombe, on lit : *Hic jacet Ingelramnus Comes, qui hanc Ecclesiam Alciacensem, ab exercitu Wermondi et Ysimbardi destructam, restauravit, anno Verbi Inc.* MLXXII.

Gauthier II, neveu d'Enguerand, et vraisemblablement fils de Gérard, remplaça son oncle dans le Comté d'Hesdin, dont il fut dépouillé peu de tems après. Il l'avoit mérité par la conduite tyrannique qu'il avoit tenue envers l'Abbaye d'Auchi. Baudouin à la Hache, Comte de Flandre, auquel il eut recours dans sa disgrace, le rétablit l'an

(1) Albéric de Trois-Fontaines, parlant des réjouissances qui se firent aux noces de Robert, dit · *Ibi, sicut dicitur, usque ad centum quadraginta milites, et illi qui dicuntur ministelli in spectaculis vanitatis multa ibi fecerunt, sicut ille qui in equo super chordam in aere equitavit, et sicut illi qui duos boves de scarlata vestitos equitabant, cornicantes ad singula fercula quæ apponebantur.* (*Ad an.* 1237.)

aimoit aussi tendrement qu'il en étoit aimé. Etant parti, l'an 1275, par ordre du Roi Philippe le Hardi, pour aller réduire les Navarrois révoltés contre la Reine Blanche, veuve de Henri I, il s'assura de Pampelune, et rétablit le calme dans le pays. L'an 1282, il passa dans le Royaume de Sicile pour secourir le Roi Charles I, son oncle, après les Vêpres siciliennes. Charles I étant mort l'an 1285, Robert gouverna, l'espace de cinq ans, le Royaume de Sicile durant la prison du Roi Charles II. L'an 1287, le 23 Juin, il perdit une grande bataille navale sur les côtes de Sicile contre Roger Doria, Amiral de la flotte des rebelles. (Villani.) Il revint en France, l'an 1289, vers le mois de Septembre, après la treve faite entre le Roi Charles II et son rival. Envoyé, l'an 1296, en Guienne contre les Anglois avec d'assez grandes forces, il reprend toutes les places dont ils s'étoient rendus maîtres, leur défait un corps de cinq à six mille hommes, et échoue devant le château de Bourg, qu'il avoit fait assiéger par le Sire de Sulli. Il revient, l'année suivante, en Flandre, où il est joint par Philippe son fils, et par la Noblesse de son Comté. Il prend Béthune, et remporte, au Pont-à-Vendin, près de Furnes, le 13 Août, une victoire éclatante sur le Comte de Flandre. Le Comte de Gueldre, Général de l'armée ennemie, et plusieurs autres Seigneurs faits prisonniers dans le combat, furent conduits à Paris, précédés de l'étendard du Comte d'Artois, qu'on portoit devant eux, comme en triomphe. Le Roi pour lors créa Pair de France Robert, ou pour mieux dire érigea le Comté d'Artois en Pairie par Lettres du mois de Septembre suivant.

Les querelles de la France et de l'Angleterre duroient toujours. Le Pape Boniface VIII voulut les faire cesser en se portant pour arbitre entre les deux Puissances. Mais il fit pencher la balance en faveur de la derniere avec une partialité que le Comte d'Artois ne laissa pas impunie. A la lecture qui fut faite par l'Evêque de Durham, en plein Conseil, de son jugement rendu le 28 Juin 1298, Robert se leve, arrache la Bulle des mains du Prélat, la déchire et la jette au feu, jurant que le Roi ne souscrira jamais aux conditions honteuses que le Pape lui impose, et ne recevra la loi de personne. Voilà ce que racontent Gilles de Roye et Meyer. M. Sponde pense néanmoins que ce trait du Comte d'Artois regarde plutôt d'autres lettres du Pape contre le Roi Philippe le Bel, qui lui furent apportées, l'an 1301, par l'Archidiacre de Narbonne, n'étant pas vraisemblable, *dit-il*, que Robert ait commis deux fois un pareil acte de vivacité. Quoi qu'il en soit, on ne voit point que, soit dans l'un, soit dans l'autre cas, le Monarque en ait témoigné du mécontentement. Nommé, l'an 1302, Général de l'armée françoise envoyée contre les Flamands soulevés de nouveau, Robert livre, le 11 Juillet, la bataille de Courtrai, qu'il perd avec la vie, après avoir été percé de trente coups de pique. Malgré sa valeur il fut peu regretté, parce qu'il avoit engagé cette funeste bataille contre les regles de la prudence et contre le sentiment du Connétable de Nesle, qui, voyant les ennemis retranchés dans un camp fortifié de toutes parts, jugea qu'il étoit plus facile et plus sûr de les y affamer que de vouloir les y forcer. Le Comte ayant taxé cet avis de trahison, comme si le Connétable, dont le fils étoit gendre du Comte de Flandre, eût voulu épargner ce dernier: *Je ne suis pas un traître*, répondit froidement de Nesle: *suivez-moi seulement; je vous menerai si avant, que nous n'en reviendrons ni l'un ni l'autre.* L'événement vérifia les vues et la prédiction du Connétable. (*Voyez* Gui de Dampierre, *Comte de Flandre.*) Robert avoit épousé 1°, l'an 1262, AMICIE DE COURTENAI, morte à Rome en 1275; 2°, l'an 1277, AGNÈS, fille d'Archambaud IX, Sire de Bourbon, décédée sans enfans l'an 1283; 3°, l'an 1298, MARGUERITE, fille de Jean d'Avesnes, Comte de Hainaut, morte sans enfans le 18 Octobre 1342. Du premier lit il eut Philippe, Seigneur de Conches, de Domfront et de Mehun-sur-Yevre, par sa mere, marié, l'an 1280, avec Blanche de Bretagne, fille de Jean, Comte de Richemont, et mort, le 11 Septembre 1298, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Pont-à-Vendin, et Mahaut, qui suit.

MAHAUT ET OTTON.

1302. MAHAUT, fille de Robert II, et femme d'OTTON IV, Comte de Bourgogne, succéda dans le Comté d'Artois à son pere. Robert, son neveu, fils de Philippe son frere, né l'an 1287, prétendit à ce Comté et intenta procès à sa tante pour l'obtenir. La loi des apanages, qui en excluoit les femmes, jointe à celle de la Pairie, honneur réservé dès lors aux seuls mâles, sembloit décider la querelle en faveur de Robert. Cependant il fut débouté de sa demande, l'an 1309, par un jugement des Pairs de France, où Mahaut elle-même opina comme les autres; jugement fondé sur ce que la représentation n'a pas lieu dans le Comté d'Artois, et que les filles y succedent en ligne directe aux Fiefs comme aux autres biens par préférence aux mâles collatéraux. Ce jugement devint pour l'avenir comme une loi générale dans le Royaume, et fit évanouir la distinction des Fiefs masculins et des Fiefs féminins. Tous furent réduits, comme par une convention tacite et universelle, à la seconde espece; ce qui facilita merveilleusement, au moyen des alliances, la réunion des grands Fiefs au Domaine de la Couronne. Robert d'Artois se plaignit hautement de ses juges qu'il accusa de partialité. Le Roi Philippe le Bel, pour l'appaiser et l'indemniser, lui donna le Comté de Beaumont. Robert ne fut point content de ce dédommagement; et il revint à la charge sous le régne de Philippe le Long. Mais ce fut alors les armes à la main qu'il poursuivit son droit. La Noblesse et le peuple d'Artois se déclarerent pour lui, tant sa cause paroissoit juste ou favorable. » La seule ville de S. Omer » lui ferma ses portes, et demanda *si le Roi l'avoit* » *reçu à Comte*. Les députés de Robert ayant répondu » qu'ils n'en savoient rien, *adonc*, répondirent ceux » de la ville, *nous ne sommes mie faiseurs de Comtes.* » *Mais si le Roy l'eust reçu à Comte, nous l'aimis-* » *sions autant qu'un autre*.... Philippe le Long, qui » régnoit alors, s'arma pour Mahaut, qui étoit sa » belle-mere. Robert succomba, il fut même obligé » de se constituer prisonnier au Châtelet; on le réconcilia comme on put avec sa tante, qui resta en pos-

COMTES D'HESDIN.

1112, après lui avoir fait promettre de laisser ce Monastere en paisible jouissance des biens qu'il avoit reçus de ses ancêtres. Baudouin retint pour lui la garde d'Auchi, et châtia une 2e fois Gauthier pour s'être joint à ses ennemis. Mais sous le gouvernement de Charles le Bon, successeur de Baudouin, Gauthier revint à son caractere inquiet et turbulent, et se ligua contre ce Prince avec Clémence, Douairiere de Flandre, et les Comtes de Boulogne, de S. Paul, de Louvain et de Hainaut. Charles s'étant saisi de lui, le priva du Comté d'Hesdin. (*Chron. de Fland. mss. du Roi*, n° 10196. Butkens, *Trophées de Brabant*, p. 97.) Sensible au malheur de ce vassal infidele, Charles voulut bien, peu de tems après, lui accorder quelques revenus pour vivre. (*Galterus Archid. vita Caroli Boni.*) Gauthier mourut l'an 1126 au plus tard. On ignore le nom de sa femme et ceux de ses enfans, s'il en eut.

ANSELME, après la déposition de Gauthier II, posséda le Comté d'Hesdin conjointement avec Charles le Bon, *Avoué et défenseur infatigable de l'Abbaye d'Auchi;* ce sont les termes de ce Prince dans une Charte originale de l'an 1126, où il assure à ce Monastere la possession d'une terre sur laquelle Mahaut, veuve d'Enguerand, avoit bâti une maison dont Gauthier II s'étoit emparé. (*Charte orig.*) Anselme souscrivit, l'année suivante, une Charte rapportée par Duchêne parmi les preuves de la Maison de Béthune, p. 20. On n'a pas d'autres lumieres sur ce Comte.

» session conformément à un nouvel arrêt du mois de » Mars 1318 ». (*Encyclop. Méthod.*)

Robert dévora son chagrin dans le silence jusqu'au régne de Philippe de Valois. Ce Prince, dont il avoit épousé la sœur, fut touché de son infortune. Mais n'osant donner atteinte aux arrêts qui privoient son beau-frere du Comté d'Artois, il érigea, pour le consoler, son Comté de Beaumont-le-Roger en Pairie, par Lettres du mois de Janvier 1328. (V. S.) Cette faveur, ajoutée à ce qu'il avoit déja reçu, lui parut insuffisante au prix de la succession qu'il réclamoit. Il demanda la révision du procès; et comme il lui falloit de nouveaux moyens, il eut recours à la fraude pour s'en procurer. Avec le secours de Jeanne de Divion, femme de Pierre de Broye, Gentilhomme, il fabriqua quatre lettres et d'autres pieces qui prouvoient que Robert II, son aïeul, avoit fait donation du Comté d'Artois à Philippe son pere, que le Roi Philippe le Bel avoit confirmé cette donation, et que Mahaut y avoit consenti. Il produisit outre cela cinquante-cinq témoins, qui furent entendus, et attesterent les mêmes faits. Mahaut mourut, dans ces entrefaites, d'une maniere qui ne parut pas naturelle, le 27 Octobre 1329, laissant d'Otton IV, Comte de Bourgogne, son époux, entre autres enfans, Jeanne, qui suit. Mahaut avoit assisté au sacre du Roi Philippe le Long, son gendre, et y avoit soutenu la couronne sur la tête du Monarque avec les autres Pairs; ce qui étoit sans exemple. Elle avoit aussi pris séance au Parlement en qualité de Pair, dans le jugement rendu, l'an 1315, contre Robert de Béthune, Comte de Flandre. Le gouvernement de cette Princesse, gouvernée elle-même par Thierri d'Irechon, de Prévôt d'Aire fait Evêque d'Arras, ne satisfit point les Artésiens. Après avoir long-tems murmuré sur les atteintes qu'elle donnoit aux loix et coutumes du pays, ils se souleverent l'an 1316; et sans la diligence que Philippe le Long fit pour les réprimer, Robert d'Artois, qui s'étoit venu mettre à leur tête, seroit demeuré maître du pays. (*Voyez* Otton IV, *Comte de Bourgogne.*)

JEANNE I.

1329. Jeanne I, fille d'Otton IV et de Mahaut, et veuve du Roi Philippe le Long, succéda dans le Comté d'Artois à sa mere par une adjudication provisionnelle, qui lui fut accordée le 22 Novembre 1329. Elle mourut le 21 Janvier 1330 (N. S.), et sa mort donna lieu aux mêmes soupçons que celle de sa mere.

JEANNE II et EUDES.

1330. Jeanne II, fille aînée du Roi Philippe le Long et de la Reine Jeanne, et mariée depuis le 18 Juin 1318 avec Eudes IV, Duc de Bourgogne, se mit en possession du Comté d'Artois après la mort de sa mere. Le Roi Philippe de Valois lui accorda, le 30 Août 1330, des Lettres royaux, qui l'admirent à faire hommage de ce Comté avec le Duc son époux. Après avoir rempli ce devoir, Jeanne fit assigner le Comte de Beaumont à déduire les moyens sur lesquels il fondoit sa prétention sur l'Artois. Ce fut alors que Robert produisit les quatre lettres dont on a parlé. Jeanne et son époux s'inscrivirent en faux contre ces pieces, dont le Roi se saisit. Jeanne de Divion, accusée d'avoir eu part à leur fabrication, fut arrêtée; elle avoua tout, et nomma ses complices. Ceux-ci interrogés, déclarerent n'avoir agi qu'à l'instigation du Comte de Beaumont. Arrêt de la Cour des Pairs qui prononce que les lettres sont fausses, ordonne qu'elles soient lacérées, et condamne la Divion à être brûlée vive, ce qui fut exécuté le 6 Octobre 1331. Robert d'Artois, ajourné personnellement, laisse prendre quatre défauts contre lui; et enfin, le 19 Mars 1332 (N. S.), la Cour des Pairs le condamne au bannissement perpétuel et déclare tous ses biens confisqués. Robert n'avoit pas attendu cet arrêt pour s'expatrier; il s'étoit retiré d'abord à Namur, puis en Brabant, d'où il passa, l'an 1334, en Angleterre auprès d'Edouard III, qu'il engagea à disputer la Couronne de France à Philippe de Valois. Ce Prince écrivit en vain au Monarque anglois et au Sénéchal de Gascogne pour demander que Robert d'Artois fût renvoyé en France sous bonne et sûre garde; il ne reçut pas même de réponse. Robert alors fut déclaré ennemi du Roi et de l'Etat par Lettres du 7 Mars 1337 (V. S.). Ce nouveau jugement ne servit qu'à l'affermir dans le parti qu'il avoit embrassé. Il suivit Edouard dans la descente qu'il fit aux Pays-Bas. Ayant assiégé S. Omer, il fut battu sous les murs de la place, le 26 Juillet 1340, et obligé de lever le siége. Il commanda ensuite l'armée navale qu'Edouard envoya sur les côtes de Bretagne, et s'empara de la ville de Vannes. Mais bientôt ayant été assiégé par les François dans cette place, il reçut tant de coups en la défendant, qu'étant retourné à Londres, il y mourut de ses blessures l'an 1342. Sa femme, complice d'une partie de ses crimes, avoit été renfermée, l'an 1334, par ordre du Roi Philippe de Valois, son frere, au château Gaillard (et non à Chinon), et finit ses jours le 9 Juillet 1363. Elle avoit eu de son mariage, contracté l'an 1318, Jean, Comte d'Eu; Jacques et Robert, tous deux enfermés d'abord au château de Noviex où ils étoient en 1342, puis au château Gaillard; Charles, Comte de Longueville; Louis, mort jeune; et Catherine, femme de Jean de Penthievre, Comte d'Aumale. (Anselme.)

La plupart des Historiens prétendent que la Duchesse Jeanne remit, en 1335, le Comté d'Artois à Philippe, son fils. Mais il y a bien peu d'apparence que cette Princesse s'en soit dessaisie en faveur d'un enfant de 12 ans. Si Philippe a donc porté le titre de Comte d'Artois, ce ne peut être que comme héritier présomptif de sa mere; on ne le qualifie pas cependant ainsi en 1338 dans le Traité de son mariage avec Jeanne d'Auvergne, où il est simplement nommé *Philippe de Bourgogne*, tandis que par cet acte le Duc et la Duchesse, ses pere et mere, prennent, parmi leurs titres, celui de Comte et de Comtesse d'Artois, que celle-ci garda jusqu'à sa mort arrivée l'an 1347. (*Voyez* Eudes IV, *Duc de Bourgogne.*)

PHILIPPE, dit DE ROUVRE.

1347. Philippe, fils de Philippe de Bourgogne et de Jeanne d'Auvergne, succéda à Jeanne, son aïeule, dans le Comté d'Artois après le décès de cette Princesse. Celui d'Eudes IV, son aïeul, lui donna le Duché de Bourgogne en 1350 (N. S.), et son mariage avec Mar-

COMTES D'HESDIN.

Bernard, Comte d'Hesdin, Mathilde, sa femme, et Gui, leur fils, transigerent, en 1148, avec Eustache, Abbé de S. Sauve, qui reconnut et leur garantit la possession des droits dont avoient joui au village de Cavron les Comtes d'Hesdin, Enguerand et Gauthier. (*Chart. origin. étant aux arch. de S. Sauve.*)

Gui, fils de Bernard et de Mathilde, étant mort, on ne sait en quelle année, sans postérité, le Comté d'Hesdin fut éteint et réuni à la Flandre. La ville d'Hesdin obtint des Comtes de Flandre le droit de Commune; mais une sédition dans laquelle un Officier du Comte Philippe d'Alsace fut tué par les Bourgeois, lui fit perdre, en 1179, ce privilége, qui fut transporté à la ville d'Aire après qu'on eut précipité d'une tour les auteurs du meurtre. (*Andreæ Marchian. Chron. de Regib. Franc.*)

Hesdin, l'année suivante, ainsi que plusieurs villes de l'Artois, fit la dot d'Isabelle de Hainaut, niece de Philippe d'Alsace, lorsqu'elle épousa le Roi Philippe-Auguste. Cette ville, qui est aujourd'hui considérable, est le chef-lieu d'un Bailliage composé de 90 paroisses et d'environ 20 mille habitans. (M. Expilli.)

guerite, Comtesse de Flandre, le fit héritier présomptif de la Flandre en 1357. L'an 1360, il devint Comte d'Auvergne par la mort de sa mere. Ce Prince mourut sans enfans le 20 Novembre 1361. (Voyez *les Ducs et les Comtes de Bourgogne, les Comtes de Flandre et ceux d'Auvergne.*)

MARGUERITE.

1361. Marguerite, fille du Roi Philippe le Long et veuve de Louis I, Comte de Flandre, succéda dans le Comté d'Artois et dans celui de Bourgogne à Philippe de Rouvre, son petit-neveu. Cette Princesse étoit d'une sévérité qui ne lui concilia pas les cœurs de ses sujets. L'an 1375, elle fit brûler la Dame de Bours, village situé dans l'Artois, entre S. Paul et Pernes, pour avoir fait poignarder un *Escuyer en son moustier de sa parocke, en un Dimanche à la messe, entre les bras dou Prestre auquel il alla se réfugier quand il vit ses ennemis, et dessous la casule, et fut bleciés ledict Prestre, et l'autel et aournemens furent ensanglantés.* (Jean de Guise, *Chron. manuscrite.* (Marguerite eut de grandes altercations avec la ville d'Arras, dont elle vouloit restreindre les priviléges. Les Ordonnances que ses Officiers rendirent à ce sujet, furent éludées par des appels. Les Arrageois se souleverent, et la Comtesse, excédée de leur insolence, se retira en Flandre auprès du Comte son fils. Apprenant de là que les troubles continuoient dans la ville, elle fait enlever, par des gens apostés, Gérard du Moulin-d'or, Conseiller-Pensionnaire d'Arras, avec plusieurs membres du Conseil municipal, qu'on nommoit des Vingt-quatre, et les fait amener dans les prisons du Pavillon, près de Gand. Non contente de ce coup d'autorité, la Comtesse et son fils envoient des troupes faire le dégât aux environs d'Arras; ils furent si bien servis, que la ville leur fit une députation pour demander grace et se remettre à leur discrétion. On ne voit pas quelles furent les conditions de l'accommodement; seulement on sait que les prisonniers furent rendus, à l'exception de Gérard du Moulin-d'or, qui étoit mort de froid en prison. Cependant le Roi Charles V n'apprit pas sans indignation les voies de fait employées par la Comtesse d'Artois et le Comte de Flandre, ses vassaux, dans des contestations qui étoient pendantes à son Parlement. L'une et l'autre se hâterent de prévenir les effets de son ressentiment, en demandant des Lettres de rémission, qui leur furent expédiées le 16 Mars 1378. (V. S.) (*Rec. de l'Abbé de Camps*, vol. 2, p. 431.) La Comtesse Marguerite finit ses jours le 9 Mai 1382. (*Voyez* Louis I, *Comte de Flandre.*)

LOUIS DE MALE.

1382. Louis de Male, Comte de Flandre, succéda dans le Comté d'Artois à Marguerite sa mere, et mourut le 9 Janvier 1384. (N. S.) (Voyez *les Comtes de Flandre.*)

MARGUERITE II.

1384. Marguerite II, fille de Louis de Male, et femme de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, devint après la mort de son pere Comtesse d'Artois comme de Flandre. Elle mourut le 16 Mars 1405 (N. S.), laissant héritier de tous ses Etats Jean son fils, Duc de Bourgogne par son pere. Depuis ce tems le Comté d'Artois demeura réuni au Duché de Bourgogne jusqu'à la mort du Duc Charles le Téméraire. Il en fut alors démembré et porté, avec la Flandre et la Franche-Comté, dans la Maison d'Autriche, par le mariage de Marie de Bourgogne avec l'Archiduc Maximilien, mais à la charge de l'hommage envers la France. Par le Traité de Cambrai conclu l'an 1529, le Roi François I fut obligé de renoncer à toute souveraineté sur l'Artois et la Flandre. Mais l'Artois revint à la France par les Traités des Pyrénées (7 Novembre 1659) et de Nimegue (17 Septembre 1678). Il sert à présent de titre à Charles-Philippe de France, frere de Louis XVI.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES DE S. PAUL.

Le Comté de S. Paul, ou de S. Pol, comme on écrivoit dans les bas tems, situé dans le Ternois, entre l'Artois et la Picardie, et mouvant, non du Comté de Boulogne ni du Comté d'Artois, comme le prétendent quelques modernes, mais du comté de Flandre, tire son nom de sa capitale, qui dans son origine étoit une forteresse composée de deux châteaux très élevés et séparés par un fossé large et profond. Son étendue est de 15 lieues, et 360 villages ressortissent à sa jurisdiction.

ROGER.

Roger, dont l'origine n'est point certaine, est celui auquel on doit remonter pour avoir une suite non interrompue des Comtes de S. Paul. La premiere trace de son existence se rencontre, suivant le P. Turpin, dans une Charte de l'an 1023, par laquelle Warin, Evêque de Beauvais, établit une confraternité entre les Chanoines de sa Cathédrale et les Moines de S. Wast d'Arras. L'un des souscripteurs s'y nomme à la vérité Roger, mais il ne prend point la qualité de Comte. (Miræus, *Diplom. Belg.* T. I, p. 150.) On ne sauroit également se méprendre sur le Roger qui donna, l'an 1031, l'Abbaye de Blangis à celle de Fécam pour y mettre la réforme, puisque, dans la Charte qu'il fit expédier à ce sujet, il se nomme lui-même Comte de S. Paul. (Turpin, p. 26; Martenne, *Anecd.*, T. I, col. 155; *Gall. Chr. no.* T. XI, col. 207.) On y voit aussi dénommés sa femme, Hadwide, et ses deux fils, Manassès et Robert. Roger, ayant usurpé sur l'Abbaye de S. Bertin la terre de Heuchin (*de Hirliaco*), à deux lieues de S. Paul, y exerçoit une tyrannie si insupportable, que la plupart des Colons, pour s'y soustraire, avoient pris la fuite. Touché de repentir ensuite, il fit, l'an 1051, avec l'Abbé Bovon, ou Bavon, un Traité d'accommodement par lequel on lui laissa pour sa vie la jouissance de la moitié de cette terre, à condition qu'après sa mort elle retourneroit toute entiere à l'Abbaye de S. Bertin. Dans cet acte, il est dit formellement que Roger tenoit son Comté de Baudouin (de Lille), Comte de Flandre: *Comitatum et cætera forensia jura idem Comes Rodgerius in beneficio tenebat de seniore nostro Comite Balduino.* Manassès est le seul des fils de Roger dont le nom soit exprimé dans les souscriptions; ce qui donne lieu de croire que Robert, son autre fils, n'existoit plus. On peut en dire autant d'Hadwide, sa femme, attendu qu'elle n'est point nommée dans cette Charte. (*Cartul. de S. Bertin*, T. IX, fol. 126.) Le P. Turpin, d'après le Nécrologe de la Collégiale de S. Paul et d'autres monumens qu'il ne rapporte point, met la mort du Comte Roger au 13 Juin 1067. Il paroît que Manassès, son fils aîné, l'avoit précédé au tombeau, puisque ce fut un autre de ses fils qui lui succéda. Roger avoit fondé dans son château de S. Paul l'Eglise de S. Sauveur, que plusieurs de ses successeurs enrichirent. (Duchêne, *Maison de Châtillon*, p. 52.)

HUGUES I.

1067. Hugues, surnommé Candavene, *Candens avena*, par les uns, et Champ d'Avêne, *Campus avenæ*, par les autres, fils de Roger et son successeur au Comté de S. Paul n'en jouit que l'espace d'environ trois ans, étant mort vers l'an 1070. Il avoit épousé, l'an 1060, Clémence, dont il eut trois fils, Gui, Hugues et Eustache. (*Lambert. Ardens. Chron.*)

GUI I.

1070. Gui I, fils aîné de Hugues I, lui succéda sous la tutele de Clémence, sa mere. Cette Dame s'étant remariée avec Arnoul, Baron d'Ardres, l'un des plus grands Capitaines de son tems, associa ce nouvel époux à la régence du Comté de S. Paul, qu'il défendit avec valeur contre les attaques de ses voisins. Après la mort de Clémence, arrivée l'an 1078 au plus tard, Arnoul se retira dans sa Baronie d'Ardres, et laissa le gouvernement du Comté à Gui, son beau-fils. Nous avons une lettre du Pape Grégoire VII, écrite le 25 Novembre de cette année aux trois freres, Gui, Hugues et Eustache, qu'il qualifie tous trois du titre de Comtes de S. Paul; touchant le village de Reseque, en latin *Reseca*, que les Chanoines de S. Paul, appuyés de leur autorité, avoient usurpé sur ceux de S. Omer, suivant les allégations de ces derniers. Cette contestation ayant déja été agitée dans plusieurs Conciles sans avoir pu y être terminée, Grégoire enjoint aux trois freres de se représenter dans quarante jours devant le Légat Hugues de Die pour déduire leurs moyens et répondre à ceux de leurs adversaires. On reconnoît dans cette lettre le style ordinaire de ce Pape, c'est-à-dire qu'elle est pleine de hauteur et de menaces. L'affaire toutefois ne finit qu'en 1094, sous le successeur de Gui, par une transaction qui maintint le Chapitre de S. Paul dans la jouissance de l'objet du procès, moyennant le cens annuel d'un marc d'argent payable au Chapitre de S. Omer. (Turpin, *Annal. Com. S. Pauli*, p. 44.) Le Comte Gui mourut, l'an 1083, sans avoir été marié. (Lambert, *Hist. Domin. Ard.*)

HUGUES II.

1083. Hugues II de Champ-d'Avêne fut le successeur de Gui, son frere, au Comté de S. Paul. Ayant accompagné avec Enguerand, son fils, l'an 1096, Robert, Duc de Normandie, à la Croisade, il se distingua au siége d'Antioche, et monta des premiers à l'assaut de Jérusalem. Mais, entre ces deux événemens, il perdit son fils, qui fut tué devant Marra. (*Albert Aquens.*) A son retour, il prit les armes pour le Comte de Hainaut contre Robert, Comte de Flandre. Il eut aussi la guerre avec Baudouin *à la Hache*, successeur de Robert, qui lui enleva, l'an 1115, le château d'Encre, dont il fit présent à Charles de Da-

nemarck, son cousin, et, l'an 1117, celui de S. Paul. Mais peu de tems après il lui rendit ce dernier à la priere du Comte de Boulogne. Après la mort de Baudouin, le Comte de S. Paul entra dans la ligue formée par la veuve de Robert le Jérosolimitain, pour exclure du Comté de Flandre Charles de Danemarck, et le faire tomber à Guillaume d'Ipres. Charles triompha de tous les confédérés; et étant entré dans le Comté de S. Paul, il en rasa toutes les forteresses et contraignit le Comte à lui demander la paix. (Bouquet, T. XIII, p. 337.) Elle lui fut accordée, dit Meyer, à condition de rentrer dans la mouvance de la Flandre dont ses prédécesseurs s'étoient affranchis. Hugues mourut l'an 1130, ou 1131 (et non pas 1126), ayant eu d'Elisende, sa premiere femme, Hugues, qui suit, et Enguerand, tué, comme on l'a dit, devant Marra en Palestine. De Marguerite de Clermont, Comtesse d'Amiens, sa seconde femme, veuve de Charles le Bon, Comte de Flandre, il eut deux fils, Raoul et Gui, morts avant lui. Ducange (*Hist. manuscrite d'Amiens*) pense que de ce même lit sortit Béatrix, que d'autres attribuent au premier, et qui, étant devenue héritiere du Comté d'Amiens, le reporta dans la Maison de Boves en épousant Robert, second fils de Thomas de Marle. Marguerite, après la mort de Hugues, convola en troisiemes noces. Les modernes prétendent que ce fut avec Thierri d'Alsace, Comte de Flandre, qu'elle les contracta; mais Ducange soutient que son troisieme mari fut Baudouin d'Encre, dont elle eut, dit-il, une fille, qui fut mere de Gauthier, Seigneur d'Heilli (*ibid.*), et il a pour lui un Généalogiste du tems de Philippe-Auguste. (Bouq. T. XIII, p. 415.)

HUGUES III.

1130 ou 1131. Hugues III, successeur de Hugues II, son pere, fit une guerre très vive aux Colletons, établis sur les bords de la riviere d'Authie dans le Ponthieu. Vainqueur en diverses rencontres, il obligea ses ennemis à se réfugier dans la ville de S. Riquier, qui alors étoit une des mieux fortifiées du Royaume. Hugues vint mettre le siége devant cette place; et l'ayant emportée d'assaut le 28 Juillet 1131, il y mit tout à feu et à sang, ainsi que dans l'Abbaye, massacrant tout ce qui tomboit sous sa main, sans distinction d'âge, de sexe et d'état, brûlant les lieux saints comme les profanes. Le feu grégeois fut employé dans cette funeste expédition; et l'on rapporte qu'un Moine, en ayant été atteint pendant qu'il célébroit la grand'messe, fut brûlé vif au milieu des saints mysteres. (*Chron. Centul min.*) L'Abbé Anscher alla se plaindre de ces violences au Pape Innocent II, qui tenoit pour lors un Concile à Reims. Mais l'anathême dont cette Assemblée frappa le Comte Hugues, loin de lui toucher le cœur, ne servit qu'à l'endurcir. De S. Riquier, si l'on en croit le P. Turpin, les Colletons s'étoient sauvés chez Robert Comte de Ponthieu, qui leur avoit donné retraite. Hugues, ajoute cet Ecrivain, pour se venger de cet acte d'humanité, tendit à Robert une embuscade, et le tua comme il revenoit de la chasse. Mais ce récit non seulement n'est appuyé d'aucune preuve, il est de plus formellement démenti par ce que les anciens monumens nous apprennent de Robert de Bellême, qui est le Comte de Ponthieu dont il s'agit ici. (*Voyez* Robert II, *Comte de Bellême et d'Alençon*, et Robert, *Comte de Ponthieu.*) Nous ne pouvons ajouter plus de foi à ce que dit encore de son chef le même auteur, que Hugues III mit le comble à ses violences en poignardant à l'autel un Prêtre pour avoir déclamé contre sa tyrannie. Ce qui est certain, c'est que le Roi Louis le Gros, sur les plaintes qui lui furent portées par les Eglises que Hugues III opprimoit, étoit dans la disposition de marcher contre lui pour le réprimer, comme on le voit par une lettre du Roi Louis le Gros à l'Evêque d'Arras, dans laquelle il témoigne être déterminé à ne rien négliger pour arrêter et punir la fureur du Comte de S. Paul. (Baluze, *Miscel.* T. V, p. 445.) Hugues prévint le coup en rentrant en lui-même et se soumettant à la pénitence. Pour obtenir son absolution, il s'adressa au Pape Innocent II, qui lui enjoignit de fonder un Monastere pour réparer le mal qu'il avoit fait. Il fonda en conséquence, l'an 1137, l'Abbaye de Cercamp, *Carus-Campus*, sur la Canche, dans laquelle il plaça, l'an 1141, une colonie de Cisterciens, qu'il avoit été lui-même chercher à Pontigni, au diocèse d'Auxerre. (*Gall. Chr.* T. IX, col. 136.) La conversion de Hugues ne le fit pas renoncer au métier des armes. L'an 1140, il fit une ligue avec le Comte de Hainaut contre Thierri d'Alsace, Comte de Flandre. Mais étant venus l'attaquer, les deux Comtes furent vigoureusement repoussés par celui-ci, lequel, étant entré sur leurs terres, prit sur eux divers châteaux qu'il rasa, et s'en retourna chargé de dépouilles. (*Chron. Elnon.*) Hugues mourut l'année suivante, laissant de Béatrix, son épouse, cinq fils et trois filles. Les fils sont Ingelram, qui suit; Hugues, mort sans alliance; Anselme, qui continua la postérité; Raoul et Gui: les filles, Angélique, ou Angéline, femme d'Anselme de Housdain; Adélaïde, femme de Robert le Roux, Sire de Béthune; et Béatrix, femme de Robert, quatrieme fils de Raoul I, Sire de Couci. La mere de ces enfans fut inhumée à Cercamp.

INGELRAM.

1141. Ingelram, ou Enguerand, fils aîné de Hugues III et son successeur, mourut l'an 1150, peu après avoir épousé Ide, fille de Nicolas d'Avêne: son frere, Hugues, l'avoit précédé de quelques jours au tombeau. (Duchêne, *M. de Châtillon.*)

ANSELME.

1150. Anselme, deuxieme frere d'Ingelram, lui succéda, et mourut l'an 1174, laissant d'Eustache de Champagne, son épouse, Hugues, qui suit; Ingelram, pere, suivant quelques uns, d'Hugues de Beauval; Gui, Sénéchal de Ponthieu; et Béatrix, femme de Jean, Comte de Ponthieu. Anselme possédoit héréditairement les Prébendes de S. Gervais d'Encre. Averti de cet abus, il les remit, en 1154, à Thierri, Evêque d'Amiens. (Duchêne, *ibid.*)

HUGUES IV.

1174. Hugues IV, fils aîné d'Anselme et son successeur au Comté de S. Paul, mérita l'estime et la reconnoissance du Roi Philippe-Auguste par les services qu'il lui rendit dans les premieres années de son régne. Nous ne les connoissons point en détail; mais on peut juger de leur importance par la récompense que Hugues en reçut du Monarque. Elle consistoit dans le don que Philippe-Auguste lui fit des terres de Pont-Sainte-Maxence, de Verneuil et de Pontpoint, pour lui et ses héritiers, *propter fidele servitium.* La Charte de cette concession est datée de Dun-le-Roi l'an 1194. (*Cartul. de Philip. Aug.* fol. 94, R°.) Il avoit accompagné, quatre ans auparavant, le Comte de Flandre en Orient, et s'étoit distingué au siége d'Acre. Etant parti, au mois d'Avril 1202, pour une nouvelle Croisade, il se laissa engager comme les autres Croisés par les Vénitiens à faire le siége de Zara. Après la prise de cette place, il s'embarqua avec l'armée victorieuse pour Constantinople, et paya de sa personne à l'assaut de cette ville, qui fut emportée le 12 Avril de l'an 1204. Cette expédition ayant fait passer l'Empire grec aux Latins, Baudouin, nouvel Empereur, donna l'épée de Connétable au Comte de S. Paul, qui la porta au couronnement de ce Prince. Nous avons la relation

qu'il envoya de cette Croisade au Duc de Brabant, son ami. Elle est bien circonstanciée, et finit ainsi : *Si quis Deo vult servire.... et nomen habere clarum et conspicuum, tollat crucem, et sequatur Dominum, et veniat ad torneamentum Domini ad quod ab ipso Domino invitatur.* (Duchêne, *Hist. Fr.* T. V, p. 275.) Il écrivit une autre lettre, sur le même sujet, à son ami Renaud, ou Robert de Balve, qui n'a point encore été imprimée, et dont nous avons l'original sous les yeux. L'Empereur Baudouin, non content de la dignité qu'il avoit conférée à Hugues, lui fit encore présent de Didimotique, ville forte et opulente de Thrace, avec son territoire. Mais il n'en jouit pas long-tems: la goutte, à laquelle il étoit sujet, l'emporta sur la fin de l'an 1205. On lui fit des obséques magnifiques à Constantinople; mais son corps fut rapporté en France, et inhumé dans l'Abbaye de Cercamp, à la demande des Religieux. Le Comte Hugues étoit zélé pour l'observation de la justice : Villehardouin en rapporte l'exemple suivant. A la prise de Constantinople, il avoit défendu de rien divertir du butin que l'on feroit, mais de mettre tout en commun. Un Chevalier du Comté de S. Paul fut convaincu d'avoir contrevenu à cette défense ; Hugues le fit pendre sans miséricorde avec l'écusson de ses armes attaché au cou pour plus grande ignominie. Hugues IV fut le dernier Comte de la Maison de Champ-d'Avêne, n'ayant laissé de sa femme, Yolande, fille de Baudouin IV, Comte de Hainaut, et veuve d'Ives, Comte de Soissons, que deux filles, Elisabeth, qui suit, et Eustachie, mariée à Jean de Nesle, Châtelain de Bruges, après avoir été fiancée à Arnoul II, Comte de Guines. Roger de Hoveden donne à Hugues pour premiere femme Ide, fille de Matthieu d'Alsace, Comte de Boulogne, laquelle, dit-il, se sépara de lui pour épouser Renaud, Comte de Dammartin. Mais on voit ailleurs qu'Ide étoit veuve de Berthold V, Duc de Zéringhen, lorsqu'elle épousa Renaud.

ELISABETH ET GAUTHIER, OU GAUCHER DE CHÂTILLON.

1205. Elisabeth, fille aînée de Hugues IV et femme de Gauthier, ou Gaucher, fils de Gui II de Châtillon-sur-Marne, qu'elle avoit épousé l'an 1196, succéda à son pere avec son mari, qui commença la seconde race des Comtes de S. Paul. Gauthier étoit le III^e du nom de sa Maison. L'an 1189, il avoit pris la croix avec le Roi Philippe-Auguste, dont il étoit cousin germain par sa mere, Alix de France, fille de Robert I, Comte de Dreux, frere du Roi Louis VII. Etant parti en la compagnie du Monarque, il s'étoit signalé au siége d'Acre, où il avoit perdu Gui, son frere. A son retour il avoit été nommé, l'an 1193, Sénéchal de Bourgogne par le Duc Eudes III, et peu de tems après Grand-Bouteiller de Champagne par le Comte Thibaut. Il aida Philippe-Auguste, l'an 1203 et l'an 1204, à faire la conquête de la Normandie. L'an 1209, étant à une Cour pléniere que le Roi tenoit à Compiegne aux fêtes de la Pentecôte, il s'y croisa contre les Albigeois avec plusieurs autres Seigneurs, *lesquels*, dit la Chronique de Flandre, *mirent leurs croix devant le pis pour la différence d'outre-mer.* Après la prise de Carcassonne, événement du 15 Août de cette année, les Chefs de la Croisade lui offrirent, au refus du Duc de Bourgogne et du Comte de Nevers, la Seigneurie de tout le pays qu'ils avoient conquis. Mais Gauthier eut, comme ces deux Princes, la générosité de la refuser. A son retour il reçut du Roi Philippe-Auguste le commandement de l'armée que ce Monarque envoyoit en Bretagne, où des rebelles faisoient le dégât aux environs du château du Guesclin, dont ils s'étoient rendus maîtres. Gauthier prit cette place d'assaut, et la remit au nom du Roi à Juhel, Seigneur de Mayenne, qui l'accompagnoit dans cette expédition.

Le Roi, l'an 1215, fit partir Gauthier de Châtillon et Guérin, Evêque de Senlis, avec une nouvelle armée, pour aller reprendre la ville de Tournai, que le Comte de Flandre avoit surprise par le conseil de Gandulfe, Seigneur de Mortagne-sur-l'Escaut. Les deux Généraux, ayant réduit la place, firent le dégât sur les terres du traître Gandulfe, tandis que le Roi Philippe, avec une autre armée, faisoit la conquête de Calais, d'Ipres, de Bruges et de Gand. Gauthier, l'année suivante, commanda l'arriere-garde de l'armée françoise à la bataille de Bouvines, donnée le 27 Juillet contre l'Empereur Otton IV, le Comte de Flandre et les Princes leurs confédérés. Ce n'étoit pas toutefois sans quelque défiance de sa fidélité qu'on lui avoit donné ce commandement. Il savoit lui-même qu'on avoit tâché de le desservir dans l'esprit du Roi. Lorsque ce fut à lui à donner, il dit au Chevalier Guérin, qui faisoit l'office de Maréchal de bataille: *On me soupçonne d'être d'intelligence avec les ennemis ; vous allez voir comme je suis bon traître.* A ces mots il part de la main, et tombe avec furie sur un corps de Flamands qui étoit devant lui. *Gauthier de Châtillon*, dit une ancienne version de Rigord, *tant ferit et chapela, et lui et les siens à destre et à senestre, qu'il tresperça tout outre la tourbe de ses ennemis; et puis se resery dedens d'autre part, et les aclost comme ou millieu de la bataille.* Néanmoins il pensa périr dans la mêlée en voulant arracher un de ses Chevaliers des mains des ennemis. Il y réussit; mais ce ne fut qu'après avoir reçu douze coups de lance, qui cependant *ne le porent trebuscher ne lui ne le cheval.* Toujours avide de gloire, il se croisa de nouveau, l'an 1215, contre les Albigeois, et accompagna le Prince Louis de France dans cette expédition. On voit qu'il en étoit de retour sur la fin de cette année, par sa souscription apposée à un jugement rendu à la Cour de Blanche, Comtesse de Champagne, contre certaines prétentions de l'Abbé de Vauluisant, au diocèse de Sens. (Turpin, p. 109.) On le voit, en 1216, assis, quoique non Pair de France, au nombre des Juges assemblés pour décider la contestation entre la Comtesse Blanche, mere et tutrice de Thibaut le Posthume, et Philippine, tante de ce Prince, sur la propriété du Comté de Champagne. L'an 1219 (N. S.), au mois de Février, le Roi Philippe-Auguste récompensa libéralement ses services par le don qu'il lui fit de la terre de Torigni en Normandie. (*Ib.* p. 110.) Peu de tems après, Gauthier, pour la 3^e fois, se croisa contre les Albigeois, et encore à la suite du Prince Louis. Il fit merveille au siége de Marmande en Agénois. La place ayant été obligée de se rendre à discrétion, l'Evêque de Saintes voulut engager le Prince Louis à faire égorger la garnison; mais le Duc de Bretagne et le Comte de S. Paul s'opposerent à cette barbarie. Ils ne purent néanmoins empêcher que les troupes victorieuses, étant entrées dans la ville après la retraite de la garnison, ne fissent main-basse sur les habitans. De retour chez lui, le Comte Gauthier mourut au mois d'Octobre de la même année, emportant dans le tombeau la gloire d'avoir été le plus franc et le plus vaillant Chevalier de son tems. De sa femme, qui se remaria, après treize ans de viduité, à Jean de Béthune, et mourut sans enfans du second lit en 1233, avant le mois d'Avril, il eut Hugues, Seigneur de Troissi et de Créci, Sénéchal de Champagne et dans la suite Comte de S. Paul et de Blois; Gui, qui suit; Eustachie, femme de Daniel de Béthune, Avoué d'Artois; et Elisabeth, mariée à Aubert de Hangest, Seigneur de Genlis. Duchêne (*Hist. de Châtillon*, p. 55) a publié une Charte de Gauthier de Châtillon de l'an 1206, laquelle est scellée de son sceau et de celui de sa femme. Or on voit par le dernier que les Dames prenoient alors le surnom de leurs maris, et scelloient de leurs armes.

GUI II.

1219. Gui II, successeur de Gauthier de Châtillon, son pere, dans le Comté de S. Paul, eut de plus la ville de Pont-Sainte-Maxence et quelques autres terres qu'il partagea avec Hugues, son frere. Il épousa, l'an 1223, Agnès, fille de Mahaut, Comtesse de Nevers, et d'Hervé IV, Baron de Donzi, de Gien, de S. Aignan et du Perche-Gouet. Agnès avoit d'abord été destinée au Prince Philippe, fils aîné de Louis de France (depuis, le Roi Louis VIII): mariage qui n'eut pas lieu par la mort de Philippe, arrivée l'an 1218. Avant d'épouser Agnès, Gui et Hugues, son frere, passerent un Traité avec le Roi Philippe-Auguste, par lequel ils lui céderent la ville de Pont-Sainte-Maxence avec ses droits et appartenances, au moyen de quoi ce Monarque leur remit le droit de rachat qui lui étoit dû pour le Comté de Nevers. (Duchêne, *Hist. de la Maison de Châtillon*, p. 70.) Gui et Hugues, dès le tems de leur pere, étoient en état de guerre avec le Comte de Champagne, auquel ils refusoient le service pour les terres qu'ils tenoient de lui. Enfin l'an 1224, par Lettres du mois de Mai, ils consentirent de s'en rapporter à des arbitres touchant les dégâts qu'ils avoient faits en Champagne, reconnoissant d'avance qu'ils étoient hommes-liges de ce Comté, jurant de remettre au Comte Thibaut leurs forteresses à grande et à petite force, et s'obligeant à le défendre envers et contre tous, excepté le Roi de France, l'Evêque de Paris et le Comte de Nevers; à quoi le Comte Gui ajouta qu'au cas que le Comté de Nevers lui échût, il le reprendroit du Comte de Champagne pour ce qui en relevoit de lui. (*Liber principum*, fol. 341 et 342.) Gui se croisa, l'an 1226, contre les Albigeois, et se trouva la même année au siége d'Avignon, où il donna des preuves éclatantes de sa valeur. Il y fut tué d'un coup de pierre lancée d'un mangonneau vers la mi-Août, emportant dans le tombeau les regrets du Roi Louis VIII, qui étoit à ce siége. Son corps, par ordre de ce Prince, fut mis dans un cercueil de plomb, et porté au Prieuré de Longueau, près de Châtillon. Il eut d'Agnès, sa femme, décédée l'an 1224, Gaucher, Baron de Donzi, de S. Aignan, du Perche-Gouet, &c., qui fut tué en Egypte, l'an 1250, à l'âge de vingt-six ans, sans laisser d'enfans de sa femme, Jeanne, fille de Philippe Hurepel, Comte de Clermont en Beauvoisis et de Boulogne; et Iolande, mariée avec Archambaud X, Sire de Bourbon.)

HUGUES V.

1226. Hugues, fils aîné, comme il le déclare lui-même dans plusieurs de ses Chartes, de Gauthier de Châtillon et d'Elisabeth, Sénéchal de Champagne et Seigneur de Troissi et de Créci, prétendit succéder à Gui, son frere, dans le Comté de S. Paul, à l'exclusion de Gaucher, fils de ce dernier. La raison sur laquelle il fondoit cette exclusion, étoit qu'Elisabeth, mere de Gui et de Hugues, vivoit encore, et que la représentation n'a point lieu dans la coutume d'Artois, qui régit le Comté de S. Paul. L'affaire demeura en souffrance l'espace d'environ deux ans, pendant lesquels Hugues s'abstint de prendre le titre de Comte de S. Paul. C'est ce que l'on voit par ses Chartes, et spécialement par celle qu'il donna, au mois de Juillet 1227, pour confirmer la Commune de S. Paul, accordée par son aïeul: *Ego*, dit-il en tête, *Hugo de Castellione, filius Comitis S. Pauli.* (Turpin, p. 122.) Enfin, l'an 1228, son droit étant éclairci, Hugues commença à se qualifier Comte de S. Paul. Le Roi Louis VIII ayant laissé en mourant l'héritier du trône en bas âge, Hugues entra dans la confédération de plusieurs Grands du Royaume contre la régence de la Reine Blanche. Il assista, l'an 1229, Philippe, Comte de Boulogne, dans l'irruption qu'il fit sur les terres de Thibaut, Comte de Champagne, partisan de cette Princesse. Mais Thibaut et Ferrand, Comte de Flandre, son allié, vinrent par représailles faire le dégât dans le Comté de S. Paul. Ils ne le firent pas néanmoins impunément; car la Chronique d'Andre rapporte que Ferrand étant venu attaquer le château de Frevanche dans le Ternois, il fut si bien reçu, que presque toute sa troupe fut taillée en pieces, et lui-même n'échappa que par la fuite. Hugues cependant fut obligé, l'année suivante, de faire sa paix avec la Régente. L'an 1230, il devint Comte de Blois par son mariage avec Marie, fille de Gauthier d'Avêne et de Marguerite, Comtesse de Blois. Il fut, l'an 1234, de l'expédition du Roi S. Louis en Bretagne. L'an 1235, il reçut de l'Empereur Frédéric II une lettre par laquelle ce Prince lui mandoit de venir le trouver au jour et au lieu que ses messagers lui indiqueroient, pour lui faire cortége à son entrée à Lyon, où nous sommes résolus, disoit-il, de nous rendre, afin de nous laver, devant le Concile, des infamies que le Pape nous impute. (Turpin, *ibid.* p. 130.) On ignore de quel droit l'Empereur citoit auprès de sa personne le Comte de S. Paul, qui n'étoit nullement son vassal. Quoi qu'il en soit, le voyage n'eut point lieu et l'Empereur ne comparut point au Concile. Le Sire de Joinville, parlant des Seigneurs qui accompagnerent, en 1241, le Roi S. Louis dans son expédition contre les Comtes de la Marche, met de ce nombre le Comte de S. Paul, et dit qu'il fut du grand festin que ce Monarque donna en passant à Saumur: *Et si servoit à la Royne le Conte de Bouloigne .... et le bon Conte de S. Pol.*

Hugues, l'an 1247, fut l'un des quatre Seigneurs que la Noblesse de France choisit pour Chefs de la confédération qu'elle forma pour se défendre contre les atteintes que le Clergé portoit à sa jurisdiction. (*Voyez* Hugues IV, *Duc de Bourgogne.*) La même année, Hugues prend la croix pour la Terre-Sainte avec les trois freres de S. Louis et plusieurs autres Princes et Grands du Royaume. Il fit pour cette expédition les plus magnifiques préparatifs, de maniere qu'il » n'en parut point, suivant Matthieu-Paris, de » plus noble en toute l'armée françoise, ni de plus » puissant que lui. Car il assembla, ajoute-t-il, cin- » quante Chevaliers portant bannieres, tous braves » gens et habiles dans l'art militaire, dont il étoit le » Chef; il fit équiper dans le Royaume d'Ecosse un » navire admirable pour partir avec les Boulonois, les » Flamands et ceux qu'on nomme vulgairement d'A- » valterre ». Mais étant sur le point de son départ, il tomba malade et mourut le 9 Avril 1248. Un Chroniqueur le confond avec Gui, son prédécesseur, en disant qu'il fut tué d'un coup de pierre devant Avignon. Il fut enterré dans l'Abbaye de Pont-aux-Dames, diocèse de Meaux, qu'il avoit fondée, l'an 1226, avec sa seconde femme. Ceci est tiré de Duchêne, suivi par le P. Turpin. Cependant Joinville raconte qu'après l'affaire de la Massoure, du 8 Février 1250, étant allé trouver le Roi, il vit *Monseigneur Jehan de Waleri, qui vint à li et li dit:* » *Sire, Monseigneur de Chastillon vous prie que vous li donnez l'arriere-garde;* » *et li Roy*, ajoute-t-il, *si fist moult volentiers, et* » *puis se mist en chemin* ». Si c'est de Hugues de Châtillon que parle Joinville, comme le pensent les derniers éditeurs de cet Historien, il avoit donc accompagné le Monarque en Egypte; et s'il est vrai qu'il fut enterré à Pont-aux-Dames, il étoit donc revenu de ce pays-là, ou bien son corps en fut rapporté. Quoi qu'il en soit, Hugues avoit épousé en premieres noces N. de Bar, fille de Thibaut I, Comte de Bar-le-Duc, après le décès de laquelle il se remaria, l'an 1225, avec Marie d'Avênes, fille unique et héritiere de Gauthier, Seigneur d'Avênes et d'autres lieux situés aux Pays-Bas, et de Marguerite, Comtesse de Blois. Il épousa en troisiemes noces, l'an 1241 au plutôt, Mahaut, fille d'Arnoul II, Comte de Guines. Du second lit (le

premier et le troisieme furent stériles) sortirent Jean de Châtillon, Comte de Blois, Seigneur d'Avênes et d'autres lieux; Gui, qui suit; Gauthier, IV^e du nom, Seigneur de Châtillon, de Créci, &c.; Hugues de Châtillon, II^e du nom; Philippine de Châtillon, femme de Thierri de Cleves (et non d'Otton III, Comte de Gueldre); et Elisabeth, femme de Gérard de Gand, dit *le Diable.* (Duchêne, *Hist. de la M. de Châtillon*, L. 3.) A ces enfans, le P. Turpin ajoute Béatrix, femme de Guillaume de Dampierre, fils aîné de Guillaume de Dampierre et de Marguerite II, Comtesse de Flandre. Il apporte en preuve une donation de Gui, qui suit, faite l'an 1284 *ad supplicationem et requestam dilectæ sororis nostræ Beatricis Dominæ de Curtraco, dudum uxoris nobilis viri Willelmi Comitis Flandriæ.* (p. 133.)

GUI III.

Gui III succéda dans le Comté de S. Paul à Hugues son pere, ainsi que dans la terre d'Encre et autres lieux, en vertu de son testament fait en 1246, qui portoit ainsi : *Guioz mes fiz aura la Comté de S. Pol et la terre d'Encre, et toute ma terre qui est entre la riviere de Somme et la mer.* Jean, Comte de Blois, frere aîné de Gui, retint les armes pures de sa Maison, qui sont de gueules à trois pals de vair, et obligea Gui d'y ajouter un lambel d'azur à cinq échancrures, ce qui fait encore aujourd'hui les armoiries de la ville de S. Paul. Après la mort de Robert de France, Comte d'Artois, tué, l'an 1250, à la bataille de la Massoure, Gui épousa Mahaut de Brabant, veuve de ce Prince : mariage qui le mit en alliance avec les plus puissans Rois et Princes de l'Europe. Ce fut du chef de sa femme, qu'après la mort de Mahaut, Comtesse de Boulogne, veuve de Philippe Hurepel, Comte de Clermont, et celle de Jeanne leur fille, il prétendit au Comté de Boulogne. Mais il fut débouté de sa demande par arrêt de l'an 1259. (Voy. *les Comtes de Boulogne.*) Il fonda, l'an 1265, de concert avec son épouse, un riche Hôpital à S. Paul. L'an 1270, il fit le voyage d'outre-mer avec le Roi S. Louis, ayant à sa suite trente Chevaliers, pour l'entretien desquels le Roi lui fournit douze mille livres. En 1276, il fut de l'expédition du Roi Philippe le Hardi en Aragon. A son retour, l'an 1277, au mois de Mars, le Comte de Blois, son frere, lui fit cession de tout ce qu'il possédoit en Brabant. (Martenne, *Thes. Anecd.* T. I, col. 1136.) Gui marcha, l'an 1288, au secours de Jean I, Duc de Brabant, neveu de sa femme, contre Renaud, Comte de Gueldre, sur lequel il répétoit le Duché de Limbourg. Il commanda l'armée du Duc à la bataille de Voëringen, donnée le 5 Juin de cette année, et lui procura une victoire complete par la mort du Comte de Luxembourg, cessionnaire de Renaud, qui périt dans la mêlée, et par la prise de ce même Renaud et de l'Archevêque de Cologne, qui étoit venu à son secours. Le Comte Gui perdit, le 29 Septembre suivant, Mahaut, son épouse, et finit lui-même ses jours le 12 Mars 1289. (N. S.) Les deux époux furent inhumés à l'Abbaye de Cercamp. De leur mariage sortirent Hugues, qui suit; Gui, qui lui succéda; Jacques, Seigneur de Leuze et de Condé, Lieutenant-Général pour le Roi au pays de Flandre; Béatrix, femme de Jean de Brienne, Comte d'Eu; et Jeanne, mariée à Guillaume de Chauvigni, Seigneur de Châteauroux. Nicolas Spécialis, dans son histoire de Sicile, fait mourir, en 1285, le Comte de S. Paul devant Roses en Catalogne; et voici en substance comme il raconte la chose. Le Roi Philippe le Hardi, apprenant que l'Amiral Roger Doria avoit fait une descente en Catalogne et commencé le siége de Roses, envoya contre lui le Comte de S. Paul à la tête de six mille chevaux. Doria se servit d'un stratagême pour faire périr ces troupes. Ayant fait creuser des chaussetrapes depuis le rivage de la mer en allant vers la place, il attira au combat les François, qui, le voyant fuir presque aussitôt vers ses galeres, le poursuivirent et tomberent dans le piége qui leur étoit préparé. Alors l'ennemi, revenant sur ses pas, les massacre tous sans distinction de capitaines et de soldats. Le Comte de S. Paul eut la main droite emportée d'un coup de sabre et en mourut. Sa famille racheta son corps dans la suite pour le prix de sept cens marcs d'argent. Il est à remarquer que l'Historien ne dit pas le nom de ce Comte de S. Paul; et il y a de l'apparence qu'il a seulement voulu parler de quelque Seigneur de cette Maison, auquel il aura donné improprement le titre de Comte.

HUGUES VI.

1289. Hugues VI, fils aîné de Gui III et son successeur au Comté de S. Paul, avoit épousé, du vivant de son pere, Béatrix, fille de Gui de Dampierre, Comte de Flandre. Il acquit, l'an 1290, de Jeanne de Châtillon, sa cousine, pour la somme de neuf mille livres les terres d'Avênes, de Landrécies, de Guise, de Novion en Thiérache, d'Encre et de Créci. L'an 1292 (N. S.), au mois de Janvier, il succéda à la même dans le Comté de Blois. Mais comme ses freres, Gui et Jacques, avoient aussi leur part à cet héritage, pour les dédommager il céda le Comté de S. Paul au premier et les terres de Leuze et de Condé au second. Cet accommodement fut fait à Boulogne le jour de Pâque 1292, par Jugement de Robert, Comte d'Auvergne et de Boulogne, comme Suzerain en cette derniere qualité du Comté de S. Paul, dont la mouvance avoit alors changé. (Voy. *les Comtes de Blois.*) Hugues, pendant qu'il jouissoit du Comté de S. Paul, fit travailler à un roman dont il existoit une copie manuscrite dans la bibliotheque de M. de Thou, sous ce titre : *Ichi encomenche li histoire de Kanor et de ses freres, liquel furent fils à noble Cassiodorus, Empereur de Constantinople et de Rome, lequel fut engenré en l'Empereis Fastige ki fille fu à l'Empereur Physens.* L'auteur entame ainsi son discours : *Ha diex, si souffisament ai esté requis de noble Prince Huon de Chastillion, Conte de S. Pol, par lequel je ne me pourroye mie tenir que etc.*

GUI IV.

1292. Gui IV, Seigneur d'Encre, devenu Comte de S. Paul par la cession de Hugues VI, son frere, épousa, l'an 1292, Marie, fille de Jean II, Duc de Bretagne. Peu de tems après, le Roi Philippe le Bel, dont il étoit proche parent, le nomma Grand-Bouteiller de France. Il accompagna ce Prince, l'an 1297, dans son expédition de Flandre. Il se trouva au siége de Lille, commencé le 23 Juin de la même année; et à quatre lieues de là il défit les ennemis, secondé par Raoul de Nesle, Connétable de France, et par Jacques, son frere, Maréchal de l'armée. Il aida aussi Robert II, Comte d'Artois, à prendre Calais, Bergues et Bourbourg. Sur la fin de la même année, il fut du nombre des Plénipotentiaires nommés par Philippe pour traiter de la paix avec le Roi d'Angleterre. Le résultat des conférences tenues à ce sujet ne fut qu'une treve d'un an, pendant laquelle Gui fut député au Pape Boniface VIII pour lui remontrer le bon droit que le Roi de France avoit dans sa querelle avec celui d'Angleterre. Gui, l'an 1299, fut chargé d'une nouvelle ambassade auprès de l'Empereur Albert d'Autriche, pour conclure un Traité d'alliance entre l'Empire et la France. L'an 1302, il retourna en Flandre par ordre du Roi, qui lui donna le commandement d'une partie de ses troupes. Quelques Historiens l'accusent d'avoir tourné le dos à la bataille de Courtrai, donnée le 11 Juillet 1302, et d'avoir laissé Robert d'Artois, Général de notre armée, à la discrétion des ennemis. Le Roi n'en étoit rien moins que persuadé, puisque six

jours après cette malheureuse journée il lui envoya des Lettres de Général pour remplacer Robert d'Artois. Gui s'acquitta dignement de cet emploi dans toutes les occasions, sur-tout à la bataille de Mons-en-Puelle, livrée le 18 Août 1304, dans laquelle il eut la gloire d'avoir sauvé le Roi Philippe; en quoi il fut aidé par les Comtes d'Evreux, de Valois et de Dammartin. Il assista, l'an 1308, aux noces d'Isabelle de France et d'Edouard II, Roi d'Angleterre, qui furent célébrées à Boulogne, et où se trouverent quatre Rois et trois Reines. Le Roi Louis Hutin lui donna, l'an 1314, la ville et Prévôté de Dourlens avec deux mille livres de rente pour l'aider à vaquer aux affaires de l'Etat. Ce Prince, par son testament fait au mois de Juin 1316, le nomma son exécuteur testamentaire. Philippe le Long, successeur du Roi Louis, hérita de son estime et de sa confiance envers le Comte de S. Paul. Mais Gui n'en jouit pas long-tems, étant mort le 6 Avril 1317. Il fut inhumé à Cercamp sous une tombe de marbre, élevée de cinq pieds, sur laquelle on voit sa statue et celle de sa femme, décédée le 5 Mai 1339. Une tache dans la vie du Comte Gui, c'est qu'il fut un des promoteurs de la condamnation d'Enguerand de Marigni. De son mariage il eut Jean qui suit; Jacques, Seigneur d'Encre; Mahaut, mariée, au mois de Juin 1308, à Charles de France, Comte de Valois; Isabelle, alliée à Guillaume, Sire de Couci; Béatrix, femme de Jean de Flandre, Vicomte de Châteaudun; Marie, femme d'Aymar de Valence, de la Maison de Lusignan; Eléonore, femme de Jean Malet, issu des Comtes d'Alençon, Seigneur de Graville, de Séez et de Bernai; Jeanne, mariée à Miles de Noyers, Seigneur de Maizi; et deux autres filles. Le Comte Gui jouissoit du droit de faire battre monnoie noire et blanche. Le P. Turpin rapporte le bail qu'il fit, l'an 1306, à Jehannin Tadin de Lucques, pour *faire et ouvrer de la monnoie par tout le Comté de S. Pol pendant le cours de dix-huit mois*. L'empreinte de cette monnoie étoit une croix avec une fleur de lis à chaque angle, et dans le contour ces mots, *Guido Comes*; sur le revers, une gerbe d'avoine, ancien emblême des Comtes de S. Paul, avec ces mots dans le contour, *Moneta S. Pauli.*

JEAN DE CHÂTILLON.

1317. Jean de Châtillon, successeur de Gui, son pere, au Comté de S. Paul et en la Vicomté de Dourlens, fut employé au maniement des finances et en diverses négociations sous le Roi Philippe de Valois. Il accompagna ce Prince, en 1340, dans son expédition de Flandre. L'histoire depuis ce tems ne fait plus mention de lui, et l'on ignore le tems précis de sa mort, qui devança l'an 1344. On fait l'éloge de sa piété. De Jeanne de Fiennes, son épouse, fille de Jean et d'Isabelle de Luxembourg, il eut Gui, qui suit, et Mahaut, qui remplaça Gui. (Duchêne, *Maison de Châtillon.*)

GUI V.

1344 au plus tard. Gui V succéda en bas âge à Jean, son pere, sous la tutele de Jeanne, sa mere, qui, s'étant remariée avec Jean de Landas, partagea cette fonction avec lui. Etant en âge de porter les armes, il accompagna le Connétable, Robert de Fiennes, son oncle, dans plusieurs entreprises qu'il fit durant la captivité du Roi Jean. Il se distingua, au mois de Septembre 1358, à la défense d'Amiens, que les Navarrois vouloient surprendre au moyen des intelligences qu'ils y avoient, et dont ils avoient déja pris un des fauxbourgs avec une partie de la ville. *Moult acquirent*, dit Froissart, *le Conestable de France et le jeune Comte de S. Pol, grant grace parmi le pays de Picardie, du secours qu'ils avoient fait à ceux d'Amiens.* Gui pour sa récompense ayant été fait Lieutenant de Roi en Picardie, Vermandois et Beauvoisis, destitua, le 30 Novembre de la même année, les Maire, Prévôt et Echevins d'Amiens, comme suspects d'attachement au Roi de Navarre, et en fit élire d'autres à leurs places. (*Cartul. de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens.*) L'an 1360, Gui ayant été du nombre des ôtages envoyés en Angleterre pour la délivrance du Roi, il y mourut la même année sans laisser d'enfans de Jeanne de Luxembourg, sa femme.

MAHAUT et GUI VI.

1360. Mahaut, sœur de Gui V, lui succéda au Comté de S. Paul avec Gui de Luxembourg, Châtelain de Lille, qu'elle avoit épousé vers l'an 1354; mariage qui fit passer le Comté de S. Paul dans la Maison de Luxembourg. Gui, qui est le VI[e] de son nom parmi les Comtes de S. Paul, servit d'ôtage comme son prédécesseur pour la délivrance du Roi Jean, et en cette qualité fut conduit en Angleterre. L'an 1364, par Lettres données à Paris dans le mois d'Octobre, le Roi Charles V le gratifia d'une rente de quatre cens livrées de terre à prendre sur la Seigneurie de Crevecœur en Cambresis. (*Rec. de Colbert*, vol. 29, fol. 151.) Il fut créé, l'an 1367, Comte de Ligni en Barrois par Lettres du Roi Charles V, données au mois de Septembre. La guerre s'étant rallumée, l'an 1369, entre la France et l'Angleterre, il fut envoyé par le Roi Charles V avec Hugues de Châtillon pour mettre le Ponthieu sous la main de Sa Majesté. Ils n'éprouverent de résistance qu'à Pont-de-Remi. La place fut emportée de force, après quoi tout se soumit. (Voy. *les Comtes de Ponthieu.*) Gui continua de signaler sa valeur, comme il avoit fait jusqu'alors, en différentes occasions, dont la derniere fut la bataille de Baëswider, donnée le 22 Août 1371, entre Wenceslas, Duc de Brabant, son parent, et le Duc de Juliers. Il y perdit la vie en combattant pour le premier. Une ancienne Chronique de Brabant, écrite en langue vulgaire, raconte que Gui ayant été trouvé encore vivant parmi les morts, un soldat l'acheva, quoiqu'il se fît connoître en criant, *Simpol! Simpol!* et se vanta ensuite de cette barbarie comme d'une belle action; mais qu'il eut bientôt lieu de s'en repentir, le Général, pour sa récompense, l'ayant fait pendre. Gui laissa de Mahaut, son épouse (morte en 1378), Waleran, qui suit; Robert, mort jeune; Jean, Seigneur de Beaurevoir, qui continua sa ligne masculine; Pierre, qui devint Evêque de Metz, puis Cardinal, mourut à l'âge de dix-huit ans en odeur de sainteté, l'an 1387, et fut canonisé par Clément VII; André, qui fut Evêque de Cambrai; Marguerite, mariée 1° à Pierre d'Enghien, Comte de Liche, 2° à Jean de Werchin, Sénéchal de Hainaut; Marie, femme, 1° de Jean de Condé, Seigneur de Moriammez, 2° de Simon, Comte de Salm; et Jeanne, dont il sera parlé ci-après.

WALERAN.

1371. Waleran succéda en bas âge, avec le consentement et sous la tutele de sa mere, à Gui, son pere, dans le Comté de S. Paul, le Comté de Ligni, la Châtellenie de Lille et la Seigneurie de Bouchain. Tout jeune qu'il étoit, il avoit accompagné son pere dans son expédition du Ponthieu, et avoit été fait Chevalier au siége de Pont-de-Remi. Il s'étoit trouvé ensuite à la bataille de Baëswider, où il avoit été fait prisonnier par Gibert, Sire de Viane, qui de sa rançon fit bâtir à Viane une tour qui fut nommée de S. Pol, et par corruption Simpol. (*Pontanus.*) L'an 1374, étant en Picardie pour le service du Roi, il tomba entre les mains d'un parti anglois, et fut conduit en Angleterre. Il offrit une grosse rançon pour sa délivrance: mais le Roi d'Angleterre la refusa, et proposa au Roi de France de l'échanger avec le Captal de Buch, alors prisonnier de guerre à Paris. Le Roi

Charles V étant résolu de ne pas relâcher ce Général, le plus habile et presque le seul grand Capitaine qui fût alors parmi les Anglois, le Comte de S. Paul demeura en Angleterre, mais avec une grande liberté. C'étoit, dit le P. Daniel, un Seigneur bien fait, adroit à tous les exercices du corps et dans le maniement des armes, enjoué dans la conversation, et qui, par tous ces beaux endroits, mérita de plaire beaucoup à la Princesse MATHILDE DE COURTENAI (appellée JEANNE par Walsingham), sœur utérine du Roi Richard II. Elle étoit elle-même une des plus belles personnes de l'Europe. Le Comte répondit à ses inclinations. La haute naissance de Waleran et les grands biens qu'il possédoit, en faisoient un parti qui n'étoit pas indigne de Mathilde. Le mariage fut conclu, et la rançon du Comte réglée à 120 mille francs (1), dont on devoit lui remettre la moitié quand il épouseroit la Princesse. On lui donna la liberté de passer en France pour mettre ordre à ses affaires, et rapporter dans l'année la moitié des 120 mille francs. Mais à son arrivée en France, l'an 1378, on lui fit un crime à la Cour de ce qu'étant vassal de la Couronne, il avoit traité de mariage avec une Princesse angloise sans la permission du Roi (2). On prétendit même avoir des preuves qu'il s'étoit engagé à livrer au Roi d'Angleterre quelques unes des forteresses qu'il avoit aux Pays-Bas. Le Comte, s'appercevant qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui en France, s'échappa secrètement, et retourna en Angleterre, où le mariage se fit à Windsor dans l'octave de Pâque de l'an 1380, selon Thomas Walsingham. Quelque tems après, il repassa la mer; mais n'osant paroître sur les terres du Roi, qui avoit fait saisir ses châteaux, il se retira dans le Domaine du Comte de Moriammez, son beau-frere, et y resta jusqu'à la mort de Charles V. Dès que ce Monarque eut fermé les yeux, Waleran fit solliciter sa grace auprès de son successeur, et l'obtint par le crédit des Princes. Mais non content de son rétablissement, il voulut satisfaire sa vengeance en cherchant à perdre celui à qui il attribuoit la longue durée de sa disgrace. C'étoit Bureau de la Riviere, premier Chambellan, Ministre et favori du feu Roi. Il l'accusa d'intelligence avec les Anglois, et s'offrit d'en fournir la preuve. L'accusation fit impression sur l'esprit du Roi, qui dépouilla la Riviere de sa charge. Mais Clisson, qui étoit redevable à l'accusé de l'épée de Connétable, les Ducs de Bourgogne et de Berri, et d'autres Seigneurs, parlerent si efficacement en sa faveur, que peu de tems après il fut rétabli.

L'an 1391, après avoir inutilement répété des sommes que son pere avoit prêtées à Wenceslas, Roi de Bohême, son parent, depuis Empereur, Waleran entre à main armée, pour se faire justice, dans le Luxembourg, où il brûle cent vingt villages. Mais le Comte de Castiniac, étant venu à sa rencontre, le bat et le chasse du pays avec une si grande perte, qu'il ne fut pas tenté d'y revenir. Waleran, l'année suivante, accompagna le Roi Charles VI dans sa malheureuse expédition de Bretagne. Il étoit, selon Froissart, du nombre de ceux qui blâmoient cette entreprise, et il avisa, avec les Seigneurs qui pensoient comme lui, aux moyens de la rompre. S'étant rendu, l'an 1396, à Londres en qualité d'Ambassadeur pour y traiter de la paix, il engagea le Roi Richard à venir conférer avec le Roi de France entre Ardres et Calais. Le 30 Décembre de la même année, il fut nommé Gouverneur de la République de Gênes, qui s'étoit donnée à la France. Il se rendit, le 18 Mars suivant, en ce pays; mais il y fit peu de séjour, la peste, qui suivit de près son arrivée, l'ayant obligé d'en sortir. Un moderne prétend que les mécontentemens occasionnés par ses galanteries furent la véritable cause de sa retraite. L'an 1398, pour venger la mort de son pere, tué à la bataille de Baëswider, il va se mettre avec trois cens chevaux à la tête des Brabançons ligués avec les Liégeois dans la guerre que ceux-ci faisoient au Duc de Gueldre et de Juliers. Il les conduit sur le territoire de cette derniere ville, qu'il oblige à se racheter du pillage et de l'incendie moyennant une grosse somme.

L'an 1401, au mois d'Août, Waleran arrive à Leulinghen, près de Calais, pour recevoir la Reine Isabelle de France, veuve de Richard II, Roi d'Angleterre, que les Anglois renvoyoient au Roi Charles VI, son pere. Il fut revêtu, l'an 1402, de la charge de Grand-Maître des Eaux et Forêts, l'une des principales de la Couronne. La déposition du Roi Richard II, suivie d'une mort tragique, excita le Comte de S. Paul, son beau-frere, à la vengeance. Après avoir envoyé au nouveau Monarque anglois un cartel de défi, daté du 10 Février 1402 (V. S.), il alla faire une descente dans l'Isle de Wight, d'où il fut repoussé par les habitans. Mais à son retour il se donna la satisfaction de faire planter de nuit à la porte de Calais une grande potence où il fit pendre en effigie, avec les armes renversées, le Comte de Sommerset, frere du Roi Henri IV, et Gouverneur de la place. La France étoit alors en treve avec l'Angleterre. Lorsque celle-ci demanda raison de ces hostilités et de ces insultes, le Ministere françois se contenta de les désavouer. Les Anglois ravagerent le Boulonois et les autres terres voisines de Calais sous prétexte que les terres du Comte de S. Paul y étoient situées. Pour ne pas violer la treve, on laissa le soin à Waleran de se défendre. Cette guerre dura deux ans, et finit par un notable échec que le Comte de S. Paul reçut. L'an 1408, il marcha au secours de l'Evêque de Liége contre ses sujets révoltés, et contribua à la victoire remportée sur eux par ce Prélat dans la plaine d'Othey le 22 Septembre de la même année. Il fut nommé, l'an 1409, avec les Comtes de la Marche et de Vendôme pour travailler au rétablissement des finances, qui étoient dans la plus grande confusion. Mais les travaux de ces censeurs et réformateurs de l'Etat n'aboutirent qu'à la ruine des Financiers qui furent dépouillés, et le peuple ne fut point soulagé.

L'an 1410, le Duc de Bourgogne, dont le Comte de S. Paul étoit partisan, le fit nommer, le 29 Octobre, Gouverneur de Paris à la place du Duc de Berri qu'on avoit dépouillé de cette charge. Ce fut Waleran qui, l'année suivante, forma dans la capitale cette fameuse milice bourgeoise, composée de cinq cens bouchers ou écorcheurs, commandés par les Goix, les Saint-Yons et les Thitberts, propriétaires de la grande boucherie de Paris. L'histoire n'a pas oublié les excès auxquels ces furieux se porterent et dont le récit fait horreur. L'an 1412 (N. S.), ce même Duc de Bourgogne, ayant fait ôter la charge de Connétable à Charles d'Albret, la fit encore donner à Waleran, qui en fit hommage-lige au Roi le 5 Mars; car les grands Offices étoient encore alors tenus en Fiefs. (Brussel, p. 632.) Waleran, le 10 Mai suivant, battit l'armée des Armagnacs en Basse-Normandie, près du château de S. Remi-au-Plain, dont elle s'efforçoit de faire lever le siége, après quoi il prit la ville et le château de Domfront. (Monstrelet.) Le Duc de Bourgogne ayant été contraint, l'an 1413, de se retirer de Paris, cette dis-

(1) Les francs étoient d'or fin, et de la taille de 63 au marc; ainsi 120,000 devoient peser 1904 marcs $\frac{16}{21}$, et, à raison de 828 l. 12 s. le marc, produiroient aujourd'hui un million cinq cens soixante-dix-huit mille deux cens quatre-vingt-cinq livres quatorze sous trois den.

(2) Si l'on en croit l'auteur ingénieux des portraits des Rois de France (T. II, p. 149), S. Louis, après la victoire de Taillebourg fit un Edit dans une Assemblée générale, par lequel il étoit défendu aux Seigneurs françois d'épouser des filles étrangeres sans la permission du Souverain. » Par un autre Edit, ajoute-t-il, il fut statué que ceux qui avoient des Fiefs en France et en Angleterre, » choisiroient auquel des deux Rois ils vouloient rendre hommage, » et qu'ils ne pourroient plus les conserver en même tems ». On ne connoît point de recueil des Ordonnances de nos Rois où se rencontrent ces deux Edits.

grace entraîna celle du Comte de S. Paul, à qui le Roi fit redemander l'épée de Connétable pour la rendre à Charles d'Albret. Waleran, par le conseil du Duc de Bourgogne, la refusa et envoya le Comte de Conversan, son neveu, vers le Roi pour lui faire agréer ses excuses. Néanmoins il ne voulut point prendre les armes pour l'un ni pour l'autre parti. L'an 1415 (et non 1413, comme le marque le P. Anselme), Waleran étant au château d'Ivoi dans le Luxembourg, dont Antoine, Duc de Brabant, son gendre, l'avoit fait Gouverneur, il y tomba malade et y mourut, le 19 Avril, sans laisser d'enfans de ses deux femmes, dont la seconde, Bonne, fille de Robert, Duc de Bar, qui lui avoit apporté en dot la Seigneurie de Nogent-le-Rotrou (*Mss. de Coislin*, n° 155), mourut l'an 1402. Il avoit eu de la premiere, Jeanne, Châtelaine de Lille, mariée, l'an 1402, à Antoine de Bourgogne, Duc de Brabant, morte le 12 Août 1407. Agnès de Brie, sa maîtresse, le fit aussi pere d'un bâtard nommé Jean Hennequin, célebre dans l'histoire du 15e siécle, et mort l'an 1466. (Vignier, Sainte-Marthe, Moréri.)

PHILIPPE DE BOURGOGNE.

1415. Philippe, second fils d'Antoine, Duc de Brabant, et de Jeanne de Luxembourg, fille unique de Waleran, né le 25 Juillet 1404, succéda à son aïeul maternel dans le Comté de S. Paul et dans celui de Ligni sous la tutele de Jean, Duc de Bourgogne, frere de son pere. Il fut du nombre des Seigneurs qui signerent, le 30 Juin 1419, pour le Duc son oncle, à Poilli-le-Fort, entre Melun et Corbeil, le Traité conclu par ce Prince avec le Dauphin pour rétablir le calme dans l'Etat. La même année, le Roi Charles VI, partant de Paris sur la fin de Novembre pour aller s'opposer aux Anglois, nomme Philippe Gouverneur ou Capitaine de la ville en son absence. Mais au mois de Décembre de l'année suivante, le Roi d'Angleterre, maître de Paris, lui ôta cet emploi pour le donner au Duc de Clarence. (*Voyez* Charles VI.) L'an 1421, appellé par la Noblesse de Brabant, mécontente de la conduite du Duc Jean, son frere, il se rend dans ce pays pour en prendre la régence. Jean de Baviere, qui aspiroit au même emploi, lui cede la place, et fait une paix simulée avec lui; mais il travaille sous main à le supplanter dans l'esprit du Duc et y réussit. De retour en ses terres au bout de 18 mois, Philippe est renvoyé, l'an 1423, en Brabant avec le bâtard de S. Paul par Philippe, Duc de Bourgogne, son cousin, pour secourir son frere à qui le Duc de Glocestre disputoit ses Etats les armes à la main. La dévotion aux lieux où s'est opérée notre rédemption, s'étant emparée de son esprit, il se rend, l'an 1427, à Rome pour consulter le Pape sur le dessein qu'il a de les aller visiter. Le Pape n'est pas d'avis qu'il entreprenne un si long pélerinage. Il retourne sur ses pas, et dans la route il apprend la mort de Jean, Duc de Brabant, son frere, décédé, le 17 Avril, sans enfans. A cette nouvelle, il part en diligence pour Louvain, où il est inauguré Duc de Brabant dans le mois suivant. (Voyez *les Ducs de Brabant.*) Philippe ne jouit pas long-tems de cette succession, étant mort lui-même sans alliance le 4 Août 1430 selon les Historiens, ou le 15 Octobre 1429 suivant un registre du Parlement. On crut qu'il avoit été empoisonné; mais, à l'ouverture de son corps, on lui trouva un abcès dans le foie.

JEANNE.

1429. Jeanne, fille de Gui de Luxembourg et de Mahaut de Châtillon, Comte et Comtesse de S. Paul, et sœur du Comte Waleran, se mit en possession, après la mort de Philippe, de tout ce qui lui avoit appartenu du côté maternel, et notamment des Comtés de S. Paul et de Ligni, où elle plaça des Gouverneurs en son nom. Ses neveux ne formerent aucun obstacle à sa prise de possession, parce que la représentation comme on l'a déja remarqué ci-devant, n'a point lieu dans la coutume d'Artois et les pays qu'elle régit. Mais comme elle étoit avancée en âge, et n'étoit point mariée, bientôt après elle fit donation de tous ces Domaines à Jean de Luxembourg, son neveu, petit-fils, par Jean son pere, de Gui et de Mahaut, pour en jouir après son décès. Ce moment ne tarda pas d'arriver. Mais Pierre, frere aîné de Jean, réclama contre la donation, prétendant que son cadet n'avoit pu être avantagé avant lui. Jean, pour appaiser son frere, lui céda le Comté de S. Paul, et la bonne intelligence par là fut rétablie entre eux.

PIERRE I.

1431 ou environ. Pierre I, Comte de Conversan et de Brienne, fait Chevalier de la Toison d'or à la création de cet Ordre au mois de Janvier 1430, prit possession du Comté de S. Paul, que Jean, son frere, lui avoit cédé. L'an 1433, le Duc de Betfort, son gendre, soi-disant Régent du Royaume de France, lui donna la conduite d'un corps d'armée pour aller reprendre S. Valeri en Ponthieu sur les François, qui venoient de l'emporter par escalade. Il réussit dans cette expédition; la place lui ouvrit ses portes après trois semaines de siége. Mais il mourut de la peste à Rambures le 31 Août de la même année. Pierre avoit épousé Marguerite de Baux d'Andria (morte en 1469), dont il eut Louis, qui suit; Thibaut, duquel sont descendus les Seigneurs de Fiennes et les Vicomtes de Martigues; Jacques, Seigneur de Richebourg; et deux autres fils; Jacqueline, mariée, en 1433, à Jean d'Angleterre, Duc de Betfort, puis à Richard Donderville, Seigneur de Rivieres; Isabelle, femme de Charles I, Comte du Maine; et Catherine, troisième femme d'Artus de Bretagne, Comte de Richemont.

LOUIS.

1433. Louis, fils aîné de Pierre de Luxembourg, lui succéda, à l'âge de 15 ans, dans le Comté de S. Paul et dans celui de Conversan, dans la Châtellenie de Lille, et autres Domaines, sous la tutele de Jean de Luxembourg, Comte de Ligni, son oncle. Conduit par son tuteur, grand partisan des Anglois, il entra, l'an 1434, dans le Laonnois avec cinq mille combattans, et mit tout à feu et à sang jusqu'aux portes de Laon. On fit, dans un combat qui se livra près de cette ville, plusieurs prisonniers qui furent massacrés. Le Comte de Ligni en fit tuer quelques uns par son neveu, *lequel,* dit Monstrelet, *y prénoit grand plaisir*: c'étoit vraisemblablement pour l'accoutumer au carnage. Quel plan d'éducation! s'écrie judicieusement M. Villaret. L'an 1435, il se trouva avec ce même tuteur à la célebre Assemblée d'Arras, et tous deux, par attachement pour les Anglois, refuserent de jurer le Traité qui y fut conclu entre le Roi Charles VII et le Duc de Bourgogne. Le Roi, l'an 1440, faisant emmener de l'artillerie de Tournai à Paris, les gens du Comte de S. Paul eurent la témérité d'enlever ce convoi. La Hire, Chabannes et Rohaut, reçurent ordre à cette nouvelle d'entrer sur les terres du Comte, qu'ils ravagerent. La Comtesse-Douairiere de S. Paul étant venu trouver le Monarque à Laon, fit la paix de son fils, à condition qu'il feroit hommage et serment de fidélité au Roi tant pour ses terres que pour celles qu'il tenoit par la Comtesse sa femme, et lui remettroit pour garant de sa foi la ville de Marle. Le Comte s'étant rendu à la Cour pour s'acquitter de cet engagement, y reçut un favorable accueil. Dès lors il rompit ses liaisons avec l'Angleterre, et travailla efficacement à délivrer entièrement la France de sa tyrannie. Ce fut lui qui acheva de chasser les Anglois de la Normandie, par la prise d'Harfleur, qui capitula le 24 Décembre 1449. Il entra, le 1 Janvier suivant, dans la place, accompagnant le Roi, sous les ordres duquel

il en avoit fait le siége. Froissart rapporte que le chanfrein (armure de la tête) de son cheval de bataille étoit estimé trente mille écus. Plusieurs villes des autres provinces, avec le secours qu'il y porta, secouerent le joug de ces dangereux ennemis. Il marcha, l'an 1452, au secours du Duc de Bourgogne contre les Gantois révoltés. Son attachement à ce Prince le fit entrer, l'an 1463, dans la ligue qui avoit pour prétexte le bien public, d'où elle tira son nom. La même année, le Roi Louis XI étant à Tournai, le Comte de S. Paul, après bien des délais, vient lui faire hommage des terres qu'il tenoit de la Couronne. Le Roi dans cette rencontre fit tout son possible pour l'attirer à son service et le détacher de celui de Charles, Comte de Charolois, auquel il étoit entièrement dévoué; mais il ne put rien gagner.

L'an 1465, le Comte de S. Paul, à la tête de trois cens hommes d'armes, de quatre cens archers et de plusieurs Seigneurs, va joindre l'armée de la ligue, dont il commanda l'avant-garde à la bataille de Montlhéri, donnée le 16 Juillet. Louis, voulant gagner à quelque prix que ce fût le Comte de S. Paul, lui donna, le 5 Octobre suivant, l'épée de Connétable; et pour ôter au Comte de Charolois toute méfiance à cet égard, il feignit d'accorder à son favori cet honneur en sa considération. Le Comte de S. Paul, attaché au Roi par sa place, continua de se ménager avec le Comte de Charolois jusqu'à la mort du vieux Duc de Bourgogne, Philippe le Bon. On le vit même servir dans l'armée de ce Prince contre les Liégeois, comme son feudataire, à raison des terres qu'il possédoit en Picardie et aux Pays-Bas. Mais Charles étant devenu Duc de Bourgogne, le Connétable se déclara hautement pour le Roi dans les démêlés de ce Monarque avec le Duc. L'an 1470, au mois de Décembre, il enleve à ce dernier, sans coup férir, la ville de Saint-Quentin, qu'il garda pour lui; et au commencement de l'année suivante, il engage par ses émissaires la ville d'Amiens à se donner au Roi. Mais comme il trouvoit son avantage à continuer la guerre, il traversa sous main les projets d'accommodement qui furent proposés.

L'an 1474, le Roi et le Duc, s'appercevant que le Connétable trahissoit également leurs intérêts dans la vue de se rendre indépendant de l'un et de l'autre, se concertent pour le perdre. La chose fut conclue par les Ambassadeurs des deux Princes aux conférences de Bouvines, où, par Traité signé de part et d'autre, les deux Princes convinrent de déclarer à son de trompe le Connétable, leur ennemi commun, criminel de lese-Majesté, coupable de félonie, promettant que celui des deux qui le feroit arrêter le premier, le feroit mourir huit jours après ou le rendroit à l'autre pour en faire brieve justice. Mais le Roi n'ayant pas voulu ratifier le Traité, les signatures furent rendues par les Ambassadeurs de Bourgogne. Le Connétable, instruit de l'orage qui le menaçoit, demande une entrevue avec le Roi pour se justifier. Elle est accordée. On convient d'un pont sur une petite riviere entre la Fere et Noyon pour le rendez-vous. Le Connétable y vient accompagné de trois cens hommes d'armes, et a la hardiesse de faire mettre une barriere entre le Roi et lui. Il parle pour sa défense en peu de mots. Le Roi lui promet d'oublier le passé, après quoi l'on se sépare. Mais l'insolence avec laquelle le Connétable avoit paru devant son maître, laissa une profonde plaie dans le cœur de ce Monarque. Le Connétable, qui connoissoit le caractere vindicatif du Roi, cherche son salut dans l'intrigue et la fourberie. Il engage le Roi d'Angleterre, Edouard IV, son neveu, à faire une descente en Picardie, et lui promet le secours du Duc de Bourgogne, qu'il détermine en effet à seconder cette entreprise. Mais la chose n'eut pas le succès qu'il espéroit. Louis XI s'accommode avec le Roi d'Angleterre, à qui le Duc de Bourgogne avoit manqué de parole, et l'engage à s'en retourner. Le Connétable, voyant ce coup manqué, dépêche au Roi son Secrétaire pour lui persuader qu'il est ennemi du Duc. La conversation est rendue à ce dernier, qui jure la perte du Connétable. Entrevue du Roi et du Duc à Soleure dans le Luxembourg le 13 Septembre 1475. Ils y signent un Traité par lequel ils promettent de se livrer réciproquement leurs ennemis communs; à la tête desquels ils mettent le Connétable. Celui-ci demeuroit cantonné à S. Quentin, dont il avoit fait sa place d'armes. Le Roi marche contre cette ville, où le Connétable ne juge pas à propos de l'attendre. Il se réfugie sur les terres du Duc, après lui avoir promis de lui remettre toutes ses places de Picardie, et arrive à Mons. Le Duc, occupé pour lors au siége de Nanci, donne ordre de l'arrêter; puis, sur les instances du Roi, il le fait remettre, par son Chancelier Hugonet, entre les mains du bâtard de Bourbon. Le Connétable, amené à Paris, est enfermé, le 27 Nov. 1475, à la Bastille. On instruit son procès, et par arrêt du Parlement, rendu le 19 Décembre suivant, il est condamné à perdre la tête en place de Greve: supplice qu'il souffrit avec beaucoup de constance et de résignation. Telle fut la fin de cet homme en qui tout étoit grand, dit le P. Daniel, l'esprit, le courage, l'habileté dans la guerre, la naissance, les honneurs, les richesses, l'ambition. Son corps fut enterré aux Cordeliers. Le Roi céda au Duc de Bourgogne, comme on en étoit convenu, les villes de S. Quentin, de Ham, de Bohain, avec les trésors du Connétable, et hérita pour sa part des terres que ce malheureux Seigneur possédoit en France; mais ensuite il les donna, pour la plupart, au Maréchal de Gié. Louis de Luxembourg avoit épousé, 1°, le 16 Juillet 1435, à Bohain, Jeanne de Bar, Comtesse de Soissons, Vicomtesse de Meaux, fille unique de Robert de Bar, morte en 1462; 2°, l'an 1466, le 1 Août, Marie, fille de Louis, Duc de Savoie, sœur de la Reine Charlotte, femme de Louis XI, décédée l'an 1475, quelques mois avant son époux. Du premier lit il eut Jean, Comte de Soissons et de Marle, tué dans l'armée du Duc de Bourgogne, le 22 Juin 1476, à la bataille de Morat; Pierre, qui suit; Antoine, qui portoit le titre de Comte de Rouci quoiqu'il n'eût pas la terre, et tige des Comtes de Brienne; Charles, Evêque de Laon; Jacqueline, femme de Philippe, Sire de Croï et Comte de Porcien; Hélene, mariée à Janus, Comte de Geneve; Philippe, Abbesse de Moncel. Du second lit vinrent Louis, Comte de Ligni, Prince d'Andrie et Grand-Chambellan de France, mort le 31 Décembre 1503; et Jeanne, Religieuse.

PIERRE II.

1476. Pierre II, second fils de Louis de Luxembourg, fut appellé Comte de Brienne du vivant de Jean, son aîné. Mais après la mort de celui-ci, qui fut tué, comme on l'a dit, à la bataille de Morat, il prit les titres de Comte de S. Paul, de Marle, de Soissons, &c.; titres qui furent sans réalité, Pierre n'ayant jamais joui des Domaines de son pere situés en France, tant à cause de la confiscation, que parce qu'il étoit au service du Duc de Bourgogne. Pierre étant à Gand, l'an 1477, après la mort du Duc de Bourgogne, contribua beaucoup à soulever les Gantois contre le Chancelier Hugonet, et à le faire condamner à mort. Le motif qui le fit agir en cette occasion, fut le ressentiment de la mort de son pere, dont Hugonet avoit été cause en exécutant trop précipitamment l'ordre que le Duc de Bourgogne lui avoit envoyé de le livrer aux Commissaires de Louis XI; ordre qu'il avoit révoqué trois heures après. La même année 1477, la Princesse Marie, fille et héritiere du Duc Charles, cede et transporte, par acte du 20 Août, aux enfans du Connétable *tous droits, causes et actions que le feu Duc son pere et elle pourroient avoir, soit à titre de confis-*

cation, ou à titre de don et transport du Roy auparavant ou depuis le trépas de M. Louis de Luxembourg en la Comté de S. Paul, en toutes les autres terres et Seigneuries qui appartinrent audit Louis de Luxembourg. (Pavillon, *notes sur l'hist. de Luxembourg par Vignier.*) Pierre mourut au château d'Enghien le 25 Octobre 1482. De MARGUERITE, sa femme, fille de Louis, Duc de Savoie, sœur aînée de Marie, sa belle-mere, et veuve de Jean IV Paléologue, Marquis de Montferrat, décédée le 3 Mars 1483, il eut trois fils morts jeunes; Marie, qui suit; Françoise, Dame d'Enghien, femme de Philippe de Cleves, Comte de Ravestein. Pierre II et sa femme sont enterrés à Cercamp.

MARIE DE LUXEMBOURG.

1482. MARIE, fille aînée de Pierre II de Luxembourg, prit le titre de Comtesse de S. Paul, de Soissons, &c. après la mort de son pere. Elle étoit mariée pour lors à JACQUES DE SAVOIE, Comte de Romont, son oncle, lequel mourut le 30 Janvier 1486. Marie et Françoise, sa sœur, obtinrent du Roi Charles VIII, l'an 1487, une déclaration datée d'Amiens, au mois de Juillet, portant qu'elles rentreroient dans tous les biens de leurs aïeux paternels et maternels, comme aussi dans ceux de leurs oncles: déclaration qui fut homologuée au Parlement, malgré les oppositions de ceux qui possédoient ces biens, le 10 Fév. 1488 (N. S.). Marie eut dans sa part les Comtés de S. Paul, de Soissons, de Marle, la Vicomté de Meaux, et d'autres Domaines qu'elle porta dans la Maison de Bourbon-Vendôme par son mariage avec François de Bourbon, Comte de Vendôme. Elle perdit son époux le 3 Octobre 1495, et mourut elle-même le 1 Août 1546 (N. S.). (Voy. *les Comtes et les Ducs de Vendôme.*)

FRANÇOIS DE BOURBON II.

1495. FRANÇOIS DE BOURBON, II^e du nom, 3^e fils de François de Bourbon, Comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, Comtesse de S. Paul, de Soissons, &c. né à Ham en Picardie le 6 Octobre 1491, porta le titre de Comte de S. Paul après la mort de son pere. Il accompagna, l'an 1515, le Roi François I dans son expédition d'Italie, et combattit, le 13 et le 14 Septembre, à la fameuse bataille de Marignan. L'an 1521, étant à Romorentin avec la Cour, le sort le fait Roi de la feve dans une partie faite avec ses amis la veille des Rois. François I, l'ayant appris, envoie défier le nouveau Roi. La Maison du Comte est assiégée. On attaque et on se défend avec des boules de neige, des pommes et des œufs. Le jeu s'échauffant, l'un des assiégés lance par la fenêtre une bûche enflammée qui tombe sur la tête du Roi et le renverse sans connoissance. On veut rechercher l'imprudent qui a fait le coup; le Roi ne le permet pas: *C'est moi*, dit-il, *qui ai fait la folie; il est juste que je la boive.* Il revint de cet accident dont il ne témoigna aucun ressentiment au Comte de S. Paul. Ce dernier, l'an 1522, secourut la ville de Mezieres assiégée par le Comte de Nassau, fit rentrer Mouzon et Bapaume sous l'obéissance du Roi, et défit, l'an 1523, l'arriere-garde de l'armée angloise au combat du Pas en Artois. Etant retourné en Italie avec le Roi, l'an 1524, il sauva les débris de l'armée françoise à la retraite de Rebec, et les ramena en France. Ayant repassé encore les Alpes l'année suivante, il fut pris à la bataille de Pavie, et eut ensuite l'adresse de se sauver. Voici comme on raconte son aventure: Un coup de pique l'ayant renversé par terre à côté du Roi, il perdoit tout son sang, et paroissoit mort: un Espagnol, le rencontrant en cet état, voulut lui couper le doigt pour avoir son anneau. La douleur réveilla ses sens, et le fit crier. L'ennemi le chargea sur son cheval, le conduisit à Pavie, et le fit si bien traiter, qu'il en revint. Le Comte, qui n'avoit point engagé sa parole, prit le parti de s'en retourner lorsqu'il fut guéri.

François de Bourbon fut pourvu, l'an 1527, du Gouvernement du Dauphiné. Nommé, l'an 1528, par le Roi pour commander l'armée françoise d'Italie, il prit d'assaut Pavie le 19 Septembre, et saccagea cette place en mémoire de la défaite et de la prison de François I. Le 2 Mai de l'année suivante, il se rendit maître de Mortare; mais, le 23 Juin, il fut surpris à Landriano par Antoine de Leves, qui le fit prisonnier. Les Lansquenets et les Italiens l'avoient abandonné dans ce péril, et sa cavalerie s'étoit sauvée à Pavie avec l'avant-garde. Sa liberté lui fut rendue trois mois après par le Traité conclu le 5 Août à Cambrai. L'an 1534, par contrat du 9 Février, il promit sa main à ADRIENNE, fille unique et seule héritiere de Jean III, Sire d'Etouteville. En considération de cette future alliance, le Roi François I érigea la Seigneurie d'Etouteville en Duché, par Lettres du mois d'Août de la même année. Une des clauses du contrat de mariage portoit que le Comte François de Bourbon prendroit le nom, le cri et les armes d'Etouteville. Il y satisfit, et fut appellé le Duc d'Etouteville, dont les armes furent écartelées dans son écu avec celles de Bourbon. Le Roi, l'an 1536, ayant déclaré la guerre au Duc de Savoie, il fut envoyé contre lui, et réduisit presque tout son pays sous la domination de la France. Le Comté de S. Paul étoit cependant entre les mains de l'Empereur, qui s'en étoit saisi comme d'un Fief mouvant, selon lui, du Comté de Boulogne dont il étoit maître.

L'an 1537, au mois d'Avril, le Roi François I traita d'échange avec le Comte François et lui donna le Comté de Montfort-l'Amauri pour celui de S. Paul. L'ayant en son pouvoir, il fit travailler en diligence aux fortifications du chef-lieu. Mais avant qu'elles fussent achevées, un détachement des Impériaux, sous la conduite du Comte de Roeux, vint les détruire, passa la garnison au fil de l'épée, et mit le feu à la ville, qui fut long-tems à se relever de ce malheur. La guerre s'étant renouvellée, l'an 1542, entre la France et l'Empereur, le Comte François suivit le Dauphin chargé du commandement de l'armée qui fut envoyée en Picardie et dans le Luxembourg. Le secours qu'il donna, l'an 1543, à la ville de Landrécies, secours qui n'empêcha pas qu'elle ne fût prise, est le seul exploit connu de lui dans les deux campagnes qu'il fit avec ce Prince.

L'an 1544, le Comte d'Enghien, Général de notre armée en Italie, disposé à livrer la bataille de Cérisoles, députa le brave Montluc, alors Officier subalterne, à la Cour, pour en demander la permission. Le Comte de S. Paul, appellé au Conseil que le Roi tint à ce sujet, combattit vivement le discours que fit Montluc, aussi présent, pour appuyer cette demande: les raisons de Montluc l'emporterent. Le Comte, au sortir du Conseil, dit à ce guerrier: *Fou, enragé que tu es, tu vas être cause du plus grand bien ou du plus grand mal qui puisse arriver au Roi.* Montluc, qui étoit Gascon, lui répond: *Monsieur, soyez en repos, et assurez-vous que la premiere nouvelle que vous recevrez, c'est que nous les aurons fricassés et en mangerons si nous voulons.* L'événement vérifia cette prédiction. La paix s'étant faite à Crépi le 18 Septembre de la même année, le Comté de S. Paul fut rendu, par un des articles du Traité, à François de Bourbon pour en jouir comme il faisoit avant la guerre. Ce Prince mourut, le 1 Septembre 1545, à Cotignan près de Reims, et fut enterré à l'Abbaye de Vallemont en Normandie. Le Roi pleura en lui un frere et un compagnon d'armes; il le regretta d'autant plus, que l'amitié qui les unissoit depuis quarante ans n'avoit jamais éprouvé la moindre altération. Sa femme lui survécut environ quinze ans, étant morte à Trie le 15 Décembre 1560. De leur mariage

sortirent François, qui suit; Jeanne, morte en bas âge; et Marie, qui viendra ci-après.

FRANÇOIS DE BOURBON III.

1545. François III, né au château de Hambie en Normandie, le 14 Janvier 1536 (N. S.), de François de Bourbon II et d'Adrienne d'Etouteville, succéda au Comté de S. Paul, et fut pourvu du Gouvernement du Dauphiné après le décès de son pere. Le 22 Mai 1546, il confirma, par les Lettres-Patentes données en son nom, les priviléges de la ville de S. Paul, dont les titres avoient péri, l'an 1537, dans le désastre qui l'avoit ruinée. La mort l'enleva le 4 Octobre suivant dans sa dixieme année. Il est inhumé auprès de son pere à l'Abbaye de Vallemont. Pendant le peu de tems qu'il survécut à son pere, l'Empereur Charles-Quint, exerçant toujours les droits de Souveraineté sur le Comté de S. Paul, nomma Sénéchal de ce pays Jean de Longueval, Seigneur de Vaux et Gouverneur d'Artois.

MARIE DE BOURBON, JEAN DE BOURBON, FRANÇOIS DE CLEVES, LÉONOR D'ORLÉANS.

1546. Marie, née à la Fere le 30 Mai 1539, succéda, l'an 1546, sous la tutele d'Adrienne d'Etouteville, sa mere, à François de Bourbon, son frere, au Comté de S. Paul, ou plutôt au titre de ce Comté; car durant treize ans elle n'eut rien de plus, l'Empereur, comme on l'a dit, s'étant approprié l'utile de la terre de S. Paul. Le Roi de France, Henri II, reprit cependant, l'an 1550, le Comté de Montfort-l'Amauri, malgré la réclamation de Marie de Bourbon et de sa mere. Enfin l'an 1559, dans les conférences tenues pour la paix entre la France et l'Espagne, il fut réglé le 3 Avril ce qui suit : *La Dame Adrienne d'Etouteville* (c'étoit toujours elle qui étoit regardée comme propriétaire) *reprendra le Comté de S. Paul du Roy Catholique pour en jouir comme ses prédécesseurs avant la guerre, et spécialement comme ils en jouissoient avant l'échange fait dudict Comté de S. Paul avec celuy de Montfort en l'an* 1536 (V. S.); *et quant au droit de reprise que le Roy de France prétend lui appartenir, ses actions luy demeureront réservées, comme aussi au Roy Catholique, pour s'en servir respectivement; et pour ce députeront dans six mois et nommeront des arbitres. Pendant le procès. les parties demeureront ès droits et en la même possession en laquelle ils ont été dès le dernier Traité de Crépy jusqu'à la rupture de la paix en* 1551. *Le Roy Catholique ne pourra se servir de la reprise que la Dame de Touteville luy fera, ni le Roy très Chrétien d'aultre que ladicte Dame peut lui avoir faict. Et sera tenu en surséance, ladicte Dame faisant reprise avantageuse quant au payement des droits seigneuriaux et de reliefs, jusqu'à ce que* (le différend vuidé) *on voye s'ils seront dûs ou non.* Adrienne, en vertu de cet arrêté, fut sommée de la part du Roi Catholique de reprendre de Sa Majesté le Comté de S. Paul. Elle satisfit à cet ordre par son Procureur Maximilien de Melun, Vicomte de Gand; après quoi elle demanda la jouissance de ses revenus à la Duchesse de Parme, Gouvernante des Pays-Bas; ce qui lui fut accordé. Marie de Bourbon, l'an 1560, après le décès d'Adrienne, se mit en possession du Comté de S. Paul. Elle étoit mariée pour lors en secondes noces, par contrat du 2 Octobre 1560, à François de Cleves, II^e du nom, Duc de Nevers, qu'elle perdit le 10 Janvier 1563 (N. S.). Le 2 Juillet de la même année, elle se remaria à Léonor d'Orléans, Duc de Longueville, qui mourut à Blois au mois d'Août 1573, et fut inhumé à Châteaudun. Jean de Bourbon, Comte de Soissons, son premier mari et son cousin germain, qu'elle avoit épousé le 14 Juin 1557, n'avoit pas été deux mois avec elle, ayant été tué le 10 Août suivant à la journée de S. Quentin. Ces trois époux joignirent le titre de Duc d'Etouteville à celui de Comte de S. Paul. Marie finit ses jours le 7 Avril 1601, et eut sa sépulture à l'Abbaye de Vallemont, laissant de son troisieme mariage Henri d'Orléans, Duc de Longueville, François, qui suit, et quatre filles.

FRANÇOIS D'ORLÉANS.

1601. François d'Orléans, second fils de Léonor d'Orléans, Duc de Longueville, et de Marie de Bourbon, succéda, l'an 1601, à sa mere dans le Comté de S. Paul. Il porta aussi le titre de Duc de Fronsac, qui lui fut conféré au mois de Janvier 1608, et jouissoit des Gouvernemens d'Orléans, de Blois et de Tours. L'an 1621, par pouvoir du 12 Juin, il commanda l'armée de l'Orléanois et du Blaisois contre les Calvinistes. *Ces rebelles s'étoient fortifiés dans* Jargeau; le Comte de S. Paul eut ordre de les en déloger. La garnison capitula le 22 Mai 1622; et, sur la promesse qu'elle fit de sortir le lendemain, le Comte congédia une partie de ses troupes. Deux cens Calvinistes, profitant de cette imprudence, se glisserent dans Jargeau, et refuserent de tenir la capitulation. Mais les habitans, *instruits que le Comte faisoit venir du canon d'Orléans, remirent la place comme ils en étoient convenus.* (M. Pinard.) » François d'Orléans, avec de l'esprit et » beaucoup de bravoure, n'avoit aucune ardeur pour » la gloire. Son indifférence naturelle sur les grandes » comme sur les petites choses étouffoit en lui tout » amour-propre; il ne pensoit pas plus aux batailles où » il s'étoit distingué qu'aux parties de chasse qu'il avoit » faites. *Le 7 Octobre 1631, il est mort,* disoit-on, *tout » doucement sans rien dire comme il avoit vécu sans » rien faire*, apparemment par comparaison avec son » frere (le Duc de Longueville). Il ne laissa point d'en» fans de son mariage avec Anne de Caumont, Mar» quise de Fronsac. Le fils qu'il en avoit eu, Léonor » d'Orléans, Duc de Fronsac, avoit été tué à l'âge de » dix-sept ans (le 3 Septembre) en 1622 au siége de » Montpellier. Cette Anne de Caumont avoit d'abord » été fiancée à Claude d'Escars, Prince de Carenci, » qui fut tué en duel par Biron, son rival ». (Saint-Foix.) Elle mourut en 1642.

HENRI D'ORLÉANS.

1631. Henri d'Orléans, fils de Henri I, Duc de Longueville et d'Etouteville, né le 27 Avril 1595, succéda, l'an 1631, à François d'Orléans, son oncle, au Comté de S. Paul. Il étoit revêtu depuis la mort de son pere, arrivée deux jours avant sa naissance, des Duchés de Longueville et d'Etouteville, ainsi que de la Principauté de Neuchâtel en Suisse et des Comtés de Dunois, de Chaumont et de Tancarville. Après s'être distingué dans la guerre contre l'Espagne, pendant laquelle son Comté de S. Paul retomba sous cette Puissance, il fut mis à la tête des Plénipotentiaires, nommés, l'an 1644, pour traiter de la paix de Munster. Ayant embrassé depuis le parti de la Fronde, il fut arrêté, le 18 Janvier 1650, avec les Princes de Condé et de Conti, conduit avec eux, d'abord à Vincennes, puis à Marcoussi, et enfin au Havre. Délivré avec eux, le 13 Février 1651, il revint à la Cour, où sa conduite paisible et soumise lui mérita de nouvelles faveurs. Au lieu du Gouvernement de Picardie dont il étoit pourvu, le Roi lui donna celui de Normandie. L'an 1653, ce Monarque, par ses Lettres-Patentes, déclara qu'il reconnoissoit Henri, Duc de Longueville, pour Prince du sang, voulant que lui et ses descendans en mariage légitime fussent reconnus pour tels comme issus de la Maison d'Orléans, et eussent rang à la Cour après les autres Princes de son sang. Léonor, aïeul de Henri, avoit obtenu du Roi Charles IX de semblables Lettres au mois de Septembre 1571. Mais ni les unes ni les autres ne furent enregistrées. Henri mourut à Rouen, dont il étoit Gouverneur, ainsi que de toute

la Normandie, le 11 Mai 1663. Son corps fut transporté à la Sainte-Chapelle de Châteaudun, et son cœur aux Célestins de Paris. Il avoit épousé, 1° Louise de Bourbon, fille de Charles, Comte de Soissons (morte le 9 Septembre 1637), dont il eut deux fils, décédés en bas âge, et une fille, Marie, qui viendra ci-après. Anne-Genevieve, fille de Henri de Bourbon-Condé, fut la seconde femme du Duc de Longueville, qu'elle épousa le 2 Juin 1642. On sait le rôle que joua cette Princesse dans la cabale de la Fronde, où elle entraîna son mari, et la pénitence éclatante qu'elle en fit jusqu'à sa mort arrivée, le 15 Août 1679, à Paris dans le Couvent des Carmélites du fauxbourg S. Jacques. C'étoit le lieu de sa retraite depuis plusieurs années, après avoir été obligée de quitter le séjour de Port-Royal-des-Champs. Elle eut de son mariage deux fils, Charles-Louis, et Charles-Paris, qui suit, avec une fille, morte en bas âge.

CHARLES-PARIS.

Charles-Paris, fils puîné de Henri d'Orléans et d'Anne-Genevieve de Bourbon, né dans l'Hôtel-de-Ville de Paris la nuit du 28 au 29 Janvier 1649, devint, par la cession de son frere aîné, Duc de Longueville et d'Etouteville, Comte de S. Paul et Prince de Neuchâtel, sous la garde-noble de sa mere. Doué d'un naturel excellent, et élevé avec le plus grand soin, il donna dès sa plus tendre jeunesse les plus belles espérances. A l'âge de 18 ans il accompagna le Roi, l'an 1667, à sa campagne de Flandre, et eut part à la prise des villes de Tournai, Douai et Lille. L'année suivante, il fut aussi de l'expédition que le Monarque fit en Franche-Comté. Les Turcs faisoient alors le siége de Candie. Le Duc de Longueville partit à la tête de cent Gentilshommes pour aller au secours de cette place. Il y fit preuve de sa valeur en diverses attaques. Mais les forces et l'obstination des Turcs prévalurent sur les efforts de tous les braves qui entreprirent de leur faire lever ce siége. L'an 1672, il fut de la premiere campagne de Hollande, et passa le Rhin à la nage avec la cavalerie françoise. Mais, par une imprudence pardonnable à son âge, ayant attaqué au sortir de ce fleuve un corps des ennemis retranché à Tolhuis, il y fut tué le Dimanche, 12 Juin, dans le tems qu'on travailloit à l'élever sur le trône vacant de Pologne, et qu'il étoit près de l'emporter sur son compétiteur, Michel Wieçnowieçki. N'ayant point été marié, il laissa un fils naturel, Charles-Louis d'Orléans, qui fut tué, l'an 1688, au siége de Philisbourg.

CHARLES-LOUIS.

1672. Charles-Louis, né, le 12 Janvier 1646, de Henri d'Orléans-Longueville et d'Anne-Genevieve de Bourbon, fut dévoué, l'an 1669, à l'état ecclésiastique. Il avoit fait l'abandon de son patrimoine, à quelques réserves près, en faveur de Charles-Paris, son frere puîné; après quoi il s'étoit retiré dans l'Abbaye de S. George, près de Rouen, avec une tête dérangée, dont la solitude ne rétablit pas les organes. Il mourut dans cette retraite l'an 1694, et en lui fut éteinte la Maison d'Orléans-Longueville.

MARIE D'ORLÉANS-LONGUEVILLE.

1694. Marie, née, le 5 Mars 1625, de Henri d'Orléans-Longueville et de Louise de Bourbon, mariée, le 22 Mai 1657, à Henri II de Savoie, Duc de Nemours, mort, le 4 Janvier 1659, sans enfans, succéda, l'an 1694, à Charles-Louis, son frere, appellé l'Abbé de Longueville, dans le Comté de S. Paul et ses autres Domaines qu'il avoit hérités de Charles-Paris, son frere, et dont la régie avoit été commise à des curateurs. Marie ne garda point le Comté de S. Paul. Elle le vendit, par contrat des 15 et 17 Novembre 1705, à Elisabeth de Lorraine-Lillebonne, veuve de Louis I de Melun, Prince d'Epinoi dans l'Artois. Cette vente occasionna un long débat entre les Fermiers des Domaines du Boulonois et ceux de l'Artois pour les droits de relief; les uns soutenant que le Comté de S. Paul relevoit de Boulogne, les autres prétendant qu'il étoit mouvant de l'Artois, comme étant dans *la gouvernance* d'Arras. Le procès fut à la fin terminé, par arrêt du Conseil du mois de Janvier 1707, en faveur des derniers. La Duchesse Marie finit ses jours à Paris le 16 Juin 1707, à l'âge de 83 ans, et fut inhumée aux Carmélites de la rue Chapon.

LOUIS II DE MELUN.

1707. Louis, fils aîné de Louis de Melun, Prince d'Epinoi, et d'Elisabeth de Lorraine-Lillebonne, né l'an 1693, succéda à sa mere dans le Comté de S. Paul, et à son pere dans la Principauté d'Epinoi, la Vicomté de Joyeuse et autres Domaines. Le Roi Louis XIV, par Lettres du mois d'Octobre 1714, érigea la Vicomté de Joyeuse en Duché-Pairie. Le nouveau Duc de Joyeuse épousa, l'an 1716, Armande, fille d'Emmanuel-Théodose de Bouillon, Duc d'Albret, morte en couches le 13 Avril de l'année suivante. Un accident non moins funeste termina les jours de son époux. Etant à la chasse, l'an 1724, il fut blessé par un cerf le 27 Juillet, et mourut, le 31, de sa blessure.

CHARLES DE ROHAN-SOUBISE.

1724. Charles de Rohan, Prince de Soubise, né, le 16 Juillet 1715, de Louis-François-Jule de Rohan-Soubise et d'Anne-Julie-Adélaïde de Melun, sœur de Louis II, Comte de S. Paul et Prince d'Epinoi, a succédé à son oncle maternel dans tous les Domaines de sa Maison.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE GUINES.

GUINES, ou GHISNES (en latin *Ghisnæ*), ville de Picardie située à deux lieues de la mer et environ autant de Calais au Nord-Est, a donné son nom à un Comté qui comprenoit autrefois les villes d'Ardres, d'Hardewic, de Brédenarde, et de Tornehen avec le port de Witsan, et dont relevoient douze Baronies avec autant de Pairies. Les sentimens des anciens et des modernes sont partagés sur l'origine des Comtes de Guines. Voici ce qui nous a paru de plus probable après un sérieux examen.

SIFRID.

965. SIFRID, ou SIFROID, Prince danois, suivant la Chronique de S. Bertin, et non François d'extraction, comme le prétend Lambert d'Ardres, doit passer pour le premier Comte propriétaire de Guines. Cette terre appartenoit originairement à l'Abbaye de Sithiu ou S. Bertin. Nous en avons la preuve dans la Charte ou Pancarte donnée, l'an 877, par Charles le Chauve pour confirmer toutes les possessions de cette Abbaye. L'Historien moderne de Calais forme contre l'authenticité de cette piece des objections qu'on peut résoudre avec les premieres notions de la science diplomatique. La terre de Guines tomba depuis (on ne sait comment) dans le Domaine des Comtes de Flandre. Guillaume I, Comte de Ponthieu, dans la guerre qu'il eut, en 965, avec Arnoul II, dit le Jeune, Comte de Flandre, lui ayant enlevé les pays du Boulonois, de Guines et de S. Paul, ce dernier appella à son secours les Danois, qui vinrent en troupes sous la conduite de Canut, frere du Roi de Danemarck, et de Sifrid, son cousin. Leur expédition fut assez heureuse. Ils remirent Arnoul en possession d'une partie des terres que le Comte de Ponthieu lui avoit enlevées. Arnoul, pour reconnoître ce service, donna la terre de Guines à Sifrid, et lui fit épouser ELSTRUDE, sa sœur, dont il eut Adolphe, qui suit. Ce mariage étoit nécessaire, parce qu'il avoit été précédé, suivant Lambert d'Ardres et Ipérius, d'un commerce de Sifrid avec Elstrude. Ces deux Ecrivains disent qu'il finit par se pendre pour se soustraire au ressentiment d'Arnoul, qui n'apprit qu'après coup le déshonneur de sa sœur. Duchêne met sa mort en 965.

ADOLPHE.

ADOLPHE, ou ARDOLPHE, fils de Sifrid, né vers l'an 966, après la mort de son pere, fut pourvu du Comté de Guines, presque au moment de sa naissance, par Arnoul II, Comte de Flandre, son oncle maternel, qui le fit élever à sa Cour. A ce Comté Arnoul ajouta la terre de Brédenarde, et fit épouser depuis à son neveu MAHAUT, fille, suivant Lambert d'Ardres, d'Ernicule, Comte de Boulogne. Adolphe, selon le même Ecrivain, fit entourer d'un double fossé le château de Guines, nommé la Cuve à cause de sa figure, que son pere avoit commencé. Il vivoit encore en 996. En mourant, il laissa un fils, qui suit.

N. B. On s'est trompé ci-dessus, pag. 761, col. 2, à l'article d'ERNICULE, en disant qu'Ardolphe étoit Seigneur d'Ardres.

RAOUL.

RAOUL, fils d'Adolphe et son successeur, épousa, l'an 1000 au plutôt, ROSELLA, fille d'un Comte de S. Paul, suivant la Chronique de S. Bertin. Mauvais économe, il devint un tyran par une suite de ses prodigalités. Entre les impositions dont il chargea ses sujets, on remarque une capitation d'un denier annuel sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition, de quatre deniers pour les noces, et de pareille somme pour la sépulture. La crainte des révoltes lui fit introduire une autre servitude qu'on nomma *Colvékerlie*, ou *Massuerie*, par laquelle il étoit défendu aux paysans de porter d'autres armes que des massues; ce qui les fit nommer *Colvékerliens*, ou *Massuiers*. Raoul satisfit la haine de ses sujets par une fin tragique sans qu'ils y eussent participé. Etant allé à un tournoi qui se célébroit à Paris, il y reçut deux blessures dont il mourut avant l'an 1036. Ipérius dit qu'ayant été renversé de son cheval, les chiens le mirent en pieces, et que le cadavre fut ensuite jetté dans la Seine, où jamais on ne put le retrouver. De son mariage Raoul laissa plusieurs enfans.

EUSTACHE.

EUSTACHE, fils aîné de Raoul, lui succéda au Comté de Guines, dont il fit hommage à Baudouin le Barbu, Comte de Flandre. Lambert d'Ardres fait l'éloge de sa valeur, de sa bonté envers ses sujets, et de son zele pour la justice. Il épousa SUSANNE, fille de Siger de Gramines, dont il eut trois fils et deux filles. Les fils sont, Baudouin, Guillaume et Ramelin; les filles, Adele et Béatrix. Eustache vivoit encore en 1052. On ignore l'année de sa mort. (Duchêne, *Hist. de la M. de Guines*, p. 13 et *pr.* p. 10.)

BAUDOUIN I.

BAUDOUIN I, Comte d'Ardres, fils aîné d'Eustache, lui succéda au Comté de Guines l'an 1065 au plus tard; car on voit son nom et sa qualité de Comte de Guines parmi les témoins d'une Charte donnée à Corbie cette année par le Roi Philippe I en faveur de l'Abbaye d'Hasnon. (Bouquet, T. XI, p. 114.) L'histoire donne une idée avantageuse de sa valeur, de son savoir et de la régularité de ses mœurs. Il embrassa, l'an 1070, le parti de Robert le Frison contre Richilde et son fils dans la guerre qu'ils se faisoient au sujet de la Flandre. Il combattit pour le premier, l'année suivante, aux journées de Montcassel et de Broqueroies. L'an 1084, il fit le pélerinage de S. Jacques en Galice avec Enguerand, Seigneur de Lillers. Baudouin étant tombé malade à l'Abbaye de Charroux en revenant, le bon traitement qu'on lui fit dans cette mai-

son, et la régularité qu'il y remarqua, l'engagerent à demander, après son rétablissement, à l'Abbé Pierre II une partie de ses Moines pour les établir dans un Monastere qu'il avoit dessein de fonder à son retour. Enguerand fit la même demande pour lui. L'Abbé consentit à l'une et à l'autre; et telle fut l'origine du Monastere d'Andre ou d'Andernes, fondé par Baudouin dans le voisinage de Guines, et de celui de Ham, près de Lillers, par Enguerand. (Ipérius.) Adele-Chrétienne, femme de Baudouin, fut enterrée dans le premier l'année suivante 1085; et lui-même étant mort vers l'an 1091, y eut aussi sa sépulture. Ce fut dans la suite celle de plusieurs Comtes de Guines. Baudouin eut une guerre de plume et d'épée avec Arnoul I, Seigneur d'Ardres, au sujet de cette terre qu'il prétendoit relever de son Comté. Mais Arnoul, dit Lambert d'Ardres, lui opposa à la fin, par le conseil de son fils, un ennemi avec lequel il n'osa se mesurer. Ce fut Robert II, Comte de Flandre, à qui il remit son donjon et ses alleux pour les reprendre en Fief de lui. Ceci dut arriver pendant le voyage de Robert le Frison, pere de Robert II, à la Terre-Sainte. Baudouin eut de son mariage Manassès, qui suit; Foulques, qui, ayant été à la Terre-Sainte, devint Comte de Baruth; Gui, qu'un moderne, trompé par Lambert d'Ardres, fait Comte de Forès, en vertu d'un prétendu mariage de ce Seigneur avec une fille de Guillaume III, Comte de Forès; Hugues, Archidiacre de Terrouenne; Adele ou Alix, femme de Geofroi II, Seigneur de Semur en Brionnois (et non en Auxois); et Gisle, mariée à Wennemar, Châtelain de Gand, qualifié par Lambert d'Ardres *vir viribus inclytus et genere.*

MANASSÈS.

1091 ou environ. Manassès, dit Robert à cause de Robert le Frison, Comte de Flandre, dont il étoit filleul, succéda au Comte Baudouin son pere. Héritier de ses vertus, il se rendit célebre non seulement en France et dans les Pays-Bas, mais en Angleterre, où étant passé, il fut bien accueilli du Roi Guillaume le Roux. Ce Prince lui fit épouser Emme, fille de Robert, Seigneur de Tancarville, Chambellan de Normandie, et veuve d'Odon de Folkestone en Angleterre. Emme ne céda point en douceur ni en piété à son époux. Ce fut à sa priere qu'il abolit la Massuerie, ou Colvékerlie, ainsi que la capitation que le Comte Raoul, son prédécesseur, avoit établie, comme on l'a dit, sur tous ses sujets, et dont les Seigneurs de Ham jouissoient par inféodation. Manassès, ayant fait venir le Seigneur de Ham, racheta de lui ce droit en lui donnant des fonds de terre en échange. (*Lambert. Ard.*) Ce Comte eut la guerre avec Arnoul II, Baron d'Ardres, parce qu'à l'exemple de son pere il avoit porté au Comte de Flandre l'hommage qu'il devoit pour sa terre au Comte de Guines. Arnoul, assiégé par Manassès dans la ville d'Ardres, et près de se voir forcé dans le donjon où il s'étoit retiré, fit une sortie si vigoureuse, qu'il repoussa l'ennemi et le mena battant jusqu'à Guines. S'étant réconciliés ensuite, ils firent ensemble, l'an 1096, le voyage de la Terre-Sainte. Manassès et son épouse fonderent, l'an 1117, l'Abbaye de S. Léonard pour des filles dans un fauxbourg de Guines. L'an 1137, Manassès, se voyant accablé d'années et d'infirmités, se fit porter à l'Abbaye d'Andre, où il mourut peu de jours après y avoir pris l'habit religieux. Sa femme imita son exemple, et finit ses jours chez les Religieuses de S. Léonard. De leur mariage ils avoient eu deux filles: Sibylle, dite Rose, qu'ils marierent avec Henri de Gand, Châtelain de Bourbourg, fils de Demar, ou Themar, qui fut assassiné, le 2 Mars 1127, avec Charles le Bon, Comte de Flandre; et Ade, femme de Pierre de Maule, décédée sans enfans avant son pere. Sibylle, après avoir mis au monde une fille nommée Béatrix, mourut avant ses pere et mere des suites de ses couches. Henri, son époux, prit une seconde alliance avec Béatrix de Gand, de la branche des Seigneurs d'Alost. Le Comte Manassès avant son mariage, suivant Lambert d'Ardres, avoit eu d'une Demoiselle, originaire de Guines, une fille nommée Adélaïde, laquelle, ayant été mariée avec Eustache de Balinghen, lui donna cinq fils et une fille; puis, étant devenue veuve, elle prit une seconde alliance avec Daniel, frere de Siger II, Châtelain de Gand. Le même auteur dit que Manassès étoit d'une taille gigantesque, et d'une force proportionnée à sa taille, mais d'une figure d'ailleurs si agréable, qu'il suffisoit de l'envisager pour l'aimer. (Duchêne, *Hist. de la M. de Guines*, L. 1.)

BÉATRIX.

1137. Béatrix de Bourbourg, fille de Henri de Gand et de Sibylle de Guines, succéda dans le Comté de Guines à Manassès, son aïeul maternel, avec Albéric Sanglier, Seigneur anglois fort puissant, qu'il lui avoit donné pour époux. De grandes infirmités que celui-ci avoit remarquées en elle, dont la principale étoit la pierre, ou la gravelle, l'avoient porté à la quitter pour retourner en son pays. La nouvelle de la mort de Manassès le rappella dans le Comté de Guines. Mais, après en avoir pris possession et fait hommage à Thierri d'Alsace, Comte de Flandre, il repassa la mer, laissant son épouse auprès du Châtelain de Bourbourg, et sa terre à la garde du Seigneur de Ham. Cependant il avoit un concurrent secret pour cette succession dans la personne d'Arnoul, Seigneur de Tornehem, fils de Wennemar, Châtelain de Gand, et de Gisle, sœur de Manassès. Arnoul, profitant de son absence, fit une confédération à l'aide de laquelle il se rendit maître du Comté de Guines. En vain les partisans de Béatrix presserent son époux par divers messages de venir à leur secours: il fut sourd à leurs sollicitations, et resta tranquille à la Cour d'Etienne, Roi d'Angleterre, où il étoit en grande considération. Henri de Gand, pere de Béatrix, voyant l'indifférence d'Albéric pour recouvrer l'héritage de sa femme, promit sa fille à Baudouin, Seigneur d'Ardres, s'il vouloit s'engager à retirer des mains d'Arnoul le Comté de Guines. L'offre acceptée, Henri fait casser le mariage d'Albéric avec Béatrix, et la donne à Baudouin. Mais Béatrix mourut peu de jours après cette seconde alliance (l'an 1142 au plus tard), et fut enterrée au Monastere de Sainte-Marie de la Capelle, sans laisser de postérité. (*Lamb. Ard.*; Duchêne, *ibid.*)

ARNOUL I.

1142 au plus tard. Arnoul I, Seigneur de Tornehen, d'usurpateur du Comté de Guines en devint légitime héritier après la mort de Béatrix. Il eut néanmoins pour concurrent Geofroi III, Seigneur de Sémur en Brionnois, lequel prétendoit à ce Comté comme fils d'Alix, sœur aînée de Manassès, dont Gisle, mere d'Arnoul, n'étoit que sœur cadette. Mais Alix étoit morte depuis long-tems, au lieu que Gisle étoit encore vivante; ce qui donnoit l'exclusion à Geofroi, la représentation n'ayant pas lieu dans le pays. Geofroi se rendit après quelques contestations, et laissa Arnoul paisible possesseur du Comté de Guines. Arnoul se distingua par plusieurs actions de valeur, dont le détail n'est point venu jusqu'à nous; c'est ce qui l'a fait qualifier, par Lambert d'Ardres, *très vaillant Chevalier entre tous les Chevaliers de son tems.* Plusieurs Eglises le comptent aussi parmi leurs bienfaiteurs. Un des privileges qu'il leur accorda, fut que leurs hommes en passant par ses terres ne paieroient ni péages ni impôts. (L'usage des Seigneurs étoit alors, et dura long-tems, de rançonner tous ceux qui voyageoient sur leur territoire.) Ce Comte étant allé en Angleterre, y fut attaqué à Newton d'une maladie dont il mourut l'an 1169. Son corps fut apporté, comme il

l'avoit ordonné par son testament, à l'Hôpital de Guines, auquel il avoit légué ses armes, ses chevaux, ses chiens et ses oiseaux de chasse. De MAHAUT DE S. OMER, son épouse, il eut Baudouin, qui suit; Guillaume, qui épousa Flandrine de S. Paul; Manassès; Siger, qui continua la suite des Châtelains de Gand, et en reprit le nom que son pere avoit quitté; Arnoul, mort jeune; Marguerite, femme, 1° d'Eustache de Fiennes, 2° de Roger, Châtelain de Courtrai; et sept autres filles. (Duchêne, *ibid.* L. 2.)

BAUDOUIN II.

1169. BAUDOUIN II, fils aîné d'Arnoul I et né du vivant du Comte Manassès, son grand-oncle, qui le tint sur les fonts de baptême, succéda à son pere dans le Comté de Guines. Il étoit marié dès lors à CHRÉTIENNE, fille unique d'Arnoul, Seigneur d'Ardres, dont les possesseurs avoient presque toujours eu de vifs démêlés avec les Comtes de Guines. L'exactitude avec laquelle il fit rendre la justice, lui mérita le titre glorieux de *juste Juge et de Justicier admirable.* L'an 1170, il reçut avec grande distinction S. Thomas, Archevêque de Cantorberi, qui passa par le Comté de Guines en retournant de son exil. Baudouin dans sa jeunesse avoit été armé Chevalier par ce Prélat, et conservoit une singuliere vénération pour sa personne. Ayant perdu sa femme le 2 Juillet 1177, il en conçut un chagrin dont il pensa mourir. Depuis ce tems il s'adonna spécialement à l'étude. Lambert d'Ardres dit que sans avoir appris les Lettres dans son jeune âge, il fit de grands progrès dans la Philosophie et les saintes Ecritures. Des hommes savans, qu'il attira chez lui, suppléerent au défaut de sa premiere éducation, en lui expliquant les meilleurs livres. Landri Valanis, entre autres, traduisit en sa faveur de latin en roman le Cantique des Cantiques avec les Evangiles des Dimanches, et des Homélies relatives des Peres. Maître Geofroi lui mit en la même langue une partie de la Physique d'Aristote; et Simon de Boulogne fit pareillement une traduction de Solin, qu'il eut l'honneur de lui présenter. Enfin ce Comte faisoit un si grand cas de la littérature, qu'il forma une bibliotheque considérable, dont il confia le soin à Maître Hesard de Hesdin. On rapporte encore que Gauthier *Silens*, autrement dit *Sileaticus*, composa pour Baudouin un livre intitulé de son nom, *Le Silence*, ou *Le Roman du Silence*, dont le Comte le récompensa libéralement en chevaux, en habits et en autres présens. Il reçut très magnifiquement, l'an 1178, dans son château d'Ardres, Guillaume de Champagne, Archevêque de Reims, qui venoit de visiter le tombeau de S. Thomas de Cantorberi. Lambert d'Ardres, faisant la description du repas que le Comte donna au Prélat, dit que les François ayant demandé de l'eau pour tempérer la force des vins grecs qu'on leur servoit, les valets, en guise d'eau, leur versoient de l'excellent vin d'Auxerre, *Autissidoricum vinum pretiosissimum* (c'étoit par conséquent du vin blanc); de quoi le Prélat s'étant apperçu, demanda à son hôte, sans marquer sa défiance, un verre de cette eau. Le Comte alors, s'étant levé, va droit au buffet, renverse et casse toutes les cruches d'eau, feignant d'être ivre. » Cette gentillesse, » ajoute Lambert, divertit ce grave personnage et mérita au Comte le pardon de la supercherie qu'il avoit » faite aux convives ». Telles étoient les mœurs du tems.

L'an 1179, Baudouin accompagna le Roi Louis le Jeune à ce même tombeau. Il étoit alors attaché aux intérêts de la France; mais dans les guerres qui s'éleverent depuis entre le Roi Philippe-Auguste et le Comte de Flandre, il tint constamment le parti de ce dernier. Son pays souffrit de cet attachement par les ravages qu'y firent les troupes françoises. L'an 1185, il fut compris dans le Traité de paix que le Comte de Flandre fit avec le Monarque françois. Mais cette paix, ouvrage de la nécessité pour lui, ne l'attacha pas davantage aux intérêts de la France. L'an 1198, le Comte de Guines et Renaud de Dammartin, Comte de Boulogne, s'étant liés ensemble, après avoir été long-tems ennemis, se retirerent pardevers le Comte de Flandre, et lui renouvellerent l'hommage de leurs Comtés. Philippe-Auguste, instruit de cette nouvelle félonie, se mit en devoir de la punir; et, ayant marché contre ces rebelles, il les réduisit à demander la paix. Pour l'obtenir, un des préliminaires fut qu'ils se reconnoîtroient vassaux immédiats du Roi de France, suivant le Traité d'Arras, fait avec le Comte de Flandre en 1181. On dressa sur ce pied le nouveau Traité de paix, qui fut signé à Péronne aux fêtes de Noël 1199. Mais la soumission du Comte de Guines ne fut encore qu'un acte forcé, qui ne changea pas son aversion pour la France. L'an 1203, une nouvelle levée de bouclier du Comte Baudouin rappella Philippe-Auguste sur ses terres, dont ce Prince fit la conquête avec rapidité. Le Comte, poussé à bout, fut obligé de venir se rendre prisonnier à Paris avec deux de ses fils, Gilles et Siger. Sa captivité fut d'environ deux ans, et ayant promis d'être plus fidele, le Roi lui rendit sa terre avec la liberté l'an 1205. Il ne jouit pas long-tems de cet avantage; une maladie, qu'il avoit contractée dans sa prison, le conduisit au tombeau le 2 Janvier de l'année suivante. (N. S.) A ses funérailles assisterent trente-trois enfans qu'il avoit eus tant de CHRÉTIENNE, son épouse (morte le 2 Juillet 1177), que de ses maîtresses : car tout amateur qu'il étoit des Lettres, il n'en fut pas plus réglé dans ses mœurs. Les principaux de ses enfans légitimes sont Arnoul, qui suit; Gilles et Siger, qui avoient tenu compagnie à leur pere dans sa prison ; et Baudouin, dont il sera parlé ci-après. (Duchêne, *ibid.* L. 2.)

ARNOUL II.

1206. ARNOUL II, Baron d'Ardres, fils aîné de Baudouin et de Chrétienne, leur succéda au Comté de Guines. Son pere l'avoit armé lui-même Chevalier à la Pentecôte de l'an 1181, après l'avoir rappellé de la Cour de Flandre, où il avoit reçu son éducation. Arnoul avoit ensuite employé deux ans à parcourir les pays étrangers, afin de voir les tournois et les autres combats d'armes qui s'y faisoient. A son retour il eut dessein d'épouser Ide, Comtesse de Boulogne et veuve pour lors de Berthold de Zéringhen, son troisieme mari. Cette Dame le desiroit elle-même; mais Renaud de Dammartin l'enleva dans ce tems, et, l'ayant emmenée en Lorraine, il la contraignit de lui donner sa main. Arnoul, informé secrètement par la Comtesse de la violence qu'on lui avoit faite, vint en Lorraine pour la délivrer. Mais Renaud, l'ayant fait surprendre par ses gens, le fit prisonnier et le mit sous la garde d'Albert, Evêque élu de Verdun. Arnoul, quelques mois après, recouvra sa liberté par la médiation de l'Archevêque de Reims. De retour chez le Comte Baudouin son pere, qui vivoit encore, il fiança Eustachie, fille de Hugues IV, Comte de S. Paul, et renonça ensuite à cette alliance pour épouser BÉATRIX, sœur et héritiere de Henri II, Châtelain de Bourbourg, la personne la plus accomplie de son siécle, si l'on en croit Lambert d'Ardres. Béatrix lui apporta aussi la terre d'Alost, dont elle avoit hérité du chef de son aïeul. Arnoul, s'étant réconcilié depuis avec Renaud, entra dans la ligue que ce dernier et Baudouin, pere d'Arnoul, firent avec le Comte de Flandre contre le Roi de France.

L'an 1209, Arnoul, Comte de Guines depuis trois ans, se brouille de nouveau avec Renaud au sujet des limites de leurs Comtés. Le Roi Philippe-Auguste vient au secours de celui-ci, enleve au Comte de Guines diverses places, et laisse en partant des garnisons qui désolerent le pays, dit la Chronique d'Andre, pendant l'espace d'un an.

L'an 1211, le Comte Arnoul, ayant fait sa paix

avec le Roi de France, lui rend hommage, ainsi qu'au Prince Louis son fils, du Comté de Guines. Cette démarche irrita contre lui Ferrand, Comte de Flandre, qui se prétendoit Suzerain de Guines, sans égard pour le Traité fait à Péronne en 1199. Ferrand, s'étant fortifié de l'alliance du Roi d'Angleterre, d'Otton IV, Roi de Germanie, du Comte de Boulogne, de Simon de Dammartin son frere, et d'autres Seigneurs, vint, l'an 1212, avec une partie de ses alliés dans le Comté de Guines, qu'ils ravagerent pendant un an, et d'où ils emmenerent la Comtesse Béatrix en Flandre. Les Anglois qui étoient dans leur armée raserent le château de Guines pour se venger des droits que le Comte exigeoit d'eux lorsqu'ils passoient sur ses terres. Arnoul, qui s'étoit réfugié à la Cour de France, eut la satisfaction de voir tous ses ennemis défaits et pris prisonniers la plupart, l'an 1214, à la célebre bataille de Bouvines, où il combattit dans l'armée de Philippe-Auguste. Six ans auparavant (l'an 1208), le Roi d'Angleterre ayant chassé de son Royaume les Moines de Cantorberi, le Comte de Guines étoit venu au-devant d'eux comme ils étoient entrés sur ses terres au nombre de quatre-vingts, et après les avoir régalés dans son château de Tornehen, leur avoit fourni des chevaux pour les conduire à S. Omer. Arrivés en cette ville, la Communauté de S. Bertin vint les recevoir processionnellement dans la place publique. C'étoit, dit la Chronique d'Andre, un spectacle qui tiroit des larmes à tous les assistans, que de voir un Couvent venir ainsi à la rencontre d'un autre, et les cœurs de part et d'autre manifester leur charité réciproque par les baisers de paix les plus tendres et les plus affectueux. Après avoir emmené chez eux ces exilés, et les y avoir gardés plusieurs jours, les Religieux de S. Bertin voulurent les engager à y fixer leur séjour. Mais Geofroi, Prieur de Cantorberi, craignant qu'une si grande multitude ne fût à charge en restant dans le même lieu, ne consentit à y demeurer que lui huitieme, et envoya les autres en divers Monasteres de France, où ils furent reçus avec joie et traités avec toute sorte d'humanité pendant les six ans que dura leur exil.

Le Comte Arnoul, l'an 1215, suivit le Prince Louis de France dans son expédition contre les Albigeois, et l'année suivante il l'accompagna dans celle d'Angleterre. Il obtint, l'an 1217, de gré ou de force la délivrance de Béatrix, sa femme, que la Comtesse de Flandre retenoit toujours auprès d'elle. Il alla de nouveau, l'an 1219, combattre les Albigeois en Languedoc. Etant de retour l'année suivante, il mourut et fut enterré dans l'Eglise d'Ardres. De son mariage il eut quatre fils, qui lui survécurent, et cinq filles, dont Mahaut, la troisieme, épousa Hugues de Châtillon, Comte de S. Paul. (*Voyez* Ide, *Comtesse de Boulogne.*)

BAUDOUIN III.

1220. Baudouin III, fils aîné d'Arnoul II, lui succéda au Comté de Guines, à la Châtellenie de Bourbourg et à la Seigneurie d'Ardres, à l'âge de vingt-deux ans. Peu de tems après il épousa Mahaut, fille de Guillaume, Seigneur de Fiennes et de Tingri, et d'Agnès, sœur de Renaud et de Simon de Dammartin. Le douaire de Béatrix, mere de Baudouin, occasionna de grandes contestations entre elle et son fils. Cette Princesse mourut au mois d'Août 1224 à Bourbourg.

Baudouin de Guines, surnommé le Clerc, oncle du Comte de Guines, ayant été assassiné, l'an 1229, par quelques Gentilshommes, son neveu se mit en devoir de venger sa mort. On prit les armes de part et d'autre, et tout le pays alloit expier ce meurtre par le saccagement dont il étoit menacé. Marie, Comtesse de Ponthieu, se rendit médiatrice, et ménagea un accommodement par lequel il fut réglé que les assassins iroient expier leur crime à la Terre-Sainte par un service de deux ans. (*Chron. Andr.*) Le Comte Baudouin accompagna, la même année, le Prince Philippe Hurepel dans l'expédition qu'il fit contre le Comte de Champagne. Le Roi S. Louis ayant érigé, l'an 1238, l'Artois en Comté, mit dans sa mouvance ceux de Boulogne, de Guines et de S. Paul, qui devinrent par là des arriere-Fiefs de la Couronne. (Du Tillet.) L'an 1241, Baudouin passe la mer pour aller au secours du Roi d'Angleterre, Henri III, qui étoit en guerre avec ses Barons. Chargé de la garde du château de Monmouth, il y est assiégé par le Grand-Maréchal de la Couronne. Baudouin fait une sortie sur l'ennemi, dans laquelle, après un combat sanglant, il se rend maître de la personne du Maréchal. Mais, tandis qu'il emmene son prisonnier, il est renversé par terre d'un coup de fleche. Ses soldats l'emporterent à la hâte. On le crut blessé mortellement; mais il guérit en peu de tems de sa blessure et signala sa valeur en Angleterre par d'autres exploits. Il étoit de retour l'année suivante à Guines. L'an 1245 (N. S.), étant au lit de la mort, il fit son testament *le Delun de la Tiphaine* (lundi après l'Epiphanie), et mourut peu de jours après. L'auteur de son épitaphe le qualifie *grand amateur de la justice, miroir de conseil et bon administrateur de sa terre.* Il eut de son mariage deux fils et deux filles.

ARNOUL III.

1245. Arnoul III, fils aîné de Baudouin III et de Mahaut de Fiennes, leur succéda, vers la mi-Janvier, au Comté de Guines et aux Seigneuries d'Ardres et de Bourbourg. Au mois de Septembre suivant ou environ, Arnoul étant allé en Angleterre pour faire sa cour au Roi Henri III, Roger Bigod, Grand-Maréchal du Royaume, donna ordre qu'il fût arrêté sur sa route. Le Comte évita l'embuscade; mais, sur les plaintes qu'il porta de cette violation du droit des gens aux Cours de France et d'Angleterre, Roger Bigod répondit que c'étoit en représailles de pareil traitement qu'Arnoul avoit fait à sa suite, lorsqu'il traversoit, en qualité d'Ambassadeur du Roi son maître, le Comté de Guines pour se rendre au Concile général de Lyon; ajoutant que le Comte n'avoit relâché ses gens et ses équipages qu'après s'être fait payer une somme exorbitante pour un droit de péage qu'il avoit établi sur ses terres. Le Roi S. Louis interposa pour Arnoul sa médiation, et lui obtint un sauf-conduit pour son retour. Ce bon Prince l'engagea depuis à supprimer ce péage odieux, en lui donnant un équivalent en revenus fixes. Matthieu Paris, qui rapporte l'aventure d'Arnoul sous l'an 1249, se contredit visiblement en disant qu'elle arriva bientôt après le Concile de Lyon, qui se tint au mois de Juillet 1245 : *Contigit autem hoc citò post Concilium.* Elle ne peut d'ailleurs appartenir à l'an 1249, puisque Saint Louis étoit alors à la Terre-Sainte.

L'an 1248, Arnoul, par un acte passé au mois de Mai, reconnut devoir à Robert, Comte d'Artois, quatre hommes-liges, savoir, l'un pour le Comté et la forteresse de Guines, le second pour la Baronie d'Ardres, le troisieme pour la Châtellenie de l'Angle, et le quatrieme pour la terre qu'il avoit à S. Omer. Arnoul s'étant embarqué, l'an 1253, avec Thibaut, Comte de Bar, pour aller au secours de Gui de Dampierre contre Guillaume, Comte de Hollande, ils furent défaits et pris tous trois prisonniers à la bataille que Guillaume gagna sur eux, le 4 Juillet, à Valcheren. Il en coûta au Comte de Guines pour sa liberté, qu'il ne recouvra qu'au mois de Mars suivant, vingt mille sept cens livres parisis (1), qui lui furent prêtées par les quatre Bans

(1) 20,700 livres parisis, ou 25,875 livres tournois, reviendroient aujourd'hui à 457,101 liv. 8 s. 9 d. de notre monnoie courante.

de

de son Comté. L'an 1283 (N. S.), accablé de dettes, il vendit, par Traité du mois de Février, au Roi Philippe le Hardi, son Comté de Guines, sans égard pour la donation qu'il en avoit précédemment faite à Baudouin son fils. Arnoul survécut peu à cette vente. On ne sait s'il fut précédé ou suivi au tombeau par sa femme, ALIX, fille d'Enguerand III, Seigneur de Couci, de Marle et de la Fere, et de Marie de Montmirel, héritiere des terres d'Oisi, de Montmirel, de la Ferté-Arnoul, de la Ferté-Gaucher, de la Vicomté de Meaux et de la Châtellenie de Cambrai : toutes Seigneuries qui tomberent par la suite dans la Maison de Guines. De ce mariage naquirent six enfans : Baudouin, qui suit ; Enguerand, Seigneur de Couci, d'Oisi et de Montmirel, qui a fait la seconde branche des Seigneurs de Couci ; Jean, Vicomte de Meaux ; et trois filles, dont l'aînée, Béatrix, mourut Abbesse de Blandek, au diocèse de Terrouenne, en 1287. Tous ces enfans et leur postérité porterent le surnom et les armes de Couci conformément à un des articles du contrat de mariage de leur mere.

BAUDOUIN IV.

1283. BAUDOUIN, fils aîné d'Arnoul III, hérita de son pere la Châtellenie de Bourbourg avec les Seigneuries d'Ardres, d'Anderwic et de Brédenarde, et de sa mere celles de Marle, de Montmirel, &c. Il voulut aussi rentrer dans le Comté de Guines, et intenta procès au Roi pour ce sujet ; mais il fut débouté de sa demande par arrêt du Parlement de la Toussaints 1283. Baudouin mourut l'an 1293, laissant de CATHERINE DE MONTMORENCI, qu'il avoit épousée avant l'an 1282, deux filles, Jeanne, qui suit, et Blanche, morte sans alliance.

JEANNE DE GUINES ET JEAN DE BRIENNE.

1293. JEANNE DE GUINES, fille aînée de Baudouin de Guines, Châtelain de Bourbourg, s'étant mariée à JEAN DE BRIENNE, Comte d'Eu, Grand-Chambrier de France, les deux époux firent une nouvelle tentative pour recouvrer par les voies juridiques le Comté de Guines. Dans cette vue, ils présenterent au Roi Philippe le Bel une requête fondée sur ce qu'Arnoul III ayant donné à Baudouin son fils, pere de Jeanne, les villes et châteaux de Guines, d'Ardres, d'Anderwic et de Brédenarde, en faveur de son mariage, il n'avoit pu depuis les aliéner. Cette requête eut son effet ; et, par jugement prononcé l'an 1295, Jeanne et son mari obtinrent la délivrance du Comté de Guines. « Cependant » j'observe, dit M. Brussel, qu'il est encore rendu » compte, en l'année 1298, de la terre de Guines au » profit du Roi par le Bailli d'Amiens ». Jean de Brienne fut tué, l'an 1302, à la bataille de Courtrai, donnée le 11 Juillet, laissant de sa femme un fils en bas âge, nommé Raoul, dont elle eut long-tems la garde, et Marguerite, femme de Gui II de la Trémoïlle, Vicomte de Thouars. Jeanne recouvra d'autres biens de sa Maison, et finit ses jours à Guerville, dans le Comté d'Eu, l'an 1331.

RAOUL II.

1331. RAOUL II, successeur de Jean de Brienne son pere, l'an 1302, au Comté d'Eu, le fut de Jeanne sa mere, en 1331, dans celui de Guines. Après la mort du Connétable Gaucher de Châtillon, il parvint à cette dignité, dont il étoit pourvu lorsqu'en 1332 il accompagna Jean, Roi de Boheme, dans son voyage d'Italie. L'an 1345 (N. S.), s'étant rendu à Paris pour les noces de Philippe de France, Duc d'Orléans, il y périt, le 18 Janvier, d'un coup de lance qu'il reçut dans un tournoi. De JEANNE DE MELLO, qu'il avoit épousée l'an 1319, il eut un fils, qui suit, et deux filles : Jeanne, mariée, 1° à Gaucher de Brienne, Duc d'Athenes et Connétable de France, 2° à Louis d'Evreux, Comte d'Etampes ; et Marie, morte sans alliance.

RAOUL III.

1345. RAOUL III, fils de Raoul II, lui succéda aux Comtés d'Eu et de Guines, de même qu'à la dignité de Connétable. Les Anglois, sous la conduite du Roi Edouard III et de Geofroi d'Harcourt, étant descendus en Basse-Normandie, l'an 1346, et ravageant cette contrée, Raoul et le Comte de Tancarville sont envoyés par le Roi Philippe de Valois au secours de la ville de Caen. Les Bourgeois s'étant joints à la Noblesse et aux troupes que ces deux Chefs avoient amenées, promettent de faire la plus brave défense. Le Connétable, sur la proposition qu'ils lui font d'aller au-devant de l'ennemi qui s'approchoit, les range en bataille au-delà du pont ; mais, après la premiere décharge des Anglois, il est abandonné de cette bourgeoisie, et obligé de se rendre, ainsi que Tancarville, à un Officier ennemi, nommé Thomas Holland. Quelques Historiens néanmoins, pour excuser les Caenois, disent qu'ils furent trahis par leurs Chefs qui étoient d'intelligence avec les Anglois. Quoi qu'il en soit, les deux Généraux françois furent conduits prisonniers en Angleterre, où le Connétable demeura trois ans. Ils furent traités par Edouard avec des marques d'affection qui ne firent point honneur à leur captivité. Raoul obtient permission, l'an 1350, de passer en France pour traiter des moyens de payer sa rançon. Il se rend à Paris, et vient à l'hôtel de Nesle, le 16 Novembre, pour faire sa cour au Roi Jean. L'accueil ne fut pas tel qu'il s'en étoit flatté. Le Monarque avoit sur sa fidélité de violens soupçons, inspirés ou fomentés par Charles d'Espagne de la Cerda, jaloux de sa charge, dont il exerçoit les fonctions pendant sa captivité. En conséquence il le fait arrêter par le Prévôt de Paris, et trois jours après on lui tranche la tête, devant le même hôtel, *à l'heure de matines* (1), dit une Chronique manuscrite, sans forme de procès, en présence du Duc de Bourbon, du Comte d'Armagnac, et de quelques autres Seigneurs. Le soupçon de haute trahison fut le motif de cette étonnante exécution. Raoul avoit épousé CATHERINE, fille de Louis II de Savoie, Seigneur de Bugei, et veuve d'Azzon Visconti, Seigneur de Milan. Après la mort de son second époux, dont elle n'eut point d'enfans, elle contracta une troisieme alliance avec Guillaume I de Flandre, Comte de Namur.

Non content d'avoir fait périr Raoul sans formalités, le Roi confisqua ses terres, donna le Comté d'Eu à Jean d'Artois, fils de Robert, Comte de Beaumont, et réunit celui de Guines au Domaine de la Couronne ; puis il en fit don à Jeanne d'Eu, sœur de Raoul, en considération de son mariage avec Louis d'Evreux, Comte d'Etampes. Mais, l'an 1352, pendant l'absence du Gouverneur de Guines, celui de Calais, Aimeri de Pavie, ayant corrompu le Lieutenant de la place, s'en rendit maître pour le Roi d'Angleterre, à qui elle fut cédée ensuite par le Traité de Brétigni (l'an 1360). Le Roi Charles VI recouvra ce Comté, dont il fit une nouvelle réunion à la Couronne. (Duchêne, *Hist. de la M. de Guines.*) Il en fut une seconde fois démembré, et cédé, l'an 1435, par le Traité d'Arras, à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. Ce Prince n'en jouit pas ; et peut-être les Anglois l'avoient-ils alors reconquis. Ce qui paroît certain, c'est que le Roi Charles VII le reprit sur eux. Le Roi Louis XI, son fils, ne fut pas plutôt monté sur le trône, qu'il fit donation du Comté de Guines à

(1) Les matines se disoient alors vers le milieu de la nuit dans toutes les Eglises, et les laïques les plus réguliers se faisoient un devoir d'y assister.

Antoine de Croï pour lui et ses descendans mâles, par Lettres-Patentes registrées au Parlement le 18 Décembre 1461. Louis I de la Trémoïlle, Vicomte de Thouars et Prince de Talmont, fit opposition à cette donation, prétendant que le Comté de Guines lui devoit revenir, sur la supposition que Marguerite d'Eu, qui avoit épousé, vers la fin du 13^e^ siécle, Gui II de la Trémoïlle, Vicomte de Thouars, étoit fille de Jeanne, Comtesse de Guines, et sœur de Raoul II, pere de celui sur lequel ce Comté fut confisqué. Mais il est prouvé, dit Duchêne, par une ancienne Chronique des Comtes d'Eu, qu'elle étoit sœur de Jean II, Comte d'Eu, mari de la même Jeanne. Le Conseil de Louis XI, jugeant mal fondée l'opposition du Sire de la Trémoïlle, n'y eut aucun égard. Il n'en fut pas de même de celle de Charles, Comte de Charolois, qui revendiquoit le Comté de Guines en vertu du Traité d'Arras. Louis XI, par le Traité conclu, le 5 Octobre 1465, à Conflans, fut obligé d'abandonner à ce Prince le Comté de Guines; mais Charles, depuis son avénement au Duché de Bourgogne, ayant eu de nouvelles querelles avec Louis XI, ce Comté lui fut retiré, et rendu à Antoine de Croï. Après la mort de celui-ci, Philippe, son fils, lui succéda au Comté de Guines, ainsi qu'à ses autres biens. Mais, s'étant depuis engagé dans le parti du Duc de Bourgogne, toutes ses terres de France furent confisquées au mois de Janvier 1476, et le Comté de Guines fut donné à Antoine, bâtard de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, après la mort duquel, arrivée l'an 1504, il revint à la Couronne, dont il n'a plus été distrait.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES, PUIS DUCS, D'AUMALE.

La ville d'Aumale, *Alba-Marla*, ou *Aumalcum*, située sur la Brêle, dans la haute Normandie, aux confins de la Picardie, est le chef-lieu d'un Comté, puis Duché, auquel elle a donné son nom.

EUDES.

Eudes, fils d'Etienne II, Comte de Champagne, ayant été privé de la succession de son pere par Thibaut III, Comte de Blois, son oncle, se retira auprès de Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie. Ce Prince lui fit épouser Adélaïde, sa sœur utérine, fille d'Herluin, Seigneur de Conteville, et d'Harlette sa femme. Il accompagna, l'an 1066, Guillaume à la conquête d'Angleterre. Les services qu'Eudes lui rendit furent récompensés par le don que Guillaume lui fit du Comté d'Holderness, dans l'Yorckshire. D'un autre côté l'attachement qu'il eut pour Jean de Bayeux, Archevêque de Rouen, *lui mérita la terre* d'Aumale, que ce Prélat, du consentement de son Chapitre, lui céda pour porter sa banniere et le servir avec dix Chevaliers à la guerre. Il y avoit dans cette terre un château bâti, vers l'an 1000, par un Seigneur nommé Guerinfroi, qu'il plaît à D. Duplessis de qualifier Comte d'Aumale, sans fondement. Ce même Seigneur fonda, vers l'an 1027, au même lieu, l'Abbaye d'Auchi ou d'Auxi, dite aujourd'hui d'Aumale, et ce fut vraisemblablement de lui que l'Eglise de Rouen avoit acquis cette terre. Guillaume, par considération pour Eudes, l'érigea en Comté. Après la mort de ce Prince, Eudes se trouva, par la situation de ses terres, dans la dépendance de deux freres ennemis, Guillaume II, Roi d'Angleterre, et Robert, Duc de Normandie, entre lesquels il fut obligé d'opter, quoique, suivant les loix féodales, il leur dût à l'un et à l'autre la fidélité : chose à la vérité impossible dans la conjoncture où il se rencontroit. Il préféra le service du premier à celui du second; et dans cette disposition il reçut garnison angloise, l'an 1090, dans son château d'Aumale. Mais il ne persévéra point dans son attachement à Guillaume. Séduit par des vues d'ambition, il forma une conjuration avec Robert de Mowbrai et d'autres Seigneurs pour mettre son propre fils sur le trône d'Angleterre. Guillaume, instruit du complot avant qu'il éclatât, en prévint les suites. Eudes fut arrêté par ses ordres, l'an 1096, et confiné dans une obscure prison où il finit ses jours, laissant avec ce fils une fille, Judith, veuve alors de Walleve, ou Walters, Comte de Huntington, Danois d'origine, à qui Guillaume le Conquérant avoit fait trancher la tête pour crime de rebellion.

ETIENNE.

Etienne, fils d'Eudes de Champagne, possédoit le Comté d'Aumale du vivant de son pere, lequel, ayant fixé son séjour en Angleterre, lui avoit cédé ce qu'il avoit en Normandie. L'an 1090, il suivit le parti de Guillaume le Roux lorsqu'il vint en Normandie faire la guerre au Duc Robert son frere. Avec l'argent qu'il reçut de Guillaume, il agrandit et fortifia son château d'Aumale, où il logea toute la famille royale dans une visite qu'il en reçut. (Ordér. Vital.) Ce fut par l'ordre de ce Monarque qu'il secourut peu de tems après Raoul de Toëni, Seigneur de Conches, contre Guillaume, Comte d'Evreux, sous les armes duquel il étoit près de succomber. Etienne se réconcilia depuis avec le Duc Robert. Plusieurs Seigneurs, comme on vient de le dire à l'article de son pere, conspirerent, en 1095, pour le placer sur le trône d'Angleterre, et échouerent dans ce dessein par la diligence que fit le Roi Guillaume II pour en prévenir l'exécution. Etienne, qui étoit pour lors en Angleterre, se réfugia dans l'Abbaye de S. Oswi. Il y fut pris et conduit au château de Bambury, où Guillaume donna ordre qu'on lui crevât les yeux. Mais la femme et les parens du coupable obtinrent sa grace à force de prieres et de présens. Etienne après cela partit avec le Duc de Nor-

mandie pour la Croisade. De retour après la mort de Guillaume, il se brouilla une seconde fois avec le Duc Robert, et fut un des Seigneurs qui, l'an 1104, appellerent Henri I, Roi d'Angleterre, pour s'emparer de la Normandie. Il combattit, l'an 1106, pour ce dernier à la bataille de Tinchebrai, où Robert demeura prisonnier. Etienne conserva pour le vainqueur la fidélité qu'il lui avoit vouée, jusqu'en 1118. Mais alors, gagné par sa femme, il se tourna du côté de Guillaume Cliton, fils de l'infortuné Duc Robert, et travailla à le mettre en possession de la Normandie. Déja depuis deux ans le Roi Louis le Gros faisoit la guerre dans ce Duché pour le même objet. Etienne engagea Baudouin *à la Hache*, Comte de Flandre, l'an 1118, à venir joindre ses armes à celles du Monarque françois. Cette ligue ayant été dissipée après la bataille d'Eu, gagnée par Henri sur les Confédérés, au mois de Septembre 1118, le Comte Etienne ne laissa pas de tenir bon quelque tems lui seul. Mais enfin, obligé d'abandonner la campagne, il alla se renfermer dans le château du vieux Rouen. Henri étant venu l'y assiéger, jetta vis-à-vis de la place les fondemens d'une forteresse qu'il nomma *Mate-putain*, en dérision de la femme du Comte Etienne. Celui-ci n'attendit pas que l'édifice fût achevé pour se rendre. Touché de repentir, il employa ses amis pour obtenir sa grace, et y réussit l'an 1119. Mais l'an 1127, au mois de Janvier, il se déclara de nouveau contre Henri en s'unissant à la ligue formée par le Roi Louis le Gros en faveur de Guillaume Cliton. Le fruit qu'il retira de ce parti fut la ruine de son château d'Aumale, que le Roi d'Angleterre prit et livra aux flammes. Les places de la plupart des autres Confédérés subirent le même sort, et la ligue s'en alla ainsi en fumée. (Ordér. Vital.) Etienne, après ce revers, partit une seconde fois pour la Terre-Sainte, où il mourut la même année 1127. Hadvise, son épouse, fille de Raoul, Seigneur de Mortemer, le fit pere de Guillaume, qui suit; d'Etienne et d'Enguerand, qui vivoient encore l'un et l'autre en 1150; et de quatre filles, dont la derniere, nommée Havoise, épousa 1° Guillaume de Romare, Comte de Lincoln en Angleterre; 2° Pierre de Brus, Seigneur en Ecosse.

GUILLAUME I.

1127 au plutôt. Guillaume I, dit le Gros, successeur d'Etienne, son pere, aux Comtés d'Aumale et d'Holderness, garda la fidélité au Roi Henri I tant que ce Prince vécut. Mais après sa mort il embrassa le parti d'Etienne de Blois contre l'Impératrice Mathilde, à laquelle celui-ci disputoit le trône d'Angleterre. L'an 1138, Etienne lui donna le commandement de l'armée qu'il envoya contre David, Roi d'Ecosse, qui étoit entré dans le Comté d'Yorck. Guillaume, au mois d'Août de cette année, gagna sur ce Prince la bataille de l'*Etendard*, ainsi nommée, comme on l'a dit ailleurs, d'un crucifix que les Anglois avoient élevé sur un chariot, et qu'ils conduisoient au milieu de leur armée en maniere d'enseigne. Le Général, pour récompense de cette victoire, eut le Comté d'Yorck. Guillaume n'eut pas le même bonheur à la bataille de Lincoln, où il combattit sous les ordres du Roi Etienne, le 2 Février 1141, contre le Comte de Glocester, frere de Mathilde. Il y commanda avec Guillaume d'Ipres une des ailes, consistant en cavalerie flamande et bretonne. Mais au fort du combat il prit la fuite avec sa troupe, suivant Siméon de Durham, et exposa par là le Roi au danger d'être pris, qu'il ne put éviter. Il souscrivit, l'an 1153, comme témoin au Traité qui se fit entre le Roi d'Angleterre et Henri d'Anjou; Traité par lequel Etienne reconnoissoit Henri pour son successeur à la Couronne d'Angleterre. Henri étant monté sur le trône l'année suivante, le Comte d'Aumale et beaucoup d'autres Seigneurs furent recherchés touchant les Domaines du Royaume, dont ils s'étoient emparés à la faveur des troubles. En vain alléguerent-ils des Lettres confirmatives d'Etienne: il leur fut répondu, dit Walter Hemingford, que les concessions d'un usurpateur ne pouvoient porter aucun préjudice à l'héritier légitime du trône. Guillaume fut donc obligé comme les autres de rendre ce qu'il avoit pris au fisc. Mais il ne le fit qu'après avoir hésité long-tems; et il fallut même, dit l'auteur cité, que le Roi l'allât trouver en Northumberland, où il s'étoit retiré, pour le contraindre à prendre ce parti. Il regretta sur-tout le fameux château de Scarborough, qu'il avoit fait bâtir dans la province d'Yorck, sur le sommet d'un rocher, et dont l'enceinte comprenoit soixante arpens. (*Ibid.*) La crainte après cela le retint dans le devoir pendant plusieurs années. Il la secoua l'an 1173, et entra secrètement dans le parti du jeune Roi Henri, révolté contre son pere. Les Comtes de Flandre et de Boulogne, autres partisans du premier, étant venus assiéger le château d'Aumale, Guillaume, de concert avec eux, leur livra lui-même la place, se rendit leur prisonnier, et leur fit ouvrir ensuite les portes de ses autres forteresses, sous prétexte de payer de cette maniere sa rançon. Guillaume se réconcilia dans la suite avec le vieux Henri et lui garda la fidélité jusqu'à sa mort arrivée le 20 Août 1180. Il avoit fondé, l'an 1150, au Comté d'Yorck, l'Abbaye de Melf, pour se rédimer d'un vœu qu'il avoit fait d'aller à la Terre-Sainte, et que l'incommodité de sa grosseur ne lui permettoit pas d'accomplir. De Cécile, son épouse, fille de Guillaume, Comte de Mowbrai, il laissa une fille, qui suit. Si l'on s'en rapporte au discours fait par le Comte de Glocester à son armée avant la bataille de Lincoln, et rapporté par Henri d'Huntington, le Comte d'Aumale, par ses débauches, avoit donné prétexte à sa femme de l'abandonner pour se livrer à un autre Comte avec lequel elle vécut dans un adultere manifeste.

HAVOISE, GUILLAUME DE MANDEVILLE, GEOFROI I, BAUDOUIN et GUILLAUME II.

1180. Havoise, ou Hadwide, fille de Guillaume I, lui succéda aux Comtés d'Aumale et d'Holderness, avec Guillaume de Mandeville, ou de Magneville, Comte d'Essex, qu'elle avoit épousé le 14 Janvier 1180 (N. S.). Ce Seigneur faisoit dès lors sa résidence ordinaire en France; et, l'an 1179, au retour d'un voyage à la Terre-Sainte, il avoit accompagné le Roi Louis le Jeune en Angleterre. (Roger d'Hoveden.) Guillaume, l'an 1184, reçut, le 7 Novembre, dans son château d'Aumale, les Rois de France et d'Angleterre, le Comte de Flandre et les Archevêques de Reims et de Cologne, qui s'y étoient rendus pour traiter de la paix entre le Roi de France et le Comte de Flandre, au sujet du Vermandois et de l'Amiénois; mais l'affaire ne fut terminée que le 10 Mars suivant. (Raoul de Diceto et Jean Brompton.) Guillaume, suivant Benoît de Péterborough, servit de son bras le Comte de Flandre dans la guerre que cette querelle occasionna. Un certain Raoul, fils de Hugues de *Vallies*, demeurant près de Gisors, sur les terres de France, ayant outragé de paroles le Comte d'Aumale, Henri de Ver, pour le venger, tua Raoul le 28 Novembre 1186. Des François regarderent ce meurtre comme une insulte faite au Roi de France, et userent de représailles envers un nommé Garnier, habitant de Gisors, qui étoit dans l'intimité du Roi d'Angleterre. (*Ibid.*) Il ne paroît pas que cette affaire ait eu d'autres suites.

Guillaume étant mort, le 14 Novembre 1189, à Rouen sans enfans, Havoise se remaria la même année à Geofroi, Seigneur des Forts en Normandie. Geofroi partit, peu de tems après, avec le Roi Richard pour la Terre-Sainte, et y mourut, suivant Albéric,

l'an 1191, étant au siége d'Acre. Des Généalogistes anglois prétendent qu'il revint de cette expédition, et finit ses jours en Angleterre l'an 1194. Quoi qu'il en soit, il laissa de son mariage un fils, nommé Guillaume, qui devint dans la suite Comte d'Holderness. Havoise, ayant survécu à Geofroi, convola à de troisiemes noces, et donna sa main à BAUDOUIN, Seigneur de Choques, fils de Robert V, dit le Roux, Seigneur de Béthune. Ce fut Richard I, Roi d'Angleterre, qui noua cette alliance par affection pour Baudouin: mais celui-ci ne posséda pas long-tems le Comté d'Aumale. La guerre s'étant allumée entre Philippe-Auguste et le Roi Richard, le premier alla mettre le siége devant la ville d'Aumale, pour attirer l'Anglois hors de la Bretagne qu'il dévastoit. Richard, ayant appris le danger où étoient ses sujets, marcha promptement à leur secours. En arrivant à Aumale, il présenta le combat à Philippe, qui l'accepta. » On vit dans cette » journée des prodiges de force et de valeur de part et » d'autre. Le Roi Richard ayant remarqué dans le fort » de la mêlée Alain de Dinan, qui s'étoit retiré à l'é» cart pour raccommoder son casque, marcha vers lui » la lance baissée. Alain le reconnut, et, ranimant » dans ce moment toute sa haine, il courut avec fu» reur contre lui. La lance du Roi porta contre le bou» clier d'Alain et s'y brisa; celle d'Alain glissa sur le » bouclier du Roi, passa entre ses cuisses, et porta » contre le derriere de la selle avec tant de roideur, » que le cavalier et le cheval furent renversés par terre. » Ce seul coup eût terminé la guerre, si les Anglois ne » fussent accourus au secours de leur Prince et ne » l'eussent remonté. Ce ne fut pas le seul affront que » Richard reçut au siége d'Aumale; il fut encore con» traint de prendre la fuite et de laisser la place au » pouvoir de son ennemi. Philippe ne perdit aucune » personne de marque dans cette action; il fit trente » Chevaliers prisonniers, au nombre desquels se trouva » Gui de Thouars, depuis Duc de Bretagne ». (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, p. 122.) Après s'être rendu maître de la place, il la ruina au grand regret de Baudouin, qui l'avoit défendue avec valeur. L'époque de cet événement est d'autant plus remarquable, qu'elle sert de date dans plusieurs Chartes : *Facta est concessio ista*, dit un de ces titres, *anno ab Incarnatione Domini* MCXCVI *eo tempore quo Albamarla à Philippo Francorum Rege longâ obsidione subversa est.* (*N. T. de Dipl.* T. IV, pp. 711-712.) Le Roi donna, quatre ans après, la propriété d'Aumale à Simon de Dammartin pour lui et ses héritiers. Depuis ce revers il ne resta plus à Baudouin que le simple titre de Comte d'Aumale, avec lequel il mourut le 13 Octobre 1211. Ce titre fut recueilli et conservé par ses descendans, ou plutôt par ceux de GUILLAUME DES FORTS, qu'Havoise épousa en quatriemes noces, n'ayant eu de Geofroi qu'une fille, qui mourut sans postérité. (Bouquet, T. XIII, p. 57.) On les appelloit en Angleterre Comtes d'Albemarle; et cette race ayant manqué, le nom d'Albemarle a été encore un titre dont plusieurs Seigneurs anglois ont été revêtus, entre autres le célebre Général MUNCK, créé Duc d'Albemarle par le Roi Charles II, qu'il avoit rétabli sur le trône d'Angleterre.

SIMON DE DAMMARTIN.

1200. SIMON, 2e fils d'Albéric II, Comte de Dammartin, étant revenu d'Angleterre, où il s'étoit sauvé avec son pere et Renaud son frere pour cause de félonie, fut pourvu du Comté d'Aumale par le Roi Philippe-Auguste, avec lequel les deux freres avoient fait la paix plusieurs années auparavant. Il paroît par quelques actes que Renaud eut aussi sa part dans ce Comté, ou plutôt que les deux freres le possédérent par indivis. Philippe-Auguste, quelques années après, fit épouser à Simon MARIE, fille et héritiere de Guillaume III, Comte de Ponthieu; mais, l'an 1213, oubliant ces bienfaits, il se laissa entraîner par son frere dans le parti de Ferrand, Comte de Flandre, révolté contre le Roi de France. Ayant combattu, l'année suivante, sous les drapeaux de la Flandre à la bataille de Bouvines, il fut proscrit par Philippe-Auguste et privé de son Comté, que le Roi Louis VIII donna, l'an 1224 (N. S.), dans le mois de Février, au Prince Philippe Hurepel son frere. Marie, sa femme, ayant succédé, l'an 1225, au Comté de Ponthieu, le Roi Louis VIII enveloppa cette Dame dans la disgrace de son mari, en faisant confisquer le Ponthieu à son profit. Marie, par ses soumissions, engagea, la même année, le Monarque à révoquer l'arrêt de confiscation; et, l'an 1230, elle obtint du Roi S. Louis le rappel de son époux et son rétablissement dans le Comté d'Aumale. Simon fut un des Seigneurs de France qui écrivirent, l'an 1235, au Pape Grégoire IX contre les entreprises des Prélats de France sur la jurisdiction civile. Il mourut, le 21 Septembre 1239, à Abbeville, laissant de son mariage quatre filles, savoir Jeanne, qui suit; Agathe, mariée à Jean, Vicomte de Châtelleraud; Philippe, qui fut alliée, 1° à Raoul d'Issoudun, Comte d'Eu, 2° à Raoul II, Sire de Couci, 3° à Otton III, Comte de Gueldre; et Marie, dite de Ponthieu, femme de Jean II, Comte de Rouci. (*V.* Marie, *Comtesse de Ponthieu.*)

JEANNE.

1239. JEANNE, fille aînée de Simon de Dammartin et de Marie de Ponthieu, succéda, l'an 1239, à son pere dans le Comté d'Aumale, et, l'an 1251, à sa mere dans celui de Ponthieu. Elle étoit mariée depuis l'an 1238 à FERDINAND III, Roi de Castille, dit le Saint, dont elle resta veuve le 30 Mai 1252, après en avoir eu Ferdinand, qui suit. (*Voyez* Jeanne, *Comtesse de Ponthieu.*)

FERDINAND.

1252. FERDINAND II, dit DE PONTHIEU, fils de Ferdinand III, Roi de Castille, et de Jeanne de Dammartin, devint, après la mort de son pere, Comte d'Aumale du chef de Simon de Dammartin, son aïeul maternel. Il fut en même tems Baron de Montgomeri et de Noyelles-sur-mer. Ferdinand mourut vers l'an 1260, laissant de LAURE, son épouse, Dame d'Epernon, fille d'Amauri VI, Comte de Montfort (morte l'an 1270, après s'être remariée à Henri VII, Comte de Grandpré), un fils, qui suit.

JEAN I.

1260. JEAN I, fils de Ferdinand II et de Laure, succéda, l'an 1260, à son pere dans le Comté d'Aumale et les Baronies de Montgomeri et de Noyelles, et, l'an 1270, à sa mere dans la Seigneurie d'Epernon. Mais après le décès de Jeanne, son aïeule, arrivé le 16 Mars 1279 (N. S.), le Roi d'Angleterre, Edouard I, mari d'Eléonore, tante du Comte Jean, revendiqua, au nom de sa femme, les Comtés d'Aumale et de Ponthieu. L'affaire ayant été jugée, l'an 1281, au Parlement de la Pentecôte, Jean fut maintenu dans le Comté d'Aumale, comme étant situé en Normandie, où la représentation a lieu, et exclus de celui de Ponthieu, où cette même représentation n'est point admise. Il se fit de plus adjuger les conquêtes de son aïeule, la Comtesse-Reine Jeanne, en vertu du testament de cette Princesse, qui les lui avoit légués pour le dédommager du Comté de Ponthieu, qu'elle prévoyoit devoir lui échapper. Le Comte Jean étoit brave. Il fut tué, le 11 Juillet 1302, à la bataille de Courtrai, où il combattit pour la France. Il avoit épousé IDE, Dame de Fontaine-Guérard, fille d'Amauri II, Sei-

gneur de Meulent (morte le 16 Janvier 1324), dont il eut un fils, qui suit, et une fille, nommée Laure, qui épousa Gui Mauvoisin, Baron de Rosni.

JEAN II.

1302. Jean II de Castille, ou de Ponthieu, succéda, l'an 1302, à Jean I, son pere, dans le Comté d'Aumale, ainsi que dans les Baronies de Montgomeri, de Noyelles, d'Epernon, et à sa mere, l'an 1325 (N. S.), dans la Seigneurie de Fontaine-Guérard. Sa mort arriva vers la fin de l'an 1342. Il avoit épousé, l'an 1320, Catherine, fille de Robert d'Artois, Comte de Beaumont (morte en Novembre 1368), dont il eut Blanche, qui suit, et Jeanne, mariée à Jean VI, Comte de Vendôme. Celle-ci, après la mort de son pere, prétendit lui succéder aux terres d'Epernon, de Quillebeuf, de Houlebec, de Bois-Normand, de Vernon et autres. Mais Catherine, sa mere, les revendiquoit comme formant l'assignat de son douaire, sur quoi elles firent, le 25 Mars, un mardi de l'an 1342 (V. S.), une transaction par laquelle Jeanne abandonnoit à sa mere l'usufruit de ces terres, à la charge de reversion, après sa mort, à elle-même : ce qui fut confirmé dans le mois suivant par Lettres du Roi Philippe de Valois. (*Trésor des Chartes*, *reg.* 74, acte 199.)

BLANCHE DE CASTILLE ET JEAN D'HARCOURT.

1343. Blanche de Castille, fille aînée de Jean II, lui succéda au Comté d'Aumale et dans la Baronie de Montgomeri, avec Jean III, Comte d'Harcourt, V^e du nom de sa Maison, et Vicomte de Châtelleraud, qu'elle avoit épousé l'an 1340. Jean combattit, l'an 1346, à la journée de Créci, où il fut dangereusement blessé. Ayant depuis encouru la disgrace du Roi Jean pour s'être lié avec Charles le Mauvais, Roi de Navarre, il eut la tête tranchée, le 5 Avril 1355, dans le château de Rouen. Blanche, sa femme, eut querelle avec Edouard III, Roi d'Angleterre, devenu Comte de Ponthieu par le Traité de Brétigni. Ce Prince, en 1364, lui enleva le château de Noyelles, qu'il prétendoit être dans la mouvance de son Comté. Mais la guerre ayant été déclarée, l'an 1369, entre la France et l'Angleterre, le Comte de S. Paul, chargé par le Roi Charles V de faire rentrer le Ponthieu sous l'obéissance de Sa Majesté, prit le château de Noyelles par composition, et le rendit à Blanche. Cette Comtesse termina ses jours le 12 Mai 1387, laissant de son mariage, entre autres enfans, Jean, qui suit; Jacques, tige des Seigneurs de Montgomeri; Philippe, qui fit la branche des Seigneurs de Bonnétable; et Jeanne, femme de Raoul de Guines, Seigneur de Montmirel. A l'Abbaye d'Aumale on voit deux cloches qui passent pour les plus anciennes de la Normandie, dont l'une porte qu'elle fut *levée*, en 1379, par Blanche, Comtesse d'Aumale.

JEAN III ou IV.

1387. Jean, Comte d'Harcourt, VI^e du nom de sa Maison, Vicomte de Châtelleraud, succéda, l'an 1387, à Blanche, sa mere, dans le Comté d'Aumale. Il avoit été donné, l'an 1360, pour ôtage du Traité de Brétigni. Il mourut le 28 Février 1389 (N. S.), laissant de Catherine, son épouse, fille de Pierre I, Duc de Bourbon, qu'il avoit épousée le 14 Octobre 1359, Jean, qui suit; Louis, Archevêque de Rouen; Jeanne, mariée à Guillaume II, Comte de Namur; Marie, femme de Renaud, Duc de Gueldre; et d'autres enfans.

JEAN IV ou V.

1389. Jean d'Harcourt, VII^e du nom de sa Maison, succéda, l'an 1389, à son pere dans le Comté d'Aumale ainsi que dans celui d'Harcourt et la Vicomté de Châtelleraud. Il suivit, l'an 1390, au voyage d'Afrique, le Duc de Bourbon, son oncle, qui l'avoit fait Chevalier au siége de Taillebourg. L'an 1415, il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Jean mourut, le 18 Décembre 1452, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il avoit épousé, par contrat du 17 Mars 1389 (V. S.), Marie, fille de Pierre II, Comte d'Alençon, dont il eut Jean, qui suit; Marie, qui vient après; Jeanne, Comtesse d'Harcourt; et d'autres enfans.

JEAN V ou VI.

Jean d'Harcourt, fils aîné de Jean VII, né en 1396, reçut de son pere, vers l'an 1411, les Comtés d'Aumale et de Mortain. Ce fut un des plus grands Capitaines de son tems. A la valeur il joignit un caractere de franchise qui ne lui permettoit pas de soupçonner dans autrui le vice opposé dont il étoit incapable. Mais il fut la victime de cette louable qualité. Des intérêts de famille l'ayant brouillé avec Jacques d'Harcourt, son cousin, Lieutenant-Général pour le Roi en Picardie, celui-ci feignit ensuite de vouloir se réconcilier avec lui. Il vint sous ce prétexte, l'an 1419, le trouver dans son château d'Aumale, où il fut accueilli avec la cordialité qui convient entre parens. Mais au milieu des caresses qu'il recevoit, il le fit arrêter par ses gens, et l'enferma dans une prison d'où il ne sortit qu'à la mort du perfide, arrivée au mois d'Avril 1423, devant Parthenai, dont il vouloit faire le siége. Peu de jours après sa délivrance, le Roi Charles VII le nomma son Lieutenant-Général dans l'Anjou et le Maine. La même année, étant à Tours, il apprend qu'un Chevalier anglois, nommé de la Pole, étoit sorti de Normandie avec 2500 hommes et parcouroit le Maine. Aussitôt il envoie ordre à ses troupes de venir le joindre à Laval. Il s'y rend; et, s'étant mis à leur tête, il marche à l'ennemi, qu'il rencontre à la Broussiniere, près de la Gravelle, sur les confins du Maine et de la Bretagne. Il attaque cette troupe avec tant de furie, qu'il n'en échappa qu'environ 120 hommes. Seize à dix-sept cens resterent sur la place; les autres furent faits prisonniers avec leur Chef. L'année suivante, il combattit à la bataille de Verneuil, donnée, le 17 Août, contre son avis. Il y périt avec un grand nombre de braves à l'âge de vingt-huit ans, n'étant point encore marié. Son pere, après sa mort, reprit les Comtés qu'il lui avoit cédés.

MARIE.

1452. Marie, fille aînée de Jean IV ou V, lui succéda aux Comtés d'Aumale, d'Harcourt et de Mortain. Elle étoit veuve depuis 1447 d'Antoine de Lorraine, Comte de Vaudemont, qu'elle avoit épousé l'an 1417. Elle mourut, le 19 Avril 1476, âgée de soixante et dix-huit ans, ayant eu de son époux Ferri, Comte de Vaudemont, mort le 31 Août 1470; et d'autres enfans. (Voy. *les Comtes de Vaudemont.*)

RENÉ.

1476. René, Duc de Lorraine, II^e de son nom, fils de Ferri, Comte de Vaudemont, succéda, l'an 1476, à Marie d'Harcourt, son aïeule, dans le Comté d'Aumale comme dans ceux d'Harcourt et de Mortain. Ce Prince mourut, le 10 Décembre 1508, laissant de Philippine, sa seconde femme, fille d'Adolphe d'Egmond, Duc de Gueldre, Claude, qui suit; et d'autres enfans. (*Voyez* René II, *Duc de Lorraine.*)

DUCS D'AUMALE.

CLAUDE I.

1508. Claude I de Lorraine, né le 20 Octobre

1496, 5e fils de René II, Duc de Lorraine, lui succéda au Comté d'Aumale. Etant venu en France, il s'y établit après avoir obtenu des Lettres de naturalisation, et fut pourvu de la charge de Grand-Veneur. L'an 1515, il commanda les troupes du Duc de Gueldre, son oncle, à la bataille de Marignan. Il eut part, l'an 1521, à la prise de Fontarabie. Il défit les Anglois devant Hesdin au mois de Novembre 1522, et les Allemands devant Neuf-château en Lorraine. L'an 1525, pendant la prison de François I, il alla joindre, avec un corps de troupes, le Duc Antoine son frere, pour s'opposer aux paysans révoltés de Misnie, de Thuringe, de Suabe, et d'Alsace, qui se préparoient à pénétrer dans la Lorraine pour entrer de là sur les terres de France. Les ayant battus à Loupstein et à Chenonville, ils achevèrent de les dissiper à Saverne. A la nouvelle de cet heureux succès, le Parlement de Paris délibéra d'écrire aux deux freres vainqueurs pour les féliciter; tant il est peu vrai qu'on regarda en France cette expédition comme une entreprise sur l'autorité royale. Les traits suivans démentent également le récit de ceux qui ont avancé qu'à son retour le Roi fut tellement irrité de la conduite de Claude de Lorraine, qu'il lui défendit de paroître en sa présence, et qu'effectivement il ne voulut jamais le voir. L'an 1527 (V. S.), ce Monarque en sa considération érigea en Duché la terre de Guise en Picardie, dont il étoit Seigneur. Le Roi le nomma, en 1530, pour aller avec les Princes du sang au-devant de la Reine Eléonore et de ses deux fils, qui revenoient d'Espagne. Il mit par ses soins, en 1536, la Champagne, dont il étoit Gouverneur, à l'abri des incursions de l'ennemi. L'an 1537, au célebre lit de justice, il fit les fonctions de Grand-Chambellan, et en cette qualité il fut assis aux pieds du Roi. En 1542, la conquête du Duché de Luxembourg fut en partie le fruit de son expérience et de sa valeur. Claude servit, l'année suivante, au mémorable siége de Landrécies. L'an 1544, après la prise de Château-Thierri il pourvut à la sûreté des Parisiens alarmés, et par là il s'acquit leur affection qu'ils continuerent à sa postérité. Il fit ériger, la même année, en Marquisat, sous le nom de Mayenne, par Lettres du mois de Février, ses terres et Baronies de Mayenne, de Sablé et de la Ferté-Bernard. Le Roi Henri II, au mois de Juillet 1547, donna pareillement des Lettres, datées de Reims, pour l'érection du Comté d'Aumale en Duché-Pairie en faveur de François de Lorraine, appellé jusqu'alors Monsieur d'Aumale, pour être possédé par son frere Claude II de Lorraine, fils de Claude I, et ses héritiers mâles seulement. » Claude I, » dit M. le M. de P., étoit grand, bien fait, spirituel, » magnifique, également galant et politique, avoit de » la douceur dans la société, de la bravoure et du » sang froid à la guerre, dont il avoit fait une étude » particuliere dans le cabinet, ce qui étoit presque » unique et inoui de son tems. Ce fut lui qui fonda » la fortune de ses enfans. Ils hériterent d'une partie » de ses qualités, mais pousserent plus loin l'ambi- » tion ». Claude I mourut à Joinville le 12 Avril 1550. D'Antoinette, fille aînée de François de Bourbon, Comte de Vendôme, qu'il avoit épousée le 18 Avril 1513, morte le 20 Janvier 1583, il eut François dont on vient de parler, qui fut Duc de Guise; Charles, Cardinal de Lorraine, Archevêque de Reims; Claude, qui suit; Louis, Cardinal de Guise, Archevêque de Sens et Evêque de Metz, mort en 1578; François, Chevalier de Malte, Grand-Prieur de France et Général des Galeres de cette Couronne; René, tige de la branche de Lorraine-Elbeuf; Marie, femme, 1° de Louis II d'Orléans, Duc de Longueville, 2° de Jacques V, Roi d'Ecosse; et d'autres enfans. Le Roi Henri II lui fit faire à Notre-Dame de Paris des obséques magnifiques dont la relation fut imprimée. M. de Thou n'est pas équitable en disant que les Princes lorrains vouloient par là s'égaler à nos Rois, comme s'ils eussent eux-mêmes déterminé cette pompe, qui d'ailleurs n'a rien de fort surprenant dans le fils d'un Prince Souverain qui avoit porté le titre de Roi, le pere et le grand-pere de Reines d'Ecosse, l'époux de la sœur d'un premier Prince du sang, le beau-pere de la petite-fille de Louis XII, et le proche allié de la famille régnante.

CLAUDE II.

1550. Claude II de Lorraine, 3e fils de Claude I, né le premier Août 1526, appellé d'abord le Marquis de Mayenne, eut dans son partage la terre d'Aumale, dont François, son frere, avoit prêté serment au Roi lors de son érection en Duché-Pairie. La charge de Grand-Veneur de France fit aussi partie de son lot. L'an 1550, il fut pourvu du Gouvernement de Bourgogne par Lettres-Patentes du 16 Juin, vérifiées le 8 Janvier suivant à la Chambre des Comptes de Dijon, après qu'il eut fait son entrée, le 31 Décembre précédent, en cette ville. (*Chamb. des Comptes de Dijon, livre des Etrang.*) Ce Prince assista au Sacre de trois de nos Rois; en 1547 à celui de Henri II, où il représenta le Comte de Champagne; en 1559 à celui de François II, où il représenta le Comte de Flandre; et en 1561 à celui de Charles IX, où il représenta une seconde fois le Comte de Champagne. A la premiere de ces trois cérémonies on vit se réaliser les prétentions des Princes de la Maison de Lorraine établis en France, qui alloit jusqu'à s'égaler aux Princes du sang, et jusqu'à vouloir confondre les rangs entre la Maison royale de France et la leur. Sous prétexte de suivre l'ancien usage qui régloit les rangs entre les Pairs, suivant l'ordre de leurs Pairies, sans aucune exception en faveur des Princes du sang, on nomma, pour représenter les anciens Pairs laïques, des Princes du sang et des Princes lorrains dans un ordre qui plaçoit quelques uns de ceux-ci avant quelques uns des Princes du sang: tant le nouveau Monarque étoit prévenu en faveur de la Maison de Lorraine. » En 1548, Henri II fit des » entrées solemnelles et triomphantes dans les places » conquises sur le Duc de Savoie pendant le régne de » François I. Il étoit à cheval, précédé des Seigneurs » de sa Cour; le Duc de Vendôme, Antoine, qui n'é- » toit pas encore Roi de Navarre, marchoit seul en » qualité de premier Prince du sang. Cet ordre fut suivi » par-tout, excepté à Chamberi. Dans cette ville, » le Duc de Vendôme, en voulant prendre son rang, » fut surpris de voir le Duc d'Aumale se mettre à sa » gauche. *Quoi donc! mon compagnon, lui dit-il,* » *tiendrons-nous rang ensemble? — Oui, Monsieur,* » répondit le Duc d'Aumale, *le Roi m'a assigné* » *cette place comme au Gouverneur de la province.* » Il avoit en effet le Gouvernement du Dauphiné, » auquel on avoit annexé ceux de Savoie et de la » Bresse, qui étoient alors sous la domination de la » France. *Mais,* dit le Duc de Vendôme, *c'est tout* » *ce que je pourrois permettre au Duc de Lorraine,* » *Chef de votre Maison. — Il est vrai,* répondit le Duc » d'Aumale, *que vous avez le pas sur lui en France,* » *mais non ailleurs; car il est Souverain, et vous* » *sujet et vassal de la Couronne: M. de Lorraine* » *ne releve que de Dieu et de son épée.* Le Duc de » Vendôme rentra, et la marche fut arrêtée. Le Roi » envoya dire au Duc de Vendôme de reprendre sa » place. Vendôme, obligé d'obéir aux ordres du Roi... » se contenta de dire au Duc d'Aumale: *Vous pou-* » *vez, mon compagnon, marcher sur la même ligne* » *que moi; car si le Roi avoit ordonné à un laquais* » *de prendre le rang que vous prenez, je le souffrirois* » *par respect pour les ordres de Sa Majesté.* » (*Encyclop. méthod.*)

Claude suivit les traces de ses ancêtres dans la carriere des armes. En 1552, il vint au secours de la ville de Metz, assiégée par Charles-Quint avec toutes

les forces de l'Empire, et défendue par François, Duc de Guise, frere de Claude, avec l'élite de la Noblesse françoise. Albert, Margrave de Brandebourg, étoit alors dans le pays messin à la tête de 15 à 20 mille hommes, flottant entre les deux partis, et attendant l'occasion favorable de se joindre aux Impériaux. Voyant qu'il devenoit suspect à la France, il feignit de vouloir retourner en Allemagne. Le Duc d'Aumale, chargé de l'observer avec un petit corps de troupes, s'en étant approché de trop près, le Margrave tomba sur lui à S. Nicolas, et le fit prisonnier après un vigoureux combat, où le Duc eut un cheval tué sous lui, et fut blessé de trois coups de pistolet. Remis en liberté l'an 1553, il donna de nouvelles preuves de sa valeur la même année à la prise de Marienbourg, au combat de Renti l'année suivante, en Piémont, où il prit d'assaut, le 19 Septembre 1555, la ville de Vulpiano, après trois semaines de siége. L'an 1556, il accompagna le Duc de Guise, son frere, envoyé au secours du Pape Paul IV, attaqué, au nom de l'Empereur, par le Duc d'Albe, Viceroi de Naples. Rappellé, l'année suivante, après la fameuse journée de *S. Quentin*, le Duc de Guise lui donna une partie de son armée qu'il ramena en France par le pays des Grisons. (Brantôme.) Le Duc d'Aumale eut part, en 1558, à la reprise de Calais, aux batailles de Dreux en 1562, de S. Denis en 1567, de Moncontour en 1569, et au siége de S. Jean d'Angeli la même année. Le Duc d'Aumale ne pardonna jamais à l'Amiral de Coligni la mort de François, Duc de Guise, son frere, dont il le regardoit comme l'auteur ou le complice. Bien résolu de la venger lorsque l'occasion s'en présenteroit, il refusa de se trouver, l'an 1566, à l'Assemblée de Moulins, où le Roi fit la réconciliation de l'Amiral avec la Duchesse, veuve de François de Guise, et les Cardinaux de Lorraine et de Guise, freres de ce Prince. Avec ces dispositions il n'est pas surprenant qu'il ait été l'un des principaux acteurs, en 1572, de la scene affreuse de la S. Barthelemi, quoique ni lui ni aucun Prince de sa Maison n'eût eu part au conseil où elle fut ordonnée. Mais après avoir satisfait sa vengeance sur l'Amiral et sur les Seigneurs de son parti les plus distingués, il revint aux sentimens de générosité qui lui étoient naturels, et contribua, avec le Duc Henri de Guise, son neveu, à sauver du carnage un grand nombre de personnes. C'est le témoignage que lui rend la Popeliniere, écrivain protestant. Le sang de trois à quatre mille hommes versé dans cette boucherie, loin d'éteindre, comme on s'en étoit flatté, le flambeau de la guerre civile, ne servit qu'à le rallumer. Le Duc d'Aumale suivit avec tous les Princes, dans le mois de Février 1573, le Duc d'Anjou au fameux siége de la Rochelle. Il y trouva la mort, ayant été emporté, le 14 Mars, d'un boulet de canon. Toute l'armée l'honora de ses regrets, qu'il méritoit par ses grandes qualités. Il avoit épousé, le 1 Août 1547, Louise de Brezé, fille de Louis de Brezé et de la fameuse Diane de Poitiers, dont il eut, entre autres enfans, Charles, qui suit; et Claude, Chevalier de Malte, dit *le Chevalier d'Aumale*, célebre dans l'histoire de la Ligue, qu'il servit au siége de Dieppe, au combat d'Arques en 1589, et à l'attaque de S. Denis, qu'il vouloit surprendre sur Henri IV, et où il fut tué, le 3 Janvier 1591, dans sa 28e année. De six filles que le Duc d'Aumale eut de son mariage, deux moururent en bas âge: les quatre autres sont Catherine, mariée, en 1569, à Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, puis Duc de Mercœur; Diane, femme de François de Luxembourg, Duc de Pinei; Antoinette Louise, Abbesse de Notre-Dame de Soissons; et Marie, Abbesse de Chelles.

CHARLES.

1573. Charles de Lorraine, né le 25 du mois de Janvier 1556 (N. S.), successeur de Claude II, son pere, au Duché d'Aumale ainsi que dans la charge de Grand-Veneur, représenta le Comte de Champagne, le 13 Février 1575, au Sacre de Henri III. La Ligue, qui étoit l'ouvrage de sa Maison, eut en sa personne un défenseur des plus ardens et des plus obstinés. L'an 1581, par le partage qu'il fit avec Guillaume-Robert, Duc de Bouillon, de la succession de Diane de Poitiers, il eut la Seigneurie d'Anet, que le Roi Henri III érigea en Principauté au mois de Février 1584. Il présida, l'an 1586, avec le Duc de Guise, à l'Assemblée des ligueurs, tenue dans l'Abbaye d'Orcamp, où l'on résolut de prendre les armes sans attendre les ordres du Roi, pour empêcher les Princes protestans d'Allemagne d'amener du secours aux Huguenots. Entre les places dont le Duc d'Aumale s'empara, celle de Dourlens, qu'il surprit au mois de Décembre, est la plus remarquable. Il se trouva, le 27 Février 1587, à la rencontre de Vimori, entre le Baron d'Othnau et le Duc de Guise, où le premier perdit son bagage et beaucoup de monde. L'an 1588, au mois de Décembre, instruit que le Duc et le Cardinal de Guise préparoient tout pour attenter sur la personne du Roi, il en fait avertir ce Monarque par la Duchesse sa femme, qu'il envoie exprès à Blois. Le Duc de Mayenne donna dans le même tems un pareil avis à Henri III par le Marquis d'Ornans, son cousin; et cependant ces deux Princes, dès qu'ils apprirent que, par la mort des coupables, Henri avoit prévenu l'attentat dont ils l'avoient averti, parurent furieux, crierent à l'assassinat, et arborerent l'étendard de la révolte et de la vengeance. » Il est certain, » dit M. de Saintfoix, que le Duc de Guise, qui mé» nageoit le moindre bourgeois de Paris, s'étoit fait » haïr de tous les Princes de sa Maison par le peu » d'égard et de considération qu'il leur marquoit, et » que le Cardinal ne leur étoit pas moins insupporta» ble par ses emportemens. On ne peut guere douter » que le Duc de Mayenne, aussi ambitieux que ses » freres, avec qui d'ailleurs il avoit eu tout récemment » des démêlés très vifs, n'eût espéré que, par leur » mort, il deviendroit le Chef de la Ligue, et que le » Duc d'Aumale, de son côté, ne se fût flatté de la » même idée ». On peut dire que l'un et l'autre ne furent point trompés dans leurs espérances; car ils partagerent entre eux le commandement qu'ils ambitionnoient. L'an 1589, la ligue des seize déféra au Duc d'Aumale le gouvernement de Paris. Le fanatisme étoit alors monté au comble dans la capitale. Loin de travailler à le réprimer, le nouveau Gouverneur l'encouragea par ses discours et son exemple, applaudissant à toutes les extravagances auxquelles se livroient les Parisiens, et ne rougissant pas même d'y prendre part. On le voyoit aux processions qu'ils faisoient et de jour et de nuit pour demander au ciel l'extinction de la race des Valois: et avec quelle indécence y assistoit-il? Ce prétendu défenseur de la religion, et d'autres jeunes gens, à l'imitation de leur Chef, donnoient le bras à des femmes et des filles très immodestement vêtues, avec lesquelles ils s'amusoient à rire et à folâtrer. *D'Aumale jettoit dans les Eglises, à travers une sarbacane, des dragées musquées aux demoiselles qu'il connoissoit, et leur donnoit des collations dans la marche.* (S. Foix.) Il est vrai que le desir de signaler sa valeur le retira bientôt de ces indignes amusemens. Au mois de Mai de la même année, il sortit de Paris avec un corps de troupes, et se rendit aux portes de Senlis, qu'il assiégea. Mais le Duc de Longueville, étant venu l'attaquer le 17 du même mois, lui tua plus de deux mille hommes, fit quatorze à quinze cens prisonniers, lui enleva bagage et artillerie, et l'obligea de lever le siége. On ne peut ici taire un trait qui montre bien la grandeur d'ame du Duc de Longueville. Ce Prince n'avoit avec lui que trois à quatre mille hommes, lorsqu'il se mit en marche, sur

les pressantes sollicitations du Roi Henri III, pour secourir la place. Arrivé à la vue de l'ennemi, *Messieurs,* dit-il aux principaux Officiers de sa petite armée, *voici M. de la Noue qui me demande mes ordres; ils sont de le proclamer notre Chef et de combattre sous lui à cette journée.* La Noue, après s'être long-tems défendu, fut enfin obligé de déférer à l'ordre que son Général lui donnoit de le commander. Le Général et le Commandant eurent bien lieu de s'applaudir après l'événement, l'un de sa générosité, l'autre de son obéissance. Les assiégeans furent mis en déroute, et leur Général obligé de s'enfuir jusqu'à Paris. Le 21 Septembre de la même année, le Duc d'Aumale et le Duc de Mayenne perdirent la bataille d'Arques contre le nouveau Roi Henri IV, qui leur étoit fort inférieur en nombre de troupes. L'an 1590, le 14 Mars, le premier commanda l'aile gauche de la Ligue à la bataille d'Ivri, où le Roi fut encore le vainqueur. S'étant jetté ensuite dans Paris, il défendit cette ville contre le Monarque, qui, le 12 Mai, en ayant commencé le siége, fut obligé de le lever le 30 Août suivant. L'an 1591, il fut défait, le 8 Août, par le Baron de Biron, avec le secours qu'il menoit à Noyon. L'an 1594, le 10 Août, il fut chassé d'Amiens, dont il étoit Gouverneur, par les habitans qui se soumirent au Roi. Voyant alors les affaires de la Ligue désespérées, il aima mieux se tourner du côté des ennemis de la France que de faire sa paix avec Henri IV, dont il se crut méprisé, parce qu'il lui avoit refusé, dit-on, le Gouvernement de Picardie. Il traite avec les Espagnols, auxquels il livre quelques places qui étoient à sa disposition, malgré les représentations de son cousin le Duc de Mayenne, qui avoit pour principe de ne point les laisser maîtres du moindre village de France. En 1595, nous reçûmes quelques échecs du côté de la Picardie. On en rejetta la cause sur le Duc d'Aumale, à qui l'on reprocha d'avoir attiré les Espagnols dans cette province. Sur cette accusation, le Parlement, à la requête du Procureur-Général, lui fit son procès, et, après l'avoir fait trompeter et assigner à trois briefs jours, le déclara criminel de lese-Majesté au premier chef; « et pour ce » ordonna, dit le Chancelier de Chiverni dans ses Mé» moires, qu'il seroit tiré à quatre chevaux, et tous » ses biens acquis et confisqués au Roi ». En vain le Premier Président de Harlai demanda qu'il fût sursis à l'exécution de ce jugement jusqu'au retour du Roi, qui étoit alors en Franche-Comté. Des esprits ardens ayant prévalu, l'arrêt fut exécuté le 24 Juillet 1595, en place de Greve, sur un fantôme qui représentoit le Duc d'Aumale. *Cela n'eût été fait,* dit le même écrivain, *si le Roi eût été pour lors à Paris, ou nous autres du Conseil; car le Parlement y alla un peu trop vîte, n'étant à propos de désespérer jamais des personnes de telle condition, ni leur faire paroître le mal qu'on leur veut, si tout-à-fait on ne les ruine. Et de fait, le sieur d'Aumale, outré de désespoir d'un tel et extraordinaire traitement, renonçant à la France, se jetta tout entier du côté du Roi d'Espagne, et alla trouver l'Archiduc en Flandre, qui ne manqua de le bien recevoir, et gratifier et secourir autant qu'il put, ayant toujours depuis ce tems tiré de grands états et pensions d'Espagne en Flandre, où il a demeuré, et y a eu plus d'honneur et de repos qu'il n'eût jamais pu recevoir en France, où il fût demeuré à la miséricorde de ses créanciers, auxquels il devoit plus qu'il n'avoit vaillant, tellement que ladite confiscation s'en est allée en fumée.* Henri IV, en effet, à son retour désapprouva la conduite de son Parlement à l'égard du Duc d'Aumale, et fit défense de procéder à l'exécution de ce qui restoit de l'arrêt par rapport à la confiscation des biens, à la démolition des châteaux et à la dégradation des enfans, &c. Il fut ordonné qu'on n'en tiendroit point registre; et cet arrêt fut tellement regardé comme non-avenu, que l'on n'en fit jamais mention dans tous les actes concernant le Duché d'Aumale, comme s'il n'eût jamais été rendu. La considération dont jouissoit le Duc d'Aumale à la Cour du Roi d'Espagne et à celle de l'Archiduc, ne put étouffer les justes remords que lui causa sa désertion. Le Cardinal d'Ossat rapporte dans ses lettres que s'étant rencontré avec lui à Rome, ce Prince lui témoigna ses regrets de ce que le procédé du Parlement à son égard l'avoit empêché de suivre l'exemple des autres Princes de sa Maison; et il le pria, comme ajoute ce Prélat, d'assurer Henri IV de la sincérité de son repentir. Charles, Duc d'Aumale, finit ses jours à Bruxelles, l'an 1631, dans la 77e année de son âge. Il avoit épousé, le 10 Novembre 1576, Marie, fille de René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf, dont il eut deux fils morts en bas âge, et une fille, qui suit. La Duchesse Marie avoit précédé son époux au tombeau vers l'an 1616. Il s'en falloit bien qu'elle approuvât en tout la conduite qu'il tint dans les troubles de la France. Après la mort de Henri, Duc de Guise, et du Cardinal de Guise son frere, elle suivit à la vérité la fortune de son mari; mais depuis la réconciliation du Roi Henri IV à l'Eglise, il ne dépendit pas d'elle que le Duc d'Aumale ne renonçât à la Ligue et ne fût des premiers à rentrer dans le devoir. Elle eut le chagrin de ne pouvoir le fléchir. La résidence ordinaire de cette Princesse, pendant qu'il faisoit la guerre, étoit au château d'Anet. Ce fut là que M. de Sulli lui rendit visite, en passant, après le Sacre de Henri IV, et qu'il trouva réunies, comme il le marque dans ses Mémoires (édit. de 1747, n° 288), la magnificence et la misere, une maison vraiment royale, de superbes jardins, mais presque point de meubles, et le peu qu'il y en avoit usé de vétusté; des domestiques en très petit nombre et mal vêtus; point de bois pour se chauffer (on étoit alors au mois de Février); point de provisions pour les autres besoins de la vie, et point de ressource pour s'en procurer. Telle étoit la situation de la plupart des grandes Maisons du Royaume pendant les guerres civiles, et l'histoire de ces tems malheureux nous en a conservé plusieurs traits semblables.

ANNE DE LORRAINE.

1631. Anne de Lorraine, fille de Charles, lui succéda avec son époux, Henri de Savoie, Ier du nom, Duc de Nemours, 2e fils de Jacques de Savoie, Duc également de Nemours, et d'Anne d'Est, veuve de Henri, Duc de Guise. Son mariage s'étoit fait, le 14 Avril 1618, par contrat passé à Bruxelles, du consentement du Roi Louis XIII et en présence de l'Ambassadeur de France. Charles, pere de la Princesse, lui donna en dot le Duché d'Aumale et le Comté de Maulevrier avec tous ses autres Domaines, ne se réservant que le titre de Duc d'Aumale. Il fut aussi stipulé dans le même acte que le second fils qui naîtroit de ce mariage porteroit le nom et les armes de Lorraine, ce qui fut exactement observé. Le Duc Henri mourut à Paris le 10 Juillet 1632, et sa femme le 10 Février 1638, laissant trois fils, qui suivent.

LOUIS DE SAVOIE.

1638. Louis de Savoie, fils aîné de Henri de Savoie et d'Anne de Lorraine, succéda à sa mere dans le Duché d'Aumale, comme à son pere dans celui de Nemours. Il mourut à Paris le 16 Septembre 1641, sans avoir été marié.

CHARLES-AMÉDÉE DE SAVOIE.

1641. Charles-Amédée de Savoie, second fils de Henri I de Savoie, né le 12 Avril 1624, succéda à

Louis, son frere, dans les Duchés d'Aumale et de Nemours. Conformément à l'une des clauses du mariage de ses pere et mere, il prit le nom et les armes de Lorraine. Etant entré dans la ligue des Princes, il reçut deux blessures à la main, l'an 1652, au combat de S. Antoine. La même année, il fut tué en duel à Paris, le 30 Juillet, par le Duc de Beaufort, son beau-frere, laissant d'Elisabeth, fille de César, Duc de Vendôme, qu'il avoit épousée le 11 Juillet 1643 (morte le 19 Mai 1664), Marie-Jeanne, femme de Charles-Emmanuel II, Duc de Savoie, et Marie-Elisabeth-Françoise, mariée à Pierre II, Roi de Portugal.

HENRI II DE SAVOIE.

1652. Henri II de Savoie, troisieme fils de Henri I, quitta l'état ecclésiastique qu'il avoit embrassé pour succéder à son frere, Charles-Amédée, dans les Duchés d'Aumale et de Nemours. Il mourut à Paris le 14 Janvier 1659, sans laisser de postérité de Marie, fille de Henri II d'Orléans, Duc de Longueville, qu'il avoit épousée le 22 Mai 1657, morte le 16 Juin 1707.

MARIE-JEANNE DE SAVOIE.

1659. Marie-Jeanne, fille de Charles-Amédée de Savoie, succéda aux Duchés d'Aumale et de Nemours après la mort du Duc Henri son oncle. L'an 1665, elle épousa, le 11 Mai, Charles-Emmanuel II, Duc de Savoie. Etant devenue veuve l'an 1675, elle vendit le Duché d'Aumale à Louis-Auguste de Bourbon, Prince légitimé de France. La Duchesse Marie-Jeanne mourut à Turin le 15 Mars 1724.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
COMTES D'EU.

La ville d'Eu, en latin *Auga, Augum, Aucum, Oca* et *Alga Castrum*, est le chef-lieu d'un Comté-Pairie auquel elle donne le nom. On prétend qu'elle existoit du tems des Romains. Mais, dans le vrai, Frodoard, Ecrivain du IXe siécle, est le premier qui en ait fait mention expresse. Sa situation est dans le pays de Caux, sur la rive gauche de la Brêle, à cinq lieues ou environ Nord-Est de Dieppe et à une demi-lieue de Tréport. Les Annalistes anglois la nomment *One* et *Ouve*, dénomination qui paroît avoir précédé celle d'Eu, comme d'Oüe nous avons fait Oye. Ainsi le pays s'appelloit *Ousiois* avant d'être nommé comme il l'est aujourd'hui l'*Eussiois*. Le Comté d'Eu n'est composé que de cinquante paroisses; mais il est célebre par la bonté du terroir et par le rang des Seigneurs qui l'ont possédé.

GEOFROI.

Geofroi, fils naturel de Richard I, Duc de Normandie, fut créé, l'an 996, Comte d'Eu et de Brione par le Duc Richard II, son frere. Il laissa en mourant un fils, qui suit.

GILBERT.

Gilbert hérita de Geofroi, son pere, le Comté d'Eu avec celui de Brione. Quelque tems après s'étant brouillé avec le Duc Richard, son oncle, il fut dépouillé du Comté d'Eu par ce Prince. Dans la suite il fut tué, sous le régne du Duc Robert II, par les gens de Raoul de Vacé, fils de Robert, Archevêque de Rouen. (*Radulph. de Diceto.*) Guillaume de Jumiege dit qu'il laissa deux fils, Richard et Baudouin, et Ordéric Vital ajoute que leurs Gouverneurs craignant pour eux le sort de leur pere, les emmenerent en Flandre à la Cour du Comte Baudouin, et que le Duc Robert, regardant le Comté de Brione comme vacant par leur fuite, en réunit une partie à son Domaine et distribua le reste à ses favoris. Mais long-tems après, poursuit-il, lorsque Guillaume le Bâtard vint en Flandre pour épouser la fille du Comte Baudouin, celui-ci saisit l'occasion pour demander le rétablissement des enfans de Gilbert dans le Comté de Brione. Guillaume consentit de rendre Bienfaite et Orbec à Richard, et Mole avec Sap à Baudouin son frere. Ce dernier eût un fils nommé Robert, à qui le Duc Robert, fils de Guillaume, rendit encore le bourg et le château de Brione. Mais ce Prince, léger et inconstant, donna ensuite Brione à Roger de Beaumont, pere de Robert, Comte de Meulent, en échange d'Ivri: ce qui occasionna une guerre entre Robert, fils de Baudouin, et Robert, fils de Roger; guerre qui aboutit, l'an 1090, pour le premier, à la perte de Brione, que ses compétiteurs emporterent d'assaut avec le secours du Duc. (Or. Vit., pp. 686 et 687.)

GUILLAUME I.

Guillaume I, frere naturel du Duc Richard II, avoit été pourvu par Richard I, son pere, du Comté d'Hyême. Mais, ayant refusé par la suite d'en rendre hommage au Duc son frere, il fut emmené prisonnier à la tour de Rouen, où il resta cinq ans sous la garde de Turketil d'Harcourt. Sa captivité auroit été plus longue s'il n'eût trouvé moyen de s'évader. Après avoir erré quelque tems, il vint se jetter aux pieds de son frere comme il étoit à la chasse. Richard non seulement lui pardonna, mais, au lieu du Comté d'Hyême qu'il avoit confisqué, il lui donna celui d'Eu qu'il avoit ôté à son neveu Gilbert. L'Église ori-

ginairement collégiale de Notre-Dame d'Eu regarde Guillaume comme son fondateur. Il mourut le 4 Janvier; mais on ne marque pas en quelle année. Ce Comte avoit épousé Lesceline, fille de ce même Turketil, qui avoit été son geolier, de laquelle il laissa trois fils : Robert, qui suit; Guillaume dit Busac, Comte d'Hyême puis de Soissons; et Hugues, Evêque de Lisieux, mort l'an 1078. Lesceline, qui survécut à son époux et mourut en 1057, est fondatrice de l'Abbaye de S. Pierre-sur-Dive au diocèse de Séez. Cette Comtesse, dans la crainte que ce Monastere ne dépérît s'il demeuroit à la garde de ses fils et de leurs descendans, racheta d'eux tout le droit qu'ils y pouvoient prétendre, et le soumit au seul Duc de Normandie. (*Neustria pia*, p. 498.)

* ROBERT I.

Robert, *fils aîné de Guillaume I et son* successeur au Comté d'Eu, servit avantageusement Guillaume le Conquérant, son cousin, dans ses différentes expéditions. Henri I, Roi de France, étant entré, l'an 1054, en Normandie à la tête d'une grande armée, et l'ayant divisée en deux corps, en donna l'un à Eudes, son frere, et au Comte de Ponthieu, et garda l'autre auprès de sa personne. Le Duc Guillaume partagea de même son armée, dont il envoya une partie contre le frere du Roi sous la conduite des Comtes d'Eu et de Mortemer. Ceux-ci attaquerent les François à Mortemer en Caux et les battirent. (Bouquet, T. XI, pp. 46, 47, 83.) Robert accompagna, l'an 1066, Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre, et se distingua à la bataille d'Hastings. Ses services furent récompensés par le Comté de Sussex et d'autres terres que Guillaume lui donna dans le pays. Les Danois, vers l'an 1069, ayant fait une descente en Angleterre, Robert marcha contre eux avec le Comte de Mortain, en tua un grand nombre, et contraignit les autres à remonter sur leurs vaisseaux. Après la mort de Guillaume le Conquérant, le Comte d'Eu suivit quelque tems le parti du Duc Robert. Mais rebuté de sa mollesse et de ses débauches, il se tourna, ainsi que plusieurs autres Seigneurs normands, du côté de Guillaume le Roux, dont il reçut garnison dans ses châteaux. (Ordér. Vit., L. 8, p. 678, et L. 9, p. 722.) Le Comte Robert mourut, l'an 1090 ou environ, après avoir eu de Béatrix, nommée aussi Hélisende, sa femme, Raoul, mort avant lui, Guillaume, qui suit, et Robert. Le Comte, leur pere, avoit fondé l'Abbaye de Tréport, près de la ville d'Eu, non l'an 1036 comme le marquent plusieurs modernes d'après une copie fautive du titre de fondation, mais entre 1057 et 1066, à la priere de sa femme et par le conseil du Duc Guillaume et de Maurille, Archevêque de Rouen. (Mabil. *Ann. Ben.*, T. IV, p. 595.)

GUILLAUME II.

1090 ou environ. Guillaume II, fils de Robert, lui succéda au Comté d'Eu. Il s'attacha d'abord au Duc Robert. Mais, l'an 1093, ayant été gagné par les présens de Guillaume le Roux et par l'espérance qu'il lui donna de l'élever aux premieres dignités, il embrassa le parti de ce Prince, et lui fit serment de fidélité. C'étoit se rendre parjure envers le Duc Robert, son Suzerain. Mais il *ne garda pas mieux la foi au Roi d'Angleterre qu'il l'avoit fait au Duc de Normandie*, s'il est vrai qu'il entra, l'an 1095, comme il en fut *accusé, dans la conjuration* formée par Robert de Mowbrai, Comte de Northumberland, et d'autres Seigneurs, pour mettre sur le trône d'Angleterre Etienne, Comte d'Aumale. Quoi qu'il en soit, la diligence du Roi prévint l'effet du complot, et déconcerta ceux qui l'avoient tramé. Mowbrai se défendit quelque tems dans son château de Bamburi; mais ayant été pris dans une sortie, ses biens furent confisqués, et il fut enfermé dans le château de Windsor, où il mourut après trente ans de captivité. Le Comte d'Eu nia d'avoir eu part à la conjuration; et pour s'en justifier, il se battit contre Geofroi Bainard, Comte de Chester, son accusateur et son beau-frere, à Windsor, en présence de la Cour : *mais il fut vaincu dans le combat.* Ce mauvais succès *emportant la conviction du crime* suivant le préjugé du tems, Guillaume fut condamné en conséquence à perdre la vue avec la faculté de se reproduire. Ce qui avoit porté Bainard à le déférer au Roi comme traître, c'étoit la conduite qu'il tenoit envers Hélisende, sa femme, sœur du premier, aux yeux de laquelle il entretenoit des concubines, dont il avoit des enfans. (Hoveden et Walsingham.) Le supplice du Comte Guillaume est de l'an 1096, suivant la Chronique Anglo-Saxonne. Le trait suivant, rapporté par Guibert de Nogent, en fournit la preuve. Après la publication de la premiere Croisade, comme on se préparoit à partir pour la Terre-Sainte, les Bourgeois de Rouen réfléchissant sur le grand nombre de Juifs qui habitoient leur ville, se dirent entre eux : » Qu'est-il besoin d'aller jusqu'en Orient pour attaquer les mécréans, tandis que nous avons parmi » nous des Juifs qui sont les plus grands ennemis de » Jésus-Christ ». Là-dessus ils prennent la résolution de les massacrer tous; et, les ayant rassemblés de force ou par adresse dans une Eglise, ils les égorgent, n'épargnant que ceux qui consentent à se faire Chrétiens. Le Comte Guillaume, présent à cette scene affreuse, eut compassion d'un petit Juif qui tomba entre ses mains, le sauva du carnage, et le remit à la Comtesse sa mere, qui, l'ayant reçu avec plaisir, lui demanda s'il vouloit être Chrétien. L'enfant, qui craignoit la mort, *témoigna qu'il le desiroit.* Aussitôt on le mene à l'Eglise, où il reçoit *le baptême, et prend le nom de celui à qui il devoit la vie. Guibert dit avoir appris* ce fait de la Comtesse *elle-même; et il* ajoute qu'elle prit soin de l'éducation de ce néophyte, et lui fit apprendre le latin. Puis craignant, dit-il, que ses parens ne le pervertissent comme ils l'avoient tenté plusieurs fois, elle le plaça dans l'Abbaye de S. Germer, où il fit profession et devint un excellent Religieux. On ignore l'année de la mort du Comte Guillaume. Il laissa de son mariage Henri, qui suit, et Guillaume, Seigneur de Grand-Cour, brave Chevalier, qui se signala dans plusieurs occasions. Ce fut lui qui, l'an 1124, s'étant trouvé avec Ranulfe de Bayeux, Gouverneur d'Evreux, au combat donné contre les partisans de Guillaume Cliton, y fit prisonnier Amauri, Comte d'Evreux. Mais, considérant que jamais le Roi d'Angleterre ne lui rendroit la liberté, il aima mieux, en le relâchant, s'exposer à l'*indignation* de ce Prince, à la perte de ses biens et à l'exil. On voit encore deux autres fils du Comte Guillaume, l'un appellé aussi Guillaume, et l'autre nommé Robert, tous deux mentionnés dans une Charte de Henri, leur aîné, donnée l'an 1109. (*Arch. de l'Abbaye S. Lucien de Beauvais, Prieuré d'Eu*, cote 1.)

HENRI I.

1096 au plutôt. Henri I, *fils aîné* de Guillaume II, et son successeur après sa disgrace, fut un des Seigneurs normands qui, ne pouvant souffrir la vie dissolue du Duc Robert, appellerent, l'an 1104, en Normandie le Roi Henri, son frere. (Ordér. Vit., L. 11, p. 814.) Il combattit pour ce dernier, l'an 1106, à la journée de Tinchebrai, où le Duc fut fait prisonnier. Dans la suite, il épousa les intérêts de Guillaume Cliton, fils de l'infortuné Duc, et fit une ligue en sa faveur avec les Comtes de Flandre et d'Aumale, Eustache de Breteuil, Hugues de Gournai, Richer de l'Aigle, Robert de Neubourg, et d'autres Seigneurs. Mais le prudent Roi d'Angleterre, dit Ordéric Vital, averti à propos de l'orage qui le menaçoit, trouva

moyen, l'an 1118, de faire arrêter dans Rouen le Comte d'Eu avec Hugues de Gournai, et ne leur rendit la liberté qu'après les avoir obligés de lui livrer leurs châteaux pour gage de leur fidélité. L'année suivante, le Comte d'Eu combattit, le 20 d'Août, sous les enseignes de ce Prince à la journée de Brenneville, où les François furent battus. (Ordér. Vit., L. 12, p. 853.) Au mois suivant, il eut encore part à celle d'Andeli, qui n'eut pas un succès aussi décidé pour les Anglois. Il passa, quelque tems après, à la Terre-Sainte, d'où il revint en 1121. Il paroît que depuis son retour il vécut paisible. On ne le voit pas en effet figurer dans aucune des guerres qui s'éleverent, dans la suite de sa vie, soit entre la France et l'Angleterre, soit en Flandre. Sa mort est marquée au 12 Juillet dans le Nécrologe de l'Abbaye de Foucarmont, qu'il avoit fondée en 1130, et où il est enterré. A l'égard de l'année, l'appendice imprimée de Robert du Mont place en 1139 cet événement; mais dans l'exemplaire manuscrit de ce même ouvrage, coté 4862 à la Bibliotheque du Roi, il est rapporté sous l'an 1140. Voyant le terme de ses jours approcher, il avoit embrassé l'état monastique à Foucarmont. De Marguerite, son épouse, fille de Guillaume de Champagne, Sire de Sulli, le Comte Henri laissa Jean, qui suit; trois autres fils, Enguerand, dont le sort n'est point connu, Hugues, Archidiacre d'Excester; et Guillaume, Chantre de l'Eglise d'Yorck; avec deux filles, Béatrix et Mathilde. (Anselme.) Guillaume de Jumiege ne donne au Comte Henri qu'une fille et trois fils, sans les nommer.

JEAN.

1139 ou 1140. Jean, fils et successeur de Henri au Comté d'Eu, fit de grands biens à l'Abbaye de Tréport, et confirma, l'an 1149, les donations que ses prédécesseurs lui avoient faites. Mais dans la guerre du Duc de Normandie contre la France, ayant pris parti pour son Suzerain, il pilla le trésor de ce Monastere pour entretenir les Chevaliers qui étoient à son service. Etant rentré en lui-même, après que la paix eut été rendue à la Normandie, il répara le mal qu'il avoit fait à l'Eglise de Tréport par de nouvelles donations, qui furent confirmées par la Comtesse son épouse, et Robert leur fils. Nous avons une lettre du Comte Jean à Gilduin, Abbé de S. Victor de Paris, où l'on voit que son attachement pour l'Abbaye de N. D. d'Eu lui avoit attiré une affaire désagréable. C'est ce qu'il est à propos de développer pour l'intelligence de cette lettre, que sa briéveté rend obscure. Guillaume I, trisaïeul de ce Comte, avoit fondé dans la ville d'Eu, comme on l'a dit, l'Eglise collégiale de Notre-Dame. Mais les Clercs qui la desservoient, desirant mener une vie plus parfaite, embrasserent l'état religieux l'an 1119, et convertirent leur Collégiale en Abbaye, avec la permission du Comte Henri et de Geofroi, pour lors Archevêque de Rouen. Hugues d'Amiens, successeur de Geofroi, les mit depuis sous la Congrégation d'Arouaise, dont il leur fit embrasser la Regle. Mais le Comte Jean, qui avoit approuvé cette union, changea ensuite d'avis, et substitua des Chanoines réguliers de S. Victor à ceux d'Arouaise. La Noblesse et le Clergé du pays firent grand bruit de cette innovation, et l'Archevêque, les appuyant, en vint jusqu'à prononcer une excommunication contre le Comte; Sentence dont la publication se répétoit chaque Dimanche au prône. Le Comte ne pouvant y tenir, écrivit à Gilduin qu'il eût à retirer de l'Abbaye d'Eu ses Chanoines, ou à consentir qu'ils se conformassent aux usages d'Arouaise; que s'il ne vouloit faire ni l'un ni l'autre, non seulement lui Comte ne leur donneroit aucun secours, mais feroit tout son possible pour les exterminer: *Quod si hoc non feceritis, veraciter dico quia nunquam ampliùs vos dilexero, sed destruam in quibus potero.* Les Victorins resterent néanmoins en possession de l'Abbaye d'Eu, et continuerent d'y vivre sous le régime et la discipline de leur Congrégation. (*Gall. Chr.*, T. XI, col. 293 et 294.) Le Comte Jean, sur la fin de ses jours, se dévoua lui-même à la vie religieuse à l'exemple de son pere, et se retira dans l'Abbaye de Foucarmont, où il mourut l'an 1170. Le pere et le fils y eurent la même sépulture au pied du sanctuaire, sous une tombe, où l'on grava l'épitaphe suivante:

> Est pater Henricus, primus gregis hujus amicus;
> Ejus erat natus Johannes jure vocatus.
> Filius iste fuit Henrici, postea frater.
> Hos Monachos genuit Domino domus hæc, pia mater.
> Qui legis, absque mora pro tantis fratribus ora.

Le Comte Jean avoit épousé Alix, nommée, par Guibert de Nogent, Helisende, Dame de Smergate et fille de Guillaume d'Aubigni, Comte d'Arondel, dont il eut quatre fils et deux filles. Les fils, dénommés dans les Chartes, sont Henri, qui suit, Raoul, Guillaume et Robert.

HENRI II.

1170. Henri, fils aîné du Comte Jean et son successeur, mourut l'an 1183, et fut enterré à Foucarmont, laissant de Mahaut, sa femme (morte en 1207), deux fils et une fille. On n'est pas assuré du parti qu'il prit dans la révolte de Henri au Court-Mantel contre Henri II, son pere, Roi d'Angleterre. D'un côté, Raoul *de Diceto* fait entendre qu'il se déclara pour ce dernier, en disant que le jeune Prince, par ressentiment, lui avoit enlevé son Comté dès l'an 1174; de l'autre, Robert du Mont semble dire que ce dépouillement étoit un jeu concerté entre eux, et que le Comte d'Eu étoit réellement dans les intérêts du fils rebelle. C'est aussi ce qu'assure positivement Benoît de Peterborough.

Ce fut sous le gouvernement du Comte Henri que S. Laurent, Archevêque de Dublin, étant venu en France, mourut à la ville d'Eu et fut enterré, le 14 Novembre 1181, dans l'Eglise Notre-Dame. Ayant été canonisé, l'an 1216, il devint titulaire de cette Eglise avec la Mere de Dieu.

RAOUL I.

1183. Raoul I, fils aîné de Henri II et son successeur dans un âge assez tendre, ne survécut à son pere que trois ans, étant mort en 1186, un an après Gui, son frere.

ALIX et RAOUL II, dit d'ISSOUDUN.

1186. Alix, sœur de Raoul I, lui succéda au Comté d'Eu, ainsi qu'aux Seigneuries d'Arques et de Mortemer, avec Raoul de Lusignan, dit d'Issoudun, son époux, Seigneur de Mello, ou Merlou, dans le Beauvoisis, de Chisai et de Sivrai en Poitou. L'attachement de Raoul au Roi d'Angleterre, Henri II, son Suzerain, attira dans le Comté d'Eu, l'an 1188, les armes de la France. Philippe de Dreux, Evêque de Beauvais et cousin du Roi Philippe-Auguste, Prélat plus guerrier que son état ne le permettoit, étant entré dans ce pays avec un corps de troupes, y brûla le village que Benoît de Peterborough nomme Blanche, et commit d'autres ravages. Il paroît que Raoul demeura constamment fidele à Henri II et à Richard, son successeur. Mais, l'an 1200, il prit les armes pour Hugues le Brun, son frere, contre le Roi Jean, qui avoit enlevé à celui-ci Isabelle, sa fiancée, au moment ou à la veille de ses noces. Il changea néanmoins de parti dans la suite, se déclara pour le Roi d'Angleterre, et combattit dans son armée, l'an 1214,

à la bataille de Bouvines. Le Roi Philippe-Auguste le punit de sa félonie envers lui par la confiscation de ses terres. N'ayant plus rien en France et ne pouvant même y reparoître en sûreté, il passa en Palestine, où il se distingua par sa valeur. De là s'étant rendu en Egypte, il y mourut devant Damiete assiégée par les Croisés, au commencement de l'an 1219 au plus tard. Alix, après la mort de son époux, fit, au mois d'Août de la même année, son accommodement avec Philippe-Auguste. Les Seigneuries d'Arques, de Driencourt, qui fut depuis appellé Neuchâtel, et de Mortemer, furent cédées au Monarque, qui rendit le Comté d'Eu. Alix termina ses jours le 11 Septembre 1227, laissant un fils, qui suit.

RAOUL III.

1227. Raoul III, fils de Raoul d'Issoudun et d'Alix, successeur de sa mere au Comté d'Eu, fut marié trois fois, 1°, l'an 1222, avec Jeanne, fille d'Eudes III, Duc de Bourgogne; 2° avec Yolande, fille de Robert II, Comte de Dreux; 3° avec Philippette, fille de Simon de Dammartin, Comte de Ponthieu. Le second mariage produisit une fille, qui suit: les deux autres furent stériles. Philippette survécut à Raoul et se maria en secondes noces à Raoul II, Sire de Couci.

MARIE D'ISSOUDUN ET ALFONSE DE BRIENNE.

Marie, fille de Raoul III et son héritiere, porta le Comté d'Eu dans la Maison de Brienne par son mariage avec Alfonse de Brienne, dit d'Acre, qui se qualifioit Comte d'Eu dès l'an 1249 (Ducange *sur Joinville*, p. 92), et qu'on voit Grand-Chambrier de France en 1258. Alfonse étoit fils de Jean de Brienne, Roi titulaire de Jérusalem, et de Bérengere de Castille. Il avoit été amené en France avec ses freres, lorsque Baudouin de Courtenai, Empereur de Constantinople, y vint demander du secours aux Princes chrétiens. Il accompagna, l'an 1270, le Roi S. Louis au voyage d'Afrique, et mourut devant Tunis le 25 Août de cette année, le même jour que le saint Roi. Son corps fut rapporté en France, et inhumé à S. Denis dans la chapelle de S. Martin, où l'on voit encore son épitaphe. Il laissa de son mariage un fils qui suit, et Blanche, Abbesse de Maubuisson. Un autre fils, nommé Alfonse, qu'il avoit eu de son mariage, étoit mort avant lui, et fut inhumé dans l'Eglise du Prieuré de Sainte Catherine à Paris.

JEAN DE BRIENNE I.

1252 ou environ. Jean de Brienne I succéda à Marie sa mere (morte vers l'an 1252) dans le Comté d'Eu. Il étoit pour lors avec S. Louis en Palestine; *et là le Roy*, dit Joinville, *fist le Comte d'Eu Chevalier, qui estoit encore ung jeune jouvencel.* Le Comte Jean mourut à Clermont en Beauvoisis l'an 1294, laissant de sa femme, Béatrix, fille de Gui III de Châtillon, Comte de S. Paul, un fils, qui suit, et trois filles; savoir, Isabelle, mariée à Jean II, dit de Flandre, Seigneur de Dampierre; Jeanne, femme, 1° de Raymond VII, Vicomte de Turenne, 2° de Renaud de Péquigni, Vidame d'Amiens; Marguerite, femme de Gui II, Vicomte de Thouars; et Mahaut, Abbesse de Maubuisson.

N. B. On n'a nommé ci-dessus, p. 402, col. 1, à l'article de Raymond VII, Vicomte de Turenne, que la troisieme de ces filles, pour abréger.

JEAN DE BRIENNE II.

1294. Jean de Brienne II, fils et successeur de Jean de Brienne I au Comté d'Eu, prétendit au Comté de Guines en vertu de son mariage avec Jeanne, fille et héritiere de Baudouin de Guines. Dans cette vue, il reprit le procès intenté au Parlement par son beau-pere pour faire casser la vente faite, au mois de Février 1283, par le Comte Arnoul III, du Comté de Guines au Roi Philippe le Hardi. Ses poursuites ne furent pas vaines: il obtint, l'an 1295, un arrêt qui lui adjugea le Comté qu'il revendiquoit. (*Voyez les Comtes de Guines.*) L'an 1302, il fut tué à la bataille de Courtrai donnée le 11 Juillet, laissant de sa femme un fils en bas âge, qui suit, et une fille nommée Marie, morte jeune, dont la sépulture est à l'Abbaye de Longuevillier.

RAOUL DE BRIENNE I (IV).

1302. Raoul de Brienne I succéda, l'an 1302, à Jean II, son pere, dans le Comté d'Eu sous la tutele de sa mere. La charge de Connétable lui fut conférée, l'an 1330, après la mort de Gaucher de Châtillon, qui en étoit pourvu. Il succéda, l'an 1331, à sa mere dans le Comté de Guines. Il signa, l'an 1332, un Traité fait entre le Roi de France et le Roi de Castille pour un secours mutuel de gens de guerre. Envoyé dans la Guienne, il réduisit Bourg et Blaye sous l'obéissance du Roi. Un événement funeste termina ses jours: l'an 1345 (N. S.), il fut tué, le 18 Janvier, d'un coup de lance dans un tournoi qui se fit aux noces de Philippe de France. Raoul emporta dans le tombeau les regrets de tous les Princes et des Grands du Royaume. (*Voyez* Raoul I, *Comte de Guines.*)

RAOUL DE BRIENNE II (V).

1345. Raoul de Brienne II, appellé, dans les annales manuscrites de S. Victor, *Radulfus de monte Fulcardi*, successeur de Raoul I, son pere, aux Comtés de Guines et d'Eu, le remplaça de même dans la dignité de Connétable. L'an 1350, le 19 Novembre, il eut la tête tranchée à Paris, devant l'hôtel de Nesle, par ordre du Roi Jean. En lui finit la branche des Comtes d'Eu de la Maison de Brienne. (*V.* Raoul II, *Comte de Guines.*)

JEAN D'ARTOIS, DIT SANS-TERRE.

1352. Jean d'Artois, dit Sans-terre, parce qu'il étoit fils d'un pere proscrit, né, l'an 1321, du fameux Robert d'Artois, Comte de Beaumont, et de Jeanne de Valois, fut pourvu du Comté d'Eu, le 9 Avril 1352, par le Roi Jean, qui l'avoit confisqué sur le Connétable Raoul de Brienne après son exécution. Dans les Lettres-Patentes qui renferment ce don fait à Jean d'Artois pour lui et ses héritiers nés en mariage légitime, le Monarque, outre la retenue de l'hommage et du droit de souveraineté et de ressort, excepte la haute justice, *dont ledit Jean d'Artois ne jouira*, dit-il, *que pendant sa vie, en sorte qu'après sa mort ladite haute justice retournera à perpétuité au Roi et à ses successeurs.* (*Mss. de Colbert*, vol. 493, p. 1.) Le Roi lui donna de plus la garde et le Gouvernement de la ville de Péronne. Mais lorsqu'il vint en prendre possession, accompagné du Duc d'Orléans, il trouva les portes de la ville fermées par la mutinerie des habitans. Bientôt néanmoins il se les fit ouvrir de force, et alla s'établir dans le château. Mais pendant une absence que les affaires de l'Etat l'obligerent de faire, les Péronnois se souleverent de nouveau, pillerent les maisons de ceux qui lui étoient affectionnés, et assiégerent la Comtesse, sa femme, et ses enfans, dans le

château. Le Comte, à cette nouvelle, accourut à Péronne, et par sa seule présence dissipa les mutins. Le Roi, pour les châtier, supprima la Commune de Péronne. C'est ce que nous apprennent des Lettres du Roi Charles V, datées du 8 Janvier 1368 (V. S.), par lesquelles il rétablit leur Commune, et *les restitue à leur bonne fame et renommée et à leurs biens.* (*Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Péronne*, cote 24.) La femme du Comte Jean, qu'il avoit épousée par contrat du 11 Juillet 1352, étoit ISABELLE, fille de Jean I, Vicomte de Melun, Comte de Tancarville (1), Grand-Chambellan de France, veuve de Pierre de Montpensier, Comte de Dreux, et Dame Douairiere de S. Valeri en Caux et d'autres lieux. Par son premier contrat de mariage, Isabelle, sa mere, Dame d'Antoing et d'Epinoi, lui avoit assuré la somme de douze mille livres, dont elle n'étoit pas encore remboursée. Ce fut le sujet d'un procès qu'intenta le Comte Jean à Hugues de Melun, son beau-frere, Seigneur d'Antoing et d'Epinoi. Le Roi Jean, ayant pris connoissance de cette contestation, engagea les parties à faire un accommodement, qu'il scella de son autorité par Lettres, données à Monceau, près du Pont-Sainte-Maxence, le 9 Mars 1354 (V. S.). (*Rec. de Colbert*, vol. 29, fol. 85.) L'an 1356, le Comte d'Eu fut pris à la bataille de Poitiers et conduit prisonnier en Angleterre. Pendant son absence, les Anglois, l'an 1357, se rendirent maîtres du château de S. Valeri par la négligence de ceux à qui la garde en étoit confiée. Le Connétable l'ayant repris, Charles, Dauphin et Régent du Royaume, le réunit avec ses dépendances à la Couronne par droit de conquête et par droit de confiscation pour punir la Comtesse d'avoir laissé prendre une place de cette importance. Mais il la rendit au Comte Jean après son retour d'Angleterre, comme on le voit par ses Lettres du 2 Mai 1359. (*Rec. de Colbert*, vol. 27, fol. 223.) Charles, à son avénement au trône, lui fit une autre gratification en lui accordant, par Lettres du mois d'Août 1364, mille livres à prendre sur les forfaitures qui écherroient, *super forefacturis supervenientibus.* (*Rec. de Colbert*, vol. 28, reg. 95, acte 211.) Le Comte Jean servit l'Etat avec gloire sous trois Rois consécutifs, Jean, Charles V et Charles VI. Il accompagna ce dernier, l'an 1382, dans son expédition de Flandre, et commanda l'arriere-garde à la bataille de Rosebeque. Sa mort arriva le 6 Avril, veille de Pâque de l'an 1387 (N. S.), et son inhumation se fit dans l'Eglise de Notre-Dame d'Eu, où sa femme vint se réunir à lui dans le mois de Décembre 1389. De son mariage il eut un fils aussi nommé Jean, qui mourut avant lui à la fleur de son âge; deux autres fils, Robert et Philippe, qui suivent; et une fille, Jeanne, mariée, le 12 Juillet 1365, à Simon de Thouars, qui périt le jour de ses noces dans un tournoi. Jeanne passa dans le veuvage le reste de ses jours, qu'elle termina l'an 1420 au plutôt.

(1) Et non de Franconville, comme on l'a dit ci-dessus, p. 673, col. 2, article de Pierre.

ROBERT II D'ARTOIS.

1387. ROBERT, *fils et successeur de Jean d'Artois au Comté d'Eu, ne survécut pas quatre mois à son pere, étant mort, le 20 Juillet 1387, sans alliance.*

PHILIPPE D'ARTOIS.

1387. PHILIPPE, frere de Robert, lui succéda au Comté d'Eu. Il avoit déja signalé sa valeur, en 1383, à la prise de Bourbourg. Il accompagna, l'an 1390, Louis II, Duc de Bourbon, *dans son expédition d'Afrique*. L'an 1392, après que l'épée de Connétable eut été ôtée, par arrêt de la Cour, à Clisson, elle fut donnée à Philippe d'Artois, au refus d'Enguerand de Couci et de Gui de la Trémoïlle, à qui elle avoit été d'abord offerte. Il s'en falloit bien que Philippe eût la capacité nécessaire pour remplir cette charge. Les Ducs de Bourgogne et de Berri, en la lui procurant, consulterent moins le bien de l'Etat que son intérêt propre et le leur. Le premier eut à se repentir de son choix. L'an 1396, Philippe d'Artois, ami de Sigismond, Roi de Hongrie, qu'il avoit connu en France, apprenant qu'il étoit menacé par Bajazet I, Empereur des Turcs, détermine le Roi Charles VI à lui envoyer du secours. Il partit avec le Comte de Nevers, fils du Duc de Bourgogne, à qui le commandement avoit été donné, et avec la fleur de la Noblesse françoise, pour aller faire la guerre aux Turcs en Hongrie. Son imprudence et sa présomption furent cause de la perte de la bataille de Nicopoli, donnée contre les Infideles le 28 Septembre de cette année. Il y resta prisonnier et fut envoyé à Burse (quelques uns disent à Micaliso en Natolie), où il mourut le 15 Juin de l'année suivante, dans le tems qu'il devoit être mis en liberté. On voit son tombeau dans l'Eglise de Notre-Dame d'Eu. Ce n'est rien moins qu'un chef-d'œuvre de l'art; mais il a cela de singulier, qu'il est enfermé dans une cage de fer, et que la figure est sans casque et sans gantelets, pour montrer que ce Prince est mort en prison. Il avoit épousé, par contrat passé à Paris le 27 Janvier l'an 1392, MARIE, Duchesse d'Auvergne, fille de Jean de France, Duc de Berri, et veuve de Louis de Châtillon, Comte de Dunois, dont il eut Charles, qui suit; Bonne, femme 1° de Philippe de Bourgogne, Comte de Nevers, 2° de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne; et Catherine, femme de Jean de Bourbon, Sire de Carenci. La mere de ces trois enfans se remaria en troisiemes noces, le 24 Juin de l'an 1400, à Jean, Duc de Bourbon.

CHARLES D'ARTOIS.

1397. CHARLES, *fils aîné de* Philippe d'Artois, devint son successeur en bas âge au Comté d'Eu. Dès qu'il fut en état de porter les armes, le Roi Charles VI l'établit Lieutenant-Général en Normandie et en Guienne. Il fut pris, l'an 1415, à la bataille d'Azincourt et conduit prisonnier en Angleterre, d'où il ne revint qu'en 1438. Il y seroit demeuré encore plus long-tems sans la générosité du Duc de Bourbon, son frere utérin, qui paya sa rançon. Le Roi Charles VII recouvra dans sa personne un sujet des plus attachés à son service et à celui de l'Etat. L'an 1440, il refusa d'entrer dans la fameuse ligue des Princes, connue sous le nom de la *Praguerie*, et fut le médiateur de leur réconciliation avec le Roi, après qu'il eut dissipé ce parti. Le Comte d'Eu suivit ce Monarque en diverses expéditions, principalement dans celle qu'il fit, l'an 1449, en Normandie, où Charles d'Artois et le Comte de S. Paul, à la tête d'un corps de quatre mille hommes, prirent la ville de Neuchâtel d'Elicourt et le château par composition. Le Roi Charles VII, en reconnoissance des services de Charles d'Artois, érigea, par Lettres du mois d'Août 1458, en Pairie le Comté d'Eu. Le Roi Louis XI lui donna une nouvelle marque d'estime, l'an 1465, après la bataille de Montlhéri, en lui confiant le Gouvernement de Paris, après l'avoir retiré à Charles de Melun, dont la fidélité commençoit à lui devenir suspecte. Charles d'Artois mourut sans enfans le 25 Juillet 1472 (et non pas 1469, comme le marque Vignier, ni 1471, comme porte la *chronique scandaleuse.*) Il avoit épousé 1°, l'an 1448, JEANNE, fille unique de Philippe, Seigneur de Saveuse; 2°, le 23 Septembre 1454, HÉLENE, fille de Jean de Melun, Vicomte de Gand. La chronique scandaleuse dit faussement qu'après la mort de Charles d'Artois le Comté d'Eu fut mis en la main du Roi et donné au Connétable, *à la grande déplaisance de Monseigneur le Comte de Nevers, frere de mondit Seigneur le Comte d'Eu, et qui après ladite mort cuidoit jouir de ladite Comté d'Eu et des autres terres dudit défunt, comme vrai héritier.*

Nous ne devons pas oublier que, pendant la captivité de Charles d'Artois, le Roi d'Angleterre, Henri V, ayant fait la conquête de la Normandie, donna le Comté d'Eu à Henri de Bourgchier, qui paroît l'avoir conservé jusqu'à l'an 1450; époque où les Anglois furent entièrement chassés de Normandie. Nous avons sous les yeux l'aveu et dénombrement qu'il donna, le 13 Avril 1420, du Comté d'Eu, tant en Fiefs qu'en membres, à la Chambre des Comptes de Rouen. Nous avons pareillement une quittance de ce même Henri de Bourgchier, en date du 11 Août 1442, par laquelle il reconnoît, en se qualifiant Comte d'Eu, avoir reçu de *Pierre Bailli*, *Receveur-Général de Normandie, la somme de trois mille livres tournois, que le Roi notre Sire,* dit-il (c'est Henri VI), *par ses Lettres données le 26 Juillet derrenier passé, expédiées par les Trésoriers de Normandie, a ordonné nous estre payée pour aucunement nous récompenser de plusieurs services par nous rendus audit Roy notre Seigneur, dez le pénultieme jour de Mars derrenier passé includ jusqu'au* XXIX *jour de Juing aussi derrenier passé exclud.* (*Mss. de Fontanieu*, vol. 1118.) Plusieurs de nos Historiens n'ont pas fait mention de ce Seigneur parmi les Comtes d'Eu, sans doute parce qu'ils ne le regardoient pas comme légitime.

JEAN DE BOURGOGNE.

1472. Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, succéda à Charles d'Artois, son oncle maternel, dans le Comté d'Eu. Il mourut à Nevers le 25 Septembre 1491. De son tems la ville d'Eu essuya un grand désastre dont elle n'a jamais pu se relever. Depuis long-tems elle étoit florissante par son commerce, et célebre par la valeur et la hardiesse de ses armateurs. Dans la guerre que Louis XI eut avec l'Angleterre, ils enlevoient les vaisseaux de cette nation qui transportoient des troupes à Calais, et alloient même attaquer les Anglois dans leurs ports. Le Roi d'Angleterre, Edouard IV, dans la vue de procurer la ruine de la ville et du port d'Eu, fit courir le bruit qu'il alloit faire une descente en Normandie, s'emparer de la ville d'Eu, et y passer l'hiver. Louis XI avec toute sa finesse donna dans le panneau. Pour ôter à Edouard l'envie d'effectuer sa menace, il ne vit pas de moyen plus sûr que de faire réduire la ville en cendres. Cette résolution affreuse fut exécutée, le 18 Juillet 1475, par Joachim Rohaut, Maréchal de France, qui pour cet effet se rendit, par ordre du Roi, sur les lieux avec 400 lances. Le feu ayant été mis à neuf heures du matin, consuma le château et toute la ville, à l'exception des Eglises qui furent conservées, et de quelques maisons qu'on négligea. Ce désastre est transcrit, dit M. Expilli, dans les Archives de la ville. Celles de Dieppe, de S. Valeri et d'Abbeville, profiterent des débris de la ville d'Eu. (*Voy.* Jean, *Comte de Nevers.*)

ENGILBERT DE CLEVES.

1491. Engilbert de Cleves, fils de Jean I, Duc de Cleves, et petit-fils par sa mere, Elisabeth, de Jean de Bourgogne, succéda à son aïeul maternel dans le Comté d'Eu, comme dans ceux de Nevers, de Réthel, &c. Sa mort arriva le 21 Novembre 1506. (*Voy.* Engilbert, *Comte de Nevers.*

CHARLES DE CLEVES.

1506. Charles, fils d'Engilbert de Cleves et son successeur aux Comtés d'Eu, de Nevers et de Réthel, mourut le 27 Août 1521. (*Voy.* Charles, *Comte de Nevers et de Réthel.*)

FRANÇOIS I DE CLEVES.

1521. François I, fils et unique héritier de Charles, fit ériger en Duché le Comté de Nevers en 1539. mourut le 13 Février 1562. (*Voy.* François I, *Duc de Nevers.*)

FRANÇOIS II DE CLEVES.

1562. François II, fils de François I et son successeur au Comté d'Eu comme au Duché de Nevers, mourut sans enfans le 10 Janvier 1563. (*Voy.* François II, *Duc de Nevers.*)

JACQUES DE CLEVES.

1563. Jacques, frere de François II, recueillit sa succession, dont il ne jouit que jusqu'au 6 Septembre 1564, époque de sa mort, (Voy. *les Ducs de Nevers.*)

CATHERINE DE CLEVES.

1564. Catherine de Cleves, sœur cadette de Jacques, née l'an 1548, partagea sa succession avec Henriette, son aînée, qui eut pour sa part le Duché de Nevers avec le Comté de Réthel, et laissa le Comté d'Eu à Catherine. Celle-ci épousa en premieres noces Antoine de Croï, Prince de Porcien, qui, s'étant attaché aux Coligni, embrassa comme eux le calvinisme, et mourut sans postérité à l'âge de 26 ans. Voici comme sa mort est racontée dans le Journal de l'Etoile. » Le Prince de Porcien, jeune, martial et guerrier, mourut à Paris, le 15 Mai 1567, d'une fievre chaude, » causée d'une colere mêlée d'excès, qui fut qu'ayant » joué à la paume tout le long du jour, il fut mandé » le soir aux Tuileries, où le Roi le tint deux heures » découvert dans le jardin, à la lune, (le tems) étant » serein, et lui tint de rudes propos, jusqu'à le menacer de la perte de sa tête pour Linchamp, place » frontiere qu'on avoit donné à entendre à Sa M. » qu'il faisoit fortifier: car, étant revenu à sa maison, » outré de dépit, comme il avoit le cœur merveilleusement grand, il envoya querir du vin et en but » trois quartes, et mangea trois plattelées d'amandes » vertes, et s'en alla coucher là-dessus; *qui fut le poison qu'on dit lui avoir été baillé* ». Ces dernieres paroles font allusion au libelle satyrique intitulé, *La Légende de Dom Claude de Guise* (Abbé de Cluni), où l'on assure qu'un nommé Saint-Barthelemi, émissaire de Dom Claude, avoit donné au Prince de Porcien un breuvage empoisonné qui lui avoit échauffé le sang et troublé la raison. Ce jeune Seigneur étoit ennemi déclaré de la Maison de Guise, et il en donna des preuves en mourant: car comme il soupçonnoit sa femme d'avoir de l'inclination pour le Duc de Guise (Henri le Balafré), il la conjura de ne point l'épouser. » Je ne doute pas, lui dit-il, qu'étant jeune, » belle et riche, vous ne soyez remariée après ma mort. » Je vous laisse le choix des partis; et de tout le » Royaume je n'en excepte qu'un seul homme, c'est » le Duc de Guise. C'est l'homme du monde que je » hais le plus; et je vous demande en grace que mon » plus grand ennemi ne soit pas l'héritier du plus pré» cieux de tous mes biens ». (Le Laboureur, *addit. aux Mém. de Castelnau*, T. I.) Malgré une demande si précise, Catherine donna sa main, au mois de Septembre 1570, à ce même Duc de Guise. Elle avoit été huguenote avec son premier mari; elle redevint catholique après l'avoir perdu, à la sollicitation de la Reine Catherine de Médicis, qui lui fit faire abjuration dans la chapelle de S. Germain-en-Laye, et lui servit de marraine dans cette cérémonie. La conduite de la Duchesse de Guise envers son 2[e] époux ne fut pas à l'abri de la médisance. S. Mégrin, l'un des mignons de Henri III, se vanta (l'an 1578) d'avoir eu commerce avec elle. Cette insolence lui coûta la vie: quelques jours après il fut poignardé par des hommes masqués, en sortant du Louvre. On doute si ce fut par ordre

du Duc de Guise ou du Duc de Mayenne son frere. Le premier, si l'on en croit Varillas, l'Abbé de Choisi, Bayle, et d'autres modernes, fit expier à sa femme d'une maniere moins atroce le crime dont elle étoit accusée. Etant entré, dit-on, sur les quatre heures du matin dans la chambre où dormoit la Duchesse, un poignard à la main droite et une écuelle d'argent remplie d'une liqueur noirâtre à la gauche, il la réveilla, lui reprocha en peu de mots son infidélité, et lui donna le choix de mourir ou du poignard ou du poison préparé dans l'écuelle qu'il tenoit. La Duchesse n'ayant pu le fléchir par ses prieres, prit le poison, l'avala, et se mit à genoux sur son oratoire en attendant le moment qu'elle devoit expirer. Une heure après, le Duc étant rentré, lui dit qu'elle pouvoit se recoucher et reprendre son sommeil sans crainte, la potion qu'elle avoit prise n'étant autre chose qu'un excellent consommé; après quoi il l'exhorta à se conduire avec plus de réserve à l'égard des favoris. Nous abandonnons au jugement de nos lecteurs cette anecdote, dont Bayle dit que la preuve se trouve parmi les manuscrits de M. de Mesmes. On sait par quel événement funeste la Duchesse de Guise devint veuve, le 23 Décembre 1588, pour la seconde fois. Elle survécut à l'assassinat de Henri de Guise jusqu'au 11 Mai de l'an 1633, époque de sa mort arrivée dans la 85ᵉ année de son âge. Elle laissa de ce Prince un grand nombre d'enfans, l'aîné desquels est le seul dont nous ferons ici mention. (Voy. *pour les autres* Henri I de Lorraine, *Prince de Joinville.*)

CHARLES DE LORRAINE.

1633. Charles de Lorraine, fils aîné de Henri I, Duc de Guise, et de Catherine de Cleves, né le 20 Août 1571, succéda, l'an 1633, à sa mere dans le Comté d'Eu. Il mourut le 30 Septembre 1640, laissant de Henriette-Catherine, Duchesse de Joyeuse, veuve de Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, Henri, qui suit, avec d'autres enfans. (Voyez *les Princes de Joinville.*)

HENRI DE LORRAINE.

1640. Henri II, Duc de Guise, né le 4 Avril 1614, succéda dans le Comté d'Eu à Charles son pere. L'an 1660, il vendit ce Comté pour la somme de deux millions cinq cens mille livres à Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston-Jean-Baptiste de France. Cette Princesse en fit don, l'an 1682, à Louis-Auguste, légitimé de France, Duc du Maine, en faveur duquel le Roi Louis XIV, son pere, rétablit le titre de Pairie au Comté d'Eu, par Lettres-Patentes du 5 Mai 1694. (Voyez *les Princes de Joinville.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES D'EVREUX.

Le château d'Evreux, dont la capitale, située sur la riviere d'Iton, est nommée, dans les anciens Géographes, *Mediolanum Eburovicum*, ou *Aulercorum*, et, dans les auteurs du moyen âge, *Ebroeca*, *Ebroicum*, fut érigé par Richard I, Duc de Normandie.

ROBERT, Comte d'Evreux, de la Maison de Normandie.

989. Robert, fils de Richard I, Duc de Normandie, et de Gonnor, sa concubine, fut nommé premier Comte d'Evreux, par son pere, l'an 989. La même année, Richard lui procura l'Archevêché de Rouen. » Ce » Prélat, dit Ordéric Vital, comblé de richesses, se livra » aux affaires séculieres, et ne s'abstint point, comme » il convenoit à son caractere, des plaisirs de la chair; » car il eut, en qualité de Comte, une femme nommée Harleve, qui lui donna trois fils, Richard, » Raoul et Guillaume, entre lesquels il partagea son » Comté d'Evreux; et ses autres biens patrimoniaux, » suivant l'usage du siécle. Mais dans sa vieillesse, » revenu de ses égaremens, il fut saisi d'une grande » frayeur à la vue de la multitude des péchés graves » dont il étoit chargé. Pour les expier, il fit d'abondantes aumônes, et entreprit l'édifice de sa Cathédrale, qu'il avança beaucoup et dont il laissa l'achevement à ses successeurs ». L'an 1028, étant devenu suspect, sur de faux rapports, au Duc Robert, son neveu, il fut attaqué par ce Prince, qui vint l'assiéger dans Evreux. Le Prélat, ayant été obligé de rendre la place, se retira auprès du Roi Robert, et lança de là un interdit sur la Normandie. Le Duc ayant reconnu la fourberie de ceux qui l'avoient brouillé avec son oncle, le rappella, le rétablit sur son Siége, et se servit de ses conseils dans la suite pour le gouvernement de son Duché. Le Comte-Archevêque Robert mourut, l'an 1037, avant Pâque : c'est ainsi qu'on peut concilier la Chronique de Rouen, qui met sa mort en 1036, avec son épitaphe, qui la place en 1037. (*Gall. Chr.* T. XI.) Des trois fils qu'il eut, comme on l'a dit, de sa concubine, l'aîné fut héritier de son Comté; Raoul, le second, dit *Tête d'étoupe*, ou *Tête d'âne*, fut Connétable de Normandie; et Guillaume, le troisieme, passa en Pouille auprès de Robert Guiscard, qui lui fit de grands biens.

RICHARD.

1037. Richard, fils aîné de l'Archevêque-Comte Robert et d'Harleve, et successeur de son pere au Comté d'Evreux, fonda, vers l'an 1060, l'Abbaye de S. Sauveur, pour des filles, à Evreux. Il accompagna, l'an 1066, le Duc Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, et combattit sous ses drapeaux à la bataille d'Hastings. Il mourut le 13 Décembre 1067,

et fut enterré à l'Abbaye de Fontenelle, dite de S. Vandrille. Adele, sa premiere femme, veuve de Roger, Seigneur de Toëni et de Conches, lui donna Guillaume, qui suit; et Agnès, troisieme femme de Simon I, Seigneur de Montfort-l'Amauri. Godéchilde, sa seconde femme, le fit pere de Godéchilde, Abbesse du Monastere de S. Sauveur, qu'il avoit fondé, comme on l'a dit, à Evreux. Guillaume de Jumiege dit du Comte Richard qu'il étoit également bon Chrétien et bon homme de guerre.

GUILLAUME.

1067. Guillaume, fils de Richard, lui succéda au Comté d'Evreux. Il avoit combattu à côté de son pere à la bataille de Hastings. Il eut part, l'an 1070, à la distribution des terres d'Angleterre que le Roi Guillaume fit aux Normands qui l'avoient accompagné dans son expédition. Il revint en Normandie l'an 1073 (et non pas 1075, comme le marque un moderne), et fut un des médiateurs de la paix qui se fit entre le Roi Guillaume et Foulques le Rechin à Blanchelande, touchant la propriété du Comté du Maine. Peu de tems après, le Monarque anglois, comme pour se dédommager du bien qu'il lui avoit fait en Angleterre, lui retira le château d'Evreux, et y mit une garnison avec un Commandant à ses ordres. L'an 1084, au mois de Janvier, il fut pris au siége du château de Sainte-Suzanne, défendu, contre ce Monarque, par Hubert, Vicomte du Maine. (Ordér. Vit., p. 649.) Il paroît que sa captivité fut de courte durée. L'an 1087, après la mort de Guillaume le Conquérant, il se remit en possession du château d'Evreux, dont il chassa la garnison ainsi que de la petite ville de Dangu, au Vexin normand. Il paroît que Robert, Duc de Normandie, souffrit tranquillement que Guillaume se fit ainsi justice à ses dépens par la voie des armes, et qu'il ne lui en sut point mauvais gré. Nous voyons en effet que ce Comte fut un des Chefs de l'armée qu'il mena cette même année dans le Maine pour réduire cette province sous ses loix. (Ord. Vit., p. 674.) Guillaume, n'ayant point d'enfans, élevoit chez lui une niece nommée Bertrade, fille de son frere, Simon de Montfort. Foulques le Rechin, Comte d'Anjou, épris de la beauté de cette fille, résolut, l'an 1089, de répudier la femme qu'il avoit alors pour l'épouser. Dans ce même tems, les Manceaux ayant de nouveau tenté de secouer le joug des Normands, le Duc Robert, malade pour lors, pria le Comte d'Anjou de s'entremettre pour contenir les Manceaux dans le devoir. Foulques le promit au cas que Robert lui fit avoir la jeune Bertrade. Le Duc en ayant fait la demande au Comte d'Evreux, celui-ci répondit : » Je » n'en ferai rien à moins que vous ne me rendiez » Noyon-sur-Andelle, Gassai, Cravant, Ecouchi, et » les autres terres de Raoul, mon oncle paternel, » qu'on surnommoit par raillerie *Tête d'âne* à cause » de sa chevelure, et à mon neveu, Guillaume de » Breteuil, le Pont-S.-Pierre; car Robert de Gassai, » mon cousin, fils de Raoul, m'a fait son héritier » universel ». Le Duc accepta la condition, et fit rendre au Comte d'Evreux les terres qu'il répétoit, à l'exception d'Ecouchi que possédoit Girard de Gournai, qui étoit de la même famille; au moyen de quoi Guillaume livra sa niece au Comte d'Anjou. (Ord. Vit., p. 681.) Le Comte Guillaume eut, l'an 1090, avec Raoul de Toëni, Seigneur de Conches, son frere utérin, une guerre longue et cruelle, qui fut occasionnée par des paroles offensantes que leurs femmes s'étoient dites. Elle dura trois ans avec tout l'acharnement que des freres ennemis et des femmes vindicatives peuvent mettre dans leurs hostilités. Ce fut le Comte d'Evreux qui l'entama. Raoul eut long-tems le dessous : mais ayant enfin obtenu des secours du Roi d'Angleterre, après avoir inutilement demandé justice au Duc de Normandie, il se vit en état de faire face à l'ennemi. L'an 1093, au mois de Novembre, le Comte d'Evreux fut obligé de lever le siége qu'il avoit mis devant Conches ; et quelque tems après étant revenu faire le dégât autour de cette place, il fut mis en fuite par les troupes de Raoul avec une perte considérable des siens. Alors la paix se fit entre les deux freres par la médiation des amis communs. Le P. Anselme se trompe, lorsqu'il dit que le Comte d'Evreux fut fait prisonnier au siége de Conches. Il ne le fut point du tout dans cette guerre, comme on peut s'en convaincre par le récit qu'en fait Ordéric Vital (p. 688). Le Généalogiste a confondu avec le Comte d'Evreux, Guillaume de Breteuil, son allié, qui fut réellement fait prisonnier dans la derniere expédition. Le Comte d'Evreux servit utilement le Duc Robert contre le Roi Guillaume, son frere, qui vouloit lui enlever la ville de Rouen. S'étant réconcilié avec le Monarque anglois, il fut un des Chefs de l'armée que ce Prince, devenu Régent de Normandie pendant le voyage de son frere à la Terre-Sainte, envoya, l'an 1097, pour retirer le Vexin des mains du Roi de France. L'année suivante, le Roi Guillaume, après avoir fait la paix avec le Comte d'Anjou, confia la garde de la ville du Mans à celui d'Evreux et au Seigneur de l'Aigle. Il paroît néanmoins que, quelque tems avant la mort de ce Prince, Robert, Comte de Meulent, fit perdre ses bonnes graces au Comte d'Evreux ainsi qu'à Raoul de Conches, par les mauvais offices qu'il leur rendit auprès de lui. Ils n'en demeurerent pas toutefois moins fideles à son service. Mais, l'an 1100, après sa fin tragique, ils se jetterent sur la terre de Beaumont, appartenante au Comte de Meulent, et y commirent tous les dégâts que l'esprit de vengeance leur suggéra.

Le Roi d'Angleterre, Henri, étant venu, l'an 1104, en Normandie pour faire droit sur les plaintes que la plupart des Seigneurs et des Prélats du pays lui avoient portées contre le Duc son frere, celui-ci, pour l'appaiser, lui céda le Comte et le Comté d'Evreux. Guillaume, apprenant qu'on disposoit de lui, à son insu, comme d'un bœuf ou d'un cheval, vint trouver les deux Princes pour leur en marquer son étonnement. Ravi néanmoins de sortir de la mouvance du Duc Robert, il fit joyeusement hommage au Monarque anglois, déclarant qu'il ne reconnoîtroit plus désormais d'autre Suzerain que lui. (Ordér. Vit., pp. 782-814.) L'an 1106, il se distingua dans l'armée royale à la bataille de Tinchebrai, où l'infortuné Duc Robert perdit ses Etats avec la liberté. D'autres services que le Comte d'Evreux rendit au Roi d'Angleterre lui acquirent dans l'esprit de ce Prince un haut degré de faveur. Mais l'imprudence de sa femme, aux conseils de laquelle il déféroit trop aveuglément, le fit déchoir de cet état de prospérité. Superbe et envieuse, dit Ordéric Vital, elle excita son mari contre les courtisans les plus accrédités, et lui en fit autant d'ennemis. Elle fit plus, elle le poussa jusqu'à détruire le donjon que Henri avoit fait élever dans Evreux. Cet attentat ne resta point impuni. Il fut banni, l'an 1112, avec confiscation de ses biens, et se retira auprès du Comte d'Anjou, fils de Bertrade de Montfort, sa niece. Rappellé et rétabli dans ses biens, l'an 1113, après quatorze mois d'exil, il essuya, quelques années depuis, un second bannissement. Il rentra encore en grace, et mourut dans ses terres, le 18 Avril 1118, sans laisser d'enfans d'Helvise, son epouse, fille de Guillaume I, Comte de Nevers, morte l'an 1114. Ordéric Vital fait ainsi le portrait de cette Comtesse et celui d'Isabelle, sa belle-sœur, femme de Raoul de Conches. » Ces deux femmes, » dit-il, avoient cela de commun, outre la beauté dont » elles étoient presque également pourvues, qu'elles » étoient l'une et l'autre fort babillardes et vindica- » tives, qu'elles maîtrisoient leurs maris, fouloient » leurs vassaux et les tenoient toujours dans la crainte.

» Mais

» Mais il y avoit cette différence entre elles, qu'Helvise, adroite et diserte, étoit en même tems avare » et cruelle; au lieu qu'Isabelle, hardie, enjouée, dépensiere, se faisoit des partisans par ses manieres » agréables et sa générosité. Elle servit beaucoup son » époux dans ses expéditions militaires, et paroissoit à » la tête de ses troupes comme une autre Camille». La Comtesse Helvise, de concert avec son époux, avoit commencé un Monastere à Noyon-sur-Andelle, où elle fut enterrée. Le Comte Guillaume choisit sa sépulture à S. Vandrille, auprès de son pere. Après sa mort, Henri I, Roi d'Angleterre, se saisit du Comté d'Evreux au préjudice d'Amauri de Montfort, héritier de Guillaume.

AMAURI IV DE MONTFORT, PREMIER DU NOM, COMTE D'EVREUX DE LA MAISON DE MONTFORT.

1118. AMAURI IV DE MONTFORT, fils de Simon et d'Agnès, sœur du Comte Guillaume, ne souffrit pas que le Roi Henri lui enlevât impunément le Comté d'Evreux, qui lui revenoit, à titre d'héritage, par la mort de son oncle. Ayant mis dans ses intérêts presque toute la France, dit Ordéric Vital, il assiégea la ville d'Evreux, et la prit au mois d'Octobre 1118. Guillaume Pointeau lui livra ensuite la citadelle dont il avoit le commandement; après quoi il se mit à piller les terres de l'Eglise d'Evreux pour se venger de l'Evêque Audoin, qui avoit dissuadé Henri de lui rendre ce Comté. Le Prélat, obligé de prendre la fuite, jetta un interdit sur la ville d'Evreux, et mena une vie errante l'espace d'un an, durant lequel il laissa croître sa barbe. Henri, voyant se multiplier le nombre des partisans d'Amauri, lui fait offrir de lui rendre le Comté, à l'exception du château d'Evreux. Celui-ci ayant fièrement rejetté cette offre, le Monarque revint, au mois d'Août de l'année suivante, devant Evreux, dont il se rendit maître, après y avoir fait jetter, avec la permission de l'Evêque, des feux d'artifice qui en consumerent la plus grande partie, et sur-tout la Cathédrale, que Henri fit depuis rebâtir : mais le château, défendu par les neveux d'Amauri, Philippe et Fleuri, tous deux fils du Roi Philippe et de Bertrade, et par Richard, fils du Prévôt Foulques, fit une vigoureuse résistance. Comme le Roi désespéroit de le forcer, le Comte de Blois, son neveu, le tira d'embarras en lui amenant Amauri, qui lui remit le château de bonne grace, au moyen de quoi la paix se fit. (Ordéric Vital.) Quelque tems après, le Monarque rendit la place au Comte. Mais, l'an 1123, s'étant apperçu qu'il formoit une ligue avec le Roi de France et plusieurs Seigneurs normands, pour rétablir Guillaume Cliton dans le Duché de Normandie, il surprit, durant l'hiver, la ville et le château d'Evreux, dont il donna le commandement à Ranulfe de Bayeux, Capitaine très expérimenté. L'an 1124, Amauri, s'étant mis à la tête de 300 Chevaliers pour aller délivrer le château de Vateville, assiégé par les troupes de Henri, tomba, le 26 Mars, dans une embuscade avec sa troupe, dont une partie fut tuée et l'autre mise en fuite. Amauri fut du nombre des derniers; mais il fut pris, à quelque distance du champ de bataille, par Guillaume de Grand-Cour, fils du Comte d'Eu, qui lui rendit généreusement la liberté au péril de sa propre fortune, et se retira avec lui sur les terres de France pour éviter le ressentiment du Roi d'Angleterre. Amauri, l'an 1126, fut de l'expédition du Roi Louis le Gros contre le Comte d'Auvergne.

L'an 1128, nouvelle réconciliation d'Amauri avec le Roi d'Angleterre, qui lui rendit toutes ses terres et ses premiers honneurs. Amauri, l'an 1129, se brouilla avec le Roi de France au sujet d'Etienne de Garlande, Sénéchal de France, oncle de sa femme, que le Monarque avoit disgracié; il osa même se mettre en campagne pour lui faire la guerre. Le P. Anselme dit qu'il ne prit si chaudement le parti de son oncle que pour se maintenir dans la charge de Sénéchal, que celui-ci lui avoit résignée contre la volonté du Roi, qui avoit exigé d'Etienne une démission pure et simple. Mais tout cela est avancé sans preuves. Quoi qu'il en soit, Amauri, voyant que le Roi d'Angleterre, et Thibaut, Comte de Champagne, avec lesquels il s'étoit ligué contre la France, ne lui donnoient que de foibles secours, abandonna la partie, et se retira dans son Comté d'Evreux, où il passa le reste de ses jours dans la retraite. Amauri les termina, suivant le Brasseur, l'an 1137. Outre les exploits que nous venons de rapporter de lui, Suger, dans le livre de la dédicace de son Eglise (page 353), nous apprend que, de concert avec le Roi de France, il fit long-tems la guerre à Milon, Châtelain de Chevreuse, terre mouvante, dit-il, de notre Eglise. Il avoit épousé 1° RICHILDE, fille de Baudouin II, Comte de Hainaut, dont il fut séparé, sous prétexte de parenté, après en avoir eu Lucienne, mariée à Hugues de Montlhéri, Sire de Créci et Sénéchal de France, fils de Gui le Rouge, Comte de Rochefort; 2° AGNÈS, fille d'Anceau de Garlande, Sénéchal de France, dont il eut Amauri et Simon, qui suivent, avec d'autres enfans. (*Voyez* Amauri IV, *Sire de Montfort.*)

AMAURI II.

1137. AMAURI II, fils aîné d'Amauri I, lui succéda au Comté d'Evreux comme à celui de Montfort. Sa mollesse laissa le pays en proie aux déprédations des Seigneurs voisins, et sur-tout de Roger de Conches. Ce brigand fut pris par le Comte de Meulent, et jetté dans une étroite prison. Il en sortit par la médiation d'Etienne, Roi d'Angleterre; mais ce ne fut que pour recommencer son premier genre de vie. Amauri mourut l'an 1143, suivant le Brasseur, sans avoir été marié. D'autres mettent sa mort en 1140, avec plus de vraisemblance, d'après la Chronique de Robert du Mont.

SIMON, DIT LE CHAUVE.

1140. SIMON, fils d'Amauri I, succéda aux Comtés d'Evreux et de Montfort après la mort d'Amauri II, son frere. Il fut le III[e] de son nom Comte de Montfort. Une ancienne Enquête, conservée au Trésor des Chartes (*Regist.* 135, *Let.* 180), nous apprend le trait suivant sans en marquer la date. » Comme en tems du » bon Comte Simon, qui eut le Comté d'Evreux par » partage des Rois de France, il fut venu une si grande » quantité de gens d'armes, ennemis du Royaume, » en la ville d'Evreux, qu'elle fut prise, et tant que » ledit Comte se retrahit en la tour du châtel d'Evreux; » et lors vinrent les Bourgeois demourans à la porte » du châtel, et la garderent tellement, que par eux » ledit châtel fut sauvé. Plusieurs Bourgeois y moururent de faim; et quand ils étoient morts, on les mettoit aux garites, tout armés, pour faire signe que » le châtel étoit bien garni ». Simon, l'an 1159, remit entre les mains de Henri II, Roi d'Angleterre, tous les châteaux qu'il avoit en Beauce, pour y mettre garnison; ce qui incommoda tellement le Roi Louis le Jeune, qu'il ne pouvoit aller de Paris à Orléans, ni même à Etampes. L'an 1173, il fut fait prisonnier dans le château d'Aumale avec le Comte Guillaume, qui en étoit le propriétaire, par Henri au court Mantel, fils aîné de Henri II, Roi d'Angleterre, contre lequel il étoit révolté. Plusieurs Historiens disent que c'étoit un jeu concerté entre les deux Comtes et le Prince anglois, dans le parti duquel ils étoient secrètement entrés. Mais Raoul *de Diceto* assure le contraire, et dit en preuve qu'ils furent obligés de se racheter comme

de véritables ennemis. Simon fut présent, l'an 1177, à la conférence que Henri, Roi d'Angleterre, eut à Ivri, le 21 Septembre, avec le Roi Louis le Jeune, et souscrivit avec plusieurs Seigneurs et Prélats le Traité de paix qui en fut le résultat. (Hoveden.) Il finit ses jours l'an 1181 au plus tard. Il avoit épousé, 1° Mahaut, dont on ne sait que le nom; 2° Amiete, fille de Robert de Beaumont, Comte de Leicestre (*Monastic. Anglic.* T. I, p. 312), dont il eut Amauri, qui suit; Simon, Seigneur de Montfort; Gui, Seigneur de la Ferté-Alais en Beauce, et de Castres en Albigeois, tige des Seigneurs de Castres, tué, le 31 Janv. 1228, au siége de Vareilles, dans le Comté de Foix; Bertrade, mariée avant 1171 à Hugues, Comte de Chester, morte en 1181; Perronelle, femme de Barthelemi de Royes, Grand-Chambrier de France; Guiburge, mariée à Gui I de Lévis, Baron de Mirepoix.

AMAURI III.

1181. Amauri III devint Comte d'Evreux, III[e] du nom, après la mort de Simon, son pere. Mais il ne jouit pas du chef-lieu de ce Comté, parce que son prédécesseur l'avoit remis entre les mains du Roi d'Angleterre. Le Roi Philippe-Auguste, l'an 1193, pendant la prison de Richard, Roi d'Angleterre, s'étant emparé d'Evreux, cede la ville au Prince Jean, frere de Richard, qui étoit d'intelligence avec lui, et garde le château. Jean, l'année suivante, après le retour de son frere, voulant regagner ses bonnes graces, se rend à Evreux, invite tous les Officiers de la garnison à dîner, et, pendant le repas, les fait tous égorger au nombre de plus de trois cens; puis étant tombé sur la garnison avec le secours des Bourgeois, il la fait passer au fil de l'épée, fait attacher aux murs de la ville les têtes des Officiers, et part ensuite pour aller offrir cette place à son frere. Celui-ci le reçoit en grace et se rend par là complice de son horrible perfidie. Philippe-Auguste, qui faisoit alors le siége de Verneuil, accourt à Evreux, prend la ville d'emblée et la met en cendres. Il avoit espéré d'y brûler le Prince Jean lui-même; mais cet assassin s'étoit enfui aussitôt après son crime. Amauri, se voyant sans enfans, céda, l'an 1200, par acte passé dans le mois de Mai au Goulet, le Comté d'Evreux au Roi Philippe-Auguste, qui en avoit conquis la meilleure partie, l'année précédente, après la mort du Roi Richard. Ce fut par ordre du Roi Jean qu'il fit cette cession, dont il fut dédommagé par le don que ce Prince lui fit du Comté de Glocestre; mais la mort ne lui permit pas d'en jouir long-tems. (*Monastic. Angl.*, T. I, p. 155.) Amauri avoit épousé, 1° N., fille de Guillaume, Comte de Glocestre; 2° Mélisende, fille de Hugues de Gournai.

COMTES D'EVREUX, DE LA MAISON DE FRANCE.

LOUIS DE FRANCE.

Le Roi Philippe le Hardi, par son testament, ayant apanagé d'une pension annuelle et perpétuelle de 15000 livres, assignée sur des terres nobles, Louis, son fils, né de son second mariage avec Marie de Brabant, Philippe le Bel, son successeur, frere de Louis, donna, l'an 1307, à ce Prince, par ses Lettres du mois d'Avril, le Comté d'Evreux avec les Seigneuries d'Etampes, de Meulent, de Gien, d'Aubigni, et d'autres, pour lui tenir lieu de cette pension. Louis s'étoit distingué, l'an 1304, à la bataille de Mons-en-Puelle. L'an 1315, il accompagna le Roi Louis Hutin, son neveu, dans son expédition de Flandre. Le Roi Philippe le Long érigea le Comté d'Evreux en Pairie, par Lettres datées de Rennes au mois de Janv. 1316 (V. S.). Le Comte Louis mourut à Paris le 19 Mai 1319, et fut inhumé aux Dominicains de cette ville. Ce Prince avoit en partage la douceur, l'affabilité, la discrétion, l'amour de la paix. Il étoit instruit des droits de la Couronne, et ne cessa de les défendre contre les entreprises de la Cour de Rome. Sa maxime étoit qu'un *Seigneur du sang*, comme on parloit alors, n'est véritablement grand qu'à proportion qu'il est soumis à Dieu, au Souverain et aux loix. Il avoit épousé, l'an 1301, Marguerite, fille de Philippe d'Artois, Seigneur de Conches, morte le 24 Avril 1311, après lui avoir donné Philippe, qui suit; Charles, Comte d'Etampes, qui mourut le 5 Septembre 1336; Jeanne, troisieme femme du Roi Charles le Bel; Marie, femme de Jean III, Duc de Brabant; Marguerite, mariée à Guillaume XII, Comte d'Auvergne et de Boulogne.

PHILIPPE LE BON, ou LE SAGE.

1319. Philippe, né l'an 1305, succéda, l'an 1319, dans le Comté d'Evreux à Louis son pere. Il avoit épousé, l'an 1318 (N. S.), avec dispense du Pape Jean XXII, Jeanne, fille unique du Roi Louis Hutin, âgée seulement pour lors de six ans. Cette Princesse, au lieu du Royaume de Navarre et du Comté de Champagne et de Brie, dont elle devoit hériter de son pere, n'apporta en dot que quinze mille livres de rente, assises sur le Comté d'Angoulême, avec cinquante mille livres à placer en fonds de terre, et cela en vertu d'un Traité fait, le 27 Mars 1318 (N. S.), entre le Roi Philippe le Long et Eudes IV, Duc de Bourgogne, oncles, l'un paternel, l'autre maternel, de Jeanne. Il est vrai qu'une clause du Traité portoit que si Philippe le Long mouroit sans enfans mâles, les Comtés de Champagne et de Brie, ainsi que le Royaume de Navarre, retourneroient à la Princesse Jeanne, comme son *propre*. Mais, le cas étant arrivé le 3 Janvier 1322, Charles le Bel, successeur de Philippe le Long son frere, refusa de rendre à Philippe d'Evreux et à Jeanne, son épouse, les Etats qui devoient leur revenir. Ne pouvant lui opposer la force, ils firent, l'an 1325, avec lui une nouvelle transaction sur le modele de la premiere. Enfin, l'an 1328, après la mort de Charles le Bel, pendant la régence de Philippe de Valois, ils se mirent en possession de la Navarre, dans laquelle ils se maintinrent, du consentement de ce Prince. Le Comte-Roi Philippe accompagna cette même année Philippe de Valois, devenu Roi de France, dans son expédition de Flandre, et s'y distingua tellement à la bataille de Cassel, que le Monarque françois avoua qu'il lui devoit la victoire. Philippe et Jeanne firent, le 14 Mars 1336, avec le Roi de France un dernier Traité par lequel ils confirmoient les renonciations que Jeanne avoit faites au Comté de Champagne, sous la condition de l'indemnité qui leur avoit été assurée. Le Comte d'Evreux marcha, l'an 1339, au secours des villes de Cambrai et de Tournai, assiégées par les Anglois. Il mourut, le 16 Septembre 1343, à Xerès, dans l'Andalousie, laissant de son épouse Charles, qui suit; Philippe, Comte de Longueville; Louis, Comte de Beaumont-le-Roger; Jeanne, Religieuse à Longchamp; Blanche, mariée au Roi Philippe de Valois; Marie, femme de Pierre IV, Roi d'Aragon; Agnès, alliée à Gaston-Phoebus III, Comte de Foix; et Jeanne, femme de Jean, Vicomte de Rohan. La Reine, mere de ces enfans, mourut, le 6 Octobre 1349, à Conflans, près de Paris, et fut enterrée à S. Denis. Cette Princesse eut un attachement si tendre et si constant pour son

époux, qu'elle garda son cœur dans son oratoire pendant tout le tems qu'elle lui survécut. (Voyez *les Rois de Navarre et les Comtes de Champagne.*)

CHARLES, DIT LE MAUVAIS.

1343. Charles, né, l'an 1332, à Evreux, succéda, l'an 1343, à Philippe, son pere, dans ce Comté. Il apporta en naissant de bonnes et de mauvaises qualités, les unes et les autres dans un éminent degré, que le tems et les conjonctures développerent. L'an 1349, il devint Roi de Navarre par la mort de sa mere. Le mariage de Blanche, sa sœur, qui se fit la même année avec le Roi Philippe de Valois, fut le lien d'une étroite union entre ces deux Princes. Le Monarque françois étant décédé l'année suivante, Jean, son fils et son successeur, hérita de ses sentimens pour le Roi de Navarre, qu'il nomma, l'an 1351, son Lieutenant en Languedoc. » Il y a preuve, dit l'Historien de cette » province, qu'il exerça cet emploi pendant cinq mois » avec une autorité presque absolue ». La France étoit alors divisée en *Lieutenances de Roi*, comme elle l'est aujourd'hui en Gouvernemens; avec cette différence que le pouvoir d'un Gouverneur de province ne ressemble en rien à celui qu'exerçoient les Lieutenans de Roi: ils commandoient les armées; ils accordoient des priviléges aux villes et aux particuliers, des Lettres de noblesse, de grace, de rémission, d'état, de répit; quelquefois même ils ordonnoient des levées de deniers dans l'étendue de leurs départemens. Revêtu de cet emploi, Charles assiégea, cette même année, Montréal d'Agénois sur les Anglois, et fortifia Moissac. L'an 1353, au mois de Février (et non pas 1351, comme le marque le P. Anselme), le Roi Jean, pour se l'attacher inviolablement, lui fit épouser au Vivier en Brie Jeanne, sa fille aînée du premier lit. Mais, par une imprudence que la politique ne peut excuser, il corrompit presque en même tems le prix de cette faveur en donnant au Connétable Charles de la Cerda le Comté d'Angoulême, sur lequel étoit assise la rente de quinze mille livres que les Rois Philippe le Long, Charles le Bel et Philippe de Valois avoient assignée à Jeanne, mere du Roi de Navarre, pour indemnité du Comté de Champagne. (Voyez *la fin des Comtes de Champagne.*) Le Navarrois, irrité de cette préférence, fait assassiner le Connétable dans son lit, le 8 Janvier 1354 (N. S.), à l'Aigle, immédiatement après qu'il eut reçu l'investiture du don qui lui avoit été fait. Le Roi Jean, dans l'impuissance de punir cet attentat, prend le parti de le pardonner. Il fait plus: apprenant que le Roi de Navarre est en voie de traiter avec les Anglois, il lui députe le Cardinal de Boulogne et le Duc de Bourbon pour lui proposer un remplacement en fonds de terres de la rente qu'il avoit sur le Comté d'Angoulême, et une assiette de la dot de sa femme. Les deux Commissaires, par accord conclu le 22 Fév. suivant à Mantes, lui délaissent au nom du Roi le Comté de Beaumont-le-Roger, les Châtellenies de Conches et de Breteuil, le Cotentin, Pont-Audemer, et les Vicomtés de Valognes, de Coutances et de Carentan, avec un Echiquier ou Cour souveraine, telle que la possédoient les anciens Ducs de Normandie. Le Roi de France témoigne son mécontentement de ce Traité, où ses intérêts étoient si peu ménagés. La rupture continue entre les deux Princes. Charles se retire en Navarre, d'où un second Traité, signé à Valogne le 10 Septembre, le rappelle en France. La concorde sembloit être rétablie entre les deux Rois: mais le calme étoit une situation violente pour l'esprit inquiet de Charles. L'an 1356, il séduit par ses insinuations le Dauphin Charles et l'entraîne dans une conspiration contre le Roi son pere. Elle fut découverte. Le Dauphin, pour expier sa faute, dont il obtint le pardon, attire auprès de lui le Roi de Navarre à Rouen, où le Roi Jean, de concert avec son fils, étant venu les surprendre le 5 Avril, fait arrêter le Navarrois et l'envoie prisonnier au château d'Arleux, d'où il fut ensuite transféré au Châtelet de Paris. Telle fut la source de l'inimitié qui régna toujours depuis entre les deux Charles. Le Roi Jean perdit lui-même sa liberté cette même année à la bataille de Poitiers, où il fut fait prisonnier. L'an 1357, pendant le gouvernement du Dauphin, le Navarrois est élargi, le 8 Novembre, par l'adresse du Seigneur de Péquigni, et se met aussitôt à la tête des Parisiens révoltés, dont il devient l'oracle et l'idole. Il ose même faire revivre la prétention de Jeanne, sa mere, au trône de France. Les Anglois, avec lesquels, pendant sa prison, Philippe, son frere, avoit négocié pour lui, flattent son ambition et promettent de l'appuyer. Mais après avoir obligé le Dauphin à sortir de Paris, il en est chassé lui-même par les Chefs des factieux qu'il avoit mécontentés. Il couvre de ses troupes les provinces de l'intérieur du Royaume, où il avoit des intelligences, assiége Paris, prend Melun, et fait enfin la paix, le 21 Août 1359, par un Traité qui prépare celui de Melun. (*Voy.* Jean II, *Roi de France.*)

La mort de Philippe de Rouvre, Duc de Bourgogne, décédé, l'an 1361, sans lignée, inspire au Roi de Navarre de nouvelles prétentions, qui font revivre les vieilles querelles. Arriere-petit-fils du Duc Robert II par son aïeule Marguerite, premiere femme de Louis Hutin, il se porte pour héritier de ce Duché. Il fut prévenu par le Roi Jean, qui s'en mit promptement en possession, et le fit légitimement, parce qu'étant petit-fils de ce même Duc Robert par Jeanne sa mere, sœur cadette de Marguerite, il étoit plus proche d'un degré. Mais le Roi de Navarre n'étoit point de caractere à faire céder son intérêt à la justice. Sur les menaces qu'il fait de reprendre les armes, le Roi de France consent de soumettre leur différend à la décision du Pape. Ce trait de modération ne le désarme point. Comme on le voit prêt à porter la guerre en Normandie, du Guesclin et Boucicaut le devancent, s'emparent de Mantes et de Meulent, le défont ensuite à Cocherel le 16 Mai 1364, et lui enlevent presque toutes ses places. Aidé des Anglois et de son désespoir, il se jette sur les provinces voisines de la Loire, et se rend maître de la Charité. Deux Reines, la veuve de Charles le Bel, sa tante, et la veuve de Philippe de Valois, sa sœur, ménagent entre lui et Charles V, devenu successeur du Roi Jean, un accommodement conclu le 6 Mars 1365, par lequel on lui céda Montpellier avec ses dépendances, en échange de ses Domaines de Normandie, et en attendant la décision du Pape sur le Duché de Bourgogne, dont par provision le Roi Jean avoit investi le dernier de ses fils. La guerre s'étant renouvellée, l'an 1370, entre la France et l'Angleterre, le Roi Edouard III attire dans son parti le Roi de Navarre, en lui promettant la restitution de la Champagne, de la Bourgogne, et de tous les autres Domaines dont on l'avoit dépouillé, ou auxquels il prétendoit, avec engagement de lui céder actuellement la Vicomté de Limoges. Le Traité fut signé à Londres par le Roi d'Angleterre et les Ambassadeurs du Roi de Navarre le 2 Décembre 1370. (Martenne, *Anecd.* T. I, col. 1534-1541.) Des difficultés ménagées par le Roi d'Angleterre lui-même ayant empêché l'effet de ces conventions, le Roi de Navarre prêta l'oreille aux propositions de Charles V, qui, en lui remettant ses Domaines de Normandie et de Montpellier, s'obligea à marier le Dauphin son fils avec la Princesse de Navarre. Le Navarrois vint à Paris pour ratifier ce Traité. On le vit à la Cour de France spectateur oisif des coups que se portoient les Anglois et les François.

L'an 1378, sur des bruits vrais, ou du moins très vraisemblables, de desseins formés par le Roi de Navarre d'empoisonner Charles V, et d'une nouvelle alliance par lui conclue avec l'Anglois, le Roi de France fait passer des troupes en Normandie sous les

ordres de du Guesclin, pour s'emparer des Domaines échus aux jeunes Princes de Navarre par la mort de leur mere. Charles V se sert de l'aîné de ces Princes, que son pere lui avoit envoyé, pour l'exécution de cette entreprise. On le montre aux Normands à la tête de l'armée françoise, et ils se rendent. Il ne reste plus au Roi de Navarre que Cherbourg, et dans son désespoir il le cede aux Anglois. Réduit à la Navarre, il ne s'occupa plus que de bonnes œuvres, si l'on en croit les Historiens espagnols, qui se plaignent, mais à tort, de l'injustice prétendue de la Cour de France envers lui. Enfin, après avoir marié Jeanne, sa fille aînée, avec Jean le Vaillant, Duc de Bretagne, il mourut le 1 Janvier 1387. » Une chose remarquable, » dit un moderne, c'est qu'à la Cour de France on » commença son procès deux mois après sa mort. Les » Pairs étant assemblés, le premier Huissier l'appella » à la porte du Parlement. Comme il ne se présenta » personne, la procédure se fit en régle. Cette affaire » fut appointée, et n'eut point de suites. On ne cher- » choit vraisemblablement qu'un titre pour confisquer » les possessions du Navarrois en Normandie ». Les enfans qu'il eut de Jeanne de France son épouse, sont Charles, qui suit; Philippe, mort en bas âge par la faute de sa nourrice, qui le laissa tomber d'une fenêtre en jouant; Pierre (et non Charles, comme on l'a dit T. I, p. 758, col. 3), en faveur duquel la terre de Mortain fut érigée en Comté le 31 Mai 1407 (et non le 21 de ce mois 1401, comme le marque le P. Anselme) (*Mss. de Coislin*, nº 155, *fol.* 204, rº.); et quatre filles. (*V.* Charles II, *Roi de Navarre.*)

CHARLES II, dit LE NOBLE.

1387. Charles, dit le Noble, fils aîné de Charles le Mauvais, né, l'an 1361, à Evreux, employé, comme on l'a vu, par le Roi Charles V pour dépouiller son pere de ses Domaines de France, ne participa que pour un tems à sa punition. Le Roi Charles VI (et non point Charles V, comme le dit M. Villaret) lui accorda la jouissance des terres confisquées en Normandie et en Languedoc, pour les tenir sous le titre *de garde de par Monseigneur le Roi de France, des terres que souloit tenir audit Royaume, tant en Languedoil comme en Languedoc, notredit Seigneur et pere* (Charles V). L'an 1387 (N. S.), Charles d'Evreux, ayant appris en Castille, où il étoit à la Cour du Roi Jean son beau-frere, la mort de son pere, se rendit à Pampelune pour faire les funérailles de ce Prince et prendre possession du Royaume dont il étoit héritier. Il retira, la même année, des mains du Roi d'Angleterre la ville de Cherbourg en payant la somme de 25 mille livres, pour laquelle son pere l'avoit engagée à ce Monarque: mais la main-mise de ses autres Domaines de France tenoit toujours. Enfin, l'an 1404, ne voyant aucune disposition dans le ministere de France à s'en dessaisir, il se rendit à Paris, et, par l'entremise des Reines-Douairieres, il transigea de tous ses droits avec le Roi Charles VI par un Traité du 9 Juin de cette année, dont l'original, copié par les freres de Sainte-Marthe, existe au Trésor des Chartes. Par ce Traité, Charles III, Roi de Navarre, cede et transporte à Charles VI, Roi de France, et à ses hoirs, les Comtés de Champagne, Brie et Evreux, avec les Seigneuries d'Avranches, Pont-Audemer, Passi, Nonancourt, Beaumont-le-Roger, Breteuil, Orbec, Carentan, Valogne, Mortain, Nogent-le-Roi, Mantes, Meulent; et Charles VI lui cede et assure pour lui et ses descendans douze mille livrées de terres sur les Seigneuries de Beaufort en Champagne, Soulaines, Nogent-sur-Seine, Pont, Bar-sur-Seine, Saint-Florentin, Coulommiers en Brie, Nemours, &c., à tenir en Duché-Pairie sous le titre de Nemours.

Charles le Noble mourut subitement, le 8 Septembre 1425, à Olite en Navarre, où son corps resta comme en dépôt jusqu'en 1529, qu'il fut transporté à Pampelune et enterré, le 10 Mars de cette année, dans l'Eglise de Sainte Marie la Réale. Ce Prince mérita le titre de Noble par son caractere généreux et libéral. Il fut adoré de ses sujets, et n'eut d'ennemi que Léonore, son épouse, fille de Henri II, Roi de Castille. Cette Princesse, qu'il avoit épousée un Dimanche, 27 Mai 1375 (et non, comme on l'a dit ailleurs, 1379), s'étant brouillée avec lui, se retira en Castille, où elle ne vécut pas mieux avec le Roi Henri III, son neveu. Une sédition, qu'elle y excita parmi les Grands, obligea ce Prince à venir l'assiéger au château de Roa et à la renvoyer au Roi son mari, qui la reçut et la traita humainement, oubliant le passé. Elle finit ses jours à Pampelune le 5 Mars 1416, et y fut inhumée dans l'Eglise de Sainte Marie la Réale. Outre les fruits de son mariage, Charles fut pere de trois enfans naturels, dont l'aîné, nommé Lancelot, fut Evêque de Pampelune et Patriarche d'Alexandrie; Geofroi, le second, fut Comte de Cortès et Maréchal de Navarre, et mourut le 8 Janvier 1420; Jeanne, le troisieme de ces enfans, épousa, 1° Inigo Cortès de Zuniga, Maréchal de Castille, de qui sortirent les Comtes de Niera, 2° Louis de Beaumont, premier du nom, Comte de Lerin. (Voy. *les Rois de Navarre.*)

L'an 1569, le Roi Charles IX donna le Comté d'Evreux à François, son frere, Duc d'Alençon, après la mort duquel, arrivée le 10 Juin 1584, il fut réuni à la Couronne. Il en fut détaché l'an 1642, et donné, avec d'autres Domaines, par le Roi Louis XIII à Frédéric-Maurice, Duc de Bouillon, en échange de la Principauté de Sedan. Mais ce Monarque étant mort avant la consommation du Traité, ce fut Louis XIV qui lui donna la derniere main, et le fit exécuter par ses Lettres de ratification du mois d'Avril 1651. Frédéric-Maurice ne jouit pas long-tems des fruits de cet échange; car un an après il mourut, le 9 Août, à Pontoise. (Voy. *les Ducs de Bouillon.*)

Godefroi-Maurice, fils aîné de Frédéric-Maurice et son successeur dans le Comté d'Evreux comme dans le Duché de Bouillon, jetta, vers l'an 1686, les fondemens du magnifique château de Navarre, sur la rive droite de l'Iton, à une demi-lieue Sud-Ouest d'Evreux. Cet édifice fut ainsi appellé du nom d'un château que Jeanne, fille de Louis Hutin, héritiere du Royaume de Navarre, et femme de Philippe le Sage, Comte d'Evreux, avoit fait construire près de cette ville. Cet ancien château ne subsiste plus. Il faudroit un livre pour décrire toutes les beautés du nouveau, et cela d'ailleurs n'entre point dans le plan de cet ouvrage.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
COMTES, PUIS DUCS, DE VENDÔME.

Le Vendomois, *Pagus Vindocinensis*, appellé par corruption *Pagus Vindusnisus* dans un des Capitulaires de Charles le Chauve, tire son nom de son chef-lieu, qui n'étoit qu'un petit château, *castellum Vindocinum*, du tems de Grégoire de Tours, le plus ancien auteur qui en ait parlé. (L. IX, c. 20.) Les limites du Vendomois sont le Perche au Nord, le Blaisois à l'Orient, la Touraine au Midi, et le Maine ou Mayenne à l'Occident. Il est compris aujourd'hui dans le diocèse de Blois, et faisoit partie auparavant de celui de Chartres, dont les Evêques étoient même autrefois Suzerains du château de Vendôme, comme on le voit par une lettre de Fulbert, Evêque de Chartres, écrite après l'an 1007 à un homme qu'il qualifie noble, et dont il ne marque le nom que par la lettre R: *Hœc à vobis exigo*, lui dit-il, *securitatem de mea vita et membris et terra quam habeo.....de auxilio vestro contra omnes homines*, *salvâ fidelitate Roberti* (*Regis*), *de receptu Vindocini castri ad meum usum et meorum fidelium qui vobis assecurabunt illud.* (Bouquet, T. X, p. 447.) Les Comtes d'Anjou, qui possédoient le Vendomois jusqu'à Hugues Capet, étoient donc vassaux des Evêques de Chartres pour le château de Vendôme. Du reste celui à qui Fulbert écrit nous paroît être un Vicomte ou un Châtelain de Vendôme.

Le Vendomois, pour le spirituel, a de tout tems été partagé entre deux diocèses : la partie qu'on a depuis nommée le bas Vendomois, a toujours été comprise dans le diocèse du Mans; celle qu'on appelle le haut Vendomois appartenoit au diocèse de Chartres avant l'érection faite en 1697 de l'Evêché de Blois, auquel elle a été depuis attribuée.

BOUCHARD I.

Bouchard I, dit le Vieux, fils puîné de Foulques le Bon, Comte d'Anjou, et de Gerberge, sa femme, suivant D. Bouquet (T. X, p. 350, n.), reçut de son pere en partage les terres de Vendôme, de Montoire, de Lavardin, et d'autres, qui formerent depuis le Comté de Vendôme. Ce fut un des plus zélés partisans de Hugues Capet, Duc et ensuite Roi de France, avec lequel il avoit été élevé. Sa probité, ses talens et ses services, lui mériterent l'estime et la confiance de ce Prince, qui le mit à la tête de son Conseil. Aymon, Comte de Corbeil, étant venu à mourir, le Monarque fit épouser Elisabeth, sa veuve, à Bouchard; et en considération de ce mariage, il lui donna le château de Melun, et le fit Comte (1) de Paris. Dom Mabillon ajoute qu'il lui conféra de plus la charge de Grand-Sénéchal, que le Roi Lothaire avoit créée en faveur de Geofroi Grisegonelle, Comte d'Anjou et frere de Bouchard. Tant d'honneurs et de richesses accumulés sur sa tête ne lui corrompirent point le cœur: il n'usa de son pouvoir et de son crédit que pour faire du bien. Voyant l'Abbaye de S. Maur-des-Fossés tombée dans le relâchement, il la demanda en commende au Roi, dans le dessein d'y mettre la réforme. L'ayant obtenue, il y fit venir S. Mayeul, Abbé de Cluni, avec un nombre de ses Religieux, qui remplirent parfaitement les intentions du Comte. S. Mayeul, après avoir rétabli le bon ordre à S. Maur, prit congé de sa colonie qu'il y laissa, et retourna à Cluni. Entre les biens que donna Bouchard à S. Maur, il faut compter la terre de Neuilli-sur-Marne. L'acte de cette donation est du XIII des Calendes de Mai 1298, et souscrit par Bouchard, Elisabeth sa femme, et Renaud leur fils. (Dubois, *Hist. Eccl. de Paris*, T. I, p. 621.) Le Roi Robert, fils et successeur de Hugues Capet, hérita des sentimens de son pere envers le Comte Bouchard. Eudes le Champenois, depuis Comte de Blois, jaloux de la faveur de ce dernier, entra sur ses terres à main armée l'an 999, et lui enleva le château de Melun par la trahison de Gauthier, Gouverneur de la place, et de sa femme, qu'il avoit corrompus par argent. (L'Abbé Velli dit que le dessein d'Eudes, en s'emparant de Melun, étoit de se ménager une communication entre ses Etats de Blois et de Champagne. Mais Eudes alors n'étoit pas encore Comte de Blois.) Bouchard, peu de tems après, reprit Melun avec le secours du Roi et du Duc de Normandie. Eudes, qui s'y étoit enfermé, trouva moyen de s'évader; mais Gauthier et sa femme furent pris et pendus comme traîtres. On en vint ensuite à une bataille, où le Comte de Champagne fut entièrement défait. Bouchard, étant parvenu à un âge fort avancé, quitta la Cour, et se retira dans l'Abbaye de S. Maur-des-Fossés, où il mourut l'an 1012, sui-

(1) On a dit ci-devant (T. I, p. 567, col. 1) que Hugues Capet, à son avénement à la Couronne, y réunit le Comté de Paris. Cela ne contredit pas ce que nous avançons ici d'après l'auteur de la vie du Comte Bouchard (*apud* Duchêne, *Hist. franç.*, T. V, p. 116) que Hugues Capet, lui ayant fait épouser Elisabeth, le créa Comte de Melun et Comte de Paris, après lui avoir déja donné le Comté de Corbeil. *In quo copulæ thalamo dedit Hugo Rex sibi fideli Comiti castrum Milidunum, atque jam dictum Corboilum Comitatumque Parisiacæ urbis, taliterque regalis Comes efficitur.* Remarquez ces mots, *regalis Comes*, qui ne peuvent tomber que sur les Comtés de Paris et de Melun, où l'on ne voit plus que des Vicomtes depuis Hugues Capet, au lieu que jusqu'au douzieme siécle on a des Comtes de Corbeil, dont le Domaine ne fut pas un don de Hugues Capet, mais le douaire qu'Elisabeth avoit apporté à Bouchard de son premier mariage. Ces termes *regalis Comes* ne signifient donc proprement qu'un Vicomte qui exerçoit comme Lieutenant l'autorité du Roi dans le Parisis.

vant D. Mabillon, âgé de quatre-vingts ans. La petite Chronique de S. Denis met sa mort en l'an 1007, et le Nécrologe de l'Abbaye de Vendôme en marque le jour au 26 Février. Il eut de son mariage deux fils, Bouchard, Vicomte de Melun, mort sans lignée avant son pere, et Renaud, qui suit; avec une fille, Elisabeth, dite aussi Adele, femme de Foulques Nerra, Comte d'Anjou. Quelques uns lui donnent pour troisieme fils Gervais, qui fut Evêque du Mans; mais il est certain que Gervais étoit de la Maison des Seigneurs du château du Loir et non de celle des Comtes de Vendôme.

RENAUD.

1012. Renaud, fils de Bouchard le Vieux, étoit Evêque de Paris à la mort de son pere, auquel il succéda dans le Comté de Vendôme et la terre de Melun. Il paroît que ce Prélat fit de longs et fréquens séjours à Vendôme. La forêt de Gatines occupoit un grand terrain dans ce pays : il la fit défricher en grande partie, et y fonda plusieurs villages, tels que ceux de Prunai, dit autrefois Ville-l'Evêque, de Monthodon, de Villedieu, de Ferriere, &c. (*Cartul. de Vendôme, Charte* 448.) Ce Prélat finit ses jours, suivant la petite Chronique de S. Denis, le 6 Janvier de l'an 1016.

ADELE, BODON, BOUCHARD II, ET FOULQUES L'OISON.

Adele, seconde fille (et non pas fille unique, comme le dit Ordéric) de Foulques Nerra, Comte d'Anjou, et d'Elisabeth, succéda, par le droit de sa mere, dans le Comté de Vendôme, à l'Evêque Renaud son oncle. Elle étoit mariée pour lors à Bodon, ou Eudes, fils de Landri, Comte de Nevers, dont elle eut quatre fils, savoir Bouchard, qui suit; Foulques, qui viendra ensuite; Gui, à qui on donna pour son apanage des terres situées dans le voisinage du Blaisois et de la Touraine; et Hugues, surnommé *Dublellus*, fondateur, à ce qu'on croit, de la ville de Montdoubleau, et tige de la Maison de ce nom, laquelle s'est fondue dans celle des Vicomtes de Châteaudun. Bodon étant mort avant sa femme (on ne sait point en quelle année), Adele s'associa son fils aîné, Bouchard II, après l'avoir fait revenir d'Angers, où il étoit élevé sous les yeux de Foulques Nerra son aïeul. Le décès de Bouchard II prévint encore celui d'Adele sa mere, qui lui substitua Foulques, son second fils, de maniere toutefois qu'elle retint pour elle la moitié du Comté, et voulut que Foulques lui fût subordonné pour l'autre. Mais Foulques en usant mal avec sa mere, elle vendit, pour se venger, l'an 1031 au plus tard, à Geofroi Martel, son frere, non la moitié seulement du Comté de Vendôme, comme le disent les modernes, mais ce Comté tout entier: *Eique honorem Vindocini totum ex integro vendidit.* (Bouquet, T. XI, p. 31, D.)

GEOFROI MARTEL.

1031 au plus tard. Geofroi, surnommé Martel à cause de sa valeur, fils de Foulques Nerra, Comte d'Anjou, et d'Hildegarde, né le 14 Octobre 1006 (et non 1007, comme le marque le Cartulaire de S. Aubin d'Angers), ayant acquis d'Adele, sa sœur, le Comté de Vendôme, se rendit auprès de Henri I, Roi de France, pour en recevoir de lui l'investiture. Foulques, son neveu, se vit ainsi dépouiller sans se mettre en devoir de défendre son héritage, ce qui lui mérita le surnom d'Oison, *Anserculus*. Geofroi n'étoit point sans Domaine avant cette acquisition. Foulques Nerra s'étant rendu maître de Saumur, l'an 1026, lui en avoit fait présent: et ce don occasionna, dit l'histoire manuscrite de S. Florent de Saumur, bien des révolutions parmi les habitans de cette ville; car Geofroi dépouilla les uns pour enrichir les autres, et l'Abbaye même de S. Florent ne fut pas exempte de ses vexations. Geofroi fonda, l'an 1032, celle de la Trinité de Vendôme avec la Comtesse Agnès, sa femme, veuve de Guillaume V, Duc d'Aquitaine, qu'il avoit épousée le 1 Janvier de l'année précédente. Ce mariage contraire à la discipline du tems, les deux époux étant parens dans un degré prohibé pour lors, indisposa contre Geofroi le Comte Foulques son pere.

L'an 1034, guerre entre Geofroi et Guillaume VI,

SIRES DE BAUGENCI.

Baugenci, en latin *Balgentiacum* et *Bugentiacum*, ville de l'Orléanois, située sur la Loire, avoit anciennement un château qui passoit pour être l'ouvrage des Gaulois, et dont il ne reste plus à présent qu'une tour. Ce château relevoit en partie de l'Eglise d'Amiens et en partie du Comté de Blois. La premiere de ces deux mouvances est beaucoup plus ancienne que l'autre, si l'on s'en rapporte aux monumens de l'Eglise d'Amiens, et voici ce qu'ils portent à cet égard. Au commencement du VII^e siécle, le corps de S. Firmin, Apôtre du pays d'Amiens, ayant été découvert par S. Sauve, l'un de ses successeurs, la réputation du premier, qui étoit presque ensevelie dans l'oubli, s'étendit fort au loin, et attira beaucoup de personnes à son tombeau. Le Seigneur de Baugenci, attaqué de la lepre, fut du nombre des malades qui vinrent à son tombeau pour y demander à Dieu leur guérison. L'ayant obtenue, il soumit, par reconnoissance, une partie de son château et de ses dépendances à l'Eglise d'Amiens, et lui fit d'autres libéralités (1). L'Evêque et les Chanoines jouirent en commun de l'hommage de Baugenci jusqu'en 875; mais dans la suite il fut réservé à l'Evêque seul, qui donna en dédommagement d'autres biens à son Chapitre. Tout ceci paroît bien apocryphe; mais ce qui est certain, c'est que, depuis l'établissement des Fiefs sous la troisieme race, les Evêques d'Amiens ont joui de l'hommage de Baugenci jusqu'en 1291. Alors l'Evêque, Guillaume de Mâcon, fit à Jeanne, Comtesse de Blois, cession de tous les Fiefs et arriere-Fiefs, qu'on nommoit Vendomois ou de S. Firmin, à la charge d'offrir tous les ans un cierge de cent livres pesant à l'Eglise d'Amiens, et de reconnoître que ces biens relevoient d'elle; » ce qui se pratique encore de nos jours, disent les auteurs du nouveau *Gallia Chris-* » *tiana*, comme le témoignent divers actes de l'Eglise d'Amiens. De là vient, ajoutent-ils, qu'en mémoire

(1) La Morliere (*Antiq. d'Amiens*, p. 188) produit une Charte sans date, par laquelle Enguerand, élu Evêque d'Amiens en 1115, mort en 1127, déclare avoir reconnu par d'anciens titres que le château de Baugenci et ses dépendances étoient tenus en Fief de l'Eglise d'Amiens à titre d'hommage et sous la redevance de 20 sous et une obole de cens annuel; que Raoul, Seigneur de Baugenci, en étoit convenu, et avoit en conséquence repris en Fief de lui, Evêque d'Amiens, ledit château, la forteresse de Bragetels et ses autres dépendances, lui en avoit fait hommage et s'étoit engagé pour lui et sa postérité de payer ce cens à perpétuité.

Duc d'Aquitaine. Elle avoit pour objet la Saintonge, que Geofroi prétendoit lui appartenir du chef de son aïeul. L'événement n'en fut point douteux. Geofroi battit le Duc d'Aquitaine près de Moncontour le 20 Septembre 1034, le fit prisonnier, le lia de chaînes, et l'enferma dans une prison, où il demeura trois ans et demi ou environ. Durant cette captivité, le Comte et la Comtesse de Vendôme exercerent toute l'autorité ducale dans l'Aquitaine, comme il paroît par divers actes. Geofroi, l'an 1038, relâcha le Duc, au mois de Mars, moyennant une rançon considérable en argent et la cession des Comtés de Saintes et de Bordeaux. Le Comte de Vendôme étoit pour lors brouillé à l'excès avec son pere. Ce vieillard, indigné de la conduite insolente de son fils envers lui, ranima son courage et leva des troupes pour le mettre à la raison. Il le poursuivit avec tant de vigueur et de persévérance, qu'il le réduisit à venir lui demander pardon, une selle de cheval sur le dos. Foulques, le voyant prosterné devant lui, dit, en lui mettant le pied sur le cou: *Tu es vaincu, tu es donc enfin vaincu.* — *Oui*, répondit Geofroi, *je le suis par mon pere; mais pour tout autre je suis invincible.* Cette repartie, également noble et respectueuse, jointe à la posture du suppliant, désarma le pere et le réconcilia parfaitement avec son fils. (*Willelm. Malmesb.* L. 3, p. 97.)

Geofroi Martel, l'an 1040, ayant achevé la construction de l'Eglise de la Trinité, en fit célébrer la dédicace avec la plus grande solemnité. La Charte qui fut expédiée à ce sujet par ses ordres, et qu'il souscrivit avec les personnes les plus qualifiées, présentes à cette cérémonie, pour en conserver le souvenir, renferme aussi la fondation de ce Monastere; ce qui a fait croire faussement à plusieurs modernes qu'il n'avoit été commencé qu'en 1040. Cette même année, Geofroi, de concert avec son épouse, fonda la Collégiale de S. George dans l'enceinte du château de Vendôme; et depuis ce tems le cri de guerre des Comtes de Vendôme fut *S. George*. La mort du pere de Geofroi Martel, arrivée dans ces entrefaites, lui ouvrit la succession au Comté d'Anjou.

L'an 1046, Geofroi Martel et sa femme vont rendre visite au Roi de Germanie, Henri III, et à la Reine Agnès, son épouse, fille de la Comtesse Agnès et de Guillaume V, Duc d'Aquitaine, son premier mari. Dans cette entrevue qui se fit à Goslar en Saxe, le Roi de Germanie, à la Cour duquel Foulques l'Oison s'étoit retiré, parla si efficacement en sa faveur à Geofroi, qu'il l'engagea à lui rendre la moitié du Comté de Vendôme. De Goslar, Geofroi et sa femme accompagnerent le Roi et la Reine dans leur voyage d'Italie, et assisterent à leur couronnement impérial, qui se fit à Rome le jour de Noël de la même année. S'étant ensuite avancés jusqu'au mont Gargan dans la Pouille, ils reprirent la route de France, rapportant de leur voyage diverses reliques dont Henri III leur avoit fait présent, et entre autres un petit vase d'une espece de crystal, contenant, à ce qu'on prétendoit, une larme de Notre Seigneur. Henri tenoit ce vase de Nitker, Evêque de Frisingue, comme il est gravé sur la boîte d'or où ce vase est renfermé. Le Comte et sa femme en firent présent à l'Abbaye de Vendôme. (Mabil. *Ann.* L. 60, n. 19.) La même année, 1047, ils fonderent dans un fauxbourg de Saintes, sous l'invocation de Notre-Dame, un Monastere de filles, qu'ils doterent richement. Entre les droits qu'ils lui accorderent, est comprise la dixme de tous les cerfs et biches qui seront tués dans l'Isle d'Oléron, pour faire de leurs peaux des couvertures de livres. Permis aussi à l'Abbesse d'envoyer tous les ans dans une certaine forêt un chasseur pour y prendre vifs un cerf et une biche, un sanglier et une laie, un chevreuil et sa femelle, un daim pareillement avec sa femelle, et deux lievres, *ad recreandam femineam imbecillitatem.* (*Ibid.* L. 59, n. 41.) Foulques l'Oison obtint, l'an 1050, de Geofroi, le Comté de Vendôme tout entier, à la réserve de l'Abbaye de la Trinité, qu'il retint pour lui et ses successeurs, et moyennant l'hommage. (*Voyez* Geofroi Martel, *Comte d'Anjou.*)

FOULQUES L'OISON.

1050. Foulques l'Oison, rétabli dans le Comté de Vendôme, ne se comporta point avec la modération qu'il avoit promis à Geofroi Martel d'observer dans sa maniere de gouverner. Il viola sur-tout l'engagement

SIRES DE BAUGENCI.

» du miracle dont il a été parlé, la ville de Baugenci est tenue d'envoyer tous les ans, le 13 Janvier, jour de » l'*Invention de S. Firmin*, deux députés à Orléans, chargés d'offrir, par les mains du procureur de la nation » picarde de l'école d'Orléans, un florin d'or à l'offertoire de la messe solemnelle que cette nation fait célé- » brer dans l'Eglise de S. Pierre-le-Puellier ». (*Gall. Chr. No.* T. X, p. 1148.) Baugenci fut une des bonnes places du Royaume sous les premiers Rois de la troisime race. Cette ville est encore aujourd'hui le chef-lieu d'une châtellenie de laquelle dépendent S. Laurent-des-Eaux, Chaumont en Sologne, Oucques, Joui, et quelques autres lieux.

Lancelin, dit aussi Landri I, fut, suivant une ancienne Généalogie des Sires de Baugenci (*Apud* Etiennot, *Fragm.*, T. XIII, p. 86), le premier Seigneur héréditaire de Baugenci. Il étoit, selon Bernier (*Hist. de Blois*), fils de Landri Sore, qui avoit l'honneur d'être allié à la Maison royale de France, et vivoit en l'an 1000. L'an 1033, au mois d'Août, troisieme année du régne de Henri I, il fit expédier une Charte par laquelle il donnoit à l'Eglise de S. Euverte d'Orléans le village de Vesel, *villam de Veselo.* L'acte est signé, à la maniere du tems, par trois de ses Chevaliers, un Clerc et cinq autres témoins, et fut depuis confirmé par les freres Simon et Lançelin, fils de Raoul, conformément, est-il dit, à la concession que Lancelin, leur aïeul, avoit faite: *Hanc autem donationem confirmavere Simon et Lancelinus de Balgentiaco fratres, filii Radulphi, sicut et avus eorum Lancelinus concesserat.* (Etiennot, *ibid.* p. 38.) Lancelin signa, l'an 1040, sous le nom de Landri, l'acte de la dédicace de l'Eglise de la Trinité de Vendôme, et vendit, la même année, à la Comtesse Agnès, le droit de patronage de l'Eglise de S. Bienheuré, située dans le fauxbourg supérieur de cette ville, dépendant du Sire de Baugenci. Ces sortes de ventes n'étoient que trop ordinaires alors. L'an 1050, Robert, Abbé de Vendôme, étant à Baugenci, Lancelin lui permit d'établir à Vendôme une foire le jour de S. Bienheuré. L'acte de cette concession porte qu'elle fut faite, *Domno Abbate in palefrido suo sedente, Lancelino verò in pedibus suis coram eo stante:* ce que nous rapportons pour faire connoître les usages du tems. (*Cartul. Vindocin.* 1 fol. 79,) Lancelin vivoit encore en 1051, et n'étoit plus en 1060. Il avoit épousé Paule, fille d'Herbert Eveille-Chien, Comte du Maine, dont il laissa Lancelin, qui suit; Jean, Seigneur de la Fleche; et Ancelin, ou Anselme, Seigneur de Beaumont.

Lancelin, ou Landri II, successeur de Lancelin I, son pere, amena, l'an 1078, des troupes au Roi Philippe I pour l'aider à réduire Hugues du Puiset, qui, fier de la protection de Guillaume le Conquérant, s'étoit révolté contre son Souverain. Mais il eut le malheur d'être pris par Hugues dans un combat, ainsi que le Comte de Nevers et l'Evêque d'Auxerre. On ignore combien dura sa captivité; voici ce que porte à son sujet le Cartulaire de l'Abbaye de Vendôme. Lancelin, du côté de la naissance, étoit illustre par la noblesse et la générosité de ses ancêtres. Quant à ses qualités personnelles, il étoit recommandable par son habileté dans la profession des armes, par son économie et par le soin qu'il eut d'augmenter ses Domaines, en sorte qu'il passoit pour l'un des hommes les plus adroits dans le maniement des affaires. Il acheva une Eglise que la piété de quelques fideles avoit commencée dans le fauxbourg de son château, la fit dédier sous le titre du S. Sépulcre par Rainier, Evêque d'Orléans, et la donna à l'Abbaye de la Sainte-Trinité (de Vendôme.) Mais les Chanoines de Baugenci s'opposerent à cette donation sous prétexte que l'Eglise étoit dans l'enceinte de leur cimetiere. Lancelin termina cette querelle en présence de l'Evêque à Meun; et étant allé ensuite à Rome, il obtint des Chanoines, à son retour, qu'ils cédassent aux

solemnel qu'il avoit pris dans une Assemblée de Chevaliers du pays, de protéger l'Abbaye de Vendôme et de respecter ses priviléges. Il y a de l'apparence qu'il n'osa la vexer du vivant de Geofroi; mais dans la suite il exerça contre elle des violences qui exciterent de grandes plaintes, dont il ne paroît pas avoir tenu compte. Ménage dit qu'il mourut, en 1066, à Ferrieres en Touraine, et le P. Anselme ajoute que ce fut le 22 Novembre, fête de S. Colomban, sur quoi il cite pour garant la Chronique d'Anjou. (C'est celle de Levieres, près d'Angers, comme nous l'avons vérifié.) De Pernelle, ou Pétronille, fille de Guichier I, Seigneur de Château-Renaud, morte le 1 Novembre 1078, suivant une Charte de Vendôme, citée par Duchêne (*Hist. de Bourg.* L. 3, p. 380.), il laissa un fils, qui viendra ci-après, avec trois filles : Euphrosine, femme de Geofroi-Jourdain; Agathe, femme de Raoul, Sire de Baugenci; et Agnès, mariée à Raoul, Vicomte de Lude, dit Païen, parce qu'il étoit déja grand lorsqu'il reçut le baptême.

GUI DE NEVERS.

1066. Gui, surnommé de Nevers, prit le gouvernement du Comté de Vendôme après la mort de Foulques, son frere, pendant la minorité de Bouchard, son neveu et son pupille. En sa qualité de Tuteur, il se décora du titre de Comte, qu'il ne quitta, soit par mort ou autrement, que vers 1075; car Duchêne (*ibid.* p. 382) cite une Charte de cette année, où Bouchard *nomme Gui son prédécesseur ; et en une autre*, ajoute-t-il, *encore est fait mention de Gauthier, qui le nourrit et le gouverna pendant ses premiers ans.*

BOUCHARD III, DIT LE CHAUVE.

1075. Bouchard III, dit le chauve, fils de Foulques l'Oison, ne paroît pour la premiere fois avec le titre de Comte de Vendôme que le 14 Janvier 1075, jour auquel il fit expédier une Charte confirmative des donations que Geofroi Martel avoit faites à l'Abbaye de Vendôme. Le 5 Mars suivant, il remit par une Charte à la même Abbaye, moyennant la somme de 30 sous qu'il reçut, plusieurs mauvaises coutumes que ses prédécesseurs avoient établies dans ses dépendances. Bouchard mourut, suivant un titre de ce Monastere, le 28 Février 1085, sans laisser de postérité, et peut-être même sans avoir été marié.

EUPHROSINE ET GEOFROI-JOURDAIN.

1085. Euphrosine, ou Niphraine, sœur de Bouchard III, lui succéda au Comté de Vendôme avec Geofroi de Preuilly, son époux, surnommé Jourdain, pour le distinguer de Geofroi de Preuilly, son pere, qui fut l'inventeur des tournois, ou plutôt qui en établit les régles. Celui-ci étoit mort dès 1067. (*Voyez* Foulques le Rechin, *Comte d'Anjou.*) Geofroi Jourdain, son fils, étoit déja célebre par des actions de valeur avant d'être Comte de Vendôme. Il avoit combattu avec le Comte de Poitiers et d'autres Seigneurs contre Foulques le Rechin, Comte d'Anjou, pour la délivrance de Geofroi le Barbu, que Foulques, son frere, retenoit en prison. Ayant fait ensuite la paix avec Foulques, il avoit tourné ses armes contre d'autres Seigneurs. La même année qu'il succéda au Comte Bouchard III, son beau-frere, il se ligua avec Guichier, Seigneur de Château-Renaud, contre le jeune Hugues, Seigneur d'Amboise et de Chaumont, pour le contraindre à lui faire hommage de la dixme de S. Cyr et à renoncer au droit de *Commandise*, que les Amboisiens et les Chaumontois étoient dans l'usage de percevoir dans certaines terres du Vendomois. Il n'est pas aisé de définir en quoi consistoit ce droit de commandise que percevoient ces deux villes, et Ducange, au mot *Commendatitia*, en citant cet exemple, ne développe point assez sa nature. Quoi qu'il en soit, Lisoie, oncle et tuteur de Hugues, ayant appellé à son secours Robert de Roche-Corbon et Hugues d'Aluie, résista vigoureusement à ses ennemis. Il arriva même que Hugues d'Aluie se saisit de Guichier dans sa ville de Château-Renaud, et l'emmena prisonnier à Châteaux en Anjou, près de la Valiere, où il le retint jusqu'à ce que la paix fût faite. (*Spicil.* T. X, p. 553.)

L'an 1090, Geofroi-Jourdain eut aussi une autre guerre, qui lui fut encore plus désavantageuse, avec Raoul, Seigneur de Baugenci, (et non Lancelin de Baugé, comme le marque Duchêne) ; car il fut fait prisonnier par ce Seigneur, avec lequel il fut ensuite obligé de s'accommoder pour sortir de prison. L'un des articles de l'accommodement fut que les cadets nobles du Vendomois, qui en ce tems là n'étoient partagés par leurs aînés que par usufruit, comme ceux d'Anjou, le seroient à l'avenir en propriété. Geofroi-Jourdain fut choisi, la même année, pour Avoué par l'Eglise de S. Martin de Tours. (*Chron. Turon.*) L'an 1097, et non pas vers l'an 1117, comme le marque D. Martenne), voulant s'attribuer de nouveaux droits sur les terres de l'Abbaye de Vendôme, il essuya de la part de l'Abbé Geofroi, des oppositions qu'il voulut surmonter par la violence. Il porta les choses au point que l'Abbé, craignant pour sa vie, prit la fuite et se retira à Tours. Ives, Evêque de Chartres, le vengea par une excommunication qu'il lança contre le Comte. Elle fit son effet : la Comtesse Euphrosine étant venue trouver l'Abbé à Tours, fit avec lui, en présence de l'Evêque

SIRES DE BAUGENCI.

Moines de la Trinité une partie de leur cimetiere. L'acte qui fut dressé de cette cession est de l'an 1081, Indiction IV. (Souchet, *in Epist.* 180 *Ivonis Carnot.* p. 241.) D'Alberge, sa femme, Lancelin eut Raoul, qui suit; Eudes, dont on ne sait que le nom; Hildegarde, femme de Foulques le Rechin, Comte d'Anjou; Ide, mariée à Gilduin, Vicomte de Blois; et Agnès, premiere femme de Renaud II, Comte de Nevers. Le Pere Anselme, d'après Bernier, lui donne pour quatrieme fille Pétronille, ou Pernelle, mariée, dit-il, à Foulques, Comte de Vendôme. Mais il est plus vraisemblable que celle-ci étoit de la Maison de Château-Renaud, comme nous le marquons à l'article de Foulques.

1080 au plutôt. Raoul I, Sire de Baugenci après Lancelin II son pere, fut un des Seigneurs les plus renommés de son tems pour la valeur. Il eut une guerre, l'an 1090, avec le Comte de Vendôme, qu'il contraignit, après l'avoir fait prisonnier, de s'accommoder avec lui aux conditions qu'il lui dicta. (*Voyez* Geofroi de Preuilli, *Comte de Vendôme.*) L'an 1096, il fut un des braves qui suivirent Godefroi de Bouillon à la conquête de la Terre-Sainte. Il se signala dans cette expédition, et sur-tout au siége d'Antioche. Depuis son retour, il eut avec Thibaut IV, Comte de Blois, son Suzerain, un démêlé qu'il voulut terminer par le duel, suivant l'usage du tems; le cartel de défi fut envoyé de sa part au Comte. Mais Ives de Chartres, ami de Raoul, lui écrivit à ce sujet une lettre (c'est la 248e de ce Prélat) qui l'engagea non seulement à se désister de ce défi, mais même à se réconcilier avec son ennemi. La docilité de Raoul en cette occasion fut d'autant plus louable, que son procédé contre Thibaut avoit été approuvé par l'Evêque d'Orléans; sur quoi l'Evêque de Chartres écrivit à ce Prélat pour lui reprocher son ignorance des regles. Cependant la réconciliation de Raoul avec le Comte de Blois produisit un mal de son côté. Thibaut, l'an 1112 ou environ, ayant formé une ligue de plusieurs Seigneurs contre le Roi Louis le Gros en faveur de Hugues du Puiset, y entraîna le Sire de Baugenci. Suger rapporte que, dans la bataille qui se donna entre le Monarque et les Confédérés, Raoul, par sa valeur et son habileté, balança longtems la victoire avant qu'elle se déclarât pour le premier. Quelque tems auparavant il avoit aidé Hugues de Chaumont à faire le siége de Montrichard. La place étoit réduite aux abois, lorsque Foulques le Jeune, Comte d'Anjou, parut à la tête de ses troupes, et, par sa présence, obligea les assiégeans de se retirer. L'an 1118, Raoul fut

de

de Chartres, un Traité, par lequel elle donna sa parole, en mettant sa main dans celle de l'Evêque, *fidem suam manu ad manum Episcopo promisit,* que désormais il ne seroit plus fait aucun tort à l'Abbé, ni dans sa personne, ni dans ses biens. Six Barons du Vendomois s'obligerent par serment à maintenir cette promesse. Mais pour relever le Comte des censures, il fallut qu'il vînt se présenter nud-pieds au Chapitre de Vendôme, et y demander pardon à l'Abbé; après quoi, dit la notice que nous copions, ayant mis quatre deniers sur sa tête, il les porta sur le grand autel avec un couteau, afin que la postérité fût instruite de ce qui s'étoit passé: *Quatuor etiam denarios super caput suum posuit, quos inde super altare cum quodam cultello misit, quatenus non solùm præsentes, verùm etiam homines post futuri, quàm firmiter hoc actum fuerit, pleniùs agnoscere possent.* (Martenne, *Thes. Anecd.*, T. I, p. 343.)

Geofroi, l'an 1101, fut un des Chefs de cette multitude prodigieuse de Croisés qui partit pour la Terre-Sainte sous le commandement général de Guillaume, Duc d'Aquitaine, suivant les uns, ou de Hugues le Grand, frere du Roi Philippe I, selon les autres. Il eut part aux malheurs qu'elle essuya sur la route et depuis son arrivée en Palestine. Guillaume de Tyr dit qu'il fût tué à la bataille qui se donna contre les Sarrasins le 27 Mai 1102. L'auteur des Gestes des Seigneurs d'Amboise raconte qu'il fut seulement pris à cette journée, et qu'ayant été conduit avec les Comtes de Bourgogne et de Blois, sans qu'on les connût, dans les prisons d'Ascalon, ils y furent tués à coups de fleche par la trahison d'un autre prisonnier qui, les ayant fait connoître aux Musulmans, obtint par là sa liberté. Il laissa de son mariage trois fils: Geofroi, qui suit; Eschivard, qui continua la branche de Preuilli; et, si l'on en croit Maan, Angebaud, Archevêque de Tours; ce qui ne paroît pas vraisemblable à Ménage. La Chronique de S. Martin de Tours dit que Geofroi-Jourdain étoit Gonfalonier de cette Église.

GEOFROI, DIT GRISEGONELLE.

1102. GEOFROI, dit GRISEGONELLE, de la couleur de sa casaque, succéda dans le Comté de Vendôme à Geofroi-Jourdain son pere. L'an 1118, au mois de Décembre, il combattit, pour le Comte d'Anjou, à la bataille d'Alençon, gagnée par ce dernier contre le Roi d'Angleterre. Après avoir battu ce Prince, les vainqueurs le poursuivirent jusqu'à Séez. D'anciens monumens portent que dans cette poursuite le Comte Geofroi logea dans l'Abbaye d'Almenêche, d'où il emporta les corps de S. Crodegran, Evêque de Séez, et de Sainte Opportune, sa sœur, qu'il déposa dans l'Eglise castrale de Vendôme. Geofroi fut injuste envers l'Abbaye de Marmoutier, qu'il vexa dans ses possessions situées au Comté de Vendôme. Il eut dans la suite des remords de cette conduite, et vint en faire satisfaction, l'an 1120, dans le Chapitre de l'Abbaye. (Mabil., *Ann.* T. VI, p. 52.) La dévotion du tems le porta, l'an 1124, à faire le pélerinage de S. Jacques en Galice. Le jour de son départ est marqué dans un acte du Cartulaire de l'Abbaye de Vendôme (fol. 217, v°.), à l'occasion d'une contestation qu'il eut avec l'Abbé Geofroi, touchant un serf nommé Etienne Popinel, que celui-ci avoit mis en liberté du consentement de son Chapitre. Le Comte, trouvant mauvais que cela eût été fait sans sa permission, arracha la Charte de manumission que Popinel portoit attachée sur sa tête le jour qu'il l'obtint afin de la rendre visible à tout le monde. Mais l'Abbé Geofroi lui prouva, en présence de plusieurs témoins respectables, qu'il pouvoit, sans le congé de personne, affranchir ses serfs. Ce qui arriva, dit l'acte, le jeudi de la premiere semaine de Carême (27 Février) de l'an 1124.

Geofroi, l'an 1132 ou environ, recommença la guerre avec Sulpice de Chaumont, Seigneur d'Amboise, au sujet des *Commandises*, dont ce dernier continuoit de jouir, comme ses prédécesseurs, dans le Comté de Vendôme. Bouchard de S. Amand, Sénéchal du Comte, étant entré à main armée sur les terres de Sulpice, donna dans une embuscade où il fut pris par ce Seigneur, qui l'amena prisonnier avec sept Chevaliers au château d'Amboise. Geofroi fit ses efforts pour avoir sa revanche. Mais Sulpice étant venu l'attaquer dans ses propres foyers, le prit lui-même dans un combat avec quelques uns des siens, et l'envoya faire compagnie à son Sénéchal dans la tour d'Amboise. (*Spicil.* T. X, p. 510.) Geofroi ne recouvra la liberté qu'en promettant à Sulpice de le laisser en paisible jouissance de ses Commandises.

Le Comte de Vendôme fut, l'an 1136, de l'expédition que fit Geofroi Plantagenet en Normandie. Dans la même armée se trouvoient les Comtes de Poitiers, de Ponthieu, et Guillaume, fils du Comte de Nevers. Ordéric Vital dit que tous ces Chefs commirent de si horribles dégâts dans la province, qu'on les appella, ainsi que leurs soldats, par mépris, *Hilli-becci.* Au retour de cette campagne, le Comte de Vendôme entreprit le voyage de la Terre-Sainte. Mais s'étant mis en route, la mort le surprit à S. Gilles en Languedoc, comme il étoit sur le point de s'embarquer. Il avoit épousé, l'an 1105, MAHAUT, fille de Hugues, Vicomte de Châteaudun, et veuve de Robert, Vicomte de Blois: mariage dont Ives, Évêque de Chartres, tâcha de le détourner, comme on le voit par sa lettre 129, sur une fausse Généalogie par laquelle il vouloit lui prouver qu'il étoit proche parent du premier mari de Mahaut. Mais Geofroi, mieux instruit de sa parenté, ne tint compte des semonces ni des menaces du Prélat.

SIRES DE BAUGENCI.

envoyé par le Roi avec Amauri de Montfort et Geofroi, Abbé de Vendôme, vers Foulques le Jeune, Comte d'Anjou, pour traiter avec lui de ses prétentions sur la charge de Grand-Sénéchal de France. La même année, il rendit hommage à Enguerand d'Amiens, Evêque de cette ville, pour une partie du château de Baugenci. On ignore l'année de sa mort. Il avoit épousé, 1° AGATHE, fille, non de Foulques Rechin, Comte d'Anjou, comme le marque Blondel, mais de Foulques l'Oison, Comte de Vendôme, qui l'établit son Vicomte, ainsi qu'on le voit par divers titres de l'Abbaye de Vendôme, où il prend cette qualité; 2°, l'an 1090, MATHILDE, fille de Hugues le Grand, Comte de Vermandois. De ce second mariage sortirent Hugues, mort avant son pere; Simon, qui suit; Lancelin, Raoul; Agnès, mariée avec Enguerand II, Sire de Couci; et Mathilde, femme d'Archambaud de Sulli. Le premier mariage de Raoul, à ce qu'il paroît, fut stérile.

SIMON I, successeur de Raoul, son pere, en la Seigneurie de Baugenci, confirma, l'an 1130, les donations pieuses que son pere avoit faites. L'an 1150, il accorda à l'Abbaye de Vendôme le droit de pêche qu'il avoit dans la riviere du Loir. (*Cart. de Vendôme.*) Il fonda, la même année, à S. Memin, près d'Orléans, l'anniversaire de ses pere et mere. L'acte est daté, *anno ab Incarn. Dom.* MCL.... *regnante Ludovico Rege, IIIo suæ peregrinationis in Jerusalem anno.* (*Cartul. de S. Memin.*) C'étoit vers le tems que Louis le Jeune revint de la Terre-Sainte. L'an 1152, Simon reçut dans son château de Baugenci ce même Monarque et la Reine Éléonore, sa femme, qui s'y étoient rendus pour faire prononcer la nullité de leur mariage par le Concile assemblé dans cette ville. Il mourut vers l'an 1156, sans laisser d'enfans d'AGENORIS, sa femme, décédée avant lui.

1156 ou environ. LANCELIN III, frere de Simon, recueillit sa succession. Ce fut de son tems que le Pape Alexandre III fut reçu dans Baugenci par les Rois de France et d'Angleterre. Sa mort arriva l'an 1186 au plus tard. De GERSENDE, ou MÉLISENDE D'ARABLEI, sa premiere femme, il laissa Jean, qui suit, Lancelin et Mathilde. ALIX, sa seconde femme, ne lui donna point d'enfans.

1186 au plus tard. JEAN I, né l'an 1156, successeur de Lance-

De cette alliance sortirent deux fils, Jean, qui suit; Geofroi, qui accompagna son pere dans l'expédition de Normandie, dont on vient de parler; et une fille, Marie, femme d'un Seigneur de Freteval.

JEAN I.

1136 au plutôt. Jean I, fils et successeur de Geofroi Grisegonelle, commença son gouvernement par reprendre la guerre que son pere avoit eue avec Sulpice de Chaumont, Seigneur d'Amboise; en quoi il fut aidé par Renaud, Seigneur de Château-Renaud. Celui-ci avoit un grief personnel contre Sulpice, en ce qu'il l'avoit contraint de donner une portion de sa terre à Geofroi, son frere. Sulpice fit face à ces deux confédérés: dans un combat qu'il leur livra, il les mit en déroute, et fit prisonnier le Comte de Vendôme, qu'il renferma dans le château de Chaumont. (*Spicil.* T. X, pp. 372 et 373.) L'histoire ne dit pas en quel tems il le relâcha. Jean, depuis sa délivrance, fit de grands biens à l'Eglise collégiale de Vendôme, et donna, l'an 1147, une partie de la forêt de Gatine à l'Abbaye de la Trinité. L'an 1161, il défendit vigoureusement, avec ses deux fils, Bouchard et Lancelin, son château de Vendôme, attaqué par Thibaut, Comte de Blois, qui avoit promis d'avance à ses soldats de leur distribuer le trésor de l'Abbaye. (*Chron. Vindocin.*)

Le Comte Jean reçut à Vendôme, l'an 1170, les Rois de France et d'Angleterre, qui s'y étoient rendus pour traiter de la paix. (*Bened. Petroburg.*) Il se déclara, l'an 1173, pour le Roi d'Angleterre, Henri II, contre ses fils rebelles, appuyés du Roi de France, et amena du secours au premier dans la Normandie, qui étoit devenue le théâtre de la guerre. (*Ibid.*) Pendant son absence, Bouchard, son fils aîné, prit des mesures pour empêcher son retour, et s'empara du Comté de Vendôme. Mais il fut chassé lui-même, le 30 Novembre de la même année, par le Roi d'Angleterre, aux enfans duquel il s'étoit associé. (Roger de Hoveden.) Le Comte Jean fut alors rétabli dans les Domaines dont son fils dénaturé l'avoit dépouillé. Il y a bien de l'apparence qu'il rendit presque aussitôt ses bonnes graces à Bouchard, puisqu'on voit que depuis ce tems celui-ci partageoit le titre de Comte avec son pere. Le Comte Jean, après avoir été le bienfaiteur de l'Abbaye de Vendôme, en devint le persécuteur, au point que les Religieux furent obligés de se réfugier au Prieuré de Levieres, près d'Angers, où ils resterent l'espace de quatorze mois. Jean de Salisbéri, Evêque de Chartres, prit leur défense, et frappa le Comte d'excommunication l'an 1177. Celui-ci étant allé trouver le Cardinal de S. Chrysogon, Légat en France, lui fit des soumissions au moyen desquelles il obtint, à la recommandation du Roi d'Angleterre, qui étoit présent, son absolution. Mais à son retour, il prétendit ne s'être point obligé à tout ce que l'Evêque de Chartres exigeoit de lui. Comme le Légat, en l'absolvant, avoit resserré les droits de l'Evêque diocésain, ce dernier, au lieu d'entériner la grace, confirma sa sentence, et tint le coupable, durant l'espace de trois ans, dans les liens de l'excommunication. Cette sévérité produisit à la fin un salutaire effet. Touché de repentir, le Comte Jean vint se présenter nud-pieds au Chapitre, demanda pardon à l'Abbé et aux Moines, avec promesse de réparer les torts qu'il leur avoit faits, et fut ensuite (l'an 1180) absous par le Prélat. (*Archives de Vendôme.*)

Le Roi Philippe-Auguste, l'an 1188, poursuivant Richard, Duc d'Aquitaine, prend sur sa route le château de Vendôme, où le Comte de Meulent avoit mis une garnison pour le Roi d'Angleterre. Ce Comté, depuis Charles-Martel, n'étoit plus qu'un arriere-Fief de la Couronne, et relevoit immédiatement de celui d'Anjou. Philippe ne garda pas long-tems sa conquête; car la Chronique d'Anjou dit que Richard, vers la mi-Août de la même année, réduisit en cendres le château de Vendôme. Si cela est, il fut bientôt rebâti, comme on le verra par la suite.

Philippe et Richard s'étant réconciliés, l'an 1189, pour faire la guerre au Roi, pere du second, attirerent le Comte de Vendôme dans leur parti, ou du moins l'engagerent à garder la neutralité. Mais comme il cheminoit un jour sans armes, le Vicomte de Châteaudun, partisan du Roi d'Angleterre, le surprit, et le blessa si griévement, qu'on désespéra d'abord de sa vie. Néanmoins, dit Benoît de Péterborough, il guérit parfaitement de sa blessure. Le Roi de France fut d'autant plus irrité, ajoute-t-il, de cette incartade du Vicomte, qu'en passant et repassant sur ses terres il ne lui avoit fait aucun dommage.

Le Comte Jean entreprit, l'an 1190, le voyage de la Terre-Sainte. Il mourut au retour, l'an 1192, dans le Prieuré de la Charité-sur-Loire, après y avoir pris l'habit religieux, suivant une Charte de Bouchard son fils, rapportée par Ménage (*Hist. de Sablé*, p. 46.) Ainsi Roger de Hoveden se trompe en disant qu'il mourut au siége d'Acre l'an 1190. Il avoit épousé en premieres noces Berthe, fille et héritiere de Geofroi, Châtelain du Puy-du-Fou, *de Podio Fagi*, dans le Poitou, laquelle, dit la Chronique de S. Maixent, lui apporta en dot les terres que Mathilde, sa mere, avoit eues de Hugues de Lusignan, son pere, dans le Poitou. De ce mariage il eut Bouchard, qui suit; Lancelin, mort avant 1188; Geofroi et Mahaut. (Martenne, *Ampliss. Col.* T. V, col. 1152.) Richilde de Lavardin, sa seconde femme, lui donna Jean dont on a une Charte de l'an 1203, par laquelle lui et sa mere donnent à l'Abbaye de Vendôme tout ce qu'ils possédoient dans le lieu et territoire de la Chartre, à condition de célébrer à perpétuité leur anniversaire; Geofroi, Seigneur de Lavardin, qui fit aussi du bien à la même Abbaye, comme il est marqué dans une Bulle d'Innocent III, confirmative du titre de Cardinal, accordé par Alexandre II aux Abbés de Vendôme, et datée du 23 Décembre 1204; Bulle qui n'a pas encore vu le jour. Barthelemi, Doyen, puis Archevêque de Tours, étoit, suivant D. Liron, un troisieme fils du Comte Jean et de Richilde. De ce mariage vint aussi une fille, Agnès, femme de Sulpice d'Amboise.

BOUCHARD IV.

1192. Bouchard IV prenoit, comme on l'a dit, le titre de Comte de Vendôme du vivant de Jean son pere, auquel il succéda. Dans le même tems que le pere maltraitoit, de la maniere que nous l'avons raconté, l'Abbaye de Vendôme, le fils, de son côté, ne la ménageoit pas plus, exigeant des droits de procuration ou

SIRES DE BAUGENCI.

lin III, son pere, dans la terre de Baugenci, fut un Seigneur ardent à défendre ses droits. L'an 1196, il voulut en venir au duel pour soutenir ceux qu'on lui contestoit, parce qu'il ne pouvoit les prouver autrement, et assigna pour cela le jour et le lieu. Mais, sur les remontrances de l'Abbé de S. Memin, il aima mieux renoncer à ses prétentions que de les soutenir par cette voie aussi périlleuse qu'inutile pour établir la justice de sa cause. Il vivoit encore en 1203, comme on le voit par la donation qu'il fit cette année du droit de minage à l'Abbaye de Baugenci, du consentement, est-il marqué dans l'acte, d'Elisabeth, sa femme, et de ses fils, Jean et Raoul. Ce dernier n'étoit que son troisieme fils. Simon, qui étoit le second, n'existoit plus alors, ainsi que le prouve une autre Charte de l'an 1192, par laquelle, en rétablissant l'école de l'Abbaye de Baugenci, ce même Jean fonda des prieres avec une lampe perpétuelle dans cette Eglise pour le repos des ames de ses prédécesseurs et de son fils Simon. La Généalogie déja citée de la Maison de Baugenci donne à Jean pour seconde femme Alix, dont elle place la mort en 1228. Elle dit encore qu'en 1201 il fonda une Chapelle de la

de gîte dans les terres de ce Monastere, imposant des tailles sur ses hommes, et lui contestant une partie de sa justice criminelle. Le Roi d'Angleterre, Henri II, comme Suzerain du Vendomois, en qualité de Comte d'Anjou, mit fin à ces entreprises par son jugement rendu la même année que le Comte Jean obtint son absolution, c'est-à-dire l'an 1180. Il y est dit que le Comte Bouchard et les Comtes ses successeurs ne pourront prétendre aucun droit de gîte ni lever tailles dans les terres de l'Abbaye, moyennant la somme de trois mille sous, que les Religieux seront tenus de lui payer dans les trois cas suivans, savoir, lorsqu'il mariera sa fille aînée, lorsqu'il fera pour la premiere fois le voyage de la Terre-Sainte, et lorsqu'il sera pris à la guerre, soit en la faisant pour lui-même, soit en combattant pour le Comte d'Anjou. A l'égard du duel judiciaire, le Monarque régle que, s'il concerne des hommes du lieu qui soient de part et d'autre vassaux de l'Abbé, lui seul en connoîtra; s'il est entre un homme du Comte et un homme de l'Abbé, l'affaire ressortira au jugement du Comte; et si la cause est de nature que la mort ou la mutilation des membres doive s'ensuivre, l'homme de l'Abbé, succombant, sera renvoyé à la justice du Comte. Si au contraire le vaincu n'encourt pas ces peines, alors la connoissance en appartiendra à la justice de l'Abbé. Il est dit, à la fin de l'acte, que cette composition demeurera ferme et immuable au cas que le Souverain Pontife veuille l'approuver. Mais, par provision, le Roi en fit jurer l'observation à Bouchard et à Geofroi son fils, qui étoient présens. (*Original du Chartrier de l'Abbé de Vendôme.*)

L'an 1194, Robert, Comte de Meulent, ou son Lieutenant, à qui Richard, Roi d'Angleterre, avoit confié la garde de Vendôme, ferma les portes de cette place au Roi Philippe-Auguste. Ce Prince, venant de brûler Evreux, marchoit à la poursuite du Roi Richard, suivant Guillaume le Breton, ou étoit poursuivi par l'Anglois, suivant Roger de Hoveden. Le premier de ces deux Ecrivains dit que Philippe-Auguste força Vendôme, malgré sa triple enceinte et sa forte garnison, et qu'il y fit prisonniers soixante et deux Chevaliers :

> Castrum fortè nimis populosâ gente repletum....
> Cui tamen haud prodest quicquam munitio ducta
> Circuitu triplici, nec tantæ copia gentis,
> Quin vi cogatur libito se dedere Regis.
> In quo Rex Equites captos in vincula trusit
> Sexaginta duos, arcem murosque tuentes,
> Roberti Comitis Mellenti signa secutos.

Roger de Hoveden dit au contraire, p. 741, que Vendôme, n'étant point encore fermé de murs, reçut le Roi de France dès qu'il parut. Il ajoute que, Richard, étant arrivé à son tour devant cette place, campa dans la plaine, attendant avec autant d'impatience que de sécurité la bataille que le Roi de France lui avoit annoncée; mais que, voyant qu'il la déclinoit, il alla le surprendre, le 4 Juillet, à Fréteval, d'où il l'obligea de fuir jusqu'à Châteaudun, après lui avoir enlevé ses archives et son bagage. Le dernier fait n'est malheureusement que trop véritable, et n'est contredit par aucun Ecrivain françois. Mais sur l'état du château de Vendôme au tems de Philippe-Auguste, il semble qu'on doit plutôt s'en rapporter au témoignage d'un Ecrivain national et contemporain qu'à celui d'un étranger. Le Comte Bouchard mourut en 1202, suivant la Chronique d'Anjou. Il eut d'AGATHE, Dame de Lavardin, qu'il avoit épousée avant l'an 1185 (morte le jour de l'Exaltation, 14 Septembre, on ne sait en quelle année, mais avant son époux), Jean, pere de Jean II, qui suit, et décédé, suivant le P. Anselme, l'an 1193 (Maimbourg et Ménage disent qu'il fut tué au siége d'Acre l'an 1191); Raoul, dont le sort est inconnu; Geofroi, qui vivoit encore en 1206; et une fille, nommée Agnès. Ces enfans sont nommés avec leur mere dans la Charte, sans date, d'une donation que Bouchard fit de la terre de Varenne au Prieuré de Lavardin. (*Archiv. de Marmoutier.*)

JEAN II.

1202. JEAN II, petit-fils de Bouchard par Jean son pere, devint le successeur de son aïeul au Comté de Vendôme. L'an 1206, au mois de Septembre (*Hist. de Sablé*, p. 47), il confirma, en présence de Geofroi, son oncle, une donation de dix livres de rente, faite au Monastere de la Charité par le Comte Jean I, qu'il appelle *abavus meus*, mon trisaïeul, confondant apparemment *abavus* avec *proavus*, bisaïeul, puisqu'il n'étoit que l'arriere-petit-fils du Comte Jean. En effet, par d'autres chartes qu'il donna la même année et la suivante en faveur de l'Abbaye de Vendôme, il se dit petit-fils du Comte Bouchard. Il mourut sans lignée, et peut-être sans avoir été marié, l'an 1207, au retour d'un pélerinage qu'il avoit fait à S. Jacques en Galice.

JEAN III.

1207. Jean III, fils de Geofroi de Lavardin, suivant une Charte de S. George-des-Bois, dont nous avons la copie sous les yeux, petit-fils du Comte Jean I, fut surnommé l'ECCLÉSIASTIQUE, parce qu'il étoit Trésorier de la Cathédrale d'Angers et Prévôt de la Collégiale de Vendôme. Comme plus proche parent du Comte Jean II, il fut son successeur au Comté de Vendôme, et quelque tems après il quitta le Clergé pour se marier. Il confirma, l'an 1211, les donations que ses prédécesseurs avoient faites à l'Abbaye de S. George-des-Bois; et voici l'ordre où il les range dans la Charte qu'il fit expédier à ce sujet : *Sicut Gofridus Grisegonella, et Joannes filius ejus, et Bochardus filius Joannis, antecessores mei, dederunt.* Jean nous apprend encore dans cet acte que partie de ces donations avoit été faite à la priere de Geofroi de Lavardin, son pere, par le Comte Bouchard : *Terram illam, quam prædictus Comes Bochardus dedit ad petitionem Gofridi Laverdini patris mei.* Il transigea, l'an 1213, au mois de Septembre, avec l'Eglise de Chartres, sur la haute justice de la Prévôté de Massangis, et d'autres droits qu'elle lui contestoit, et dont il se déporta, à condition qu'elle feroit à perpétuité son anniversaire, se réservant néanmoins le droit d'obliger les habitans de Massangis à venir monter la garde dans son château de Vendôme, et à le suivre dans ses expéditions militaires, pourvu qu'ils pussent revenir le soir chez eux. Cette transaction fut faite du consentement de MARIE DE CHÂTILLON, sa femme, sœur de Gauthier, Comte de S. Paul. (Duchêne, *Hist. de la M. de Châtillon*, L. 2, *pr.* p. 29.) L'an 1215, il fit faire une réforme dans le Chapitre de la Collégiale de Vendôme. Le P. Anselme dit qu'il fut de l'Assemblée des Grands du Royaume, convoquée à Soissons par le Roi Philippe-Auguste pour délibérer sur la guerre contre l'Angleterre, et qu'il y fit serment, avec les autres Seigneurs, d'assister le Monarque dans

SIRES DE BAUGENCI.

Madeleine et de S. Gentien dans l'Eglise de Baugenci, pour être le lieu de sa sépulture, avec un Chapelain pour la desservir à perpétuité.

JEAN II, fils aîné de Jean I, auquel il succéda l'an 1203 au plutôt, fut un des Chevaliers bannerets qui servirent avec le plus de zele le Roi Philippe-Auguste. L'an 1215, il vendit à ce Prince, par acte du mois de Juillet, tous les droits qu'il pouvoit avoir sur le Comté de Vermandois (*Cartul. de Phil. Aug.*, fol. 137), comme arriere-petit-fils de Mathilde, fille du Comte Hugues le Grand. Il mourut l'an 1218 au plus tard, laissant un fils, qui suit, de MAHAUT, son épouse, Dame de Mehun sur Yevre, laquelle se remaria, par contrat du 10 Février 1218 (V. S.), à Robert de Courtenai, Seigneur de Champignelle.

cette entreprise. Il mourut sans enfans, l'an 1218, suivant le même auteur.

JEAN IV, DIT DE MONTOIRE.

1218. JEAN IV, Seigneur de Montoire, dont il conserva le nom, fut le successeur du Comte Jean III, son oncle. Il étoit peut-être marié dès lors avec EGLANTINE, dont on ignore la naissance. Il assista, l'an 1226, à l'Assemblée que tint le Roi Louis VIII, le 28 Janvier, à Paris, en présence du Légat, pour son expédition contre les Albigeois. Etant entré, l'an 1232, dans la ligue formée par Amauri de Craon, et plusieurs Barons de Bretagne, contre le Comte Pierre Mauclerc, il fut pris dans la bataille que le Comte gagna, le 3 Mars de cette année, sur les Confédérés, et ne recouvra sa liberté que l'année suivante. (*Chron. Britan. mss.*) Il fut, l'an 1235, l'un des Seigneurs qui écrivirent au Pape contre les entreprises des Prélats du Royaume sur la Jurisdiction temporelle. Il vivoit encore en 1239. Le P. Daniel dit qu'il s'embarqua cette année à Marseille pour la Terre-Sainte avec les Comtes de Champagne, de Bar-le-Duc, de Forès, de Nevers, de Montfort, &c. Mais Sanut ne fait point mention de lui dans la liste qu'il donne des Chefs de cette Croisade. S'il fut de cette expédition (ce que nous avons peine à croire faute d'autorité), il paroît qu'il n'en revint pas. De son mariage il eut Pierre, qui suit; Geofroi, qui prit aussi le nom de Lavardin; Jean, Seigneur du Plessis-Guedhou, qui forma une branche cadette; et Mathilde, femme de Hugues de Montigni, de la Maison de Viévri, dans le Blaisois.

PIERRE DE MONTOIRE.

1239 au plutôt. PIERRE, surnommé DE MONTOIRE, comme Jean IV son pere, fut son successeur au Comté de Vendôme. Il acheva, l'an 1247, la fondation de l'Abbaye cistercienne des Religieuses de la Virginité, sur les confins du Vendomois et du Maine, commencée, vers l'an 1220, par le Comte Jean IV son pere, et sa mere Eglantine. Il accompagna, l'an 1248, S. Louis dans son premier voyage d'outre-mer, et mourut en Chypre le 29 Mars 1249. (N. S.) De JEANNE (et non Gervaise), sa femme, Dame de la Chartre-sur-Loir et fille de Juhel III, Seigneur de Mayenne, et de Gervaise de Dinan, il eut quatre fils: Bouchard, qui suit; Jean, Seigneur de Montoire; Geofroi, qui fit la branche des Vidames de Chartres, Princes de Chabannois, laquelle s'éteignit en la personne de François de Vendôme (1), neuvieme descendant de Pierre de Montoire. Macé, ou Matthieu, dernier fils du Comte Pierre, fut Moine de la Trinité de Vendôme, et peut-être est-il le même que le célebre Matthieu de Vendôme, Abbé de S. Denis, et Régent du Royaume pendant la derniere Croisade de S. Louis. Le Comte Pierre eut aussi deux filles, qui se firent Religieuses à l'Abbaye de la Virginité.

BOUCHARD V.

1249. BOUCHARD V, que Guillaume de Nangis appelle LOUIS, soit par erreur, soit qu'il eût deux noms, Chevalier, Seigneur de Montoire et de Lavardin, succéda à Pierre, son pere, dans le Comté de Vendôme. Il fut, l'an 1254, un des Chefs de l'armée que Charles d'Anjou mena dans le Hainaut pour se mettre en possession de ce Comté, dont Marguerite de Flandre lui avoit fait donation. L'an 1265, il se mit en marche, vers le mois d'Octobre, avec plusieurs Seigneurs, pour aller au secours de ce même Prince, appellé par le Pape Clément IV à la conquête de la Sicile. En traversant la Lombardie, ils détruisirent les châteaux des villes de Crémone et de Brescia, qui s'étoient opposées à leur passage. De là, continuant leur route, ils joignirent Charles à Rome. Ce Prince, fortifié par les troupes qu'ils lui amenoient et par la valeur des Chefs, entre sans délai dans la Pouille, soumet tout ce qui se rencontre sur sa route, et arrive en peu de jours devant San-Germano, qui lui ferma ses portes. Le Comte de Vendôme fut celui qui se distingua le plus à l'attaque de cette place, qui fut prise par escalade, et dont la garnison s'enfuit en diligence pour aller se joindre à l'armée de Mainfroi, compétiteur de Charles, campée sous Bénévent. Bouchard n'eut pas moins de part au gain de la bataille décisive qui se donna, le 12 Février 1266, entre Charles et son rival, qui périt dans l'action. (Nangis.) La suite des événemens de la vie du Comte Bouchard est demeurée dans l'oubli. Il ne vivoit plus en 1271. MARIE DE ROYE, sa femme, veuve d'Aubert d'Hangest, Seigneur de Genlis, lui donna Jean, qui suit, deux autres fils et une fille.

Bouchard V est vraisemblablement ce Comte de Vendôme qui fit, au mois de Déc. 1270, avec Charles I, Comte d'Anjou et Roi de Sicile, une transaction par laquelle il reconnoissoit tenir immédiatement de ce Prince en sa qualité de Comte d'Anjou la terre de Tro, sous la condition d'un seul hommage avec les autres Fiefs du Vendomois qui relevoient du Comté d'Anjou. (*Chambre des Comptes*, n. 2, fol. 51.)

JEAN V.

1271 au plus tard. JEAN V, Comte de Vendôme

SIRES DE BAUGENCI.

1218 au plus tard. SIMON II succéda en bas âge à Jean II, son pere, sous la tutele de Robert de Courtenai, son beau-pere, et n'entra en jouissance de Baugenci qu'en 1240. Nous avons de lui une Charte donnée à la Toussaints 1242, par laquelle il renonce à l'agreslage, c'est-à-dire au droit qu'il avoit de prendre une certaine quantité de verjus dans les vignes de ses vassaux. (Duc. voce *agreslagium.*) Il accompagna, l'an 1248, le Roi S. Louis dans son expédition d'outre-mer, et mourut, l'an 1256 au plus tard, laissant de JEANNE, sa femme, Raoul, qui suit, et Geofroi, mort en 1291.

1256 au plus tard. RAOUL II, fils de Simon et son successeur, étoit en jouissance de la Seigneurie de Baugenci dès l'an 1256. C'est ce que témoigne une Charte du mois de Mai de cette année, par laquelle, de concert avec sa femme, il amortit les terres que les Templiers possédoient à la Villette, lieu de sa mouvance, à la charge d'un anniversaire qu'ils feront célébrer à perpétuité pour ses pere et mere dans leur Eglise d'Orléans le lendemain de l'Assomption. (Etiennot, *Fragmenta*, T. XIV, p. 439.)

Raoul épousa, 1° PERSOÏDE, dont on ne connoît point la naissance; 2° AMICIE, fille de Pierre de la Brosse. Son beau-pere ayant été condamné à mort, l'an 1278, avec confiscation de ses biens, Raoul obtint du Roi Philippe le Hardi, sur cette confiscation, une rente de 200 livres, hypothéquée sur la ville d'Orléans. De son premier mariage il eut Jean, mort en 1268, et Simon, décédé en 1282. L'an 1292, se voyant sans frere et sans enfans, il vendit au Roi Philippe le Bel, dans le mois de Mars, la Seigneurie de Baugenci, qui fut donnée ensuite pour douaire à la Reine Clémence, veuve de Louis Hutin, après la mort de laquelle cette terre fut réunie au Domaine. La veuve de Raoul lui survécut et se remaria à Philippe de Veraine, Chevalier.

(1) François se rendit célebre dans la profession des armes sous les régnes de Henri II et de François II. Il avoit d'abord montré beaucoup d'attachement pour les Guises, jusques là que, servant en Piémont sous le Maréchal de Brissac, il se brouilla avec lui, parce que les Guises ne l'aimoient pas. Brissac s'étant réconcilié avec eux, le Vidame François quitta leur parti pour suivre celui des Princes du sang. Les Guises le firent arrêter à l'occasion de la conjuration d'Amboise, où il fut impliqué. Enfermé d'abord à la Bastille, il fut de là transféré au Palais des Tournelles, à cause d'une maladie dont il mourut à l'âge de 38 ans, le 7 Décembre 1560, et non 1562, comme le marque le P. Anselme. Quelques modernes l'ont cru de la Maison de Bourbon, parce qu'il vivoit au tems où cette Maison possédoit le Duché de Vendôme. *Il étoit illustre*, dit M. de Thou, *par sa naissance, puissant en biens, d'un courage et d'un esprit supérieurs, mais trop enclin au mal.*

après la mort de Bouchard son pere, alla en Pouille, l'an 1282, au secours de Charles, Roi de Sicile, avec plusieurs autres Seigneurs françois. Au printems de l'an 1289 il passa en Aragon pour aider le Roi Don Jayme dans la guerre qu'il faisoit aux Mahométans de l'Isle de Majorque.

L'an 1302 (N. S.), par arrêt du Parlement de Paris, rendu le mercredi après la Chaire de S. Pierre (28 Février), le Comte Jean, au nom de sa femme Eléonore, fille de Philippe de Montfort, hérita de Jean de Montfort son beau-frere, Seigneur de Castres en Languedoc, et Comte de Squillace au Royaume de Naples, la Seigneurie de Castres, et cela au préjudice des enfans de Laure, sœur d'Eléonore, et femme de Bernard VI, Comte de Cominges, par la raison que la représentation n'a pas lieu dans la coutume de Paris, qui régissoit alors la terre de Castres. La Comtesse Eléonore prétendit encore à la Baronie de Lombers, et à tout le Lomberois en Albigeois, comme héritiere de Gui de Montfort, son grand-oncle paternel. Mais elle eut pour adversaire Hugues de Monteil-Adhémar, qui revendiquoit cette succession par des raisons détaillées dans la nouvelle histoire de Languedoc, T. III, p. 159. Ce fut la matiere d'un procès dont ni l'un ni l'autre ne virent la fin. Il dura près de cent ans, et pendant cet espace le Lomberois fut administré par les Officiers du Roi, qui l'avoit mis sous sa main dès l'an 1314. Le Comte Jean fit son testament le 18 Mai de l'an 1315, qui fut vraisemblablement le dernier de sa vie. De son mariage, il eut Bouchard, qui suit; Jean, Sire de Feuillet; Pierre, dont il sera parlé ci-après; et Jeanne, mariée à Henri IV de Sulli.

C'est au Comte Jean V qu'on doit attribuer la division du haut et du bas Vendomois pour le civil. Il assigna pour capitale au bas Vendomois le bourg de Montoire, qui par là s'accrut et devint un lieu considérable.

BOUCHARD VI.

1315 au plutôt. Bouchard VI, successeur de Jean, son pere, au Comté de Vendôme, et d'Eléonore, sa mere, dans la Seigneurie de Castres, eut pour femme Alix, fille puînée d'Artus II, Duc de Bretagne. Pierre, son frere, étant tombé en démence, le Roi Philippe de Valois le nomma pour son curateur avec le Chevalier Briant de Montjean. Mais quelque tems après Bouchard se démit de cet emploi *pour les désordonnées paroles desquelles Pierre usoit souvent contre ledit Comte son frere, à cause de sa curation et gouvernement.* Le vrai motif qui animoit Bouchard contre son frere, étoit le partage que lui demandoit celui-ci dans la succession de leurs pere et mere. Le Roi, par ses Lettres du 30 Juillet 1344, ayant nommé pour nouveaux curateurs de Pierre, à la place du Comte Bouchard, les Chevaliers Barthelemi de Montbason, Philippe et Thibaut de Lévis, les chargea de travailler avec le Sire de Montjean à terminer à l'amiable la querelle de deux freres, leurs cousins, ou, s'ils ne pouvoient y réussir, de lui en faire le rapport. Six années s'écoulerent sans qu'on pût les amener à un accommodement. Enfin, l'an 1352 (V. S.), deux des curateurs, Barthelemi de Montbason, et Briant de Montjean, les engagerent à signer, au mois de Janvier, un jugement arbitral, par lequel ils assignoient à Pierre, pour lui et ses hoirs et successeurs, *la ville et Châtellenie de Lysignhan, avecques les villes de Thorozele, Couillac et Château-neuf, et toutes les rentes, chasteaux et forteresses, maisons, édifices, fiefs, hommages, et quelconques autres droits et appartenances et appendances à ladicte Châtellenie, estant en Narbonnois, en la Sénéchaussée de Carcassonne.* Mais comme le Roi Philippe de Valois avoit excepté les forteresses du partage qui seroit fait à Pierre, les arbitres, après avoir déclaré qu'ils n'auroient pu le priver sans un préjudice notable de celles qui se trouvoient dans son lot, ajoutent: *Desquelles forteresses ledict Comte ou ses gens de par lui auront la garde, selon ce que le Roy notredict Seigneur l'a voulu par sesdictes Lettres.* Le Comte, en souscrivant ce partage, se réserva la foi et hommage pour les Domaines qui avoient été assignés à son frere. C'étoit alors le Roi Jean qui occupoit le trône. Ce Prince confirma ce jugement par ses Lettres du mois d'Avril suivant. (*Regist. du Trésor des Chartes*, coté 82, acte 160.) Le Comte Bouchard ne vécut pas longtems depuis, étant mort le 26 Février 1354. (N. S.) Son corps fut enterré dans l'Eglise de S. George de Vendôme. De son mariage sortirent Jean, qui suit; trois autres fils, Pierre et Simon, dont on ne sait que les noms; Bouchard, qui forma la branche de Vendôme-Segré, dont le dernier mâle fut Pierre II, arriere-petit-fils de Bouchard VI; et deux filles, dont l'aînée, Eléonore, épousa Roger-Bernard, Comte de Périgord.

JEAN VI.

1354. Jean VI, fils aîné de Bouchard VI, devint Comte de Vendôme et Seigneur de Castres après la mort de son pere. Il avoit, dès l'an 1343, fait preuve de valeur dans la guerre contre les Anglois, à la suite de Jean, Duc de Normandie, et depuis Roi de France. L'an 1345, il avoit *donné et transporté*, du consentement de sa femme, *la garenne et chasse* qu'ils avoient des cerfs et sangliers dans leur forêt d'Iveline, à ce même Jean, Duc de Normandie, en échange de quoi Philippe de Valois, par ses Lettres du mois de Juin de la même année, s'étoit engagé de lui fournir annuellement dix cerfs et douze sangliers pris dans la forêt de Loches. (*Rec. de Colbert*, vol. 17, p. 347.) Il fut député, l'an 1353, par ce Prince avec le Cardinal Gui de Boulogne et Pierre, Duc de Bourbon, pour traiter avec Charles *le Mauvais*, Roi de Navarre. Le Roi Jean érigea, l'an 1356, en sa faveur, le 25 Août, la Seigneurie de Castres et ses dépendances en Comté, déclarant que cette Seigneurie, qui avoit été régie jusqu'alors suivant les us et coutumes de Paris, le seroit à l'avenir suivant les coutumes de l'Anjou. (Vaissette.) Le Comte Jean, la même année, fut fait prisonnier, le 19 Septembre, à la bataille de Poitiers. Il mourut à Montpellier dans le mois de Février 1366, et non 1368, comme le marque le P. Anselme. Son corps fut porté aux Jacobins de Castres, où il fut inhumé le 23 du même mois. Jeanne-Marie (1), son épouse, fille de Jean II de Castille, ou de Ponthieu, Comte d'Aumale, et de son chef Dame d'Epernon, de Vernon, et d'autres lieux (morte le 30 Mai 1376), lui donna Bouchard, qui suit; et Catherine, femme de Jean de Bourbon, Comte de la Marche.

BOUCHARD VII ET JEANNE, SA FILLE.

1366. Bouchard VII, fils de Jean VI, lui succéda en bas-âge, sous la garde-noble de Jeanne sa mere. La preuve de sa minorité à son avénement aux Comtés

(1) Nous lui donnons ces deux noms de baptême quoique les modernes ne lui donnent que le second, et nous sommes fondés en preuves. Nous voyons en effet qu'en 1371 cette Comtesse en nommant son Lieutenant au Comté de Castres, Philippe de Bruyeres, dit aussi de Poumiers, par Lettres datées de Vendôme 1371, prend le nom de Jeanne de Ponthieu, et que Philippe, le 23 Mars de l'année suivante (N. S.), donnant pour elle au Roi et à ses Officiers de Carcassonne le dénombrement des terres qui composent le Comté de Carcassonne, elle est appellée Marie de Ponthieu: *Venen en la presentia de vous Monsieur le Sénéchal de Carcassonne...... you Philippe de Poumiers, Chevalier Senhor de Revel, Gouvernador del Contat de Castres per et en nom de Madonna Marie de Ponthieu, Comtesse de Vendosme et de Castres, etc.* (Galland. *Tr. du Franc-aleu*, p. 168.)

de Vendôme et de Castres, se tire d'un acte de l'an 1365 (V. S.), par lequel Jeanne, sa mere, transige sur un procès avec l'Abbaye de Vendôme, *comme ayant bail de son fils Bouchard, Comte de Vendosme et de Castres.* L'an 1367 au plutôt (et non 1364 comme l'avancent des modernes), sa mere lui fit épouser ISABELLE, fille de Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, et veuve de Louis, Vicomte de Beaumont au Maine. L'année suivante, étant majeur, il se rendit en Languedoc, où, le 20 Avril, il rendit hommage au Roi du Comté de Castres entre les mains du Duc d'Anjou, Lieutenant-Général en cette province. (Vaissette, T. IV, p. 341.) Ce Prince, l'année suivante, établit, au mois de Mai, les Comtes de Vendôme et de Lille-Jourdain Capitaines-Généraux des *présentes guerres* (celles qu'on avoit alors avec l'Angleterre) à raison de trois cens francs par mois. Les deux Comtes firent cette campagne et les deux suivantes avec le Connétable du Guesclin. (*Ibidem*, p. 40.) Bouchard, l'an 1371, fit son testament, dont un des articles porte que *les joyaux et les habits d'Ysabelle, ou d'Ysabeau, soient remis* à Jeanne, mere du Comte, jusqu'à ce que Jeanne, sa fille unique, soit en état de s'en servir. On voit par là que Bouchard étoit veuf alors. Il mourut peu de jours après cet acte. La mere de Bouchard prit alors le bail et la garde de sa petite-fille qui étoit encore au berceau, et nomma pour Gouverneur et Lieutenant au Comté de Castres, par Lettres du 25 Novembre 1371, un Gentilhomme nommé Philippe de Bruyeres. (Galland, *du Franc-aleu*, p. 172.) La jeune Comtesse JEANNE survécut peu de tems à son pere, et mourut au plus tard vers le milieu de l'an 1374.

CATHERINE ET JEAN DE BOURBON.

1374 au plus tard. CATHERINE, sœur de Bouchard VII, succéda au plus tard, l'an 1374, avec JEAN DE BOURBON, Comte de la Marche, son époux, à Jeanne, sa niece, dans les Comtés de Vendôme et de Castres. En effet on trouve dans les archives de l'Abbaye de Vendôme une transaction que l'Abbé Guillaume du Plessis fit, le 4 Août 1374, avec Jean de Bourbon, Comte de Vendôme, et la Comtesse Catherine, son épouse, touchant la justice. (*Tabul. Vindocin.*) Ce Comte mourut le 11 Juin 1393, laissant de son mariage Jacques de Bourbon, Comte de la Marche et de Castres; Louis, qui suit; Jean, tige des Seigneurs de Carenci; Anne, mariée, 1° à Jean de Berri, Seigneur de Montpensier, 2° à Louis de Baviere, dit *le Barbu*, Seigneur d'Ingolstad; Marie, femme de Jean, Seigneur des Croix; et Charlotte, mariée à Jean II, Roi de Chypre. La Comtesse Catherine survécut dix-sept ans à son époux, et mourut le 1 Avril 1412. (N. S.) Tous deux ont leur sépulture dans la Collégiale de Vendôme. (Voyez *les Comtes de la Marche.*)

LOUIS DE BOURBON.

1412. LOUIS DE BOURBON, second fils de Jean de Bourbon et de Catherine de Vendôme, Seigneur de Montdoubleau, terre qu'il acquit, en 1406, de Charles de la Riviere et de Blanche de Trie sa femme, Grand-Chambellan depuis 1408, succéda, l'an 1412, à sa mere dans le Comté de Vendôme. Depuis environ dix ans, il le régissoit avec elle, et il en avoit fait hommage, dès l'an 1403, à Louis II, Comte d'Anjou et Roi de Sicile. Jacques, son frere aîné, Comte de la Marche, étoit alors retenu dans les liens par la faction des Bourguignons. A peine fut-il délivré par la paix d'Auxerre, conclue au mois de Juillet 1412, que, jaloux de voir son cadet partagé si richement, il chercha les moyens de le dépouiller. Dans ce dessein il leve des troupes à la hâte, fond tout-à-coup sur le Vendomois, surprend son frere et le jette dans une affreuse prison. Louis étoit si généralement aimé et estimé, que les deux factions des Orléanois et des Bourguignons se réunirent pour travailler à sa délivrance. Le Comte de la Marche, pendant huit mois, méprisa les prieres et brava les menaces qu'on lui fit à ce sujet. A la fin, cédant aux remords de sa conscience, il alla lui-même tirer son frere de prison.

Louis, pendant sa captivité, avoit fait vœu de visiter en qualité de pélerin les Eglises de N. D. de Chartres et de S. Denis en France, s'il recouvroit la liberté. Fidele à cet engagement, il se rendit à l'une et l'autre Eglise, nud-pieds, en chemise, portant un cierge de 50 livres, et suivi de cent domestiques dans le même état de pénitence et d'humiliation. De retour à la Cour, il fut mis à la tête de l'ambassade que Charles VI envoya, dans le mois de Septembre ou d'Octobre 1413, en Aragon pour soutenir les droits d'Yolande d'Aragon, femme de Louis II, Duc d'Anjou et Roi de Sicile, sur la Couronne d'Aragon. Mais tout ce que les Ambassadeurs purent obtenir de Ferdinand de Castille, à qui elle venoit d'être adjugée, ce fut une promesse d'argent pour Yolande avec le renouvellement des anciens Traités d'alliance entre la France et l'Aragon. L'année suivante, Louis, par Lettres du 15 Nov., fut pourvu de la charge de Grand-Maître (1) de l'Hôtel, ou de la Surintendance générale des Maisons du Roi, de la Reine et du Dauphin. Depuis, il eut les Gouvernemens de Champagne, de Brie et de Picardie. Son zele pour le bien de l'Etat lui fit entreprendre divers voyages à Londres pour détourner Henri V, Roi d'Angleterre, de porter la guerre en France. Croyant avoir fait quelque progrès sur l'esprit de ce Prince, il se rendit ensuite auprès de lui à la tête d'une brillante ambassade, et lui offrit la Princesse Catherine, fille de Charles VI, qu'il desiroit passionnément d'épouser, avec un certain nombre de provinces. Mais ces offres ne satisfirent point l'ambitieux Monarque, qui se flattoit, disoit-il, d'avoir la fille et le Royaume de France tout entier. L'ambassade fut donc sans effet, et la guerre inévitable. Le Comte de Vendôme fut aussi malheureux les armes à la main qu'il l'avoit été dans les négociations. Il fut pris à la bataille d'Azincourt, l'an 1415, et conduit à la tour de Londres. Après quelques années de captivité, il traita de sa rançon avec le Roi Henri V. Elle fut fixée à 300 mille livres (2): somme exorbitante alors, qui prouvoit que Henri n'avoit nulle envie de relâcher ce prisonnier. Le Comte, avec l'aide de ses parens et de ses amis, ne put jamais en faire que la moitié, parce que les Anglois étoient maîtres de la plupart de ses terres, ainsi que de celles des personnes qui s'intéressoient pour lui. Henri mourut, l'an 1422, avec la satisfaction de laisser dans les liens le Comte de Vendôme ainsi que beaucoup d'autres Seigneurs françois. Louis obtint cependant des tuteurs du jeune Henri VI la permission de venir saluer son nouveau maître le Roi Charles VII; après quoi il revint, suivant sa promesse, en Angleterre. La Régence de ce Royaume montra la même inflexibilité que Henri V pour le paiement de la rançon des prisonniers. Louis se voyoit condamné à finir ses jours dans la captivité, lorsqu'en 1426 (et non pas 1423), étant tombé dangereusement malade et désespéré des médecins, comme il le dit lui-même, il s'adressa à J. C. *lui promit et voua que, s'il lui plaisoit avoir pitié de luy et de la prinson où il étoit, il peust être délivré sans mort, sans désonheur de sa personne et sans perdition de sa Seigneurie et héritage, en l'honneur et révérence de luy et de sa glorieuse Sainte Larme, qui en l'Eglise de la Sainte Trinité de Ven-*

(1) On disoit alors Souverain-Maître. (2) Cette somme reviendroit aujourd'hui à celle de 2,004,687 liv. 10 s.

dosme repouse, il feroit et accompliroit, devant la présence d'icelle Sainte Larme, le vœu qui s'ensuit. Voici le précis de ce vœu, qu'il seroit trop long de transcrire sur la Charte où il est rapporté : 1° Le Comte s'engage *à venir, la premiere année après sa délivrance, présenter, le jour du vendredi du Lazare* (c'est celui qui précede le Dimanche des Rameaux) dans l'Eglise de la Trinité de Vendôme, *son corps tout nud avec un cierge du poids de* 32 *livres de cire, en mémoire et remembrance que quand Notre Seigneur souffrit mort et passion, il avoit régné en son humanité en cest monde par l'espace de* 32 *ans.* 2° Il promit qu'*à pareil jour, tous les ans à perpétuité, il sera fait dans la même Eglise une procession solemnelle dans laquelle on délivrera de ses prisons de ladicte ville de Vendôme le malfaiteur que les gens de son Conseil, Gouverneur et Officiers de sa justice, et aucuns des notables Religieux de l'Abbaye de la Trinité, le Chevecier, Chantre, et autres du Chapitre de son Eglise collégiale de Monsieur S. George de Vendosme, diront en leur conscience avoir fait et commis le plus piteux cas rémissible;* et que, dans le cas où il n'y en aura pas de cette espece dans les prisons de Vendosme, on soudoiera un pauvre homme pour le représenter, lequel, *nud-pieds et en petits draps* (en chemise), portera à la procession un cierge de 32 livres, qui brûlera ensuite devant la Sainte Larme jusqu'au jour de Pâque. Le Comte Louis, après avoir fait ce vœu, recouvra la santé, et sortit de prison sur la fin de 1426 d'une maniere qu'il regarda comme miraculeuse. Ce miracle consistoit en ce que les Anglois le voyant dangereusement malade, et craignant de perdre la moitié de sa rançon, l'élargirent en se faisant donner caution de la somme dont il étoit encore redevable (1). De retour en France, les affaires de l'Etat, où il fut employé, ne lui permirent d'accomplir son vœu qu'en 1428. Ce fut cette année qu'il fit expédier, le 21 Avril, la Charte qui contient tout ce que nous venons de rapporter. (Martenne, *Anecd.* T. I, col. 1774.) Depuis ce tems la fondation qui en est l'objet a toujours été fidélement exécutée au jour et en la maniere qu'elle prescrit.

Louis fut, en 1429, un des Seigneurs françois qui contribuerent avec la Pucelle à la levée du siége d'Orléans. Il fit la même année, sous le Duc d'Alençon, celui de Gergeau, qui fut emporté d'assaut. L'an 1430, il contraignit les Bourguignons et les Anglois, le 1 Novembre, à se retirer de devant Compiegne, qu'ils assiégeoient depuis six mois. On le voit, en 1435, au nombre des négociateurs du fameux Traité d'Arras. L'an 1438, Louis fut chargé, avec les Archevêques de Reims et de Narbonne, de conduire à la Cour de Bourgogne Catherine de France, destinée pour femme à Charles, Comte de Charolois. Ces Seigneurs reçurent à S. Omer les instructions du Roi Charles VII pour traiter de la paix avec l'Angleterre. Les conférences se tinrent avec beaucoup d'appareil à Gravelines dans le cours de l'an 1439. Isabelle de Portugal, Duchesse de Bourgogne, et le Cardinal de Winchestre, y présiderent. Les Plénipotentiaires anglois ayant présenté leurs mémoires dans lesquels ils ne donnoient au Roi Charles VII que le titre de *Charles de Valois*, le Comte de Vendôme et les Ambassadeurs, ses collégues, menacerent de se retirer si l'on ne donnoit pas à leur maître le titre qui lui appartenoit. La Duchesse de Bourgogne fit rectifier ce qui avoit choqué les Seigneurs françois; mais on ne put convenir de rien dans ces conférences. (*Hist. de Bourgogne*, T. IV, p. 235.)

Louis de Bourbon entra, l'an 1440, dans la conjuration des Princes, nommée *la Praguerie*. Ce parti ayant été dissipé dans la même année, le Comte de Vendôme fit ses soumissions, et fut pleinement absous. Son pardon ne l'empêcha pas néanmoins de récidiver. L'an 1442, il se laissa entraîner dans une nouvelle ligue des Princes, formée par le Duc d'Orléans sous le spécieux prétexte du bien de l'Etat. La sagesse du Monarque l'ayant dissipée en peu de tems, le Comte de Vendôme fut des premiers à rentrer dans le devoir. La guerre continuoit toujours avec l'Angleterre. Louis partit, l'an 1446, à la tête d'une Ambassade solemnelle pour aller traiter de la paix à Londres. Mais il ne put obtenir qu'une tréve de dix-huit mois. Il mourut à Tours le 21 Déc. de la même année (et non en 1447, comme son épitaphe le porte), à l'âge d'environ 70 ans. Ce Prince étoit sage, vaillant, spirituel, et néanmoins il ne réussit ni à la guerre ni dans les négociations. Il avoit épousé, 1°, le 21 Décembre 1414, Blanche, fille de Hugues II, Comte de Rouci, qui mourut sans enfans le 22 Août 1421; 2°, le 24 Août 1428 (et non pas 1424), Jeanne de Laval (morte le 18 Décembre 1468), dont il eut Jean, qui suit, et Catherine, morte sans alliance. Une Angloise, avec laquelle il eut commerce à Londres, lui avoit donné un fils naturel, nommé Jean, connu dans l'histoire sous le nom de *Bâtard de Vendôme.*

JEAN VII DE BOURBON.

1446. Jean VII, et II$_e$ du nom de Bourbon, successeur de Louis, son pere, au Comté de Vendôme, fit ses premieres armes sous le célebre bâtard Jean d'Orléans, Comte de Dunois. Il se trouva aux siéges de Rouen et de Bordeaux, et fut créé Chevalier à celui de Fronsac en 1451. Au Sacre du Roi Louis XI, il représenta le Comte de Champagne. Inviolablement attaché par devoir plus que par inclination à ce Monarque, il résista constamment aux sollicitations que lui firent les Ducs de Berri et de Bretagne pour l'engager dans la ligue *du bien public.* Informé que les troupes du second étoient en marche pour entrer dans le Vendomois, il fit rompre le pont de Lavardin; ce qui obligea un détachement considérable de Bretons, qui venoit pour s'y loger, de rebrousser chemin et d'aller joindre le gros de l'armée qui séjournoit à Montoire. Le Comte du Maine, royaliste en apparence, étoit cependant à Vendôme avec les secours que le Comte Jean lui avoit demandés. Il en sort, la nuit du 9 au 10 Juillet 1465, avec sa troupe, laissant la place entièrement dépourvue de garnison. Le lendemain, les Bretons, commandés par le Duc de Berri, viennent se présenter aux portes de Vendôme, qui leur sont ouvertes à la premiere sommation. Le Duc y séjourne deux jours, et y laisse en partant 400 hommes de garnison, 25 lances au château, et le reste dans la ville. (Comines.) Le Comte de Vendôme, se voyant trahi par le Comte du Maine, s'étoit retiré auprès du Roi. Six jours après (16 Juillet) il accompagna ce Monarque à la bataille de Montlhéri. Louis XI, par une antipathie naturelle pour ce Prince, ne lui tint nul compte de ses services ni de ses talens, et le laissa toujours sans emploi. Le Comte Jean, la même année, le 5 Novembre, eut procès avec Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, pour le Comté de la Marche. Il succomba dans cette instance, et le Comté fut adjugé au Duc par jugement du Conseil, rendu le 21 Janvier de l'année suivante. (N. S.) Il assista, l'an 1469, à l'Assemblée des Grands du Royaume, qui se tint à Amboise, pour résoudre la guerre contre les Anglois. Le Comte Jean mourut le 6 Janvier 1478 (N. S.), et fut enterré dans l'Eglise du château de Vendôme. Isabelle de Beauvau, fille et héritiere de Louis de Beauvau, Seigneur de la Roche-sur-Yon, qu'il avoit épousée l'an 1454 (morte l'an 1475), lui donna François, qui suit; Louis, tige des

(1) Villaret, qui n'avoit pas connoissance de cette Charte, s'inscrit en faux (*Hist. de France*, in-4°, T. VII, p. 351) contre le récit qu'elle contient, énoncé dans l'histoire moderne de Charles VII. Mais les raisons qu'il apporte pour le combattre, sont détruites par le précis fidele qu'on en vient de faire.

Princes de la Roche-sur-Yon, depuis Ducs de Montpensier; Jeanne, mariée à Louis de Joyeuse; Catherine, femme de Gilbert de Chabannes; une seconde Jeanne (1), mariée, 1° à Jean II, Duc de Bourbon, 2° à Jean de la Tour, Comte d'Auvergne, 3° à François de la Pause, Baron de la Garde; Charlotte, femme d'Engilbert de Cleves, Comte de Nevers; Renée, Abbesse et réformatrice de Fontevrault; et Isabelle, Abbesse de la Trinité de Caen. Le Comte Jean eut aussi deux bâtards : Jacques, Seigneur de Bonneval, tige des Seigneurs de Ligni; et Louis, Evêque d'Avranches.

(1) On l'a dite mal-à-propos ci-dessus, p. 419, col. 2, sa fille aînée.

FRANÇOIS DE BOURBON.

1478. François, né l'an 1470, successeur du Comte Jean son pere, à l'âge de huit ans, représenta, l'an 1484, le Comte de Toulouse au Sacre de Charles VIII. Ce Monarque unit en sa faveur, cette même année, au Comté de Vendôme, avec exemption d'hommage envers le Comte du Maine, la terre de Montdoubleau, que son *aïeul*, *le Comte* Louis de Bourbon, avoit acquise, *en 1406*, de Charles de la Riviere et de Blanche de Trie, son épouse, fille de Charles de Trie, Comte de Dammartin.

Le Comte de Vendôme assista, l'an 1488, au lit de justice que le Roi Charles VIII tint pour faire le procès aux Ducs d'Orléans et de Bretagne; et l'on doit lui reprocher comme une foiblesse de s'y être laissé précéder par deux Nonces du Pape. (*Mss. de Fontanieu.*) MM. de Sainte-Marthe se trompent en disant qu'il accompagna le même Monarque à la conquête du Royaume de Naples. Il est certain, comme l'observe Comines, que le Roi le laissa en France, pour des causes qu'on ignore, en partant pour cette expédition. Mais, l'an 1495, après la bataille de Fornoue, apprenant que Charles n'attendoit qu'un renfort de Suisses pour en livrer une nouvelle, il partit en poste pour aller le joindre. Il ne revint pas de ce voyage, et mourut de la dyssenterie à Verceil le 30 Octobre de cette année, à l'âge de 25 ans. *De ce trespas*, dit André de la Vigne, *le Roy fut tant fasché que merveilles, ensemble toute la Seigneurie de France, et non sans cause; car c'estoit un des beaux et des bons Princes du monde.* Son corps fut rapporté à Vendôme et inhumé dans la Collégiale de S. George. Il avoit épousé, le 8 Sept. 1487, Marie de Luxembourg, veuve du Comte de Romont (morte le 1 Avril 1546 V. S.), avec le glorieux titre de *mere des pauvres.*) Elle lui avoit apporté en dot les Comtés de S. Paul, de Marle et de Soissons, la Vicomté de Meaux, les Seigneuries de la Fere, d'Enghien, de Condé, de Gravelines, &c. Ce fut elle qui fonda la Verrerie de la Fere, qui est devenue la plus belle du Royaume et peut-être de l'Europe. (*Voyez* Marie, *Comtesse de S. Paul.*) De ce mariage sortirent quatre fils et deux filles. Les fils sont, Charles, qui suit; Jacques, mort peu après sa naissance; François, Comte de S. Paul, tige des Ducs d'Etouteville; et Louis, Cardinal-Evêque à la fois de Laon, de Tréguier, et Archevêque de Sens: les filles, Antoinette, femme de Claude de Lorraine, Duc de Guise, puis d'Aumale; et Louise, Abbesse de Fontevrault.

CHARLES DE BOURBON,

PREMIER DUC DE VENDÔME.

1495. Charles, né le 2 Juin 1489, succéda en bas âge, sous la tutele de sa mere, au Comte François, son pere, dans les Comtés de Vendôme, de Soissons, de Condé, dans la Seigneurie de la Fleche, &c. Il accompagna le Roi Louis XII en son expédition d'Italie, assista, l'an 1507, à la prise de Gênes, combattit à la bataille d'Agnadel, gagnée sur les Vénitiens en 1509, et fut créé Chevalier sur le champ de bataille. Au Sacre de François I, il représenta le Comte de Flandre. Ce Monarque, en reconnoissance des services de Charles, érigea le Comté de Vendôme en Duché-Pairie par ses Lettres du mois de Février 1515. (N. S.) Charles, nommé vers le même tems, ou peu auparavant, Gouverneur du Valois, suivit ce Prince à la conquête de Milan, et se signala à la bataille de Marignan, où il eut son cheval tué sous lui de trois coups de pistolet. Nommé Gouverneur de Picardie en 1518, il rendit inutiles par son habileté les tentatives que le Comte de Surrey, Général anglois, fit sur cette province en 1522; il tint pareillement en échec, l'année suivante, le Comte de Suffolck, obligea le Comte de Nassau à lever le siége qu'il avoit mis devant Mezieres, démantela Landrecies, et prit Hesdin. Le mécontentement, la révolte et la confiscation des biens du Connétable de Bourbon, son cousin, n'ébranlerent point sa fidélité. Elle étoit si connue, que le Roi, se disposant à partir pour l'Italie, ne fit point difficulté de lui confier, l'an 1524, la défense de Paris, de l'Isle de France et de la Picardie. Une puissante armée des Impériaux s'étant jettée dans cette derniere province, il rendit leurs efforts inutiles et les empêcha d'y faire aucun progrès.

Le Duc de Vendôme, *l'an 1525*, lorsqu'on eut appris en France le malheur du Roi, fait prisonnier à la bataille de Pavie, donna une marque éclatante de sa grandeur d'ame et de son amour pour le bien de l'Etat. Des mécontens en grand nombre, Prélats, Guerriers et Magistrats, imputant à la Duchesse mere du Monarque les calamités qu'éprouvoit la nation, souffroient impatiemment que son fils, en partant, l'eût déclarée Régente du Royaume jusqu'à son retour. Echauffés par l'esprit de faction, ils députerent au Duc de Vendôme pour l'engager à se saisir des rênes du Gouvernement, comme étant le premier Prince du sang capable d'agir pendant la minorité du Duc d'Alençon et l'absence du Connétable de Bourbon. C'étoit l'exhorter, sans que peut-être ils s'en doutassent, à mettre le comble aux maux de la France en excitant une guerre civile. Sa réponse fut bien propre à confondre ceux qui s'acquitterent de cette odieuse commission : *Messieurs*, leur dit-il, *je vais à Lyon recevoir les ordres de Madame la Régente, qui m'appelle avec tous les Grands du Royaume pour travailler à la liberté du Roi et à votre salut.* La Régente, admirant avec toute la nation une réponse si généreuse, nomma le Duc de Vendôme Chef des Conseils, et gouverna de concert avec lui. L'une de leurs premieres opérations fut de racheter, aux dépens de l'Etat, les prisonniers qui avoient été faits à la bataille de Pavie. Ils rendirent par là de braves défenseurs à la patrie, et ranimerent le zele de tout le corps de la Noblesse pour le service de l'Etat. La Régente et le Duc continuerent d'agir avec la plus parfaite concorde; et l'on peut assurer que les démarches de la premiere qui lui attirerent le plus d'applaudissemens furent le fruit des sages conseils du second.

François I, de retour en France, sembla méconnoître les obligations qu'il avoit au Duc de Vendôme. Ce dernier avoit épousé, le 18 Mai 1513, Françoise, fille de René, Duc d'Alençon. Le Duc Charles, frere de cette Princesse, étant mort sans postérité l'an 1525, de regret d'avoir pris la fuite à la bataille de Pavie, Françoise et Anne sa sœur réclamerent son immense succession, qui, indépendamment des biens patrimoniaux, comprenoit les riches possessions de la Maison d'Armagnac, dont il avoit hérité. » Il ne falloit en » distraire que le Duché d'Alençon et le Comté du » Perche, réputés apanages de la Couronne : encore » même les deux Princesses les répéterent d'abord, en » prouvant que ces Fiefs n'avoient jamais été réunis » à la Couronne, et que par conséquent ils ne devoient » pas subir la loi des apanages. Mais on n'eut aucun » égard à leur demande; et par un arrêt du Parlement, » rendu en 1526, la Duchesse de Vendôme, princi-

» pale héritiere, n'obtint que la Vicomté de Beau-» mont, les Baronies de la Fleche, de Sonnois, de Frê-» nai, de Sainte-Susanne et de Château-Gonthier ». (*Ame des Bourbons*, T. I, p. 319).

Le Duc de Vendôme, l'an 1527, après la mort du Connétable de Bourbon, et tandis qu'on instruisoit son procès, forma des demandes non moins justes, comme aîné de sa Maison, pour être mis en possession du Comté de Clermont en Beauvoisis, de celui de la Marche et de la Seigneurie de Montaigut en Combraille. Mais à peine l'arrêt qui confisquoit tous les biens du Connétable eut-il été rendu, que le Roi réunit à la Couronne ceux que le Duc revendiquoit. La magnanimité avec laquelle il se vit évincé, ne lui permit pas de laisser échapper aucun murmure, ni de rien rabattre de son dévouement au bien de l'Etat. Il le fit bien paroître l'année suivante, lorsque, présidant à la fameuse Assemblée tenue à Paris dans la grand'-salle du Palais, il porta la parole sur la somme énorme de deux millions d'écus d'or (1) que le Roi demandoit pour être donnée à Charles-Quint au lieu de la province de Bourgogne, qu'il avoit promis de lui céder par le Traité de Madrid. *Sire*, dit-il au Roi, *la Noblesse vous offre la moitié de ses biens; si la moitié ne suffit pas, la totalité, avec nos épées et tout notre sang jusqu'à la derniere goutte : mais je ne puis m'engager que pour les Gentilshommes qui sont ici et qui environnent votre trône. Qu'il plaise donc à Votre Majesté d'ordonner aux Baillifs d'assembler la Noblesse de leurs districts; et j'ose lui répondre qu'il n'y a pas un seul François, honoré du titre de Gentilhomme, qui ne se fasse un devoir sacré de suivre notre exemple.* Il étoit bien sûr de n'être pas démenti. Le Cardinal de Bourbon, frere du Duc de Vendôme, donna les mêmes assurances au nom du Clergé.

La France, en 1536, se trouva dans une nouvelle crise qui l'exposoit à être envahie de tous côtés par ses ennemis. Le danger le plus éminent étoit en Picardie, où les Impériaux, commandés par les Comtes de Nassau et de Roeux, exerçoient les plus affreux ravages. Le Duc de Vendôme, envoyé pour défendre cette frontiere, dont il étoit Gouverneur, avec une seule légion (six mille hommes) et trois cens hommes d'armes qui n'avoient jamais fait la guerre, fit lever aux Impériaux le siége de Péronne défendue par le Maréchal de Fleurange, reprit Guise dont ils s'étoient emparés, et fit échouer tous leurs projets en Picardie, quoiqu'ils fussent très supérieurs en nombre. Il se disposoit à porter la guerre, l'année suivante, dans les Pays-Bas. Mais une fievre maligne, l'ayant surpris dans Amiens, le conduisit au tombeau le jour des Rameaux, 25 Mars 1537 (N. S.), à l'âge de 49 ans. Son corps fut transporté à Vendôme et enterré dans la Collégiale devant le grand autel. » Si l'histoire de France, dit » l'historien de la Maison de Bourbon, offre des Gé-» néraux plus brillans, plus habiles même que Ven-» dôme, elle ne présente pas de plus grand citoyen. » L'amour de l'Etat étoit sa passion dominante: biens, » santé, vie, jalousie et autorité du commandement, » il étoit toujours prêt à tout sacrifier lorsqu'il s'agis-» soit de le défendre ».

Ce Prince avoit fixé son séjour à la Fere-sur-Oise, où naquirent tous ses enfans, qui furent au nombre de treize, sept Princes et six Princesses. Les fils sont, Louis, mort dans l'enfance; Antoine, qui suit; François, Comte d'Enghien, le vainqueur de Cérisoles en 1544, tué à la Roche-Guion de la chûte d'un coffre que les Princes en jouant lui laisserent tomber sur la tête le 23 Fév. 1546; Charles, dit le Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, créé Roi de France par la Ligue, en 1589, sous le nom de Charles X; Jean, Comte de Soissons; Louis, qui a donné l'origine aux Princes de Condé: les filles, Marie, morte de regret, dit-on, de ce que Jacques Stuard, V^e du nom, Roi d'Ecosse, à qui elle avoit été fiancée, lui avoit préféré Madelaine de France, fille du Roi François I; Marguerite, femme de François de Cleves, Duc de Nevers; Madelaine, Abbesse de Sainte Croix de Poitiers; Catherine, Abbesse de N. D. de Soissons; Renée, Abbesse de Chelles; Eléonore, Abbesse de Fontevraut. Le Duc de Vendôme eut aussi d'une Demoiselle de Gand, nommée Nicole de Board, un fils naturel, connu sous le nom de Nicolas de Bourbon-Board, dont la postérité est éteinte. La Duchesse Françoise, veuve du Duc Charles, lui survécut jusqu'au 15 Sept. 1550: elle eut pour son douaire la Seigneurie de la Fleche avec celle de Beaumont-le-Vicomte, que le Roi François I, en sa considération, érigea, l'an 1543, en Duché; premier exemple d'une pareille faveur accordée aux femmes. Ce fut elle qui fit bâtir, en 1540, le château neuf de la Fleche, qui fait aujourd'hui la face de la grande cour et un des corps de logis du College.

Le Duc de Vendôme, Charles de Bourbon, devenu, l'an 1527, par la mort du Connétable de Bourbon, le Chef de sa Maison, commença dès lors à en porter les armes pleines, en supprimant trois lionceaux que la branche de Vendôme y avoit ajoutés pour sa distinction.

ANTOINE DE BOURBON.

1537. ANTOINE, 2^e fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, né à la Fere le 22 Avril 1518, succéda, l'an 1537, à son pere dans le Duché de Vendôme et le Gouvernement de Picardie. Héritier de la valeur de ses ancêtres, il passa sa jeunesse dans les camps, et s'y distingua par son adresse dans les exercices militaires. Le Roi François I ayant déclaré la guerre à l'Empereur en 1536, il fut chargé de défendre la Picardie, et il le fit avec succès. (*Mém. de du Bellai.*) La guerre s'étant renouvellée en 1543, lui fournit de nouvelles occasions de se distinguer, vers le même tems à peu près que le Comte d'Enghien, son frere, se couvroit de gloire en Piémont par la bataille de Cérisoles, gagnée, le 14 Avril 1544, sur le Marquis du Guast; Antoine mit en déroute huit cens cavaliers et douze cens Lansquenets, qui venoient se joindre à l'armée du Roi d'Angleterre, allié de l'Empereur, qui faisoit le siége de Montreuil.

François I avoit pensé à marier le Duc Antoine avec JEANNE D'ALBRET, fille unique de Henri d'Albret, Roi de Navarre, aussitôt qu'elle se trouva dégagée des liens forcés qu'elle avoit contractés en 1541 avec le Duc de Cleves. Mais, quoique les paroles fussent données, et que les deux amans en desirassent avec ardeur l'accomplissement, le pere et la mere de la Princesse firent des difficultés, qui tinrent le mariage en suspens durant le régne de François I. La principale fut occasionnée par la demande que l'Empereur fit de la main de Jeanne d'Albret pour Philippe son fils, veuf alors de Marie de Portugal, sa premiere femme, décédée le 16 Juillet 1545. Charles-Quint s'obligeoit à ce prix de leur restituer le Royaume de Navarre. L'offre étoit flatteuse; mais en l'acceptant, Henri et son épouse auroient risqué de se voir dépouillés du Duché d'Albret, du Béarn, des Comtés de Foix et d'Armagnac, et des autres biens qu'ils tenoient dans ce Royaume : » car la France n'au-» roit jamais souffert qu'une vassale de la Couronne por-» tât toutes ces possessions à un voisin déja trop redou-» table, et lui donnât une entrée libre jusques dans le

(1) Deux millions d'écus d'or au soleil : l'écu au soleil étoit à 23 carats, et du poids de 64 grains $\frac{320}{427}$; ainsi cet écu vaudroit présentement, à peu de chose près, 11 liv. 3 s. 1 d. $\frac{117}{178}$: par conséquent les deux millions d'écus équivalent à 22,315,950 liv. 10 s. 5 d. de notre monnoie courante. Par le Traité, signé à Cambrai le 3 Août 1529, François I devoit payer et paya effectivement cette même somme de 2 millions d'écus pour la rançon de ses deux fils.

» cœur du Royaume. Cependant le ressentiment pouvoit les entraîner de ce côté-là ; car ils avoient à se plaindre du Gouvernement. Jean d'Albret, on le savoit, n'avoit perdu la Navarre que par son extrême attachement pour la France. Louis XII et ensuite François I s'étoient obligés, par des actes authentiques, à le remettre à leurs frais en possession de ce Royaume. Après un ou deux essais, qui n'avoient été malheureux que parce qu'on n'avoit pas voulu faire la dépense nécessaire, on avoit transporté le théâtre de la guerre en Italie, où chaque campagne coûtoit plus d'argent qu'il n'en auroit fallu pour le recouvrement de la Navarre ; et l'on avoit fait plusieurs Traités avec l'Espagne sans y faire intervenir le Roi détrôné, et sans y réserver ses droits ». (M. l'Abbé Garnier, *Hist. de Fr.* T. XIII, in-4°.) Ce fut le Roi Henri II qui leva ces difficultés en faisant usage de son autorité pour obtenir le consentement du Roi de Navarre au mariage de sa fille avec le Duc de Vendôme. Les noces furent célébrées à Moulins le 20 Octobre 1548 (et non 1551), en présence des Rois et Reines de Navarre et de France. (Sainte-Marthe, *Gén. de la M. de Fr.* T. II.) La Reine de Navarre, soit par aversion pour le Duc de Vendôme, soit par quelque autre motif qu'on ignore, n'avoit signé qu'en pleurant le contrat de mariage. Le Roi, son époux, fit sentir dès lors son autorité à son gendre. » L'ayant fait venir, il le reprit aigrement sur son train, sur sa dépense ; lui annonça qu'il devoit s'apprêter à lui obéir, à vivre autrement qu'il n'avoit fait par le passé, et à réformer ce tas de valets et de bouches inutiles qui le rongeoient. Dès le lendemain des noces il alla chez son gendre, chassa de la maison la plupart de ses Officiers, et réduisit à moitié les gages de ceux qu'il conservoit. Content d'obtenir ce qu'il desiroit le plus, Antoine se garda bien, dans ce moment, de le contredire ; il risquoit d'autant moins, que ne devant pas vivre sous les yeux du vieillard, mais à la Cour ou dans son Gouvernement de Picardie, il auroit toutes les facilités qu'il pouvoit desirer pour rappeller ces malheureux qu'on chassoit, et reprendre un état de maison conforme à son rang ». (*Nouv. Hist. de Fr. ibid.*) Après la mort de ce Prince, arrivée l'an 1555, le Duc de Vendôme quitta son Gouvernement de Picardie pour aller prendre possession des Etats de son beau-pere. Mais le Roi de France, Henri II, ne vit pas sans crainte la puissance de ce vassal de la Couronne si prodigieusement augmentée. Les foibles débris de la Navarre, qui formoient à peine une ombre de Royaume, n'étoient que la moindre portion de l'opulente succession qui lui étoit échue. La Principauté de Béarn, le Duché d'Albret, les Comtés de Foix, de Bigorre, d'Armagnac, de Rodès, de Périgord, et la Vicomté de Limoges, qui s'y trouvoient joints, étoient des objets dont la réunion dans la même main pouvoit justement alarmer le Monarque. Il proposa lui-même au nouveau possesseur de les lui céder en échange d'autres terres situées dans l'intérieur du Royaume. Mais Antoine de Bourbon s'excusa sagement en disant que, tenant ses Etats de sa femme, il ne pouvoit en disposer sans son aveu. Jeanne d'Albret étoit bien éloignée d'entrer dans les vues du Roi. Elle dissimula néanmoins le dépit qu'elles lui causoient, et pria le Roi de lui permettre d'aller elle-même avec son époux porter cette proposition à ses sujets, afin d'avoir leur consentement pour être déliés de leur serment de fidélité. Henri II ne put se refuser à cette demande ; mais ne doutant point du succès de son projet, il donna d'avance, par forme de dédommagement, à Antoine de Bourbon le Gouvernement de Guienne, qui s'étendoit alors depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire. Il fut bien étonné lorsque, rendue en Navarre, Jeanne d'Albret lui fit savoir que rien ne seroit capable de la faire consentir à l'échange proposé. Elle s'attendoit bien, ainsi que son époux, à voir éclater la vengeance du Monarque. Pour en prévenir les effets, ils se hâterent de fortifier les principales de leurs places, telles que Pau, Navarreins et Oléron. Mais d'autres soins obligerent Henri II de renfermer en lui-même son ressentiment. Le Roi de Navarre fut sans crédit à la Cour de France sous ce régne, et ses intérêts furent entièrement oubliés dans le Traité de paix signé, le 3 Avril 1559, entre la France et l'Espagne. Antoine de Bourbon étoit alors engagé dans l'hérésie du Calvinisme, et menoit avec lui à la Cour un Ministre, nommé David, qu'il faisoit prêcher en sa présence. *La Reine de Navarre*, dit Brantôme, *qui étoit jeune, belle et très honnête Princesse, et qui aimoit bien autant une danse qu'un sermon, ne se plaisoit point à cette nouveauté de religion, ni tant qu'on eust bien dit ; et pour ce je tiens de bon lieu*, ajoute-t-il, *qu'elle le remonstra un jour au Roy son mari, et lui dit tout-à-trac que s'il vouloit se ruiner et faire confisquer son bien, elle ne vouloit perdre le sien, ni si peu qu'il lui estoit resté des Roys, ses prédécesseurs, lesquels pour l'hérésie avoient perdu le Royaume de Navarre. Hérésie, l'appelloit-elle, d'autant que le Pape Jules avoit déclaré hérétiques mal-à-propos tous ceux qui iroient encontre sa sentence donnée sur la confiscation dudit Royaume.*

Le Roi de Navarre ne fut pas en plus grand crédit à la Cour de François II qu'il l'avoit été à celle de Henri son pere. On lui refusa, la premiere fois qu'il y parut, une partie des honneurs qu'on rendoit aux Princes du sang, et il ne fut pas même appellé au Conseil où il devoit assister en qualité de Chef. Les Guises, maîtres alors du Gouvernement, sous prétexte de lui faire honneur, mais, dans le vrai, pour l'écarter, le firent nommer, avec le Cardinal son frere et le Prince de la Roche-sur-Yon, pour conduire en Espagne la Princesse Elisabeth au Roi Philippe II, son époux. Il s'acquitta de cette commission avec toute la magnificence qu'on pouvoit attendre d'un grand Prince. Mais il n'en fut pas mieux accueilli à son retour. On ne répétera pas ici ce qui a été dit ailleurs (T. I, pag. 768, col. 2) du risque qu'il courut aux Etats d'Orléans sur l'accusation formée contre lui et le Prince de Condé son frere, d'avoir tramé la conjuration d'Amboise.

Après la mort de François II, arrivée le 5 Décembre 1560, le Roi de Navarre disputa la Régence à la Reine Catherine de Médicis. Mais ni l'un ni l'autre n'en obtint le titre. Catherine en eut néanmoins la réalité ; et pour consoler Antoine, elle lui fit décerner, l'an 1561, par les Etats-Généraux, la Lieutenance-Générale du Royaume. Toujours attaché au Calvinisme, l'un de ses premiers soins fut de procurer la tenue du fameux Colloque de Poissi, dans la vue d'y faire triompher le parti qu'il avoit embrassé. L'événement ne répondit pas à son attente, et il sortit du Colloque mécontent des Ministres qu'il y avoit appellés. François d'Escars, son Chambellan, s'étant apperçu de cette disposition, acheva de le décider, appuyé par le Légat et l'Ambassadeur d'Espagne, à rentrer dans le sein de l'Eglise. Bien des motifs humains, on ne peut en disconvenir, entrerent dans cette conversion. Antoine se joignit alors au Triumvirat, et devint l'ennemi déclaré des Calvinistes. Il chassa leurs Ministres de toutes les maisons royales, quoique protégés par la Reine son épouse, qu'ils étoient venus à bout de séduire. Il voulut même la contraindre d'aller à la Messe ; mais ses menaces et ses mauvais traitemens échouerent contre la fierté et l'entêtement de la Princesse. Elle osa même répondre à Catherine de Médicis, qui voulut se mêler de la convertir : *Madame, si j'avois mon Royaume et mon fils à la main, je les jetterois tous les deux au fond de la mer plutôt que d'aller à la Messe.*

Les Calvinistes s'étant emparés des principales villes du Royaume, entre autres d'Orléans et de Rouen, donnerent occasion par leurs entreprises à la premiere guerre civile. Antoine de Bourbon se hâta d'aller ré-

duire la derniere de ces deux places afin de prévenir le secours qu'elle attendoit de l'Angleterre. *En toute cette guerre*, dit Brantôme, *pour si peu de tems que ledit Roy* (de Navarre) *la mena comme Lieutenant-Général du Roy, il s'y montra fort animé, brave, vaillant, courageux, échauffé, colere, et prompt à en faire pendre, comme j'ay vu. Aussi les Huguenots le haïssoient comme un beau diable et le dépaignoient de vilaines injures; car ces Messieurs savent aussi mal dire que bien dire. Le siége de Rouen se fit, où il n'épargna pas ni sa peine non plus que le moindre soldat du monde: si bien que luy s'appareillant pour aller à l'assaut, moitié mené du brave et généreux courage qu'il a toujours possédé, moitié d'ambition et d'émulation qu'il portoit de tout tems à M. de Guise, qui, en telles actions, se hasardoit toujours des plus avant, estant dans le fossé et prest à y monter, ainsy qu'il s'estoit tourné pour pisser.... il eut une grande arquebusade dans l'espaule.... dont il tomba à demy et rendit sa gorge.* La place ayant été emportée le 26 Octobre, il s'y fit porter sur son lit par des Suisses à travers la breche principale. Cependant l'incontinence ayant rendu sa plaie mortelle au jugement des Médecins, il voulut être transporté en bateau à sa maison de S. Maur-des-Fossés. Mais, arrivé à la hauteur d'Andeli, un grand frisson dont il fut saisi ne lui permit pas de continuer sa route. Il y mourut le 17 Novembre 1562, dans la 45e année de son âge (et non pas à 42 ans, comme le marque M. de Thou) (1). Ce Prince, avec un courage capable d'affronter les plus grands périls, avoit dans le caractere une facilité qui dégénéra en irrésolution et en foiblesse. Il avoit eu de son mariage cinq enfans, dont trois moururent fort jeunes. L'un d'eux, nommé le Comte de Merle, se tua en tombant d'une fenêtre par la faute de sa nourrice. Les deux qui lui survécurent, sont Henri, qui suit, et Catherine, femme de Henri, Duc de Bar. Antoine de Bourbon eut aussi, de Louise de Rouet de la Béraudiere, Charles de Bourbon, qui, ayant été légitimé, fut Evêque de Cominges, de Lectoure, enfin Archevêque de Rouen, et mourut au mois de Juin 1610. (Voyez *les Rois de Navarre.*)

HENRI DE BOURBON.

1562. Henri, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, né, le 13 Décembre 1553, au château de Pau, appellé dès sa naissance Prince de Viane, puis Duc de Beaumont (c'est Beaumont-le-Vicomte dans le Maine), et ensuite Prince de Béarn, fut reconnu Duc de Vendôme après la mort d'Antoine, son pere. Lorsque Jeanne d'Albret fut près de le mettre au monde, le Roi, pere de cette Princesse, exigea qu'en accouchant elle chantât un cantique béarnois, lui promettant pour sa récompense une belle boîte d'or avec une chaîne pareille. La condition ayant été remplie, le Roi mit la chaîne au cou de sa fille et lui donna la boîte en lui disant: *Ceci est à vous, ma fille; mais*, ajouta-t-il en prenant l'enfant dans sa robe, *ceci est à moi.* Il l'emporta en effet dans sa chambre, où il lui frotta les levres avec une gousse d'ail et lui fit avaler une goutte de vin. Le jeune Prince fut élevé à la maniere des autres enfans du pays, vêtu simplement, nourri de gros pain et de viandes communes, marchant toujours nud-tête, et s'exerçant à gravir avec ses camarades les rochers voisins du château de Coarasse, où il passa ses premieres années. Le Calvinisme fut la religion que lui inspira sa mere, et dans laquelle il fut confirmé par les leçons de Florent Chrétien, qu'elle lui donna pour précepteur. Dès qu'il fut en état de porter les armes, il s'attacha au Prince de Condé, son oncle, et à l'Amiral de Coligni, sous lesquels il apprit l'art militaire. Il y fit des progrès si rapides, qu'après la mort du premier, tué, l'an 1569, à la bataille de Jarnac, les Huguenots le reconnurent pour leur Chef. Il combattit, le 3 Octobre de la même année, avec l'Amiral de Coligni à la bataille de Montcontour, gagnée par le Duc d'Anjou. L'an 1572, il devint Roi de Navarre, sous le nom de Henri III, après la mort de sa mere. Pour ne point nous répéter, nous nous abstiendrons de retracer ici ce que nous avons dit ailleurs de la suite des événemens de sa vie jusqu'à son élévation sur le trône de France. Il nous suffira, par rapport au présent article, de dire qu'environ trois mois avant qu'il y parvînt, Maillé-Bénehard, qu'il avoit établi Gouverneur de Vendôme, le trahit, l'an 1589, en livrant, le 25 Avril, à Rosne, partisan du Duc de Mayenne, la ville et le Grand-Conseil, qui s'y étoit retiré pour se soustraire aux fureurs de la Ligue. (Du Tillet.) La même année, la couronne de France lui fut dévolue par la mort de Henri III, assassiné le 1 Août, sans laisser de postérité. Sur la fin de cette année, Henri, après avoir pris Janville et Châteaudun par composition, vient se présenter devant sa ville de Vendôme, dont les habitans, devenus ligueurs forcenés, ont l'insolence de lui fermer les portes ainsi que celles du château. Obligé d'en former le siége, il fait approcher quelques pieces d'artillerie. Mais le courage des assiégés ne répondit pas à leur entreprise: ils lâcherent le pied au premier feu, et le Roi entra dans la ville et le château. Le Gouverneur, et un Cordelier dont les prédications soutenoient les rebelles, furent pendus. Ce fut toute la vengeance qu'il tira de la félonie de ses vassaux. (*Ibid.*) L'an 1598, il donna le Duché de Vendôme à l'un de ses fils naturels, qui suit.

CÉSAR, MONSIEUR.

* 1598. César, fils naturel de Henri IV, Roi de France, et de Gabrielle d'Etrées, Duchesse de Beaufort, né au château de Couci en Picardie dans le mois de Juin 1594, légitimé par Lettres données à Paris au mois de Janvier suivant, reçut du Roi son pere, par Lettres du 3 Avril 1598, enregistrées au Parlement le 8 Juillet suivant *du très exprès commandement dudit Seigneur Roi*, le Duché-Pairie de Vendôme avec le rang de la premiere érection faite en 1514, à la charge de réversion à la Couronne au défaut d'héritiers descendans de lui en ligne directe. Ce qui avoit arrêté l'enregistrement de ces Lettres, c'étoit la persuasion où le Parlement étoit que tous les Domaines qu'un Prince avoit apportés en montant sur le trône, étoient irrévocablement réunis de droit et de fait au Domaine de la Couronne. Henri IV n'en convenoit pas, et ce fut ce qui lui fit si long-tems refuser son consentement à l'union de son patrimoine au fisc royal.

Le décès de la Duchesse de Beaufort, arrivé le Vendredi-Saint (9 Avril) 1599, fit passer sur la tête de César, son fils, le Duché dont elle portoit le nom. Le Roi, pere de ce jeune Prince, lui fit épouser, au mois de Juillet 1609, Françoise de Lorraine, fille unique et héritiere de Philippe-Emmanuel, Duc de Mercœur, et de Marie de Luxembourg, Duchesse de Penthievre. (Voyez *les Ducs de Penthievre.*) A cette faveur le Monarque ajouta, dans le mois d'Avril 1610, des Lettres-Patentes enregistrées le 30 du même mois, par lesquelles il donnoit rang à César son fils immédiatement après les Princes du sang. L'an 1614, la Reine Marie de Médicis, Régente du Royaume, instruite des liaisons du Duc de Vendôme avec le Prince de Condé, le fit arrêter prisonnier dans le Louvre, comme il étoit sur le point de se rendre dans son Gouvernement de

(1) Les Huguenots lui firent cette plate épitaphe:
Amis François, le Prince ici gissant
Vécut sans gloire et mourut en pissant.

Bretagne pour y exciter des troubles. Il trouva moyen bientôt après de s'évader, et se retira en Bretagne. Il se disposoit à y lever des troupes; mais le Parlement empêcha l'exécution de ce dessein. On négocioit cependant un accommodement entre la Cour et les Princes. Il fut conclu, le 13 Mai de cette année 1614, à Sainte-Menehould, et le Duc de Vendôme y fut compris. Mais le calme que procura cette paix ne fut point durable. L'an 1616, le Prince de Condé renouvella ses cabales à la Cour. Le Roi, s'étant assuré de sa personne, envoya S. Géran pour prendre le Duc de Vendôme. Prévenu de cet ordre, il s'enfuit d'abord à Verneuil, ensuite à la Fere. La Régente, voulant pousser à bout les factieux, fait rendre une Déclaration (enregistrée le 17 Janvier 1617), qui confisque et réunit au Domaine les terres du Duc de Vendôme avec celles des Ducs de Bouillon, de Mayenne, de Nevers, et de leurs adhérens. Le Duc de Vendôme devint le partisan de la Reine-Mere lorsqu'il n'eut plus sujet de la redouter. Sa haine s'étant tournée contre les Ministres qui l'avoient contraint de s'éloigner de la Cour, il combattit pour *elle* au Pont de Cé le 7 Août 1620; mais il disparut au milieu de l'action. Trois jours après, son Duché de Vendôme lui fut rendu par le Traité que fit avec cette Princesse le Roi son fils. Ce Monarque s'étant mis en marche, l'an 1621, pour domter les Huguenots, le Duc de Vendôme seconda les intentions de Sa Majesté dans son Gouvernement. Après avoir désarmé ceux de Vitré, disposés à se soulever, et pris des mesures efficaces pour contenir tous les autres Protestans de Bretagne, il alla joindre Louis XIII en Poitou, l'accompagna dans les différentes provinces méridionales du Royaume, et contribua beaucoup par sa vigilance et sa valeur à la réduction d'un grand nombre de villes. Il assista, l'an 1622, au lit de justice, et y prit séance, comme il avoit déja fait à celui de 1619, après les Princes du sang et avant le Duc d'Usez. Mais c'étoit, dit le Président Hénault (sur l'an 1598) en qualité de Duc de Penthievre, dont la Pairie étoit plus ancienne que celle de Beaufort et de Vendôme. Il y a dans cette opinion un petit inconvénient : c'est qu'alors César de Vendôme n'étoit pas encore en possession du Duché de Penthievre, Marie, sa belle-mere, qui s'en étoit réservé l'usufruit avec toutes les prérogatives, n'étant morte que le 6 Septembre 1623. Il ne pouvoit donc, en 1622, appuyer son rang sur le Duché de Penthievre : et en effet jamais il n'en a été question dans les contestations qui se sont élevées entre ce Prince et ceux de la Maison de Lorraine ou autres Princes non du sang, et notamment entre lui et le Duc d'Elbeuf. Celui-ci prétendoit qu'entre Princes l'ancienneté de la Pairie devoit prévaloir au Parlement, et que le Duc de Vendôme ne pouvoit prendre rang que de la date de la donation du Duché de Vendôme et non de celle de la premiere érection, parce que ce Duché avoit été réuni à la Couronne. Mais c'étoit une supposition gratuite que cette réunion, que le Duc de Vendôme nioit, et que son adversaire ne pouvoit prouver. (*Mém. de M. Talon.*)

L'an 1625, César reprit, le 26 Janv., le Port-Louis, dont M. de Soubise s'étoit emparé six jours auparavant. Un nouvel orage s'étant élevé, l'an 1626, à la Cour, le Duc de Vendôme entra dans la faction opposée au Gouvernement, et il y entra avec tant d'ardeur, qu'avant de partir pour la Bretagne, il osa dire publiquement *qu'il ne reverroit jamais le Roi qu'en peinture.* Ce discours ayant été rapporté au Monarque, il se rend avec sa Cour à Blois, où il fait venir le Duc de Vendôme et le Grand-Prieur son frere. Tous deux sont arrêtés la nuit du 11 au 12 Juin, et envoyés prisonniers au château d'Amboise, d'où ils sont transférés ensuite à Vincennes. Le Gouvernement de Bretagne est ôté au Duc, et donné, le 23 Juin, au Maréchal de Thémines. La Duchesse de Vendôme reçoit ordre en même tems de se transporter de Bretagne au château d'Anet.

L'an 1630, le Cardinal de Richelieu, cédant aux murmures du public et aux sollicitations du Comte de Soissons, rend la liberté au Duc de Vendôme, mais à condition qu'il ira vivre hors du Royaume. Il passe au service de la Hollande, et de là fait des voyages à Londres, où il a occasion de voir la Reine-Mere, Marie de Médicis, fugitive comme lui. Rappellé en France, il se retire dans ses terres sans paroître à la Cour. Un nouvel orage s'éleve contre lui en 1641. Il est accusé par un Hermite d'avoir voulu l'engager à tuer le Cardinal de Richelieu. Le Roi, sur cette déposition, établit une Commission pour faire le procès au Duc de Vendôme. Le Cardinal demande grace pour le Duc, et n'obtient qu'une suspension du jugement. Le Duc étoit alors en Angleterre, où il s'étoit sauvé pendant l'instruction de son procès. Il revint lorsqu'il eut appris l'espece de grace que le Roi lui avoit faite, et renonça sincèrement aux cabales et aux intrigues de Cour. La part que le Duc de Beaufort, son fils, et le Duc de Nemours, son gendre, prirent aux troubles qui durerent depuis 1647 jusqu'en 1653, ne lui fit rien entreprendre contre le service du Roi. L'an 1653, il fit rentrer dans le devoir les villes de Bordeaux et de Libourne, qui s'étoient révoltées. L'an 1655, le 1 Octobre, il mit en fuite la flotte d'Espagne près de Barcelone. Il mourut, l'an 1665, le 22 Octobre, dans la 72^e^ année de son âge. Il avoit épousé, comme on l'a dit, en 1609, Françoise, fille et unique héritiere de Philippe-Emmanuel, Duc de Mercœur et de Penthievre (1), Prince de Martigues et d'Anet (morte à Paris le 8 Septembre 1669, et enterrée aux Capucines), dont il eut Louis, qui suit; François, Duc de Beaufort, né au mois de Janvier 1616, tué à la défense de Candie le 25 Juin 1669; et Elisabeth, femme de Charles-Amédée de Savoie, Duc de Nemours, tué en duel à Paris le 30 Juillet 1652. (Voy. *les Ducs de Penthievre.*) Le Duc César fut inhumé chez les Prêtres de l'Oratoire de Vendôme, pour lesquels il avoit fondé le Collége de cette ville.

LOUIS II.

1665. Louis II, né l'an 1612, succéda au Duc César, son pere, dans le Duché de Vendôme, et la plupart des autres Domaines de ce Prince. Du vivant de son pere, il avoit fait un personnage important dans le Royaume. Il avoit suivi, l'an 1630, le Roi Louis XIII en Savoie. Au retour de cette expédition, étant passé en Hollande, il s'étoit trouvé en qualité de volontaire à plusieurs combats, et aux siéges de Corbie en 1636, de Hesdin en 1639, d'Arras en 1640. La Régente Anne d'Autriche l'avoit envoyé, l'an 1650, en Catalogne avec titre de Viceroi; mais les troubles qui agitoient le Royaume ne lui permirent pas de faire aucun progrès dans ce pays. Etroitement lié avec le Cardinal Mazarin, dont il épousa la niece, Laure Mancini, le 4 Février 1651, il ne l'abandonna point dans sa disgrace, et fut même lui rendre visite à Cologne, où il s'étoit retiré en 1651. Devenu veuf le 8 Février 1657, il embrassa l'état ecclésiastique, et fut créé Cardinal par Alexandre VII le 7 Mars 1667. Au mois de Juin de la même année, il se trouva au Conclave pour l'élection de Clément IX, au nom duquel, étant de retour en France, il tint sur les fonts de baptême Monseigneur le Dauphin le 24 Mars 1668. Il mourut, le 6 Août de l'année suivante, à Aix en Provence, laissant de son mariage deux fils, Louis-Joseph, qui suit, et Philippe, Grand-Prieur de France, né le 23 Août 1665, et mort le 24 Janvier 1727. Le Duc

(1) Ce mariage avoit été la condition secrete de l'abolition du Duc de Mercœur, comme on le dira à l'article des Ducs de Penthievre. Le contrat de mariage entre César et Mademoiselle de Penthievre, âgée de six ans, fut signé au château d'Angers le 28 Mars 1598.

Louis

Louis II, sans avoir de qualités brillantes, honora la Cour de Louis XIV par son goût pour les Lettres et par les agrémens de sa société.

LOUIS-JOSEPH.

1669. Louis-Joseph, né la nuit du 30 Juin au premier Juillet 1654, appellé Duc de Penthievre et de Mercœur du vivant de son pere, lui succéda au Duché de Vendôme après sa mort. Dévoué à la profession des armes, il fit son apprentissage en qualité de Garde du corps dans la compagnie de Noailles, et de là parvint au rang de Colonel, où il persévéra l'espace de sept ans. Ce fut dans cet intervalle et avec ce titre qu'il accompagna le Roi, l'an 1672, dans son expédition de Hollande. Les preuves qu'il donna de ses talens militaires dans cette campagne et les suivantes, lui mériterent, au siége de Fribourg en 1677, le grade de Brigadier. Il signala sa valeur et son habileté à la prise de Luxembourg en 1684, à celle de Mons en 1691, à celle de Namur en 1692, au combat de Steinkerque donné la même année, à la bataille de la Marsaille l'année suivante. Il commandoit en Provence, dont il étoit Gouverneur depuis 1669, lorsqu'il reçut ordre en 1695 de passer en Catalogne pour y remplacer le Maréchal de Noailles. Il prit Barcelone en 1697, après avoir mis en déroute les Espagnols commandés par Don François de Velasco, Viceroi de Catalogne. Le Duc de Villeroi, Général de notre armée d'Italie, ayant été fait prisonnier, l'an 1702, à l'affaire de Crémone, le Duc de Vendôme fut envoyé pour le remplacer. Deux victoires qu'il remporta la même année, à Santa-Vittoria le 26 Juillet (1), et à Luzzara le 15 Août (2), après avoir fait lever aux Impériaux, le 1 de ce mois, le blocus de Mantoue, furent les présages heureux du succès de sa commission. Il chassa les Impériaux du Seraglio, s'avança dans le Trentin, et y prit plusieurs places que la défection du Duc de Savoie l'obligea ensuite d'abandonner. Il désarma les troupes de ce Prince, le 19 Août 1703, par ordre du Roi; et entra sur la fin du mois suivant dans le Piémont, où il se rendit maître d'Asti et d'autres places. L'an 1704, il prit, le 21 Juillet, la ville de Verceil, et, le 30 Septembre, le château. Verrue, dont il forma le siége le 22 Octobre suivant, subit le même sort le 10 Avril 1705 (3). Cette conquête fut suivie d'une victoire qu'il remporta le 16 Août sur le Prince Eugene à Cassano. L'an 1706, après une nouvelle victoire remportée sur le Général de Reventlau, le 19 Avril, à Calcinato (4), il est rappellé pour aller en Flandre, après la bataille de Ramillies, réparer les pertes de Villeroi. Mais le mauvais état d'une armée qui manquoit de tout, et les contradictions qu'il éprouva, l'empêcherent de rien faire qui fût digne de lui (5). Ayant été choisi, l'an 1710, par le Roi d'Espagne pour commander ses armées, il partit le 22 Août, et trouva à son arrivée les affaires de Philippe V presque désespérées (6). Sa présence fit renaître la confiance dans tous les cœurs, et produisit dans les esprits une espece d'enthousiasme dont il sut habilement profiter. Il ramena Philippe V à Madrid, comme il l'avoit promis; obligea les ennemis à se retirer vers le Portugal; prit, en les poursuivant, Brihuega (7) le 9 Décembre 1710 (8); et le lendemain gagna sur le Général Stahremberg la célebre bataille de Villaviciosa, après laquelle Philippe entra victorieux dans Saragosse (9). Le Duc de Vendôme, poursuivant Stahremberg de poste en poste dans les deux années suivantes, étoit sur le point de le chasser de la Catalogne, et de réduire cette province, lorsqu'il mourut des suites d'une indigestion (10) à Vinaros, dans le Royaume de Valence, le 11 Juin 1712, à l'âge de 58 ans. Les Historiens françois les plus modernes prétendent que son corps fut transporté à l'Escurial, pour être inhumé dans le tombeau des Rois d'Espagne. Un voyageur encore plus moderne soutient au contraire que ce corps est resté à Vinaros, où l'on voit,

(1) Tous les grenadiers françois qui étoient de cette expédition parurent devant le Roi d'Espagne, Philippe V, qui arrivoit de Gênes, montés sur des chevaux des cuirassiers impériaux, qu'ils avoient taillés en pieces.

(2) On chanta le *Te Deum* à Paris et à Vienne pour le succès de cette journée, qui coûta trois mille hommes aux François et le double aux Impériaux. Mais la prise de Luzzara, qui se rendit le lendemain, attesta l'avantage des premiers.

(3) Le Gouverneur de Verrue, poussé à bout, avoit demandé à capituler, sauf la liberté de la garnison. Sur le refus de cette condition, après avoir fait sauter la triple enceinte de la place, il se retira dans le château; de là, il lança une quantité prodigieuse de grenades, de feux d'artifice, de pots-à-feu, &c. sur l'armée, qui n'en souffrit point, étant munie de bons madriers. Cet éclat étoit inutile pour sa défense, et pouvoit devenir meurtrier pour les François. Le Gouverneur fut obligé de se rendre le lendemain. Lorsqu'il parut devant le Duc de Vendôme, ce Prince lui dit: *Vous méritez la mort* (pour avoir transgressé les loix de la guerre); *mais j'aime mieux me souvenir de votre courage que de votre faute.* (*Eloge du Duc de Vendôme.*)

(4) Le Duc de Vendôme, d'après le compte qui lui fut rendu des Impériaux à Calcinato, écrivit: *J'approche aujourd'hui des ennemis, demain je les battrai.*

(5) En repassant en France, il laissa le Duc de Savoie réduit à voir sa capitale assiégée.

(6) Son arrivée ranima l'espérance dans tous les ordres de l'Etat. Les soldats dispersés accoururent de toutes parts rejoindre leurs drapeaux. Le Clergé séculier et régulier, la Noblesse, les Bourgeois opulens, les villes et les Communautés, tous donnerent des secours: jamais on ne vit briller avec plus d'éclat l'énergie et la grandeur de la nation espagnole.

Les Grands cependant, jaloux des prérogatives de leur rang, délibéroient s'ils devoient donner le pas au Prince françois. *Je ne suis pas venu*, leur dit-il, *vous disputer des honneurs, mais pour vous servir: vieux soldat, je ne veux pas d'autre rang; donnez-moi seulement un peu d'argent et de farine pour mes camarades.* Cette noble simplicité le rendit cher aux Espagnols.

(7) Brihuega, dans la nouvelle Castille, ville forte par ses murailles et ses tours d'une excellente maçonnerie, défendue par le Général Stanhope à la tête de six mille Anglois, fut emportée dans une seule journée, *malgré le feu terrible des assiégés, par le Duc* de Vendôme, qui sauta sur la breche *l'épée à la main, et fut* suivi par le Roi même. *Sire*, dit-il au Roi au moment de l'assaut, *ces gens-là ont peur; ils ne savent plus ajuster: nous aurions dû être tués il y a long-tems.* Stanhope fit présenter au Duc un cheval anglois superbe. En acceptant ce présent, Vendôme, qui n'avoit que le nécessaire, étoit fort embarrassé de ce qu'il lui offriroit; ce fut enfin l'unique boîte d'or dont il se servoit. Les Espagnols, levés à la hâte et mal vêtus, combattirent en lions à l'attaque de Brihuega. Ils voulurent ôter aux prisonniers leurs habits pour s'en revêtir. Vendôme les en empêcha en leur représentant qu'il étoit honteux de dépouiller des vaincus, et qu'il valoit mieux attendre leurs vêtemens de la générosité du Roi. (*Eloge du Duc de Vendôme.*)

(8) Sa marche pour pénétrer jusqu'à Brihuega tient du prodige. Arrivés à Guadalaxara, » les Gardes du Roi se préparoient à passer » le pont. Vendôme calcule le retard que cette manœuvre peut causer à son infanterie et rendre sa poursuite inutile: il fait sonder le » Tage, qui se trouve rapide et profond; des rochers dans le milieu, » en mettant obstacle à son cours, forment des tourbillons et augmentent le péril. Cependant le salut de l'Etat peut dépendre d'un » jour de marche. Vendôme s'adresse aux Gardes: *Mes amis,* » *vous êtes braves, nous avons besoin de diligence....* Il dit, et déja » son coursier fend les flots; Gardes et Cavaliers se hâtent, à rangs » pressés, de suivre et de garantir le Héros » (*Eloge, ibid.*) Le trajet fut heureux, et les suites telles que le Général les avoit prévues.

(9) Philippe, de retour à Madrid avec le Duc de Vendôme, le déclara premier Prince du sang; et quelque tems après les galions d'Espagne étant arrivés, il préleva une somme de 500 mille livres pour lui en faire présent. *Sire*, dit le Duc, *je suis sensible à la magnificence de Votre Majesté; mais je la supplie de faire distribuer cet or à ses braves Espagnols dont la valeur lui conserva tant de Royaumes en un jour.*

(10) Cette indigestion venoit de l'usage immodéré de certains coquillages. Elle ne fut mortelle que par l'ignorance du Chirurgien qui traita le Héros malade. » C'est un contraste assez frappant des » grandeurs et des miseres humaines, de voir un Prince, libérateur » d'un Etat puissant, mourir faute des secours que le particulier le » moins aisé de Paris seroit à même de se procurer. La bonté de » Vendôme ne se démentit point: il reprit son Chirurgien avec beaucoup de douceur, quand celui-ci lui avoua le danger de sa situation, et combien il regrettoit de n'avoir pas appellé les Médecins » Maître entier de sa tête, près de son dernier instant, et voyant » l'Abbé Albergotti (depuis Cardinal) pleurer, il lui dit encore: » *Mon cher Abbé, il faut nous quitter: que puis-je faire pour* » *vous?* Enfin il montra autant de tranquillité que de résignation, » et édifia par sa piété tous ceux qui le respectoient comme un » Héros ». (*Eloge de Vendôme.*)

dit-il, son tombeau. (*Voyage fait en Espagne dans les années* 1777 *et* 1778, T. II, p. 109.) Nous pensons comme lui que ce n'est pas un simple cénotaphe, mais une sépulture réelle ; et cela d'après les Ecrivains espagnols, qui, dans l'histoire de Philippe V, n'auroient pas omis cette translation si elle se fût véritablement faite. M. le Marquis de S. Philippe, entre autres, si exact dans ses Mémoires sur le régne de ce Monarque, auroit-il oublié ce trait? Le Duc de Vendôme fut amèrement pleuré des soldats, dont il s'étoit fait adorer aux dépens de la discipline militaire qu'il laissoit dépérir. Philippe V voulut que la nation espagnole prît le deuil pour ce Général : distinction unique, qui fut universellement approuvée d'un peuple sensible et reconnoissant. Le Duc de Vendôme possédoit l'art de la guerre moins par étude que par instinct. *Il est surprenant*, lui disoit un Prince, *qu'étant fils d'un pere dont le génie étoit si borné, vous excelliez dans la science militaire. — Mon esprit*, répondit-il, *vient de plus loin.* Il vouloit parler de Henri IV, son bisaïeul. Il travailloit peu, parce qu'il concevoit rapidement sans rechercher de profondes combinaisons. Son génie vif et perçant sut toujours faire le meilleur choix et déconcerter les desseins les plus soigneusement médités. Jamais Prince ne fut plus populaire, plus ennemi du faste, et plus indifférent pour les richesses, que lui : loin d'être recherché dans sa parure, sa négligence à cet égard se manifestoit par une mal-propreté presque cynique. Il n'affectoit de la hauteur que vis-à-vis des Grands, et s'humanisoit avec les soldats sur-tout jusqu'à la familiarité. Sa libéralité dégénéroit souvent en prodigalité, ce qui occasionna un grand dérangement dans ses affaires domestiques.

Ce Prince avoit épousé, le 21 Mai 1710, MARIE-ANNE, fille de Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé (morte le 11 Avril 1718), dont il ne laissa point d'enfans. Après sa mort le Duché de Vendôme a été réuni à la Couronne, l'an 1712, suivant la condition à laquelle il avoit été donné par le Roi Henri IV à César de Vendôme. Le 6 Décembre de la même année, le Conseil rendit un arrêt par lequel il ordonnoit aux Receveurs du Domaine de percevoir les revenus de ce Duché. L'an 1713, édit du mois de Novembre pour la création d'un Bailliage royal à Vendôme. (Voyez *l'art. de* Louis XIV *depuis* 1702 *jusqu'en* 1712.)

Le Vendomois fait aujourd'hui partie de l'apanage de Monsieur, frere de Louis XVI.

ADDITION A L'ARTICLE DE CÉSAR, DUC DE VENDÔME.

Les Prêtres de l'Oratoire, établis par ce Prince à Vendôme, ont succédé à une Communauté ancienne de Religieux nommés les Freres Condonnés, *Fratres Condonati*, qui subsistoit depuis plus de 500 ans, et dont on ne peut marquer précisément l'origine. Cette Maison étoit exempte de la jurisdiction de l'Ordinaire, comme on le voit par une Bulle du Pape Nicolas V de l'an 1450. La Chapelle de S. Jacques de la Maison-Dieu de Vendôme y fut annexée l'an 1204. Les membres de cette Communauté ne faisoient aucun vœu ; mais ils s'engageoient par un serment à en observer les statuts. On érigea depuis en cette Maison un Collége gouverné par un Principal et deux Régens, à l'entretien desquels Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, affecta, l'an 1567, une Prébende de la Collégiale de S. George. Ce fut en 1623 que César, Duc de Vendôme, leur substitua des Prêtres de l'Oratoire, avec attribution de tous les fonds dont jouissoient la Maison-Dieu et le Collége : dotation qui depuis reçut encore de nouveaux accroissemens ; ce qui a fait de ce Collége un des mieux rentés comme un des plus florissans de l'Oratoire.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES DUCS DE NORMANDIE,

DES COMTES D'ANJOU ET DES COMTES DU MAINE.

DUCS DE NORMANDIE.

CETTE portion de la Gaule Celtique qu'on nomme aujourd'hui Normandie étoit divisée, lorsque Jules-César en fit la conquête par ses Lieutenans, en onze cités, dont la derniere étoit composée des Isles voisines. Auguste réduisit ces cités à sept, qui furent attribuées à la 2e Lyonnoise dans la division des Gaules qui fut faite sous l'empire d'Honorius. Les François ayant conquis les Gaules, cette province fit partie de la Neustrie sous les Rois Mérovingiens. Par le partage que firent entre eux les enfans de Louis le Débonnaire, elle tomba dans le lot de Charles le Chauve. Ce Prince en donna le commandement, avec celui de tous les pays voisins situés entre la Seine et la Loire, à Robert, tige des Capétiens; c'est ce qu'on nomma pour lors le Duché de France. Robert mérita le surnom de *Fort* par ses exploits. Sa valeur toutefois, et celle de ses successeurs, furent insuffisantes pour arrêter les courses d'un peuple sorti de Danemarck et de la Norwege, qu'on appella *Normands*, c'est-à-dire gens du Nord. Depuis près de cent ans, ces barbares venoient fréquemment ravager les côtes de France, puis s'en retournoient chargés de dépouilles. Mais après la bataille de Fontenai, qui moissonna tant de milliers de François, le Royaume étant épuisé et hors d'état de leur résister, ils firent des courses jusques dans le cœur de la France, porterent le fer et le feu dans les provinces les plus reculées, et enfin s'établirent dans celle qui porte aujourd'hui leur nom.

Cette province, bornée à l'Est par la Picardie et l'Isle de France, au Nord par la Manche, à l'Ouest par l'Océan, au Sud par le Perche, le Maine et une partie de la Bretagne, a de longueur environ 60 lieues sur 32 de largeur. Elle comprend sept Evêchés, Rouen, Bayeux, Avranches, Evreux, Séez, Lisieux et Coutances; et se divise en trois Généralités, Rouen, Caen et Alençon. Pour ce qui concerne l'ordre judiciaire, la Normandie se partage en sept grands Bailliages, chaque Bailliage en Vicomtés, chaque Vicomté en Sergenteries, et chaque Sergenterie en plus ou moins de paroisses, à proportion de son étendue. Ces

COMTES D'ANJOU.

L'ANJOU, *Pagus Andegavensis*, ou *Andicavensis*, situé entre le Maine, la Bretagne, le Poitou et la Touraine, a pour capitale la ville d'*Angers*, appellée sous les Romains *Juliomagus*. La petite riviere de Layon, *Ladis*, qui tombe dans la Loire au-dessous de Glonne, ou S. Florent-le-Vieux, terminoit autrefois l'Anjou; par conséquent le canton de Mauges, *Pagus Medalgiensis*, n'étoit pas encore compris, comme il l'est aujourd'hui, dans le diocèse d'Angers. C'est la remarque de M. de Valois contre le Géographe Sanson. Les Angevins, subjugués par César, voulurent secouer le joug des Romains presque aussitôt qu'ils l'eurent pris. Leur Chef osa faire le siége de Poitiers; mais, obligé de le lever, il reprit la route de l'Anjou. Fabius, Lieutenant-Général de César, le poursuivit dans sa retraite, et, l'ayant atteint au passage de la Loire, il défit entièrement son armée. Depuis ce tems l'Anjou resta soumis aux Romains, jusqu'au régne d'Honorius, époque d'un bouleversement universel dans l'Empire d'Occident, et de l'irruption des Barbares dans ses différentes provinces. Les Visigoths envahirent une partie de l'Anjou. Les Francs, qui vinrent ensuite, voulurent s'emparer de l'autre. AEgidius, ou Gilles, maître de la milice des Romains, fit venir Odoacre, Roi des Saxons, pour l'aider à défendre l'Anjou. Tandis que ce renfort arrive, AEgidius meurt, et Paul, son successeur, cede au Roi des Saxons la ville d'Angers avec les Isles de la Loire, où il se cantonne. Mais Childéric, Roi des Francs, enleve aux Saxons la ville d'Angers, l'an 464, après avoir tué le Comte Paul de sa main. Le vainqueur, par cette double défaite, incorpore l'Anjou à ses autres conquêtes. Cette province fut, sous la seconde race de nos Rois, divisée en deux Comtés, l'un au-delà de la riviere de Maine ou Mayenne, dont Château-Neuf étoit la capitale, l'autre en-deçà de la même riviere, ayant pour capitale Angers. Le Comté d'outre-Maine, qu'on nomma aussi la Marche Angevine, fut donné, l'an 850, par le Roi Charles le Chauve à Robert le Fort, pour le défendre contre les Bretons et les

COMTES DU MAINE.

LE MAINE, province située entre la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, le Vendomois, le Perche et la Normandie, étoit originairement occupé par trois peuples, les *Aulerci Cenomani*, qui étoient les plus nombreux, les *Aulerci Diablintes*, et les *Arvii*. (D'Anville.) Mais le nom des premiers a prévalu dans le pays, qui n'est presque plus connu depuis le quatrieme siécle que sous le nom de *Cenomania*. Les Manseaux furent du nombre de ceux qui par leurs colonies se rendirent maîtres, sous Bellovese, leur Chef, de la partie de l'Italie que les Romains appellerent depuis Gaule Cisalpine. Ils y bâtirent en particulier les villes de Trente, de Creme, de Bergame, de Bresse, de Crémone, de Mantoue et de Vérone, dont les peuples continuerent d'être appellés, de leur ancien nom, *Cenomani*. Ceci arriva vers l'an 164 de Rome, 590 ans avant J. C. Les Manseaux, lorsque César entra dans les Gaules, se confédérerent avec les Auvergnats et d'autres peuples, pour défendre leur liberté. Apprenant qu'il faisoit le siége d'Alise, ils accoururent au secours de la place; mais l'habileté du Général romain rendit leurs efforts inutiles. Marchant de conquête en conquête, il arriva enfin sur leurs terres, et les contraignit de subir le joug. Les Francs dans la suite eurent moins de peine à les réduire sous leurs loix. Fatigués et excédés par les exactions des Officiers romains, ils s'offrirent d'eux-mêmes à ces nouveaux conquérans. On ne sait pas la date précise de cette révolution; mais on voit que, du tems de Clovis, Rigomer, Prince du sang de Mérovée, possédoit le Maine à titre

DUCS DE NORMANDIE.

Sergenteries sont des Fiefs relevant du Roi, dont les propriétaires sont tenus de rendre aveu à la Chambre des Comptes. Elles ne donnent point d'autre droit que celui de commettre à bail, pour un certain prix, un ou plusieurs Sergens dans les paroisses qui dépendent de la Sergenterie.

ROLLON, DIT AUSSI RAOUL, ROU ET RO, ENSUITE ROBERT, PREMIER DUC DE NORMANDIE.

L'AN 876, suivant la Chronique de Bretagne, ROLLON, fils du Comte Regnald, surnommé le Riche, étant sorti de Norwege après avoir eu pendant cinq ans de grands démêlés avec Harald, Roi de Danemarck, fait une descente, par l'Escaut, dans les Pays-Bas, qu'il désole; puis étant remonté sur sa flotte, il la conduit, par l'embouchure de la Seine, dans la Neustrie, et s'avance jusqu'à Rouen. Les habitans de cette ville lui députent leur Archevêque pour traiter avec lui. Rollon, ayant reçu la ville à composition, continue de remonter la Seine peut-être jusques dans la Bourgogne, pillant et saccageant toutes les villes qu'il rencontre sur sa route. Neuf ans après, il fait une nouvelle descente dans la Neustrie, et vient assiéger Paris vers la fin d'Octobre 885. La brave résistance des Parisiens, commandés par Eudes, Comte de Paris et depuis Roi de France, l'obligea de lever le siége le 30 Novembre de l'année suivante, après avoir néanmoins fait un Traité avec l'Empereur Charles le Gros. De Paris il poussa jusqu'à Auxerre, où il brûla l'Abbaye de S. Germain. S'étant rendu ensuite maître de Meaux, de Troyes, de Toul, de Verdun, et d'autres villes qu'il livra au pillage et aux flammes, il revint devant Paris l'an 889. Eudes marcha à sa rencontre, et le défit, le 24 Juin, dans le bois de Montfaucon. Cet échec ne l'empêcha pas de prendre Saint-Lo l'année suivante, Bayeux en 891, Evreux en 892; après quoi il s'embarqua, la même année, pour passer en Angleterre. On le voit, l'an 895, reparoître en France, où le succès de ses armes répand une nouvelle consternation. Il est battu, l'an 911, devant Chartres dont il faisoit le siége, et mis en fuite le samedi, 20 Juillet, par Richard, Duc de Bourgogne, Ebles, Comte de Poitiers, et Robert, Duc de France, qui lui tuent 68000 hommes. (*Hugo Floriac.*) Habile et prompt à réparer ses pertes, il fait de nouveaux progrès qui déterminent enfin le Roi Charles le Simple à lui faire des propositions de paix. Francon, Archevêque de Rouen, en fut le porteur: elles furent agréées; et le Traité fut conclu à S. Clair-sur-Epte. Le Roi céda au Prince normand cette partie de la Neustrie qui s'étend au Nord de la Seine

COMTES D'ANJOU.

Normands. Robert ayant été tué dans un combat livré, l'an 866, à Brisserte contre ces derniers, Eudes, son fils, lui succéda dans ce département, ainsi que dans le Duché de France, dont il faisoit partie, et devint ensuite Roi de France. A l'égard de l'Anjou en-deçà de la Maine, il resta uni au Domaine royal. Quelques modernes prétendent que Charles le Chauve donna ce pays avec le Gâtinois à Tertulle, fils de Torquat, citoyen de Rennes. Mais, suivant l'auteur du *Gesta Consulum Andegavensium*, Tertulle, fils d'un paysan qui vivoit de fruits sauvages et de la chasse, *rusticanus...... de copia silvestri et venatico exercitio victitans*, ne fut que Sénéchal du Gâtinois, et n'eut aucune part à l'Anjou. C'est à son fils qu'on doit faire remonter l'origine des Comtes d'Anjou, d'après Foulques le Rechin, Comte d'Anjou lui-même. Ces Princes furent appellés tantôt Marquis, tantôt Consuls, et plus ordinairement Comtes.

INGELGER.

870 ou environ. INGELGER, fils de Tertulle, Sénéchal du Gâtinois, et petit-fils de Torquat, eut pour mere Pétronille, fille de Hugues-l'Abbé, fils de Conrad, Comte d'Auxerre. Le Roi Charles le Chauve, auquel il étoit attaché, lui donna, vers l'an 870, le Comté d'Anjou de deçà la Maine. Ingelger défendit vaillamment cette province contre les Normands avec l'aide d'Eudes, Comte d'outre-Maine. Le Roi Louis le Begue, pour récompenser les services qu'Ingelger lui avoit rendus, lui fit épouser, l'an 878, ADELE, fille et héritiere de Geofroi I, Comte de Gâtinois, que son pere, en mourant, avoit laissée sous la garde du Monarque. Ce mariage rendit Ingelger un des Seigneurs les plus puissans de France. Le Gâtinois (*Pagus Wastiniensis*) avoit alors pour chef-lieu Château-Landon, et pour bornes le Comté de Sens, les territoires de Melun et d'Etampes, le Comté d'Orléans et le Nivernois, enveloppant dans son étendue Courtenai, S. Fargeau, Moret, Puiseaux, Milli, Gien, Lorris, et les territoires où sont aujourd'hui situés Montargis, Nemours, Fontainebleau. Les Barons du Gâtinois ne virent pas sans peine cette alliance, et hésiterent à reconnoître pour leur Seigneur Suzerain celui qui avoit été leur égal, et même inférieur à quelques uns d'entre eux. Mais enfin ils lui rendirent hommage par respect pour l'autorité du Roi: *Barones Wastiniensis Pagi, præcipiente Rege, homagium et ligentiam Ingelgero fecerunt, et terram suam de manu ejus susceperunt.* (*Gesta Consul. Andeg.*) La femme d'Ingelger lui apporta de plus un hôtel dans la ville d'Auxerre, avec d'excel-

COMTES DU MAINE.

de Royaume, comme Ragnacaire, son frere, jouissoit du Cambresis. Tous deux furent les victimes de l'ambition de Clovis, qui les fit massacrer pour envahir leurs Etats. Il paroît que les Manseaux ne se donnerent pas sans résistance au meurtrier de leur Roi. On voit en effet que Clovis amena dans le Maine une armée qui dévasta ce pays. S. Principe, alors Evêque du Mans, où la religion chrétienne s'étoit établie par le ministere de l'Evêque S. Julien, au troisieme siécle de l'Eglise, obtint par l'entremise de S. Remi, dont il étoit parent, la liberté de ses Clercs et la cessation du carnage. Ceci arriva l'an 510. Les successeurs de Clovis établirent des Comtes pour gouverner cette province. Mais Childebert III, à l'exemple de Clotaire III, laissa, par une Ordonnance datée de la quatrieme année de son régne (698 de J. C.), le choix de ces Gouverneurs à l'Evêque diocésain (c'étoit alors Berlemond), aux Abbés et aux notables du pays. (Mabil. *Ann. Ben.* T. I, p. 616.) Cette Ordonnance ne fut point fidélement exécutée. Plusieurs s'emparerent successivement de ce Gouvernement, et furent dépouillés par d'autres usurpateurs. Tels furent Rotgaire, Hunold, Hatton, Roger, Milon, et Grippon, fils de Charles Martel, à qui ses freres, Carloman et Pepin, enleverent le Maine avec ce qui devoit lui revenir de la succession de leur pere. Le Maine par la suite fut compris dans le département du Duché de France, qui commença à se former sous le régne de Charles le Chauve. Robert le Fort, tué par les Normands en 866, Eudes, son fils aîné, depuis Roi de France, Robert, frere d'Eudes, mort en 923, Hugues le Grand, et Hugues Capet, son fils, possédèrent le Maine comme Ducs de France. Ils avoient sous eux des Comtes particuliers pour gouverner en leur nom les provinces de leur département. Mais il paroît que le Maine avoit un Comte avant l'érec-

depuis

DUCS DE NORMANDIE.

depuis l'Andele jusqu'à l'Océan, pour la posséder, lui et ses descendans, à titre de Duché relevant de la Couronne. Charles lui accorda de plus Gisle, ou Gisele, sa fille, en mariage : le tout à condition de recevoir le baptême. La condition fut remplie l'an 912. Rollon prit au baptême, qu'il reçut des mains de l'Archevêque de Rouen, le nom de Robert, qui lui fut donné par Robert, Duc de France, son parrain. Cette cérémonie avoit été précédée de l'hommage, dont une des formalités étoit de baiser le pied du Roi. Le fier Rollon dédaigna de faire en personne cet acte humiliant ; et l'Officier qui le fit pour lui leva si haut le pied du Monarque, qu'il le fit tomber en arriere. Telle étoit la triste situation des affaires, qu'on feignit de prendre cette insolence pour une mal-adresse qui n'apprêta qu'à rire. Les Normands, imitant l'exemple de leur Prince, s'empresserent de recevoir le baptême. » Le » Moine de S. Gal, dit un moderne, » rapporte qu'un jour ils se présenterent » en si grand nombre, qu'il ne se trouva » pas assez d'habits, tels qu'on en don» noit alors aux Néophytes, pour tant » de personnes. On en fait à la hâte d'as» sez grossiers. Un Seigneur Normand, » à qui on en donna un de cette espece, » le refusa et dit tout en colere : *Garde* » *ta casaque pour des bouviers. Voilà,* » *graces au ciel, la vingtieme fois que* » *je me fais baptiser ; jamais on n'a-* » *voit eu l'insolence de m'offrir pareil-* » *les guenilles* ». Là-dessus l'observateur n'hésite pas à dire *qu'en général c'étoient d'étranges Chrétiens que ces Normands convertis.* Nous ne connoissons point de logique qui autorise à conclure ainsi du particulier au général. Il y a plus, le fait dont il s'agit ne regarde point les Normands sujets de Rollon, mais d'autres Normands qui vinrent en France sous le régne de Louis le Débonnaire. (V. *le Moine de S. Gal dans Duchêne*, T. II, p. 134.) L'an 923, Rollon, voyant la Couronne de France usurpée par Raoul, se jette dans le Beauvoisis qu'il dévaste. Raoul entre par représailles dans la Normandie, où il met tout à feu et à sang. L'année suivante, les deux Princes font la paix, et Rollon y gagne le Bessin, qui lui fut cédé par Raoul avec une partie du Maine. Rollon, épuisé de fatigues et accablé par le poids des années, abdique, l'an 927, en faveur de Guillaume son fils. Cette abdication se fit en présence des Seigneurs de Normandie, à qui Rollon dit ces paroles remarquables : » C'est à moi de mettre mon fils » à ma place, et à vous de lui garder » fidélité ». (*Willelm. Gemm.*) Rollon étoit encore en vie l'année suivante, selon Frodoard, et vécut même un lustre, ou cinq ans, depuis son abdication, suivant Guillaume de Jumiége. C'est donc une erreur visible dans Orderic Vital de placer sa mort, comme il fait,

COMTES D'ANJOU.

lentes vignes, et d'autres domaines dans l'Auxerrois. *In Autissiodorensi etiam urbe curtem propriam, et vineas vini superlativi bajulas et prædia suburbana possidebat.* (*Ibid.*) L'Archevêque de Tours, Adalaude, et son frere Aimon, Evêque d'Orléans, oncle d'Adele, ajouterent encore à la dot de leur niece les terres d'Amboise, de Buzançai et de Châtillon, qui faisoient partie de leur patrimoine, en sorte qu'Ingelger devint un des plus riches Seigneurs de France. Il inféoda par la suite Amboise à un de ses vassaux, nommé Hamon, qui en possédoit déja une partie par droit d'hérédité. On ignore la conduite que tint ce Comte envers les enfans du Roi Louis le Begue. L'an 887, il rapporta à Tours, le 13 Décembre, de Chablis, et non d'Auxerre, le corps de Saint Martin, qu'on y avoit transféré, par la crainte des Normands, vers l'an 853. En reconnoissance de cet important service, les Chanoines de S. Martin lui accorderent et à ses successeurs au Comté d'Anjou la Trésorerie de leur Eglise. (Voy. sur ce trait *la seconde Lettre de D. Jourdain à M. Mille sur son abrégé de l'Histoire de Bourgogne.*) La Chronique de Tours place la mort d'Ingelger en 888, dans la 18e année, dit-elle, de son gouvernement. Il laissa de son mariage un fils, qui suit. Au reste, dans ce que nous venons de rapporter d'Ingelger, nous avons suivi l'auteur du *Gesta Consulum Andegavensium* autant qu'il peut se concilier avec Foulques le Rechin et les autres Historiens de l'Anjou. Mais nous l'avons abandonné sur la distinction qu'il fait de deux Ingelgers, dont le premier, selon lui, fut seulement Comte de Gâtinois par sa femme Adele. Celle-ci ayant été accusée, dit-il, par un Seigneur nommé Gontran d'avoir étouffé son époux, qu'on trouva mort dans son lit, fut justifiée par un autre Ingelger, fils de Tortulfe, qui tua en duel Gontran en présence de Louis le Begue, et épousa ensuite Adelinde, niece des Evêques de Tours et d'Orléans. Ces particularités, outre qu'elles ont été inconnues à Foulques le Rechin, se démentent par les contradictions qu'elles renferment. L'auteur dit en effet que le premier Ingelger, marié par le Roi Louis le Begue avec la Comtesse de Gâtinois, mourut après dix ans de mariage. C'est donc au plutôt en 887. Il dit ensuite que ce même Monarque, décédé l'an 879, investit du Comté de Gâtinois le 2e Ingelger, à qui Adele en avoit fait donation pour reconnoître le service qu'il lui avoit rendu. Assurément M. de Saint-Foix s'est trop livré au goût du merveilleux en adoptant une pareille fable.

FOULQUES I, DIT LE ROUX.

888. Foulques I, dit le Roux, suc-

COMTES DU MAINE.

tion du Duché de France. On trouve en effet sous le régne de Louis le Débonnaire un Roricon, Comte du Maine, frere de Gauzbert, Abbé de S. Maur-des-Fossés, puis de S. Maur-sur-Loire, fils, l'un et l'autre, de Goslin et d'Adeltrude. D. Vaissette (T. I, p. 719) place, vers l'an 841 la mort de Roricon, quatre ans ou environ avant celle de l'Abbé Gauzbert, son frere. Ce Comte avoit épousé, 1° Rotrude, fille aînée de Charlemagne, dont il laissa Louis, Abbé de S. Denis et Chancelier de France, mort en 867 ; 2° Blichilde, qui le fit pere de Roricon II, l'un de ses successeurs ; de Gotfrid, qui remplaça son frere ; de Gozlin, Moine et Abbé de S. Maur-sur-Loire en 845, successivement Abbé de S. Germain-des-Prés et de S. Denis, Chancelier de France et Evêque de Paris, mort, l'an 886, en défendant cette ville contre les Normands qui en faisoient le siége. Du second mariage de Roricon I sortit encore une fille nommée Blichilde comme sa mere, et femme de Bernard, frere d'Emenon, Comte de Poitiers.

Les Comtes à leur établissement, sur-tout ceux qui avoient un grand district, eurent soin de se donner des Lieutenans pour exercer leurs fonctions, soit en cas d'absence, soit en cas de maladie ou d'autre empêchement. On nommoit ces Lieutenans Vicomtes. Ce fut sur ceux-ci que les Comtes, lorsqu'ils eurent rendu leurs Gouvernemens héréditaires, se déchargerent de leurs fonctions les plus pénibles, et sur-tout de l'exercice de la justice. Pour se les attacher plus étroitement, ils unirent au titre de Vicomte des Fiefs considérables avec différens droits. On vit ces Vicomtés, devenues héréditaires, rentrer dans le partage des successions et se diviser entre les différentes branches de la même famille. De là les Vicomtes de Frênai, les Vicomtes de Sainte-Suzanne, les Vicomtes du Lude, &c. Lorsque plusieurs terres, à l'une desquelles étoit attaché le titre de Vicomté, portoient le même nom, on distinguoit celle-ci par cet attribut, en disant, par exemple, Beaumont-le-Vicomte, Frênai-le-Vicomte, &c. Ceux même qui ne tenoient que le nom de la famille vicomtale, y ajouterent le titre de Vicomte, et cet usage a long-tems perséveré.

GAUZBERT.

841 ou environ. Gauzbert, dont on ignore l'origine, fut

DUCS DE NORMANDIE.

en 917. Rollon gouverna son peuple avec tant de sagesse, que son nom invoqué contre quelqu'un, l'obligeoit de se présenter devant les Juges. C'est l'origine, suivant la plus commune opinion, du fameux cri de *Haro*, qui est encore aujourd'hui en usage dans la Normandie. Les loix qu'il fit contre le vol furent observées si exactement, qu'on n'osoit même ramasser ce qu'on rencontroit par hasard, dans la crainte de passer pour l'avoir volé; sur quoi l'on raconte qu'un jour ce Prince ayant suspendu un de ses bracelets aux branches d'un chêne sous lequel il s'étoit reposé dans une partie de chasse, et l'ayant oublié, ce bracelet y resta trois ans sans que personne eût la hardiesse de l'enlever, tant on étoit persuadé que rien ne pouvoit échapper aux recherches et à la sévérité de Rollon. On rapporte à ce Prince l'institution de l'Echiquier, ou Parlement ambulatoire, qui fut depuis rendu sédentaire à Rouen. Rollon avoit épousé 1° Pope, ou Papie, fille du Comte Bérenger (et non de Waleran, Comte de Vexin), qu'il répudia pour épouser la fille de Charles le Simple. Celle-ci étant morte, vers l'an 919, des mauvais traitemens, dit-on, de son mari qui ne l'aimoit pas à cause qu'elle étoit Françoise, Rollon reprit Pope, dont il eut Guillaume et Adele, dite aussi Héloys et Gerloc (trois noms de la même personne), femme de Guillaume, Tête-d'étoupes, Comte de Poitiers. Le cri de guerre des Normands étoit *Diex aix*, Dieu aide.

GUILLAUME I, DIT LONGUE-ÉPÉE.

927. Guillaume I, successeur de Rollon son pere, signala le commencement de son régne par divers exploits contre les Bretons, qui avoient à leur tête les Comtes Bérenger et Alain. Vainqueur de l'un et de l'autre, il reçut en grace le premier, et obligea l'autre à se réfugier en Angleterre, d'où il ne revint qu'en 936.

Guillaume, l'an 933, fait hommage au Roi Raoul, qui lui donne les terres des Bretons situées sur la côte maritime, c'est-à-dire l'Avranchin et le Cotantin. (Frodoard.) Riulfe, Comte de Coutances, se révolte contre son nouveau Suzerain; Guillaume vient fondre sur les rebelles, dont il massacre un grand nombre; Riulfe se sauve avec peine. Le lieu du combat s'appella depuis *le pré de la bataille*. (*Willelm. Gemmetic.* L. 3, c. 2.) Guillaume, l'an 936, accompagné de Hugues le Grand et d'Herbert, Comte de Vermandois, va recevoir à Boulogne le nouveau Roi Louis d'Outre-mer, qu'ils avoient fait revenir d'Angleterre, le conduit à Laon, et assiste à son couronnement. Mais s'étant brouillé, l'an 939, avec ce Prince, il entre dans la ligue formée contre lui par Hugues le Grand et Herbert, comptant pour rien l'excommunication pro-

COMTES D'ANJOU.

cesseur d'Ingelger son pere, réunit en sa main les deux Comtés de deçà et de delà la Maine, par la faveur de ceux qui gouvernoient la France sous la minorité de Charles le Simple. Foulques est représenté par les Historiens comme un Prince hardi, actif et entreprenant, mais en même tems d'un esprit souple et dissimulé. Il eut contre les Bretons et les Normands plusieurs guerres dont il se tira avec avantage. L'an 903, il fit enfermer de murs ce qu'on nommoit à Tours le Château-Neuf de S. Martin. C'étoit une petite ville, que la dévotion pour ce Saint avoit fait construire autour de son tombeau. Elle fut unie à la ville de Tours par Lettres-Patentes du Roi Jean II de l'an 1354. (La Sauvagere, *Rech. crit. et hist.*) Foulques mourut l'an 938. Il avoit épousé Roscille, fille de Garnier, Seigneur de Loches, de Villandri et de la Haie, trois terres qu'elle apporta en dot à son mari. (*Gesta Cons. Andeg.*) Foulques eut d'elle trois fils: Ingelger, qui fut tué, l'an 935, dans un combat contre les Normands; Gui, Evêque de Soissons en 937; et Foulques, qui suit; avec une fille nommée Roscille comme sa mere, et femme d'Alain II, Comte de Nantes.

Par une Charte transcrite au Cartulaire de S. Aubin d'Angers, Foulques, se qualifiant Abbé de ce Monastere, lui fit donation, dans la 7[e] année du régne de Raoul (929 ou 930 de J. C.), d'une terre voisine de la Loire, qu'il nomme *curtim Chiriaci*. Une autre Charte, rapportée par Galand, lui donne la qualité d'Archi-Abbé, parce qu'il possédoit d'autres Abbayes.

FOULQUES II, DIT LE BON.

938. Foulques II succéda, l'an 938, à Foulques I, son pere. Sa piété, son amour pour ses sujets, la protection qu'il accorda à leurs travaux et à leur industrie, le soin qu'il eut d'entretenir la paix avec ses voisins, lui mériterent le surnom de Bon. Tel étoit le genre de sa dévotion, qu'il assistoit à l'Eglise en habit clérical, et chantoit l'office avec le Clergé; sur quoi le Roi Louis d'Outre-mer l'ayant raillé, le Comte lui fit dire *qu'un Roi sans lettres est un âne couronné*. Et remarquez que chanter au lutrin étoit encore un mérite au 16[e] siécle: car Brantôme ne dédaigne pas de nous apprendre que nos Rois Henri II, Charles IX et Henri III, étoient aussi dans cet usage. Foulques mourut, l'an 958, le jour et dans l'Eglise de S. Martin à Tours, où il fut enterré. (Bouquet, T. IX. p. 31.) De Gerberge son épouse, qu'on fait sans preuve fille de Hugues le Grand, Duc de France, il eut Geofroi, qui suit; Burchard, ou Bouchard, dit le Vieux, Comte de Paris, de Corbeil et de Vendôme; Gui, Abbé de Cormeri, ensuite Evêque du Puy; Drogon, successeur

COMTES DU MAINE.

le successeur de Roricon I dans le Comté du Maine par la nomination du Roi Charles le Chauve. Ce Monarque, ayant été obligé, l'an 849, d'évacuer les villes de Nantes et de Rennes, qu'il venoit de conquérir sur les Comtes Noménoé et Lambert, chargea Gauzbert de continuer la guerre contre ces deux Comtes. Gauzbert fit prisonnier Garnier, frere de Lambert, et le livra entre les mains de Charles le Chauve. Mais Lambert, l'an 850, aidé par Noménoé, vengea la captivité de son frere en faisant le siége du Mans, où Gauzbert ne l'attendit pas. (*Chron. Ademari*, et Morice, *Hist. de Bretag.* T. I, p. 42.) Gauzbert eut sa revanche deux ans après. Ayant surpris Lambert dans une embuscade, il le mit à mort le 1 Mai 852. (Morice, *ibid.* p. 43.) Les Nantois vengerent la mort de leur Comte dans une pareille surprise, où périt Gauzbert au mois de Mars de l'année suivante. (Bouquet, T. VII, p. 226.)

RORICON II.

853. Roricon II, fils de Roricon I et successeur de Gauzbert au Maine, eut de plus une partie de l'Anjou dans son département, comme on le voit par une Charte de S. Maur-sur-Loire, où il est qualifié Comte d'Anjou. Il fut tué, l'an 866, en combattant contre les Normands. (Vaissette, *ibid.*)

GOTFRID, OU GOSFRID.

866. Gotfrid fut nommé, par le Roi Charles le Chauve, pour succéder à Roricon II, son frere. Il servit avec fidélité son bienfaiteur: mais après la mort de ce Prince, arrivée l'an 877, il se révolta contre Louis le Begue, on ignore par quel motif. Il y a bien de l'apparence que cette levée de bouclier occasionna sa destitution. C'est à peu près tout ce que nous savons des Comtes du Maine avant le milieu du x[e] siécle.

HUGUES I.

955 ou environ. Hugues I, fils de David, Seigneur puissant dans le Maine, et même issu de Charlemagne, suivant l'opinion qui avoit cours

DUCS DE NORMANDIE.

noncée contre les rebelles par les Evêques qui étoient avec le Roi. Cette révolte ne fut pas durable, et la paix se fit le 1 Juillet de la même année. (Frodoard, *Chron.*) Peu de tems après Guillaume marche au secours d'Herluin, à qui Arnoul, Comte de Flandre, avoit enlevé la forteresse de Montreuil. Il emporte d'emblée la place et la rend à Herluin.

Guillaume ayant fait une nouvelle ligue en 940 avec Hugues le Grand et le Comte Herbert contre le Roi, ils assiégent ensemble Reims, qu'ils prennent au bout de six jours, chassent l'Archevêque Artaud, et mettent à sa place Hugues, fils d'Herbert. Réconcilié avec le Roi, Guillaume, l'an 942, le reçoit magnifiquement à Rouen, et s'entremet ensuite pour faire la paix de ce Monarque avec Otton, Roi de Germanie. Il se rend, l'année suivante, à Péquigni-sur-Somme, pour une entrevue qu'Arnoul, Comte de Flandre, lui avoit demandée. Ces deux Princes s'y jurent une amitié inviolable. Mais, au sortir de la conférence, Arnoul fait assassiner le Duc, le 17 Décembre, par un nommé Balzon, ou Blazon, dit le Court, son Chambrier, et cela pour se venger de la prise de Montreuil. (*Iper. Chr. S. Bertin.* part. IV, c. 23.) Guillaume avoit épousé, *à la danoise,* dit Guillaume de Jumiege, SPROTE, fille très noble, dont il eut Richard, qui suit. Le même Historien ajoute qu'il la répudia ensuite pour épouser LEUTGARDE, fille d'Herbert II, Comte de Vermandois, qui lui survécut, et donna sa main ensuite à Thibaut le Tricheur, Comte de Blois. Un moderne confond mal-à-propos cette seconde femme avec la premiere.

RICHARD I, SURNOMMÉ SANS-PEUR.

943. RICHARD, né l'an 933, succede à Guillaume, son pere, sous la tutele de quatre Seigneurs nommés dans une Assemblée de la Noblesse de Normandie et de Bretagne. Peu de jours après son inauguration, Louis d'Outremer, Roi de France, vient à Rouen, où il est reçu avec de grands honneurs. Ayant fait venir en sa présence le jeune Duc, il déclare à ses tuteurs le dessein où il est de l'emmener pour le faire élever sous ses yeux avec des Seigneurs de son âge. Cette nouvelle, s'étant répandue dans la ville, y jette la consternation. Les citoyens, mêlés avec des bandes de soldats, entrent avec impétuosité dans le palais l'épée à la main pour s'opposer au dessein du Roi. Mais leur fureur se calme à la vue de Richard, que le Roi tient entre ses bras comme un pere tiendroit son fils, et qu'il promet de leur rendre, après lui

COMTES D'ANJOU.

de Gui au même Evêché; Humbert surnommé le Veneur, à qui son pere donna, par une Charte datée de la troisieme année du Roi Lothaire (957 de J. C.), les terres de Champagne en Anjou, et de Sablé dans le Maine; Arsinde, appellée Blanche par Ives de Chartres dans une lettre au Légat Conon, qui se trouve au Cartulaire de S. Bertin, et par Albéric de Trois-Fontaines, qui la disent, l'un et l'autre, sœur de Geofroi Grisegonelle, et non sa fille, comme le conjecture D. Vaissette, mariée à Guillaume III, dit Taillefer, Comte de Toulouse; et Adélaïde, femme d'Etienne, Comte de Gévaudan. Ménage ajoute à ces enfans une autre fille, nommée Mathilde, qu'il dit avoir épousé le Vicomte de Châteaudun. Cependant Foulques le Rechin ne donne que deux filles à Foulques le Bon. Il ne lui donne aussi que quatre fils, en quoi il se trompe : car les cinq qui viennent d'être nommés le sont également dans la Charte de leur pere, donnée, l'an 957, en faveur d'Humbert, le dernier d'entre ses fils. Foulques le Bon est qualifié *totius bonitatis amator* par Jean de Marmoutier. Cet Ecrivain rapporte que, toutes les fois qu'il venoit à Tours, d'aussi loin qu'il appercevoit l'Eglise de S. Martin, il descendoit de cheval, se prosternoit à terre, et demandoit à ce Saint qu'il lui obtînt le pardon de ses péchés. Nous avons une lettre de lui à S. Odon, Abbé de Cluni, où il témoigne qu'ils étoient freres de lait.

GEOFROI I, DIT GRISEGONELLE.

958. GEOFROI I, dit GRISEGONELLE, de la couleur de sa casaque appellée *gonella* dans la basse latinité (1), succéda, l'an 958, à Foulques le Bon, son pere. L'an 962, il fit le voyage de Rome, et à son retour il fonda la Collégiale de Loches en Touraine. Il substitua, l'an 966, des Moines aux Chanoines de S. Aubin d'Angers. L'an 978, il marcha au secours du Roi Lothaire contre Otton II, Roi de Germanie, qui s'étoit avancé jusqu'à Montmorenci, dont il faisoit le siége, et menaçoit Paris. Geofroi poursuivit Otton jusques dans la forêt d'Ardenne, et lui proposa, suivant les regles de la Chevalerie, de vuider la querelle par un duel. L'Empereur refusa le défi, soit qu'il manquât de courage, soit qu'il crût au-dessous de sa dignité d'entrer en lice avec un Comte d'Anjou. Lothaire, en reconnoissance de ce service et d'autres que Geofroi lui avoit rendus, le gratifia, lui et ses successeurs dans le Comté d'Anjou, de la charge de Sénéchal de France : la preuve de ce don se tire d'un écrit du Comte

COMTES DU MAINE.

du tems d'Ordéric Vital (L. 4, p. 532), fut établi Comte de cette province, l'an 955 au plus tard, par Hugues le Grand, Duc de France. Il confirma cette année la fondation faite par son pere d'une Eglise Collégiale, qui subsiste encore de nos jours au Mans, sous le titre de S. Pierre de la Cour. C'est donc une erreur dans quelques modernes de ne faire commencer son gouvernement qu'en l'an 970. Hugues eut des démêlés fort vifs avec Sigenfroi, de la Maison de Bellême, Evêque du Mans. Bouchard, Comte de Vendôme, auprès duquel le Prélat s'étoit réfugié, prit son parti, et fit la guerre à Hugues avec assez peu de succès; ce qui engagea Sigenfroi à se réconcilier avec Hugues. Ce Comte fut du nombre de ceux qui vinrent au secours d'Eudes II, Comte de Champagne, dans la guerre qu'il eut avec Richard II, Duc de Normandie. Les troupes du Champenois ayant été fort maltraitées, l'an 1006, devant le château de Tillieres, Hugues fut obligé de se réfugier dans une étable de moutons, d'où il regagna le Mans avec peine, déguisé en berger. (Bouquet, T. X, p. 187; Morice, *Hist. de Bretagne*, T. I.) Foulques Nerra, Comte d'Anjou, trouvant le Maine à sa bienséance, entreprit de l'envahir. *Il subjugua par violence le Comte Hugues*, dit Ordéric Vital; ce qui signifie au moins qu'il le força de se reconnoître son vassal. Hugues avoit enlevé auparavant à Ives de Bellême une partie du Sonnois enclavé dans le Maine, et donné, en présence de Sigenfroi, Evêque du Mans (décédé en 994), plusieurs terres de ce canton à l'Abbaye de la Couture : *Dedi et concessi*, dit-il dans la Charte de donation, *prædicta nostra propria quæ in terra Sagonensi sunt sita.* (Le Courvaisier, *Hist. des Evêq. du Mans*, p. 326.) Hugues signa, l'an 1015, une Charte en faveur de l'Abbaye de Tuffé. (Martenne, *Ampl. Coll.* T. I, p. 973.) C'est le dernier trait connu de sa vie, qu'il peut avoir

(1) L'auteur du *Gesta Consulum Andegav.* (*Spicil.* in-4°, T. X, p. 443 *et seq*), Ecrivain peu digne de foi, donne pour l'origine de ce surnom une aventure de Geofroi, plus propre à orner un roman qu'une histoire. Comme elle seroit trop longue à rapporter, nous renvoyons le Lecteur à cet écrit, persuadés qu'au premier coup-d'œil il y appercevra la fiction.

DUCS DE NORMANDIE.

avoir donné une éducation convenable à sa naissance et à sa destination. Pour leur ôter toute défiance il donne à cet enfant l'investiture de la Normandie, après avoir reçu de lui l'hommage et le serment de fidélité. Les Normands alors consentent sans défiance qu'il parte avec le Roi pour Laon. Arrivé dans cette ville, Louis reçoit d'Arnoul, Comte de Flandre, un présent de dix mille livres en or, avec une lettre par laquelle il lui conseille d'enfermer le jeune Duc dans une étroite prison, de lui brûler les jarrets, et de faire ensuite la guerre aux Normands, pour les contraindre à retourner dans le pays d'où ils étoient venus. Richard, voyant l'esprit du Roi changé à son égard, contrefait le malade par le conseil d'Osmond, son Gouverneur. Profitant ensuite de la négligence des gardes de son maître, ce fidele serviteur, après l'avoir tiré de son lit et l'avoir enveloppé dans un paquet de hardes, l'emporte sur ses épaules hors de la ville, puis, l'ayant mis sur un cheval, le mene en diligence à Couci, et de là à Senlis. (*Willelm. Gemmet.*) Louis, se voyant ainsi dupé, se concerte avec Hugues le Grand pour dépouiller le jeune Duc à force ouverte. Il entre en Normandie par le pays de Caux, tandis que Hugues y pénetre par l'Evressin. Mais, au milieu des conquêtes rapides qu'ils font de part et d'autre, Bernard le Danois, l'un des tuteurs de Richard, seme adroitement la discorde entre eux. Hugues, mécontent du Roi, se retire avec ses troupes, et le laisse dans un embarras qui augmenta bientôt par l'arrivée d'Aigrold, Roi de Danemarck. C'étoit encore Bernard le Danois qui avoit engagé ce Prince à venir au secours de Richard. Aigrold aborde, l'an 945, avec une flotte nombreuse, sur les côtes de Normandie. Louis, qui ne s'attendoit pas à cette descente, part de Rouen, où il étoit alors, pour aller s'aboucher avec le Prince Danois au gué d'Herluin, sur la Dive. Dans l'entrevue, on se prend de paroles; les troupes des deux côtés en viennent aux mains; le Roi de France se sauve à Rouen, où il est arrêté et fait prisonnier. Hugues le rachete, et le remet entre les mains de Thibaut I, Comte de Blois, qui lui fait essuyer encore un an de captivité. La paix se fait, l'an 946, à S. Clair-sur-Epte, entre Louis et Richard, qui rend un nouvel hommage au Monarque, et reçoit ensuite celui de ses vassaux. Un Historien du 13[e] siécle (*inter Script. Norman.* pag. 316), parlant de cette paix, dit » qu'elle procura aux Normands une » augmentation de territoire depuis » l'Andelle jusqu'à l'Epte, ou même, » selon d'autres, ajoute-t-il, jusqu'à » l'Oise. Il fut aussi réglé pour lors, » continue-t-il, que le Duc de Normandie ne devoit au Roi de France » aucun service militaire, et qu'il ne » lui en rendroit point, à moins que

COMTES D'ANJOU.

Foulques, arriere-petit-fils de Geofroi, rapporté par Hugues de Cléers. (*Spicil.* T. X, p. 441.) Il est vrai que le récit de Foulques est mêlé d'anachronismes qui en font suspecter la sincérité; mais il est certain d'ailleurs que les Comtes d'Anjou, comme on le verra ci-après, ont exercé depuis les fonctions de Sénéchal à la Cour de nos Rois.

L'an 980, Conan le Tort, Comte de Rennes et gendre de Geofroi Grisegonelle depuis dix ans, entreprend de faire revivre les prétentions de ses ancêtres sur cette partie de l'Anjou qui est entre la Maine et la Bretagne. Quatre de ses fils, qu'il avoit eus d'un premier lit, se chargerent de l'exécution de ce dessein; et, pour mieux réussir, ils choisirent le tems où le Comte d'Anjou et son gendre, leur pere, étoient partis ensemble pour Orléans, où le Roi devoit se rendre. Mais une indiscrétion de Conan fit avorter le complot. L'appartement où il logeoit à Orléans n'étoit séparé que par une cloison de celui de son beau-pere. Un jour, le Comte d'Anjou lui entendit dire à ses confidens: *Mes enfans dans quatre jours seront maîtres de tout le terrein depuis la Bretagne jusqu'à Angers.* Comme le Roi tardoit à venir, Geofroi dit qu'en attendant il alloit passer quelques jours dans une de ses terres. Il part incontinent, et se rend en diligence à Angers, où il entra secrètement. Ayant aussitôt armé les bourgeois et la garnison, il les range en bataille hors de la ville, du côté de la Bretagne. Les enfans de Conan, après avoir fait le dégât dans la campagne, ne manquerent pas au jour marqué de venir se présenter devant Angers. Mais quelle fut leur surprise en voyant le Comte d'Anjou à la tête de ses troupes! Ils rebroussent chemin aussitôt. Geofroi les poursuit dans leur retraite, en tue deux, fait prisonniers les deux autres avec plusieurs Seigneurs bretons, et revient à Orléans monté sur le cheval du fils aîné de Conan. Le Roi négocie un accommodement entre les deux Comtes. Conan renonce à ses prétentions sur le domaine contesté, et Geofroi lui rend ses enfans avec les autres prisonniers qu'il avoit faits. (*Gesta Cons. Andeg.*; Morice, *Hist. de Bret.* T. I, p. 64.) L'année suivante, Guerech, qui se portoit pour Comte de Nantes, ayant déclaré la guerre à Conan, qu'il soupçonnoit d'avoir tué le Comte Hoël son frere, Geofroi vint au secours du premier. Les armées entrent en campagne et se rencontrent dans la lande de Conquereux. Conan a d'abord tout l'avantage dans cette action; mais il est contraint ensuite de laisser le champ de bataille à son ennemi, après avoir été grièvement blessé à une main. (*Chr. Nannet.*)

Geofroi, l'an 985, ou l'année suivante, s'étant brouillé avec Guillaume Fier-à-bras, Comte de Poitiers, le bat-

COMTES DU MAINE.

terminée cette année. Il laissa de son mariage Herbert, qui suit. Il avoit eu deux autres fils, Hugues et Foulques, qui moururent avant lui. (Bouquet, T. XI, p. 631.)

HERBERT I, DIT EVEILLE-CHIEN.

1015. Herbert I, fils de Hugues I, lui succéda étant fort jeune, *Admodùm juvenis* (*Spicil.* T. X, p. 538), dans le Comté du Maine en 1015 au plutôt. Il eut le surnom d'Eveille-Chien, *Evigilans-Canem*, parce que dans ses expéditions militaires il prenoit ordinairement le tems de la nuit pour surprendre ses ennemis. Foulques Nerra, toujours jaloux de joindre le Maine à ses Etats, profita de la jeunesse d'Herbert pour tâcher de consommer son projet; mais il trouva dans le Comte adolescent une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas. Foulques, après avoir éprouvé la valeur d'Herbert, aima mieux l'avoir pour ami que pour ennemi: ils firent la paix, et marcherent ensemble contre Eudes II, Comte de Blois, qu'ils battirent, le 6 Juillet 1016, près de Pontlevoi. Herbert avoit dans sa capitale un antagoniste avec lequel il eut des démêlés qui furent longs et produisirent de très fâcheux effets. C'étoit l'Evêque Avesgaud de Bellême. Leur querelle éclata à l'occasion d'un Fort que le Prélat avoit fait bâtir à Duneau, près de Connerai. Herbert, jugeant cette entreprise préjudiciable à ses intérêts, part à l'entrée de la nuit, surprend le Fort, et le rase avant le jour. Avesgaud, n'étant pas en force pour se venger, se retire à Bellême auprès du Comte Guillaume, son frere, et lance de là une excommunication contre le Comte du Maine. Mais, voyant qu'elle ne faisoit nul effet sur l'esprit de son adversaire, il leve des troupes et marche contre lui avec son frere. Guillaume de Jumiege dit qu'il y eut une bataille où d'abord Herbert fut vainqueur, mais ensuite battu et mis en fuite par Gerric, fils d'Ernaut le Gros, Lieutenant du Comte de Perche. Un accord, ménagé par des amis communs, mit fin à ces hostilités.

DUCS DE NORMANDIE.

» ce Monarque ne lui donnât en France » un Fief qui l'exigeât. C'est pourquoi » le Duc de Normandie se contente de » faire hommage de son Duché au Roi » de France et de lui promettre fidé» lité sur sa vie et sur le Fief qu'il pos» sede; de même aussi le Roi de France » promet au Duc fidélité sur sa vie et » sur tout ce qui lui appartient: ainsi » toute la différence qui est entre eux, » c'est que le Roi ne fait pas hommage » au Duc comme le Duc le fait au Roi ». La paix dont nous venons de parler fut de courte durée. Hugues ayant fiancé sa fille à Richard, cette alliance donna de l'ombrage au Roi de France, et réveilla les inquiétudes du Comte de Flandre, en lui faisant craindre que Richard ne lui redemandât le sang de son pere. Louis et Arnoul, s'étant communiqué leurs soupçons, formerent contre Richard et Hugues une confédération, dans laquelle ils firent entrer Otton I, Roi de Germanie, beaufrere de Louis. Tandis qu'ils ravagent les terres de Hugues, Conrad, Roi de Bourgogne, vient se joindre à eux, et ces quatre alliés vont faire le siége de Paris, dont le Comté appartenoit à Hugues. Ayant échoué dans cette entreprise, le Comte de Flandre les mene devant Rouen, où ils essuient un nouveau revers. Après divers assauts soutenus vigoureusement, la rigueur de l'hiver où l'on étoit alors les oblige à décamper. Richard les poursuit dans leur retraite, et taille en pieces une partie de leur arriere-garde. Ceci est du commencement de l'an 954, puisque Guil. de Jumiége termine le récit qu'il en fait par ces paroles : *Hic Ludovici Regis finis non multò pòst hominem, post multos mœrores, exuentis*. Lothaire, successeur de Louis, hérita de la haine de son pere contre les Normands. Mais les preuves de valeur que Richard avoit données, et qui lui avoient déja valu le surnom de *Sans-peur*, tenoient en suspens les mauvaises dispositions du Roi. Thibaut le Tricheur, Comte de Chartres, vint à bout de les mettre en exercice par le canal de la Reine Gerberge, qu'il avoit gagnée. Cette Princesse, vivement persuadée par ses discours que la sûreté du Roi son fils et la tranquillité du Royaume dépendoient de la ruine du Duc de Normandie, engagea Brunon, son frere, Archevêque de Cologne, à se rendre auprès d'elle pour concerter avec lui des moyens sûrs de se saisir de Richard. Brunon, se donnant pour médiateur entre le Roi et le Duc, fait proposer à celui-ci une conférence à Amiens, pour y conclure un Traité de paix solide. Le Duc, s'étant mis en marche pour le rendez-vous, est arrêté sur la route par deux Chevaliers qui l'avertissent du danger qu'il court. Il revint sur ses pas; et Brunon, dit le même, voyant son artifice découvert, s'en retourne confus à Cologne. Ce mauvais succès n'empêcha pas le

COMTES D'ANJOU.

tit près d'un château nommé les Roches, le poursuivit de là jusqu'à Mirebeau, et l'obligea de lui céder, pour avoir la paix, Loudun avec quelques autres terres, à la charge de l'hommage envers les Comtes de Poitiers. Geofroi mourut en assiégeant le château de Marson, contre Eudes Rufin, son vassal, qui s'étoit révolté. On n'est pas d'accord sur l'année de sa mort. La Chronique de Tours la met en 985, celle de Maillezais en 986, celle de S. Aubin d'Angers en 987, celle de Saumur en 988, et toutes les quatre au 21 Juillet. Nous préférons la troisieme époque comme la plus accréditée, étant d'ailleurs certain, comme le prouve D. Mabillon, que Geofroi mourut la même année que Hugues Capet monta sur le trône. Geofroi fut inhumé à S. Martin de Tours. Il avoit fait construire, dit Foulques le Rechin, l'un de ses successeurs, un grand nombre de châteaux pour mettre son pays à l'abri des incursions des Normands, dont la terreur l'avoit rendu presque désert.

Geofroi Grisegonelle avoit épousé Adélaïde de Vermandois, veuve de Lambert, Comte de Châlons-sur-Saône, mort en 978. C'est la seule femme qu'on donne au Comte d'Anjou. Mais il est incontestable qu'elle n'étoit que la seconde, et qu'il eut d'une premiere femme, nommée aussi Adélaïde, dont on ignore la naissance, trois enfans, savoir, 1° Foulques, son successeur, qui certainement étoit majeur à la mort de son pere, et que nous verrons se rendre formidable par ses armes dès l'an 992, tems auquel il n'auroit commencé que sa 13e année, s'il fût né d'Adélaïde de Vermandois; 2° Ermengarde, mariée, suivant la Chronique du mont S. Michel, en 970, à Conan le Tort, Duc de Bretagne; 3° Adele, ou Arsinde, dite aussi Blanche, femme de Guillaume I, Comte de Provence, mort en 992, après avoir eu d'elle le fils qui lui succéda. Ainsi, des cinq enfans que tous les Historiens attribuent à Geofroi, deux seulement lui vinrent d'Adélaïde de Vermandois, savoir Maurice, qui disparoît après l'an 994, et Gerberge, mariée à Guillaume II, Comte d'Angoulême. Il est remarquable que, dans ses Chartes, Geofroi Grisegonelle se dit Comte d'Anjou par la grace de Dieu et la faveur de Hugues le Grand, son Seigneur, et de Gerberge sa mere : *Gratiâ Dei et senioris Hugonis largitione, Andegavensis Comes, matris quoque meæ Gerbergæ*. Vouloit-il dire par là qu'il n'étoit pas Comte d'Anjou par droit d'hérédité, mais par la concession du Duc de France?

FOULQUES III, DIT NERRA OU LE NOIR, ET LE JÉROSOLYMITAIN.

987. Foulques III, dit Nerra ou

COMTES DU MAINE.

Herbert, dont le pere avoit enlevé à Ives, Seigneur de Bellême, une partie du Sonnois enclavé dans le Maine, jalousoit fort l'autre portion de ce canton. Ce fut l'occasion d'une guerre qu'il eut avec Guillaume I, fils d'Ives, et Comte du Perche. Celui-ci la soutint valeureusement, encouragé par Richard II, Duc de Normandie, et secondé par un des plus braves Chevaliers de son tems. C'étoit Géroie, *de Curte Sedaldi*, qui de Bretagne étoit venu s'établir dans le Perche. Géroie fit tête long-tems au Comte du Maine; mais enfin il fut défait dans un combat et obligé de prendre la fuite. Il répara néanmoins ce revers; et, ayant rassemblé les débris de l'armée de Guillaume, il battit Herbert à son tour, et l'obligea d'évacuer le Sonnois. (Bouq. T. XI, p. 632, *ex Will. Gemm. et Orderico*.

L'an 1026, Foulques Nerra, toujours ami en apparence d'Herbert, l'attire à Saintes, dont il étoit maître, sous prétexte de lui donner cette ville en fief. L'ayant en son pouvoir, il le promene, le 4 Mars, dans toutes les parties du château, et l'enferme dans la plus reculée, tandis que la Comtesse d'Anjou amuse la femme d'Herbert. Celle-ci trouva le moyen de s'échapper; et sa fuite sauva la vie à son époux, parce que Foulques craignit que les Manseaux, par elle excités, ne cherchassent à venger la mort de leur Comte. Herbert en fut quitte pour environ deux ans de prison, au bout desquels il fut relâché moyennant une très forte rançon. (*Willelm. Malmesb.* L. 3.) A son retour, les hostilités recommencerent entre lui et l'Evêque Avesgaud. L'Historien des Evêques du Mans prétend que ce fut Herbert qui viola les conditions du Traité qu'ils avoient fait ensemble. Quoi qu'il en soit, le Prélat ne se croyant pas en sûreté dans sa ville épiscopale, en sortit pour se retirer à la Ferté-sur-Huigne, autrement la Ferté-Bernard, place assez forte pour ne pouvoir être emportée que par un siége dans les formes. Herbert, ayant appellé à son secours Alain III, Duc de Bretagne, vint se présenter devant la Ferté, qu'ils assiégerent, et dont ils se ren-

DUCS DE NORMANDIE.

Roi de tendre un nouveau piége au Duc en lui faisant proposer une autre entrevue pour le même objet sur la riviere d'Eaune. Richard promet de s'y rendre; mais, craignant la surprise, au lieu d'un simple cortége il y mene son armée avec lui. La précaution étoit sage. Le Roi l'attendoit en effet avec le Comte de Chartres, le Comte de Flandre (c'étoit Arnoul le Jeune, et non pas Baudouin, comme le marque Guil. de Jum.) et Geofroi, Comte d'Anjou, chacun à la tête d'un corps de troupes, pour s'assurer de sa personne. Dès qu'ils l'apperçoivent de l'autre côté de la riviere, ils se mettent en mouvement pour la passer afin d'exécuter leur dessein. Le Duc, inférieur en forces, se bat en retraite, et retourne en diligence avec son armée, par des chemins détournés, à Rouen. Lothaire et Thibaut, furieux d'avoir manqué leur coup, se séparent; et, quelque tems après, étant rentrés en Normandie, ils se rendent maîtres d'Evreux par la trahison de Gilbert Machel. Le Duc rend la pareille au Comte par une irruption qu'il fait dans le Chartrain, où il commet de grands dégâts. Thibaut, ayant levé une armée, vint camper jusqu'aux portes de Rouen. Le Duc, irrité de cette bravade, lui livre bataille et le met en fuite. Cependant Harald, Prince danois, que Richard avoit secrétement appellé à son secours, arrivoit avec sa flotte. Ayant débarqué par la Seine, il va porter la désolation sur les terres de France. Lothaire alors et Thibaut vont trouver le Duc de Normandie et lui font satisfaction. Il restoit à congédier les Danois. Richard donna des terres en Normandie à ceux qui voulurent se faire baptiser, et fit conduire les autres par mer en Espagne, où ils firent d'horribles ravages.

L'an 987, après la mort du Roi Louis V, le Duc Richard fut un de ceux qui contribuerent le plus à faire placer sur le trône de France Hugues Capet, qui avoit été son pupille et dont il étoit beau-frere. Depuis cette élection, Richard fut tranquille, et ne s'occupa plus que de bonnes œuvres. Il mourut le 20 Novembre 996 à Fécam, dont il avoit fait bâtir l'Eglise. Ce Prince avoit épousé, 1°, l'an 956, Emme, fille de Hugues le Grand, Duc de France et de Bourgogne, dont il n'eut point d'enfans; 2° Gonnor, qui fut long-tems sa concubine, et dont il eut Richard, qui suit; Robert, Archevêque de Rouen; un autre Robert, mort peu de jours après son baptême, et enterré à Fécam; Geofroi, Comte d'Eu et de Brionne; Guillaume, Comte d'Hiême, puis d'Eu: avec quatre filles; Mahaut, qu'Eudes II, Comte de Champagne, épousa en premieres noces; Emme, mariée, 1°, l'an 1002, à Ethelred II, Roi d'Angleterre, 2°, en 1027, à Canut, Roi d'Angleterre et de Danemarck; Havoise, femme de Geofroi I, Duc de Bretagne; et Béatrix, femme d'Ebles,

COMTES D'ANJOU.

le Noir, le Jérosolymitain et le Palmier, à cause des voyages qu'il fit à la Terre-Sainte, succéda, l'an 987, à Geofroi son pere, et *non pas* à Maurice son frere, dont les Chroniques de Tours et d'Anjou le disent fils mal-à-propos. Ce fut un Prince belliqueux, violent et fourbe. Vers l'an 990, Adelbert, Comte de Périgord, son allié, lui fit présent de la ville de Tours, qu'il avoit enlevée à Eudes I, Comte de Blois; mais Eudes y rentra bientôt au moyen des intelligences qu'il avoit dans la place. Il entreprit aussi de se rendre maître d'Amboise, excité à cela par un nommé Landri, qui possédoit une maison forte dans cette place. Mais Foulques étant venu au secours des assiégés, repoussa les ennemis, et les poursuivit jusqu'à Châteaudun, où l'on en vint à une bataille dont il sortit victorieux, emmenant plusieurs prisonniers avec lui. (*Gesta Cons. Andeg.* c. 8.) De retour en Touraine, il fit des courses fréquentes aux environs de Saumur, de Montsoreau, et de l'Isle-Bouchard, qui appartenoient au Comte de Blois. Pendant cette guerre, il en eut une autre contre Conan le Tort, Comte de Rennes, son beau-frere. Ayant assiégé Nantes au mois de Juin 992, il livra bataille, le 27 *du même mois*, dans la lande de Conquereux, à Conan, qui fut blessé à mort dans l'action. (Voy. *les Comtes* ou *Ducs de Bretagne*.)

Gilduin, Vicomte de Blois et de Saumur, et Seigneur de Pontlevoi, qu'il tenoit de la libéralité d'Eudes le Champenois, Comte de Blois, inquiétoit par de fréquentes courses les terres que Foulques possédoit sur les bords du Cher. Le Comte d'Anjou, pour le tenir en échec, fit construire, l'an 1005, près de cette riviere, à deux lieues de Pontlevoi, le château de Montrichard, et confia la garde de cette place à Roger, Seigneur de Montrésor (nommé aujourd'hui Beaumont), sur l'Indrois, à trois lieues de Loches. Foulques, vers le même tems, acquit un partisan qui lui fut très utile, dans la personne de Lisoie de Bazougers dans le Maine, près de la Fleche. Le Comte d'Anjou, pour se l'attacher, le nomma Châtelain d'Amboise et de Loches. Lisoie, aidé de ses freres non moins braves que lui, et appuyé du Comte du Maine, porta la désolation dans les terres du Comte de Blois, situées en Touraine, ou dans le voisinage. Foulques cependant, desirant recouvrer la ville de Tours, fit élever près cette place, entre les rivieres de Loire et de Choisille, un Fort, nommé dans les *Gestes* des Seigneurs d'Amboise *Mons Budelli*, afin de la serrer de près. Eudes ne tarda pas de venir, accompagné de Gilduin, attaquer ce Fort. Foulques, accourant au secours des assiégés qui se défendoient avec valeur, change d'avis sur la route, tourne vers Saumur qu'il savoit être dépourvu de garnison, et s'en rend

COMTES DU MAINE.

dirent maîtres par composition. Chassé de cette retraite, Avesgaud employa la médiation de Fulbert, Evêque de Chartres, pour ramener Herbert à des sentimens de paix. Fulbert écrivit au Comte une lettre très forte qui fit son effet. Herbert l'engagea par sa réponse à venir au Mans, et là, en sa présence, il rendit la Ferté à son Evêque, avec lequel il se réconcilia. Cependant le Duc de Bretagne, après la prise de la Ferté, avoit été faire le siége du Lude en Anjou. Foulques Nerra, étonné de cette incartade, lui en envoya demander la raison. Il répondit que c'étoit pour venger le Comte Herbert du traitement perfide et barbare qu'il lui avoit fait, protestant et jurant qu'il ne se retireroit point que Foulques ne lui eût remis sa rançon et rendu les ôtages qu'il avoit reçus de lui. Foulques aima mieux le satisfaire que de s'exposer au risque de perdre une de ses meilleures places. Herbert, en faisant la paix avec Avesgaud, s'étoit raccommodé en même tems avec toute la maison du Prélat. Guillaume, Seigneur de Bellême, voulut, en vertu de cette réunion, l'engager dans une guerre qu'il avoit avec Richard III, Duc de Normandie. Mais Herbert ayant refusé d'y entrer, Guillaume envoya ses deux fils faire le dégât dans le Maine. Le Duc étant venu au secours d'Herbert, livra bataille aux deux fils de Guillaume, dont l'un périt dans l'action, et l'autre y fut dangereusement blessé: double événement qui causa la mort au pere par le chagrin qu'il en eut. Son 3[e] fils et son successeur, Robert, voulut continuer la guerre, et n'eut pas un meilleur sort. Il tomba, l'an 1031, entre les mains des Manseaux, qui le retinrent prisonnier pendant deux ans au château de Bâlon. Ses vassaux entreprirent de le délivrer; mais, ayant battu les Manseaux, ils userent si mal de leur victoire, que ceux-ci, pour se venger, assommerent Robert dans sa prison. Les brouilleries entre Herbert et l'Evêque Avesgaud s'étant renouvellées, le Prélat, poussé à bout par ce Comte, l'avoit excommunié pour la 2[e] fois, après quoi il partit, l'an 1032, pour la

DUCS DE NORMANDIE.

Vicomte de Turenne, comme le prouve Baluze (*Hist. Tutel.* L. 2, c. 13) contre Geofroi du Vigeois, qui la donne pour l'épouse d'Archambaud, pere d'Ebles. La Duchesse Gonnor finit ses jours en 1031.

RICHARD II, DIT LE BON.

996. RICHARD II, surnommé LE BON, succede à Richard I son pere. Au commencement de son régne il y eut un soulévement dans ses Etats, occasionné par la trop grande autorité qu'il avoit donnée à la Noblesse, qui en abusa en opprimant le peuple. Après avoir calmé les esprits, il fut obligé, l'an 997, de prendre les armes pour mettre à la raison le Comte d'Hiême, son frere, qui refusoit de lui rendre hommage. Le Comte est arrêté et mis en prison, d'où il s'échappa par le moyen d'une corde qu'on lui avoit mise dans une bouteille. (*Willelm. Gemmet.* L. 5.)

Richard avoit du zéle pour la religion. L'an 1001, à force de prieres, il engage Guillaume, Abbé de S. Benigne de Dijon, à lui amener des Religieux de son Monastere pour les mettre à la place des Chanoines qui desservoient alors l'Eglise de Fécam. Tandis qu'il travaille à la construction des lieux réguliers, il convoque Robert, Archevêque de Rouen, avec ses six Suffragans et les principaux Seigneurs de Normandie, pour leur communiquer le dessein qu'il a d'exempter ce Monastere de la jurisdiction épiscopale. Toute l'Assemblée non seulement donna son consentement à cette exemption, mais elle y ajouta douze Eglises de la dépendance de l'Abbaye; et ce privilége fut confirmé par un Diplôme auquel tous les assistans souscrivirent pour le mettre à l'abri de toute contradiction: le Duc le fit ratifier, le 4 Mai 1006, par le Roi Robert, puis quelques années après par le Pape Benoît VIII. (*Gall. Christ.* T. XI, col. 202 et 203.)

Ethelred II, Roi d'Angleterre, ayant formé le dessein d'exterminer les Danois qui opprimoient son pays, résolut de porter en même tems la guerre en Normandie, dans la crainte que le Duc, son beau-frere, leur allié naturel, ne vînt à leur secours. Ce fut le motif

COMTES D'ANJOU.

maître sans peine. De là il conduit son armée vers Montbason, qu'Eudes lui avoit enlevé; ce qui oblige le Comte de Blois à quitter le siége du Mont-Budel, pour aller à la défense de l'autre place. Foulques, à son approche s'étant retiré, profita dans la suite de l'éloignement d'Eudes pour reprendre le siége de Montbason, qu'il fit rentrer à la fin sous ses loix. (*Gesta Domin. Ambas. et Gesta Cons. Andeg.*)

La Reine Constance, femme du Roi Robert, étoit niece de Foulques par Arsinde sa mere. Cette Princesse, capricieuse et méchante, ayant pris en aversion Hugues de Beauvais, favori du Roi, se plaignit à son oncle qu'il mettoit la division entre elle et son époux. Foulques aussitôt fait partir pour la France douze Chevaliers des plus déterminés, avec ordre d'assassiner Hugues par-tout où ils le rencontreront. L'ayant atteint, comme il étoit à la chasse avec le Roi, ils le poignarderent sous les yeux du Monarque, et s'en retournerent. Robert, ne pouvant tirer vengeance par lui-même de cet attentat, en porta ses plaintes aux Evêques. Nous avons une lettre de Fulbert, Evêque de Chartres, au Comte d'Anjou, dans laquelle, après lui avoir reproché l'énormité de ce crime, il l'exhorte à prévenir par une satisfaction prompte et éclatante les foudres de l'Eglise, dont il est menacé. Pour détourner l'orage qui grondoit sur sa tête, Foulques alla trouver le Pape Sergius IV, et lui fit sa confession. Le Pontife lui enjoignit pour pénitence de fonder un Monastere. De Rome, il se rendit à la Terre-Sainte, et à son retour il exécuta l'ordre du Pape. Telle est l'origine de l'Abbaye de Beaulieu, près de Loches, dont la fondation se rapporte, suivant D. Mabillon, à l'an 1007. (Maan la met en 1004.) Quand l'Eglise fut achevée, le Comte envoya prier l'Archevêque de Tours de venir en faire la dédicace. Le Prélat répondit qu'il ne pouvoit offrir à Dieu les vœux d'un homme qui avoit enlevé plusieurs terres à l'Eglise. Foulques, indigné de cette réponse, prend avec lui de grosses sommes d'argent, avec lesquelles il retourne à Rome. Le Pape Jean XVIII, gagné par ses présens, fit partir avec le Comte un Cardinal,

COMTES DU MAINE.

Terre-Sainte. Il ne revit plus son diocèse, et mourut à son retour, l'an 1036, à Verdun. Herbert finit ses jours la même année, le 13 Avril suivant le Nécrologe de la Couture du Mans. Il laissa de son mariage un fils en bas âge, qui suit, avec trois filles; Gersende, ou Hersende, femme de Thibaut III, Comte de Blois, puis d'Azzon, Marquis de Ligurie; Biote, mariée à Gauthier, Comte d'Amiens; et Paule, femme de Lancelin, Sire de Baugenci. (*Voyez Alain III, Comte de Bretagne.*)

HUGUES II.

1036. HUGUES II, fils d'Herbert Eveille-Chien, lui succéda en bas âge, l'an 1036, sous la tutele d'Herbert Baccon, son grand-oncle. Ce tuteur infidele entreprit de dépouiller son pupille. Mais il fut traversé dans ses vues ambitieuses par l'Evêque Gervais de Château-du-Loir, qui étoit parrain du jeune Comte. Les Manseaux se joignirent au Prélat. Mais Baccon, étant plus fort, le chassa du Mans, où il ne rentra qu'après deux ans d'exil. Les querelles s'étant depuis renouvellées entre lui et l'usurpateur, il eut recours à Geofroi Martel, Comte d'Anjou, dont il obtint la protection en s'engageant à lui faire avoir du Roi, pour sa vie, la garde de l'Evêché du Mans (1). Avec ce secours les Manseaux vinrent à bout de chasser Baccon, et de mettre Hugues en jouissance du Comté du Maine. Mais Gervais, n'ayant plus besoin du Comte d'Anjou, négligea l'engagement qu'il avoit pris avec lui. Geofroi Martel n'étoit pas un Prince à qui l'on pût manquer impunément. Pour se venger de la mauvaise foi du

(1) *Videns verò præsul suum Episcopatum nec per Regem nec per se ipsum à Baccone posse defendi, petivit quiddam à Rege Henrico quod utinam non petisset; scilicet ut daret Episcopatum Gaufrido Andegavorum Comiti, scilicet dum viveret ut liberiùs à Comite Cenomanico illum defenderet: illo etenim mortuo, in regiam manum rediret. Quod factum versum est in malum. (Mabill. Analect.* T. III, p. 305.) Les Comtes d'Anjou, successeurs de Geofroi Martel, se maintinrent dans la possession de ce droit de Régale, dont ils abuserent pour vexer l'Eglise du Mans, ainsi que celle d'Angers, sur laquelle ils avoient acquis le même droit. Mais quand nos Rois, successeurs de Philippe-Auguste, dans la main duquel étoient rentrés l'Anjou et le Maine, donnerent en apanage ces Comtés, ils eurent soin de se réserver la Régale de leurs Evêchés. C'est ce que fit le Roi Philippe le Bel dans ses Lettres-Patentes du mois d'Avril 1392, par lesquelles il donne à Charles, son frere, Comte de Valois, d'Alençon et du Maine, la garde de toutes les Eglises d'Anjou et du Maine; car il en excepta la garde des Eglises Cathédrales d'Angers et du Mans, comme aussi des autres Eglises qui étoient en la garde spéciale du Roi par un privilége particulier, et il en excepta encore son droit de Régale durant la vacance desdites Eglises Cathédrales, en la maniere que lui et les Rois ses prédécesseurs l'avoient eu depuis que les Comtés d'Anjou et du Maine avoient commencé d'être possédés par Charles I, Roi de Sicile et Comte desdits Comtés. Toutefois, Philippe de Valois, qui, par son avénement à la Couronne, avoit réuni au Domaine royal l'Anjou et le Maine, donnant à Jean, son fils aîné, ces deux Comtés avec le Duché de Normandie, lui abandonna la Régale de leurs Evêchés, ne s'en réservant que le service du Fief, le ressort et la souveraineté royale. Mais cet exemple ne peut être tiré à conséquence, parce que Jean étoit héritier présomptif de la Couronne. (Brussel, pp. 299 *et seq.*)

DUCS DE NORMANDIE.

qui le porta, l'an 1003, à faire partir une flotte pour ravager la Normandie. Elle débarque à Harfleur; mais Néel de S. Sauveur, Vicomte du Cotantin, épargne aux Anglois la peine d'avancer plus loin. Ayant assemblé les habitans du pays, il marche à l'ennemi, et en taille en pieces une partie. Le reste, s'étant jetté avec précipitation dans les vaisseaux de leur flotte, se retire en Angleterre. (*Willelm. Gemm.* L. 5, c. 4.) Richard eut ensuite un démêlé avec Eudes, Comte de Chartres et de Blois. Pour le réduire, il fit venir à son secours Lagman, Roi de Suede, et Olaüs, Roi de Norwege, sur l'avis qu'il eut que Robert, Roi de France, favorisoit le Comte de Chartres. Mais Robert, ne voulant point s'attirer sur les bras ces Princes étrangers, engagea le Comte à s'accommoder avec le Duc de Normandie. (V. *les Comtes de Dreux.*) Le fruit de cette expédition fut, dans l'ordre de la Providence, le salut éternel d'Olaüs, qui embrassa le Christianisme, et qui, de retour dans son Royaume, fut martyrisé par ses sujets, ayant mieux aimé mourir que de renoncer à la religion chrétienne. (*Willelm. Gemmet.* L. 5.) La paix faite entre le Duc Richard et le Comte de Blois ne fut pas de longue durée. Richard ayant construit le château de Tillieres, près de Verneuil, Eudes, l'an 1006, vint avec Hugues, Comte du Maine, se présenter devant cette place pour la détruire. Mais ils furent battus et obligés de prendre honteusement la fuite. Richard fut d'un grand secours à Robert, Roi de France, en différentes expéditions où il l'accompagna. Plusieurs monumens attestent que ce Duc mourut le 23 Août 1027, dans son palais à Fécam. Guillaume de Jumiege (*ibid.*) met sa mort en 1026, ainsi qu'un Historien un peu plus ancien. (*Acta SS. Bened.* sec. 3, p. 370.) A l'égard du jour, il est marqué au 22 Août dans le Nécrologe de S. Germain-des-Prés. Richard avoit épousé, 1° JUDITH, fille de Conan le Tort, Comte de Rennes, morte l'an 1017, dont il eut Richard, qui suit; Robert, Comte d'Hiême; Guillaume, Moine de Fécam; Alix, mariée à Renaud I, Comte de Bourgogne; et Eléonore, femme de Baudouin IV, Comte de Flandre. 2° L'an 1017, il prit en secondes noces ESTRITE, ou MARGUERITE, fille de Suénon, Roi de Danemarck, qu'il répudia ensuite, et qui épousa depuis le Comte Ulph, Anglois. (De ce second mariage d'Estrite descendent les Rois de Danemarck de la moyenne race). 3° Il fit un dernier mariage avec POPIE, ou PAPIE, qui lui donna Guillaume, Comte

COMTES D'ANJOU.

nommé Pierre, qu'il chargea de faire la dédicace qu'il desiroit. Les Evêques de France trouverent fort étrange que le Pape donnât ainsi l'exemple de violer les Canons qui défendent à un Evêque de rien entreprendre dans le diocèse d'un autre sans son consentement. La dédicace se fit néanmoins dans le mois de Mai, au milieu d'un grand concours de peuple. Mais le même jour il s'éleva un orage si furieux, qu'après avoir ébranlé quelque tems la nouvelle Eglise, il en emporta le toit et la charpente; ce qui fut regardé comme une punition de l'attentat commis contre la discipline ecclésiastique. (*Radulph. Glaber*, L. 3, c. 4.)

Quelques années auparavant, Foulques s'étoit rendu vassal du Comte de Poitiers, Guillaume le Grand, en recevant de lui la ville de Loudun (1), à la charge de l'hommage et du service militaire. (Adémar). C'est à raison de ce don que Foulques, dans une lettre au Roi Robert (*inter Epist. Fulberti*), appelle le Comte de Poitiers son maître : *Guillelmus, Comes Pictavorum, herus est mihi nuper.* Un moderne (*Hist. des Comtes de Champ.* T. I, p. 38) place en 1015 un second voyage de Foulques à la Terre-Sainte sans en donner de preuves. Ce qui est plus certain, c'est que, l'année suivante, Eudes II, Comte de Blois, Gilduin son Vicomte, et Geofroi, Seigneur de S. Aignan, formerent ensemble une ligue pour envahir les terres du Comte d'Anjou. Le motif, ou le prétexte, qu'ils alléguoient, étoit le château de Montrichard, qu'Eudes, ou plutôt Gilduin, prétendoit avoir été bâti (dix ans auparavant) sur ses terres. Les alliés firent des courses funestes dans la Touraine. Mais Foulques ayant atteint Eudes le 6 Juillet 1016, lui livra bataille dans la plaine de Pontlevoi. Le Comte d'Anjou dans le premier choc eut du désavantage, et prit la fuite après avoir été renversé de son cheval et blessé. Mais Geofroi Martel son fils, et Herbert Eveille-Chien, Comte du Maine, étant revenus à la charge, défirent en entier le Comte de Blois, lui ayant tué ou pris environ six mille hommes, et pillé tout son bagage. (Bouquet, T. XI, p. 631.) C'est depuis ce tems que le cri de guerre des Comtes d'Anjou fut le mot *rallie*, en mémoire du ralliement fait par Herbert. Jean de Marmoutier dit qu'Eudes fut fait prisonnier par le vainqueur; et cela sans marquer comment il se racheta. Mais s'il fut pris, il fut presque aussitôt relâché. Après cette victoire, Foulques se va rendre maître de Saumur, où commandoit Gilduin pour le

COMTES DU MAINE.

Prélat, il vint l'assiéger dans le château du Loir. On donne encore une autre raison de cet acte d'hostilité; c'est, dit-on, parce que Gervais avoit fait épouser à Hugues, l'an 1040, BERTHE, fille d'Eudes II, Comte de Blois, et veuve d'Alain III, Duc de Bretagne, malgré le Comte d'Anjou qui désapprouvoit ce mariage, et peut-être toute autre alliance du jeune Comte, dans l'espérance de lui succéder. (Bouquet, T. XI, p. 136.) Quoi qu'il en soit, le Comte d'Anjou, trouvant dans les assiégés plus de résistance qu'il n'avoit espéré, substitua la ruse à la force. Ayant donc attiré Gervais dans son camp sous prétexte d'une conférence amiable, il se rendit maître de sa personne, et le retint prisonnier pendant l'espace de sept ans, comme on le voit par les actes du Concile de Reims, tenu en 1049, où il est menacé d'excommunication s'il ne rend la liberté au Prélat. Geofroi déféra à cette menace; mais, pour prix de sa liberté, il obligea Gervais à lui céder le château du Loir avec d'autres places qui étoient à sa bienséance, et à promettre de ne point rentrer au Mans tant que lui Geofroi vivroit. Le Prélat se retira en Normandie auprès du Duc Guillaume, qui le retint à sa Cour où il fut traité avec distinction. Mais, l'an 1055, il fut pleinement dédommagé de ses infortunes en montant sur le Siége de Reims, et par la dignité de Chancelier du Royaume, qui étoit comme annexée à ce Siége, dont elle fut néanmoins séparée après la mort de Gervais. A l'égard du Comte Hugues, il resta sous la tutele de Geofroi, qui commanda en Souverain dans le Maine. Une mort prématurée termina cette espece de captivité. Hugues finit ses jours le 7 Avril 1051, laissant de son mariage Herbert, qui suit, et N., mariée à Geofroi, Seigneur de Mayenne. Après la mort de Hugues, les Manseaux, découragés, se rendirent à Geofroi Martel, qui entra par une porte dans leur ville, tandis que la Comtesse

(1) Foulques le Rechin, dans le fragment qui nous reste de son histoire d'Anjou, dit que le Comte Geofroi Grisegonelle, après avoir vaincu en bataille rangée à la Roche-sur-Yon (vers l'an 987) Guillaume (II), Comte de Poitiers, et l'avoir poursuivi jusqu'à Mirebeau, lui enleva Loudun. *Gaufridus Grisagonella pater avi mei Fulconis.... excussit Loudunum de manu Pictaviensis Comitis, et in prœlio campestri superavit eum super Rupes, et persecutus est eum usque Mirebellum.* (*Spicil.* in-fol. T. III, p. 232.) Il faut donc que le Comte de Poitiers ait recouvré Loudun peu de tems après la mort de Grisegonelle.

DUCS DE NORMANDIE.

d'Arques, et Mauger, Archevêque de Rouen. Quelques uns donnent encore à Richard pour fille, mais sans nommer sa mere, Adele, femme d'Etienne II, Comte de Champagne. Albéric de Trois-Fontaines rapporte que le Duc Richard, lorsqu'il étoit à Fécam, se déroboit la nuit à ses courtisans pour assister aux matines de l'Abbaye; sur quoi il raconte que ce Prince ayant une nuit trouvé les portes de l'Eglise fermées, et les ayant ouvertes de force, le Sacristain, que le bruit éveilla, vint sur lui, le prit par les cheveux sans le connoître, et lui donna plusieurs coups de poing, qu'il reçut sans mot dire. Le lendemain, ajoute l'Historien, le Duc ayant fait venir le Sacristain, le loua de sa vigilance, et donna à la Sacristie une terre produisant du bon vin pour les Messes. Ce même Duc, suivant Glaber (L. 1, c. 4), à l'exemple de ses prédécesseurs, facilitoit les pélerinages de ses sujets à la Terre-Sainte, et tous les ans il arrivoit des Moines de l'Orient qui s'en retournoient chargés d'aumônes considérables qu'il leur faisoit. Il envoya une fois jusqu'à 100 livres d'or au S. Sépulcre.

RICHARD III.

1026 ou 1027. Richard III, fils de Richard II et de Judith, succéda à son pere dans le Duché de Normandie. Il y eut d'abord de la mésintelligence entre lui et Robert son frere; mais, par l'entremise des Seigneurs, ils se réconcilierent. La mort subite de Richard, qui suivit de près cette réconciliation, fit juger qu'elle n'avoit pas été sincere, parce qu'on crut (peut-être faussement) que Robert l'avoit fait empoisonner. Richard mourut, suivant D. Mabillon, le 6 Août de la premiere année de son régne, ou la seconde selon Ordéric Vital, laissant un fils naturel, Nicolas, que son oncle Robert obligea de se faire Moine à Fécam, où son pere fut enterré, et qui en 1042 devint Abbé de S. Ouen, étant encore fort jeune. Adele, ou Adélaïde, fille du Roi Robert, que Richard avoit épousée l'an 1026, ne lui donna point d'enfans. Elle se remaria, l'an 1028, à Baudouin V, Comte de Flandre.

ROBERT I, dit LE MAGNIFIQUE ET LE DIABLE.

1027 ou 1028. Robert, Comte d'Hiêmes, successeur de Richard III, son frere, au Duché de Normandie, et déja fameux par ses exploits, mé-

COMTES D'ANJOU.

Comte de Blois, qui ne tarda pas à y rentrer. L'année précédente, Foulques, pour serrer la ville de Tours, avoit fait construire dans le voisinage un Fort sur le mont Budel.

L'an 1028, Foulques, excité par l'exemple de Guillaume, Comte d'Angoulême, qui étoit revenu l'année précédente de la Terre-Sainte, entreprend le même pélerinage, accompagné des Evêques de Poitiers, de Limoges, et de plusieurs Seigneurs d'Aquitaine et d'Anjou. (Ademar.) (1) De retour l'année suivante, il attire à Saintes, que Guillaume, Duc d'Aquitaine, lui avoit vendu, ou cédé depuis quelque tems, ce même Herbert, Comte du Maine, qui lui avoit rendu de si grands services à la guerre; et, l'ayant en son pouvoir, il le fait enfermer dans le capitole de cette ville, tandis que la Comtesse d'Anjou entretient sa femme. Herbert demeura prisonnier deux ans entiers, au bout desquels il fut relâché, on ne sait à quelles conditions. Un moderne dit faussement (*Antiq. de Saintes*) que Foulques le fit tuer contre le droit des gens.

Foulques, après la mort du Roi Robert, se rendit médiateur, l'an 1031, entre la Reine Constance et le Roi Henri son fils, à qui elle faisoit la guerre dans la vue de le détrôner et de lui substituer Robert son frere. (*Glaber.*) Il échoua, l'an 1032, au siége de Sens, où il avoit accompagné ce Monarque. (Voy. *les Comtes de Sens.*) Il fait un second voyage, l'an 1035, à la Terre-Sainte, et rencontre sur sa route à Constantinople Robert, Duc de Normandie, avec lequel il continua le voyage, si l'on en croit l'auteur du *Gesta Cons. Andeg.* qui ne mérite pas beaucoup de créance. Il assiégea, l'an 1039, le château de Montbason, dont il se rendit maître; et peu de tems après il donna celui d'Amboise avec ses dépendances à Lisoie son Sénéchal, en le mariant à la niece du Trésorier Sulpice. (*Gesta Domin. Ambas.*) La même année, pour appaiser les remords de sa conscience, il reprend pour la seconde fois, suivant Foulques le Rechin, l'un de ses successeurs (ou la troisieme, comme d'autres le disent), la route de la Terre-Sainte. Ce fut alors qu'on vit ce Comte d'Anjou, si terrible dans les combats, si superbe, si altier, se faire traîner sur une claie par les rues de Jérusalem, nud, la corde au cou, fouetté par deux de ses valets, et criant de toutes ses forces : *Seigneur, ayez pitié du traître et parjure Foulques.* (*Willelm. Malmesb.* L. 3.) Sans doute le ciel exauça ses vœux en le

COMTES DU MAINE.

Berthe sortoit par une autre avec ses enfans.

HERBERT II.

1051. Herbert II étoit en bas âge, c'est-à-dire au-dessous de vingt et un ans, à la mort de Hugues II son pere, suivant Guillaume de Malmesburi, et non pas son frere, comme le prétend M. de S. Marc. Geofroi Martel, se portant pour Administrateur du Maine pendant sa minorité, continua d'exercer dans ce pays toute l'autorité comtale jusqu'à la fin de ses jours. Herbert y étoit cependant reconnu pour le vrai propriétaire du Comté, ainsi que plusieurs actes, faits du vivant de Geofroi, le justifient. Il ne survécut à celui-ci que deux ans, étant mort l'an 1062 (V. S.) suivant la Chronique de Quimperlé, où il est appellé frere utérin de Conan, Duc de Bretagne. Ils étoient en effet enfans de la même mere. Tous les modernes font mourir Herbert sans alliance; mais il est certain qu'il fut marié, quoiqu'on ignore le nom de sa femme, et qu'il eut une fille nommée Marguerite, qu'on fait mal-à-propos sa sœur, laquelle, ayant été fiancée en bas âge à Robert, fils aîné de Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, mourut ayant l'accomplissement du mariage, le 12 Décembre 1063, et fut inhumée à Fécam. Ce fut en considération de ces fiançailles qu'Herbert transmit en mourant le Comté du Maine à Guillaume, recommandant aux Manseaux de le reconnoître pour leur Seigneur s'ils vouloient vivre en paix. (*Ordéric Vital*, p. 488.) Après sa mort, Berthe, sa mere, retourna en Bretagne, où elle finit ses jours au mois de Juin 1085, suivant la même Chronique de Quimperlé.

GAUTHIER.

1062. Gauthier, Comte de Vexin et non de Meulent, époux de Biote, fille d'Herbert Eveille-Chien, se mit

(1) C'est vraisemblablement le même voyage de Foulques que la Chronique de Tours rapporte à la 23e année du Roi Robert (1020 de J. C.), et dont elle raconte les particularités suivantes. Pour obtenir des Sarrasins la permission d'entrer dans le S. Sépulcre, il fut contraint à promettre de souiller de son urine ce saint lieu. Mais, ayant eu soin de se munir d'une vessie remplie de bon vin blanc, il la mit entre ses cuisses et la répandit en guise de l'ordure qu'on vouloit qu'il lâchât. S'étant ensuite prosterné pour faire sa priere, il arracha avec ses dents, à l'insu des Infideles, une grosse pierre du Sépulcre, et l'emporta. (*Chr. Turon. apud* Bouquet, T. X, p. 283.) Le même trait se rencontre dans la Chronique de S. Florent et dans le *Gesta Cons. Andeg. ibid.* pp. 256-264.

DUCS DE NORMANDIE.

rita par sa libéralité le surnom de MAGNIFIQUE, et celui de DIABLE par sa maniere de faire la guerre. Sa maxime étoit qu'il falloit la pousser à toute outrance pour la terminer promptement, ou ne point la déclarer. La premiere qu'il eut fut contre Robert, son oncle, Archevêque de Rouen, qu'il obligea, l'an 1028, de se retirer en France, après lui avoir enlevé la ville d'Evreux, dont il étoit Comte. (Voy. *les Comtes d'Evreux.*) Cette guerre fut suivie d'une autre contre l'Evêque de Bayeux, soutenu des Comtes du Perche et d'Alençon. Le Duc força ces rebelles à venir lui demander pardon. L'an 1030, après les plus beaux exploits, il rétablit Baudouin IV, Comte de Flandre, son beau-frere, que son propre fils avoit dépouillé de ses Etats. Il ne fut pas moins utile, l'année suivante, au nouveau Roi de France, Henri I, que la Reine Constance sa mere vouloit renverser du trône, où il étoit à peine monté, pour y placer Robert son second fils, comme plus docile à ses volontés. Elle disoit, pour justifier cette injuste préférence, que tel avoit été le vœu du Monarque, son époux, en mourant. Le parti formé contre Henri étoit si violent, qu'il fut contraint de se sauver lui douzieme en Normandie, et là d'implorer le secours du Duc Robert, son véritable ami. Le Duc le reçut à Fécam; et après l'avoir équipé d'armes et de chevaux, il l'envoya à son oncle Mauger, Comte de Corbeil, qu'il chargea d'entrer à main armée sur les terres des ennemis du Monarque et d'y mettre tout à feu et à sang. Il écrivit en même tems aux Commandans des places de Normandie voisines de la France, avec ordre de faire des courses jusqu'aux portes des villes révoltées, de ravager les campagnes, et de faire main-basse sur tout ce qu'ils rencontreroient. Henri, avec ces secours et ceux que lui amenerent ses vassaux fideles, fit des progrès si éclatans et si rapides, que la Reine se vit réduite à lui demander la paix. *Quod cernens Constantia*, dit un auteur du tems, *mox ab eo dextram expetiit, et deinceps quoad vixit tempore sibi fidelis extitit.* (Duchêne, T. IV, p. 148.) Henri, pour reconnoître les services que lui avoit rendus le Duc de Normandie, lui céda Chaumont, Pontoise, et tout le Vexin françois: source de haine et de guerres pour la suite. (Bouquet, T. X, p. 276.) Robert, la même année ou la suivante, marche contre Alain, Comte de Bretagne, qui refusoit de lui rendre hommage. Le succès de ses armes réduisit le Comte, dans la seconde campagne, à prendre le parti de la soumission.

Le Roi de France ne fut pas le seul Monarque persécuté dont Robert prit la défense. L'an 1034, il s'embarqua

COMTES D'ANJOU.

mettant hors d'état de retomber dans ses anciennes fautes: car étant revenu à pied, il fut attaqué à Metz d'une maladie dont il mourut dans cette ville le 21 Juin 1040. Ses entrailles y furent enterrées, et son corps fut transporté dans l'Eglise de Beaulieu de Loches. (*Gesta Cons. Andeg.*) D'ADELE, ou ELISABETH, fille de Bouchard le Vieux, Comte de Vendôme, sa premiere femme, Foulques laissa une fille, nommée Adele, mariée à Bodon, ou Eudes de Nevers; alliance d'où sont sortis les anciens Comtes de Vendôme, et Gerberge, femme d'un Comte nommé Guillaume. Foulques eut d'HILDEGARDE, ou HERMENGARDE, sa seconde femme, morte le 1 Avril 1046 à Jérusalem (Mabillon), Geofroi, qui suit, avec Hermengarde, femme de Geofroi Ferréol, dit aussi Albéric, fils de Geofroi Forole, et Comte, ainsi que lui, de Château-Landon, ou de Gâtinois, qui devint la tige de la seconde race des Comtes d'Anjou. » Ce Geofroi de Château-Landon, dit Ménage (*Hist. de Sablé*, p. 118), étoit fils de Geofroi, » Comte de Gâtinois, et de Béatrix, » fille d'Albéric II, Comte de Mâcon, » et d'Ermentrude, fille de Létalde, » Comte de Bourgogne, et de Richilde ». Il y a ici une méprise, en ce que Ménage fait Ermentrude fille de Létalde, au lieu qu'elle n'étoit que sa bru. (Voyez *les Comtes de Mâcon.*) Revenons à Foulques. Ce Comte étoit fort mauvais mari. Il fit brûler, suivant plusieurs Ecrivains, sa premiere femme, l'an 1000, sur un soupçon d'adultere. (Quelques uns néanmoins disent qu'elle périt dans un incendie fortuit, qui consuma en partie la ville d'Angers; d'autres, qu'il la poignarda de sa main, après qu'elle se fut sauvée d'un précipice où son mari l'avoit fait jetter.) Foulques contraignit sa seconde femme par ses mauvais traitemens à se retirer à la Terre-Sainte. Ce Comte bâtit, outre Montrichard, plusieurs autres châteaux, dont les principaux sont Montbason, Mirebeau, construits avant l'an 1000, et Château-Gonthier (1), commencé en 1037 (et non 1007), qu'il appella ainsi du nom de son concierge, qui en fut le Châtelain, et auquel succéda, du vivant du même Foulques, un nommé Ives, ou Ivon. Foulques Nerra est aussi fondateur de l'Abbaye de Beaulieu, comme on l'a dit, de celle de S. Nicolas d'Angers en 1020, et de celle de Roncerai dans la même ville en 1028. (*Voy.* Alain III, *Duc de Bretagne*, et Herbert I, *Comte du Maine.*)

GEOFROI II, DIT MARTEL.

1040. GEOFROI II, surnommé MARTEL, Comte de Vendôme, fils de Foul-

COMTES DU MAINE.

en possession du Comté du Maine après la mort d'Herbert II, par le droit prétendu de sa femme. L'année suivante, comme le marque Ordéric Vital, Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, dont le fils aîné Robert avoit été fiancé, ainsi qu'on l'a dit, à la fille d'Herbert II, encore vivante alors, vint dans le Maine, s'empara de la capitale après en avoir ravagé les environs, et emmena Gauthier avec sa femme à Falaise, où ils moururent de poison, l'un et l'autre, peu de tems après, sans laisser d'enfans (*Ordéric Vit.* L. 4, p. 534.)

GUILLAUME LE BÂTARD.

1063. GUILLAUME LE BÂTARD, Duc de Normandie, après s'être rendu maître du Mans, ne le fut pas aussitôt de tout le Maine. Il trouva dans Geofroi, Seigneur de Mayenne, un rival qui lui fit acheter un peu chèrement la conquête de ce pays. A la fin, il réduisit Geofroi à lui demander la paix; et dès lors les Manseaux, abandonnés de leur Chef, se soumirent au Duc. Mais bientôt la Noblesse du Maine, à la tête de laquelle étoit le Vicomte Herbert, lasse de la domination normande, fit alliance avec Geofroi le Barbu, Comte d'Anjou, pour secouer un joug qu'elle trouvoit insupportable. Guillaume, pour prévenir les effets de cette ligue, céda au Comte d'Anjou la supériorité territoriale du Maine, s'en réservant l'utile et le réel. De cette sorte les Manseaux eurent deux maîtres au lieu d'un. Guillaume, afin de tenir en respect la ville du Mans, y fit construire, par la veuve d'un Ingénieur anglois, un Fort qu'on appelle encore du nom de cette femme la Tour de Ribandelle, ou Orbandelle, dans les actes de féodalité, pour en désigner la mouvance, quoique ce Fort n'existe plus. Cette précaution ne réprima pas les dispositions des Manseaux à la révolte. L'an 1069, ou environ, tandis que Guillaume est occupé à réduire les Anglois rebelles, ils font venir d'Italie Atton, ou Azzon, Marquis de Ligurie, avec sa

(1) Le terrein sur lequel fut édifié Château-Gonthier s'appelloit *Basilica*, Basoche. Cette terre fut érigée en Marquisat, par Lettres de Juillet 1656, en faveur de Nicolas de Bailleul, Président à Mortier au Parlement de Paris, et Chancelier de la Reine, avec la

DUCS DE NORMANDIE.

sur une flotte considérable pour aller replacer sur le trône d'Angleterre ses deux cousins, Alfred et Edouard, chassés par le Roi Canut. La flotte fut battue par la tempête, et obligée de se retirer près de l'Isle de Jersei. Canut, malgré cet échec des Normands, ne laissa pas de négocier la paix avec Robert, et lui fit offrir la moitié de l'Angleterre pour les deux Princes qu'il protégeoit. (Voy. *les Rois d'Angleterre.*) Une vie passée dans le tumulte des armes et les désordres qu'elle entraîne, causa des remords à Robert le Diable sur le retour de l'âge. Pour expier ses crimes, il ne jugea point de moyen plus sûr que le pélerinage de Jérusalem. C'étoit la dévotion à la mode. Il l'entreprit en 1035, et le fit en partie nud-pieds. Ayant pris sa route par l'Italie, il fit une entrée magnifique à Rome. Les anciennes Chroniques racontent qu'avant d'arriver en cette ville, il fit ferrer d'or sa mule, avec défense à ses gens de ramasser les fers s'ils venoient à tomber, *comme il avint*, disent-elles. Le Pape lui donna la croix, selon Jean Bromton, avec des lettres de recommandation pour l'Empereur de Constantino-

COMTES D'ANJOU.

ques Nerra, né le 14 Octobre 1006, succéda à son pere dans le Comté d'Anjou, qu'il avoit administré pendant la derniere absence de ce Prince. Eudes, Comte de Poitiers, ayant alors tenté, à la faveur de l'éloignement de Foulques, une invasion dans l'Anjou, Geofroi marcha contre lui, le poursuivit, et le tua, le 10 Mars 1039, devant le château de Mauzé dans l'Aunis. L'an 1043, Henri I, Roi de France, fit présent à Geofroi de la ville de Tours, dont il avoit dépouillé Thibaut III, Comte de Blois, pour crime de félonie. Geofroi s'étant mis en devoir de prendre possession de cette ville, fut obligé, par la résistance des habitans, de l'assiéger. Thibaut accourut à leur secours; mais il fut battu près de S. Martin le Beau, ou de la Guerre (*de Bello*), sur le Cher, et fait prisonnier par Geofroi le 21 Août de l'an 1044, et non 1042, comme quelques uns le prétendent. Pour sa rançon il lui en coûta les villes de Tours, excepté l'Abbaye de Marmoutier qu'il retint, de Langei et de Chinon, avec leurs dépendances, et la réserve de la mouvance envers le Comte de Chartres, ou de Blois: cir-

COMTES DU MAINE.

femme Gersende, fille d'Herbert Eveille-Chien, et son fils Hugues, le reconnoissent pour leur Comte; et ayant fait main basse sur les Normands, ils en délivrent le pays. Mais Atton, après avoir épuisé en largesses indiscretes l'argent qu'il avoit apporté, s'appercevant qu'il étoit méprisé des Manseaux, prend le parti de retourner en Italie, laissant sa femme et son fils sous la garde de Geofroi, Seigneur de Mayenne. Les Manseaux, reconnoissant dans le jeune Hugues l'héritier du Maine, obéissent d'abord assez docilement au tuteur du jeune Prince, et à sa mere; mais, le Seigneur de Mayenne les ayant irrités par de nouvelles exactions, ils le chassent de leur ville, persécutent à outrance ses partisans, et ne connoissent plus ni loix, ni maître, ni subordination. Geofroi prend alors le parti d'envoyer en Italie son pupille, après quoi il se retire

---

mouvance de deux Baronies et de trente-six paroisses. Telle est, suivant Ménage (*Hist. de Sablé*), combiné avec le P. Anselme (T. III, page 317-320), la suite généalogique des Seigneurs de Château-Gonthier:

IVES, ou IVON, troisieme fils d'Ives I, Comte d'Alençon et de Bellême.

RENAUD I, Seigneur de Château-Gonthier, tué l'an 1066, le Jeudi-Saint (13 Avril), par la populace d'Angers, armée pour la défense du Comte Geofroi le Barbu. BÉATRIX sa femme.

ALARD I, Seigneur de Château-Gonthier, mari, 1o d'ELISABETH, fille, à ce qu'on prétend, du Seigneur de Mathefelon; 2o de MATHILDE, fille de Robert le Bourguignon. Alard mourut à la Terre-Sainte en 1101. — RENAUD, Seigneur de Château-Renaud.

RENAUD II, mort à la Terre-Sainte, en 1101, comme son pere. — ELISABETH, femme de Geofroi, Seigneur de Durtal. — HERSENDE, épouse d'Hubert de Champagne.

ALARD II, Seigneur de Château-Gonthier, vivoit en 1123. MAHAUD DE CRAON sa femme. — GEOFROI vivoit en 1096.

ALARD III, Seigneur de Château-Gonthier, vivoit en 1145. EULIE, ou EULATE, sa femme, Dame de Briolé. — LAURENCE, mariée à N. Turpin, dont sortent les Seigneurs de Crissé.

RENAUD III, Seigneur de Château-Gonthier. On lui donne pour femme BÉATRIX, fille de Rotrou III, Comte du Perche.

ALARD IV, Seigneur de Château-Gonthier, épousa EMME, fille d'André II, Seigneur de Vitré. Il fonda, suivant Ménage, en 1206, l'Hôpital de Château-Gonthier.

JACQUES, Seigneur de Château-Gonthier, fut un des Seigneurs qui prétendirent, après la mort de Guillaume, Evêque de Châlons et Comte du Perche, arrivée en 1226, avoir part au Comté du Perche. Par le partage qui s'en fit en 1230, le Comte de Champagne lui céda Nogent-le-Rotrou avec une part du bois Perchet, et les Domaines de Longvillier et de Montigni. Jacques mourut avant 1263. Il avoit épousé, l'an 1239, HAVOISE, fille de Matthieu II, Sire de Montmorenci et Connétable de France, dont il eut un fils mort en bas âge, et deux filles, Emme, qui suit, et Philippete, Dame d'Hérouville.

EMME, ou EMMETE, fille aînée de Jacques de Château-Gonthier, et sa principale héritiere, épousa fort jeune, du vivant de son pere, GEOFROI III, Seigneur de la Guerche, de Poancé, de Martigné, &c. Ménage lui donne pour second époux Girard Chabot. Elle mourut vers l'an 1270, laissant de son premier époux une fille unique, JEANNE DE LA GUERCHE, qui porta l'héritage de ses pere et mere en mariage à JEAN DE BRIENNE, Vicomte de Beaumont, qui par là devint Seigneur de Château-Gonthier. Cette Seigneurie subsista dans cette Maison, d'où elle entra par une fille dans celle de Chamaillard-d'Antenaise, et passa ensuite dans celle des Comtes, depuis Ducs, d'Alençon, et enfin dans la Maison de Bourbon.

DUCS DE NORMANDIE.

ple. N'ayant point trouvé de siéges pour s'asseoir à l'audience de ce Prince, Robert et ses gens, après l'avoir salué profondément, laisserent tomber leurs manteaux et s'assirent dessus. Mais ils refuserent, en se retirant, de les reprendre, disant au Chambellan, qui vouloit les leur rendre, que l'usage des Normands n'étoit pas d'emporter leurs siéges avec eux. (*Joan. Bromton*, p. 913.) Ce fut à Constantinople que le Duc rencontra Foulques Nerra, Comte d'Anjou, qui faisoit le même pélerinage que lui, si l'on s'en rapporte à l'auteur du *Gesta Cons. Andegav.* Ils continuerent la route de compagnie, suivant le même Ecrivain, conduits par des Marchands d'Antioche qui s'étoient offerts de leur servir de guides. Mais, au bout de quelques journées, Robert, accablé de fatigues, fut obligé de se faire porter en litiere par quatre Maures. Un pélerin normand qui revenoit de la Terre-Sainte, l'ayant rencontré en cet équipage, lui demanda s'il n'avoit rien à mander au pays. *Tu diras*, répond le Duc, *que tu m'as vu porter en paradis par quatre diables.* Au retour de Jérusalem, Robert se trouve exposé à plusieurs embûches, et meurt empoisonné à Nicée en Bithynie le 2 Juillet de la même année 1035. On l'enterra honorablement dans la basilique de Sainte Marie de la même ville, où jamais on n'avoit accordé la sépulture à aucun homme. Avant son départ, il avoit désigné pour son successeur, dans une Assemblée des Etats de Normandie, Guillaume son fils, qui lui étoit né d'Harlette, sa concubine; et, l'ayant mené ensuite à la Cour du Roi Henri, il l'avoit laissé sous la garde et protection de ce Monarque, et sous la conduite du Comte Gilbert. Robert eut aussi une fille bâtarde, Adélaïde, femme d'Eudes de Champagne, fils du Comte Etienne II, et tige des Comtes d'Aumale. Harlette, fille d'un Pelletier de Falaise et concubine du Duc Robert, se maria du vivant de ce Prince avec Harlevin, Seigneur de Conteville, dont elle eut Odon, ou Eudes, depuis Evêque de Bayeux, et Robert, Comte de Mortain. Celui-ci, ayant épousé Mathilde de Montgomeri, eut de ce mariage un fils nommé Guillaume, lequel, ayant été pris à la bataille de Tinchebrai, l'an 1106, fut emmené prisonnier en Angleterre où il mourut; et trois filles, dont Emme, la derniere, devint femme de Guillaume IV, Comte de Toulouse. (Robert du Mont.) On voit dans le Cartulaire de S. Amand de Rouen une Charte du Duc Robert, où il appelle la Normandie son Royaume: *Notum esse volumus cunctis regni nostri fidelibus.* (fol. 57, v°.)

GUILLAUME II, DIT LE BÂTARD ET LE CONQUÉRANT.

1035. GUILLAUME II, fils naturel

COMTES D'ANJOU.

constance que les Historiens modernes n'ont pas connue, mais prouvée par un des articles du premier livre, fol. 58, des vassaux de Champagne. Maître de presque toute la Touraine, Geofroi porta ses vues sur le Maine. Gervais, Evêque du Mans, l'amorça lui-même en lui faisant accorder par le Roi Henri I le droit de recommander l'Evêché de cette ville, c'est-à-dire d'y présenter. L'intention du Prélat étoit d'engager par là Geofroi à prendre la défense du jeune Comte Hugues II contre Herbert Baccon son oncle et son oppresseur. Mais Gervais eut lieu de se repentir de lui avoir obtenu cette faveur dont il se prévalut, et contre lui-même en le persécutant à outrance (Voy. *les Comtes du Maine*), et contre Hugues, en faisant tous ses efforts pour lui enlever son Comté. A la fin il vint à bout, l'an 1051, de se faire déclarer administrateur du Maine pendant la minorité du jeune Comte Herbert II, fils et successeur de Hugues II. Avant que d'obtenir ce point, et tandis qu'il tenoit l'Evêque du Mans dans les liens, il se rendit à Goslar en Juin 1047, avec Agnès sa femme, auprès de l'Empereur Henri III, gendre de la Comtesse, et du Duc d'Aquitaine, son premier mari, d'où il accompagna ce Monarque dans son expédition d'Italie. Nous avons la preuve de ce voyage et de son époque dans une Charte de Geofroi et d'Agnès pour le Monastere de Roncerai, dont la date porte: *Actum publicè in Ecclesia S. Albini, regnante Rege Henrico, Archiepiscopo Turonis Arnulfo, et transactâ antè quadragesimâ defuncto Huberto, Pontifice Andegavensi, cùm redissent Comes et Comitissa de Apulia.* (Mabil. *Annal.* L. 59, n. 17.) A leur retour et dans la même année, le Comte et la Comtesse d'Anjou fonderent l'Abbaye de Notre-Dame à Saintes pour des filles.

Geofroi Martel n'étoit pas de caractere à souffrir que ses vassaux manquassent impunément à la foi qu'ils lui devoient. Guerin, l'un d'entre eux, Sire de Craon, s'étant avisé, vers l'an 1051, de porter son hommage à Conan, Comte, ou Duc, de Bretagne, le Comte d'Anjou, irrité de cette félonie, confisqua dans une Assemblée de ses Barons la terre de Craon. Guerin, assuré de la protection du Duc de Bretagne, et du secours de Robert de Vitré, son gendre, reçut avec mépris la nouvelle de sa condamnation. Pour faire savoir à Geofroi ses dispositions, il élargit deux prisonniers qu'il avoit faits en Anjou, avec charge de dire au Comte que son jugement étoit faux, et qu'il étoit prêt à le soutenir, la lance à la main, au promoteur de ce jugement, Robert le Bourguignon, Baron de Sablé, troisieme fils de Renaud I, Comte de Nevers. Pour effectuer cette bravade, il entre à la tête de ses trou-

COMTES DU MAINE.

dans son château de la Chartre-sur-Loir. Gersende reste au Mans; et ne pouvant se passer de ce Seigneur, elle le rappelle et l'introduit secrétement dans la citadelle. Les Manseaux, pour le déloger, appellent à leur secours Foulques le Rechin, Comte d'Anjou, qui, n'ayant pas approuvé l'accommodement fait entre Geofroi le Barbu, son frere, et Guillaume le Bâtard, prétendoit toujours que le Maine lui appartenoit. La ville du Mans est assiégée, et Geofroi de Mayenne obligé de l'abandonner. Le Roi d'Angleterre, étant arrivé dans le Maine peu de tems après sa retraite, fait rentrer sans beaucoup d'efforts ce pays sous sa domination. (*Gesta Cenoman. Episcop.*) Mais Foulques le Rechin ne laissa pas long-tems Guillaume paisible possesseur de ce pays, dont il s'étoit retiré à son approche. Par ses pratiques secretes, il se fit une révolution générale dans le Maine en sa faveur, après le départ du Roi d'Angleterre. Jean, Seigneur de la Fleche, vassal du Comte d'Anjou, fut presque le seul qui demeura fidele aux Normands. Foulques, l'an 1078, marche contre lui avec le Duc de Bretagne son allié, et vient l'assiéger dans sa ville. Guillaume vole à son secours. Foulques, instruit de la marche du Roi d'Angleterre, leve le siége pour aller au devant de lui. Les deux armées se rencontrent dans la lande de la Briere, près de la Fleche. Mais, sur le point de combattre, un Cardinal et quelques Moines, auxquels se joignirent les Comtes d'Evreux et de Bellême, ayant fait leur remontrance aux Chefs des deux armées, les engagerent à faire un Traité qui confirma au Comte d'Anjou la Suzeraineté du Maine, dont Robert, fils aîné de Guillaume, lui fit hommage en même tems. (*Ordér.* L. 4, p. 533.) Les Historiens modernes se trompent d'après Duchêne en rapportant cette expédition à l'an 1073. (*Voy.* Bouquet, T. XII, p. 592, n.) La réconciliation de Foulques avec le Seigneur de la Fleche ne fut pas sincere, ou du moins ne fut pas durable; car nous voyons qu'en 1081 il vint assiéger cette place, la prit et la brûla. (Bouquet, *ibid.* pp. 478-479.) Gersende étoit morte alors, et

du

DUCS DE NORMANDIE.

du Duc Robert I, et d'Harlette né à Falaise sur la fin de 1027, fut envoyé, après la mort de son pere, par le Roi Henri I, en Normandie, pour prendre possession de ce Duché, à l'exception du Vexin françois, que ce Monarque retint. Le défaut de sa naissance et son extrême jeunesse donnerent lieu à plusieurs conspirations qui se formerent pour le dépouiller. Roger de Toéni, qui tiroit son origine d'un oncle du Duc Rollon, fut un des premiers qui s'éleverent contre lui. Il avoit un assez grand nombre de partisans : mais avant qu'il les eût rassemblés, il fut tué par un autre Roger, Seigneur de Beaumont. Le sang de ce rebelle n'éteignit pas le feu de la révolte : il demeura caché sous la cendre, et éclata par des éruptions fréquentes, dont la plus dangereuse fut excitée par Gui Comte de Brione et de Vernon, cousin du Duc Guillaume, et fils de Renaud I, Comte de Bourgogne. Guillaume, avec lequel il avoit été élevé, l'avoit lui-même gratifié des terres dont il jouissoit en Normandie ; mais l'ambition étouffa tellement dans son cœur les sentimens de reconnoissance, qu'il attenta, non seulement au trône, mais à la vie de son bienfaiteur. Ayant échappé avec peine au danger, le Duc se réfugie auprès du Roi Henri, qui se met lui-même à la tête d'une armée pour le rétablir. Il y réussit par la victoire qu'il remporta, l'an 1047, sur les factieux au Val des Dunes, entre Caen et Argentan. Les services du Monarque françois n'étoient pas gratuits : il avoit exigé d'avance que le Duc lui cédât pour son dédommagement le château de Tillieres, qui l'incommodoit. Maître de la place, il la fit raser, et ensuite la réédifia, contre la parole qu'il avoit donnée. Ce fut la cause d'un refroidissement entre ces deux Princes, qui dégénéra en une guerre ouverte.

L'an 1053, Guillaume, Comte d'Arques, sollicité par Mauger son frere, Archevêque de Rouen, et appuyé de la France, se révolte contre le Duc de Normandie, prétendant qu'étant fils légitime de Richard II, ce Duché lui devoit appartenir plutôt qu'au bâtard de Robert II. Bataille devant le château d'Arques assiégé par le Duc et le Comte d'Eu. Enguerand II, Comte de Ponthieu, allié du rebelle, y périt avec plusieurs Seigneurs du même parti ; d'autres sont faits prisonniers. Le Roi de France, campé à S. Aubin, s'en retourne dès qu'il apprend la défaite des alliés. L'an 1054 (V. S.), nouvelle irruption du Monarque françois, assisté du Comte d'Anjou, dans la Normandie. Il entre en Février dans le Comté d'Evreux, tandis qu'Eudes son frere pénetre dans le Caux par le Beauvoisis. Mais ce dernier est défait par le Comte d'Eu près de Mortemer (1), et

COMTES D'ANJOU.

pes sur les terres du Comte, et s'avance jusqu'aux portes d'Angers. Mais apprenant que Geofroi Martel accourt au secours de la place, Guerin se retire dans un poste avantageux, entre la Maine et la Sarte. Le Comte l'ayant atteint, le combat s'engage. Guerin va droit, la lance baissée, à Robert le Bourguignon qu'il avoit remarqué. Sa lance se rompt dans les armes de Robert sans le blesser. Celle du Bourguignon le perce de part en part, et le renverse presque mort. Il expire tandis qu'on l'emporte à Craon. Arrivé dans cette ville, Geofroi Martel en donne la Seigneurie au vainqueur de Guerin, se réservant le Prieuré de S. Clément de Craon. Mais Guerin laissoit une fille unique nommée Berthe, veuve de Robert de Vitré. Robert le Bourguignon venoit aussi de perdre Havoise de Sablé, sa femme. Pour lui assurer la possession tranquille de la terre de Craon, Geofroi Martel lui fit épouser la fille de Guerin, et par là le rendit l'un des Seigneurs les plus puissans de l'Anjou. (Ménage, *Hist. de Sablé*, pp. 120-123. Morice, *Hist. de Bret.* T. I, pp. 73-74.)

Continuons l'histoire de Geofroi Martel. Quelqu'habile qu'il fût au métier de la guerre, la victoire ne couronna pas toujours ses expéditions. Ayant osé prendre les armes contre le Roi Henri, son Souverain, ce Monarque le contraignit par ses victoires et ses conquêtes à lui demander la paix. Le Comte d'Anjou voulut se venger de ses pertes sur Guillaume, Duc de Normandie, qui avoit servi le Roi contre lui ; mais il n'y trouva pas son avantage. La prise de Domfront et d'Alençon, qui ne lui coûta que la peine de corrompre les principaux habitans de ces deux places, lui fit naître à la vérité l'espérance de faire de grandes conquêtes en ce pays. Mais ce fut une illusion dont le Duc ne tarda pas à le faire revenir. Guillaume vint mettre le siége devant Alençon, et pressa si vivement la place, que les assiégés furent bientôt aux abois. Le Comte d'Anjou ne manqua pas d'accourir à leur secours, et dans sa route il dépêcha au Duc deux Seigneurs de son parti pour lui annoncer que dans trois jours il lui livreroit bataille, monté sur un cheval de tel poil, et avec telles armoiries : *Simul eximiâ arrogantiâ colorem equi sui, et armorum insignia quæ habiturus sit, insinuat.* Il nous paroît que, sur l'article des armoiries, l'Historien (c'est le continuateur de l'histoire de Bede) fait parler Geofroi Martel suivant l'usage du tems où il écrivoit : car il y a des preuves certaines que ces marques de distinction n'étoient pas encore en usage du tems de ce Prince. Guillaume rendit au Comte rodomontade pour rodomontade. Mais

COMTES DU MAINE.

même dès l'an 1072 au plus tard, selon Muratori. L'an 1083, Hubert, Vicomte du Mans, et gendre de Guillaume I, Comte de Nevers, s'étant brouillé avec le Roi Guillaume, se met en garde contre son ressentiment. Ne pouvant défendre ses châteaux de Beaumont et de Frênai sur la Sarte, il les abandonne, va se cantonner dans celui de Sainte-Susanne, sur les confins de l'Anjou et du Maine, et de là fait des courses sur les Normands, chargés de garder la derniere de ces deux provinces. C'étoit, dit Ordéric Vital, un Seigneur d'une haute extraction, d'un grand courage, d'une valeur à toute épreuve, et d'une hardiesse que rien n'étonnoit. Guillaume étant venu pour l'assiéger dans Sainte-Susanne, ne put y réussir : des rochers escarpés, qui environnoient la place, en défendoient l'approche. Le Monarque se contenta de faire construire un Fort dans le Val-Beugi pour la tenir en bride, et partit ensuite pour la Normandie, où l'appelloit une nouvelle révolte de Robert son fils. En quittant le Maine, il y laissa Guillaume et Henri, ses deux autres fils, pour continuer la guerre sous la conduite du Duc de Bretagne. Elle dura l'espace de trois ans, pendant lesquels Hubert soutint si vaillamment les efforts de ses ennemis, et leur fit essuyer de si grandes pertes avec les secours qui lui étoient venus d'Aquitaine, de Bourgogne, et d'autres provinces, que désespérant de pouvoir le réduire, le Roi Guillaume, malgré toute sa fierté, prit le parti de lui offrir la paix. Elle se fit en rétablissant le Vicomte dans tous les biens et honneurs dont il avoit été privé. (*Ordéric*, L. VII.) Le Roi Guillaume ne survécut guere plus d'une année à cet événement, étant mort le 8 ou le 9 Septembre 1087 (Voy. *les Ducs de Normandie.*) Le Vicomte Hubert paroît l'avoir suivi de près au tombeau. Il avoit épousé, l'an 1067, Ermengarde, fille de Guillaume I, Comte de Nevers, après la mort de laquelle il se remaria, vers l'an 1086, à Godechilde. Du premier lit il eut Raoul III, son successeur; Godechilde, Abbesse d'Estival;

(1) Et non pas de Mortain, comme il a été dit T. I, p. 570, col. 1, l. 6, en remontant.

DUCS DE NORMANDIE.

prend la fuite après avoir perdu Raoul le Chambrier, Général de ses troupes, et plusieurs autres Seigneurs. Le Duc de Normandie mande aussitôt cette nouvelle au Roi, qui prend une seconde fois le parti de la retraite. (Bouquet, T. XI, p. 620.) Rebuté par cet échec, Henri se détermine à faire la paix avec le Duc; et pour lui donner un gage assuré du retour de son amitié, il consent à lui rendre le château de Tillieres. Guillaume, se voyant affermi dans ses Etats, pense à se marier, et épouse, l'an 1056, suivant la Chronique de Tours (d'autres disent l'an 1054), Mathilde, fille de Baudouin V, Comte de Flandre. Une ancienne Chronique manuscrite (*Bibliot. de S. Germain-des-Prés*, n° 139) nous apprend sur les préliminaires de cette alliance une anecdote singuliere, que nous rapporterons sans la garantir. *Guillaume*, dit-elle, *envoya au Comte Bauduin de Flandre, et li requist sa fille en mariage. Cette chose plot bien au Comte Bauduin, si en parla à sa fille; mais elle respondit qu'elle n'averoit ja bastard à mari. Donc renvoya li Quens au Duc, et s'excusa du mariage plus courtoisement que il pot. Une piece après sot il Duc comment la Demoiselle avoit respondu; si en ot grant dépit. Pour ce print de ses gens avecques lui, et s'en alla à Lille, et entra en la salle, et passa outre, jusques en la chambre de la Comtesse. Il trouva la fille au Comte, si la prist par les treces, si la traisna parmi la chambre et défoula à ses piés. Puis issi de layens et monta sur son palefroi.... puis s'en rala en son pays. De cette chose fut li Quens Bauduins mout courecies; mais, par le conseil de prudhommes, s'accorda li Duc à li, et furent bons amis.* Bref, Mathilde, oubliant l'affront qu'elle avoit reçu, consentit à donner sa main à Guillaume. Cette alliance, le cours des prospérités de ce Prince, et la donation que lui fit du Comté du Maine le Comte Herbert II, irriterent la jalousie de ses voisins, et lui attirerent plusieurs guerres dont il sortit avec gloire. Il assista, l'an 1059, suivant les Chroniques françoises de Normandie, au sacre du Roi Philippe I, avec une suite nombreuse et magnifique.

Informé, l'an 1062, qu'Harald, fils de Godwin, Comte de Kent, et proche parent d'Edouard, Roi d'Angleterre, vient d'être pris sur les côtes de Ponthieu par le Comte Gui, le Duc Guillaume oblige celui-ci par ses menaces à lui remettre entre les mains son prisonnier. Maître de la personne d'Harald, il le comble de caresses, lui fait part de ses prétentions sur la Couronne d'Angleterre, s'efforce de le mettre dans ses intérêts, lui offre même sa fille en mariage, et exige de lui un ser-

COMTES D'ANJOU.

lorsque les deux armées furent en présence, Geofroi Martel tourna le dos et se retira. La ville d'Alençon ouvrit alors ses portes au Duc; et Domfront (1), devant lequel il vint ensuite se présenter, imita cet exemple. Le Duc après cela s'étant mis en devoir de fortifier Ambieres sur les confins de la Normandie et du Maine, Geofroi surprit son armée dans un bois où il lui avoit tendu une embuscade. Guillaume perdit en cette occasion plusieurs Chevaliers de marque, » dont il fut si iré, dit une » ancienne Chronique, qu'il courut » sus de si grant force audit Geofroi, » et le férit de son épée tellement, qu'il » lui froissa le heaulme, et lui coupa » la coiffe, et lui trancha l'oreille, et » de ce coup l'abattit par terre. Mais » il fut relevé et remonté, et le Comte » Helye (lisez Herbert) du Mans fut » prins. Lors les Angevins et Manseaux » furent déconfis, et s'enfuy Geofroi » Martel; puis revint ledit Duc de» vant Ambieres et Néel, fit faire un » châtel qu'il garny de gens et de vi» vres pour contraindre Geofroi Mar» tel et ses gens. »

La paix entre le Roi de France et le Duc de Normandie ayant été rompue en 1054, Geofroi se joignit au premier et lui amena des troupes avec lesquelles il entra sur les terres du Duc. Mais une victoire remportée par celui-ci sur une partie des troupes du Roi l'obligea de se retirer ainsi que ses alliés.

L'an 1057, guerre entre Geofroi et Thibaut, Comte de Blois. Elle fut longue et sanglante. C'est tout ce que nous apprend là-dessus une Charte de l'Abbaye de Vendôme, dans l'extrait qu'en rapporte D. Bouquet T. XI, p. 430. On a parlé, sur Guillaume IV, Eudes et Guillaume V, Comtes de Poitiers, des démêlés que Geofroi Martel eut avec ces Princes, et des avantages qu'il remporta sur eux. Voyant approcher le terme de ses jours, il se retira au Monastere de S. Nicolas d'Angers, où il mourut le 14 Novembre 1060, sans laisser d'enfans de ses trois femmes, dont la premiere fut Agnès, veuve de Guillaume le Grand, Comte de Poitiers, et fille d'Otte-Guillaume, Comte de Bourgogne, avec laquelle il vivoit encore l'an 1047, époque de la fondation qu'ils firent ensemble de l'Abbaye de Notre-Dame de Saintes. Mais il la répudia depuis pour épouser Græcia, veuve de Berlai I, Seigneur de Montreuil en Anjou, qu'elle avoit fait pere de Renaud, qui fut Archevêque de Reims, et d'autres enfans, de l'un desquels sortit Berlai II de Montreuil, suivant le Cartulaire de S. Nicolas d'Angers (fol. 55). Adélaïde, Princesse étrangere, fut la troisième femme de Geofroi. Græcia, qui mourut Reli-

COMTES DU MAINE.

et d'autres enfans. (Martenne, *Ampliss. Coll.* T. I, c. 518.)

ROBERT COURTE-HEUSE ET HUGUES D'EST.

1087. Robert, dit Courte-heuse, fils aîné de Guillaume le Bâtard, et son successeur au Duché de Normandie, le fut de même au Comté du Maine, dont il avoit dès l'an 1078, comme on l'a dit, fait hommage à Foulques le Rechin, Comte d'Anjou. Délivrés du joug de la domination du Roi Guillaume, les Manseaux étoient disposés, pour la plupart, à se soustraire entièrement à l'obéissance des Normands. La nonchalance de Robert, qui demeuroit oisif en Normandie, fortifioit ces dispositions. Mais, excité par Odon son oncle, Evêque de Bayeux, il leve une armée dont il donna le commandement, sous ses ordres, à ce même Odon, à Guillaume, Comte d'Evreux, à Raoul de Conches, à Guillaume de Breteuil, neveu de ce dernier, et à d'autres braves Seigneurs. Arrivé au Mans avec cet appareil formidable, il y est reçu avec de grandes démonstrations de joie, plus apparentes que sinceres. Geofroi de Mayenne, Robert le Bourguignon, Hélie, fils de Jean de la Fleche, et grand nombre d'autres Seigneurs, viennent, sur sa citation, lui rendre hommage. Cependant une partie des rebelles, à la tête desquels étoit Payen de Mondoubleau, se tenoit retranchée dans le château de Bâlon. Robert va faire le siége de cette place, qui fit une vigoureuse résistance, et ne se rendit qu'à des conditions avantageuses. De là il marcha contre le château de S. Célerin, où étoit renfermée toute la famille de Robert de Bellême, sous la protection de Robert Quarrel, Chevalier plein de valeur, qui ne se démentit point à la défense de cette place : mais la famine triompha de son héroïsme. Forcé par là d'ouvrir les portes aux assiégeans, il fut pris et amené au Duc, qui lui fit crever les yeux. Plusieurs autres des assiégés furent, par sentence du Conseil de guerre, condamnés à perdre une par-

(1) Domfront, ville du Passais, étoit alors une frontiere du Maine, dont elle fait partie encore aujourd'hui pour le spirituel, ainsi que tout le Passais.

DUCS DE NORMANDIE.

ment de seconder son projet de tout son pouvoir. Puis, l'ayant mené à Bayeux, il lui fait renouveller ses promesses dans une grande Assemblée de Prélats et de Barons, qu'il y tient à ce sujet. Un trait remarquable de la superstition de ces tems là, c'est que Guillaume fit cacher des reliques sous la table où le serment d'Harald devoit se répéter, et les lui montra ensuite, après la chose faite, comptant par là rendre à ses yeux ses engagemens plus solemnels et plus sacrés.

Après la mort d'Edouard, décédé sans enfans l'an 1066, Guillaume entreprend la conquête de l'Angleterre, dont Harald s'étoit emparé au mépris de son serment, au mépris même, dit-on, du testament qu'Edouard avoit fait en faveur de Guillaume, son cousin, son ami, son bienfaiteur. Ayant équipé une flotte de trois mille voiles, Guillaume s'embarque, le 22 Septembre 1066, à S. Valeri, avec une armée de 60 mille hommes, accoutumés à combattre et à vaincre, et aborde, le 28, sur les côtes de Sussex. « Si comme il » mist pied à terre, le pied lui failly, » et convint qu'il mesit ses deux mains » à terre, dont aulcuns distrent que » c'étoit mauvais signe; et il dist tout » haut: Sachiez que c'est la saisine de » ceste terre que Dieu m'a fait prendre » à deux mains, et qu'à l'ayde Dieu » et de vous, mes amys, je la con- » querray; et qui le me contretendra, » par la resplendeur Dieu il y aura ba- » taille. » (*Chron. de Norm.*) Il y en eut en effet une des plus mémorables et des plus décisives. Ce fut celle d'Hastings, dite par d'autres de Senlac, qu'il gagna sur son rival le 14 Octobre suivant, fête de S. Calixte. Elle coûta la vie à 50 mille Anglois, à Harald et à ses deux freres, et la liberté à Ulfon son fils, qui fut emmené en Normandie, où il resta prisonnier jusqu'à la mort de Guillaume. (*Siméon Dunelm.*) Le fruit de cette victoire fut la Couronne d'Angleterre, qui fut déférée sans contradiction au vainqueur. Guillaume, après avoir assuré sa nouvelle conquête, repasse en France. Mais il est bientôt obligé de retourner en Angleterre pour tenir en respect une nation qui, nouvellement subjuguée, se voyoit à regret sous une domination étrangere. Il lui fallut remporter encore bien des victoires et répandre bien du sang pour rendre les Anglois dociles à son joug.

La réputation de Guillaume vole dans toute l'Europe, qu'elle remplit d'admiration. Alfonse le Vaillant, Roi de Castille, lui fait demander pour épouse, l'an 1068, par une ambassade solemnelle, Agathe, sa fille, nommée Aguede par les Espagnols, qui avoit auparavant été fiancée au Prince Harald, qu'elle regrettoit. La Princesse s'embarque mal-

COMTES D'ANJOU.

gieuse en 1068, aimoit la lecture. On rapporte que, pour avoir le recueil des Homélies d'Haimon d'Halberstat, elle donna deux cens brebis ou moutons, cinq quartiers de froment, et autant de seigle et de millet; tant les livres étoient rares alors. Dans la personne de Geofroi Martel finit la premiere branche des Comtes d'Anjou. (Voy. *les Comtes de Vendôme et les Comtes de Poitiers.*)

GEOFROI III, DIT LE BARBU; FOULQUES IV, DIT LE RECHIN; ET GEOFROI IV, DIT MARTEL.

1060. Geofroi III, dit *le Barbu*, et Foulques IV, surnommé *le Rechin*, ou *le Querelleur*, tous deux fils de Geofroi Ferréol, ou Férole, nommé par quelques uns Albéric, Comte de Château-Landon, ou du Gâtinois, et d'Ermengarde, fille de Foulques Nerra, succéderent, l'an 1060, à Geofroi Martel leur oncle maternel, suivant le partage qu'il leur avoit fait de ses Etats par son testament, c'est-à-dire que Geofroi le Barbu, outre le Gâtinois, qu'il tenoit de son pere, eut la Touraine, et Foulques l'Anjou avec la Saintonge, dont son oncle, peu de tems avant sa mort, lui avoit confié la défense, après l'avoir fait Chevalier à Angers le jour de la Pentecôte. Les deux freres vécurent d'abord en bonne intelligence; et, l'an 1061, ayant réuni leurs forces, ils gagnerent à Chef-Boutonne, le 20 Mars, une grande bataille contre Guillaume VIII, Duc d'Aquitaine, qui vouloit leur enlever la ville de Saintes, faisant partie de la succession de leur oncle (1). Mais Geofroi et Foulques s'étant brouillés ensuite, Guillaume profita de leur division pour se rendre maître de Saintes en 1066. Cette perte ne leur ouvrit pas les yeux sur la nécessité de se réconcilier pour être en état de faire face à l'ennemi commun. Leur animosité réciproque ne fit même que s'accroître, et enfin elle éclata par une guerre ouverte. Le 5 Avril 1067, jour du Jeudi-Saint, Foulques prit son frere dans Angers par la trahison de Geofroi de Preuilli, le Législateur des Tournois, et de trois autres Seigneurs, qui périrent tous quatre en cette occasion. (L'Auteur du *Gesta Consul. Andeg.* met la scene à Saumur le 25 Février, premier dimanche de Carême; ce qui se rapporte à la même année.) Foulques ayant en sa puissance Geofroi, le mit en prison; mais il le relâcha peu de tems après, comme il le dit lui-même, par ordre du Pape Alexandre II. Geofroi délivré recommence presque aussitôt la guerre. L'an 1068, il vient mettre le siége devant le château de Brissac appartenant à Foulques. Celui-ci

COMTES DU MAINE.

tie de leurs membres; après quoi le Duc, sur les remontrances de Geofroi de Mayenne, donna le château de Saint Célerin à Robert Giroie, qui étoit venu le réclamer comme lui appartenant par droit d'héritage. (*Orderic Vit.* L. 8, p. 673.) La terreur s'étant dissipée après le départ du Duc, les Manseaux revinrent à leur ancienne aversion contre les Normands, et la firent éclater en 1089 par un soulévement presque universel. Le Duc Robert, qu'une maladie retenoit pour lors, engagea Foulques le Rechin à donner ses soins pour calmer la sédition. Foulques y réussit pour le moment, et Robert en reconnoissance lui fit avoir en mariage Bertrade de Montfort, niece de Simon, Comte d'Evreux. Mais les troubles recommencerent bientôt dans le Maine. Hélie, Seigneur de la Fleche, dont nous marquerons plus bas l'origine, les entretenoit sous prétexte de défendre les intérêts du Duc Robert, mais dans le vrai pour se rendre maître du Comté. S'étant emparé du château de Balon l'an 1089, il ravage le pays, s'introduit par surprise dans le Mans, dont il maltraite les citoyens qui lui étoient le plus opposés; et s'étant saisi de la personne de l'Evêque Hoël, il l'envoie prisonnier au château de la Fleche. (*Gesta Cenoman. Episc. apud* Bouq. T. XII, p. 542.) Irrités de cette persécution, plusieurs Barons, à la persuasion de Geofroi de Mayenne, rappellent par une députation Hugues, fils du Marquis Atton, qui d'Italie étoit venu s'établir à Langres, suivant le Roman de Rou, et le proclament Comte du Maine, à la Chartre-sur-Loir. Hélie, apprenant l'arrivée de Hugues, remet en liberté l'Evêque Hoël après lui avoir fait satisfaction. (*Acta Cenoman. Episcop. ibid.*) Le Prélat se rend peu de tems après en Normandie pour faire part au Duc de ce qui se passe au Maine. Robert lui conseille de laisser faire les Manseaux, pourvu qu'ils ne le contraignent pas lui-même de faire hommage au nouveau Comte. (S. Marc, *Abr. de l'Hist. d'Ital.* T. IV.) Pendant l'absence du Prélat, Hugues fait

(1) La Chronique de Maillezais met cette bataille un mardi, fête de S. Benoît. Mais la S. Benoît en 1061 tomboit un mercredi 21 Mars.

DUCS DE NORMANDIE.

gré elle pour aller joindre un époux qu'elle ne connoissoit pas, et succombe dans la traversée, comme elle l'avoit desiré, aux incommodités de la mer. (*Ordéric Vit. apud* Bouquet, T. XII, p. 605.) Guillaume, lorsqu'il méditoit la conquête de l'Angleterre, avoit promis au Roi Philippe, pour obtenir son agrément, de céder, s'il réussissoit dans son entreprise, ses Etats de terre ferme à Robert son fils aîné. En conséquence il lui en avoit donné l'investiture, et lui avoit fait rendre hommage par les Barons du pays. Mais il refusoit toujours, quelques instances que lui fit Robert, de s'en dessaisir, disant qu'il n'étoit point assez fou de se déshabiller avant l'heure de se coucher. Ne pouvant donc obtenir justice de son pere, Robert, l'an 1073, prit le parti de se la faire par la voie des armes. Mais la diligence et l'activité de Guillaume rompit ses mesures, et déconcerta ses partisans. Après les avoir poursuivis de poste en poste, il vint les assiéger dans le château de Remalard, où ils s'étoient renfermés. Roger de Montgomeri se rendit alors médiateur entre le pere et le fils, et parvint à les réconcilier au moyen d'un désistement simulé que fit ce dernier.

L'an 1075, et non 1076, comme le marque D. Lobineau, Guillaume, voulant soumettre la Bretagne, entre à main armée dans ce pays, et va mettre le siége devant Dol. Le prétexte de cette guerre étoit la retraite que le Comte Hoël avoit donnée à Ralph de Gael, l'un des Seigneurs du pays les plus opposés à ce Monarque. Ralph et Alain Fergent, fils du Comte, s'étant jettés dans Dol, soutiennent le siége avec vigueur. Mais, craignant d'être forcés à la fin de se rendre, ils appellent à leur secours le Roi Philippe I. Ce Prince, y étant accouru en personne, oblige Guillaume de se retirer avec une perte considérable d'hommes et de chevaux. Les deux Rois, dit Matthieu Paris que nous suivons, firent ensuite la paix. Guillaume après cela s'embarque en diligence pour se rendre en Angleterre, où de nouveaux troubles rendoient sa présence nécessaire. Pendant son absence, Robert, après avoir erré en différentes Cours, vient en France, se retire dans le château de Gerberoi, avec la permission des Vidames (car il y en avoit originairement deux à la fois, suivant Ordéric Vital), et de là fait des courses sur les terres de Normandie, à la tête d'un parti qu'il s'étoit formé. Guillaume à ces nouvelles étant revenu dans ce Duché, ramasse en diligence des troupes qu'il mene devant Gerberoi, sur la fin de l'an 1078, la dix-neuvieme année du régne de Philippe premier. Robert, après avoir soutenu un siége de trois semaines, fait une sortie, dans laquelle il attaque personnellement son pere sans le connoître, le blesse au bras, et le renverse de cheval.

COMTES D'ANJOU.

vole au secours de la place, livre bataille à Geofroi, le fait de nouveau prisonnier, et l'enferme au château de Chinon, où il resta jusqu'à la fin de ses jours, suivant Guillaume de Malmesburi, Hildebert, Archevêque de Tours, et la Chronique de S. Maixent. Mais Ordéric Vital dit que, l'an 1096, le Pape Urbain II, dans le Concile qu'il tint à Tours au Carême, obligea Foulques à mettre son frere en liberté. La Chronique de Tours fait honneur de cette délivrance au fils aîné de Foulques, et la met avant l'arrivée du Pape à Tours. Elle ajoute que Geofroi, à qui sa longue captivité avoit affoibli le cerveau, survécut peu de tems à son élargissement. L'auteur du *Gesta Cons. Andeg.* dit de lui qu'il fut avare, cruel, sans crainte de Dieu ni des hommes, s'élevant contre tous, et, par son insolence, armant les mains de tous contre lui-même; ce qui est confirmé par une lettre de Hugues de Die, Archevêque de Lyon et Légat du S. Siége, qui atteste que, lorsqu'il fut pris la seconde fois, il étoit excommunié par le Légat Etienne pour des violences qu'il avoit exercées contre l'Eglise de Tours et l'Abbaye de Marmoutier. (Bouquet, T. XII, p. 664.) Son second emprisonnement lui fit d'abord des partisans, ou plutôt fournit à plusieurs Princes le prétexte de déclarer la guerre à son frere. Le Duc d'Aquitaine vint assiéger Saumur, qu'il prit et brûla en partie le 27 Juin 1069. Le Roi de France et le Comte de Blois se concerterent aussi pour entrer à main armée sur les terres de Foulques. Il vint à bout de gagner l'un et l'autre, le Comte en lui faisant hommage du Comté de Tours, le Monarque en lui cédant le Gâtinois, dont Château-Landon, comme on l'a dit, étoit la capitale. Mais, dans le contrat de la donation, Foulques obligea le Roi de promettre qu'il conserveroit les coutumes de ce pays, sans quoi les Nobles du Gâtinois eussent refusé de lui faire hommage. (*Aim. Contin.* L. 5, c. 47.) On ignore si le Comte Geofroi laissa des enfans de Julienne sa femme.

L'an 1069, Foulques prend la forteresse (*arcem*) d'Amboise sur un nommé Ernulfe, qui possédoit en tiers cette ville avec deux autres Seigneurs. (*Chron. Turon.*) Instruit, l'an 1073, des intelligences que les Barons angevins, mécontens de la dureté de son gouvernement, pratiquoient avec les Normands, il marche contre les premiers, à dessein de les punir. Ceux-ci appellent à leur secours Guillaume le Conquérant. Foulques de son coté s'étaie de l'alliance de Hoël, Duc de Bretagne, qu'il engage à venir le joindre. Les deux armées se rencontrent dans la lande de la Briere, près de la Fleche. Mais un Cardinal et quelques Moines s'étant jettés entre elles, disposent les Chefs à un accommodement. L'année

COMTES DU MAINE.

son entrée au Mans, et s'empare de la maison épiscopale, dont il s'approprie tous les effets. L'Evêque, à son retour, n'osant rentrer dans la ville, s'arrête à l'Abbaye de S. Vincent, dans le fauxbourg, d'où il envoie des députés pour traiter avec Hugues. Celui-ci exige, pour le recevoir, qu'il reconnoisse tenir de lui son Evêché. Le Prélat ne pouvant s'y résoudre, va trouver en Angleterre le Roi Guillaume II, pour l'engager à venir faire la conquête du Maine. De retour au bout de quatre mois, sans avoir rien obtenu, il se retire au Monastere de Solême, près de Sablé. (Bouquet, *ibid.*) Hugues cependant se comportoit en tyran dans la ville du Mans, pillant les biens de l'Evêque et de tous ceux qui lui étoient attachés. Quelques Chanoines, craignant qu'il ne fît main-basse sur le trésor et les vases sacrés de la Cathédrale, les transportent dans l'asyle de leur Evêque. A la fin, le peuple du Mans, ennuyé de l'exil de son Pasteur, et de l'interdit qu'il avoit jetté sur la ville, en vint des murmures à la sédition. Hugues, pour appaiser le tumulte, se hâta de faire sa paix avec le Prélat. Hoël rentra dans le Mans, comme en triomphe, le 28 Juin, veille des Saints Apôtres, l'an 1090. (*Ibid.*) Le mépris que les Manseaux témoignerent dès lors pour leur Comte, lui fit prendre le parti d'abdiquer. Dans cette disposition il vendit son Comté pour la somme de dix mille sous d'or à Hélie de la Fleche son cousin, et abandonna le pays pour retourner en Italie. Voici la suite de son histoire.

M. Muratori (*Antich. Est.* c. 27) rapporte une convention qu'il y fit, le 6 Avril 1095, avec Foulques son frere, par laquelle il lui vend ses prétentions sur divers Etats que le Marquis Azzon, leur pere, avoit cédés au même Foulques. L'an 1097, Foulques et Hugues, suivant Berthold de Constance, eurent la guerre avec Welphe, Duc de Baviere, leur frere consanguin, touchant la succession de leur pere. M. Muratori dit que depuis ce tems on ne voit point ce que Hugues devint; mais il est probable qu'il quitta de nouveau l'Italie pour revenir en France, et qu'il est le

L'ayant

DUCS DE NORMANDIE.

L'ayant reconnu alors à sa voix, il se jette à ses pieds, lui demande pardon les larmes aux yeux, et ne peut cependant le fléchir pour le moment. Mais, quelque tems après, il rentre en grace par la médiation des Seigneurs les plus estimés de son pere. Les Ecrivains anglois disent que ce fut le Roi Philippe qui *donna retraite à Robert dans le château de Gerberoi.* Cela est si peu vrai, que le Monarque françois vint lui-même en personne pour aider Guillaume à faire le siége de cette place. Nous en avons la preuve dans une Charte où le premier confirme la fondation de S. Quentin de Beauvais: *Factum publicè*, y est-il dit, *in obsidione prædictorum Regum, videlicet Philippi Regis Francorum et Guillelmi Anglorum Regis, prope Geberodum, annó Incarnat. Verbi* 1078 (*veteri stylo*), *anno verò Philippi Regis Francorum* 19. (Louvet, *Antiq. de Beauvais*, p. 472.)

Guillaume, l'an 1083, perd Mathilde, son épouse, le 2 Novembre; elle fut enterrée à l'Abbaye de la Trinité de Caen qu'elle avoit fondée. Le Duc Robert souffroit toujours impatiemment de n'être point en possession de la Normandie. Le Roi son pere, l'an 1084, apprenant qu'il s'est de nouveau révolté, passe dans ce Duché pour le domter. Mais, s'étant présenté devant Mortemer où Robert s'étoit enfermé, il fut repoussé par les Normands, qui l'obligerent à repasser la mer après lui avoir tué beaucoup de monde. Guillaume n'étoit pas un Prince à se laisser décourager par un revers. L'an 1085, il met à la voile avec une puissante flotte pour retourner en Normandie. Mais les vents l'ayant porté sur les côtes d'Espagne, il va jusqu'à Grenade. Son arrivée fut un bonheur pour les Chrétiens du pays. Guillaume s'étant joint à eux, livre, le 24 Juin, une grande bataille aux Sarrasins, auxquels il tue près de cent mille hommes, s'il faut en croire une ancienne Chronique françoise, notre unique garant sur ce point. Voici quelque chose de plus sûr. La même année, Guillaume, voulant obliger Alain Fergent, Comte de Bretagne, à lui rendre hommage, entre en Bretagne à la tête d'une armée, et va mettre pour la seconde fois le siége devant Dol. Alain vole au secours de la place; et Guillaume, apprenant qu'il approche, se retire avec tant de précipitation, qu'il abandonne la meilleure partie de son bagage, estimée 15 mille livres sterlings, somme immense pour le tems. Cet événement donne tant d'estime à Guillaume pour Alain, qu'il lui fait offrir quelque tems après sa fille Constance en mariage. L'offre est acceptée avec joie, et les noces furent célébrées à Caen l'année suivante. (*Willelm. Malmesb. ad annum* 1085.)

L'an 1087, Guillaume demande au

COMTES D'ANJOU.

suivante, Foulques entre en guerre avec le Comte de Poitiers; et voici ce que nous trouvons à ce sujet dans le Cartulaire de l'Abbaye de Vendôme, (fol. 79, r°.) Eudes de Blazon avoit enlevé de force à ce Monastere l'Eglise de Cheviré dans l'Anjou. L'Abbé, s'étant plaint inutilement de cette usurpation au Comte d'Anjou, fit descendre le Crucifix de son Eglise, l'étendit à terre sur des épines au milieu de la nef, et fit prier nuit et jour ses Religieux devant cette image, afin d'obtenir du ciel la justice que les hommes lui refusoient. Or il arriva que Foulques, ayant pris les armes contre le Comte de Poitiers, se trouva plutôt qu'il ne s'y attendoit en présence de l'ennemi, et dans la nécessité de combattre. Alors se souvenant du déni de justice qu'il avoit fait à l'Abbaye de Vendôme, il promit à Dieu que, s'il remportoit la victoire, il feroit rendre à ce Monastere l'Eglise qu'il redemandoit. Il fut exaucé; et de retour chez lui, il contraignit le Seigneur de Blazon à satisfaire l'Abbé de Vendôme. L'an 1081, il chassa de son Siége, à l'instigation de Philippe I, Roi de France, Raoul, Archevêque de Tours, parcequ'il s'entendoit avec le Légat Amé pour enlever les investitures ecclésiastiques à ce Monarque. Cet acte de violence, joint à un mariage illicite que Foulques avoit contracté, lui attira de la part du Prélat une excommunication qui fut confirmée par Grégoire VII. Foulques, la même année, surprend le château de la Fleche, que le Duc de Normandie lui avoit enlevé, et le livre aux flammes. Le Duc étant accouru pour reprendre la place, est obligé de faire la paix avec Foulques, et lui donne pour ôtages un de ses fils avec Robert, Comte de Mortain, son frere utérin. (*Chron. Raynaldi Andeg.*)

Foulques fut très mal récompensé du zele qu'il avoit témoigné pour les intérêts du Roi de France. L'an 1092, Bertrade, sa quatrieme femme, qu'il avoit épousée l'an 1089, du vivant de la seconde et de la troisieme, apprenant que ce Monarque vient de répudier la Reine Berthe, lui fait offrir secrètement sa main. (Bertrade regardoit comme nul son mariage avec Foulques, et il l'étoit en effet. Mais il n'en étoit pas de même de celui de Philippe avec Berthe.) Ce Prince, étouffant les scrupules, se rend à Tours, où le Comte d'Anjou, qui ne se doutoit de rien, avoit amené sa femme. Philippe et Bertrade se voient avec une passion réciproque, et la veille de la Pentecôte ils se jurent une fidélité inviolable dans l'Eglise de S. Jean pendant qu'on bénissoit les fonts baptismaux. Le Roi part; et quelques jours après (le 4 Juin), Bertrade s'étant laissé enlever par des gens qu'il avoit apostés, va le joindre à Orléans. Foul-

COMTES DU MAINE.

même que cet Hugues le Manseau, qui, s'étant fixé dans l'Auxerrois, y acquit plusieurs terres, nommément celle de S. Vrain, en épousant la fille du Seigneur, nommée Béatrix, et travailla à en envahir d'autres. L'histoire contemporaine des Evêques d'Auxerre rapporte plusieurs entreprises que Hugues le Manseau fit sur cette Eglise. Il lui enleva les dixmes d'Oisi, qu'il faisoit valoir comme son propre bien; et ce ne fut pas sans de grandes peines que l'Evêque Humbaud vint à bout de l'engager à s'en dessaisir. A Cône, où il avoit un Domaine, il usurpa la Seigneurie qui appartenoit à la même Eglise, et s'y maintint avec le secours des Comtes de Blois et d'Anjou contre les armées du Roi de France (Louis le Gros), du Comte de Nevers et de l'Evêque d'Autun, qui étoient venus l'y assiéger. L'Abbaye de Saint Germain d'Auxerre eut aussi à se plaindre d'un château qu'il avoit bâti sur la terre d'Annai, à une lieue de la Loire, dont elle étoit propriétaire. (Le Beuf, *Mém. sur l'Histoire d'Aux.* T. II, p. 71.) Nous parlons, à l'article de Guillaume II, Comte de Nevers, de la querelle que Hugues eut avec lui pour une terre qui relevoit du Comte de Blois. Hugues le Manseau vivoit encore l'an 1131, comme le prouve son seing, apposé à la Charte d'une donation faite cette année à l'Abbaye de Villegondon. (D. Viole, *Mém. mss. sur l'Auxerrois.*) Il avoit épousé (en premieres noces), suivant le P. Sebastiano-Paoli (*Cod. Diplom. di Malta*, T. I, p. 382), Heria, fille de Robert Guiscard, Duc de Pouille et de Calabre. Ordéric Vital (L. 8, page 684) dit que l'ayant répudiée, il fut pour ce sujet excommunié par le Pape Urbain II.

HÉLIE I, DIT DE LA FLECHE.

1090. Hélie, fils de Jean de Baugenci, Seigneur de la Fleche, et arriere-petit-fils d'Herbert Eveille-Chien par Paule, son aïeule paternelle, femme de Lancelin I, Sire de Baugenci, prend possession du Maine après le départ de Hugues, et comme l'ayant acquis de lui, et comme descendant des anciens proprié-

DUCS DE NORMANDIE.

Roi Philippe le Vexin françois, que le Roi Henri I *avoit promis* au Duc Robert son pere, pour récompense des services qu'il lui avoit rendus contre la Reine Constance sa mere, qui vouloit lui ôter la Couronne. Philippe élude la demande, et Guillaume demeure dans le repos. Mais quelque tems après, une raillerie du premier irrite le second et le tire de son inaction. Il gardoit le lit, et pratiquoit des remedes pour diminuer le volume de sa graisse qui l'incommodoit. On lui rapporta que Philippe demandoit quand il releveroit de ses couches. » Je ne tarderai pas, ré» pondit-il, et au jour de mes relevailles » j'irai le visiter avec dix *mille* lances » en guise de *chandelles* ». Il ne tint que trop exactement *parole*. Dès qu'il put monter à cheval, il alla ravager le Vexin françois, prit Mantes qu'il brûla sans épargner les Eglises, où périt dans les flammes beaucoup de monde qui s'y étoit réfugié; et de là il envoya porter le fer et le feu jusqu'aux portes de Paris. Ce fut sa derniere expédition. Etant tombé malade, à Mantes, des efforts qu'il avoit faits à la prise et à l'incendie de cette ville, il se fit porter à Rouen, d'où il fut ensuite transporté, pour être moins interrompu, à un village voisin nommé Hermentruville, où il mourut le 8 ou le 9 Sept. 1087, âgé de 60 ans, après avoir possédé la Normandie près de 52 ans, le Maine environ 25, et l'Angleterre 21 ans. Il faut voir dans Ordéric Vital (L. 7, p. 656 les frayeurs dont ce Prince si terrible fut agité aux approches de la mort, et le discours pathétique où il les exposa, en mourant, à ses courtisans. Son corps fut conduit à Caen, et inhumé dans l'Eglise du Monastere de S. Etienne, qu'il avoit fondé. Le même Ecrivain nous apprend que pendant la Messe des obséques, Gilbert, Evêque d'Evreux, étant monté en chaire, prononça son Oraison funebre. On sait ce qui arriva lorsqu'il fallut mettre le corps en terre, et le cri de Haro que fit un nommé Ascelin pour s'opposer à sa sépulture, disant que le terrein où l'on étoit lui avoit été enlevé de force par Guillaume: opposition qui ne fut levée qu'au moyen d'une indemnité qu'on promit à l'intéressé. Guillaume laissa de Mathilde trois fils: Robert, qui eut pour partage la Normandie avec le Maine; Guillaume, à qui il donna l'Angleterre; et Henri, qui hérita de ses trésors avec une pension de cent mille livres à prendre sur ses freres. Il laissa de même trois filles: Adele, femme d'Etienne, Comte de Blois, et mere d'Etienne, Roi d'Angleterre; Cécile, Abbesse de la Trinité de Caen; et Constance, femme d'Alain Fergent, Comte de Bretagne. Guillaume, pere de ces enfans, avoit un frere utérin, Odon, Evêque de Bayeux, mort en 1097. (*V.* Guillaume, *Comte du Maine.*) D. Mabillon cite dans sa Diplomatique une

COMTES D'ANJOU.

ques témoigna un vif regret de ce rapt, et délibéra long-tems s'il feroit la guerre à Philippe pour recouvrer sa femme *qu'il aimoit* éperdument. Le Cartulaire de S. Serge fournit une preuve de son dépit dans la date suivante d'une de ses Chartes: *Facta est autem hæc donatio anno ab Incarn. Domini* 1095, *Indict. III*, *die Sabbati*, *lunâ* 25, *Urbano Apostolico*, *Franciâ ex adulterio Philippi indigni Regis fœdatâ.* Mais à la fin, ne voyant point de jour à se faire rendre sa femme, il sacrifia son amour à son ambition, et fut un des plus assidus à faire la cour à Bertrade, dont il employa souvent le crédit pour obtenir des graces du Monarque. » On le voyoit » souvent, dit Suger, à ses pieds, re» cevant ses ordres avec tout le res» pect d'un mortel pour une déesse: » tant ce sexe a le pouvoir de séduire » ceux même qu'il a le plus cruelle» ment outragés. »

Guillaume II, Roi d'Angleterre, s'étant rendu maître du Maine par l'emprisonnement du Comte Hélie, les Manseaux souffroient impatiemment la domination de ce Prince. L'an 1098, à la sollicitation des principaux d'entre eux, Foulques s'empare de la ville du Mans. Mais le Roi d'Angleterre étant venu l'assiéger dans cette place, il fut obligé de la lui remettre, après une défense de trois mois. Foulques, la même année, s'associe dans le gouvernement Geofroi son fils aîné, à qui ses exploits militaires, tout jeune qu'il étoit, avoient déja mérité le surnom de Martel. Mais, l'an 1103, excité par la Reine Bertrade, marâtre de Geofroi, il veut le déshériter pour avantager le fils qu'il avoit eu de cette Princesse. Geofroi prend les armes contre son pere pour défendre le droit de sa naissance, assiége le château de Mazon, dont il se rend maître, et le livre aux flammes. Il marche de là contre Guillaume, Comte de Poitiers, que Foulques avoit appellé à son secours, et l'oblige à s'en retourner. Il va prendre ensuite le château de Briolai dans l'Anjou, et menace la ville d'Angers, qui n'en est qu'à deux lieues. Foulques, étonné des succès de son fils, révoque les dispositions qu'il avoit faites à son désavantage, et lui accorde la paix. (*Chron. Andeg.*) Le premier fruit de leur réconciliation fut la prise du château de la Chartre-sur-Loir, qu'ils firent en commun; après quoi ils allerent surprendre le château de Thouars, qu'ils réduisirent en cendres. (*Ibid.*) Une ancienne notice conservée en original dans les Archives du château de Thouars, et transcrite dans le Cartulaire de S. Maixent, date ce dernier événement du 28 Août 1104, et le met sur le compte du seul Geofroi Martel.

Foulques étoit lié d'amitié avec Henri I, Roi d'Angleterre. L'an 1105,

COMTES DU MAINE.

taires de ce Comté. Robert, Duc de Normandie, se mit d'abord en devoir de le déposséder. Mais, soit indolence, soit amour de l'équité, bientôt il consentit à lui accorder la paix. Leur réconciliation fut si sincere de part et d'autre, que Robert étant sur le point de partir, l'an 1096, pour la Croisade, Hélie s'offrit de l'accompagner. Mais comme le premier avoit engagé son Duché au Roi d'Angleterre, Guillaume le Roux son frere, pour avoir de quoi subvenir aux frais de son expédition, Hélie crut devoir préalablement aller trouver le Monarque pour savoir s'il laisseroit le Maine en repos durant son absence. Guillaume répond qu'il peut aller où il voudra, mais que pour lui il est déterminé à reprendre une province dont son pere étoit en jouissance à sa mort. Sur cette réponse Hélie change d'avis, renonce à la Croisade, et tourne toute son application à mettre son pays en état de défense. Guillaume, dit Ordéric que nous abrégeons, occupé à faire la guerre aux Bretons et aux Flamands, différa pendant deux ans l'effet de ses menaces. Mais, au commencement de 1098, pressé par les sollicitations de Robert, Seigneur de Bellême, qui lui représentoit comme très facile la conquête du Maine, il se met en marche pour entrer dans ce pays. Le S^gr^ de Bellême étoit depuis plusieurs années en état de guerre avec Hélie, qui l'avoit provoqué par divers actes d'hostilités qui ne furent point sans retour. (V. *les Seigneurs de Bellême.*) Hélie avoit si bien muni ses frontieres, qu'il fut impossible aux Normands de les franchir. En vain attaquerent-ils le château de Dangueul, qu'il venoit de bâtir. Guillaume, obligé de s'en retourner, laisse des troupes au Comte de Bellême pour continuer la guerre. Celui-ci, substituant la ruse à la force, attire Hélie dans une embuscade, où il est pris, le 28 Avril 1098, après s'être vigoureusement défendu. Robert le mene aussitôt à Rouen, où étoit le Roi d'Angleterre. Ravi de cette capture, Guillaume le fait enfermer dans la grosse tour de Rouen, et part au mois de Juin pour aller se rendre maître du Mans. Mais

DUCS DE NORMANDIE.

Charte où Guillaume prend lui-même le titre de Bâtard : *Ego Guillelmus cognomento Bastardus, Rex Angliæ;* ce qui est d'autant plus surprenant, qu'il n'entendoit point du tout raillerie sur sa naissance, jusques là que des soldats du Comte d'Anjou qui gardoient un Fort près d'Alençon, qu'il assiégeoit, ayant osé l'appeller Bâtard, et battre des peaux devant lui pour lui reprocher que sa mere étoit fille d'un Pelletier, il fit couper les pieds et les mains à trente-deux d'entre eux, après avoir pris la place. (*Willelm. Gemmet.* L. 7, c. 3.) Ce Prince donnoit la préférence au titre de Duc de Normandie sur celui de Roi d'Angleterre. C'est pour cela qu'il l'avoit mis le dernier que dans le revers de son sceau. Sur l'autre côté il étoit représenté à cheval, armé de toutes pieces, avec cette inscription : *Hoc Normannum Willelmum cognosce patronum.* Et sur le revers, il étoit debout, tenant de la main droite une épée nue, et de la gauche un globe orné d'une croix, avec cette autre épigraphe : *Hoc Angle Regem signo fatearis eumdem.* Les Normands, sous le régne de Guillaume, se rasoient entièrement la barbe, et avoient les cheveux courts, à la maniere des Ecclésiastiques ; ce qui fit que les espions envoyés par Harald pour reconnoître leur armée, après qu'elle eut fait sa descente en Angleterre, les prirent tous pour des Prêtres, et affirmerent sérieusement qu'ils étoient tels, dans le rapport qu'ils firent à leur maître. Leurs habits étoient longs, serrés et à larges manches. Les armoiries n'étoient pas encore en usage parmi les Normands au tems de la bataille d'Hastings : car, avant de la donner, ils convinrent entre eux de certains signes, suivant le Roman du Rou, pour se reconnoître sous leurs armures, et ne pas s'entretuer :

> Et tuit orent fait convenance
> Que Norman autre cogneust....
> Que Normans autre ne ferist,
> Ne François autre n'occist.

Précaution qui eût été superflue s'ils eussent eu des armoiries.

On attribue à Guillaume le Conquérant l'établissement de la fameuse foire de Guibrai, qui se tient dans un fauxbourg de Falaise, où il avoit un palais.

ROBERT II, SURNOMMÉ COURTE-HEUSE ET GAMBARON.

1087. Robert II, l'aîné des fils de Guillaume, ayant appris la mort de son pere, revient d'Abbéville, où il étoit retiré, à Rouen, et y est proclamé solemnellement Duc de Normandie. Peu content de son partage, il entreprend d'enlever le trône d'Angleterre à Guillaume son frere, et ne

COMTES D'ANJOU.

il entre à main armée dans la Normandie pour aider ce Prince à faire la conquête de ce pays sur le Duc Robert son frere. Il y revient l'année suivante, ou du moins il y envoie ses troupes, qui combattent à la fameuse journée de Tinchebrai, où l'infortuné Duc perd ses Etats et sa liberté. (*Henric. Huntind.*) Plusieurs Barons d'Anjou s'étant révoltés dans le même tems, Geofroi Martel, accompagné d'Alain, Duc de Bretagne, et d'Hélie, Comte du Maine, vient les assiéger dans le château de Candé, où ils s'étoient retranchés. Près de se voir forcés, ils demandent une conférence au Prince angevin, et l'obtiennent. Mais, tandis qu'on traite de la capitulation, un archer décoche un trait qui blesse le Prince mortellement au bras, un vendredi 19 Mai 1106. Il mourut la nuit suivante, et fut inhumé à S. Nicolas auprès de son grand oncle, dont il portoit le nom et le surnom. Ordéric n'hésite point à charger Bertrade de la mort de ce Prince. Foulques n'avoit pas les mêmes soupçons sur elle ; car, le 26 Sept. de la même année, il la reçut honorablement dans Angers avec le Roi Philippe, et ce fut elle-même qui les servit à table. (*Ordér. Vit.*) Tel étoit alors l'usage des femmes en France, même les plus qualifiées. Bertrade avoit amené le Roi son époux à Angers pour terminer à l'amiable certains différends qu'il avoit avec Foulques.

L'an 1107, l'arrivée du Pape Pascal II à Tours dans le Carême fournit à Foulques une nouvelle occasion d'étaler sa magnificence. Hugues de Chaumont ayant détruit vers le même tems la forteresse que Foulques avoit à Amboise, celui-ci excite les enfans de Hugues de Sainte-Maure à lui faire la guerre, et leur fournit des secours. (*Gesta Dom. Ambas.*) Ce Comte mourut le 14 Avril 1109, à l'âge de 66 ans, et fut enterré au Prieuré de Leviere près d'Angers. (*Chr. Turon.*) L'auteur déja cité du *Gesta Cons. Andeg.* fait un portrait très désavantageux de Foulques le Rechin. » Quoique dans » sa premiere jeunesse il eût montré, » dit-il, d'heureuses dispositions, cependant, lorsqu'il fut parvenu à l'âge » viril, il donna dans plusieurs vices, » tels que la gourmandise, l'ivrogne- » rie, la luxure, l'inapplication et » l'oisiveté ; ce qui fut cause que ni » lui ni ses officiers ne rendirent la jus- » tice, et qu'ils se livroient même à » des injustices criantes. On vit de son » tems s'élever dans la Touraine et dans » l'Anjou des bandes de voleurs qui » couroient impunément le pays, et » troubloient le commerce en détrous- » sant les marchands par les chemins. » Semblable à son frere le Barbu, il » alla toujours en empirant, du com- » mencement jusqu'à la fin de sa car- » riere » : *Qui, sicut frater ejus Barbatus, malè incœpit, pejus vixit, pessi-*

COMTES DU MAINE.

Foulques, Comte d'Anjou, à la sollicitation des Manseaux, l'avoit prévenu et étoit entré le 1 Mai dans la ville avec ses troupes. Guillaume arrive à la tête de 50 mille hommes devant la place, dont il forme aussitot le siége. Mais après avoir ravagé la campagne, et brûlé le village de Coulaines, voyant le tems de la moisson approcher, il licéncie une partie de son armée pour aller faire la récolte, laisse 300 Chevaliers à Robert de Bellême avec ordre de reprendre le siége après la moisson, et s'en retourne en Normandie. Pendant son absence, le Comte d'Anjou va faire le siége de Bâlon, que Payen de Montdoubleau, qui en étoit Seigneur, avoit livré au Roi d'Angleterre. Mais Foulques est surpris dans une sortie des assiégés qui le mettent en fuite, et lui font beaucoup de prisonniers. De ce nombre les plus distingués furent Gauthier de Montsoreau, Geofroi de Briolai, Jean de Blazon, et Berlai de Montreuil. Le Roi d'Angleterre ayant levé une nouvelle armée en Normandie, arrive à Bâlon dans la troisieme semaine du mois de Juillet, et de là va recommencer le siége du Mans. Effrayé à la vue de la multitude et de la belle ordonnance de ses troupes, Foulques et ses principaux Officiers délibérent dans un conseil avec l'Evêque Hildebert de lui abandonner la place, à condition de remettre Hélie et les autres prisonniers en liberté. Le Roi d'Angleterre accepte la proposition qui lui fut portée par le Prélat. Hélie, amené au Monarque, de Bayeux où il avoit été transféré, à Rouen, noir et couvert de crasse, dit Ordéric Vital, lui fait le sacrifice de son héritage, et demande pour toute grace d'être admis au nombre de ses courtisans. Guillaume étoit prêt à y consentir, mais il en fut détourné par le Comte de Meulent, qui craignoit d'être supplanté par Hélie dans la faveur du Prince, en la partageant avec lui. Sensiblement affecté de ce refus, Hélie déclare au Roi que, ne pouvant acquérir ses bonnes graces, il fera ses efforts pour recouvrer son patrimoine. » Faites ce que vous pour- » rez », lui répond généreusement Guillaume ; et sur cela il lui fait expédier un sauf-con-

DUCS DE NORMANDIE.

peut y réussir. Celui-ci, pour se venger, lui débauche, l'an 1090, plusieurs de ses vassaux. De ce nombre sont les Comtes d'Aumale et de S. Valeri, dans les châteaux desquels il envoie des garnisons qui désolent la Normandie par leurs excursions. Le Roi de France vient au secours de Robert. Mais Guillaume, par les présens qu'il lui fait tenir, l'engage à s'en retourner. Le Prince Henri, frere de Robert, contenoit cependant la ville de Rouen, et l'empêchoit de se joindre aux révoltés. Pour sa récompense, Robert, sur de fausses délations, après lui avoir enlevé le Cotantin et l'Avranchin qu'il lui avoit vendus pour trois mille marcs, le fait mettre en prison. Guillaume fait, au mois de Février 1091, une descente en Normandie. Tandis qu'il fait des courses dans cette province, Henri, sorti de sa prison, reprend le Cotantin et le pays d'Avranche. La même année, Guillaume et Robert, sur le point d'en venir à une bataille, s'accommodent ensemble. Le second cede au premier le Comté d'Eu avec la ville de Cherbourg et quelques autres places qui s'étoient soustraites à son obéissance, et tous deux se font une substitution réciproque en cas de mort sans enfans. La paix ainsi faite, les deux freres vont assiéger Henri, qui s'étoit fortifié dans le mont S. Michel. Pendant ce siége, qui dura tout le Carême, le Roi d'Angleterre et le Duc de Normandie donnerent deux exemples, l'un d'une grande magnanimité, l'autre d'une singuliere bonté. Dans une sortie des assiégés, Guillaume ayant eu un cheval tué sous lui, le Chevalier qui avoit fait le coup s'approche pour l'égorger lui-même, comme il avoit le pied embarrassé dans l'étrier. Guillaume s'écrie : *Que vas-tu faire? Je suis le Roi d'Angleterre.* La foule accourt aussitôt pour le relever. On lui présente un autre cheval. Ayant sauté dessus, il demande qui l'a démonté : *C'est moi, dit celui dont il s'agissoit. Je vous ai pris pour un Chevalier, et non pour le Roi. — Par le Saint voult de Lucques*, dit Guillaume (c'est ainsi qu'il juroit), *tu seras désormais à moi, et j'aurai soin de t'avancer.* Cependant la place souffroit beaucoup par la disette d'eau. Robert, craignant pour la vie de Henri son frere, défend à ses gens d'empêcher les assiégés de venir puiser de l'eau. Guillaume l'ayant blâmé de cette condescendance, *Quoi!* dit-il, *je souffrirois que notre frere pérît de soif! Et qui nous en donneroit un autre si nous venions à le perdre?* (*Willel. Malmes.*) Henri à la fin rendit la place et toutes celles qui étoient en son pouvoir, après quoi il se retira en Bretagne, et de là en France, où il mena une vie pauvre et errante l'espace de près de deux ans. Mais, sur la fin de l'an 1092, ce Prince étant rentré en Normandie, les habitans de Dom-

COMTES D'ANJOU.

mè finivit. Ordéric Vital dit la même chose, et ajoute qu'il partageoit avec les voleurs les prises qu'ils avoient faites. Il avoit épousé 1° HILDEGARDE, fille de Lancelin II, Seigneur de Baugenci, nommée LANCELOTTE dans quelques Chartes ; 2°, l'an 1070, ERMENGARDE, fille d'Archambaud IV, Sire de Bourbon, de laquelle il se sépara, l'an 1081, par ordre du Pape Grégoire VII pour cause de parenté (elle prit une seconde alliance, suivant Raoul *de Diceto*, avec Guillaume, Seigneur de Chauvigni, ou, selon d'autres, de Jaligni) ; 3°, l'an 1087, le 21 Janvier, fête de S. Agnès, un jeudi suivant D. de Huines (*Hist. manuscrite de l'Abb. de S. Florent de Saumur*), il épousa ARENGARDE, fille d'Isambert, Seigneur de Châtel-Aillon, laquelle, ayant été depuis répudiée, se fit Religieuse à Beaumont-les-Tours (Imhof ne la regarde que comme une concubine) ; 4°, l'an 1089, suivant Ordéric Vital, ou l'an 1091, suivant la Chronique de Tours, il donna sa main à BERTRADE, fille de Simon I, Seigneur de Montfort l'Amauri, qui fut enlevée à son époux, comme on l'a dit, par Philippe I, Roi de France. (Elle se convertit, après la mort de Philippe, à la prédication du B. H. Robert d'Arbrisselles, et alla se faire Religieuse à Fontevrault.) Ménage donne à Foulques une cinquieme femme qu'il met au troisieme rang, savoir N., fille de Gauthier, Comte de Brienne, et d'Eustachie de Tonnerre ; mais ce mariage n'est nullement prouvé. Du premier lit Foulques eut Ermengarde, femme 1° de Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, 2° d'Alain Fergent, Duc de Bretagne. Du second naquit Geofroi Martel, dont on vient de parler. Le troisieme mariage de Foulques le Rechin fut stérile. Le quatrieme produisit, avant l'enlévement de Bertrade, Foulques, qui devint le successeur de son pere. Foulques le Rechin avoit écrit, comme on l'a dit, l'histoire des Comtes d'Anjou, dont il reste un fragment. C'est à lui qu'Ordéric Vital rapporte l'invention d'une espece de souliers, dont la pointe étoit plus ou moins longue, suivant la qualité de ceux qui les portoient, d'un pied et demi au moins pour les riches, et de deux ou trois pour les Princes. Le bec en étoit recourbé et orné de cornes, de griffes, ou de quelque autre figure grotesque. On les appelloit des souliers à la Poulaine. Cette chaussure, que Foulques imagina, suivant plusieurs Ecrivains, pour couvrir la difformité de ses pieds, et qu'on remarque dans plusieurs vignettes des anciens manuscrits, dura, malgré les déclamations des Prédicateurs, jusqu'au régne de Charles V.

COMTES DU MAINE.

duit pour aller où il voudra. A son retour dans le Maine, vers le commencement du mois d'Août, Hélie est reçu avec joie au château du Loir, et dans cinq ou six autres petites villes, où il fait réparer, ainsi que dans les villages d'alentour, les dommages que les Normands y avoient causés. Il gagna par là les cœurs des Manseaux, et se fit sourdement une armée considérable de volontaires, avec laquelle il se mit en campagne après Pâque de l'an 1099. S'étant avancé jusqu'aux portes du Mans dans le mois de Juin, la garnison de la place, commandée par le Comte d'Evreux, fait sur lui une sortie où elle est repoussée. Les vainqueurs poursuivent les fuyards, entrent pêle-mêle avec eux dans la ville ; et, favorisés des Bourgeois, ils les contraignent de se retirer dans la citadelle. Hélie les y ayant assiégés, ils se vengent sur la ville en lançant avec leurs engins des feux qui en réduisirent la plus grande partie en cendres. Hélie emploie sans succès toutes ses machines pour les forcer à se rendre : leur résistance opiniâtre surmonte tous ses efforts et le fait penser à la retraite. Guillaume étoit cependant en Angleterre. Instruit de ce qui se passoit au Mans par un messager que Robert de Bellême lui avoit dépêché, il pique aussitôt son cheval vers la mer (c'étoit à la chasse qu'il avoit reçu cette nouvelle), et s'embarque sur un mauvais navire qu'il rencontre. En vain on lui représente le danger auquel il s'expose. » Je n'ai » jamais oui dire ni lu, répond-il froidement, qu'un » Roi se soit noyé ». (*Willelm. Gemmet.* L. 8, c. 8.) Ayant heureusement abordé au port de Touques, il rassemble en diligence un corps de troupes, à la tête duquel il vole dans le Maine, et arrive dans la capitale, où il ne trouve que des ruines et point d'ennemis. Ils n'avoient pas attendu son arrivée pour déloger. S'étant rendu maître de diverses places, non sans beaucoup de peines, il va chercher Hélie dans le château du Loir, où il s'étoit retranché après avoir abandonné le Mans. Mais il échoua devant cette place, et, rappellé en Angleterre par des affaires pressantes, il laissa

DUCS DE NORMANDIE.

front se donnerent à lui, pour se soustraire à la tyrannie de Robert, Seigneur de Bellême. Henri fit de là des courses sur les terres du Duc son frere. (*Ordéric Vital*, p. 697.)

L'an 1094, nouvelles brouilleries entre le Roi Guillaume et le Duc Robert. Celui-ci appelle encore à son secours le Roi de France. On prend quelques places de part et d'autre. La paix se fait, l'an 1096, entre les deux freres. Peu de tems après, le Duc Robert se croise avec ce grand nombre de Princes chrétiens qui entreprirent, à la sollicitation du Pape Urbain II, la conquête de la Terre-Sainte, et engage son Duché au Roi son frere moyennant la somme de dix mille marcs d'argent pour les frais de cette expédition. Il part au mois de Septembre avec les Comtes de Blois, du Perche, de Flandre et de Bretagne, et prend sa route par l'Italie, où ils aident le Pape à triompher de Guibert, son rival pour la Papauté. Robert et le Comte de Blois passerent l'hiver en ce pays, et s'embarquerent au printems suivant pour aller joindre aux environs de Constantinople les autres Croisés. Arrivés dans cette ville, ils y firent hommage à l'Empereur Alexis des terres dont ils feroient la conquête en Palestine. (*Willelm. Malmesb.*) Le Duc de Normandie se distingua dans tous les combats qui se donnerent sur la route; et l'armée chrétienne lui fut redevable en grande partie des batailles qu'elle gagna sur les Infideles, sur-tout de celle qui fut donnée dans les plaines de Dorylée le 1 Juillet 1097, après la prise de Nicée, et de celle qui suivit la prise d'Antioche, le 28 Juin 1098, où les Infideles perdirent cent mille cavaliers. Au siége de Jérusalem, il monta des premiers à l'assaut avec les Seigneurs de sa suite. Il fit encore des prodiges de valeur dans la bataille livrée aux Sarrasins quelque tems après la prise de cette ville. (*Voy.* Mostali, *Calife d'Egypte*, T. I, p. 478, col. 2.) Un moderne dit de lui qu'il étoit plus qu'homme dans les combats, et moins qu'homme dans la conduite ordinaire. Robert, l'an 1099, après avoir refusé la Couronne de Jérusalem, qui lui avoit été offerte en considération de sa valeur et de sa naissance, quitte la Palestine en Septembre pour revenir en Europe. Ayant pris sa route par l'Italie, les charmes de ce pays l'y retinrent près d'un an. Il y épousa la fille de Geofroi, Duc de Conversano, nommée Sibylle, et passa tout le tems de son séjour en divertissemens. S'étant remis en route pour la France au mois de Juillet 1100, il rencontre en passant par Lyon S. Anselme, qui lui apprend, s'il n'en étoit déja instruit, la révolution nouvellement arrivée en Angleterre par la mort du Roi Guillaume, et l'intronisation de Henri, son frere puîné. Honteux de se voir enlever pour la seconde fois la Couronne d'Angleterre, il s'occupe, à son arrivée en Normandie, des moyens de réparer le tort qui lui est fait. Une flotte qu'il équipe en diligence le conduit, dans l'automne de l'année suivante, à Portsmouth. Il y est accueilli par un grand nombre de Seigneurs qui l'amenent en triomphe à Winchestre. Henri étant venu avec ses troupes au devant de lui, les deux freres, sur le point d'en venir à une bataille, se séparent de leurs armées pour conférer ensemble. L'éloquence de Henri triomphe de la résolution de Robert. Il le désarme et l'engage à se désister de ses prétentions par l'offre qu'il lui fait d'une pension de trois mille livres sterlings et l'abandon de tout ce qu'il possédoit en Normandie, excepté la ville de Dom-

COMTES D'ANJOU.

FOULQUES V, DIT LE JEUNE.

1109. Foulques V, fils de Foulques le Rechin et de Bertrade, né l'an 1092, succéda, l'an 1109, à son pere dans le Comté d'Anjou, dont le Roi Philippe I l'avoit investi, dès l'an 1106, après la mort de Geofroi son aîné. A l'époque de cette investiture, il résidoit encore à la Cour de France, où il avoit été envoyé dès son enfance pour y être élevé. Le Duc d'Aquitaine, chargé par Philippe de ramener le jeune Comte auprès de son pere, le conduisit en Poitou par une perfidie insigne, l'y retint prisonnier un an entier, et ne le relâcha qu'après avoir obligé Foulques le Rechin à lui céder certains châteaux qui étoient en litige entre eux. (*Ordéric Vital*, L. 11, p. 818.) Foulques le Jeune hérita du Maine, l'an 1110, par la mort du Comte Hélie, son beau-pere. La même année, il vole au secours de Hugues de Chaumont, qui assiégeoit Montrichard, qu'il revendiquoit comme un bien patrimonial dont on l'avoit injustement dépouillé. Sa présence détermina les assiégeans à se rendre. Mais Foulques confia la garde de la place à Archambaud de Brézé jusqu'à ce qu'on lui eût payé la somme qui avoit été promise. (*Gesta Domin. Ambas.* c. 25.)

L'an 1111, suivant Robert du Mont, Henri I, Roi d'Angleterre, entre à main armée dans le Maine, pour contraindre Foulques à lui faire hommage de ce Comté. Foulques, vers le même tems, avoit donné retraite à Guillaume Cliton, fils de l'infortuné Robert, Duc de Normandie, et, à l'instigation d'Amauri de Montfort, son oncle, cherchoit de tout son pouvoir à nuire au Roi d'Angleterre. Mais voyant depuis Robert de Bellême, son principal appui, entre les mains du Roi, il songe à faire la paix, et va le trouver, l'an 1113, la premiere semaine de Carême, près d'Alençon, dans un lieu appellé par Ordéric Vital *Petra peculata*, où il lui fait hommage de son Comté, et, pour cimenter la paix, promet sa fille Mathilde en mariage à Guillaume Adelin, fils de Henri.

COMTES DU MAINE.

à ses Lieutenans le soin de s'opposer aux progrès de l'ennemi. (*Ordéric Vital*, L. 10.) En partant du Maine il emmena avec lui l'Evêque Hildebert, successeur d'Hoël, sur le refus que lui fit ce Prélat d'abattre les tours de son Eglise, qui avoient servi aux Manseaux dans leur révolte, et pouvoient encore leur servir dans un nouveau soulévement pour se défendre contre lui. Guillaume avoit ce point fort à cœur, et ne cessoit, lorsqu'il fut en Angleterre, de presser Hildebert, par promesses et par menaces, d'y consentir. Le Prélat ne pouvant se résoudre à faire ce tort à son Eglise, demandoit toujours du tems pour délibérer. (*Acta Cenom. Ep.*) Cependant les troupes que Guillaume avoit laissées dans le Maine tenoient en échec Hélie, et les Manseaux en respect. Mais sa mort, arrivée le 2 Août de l'an 1100, changea la face des affaires. A la nouvelle de cet événement les Manseaux ouvrent leurs portes à Hélie. La forteresse, après quelque résistance, et toutes les autres places du Maine occupées par les Normands, furent évacuées du consentement de Henri, frere et successeur de Guillaume le Roux. Depuis ce tems Hélie ne fut plus inquiété dans la possession de son Comté.

L'an 1106, Hélie accompagna Geofroi Martel, fils de Foulques le Rechin, au siége de Candé, où ce jeune Prince fut blessé mortellement le 19 Mai, dans le tems qu'il capituloit avec les assiégés. Il combattit la même année pour le Roi Henri, avec ses Manseaux, contre le Duc Robert, son frere, à la bataille de Tinchebrai, donnée le 27 Septembre, et tua pour sa part vingt-cinq fantassins des ennemis. Il mourut, l'an 1110 (1), entre les mains d'Hildebert, son Evêque, le 11 Juillet, universellement regretté de ses sujets, et fut inhumé à l'Abbaye de la Couture du Mans, où l'on voit son tombeau, sur lequel il est représenté en habit de guerre, maillé jus-

(1) La date que nous assignons à la mort d'Hélie est fondée sur les deux Chroniques de S. Aubin d'Angers.

DUCS DE NORMANDIE.

front. Robert s'en retourne; mais, l'année suivante, pressé par Guillaume de Warenne, il repasse en Angleterre pour faire la paix de ce Seigneur avec le Roi, qui lui avoit retiré le Comté de Surrei pour le punir de son attachement à Robert. Henri témoigne sa surprise à son frere de ce qu'il est entré dans ce Royaume sans l'avoir prévenu, et son mécontentement de ce qu'à son exemple il n'a point fait justice des brouillons qui ne cherchoient qu'à semer la discorde entre eux. Le Duc, intimidé par ce discours, et craignant d'être arrêté, cherche à fléchir son frere. La Reine, se portant pour médiatrice, obtient de Robert par ses caresses la remise de la pension de trois mille livres que le Roi lui avoit promise par le dernier Traité de paix. Les Normands, instruits du mauvais succès de ce voyage, ne revirent leur Duc qu'avec mépris. Il acheva de se déshonorer, l'an 1103, dans la guerre qu'il fit à Robert, Seigneur de Bellême. Ce ne fut point de son propre mouvement qu'il l'entreprit, mais à la sollicitation du Roi d'Angleterre, qui avoit chassé ce Seigneur de ses Etats, comme un traître, après l'avoir dépouillé des Domaines qu'il y possédoit.

Le Duc étant venu faire le siége du château de Vignaz, appartenant au Seigneur de Bellême, échoua devant cette place, dont la garnison mécontente n'attendoit qu'une attaque vigoureuse pour se rendre sans ignominie. Ce furent les Chefs de son armée, que son indolence avoit soulevés, qui firent manquer le coup. La confusion qu'ils mirent dans le camp, fut telle, dit Ordéric Vital, que les soldats, après avoir brûlé leurs tentes, se débanderent et s'en retournerent chacun dans leurs foyers. Ce revers ne corrigea point le Duc de Normandie; plongé dans la mollesse, il laissa les brigands piller impunément la province, tandis que lui-même se laissoit piller par ses maîtresses et ses bouffons. Souvent, dit Ordéric, ils lui déroboient pendant la nuit ses habits, et jusqu'à ses hauts-de-chausses; ce qui l'obligeoit à rester au lit tout le jour, et même les Dimanches, faute d'avoir de quoi se vêtir. Ces vols ne le rendoient que ridicule sans faire une breche considérable à sa fortune: mais il s'appauvrissoit lui-même réellement et ses successeurs par les libéralités inconsidérées qu'il faisoit des plus belles parties de son Domaine à ses favoris. Cette nonchalance et cette prodigalité de Robert, jointes à une clémence déplacée envers les criminels, furent la source de ses malheurs et de ceux de son Duché. Semblable, dit le même Ecrivain, à un vaisseau sans pilote, la Normandie, sous son gouvernement, devint un théâtre de guerres civiles et de brigandages. Henri, plusieurs fois invité par les Prélats et les Seigneurs normands à venir s'emparer

COMTES D'ANJOU.

De tout tems on s'étoit trouvé mal d'avoir attaqué S. Martin dans ses Domaines. Foulques lui-même en fit l'expérience. Ayant fait abattre, l'an 1112 ou 1113, les fortifications que le Cellérier de S. Martin de Tours avoit fait élever dans sa maison, le Chapitre aussitôt prend le parti du confrere offensé. En conséquence l'Office divin cesse; on descend le Crucifix, que l'on couche par terre, ainsi que les reliques des Saints, qu'on entoure d'épines; on ferme les portes de l'Eglise, dont on ne permet l'entrée qu'aux Pélerins. Le Comte, effrayé de cet appareil, vint nud-pieds se prosterner devant le tombeau de S. Martin, et ensuite devant les reliques des Saints, demandant pardon avec promesse de ne plus récidiver. (*Arch. de S. Martin.*)

L'an 1118, sollicité par Louis le Gros de venir à son secours contre l'Anglois avec lequel il étoit en guerre, Foulques y consent; mais il exige pour préalable qu'on lui fasse raison de la charge de Sénéchal de France, dont, par la négligence de ses prédécesseurs, d'autres que les Comtes d'Anjou faisoient l'exercice depuis Geofroi Grisegonelle, à qui elle avoit été accordée, comme on l'a dit. Il députe à ce sujet le Chevalier Hugues de Cléers au Roi de France. L'Envoyé plaida sa cause de maniere qu'il obtint que le Comte fût rétabli dans ses droits sur la charge dont il s'agissoit. Guillaume de Garlande, qui en étoit revêtu, fut en conséquence obligé de lui en faire hommage. Foulques, ainsi satisfait, entre en Normandie, où il prend sans coup férir la ville d'Alençon, par la connivence des habitans, en l'absence d'Etienne de Blois, leur nouveau Comte; il assiége ensuite la citadelle, qu'il force à se rendre, malgré les efforts du Roi d'Angleterre, d'Etienne, et de Thibaut, Comte de Blois, son frere, qui étoient accourus pour la délivrer; et pour comble de succès, il les défait dans une bataille livrée sous les murs d'Alençon (et non de Séez) au mois de Décembre de la même année. (*Ordéric. Vital.*; et *Gesta Cons. Andeg.*) Foulques ne demeura pas long-tems fidele au Roi de France. Henri, pour l'attirer dans son parti et le détacher de celui de la France, presse l'accomplissement du mariage de Guillaume-Adelin avec Mathilde. Le Comte se rend, et les noces furent célébrées à Lisieux dans le mois de Juin 1119, la Princesse n'ayant encore que onze ans. Henri cependant ne tira pas de ce coup de politique tout l'avantage qu'il s'en

COMTES DU MAINE.

qu'à la plante des pieds, le casque ou pot de fer en tête, avec son écu de forme triangulaire, chargé d'une croix ancrée, la hache d'armes pendante à la ceinture dans un large fourreau. D. Montfaucon veut que le blason ait été ajouté à l'écu long-tems après la mort d'Hélie. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce monument fut rétabli, l'an 1641, par les soins de D. Michel l'Aigneau, Prieur de la Couture, comme porte l'épitaphe de ce Comte, qu'il fit graver en lettres d'or capitales sur une table de marbre noir, enchâssée dans un câdre d'architecture de pierre, orné de deux colonnes de marbre jaspé. Mais Rapin de Thoyras se trompe lourdement en disant que le Roi d'Angleterre fit mourir Hélie. Ce Comte avoit épousé, 1°, vers l'an 1090, MATHILDE, fille et héritiere de Gervais, Seigneur de Château-du-Loir, de Mayet, de Lucé et d'Oisé, dont il eut Eremburge, ou Ermentrude, dite aussi GUIBURGE, et Sibylle, femme de Foulques V, Comte d'Anjou, puis Roi de Jérusalem; 2°, l'an 1109, AGNÈS, fille de Gui Geofroi, Comte de Poitiers, répudiée par Alfonse, Roi de Castille et de Léon. Ordéric Vital fait un beau portrait du Comte Hélie. « C'étoit, dit-il, » un Seigneur brave, rempli d'honneur, » et aimable par ses vertus sociales. Il » étoit d'une haute taille, d'une force » extraordinaire, nerveux sans embonpoint. Il avoit le visage basané, la » barbe hérissée, et les cheveux tondus » comme un Prêtre. Il parloit avec agrément et facilité. Les personnes tranquilles et soumises n'avoient qu'à se » louer de sa douceur; mais il traitoit » rudement les brouillons et les rebelles. » Il observoit et faisoit observer rigoureusement les loix de la justice. Pénétré de la crainte de Dieu, il pratiquoit avec ferveur tous les exercices » de la religion. Sa piété tendre et affective lui faisoit souvent verser des larmes dans la priere. Il jeûnoit fréquemment, et passoit régulièrement » tous les vendredis sans manger. Les » Eglises trouverent en lui un zélé défenseur, et les pauvres un pere charitable ». Le Comte Hélie avoit un frere nommé Henoch, qui se fit Moine à la Couture du Mans sous l'Abbé Juhel, et en faveur duquel il fit donation à ce Monastere, vers l'an 1092, de la terre de Limnaire (*de Liminario*) et de la moitié du Domaine de Boifart. (*Spic.* T. VII, p. 190.)

DUCS DE NORMANDIE.

d'une province si mal administrée, hésita long-tems, dit le même auteur, à se rendre à leurs vœux, par la répugnance qu'il sentoit à dépouiller un frere. Mais des lettres du Pape Pascal II, sollicitées vraisemblablement par les mécontens, lettres où il lui représentoit cette entreprise comme le salut de la Normandie, acheverent de le déterminer. Il arrive, l'an 1105, au printems en Normandie, prend de force Bayeux qu'il réduit en cendres, s'empare de Caen et de plusieurs autres places sans coup férir, et répand la terreur partout. Robert lui-même, effrayé de ces progrès, obtient une conférence de son frere. Ils s'assemblent avec leurs amis dans un lieu qu'Ordéric appelle *Sanctellæ*, et que nous croyons être Sens, au diocèse de Séez. Henri demande à son frere qu'il lui cede le gouvernement et les places fortes de Normandie, dont il promet de lui laisser les revenus. La demande est rejettée, et l'on se sépare plus aigri de part et d'autre qu'auparavant. Robert, l'an 1106, va trouver son frere en Angleterre avant le Carême, et se plaint inutilement de sa trahison. Vers le mois d'Août suivant, Henri retourne en Normandie; et le 27 Septembre, tandis qu'il fait le siége de Tinchebrai, Robert survient à la tête d'une armée, lui livre bataille le lendemain, et après s'être vigoureusement défendu, il est pris et conduit à son frere. Henri l'envoie prisonnier au château de Cardiff dans le Glamorghan, bâti par leur pere en 1081, où il mourut au mois de Février 1134, après 28 ans de prison. Matthieu de Westminster et Matthieu Paris disent que s'étant échappé l'an 1107, il fut repris, et privé de la vue avec un bassin de cuivre ardent qu'on lui passa devant les yeux: mais le silence des auteurs contemporains sur ce fait donne pour le moins lieu d'en douter. On peut dire avec plus d'assurance, d'après Henri d'Huntington (*Spicil.*, T. VIII, p. 188), que Henri fit crever les yeux à quelques unes de ses nieces, on ne sait pour quelle raison. C'étoient des filles naturelles de Robert; car sa femme ne laissa de lui qu'un fils, nommé Guillaume et surnommé Cliton, né l'an 1101. Ce jeune Prince ayant été amené, du château de Falaise, au Roi son oncle, après la bataille de Tinchebrai, fut confié à Hélie de S. Saën, beau-frere de cet enfant par une des filles naturelles de Robert, pour l'élever. Henri, l'an 1108, le redemanda. Mais Hélie, craignant pour la liberté de son éleve, le conduisit chez ses amis de château en château, et l'amena enfin chez le Comte d'Anjou, qui lui donna retraite, et le destina pour être son gendre. Les grandes qualités de ce jeune Prince, se développant avec l'âge, sembloient lui promettre un sort heureux; mais il ne put jamais parvenir à recouvrer la Normandie, quoique protégé de plusieurs Seigneurs, spécialement de Louis le Gros, Roi de France, qui fit plusieurs tentatives pour le rétablir sans pouvoir y réussir. Sensible aux malheurs du jeune Guillaume, ce Monarque les adoucit autant qu'il put. L'an 1126, il lui donna le Vexin françois, compris entre l'Epte et l'Oise. Charles, Comte de Flandre, étant mort l'an 1127, sans enfans, Louis déclara Guillaume héritier de ce Comté, et l'en mit en possession. (V. *les Comtes de Flandre.*) La mere de ce Prince étoit morte de poison, suivant Ordéric Vital et le Continuateur de Guillaume de Jumiege, l'an 1103 (V. S.), pendant le Carême. Un moderne donne de cet empoisonnement une cause qui fait également l'éloge du Duc Robert et de sa femme. » Robert, dit-il, ayant été blessé d'une fleche » empoisonnée, les Médecins déclarerent qu'il ne pou- » voit guérir qu'en faisant promptement sucer sa bles- » sure. *Mourons donc*, dit-il, *je ne serai jamais assez » cruel et assez injuste pour souffrir que quelqu'un » s'expose à mourir pour moi.* La Princesse Sibylle, sa » femme, prit le tems de son sommeil, suça sa plaie, et

COMTES D'ANJOU.

étoit promis. La Providence trompa ses vues: Mathilde devint veuve sans enfans, le 25 Novembre de l'année suivante, par un événement tragique. (V. *Henri I, Duc de Normandie.*)

Foulques partit, le 26 Mai de l'an 1120, avec Renaud de Martigné, Evêque d'Angers, pour la Terre-Sainte, où il se distingua par sa libéralité. Guillaume de Tyr dit qu'il y entretint pendant un an cent Chevaliers à ses frais. A son retour, il fonda, le 4 Septembre de l'an 1121, l'Abbaye Cistercienne de Loroux, au diocèse d'Angers. Il accompagna, la même année, le Roi Louis le Gros dans son expédition contre le Comte d'Auvergne, et commanda l'avant-garde de l'armée françoise en qualité de Sénéchal de France. L'an 1123, irrité contre le Roi d'Angleterre, qui refusoit de lui rendre la dot de Mathilde, il prend le parti de donner en mariage à Guillaume Cliton sa seconde fille, à laquelle il assigne pour dot le Comté du Maine. Le Légat du Pape Calliste, à la sollicitation de Henri, casse cette alliance pour cause de parenté; ce qui est confirmé par les lettres de ce Pape, datées du 26 Août 1124. (*Spicil.* T. III, pag. 149) Cette affaire eut de fâcheuses suites par la résistance de Cliton. Une lettre d'Honorius II, successeur de Calliste, au Chapitre Métropolitain de Tours, en date du 12 Avril 1125 (*Spicileg. ibid.*), nous apprend que, le Légat ayant envoyé des messagers à Cliton pour lui annoncer la dissolution de son mariage, le Comte Foulques les mit en prison, où il les retint pendant deux semaines, et qu'entre autres mauvais traitemens qu'il leur fit essuyer, il leur brûla la barbe et les cheveux, et en fit autant des lettres qu'ils lui avoient présentées; en conséquence de quoi le Pape déclara ce Prince excommunié, et confirma l'interdit que son Légat avoit jetté sur les terres du Comté d'Anjou. Cliton à la fin, ainsi que son beau-pere, plia sous l'autorité pontificale, et consentit à la rupture de son mariage. Dans le cours de cette affaire, le Comte d'Anjou, au mois d'Août 1124, avoit amené des troupes au Roi Louis le Gros, pour l'aider à chasser les Impériaux, qui menaçoient la Champagne d'une invasion. Il retourna, l'an 1126, avec ce Monarque en Auvergne, pour achever de réduire le Comte Guillaume.

L'an 1129, Foulques, deux ans après le mariage de Geofroi son fils, part de nouveau pour la Terre-Sainte avec Hugues de Pains, Grand-Maître du Temple, Hugues d'Amboise, et beaucoup d'autres Seigneurs. (*Roger de Hoveden.*) Il y est couronné Roi le 14 Septembre 1131, régne onze ans et deux mois, et meurt le 13 Novembre 1142. Foulques avoit épousé, 1°, l'an 1110, Erembruge, ou Ermentrude, dite aussi Guiburge, fille et héritiere d'Hélie, Comte du Maine, morte en 1126, après lui avoir donné Geofroi, qui suit; Hélie, qui, en 1145, ayant voulu s'emparer du Maine, fut pris dans un combat par Geofroi son frere, et enfermé dans le château de Tours, où il mourut, suivant la Chronique de Tours et d'Angers, le 15 Janvier 1151. (L'auteur du *Gesta Consul. Andeg.* dit qu'ayant été tiré de prison, une maladie, peu de tems après, le mit au tombeau; ce qui est d'autant plus vraisemblable, que son corps fut inhumé à S. Serge d'Angers.) De Philippette son épouse, fille de Rotrou II, Comte du Perche, et de Mathilde d'Angleterre, Hélie laissa Béatrix, femme de Jean I, Comte d'Alençon. Guillaume de Tyr (L. 14, c. 1) rapporte qu'en donnant sa fille à Hélie, Rotrou, veuf alors et n'ayant point d'autres enfans, lui avoit promis de ne point se remarier, mais qu'il lui manqua de parole. (Voyez *les Comtes du Perche.* Les filles de Foulques sont Mathilde, laquelle, ayant perdu, comme on l'a dit, Guillaume-Adelin son époux, au

DUCS DE NORMANDIE.

» perdit la vie en la sauvant à son mari ». (Saint-Foix, *Essai sur Paris*, T. III, p. 19.) C'est dommage qu'une si belle anecdote ne se rencontre dans aucun Ecrivain du tems. Guillaume de Malmesburi, dans Bouquet, T. XIII, p. 8, attribue la mort de Sibylle à une autre cause que le poison, en disant qu'après ses couches, la Sage-Femme, voyant qu'elle avoit une trop grande abondance de lait, lui serra, pour arrêter cet excès, les mamelles si étroitement avec des bandelettes, qu'il s'ensuivit une maladie qui l'emporta. Quoi qu'il en soit, la Duchesse fut inhumée dans la Cathédrale de Rouen. » C'étoit, dit » Ordéric, une Princesse qui joignoit aux graces extérieures une con» duite irréprochable et beaucoup de sagesse. Il arrivoit même, ajoute» t-il, qu'en l'absence du Duc elle gouvernoit beaucoup mieux son » domestique et l'Etat qu'il n'eût fait s'il eût été présent ». Robert, outre le fils dont on vient de parler, eut avant son mariage, de la concubine d'un vieux Prêtre, trois enfans naturels : Richard, qui étant revenu à la Cour du Roi Guillaume son oncle, fut tué à la chasse au mois de Mai de l'an 1100, dans le parc, dit alors *Newforest*, aujourd'hui le parc de Southampton, d'un coup de fleche tiré sur une bête, au même parc où deux mois après ce Monarque périt de la même maniere; Guillaume, qui, après la bataille de Tinchebrai, passa en Palestine, et y mourut peu de tems après dans une bataille; et une fille, mariée à Hélie de S. Saën, à qui elle apporta en dot le Comté d'Arques. C'est ce même Hélie qui fut chargé, comme on l'a dit, de l'éducation de Guillaume Cliton, fils légitime de Robert. D'autres maîtresses donnerent à Robert d'autres enfans.

GUILLAUME, DIT LE ROUX,

DUC OU RÉGENT DE NORMANDIE.

1096. Le Roi GUILLAUME, surnommé LE ROUX, fils de Guillaume le Conquérant, et frere de Robert, est placé par quelques uns parmi les Ducs de Normandie; d'autres ne le regardent que comme Régent de cette province, que son frere Robert lui avoit engagée, comme on l'a dit, l'an 1096, avant son voyage à la Terre-Sainte. Il la posséda, soit comme Duc, soit comme Régent, jusqu'à sa mort arrivée le 2 Août de l'an 1100. Robert à son retour y rentra. (*V.* Guillaume II, *Roi d'Angleterre.*)

HENRI I.

HENRI I, 3^e^ fils du Roi Guillaume I, ayant dépouillé, l'an 1106, Robert, son frere, du Duché de Normandie, en jouit jusqu'en 1135, époque de sa mort arrivée le 1 ou le 2 Décembre, après un régne de trente-cinq ans. La Normandie souffrit beaucoup sous ce Prince, et fut presque toujours le théâtre d'une sanglante guerre. La race masculine des Ducs de Normandie finit en lui. Il avoit eu un fils unique nommé Guillaume, et surnommé Adelin ou Atheling, marié, l'an 1119, avec Mathilde, fille de Foulques, Comte d'Anjou; mais comme Henri s'en retournoit triomphant en Angleterre, l'an 1120, après l'avoir investi du Duché, le vaisseau que le jeune Prince montoit, précédé par celui de son pere, se brisa, le 25 Novembre, contre un rocher. Guillaume périt dans ce naufrage, et avec lui plus de 200 personnes. » Voici, dit » Raoul *de Diceto*, les noms des châteaux que Henri fit construire » à neuf sur les frontieres de Normandie : Driencourt, Neufmarché, » Verneuil, Nonancourt, Bonmoulin, Colmenil, Pontorson. Il fonda » aussi, ajoute-t-il, le Monastere de Notre-Dame du Pré (aujour» d'hui de Bonne-Nouvelle) à Rouen, et celui de Mortemer. » (*Voy.* Henri I, *Roi d'Angleterre.*)

ETIENNE DE BLOIS.

1135. ETIENNE DE BLOIS, Comte de Boulogne, succede à Henri I, son oncle maternel, tant au Duché de Normandie qu'au Royaume d'Angleterre. Le Roi Louis le Gros lui donna l'investiture de la Normandie au mois de Mai de l'an 1137, conformément au droit, dit Ordéric Vital : ce qui montre qu'on regardoit en France la Normandie comme un fief masculin, auquel par conséquent l'Impératrice Mathilde, fille du Roi Henri, ne pouvoit prétendre. Mais ni Mathilde, ni Geofroi son époux, Comte d'Anjou, ne l'entendoient ainsi. Tandis que Mathilde fait la guerre à Etienne en Angleterre, Geofroi passe en Normandie, dont il se rend maître après une guerre de six ans. (Voy. *les Rois d'Angleterre.*)

COMTES D'ANJOU.

bout d'un an ou environ de mariage, demeura encore quelque tems en Angleterre, suivant Ordéric Vital; après quoi, étant revenue en Anjou, elle se fit Religieuse, la dixieme année de sa viduité, à Fontevrault, dont elle devint la seconde Abbesse; et Sibylle, mariée à Thierri d'Alsace, Comte de Flandre, après avoir été séparée de Guillaume Cliton, son premier époux. De MÉLISSENDE, sa 2^e^ femme, fille de Baudouin II, Roi de Jérusalem, Foulques eut Baudouin et Amauri, ses successeurs dans la royauté. Mélissende mourut le 12 Sept. 1160. (*Voy.* Foulques, *Roi de Jérusalem.*)

GEOFROI V.

1129. GEOFROI, dit LE BEL, et plus communément PLANTAGENET, parce qu'il mettoit d'ordinaire un genêt sur son bonnet, né le 24 Août 1113 (*Chr. S. Albini*), devint Comte d'Anjou et du Maine par la cession que Foulques son pere lui fit de ses Etats avant de partir pour la Terre-Sainte. Il étoit marié pour lors avec MATHILDE, veuve de l'Empereur Henri V, et fille de Henri I, Roi d'Angleterre, que Foulques lui avoit fait épouser, en présence de ce Monarque, le jour de la Pentecôte, 12 Mai de l'an 1127 (et non pas 1129, comme on l'a dit ci-devant). On peut voir la preuve que nous avons donnée de cette époque à la page xij de la Préface de notre XIII^e^ volume du Recueil des Historiens de France. Nous n'emploierons ici que la suivante : elle est tirée de la souscription que le Roi Henri I mit au bas d'un accord passé, l'an 1127, entre l'Evêque de Séez et l'Abbaye de Marmoutier : *Signum*, y est-il dit, *Henrici Regis Angliæ, quando dedit filiam suam Gaufredo Comiti Andegavensi juniori :* ce qui prouve en même tems que Geofroi, dès l'an 1127, étoit associé à son pere. (Bry, *Hist. des Comtes d'Alençon et du Perche*, pag. 106.) C'étoit malgré elle, et par déférence pour le Roi son pere, que Mathilde avoit donné sa main à Geofroi, se croyant dégradée en passant du lit d'un Empereur dans celui d'un Comte. Aussi à peine deux ans se furent écoulés depuis leur mariage, qu'elle obligea son époux, par ses hauteurs, à la répudier. Mathilde, sur la fin de Juillet, se retira, suivant Siméon de Durham, avec peu de suite à Rouen, d'où Henri étoit parti, le 15 du même mois, pour repasser la mer. Etant revenu, l'année suivante, en Normandie, il emmena sa fille avec lui en Angleterre, et quelque tems après il vint à bout de réconcilier les deux époux. Geofroi cependant avoit d'autres embarras qui donnoient de l'exercice à sa valeur. Presque aussitôt après le départ de son pere, il se vit menacé par une ligue de Seigneurs poitevins, dont les Chefs étoient le Vicomte de Thouars et les Seigneurs de Parthe-

nai et de Mirebeau. Geofroi, dont la grande jeunesse et l'inexpérience leur faisoient espérer une victoire aisée, les prévient avant qu'ils aient le loisir de se réunir, marche d'abord contre le château de Thouars, qu'il force après quelques jours de siége, et dont il fait raser la principale tour, prend ensuite Parthenai, et de là va se présenter devant Mirebeau, qui fait une plus longue résistance. S'en étant rendu maître à la fin par la vivacité et la continuité de ses attaques, il garde cette place qu'il trouve à sa convenance, et rend les deux autres à leurs propriétaires après avoir accordé la paix à leurs humbles prieres. Tandis que ses armes étoient ainsi occupées au dehors, il se formoit au dedans de ses Domaines une conjuration de ses grands vassaux, à la tête de laquelle Hélie, son frere, s'étoit mis. Geofroi, par sa valeur, réussit à dissiper ce nouvel orage. Ayant surpris son frere, il l'envoya prisonnier à Tours, et s'empara de son Comté qu'il réunit au sien. Ce coup de vigueur imposa aux rebelles, dont la plupart mirent bas les armes. Robert, Seigneur de Sablé, le plus puissant d'entre eux, fut le dernier à se rendre, et le fit de mauvaise foi comme ses fréquentes révoltes le prouverent dans la suite.

Le Roi d'Angleterre, en mariant sa fille à Geofroi, lui avoit promis en dot la Normandie. Mais il hésitoit toujours à s'en dessaisir; ce qui occasionna une rupture entre eux. Le Comte acheva d'irriter son beau-pere en faisant la guerre à Roscelin, Vicomte de Beaumont dans le Maine, et gendre également de Henri. Sans égard pour les remontrances de ce Prince, il assiége, l'an 1135, le château de Beaumont, et le réduit en cendres. (Ord. Vit.) Henri étant mort le 1 Déc. de la même année, Geofroi se dispose à recueillir sa succession. Mais il est prévenu d'un côté par Etienne, Comte de Boulogne, qui s'empare de l'Angleterre sans coup férir, et de l'autre par Thibaut, Comte de Blois, que les Normands, également ennemis d'Etienne et de Geofroi, avoient appellé pour les gouverner. Cependant Mathilde, sa femme, s'étant rendue dans ce même mois de Décembre en Normandie, ne laissa pas d'y trouver des partisans, et d'y faire, à leur aide, quelques progrès. Geofroi vient la joindre avec de bonnes troupes, et imprime sur sa route des traces de cruauté qui soulevent les Normands contre lui. S'étant attroupés, ils fondent sur les Angevins, les poursuivent, dit Ordéric Vital, par les villages et les forêts, et les obligent, après leur avoir tué beaucoup de monde, à vuider le pays. Dans le même tems la Noblesse angevine, excitée de nouveau par Robert de Sablé, prend les armes pour maintenir ses priviléges violés, suivant elle, par Geofroi, et fournit un nouvel exercice à ses armes. Après avoir réduit ces rebelles, il rentre en Normandie l'an 1136, au mois de Sept., accompagné des Comtes de Poitiers, de Ponthieu, de Vendôme, et de Nevers, qui lui avoient amené chacun leurs troupes. Etienne, pour satisfaire aux desirs des Normands, et les réunir en sa faveur, transporte, l'an 1137, à son fils Eustache ses prétentions sur la Normandie. Ce parti est agréé par le Roi Louis le Gros, qui donne au jeune Prince l'investiture de ce Duché. (*Order. Vital*, *Radulf. de Diceto*, *Walter Hemmingford*.) Thibaut s'accommode alors avec son frere, et se départ de ses prétentions moyennant une pension annuelle de 2000 marcs d'argent. La ligue de Geofroi se dissipe, et quelque tems après il fait avec Etienne une treve de deux ans, qui fut mal observée. Le Roi Louis le Jeune, marchant sur les traces de son pere, confirma l'investiture qu'il avoit donnée au Prince Eustache. Il fit plus: pour resserrer leur amitié par les liens du sang, il lui fit épouser, au mois de Février 1140, Constance, sa sœur. L'an 1141, à la nouvelle de l'emprisonnement du Roi Etienne, Geofroi entre en Normandie, et y fait des progrès rapides, sans que le Roi de France, dont l'affection pour Eustache s'étoit refroidie, fasse aucun mouvement pour l'arrêter. (*Voy.* Etienne, *Roi d'Angleterre.*)

Le même GEOFROI, Duc de Normandie.

L'an 1144, le 19 ou le 20 Janvier, Geofroi fut reçu dans Rouen, dont il ne prit néanmoins la grosse tour que le 23 Avril suivant. Il fut aidé dans ce siége, suivant Robert du Mont, par le Roi de France et le Comte de Flandre, et ce fut alors qu'il fut reconnu Duc de Normandie. L'an 1145, il retourne en Anjou pour réprimer un nouveau soulévement de la Noblesse, excité par Robert de Sablé. Le Roi Etienne conservoit toujours un parti dans la Normandie. Geofroi, l'an 1149, engage le Roi Louis le Jeune, nouvellement revenu de la Croisade, à lui prêter secours pour achever la réduction de ce Duché, sous la promesse de céder au Monarque le Vexin normand. Cette expédition ayant réussi, Louis le Jeune donna l'investiture de la Normandie au jeune Henri, fils de Geofroi, après avoir reçu de lui non l'hommage simple, comme quelques modernes l'assurent, mais l'hommage plein et lige: *Normanniam Henrico filio Comitis tradidit, et eum pro eadem terra in hominem ligium accepit.* (*Hist. Ludov. VII*, *apud* Duchêne, T. IV, p. 414.) Cependant Geofroi tenoit assiégé, depuis trois ans, dans le château de Montreuil en Anjou, Girard de Berlai, ou Bellai, pour se venger des dégâts qu'il avoit faits à Loudun, à Saumur et dans le territoire d'Angers. Etant venu à bout, l'an 1150, d'emporter la place, il la fit raser et mit dans une étroite prison Girard, qui étoit tombé entre ses mains. Le Pape et le Roi s'intéresserent pour la délivrance du prisonnier, le premier parce qu'il avoit réclamé sa protection, le second parce que Girard, selon Jean de Marmoutier, étoit son Sénéchal dans le Duché d'Aquitaine. Sur le refus que fit Geofroi de le rendre, le Pape frappa ce Comte d'excommunication. Le Roi Louis le Jeune de son côté se mit en devoir de l'y contraindre par la voie des armes. Il entre en Normandie, accompagné du Prince Eustache son beau-frere, pour le remettre en possession de ce Duché. Le jeune Henri accourt avec des troupes pour l'arrêter. Les deux armées se rencontrent devant le château d'Arques. Mais comme on étoit sur le point d'en venir aux mains, les plus sages de l'armée de Henri, dit Robert du Mont, engagerent ce Prince à faire au Roi quelque satisfaction, au moyen de quoi les deux armées se séparerent. Mais à peine le Monarque est-il de retour à Paris, qu'il apprend que Geofroi vient de reprendre sur Rotrou, Comte du Perche, le château de Neuil, *de Nube*, que Jean, fils de Guillaume Talvas, Comte d'Alençon, lui avoit livré l'année précédente par trahison. Toute l'animosité de Louis contre le Comte d'Anjou se rallume à cette occasion. Il leve une nouvelle armée, qu'il envoie sous les ordres de Robert, son frere, dans le Vexin, en attendant qu'il vienne la joindre. Geofroi et son fils, non moins diligens que lui, épargnerent aux François une partie du chemin. S'étant présentés à eux sur les bords de la Seine, près de Meulent, ils se disposoient à les charger, lorsqu'on apprit que le Roi étoit retenu par la fievre à Paris. Cette nouvelle suspendit les hostilités. Le Comte amena à Paris Girard de Bellai qui faisoit le sujet de la guerre, et le remit au Roi. Il lui restoit à se faire absoudre des censures, et les Prélats qui assisterent à la conférence lui offroient pour cela leurs bons offices auprès du Pape; mais il prétendit qu'elles étoient nulles, et protesta qu'il ne se donneroit aucun mouvement pour les faire lever. Sur quoi S. Bernard, qui étoit de l'Assemblée, prédit, suivant un de ses Biographes, qu'avant la fin de l'année le Comte mourroit ou éprouveroit quelque grande affliction en punition de son entêtement. (*Gaufrid. vita S. Bernardi*, L. 4, c. 3.) On étoit alors vers la fin d'Août de l'an 1151, selon les Chroniques d'Anjou, et non pas 1150, comme Matthieu Paris le marque, ainsi que Robert du Mont. Le Comte d'Anjou mourut en effet au Château-du-Loir

le 7 du mois suivant, d'une pleurésie qu'il avoit gagnée en se baignant dans la riviere du Loir. Son corps fut inhumé dans la Cathédrale du Mans, et il fut le premier, suivant le Continuateur de Guillaume de Jumiége, qui eut sa sépulture dans l'enceinte de cette ville. On voit encore aujourd'hui sur un des piliers de cette Eglise, vis-à-vis de la Chapelle du Crucifix, une table de cuivre émaillé, où il est représenté tenant son épée nue de la main droite, et de l'autre son écu, dont le champ est d'azur, à quatre lionceaux d'or rampans et lampassés de gueules. On lit au bas ce distique :

Ense tuo, Princeps, prædonum turba fugatur;
Ecclesiisque quies, pace vigente, datur.

Ce monument lui fut érigé peu de tems après sa mort par Guillaume, Evêque du Mans. Jean de Marmoutier et l'auteur du *Gesta Consul. Andeg.* font un magnifique éloge du Comte Geofroi, qu'ils représentent comme un Prince rempli de valeur, zélé pour la justice, habile au métier des armes, versé dans la connoissance des Lettres, éloquent par dessus tous les Clercs et les Laïques de son tems, et doué de toutes les qualités politiques et morales. Le premier de ces deux Historiens nous apprend de plus que sa chevelure étoit d'un blond ardent, qu'il avoit les yeux étincelans, la taille haute, le corps maigre et nerveux. Des politiques modernes lui reprochent comme une lâcheté de n'être point passé en Angleterre pour aider sa femme à s'opposer à l'usurpation du Roi Etienne. Mais ils ne font pas attention qu'en prenant ce parti, Geofroi se seroit exposé à perdre ses propres Etats, ayant affaire à des vassaux qui le tenoient sans cesse en haleine par leurs révoltes, et ne cherchoient que l'occasion de s'affranchir de sa domination. M. Hume met sur le compte de ce Prince une atrocité dont nous croyons devoir le décharger. Les Chanoines de Séez ayant élu, l'an 1144, Géraud pour leur Evêque, sans la participation du Comte Geofroi, les Officiers de ce Prince, à son insu, se saisirent de l'Elu, et lui firent subir à lui seul (et non pas comme le dit M. Hume à tout le Chapitre) une opération aussi cruelle que honteuse, afin de le rendre inhabile aux fonctions de l'Episcopat. Mais le Comte, loin d'avoir commandé une action aussi détestable, ainsi que cet Historien le prétend, loin même de l'approuver, livra les coupables au tribunal ecclésiastique, et permit aux Evêques de la province de disposer du Siége de Séez comme ils jugeroient à propos. Voilà le fait dans son exactitude. (Voy. *Gallia Christiana*, T. XI, col. 687.) De Mathilde, sa femme, décédée à Rouen le 10 Septembre 1167, et inhumée à l'Abbaye du Bec, le Comte Geofroi laissa Henri, qui suit; Geofroi, qui, ayant eu pour sa part trois places en Anjou, devint ensuite Comte de Nantes ; et Guillaume, décédé à Rouen le 30 Janvier 1164 ; avec une fille nommée Emme, mariée, suivant Ménage (*Hist. de Sablé*, p. 350), à Gui V, Comte de Laval, après avoir été inutilement recherchée par David, Prince de Galles. Mais Jean, Moine de Marmoutier, Historien de Geofroi, et Raoul *de Diceto*, la font bâtarde, et réalisent son mariage avec le Prince de Galles. Sur le premier point on peut leur opposer le témoignage de Thomas Pactius, également contemporain comme eux de Geofroi. *Gaufridus pulcher*, dit cet auteur, *Andegavensium, Cenomanensium, Turoniarumque Comes, Normanorum Dux, ex Mathilda uxore tres filios, unamque filiam genuerat Emmam nomine, formosissimam, ingenuamque præ omnibus natu minimam puellam.* A l'égard du mariage d'Emme avec David, on pourroit l'accorder, en disant qu'elle n'épousa le Comte de Laval qu'en secondes noces. Une ancienne Chronique françoise donne encore une fille naturelle à Geofroi, qu'elle nomme Adewis, et fait épouse de Raoul le Jeune, Prince de Déols. (Bouquet, T. XII, p. 457.) L'ancien auteur de la vie de Henri II, Roi d'Angleterre, et Robert du Mont (*ibid.* T. XIII, pp. 165-308), donnent de plus à Geofroi un fils naturel, nommé Hamelin, marié, selon le dernier, à la Comtesse de Varenne, veuve de Guillaume, Comte de Mortain, fils du Roi Etienne.

Guillaume de Newbridge, Jean Bromton et Walter Hemmingford assurent qu'en mourant Geofroi fit un testament par lequel il déclaroit que sa succession, excepté Chinon, Loudun et Mirebeau, qu'il laissoit à Geofroi, son 2e fils, demeureroit entre les mains de Henri son fils aîné, pour retourner à ce même Geofroi, lorsque Henri se seroit mis en possession de l'héritage de sa mere, c'est-à-dire de l'Angleterre et de la Normandie. Henri, ajoutent-ils, étant pour lors absent, le Comte fit jurer les Prélats et les Seigneurs qui étoient présens, de ne point inhumer son corps, que ce Prince n'eût juré de se conformer à ces dispositions. Henri, à son arrivée, hésita, selon eux, quelque tems s'il feroit le serment : mais la honte de laisser son pere sans sépulture, et la crainte d'aliéner l'esprit de ses vassaux, lui arracherent enfin cette soumission. M. Hume regarde ce récit comme une fiction, parce que Jean de Marmoutier, dans l'histoire du Comte Geofroi, ne dit rien de son testament ; comme si cet Historien, qui écrivoit du vivant et sous la domination de Henri, eût été libre d'avancer une vérité si flétrissante, ainsi qu'on va le voir, pour l'honneur de son maître.

Geofroi Plantagenet exerça le droit de Régale en Normandie sur les Evêchés comme sur les Abbayes. Nous en avons la preuve dans une lettre d'Arnoul de Lisieux au Pape Luce II, rapportée au second Tome du Spicilége, dans laquelle il dit que ce Prince jouit deux ans et plus du revenu de l'Evêché de Lisieux en vertu du droit de Régale : *Bona omnia episcopalia redimere de manu Comitis Andegavensis angebar, quæ ipse mihi per duos annos et tres menses abstulerat, quia electus canonicè sine ipsius designatione fueram consecratus.*

HENRI II, Duc de Normandie, Comte d'Anjou et du Maine, et Roi d'Angleterre.

1151. Henri, investi du Duché de Normandie en 1150, succéda, l'an 1151, à Geofroi le Bel, son pere, dans les Comtés d'Anjou et du Maine. A ces deux provinces il joignit, l'an 1152, le Duché d'Aquitaine, par son mariage avec Eléonore, femme répudiée du Roi Louis le Jeune. Ce dernier, irrité de voir les deux filles qu'il avoit eues d'Eléonore, frustrées par là de l'espérance de succéder au riche patrimoine de leur mere, devint alors l'ennemi de Henri. Pour se venger, il fait une ligue avec Geofroi, frere de Henri, mécontent lui-même du peu de part qu'il avoit eu à la succession de son pere, avec Eustache, fils du Roi Etienne, et les Comtes de Blois et du Perche, pour enlever à son rival non seulement l'Aquitaine, mais la Normandie et l'Anjou. Tandis que Geofroi va soulever les Barons angevins, les quatre autres Princes confédérés entrent en Normandie, et débutent par le siége de Neufmarché, dont ils se rendent maîtres par les intelligences qu'ils avoient dans la place. Mais la valeur et l'activité de Henri ne leur permettent pas de faire de plus grands progrès : ils le rencontrent par-tout où ils dirigent leur marche, et toujours sont obligés de reculer. Henri, se trouvant supérieur en Normandie, laisse de bonnes garnisons dans ses places, et vole en Anjou contre son frere, qu'il mene battant avec les Barons de son parti, jusqu'à ce qu'il les ait réduits à demander la paix. Il l'accorde ; et ayant gagné son frere, il l'engage à marcher contre le Comte de Blois, qui lui retenoit le Fief de Fréteval. La garnison de la place, à leur approche, fait une sortie si vive sur eux,

qu'elle met en déroute leurs troupes, et fait prisonnier Geofroi. Pour le racheter, Henri fut obligé de consentir à la destruction de la tour de Chaumont-sur-Loire, qui incommodoit le Comte de Blois. (Bouquet, T. XII, p. 517.) Etant repassé ensuite en Normandie, il fait une treve avec le Roi de France, après quoi il s'embarque pour l'Angleterre. (Robert du Mont.) Henri ayant succédé, l'an 1154, au Roi Etienne, Geofroi, son frere, lui redemande l'Anjou et le Maine en vertu du testament de leur pere et du serment qu'il avoit fait de s'y conformer. Henri se fait absoudre de son serment par le Pape, et prétend ensuite n'être plus tenu à rien vis-à-vis de son frere. Geofroi en appelle à son épée, et fait le dégât dans l'Anjou. Mais Henri, plus habile que lui, non content de réprimer ses courses, lui enleve ses terres, dont il lui rend ensuite le Domaine utile en retenant les châteaux, afin qu'il ne soit plus désormais en état de lui nuire. Pour lui prouver même que cette retenue n'étoit pas l'effet de l'avarice, Henri lui assure en dédommagement de ses châteaux une pension de deux mille livres angevines. Cet accommodement, suivant Robert du Mont, est du mois de Juillet 1156. Geofroi, vers le même tems, eut lieu de se consoler du mauvais succès de ses armes par le choix que les Nantois firent de lui pour leur Comte. (Voy. *les Comtes de Bretagne.*)

La passion d'augmenter ses Etats agitoit sans cesse Henri et ne lui laissoit point de repos. L'an 1158, il obligea Thibaut V, Comte de Blois, avec lequel il étoit en guerre depuis quatre ans, à lui céder Amboise et Fréteval. (Voy. *les Comtes de Blois.*) L'an 1159, il fait une expédition dans le Comté de Toulouse, à dessein de s'en emparer, comme d'un bien, selon lui, appartenant à Eléonore, sa femme. (Voy. *les Comtes de Toulouse.*) L'année suivante, il célebre à Neubourg le mariage de Henri, son fils, âgé de trois ans, dit au Court-Mantel, et de Marguerite, fille du Roi Louis le Jeune, âgée de sept ans, qui avoient été fiancés sur la fin de l'année précédente, et s'empare aussitôt de Gisors, de Neuchâtel et de Néaufle, trois places qui avoient été promises en dot à la Princesse. Comme ces deux époux étoient trop jeunes pour consommer le mariage, le Roi d'Angleterre avoit obtenu sourdement une dispense de Rome pour le faire célébrer. Louis le Jeune, indigné de cette supercherie, recommence la guerre. Elle fut terminée, en 1162, par le Pape Alexandre III, à son arrivée en France.

Henri, l'an 1168, céde à son fils aîné la Normandie, le Maine et l'Anjou. Le jeune Prince rend hommage de ces provinces au Roi de France, et l'année suivante (N. S.), le jour de la Chandeleur, il fait les fonctions de Sénéchal à la Cour de ce Monarque, en le servant à table. (Robert du Mont.) Le vieux Henri refusa néanmoins, tant qu'il vécut, de mettre son fils en jouissance des provinces qu'il lui avoit cédées, et ce fut l'occasion des guerres que celui-ci eut avec son pere.

L'an 1169, Henri II fait bâtir en Normandie le château de Beauvoir-en-Lions. Il établit en Anjou des pêcheries sur la Mayenne, et fait faire des levées sur la rive septentrionale de la Loire pour contenir cette riviere dans son canal. Les Domaines de ce Prince ne dépérissoient pas entre ses mains. Les Seigneurs normands, à la faveur des troubles qui suivirent la mort de Henri, son aïeul, s'étoient emparés de la plupart des terres du fisc ducal. S'étant apperçu de ces usurpations l'an 1171, il en ordonna la recherche, et doubla le revenu de son Duché par la réunion des fonds qui en avoient été furtivement aliénés. (Nic. Trivet.) Le jeune Henri au Court-Mantel n'imitoit point l'économie de son pere. Etant venu, la même année 1171, en Normandie, il tint, pour étaler son faste, au château de Bures près de Bayeux, vers les fêtes de Noël, une Cour pléniere des plus somptueuses et des plus brillantes. Elle fut si nombreuse, dit Robert du Mont, que tous les Gentilshommes du nom de Guillaume s'étant rassemblés à une même table, ils se trouverent au nombre de cent dix. Ce Prince s'étant depuis révolté contre son pere, concerte, l'an 1174, avec le Comte de Flandre une descente en Angleterre. Mais, prêts à s'embarquer à Gravelines, ils abandonnent l'entreprise, apprenant que les rebelles d'Angleterre, sur lesquels ils comptoient, étoient rentrés dans le devoir. Alors ils vont rejoindre le Roi de France, qui, pendant l'absence du vieil Henri, avoit fait irruption en Normandie, et assiégeoit Rouen, dont les habitans se défendoient avec courage. On étoit alors au commencement d'Août. La fête de S. Laurent étant proche, le Roi fait publier un armistice pour ce jour-là, afin de se livrer plus librement à la dévotion particuliere qu'il avoit à ce Saint. Les habitans, comptant sur sa parole, portent la sécurité jusqu'à sortir de la ville pour se réjouir, danser et jouter sur le bord de la riviere. Le Comte de Flandre voulut engager le Monarque à profiter de cette imprudence pour donner l'assaut à la ville avant que le peuple eût le loisir d'y rentrer. » A Dieu » ne plaise, répondit Louis, que j'en agisse ainsi! Ne » savez-vous pas que c'est en l'honneur de S. Lau» rent que j'ai accordé ce jour de repos à la ville? » Mais tous les Grands, de concert, ayant taxé cette réponse de foiblesse et de vain scrupule, et lui ayant représenté que la fraude ou la valeur étoient égales vis-à-vis d'un ennemi, que l'occasion enfin étoit trop belle pour la manquer, le bon Roi se rendit. L'armée se mit donc en marche, non pas au bruit de la trompette, mais au bruit sourd des ordres secrets des Chefs. Il arriva dans ce moment que des Clercs, étant montés dans la tour du tocsin, apperçurent du mouvement dans le camp des François. Aussitôt l'un d'entre eux sonne la cloche. A ce signal tous les bourgeois courent à leurs postes, et ceux qui étoient dehors firent tant de diligence, qu'ils eurent le tems de rentrer. Les François de leur côté, s'étant avancés d'une vîtesse égale vers les murs, les escaladerent en plusieurs endroits. Mais les assiégés les repousserent avec tant de force, qu'ils se retirerent avec une perte considérable. Le lendemain arriva le Roi d'Angleterre avec ses Brabançons et ses Gallois, qui entrerent avec lui dans la ville à la vue des François. Le siége continua. Mais les Gallois dans une sortie, s'étant répandus secrètement dans les bois, enleverent les convois des assiégeans; ce qui mit bientôt la disette dans leur camp. Louis, dans cette détresse, fait demander au Roi d'Angleterre une treve, pour se retirer librement avec son armée à Malaunai, où il invite ce Prince à une conférence pour la veille de l'Assomption. Le Monarque anglois y consent. Mais, la nuit qui précéda le jour convenu, Louis décampe en diligence pour regagner ses Etats. Enfin, le 8 Septembre suivant, les deux Rois se virent à Gisors, et, le 30 du même mois, ils eurent à Mont-Louis, entre Tours et Amboise, une nouvelle entrevue où tous leurs différends furent terminés. Voilà ce que nous avons tiré presque mot à mot de la Chronique de Jean Bromton.

L'an 1176, une grande disette étant survenue en Touraine, fournit au vieil Henri l'occasion de faire éclater sa libéralité. Depuis le 1 Avril jusqu'à la récolte, il nourrit par jour dix mille hommes, sans compter les aumônes qu'il fit aux Maisons religieuses. Ce fut à peu près vers ce tems qu'il fonda la Chartreuse du Liget près de Loches, pour expier la part indirecte qu'il avoit eue au meurtre de S. Thomas, comme le témoignent ces deux vers qu'on lit sur la porte d'entrée de ce Monastere:

ANGLORUM HENRICUS REX, THOMAE CAEDE CRUENTUS,
LIGETICOS FUNDAT CARTHUSIAE MONACHOS.

Ce Prince envoya, l'an 1179, son fils aîné au Sacre de Philippe-Auguste, où il fit les fonctions de pre-

mier Pair de France, et porta la couronne royale devant le Monarque en qualité de Duc de Normandie. Sensible aux intérêts de la Terre-Sainte, le Roi pere rendit, en 1188, dans la ville du Mans une Ordonnance portant que tous ses sujets paieroient cette année la dixme de leurs revenus et de leurs meubles pour le secours de ce pays.

Les querelles renaissoient toujours entre la France et l'Angleterre. Le Roi Philippe-Auguste ayant eu, l'an 1189, une conférence inutile avec Henri à la Ferté-Bernard, pour terminer leurs différends, fait irruption dans le Maine. Il étoit accompagné du Prince Richard, qui, par mécontentement du Roi d'Angleterre son pere, s'étoit retiré à la Cour de France. Le succès de leurs armes fut rapide. Ils prennent la Ferté-Bernard, Montfort, Malestable, qu'on nomme aujourd'hui Bonnestable, Bâlon, et s'avancent vers le Mans. Henri, qui étoit alors en cette ville, lieu de sa naissance, ne jugea pas à propos de les y attendre, et prit le parti de la retraite. Mais, avant son départ, il donna ordre à Etienne de Tours, son Sénéchal, de mettre le feu aux fauxbourgs. L'incendie alla plus loin qu'il n'avoit compté, les flammes ayant été portées par le vent dans la ville, dont elles consumerent une grande partie. Sur ces entrefaites les François, s'étant approchés, tentent de pénétrer dans la place à la faveur du trouble : mais ils sont repoussés à la premiere attaque par les troupes angloises. Plus heureux à la seconde, les portes s'ouvrent à eux comme d'elles-mêmes, la garnison ayant abandonné la ville, dès qu'elle eut appris que le Roi Henri s'étoit retiré. Philippe et Richard, sans perdre de tems, se mettent à la poursuite du Roi d'Angleterre, qui avoit pris la route de Chinon. Mais n'ayant pu l'atteindre, après une course de plus de deux lieues, ils viennent assiéger le château du Mans, qui se rend par composition au bout de trois jours. De là s'étant acheminés en Touraine, ils prennent en passant Château-du-Loir, la Chartre, Tro, Montoire, la Roche-l'Evêque, et d'autres places sur le Loir, d'où étant descendus sur la Loire, ils se rendent maîtres de Chaumont, d'Amboise, de la Roche-Corbon; puis, ayant repassé le Loir à S. Cyr, le 30 Juin, ils arrivent à Tours, qu'ils emportent par escalade le 3 Juillet. Le lendemain les deux Rois et le Prince Richard ont une entrevue à Colombiers, près de Villandry sur le Cher, à deux lieues de Tours, où la paix se fait à des conditions désavantageuses pour Henri. Ce Prince étant retourné à Chinon, y meurt de chagrin le 6 Juillet, un jeudi, jour de l'octave de S. Pierre et S. Paul, deux jours après le Traité de paix, à l'âge de cinquante-six ans quatre mois et un jour, étant né au Mans le 5 Mars 1133. Ce Prince avoit conservé toute sa vie le goût des Lettres, qu'il devoit aux leçons d'un certain maître Pierre de Saintes, son Précepteur, que Richard de Cluni, dans sa Chronique, donne pour le premier versificateur de son tems. Ce Savant n'est point connu d'ailleurs, et nul Bibliographe n'en fait mention. (*Voy.* Henri, *Comte de Poitou, et* Henri II, *Roi d'Angleterre.*)

RICHARD CŒUR-DE-LION,
ROI D'ANGLETERRE, IV^e^ DU NOM, DUC DE NORMANDIE ET PREMIER DU NOM, COMTE D'ANJOU ET DU MAINE.

1189. RICHARD, 2^e^ fils de Henri II, Roi d'Angleterre, après avoir rendu les derniers devoirs à son pere, partit pour aller à Rouen prendre possession de la Normandie, dont il avoit fait hommage à Philippe-Auguste l'année précédente. Il reçut dans cette ville l'épée et la couronne ducale le 20 Juillet : *Accinctus est gladio Ducatûs Normanniæ in matrici Ecclesia per manum Walteri Rotomagensis Archiepiscopi : et prædictus Archiepiscopus posuit in capite Ducis circulum aureum habentem in summitate per circuitum rosas aureas.* (Hoveden, p. 792.) De là Richard envoya ses Ambassadeurs au Roi de France pour l'inviter à régler dans une entrevue tous leurs différends. Elle se fit près de Gisors, le samedi 22 Juillet, jour de la Madelaine, et la paix y fut conclue. Philippe rendit à Richard les villes de Tours, du Mans, de Tro, de Montoire, et du Château-du-Loir, qu'il avoit comme en ôtage. De son côté Richard lui abandonna Cressac, avec tout ce qu'il prétendoit en Berri, s'obligeant de lui payer quatre mille marcs sterlings pour les frais de la guerre, outre vingt mille autres que son pere s'étoit engagé de payer par le Traité de Colombiers. Ayant ainsi pourvu à la sûreté des Etats qu'il possédoit en France, il s'embarque pour aller prendre possession du trône d'Angleterre. Ce Prince mourut le 6 Avril 1199, d'un coup de fleche reçu, le 26 Mars précédent, devant le château de Chalus en Limosin, dont il faisoit le siége. (*Voy.* Richard, *Comte de Poitou.*)

JEAN SANS-TERRE, ET ARTUR.

1199. JEAN SANS-TERRE, quatrieme fils de Henri II, et ARTUR, petit-fils de ce Prince par Geofroi son pere, Comte de Bretagne, se disputent la succession de Richard après sa mort. Jean s'empare sans difficulté de la Normandie, dont il prend possession le 18 Avril, jour de Pâque, à Rouen. (*Henric. Knighton.*) Voici de quelle maniere Jean Bromton décrit son couronnement ducal : L'Archevêque de Rouen, après lui avoir fait promettre par serment sur les saints évangiles et les saintes reliques de conserver de bonne foi les privilèges de l'Eglise, de la protéger, d'honorer ses Ministres, d'abroger les mauvaises loix s'il y en avoit, et de leur en substituer de bonnes, le ceignit de l'épée ducale qu'il prit sur l'autel, puis il lui mit sur la tête une couronne d'or, ornée de roses de même matiere; après quoi le Prince reçut de son côté le serment de fidélité du Clergé et du peuple. Une Chronique d'Anjou met cette cérémonie dans l'octave de Pâque. Les Angevins et les Manseaux, après l'avoir reconnu pour Souverain, se déclarent ensuite pour Artur. Les troupes de celui-ci, conduites par Guillaume des Roches, suivant Raoul de Coggeshall, le rendirent maître du Maine et de l'Anjou. Il prit possession en personne du Mans et d'Angers. Cette derniere ville ne fut pas long-tems sous la domination de ce Prince. Jean Sans-Terre y arriva peu après, et y mit le feu pour se venger. Mais dans la suite il répara amplement ce désastre. La Mayenne jusqu'alors baignoit les murs de la ville sans y entrer; il étendit son enceinte au-delà de cette riviere qui la traverse aujourd'hui, et la fit enclore de murs, dont elle manquoit avant lui, suivant Guillaume le Breton.

Le Roi Philippe-Auguste parut d'abord affligé de la désunion qui régnoit entre le Roi d'Angleterre et son neveu. Voulant les avoir tous les deux pour amis en les réconciliant, il fit avec le premier, le 22 Mai de l'an 1200, entre Andeli et Gaillon, un Traité de paix; après quoi il obligea le jeune Artur, qui étoit présent, à faire hommage à son oncle de la Bretagne, du Poitou, du Maine et de l'Anjou : mais ce Traité ne fut pas de longue durée. La guerre s'étant renouvellée, l'an 1202, entre l'Angleterre et la France, Artur fait alliance avec le Roi Philippe. Ce Monarque le fiança la même année avec Marie sa fille, et lui donna du secours pour recouvrer ses Etats. Artur entre dans le Poitou; et, en passant auprès de Mirebeau, il apprend que la Reine Eléonore, son aïeule, qui avoit toujours été contraire à ses prétentions, se trouvoit dans cette place, dont la garnison étoit très foible et les fortifications ruinées. Il prend le parti de l'assiéger sur le champ et de se rendre maître de sa personne. Mais le Roi Jean étant accouru à la délivrance de sa mere, surprend Artur dans son camp le 1 Août, disperse son armée, le fait prisonnier, et l'envoie au château de Falaise; puis, l'ayant

fait transférer à la tour de Rouen, il l'égorge de ses propres mains la nuit du Jeudi-Saint, 3 Avril 1203, et le jette ensuite dans la Seine. Ainsi termina sa fortune et ses jours le Prince Artur, dans la 16e année de son âge. C'est en vain que quelques Ecrivains anglois ont voulu nier ou déguiser l'horreur de ce crime. (Voy. *les Ducs de Bretagne.*) L'auteur en est bientôt puni, et perd tout le fruit qu'il se proposoit d'en tirer. Philippe en qualité de Suzerain l'ayant fait condamner, pour cette atrocité, dans l'Assemblée des Pairs, saisit toutes les terres qu'il tenoit à hommage de la Couronne de France, puis entre en Normandie à la tête d'une belle armée pour la réduire sous son obéissance. Cette conquête fut prompte et facile; la plupart des villes ouvrirent leurs portes, et secouerent avec joie le joug des Anglois. Rouen fut presque la seule ville qui fit une vigoureuse résistance : mais, au bout de deux mois, ne recevant point de secours du Roi Jean, qui s'étoit retiré en Angleterre, elle se rendit au Roi de France. Verneuil et Arques, qui tenoient encore pour le Roi Jean, suivirent cet exemple, de maniere qu'en 1204 la Normandie fut entièrement délivrée des Anglois. C'est ainsi qu'après avoir été pendant 292 ans sous une domination étrangere, cette province revint à la Couronne de France, dont elle n'a pas été démembrée depuis ce tems-là. Ce ne fut cependant que par l'Edit de Jean, Roi de France, daté du mois de Nov. 1361, qu'elle y fut réunie à perpétuité. (*V.* Artur, *Duc de Bretagne.*) Il est remarquable que jusqu'à Philippe-Auguste les Seigneurs n'avoient point en Normandie de haute justice nommée Plait de l'épée, *Placitum spadœ.* Il paroît même que jusqu'au Roi Etienne ils n'eurent aucune sorte de justice dans leurs terres, comme ils n'en ont point en Angleterre.

COMTES DU MAINE.

L'an 1204, Bérengere, veuve de Richard I, Roi d'Angleterre, ne pouvant compter sur la bonne foi du Roi Jean, son beau-frere, pour son douaire, s'adressa au Roi Philippe-Auguste, après la confiscation des provinces angloises de deçà la mer. Ce Prince lui accorda la Seigneurie du Maine. Il est certain par plusieurs actes que Bérengere jouissoit dans cette province non seulement de l'utile, mais de tous les droits honorifiques attachés à la dignité de Comte du Maine. En 1216, elle présida le mardi, veille de S. Barthelemi (23 Août), à un duel qui eut lieu entre deux champions, dont l'un défendoit l'innocence d'une Demoiselle, et l'autre, qui étoit frere de l'accusée, soutenoit qu'elle étoit coupable, dans la vue de se faire adjuger son héritage. (Courvaisier, p. 476.) Bérengere vivoit encore en 1230, et n'étoit plus en 1234.

L'an 1234, le Roi S. Louis fit don, le 27 Mai, à Marguerite de Provence, en l'épousant, de la ville du Mans, avec toutes ses dépendances, pour en jouir de la même maniere que Bérengere en avoit joui. Marguerite posséda ce Comté jusqu'en 1246, que S. Louis en le lui retirant lui donna Orléans et d'autres terres en échange.

COMTES D'ANJOU ET DU MAINE.

L'an 1246, Charles, Ier du nom, Comte de Provence, fut investi, le 27 Mai, des Comtés d'Anjou et du Maine par le Roi S. Louis, son frere, étant à Melun; ce que le Monarque confirma dans le mois d'Août suivant à Orléans. Il accompagna, l'an 1248, le Roi son frere à la Croisade. Charles eut part à ses infortunes ainsi qu'à ses victoires en Egypte, et fut pris, avec lui et son frere Alfonse, par les Infideles, le 4 Avril 1250. Le Monarque ayant obtenu, le 5 Mai suivant, leur délivrance et la sienne, jugea à propos de les renvoyer en France pour consoler la Reine leur mere.

Charles, *en 1254 ou environ*, eut un différend avec Geofroi de Lodon, Evêque du Mans, au sujet du serment de fidélité qu'il exigeoit, et que l'Evêque prétendoit ne devoir qu'au Roi. La mort de Geofroi, arrivée le 2 Août 1255, laissa cette affaire indécise; mais elle recommença sous l'Episcopat de Guillaume Roland, son successeur. Le Roi par ses Lettres déclara enfin l'Evêque du Mans exempt du serment de fidélité envers le Comte du Maine. Charles, devenu Roi de Naples et de Sicile par la victoire qu'il remporta, l'an 1266, près de Bénévent sur Mainfroi son rival, dépouillé ensuite de la Sicile, l'an 1282, après les Vêpres siciliennes, mourut à Foggia dans la Capitanate, le 7 Janvier 1285 (N. S.), laissant de Béatrix de Provence, sa femme, quatre fils, dont l'aîné fut Charles, qui suit. Ce Prince n'avoit pas à beaucoup près la conscience aussi délicate que le Roi son frere. Un particulier de l'Anjou possédoit en cette province un Domaine que Charles desiroit acquérir, parce qu'il se trouvoit à sa bienséance. Le propriétaire refusant de s'en défaire, les Officiers du Comte s'en emparerent pour lui, en payant le prix de la chose. Mais le Roi S. Louis, instruit de cette violence, ordonna que le bien seroit rendu à ce particulier, puisqu'il ne vouloit ni le vendre ni l'échanger, sans qu'à l'avenir il pût être troublé dans sa possession. (*Vie de S. Louis par le Conf. de la Reine Marg.* p. 380.) Charles fut encore redressé par S. Louis dans une autre occasion. Il avoit gagné un procès contre un Chevalier qui étoit oncle du Comte de Vendôme. Le Chevalier ayant appellé de ce jugement, Charles le fit mettre en prison, et refusa de le relâcher, malgré les pressantes sollicitations des amis du Chevalier. Un Ecuyer de celui-ci trouva moyen de faire passer à S. Louis un placet, où il détailla toute cette affaire. Le Roi tança rudement son frere sur la conduite qu'il avoit tenue envers ce Chevalier, lui ordonna de le délivrer, et voulut revoir l'affaire dans son Conseil. Mais Charles s'étoit rendu si redoutable, que nul Jurisconsulte n'osa plaider pour le Chevalier. Le Roi lui nomma lui-même un Conseil composé d'Avocats, qu'il obligea de jurer qu'ils le conseilleroient loyalement. Ils tinrent parole, et conduisirent si bien l'affaire du Chevalier, qu'il la gagna. Les créanciers de Charles eurent également à s'applaudir de la justice du Monarque. Plusieurs marchands de Paris avoient fait à Charles des avances considérables, dont ils ne pouvoient obtenir le remboursement. Ils s'adresserent au Roi, qui obligea son frere de les satisfaire, en le menaçant de lui ôter ses apanages s'il y manquoit. (*Ibid.*) Quel contraste entre les deux freres! (*Voy.* Charles I, *Roi de Sicile et Comte de Provence.*)

L'an 1285, Charles II, dit le Boiteux, succéda, étant en prison, à Charles I, son pere, dans les Comtés d'Anjou et du Maine, comme dans le reste de ses Etats. Ayant marié, le 16 Août de l'an 1290, Marguerite, sa fille, à Charles de Valois, fils du Roi Philippe le Hardi, il investit son gendre des Comtés d'Anjou et du Maine, qu'il lui céda pour la dot de sa femme. Charles mourut le 5 ou le 6 Mai 1309. (Voy. *les Rois de Sicile et les Comtes de Provence.*)

L'an 1290, Charles, Comte de Valois, fils puîné du Roi Philippe le Hardi et d'Isabelle d'Aragon, devint Cte d'Anjou et du Maine, 3e du nom, par son mariage avec Marguerite, fille de Charles II. L'an 1297, au mois de Sept., par Lettres données à Courtrai, le Roi Philippe le Bel, frere de Charles de Valois, érigea en Comté-Pairie l'Anjou, qui jusqu'alors n'avoit été que simple Comté. (Mart. *Anecd.* T. I, p. 1301.) Charles en 1301, voulant marier sa fille aînée, demande un aide à ses vassaux, et se met en devoir de le faire lever. Les Barons d'Anjou et du Maine s'opposent à cet impôt, disant *que tout droit haineux est à restraindre, que leurs vassaux ne doivent point au Comte l'aide requis, mais qu'ils le doivent chacun à leurs*

Seigneurs, les cas avenans; et quant à eux, ils ne doivent à cause de leurs Baronies ne tailles ne devoirs, mais seulement services de corps et d'armes, et qu'il n'en a été usé aultrement aux temps passez. A la tête des opposans étoient le Comte de Vendôme, et les Sires de Mayenne, de Craon, de Laval, de Lassai, de Mathefelon, et de Sillé. Ce fut la matiere d'un procès qui fut jugé à l'avantage de Charles par le Bailli d'Anjou. Les opposans appellerent de ce jugement à la Cour du Roi; mais, voyant ce tribunal disposé à le confirmer, ils firent la paix avec le Comte en se soumettant à sa volonté. (*Mss. d'Hérouval.*) Charles céda, l'an 1317, le Maine à PHILIPPE son fils, qui parvint, l'an 1328, au trône de France. Charles mourut à Nogent-le-Roi le 16 Nov. 1325. (*Voy. les Comtes de Valois.*)

L'an 1332 (N. S.), JEAN, fils du Roi Philippe de Valois, fut investi des Comtés d'Anjou et du Maine, ainsi que du Duché de Normandie, pour les tenir en Pairie, par Lettres du Roi son pere, datées du 17 Février. Ce Prince, étant monté sur le trône en 1350, réunit ces Domaines à la Couronne.

DUCS D'ANJOU ET COMTES DU MAINE.

L'an 1356, LOUIS, 2^e^ fils du Roi Jean, né le 23 Juillet 1339, à Vincennes, reçut en apanage les Comtés d'Anjou et du Maine avec la Baronie de Château-du-Loir et la Seigneurie de Chantoceaux. Il combattit, le 19 Septembre de la même année, à la funeste journée de Poitiers, où le Roi son pere demeura prisonnier. Ce Monarque ayant recouvré sa liberté, le 25 Octobre 1360, par le Traité de Bretigni, érigea, par Lettres-Patentes données à Boulogne dans le même mois, l'Anjou en Duché-Pairie. Cette faveur accordée à Louis eut son revers; car il fut un de ceux que le Roi désigna pour aller tenir sa place à Londres en qualité d'ôtage. Mais, l'an 1363, ennuyé de sa captivité, il s'évada et revint furtivement à Paris, alléguant pour excuse que, quand on sauroit la raison de son retour, on l'approuveroit. Le public ne l'a jamais sue, et le Roi ne l'approuva pas.

Le Duc Louis fut envoyé, l'an 1365, par le nouveau Roi Charles V, son frere, en Bretagne pour ménager la paix entre le Duc Jean de Montfort et la Princesse Jeanne, veuve de Charles de Blois. Créé depuis Lieutenant de Roi dans le Languedoc et la Guienne, il réduisit plusieurs villes de Querci, de Languedoc et de Poitou, sous l'obéissance du Roi. Il ne réprima pas avec moins de succès les séditions qu'exciterent les nouveaux impôts dans son département: mais les châtimens qu'il fit subir aux coupables ne firent pas l'éloge de son humanité. Il fut encore nommé, par Lettres du 30 Avril 1370, Lieutenant de Roi du Dauphiné. (*Rec. de Colbert*, vol. 20, fol. 339.) Il se démit la même année du Comté du Maine entre les mains du Roi, qui lui donna en échange, pour sa vie seulement, le Duché de Touraine par Lettres du 16 Mars 1370. (V. S.) (Martenne, *Anecd.* T. I, col. 251.) Mais il les conserva tous les deux par une concession subséquente du Roi, datée du 17 Mai suivant. (*Cartul. du Chancel. du Prat.*) Ce Prince entendoit la guerre. Il défit, l'an 1377, une armée angloise, commandée par Thomas Felton, qu'il fit prisonnier. Après la mort de Charles V il fut nommé Régent du Royaume, puis Chef du Conseil pendant la minorité de son neveu Charles VI. Toute son occupation, dans l'un et l'autre emploi, fut d'amasser des fonds par toutes sortes de voies, pour aller se mettre en possession du Royaume de Naples, que la Reine Jeanne premiere lui avoit transmis en l'adoptant par ses Lettres du 29 Juin 1380. Lorsqu'il eut épuisé le trésor de l'épargne, le Conseil, qui ne cherchoit qu'à hâter son éloignement, arrêta qu'il lui seroit délivré de la vaisselle du Roi jusqu'à la somme de 50 à 60 mille livres sur les aides du Royaume. La Noblesse murmura, le peuple se révolta. Le Duc d'Anjou couvroit son ambition du prétexte de la cause de l'Eglise, parce que le Pape Clément VII protégeoit la Reine de Naples, attaquée par Charles de Duras, compétiteur de Louis. Celui-ci, pour servir le Pape, osant tout exiger de ses sujets, ne fut pas timide pour demander tout ce que l'autorité du S. Siége pouvoit lui concéder: dixmes, terres de l'Eglise, tout lui fut accordé. Le Journal du Chancelier du Duc d'Anjou rend compte de toutes les vicissitudes qu'essuyoit l'entreprise, et fait voir que ce Prince, pour tout fruit de l'adoption de Jeanne, se seroit contenté de la Provence sans vouloir s'emparer du surplus, si le Pape lui eût permis de céder à ses pressentimens qui ne furent que trop vérifiés. Il balança sur-tout lorsqu'il apprit que Charles de Duras tenoit Jeanne assiégée dans le château de l'OEuf. Enfin, le 22 Février 1382, il se rendit à Avignon auprès du Pape Clément VII, qui fixa ses irrésolutions par les belles espérances dont il le leurra. Il part de Provence, le 13 Juin, avec une florissante armée qu'il avoit amenée de France, et arrive, au mois d'Octobre suivant, dans le Royaume de Naples. Il y éprouva les malheurs qu'il avoit appréhendés: son armée se fondit par les maladies sans avoir pu livrer aucun combat; ses trésors se dissiperent sans lui avoir acquis aucun ami capable de le servir avec fruit. Privé de toute ressource et prêt à tomber entre les mains de son rival, il mourut de chagrin à Biseglia, près de Bari, le 20 Septembre 1384, laissant de MARIE DE BLOIS, fille de Charles de Blois, Duc de Bretagne, qu'il avoit épousée le 9 Juillet 1360 (morte à Angers le 12 Novembre 1404), deux fils: Louis, qui suit; et Charles, qui porta le titre de Duc de Calabre. Le corps du Duc Louis I fut rapporté à Angers par ordre de Charles de Duras, qui prit même le deuil à sa mort; et son inhumation se fit à la Cathédrale, dans un tombeau où les cendres de sa femme vinrent dans la suite se réunir aux siennes.

Le Duc Louis I eut pour principal favori Pierre d'Avoir, Sire de Château-Frémont, Chevalier angevin, son Grand-Chambellan et Sénéchal d'Anjou. En quittant cette province, il le mit à la tête du Conseil qu'il avoit composé pour la Duchesse son épouse. Il lui enjoignit même de se qualifier *Lieutenant-Général de Monseigneur le Duc et de Madame la Duchesse.* Ainsi la principale autorité, pendant son absence, résida dans ce Seigneur. A la mort de Louis, sa veuve fit éclater le ressentiment que lui avoit causé le pouvoir accordé par son époux à Pierre d'Avoir. Celui-ci en prévint les effets en se dépouillant de tous les titres dont le Duc l'avoit revêtu. Cette démission, qu'il fit dans les formes, est du 17 Novembre 1384. Le lendemain il prit congé de la Princesse, et se retira dans ses terres, où il mourut l'an 1390, laissant une riche succession aux enfans de Jean, Sire de Beuil, et d'Anne d'Avoir sa sœur. C'est en mémoire de cette grande fortune et pour conserver des traces de cette ancienne et illustre Maison d'Avoir, que les de Beuil écartelerent de ses armes; le tout composé d'une croix ancrée d'or au champ de gueules, accompagnée de six mozettes au pied fiché d'or, trois en pointe et trois en chef, qui sont de Beuil et des Comtes de Sancerre, issus de cette Maison.

LOUIS II, fils aîné de Louis I, né à Toulouse le 7 Oct. 1377, succéda, l'an 1384, à son pere dans le Duché d'Anjou ainsi que dans le Comté du Maine, le Royaume de Naples et le Comté de Provence, et à Marie, sa mere, en 1404, dans le Comté de Guise, qu'elle avoit apporté en dot à son époux. Au retour d'une expédition infructueuse qu'il

DUCS DE TOURAINE.

Le Roi Jean, par ses Lettres données *au mois d'Octobre* 1360 à Boulogne, avoit érigé la Touraine en Du-

DUCS D'ANJOU ET COMTES DU MAINE.

avoit faite en Italie pour se mettre en possession du Royaume de Naples, il se rendit, l'an 1412, à la Cour du Roi Charles VI, dont il étoit chéri et estimé. Le Comte d'Alençon étant entré vers le même tems dans la ligue du Duc de Berri et des Princes Orléanois, le Roi chargea le Duc d'Anjou de conduire une armée sur les terres du premier, en lui assurant le don de toutes les conquêtes qu'il y feroit. Louis exécuta l'ordre avec succès. S'étant joint au Connétable de S. Paul, il se rendit maître de Châteauneuf, de S. Remi, de Bellême, de Domfront, et d'autres places appartenantes au Comte. Mais ces conquêtes ne furent pas de longue durée. Les Anglois ayant fait une descente en Normandie, tandis que le Duc étoit allé joindre le Monarque au siége de Bourges, reprirent tout ce qu'il avoit enlevé au Comte, passerent dans l'Anjou qu'ils désolerent, et s'en retournerent chargés de butin. Ce revers servit à réconcilier le Duc d'Anjou avec le Comte d'Alençon.

Après la mort de Martin, Roi d'Aragon, Louis forma, l'an 1410, des prétentions sur cette Couronne, du chef d'Yolande sa femme, niece du Roi défunt, et sa plus proche héritiere. Mais le parti de Ferdinand de Castille, après deux ans d'anarchie, prévalut; et tout ce qu'Yolande put obtenir, ce fut la promesse d'une somme d'argent, qui peut-être ne fut jamais payée.

Louis, au mois de Mars 1413, reçut dans son palais d'Angers, au retour des Etats généraux, les Ducs d'Orléans et de Bretagne avec le Comte d'Alençon. Ce Congrès fit craindre à la Cour qu'ils ne voulussent donner atteinte au Traité de paix conclu le 13 Juillet de l'année précédente à Auxerre. Mais le Chancelier du Duc d'Orléans assura le Roi que son maître étoit résolu d'observer le Traité dans tous ses points. Les autres Princes donnerent de pareilles assurances au Monarque. Cependant, quelque tems après, l'intimité qui régnoit entre le Duc de Bretagne et le Duc d'Anjou fit commettre au second un manque de parole qui eut de fâcheuses suites. Depuis trois ans il élevoit dans sa maison la Princesse Catherine, fille du Duc de Bourgogne, fiancée par contrat avec son fils le Prince Louis, en attendant l'âge nubile des deux partis. Malgré cet engagement, qui doit être inviolable entre des Princes, il traita du mariage de son fils avec la fille du Duc de Bretagne, et renvoya la Princesse de Bourgogne avec un cortége nombreux à Beauvais, d'où elle fut amenée à Lille par les Seigneurs et Dames que le Duc son pere avoit envoyés au devant d'elle. Le Duc de Bourgogne ne pardonna point au Duc d'Anjou l'affront qu'il avoit fait à sa fille, et de là l'inimitié des deux Maisons. Les fiançailles que le Duc d'Anjou fit, l'an 1413, de sa fille Marie avec Charles, cinquieme fils du Roi Charles VI, depuis Dauphin et ensuite Roi de France, furent plus heureuses. Le mariage s'accomplit l'an 1422 (et non 1416, comme le marque un célebre moderne.) Cette même année, le consentement que donna le Duc d'Anjou à l'imposition d'une taille sur les Parisiens pensa lui coûter la vie ainsi qu'au Duc de Berri. Le Duc de Bourgogne à cette occasion souleva le peuple de la capitale par ses émissaires. Déja le jour étoit pris pour mettre à mort le Duc et la Duchesse d'Anjou, et le Duc de Berri, qui gouvernoient le Royaume et le Roi. Heureusement la conspiration fut découverte par une femme. Les Chefs des conjurés furent arrêtés et subirent la peine due au forfait qu'ils avoient préparé. Alméric d'Orgemont, Archidiacre d'Amiens et Président de la Chambre des Comptes, l'un des complices, en fut quitte pour une prison perpétuelle avec le jeûne au pain et à l'eau: pénitence à laquelle il fut condamné par l'Evêque devant lequel il avoit été renvoyé. (Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, p. 99.) Le Duc Louis mourut à Angers le 29 Avril 1417, laissant d'Yolande, fille de Jean I, Roi d'Aragon, qu'il avoit épousée le 2 Décembre 1400, trois fils: Louis, qui suit; René, qui vient après; et Charles, Comte du Maine; avec deux filles, Marie, femme du Roi Charles VII, et Yolande, mariée, 1° à Jean d'Alençon, 2° à François I, Duc de Bretagne. La mere de ces enfans conserva pour son douaire le Comté du Maine jusqu'à sa mort arrivée à Tucé, près de Saumur, le 4 Novembre 1442. Elle eut sa sépulture à S. Martin d'Angers auprès de son époux. L'Université d'Angers est l'ouvrage de ce Prince, qui la fonda l'an 1398. (Voy. *les Comtes de Provence et les Rois de Naples.*)

L'an 1417, Louis III, fils aîné de Louis II, né le 25 Septembre 1403, lui succéda au Duché d'Anjou et aux Comtés du Maine et de Provence, ainsi qu'à ses prétentions sur le Royaume de Naples, sous la tutele d'Yolande sa mere. L'an 1424, le Roi Charles VII, étant à

DUCS DE TOURAINE.

ché pour en faire l'apanage de Philippe, dit le Hardi, son quatrieme fils, né à Pontoise le 15 Janvier 1341. (V. S.) Mais, le lui ayant ensuite retiré, il lui accorda en échange, par ses Lettres données, le 6 Septembre 1363, à Germigni-sur-Marne, le Duché de Bourgogne avec le titre de premier Pair de France. (V. *les Ducs de Bourgogne.*)

L'an 1370, Louis, 2e fils du Roi Jean, fut investi, comme on l'avoit, du Duché de Touraine, qu'il garda jusqu'à sa mort arrivée l'an 1384.

L'an 1386, Louis, 2e fils du Roi Charles V, créé Comte de Valois dès l'an 1372, époque de sa naissance; reçut du Roi Charles VI, son frere, le Duché de Touraine, en augmentation d'apanage, par Lettres datées à Lille au mois de Novembre; mais il le rendit en 1392 pour celui d'Orléans. (Voy. *les Comtes et Ducs de Valois.*)

L'an 1401, Jean, quatrieme fils du Roi Charles VI, né le 31 Août 1398, reçut en apanage du Roi son pere le Duché de Touraine, par Lettres du 16 Juillet. Le jeune Prince, l'année suivante, ou plutôt l'an 1403 (N. S.), après avoir été émancipé par son pere, lui fit hommage, le 28 Février, dans l'hôtel de S. Paul, en présence des Ducs de Bourgogne, de Berri et d'Orléans, et d'un grand nombre de Prélats et de Seigneurs. Mais il y a toute apparence que, malgré ces formalités, la donation n'eut point son effet, puisqu'en 1414, par de nouvelles Lettres données le 24 Mai à S. Jean-des-Vignes, près de Soissons, le Roi conféra à ce Prince le même Duché. Jean fut marié, par contrat du 30 Juin 1406, à Jacqueline de Baviere, fille et unique héritiere de Guillaume, Comte de Hollande et de Hainaut, et de Marguerite de Bourgogne. Le Roi, son pere, s'obligea dès-lors à lui donner le Duché de Berri et le Comté de Poitou en augmentation d'apanage; et en attendant l'exécution de cette promesse, il lui assigna six mille livres de rente sur la recette de Noyon. Jean devint Dauphin, l'an 1415, par la mort de Louis, son frere aîné, arrivée le 25 Décembre de cette année. Ce nouveau titre augmenta son autorité. Il s'en servit pour faire mettre bas les armes aux deux partis des Armagnacs et des Bourguignons. Mais, ayant été gagné par son beau-pere, il se déclara ensuite pour la faction de Bourgogne, et se lia étroitement avec le Duc Jean Sans-Peur, dont il étoit neveu par sa femme. Ce Prince mourut de poison à Compiegne, le 5 Avril 1416, sans laisser de postérité. Sa femme se remaria depuis à Jean, Duc de Brabant. (Voy. *l'article de ce dernier.*)

L'an 1416, Charles, 5e fils du Roi Charles VI, succéda au Dauphin Jean dans cette qualité et dans le Duché de Touraine, que le Roi son pere lui conféra. Au mois de Mai de l'année sui-

DUCS D'ANJOU ET COMTES DU MAINE.

Angers, lui donna, par Lettres du 21 Octobre, le Duché de Touraine, se réservant les droits royaux avec la ville et le château de Chinon. Mais il perdit, en 1425, la ville du Mans, que le Comte de Salisbéri lui enleva. Les Anglois durent cette conquête à leurs canons ; invention nouvelle, dont le bruit et les effets causerent une telle épouvante aux habitans, qu'ils ne tarderent pas à capituler. Honteux de cette foiblesse, ils chercherent, l'année suivante, à la réparer. Ayant pris langue avec les fameux Capitaines Ambroise Loré, Guillaume d'Orval, la Hire, et d'autres Seigneurs françois, ils les introduisirent de nuit dans la ville, dont ces braves se rendirent maîtres après avoir massacré tout ce qui leur résista. Le Comte de Suffolck, Gouverneur de la place, n'eut que le tems de se retirer dans le château. Mais le lendemain le Général Talbot, étant accouru d'Alençon à son secours, surprend la ville à son tour pendant la nuit, et fait trancher la tête aux plus notables bourgeois.

Le Comte Louis III ne dégénéra point de la valeur de ses ancêtres. Il poursuivit ses droits sur le Royaume de Naples, et il étoit sur le point de s'en rendre maître lorsqu'il mourut à Cosence le 15 Nov. 1434, à l'âge de 31 ans, sans laisser d'enfans de Marguerite, fille d'Amédée VIII, Duc de Savoie, qu'il avoit épousée le 22 Juillet 1431. Elle lui survécut, et épousa en secondes noces, l'an 1444, Louis *le Paisible*, Electeur Palatin, après la mort duquel elle eut pour troisieme époux Ulric VII, Comte de Würtemberg. (Voy. *les Comtes de Provence et les Rois de Naples.*)

René, Duc de Bar et de Lorraine, 2e fils du Roi Louis II, succéda, l'an 1434, à Louis III, son frere, dans le Duché d'Anjou, comme dans le Comté de Provence, et dans ses droits sur le Royaume de Naples. Ce Prince éprouva tour à tour la bonne et la mauvaise fortune. Ayant obtenu du Cardinal Edouard, son oncle, le Duché de Bar, il avoit encore eu le bonheur d'épouser Isabelle, fille et héritiere de Charles II, Duc de Lorraine. Antoine, Comte de Vaudemont, lui disputa ce Duché, le défit et le fit prisonnier à la bataille de Bullegneville en 1431. Il étoit encore détenu au château de Dijon lorsque Louis III, son frere, mourut. La Reine sa femme étant alors passée à Naples, s'y conduisit avec beaucoup de sagesse. René ayant obtenu sa liberté, l'an 1436, en donnant une grosse rançon, se rendit, l'année suivante, à Naples, d'où, après quelques succès heureux, il fut chassé par Alfonse, son compétiteur. De retour en France, il renonça à tout projet d'agrandissement, et ne s'occupa plus que des beaux arts et du bonheur de ses peuples. L'an 1440, il cede à Charles, son frere, le Comté du Maine, qui devoit lui revenir après la mort de leur mere, suivant l'usage établi dans la Maison des Ducs d'Anjou, qu'un des jeunes enfans mâles étant mort, l'aîné de ses freres héritât de ses biens; et de cette sorte, dit Chopin, toute la succession restoit dans la souche, et revenoit au Chef unique de la Maison. (*De Doman. Gall.* L. 2, c. 11, p. 187, édit. de 1588.)

L'an 1444, le Comte de Sommerset, après avoir parcouru l'Anjou en pillant le plat pays à la tête de 6 mille Anglois, vint camper, au

DUCS DE TOURAINE.

vante, il fit son entrée solemnelle à Tours, où il fut reçu avec la pompe convenable à sa dignité ainsi qu'à sa naissance. Ce Prince, devenu Roi l'an 1423, accorda le même Duché à la Reine son épouse en avancement de douaire, pour soutenir son état et fournir à l'entretien de son argenterie et de son écurie, avec pouvoir d'y instituer des Officiers tant de justice que de finances, Sa Majesté ne se réservant que les hommages dûs à cause de ce Duché, avec le ressort et la Souveraineté. Pour exercer ces droits, le Roi déclara avoir établi Siége à Tours, à Chinon, et en d'autres lieux. Mais la Princesse ne jouit pas long-tems de ce Duché : le Roi le donna, par Lettres expédiées à Bourges le 19 Avril 1424 (N. S.), à Archambaud, Comte de Douglas, pour lui et ses descendans mâles à perpétuité. Il est important de reprendre de plus haut l'histoire de ce Comte. Son vrai nom étoit Archbald du Glas. Il étoit Ecossois, Comte de Wighton, fils d'Archbald, IIe du nom, Comte du Glas, et d'une fille d'André de Murrai, Gouverneur d'Ecosse. Un acte, conservé à l'Hôtel-de-Ville de Tours, le qualifie Comte du Glas et Seigneur de Gallowai. Avant de venir en France, il avoit défendu le château d'Edimbourg contre Henri IV, Roi d'Angleterre, qui l'assiégeoit avec une puissante armée, et l'avoit contraint, au bout de six semaines, de lever honteusement le siége avec une perte considérable. On remarque que depuis ce tems il fut malheureux dans toutes ses entreprises, ce qui lui fit donner le triste nom d'*Infortuné*. A la bataille d'Hamilton en 1401, Archambaud de Douglas fut fait prisonnier après avoir combattu avec tant de valeur, qu'il mérita l'estime particuliere de Persil, Lieutenant-Général des ennemis, qui rechercha son amitié. S'étant donc lié avec Persil, il le suivit dans sa rebellion contre Henri IV, et l'accompagna à la bataille de Shrewsburi, où il eut le même sort qu'à celle d'Hamilton. Mais le vainqueur ayant loué publiquement la valeur de Douglas et sa fidélité pour son ami qu'il n'avoit jamais voulu abandonner, le renvoya sans rançon. Ce Seigneur, plein d'estime et d'attachement pour le Dauphin Charles, lui envoya, l'an 1418, Archambaud, son fils aîné, avec Jean Stuart, Comte de Boucham, son gendre, qui défirent les Anglois au grand Beaugé le 22 Mars, veille de Pâque 1421. Charles étant monté sur le trône, il vint lui-même en France avec son fils puîné, Jacques de Douglas, à la tête d'un grand nombre de Gentilshommes écossois, et cinq à six cens hommes de troupes réglées. Ils aborderent à la Rochelle, d'où Archambaud vint trouver le Roi à Châtillon-sur-Indre, et de là il le suivit à Bourges. Sa Majesté, par reconnoissance des services qu'il venoit de lui rendre dans un tems si critique, le créa Lieutenant-Général de ses armées, et, pour se l'attacher encore plus étroitement, lui donna, comme on l'a dit, le Duché de Touraine, pour lui et ses hoirs mâles, avec la réserve des droits royaux et des châteaux de Chinon et de Loches. La Chambre des Comptes, qui se tenoit à Bourges, fit difficulté d'enregistrer ces Lettres. Mais le Roi l'ayant mandée, lui enjoignit de procéder à cette vérification, ce qui fut exécuté le 25 Avril 1424. Il fit son entrée solemnelle à Tours le 27 Mai suivant. Tandis qu'il étoit en cette ville, les Anglois continuoient en France leurs conquêtes. Archambaud, apprenant qu'ils venoient de se rendre maîtres d'Ivri, partit en diligence pour aller à leur rencontre, et prit en passant Châteaudun, où le Duc d'Alençon, le Maréchal de la Fayette, le Vicomte de Narbonne, et d'autres Seigneurs, vinrent le joindre. Le Duc de Bedford ayant su que le Duc de Touraine étoit à Verneuil, qu'il venoit de reprendre, lui manda, par un Hérault, qu'il desiroit de boire avec lui, et qu'il le prioit de l'attendre. Le Duc répondit qu'il étoit

COMTES DU MAINE.

L'an 1440, Charles I, Comte de Mortain, 3e fils de Louis II, né l'an 1414, obtint du Duc René son frere, par convention arrêtée et signée le 4 Août avec Isabelle, femme de ce dernier, et munie de sa procuration, le Comté du Maine avec les Seigneuries de Château-du-Loir, de la Ferté-Bernard, de Mayenne et de Sablé, pour les posséder après la mort d'Yolande, sa mere, qui avoit le Comté du Maine pour son douaire, et les

DUCS D'ANJOU.

mois d'Avril à l'Abbaye de S. Nicolas, près d'Angers, dans le dessein de surprendre cette ville et de l'emporter d'emblée. Mais un soir qu'il étoit assis à table, un canonnier du château pointe un fauconneau, et le mire au moyen de la lumiere qu'il voyoit à travers les fenêtres de l'appartement. Le coup porta juste, et tua un des convives qui étoit auprès du Comte. Il s'appelloit le Sire de Froyfort, et passoit pour le plus grand capitaine de la troupe. Ce coup épouvanta les Anglois, on éteignit les lumieres, et le lendemain ils décamperent de bon matin. De-là Sommerset alla faire le siége de Pouancé, qu'il fut obligé de lever aux approches du Connétable et du Maréchal de Lohéac; après quoi il quitta l'Anjou et passa en Normandie. (*Hist. Chron. de Charles VII*, p. 424; Bourdigné, p. 148.) L'an 1446, au mois de Mai, se fit l'*Emprise* (le Tournoi) *de la gueule du dragon et celle du château de la Joyeuse-Garde*, près de Saumur, où le pas fut maintenu par le Duc René. A cette fête, qui dura quarante jours et fut une des plus brillantes, concourut toute la haute Noblesse de l'Anjou et du Maine. Elle se donna sous les yeux de la Duchesse Isabelle et d'Yolande sa mere, en l'honneur de toutes les Dames et en particulier de Mademoiselle de Laval, que René, huit ans après, épousa. Le Duc y remporta le prix, et présenta depuis ce Tournoi, peint en miniature de sa main, au Roi Charles VII. (La Colombiere, T. I, p. 481.)

L'an 1448, le Duc René institue, dans la ville d'Angers, l'Ordre de Chevalerie *du Croissant*, dont le symbole étoit un croissant d'or, avec ces mots en lettres bleues : *Loz en croissant.* Il eût été à souhaiter que cette devise lui eût mieux convenu. Il se démit, l'an 1453, du Duché de Lorraine en faveur de Jean, son fils unique : mais la mort lui enleva ce fils le 6 Décembre de l'an 1470; et, l'an 1473, il perdit encore son petit-fils, Nicolas, décédé sans postérité. Le Roi Louis XI, l'année suivante, craignant qu'après la mort de René l'Anjou ne lui échappât, le défere au Parlement comme suspect d'intelligence avec ses ennemis, et propose de lui faire son procès. Le Parlement fit des difficultés sur la maniere de procéder, qui arrêterent les poursuites du Roi. Les voies de fait paroissant plus courtes et plus sûres à ce Monarque, il se saisit du Duché, et mit garnison dans le château d'Angers. René, dissimulant sa douleur en se voyant dépouillé si injustement, se retira en Provence, où il mourut à Aix le 10 Juillet 1480. Son corps fut apporté à Angers, que le Roi lui avoit rendu, et inhumé dans la Cathédrale. (Voy. *les Ducs de Lorraine et les Comtes de Provence.*)

Charles II, Comte du Maine, comp-

COMTES DU MAINE.

transmettre à ses héritiers tant directs que collatéraux. On excepta néanmoins la Baronie de Sablé, laquelle, au décès de Charles, devoit retourner aux héritiers de René. Mais alors ceux de Charles devoient recevoir en dédommagement la Châtellenie de la Roche-sur-Yon. Il étoit dit encore que si Charles ne laissoit que des filles, le Comté du Maine reviendroit à René ou à ses hoirs, en comptant à celles-là 40 mille écus d'or. Mais, l'an 1442, Yolande ayant cessé de vivre, les autres Princes et les Seigneurs de la Cour de France s'éleverent contre ce Traité, soutenant que les deux provinces d'Anjou et du Maine avoient été unies sous une même foi et un même hommage pour faire un Domaine indivisible, et que dans l'hérédité de l'apanage d'Anjou la succession latérale ne pouvoit avoir lieu. Ainsi, disoient-ils, Louis III, héritier de Louis II son pere et de Louis I son aïeul, n'avoit fait qu'un même Chef suivant la loi du Royaume. On confirmoit ceci par l'exemple du Comté d'Angoulême, qui n'avoit jamais été divisé. Le Roi Charles VII fut plus indulgent pour les Princes d'Anjou. Soit par la faveur de la Reine son épouse, soit à cause de la guerre de Bretagne, il dérogea à la loi. (Chopin, *de Doman. Gall.* L. 2, c. 11, page 287, édit. de 1588.) Ce n'étoit point la premiere grace que Charles d'Anjou eût reçue du Monarque. Dès l'an 1432, après l'enlévement de Georges de la Trémoïlle, il avoit été chargé de l'administration des finances : emploi dont il s'acquitta avec beaucoup moins de lumieres que son prédécesseur. Ce Prince assista, l'an 1440, avec le Roi Charles VII, à l'Assemblée qui fut tenue à Bourges pour la Pragmatique Sanction. Mais il n'est pas vrai qu'il y parut, comme le prétend un moderne, en qualité de Connétable : jamais il ne fut revêtu de cette dignité. Le Roi, l'an 1443, lui donna le Gouvernement de Languedoc. La capitale du Maine étoit cependant entre les mains des Anglois. Dans le Traité de Nanci, où le mariage de Marguerite, fille de René, Duc d'Anjou, avec Henri VI, Roi d'Angleterre, avoit été conclu, il y avoit un article qui portoit que ce Monarque rendroit la ville du Mans à Charles d'Anjou. On lui en demanda plusieurs fois l'exécution, mais il l'éludoit toujours sous divers prétextes. Enfin, l'an 1448 (N. S.), le Roi de France, non moins intéressé que le Comte du Maine à la restitution de cette place, fit partir le Comte de Dunois pour en faire le siége. Lui-même vint se poster à Lavardin, dans le Vendomois, pour couvrir le siége. Mais la garnison du Mans, où commandoit François Surienne, dit l'Aragonois, étoit si foible, qu'à la vue de notre armée, elle négocia par la médiation de l'Evêque de Glocester, *maître du*

DUCS DE TOURAINE.

venu exprès pour cela d'Ecosse. Les deux armées se trouverent en présence, auprès de la Justice de Verneuil, le 17 Août 1424. Les François ayant été mis en déroute, le Duc de Touraine, Jacques, son fils puîné, et Jean Stuart, Comte de Bouchan, Connétable de France, perdirent la vie dans cette malheureuse journée. Leurs corps furent rachetés des Anglois, transportés à Tours, et enterrés sans pompe au milieu du chœur de la Cathédrale. Archambaud de Douglas avoit épousé Marguerite Stuart, fille de Robert III, Roi d'Ecosse, et de Marie Brus, dont il eut quatre enfans : Archambaud, qui porta le titre de Duc de Touraine; James ou Jacques, tué avec son pere, comme on vient de le voir; Marguerite, femme de Guillaume Sainclair; et Elisabeth, femme de Jean Stuart, Comte de Bouchan et Connétable de France. Après la mort d'Archambaud de Douglas, on s'imagina qu'il ne laissoit point de postérité mâle, parceque on supposa mort son fils aîné, qu'il avoit laissé malade en Ecosse, lorsqu'il passa en France. Dans ce préjugé, le Roi Charles VII disposa du Duché de Touraine en faveur de Louis III, Duc d'Anjou.

Le Comte de Wighton (c'est ainsi qu'on nommoit le fils aîné d'Archambaud de Douglas) ayant appris le don qui avoit été fait de la Touraine au Duc d'Anjou, réclama ses droits, et fit supplier le Roi de lui rendre justice. Charles VII reconnut son erreur, promit au Comte de Wighton de le dédommager, et lui permit de porter le titre de Duc de Touraine, mais sans déroger à ce qu'avoit obtenu le Duc d'Anjou. Le Comte de Wighton mourut en Ecosse le 26 Juin 1438, laissant de Mathilde, sa femme, trois enfans; Guillaume, qui porta aussi le titre de Duc de Touraine, David, et Béatrix. Les deux freres furent tués, l'an 1444, au château d'Edimbourg. Enfin, jusqu'à James VI, Comte de Douglas, les aînés de cette Maison ne cesserent de se qualifier Ducs de Touraine. (Carreau, *Hist. manuscrite de Tours.*) Nous ne parlons point ici du don que le Roi d'Angleterre, Henri VI, soi-disant Roi de France, fit de la Touraine et de ses dépendances à son cou-

DUCS D'ANJOU.

toit succéder au Duc René, son oncle, dans l'Anjou. Mais le Roi Louis XI s'en empara de nouveau, prétendant (avec raison) que, faute d'hoirs mâles en ligne directe, il devoit, comme apanage, revenir à la Couronne; et il l'y réunit en effet. Charles ne fit aucune démarche pour s'opposer à cette réunion. Mais René II, Duc de Lorraine, et petit-fils, par Yolande sa mere, de René, Duc d'Anjou, prétendit à la succession de ce dernier, et intenta à ce sujet un procès, qui fut terminé à son désavantage, par Arrêt du Conseil, l'an 1484, sous le régne de Charles VIII. Pendant le cours de ce procès, Louis XI, par Lettres données au Plessis du Parc-les-Tours, dans le mois d'Octobre 1481, confirma la Chambre des Comptes établie à Angers par les Ducs d'Anjou, *pour plusieurs causes et raisons*, dit-il, *et mesmement que les Ducs d'Anjou, qui par ci-devant y ont esté, estoient gens de bon et haut couraige; tellement que en leur tems ils ont traité grandes et hautes affaires tant en nostre Royaume que aultres pays, lesquelles, comme dignes de mémoire, ont esté rédigées et escriptes dans ladicte Chambre, qui nous est une chose moult plaisante et agréable : et pour rien ne vouldrions iceux escripts déplacer et mettre ailleurs en confusion et aultres escripts, et ne nous seroit proufit ne agréable chose d'y faire mutation; car en ladicte Chambre promptement se peuvent à toute heure trouver plusieurs Lettres, Chartres, Inscriptions et beaux faits, par les gens de ladicte Chambre rédigés, comme dict est, par escript, et mis en très bon ordre et à nous proufitable... et pour ces causes et aultres à ce nous mouvant, avons de nostre autorité et puissance, par Edict royal, délibéré, conclu, et ordonné... que ladicte Chambre à Angers sera et demourera.* (*Trésor des Chartes*, T. II, p. 61.) L'Anjou, irrévocablement réuni à la Couronne, ne fut plus qu'un titre d'apanage réservé aux fils puînés de nos Rois. C'est à ce titre que Charles VIII le possédoit du vivant de son pere. François I donna depuis l'Anjou à sa mere; mais ce ne fut point à titre d'apanage. La définition même de ce mot en interdit l'idée, par rapport à cette donation. Les quatre fils de Henri II ont porté successivement le titre de Ducs d'Anjou. Louis XIV fit porter ce titre à deux de ses fils morts en bas âge. Philippe V, Roi d'Espagne, et Louis XV, l'ont porté de même avant de monter sur le trône, ainsi qu'un fils de ce dernier.

COMTES DU MAINE.

scel privé d'Angleterre, pour avoir la permission de se retirer. Cette demande fut accordée à condition que les Anglois rendroient aussi Mayenne, Beaumont-le-Vicomte, et toutes les autres places du Maine qu'ils occupoient : ce qui fut exécuté (1). Par là Charles d'Anjou fut mis en pleine possession de son Comté. Ceci dut arriver avant Pâque; car nous voyons que le Roi Charles VII alla, du Maine, célébrer cette fête à Tours. (*Hist. Chron. de Charles VII*, p. 430.) Nous pensons même que la reddition du Mans se fit le 16 Mars, jour consacré, pour en perpétuer la mémoire, par une procession générale qui se renouvella chaque année pendant plus d'un siécle. Charles d'Anjou fut presque le seul des favoris de Charles VII que le Roi Louis XI regarda de bon œil à son avénement au trône. Ce Comte sut gagner la bienveillance de l'ombrageux Monarque par des protestations d'attachement dont ses premieres démarches semblerent justifier la sincérité. Lorsque la *Ligue du bien public* commença d'éclater, il la condamna hautement, et se déclara pour le parti du Roi. Persuadé de son attachement, Louis, en 1465, l'envoya en Normandie pour défendre ce pays menacé d'une invasion par le Duc de Bretagne. Il commanda la même année, le 16 Juillet, à la bataille de Montlhéri, un corps des troupes royales, avec lequel il prit honteusement la fuite au commencement de l'action. Cette lâche désertion piqua vivement le Roi; mais l'embarras où le jettoit la multitude des affaires l'obligea de dissimuler son ressentiment. Devenu libre l'année suivante, il le manifesta en ôtant le Gouvernement du Languedoc au Comte du Maine, qui fut convaincu d'avoir trahi le Monarque pendant tout le cours de la guerre. Sa disgrace auroit peut-être eu des suites plus fâcheuses sans l'entremise du Duc René son frere, qui s'engagea pour lui, et se rendit caution de sa fidélité à l'avenir. Charles ne démentit point cette garantie, et passa le reste de ses jours dans le repos et la tranquillité. Il avoit suivi à Naples Louis III son frere, et y avoit épousé Cambella Rufo, dont il n'eut point d'enfans. Après la mort de cette Princesse, il se maria en secondes noces avec Isabelle, fille de Pierre I, *Comte de S. Paul, qui lui donna* Charles, qui suit, et Louise, femme de Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours. Charles I finit ses jours à Aix le 10 Avril de l'an 1472. Son corps, déposé dans l'Eglise de S. Sauveur d'Aix, fut transporté dans la Cathédrale du Mans, où l'on voit encore son tombeau dans le mur qui fait la séparation de l'aile droite et du chœur, du côté de la Sacristie.

1472. Charles II (ou V), successeur de Charles I, son pere, au Comté du Maine, épousa, le 21 Janvier 1473, Jeanne de Lorraine, fille de Ferri II, Comte de Vaudemont. Lorsqu'il fit son entrée au Mans le 18 Avril 1475, *la ville lui fit* présent de cent pipes de vin et d'une haquenée à sa femme. Il succéda, l'an 1480, au Roi René, son oncle, dans le Comté de Provence. Charles mourut sans enfans le 12 Décembre 1481, après avoir institué, la veille de sa mort, le Roi Louis XI son héritier universel. Il fut inhumé auprès de son épouse, morte l'année précédente, dans l'Eglise de S. Sauveur, où l'on voit son mausolée, qui est très beau, à côté du grand autel. (*Voy.* Charles III, *Comte de Provence.*) Par sa mort le Comté du Maine fut réuni à la Couronne.

L'an 1516, le Roi François I donna le Duché d'Anjou et le Comté du Maine à Louise de Savoie, sa mere, qu'il créa en même tems Duchesse d'Angoulême. Cette Princesse établit la même année dans les villes d'Angers et du Mans la jurisdiction nommée *les Grands Jours*. Des Conseillers, nommés Commissaires en cette partie, composoient ce tribunal, où l'on portoit par appel les causes jugées par les Sénéchaux des deux provinces. On croyoit apparemment par là abréger la procédure et soulager les plaideurs; mais ce nouveau tribunal ne jugeant point souverainement, et la voie d'appel au Parlement étant toujours ouverte, tout le bien qui en pouvoit résulter se réduisoit à l'examen des Sentences des Sénéchaussées, fait

DUCS DE TOURAINE.

sin Jean, Comte d'Arundel, par Lettres du 8 Septembre 1434, n'exceptant que le château et la Châtellenie de Loudun. (*Rec. de Colbert*, vol. 52, fol. 331.) Il paroît que ce don fut sans effet : les Anglois ne possédoient rien alors en Touraine.

(1) Ils se maintinrent néanmoins à Frénai jusqu'en 1449.

par d'habiles Magistrats. (*Voyez* Louise de Savoie, *Duchesse d'Angoulême.*

L'an 1566, ALEXANDRE-EDOUARD, nommé Henri à la confirmation, troisieme fils du Roi Henri II et de Catherine de Médicis, né, le 19 Septembre 1551, à Fontainebleau, fut pourvu par le Roi Charles IX, son frere, du Duché d'Anjou avec celui de Bourbonnois, le Comté de Forez et la terre de Chenonceaux, pour jouir du tout en Pairie et à titre d'apanage. Les Lettres de cette donation, expédiées à Moulins le 8 Février 1566, furent enregistrées le 21 Mars suivant, que cette Cour comptoit encore 1565, selon l'ancien style. Henri prit dès lors le titre de Duc d'Anjou. Ce fut des enfans de Catherine de Médicis celui qu'elle affectionna le plus. Le Roi Charles, à la recommandation de cette Princesse, le nomma Lieutenant-Général de ses armées dans la guerre civile contre les Huguenots. Les avantages qu'il y remporta justifierent ce choix. Il gagna les batailles de Jarnac et de Montcontour en 1569, fit lever le siége de Poitiers le 5 Septembre de la même année, et entreprit celui de la Rochelle en 1573. Pendant qu'il étoit devant cette place, la Reine, sa mere, travailloit avec ardeur à lui faire avoir une Couronne étrangere. Catherine de Médicis croyoit, comme presque tout son siécle, à l'astrologie judiciaire et aux devins. Plusieurs de ces faiseurs d'horoscopes, et entre autres le fameux Nostradamus, lui avoient prédit que ses quatre fils seroient Rois. Le public en avoit conclu qu'ils mourroient sans postérité; elle avoit peur de cet accomplissement. C'est par cette raison et par l'amour de prédilection qu'elle eut toujours pour Henri, qu'elle voulut lui procurer d'abord la Couronne d'Angleterre, secondement celle de Tunis et d'Alger, enfin celle de Pologne. Il obtint en effet la derniere. La premiere idée de son élection fut fournie par un Nain polonois qui avoit été quelque tems à la Cour de France. Elle fut suivie avec beaucoup de zele par Montluc, Evêque de Valence; et Henri fut élu Roi de Pologne le 9 Mai 1573. Il partit le 28 Septembre suivant pour aller prendre possession de ce Royaume. Mais, l'année suivante, ayant appris la mort du Roi Charles IX son frere, arrivée le 30 Mai, il revint en France pour lui succéder. (*Voy.* Henri, *Roi de Pologne*, et Henri III, *Roi de France.*)

CORRECTIONS ET ADDITIONS POUR LES DUCS DE NORMANDIE.

Richard III, pag. 837. Adele, ou Adélaïde, fille du Roi Robert, que nous avons donnée pour femme à ce Duc, nous paroît ne lui avoir été que fiancée, attendu qu'elle est dite encore enfant, *puellula*, par Hériman de Tournai, lorsqu'après la mort de Richard elle épousa Baudouin V, Comte de Flandre.

Guillaume le Conquérant, pag. 841. Ce qu'on a dit de l'expédition de ce Duc en Grenade, porté par une tempête sur les côtes d'Espagne, n'étant appuyé que sur une Chronique françoise assez récente, nous paroît un roman qui blesse même la vraisemblance.

Les Ducs de Normandie avoient établi un tribunal souverain pour toute la province, connu sous le nom d'Echiquier, *Scacarium*, dont la jurisdiction et les fonctions sont ainsi décrites dans la coutume de Normandie : *L'en apele Eschequier Assemblée de hautes-justices auxquiex il appartient à corrigier et amender ou à faire amender tout cen que les Baillis et les autres meneurs justiciers ont malement jugié, et doivent rendre à chascun son droit sans délai, et tient à bien poi aussi grande fermeté comme de la bouche du Prince, etc. Nous apelons solempnel jugement cen qui est jugié par acort en plein Eschequier.* L'Echiquier se tenoit deux fois l'année, à Pâque et à la S. Michel. D'ambulatoire il fut rendu sédentaire et fixé à Rouen, l'an 1302, par le Roi Philippe le Bel. L'an 1499 ou 1500, suivant Chopin, le Roi Louis XII, à la demande des trois Ordres de la province, convertit l'Echiquier en Parlement par Lettres du 1 Octobre; ce qui fut confirmé, l'an 1515, par le Roi François I.

En 1331 (V. S.), le Roi Philippe de Valois donna le Duché à JEAN, son fils, qui monta sur le trône en 1350.

En 1351, CHARLES, fils du Roi Jean, reçut de son pere en apanage la Normandie. Devenu Roi de France en 1364 sous le nom de Charles V, il conserva la Normandie, qui passa avec tout le Royaume à Charles VI, son fils, et ensuite à Charles VII.

En 1465, Charles, quatrieme fils du Roi Charles VII, fut pourvu, par le Roi Louis XI, son frere, du Duché de Normandie. Mais ce Monarque l'ayant contraint, l'an 1469, de l'échanger contre la Guienne, le réunit de nouveau à la Couronne, dont il n'a plus été séparé.

Il sert aujourd'hui de titre à Louis-Charles de France, second fils du Roi Louis XVI.

CORRECTION POUR LES COMTES D'ANJOU.

Pag. 840, *col.* 2, *lig. pénult.* pour effectuer, *lisez*, voulant effectuer.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE
DES
SIRES, PUIS COMTES, DE LAVAL.

LAVAL, ou LAVAL-GUION, *Vallis-Guidonis*, ville considérable du bas Maine, située dans un vallon sur l'un et l'autre bord de la Mayenne, ou Maine, et postérieure au IXe siècle, quoi qu'en dise M. de Valois, est le chef-lieu d'un Comté, auparavant Baronie, dont relevoient autrefois plus de 140 terres nobles. La Chronologie que nous allons donner des Seigneurs qui l'ont possédé, est tirée en grande partie d'une histoire manuscrite des Sires et Comtes de Laval, composée avec soin, d'après les titres, dans le XVIIe siécle, en deux volumes in-4°, que feu M. l'Abbé Foucher, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, avoit eu la bonté de nous communiquer.

GEOFROI-GUI.

GEOFROI-GUI est le premier Seigneur de Laval dont on soit bien assuré. Il est qualifié d'*homme très puissant* dans une Chartre d'Avesgaud, Evêque du Mans, qui contient les conventions matrimoniales de Mathilde, fille d'Herbert, Seigneur de Mont-Jean: *Ita quod nos*, y est-il dit, *et potentissimum virum Gaufridum-Guidonem Dominum de Valle de præfato conventu tenendo plegios posuerunt*. La date de cet acte porte, *Anno quinto regnante glorioso Rege Roberto, Indictione XV*; ce qui revient à l'an 1002. C'est tout ce qu'on sait de la personne de Geofroi-Gui.

GUI II.

GUI II, fils, selon toute apparence, de Geofroi-Gui, fonda, l'an 1040, à la priere de Richilde, premiere Abbesse de Roncerai, 12 ans après la fondation de ce Monastere, faite en 1028, le Prieuré d'Aveniere pour quatre Religieuses, auxquelles il donna les dixmes de Bonchamp avec plusieurs franchises et coutumes. Quelque tems après, ou peut-être auparavant, il fonda celui de S. Martin de Laval du consentement de ses enfans, Hamon, Gui, Gervais, Hildelingue, Agnès et Hildeburge, tous nommés dans l'acte de fondation. Il avoit encore un fils nommé Jean, qui se fit Religieux à Marmoutier à l'âge de 29 ans, et donna la portion des biens de ses pere et mere qui lui revenoit, à cette Abbaye; ce qui fut confirmé par Gui l'an 1066. La Chartre de cette confirmation porte que Gui étoit alors fort avancé en âge, *erat valde senex*. Le Baud dit qu'il fit rebâtir son château, que les Normands avoient démoli; et en effet, dans les Cartulaires de Marmoutier, il est appellé *castri Vallis conditor et possessor*. Ces mêmes monumens semblent aussi lui attribuer la construction des murs de Laval. Il eut des démêlés avec Robert, Seigneur de Vitré, qu'il fit prisonnier lorsqu'il revenoit du pélerinage de la Terre-Sainte. Yrogen de Fougeres, mere de celui-ci, obtint sa délivrance en payant sa rançon. Gui mourut, à ce qu'on présume, l'an 1067, et fut inhumé à Marmoutier. Il avoit épousé, 1° BERTHE, qui lui donna Jean, Religieux, comme on l'a dit, de Marmoutier; Hamon, qui suit; et Hildelingue. ROTRUDE, fille d'Hamelin, Seigneur de Château-du-Loir, et soeur de Gervais, Evêque du Mans, seconde femme de Gui, le fit pere de Gui, de Gervais, d'Agnès, Prieure d'Aveniere, et d'Hildeburge. Elle survécut à son époux.

HAMON.

1067. HAMON, fils de Gui et de Berthe, succéda à son pere dans la terre de Laval. Il étoit marié pour lors avec HERSENDE, dont la Maison n'est point connue, et servoit en Angleterre sous Guillaume le Bâtard, qu'il avoit suivi lorsqu'il s'embarqua pour la conquête de ce Royaume. Les services qu'il rendit à Guillaume ne furent point sans récompense; car il obtint de belles terres en Angleterre, dont ses descendans ont joui jusqu'au régne du Roi Jean. Hamon finit ses jours en 1080, et fut enterré à Marmoutier suivant un des Cartulaires de cette Maison. De son mariage il laissa deux fils, Gui, qui suit, et Hugues, qui, après la mort d'Agnès de Mayenne sa femme, fut Chanoine du Mans sous l'Evêque Hoël.

GUI III.

1080. GUI III, dit LE JEUNE et LE CHAUVE, fils aîné d'Hamon et son successeur en la terre de Laval, avoit accompagné son pere en Angleterre, et mérité par sa valeur l'estime de Guillaume le Conquérant. Ce Monarque lui en donna une preuve bien marquée en lui faisant épouser, l'an 1078, DENYSE, sa niece, fille de Robert, son frere utérin, Comte de Mortain, et de Mahaut de Bellême. L'an 1085, il eut guerre, on ne sait pour quel sujet, avec le Seigneur de Château-Gonthier; ou du moins leurs vassaux respectifs se la firent. *Fuit bellum*, dit sur cette année la Chronique de S. Aubin, *inter Castro-Gontherianos et Lavallenses*. Gui fit à divers Monasteres, et sur-tout à celui de Marmoutier et à ceux de S. Serge et de Roncerai d'Angers, des libéralités consignées dans les Cartulaires de ces Maisons. On y remarque qu'il avoit épousé en secondes noces CÉCILE, que quelques uns font sortir de la Maison de Mayenne. Gui mourut l'an 1095, et fut enterré à Marmoutier auprès de sa premiere femme. De ses deux mariages il laissa un grand nombre d'enfans, dont les principaux furent Gui, qui suit, Gervais, Bonnor, Hamon, et Jean, avec une fille, Agnès, femme de Hugues, Sire de Craon. Les fils de Gui III prirent parti dans la premiere Croisade, d'où il ne paroît pas qu'ils soient revenus, à l'exception de l'aîné, soit qu'ils aient péri dans cette expédition, soit qu'ils se soient établis en Palestine.

GUI IV.

1095. GUI IV, fils aîné de Gui III et son successeur, étoit à peine en jouissance de la terre de Laval, lorsque

la premiere Croisade fut publiée. Ayant pris la croix avec cinq de ses freres dans l'Eglise de S. Julien du Mans, il partit, l'année suivante, dans leur compagnie pour la Terre-Sainte à la tête d'un grand nombre de ses vassaux. L'histoire ne marque point les exploits qu'il fit dans cette expédition. Mais il est certain qu'il se signala dans toutes les entreprises des Croisés jusqu'à la prise inclusivement de Jérusalem. Après cette opération il reprit la route de France, et vit en passant à Rome le Pape Pascal, qui, sur la réputation qu'il s'étoit acquise, lui fit un accueil distingué. Robert dans son *Gallia Christiana*, à l'article de Pierre de Laval, Archevêque de Reims, dit que Pascal ordonna que le nom de Gui seroit désormais affecté au possesseur de la terre de Laval. Jusqu'alors les habitans de Laval n'avoient point encore d'Eglise dans l'enceinte de leurs murs. Las d'être obligés d'aller entendre le service divin dans celle de Notre-Dame des Périls, aujourd'hui le Prieuré de S. Prix, ils demanderent, l'an 1110, à leur Seigneur un emplacement dans la ville pour y construire une Eglise. Gui leur accorda le Mont-Jupiter, dont le fonds étoit presque désert. Ce fut là qu'ils éleverent l'édifice sacré qui fut dédié à la Trinité.

Gui fut attaché à Foulques le Jeune, Comte d'Anjou, et prit son parti contre Henri I, Roi d'Angleterre. L'an 1118, lui ayant amené ses vassaux bien armés, il eut part à la victoire que Foulques remporta sur le Monarque anglois entre Séez et Alençon. (*Gesta Cons. Andegav.*)

Gui se ligua, l'an 1129, avec le Vicomte de Thouars, les Seigneurs de Mirebeau, de Parthenai, de Sablé, d'Amboise, et d'autres vassaux de l'Anjou, contre Geofroi Plantagenet, qui venoit de succéder à Foulques le Jeune, son pere, au Comté d'Anjou. Geofroi vient subitement l'assiéger dans son château de Menlais, renverse les murs de la place, enfonce les portes, et étant parvenu jusqu'au donjon, le détruit, puis rase entièrement le château. Cependant, par un mouvement d'humanité, il sauva la vie aux Chevaliers qui l'avoient défendu, et les tira des mains du soldat victorieux prêt à les égorger. Gui alors s'étant venu jetter aux pieds du Comte, vint à bout de le fléchir et d'obtenir son pardon. Tel est le récit de Jean, Moine de Marmoutier, dont nous ne garantissons point toutes les circonstances. Voici quelque chose de plus certain. Robert de Vitré, fils d'André de Vitré et d'Agnès de Mortain, ayant été chassé par Conan le Gros, Comte de Bretagne, trouva un asyle chez le Seigneur de Laval, son cousin germain, qui lui prêta ses châteaux et forteresses de la Gravelle et de Launai, pour être en état de faire de là des tentatives sur Vitré, dont le Comte s'étoit emparé. Mais Conan vint à bout d'enlever à Robert la protection du Sire de Laval, en donnant à celui-ci ce qu'on nommoit le Fief de Vitré à Rennes, qui est la même chose que la Vicomté de Rennes. Robert, en perdant cet allié, en trouva un autre plus puissant et plus fidele dans la personne du Comte d'Anjou. Le Seigneur de la Guerche, son beau-frere, et Thibaut de Mathefelon, son gendre, l'aiderent aussi de leurs personnes et de leurs troupes; et avec ces secours il termina, l'an 1143, une guerre de huit ans par une victoire dont le recouvrement de sa terre de Vitré fut le fruit. Gui de Laval finit ses jours vers l'an 1146, et fut inhumé à Marmoutier. D'Emme, sa femme, qui lui survécut plusieurs années, et eut sa sépulture à l'Abbaye de Clairmont, il laissa Gui, qui suit; Hamon, qui se rendit, l'an 1158, à la Terre-Sainte, où il fit des choses dont le détail eût mérité de passer à la postérité; et Emme, Abbesse de Ronceray.

GUI V.

1146 ou environ. Gui V, fils aîné de Gui IV et son successeur, étoit marié depuis l'an 1144, suivant le Baud, avec Emme, fille de Geofroi Plantagenet, Comte d'Anjou, et de Mathilde, sa femme, selon le témoignage de Thomas Pactius, Ecrivain du tems, et non pas bâtarde du premier, comme le prétend le P. Anselme. (Voy. *les Comtes d'Anjou.*) Dans les Chartres émanées de lui et dans celles qu'il souscrivit, il se dit le cinquieme Seigneur de Laval de son nom, et non le septieme, comme le marque Blondel, ni le quatrieme, comme on le voit dans le P. Anselme : *Ego Guido quintus, Dominus de Lavalle.* Les vexations qu'il exerça contre l'Abbaye de Marmoutier dans les Domaines qu'elle possédoit au district de Laval, ayant été déférées au Pape Eugene III, ce Pontife, sur le refus qu'il fit de réparer le mal qu'il avoit fait, donna ordre à Guillaume Passavant, Evêque du Mans, de l'excommunier et d'interdire sa terre; ce qui fut exécuté l'an 1150. (Chopin, *de Doman.* L. 4, *tit. ultimo.*) Gui, s'étant fait relever, l'an 1152, des censures, fonda la même année, de concert avec sa mere et sa femme, l'Abbaye de Clairmont, à deux lieues et demie de Laval, pour des hommes de l'Ordre de Cîteaux, et la dota de mille arpens en prés, en terres labourables, et en bois. Henri, son beau-frere, Duc de Normandie et d'Aquitaine, et Comte d'Anjou et du Maine, étant parvenu, l'an 1154, au trône d'Angleterre, le nomma Régent et Lieutenant-Général des provinces d'Anjou et du Maine. Il fonda, l'an 1170, dans la Chapelle de son château douze Prébendes, et fit confirmer cet établissement par l'Evêque Guillaume; ce qui fut ensuite ratifié, l'an 1185, par le Pape Lucius III. Ce Chapitre, en 1208, fut transféré à S. Thugal, et augmenté de six Prébendes. Aucun monument ancien ne nous apprend l'année de la mort du Comte Gui V. Sa femme, qui lui survécut, le fit pere de Gui, qui suit; de Geofroi, Evêque du Mans; et d'Agnès, femme d'Emeric, Vicomte de Thouars.

GUI VI, DIT LE JEUNE.

Après l'an 1170. Gui VI, dit le Jeune, fils aîné de Gui V, et son successeur dans la terre de Laval, épousa, vers l'an 1190, Havoise, fille de Maurice II, Sire de Craon, et d'Isabelle de Meulent. Ce fut un des braves de son tems. Il suivit le Roi Richard, son Suzerain, dans toutes les guerres qu'il eut en-deçà de la mer; mais on n'a pas de preuve positive qu'il l'ait accompagné à la Terre-Sainte. Ce Prince ayant déclaré la guerre, l'an 1196, à Constance, veuve de Geofroi son frere, Duc de Bretagne, et femme séparée de Ranulfe, Comte de Chester, Marcadé, son Lieutenant-Général, se jetta sur la terre de Vitré, dont le Seigneur André étoit un des plus zélés partisans de la Duchesse. Les habitans de cette terre, se voyant exposés au pillage, se réfugierent sur celle de Laval. Mais ils ne trouverent point la sûreté qu'ils y étoient venus chercher. Sur les plaintes qu'ils porterent à leur Seigneur des mauvais traitemens qu'ils y avoient éprouvés, celui-ci en demanda raison, les armes à la main, au Seigneur de Laval. Après quelques hostilités réciproques, on fit, l'an 1197, un accommodement par lequel il fut dit que les vassaux de l'un et de l'autre Seigneur auroient sauf-conduit réciproquement sur leurs terres, et qu'ils se prêteroient un secours mutuel contre tous leurs ennemis. Gui amortit, la même année, dans toute sa terre le droit de main-morte établi par son pere, qu'il nomme une mauvaise coutume, *pravam consuetudinem;* ce qu'il fit confirmer par Barthelemi, Archevêque de Tours, et Hamelin, Evêque du Mans, en présence de tous les Nobles ses vassaux, se soumettant à l'excommunication s'il entreprenoit de rétablir ce droit. (*Arch. de Laval.*) Dans la Charte de cette remise il se nomme lui-même Gui VI. On conserve dans les Archives de Vitré un Traité d'alliance entre Guillaume de Fougeres et André de Vitré, envers et contre tous, excepté le Seigneur de Laval, Traité passé l'an que le

Seigneur Artus fut reçu par l'Evêque de Rennes ; *Anno quo Dominus Artusius ab Episcopo Rhedonensi receptus est*, c'est-à-dire l'an 1200. Gui VI étoit attaché à ce jeune Prince dont il défendit les droits contre son oncle le Roi Jean. Après le meurtre d'Artus il se joignit avec les Barons d'Anjou et du Maine au Roi Philippe-Auguste pour tirer vengeance de cet attentat. Le Censier de Laval met la mort de Gui VI en 1210. Il fut inhumé à l'Abbaye de Clairmont. D'Havoise, sa femme, qui lui survécut, et se remaria avec Ives le Franc, son Gentilhomme, il laissa un fils, qui suit : deux filles ; Emme, femme, 1o de Robert III, Comte d'Alençon, 2o de Matthieu de Montmorenci, Connétable de France, 3o de Jean, Baron de Choisi et de Toci, Seigneur de Puisaie ; et Isabelle, femme de Bouchard VI, Baron de Montmorenci.

GUIONNET.

1210. Guionnet, dont le Censier de Laval met la naissance en 1198, succéda dans la terre de Laval à Gui VI son pere, sous la garde d'Havoise sa mere, et de ses oncles maternels Juhel de Mayenne et Maurice de Craon. Mais le Roi Philippe-Auguste, nouveau conquérant de l'Anjou et du Maine, donna le bail de la terre de Laval à Raoul, Vicomte de Beaumont, parent, du côté paternel, de Guionnet. C'est ce que l'on voit par une Charte de l'an 1213 de ce même Raoul, où, attestant et confirmant les dernieres dispositions de Gui VI, il prend le titre de Bailliste de Laval : *Ego Radulfus tunc Bajulus terræ Lavallis*. Guionnet mourut en bas âge, et ne passa pas vraisemblablement l'an 1213.

EMME, ROBERT D'ALENÇON, MATTHIEU DE MONTMORENCI, ET JEAN DE CHOISI.

1213 ou environ. Emme, sœur de Guionnet, lui succéda dans la terre de Laval. Le Roi Philippe-Auguste, dont cette succession importante attiroit l'attention, voulut savoir quels étoient sur cette matiere les usages de la province. Guillaume des Roches, Sénéchal du Maine et de l'Anjou, que le Monarque chargea de s'en enquerir, lui répondit dans les termes suivans : *Sicut per litteras vestras mihi mendastis, Excellentiæ vestræ significo super affario de Lavalle, quod, quando contingit in Comitatu Andegavensi, Cenomanensi, Turonensi, quod terra accidit Domicellæ, quod vos potestis et debetis illam maritare de consensu gentis, et ille, qui Domicellam habuit, debet finire vobiscum de rachato.* (*Mss. d'Hérouval.*) Le Monarque, en conséquence de cette réponse, permit, l'an 1214, à Emme d'épouser Robert III, Comte d'Alençon, lequel, avant de prendre possession de la terre de Laval, lui paya le droit de rachat. Havoise, mere d'Emme, vivoit toujours et demandoit qu'on lui assignât son douaire. Cet article fut réglé, l'an 1215, à la Cour de Philippe-Auguste, comme on le voit par les Lettres de Robert, auxquelles sont attachées celles du Roi, qui les confirment. (*Archives de Laval.*) Robert mourut, l'an 1217, à Morteville, près de Laval, laissant sa femme enceinte d'un fils qui eut le même nom que lui. Ce fils, successeur de son pere au Comté d'Alençon, étant mort sur la fin de l'an 1219, sa mere se remaria, l'an 1221 (et non 1218), à Matthieu II de Montmorenci, Connétable de France, veuf de Gertrude, fille de Raoul III, Comte de Soissons, morte, le 26 Septembre 1220, après lui avoir donné trois fils, Bouchard, Matthieu et Jean. Emme, après la mort de ce second époux, arrivée le 24 Novembre 1230, ne pouvant rester dans le veuvage sans exposer ses terres aux entreprises de ses voisins, convola, par le conseil du Roi S. Louis, l'an 1231, en troisiemes noces avec le Baron Jean de Choisi et de Toci, Seigneur de Puisaie, allié aux Maisons de Bourbon, de Dampierre et de Mello. On conserve aux Archives de Laval son contrat de mariage, dans lequel son nouvel époux lui assigne son douaire, et s'engage à la faire jouir de celui que lui avoit assigné Matthieu de Montmorenci.

Jean de Choisi et de Toci fut, l'an 1235, du nombre des Barons qui souscrivirent avec les Princes du sang la plainte adressée par eux au Pape Grégoire IX contre les entreprises du Clergé. (Du Tillet, *des rangs*, p. 33.) Le Roi S. Louis (on ne sait par quel motif) voulut, en 1238, pour s'assurer de la ville et du château de Laval, y mettre garnison. Pour l'empêcher, le Baron de Toci promit de garder lui-même la place ; et pour sûreté de sa parole, il engagea son château de S. Fargeau et ses terres de Bourgogne. Vers le même tems, André de Vitré, favori du Monarque, employa Ives de S. Berthevin pour procurer le mariage de sa seconde fille avec Gui de Laval, s'obligeant à donner autant de biens à celle-ci qu'à son aînée, promise alors au Seigneur de la Guerche. Mais, l'année suivante, le Baron de Vitré, relevé par le Pape de ses engagemens avec le Seigneur de la Guerche, conclut le mariage de Philippette, sa fille aînée, avec Gui de Laval. (*Archi. de Vitré.*) Emme, l'an 1256, dans une Charte datée du Dimanche avant la fête de S. Thomas, Apôtre (17 Décembre), promit à Charles, Comte de Provence et d'Anjou, de lui livrer à grande et petite force son château de Laval. L'acte est scellé d'un sceau de forme ovale, portant la figure d'un léopard. Emme finit ses jours, suivant l'Historien de Laval, l'an 1265, et fut inhumée à l'Abbaye de Clairmont. Elle eut de son premier mariage un fils posthume, nommé Robert, Comte d'Alençon, mort l'an 1219 ; du second, Gui, qui suit, et Havoise, femme de Jacques, Seigneur de Château-Gonthier et de Nogent le Rotrou ; du troisieme, Jeanne, mariée à Thibaut II, Comte de Bar-le-Duc. (*Voy.* Matthieu II, *Sire de Montmorenci.*)

GUI VII DE MONTMORENCI.

Gui, fils de Matthieu de Montmorenci et d'Emme, tige de la branche de Laval-Montmorenci, succéda, l'an 1230, à son pere dans une partie indéterminée de ses terres, et fit, l'an 1247, avec le Sire de Montmorenci, son frere consanguin, un partage, au moyen duquel il eut celles d'Aquigni en Normandie, d'Hérouville près de Pontoise, de l'Isle S. Denis, d'Epinolet, d'Andeli, &c. Il partit, l'an 1248, pour la Croisade avec André de Vitré son beau-pere, qui mourut, l'an 1250, devant Damiete, laissant un fils nommé comme lui, qui finit ses jours, l'année suivante, sans laisser de lignée. Par là, Gui, au nom de sa femme, hérita de la Baronie de Vitré, de la Vicomté de Rennes attachée à cette Maison, et de la terre de Marcilli. Il perdit, l'an 1254, Philippette de Vitré, sa femme, qui mourut de phthisie. L'année suivante, il donna sa main à Thomassette de Mathefelon, veuve d'André de Vitré son beau-frere. Gui succéda, l'an 1265, dans la terre de Laval à sa mere. Le Pape, la même année, ayant fait publier une croisade contre Mainfroi, usurpateur du trône de Sicile, Gui de Laval fut du nombre des Seigneurs françois qui se rendirent en Italie pour cette expédition. Il se distingua, le 26 Février de l'année suivante, à la bataille où Mainfroi périt. Pour récompenser la valeur singuliere qu'il y fit paroître, le Pape Urbain IV lui accorda, dit-on, le privilége de présenter de plein droit, *pleno jure*, les Prébendes de la Collégiale de S. Thugal ; droit singulier, dont effectivement les Seigneurs de Laval sont en possession de tems immémorial. Gui mourut peu de tems après son retour, au commencement de l'an 1267 (V. S.), suivant un Arrêt du Parlement, de la Chandeleur de cette année. Du premier lit il laissa Gui, qui suit ; Emmette, morte sans alliance l'an 1287 ; et Catherine, femme d'Hervé, dernier Vicomte de Léon. Du second lit sortirent

Mahé ou Matthieu, mort sans alliance; Bouchard, Seigneur d'Attichi; et Yolande. Thomassette, mere de ces enfans, survécut à son époux.

Gui VII, en prenant le nom de Laval, conserva les armes de Montmorenci, qu'il chargea de cinq coquilles d'argent sur la croix, comme puîné (1).

GUI VIII.

1267. Gui, fils de Gui VII et de Philippette de Vitré, succéda à ses pere et mere dans les terres de Laval, de Vitré, d'Aquigni, &c. et dans la Vicomté de Rennes. Il étoit marié, depuis l'an 1260, avec Isabelle, fille et héritiere présomptive de Guillaume de Beaumont, Seigneur de Paci et de Villemouble, et Comte de Caserte dans la terre de Labour, à quatre lieues de Naples, par le don que Charles d'Anjou, Roi de Sicile, lui en avoit fait. Il accompagna, l'an 1270, le Roi S. Louis dans son expédition d'Afrique. L'année suivante, il fut encore de celle du Roi Philippe le Hardi contre Roger-Bernard, Comte de Foix. Il perdit, l'an 1272, presque en même tems son beau-pere et sa femme, qui fut inhumée à Clairmont. L'an 1275 ou environ, il alla prendre possession du Comté de Caserte, qui lui étoit échu par la mort de son beau-pere. On ignore la durée du séjour qu'il fit en ce pays. Mais il en étoit sûrement de retour vers la fin de l'an 1284; car, au printems de l'année suivante, s'étant mis à la tête de ses vassaux, il alla joindre l'armée que le Roi Philippe le Hardi menoit contre le Roi d'Aragon. L'an 1286, il prit une seconde alliance avec Jeanne de Beaumont. Il partit, l'an 1294, à la suite de Charles, Comte de Valois, pour la guerre que ce Prince porta en Auvergne, et eut part à la prise de Riom. De là s'étant rendu au siége de S. Sever, il y tomba malade; et s'étant fait porter à l'Isle-Jourdain, il y mourut le lundi après l'Assomption (22 Août) de l'an 1295. Son corps fut rapporté en France et déposé auprès de celui d'Isabelle, sa premiere femme. Elle lui avoit donné deux fils, Gui, qui suit, et Guillaume, Seigneur de Paci, mort en 1283. Jeanne de Beaumont, sa seconde femme, qui lui survécut jusqu'en 1333, le fit pere d'André, Sire d'Olivet, tige de plusieurs branches de la Maison de Laval-Montmorenci; de Gui, Evêque, 1° de Cornouailles, 2° du Mans en 1326, mort en 1339; de Louis, Sire d'Aubigné; de Matthieu, mort sans lignée; de Thibaut, Seigneur de Loue du chef de sa mere, tué en 1356 à la bataille de Poitiers; de Philippette, femme de Guillaume de Rochefort, Seigneur d'Acerac, et non de Guillaume le Voyer, Seigneur de Paulmi en Touraine, comme le prétend Duchêne (Guillaume le Voyer paroît néanmoins avoir épousé une des filles d'André de Laval); d'Agnès, Religieuse de Maubuisson; et de Catherine, Abbesse d'Etival.

GUI IX.

1295. Gui IX, fils aîné de Gui VIII et d'Isabelle de Beaumont, succéda, l'an 1295, à son pere dans la Seigneurie de Laval. Il fit, la même année, avec Jeanne, sa belle-mere, un accord pour ses reprises et son douaire, qui fut confirmé l'année suivante par le Roi. Il est dit par cet acte que Madame de Laval, veuve, aura la moitié de tous les *mesnages*, savoir, *soixante écuelles d'argent, trente grandes et trente petites, trois pots d'argent à vin et deux à eau, deux plats d'argent à entremets, deux bassins d'argent à mains laver, et toutes les couronnes, chapeaux, anneaux, fermaux, ceintures et attraims pour son corps; la moitié de toutes les bêtes et haras, sept chevaux, savoir cinq pour son char, un palefroi et un roussin pour André de Laval; et aura ledit André une épée de guerre de trois qui sont. Et le Sire de Laval aura l'autre moitié de tous les mesnages, la coupe qui fut à S. Thomas de Cantorberri, la coupe fleuretée, et autres joyaux; un écu d'or qui fut anciennement au Seigneur de Laval, et le cheval qui fut acheté de Thibaut de Bar, avec toutes les armures et attiremens; deux épées de guerre, et tous les autres chevaux. Aura de plus ladite Dame son douaire dans toute la terre de Laval.* Gui, après s'être accommodé avec sa belle-mere, assista au mariage accordé le jour des Brandons entre Jean de Bretagne, fils aîné du Duc Artur, et Isabelle, fille de Charles, Comte de Valois. Héritier de la valeur de ses ancêtres, il servit dans toutes les guerres de la France jusqu'à la paix conclue en 1320. Il se distingua sur-tout à la bataille de Mons-en-Puelle, gagnée par les François, le 18 Août 1304, sur les Flamands.

Charles, Comte d'Anjou et du Maine, ayant établi, l'an 1301, un droit d'aide pour le mariage de sa fille aînée, le Sire de Laval fut du nombre des Barons qui s'opposerent à cette imposition. Mais les Sires de Craon et de Mayenne s'étant désistés peu de tems après de leur opposition, la confédération fut dissoute, et bientôt il ne resta plus d'opposant que le Sire de Laval. Il se trouva mal de son obstination. Nous avons un premier Arrêt rendu contre lui au Parlement de Pontoise en ces termes: *Philippus, D. gr. Francorum Rex, dilectis filiis nostris Subdecano S. Martini Turon. et Scholastico Andegavensi salutem. Requirimus nos quatenus vocatis vocandis constiterit quòd charissimus germanus et fidelis noster Andegavi et Cenomaniæ Comes esset in possessione terræ dilecti et fidelis nostri Guidonis Domini de Lavalle militis, et explectandi eam, antequàm dictus Guido ab audientia Curiæ dicti Comitis ad nostram Curiam appellasset, et per Ballivum Turonensem et dictum Comitem et ejus gentes pro eo, amoto impedimento et turbatione, prædictâ possessione gaudere et terram explectare prædictam faciat. Actum Pontisaræ die Jovis post festum S. Dionysii* 1302. Ce jugement provisoire fut suivi d'un Arrêt définitif rendu au Parlement tenu à Paris, qui le confirma, et contraignit enfin le Sire de Laval à se soumettre. (*Mss. d'Hérouval.*) Le Sire de Laval en usoit mal envers les habitans de Vitré. C'est ce que nous apprenons des lettres d'Artur, Duc de Bretagne, datées du vendredi après la décollation de S. Jean (30 Août) de l'an 1308, par lesquelles il enjoint *à noble homme et féal le Sire de Laval et de Vitré* de ne préjudicier aux droits, honneurs et franchises de la Baronie et de ses sujets de Vitré. (*Arch. de Vitré.*) Gui IX finit ses jours au château de Landavran, près de Vitré, l'an 1333, et fut inhumé à l'Abbaye de Clairmont. Il avoit épousé, l'an 1298, Béatrix de Gaure, Comtesse de Faukemberg en Flandre (morte en 1316), dont il eut Gui, qui suit; Raesse de Laval, Chevalier, qui eut son partage en Flandre; Mahé de Laval, mort sans alliance; Jean de Laval, Seigneur de Paci; Pierre de Laval, Evêque de Rennes; Foulques de Laval, mari de Jeanne Chabot, et tige des Seigneurs de Rets; Isabeau de Laval, femme de Jean, Sire de Loheac; Catherine de Laval, Dame de Rets; et Jeanne de Laval, Abbesse de S. Georges de Rennes. C'est à Béatrix, mere de ces enfans, que la ville de Laval a l'obligation de ses manufactures de toiles. En partant pour Laval, elle se fit accompagner par des Tisserands de Bruges qu'elle fixa dans cette ville qu'ils rendirent aussi fameuse que leur patrie pour l'objet de leur art.

GUI X.

1333. Gui X, fils et successeur de Gui IX dans la terre de Laval, la Baronie de Vitré et la Vicomté de Rennes, avoit épousé, dès l'an 1313, Jeanne de Chemillé, fille unique et héritiere présomptive de Pierre,

(1) Les armes de la branche aînée de Montmorenci sont d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.

Seigneur de Chemillé et de Brochesac. Elle mourut l'année suivante; et, l'an 1315, Gui se remaria, le 2 Mars, avec Béatrix, 2e fille d'Artur II, Duc de Bretagne. Gui X accompagna, l'an 1328, le Roi Philippe de Valois dans ses guerres de Flandre, où il soutint la gloire de ses ancêtres à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes. La guerre ayant recommencé en Flandre, l'an 1340, par le siége de Tournai, que firent les Anglois appellés par les Flamands, Jean, Duc de Normandie, fut envoyé au secours de la place, accompagné du Duc de Bretagne et du Sire de Laval. Voici la lettre que le Monarque écrivit au dernier quelque tems avant l'ouverture de la campagne : *Sire de Laval, nous sçavons et sommes certains que vous amez l'honneur et profit de nous et de nos besognes. Et pour ce que premierement pour la défension de nostre Royaulme nous convient faire frais et missions innombrables, nous avons faict parler à aucuns Nobles de nos pays des Comtés d'Anjou et du Maine, comme le Vicomte de Beaumont, le Sire de Mathefelon, Geofroi de Beaumont, et aucuns aultres Nobles, que pour ce nous veuillent octroyer une composition de quatre deniers pour livre à estre levée pour un an pour le faict de la guerre, ainsy comme aultrefois nous fut octroyé; laquelle imposition ils nous ont gracieusement octroyé; et ainsy ont faict les bonnes villes. Si vous prions cherement et à certes que ladicte imposition vous veuilliez gracieusement estre levée pour un an en vostre terre que vous avez ezdictes Comtés; et de ce ne vous veuille faillir, et nous écrivez sur ce vostre volonté. Et aussi tenez-vous prest et garni toutefois que nous le ferons sçavoir. Donné à la Suze au Maine le* 18 *Juillet.* Tel étoit le ton que nos Rois prenoient alors avec leurs grands vassaux lorsqu'ils avoient besoin de leurs services. Au retour de la guerre de Flandre, Gui entra dans celle qui s'éleva, l'an 1341, entre Charles de Blois et Jean de Montfort pour la succession au Duché de Bretagne. Quoique beau-frere du second, il embrassa le parti du premier, parce que ce parti lui parut le plus juste. Il contribua par sa valeur et son habileté à plusieurs victoires que Charles remporta sur son rival. Mais la bataille de la Roche-Derien, qui fut donnée le 18 Juin 1347, et dans laquelle il eut le principal commandement, termina le cours de ses exploits avec celui de sa vie : il y fut tué après avoir vu deux fois la victoire échapper de ses mains. Son corps ayant été apporté à Vitré, y fut inhumé dans l'Eglise Collégiale de la Madeleine, où l'on voit son tombeau élevé dans le chœur avec cette inscription: *Cy gist noble et puissant Seigneur Gui, Sire de Laval et de Vitré, qui trépassa à la bataille de la Roche-Derien le* 18 *Juin* 1347. *Priez Dieu pour luy.* On ne peut omettre ici un trait du ressentiment de la Duchesse Anne, Reine de France, contre la mémoire de ce Seigneur, trait rapporté par d'Argentré et certifié encore aujourd'hui par les Chanoines de Vitré. Cette Princesse, passant à Vitré et étant allée entendre la Messe à la Madeleine, examina ce tombeau; et, en ayant lu l'épitaphe, elle commanda qu'on crevât un œil à la statue de Gui, disant qu'il avoit été le plus cruel ennemi de sa Maison. Mais on ajoute que bientôt après elle eut honte de cette basse vengeance, et s'en repentit. Toujours est-il vrai qu'il manque un œil à la statue. Gui laissa de Béatrix, sa seconde femme (morte le 7 Décembre 1384), Gui, qui suit; Jean, qui vient ensuite; et Catherine, femme du Connétable Olivier de Clisson.

GUI XI.

1347. Gui XI, fils aîné de Gui X et de Béatrix de Bretagne, ne survécut qu'un an à son pere, dont il fut le successeur dans les Seigneuries de Laval, de Vitré, &c. Il avoit combattu à côté de lui à la bataille de la Roche-Derien, y avoit été fait prisonnier, et avoit été racheté par sa mere. Dès l'an 1338 (V. S.), son pere l'avoit marié, par contrat du jeudi après la mi-Carême (11 Mars), avec Isabeau, fille de Maurice, Sire de Craon, et sœur d'Amauri IV, auquel elle succéda dans la terre de Craon. Le douaire d'Isabeau fut assigné sur les terres d'Aquigni, de Sainte-Marguerite, de Crevecœur et de Frego en Normandie. Gui XI étoit à peine en jouissance, qu'il fut sommé, le 25 Juillet 1347, par Jean de France, Duc de Normandie et Comte d'Anjou et du Maine, de venir lui rendre hommage de sa terre de Laval. Il mourut le jour de S. Maurice (22 Septembre) 1348 dans son château de Vitré, sans laisser de postérité, et fut inhumé près de son pere à la Madeleine de Vitré. On croit que sa mort fut la suite des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de la Roche-Derien et dont il ne fut jamais bien guéri. Sa veuve épousa depuis Louis, Sire de Sulli, finit ses jours le 11 Fév. 1384 (V. S.), et fut inhumée aux Cordeliers d'Angers, où reposent les corps de ses ancêtres.

GUI XII.

1348. Jean, second fils de Gui X, ainsi nommé au baptême par Jean III, Duc de Bretagne, son oncle, prit, en succédant à son frere aîné, le nom de Gui suivant la loi de sa Maison. Peu de tems après il épousa Louise, fille de Geofroi VII, Sire de Château-Briant, et de Jeanne de Belleville, et sœur de Geofroi VIII, lequel, étant mort sans enfans, la laissa héritiere de la terre de Château-Briant, la cinquieme des neuf grandes Baronies de Bretagne. Jeanne de Belleville, mere de Louise, se remaria avec Olivier de Clisson, qu'elle fit pere du fameux Connétable de ce nom. Celui-ci ayant épousé, comme on l'a dit, Catherine de Laval, devint par là doublement beau-frere du Sire de Laval; et de là l'étroite liaison qui fut entre eux, et qui fut encore cimentée par une fraternité d'armes. Cependant, quoique les guerres continuassent en Bretagne, il ne paroît pas que le Sire de Laval y ait pris beaucoup de part jusqu'à la bataille d'Aurai. Nous voyons seulement qu'en 1356 il se jetta dans Rennes avec le Vicomte de Rohan et d'autres Seigneurs, pour défendre cette place assiégée par le Duc de Lancastre. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, p. 287.) Mais, l'an 1370, comme les Anglois couroient la France sous la conduite de Robert Knoles, le Roi Charles V lui donna commission de lever deux compagnies d'hommes d'armes pour s'opposer aux passage et ravages de ces ennemis. La défaite que ce Général essuya cette même année au lieu dit Pontvalain, fut due en grande partie à la valeur du Sire de Laval; et le Roi Charles V le reconnut lui-même par le don qu'il lui fit de quatre mille livres d'or avec une pension de trois cens livres par mois pour son état. (*Arch. de Laval, et Chambre des Comptes de Paris.*) Il suivit, l'an 1371, le Connétable du Guesclin en Poitou, et eut part aux conquêtes qu'il y fit sur les Anglois.

L'an 1373, Louis, Duc d'Anjou, gendre de Jeanne, Duchesse de Bretagne, et du Guesclin, rentrent en Bretagne avec de grandes forces, dans la vue de punir le Duc Jean le Vaillant de ses pratiques secretes avec l'Angleterre. Le Sire de Laval se joignit aux Seigneurs bretons soulevés contre leur Prince; et, tandis que le Vicomte de Rohan s'emparoit de Vannes, et Clisson d'autres villes, il marcha contre Rennes dont il se rendit maître. Ces échecs obligerent le Duc de Bretagne à se retirer en Angleterre. Si ce n'étoit pas l'intention de la plupart de ses vassaux, qui servoient la France contre lui, de le dépouiller de ses Etats, c'étoit bien à la vérité celle du Roi Charles V. En effet ayant mandé les trois Seigneurs, de Rohan, de Clisson et de Laval, ce Prince leur déclara en confidence la disposition où il étoit de garder le Duché de Bretagne, et de le réunir à la Couronne comme un moyen assuré d'établir la tranquillité du Royaume, avec promesse de leur en faire bonne part; et pour cela il leur demanda les places

et

et forteresses qu'ils y possédoient. L'histoire dit que le Vicomte de Rohan et Clisson commençoient à prêter l'oreille à ces offres, mais que le Sire de Laval répondit qu'il ne consentiroit jamais au dépouillement du Duc de Bretagne, son cousin germain; qu'il garderoit bien ses places, et qu'il n'en arriveroit aucun inconvénient; que lui et ses ancêtres n'avoient jamais varié dans leur attachement au service de la Couronne et de l'Etat; qu'il supplioit le Roi de rendre au Duc ses bonnes graces, et qu'ils demeureroient tous pleiges de sa fidélité à l'avenir, et l'empêcheroient bien de faire du mal. Charles V, mortifié de cette réponse, dissimula son chagrin, et ne cessa de travailler sous main à gagner les esprits des Seigneurs bretons. Mais le Sire de Laval, dans une conférence qu'il tint en son hôtel avec les deux Seigneurs qui viennent d'être nommés, leur remontra la conséquence de la prétention du Roi. » Vous êtes Princes, leur dit-il, en Bretagne, et vous » ne serez plus rien en France. Bientôt Sa Majesté vous » suscitera des querelles pour vous rabaisser. Le Roi » commande, le Duc prie. Quand le Duc refuse de » vous faire justice, vous êtes assez forts pour le ranger » à la raison ». Et en effet ils appelloient de ses ordonnances et des procédures de ses Officiers au Parlement de Paris ou au Conseil du Roi, et souvent ils étoient maintenus dans leurs prétentions; le Duc ne faisoit aucune levée sans leur consentement et sans qu'ils y eussent leur part; ils participoient aux fouages et aux droits de la Souveraineté : tous avantages dont ils seroient privés par la réduction de la Bretagne en simple province du Royaume de France. L'effet de la harangue du Sire de Laval fut que les trois Seigneurs quitterent la Cour sans dire adieu, et se retirerent dans leurs places, sous prétexte de les garder et de pourvoir aux besoins de la Bretagne menacée par les Anglois. A leur retour les autres Seigneurs bretons, ayant à leur tête Montfort et Montafilant, firent une association pour rappeller leur Duc; elle eut son effet sous la condition qu'on imposa au Duc de ne point confier ses places aux étrangers. (Froissart, d'Argentré, du Tillet.) Ce rappel fut suivi du Traité de Guerande, conclu en forme d'amnistie le 15 Janvier 1381. (N. S.) Les députés qui le négocierent furent, de la part du Roi, le Sire de Couci; le Sire de Raineval; Arnaud de Corbie, Premier Président au Parlement de Paris; Anseau de Plaisans, Sire de Montferrand; et Messire Jean de Retz: de la part du Duc, Gui, Sire de Laval; Charles de Dinan, Sire de Montafilant; Gui de Rochefort, Sire d'Acerac; et Messire Guillaume-l'Evêque. (*Arch. de Laval.*)

Le Duc, étant réconcilié avec la France, accompagna le Roi Charles VI, l'an 1382, dans son expédition de Flandre. Avant son départ il donna commission au Sire de Laval, par Lettres scellées le 22 Juillet de la même année, de gouverner la Bretagne en qualité de son Lieutenant-Général, avec pouvoir d'agir comme sa propre personne, de donner des graces, d'établir des Gouverneurs et des Capitaines dans toutes les places, d'accorder des treves. Gui, l'année précédente, avoit fait lui-même la campagne de Flandre avec le Vicomte de Rohan et le Sire de Clisson. Tous trois y avoient combattu avec distinction, le 17 Novembre, à la journée de Rosebeque, où l'Oriflamme fut portée par le Sire de la Trémoille. (André Favin, *Théât. d'honneur*, p. 249.) Froissart, parlant de cette campagne, nous apprend que la Maison de Laval avoit pour cri de guerre *S. Py-Laval.* Le Sire de Laval étoit avec Beaumanoir et le Connétable de Clisson, l'an 1387, au château de l'Hermine, lorsque le Duc de Bretagne (Jean de Montfort) y fit arrêter secrètement le dernier, dans le dessein de le faire périr. S'étant apperçu de la trahison à l'altération qu'il remarqua sur les traits du Duc, le Sire de Laval s'écria : *Haa, Monseigneur, par Dieu que voulez-vous faire? N'ayez nulle male voulenté sur beau-frere le Connétable.* Le Duc, irrité, pour toute réponse lui ordonna de se retirer. Mais Laval, qui vouloit à quelque prix que ce fût sauver la vie à son beau-frere et épargner un crime à son Prince, resta au château. Instruit le soir par Bazvalen de l'ordre que celui-ci avoit reçu de noyer Clisson pendant la nuit, il l'engage à en suspendre l'exécution. Ce fut le salut de Clisson. Le Duc, qui avoit passé la nuit dans de grandes agitations, ayant appris de Bazvalen à son lever que Clisson étoit encore vivant, l'embrasse et le remercie de lui avoir sauvé à lui-même l'honneur et la vie. Laval étant rentré quelques momens après, il veut se faire un mérite auprès de ce Seigneur de n'avoir pas attenté sur les jours du Connétable, et l'assure que c'est en sa considération qu'il laisse la vie à son beau-frere. (Voy. *les Ducs de Bretagne.*)

La Duchesse Jeanne de Navarre, veuve de Jean le Vaillant, ayant accordé son mariage avec Henri IV, Roi d'Angleterre, et se disposant à l'aller joindre, invite, l'an 1402, le Duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, à venir la trouver. Le Duc se rend le 1 Octobre à Nantes, où la Duchesse, du consentement de sa cabale, lui remet, le 19 du même mois, la tutele de ses enfans et la régence du Duché pendant la minorité de l'aîné. Plusieurs Seigneurs bretons, le Comte de Penthievre à leur tête, s'opposent à cette disposition. Le Duc de Bourgogne, voyant les esprits ainsi divisés, quitte la Bretagne le 3 Décembre, emmenant avec lui le jeune Duc Jean et son frere Artur. Les Seigneurs, après sa retraite, déferent l'administration du Duché au Sire de Laval.

L'an 1404 (V. S.), par Lettres-Patentes du 14 Janvier, le jeune Duc Jean le Bon, devenu majeur, donne au Sire de Laval décharge de l'administration du Duché, confirme les Officiers qu'il a institués, et le met à l'abri de toute recherche. Gui XII mourut, l'an 1412, dans son château de Laval le 24 Avril, âgé de plus de 80 ans. Son corps fut inhumé à l'Abbaye de Clairmont, à côté du grand autel, vis-à-vis de Béatrix de Bretagne sa mere et non pas aux Cordeliers de Laval, comme le marque Duchêne d'après Chopin.) Ayant perdu, l'an 1383, Louise de Château-Briant, sa premiere femme, dont il resta héritier en vertu d'une donation mutuelle qu'ils s'étoient faite en 1379, il s'étoit remarié, au mois de Mai de l'année suivante, avec dispense du Pape, à Jeanne de Laval, sa parente au troisieme degré, veuve pour lors du Connétable du Guesclin. De ce second mariage sortirent deux fils et une fille. L'aîné, qui survécut plusieurs années à Louis son cadet, mort dans l'enfance, s'appelloit Gui et portoit le titre de Sire de Gaure. La mort l'enleva à l'âge d'environ 16 ans, par un événement tragique. En jouant à la paume dans une rue de Laval, il tomba dans un puits et s'y noya. La fille, nommée Anne, devenue par là l'héritiere de sa Maison, fut mariée, par contrat du 22 Janvier 1404 (V. S.), à Jean de Montfort, Sire de Kergorlai, fils de Raoul, Sire de Montfort, à condition qu'il quitteroit le nom et les armes de Montfort pour prendre le nom de Gui de Laval avec le cri et les armes de Montmorenci-Laval. Gui XII fonda, l'an 1397, avec sa femme, le Couvent des Cordeliers de Laval. Froissart dit de lui qu'*il aima souverainement l'honneur de la France*, et Pierre le Baud, *qu'il fut moult prudhomme vers Dieu et les hommes, devot aux Eglises, aumônier aux pauvres, qu'il entretenoit des musiciens, aima le bien du peuple qu'il défendit d'oppression de tout son pouvoir, et n'avoit d'autre serment que* Si Dieu me donne bonne vie. Jeanne, sa femme, lui survécut 21 ans, étant morte le 27 Décembre 1433, et fut enterrée aux Cordeliers de Laval.

GUI XIII.

1412. Gui XIII, auparavant nommé Jean de Montfort, succéda, avec Anne de Laval, sa femme, à Gui XII,

son beau-pere, dans les Sireries de Laval et de Vitré, et dans les autres terres et domaines dont il avoit joui. Depuis son mariage il servoit dans les armées de France, sous le nom de Sire de Gaure, avec titre d'Ecuyer Banneret, à la tête de sept Bacheliers et de cent quatre-vingts Ecuyers qui formoient sa compagnie. L'an 1413, il prit la résolution d'aller visiter la Terre-Sainte. Avant son départ, il déclara, par Lettres du 31 Août, qu'allant au voyage d'outre-mer, il laissoit au Sire de Montfort son pere, et à la Dame de Laval son épouse, plein pouvoir de garder et gouverner ses terres situées en Bretagne, en Anjou, dans le Maine, en Normandie, en France, en Picardie, en Flandre, dans le Hainaut et en Artois. On voit par là combien ses domaines étoient nombreux et répandus. S'étant mis en route bien accompagné, il alla droit en Palestine; et, après y avoir satisfait sa dévotion, il fit voile, en s'en revenant, vers l'Isle de Chypre, où il visita la Reine Charlotte de Bourbon sa parente. De là il se rendit à Rhodes, ignorant que la peste y régnoit. Il en fut attaqué, et y mourut le 12 Août 1414, après avoir fait son testament trois jours auparavant dans une vigne, près d'un bourg de Rhodes. Les Chevaliers de S. Jean lui firent des obseques magnifiques, dont sa veuve leur marqua sa reconnoissance par les priviléges qu'elle accorda dans Laval au Commandeur de Thévalle. De son mariage il laissa cinq enfans: Gui, Sire de Gaure, et depuis Comte de Laval; André, Seigneur de Loheac, qui devint par la suite Amiral et Maréchal de France; Louis, Seigneur de Châtillon, Grand-Maître des Eaux et Forêts sous Louis XI et Charles VIII; Jeanne, mariée à Louis de Bourbon, Comte de Vendôme; et Catherine, Dame de Chauvigni et de Châteauroux. Comme tous ces enfans, à la mort de leur pere, étoient mineurs, il y eut procès pour leur tutele entre Raoul de Montfort leur aïeul, et Anne leur mere. Elle fut adjugée à celle-ci par Sentence de la Justice du Mans, dont il y eut appel au Parlement, qui confirma ce jugement par un Arrêt de l'an 1417. Raoul étant mort l'an 1419, la Dame de Laval envoya Thibaut de Laval, son cousin, se saisir des châteaux de Montfort et Gaël. Charles et Guillaume de Montfort, freres de Gui XIII, s'opposerent à cette prise de possession, et se mirent en devoir de venir assiéger Thibaut. Pour éviter une guerre, on convint de mettre ces places entre les mains du Duc de Bretagne. Ce Prince les remit à la Dame de Laval.

L'an 1420, les Anglois, maîtres de la Normandie, entrerent dans le Maine, où ils firent d'étranges ravages. La Dame de Laval, ayant mis des troupes sur pied, défit, l'an 1422, un de leurs partis composé de 14 cens hommes au lieu dit la Brossiniere. Les principales places de la province se mirent en état de défense; mais la plupart furent contraintes de subir le joug des Anglois. Le Mans fut pris deux fois; Mayenne, Sainte-Susanne, S. Célerin, et d'autres, eurent le même sort: Laval resta la derniere. La Dame de Laval se voyant menacée d'un siége, l'an 1424, manda tous les Nobles, qui devoient garde à sa ville, de venir faire le service. Mais, nonobstant leur résistance et leurs efforts, la ville fut emportée le 9 Mars 1428 (N. S.), et six jours après le château fut rendu par capitulation. Anne de Laval, retirée alors avec Jeanne sa mere au château de Vitré, s'obligea de payer une somme très considérable pour la rançon de la garnison. Cette conquête ne resta pas long-tems entre les mains des Anglois. L'an 1429, les Sieurs de la Ferriere et du Bouchet reprirent sur eux la ville de Laval le 25 Septembre, jour consacré depuis à une procession annuelle pour perpétuer la mémoire de cet événement.

GUI XIV, premier Comte de Laval.

1429. Gui XIV, fils aîné de Gui XIII et d'Anne de Laval, né l'an 1406, fut élevé dans sa minorité à la Cour de Jean le Sage, Duc de Bretagne, dont il devoit épouser la fille, Marguerite, qui mourut en 1427. Ayant pris congé de ce Prince, il vint, avec ses freres trouver à Loches le Roi Charles VII pour lui offrir leurs services. Il écrivit de là, le 8 Juin, à sa mere, une lettre publiée par le P. Labbe dans ses Mélanges historiques, pour lui faire part du bon accueil que le Roi leur avoit fait, et lui annoncer la disposition où ils étoient de suivre la célebre Pucelle, qu'ils virent à Loches, dans toutes ses expéditions. Ils tinrent parole, et firent la plus fidele compagnie à cette héroïne jusqu'à Reims, où elle amena le Roi pour le faire sacrer. Le jour même de cette cérémonie (17 Juillet 1429), Charles VII, dans un Conseil nombreux qu'il tint, érigea la Baronie de Laval en Comté, relevant nûment du Roi, par Lettres qui furent vérifiées au Parlement le 17 Mai 1431. Ces Lettres sont fondées sur les motifs les plus honorables qu'elles énoncent, la grandeur et l'ancienneté de la Maison de Laval, son immuable fidélité envers la Couronne, les services importans qu'elle lui a rendus, les armées levées à ses dépens pour le besoin de l'État, les pertes qu'elle a essuyées de ses villes et de ses châteaux, &c. (Les Comtes étoient rares en ce tems-là; et leurs prérogatives étoient telles, suivant du Tillet, qu'ils précédoient le Connétable.) Pour plus grande distinction, le Roi, dans ces mêmes Lettres, donna le titre de *cousin* au Comte de Laval, et lui accorda le même rang et les mêmes honneurs dont jouissoient alors les Comtes d'Armagnac, de Foix et de Soissons, auxquels il n'étoit guere inférieur en puissance, ayant dans la dépendance de son Comté 150 hommages, parmi lesquels se trouvoient quatre terres titrées, 36 Châtellenies, et en tout 112 paroisses. Enfin le Roi, dans le même tems, fit Chevaliers le nouveau Comte et le Sire de Loheac son frere. De Reims Gui accompagna le Roi jusqu'au mois de Septembre 1430, qu'il prit congé de lui pour retourner dans ses terres. Pour le Sire de Loheac, il ne revint de long-tems chez lui, et fut bientôt élevé à la dignité d'Amiral, puis honoré du bâton de Maréchal.

De retour à Laval, le Comte Gui alla saluer, au mois d'Octobre 1430, le Duc de Bretagne (Jean le Bon), qui lui fit épouser Isabeau, sa fille unique. Elle avoit été accordée, *par Traité du 3 Juillet 1424, à Louis, Duc d'Anjou, Roi de Sicile. Mais le Duc de Bretagne,* voyant que *ce Prince, occupé alors à faire* la guerre dans la Pouille, *tardoit d'exécuter ses promesses,* rompit les *siennes, et s'en fit relever* par dispense du Pape Martin V, datée du 15 des Calendes de Novembre, la treizieme année de son Pontificat. Cette alliance n'empêcha pas que le Comte Gui n'eût un différend avec le Duc François I, son beau-frere, à l'occasion de certaine levée que celui-ci vouloit faire dans la Baronie de Vitré. Gui s'y opposa, soutenant qu'elle ne pouvoit se faire sans son consentement, et gagna sa cause au Parlement par Arrêt du 28 Juillet 1447. Il étoit veuf alors d'Isabeau, décédée au château d'Aurai le 14 Janvier 1443, et inhumée aux Dominicains de Nantes. Il épousa en secondes noces, le 1 Octobre 1450, Françoise, fille unique de Jacques de Dinan et veuve de Gilles de Bretagne, troisieme fils du Duc Jean le Sage, mort tragiquement, comme on le dira ailleurs, et sans lignée, au château de la Hardouinaie, le 24 Avril précédent. Françoise, dont le pere étoit décédé le 30 Avril 1444, apporta au Comte de Laval entre autres terres l'importante Baronie de Château-Briant, celle de Montafilant, et celle de Beaumanoir.

Le Comte de Laval étant aux Etats assemblés, l'an 1451, à Vannes, disputa la préséance au Vicomte de Rohan. Les deux partis, après quelques contestations, convinrent de s'en rapporter au jugement du Duc Pierre II. Ce Prince, après l'examen des pieces qui lui furent apportées de la Chambre des Comptes et du Trésor des Chartes, décida que, le Comte de Laval n'étant encore que présomptif héritier de la Baronie de Vitré, le Vicomte de Rohan auroit la premiere place

à gauche le premier jour, que le second elle seroit occupée par le Comte de Laval, et ainsi à l'alternative, dans ce Parlement et les suivans, jusqu'à la mort de la Comtesse de Laval, propriétaire actuelle de la Baronie de Vitré; qu'alors Laval précéderoit Rohan sans alternative. Mais le Vicomte de Rohan protesta contre cette décision, et fut reçu à produire ses moyens de nullité le 29 Mai 1460, par Sentence du Duc François II, *séant en son général Parlement.* Le Comte de Laval appella de cette Sentence au Parlement de Paris, qui la confirma en 1471, et condamna le Comte à l'amende. La querelle ne se termina point là. Elle fût renouvellée aux Etats de 1476, où le Procureur-Général disputa au Vicomte de Rohan la qualité de Vicomte de Léon, et reprise enfin, l'an 1478, aux Etats de Vannes, dont on ne voit point qu'il ait émané de jugement. (Morice, *Hist. de Bret.* T. II, pp. 42 et 130.)

L'an 1464, les Princes françois, ligués contre le Roi Louis XI, solliciterent le Comte de Laval de se joindre à eux; mais ce fut en vain. Il demeura fidele au Monarque, et lui envoya le Sire de Gaure, son fils aîné, pour combattre sous ses drapeaux. Anne de Laval, mere du Comte, vivoit toujours et continuoit d'exercer avec son fils dans ses terres l'autorité seigneuriale, partageant même avec lui la dignité comtale. La mort l'enleva, le 28 Janvier 1466 (N. S.), dans un âge avancé. L'Eglise de S. Thugal, dont elle avoit enrichi le Chapitre, fut le lieu de sa sépulture. C'étoit une femme de tête. Elle eut, l'an 1454, avec Jacques d'Epinai, Evêque de Rennes, un démêlé, où elle déploya toute la fermeté de son ame, et le Prélat tout l'emportement et toute la violence de son caractere. Après cinq ans de contestations, elle obtint du Pape Pie II une Bulle datée de Mantoue au mois de Janvier 1459, par laquelle ce Pontife, pour raison des vexations exercées par l'Evêque de Rennes contre Madame Anne, Comtesse de Laval, l'exempte, elle, le Comte de Laval son fils, et ses autres enfans, leurs serviteurs, domestiques et Officiers, de la Jurisdiction dudit Evêque, tant qu'il vivra, et les met sous la jurisdiction immédiate de l'Archevêque de Tours. Tel étoit le sujet de la querelle : c'étoit une ancienne coutume qu'à son entrée solemnelle dans sa ville épiscopale, l'Evêque de Rennes fût porté par quatre Barons, savoir ceux de Vitré, de la Guerche, de Château-Giron et d'Aubigné, lesquels, après le festin, avoient droit de prendre son cheval avec sa vaisselle de cuivre et d'étain. A l'entrée de Jacques d'Epinai, qui se fit le 10 Avril 1454, Anne de Laval, comme Dame de Vitré et d'Aubigné, avoit envoyé deux Gentilshommes pour lui rendre en son nom le devoir accoutumé en pareille cérémonie. Le repas fini, ils voulurent s'emparer du cheval et de la vaisselle de l'Evêque. Les gens du Prélat s'y opposerent, et l'on en vint aux coups de part et d'autre : *Inde mali labes.*

Le Comte Gui, l'an 1458, assista au Parlement assemblé à Vendôme pour juger le Duc d'Alençon. Il y fut assis sur le même banc que les Princes du sang, et immédiatement après le Comte de Vendôme. Il survécut près de vingt et un ans à sa mere, et mourut, le 2 Septembre 1486, dans son château de Château-Briant, d'où il fut transporté à S. Thugal pour y être inhumé. Ce Comte mérite une place distinguée dans l'histoire par ses vertus politiques, militaires et chrétiennes. Sans avoir jamais eu de commandement en chef, il servit avec gloire le Roi Charles VII dans ses guerres contre les Anglois. Ce Prince l'admit dans ses Conseils; et le Roi Louis XI, quoique peu favorable à ceux qui avoient été en faveur auprès de son pere, lui fit le même honneur. Françoise de Dinan, sa veuve, se remaria secrètement à Jean de Proesi, et finit ses jours le 3 Janvier 1500 (N. S.), à l'âge de soixante-trois ans (1). Du premier lit, Gui XIV eut François, qui lui succéda sous le nom de Gui XV; Jean, Sire de la Roche, né à Redon l'an 1437, et mort en 1476; Pierre, né à Montfort le 17 Juillet 1442, mort Archevêque de Reims en 1493; Yolande, née à Nantes le 1 Octobre 1431, mariée, 1°, l'an 1443, à Alain de Rohan, Comte de Porhoet, 2° à Guillaume d'Harcourt, Comte de Tancarville; Françoise, née et morte en 1432; Jeanne, née le 10 Nov. 1433, et mariée, comme on l'a dit, à René, Duc d'Anjou; Anne, née et morte en 1434; Arthuse, née au mois de Février 1437, morte sans alliance, l'an 1461, à Marseille, où elle avoit accompagné la Duchesse Jeanne sa sœur; Hélene, née à Ploermel le 17 Juin 1439, et alliée à Jean de Malestroit, Sire de Derval; Louise, née le 13 Janvier 1440, mariée, par contrat du 15 Mai 1468, à Jean de Brosse, dit de Bretagne, Comte de Penthievre. Du second lit, il eut Pierre, mort sans alliance l'an 1476; François, Sire de Château-Briant, tige de la branche de ce nom; et Jacques, Sire de Beaumanoir, mort le 23 Avril 1502, laissant un fils nommé François, mort sans lignée en 1522.

C'est vraisemblablement sous Gui XIV que fut établie la Chambre des Comptes de Laval; du moins on ne voit pas de comptes rendus à cette Chambre par les Fermiers et les Trésoriers de ce Comté avant lui. Elle étoit composée d'un Président qui est à présent le Juge ordinaire, de quatre Auditeurs et d'un Greffier. Ce privilége, accordé par Charles VII ou par Louis XI, est une preuve de la grandeur de la Maison de Laval. Chopin, *de Doman.* L. 2, c. 15, ne comptoit que sept Maisons de son tems qui jouissoient d'une semblable prérogative, savoir celles des Ducs de Bourbon, de Vendôme, de Penthievre, de Nevers, de Bar, et celles des Comtes de Dunois et de Laval.

GUI XV.

1486. Gui XV, nommé François au baptême par François II, Duc de Bretagne son parrain, né à Montcontour le 18 Novembre 1435, de Gui XIV et d'Isabelle de Bretagne, appellé le Sire de Gaure pendant la vie de son pere, lui succéda dans les Comtés de Laval et de Montfort, la Vicomté de Rennes, la Baronie de Vitré et autres terres affectées à l'aîné de sa Maison. Il avoit été élevé avec le Dauphin Louis, fils de Charles VII, et vécut toujours dans une grande intimité avec lui. Ce Prince, étant monté sur le trône, lui fit épouser en 1461 (V. S.) Catherine, fille de Jean le Beau, Duc d'Alençon, avec dispense du Pape Pie II, donnée au mois de Mars de la même année, où il est dit qu'ils étoient parens *in duplici tertio et duplici quarto consanguinitatis gradibus.* (*Arch. de Laval.*) Louis XI, en considération de cette alliance, lui donna, l'an 1463, le Gouvernement de Melun, et lui permit d'écarteler dans son écu des armes de France. L'an 1467, par Lettres du 19 Novembre, pour l'égaler aux Princes du sang, il lui accorda le privilége de précéder le Chancelier et les Prélats du Royaume, comme il l'avoit accordé aux Comtes d'Armagnac, de Foix et de Vendôme (2). A cette faveur ce Monarque ajouta dans la

(1) Cette Dame, non moins respectable par ses qualités personnelles que par son rang, avoit inspiré une si juste confiance au Duc de Bretagne, François II, qu'il la chargea par son testament de la garde de ses deux filles. Elle s'acquitta en femme d'esprit de cette importante commission. Convaincue par la suite que le bien de sa patrie exigeoit le mariage de la jeune Duchesse Anne avec Charles VIII, elle en donna le conseil à cette Princesse, malgré les nœuds de la parenté qui l'unissoient au Sire d'Albret son frere utérin. *(Observation sur les Mém. de Louis de la Trémoïlle.)*

(2) Ces Lettres portent : *Considérant la proximité de lignage en quoi il nous atteint, icelui nostre neveu et cousin, avons ottroyé et ottroyons par ces présentes et par privilége spécial et à ses hoirs Comtes de Laval, que doresnavant ils soyent en tels honneurs, lieu de prééminence, soit en nostre Grand-Conseil, en nostre Parlement, en ambassades, et en tous autres lieux où il se trouvera, qu'il précede nostre Chancelier et tous les Prélats de nostre Royaume, tout ainsi qu'ont fait et font nos très chers et amés cousins les Comtes d'Armagnac, de Foix et de Vendosme. Donné au Mans le 19 Novembre 1467.* (du Tillet.)

suite, par Lettres de Janvier 1481 (V. S.), celle de distraire le Comté de Laval du Comté du Maine pour être dans la mouvance immédiate de la Couronne, avec pouvoir de nommer à tous les offices royaux qui se trouvoient dans son district. Le Roi Charles VIII, fils et successeur de Louis XI, ne se contenta pas de confirmer, par Lettres données à Blois au mois de Novembre 1483, toutes les graces que la Maison de Laval avoit obtenues de son pere, il y en ajouta de nouvelles. Il donna, l'an 1488, au Comte Gui le gouvernement et la jouissance de la ville de Dreux; et l'année suivante, par Lettres datées du 3 Février 1488 (V. S.), il lui conféra l'office de Grand-Maître de l'Hôtel, vacant par la mort d'Antoine de Chabannes. C'étoient des récompenses de la fidélité que Gui XV avoit montrée à ce Prince dans la guerre de Bretagne, commencée au mois de Juin 1487, et terminée au mois d'Août de l'année suivante. Gui l'avoit reçu au château de Laval, où il fit même un assez long séjour, lorsqu'il vint dans cette province. Après la bataille de S. Aubin, gagnée le 28 Juillet 1488 par la Trémoïlle sur le Duc de Bretagne, le Comte Gui avoit fait entrer les François dans la ville de Vitré par une poterne de son château. François de Laval, son frere, Sire de Château-Briant, n'avoit pas suivi le même parti. Entraîné par le Maréchal de Rieux, son beau-pere, il s'étoit déclaré pour le Duc de Bretagne, et avoit commandé l'arriere-garde bretonne à la bataille dont on vient de parler. Le Comte de Laval vint à bout de le réconcilier avec le Roi de France. Gui XV tint, l'an 1495, les Etats de Bretagne comme député du Roi. L'an 1499, il eut une attaque de paralysie, dont il demeura perclus d'esprit et de corps jusqu'à sa mort arrivée le 20 Janvier 1501 (N. S.), et non le 15 Mai 1500, comme le prétend Móréri. Sa sépulture est à S. Thugal. De son épouse, Catherine d'Alençon, morte le 17 Juillet 1505, il n'eut qu'un fils, décédé en bas âge avant son pere.

GUI XVI.

1501. Gui XVI, né, l'an 1473, de Jean de Laval, Sire de la Roche-Bernard, 2e fils de Gui XIV et d'Isabelle de Bretagne, nommé au baptême Nicolas, succéda à son oncle Gui XV dans les Comtés de Laval et de Montfort, la Baronie de Vitré, la Vicomté de Rennes, mais non dans la Seigneurie de Gaure en Flandre. Celle-ci échut à François de Laval, Sire de Château-Briant, son oncle, parce que la représentation n'a point lieu dans ce pays-là, et que le frere exclut le neveu. Ayant perdu son pere l'an 1476, il tomba successivement sous la garde de Gui XIV, son aïeul, et sous celle de Gui XV, son oncle, qui, l'an 1494, par acte du 8 Novembre, lui laissa l'administration et la jouissance de ses terres. Son pere avoit été constamment attaché au service de François II, Duc de Bretagne. Ce fut ce qui mérita au fils l'affection de la Duchesse-Reine Anne, fille de François, qui, l'ayant fait venir auprès d'elle, le considéroit et le distinguoit entre tous ses parens. Ayant accompagné cette Princesse et le Roi Louis XII, son époux, l'an 1500, au voyage de Lyon, il fut du Tournoi qui s'y donna en l'honneur de Leurs Majestés, et fut le Chef du parti de la Reine, qui dans ce même voyage lui fit épouser Charlotte d'Aragon, Princesse de Tarente, fille de Frédéric III, Roi de Sicile, et petite-fille, par Anne de Savoie sa mere, d'Amédée IX, Duc de Savoie, et d'Yolande sa femme, fille du Roi Charles VII. Cette alliance mêloit le sang de Montfort-Laval avec celui des Maisons de France, d'Espagne, d'Aragon et de Savoie. Charlotte ne vécut que six ans avec son mari, étant morte à Vitré, le 6 Octobre 1506, en couches d'Anne de Laval, qui depuis épousa François, Sire de la Trémoïlle et Vicomte de Thouars. (C'est du chef de Charlotte que la Maison de la Trémoïlle prétend au Royaume de Naples.)

L'an 1507, Gui XVI fut de l'expédition du Roi Louis XII en Italie. Il assista, le 2 Mars 1515, au couronnement de la Reine Claude, femme du nouveau Roi François I, où il tint les premiers rangs après les Princes du sang. Il revint de cette cérémonie avec le Gouvernement de Bretagne que le Roi lui conféra. Il défendit cette province contre les Anglois, qu'il battit sur mer l'an 1517, et qu'il obligea, au mois de Juillet 1522, de remonter en désordre leurs vaisseaux, après leur avoir tué, près de Morlaix, où ils avoient fait une descente, environ dix-sept cens hommes. La mort lui enleva, l'an 1525, le 30 Juin, Anne de Montmorenci, sœur du Connétable et premier Duc de ce nom, qu'il avoit épousée l'an 1516. Il répara cette perte l'année suivante par le troisieme mariage qu'il fit, le 3 Mars, avec Antoinette, fille de Jacques de Daillon, Seigneur du Lude. L'an 1531, étant allé dans sa terre de la Gravelle pour y chasser au vol, il y reçut un coup de pied de cheval dont il mourut le 30 Mai. Son corps fut rapporté à Laval, où il fut inhumé avec une pompe extraordinaire dans l'Eglise de S. Thugal. Les curieux conservent encore dans leur cabinet la relation qui fut imprimée de ces obseques en 1531 à Angers, chez Baudouin, sous ce titre: *L'ordre funebre triomphant, et pompe pitoyable tenue à l'enterrement de feu M. le Comte de Laval, Amiral de Bretagne et Lieutenant de Roi, etc.* Cette pompe n'avoit rien au-dessus de son mérite. Il avoit paru en France dans toutes les occasions éclatantes de son tems, et y avoit brillé. L'auteur de l'histoire manuscrite de Laval dit de lui: *Nous le nommons par excellence le Grand Guion; ainsi nos ayeux l'ont qualifié.* Du premier lit il eut Louis, mort au berceau; François, né le 30 Avril 1503, et tué, le 27 Avril 1522, à la journée de la Bicoque, près de Milan; Catherine, mariée en 1518 à Claude, Sire de Rieux, appellé communément dans l'histoire *le Maréchal de Rieux*, parce qu'il avoit fait les fonctions de Maréchal de bataille à celle de Pavie; Anne, qui épousa, l'an 1521, François de la Trémoïlle, Prince de Talmont. Du second lit sortirent Claude, qui suit; Marguerite, femme de Louis de Rohan-Guémené; Anne, mariée à Louis de Silli, Seigneur de la Roche-Guion. Du troisieme lit, outre deux enfans morts jeunes, sortit Charlotte, qui épousa, l'an 1547, Gaspard de Coligni, Seigneur de Châtillon-sur-Loing, et Amiral de France.

GUI XVII.

1531. Gui XVII, né, au mois de Janvier 1521 (V. S.), de Gui XVI et d'Anne de Montmorenci, nommé Claude au baptême, succéda à son pere dans le Comté de Laval, la Vicomté de Rennes, la Baronie de Vitré, et d'autres terres sous la conduite de Jean de Laval, Seigneur de Château-Briant, et d'Anne de Montmorenci, Grand-Maître et Maréchal de France, et depuis Connétable, que le Roi François I lui donna pour curateurs. Il fut élevé dans la maison du premier, dont l'épouse, Françoise de Foix, avoit déja auprès d'elle Claude de Foix sa niece, fille d'Odet de Foix, Vicomte de Lautrec, mort devant Naples le 15 Août 1528. Claude et Gui étoient à peu près de même âge. La Dame de Château-Briant proposa le mariage de ses deux pupilles au Roi et aux parens respectifs, et le fit agréer. Les noces en conséquence furent célébrées le 23 Octobre 1535. Après la mort de Henri de Foix, frere unique de Claude, décédé, l'an 1540, sans enfans, cette alliance fit entrer dans la Maison de Laval tous les biens de celle de Lautrec, savoir le Comté de Rethel, les Baronies de Donzi, de Rosoi, de S. Verain, d'Arval, de Montrond, de Château-Meillan, d'Epineuil, de Lesparre, de Coulommiers en Brie, de Beaufort en Champagne, et d'autres grandes Seigneuries en Périgord, en Béarn et en Guienne. Mais cette immense succession, qui rendoit la Maison

de Laval l'une des plus opulentes du Royaume, en sortit au bout de sept ans par la mort de Gui XVII, arrivée, le 25 Mai 1547, à S. Germain-en-Laye, sans qu'il laissât de postérité. Ce fut une pleurésie qui emporta ce jeune Seigneur à l'âge de 26 ans, malgré le bruit qui courut alors qu'il avoit été tué d'un coup de dague par le Roi Henri II, dans une querelle qu'ils eurent ensemble, disoit-on, en jouant à la paume. Son corps, après avoir reposé quelque tems dans l'Eglise de S. André-des-Arcs à Paris, fut conduit aux Dominicains de Laval, où il resta jusqu'au 18 Août 1551. Ses héritiers s'étant alors tous rassemblés à Laval, le firent transporter dans l'Eglise de S. Thugal, où il fut inhumé dans le choeur. Gui XVII, formé aux exercices militaires par Anne de Montmorenci son oncle, le suivit dans toutes ses expéditions. Après la paix, il alla trouver en grand cortege l'Empereur Charles-Quint à Bruxelles, pour solliciter la restitution des terres d'outre-Meuse qui appartenoient à sa femme. Ces places étoient Mézieres, Charleville et le Mont-Olimpe. Quoique muni d'une lettre du Dauphin qui appuyoit sa demande, il ne put rien obtenir. C'est à quoi il devoit s'attendre : les Princes ne se dessaisissent guere de ce qu'ils ont pris que lorsque la force les y contraint. On rapporte que, pendant le séjour qu'il fit à Bruxelles, un Marchand flamand vint offrir à l'Empereur une riche tapisserie qui représentoit, en plusieurs pieces, l'histoire de David. Charles-Quint n'ayant pas voulu donner 60 mille livres qu'on en demandoit, le Comte de Laval l'acheta le lendemain, et la fit porter à son logis. On la voyoit long-tems après, dit-on, au château de Nantes, chez le Duc de Mercoeur. Ce fut en 1542 qu'il fut armé Chevalier par le Roi François I, qui lui conféra en même tems le collier de l'Ordre de S. Michel. La cérémonie se fit avec une pompe dont il manda le détail à sa femme, ajoutant dans sa lettre qu'elle pouvoit désormais se qualifier Madame. C'est qu'anciennement cette qualité n'appartenoit qu'aux femmes de Chevaliers : les autres, quelque nobles qu'elles fussent, n'étoient qualifiées que Demoiselles. Cependant on voit des actes et des états de la Maison de Laval, postérieurs à la Chevalerie de Gui XVII, où Claude, sa femme, est encore appellée Mademoiselle. La magnificence avec laquelle ce Comte vivoit fut telle, que ses revenus, tout grands qu'ils étoient, ne purent y suffire. Il laissa en mourant des dettes considérables dont l'acquittement absorba le prix de ses meubles et joyaux qui furent vendus après sa mort. Claude, sa veuve, étant retournée en Guienne, fut recherchée par Charles de Luxembourg, Vicomte de Martigues, qui obtint sa main. On prétend, dit D. Vaissette, que Claude de Foix mourut en couches l'an 1553 ; mais il est certain qu'elle étoit déja morte le 23 Février 1549. (N. S.)

GUI XVIII.

1547. Gui XVIII, nommé auparavant Louis de Sainte-Maure, chef des nom et armes de cette illustre Maison, Marquis de Nêle, Comte de Joigni, succéda, l'an 1547, aux Comté de Laval, Baronie de Vitré, Vicomté de Rennes, du chef de sa femme, Renée de Rieux, petite-fille de Gui XVI par Catherine, sa mere, femme de Claude de Rieux, Comte d'Harcourt, qu'il avoit épousée l'an 1546. (V. S.) Renée, devenue Comtesse de Laval, changea de nom comme son mari, et prit celui de Guionne XVIII. Elle recueillit encore, l'an 1548, la succession de Claude de Rieux, son frere unique, mort cette année sans enfans. Tant de richesses ne la rendirent pas plus heureuse. Enflée de sa haute fortune, elle commença à mépriser son époux, et voulut avoir l'administration de ses terres. Gui, de son côté, ne pouvant souffrir l'empire que sa femme s'arrogeoit, et voulant user de ses droits, obtint contre elle plusieurs Arrêts qui n'eurent pas grand effet, par l'appui qu'elle trouva dans ses sujets, retirée dans ses châteaux et forteresses, où elle entretenoit de bonnes garnisons. A la fin il se fit entre les deux époux une espece de réconciliation, pendant laquelle Gui trouva moyen d'arrêter sa femme, qu'il amena prisonniere au château de Joigni, où il la retint assez long-tems. S'étant échappée, l'an 1557, avec le secours d'un de ses gardes, elle retourna dans ses terres, dont les habitans la reçurent avec joie. Gui la somma de revenir auprès de lui, et fit rendre un Arrêt au Parlement pour l'y contraindre. Sur le refus qu'elle fit d'obéir, il s'adressa au Pape Paul IV, qui, d'après son exposé, donna contre elle une Bulle d'excommunication que les Officiaux de Paris et de Meaux furent chargés de fulminer. Cette Sentence, qui lui fut signifiée au château de Meriais, près de Vitré, le 20 Février 1557 (V. S.), la porta à se jetter dans le parti des Protestans, et à embrasser la nouvelle religion. François d'Andelot, son beau-frere, voyant qu'elle n'avoit point d'enfans, la prit sous sa protection et la défendit contre les poursuites de son mari. L'an 1567, elle fut accusée d'avoir fomenté et fait éclore par ses intrigues la conspiration formée par les Huguenots d'enlever le Roi Charles IX lorsqu'il revenoit de Meaux à Paris. Son procès lui ayant été fait au Parlement de Paris, elle fut condamnée par Arrêt à être décapitée, avec confiscation de ses biens au profit du Roi : jugement d'où les Procureurs-Généraux du Parlement ont souvent pris occasion de soutenir que le Comté de Laval appartenoit au Roi, sans faire attention que tout avoit été aboli par les Edits de pacification. L'Arrêt portoit outre cela que les armes de la Comtesse de Laval seroient renversées et traînées par les rues de Paris à la queue d'un cheval. Ce fut le seul article qui eut son exécution. La Comtesse, retirée à Laval, y mourut paisiblement le 13 Décembre de la même année 1567, et fut inhumée à petit bruit dans l'Eglise de S. Thugal, où l'on voit l'épitaphe suivante, gravée sur son tombeau : *Cy repose le corps de très illustre et excellente Guionne, Comtesse de Laval, auparavant nommée Renée de Rieux, femme de très haut et très puissant Seigneur Messire Louis de Sainte-Maure, Marquis de Nesle, Comte de Joigni, Chevalier de l'Ordre du Roi, et fille de feu illustre et excellent Seigneur Messire Claude de Rieux, Comte d'Harcourt, et d'excellente Catherine de Laval, laquelle décéda au château de Laval le 13e jour de Décembre l'an 1567, en l'année des troubles de France pour la religion réformée....* Les Catholiques, depuis qu'elle eut embrassé le Calvinisme, la nommoient *Guionne la folle.* Il faut néanmoins convenir qu'elle avoit de grandes qualités, et que, dans ses démêlés avec son mari, tout le tort n'étoit pas de son côté. Le Comte Gui XVIII n'étoit pas fait pour plaire à une femme d'esprit et de goût : outre qu'il avoit le cou tordu et la figure ignoble, il étoit d'un caractere bizarre, et manquoit de lumieres et de conduite dans les affaires. Il mourut à Paris le 9 Septembre 1572, après avoir épousé en secondes noces Madeleine, fille du Chancelier Olivier de Leuville. (*Voy.* Louis de Sainte-Maure, *Comte de Joigni.*)

GUI XIX.

1567. Gui XIX fut le nom que prit, en succédant à Guionne, sa tante, dans le Comté de Laval, Paul de Coligni, né, le 11 Août 1555, de François de Coligni, Seigneur d'Andelot, Colonel-Général de l'Infanterie françoise, dit *le Chevalier Sans-Peur*, et de Claude de Rieux, fille de Claude de Rieux, Comte d'Harcourt, et de Catherine de Laval, fille aînée de Gui XVI, Comte de Laval, et de Charlotte d'Aragon, sa premiere femme. Toute la succession de sa tante ne lui échut point : les terres qu'elle avoit en Normandie furent divisées, entre Gui XIX et le Marquis d'Elbeuf, suivant la coutume du pays ; mais, pour les Domaines

situés en d'autres provinces, ils demeurerent entièrement au premier, lequel dans les actes est qualifié Comte de Laval, de Montfort, de Quintin, d'Harcourt, dont il n'avoit que la moitié, Vicomte de Rennes et de Donges, Baron de Vitré, de la Roche-Bernard, Sire de Rieux, de Rochefort, de l'Argouest, de Lillebonne, d'Aubigné, de Bécherel, &c. Son pere, qui le premier de sa Maison avoit embrassé les nouvelles opinions et y avoit entraîné ses freres, l'éleva dans les mêmes principes. La mort ayant enlevé François d'Andelot le 28 Juin 1569, ne lui permit pas d'achever l'éducation de son fils. Elle le fut par l'Amiral de Coligni, son oncle, qu'il perdit en 1572 à la funeste nuit de S. Barthelemi. L'an 1578, il se rendit, accompagné de 1700 gentilshommes, aux Etats de Rennes pour y disputer, en qualité de Baron de Vitré, la préséance au Vicomte de Rohan. Les Evêques et les Seigneurs des Etats accommoderent le différend par une convention qui portoit que M. de Rohan feroit l'ouverture de l'Assemblée et signeroit le cahier du premier jour, séance à laquelle M. de Laval ne se trouveroit pas, et que celui-ci présideroit les autres jours et signeroit la clôture des Etats.

L'an 1581, le Comte de Laval se rendit à l'armée que le Duc d'Alençon assembla vers Château-Thierry pour aller au secours de Cambrai, dont les Espagnols faisoient le siége. La place fut délivrée aux approches de nos troupes par la retraite précipitée des assiégeans. Le Comte de Laval accompagna, l'an 1582, le même Duc dans son voyage d'Angleterre, d'où ce Prince repartit au mois de Février pour aller se faire reconnoître et inaugurer Duc de Brabant à Anvers. Il le suivit en cette ville, et fut témoin de la cérémonie. L'an 1583, arriva ce qu'on nomma *la folie d'Anvers*; entreprise mal concertée du Duc d'Alençon pour surprendre cette ville et s'en rendre absolument le maître. Le Comte de Laval, qui se trouvoit à cette expédition, qu'il n'approuvoit pas, sauva la vie à plusieurs François qui se rangerent autour de lui, et cela par le respect que les habitans d'Anvers conservoient pour la mémoire de son pere et de son oncle. Il se rendit, l'an 1586, en Saintonge avec ses deux freres, les Sires de Rieux et de Sailli, auprès du Prince de Condé qui faisoit la guerre en ce pays-là. Un jour le Prince fut averti que le Mestre de Camp Tiercelin, dit la Roche du Maine, passoit avec 400 hommes de son régiment, tous à pied, pour aller à Saintes. Aussitôt il monte à cheval avec environ 80 soldats, et ayant atteint la troupe de Tiercelin, il l'attaque, et lui tue près de 40 hommes. Tiercelin, ayant soutenu cette premiere charge, se servit de l'avantage du terrein, où il y avoit beaucoup de haies et de fossés, derriere lesquels il se posta. Le Prince, dans le moment, reçut un renfort du Comte de Laval qui arriva avec sa compagnie d'hommes d'armes. Excité par ce Seigneur, il fit une seconde charge malgré le désavantage du terrein. Les chevaux franchirent les fossés; et le Comte de Laval, poussant jusqu'à l'enseigne colonelle, l'arracha de la main de celui qui la portoit. Tiercelin, voyant la déroute de ses gens, et lui-même blessé, en rallia une partie, et, secouru d'un détachement de la garnison de Saintes, il gagna les fauxbourgs de la ville. Ce combat, qui se donna le 7 Avril, fut très sanglant. La Trémoïlle, Duc de Thouars, beau-frere du Prince, y courut risque de la vie; ayant eu son cheval tué sous lui. Les Sires de Rieux et de Sailli, freres du Comte de Laval, y furent blessés à mort; l'un mourut le lendemain, et l'autre deux jours après. Ils venoient de perdre peu de tems auparavant le Sire de Tanlai, leur autre frere, mort de maladie à S. Jean-d'Angeli. Le Comte de Laval ressentit une si vive douleur de ces trois pertes, qu'il en mourut lui-même au bout de quelques jours dans le château de Taillebourg. On éleva aux quatre freres un même tombeau dans la Chapelle de ce château. Le Comte de Laval avoit épousé, le 1 Septembre 1583, Anne, fille aînée de Christophe, Marquis d'Alegre, dont il laissa un fils, qui suit. Le Comte Gui XIX, dit un auteur du tems, étoit né pour de grandes choses, si la mort ne l'eut pas sitôt mis au tombeau.

GUI XX.

1586. Gui XX, né, le 5 Mai 1585, au Comté d'Harcourt, fut emmené, après la mort de Gui XIX, son pere, à Sedan, par Anne d'Alegre sa mere, pour le soustraire aux fureurs de la guerre civile qui embrasoit alors le Royaume de France. Ses Précepteurs et ses Ecuyers donnerent tous leurs soins pour le former, les uns aux Lettres, les autres aux exercices militaires, et y réussirent également. Il apprit sous eux le grec, le latin, l'espagnol, l'italien, l'allemand, et devint l'un des Seigneurs les plus adroits au maniement des armes. A l'âge de 18 ans, s'étant dérobé à la vigilance de sa mere, il se rendit à l'armée du Comte Maurice, et se trouva, dans le mois de Janvier 1604, à la prise de l'Ecluse, où il entra au milieu des Comtes Jean et Henri de Nassau. Le Roi Henri IV, auquel il fut présenté quelque tems après, le prit en affection, et lui donna des Lettres de Conseiller d'Etat. Il accompagna ce Prince dans son voyage de Bretagne, et lui fit si bonne compagnie, que dans une de ses lettres écrite de Rennes à Gabrielle d'Etrées, il lui mandoit que MM. de Rohan et de Laval contribuoient beaucoup à ses divertissemens. On parloit dès-lors de marier celui-ci avec la Comtesse de Chemillé, riche héritiere. Mais comme il ne respiroit que les armes et les voyages, il partit sur la fin de 1604 pour l'Italie, et vint à Rome par permission du Pape Paul V, qui lui fit un accueil distingué, comme à un Seigneur dont les aïeux avoient bien mérité du S. Siége. Sollicité par Sa Sainteté de rentrer dans la religion qu'ils avoient professée, il se rendit et promit de faire abjuration à son retour en France. Il tint parole malgré les oppositions de sa mere et les vives remontrances des Protestans, qui publierent dans la suite que son changement de religion n'avoit pas été libre. La guerre étoit allumée alors en Hongrie entre l'Empereur et le Turc. Le Comte de Laval, ayant obtenu permission du Roi d'aller servir dans l'armée chrétienne, partit, le 29 Août 1605, en équipage assorti à sa qualité, ayant pour Mentor le Sieur de Marolles, Officier distingué, que le Roi lui avoit donné pour modérer l'impétuosité de son âge. Sur sa route il visita le Duc de Lorraine et les Princes d'Allemagne, qu'il laissa aussi enchantés de ses belles qualités, que lui-même l'étoit de la bonne réception qu'ils lui firent. Il arriva, le 3 Octobre, en Hongrie, et, le 3 Décembre suivant, il y fut tué sans qu'on sache comment ni en quelle occasion. Il courut même à Paris sur sa mort un bruit fort désavantageux que nous nous dispenserons de répéter, parce que nous ne voyons pas sur quoi il étoit fondé.

Par sa mort, la ligne de Catherine de Laval, fille aînée de Gui XVI et de Charlotte d'Aragon, ayant manqué, il fallut retourner à la représentation d'Anne de Laval, sœur cadette de Catherine, et femme de François de la Trémoïlle, Duc de Thouars. De ce mariage étoit sorti Louis de la Trémoïlle, qui fut pere de Claude de la Trémoïlle, dont le fils aîné, Henri, cousin de Gui XX au quatrieme degré, se trouvoit son plus proche héritier. Mais il fut obligé, 1° de donner de grandes récompenses à Messieurs d'Olonne-Noirmoutier, descendus, comme lui, de François de la Trémoïlle et d'Anne de Laval, 2° au Prince de Condé, fils de Charlotte, sœur de Claude de la Trémoïlle. De plus il y eut procès entre Mesdames les Duchesses d'Elbeuf et de la Trémoïlle, comme ayant la garde-noble de leurs enfans, la premiere prétendant que le Comté de Montfort avoit été acquis par M. d'Andelot et Claude de Rieux sa femme; à quoi elle ajoutoit que le Comté de Laval étoit l'acquêt de Gui XIX, parce qu'il

avoit été confisqué sur Renée de Rieux, Comtesse de Laval, décédée après sa condamnation. Mais comme M. d'Andelot avoit eu Montfort pour son partage, en payant les dettes de Gui XVII, et que par les Edits de pacification toutes choses avoient été remises en leur premier état, toutes condamnations et confiscations annullées, les Comtés de Montfort et de Laval furent jugés être de l'ancien patrimoine de la Maison de Laval. Les deux Duchesses transigerent en conséquence pardevant Bontems, Notaire au Châtelet, le 7 Juin 1607, par l'avis du Duc de Bouillon, du Président de Thou, de Duplessis-Mornai, et de Daniel Hay, Juge de Laval. Les Comtés de Laval, de Montfort, de Quintin, avec la Vicomté de Rennes et les Baronies de Vitré, de la Roche, &c. furent abandonnés au Duc de la Trémoïlle; mais la Roche-Bernard, l'une des neuf anciennes Baronies de Bretagne, fut cédée avec d'autres terres à la veuve de Gui XIX pour tenir lieu de son douaire.

GUI XXI.

1605. Gui XXI (Henri de la Trémoïlle, Duc de Thouars, Pair de France, Prince de Talmont), né, le 21 Décembre 1598, de Claude de la Trémoïlle, Duc de Thouars, mort le 25 Octobre 1604, succéda dans le Comté de Laval à Gui XX du chef de sa bisaïeule, Anne de Laval, seconde fille de Gui XVI, sous la garde-noble de Charlotte Brabantine de Nassau sa mere. Il assista, l'an 1628, au siége de la Rochelle, pendant lequel il fit abjuration du Calvinisme entre les mains du Cardinal de Richelieu. Le Roi l'honora incontinent après de la charge de Mestre de Camp de la cavalerie légere françoise, et en 1633 il le revêtit des colliers de S. Michel et du S. Esprit. S'étant trouvé, l'an 1629, à l'attaque du Pas-de-Suze, il y avoit fait preuve de valeur, et l'année suivante il avoit été blessé au genou à la prise de Carignan. Il servit ensuite, l'an 1636, au siége de Corbie. Aux obseques du Roi Louis XIII, en 1643, il fit la charge de Grand-Maître, et mourut le 21 Janvier 1674, âgé de 75 ans. Son corps fut inhumé à la Collégiale de Thouars. De Marie, sa cousine, fille de Henri de la Tour, Duc de Bouillon et Prince de Sedan, qu'il avoit épousée le 19 Janvier 1619, il laissa Henri-Charles, Duc de Thouars; Louis-Maurice, qui suit; et Marie-Charlotte, mariée à Paris, le 18 Juillet 1662, à Bernard de Saxe-Weimar, sixieme fils de Guillaume, Duc de Saxe-Weimar, dont elle resta veuve le 3 Mai 1678, morte le 24 Août 1682.

GUI XXII.

1674. Louis-Maurice de la Trémoïlle, 2e fils de Gui XXI, lui succéda au Comté de Laval sous le nom de Gui XXII. En 1642, il avoit servi en Italie avec un régiment d'infanterie sous le Duc de Longueville et le Prince de Carignan. Ayant embrassé depuis l'état ecclésiastique, il fut Abbé de Charroux et de Sainte-Croix de Talmont. Il mourut en 1681.

GUI XXIII.

1681. Gui XXIII (Charles-Belgique-Hollande de la Trémoïlle), né l'an 1655, fils aîné de Henri-Charles de la Trémoïlle et son successeur au Duché de Thouars, le fut de Gui XXII au Duché de Laval. Il mourut le 1 Juin 1709, et fut inhumé à Thouars. De Madeleine de Créqui, fille de Charles, Duc de Créqui, qu'il avoit épousée le 3 Avril 1675 (morte le 12 Août 1707), il laissa Charles-Louis-Bretagne, Duc de Thouars, et Marie-Armande-Victoire, mariée en 1696 à Emmanuel-Théodose, Duc de Bouillon.

GUI XXIV.

1709. Gui XXIV (Charles-Louis-Bretagne, fils de Charles-Belgique-Hollande), né l'an 1683, succéda à son pere dans le Comté de Laval, comme dans le Duché de Thouars et autres Domaines de sa Maison. Il mourut le 9 Octobre 1719, laissant de Madeleine de la Fayette un fils, qui suit.

GUI XXV.

1719. Gui XXV (Charles-Armand-René), né le 14 Janvier 1708, succéda à Gui XXIV, son pere, dans le Comté de Laval et les autres biens de la branche aînée de la Trémoïlle. Il servit avec distinction dans nos guerres d'Italie en 1733 et 1734. Il mourut à Paris le 23 Mai 1741, laissant un fils, qui suit, de Marie-Hortense-Victoire, sa cousine germaine, fille d'Emmanuel-Théodose, Duc de Bouillon, sa femme, née le 27 Septembre 1704, et mariée le 29 Janvier 1725.

1741. Jean-Bretagne-Charles-Godefroi de la Trémoïlle, Prince de Tarente, Duc de Thouars, Pair de France, Président héréditaire des Etats de Bretagne, né le 5 Fév. 1737, fils unique de Charles-Armand-René, ou Gui XXV, épousa, le 18 Février 1751, Marie-Genevieve de Durfort, fille unique du Duc de Randan, morte en 1762 sans avoir eu d'enfans. Le Duc de la Trémoïlle a épousé en secondes noces, l'an 1763, Marie-Maximilienne-Emmanuelle de Salm, née le 9 Mai 1744, dont il a quatre enfans: savoir, Charles-Bretagne-Marie-Joseph, Prince de Tarente, né le 24 Mars 1764, marié, le 20 Juillet, à Louise-Emmanuelle de Châtillon, née en 1763; N., Prince de Talmont, marié, l'an 1785, à Henriette d'Argouges; Charles-Godefroi-Auguste, Chanoine de Strasbourg; et Louis-Stanislas-Kostka, né le 11 Juillet 1767, Chevalier de Malte.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES D'ALENÇON ET DU PERCHE.

Le Perche, anciennement habité par les *Aulerci Cenomani*, est une petite province, longue de 12 lieues sur 13 de largeur, située entre le Vendomois, le Dunois, le Maine et la Normandie. Dès le tems de Grégoire de Tours il portoit le nom de *Pagus Pertensis* ou *Perticensis*. Il étoit alors entièrement couvert de bois, dont il reste une portion assez considérable nommée la forêt du Perche, *Saltus Perticensis*, qui forme une étendue d'environ quatre mille arpens. Ce n'est pas la seule néanmoins qui subsiste dans le Perche: on y en compte encore deux autres, celle de Bellême et celle de Reno, où est la Chartreuse de Val-Dieu. Le Perche, à mesure qu'il a été défriché, s'est trouvé partagé en divers cantons. Le principal est celui d'Hiême ou d'Exme, *Pagus Oximensis*, compris avec le Bellemois et le Corbonnois dans le diocèse de Séez, dont les Evêques ont été quelquefois appellés *Episcopi oximenses* à cause de la résidence qu'ils faisoient au chef-lieu de ce canton, nommé *Oximum*. Le Sonnois, faisant partie du diocèse du Mans, et le Thimerais, appartenant au diocèse de Chartres, sont deux autres cantons du Perche, sans parler du Perche-Gouet, dont nous aurons occasion de faire mention plus bas. Le Perche a eu ses Comtes particuliers, dont le plus ancien que l'on connoisse est Agombert ou Albert, qui vivoit sous le régne de Louis le Débonnaire. Les Seigneurs de Bellême posséderent depuis une partie du Perche avec Alençon et ses dépendances, que renfermoit l'Evêché de Séez. Il est à remarquer que le Bellemois, dont la capitale est nommée en latin *Bellismus* ou *Bellismum*, située aujourd'hui sur une espece de rocher, étoit originairement à un quart de lieue plus loin dans la plaine où l'on voit encore l'ancien Bellême, ne fut point cédé à Rollon par le Roi Charles le Simple, et resta uni au Domaine de la Couronne de France. On en a la preuve, dit D. Boudier, dans une Charte du Roi Philippe I, donnée en faveur de l'Eglise de S. Léonard de Bellême, où Robert de Bellême est nommé comme vassal du Roi.

A l'égard d'Alençon, nommé en latin *Alencium*, *Alencio*, *Alencionium*, *Alencisium*, c'étoit un ancien château bâti sur le Sourche au diocèse de Séez, et dont l'Eglise paroissiale étoit du diocèse du Mans. Dès le huitieme siécle, il étoit le chef-lieu d'une *Centaine*, ou petit pays qui comprenoit cent lieux. Le ressort de son Bailliage, qui est un des sept grands Bailliages de Normandie, s'étend sur les Siéges royaux particuliers d'Essai, de Moulins en Bons-Moulins, de l'Aigle, de Domfront, d'Argentan, d'Hiême, de Toun, de S. Silvain, de Verneuil, et d'Alençon en Cotantin. La riviere d'Huigne, qui prend sa source à deux lieues de Bellême et va se jetter dans la Sarte au-dessous du Mans, sépare l'Alençonnois du Perche.

YVES I.

Yves, ou Ives de Creil, plus connu sous le surnom de Bellême, fils de Fulcoin et de Rothaïs, qualifié homme sage et prudent par Guillaume de Jumiege, étoit en possession, vers l'an 940, de la ville de Bellême, mais non pas du Comté du Perche, qu'il ne paroît pas avoir jamais possédé, du moins en entier. On est mieux fondé à le dire possesseur du canton de Sonnois (1). Yves étoit frere de Sigenfroi, Evêque du Mans. Ce fut par le conseil d'Yves, qu'Osmond, l'an 942, sauva, des mains du Roi Louis d'Outremer, le jeune Richard, Duc de Normandie, que ce Prince retenoit prisonnier à Laon. Plusieurs modernes placent sa mort en 980; mais il est certain qu'il vivoit encore sous le régne du Roi Robert, comme il paroît par une donation qu'il fit au mont S. Michel le 12 Octobre, *regnante Roberto Rege*. (*Tabul. montis S. Michael.*) Il mourut par conséquent au plutôt vers la fin de 997. Quelques années avant sa mort, et l'an 994 au plus tard, il avoit perdu une partie du Sonnois, que Hugues I, Comte du Maine, lui avoit enlevée. Il avoit épousé Godechilde, dont il eut Guillaume, qui suit; Avesgaud, qui succéda, vers la fin de l'an 994, à Sigenfroi, son oncle, dans l'Evêché du Mans, et, suivant Ménage (*Hist. de Sablé*, L. 3, c. 17), Ives ou Ivon, Seigneur de Château-Gonthier; avec deux filles, Hildeburge et Godechilde. La premiere épousa Aimoin de Château-du-Loir, dont elle eut Gervais, Evêque du Mans, puis Archevêque de Reims.

GUILLAUME I.

997 au plutôt. Guillaume I, fils d'Yves, lui succéda dans la Seigneurie de Bellême, à laquelle il joignit le Comté du Perche. Il avoit déja rendu à Hugues Capet de grands services contre Charles de Lorraine, son compétiteur pour la Couronne de France. Il ne fut pas moins utile au Roi Robert. Guillaume eut de fréquentes guerres avec Herbert Eveille-Chien, Comte du Maine, dont il étoit le vassal pour le Sonnois. Le Duc de Normandie, Richard II, dont il servoit dans ses hos-

(1) Le Sonnois ou Saonois, *Pagus Sagonensis vel Sonnensis*, petit canton dont on a déja parlé ci-devant, situé dans la partie septentrionale du Maine, étoit anciennement une forêt où les Saxons, chassés d'Angers par les François sous la premiere race de nos Rois, vinrent s'établir et bâtirent une forteresse appellée d'abord Sonne, et depuis Sogne, suivant M. de Valois. (*Notit. Gall.* p. 494.) Yves ayant fondé, conjointement avec sa femme, une Collégiale dans son château de Bellême, la dota des revenus de plusieurs Eglises situées dans la Viguerie de Sonnois, *in Pago Cenomanico, in Vicaria Sagonensi*. (Bry, *Comtes du Perche*, p. 34.)

tilités

tilités la haine particuliere contre Herbert, l'encouragea par le don qu'il lui fit du château d'Alençon et de ses dépendances. Depuis ce tems les Seigneurs de Bellême se qualifierent le plus souvent Comtes d'Alençon. On croit que le pays de Domfront lui fut aussi donné, puisqu'il *fit bâtir le château de ce nom et fonda*, vers l'an 1025, dans la forêt voisine, l'Abbaye de Lonlai. Il avoit aussi augmenté la fondation faite par Yves, son pere, d'une Collégiale au château de Bellême. Malgré ces actes de piété, Guillaume n'étoit pas plus réglé dans ses mœurs. Envieux et sanguinaire, ce caractere lui avoit fait commettre de grands désordres. Touché de repentir dans ses dernieres années, il fit le voyage de Rome, confessa ses péchés au Pape, et lui demanda pénitence. Dans le récit que Guillaume fait lui-même de sa conversion (Bry, p. 45), il nomme le Pape Léon. Mais il n'y en eut point de ce nom depuis 965, époque de la mort de Léon VIII, jusqu'à 1048, que Léon IX monta sur le S. Siége. Peut-être dira-t-on que ce trait regarde Guillaume II, fils et successeur de Guillaume I, après Robert son frere. Mais les personnages nommés comme vivans dans l'acte dont il s'agit, tels que le Roi Robert, Richard, Duc de Normandie, Avesgaud, Evêque du Mans, Arnoul, Archevêque de Tours, n'étoient contemporains ni du Comte Guillaume II ni du Pape Léon IX. Il y a donc une méprise ici, comme l'observe D. Mabillon, sur le nom du Souverain Pontife. Quel qu'il fût alors, ayant égard aux infirmités du Comte Guillaume, il lui ordonna de bâtir une Eglise sous la dépendance immédiate du S. Siége, et de la doter suffisamment pour y faire avec décence le service divin. Telle est l'origine de l'Eglise de S. Léonard de Bellême, qui fut d'abord une Collégiale, et qui, ayant été donnée ensuite à l'Abbaye de Marmoutier, devint un Prieuré conventuel où la piété fut long-tems florissante. Ce Monastere fut depuis transféré à S. Martin du vieux Bellême.

L'an 1024, mécontent de la conduite violente et perfide de l'un de ses fils (c'est, à ce qu'on croit, l'aîné), Guillaume le fait mettre en prison avec promesse à l'Evêque diocésain (Fulbert) de ne point le relâcher sans son consentement. C'est ce que nous apprend une lettre de ce Prélat au Roi Robert. (*Duchêne*, T. IV, p. 185; *Bouquet*, T. X, p. 474.) Du reste nous devons avertir que la leçon de cette lettre de Fulbert sur le point dont il s'agit n'est pas la même dans toutes les éditions. Celles qui se trouvent dans les Bibliotheques des Peres portent: *Noverit tua prudentia quòd Guillelmus de Bellismo ultus perfidiam filii tui, conjecit eum in carcerem*; ce qui donne à entendre que c'est l'un des fils du Roi Robert que cette lettre désigne, au lieu que dans D. Bouquet il y a *filii sui*, qui fait le sens que nous avons suivi. Guillaume, l'an 1025, comme on l'a dit, fonda l'Abbaye de Lonlai, *Longiledum*, dans le Passais. Il accompagna, l'an 1027, le Duc Richard III au siége de Falaise, dont Robert son frere s'étoit emparé. Celui-ci, étant parvenu l'année suivante au Duché par la mort de Richard, fait sommer Guillaume de venir lui rendre hommage pour le château d'Alençon. Sur son refus le Duc vient l'assiéger dans cette place. Le Comte, près de s'y voir forcé, sort pieds nuds, une selle de cheval sur le dos, et vient en cet équipage demander pardon au Duc, qui se laisse fléchir. (*Guill. Gemmet.* L. V, c. 4.) Mais son repentir ne fut pas sincere. Bientôt, s'étant soulevé de nouveau, il assembla des troupes et les envoya, sous la conduite de ses deux fils, Foulques et Robert, faire le dégât sur les terres de Normandie et du Maine. Celles du Duc ne tarderent pas à venir à leur rencontre. Foulques périt dans un combat livré près de Bâlon dans le Maine, ou de Bleves en Normandie (le Roman du Rou dit en Beauvoisis); et Robert, après avoir été blessé dangereusement, y fut fait prisonnier. Guillaume, apprenant ce revers, en mourut de chagrin l'an 1028. Outre les deux fils qu'on vient de nommer, il eut encore de MATHILDE, sa femme, Warin ou Guerin, qui suit; Yves, qui viendra ci-après; et Guillaume, qui le précédera.

SEIGNEURS DE BELLÊME, ET COMTES D'ALENÇON.

ROBERT I.

1028. ROBERT, fils aîné de Guillaume I, devint son successeur dans la Seigneurie de Bellême et le Comté d'Alençon. A la mort de son pere, il étoit prisonnier et griévement blessé, comme on l'a dit; mais bientôt après il recouvra sa liberté. Dès qu'il fut guéri de ses blessures, il continua la guerre commencée par son pere contre Herbert, Comte du Maine, et la fit d'abord avec succès; car, ayant assiégé le château de Bâlon, il s'en rendit maître. Mais cette conquête bientôt lui échappa par la valeur d'Herbert, qui reprit Bâlon l'an 1031, et y fit renfermer Robert à la suite d'une bataille où il l'avoit fait prisonnier avec plusieurs autres. Les vassaux du Seigneur de Bellême solliciterent vainement, l'espace de deux ans, sa délivrance. Voyant le Comte du Maine inflexible, ils prirent à la fin les armes sous la conduite de Guillaume Geroie, Seigneur d'Echaufour, et lui livrerent un combat où ils le défirent. Mais cette victoire devint funeste à celui dont la liberté devoit en être le prix: car les vainqueurs ayant fait pendre, malgré leur Général, le Chevalier Gauthier Sore ou de Sardene, et deux de ses fils, qu'ils avoient pris dans l'action; trois autres enfans de ce Chevalier, irrités de cette barbarie, entrerent dans la prison de Robert, dont ils avoient la garde, et lui fendirent la tête à coups de hache l'an 1033 ou 1034. (*Chron. de Norm.*) Il mourut sans lignée, et l'on ignore même s'il fut marié.

GUILLAUME II, SURNOMMÉ TALVAS.

1033 ou 1034. GUILLAUME II succéda au Comte Robert, son frere, l'an 1033 ou 1034. Sa férocité lui mérita le surnom de TALVAS ou TALVAT, *qui pro duritia jure Talvatius vocabatur*, dit Ordéric Vital. Un Comte de Ponthieu, nommé aussi Guil-

COMTES DU PERCHE.

WARIN, OU GUERIN.

WARIN, ou GUERIN, Seigneur de Domfront, fils de Guillaume I, Seigneur de Bellême et C^te d'Alençon, fut la tige des Comtes du Perche; mais on ne voit pas qu'il en ait jamais pris le titre. Il est appellé *Bâtard* dans un acte de l'Abbaye de Marmoutier. Cependant il consentit, comme le second des fils de Guillaume, en 1025, à la fondation de l'Abbaye de Lonlai. Warin avoit épousé MÉLISENDE, ou MATHILDE, sœur, à ce qu'il paroît, de Hugues, Archevêque de Tours, du chef de laquelle il fut Vicomte de Châteaudun. Il prenoit aussi les titres de Seigneur de Domfront, de Nogent et de Mortagne. Warin mourut, avant son pere, vers l'an 1026. Guillaume de Jumiege, qui le représente comme un méchant homme, dit qu'il fut étouffé par le diable pour avoir tué en trahison un brave Chevalier nommé Gonthier de Bellême, qui avoit été de ses amis intimes. Il laissa de son mariage un fils, qui suit. (Bouquet, T. X, p. 191.)

GEOFROI I.

1026. GEOFROI, fils de Warin et de Mélisende, ne prenoit dans ses actes que le titre de Vicomte de Châteaudun; mais il est certain qu'il possédoit au moins une partie du Perche,

SEIGNEURS DE BELLÊME, ET COMTES D'ALENÇON.

laume, son petit-fils, lui donne le même surnom dans une de ses Chartes, rapportée par le P. H. *a Jesu Maria* (Samson) dans son Histoire de Ponthieu, et le portoit lui-même. Ce n'étoit donc pas un sobriquet aussi injurieux que le fait entendre le passage cité. Ducange (*Glossar.*) et Ménage (*Dict. étym.*) en donnent une explication plus vraisemblable en disant qu'il venoit d'une espece de bouclier nommé talvas, dont Guillaume se servoit. On raconte de lui que, passant à Falaise, et y ayant vu le jeune Guillaume, fils naturel du Duc Robert, il dit en l'envisageant: *Hélas! je prévois que toi et tes descendans porterez de rudes atteintes à mon fief et à ma puissance.* Un de ses premiers soins fut de travailler à venger la mort de son frere. Avec l'aide de Guillaume Geroie, Seigneur d'Echaufour, il reconquit ce que les Manseaux lui avoient enlevé dans le Sonnois et le Perche; mais il paya de la plus noire ingratitude les services de Geroie. L'ayant invité à ses noces avec Hadeburge, sa seconde femme, fille de Raoul, Vicomte de Beaumont, et veuve de Tescelin, Seigneur de Monrevau, il lui fit crever les yeux, et le fit mutiler d'une maniere barbare. L'histoire ne dit point ce qui le porta à commettre une action si détestable. Quoi qu'il en soit du motif, les freres de Geroie ne la laisserent pas impunie. Ils se jetterent sur les terres du Comte, et y firent de grands dégâts. Ses sujets et son fils même, qu'il avoit soulevés par d'autres atrocités, se joignirent à ses ennemis, et le chasserent vers l'an 1048, suivant Guillaume de Jumiege. Il se retira chez Roger de Montgomeri, Comte d'Hiême, à qui il donna Mabile, sa fille, en mariage, et passa le reste de ses jours auprès de son gendre. Guillaume avoit épousé en premieres noces Hildeburge, fille d'un Chevalier nommé Arnoul, que Guillaume de Jumiege qualifie homme très noble. Cette épouse n'ayant point voulu consentir à ses cruautés, et les condamnant même ouvertement, il la fit étrangler après avoir eu d'elle Arnoul, qui suit, et Mabile, qui viendra ci-après. Son deuxieme mariage fut stérile. On ignore l'année précise de sa mort. (La Clergerie, p. 55.)

ARNOUL.

1048 ou environ. Arnoul, fils de Guillaume II, ne jouit pas long-tems de la succession de son pere après l'avoir chassé. La même année on le trouva étranglé dans son lit. Un de ses parens, nommé Olivier, fut accusé d'avoir commis ce meurtre, qu'il alla expier à l'Abbaye du Bec, où il se fit Moine. (*Willelm. Gemmet.* L. 7.)

YVES II.

1048. Yves ou Ives, fils de Guillaume I, et Evêque de Séez depuis environ l'an 1035, succéda, dans les Seigneuries de Bellême et du Sonnois dans le Maine, à son neveu Arnoul *par droit héréditaire,* dit Ordéric Vital (p. 469). Guillaume de Jumiege, plus ancien qu'Ordéric, atteste la même chose. *Arnulfo,* dit-il (p. 273), *nequiter perempto, Ivo, patruus ejus, sagiensis Episcopus, Belesmiæ castrum, et quæ ad ipsum jure pertinebant, accepit, et legitimè, quandiù vixit, tenuit.* Sa conduite, en qualité de Seigneur temporel et en qualité d'Evêque, fut également sage. L'an 1049, dans un voyage qu'il fit à la Cour de Normandie, les fils de Guillaume Sorenge, connus par leurs crimes, s'emparerent de la Cathédrale de Séez, dont ils firent une place d'armes, et d'où ils sortoient pour exercer dans le pays toutes sortes de brigandages. Yves, à son retour, implora le secours de Hugues de Grant-Mesnil et d'autres Barons, pour l'aider à chasser ces usurpateurs. Il vint à bout de les déloger de ce retranchement; mais ce fut aux dépens de l'édifice même, qui fut réduit en cendres par le feu que l'on mit à une pile de bois qui avoisinoit le clocher où ils s'étoient retirés. L'an 1053, Yves commença à rebâtir son Eglise des aumônes qu'il avoit été recueillir dans la Pouille et jusqu'en Orient. L'an 1054 ou environ, Geofroi-Martel, Comte d'Anjou, se rend maître d'Alençon et de Domfront par les intelligences qu'il avoit dans ces deux places; mais le Duc de Normandie ne tarda pas à les reprendre, et remit à Yves le château d'Alençon. (Duchêne, *Script. Norm.* p. 183.) Ce Prélat mourut en 1070. (*Gallia Chr.* T. XI, Bouquet, T. XI.)

COMTES DU PERCHE.

comme on le voit par la fondation qu'il fit en 1031 ou 1032 (la premiere année du régne de Henri I) du Monastere de S. Denis à Nogent, surnommé depuis le Rotrou. Dans la Charte de cet établissement, il a la modestie de se dire également illustre par sa haute noblesse et par les grandes richesses dont il jouissoit. *Ego.... tam nobilitate superbi sanguinis quàm viribus mundanarum opum famosissimus.* (Bry de la Clergerie, p. 141.) S'il faut en croire Hugues de Cléers et l'auteur de l'origine des Comtes d'Anjou, Geofroi s'étant concerté avec David, Comte du Maine, tous deux refuserent de reconnoître Robert pour Roi de France, protestant qu'ils ne se soumettroient jamais à un Prince de la race des Bourguignons. Robert, ajoutent ces Ecrivains, domta cette arrogance en se rendant maître par force du château de Mortagne avec le secours de Geofroi Grisegonelle, Comte d'Anjou. Mais, 1° David ne fut point Comte du Maine; 2° Geofroi Grisegonelle n'a jamais vu Robert sur le trône, étant mort l'an 987. Ce qui est plus certain, ce sont les démêlés que Geofroi du Perche eut avec Fulbert, Evêque de Chartres, pour les vexations qu'il exerçoit sur les terres de son Eglise. L'excommunication lancée contre lui par le Prélat ne l'effraya point. Fulbert écrivit différentes lettres au Roi Robert, à la Reine Constance, au jeune Roi Henri leur fils, au Duc de Normandie et au Comte de Chartres, Suzerain de Geofroi, pour les engager à réprimer par la force ses entreprises. Dans ses lettres au Roi, il se plaint de ce que Geofroi a non seulement rétabli sur les terres de son Eglise le château de Galardon, que Sa Majesté l'avoit obligé de détruire, mais qu'à l'autre extrémité de son diocèse il a bâti à neuf celui d'Illiers; ce qui tient en échec, dit-il, l'Eglise de Chartres au levant et au couchant. Fulbert avoit tellement à cœur cette affaire, qu'il menaçoit de faire cesser le service divin dans tout son diocèse si on ne lui rendoit pas justice: mais il paroît que ce Prélat et Geofroi s'étoient réconciliés dès l'an 1028. Geofroi néanmoins eut dans la suite d'autres querelles avec les Chartrains, qui, l'ayant surpris vers l'an 1040, comme il sortoit de la Cathédrale, le poignarderent au milieu de ses Chevaliers qui l'environnoient en grand nombre, *suorum militum longo ordine circumdatum*, comme porte une Charte manuscrite de son successeur. (*Arch. de Cluni.*) De sa femme Helvise il eut deux fils, Hugues, mort avant lui, et Rotrou, qui suit.

ROTROU I.

1040 ou environ. Rotrou I, fils de Geofroi, lui succéda fort jeune, et prit les titres de Vicomte de Châteaudun et de Comte de Mortagne. Albéric de Trois-Fontaines lui donne celui de Comte du Perche. Rotrou voulut venger la mort de son pere sur l'Evêque et les habitans de Chartres. Le Prélat repoussa ces attaques par une excommunication qui produisit dans le corps du coupable, dit Ordéric Vital, une surdité pareille à celle de son ame; double maladie, ajoute-t-il, qu'il porta jusqu'à la fin de ses jours. Vers

SEIGNEURS DE BELLÊME, ET COMTES D'ALENÇON.

ROGER DE MONTGOMERI ET MABILE.

1070. Roger, *fils* de Hugues, Seigneur de Montgomeri en Normandie, *petit-fils*, par Josceline sa mere, de Seufrie, sœur de Gonnor, femme de Richard II, Duc de Normandie, succéda, l'an 1070, dans les Seigneuries de Bellême et d'Alençon, à l'Evêque Yves, par le droit de Mabile, son épouse, niece du Prélat. Mabile étoit une femme méchante, artificieuse et cruelle : elle employa le poison pour se défaire de plusieurs personnes qu'elle haïssoit. Hugues, Seigneur de la Roche d'Igé, dont elle avoit enlevé le château, la tua dans son lit, au château de Bures, dans les premiers jours de Décembre 1082. (*Ordéric Vital*, L. 5, p. 578.) Roger, son époux, étoit d'un caractere bien différent; il ne se distingua que par de belles actions. Cousin de Guillaume II, Duc de Normandie, par sa mere, il fut laissé par ce Prince auprès de la Duchesse Mathilde, son épouse, pour l'aider de ses conseils, lorsqu'il partit pour la conquête d'Angleterre. (*Will. Gemmet. Order. Vitalis.*) Il est donc faux que ce fut lui, comme l'avancent des Chroniques modernes, qui commanda l'avant-garde à la bataille d'Hastings. Guillaume ne lui tint pas moins compte de son attachement, et lui donna, l'an 1070, le Comté de Shrewsburi, où il fonda une Abbaye, et bâtit un château qui prit le nom de Montgomeri, qu'il communiqua au Comté dont cette place devint le chef-lieu. Roger, l'an 1077, accompagna le Duc de Normandie dans son expédition contre le Comte d'Anjou, qui assiégeoit le château de la Fleche, et fut le médiateur de la paix qui suivit sans combat. (*Ordéric Vital*, L. 4, p. 533.) Il mourut le 27 Juillet 1094, et fut inhumé dans le Monastere qu'il avoit fondé. Roger, après la mort de Mabile, avoit épousé Adélaïde, fille de Hugues du Puiset. Il eut du premier lit cinq fils et quatre filles. Les fils sont Robert, qui suit; Hugues, Comte de Shrewsburi; Roger dit le Poitevin, Comte de Lancastre et mari d'Almodis, Comtesse de la Marche; Philippe, mort au siége d'Antioche en 1098; et Arnoul, Comte de Pembrock, lequel épousa Lafracote, fille d'un Roi d'Irlande. Les filles de Roger et de Mabile sont Emme, Abbesse d'Almenesche; Mathilde, femme de Robert, Comte de Mortain; Mabile, alliée à Hugues de Château-Neuf en Thimerais; et Sibylle, femme de Robert Hamon, Baron de Thorigni et Seigneur de Glocestre. (On ne doit point confondre ce dernier, à l'exemple de quelques modernes, avec Robert de Kent, son gendre, en faveur duquel le Roi d'Angleterre, Henri I, dont il étoit fils naturel, érigea la Seigneurie de Glocestre en Comté.) Le second mariage de Roger produisit un fils nommé Evrard. Roger, du vivant de sa premiere femme, fit construire dans le Passais une forteresse qu'il nomma la Roche-Mabile, au bas de laquelle il se forma une ville dont on voit encore les portes ainsi que les ruines de la forteresse. Ce fut du tems de Roger que les Seigneurs de Bellême commencerent à relever des Ducs de Normandie en vertu du don ou de la vente que le Roi Philippe en fit à Guillaume le Conquérant. (*Willelm. Gemmet. apud* Bouquet, T. XI, p. 52.)

ROBERT II, SURNOMMÉ DE BELLÊME.

1082. Robert II, fils de Roger de Montgomeri et de Mabile, succéda, l'an 1082, à sa mere dans les Seigneuries de Bellême et d'Alençon. Il avoit été élevé dans sa jeunesse auprès de Guillaume le Conquérant, qui le fit Chevalier en 1073. Robert dans la suite embrassa le parti de Robert Courte-heuse, son fils, dans toutes ses révoltes. Le Roi, pour l'en punir, mit des garnisons normandes dans tous ses châteaux. Mais aussitôt après la mort de Guillaume, le Comte Robert chassa ces troupes, et fit des excursions sur les terres de ses voisins dont il envahit plusieurs places. Dans le même tems il conspira, avec Odon ou Eudes, Evêque de Bayeux, Comte de Kent, frere de Guillaume le Conquérant, et plusieurs autres Seigneurs, pour élever Robert Courte-heuse sur le trône d'Angleterre, qui avoit été donné à Guillaume, son frere puîné. Leur motif étoit qu'ayant des Domaines en Angleterre et en Normandie, et par conséquent deux maîtres qu'il étoit impossible de servir à la fois, attendu leurs dissentions, il falloit nécessairement opter entre l'un ou

COMTES DU PERCHE.

1078, le Roi Guillaume l'engagea dans ses intérêts contre Robert son fils, qui s'étoit révolté. Rotrou suivit le pere au siége du Château de Remalard, défendu par les partisans de Robert. On ignore l'année précise de la mort de Rotrou. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vivoit encore en 1079. En voici la preuve. Geofroi son pere ayant commencé, avec la permission d'Eudes II, Comte de Blois (mort l'an 1037), la fondation du Prieuré de Saint Denis de Nogent, que la mort ne lui permit pas d'achever, il se fit un devoir d'y mettre la derniere main; et après y avoir mis des Religieux tirés de S. Pere de Chartres, il en fit dédier solemnellement l'Eglise par Geofroi, Evêque de Chartres (qui monta sur ce Siége l'an 1077, mais ne commença d'en jouir, suivant le *Gallia Christ.* T. VIII, col. 1125, qu'en 1079), par Arnaud, Evêque du Mans, et par Gauzelin, Abbé de S. Calais. C'est ce que nous apprend la Charte qu'il fit expédier à ce sujet, laquelle, quoique sans date, ne peut être placée avant l'an 1079, par la raison qu'on vient de voir. (Bry de la Clergerie, *Hist. du Perche*, p. 147.) Adeline, femme du Comte Robert, lui donna quatre fils dénommés dans la Charte dont on vient de rendre compte, savoir Geofroi, qui suit; Hugues, tige des Vicomtes de Châteaudun; Rotrou, Seigneur de Montfort; et Foulquois; avec une fille, nommée Hedvise, dont le sort n'est point connu.

GEOFROI II.

1079 au plutôt. Geofroi II, Seigneur de Mortagne, succéda dans le Comté du Perche à Rotrou son pere. Il avoit accompagné Guillaume le Bâtard à la conquête d'Angleterre. Geofroi devoit être fort jeune alors. Ordéric Vital (p. 676) nous le représente comme un Seigneur plein de valeur et de générosité, réglé dans ses mœurs, craignant Dieu, respectant l'Eglise, protecteur zélé des pauvres et du Clergé, doux et aimable en tems de paix, terrible et heureux à la guerre. » Aussi » puissant qu'illustre, dit-il, par sa naissance » et par celle de sa femme, il avoit pour vassaux plusieurs Barons d'un rang distingué, » et pour soldats un grand nombre de bourgeois qui ne respiroient que la guerre et la » faisoient avec ardeur. Ayant pris les armes, » ajoute-t-il, contre Robert de Bellême, il » lui enleva le bourg d'Echaufour, brûla plusieurs villages aux environs, et s'en revint » chez lui, traînant à sa suite un grand nombre de prisonniers avec un riche butin. La » guerre de Geofroi contre Robert ne se termina point à cette expédition. Il n'oublia » rien pour arracher de ses mains le château » de Domfront et d'autres fonds sur lesquels » il avoit des prétentions légitimes. Mais ce » qui l'animoit davantage contre lui, ajoute » Ordéric, c'étoit la tyrannie qu'il exerçoit » sur des innocens qui étoient sans défense. » Toutefois il n'y avoit pas moyen d'attirer » en campagne cet ennemi public dont il » cherchoit à tirer vengeance; car ce méchant » homme, qui fouloit et opprimoit tous les » autres, les redoutoit cependant tous. C'est » la raison pourquoi il n'osoit hasarder de

SEIGNEURS DE BELLÊME, ET COMTES D'ALENÇON.

l'autre; que le Duc de Normandie étant le plus traitable des deux, il convenoit de lui donner la préférence et de faire tous leurs efforts pour réunir dans sa main le Royaume d'Angleterre au Duché de Normandie. D'après cette résolution, les conjurés, ayant passé la mer au commencement de 1088, s'emparerent de plusieurs forteresses en Angleterre. Mais Guillaume, étant survenu en diligence avec de bonnes troupes, les assiégea successivement dans toutes les places dont ils s'étoient rendus maîtres et les en chassa. Alors voyant que le Duc Robert négligeoit de venir à leur secours comme il l'avoit promis, ils firent la paix avec son rival. Le Seigneur de Bellême, qui s'étoit renfermé dans Rochestre, fut des premiers à se soumettre. Il le fit de si bonne grace, qu'il réussit à gagner l'estime et l'amitié du Roi. Mais, à son retour en Normandie, il fut arrêté par ordre du Duc avec le Prince Henri, sur ce qu'on les accusoit d'avoir fait serment de fidélité l'un et l'autre au Roi d'Angleterre. C'étoit Odon, Evêque de Bayeux, qui avoit formé l'accusation. Le Seigneur de Bellême fut enfermé au château de Neuilli, et Henri dans celui de Bayeux. Le premier recouvra, l'an 1090, sa liberté par la médiation de son pere. Mais il n'en demeura pas moins irrité contre le Duc pour lui avoir enlevé, durant sa captivité, ses châteaux de Bâlon et de S. Célérin, malgré la longue et vigoureuse défense de Payen de Montdoubleau, chargé de la garde du premier, et l'habileté de Robert Quadrel qui commandoit dans le second. Son ressentiment fut tel, que pendant plusieurs années il fit sur les terres de Normandie des excursions dont le Roi d'Angleterre lui sut gré. Il s'attacha entiérement à ce Prince, et le servit utilement dans ses guerres contre la France et dans ses démêlés avec le Duc son frere. Celui-ci ayant donné le château d'Hiême à Gilbert de l'Aigle, fils d'Engenulfe, le Seigneur de Bellême entreprit d'enlever cette place au nouveau possesseur, et vint dans ce dessein en faire le siége, la premiere nuit de Janvier 1091, dit Ordéric Vital. Mais elle fut si bien défendue, suivant le même Historien, qu'après avoir fait les plus furieux efforts, il fut obligé de se retirer. Cet échec ne servit qu'à enflammer la haine du Seigneur de Bellême contre Gilbert. Ne pouvant le vaincre par la force, il le fit assassiner par treize Chevaliers du Perche comme il venoit de Sainte-Scholasse pour aller à Moulins (à trois lieues de Mortagne) visiter la Dame du lieu. Ordéric Vital met cet événement au jour bissextile (25 Février) de l'an 1092. Robert bâtit, l'an 1097, dit le même auteur, le château de Gisors. Suger néanmoins attribue la construction de cette forteresse à un Chevalier nommé Payen.

L'an 1098, Robert, ennemi d'Hélie, Comte du Maine, que le Roi Guillaume vouloit dépouiller, engage ce Monarque à venir surprendre, au mois de Février, le château de Dangeul, à six lieues du Mans, dans le Sonnois. Guillaume ayant échoué dans cette entreprise, laisse en se retirant des troupes et de l'argent à Robert pour continuer les hostilités contre Hélie. Robert commence par fortifier les neuf places qu'il avoit dans le Maine, et fait élever de nouveaux Forts sur les terres des Eglises de S. Julien et de S. Vincent du Mans. Le Comte du Maine ne lui donna pas le tems d'achever ces ouvrages. Etant venu contre lui à la tête de ses gens, il lui livra plusieurs combats dans lesquels il eut presque toujours l'avantage, et à la fin il l'obligea de prendre la fuite: mais ce triomphe fut de courte durée. Robert lui ayant dressé une embuscade comme il s'en retournoit à Dangeul, le 28 Avril de la même année 1098, le prit et le conduisit à Rouen, où il le présenta au Roi d'Angleterre. Hugues, Comte de Shrewsburi, frere de Robert, ayant été tué vers la fin de Juillet suivant, en voulant s'opposer à une descente de Norvégiens en Angleterre (1), il obtint du Roi ce Comté moyennant une somme de trois mille livres sterlings, qu'il lui offrit. » Ce fut un malheur pour le pays, dit Ordéric Vital. Les Anglois et les Gallois, ajoute-t-il, qui jusqu'alors avoient regardé comme des fables le récit qu'on leur faisoit de ses funestes prouesses et s'en étoient moqués, en reconnurent la » vérité par l'expérience qu'ils firent de sa cruauté; car plus il

COMTES DU PERCHE.

» combats en regle. Sa ruse étoit de se tenir » caché dans ses Forts, et de lâcher de tems » en tems ses gens pour aller faire le pillage, » craignant que, s'il se mettoit à leur tête, » ils ne le trahissent et le laissassent entre » les mains de ses ennemis. Cette maniere » de guerroyer entre ces deux Seigneurs puis» sans dura long-tems, et causa de part et » d'autre des pertes inestimables d'hommes » et de biens à leurs vassaux ». Le Comte Geofroi mourut au mois d'Octobre 1100 (et non pas 1110, comme il est marqué dans Bry de la Clergerie par une faute d'impression), laissant de sa femme Béatrix, fille, non pas d'un Comte de Rochefort, comme le marque Ordéric Vital (L. 13, p. 890), mais d'Hilduin, Comte de Rouci, comme le prouve Bry de la Clergerie (p. 183), Rotrou, qui suit; Julienne, mariée à Gilbert, Seigneur de l'Aigle, neveu de Gilbert de l'Aigle, qui fut tué par les soldats de Geofroi; Marguerite, femme de Henri de Beaumont, Comte de Warwick; et Mahaut ou Mathilde, alliée, 1° à Raymond I, Vicomte de Turenne, 2° à Gui de las Tours (*de Turribus*) en Limosin. Le Comte Geofroi II confirma et augmenta par une Charte les donations faites par ses prédécesseurs au Prieuré de Nogent, qu'il soumit à l'Abbaye de Cluni.

ROTROU II.

1100. Rotrou II fut le successeur de Geofroi II son pere dans le Perche, dont le P. Anselme prétend qu'il fut le premier Comte. Il étoit déja célebre par ses exploits. L'an 1096, il fit le voyage de la Terre-Sainte avec Robert, Duc de Normandie, et commanda un corps de troupes au siége d'Antioche. L'an 1105 (et non 1089, comme le marque le P. Anselme, ni 1114, comme le dit M. de Marca), il marcha au secours d'Alfonse le Batailleur, Roi d'Aragon, son parent, contre les Sarrasins. Rotrou revint de cette expédition la même année, fort mécontent des Espagnols, qui avoient cherché à le faire périr avec sa suite pour récompense des services qu'il leur avoit rendus. (*Ordéric Vital.* L. 13, p. 890.) Si Rotrou étoit vaillant, il n'en étoit pas moins attentif à augmenter son Domaine et à étendre ses droits. Dans une certaine paroisse du diocèse de Chartres, il y avoit deux maisons seigneuriales possédées par deux personnes différentes, dont les Fiefs relevoient également de la Vicomté de Chartres. Hugues du Puiset, qui possédoit alors cette Vicomté, avoit cédé le relief de l'un de ces deux Fiefs à Hugues de Courville. Rotrou, Comte du Perche, ayant acheté le Fief dont le relief avoit été donné à Courville, voulut, après son achat, fortifier la maison féodale. Hugues du Puiset, qui se disposoit à partir pour la Terre-Sainte avec Boémond, Prince d'Antioche, forma opposition, de concert avec Courville, à cette entreprise. Rotrou prétendit que l'opposition étoit mal fondée, attendu que le Fief, selon lui, relevoit du Comté du Perche, et non de la Vicomté de

(1) Matthieu Paris et les Annales de Waverlei mettent en l'an 1100 la mort de Hugues, et disent qu'il périt dans un combat contre les Irlandois.

» augmentoit

SEIGNEURS DE BELLÊME, ET COMTES D'ALENÇON.

» augmentoit en puissance et en richesses, plus il étoit entre» prenant pour dépouiller ses voisins». Après la mort du Roi Guillaume, arrivée le 2 Août de l'an 1100, il fit hommage au Roi Henri, son successeur; mais il revint l'année suivante au parti de Robert Courte-heuse, qui lui donna, pour se l'attacher, l'Evêché de Séez, la Seigneurie d'Argentan et la forêt de Gouffier. Etant repassé en Angleterre, l'an 1102, il fut cité à la Cour du Roi, qui lui objecta, dit Ordéric Vital, quarante-cinq chefs d'accusation. Robert demanda du tems pour répondre; mais, au lieu de travailler à sa justification, il se retira dans son château de Shrewsburi, où il se mit en état de défense. Le Roi marcha contre lui, et le contraignit, ainsi qu'Arnoul son frere, qui l'aidoit dans sa révolte, à vuider l'Angleterre, après leur avoir enlevé toutes leurs places en moins d'un mois, suivant Siméon de Durham. Cependant Ordéric Vital et la Chronique anglo-saxone disent que le seul château d'Arondel occupa ce Prince l'espace de trois mois. De retour en Normandie, Robert fut mal accueilli du Duc, à qui le Roi son frere avoit persuadé de le dépouiller, comme un traître, des terres qu'il possédoit dans son Duché. Le Duc, avant l'arrivée du Comte, s'étoit déja mis en devoir d'exécuter ce conseil, et lui avoit retiré l'Evêché de Séez avec la ville d'Argentan et d'autres places que Guillaume le Roux avoit ajoutées à son Comté. Mais la présence du Comte Robert releva tellement le courage des siens, qu'il obligea son Suzerain à cesser ses hostilités, et tous les Normands, qu'il avoit pour ennemis, à plier sous lui. (*Voy. ci-dessus, p.* 847, Robert Courte-heuse, *Duc de Normandie.*) Ayant eu depuis une conférence avec le Duc, il recouvra ses bonnes graces et redevint un de ses partisans. Le Duc eut même la foiblesse de lui rendre l'Evêché de Séez et tout ce qu'il lui avoit enlevé. Ce fut un malheur pour ceux qui rentrerent sous sa domination, qu'on pourroit qualifier une véritable tyrannie. Serlon, Evêque de Séez, et l'Abbé de S. Martin de la même ville, poussés à bout par ses vexations, abandonnerent la Normandie pour se retirer en Angleterre, où d'autres Seigneurs, également opprimés par le Seigneur de Bellême, allerent aussi se réfugier, tandis que d'autres passerent au service de la France. En vain le Roi d'Angleterre, sur les plaintes qui lui revenoient de toutes parts, s'efforça-t-il, par ses remontrances et ses menaces, de détacher son frere de ce dangereux favori: le Seigneur de Bellême, par son esprit souple et insinuant, avoit tellement captivé celui du Duc, que rien ne fut capable de le faire revenir sur son compte. L'an 1105, effrayé des progrès que le Roi d'Angleterre avoit faits en Normandie, il passe la mer au mois de Décembre pour aller faire la paix du Duc avec lui. N'ayant pu rien obtenir, il s'en revient aux fêtes de Noël, ne respirant que la vengeance. (*Chr. anglo-sax.*) Il commanda l'année suivante l'arriere-garde du Duc Robert à la bataille de Tinchebrai: mais il s'y comporta fort mal; et, soit lâcheté, soit trahison, il causa par sa retraite la perte de la bataille. Voyant le Duc en captivité, il tâche de réunir ses forces à celles d'Hélie, Comte du Maine, pour le mettre en liberté; mais, ne trouvant pas le Comte disposé à le seconder, il fait sa paix avec le Roi d'Angleterre, qui lui rendit Argentan, la Vicomté de Falaise, et tout ce que son pere avoit possédé en Normandie, à condition qu'il raseroit tous les châteaux qu'il avoit fortifiés. Malgré cet accommodement, le Seigneur de Bellême se jetta ensuite dans le parti de la France contre l'Angleterre. L'an 1112, le Roi Louis le Gros, après une bataille donnée contre Henri, député Robert pour lui porter des propositions de paix à Bonneville. Henri, contre le droit des gens, fait arrêter l'Ambassadeur le 4 Novembre, et l'envoie prisonnier à Cherbourg, d'où il le fait transporter, l'année suivante, au château de Warham en Angleterre. Pendant sa prison, il perdit la Seigneurie de Bellême, que le Roi Louis le Gros, par Traité fait à Gisors sur la fin de Mars 1113, céda au Roi d'Angleterre, qui en fit don à Rotrou II son gendre, Comte du Perche. Mais le donataire fut obligé de prendre les armes pour se rendre maître de la capitale défendue par Aimeri de Villerei, à qui Guillaume Talvas, fils de Robert de Bellême, en avoit confié la garde, tandis que lui-même étoit occupé à défendre le Ponthieu contre ceux qui vouloient l'envahir. Rotrou fut aidé pour assiéger Bellême par les Comtes de Blois et d'Anjou,

COMTES DU PERCHE.

Chartres. L'affaire ayant été portée devant Ives, Evêque de Chartres, le Prélat, après avoir oui les parties, déclara qu'à raison de son obscurité elle devoit se décider par le duel, et en conséquence les renvoya à la Cour du Comte de Chartres. L'affaire y fut plaidée de nouveau, et Courville y perdit sa cause. Mais, regardant le jugement comme injuste, il en appella à son épée, et se mit à faire le dégât sur les terres du Comte du Perche. Ces actes d'hostilité ne resterent pas impunis. Il fut pris par Rotrou, qui l'enferma dans une étroite prison. Hugues du Puiset étoit alors en route pour la Croisade. Gui, son frere, qui géroit ses Domaines en son absence, eut recours à Rome, et en obtint des lettres adressées à l'Archevêque de Sens, par lesquelles il lui étoit enjoint de faire élargir Courville, et de surseoir la fortification commencée, et cela en vertu des priviléges des Croisés. Rotrou comparoît à la Cour du Prélat, et soutient que Courville, n'étant point Croisé, n'est pas recevable à s'aider de ces lettres. Gui du Puiset répond au nom de Hugues, son frere, qu'il est la principale partie dans cette cause comme y ayant le plus grand intérêt. L'Archevêque, embarrassé pour juger, ordonne que par provision Courville sortira de prison en donnant caution, et que la fortification sera interrompue jusqu'au jugement définitif. Le Comte du Perche appella de cette Sentence à Rome, où il perdit son procès. Voilà ce qu'on recueille des lettres 168, 169 et 170 d'Ives de Chartres. Dans ces entrefaites le Comte du Perche eut la guerre avec Robert de Bellême, son parent, touchant les limites de leurs terres. Rotrou fut vainqueur, mit Robert en fuite, et lui fit beaucoup de prisonniers. L'an 1110, après la mort d'Hélie, Comte du Maine, Foulques le Jeune, Comte d'Anjou, son gendre, et le Roi d'Angleterre, se disputant sa succession, Rotrou se déclara pour le second. Il s'en trouva mal. Foulques, l'ayant pris dans une rencontre, le mit entre les mains de Robert de Bellême, son ennemi, qui l'enferma dans la grosse tour de la citadelle du Mans, où il lui fit souffrir une dure captivité. Craignant d'y mourir, il appella le célebre Hildebert, Evêque du Mans, auquel il fit une confession générale, après quoi il lui remit son testament pour le porter à la Comtesse sa mere. Mais, tandis que le Prélat étoit à Nogent auprès de cette Dame, il fut arrêté le lendemain de son arrivée, et mis en prison avec le Doyen Hugues et le Chantre Fulchard, qui l'avoient accompagné, par Humbert Chevreau, Sénéchal du Perche, qui soupçonnoit ces deux Chanoines d'être cause de l'emprisonnement du Comte. Ives, Evêque de Chartres, qui se trouvoit alors sur les lieux, employa inutilement les prieres, les menaces, et l'excommunication même, pour obtenir la liberté de son collégue: Humbert fut inflexible. On envoya au Comte pour l'informer de cette perfidie qui le déshonoroit. Il en témoigna son mécontentement, et manda à sa mere ainsi qu'à Humbert qu'on élargît le Prélat, et qu'on fit satisfaction à l'Eglise. Pour faire voir qu'il agissoit sincèrement, il coupa une partie de ses cheveux, qu'il envoya à sa mere, en lui faisant

SEIGNEURS DE BELLÊME, ET COMTES D'ALENÇON.

et par divers Seigneurs de Normandie, que le Roi Henri fit marcher à son secours. La ville en trois jours fut forcée, le 3 de Mai, fête de l'Invention de Sainte Croix. La citadelle ne laissa pas de faire encore une vigoureuse résistance. Pour l'emporter on fut obligé d'y jetter des matieres enflammées qui la réduisirent en cendres ainsi que la ville. (*Ordér. Vital*, p. 841.)

L'an 1118, le Roi d'Angleterre disposa encore du Comté d'Alençon en faveur de Thibaut, Comte de Blois. Celui-ci, avec l'agrément du Monarque, transporta ce don à Etienne son frere, Comte de Mortain. Mais bientôt la conduite tyrannique d'Etienne, jeune homme sans expérience, souleva les Alençonnois contre lui. S'étant concertés avec Arnoul de Montgomeri, frere du Comte Robert, ils appellerent secrètement à leur secours par son entremise Foulques le Jeune, Comte d'Anjou, avec promesse de le mettre en possession de leur ville. Foulques, étant parti en diligence, arrive de nuit, en l'absence d'Etienne, à Alençon, dont il trouve les portes ouvertes, et dès le lendemain il commence le siége du château. Le Roi d'Angleterre, à cette nouvelle, se prépare à secourir la place, et envoie devant lui le Comte de Blois avec Etienne son frere. Foulques se défend dans la ville, fait plusieurs sorties heureuses sur les deux Comtes, et les oblige à se retirer. On étoit alors dans le mois de Décembre 1118. Ayant repris le siége de la citadelle, Foulques l'oblige à se rendre, après avoir coupé l'aqueduc qui lui fournissoit de l'eau. Ordéric Vital, parlant des désordres qu'occasionna cette expédition, dit qu'elle fit violer à plusieurs l'observance de l'Avent. Cette conquête fut suivie d'un Traité de paix conclu au mois de Mai 1119. Par cet acte, le Comte d'Anjou consent de remettre au Roi d'Angleterre le Comté d'Alençon pour en investir Guillaume, fils du Comte Robert; ce qui s'exécuta dans le mois suivant. Robert étoit toujours en prison. Il y finit ses jours. Voici comme Henri d'Huntington parle de lui dans sa lettre à son ami Wautier. » Vous avez connu, dit-» il, Robert de Bellême, ce Prince de Normandie, qui étoit, à » l'égard de ceux qu'il retenoit dans ses prisons, un Pluton, » une Mégere, un Cerbere, et tout ce qu'on peut dire de plus » cruel. Il ne se soucioit nullement de la rançon de ses prison-» niers; il aimoit mieux les tourmenter et les faire mourir. Il » eut la cruauté d'arracher un jour les yeux avec ses ongles à » son filleul, en le tenant sous son manteau. On connoît même » des personnes, de l'un et de l'autre sexe, qu'il fit empaler. » Le carnage étoit un mets délicieux pour son ame. On ne par-» loit en tous lieux que de lui, et sa barbarie étoit passée en » proverbe. Mais venons à sa fin, chose que tout lecteur desire » d'apprendre. Cet homme, qui traitoit si cruellement ses pri-» sonniers, fut pris lui-même, et passa le reste de ses jours » dans le long supplice d'une prison perpétuelle à laquelle le » Roi Henri l'avoit condamné. Tel fut l'oubli de ce Monarque » pour ce favori qu'il avoit tant aimé, que jamais il ne daigna » s'informer s'il étoit mort ou vivant, et qu'il ignora même, ou » feignit d'ignorer, le jour auquel il avoit cessé de vivre. » (*Spicil.* T. VIII, p. 187.) Le portrait qu'Ordéric Vital fait du même Robert ne dément point celui-ci. Mais à ses mauvaises qualités il ajoute les bonnes, en disant que Robert étoit d'une taille avantageuse, d'une force extraordinaire, brave, habile dans la profession des armes, ingénieux à inventer de nouvelles machines de guerre, beau parleur et séduisant dans ses discours. Il laissa un fils, qui suit, d'AGNÈS DE PONTHIEU, sa femme, qui éprouva aussi les effets de sa cruauté. (Voy. *les Comtes de Ponthieu.*)

GUILLAUME III.

GUILLAUME III, dit TALVAS, fils de Robert et Comte de Ponthieu du chef d'Agnès sa mere, se mit à la tête des affaires de sa Maison pendant la détention de son pere. Après avoir confié la garde de Bellême au Chevalier Aimeri de Villerei, il se rendit en Ponthieu, où sa présence étoit nécessaire. L'an 1119, conformément au Traité conclu avec le Comte d'Anjou, le Roi Henri lui rendit les terres de son pere, à la réserve des citadelles qu'il retint. Mais ayant pris, l'an 1135, le parti de Geofroi Plantagenet, Comte d'Anjou, dans les brouilleries de ce Prince avec le Monarque anglois, son beau-pere, il se vit de

COMTES DU PERCHE.

dire que le Sénéchal lui avoit fait une aussi grande injure que s'il l'avoit entièrement tondu. C'est ce que nous apprennent les actes des Evêques du Mans (ch. 35) et les lettres 17 et 18 du 2e livre de celles d'Hildebert. On ne sait pas combien dura la captivité du Prélat non plus que celle du Comte; mais il y a tout lieu de croire qu'elle finit au plus tard en 1113 par le Traité de paix que firent cette année les Rois Louis le Gros et Henri I, l'une de leurs conventions portant que les prisonniers seroient rendus de part et d'autre. La même année Rotrou reçut en présent du Monarque anglois la ville de Bellême qu'il l'avoit aidé à reconquérir, mais non pas le château que Henri se réserva. Depuis ce tems il se qualifia Comte du Perche. Vers l'an 1122, il retourna en Espagne pour faire la guerre aux Sarrasins. Dans cette expédition le Comte Rotrou avec les François, l'Evêque de Saragosse avec les Chevaliers des Palmes ou du S. Sépulcre, et Gaston de Béarn avec les Gascons, fortifierent le lieu de Pennacadel, où il y avoit deux tours imprenables, et tinrent cette place durant six semaines. Enfin, combattant contre Amorgan, Roi de Valence, ils s'avancerent jusqu'à Xativa; mais les Infideles prirent la fuite avant le combat, de sorte que les nôtres se retirerent après avoir laissé 60 soldats dans le Fort de Pennacadel. (*Ordér. Vit.* L. 13, p. 891.) Le Comte victorieux va prendre possession de Tudele, dont le Roi Alfonse lui avoit accordé la propriété. Rotrou la donna ensuite à Marguerite sa niece, fille de Julienne sa sœur et de Gilbert de l'Aigle, en la mariant à Garcias Ramire, Roi de Navarre.

L'an 1135, après la mort du Roi Henri I, dont il fut témoin, Rotrou se déclara pour Etienne de Blois, qui s'empara du trône d'Angleterre. Il fut, l'an 1137, du cortége du Roi Louis le Jeune lorsqu'il alla épouser l'héritiere d'Aquitaine à Bordeaux. Il abandonna, l'an 1140, le parti d'Etienne, Roi d'Angleterre, à l'occasion suivante. Richer de l'Aigle, son neveu, s'étant mis en route pour l'Angleterre avec 50 Chevaliers, le 8 Septembre, jour de la Nativité de la Vierge, fut surpris dans une embuscade, près de Lyre, par Robert de Bellême, surnommé Poard, dont il se défioit d'autant moins qu'il le croyoit son ami, et fut envoyé prisonnier à Breteuil; après quoi Robert se mit à piller ses terres avec la derniere inhumanité. Rotrou demanda justice au Roi Etienne de cette perfidie; mais, ne pouvant l'obtenir, il résolut de la faire par lui-même. Il leva des troupes; et sur la fin d'Octobre ayant rencontré Robert et Maurice, son frere, à la tête des leurs, il les attaque, les bat, et se rend maître de leurs personnes. Cet événement ne rendit pas néanmoins la liberté à Richer. Ce ne fut qu'au bout de six mois, lorsque le Roi d'Angleterre eut été pris à la bataille de Lincoln, que le Comte du Perche obtint de Geofroi, Comte d'Anjou, victorieux alors en Normandie, la liberté de Richer. (*Ordér. Vit.* L. 13.) Rotrou perdit la vie au service de ce Prince au mois d'Avril 1144, en faisant avec lui le siége de la tour de Rouen. Il avoit épousé, 1°, l'an 1102, MATHILDE, fille naturelle du Roi d'Angleterre, Henri I, laquelle périt en mer,

SEIGNEURS ET COMTES D'ALENÇON.

nouveau dépouillé de ses Domaines de Normandie par ce dernier au mois de Septembre, et obligé de se retirer à Mamers et à Prai, qui appartenoient à Geofroi. Cette disgrace ne fut pas de longue durée. Henri étant mort le 1 Décembre de cette année, Geofroi rétablit Guillaume dans la pleine jouissance du Comté d'Alençon. Il n'obligea pas un ingrat. Guillaume fut un de ceux qui travaillerent avec le plus d'ardeur et de succès à réduire sous ses loix la Normandie, qui lui étoit disputée par le Roi Etienne de Blois, son rival. Mais les profanations et les cruautés qu'il commit dans l'Evêché de Séez attirerent sur ses terres un interdit qui fut observé, suivant Ordéric, avec la derniere rigueur.

Guillaume, l'an 1146, prit la croix pour la Terre-Sainte, avec Gui, son fils, dans la grande Assemblée qui se tint le jour de Pâque à Vezelai. Mais il n'est pas sûr qu'il ait accompli son voeu, comme Gui qui mourut en chemin. Jean, son autre fils, ayant livré, l'an 1151, à Geofroi Plantagenet le château de la Nue, *de Nube*, dont Robert, Régent du Perche, lui avoit confié la garde, le Roi Louis le Jeune, frere de Robert, se met en marche avec une armée pour venger cette trahison. Henri, Duc de Normandie, fils de Geofroi, vient au devant du Monarque pour lui faire tête. On met l'affaire en négociation, et on se retire de part et d'autre. (Voy. *les Comtes d'Anjou*.) Guillaume, l'an 1166 ou 1167, céda par force ses châteaux d'Alençon et de la Roche-Mabile au même Henri devenu Roi d'Angleterre, qui ne les eut pas plutôt, dit Robert du Mont, qu'il réforma les mauvaises coutumes qu'on y avoit établies. Guillaume mourut le 29 Juin 1172. Il avoit fondé, l'an 1130, l'Abbaye de S. André en Goufern, au diocèse de Séez, près de Falaise; l'an 1138, celle de Valoire au diocèse d'Amiens; l'an 1145, celle de Perseigne en Sonnois; et, l'an 1159, celle de S. Josse-aux-Bois. Il eut d'Hélene, ou Alix, dite aussi Elute, sa femme, fille d'Eudes Borel, Duc de Bourgogne, et veuve de Bertrand, Comte de Tripoli, morte le 28 Février 1191, Gui II, Comte de Ponthieu; Jean, qui suit: et deux filles; Adele, femme de Juhel I, Seigneur de Mayenne; et Hele, mariée, 1° à Guillaume III, Comte de Varenne et de Surrei, 2° à Patrice d'Evreux, Comte de Salisberi. Bry de la Clergerie, d'après Robert du Mont, donne à Guillaume pour seconde femme, du vivant de la premiere qu'il avoit répudiée, N., Comtesse de Varenne, de laquelle il eut, dit-il, deux fils: N., qui devint héritier de Patrice, Comte de Salisberi, et fut tué à Poitiers en 1163; et Jean de Bellême, dit *aux belles mains*, Evêque de Poitiers, puis Archevêque de Lyon. Mais il se trompe à l'égard de ce dernier. (Voy. *les Comtes de Ponthieu.*)

JEAN I.

1172. Jean I, fils de Guillaume III, lui succéda, l'an 1172, dans la Seigneurie d'Alençon. Quelques uns prétendent qu'il est le premier qui soit qualifié Comte de ce nom dans des actes non contestés. L'an 1174, il se joignit à Henri au Court-mantel dans sa révolte contre Henri II, son pere, Roi d'Angleterre. Il mourut le 24 Février 1191 (N. S.), et fut enterré à Perseigne. Il devoit être fort âgé pour lors, puisque nous avons vu plus haut qu'en 1151 il avoit la garde du château de la Nue, qu'on n'avoit pas confiée sans doute à un enfant. De Béatrix, son épouse, fille d'Hélie d'Anjou, frere de Geofroi Plantagenet, il laissa trois fils, Jean et Robert, qui suivent, et Guillaume, Sire de la Roche-Mabile, avec une fille, nommée Alix ou Hela, mariée, 1° à Robert Mallet, Sire de Graville, mort avant 1205, 2° à Aimeri, Vicomte de Châtelleraud.

JEAN II.

1191. Jean II, fils et successeur de Jean I, ne lui survécut que deux mois et demi, étant mort, le 6 Mai 1191, sans enfans et peut-être sans avoir été marié.

ROBERT III.

1191. Robert III succéda à Jean II, son frere, dans le Comté d'Alençon. L'an 1203, il fut du nombre des Seigneurs qui exciterent et aiderent le Roi Philippe-Auguste à venger la mort

COMTES DU PERCHE.

le 25 Novembre 1120, avec les deux fils de ce Prince; 2° Harvise, ou Havoise, fille aînée d'Edouard de Salisberi et petite-fille de Gauthier d'Evreux. De la premiere, il eut Philippette, femme d'Hélie, frere puîné de Geofroi Plantagenet: de la seconde, il laissa Rotrou, qui suit; Geofroi, Baron de Neubourg, qui vivoit encore en 1169, comme le témoigne Hugues Falcand (*Hist. Sicil.*). Rotrou II fonda, en 1109, l'Abbaye de Tiron, et celle de la Trappe en 1140. Quant à sa seconde épouse, devenue veuve, elle épousa Robert, troisieme fils de Louis le Gros, Roi de France, qui porta le titre de Comte du Perche pendant la minorité des enfans de Rotrou, et même jusqu'à la fin de ses jours. (*Voy.* Robert I, *Comte de Dreux.*)

ROTROU III.

1144. Rotrou III, fils du Comte Rotrou II, lui succéda en bas âge, sous la tutele d'Harvise, sa mere, et de Robert de France, son beau-pere. Il fit, l'an 1158, avec Henri II, Roi d'Angleterre, un Traité par lequel il lui remettoit les châteaux de Moulineau et de Bonmoulins, que son pere avoit usurpés du tems du Roi Etienne sur le Duché de Normandie; en échange de quoi le Roi Henri lui céda, sous la condition de l'hommage, le château de Bellême. (*Rob. du Mont et Nic. Trivet.*) Rotrou fonda, l'an 1170, la Chartreuse de Val-Dieu dans la forêt de Reno. S'étant déclaré, l'an 1174, pour le jeune Henri contre le Roi son pere, il se mit en marche avec lui et le Comte de Champagne pour s'emparer de la ville de Séez. Mais la résistance des habitans fit échouer l'entreprise. (*Radulf. de Diceto.*) Le Comte du Perche accompagna, l'an 1183, le Roi Henri II qui marchoit au secours de Richard son fils, Duc d'Aquitaine, attaqué par ses freres, Henri et Geofroi. Un Historien contemporain dit qu'il fit dans cette expédition moins la fonction de guerrier que celle de négociateur, portant continuellement au jeune Henri des paroles de paix, qui malheureusement ne furent écoutées que lorsque ce Prince se vit sur le point d'aller rendre compte à Dieu de ses fréquentes rebellions. (*Gaufr. Vos.* p. 337.)

L'an 1189, Rotrou fut du nombre des Ambassadeurs que Philippe-Auguste envoya dans le mois de Novembre au Roi Richard pour lui faire part du voeu qu'il avoit fait de se croiser, et l'engager à se rendre à Vézelai dans Pâque-clos prochain, afin de prendre la croix ensemble. (*Roger de Hoveden.*) Rotrou assista lui-même au rendez-vous, partit ensuite avec le Roi de France pour la Terre-Sainte, et mourut, l'an 1191, au siége d'Acre. De Mahaut, sa femme, fille de Thibaut II, Comte de Champagne, il laissa Geofroi, qui suit; Rotrou, Evêque de Châlons-sur-Marne en 1190; Guillaume, aussi Evêque de Châlons après son frere (Gérard entre deux) en 1215; et Etienne, Duc de Philadelphie en Orient; avec une fille, Béatrix, femme, suivant Ménage, de Renaud III, Seigneur de Château-Gonthier.

GEOFROI III.

1191. Geofroi III, fils et successeur de

COMTES D'ALENÇON.

d'Artur, Duc de Bretagne, égorgé par le Roi Jean son oncle. Ce dernier étant venu l'assiéger dans Alençon, Robert eut recours au Roi de France; mais les forces de ce Monarque se trouvoient alors tellement dispersées, qu'elles ne pouvoient se réunir assez tôt pour secourir la place. Le génie actif et fertile de Philippe lui suggéra un expédient pour remédier à ce contre-tems. On tenoit dans ces entrefaites un Tournoi à Moret dans le Gâtinois, où toute la Noblesse de France et des provinces voisines étoit accourue pour signaler sa valeur et son adresse. Philippe s'y rendit lui-même, demanda le secours de ces braves champions dans la conjoncture pressante où il se trouvoit, et leur marqua les plaines d'Alençon comme le champ le plus honorable où ils pussent déployer leur bravoure et leur générosité. Ces semonces firent leur effet: les valeureux Chevaliers, animés par l'honneur, se dévouerent à punir le lâche parricide; et, s'étant rangés avec leur suite sous les ordres de Philippe, ils se mirent en marche incontinent pour aller faire lever le siége d'Alençon. Jean, instruit de leur approche, prit la fuite si précipitamment, qu'il abandonna ses tentes, ses machines et son bagage à l'ennemi. L'an 1214, le Comte Robert fut employé par le Roi de France pour conclure une treve à Chinon avec ce même Roi Jean. Il porta ses armes, l'année suivante, en Languedoc contre les Albigeois. Il mourut, le 8 Septembre 1217, à Morteville, près de Laval, et fut enterré à l'Abbaye de Perseigne, où l'on voit sa représentation sur sa tombe. Robert eut de Jeanne de la Guerche, sa premiere femme, Jean, mort le 8 Janvier 1212; Mahaut, premiere femme de Thibaut VI, Comte de Blois. Emme, héritiere de la terre de Laval, sa seconde femme, lui donna Robert, qui suit. Elle se remaria ensuite à Matthieu II de Montmorenci, Connétable de France, et tige de la branche de Montmorenci-Laval. (Voyez *les Sires de Laval.*) Robert avoit fait un voyage à la Terre-Sainte, d'où il rapporta des reliques qu'il déposa à l'Abbaye de Perseigne.

ROBERT IV.

1217. Robert IV, fils posthume de Robert III, fut son successeur dans le Comté d'Alençon. A la mort de son pere, on avoit nommé des sages-femmes pour constater la grossesse de sa mere, et on l'avoit confiée à leur garde pour s'assurer de l'enfant qu'elle mettroit au monde. Le jeune Prince ne vécut qu'environ deux ans, étant mort vers la fin de l'an 1219. En lui finirent les anciens Comtes d'Alençon. Le Roi Philippe-Auguste, ayant conquis la Normandie, réunit à son Domaine le Comté d'Alençon (à l'exception de la Roche Mabile) par cession d'Aimeri, Vicomte de Châtelleraud, et d'Alix ou Hela, sa femme, héritiere de Robert IV, son neveu. M. Dupuy parle de cet acte, ainsi que Bry de la Clergerie, sans l'avoir vu, et comme doutant même de son existence. Mais il existe au Trésor des Chartes, dans le registre coté 31, acte 33, et dans le Recueil de Colbert, vol. 3, fol. 747. Sa date est du mois de Janvier 1220, c'est-à-dire 1221, suivant le nouveau style.

Il restoit néanmoins encore un autre rejetton de la Maison d'Alençon, qui avoit des droits sur ce Comté. C'étoit Marie, Comtesse de Ponthieu, descendant de Guillaume Talvas en ligne directe. Mais

COMTES DU PERCHE.

Rotrou III, étoit au siége d'Acre avec son pere. De retour en France, il embrassa le parti de Philippe-Auguste contre le Roi Richard, et se réconcilia ensuite avec ce dernier. L'an 1202, il mourut au Carême, étant sur le point de retourner à la Croisade. C'étoit, selon Villehardouin (p. 18), *un Seigneur puissant et riche, et en grande réputation, et au reste bon Chevalier.* C'est d'après le témoignage irrécusable de cet auteur, qui fut un des Croisés et cessa d'écrire en 1207, que nous venons de fixer l'époque de sa mort. Ainsi l'on ne peut douter qu'il n'y ait erreur dans la date du 28 Avril 1205, apposée à une Charte de ce Comte en faveur de l'Abbaye de Tiron, que l'Historien du Perche a transcrite en entier (pp. 208-213). En mourant il chargea son frere Etienne de conduire ses troupes à la Croisade. Etienne lui tint parole. Mais s'étant rendu à Venise, il suivit les Croisés au siége de Zara, et, après la prise de cette place, il alla faire avec eux la conquête de Constantinople. La Principauté de Philadelphie fut le prix de la valeur qu'il fit paroître dans cette expédition. Le Comte Geofroi, son frere, avoit épousé, l'an 1189, suivant Imhoff, Mathilde, fille de Henri le Lion, Duc de Baviere (et non de Thibaut II, Comte de Champagne, comme le marque M. Groslei), dont il laissa un fils, qui suit. Mathilde, après la mort de Geofroi, se remaria avec Enguerand III, Sire de Couci, qui prit le titre de Comte du Perche pendant la minorité de son beau-fils. Ce fut elle qui commença la fondation de l'Abbaye cistercienne des filles des Clérets, pour accomplir un vœu qu'avoit fait son premier mari.

THOMAS.

1202, Thomas, fils du Comte Geofroi III, lui succéda en bas âge, l'an 1202, dans le Comté du Perche. L'an 1214, il donne à ses vassaux de la Châtellenie de Bellême une déclaration par laquelle il leur notifie qu'ils lui doivent la taille de leurs Fiefs et de leurs hommes pour les quatre cas suivans, savoir pour sa premiere campagne, pour sa premiere rançon, s'il est fait prisonnier, pour la Chevalerie de son fils aîné, et pour le mariage de sa fille aînée. (Marten. *Ampl. coll.* T. I, col. 1117.) Dans la suite, étant passé en Angleterre avec le Prince Louis, fils du Roi Philippe-Auguste, il fut tué à la bataille de Lincoln, le 20 Mai 1217, sans laisser d'enfans d'Helisende de Rethel, sa femme. Il acheva la fondation commencée par sa mere de l'Abbaye des Clérets, maison de filles de l'Ordre de Cîteaux, près de Nogent-le-Rotrou.

GUILLAUME.

1217. Guillaume, Evêque de Chalons-sur-Marne, et oncle de Thomas, lui succéda dans le Comté du Perche, dont il fit hommage, dans le mois de Juin 1217, au Roi Philippe-Auguste. Il fut le dernier mâle de sa Maison. Après sa mort, arrivée le 18 Janvier 1226 (N. S.), Blanche, Comtesse de Champagne, et Jacques, Seigneur de Château-Gonthier, qui descendoient l'un et l'autre des Comtes du Perche, se disputerent vivement sa succession. Le Roi Louis VIII, qui avoit aussi des prétentions sur le Perche, le mit sous sa main par provision, et confia la garde de Bellême à Pierre de Dreux, Comte de Bretagne, en allant faire la guerre aux Albigeois. Ce Monarque étant mort la même année, Pierre cabala contre la Reine Blanche, Régente du Royaume, et fit fortifier Bellême pour servir de place forte à la Ligue. Obligé de se soumettre, la garde de Bellême lui fut conservée par le Traité de Vendôme, conclu l'an 1227. Mais bientôt il renoua ses intrigues; ce que le Roi S. Louis ayant appris, il partit, avec sa mere, pendant l'hiver de l'an 1229 (N. S.), et vint assiéger Bellême, qui se rendit par capitulation après une vigoureuse résistance. L'an 1257, au mois de Juin, Jacques de Château-Gonthier fit cession au Roi S. Louis de ses prétentions sur le Perche, à la réserve de Nogent-le-Rotrou, qu'il retint et qui passa à sa postérité.

ses Domaines étant alors entre les mains du Roi par la saisie qu'il en avoit faite à cause de la révolte de Simon de Dammartin, son époux, elle n'étoit occupée qu'à calmer le ressentiment du Monarque, bien loin de songer à élever quelques prétentions contre lui. Philippe-Auguste jouit donc sans contradiction du Comté d'Alençon. Mais Louis VIII, son successeur, dans le Traité d'accommodement qu'il fit, l'an 1225, avec Marie, l'obligea de lui abandonner, par une clause expresse, ses droits sur ce Comté. (*Voy.* Marie, *Comtesse de Ponthieu.*)

COMTES D'ALENÇON ET DU PERCHE DE LA MAISON DE FRANCE.

L'an 1268 (V. S.), au mois de Mars, le Roi S. Louis donna les Comtés d'Alençon et du Perche en apanage et en Pairie, avec le droit d'Echiquier, ou de Cour souveraine (1), à Pierre, son cinquieme fils. Pierre accompagna, l'an 1270, son pere au voyage d'Afrique, et devint, l'an 1272, par son mariage contracté avec Jeanne de Châtillon, Comte de Blois, de Chartres et de Dunois, Seigneur de Guise et d'Avênes. Etant allé, l'an 1282, après les Vêpres siciliennes, au secours de Charles I, Roi de Naples, son oncle, il mourut à Salerne le 6 Avril (jour du Jeudi-Saint) de l'an 1284 (N. S.), sans laisser de postérité, ses deux fils Louis et Philippe étant morts en bas âge. Les Comtés d'Alençon et du Perche, après sa mort, revinrent à la Couronne de France. Jeanne, son épouse, lui survécut jusqu'au 19 Janv. 1291. (Voy. *les Comtes de Blois.*)

En 1293, le Roi Philippe le Bel donna ces deux Comtés, au même titre, à Charles I de Valois, son frere. On trouve sous ce Comte plusieurs Arrêts de l'Echiquier d'Alençon, dont le plus ancien, qui est de l'an 1302, confirme les priviléges des habitans de Falaise. La Clergerie (p. 281) nous apprend qu'il en fit tenir un autre en 1410, où les hommes de la Roche-Mabile furent maintenus dans le droit d'usage dans la forêt d'Ecouve. Bar prétend que la ville de Mortagne y fut déclarée capitale du Perche. Ce droit d'Echiquier ne fut point héréditaire dans le Comté d'Alençon, et chacun des successeurs de Charles I fut obligé de prendre des Lettres particulieres pour l'obtenir. Ce Prince termina ses jours à Nogent le 16 Décembre 1325. (Voy. *les Comtes de Valois.*)

L'an 1325, Charles II de Valois, surnommé le Magnanime, second fils de Charles I, lui succéda, ou plutôt devoit lui succéder, aux Comtés d'Alençon et du Perche, en vertu du partage qu'il avoit fait de ses Domaines, entre ses enfans, au mois de Janvier 1322. (V. S.) Mais nous voyons que, par un autre partage fait le 3 Avril 1326, Philippe de Valois; depuis Roi de France, donna à ce même Charles II, son frere, le Comté d'Alençon, dont il jouissoit, avec les Châtellenies de Moulins et de Bons-Moulins, de Mortagne et de Manues; ce qui montre, suivant la remarque de la Clergerie, qu'après la mort de Charles I de Valois il y eut du changement fait aux dispositions du partage de l'an 1322. Charles II assista, l'an 1328, au Sacre du Roi Philippe, son frere; et la même année, ayant accompagné ce Monarque dans la guerre de Flandre, il fut blessé dangereusement à la bataille de Cassel, gagnée par les François, le 24 Août, sur les Flamands. A son retour, il fut récompensé de sa valeur par le don que le Roi lui fit de la Seigneurie de Fougeres et du Comté de Porhoet par Lettres du mois de Mars 1328. (V. S.) (*Mss. de Coislin*, n° 155.) Envoyé, l'an 1330, contre les Anglois en Guienne, il leur enleva plusieurs places, et fit avec eux une treve d'un an. Il assista, l'année suivante, comme Pair de France, au jugement de Robert d'Artois; et, ce qui est remarquable, il eut dans cette Assemblée la préséance sur Louis I, Duc de Bourbon, quoique celui-ci fût petit-fils du Roi S. Louis. Il l'eut de même en d'autres rencontres, et ses descendans après lui, sur ce Prince et ses successeurs au Duché de Bourbon, jusqu'à ce que le Duc Louis II fût devenu beau-frere du Roi Charles V, et oncle maternel de Charles VI. L'an 1333, par Traité passé à Maubuisson au mois de Mai, le Roi Philippe de Valois céda à Charles, pour la part qui revenoit à celui-ci dans la succession de Louis leur frere, les terres de Verneuil, de Château-Neuf en Thimerais, de Champrond, de Sainte-Scholasse et de Nogent-le-Rotrou. (*Chamb. des Compt. regist.* Don. Caroli pulchri et Philippi Vales.) Charles ajouta, l'an 1345, à ses Domaines la terre de l'Aigle, dont le gratifia le Roi son frere, après l'avoir confisquée sur Jean de Bretagne, Comte de Montfort. (*Mss. de Coislin*, n° 155.) A la bataille de Créci, donnée le 26 Août 1346, Charles commanda l'avant-garde; il y périt, et fut peu regretté, parce qu'il l'avoit engagée témérairement. Son corps fut rapporté à Paris et enterré aux Jacobins. Il avoit épousé, l'an 1314, Jeanne, Comtesse de Joigni, morte sans enfans le 21 Nov. 1336. Au mois de Décembre suivant, il donna sa main à Marie d'Espagne, fille de Ferdinand II, Seigneur de Lara, et veuve de Charles d'Evreux, Comte d'Etampes, dont il eut Charles, qui suit; Philippe, Evêque de Beauvais, puis Archevêque de Rouen, et enfin Cardinal; Pierre et Robert, qui viendront ci-après. Leur mere finit ses jours le 19 Nov. 1369, suivant le P. Fleureau, ou 10 ans plus tard, selon d'autres. M. Brussel a publié deux lettres du Roi Philippe de Valois sans date, par lesquelles on voit que le Comte Charles, son frere, lui avoit vendu *héritablement* tous les Juifs de ses terres pour une somme de 20 mille livres petits tournois; en conséquence de quoi Philippe envoya aussitôt un *Justicier* et un Sergent de par lui pour garder, exploiter et juger ces Juifs. (*Nouv. exam. des Fiefs*, p. 604.)

En 1346, Charles III, fils de Charles II, devint, après la mort de son pere, Comte du Perche et d'Alençon. Il étoit Seigneur de Domfront depuis l'an 1344, par la donation que le Roi Philippe de Valois, son oncle et son parrain, lui en avoit faite. L'an 1361 au plutôt, et non 1359 comme le marque Sponde, il se fit Dominicain au Couvent de S. Jacques de Paris, où son pere étoit inhumé. Le Roi Charles V lui ayant fait accepter l'Archevêché de Lyon, il fut sacré le 13 Juillet 1365. Le zéle qu'il eut pour la Jurisdiction temporelle de son Siége causa de grands troubles. Le Roi fit saisir ses revenus; et le Prélat, pour se venger, jetta sur la ville de Lyon un interdit, durant lequel il mourut le 5 Juillet 1375. (*Gall. Christ. no.* T. IV.)

En 1361, après la retraite de Charles III, Pierre et Robert, ses freres, partagerent entre eux sa succession.

PIERRE II, Comte d'Alençon.

Pierre II, troisieme fils de Charles II, eut pour son lot le Comté d'Alençon. Il fut surnommé le Noble, et mérita ce titre par ses exploits. Il avoit été, l'an 1360,

ROBERT V, Comte du Perche.

Robert V, quatrieme fils de Charles II, devint Comte du Perche et de Porhoet par le partage fait avec Pierre, son frere. Il se distingua dans les guerres con-

(1) Le droit d'Echiquier, *jus Scaccarii*, ne doit point être confondu avec le *plait de l'épée* dont on a parlé ci-devant, et qui n'étoit autre chose que la haute justice, au lieu que l'Echiquier étoit un tribunal souverain. Celui d'Alençon étoit comme un démembrement de l'Echiquier de Normandie, que le Roi Philippe le Bel rendit sédentaire en 1304 ou 1305.

COMTE D'ALENÇON.

un des ôtages donnés aux Anglois pour la délivrance du Roi Jean. A son retour, il servit dans la guerre de Bretagne et dans celle que les Ducs de Berri et de Bourbon firent aux Anglois en Guienne. Pierre étoit bon économe. Il acquit de Jean de Châtillon et de Marie de Montmorenci, par Lettres du 3 Février 1362 (V. S.), la terre et Seigneurie d'Argentan pour la somme de six mille livres. L'an 1367, la Châtellenie de Domfront, qui avoit été en divers tems possédée séparément par des Seigneurs particuliers, fut réunie en sa faveur, par Lettres-Patentes du 13 Septembre, au Comté d'Alençon. Pierre, l'an 1370, par un acte, du 20 Septembre, fait avec Jean de Pont-Audemer et Philippette de Dreux, sa femme, réunit à ses Domaines, pour la somme de 1140 *francs d'or*, tous les droits qu'ils avoient dans les Châtel, ville et Châtellenie de Château-Neuf en Thimerais. Depuis cette époque, dit M. du Radier, je ne trouve plus d'autres Seigneurs de Château-Neuf que les Princes de la Maison d'Alençon. L'an 1377, Pierre hérita du Comté du Perche par la mort de Robert, son frere, décédé sans enfans. Il accompagna, l'an 1388, le Roi Charles VI dans son expédition de Flandre. Pierre étoit frere utérin de Louis II, Comte d'Etampes; et en cette qualité il avoit droit comme lui à la Seigneurie de Lara, qui avoit appartenu à Marie d'Espagne, leur mere. L'an 1391, ils firent un Traité par lequel Pierre accorda l'usufruit de cette terre à Louis, après la mort duquel elle devoit revenir aux Comtes d'Alençon. (*Mss. de Coislin*, n° 155.) Pierre mourut l'an 1404, le 20 Septembre, dans son château d'Argentan. Ce Prince avoit épousé, le 20 Octobre 1371, MARIE CHAMAILLARD, fille de Guillaume, Seigneur d'Antenaise, Vicomte de Beaumont et de la Fleche, et de Marie de Beaumont, laquelle descendoit de Jean de Brienne, Roi de Jérusalem. Il laissa d'elle Jean, qui suit; Marie, qui épousa, l'an 1389 (V. S.), Jean VII, Comte d'Harcourt et d'Aumale; et Catherine, mariée, 1° à Pierre de Navarre, Comte de Mortain, 2° à Louis le Barbu, Duc de Baviere-Ingolstadt, et frere de la Reine Isabeau. Marie Chamaillard survécut au Comte Pierre, son époux, et mourut le 18 Novembre 1425. Elle eut sa sépulture à l'Hôpital de S. Thomas d'Argentan.

COMTE DU PERCHE.

tre les Anglois et les Navarrois. Il accompagna, l'an 1364, Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, au siége de la Charité-sur-Loire, et le Duc de Berri à celui de Limoges. L'an 1370, de concert avec Pierre, son frere, il vendit, par acte passé, le 21 Juillet, à Paris, le Comté de Porhoet à Olivier de Clisson, qui leur donna en échange la Baronie de Thuis en Normandie avec deux mille livres de rente sur les foires de Champagne. (*Morice*, T. I, note 45.) Robert, la même année, suivit le Connétable du Guesclin dans son expédition contre les Anglois. Ce fut lui qui avec le Maréchal de Blainville rangea les troupes à Pontvalain dans le Maine, à mesure qu'elles arrivoient pour surprendre les Anglois campés dans le voisinage: ceux-ci ne les attendoient pas sitôt, quoiqu'ils eussent défié le Connétable au combat. On étoit alors au mois de Novembre. L'Historien de du Guesclin rapporte qu'avant la bataille nos soldats *se dejeûnerent de pain et de vin qu'ils avoyent apporté avecques eux, et prenoient les aucuns d'iceux du pain, et saignoyent au nom du S. Sacrement, et après ce qu'ils estoyent confessez l'un à l'aultre de leurs pêchiez, le usoyent en lieu de communichement* (communion). *Après dirent maint oraison en dépriant à Dieu qu'il les gardast de mort, de mahaing* (mutilation) *et de prison.* La bataille, qui se donna incontinent après, fut une déroute pour les Anglois, dont le Chef Granson, ayant été terrassé par du Guesclin, demeura son prisonnier. Les suites de cette action furent aussi heureuses que le succès en avoit été brillant. Le Connétable, toujours accompagné du Comte du Perche, chassa successivement les Anglois de tous les postes qu'ils occupoient dans l'Anjou, le Maine et la Normandie. Le Comte Robert mourut en 1377, sans laisser d'enfans de JEANNE DE ROHAN, sa femme.

COMTES DU PERCHE ET DUCS D'ALENÇON.

JEAN IV, ou I.

En 1404, JEAN IV, ou I, dit LE SAGE, fils aîné de Pierre II, né, le 9 Mai 1385, au château d'Essei, Comte du Perche dès l'an 1396 au plus tard, réunit à ce Domaine le Comté-Pairie d'Alençon après la mort de son pere. Il tint le parti de la Maison d'Orléans contre celle de Bourgogne. Par une suite de cet engagement, il se laissa entraîner, l'an 1411, dans la ligue formée par les Ducs d'Orléans et de Bourbon, et plusieurs autres Grands du Royaume, pour mettre le Roi d'Angleterre en possession des provinces qui lui avoient été cédées par le Traité de Bretigni. Le Roi Charles VI, irrité de cette perfidie, les déclara, par ses Lettres du 3 Octobre, coupables de rebellion et de lese-Majesté. (*Ordon. du Louv.* T. X, p. 167.) Pour compléter cette espece de proscription, le Roi permit au Duc d'Anjou, qui lui étoit demeuré fidele, de leur faire la guerre, lui abandonnant d'avance tout ce qu'il pourroit conquérir sur eux. Le Duc, s'étant mis en marche, alla joindre, avec les troupes qu'il amenoit de Paris, le Connétable de S. Paul pour faire ensemble les conquêtes qu'il méditoit. Le Comte d'Alençon, qui les observoit, leur fit dresser par ses gens une embuscade dans un défilé où ils devoient passer. Mais le stratagême retourna sur son auteur: le Duc et le Connétable, qui l'avoient prévu, tomberent sur le parti qui les attendoit, le taillerent en pieces, et obligerent ce qui put s'échapper à se sauver en Berri. Maîtres de la campagne par cette déroute, ils prirent, non sans peine toutefois, les villes et forteresses de Château-Neuf, de S. Remi et de Bellême, et d'autres places appartenantes au Comte d'Alençon. On étoit convenu par la capitulation que ces places demeureroient immédiatement soumises au Roi: mais le Duc d'Anjou les retint pour lui en vertu du don que le Roi lui en avoit fait, et s'en mit en possession; après quoi il se rendit auprès du Monarque, qui assiégeoit Bourges, où les Princes s'étoient retirés. Tandis qu'il secondoit cette expédition, les Anglois, commandés par Thomas, Duc de Lancastre, font une descente en Normandie au nombre de quinze cens hommes d'armes, trois mille archers et deux mille hommes de pied. Le Roi, leur maître, les envoyoit au secours du Duc de Berri, Chef de la ligue. Après avoir pillé le Cotantin, ils entrent dans le Comté d'Alençon, et reprennent toutes les places dont le Duc d'Anjou s'étoit emparé. De là ils passent dans l'Anjou et la Touraine, où ils rendent au Duc avec usure tout le mal qu'il avoit fait au Comte d'Alençon. Les progrès de l'Anglois accélérerent le Traité de Bourges, qui rompit celui que les Princes avoient fait avec l'ennemi de la nation. (Le Laboureur, *Hist. de Charles VI*, T. II, p. 818.) L'an 1413, le 5 Septembre, ils obtinrent des Lettres-Patentes qui révoquoient celles du 3 Octobre 1411. (*Ordon. ibid.*) Le Roi Charles VI, l'an 1414 (V. S.), érigea le Comté d'Alençon, par Lettres du 1 Janvier, en Duché-Pairie, pour terminer le différend que Jean

avoit avec le Duc de Bourbon, qui prétendoit, en sa qualité de Duc, avoir la préséance sur lui, quoique plus éloigné de la branche royale. Ce furent ces deux Princes qui, l'an 1415, déterminerent, contre l'avis des autres Chefs de l'armée françoise, la funeste bataille d'Azincourt, que le Roi d'Angleterre ne cherchoit qu'à éviter en offrant les conditions les plus avantageuses. Nous la perdîmes le 25 Octobre, et le Duc Jean y périt, après avoir tué de sa main le Duc d'Yorck et abattu d'un coup de sabre la couronne que le Roi d'Angleterre portoit sur son casque. Marie, fille de Jean le Vaillant, Duc de Bretagne, qu'il avoit épousée par contrat du 26 Juin 1396, morte le 18 Déc. 1446, lui donna, entre autres enfans, Jean, qui suit. Jean le Sage étoit bien fait, magnifique et plein de valeur.

En 1415, Jean V, ou II, surnommé le Beau, né au château d'Argentan un samedi 2 Mars 1409 (et non pas 1411, comme le marque la Clergerie), devint le successeur de Jean le Sage, son pere, sous la tutele de Marie de Bretagne sa mere. L'an 1417, le Général Talbot lui enleva Domfront, au mois de Septembre, après environ six mois de siége. Il demeura prisonnier des Anglois, le 17 Août 1424, à la bataille de Verneüil, où il fit ses premieres armes, et fut transporté au Crotoi. Le Duc de Bedford lui ayant proposé de faire serment de fidélité au Roi d'Angleterre, il rejetta cette proposition, ce qui fit prolonger sa captivité; elle dura près de trois ans, pendant lesquels le Duc de Bedford prit le titre de Duc d'Alençon et perçut les revenus du Duché. Pour obtenir sa liberté il en coûta la somme de deux cens mille écus au Duc Jean. (*Chron. manuscrite des Ducs d'Alençon.*) Cette énorme rançon l'obligea de mettre en vente pour la rassembler ses plus beaux Domaines, entre autres sa Baronie de Fougeres, que le Duc de Bretagne, profitant de l'occasion, acquit à vil prix; encore en différa-t-il le paiement au point de mettre à bout la patience du Duc d'Alençon. Celui-ci en effet, après avoir inutilement sollicité son remboursement, prit le parti d'enlever le Chancelier de Bretagne. La guerre fut alors déclarée entre les deux Princes. Le Duc de Bretagne vint avec une armée faire le siége de Pouancé. Pour lui faire face, le Duc d'Alençon implora la protection du Roi, dont il obtint du secours par la faveur de la Trémoïlle. Le Duc de Bretagne fut assisté de son côté par le Connétable de Richemont son frere, qui vint le joindre au siége. La Duchesse d'Alençon s'étoit renfermée dans la place avec sa famille. La vigoureuse défense qu'elle fit donna lieu au Connétable de craindre que le Duc n'appellât l'Anglois à son aide. Pour prévenir le coup, il se rendit médiateur, et termina par l'expédient le plus simple une querelle qui n'étoit pas à l'honneur de son frere. Le Duc d'Alençon eut, en 1429, le commandement général des troupes à la place de ce même Connétable, qui étoit tombé dans la disgrace. Peu de tems après, il fut présent à l'entretien secret que le Roi Charles VII eut avec la célebre Pucelle Jeanne d'Arc, lorsqu'elle se présenta pour la premiere fois à ce Monarque. Il fut accompagné de cette héroïne, qui ne l'appelloit que le beau Duc, au siége de Jargeau, ou Gergeau, dont il se rendit maître après un rude assaut; il fit ensuite avec elle le siége de Baugenci, qui fut également heureux; ils battirent ensemble les Anglois, le 18 Juin, à Patai, où Talbot, leur Général, fut pris par Xaintrailles et amené au Roi. La Pucelle et le Duc, au mois suivant, conduisirent Charles VII à Reims, où le Duc, assistant à son Sacre, représenta l'un des douze Pairs. L'an 1440 fut le terme de la haute faveur dont jouissoit le Comte d'Alençon. Cette année le Roi lui ôta la Lieutenance-Générale de ses armées. Il méritoit cette disgrace pour avoir excité le Dauphin Louis à la révolte, et l'avoir emmené du château de Loches à Niort. Mais, étant rentré en grace quelque tems après, il reprit le service et donna de nouvelles preuves de valeur, de zéle pour la patrie, et de fidélité envers le Roi. Elles ne purent cependant jamais le rétablir dans la parfaite intimité de Charles VII, dont il étoit déchu. L'an 1449, il recouvra la ville d'Alençon par la bonne volonté des principaux habitans, qui lui ouvrirent pendant la nuit une des portes. La ville et le château de Verneuil lui furent ensuite livrés par l'industrie d'un Menuisier nommé Bertin, à l'exception de la grosse tour appellée la tour grise. Elle soutint un siége et ne se rendit qu'au bout d'un an. (*Chron. manuscrite des Ducs d'Alençon.*) Le Duc Jean n'attendit pas ce terme pour aller faire le siége de Bellême, où commandoit un Anglois nommé Matagot. *Il y a*, dit la Clergerie, *à Bellême et ès environs plusieurs choses qui retiennent ce nom de Matagot, et est demeuré jusqu'à présent en la bouche des petits enfans.* Les ennemis firent de vains efforts pour secourir la place: elle fut obligée de se rendre le 20 Décembre de la même année 1449. Le siége de Caen ayant été commencé le 5 Juin 1450, le Duc d'Alençon s'y rendit, et signala sa valeur dans cette expédition sous les yeux du Roi, qui animoit les assiégeans par sa présence. La place fut rendue par composition le 1 Juillet suivant; et celle de Falaise, assiégée ensuite par les mêmes Généraux, subit un pareil sort le 21 du même mois. Celle-ci fit une capitulation honorable, dont une des conditions fut la délivrance du Général Talbot, à qui le Roi d'Angleterre avoit donné cette ville en propre. Le Duc d'Alençon deux jours après accompagna Charles de Culan, Grand-Maître de l'Hôtel, au siége de Domfront, qu'ils firent rentrer sous les loix de la France le 22 Août suivant. Pour trancher court, il n'y eut presque aucune expédition en Normandie et dans les pays voisins, pour en chasser les Anglois, où le Duc d'Alençon n'ait eu part. Ce Prince, après tant de services rendus à l'Etat, se crut autorisé à demander au Roi des dédommagemens pour les pertes qu'il avoit essuyées. On lui donna des espérances dont il attendit long-tems l'effet. Enfin, voyant qu'on lui manquoit de parole, il se détermina, par le conseil de son perfide Confesseur, à rappeller les Anglois en Normandie. (La Clergerie.) Charles VII, instruit de ses intelligences avec le Roi d'Angleterre, le fit arrêter, l'an 1456, et conduire à Melun, où le Connétable, Artur de Richemont, fut chargé d'aller l'interroger. Mais quand il voulut procéder à cet interrogatoire, le Duc lui fit cette réponse hardie, qu'il diroit son fait au Roi et non à d'autres. Quoique le Connétable (depuis Duc de Bretagne) fût Prince du sang, puisqu'il étoit de la Maison de Dreux, le Duc d'Alençon pensa qu'un Prince du sang ne devoit répondre qu'au Chef de sa Maison. On le conduisit au Roi lui-même, qui le questionna, mais qui, n'ayant point été satisfait de ses réponses, assembla un Conseil des Pairs pour le juger. L'affaire traîna en longueur l'espace d'environ deux ans. Enfin, par Arrêt rendu à Vendôme, le mardi 10 Octobre 1458, par la Cour des Pairs, le Roi séant, le Duc d'Alençon fut condamné à mort. Le Monarque commua sa peine en une prison perpétuelle, d'où il fut tiré par Louis XI, qui lui accorda des Lettres d'abolition, datées du 11 Octobre 1461. Le Duc Jean reconnut mal cette grace. Il se joignit aux Princes mécontens, et fut un des Chefs de la guerre du *bien public.* Il reprit ses intelligences avec les Anglois, fit un Traité avec le Duc de Bourgogne, fabriqua de la fausse monnoie, commit divers meurtres, et, par toutes ces actions indignes de sa naissance, força le Roi de s'assurer de sa personne une seconde fois. Il fut pris et arrêté le 8 Mai 1472, et condamné à mort de nouveau le 14 Juillet (et non le 18) 1474. Le Roi voulut bien encore lui faire grace de la vie: il fut remis dans la prison de Loches, où il avoit été la premiere fois; de là transféré à la tour du Louvre, d'où étant sorti l'an 1476, il mourut peu de tems après, laissant de Marie, fille de Jean IV, Comte d'Armagnac,

sa seconde femme, qu'il avoit épousée l'an 1451 (décédée le 24 Juillet 1473 en odeur de sainteté), René, qui suit, et Catherine, femme de Gui XV, Comte de Laval. Le Duc Jean avoit épousé en premieres noces, l'an 1424, à Blois, Jeanne, fille de Charles, Duc d'Orléans (morte le 19 Mai 1432), de laquelle il ne laissa point d'enfans.

RENÉ.

En 1476, René, fils de Jean le Beau, appellé Comte du Perche et Vicomte de Beaumont-au-Maine du vivant de son pere, lui succéda au Duché d'Alençon par la clémence du Roi, sous les enseignes duquel il avoit combattu à la guerre du *bien public*, et qu'il avoit ensuite accompagné à l'entrevue qu'il eut avec le Duc de Bourgogne à Péronne, puis l'avoit suivi au siége de Liége. A cette grace, Louis XI ajouta d'autres faveurs qui exciterent la jalousie des Grands. La vie dissolue que René menoit, et sur laquelle ses domestiques enchérissoient, servit de matiere à ses ennemis pour le noircir auprès du Roi, qui commençoit déja à se refroidir à son égard. Les soupçons qu'on eut soin de jetter en même tems sur sa fidélité dans l'esprit ombrageux de Louis, déterminerent ce Monarque à sévir contre lui. Par son ordre les gens du Duc furent arrêtés, comme coupables de rapt et de viol, jusque dans sa propre maison. On supprima ses pensions, et les terres qu'on avoit promis de lui restituer furent données à d'autres. René, craignant pour sa propre personne, se laissa persuader par de faux amis d'aller se réfugier auprès du Duc de Bretagne. Il étoit en route pour s'y rendre, l'an 1481, lorsqu'il fut arrêté, près de la Roche-Talbot, par Jean Daillon, Seigneur de Lude, qui le conduisit à la Fleche, puis à Chinon, où il fut enfermé dans une cage de fer d'un pas et demi de long; c'étoit là qu'on lui donnoit à manger à travers les barreaux au bout d'une fourche, sans l'en tirer qu'une fois en huit jours pour donner de l'air à la cage. Après y être resté douze semaines, il fut transféré à Vincennes pour être jugé par une Commission que le Roi nomma. René demanda d'être jugé par la Cour des Pairs suivant le privilége de sa naissance et de son rang. Mais il en étoit exclus par les Lettres d'abolition accordées au Duc Jean son pere; Lettres où le Roi, comprenant aussi le fils quoiqu'innocent alors, les faisoit renoncer l'un et l'autre au privilége de la Pairie, s'il arrivoit qu'ils retombassent dans le crime de félonie. Tout ce que René put obtenir fut d'être jugé par le Parlement, mais sans l'adjonction des Pairs. L'Arrêt de cette Compagnie, rendu le 22 Mars 1482 (N. S.), condamna par politique le Duc René à implorer la clémence du Monarque, et à recevoir garnison royale dans ses châteaux. Le Roi Charles VIII, ayant depuis reconnu son innocence à plusieurs égards, l'admit parmi les Princes du sang à son Sacre, où il représenta le Duc de Normandie. Mais il lui donna ensuite un témoignage plus authentique de son affection en le rétablissant dans tous ses droits par ses Lettres-Patentes du mois de Mai 1487. René vécut paisible depuis ce tems, et mourut le 1 Novembre 1492, laissant de Marguerite de Lorraine, fille de Ferri II, Comte de Vaudemont, qu'il avoit épousée le 14 Mai 1488, Charles, qui suit, et deux filles; Françoise, mariée, 1°, en 1505, à François II, Duc de Longueville, 2°, le 18 Mai 1513, à Charles de Bourbon, Duc de Vendôme; et Anne, qui épousa, le 31 Août 1508, Guillaume Paléologue VI, Marquis de Montferrat. La Duchesse Marguerite, après la mort de son époux, se fit Religieuse au Monastere de Sainte Claire d'Argentan, où elle mourut le . Novembre 1521.

CHARLES IV.

En 1492, Charles IV., né le 2 Septembre 1489, succéda à René, son pere, dans le Duché d'Alençon, n'étant âgé que de trois ans. Ce ne fut pas la seule succession qui lui échut. Il hérita, l'an 1497, de Charles d'Armagnac les Comtés d'Armagnac et de Rouergue. Dès qu'il fut en état de porter les armes, il suivit ce parti. Il accompagna, l'an 1507, le Roi Louis XII dans son expédition contre les Génois, et combattit, l'an 1509, à la journée d'Aguadel en Milanez. Il avoit été fiancé, lorsqu'il fut parvenu à l'âge de puberté, avec Susanne, fille unique et héritiere de Pierre II, Duc de Bourbon. Mais la Duchesse Anne de France, mere de la Princesse, rompit cette alliance pour faire épouser à sa fille Charles III, Comte de Montpensier, plus connu sous le nom de Connétable de Bourbon. Il lui en coûta cent mille livres pour raison du dédit, qu'elle paya volontiers au Duc d'Alençon. C'étoit un dédommagement bien peu proportionné à la perte que ce Prince faisoit de la main de la plus riche héritiere de l'Europe après les têtes couronnées. Mais il devint complet ensuite, ce dédommagement, par le mariage qu'il contracta, le 3 Octobre 1509, avec Marguerite de Valois, Princesse accomplie, qu'on décora du titre de dixieme Muse. François I, frere de Marguerite, étant monté sur le trône en 1515, débuta par reconnoître le Duc d'Alençon, son beau-frere, pour le premier Prince du sang. Une autre faveur, ou pour mieux dire une justice qu'il lui accorda la même année, ce fut la délivrance des biens de la Maison d'Armagnac, qui avoient été légués au Duc René, son pere, en 1484, par Charles, dernier Comte d'Armagnac. (*Invent. de Galand*, fol. 320.) Il s'en falloit beaucoup que la figure et les talens du Duc Charles répondissent au mérite de son épouse: aussi n'eut-elle jamais pour lui que du mépris. Il se comporta néanmoins avec beaucoup de valeur à la bataille de Marignan. Le Roi, deux ans après, par Lettres-Patentes du 11 Octobre 1517, le gratifia du Duché de Berri. L'an 1521, il commanda l'avant-garde de l'armée que le Roi menoit dans les Pays-Bas pour livrer bataille à l'Empereur, campé sous Valenciennes. Le Connétable de Bourbon, qui étoit dans l'armée et à qui ce commandement appartenoit en vertu de sa charge, souffrit impatiemment ce passe-droit. Mais la retraite précipitée de l'Empereur prévint la bataille qui n'eut point lieu.

Le Duc Charles, ayant passé les monts, l'an 1525, avec le Roi pour la quatrieme fois, eut encore la conduite de l'avant-garde, le 24 Février, à la funeste journée de Pavie, où il commanda l'aile gauche de notre armée. Il n'y fit pas preuve de valeur. Voyant la défaite de l'aile droite, le désordre du corps de bataille, et le Roi prisonnier, la tête lui tourna, il ne songea plus qu'à mettre sa personne en sûreté; et, sans écouter la Roche-du-Maine, son Lieutenant, qui vouloit le retenir, il courut, à bride abattue, jusqu'en France. Mais lorsqu'il y fut rentré, sentant toutes les conséquences de la faute qu'il avoit commise, il en mourut de regret à Lyon le Mardi-Saint, 11 d'Avril, sans laisser de postérité. MM. de Sainte-Marthe (*Hist. généal. de la M. de France*, T. I, p. 977) disent qu'il fut enterré avec pompe dans l'Église de S. Just de Lyon. Mais il est certain que son corps fut transporté à Alençon, et inhumé dans le caveau des Ducs, la veille de l'Ascension de la même année. La Duchesse Marguerite, qui lui survécut 24 ans (morte le 21 Décembre 1549), fut employée, la même année, pour aller traiter en Espagne de la délivrance du Roi son frere. Elle ne réussit pas à la vérité dans sa négociation; mais sa présence fut un grand sujet de consolation pour le Roi, malade alors de l'ennui que lui causoit la durée de sa captivité. Ce Monarque, en la quittant, lui remit un acte signé de sa main, par lequel il permettoit au Dauphin de prendre la Couronne. Que cela fût sérieux ou non, Charles-Quint en fut si ébranlé, qu'il renoua la négociation après le départ de

la Duchesse. A son retour Marguerite se remaria, dans le mois de Janvier 1526 (V. S.), avec Henri II, Roi de Navarre. Cependant, après la mort de Charles, les Officiers du Roi François I saisirent le Duché d'Alençon, le Comté du Perche, et les autres terres de sa succession, prétendant que le tout étoit réuni de droit à la Couronne par défaut d'hoirs mâles. Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, et le Marquis de Montferrat, beaux-freres de Charles, formerent leur complainte et leur opposition à cette saisie, soutenant de leur chef que les Duché d'Alençon et Comté du Perche n'avoient point été tenus en apanage, mais en pleine propriété. Cette contestation, long-tems discutée selon les formes ordinaires, fut enfin terminée par notre Roi Henri II au moyen de la cession qu'il fit d'autres terres aux héritiers. Mais pendant cette discussion Marguerite et le Roi de Navarre, son époux, jouirent, malgré la saisie, du Comté du Perche, et ce ne fut qu'après leur mort que le tout se trouva réuni de droit et de fait à la Couronne. (*Voy.* Charles II, *Comte d'Armagnac.*)

Le Roi Charles IX céda les Duché d'Alençon et Comté du Perche à la Reine Catherine de Médicis sa mere, soit par assignat de dot et de douaire, soit par bienfait. Elle jouit de ces Domaines jusqu'en 1566, qu'elle les remit au Roi.

L'an 1566, le Roi Charles IX donna le Duché d'Alençon à FRANÇOIS, son frere, par Lettres du 8 Février. François étoit né le 18 Mars 1554, et avoit reçu au baptême le nom d'Hercule, qu'il changea depuis à la confirmation en celui de François. Il eut la petite vérole fort jeune, et en demeura entièrement gâté. Dès son enfance il montra pour Henri, Duc d'Anjou, son autre frere, une grande antipathie que l'âge n'affoiblit point. Ces deux Princes furent envoyés, l'an 1573, au siége de la Rochelle. L'année suivante, le Duc d'Alençon, par légéreté d'esprit et dans la vue de monter sur le trône après la mort du Roi Charles, se déclara le Chef du parti qu'on nommoit des *Mécontens* et des *Politiques*. La Reine-Mere le fit arrêter avec le Roi de Navarre; mais Henri III les remit en liberté à son avénement à la Couronne. Cet acte de générosité ne réconcilia pas le Duc avec son frere. Peu de tems après on découvrit une conjuration, où il étoit entré, contre la personne de ce Monarque. Henri voulut bien admettre ses excuses, et ne le rendit pas plus reconnoissant. Le refus qu'on lui fit de la Lieutenance-Générale du Royaume le jetta de nouveau dans le parti des mécontens. Le 15 Septembre de la même année, il s'échappa de la Cour, et se rendit en Bourbonnois, pour se mettre à la tête des Reîtres, que le Palatin Jean Casimir avoit amenés en France. Il y fut joint, le 11 Mars suivant, par le Roi de Navarre, avec lequel il concerta les opérations de la campagne. L'armée de ces deux Princes étoit forte de 30 mille hommes, bien aguerris, dont le Roi de Navarre céda le commandement au Duc d'Alençon. Toutefois avec de si grandes forces il ne fut rien entrepris de grand : *car les merveilleuses adresses de la Reine, que les Huguenots appelloient des enchantemens, les desseins bizarres et changeans du Duc d'Alençon, et les bourrasques ordinaires des Reîtres, les arrêtoient à chaque pas.* (Mézerai.) Enfin la Reine ayant été trouver, l'année suivante (1576), à l'Abbaye de Beaulieu, près de Loches, le Duc d'Alençon, elle vint à bout de le ramener, en lui assurant, par un Traité signé le 10 Mai, les Duchés d'Anjou et de Berri, pour supplément d'apanage. Depuis ce tems il ne fut plus appellé que le Duc d'Anjou. Dans la même année, François obtint la Lieutenance-Générale des armées du Roi. Il commanda en cette qualité, l'an 1577, au siége de la Charité-sur-Loire et à celui d'Issoire en Auvergne : ces deux places étoient défendues par les Calvinistes. L'an 1578, appellé par les Confédérés des Pays-Bas, il les prit sous sa protection, et promit de leur porter du secours. Mais le Roi son frere, jaloux de son avancement, et craignant de se compromettre avec l'Espagne, le fit arrêter dans le Louvre comme il se disposoit à partir. Le Duc d'Anjou trouva moyen de tromper ses gardes. Aidé par son favori, Bussi-d'Amboise, il descend par la fenêtre de sa chambre avec une corde de soie, se sauve à Angers, et de là passe à Mons en Hainaut, où il conclut son Traité avec les Confédérés. Sa premiere expédition dans les Pays-Bas fut le siége de Binche, dont il se rendit maître le 6 Septembre. Maubeuge lui ouvrit ses portes; mais l'insolence de ses gens lui fit fermer celles de Landrecies et du Quesnoi. Piqué de cet affront, il reprend la route de France, et se retire en Anjou. Ayant fait sa paix, l'an 1579, avec le Roi son frere, il reparoît à la Cour au mois de Mai. Il en part au mois de Juillet suivant pour se rendre à la Cour de Londres, dans l'espérance d'épouser la Reine Elisabeth. Cette Princesse feint de répondre à ses vœux, et lui fait tout l'accueil qu'il pouvoit desirer. Le mariage est remis à un autre tems. Le Duc, de retour en France, renoue ses liaisons avec les Confédérés des Pays-Bas. S'étant rendu, l'an 1581, sur les lieux, à la tête de 4000 chevaux et de 10 mille hommes de pied, il délivre Cambrai assiégé par le Duc de Parme, et y fait son entrée le 18 Août; il chasse ensuite les ennemis de l'Ecluse et d'Arleux, et oblige Cateau-Cambresis de se rendre à discrétion. Le 23 Novembre suivant, il met à la voile pour l'Angleterre; la Reine vient au devant de lui jusqu'à Cantorberi, et, le 29 du même mois, ils font leur entrée à Londres dans un même carrosse. Mais après deux mois de séjour, voyant qu'Elisabeth le jouoit, et ne vouloit point conclure son mariage, il se retire de Londres le 3 Fév. 1582, et retourne dans les Pays-Bas, où il est couronné Duc de Brabant à Anvers le 19 Fév. et Comte de Flandre à Gand le 15 Juillet. S'étant brouillé, l'année suivante, 1583, avec le Prince d'Orange, il veut surprendre Anvers, où ce Prince avoit plus d'autorité que lui. Cette entreprise eut une issue funeste pour le Duc et pour ceux qui l'accompagnoient. Les habitans d'Anvers prirent les armes; il en coûta la vie à plus de 250 Gentilshommes françois, et à plus de 1200 soldats. Le Duc fut obligé de se sauver à Dendermonde, d'où, après quelque séjour, il revint en France. Il y prenoit de nouvelles mesures pour rentrer dans les Pays-Bas, lorsqu'une fâcheuse maladie arrêta ses desseins. Après avoir langui près de deux mois à Château-Thierri, il y mourut de phthisie, le 10 Juin 1584, âgé de 29 ans 2 mois 22 jours. Son corps fut porté à S. Denis, et son cœur aux Célestins de Paris. Le Duc François, mal fait de corps et d'esprit, ruina ses affaires et troubla celles du Royaume par son inconstance, son inquiétude et son indiscrétion. Il ne manquoit pas au reste de valeur; et cette vertu, avec de la prudence, auroit servi utilement son ambition. Ce Prince n'ayant point laissé de lignage, le Duché d'Alençon fut de nouveau réuni au Domaine. Il fut depuis compris dans l'apanage de GASTON, Duc d'Orléans, 2e fils de Henri IV. Il passa, l'an 1660, à ISABELLE, sa seconde fille, mariée, le 15 Mai 1667, à Joseph de Lorraine, Duc de Guise, mort sans lignée le 30 Juillet 1671. La ville d'Alençon n'oubliera jamais les exemples de vertu que cette Princesse lui donna, ni les abondantes aumônes que sa charité lui fit verser dans le sein des indigens. Elle mourut à Versailles, pleine de bonnes œuvres, le 17 Mars 1696, et fut inhumée aux Carmélites du fauxbourg S. Jacques, à Paris. Le Duché d'Alençon, après la mort de cette Princesse, fut donné à Charles de France, fils de Louis, Dauphin, et de Marie-Christine-Victoire de Baviere, né le 31 Août 1686, et mort le 4 Mai 1714. Il fait partie aujourd'hui de l'apanage de Monsieur, frere du Roi Louis XVI.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES ET DUCS DE BRETAGNE.

La province de Bretagne, ou la petite Bretagne, *Britannia minor*, dont la plus grande étendue en longueur est d'environ 60 lieues, et la plus grande largeur de 45, depuis Nantes jusqu'à S. Malo, a pour bornes l'Océan de toute part, excepté à l'Orient, où elle confine avec l'Anjou. Les plus anciens de ses habitans que l'on connoisse furent les Osismiens, qui en occuperent la partie la plus occidentale; les Venetes, ou le peuple de Vannes; les Nannetes, ou les Nantois; les Rhédons, aujourd'hui les Rennois; les Diablintes, ou Diaulites, voisins du pays d'Avranches; et les Curiosolites, répandus sur la côte maritime depuis Guingamp, ou Guincamp, jusqu'à Dol. Tous ces peuples formoient une république connue sous le nom d'Armorique, ou de *Cités* armoriques. Leur valeur les défendit long-tems contre leurs voisins; mais, après la plus vigoureuse résistance, ils furent contraints de plier sous les armes de Jules-César et de se soumettre à la domination de Rome. Un nouveau peuple vint se mêler parmi eux vers l'an 284; ce furent des habitans de la Grande-Bretagne, qui, forcés, par l'invasion des Saxons, de s'expatrier, aborderent dans l'Armorique sous la protection du César Constance. Le nombre de ces nouveaux hôtes augmenta lorsque Constantin leur associa une autre colonie de Bretons insulaires. Leur condition devint celle des Letes, ce qui fit donner à leur territoire le nom de Létavie. A ces Bretons fugitifs et transplantés dans les Gaules vinrent se joindre de pareils transfuges toutes les fois que l'Isle fut attaquée par les Barbares. Le tyran Maxime, étant dans la Grande-Bretagne vers l'an 384, transporta dans l'Armorique la troisieme partie de la jeunesse bretonne, non pour la punir, mais au contraire pour la récompenser des travaux militaires qu'elle avoit essuyés sous sa conduite. Les Bretons armoricains, renforcés par ces nouveaux venus, se rendirent bientôt maîtres du pays. La ville de Vannes fut la seule qui leur résista. Ce fut vraisemblablement alors, ou peu de tems après, que l'Armorique prit le nom de Bretagne. Il faut néanmoins avouer que l'Armorique s'étendoit autrefois beaucoup plus loin que la province de Bretagne. Nous voyons, par la notice des Gaules, qu'elle comprenoit la seconde et la troisieme Lyonnoise, la seconde et la troisieme Aquitaine, avec la province de Sens; ce qui forme une grande partie de la Gaule celtique.

Les Bretons établis dans l'Armorique y fonderent un Etat presque monarchique sur les ruines du Gouvernement républicain qu'ils y avoient trouvé. Mais les Francs, lorsqu'ils eurent conquis ce pays avec les armes des Frisons, le réduisirent en Comté. La Bretagne fut depuis érigée en Duché, et enfin réunie à la Couronne de France l'an 1532, après avoir été dans sa mouvance l'espace d'environ onze cens ans.

S. Clair, Evêque de Nantes au troisieme ou quatrieme siécle, que plusieurs identifient avec S. Clair d'Aquitaine, est regardé par plusieurs Critiques comme l'Apôtre de l'Armorique.

CONIS ou CONAN, surnommé MÉRIADEC.

383 ou 384. Conis, ou Conan, Prince d'Albanie, comme on nommoit alors une partie de l'Ecosse, fut mis par Maxime à la tête de la Colonie qu'il fit passer dans l'Armorique. Ce choix fut le prix des grands services que Conis avoit rendus à ce tyran, en s'exposant à tous les dangers que courent ceux qui se révoltent contre leurs Souverains légitimes. Maxime l'établit Duc des frontieres armoricaines sous la dépendance de l'Empire. Mais la valeur et l'habileté de Conis ne purent empêcher les Barbares, dont les Gaules étoient inondées, de pénétrer dans son Gouvernement et d'y commettre les plus affreux ravages. En vain il implora le secours des Romains. Les Bretons et les Armoricains, se voyant abandonnés de ceux qui devoient les défendre, chassent les Magistrats, l'an 409, et déferent à Conis la royauté. Il maintint ces rebelles dans un état si respectable, que dix ans après les Romains se virent obligés de traiter avec eux et de les reconnoître pour leurs alliés. Ce Prince termina ses jours avec gloire vers l'an 421. Il avoit épousé, l'an 388, en secondes noces, Darerea, fille de Calphurnius, son successeur dans la Principauté d'Albanie, que son pere lui avoit amenée en Armorique. Elle étoit sœur de S. Patrice, qu'elle suivit en Irlande après la mort de son époux. De ses deux mariages Conan avoit eu un grand nombre d'enfans, dont les principaux sont Cuil ou Huclin, Riuclin et Urbien. Les deux premiers furent successivement Comtes de Cornouaille. Le troisieme laissa un fils qui viendra ci-après. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, pp. 6-8-9-888.)

Conan, que l'on peut regarder comme le plus ancien Roi chrétien de l'Europe, étoit zélé pour la religion qu'il professoit, comme on le voit par la fondation qu'il fit en 399 des Evêchés de Dol, de Vannes et de Quimper, de concert avec Grallon, Comte de Cornouaille.

SALOMON I.

421 ou environ. Salomon I, appellé autrement Guitol, Gicquel, et Victric, petit-fils, par Urbien son pere, de Conan, devint le successeur de son aïeul au trône de Bretagne. Son régne fut d'environ treize ans. Son zéle pour la réformation des mœurs lui coûta la couronne et la vie, qu'il perdit, en 434, dans une

émeute de ses sujets. S'il y eut un Salomon, Roi de Bretagne, qu'on doive placer au nombre des Saints, c'est assurément lui plutôt que Salomon III, qui fut un meurtrier et un usurpateur. Le lieu où Salomon I fut tué porte encore le nom de *Merzer Salaun*, c'est-à-dire martyre de Salomon. Il est dans la paroisse de Ploudiri au diocèse de Léon. De quatre enfans qu'il laissa de N. son épouse, fille du Patrice Flavius, les deux premiers lui succéderent l'un après l'autre. On ignore ce que devint le troisieme nommé Kebius. Renguilide, fille de Salomon, fut mariée à Bican, Chevalier de la Grande-Bretagne, et pere du célebre Hiltur, maître d'un grand nombre de saints personnages. (Morice, *Hist. de Bret.*, T. I, pp. 10-64-624.)

GRALLON.

434. Grallon, le même que Gollit ou Gallon, créé Comte de Cornouaille par Salomon, son pere, vers l'an 423, lui succéda au trône de Bretagne. Litorius, Général de la milice romaine sous les ordres d'Aétius, déclara la guerre, en 436, aux Bretons armoricains pour venger la mort de leur Roi Salomon, allié des Romains. Grallon, quoique fils de ce Prince, prit leur défense, voyant que le dessein de Litorius étoit de les remettre sous la domination de Rome. Litorius remporta sur eux, l'an 439, une victoire qui ne les assujettit pas. Après la retraite de ce Général, ils pensent à de nouvelles conquêtes; et, l'an 445, Grallon les ayant menés devant Tours, se rend maître de cette ville. Mais Aétius la reprend la même année et charge Eocharic, Roi des Alains, de continuer la guerre. Grallon meurt dans ces entrefaites sans laisser, à ce qu'il paroît, de postérité.

AUDREN.

445 ou 446. Audren, fils de Salomon, fut le successeur de Grallon. Ce que l'on raconte de plus remarquable de son régne, c'est qu'il envoya Constantin, son frere, avec deux mille hommes au secours des Bretons insulaires, tyrannisés par les Alains. A son arrivée Constantin fut élu Roi des Bretons. Mais le Général Aétius, plus ennemi des Bretons armoricains que des Alains, donna ordre à Eocharic, Roi de ceux-ci, de faire la guerre aux premiers. Ils étoient près de succomber lorsque S. Germain, Evêque d'Auxerre, négocia leur paix avec Eocharic, et leur obtint le loisir de respirer. Audren mourut l'an 464, et laissa quatre fils: Erech, qui suit; Budic et Maxent, Comtes de Cornouaille l'un après l'autre; et Jutherel, Comte de Rennes.

ERECH.

464. Erech ou Riothime, successeur d'Audren son pere, portoit, dès l'an 458, le titre de Duc de la petite Bretagne. C'est ainsi qu'il est qualifié dans une donation de Sainte Ninnoch (Morice, *pr.* T. I, col. 181); et c'est la premiere fois qu'on trouve ce titre donné à un Chef de l'Armorique bretonne.

Euric, Roi des Visigoths, excité par Arvand, Préfet du Prétoire, déclara la guerre, en 470, à l'Empereur Antheme. Erech, apprenant par une lettre d'Antheme que le dessein d'Euric étoit de commencer son invasion dans les Gaules d'outre-Loire par s'emparer de la Bretagne armorique, marche à la tête de douze mille hommes au secours de l'Empereur. Il rencontre à Bourg-Deols en Berri l'armée des Visigoths, qui le défait dans une bataille et l'oblige d'aller chercher une retraite chez les Bourguignons. (*Sidon. Apollin.* L. 7, ép. 1.) De là il retourne dans ses Etats, abandonnant les Romains à leur foiblesse. Il meurt, l'an 478, avec la réputation d'un Prince doux et équitable envers ses sujets. » Nous estimons, dit D. Morice, que le pays » de Bro-Erech et le château d'Erech doivent leurs » noms à Erech, Roi des Bretons armoricains, plutôt » qu'à Guerech, Comte de Vannes, qui ne vivoit que » cent ans après ».

EUSEBE.

478. Eusebe, dont on ignore l'origine, mais vraisemblablement proche parent d'Erech, lui succéda. Ce fut un Prince sévere jusqu'à la cruauté. Il étoit mort en 490.

BUDIC.

490 au plus tard. Budic ou Debrock, frere puîné d'Erech, fut appellé de la Grande-Bretagne, où il étoit passé, pour lui succéder. Son premier exploit fut la conquête du territoire occupé par les Alains, et nommé par cette raison *Alania*. Il délivra ensuite la ville de Nantes assiégée par une troupe de Barbares sous la conduite de Marchillon ou Chillon. Les Francs, toujours animés du desir d'étendre leur domination dans les Gaules, firent plusieurs tentatives du tems de Budic pour se rendre maîtres de la Bretagne. A la fin, las de la résistance opiniâtre qu'ils éprouvoient, ils traiterent, l'an 497, avec les Bretons, et les admirent au nombre de leurs alliés. Dans le même tems les garnisons romaines, distribuées dans les places voisines de la Loire, se donnerent aux Francs et aux Bretons sans renoncer à leurs mœurs et à leurs usages. Clovis, Roi des François, s'étant défait, par le massacre, de plusieurs Princes des Gaules qui lui faisoient ombrage, on croit que Budic, l'an 509, fut une des victimes immolées à l'ambition de ce Monarque. Après sa mort, les Frisons, conduits par Corsolde, se jetterent sur la Bretagne armorique, dont ils obligerent les Seigneurs à se retirer. Clovis, profitant de cette invasion concertée avec eux, établit des Lieutenans dans le pays, y fit battre monnoie, et s'en fit reconnoître pour Souverain. On voit en effet que son autorité dès lors ne souffrit plus de contradiction dans toute l'Armorique bretonne. Au Concile d'Orléans, tenu l'an 511, les Evêques de Rennes, de Nantes et de Vannes, s'y étant trouvés, déclarerent qu'ils étoient sujets de Clovis et l'appellerent, avec les autres Prélats, leur Seigneur et leur maître. S. Melaine, le premier des trois, depuis ce Concile et même auparavant, parut avec distinction à la Cour de ce Prince. (Morice, *Hist. de Br.* T. I, p. 700.) Ce fut donc alors que la Bretagne devint une province de France. Elle tomba la même année, après la mort de Clovis, dans le partage de Childebert son fils aîné, Roi de Paris. La royauté fut alors éteinte dans la Bretagne, et ce pays n'eut plus désormais que des Comtes sous la mouvance des Rois de France. C'est Grégoire de Tours qui l'assure formellement par ces paroles: *Nam semper Britanni sub Francorum potestate, post obitum Regis Chlodovecchi, fuerunt, et Comites non Reges appellati sunt.* (*Hist.* L. 4, c. 4.) Quelques uns néanmoins de ces Princes bretons se donnerent encore le titre de Roi; mais ils ne furent point reconnus pour tels en France. Childebert, la premiere ou la seconde année de son régne, érigea un nouvel Evêché en Bretagne dans la ville d'Occismor ou de Léon, dont le premier Evêque fut Paul, surnommé Aurélien, qui étoit venu de la Grande-Bretagne.

HOEL I.

513. Hoel, ou Rioval, retiré depuis quatre ans à la Cour d'Artur, Roi de la Grande-Bretagne, arrive avec des troupes que ce Prince lui avoit fournies, pour revendiquer les Etats de Budic, son pere. Les Bretons armoricains se déclarent pour lui, et l'appellent Rioval, ou Reith, c'est-à-dire le Roi Hoël. Il fait avec eux la guerre aux Frisons qui étoient restés maîtres du pays, et vient à bout de les chasser. Le Roi Clotaire, appre-

nant ses succès, témoigne desirer de le voir. Hoël vient le trouver à Paris. Ils se lient ensemble d'amitié; mais Hoël n'est traité qu'en qualité de Comte à la Cour de France. Il fonde à son retour, vers l'an 541, dans la ville d'Aleth un Evêché dont il établit premier Evêque S. Malo, qui donna depuis son nom à ce lieu. Il fut libéral envers d'autres Eglises, et fit part de ses conquêtes à ses parens et à ses amis. Comblé de gloire et de bonnes œuvres, il meurt vers l'an 545, laissant d'ALMA POMPA, sa femme, un fils de même nom que lui, et d'autres enfans, dont les principaux sont Léonor, vulgairement dit S. Lunaire; Tudgual, ou Pabutal, que l'Eglise de Tréguier révere comme son premier Evêque; Canao, dit aussi Cunibert; Waroc, Comte de Vannes; Macliau, successeur de Waroc; Budic et Soëne.

HOEL II.

545 ou environ. HOEL II, fils aîné de Hoël I, qu'il avoit aidé dans ses conquêtes, lui succéda au Comté de Bretagne. Mais la valeur fut la seule vertu qu'il hérita de lui: il fut inhumain et presque sans religion. Il persécuta S. Malo, *et l'obligea, l'an 546, d'abandonner* son Eglise. *Il fut puni de cette impiété l'année suivante* par Canao, *son frere*, qui le tua dans une partie de chasse. RIMO, *son épouse, fille de* Malgo, *Roi dans la* Grande-Bretagne, *le fit pere de* Judual, qui viendra ci-après.

CANAO.

547. CANAO, dit aussi CONOBRE, frere et meurtrier d'Hoël II, se mit à sa place; et pour n'avoir point de rival, il attenta à la vie de ses autres freres. Waroc et Budic furent les victimes de son caractere ambitieux et dénaturé. Macliau, le quatrieme de ses freres, n'évita la mort qu'il lui préparoit qu'en se sauvant chez un Prince voisin, nommé Conamer. Canao l'ayant envoyé redemander avec menaces, Conamer l'enferma dans un tombeau de pierre, et dit aux Envoyés, en leur montrant ce monument: *Macliau n'est plus, voilà le lieu de sa sépulture: dites à Canao qu'il n'a plus rien à craindre.* Ils s'en retournerent après avoir bu et mangé sur le tombeau. Pour se mettre à l'abri des poursuites de ce barbare frere, Macliau feint de renoncer au monde, et se fait couper les cheveux. Canao, délivré de tout ce qui lui faisoit ombrage, épousa la veuve de Hoël, son frere. Mais ayant donné retraite, l'an 558, au Prince Chramne, révolté contre Clotaire I, Roi de France, son pere, il se vit attaqué, l'an 560, par les François, et périt la même année dans une bataille qu'ils lui livrerent près de S. Malo. Chramne n'eut pas un meilleur sort: s'étant réfugié dans une cabane, il y fut brûlé avec sa femme et ses deux filles. Clotaire, après la victoire remportée sur Canao, s'empara des Comtés de Rennes, de Vannes et de Nantes, et abandonna le reste du pays aux Bretons, qui resterent dans une espece d'anarchie l'espace de huit ans.

MACLIAU.

568. MACLIAU, cinquieme fils de Hoël I, n'avoit pas renoncé à toute vue d'ambition dans sa retraite. Etant parvenu à l'Evêché de Vannes, il se dégoûta de son état, reprit sa femme, s'empara du Comté de Vannes, et enleva celui de Cornouaille à Théodoric, son neveu, qu'il obligea de prendre la fuite. Il jouit tranquillement de son usurpation l'espace d'environ neuf ans. Mais, l'an 577, Théodoric, soutenu de quelques amis, le mit à mort avec son fils Jacob, et recouvra le Comté de Cornouaille.

JUDUAL OU ALAIN I, WAROC OU GUERECH, ET THÉODORIC.

577. JUDUAL, fils de Hoël II, né l'an 535, avoit été contraint de se réfugier à la Cour de Childebert, Roi de France, après la mort de son pere. Il rentra en Bretagne avant celle de Canao, son oncle, et remporta sur lui deux victoires qui le remirent en possession d'une partie du Comté de Cornouaille, dont l'autre partie lui revint après la mort de Macliau. Alors ce pays fut soumis à trois Comtes, savoir, JUDUAL, WAROC, ou GUERECH, fils de Macliau, et THÉODORIC, fils de Budic. Waroc fut le plus puissant des trois. N'ayant pu obtenir du Roi Chilpéric le gouvernement de Vannes, il s'empara de cette ville, et refusa de payer au Monarque les tributs qu'il avoit coutume d'en tirer. Il y eut guerre entre eux à cette occasion. Waroc embrassa néanmoins, après la mort de Chilpéric, le parti de Frédegonde et de son fils Clotaire. Il se joignit, l'an 587, à Judual pour attaquer le Comté de Nantes, qu'ils dévasterent durant plusieurs années. Le Roi Gontran envoya contre eux, l'an 590, les Ducs Beppolen et Ebracaire, dont le premier perdit la vie dans un combat, et l'autre fut battu. Une nouvelle armée, envoyée, l'an 594, en Bretagne par Childebert, neveu de Gontran, fut encore défaite, entre Rennes et Vitri, par Waroc et Canao son fils. C'est la derniere action connue de ces deux Princes. Leur postérité depuis cette époque disparoît dans l'histoire, ainsi que celle de Théodoric, Comte de Cornouaille. Il n'en est pas de même de Judual. Il avoit épousé une Princesse, nommée AZENOR, dont il laissa Hoël, qui suit; Grallon, Comte de Cornouaille; Hailon, différent de celui dont il est parlé dans les actes de S. Malo; Deroch, ou Budoc, Evêque de Dol; Théodual, Comte de Nantes; et Archuel.

HOEL III, OU JUTHAEL.

594 ou environ. HOEL, successeur de Judual, son pere, fut d'abord Comte de Cornouaille. Maître ensuite de Rennes et de la plus grande partie de la Bretagne, il régna en Souverain sans concurrens parmi les Princes bretons; il osa même prendre le titre de Roi, sans opposition de la part des Princes françois, à qui leurs propres divisions firent oublier les affaires de la Bretagne. Hoël mourut l'an 612, à l'âge de 52 ans. (*Breve Chron. armoric.*) PRATELLE, son épouse, fille d'un Seigneur nommé Osoche, le fit pere de Salomon et de Judicaël, qui suivent; de Josse et de Wennoc, honorés comme Saints, et d'autres enfans.

SALOMON II, OU GOZLUN.

612. SALOMON II, fils de Hoël III, fut son successeur immédiat au préjudice de Judicaël, son aîné, qu'il supplanta. Celui-ci se retira dans le Monastere de Gaël dont étoit Abbé S. Méen. Salomon conserva le titre de Roi que son pere avoit usurpé. Il mourut après l'an 630 et avant 635, et fut inhumé à l'Abbaye de S. Melain de Rennes, dont il étoit comme le nouveau fondateur par le soin qu'il eut de la réparer. (*Mem. crit. de Gallet.*)

JUDICAEL.

632 ou environ. JUDICAEL, après la mort de Salomon, son frere, décédé sans enfans, quitta son cloître et prit les rênes du gouvernement de la Bretagne avec le titre de Roi. Ce fut vers l'an 636, selon D. Bouquet, que le Roi Dagobert lui envoya S. Eloi, depuis Evêque de Noyon, pour demander raison des ravages que les Bretons avoient faits sur les terres de France. Judicaël vint avec le Député trouver le Monarque à Creil-sur-Oise, et le satisfit pleinement sur l'objet de ses plaintes. De retour en Bretagne, il céda aux remords que S. Eloi et S. Ouen, alors Grand Référendaire de la Cour, lui avoient inspirés d'avoir abandonné son Monastere: il y retourna l'an 638, et y mourut après vingt ans de pénitence, le 17 Décembre 658, en odeur de sainteté. De MORONE, sa femme, il laissa plusieurs enfans, dont

deux, Winnoc et Arnoc, embrasserent la vie monastique; Alain, leur aîné, lui succéda, suivant l'auteur de la Dissertation sur l'origine des Bretons; et ce qu'il y a de certain, c'est que dès lors la Bretagne ne fut plus sous la domination d'un seul Prince.

ALAIN II, DIT LE LONG.

638. ALAIN, fils de Judicaël, lui succéda, de son vivant, en bas âge, sous la tutele de Rivalon, son oncle, qui eut la conduite des affaires jusqu'en 645, et même jusqu'à la mort de Judicaël. Celle d'Alain arriva l'an 690, après un régne de 52 ans. Il laissa des enfans; mais on ne les voit à la tête des Bretons qu'en concurrence avec les descendans d'Urbien, fils du Roi Budic. Depuis le régne d'Alain II ce n'est qu'obscurité et confusion dans l'histoire de Bretagne jusqu'à Noménoé, sous le régne de Louis le Débonnaire.

GRALLON II, COMTE DE CORNOUAILLE.

690. GRALLON II, fils d'Alain, fut dépouillé d'une partie de ses Etats par les François, et réduit au Comté de Cornouaille qu'il fut même obligé de partager avec les enfans d'Urbien, son oncle. Ce partage fut une source de divisions entre les Princes bretons, et donna lieu aux François d'envahir leurs petits Etats.

DANIEL, BUDIC, MELIAU, RIVOD, JARNITHIN, MORVAN, VIOMARCH, SUCCESSIVEMENT COMTES DE CORNOUAILLE.

DANIEL, successeur de Grallon, son oncle, fut remplacé par BUDIC, son fils, à qui l'on donne le titre de Grand, que ses actions, restées dans l'oubli, lui avoient probablement mérité. Vient ensuite MELIAU, qualifié Roi de Bretagne dans les actes de S. Meliar, son fils. Il eut pour concurrent ARGAUT, surnommé ARASTAGNE. Andulphe, Lieutenant de Charlemagne, soumit l'un et l'autre à l'Empire des François l'an 786.

RIVOD tua Meliau, son frere, et s'empara de ses Etats l'an 792. Après en avoir joui l'espace de sept ans, il fut défait, l'an 799, par le Comte Gui. Toute la Bretagne fut alors soumise à Charlemagne.

JARNITHIN commença de régner en Bretagne l'an 814, et vraisemblablement après la mort de Charlemagne. Il eut pour successeur, en 818, MORVAN, qui fut tué la même année par les Ecuyers de Louis le Débonnaire.

VIOMARCH souleva les Bretons en 822, contre Louis le Débonnaire, et fut soumis avec eux en 824. Il fut tué l'année suivante par Lambert, Comte de Nantes.

NOMÉNOÉ.

824 ou 825. NOMÉNOÉ fut établi Gouverneur ou Duc de Bretagne par Louis le Débonnaire, auquel il demeura fidele. Mais, l'an 840, après la mort de ce Monarque, se croyant dégagé des sermens qu'il lui avoit faits, il prit le titre de Roi de Bretagne, et se maintint dans son indépendance contre les efforts de Charles le Chauve jusqu'à sa mort arrivée l'an 851. Renaud, que ce Prince envoya, l'an 843, pour le réduire, fut battu et mis en fuite. Il défit, en 845, Charles lui-même près de la ville du Mans. Mais, l'an 847, ayant voulu chasser les Normands, qui avoient fait une invasion en Bretagne, il essuya trois déroutes consécutives. Il se releva néanmoins de ses pertes après leur retraite. Dans la vue de se rendre indépendant, il forma le dessein de déposer tous les Evêques bretons que l'Archevêque de Tours avoit ordonnés, parce qu'étant attachés au Roi de France, ils pouvoient s'opposer à ses prétentions. Il convoqua pour cet effet, l'an 848, à Coetlon, près de Vannes, une Assemblée des Evêques et des Seigneurs, dans laquelle, sous prétexte de zele, il destitua les Evêques comme simoniaques, en fit ordonner d'autres à leur place, et érigea une Métropole à Dol, où il se fit couronner Roi de Bretagne. Actard, Evêque de Nantes, s'étant élevé contre ces changemens, Noménoé le fit destituer, et rappella à Nantes le Comte Lambert, qui, s'étant retiré dans le bas Anjou, y avoit bâti le château de Craon. Il y eut depuis ce tems des contestations entre les Archevêques de Tours et les Evêques de Dol pour la jurisdiction jusqu'à la fin du XII^e^ siécle. Les premiers l'emporterent enfin l'an 1199, comme on le verra ci-après, par jugement du S. Siége. Ce fut en vain que vingt-deux Evêques assemblés à Tours, l'an 849, écrivirent à Noménoé pour le faire rentrer en lui-même. Loin d'écouter leurs remontrances, il entre sur les terres de France, prend Angers et s'avance dans le Maine. Mais, pendant cette expédition, Charles le Chauve en fait une autre en Bretagne, où il se rend maître de Rennes et de Nantes. A cette nouvelle Noménoé revient sur ses pas. Mais son retour est prévenu par le timide Charles, qui n'avoit pas osé l'attendre. S'étant ligué, l'année suivante, avec Lambert, Comte de Nantes, il se rend maître du Mans. (Voy. *les Comtes du Maine.*) Il reprend les armes avec le même allié, l'an 851, et s'avance jusqu'à Vendôme, où la mort le surprend. D'ARGANTAEL, son épouse, il laissa un fils, qui suit.

ERISPOÉ.

851. ERISPOÉ, fils et successeur de Noménoé, signala le commencement de son régne par une grande victoire qu'il remporta sur Charles le Chauve. Etant venu trouver ensuite ce Monarque à Angers, il fait la paix avec lui, de maniere qu'il obtient tout ce qu'il pouvoit desirer, l'investiture du Comté de Nantes, la confirmation de la propriété des conquêtes faites par son pere, et la permission de porter en public les marques de la royauté.

Les ravages des Normands, conduits par Godefroi, s'étendirent, en 853, jusqu'à Nantes. Ils entrerent, l'année suivante, dans la Vilaine et dévasterent le diocèse de Vannes. N'ayant plus rien à piller, ils quittent la Bretagne en 855, et sont battus par Erispoé dans leur retraite. Ce Prince n'ayant qu'une fille, Charles le Chauve projette de la marier avec Louis, son fils, et fait dans cette vue Erispoé Duc du Maine. Le dessein du Monarque alarme Salomon, cousin d'Erispoé, auquel il comptoit succéder. Transporté de fureur, il assassine Erispoé, l'an 857, dans une Eglise et sur l'autel même où il s'étoit réfugié.

SALOMON III.

857. SALOMON, fils de Rivallon, frere aîné de Noménoé, s'empare de la Bretagne après avoir souillé ses mains du sang d'Erispoé. Telle étoit la foiblesse de Charles le Chauve, qu'il ne put ou n'osa venger la mort d'un Prince dont il avoit destiné la fille pour épouse à Louis son fils. Ce fils, révolté contre son pere, vint lui-même, en 862, chercher une retraite chez l'assassin de celui dont il devoit être le gendre, et se joignit à lui pour ravager l'Anjou et les provinces voisines. Mais, deux fois battu par Robert le Fort, Duc de France, il rentra dans le devoir l'année suivante, selon les Annales de S. Bertin, et fut imité par Salomon, qui prêta serment de fidélité au Roi de France. Il envoya, l'an 864, des Députés à la Cour pléniere que Charles tint à Pistes, avec cinquante livres d'argent pour le cens ou tribut que la Bretagne payoit à la Couronne de France. *Les Evêques de Dol, quoiqu'ils se prétendissent métropolitains de la Bretagne, n'avoient point encore osé demander à Rome le pallium.* Salomon le demanda lui-même en 865 au Pape Nicolas I pour Festinien, qui occupoit alors ce Siége. Sa lettre au Pontife avoit plusieurs défauts de forme : elle n'étoit

ni signée ni scellée, et de plus dans l'inscription il avoit mis son nom avant celui du Pape. Nicolas trouva tout cela fort mauvais, et récrivit à Salomon qu'il avoit différé de le corriger pour une action aussi présomptueuse, *pro tam præsumptiva factione*, celle d'avoir mis son nom le premier dans sa lettre, parce que cela venoit peut-être de la négligence du Secrétaire. Telle étoit la délicatesse de ce Pape sur le cérémonial. A l'égard de l'objet de la lettre du Prince breton, Nicolas refusa ce qu'on lui demandoit, de peur de préjudicier aux droits de l'Archevêque de Tours.

Les Normands s'étant rendus, cette année, maîtres d'Angers, infestoient de là par leurs courses la Bretagne et les autres pays voisins. Charles le Chauve excite Salomon à se joindre à lui pour les repousser; et, afin de l'y déterminer, il lui donne, l'an 868, le Comté de Coutances avec une partie du diocèse d'Avranches. Le Prince Carloman lui amene un corps de cavalerie qui fait plus de mal à la Bretagne qu'à l'ennemi. Les Normands, après avoir fait un Traité avec Salomon, s'en retournent à Angers, qui étoit devenu comme leur place d'armes et le dépôt de leurs brigandages. Salomon s'étant ligué de nouveau, l'an 872, avec Charles le Chauve, va faire le siége d'Angers, et acquiert dans cette expédition beaucoup plus de gloire que son allié. Il ne tint qu'à Charles que les Normands fussent contraints d'évacuer entièrement l'Anjou; mais il aima mieux composer avec eux. Avant de quitter le Prince breton, il reconnut le prix de ses services en lui permettant de porter les ornemens royaux et de faire battre de la monnoie d'or à son coin. Salomon, peu sensible à cette faveur, étoit dès lors dans le dessein d'abdiquer en faveur de Wigon son fils. Deux Seigneurs, Pasquiten, son gendre, et Gurvand, gendre d'Erispoé, s'étant saisis du pere et du fils, ils ôtent la vie à celui-ci, et crevent les yeux au pere, qui, deux jours après, meurt de ce supplice. La femme de Salomon se nommoit Grymberte, suivant la lettre du Pape Nicolas à ce Prince.

Salomon avoit eu dessein, l'an 870, de faire le voyage de Rome. Mais en ayant été détourné par ses sujets, il envoya au Pape Adrien une statue d'or de sa grandeur avec une lettre imprimée dans le premier volume des Mémoires de D. Morice, col. 252.

PASQUITEN ET GURVAND.

874. Pasquiten et Gurvand partagerent entre eux la Bretagne après la mort de Salomon. Le premier prend le titre de Comte de Vannes, et le second celui de Comte de Rennes. Bientôt après la division se met entre eux, et Gurvand défait Pasquiten. Celui-ci apprenant, l'an 877, que son Collégue est dangereusement malade, fait une invasion dans ses Etats. Gurvand s'étant fait porter dans une litiere à la tête de ses troupes, le bat une seconde fois: mais il meurt au sein de la victoire, épuisé par les mouvemens qu'il s'étoit donnés pour l'obtenir. Des assassins mirent à mort Pasquiten la même année.

ALAIN III, DIT LE GRAND, ET JUDICAEL II.

877. Alain III, frere de Pasquiten, lui succede au Comté de Vannes, et Judicael, fils de Gurvand, succéde à son pere au Comté de Rennes. Alain et Judicaël eurent entre eux les mêmes différends que ceux qui les avoient précédés. Pendant ces divisions, les Normands ravagent la Bretagne depuis la Loire jusqu'à la riviere de Blavet. Judicaël et Alain, s'étant réconciliés, marchent contre ces barbares, et les défont, l'an 888, dans un combat où le premier perd la vie en poursuivant les fuyards. Alain, peu de tems après et dans la même année, ayant attaqué de nouveau les Normands à Quintanberg, les taille en pieces et oblige ceux qui avoient échappé du combat à sortir du pays. Après cette victoire, qui lui mérita le surnom de Grand, toute la Bretagne se réunit sous son gouvernement, et le qualifia tantôt Duc, tantôt Roi. Alain fit preuve de générosité envers les enfans de Judicaël, en leur laissant le Comté de Rennes. Il mourut, l'an 907, après un régne d'environ trente ans. Il laissa plusieurs enfans qui n'hériterent point de ses Etats.

GURMHAILLON.

907. Gurmhaillon, ou Wrmealon, Comte de Cornouaille, devint le successeur d'Alain. On ignore le tems de sa mort. Il paroît que ce fut sous son régne que les Normands, étant rentrés dans la Loire, prirent, l'an 908, la ville de Nantes, et renverserent le mur que les Evêques y avoient élevé autour de leur Eglise. Ils firent bien d'autres ravages, l'an 912, en Bretagne, d'où ils enleverent une partie des habitans tandis que l'autre prenoit la fuite et se retiroit, les uns en France, les autres en Angleterre.

JUHEL BÉRENGER, COMTE DE RENNES.

Vers l'an 930, Juhel Bérenger, fils du Comte Judicaël, ayant joint ses troupes à celles d'Alain Barbetorte, Comte de Vannes, défait les Normands conduits par Félecan, qui depuis quelques années vexoient les Bretons. Ceux-ci entrent dans le Bessin, et de là vont attaquer les Normands de la Seine. Le Duc Guillaume I marche contre eux, les domte et les force d'implorer sa clémence; il pardonne au Comte de Rennes, et oblige le Comte de Vannes à s'expatrier. Incon, autre Chef des Normands, parcourt la Bretagne pour venger la mort de Félecan, et se rend maître de la plus grande partie du pays. Juhel Bérenger vécut jusques vers la fin du régne d'Alain, qui suit.

ALAIN IV, DIT BARBE-TORTE, COMTE DE VANNES, PUIS NANTES.

Vers l'an 937, Alain IV, surnommé Barbe-torte, fils du Comte Mathuédoi et d'une fille d'Alain le Grand, étant revenu d'Angleterre où il s'étoit réfugié, fit la guerre avec succès contre les Normands, les chassa de Nantes et de toute la Bretagne, et prit le titre de Comte de Nantes. L'an 943, Alain regle avec Guillaume I, Comte de Poitiers, les limites de leurs Seigneuries. Mauge, Tifauge et Herbauge, par ce réglement, sont compris dans le Comté de Nantes. La même année, au mois de Décembre, Alain et Juhel Bérenger accompagnent Guillaume Longue-épée, Duc de Normandie, à l'entrevue qu'il eut avec Arnoul, Comte de Flandre, et à l'issue de laquelle il fut assassiné par ordre de ce dernier. Alain mourut l'an 952. Il avoit épousé, 1°, l'an 943, Roscille, fille de Foulques le Roux, Comte d'Anjou, dont il n'eut point d'enfans; 2° Gerberge, qu'on fait sans preuve fille de Hugues le Grand, mais plus vraisemblablement sœur de Thibaut I, Comte de Blois, laquelle fit Alain pere de Drogon, qui suit. Gerberge, après la mort d'Alain, se remaria à Foulques le Bon, Comte d'Anjou. Alain eut aussi d'une concubine, nommée Judith, deux fils, Hoël et Guérech.

DROGON.

952. Drogon, fils d'Alain, lui succéda en bas âge, d'abord sous la tutele de Thibaut, Comte de Blois, lequel, ayant remarié la mere de Drogon à Foulques, Comte d'Anjou, remit à celui-ci la garde de Drogon avec la moitié des revenus de la Bretagne, se réservant les droits royaux sur l'autre moitié qu'il avoit cédée au Comte de Rennes et à l'Evêque de Dol. Drogon mourut, l'année suivante, dans un bain que sa nourrice lui avoit préparé.

HOËL IV, Comte de Nantes.

953. Hoel, fils naturel d'Alain Barbe-torte, succéda à Drogon, et eut bientôt la guerre avec Conan. Il fut tué dans une partie de chasse par un Gentilhomme nommé Galuron, vers l'an 980. Il laissa deux fils en bas âge, dont l'aîné se nommoit Judicaël.

GUÉRECH, Comte de Nantes.

980. Guérech, fils d'Alain Barbe-torte, et Evêque de Nantes, quitta le bâton pastoral pour prendre la place d'Hoël son frere, et fit autant d'honneur aux armes qu'il en eût fait à l'état ecclésiastique. L'an 981, il fut blessé dans une bataille qu'il livra, dans la lande de Conquéreux, à Conan, Comte de Rennes, soutenu par Geofroi Grisegonelle, Comte d'Anjou. Cette journée, dit D. Morice, paroît avoir terminé les différends des Comtes de Rennes et de Nantes. Guérech meurt, l'an 987, laissant d'Aremberge, sa femme, Alain, qui lui survécut peu.

CONAN I, dit LE TORT, Comte de Rennes.

987. Conan I, surnommé le Tort, Comte de Rennes, commença, après la mort d'Alain, à régner sans concurrent. Mais à peine étoit-il en jouissance paisible, qu'il commença à se former un orage qui renversa toute sa fortune. Le Vicomte Hamon, frere utérin d'Hoël, Comte de Nantes, et oncle des deux enfans qu'il avoit laissés, implora le secours de Foulques Nerra, Comte d'Anjou, pour les faire rétablir dans leur patrimoine. Foulques, Prince entreprenant et hardi, saisit l'occasion de se rendre maître du Comté de Nantes, sous le titre de protecteur des Princes mineurs. S'étant mis à la tête de leurs troupes, il va faire le siége de Nantes. Conan, son beau-frere, ayant de son côté assemblé les siennes, le défie au combat. Les deux armées se rencontrent dans la plaine de Conquéreux. Conan, y étant arrivé le premier, avoit fait creuser devant la sienne un large et profond fossé, qu'il avoit recouvert de branchages et de terre. L'ennemi, en commençant l'action, donne dans le piége, et une partie de sa cavalerie est culbutée dans le fossé. Mais la présence d'esprit de Foulques et son intrépidité réparent aussitôt cet échec. Après avoir ranimé ses troupes, il fond sur les Bretons et les défait entièrement. Conan fut du nombre des morts. Après cette victoire, Foulques retourne au siége de Nantes, qui ne tarda pas à lui ouvrir ses portes. Il prend possession de cette ville au nom de Judicaël, fils aîné de Hoël, et en donne le gouvernement à Aimeri, Vicomte de Thouars, qui prit aussitôt le titre de Comte de Nantes et le garda le reste de sa vie. Le corps de Conan fut porté à l'Abbaye du mont S. Michel. Il avoit été marié deux fois. Le nom et la naissance de sa premiere femme sont ignorés. Il épousa en secondes noces, l'an 970, Ermengarde, fille de Geofroi Grisegonelle, Comte d'Anjou. Du premier mariage il laissa Geofroi, qui suit, et quatre autres fils. Du second il eut Judith, femme de Richard II, Duc de Normandie. Il laissa de plus un fils naturel, nommé Judicaël.

GEOFROI I, Duc de Bretagne.

992. Geofroi I, l'aîné des fils de Conan, lui succede et prend le titre de Duc de Bretagne. Depuis lui les Comtes de Rennes ont toujours pris ce titre, et les Vicomtes de la même ville se sont donné celui de Comte de Bretagne; mais à la Cour de France on n'a point connu de Ducs en Bretagne avant que ce pays ait été érigé en Duché-Pairie.

Geofroi, l'an 1008, fait le voyage de Rome. Cette année est la derniere de sa vie. On prétend qu'il fut tué en Italie d'un coup de pierre que lui jetta une femme pour se venger de ce que l'épervier de ce Prince avoit tué une de ses poules. (Bouquet.) Il laissa de son épouse Havoise, sœur de Richard II, Duc de Normandie, qu'il avoit épousée l'an 996, deux fils, Alain, qui lui succéda, et Eudon, Comte de Penthievre, avec une fille nommée Adele, qui fut Religieuse.

L'Abbaye de Redon eut part aux libéralités de Geofroi, qui lui fit don de l'Isle de Guedel, ou de Belle-Isle. Cette Isle, sous le régne suivant, fut donnée par Alain Cagnart, Comte de Cornouaille, à l'Abbaye de Kemperlé, qu'il avoit fondée. Les Religieux de ce Monastere la gouvernerent jusqu'en 1572 avec si peu de profit, qu'ils la céderent au Roi Charles IX comme un Domaine qui leur étoit à charge. Ce Monarque la donna au Maréchal de Retz, à condition d'y faire bâtir un château pour la défendre contre les pirates qui jusqu'alors l'avoient désolée.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES BARONS DE FOUGERES,

dressée par M. de Pommereul, Lieutenant-Colonel d'Artillerie.

Le Fougerais est un canton de la haute Bretagne, sur les confins du Maine et de la Normandie, divisé en trois territoires dits le Désert, le Coglais et le Vandelais; il a pour chef-lieu la ville de Fougeres, en latin du moyen âge, *Filgerium*, ou *Filiceriæ*, et dans son enclave et dépendance les villes d'Antrain, *Entramium*, et de Bazouges, *Basilica*. Le Fougerais fait partie du pays dont César désigne les habitans sous le nom de *Diablintes*, ou *Diaulitæ*.

La Baronie de Fougeres est l'une des premieres et des plus anciennes de Bretagne, et de la même dignité que les anciens Comtés et Vicomtés de cette province, les unes et les autres de ces terres étant également l'apanage donné à des puînés des anciens Souverains de Bretagne.

La préséance sur le Baron de Vitré avoit été reconnue, par Alain Fergent et par les Etats, appartenir à ceux de Fougeres; et le Duc Pierre, en accordant, en 1451, l'alternative aux Barons de Léon et de Vitré, et réservant les droits de ceux d'Avaugour et de Fougeres, donnoit en effet le premier rang parmi les Pairs de Bretagne à ces deux derniers Barons. (Morice, *Hist. de Bret. pr.* coll. 25-39.)

Méen I, fils puîné de Juhel Bérenger, Comte de Rennes, frere de Conan le Tort, Comte de Bretagne, tué à la bataille de Conquéreux, et neveu de Wicohen, Archevêque de Dol, eut en apanage la Baronie de Fougeres vers 972. Suivant cette filiation avouée par les Historiens de Bretagne, ce Prince descendoit, par les Rois Noménoé, Erispoé et Judicaël, du Roi Hoël II, assassiné en 547. Ce dernier, selon les conjectures les plus vraisemblables, pouvoit être issu de Conan I, qui de la Grande-Bretagne étoit passé avec le tyran Maxime dans l'Armorique, à la tête d'un corps nombreux de Bretons insulaires, qui s'y établirent en 423.

Méen I se réunit au Duc de Bretagne Alain III, et le servit dans la guerre qu'il faisoit à son frere, le Comte Eudon de Penthievre, au sujet de leurs prétentions réciproques sur les territoires de Dol et de S. Malo. Il finit ses jours vers 1020, laissant un fils, qui suit. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, pp. 10 et 11 de *la préf.* et 17 de l'*Hist.*)

Alfred I, fils et successeur de Méen, fonda, vers l'an 1024, un Collége de Chanoines dans l'Eglise de S. Pierre de Rillé, et fit, en 1034, le siége de Lehon sous les ordres du Duc Alain III. Il mourut en

ALAIN III, ou V.

1008. Alain III succéda en bas âge au Duc Geofroi, son pere, sous la tutele d'Havoise, sa mere. Sa minorité fut troublée par des événemens fâcheux. L'Evêque et le Comte de Nantes s'étant brouillés pour des violences que le second avoit commises pendant le voyage du premier à Rome, en vinrent aux armes, et la Duchesse embrassa le parti du Prélat avec l'Evêque de Vannes. Le Comte de Nantes implora, de son côté, le secours de Foulques Nerra, Comte d'Anjou, son ancien allié, qui ne lui manqua pas. Après divers combats, les parties s'accommoderent par les soins de Junkeneus, Archevêque de Dol. (*Chron. Nannet.*) Ces troubles pacifiés furent suivis, vers l'an 1010, d'une sédition des paysans, excités par des esprits brouillons contre la Noblesse. Quoique le jeune Duc ne fût pas encore en âge de porter les armes, le danger étoit si pressant, que la Duchesse sa mere le fit monter à cheval et le mit à la tête des Nobles. Sa présence releva leur courage abattu, et les paysans, abandonnés de leurs Chefs, furent contraints de rentrer dans la soumission.

La Bretagne jouissoit de la paix depuis plusieurs années, lorsque Judicaël, ou Judhaël, fils naturel de Conan le Tort, se souleva contre le Gouvernement. Le Duc Alain, son neveu, marcha promptement contre lui, et, l'ayant forcé, l'an 1024, dans le château de Malestroit, où il s'étoit renfermé, il l'obligea de reconnoître son autorité. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, p. 67.)

Alain étoit ami d'Herbert, Comte du Maine. Sensible au traitement perfide et inhumain que Foulques Nerra lui avoit fait, il va, l'an 1027, faire par surprise le siége du château du Lude en Anjou, et déclare à Foulques, qui n'étoit point préparé à cette attaque, qu'il ne se retirera pas qu'il n'ait rendu au Comte du Maine les ôtages qu'il avoit exigés de lui, et ne l'ait dégagé des promesses onéreuses qu'il l'avoit obligé de lui faire dans sa captivité. Le fier Angevin fut contraint de plier et d'accorder la justice qu'on lui demandoit. Alain Cagnart, Comte de Cornouaille, avoit accompagné le Duc dans cette expédition. Avant de s'en retourner, il lui rendit un autre service : ce fut de lui amener pour épouse la Princesse Berthe, après l'avoir enlevée à son pere Eudes II, Comte de Blois.

Le Duc Alain perdit sa mere, la Duchesse Havoise, en 1034. Elle ne s'étoit point dessaisie du Gouvernement de la Bretagne, et avoit toujours tenu ses enfans dans la subordination. Après sa mort, Alain et Eudon son frere firent un partage qui, bien qu'avantageux au second, ne le satisfit pas. Les deux freres en vinrent à une guerre qui fut promptement terminée par la médiation de Robert, Duc de Normandie. Ce dernier, en partant peu de tems après pour la Terre-Sainte, laissa la tutele de Guillaume, son fils naturel, et le Gouvernement de la Normandie, au Duc de Bretagne, comme à son plus proche parent et son plus fidele ami. Robert étant mort, le 2 Juillet 1035, à Nicée, le Duc Alain se déclare pour Guillaume contre ses compétiteurs, et marche en Normandie, l'an 1036, à la tête d'une armée, pour soutenir ses droits. Alain réduisit les rebelles au bout de quatre ans, après avoir pris Roger de Montgomeri, leur Chef, dans une de ses places. Mais, aussitôt après cette expédition, il fut empoisonné, et mourut le 1 Octobre 1040. Son corps fut inhumé dans le Chapitre de Fécam. Son épitaphe nous apprend qu'il étoit beau, bien fait, très libéral, plein de valeur et de piété. Il laissa de Berthe un fils âgé seulement de trois mois, ou d'un an tout au plus, et une fille nommée Havoise, femme d'Hoël, qui devint Duc de Bretagne. Il eut de plus un fils naturel, nommé Geofroi, qui fut fait Comte de Rennes. Berthe se remaria, peu après la mort d'Alain, avec Hugues II, Comte du Maine, fille du fameux Eveille-Chien.

CONAN II.

1040. Conan II, fils d'Alain III, ou V, lui succéda dans sa premiere enfance. Le Comte Eudon, son oncle, s'étant emparé de sa personne et du gouvernement, tint le jeune Prince, pendant sept ans, dans une espece de captivité. Les Seigneurs bretons, craignant pour les jours de Conan, font irruption dans le Palais en 1047, et le délivrent des mains de cet usurpateur. L'année suivante, il est reconnu solemnellement à Rennes Souverain de Bretagne. Eudon néanmoins, après avoir donné des assurances de sa fidélité, fut continué dans la Régence pour huit ans. Conan, devenu majeur, l'an 1057, se brouille avec son oncle (on ne sait pour quel sujet); lui livre bataille, et le fait prisonnier. Geofroi, fils aîné d'Eudon, continue la guerre pendant cinq ans, soutenu dans ses actes d'hostilité par Hoël, Comte de Nantes. Enfin la paix fut conclue en 1062. D'autres vassaux de Conan s'éleverent ensuite contre lui, et mirent dans leurs intérêts Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie. Il y eut des défis donnés entre ces deux Princes, et des places assiégées de part et d'autre. L'an 1066, Conan, voyant Guillaume prêt à passer la mer pour aller à la conquête de l'Angleterre, rassemble toutes ses forces pour fondre sur la Normandie, à laquelle il prétendoit comme descendant du Duc Richard I. Ce contre-tems met Guillaume hors de mesures. Un Chambellan du Duc de Bretagne, qui avoit des terres en Normandie, tire Guillaume d'embarras par un expédient abominable : il empoisonne les gants et le cornet de Conan. Ce Prince, les ayant approchés de sa bouche, fut saisi de la violence du poison, dont il expira peu de tems après. Son épitaphe met sa mort au 11 Décembre 1066; mais si elle a précédé le départ de Guillaume pour l'Angleterre, elle doit être arrivée au mois de Septembre. Quoi qu'il en soit, il fut enterré à Saint Mélaine de

BARONS DE FOUGERES.

1048, laissant un fils, qui suit, et deux filles, Enoguen, mariée à Tristan, Baron de Vitré, auquel elle porta en dot le Vandelais, et N., qui se fit Religieuse avec la Princesse Adele, sœur du Duc Alain III, à l'Abbaye de S. Georges, qu'Adele venoit de fonder à Rennes. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, pp. 68-70.)

Méen II, successeur d'Alfred son pere, confirma, en 1050, la donation faite par l'Evêque de Rennes des Eglises de Poilley et de Villamée à l'Abbaye du mont S. Michel. Il donna lui-même à l'Abbaye de Marmoutier, en 1060, celle de Louvigni, et, en 1090, celle de Savigni avec la Collégiale de Fougeres. Il mourut en 1091, après avoir eu de sa femme Adélaïde trois fils, Juthaël, Eudon et Raoul, dont les deux premiers moururent avant lui sans postérité et sont enterrés ainsi que leurs pere et mere à S. Sauveur des Landes, dont Méen avoit donné, en 1049, l'Eglise à Marmoutier. (Morice, *pr. de l'Hist. de Bret.* T. I, coll. 394-398-410-470.)

Raoul I, long-tems avant de succéder à Méen II, son pere, avoit fait ses preuves de valeur en suivant Guillaume, Duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre. Il y fut mis par ce Prince en possession de très grands biens dont il fit depuis différentes donations à l'Abbaye de Rillé et à celle de Savigni qu'il fonda en 1112. Il confirma la fondation du Prieuré de la Trinité, faite par Adélaïde sa mere, et donna ce Prieuré, ainsi que l'Eglise de S. Sulpice de Fougeres, à Marmoutier. Par ce dernier acte, il se soumit, ainsi que les gens de sa maison et les habitans de son château, à recevoir le baptême et la sépulture dans l'Eglise de S. Sulpice, en se réservant le droit de faire dire la messe pour lui et les siens dans la chapelle orientale de son château. Raoul fit un voyage à Rome, et en passant à Marmoutier il confirma à cette Abbaye tous les dons qu'il lui avoit précédemment faits. Il mourut en 1124, ayant eu de sa femme, Avoye de Bienfait, sept enfans, Méen, Henri, Gauthier, Robert, Guillaume, Avelon et Béatrix. (Morice, *pr. de l'Hist. de Bret.* T. I, coll. 423-488-525.)

Rennes. On ignore s'il fut marié. Il ne laissa qu'un fils naturel, nommé Alain. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, pp. 75-76.)

HOEL V, Duc de Bretagne.

1066. Hoel, fils d'Alain Cagnart, Comte de Cornouaille, est reconnu Duc de Bretagne après la mort de Conan. L'an 1074, il donne retraite à Ralph de Gael, Seigneur breton, établi en Angleterre, et révolté contre Guillaume le Conquérant. Guillaume étant venu l'année suivante mettre le siége devant Dol, Alain Fergent, fils d'Hoël, et Ralph, se jettent dans la place, et la défendent avec vigueur. Mais vraisemblablement ils eussent été forcés de la rendre à la fin, si Philippe I, Roi de France, ne fût venu à leur secours. Guillaume, à l'approche de ce Monarque, se retire avec perte. C'est ainsi que les Historiens anglois du tems parlent de ce siége. Ceux de Bretagne racontent la chose d'une maniere un peu différente. Hoël, disent-ils, ayant obtenu le Duché de Bretagne, contre le vœu de plusieurs Seigneurs du pays, qui aspiroient au même honneur, engagea le Roi Guillaume à se joindre à lui pour les assiéger dans le château de Dol, où ils s'étoient retranchés. Mais Philippe, Roi de France, étant venu au secours de la place, les obligea de se retirer. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce fut le Roi de France qui fit lever le siége, bien qu'Ordéric Vital ne fasse point mention de ce Prince dans le récit de cette expédition. Sans parler de Siméon de Durham, de Bromton, de Matthieu Paris, et d'autres Chroniqueurs anglois, qui attestent cette circonstance, nous avons un acte de Barthelemi, Abbé de Marmoutier, daté *in anno et in ipsis diebus quando ibat Rex Franciæ Philippus in Britanniam contra Regem Anglorum, qui ibi obsidebat Dolum castrum.* (Mabil. *Ann. Bened.* T. V, p. 96.) Peu de tems après le siége de Dol, Hoël va faire le dégât sur les terres d'Eudon, fils du Vicomte de Porhoet, qui le fait prisonnier; mais Alain, son fils, ayant ranimé le courage des soldats, a l'avantage de rendre la liberté à son pere. Hoël mourut le 13 Avril 1084, laissant d'Havoise, son épouse, fille d'Alain III, morte en 1072, cinq enfans: Alain Fergent, son successeur; Matthias, qui fut Comte de Nantes; Eudon; Adele, qui fut Abbesse de S. Georges de Rennes; et une autre fille, nommée Havoise. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, p. 81.)

ALAIN FERGENT, Duc de Bretagne.

1084. Alain Fergent, dit aussi le Roux, fils et successeur de Hoël, ayant commencé son régne par déclarer la guerre à Geofroi le Bâtard, Comte de Rennes, le fait prisonnier, et l'envoie à Quimper, où il mourut la même année. Peu de tems après cette expédition, Guillaume le Conquérant exige d'Alain, comme il avoit fait de son prédécesseur, l'hommage de la Bretagne; et sur son refus il va faire une seconde fois, pour l'y contraindre, le siége de Dol. Repoussé avec une perte considérable, il fait la paix avec Alain, et devient son ami. (Voy. *les Ducs de Normandie.*) Alain, à la sollicitation de Guillaume, marche contre Herbert, Vicomte du Maine, qui de son château de Sainte-Suzanne faisoit des courses fréquentes et heureuses sur les Normands répandus dans le pays. Cette guerre, où les enfans de Guillaume combattirent sous Alain, dura trois ans, et fut terminée à l'avantage du Vicomte. Alain avoit épousé, peu de tems après sa réconciliation avec Guillaume, Constance, sa fille, qui mourut sans enfans le 13 Août 1090. Ordéric Vital met, par erreur, ce mariage en 1075. Le Continuateur de l'Histoire ecclésiastique de Bede, Guillaume de Malmesburi, dit, ainsi qu'Albéric de Trois-Fontaines, que cette Princesse fut empoisonnée par ses domestiques. Alain se remaria, l'an 1093, avec Ermengarde, fille de Foulques le Réchin, et femme répudiée de Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, dont il eut deux fils et une fille: Conan, qui suit; Geofroi le Roux, qui finit ses jours à Jérusalem l'an 1116; et Agnès, dite Havoise dans la Chronique de S. Brieux, femme de Beaudouin VII, Comte de Flandre, dont elle fut ensuite séparée pour cause de parenté. Alain se croisa l'an 1096, et fit le voyage de la Terre-Sainte, où il passa cinq ans. Il fournit, l'an 1106, des troupes à Henri I, Roi d'Angleterre, pour achever la conquête de la Normandie. (*Henric. Huntind.*) Frappé, vers l'an 1112, d'une dangereuse maladie, il forma le dessein d'embrasser la vie religieuse, et l'exécuta en se retirant dans le Monastere de Rédon. Il y passa le reste de ses jours, et mourut le 13 Octobre 1119. Ermengarde renonça au monde à l'imitation de son mari, et se mit sous la conduite de Robert d'Arbrissel. Mais quoique retirée à Fontevraut, elle n'y embrassa pas la profession religieuse: il est même certain qu'elle rentra dans le monde; ce qui lui attira les reproches de Geofroi, Abbé de Vendôme. Elle y renonça de nouveau, l'an 1134, ou au commencement de l'année suivante, pour aller s'enfermer dans le Prieuré de Larrei-sous-Dijon, où elle reçut le voile des mains de S. Bernard, comme le témoigne Conan, son fils, dans une Charte du 28 Juin 1135. (Bouquet, T. XII, p. 566.) Elle n'y persévéra néanmoins pas; car nous la voyons assister, en 1146, à une Assemblée de Barons qui se tint à l'Abbaye de S. Sulpice en Bretagne. Elle mourut quelques mois après, et fut inhumée à l'Abbaye de Rédon. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, p. 99.) (*Voy.* Guillaume le Bâtard, *Duc de Normandie.*)

CONAN III, dit le Gros.

1112. Conan III, surnommé le Gros, fils d'Alain et d'Ermengarde, devient Duc de Bretagne par la retraite de son pere. Il prouva son zele pour les intérêts de la France, l'an 1124, en marchant au secours du Roi Louis le Gros contre l'Empereur, qui ne les attendit pas, et se retira honteusement. L'amour de la justice le porta, l'an 1126, à faire arrêter et enfermer dans la

BARONS DE FOUGERES.

Méen III, fils et successeur de Raoul I, ouvrit un asyle à Robert, Baron de Vitré, vaincu et poursuivi par Conan, Duc de Bretagne. Ce Prince l'engagea à violer l'hospitalité qu'il avoit accordée à Robert son parent; mais la fuite de ce dernier, qui se retira chez le Sire de Mayenne, épargna un crime à Méen. Le Duc de Bretagne récompensa l'attachement ou plutôt la trahison et la mauvaise foi de Méen par le don qu'il lui fit de Gahard et d'une partie de la forêt de Rennes. Méen termina sa carriere en 1138, sans laisser de postérité. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, p. 94.)

Henri I, frere puîné de Méen III, auquel il succéda, n'est guère connu que par ses donations faites aux Abbayes de Savigni, de Rillé et de S. Florent. Il introduisit des Chanoines réguliers dans l'Eglise collégiale de Fougeres, et se retira, en 1154, à l'Abbaye de Savigni, où il prit l'habit de Moine de Cîteaux, et mourut la même année. De son mariage avec Olive de Bretagne, fille du Comte Etienne et sœur d'Alain le Noir, Comte de Richemont, il avoit eu trois fils, Raoul, Frangal, et Guillaume, avec trois filles, Alix, mariée à Robert, Baron de Vitré, Anne alliée à Robert de Montfort, Seigneur de Hédé, et N., mariée à Robert Giffart. (*Pr. de l'Hist. de Bret.* T. I, pp. 579-580-583-585-605.)

Raoul II succéda, en 1154, à son pere Henri I, et s'intitula dans ses actes, Raoul, *par la grace de Dieu*, Baron de Fougeres. La possession de la Bretagne excita une violente division entre le Cte Eudon et Conan son beau-fils. Celui-ci demandoit à son beau-pere la jouissance du Duché comme héritier de Berthe, Duchesse de Bretagne, sa mere, à laquelle il appartenoit. Sur le refus d'Eudon, la guerre fut déclarée. Raoul embrassa le parti d'Eudon, et Conan défait se réfugia à la Cour d'Angleterre. Ce Prince repassa bientôt en Bretagne; et Raoul II, devenu alors le soutien de sa cause, poursuivit le Comte Eudon et le fit prisonnier. Celui-ci vint à bout de séduire son vain

tour de Nantes Olivier, Seigneur de Pont-Château, sur les plaintes qu'il recevoit de ses déprédations. Il punit de même quelques autres Seigneurs coupables de pareils crimes, ce qui excita un soulévement des Barons contre lui. On en vint aux armes, et il fut battu, suivant la Chronique de Nantes, dans un combat qu'ils lui livrerent. Ce Prince mourut le 17 Septembre 1148, âgé de 59 ans, après avoir désavoué publiquement Hoël, fils de MATHILDE, son épouse, fille naturelle de Henri I, Roi d'Angleterre. Il laissa de plus une fille, nommée Berthe, qu'il avoit mariée, vers l'an 1137, à Alain II, dit le Noir, Comte de Richemont, fils d'Etienne, Comte de Penthievre. Cette Princesse, devenue veuve d'Alain, épousa Eudes, Comte de Porhoet, qui suit.

EUDES, HOEL VI, ET GEOFROI I.

1148. EUDES, ou EUDON, Comte de Porhoet, fut reconnu Duc de Bretagne, par ceux de Rennes, après la mort de Conan, et HOEL le fut par ceux de Nantes et de Quimper. Les deux concurrens se livrent, l'an 1154, une bataille dans laquelle Eudes a l'avantage. L'an 1156, Hoël est chassé par les Nantois, qui se donnent à GEOFROI, frere de Henri II, Roi d'Angleterre. Geofroi mourut sans alliance le 27 Juillet de l'an 1158, et fut enterré dans la Cathédrale de Nantes.

CONAN IV, DIT LE PETIT.

1156. CONAN IV, surnommé LE PETIT, fils d'Alain, dit le Noir, Comte de Richemont, et de Berthe, fille du Duc Conan III, revient d'Angleterre, où il s'étoit retiré, s'empare de la ville de Rennes, dépouille Eudes, son beau-pere, et le fait prisonnier. Eudes, s'étant échappé de sa prison, se réfugie auprès de Louis VII, Roi de France. L'an 1158, après la mort de Geofroi, Conan se rend maître du Comté de Nantes, qui lui est enlevé, au mois de Septembre de la même année, par Henri II, Roi d'Angleterre. Il épouse, l'an 1160, MARGUERITE, sœur de Malcolme, Roi d'Ecosse. La Duchesse Berthe étant morte, Eudes revient en Bretagne, et prend le titre de Comte de Vannes et de Cornouaille, soit que par un Traité Conan lui eût cédé ces deux Comtés, soit qu'il s'en fût emparé de force. Il n'en demeura pas là : s'étant ligué avec Hervé, Vicomte de Léon, Guiomarch, son fils, et d'autres Seigneurs, il fit en leur compagnie des courses sur les terres du Duc, qu'ils ravagerent. Tout plia sous l'effort de leurs armes. Conan, pour se mettre en état de défense, appelle à son secours, l'an 1167, Henri II, Roi d'Angleterre; et pour mériter sa protection, non-seulement il fiance Constance, sa fille, âgée pour lors de cinq ans, avec Geofroi, fils de ce Monarque, qui n'en avoit que huit; mais il a la bassesse, quelque tems après, de lui abandonner la Souveraineté de la Bretagne, ne se réservant que le Comté de Guincamp. Tel fut le prix de la conquête que Henri fit pour lui du château de Fougeres, dont le Seigneur étoit l'un des Confédérés. (Voyez *les Seigneurs de Fougeres*.) Henri étoit à peine sorti de Bretagne, que la Ligue se renouvella. Ce Monarque avoit en ôtage Alix, fille d'Eudes, sa cousine germaine, Henri et Berthe, mere d'Alix, étant enfans des deux sœurs. Sans respecter ni le droit des gens, ni la liaison du sang, ni la religion, Henri se venge du pere en ravissant l'honneur à la fille. Eudes fait à ce sujet retentir la Bretagne de ses plaintes. Un grand nombre de Seigneurs en sont émus et jurent de s'unir à lui pour tirer une vengeance éclatante d'un outrage aussi criant. Henri les prévient avant qu'ils soient préparés à la guerre, et enleve rapidement à Eudes le Comté de Vannes avec la moitié de celui de Cornouaille. Il triomphe également des autres Confédérés, et fait couronner à Rennes, l'an 1169, son fils Geofroi, Duc de Bretagne. (*Robertus de Monte, Gervasii Chron.*) Conan IV ne survécut pas long-tems à cet événement qui achevoit de le déshonorer. Il mourut le 20 Février 1171, n'étant plus alors considéré que comme simple Comte de Richemont et de Guincamp. Il fut inhumé à l'Abbaye de Bégar, au diocèse de Tréguier. Constance, dont on vient de parler, fut l'unique fruit de son mariage. Une tante de cette Princesse, sœur de son pere et nommée comme elle, ayant été destinée par sa mere au Roi d'Ecosse, avoit refusé sa main dans l'espérance d'obtenir celle du Roi de France, Louis le Jeune. On voit en effet qu'elle la sollicita par la lettre suivante, rapportée par Duchêne (T. IV, p. 725), et dont la date appartient à l'an 1160, avant le mariage de Louis avec Alix de Champagne. » Je ne puis, dit la Princesse bretonne, » laisser ignorer à votre Excellence (*Dignitati vestræ*) » qu'elle occupe depuis long-tems mon esprit, et que » d'un grand nombre de présens que l'amour a porté » divers Princes à m'offrir, je n'en ai jamais voulu recevoir aucun. Mais je fais une exception en votre faveur; et si, touché de l'amour extrême que je vous » porte, vous voulez bien m'envoyer quelque gage de » votre retour (*aliquod amoris insigne*), soit anneau, » soit quelque autre présent, j'en ferai plus d'estime » que de la chose la plus précieuse du monde. Je vous » rends graces du bon accueil que vous avez fait à celui » que je vous avois envoyé. S'il y a dans ce pays quelque chose qui puisse vous faire plaisir, oiseaux de » proie, chiens, chevaux, ou quelque autre chose que » ce soit, je vous prie de me le faire savoir par le porteur; je vous l'enverrai avec toute la joie que peut » avoir à vous obliger une personne qui préféreroit à » l'honneur, qui n'a dépendu que d'elle, d'être Reine » d'Ecosse (en épousant le Roi Malcolme IV), celui » d'être alliée au dernier des vôtres, si la fortune ne » veut pas à mon égard pousser plus loin ses faveurs. » Vous verrez, aussitôt que mon frere Conan sera revenu d'Angleterre, qu'il n'y a rien de plus vrai que » ce que je vous dis. J'irai à S. Denis en dévotion et » pour jouir du bonheur de votre présence. Ayez soin » de votre santé si la mienne vous est chere». Des raisons d'Etat, ou quelque motif inconnu, empêcherent le Monarque françois de répondre aux vœux de Cons-

BARONS DE FOUGERES.

queur, qui, au lieu de le livrer à Conan, son nouvel allié, lui facilita les moyens de se retirer à la Cour de France, et rentra dans son parti. Raoul se saisit en conséquence de Dol et de Combourg en 1162, et les fortifia. Mais Conan ayant intéressé à son sort la Reine d'Angleterre, Eléonore d'Aquitaine, en avoit obtenu la promesse d'un secours. En vain Raoul se croise pour la Terre-Sainte en 1163, pour se mettre sous la protection de l'Eglise. Henri II, Roi d'Angleterre, descend en Bretagne l'année suivante; et au lieu de partir pour la Croisade, Raoul ne s'occupe plus que du soin de défendre Fougeres. Henri II en forme le siége. Il fut long et meurtrier, prouva le courage et l'habileté de Raoul, et cependant la ville et le château furent pris, pillés et rasés en 1166. Cette destruction pouvoit suffire à exciter le ressentiment de Raoul: mais un nouveau motif l'anima encore à la vengeance. Constance, fille unique de Conan et héritiere de la Bretagne, venoit de la faire passer sous le joug des Anglois en épousant Geofroi, fils de Henri II. Un étranger, appellé à la succession de la Bretagne, et préféré aux Princes de la Maison souveraine de ce Duché, de laquelle descendoit le belliqueux Raoul, lui fournissoit assez de prétextes plausibles pour former une ligue de Seigneurs opposés au parti anglois. Raoul y réussit, se présente devant S. James et le Tilleul, défendus par des Brabançons amenés par Henri II, enleve ces places, les livre au pillage et les fait brûler. Il releve les ruines de Fougeres, et fait construire, en 1173, dans la forêt voisine, de vastes souterrains pour y renfermer les femmes, les vieillards, les enfans, ses richesses et celles de ses sujets, et les dérober ainsi à ses ennemis. Ces souterrains se voient encore dans la forêt de Fougeres et se nomment les Celliers de Landan. Tant de précautions pour opposer une vigoureuse défense devinrent inutiles. Le convoi qui devoit peupler et habiter ces souterrains s'acheminoit pour s'y rendre, lorsque les Anglois parurent et le pillerent. En vain Raoul accourt pour le défendre. Les Anglois, satisfaits d'avoir ainsi rompu ses mesures, s'enfuirent. N'ayant pu les joindre,

tance de Bretagne, et déterminerent son choix pour la Princesse de Champagne. Au reste, dans la traduction que nous donnons de cette singuliere lettre, nous nous sommes écartés de celle qu'en a donnée l'Historien moderne de Bretagne, parcequ'elle ne nous a point paru assez littérale. La Princesse Constance épousa depuis Alain III, Vicomte de Rohan. (*Voy.* Raoul II, *Baron de Fougeres.*)

GEOFROI II.

1171. Geofroi II, fils de Henri II, Roi d'Angleterre, né le 23 Septembre 1158, est universellement reconnu Duc de Bretagne, quoiqu'il n'eût pas encore épousé Constance, fille et héritiere de Conan IV. Il fit preuve de valeur, l'an 1179, contre Guiomarch, Vicomte de Léon, qui, à l'assassinat qu'il avoit commis, l'an 1171, sur la personne d'Hamon, son frere, Evêque de Léon, joignoit des brigandages qu'il ne cessoit d'exercer avec ses fils dans le pays. Geofroi le poursuivit si vivement, qu'il le réduisit à deux paroisses, dont il ne lui laissa même la jouissance que jusqu'à Noël suivant, terme auquel il se proposoit de partir avec sa femme pour la Terre-Sainte. Mais Guiomarch mourut, suivant D. Morice, au mois de Septembre de la même année 1179. Le mariage de Geofroi avec Constance fut enfin célébré, l'an 1181, au retour d'une expédition qu'il avoit faite avec ses deux freres pour la défense du Roi Philippe-Auguste contre le Duc de Bourgogne, les Comtes de Sancerre et de Flandre, et la Comtesse de Champagne. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I. p. 114.) Peu de tems après, il marche avec ses freres au secours du même Monarque dans la guerre qu'il avoit avec le Roi, leur pere. La paix ayant été faite, l'an 1182, entre ce dernier et ses enfans, Geofroi, par son ordre, se soumit à rendre hommage de son Duché au Prince Henri, dit au Court-Mantel, son frere aîné. Ce dernier étant mort l'an 1183, Geofroi, qui avoit pris part à sa derniere révolte, continuoit de faire la guerre en Aquitaine. Pour le contraindre à quitter ce pays, son pere fait passer en Bretagne des troupes, qui font le siége de la tour de Rennes, qu'elles réduisent en cendres, et rebâtissent aussitôt. Mais Geofroi ne les laissa pas tranquilles dans ce poste. Etant revenu promptement en Bretagne, il les assiége à son tour et les oblige de se rendre à discrétion. L'Abbaye de S. George et une partie de la ville furent la proie des flammes dans ce second siége. Geofroi traita de même la ville et le château de Becherel, pour se venger de Roland de Dinan, Seigneur de ces lieux, qui s'étoit déclaré contre lui. S'étant réconcilié avec son pere, l'an 1184, il le suit en Angleterre. (*Ibid.*)

En Bretagne, de tems immémorial, les Baronies et Chevaleries se partageoient entre tous les mâles de la même Maison. Geofroi, l'an 1185, tient une assise, appellée l'*assise du Comte Geofroi*, dans laquelle il regle, du consentement des Barons, qu'elles appartiendront désormais en entier aux aînés, lesquels seront tenus seulement de faire une provision sortable à leurs cadets. L'assise laissa néanmoins au pouvoir des aînés, quand il y auroit dans la succession plusieurs terres, outre les Baronies et les Chevaleries, de donner quelques unes de ces terres aux puînés au lieu d'une provision.

La Bretagne, après de fréquentes altercations de ses principaux Seigneurs avec Geofroi, subjuguée et pacifiée par ce Prince, ne remplissoit pas l'étendue de son ambition. Il convoitoit encore l'Anjou. En ayant fait la demande au Roi son pere, il essuya un refus qui lui fit prendre la résolution de se rendre maître de cette province par la voie des armes. Dans ce dessein, il va trouver, au commencement de l'an 1186, le Roi Philippe-Auguste à Paris afin d'en obtenir du secours. Le Monarque, ravi de le voir de nouveau brouillé avec son pere, le reçut avec toutes les marques de joie, d'estime et de cordialité. Aucun des plaisirs qui peuvent flatter un jeune Prince ne fut oublié pour lui. Le plus bruyant fut un tournoi dans lequel, ayant voulu s'exercer, il fut renversé par terre et foulé aux pieds des chevaux. Il mourut peu de jours après de cet accident, le 19 Août 1186, à l'âge de vingt-huit ans. Son corps fut inhumé, par ordre du Roi, dans la Cathédrale de Paris, et ce fut le premier qu'on y enterra. (Martenne, *Ampliss. Coll.* T. V, col. 811.) Constance sa femme, dont il laissoit une fille, Eléonore, étoit enceinte lorsqu'il mourut, et accoucha, le 30 Avril 1187, d'un fils qui fut nommé Artur. Elle épousa la même année Ranulphe, Comte de Chester. Mais les Bretons le chasserent après la mort du Roi Henri II, son protecteur, arrivée l'an 1189. Constance le regretta peu; et dans la suite, prétendant que son mariage avec Ranulphe étoit nul, elle épousa, l'an 1199, Gui de Thouars, dont elle eut deux filles, Alix et Catherine. La Chronique de S. Martin de Tours dit de Geofroi qu'il étoit beau de visage, habile au métier de la guerre, et si libéral que, lorsque l'on retenoit dans ses arsenaux, faute de paiement, les armes que ses Chevaliers y avoient commandées, il les payoit lui-même sans qu'ils l'en priassent, et les leur faisoit remettre. Mais ses fréquentes révoltes contre son pere ont imprimé à sa mémoire une tache que ses bonnes qualités n'ont pu effacer.

ARTUR I ET CONSTANCE.

1196. Artur, fils posthume de Geofroi et de Constance, né, comme on l'a dit, le 30 Avril de l'an 1187, est reconnu Comte de Bretagne dans une Assemblée des Etats, tenue à Rennes l'an 1196. Richard, Roi d'Angleterre, piqué de cette démarche, fait arrêter Constance par Ranulphe, son second mari, et la fait conduire au château de S. Jacques de Beuvron, où elle resta prisonniere. Les Seigneurs bretons députent à Richard pour se plaindre de cette conduite. Le Monarque, loin de les satisfaire, envoie des troupes en Bretagne pour y faire le dégât. Il arrive lui-même l'année suivante sur les lieux, et y met tout à feu et à

BARONS DE FOUGERES.

Raoul marche sur Dol et Combourg, leur reprend ces deux villes, entre en campagne, et livre une bataille où il perd presque tous les Seigneurs ligués avec lui. Il n'a, pour échapper lui-même, que le tems de se jetter dans Dol où il est investi. Henri II accourt de Rouen, met le siége devant Dol et force Raoul à se rendre prisonnier avec toute sa garnison. Afin d'obtenir son élargissement, Raoul donne pour ôtages ses deux fils, Guillaume et Juhel, à Henri II; mais, toujours son irréconciliable ennemi, il n'use de sa liberté que pour continuer la guerre. Henri lui donne enfin la paix, et lui rend ses enfans. Alors Raoul assiste, en 1185, à l'assise du Comte Geofroi, et est nommé Sénéchal de Bretagne. C'étoit la premiere dignité de ce pays, et Raoul la méritoit par sa haute naissance et sa rare valeur.

Henri II meurt. Richard son fils lui succede au trône d'Angleterre, et veut, après la mort du Comte Geofroi, son frere, obtenir la tutele et la garde de son neveu Artur, Duc de Bretagne. Les Etats de la province s'y opposent; et Raoul, pour seconder leur opposition, forme une nouvelle ligue qui fait échouer, en 1189, tous les projets de Richard. Raoul part l'année suivante pour la Croisade, et meurt en 1196 dans cette expédition. Il avoit, de ses deux mariages successifs, avec N. Giffard et Jeanne de Dol, quatre fils, Geofroi, Juhel, Guillaume, Henri : et quatre filles; Mabille, mariée à Alain IV, Vicomte de Rohan; Constance, mariée à Hugues, Comte de Chester; Marguerite, alliée à Galeran, Comte de Meulan; et N., mariée à Payen, Seigneur de S. Brice. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, pp. 102-103-106-111-117-120-125, et *pr.* T. I, pp. 588-606-623-627-631-635-643-650.)

Geofroi I se montra, comme son pere Raoul II, aussi attaché aux intérêts de son pays que l'ennemi des Anglois qui vouloient l'envahir. Devenu par son mariage avec Mathilde, fille aînée et principale héritiere du Comte de Porhoet, issu, comme Geofroi,

sang. Ce fut dans la semaine sainte qu'il exerça les plus horribles ravages. Les Barons ayant assemblé leurs forces, marchent contre Richard, et le mettent en déroute près de Carhais. Sûrs qu'il n'en demeurera point là, ils soustraient le jeune Artur à sa fureur, et l'envoient à la Cour de Philippe-Auguste. Bientôt la Bretagne est de nouveau dévastée par les Brabançons que Richard y avoit fait venir. Les Bretons en portent leurs plaintes, mais vainement, au Roi de France; il reste dans l'inaction. Artur, alors bien conseillé, traite, par ses Députés, avec le Roi son oncle, et procure la liberté de la Comtesse, ou Duchesse, sa mere. Richard, l'an 1198, gagne les Seigneurs bretons et les met dans son parti. Artur, à cette nouvelle, quitte furtivement la France, et va trouver le Roi son oncle. Richard meurt le 6 Avril de l'année suivante, et Jean, son frere, s'empare du trône d'Angleterre au préjudice d'Artur, le légitime héritier par le droit de représentation, comme fils de Geofroi, 2^e^ fils de Henri II. Les Tourangeaux, les Angevins, les Manseaux, se déclarent pour Artur, qui fait son entrée solemnelle le lendemain de Pâque de cette année dans la ville d'Angers, au milieu des applaudissemens. Constance s'étant remariée dans ces entrefaites avec Gui de Thouars, remet son fils entre les mains du Roi de France. Artur rend à ce Prince hommage-lige de la Bretagne, du Poitou, de la Touraine, de l'Anjou, et du Maine. Cet acte de soumission ne peut néanmoins attacher Philippe-Auguste à ses intérêts. Il oblige Artur, l'an 1200, à faire hommage de la Bretagne au Roi Jean. Constance ayant fini ses jours sur la fin de l'an 1201, Artur aussitôt se rend en Bretagne, fait son entrée à Rennes et y reçoit solemnellement la couronne ducale. Les Rois de France et d'Angleterre s'étant brouillés l'année suivante, Artur va joindre le premier au siége de Gournai en Normandie. Philippe lui fournit deux cens hommes d'armes, et l'envoya faire la guerre en Poitou. Plusieurs Barons viennent se ranger sous sa banniere. Il attaque Mirebeau, où la Reine Eléonore, son aïeule, s'étoit renfermée. Il prend la ville, mais le château lui résiste. Le Roi Jean survient lorsqu'on l'attendoit le moins. Artur est surpris dans son lit au milieu de la nuit du 31 Juillet au 1 Août, fait prisonnier avec presque tous les siens, et conduit à Falaise. Le Roi, son oncle, l'étant venu trouver dans le château de cette ville, où il étoit enfermé, n'oublie rien pour l'engager à rompre avec le Roi de France et à se désister de ses prétentions. Artur, si l'on en croit Matthieu Paris, répondit à ce Prince qu'il ne renonceroit jamais aux droits que sa naissance lui donnoit sur l'Anjou, la Touraine, le Maine, la Guienne et l'Angleterre. De Falaise Jean le fait conduire à la tour de Rouen. Ce fut au pied ou peu loin de cette tour que le Roi, son oncle, l'égorgea de ses propres mains dans un bateau sur la Seine, le Jeudi-Saint, 3 Avril 1203 (N. S.), puis le fit jetter dans la riviere, où il fut pêché le lendemain, et ensuite inhumé secrètement au Prieuré de Notre-Dame du Pré, aujourd'hui Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. (*Guil. Brit. apud Duchêne*, T. V, p. 167; *Annal. Marg. Henr. Krygt.* p. 2414; *Matth. Paris ad an.* 1207.) Les Barons et les Evêques de Bretagne, indignés de cet attentat, s'assemblent à Vannes et députent au Roi Philippe Gui de Thouars, qui avoit pris le titre de Duc de Bretagne, pour lui porter leurs plaintes touchant le meurtre d'Artur. L'an 1206, Philippe, craignant que le Roi Jean, qui avoit en sa puissance Eléonore, fille d'Artur, ne vînt à s'emparer de la Bretagne, voulut le prévenir. S'étant présenté devant Nantes, les portes lui en furent ouvertes par ordre de Gui de Thouars, qui n'osa lui résister, quoiqu'il eût formé de mauvais desseins contre ce Prince. Philippe fut alors reconnu pour Seigneur par les Bretons pendant la minorité de leur Princesse, et Gui de Thouars ne fut plus regardé que comme Régent, en attendant qu'Alix, sa fille aînée, fût en état de gouverner. Il mourut, le 13 Avril 1213, à Chemillé, et fut inhumé à Ville-Neuve auprès de Constance son épouse, laissant de son mariage une seconde fille, Catherine, qui épousa, l'an 1212, André de Vitré. A l'égard d'Eléonore, fille d'Artur, elle finit ses jours, l'an 1241, dans le château de Brissol, où le Roi Jean, son oncle, l'avoit fait enfermer, et fut enterrée, comme elle l'avoit desiré, dans l'Abbaye des Religieuses d'Ambresburi. Sa mort calma les inquiétudes du Duc de Bretagne; Jean I, régnant alors, qui craignoit toujours qu'Eléonore ne fût mariée à quelque Prince qui voulût faire valoir ses droits. Comme elle étoit l'aînée de la Duchesse Alix, ses droits étoient incontestables sur la Bretagne. (Morice, T. I, p. 174.)

PIERRE MAUCLERC,

TIGE DES DERNIERS DUCS DE BRETAGNE.

1213. PIERRE (surnommé MAUCLERC, parce qu'ayant été destiné à la Cléricature il avoit embrassé le parti des armes, ou, selon d'autres, parce que, de concert avec Henri, Duc de Bourgogne, il avoit travaillé à diminuer la Jurisdiction ecclésiastique), fils de Robert II, Comte de Dreux, qui étoit petit-fils de Louis le Gros, Roi de France, fut choisi par Philippe-Auguste, l'an 1212, pour épouser ALIX, fille aînée de Gui de Thouars et de la Duchesse Constance. Avant le mariage, Philippe exigea de Pierre qu'il lui feroit *hommage-lige*, et qu'il recevroit les hommages des Bretons, avec cette clause: *Sauf la fidélité due au Roi de France, notre Sire.* Pierre fit cet hommage le 27 Janvier 1213, et fut dès lors regardé comme Duc de Bretagne. Outre ce Duché, sa femme lui apporta le Comté de Richemont en Angleterre. Il avoit de son côté les Seigneuries de Fere en Tardenois, de Longjumeau, de Brie-Comte-Robert, de Pontarci et de Chailli. Ce Prince étoit le plus spirituel et le plus habile de son tems, mais il avoit plus de penchant au mal qu'au bien; et dans ce qu'il avoit de bon, il se glissoit toujours quelque vice qui en effaçoit le mérite. Inquiet et turbulent,

BARONS DE FOUGERES.

des Princes de Bretagne, l'un des plus riches et des plus puissans Seigneurs du Duché, il marcha contre les Cottereaux, troupes de brigands à la solde de Richard, Roi d'Angleterre, qui désoloient la province, et les défit. Richard se vit forcé de consentir à la paix en 1197. Le jeune Artur, Duc de Bretagne, sortit alors du château de Brest, où les Seigneurs bretons le retenoient dans la crainte qu'il ne tombât dans les mains des Anglois, qui, ayant ci-devant enlevé la Duchesse Constance, sa mere, n'avoient plus que ce seul obstacle à lever pour s'emparer de la Bretagne. Jean-sans-Terre, en succédant à Richard, suivit tous ses projets, et parvint enfin à s'emparer du Duc Artur, qu'il fit assassiner. Après cet attentat, ne pouvant pardonner à Geofroi I d'avoir si long-tems conservé la vie du Duc Artur en s'opposant aux projets sanguinaires que les Rois d'Angleterre n'avoient cessé de méditer contre lui, et connoissant les liaisons que Geofroi entretenoit avec la Cour de France, il entra en armes sur les terres de la Baronie de Fougeres. Jean-sans-Terre y trouva une résistance qu'il n'attendoit pas. En effet, Geofroi avoit hérité des talens militaires de Raoul II, et Guillaume de Fougeres, son oncle, que depuis il envoya à la tête de ses troupes, en 1205, aider le Roi de France au siége de Loches. Guillaume s'étant réuni à son neveu Geofroi, les troupes de Jean-sans-Terre se retirerent après avoir ravagé en brigands les environs de Fougeres qu'elles craignirent d'attaquer. Geofroi mourut en 1222, laissant un fils Raoul, qui suit, et une fille, mariée à Foulques Paynel. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, pp. 122-131-134, et *pr.* T. I, pp. 797-798-810-819.)

RAOUL III s'unit au Duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, et défit le parti des Seigneurs bretons ligués contre leur Prince en 1222. Mais le Duc Pierre, quoiqu'issu de la Maison royale de France, ayant, en 1229, appellé les Anglois en Bretagne, et ayant été condamné pour ce crime de félonie, par le Roi et la Cour des Pairs, à perdre son Duché, Raoul III, à l'exemple de ses aïeux, l'éternel

turbulent, il eut presque toujours les armes à la main, et les employa tour à tour contre les ennemis de l'Etat, contre ses sujets, contre son Roi, et contre les Infideles. Son premier adversaire fut Jean-sans-Terre, Roi d'Angleterre. Ce Monarque, ayant débarqué, l'an 1214, à la Rochelle avec une puissante armée, traverse le Poitou, passe la Loire, se rend maître d'Angers, et vient se présenter devant Nantes, que le Duc étoit occupé pour lors à fortifier. Le Duc, après avoir considéré le nombre et la disposition des ennemis, marche à eux en bon ordre, et les charge avec tant de vigueur, qu'il les oblige à prendre la fuite. Content de cet avantage, il ramene ses troupes, et rentre dans la ville. Robert, son frere, moins prudent que lui, se laisse emporter à son courage, poursuit les fuyards l'épée à la main, et en tue un grand nombre; mais, s'étant trop avancé, il est pris par les ennemis avec dix Chevaliers. Ce fut tout l'avantage que les Anglois remporterent de l'attaque de cette ville.

Pierre Mauclerc, résolu de régner sur la Bretagne avec une autorité absolue, entreprit d'abattre également la puissance du Clergé et celle de la Noblesse de ses Etats. Il commença par le Clergé, dont il attaqua la jurisdiction et les priviléges. La résistance qu'il trouva dans les Evêques ne servit qu'à l'irriter. Celui de Nantes, qui étoit le moins disposé à céder, éprouva les plus grandes marques de son courroux. Ce fut en vain que ce Prélat fulmina contre lui, l'an 1217, une Sentence d'excommunication, confirmée par l'Archevêque de Tours: le Duc sut la faire lever par le Pape à des conditions qu'il se mit peu en peine de remplir.

L'an 1221, on vit éclater la division dont le Duc avoit jetté les semences parmi la Noblesse. Les Vicomtes de Léon, qu'il avoit chassés de leurs terres sous prétexte qu'ils empiétoient sur ses droits, formerent une ligue considérable pour se défendre. Le Duc trouve moyen d'en détacher le Vicomte de Rohan avec ses vassaux, qui étoient en très grand nombre. Il se réconcilie avec l'Evêque de Nantes, et rassemble une grande armée, avec laquelle il va chercher les ennemis, occupés à faire le siége de Château-Briant. Leur ayant livré bataille le 3 Mars 1222, il en met une partie en fuite, et taille en pieces le reste. Les Vicomtes de Léon ne furent point découragés par cette victoire, et continuerent la guerre avec le Duc pendant quelque tems.

L'an 1223, Pierre Mauclerc jette les fondemens de la ville et du Château de S. Aubin-du-Cormier. Il prend la croix, l'an 1226, et va joindre l'armée que le Roi Louis VIII avoit assemblée à Bourges pour faire la guerre aux Albigeois. Ce Monarque étant mort dans cette expédition le 29 Octobre de la même année, Pierre Mauclerc cabale avec plusieurs Princes contre la Reine Blanche, Régente du Royaume. Ce Prince et le Comte de la Marche, abandonnés de leurs partisans, sont contraints, l'an 1227, de venir faire hommage au Roi dans le château de Vendôme. De retour en Bretagne, le Duc recommence à persécuter le Clergé. Les Evêques l'ayant excommunié, il saisit leur temporel, et en chasse trois de leurs Siéges. Etant entré, l'an 1228, dans une nouvelle ligue contre la Régente, il entreprend d'enlever le Roi sur la route d'Orléans; mais son dessein est découvert, et le coup est manqué. (Voy. *les Rois de France.*) Craignant les suites de cet attentat, il va se jetter aux pieds du Roi et lui demande pardon. Le Roi lui fait grace, et ne le rend pas plus soumis. Résolus de se venger du Comte de Champagne qui les avoit trahis, le Duc et ses confédérés entrent l'année suivante dans la Champagne qu'ils dévastent. Le Roi marche contre eux, les oblige d'évacuer le pays, et les poursuit jusqu'au fond du Tonnerrois. (Voy. *les Comtes de Champagne.*) Le Duc alors a recours au Roi d'Angleterre, et l'excite à faire une descente en France. Il arrive lui-même le 9 Octobre à Portsmouth, et y fait hommage au Roi Henri III. S. Louis tient, l'an 1230, une Assemblée des Pairs et des Barons, dans laquelle il fait déclarer Pierre de Dreux coupable de félonie, et par là déchu du Duché de Bretagne. La même année, le Roi d'Angleterre ayant débarqué, le 3 Mai, avec une armée formidable à S. Malo, le Duc lui livre ses meilleures places, et oblige une partie de ses Barons à lui faire hommage. Mais plusieurs ne voulurent jamais y consentir, et fortifierent leurs châteaux, dans la résolution de s'opposer de toutes leurs forces aux Anglois. Le Roi S. Louis s'acheminoit cependant vers la Bretagne; après avoir enlevé au Duc Bellême, dont il lui avoit laissé la garde, il vient faire le siége d'Ancenis. Henri III, n'osant se mesurer avec le Monarque françois, se rembarque, l'an 1231, avec la meilleure partie de ses troupes, et bientôt après on conclut une treve de trois ans entre le Roi de France, le Roi d'Angleterre, et le Duc de Bretagne. Ce Traité ne garantit pas ce dernier de nouveaux troubles dans ses Etats. L'an 1232, les Barons de Bretagne, soulevés par Amauri de Craon, Sénéchal d'Anjou, prennent les armes contre le Duc, qui marche en diligence à leur rencontre. Il bat leur armée le 3 Mars, et fait un grand nombre de prisonniers. C'est tout ce que nous apprend sur cette guerre intestine la Chronique manuscrite de Bretagne; mais la suite fait voir que les esprits demeurerent également irrités de part et d'autre.

La treve dont on vient de parler étant expirée l'an 1234, Pierre Mauclerc repasse en Angleterre pour solliciter de nouveaux secours. N'ayant pu rien obtenir, et se voyant pressé, d'un côté, par le Roi de France, prêt à l'écraser, de l'autre, abandonné de ses Barons, il prend le parti de venir s'humilier devant le Monarque à Paris. L'accueil que lui fit S. Louis fut terrible, si l'on s'en rapporte à Matthieu Paris. Le voyant à ses pieds la corde au cou, » Mauvais traître, lui dit-il, encore que tu aies » mérité une mort infâme, cependant je te pardonne » en considération de la noblesse de ton sang: mais je » ne laisserai la Bretagne à ton fils que pour sa vie seulement, et je veux qu'après sa mort les Rois de France » soient les maîtres de la terre ». L'Historien au reste ne garantit pas le fait, et déclare qu'il ne le rapporte que

BARONS DE FOUGERES.

ennemi des Anglois, quitta le parti du Duc Pierre, et rendit hommage, en 1230, au Roi de France, Louis IX. Le Duc Pierre, irrité de cette défection, forme cette même année le siége de Fougeres, et prend cette ville, que les troupes du Roi de France lui enleverent sur le champ pour la rendre à Raoul III. Par deux actes successifs de 1237 et 1239, Jean le Roux, Duc de Bretagne, exempte la Baronie de Fougeres des droits de bail et de rachat auxquels étoit soumise toute la province, donne à Raoul toute autorité sur les Juifs établis dans ses terres, permet qu'il fortifie Marcillé, et lui promet prompte justice contre ses co-héritiers dans la succession des Comtes de Porhoet (tige originaire de la Maison de Rohan actuelle). Raoul s'engage alors à lui rendre hommage dès que le Roi de France le lui aura permis. Cette permission lui ayant été donnée, Raoul rentre sous l'obéissance des Ducs de Bretagne. Le Roi de France, méditant de nouvelles Croisades et voulant pendant son absence assurer la paix intérieure de ses Etats, exige, en 1239, un acte par lequel le Duc de Bretagne s'engage à ne lui faire la guerre pendant sa vie ni directement ni indirectement, et veut que Raoul III soit le garant de ce Traité. Dans le cas où le Duc de Bretagne y auroit manqué, il étoit stipulé que Raoul ne reconnoîtroit d'autre Suzerain de ses terres que le Roi de France. Raoul meurt en 1256, laissant de son mariage avec Isabelle de Craon une fille unique, Jeanne. (Morice, *Hist. de Bret.* T. I, pp. 150-151-160-163-166-167-170-173-174, et T. II, pp. 869-872-881-890-891-901-906-907-910-911-912-914-916-917.)

Jeanne, fille et héritiere de Raoul III, avoit épousé, l'an 1253, Hugues XII de Lusignan, Comte de la Marche et d'Angoulême. Elle mourut en 1269, et laissa deux fils, Hugues et Gui, avec quatre filles: Yolande, dont il sera parlé ci-après; Marie, qui épousa Etienne II, Comte de Sancerre; Isabelle, mariée à Hélie Rudel, Sire de Pons; et N. (Morice, *pr.* T. I, p. 968.)

Hugues XIII de Lusignan succéda à sa mere Jeanne de Fougeres,

d'après un ouï-dire. Ce qui est certain, c'est que Pierre Mauclerc se soumit à tout ce que le Roi et la Reine sa mere voudroient ordonner; qu'il promit de les servir envers et contre tous; que, pour sûreté de sa parole, il remit entre les mains du Roi, pour trois ans, les châteaux de S. Aubin, de Châteauceaux et de Mareuil; qu'il s'engagea de plus, dès que son fils seroit majeur, d'aller servir cinq ans à ses frais en Palestine; et qu'enfin il s'obligea de rétablir la Noblesse bretonne dans tous ses privilèges. Pierre Mauclerc tint parole; et dès que le Traité fut conclu, il envoya déclarer au Roi d'Angleterre qu'il renonçoit à l'hommage qu'il lui avoit fait pendant sa révolte. L'Anglois se vengea par la saisie du Comté de Richemont et des autres terres que le Prince breton possédoit dans les Etats d'outre-mer. Celui-ci ne laissa pas ce traitement impuni. Ayant équipé quelques vaisseaux, il se mit à courir la mer, troubla par-tout le commerce des Anglois, et pilla tous ceux qu'il put joindre. Enfin, l'an 1237, Pierre remit son Duché à Jean, son fils aîné, et ne se qualifia plus depuis que Pierre de Braine, *Chevalier*. N'ayant alors plus rien à faire en France, il se croisa, comme il l'avoit promis, pour la Terre-Sainte avec plusieurs Princes et Seigneurs françois, dont il fut nommé le Chef par le Pape Grégoire IX, et partit, l'an 1239, pour Lyon, où ils devoient se rassembler. Mais ils reçurent en cette ville un contre-ordre du Pape, qui leur enjoignoit de s'en retourner. Pierre, et la plupart d'entre eux, n'en continuerent pas moins leur route; mais elle fut si lente, qu'ils ne s'embarquerent à Marseille qu'au mois d'Août de l'année suivante. Plusieurs néanmoins avoient pris les devants pour aller les attendre en Sicile. Enfin tous les Croisés se réunirent à la ville d'Acre dans le mois de Janvier 1240. Ayant résolu de faire le siége de Damas, ils allerent camper à Jaffa, où ils s'arrêterent quelque tems. Pendant qu'ils y séjournoient, Pierre Mauclerc enleva un convoi considérable des Infideles, destiné pour Damas, et passa au fil de l'épée la troupe qui l'escortoit. Cette action, qui le couvrit de gloire, excita l'émulation des autres Croisés. Ils se mirent en marche, contre la défense du Roi de Navarre, pour aller surprendre les Turcs, et furent eux-mêmes surpris par la garnison de Gaza, laquelle, étant tombée sur eux, en tua plusieurs, parmi lesquels se trouva le Comte de Bar, et en fit un plus grand nombre prisonniers. Pierre Mauclerc obtint leur délivrance au moyen d'une treve qu'il conclut en 1241 avec les Infideles; après quoi il s'embarqua, au mois d'Avril, pour revenir en France. Il se croisa de nouveau, l'an 1248, et accompagna S. Louis dans son expédition d'Egypte. Son avis en débarquant en ce pays étoit que l'on assiégeât Alexandrie, et cet avis étoit sans contredit le meilleur: mais il ne fut pas suivi, et celui du Comte d'Artois, qui étoit pour aller droit au Caire, prévalut. (*Joinv. du L.* p. 39.) Pierre, ayant accompagné ce Prince à la malheureuse affaire de la Massoure, en réchappa non sans blessures, et retourna joindre le Roi. *A nous tout droit*, dit Joinville qui étoit resté avec le Roi, *vint le Conte Pierre de Bretaigne, qui venoit tout droit de vers la Massoure, et estoit navré d'une espée parmi le visage, si que le sanc li cheoit en la bouche. Sur un bas cheval bien fourni seoit; ses renes avoit getées sur l'arçon de sa selle, et les tenoit à ses deux mains, pour ce que sa gent qui estoient dariere, qui moult le pressoient, ne le getassens du pas. Bien sembloit que il les prisast pou; car quant il crachoit le sanc de sa bouche, il disoit: Voi pour le chief Dieu, avez-veu de ces ribaus?* (*Ibid.* p. 51.) Il fut pris quelque tems après avec le saint Roi le 5 Avril 1250, et emmené à Damiette. Ayant été remis en liberté après avoir payé sa rançon, le lendemain de l'Ascension, il partit aussitôt avec les Comtes de Flandre et de Soissons pour retourner en France. Mais il n'eut pas la satisfaction de revoir sa patrie, étant mort sur mer trois semaines après son départ, sur la fin de Mai, comme le marque D. Morice, et non le 22 Juin, comme le prétend l'Historien de Valois. Son corps fut rapporté en France, et inhumé, non à Ville-Neuve, près de Nantes, ainsi que le marque le P. Anselme, mais à S. Ived de Braine, où l'on voit encore sa tombe, avec son épitaphe rapportée par D. Martenne. (*Voy. Litt.* p. 27.) Il eut d'Alix, sa premiere femme, morte le 21 Octobre 1221, deux fils, Jean qui lui succéda, et Artur, mort jeune, avec une fille nommée Yolande, qu'il maria avec Hugues XI de Lusignan, fils aîné du Comte de la Marche. Pierre avoit épousé en secondes noces Marguerite de Montagu, veuve de Hugues, Vicomte de Thouars, dont il eut Olivier, dit de Braine, Seigneur de Montagu.

Ce Prince est le premier Duc de Bretagne qui ait fait mettre des armoiries à son écu. Elles consistoient dans un échiqueté tel que les portoit Robert de Dreux son pere, et dans un quartier d'hermines pour brisure.

JEAN I, dit LE ROUX.

1237. Jean, dit le Roux, né l'an 1217, fils aîné de Pierre Mauclerc et d'Alix, ayant atteint l'âge de vingt ans, est reconnu Duc de Bretagne par les Etats. S'étant rendu ensuite à Paris, il fait hommage-lige au Roi S. Louis, puis revient en Bretagne, et se fait couronner à Rennes dans le mois de Novembre 1237. Le nouveau Duc, après cette cérémonie, reçoit les hommages des Barons, et promet de maintenir leurs libertés; mais il refuse la même sûreté au Clergé. Ce Prince avoit épousé, l'année précédente (N. S.), au mois de Janvier, Blanche, fille de Thibaut IV, dit le Posthume, Comte de Champagne, et d'Agnès, sa seconde femme. Marchant sur les traces de son pere, il s'attira, comme lui, des excommunications; et, malgré sa fierté, il fut obligé, l'an 1256, d'aller à Rome pour se faire absoudre. Mais les conditions de son absolution le brouillerent avec ses Barons. (Morice.) L'an 1257, Jean cede les droits qu'il avoit par sa femme sur le Royaume de Navarre.

Le Roi d'Angleterre, Henri III, retenoit toujours le Comté de Richemont, qu'il avoit saisi sur Pierre Mau-

BARONS DE FOUGERES.

et mourut sans enfans en 1303. (Voy. *la Chronol. hist. des Comtes de la Marche*, p. 384 *de ce volume.*)

Gui, frere et héritier de Hugues XIII, s'étant allié avec les Anglois, fut condamné par la Cour des Pairs à la confiscation de ses biens en 1307. Le Roi de France à cette époque laissa la jouissance de la Baronie de Fougeres à Yolande, sœur de Gui. Yolande étant morte en 1314, le Duc de Bretagne se saisit de Fougeres. Philippe le Bel, Roi de France, le cita aussitôt à comparoître à sa Cour, et le Duc se hâta de restituer Fougeres, dont le Roi investit, en 1316, Charles de France son fils. (*Ibid.* p. 1328.) Ce Prince, devenu Roi de France, donne Fougeres, en 1320, à Philippe de France, Comte de Valois, lequel, en 1322, le cede à son fils Jean, qui, étant parvenu à la Couronne, le donna, en 1328, à son oncle Charles de France, Comte de Valois et d'Alençon. (*Ibid.* pp. 1350-1351-1353.) Ce Prince ayant eu de son mariage avec Marie d'Espagne quatre fils, Charles, Philippe, Pierre et Robert, les deux premiers posséderent successivement Fougeres depuis 1346 jusqu'en 1361; mais étant devenus, l'un Archevêque de Lyon, l'autre Cardinal, ils céderent leurs droits à leur frere Pierre, qui, étant mort en 1404, eut pour successeur son fils Jean II, Duc d'Alençon, qui mourut en 1415. Jean III, son fils, lui succéda: mais ayant été fait prisonnier à la bataille de Verneuil, pour payer sa rançon il vendit Fougeres à Jean V, Duc de Bretagne, qui réunit cette Baronie au Domaine du Duché. Les Ducs de Bretagne l'ont depuis possédée sans interruption jusqu'à la réunion de cette province à la Couronne. Fougeres par cette réunion s'est trouvé incorporé au Domaine du Roi, dont il n'a pas cessé de faire partie jusqu'à ce jour.

Le Roi François I donna cette Baronie, le 2 Février 1524, étant au camp devant Pavie, au Maréchal de Montejan, pour en jouir seulement durant sa vie et sous la clause de réversion à la Couronne, à la mort dudit Maréchal.

clerc. Le Duc Jean s'étoit flatté qu'en considération du mariage de son fils aîné, contracté, l'an 1259, avec la fille de ce Monarque, cette Seigneurie lui seroit rendue. Mais Henri se contenta d'en payer la valeur, et retint le fonds. Pressé néanmoins par les importunités de son gendre, il lui en céda enfin la propriété le 15 Juillet 1268, et lui permit d'en prendre le titre. S. Louis ayant entrepris, l'an 1270, une nouvelle Croisade, le Duc et la Duchesse de Bretagne, le Comte et la Comtesse de Richemont, leurs fils et bru, voulurent être de cette expédition. Arrivés en Afrique, ils y furent témoins de la mort du Roi de France, arrivée le 25 Août de la même année. La plus grande partie des Croisés s'étant alors déterminée à repasser en Europe, le Comte de Richemont fait voile vers la Syrie avec le Prince Edouard d'Angleterre, cinq cens Frisons et d'autres troupes, auxquelles vint se joindre sur la route le Roi de Chypre avec les siennes. Leur dessein étoit de forcer le fameux Bondochar à lever le siége de Ptolémaïde ou S. Jean d'Acre, auquel il s'obstinoit depuis long-tems. Cette expédition n'eut aucun succès. Le Prince Edouard partit de Palestine le 22 Septembre 1272, et ramena, comme on ne peut en douter, le Comte de Richemont avec lui.

Le Duc Jean le Roux eut de fréquentes altercations avec les Evêques de ses Etats au sujet de la Régale et de leurs droits temporels. Celui qui lui résista avec plus de force et de persévérance fut l'Evêque de Nantes, avec lequel il fit enfin une paix solide. Son caractere entreprenant le compromit aussi avec ses Barons. Il augmenta ses Domaines par l'acquisition qu'il fit, en 1276, du Comté de Léon. Il changea, la même année, le droit de bail pour les mineurs, qui leur étoit fort onéreux, en celui de rachat, et déclara que la succession des *Juveigneurs*, morts sans enfans, doit retourner aux aînés, nonobstant l'hommage fait au Suzerain. Ce Prince termina ses jours, le 8 Octobre 1286, à l'âge de soixante et dix ans, et fut inhumé à l'Abbaye de Prieres. La Duchesse son épouse étoit morte le 12 Août 1283, et avoit eu sa sépulture à l'Abbaye de la Joie, qu'elle avoit fondée. De leur mariage sortirent six fils: Jean, qui suit; Pierre, né l'an 1241, décédé le 19 Octobre 1268; et quatre autres fils, morts en bas âge: avec deux filles; Alix, ou Alpaïs, mariée en 1264 (N. S.) à Jean de Châtillon, Comte de Blois, morte, le 2 Août 1288, au retour d'un voyage à la Terre-Sainte; et Aliénor, décédée dans un âge tendre.

Le Duc Jean I quitta les armes de Dreux sur la fin de son régne, et prit les hermines, telles que les ont portées ses successeurs. (*Nouv. Tr. de Diplom.* T. IV, p. 180.)

JEAN II.

1286. Jean II (Comte de Richemont), fils aîné de Jean I et de Blanche de Champagne, né le 4 Janvier 1239 (N. S.), et veuf, depuis l'an 1275, de Béatrix d'Angleterre, fut le successeur du Duc son pere en 1286. Il avoit accompagné, l'année précédente, le Roi Philippe le Hardi dans son expédition d'Aragon; mais, l'an 1294, en qualité de Comte de Richemont, il prit le parti de l'Angleterre contre la France. Après avoir tenu ses *Osts* à Ploërmel le 19 Août, il s'embarqua dans le mois d'Octobre pour aller commander l'armée angloise en Gascogne. Il changea bientôt d'intérêts; et, l'année suivante, ayant reçu des Anglois plusieurs sujets de mécontentement, il quitta leur parti pour rentrer dans celui de la France. L'an 1297, il arrête le mariage de son petit-fils Jean, fils d'Artur, avec Isabeau, fille aînée de Charles de Valois, frere de Philippe le Bel, âgée seulement de trois ans. En considération de cette alliance, Jean II est créé Duc et Pair de France au mois de Septembre par le Roi Philippe le Bel. C'est le premier exemple qu'on ait de ces sortes de créations. La Bretagne n'avoit eu proprement jusqu'alors que des Comtes. Pierre Mauclerc est toujours appellé *Comes britannus* par les auteurs du tems, et Jean I, son fils, n'a point d'autre titre dans Guillaume de Nangis. Il est vrai que d'autres Historiens lui donnent celui de Duc, ainsi qu'à quelques uns de ses prédécesseurs. Mais la Bretagne ne fut reconnue pour Duché que lorsque Philippe le Bel, par son autorité royale, eut donné le titre de Duc à Jean II: *Et, ne possit in dubium revocari*, dit le Roi dans ses Lettres d'érection, *Ducem ipsum, qui Comes aliquando nostris in litteris fuit vocatus, Ducem fore, et terram Britanniæ Ducatum existere, ipsumque Ducem in posterum debere vocari, auctoritate regiâ et ex certa scientia declaramus*. Ces Lettres, données à Courtrai, sont datées du mois de Septembre 1297. Elles ont servi de modele pour les érections qui se firent dans la suite de terres en Duché-Pairie.

Le Duc Jean tient, l'an 1300, une Assise, où il interprete celle du Comte Geofroi, et y ajoute de nouveaux réglemens. L'an 1305, voulant terminer le différend qui subsistoit toujours entre le Clergé et la Noblesse, il alla trouver à Lyon le Pape Clément V. Mais un funeste sort l'y attendoit. A la procession qui se fit pour le couronnement de ce Pontife, il fut malheureusement écrasé sous les ruines d'un mur, le 14 Novembre, et mourut de cet accident quelques jours après. Son corps fut porté à Ploërmel en Bretagne, et inhumé dans l'Eglise des Carmes. De Béatrix, fille de Henri III, Roi d'Angleterre, qu'il avoit épousée en 1269, morte, comme on l'a dit, l'an 1275, le Duc Jean II eut six enfans: Artur, son successeur; Jean, Comte de Richemont, né en 1266, décédé l'an 1334 prisonnier en Ecosse; Pierre, Vicomte de Léon; Blanche, mariée à Philippe d'Artois; Marie, qui épousa, l'an 1292, Gui de Châtillon; et Aliénor, qui fut Religieuse.

ARTUR II.

1305. Artur II, fils de Jean II et de Béatrix d'Angleterre, né le 25 Juillet 1262, succede à son pere, régne huit ans, et meurt le 27 Août de l'an 1312, au

BARONS DE FOUGERES.

Henri II la donna depuis au même titre, le 14 Avril 1547, à la célebre Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois.

Le Duc de Mercœur, pendant les troubles de la Ligue, s'empara de Fougeres le 28 Mars 1588, et en fit l'une de ses places d'armes en Bretagne. Elle rentra sous l'obéissance du Roi par le Traité d'Angers le 20 Mars 1598.

Louis XV aliéna le Domaine utile de cette Baronie à titre d'engagement, en 1753, à S. A. S. M. le Duc de Penthievre, qui en jouit maintenant.

Louis XVI enfin aliéna à perpétuité à titre d'*affeugement*, par Arrêt du Conseil du 20 Juillet et Lettres-Patentes du 8 Août 1784, le château de Fougeres, son parc, moulins, et autres dépendances, à M. de Pommereul, Lieutenant-Colonel d'Artillerie, Chevalier de l'Ordre de S. Louis.

Les droits seigneuriaux, tels que la jurisdiction et même une partie des droits utiles, sont, malgré ces aliénations, toujours restés dépendans du Domaine du Roi.

Il n'est peut-être pas hors de propos de développer au sujet de la Baronie de Fougeres un fait qui a échappé à presque tous nos Historiens; c'est que la prise de la ville de ce nom a entraîné le plus grand événement de nos annales, l'expulsion totale des Anglois hors du Royaume.

La France et l'Angleterre avoient signé, le 20 Mai 1444, une treve dans laquelle étoit comprise la Bretagne, et qui ne devoit finir que le premier Juin 1449. François I, Duc de Bretagne, sous le prétexte, vrai ou faux, que le Prince Gilles, son frere, entretenoit des correspondances avec les Anglois, l'avoit fait renfermer dans la tour de la Hunandaye. Les Anglois solliciterent vivement sa liberté, et, sur les refus du Duc, essayerent de le forcer d'acquiescer à leur demande en relevant les fortifications de S. James et de Pontorson, et en faisant des courses sur les terres de Bretagne. François I s'étant plaint de ces infractions au Roi de France, des Plénipotentiaires anglois et

château de l'Isle, près de la Roche-Bernard, laissant trois fils de MARIE, sa premiere femme, fille et héritiere de Gui IV, Vicomte de Limoges, qu'il avoit épousée l'an 1275, savoir, Jean III, son successeur; Gui, Comte de Penthievre, et Vicomte de Limoges; et Pierre, mort sans postérité. Après le décès de la Duchesse Marie, arrivé l'an 1291, Artur avoit épousé en secondes noces, en Mai 1294, YOLANDE, fille de Robert IV, Comte de Dreux, et de Béatrix, Comtesse de Montfort-l'Amauri, dont elle fut héritiere, veuve d'Alexandre III, Roi d'Ecosse, morte en 1322. De cette alliance Artur eut Jean de Montfort, qui disputa la Bretagne à Charles de Blois; Jeanne, qui fut mariée à Robert de Flandre, Seigneur de Cassel; Béatrix, qui épousa Gui X, Seigneur de Laval; Alix, femme de Bouchard VI, Comte de Vendôme; Blanche, morte en bas âge; et Marie, qui fut Religieuse de Poissi. Le Duc Artur fut enterré aux Carmes de Ploërmel; Yolande, sa femme, le suivit au tombeau l'an 1322. Le Clergé de Bretagne exerçoit depuis long-tems, lorsqu'Artur II parvint au Duché, deux prétendus droits, nommés *le tierçage* et *le past nuptial*, que les Laïques, et sur-tout la Noblesse, lui avoient vivement contestés sous le régne précédent. Le premier de ces droits consistoit à prendre le tiers des meubles de tout pere de famille après sa mort; par le second on se faisoit adjuger une certaine somme arbitraire pour le repas des noces. Le Duc Jean II s'étoit vainement entremis pour accommoder ce différend. Son successeur fut plus heureux. Ayant envoyé son fils aîné, avec des Conseillers éclairés, à la Cour d'Avignon, il obtint, l'an 1309, un jugement contradictoire du Pape Clément V, par lequel il fut réglé qu'après le décès de chaque paroissien, le Recteur, ou Curé, n'auroit que la neuvieme partie des meubles, les dettes préalablement déduites; que ceux qui n'auroient pas la valeur de 30 sous en meubles seroient exempts du past nuptial, et que ceux qui en auroient au-delà paieroient, les uns deux sous, les autres trois, suivant leurs facultés, le tout à la commodité des nouveaux mariés. Le droit de tierçage, ainsi réduit, fut appellé *neume*, et les Nobles en furent exempts. D. Morice observe qu'il s'est conservé jusqu'à nos jours quelques vestiges du droit de *neume* en basse Bretagne et dans les diocèses de Nantes et de S. Malo.

JEAN III, DIT LE BON.

1312. JEAN III, dit LE BON, fils d'Artur et de Marie de Limoges, né à Châteauceaux le 8 Mars 1286, reçoit les hommages des Bretons et des Evêques de Bretagne aussitôt après la mort d'Artur II, son pere. Vers l'an 1338, il marie sa niece, Jeanne, fille de Gui, Comte de Penthievre, avec Charles de Blois, fils puîné de Gui de Châtillon, Comte de Blois, et de Marguerite de Valois, sœur de Philippe de Valois, Roi de France, et désigne Charles pour son successeur. Jeanne avoit d'abord été offerte à Philippe, Roi de Navarre, pour son fils Charles, surnommé depuis le Mauvais, à condition qu'il prendroit le nom, le cri et les armes de Bretagne. Mais Philippe déclara qu'il ne souffriroit jamais que son fils quittât les fleurs de lis pour les hermines, et aima mieux laisser échapper la Bretagne. Charles de Blois, dès le moment de son mariage, fut regardé comme héritier du Duché de Bretagne. Le Duc Jean le Bon fut attaché au Roi Philippe de Valois. L'an 1339, il suivit ce Prince à la tête de huit mille hommes dans son expédition de Flandre. Il tomba malade à Caen, en retournant dans ses Etats, et mourut en cette ville le 30 Avril 1341, ne laissant qu'un bâtard nommé Jean. Il avoit épousé en premieres noces, l'an 1297 (N. S.), ISABEAU, fille de Charles de France, C^te^ de Valois, morte l'an 1309, et donna sa main, l'année suivante, à ISABELLE, fille de Sanche IV, Roi de Castille et de Léon, décédée le 24 Juillet 1328. Enfin il s'allia en troisiemes noces, le 21 Mars 1329, à JEANNE, fille d'Edouard, Comte de Savoie, morte à Vincennes le 29 Juin 1334, et inhumée aux Cordeliers de Dijon. Jeanne, par son testament, avoit légué ses droits ou ses prétentions sur le Comté de Savoie et la Seigneurie de Beaugé à Philippe, Duc d'Orléans, fils du Roi Philippe de Valois. Le Comte Amédée VI, possesseur de ces Domaines, fut obligé, pour les conserver, d'entrer en accommodement avec le Roi de France. (Voy. *les Comtes de Savoie.*) Le Duc Jean, après la mort de sa troisieme femme, avoit pensé à faire l'échange de la Bretagne contre le Duché d'Orléans. Mais l'opposition de ses Barons ne lui permit pas d'exécuter ce dessein.

Sous le régne du Duc Jean le Bon, l'an 1317, Galeran Nicolas, dit de la Grave, originaire de Quimper, fonda le Collége de Cornouaille à Paris. Un autre Breton, Geofroi du Plessis, d'une Maison distinguée au diocèse de S. Malo, fonda, l'an 1322, dans la même ville le Collége qui porte son nom, et le dota de fonds pour deux cens quinze bourses, dont il adjugea la collation à l'Abbé de Marmoutier. C'est en vertu du testament de Geofroi du Plessis que les Abbés de Marmoutier ont gouverné ce Collége pendant plus de 300 ans. (D. Morice.)

CHARLES DE BLOIS ET JEAN DE MONTFORT.

1341. CHARLES DE BLOIS et JEAN DE MONTFORT prétendirent tous deux au Duché de Bretagne après la mort de Jean le Bon; le premier comme époux de la niece de Jean le Bon, et désigné son successeur; le second à titre de fils d'Artur II et d'Yolande, sa seconde femme. Jean de Montfort, ayant appris la mort de Jean III, son frere, se rend à Nantes, y est reconnu Duc de Bretagne, et en peu de tems il s'empare de presque tout le Duché. Charles de Blois en porte ses plaintes au Roi de France: Montfort est cité à comparoître; il vient à Paris avec 400 Gentilshommes, se présente devant le Roi, puis se retire avant la décision de son affaire. Les Pairs, assemblés à Conflans, rendent, le 7 Septembre 1341, un Arrêt en faveur de Charles. Le Roi, pour faire exécuter ce jugement, envoie une armée en Bretagne sous la conduite du Duc de Nor-

BARONS DE FOUGERES.

françois s'assemblerent à Louviers pour terminer ces différends. Pendant cette négociation le Roi d'Angleterre jetta les yeux sur François de Surienne, déja fameux par la prise de trente-deux villes, et le chargea de s'emparer de Fougeres. Surienne, après avoir fait reconnoître la place, promet de s'en rendre maître. Le Roi d'Angleterre, pour l'encourager à cette entreprise, lui donne l'Ordre de la Jarretiere, la Seigneurie de Vorcester, le Gouvernement de Verneuil et de Condé-sur-Noireau, et y joint mille livres de pension, trois cens nobles de rente, et la charge de Conseiller du Roi. Surienne assemble ses troupes à Condé-sur-Noireau, en part le 19 Mars 1448, et arrive sous les murs de Fougeres la nuit du 23 au 24; il se glisse dans les fossés, dresse des échelles, escalade le château, surprend et égorge la garnison, met la ville au pillage, et y fait un butin estimé plus de deux millions de notre monnoie. François I, indigné de cette trahison, envoie Michel de Partenai vers Surienne, pour savoir par quel ordre il avoit pris Fougeres. » Ne m'enquerez plus avant, lui répondit » Surienne; ne voyez-vous pas que je suis de l'Ordre de la Jarretiere? » — Mais, reprit Partenai, on dit que vous avez pris Fougeres pour » ravoir Monseigneur Gilles; qui vous le rendroit avec un pot de vin, » seriez-vous content? — J'ai pouvoir de prendre et non de rendre, » répliqua Surienne. Le Duc, convaincu alors que Surienne n'a fait qu'exécuter les ordres du Roi d'Angleterre, envoie un Héraut au Duc de Sommerset pour le sommer de restituer Fougeres et de réparer les dommages qu'y avoient faits les Anglois. Sommerset se contente de désavouer Surienne sans promettre satisfaction. Alors François envoie vers le Roi de France le Chancelier de Guémené et l'Evêque de Rennes. Le Roi promet secours et veut tenter d'abord les voies de négociation; des conférences s'ouvrent au port S. Ouen. Le Roi d'Angleterre désavoue Surienne, traîne l'affaire en longueur, et ne promet ni restitution ni indemnité. Révolté de cette mauvaise foi, le Roi de France s'empare de Pont-de-l'Arche, de Conches et de Gerberoi, et propose leur restitution en échange de Fougeres. Les Anglois refusent.

mandie, son fils aîné. Après avoir pris Châteauceau et Carquefou, le Duc assiége Nantes; et Montfort, qui s'y étoit renfermé, se rend prisonnier : ainsi la querelle sembloit terminée; mais la fermeté de JEANNE DE FLANDRE, épouse de Montfort, empêcha les fâcheux effets qui devoient naturellement suivre de la captivité de son mari. Cette héroïne, l'une des plus courageuses Princesses dont l'histoire fasse mention, rassura les esprits, et soutint un parti qui paroissoit abattu. On la vit faire toutes les fonctions du Général le plus habile et le plus expérimenté, et du plus brave soldat, marcher en campagne le casque en tête et l'épée à la main, soutenir des siéges, assiéger des villes, combattre sur mer et sur terre.

Vers le même tems une autre héroïne signala sa valeur en Bretagne contre la France. C'étoit Jeanne de Belleville, veuve d'Olivier de Clisson, que le Roi Philippe de Valois, sur des accusations d'intelligences avec le Roi d'Angleterre, avoit fait décapiter publiquement à Paris sans aucune forme de procès. (*Voy.* T. I, p. 595, col. 2.) Jeanne, dans la résolution de venger la mort de son époux, marche à la tête de 400 hommes vers un château qui tenoit pour Charles de Blois. Etant près de la place, elle détache 40 hommes de sa troupe pour l'accompagner, laissant le reste en embuscade. Sur la demande qu'elle fait d'entrer dans le château, le Capitaine, qui ne savoit pas le sort de Clisson, lui fait ouvrir les portes, dans la persuasion qu'elle étoit en partie de chasse. Mais le son du cor ayant aussitôt averti ceux qui étoient embusqués, ils accourent, se rendent maîtres de la place, et passent tout ce qu'ils rencontrent au fil de l'épée, à l'exception du Capitaine qui se sauva. Après ce coup, la Dame s'embarque avec sa troupe, court la mer, et immole aux mânes de son mari tous les marchands françois qui tombent entre ses mains. Le Roi de France, instruit de ces désordres, bannit Jeanne du Royaume, et confisque tous ses biens. Elle se retire à Hennebon, auprès de la Comtesse de Montfort, emmenant avec elle son fils, Olivier, qui fut depuis Connétable de France. (Le Baud, *Hist. de Bret.* p. 193.)

Jean de Montfort s'étant évadé de sa prison, l'an 1345, par l'adresse de quelques pauvres gens qui le déguiserent en marchand, va d'abord en Angleterre, puis revient en France, et meurt enfin le 26 Septembre de la même année, laissant un fils, nommé comme lui, qui fut dans la suite paisible possesseur du Duché de Bretagne. La Comtesse de Montfort ne fut pas plus déconcertée par la mort de son mari qu'elle l'avoit été par sa prison, et, avec le secours des Anglois, conduits par Thomas Ageworte, elle fit tête à Charles de Blois, sur lequel elle gagna plusieurs batailles. La plus funeste pour celui-ci fut celle de la Roche-Derien, qu'il perdit le 18 (et non le 20) Juin 1347, contre Ageworte, Général des Anglois, qui, après avoir été pris deux fois et délivré deux fois, remporta la victoire, et fit Charles de Blois prisonnier. Ce Prince fut transféré l'année suivante en Angleterre, et renfermé dans la tour de Londres. Jeanne de Penthievre, femme de Charles, fait alors, pendant la captivité de son mari, ce qu'avoit fait Jeanne de Flandre, épouse de Jean de Montfort, pendant la captivité du sien, et ce qu'elle faisoit encore depuis sa mort. Ces deux femmes pousserent la guerre avec vigueur. L'an 1350, Cahours attaque Ageworte, le tue, et fait main-basse sur cent hommes d'armes de sa suite. Les paysans, que les ravages des Anglois avoient réduits au désespoir, s'étant rassemblés sous la conduite de Pierre de Craon et d'autres Chevaliers, vont les assiéger dans la Roche-Derien, forcent la place, et massacrent la garnison.

On vit, l'an 1351, un exemple singulier de l'espece de fanatisme où l'esprit de chevalerie et de galanterie précipitoit les Nobles de ce tems-là. Le Maréchal de Beaumanoir, attaché au parti de Charles de Blois, et Richard Bembrough, Capitaine Anglois de Ploërmel, s'étant provoqués, convinrent d'un duel, et se rendirent dans le champ clos qu'ils avoient choisi, accompagnés chacun de trente champions. Avant que d'en venir aux mains, Beaumanoir s'écria que cette journée prouveroit *qui est-ce qui avoit la plus belle maîtresse.* Les Anglois furent défaits, tués ou faits prisonniers; et les Bretons acquirent, pour prix de leur valeur, la pleine et ridicule liberté de vanter les attraits de leurs Dames. On sait, et on l'a déja dit ailleurs, que, dans une des charges (car il y en eut plusieurs), Beaumanoir, blessé et succombant à la soif, ayant demandé à boire, Geofroi du Bois, un de ses compagnons, lui cria : *Beaumanoir, bois ton sang;* et que ce mot est devenu le cri de cette Maison. Une ancienne Chronique date ce combat du samedi avant le Dimanche *Lætare* (26 Mars) de l'an 1350 (finissant à Pâque).

L'an 1352 ou 1353, Charles de Blois, après avoir été traité à Londres pendant plusieurs années aussi durement qu'il eût pu l'être à Maroc, recouvre la liberté par un Traité fait avec Edouard III, Roi d'Angleterre. Mais le Traité ayant été rompu par Edouard, il est obligé de retourner en Angleterre, et ne redevient libre que sur la fin de 1356, en donnant pour ôtages deux de ses enfans. Les hostilités bientôt après recommencent entre les deux contendans avec un acharnement égal et des succès variés. L'an 1363, comme ils étoient sur le point d'en venir à une bataille rangée dans la lande d'Evran, des Evêques les engagent à faire un accommodement par lequel ils partagent entre eux la Bretagne. Le Traité fut signé le 12 Juillet, malgré Jeanne de Penthievre, femme de Charles de Blois, laquelle refusa de le ratifier. Elle écrit à son mari qu'elle l'avoit prié de défendre son héritage, et qu'étant armé, il ne devoit pas en sacrifier une partie. *Je ne suis qu'une femme*, ajoute-t-elle; *mais je perdrois plutôt la vie, et deux si je les avois, que de consentir à une chose si honteuse.* Charles aime mieux violer sa parole que de déplaire à sa femme. Il est donc résolu de terminer le différend par la voie des armes. Enfin, l'an 1364, après une guerre de vingt ans, Charles de Blois, contre l'avis de Bertrand du Guesclin, que le Roi Charles V lui avoit envoyé, livre, le 29 Septembre, la fameuse bataille d'Aurai, dans laquelle il perd la vie, du Guesclin la liberté, et Olivier Clisson, qui combattoit sous ce Général, un œil. Charles de Blois étoit d'une rare dévotion, vivant au milieu des camps comme dans

BARONS DE FOUGERES.

Alors le Roi de France s'engage, par un Traité avec le Duc de Bretagne, à lui faire rendre Fougeres ou à déclarer la guerre aux Anglois. Sur un nouveau refus de leur Cour, les armées de France et de Bretagne s'assemblent, le siége de Fougeres est résolu et confié à Messire Pierre, frere du Duc. La place, en bon état, étoit défendue par Surienne et une nombreuse garnison. Pendant le siége, le Duc de Bretagne s'emparoit de S. James, Mortain, Coutances, S. Lo, Carentan, Valognes, &c. et le Roi de France soumettoit Verneuil, Pont-Audemer, Lisieux, Mantes, Joigny, Vernon, Gournay, Harcourt, Fescamp. Messire Pierre avoit amené au siége de Fougeres les Seigneurs de Guincamp, de Rieux, de Montauban, de Combourg, de Derval et de Villeblanche, et fait bâtir deux Forts pour s'opposer aux sorties des Anglois. Le Duc, après ses conquêtes, revint avec le Connétable de Richemont au siége de Fougeres. Surienne se défendoit avec autant d'intelligence que de courage; des maladies contagieuses infestoient le camp des assiégeans; on murmuroit de la longueur du siége, et quelques Seigneurs s'en étoient déja retirés. Le Duc, forcé par les murmures et la crainte d'une plus grande désertion, profita d'une nouvelle demande de capitulation des assiégés, et leur permit de sortir, vies et bagues sauves, le 4 Novembre 1449. Les vivres manquoient à la garnison, la place étoit délabrée, et Surienne, qui l'avoit si vaillamment défendue, quitta le service de l'Angleterre et passa à celui de France. La guerre continua l'année suivante, et les François enleverent toute la Normandie aux Anglois, et successivement toutes les provinces qu'ils possédoient depuis long-tems en France, et les réduisirent enfin à n'y avoir plus que la seule ville de Calais, qu'ils perdirent dans le siécle suivant.

un cloître. Le jour de la bataille il avoit entendu trois messes, s'étoit confessé et avoit communié. On lui trouva une haire sous ses armes avec une ceinture de cordes. Avec tout cela le tort étoit de son côté, ne fût-ce que pour n'avoir pas voulu, par déférence pour sa femme, dont il étoit esclave, tenir le Traité de partage qu'il avoit fait avec le jeune Montfort. Il le reconnut en expirant, si les dernieres paroles qu'on lui attribue sont vraies. *J'ai long-tems guerroyé*, lui fait-on dire, *contre mon escient*, c'est-à-dire contre ma conscience; aveu terrible en ce moment, et qui jetteroit un grand nuage sur ses vertus. Le jeune Montfort vit le cadavre de son rival et donna des larmes à son sort. *Ah! mon cousin*, s'écria-t-il, *par votre opiniâtreté vous avez été cause de beaucoup de maux en Bretagne. Dieu vous le pardonne. Je regrette beaucoup que vous estes venu à ceste male fin.* Son corps fut inhumé aux Cordeliers de Guincamp. Charles laissa trois fils, dont deux étoient prisonniers en Angleterre; Jean, et Gui qui y mourut. Henri, le troisieme, encore enfant, étoit auprès de Marie, Duchesse d'Anjou, sa soeur. La Duchesse Jeanne, femme de Charles, mourut le 10 Septembre 1384.

JEAN IV, ou V, DIT LE VAILLANT.

1364. JEAN DE MONTFORT, fils de Jean de Montfort et de Jeanne de Flandre, petit-fils d'Artur II, devint paisible possesseur du Duché de Bretagne par la mort de Charles de Blois et par le Traité conclu à Guerande le 11 Avril, jour du Vendredi-Saint 1365. (N. S.) Il en fit hommage au Roi Charles V le 13 Décembre suivant; mais le souvenir des obligations qu'il avoit aux Anglois, et l'espoir d'en être toujours efficacement secouru dans le besoin en leur demeurant attaché, ne lui permirent pas de rester fidele à la France dans la guerre que cette Puissance continuoit de leur faire. S'étant donc ligué avec eux, il se plongea lui-même et son Duché dans de nouveaux malheurs. Poursuivi par les armes victorieuses des François, il fut souvent obligé de quitter ses Etats, et d'aller chercher une retraite dans le Comté de Richemont en Angleterre. Sa mauvaise foi ruina ses affaires au lieu de les avancer. L'an 1372, Jean renouvelle ses alliances avec les Anglois, et envoie, dans le même tems, des Ambassadeurs au Roi de France, pour l'assurer de sa fidélité. Il ne tarda pas à désabuser ce Monarque en faisant venir, l'an 1373, une flotte angloise à S. Malo. Le Roi, piqué de cette perfidie, fait marcher en Bretagne une armée commandée par le Connétable Bertrand du Guesclin, qui se rend maître de Rennes, de Vannes, et de la plupart des villes. Cependant le Duc de Bretagne, qui s'étoit retiré en Angleterre, arrive à Calais avec le Duc de Lancastre, à la tête d'une nombreuse armée, et ravage la Picardie; il ose même écrire au Roi pour le défier. Ce trait d'audace lui aliéna les coeurs de ses sujets. L'an 1374, se voyant haï et abandonné des Bretons, il repasse en Angleterre avec la Duchesse son épouse. Charles, en mettant sous sa main les Etats de ce Prince fugitif, ne comptoit pas d'abord se les approprier. Mais, après avoir vainement attendu l'espace de quatre ans qu'il revînt à résipiscence, il résolut de le pousser à bout, ne voyant plus en lui qu'un irréconciliable ennemi. Dans ce dessein, il le fit citer à la Cour des Pairs, mais sans observer les formes légales. L'ajournement ne fut point signifié au Duc, on ne lui envoya point de sauf-conduit; le Roi parla lui-même contre son vassal, et conclut à la confiscation de son Duché. L'Arrêt, conforme aux conclusions du Monarque, fut rendu le 8 Décembre 1378 (1). Plusieurs des Pairs s'étoient dispensés, sous divers prétextes, d'assister à ce jugement, et ceux qui furent présens n'y souscrivirent qu'à regret. Charles, l'année suivante, envoie une armée en Bretagne pour le faire exécuter, et commence par établir en ce Duché la gabelle. Ce coup d'autorité, très déplacé, souleve les Bretons. Ils avoient chassé leur Duc pour éviter le joug anglois, ils le rappellerent pour éviter le joug françois. Il revient d'Angleterre, et arrive au travers des plus grands dangers, le 20 Août, à Rennes, où il est reçu comme en triomphe. L'an 1380, les Etats se tiennent dans cette ville, et écrivent, le 18 Avril, une lettre au Roi (c'étoit encore Charles V), dans laquelle ils témoignent beaucoup d'attachement pour leur Duc. Le 15 Janvier de l'année suivante, la paix se fait à Guérande entre le nouveau Roi Charles VI et le Duc Jean. Celui-ci vint à Paris le 27 Septembre, pour demander pardon au Roi et lui rendre hommage. Ce devoit être un hommage-*lige* qui engageoit la personne ainsi que le Duché, et qui mettoit le vassal dans le cas d'encourir la peine du crime de félonie: mais le Duc prétendoit que ce ne devoit être qu'un hommage *simple*. On se contenta de termes généraux, et l'hommage fut reçu tel *qu'il devoit être selon l'usage et le droit ancien*. Le Duc envoya, l'an 1382, une Ambassade en Angleterre pour redemander sa femme, que le Roi Richard, frere de cette Princesse, retenoit prisonniere. Elle lui fut rendue; mais l'Anglois fut sourd à d'autres propositions que le Duc lui fit faire dans le même tems. Le Duc Jean, l'an 1383, accompagna le Roi dans sa seconde expédition de Flandre. Les François étant sur le point de prendre d'assaut la ville de Bourbourg, où les Anglois, poussés de poste en poste, s'étoient renfermés, il engage le Roi à les laisser retirer *francs et quittes*, après avoir rendu la place. Ce conseil fut taxé de trahison par notre armée, qui s'attendoit à faire un riche butin dans cette ville, où les Anglois avoient rassemblé celui qu'ils avoient fait dans la campagne, et qui étoit considérable. Le siége de Bourbourg fut commencé le 14 Septembre, et finit le 17 du même mois. (Meyer.)

Le Duc de Bretagne s'attira, l'an 1388, une très fâcheuse affaire par une perfidie insigne que la jalousie lui avoit inspirée. Depuis trente-six ans le Comte de Penthievre gémissoit dans les prisons d'Angleterre, faute de pouvoir fournir la somme de cent vingt mille livres (2) qu'on exigeoit pour sa rançon. Le Connétable Olivier Clisson s'oblige enfin, l'an 1387, à la payer, et délivre le prisonnier. Cet important service n'étoit pas absolument gratuit. Le prix que Clisson y avoit mis étoit le mariage de Marguerite, sa fille cadette, avec le Comte, qui, ayant accepté la condition, l'exécute l'année suivante. Le Duc de Bretagne prend om-

(1) La Comtesse de Penthievre, dit M. Gaillard, forma elle-même opposition pour elle et pour ses enfans à l'Arrêt de confiscation. « Elle y étoit autorisée; le Traité de Guerande, qui avoit » exigé d'elle le sacrifice de ses droits en faveur de la Maison de » Montfort, les lui avoit expressément réservés dans le cas où la » Maison de Montfort viendroit à s'éteindre. Ce Traité s'étoit fait » sous les yeux et par l'autorité du Roi, et la derniere ressource » qu'il laissoit à la Maison de Blois-Penthievre étoit un bien foible » reste des droits jugés légitimes par les Rois prédécesseurs de Char- » les V et par la Cour des Pairs. Montfort n'avoit point d'enfans, » et sa personne étoit proscrite. Le cas prévu par le Traité de Gue- » rande étoit donc arrivé. La condamnation et la mort civile de » Montfort ne devoient donc point donner lieu à la confiscation et » à la réunion du fief au préjudice d'un tiers, mais seulement faire » renaître les droits de la Maison de Penthievre qui n'avoient été » que suspendus en faveur de la Maison de Montfort et pour le bien » de la paix. Ces raisons étoient sans réplique; les gens du Roi n'y » opposerent rien, et l'Arrêt réserva expressément les droits de la » Maison de Blois. Mais cette réserve n'étoit qu'illusoire; on ne » s'en disposoit pas moins à exécuter dans toute sa rigueur l'Arrêt » de confiscation, et à consommer la réunion de la Bretagne au » Domaine de la Couronne. On parvint enfin à unir d'intérêt les » Maisons de Blois et de Montfort. »

(2) En 1387, l'argent monnoyé de la meilleure espece s'appelloit gros d'argent et valoit 6 liv. le marc étant à 11 den. 6 grains de loi; ainsi la livre numéraire vaudroit aujourd'hui 8 liv. 7 s. $\frac{11}{16}$, par la raison qu'un marc, au titre de 11 den. 6 grains, vaut actuellement 50 liv. 2 s. 4 d. $\frac{1}{8}$: donc 120,000 liv., ou 20,000 marcs, valent 1,002,343 liv. 15 s. de notre monnoie courante.

brage de cette alliance, qui rendoit Clisson, à son gré, trop puissant en Bretagne, et imagine le moyen le plus violent pour en prévenir les suites. Il venoit de faire bâtir le château de l'Hermine, près de Vannes. Il y attire le Connétable, et, l'ayant conduit d'appartement en appartement, comme pour lui faire examiner le tout, il l'emmene au donjon, où il le fait enfermer et charger de fers. Le soir même il ordonne à Bazvalen, un de ses Officiers, de le faire mourir dans la nuit. L'ordre, à son insu, n'est point exécuté. Le Duc, dont la fureur s'étoit convertie en frayeur et en remords, apprend le lendemain avec joie que le Connétable est en vie; il traite avec lui de son élargissement. Il en coûte au prisonnier dix mille livres (1) pour sa rançon avec toutes ses places fortes qu'il cede au Duc. Remis en liberté, le Connétable n'est occupé qu'à se venger de l'affront qu'il a reçu. Ses partisans se déclarent contre le Duc et lui enlevent plusieurs places. Cette guerre dura neuf ans, pendant lesquels on fit plusieurs Traités d'accommodement, qui furent presque aussitôt violés que conclus. Enfin la médiation du Duc de Bourgogne rendit la paix à la Bretagne par le Traité conclu à Aucfer, près de Redon, le 19 Octobre 1395. Ce fut dans le cours de cette guerre que Pierre de Craon assassina Clisson dans Paris, l'an 1392, à la tête d'une vingtaine de scélérats. Le Connétable n'étant pas mort de ses blessures, poursuivit son assassin réfugié chez le Duc de Bretagne, qui lui dit en le recevant: *Vous avez fait deux fautes dans la même journée: la premiere, d'avoir attaqué le Connétable; la seconde, de l'avoir manqué.*

Le Duc Jean avoit fort à cœur le recouvrement de Brest, qui étoit au pouvoir des Anglois. Il l'obtint du Roi Richard le 12 Juin 1397, à la demande du Roi de France, mais à condition de faire sa paix avec le Connétable.

L'an 1399, le Duc Jean, après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans des guerres qu'il n'eût tenu qu'à lui d'éviter, et dans des alternatives de bonne et de mauvaise fortune, meurt à Nantes, le 1 Novembre, empoisonné, suivant le bruit public. Il fut enterré dans la Cathédrale de Nantes. » Ce Prince étoit extrême en tout, aimant jusqu'à la folie, haïssant jusqu'à la fureur, et ne revenant jamais de ses préventions. Ce fut lui qui institua l'Ordre militaire de l'Hermine. Ce qu'il y avoit de particulier dans cette Chevalerie, c'est que les Dames pouvoient y entrer. La devise étoit, A MA VIE. Deux chaînes formoient le collier, où pendoit une double couronne. Le Duc vouloit marquer par la devise qu'il avoit exposé deux fois sa vie pour conserver sa dignité; et par les deux couronnes, qu'il avoit conquis deux fois la Bretagne ». (N. D. H.) Il avoit épousé, 1° MARIE, fille d'Edouard III, Roi d'Angleterre; 2° JEANNE, fille de Thomas Holland, Comte de Kent; 3° JEANNE, fille de Charles le Mauvais, Roi de Navarre. De cette derniere épouse, qui se remaria avec Henri IV, Roi d'Angleterre, il laissa quatre fils: Jean, qui suit; Artur III; Gilles; Richard: et trois filles; Marie, femme de Jean le Sage, Duc d'Alençon; Marguerite et Blanche. (*Voyez* Charles V et Charles VI *parmi les Rois de France*, T. I, pp. 600-612.)

JEAN V OU VI, DIT LE BON ET LE SAGE.

1399. JEAN V, né le 24 Décembre 1389, succede à son pere Jean de Montfort sous la tutele et la régence de la Duchesse Jeanne sa mere. L'année suivante, Jeanne traite avec le Sire de Clisson, et assure par là le repos de la Bretagne. Le jeune Duc fait, l'an 1401, son entrée solemnelle à Rennes le 22 Mars. La Duchesse, sa mere, ayant épousé par Procureur, le 3 Avril 1402, Henri IV, Roi d'Angleterre, le Duc de Bourgogne vient en Bretagne, et y est déclaré, le 19 Oct. Régent du Duché et tuteur du jeune Duc et de ses freres par le plus grand nombre des Prélats et des Barons. Il part de Nantes, le 3 Décembre suivant, pour retourner à Paris, emmenant les Princes ses pupilles avec lui. La Duchesse Jeanne se rend, le 26 du même mois, à Camaret, où la flotte angloise l'attendoit pour la conduire en Angleterre. La guerre s'étant rallumée, l'an 1403, entre la France et l'Angleterre, une escadre angloise fait une prise considérable sur les côtes de Bretagne. Les Bretons, excités par le Connétable de Clisson, grand ennemi des Anglois, mettent en mer une flotte de trente vaisseaux, qui, ayant atteint celle des Anglois dans la Manche au mois de Juillet, l'attaque, lui prend 40 vaisseaux, et fait 1000 prisonniers, outre 500 hommes des ennemis qui furent tués dans le combat. Animés par ce succès, les Bretons font un nouvel armement, avec lequel ils vont piller et brûler Plimouth, et reviennent chargés de butin.

L'an 1404, le Duc Jean ayant été déclaré majeur, fait hommage au Roi le 7 Janvier. Deux ans après, il se brouille avec le nouveau Duc de Bourgogne, fils de son tuteur, et prend le parti du Duc d'Orléans. Le Connétable de Clisson ayant été dépouillé de ses charges par le Duc de Bourgogne, sa disgrace réveilla la haine des ennemis qu'il avoit en Bretagne. Retiré dans son château de Josselin, il y tombe malade. Ce fut alors qu'il se vit assigné pour répondre devant le Juge de Ploërmel sur plusieurs crimes et maléfices dont les Officiers du Duc de Bretagne l'accusoient. Clisson n'ayant point répondu à cet ajournement, le Duc marche avec des troupes pour l'assiéger. Cent mille francs, qu'Olivier fait offrir au Duc, détournent cet orage. Il meurt le 23 Avril, laissant une fille, héritiere de ses ressentimens contre la Maison régnante, et jalouse de celle de Penthievre, qu'elle gouvernoit absolument.

L'an 1412, Gilles de Bretagne, frere du Duc, jeune Prince de grande espérance, meurt le 19 Juillet à Cosne-sur-Loire. Il est inhumé dans l'Eglise de S. Pierre de Nantes. Le Duc Jean étoit plus sincèrement attaché que son pere à la France. L'an 1415, il marche au secours des François contre les Anglois avec dix mille hommes; mais ce secours arrive après la funeste bataille d'Azincourt. Le Roi, pour le dédommager de la dépense qu'il avoit faite, lui rend la ville de S. Malo. Il va, l'an 1416, par ordre de ce Monarque, trouver à Lagni le Duc de Bourgogne pour le sommer de se retirer dans les Pays-Bas, et n'est point écouté. Après avoir séjourné à Paris et dans les environs pendant le cours de l'hiver, il reprend, au printems de l'an 1417, la route de ses Etats, résolu de passer en Angleterre pour y voir la Reine sa mere. En passant à Angers, il conclut le mariage de sa fille Isabelle avec Louis, Roi de Sicile. Arrivé à Rennes, il y tient ses Etats et pourvoit à la sûreté de ses frontieres. Voyant la guerre se renouveller entre la France et l'Angleterre, il va trouver le Roi Henri V dans la ville d'Alençon, et obtient une treve de dix mois pour son Duché. Il revient à Paris, l'an 1418, pour travailler à la pacification des troubles dont le Royaume est agité. La peste qui désoloit la capitale l'ayant obligé d'aller se loger à Charenton, il y établit des conférences qui n'ont aucun succès. Etant retourné de là en Bretagne, il reçoit, l'année suivante (1419), deux Hérauts du Roi d'Angleterre, qui l'invitent à venir le trouver à Rouen, dont il venoit de s'emparer. Cette nouvelle entrevue des deux Princes devint également inutile pour la paix.

Les Penthievres étoient toujours les rivaux, tantôt à découvert, tantôt en secret, des Ducs de Bretagne. L'an 1420, ils arrêtent le Duc Jean prisonnier le 13 Février, avec Richard son frere, dans le tems qu'il leur témoignoit la plus grande confiance; tous deux sont enfermés dans une tour de Châteauceaux, d'où ils sont transférés en diverses places, et en dernier lieu dans celle de

(1) 83528 liv. 12 s. 11 den.

Clisson. La Duchesse de Bretagne, sœur du Dauphin, assemble les Etats, fait retentir de ses plaintes toutes les Cours, et implore leur secours pour venger l'insulte faite à son époux. Toute la Bretagne se met en mouvement, prend les armes, et oblige les Penthievres à rendre le Duc, qui est reçu avec une joie extrême de ses sujets après cinq mois de captivité. Il lui en coûta plus de 326,000 livres (1) pour recouvrer la liberté, outre plusieurs vœux qu'il accomplit, comme de donner à Notre-Dame de Nantes son pesant d'or, et à Saint Ived son pesant d'argent (le Duc pesoit 380 marcs 7 onces) (2). Ce Prince, l'an 1421, fait un Traité avec le Dauphin. Mais peu après, intimidé par le Roi d'Angleterre, il en signe un tout contraire, et ratifie celui de Troyes. Le Duc de Bretagne tint à peu près la même conduite pendant tout son régne, reconnoissant tantôt Charles VII, tantôt Henri VI, pour Roi de France. Par ce moyen il entretint la paix chez lui et fut assez tranquille.

Gilles de Laval, décoré du bâton de Maréchal de France en 1429, et depuis appellé le Maréchal de Retz, se déshonoroit en Bretagne par des actions infâmes qui excitoient le cri du public contre lui. Le Procureur-Général de Bretagne l'ayant fait arrêter en 1440, il fut, par jugement, brûlé, le 25 Octobre de la même année, dans la prairie de Nantes, après avoir donné de grandes marques de pénitence. Ce fut le goût du faste et de la débauche qui le précipita dans tous les malheurs dont il fut si cruellement puni. Il consuma en folles dépenses deux cens mille écus d'or comptant, dont il avoit hérité à l'âge de vingt ans, et trente mille livres de rente qu'il possédoit, et qui formoient alors un revenu très considérable. Il ne voyageoit point, dit-on, sans traîner à sa suite des troupes de Cuisiniers, de Musiciens, de Danseurs de l'un et de l'autre sexe, des meutes de chiens, et deux cens chevaux de main. Malheureusement il avoit cru devoir faire entrer dans ce cortége des prétendus Devins et Magiciens, ce qui fit qu'on lui imputa des horreurs dont il n'étoit peut-être point coupable. (*Lect. des Liv. Franc.* vol. F, p. 221.)

L'an 1442, le Duc Jean meurt, le 28 Août, au château de la Touche, près de Nantes, justement regretté de ses sujets. C'étoit le plus beau Prince de l'Europe. Magnifique dans ses habits, dans ses meubles et dans sa dépense, honnête dans ses manieres, juste et charitable, il ne pécha que par trop de facilité et de bonté. De JEANNE, son épouse, décédée le 20 Septembre 1433, il eut trois fils : François, Comte de Montfort; Pierre, Comte de Guincamp, marié, l'an 1432, avec Françoise d'Amboise; Gilles, Seigneur de Chantocé; et Isabeau de Bretagne, mariée à Gui XIV, premier Comte de Laval, qui eut d'elle trois fils et cinq filles. Le corps du Duc Jean fut inhumé dans la Cathédrale de Nantes, d'où il fut ensuite transporté dans celle de Tréguier, où il avoit choisi sa sépulture.

FRANÇOIS I.

1442. FRANÇOIS I, fils de Jean V et de Jeanne de France, né l'an 1410, succede à son pere le 28 Août. Il attend l'arrivée d'ISABEAU, fille de Jacques I, Roi d'Ecosse, pour faire son entrée solemnelle. Après la cérémonie de son mariage avec cette Princesse, célébré le 30 Octobre 1442, il prend la route de Rennes, et descend, le 6 Décembre, dans l'Abbaye de S. Mélaine. De là il va le lendemain à la Cathédrale, où il est couronné par l'Evêque et fait en même tems Chevalier par le Connétable de Richemont. Il se rend, l'an 1444, aux Etats-Généraux, où l'on conclut avec les Ambassadeurs d'Angleterre une treve, à commencer du 15 Mai de cette année jusqu'au 15 Juin de l'année suivante. Le Prince Gilles murmuroit cependant de son partage, qu'il croyoit trop inégal, comparé à celui de ses freres. S'étant brouillé avec eux à ce sujet, il quitte la Cour en 1445, et se retire au Guildo. De là il entretient avec l'Angleterre des correspondances préjudiciables à l'Etat. Le Connétable s'étant rendu en Bretagne, travaille à la réconciliation de ses neveux, et y réussit en apparence. Mais le Prince Gilles reprend bientôt ses liaisons avec l'Anglois. Le Duc son frere va trouver, à Chinon, l'an 1446, le Roi Charles VII, auquel il fait hommage dans la forme que desiroit ce Monarque (3). En conséquence d'une délibération prise dans cette entrevue, six cens hommes des troupes du Roi vont arrêter au Guildo le Prince Gilles, et le conduisent à Dinan. Le Duc fait de vains efforts pour le faire condamner en justice réglée. Résolu de s'en défaire, il prend le parti de le laisser périr en prison. Le Roi d'Angleterre intercede pour cet infortuné Prince, et n'est pas mieux écouté. Pour se venger de cet affront, il charge François de Surienne, dit l'Aragonois, d'aller surprendre Fougeres; ce qui est exécuté. Les Anglois refusant de rendre cette place, le Roi Charles VII leur

(1) Le marc d'argent fin, en 1420, étoit à 18 liv.; et comme les gros d'argent étoient à 11 deniers 16 grains de loi, le marc de cette espece devoit valoir au moins 17 liv. 10 s. Ainsi 326,000 liv. ou 18,628 marcs $\frac{20}{35}$, à 51 liv. 19 s. 5 den. $\frac{11}{18}$ le marc, produiroient aujourd'hui 968,189 liv. 15 s. 9 den.

(2) Trois cens quatre-vingts marcs sept onces d'or valent actuellement 315,593 liv. 0 s. 6 den., et cette même quantité d'argent 20,360 liv. 18 s. 10 den.

(3) Les Historiens de Bretagne ont rapporté l'acte de cet hommage en termes si différens de la maniere dont il est conçu, qu'il est à propos de le rapporter avec toutes ses circonstances. Le lundi 14 Mars 1446 (N. S.), on fit venir au château de Chinon, où étoit le Roi Charles VII, vers les cinq heures du soir, deux Notaires, qu'on introduisit dans *la chambre à parer du Roi*, pour dresser acte de ce qui s'y passeroit. Vers le même tems arriva le Duc de Bretagne, ayant à sa suite Artur, Comte de Richemont, Connétable de France, son oncle, les Evêques de Dol et de S. Brieux, le Sire de Guincamp, Robert d'Epinai, Jean Labbé, Jean Loisel, Sénéchal de Dinan, Ro de la Riviere, René Rouault, Artur de Montauban, Jean Ruffier, Artur de Villeblanche, et Jean de S. Paul, tous *Conseillers, Officiers et serviteurs.* Un moment après, le Roi sortit de *sa chambre de retrait* (de son appartement) suivi du Dauphin, des Comtes de Vendôme et de Foix, du Chancelier de France, des Comtes de Tancarville et de Laval, de l'Archevêque de Vienne et de l'Evêque de Maguelone, de MM. de la Trémoïlle, de Chauvigni, de Châtillon, de Montgascon et de Culant, du Maréchal de Jaloignes, de MM. de Précigni, de Blainville, de Lone, de Ville, de Maupas, de Regnault de Drosnoy, de Gilles de S. Simon, de Maître Guillaume Cousinot, Gui Bernard, Robert Thibaut, Jean Baillet, J. de Bouzy, Jean Barbin, Hélie de Pompadour, Gabriel de Beunes, Robert de Floque, dit Floquet, Charles Chaligaut, Matthieu Beauvarlet, Adam Roland, et Etienne Chevalier. Alors le Duc debout, sans chaperon, mit ses mains entre celles de Sa Majesté (le Roi étant également debout). Messire Pierre de Brézé, Chambellan, prenant la parole, dit : » Monseigneur de Bretagne, vous faites foi et hom-» mage-lige de la Duché de Bretagne et de ses appartenances au » Roi vostre Souverain et lige Seigneur, par la foy et serment de » vostre corps, lui promettez foy et loyauté, et le servir et obéir en-» vers tous et contre tous vivans et mourans, sans quelconques » personnes en excepter, et n'avouerez jamais aultre Seigneur Souve-» rain, fors le Roy et ses successeurs Roys de France, et à ce le » Roy vous reçoit, sauf son droict et l'aultruy, en vous baisant » en la bouche ». Le Duc répondit : » Monseigneur, je vous fais » hommage de la Duché de Bretagne, tel que mes predécesseurs » ont accoustumé faire à vos prédécesseurs Roys de France. » Ensuite le Roi le baisa à la bouche, et lui dit : » Beau nepveu, je sais » bien que vous avez bon vouloir à moi, et du vivant de nostre » pere même ». A ces paroles obligeantes et flatteuses, le Duc répliqua : » Monseigneur, je vous seray bon, vray et loyal sujet » et parent, et vous serviray envers tous et contre tous; et aurois » le cœur bien dur, veu que je suis si prochain vostre parent, si » aultrement je le faisois ». Après avoir fait l'hommage pour le Duché de Bretagne, le Duc fit ensuite celui du Comté de Montfort et de la terre de Néaufle, *ses appartenances et appendances,* dans les mêmes termes que le premier. Après quoi Maître Jean Barbin, Conseiller et Avocat du Roi, requit lesdits Notaires, pour le Roi, d'en dresser l'acte, ce qui fut exécuté sur le champ, *pour servir et valoir audit Seigneur ce qu'il appartiendra par raison.* On fit une expédition double de ces foi et hommage. Dom Morice, dans l'Histoire de Bretagne, en a publié une en latin. Celle-ci, tirée du château de Nantes, armoire L, cassette H, cotte V, est en françois, et au bas est écrit, *Transsumptum cujusdam instrumenti existentis in thesauro chartarum regis Parisius;* et au bas, *Signé Budé avec paraphe, et est pareillement escript: Collatio fit;* et n'est point scellé. Voilà dans l'exacte vérité ce qui se passa à la prestation de la foi et hommage du Duc François.

déclare la guerre. Le Duc ayant fait, au mois de Juin 1449, un Traité avec le Roi Charles VII, se jette sur la Normandie, et soumet rapidement le Cotentin. De retour en Bretagne, il acheve le siége de Fougeres, commencé par le Prince Pierre, son frere, et force la garnison à se rendre le 4 Novembre de la même année 1449. Surienne alors, prévoyant les suites funestes qu'alloit avoir cette guerre pour les Anglois, les abandonne, et embrasse le parti du Roi et du Duc.

L'an 1450, le Duc fait le siége d'Avranches avec le Connétable, et s'en rend maître. Ce fut à ce siége qu'il apprit la mort de Gilles de Bretagne, son frere, qu'il retenoit depuis quatre années en prison. Ce Prince, plus malheureux que coupable, livré à ses plus cruels ennemis, après avoir essuyé de leur part tous les traitemens les plus indignes et les plus barbares, mourut encore d'une mort violente (étouffé, selon quelques uns, entre deux matelas) au château de la Haudinaiet, la nuit du 24 au 25 Avril 1450. Un Cordelier, qui l'avoit confessé, cita, dit-on, de sa part le Duc François au jugement de Dieu, pour y comparoître à un certain jour, qu'il lui marqua même par écrit. Quoi qu'il en soit, François mourut cette année 1450, le 17 ou le 19 Juillet, et fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye de Redon. François, n'ayant point d'enfans mâles, avoit institué, avant sa mort, Pierre, son frere, pour lui succéder; et en cas que Pierre ne laissât point d'enfans mâles, le Duché de Bretagne devoit revenir à Artur de Bretagne, Comte de Richemont, Connétable de France, puis à ses fils après lui. François avoit épousé en premieres noces, au mois d'Août 1431, Yolande, fille de Louis II, Duc d'Anjou et Roi de Sicile, et veuve de Jean d'Alençon, morte le 17 Juillet 1440. Il épousa ensuite, le 30 Octobre 1441, Isabeau Stuart, fille de Jacques I, Roi d'Ecosse, dont il eut deux filles, Marguerite, mariée à François II, qui viendra ci-après, et Marie, qui épousa Jean II, Vicomte de Rohan.

PIERRE II.

1450. Pierre II de Bretagne succede au Duc François, son frere. Après avoir rendu hommage au Roi le 3 Novembre, il se transporte à Nantes, où il fait travailler au procès des meurtriers de Gilles de Bretagne, son frere. Ils avoient pris la fuite et s'étoient sauvés en France. Les gens du Duc, envoyés à leur poursuite, les ayant découverts à Marcoussi, près de Montlhéri, les arrêtent et les emmenent en Bretagne. Le Roi de France se formalise de ce coup d'autorité commis dans ses Etats par le Duc de Bretagne. Il réclame les coupables, promettant d'en faire bonne justice. Le Duc répond qu'ils sont ses justiciables, étant naturels Bretons, et le crime s'étant commis dans ses Etats. On convient enfin qu'ils seront ramenés à Marcoussi pour être livrés aux Officiers du Roi, qui les remettra ensuite aux Officiers du Duc; ce qui fut exécuté. Olivier de Méel, Chef des assassins, eut la tête tranchée, le 8 Juin 1451, à Vannes, ainsi que ses complices, dont les corps, coupés en quartiers, furent portés en divers lieux, et exposés sur les grands chemins. Artur de Montauban, le plus coupable de tous, parce qu'il avoit été l'ame du complot formé contre la vie du Prince Gilles, trouva un moyen pour se soustraire à la sévérité de la justice; ce fut de se faire Célestin à Marcoussi, et, ce qui est surprenant, il devint Archevêque de Bordeaux. (*Gall. Chr. no.* T. II, col. 844.)

Une affaire qu'on jugeoit alors aussi importante qu'elle paroîtroit frivole aujourd'hui, fut portée, l'an 1455, au Conseil du Duc, et traitée avec toute l'attention qu'on eût donnée à une affaire d'Etat. C'étoit le pas aux processions, disputé à l'Abbé de S. Melaine de Rennes par l'Abbesse de S. George. Le Pape Nicolas V, devant qui la contestation avoit déja été portée, s'étoit expliqué en faveur de l'Abbé; mais son jugement étoit demeuré sans exécution. Celui du Duc Pierre II fut le même pour le fond; mais on y mit des modifications dont la principale étoit qu'avant de prendre le pas, l'Abbé l'offriroit *par courtoisie* à l'Abbesse, qui le refuseroit *par humilité*. (*Hist. de Bret.* T. II, p. 52.)

L'an 1457, Pierre II meurt le 22 (et non le 12) Septembre au château de Nantes, après un régne de sept ans. Ce Prince avoit épousé, l'an 1431, Françoise d'Amboise, fille aînée de Louis d'Amboise, Vicomte de Thouars, âgée pour lors de onze ans, laquelle lui avoit apporté en dot la terre de Benaon ou Benon. Pourvue de toutes les qualités du corps et de l'esprit, la jeune Princesse étoit faite pour rendre son mari le plus heureux de tous les hommes: aussi lui fut-il d'abord tendrement attaché. Mais il eut la foiblesse de soupçonner sa vertu; et, dans les accès de sa jalousie, il s'oublia jusqu'à la frapper. Françoise n'opposa que la douceur et la patience à cette brutalité. Son mari reconnut bientôt son innocence, et depuis il vécut constamment avec elle dans la plus parfaite union. C'étoit en effet une femme non seulement irréprochable dans sa conduite et dans ses mœurs, mais distinguée par les sentimens les plus éminens de la piété chrétienne. Elle inspira ces mêmes sentimens à son époux, réforma, par son exemple, le luxe des Dames de sa Cour, et ne fut occupée que de bonnes œuvres et du soulagement des pauvres. Les Médecins ne connoissant ni les causes ni la nature de la derniere maladie du Duc Pierre, on s'imagina qu'un Magicien avoit jetté un sort sur lui, et l'on se proposoit d'appeller un Sorcier pour détruire le charme. Le Duc, ainsi que la Duchesse, rejetta avec horreur ce projet sacrilége, disant *qu'il aimoit mieux mourir de par Dieu que de vivre de par le Diable.* Il rendit l'ame entre les bras de son épouse d'une maniere très édifiante. On dit qu'en mourant il déclara qu'il laissoit cette Princesse telle qu'il l'avoit reçue, et que, d'un consentement mutuel, ils avoient vécu dans une continence parfaite: dévotion singuliere dans un Prince héréditaire et Souverain. Il eut néanmoins une fille naturelle, nommée Jeanne, par une foiblesse trop ordinaire aux Princes, et dont il est très rare qu'ils fassent une pénitence aussi sincere et aussi soutenue que celle qu'il fit. Nous verrons ci-après la constance que la Duchesse sa veuve opposa aux efforts que l'on fit pour lui faire accepter une nouvelle alliance.

ARTUR III.

1457. Artur III, Comte de Richemont, Connétable de France, fils de Jean IV, succéda à son neveu Pierre II à l'âge de soixante ans. Il conserva sa charge de Connétable malgré les remontrances de ses Barons, qui prétendoient qu'elle étoit au-dessous d'un Duc de Bretagne. *Je veux*, leur dit-il, *honorer dans ma vieillesse une charge qui m'a fait honneur dans ma jeunesse.* Etant parti de Nantes, il fait son entrée à Rennes où il avoit convoqué les Etats le 30 Octobre 1457. De retour à Nantes, il va joindre à Tours, peu de tems après, le Roi Charles VII, qui l'y avoit invité pour assister à la demande que les Ambassadeurs de Hongrie venoient faire de la Princesse Madeleine de France pour le jeune Roi, leur maître. Mais il apprit avant son départ la mort de ce Prince, et n'en fit pas moins le voyage. Il étoit depuis un mois à Tours, lorsqu'il demanda à faire hommage au Roi pour son Duché: mais Charles VII ayant exigé qu'il le rendît lige, il le refusa, prétendant qu'il ne le devoit que simple. Pour modifier néanmoins ce refus, il demanda permission au Roi d'aller consulter ses Etats, et partit dans la résolution de ne plus revenir en France.

Le Roi, déterminé à faire le procès au Duc d'Alençon accusé de crimes d'Etat, avoit convoqué pour cet objet le Parlement avec les Pairs à Montargis. Le Duc de Bretagne, invité à s'y rendre en qualité de Pair, répondit par écrit, le 11 Mai 1458, » que de tout tems » il avoit servi le Roi et son Royaume; qu'il étoit Con-

» nétable de France ; qu'en cette qualité il étoit tenu » de se rendre aux ordres du Roi, et qu'il étoit disposé » à le faire ; mais qu'en qualité de Duc il ne dépendoit » de la Couronne que dans le cas de l'appel du Parlement de Bretagne à celui de Paris, ou dans le cas de » déni de justice ; que son Duché n'avoit jamais fait » partie du Royaume de France, et qu'il n'en étoit pas » un démembrement ; qu'il étoit très déterminé à ne » point violer le serment qu'il avoit fait de conserver » les prérogatives de son Duché ; qu'il n'étoit pas Pair » de France, et qu'il ne vouloit point comparoître en » cette qualité à Montargis ou ailleurs ». Le Duc Artur ne persista point dans cette résolution. Il étoit oncle du Duc d'Alençon, et cette considération ne lui permit pas d'abandonner ce Prince dans le péril imminent où il se trouvoit. Le Parlement ayant donc été transféré de Montargis à Vendôme pour s'ouvrir le 15 Août de la même année, le Duc de Bretagne s'y rendit; mais n'ayant pu empêcher son neveu d'être condamné à mort par jugement du 10 Octobre, il se joignit à tous les amis et parens du coupable pour demander au Roi sa grace, et l'obtint. Étant parti de Vendôme après un séjour assez court, il revient à Nantes avec une maladie de langueur qui le conduisit au tombeau le lendemain de Noël 1458. La Bretagne perdit en lui le plus grand Prince qu'elle eût jamais eu. Artur réunissoit les plus excellentes qualités, la religion, la pureté des mœurs, le zele pour la justice, la valeur, l'habileté dans le commandement des armées ; en un mot, rien de ce qui fait le grand homme ne lui manquoit. Ce Prince ne laissa point d'enfans, quoiqu'il eût été marié trois fois ; 1°, l'an 1423, avec Marguerite, sœur de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, et veuve du Duc de Guienne, morte le 2 Février 1441 ; 2°, l'an 1442, avec Jeanne d'Albret, morte l'an 1444 ; 3°, l'an 1445, avec Catherine de Luxembourg, fille de Pierre I de Luxembourg, Comte de S. Paul.

FRANÇOIS II.

1458. François II, fils aîné de Richard, Comte d'Etampes, quatrieme fils de Jean IV et de Marguerite d'Orléans, Dame de Vertus et fille de Louis, Duc d'Orléans, frere du Roi Charles VI, successeur de son oncle Artur III, fait son *entrée solemnelle* à Rennes le 3 Février 1459, accompagné de sa mere; et de là, s'étant rendu à Montbazon, où étoit la Cour de France, il y fait au Roi, le 28 du même mois, hommage simple du Duché de Bretagne, debout, l'épée au côté, sans s'incliner et sans prêter serment; puis il lui fait hommage-lige pour le Comté de Montfort et pour la terre de Néaufle-le-Châtel. Le Chancelier prétendoit qu'il le rendît aussi pour la Pairie; mais le Duc répondit : *Non, je ne le fais point, et sur ce je n'ai point délibéré à mon Conseil*. Il envoie, la même année, une ambassade d'obédience au Pape suivant la coutume de ses prédécesseurs. Le S. Pere la reçut avec distinction ; et l'année suivante, il fit expédier une Bulle, datée du 4 Avril, pour l'érection d'une Université à Nantes, conformément à la demande que les Ambassadeurs lui en avoient faite de la part de leur maître.

Le Roi Louis XI étant venu en Bretagne l'an 1462, le Duc va le recevoir à Redon. Ce Monarque étoit en route pour porter du secours au Roi d'Aragon attaqué par les Castillans et les Navarrois; de Redon le Duc le suivit à Nantes, où il s'arrêta quelques jours. Tandis que le Roi séjournoit en cette ville, on y vit arriver la Duchesse Françoise, veuve du Duc Pierre II. Le traitement qu'elle essuya de la part du Roi dévoila l'un des motifs qui l'avoient conduit en Bretagne. On avoit amené la Duchesse pour la contraindre d'épouser le Duc de Savoie. Elle résista constamment aux sollicitations et aux menaces de sa famille appuyée du Roi pour la faire consentir à cette alliance. On étoit disposé à l'enlever. Le Duc fut indigné qu'on voulût ainsi faire violence à cette Princesse sous ses yeux. De la Fosse, où elle étoit comme captive, l'ayant fait venir dans la ville, il établit des gardes pour veiller à sa sûreté, et fit échouer par là le projet du Roi et des Vicomtes de Thouars. Louis XI n'étoit pas de caractere à pardonner au Duc une résistance aussi formelle à ses volontés. Il n'eut pas de peine à trouver l'occasion de se venger. Le Duc avoit un différend, qu'il poussoit très vivement, avec l'Evêque de Nantes, Amauri d'Acigné, qui se prétendoit exempt de la Jurisdiction ducale. Le Roi voulut prendre connoissance de cette affaire en premiere instance, et nomma, le 26 Octobre 1463, le Comte du Maine pour entendre ce que le Duc avoit à dire pour le soutien de ses droits, et prononcer juridiquement sur cette contestation. Le Comte, après plusieurs délais accordés au Duc, rendit enfin à Chinon, le 29 Octobre 1464, un jugement par défaut, portant en substance que le temporel de l'Evêché de Nantes, et les fruits depuis la naissance du procès, seroient mis en séquestre entre les mains du Roi, avec défense au Duc d'empêcher les Evêques de porter directement au tribunal de Sa Majesté les affaires qu'ils auroient avec lui. Le Duc, pour se mettre à couvert des chicanes du Roi, travaille à mettre dans ses intérêts les Princes du sang. Il étoit déja en traité d'alliance, dès le 18 Juillet 1463, avec le Comte de Charolois. La plupart des autres Princes et des Grands de l'Etat, mécontens du Roi, se montrent disposés à seconder ses vues. Le Roi, qui est instruit de ces intrigues, convoque, pour les rompre, l'Assemblée des Etats à Tours pour le 15 Décembre 1464. Il y parle avec force contre les perturbateurs du repos public. Les Princes parurent touchés de son discours, et lui firent des protestations d'attachement, que bientôt l'événement démentit. Dès le commencement de l'année suivante, le Duc de Bretagne reçoit dans ses Etats le Duc de Berri, et mande au Duc de Bourgogne qu'il s'est mis à la tête des Princes et des Grands pour remédier aux abus du Gouvernement. Le Comte de Charolois, avec la permission de son pere, leve des troupes. La guerre éclate sous le spécieux titre *du bien public*. Le Duc de Bretagne, s'étant mis en marche à la tête de dix mille hommes pour aller joindre le Comte de Charolois, campé dans la plaine de Long-jumeau, est arrêté à Château-Dun par l'armée du Roi; ce qui l'empêcha de se trouver à la bataille de Montlhéri, donnée le 16 Juillet 1465. Peu de jours après, les deux armées, bretonne et bourguignone, se réunissent. La vue de la premiere étonne les Bourguignons et leur donne une grande idée de la puissance du Duc de Bretagne; *car toute cette compagnie*, dit Commines, *vivoit sur ses coffres*.

Tandis que l'armée des Princes tient Paris bloqué, les Bretons s'emparent de Pontoise et font une vaine tentative sur Meulent; mais, le 8 Octobre, ils se rendent maîtres d'Evreux. Le Roi étoit alors en conférence avec les Princes pour la paix. Les intérêts du Duc de Bretagne étoient peut-être les plus difficiles à manier. Par la composition que le Roi fit avec lui, la Sentence du Comte du Maine, rendue contre le Duc, fut cassée, et le Roi déclara que la Régale des Evêchés vacans de Bretagne, la garde des Eglises, le serment de fidélité des Evêques et le ressort de leurs Jurisdictions appartenoient au Duc. Les Lettres-Patentes expédiées à ce sujet furent enregistrées au Parlement le 30 Octobre. Ainsi finit la guerre du bien public. Par le Traité de paix, le frere du Roi venoit d'être pourvu du Duché de Normandie. Le Duc de Bretagne, ainsi que plusieurs autres Princes, l'accompagnent dans le voyage qu'il fait pour aller prendre possession de ce nouvel apanage. Mais la discorde s'étant mise entre eux, le Duc de Bretagne reprend la route de ses Etats. Louis XI, ayant appris leur désunion à Orléans, va trouver le Duc de Bretagne à Caen, et fait avec lui, le 23 Décembre, un Traité par lequel ils se promet-

tent des secours réciproques contre leurs ennemis. Le Duc n'excepta de son côté que le Duc de Calabre et le Comte de Charolois. Le Roi, n'ayant plus rien à craindre du Duc de Bretagne, part de Caen pour aller faire le siége de Rouen, dans la résolution d'enlever à son frere la Normandie, qu'il ne lui avoit accordée qu'à regret. La place lui ayant été livrée après quelque résistance, il se dispose à faire la conquête de tout le Duché. Monsieur, dépouillé de toutes les villes de son apanage, a recours à la générosité du Duc de Bretagne, qui lui ouvre un asyle dans ses Etats. Le Roi lui fait défense de garder ce Prince. Il dépêcha au Monarque pour lui faire savoir le peu de succès des démarches qu'il a faites pour engager Monsieur à sortir de Bretagne. La guerre avec le Roi paroissant inévitable au Duc, il se met en état de la soutenir par des Traités d'alliance avec l'Angleterre, le Danemarck, la Savoie et le Duc d'Alençon. Les Bretons, étant entrés dans la Normandie, s'emparent, l'an 1467, de Caen, de Bayeux, et de presque toute la basse Normandie. Mais, l'année suivante, ils perdent toutes leurs conquêtes, à l'exception de Caen. Le 10 Sept. 1468, Traité d'Ancenis, qui rétablit la paix entre le Roi et le Duc. Ce dernier perd, le 15 Sept. 1469, la Duchesse Marguerite, fille du Duc François I, qu'il avoit épousée l'an 1455. Elle a sa sépulture aux Carmes de Nantes.

La réconciliation du Duc de Bretagne avec le Roi de France étoit plus apparente que sincere; et, semblable à un feu qui couve sous la cendre, leur aversion réciproque étoit toujours près d'éclater à la premiere occasion. Le Duc manifesta ses dispositions, l'an 1470, par le refus qu'il fit du cordon de S. Michel, que le Roi, nouvel instituteur de cet Ordre, lui avoit envoyé. En vain il voulut colorer ce refus par des prétextes spécieux qu'il déduisit dans un long mémoire: le Roi ne fut point la dupe de son artifice, et comprit qu'il avoit toujours en lui un ennemi caché. Il en fut pleinement convaincu, l'an 1471, en voyant le Duc prendre hautement le parti de Monsieur, irrité de l'échange que le Roi l'avoit contraint de faire du Duché de Normandie contre celui de Guienne. La guerre paroissant alors inévitable, le Duc, pour se mettre en état de la soutenir, conclut, l'année suivante, à Châtel-Giron, un Traité d'alliance avec les Ambassadeurs d'Angleterre. Mais les secours qu'il espéroit de cette Puissance lui ayant manqué, son courage l'abandonne, et, sur le point de se voir accablé par les forces du Roi de France, il lui envoie demander une treve qui lui est accordée.

Le Duc de Bretagne fit preuve de générosité, l'an 1474, par l'accueil favorable qu'il fit aux Comtes de Richemont et de Pembrock, tous deux de la Maison de Lancastre, qui, pour se soustraire à la fureur d'Edouard IV, usurpateur du trône d'Angleterre, s'enfuyant en France, furent jettés sur les côtes de Bretagne et aborderent au Conquet. Edouard les ayant redemandés pour les immoler à son ambition, le Duc refusa poliment de les livrer, alléguant qu'il leur avoit donné sa foi. Mais, pour calmer Edouard, il lui fit dire de n'avoir aucune inquiétude sur leur compte, qu'il alloit les mettre hors d'état de lui nuire et de rien machiner contre sa personne et son Royaume. En effet le Duc les fit arrêter et garder sûrement, le Comte de Richemont à Elven, et Pembrock à Josselin, d'où ils furent transférés à Vannes. Quelque envie qu'eût le tyran de les avoir en sa puissance, il fut obligé de dissimuler; et pour engager le Duc à ne les jamais relâcher, il lui fit les plus magnifiques promesses. Ce fut en vain que Louis XI, dans la vue de brouiller le Duc avec le Roi d'Angleterre, revendiqua ces deux Seigneurs qui étoient ses parens et ses alliés, et qui de plus étoient venus chercher un asyle en France: le Duc, qui devina sans peine son intention, lui opposa un refus, dont il se fit un mérite auprès d'Edouard. Les deux Comtes ne furent délivrés que long-tems après, et celui de Richemont ne sortit de prison que pour monter sur le trône sous le nom de Henri VII.

Le Duc cependant entretenoit des intelligences très étroites avec Edouard. Le résultat de leurs négociations, dans lesquelles entra le Duc de Bourgogne, fut une ligue entre ces Princes contre le Roi de France. Louis XI, qui la soupçonnoit, en eut depuis la conviction par les lettres du Duc de Bretagne, qu'il acheta d'un Secrétaire d'Edouard pour soixante marcs d'argent. Ce fut alors qu'il fit de nouvelles treves avec le Roi d'Angleterre. Le Duc, voyant alors que le projet de ligue seroit sans effet, fit proposer au Roi par ses Ambassadeurs un Traité de paix, qui fut conclu, le 9 Octobre 1475, à l'Abbaye de la Victoire près de Senlis. Cette paix ne rétablit pas la confiance entre les deux Princes. Le Duc, toujours en garde contre la mauvaise foi du Monarque, continua ses liaisons avec le Roi d'Angleterre afin d'en obtenir du secours dans le besoin. Louis XI, qui avoit des émissaires par-tout, éclaira toutes ses démarches; et, l'an 1477, Chauvin, Chancelier de Bretagne, étant venu assurer le Roi de la fidélité de son maître à Arras, il le démentit en lui montrant vingt-deux lettres en original, dont douze étoient signées de la main du Duc et dix autres du Roi d'Angleterre, qu'il lui fit lire. Chauvin, qui ne savoit rien du mystere, découvrit dans ces lettres le fond d'une intrigue conduite par Landois, premier Ministre du Duc, et les promesses que faisoit le Roi d'Angleterre de passer en France à la premiere requisition de ce Prince. Chauvin se retira confus, après avoir protesté de son innocence au Roi, qui, connoissant sa probité, ajouta foi sans peine à son discours. A son retour on reconnut que c'étoit Gourmel, Secrétaire de Landois, qui s'étoit laissé corrompre pour livrer ces lettres. Il fut arrêté, conduit au château d'Aurai, et, peu de tems après, mis dans un sac et jetté dans la riviere. (Morice, *ibid*, pp. 133 et 134.) Jusqu'alors le Duc François II, comme descendant de Richard de Bretagne et de Marguerite d'Orléans, prenoit le titre de Comte d'Etampes sans jouir de ce Domaine, dont les revenus étoient en séquestre dans les mains du Roi jusqu'à la fin du procès qu'il avoit à ce sujet avec la Maison de Bourgogne. Le Roi, pour le punir, fit juger définitivement ce procès par Arrêt du Parlement du 18 Mars 1478, qui débouta le Duc de sa demande. Le parti de la soumission fut la seule ressource du Duc. Mais ses nouveaux sermens de fidélité, prononcés sur la croix de S. Lo, n'empêcherent pas le Roi de disposer, dans le mois d'Août suivant, du Comté d'Etampes en faveur de Jean de Foix, Vicomte de Narbonne. (*Voy.* les Comtes d'Etampes, p. 668, col. 1.)

L'Archiduc Maximilien, par son mariage avec l'héritiere de Bourgogne, étoit devenu l'ennemi irréconciliable de Louis XI. Sur les menaces qu'il faisoit d'entrer en France, ce Monarque n'oublia rien pour mettre dans ses intérets tous les Princes voisins par des Traités d'alliance. Mais, s'étant adressé, l'an 1479, au Duc de Bretagne, il éprouva un refus. Jugeant par là qu'il étoit lui-même allié de Maximilien, il cherche à lui donner de l'inquiétude, et y réussit en se faisant céder par le Comte et la Comtesse de Penthievre leurs droits ou prétentions sur le Duché de Bretagne. Le Duc, pour se venger des Penthievres, fait revivre l'ancienne baronie d'Avaugour comprise dans leur Comté, et en investit, du consentement des Etats, François de Bretagne, son fils naturel, qu'il fit ensuite (l'an 1485) Comte de Vertus. Ce fils a été la tige des Comtes de Vertus, qui n'ont fini qu'en la personne de Henri-François de Bretagne, mort à Paris le 27 Septembre 1746 (1).

(1) Henri-François a eu pour héritiers, dans ses biens paternels le Prince de Rohan Soubise, et dans ses biens maternels le Marquis de la Grange-Fouville, et sa sœur, Renée le Liévre de la Grange, mariée, le 16 Janvier 1748, à Guillaume-François-Louis-Joseph Joly de Fleuri, Procureur-Général au Parlement de Paris depuis 1740.

Après la mort de Louis XI, le Duc envoie, l'an 1484, une ambassade à Charles VIII, son successeur, pour lui faire des remontrances sur plusieurs griefs dont il demande réparation. La tranquillité cependant ne régnoit pas dans son Duché. La tyrannie qu'exerçoit son Ministre Landois, qui de simple Tailleur d'habits étoit parvenu par degrés à ce poste éminent, excitoit l'indignation des Grands et du peuple. L'un des forfaits qu'on pouvoit le moins lui pardonner étoit la mort du Chancelier Chauvin, l'un des hommes les plus vertueux de la Bretagne, qu'il avoit fait périr de misere en prison, l'an 1482, sur une fausse accusation. Allant toujours de vexations en vexations envers ceux qui lui faisoient ombrage, ou dont il envioit la fortune, à la fin il poussa à bout la patience des Bretons. S'étant formés en corps d'armée sous la conduite du Sire de Guémené et d'autres Seigneurs, ils s'emparerent de plusieurs places. Le Duc, à la sollicitation de son Ministre, fait dresser contre la ligue des Lettres-Patentes, que Chrétien, nouveau Chancelier, quoique créature de Landois, refuse d'enregistrer. Le peuple de Nantes, où résidoit le Duc, à cette nouvelle s'attroupe et court au château. Le Comte de Foix, envoyé pour appaiser la sédition, revient et dit au Duc : *Monseigneur, je vous jure que j'aimerois mieux être Prince d'un million de sangliers que de tel peuple que sont vos Bretons. Il vous faut de nécessité délivrer votre Trésorier* (c'étoit le Ministre), *autrement nous sommes tous en danger*. Le Chancelier arrive peu de tems après, et déclare au Duc qu'il est contraint d'arrêter Landois, et qu'il le supplie de ne pas s'y opposer. Le Duc y consentit sous la promesse que le Chancelier lui fit de rendre justice à son favori. Livré à ses Juges qui étoient en même tems ses parties, Landois fut condamné, le 19 Juillet 1485, à être pendu à l'insu du Duc, et fut exécuté le même jour. La mort de Chauvin fut le seul crime dont il s'avoua coupable. Le Duc apprend avec un vif regret celle de son Ministre. Il assemble les Etats à Nantes, et y déclare son Parlement sédentaire par Lettres-Patentes du 22 Septembre. (Morice, *Mém.* T. III, col. 478.)

Le Comte de Cominges et le Prince d'Orange, principaux auteurs de la chûte de Landois, le remplacerent auprès du Duc François II, qui les déclara ses Lieutenans-Généraux en Bretagne. Ce fut vraisemblablement par leur conseil qu'il assembla, le 8 Février 1486, les Etats à Rennes pour assurer sa succession à ses deux filles, Anne et Isabelle. L'Assemblée applaudit unanimement à ses vues, et promit avec serment d'observer la Déclaration qu'il rendit à ce sujet. Mais on ne s'accorda pas également sur l'époux qu'il falloit donner à la Princesse Anne : le Prince d'Orange étoit pour le Roi des Romains, le Comte de Cominges vouloit la faire épouser au Sire d'Albret, et le Maréchal de Rieux la demandoit pour le fils du Vicomte de Rohan. Personne ne pensoit alors au Duc d'Orléans, parce qu'il n'étoit pas libre, ayant en ce moment pour épouse Jeanne, fille de Louis XI. Mécontent de la Dame de Beaujeu, Régente de France, il entretenoit néanmoins des correspondances intimes à la Cour de Bretagne. La Régente, attentive à suivre ses démarches, ne put les ignorer. Mais le Comte de Cominges, qui gouvernoit absolument le Duc de Bretagne, donna le change à cette Princesse en lui faisant entendre qu'elles n'avoient rien de contraire au service du Roi (1). Cominges trompoit la Princesse, et disposoit le Duc de Bretagne à ouvrir un asyle dans ses Etats au Duc d'Orléans. On vit enfin ce Prince, l'an 1487, arriver, le 13 Janvier, à Nantes. Les Seigneurs bretons s'alarmerent de son arrivée, dans la crainte d'attirer les armes de la France dans leur pays. Mécontens d'ailleurs de leur Duc à cause de la préférence qu'il donnoit aux étrangers dans le gouvernement de ses Etats, ils s'assemblent à Château-Briant, et forment une confédération contre lui : ils se liguent ensuite avec le Roi de France à certaines conditions. Charles VIII fait entrer trois armées en Bretagne, et s'avance lui-même jusqu'à Ancenis. Après s'être rendu maître de Ploërmel et de Vannes, il fait assiéger, le 19 Juin, Nantes, où le Duc s'étoit renfermé. La place est défendue avec tant de vigueur, que, le 6 Août, le Roi, désespérant de la prendre, ordonne au Seigneur de la Trémoïlle de lever le siége. Le Roi se dédommage de cet échec par la prise de Vitré, de S. Aubin du Cormier, et d'Aurai. L'an 1488, les Bretons reprennent Vannes, mais ils perdent Château-Briant et Ancenis. Le 28 Juillet, bataille de S. Aubin du Cormier, gagnée sur les Bretons par la Trémoïlle. Le Duc d'Orléans et le Prince d'Orange y sont faits prisonniers (2). Cette victoire est suivie de la perte de S. Malo. Le Duc alors demande humblement la paix. Elle est signée au Verger, le 21 Août, entre les Commissaires du Roi et les Ambassadeurs du Duc. Le 9 Septembre suivant, le Duc François meurt de chagrin à Coiron. Son armée, détruite à la journée de S. Aubin, et son pays dévasté, causerent le désespoir qui termina sa carriere : » car » auparavant, dit S. Gelais, son peuple estoit riche à » merveilles, et n'eussiez sçeu aller en maison de Laboureur ny autre sur le plat pays que n'y eussiez » trouvé de la vaisselle d'argent; mais, depuis lesdites » guerres commencées, leurs biens se diminuerent » fort ». De sa seconde femme, MARGUERITE, fille de Gaston IV, Comte de Foix, qu'il avoit épousée à Clisson le 27 Juin 1471, morte à Nantes le 15 Mai 1486, il laissa deux filles, Anne, qui suit, et Isabelle, décédée en 1490. L'inhumation de ce Prince se fit aux Carmes de Nantes, où la Duchesse, sa fille aînée, fit ériger, en 1507, un magnifique tombeau pour lui et sa seconde femme. Outre ses deux filles légitimes, le Duc François II eut plusieurs enfans naturels, dont le plus distingué, nommé aussi François, fut gratifié par son

(1) Odet d'Aidie, Sire de Lescun, Comte de Cominges, né de parens nobles, mais très peu accommodés des biens de la fortune, n'avoit eu d'autres ressources pour s'avancer que ses talens. Ils étoient grands. » Avec de l'esprit, du courage et de l'ambition, il entra » dans les compagnies d'ordonnances établies par Charles VII. Il » se fit connoître à ce Prince, qui le fit Bailli du Cotentin. S'étant » trouvé dépouillé de cette charge à l'avénement de Louis XI, il » s'attacha au Duc de Bretagne. Son esprit souple, ses manieres » aisées, le firent tellement goûter du Duc François, qu'il parvint à » le gouverner. Personne ne fut plus employé que Lescun dans la » guerre du bien public. Ce fut lui qui gagna Monsieur, frere du » Roi, qui l'engagea à se retirer en Bretagne et à se mettre à la tête » de la ligue formée entre les Princes et les Grands de l'Etat. Lescun » ne fut pas moins agréable au Duc de Berri qu'il l'étoit au Duc de » Bretagne. Il suivit Monsieur en Guienne, et revint en Bretagne » après la mort de ce Prince. Louis XI, qui connoissoit l'ascendant » que Lescun avoit sur l'esprit du Duc de Bretagne, s'attacha à le » gagner, et il y réussit en le comblant de biens, de charges et » d'honneurs. Charles VIII continua au Comte de Cominges tous » les bienfaits qu'il avoit reçus de Louis XI. Il étoit si puissant en » Guienne, dont il avoit le gouvernement, qu'il y étoit obéi comme » le Roi. » (D. Morice, *Hist. de Bret.* T. II, p. 163.) Ceci doit servir de supplément à l'article d'Odet d'Aidie de Lescun, placé ci-dessus parmi les Comtes de Cominges, T. II, page 267.

(2) Ce jour même la Trémoïlle invite à souper le Duc d'Orléans, le Prince d'Orange, et les principaux Officiers de leur armée qui avoient été pris avec eux. Vers la fin du repas, deux Cordeliers paroissent; les Princes pâlissent d'effroi. La Trémoïlle s'en apperçoit, et leur dit : » Rassurez-vous, Messeigneurs, vous n'avez rien » à craindre. Il appartient au Roi seul d'ordonner de votre sort. » Quant à vous, ajouta-t-il en s'adressant aux autres Capitaines, » vous qui avez faussé votre serment, mettez ordre à vos consciences ». Prieres, larmes, rien ne put émouvoir la Trémoïlle; et ses victimes furent égorgées. » Nous ne nions point la vérité de » cette anecdote, disent les Editeurs des Mém. de Louis de la Trémoïlle : mais le Rédacteur de ces Mémoires n'en fait aucune » mention ; mais S. Gelais, cet apologiste zélé de la révolte du » Duc d'Orléans, n'en parle point; mais Jaligni, tout minutieux » qu'il est, n'en dit pas un seul mot. Enfin cette action est si loin » de l'idée qu'on se forme d'un *Chevalier sans reproche* (c'est ainsi » qu'on appelloit Louis de la Trémoïlle), qu'elle nous paroît invraisemblable. Au surplus, nos recherches nous ont appris que les » Modernes qui l'ont recueillie l'avoient puisée dans une histoire latine de Louis XII, insérée par Godefroi à la suite de celle de Charles VIII par Jaligni, p. 274. »

pere, l'an 1480, des Châtellenies de Château-Landon, de Lanvallon et de Pempos, et créé premier Baron de Bretagne.

Toute la vie du Duc François II se passa dans un cercle de guerres, d'intrigues, d'ambassades, et de Traités d'alliances. Sans ses maîtresses et ses favoris, dit D. Lobineau, on n'auroit presque rien à lui reprocher que de s'être trop mêlé des affaires étrangeres. Ne pourroit-on pas lui reprocher encore le peu de fidélité dans l'exécution des Traités? car on sait assez qu'il n'étoit pas trop esclave de sa parole. Ce Prince d'ailleurs avoit de l'amour pour son peuple et les manieres extrêmement populaires. On raconte qu'ayant établi, du consentement des Etats, un tribut considérable, il trouva dans la campagne un paysan qui portoit une poule, accompagné de sa femme. Lui ayant demandé, sans se faire connoître, où il alloit: » Je vais, dit le » paysan, à la ville me défaire de ces deux bêtes : de » celle-là, en montrant sa femme, en la mettant au » service; de celle-ci, sa poule, en la vendant pour » avoir de quoi payer l'impôt extraordinaire de notre » Duc, qui nous en charge plus que nous n'en pou- » vons porter ». Le Prince, frappé de cette réponse, cassa le tribut, et ne voulut plus qu'il en entrât rien dans ses coffres. (*V.* Charles VIII, *Roi de France.*)

ANNE, Duchesse de Bretagne.

1488. Anne, fille aînée du Duc François II et de Marguerite de Foix, sa seconde femme, née à Nantes le 26 Janvier de l'an 1477 (N. S.), est reconnue Duchesse de Bretagne aussitôt après la mort du Duc son pere. Les commencemens de son régne sont très orageux. La Bretagne, partagée en plusieurs factions, inondée de soldats françois, espagnols, anglois, allemands et bretons, est pillée et ravagée impunément. L'usage de conclure les mariages des Princes et Princesses au berceau, et quelquefois même avant leur naissance, s'étoit établi en Europe. Anne avoit été promise, dès l'an 1481, à Edouard, Prince de Galles, fils d'Edouard IV, Roi d'Angleterre. Mais la mort violente de ce jeune Prince, assassiné, au mois de Mai 1483, par Richard son oncle, à l'âge d'onze ans, rompit ce mariage. Anne fut ensuite recherchée par Alain, Sire d'Albret, par Louis, Duc d'Orléans, par le Roi Charles VIII, et par l'Archiduc Maximilien, Roi des Romains. La mauvaise mine du premier, son peu d'esprit, son caractere grossier, le firent bientôt rejetter malgré les efforts de la Dame de Laval, Gouvernante de la Princesse, du Comte de Cominges et du Maréchal de Rieux, pour le faire prévaloir sur ses rivaux. L'inclination d'Anne étoit pour le Duc d'Orléans: mais son Conseil, par des raisons d'une fausse politique, la décida pour Maximilien, qui l'épousa effectivement par Procureur; ce qui se fit avec tant de mystere, que les domestiques mêmes de la Princesse n'en eurent pour lors aucune connoissance, et que jusqu'à ce jour on n'a pu découvrir la date précise de ce mariage. On sait néanmoins que, pour le mieux assurer, la nouvelle épouse se mit au lit, et que le principal Ambassadeur de Maximilien, tenant en main la procuration de son maître, mit une jambe nue dans la couche nuptiale: cérémonie indécente, qui fit tourner en ridicule Maximilien lorsqu'elle fut divulguée, et bien plus encore lorsqu'on vit le mariage manqué; car il le fut en effet, et, l'an 1491, Anne épousa en personne Charles VIII, Roi de France, pour lequel elle avoit témoigné d'abord beaucoup d'éloignement. L'année précédente, Isabelle, sœur de la Duchesse Anne, étoit morte à Rennes le 24 Août. Anne devint veuve, le 7 Avril 1498, du Roi Charles, qu'elle regretta beaucoup, jusques-là qu'elle demeura trois jours sans prendre de nourriture ni de repos, ne disant autre chose à ceux qui venoient la consoler, sinon qu'elle avoit résolu de suivre son cher époux au tombeau. Les Reines avoient jusqu'alors porté le deuil en blanc; elle le prit en noir comme plus propre à nourrir sa douleur. Le Duc d'Orléans, devenu le Roi Louis XII, qui n'avoit point cessé de l'aimer, mais pour lequel elle s'étoit beaucoup refroidie, vint à bout néanmoins de calmer ses regrets et d'obtenir sa main. Anne épousa ce Prince à Nantes le 7 ou le 8 Janvier 1499, après avoir pris les mesures que son Conseil jugea convenables pour perpétuer la souveraineté de la Bretagne. Il étoit dit, par le contrat de mariage de Charles VIII avec la Princesse, que, s'il mouroit avant elle sans enfans mâles, elle seroit obligée d'épouser le Roi successeur, au cas qu'il fût libre, ou à son défaut le Prince le plus proche de la Couronne; et cela pour ne pas laisser tomber la Bretagne en des mains étrangeres. Anne avoit fait une espece de divorce avec Maximilien pour épouser Charles VIII, et Louis XII en fit un autre plus réel en répudiant sa femme (Jeanne, fille de Louis XI) pour épouser Anne. Cette Princesse fit insérer dans son contrat de mariage que si elle donnoit plusieurs enfans à son époux, ce seroit le second qui hériteroit de la Bretagne, et qui releveroit le nom et les armes des anciens Ducs, ce qui contredisoit son contrat de mariage avec Charles VIII; et que, si elle n'en laissoit point, la Bretagne retourneroit à ses héritiers.

Louis XII étant tombé malade l'an 1505, la Reine pense à se retirer en Bretagne, et dans ce dessein elle fait emballer ses meubles les plus précieux et ses joyaux pour les envoyer à Nantes par la Loire : le Maréchal de Gié les fait arrêter. La Reine, extrêmement piquée de ce procédé, obtient du Roi, revenu en santé, que le Maréchal soit arrêté, et que son procès lui soit fait. Il est conduit à Toulouse, et, par Arrêt rendu le 9 Février (1506), il est suspendu de sa charge de Maréchal pendant cinq ans. Il se retire alors dans sa maison du Verger en Anjou. Mais peu de tems avant sa mort, arrivée à Paris le 22 Avril 1513, il fut rappellé à la Cour et rétabli en grace.

L'an 1514 (N. S.), la Reine Anne meurt à Blois, le 9 Janvier, dans sa trente-septieme année. Son corps fut porté à S. Denis, et son cœur à Nantes, pour être mis dans le tombeau de ses pere et mere. De son premier mariage, Anne avoit eu quatre enfans, morts tous au berceau. Du second elle laissa deux filles, Madame Claude, mariée, en 1514, à François, Comte d'Angoulême, héritier présomptif de la Couronne, et Madame Renée, femme d'Hercule, Duc de France. » En » mourant, dit, parlant d'elle dans ses Mémoires, » Louise de Savoie, sa belle-sœur, mere du Roi Fran- » çois I, elle me laissa l'administration de ses biens, de » sa fortune, et de ses filles, mesmement de Madame » Claude, (depuis) Reine de France, femme de mon » fils, laquelle j'ay honnorablement et amiablement » conduit ». Cela prouve que, malgré son aversion pour Louise de Savoie, la Reine Anne avoit un grand fonds d'estime pour elle.

Anne de Bretagne remplit fidélement tous ses devoirs envers ses deux maris; mais elle fut plus tendrement aimée du second qu'elle ne l'aima. Fiere, impérieuse, toute occupée de son Duché de Bretagne, qu'elle gouverna toujours en Souveraine, elle affligea souvent par ses contrariétés le cœur sensible de Louis XII. Il disoit, pour s'en consoler, qu'il falloit payer la chasteté des femmes. Attribuant au caractere national l'inflexible opiniâtreté de l'esprit de la Reine, il la nommoit, en plaisantant, *sa Bretonne*. Ces défauts, il faut l'avouer, étoient rachetés par de grandes qualités, et surtout par celles qui attirent le plus l'amour et la vénération des peuples. Anne étoit magnifique, et faisoit l'usage le plus noble et le plus louable de ses immenses revenus. » Elle en employoit la meilleure partie, dit » M. Garnier, à récompenser les services rendus à » l'Etat, ou à soulager les malheureux, assignant des » gratifications sur son trésor à tous les Officiers qui » s'étoient distingués par quelque action d'éclat, ou

» assurant une retraite à ceux que la vieillesse ou des » blessures forçoient au repos ; le surplus servoit à l'en- » tretien d'un grand nombre de jeunes filles de con- » dition, qu'elle formoit dans son Palais, qu'elle nom- » moit ses filles, et qu'elle marioit avantageusement » sans qu'il en coûtât rien à leurs parens. » (Tel est le premier établissement des filles d'honneur à la Cour. Il subsista jusqu'en 1673, qu'il fut supprimé pour faire place aux *Dames du Palais*.) Anne étoit petite de taille, et un peu boiteuse. C'est la premiere de nos Reines qui ait joui de la prérogative d'avoir des gardes à elle, et de donner audience aux Ambassadeurs.

Louis XII, après la mort de la Reine Anne, céda le Duché de Bretagne, le 17 Octobre, à Madame Claude. Devenue Reine de France, cette Princesse transporta au Roi François I, son époux, le don que Louis XII lui avoit fait du Duché de Bretagne, et le lui donna à titre d'héritage perpétuel, en cas qu'il lui survécût sans avoir d'enfans d'elle. L'acte de cette donation est du 20 Juin 1515. Après la mort de la Reine Claude, arrivée le 20 Juillet 1524, François envoya des Commissaires en Bretagne pour recevoir en son nom le serment et les hommages de la province : ce qui fut exécuté dans l'Assemblée des Etats tenue à Rennes le 26 Novembre de cette année.

L'an 1532, François I, voulant que le Duché fût irrévocablement réuni à la Couronne avant que le Dauphin, à qui la Reine Claude avoit donné le titre de Duc de Bretagne par son testament, en prît possession, se rendit en Bretagne pour la tenue des Etats. La réunion fut demandée par les Etats, et accordée par le Roi avec les conditions auxquelles ils la demandoient. Les Lettres-Patentes de cette réunion, dressées à Nantes, en date du mois d'Août 1532, furent enregistrées au Parlement de Paris le 21 Septembre, et au Conseil de Bretagne le 8 Décembre de la même année. C'est ainsi que la Bretagne a cessé d'avoir des Souverains particuliers. (*V.* Charles VIII; et Louis XII, *Rois de France*.) François I, pour marquer au Dauphin la satisfaction que lui donnoient sa valeur et toutes ses belles qualités, lui donna, l'an 1539, la jouissance du Duché de Bretagne, sans en rien retenir que la foi et hommage, que le Dauphin lui fit à Amiens le 9 Février de la même année.

L'an 1553 (V. S.), le Roi Henri II, par Edit donné à Fontainebleau dans le mois de Mars, supprima les Grands Jours de Bretagne, et créa un Parlement à Rennes. L'un des motifs exprimés dans le préambule, est que les Grands Jours ne se tenoient que trente-six jours par an, depuis le 1 Septembre jusqu'au 8 Octobre, et que d'ailleurs les jugemens qui y étoient rendus étoient sujets à l'appel, qui se portoit au Parlement de Paris.

Les Etats de Bretagne se tenoient autrefois tous les ans : mais depuis 1630 ils n'ont plus été assemblés que tous les deux ans, si ce n'est dans des circonstances pressantes où les besoins de l'Etat ou d'autres affaires importantes ont déterminé à convoquer des Assemblées extraordinaires, comme en 1741, à l'occasion du dixieme ; en 1748, à l'occasion des quatre sous pour livre de la Capitation ; en 1749, relativement au vingtieme ; en 1768, à l'occasion d'un réglement pour le rétablissement de l'ordre dans les Assemblées.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES COMTES, PUIS DUCS, DE PENTHIEVRE.

Le Comté, aujourd'hui Duché, de Penthievre (*Penthiveris Pagus*), est une grande terre qui comprend celles de Guincamp, Lamballe, Moncontour, la Roche-Esnard, Lanizu et Jugon.

EUDON, premier Comte.

Eudon, ou Eudes, 2e fils de Geofroi, Comte de Rennes et Duc de Bretagne, mort en 1008, et d'Havoise, fille de Richard I, Duc de Normandie, né l'an 999, demeura comme co-propriétaire de la Bretagne, avec Alain, son frere aîné, tant que vécut la Duchesse leur mere, qui conserva, même depuis leur majorité, la principale autorité dans le gouvernement de la Bretagne. La mort de cette Princesse étant arrivée l'an 1034, les deux freres procéderent alors à un partage. Eudon eut pour sa part les diocèses de S. Brieux et de Tréguier, avec une partie de ceux de Dol et d'Aleth, ou de S. Malo. Alain eut le surplus de ces deux diocèses avec ceux de Vannes et de Rennes; mais en récompense il se réserva la propriété des grandes villes qui étoient dans le partage de son frere, et la Souveraineté sur tout le reste. Cette réserve rendit les partages à peu près égaux, et la condition de l'aîné la meilleure. Eudon, quoique le plus riche en terres, ne fut point content de cet arrangement; il affecta l'indépendance à l'égard de son frere, prit les armes pour s'y maintenir, et commença par s'emparer d'Aleth et de Dol. A la nouvelle de cette invasion, le Duc Alain marche contre son frere, lui livre bataille près du château de Lehon, et remporte la victoire après une grande perte de part et d'autre. Les deux freres ensuite, par la médiation de l'Evêque de Vannes et du Duc de Normandie, font la paix sans qu'il en coûte rien au vaincu. Il paroît même qu'Eudon garda la propriété de la ville de Dol, dont la Souveraineté resta au Duc son frere. Du reste Eudon et ses descendans, jusqu'au XIIIe siécle, se qualifierent Comtes de Bretagne, et se comporterent comme s'ils n'avoient point de Supérieur en ce Duché.

L'an 1040, après la mort d'Alain, Eudon se rendit maître du gouvernement et de la personne de Conan, son neveu, qui n'avoit encore qu'un an ou environ. Une conspiration des Seigneurs bretons tira Conan, l'an 1047, de l'espece de prison où son oncle le retenoit; et l'année suivante il fut solemnellement reconnu Duc de Bretagne à Rennes. Eudon néanmoins conserva la régence de la Bretagne pendant la minorité de ce Prince. La guerre s'alluma, l'an 1057, entre l'oncle et le neveu. Le premier, tandis qu'il cherche à surprendre la ville de Rennes, est battu et fait prisonnier par le second. Les hostilités ne laisserent pas d'être continuées pendant cinq ans par Geofroi, fils d'Eudon. La paix se fit enfin l'an 1062, et depuis ce tems il paroît qu'Eudon demeura tranquille jusqu'à sa mort arrivée à S. Brieux l'an 1079. D'Onwen, ou Agnès, son épouse, fille d'Alain Cagnart, Comte de Cornouaille, il laissa Geofroi, qui suit, Brient, Alain le Noir, et Alain le Roux, successivement Comtes de Richemont en Angleterre, Domaine qui fut le prix des services qu'ils avoient rendus à Guillaume le Bâtard pour la conquête de l'Angleterre; Etienne, Comte de Penthievre; et Derien, fondateur du château de la Roche-Derien. Il eut aussi d'une concubine deux autres fils établis en Angleterre, et une fille, mariée à Guisand de Pluveno.

GEOFROI BOTEREL I.

1079. Geofroi Boterel, fils aîné du Comte Eudon, est regardé comme son successeur au Comté de Penthievre, quoiqu'il ait partagé par égales portions avec ses autres freres la succession de ses pere et mere; car alors on ne connoissoit pas encore en Bretagne la loi qui adjuge à l'aîné les deux parts dans l'héritage et encore sa part dans le troisieme lot. La guerre, qu'il soutint pendant cinq ans avec l'aide de Hoël, Comte de Nantes, contre Conan II, Duc de Bretagne, pour venger l'emprisonnement de son pere, fait l'éloge de son cœur. Il y avoit 31 ans qu'elle étoit terminée par un Traité de paix, lorsqu'il fut tué à Dol le 24 Août 1093, sans qu'on nous apprenne la cause de cet accident. Il n'avoit point été marié; mais il eut un fils naturel, nommé Conan, qui mourut en Syrie la même année que son pere.

ETIENNE I.

1093. Etienne, cinquieme fils du Comte Eudon, et Comte de Lamballe, succéda à Geofroi, son frere, dans le Comté de Penthievre, par des arrangemens pris avec ses co-héritiers. Il augmenta encore, par la suite, son Domaine de ceux de ses freres Alain le Roux et Alain le Noir, qui moururent sans enfans. A ces successions, Havoise, sa femme, ajouta le Comté de Guincamp, dont elle étoit héritiere. Mais Geofroi Boterel, son fils aîné, s'étant révolté, l'an 1123, contre lui, le dépouilla d'une grande partie de ses terres, et le contraignit, après une guerre de deux ans, de lui céder Lamballe et Penthievre. D. Morice met la mort d'Etienne en 1138. Outre le fils dont on vient de parler, il eut de son mariage Alain, Comte de Richemont en Angleterre, premier époux de Berthe, fille de Conan III, Duc de Bretagne; Henri, Comte de Tréguier et de Guincamp, à qui ses freres firent tous trois la guerre: et deux filles; Olive et Agnorie, dont la premiere épousa, 1° Henri de Fougeres, 2° Guillaume de S. Jean en Normandie; la seconde fut alliée à Olivier de Dinan, qu'elle fit pere de deux fils et d'une fille. Le Comte Etienne avoit fondé, le 10 Novembre 1130, avec sa femme, l'Abbaye de Bégar pour des Cisterciens, et, l'an 1135, celle de Sainte Croix pour des Chanoines Réguliers, près de Guincamp, toutes deux au diocèse de Tréguier. Il fut inhumé dans la premiere.

GEOFROI BOTEREL II.

1125. GEOFROI BOTEREL, fils aîné du Comte Etienne, se mit en possession des Comtés de Penthievre et de Lamballe après avoir contraint son pere, par la voie des armes, de lui en faire l'abandon. Il embrassa, l'an 1136, le parti de l'Impératrice Mathilde, fille de Henri I, Roi d'Angleterre, contre Etienne de Blois, qui lui avoit enlevé cette Couronne. Alain son frere suivit le parti contraire; ce qui prouve le peu d'intelligence qui régnoit entre eux. Le Continuateur de Jean d'Hagulstad, sur l'an 1141, dit que Geofroi Boterel fut d'un grand secours à Mathilde, lorsque la défection des habitans de Londres l'obligea de s'échapper furtivement de cette ville. Poursuivie par ses ennemis dans sa fuite, ce ne fut point sans livrer de combats et sans de grandes difficultés, suivant cet Auteur, qu'elle évita le danger d'être prise. Geofroi Boterel, ajoute-t-il, fut celui qui se distingua le plus dans la défense de cette Princesse. S'étant mis à la tête de son arriere-garde, il soutint avec fermeté les attaques des ennemis, et les repoussa vaillamment. (Bouquet, T. XIII, p. 89.) D. Morice met en 1148 la mort de Geofroi Boterel, et lui donne un fils, qui suit. Il avoit fondé, l'an 1136, l'Abbaye Cistercienne de S. Aubin-aux-Bois, dans le diocèse de S. Brieux.

RIVALLON.

1148. RIVALLON, fils de Geofroi Boterel II, lui succéda aux Comtés de Penthievre et de Lamballe. L'histoire n'a recueilli aucun trait de sa vie, ni marqué l'année de sa mort. Il laissa deux fils, qui suivent, avec une fille, Edie, femme d'Olivier de Tournemine.

ETIENNE II.

ETIENNE, fils aîné de Rivallon et son successeur, mourut sans postérité l'an 1164. C'est tout ce que l'histoire nous apprend de lui.

GEOFROI BOTEREL III.

1194. GEOFROI BOTEREL succéda aux Comtés de Penthievre et de Lamballe à son frere Etienne, dont il avoit employé le sceau, n'en ayant point encore de particulier, dans la Charte qu'il fit expédier, l'an 1177, pour confirmer les donations que ses prédécesseurs avoient faites à l'Abbaye de S. Aubin-aux-Bois. L'an 1205, se voyant sans enfans, il fit don, en présence du Roi Philippe-Auguste, des terres de Penthievre, de Lamballe, de Quintin et de Moncontour, à son plus proche parent, Alain, fils de son grand oncle Henri, Comte de Tréguier.

ALAIN.

1205. ALAIN, né, l'an 1154, de Henri, Comte de Tréguier et de Guincamp, et de Mahaut, ou Mathilde, fille de Jean I, Comte de Vendôme, étoit en possession de ces Comtés dès l'an 1190, époque de la mort de son pere. Sept ans auparavant (l'an 1183) il avoit assisté à l'Assemblée de Rennes, où l'on dressa le fameux réglement, nommé *l'Assise au Comte Geofroi*, suivant lequel se partagent les Fiefs de Haubert, et son nom se trouve parmi les souscriptions. Ce même Comte ou Duc Geofroi, ayant laissé en mourant, l'an 1186, un fils en bas-âge, nommé Artur, sous la régence de Constance sa femme; cette fonction tenta l'ambition de Richard, oncle du jeune Prince, lorsqu'il fut parvenu au trône d'Angleterre. Mais Alain fut un de ceux qui travaillerent le plus efficacement à faire rejetter la demande qu'il fit de la régence aux Etats de Bretagne. On ne peut guere douter qu'après la mort de Richard il n'ait appuyé avec zele les justes prétentions d'Artur au trône d'Angleterre contre le Prince Jean son oncle, qui s'en étoit emparé. Ce qui est encore plus certain, c'est que, cet usurpateur ayant consommé son crime par la mort de son neveu l'an 1203, Alain se joignit aux autres Barons de Bretagne pour demander justice de ce parricide au Roi de France. La Cour des Pairs ayant fait droit sur cette demande et dépouillé Jean des terres qu'il possédoit en-deçà de la mer, Alain en succédant, l'an 1205, aux Comtés de Penthievre et de Lamballe, devint vassal immédiat du Roi de France. Ce Comte mourut, suivant D. Lobineau, le 29 Décembre de l'an 1212, et fut enterré à l'Abbaye de Beauport, Ordre de Prémontré, qu'il avoit fondée dans son Comté de Goello, qui faisoit partie de celui de Lamballe. De quatre femmes qu'il avoit eues, il ne laissa que deux fils, Henri, qui suit, et Geofroi qui fit la branche des Seigneurs de Quintin, laquelle finit au XVe siécle dans la personne de Geofroi V, dont la sœur, nommée Pleson, porta la Seigneurie de Quintin à Geofroi, Sire du Perrier, son époux.

HENRI, SURNOMMÉ D'AVAUGOUR.

1212. HENRI, fils aîné d'Alain, né le 16 Juin 1205, lui succéda, l'an 1212, au Comté de Penthievre. Il fut d'abord nommé Comte de Goello et ensuite d'Avaugour, du nom d'un château qu'il fit bâtir ou que ses prédécesseurs avoient élevé aux extrémités des paroisses de Ploesedi et de Bourgbriac. Dès l'an 1209, par contrat du 7 Décembre, passé à Paris en présence du Roi Philippe-Auguste, il avoit été accordé avec Alix, fille aînée de Gui de Thouars, Duc de Bretagne, et de Constance. Mais le Monarque, ayant ensuite changé d'avis, fit rompre ce Traité l'an 1212, et donna la Princesse à Pierre de Dreux, dit Mauclerc, son parent. Ce changement fut un trait de sa politique. La puissance de la Maison de Penthievre lui donnoit de l'ombrage; et l'indépendance qu'elle avoit affectée jusqu'alors, étoit un motif pour lui de chercher à l'abaisser. Il n'en demeura point là; Olivier de Tournemine, fils d'Edie de Penthievre, cousin germain d'Alain, pere de Henri, formoit sur le Penthievre des prétentions, au nom de sa mere, pour supplément de sa dot. Le Roi vint à son appui, et le Duc Pierre, à son instigation, fit démembrer d'autorité certaines terres des Domaines de Henri, qu'il adjugea au Sire de Tournemine. Henri étant encore trop riche à son gré, il le déposséda, quelques années après, des terres de Guincamp, de Lamballe, de Tréguier et de S. Brieux. Le Comte, ainsi maltraité, fit éclater son ressentiment en se mettant à la tête de la ligue que les Barons firent, l'an 1230, avec le Roi S. Louis, contre le Duc. Mais le zele avec lequel il servit ce Monarque ne lui procura point la restitution de ses terres. Le Duc Pierre, après avoir fait sa paix avec le Roi, donna les Comtés de Penthievre et de Porhoet à sa fille, en la mariant avec le Comte de la Marche. (Lobineau, L. 7, n. 6.) Henri, depuis son dépouillement, prit le titre de Sire d'Avaugour. C'étoit la principale terre qui lui restoit, et ses descendans s'appellerent de même. Il vécut jusqu'à un âge très avancé. Voulant sanctifier les dernieres années de sa vie, il se fit Cordelier, en 1278, au Couvent de Dinan, qu'il y avoit fondé; il y mourut le 6 Octobre 1281, laissant de MARGUERITE DE MAYENNE, sa femme, Alain, qui lui succéda dans la terre d'Avaugour.

HUGUES DE LUSIGNAN.

1235. HUGUES, XIe du nom de Lusignan, surnommé LE BRUN, fils de Hugues X, Comte de la Marche et d'Angoulême, devint Comte de Penthievre et de Porhoet par le mariage qu'il contracta, au mois de Janvier 1235, avec YOLANDE, fille de Pierre Mauclerc, Duc

de Bretagne. Il succéda, l'an 1249, à son pere aux Comtés de la Marche et d'Angoulême. Il étoit alors en Egypte, où son pere, après l'avoir associé au Comté de la Marche, l'avoit fait partir à la suite de S. Louis. L'Abbé Velly, d'après le P. Daniel, dit » qu'il fut le » seul Seigneur de marque qui périt de la main des » ennemis. Il avoit, ajoute-t-il, cherché la mort en » aventurier ; il expira percé de mille coups ». Puis, le confondant avec son pere, » Heureux, s'écrie-t-il, » s'il eut en vue de donner son sang pour la foi, et » d'effacer aux yeux de Dieu des fautes que la postérité, » qui ne sait point pardonner, reprochera éternel- » lement à sa mémoire ! » (T. II, in-4°, p. 468.) Or voici ce que nous apprend là-dessus un témoin oculaire, le Chevalier Gui, de la Maison de Melun, dans une relation de cette action, adressée en forme de lettre à B. de Chartres, son frere utérin, étudiant alors à Paris. *Le Roi*, dit-il, *entra dans la place vers la neuvieme heure du jour* (trois heures après midi) *sans effusion de sang, sans cliquetis des armes, sans même éprouver aucune opposition ; et de tous ceux qui entrerent avec lui, il n'y eut de blessé grièvement que Hugues le Brun, Comte de la Marche, qui, ayant perdu beaucoup de sang, ne put, à ce qu'on croit, échapper à la mort; car les insultes qu'il essuyoit* (de la part des nôtres) *ne lui permettant pas de ménager sa vie, il se jetta témérairement au milieu des ennemis ; ce qui lui étoit d'autant plus facile, qu'on l'avoit placé dans la premiere ligne, parce qu'il étoit suspect.* (Matth. Paris, *additam.* page 109, col. 2.) Voilà sur quoi l'on se fonde pour faire mourir Hugues le Brun à la prise de Damiette, ou peu de tems après. Mais il est certain qu'il guérit de ses blessures, revint en France, mourut, l'an 1260, à l'âge de quatre-vingts ans, et fut enterré à l'Abbaye de la Couronne en Angoumois, comme le témoigne le Nécrologe de cette Maison. (Anselme, T. III, p. 79.) Du vivant de son pere, il signoit, *Hugo Brun, Hugonis Comitis Marchiæ filius, Dominus Lamballiæ* ; et depuis, *Hugo le Brun Comes Engolismæ, Marchiæ et Lamballiæ.* D. Lobineau (*Hist. de Bret.* T. II, vers la fin) a fait graver le sceau de Hugues et celui d'Yolande de Dreux, sa femme, fille de Pierre Mauclerc, Duc de Bretagne, qu'il avoit épousée l'an 1238, morte à Bouteville le 10 Octobre 1272, et enterrée à l'Abbaye de Villeneuve, près de Nantes. Le premier représente un homme à cheval ayant un chien en croupe, sur lequel il appuie la main droite ; au contrescel, un écu burelé d'argent et d'azur, avec un orle de six lions. Le second représente sa femme tenant un oiseau dans sa main droite, avec la légende, *S. Yolendis uxoris Domini Hugonis Bruni* ; au contrescel les mêmes armes que ci-dessus avec la légende, *Secretum Dominæ Yolendis.* Elle étoit Dame de Fere en Tardenois, de Chilli, de Longjumeau, et Comtesse de Porhoet. Les enfans qu'elle laissa ne succéderent point au Comté de Penthievre. (Voy. *les Comtes de la Marche.*)

JEAN I, Duc de Bretagne.

1272. Jean I, Duc de Bretagne, s'empara des Comtés de Penthievre et de Guincamp après la mort d'Yolande, sa sœur, ne laissant à ses neveux, de la succession de leur mere, que le Comté de Porhoet. Il mourut le 8 Octobre 1286. (Voyez *les Ducs de Bretagne.*)

JEAN II, Duc de Bretagne.

1286. Jean II, fils aîné de Jean I, fut son successeur aux Comtés de Penthievre et de Guincamp, comme au Duché de Bretagne. Il mourut le 18 Novembre de l'an 1305. (Voyez *les Ducs de Bretagne.*)

ARTUR, Duc de Bretagne.

1305. Artur, fils aîné de Jean II, hérita de lui les Comtés de Penthievre et de Guincamp avec le Duché de Bretagne, et finit ses jours le 27 Août 1312. (*Voyez* Artur II, *Duc de Bretagne.*)

JEAN III, Duc de Bretagne.

1312. Jean III, fils aîné d'Artur, Duc de Bretagne et son successeur, après avoir joui des Comtés de Penthievre et de Guincamp l'espace de cinq ans, les donna, l'an 1317, à Gui, son frere, qui suit.

GUI DE BRETAGNE.

1317. Gui de Bretagne, 2e fils du Duc Artur, né l'an 1287, ayant reçu du Duc Jean, son frere, les Comtés de Penthievre et de Guincamp, avec les terres de Pontrieu, de Minibriac et de la Roche-Derien, et les Salines de S. Gildas, épousa, l'an 1318, Jeanne, fille aînée et principale héritiere de Henri IV, Sire d'Avaugour, de Mayenne et Goello, dont il eut une fille, qui suit, avec un fils mort dans l'enfance. Elle mourut le 28 Juillet ou Août 1327, et fut enterrée aux Cordeliers de Guincamp, qu'elle avoit fondés. Son mari termina sa carriere à Nigeon, près de Paris, le 26 Mars 1331, et eut sa sépulture aux Cordeliers de Guincamp.

JEANNE, dite LA BOITEUSE, et CHARLES DE BLOIS.

1331. Jeanne, fille et héritiere de Gui de Bretagne et de Jeanne d'Avaugour, née l'an 1319, succéda, l'an 1331, à ses pere et mere sous la tutele de Jean III, Duc de Bretagne, son oncle. Quoique boiteuse, l'opulence de son patrimoine, jointe à l'espérance qu'elle avoit de succéder au Duché de Bretagne, la rendit l'objet de la recherche de plusieurs Princes et en même tems celui de l'attention du Roi Philippe de Valois. Ce Monarque, dans la crainte qu'elle ne prît alliance avec un de ses ennemis, la maria lui-même, par contrat du 4 Juin 1337, avec Charles de Châtillon, dit de Blois, fils puîné de Gui de Châtillon, Comte de Blois. Le Duc Jean III étant mort le 30 Avril 1341 sans lignée, Charles de Blois, au nom de sa femme, se mit en devoir de lui succéder, à l'exclusion de Jean de Montfort, frere puîné de Gui, pere de cette Princesse. Il avoit pour lui le droit de représentation, qui a lieu dans la Bretagne. Mais Jean de Montfort, avec les trésors du feu Duc, dont il s'étoit emparé, se fit un parti considérable, leva des troupes, et commença une guerre de 24 ans, dont l'issue, après des succès très variés, rendit enfin Jean, son fils, maître du Duché de Bretagne. Ce fut, comme on l'a dit ailleurs, la bataille d'Aurai, où Charles de Blois périt le 29 Septembre 1364, qui décida la querelle. Jeanne, sa veuve, qui, pendant tout le cours de la guerre, avoit donné des preuves d'un courage héroïque, abandonna des prétentions qu'elle ne pouvoit plus défendre, en souscrivant au Traité de Guerande, conclu le 12 Avril 1365. (Voyez *les Ducs de Bretagne.*) Elle mourut le 10 Septembre 1384, et fut enterrée aux Cordeliers de Guincamp, laissant de son mariage Jean, qui suit ; Gui, mort en Angleterre après une longue prison ; Henri, mort en Décembre 1400 ; Marguerite, femme de Charles d'Espagne, Connétable de France ; Marie, alliée à Louis, Duc d'Anjou, 2e fils du Roi Jean (Voyez *les Vicomtes de Limoges.*)

JEAN DE BLOIS.

1384. Jean de Blois, dit aussi de Châtillon, successeur de Jeanne, sa mere, au Comté de Penthievre ainsi qu'à la Vicomté de Limoges, apprit sa mort en Angleterre, où, depuis l'an 1351, il avoit été mené en ôtage avec Gui, son frere, pour la rançon de leur pere. Il n'eût tenu qu'à eux de recouvrer sans frais leur

liberté s'ils l'eussent voulu préférer à leur devoir. En effet, le Roi d'Angleterre, irrité de l'accommodement que Jean le Vaillant, Duc de Bretagne, avoit fait, l'an 1381, avec la Cour de France, leur offrit non seulement de les renvoyer quittes de toute rançon, mais encore de les rétablir dans le Duché de Bretagne, s'ils vouloient promettre de lui en faire hommage. La tentation étoit d'autant plus délicate, que Jean d'Aubericour, en la garde duquel ils étoient, les traitoit avec assez peu de ménagement. Ils eurent néanmoins la générosité de rejetter ces offres, protestant que rien ne seroit capable de les départir de la fidélité qu'ils devoient au Roi de France, leur légitime Souverain. On peut juger qu'une telle réponse ne servit point à adoucir leur captivité. Gui mourut quelque tems après sa mere. Cet événement, en réduisant le Comte Jean à la solitude, aggrava le poids de ses liens. Enfin, l'an 1387, un illustre Breton, Olivier de Clisson, Connétable de France, vint les rompre en payant la somme de 120000 livres, à laquelle étoit taxée sa rançon. Cet acte de générosité fut l'effet de la haine que Clisson portoit au Duc Jean le Vaillant, son Suzerain. Ce fut par le même principe qu'il fit épouser au Comte Jean Marguerite, sa fille, afin d'avoir un gendre en Bretagne qui pût le seconder dans ses démêlés avec le Duc. Le mariage se fit, le 20 Janvier 1388, à Moncontour, en présence d'un grand nombre de Seigneurs bretons, dont les principaux, sans parler de Clisson, furent les Sires de Laval, de Léon, de Rochefort, de Derval, de Beaumanoir, et de Rostrenen. Le Comte Jean ne trompa point les espérances de son beau-pere; il le servit de son bras dans toutes les occasions où il eut à combattre, soit en attaquant, soit en se défendant, contre le Duc de Bretagne. *Ces hostilités* furent arrêtées par le Traité que les Princes de la Maison de France ménagerent, le 26 Janv. 1392, entre Clisson et la Maison de Penthievre d'une part, et le Duc de Bretagne de l'autre. Jean de Blois fit hommage-lige au Duc, qui lui rendit les terres du Comté de Penthievre, qu'il retenoit, et ne s'en réserva que la souveraineté. Mais la retraite qu'il donna cette même année à Pierre de Craon, assassin du Connétable, qui survécut à son accident, fit revivre la haine du beau-pere et du gendre contre ce Prince, et replongea la Bretagne dans les horreurs de la guerre civile. Sa durée fut encore de trois ans, au bout desquels on fit, par la médiation du Duc de Bourgogne, un accommodement solide qu'Olivier de Clisson jura et scella, le 20 Oct. 1395, à Rieux, et Jean de Penthievre, cinq jours après, à Guincamp. Mais la mort du Duc Jean IV, arrivée l'an 1399, réveilla l'ambition de Marguerite de Clisson. Le Duc, par son testament, avoit donné la tutele de ses enfans et le Gouvernement de la Bretagne au Sire de Clisson conjointement avec le Duc de Bourgogne. Marguerite étoit au château de Josselin avec son pere lorsqu'elle apprit la mort du Duc. A cette nouvelle, étant entrée dans la chambre de Clisson, elle lui dit: *Monseigneur mon pere, or ne tiendra-t-il plus qu'à vous si mon mari ne recouvre son héritage. Nous avons de si beaux enfans; Monseigneur, je vous supplie que vous m'y aidiez.* Clisson lui ayant demandé comment elle s'imaginoit que cela pût se faire, *il n'y a*, répondit-elle, *qu'à faire mourir les enfans du feu Duc avant que le Duc de Bourgogne vienne en Bretagne. — Ah! cruelle et perverse femme,* lui répliqua son pere, *si tu vis longuement, tu seras cause de détruire tes enfans d'honneur et de biens.* En même tems il saisit un épieu dont il l'eût tuée si elle n'eût pris la fuite. Elle le fit avec tant de précipitation, qu'elle se rompit une cuisse dont elle demeura boiteuse le reste de sa vie. (Morice, T. I, p. 428.) Le Comte Jean, son époux, éloigné d'elle pour lors, n'eut point de part à ce détestable projet. Il montra même des dispositions entièrement opposées à celles de sa femme envers la Duchesse de Bretagne et ses enfans. S'étant rendu au château de Blein, il y signa, le 10 Janvier 1400, avec le Vicomte de Rohan son beau-frere, et Clisson leur beau-pere, un Traité, dont un des principaux articles portoit que tout ce qui s'étoit passé sous le feu Duc seroit mis en oubli, et que le Comte de Penthievre, le Vicomte de Rohan et Clisson, obéiroient dorénavant à la Duchesse, leur Souveraine Dame. Jean de Penthievre demeura fidele à cet engagement jusqu'à sa mort arrivée le 16 Janvier 1404 (N. S.). Son corps fut inhumé aux Cordeliers de Guincamp. De son mariage il eut Olivier, qui suit; Jean, Seigneur de l'Aigle; Charles, Seigneur d'Avaugour; Guillaume, Vicomte de Limoges; et Jeanne, mariée successivement à Jean Harpedane, Seigneur de Montague, et à Robert de Dinan, Baron de Châteaubriant. (Voy. *les Vicomtes de Limoges.*)

OLIVIER DE BLOIS.

1404. Olivier, fils aîné de Jean de Blois; lui succéda dans le Comté de Penthievre et la Vicomté de Limoges. En suivant son caractere il eût coulé des jours heureux au sein du repos; mais l'ambition de sa mere, qu'il écouta trop docilement, lui en fila de malheureux, en réveillant dans son cœur les prétentions de sa Maison sur le Duché de Bretagne. Pour se procurer un allié capable de les faire valoir, elle lui fit épouser, l'an 1406, Isabelle, quatrieme fille de Jean-sans-Peur, Duc de Bourgogne. Fiere de cet appui, elle profita, l'année suivante, de l'absence de Jean le Sage, Duc de Bretagne, que le Roi et la Reine avoient appellé à Paris, pour faire plusieurs entreprises qui dérogeoient à son autorité. Le Duc, à son retour, assembla les Barons et les Prélats pour aviser aux moyens de réprimer la Comtesse et son fils. Le résultat de l'Assemblée fut de leur faire une députation pour les engager à traiter amiablement avec le Duc. Le jeune Comte en conséquence s'étant rendu à Ploermel, y signa un projet d'accommodement qui fut réglé par des arbitres: mais la Comtesse, à qui il fut ensuite envoyé, le rejetta avec hauteur. Les choses s'aigrirent au point que le Duc, ayant pris les armes, enleva rapidement au Comte de Penthievre la Roche-Derien, Guincamp, Châteaulin et l'Isle de Brehat. Il eût poussé plus loin ses conquêtes sans les murmures de ses Barons qu'un procédé si violent commençoit à indisposer. Le Roi se mêla d'accommoder les parties. Sur l'invitation qui leur fut faite de sa part, elles se rendirent à Paris. On nomma des arbitres; c'étoient les Rois de Navarre et de Sicile, le Duc de Bourbon et le Duc de Berri. S'étant assemblés à Gien l'an 1410, ils y prononcerent leur jugement. Mais le Duc, le trouvant trop peu favorable à ses intérêts, refusa de s'y soumettre. Le Duc de Bourgogne fut plus heureux dans sa négociation. Après avoir conclu, le 18 Juillet de la même année, un Traité d'alliance avec le Duc de Bretagne, il le fit consentir à rendre au Comte de Penthievre et à sa mere les places qu'il leur avoit prises, à condition qu'ils lui en feroient hommage, et à leur payer deux mille livres de rente pour celle de Moncontour, dont il avoit disposé en faveur du Comte de Richemont. Cet accord, signé le 8 Août 1410, eut son exécution; mais il ne réconcilia pas sincérement la Comtesse et ses fils avec le Duc. On ne voit pas néanmoins que leur ressentiment ait éclaté pendant les deux années qui suivirent. L'occasion sans doute leur manqua: la suite le fit bien voir. Le Duc, jugeant de leurs dispositions par les siennes, étoit sans défiance à leur égard. Le Comte, par de feintes démonstrations d'attachement, l'entretenoit dans cette sécurité. Enfin le tems arriva de lever le masque. Le Dauphin, qui fut depuis le Roi Charles VII, ne pouvant attirer dans son parti le Duc de Bretagne depuis l'assassinat du Duc de Bourgogne, complote avec la Comtesse de Penthievre et son fils pour se rendre maître de sa personne. Le Comte, s'étant chargé de l'exécution du projet, va trouver le Duc

à Nantes et l'invite, après lui avoir fait les plus belles protestations d'attachement et de soumission, à une fête qu'il lui préparoit, disoit-il, à Châteauceau (1). Le Duc part, le 12 Février 1420 (N. S.), avec Richard son frere et une suite peu nombreuse. Mais sur la route ils tombent dans une embuscade que le Comte et Charles de Blois son frere leur avoient préparée au pont de la Troubarde (et non Troubade), sur la Divette, et sont emmenés prisonniers à Châteauceau. La Duchesse de Bretagne arme pour la délivrance de son époux; et ses Généraux, après avoir enlevé diverses places aux Penthievres, viennent mettre le siége devant Châteauceau. Le Duc n'y étoit plus. Transféré successivement en divers châteaux par le Comte de Penthievre, il avoit été en dernier lieu enfermé dans celui de Clisson. Tandis que la Comtesse mere défendoit Châteauceau, le Comte rassembloit des troupes pour faire lever le siége. Ayant formé une petite armée en Normandie, il en donna le commandement à Jean de l'Aigle son frere. Mais ce Général ayant été repoussé par les assiégeans, et la place étant réduite aux abois, il fallut parler de capitulation. La liberté du Duc en fut la premiere condition, et la reddition de la place la seconde. Le Duc ayant été amené, le 5 Juillet, au camp des assiégeans par le Sire de l'Aigle, on permit à la Comtesse, à ses enfans et à ses gens, de sortir du château, qui fut ensuite rasé par ordre du Duc. Il fut question après cela de la réparation de l'attentat commis par les Penthievres. Le Comte et Charles son frere promirent de faire satisfaction au Duc dans les prochains Etats, et donnerent pour ôtage Guillaume leur frere. Mais, ayant manqué de parole, ils furent proscrits; leurs biens situés en Bretagne furent confisqués, par jugement de l'Assemblée, au profit du Duc, qui en fit part à son frere et à ses plus fideles sujets. Mais il fallut prendre les armes pour les mettre en possession. La résistance des Penthievres échoua presque par-tout. Le Comte, obligé de fuir, se retira d'abord dans sa Vicomté de Limoges, de là il passa à Geneve, et enfin se rendit à sa terre d'Avênes dans le Hainaut. Il y fut arrêté par ordre du Marquis de Bade, irrité d'un vol qu'on avoit fait dans ce pays à quelques uns de ses gens. Mais en vain le Duc de Bretagne fit offrir au Marquis des sommes considérables pour lui livrer son prisonnier. Loin de se rendre à cette proposition, il traita avec le Comte lui-même de sa liberté, qu'il lui vendit pour la somme de 30 mille écus d'or. Le Comte pendant sa demeure en Hainaut épousa en secondes noces Jeanne de Lalain, Dame de Kievrain. (Nous n'avons trouvé nulle part la date du décès de sa premiere femme.) Il mourut, sans laisser d'enfans de ses deux mariages, le 28 Sept. 1433. (Voy. *les Vicomtes de Limoges.*)

JEAN DE BLOIS, DIT DE BRETAGNE.

1433. Jean de Blois, Seigneur de l'Aigle, recueillit, après la mort d'Olivier son frere, les terres qui lui étoient restées en Bretagne, ainsi que la Vicomté de Limoges. Malgré la décadence de sa Maison, il fut assez bon économe pour être en état d'acquérir, l'an 1437, de Charles d'Orléans, petit-fils du Roi Charles V par Louis son pere, des terres en Périgord pour la somme de 16 mille réaux d'or. Il fit aussi des démarches auprès de Jean le Sage, Duc de Bretagne, pour rentrer dans le Comté de Penthievre; mais elles furent inutiles. Il attendit le régne d'un autre Duc, et continua de servir dans les troupes de France comme il avoit fait jusqu'alors. Enfin, l'an 1448, le Connétable Artur de Bretagne, dont il avoit gagné l'estime par ses belles qualités, et l'amitié par son assiduité à lui faire sa cour, touché de ses prieres, voulut bien se rendre médiateur entre lui et François I, successeur de Jean le Sage. Dans ce dessein, il le conduisit à Nantes, et le présenta lui-même au Duc son neveu. Quelque indisposé que fût ce Prince contre les Penthievres, il se laissa fléchir aux larmes de Jean de Blois et aux prieres du Connétable. On fit, le 25 Juin, à Nantes un Traité par lequel le Duc restituoit aux Penthievres une partie des biens qui avoient été confisqués sur cette Maison. Guillaume de Penthievre, en vertu de cet accommodement, sortit de prison après 28 ans de captivité, pendant lesquels il avoit presque perdu la vue à force de pleurer.

Quoique le Roi Charles VII, malgré les services que les Penthievres lui avoient rendus, n'eût en rien contribué à leur rétablissement, le Comte Jean ne laissa point de le servir toujours avec le même zele. Son mérite le fit élever au grade de Lieutenant-Général. La guerre s'étant renouvellée entre la France et l'Angleterre, il accompagna le Maréchal de Culan, et fit sous ses ordres le siége de Bergerac, qui se rendit vers la fin de Septembre 1450. De là il alla faire avec le Grand-Ecuyer, Pothon de Saintrailles, celui de Gensac, près de la Dordogne, qui fut emporté d'assaut. Ces deux Généraux ayant ensuite partagé leur armée, le Comte de Penthievre conduisit ses troupes devant Montferrand, où s'étoient renfermés les Seigneurs de Montferrand et de Langoiran. Il retint prisonnier le premier après l'avoir contraint de rendre la place. Saintrailles assiégeoit cependant la ville de Sainte-Foi dans l'Agénois. Le Comte vint le rejoindre à cette expédition; et ce fut lui qui, peu de jours après son arrivée, reçut les clefs de la place, que les habitans lui rendirent. Il acheva ensuite avec les Comtes de Dunois, de Foix et d'Armagnac, la conquête des autres places situées sur la Dordogne, dont la principale étoit Castillon; après quoi la ville de Bordeaux leur ouvrit ses portes. Les Anglois étant rentrés peu de tems après dans Bordeaux et dans la plupart des autres places de Guienne et de Périgord, le Comte de Penthievre fut du nombre des Généraux qui les réduisirent de nouveau, l'an 1453, sous le joug de la France. Le Comte Jean mourut l'année suivante, au mois de Novembre, sans laisser de postérité de Marguerite son épouse, fille du Seigneur de Chauvigni en Berri, veuve en premieres noces de Béraud III, Dauphin d'Auvergne, morte le 23 Juillet 1473. (Baluze, *Hist. de la M. d'Auv.* T. I, p. 209.)

NICOLE DE BLOIS ET JEAN I DE BROSSE.

1454. Nicole, fille de Charles de Blois et d'Isabelle de Vivonne, succéda, en vertu du droit de représentation, à Jean, son oncle paternel, dans le Comté de Penthievre et ses autres Domaines, avec Jean de Brosse, Vicomte de Bridier, Seigneur de Sainte-Sévere et de Boussac, qu'elle avoit épousé par contrat du 18 Juin 1437. L'un et l'autre firent conjointement hommage du Comté de Penthievre à trois Ducs consécutifs, Pierre II, Artur III et François II. Jean de Brosse rendit à la guerre des services considérables au Roi Charles VII, qui le fit son Conseiller et son Chambellan en 1449, et en 1453 (N. S.), par Lettres du mois de Mars, Lieutenant-Général de ses armées. Il ne témoigna pas moins de fidélité au Roi Louis XI dans les troubles qui s'éleverent au commencement de son régne. Le Duc de Bretagne, François II, ayant convoqué ses Etats, l'an 1465, pour y faire approuver la ligue du *bien public*, dont il étoit un des Chefs, Jean de Brosse refusa, quoique sommé dans les formes, de s'y trouver; il refusa pareillement de suivre ce Prince dans la guerre que cette ligue occasionna. Le Duc, en conséquence de ces refus, saisit et mit en sa main, le 7 Juin de la même année, le Comté de Penthievre. Le Traité de S. Maur, conclu le 29 Octobre suivant, après la bataille de Montlhéri, rétablissoit dans leurs biens tous ceux qui à l'occasion de la guerre en avoient été dépouillés. Mais Jean de

(1) On a écrit mal ci-devant, pag. 398, col. 2, Chanteauceau.

Brosse et sa femme se donnerent d'inutiles mouvemens pour rentrer à la faveur de ce Traité dans le Comté de Penthievre. Le Duc François II éluda toujours cette restitution. Ce Prince n'ayant qu'une fille, Louis XI engagea, l'an 1479, le Comte et la Comtesse de Penthievre à lui céder à lui-même leurs droits sur le Duché de Bretagne, pour les faire valoir en cas d'événement. Le prix de la vente fut une somme de 35 mille livres qu'il s'obligea de payer au Comte de Nevers, Jean de Bourgogne, leur gendre, et une autre de 15 mille livres, dont il se chargea envers Isabeau de la Tour, leur créanciere. Le Roi de plus s'obligea de rendre à Nicole, ou à ses héritiers, dès qu'il seroit en possession de la Bretagne, toutes les terres et Seigneuries qui avoient formé sous Marguerite de Clisson le Comté de Penthievre. (Voyez *les Ducs de Bretagne.*) Le Comte de Penthievre mourut en 1485, et Nicole sa femme ratifia, le 20 Octobre de la même année, la cession qu'elle avoit faite à Louis XI de tous ses droits sur la Bretagne. On ignore l'année de la mort de Nicole, qui survécut à son époux. En mourant ils laisserent deux fils et quatre filles, savoir, Jean, qui suit; Antoine, Chevalier de Rhodes; Paule, femme de Jean II de Bourgogne, Comte de Nevers; Bernardine, alliée à Guillaume Paléologue, VI^e du nom, Marquis de Montferrat; et Hélene, premiere femme de Boniface V, Marquis de Montferrat, frere de Guillaume.

JEAN II DE BROSSE, DIT DE BRETAGNE.

1485. Jean II de Brosse, fils aîné de Jean I de Brosse et de Nicole de Penthievre, poursuivit toute sa vie avec aussi peu de succès que son pere la restitution de ses terres de Bretagne. Le Roi Charles VIII ayant épousé l'héritiere de Bretagne, le tems d'exécuter la promesse stipulée dans le Traité fait entre Louis XI et les Comte et Comtesse de Penthievre sembloit être arrivé. Mais Jean II fit à ce sujet de vaines représentations. Charles, qu'il suivit dans toutes ses guerres, se contenta de le gratifier d'une pension de 1200 livres sur son trésor. La Reine Anne de Bretagne, son épouse, ne contribuoit pas à le rendre favorable aux Penthievres. Son aversion pour cette Maison éclata sous le régne de Louis XII, son second époux, au nom duquel elle la fit sommer de quitter le nom et les armes de Bretagne. Quelque précis que fût cet ordre, il paroît qu'il ne fut pas totalement exécuté. Jean de Brosse, il est vrai, répondit que pour obéir au Roi il consentoit à ne prendre plus le nom de Bretagne: mais René, son fils, représenta qu'il avoit jusques là porté le nom et les armes de Bretagne, parce que ses ancêtres les avoient portés, et que son aïeul en avoit eu la permission expresse du Duc François en 1448; que d'ailleurs la bordure de gueules suffisoit pour distinguer les armes de Bretagne d'avec celles de Penthievre. La Dame d'Avaugour, sœur de René, fils de Jean, fit la même réponse, et ajouta qu'elle n'étoit pas dans la disposition de changer. Le Maréchal de Rieux, le Seigneur et la Dame de Pont-l'Abbé, furent les seuls qui promirent d'obéir au Roi et de faire ôter les hermines de leurs armes et de leurs Maisons. (Morice, *Hist. de Bret.* T. II, p. 231.) Jean de Brosse mourut en 1502 à Boussac, où il faisoit sa résidence. De Louise son épouse, fille de Gui XIII du nom, dit XIV, Comte de Laval, il laissa René, qui suit; Madeleine, femme, 1° de Jean de Savoie, Comte de Geneve, 2° de François de Bretagne, Comte de Vertus et Baron d'Avaugour, fils naturel de François II, Duc de Bretagne; Isabelle, femme de Jean IV, Sire de Rieux; et deux autres filles.

RENÉ DE BRETAGNE.

1502. René de Bretagne, Seigneur de l'Aigle, fils aîné de Jean de Brosse, lui succéda au titre de Comte de Penthievre et dans la Vicomté de Bridier, de même qu'aux Seigneuries de Boussac, de Sainte-Sévere, &c. Il continua les poursuites de son pere et de son aïeul pour le recouvrement de ses terres héréditaires de Bretagne, dont même il fit hommage, le 20 Janvier de l'an 1503 (V. S.), au Roi Louis XII dans la ville de Lyon. Ce Monarque le paya de belles paroles qui furent sans effet par l'opposition secrete de la Reine Anne. Le Roi François I, auprès duquel il renouvella ses instances, lui fut encore moins favorable. Le déplaisir qu'il ressentit de ce déni de justice le porta à quitter la France et à passer au service de l'Empereur. Il suivit le Connétable de Bourbon dans sa désertion, et combattit, le 24 Février 1524, à la bataille de Pavie, où il fut tué. Il avoit épousé, 1°, l'an 1504, Jeanne, fille du célebre Philippe de Comines (morte le 19 Mai 1513), 2° Jeanne de Compeys, dite de Gouffy, Dame de Palluau, de Bourg-Charente, et d'autres lieux. Du premier mariage il laissa un fils, qui suit, et deux filles; Charlotte, femme de François de Luxembourg, II^e du nom, Vicomte de Martigues; et Jeanne, mariée à René de Laval, Seigneur de Bressuire. Du second mariage sortit Françoise, mariée à Claude Gouffier, Duc de Roannois, Grand-Ecuyer de France.

JEAN III DE BRETAGNE.

1524. Jean de Brosse, fils de René, ne recueillit que des titres après la mort de son pere, dont tous les biens avoient été confisqués pour le punir de sa désertion. Après en avoir inutilement sollicité le recouvrement pendant plusieurs années, il prit enfin le parti, l'an 1530 (et non 1536), d'accepter la main d'Anne de Pisseleu, Comtesse d'Etampes, que le Roi François I, dont elle étoit maîtresse, lui fit offrir avec toutes les espérances qui pouvoient le flatter. Elles ne furent point vaines. En effet le Monarque, l'année suivante, en attendant qu'on pût discuter à loisir ses prétentions, le nomma Lieutenant-Général de Bretagne, érigea, l'an 1536, le Comté d'Etampes, et, l'an 1545, la terre de Chevreuse, en Duchés, pour sa vie et celle de sa femme.

L'an 1552, le Comte-Duc Jean accompagna le Duc de Vendôme en Picardie avec des troupes qu'il lui avoit amenées de Bretagne, et l'aida à reprendre Hesdin avec plusieurs autres places. Il défendit avec le Duc de Bouillon, l'année suivante, la ville de Terrouenne, assiégée par le Duc de Savoie au nom de l'Empereur Charles-Quint. La valeur, la constance et l'habileté, que ces deux Commandans firent paroître dans cette défense, ne servirent qu'à retarder la reddition de la place, et furent cause de sa ruine totale. Charles-Quint, pour se venger de la peine qu'elle lui avoit coûtée à prendre, la fit entiérement disparoître de dessus la terre: vengeance plus digne d'un Sultan que d'un Prince chrétien. Le Comte-Duc Jean, peu de tems après cette expédition, perdit son Duché d'Etampes que le Roi Henri II, sur des soupçons ou plutôt des preuves d'intelligence de sa femme avec l'ennemi (1), lui retira pour le donner à Diane de Poitiers, sa maîtresse. On lui conserva néanmoins sa Lieutenance de Bretagne, où il se retira; et nous voyons qu'en 1558, après le

(1) Il est certain que dans les dernieres années de la vie du Roi Anne de Pisseleu le trahissoit et avoit des intelligences avec l'Empereur. Il est prouvé qu'elle força le brave de Beuil, Comte de Sancerre, à rendre S. Dizier en lui en faisant parvenir l'ordre par une lettre de la part du Duc de Guise, scellée de son sceau qu'elle lui avoit fait dérober. Sans cette trahison jamais l'Empereur n'eût forcé S. Dizier. Elle avoit envie de se faire un appui de ce Prince à la mort du Roi, qu'elle voyoit bien ne pouvoir pas tarder. Son confident et le ministre de ses trahisons étoit le Comte de Bossu de Longueval. Il fut impliqué dans le procès du Comte de Vervins, sous le régne de Henri II, et il ne lui en coûta pas comme à lui la tête, mais sa belle terre de Marchais, près de Laon, qu'il abandonna au Cardinal de Lorraine, alors tout puissant. Moyennant ce sacrifice on le laissa tranquille.

siége de Calais, il défendit le pays contre une descente des Anglois, qu'il contraignit de retourner en désordre à leurs vaisseaux. L'an 1562, accompagné du Vicomte de Martigues, son neveu, il amena, par ordre du Roi Charles IX, des troupes en Basse-Normandie, où il fit rentrer sous l'obéissance du Roi la plupart des villes dont les Huguenots s'étoient emparés. De là il alla joindre l'armée royale au siége de Rouen. L'année suivante, il se trouva à celui d'Orléans, dont les opérations roulerent en grande partie sur lui, après l'assassinat du Duc de Guise. La paix s'étant faite le 12 Mars, il retourna en Bretagne, où il mourut, le 27 Janvier de l'an 1565 (N. S.), dans son château de Lamballe, sans laisser de postérité. Son corps fut inhumé aux Cordeliers de Guincamp, dans le tombeau des Comtes de Penthievre. Sa femme vivoit encore en 1575. Elle fut protectrice des sciences et des arts, et protectrice éclairée. On l'appelloit *la plus savante des Belles*. (V. *les Ducs d'Etampes*.)

SÉBASTIEN DE LUXEMBOURG,

PREMIER DUC DE PENTHIEVRE.

1565. SÉBASTIEN DE LUXEMBOURG, fils de François de Luxembourg, Vicomte de Martigues, Seigneur de Baugé, tué au siége de Terrouenne, et de Charlotte de Brosse, sœur de Jean III de Bretagne, succéda à son oncle maternel dans le Comté de Penthievre, de même qu'il avoit succédé à son pere dans la Vicomté de Martigues. Il remplaça encore le premier dans la charge de Lieutenant-Général de Bretagne, dont il s'étoit montré digne par divers exploits, où ses talens et sa prudence avoient autant brillé que sa valeur. Il avoit été l'un des défenseurs de Terrouenne, et s'étoit signalé aux siéges de Calais, de Rouen, d'Orléans. L'an 1559, il avoit mené du secours en Ecosse à la Reine Régente contre les Protestans rebelles de ses Etats et les Anglois qui vouloient envahir l'Ecosse à la faveur des troubles domestiques. Nommé Colonel Général d'Infanterie après la mort du Comte de Randan, il contribua beaucoup au gain des batailles de Dreux, de Jarnac et de Moncontour. Le Roi Charles IX, dont il étoit également aimé et estimé, pour couronner les services qu'il avoit rendus à l'Etat, érigea, l'an 1569, en Duché Pairie le Comté de Penthievre par ses Lettres-Patentes du 15 Septembre, où il fait un éloge pompeux *de la force et prouesse, fidélité et magnanimité* du Vicomte de Martigues. Ce qu'il y a de singulier dans ces Lettres, c'est qu'il y est dit que *avenant que nostredit cousin n'eust non plus qu'il a à présent, aucuns enfans mâles nés et procréés en loyal mariage, les enfans mâles qui seront procréés de ses filles, et les plus capables d'iceux, tiennent et jouissent ledict Duché et Pairie tout ainsi que s'ils étoient nés et procréés de nostredit cousin ou d'un sien enfant mâle en loyal mariage, comme dit est. Et aussi qu'en défaut que les enfans mâles et femelles...qui pourront être procréés de nostredit cousin en loyal mariage, n'ayent aucuns héritiers mâles, ou les mâles descendans d'iceux enfans n'ayent aussi à l'avenir aucuns enfans mâles tellement que la ligne masculine vienne à défaillir, la dignité de Pair et Duc demeurera éteinte et supprimée, et retournera la terre et Seigneurie de Penthievre en son premier état de Comté, tout ainsi que si ladite création de Duché et Pairie n'avoit été faite.* Ensuite le Roi déroge à l'Edit de Juillet 1566, suivant lequel les terres, dorénavant érigées en Duchés, Marquisats et Comtés, devoient être réunies au Domaine faute d'hoirs mâles. C'est la premiere exception; et Charles IX la fit en considération de la grandeur, de la naissance et du mérite personnel de Sébastien de Luxembourg, déclarant que l'intention de cet Edit étoit plus pour exclure et empêcher ceux qui par importunité et sans mérite voudroient aspirer à tel honneur, que pour autre intention. Sébastien de Luxembourg jouit à peine de cette récompense. Ayant accompagné le Duc d'Anjou au siége de S. Jean-d'Angéli, il y reçut, le 29 Novembre de la même année, un coup d'arquebuse dont il mourut quelques heures après en Héros chrétien. Son corps fut porté aux Cordeliers de Guincamp. Il avoit épousé MARIE, fille de Jean de Beaucaire, Sénéchal de Poitou, dont il ne laissa qu'une fille, qui suit.

MARIE DE LUXEMBOURG

ET PHILIPPE EMMANUEL DE LORRAINE.

1569. MARIE, fille de Sébastien de Luxembourg et de Marie de Beaucaire, née à Lamballe le 15 Février 1562, succéda à son pere dans le Duché de Penthievre, la Vicomté de Martigues et la Seigneurie de Baugé, sous la tutele de sa mere. L'an 1576 (et non 1579), le Roi Henri III lui fit épouser, le 15 Juillet, PHILIPPE-EMMANUEL DE LORRAINE, son beau-frere, Duc de Mercœur, né le 9 Septembre 1558, de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, créé Duc de Mercœur le 15 Février 1575, et de Marguerite d'Egmont. Héritier de la valeur de ses ancêtres, Philippe-Emmanuel s'endurcit de bonne heure aux travaux de la guerre. Mais son ambition tourna ses talens militaires au détriment de la France et à la perte du Monarque qui l'avoit comblé de bienfaits. Le mariage avantageux que Henri III lui avoit procuré, loin d'exciter sa reconnoissance, lui servit de moyen pour travailler à soustraire à ce Prince une des plus grandes provinces de la France. Marie de Luxembourg, sa femme, étoit petite-fille de Charlotte, héritiere de la Maison de Penthievre. Il entreprit de faire revivre les droits de cette Maison sur le Duché de Bretagne, et ce fut dans cette vue qu'il traita du Gouvernement de cette province avec le Duc de Montpensier et le Prince de Dombes. Le Roi, trop facile, et à son ordinaire aveuglé par l'amitié, donna les mains, en 1582, à ce dangereux Traité sans en prévoir les suites. Le Duc de Mercœur entra dans la Bretagne comme dans un pays dont il se proposoit de faire la conquête. Pendant neuf ans, à compter depuis la mort du Duc de Guise, arrivée le 23 Décembre 1588, cette malheureuse province fut un théâtre de meurtres, de trahisons, de massacres, dont il étoit l'auteur. On ne peut sur-tout lire sans horreur le récit des cruautés que ses troupes exercerent sur les habitans de Blavet, aujourd'hui Port-Louis, après l'avoir emporté d'assaut le 11 Juin 1590. Sa perfidie ne parut pas moins en livrant cette place, comme il fit dans le mois d'Octobre suivant, aux Espagnols avec lesquels il étoit en traité depuis quelque tems, pour leur servir de place de sûreté. C'est ainsi qu'en feignant d'agir pour l'intérêt commun de la Ligue, il travailloit à l'établissement de sa propre fortune. Les plus clairvoyans n'y furent pas trompés. Un Conseiller au Parlement de Rennes lui disoit un jour: *Est-ce que vous songez à vous faire Duc de Bretagne? — Je ne sais pas*, répondit-il, *si c'est un songe, mais il me dure depuis dix ans.* On assure même qu'il porta ses vues plus loin, et qu'aux Etats de la Ligue il osa se mettre sur les rangs pour être élu Roi. Mais Henri IV fit évanouir ses chimériques prétentions. Après avoir soumis toutes les autres parties de son Royaume, il s'approcha enfin, l'an 1598, des frontieres de la Bretagne. L'épouvante saisit le Duc de Mercœur. Au lieu de penser à se défendre, il envoie promptement sa mere et sa femme au devant du Monarque pour tâcher de le fléchir. Elles trouverent la Cour à Angers, et s'adresserent d'abord à Gabrielle d'Estrées, qui jusqu'alors avoit été l'objet de leur mépris. Ce fut un triomphe bien flatteur pour cette favorite de voir à ses genoux ces deux fieres Princesses, fondant en larmes et la priant d'agréer le mariage de Mademoiselle de Mercœur, la plus riche héritiere du Royaume, avec César, Duc de Ven-

dôme, qu'elle avoit eu de Henri IV (1). Elles furent exaucées. Le Duc de Mercœur vint ensuite, parut devant le Roi avec un air déconcerté, et s'en retourna avec son pardon et le mépris de la Cour. Bientôt après il prit le parti de s'absenter du Royaume, où il se voyoit sans nulle considération. Les Turcs faisant alors la guerre à l'Empereur en Hongrie, il y mena douze cens Gentilshommes à ses frais, et s'y distingua non seulement par des actions courageuses, mais par des opérations dont les plus habiles Capitaines se seroient fait honneur. (Saint-Foix.) Il mourut à Nuremberg, en revenant en France, d'une fievre pourprée le 19 Février 1602, à l'âge de quarante-trois ans. Henri IV, qui estimoit sa valeur, lui fit faire un service, le 27 Avril suivant, à N. D. de Paris, au milieu duquel S. François de Sales, alors Coadjuteur de Geneve, prononça son Oraison funébre avec beaucoup de discrétion, ne louant que ce qui étoit vraiment digne d'éloges dans la vie du Duc de Mercœur. Outre la fille dont nous venons de parler, il avoit eu de son mariage un fils mort à onze ans l'an 1590. Sa femme termina ses jours au château d'Anet le 6 Septembre 1623, âgée de soixante-un ans, et fut enterrée aux Capucines de Paris.

FRANÇOISE DE MERCŒUR ET CÉSAR DE VENDÔME.

1623. Françoise de Lorraine, née l'an 1592, fille unique de Philippe-Emmanuel, Duc de Mercœur, et de Marie de Luxembourg, alliée en 1609, par deux contrats de mariage, passés, l'un en 1598, l'autre en 1608, à César, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, Duc de Vendôme, succéda avec son mari, l'an 1623, à sa mere dans le Duché-Pairie de Penthievre, *comme elle avoit succédé à son* pere en 1602 dans le Duché de Mercœur *et autres* Domaines de ce Prince. Cependant le Duché-Pairie de Penthievre, aux termes des Lettres d'érection, devoit être éteint à la mort de sa mere, puisqu'elle n'avoit point laissé d'enfans mâles. *Il faut donc qu'il y* ait eu quelque dérogation à ces Lettres. Mais on ne trouve aucun acte où elle soit énoncée. On pourroit dire que la donation du Duché-Pairie de Penthievre, faite à Françoise de Lorraine et à César de Vendôme dans les deux contrats dont on vient de parler, fut agréée par le Roi Henri IV, en présence et par la volonté duquel ces actes furent passés, Sa Majesté ayant voulu que la Duchesse de Vendôme jouît de la terre de Penthievre à titre de Duché-Pairie, comme avoit fait sa mere, et ayant par conséquent étendu à la petite-fille de Sébastien de Luxembourg la grace que les Lettres d'érection de 1569 attribuent à sa fille. Mais dans la suite les Duc et Duchesse de Vendôme, ayant plusieurs enfans et petits-enfans, furent bien aises qu'il ne restât aucun doute sur la qualité de Duché et Pairie attachée à la terre de Penthievre, qui pouvoit devenir le partage de quelque puîné; et l'on voit par les Lettres de 1658 et de 1659 qu'ils eurent soin de faire confirmer ce titre à la terre de Penthievre conformément aux Lettres de 1569, et sans déroger à l'ancienneté d'érection ni au rang de séance, avec la clause néanmoins d'extinction de Duché-Pairie faute d'hoirs mâles. C'est ainsi qu'ils tâchèrent de rectifier ce défaut d'exécution des conditions des Lettres de 1569, suivant lesquelles le Duché-Pairie devoit être éteint si la fille de Sébastien de Luxembourg n'avoit point d'enfans mâles. Devenue veuve en 1665, la Duchesse Françoise termina ses jours le 8 Septembre 1669, un mois après la mort de Louis de Vendôme, son fils aîné. (Voy. *les Ducs de Vendôme.*)

LOUIS-JOSEPH DE VENDÔME.

1669. Louis-Joseph, fils aîné de Louis, Duc de Vendôme, et de Laure Mancini, né le 30 Juin 1654, devint le successeur de son aïeule paternelle au Duché de Penthievre. Mais, l'an 1687, ce Duché fut adjugé par décret sur lui, le 10 Décembre, à Anne Marie de Bourbon, Princesse de Conti. (Voy. *les Ducs de Vendôme.*)

1696. François-Louis de Bourbon, Prince de Conti, vendit le Duché de Penthievre au Comte de Toulouse, dans la Maison duquel il subsiste jusqu'à nos jours.

(1) Comme alors César de Vendôme n'avoit que quatre ans, et Mademoiselle de Mercœur que six, on se contenta de les fiancer. Mais, l'an 1609, lorsqu'il fallut procéder au mariage, la mere et la grand'mere de la jeune Princesse, Douairieres l'une et l'autre de Mercœur, témoignerent qu'elles aimeroient mieux donner leur fille et petite-fille au Prince de Condé qu'à un fils *légitimé* du Roi. Elles inspirerent même à celle-ci une si grande répugnance pour le Duc de Vendôme, qu'elle ne pouvoit en entendre parler. Henri IV, qui avoit extrêmement à cœur cette alliance, fut très piqué de ce changement de dispositions. Il menaça; et, voyant que les menaces n'opéroient *rien, il* négocia, par le moyen du P. Cotton, *fort habile* dans l'art de *manier les* consciences. Le Confesseur triompha de la vieille Douairiere. Mais pour convertir la seconde et sa fille il fallut faire venir de Verdun le pieux Evêque Eric de Vaudemont, Prélat fort attaché au Roi. Ses semonces eurent l'effet qu'on espéroit, et le mariage fut célébré à Fontainebleau, dans le mois de Juillet 1603, avec beaucoup de magnificence. Henri IV y parut tout brillant de pierreries, courut la bague, et l'emporta presque toujours.

FIN DU TOME II.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de M. le Garde des Sceaux, les tomes premier et second de cette troisieme édition de l'*Art de vérifier les Dates*, et il m'a paru que cet ouvrage est parvenu à un degré d'utilité d'autant plus considérable, qu'il est enrichi d'une multitude d'additions importantes, et qu'en conséquence il mérite de voir le jour. Paris, ce premier Avril 1787.

DUPUY.

CORRECTIONS ET ADDITIONS POUR LE TOME II.

EMPEREURS D'OCCIDENT.

P. 5, col. 3, Louis, Roi de Saxe, lig. 33 de cet art. : il remporta l'année suivante, *lisez*, la même année (880.)

Ibid. col. 3 : aux enfans de Louis le Germanique, *ajoutez*, Irmengarde, Abbesse de Chiemsée en Baviere, mentionnée dans un Diplome de l'Empereur Henri IV de l'an 1077. (Eccard, *Comment. Rer. Franc. Orient.* T. II, p. 614.)

P. 6, art. de Charles le Gros, lig. 9 : à l'Abbaye de Richenau, *lisez*, Mereraw, autrement dite *Augia Major*, qu'il faut bien distinguer d'*Augia Dives*, ou Richenau.

Ibid. art. d'Arnoul, col. 3, lig. 5 de cet art. : se rend le 11 Novembre, *lisez*, après le 11 Novembre.

P. 7, col. 3 : nous avons placé, d'après M. Pfeffel, la mort de l'Empereur Arnoul au 29 Novembre ; mais M. Eccard (*Comment. Rer. Franc. Orient.* T. II, p. 786.) prouve par une inscription trouvée dans son tombeau et par Herman le Contract qu'il mourut *VI Idus Decembris*, ou le 8 Décembre.

P. 8, col. 3, art. de Conrad I, Roi de Germanie. Ce Prince fut élu, l'an 911, avant le 29 Octobre, comme le prouve M. Eccard (*Comment. Rer. Franc. Orient.* T. II, p. 830) par un Diplôme de la Cathédrale de Würtsbourg, daté de ces jour et an.

P. 12, col. 1, lig. 16 : l'Empereur d'Orient Romain II, *lisez*, Nicéphore Phocas.

Ibid. lig. 26 : la date de la mort d'Otton I, que nous avons mise avec des auteurs très graves au 7 Mai 973, est contredite par deux Diplômes qui se conservent en original, et qui le montrent encore vivant au mois d'Août 973. (Zapf, *Monum. anecd.* T. I, p. 458.)

P. 14, art. de l'Empereur Henri II, col. 1, 2e alinéa : Le Comté de Bamberg en Franconie étant venu à vaquer en 1006, &c. *Corrigez ainsi ce récit :* Le Comté de Bamberg, ou plutôt les possessions d'une branche des Comtes de Bamberg, ayant été confisquées après la mort du Comte Adalbert, la ville de Bamberg, avec d'autres fonds, avoit été donnée par Otton II au Duc Henri, pere de l'Empereur Henri II ; ce dernier en fit le douaire de son épouse Cunegonde, et, de concert avec elle, il employa ces Domaines à fonder l'Evêché de Bamberg. (*Bolland. ad diem* 14 *Jul.* p. 756, n. 11.)

P. 17, col. 1, lig. 14 en remontant : Excités par le Pape, *supprimez ces mots.*

P. 18, col. 1, lig. 16 en remontant : à Binghem, *lisez*, à Coblentz.

P. 35, col. 2, art. de l'Empereur Charles IV, lig. 8 de cet art. en remontant : avec les droits et les terres que les Empereurs percevoient, *lisez*, avec les droits et les terres dont les Empereurs jouissoient.

P. 39, col. 1, lig. 23 en remontant : dans le territoire de Capoue, *lisez*, Padoue.

ROIS DE HONGRIE.

P. 56, art. de Charobert, lig. 4 : le 15 Décembre de l'an 1377, *lisez*, le 13 Décembre 1315.

P. 65, col. 2, lig. 5 en remontant, à l'article de Charles : le 22 Juillet 1739, *ajoutez*, La fureur des Turcs à cette journée fut telle qu'on les vit combler de leurs morts les fossés d'une redoute pour s'en emparer.

ROIS DE POLOGNE.

P. 74, col. 1, lig. 17 et 18, on y dit Guillaume de Furstemberg Grand-Maître des Porte-Glaives en Livonie, *corrigez*, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Même correction pour la ligne 27, où l'on dit Gothard Kettler nouveau Grand-Maître des Porte-Glaives.

P. 77, col. 2, art. des Ducs de Curlande, lig. 2 en descendant, après ces mots : à la Couronne, *ajoutez*, Un réglement fait dans une Diete tenue en 1689 l'autorisoit à faire cette réunion. Il portoit en effet que lorsque le Fief de Curlande viendroit à vaquer, il seroit réuni au Royaume et réduit en Palatinat.

P. 81, col. 2, lig. 2 du troisieme alinéa : manifestèrent ouvertement, *effacez*, ouvertement.

ROIS DE DANEMARCK.

P. 83, col. 2, article de Suénon I, nous avons suivi M. Mallet dans ce que nous avons dit de l'attachement de ce Prince au Paganisme. Mais il faut avouer que cela ne s'accorde point avec le récit de Suénon, fils d'Aggon, dans son ouvrage intitulé, *Compendiosa Regum Dan. historia a Skioldo ad Canutum VI*, et publié *inter scriptores Rerum Danicarum* de Langebeck, T. I, p. 52, où il est dit : *Quo (Haraldo) exulante, filius ejus in regno surrogatur Sueno cognomine Tiugeskeg, qui Sanctæ Trinitatis fidem quam profugus pater abjecerat, verus Dei cultor amplexus est, sacrique baptismatis undâ verbi divini semina per universam regionem propagari jussit.* L'auteur de l'*Encomium Emmæ*, publié dans le même Recueil, dit, p. 474, que Suénon fut heureux *secundùm Deum et sæculum.* A ces autorités joignez celle de Saxon le Grammairien, qui dit, p. 191 : *Sueno senilis animæ laboribus fessus divinis rebus infatigabiliter ultimi temporis curam tribuit.* Le témoignage de ces trois Historiens, aussi graves qu'anciens, suffit pour montrer que Suénon n'abolit pas le Christianisme dans ses Etats.

P. 84, col. 1, lig. 12 : après la mort d'Ethelred, *effacez ces mots.*

Ibid. lig. 13, nous avons mis la mort de Suénon en 1015 ; mais M. Langebeck prouve, par de bonnes autorités, qu'elle arriva le 3 Février 1014. Ce qui nous a trompés, c'est que la plupart des Ecrivains anglois commençant alors l'année au 25 Mars, nous avons cru que la date qu'ils donnent de la mort de Canut se rapportoit à l'an 1015, selon notre maniere de compter.

Ibid. Nous avons donné avec M. Mallet à Suénon pour seconde femme Sigrite, veuve d'Eric, Roi de Suede : mais elle ne fut dans le vrai que sa concubine ; car Gunhilde, femme de Suénon, survécut à celle-ci, et ses filles l'ayant ramenée de son exil en 1014, elle vivoit encore en 1015, comme le montre M. Langebeck (T. II *Rerum Danic.* p. 579.)

C'est encore d'après M. Mallet que nous avons fait, *ibid.* Canut II Roi de Danemarck, et non pas Harald, son frere cadet, que nous avons dit mal-à-propos son aîné. Mais l'auteur de l'*Encomium Emmæ* dit, p. 479, que Canut, voyant les Anglois se préparer à le chasser, s'embarqua pour aller consulter sur le parti qu'il avoit à prendre Haralde, son frere, Roi de Danemarck : *Ut fratrem suum Haraldum, Regem scilicet Danorum, super tali negotio consuleret... ut resumptis viribus fratrisque auxilio repedaret.* Canut proposa à son frere de partager entre eux le Royaume de Danemarck ; mais Harald s'y refusa, et lui dit : *Hereditatem quam mihi pater te laudante tradidit, guberno ; tu vero, ac majorem si amisisti doleo, teque juvare paratus regnum meum partiri non sustinebo.* Canut retourna en Angleterre, et y aborda, l'an 1015, entre le 15 Août et le 8 Septembre. (*Voy.* Langebeck, T. II, p. 481.)

P. 85, col. 2, art. de Nicolas, lig. 26 de cet art., nous avons mis au 7 Janvier 1130 avec le P. Pagi la mort de Canut, neveu du Roi Nicolas. M. Langebeck (T. II, p. 610) prouve par plusieurs Annales et le Nécrologe de l'Eglise de Lunden (T. II, p. 610) que ce Prince fut tué le 7 Janvier 1131, un mercredi, jour auquel cette année tomboit le 7 Janvier.

P. 86, col. 1, lig. 6 : bataille en Scanie le 26 Mai 1135. C'est de M. Mallet que nous avons tiré cette époque. M. Langebeck (T. III, p. 449) prouve que la bataille dont il s'agit se donna le 4 Juin 1134.

P. 90, col. 1, nous avons donné pour femme au Roi Christophe Mathilde, fille de Jean I, Margrave de Brandebourg. Elle s'appelloit Marguerite, et étoit de la Maison des Ducs de Poméranie. L'Esthonie fut son douaire. Dans une Charte de l'an 1277, elle se dit : *Margarita Dei gratiâ Danorum Sclavorumque Regina, Domina Esthoniæ.* Cette Princesse étant morte en 1282, l'Esthonie fut donnée à la Reine Agnès, qui la posséda comme Duchesse et avec une autorité plus étendue que n'y avoit eu la Reine Marguerite ; mais après qu'elle se fut remariée en 1293, le Roi Eric VI reprit l'Esthonie dont il se qualifie Duc dans un acte de l'an 1294. Il continua de le porter jusqu'en 1303. Ces remarques sont tirées de Gebhardi, p. 395 et suiv. de son histoire de Livonie, publiée en Allemand à Hall en 1786.

P. 106, col. 1, lig. 4, art. de Christiern VII, après ces mots : sœur du Roi George III, *ajoutez*, née le 22 Juillet 1751. Mêmes page et col. lig. 2 en remontant, elle est morte, *ajoutez*, à Zell.

EMPEREURS DE LA CHINE.

P. 186, col. 1 : XXe Dynastie, *lisez*, XXIIe Dynastie.

P. 189, col. 1, lig. 1 du 6e alinéa : Hang-hi, l'an 1711, *lisez*, 1722. Lig. 7 de ce même alinéa, *effacez*, 1722.

EMPEREURS DU JAPON.

P. 216, lig. 4 : est Nipon, *lisez*, Niphon.

GRANDS FIEFS DE FRANCE.

P. 247, col. 2, lig. 11 du premier alinéa : Rothilde, *lisez*, Judith, fille de Rothilde.

P. 249, col. 1, lig. 5, après ces mots : la Novempopulanie, ou Gascogne, *ajoutez en note*, Il est cependant à observer que Dagobert, peu de tems après, par accommodement fait vraisemblablement avec son frere, reprit le Querci, comme le prouvent différentes lettres de Didier, Evêque de Cahors, où il le reconnoît pour son Souverain, ainsi que Sigebert son fils, sans faire mention de Caribert.

P. 250, col. 1, art. Hunald, lig. 12, en descendant, après ce mot Bourges, *effacez quatre lignes, et mettez à la place*, Hunald est tellement effrayé de les voir sur ses terres, que, pour se mettre en sûreté, il passe la Garonne et se retire en Gascogne. Après avoir désolé le Berri, ils se jettent, &c.

P. 258, col. 1, article de Centule-Gaston, *ajoutez à ses enfans* Hunaud, Vicomte de Brulhois. Les anciens actes de l'Abbaye de Moissac prouvent en effet qu'il étoit frere de Centule IV, et qu'il prit l'habit monastique en 1062 dans cette Maison dont il étoit Abbé régulier en 1073. Il eut pour successeur de son vivant en 1085 (*Gall. Christ.* T. I, col. 162) Ansquitil, et se retira à l'Abbaye de Leyrac, qu'il avoit fondée de son patrimoine. Un

rouleau original des articles de la branche de Durfort-Deime renferme diverses donations qu'il fit à ce Monastere jusqu'à l'an 1102. Entre les Chartes de ces donations on trouve les suivantes. Hugues, Vicomte de Brulhois, donne à Hunaud son frere et à S. Martin de Leyrac la partie de la forêt de Baina qui leur étoit échue *de la succession de leur pere*. Quelque tems après cette donation fut confirmée par Bernard Raymond de Durfort, qu'Hunaud nomme son cousin dans sa signature. Ensuite le Vicomte Hugues et Bernard Raymond de Durfort étant morts, Bernard de Durfort, Saxet et Guillaume Saxet, freres de Bernard, et Garsinde leur sœur, confirment la précédente donation et y ajoutent leur portion de la forêt de Baina avec d'autres objets. Dans ce dernier acte, qui est de l'an 1102, Hunaud appelle Bernard de Durfort son neveu (peut-être fils de Bernard Raymond.) Bernard de Durfort et Guillaume Saxet son frere avoient transigé avec Matfred, Abbé de S. Maurin en Agénois, l'an 1091, au sujet du marché de Clairmont, même pays. (*Gall. Chr. no.* T. II, col. 945.) Un Bernard de Durfort et Bernard son fils affranchissent, l'an 1186, l'Abbaye de Grand'Selve de tous droits de laude sur la Garonne pendant la tenue du marché de Clairmont. (*Bibl. du Roi, Rec. de Doat*, n°. 77, fol. 361.) On trouve dans le même Recueil nombre d'affranchissemens semblables jusqu'à la fin du XIIIe siécle, accordés par la Maison de Durfort aux Abbayes de S. Maurin, de Belle-Perche et de Grand'Selve. Guillaume de Durfort *des Seigneurs de Clairmont*, Abbé de Moissac en 1293, puis successivement Evêque de Langres et Archevêque de Rouen, fit un acte en faveur de Bernard de Durfort, Seigneur de Deime, qu'il nomme *son neveu*. (*Gall. Christ. no.* T. IV, col. 616.) La postérité de ce Bernard, époux de Bertrande de Toulouse, Dame de Deime, est prouvée au Cabinet de l'Ordre du S. Esprit, et subsiste dans la personne des Comtes de Deime et de Rosine dans le Lauragais. Les branches des Ducs de Duras, des Ducs de Civrac, des Comtes de Léobard et des Comtes de Boissieres, sont rapportées dans l'Histoire des Grands Officiers, T. V. Cet ouvrage fait encore mention d'autres branches qui sont éteintes.

P. 302, lig. 14, Espoliou, *lisez*, Espalion. *Ibid.* lig. 16, Néjaco, *lisez*, Najac.

P. 361, col. 3, lig. 12 en descendant: une fille, *ajoutez*, Marie.

P. 378, col. 1, lig. 12 en remontant, *effacez*, en revenant, l'an 1120, suivant Corlieu, *et mettez*, à son retour, le 6 Avril, veille des Rameaux, suivant son épitaphe qui est à S. Cybar dans la Chapelle de S. Denis, ce qui se rapporte à l'an 1118, et non 1120, comme le marque Corlieu. (*Cartul. de S. Cybar.*)

P. 384, col. 2, art. de Hugues XII, Comte de la Marche, lig. 10 de cet art. en remontant: Le Comte Hugues hérita, l'an 1272, du Comté de Porhoet par la mort de sa mere. Cela n'est pas exact: Hugues XII épousa en 1253 Jeanne de Fougeres, fille unique de Raoul III, Baron de Fougeres, et de Mathilde de Porhoet, fille aînée et présomptive héritiere d'Eudon III, Comte de Porhoet. Raoul III étant mort en 1256, Hugues XII hérita cette même année du Comté de Porhoet du chef de sa femme.

P. 406, col. 2, lig. 8 en remontant, *effacez après ces mots*, la Terre Sainte, *jusqu'au mot* Cluni, *inclusivement, et ajoutez à la place:* Il fut pris à la bataille de Rama, que Baudouin I, Roi de Jérusalem, livra contre son avis, le 27 Mai de l'an 1102, à l'Emir du Caire, et conduit en cette ville où il resta long-tems prisonnier. Sa captivité lui fut salutaire. En se rappellant la constance que les Martyrs firent éclater dans leurs souffrances, il demanda à Dieu la grace de les imiter. Sa liberté lui fut enfin rendue de la maniere suivante. Des Marchands de Constantinople étant arrivés au Caire pour les affaires de leur commerce, Arpin eut occasion de s'entretenir avec eux dans les visites qu'ils rendirent aux prisonniers. Les voyant sur le point de partir, il les chargea d'exposer à l'Empereur Alexis, dont il étoit connu, le malheur de sa situation et d'obtenir de lui un ordre à l'Emir de le tirer de la prison où il gémissoit depuis plusieurs années. L'Empereur, instruit de son état, en fut touché, et, sans délai, il manda à l'Emir de remettre Arpin en liberté, sans quoi il feroit arrêter tous les Marchands du Caire qui se trouvoient dans ses Etats. La crainte rendit l'Emir docile; et non content de délivrer Arpin de prison, il le retint quelques jours dans son palais où il lui fit voir ce qu'il y avoit de plus rare, après quoi il le renvoya chargé de présens à l'Empereur. Ce Prince le reçut avec distinction, et lui permit au bout de quelques jours de retourner en France. Sur sa route, il salua le Pape Pascal II à Rome, et, lui ayant raconté les dangers qu'il avoit courus et les maux qu'il avoit soufferts, il lui demanda conseil sur ce qu'il avoit à faire à son retour. L'avis du Pape fut qu'ayant porté les armes contre les Infideles, il ne devoit plus les employer contre des Chrétiens, qu'il devoit éviter désormais le faste après avoir combattu pour J. C. pauvre, et qu'en un mot il devoit craindre de retomber dans le bourbier dont la grace l'avoit retiré. Arpin, ayant compris par ce discours que le Pape l'exhortoit à passer le reste de sa vie dans la solitude, prit congé de Sa Sainteté, après avoir reçu sa bénédiction; et, étant arrivé en France, il alla se faire Moine à Cluni. (*Order. Vital*, l. X, p. 795.) Une Charte de Hugues, &c.

P. 413, col. 2, art. d'ARCHAMBAUD X, lig. 8 de cet art., mourut à Chypre, *lisez*, mourut en Chypre.

P. 418, col. 2, lig. 39 en descendant: d'Agnès de Bourgogne, son épouse, *ajoutez*, fille du Duc Jean-sans-Peur.

P. 427, col. 2, lig. 24 en remontant: sa belle-mere, *ajoutez*, veuve de l'Empereur Louis II.

P. 430, col. 2, lig. 7, *ajoutez*, (*Voy.* Herbert II, *Comte de Vermandois.*)

P. 452, col. 2, lig. 24 en descendant: des spectateurs, *ajoutez*, Le Jésuite Strada, tout favorable qu'il est aux Espagnols dans son *Hist. des Pays-Bas*, n'ose cependant aller jusqu'à louer l'action de Gérard. *Ibid.* lig. 27, Comte de Hohenlo, *lisez*, d'Hohenlohé. *Ibid.* lig. 36, et quatre autres filles, *lisez*, cinq autres filles. Même col. lig. 2 en remontant: Henri-Frédéric, *lisez*, Frédéric-Henri.

P. 453, col. 1, lig. 5, 14 Mai, *lisez*, 14 Mars; lig. 6, Emilie de Salins, *lisez*, Emilie, fille de Jean Albret, Prince de Solms. *Ibid.* lig. 8, de Brandebourg, *ajoutez*, Henriette-Catherine, femme de George-Jean, Prince d'Anhalt-Dessau. Même page, col. 2, lig. 20 en remontant: son neveu, *lisez*, cousin; lig. 19, fils d'Emilie, *lisez*, d'Albertine-Agnès de Nassau, tante du Roi Guillaume; lig. 16, étant petit-fils, *lisez*, étant fils.

P. 463, col. 1, lig 17, Renaud III, *lisez*, IV.

P. 469, col. 1, lig. 2 en remontant: de Montoupt, *lisez*, Montseut. *Ibid.* col. 2, lig. 3 en descendant: de Marseille, de Douizi, *lisez*, de Mareille, de Donzieux.

P. 475, col. 2, lig. 39 en descendant: Thibaut VI, *lisez*, IV.

P. 486, col. 1, lig. 4 en remontant, à l'article d'Albéric II, veuve de Létalde, *lisez*, d'Albéric. *Ibid.* à la fin de l'article de Létalde II, *effacez*, différente de la premiere épouse de Létalde I.

P. 492, col. 2, lig. 21 en remontant: ressortissoit, *lisez*, ressortissoient.

P. 531, col 2 de la note, lig 9, *in Conventu*, lisez, *et Conventu. Ibid.* lig. 23, de Communes, *lisez*, de Commune.

P. 564, art. de GUI, Comte de Nevers, lig. antépénultieme: de Lille, *lisez*, de Lillers.

P. 572, col. 1, Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, *lisez*, Jean I, &c.

P. 575, col. 1: Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, *lisez*, Jean II.

P. 579, col. 1, lig. 30 en remontant (N. S.), *ajoutez*, Il étoit entré, l'an 1549, en possession du Réthelois et du Donziois par le décès de Claude de Foix sa cousine, fille unique de Charlotte d'Albret et d'Odet de Foix, morte sans laisser d'enfans de ses deux maris, Gui de Laval et Charles de Luxembourg.

P. 590, col. 1, art. de MILON II, lig. 3 en remontant, *effacez*, fils de Hugues du Puiset, Seigneur de Jaffa en Palestine.

P. 598, col. 1, lig. 23: Seigneur de Fabri, *lisez*, de Falvi. *Ibid.* col. 2, lig. 2, (30 Juin), *lisez*, (30 Mai).

P. 613, col. 2, 3e alinéa, lig. 17, Eudes enleva, *lisez*, Eudes avoit enlevé l'an 999.

P. 615, col. 2, lig. 3: frere, *lisez*, neveu.

P. 617, col. 2, lig. 30 en remontant, l'an 113, *lisez*, l'an 1137, au Carême. *Ibid.* lig. 27, l'année suivante, *lisez*, la même année.

P. 660, col. 2, lig. 3 de la note: 59 sous, *lisez*, 50 sous.

P. 684, col. 1, au commencement de l'art. de WALERAN, 959, *lisez*, 956.

P. 692, col. 2, lig. 11 du 2e alinéa: à l'Orient, *lisez*, à l'Occident.

P. 693, col. 1, GALERAN, ou WALERAN II, *lisez*, GALERAN II, ou WALERAN III.

P. 707, col. 1, 2e alinéa, lig. 4: le premier, *lisez*, le second.

P. 729, col. 2, art. de RAOUL. On a dit qu'il succéda à Conon, son frere, dans le Comté de Soissons et les autres Domaines de sa Maison; il faut excepter la terre de Nesle et la Châtellenie de Bruges, qui furent le partage de Jean son frere.

P. 770, col. 1, lig. 25: le Comte de Gueldre, *lisez*, le Comte de Juliers. Meier le nomme Guillaume. Mais Guillaume, Comte de Juliers, étoit mort en 1278, comme nous le prouverons à son article. Ce doit être plutôt Gérard.

P. 814, col. 2, lig. 23 en remontant: Geofroi et Mahaut, *ajoutez*, femme de Henri Comte de Tréguier.

P. 840, col. 2, lig. 2 en remontant: pour effectuer, *lisez*, voulant effectuer cette bravade.

AVIS AUX RELIEURS.

On leur recommande d'avoir la plus grande attention de bien placer dans le Tome II le carton de la feuille F*.

00035266

Digitized with financial assistance from

Observer Research Foundation

on 22 February, 2020